NOT TO BE ISSUED
OUT OF THE LIBRARY

00080038

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
Town Hall, Bombay.

Digitized with financial assistance from
Government of Maharashtra
on 30 January, 2020

ENCYCLOPÉDIE
OU
DICTIONNAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES,
ARTS ET DES MÉTIERS.

SEIZIEME.

=VEN

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES. 41788

Mis en ordre & publié par M.** de l'Académie Royale des Sciences & des Belles-Lettres de Prusse; & quant à la *PARTIE MATHÉMATIQUE*, par M. ** de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de celle de Prusse, & de la Société Royale de Londres.

Tantum ries juncturaque pollet,
Tantum de medi mptis accedit honoris! HORAT.

80038 ae

TOM SEIZIEME.

Edi chie de notes, & donnée au Public

M. ***. vol-16

Ral.

M. DC LXXI.

OBATION.

00080038

TEANUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Campanie & dans les terres, aujourd'hui *Tiano*. Pline, *liv. III. ch. v.* qui lui donne le titre de *colonie romaine*, la surnomme *Sidicinum*; & en effet elle avoit besoin d'un surnom, pour pouvoir être distinguée d'une autre *Teanum* qui étoit dans la Pouille. Tite-Live, *liv. XXII. ch. lvij.* Strabon, *liv. V.* & Frontin, *de Colon.* l'appellent aussi *Teanum Sidicinum*. Quelques-uns néanmoins disent simplement *Teanum*, & alors c'est *Teanum Sidicinum* qu'il faut entendre; car cette ville étoit beaucoup plus considérable que l'autre, & son nom écrit, ou prononcé sans marque distinctive, ne devoit pas être sujet à équivoque. Les habitans de la ville & du territoire étoient appellés *Sidicini*. On les trouve néanmoins aussi nommés *Teanenses* dans quelques inscriptions. *Voyez le trésor de Gruter, p. 381. n°. 1. & 359. n°. 2. Teanum* des Sidicins étoit la plus grande & la plus belle ville de la Campanie après Capoue, & sur le chemin de cette ville par Suessa Aurunca. Elle étoit célebre par ses bains d'eaux chaudes, & Auguste en fit une colonie romaine.

2°. *Teanum*, ville d'Italie dans la Pouille & dans les terres; *Teanum Apulorum*; & dans Strabon, *liv. VI. p. 285. Teanum Apulum*; on la distingue ainsi de *Teanum* dans la Campanie. Le nom national étoit *Teanenses*, selon Tite-Live. On voit encore les ruines de [illegible] seize milles au-dessus de l'embo[illegible] chure [illegible] anciennement le Trento [illegible] aujour[illegible] *Civita*, ou *Civi*[illegible] fut év[illegible] mais dont l[illegible] transf[illegible] celui de [illegible] (*D.* [illegible]

T[illegible] *liv.* [illegible], *li*[illegible] tion [illegible] la source [illegible] taines, [illegible] dans l'Hebr[illegible] raspes [illegible] trois jours sur les [illegible] & il en [illegible] ava les eaux si délicie[illegible] ser une colonne, sur laquelle fu[illegible] tion en langue grecque, portant [illegible] passoient en bonté & en beauté cel[illegible] tres fleuves de l'univers. (*D. J.*)

TÉATE, ou TÉATEA, (*Géog. a*[illegible] lie. Ptolomée, *liv. III. ch. j.* la do[illegible] cini, dont elle étoit la capitale, sel[illegible] *ch. xij.* qui la connoit sous l[illegible] appellés *Teatini*. Silius Itali[illegible] fait l'éloge de cette ville:

Marrucina simul Treuta[illegible]
Corfini populus, magn[illegible]

L'itinéraire d'Antonin, qu[illegible] *te-Marrucinum*, la marque [illegible] à Hadria, en passant par la voie [illegible] trouve entre Interbromium & Ha[illegible] milles de la premiere de ces place[illegible] milles de la seconde. Le nom m[illegible] qu'on écrit plus communément [illegible] *Chieti*. (*D. J.*)

TÉATE, ou THÉATE, (*G*[illegible] lie, au royaume de Naples, d[illegible] re. Clément VII. l'érigea en [illegible] né le nom aux Théatins, parce [illegible] raffe, le principal fondateur de ce[illegible] évêque de *Théate*, & renonça à ce[illegible] se faire religieux. (*D. J.*)

TEBECRIT, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume d'Alger, dans la province de Humanbar, au pié d'une montagne, sur le rivage de la Méditerranée. Quelques-uns prennent cette ville pour la *Tymandus* de Ptolomée, *liv. IV. chap. ij.* (*D. J.*)

TEBELBELT, ou TABELBELT, (*Géog. mod.*) canton d'Afrique, [illegible] Biledulgerid, au milieu du desert de Barba[illegible] grand Atlas du côté du midi [illegible]. Le chef-lieu de ce canton est sous les 23. *deg.* 10. *de longitude*, & à 29. *deg.* 15. *de latitude*. (*D. J.*)

TEBESSA, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Tunis, sur les confins du royaume d'Alger, au-dedans du pays, à 55 lieues de la mer. On croit qu'elle a été bâtie par les Romains, parce qu'on y voit encore des restes d'antiquité, avec des inscriptions latines; cependant la contrée des environs est stérile & tout y manque, excepté des mûres & des noix. *Long.* 26. 48. *latit.* 35. 7. (*D. J.*)

TEBETH, s. m. (*Calend. des Hébreux.*) dixieme mois de l'année ecclésiastique des Hébreux, & quatrieme de leur année civile, qui répond en partie à Janvier, & en partie à Février. Il n'a que 29 jours; le second jour de ce mois, on finissoit l'octave de la dédicace du temple purifié par Judas Macchabée; le dixieme étoit un jour solemnel de jeûne, en mémoire du siege de Jérusalem par Nabuchodonosor, la huitieme année du regne de Sédécias, 591 ans avant J. C. (*D. J.*)

TEBURI, ou TIBURI, (*Géog. anc.*) peuple de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, *liv. II. ch. vj.* leur donne une ville nommée *Nemetobriga*. (*D. J.*)

TEBZA, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, capitale de la province de même nom, sur la pente du grand Atlas. Elle fait du trafic en blé, en troupeaux & en laine. (*D. J.*)

TECA, (*Hist. nat. Botan. exot.*) sorte de blé qui croît aux Indes occidentales, & dont les feuilles different fort peu de celle de l'orge. Le tuyau s'éleve [illegible] la hauteur de l'avoine, & le grain est un peu plus menu que celui du seigle. Les Sauvages le moissonnent avant qu'il soit entierement mûr, & le font sécher au soleil. Ils le tirent des épis dans le besoin; [illegible] le grillent sous les cendres. Quand il est rôti, ils [illegible] réduisent en pâte, qu'ils portent avec eux dans [illegible] voyages. Elle est extrèmement nourrissante; [illegible] qu'une petite mesure suffit à un homme pour [illegible] eurs jours. En la détrempant avec beaucoup [illegible], ils s'en servent pour breuvage, & en font des [illegible] humectantes dans leurs maladies, à-peu-près [illegible] mme nous faisons nos tisanes d'orge, d'avoine & [illegible] gruau. Il ne faut pas confondre cette plante avec [illegible] *theca*. *Voyez* THECA, *Botan.* (*D. J.*)

TECCALI, s. m. (*Poids.*) poids dont on se sert [illegible] le royaume de Pégu; les cent *teccalis* font quatre [illegible] onces de Venise: un giro fait vingt-cinq *teccalis*, & un abucco douze *teccalis* & demi. *Savary*. (*D. J.*)

TECEUT, ou TECHEIT, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, dans la province [illegible] sur la riviere de Sus, dans une plaine qui abonde [illegible] dates, en orge & en froment. *Long.* 8. 42. *lat.* [illegible] 2. (*D. J.*)

[illegible] ECH, le, ou TEC, (*Géog. mod.*) riviere de France, dans le Roussillon; elle prend sa source dans [illegible] s Pyrénées, au nord du Prat de Molo, en un lieu qu'on appelle la *Roca*; de-là cette riviere coule du sud-[illegible] ouest, au nord-est, & arrose les bourgs d'Arles, [illegible] [illegible] del Bolo & d'Elu, d'où elle se jette dans le [illegible] Lyon. C'est là riviere dont Polybe [illegible] Ptolomée font mention sous le nom d'[illegible] [illegible] *is*. Mela la nomme *Tichis*, & il dit [illegible] [illegible] *et*, que c'étoient deux petits fleuves qui [illegible] [illegible] oit dangereux quand ils se débordent [illegible] [illegible] *Telis & Tichis, ubi accrevere*, [illegible]

[illegible] NIQUE, (*Belles-lettres*) [illegible] rapport à l'art. *Voyez* ART.

Ce mot est formé du grec [illegible] [illegible] *ars, art*.

C'est dans ce sens-là que [illegible] *ques*, vers *techniques*, &c. [illegible] le docte [illegible] intitulé son dictionnaire des arts & des [illegible] *Lexicon technicum*.

Cette [illegible] s'applique ordinairement à [illegible] [illegible] les regles [illegible] de quelque art ou science, & que l'on compose [illegible] [illegible] la mémoire. *Voyez* [illegible]

[illegible] vers techniques [illegible]

&c. tels ſont, par exemple, les vers qui expriment l'ordre & les meſures des calendes, nones, ides, &c. *Voyez* CALENDES. Ceux qui expriment les ſaiſons. *Voyez* AOUST. Ceux qui expriment l'ordre des ſignes. *Voyez* SIGNE.

Le P. Labbe a compoſé une piece de vers *techniques* latins, contenant les principales époques de la chronologie, & à ſon exemple le P. Buffier a mis en vers françois la chronologie & l'hiſtoire, & même la géographie.

Les vers *techniques* ſe ſont ordinairement en latin, ils ſont généralement mauvais, & ſouvent barbares; mais on fait abſtraction de tous leurs défauts, en faveur de leur utilité: pour en donner ici une idée, il ſuffira de rapporter ces deux vers, où les caſuiſtes renferment toutes les circonſtances qui peuvent nous rendre complices du vol, ou de quelqu'autre crime d'autrui.

Juſſio, conſilium, conſenſus, palpo, recurſus,
Participans, mutus, non obſtans, non manifeſtans.

Et ceux par leſquels le P. Buffier commence ſon hiſtoire de France:

Ses loix en quatre cent Pharamond introduit,
Clodion chevelu qu'Aëtius vainquit,
Mérovée, avec lui combattit Attila;
Childeric fut chaſſé, mais on le rappella.

Les mots *techniques* ſont ce que nous appellons autrement *termes de l'art.*

TECKI-TSYOCKU, *ou* TSUTSUSI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt un arbriſſeau du Japon, nommé le *ciſtus des Indes*, à feuilles de ſedum des Alpes, & à grandes fleurs de *Paul Herman*. Cet arbriſſeau eſt couvert d'une écorce verte-brune; ſes fleurs ſont monopétales, & reſſemblent à celles du martagon; leur couleur varie beaucoup; cet arbriſſeau eſt commun au Japon, & fait l'ornement des campagnes & des jardins; il eſt tantôt à fleurs blanches, marquetées de longues taches rouges, tantôt à fleurs d'un violet blanchâtre, marquées de taches d'un pourpre foncé; tantôt à petites fleurs purpurines.

TECKLENBOURG, (*Géog. mod.*) bourg d'Allemagne, dans la Weſtphalie, à quatre milles de [illegible] ſter; c'eſt le chef-lieu du petit comté de même nom, & il a un ancien château bâti ſur une colline. *L*[illegible] 25. 42. *lat.* 52. 21. (*D. J.*)

TECLA, (*Géog. mod.*) il y a trois îles de ce nom dans la mer Orientale, & elles ſont partie de celles des Larrons: on les a découvertes en 166[illegible] (*D. J.*)

TECMESSE, ſ. f. (*Mythol.*) cette illuſtre fille de Téleutas, captive d'Ajax, & bientôt après ſon é[illegible] ſe, a été immortaliſée par Sophocle dans ſon *A*[illegible] *furieux*. Il introduit cette princeſſe, dont la beauté étoit admirable, tâchant de détourner ſon mari du deſſein qu'il a de ſe tuer, & il lui fait tenir un diſcours ſi tendre & ſi pathétique, qu'il eſt difficile [illegible] n'en être pas ému; ce ſont les expreſſions les p[illegible] vives de l'amitié conjugale, qu'elle emploie [illegible] toucher Ajax; elle lui met devant les yeux une é[illegible] ſe & un fils unique, que ſa mort va reduire à l'eſ[illegible] eſclavage, & aux plus cruels affronts; un pere & une mere qui, dans leur extrême vieilleſſe, n'ont d'au[illegible] tre conſolation que celle de demander aux dieux [illegible] d'eſperer ſon retour fortuné; enſuite reven[illegible] core à ce qui la touche. Hélas, dit-elle! pl[illegible] de naiſſance, jadis votre eſclave, aujourd[illegible] tre épouſe, que deviendrai-je? vous ave[illegible] toute ma maiſon! la parque va m'enlever, [illegible] réoſi ſans ſecours, ſans patrie, ſans aſyle; il [illegible] me reſte qu'un malheureux fils! vivez pour [illegible] vez pour moi! reduite au dernier déſeſpoir, [illegible] plus de reſſource qu'en vous... (*D. J.*)

TECOANTEPEQUE, (*Géog. mod.*) ville de l'A[illegible] mérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, au gouvernement de Guaxaca, ſur la côte de la mer du ſud. Son port eſt le meilleur de ceux du pays pour la pêche. *Lat.* 42. 55. (*D. J.*)

TECOLITHUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom [illegible] par quelques auteurs à la pierre judaïque. *Voyez* [illegible] *article.*

TECOMAHUCA, *ou* TECOMAIAIC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) grand arbre du Mexique, dont les feuilles ſont rondes & dentelées, & qui porte à l'extrémité de ſes branches un petit fruit rond, lumière, plein d'une ſubſtance ſemblable à celle du cotonnier; le tronc répand une odeur aromatique & d'un goût âcre; il en ſort une réſine, ſoit naturellement, ſoit par inciſion. Quelques Indiens déſignent auſſi cet arbre ſous les noms de *copalxihoc*, & de *memayal-quahuitl*.

TECOMAXOCHILT, ſ. m. (*Botan.*) les Mexicains appellent ainſi une eſpece d'*apocynum* bâtard, nommé *gelſeminum hederaceum indicum maximum, flore phœniceo*, Tourn. *pſeudo-apocynum virginianum, alias gelſeminum maximum americanum, flore phœniceo*, Park. Il n'eſt d'aucun uſage dans la médecine. Ray, *hiſt. plant.* (*D. J.*)

TECOPAL-PITZAHUAC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre réſineux du Mexique & de la nouvelle Eſpagne, qui produit une réſine en larme qui tire ſur le noir; ſes feuilles ne ſont guere plus grandes que celles de la rue, & ſont rangées par ordre aux deux côtés des branches: le fruit que cet arbre porte eſt fort petit, d'une couleur rougeâtre, aſſez ſemblable à du poivre rond; il croit auſſi des deux côtés des branches.

TECORT, *ou* TOCORT, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans la Barbarie, au pays appellé le *Gerid*. Sa capitale lui donne ſon nom. (*D. J.*)

TECORT, *ou* TOCORT, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique dans la Barbarie, aux états de Maroc, ſur une colline, au-bas de laquelle coule une petite riviere. *Long.* 15. 42. *lat.* 29. 13. (*D. J.*)

TECTOSAGES, LES, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoiſe; ils faiſoient partie des *Volcæ*. Strabon, *l. IV.* & Ptolomée, *l. II. c.* 7, les étendent juſqu'aux monts Pyrénées.

M. Sanſon dit que le peuple *Volcæ-Tectoſages*, occupoit l'ancien diocèſe de Toulouſe, & encore apparemment celui de Carcaſſonne, qui ſont préſentement tout le haut Languedoc & davantage. Il faut remarquer que l'ancien diocèſe de Toulouſe eſt aujourd'hui diviſé en huit diocèſes; [illegible] louſe,
[illegible] bez, Montauban, Lava[illegible] Riez,
[illegible] & Mirepoix. P[illegible] renoit
[illegible] *Tectoſages*, le [illegible] & le
[illegible]
[illegible] étoien[illegible] rmer,
[illegible] Gau-
[illegible] oute
[illegible] mont [illegible] neux
[illegible] ppelloit les [illegible] nérane
[illegible] ent juſqu'au [illegible] à une
[illegible] ui eſt l'ancienne ville d'Ancyre.
[illegible] Quand Manlius, conſul romain,
[illegible] ie des Gaulois, au mont Olympe,
[illegible] s *Tectoſages* à Ancyre, dont Pline
[illegible] fondation; mais ils n'avoient fait que
[illegible] lle, puiſque long-tems avant leur venue
[illegible] lexandre-le-grand y avoit donné audience
[illegible] s de la Paphlagonie. Il eſt ſurprenant
[illegible] qui étoit d'Amaſia, n'ait parlé d'Ancyre
[illegible] hâteau des Gaulois; Tite-Live
[illegible] il l'appelle *une ville illuſtre*.
[illegible] dans l'hiſtoire des *Tectoſages*
[illegible] ns de la forêt Hercynienne.
[illegible] *ges* de la Germanie étoient
[illegible] s, de la Gaule narbonnoiſe.
[illegible] itoient ſur la rive droite du
[illegible] n château de Teck conſerve
[illegible] de leur nom.
[illegible] qui reſterent dans leur patrie, fu-
[illegible] nſidérés, juſqu'à la priſe de Toulou-
[illegible] s Cépion, cent ſix ans avant l'ere
[illegible] t amaſſé des tréſors immenſes,
[illegible] ain pilla & emporta; mais la
[illegible] les lieux, d'en profiter. (*D. J.*)
[illegible] *VIATUM*, (*Archit. rom.*)
[illegible] y avoit chez les Romains deux
[illegible] n appellé *diſpluviatum*, lorſque le
[illegible] n pignon à l'autre, l'eau étoit jettée
[illegible] auche, l'autre toit ſe nommoit *teſtu-*
dinatum, par le moyen duquel l'eau tomboit de quatre côtés. Les premiers ſont encore appellés *peſtinata*, parce que les chevrons qui deſcendent du faîtage lui [illegible] l'entablement, avoient la forme d'un peigne. (*D. J.*)

TECUITLES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) [illegible] les Mexiquains nommoient ceux qui avoient [illegible] que dans une eſpece d'ordre de chevalerie [illegible] n'étoit admis qu'après un noviciat [illegible] bizarre. Cet honneur [illegible] fils des prince[illegible]

la réception, le récipiendaire accompagné de ses parens & des anciens chevaliers se rendoit au temple; après s'être mis à genoux devant l'autel, un prêtre lui perçoit le nez avec un os pointu ou avec un ongle d'aigle; cette douloureuse cérémonie étoit suivie d'un discours dans lequel le prêtre ne lui épargnoit point les injures; il finissoit par lui faire toute sorte d'outrages, & par le dépouiller de ses habits. Pendant tout ce tems, les anciens chevaliers faisoient un festin pompeux aux dépens du récipiendaire, auquel on affectoit de ne faire aucune attention; le repas étant fini, les prêtres lui apportoient un peu de paille pour se coucher, un manteau pour se couvrir, de la teinture pour se frotter le corps, & des poinçons pour se percer les oreilles, les bras & les jambes. On ne lui laissoit pour compagnie que trois vieux soldats chargés de troubler sans cesse son sommeil pendant quatre jours, ce qu'ils faisoient en le piquant avec des poinçons, aussitôt qu'il paroissoit s'assoupir. Au milieu de la nuit il devoit encenser les idoles, & leur offrir quelques gouttes de son sang, ce qui étoit suivi de quelques autres cérémonies superstitieuses. Les plus courageux ne prenoient aucune nourriture pendant ces quatre jours; les autres ne mangeoient qu'un peu de maïz, & ne buvoient qu'un verre d'eau. Au bout de ce tems le récipiendaire prenoit congé des prêtres, pour aller renouveller dans les autres temples des exercices moins rudes à la vérité, mais qui duroient pendant un an; alors on le remenoit au premier temple où on lui donnoit des habits somptueux; le prêtre lui faisoit un grand discours rempli des éloges de son courage; il lui recommandoit la défense de la religion & de la patrie, & la fête se terminoit par des festins & des réjouissances. Les *Técuiltes* se mettoient de l'or, des perles ou des pierres prétieuses dans les trous qu'on leur avoit faits au nez, ce qui étoit la marque de leur éminente dignité.

TECULET, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, dans la province de Héa, au royaume de Maroc, proche de l'en[illegible] la Diure, où elle a un petit po[illegible] Les m[illegible] de terre. *Long.* 8. [illegible] 30. 41.

TE[illegible] fleuve de [illegible] son P[illegible] Ptolomée [illegible] Ce fle[illegible] la l[illegible] mode[illegible]

TE[illegible]) vill[illegible] yaume [illegible] sur la cô[illegible] liée, à dis[illegible] Alger. La r[illegible] extrêmement poissonneuse. *Long*[illegible]

TE-DEUM, s. m. (*Hist. des*[illegible] appelle de ce nom un cantique [illegible] catholique. Il est ainsi nommé, pa[illegible] dinairement à la fin des matines, [illegible] sont point simples féries, ni dimanche[illegible] d'avent; on attribue ce cantique à S. [illegible] S. Augustin. Au commencement du[illegible] plaignoit dans un concile que les m[illegible] le *te Deum* pendant l'avent & le ca[illegible] sage de l'église romaine; mais ils [illegible] le faisoient suivant la regle d[illegible] par S. Grégoire, & on les l[illegible]

Loisel, dans son dialogue [illegible] tion d'une fameuse cause [illegible] ment de Paris par Mrs Boul[illegible] l'on nomma la cause du *te D*[illegible] fait tel qu'il est raconté par l'auteu[illegible] Chartres avoit ordonné par son testa[illegible] tât le *te Deum* en l'église au jour & [illegible] terrement, ce que l'évêque Guill[illegible] seulement nouveau, mais si scand[illegible] sus ce qu'il avoit desiré, ajo[illegible] hymne de louange & de réjou[illegible] ble au service des trépassés. L[illegible] noit au contraire qu'il n'y avo[illegible] de pieux dans cette hymne, & [illegible] parcourut tous les versets dont [illegible] avec de belles recherches & interpré[illegible] les orna; enfin il justifia qu'il contenoi[illegible] une priere formelle pour les morts, en ces mots: *te ergo quæsumus, famulis tuis subveni, quos pretioso sanguine redemisti. Æterna fac cum sanctis tuis in gloria numerari.* Bref, la cause fut si bien plaidée, que le testament & le *te Deum* ordonné par icelui furent confirmés par arrêt qu'on baptisa du nom de *te Deum laudamus*.

Le *te Deum* se chante encore extraordinairement en pompe & m[illegible] rendre publique-

ment graces à Dieu d'une victoire remportée par terre ou par mer. C'est ce qui fit dire à une dame d'esprit du dernier siecle, que le *te Deum* des rois étoit le *de profundis* des particuliers. Un poëte écrivoit dans le même tems à ce sujet:

J'ai vu les nations avide de carnage.
En faire un métier glorieux.
Et des tristes effets de leur funeste rage,
Aller pompeusement rendre graces aux dieux.

(*D. J.*)

TEDIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Arabie déserte, au voisinage de la Mésopotamie, près d'Oragana & de Zagmais, selon Ptolomée *l. V. c. xix.* (*D. J.*)

TEDLA, (*Géog. mod.*) petite province d'Afrique, au royaume de Maroc, dont elle est la plus orientale. Elle est abondante en blé, en huile & en pâturages. Sa capitale porte son nom, & est sur la riviere de Derne. (*D. J.*)

TEDMOR, (*Géog. mod.*) *Long.* suivant Abulféda, 62. *latit.* 26. dans le second climat. *Voyez* PALMYRE. (*D. J.*)

TEDNEST, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, capitale de la province de Héa, sur une riviere qui l'entoure presque de tous côtés. Les Portugais prirent cette ville en 1514, & en furent chassés quelque tems après par le chérif Mohammed. *Long.* 16. *latit.* 30. 28. (*D. J.*)

TEDSI, (*Géog. mod.*) ville de l'Afrique, au royaume de Maroc, dans une plaine, à une lieue de la riviere de Sus, à douze de Tarudant, à vingt de la mer, & à sept du grand Atlas; elle est la résidence d'un gouverneur. (*D. J.*)

TÉES LA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Angleterre, en Yorck-Shire; elle sépare cette province de celle du Durham, & après avoir reçu la petite riviere de Lune, elle se jette dans la mer. (*D. J.*)

TEFETHNE, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, au royaume de Maroc. Elle a sa source au mont Gabelelhadi, & se jette dans la mer vis-à-vis du cap & de l'île de Magador. (*D. J.*)

TEFEZARA, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Tremecen, à cinq lieues est de la ville de Tremecen. Son territoire a non-seulement des mi[illegible] de fer, mais il rapporte beaucoup de blé, & [illegible] de bons pâturages. *Longit.* 17. 14. *latit.* [illegible] 45. (*D. J.*)

TEFF, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece de grain qui se cultive abondamment en Ethiopie & en Abyssinie, & qui fait la principale nourriture des habitans du pays. Il est d'une petitesse extrème, n'ayant, [illegible] on, que la dixieme partie de la grosseur d'un [illegible]n de moutarde; cependant on en fait une espece [illegible]ain qui seroit assez bon, si l'on prenoit plus de [illegible] à le faire.

[illegible]EFFILIN, s. m. (*Hist. judaïq.*) nom que les [illegible]uifs modernes donnent à ce que la loi de Moïse appelle *totaphot*; ce sont de certains parchemins mystérieux qu'ils portent dans le tems de leurs prieres, [illegible] que Léon de Modene décrit ainsi dans son livre [illegible] *cérémonies des juifs, part. I. ch. xj.* On en dis[illegible]e de deux sortes, dont l'un est la *teffila* de la [illegible]ain, & l'autre la *teffila* de la tête. On écrit sur [illegible]eux morceaux de parchemin avec de l'encre faite [illegible]xprès, & en lettres quarrées, ces quatre passages [illegible]e la loi; *écoute Israël, &c.* le second, *& il arrivera si tu obéis, &c.* le troisieme, *sanctifie-moi tout* [illegible] *né, &c.* le quatrieme, *& quand le Seigneur* [illegible] *entrer, &c.* Ces deux parchemins sont rou[illegible] [illegible]mble en forme d'un petit rouleau pointu, [illegible] renferme dans de la peau de veau noir; puis on la met sur un morceau quarré & dur de la même [illegible]eau, d'où pend une courroie aussi de veau lar[illegible] [illegible]n doigt, & longue d'une coudée & demie ou [illegible]in. Ils posent ces *teffilins* au [illegible] bras [illegible]auche, & la courroie, après avoir [illegible] [illegible]œud en forme de *jod*, se noue à [illegible] en ligne spirale, & vient finir au bout [illegible] milieu.

Pour l'autre *teffila*, on écrit aussi les quatre passages ci-dessus mentionnés sur quatre morceaux de [illegible]lin séparés, dont on forme un quarré sur [illegible] [illegible]ce la lettre *schin* [illegible] met par-dessus un [illegible] petit quarré de veau, [illegible] comme l'autre [illegible] sort deux courroies semblables en longueur [illegible] & en figure à celle du premier teffila. Ce quarré se met sur le front, & les corroies après avoir ceint la tête, se[illegible]

forment un nœud derriere qui approche de la lettre *daleth*, puis elles viennent se rendre vers l'estomac. S. Jerome fait mention de ces *tefilins* des juifs dans son commentaire sur S. Matthieu, où il est parlé des Phylacteres : „ les Pharisiens, dit-il, expliquant mal „ ce passage, écrivoient le décalogue de Moïse sur „ du parchemin qu'ils rouloient & attachoient sur „ leur front, & en faisoient une espece de couronne „ à l'entour de leur tête, afin de les avoir toujours „ devant les yeux „. Au reste, il n'y a que les juifs rabbinites qui suivent cette pratique, & les Caraïtes leurs adversaires les appellent par raillerie des *ânes bridés avec leur teffilim*. *Voyez* FRONTEAU.

TÉFLIS, *ou* TAFLIS, *ou* TIFLIS, (*Géog. mod.*) en latin *Acropolis Iberica*, ville d'Asie, dans le Gurgistan, que nous appellons la *Géorgie*, & sa capitale. Elle est située au pié d'une montagne sur la rive droite de Kur, le Cyre, ou un bras du Cyre des anciens, qui a sa source dans les montagnes de Géorgie, & se joint à l'Araxe, d'où ils se rendent conjointement dans la mer.

Téflis est une des belles villes de Perse, & la résidence du prince de Géorgie; elle s'étend en longueur du midi au nord, & est peuplée de persans, de géorgiens, de grecs, d'arméniens, de juifs, de catholiques. Elle est défendue par une bonne forteresse que les Turcs y bâtirent l'an 1576, après qu'ils se furent rendus maîtres de la ville & de tout le pays d'alentour, sous la conduite du fameux Mustafa Pacha, leur généralissime.

Il s'y fait un grand commerce de soies, de fourrures, & de la racine appellée *boia*. Il y a dans *Téflis* des bains d'eaux chaudes, de grands bazars bâtis de pierres, & des caravanserais.

Les capucins y ont une mission avec une maison depuis plus d'un siecle. La congrégation ne leur accorde que dix-huit écus romains pour chaque missionnaire, mais ils exercent la médecine; & quan[t] au spirituel, ils ont la permission de dire la messe sa[ns] personne pour la servir, de la dire en toutes sort[es] d'habits, d'absoudre de tous péchés, de se déguiser, d'entretenir chevaux & valets, d'avoir des esclaves, d'acheter & de vendre; de donner & de prendre [à] intérêt. Malgré de si beaux privileges, ces missionnaires ne font guere de prosélytes, car le peuple de Géorgie est si ignorant, qu'il ne trouvent p[as] ... me que les capucins soient chrétiens, parce [qu'ils] ont appris qu'en Europe, ils ne jeûnent pas com[me] à *Téflis*. Aussi les capucins n'ont que deux pauvr[es] maisons dans toute la Géorgie. (1)

On compte une quinzaine de mille ames dans *Téflis*, dont il y en a environ deux cens de catholiques romains. Le patriarche des Géorgiens y dem[eu]re; c'est une ville assez moderne. *Long.* 63. 45 ... 43. 5. (*D. J.*)

TEFTANA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afr[ique] au royaume de Maroc, sur la côte de l'Océan, ... elle a un port capable de recevoir les petits bâ[ti]mens. C'est l'*Herculis Portus* des anciens, que Pt[o]lomée met à 74. 30. *de longitude*, & *à* 30d. *de la[ti]tude*. (*D. J.*)

TEFTARDAR, s. m. *terme de relation*, ... DEFTARDAR. C'est le trésorier des finances [de] l'empire turc; il est assis au divan à côté du nichandg[i] bacchi qui est le garde des sceaux de l'état.

Le *tefterdar*, comme l'écrit Pocock, est en Eg[y]pte le trésorier des tributs qu'on paie sur les terre[s] au grand-seigneur; il n'est nommé dans sa charge p[ar] la Porte que pour un an, mais il est ordin[airement] continué plusieurs années de suite.

Cet office est quelquefois donné à un des p... ...s beys, pour l'aider à soutenir son rang, ...

quemment à un homme qui se croit d'un caractere éloigné de l'intrigue, car aucun parti ne desire qu'un homme remuant du parti opposé, soit revêtu d'un emploi aussi lucratif & aussi important, que l'est celui du *tefterdar*. (*D. J.*)

TEGANUSA *ou* THEGANUSA, (*Géog. anc.*) les Grecs écrivent ce nom par un Th: île que Pline, *liv. IV. ch. xij.* met dans le golfe de Laconie; mais qu'il convient de placer dans le golfe de Messène, puisqu'elle est située devant le promontoire Acritas, entre Méthone & Corone, deux villes de la Messénie. Le promontoire Acritas court dans la mer, dit Pausanias, *Messen. ch. xxxiv.* & au-devant est une île deserte, nommée *Theganusa*. Ptolomée qui écrit *Thiganusa*, le met pareillement dans le golfe de Messénie, près du promontoire Acritas, qui est bien éloigné du golfe de Laconie. Le nom moderne est *Isola di cervi*, selon le P. Hardouin, qui n'a pas pris garde que Pline avoit mal placé cette île, que l'on appelle présentement *Venetica*. (*D. J.*)

TEGAZA *ou* TEGAZEL, pays d'Afrique, dans la province de Soudan, au levant du royaume de Sénéga. C'est un desert de la Lybie, plein de mine de sel. On n'y trouve qu'une seule ville de même nom, située entre les montagnes de sel, & les habitations des Oulets arabes. *Lat.* 21. 36.

TÉGÉE, (*Géog. anc.*) *Tegea*, ville du Péloponnèse, dans les terres, près du fleuve Alphée, selon Pausanias, qui dit que ce fleuve se perdoit sous terr[e] dans le territoire de la ville de *Tégée*. Cette ville f[ut] autrefois considérable: Polybe en parle beaucoup, mais il ne marque point sa situation. Il dit dans un endroit, que Philippe partit de Mégalopolis, & passa par *Tégée* avec son armée, pour se rendre à Argos: il raconte, *l. II. c. xvj.* que Philopœmen ayant pris d'emblée la ville de *Tégée*, alla camper le lendemain sur le bord de l'Eurotas.

Les Achéens tinrent quelquefois leur assemblée générale dans cette ville durant leur ... contre les [La]cédémoniens. Strabon, *l. VIII.* ... de plusieurs villes ruinées par les ... *Tégée* ... encore passa... ...ns sont ... *Tégée* ... ville ... notre ... sous la ... ...rinth... petit ... Ro... ...i occide... ...n monume... par les habi... ...ns. On voit, dit-il, dans la place ... vis-à-vis du temple de Vénus, ... des statues. Sur la premiere étoit ... législateurs de *Tégée*, Antipha... ...onidas, & Pyrias. Sur l'autre, on ... de l'Arcadien Jasius, monté à cheval, ... cheval auprès d'elle, & tenant de la ... branche de palmier.

... *Tégée* & son territoire faisoient partie ... fut sous la domination des rois ar... la fin de la seconde guerre de Mes... ...lle de *Tégée* commença à former ... des autres cantons de l'Arca... ...ns pas combien de tems sub...

... temple de Minerve, surnom... été bâti par Aléus. Ce tem... les criminels de toute la Gre... ...onien Pausanias s'y réfugia. ... ...ete tragique, qui parut sur la fin de ... ...ade, & qui vécut un siecle, étoit natif ...

... fameux Evhémere *tégéate* dans son ... ...mes des philosophes, & Messénien

(1) L'idée que nous donne le savant auteur de cet article, des m[issions] des PP. Capucins dans la Géorgie n'est pas tout à fait just[e] ... est renfermée dans des bornes trop étroites, de même que ... qu'il nous donne des avantages que retire l'église catholique ... peines & soins infatigables de ces bons religieux ... [illegible] ... l'horrible schisme ... Mais s'il leur en a coûté des grands travaux ... jusqu'à répandre leur sang pour ... Jesus-Christ, ils ont eu aussi la gloire de con[vertir] dans peu d'années plus de dix mille personnes suivant la re... faite à la Congrégation *de propaganda fide* en 1746. & du nombre de ceux là furent le roi George ... & le prince ... [illegible] ... avec grande reserve ... Papes qui les ... conformément ... avec reserve ...

tien dans le traité d'Iſis & d'Oſiris. Quoi qu'il en ſoit, Evhémere fleuriſſoit du tems de Caſſandre, roi de Macédoine, qui en faiſoit grand cas. C'étoit en effet un philoſophe du premier ordre, qui voyagea dans une partie du monde, & parcourut les côtes méridionales de l'Océan. Il immortaliſa ſon nom par ſon hiſtoire ſacrée, que le poëte Ennius traduiſit en latin. Si l'auteur intitula ſon ouvrage *hiſtoire ſacrée*, ce n'eſt pas qu'il crût que le ſujet en fût ſacré; car il y ſoutenoit que les dieux n'étoient originairement que des hommes qu'on avoit déifiés, & il appuyoit cette opinion ſur les inſcriptions qu'il avoit trouvées dans les plus anciens temples; mais il employa ce titre pour s'accommoder à l'opinion reçue.

Cette hiſtoire ſinguliere d'Evhémere lui ſuſcita bien des ennemis, & les Grecs à l'envi travaillerent à la décréditer. On le ſurnomma l'*athée* par excellence, & ce n'eſt pas le ſeul homme qui convaincu de l'exiſtence d'un Dieu, ait été accuſé d'athéiſme. On ne fit aucune grace à ſon ouvrage, & l'on empêcha ſi bien de paroître un monument qui anéantiſſoit la religion dominante, que ni l'original, ni la traduction d'Ennius n'ont paſſé juſqu'à nous.

Ce n'eſt pas qu'il faille ajouter foi aux inſcriptions d'Evhémere. Il les avoit ſans doute fabriquées lui-même; c'eſt du-moins ce qui paroît en particulier de celles du temple de Jupiter Triphylien, qu'il trouva dans l'île de Panchée, île qui n'a jamais exiſté dans le monde, comme Eratoſthene le prouva de ſon tems. *Voyez* PANCHÉE, *Géog. anc.* (*D. J.*)

TEGGIAR-TZAIR, (*Géog. mod.*) bourg de Natolie, célebre dans l'hiſtoire turque & chrétienne, parce que Mahomet II. y finit ſes jours en 1481. Perſonne n'ignore que c'eſt un des plus grands conquérans dont l'hiſtoire faſſe mention. Il a ſignalé ſon regne par la conquête de deux empires, de douze royaumes, & de deux cens villes conſidérables. C'eſt ainſi qu'il a mérité les titres de *grand*, & de *pere de la victoire*, [illegible] que les Turcs lui ont donnés pour le diſting[illegible] autres ſultans, & titres que les chrét[illegible]nt pas conteſtés.

Quoiqu[illegible]eux & plein d'[illegible] bition de[illegible]te ambition le devoir[illegible]t rendre Amurat [illegible] Il red[illegible] ſujet fa[illegible]oubl[illegible]ait unique [illegible]

Les moines [illegible] ce grand conq[illegible]nt comme un barbare inſenſé, qui tantôt coup[illegible]te à une maîtreſſe qu'il aimoit éperduement [illegible]aiſer les murmures de ſes ſoldats, tantôt fai[illegible]tre à quelques-uns de ſes ichoglans[illegible] qui d'eux avoit mangé un melon: to[illegible] ſont démenties par les annales turques.

Ce qui montre évidemment, dit M. [illegible] malgré les déclamations du cardinal Iſido[illegible] d'autres, que Mahomet étoit un prince [illegible] plus poli qu'on ne le croit, c'eſt qu'il l[illegible] tiens vaincus la liberté d'élire un patri[illegible] talla lui-même avec la ſolemnité ordina[illegible] la croſſe & l'anneau que les emp[illegible] n'oſoient plus donner depuis long[illegible] carta de l'uſage, ce ne fut que pou[illegible] qu'aux portes de ſon palais le pa[illegible] mé *Gennadius*, qui lui dit „ qu'il [illegible] „ honneur que jamais les empereu[illegible] „ voient fait à ſes prédéceſſeurs. Ce[illegible] les belles actions de ce grand monarque [illegible] tredites ou diſſimulées par la plûpart [illegible] chrétiens. Car il n'y a point d'opprobre [illegible] outrageux dont leur plume n'ait vo[illegible] moire de ce prince.

Souverain par droit de conquê[illegible] Conſtantinople, il eut l'humanit[illegible] d'offrir à l'autre partie la même [illegible] avoit voulu accorder à la ville entiere [illegible] religieuſement. Ce fait eſt ſi vrai, que [illegible] ſes chrétiennes de la baſſe-ville furent [illegible] juſque ſous ſon petit-fils Sélim, qui en fit abattre pluſieurs. On les appelloit les *meſquées d'Iſſevi*. Iſſevi eſt en turc le nom de *Jéſu*.

Ajoutons à ſa gloire, qu'il fut le premier ſultan qui goûta les arts & les ſciences, & qui les ait chéries. Il étudia l'hiſtoire, il entendoit le latin, il parloit le grec, l'arabe, le perſan; il ſavoit ce qu'on pouvoit ſavoir alors de géographie & de mathématiques. Il aimoit la ciſelure, la muſique, & la peinture avec paſſion.

Il fit venir de Veniſe à Conſtantinople le fameux gentil Bellino, & le récompenſa comme Alexandre avoit récompenſé Apelles, par des dons & par ſa familiarité. Il lui fit préſent d'une couronne d'or, d'un collier d'or, de trois mille ducats d'or, & le renvoya avec honneur.

Il eût peut-être fait fleurir les arts dans ſes états s'il eût vécu davantage; mais il mourut à 52 ans, & lorſqu'il ſe flattoit de venir prendre Rome, comme il avoit pris Conſtantinople. Depuis ſa mort la langue greque ſe corrompit, & l'ancienne patrie des Sophocles & des Platons, devint bientôt barbare. (*D. J.*)

TEGLIO, (*Géog. mod.*) gouvernement dans la Valteline, de la dépendance des Griſons; il eſt diviſé en trente-ſix petits départemens. (*D. J.*)

TEGORARIN, (*Géogr. mod.*) pays d'Afrique, dans la Barbarie, au Bilédulgérid; il contient pluſieurs villages, & les caravanes s'aſſemblent dans les uns ou dans les autres, pour traverſer les déſerts de la Lybie; le bourg ou village principal prend le nom du pays. *Long.* 21. 18. *latit.* 30. (*D. J.*)

TEGTESA, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, ſituée ſur une montagne ſi roide, qu'on n'y peut monter que par un ſentier fort étroit, & par des degrés creuſés çà & là dans le roc. Ses habitans paſſent pour les plus grands voleurs du pays. (*D. J.*)

TEGULCHITCH, (*Hiſt. nat. anim.*) c'eſt une eſpece de rats qui ſe trouvent en abondance dans la péninſule de Kamtchatka; ils ſont d'une couleur brune & de la groſſeur de nos plus gros rats d'Europe; ils en different néanmoins par leur cri, qui reſſemble à celui d'un petit cochon. Ces rats amaſſent pendant l'été des proviſions de racines dans des trous, qui ſont diviſés en compartimens; ils les en tirent pour les faire ſécher au ſoleil lorſqu'il fait beau; pendant cette ſaiſon ils ne ſe nourriſſent que de fruits, ſans toucher à la proviſion deſtinée pour l'hiver.

[illegible]es rats changent d'habitation comme les hordes [illegible]antes des Tartares; quelquefois ils quittent le Kamt[illegible]atka pour pluſieurs années, ce qui allarme beau[illegible]up les habitans, qui croient que leur retraite an[illegible]ce une année pluvieuſe & défavorable à la chaſſe. Ces rats partent communément au printems; ils ſe raſſembl[illegible]t alors en très-grand nombre, dirigent leur rou[illegible]ers l'occident; ils traverſent les rivieres, & m[illegible]s bras de mer à la nage; lorſqu'après avoir long-tems nagé ils [illegible] les bords, ils tombent ſouvent de laſſitude, & l'on diroit qu'ils ſont morts; mais peu-à-peu ils ſe remettent & continuent leur [illegible]rche. Leur troupe eſt quelquefois ſi nombreuſe, [illegible] les voyageurs ſont obligés d'attendre deux heures [illegible]ette armée de rats ſoit paſſée.

[illegible]Kracheninicoff, à qui cette deſcription eſt dûe, [illegible] quelques habitans de Kamtchatka lui ont aſſuré [illegible]s rats en quittant leurs trous, ont ſoin de cou[illegible] d'herbes venimeuſes les proviſions qu'ils y ont [illegible]ſſées; ils le font pour tuer les autres rats ou ani[illegible]x qui pourroient venir les voler en leur abſence. [illegible]que par haſard ils trouvent qu'on leur a enlevé [illegible]magaſin, & qu'il ne leur reſte plus rien pour ſub[illegible] ils ont l'inſtinct de s'étrangler en preſſant leur [illegible]tre des rameaux fourchus. Ces rats ſont regar[illegible] comme de ſi bon augure par les habitans, qu'ils [illegible]ſoin de leur mettre de quoi ſe nourrir dans leur [illegible] quand ils en découvrent par haſard.

[illegible]EGUMENT, ſ. m. *terme d'Anatomie*, qui ſe dit [illegible] peaux ou membranes qui couvrent le corps; com[illegible] l'épiderme, la peau, le pannicule charnu, & [illegible] reticulaire, ſi tant eſt qu'elle exiſte. *Voy.* [illegible]IDERME, PANNICULE, *&c.* Ce mot eſt com[illegible] *tegumentum*, de *tego*, je couvre.

[illegible] donne auſſi le nom de *tégument*, aux membr[illegible] [illegible]ticulieres qui enveloppent certaines part[illegible] [illegible] par exemple, aux tuniques de l'œil. *Voyez* [illegible]MBRANE, TUNIQUE, ŒIL, *&c.*

[illegible]EGYRE, *Tegyra*, (*Géog. anc.*) ville de la Béo[illegible] Plutarque ſemble marquer la ſituation de cette ville vers le mont Ptoon, entre le lac Copais & l'Euripe; il y avoit à *Tegyre* un oracle d'Apollon. (*D. J.*)

TEHAMA, ou TAHAMAH, (*Géog. mod.*) contrée de l'Arabie heureuſe, ſur le bord de la mer Rouge. Elle eſt bornée au nord par l'état du chérif de la Mecque; à l'orient par le pays appellé *Chaulan*; au midi par le territoire de Moka. (*D. J.*)

TEHEBE, (*Géog. mod.*) village du royaume d'Ormus, du côté de l'Arabie; il eſt bâti dans une ouver-

ture

ture de ces affreux rochers qui y regnent le long de la mer. Il entre dans cette ouverture une eau claire qui forme un canal ſi large, que les barques d'une grandeur médiocre y peuvent arriver commodément. Ce lieu ne contient qu'une centaine de cabanes bâties de terre & de bois, habitées par quelques arabes du pays; cependant entre les ouvertures étroites de ces rochers, on découvre quantité de palmiers, d'orangers, & de citronniers, qui portent des fruits pleins de jus. (*D. J.*)

TEICHMEIER, (OSSICULAIRE DE). Teghmeier médecin & profeſſeur d'Anatomie, de Chirurgie, & de Botanique dans l'univerſité de Gênes, parle dans ſes élémens d'une anthropologie d'un oſſelet de l'ouïe, lenticulaire, qu'il prétend avoir découvert le premier dans la tête d'un veau, entre l'articulation du marteau avec l'enclume, & qui porte ſon nom. Caſſebohom dit l'avoir obſervé une fois dans l'oreille humaine. *Voyez* OREILLE.

TEICHOPŒIS, ſ. m. (*Antiq. grecq.*) [illegible], *magiſtrat* d'Athènes, chargé de prendre ſoin des murs de la ville; le nombre de ces ſortes de magiſtrats étoit égal à celui des tribus; car chaque tribu en nommoit un. Potter, *Archaol. græc. t. I. pag.* 84. (*D. J.*)

TEIGNE, ſ. f. *tinea*, (*Hiſt. nat.*) inſecte du genre des chenilles, qui ſe fait un fourreau, & qui ſe métamorphoſe en phalene. Il y a un très-grand nombre de différentes eſpeces de *teignes*; les unes ſont domeſtiques, & ſe trouvent ſur les habits, les tapiſſeries, & en général, dans toutes les étoffes de laine & dans les pelleteries; cette eſpece n'eſt que trop connue par les trous qu'elle fait dans les étoffes, non-ſeulement pour ſe nourrir, mais encore pour ſe former un fourreau de poils ou de laine, dont elle change pluſieurs fois, à meſure qu'elle groſſit. D'autres *teignes* reſtent ſur les arbres; elles ſe tiennent collées ſous les feuilles, & elles ſe nourriſſent de la ſubſtance qui eſt entre la membrane ſupérieure & la me[illegible]brane inférieure des feuilles; elles ſe font avec [illegible] membranes un fourreau qui eſt de couleur de feui[illegible] morte, & qui a différentes figures, ſelon l'eſpece [illegible] *teignes* qui l'a formé. On trouve de ces *teignes* [illegible] beaucoup de plantes, & principalement ſur le chêne, l'orme, le roſier le poirier, *&c.* Il y a auſſi des *teignes* aquatiques qui ſe nourriſſent & qui ſe [illegible] un fourreau avec les feuilles des plantes qui [illegible] dans l'eau, comme le potamogeton, la lentille d'eau, *&c.* On a auſſi donné le nom de *teigne* aquatique à une eſpece de ver qui ſe trouve dans les ruiſſeaux, & qui ſe fait un étui ou fourreau de grains de ſab[illegible] de morceaux de bois, *&c.* On l'appelle *charrée*. *V*[illegible] CHARRÉE. Cet inſecte n'eſt point du genre de[illegible] *gnes*, & au lieu de ſe transformer en phalene [illegible] change en une mouche à quatre aîles. Il y a [illegible] peces de *teignes* qui reſtent ſur les murs, & q[illegible] ment leurs fourreaux de petits grains de pierre. L[illegible] térieur du fourreau de toutes les eſpeces de *teign*[illegible] eſt tapiſſé de ſoie que l'inſecte file. On trouve ſur [illegible] tiges & ſur les branches des arbres des *teignes* qu[illegible] nourriſſent des plantes paraſites qui y croiſſent [illegible] que le lichen, & qui s'en font un fourreau. [illegible] *pour ſervir à l'hiſt. des Inſectes*, par M. de Réau[illegible] *tome III. Voyez* INSECTE.

Fauſſe-teigne; M. de Réaumur a donné ce no[illegible] des inſectes qui ſe font un fourreau comme les teig[illegible] mais qui en different en ce qu'ils ne traînent pas l[illegible] fourreau avec eux comme les *teignes*. Il y a beauco[illegible] de différentes eſpeces de *fauſſes-teignes*; les [illegible] les & les mieux connues ſont celles des abe[illegible] blé; celle-ci cauſent beaucoup de domm[illegible] les greniers; elles ſe font un fourreau de [illegible] grains de blé qu'elles attachent les uns aux [illegible] avec de la ſoie qu'elles filent, & elles ſe nour[illegible] de la farine que contiennent ces grains. On [illegible] dans les ruches des abeilles des *fauſſes-teignes*, el[illegible] mangent la cire des alvéoles qui ne contiennent p[illegible] de miel. Souvent ces inſectes obligent les abeilles [illegible] changer de ruches par les dégâts qu'ils font dans leurs gâteaux; ils n'attaquent point les alvéoles où il y a [illegible] *Mém. pour ſervir à l'hiſt. des inſectes*, par M. de Réaumur, *tome III. Voyez* INSECTE.

[illegible] *tinea*, (*terme de Chirurgie*) maladie [illegible] par les auteurs arabes *[illegible]*, & qui [illegible] achores. *Voyez* ACHORE.

[illegible] ſorte de lepre. Les auteurs 20 [illegible] ment trois eſpeces; ſavoir, une [illegible] & une [illegible] mais qui ne ſont en effet que divers degrés de la même maladie. *Voy.* LEPRE.

Turner définit la *teigne*, un ulcere qui vient à la tête des enfans par une humeur vicieuſe, corroſive, ou ſaline; & qui rongeant les glandes cutanées en détruit avec le tems le tiſſu.

Cette maladie eſt appellée *teigne*, parce qu'elle reſſemble aux trous que fait au papier, *&c.* l'inſecte qui porte le même nom. Dans le premier état la peau eſt couverte d'une matiere blanche, ſeche, crouteuſe ou écailleuſe. Dans le ſecond état, elle paroît grenue. Dans le troiſieme, elle eſt ulcérée.

Les remedes internes propres pour la *teigne*, ſont les mercuriaux, les purgatifs convenables, les adouciſſans. La ſalivation, ſur-tout par les onctions mercurielles, a quelquefois réuſſi, après que les autres méthodes s'étoient trouvées inutiles. Les remedes externes ſont les fomentations avec les racines de patience, d'ariſtoloche, de raphanus ruſticanus, d'abſynthe, *&c.* bouillies dans l'eau, & exprimées, auxquelles on ajoute l'eſprit-de-vin camphré, *&c.* des linimens avec le lard, des onguens avec le précipité blanc & le ſoufre pulvériſé, ou avec la poudre de vitriol romain & de vitriol blanc, le précipité rouge, *&c.*

On traite de la *teigne*, & avec ſuccès, une quantité de pauvres enfans à l'hôpital de la Salpêtriere; on ne fait point ou fort peu d'uſage de remedes intérieurs: on emploie un emplâtre très-agglutinatif, qui ne s'arrache qu'avec peine, & qui enleve la racine des cheveux; lorſqu'on a emporté les cheveux des endroits affectés, on guérit les malades avec un onguent deſſicatif doux.

Par ce traitement on déracine le mal avec ſûreté. L'extraction des cheveux déchire le bulbe & laiſſe couler l'humeur âcre qui y ſéjourne, & qui eſt la cauſe du mal. Il eſt aſſez ordinaire que les malades guériſſent avec une dépilation, ce qui attire quelquefois des reproches au chirurgien; de ſorte, dit Paré, que pluſieurs ont laiſſé la cu[illegible] [illegible]iriques & [illegible] [illegible]truire en [illegible]mmes. On réuſſit [illegible] [illegible]efficatifs, [illegible] cette maladi[illegible] [illegible]nt point; [illegible]iriques & le[illegible] [illegible] d'exem[illegible]re dans l[illegible] [illegible]ons pour p[illegible]t faire[illegible] [illegible]de la *tei*évite[illegible]tion [illegible] [illegible]ns mer*gne*. Les [illegible] les p[illegible] curiaux, l[illegible] cauteres & les [illegible]oires en détournant cett[illegible]eur ſupprimée, peuvent garantir le genre n[illegible] ſa malignité.

[illegible] propoſe, d'après Jean Devigo, un [illegible] être ſouverain pour la guériſon de [illegible] voici la compoſition. Prenez hellébore [illegible] orpiment, litharge d'or, chaux vive, [illegible] noix de galle, ſuie & cendres grave[illegible]cune demi-once: vif argent éteint avec [illegible] térébenthine & d'axonge, trois onces: [illegible] deux gros. Pulvériſez ce qui doit l'être; [illegible]cs de bourrache, de ſcabieuſe, de fu[illegible] [illegible]patum & de vinaigre, de chacun cinq [illegible] huile, une livre. Faites bouillir juſ[illegible] [illegible] des ſucs; ſur la fin de la cuiſſon [illegible]udres, en ajoutant une demi-once [illegible]utant de cire qu'il en faudra pour [illegible] d'onguent. (*F*)

[illegible]ook, médecin anglois, propoſe un [illegible]ple pour la guériſon de cette mala[illegible] [illegible] mettre quatre onces de vif argent très-[illegible] [illegible]ux pintes d'eau; de faire bouillir le [illegible] pot de terre vernissé, juſqu'à réduction [illegible]au; & de conſerver cette eau dans [illegible] l'uſage, qui conſiſte à s'en frotter [illegible] eau peut auſſi être employée tant [illegible] extérieurement pour détruire les [illegible] paſſer toutes les éruptions de la [illegible] [illegible]rir les ulceres, & pour purifier le [illegible]

[illegible] (*Maréchal.*) maladie des chevaux difficile à guérir. Elle conſiſte dans une pourriture puante qui leur vient à la fourchette. *Voyez* FOURCHETTE.

TEIGNE, ſ. f. (*Charpent.*) les ouvriers en bois appellent *teigne* une maniere de gale qui vient ſur l'écorce du bois; pluſieurs d'eux écrivent & prononcent *teigne* pour *gouſſe*. (*D. J.*)

TEILLE, ſ. f. (*Jardinage.*) eſt une enveloppe qui couvre le bois des arbres, laquelle eſt ordinairement épaiſſe, [illegible], & de couleur [illegible]

TEIL-

TEILLER, v. act. (*Economie*.) c'est détacher le chanvre ou la filasse. *Voyez l'article* CHANVRE.

TEINDRE, v. act. (*Gramm.*) c'est porter sur une substance quelconque une couleur artificielle. On *teint* presque toutes les substances de la matiere, les pierres, les cornes, les cheveux, les laines, les bois, les os, les soies, *&c.* Voyez *l'article* TEINTURE.

TEINT, s. m. (*Gramm.*) il se dit de la couleur de la peau du visage. Une femme a le *teint* beau lorsque sa peau est d'un blanc éclatant, & que ses joues sont d'un rouge vermeil.

TEINT, s. m. (*Teinture.*) l'art de teindre par rapport aux étoffes de lainerie se distingue en France en grand & bon *teint*, & en petit *teint*. Le grand *teint* est celui où il ne s'emploie que les meilleures drogues & celles qui font des couleurs assurées. Le petit *teint* est celui où il est permis de se servir de drogues médiocres, & qui font de fausses couleurs. Les plus riches étoffes sont destinées au grand *teint*, & les moindres sont reservées pour le petit *teint*. Le bleu, le rouge & le jaune appartiennent par préférence au grand *teint*; le fauve & le noir sont communs au grand & au petit *teint*. (*D. J.*)

TEINT, mettre une glace au *teint*, en *termes de Miroitiers*, c'est mettre une lame ou feuille d'étain derriere la glace, & appliquer ensuite du vif-argent dessus; au moyen de quoi l'on voit les objets dans la glace du miroir. *Voyez* GLACE, MIROIR, VERRERIE.

TEINTE, s. f. (*Teint.*) nuance de couleurs, mélange de plusieurs couleurs pour en composer une qui imite celle de l'objet qu'on veut peindre. C'est de l'expérience qu'on apprend singulierement ce qui regarde le mélange des couleurs, & ce qu'elles font les unes avec les autres. C'est cette même expérience qui nous enseigne la maniere d'appliquer les couleurs pour donner du relief aux figures, pour bien marquer les jo... ombres & les éloignemens. Le grand secre... consiste à bien donner les *teintes* & les...

On appel... ménagement miere par r... ou un tou entre la lum... gradation leurs se fai... les & gées du co... *teints*

On nomme ... une seule couleur sans mélange d'aucune autre ... *J.*)

TEINTE PAPIER, (*terme de Papeti*... nomment *papier teinté*, du papier sur leque... couleur légere, pour en ôter l'âcreté ... nuit souvent à un dessein, ou plutôt po... casion de rehausser ce dessein avec du blan... parties qui étant supposées le plus en avant ... recevoir toute la lumiere. Cette derniere ... rend ce qu'on a voulu exprimer d'un gra... & le fait paroître lumineux. (*D. J.*)

TEINTURE, s. f. art de porter des co... la plûpart des substances de la nature, ... ges des hommes.

Le *teinture* des draps, étoffes de lai... coton, étant un objet des plus intére... commerce, on donnera en commença... cet art les noms des couleurs, nu... draps, étoffes de laine, poil, de soies ... suire le détail des ingrédiens employés ... férentes *teintures*, leur origine, culture, ... lité, espece, leurs propriétés & leur usag... pour la déterminer & fixer l'usage, de mêm... lui de l'interdire. Après quoi on expliqu... chanisme ou la main-d'œuvre de la *tei*... que les termes employés par les ouvr... ustensiles, *&c.* dont ils se servent, & ... physique de toutes les *teintures* en g...

La *teinture* est composée de cinq co... ces ou premieres, dont toutes les autres ... sont composées.

Ces couleurs sont le bleu, le rouge, le j..., le fauve & le noir.

Les couleurs qui dérivent des cinq couleurs premieres sont:

Alize.
Amaranthe cramoisie.
Amarante commune.
Ardoise cramoisie.
Ardoise ordinaire.
Aurore fin.
Aurore de garence.
Bleu en général.
Bleu beau.
Bleu brun.
Bleu céleste.
Bleu clair.
Bleu mourant.
Bleu blanc.
Bleu naissant.
Bleu mignon.
Bleu turquin.
Bleu de roi.
Bleu pers.
Bleu d'enfer, fleur de guesde alnego.
Cannelle.
Cannelle cramoisie.
Céladon.
Cerise.
Chamois.
Citron.
Colombin cramoisi.
Colombin commun.
Cramoisi.
Demi-cramoisi.
Ecarlate.
Ecarlate ancienne, dite de France ou des Gobelins.
Ecarlate cramoisie.
Ecarlate d'Hollande.
Ecarlate incarnate cramoisie.
Ecarlate pourpre.
Ecarlate rouge.
Ecarlate violette cramoisie.
Fauve en général.
Fauve couleur de racine & de noisette, *&c.*
Feuille morte.
Flamette cramoisie.
Fleur de grenade.
Fleur de lin cramoisie.
Fleur de pêcher.
Fl... de pommier.
...olin.
... en général.
...gentè cramoisi.
... argenté commun.
Gris-blanc cramoisi.
Gris-blan... commun.
Gris-... cramoisi.
Gris-... commun.
Gris d'ardoise cramoisi.
Gris d'ardoise commun.
Gris d'eau.
...le breda.
...rador.
... de lin cramoisi.
... de lin commun.
...e lin cramoisi.
...e lin commun.
... lin sylvie.
... maure.
...mouron.
...perle.
...e ramier cramoisi.
...e ramier commun.
... rat.
...e sauge.
...e souris.
...ours.
... cramoisi.
... commun.
... d'oye.
... comme ou gris noir.
...bis cramoisi.
...bis commun.
...lombé cramoisi.
...lombé ordinaire.
...le.
Gris sur brun cramoisi.
Gris sur brun commun.
Gris tanné.
Gris verd.
Gris oiseux cramoisi.
Gris violent cramoisi.
Gris violent commun.
Gris violet commun.
Incarnadin.
Incarnat cramoisi.
Incarnat de garence.
Isabelle.
Isabelle de garence.
Jaune en général.
Jaune de graines.
Jaune doré.
Jaune d'or de garence.
Jaune pâle.
Jonquille.
Moré doré.
Musc.
Musc minime.
Nacarat.
Nacarat de bourre.
Nacarat de garence.
Noir.
Noisette.
Olive.
Orangé de garence.
Orangé fin.
Orseille.
Passe-velours cramoisi.
Pelure d'oignon.
Pensée cramoisie.
Pensée commune.
Poil de bœuf.
Poil d'ours.
Ponceau fin.
Ponceau de bourre de garence.
Pourpre cramoisi.
Ratine ou ponceau commun.
Rouge brun.
Rouge cramoisi.
Rouge de bourre.
Rouge flamette.
Rouge incarnat.
Rouge nacarat ou de bourre.
Rouge ordinaire dit de garence.
Rose cramoisie.
Rose seche cramoisie.
Rose seche commune.
Souci.
Soupe en vin cramoisie.
Sylvie.
Tanné cramoisi.
Tanné commun.
Tristamie cramoisie.
Tristamie commune.
Tuile.
Ventre de biche.
Verd.
Verd brun.
Verd céladon.
Verd de choux.
Verd de laurier.
Verd de mer.
Verd d'herbe.
Verd d'œillet.
Verd d'olive.
Verd de Perroquet.
Verd de pomme.
Verd gai.
Verd d'herbe.
Verd jaune.
Verd meloquin.
Verd naissant.
Verd obscur.
Verd roux.
Violet cramoisi.
Violet commun.

Après ... distribution de toutes les couleurs ... nuances fait le nom de tous les ingrédiens colorans & non-colorans, qui entrent dans la ...

Agaric.
Alkermès ou vermillon, même chose que le pastel ou graine d'écar...
Alun.
Alun de ... me.
...dou.
Arsenic.

Bois

Bois de Brésil.
Bois de campêche.
Bois de fustet.
Bois d'Inde & cuve d'Inde.
Bois jaune.
Bouc.
Bourre ou poil de chevre.
Cassenolle.
Cendres gravelées.
Cendres communes.
Cendres cuites.
Cendres vives.
Céruse.
Cochenille maestrek ou pure cochenille.
Cochenille campétiane.
Cochenille mesteque.
Coucoume ou terra merita.
Coques de noix.
Chaux.
Couperose.
Eau-forte.
Eaux de galle.
Eaux sûres.
Ecorce d'aulne.
Ecorce de noyer.
Esprit-de-vin.
Etain.
Farine de blé.
Farine de pois.
Fenu-grec.
Feuilles de noyer.
Fovie ou rodoul.
Fustel.
Galle d'épine d'Alep ou d'Alexandrie.
Garence.
Garouille.
Gaude.
Genestrolle.
Graine d'écarlate, demi-graine, &c. autrement dit vermillon.
Gravelle.
Guesde.
Indigo.
Limaille de fer ou cuivre, huile d'olive.
Malherbe.
Moule des taillandiers & émouleurs.
Orcanette.
Orseille.
Pastel.
Pastel d'écarlate, qui est le poussier de graine d'écarlate ou du vermillon.
Potasse ou soude.
Racine de noyer.
Réagal ou arsenic.
Rocou ou raucour.
Roudol vieux.
Safran bâtard, autrement dit safranbourg.
Salpêtre.
Savette.
Savon blanc.
Savon noir.
Sel ammoniac.
Sel commun.
Sel de tartre.
Sel gemme.
Sel minéral.
Sel nitre.
Sommail ou somach vieux, qui a servi à passer les marroquins.
Soude ou potasse.
Soufre.
Sublimé.
Son.
Sumach.
Suie de cheminée.
Silvestre.
Tartre.
Terra merita.
Testale.
Tournesol.
Trencanel.
Verdet ou verd-de-gris.
Vermillon, c'est le pastel & la graine d'écarlate.
Urine.
Urselle ou orseille.
Vouede.
Vinaigre.

De tous les ingrédiens, les uns sont colo[illegible] autres ne le sont pas. Les dernieres ne se[illegible] disposer les matieres à recevoir les couleur[illegible] sont imprimées par les ingrédiens colorans, [illegible] en rendre les couleurs plus belles & plus [illegible]

Pour assûrer une perfection constante d[illegible] *teintures* de laines, les anciens & les nouvea[illegible] glemens ont distingué deux manieres de tein[illegible] laines ou étoffes, de quelque couleur que [illegible] L'une s'appelle *teindre en grand & bon teint*, [illegible] *teindre en petit ou faux teint*. La premiere [illegible] employer des drogues ou ingrédiens qui ren[illegible] couleur solide, ensorte qu'elle résiste à l'ac[illegible] l'air, & qu'elle ne soit que difficilement tac[illegible] les liqueurs âcres ou corrosives: les couleurs [illegible] tit teint au contraire se passent en très-peu d[illegible] à l'air, & sur-tout si on les expose au soleil[illegible] plûpart des liqueurs les tachent, de fa[illegible] presque jamais possible de leur rendre [illegible] éclat.

On sera peut-être étonné qu'y ayant un mo[illegible] de faire toutes les couleurs en bon teint, [illegible] mette de teindre en petit teint; mais tr[illegible] sont qu'il est difficile, pour ne pas dire impo[illegible] d'en abolir l'usage: 1°. Le travail en est be[illegible] plus facile; la plûpart des couleurs & des nu[illegible] qui donnent le plus de peine dans le bon teint, [illegible] font avec une facilité infinie en petit teint. 2°. La plus grande partie des couleurs de petit teint sont plus vives & plus brillantes que celles du bon teint. 3°. Et cette raison est la plus forte de toutes, le petit teint se fait à [illegible] meilleur marché que le bon teint. Quand [illegible] que cette derniere raison, on jugera [illegible] ouvriers font tout ce qu'ils peuvent [illegible] de ce genre de *teinture* préférablement [illegible] c'est ce qui a déterminé le gouvernement [illegible] des loix pour la distinction du grand [illegible].

Ces loix prescrivent les sortes de laines & d'étoffes qui doivent être de bon teint, & celles qu'il est permis de faire en petit teint. C'est la destination des laines filées & le prix des étoffes qui décident de la qualité de la *teinture* qu'elles doivent recevoir. Les laines pour les camelots & les tapisseries de haute & basse-lisse, & les étoffes dont la valeur excede de quarante sols l'aune en blanc, doivent être de bon teint. Les étoffes d'un plus bas prix, ainsi que les laines grossieres destinées à la fabrique des tapisseries, appellées *bergame & point d'hongrie*, peuvent être en petit teint. Tel étoit l'esprit du réglement de M. Colbert en 1669; & c'est sur le même principe qu'a été fait celui de M. Orry, contrôleur-général des finances en 1737. On y a éclairci un grand nombre de difficultés qui nuisoient à l'exécution du premier, & on y est entré dans le détail qui a été jugé nécessaire pour prévenir, ou au-moins pour découvrir toutes les prévarications qui pourroient se commettre.

C'est pour ces mêmes raisons que les Teinturiers du grand & bon teint sont un corps séparé de ceux du petit teint, & qu'il n'est pas permis aux uns d'employer, ni même de tenir chez eux les ingrédiens affectés aux autres. Il y a dans le royaume une troisieme communauté, qui est celle des Teinturiers en soie, laine & fil. Ceux-ci ont la permission de faire le grand & le petit teint: mais cette communauté forme trois branches, dont l'une est pour la soie, la seconde pour la laine filée, & la troisieme pour le fil. Le teinturier qui a opté pour un de ces trois genres de travail, ne peut faire que ce qui est permis à ceux de sa branche: ainsi celui qui a opté pour le travail des soies, ne peut teindre ni la laine filée, ni le fil: il en est de même des autres. Le teinturier de cette troisieme communauté, qui a choisi le travail des laines filées, peut avoir chez lui les ingrédiens du grand & du petit teint; mais il ne lui est pas permis de faire usage de ceux affectés au petit teint, que sur laines grossieres dont [illegible] de parler.

Quoique, suivant les [illegible] ne soit pas permis aux teinturie[illegible] teint d'avoir [illegible] des ingré[illegible] teinturiers du [illegible], & à ce[illegible] diens affec[illegible] teinturiers [illegible] néanmoins [illegible] mêm[illegible] communs aux [illegible] corps sépa[illegible], écorce & feuille de noyer, bro[illegible] garouille, galle, sumach, [illegible] rodoul, fovie & couperose: mais les teinturiers [illegible] grand & bon teint ne doivent tenir que [illegible] quatre derniers ingrédiens, & seule[illegible] peut leur être nécessaire pour quelque [illegible] ure, qu'il leur est loisible de donner [illegible] qu'il leur seroit difficile d'assortir au[illegible] à leurs nuances; sans qu'il leur soit permis [illegible] nuer pour cela le pié nécessaire, qui doit [illegible] aussi fort que celui des échantillons par[illegible] doivent servir de pieces de comparaison. [illegible] non colorantes, ou qui ne donnent [illegible] leur servant au bon teint, sont l'alun, [illegible] la gravelle, l'arsenic, le réagal, le sal[illegible], sel gemme, sel ammoniac, sel com[illegible] ral, sel ou crystal de tartre, agaric, [illegible] urine, étain, son, farine de pois ou [illegible] midon, chaux, cendres communes, [illegible] tes & cendres gravelées. Toutes ces [illegible] ant à disposer les étoffes pour attirer [illegible] de l'ingrédient colorant, & rendre les [illegible] plus belles & plus assurées, doivent être [illegible] aux teinturiers du petit, où elles ne ser[illegible] de contravention.

[illegible] colorantes qui doivent être emplo[illegible] teinturiers du grand & bon teint, sont [illegible], graine d'écarlate ou kermès, co[illegible], gaude, sarette, indigo, orcanet[illegible], carriatour, genestrolle, fénugrec, [illegible] x, racine de noyer, écorce d'aulne, noix [illegible] &c.

Les drogues colorantes défendues aux teinturiers du bon & grand teint sont le bois d'Inde ou de Campêche, bois de Brésil, de Ste Marthe, du Japon, de Fernambouc, santal, fustel, ni aucuns bois de *teinture*, tournesol, terra-merita, orseille, safran bâtard, roucou, teinture de bourre, suie, graine d'Avignon, &c. tous ces ingrédiens étant affectés aux teinturiers du petit teint.

Par la même raison, les teinturiers du petit teint ne peuvent tenir chez eux aucuns ingrédiens suivans, [illegible] cochenille, graine de ker-

kermès, garence, farette, génestrolle, fénu-grec, orcanette; ni même des ingrédiens non colorans affectés au grand & bon teint.

Les ingrédiens ou drogues qui croissent en France sont, le pastel ou le vouede pour le bleu; le vermillon & la garence pour le rouge; la gaude, la farette & la genestrolle pour le jaune; la racine, écorce de noyer, & coque ou brou de noix pour le fauve, autrement appellé *couleur de racine* ou *noisette*; le roudoul, le fovie & la couperose pour le noir; l'alun, la gravelle & le tartre pour les bouillons: nous avons aussi le verdet, le sel commun, la chaux, la cendre cuite & potasse, la cendre gravelée, & la plûpart des ingrédiens qui ne donnent point de couleur, & outre ces drogues qui sont bonnes, nous avons encore la cassenolle, l'écorce d'aune, le fustel, la malherbe, le trantanel, la garouille & l'orseille, qui sont des ingrédiens employés dans les soies, fil, coton, &c.

Ingrédiens. Description de leur origine, culture, nature, qualité, especes, leurs propriétés & usages; en quel cas il peut être fixé ou interdit.

Agaric minéral qui se trouve dans les fentes des rochers, en quelques endroits d'Allemagne; qui ressemble à de la craie. Espece de champignon qui croît sur le larix pulverisé, pour servir à la *teinture* d'écarlate, c'est un ingrédient non colorant affecté au grand & bon teint.

Alkermès, vermillon ou graine d'écarlate, est une graine qui croît naturellement sur une espece de petit houx, dans les lieux vagues & inutiles de la Provence, du Languedoc & du Roussillon, qui vient d'elle-même n'ayant pas besoin de culture, laquelle ne doit être recueillie que quand elle est bien mûre, parce que c'est alors qu'elle rend plus de poussiet, qu'on nomme communément *pastel d'écarlate*. C'est le premier ingrédient dont on s'est servi pour la belle écarlate; mais parce qu'elle a moins de feu, & qu'elle est plus brune que l'écarlate qui se fait aujourd'hui en France, on ne se sert [illegible] cet ingrédient, quoique la couleur qu'il don[illegible] long-tems son éclat, & qu'elle ne [illegible] de la bone [illegible] queurs [illegible] ploient cet ingrédient [illegible] appellées [illegible] ment *éca*[illegible] en emplo[illegible] à Alger & [illegible] affez con[illegible] le qui est tirée [illegible] ingrédient colorant est du bon & grand teint.

Alun de Rome, minéral qu'on tire aussi dans les mines des Pyrénées du côté de [illegible], un peu fuligineux, ce qui fait qu'il est moin[illegible] se tire de Rome ou Civita-Vecchia; [illegible] s'il étoit aussi bien purifié, qu'il feroit [illegible] cepté que la qualité de la mine ne contribu[illegible] té, & à la préférence qu'on lui donne.

Ingrédient non colorant du bon & gra[illegible]

Amidon, ingrédient tiré du son de fr[illegible] au bon & grand teint, quoique non col[illegible]

Arsenic, minéral, *idem* comme ci-de[illegible] de beaucoup de soufre & d'un sel cau[illegible]

Bois de Brésil, de Fernambouc, de Ste Marthe, Japon, se tire du pays dont il porte le nom; c'est ingrédient qui n'est propre que pour le pe[tit] tei[nt] est colorant.

Bois de Campêche ou bois d'Inde, ingrédient [colo]rant tiré du pays dont il porte le nom; il est d'un grand usage pour le petit teint; il vaut mieux [que le] bois de Brésil.

Bois de fustel, petit bois qui se tire d[illegible] qui ne s'emploie que dans le petit teint [illegible] grédient colorant.

Bois jaune, *idem*.

Bourre ou poil de chevre, dont [illegible] provient est appellée *nacarat de bou*[illegible] position de ce même poil, qui est gar[illegible] turier du bon & grand teint, qui la ren[illegible] teinturier du petit, qui la fait fondre à [illegible] quantité suffisante de cendres gravelées, de [illegible] que ce poil étant totalement fondu, il s'ensuit une composition propre à faire des cerises en dégradations, qui ne peuvent être faites que par le teinturier du petit teint, attendu le peu de solidité de la couleur qui en provient; c'est un ingrédient colorant.

Cassenole ou galle qui vient sur les chênes, ingrédient non colorant du bon & grand teint.

Cendres gravelées, ingrédient non colorant qui se fait de la lie du vin qu'on fait brûler ou calciner, affecté au bon & grand tei[nt].

Cendres communes, tout le monde les connoît; elles sont pour le grand teint.

Cendres cuites, *idem*.

Cendres vives, c'est la chaux éteinte dans l'eau ou à l'air, ingrédient non colorant pour le bon teint.

Cérule, préparation du plomb, par le moyen du vinaigre dont on lui fait recevoir la vapeur, ingrédient non colorant propre à blanchir les laines; il se trouve en France; il est pour le bon teint.

Cochenille maëstrek ou pure cochenille; sous ce nom est connue la cochenille mesteque ou téparte, & la cochenille sylvestre ou campétiane.

La cochenille mesteque, est un insecte dont on fait une recolte considérable dans le Mexique; les habitans du pays ont soin de le retirer de dessus la plante qui le nourrit, avant la saison des pluies. Ils font mourir & sécher ce qu'ils ont dessein de vendre, & conservent le reste pour le faire multiplier quand la mauvaise saison est passée. Cet insecte se nourrit & multiplie sur une espece d'opuntia épineux, qu'on nomme *topal*; il se conserve dans un lieu sec sans se gâter.

La cochenille sylvestre ou campetiane, se tire aussi du Mexique. L'insecte s'y nourrit, y croît & multiplie sur les opuntias non cultivés, qui y sont en abondance. Il y est exposé dans les saison des pluies, à toute l'humidité de l'air, & y meurt naturellement. Cette cochenille est toujours plus menue que la cochenille fine ou cultivée. Sa couleur est meilleure & plus solide que celle qu'on tire de la cochenille fine; mais elle n'a jamais le même éclat: & d'ailleurs il n'y a pas de profit à l'employer, puisqu'il en faut quatre parties, & quelquefois davantage pour tenir lieu d'une seule partie de cochenille fine.

Couroume ou *terra merita*, est une racine qui est apportée des Indes orientales. On la reduit en poudre très-fine pour s'en servir; c'est un ingrédient colorant qui n'est pas de bon teint, cependant on s'en sert pour donner plus de feu à l'écarlate, & quelquefois pour dorer les jaunes faits avec la gaude.

Coques ou brou de noix, ingrédient servant au [gr]and & petit teint: tout le monde en sait l'origine.

Couperose, se tire des mines de Flandre, de Liege [&] d'Angleterre; il y en a des mines dans les Pyrénées du côté de la France, mais elle est plus grosse & plus argilleuse; c'est un ingrédient colorant affecté au [gran]d & petit teint.

[illegible] de galle, composition pour la *teinture* des soies; c'est l'engalage même, ou l'eau dans laquelle la galle est infusée: cet ingrédient est non colorant.

Eau-forte, ingrédient non colorant dont la composi[ti]on est très-connue, affecté au bon teint.

Eaux sûres, ingrédient non colorant, affecté au [bon] teint. C'est une composition faite du son de [illegible] bouilli dans de l'eau, qu'on laisse reposer [pour] en faire usage.

Écorce d'aune, écorce de noyer, ingrédient colo[rant] affecté au grand & petit teint; chacun en con[noî]t l'origine.

Esprit-de-vin, ingrédient non colorant, affecté au [gran]d & bon teint, dont l'origine ou composition est [con]nue.

Etain, *idem*.

Farine de blé, affectée au grand teint.

Farine de pois, *idem*.

Fénu-gret ou fenu-grec, herbe qui croît en France, ingrédient non colorant du bon & grand teint, [ser]vant à aviver les couleurs.

Feuilles de noyer, ingrédient colorant du grand [& pe]tit teint.

[illegible] fustet, petit bois qui se tire de Proven[ce] [illegible] nne une couleur orangée qui n'est pas soli[de] & ne s'emploie que dans le petit teint, comme [la] racine de noyer ou le brou de noix.

Galle d'épine, d'Alep, & d'Alexandrie, se tire des [pay]s dont elle porte le nom, ingrédient qui croît [sur] les chênes, qui est affecté au grand & petit teint; [il e]st colorant, les meilleurs viennent d'Alep & de Tripoli.

Garence, ingrédient colorant du grand & bon teint, racine qui vient naturellement dans la plûpart des provinces du royaume, qui est cultivée avec soin dans la Flandre & dans la Zélande, & dont la meilleure se recueille aux environs de l'Isle, dont la culture & l'entretien sont [illegible] Elle croît dans les terres médiocrement [illegible] ne sont pas trop arides, quoiqu'il soit [illegible] l'empêcher que l'eau n'y croupisse pas, par[illegible] poi[illegible]roit.

Les terres dans lesq[uelles] [illegible] desire semer la garen-

rence, doivent être profondément rompues & fumées avant l'hiver; celles qui font un peu fablonneufes donnent plus de facilité à la garence de groffir fa racine; celles qui feroient trop feches produiroient le même effet.

La garence fe feme ordinairement au mois de Mars, & fe couvre feulement avec la herfe ou le rateau, pour que la terre foit plus unie. Il faut avoir foin de choifir & arracher les herbes étrangeres, principalement dans le commencement, afin qu'elles n'attirent pas la fubftance de la terre, & ne mêlent pas leurs racines avec celles de la garence, qu'elles empêcheroient de croître & de groffir.

Il faut laiffer groffir la racine de la garence avant de l'arracher, ce qui ne fauroit être que dix-huit mois après qu'elle a été femée. On commence de cueillir la plus groffe dans le mois de Septembre, & ayant coupé la feuille des racines qui refteront rez de terre, lorfque la graine fe trouvera affez mûre pour être recueillie, on couvrira bien de terre le refte des racines, pour les laiffer groffir jufqu'au mois de Septembre fuivant, qu'on pourra auffi arracher les plus groffes; & ainfi confécutivement d'année en année au mois de Septembre, pendant huit ou dix ans que la garenciere demeurera toujours peuplée, foit des racines qu'on y aura laiffées pour les laiffer groffir, ou foit de celles qui refteront au fond de la terre, ou qui fe formeront des filamens, petits oignons ou refte des autres racines qu'on aura arrachées: après quoi il fera befoin de renouveller autre part la garenciere, parce que cette terre fera alors plus propre pour le blé que pour la remettre en garenciere. La garence produit fi facilement, que fa tige même couchée en terre, prend racine, & fert à repeupler la garenciere qui a été trop épuifée de fa racine.

La garenciere fe peut auffi refaire avec le plant, en amaffant toutes les petites racines de la vieille garenciere pour les replanter.

La racine de la garence étant arrachée, eft mi[illegible] fecher au foleil; ou bien dans les pays fort chaud[illegible] on la fait fecher à l'ombre, pour lui conferver pl[illegible] de fubftance & de couleur; elle doit être mife [illegible] moulin enfuite pour la réduire en poudre, & pour être enfuite bien enfachée ou empaquetée dans de doubles facs, afin qu'elle ne s'évente, pour [illegible] enfuite employée. La garence qui eft fraiche [illegible] la couleur plus vive, celle qui eft faite d'un an, donne davantage de couleur: mais celle qui vieillit trop, en perdant de fa couleur, perd auffi de fa vivacité, devenant terne & rendant fa couleur de même.

Les étrangers vendent des garences fous le n[illegible] de *billon de garence*, qui bien fouvent n'eft que [illegible] terre rougeâtre, mêlée avec quelque poufſiere [illegible] garence, ou de la grappe de celle qui a déja ét[illegible] ployée dans leurs pays, ce qui eft une fraude [illegible] plus grandes; le public fe trouvant trompé pa[illegible] fauffe *teinture*, qui n'ayant point de couleur, ne [illegible] qu'à ronger la laine des étoffes où la terre s'attac[illegible] On ne s'eft étendu fur la defcription de cette p[illegible] te, que parce que de tous les ingrédiens affecté[illegible] bon teint, il n'en eft point de fi utile que la gare[illegible] & peu de couleur où elle n'entre.

La garouille eft un ingrédient colorant du [illegible] teint, ou plante qui croît en Provence, Langu[illegible] & Rouffillon.

La gaude, ingrédient colorant du bon & gr[illegible] teint, eft une plante qui vient naturellement ou [illegible] culture, dans prefque toutes les provinc[illegible] France. Il faut la faire fécher lorfqu'elle eft [illegible] & empêcher qu'elle ne fe mouille pas; o[illegible] pas la cueillir qu'elle ne foit bien mûre.

La geneftrolle eft une plante, de même que [illegible] gaude, ingrédient du bon teint.

Gravelle, ingrédient non colorant, qui provi[illegible] de la lie de vin, de même que le tartre.

Gueide, la cuve du bleu compofée. Le lieu [illegible] font les cuves pour le bleu eft auffi nommé *guefe*[illegible].

Indigo, ingrédient colorant du grand & bon teint, eft la fécule d'une plante qu'on nomme *nil* ou *anil*. Pour faire cette fécule, on a trois cuves, l'une au-deffus de l'autre, en maniere de cafcade. Dans la premiere, qu'on appelle *trempoire* ou *pourriture*, & qu'on remplit d'eau, on met la plante chargée de fes feuilles, de fon écorce & de fes fleurs. Au bout de quelque tems, le tout fermente, l'eau s'échauffe & bouillonne [illegible] d'une couleur de bleu, tirant fur le violet [illegible] plante dépofant tous fes fels, felon les uns, & toute fa fubftance felon les autres. Pour lors on ouvre les robinets de la trempoire, & l'on en fait fortir l'eau chargée de toute cette fubftance colorante de la plante, dans la feconde cuve appellée la *batterie*, parce qu'on y bat cette eau avec un moulin à palettes, pour condenfer la fubftance de l'indigo, & la précipiter au fond, enforte que l'eau redevient limpide & fans couleur, comme de l'eau commune. On ouvre les robinets de cette cuve pour en faire écouler l'eau jufqu'à la fuperficie de la *fécule* bleue: après quoi on ouvre d'autres robinets qui font plus bas, afin que la fécule tombe au fond de la troifieme cuve, appellée *repofoir*, parce que c'eft là où l'indigo fe repofe & fe deffeche. On l'en tire pour former des pains, des tablettes.

L'on trouve à la côte de Coromandel & à Pondichéry deux fortes d'indigo, l'une beaucoup plus belle que l'autre; il y en a encore plufieurs autres fortes qui augmentent de prix felon leur qualité. L'indigo de Java, ou indigo de Javan, eft le meilleur de tous; c'eft auffi le plus cher, & par conféquent il y a peu de teinturiers qui l'employent. Le bon indigo doit être fi léger, qu'il flotte fur l'eau: plus il enfonce, plus il eft fufpect d'un mélange de terre, de cendre ou d'ardoife pilée. Sa couleur doit être d'un bleu foncé, tirant fur le violet, brillant, vif, & pour ainfi dire éclatant. Il doit être plus beau dedans que dehors, & paroître luifant & comme argenté. Il faut en diffoudre un morceau dans un verre d'eau pour l'éprouver. S'il eft pur & bien préparé, il fe diffoudra entierement; s'il eft falfifié, la matiere étrangere fe précipitera au fond du vaiffeau. Le bon indigo brûle entierement; & s'il eft falfifié, ce qu'il y a d'étranger refte après que l'indigo eft confumé.

Limaille de fer ou de cuivre, ingrédient non colorant prohibé dans le grand & petit teint.

Huile d'olive utile à la *teinture* du noir.

Malerbe, plante d'une odeur forte [illegible] fon emploi ingrédient colorant qu[illegible] Languedoc [illegible] dans la Provenc[illegible] & grand [illegible]

M[illegible]es Taillan[illegible] ingrédient ferva[illegible] prohi[illegible]

Orc[illegible] prohibé.

Orfeille, ingrédient affec[illegible] teint, dont la compofition eft d'une efpece [illegible] moufle appellée *perelle*: de [illegible] vive & de l'urine qu'on fait fermenter, [illegible] mêlant & remuant de tems en tems, jufqu[illegible] le foit devenue rouge. Il y a de l'orfe[illegible] ou des Canaries, qui eft beaucoup [illegible] orfeille faite avec de la perelle. Elle [illegible] de même.

[illegible] ingrédient colorant pour le bleu, affecté [illegible] grand teint. Le paftel vient d'une graine [illegible] toutes les années en Languedoc: le meil[illegible] qui croît dans le diocèfe d'Alby; fa [illegible] blable à celle du plantin. On le fe[illegible] ord[illegible] au commencement de Mars, & il [illegible] fa[illegible] recoltes, quelquefois cinq; il s'en eft [illegible] jufqu'à fix, mais il faut pour cela des belles fai[illegible] & [illegible] fixieme recolte ne fert qu'à gâter celui [illegible] entes, fi elles font mêlées enfemble.

[illegible]ique la premiere recolte du paftel femble de[illegible] être meilleure que la feconde, & ainfi des au[illegible] néanmoins le contraire arrive, lorfque le prin[illegible] ve humide ou pluvieux, & que les au[illegible] fe trouvent plus tempérées & plus fe[illegible] grande humidité, en rendant la feuille [illegible] grande & plus graffe, en diminue [illegible] fubftance.

[illegible] être cueilli que lorfqu'il eft bien [illegible] flétrir la feuille quelque tems [illegible] ramaffée; après quoi on la met fous [illegible] la faire piler, ce qui n'eft que pour la [illegible] rage & lui faire perdre une partie de [illegible] leux qui pourroit nuire à fa bonté; après qu'il eft moulu, on le laiffe huit ou dix jours en pile, ayant foin de boucher les fentes & crevaffes qui s'y font journellement, pour le laiffer égoutter du refte de cette humeur fuperflue.

Après que le paftel eft égoutté, on en fait de petites boules qu'on appelle *cocs* ou *coraignes* qu'on met fécher à l'ombre fur des claies qui font mifes exprès; on les retire enfuite pour les garder en magafin jufqu'à ce qu'on veuille les piler ou mettre en poudre, ce qui fe fai[illegible] mois de Janvier, de Fé-

Le

Le pastel étant rompu avec des maillets de bois, on le mouille avec de l'eau la plus croupie, pourvu qu'elle ne soit pas infectée, sale ou graisseuse, étant toujours la meilleure; & après l'avoir bien mouillé & mêlé pour lui faire prendre également son eau, on le remue de tems en tems pendant quatre mois, du moins trente-six fois, même jusqu'à quarante, afin qu'il ne s'échauffe & qu'il prenne également son eau par-tout; après quoi il est en état d'être emballé & employé dans la *teinture*; quoiqu'il soit meilleur d'attendre qu'il soit plus vieux avant de l'employer; le bon pastel augmentant toujours de force & de substance pendant six, sept, même jusqu'à dix ans, s'il est du meilleur.

Pastel d'écarlate, *voyez* Alkermès.

Potasse, ingrédient non-colorant, c'est le sel ou le fiel du verre, qui est une écume séparée de dessus la matiere du *verre* avant qu'elle se vitrifie.

La potasse pour la *teinture* est une espece de cendre gravelée qui se tire de Pologne & de Moscovie, ingrédient non-colorant.

Le raucou, ingrédient colorant affecté au petit teint, est une espece de pâte seche qui vient de l'Amérique. Cette matiere donne une couleur orangée à-peu-près comme le fustet; & la *teinture* n'en est pas plus solide, parce que l'air l'emporte & l'efface.

Rodoul & le fovie, ingrédiens colorans, sont des feuilles de petits arbrisseaux qui ne se cultivent pas, affectés au petit teint pour le noir.

Safran, appellé *safrano* par les teinturiers de soie, ingrédient colorant qui n'entre point dans la *teinture* de laine, se tire du Levant & de l'Italie. On en cueille aussi en France, mais il n'est pas aussi bon que celui qu'on tire de l'étranger: il produit sur la soie le même effet que la cochenille sur la laine, à l'aide du jus de citron.

Le safranbourg *ou* safran bâtard, se trouve en Alsace & en Provence, ingrédiens pour le petit teint.

Salpêtre, ingrédient non-colorant affecté au bon teint, connu de tout le monde.

Santal, arbre qui croît dans les montagnes de Candie, dont le bois est rouge & dur.

Sarette, plante colorante; qui vient naturellement [illegible] elle est affectée au bon teint.

Savon blanc & noir, composition très-connue.

Sel ammoniac, sel commun, sel de tartre, sel gemme, sel minéral, sel [illegible]re, *voyez* CHIMIE, extraits des minéraux, tous ingrédiens non-colorans.

Soude, la meilleure soude se tire d'Alicante; c'est un alkali des plus forts. C'est une plante qui croît aux bords de la mer dans des pays [illegible] qui contient beaucoup de sel. Les Espagnols la font calciner dans des trous faits exprès dans la terre, ce qui produit une cendre, dont les parties s'unissent si fort, qu'il s'en forme de petites pierres qu'il faut casser avec le marteau pour en faire usage.

Soufre, trop connu pour en faire la de[illegible] ingrédient propre à blanchir les laines & les [illegible]

Sublimé, ingrédient non colorant, affecté au [illegible] teint; minéral corrosif extrait du mercure.

Son, connu de tout le monde, sert au grand teint.

Sumach, arbrisseau qui croît quelquefois à la hauteur d'un arbre, dont la fleur étant passée renferme une semence qui ressemble à une lentille; il croît dans les lieux pierreux; ce fruit a un goût acide & astringent; ingrédient pour le bon teint.

Suie de cheminées, affectée au petit teint.

Tartre, ingrédient non-colorant, affecté au grand teint, se tire de la lie de vin attachée au tonneau, qui est très-dure.

Terra merita, *voyez* Coucoume.

Tournesol, prohibé dans le grand & petit teint.

Trentanel, plante qui croît dans le Languedoc & dans la Provence, affectée au grand teint.

Verdet *ou* verd-de-gris, ingrédient colorant, fait du marc de raisin & du cuivre, affecté au grand & bon teint.

Urine, connue.

Vouède, plante qui croît en Normandie, qui produit le même effet que le pastel, mais dont la quantité doit être plus considérable; elle se prépare de même.

Vermillon, *voyez* Alkermès.

Vinaigre, connu.

Liste des termes usités chez les Teinturiers. Abattre le bouillon; c'est rafraîchir le bain avec de l'eau froide, avant d'y mettre l'étoffe.

Achevement est l'ouvrage de finir une étoffe en noir par le teinturier du petit teint.

Acquerir du fond; c'est quand une couleur, bien loin de diminuer à l'air, devient plus belle.

Asseoir une cuve; c'est y mettre tous les ingrédiens qui doivent la composer.

Assiette d'une cuve; ce sont les ingrédiens posés.

Aviver; c'est donner du feu au rouge.

Barril, petit tonneau pour mêler ou humecter les drogues, avant que de les mettre dans la chaudiere.

Balai, pour nettoyer les chaudieres.

Bain, *teinture* composée prête à recevoir l'étoffe ou la laine.

Bouillon, préparation des ingrédiens non-colorans pour disposer l'étoffe à recevoir la couleur de l'ingrédient colorant.

Brevet, bain d'un guesde ou d'une cuve, qu'on dispose à faire réchauffer.

Brunissure, *teinture* ou bouillon, qui sur une couleur claire, rend l'étoffe plus brune.

Brunir, *idem*.

Coup de pié, cuve qui a été garnie de chaux en la réchauffant, & qui s'use trop promptement.

Cuve d'inde; c'est une cuve composée d'indigo sans pastel, dans laquelle on teint à froid.

Cuve en œuvre, quand elle n'a ni trop ni trop peu de chaux, & qu'il ne lui manque que d'être chaude pour travailler.

Cuve garnie, cuve composée de tous les ingrédiens, & qui n'est pas encore formée pour travailler, ou qui n'a pas assez fermenté.

Cuve rebutée, qui ne jette du bleu que quand elle est froide.

Cuve qui souffre, qui n'a pas assez de chaux.

Cuve usée, qui a trop de chaux, laquelle ne peut travailler, que la chaux ne soit usée.

Cuve sourde, cuve qui commence à faire du bruit ou des petillemens pour se former.

Poser une cuve; c'est y mettre tous les ingrédiens servans à sa composition.

Asseoir une cuve, *idem*.

Assiette de la cuve, c'est la cuve garnie.

Pallier la cuve; c'est remuer ou bouillir le marc ou la pâtée de la cuve avec le liquide.

[illegible]orter la cuve; c'est pousser brusquement & avec force la surface du bain jusqu'au fond de la cuve, & par-là y donner de l'air.

Cuivreux, écume qui paroît sur la surface du bain de la cuve.

Dégarnir la cuve. C'est y mettre du son & de la garance à discrétion pour qu'elle soit moins chargée.

Débouilli ou débout. Epreuve qui se fait pour connoître si une étoffe est de bon teint ou non.

Donner l'eau. C'est achever de remplir la cuve qui ne jette pas du bleu, & y mettre de l'indigo pour qu'elle en donne.

Donner le pié. C'est donner de la chaux à la cuve [illegible] proportion du pastel.

Donner le pié ou le fond à une étoffe, c'est lui donner une couleur qui sert de fond, & sur laquelle il en sera passé une autre. Par exemple, pour faire un vert, il faut donner un pié de jaune, & passer ensuite l'étoffe sur une cuve de bleu. Pour faire un noir, il faut donner un pié de bleu à l'étoffe, & la passer ensuite sur un bain de noir préparé.

Demi-bouillons. C'est retrancher le tartre des bouillons ordinaires. Quart de bouillon, *idem*.

Eclaircir. C'est diminuer le brun de la couleur d'une étoffe.

[illegible]ent. C'est découvrir une cuve pour la pallier & y introduire de nouvel air.

Eventer une étoffe, c'est lui donner de l'air au sortir de la cuve ou de la chaudiere, pour que la couleur soit plus unie.

Eau crue. Qui ne dissout pas le savon.

Fleurée. C'est l'écume qui est ordinairement sur la surface de la cuve du bleu lorsqu'elle est tranquille.

Fonte de bourre. *Voyez* Nacarat de bourre, *aux ingrédiens*.

[illegible]iller. Pétillement que fait la cuve avant que d'être formée ou venue à doux.

Feillement, *idem*. Fleurée. *Voyez* Cuivreux.

Flambures. Taches ou inégalités qui se voient dans une étoffe quand elle n'est pas teinte comme elle doit être, ou quand elle n'a pas été éventée.

Guesde. Cuves de pastel: le lieu où elles sont posées.

Gueſderon. Ouvrier qui a ſoin des cuves; il eſt de conſéquence qu'il y ait un bon gueſderon chez les maîtres Teinturiers.

Gauder. C'eſt jaunir une étoffe avec de la gaude.

Gaudage. L'action de jaunir.

Garniture. Indigo qu'on met dans la cuve pour ſervir de garniture à la chaux.

La pâtée. C'eſt le marc qui eſt au fond de la cuve.

Laiſſer la laine ſur le bouillon; c'eſt laiſſer la laine pendant cinq à ſix jours dans un lieu frais, après qu'elle a bouilli pendant deux heures; ce retard ſert à faire pénétrer davantage le bouillon, & à augmenter l'action des ſels.

Liſer, *terme de Teinturier de ſoie;* c'eſt remuer les pantimes ou écheveaux qui ſont ſur le bain du haut en bas, pour que la couleur prenne également partout.

Maniement. Action de manier le bain ou brevet de la cuve pour connoître ſi elle eſt bonne.

Paſſes. C'eſt plonger l'étoffe dans la cuve. La plonger à pluſieurs repriſes, c'eſt lui donner pluſieurs paſſes.

Rabat. C'eſt l'écume qui ſe trouve ſur la cuve du bleu lorſqu'on la pallie avec le rable.

Répandre la chaux. C'eſt en fournir à la cuve après qu'elle eſt bien palliée.

Roſer. C'eſt donner un œil cramoiſi au rouge & le rendre plus brun; c'eſt le contraire d'aviver.

Rancir. C'eſt le même qu'aviver.

Rance. C'eſt quand l'écarlate eſt trop orangée ou qu'elle jaunit un peu.

Racinage. Maniere de teindre les laines avec la racine.

Rudir l'étoffe. C'eſt, dans le noir, augmenter de couperoſe.

Rabat. Bruniture d'une étoffe avec des ingrédiens convenables.

Rabattre. Action de brunir l'étoffe.

Rejets. *Voyez* Paſſe.

Santaller. C'eſt paſſer une étoffe ſur un bain compoſé de ſantal & autres ingrédiens colorans.

Surmonter la galle. *Voyez* Rudir.

Trancher, tranche. C'eſt quand l'intérieur du tiſſu d'un drap eſt égal à la ſuperficie, lorſqu'on le coupe, de quelque couleur qu'il ſoit.

Venir à doux. C'eſt lorſque la cuve jette du bleu à la ſurface.

Uſer de chaux. Qualité du paſtel qui en demande plus ou moins.

Principaux inſtrumens propres à la teinture. Planche premiere. La citerne, le chapelet, le reſervoir, la ſoupape.

Planche II. Le laboratoire. Le fourneau, le chevalet, les chaudieres, le tour, le robinet.

Planche III. Le gueſde. Chaudieres à rechauffer les cuves du gueſde.

Gouttiere pour conduire le brevet ou bain dans les cuves.

Cuves du gueſde.

Barque, vaiſſeau long à l'uſage des teinturiers en ſoie.

Planche IV. Coupe du fourneau pour chauffer les chaudieres.

Tour ſur lequel ſont paſſés les draps qui ſont teints dans les chaudieres.

Liſoir pour tenir la ſoie ou la laine filée qui paſſe dans les écheveaux.

Pouſſoir pour plonger les draps à la riviere.

Batte pour les battre à meſure qu'on les lave.

Fendoir ou martin pour fendre le bois.

Pêle à braiſe.

Planche V. Champagne. Cercle de fer garni de cordes qui eſt ſuſpendu dans la cuve, afin d'empêcher l'étoffe de toucher au marc ou à la pâtée.

Moulinet pour tordre le drap quand on le ſort de la cuve; le tordoir, le crochet qui tient la champagne ſuſpendue dans la cuve. Il y en a trois, quelquefois quatre. Crochet avec lequel on mene le drap en cuve.

Jallier, bâton pour conduire les draps qui ſe teignent dans la chaudiere à meſure qu'ils tournent.

Chaſſe fleurée, planche de bois qui ſert à tirer l'écume, ou la fleurée de la cuve de côté, afin que le drap ne ſoit point taché.

Bâton à tordre les laines filées ou ſoies.

Rable pour paſſer la cuve.

Jet pour ſortir ou donner de l'eau dans les cuves.

La cuve du gueſde.

Planche VI. Rame pour dreſſer les draps lorſqu'ils ſont teints.

Table ou couchoir à drap pour les broſſer quand ils ſont ſecs.

Paniers dans leſquels le drap ſe ramaſſe à meſure qu'on le broſſe; broſſe à coucher le poil du drap, tamis pour paſſer les drogues, ſebille ou tranchoir pour prendre les drogues.

Paſſoir pour les liquides.

Jatte pour les compoſitions.

Manne pour le tranſport des laines en toiſon.

Outre ces inſtrumens, on ſe ſert encore du moulin à indigo, ou d'un mortier pour le broyer, d'une civiere, qui eſt une eſpece d'échelle qui ſe met au-travers de la cuve ou de la chaudiere, ſur laquelle on met la laine en toiſon teinte pour la faire égoutter, d'un chauderon pour les eſſais, poêlons, ſceaux, tonneaux ou tonnes, étouffoirs, planches à fouler, fourgons, réchauds, baſſin de cuivre, vaiſſeaux de verre ou de grais pour contenir la compoſition de l'écarlate, balais de jonc pour nettoyer les chaudieres, leurs couvercles, ſablon, éponge, *&c.*

Des couleurs du grand & bon teint. On appelle toutes les couleurs ſolides, *couleurs de grand & bon teint;* & les autres, *couleurs de petit teint.* Quelquefois on nomme les premieres, *couleurs fines;* & les autres, *couleurs fauſſes.* Mais cette expreſſion peut être ſujette à équivoque, parce qu'on peut confondre quelquefois les couleurs fines avec les couleurs hautes, qui ſont celles où entre la cochenille, & dont le prix eſt plus conſidérable que celui des autres.

Les expériences, qui ſont un très-bon guide dans la Phyſique ainſi que dans les arts, ont démontré que la différence des couleurs, ſelon la diſtinction précédente, dépend en partie de la préparation du ſujet qu'on veut teindre, & en partie du choix des matieres colorantes qu'on emploie enſuite pour lui donner telle couleur. Ainſi on penſe, & on peut le dire comme un principe général de l'art, que toute la méchanique de la *teinture* conſiſte à dilater les pores du corps à teindre, à y dépoſer des particules d'une matiere étrangere, & à les y retenir par une eſpece d'enduit, que ni l'eau de la pluie, ni les rayons du ſoleil ne puiſſent altérer; à choiſir les particules colorantes d'une telle ténuité, qu'elles puiſſent être retenues, ſuffiſamment enchâſſées dans les pores du ſujet, ouverts par la chaleur de l'eau bouillante, puis reſſerrés par le froid, & de plus enduits de l'eſpece de maſtic que laiſſent dans ces mêmes pores les ſels choiſis pour les préparer. D'où il ſuit que les pores des fibres [illegible] dont on a fabriqué ou dont on doit fabriquer [illegible] étoffes, doivent être nettoyés, aggrandis, en[illegible], puis reſſerrés, pour que l'atome colorant y ſoit retenu à-peu-près comme un diamant d[illegible]aton d'une bague.

[illegible]ence a fait connoître qu'il n'y a point d'in[illegible] de la claſſe du bon teint, qui n'ait une fa[illegible]tringente & précipitante, plus ou moins gran[illegible] cela ſuffit pour ſéparer la terre de l'alun, [illegible] des ſels qu'on emploie dans la préparation de la [illegible] avant que de la teindre; que cette terre unie aux atomes colorans forme une eſpece de lacque ſemblable à celle des Peintres, mais infiniment plus fine; que dans les couleurs vives, telles que l'écarlate, où l'on ne peut employer l'alun, il faut ſubſtituer à ſa terre, qui eſt toujours blanche quand l'alun eſt bien choiſi, un autre corps qui fourniſſe à ces atomes colorans une baſe auſſi blanche; que l'étain pur donne cette baſe dans la *teinture* en écarlate; que lorſque tous ces petits atomes de lacque terreuſe ſe ſont introduits dans les pores dilatés du ſujet, l'enduit que le tartre, autre ſel ſervant à la préparation, y a laiſſé, ſert à y maſtiquer ces atomes; & qu'enfin le reſſerrement des pores occaſionné par le froid, ſert à les y retenir.

Peut-être que ces couleurs de faux teint n'ont ce défaut, que parce qu'on ne prépare pas ſuffiſamment le ſujet, enſorte que les particules colorantes n'étant que dépoſées ſur la ſurface liſſe, ou dans des pores dont la capacité n'eſt pas ſuffiſante pour les recevoir, il eſt impoſſible que le moindre choc ne les détache. Si l'on trouvoit le moyen de donner aux parties colorantes des bois de *teinture* l'aſtriction qui leur manque, & qu'en même tems on préparât la laine à la recevoir, comme on la prépare, par exemple, à recevoir le rouge de la garence, il eſt certain qu'on parviendroit à rendre les bois auſſi utiles aux teinturiers du bon teint [illegible] juſqu'à préſent aux teint[illegible]

Du

De bleu. Le bleu ſe donne aux laines, ou étoffes de laine de toute eſpece, ſans qu'il ſoit beſoin de leur faire d'autre préparation que de les bien mouiller dans l'eau commune tiede, & de les exprimer enſuite, ou les laiſſer égoutter: cette précaution eſt néceſſaire, afin que la couleur s'introduiſe plus facilement dans le corps de la laine, & qu'elle ſe trouve par-tout également foncée: & il eſt néceſſaire de le faire pour toutes les couleurs, de quelque eſpece qu'elles ſoient, tant ſur les laines filées, que ſur les étoffes de laine.

A l'égard des laines en toiſon, qui ſervent à la fabrique des draps, tant de mélange que d'autre ſorte, & que pour cette raiſon on eſt obligé de teindre avant qu'elles ſoient filées, il faut avoir ſoin qu'elles ſoient bien dégraiſſées. On a fait voir dans le traité de la draperie la façon de faire cette opération, ainſi on n'en parlera pas dans celui-ci; il ſuffira d'obſerver que le dégrais eſt néceſſaire pour toutes les laines qu'on veut teindre avant que d'être filées; de même qu'il faut toujours mouiller celles qui le ſont, & les étoffes de toute eſpece, afin qu'elles prennent la couleur plus également.

Des cinq couleurs matrices ou primitives dont il a été parlé au commencement de cet article, il y en a deux qui ont beſoin d'une préparation que l'on donne avec des ingrédiens qui ne fourniſſent aucune couleur, mais qui par leur acidité, & par la fineſſe de leur terre, diſpoſent les pores de la laine à recevoir la couleur; cette préparation eſt appellée le *bouillon*; il varie ſuivant la nature & la nuance des couleurs; celles qui en ont beſoin ſont le rouge, le jaune, & les couleurs qui en dérivent; le noir exige une préparation qui lui eſt particuliere; le bleu & le fauve, ou couleur de racine, n'en demandent aucune, il ſuffit que la laine ſoit bien dégraiſſée & mouillée; & même pour le bleu, il n'y a pas d'autre façon à y faire, que de la plonger dans la cuve, l'y bien remuer, & l'y laiſſer plus ou moins long-tems, ſuivant qu'on veut la couleur plus ou moins foncée. Cette raiſon, jointe à ce qu'il y a beaucoup de couleurs pour leſquelles il eſt néceſſaire d'avoir précédemment donné à la laine une nuance de bleu, fait qu'on commencera par donner ſur cette couleur les regles les plus préciſes qu'il ſera poſſible: car s'il y a beaucoup de facilité à teindre la laine en bleu, lorſque la cuve de bleu eſt une fois préparée; il n'en eſt pas de même de la préparation de cette cuve, qui eſt réellement l'opération la plus difficile de tout l'art de la *teinture*. il ne s'agit dans toutes les autres que d'exécuter d'après des procedés ſimples, tranſmis des maîtres à leurs apprentifs.

Il y a trois ingrédiens qui ſervent à teindre en bleu: ſavoir le paſtel, le vouede, & l'indigo: on donnera les préparations de chacune de ces m[illegible], en commençant par le paſtel.

De la cuve de paſtel. Pour mettre en état le [illegible] donner la *teinture* bleue, on ſe ſert de grand[illegible] de bois de dix à douze piés de diametre, & de [illegible] ſept d'hauteur; elles ſont formées de douves ou [illegible]ces de bois de ſix pouces de largeur & de deux d'épaiſſeur, & bien cerclées de fer de trois piés en trois piés; lorſqu'elles ſont conſtruites, on les enfonce dans la terre, enſorte qu'elles n'excédent que de trois piés & demi, ou quatre piés au plus, afin que l'ouvrier puiſſe manier plus commodément les laines ou les étoffes qui ſont dedans; ce qui ſe fait avec de petits crochets doubles, emmanchés de longueur convenable, ſelon le diametre de la cuve; le fond de ces cuves n'eſt point de bois, mais pavé avec chaux & ciment; ce qui cependant n'eſt pas eſſentiel, & ne ſe pratique qu'à cauſe de leur grandeur, & parce qu'il ſeroit difficile qu'un fond de bois d'une ſi grande étendue, pût ſoutenir tout le poids de ce que la cuve doit contenir; plus ces cuves ſont grandes, mieux l'opération réuſſit. Ordinairement on prend trois ou quatre balles de paſtel, & ayant bien nettoyé la cuve, on en fait l'aſſiette comme il ſuit.

On charge une chaudiere de cuivre proche de la cuve, d'eau la plus croupie qu'on puiſſe avoir, ou ſi l'eau n'eſt pas corrompue ou croupie, on met dans la chaudiere une poignée de geneſtrolle ou de foin, c'eſt-à-dire environ trois livres, avec huit livres de garance biſe, environ, ou le bain vieux d'un garençage, pour épargner la garence, qui même fera un meilleur effet. La chaudiere étant remplie, & ayant allumé le feu deſſous, on la fait bouillir une heure & demie, deux heures, même juſqu'à trois, puis on la verſe, au moyen de la gouttiere, dans la grande cuve de bois, bien nétoyée, & au fond de laquelle on doit mettre un chapeau plein de ſon de froment. En ſurvuidant le bain bouillant de la chaudiere dans la cuve, & pendant qu'il coulera, on mettra dans cette cuve les balles de paſtel l'une après l'autre, afin de pouvoir mieux les rompre, pallier, & remuer avec les rables: on continuera d'agiter juſqu'à ce que tout le bain chaud ſoit ſurvuidé dans la cuve, & lorſqu'elle ſera remplie un peu plus qu'à moitié, on la couvrira avec des couvertures ou draps un peu plus grands que ſa circonférence, & on la laiſſera repoſer quatre bonnes heures.

Quatre heures après l'aſſiette, on lui donnera l'évent, & on y fera tomber pour chaque balle de paſtel, un bon tranchoir de cendres ou de chaux vive: quand après l'éparpillement de cette chaux, la cuve aura été bien palliée, on la recouvrira de même qu'auparavant, excepté néanmoins un petit eſpace de quatre doigts, qu'on laiſſera découvert pour lui donner un peu d'évent.

Quatre heures après on la retranchera puis on la recouvrira & la laiſſera repoſer deux ou trois heures, y laiſſant, comme deſſus, une petite communication avec l'air extérieur.

Au bout de ces trois heures on pourra la retrancher encore, en palliant bien, ſi elle n'eſt pas venue à doux; il faut, après l'avoir bien palliée, la laiſſer repoſer encore une heure & demie, prenant bien garde ſi elle ne s'apprête point, & ſi elle ne vient point à doux.

Alors on lui donnera l'eau, y mettant l'indigo dans la quantité qu'on jugera à propos: ordinairement on en emploie de délayé, plein un chaudron ordinaire d'attelier, pour chaque balle de paſtel; ayant rempli la cuve à ſix doigts près du bord, on la palliera bien, & on la couvrira comme auparavant.

Une heure après lui avoir donné l'eau, on lui donnera le pié, ſavoir deux tranchoirs de chaux pour chaque balle de paſtel, plus ou moins, ſelon la qualité du paſtel, & ſelon qu'on jugera qu'il uſe de chaux.

Ayant recouvert la cuve, on y mettra au bout de trois heures, un échantillon qu'on y laiſſera entierement ſubmergé pendant une heure; au bout de ce tems, vous le retirerez pour voir ſi la cuve eſt en état; ſi elle y eſt, cet échantillon doit ſortir verd, & prendre la couleur bleue, étant expoſé une minute à l'air.

Trois heures après il faudra la pallier, & y repandre de la chaux ce dont elle aura beſoin; puis la recouvrir, & au bout d'une heure & demie, la cuve étant raſſiſe, on y mettra un échantillon qui ne ſera levé qu'au bout d'une heure & demie, pour voir l'effet du paſtel; & ſi l'échantillon eſt d'un beau verd, & qu'il prenne un bleu foncé à l'air, on y en remettra encore un autre pour être aſſuré de l'effet de la cuve; ſi cet échantillon paroît aſſez monté en couleur, on achevera de remplir la cuve d'eau chaude, & s'il ſe peut d'un vieux bain de garençage, & on la palliera; ſi on juge que la cuve a encore beſoin de chaux, on lui en donnera une quantité ſuffiſante, ſelon qu'à l'odeur & au maniement on jugera qu'elle en a de beſoin: cela fait, on la recouvrira, & une heure après, ſi elle eſt en bon état, on mettra les étoffes dedans, & on en fera l'ouverture.

La cuve étant préparée, & avant que d'en faire l'ouverture, on place dedans une champagne, qui ſert à empêcher que les laines ou étoffes ne tombent dans le fond, & ne ſe mêlent avec la pâtée ou le marc qui y eſt: on la ſoutient pour cet effet, à la hauteur que l'on veut, par le moyen de trois ou quatre cordes que l'on attache aux bords de la cuve.

Ce n'eſt pas encore aſſez de ſavoir poſer une cuve, il faut encore ſavoir bien la gouverner; c'eſt pour cela qu'il eſt d'une conſéquence extrême que les maîtres teinturiers aient des bons guesderons, afin de connoître lorſque la cuve eſt bien en œuvre, c'eſt-à-dire, quand elle eſt en état de teindre en bleu, ce qui ſe connoît quand la pâtée, ou le marc qui ſe tient au fond eſt d'un verd brun; quand il change étant tiré hors de la cuve; quand la fleurée eſt d'un beau bleu turquin ou perſe, & quand l'échantillon qui y a été tenu plongé pendant une heure, eſt d'un beau verd d'herbe foncé.

Lorſqu'elle eſt bien en œuvre, elle a auſſi le brevet ouvert clair & rougeâtre, & les gouttes & ronds qui ſe font ſous le rable, en levant le brevet, ſont bruns.

Quand

Quand on manie le brevet, il ne doit être ni rude entre les doigts, ni trop gras; & il ne doit avoir ni odeur de chaud, ni odeur de lessive: voila à-peu-près toutes les marques d'une cuve qui est en bon état.

Les deux extrémités auxquelles la cuve se trouve exposée, sont celles d'avoir trop ou trop peu de chaux; les bons guesderons savent remedier à ces inconvéniens, en jettant dans la cuve ou du tartre, ou du son, ou de l'urine, quand elle est trop garnie de chaux; & quand elle ne l'est pas assez, il faut en mettre, crainte que la cuve ne se perde; ce qui arrive lorsque le pastel a usé toute sa chaux, ayant soin de la pallier jusqu'à ce qu'elle soit portée au degré convenable pour être en état de travailler.

La quantité de pastel & d'indigo qui conviennent pour asseoir une cuve, doit être proportionnée à sa grandeur, observant néanmoins qu'une livre d'indigo de guatimalo, produit autant d'effet que seize de pastel, ce qui fait que la dose ordinaire d'indigo est de six livres pour une balle de pastel de cent cinquante livres environ.

Lorsque la cuve commence à s'affoiblir, & à se refroidir, il faut la réchauffer: cette opération demande autant de soin que pour la poser; pour y parvenir il faut pallier la cuve, après l'avoir remplie de l'eau chaude, & la laisser reposer deux jours au-moins, après quoi on remet le brevet dans la chaudiere de cuivre, en le faisant passer de la cuve, par le moyen de la gouttiere, & lorsqu'il est bouillant on le fait repasser de nouveau dans la cuve, palliant la pâtée à mesure que le bain chaud y tombe par l'extrémité du canal: on peut y ajouter en même tems un plein chauderon d'indigo préparé, c'est-à-dire qui aura été broyé & fondu dans une quantité d'eau qui aura bouilli à gros bouillon pendant trois quarts-d'heures, ou environ, dans laquelle on aura ajouté sur quatre-vingt livres, douze ou treize livres de garence, & quarante livres de cendres gravelées ou environ, le tout sur vingt-cinq seaux environ d'eau claire: on peut y ajouter encore un chapeau plein de son de froment.

Lorsque la cuve a été réchauffée, il faut attendre qu'elle soit en œuvre pour la garnir. Si on le faisoit un peu trop tôt, elle se troubleroit; il arriveroit sa même chose, si on avoit mis un peu de pâtée dans la chaudiere. Le remede en ce cas est de la laisser reposer avant que de la faire travailler, jusqu'à ce qu'elle soit remise, ce qui va quelquefois à un jour.

On pourroit asseoir des cuves avec du pastel sans indigo, mais outre que le bleu ne seroit pas aussi beau, la quantité du pastel qui se consommeroit ne feroit pas revenir les frais de *teinture* à un meilleur prix; au contraire, puisqu'il a été vérifié par des expériences répétées, que quatre livres de bel indigo de guatimalo rendent autant qu'une balle de pastel albigeois, & cinq livres autant qu'une balle de lauragais qui pese ordinairement deux cens dix livres: ainsi l'emploi de l'indigo, mêlé avec le pastel, est d'une grande épargne & évite beaucoup de frais; puisque pour avoir autant d'étoffes teintes par une seule assiette avec de l'indigo, il en faudroit faire deux, si on le supprimoit; encore n'auroit-on pas précisément autant de *teinture*.

L'indigo destiné à la cuve de pastel, a besoin d'être préparé dans une chaudiere particuliere, qui doit être dans l'atelier ou guesde, où il faut le faire dissoudre ou fondre. Quatre-vingt ou cent livres d'indigo, demandent une chaudiere qui tienne trente à trente-cinq seaux d'eau.

On le fond dans une lessive; & pour la faire, on charge la chaudiere d'environ vingt-cinq seaux d'eau claire, on y ajoute plein un chapeau de son de froment, avec douze ou treize livres de garence non robée, & quarante livres de cendre gravelée, cette quantité d'ingrédiens est pour quatre-vingt livres d'indigo. Il faut faire bouillir le tout à gros bouillons pendant trois quarts-d'heure environ; ensuite retirer le feu de dessous le fourneau, & laisser reposer cette lessive pendant demi-heure, afin que la lie se dépose au fond. Ensuite il faut survuider le clair dans des tonneaux nets, placés exprès auprès de la chaudiere. Oter le marc resté dedans la chaudiere, & la faire bien laver, y renverser la lessive claire qui avoit été vuidée dans des tonneaux, allumer un petit feu dessous, & y mettre en même tems les quatre-vingt livres d'indigo réduits en poudre. Il faut entretenir le bain dans une chaleur forte, mais sans le faire bouillir, & faciliter la dissolution de cet ingrédient, en palliant avec un petit rable sans discontinuer, afin d'empêcher qu'il ne s'encroûte & ne se brûle de la chaudiere. On entretient le bain dans une chaleur moyenne & la plus égale qu'il est possible, en y versant de tems-en-tems du lait de chaux qu'on aura préparé exprès dans un bacquet pour le refroidir. Lorsqu'on ne sent plus rien de grumeleux au fond de la chaudiere, & que l'indigo paroit bien délayé ou bien fondu; on retire le feu du fourneau, & on ne laisse que fort peu de braise pour entretenir seulement une chaleur tiede: il faut couvrir la chaudiere avec des planches & quelque couverture, & y mettre un échantillon d'étoffe pour voir s'il en sort verd, & si ce verd se change en bleu à l'air; parce que si cela n'arrivoit pas, il faudroit ajouter à ce bain une nouvelle lessive préparée comme la précédente. C'est de cette dissolution d'indigo dont on prend un, deux ou plusieurs seaux pour les ajouter au pastel, lorsque la fermentation l'a assez ouvert pour qu'il commence à donner son bleu.

Ce détail de la préparation d'une cuve de pastel n'est pas exactement conforme à la méthode ordinaire des Teinturiers d'à présent, mais il est le plus sûr, suivant les expériences qui en ont été faites par un des plus habiles hommes de ce siecle dans le genre de la *teinture*.

Il faut bien prendre garde de ne jamais réchauffer la cuve de pastel, qu'elle ne soit en œuvre, c'est-à-dire qu'elle n'ait ni trop, ni trop peu de chaux; ensorte que pour être en état de travailler, il ne lui manque que d'être chaude. On reconnoît qu'elle a trop de chaux à l'odorat, c'est-à-dire par l'odeur piquante que l'on sent. On juge, au contraire, qu'il n'y en a pas assez, lorsqu'elle a une odeur douçâtre, & que l'écume ou le rabat qui s'éleve à la surface en la heurtant avec le rable, est d'une bleu pâle.

On doit avoir attention, lorsqu'on veut réchauffer la cuve, de ne la point garnir de chaux la veille, bien entendu qu'elle n'en auroit pas trop besoin; car si elle étoit garnie, elle courroit risque d'avoir un *coup de pié*, parce qu'en la réchauffant, on donne plus d'action à la chaux qui y est, & qu'elle s'use plus promptement.

On remet ordinairement de nouvel indigo dans la cuve chaque fois qu'on la réchauffe, & cela à proportion de ce qu'on a à teindre; mais il ne seroit pas nécessaire d'y en remettre, si l'on n'avoit que peu d'ouvrage à faire, & qu'on n'eût besoin que de couleurs claires.

A la forme des anciens réglemens, on ne pouvoit mettre que six livres d'indigo pour chaque balle de pastel, parce qu'on croyoit que la couleur de l'indigo n'étoit pas solide, & qu'il n'y avoit qu'une [illegible] de pastel qui pût l'assurer & la rendre bon-[illegible] par des expériences faites par d'habiles [illegible] a été reconnu que la couleur de l'indigo, [illegible] employé seul, est toute aussi bonne, & résiste [illegible] à l'action de l'air, du soleil, de la pluie & [illegible] débouillis, que celle du pastel. On a réformé cet article dans le nouveau réglement de 1737, & on a permis aux teinturiers de bon teint, d'employer dans leurs cuves de pastel la quantité d'indigo qu'ils jugent à propos.

Lorsqu'une cuve a été réchauffée deux ou trois fois, & que l'on a bien travaillé dessus, on conserve souvent le même bain, mais on enleve une partie de la pâtée que l'on remplace par de nouveau pastel. On ne peut prescrire aucune dose sur cela, parce qu'elle dépend du travail que le teinturier a à faire. Il y a des Teinturiers qui conservent plusieurs années le même bain dans leurs cuves, ne faisant que les renouveller de pastel & d'indigo à mesure qu'ils travaillent dessus: d'autres vuident la cuve en entier & changent de bain, lorsque la cuve a été réchauffée six ou sept fois, & qu'elle ne donne plus aucune *teinture*. Il n'y a qu'un long usage qui puisse apprendre laquelle de ces pratiques est la meilleure; il est cependant plus raisonnable de croire, qu'en la renouvellant en entier de tems en tems, elle donnera des couleurs plus vives & plus belles. Les meilleurs Teinturiers n'agissent pas autrement. Il faut encore observer de ne pas réchauffer la cuve lorsqu'elle souffre, parce qu'elle se [illegible] en chauffant, & courroit risque d'être entierement perdue, ensorte que la chaleur acheveroit d'user en peu de tems la chaux qui y étoit déja en trop petite quantité. Si on s'en apperçoit à tems, le remede seroit de

de la rejetter dans la cuve sans la chauffer davantage, & de la garnir de chaux. On attendroit ensuite qu'elle fût revenue en œuvre pour la réchauffer.

Quand on la réchauffe, il faut prendre garde de mettre de la pâtée dans la chaudiere avec le bain ou brevet. Il faut aussi avoir grande attention de ne la pas chauffer jusqu'à faire bouillir, parce que tout le volatil nécessaire à l'opération s'évaporeroit. Il y a quelques teinturiers, qui, en réchauffant leurs cuves, ne mettent pas l'indigo aussitôt après que le bain est versé de la chaudiere dans la cuve, & qui ne l'y font entrer que quelques heures après, lorsqu'ils voient que la cuve commence à venir en œuvre. Ils ne prennent cette précaution, que dans la crainte qu'elle ne réussisse, & que leur indigo ne soit perdu: mais de cette maniere l'indigo ne donne pas si bien sa couleur; car on est obligé de travailler sur la cuve, aussi-tôt qu'elle est en état, afin qu'elle ne se refroidisse pas, & l'indigo n'étant pas tout-à-fait dissout ou tout-à-fait incorporé, de quelque maniere qu'on l'employe, il ne fait pas d'effet. Ainsi il vaut mieux le mettre dans la cuve aussitôt qu'on y a jetté le bain, & la bien pallier ensuite.

On construit en Hollande des cuves qui n'ont pas besoin d'être réchauffées si souvent que les autres. Il y en a de semblables en France. Toute la partie supérieure de ces cuves, à la hauteur de trois piés, est de cuivre. Elles sont de plus entourées d'un petit mur de brique, qui est à sept ou huit pouces de distance de cuivre. On met dans cet intervalle de la braise qui entretient pendant très-long-tems la chaleur de la cuve, ensorte qu'elle demeure plusieurs jours de suite en état de travailler sans qu'il soit nécessaire de la réchauffer. Ces sortes de cuves sont beaucoup plus cheres que les autres, mais elles sont très-commodes, sur-tout pour y passer des couleurs fort claires, parce que la cuve se trouve toujours en état de travailler quoiqu'elle soit très-foible; ce qui n'arrive pas aux autres, qui le plus souvent font la couleur beaucoup plus foncée qu'on ne voudroit, à moins qu'on ne laisse considérablement refroidir; & en ce cas la couleur n'est plus si bonne & n'a plus la même vivacité. Pour faire les couleurs claires dans des cuves ordinaires, il vaut mieux en poser exprès qui soient fortes en pastel, & foibles en indigo, parce qu'alors elles donnent leur *teinture* plus lentement, & les couleurs claires se font avec plus de facilité.

Messieurs de Vanrobbais ont quatre de ces cuves à la hollandoise dans leur manufacture, dont la profondeur est de six piés. Les trois piés & demi du haut sont en cuivre, & les deux piés & demi du bas sont de plomb. Le diametre du bas est de quatre piés & demi, & celui du haut de cinq piés quatre pouces, ensorte qu'elles contiennent environ dix-huit muids.

La cuve du vouëde ne differe en aucune façon de celle du pastel, quant à la maniere de la préparer. Le vouëde est une plante qui croît en Normandie, & qu'on y prépare presque de la même maniere que le pastel en Languedoc. La cuve du vouëde se pose comme celle du pastel: toute la différence qu'on peut y trouver, c'est qu'il a moins de force & qu'il fournit moins de *teinture*.

On fait aussi des cuves d'inde ou d'indigo dont la préparation est très-simple; on mêle seulement une livre de cendres gravelées avec une livre d'indigo, & on en met dans la cuve une quantité égale, c'est-à-dire autant de livres de cendres que l'indigo; mais comme ces cuves ne sont pas d'usage pour les *teintures* de laine, on n'en dira pas davantage.

On fait encore des cuves d'indigo à froid avec de l'urine qui vient en couleur à froid, & sur lesquelles on travaille aussi à froid. On prend une pinte de vinaigre pour chaque livre d'indigo qu'on fait digérer sur les cendres chaudes pendant vingt-quatre heures. Au bout de ce tems, si tout ne paroît pas bien dissout, on le broye de nouveau dans un mortier avec la liqueur, & on y ajoute peu-à-peu de l'urine, & un peu de garence qu'on y délaye bien. Quand cette préparation est faite on la verse dans un tonneau rempli d'urine; cette sorte de cuve est extrêmement commode, parce que lorsqu'elle a été mise en état une fois, elle y demeure toujours jusqu'à ce qu'elle soit entierement tirée, c'est-à-dire que l'indigo ait donné toute sa couleur; ainsi on peut y travailler à toute heure, au-lieu que la cuve ordinaire a besoin d'être préparée dès la veille.

On peut faire encore des cuves chaudes d'indigo à l'urine; elles se préparent de la même façon à-peu-près que les froides; mais comme ces cuves ne sont d'usage dans aucune manufacture de *teinture*; & que celles qui ont été faites dans ce goût n'ont servi qu'à satisfaire les curieux; on pense qu'il seroit très-inutile d'entrer dans les détails de leur composition.

On est en usage à Rouen, & dans quelques autres villes du royaume, de teindre dans une cuve d'inde à froid & sans urine, différente des précédentes, mais on ne peut y teindre que le fil & le coton, & les cuves ne peuvent servir pour les laines. Il est vrai que ces cuves sont très-commodes en ce qu'elles viennent plus promptement que les autres, & qu'elles n'ont aucune mauvaise odeur; car il faut remarquer que si on vouloit teindre des étoffes de laine dans les cuves à l'urine, soit à froid ou à chaud, ces mêmes étoffes, quoique bien dégorgées, conservent toujours une partie de la mauvaise odeur dont l'urine les accompagne, ce qui est different dans cette derniere qui est composée d'indigo bien pulvérisé, dans trois chopines d'eau-forte des savonniers, qui est une sorte de lessive de soude & de chaux vive, ou d'une dissolution de potasse.

On laisse aux physiciens le soin de donner la théorie de la méchanique invisible de la teinture bleue, dans laquelle il n'est pas possible d'employer les autres bleus dont les peintres se servent, tels que sont le bleu de Prusse, qui tient du genre animal & du genre minéral; l'azur, qui est une matiere minérale vitrifiée; l'outre-mer, qui vient d'une pierre dure préparée; les terres colorées en bleu, *&c.* toutes ces matieres ne peuvent, sans perdre leur couleur en tout ou en partie, être réduites en atomes assez tenus pour être suspendus dans le liquide salin, qui doit pénétrer les fibres des matieres, soit animales, soit végétales, dont on fabrique les étoffes: car sous ce nom on doit comprendre aussi-bien les toiles de fil & de coton, que ce qui a été tissu en soie ou laine.

On ne connoît donc à présent que deux plantes qui donnent le bleu après leur préparation; l'une est le pastel en Languedoc & le vouede en Normandie; on a dit que leur préparation consiste dans la fermentation continuée presque jusqu'à la putréfaction de toutes les parties de la plante, la racine exceptée; par conséquent dans un développement de tous leurs principes, dans une nouvelle combinaison & arrangement de ces mêmes principes, d'où il résulte un assemblage de particules infiniment déliées, qui, appliquées sur un sujet quelconque, y réfléchissent la lumiere bien différemment de ce qu'elles feroient si ces mêmes particules étoient encore jointes à celles que la fermentation en a séparées.

L'autre plante est l'anil qu'on cultive dans les Indes orientales & occidentales, & dont on prépare cette fécule qu'on envoie en Europe sous le nom d'*inde* ou d'*indigo*. Dans la préparation de cette derniere plante, les Indiens & les Américains, plus industrieux que nous, ont trouvé l'art de séparer les seules parties colorantes de la plante, de toutes les autres parties inutiles; & les colonies françoises & espagnoles qui les ont imités, en ont fait un objet considérable de commerce.

Du rouge. Le rouge est, comme on l'a déja dit, une des cinq couleurs matrices ou primitives, reconnues pour telles par les Teinturiers. Dans le bon teint il y a quatre principales sortes de rouge, qui sont la base de toutes les autres. Ces rouges sont, 1°. l'écarlate de graine, connue autrefois sous le nom d'*écarlate de France*, & aujourd'hui sous celui d'*écarlate de Venise*; 2°. l'écarlate à-présent d'usage, ou écarlate couleur de feu, qui se nommoit autrefois *écarlate de Hollande*, & qui est connue aujourd'hui de tout le monde sous le nom d'*écarlate des Gobelins*; 3°. le cramoisi; 4°. & le rouge de garence. Il y a aussi le demi-écarlate & le demi-cramoisi; mais ce ne sont que des mélanges des autres rouges, qui ne doivent pas être regardés comme des couleurs particulieres. Le rouge ou nacarat de bourre étoit permis autrefois dans le bon teint, mais son peu de solidité l'en a fait bannir par un nouveau réglement.

Les rouges sont dans un cas tout différent des bleus, car la laine ou l'étoffe de laine ne se plonge pas immédiatement dans la *teinture*, elle reçoit auparavant une préparation qui ne lui donne point de couleur, mais qui la dispose seulement à recevoir celle de l'ingrédient colorant. Cette préparation, comme on l'a déja dit, se nomme *bouillon*: elle se

fait

fait ordinairement avec des acides, comme eaux ſures, alun & tartre, qui peuvent être regardés comme tels, eau-forte, eau régale, *&c.* on met ces ingrédiens préparans en différente quantité, ſuivant la couleur & la nuance qu'on veut avoir: on ſe ſert ſouvent auſſi de noix-de-galle, & quelquefois de ſels alkalis.

De l'écarlate. On fait différentes ſortes d'écarlate, comme on l'a déja dit. L'écarlate de graine, appellée anciennement *écarlate de France*, & aujourd'hui *écarlate de Veniſe*, eſt faite avec une galle inſecte, appellée *kermès*, qui ſe cueille en France, & en grande quantité en Eſpagne du côté d'Alicant & de Valence. Ceux qui l'achetent pour l'envoyer à l'étranger, l'étendent ſur des toiles, & ont ſoin de l'arroſer avec du vinaigre pour tuer les vermiſſeaux qui ſont dedans, & qui produiſent une poudre rouge qu'on ſépare de la coque, après l'avoir laiſſée ſécher en la paſſant par un tamis.

Lorſqu'il eſt queſtion de donner le bouillon, on fait bouillir la laine ou étoffe dans une chaudiere une demi-heure environ; & après l'avoir laiſſée égoutter, on prépare un bain frais, dans lequel on ajoute à l'eau qui le compoſe un cinquieme d'eau ſure, quatre livres d'alun de Rome pilé groſſierement, & deux livres de tartre rouge: on fait bouillir le tout, & auſſitôt on y met la laine ou étoffe, que l'on y laiſſe pendant deux heures, ayant ſoin de la remuer continuellement, ou l'étoffe avec le tout.

Il faut obſerver que lorſque le bain où l'on a mis l'alun eſt prêt à bouillir, il ſe leve quelquefois très-promptement & ſort de la chaudiere, ſi l'on n'a ſoin d'abattre le bouillon en y jettant un peu d'eau froide.

Lorſque la laine ou étoffe a bouilli pendant deux heures ſur le bain, on la leve & on la laiſſe égoutter; on exprime la laine légerement, & on l'enferme dans un ſac de toile que l'on porte dans un lieu frais, où on la laiſſe cinq ou ſix jours, & quelquefois plus long-tems; à l'égard de l'étoffe on la plie ſimplement, & on la met égoutter ſur un chevalet: cela s'appelle *laiſſer la laine* ou *étoffe ſur le bouillon*. Le retard ſert à le faire pénétrer davantage, & à augmenter l'action des ſels; parce que comme une partie de la liqueur ſe diſſipe toujours, il eſt clair que ce qui reſte étant plus chargé de parties ſalines, en devient plus actif, bien entendu qu'il y reſte cependant une quantité ſuffiſante d'humidité; car les ſels étant une fois cryſtalliſés & à ſec, n'agiſſent plus.

Après que les laines ou étoffes ont été ſur le bouillon pendant cinq à ſix jours, elles ſont en état de recevoir la *teinture*. On prépare donc un bain frais, ſuivant la quantité de laine ou étoffe qu'on veut teindre; & lorſqu'il commence à être tiede, on y jette douze onces de kermès pour chaque livre peſant de laine ou étoffe à teindre, ſi l'on veut une écarlate bien pleine & bien fournie en couleur. Si le kermès étoit trop vieux ou éventé, il en faudroit davantage & à proportion de ſa qualité.

Il faut que la laine ou étoffe bouille pendant une bonne heure, après quoi on la leve pour la laiſſer égoutter, ayant eu ſoin de la bien remuer pendant le tems qu'elle étoit dans la chaudiere, après quoi on la porte à la riviere pour la laver. Quelques teinturiers ont ſoin de paſſer la laine ou étoffe, avant que de la porter à la riviere, ſur un bain d'eau un peu tiede, dans laquelle on a fait fondre exactement une petite quantité de ſavon; ce qui donne de l'éclat à la couleur, mais en même tems la *roſe* un peu.

On appelle *écarlate demi-graine*, celle où l'on emploie moitié kermès & moitié garence. Ce mélange donne une couleur extrèmement ſolide, mais qui tire un peu ſur la couleur de ſang.

Il faut obſerver que la quantité d'ingrédiens qui entre dans la *teinture* de toutes les étoffes en général, ne doit point être auſſi conſidérable, eu égard au poids, pour l'étoffe fabriquée, que pour la laine filée ou en toiſon, attendu que la tiſſure ſerrée du drap empêche la couleur de pénetrer; ce qui fait qu'il n'eſt pas néceſſaire que l'étoffe fabriquée ſéjourne auſſi long-tems ſur le bouillon que la laine: on pourroit même la mettre à la *teinture* le lendemain qu'elle a été bouillie.

Par les épreuves qui ont été faites de l'écarlate de graine ou de kermès, ſoit en expoſant au ſoleil, ſoit par les différens débouillis, on a reconnu qu'il n'y a point de meilleure couleur ni de plus ſolide; elle va de pair pour la ſolidité avec les bleus dont on a parlé. Cependant le kermès n'eſt preſque plus d'uſage en aucun endroit qu'à Veniſe. Le goût de cette couleur a paſſé entierement depuis qu'on a pris celui des écarlates couleur de feu. On appelle préſentement cette écarlate de graine, *une couleur de ſang de bœuf*. Cependant elle a des grands avantages ſur l'autre; car elle ne noircit point & ne ſe tache point, & ſi l'étoffe s'engraiſſe, on peut enlever les taches ſans endommager la couleur. Elle n'eſt plus de mode néanmoins, & cette raiſon prévaut à tout.

De l'écarlate couleur de feu. L'écarlate couleur de feu, connue autrefois ſous le nom d'*écarlate d'Hollande*, & aujourd'hui ſous celui d'*écarlate des Gobelins*, eſt la plus belle & la plus éclatante couleur de la *teinture*. Elle eſt auſſi la plus chere, & une des plus difficiles à porter à ſa perfection. On ne peut même guere déterminer quel eſt ce point de perfection; car indépendamment des différens goûts qui partagent les hommes ſur le choix des couleurs, il y a auſſi des goûts généraux, pour ainſi dire, qui ſont que dans un tems des couleurs ſont plus à la mode que dans d'autres: ce ſont alors ces couleurs de mode qui ſont des couleurs parfaites. Autrefois, par exemple, on vouloit les écarlates pleines, foncées, d'une couleur que la vue ſoutenoit aiſément; aujourd'hui on les veut orangées, pleines de feu, & que l'œil ait peine à en ſoutenir l'éclat. On ne décidera point lequel de ces goûts mérite la préférence; & on va donner la maniere de les faire d'une façon & de l'autre, & toutes les nuances qui tiennent le milieu entre ces extrémités.

La cochenille meſteque ou teſcalle eſt l'ingrédient qui donne cette belle couleur; on en a donné une deſcription, de même que de la cochenille ſilveſtre ou campetiane, ainſi on ne dira rien de plus. Il ſuffit de dire qu'il n'y a point de teinturier qui n'ait une recette particuliere pour faire l'écarlate, & chacun d'eux eſt perſuadé que la ſienne eſt préférable à toutes les autres. Cependant la réuſſite ne dépend que du choix de la cochenille, de l'eau qui doit ſervir à la *teinture*, & de la maniere de préparer la diſſolution de l'étain, que les teinturiers ont nommé *compoſition pour l'écarlate*.

Comme c'eſt par cette compoſition qu'on donne la couleur vive de feu au teint de la cochenille, qui ſans cette liqueur acide ſeroit naturellement de couleur cramoiſi, on va décrire la maniere de la préparer qui réuſſit le mieux: Il faut prendre huit onces d'eſprit de nitre, qui eſt toujours plus pur que l'eau-forte commune, & de bas prix, employée ordinairement par les teinturiers. On affoiblit cet acide nitreux en verſant deſſus huit onces d'eau de riviere filtrée. On y diſſout peu-à-peu une demi-once de ſel ammoniac bien blanc pour en faire une eau régale, parce que le nitre ſeul n'eſt pas le diſſolvant de l'étain: enfin on y ajoute ſeulement deux gros de ſalpêtre de la troiſieme cuite; on pourroit à la rigueur le ſupprimer, mais on s'eſt apperçu qu'il contribuoit à unir la couleur, c'eſt-à-dire à la faire prendre plus également. Dans cette eau régale affoiblie, on fait diſſoudre une once d'étain d'Angleterre en larmes, qui ont été grenaillées auparavant en le jettant fondu d'un peu haut dans une terrine pleine d'eau fraîche; mais on ne laiſſe tomber ces petits grains d'étain dans le diſſolvant, que les uns après les autres, attendant que les premiers ſoient diſſous avant que d'en mettre de nouveaux, afin d'éviter la perte des vapeurs rouges qui s'éleveroient en grande quantité, & qui ſe perdroient ſi la diſſolution du métal ſe faiſoit trop précipitamment. Ces vapeurs ſont néceſſaires à conſerver, & elles contribuent beaucoup à la vivacité de la couleur, ſoit parce que c'eſt un acide qui s'évaporeroit en pure perte, ſoit qu'elles contiennent un ſulphureux particulier au ſalpêtre qui donne de l'éclat à la couleur. Cette méthode eſt beaucoup plus longue à la vérité que celle des teinturiers, qui verſent d'abord leur eau-forte ſur l'étain grenaillé, & qui attendent qu'il ſe faſſe une vive fermentation, & qu'il s'en éleve beaucoup de vapeurs pour l'affoiblir par l'eau commune. Quand l'étain eſt ainſi diſſous peu-à-peu, la compoſition d'écarlate eſt faite, & la liqueur eſt d'une belle diſſolution d'or, ſans aucune boue précipitée, ni ſédiment noir.

Pluſieurs teinturiers font leur compoſition d'une autre maniere. Ils mettent d'abord dans un vaiſſeau de grais de large ouverture, deux livres de ſel ammoniac, deux onces de ſalpêtre rafiné & deux livres d'étain grenaillé à l'eau, ou pour le mieux en rapu-

pures, parce que quand il a été fondu & grenaillé, il y en a une petite portion de convertie en chaux, laquelle ne ſe diſſout point. Ils peſent quatre livres d'eau dans un vaiſſeau à part, & ils en jettent environ un demi-ſetier ſur le mélange dans le vaſe de grais. Ils y mettent enſuite une livre & demie d'eau-forte commune qui produit une fermentation violente. Lorſque l'ébullition eſt ceſſée, ils y remettent encore autant d'eau-forte, & un inſtant après ils y en ajoutent encore une livre; après quoi ils y verſent le reſte des quatre livres d'eau qu'ils avoient mis à part. Ils couvrent bien le vaiſſeau, & ils laiſſent repoſer la compoſition juſqu'au lendemain. On peut mettre diſſoudre le ſalpêtre & le ſel ammoniac dans l'eau-forte, avant que d'y mettre l'étain; ce qui revient abſolument au même, ſelon eux, quoiqu'il ſoit ſûr que cette derniere maniere eſt la meilleure. D'autres mêlent l'eau & l'eau-forte enſemble, & mettent ce mélange ſur l'étain & le ſel ammoniac; d'autres enfin ſuivent différentes proportions.

Le lendemain de la préparation de la compoſition on fait le bouillon pour l'écarlate, qui ne reſſemble point à celui dont on a parlé en premier lieu. Voici de quelle maniere on le prépare.

Pour une livre de laine ou étoffe, on met dans une petite chaudiere vingt pintes d'eau bien claire qui ſoit de riviere, non de puits ou de ſource trop vive. Lorſque l'eau eſt un peu plus que tiede, on y jette deux onces de crême de tartre en poudre ſubtile, & un gros & demi de cochenille pulvériſée & tamiſée. On pouſſe le feu un peu plus fort; & lorſque le bain eſt prêt à bouillir, on y jette deux onces de compoſition. Cette liqueur acide change tout-d'un-coup la couleur du bain, qui de cramoiſi qu'il étoit, devient couleur de ſang d'artere. Auſſi-tôt que le bain a commencé de bouillir, on y plonge la laine ou étoffe, qui doit précedemment avoir été mouillée dans l'eau chaude, & exprimée ou égouttée; on remue ſans diſcontinuer la laine ou étoffe dans le bain, & on l'y laiſſe bouillir pendant une heure & demie; après quoi on la leve, on l'exprime doucement, & on la lave dans de l'eau fraîche. En ſortant de ce bouillon la laine eſt de couleur de chair aſſez vive, ou même de quelques nuances plus foncées, ſuivant la force de la compoſition & la force de la cochenille. La couleur du bain eſt alors entierement paſſée dans la laine, en ſorte qu'il demeure preſqu'auſſi clair que de l'eau commune; c'eſt ce que l'on appelle *bouillon d'écarlate*, & la premiere préparation que l'on doit faire avant que de teindre; préparation abſolument néceſſaire, & ſans laquelle la *teinture* de la chochenille ne tiendroit pas.

Pour achever la *teinture*, on prépare un nouveau bain d'eau claire; car la beauté de l'eau importe infiniment pour la perfection de l'écarlate; on y met en même tems une demi-once d'amidon; & lorſque le bain eſt un peu plus que tiede, on y mêle ſix gros de cochenille, auſſi pulvériſée & tamiſée. Un peu avant que la bain bouille, on y verſe deux onces de compoſition; le bain change de couleur comme la premiere fois. On attend qu'il ait jetté un bouillon, & alors on met la laine dans la chaudiere; on l'y remue continuellement comme la premiere fois; on l'y laiſſe bouillir de même pendant une heure & demie; après quoi on la leve, on l'exprime, & on la porte laver à la riviere: l'écarlate eſt alors dans ſa perfection.

Il ſuffit d'une once de cochenille par livre de laine, pour la faire belle & ſuffiſamment fournie de couleur, pourvu qu'elle ſoit travaillée avec attention de la maniere qu'on vient de le dire, & qu'il ne reſte aucune *teinture* dans le bain. Si cependant on la vouloit encore plus foncée de cochenille, on en mettroit un gros ou deux de plus; mais ſi on alloit au-delà, elle perdroit tout ſon éclat & ſa vivacité.

Du cramoiſi. Le cramoiſi eſt, comme on l'a déja dit, la couleur naturelle de la cochenille, ou plutôt celle qu'elle donne à la laine bouillie avec l'alun & le tartre, qui eſt le bouillon ordinaire pour toutes les couleurs.

Voici la méthode qui eſt ordinairement en uſage pour les laines filées; elle eſt preſque la même pour les draps, ainſi qu'on le verra ci-après. On met dans une chaudiere deux onces & demie d'alun, & une once & demie de tartre blanc pour chaque livre de laine: lorſque le tout commence à bouillir, on y plonge la laine, que l'on remue bien, & qu'on y laiſſe bien bouillir pendant deux heures. On la leve enſuite; on l'exprime légerement; on la met dans un ſac, & on la laiſſe ainſi ſur le bouillon, comme pour l'écarlate de graine, & pour toutes les autres couleurs.

Pour la teindre, on prépare un bain frais, dans lequel on met une once de cochenille pour chaque livre de laine: lorſque le bain eſt un peu plus que tiede, & lorſqu'il commence à bouillir, on y met la laine qu'on remue bien ſur ſes liſſoirs ou bâtons, comme on a dû faire pour le bouillon, & on l'y laiſſe de la ſorte pendant une heure; après quoi on la leve, on l'exprime, & on la porte laver à la riviere.

Si on veut en faire une ſuite, & qu'on veuille en tirer toutes les nuances, dont les dénominations ſont purement arbitraires, on fera, comme il a été dit pour l'écarlate, c'eſt-à-dire, qu'on ne mettra que moitié de cochenille; & on y paſſera toutes les nuances l'une après l'autre, en laiſſant ſéjourner dans le bain les unes plus long-tems que les autres, & commençant toujours par les plus claires.

On fait encore de très-beaux cramoiſis, en bouillant de la laine comme pour l'écarlate ordinaire, & faiſant enſuite un ſecond bouillon avec deux onces d'alun & une once de tartre pour chaque livre de laine: on la laiſſe une heure dans le bouillon; on prépare tout de ſuite un bain frais, dans lequel on met ſix gros de cochenille pour chaque livre de laine. Après qu'elle a demeuré une heure dans ce bain, on la leve & on la paſſe ſur le champ dans un bain de ſoude & de ſel ammoniac. On fait auſſi par cette méthode des ſuites de nuances du cramoiſi fort belles, en diminuant la quantité de la cochenille. Il faut obſerver que dans ce procédé, on ne met que ſix gros de cochenille pour teindre chaque livre de laine, parce que dans le premier bouillon pour l'écarlate qu'on lui donne, on met un gros & demi de cochenille ſur chaque livre.

On peut faire auſſi la même opération, en employant une partie de cochenille ſylveſtre ou campetiane, au lieu de cochenille fine ou meſteque, & la couleur n'en eſt pas moins belle, pourvu qu'on en mette ſuffiſamment; car pour l'ordinaire quatre parties de cochenille ſylveſtre ne font pas plus d'effet en *teinture*, qu'une partie de cochenille fine.

Ecarlates de gomme lacque. On peut auſſi employer la partie rouge de la gomme lacque à faire de l'écarlate; & ſi cette couleur n'a pas exactement tout l'éclat d'une écarlate faite avec la cochenille fine employée ſeule, elle a l'avantage d'avoir plus de ſolidité.

La gomme lacque la plus eſtimée pour la *teinture*, eſt celle qui eſt en branches ou petits bâtons; parce qu'elle eſt la plus garnie de parties animales. Il faut choiſir la plus rouge dans l'intérieur, & la plus approchante du brun noirâtre à l'extérieur; quelques teinturiers l'employent pulvériſée & enfermée dans un ſac de toile, pour teindre les étoffes: mais c'eſt une mauvaiſe méthode; car il paſſe toujours au-travers des mailles de la toile quelques portions de la gomme réſine qui ſe fond dans l'eau bouillante de la chaudiere, & qui s'attache au drap où elle eſt ſi adhérente quand le drap eſt refroidi, qu'on eſt obligé de la gratter avec un couteau. D'autres la réduiſent en poudre; ils la font bouillir dans l'eau, & après qu'elle lui a communiqué toute ſa couleur, ils laiſſent refroidir la liqueur; la partie réſineuſe ſe dépoſe au fond. On décante l'eau colorée, & on la fait évaporer à l'air où elle s'empuantit; & lorſqu'elle a pris une conſiſtance de cotignat, on la met dans des vaiſſeaux pour la conſerver. Sous cette forme, il eſt aſſez difficile de déterminer au juſte la quantité qu'on en emploie; c'eſt ce qui a fait chercher le moyen d'avoir cette *teinture* ſéparée de ſa gomme réſine, ſans être obligé de faire évaporer une ſi grande quantité d'eau pour l'avoir ſeche & réduite en poudre.

La racine de grande conſoude eſt celle qui juſqu'à préſent a le mieux réuſſi. On l'employe ſeche & réduite en poudre groſſiere, & on met un demi-gros par pinte d'eau qu'on fait bouillir un bon quart-d'heure; enſuite on la paſſe par un linge, & on la verſe toute chaude ſur la gomme lacque, pulvériſée & paſſée par un tamis de crin. Elle en tire ſur le champ une belle *teinture* cramoiſie; on met le vaiſſeau digérer à chaleur douce pendant douze heures, ayant ſoin d'agiter ſept ou huit fois la gomme qui ſe tient au fond; enſuite on décante l'eau chargée de la couleur

leur dans un vaiſſeau aſſez grand pour que les trois quarts puiſſent reſter vuides, & on les remplit d'eau froide. On verſe enſuite une très-petite quantité d'une forte diſſolution d'alun de Rome ſur cette *teinture*, extraite, puis noyée: le teint mucilagineux ſe précipite; & ſi l'eau qui le ſurnage paroît encore colorée, on ajoute quelques gouttes de la diſſolution d'alun pour achever la précipitation, & ce juſqu'à ce que l'eau ſurnageante ſoit auſſi décolorée que de l'eau commune. Quand le mucilage cramoiſi s'eſt bien affaiſſé au fond du vaiſſeau, on tire l'eau claire avec un ſyphon, & on verſe le reſte ſur un filtre, pour achever de l'égoutter; après quoi on le fait ſécher au ſoleil.

Si la premiere opération n'avoit pas tiré tout le teint de la gomme lacque, on répétera tout ce qui a été fait dans la premiere extraction. De cette maniere, on ſépare toute la *teinture* que la gomme lacque peut fournir; & comme on la fait ſécher pour la pulvériſer enſuite, on ſait ce que cette gomme a rendu, & on eſt auſſi plus ſûr des doſes qui ſont employées dans la *teinture* des étoffes, que ne le ſont ceux qui ſe contentent de l'évaporer en conſiſtance d'extrait; parce que le plus compact ſera plus colorant que le plus humide.

Il y a une circonſtance dans la *teinture* d'écarlate qui mérite attention: il s'agit de ſavoir de quelle matiere doit être la chaudiere dont on ſe ſert. Tous les Teinturiers ſont partagés ſur ce point: on ſe ſert en Languedoc de chaudieres d'étain fin; il y a à Paris quelques teinturiers qui s'en ſervent auſſi. Cependant M. de Juliene, qui fait des écarlates fort recherchées, ne ſe ſert que de chaudieres de cuivre jaune.

On n'en a pas d'autres non plus dans la manufacture des *teintures* de S. Denis. On a ſeulement la précaution de placer un grand réſeau de corde, dont les mailles ſont aſſez étroites, dans la chaudiere, afin que l'étoffe n'y touche point. Au-lieu d'un réſeau, d'autres ſe ſervent d'un grand panier d'oſier, écorcé à claire voie, qui eſt moins commode que le réſeau, parce que juſqu'à ce qu'il ſoit chargé du drap ou de l'étoffe qu'on doit y plonger, il faut un homme de chaque côté de la chaudiere pour appuyer deſſus, & l'empêcher de remonter à la ſurface du bain.

Suivant pluſieurs expériences, on a reconnu que le drap ou étoffe teint dans une chaudiere d'étain avoit plus de feu que celui qui étoit teint dans une chaudiere de cuivre, dans laquelle il faut employer un peu plus de compoſition que dans celle d'étain. Ce qui fait que le drap eſt plus rude au toucher. Pour éviter ce défaut, les Teinturiers ſe ſervent de chaudieres de cuivre, emploient un peu de *terra merita*, drogue de faux teint prohibée par les reglemens aux Teinturiers du grand teint, mais qui donne à l'écarlate cette nuance qui eſt préſentement en mode, c'eſt-à-dire la couleur de feu que la vue a peine à ſoutenir. Il eſt aiſé de reconnoître cette ſorte de falſification, quand on en a quelque ſoupçon; il n'y a qu'à couper un petit échantillon du drap avec des ciſeaux, & en regarder la tranche, elle ſera d'un beau blanc, s'il n'y a point de *terra merita*, & elle paroîtra jaune, s'il y en a. L'écarlate légitime ne tranche jamais: on l'appelle *légitime*, & l'autre *falſifiée*, parce que celle où l'on a employé le *terra merita*, eſt plus ſujette que l'autre à changer de couleur à l'air. Mais comme le goût des couleurs varie beaucoup, que les écarlates les plus vives ſont préſentement à la mode, & que pour ſatisfaire l'acheteur, il faut qu'elle ait un œil jaune, il vaut beaucoup mieux tolérer l'emploi du *terra merita*, quoique de faux teint, que de laiſſer mettre une trop grande quantité de compoſition pour porter l'écarlate à ce ton de couleur, parce que, dans le dernier cas, le drap s'en trouveroit altéré; & qu'outre qu'il eſt d'autant plus tachant à la boue, qu'il a eu plus de compoſition acide dans ſa *teinture*; c'eſt qu'il ſe déchire plus aiſément, parce que les acides roidiſſent les fibres de la laine & les rendent caſſantes.

Il faut encore ajouter, que ſi l'on ſe ſert d'une chaudiere de cuivre, il faut qu'elle ſoit d'une propreté infinie. Cependant il vaudroit beaucoup mieux ſe ſervir de chaudieres d'étain; puiſque ſans étain on ne peut faire de l'écarlate: une chaudiere de ce métal ne peut que contribuer à ſa beauté. Il eſt vrai que ces chaudieres coûtent trois à quatre mille livres, ce qui eſt un objet, [illegible] elles peuvent être fondues [illegible]

pagnons. Cependant il n'y a point de doute qu'un tel vaiſſeau ne ſoit préférable à tous les autres: il ne s'y fait aucune rouille; & ſi l'acide de la liqueur en détache quelques parties, ces parties détachées ne ſauroient nuire.

Du rouge de garence. Pour teindre en rouge de garence, le bouillon eſt à-peu-près le même que pour le kermès; on le fait toujours avec l'alun & le tartre. Les Teinturiers ne ſont pas toujours d'accord ſur les proportions; on penſe néanmoins que la meilleure eſt de mettre cinq onces d'alun & une once de tartre rouge pour chaque livre de laine filée, ou une aune de drap; on peut mettre environ une douzieme partie d'eau ſûre dans le bain du bouillon, & y faire bouillir la laine ou étoffe pendant deux bonnes heures. Si c'eſt de la laine filée, on la laiſſe ſur ſon bouillon pendant ſept ou huit jours; & ſi c'eſt du drap, on peut achever le quatrieme.

Pour teindre cette laine ou étoffe, on prépare un bain frais; & lorſque l'eau eſt chaude à pouvoir y ſouffrir encore la main, on y jette une demi-livre de la plus belle garence grappe pour chaque livre de laine ou aune de drap, & on a ſoin de la faire bien pallier & mêler dans la chaudiere avant que de mettre la laine ou étoffe qu'on y tient pendant une heure ſans faire bouillir le bain, parce que la couleur ſeroit terne. Mais pour mieux aſſûrer la *teinture*, on peut le faire bouillir ſur la fin de l'opération ſeulement pendant quatre ou cinq minutes.

La garence appliquée ſur les étoffes, ſans les avoir préparées à la recevoir par le bouillon d'alun & du tartre, lui donne à la vérité ſa couleur rouge, mais elle la donne mal unie, & de plus elle n'a aucune ſolidité; ce ſont donc les ſels qui en aſſûrent la *teinture*, ce qui eſt commun à toutes les autres couleurs, rouge ou jaune, qui ne peuvent ſe faire ſans bouillon.

Du jaune. Les nuances de jaune les plus connues dans l'art de la *Teinture* ſont le jaune paillé ou de paille, le jaune pâle, le jaune citron & le jaune naiſſant.

Pour teindre en jaune, on donne à la laine filée ou à l'étoffe le bouillon ordinaire, dont il a déja été parlé pluſieurs fois, c'eſt-à-dire celui de tartre & d'alun. On met quatre onces d'alun pour chaque livre de laine ou aune de drap. A l'égard du tartre, il ſuffit d'en mettre une once par livre, au-lieu de deux onces qu'on emploie pour les rouges.

Maniere de teindre le jaune & le verd ſur le fil & coton en bon teint. Il faut leſſiver le coton dans un bain préparé avec des cendres de bois neuf, enſuite le bien laver & le faire ſécher.

Il faut préparer un bain dont l'eau ſoit prête à bouillir, y faire fondre de l'alun de Rome la peſanteur du quart du poids de matiere qu'on veut travailler.

Il eſt à obſerver que ſi on veut faire du verd, ſoit ſur le fil, ſoit ſur le coton, il faut que la même matiere, après avoir été bien décruée, ſoit teinte en bleu, des nuances qu'on deſire; qu'il ſoit enſuite bien dégorgé dans l'eau & bien ſéché.

On agite enſuite le tout dans le bain d'alun pendant quelques minutes, on couvre la chaudiere, on retire le feu, & on laiſſe infuſer dans cet alunage pendant vingt-quatre heures, après lequel tems on fait ſécher ſans laver. Il eſt à remarquer que plus de tems il reſte ſec, mieux il prend la couleur. On peut auſſi ſe diſpenſer de le laver avant de le mettre, ſoit en jaune, ſoit en verd.

Ayant préparé un fort bain de gaude (de cinq quarterons pour livre), on y plonge le coton ou fil aluné; on jette dans ledit bain un peu d'eau fraîche, pour faire ceſſer le bouillon; on laiſſe ladite matiere juſqu'à ce qu'elle ait la nuance que l'on deſire.

Quand le tout eſt teint, on le plonge dans un bain chaud, ſans être bouillant, fait avec le vitriol bleu, qui doit être auſſi compoſé d'un quarteron par livre de matiere. On laiſſera macérer dans ledit bain pendant une heure & demie; enſuite de quoi on jettera le tout ſans le laver dans un autre bain de ſavon blanc bouillant, compoſé d'un quarteron par livre peſant de ſon poids. Après qu'on y aura bien manié & vagué ledit coton ou fil, on le fera bouillir l'eſpace de quarante minutes, ou tant qu'on voudra, dans ledit bain de ſavon [illegible]

fection, quand même on auroit obfervé avec la plus grande précifion toutes les proportions requifes dans fa conftruction, il ne feroit qu'un effet médiocre. Meffieurs Bradley & Molineux, dont nous avons parlé, quoique parfaitement inftruits de ces proportions, & éclairés des lumieres que M. Hadley avoit acquifes fur la fabrication de cet inftrument, & leur avoit communiquées, firent, avant de réuffir, nombre d'effais infructueux. En effet, lorfque ces miroirs ne font pas d'un métal affez compact, affez dur pour prendre le plus beau poli, & refléchir la plus grande quantité de rayons poffibles, lorfqu'ils ne font pas de la forme la plus exacte, ils rendent les images des objets d'une maniere tout-à-la-fois confufe & obfcure. On fait que les irrégularités dans la forme des miroirs, produifent des erreurs fix fois plus grandes que celles que produiroient les mêmes irrégularités dans un objectif. Cette difficulté d'avoir des miroirs de métal, qui n'abforbaffent pas beaucoup de rayons, a fait confeiller à Newton dans fon optique, de faire les miroirs de *télefcope* de verre; il tenta même de faire un *télefcope* de quatre piés, avec un miroir de cette efpece; mais, comme il nous l'apprend, quoique ce miroir parût d'une forme très-reguliere & bien polie, auffi-tôt qu'on l'eut mis au teint, on y découvrit un grand nombre d'irrégularités, & enfin il ne réfléchiffoit les objets que d'une maniere fort obfcure & fort confufe. Cependant M. Short, dont nous venons de parler, a été depuis plus heureux; il a fait plufieurs *télefcopes* avec ces miroirs, qui ont fort bien réuffi, & un entr'autres de quinze pouces de foyer, avec lequel on lifoit (*les Tranfac. philof.*) à deux cens trente piés; mais l'extrème difficulté de faire ces miroirs, par la peine qu'on a à rendre les deux furfaces convexes & concaves, bien paralleles l'une à l'autre, les a fait abandonner: on n'en fait prefque plus aujourd'hui que de métal; ce feroit peut-être ici le lieu d'expofer les moyens néceffaires pour les bien former & les bien polir; cependant, comme le dit Newton, c'eft un art que la pratique peut beaucoup mieux enfeigner, que les préceptes: au refte on trouvera à l'*article* MIROIR, ce qu'il eft néceffaire de favoir pour faire ces miroirs. Quant à leur compofition, il y en a un fi grand nombre, qu'il feroit difficile de déterminer quelle eft la meilleure. M. Hadley, dont nous avons déja parlé, rapporte qu'il en a effayé plus de cent cinquante, & qu'il n'en a trouvé aucune qui fût exempte de toutes efpeces de défauts. En voici une cependant qu'il regarde comme excellente, & comme la meilleure; le feul défaut qu'elle a eft d'être coureufe.

Prenez du cuivre rouge, de l'argent, du régule d'antimoine, de l'étain, de l'arfenic; faites fondre, & coulez le tout dans des moules de laiton fort chauds. Voici une autre compofition que M. Paffemant a bien voulu nous communiquer, & qu'il nous a dit réuffir très-bien. Un miroir de cette compofition ayant été expofé aux injures de l'air pendant plufieurs années, n'en fut ni alteré ni terni.

Prenez vingt onces de cuivre, neuf onces d'étain de mélac, le tout étant en fufion un quart d'heure, après l'avoir remué deux ou trois fois avec une barre de fer, verfez-y fept gros de bon antimoine cru, remuez le tout, & le laiffez en fufion pendant quinze ou vingt minutes, en prenant garde aux vapeurs qui s'en élevent. On voit ici la liaifon des fciences, les unes avec les autres: car ce feroit un beau préfent que la chimie feroit à l'optique, fi elle lui fourniffoit un métal compact, dur, peu fufceptible des impreffions de l'air, & capable de recevoir le plus beau poli, & de réfléchir le plus grand nombre de rayons. Cette circonftance de réfléchir le plus grand nombre de rayons eft fi importante, & mérite tant d'attention, que dans les *télefcopes* de réflexion, les objets ne paroiffent jamais éclairés d'une maniere auffi vive que dans les *télefcopes* de réfraction, ou dioptrique, parce que dans ces derniers il y a moins de lumiere de perdue par fon paffage à-travers plufieurs verres, qu'il n'y en a dans les premiers, par l'imperfection de la réflexion. Cet effet eft tel que dans un *télefcope* de réflexion, conftruit pour groffir autant qu'un *télefcope* de réfraction, l'image paroît toujours moins grande que dans celui-ci. Cette différence d'apparence de grandeur des deux images, dans ces deux différens *télefcopes*, a furpris M. Molineux & plufieurs autres; cependant cet effet n'a rien d'extraordinaire, il eft facile à expliquer; il réfulte de cette vérité expérimentale d'optique, que les corps qui font plus éclairés que les autres, quoique vus fous le même angle, paroiffent toujours plus grands. On peut voir dans la Planche d'optique des figures, les différens *télefcopes* dont nous venons de parler.

En expofant les raifons qui ont déterminé Newton à l'invention du *télefcope* de réflexion, nous avons dit que c'étoit particulierement la décompofition que les rayons éprouvoient dans les *télefcopes* dioptriques, en paffant à-travers l'objectif, ou les oculaires, & qu'il regardoit cette décompofition comme un obftacle infurmontable à la perfection de ces inftrumens. Cependant en 1747. M. Euler imagina de former des objectifs de deux matieres différemment refringentes, efpérant que par l'inégalité de leur vertu refractive, ils pourroient compenfer mutuellement leurs effets, c'eft-à-dire que l'un ferviroit à raffembler les rayons défunis, ou féparés par l'autre. Il forma en conféquence des objectifs de deux lentilles de verre, qui renfermoient de l'eau entre elles; ayant formé une hypothèfe fur la proportion des qualités réfractives de ces deux matieres, relativement aux différentes couleurs, il parvint à des formules générales pour les dimenfions des *télefcopes*, dans tous les cas propofés. M. Dolland, dont nous avons déja parlé, entreprit de tirer parti de cette nouvelle théorie de M. Euler; mais ne s'en tenant point aux dimenfions mêmes des objectifs qu'il avoit données, parce qu'elles étoient fondées fur des lois de réfraction purement hypothétiques, il leur fubftitua celles de Newton; mais les ayant introduites dans les formules de M. Euler, il en tira un réfultat facheux pour fa théorie; c'eft que la réunion défirée des foyers de toutes les couleurs, ne pouvoit fe faire qu'en fuppofant au *télefcope* une longueur infinie; cette objection étoit fans replique, à moins que les lois de réfraction données par Newton, ne fuffent pas exactes. Autorifées d'un fi grand nom, M. Euler n'ofa pas les révoquer en doute; il prétendit feulement qu'elles ne s'oppofoient à fon hypothèfe que de quantités trop petites pour renverfer une loi qui, fuivant lui, étoit fondée fur la nature de la chofe. Il paroiffoit d'ailleurs d'autant moins ébranlé par l'expérience de Newton, que l'on rapportoit, & par le réfultat qu'on en tiroit, que l'un & l'autre n'alloient pas moins qu'à détruire toute poffibilité de remédier à la décompofition des rayons par un milieu, en les faifant paffer enfuite par un autre; cependant la vérité de cette correction des effets d'un milieu fur les rayons, par un autre milieu, lui paroiffoit d'autant plus néceffaire, qu'elle étoit prouvée par le fait, l'œil étant compofé d'humeurs différemment refringentes, difpofées ainfi par l'auteur de la nature, pour employer les inégalités de leurs vertus réfractives à fe compenfer mutuellement.

Quelques phyficiens anglois peu contens de voir que M. Dollond n'oppofoit jamais aux raifonnemens métaphyfiques de M. Euler, que le nom de Newton & fes expériences, engagerent M. Clairaut à lire avec foin le mémoire de ce favant géometre, fur-tout la partie de ce mémoire où le fujet de la conteftation étoit portée à des calculs trop compliqués, pour qu'il fût permis à tout le monde d'en juger. Par l'examen qu'il en fit, il parvint à une équation qui lui montra que la loi de M. Euler ne pouvoit point avoir lieu, & qu'ainfi il falloit rejetter les rapports de réfraction qu'il en avoit conclus, généralement pour tous les rayons colorés. Cependant en 1755. M. Klingftierna, profeffeur en l'univerfité d'Upfal, fit remettre à M. Dollond, un écrit où il attaquoit l'expérience de Newton, par la métaphyfique & par la géométrie, & d'une telle maniere, qu'elle força M. Dollond de douter de l'expérience qu'il avoit fi long-tems oppofée à M. Euler. Les raifonnemens de M. Klingftierna firent plus, ils obligerent M. Dollond à changer de fentiment; & ayant en conféquence recommencé les expériences en queftion, il les trouva fauffes, & ne douta plus de la poffibilité de parvenir au but que M. Euler s'étoit propofé; la propofition expérimentale de Newton, qui perfuada pendant tant de tems à M. Dollond, que ce que propofoit M. Euler étoit impraticable, fe trouve à la page 145 de fon optique, édition françoife *in*-4°. Newton s'y exprime dans les termes fuivans: „ Toutes les fois que les „ rayons de lumiere traverfent deux milieux de den„ fité différentes, de maniere que la réfraction de „ l'un détruife celle de l'autre, & que par confé„ quent les rayons émergens foient paralleles aux in„ cidens, la lumiere fort toujours blanche „ ; ce

qui eſt vraiment remarquable, & qui montre qu'on ne doit jamais s'en laiſſer impoſer par l'autorité des grands hommes, c'eſt que la fauſſeté de cette expérience que Newton cite, eſt très-facile à reconnoître, & qu'il eſt étonnant que lui, qui avoit à un ſi haut degré le talent de faire des expériences, ſe ſoit trompé: car lorſque la lumiere ſort blanche, ce n'eſt point lorſque les rayons émergens ſont paralleles aux rayons incidens. En effet, par l'expérience que M. Dollond en fit, il trouva que dans un priſme d'eau renfermé entre deux plaques de verre, le tranchant tourné en en-bas, auquel on joint un priſme de verre dont le tranchant eſt tourné en en-haut; lorſque les objets vus à-travers ces priſmes paroiſſent à la même hauteur que ſi on les voyoit à la vue ſimple, ils ſont alors teints des couleurs de l'iris; pendant que lorſque par la poſition des priſmes, on fait ceſſer ces iris, on ne voit plus ces objets dans le même lieu. Convaincu par-là de la poſſibilité du projet de M. Euler, il entreprit de le remplir lui-même: cependant, ſans entrer dans le détail de toutes ſes tentatives, il nous ſuffira de dire que celles qu'il fit avec des objectifs compoſés de verre & d'eau, n'eurent aucun ſuccès; mais qu'il réuſſit, lorſqu'ayant remarqué que différentes eſpeces de verre ayant des vertus réfractives différentes, il conçut qu'en les combinant enſemble, on pourroit en obtenir des objectifs compoſés, qui ne décompoſeroient pas la lumiere, il s'aſſura de la vérité de cette conjecture, & de ſon ſuccès, en conſtruiſant des priſmes de deux ſortes de verres, & en changeant leurs angles juſqu'à ce qu'il en eut deux priſmes qui, appliqués l'un contre l'autre, en ordre renverſé, produiſiſſent comme le priſme compoſé d'eau & de verre, une réfraction moyenne & ſenſible, ſans cependant décolorer les objets. Enfin pour abréger, il parvint tellement à vaincre les difficultés que la pratique offroit dans l'exécution de cette théorie, qu'il a fait ſuivant ces principes, des lunettes d'approche extrémement ſupérieures à toutes celles qu'on a faites juſqu'ici; les perſonnes qui en ont vues, prétendent que celles de cinq piés font autant d'effet que les lunettes ordinaires de quinze.

Comme M. Dollond n'a point indiqué la route qu'il a ſuivie, pour faire le choix de ſpheres propres à détruire les abérations, & qu'on ne trouve pas même dans ſon mémoire de ces ſortes de réſultats, par leſquels on pourroit parvenir à les découvrir, M. Clairaut a jugé que cet objet étoit digne qu'il s'en occupât. Nous n'entreprendrons point de prévenir ici le public ſur ce qu'il a déja fait à ce ſujet, & dont il rendit compte par un mémoire à la rentrée publique de l'académie de la S. Martin de l'année derniere (1760), nous dirons ſeulement que pour porter cette théorie des *téleſcopes* dioptriques à la plus grande perfection, il ſe propoſe de faire toutes les expériences néceſſaires, & de mettre les artiſtes en état, par la ſimplicité de ſes formules, de pouvoir faire ces *téleſcopes* avec la plus grande préciſion. Au reſte nous nous ſommes crûs obligés d'ajouter ceci (que nous avons tiré du mémoire même de M. Clairaut qu'il a bien voulu nous communiquer), pour ne laiſſer rien à déſirer ſur ce qui regarde les *téleſcopes*, inſtruire le public du progrès de l'optique, & ſurtout montrer par cette hiſtoire combien on doit ſe défier des propoſitions générales, & n'abandonner les choſes que lorſque des expériences réitérées & inconteſtables en ont démontré l'impoſſibilité; enfin qu'il ne faut jamais regarder la vérité que comme le fruit du tems & de la nature, ainſi que le dit Bacon, & qu'il ne faut regarder les déciſions des grands hommes comme infaillibles, que lorſqu'elles ſont marquées du ſceau de la vérité par des démonſtrations ſans réplique ou des expériences inconteſtables. *Art. de M.* LE ROI.

TÉLESCOPIQUE, adj. (*Aſtron.*) étoiles *téleſcopiques* ſont des étoiles qui ſont inviſibles à la vue ſimple, & qu'on ne peut découvrir que par le ſecours d'un téleſcope. *Voyez* ETOILE.

Toutes les étoiles au-deſſous de la ſixieme grandeur ſont *téleſcopiques* pour des yeux ordinaires, & le nombre de ces étoiles *téleſcopiques* eſt fort grand. *Chambers.*

TELESIA *ou* TELESCIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie qui, ſuivant Frontin, étoit une colonie romaine établie par les triumvirs. Ptolomée, *l. III. c. j.* donne cette ville aux Samnites, & la marque entre *Ticinum* & *Beneventum*. On la nomme aujourd'hui *Teleſe*, bourg ruiné du royaume de Naples, dans la terre de Labour, ſur le Volturno. (*D. J.*)

TÉLESPHORE, ſ. m. (*Littérat. & Mytholog.*) c'étoit un dieu que les Grecs invoquoient pour la ſanté, ainſi qu'Eſculape & la déeſſe Hygéia, qui répond à la déeſſe *Salus* des Romains. Les figures de ces trois divinités ſe trouvent enſemble ſur un grand nombre de médailles; ſur d'autres, on voit *Téleſphore* accompagner tantôt Eſculape, tantôt Hygéia; enfin il eſt repréſenté ſeul au revers de pluſieurs autres médailles; mais dans toutes, ſa figure eſt la même: c'eſt celle d'un enfant vêtu d'une ſorte de manteau ſans manches, qui lui enveloppant les bras, deſcend au-deſſous des genoux, & auquel tient une eſpece de capuchon qui lui couvre la tête.

Pauſanias, dans la deſcription qu'il fait des principaux monumens qu'il a vus près de Sycione, parle d'un temple d'Eſculape où l'on adoroit la divinité Evamérion, qu'il croyoit être la même que l'Acéſius des Epidauriens, & le *Téleſphore* adoré par ceux de Pergame.

M. le Clerc autoriſé par la double ſignification du mot *Téleſphore*, prend la figure de ce dieu qui eſt ſur les médailles, pour celle d'un devin; M. Spon pour l'emblème de la maladie; & M. d'Egly pour celui du premier jour de la convaleſcence. Il ne me paroit pas qu'aucune de ces conjectures ſoit ſatisfaiſante, parce qu'aucune ne donne la raiſon de ce qu'on cherche ici; je veux dire 1°. d'un enfant repréſenté tantôt ſeul, tantôt joint à deux autres divinités; 2°. de la robe ſinguliere dont cet enfant eſt vêtu; & 3°. de l'eſpece de capuchon qui lui couvre la tête. Mais il eſt vraiſſemblable que le culte de *Téleſphore* paſſa d'Epidaure à Rome avec celui d'Eſculape.

On le ſuppoſa ſon fils, & il fut dieu de la convaleſcence. Le manteau, le capuchon, la petite taille ſont les attributs de cette divinité. Les auteurs anciens en ont laiſſé pluſieurs deſcriptions; & le p. de Moutfaucon a raſſemblé bien des choſes ſavantes ſur cette divinité, à l'occaſion du *Téleſphore* de marbre blanc qui eſt au cabinet des antiques du roi. (*D. J.*)

TELETÆ, (*Littér.*) Τελεταὶ, nom qu'on donnoit chez les Grecs & les Romains aux rits ſolemnels qui ſe pratiquoient en l'honneur d'Iſis. (*D. J.*)

TELGEN, (*Géog. mod.*) nom de deux villes de Suede, l'une dans la Sudermanie, & l'autre dans l'Uplande; la premiere eſt ſur la rive méridionale du lac Maler, au ſud-oueſt de Stockholm. On l'appelle par diſtinction *Soder Telgen*. *Long.* 35. 58. *latit.* 59. 16. La ſeconde, *Nord Telgen*, eſt ſur le bord d'un petit lac, à quelque diſtance de la mer, & à l'orient d'Upſal. *Long.* 35. 40. *latit.* 60. 10. (*D. J.*)

TELICARDIUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre qui avoit la forme d'un cœur; il paroît que c'eſt celle que nous connoiſſons ſous le nom de *bucardite* ou *cœur de bœuf*.

TELLA PASHNUM, (*Hiſt. nat.*) nonm donné par les peuples des Indes orientales à une eſpece d'arſenic blanc qu'on trouve naturellement près des rivieres dans les pentes des montagnes entre des roches, en gros morceaux blancs, de forme irréguliere; cette eſpece d'arſenic eſt bien connu dans le pays pour un terrible poiſon, & l'on ne s'en ſert que pour détruire les bêtes nuiſibles; il jette au feu d'abondantes fumées qui ſentent fortement l'ail & le ſoufre, & en même tems il ne ſe fond qu'avec peine. (*D. J.*)

TELLA SAGRUM, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les naturels des Indes orientales à une ſorte de bol qu'ils emploient intérieurement dans la toux, & extérieurement pour deſſecher les ulceres; ce bol eſt de la nature de nos plus fines terres abſorbantes, & on le trouve au fond de quelques rivieres du pays. (*D. J.*)

TELLEGIE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) liqueur que les habitans de l'île de Ceylan tirent d'un arbre qu'ils nomment *kétule*, & qui reſſemble beaucoup au cocotier. Cette liqueur eſt très-douce, très-agréable & très-ſaine; elle n'a aucune force; il y a des arbres qui en fourniſſent juſqu'à douze pintes par jour; on la fait bouillir juſqu'à une certaine conſiſtance, & alors elle fournit une eſpece de ſucre ou de caſſonade que les Chingulais nomment *jaggori*.

TELLENA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le Latium. Strabon & Denys d'Halycarnaſſe écrivent *Tellena*, & ce dernier dit que c'étoit une ville célebre. Pline, *l. III.* [illegible]

TELLENON [illegible]

[illegible]

TELLICO, (*Géog. anc.*) petite ville d'Allem[illegible]

gne, dans le cercle de Weſtphalie, ſur la riviere d'Embs, à une lieue de Munſter, avec une riche abbaye. *Long.* 25. 15. *latit.* 52. 4. (*D. J.*)

TELLINE *ou* TÉNILLE, ſ. f. (*Conchyliol.*) en Normandie *flion*, & en latin *tellina*, coquille bivalve de la famille des moules; elle en eſt diſtinguée par les caracteres ſuivans: ſa conſiſtence eſt plus légere & plus mince que celle des moules; ſa forme eſt plus alongée ſans être pointue; l'endroit où elle ſe ferme qui eſt la charniere, n'eſt pas exactement dans le milieu; de plus les *ténilles* ont la plûpart à l'extrémité de la partie la plus courte, une eſpece de bec qui s'éleve tant ſoit peu; enfin à la différence des moules, elles ont deux muſcles qui les attachent à leurs coquilles.

Toutes les *tellines* peuvent ſe ranger commodément ſous trois claſſes: 1°. les *tellines* oblongues & plates dont les côtés ſont égaux; 2°. les *tellines* oblongues dont les côtés ſont inégaux; 3°. les *tellines* applaties & tronquées.

Dans la premiere claſſe, on compte les eſpeces ſuivantes: 1°. la *telline* violette; 2°. la même *telline* avec quatre zones blanches; 3°. la *telline* unie, barriolée de faſcies blanches, & couleur de roſe; 4°. la *telline* chevelue de la Méditerranée; 5°. la grande *telline* chevelue de l'Océan; 6°. la *telline* du Canada, 7°. celle des îles Açores; 8°. la *telline* du grand banc de Terre-neuve; 9°. la petite *telline* du Canada; 10°. celle de Saint-Savinien: cette derniere ſe trouve ſouvent polie dans les cabinets des curieux, & alors elle eſt d'un beau couleur de roſe & argent.

Dans la claſſe des *tellines* oblongues dont les côtés ſont inégaux, on connoit les eſpeces ſuivantes: 1°. la *telline* rougeâtre avec un bec: elle eſt nommée *volſelle* ou *la piece des Chirurgiens*; 2°. la volſelle couleur de citron; 3°. la *telline* en forme de couteau; 4°. celle qui eſt à long bec; 5°. la *telline* rude appellée *la langue de chat*; 6°. la *telline* faſciée & rayée de couleur de roſe; 7°. la *telline* barriolée de violet & de blanc; 8°. la *telline* orangée avec un pli ſur un des côtés, & des dents dans ſa bordure; 9°. la feuille d'arbre de rumphius; 10°. la *telline* blanche & chagrinée; 11°. celle qui eſt rougeâtre avec des ſtries tranſverſales.

Enfin dans la claſſe des *tellines* applaties & tronquées on diſtingue la *telline* violette au ſommet ſtrié; 2°. la *telline* citrine avec des ſtries ſemblables; 3°. la rougeâtre qui paſſe pour une des belles *tellines*.

Il nous reſte à parler du poiſſon logé dans la *telline*. Deux petits tuyaux ſortent d'une de ſes extrémités, & une jambe peu longue du milieu de ſes deux valves; quand il fait ſon chemin dans le ſable, il ſe couche ſur le plat de ſa coquille; & avec ſa jambe faite en lame il ſuit un mouvement comme le ſourdon; quand ces animaux veulent marcher & avancer, ils tournent leur coquille ſur le tranchant, afin que le ſable n'en touche qu'une très-petite partie; ſouvent même cette jambe ou ce pié eſt plat, quelquefois plus épais, recourbé ou pointu comme un arc, ce qui facilite extrèmement leur marche. Ils l'exécutent avec beaucoup de célérité, & font même quelquefois un petit ſaut. M. de Réaumur vous expliquera toute l'allure de ce coquillage dans les *mémoires de l'acad. des Sciences*, *année* 1710. (*D. J.*)

TELLINITE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) c'eſt une coquille bivalve, d'une figure alongée, que l'on nomme *telline* pétrifiée; ce qui la diſtingue eſt une pointe alongée & proéminente, dans laquelle elle ſe termine: on la regarde comme une eſpece de moule ou de pinne marine pétrifiée.

TELLUNO, (*Mythol.*) dieu de la terre; l'on croit que c'eſt un ſurnom de Pluton, pris pour l'hémiſphere inférieur de la terre.

TELLYR, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde, en-deçà du Gange, ſelon le texte grec de Ptolomée, *l. VII. ch.* j. Caſtald prétend que c'eſt Timinava. (*D. J.*)

TELMESSE, (*Géog. anc.*) *Telmeſſus*, par Pline, *l. V. c. xxvij.* par Pomponius Méla, & par Ptolomée. Mais Strabon, le Périple de Scylax, Tite-Live, Arrien, & Etienne le géographe écrivent *Telmiſſus*.

Telmeſſe étoit une ville maritime, aux extrémités de la Lycie, aux piés d'une montagne de même nom, laquelle eſt une partie du mont Cragus. Cette ville donnoit auſſi ſon nom au golfe ſur lequel elle étoit bâtie, & qu'on appelloit *ſinus Telmiſſicus*, d'un côté il touchoit la Lycie, & de l'autre la Carie, ſelon la deſcription de Tite-Live, *l. XXXVII. c. xvj.*

Comme donc *Telmeſſe* étoit la premiere ville que l'on trouvoit en entrant de la Carie dans la Lycie. Etienne le géographe la met dans la Carie, ainſi que Cicéron qui dit: *Telmeſſus in Cariâ eſt, quâ in urbe excellit Haruſpicum diſciplina*.

Cette ville fut donnée à Eumenes par les Romains, lorſqu'ils eurent défait Antiochus; cependant les Lyciens la recouvrerent après que le royaume d'Eumenes eut été ruiné.

Mais ce qui a le plus fait parler de *Telmeſſe*, eſt moins ſes viciſſitudes que le naturel prophétique de ſes habitans, dont Pline, *l. XXX. c. j.* Juſtin, *l. XI. c. vij.* Arrien, *l. II* Cicéron, *l. I. de divinat. c. xlj.* & *xlij.* ont parlé; tout le monde y naiſſoit devin; les femmes & les enfans y recevoient cette faveur de la nature.

Ce fut là que Gordius alla ſe faire interpreter un prodige qui l'embarraſſoit: il en apprit l'explication ſans être obligé de paſſer la porte; car ayant rencontré une belle fille à l'entrée de *Telmeſſe*, il lui demanda quel étoit le meilleur devin auquel il pût s'adreſſer. Cette fille s'enquit tout-auſſitôt de ce qu'il avoit à propoſer au devin; il le lui dit, elle lui en donna le ſens, & ce fut une très-agréable nouvelle, puiſqu'elle l'aſſura que le prodige promettoit une couronne à Gordius. En même tems la propheteſſe s'offrit à lui en mariage, & la condition fut acceptée comme un commencement du bonheur qu'on lui annonçoit.

Cicéron croyoit que les Telméſiens devinrent de grands obſervateurs de prodiges, à cauſe qu'ils habitoient un terroir fertile, qui produiſoit pluſieurs ſingularités. D'autres anciens remontent plus haut, & nous parlent d'un Telmeſſus, grand devin, qui fut fondateur de cette ville, & dont les reliques étoient vénérées par les habitans. Elles repoſoient ſur leur autel d'Apollon, qui étoit le pere de Telmeſſus. Voilà, ſelon les préjugés du paganiſme, l'origine de l'eſprit de divination, qui ſe faiſoit tant remarquer dans cette ville. Telmeſſus, pendant ſa vie, avoit enſeigné l'art de deviner, & après ſa mort il ne pouvoit manquer de l'inſpirer à ſes dévots. Ajoûtons que ſa mere, fille d'Antenor, avoit été poſſédée de ce même eſprit, Apollon l'en gratifia après avoir obtenu ſes faveurs.

Si l'ouvrage d'Etienne de Byzance n'étoit pas prodigieuſement mutilé, nous y apprendrions quelque choſe de particulier touchant Telmeſſus: on y entrevoit qu'il fonda la ville dont il s'agit ici, & qu'il étoit venu des climats hyperboréens à l'oracle de Dodone. L'oracle lui promit l'eſprit de divination, tant pour lui que pour ceux qui bâtiroient autour de l'autel qu'il feroit conſtruire. Il faut croire que cet autel étoit dans le temple d'Apollon Telmeſſien, & par conſéquent les habitans de cette ville devoient naître devins par un privilege particulier.

Ils avoient beaucoup de foi aux ſonges, à ce qu'aſſure Tertullien. *Telmeſſenſes*, dit-il, *nulla ſomnia evacuant*. Il ſemble que ces paroles indiquent que ceux de *Telmeſſe* croyoient que tous les ſonges ſignifioient quelque choſe, & qu'il n'y en avoit point qui fût vuide de réalité.

Ariſtandre, qui étoit de *Telmeſſe*, & qui fut un des plus habiles devins de ſon tems, avoit compoſé un ouvrage ſur cette matiere: c'eſt apparemment lui qui moyenna le traité que ſa patrie fit avec Alexandre, & dont Arrien a parlé dans ſon *premier livre*. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'il ſuivit Alexandre à la conquête de la Perſe, & s'acquit un grand aſcendant ſur l'eſprit de ce monarque.

Il avoit déjà montré ſon génie, dans la divination, à la cour du roi Philippe, car ce fut lui qui expliqua le mieux le ſonge que fit ce prince, après avoir épouſé Olympias. Il ſongea qu'il appliquoit ſur le ventre de la reine un cachet, où la figure d'un lion étoit gravée. Les autres devins qu'on conſulta, conſeillerent à Philippe de faire obſerver plus ſoigneuſement la conduite de ſa femme; mais Ariſtandre plus habile dans le manege de la cour, ſoutint que ce ſonge ſignifioit que la reine étoit enceinte d'un fils qui auroit le courage d'un lion. *Voyez* l'article *Ariſtandre* dans Bayle.

Je crois qu'il ne faut pas confondre *Telmeſſe* avec *Termeſſe*; ainſi *voyez* TERMESSE. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TELMEZ, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, dans la province de Duquela, au pié du mont Beninaguer. Elle eſt peuplée de Béré-[illegible]es afriquains. (*D. J.*)

TELOBIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonnoise. Ptolomée, *l. II. c. vj.* la donne aux peuples *Accetani*, & la marque entre *Cetelsis* & *Ceresus*. (*D. J.*)

TELO MARTIUS, (*Géog. anc.*) port de la Gaule narbonnoise. L'itinéraire d'Antonin le marque sur la route par mer de Rome à Arles, entre le port *Pomponianæ* & celui de *Taurentum*, à quinze milles du premier, & à douze milles du second. Cet itinéraire est le premier monument ancien qui fasse mention du fort *Telo-Martius*. Dans plusieurs conciles on trouve la signature de l'évêque de ce lieu, & il se dit *episcopus Telonensis*, & quelquefois *Tolonensis*, d'où l'on a fait le nom moderne qui est *Toulon*, port fameux dans la Provence. (*D. J.*)

TELON, s. m. *terme de Commerce*, sorte d'étoffe dont la chaîne est de lin ou de chanvre, & la trame de laine. (*D. J.*)

TELONÆ, (*Antiq. grecq.*) τελῶναι, fermiers des revenus publics chez les Athéniens; mais si vous voulez connoître avec quelle rigueur ils étoient traités, en cas de fraude, vous pourrez lire Potter, *Archæolog. græc. l. I. c. xiv. tom. I. p.* 81. (*D. J.*)

TELOS ou *TELUS*, (*Géog. anc.*) île de la mer Egée, & qu'on peut dire une île d'Asie, puisqu'elle est à l'orient d'Astypalée. Elle étoit fameuse par ses parfums, à ce que dit Pline, *l. IV. c. xij.* on la nomme aujourd'hui *Piscopia*. (*D. J.*)

TELPHUSA, (*Géog. anc.*) ce mot se trouve encore écrit *Telpusa*, *Telphussa*, *Thalpusa*, *Thalpussa*, *Thelpusa*, *Tharpusa*, & *Delphusia*; mais toutes ces orthographes différentes désignent une ville & petite contrée de l'Arcadie. Etienne le géographe dit que la ville fut ainsi nommée dans la nymphe *Telphussa*, fille du fleuve Ladon; cette ville est connue de Polybe, *l. IV. n°. 77.* de Pausanias, *l. VIII.* & de Pline *l. IV. c. vj.* Quoiqu'ils en écrivent le nom différemment, c'est la même ville que la notice de Hiéroclès met sous la métropole de Corinthe, & qu'elle nomme *Tharpussu*; & c'est encore la même dont parlent plusieurs médailles où on lit cette inscription, ΘΕΛΠΟΥΣΙΩΝ (*D. J.*).

TELSCHIEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Bohème, sur l'Elbe, à quatre milles au-dessus de Pirna: c'est une clé du passage sur l'Elbe. (*D. J.*)

TELTSCH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Moravie, sur les confins de la Bohème, près des sources de la riviere de Teya. *Long.* 33. 38. *latit.* 49.

ΘΕΜΑ (*Géog. anc.*) ce mot veut dire *pays district*, *province*. Il faut savoir que depuis le regne d'Héraclius, l'empire d'Orient fut divisé pour l'ordre civil en pays ou districts, θέματα, ainsi nommés de la position, ἀπὸ τῆς θέσεως, ou cantonnemens de corps militaires commandés par un stratège ou officier général, pour veiller à la sureté & à la défense des provinces. La Lydie, par exemple, faisoit partie du *thêma* ou district des Thracésiens, qui comprenoit aussi une partie de la Carie & de la Phrygie: cette division a subsisté jusqu'à la grande invasion des Turcs, au commencement du xiv. siecle. (*D. J.*)

TEMAN, s. m. (*Commerce.*) mesure de continence pour les liquides, dont on se sert à Mocha, ville de l'Arabie heureuse; 40 mémudas font le *teman*, chaque memudas contient trois chopines de France, ou trois pintes d'Angleterre. *Dictionnaire de Commerce*.

TÉMAPARA, s. m. (*Hist. nat. Zoologie.*) c'est le même lézard nommé par Marggrave & Ray, *teguguacu*. Voyez *en l'article*.

THEMATHÉA, (*Géog. anc.*) montagne du Péloponnèse, dans la Messénie, Pausanias, *l. IV. c. xxxiv.* dit que la ville Corone est au pié de cette montagne. (*D. J.*)

TEMARETE, (*Géog. mod.*) ville de l'île de Socotora, à l'entrée de la mer Rouge. Elle est sur la côte septentrionale de l'île: ses maisons sont bâties en terrasse. (*D. J.*)

TEMBASA, (*Géog. anc.*) ville de Lycaonie, que Pline, *l. V. c. xxvij.* donne pour une ville célebre. Paul Diacre écrit *Thebasa*, & le P. Hardouin assure que c'est-là la véritable orthographe. (*D. J.*)

TEMBROGIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de Phrygie, selon Pline, *l. VI. c. j.* Tite-Live, *l. XXXVIII. c. xviij.* le nomme *Thymbres* ou *Thymber*; & ce fleuve se jettoit dans le Sangarius. Ortelius confond mal-à-propos ce fleuve avec le *Tymbrius* de Strabon. Ce dernier couloit dans la Troade, & se perdoit dans le Scamandre.

TEMECEN, (*Géogr. mod.*) province d'Afrique, dans le royaume de Fez, au nord du grand Atlas. Elle a 30 lieues de long sur 20 de large. C'est un des plus beaux pays de la Barbarie, par sa fertilité en blés & en pâturages, mais il n'y a ni villes ni bourgs. Les peuples qui l'habitent errent sous leurs tentes comme les Arabes, & sont cependant une nation africaine.

TEMEN ou TEMEN-DE-FUST, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume d'Alger, à quelques lieues de la ville d'Alger, proche la Méditerranée, à l'orient du fleuve Hued-Icer, que les Latins appelloient *Serbetes*. Cette ville est, à ce que croit Simler, la *Rustonium* de Ptolomée, *l. IV. c. ij.* ville de la Mauritanie césariense. *Voyez* RUSTONIUM, *Géogr. anc.* (*D. J.*)

TEMENI-PORTA, (*Géog. anc.*) ville de l'Asie mineure, dans la Lydie. Pausanias, *l. I. c. xxxv.* qui dit que cette ville n'étoit pas grande, ajoute qu'un tombeau y ayant été ruiné par l'injure du tems, laissa voir des os qu'on n'auroit pas pris aisément pour ceux d'un homme, s'ils n'en eussent eu la figure. Ils étoient d'une grandeur demesurée, & aussi-tôt le peuple s'imagina que c'étoit le tombeau de Gérion, fils de Chrysaor, & que c'étoit son trone qui étoit taillé dans la motagne. Il passoit auprès de cette petite ville, un torrent appellé *Oceanus*.

TEMENITIS, (*Géog. anc.*) fontaine de la Sicile, selon Pline, *l. III. c. viij.* Vincent Mirabella prétend que cette fontaine subsiste encore aujourd'hui, & qu'on la nomme *Fonte di Canali*.

TEMENIUM, (*Géog. anc.*) village fortifié dans le Péloponnèse, aux confins de l'Argie. Pausanias, *liv. II. c. xxxviij.* dit qu'il avoit pris son nom de Temenus, fils d'Aristomachus, & que le fleuve Phryxus avoit son embouchure près de ce village. On y voyoit un temple dédié à Neptune, un autre dédié à Diane, & le tombeau de Témenus. Pausanias ajoute que le village *Temenium* pouvoit être à 50 stades de Nauplia. (*D. J.*)

TÉMÉRITÉ, s. f. (*Morale.*) hardiesse demesurée & inconsidérée; mais si la *témérité* qui nous porte au-de-là de nos forces les rend impuissantes, un effroi qui nous empêche d'y compter, les rend inutiles.

TEMESA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, chez les Brutiens, & la seconde du pays. Du tems de Strabon on la nommoit *Tempsa* ou *Temsa*: il dit *l. IV. p.* 255. qu'elle avoit d'abord été bâtie par les Ausoniens, & ensuite rétablie par les Æroliens, compagnons de Thoas, que les Brutiens chasserent du pays. Elle devint colonie romaine; mais aujourd'hui elle est tellement détruite, qu'à peine en reconnoît-on les ruines. (*D. J.*)

TEMESWAR, COMTÉ DE, *ou* TEMISWAR, (*Géog. mod.*) comté de la basse-Hongrie. Il est borné au nord par la riviere de Marosch, à l'orient par la Walachie, au midi par le Danube, & à l'occident par le comté de Chonad. Sa capitale est *Temeswar*, qui lui donne son nom.

TEMESWAR *ou* TEMISWAR, (*Géog. mod.*) ville de la haute Hongrie, dans le comté de même nom, sur la riviere de Temès, à 25 lieues de Belgrade: Soliman II. s'en rendit le maître en 1551, & les Turcs la garderent jusqu'en 1716, que le prince Eugene la reprit: elle est restée à la maison d'Autriche par le traité de paix de Passarowitz en 1718. *Long.* 39. 42. *latit.* 45. 27.

TEMGID, *terme de relation*, nom d'une priere que les Turcs doivent faire à minuit; cependant comme cette heure est fort incommode, & que les mosquées ne sont ouvertes que pendant trois lunes de l'année, celles de Redjeb, de Cholban & de Ramazan, où même alors elles ne sont fréquentées que par les dévots, la plûpart des Turcs se dispensent du *temgid*, & font cette priere le soir ou le matin; mais quand on ensevelit un musulman, les prêtres qui l'accompagnent, chantent toujours le *temgid*, parce que cette priere leur est aussi ordonnée pour ce sujet. (*D. J.*)

TEMIAN, (*Géogr. mod.*) royaume d'Afrique, dans la Nigritie; il est borné au nord par le Niger, au midi par le royaume de Gabon, au levant par le royaume de Dauma, & au couchant par celui de Biss[illegible] un pays desert.

TEMMELET, (*Géog. mod.*) petite ville d[illegible] au royaume de Maroc, sur une montagne [illegible]

Ses habitans ſont dans la miſere, & ne vivent que de farine d'orge, de graiſſe & de chair de chevre.

TEMMICES, (*Géog. anc.*) peuples que Strabon, *l. IX. p.* 401. met dans la Béotie au nombre de ceux qui habiterent anciennement cette contrée. Lycophron les nomme Temmices *verſ.* 644 & 786. (*D. J.*)

TEMNOS, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure, dans l'Æolide, ſelon Strabon, *l. XIII. p.* 621. & Pline *l. V. c. xxx.* Elle étoit dans les terres, & médiocrement grande; car on lit dans Xénophon, *l. IV. græc. rer. p.* 313. *Temnos non magna civitas.*

Etienne le géographe rapporte une fable touchant l'origine du nom de cette ville. Le nom national étoit, ſelon lui, *Temnites*, & c'eſt celui que Cicéron, *pro Flacco, c. xviij.* emploie; cependant Tacite dit *Temnii*. Pauſanias, *eliac. l. c. xiij.* marque en quelque maniere la ſituation de cette ville; car il dit qu'en partant du mont Sipyle pour aller à *Temnos*, il falloit paſſer le fleuve Hermus.

J'ai vu, dit Wheler, *liv. III. p.* 343. dans ſon voyage de l'Aſie mineure, le mot *Temnos* autour d'une médaille, avec une tête couronnée d'une tour, & ſur le revers une fortune avec ce mot ΤΗΜΝΕΙΤΩΝ, c'eſt-à-dire des habitans de *Temnos*.

Sur le revers d'une autre médaille de l'impératrice Ottacilla Severa, femme de l'empereur Philippe, on voit une figure couchée, qui porte un roſeau de ſa main droite, & une cruche avec de l'eau qui ſe répand deſſus; & ces mots autour ΤΗΜΝΕΙΤΩΝ ΕΡΜΟϹ, c'eſt-à-dire, l'Hermus des habitans de *Temnos*. Il ſembleroit qu'ils avoient un droit ſur cette riviere près de laquelle leur ville étoit bâtie, quoique ſituée dans les montagnes. On ne croit pas qu'il reſte rien aujourd'hui de cette place.

2°. *Temnos* étoit auſſi une ville de l'Aſie mineure, dans l'Ionie, à l'embouchure du fleuve Hermus; mais elle ne ſubſiſtoit plus du tems de Pline, *l. V. c. xxix.* qui eſt le ſeul des anciens qui en faſſe mention. (*D. J.*)

TÉMOIGNAGE, ſ. m. (*Gram. & Juriſp.*) eſt la déclaration que l'on fait d'une choſe dont on a connoiſſance.

Le *témoignage* peut être verbal ou par écrit.

Il peut être donné en préſence du ſimples particuliers, ou devant un juge ou autre officier public, & de-là il ſe diviſe en *témoignage* public ou privé.

Le *témoignage* domeſtique eſt celui qui émane de perſonnes demeurantes en même maiſon que celui du fait duquel il s'agit.

Etre appellé en *témoignage* c'eſt être interpellé de déclarer ce que l'on ſait. Cela ſe dit ordinairement de quelqu'un qui eſt aſſigné pour dépoſer dans une enquête ou dans une information.

Le *faux-témoignage* eſt réputé un crime, ſelon la juſtice divine & ſelon la juſtice humaine. *Voyez* FAUX, PARJURE, PREUVE, SUBORNATION, TÉMOINS. (*A*)

TÉMOIGNAGE, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot, outre le ſens de certification d'un fait en juſtice, ſe prend dans l'Ecriture, 1°. pour un monument, parce que c'eſt un *témoignage* muet: ainſi le monument que les tribus d'Iſraël qui demeuroient au-delà du Jourdain érigerent ſur le bord de ce fleuve, eſt appellé le *témoignage* de leur union avec leurs freres, qui demeuroient de l'autre côté de la riviere; 2°. ce mot déſigne la loi du Seigneur; 3°. l'arche d'alliance qui contenoit les tables de la loi; 4°. une prophétie. Tenez ſecrette cette prophétie. *Liga teſtimonium meum.* If. *viij.* 16. (*D. J.*)

TÉMOIN, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt celui qui étoit préſent lorſqu'on a fait ou dit quelque choſe, & qui l'a vu ou entendu.

La déclaration des *témoins* eſt le genre de preuve le plus ancien, puiſqu'il n'y en avoit point d'autre avant l'uſage de l'écriture; il a bien fallu pour ſavoir à quoi s'en tenir ſur une infinité de choſes dont on ne peut avoir autrement la preuve, s'en rapporter aux *témoins*.

Un ſeul *témoin* ne fait pas preuve, *teſtis unus, teſtis nullus*; mais l'écriture même veut que toute parole ſoit conſtatée par déclaration de deux ou trois témoins, *in ore duorum vel trium teſtium ſtabit omne verbum*.

En général toutes ſortes de perſonnes peuvent être *témoins*, ſoit en matiere civile, ou en matiere criminelle, à-moins que la loi ou le juge ne leur ait interdit de porter *témoignage*.

Non-ſeulement les perſonnes publiques, mais auſſi les perſonnes privées.

Perſonne ne peut être *témoin* dans ſa propre cauſe.

Le juge ni le commiſſaire, l'adjoint & le greffier ne peuvent être *témoins* dans l'enquête qui ſe fait pardevant eux.

Les clercs, même les évêques peuvent dépoſer en une affaire de leur égliſe, pourvu qu'ils ne ſoient pas parties, ni intéreſſés à l'affaire.

Les religieux peuvent auſſi être *témoins*, & peuvent être contraints même ſans le conſentement de leur ſupérieur à dépoſer, ſoit en matiere civile ou criminelle; mais non pas dans des actes où l'on a la liberté de choiſir d'autres *témoins*, comme dans les contrats & teſtamens.

Les femmes peuvent porter témoignage en toute cauſe civile ou criminelle; mais on ne les prend pas pour *témoins* dans les actes. Et dans les cas même où leur témoignage eſt reçu, on n'y ajoute pas tant de foi qu'à celui des hommes, parce qu'elles ſont plus foibles, & faciles à ſe laiſſer ſéduire; enſorte que ſur le témoignage de deux femmes ſeulement on ne doit pas condamner quelqu'un.

Le domeſtique ne peut pas être *témoin* pour ſon maître, ſi ce n'eſt dans les cas néceſſaires.

Celui qui eſt interdit de l'adminiſtration de ſon bien pour cauſe de prodigalité, peut néanmoins porter témoignage.

Les parens & alliés, juſqu'aux enfans des couſins iſſus de germains, ne peuvent porter témoignage pour leur parent, ſi ce n'eſt lorſqu'ils ſont *témoins* néceſſaires.

On peut dans un même fait employer pour *témoins* pluſieurs perſonnes d'une même maiſon.

Ceux qui refuſent de porter témoignage en juſtice, peuvent y être contraints par amende, & même par empriſonnement.

La juſtice eccléſiaſtique emploie même les cenſures pour obliger ceux qui ont connoiſſance de quelque délit, à venir à révélation. *Voyez* AGGRAVE MONITOIRE, RÉAGRAVE, RÉVÉLATION.

Le mari peut dépoſer contre ſa femme, & la femme contre ſon mari; mais on ne peut pas les y contraindre, ſi ce n'eſt pour crime de léſe-majeſté.

Le pere & la mere, & autres aſcendans, ne peuvent pareillement être contraints de dépoſer contre leurs enfans & petits-enfans, ni contre leur brus & gendre, ni ceux-ci contre leur pere & mere, ayeux, beau-pere, belle-mere, ni les freres & ſœurs l'un contre l'autre; on étend même cela aux beaux-freres & belles-ſœurs, à cauſe de la grande proximité.

Les furieux & les imbécilles ne ſont pas reçus à porter témoignage.

Les impuberes en ſont auſſi exclus juſqu'à l'âge de puberté.

Les confeſſeurs ne peuvent révéler ce qu'ils ſavent par la voie de la confeſſion; il en eſt de même de ceux qui ne ſavent une choſe que ſous le ſceau du ſecret, on ne peut pas les obliger à le révéler; il faut cependant toujours excepter le crime de léſe-majeſté.

La preuve par *témoins* ne peut pas être admiſe pour ſomme au-deſſus de 100 liv. ſi ce n'eſt qu'il y ait un commencement de preuve par écrit, ou que ce ſoit dans un cas où l'on n'a pas été à portée de faire paſſer une obligation ou reconnoiſſance; *voyez* l'ordonnance de Moulins, *art.* 54. & l'ordonnance de 1667, titre *des faits qui giſſent en preuve vocale ou littérale*.

Sur les *témoins* en général, *voyez* au digeſte & au code les *tit. de teſtibus*, & les traités *de teſtibus* par Balde, Farinacius & autres, celui de Danty ſur la *preuve par témoins*. *Voyez* auſſi les *mots* CONFRONTATION, ENQUÊTE, PREUVE, RÉCOLEMENT. (*A*)

TÉMOIN AURICULAIRE eſt celui qui ne dépoſe que de faits qu'il a oui dire à des tiers, & non à la perſonne du fait de laquelle il s'agit.

Ces ſortes de *témoins* ne font point foi, ainſi que le décide la loi *divus* 24. *ff. de teſtam. milit.* auſſi Plaute dit-il, *que pluris eſt oculatus teſtis unus quam auriti decem*. *Voyez* TÉMOIN OCULAIRE.

TÉMOIN CONFRONTÉ eſt celui qui a ſubi la confrontation avec l'accuſé, pour voir s'il le reconnoîtra, & s'il lui ſoutiendra.

TÉMOIN CORROMPU eſt celui qui s'eſt laiſſé gagner par argent ou par autres promeſſes pour céler la vérité.

TÉMOIN DOMESTIQUE eſt celui qui eſt choiſi dans la famille ou maiſon de celui qui paſſe un acte ou qui

qui fait quelque choſe, comme ſi un notaire prenoit pour *témoin* ſon clerc; un teſtateur, ſon enfant ou ſon domeſtique; le témoignage de ces ſortes de perſonnes ne fait point foi.

TÉMOIN, *faux*, eſt celui qui dépoſe contre la connoiſſance qu'il a de la vérité.

TÉMOINE IDOINE eſt celui qui a l'âge & les qualités requiſes pour témoigner.

TÉMOIN INSTRUMENTAIRE eſt celui dont la préſence concourt à donner la perfection à un acte public, comme les deux *témoins* en la préſence deſquels un notaire inſtrumente au défaut d'un notaire en ſecond.

TÉMOIN IRRÉPROCHABLE eſt celui contre lequel on ne peut fournir aucun reproche pertinent & admiſſible. *Voyez* REPROCHE.

TÉMOIN MUET eſt une choſe inanimée qui ſert à la conviction d'un accuſé; par exemple, ſi un homme a été égorgé dans ſa chambre, & que l'on y trouve un couteau enſanglanté, ce couteau eſt un *témoin muet*, qui fait ſoupçonner que celui auquel il appartient peut être l'auteur du délit; mais ces *témoins muets* ne ſont point une preuve pleine & entiere, ce ne ſont que des indices & des ſemi-preuves. *Voy.* CONVICTION, INDICE, PREUVE.

TÉMOIN NÉCESSAIRE eſt celui dont le témoignage eſt admis ſeulement en certain cas par néceſſité, & parce que le fait eſt de telle nature, que l'on ne peut pas avoir d'autres *témoins*; ainſi les domeſtiques dont le témoignage eſt recuſable en général dans les affaires de leur maître, à cauſe de la dépendance où ils ſont à ſon égard, deviennent *témoins néceſſaires* lorſqu'il s'agit de faits paſſés dans l'intérieur de la maiſon, parce qu'eux ſeuls ſont à portée d'en avoir connoiſſance, comme s'il s'agit de faits de ſévices & mauvais traitemens du mari envers ſa femme, ou de certains crimes qui ne ſe commettent qu'en ſecret; dans ces cas & autres ſemblables, on admet le témoignage des domeſtiques, ſauf à y avoir tel égard que de raiſon. *Voyez* la loi *conſenſu*, *cod. de repud.* & la loi 3. *cod. de teſtibus*.

TÉMOIN OCULAIRE eſt celui qui dépoſe de fait qu'il a vu, ou de choſes qu'il a entendu dire à l'accuſé même ou autre perſonne du fait de laquelle il s'agit: la dépoſition de deux *témoins oculaires* fait une foi pleine & entiere, pourvu qu'il n'y ait point eu de reproche valable fourni contr'eux.

TÉMOIN RECOLÉ eſt celui auquel on a relu ſa dépoſition avec interpellation de déclarer s'il y perſiſte. *Voyez* RECOLEMENT.

TÉMOIN RÉPÉTÉ eſt celui qui étant venu à révélation, a été entendu de nouveau en information. *Voyez* RÉVÉLATION.

TÉMOIN REPROCHABLE eſt celui contre lequel il y a de juſtes moyens de repoches, & dont en conſéquence le témoignage eſt ſuſpect & doit être rejetté; par exemple, ſi celui qui charge l'accuſé, a quelque procès avec lui ou quelque inimitié capitale. *Voyez* REPROCHES.

TÉMOIN REPROCHÉ eſt celui contre lequel on a fourni des moyens de reproches. *Voyez* REPROCHES.

TÉMOINS REQUIS eſt celui qui a été mandé exprès pour une choſe, comme pour aſſiſter à un teſtament, à la différence de ceux qui ſe trouvent fortuitement préſens à un acte.

TÉMOINS SINGULIERS ſont ceux qui dépoſent chacun en particulier de certains faits, dont les autres ne parlent pas. Chaque dépoſition qui eſt unique en ſon eſpece ne fait point de preuve; par exemple, ſi deux *témoins* chargent chacun l'accuſé d'un délit différent, leurs dépoſitions ne forment point de preuve en général; cependant lorſqu'il s'agit de certains délits dont la preuve peut réſulter de pluſieurs faits particuliers, on raſſemble ces différens faits, comme quand il s'agit de prouver le mauvais commerce qui a été entre deux perſonnes, on raproche toutes les différentes circonſtances qui dénotent une habitude criminelle. *Voyez* la loi 1. §. 4. *ff. de quæſt.* & Barthole ſur cette loi; Alexandre, *t. I. conſeil* 41. *n°.* 4. & *t. VII. conſeil* 13. *n°.* 23. & *conſeil* 47, *n°.* 19. Deſpeiſſes, *t. III. tit.* 10. *ſect.* 2.

TÉMOINS EN FAIT D'ARPENTAGE ET DE BORNES, ſont de petits tuileaux, pierres plates ou autres marques que l'arpenteur fait mettre deſſous les bornes qu'il fait poſer, pour montrer que ces bornes ſont des pierres poſées de main d'homme & pour ſervir de bornes.

Quand on eſt en doute ſi une pierre eſt une borne ou non, on ordonne ſouvent qu'elle ſera levée pour voir s'il y a deſſous des *témoins* qui marquent que ce ſoit effectivement une borne. (*A*)

TÉMOIN, (*Critiq. ſacrée.*) celui qui rend témoignage en juſtice. La loi de Moïſe, *Deut. xvij.* 6. défendoit de condamner perſonne à mort ſur le témoignage d'un ſeul *témoin*; mais le crime étoit cru ſur la dépoſition de deux ou de trois, ſelon la même loi. Lorſqu'on condamnoit un homme à la mort, ſes *témoins* devoient le frapper les premiers; ils lui jettoient, par éxemple, la premiere pierre s'il étoit lapidé. En cas de faux témoignage, la loi condamnoit les *témoins* à la même peine qu'auroit ſubi l'accuſé; voilà les ordonnances de Moïſe ſur ce ſujet.

L'Ecriture appelle auſſi *témoin* celui qui publie quelque vérité. Ainſi les prophetes & les apôtres ſont en ce ſens nommés *témoins* dans le nouveau Teſtament. Enfin *témoin* déſigne celui qui fait profeſſion de la foi de Jeſus-Chriſt, & qui la ſcele de ſon ſang, un martyr de la religion, comme on regardoit le ſang de ſaint Etienne ſon *témoin*, τοῦ μάρτυρός σου, dit S. Paul dans les *Act. xxij.* 20. (*D. J.*)

TÉMOINS, *paſſage des trois*, (*Critiq. ſacrée.*) c'eſt le paſſage de la I. épît. de S. Jacques, *chap. v. verſ.* 7. il y en a trois qui rendent témoignage au ciel, le Pere, la Parole & l'Eſprit. Nous avons en latin les *adumbrations* de Clément d'Alexandrie ſur cette I. épître de S. Jacques. Il parle des trois *témoins* de la terre, l'*eſprit* qui marque la vie; l'*eau* qui marque la régénération & la foi; & le *ſang* qui marque la reconnoiſſance, & ces trois-là, continue-t-il, ſont un. *Edition de* Potter, *p.* 1011. Clément d'Alexandrie ne dit pas un mot des trois *témoins* du Ciel. Ce paſſage de S. Jacques manque, ſelon M. Aſſeman, non-ſeulement dans le ſyriaque, mais auſſi dans les verſions arabes & éthiopiennes, ſans parler de pluſieurs anciens manuſcrits. Ce ſont ſes paroles: *Non ſolum apud Syros deſiderantur, ſed etiam in verſione arabicâ & æthiopicâ, ut antiquos plurimos codices mſſ. taceam.* Bibl. orient. *t. III. p.* 2. *p.* 139. *Voyez* pour nouvelles preuves le Teſtament grec de Mill, & une ſavante diſſertation angloiſe ſur ce fameux paſſage. J'ai eu un Teſtament latin imprimé à Louvain dans le ſeizieme ſiecle, *in*-12. dédié au pape, & approuvé par les théologiens de Louvain, où ce paſſage manquoit auſſi. (*D. J.*)

TÉMOIN, c'eſt le nom qu'on donne, *dans l'Artillerie*, à un morceau d'amadou de même dimenſion que celui dont on ſe ſert pour mettre le feu au ſauciſſon de la mine. On met le feu en même tems à ces deux morceaux d'amadou; celui qu'on tient à la main, ſert à faire juger de l'inſtant où la mine doit jouer, & du tems que l'on a pour ſe retirer ou s'éloigner. *Voyez* MINE. (*Q*)

TÉMOIN, ſ. m. (*Commerce de blé.*) on appelle *témoin* dans les marchés une ou deux poignées de blé que les bourgeois portent ou font porter à la halle, & qui ſert d'échantillon pour vendre celui qu'ils ont dans leurs greniers. Les laboureurs & les blâtiers apportent communément leurs blés par charges ou par ſommes à la halle, mais les bourgeois y envoyent ſeulement du *témoin*, & ceux qui en ont acheté ſur ce *témoin* vont aux greniers des maiſons bourgeoiſes, pour ſe faire livrer la quantité qu'ils ont achetée.

TÉMOINS, ſ. m. pl. *terme de Cordeur de bois*, ce ſont deux buches qu'on met de côté & d'autre de la membrure, lorſqu'on corde le bois au chantier. (*D. J.*)

TÉMOIN, (*Jardinage.*) ce ſont des hauteurs de terre iſolées que laiſſent les terraſſiers dans leurs atteliers, pour meſurer la hauteur des terres enlevées, & en faire la toiſe cube. On paye les terraſſiers à la toiſe cube, qui doit avoir ſix piés de tout ſens, & contenir en tout 216 piés en-bas.

TÉMOIN, ſ. m. *terme de Relieur*, feuillet que les Relieurs laiſſent exprès ſans rogner, pour faire voir qu'ils ont épargné la marge du livre. (*D. J.*)

TEMPATLAHOAC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) oiſeau à large bec des Indes occidentales, que Nieremberg croit être une eſpece de canard, dont il a la taille; ſa tête & ſon cou ſont d'un verd, d'un noir, & d'un pourpre auſſi brillant que ſur le paon; ſon corps eſt d'un jaune brun, marqueté de deux grandes taches blanches de chaque côté près de la queue, qui eſt bordée de blanc, & rouge ſur le deſſus toutes les couleurs de celle du paon, mais elle eſt noire par-deſſous; on prend cet oiſeau ſur les lacs du Mexi-

Mexique, & sa chair est fort bonne à manger. (*D. J.*)

TEMPE, s. f. *en Anatomie*, les *tempes* sont deux parties de la tête, qui s'étendent depuis le front & les yeux jusqu'aux deux oreilles. *Voyez* TÊTE.

Les *tempes* sont principalement formées de deux os, appellés *os temporaux*. *Voyez* TEMPORAL.

Ces parties, suivant les Médecins, ont été appellées *tempora*, parce qu'elles font connoître le tems ou l'âge d'un homme par la couleur des cheveux, qui blanchissent dans cet endroit plutôt que par-tout ailleurs; à quoi Homere semble avoir fait attention en appellant les hommes *poliocretaphi*, c'est-à-dire *aux tempes grises*.

TEMPÉ, (*Géog. anc.*) vallée célebre dans la Thessalie, entre le mont Ossa & le mont Olympe. Personne ne doute qu'elle ne fût dans la Thessalie; les épithetes que les anciens lui donnent le prouvent suffisamment. Tite-Live, *l. XXIII. c. xxxv.* dit, *Thessalica Tempe*, & Ovide, *metamorph. l. VII. vers.* 222. *Thessala Tempe*; mais dans quelle contrée de la Thessalie la placerons-nous? C'est ce qu'il faut examiner. Ce que dit Catulle, *carm. LXIV. vers.* 35. feroit croire qu'elle étoit dans la Phthiotide.

. . . . . *Linquunt Phthiotica Tempe*.

Mais on ne voit point que la Phthiotide se soit jamais étendue jusqu'à la vallée de *Tempé*, dont elle fut toujours séparée par le mont Othry ou par d'autres terres. Les Pélasgiotes posséderent divers lieux au voisinage du Pénée, aujourd'hui la *Salembria*, entr'autres Gonnum & Cranon; mais ils ne possédoient rien à l'embouchure de ce fleuve, car elle se trouvoit dans la Magnésie.

Les descriptions que divers auteurs ont données de cette vallée décideront la question. Le Pénée, selon Pline, *l. IV. c. viij.* coule l'espace de cinq cens stades, entre le mont Ossa & le mont Olympe, dans une vallée couverte de forêts, & est navigable dans la moitié de cet espace; ce qu'on appelle la *vallée de Tempé*, occupe cinq milles pas de ce terrein en longueur, & presque un arpent & demi de largeur. A droite & à gauche s'élevent des montagnes à perte de vue, dont la pente est assez douce, & au milieu coule le fleuve Pénée, dont les bords sont couverts d'herbes toujours fraîches, & remplis d'oiseaux dont le gazouillement forme un agréable concert.

Strabon, *l. IX p.* 430. après avoir rapporté la fable qui veut que le Pénée retenu par les montagnes qui sont du côté de la mer, forme en cet endroit une espece d'étang, ajoute que, par un tremblement de terre, l'Ossa ayant été séparé de l'Olympe, le fleuve trouva entre ces deux montagnes une issue pour se rendre à la mer.

Ælien, *Var. hist. l. III. c. j.* convient avec Pline & avec Strabon pour la situation de la vallée de *Tempé*. C'est, dit-il, un lieu entre les monts Ossa & Olympe, de quarante stades de longueur, & au milieu duquel le Pénée roule ses eaux. C'est, ajoute-t-il, un lieu délicieux, où la nature présente mille choses agréables, & où l'industrie des hommes n'a aucune part: delà il seroit aisé de conclure que la vallée de *Tempé* étoit dans la Pélasgiotide, qui s'étendoit anciennement jusqu'à l'embouchure de Pénée, mais dont la partie du côté de la mer fut comprise dans la Magnésie. Cependant comme le Pénée séparoit la Thessalie de la Macédoine, il semble qu'on ne peut s'empêcher de mettre la vallée de *Tempé* aux confins de ces deux contrées.

Procope, *ædif. l. IV. c. iij.* a donné une description de la vallée de *Tempé* sans la nommer. Le Pénée, dit-il, a par-tout un cours fort doux & fort tranquille jusqu'à ce qu'il se décharge dans la mer. Les terres qu'il arrose sont très fertiles, & produisent toutes sortes de fruits. Les habitans ne tiroient aucun avantage de cette abondance, à cause de l'appréhension continuelle où ils étoient d'être accablés par les ennemis, faute d'une place forte où ils pussent se mettre à couvert. Les murailles de Larisse & de Césarée étant presqu'entierement tombées, Justinien les fit réparer, & rendit par ce moyen au pays son ancienne fertilité. Il s'éleve tout proche, ajoute Procope, des montagnes escarpées & couvertes de forêts qui servirent autrefois de demeure aux centaures, & ... de la bataille qu'ils donnerent aux ... si nous en voulons croire la fable, qui parle d'une espece d'animaux monstrueux, qui étoient moitié hommes & moitié bêtes.

A toutes ces descriptions, nous joindrons celle de Tite-Live, qui, peu touché des bois rians, des forêts d'une verdure charmante, des endroits délicieux & des agréables prairies, a tourné toute son attention vers les longues & hautes montagnes qui s'étendent à droite & à gauche, pour mieux décrire l'horreur qu'eut l'armée romaine, quand il lui fallut franchir ces montagnes. Ce qu'on appelle *Tempé*, dit-il, est un bois qui, quoiqu'il ne soit pas dangereux pour une armée, est difficile à passer: car outre des défilés de cinq milles de longueur, où il n'y a de passage libre que pour un cheval chargé, les rochers sont tellement escarpés de côté & d'autre, qu'on ne peut guere regarder en-bas sans que les yeux soient frappés, & sans se sentir saisi d'horreur. On est effrayé aussi du bruit que fait le Pénée, & de la profondeur de la vallée où il coule.

Mais si la topographie des lieux est pour Tite-Live, les poëtes sont pour moi, dans l'idée ravissante que j'ai prise de *Tempé* en les lisant. Ils m'en font des descriptions qui disputent du prix de la beauté avec le lieu qu'ils dépeignent. D'ailleurs *Tempé* a passé en proverbe pour un endroit délicieux; & ses vallons représentent toutes les autres vallées du monde, les plus agréablement coupées par des ruisseaux, les mieux tapissées de verdure, les plus ombragées de toutes sortes d'arbres & d'arbustes, & telles enfin que les oiseaux ne cessent d'en célebrer les charmes. En un mot, Tite-Live m'attriste, la fable m'égaie & m'enchante, je m'en rapporte donc à la fable pour mon amusement. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TEMPÉRAMENT, s. m. (*Philosoph.*) est cette habitude ou disposition du corps, qui résulte de la proportion des quatre qualités primitives & élémentaires dont il est composé. *Voyez* QUALITÉ & ÉLÉMENT.

L'idée de *tempérament* vient de celle de mélange, c'est-à-dire du mélange de différens élémens, comme la terre, l'eau, l'air & le feu, ou pour parler plus juste à la maniere des Péripatéticiens, du mélange du chaud, du froid, du sec & de l'humide. Ces élémens ou qualités, par leur opposition, tendent à s'affoiblir mutuellement, & à dominer les unes sur les autres, & de toutes ensemble, résulte une sorte de température ou de mélange en telle ou telle proportion; en conséquence de quoi, selon la qualité qui prédomine, nous disons un *tempérament chaud*, ou *froid*, *sec* ou *humide*. *Voyez* MELANGE, CRASE, *&c.*

On dispute dans les écoles, si le *tempérament* comprend proprement les quatre premieres qualités, ou si l'altération que souffrent ces qualités, par l'action réciproque qu'elles ont les unes sur les autres, ne les détruit pas entierement, en sorte qu'il en résulte une cinquieme qualité simple.

Les auteurs distinguent deux sortes de *tempérament*, l'un qu'ils appellent *uniforme*, & l'autre qu'ils appelent *difforme*. Le premier est celui où toutes les qualités sont mêlées dans un degré égal. Le second est celui où elles sont mêlées dans un degré inégal.

Il ne peut y avoir qu'un seul *tempérament* uniforme. Le *tempérament* difforme admet huit sortes de combinaisons, puisqu'une seule qualité, ou deux qualités à la fois peuvent dominer; de-là le *tempérament* chaud & humide, le *tempérament* froid & humide, *&c.* De plus, quelques-uns considérant que les qualités qui dominent, peuvent n'être pas en degré égal, & de même celles qui ne dominent pas; ils font plusieurs autres nouvelles combinaisons de *tempérament*, & en ajoutent jusqu'à douze au nombre ordinaire. En effet, comme il y a une infinité de degrés entre le plus haut point & le plus bas point de chacun des élémens, on peut dire aussi qu'il y a un nombre infini de différentes *températures*. *Voyez* DÉGRÉ.

TEMPÉRAMENT, *en Médecine*, s'entend plus particulierement de la constitution naturelle du corps de l'homme, ou de l'état des humeurs dans chaque sujet. *Voyez* CONSTITUTION & HUMEUR.

L'idée de *tempérament* vient de ce que le sang qui coule dans les veines & les arteres, ne se conçoit pas comme une liqueur simple, mais comme une sorte de mixte imparfait, ou un assemblage de plusieurs autres liquides; car il n'est pas composé seulement des quatre qualités simples ou primitives mais encore de quatre autres humeurs secondaires qui en sont aussi composées, & dans lesquelles on suppose qu'il peut se résoudre; savoir la *bile*, le *phlegme*, la *mélanco-*

lie

lie & le *sang* proprement dit. *Voyez* BILE, PHLEGME, MÉLANCOLIE, SANG.

De-là, suivant que telle ou telle de ces humeurs domine dans un sujet, on dit qu'il est d'un *tempérament* bilieux, phlegmatique, mélancolique, sanguin, *&c. Voyez* SANGUIN, MÉLANCOLIQUE, BILIEUX, *&c.*

Les anciens médecins prétendoient que le *tempérament* animal répondoit au *tempérament* universel décrit ci-dessus. Ainsi on croyoit que le *tempérament* sanguin répondoit au *tempérament* chaud & humide, le *tempérament* flegmatique au *tempérament* froid & humide, le *tempérament* mélancolique au *tempérament* froid & sec, *&c.*

Galien introduisit dans la médecine la doctrine des *tempéramens* qu'il avoit tirée des Péripatéticiens, & il en fit comme la base de toute la Médecine. L'art de guérir les maladies ne consistoit, selon lui, qu'à tempérer les degrés des qualités des humeurs, *&c. Voyez* GALÉNIQUE, DEGRÉ, *&c.*

Dans la médecine d'aujourd'hui on considere beaucoup moins les *tempéramens*. Le docteur Quincy, & d'autres auteurs méchaniciens, retranchent la plus grande partie de la doctrine de Galien, comme inutile & incertaine, & regardent seulement les *tempéramens* comme des diversités dans le sang de différentes personnes, qui rendent ce liquide plus capable dans un corps que dans un autre, à de certaines combinaisons, c'est-à-dire de tourner vers la bile, le phlegme, *&c.* D'où, suivant ces auteurs, les gens sont nommés *bilieux*, *phlegmatiques*, *&c. Voy.* SANG.

Les anciens distinguoient deux sortes de *tempéramens* dans un même corps; l'un qu'ils nommoient *ad pondus*, l'autre qu'ils nommoient *ad justitiam*.

Le *tempérament ad pondus* est celui où les qualités élémentaires se trouvent en quantités & en proportions égales: c'est ainsi qu'on les supposoit dans la peau des doigts, sans quoi ces parties ne pourroient pas distinguer assez exactement les objets.

Le *tempérament ad justitiam* est celui où les qualités élémentaires ne sont pas en proportions égales, mais seulement autant qu'il est nécessaire pour la fonction propre à une partie. Tel est le *tempérament* dans nos os, qui contient plus de parties terreuses que d'aqueuses, afin d'être plus dur & plus solide pour remplir sa fonction de soutenir.

Galien observe que le *tempérament ad pondus* n'est qu'imaginaire; & quand il seroit réel, il ne pourroit subsister qu'un moment.

Le docteur Pitcairn regarde les *tempéramens* comme autant de maladies naturelles. Selon cet auteur, une personne de quelque *tempérament* qu'elle soit, a en elle-même les semences d'une maladie réelle; un *tempérament* particulier supposant toujours que certaines sécrétions sont en plus grande proportion qu'il ne convient pour une longue vie.

Comme les différences des *tempéramens* ne sont autre chose que des différences de proportions dans la quantité des liquides, lesquelles proportions peuvent varier à l'infini; il peut y avoir par conséquent une infinité de *tempéramens*, quoique les auteurs n'en aient supposé que quatre. Ce qu'on appelle d'ordinaire *tempérament* sanguin, Pitcairn dit que ce n'est qu'une *pléthore*. *Voyez* PLÉTHORE.

TEMPÉRAMENT, s. m. *en Musique*, est la maniere de modifier tellement les sons, qu'au moyen d'une légere altération dans la juste proportion des intervalles, on puisse employer les mêmes cordes à former divers intervalles, & à moduler en différens tons, sans déplaire à l'oreille.

Pythagore, qui trouva le premier les rapports des intervalles harmoniques, prétendoit que ces rapports fussent observés dans toute la rigueur mathématique; sans rien accorder à la tolérance de l'oreille. Cette sévérité pouvoit être bonne pour son tems, où toute l'étendue du système se bornoit encore à un si petit nombre de cordes. Mais comme la plûpart des instrumens des anciens étoient composés de cordes qui se touchoient à vuide, & qu'il leur falloit, par conséquent, une corde pour chaque son; à mesure que le système s'étendit, ils ne tarderent pas à s'appercevoir que la regle de Pythagore eût trop multiplié les cordes, & empêché d'en tirer tous les usages dont elles étoient susceptibles. Aristoxène, disciple d'Aristote, voyant combien l'exactitude des calculs de Pythagore étoit nuisible au progrès de la Musique, & à la facilité de l'exécution, prit l'autre extrémité, & abandonnant presque entierement ces calculs, il s'en rapporta uniquement au jugement de l'oreille, & rejetta comme inutile tout ce que Pythagore avoit établi.

Cela forma dans la Musique deux sectes qui ont long-tems subsisté chez les Grecs, l'une, des Aristoxéniens, qui étoient les musiciens de pratique; & l'autre, des Pythagoriciens, qui étoient les philosophes.

Dans la suite, Ptolomée & Dydime trouvant, avec raison, que Pythagore & Aristoxène avoient donné dans des extrémités également insoutenables; & consultant à-la-fois le sens & la raison, travaillerent chacun de leur côté à la réforme de l'ancien système diatonique. Mais comme ils n'éloignerent pas des principes établis *pour la division des tétracordes*, & que *reconnoissant la différence du ton majeur au ton mineur, ils n'oserent toucher à celui-ci pour le partager comme l'autre par une corde chromatique* en deux parties égales, le système général demeura encore long-tems dans un état d'imperfection qui ne permettoit pas d'appercevoir le vrai principe du *tempérament*.

Enfin Guy d'Arezze vint, qui refondit en quelque maniere la Musique, & qui inventa, dit-on, le clavecin. Or il est certain que cet instrument n'a pu subsister, non plus que l'orgue, du-moins tels ou à-peu-près que nous les connoissons aujourd'hui, que l'on n'ait en même tems trouvé le *tempérament*, sans lequel il est impossible de les accorder. Ces diverses inventions, dans quelque tems qu'elles aient été trouvées, n'ont donc pu être fort éloignées l'une de l'autre; c'est tout ce que nous en savons.

Mais quoique la regle du *tempérament* soit connue depuis long-tems, il n'en est pas de même du principe sur lequel elle est établie. Le siecle dernier qui fut le siecle des découvertes en tout genre, est le premier qui nous ait donné des lumieres bien nettes sur cette pratique. Le pere Mersenne & M. Loullié se sont exercés à nous en donner des regles. M. Sauveur a trouvé des divisions de l'octave qui fournissent tous les *tempéramens* possibles. Enfin M. Rameau, après tous les autres, a cru developper tout de nouveau la véritable théorie du *tempérament*, & a même prétendu sur cette théorie établir sous son nom une pratique très-ancienne dont nous parlerons bientôt. En voilà assez sur l'histoire du *tempérament*; passons à la chose même.

Si l'on accorde bien juste quatre quintes de suite, comme *ut*, *sol ré*, *la*, *mi*, on trouvera que cette quatrieme quinte *mi*, fera avec l'*ut* une tierce majeure discordante, & de beaucoup trop forte; c'est que ce *mi* engendré comme quinte de *la*, n'est pas le même son qui doit faire la tierce majeure de l'*ut*. En voici la raison. Le rapport de la quinte est de 2 à 3, ou, si l'on veut, d'1 à 3; car c'est ici la même chose, 2 & 1 étant l'octave l'un de l'autre; ainsi la succession des quintes formant une progression triple, on aura *ut* 1, *sol* 3, *ré* 9, *la* 27, & *mi* 81.

Considérons maintenant ce *mi* comme tierce majeure d'*ut*. Son rapport est 4, 5, ou 1, 5; car 4 n'est que la double octave d'1. Si nous rapprochons d'octave en octave ce *mi* du précédent, nous trouverons *mi* 5, *mi* 10, *mi* 20, *mi* 40 & *mi* 80; ainsi la quinte de *la* étant *mi* 81, la tierce majeure d'*ut* est *mi* 80; ces deux *mi* ne sont donc pas le même; leur rapport est $\frac{80}{81}$: ce qui fait précisément le comma majeur.

D'un autre côté, si nous procédons de quinte en quinte jusqu'à la douzieme puissance d'*ut* qui est le *si* dièse, nous trouverons que ce *si* excede l'*ut* dont il devroit faire l'unisson, & qu'il est avec lui en rapport de 531441 à 524288, rapport qui donne le comma de Pythagore. De sorte que par le calcul précédent le *si* dièse devroit exceder l'*ut* de trois comma majeurs, & par celui-ci, il doit seulement l'exceder du comma de Pythagore.

Mais il faut que le même son *mi* qui fait la quinte du *la*, serve encore à faire la tierce majeure de l'*ut*: il faut que le même *si* dièse, qui forme la treizieme quinte de ce même *ut*, en fasse en même tems l'octave, & il faut enfin que ces deux différentes regles se combinent de maniere qu'elles concourent à la constitution générale de tout le système. C'est la maniere d'exécuter tout cela qu'on appelle *tempérament*.

Si l'on accorde toutes les quintes justes, toutes les tierces majeures seront trop fortes, par conséquent les tierces mineures trop foibles, & la partition, au

lieu

lieu de se trouver juste, *voyez* PARTITION, donnera à la treizieme quinte une octave de beaucoup trop forte.

Si l'on diminue chaque quinte de la quatrieme partie du comma majeur, les tierces majeures seront très-justes, mais les tierces mineures seront encore trop foibles; & quand on sera au bout de la partition, on trouvera l'octave fausse, & trop foible de beaucoup.

Que si l'on diminue proportionnellement chaque quinte (c'est le systême de M. Rameau), seulement de la douzieme partie du comma de Pythagore, ce sera la distribution la plus égale qu'on puisse imaginer, & la partition se trouvera juste; mais toutes les tierces majeures seront trop fortes.

Tout ceci n'est que des conséquences nécessaires de ce que nous venons d'établir, & l'on peut voir par-là qu'il est impossible d'éviter tous les inconvéniens. On ne sauroit gagner d'un côté qu'on ne perde de l'autre. Voyons de quelle maniere on combine tout cela, & comment par le *tempérament* ordinaire on met cette perte même à profit.

Il faut d'abord remarquer ces trois choses: 1°. que l'oreille qui souffre & demande même quelque affoiblissement dans la quinte, est blessée de la moindre altération dans la justesse de la tierce majeure. 2°. Qu'en tempérant les quintes, comme on voudra, il est impossible d'avoir jamais toutes les tierces justes. 3°. Qu'il y a des tons beaucoup moins usités que d'autres, & qu'on n'emploie guere ces premiers que pour les morceaux d'expression.

Relativement à ces observations, les regles du *tempérament* doivent donc être 1°. de rendre autant qu'il est possible les tierces justes, même aux dépens des quintes, & de rejetter dans les tons qu'on emploie le moins celles qu'on est contraint d'altérer; car par cette méthode on fait entendre ces tierces le plus rarement qu'il se peut, & l'on les reserve pour les morceaux d'expression qui demandent une harmonie plus extraordinaire. Or c'est ce qu'on observe parfaitement par la regle commune du *tempérament*.

Pour cela 1°. on commence par l'*ut* du milieu du clavier, & l'on affoiblit les quatre premieres quintes en montant, jusqu'à ce que la quatrieme *mi* fasse la tierce majeure bien juste avec le premier son *ut*, ce qu'on appelle la *preuve*. 2°. En continuant d'accorder par quintes, dès qu'on est arrivé sur les dièses, on renforce les quintes, quoique les tierces en souffrent, & l'on s'arrête quand on est arrivé au *sol* dièse. 3°. On reprend l'*ut*, & l'on accorde les quintes en descendant, savoir, *fa*, *si* bémol, &c. en les renforçant toujours, jusqu'à ce qu'on soit parvenu au *ré* bémol, lequel, pris comme *ut* dièse, doit se trouver d'accord, & faire la quinte avec le *sol* dièse auquel on s'étoit arrêté. Les dernieres quintes se trouveront un peu fortes, de même que les tierces. Mais cette dureté sera supportable, si la partition est bien faite, & d'ailleurs ces quintes par leur situation sont rarement dans le cas d'être employées.

Les musiciens & les facteurs regardent cette maniere de *tempérament* comme la plus parfaite que l'on puisse pratiquer; en effet, les tons naturels jouissent par cette méthode de toute la pureté de l'harmonie, & les tons transposés qui forment des modulations peu usitées, offrent encore des ressources au musicien quand il a besoin d'expressions dures & marquées. Car il est bon d'observer, dit M. Rameau, que nous recevons des impressions différentes des intervalles à proportion de leurs différentes altérations. Par exemple, la tierce majeure qui nous excite naturellement à la joie, nous imprime jusqu'à des idées de fureur lorsqu'elle est trop forte, & la tierce mineure qui nous porte naturellement à la douceur & à la tendresse, nous attriste lorsqu'elle est trop foible.

Les habiles musiciens, continue le même auteur, savent profiter à-propos de ces différens effets des intervalles, & font valoir par l'expression qu'ils en tirent, l'altération qu'on pourroit y condamner.

Mais dans sa génération harmonique, M. Rameau parle bien un autre langage. Il se reproche sa condescendance pour l'usage actuel; & détruisant en un moment tout ce qu'il avoit établi auparavant, il donne une formule d'onze moyennes proportionnelles entre les deux termes de l'octave, sur laquelle il veut qu'on regle toute la succession du systême chromatique; de sorte que ce systême résultant de douze demi-tons parfaitement égaux, c'est une nécessité que tous les intervalles semblables qui en seront formés soient aussi parfaitement égaux entre eux.

Pour la pratique, prenez, dit-il, telle touche du clavecin qu'il vous plaira; accordez-en d'abord la quinte juste, puis diminuez-la si peu que rien, procédez ainsi d'une quinte à l'autre toujours en montant, c'est-à-dire du grave à l'aigu, jusqu'à la derniere dont le son aigu aura été le grave de la premiere, vous pouvez être certain que le clavecin sera bien d'accord, &c.

Il ne paroît pas que ce systême ait été goûté des musiciens, ni des facteurs. Le premier ne peut se résoudre à se priver de la variété qu'il trouve dans les différentes impressions qu'occasionne le *tempérament*. M. Rameau a beau lui dire qu'il se trompe, & que le goût de variété se prend dans l'entrelacement des modes, & nullement dans l'altération des intervalles; le musicien répond que l'un n'exclut pas l'autre, & ne se tient pas convaincu par une assertion.

A l'égard des facteurs, ils trouvent qu'un clavecin accordé de cette maniere n'est point aussi bien d'accord que l'assure M. Rameau; les tierces majeures leur paroissent dures & choquantes; & quand on leur répond qu'ils n'ont qu'à s'accoutumer à l'altération des tierces, comme ils l'étoient ci-devant à celles des quintes, ils repliquent qu'ils ne conçoivent pas comment l'orgue pourra s'accoutumer à ne plus faire les battemens désagréables qu'on y entend par cette maniere de l'accorder. Le pere Mersenne remarque que de son tems plusieurs pensoient que les premiers qui pratiquerent sur le clavecin les semi tons, qu'il appelle *feintes*, accorderent d'abord toutes les quintes à-peu-près justes, selon l'accord égal que nous propose aujourd'hui M. Rameau; mais que leur oreille ne pouvant souffrir la dissonance des tierces majeures nécessairement trop fortes, ils tempérerent l'accord en affoiblissant les quintes pour baisser les tierces majeures. Voilà ce que dit le pere Mersenne.

Je ne dois point finir cet article sans avertir ceux qui voudront lire le chapitre de la génération harmonique, où M. Rameau traite la théorie du *tempérament*, de ne pas être surpris s'ils ne viennent pas à bout de l'entendre, puisqu'il est aisé de voir que ce chapitre a été fait par deux hommes qui ne s'entendoient pas mêmes l'un l'autre, savoir un mathématicien & un musicien.

La théorie du *tempérament* offre une petite difficulté de physique, de laquelle il ne paroît pas qu'on se soit beaucoup mis en peine jusqu'à présent.

Le plaisir musical, disent les physiciens, dépend de la perception des rapports des sons. Ces rapports sont-ils simples? les intervalles sont consonans, les sons plaisent à l'oreille. Mais dès que ces rapports deviennent trop composés, l'ame ne les apperçoit plus, & cela forme la dissonance. Si l'unisson nous plaît, c'est qu'il y a rapport d'égalité qui est le plus simple de tous; dans l'octave, le rapport est d'un à deux, c'est un rapport simple, toutes ses puissances sont dans le même cas; c'est toujours par la simplicité des rapports que notre oreille saisit avec plaisir les tierces, les quintes, & toutes les consonnances; dès que le rapport devient plus composé seulement comme de 8 à 9, ou de 9 à 10, l'oreille est choquée; elle est écorchée quand il est de 15 à 16.

Cela étant, je dis qu'un clavecin parfaitement d'accord, devroit, étant bien joué, produire la plus affreuse cacophonie que l'on puisse jamais entendre; prenons la quinte *ut*, *sol*, son rapport est $\frac{2}{3}$, rapport simple & facile à appercevoir; mais il a fallu diminuer cette quinte; & cette diminution qui est d'un quart de comma, formant une nouvelle raison, le rapport de la quinte *ut*, *sol*, ainsi tempérée, est justement de $2\sqrt[4]{80 \times \sqrt[3]{4}\,81}$, à 240. Je demande donc en vertu de quoi, un intervalle dont les termes sont en telle raison, n'écorche pas les oreilles.

Si l'on chicane, & qu'on soutienne qu'une telle quinte n'est pas harmonieuse; je dis en premier lieu que si l'on est instruit, ou qu'on ait de l'oreille, c'est parler de mauvaise foi, car tous les musiciens savent bien le contraire: de plus, si l'on n'admet pas cette quinte ainsi altérée, on ne sauroit nier, du-moins, qu'une quinte parfaitement juste ne soit susceptible de quelque altération sans être moins agréable à l'oreille. Or il faut remarquer que, plus cette altération sera petite, & plus le rapport qui en résultera sera composé; d'où il s'ensuit qu'une quinte peu altérée dé-

devroit déplaire encore plus que celle qui le feroit davantage.

Dira-t-on que dans une petite altération, l'oreille ſupplée à ce qui manque à la juſteſſe de l'accord, & ſuppoſe cet accord dans toute ſon exactitude? qu'on eſſaye donc d'écouter une octave fauſſe; qu'on y ſupplée; qu'on y ſuppoſe tout ce qu'on voudra, & qu'on tâche de la trouver agréable. (*S*)

TEMPÉRAMENT, adj. (*Thérapeutiq.*) remede *tempérant*, ou ſédatif; c'eſt un nom que les Médecins modernes donnent à certains remedes, ou bien c'eſt une certaine vertu de remede déterminée par les modernes, & aſſez mal déterminée, & qui conſiſte ſelon l'idée qu'ils attachent à ce mot, à calmer l'organe, ou la fougue des humeurs, & l'action exceſſive des ſolides: cette vertu paroît compoſée de l'anodine, de la rafraîchiſſante, de l'antiphlogiſtique, & de l'antiſpaſmodique; & de toutes celles-là, il paroît par la propriété dominante connue des remedes auxquels on a donné le titre de *tempérant*, ou *ſédatif*, que c'eſt la vertu rafraîchiſſante à laquelle elle eſt le plus analogue.

Ces remedes ſont les acides, le nitre, & le ſel ſédatif que M. Baron qui a plus travaillé ſur ce ſel qu'aucun autre chimiſte, croit ne devoir ſa vertu ſédative qu'à un principe acide: ſur quoi on peut obſerver que ſi ce principe acide n'eſt pas bien démontré, la vertu ſédative du ſel ſédatif eſt moins démontrée encore.

Quant à la qualité *tempérante* du nitre, elle paroît un peu plus conſtatée; mais malgré l'autorité de Sthal, & les éloges qu'il donne au nitre (*voyez* NITRE), ni ſes effets le plus clairement annoncés, ni ſes effets aſſurément moins bien définis par cette qualification de *tempérant*, ne ſont encore des choſes reconnues en médecine ſans contradiction. (*b*)

TEMPERANCE, ſ. f. (*Morale.*) la *tempérance* dans un ſens général, eſt une ſage modération qui retient dans de juſtes bornes nos deſirs, nos ſentimens, & nos paſſions; cette vertu ſi rare, porte les hommes à ſe paſſer du ſuperflu. Le ſage dédaigne les moyens pénibles que l'art a inventés pour ſe procurer l'aiſe, & ce qu'on nomme fauſſement *le plaiſir*; il ſe contente de la ſimplicité naturelle des choſes: modéré dans la jouiſſance de ces mêmes objets, ſon cœur n'eſt point agité par la convoitiſe, *temperat à luxuria rerum*.

Mais nous prendrons ici la *tempérance* dans une ſignification plus limitée, pour une vertu qui met un frein à nos appétits corporels, & qui les contenant dans un milieu également éloigné de deux excès oppoſés, les rend non ſeulement innocens, mais utiles, & louables.

Parmi les vices que réprime la *tempérance*, les principaux ſont l'incontinence & la gourmandiſe, *voyez ces deux mots*. S'il eſt d'autres vices contraires à la *tempérance*, ils émanent de l'une ou de l'autre de ces deux ſources, & par conſéquent ces deux branches ſont la chaſteté & la ſobriété.

On ne doit pas confondre, comme on le fait ſouvent, la continence avec la chaſteté; l'abus des termes entraîne avec ſoi la confuſion des idées; comme on peut être chaſte ſans s'aſtreindre à la continence, tel auſſi s'en fait une loi qui pour cela n'eſt pas chaſte. La penſée toute ſeule peut ſouiller la chaſteté; elle ne ſuffit pas pour enfreindre la continence; tous les hommes ſans diſtinction de tems, d'âge, de ſexe, & de qualités, ſont obligés d'être chaſtes, mais aucuns ne ſont obligés d'être continens.

La continence conſiſte à s'abſtenir des plaiſirs de l'amour; la chaſteté à ne jouir de ces plaiſirs, qu'autant que la loi naturelle le permet. La continence, quoique volontaire, n'eſt point eſtimable par elle-même, elle ne le devient qu'autant qu'elle importe accidentellement à la pratique de quelque vertu, ou à l'exécution de quelque deſſein généreux: hors de ces cas, elle mérite ſouvent plus de blâme que d'éloges.

Quiconque eſt conformé de maniere à pouvoir procréer ſon ſemblable, a droit de le faire; c'eſt le droit ou la voix de la nature; & cette voix mérite plus d'égard que les inſtitutions humaines, qui ſemblent la contrarier. Je ne ſais point de raiſon qui oblige à une continence perpétuelle; il en eſt tout au plus qui la rendent néceſſaire pour un tems; mais c'en eſt aſſez ſur cet article. (1)

Quant aux autres appétits ſenſuels oppoſés à la *tempérance*, je n'apporterai que la ſeule réflexion de M. J. J. Rouſſeau, ſur le peu de ſageſſe qu'il y a de s'y livrer. „ Puiſque la vie eſt courte, dit-il, c'eſt „ une raiſon de diſpenſer avec économie ſa durée, „ afin d'en tirer le meilleur parti qu'il eſt poſſible. „ Si un jour de ſatiété nous ôte un an de jouiſſance, „ c'eſt une mauvaiſe philoſophie d'aller juſqu'où le „ deſir nous mene, ſans conſidérer ſi nous ne ſerons „ point plutôt au bout de nos facultés que de no„ tre carriere, & ſi notre cœur épuiſé ne mourra „ point avant nous. Il arrive que ces vulgaires épi„ curiens toujours ennuyés au ſein des plaiſirs, n'en „ goûtent réellement aucun. Ils prodiguent le tems „ qu'ils

(1) On croyoit que la ſeptieme lettre que l'apôtre S. Paul écrivit aux Corinthiens, étoit plus que ſuffiſante pour fermer la bouche & faire taire tous les adverſaires du célibat, en ſi grand nombre qu'ils puiſſent être. Rien de plus clair que le ſens de cette lettre; il eſt certain que le Docteur des nations, qui prêchoit une doctrine qu'il n'avoit pas reçue des hommes, mais qu'il tenoit de Dieu même, vouloit inſtruire les fideles ſur une matiere qui regardoit expreſſément la continence, ou, ſi l'on veut, l'abſtinence de ces plaiſirs ſenſuels auxquels nous ſommes enclins, entraînés par une nature foible & corrompue, non par cette nature reglée & parfaite que fit le divin Créateur, quoiqu'il y eût eu dans celle-ci la propagation de ſes individus, mais ſans le tumulte des paſſions déreglées, ſans que jamais la raiſon en fût ſuffoquée ou égarée comme il n'arrive que trop dans l'état préſent. L'apôtre proteſte donc qu'ayant obtenu de la miſericorde divine d'annoncer la parole de Jéſus-Chriſt, il ne ſauroit faire autrement que de donner ce ſalutaire avis, que l'état du célibataire eſt un état meilleur & plus excellent de beaucoup que celui du mariage; & la raiſon qu'il en apporte, conſiſte en ce que la perſonne mariée doit être trop occupée des offices qui ont rapport aux affaires terreſtres, au lieu que la perſonne qui vit dans le célibat, ne penſe qu'à ſervir Dieu, ſe conſacre à lui de corps & d'eſprit, ne partage point ſes deſirs entre Dieu & le monde, il les dirige au-contraire tous au ſouverain bien; delà conclut l'apôtre que, quoique le mariage ſoit une choſe bonne en elle-même, la chaſteté virginale eſt cépendant beaucoup meilleure, & que par conſéquent celui qui ſuivant ſon conſeil, s'en tient là, embraſſe un meilleur état.

Il n'eſt pas néceſſaire qu'on exalte le droit que chacun a de procréer de ſemblables, & qu'on déclame que ce droit eſt la voix de la nature: tout le monde le ſait; c'eſt par cette raiſon que perſonne ne peut être forcé à choiſir l'état du célibat; il n'y a que les ames héroïques qui ſoient appellées à cet état par l'effet d'une grace particuliere, qui par ſes doux attraits fait ſurmonter les inclinations déreglées d'une nature dépravée en la ſoumettant à la raiſon, qui a un droit inconteſtable de choiſir ce qu'il y a de meilleur par préférence à ce qui eſt ſimplement bon, & ce qui eſt ſeul permis, au-moins par rapport à quelques-uns, pour obvier à des plus grands maux. Néanmoins pour mieux deſabuſer les ennemis du célibat, & leur faire toucher au doigt que, ſous pretexte de favoriſer le genre humain par l'accroiſſement de ſon eſpece, ils n'ont réellement autre choſe en vue que de blâmer ce qui eſt légitimement enſeigné dans l'Egliſe Catholique; il faudroit que l'état conjugal étant ſujet aux tribulations dont parle l'apôtre dans l'endroit cité ci-deſſus, l'état de continence fût exempt de la rebellion intérieure qu'éprouvoit le même apôtre, & que l'horrible germe du péché entierement éteint en eux, les célibataires vécuſſent par rapport à leur corps ſans aucune loi contraire à celle de l'eſprit. Dans cette hypotèſe nous ſommes certains que la plûpart, & peut-être même tous ceux qui actuellement qualifient de cri de la nature, le droit que chacun a de procréer des ſemblables, & qui prétendent qu'on doit plus faire attention à ce droit, qu'à la voix de la grace qui appelle & invite à un genre de vie angelique par des doux tranſports, changeroient certainement de langage, & que ſe ſouciant peu de la propagation du genre humain ils exalteroient, par des éloges les plus ſublimes l'état de virginité, laiſſant en tout à la Providence le ſoin de ne pas permettre que le monde finît, & que quand à eux-mêmes, ils diroient qu'ils veulent choiſir & embraſſer l'état le plus ſublime, le plus parfait, & qui reſſemble le plus à celui où vécut Jeſus Chriſt étant ſur terre. Nous ne voulons pour garant de ce ſentiment que nous avons de cette ſuppoſition, que le témoignage intime de la conſcience & une mûre réflexion ſur ce point de tous les gens les plus ſenſés. Nous n'ajouterons pas autre choſe en faveur du célibat; tout le monde connoît les ſavans Dialogues qu'Ambroiſe Catarin & le Cardinal Staniſlas Hoſius ont écrit contre les ennemis de l'état de virginité. On peut auſſi lire l'oraiſon 31. de S. Gregoire de Nazianze, le Ch. 27 du liv. *de Sancta Virginitate* de S. Auguſtin, ſon ſermon 249. *de tempore*, l'Homélie de S. Baſile ſur le pſeaume 44. Il y a de quoi deſabuſer ceux qui penſent que la chaſteté virginale n'eſt point eſtimable par elle-même, mais ſeulement entant qu'elle concourt à la pratique des autres vertus. Ils reviendront encore plus de leur erreur s'ils font reflexion qu'entre les eunuques appellés par le Sauveur Ch. 19. de S Mathieu, il y a ceux qui ont voulu être tels *propter regnum cælorum*, pour acquerir & ſe faire un grand mérite dans le royaume des Cieux. Le célibat eſt donc meilleur que l'état conjugal; il mérite par conſéquent une recompenſe éternelle c'eſt pour cela que l'apôtre S. Paul en recommande la pratique, comme meilleur que l'état du mariage, & qu'il a été comme tel reconnu de tout tems par l'Egliſe Catholique. (W)

„ qu'ils penſent économiſer, & ſe ruinent comme „ les avares, pour ne ſavoir rièn perdre à propos„. (*D. J.*)

TEMPÉRATURE, *voyez* TEMPÉRAMENT.

TEMPÉRATURE, TEMPÉRAMENT, INTEMPÉRIE, (*Langue. franç*) le premier ſe dit l'air, & le ſecond de la conſtitution naturelle des hommes; mais *intempérie* ſe dit de l'air & des humeurs.

Tempérament ſe dit encore en agriculture des terres, & figurément en morale, d'un adouciſſement, d'un milieu qu'on cherche, ou qu'on trouve en affaires, pour accorder des parties (*D. J.*)

TEMPÉRÉE, adj. (*Géog.*) zones *tempérées*, ſont les deux zones qui ſont entre la zone torride & la zone froide; l'une dans l'hémiſphere ſeptentrional, l'autre dans l'hémiſphere méridional. On les appelle *tempérées*, parce que la chaleur y eſt beaucoup moindre que dans la zone torride, & le froid moindre que dans la zones froides. Les habitans de ces zones participent d'autant plus de la chaleur ou du froid, qu'ils ſont plus près de la zone *tempérée* ou de la zone froide, & le climat que nous habitons, eſt peut-être à cet égard le plus doux & le plus *tempéré* qui ſoit ſur la terre. (*O*)

TEMPETE, ſ. f. (*Phyſ.*) agitation violente de l'air avec de la pluie ou ſans pluie, ou avec de la grêle, de la neige, *&c. Voy.* VENT, OURAGAN, *&c.*

Il y a des endroits dans la mer plus ſujets que d'autres aux tempêtes; par exemple, vers la partie ſeptentrionale de l'équateur, entre le quatrieme & le dixieme degré de latitude, & entre les méridiens qui s'étendent au-delà des îles heſpérides. On a toujours entre les mois d'Avril & de Septembre, du tonnerre, des éclairs, des ouragans, des ondées, *&c.* qui ſe ſuccedent fort vîte les uns aux autres, il fait auſſi ſouvent des *tempêtes* proche les côtes d'Angola. Muſſch. *eſſai de Phyſique*. (*O*)

TEMPÊTE, (*Mythol.*) les Romains avoient déifié la *Tempête* ou les *tempêtes*; elle avoit un temple à Rome, Ovide, dans le VI. liv. des Faſtes:

Te quoque Tempeſtas, *meritam delubra fatemur,*
Cum pene eſt Corſis obruta claſſis aquis.

„ Nous avouons que la *Tempête* a mérité des temples quand notre flotte fut preſque ſubmergée près „ de Corſe „. Cela arriva l'an de Rome 494: lorſque le vieux Scipion qui étoit alors conſul, prit la Corſe, ſes vaiſſeaux furent en grand danger; c'eſt pourquoi il voua un temple à la *Tempête* dans le premier quartier de Rome; c'eſt ce qu'il eſt facile de juſtifier par un monument de ce tems-là, que Gaſſendi rapporte dans la vie de M. de Peiresk.

On ne ſera pas fâché de le lire ici; car c'eſt une choſe aſſez curieuſe de voir de quelle maniere les premiers latins écrivoient leur langue. *Honc. Oino. Ploirume. conſentiont. R. Durnoro. Optimo. Fuiſſe. Viro. Luciom. Scipione. filios. Barbati. Conſol. Cenſor, Aidilis, Hic Fuct. A. Hic cepit. Corſica. Alteriaque Urbe dedet. tempeſtatibus. Aide Mereto.*

Voici comment on l'écriroit aujourd'hui, *Hunc unum plurimi conſentiunt Romani bonorum optimum fuiſſe virum Scipionem, filius Barbati, conſul, cenſor, ædilis, hic fuit, autem hic cepit Corſicam, Alteriamque urbem, dedit tempeſtatibus ædem merito,* „ c'eſt-à-dire, la plûpart des Romains tombent d'accord, que Lucius Scipion fils de Barbatus, étoit „ le plus honnête homme de la république; il fut conſul, cenſeur, & édile; il prit la Corſe & la ville d'Altéria, & il conſacra aux *tempêtes* le temple qu'elles „ avoient bien mérité „. (*D. J.*)

TEMPÊTE, (*Peint. poétiq.*) voilà le phénomène de la nature, ſur lequel les anciens poëtes ont le plus exercé leurs talens; mais de l'aveu des connoiſſeurs, c'eſt Virgile qui a remporté le prix dans cette carriere; je n'excepte pas même Homere, quoique le prince des poëtes latins ait pris la deſcription du *Ve. livre de l'odiſſée* pour modele. Celle de Lucain, *liv. V.* eſt peut-être ridicule; & celle d'Ovide, *Métam. II. & Triſt. I.* eſt certainement trop badine; mais Virgile s'eſt ſurpaſſé par la vérité du coloris, la force & la grandeur des images. Je relis avec un nouveau plaiſir ſa deſcription, pour la trentieme fois, & je croirois manquer au bon goût, que de ne la pas tranſcrire dans cet ouvrage.

Venti velut agmine facto,
Qua data porta ruunt, & terras turbine perflant.
Incubuere mari, totumque à ſedibus imis
Una Euruſque Notuſque ruunt, creberque procellis
Aphricus, & vaſtos volvunt ad littora fluctus.
Inſequitur, clamorque virum, ſtridorque rudentum,
Eripiunt ſubito nubes, cœlumque, diemque
Teucrorum ex oculis, ponto nox incubat atra:
Intonuere poli, & crebris micat ignibus æther.
Præſentemque viris intentant omnia mortem.
Talia jactanti ſtridens Aquilone procella
Velum adverſa ferit, fluctuſque ad ſidera tollit:
Franguntur remi, tum prora avertit, & undis
Dat latus, inſequitur cumulo præruptus aquæ mons.
Hi ſummo in fluctu pendent, his unda dehiſcens
Terram inter fluctus aperit, furit æſtus arenis.
Tres Notus abreptas in ſaxa latentia torquet,
Saxa vocant Itali, mediis quæ fluctibus aras,
Dorſum immane mari ſummo, tres Eurus ab alto
In brevia & ſyrteis urget, miſerabile viſu,
Illiditque vadis, atque aggere cingit arenæ.
Unam, quæ Lycios, fidumque vehebat Orontem,
Ipſius ante oculos ingens a vertice pontus
In puppim ferit, excutitur, pronuſque magiſter
Volvitur in caput; aſt illam ter fluctus ibidem
Torquet agens circum, & rapidus vorat æquore vortex.
Apparent rari nantes in gurgite vaſto:
Arma virum, tabulæque & Troia gaza per undas.
Jam validam Ilionei navem, jam fortis Achatæ
Et qua vectus Abas, & qua grandævus Alethes
Vicit hyems, laxis laterum compagibus omnes
Accipiunt inimicum imbrem, rimiſque fatiſcunt.

Æneid. l. I. v. 87. *&c.* & 106. *&c.*

A l'inſtant tous les vents en foule ſortent impétueuſement de leurs cavernes, & ſe répandant ſur la terre & ſur la mer, y excitent la plus affreuſe *tempête*. Le jour fuit; les nuages épais dérobent le ciel aux Troiens, & les plongent dans les ténebres. Les cris des matelots, le bruit des cordages, la nuit répandue ſur les ondes, les fréquens éclairs dont l'air eſt enflammé, le tonnerre qui gronde au ſeptentrion & au midi, tout offre l'image d'une mort inévitable. La *tempête* augmente, & l'aquilon luttant contre les voiles, déploie ſes fureurs; il éleve les vagues juſqu'aux nues, & briſe les rames; la proue des navires ſe renverſe, & ils prêtent le flanc aux vagues qui, comme de hautes montagnes, les accablent; les navires ſemblent tantôt plongés dans le ſein de la mer, & tantôt élevés juſqu'aux nues; trois furent jettés par le vent du ſud ſur des bancs de ſable, & contre ces vaſtes rochers à fleur d'eau, que nous appellons *autels*; trois furent emportés par le vent d'eſt vers les Syrtes, où ils toucherent les ſables & échouerent; celui qui portoit le fidele Oronte, & les Lyciens, reçut un coup de vague qui ſubmergea ſa poupe dans les flots; le pilote tombe, le vaiſſeau tourne, & eſt bientôt enſeveli dans les gouffres de Neptune; à peine un petit nombre de ceux qui le montoient, pût-il ſe ſauver à la nage; on voit flotter au tour d'eux les débris de leur naufrage; déja les navires d'Ilionée, d'Acate, d'Abas, & du vieux Alethès, ſuccombent ſous les fureurs de la *tempête*. Tous enfin fracaſſés & entr'ouverts, font eau de toutes parts, & ſont prets d'être engloutis.

Entre les modernes, les Anglois ont excellé. Y a-t-il ailleurs de plus belle deſcription de *tempête* que celles de Milton, du chevalier Blackmore, & de M. Thompſon.

Il eſt difficile de rendre leurs vers en notre langue. Voici une eſquiſſe de la *tempête* du dernier des trois poëtes que j'ai nommés.

Tout eſt dans l'étonnement, la crainte, & le ſilence, quand tout-à-coup l'éclair ſe montre au ſud, à l'œil effrayé; le tonnerre qui le ſuit plus lentement, fait entendre ſa voix terrible à-travers les nuages, dans la vaſte étendue de l'air; la *tempête* gronde & réſonne dans les cieux; mais quand l'orage approche, qu'il roule ſon terrible fardeau ſur les vents, les éclairs forment alors des ſillons plus larges, & le bruit redouble. Auſſitôt une flamme livide ſe déploie ſur la tête, le nuage s'ouvre & ſe ferme ſans-ceſſe, ſe ferme & s'ouvre encore, s'étend, & enveloppe tout dans une mer de feu; le bruit ſuit de près, augmente, briſe ſes liens, s'approfondit, devient une confuſion; le fracas répété, écraſe & déchire le ciel & la terre.

Un déluge de grêle bruyante, & de pluie chaude en grosses gouttes, se précipite avec fracas, & les nuages ouverts versent un fleuve entier; cependant le flambeau de l'invincible éclair n'est pas encore éteint; il fait de nouveaux efforts; le tonnerre tournoyant en balles rouges, déchire fierement, & allume les montagnes avec une rage redoublée; le pin brisé & noirci du coup, demeure un tronc informe & hideux; les troupeaux frappés, restent étendus comme un grouppe inanimé: ici, les douces brebis, avec le regard toujours innocent, semblent ruminer encore, le taureau paroît froncer le sourcil, & le bœuf est à moitié de bout. Le rocher escarpé est frappé du même coup, ainsi que la vénérable tour, & le temple en pyramide, qui tombent, & perdent pour jamais leur ancien orgueil; les bois obscurs tressaillent à l'éclair, & les arbres antiques environnés de feux, tremblent jusque dans leurs profondes racines; le rugissement furieux retentit au milieu des montagnes de Carnarvon, le sommet hérissé tombe en éclat dans la mer enflammée, détaché des roches de Pennanaur, entassées jusqu'aux cieux; la pointe de Snowden se fondant, quitte subitement ses neiges éternelles; le haut du Chéviot plein de bruyeres, se voit de loin enflammé, & Thulé retentit à travers ses îles les plus reculées.

Enfin les nuages dispersés de la surface des cieux, errent en désordre; le firmament sans bornes s'éleve, & étend sur le monde un azur plus pur; la nature après la *tempête* se pare de nouveau; l'éclat & le calme se répandent en un instant à travers l'air qui s'éclaircit; une écharpe éclatante de joie, ornée d'un rayon jaune, signe du danger passé, environne les champs baignés encore après l'orage. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TEMPIAT, (*Soirie.*) instrument destiné à tenir l'étoffe en largeur; il est garni de pointes qui entrent dans la lisiere de l'étoffe; il est composé de deux parties, dont l'une se meut dans l'autre par le moyen d'une vis, qui sert à alonger ou à raccourcir son étendue.

TEMPLE, TEMPE, s. f. (*Synonym.*) on nomme indifféremment par ces deux termes, la partie double de la tête, qui est à l'extrémité du front, entre les yeux & les oreilles. L'academie françoise préfere *temple* à *tempe*, & je ne crois pas qu'elle ait raison, car outre que *tempe* ôte l'équivoque, il répond au mot latin *tempora*, qui désigne le tems ou l'âge de l'homme, à cause que le poil de cet endroit blanchit ordinairement le premier. De là vient qu'Homere appelle *poliocrotaphes* les hommes qui grisonnent; en grec [illegible], de [illegible], *chauve*, & [illegible], *tempora*, la tem[illegible]. (*D. J.*)

TEMPLE, ÉGLISE, (*Synonym.*) ces mots signifient un édifice destiné à l'exercice public de la religion; mais *temple* est du style pompeux; *église* du style ordinaire, du moins à l'égard de la religion romaine: car à l'égard du paganisme, & de la religion protestante, on se sert du mot de *temple*, même dans le style ordinaire, au-lieu de celui d'*église*. Ainsi l'on dit le *temple* de Janus, le *temple* de Charenton, l'*église* de S. Sulpice.

Temple paroît exprimer quelque chose d'auguste, & signifier proprement un édifice consacré à la divinité. *Eglise* paroît marquer quelque chose de plus commun, & signifier particulierement un édifice fait pour l'assemblée des fideles.

Rien de profane ne doit entrer dans le *temple* du Seigneur: on ne devroit permettre dans nos *églises* que ce qui peut contribuer à l'édification des chrétiens.

L'esprit & le cœur de l'homme sont les *temples* chéris du vrai Dieu; c'est-là qu'il veut être adoré; envain on fréquente les *églises*, il n'écoute que ceux qui lui parlent dans leur intérieur.

Les *temples* des faux dieux étoient autrefois des asyles pour les criminels; mais c'est, ce me semble, deshonorer celui du très-haut, que d'en faire un refuge de malfaiteurs. Si l'on ne peut apporter à l'*église* un esprit de recueillement, il faut du moins y être d'un air modeste, la bienséance l'exige, ainsi que la piété. *Girard* (*D. J.*)

TEMPLE, s. m. (*Archit.*) c'est dans l'ancienne architecture, un bâtiment destiné au culte divin, & où l'on faisoit les sacrifices: ce batiment étoit composé de quatre parties. La premiere étoit formée par des aîles en forme de galerie, ou portiques, nommés *pteromata*. La seconde étoit un porche appellé *pronaos*; une partie à-peu-près semblable étoit opposée à celle-ci; & une troisieme beaucoup plus grande, étoit au-milieu de ces trois parties.

L'art de l'architecture des *temples* étoit aussi perfectionné que diversifié chez les Grecs & les Romains; mais il s'agit seulement d'expliquer ici les principaux termes qui produisent cette diversité.

Temple amphiprostyle, ou *double prostile*. Temple qui avoit des colonnes devant & derriere, & qui étoit aussi tétrastyle. *Voyez ci-après* TEMPLE TÉTRASTILE.

Temple à antes. C'étoit, selon Vitruve, le plus simple de tous les *temples*; il n'avoit que des pilastres angulaires, appellés *antes* ou *parastates*, à ses encoignures, & deux colonnes d'ordre toscan aux côtés de sa porte.

Temple diptere. Temple qui avoit deux rangs de colonnes isolées en son circuit, & qui étoit octostyle, c'est-à-dire, avec huit colonnes de front; tel étoit le *temple* de Diane à Ephese. Le mot *diptere* vient du grec [illegible], *qui a deux ailes*.

Temple hypêtre. Temple dont la partie intérieure étoit à découvert, ainsi que l'indique le mot *hypêtre*, dérivé du grec [illegible], qui signifie *lieu découvert*. Il étoit décastyle, ou avec dix colonnes de front, & avoit deux rangs de colonnes en son pourtour extérieur, & un rang dans l'intérieur. Tel étoit le *temple* de Jupiter Olympien à Athenes.

Temple monoptere. Temple rond & sans murailles, qui avoit un dôme porté sur des colonnes; c'est ainsi qu'étoit le *temple* d'Apollon Pythien, à Delphes.

Temple périptere. Temple qui étoit décoré de quatre rangs de colonnes isolées en son pourtour, & qui étoit hexastyle, c'est-à-dire, avec six colonnes de front, comme le *temple* de l'Honneur & de la Vertu à Rome. Le mot *périptere* est formé de deux mots grecs, [illegible], *à l'entour*, & [illegible], *aile*.

Temple périptere rond. Temple dont un rang de colonnes forme un porche circulaire, qui environne une rotonde, comme les *temples* de Vesta à Rome, & de la Sybille à Tivoli, & une petite chapelle près S. Pierre in montorio, à Rome, bâtie par Bramante, fameux architecte.

Temple prostyle. Temple qui n'avoit des colonnes qu'à la face antérieure, comme le *temple* d'ordre dorique de Cérès Eleusis, en Grece. Le mot *prostyle* est dérivé de deux mots [illegible], *devant*; & [illegible], *colonne*.

Temple pseudodiptere, ou *diptere imparfait*. Temple qui avoit huit colonnes de front, avec un seul rang de colonnes qui régnoit au pourtour, comme le *temple* de Diane, dans la ville de Magnesie en Grece.

Temple tétrastile. Le mot grec [illegible], qui signifie quatre colonnes de front, caractérise ce *temple*. Tel étoit celui de la Fortune virile à Rome. (*D. J.*)

TEMPLE, *de Dieu*, (*Critique sacrée.*) [illegible]; ce mot, outre le sens propre d'un édifice consacré au culte public de Dieu, se prend au figuré dans l'Ecriture, 1°. pour le séjour des bienheureux, 2°. pour l'Eglise de Jésus-Christ... „ L'antechrist, dit Saint „ Paul, *II. Thessalon ij.* 4. siégera dans le *temple de* „ *Dieu* c'est-à-dire, usurpera dans l'Eglise le pouvoir „ & les honneurs divins „. 3°. Pour les fideles: Vous êtes le *temple de Dieu*; car l'esprit de Dieu habite en vous, *I. Corinth. iij.* 16. Un poëte grec a dit de la divinité, „ qu'elle trouve autant de plaisir „ à habiter chez les gens de bien que dans l'olym- „ pe. (*D. J.*)

TEMPLE *de Salomon*, (*Hist. sacrée.*) David rassembla long-tems des matériaux pour la construction de ce *temple*, que Salomon éleva sur le mont de Sion; & qu'il acheva dans le cours de deux ans & avec des dépenses prodigieuses. Ce n'étoit cependant qu'une masse de bâtiment, qui n'avoit que cent cinquante piés de long, & autant de large en prenant tout le corps de l'édifice d'un bout à l'autre, ce qui est au-dessous de plusieurs de nos églises paroissiales. On ne conçoit guere qu'un si petit édifice ait occupé cent soixante mille ouvriers, que les rois d'Egypte & de Tyr fournirent à Salomon, au rapport de Clément qui dit avoir lu cette particularité dans un ouvrage d'Alexandre Polyhistor. Il faut donc supposer que c'étoit au travail exquis des ornemens & des décorations intérieures, que la plûpart de ces ouvriers furent occupés. Le livre des *chroniques*, *ch. iij.* dit que la seule dépense des décorations du saint des saints, qui étoit une place de trente piés en quarré & de trente piés de

de haut, montoit à ſix cens talens d'or. S'il ne s'eſt point gliſſé d'erreur dans le texte, c'eſt une ſomme de quatre millions trois cens vingt mille livres ſterling pour cette ſeule partie du *temple*, mais cela n'eſt pas vraiſſemblable.

Les édifices extérieurs étoient fort conſidérables; car la cour dans laquelle le *temple* étoit placé, & celle du dehors nommée la *cour des femmes*, étoient environnées de bâtimens & de bâtimens magnifiques. Les portes qui y conduiſoient, répondoient à cette magnificence. Enfin, la cour intérieure qui formoit un quarré de mille ſept cens cinquante piés de chaque côté, & qui embraſſoit tout le reſte, étoit entourée d'une galerie ſoutenue de trois rangs de colonnes à trois de ſes côtés, & de quatre rangs au quatrieme. C'étoit-là qu'étoient les logemens des prêtres & des lévites, & les magaſins de toutes les choſes néceſſaires au culte public.

Au milieu de cette derniere enceinte étoit le ſanctuaire, le ſaint, & le veſtibule. Le ſanctuaire formoit un cube parfait, ayant trente piés en tous ſens. Au milieu étoit placée l'arche de l'alliance. A ſes deux extrémités on voyoit deux chérubins de quinze piés de haut, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, à égale diſtance du centre de l'arche & du mur de chaque côté. Ces chérubins, en étendant leurs aîles, occupoient toute la largeur du ſanctuaire: voilà pourquoi l'Ecriture dit ſi ſouvent, que Dieu habitoit entre les chérubins.

Le ſaint contenoit le chandelier d'or, la table des pains de propoſition, & l'autel d'or, ſur laquelle on offroit les parfums. Ce métal étoit ſemé avec profuſion dans tout l'intérieur du *temple*; les tables, les chandeliers, les vaſes nombreux, de toutes eſpeces, étoient d'or. L'auteur du *II.* des *Paralyp. vij.* 1. dit noblement, pour en peindre l'éclat: *majeſtas Domini implevit domum*, la majeſté du Seigneur rempliſſoit ſon palais.

Mais ce beau *temple*, depuis ſa conſtruction, eſſuya bien des malheurs. Il fut pillé ſous Roboam par Sézac roi d'Egypte. Achaz roi de Juda le ferma. Manaſſès le changea juſqu'à ſa converſion, en réceptacle de ſuperſtition & d'idolatrie. Enfin l'an 598 avant Jeſus-Chriſt, & la premiere du regne de Sédécias, Nabuchodonoſor s'étant rendu maître de Jéruſalem par la rebellion de Jehojakim, ruina le *temple de Salomon*, en enleva tous les vaſes, tous les tréſors qui y étoient, & les tranſporta à Babylone.

On ſait la ſuite des événemens qui concernent ce *temple*. Il demeura enſeveli ſous ſes ruines pendant l'eſpace de cinquante-deux ans, juſqu'à la premiere année du regne de Cyrus à Babylone. Ce prince, l'an 536 avant Jeſus-Chriſt, permit aux Juifs de retourner à Jéruſalem, & de rebâtir leur *temple*; la dédicace s'en fit l'an 515 avant Notre-Seigneur, & la ſeptieme année du regne de Darius Hyſtaſpe. Ce ſecond *temple*, dont on trouvera l'hiſtoire au *mot* JÉRUSALEM, fut pillé & prophané l'an 171 avant Jéſus-Chriſt par Antiochus qui y fit un butin, qu'on eſtima dix-huit cens talens d'or. Trois ans après, Judas Macchabée le purifia & y rétablit le culte de Dieu. Pompée s'étant rendu maître de la ville l'an 63 avant Jeſus-Chriſt, ſous le conſulat de Caïus Antonius & de Cicéron, il entra dans le *temple*, en vit toutes les richeſſes, & ſe fit un ſcrupule d'y toucher. Neuf ans après, Craſſus moins religieux, les ravit par un pillage ſacrilege qui montoit à plus de deux millions ſterlings. Hérode abattit ce triſte édifice qui depuis cinq cens ans d'exiſtence, avoit beaucoup ſouffert & des ſieges des ennemis, & plus encore des injures du tems. Il éleva à ſa place un nouveau *temple* qui fut réduit en cendre à la priſe de Jéruſalem par Titus. (*D. J.*)

TEMPLES. (*Littérat.*) Eſt-ce la piété ou la ſuperſtition qui éleva tant de *temples* ſuperbes au culte des dieux? Pour moi je penſe que la politique ſe flatta par de magnifiques ouvrages de l'art, d'imprimer plus de reſpect, & d'exciter plus de crainte dans l'eſprit des peuples.

Les arbres furent les premiers autels, & les champs les premiers *temples*. C'étoit ſur des pierres brutes ou des mottes de gaſon, que ſe firent les premieres offrandes à la Divinité. Dans des tems où l'on ne connoiſſoit ni l'Architecture ni la Sculpture, on choiſit pour le culte religieux des bois plantés ſur des hauteurs; & ces bois devinrent ſacrés; on les éclaira de lumieres, parce qu'on y paſſoit une partie de la nuit; on les orna de guirlandes & de bouquets de fleurs; on ſuſpendit dans les chapelles de treillage les dons & les offrandes. L'on y fit des repas publics, accompagnés dans les années fertiles, de chants, de danſes, & de toutes les autres marques de la joie & de la reconnoiſſance.

Les *temples* de pierre & de marbre naquirent avec les progrès de l'Architecture. Il arriva même alors, que pour conſerver l'ancien uſage, on continua de planter des bois autour des *temples*, de les environner de murailles ou de haies, & ces bois paſſoient pour ſacrés.

Bien-tôt on éleva dans les villes des *temples* ſuperbes en l'honneur des dieux, & la Sculpture tailla leurs ſtatues. Phidias, par l'effort d'un art également brillant & heureux, d'un bloc de marbre, fit le dieu qui lance le tonnere.

Tremblez, humains, faites des vœux;
Voilà le maître de la Terre!

C'eſt en Egypte que la conſtruction des *temples* prit naiſſance. Elle fut portée de-là chez les Aſſyriens, les Phéniciens & les Syriens, paſſa dans la Grece avec les colonies, & de la Grece vint à Rome. Telle a été la marche conſtante de la religion, des ſciences & des beaux arts. Il n'y eut que quelques peuples, tels que les Perſes, les Indiens, les Getes & les Daces qui perſiſterent dans le ſentiment, qu'on ne devoit pas enfermer les dieux dans aucun édifice de la main des hommes, quelque magnifique qu'il pût être: *parietibus nunquam includendos deos, quibus omnia deberent eſſe patentia*, comme s'exprime Cicéron; mais l'idée contraire des nations policées prévalut dans le monde.

Il arriva même, avec le tems, que chaque divinité eut ſes *temples* favoris, dont elle ne dédaignoit point de porter le nom, & c'étoit-là que ſon culte étoit le plus floriſſant. Les villes qui leur étoient dévouées, & qui ſe donnoient le titre ambitieux de villes *ſacrées*, tirant avantage du grand concours de peuple qui venoit de toutes parts à leurs ſolemnités, prenoient ſous leur protection, ceux que la religion, la curioſité ou le libertinage y attiroient, les défendoient comme des perſonnes inviolables, & combattoient, pour l'immunité de leurs *temples*, avec autant de zele que pour le ſalut de la patrie.

Pour en augmenter la vénération, ils n'épargnoient ni la ſomptuoſité des bâtimens, ni la magnificence des décorations, ni la pompe des cérémonies. Les miracles & les prodiges excitant encore davantage le reſpect & la dévotion populaire, il n'y avoit guere de *temples* renommés dont on ne publiât des choſes ſurprenantes. Dans les uns, les vents ne troubloient jamais les cendres de l'autel; dans les autres il ne pleuvoit jamais, quoiqu'ils fuſſent découverts. La ſimplicité ſuperſtitieuſe des peuples recevoit aveuglément ces prétendues merveilles, & le zele intéreſſé des miniſtres de la religion les ſoutenoit avec chaleur.

L'aſpect de ces *temples* étoit fort impoſant. On trouvoit d'abord une grande place accompagnée de galeries couvertes en forme de portiques, à l'extrémité de laquelle on voyoit le *temple*, dont la figure étoit le plus ſouvent ronde ou quarrée. Il étoit ordinairement compoſé de quatre parties; ſavoir, d'un porche ou veſtibule faiſant la façade; d'une autre ſemblable piece à la partie oppoſée; de deux aîles formées de chaque côté par divers rangs de colonnes; & du corps du *temple* appellé *cella* ou *naos*. Ces trois premieres parties ne ſe trouvoient pas néanmoins dans tous les *temples*. Les *temples* environnés de colonnes de toutes parts, étoient appellés *périptères*: on leur donnoit le nom de *diptères*, quand il y en avoit double rang: tel étoit le ſecond *temple* d'Ephèſe.

On peut voir dans Hérodote quelle étoit la magnificence du *temple* de Vulcain à Memphis, que tant de rois eurent bien de la peine à achever; c'étoit une grande gloire, ſi dans un long regne un prince avoit pu en conſtruire un portique. On connoît la deſcription du *temple* de Jupiter olympien par Pauſanias. Le *temple* de Delphes étoit auſſi fameux par ſes oracles que par les préſens immenſes dont il étoit rempli. Le *temple* d'Epheſe, qu'un inſenſé brûla pour acquérir l'immortalité, paſſoit pour un chef-d'œuvre de l'art: on le rebâtit encore plus ſuperbement. Les *temples* de Minerve à Athènes, & à Saïs ne ſont pas moins célebres. Le *temple* de Jupiter capitolin à Rome, incendié tant de fois, épuiſa la prodigalité de

Do-

Domitien pour le rebâtir. Le corps du panthéon subsiste toujours dans son entier sous le nom de *l'église de tous les saints*, auxquels il est consacré, comme il l'étoit dans le paganisme, à tous les dieux. Le *temple* de la Paix faisoit, au rapport de Pline, un des plus beaux ornemens de Rome. Enfin, rien n'étoit plus étonnant dans le paganisme que le *temple* de Belus, composé de sept étages, dont le plus élevé renfermoit la statue de ce dieu. Il y a beaucoup d'autres *temples* moins célebres, dont nous tracerons l'histoire avec quelque soin, parce qu'elle est très-intéressante. Les Antiquaires ont fait dessiner le plan de quelques-uns de ces fameux édifices, sur-tout le P. Montfaucon, qu'on peut consulter dans son *antiq. expliq. tom. II. pag.* 54. *& suiv.*

Le respect que l'on avoit pour les *temples* répondoit à leur beauté; ils étoient comme je l'ai dit, un lieu d'asyle pour les coupables & pour les débiteurs; on n'osoit y cracher; & dans les calamités publiques, les femmes venoient se prosterner dans le sanctuaire, pour en balayer le pavé avec leurs cheveux. Rarement les conquérans osoient en enlever les richesses; car la politique & la religion contribuoient également à rendre ces monumens sacrés & inviolables.

L'intérieur de tous ces *temples* étoit communément décoré de statues de dieux & de statues de grands hommes, de tableaux, de dorures, d'armes prises sur les ennemis, de trépiés, de boucliers votifs, & d'autres richesses de ce genre. Outre ces sortes d'ornemens, on paroit les *temples*, dans les jours de solemnité, des décorations les plus brillantes, & de toutes sortes de festons de fleurs.

De plus, comme ces *temples* étoient destinés au culte des dieux, on avoit égard dans leur structure, à la nature & aux fonctions qui leur étoient attribués. Ainsi, suivant Vitruve, les *temples* de Jupiter foudroyant, du Ciel, du Soleil, de la Lune, & du dieu Fidius, devoient être découverts. On observoit cette même convenance dans les ordres d'architecture. Les *temples* de Minerve, de Mars & d'Hercule devoient être d'ordre dorique, dont la majesté convenoit à la vertu robuste de ces divinités. On employoit pour ceux de Vénus, de Flore, de Proserpine, & des nymphes des eaux, l'ordre corinthien, l'agrément des feuillages, des fleurs & des volutes dont il est égayé, sympathisant avec la beauté tendre & délicate de ces déesses. L'ordre ionique qui tenoit le milieu entre la sévérité du dorique & la délicatesse du corinthien, étoit mis en œuvre dans ceux de Junon, de Diane, & de Bacchus, en qui l'on imaginoit un juste mélange d'agrément & de majesté. L'ouvrage rustique étoit consacré aux grottes des dieux champêtres. Enfin, tous les ornemens d'architecture que l'on voyoit dans les *temples*, faisoient aussi-tôt connoître la divinité qui y présidoit.

Au reste, ce ne fut pas aux dieux seuls que l'on bâtit des *temples*, les Grecs, les Asiatiques, & les Syriens en consacrerent à leurs bienfaiteurs ou à leurs maîtres. Les lois romaines laissoient même la liberté aux proconsuls de recevoir des honneurs pareils; cet usage même étoit établi dès le tems de la république, comme Suétone le remarque, & comme il seroit aisé de le prouver par un grand nombre d'exemples. (*D. J.*)

Temples des Egyptiens, (*Antiq. Egypt.*) Voici la forme des *temples* d'Egypte suivant Strabon.

A l'entrée du *temple*, dit-il, est une cour pavée de la largeur d'un arpent, & de la longueur de trois, de quatre ou même davantage. Ce lieu s'appelle *dromos* en grec, mot qui veut dire la *course*.

Le long de cet espace, des deux côtés de la largeur, sont posés des sphinx de pierre à vingt coudées, & même plus de distance l'un de l'autre; de sorte qu'il y en a un rang à droite, & un rang à gauche. Après les sphinx est un grand vestibule; plus avant il y en a un second, puis un troisieme; mais ni le nombre des vestibules, ni celui des sphinx n'est fixé; il y en a plus ou moins, à proportion de la longueur & de la largeur des dromes.

Après le vestibule est le *temple* qui a un grand parvis, mais le *temple* même est petit: il n'y a aucune figure, ou s'il y en a, ce n'est point celle d'un homme, mais de quelque bête. Des deux côtés du parvis s'étendent les ailes ce sont des murs aussi hauts que le *temple*. D'abord leur distance est un peu plus grande que toute la largeur du *temple*; ensuite elles se rapprochent l'une de l'autre jusqu'à cinquante ou soixante coudées. Ces murailles sont pleines des grandes figures sculptées pareilles aux ouvrages des Toscans ou des anciens Grecs. Il y a aussi un bâtiment sacré soutenu sur un grand nombre de colomnes, comme à Memphis, d'une fabrique dans le goût barbare; car outre que les colomnes sont grandes & en grand nombre & disposées en plusieurs rangs, il n'y a ni peinture ni grace; c'est plutôt un amas de pierres qui a couté inutilement beaucoup de travail.

Les Egyptiens avoient des *temples* monolythes, ou fait d'un seul morceau de marbre fouillé dans des carrieres éloignées, & qu'on avoit amenées par des machines, que nous ne pouvons construire aujourd'hui, tous savans que nous croyons être dans la méchanique.

Rien de plus superbe que leurs *temples*, dit Clément d'Aléxandrie, (*Pædag. lib. III. cap.* 2. *p.* 216.) rien de plus grave que leurs sacrificateurs; mais quand on entre dans le sanctuaire, & que le prêtre levant le voile, offre aux yeux la divinité, il fait éclater de rire les spectateurs à l'aspect de l'objet de son adoration; on voit un chat, un crocodile, un serpent étranger qui se roule sur des tapis de pourpre. C'est là-dessus que saint Clément compare ces dieux égyptiens dans leurs *temples* aux femmes qui se parent de riches habits; l'extérieur de ces femmes, continue-t-il, est magnifique, mais l'intérieur en est méprisable.

Ce que Clément d'Aléxandrie avance de la magnificence des *temples* de l'Egypte, est confirmé par les historiens prophanes. Hérodote, Lucien & autres, n'en parlent pas autrement: ils témoignent tous que l'Egypte avoit un grand nombre de *temples* plus riches, & plus splendides les uns que les autres. Tels étoient ceux d'Isis & d'Osiris en général; tels étoient en particulier ceux de Jupiter à Diospolis, & à Hermunthis, celui de Vulcain à Memphis, & celui de Minerve à Saïs. Nous parlerons de ces deux derniers à leur rang. (*D. J.*)

Temples des Grecs. (*Antiq. Greq.*) Les Grecs avoient un si grand nombre de *temples*, de chapelles & d'autels, qu'on en trouvoit à chaque pas dans les villes, dans les bourgades & dans les campagnes. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire les anciens auteurs, sur-tout Pausanias qui s'est attaché particulierement à les décrire, & qui en parle presque à chaque page de son voyage de la Grece.

Parmi tant de *temples*, Vitruve en admiroit principalement quatre bâtis de marbre, & si noblement enrichis, qu'ils faisoient l'étonnement des plus grands connoisseurs, & étoient devenus la regle des bâtimens dans les trois ordres d'architecture le dorien, l'ionien & le corinthien.

Le premier de ces beaux ouvrages, étoit le *temple* de Diane à Ephèse; le second celui d'Apollon dans la ville de Milet, l'un & l'autre d'ordre ionique; le troisieme étoit le *temple* d'Eleusis, d'ordre dorique; le quatrieme étoit le *temple* de Jupiter Olympien à Athènes, d'ordre corinthien. On pense bien que ces quatre *temples* ne seront pas oubliés dans notre liste; il ne s'agit ici que d'observations générales sur tous les *temples* de la Grece.

Ils étoient partagés en plusieurs parties qu'il est bon de distinguer pour entendre les descriptions qu'en font les historiens. La premiere étoit le vestibule, où étoient la piscine, dans laquelle les prêtres, *æditui*, puisoient l'eau lustrale, pour expier ceux qui vouloient entrer dans les *temples*; ensuite venoit la nef, ναὸς; & le lieu saint appellé *penetrale*, *sacrarium*, *adytum*, dans lequel il n'étoit pas permis aux particuliers d'entrer; il y avoit enfin l'arriere-*temple*, ὀπισθόδομος; mais tous n'avoient pas cette partie. Les *temples* grecs avoient souvent des portiques, & toujours des marches pour y monter; il y en avoit aussi plusieurs avec des galeries autour; ces galeries étoient formées d'un rang de colonnes posées à un certain espace du mur couvertes de grandes pierres: ces sortes de *temples* se nommoient *peryptères*, c'est-à-dire, ailés; *diptères*, quand la galerie avoit deux rangs de colonnes; *prostyles*, lorsque les colonnes formoient le portique sans galerie; & enfin *hypethres*, quand ils avoient en-dehors deux rangs de colonnes, & autant en-dedans, tout le milieu étant découvert à-peu-près comme nos cloitres. Les Romains imiterent toutes ces différentes structures. Vitruve remarque encore d'autres particularités qu'on peut voir dans son ouvrage: je n'en citerai que deux.

1°. Un

1°. Un *temple* ne pouvoit être consacré sans la statue du dieu qui devoit être placée au milieu. Il y avoit au pié de la statue un autel sur lequel les premieres offrandes qu'on faisoit, étoient de légumes cuites dans de l'eau, & une espece de boullie qu'on distribuoit aux ouvriers qui avoient élevé la statue.

2°. Quoique communément les hommes & les femmes entrassent dans les *temples*, il y en avoit dont l'entrée étoit défendue aux hommes; tel étoit celui de Diane à Rome, dans la rue nommée *Vicus-patricius*, ainsi que Plutarque nous l'apprend; & néanmoins tout le monde pouvoit entrer dans les autres *temples* de cette déesse. On croit que la raison de cette défense venoit de ce qu'une femme qui prioit dans ce *temple*, y reçut le plus sanglant affront.

Enfin, les politiques considérant la magnificence des *temples* de la Grece, le nombre de prêtres & de prêtresses de tous ordres qui les desservoient, & les frais des sacrifices; les politiques, dis-je, demandent avec curiosité, par quel moyen on suppléoit à de si grandes dépenses. Je réponds d'abord que les *temples* à oracles n'avoient besoin de rien pour leur subsistance; ils regorgeoient de présens, & les autres avoient des revenus particuliers qui leur étoient affectés: voici ceux de ma connoissance.

L'un de ces revenus à Athènes étoit le produit des amendes auxquelles on condamnoit les particuliers, amendes dont la dixieme partie appertenoit à Minerve Poliade, & la cinquantieme aux autres dieux, & aux héros dont les tribus portoient le nom. De-plus, lorsque les Prytanes ne tenoient pas les assemblées conformément aux lois, chacun d'eux étoit puni par une amende de mille dragmes qu'il falloit payer à la déesse. Si les proëdres, c'est-à-dire, les sénateurs chargés de faire à ces assemblées le rapport des matieres sur lesquelles on devoit délibérer, ne le faisoient pas suivant les regles, & dans l'ordre prescrit, ils étoient aussi condamnés à une amende de quarante dragmes, appliquée comme l'autre au profit de Minerve, ce qui devoit l'enrichir.

Outre cette espece de revenu appartenant en commun aux dieux, & qui varioit suivant le nombre & la grandeur des fautes, les *temples* en avoient de particuliers; c'est le produit des terres consacrées aux divinités: rien n'étoit plus commun dans la Grece que ces fondations. Je ne parle pas ici des terres que l'on consacroit aux dieux, & qui étoient condamnées à rester éternellement incultes, comme le territoire de Cirrha proscrit par le decret solemnel des amphictions, la campagne située entre Mégare & l'Attique consacrée aux déesses d'Eléusis, & plusieurs autres: il ne s'agit que de celles que l'on cultivoit, & dont les fruits faisoient la richesse des *temples*.

Tel fut le champ que Xénophon consacra à Diane d'Ephèse, en exécution d'un vœu qu'il lui avoit fait pour son heureux retour dans la retraite des dix mille. Il l'acheta d'une partie de l'argent qui provenoit des dépouilles des Perses, & de la rançon de leurs prisonniers; ce champ étoit situé auprès de Scilunte, petit bourg fondé par les Lacédémoniens sur la route de Sparte à Olympie; il employa ce qu'il eut de reste après cet achat, à faire bâtir un *temple* sur le modele de celui d'Ephèse: un trait de ressemblance assez singulier entre ces deux édifices, c'est leur situation. Le fleuve qui couloit auprès du *temple* d'Ephèse se nommoit *Sellène*, & nourrissoit beaucoup de poisson. Un ruisseau du même nom, & qui avoit le même avantage, arrosoit la campagne où Xénophon fit élever le sien. Ses environs, aussi variés que fertiles, offroient des terres labourables, des pâturages excellens, où les animaux destinés à servir de victimes trouvoient une nourriture abondante, des forêts remplies de gibier de toutes especes, & qui servoient de retraite à une grande multitude de bêtes fauves.

Le *temple* étoit environné d'un bois sacré & de jardins plantés d'arbres fruitiers de toute saison. Devant la porte de cet édifice, on voyoit une colomne que Xénophon fit élever comme le monument de la fondation, & sur laquelle on lisoit ces mots: Ἱερὸς ὁ χῶρος τῆς Ἀρτέμιδος: *terre consacrée à Diane*. Elle étoit affermée; celui qui percevoit les fruits devoit en payer la dixme à la déesse, & déposer le reste pour être employé aux réparations & aux dépenses ordinaires.

Cette dixme servoit aux sacrifices offerts dans la fête solemnelle que Xénophon institua en l'honneur de Diane. Elle se célébroit tous les ans, & duroit plusieurs jours; tous les habitans du bourg & des environs s'y trouvoient, & la divinité nourrissoit pendant tout le tems ses adorateurs, en leur fournissant du blé, du vin, & toutes les choses nécessaires à la vie. Xénophon même, afin de procurer l'abondance, indiquoit auparavant une chasse générale, à laquelle il présidoit avec ses enfans. J'ai rapporté tous ces détails d'après les *Mém. des Inscript.* parce que c'est peut-être la seule fondation dont les particularités nous ayent été conservées, & qu'elle peut donner une idée de toutes les autres. (*D. J.*)

TEMPLES DES ROMAINS, (*Ant. rom.*) Rome & l'Italie n'avoient peut-être pas moins de *temples* que la Grece. Donnons une idée générale de leur origine, de leur consécration & de leur structure; les détails sont réservés à chaque *temple* en particulier.

On sait assez que les anciens romains ont eu beaucoup d'attachement pour leur religion; je dirai mieux, beaucoup de superstition dans leur culte. Il ne leur arrivoit guere d'heureux ou fâcheux succès, qui ne fut suivi de la construction de quelque *temple*. Le nom même des *temples* qu'ils consacrerent aux dieux, tire son origine du *temple* augural, c'est-à-dire, d'une simple enceinte dans laquelle les augures observoient le vol des oiseaux. Tous les lieux tracés par les augures étoient même appellés temples, *templa*, quoiqu'ils ne fussent pas destinés au culte de la religion; c'est ainsi que les augures trouverent le secret d'accréditer leur ouvrage.

Les uns attribuent la fondation des premiers *temples* de l'Italie à Janus, par l'invocation duquel on commençoit tous les sacrifices; les autres en donnent la gloire à Faune, & prétendent que le mot *fanum* en tire son origine. Quoi qu'il en soit, ces premiers *temples* n'étoient que des bois sacrés, puisque les Romains, au rapport de Varron, ont été sans *temples* pendant l'espace de 170 ans. Ainsi le *temple* de Jupiter Férétrien & celui de Jupiter *Stator* n'étoient point, apparemment consacrés, & le *temple* de Janus ne doit être envisagé que comme un monument de l'union des Romains & des Sabins, dont la statue de ce dieu à deux visages étoit le symbole, & le fut aussi de la paix & de la guerre.

Les formalités requises pour l'établissement d'un véritable *temple*, étoient l'autorité des lois, l'observation des auspices, les cérémonies de la consécration. Un magistrat qui avoit fait vœu de bâtir un *temple*, n'engageoit point la république sans son consentement. Quand la construction du *temple* avoit été résolue dans le sénat, il falloit une loi ou un plébiscite pour l'exécution du projet. Sous les empereurs, leur volonté tenoit lieu de loi.

Ensuite on consultoit les augures qui s'assembloient par ordre des duumvirs, c'est-à-dire, des commissaires nommés pour la conduite de l'ouvrage. Les augures commençoient par le choix du terrein, en quoi ils avoient égard à la nature & aux fonctions des dieux auxquels le *temple* devoit être consacré. Suivant les observations de Vitruve, les *temples* de Jupiter, de Junon & de Minerve devoient être construits sur des hauteurs, parce que ces divinités avoient inspection sur toutes les affaires de l'empire dont elles prenoient un soin particulier. Mercure, Isis & Sérapis, dieux du commerce, avoient leurs *temples* proche des marchés. Ceux de Mars, de Bellone, de Vulcain & de Vénus étoient hors de la ville; on les regardoit comme des divinités ou turbulentes ou dangereuses. Il est vrai que ces convenances n'ont pas toujours été observées.

Le lieu de la construction étant choisi, les augures prenoient les auspices, & les auspices étoient favorables, ils traçoient le plan du *temple*: c'est ce qu'on appelloit *effari* ou *sistere templum*. On posoit la premiere pierre avec plus de cérémonie encore. Les vestales accompagnées de jeunes garçons & de jeunes filles, ayant pere & mere, arrosoient la place de trois sortes d'eaux; on la purifioit encore par le sacrifice d'un taureau blanc & d'une genisse. Le grand prêtre invoquoit les dieux auxquels le *temple* étoit destiné. La pierre sur laquelle étoient gravés les noms du magistrat & du souverain pontife, étoit mise dans la fondation avec des médailles d'or & d'argent, & du métal tel qu'il sort de la mine, aux acclamations de tout le peuple qui s'empressoit d'y prêter la main.

Lorsque le *temple* étoit bâti, on en faisoit la dédicace. Cette fonction appartenoit dans les premiers tems aux grands magistrats; ensuite à cause des dissensions qui survinrent à cette occasion, on eut re-

cours à la puissance du peuple. Enfin on en laissa la disposition au sénat, avec l'intervention des tribuns du peuple, qui n'y eurent plus de part sous les empereurs.

Le jour de la dédicace d'un *temple* étoit une fête solemnelle, accompagnée de réjouissances extraordinaires. On immoloit des victimes sur tous les autels; on chantoit des hymnes au son de la flute. Le *temple* étoit orné de fleurs & de bandelettes. Le magistrat qui faisoit la cérémonie, mettoit la main sur le jambage de la porte, appellant à haute voix le souverain pontife, pour lui aider à s'acquitter de cette fonction, en prononçant devant lui la formule de la dédicace qu'il répétoit mot-à-mot. Ils étoient si scrupuleux sur la prononciation de ces paroles, qu'ils s'imaginoient qu'un seul mot ou une syllabe oubliée ou mal articulée gâtoit tout le mystere. C'est pourquoi le grand pontife Metellus qui étoit begue, s'exerça plusieurs mois pour pouvoir bien prononcer le mot d'*opifera*. Le deuil étoit incompatible avec la solemnité; on le quittoit pour y assister en habit blanc. Sur ce prétexte, les ennemis d'Horatius Pulvillus qui faisoit la dédicace du *temple* du capitole, vinrent troubler la cérémonie, en lui annonçant la fausse nouvelle de la mort de son fils, mais il la reçut sans s'émouvoir, & continua ce qu'il avoit commencé.

Tacite, *liv. II.* parlant du rétablissement du capitole, nous a conservé la formule & les autres cérémonies de la consécration du lieu destiné à bâtir un *temple*. Vespasien, dit-il, ayant chargé L. Vestinus du soin de rétablir le capitole, ce chevalier romain consulta les aruspices, & il apprit d'eux qu'il falloit commencer par transporter dans des marais les restes du vieux *temple*, & en bâtir un nouveau sur les mêmes fondemens l'onzieme jour avant les kalendes de Juillet, le ciel étant serain. Tout l'espace destiné pour l'édifice fut ceint de rubans & de couronnes. Ceux des soldats dont le nom étoit de bon augure, entrerent dans cette enceinte avec des rameaux à la main; puis vinrent les vestales accompagnées de jeunes garçons & de jeunes filles dont les peres & meres vivoient encore, qui laverent tout ce lieu avec de l'eau de fontaine, de lac & de fleuve. Alors Helvidius Priscus, préteur, précédé de Plaute Elien, pontife, acheva d'expier l'enceinte par le sacrifice d'une vache & de quelques taureaux qu'il offrit à Jupiter, à Junon, à Minerve & aux dieux patrons de l'empire, & les pria de faire ensorte que le bâtiment que la piété des hommes avoit commencé pour leur demeure, fût heureusement achevé. Les autres magistrats qui assistoient à cette cérémonie, les prêtres, le sénat, les chevaliers & le peuple pleins d'ardeur & de joie, se mirent à remuer une pierre d'une grosseur énorme, pour la trainer au lieu où elle devoit être mise en œuvre. Enfin on jetta dans les fondemens plusieurs petites monnoies d'or & d'autres pieces de métal, comme nous venons de le dire. Les noms des magistrats étoient gravés au frontispice des *temples* qu'ils avoient dédiés. Ceux qui les faisoient rebâtir, en y mettant de nouvelles inscriptions, n'en ôtoient pas celles des premiers fondateurs.

Quoique la partie du *temple* appellée *cella* fût destinée au culte de la religion, on ne laissoit pas d'y traiter d'affaires profanes après les sacrifices, en tirant des voiles qui couvroient les statues & les autels. Elle ne pouvoit être dédiée à plusieurs divinités, à moins qu'elles ne fussent inséparables, comme Castor & Pollux; mais plusieurs dieux pouvoient avoir chacun la sienne sous un même toît; & alors ce *temple* s'appelloit *delubrum*, quoique ce terme soit un terme générique.

La statue du dieu y étoit placée quelquefois dans une niche ou tabernacle appellé *ædicula*. Elle regardoit le couchant, afin que ceux qui venoient l'adorer, eussent le visage tourné vers l'orient. Autour étoit le sanctuaire.

Il y avoit ordinairement trois principaux autels dans le *temple*. Le plus considérable étoit placé au pié de la statue. Il étoit fort élevé, & par cette raison on l'appelloit *altare*. On brûloit dessus l'encens & les parfums, & l'on y faisoit des libations. Le second étoit devant la porte du *temple*, & servoit aux sacrifices. Le troisieme étoit un autel portatif nommé *anclabris*, sur lequel on posoit les offrandes & les vases sacrés. Les autels des dieux célestes étoient plus hauts que les autres; ceux des dieux terrestres étoient plus bas, & ceux des dieux infernaux fort enfoncés.

Il y avoit toujours grand nombre de tables, de toutes sortes d'ustensiles & de vases sacrés dans les *temples*. On suspendoit les offrandes & les présens à la voûte nommée *tholus*. On attachoit aux piliers les dépouilles des ennemis, les tableaux votifs, les armes des gladiateurs hors du service.

Tout ce qui servoit aux *temples*, comme les lits sacrés appellés *pulvinaria*, & les présens qu'on y avoit offerts, étoient gardés dans une maniere de trésor appellé *donarium*. Les particuliers y mettoient aussi leurs effets en dépôt.

Les statues des hommes illustres, leurs images en bas-relief enchassées dans des bordures appellées *clypei votivi*, & les tableaux représentans leurs belles actions & leurs victoires, faisoient l'ornement des *temples*. L'or, le bronze, le marbre & le porphyre y étoient employés avec tant de profusion, que l'on peut dire que la somptuosité de ces édifices étoit digne de la grandeur & de la magnificence de l'ancienne Rome. La plûpart étoient ouverts à tout le monde, & souvent même avant le jour pour les plus matineux, qui y trouvoient des flambeaux allumés.

Enfin il faut remarquer qu'il y avoit à Rome des *temples* particuliers nommés *curies*, qui répondoient à nos paroisses, & des *temples* communs à tous les Romains, où chacun pouvoit à sa dévotion aller faire des vœux & des sacrifices, mais sans être pour cela dispensé d'assister à ceux de sa curie, & surtout aux repas solemnels que Romulus y avoit institués pour entretenir la paix & l'union.

Ces *temples* communs étoient desservis par différens colleges de prêtres; au-lieu que chaque curie l'étoit par un seul qui avoit inspection sur tous ceux de son quartier. Ce prêtre ne relevoit que du grand curion, qui faisoit alors toutes les fonctions du souverain pontife. (*D. J.*)

TEMPLE *des assemblées du sénat*, (*Antiq. rom.*) selon les regles de la religion, le sénat ne pouvoit s'assembler dans aucun lieu profane ou privé; il falloit toujours que ce fût dans un lieu séparé, & solemnellement consacré à cet usage par les titres & les cérémonies des augures. Au rapport des anciens auteurs, on en voyoit plusieurs de cette espece dans les différentes parties de la ville. Le sénat s'y assembloit ordinairement selon la destination des consuls & la commodité particuliere de ces magistrats, ou celle des sénateurs, ou selon la nature de l'affaire qu'on y devoit proposer ou terminer. Ces maisons ou ces lieux d'assemblée du sénat furent appellés *curies*, telle étoit la curie calabre bâtie, suivant l'opinion commune, par Romulus, la curie hostilienne bâtie par Tullius Hostilius, & la curie pompeïenne, par Pompée.

Mais les assemblées du sénat furent le plus souvent tenues dans certains *temples* dédiés à des divinités particulieres, tels que celui d'Apollon Palatin, de Bellone, de Castor & Pollux, de la Concorde, de la Foi, de Jupiter Capitolin, de Mars, de Tellus, de Vulcain, de la Vertu, *&c. Voyez-en les articles.*

Tous les *temples* que nous venons de nommer, ont été célébrés par les anciens auteurs, parce que le sénat y fut souvent convoqué. Dans chacun de ces *temples* on voyoit un autel, & une statue élevée pour le culte particulier de la divinité dont il portoit le nom. On les appelloit *curies*, à raison de l'usage qu'on en faisoit; ce nom leur étoit commun avec les curies propres ou les maisons du sénat, qui à cause de leur dédicace solemnelle, furent souvent appellées *temples*; car le mot *temple* dans le premier sens qu'on y avoit attaché, ne signifioit rien de plus qu'un *lieu séparé & consacré par les augures*, soit qu'il fût ouvert ou fermé, ou qu'il se trouvât dans la ville ou dans la campagne. En conséquence de cette idée, nous voyons que le sénat s'assembloit dans certaines occasions en un lieu découvert, principalement dans les tems où les esprits étoient ébranlés par des récits de prodiges; mais on étoit bien guéri de cette vaine superstition dans les siecles polis de la république; les Romains, du tems de Séneque, ne donnoient plus dans ces erreurs populaires.

La politique en rendant les *temples* propres à l'usage du sénat, étoit de graver aussi fortement qu'il se pût, dans l'esprit des sénateurs, l'obligation de se conduire selon les lois de la justice & de la religion, ce qu'on pouvoit en quelque maniere se promettre de la sainteté du lieu & de la présence, pour ainsi dire, des dieux. Ce fut l'objet de l'un des censeurs, lorsqu'il enleva la statue de la déesse Concorde d'un quartier de la ville où elle se trouvoit placée, &

qu'il la fit porter dans la curie qu'il consacra à cette divinité; il présumoit ainsi, dit Cicéron, qu'il banniroit toute dissension de ce *temple* destiné au conseil public, & qu'il avoit consacré au culte de la Concorde.

Lorsque pour assembler le sénat, on choisissoit les *temples* des autres divinités, tels que celui de Bellone, de la Foi, de la Vertu, de l'Honneur, c'étoit toujours dans l'objet d'avertir les sénateurs par la sainteté du lieu, du respect & de la vénération dûe à ces vertus particulieres, que leurs ancêtres avoient déifiées, à raison de leur excellence. Ce fut pour accréditer de plus en plus cette maxime religieuse, qu'Auguste ordonna que chaque sénateur, avant que de prendre place, adressât la priere à la divinité du *temple* où le sénat étoit assemblé, & qu'il lui offrît de l'encens & du vin.

Le sénat en deux occasions particuliéres s'assembloit hors les portes de Rome, ou dans le *temple* de Bellone, ou dans celui d'Apollon; premierement, lorsqu'il étoit question de recevoir les ambassadeurs, particulierement ceux qui venoient de la part des ennemis, & auxquels on n'accordoit pas la liberté d'entrer dans la ville; en second lieu, pour donner audience aux généraux romains, & régler avec eux quelque affaire importante; car il ne leur étoit pas permis de venir au-dedans des murs, tant que leur commission duroit, ou qu'ils avoient le commandement actuel d'une armée. (*D. J.*)

Temple d'Adonis, (*Antiq. égypt. & greq.*) ce prince de Byblos dut son apothéose & l'étendue de son culte aux soins d'une épouse passionnée. On lui bâtit des *temples* en Syrie, en Palestine, en Perse, en Grece & dans les îles de la Méditerranée; Amathonte, entr'autres, bâtit un *temple* célebre à ce nouveau dieu. Je ne dirois rien ici des honneurs que lui rendoit la ville de Dion en Macédoine, ni du *temple* qu'on lui avoit élevé dans cette ville, sans une particularité qui mérite quelque attention. Hercule passant auprès de ce *temple*, fut invité d'y entrer, pour assister à la fête d'Adonis; mais ce héros se moqua des habitans, & leur dit ces mots qui devinrent dans la suite un proverbe, οὐδὲν ἱερόν, *nihil sacrum*. Ce propos dans la bouche d'un de nos philosophes modernes passeroit pour une belle impiété, mais Hercule étoit bien éloigné d'en dire; il vouloit au contraire faire entendre par ce discours qu'Adonis n'avoit pas mérité d'être mis au nombre des dieux, & assurément il avoit raison. Si l'on doit honorer la mémoire de quelqu'un, c'est sans contredit de celui qui par ses travaux, ses bienfaits, ses lumieres, ou qui par des découvertes utiles, a rendu d'importans services aux hommes; mais il étoit honteux de déifier un jeune efféminé connu seulement par l'amour d'une déesse insensée, dont les galantes avantures devoient plutôt être ensévelies dans l'oubli, qu'immortalisées par des fêtes qui en rappelloient à jamais le souvenir. (*D. J.*)

Temple d'Alexandrie, (*Antiq. égypt.*) c'est ainsi qu'on nommoit par excellence du tems des Ptolemées, les Sérapéon. *Voyez* Sérapéon, & Temple *de Sérapis* (*D. J.*)

Temple d'Anaïtis, (*Antiq. cappadoc.*) il est vraissemblable que cette déesse des Cappadociens est Diane, ou la lune; Plutarque ne laisse aucun lieu d'en douter, puisqu'il dit dans la vie d'Artaxerxès Mnémon, que ce prince établit à Aspasie sa concubine, prêtresse de la Diane que les habitans d'Ecbatane appelloient *Anaitis*. De plus, Pausanias nous apprend que les Lydiens avoient un *temple* de Diane sous le nom d'*Anaitis*.

Mais l'anecdote la plus curieuse sur cette déesse, soit qu'elle fût Diane, la lune ou Venus, nous la devons cette anecdote à Pline, *liv. XXXII. ch. xxiij.* „ Dans une expédition, dit-il, que fit Antoine contre l'Arménie, le *temple* d'Anaïtis fut saccagé, & sa statue qui étoit d'or mise en pieces par les soldats, ce qui en enrichit plusieurs. Un d'eux qui s'étoit établi à Boulogne en Italie, eut l'honneur de recevoir un jour Auguste dans sa maison, & de lui donner à souper. Est-il vrai, lui dit ce prince, pendant le repas, que celui qui porta les premiers coups à la déesse, perdit aussi-tôt la vûe, fut perclus de tous ses membres, & expira sur le champ? Si cela étoit, répondit le soldat, je n'aurois pas le honneur de voir aujourd'hui Auguste chez moi, étant moi-même celui qui lui donnai le premier coup, dont bien m'en a pris; car si je possede quelque chose, j'en ai obligation à la bonne déesse, & c'est d'une de ses jambes, seigneur, que vous soupez aujourd'hui „. (*D. J.*)

Temple d'Apollon, (*Antiq. greq. & rom.*) le fils de Jupiter & de Latone eut des *temples* sans nombre dans toute la Grece, sur-tout à Delphes, à Claros, à Ténédos & à Milet. Ce dernier *temple* étoit un des quatre qui faisoit l'admiration de Vitruve. On l'avoit bâti d'ordre ionique, ainsi que celui de Claros; mais l'un & l'autre n'étoient pas encore achevés du tems de Pausanias.

Apollon eut aussi des *temples* dans toute l'Italie, & principalement à Rome. Entre ceux qui embellissoient cette capitale, le premier & le plus renommé est sans doute celui qu'Auguste lui consacra sur le mont Palatin, après la victoire d'Actium.

Ce *temple* fut construit de marbre blanc & de forme ronde. Il étoit par ses ornemens l'un des plus magnifiques de Rome. Le char du soleil en or massif, décoroit le frontispice, les portes étoient d'ivoire; en entrant dans le *temple*, on voyoit une belle statue d'Apollon, ouvrage du célebre Scopas; un chandelier à plusieurs branches, suspendu à la voute, éclairoit l'intérieur de l'édifice: ces ouvrages des plus célébres artistes avoient été enlevés des *temples* de la Grece. Le sanctuaire du dieu étoit orné de plusieurs trépiés d'or.

Auguste déposa dans la base de la statue d'Apollon les livres des Sibylles enfermés dans des cassettes dorées. Le jeune Marcellus son neveu, consacra dans ce *temple*, une précieuse collection de pierres gravées. L'édifice étant achevé, l'empereur en fit la dédicace l'an 726 de Rome, trois ans après la bataille d'Actium. Horace composa dans cette occasion l'ode qui commence par ces mots:

Quid dedicatum poscit Apollinem
Vates!

Le *temple* d'Apollon Palatin étoit précédé d'une cour de figure ovale, environnée d'une superbe colonnade de marbre d'Afrique; les statues des Danaïdes remplissoient les autres colonnes. On avoit placé au milieu de cette cour les statues équestres des fils d'Egyptus; l'autel du dieu étoit accompagné des statues des filles de Prœtus, ouvrage de l'artiste Myron, *armenta Myronis*, dit joliment Properce.

Auguste fit bâtir près du *temple* une galerie qui contenoit deux magnifiques bibliotheques; l'une pour les ouvrages de poésie & de jurisprudence écrits en latin; l'autre étoit destinée aux ouvrages des auteurs grecs. Ces édifices devoient être fort élevés, car il y avoit dans la bibliotheque grecque une statue d'Apollon, haute d'environ quarante-cinq piés; Lucullus l'avoit enlevée de la ville d'Apollonie du Pont, & cette ville l'avoit payée cinq cent talens, environ deux millions cinq cent mille livres de notre monnoie. Les savans de Rome s'assembloient ordinairement dans ces bibliotheques; on décidoit dans ces assemblées des nouveaux ouvrages de poésie.

Le sénat fut souvent convoqué par Auguste dans le *temple* d'Apollon; il ordonna même que la distribution des parfums pour purifier le peuple, & le disposer à la solemnité des jeux séculaires, se feroit devant ce *temple*, comme devant le *temple* du capitole; & cet usage étoit encore observé sous le regne de Domitien.

La derniere assemblée de la fête séculaire, fut aussi convoquée dans ce *temple*; les chœurs des enfans y chanterent des hymnes sacrés en l'honneur d'Apollon, adoré sous le nom & l'emblême du soleil, dont le char décoroit comme nous l'avons dit le frontispice de l'édifice; après ces chants, ils firent des vœux pour la prospérité de l'état.

Alme sol, curru nitido diem qui
Promis & celas, aliusque & idem
Nasceris; possis nihil urbe Roma
Visere majus.

. . . .

Si Palatinas videt æquus arces,
Rem que Romanam, latiumque felix;
Alterum in lustrum, meliusque semper
Proroget ævum.

Le soleil, au bout d'un certain nombre de révolutions dans le zodiaque, devoit ramener la même solemnité & les mêmes vœux pour la puissance éternelle de l'empire romain.

 Sur

Sur l'une des portes du *temple* d'Apollon Palatin, on voyoit les Gaulois qui tomboient du capitole, & sur l'autre les quatorze enfans de Niobé, fille de Tantale, qui périrent misérablement pour l'orgueil de leur mere, qui avoit irrité la colere de Latone & d'Apollon.

Au reste Properce, *liv. II. éleg. xxxj.* a fait la description de ce *temple*, on peut la lire; j'ajouterai seulement que c'étoit aux branches du magnifique candelabre de ce *temple*, & qui en éclairoit tout l'intérieur, que les poëtes attachoient leurs ouvrages, après que le public les avoit couronnés.

Lorsque l'académie françoise fut placée au louvre, elle fit frapper une médaille qui n'est pas trop modeste. L'on voit sur cette médaille Apollon tenant sa lyre, appuyé sur le trépié d'où sortent ses oracles; la légende est, *Apollon au palais d'Auguste*. (*D. J.*)

Temples de Bacchus, (*Antiq.*) on reconnoissoit ce dieu dans toutes ses statues, à sa couronne de pampre, à son air de jeunesse, à ses longs cheveux, à la beauté de son visage, à l'embonpoint de son corps, qu'Orphée & Théocrite ont tant célébré, & qui a fait dire à Ovide.

> . . . *Tibi enim inconsumpta juventa est.*
> *Tu puer eternus, tu formosissimus alto*
> *Conspiceris cœlo.*

C'étoit l'assesseur de Cérès. Virgile leur fait en commun une invocation au commencement de ses géorgiques, parce que leurs fêtes se célébroient en même tems, & que leurs *temples* étient communs. Bacchus en eut dans toute la Grece, qui de plus institua en son honneur ces fêtes tumultueuses si connues sous le nom d'orgyes. Téos lui rendoit un culte particulier; il avoit un *temple* à Eleusis & dans d'autres villes, sous le nom d'Iacchus. Dans son *temple* à Phigalie, le bas de sa statue étoit toute couverte de feuilles de lierre & de laurier; le reste étoit enluminé de vermillon.

Enfin ce dieu étoit extrêmement honoré dans les gaules, ainsi que le prouvent plusieurs monumens trouvés en différens endroits; mais il l'étoit sur-tout dans une petite île située à l'embouchure de la Loire, où il avoit une espece de chapelle, desservie par des femmes qui célébroient ses orgyes. Strabon qui parle de cette île, *liv. IV.* & du culte qu'on y rendoit à Bacchus, ajoute que les femmes dont je viens de parler, enlevoient tous les ans, avant que le soleil fût couché, & remettoient dans le même lieu, le toît de cette chapelle. (*D. J.*)

Temple de Bellone, (*Antiq. rom.*) ce *temple* étoit selon Donat hors la ville, près de la porte Carmentale, & du Cirque de Flaminius, au lieu où l'on voit le palais Savelli & l'église saint Ange *in Pescheria*. Dans le vestibule de ce *temple*, étoit placée la colonne bellique, contre laquelle les consuls, toutes les fois qu'on avoit résolu la guerre, tiroient une fleche, ou frappoient d'une javeline, vers la partie où répondoit le peuple qu'on alloit attaquer. Ce *temple* fut bâti par le censeur Appius Claudius, vers l'an de Rome 457, & servit quelquefois aux assemblées du sénat. (*D. J.*)

Temple de Bélus, (*Antiq. babyloniennes.*) si ce *temple* étoit le plus ancien de tous ceux du paganisme, comme on a lieu de le penser, il étoit aussi le plus singulier par sa structure. Berose, au rapport de Josephe, en attribue la constructiou à Bélus, qui y fut lui-même adoré après sa mort; mais il est certain que si le Bélus de cet historien est le même que Nemrod, comme plusieurs savans le croient, son dessein ne fut pas de bâtir un *temple*, mais d'élever une tour qui pût le mettre à couvert, lui & sa suite, des inondations ou autres désastres.

Cette fameuse tour qu'on appelle vulgairement la *tour de Babel*, formoit dans sa base un quarré, dont chaque côté contenoit un stade de longueur, ce qui lui donnoit un demi-mille de circuit. Tout l'ouvrage étoit composé de huit tours, bâties l'une sur l'autre, & qui alloient toujours en diminuant. Quelques auteurs, comme le remarque M. Prideaux, trompés par la version latine d'Hérodote, prétendent que chacune de ces tours ait été haute d'un stade, ce qui monteroit à un mille de hauteur pour le tout; mais le texte grec ne porte rien de semblable, & il n'y est fait aucune mention de la hauteur de cet édifice. Strabon qui a décrit ce *temple*, ne lui donne qu'un stade de haut, & un de chaque côté.

Le savant éditeur de l'impression de l'ouvrage de M. Prideaux, faite à Trévoux, dit qu'en suivant la mesure des stades qui étoient en usage du tems d'Hérodote, le seul des anciens qui parle pour avoir vû cet édifice, il ne devoit avoir que 69 toises de hauteur ou environ, c'est-à-dire un peu plus d'une fois la hauteur des tours de l'Eglise de Paris; ce qui n'est pas si excessif, vû la magnificence de quelques bâtimens de l'Europe.

Le même éditeur remarque encore, que, comme cet ouvrage n'étoit fait que de briques, que des hommes portoient sur leur dos, comme nous l'apprenons des anciens, sa construction n'a rien qui doive surprendre; & quoiqu'il fût plus haut de 119 piés que la grande pyramide, comme elle étoit bâtie, ou du-moins couverte de pierres d'une longueur excessive, qu'il falloit guinder à une si prodigieuse hauteur, elle doit avoir été infiniment plus difficile à construire.

Quoi qu'il en soit, nous apprenons d'Hérodote, qu'on montoit au haut de ce bâtiment par un degré qui alloit en tournant, & qui étoit en-dehors. Ces huit tours composoient comme autant d'étages, dont chacun avoit 75 piés de haut, & on y avoit pratiqué plusieurs grandes chambres soutenues par des piliers, & de plus petites, où le reposoient ceux qui y montoient. La plus élevée étoit la plus ornée, & celle en même tems pour laquelle on avoit le plus de vénération. C'est dans cette chambre qu'étoient, selon Hérodote, un lit superbe, & une table d'or massif, sans aucune statue.

Jusqu'au tems de Nabuchodonosor, ce *temple* ne contenoit que la tour & les chambres dont on vient de parler, & qui étoient autant de chapelles particulieres; mais ce monarque, au rapport de Berose, lui donna beaucoup plus d'étendue, par les édifices qu'il fit bâtir tout-au-tour, avec un mur qui les enfermoit, & des portes d'airain, à la construction desquelles le même métal & les autres ustensiles du *temple* de Jérusalem avoient été employés. Ce *temple* subsistoit encore du tems de Xerxès, qui au retour de sa malheureuse expédition dans la Grece, le fit démolir, après en avoir pillé les immenses richesses, parmi lesquelles étoient des statues d'or massif, dont il y en avoit une, au rapport de Diodore de Sicile, qui étoit de 40 piés de haut, & qui pouvoit bien être celle que Nabuchodonosor avoit consacrée dans la plaine de Dura. L'Ecriture, à la vérité, donne à ce colosse 90 piés de haut; mais on doit l'entendre de la statue & de son pié-destal pris ensemble.

Il y avoit dans le même *temple* plusieurs idoles d'or massif, & un grand nombre de vases sacrés du même métal, dont le poids, selon le même Diodore, alloit à 5030 talens; ce qui joint à la statue, montoit à des sommes immenses. C'étoit au reste, du *temple* agrandi par Nabuchodonosor, qu'Hérodote, qui l'avoit vû, fait la description dans son premier livre; & son autorité doit l'emporter sur celle de Diodore de Sicile, qui n'en parloit que sur quelques relations. Hérodote dit, à la vérité, que dans une chapelle basse de ce *temple*, étoit une grande statue d'or de Jupiter, c'est-à-dire de Bélus; mais il n'en donne ni le poids, ni la mesure, se contentant de dire que la statue, avec une table d'or, un trône & un marche-pié, étoient tous ensemble estimés par les Babyloniens, huit cens talens (175 mille liv. sterlings).

Le même auteur ajoute que hors de cette chapelle étoit aussi un autel d'or, & un autre plus grand sur lequel on immoloit des animaux d'un âge parfait, parce qu'il n'étoit pas permis d'en offrir de pareils sur l'autel d'or, mais seulement de ceux qui tetoient encore; & qu'on brûloit sur le grand autel chaque année le poids de cent mille talens d'encens. Enfin, il fait mention d'une autre statue d'or massif, qu'il n'avoit pas vûe, & qu'on lui dit être haute de douze coudées, c'est-à-dire de 18 piés. C'est sans doute de la même, que parle Diodore, quoiqu'il lui donne 40 piés de hauteur, en quoi il est plus croyable, si c'étoit celle de Nabuchodonosor, comme il y a toute sorte d'apparence.

Quoi qu'il en soit, j'ai dit d'après Hérodote, que dans la plus haute tour, il y avoit un lit magnifique; & cet auteur ajoute, qu'il n'étoit permis à personne d'y coucher, excepté à une femme de la ville que le prêtre de Bélus choisissoit chaque jour, lui faisant accroire qu'elle y étoit honorée de la présence du Dieu. (*D. J.*)

Temple de *bonus eventus*, (*Antiq. rom.*) ce dieu du bon succès avoit à Rome un *temple* fort fréquenté, dans lequel on voyoit une de ses statues faite de la main de Praxitele. Cette statue ingénieuse avoit un bandeau sur le front, tenoit une patere de la main droite ; & de la gauche, un épi & un pavot. (*D. J.*)

Temple de Cardia, (*Antiq. rom.*) cette déesse allégorique eut un *temple* sur le mont Cælius, que Brutus lui bâtit, après avoir chassé Tarquin le superbe, de Rome. (*D. J.*)

Temples de Castor et de Pollux; (*Antiq. grecq. & rom.*) Pausanias, dans son voyage de Corinthe, *l. II. c. xxij.* décrit le *temple* de Castor & de Pollux, où l'on voyoit de son tems les statues, non-seulement de ces dieux, & de leurs femmes, Hilaire & Phébé, mais de leurs enfans; ces statues, ainsi que leurs chevaux, paroissent avoir été les plus anciennes statues équestres qu'il y eût en Grece, car elles étoient d'ébéne, de la main de Dipoenus & de Scyllis.

Le principal *temple* des Dioscures à Rome, & dans lequel le sénat s'assembloit quelquefois, étoit dans le cirque de Flaminius. Les Romains dans leurs sermens, juroient d'ordinaire par ces deux divinités, qu'ils regardoient comme de sûrs garans de la vérité de leurs démarches. On trouve dans les anciens poëtes comiques des vestiges de ces sermens. *Pol. Per. Ecastor. Mehercle, Medius Fidius.*

Dans un quartier de Naples, entre la vicairerie & le château; on voit encore le portique d'un fameux *temple*, bâti en l'honneur de Castor & Pollux, par Tibere Jule, achevé & consacré par Pélagon, affranchi d'Auguste, ainsi qu'il paroît par l'inscription grecque qui s'y lit aujourd'hui, & que je rapporte en latin.

Tiberius Julius, Tarsus, Jovis filiis & urbi,
Templum, & *quæ in* templo,
Pelagon Augusti libertus,
Et procurator perficiens,
Et propriis conservavit,

Le portique est corinthien: les entre-colonnes ont plus d'un diametre & demi. Les bases sont attiques, & les chapiteaux à feuilles d'olive, travaillés par excellence.

L'invention des caulicoles sous la rose, est belle & particuliere, en ce qu'ils s'entrelacent, & semblent sortir des feuilles montantes sur d'autres caulicoles, qui portent les cornes du tailloir du chapiteau. Cet exemple, & quelques autres encore prouvent qu'un architecte peut quelquefois s'écarter des régles ordinaires, pourvû qu'il le fasse avec jugement, & toujours conformément à la nature des choses qu'il imite. Le frontispice est enrichi de la représentation d'un sacrifice en bas-relief. (*D. J.*)

Temple de Cérès, (*Antiq. grecq. & rom.*)

Prima Ceres ferro mortales vertere terram
Instituit.

Géorg. *liv. I.*

elle mériteroit toujours le titre de déesse du blé & de la terre, quand même elle n'auroit fait qu'établir des lois sur la propriété des terres, afin que chacun pût recueillir le blé qu'il avoit semé, &, pour m'exprimer avec Virgile, *partiri limite campum*.

Aussi toute la Grece, la Sicile & l'Italie instituerent des fêtes en son honneur, & éleverent des *temples* à sa gloire. Les seuls Phénéates lui en consacrerent [illegible] petit espace de terrein.

On voyoit, du tems de Pausanias, à Stiris, un de ses *temples* bâti de briques crues; mais la déesse étoit de plus beau marbre, & tenoit un flambeau à la main.

Elle avoit un *temple* à Thebes, sous le nom de *Cérès Thesmophore*, ou la *législatrice*: on y gardoit des boucliers d'airain, qu'on disoit être ceux des principaux officiers de l'armée lacédémonienne qui furent tués à Leuctres.

Un feu éternel brûloit dans son *temple* à Mantinée, ville d'Arcadie.

Son *temple*, aux Thermopiles, étoit bâti au milieu d'une grande plaine près du fleuve Asope, & c'étoit-là que s'assembloient les Amphictions, & qu'ils lui offroient à leur arrivée un sacrifice solemnel.

La même déesse avoit à Rome plusieurs *temples*, dont le plus beau étoit dans la onzieme région de la ville. Différentes classes de ministres, & ses seules prêtresses, jouirent à Rome jusqu'au regne de Néron, du privilege d'assister au combat de la lutte.

Cicéron vous donnera une belle description des statues de Cérès, que Verrès enleva des *temples* de la Sicile. Il est heureux qu'il n'ait pas été nommé préteur d'Eleusis, il en auroit pillé le beau *temple*, dont il ne reste plus de vestiges, ainsi que de tous les autres élevés à la gloire de cette grande divinité.

Plus de nouvelles de celui qu'elle avoit à Sparte, & dont les cérémonies empruntées d'Orphée, donnerent lieu au bon mot de Léotichidas rapporté par Plutarque. Le sacrificateur de ce *temple* appellé Philippe, initioit les hommes dans les cérémonies d'Orphée. Il étoit réduit à une vie si nécessiteuse, qu'il mendioit son pain; cependant il publioit que les Lacédémoniens qui entreroient par son ministere dans ses solemnités, seroient assurés après leur mort d'une félicité sans pareille. Eh! fou que tu es, lui dit Léotichidas, que ne te laisses-tu donc vîtement mourir, pour prendre pour toi la félicité que tu promets aux autres? (*D. J.*)

Temple de la Concorde, (*Antiq. rom.*) *curia concordiæ*; on trouve à la descente du capitole des débris de ce *temple* dédié solemnellement à la Concorde par Camille. Il servoit de lieu d'assemblée du sénat pour y traiter des affaires publiques, d'où l'on voit qu'il avoit été consacré, parce que le sénat ne s'assembloit dans aucun *temple* pour les affaires d'état, si ce *temple* n'avoit été consacré, c'est-à-dire, bâti en conséquence de quelque vœu ou de quelque augure.

Parmi le grand nombre de statues dont il étoit enrichi, les historiens ont principalement mentionné celle de Latone, tenant dans ses bras Apollon & Diane ses deux enfans; celle d'Esculape & de la déesse Hygéa; celle de Mars & de Minerve; celle de Cérès & Mercure; enfin celle d'une victoire. Cette derniere pendant le consulat de M. Marcellus & de M. Valérius, fut frappée d'un coup de foudre. On voit par l'inscription qui subsiste encore dans la frise, que ce *temple* ayant été consumé par un incendie, le sénat & le peuple romain le firent rebâtir: voici l'inscription. S. P. Q. R. *incendio consumptum restituit.*

Les entre-colonnes ont moins de deux diametres; les bases sont composées de l'attique & de l'ionique, & different en quelque chose de la maniere ordinaire, mais elles ne laissent pas d'être belles. Les chapiteaux sont aussi composés de l'ordre dorique & ionique, & sont très-bien travaillés; l'architrave avec la frise dans la partie extérieure de la façade, ne sont qu'une bande toute unie, sans aucune distinction de leurs moulures, ce qui fut fait pour y mettre l'inscription; mais par dedans, c'est-à-dire, sous le portique, ils ont toutes leurs moulures distinctes, comme on le peut remarquer dans le dessein qu'on en a fait. La niche est simple sans ornemens; il ne reste plus aucune partie antique des murs de la nef, & même ils ont été mal réparés.

Il y avoit un autre petit *temple de la Concorde* bâti par l'édile Flavius, & joint au græcostase; c'étoit le lieu où les ambassadeurs envoyés vers le sénat attendoient sa réponse. Le sénat y rendoit aussi quelquefois des jugemens; Pline, *l. XXXIII.* dit *sénaculum supra græcostasim, ubi ædes Concordiæ, & basilica opimia.* Il avoit été réparé par Opimius. (*D. J.*)

Temples de Cybele, (*Antiq. greq. & rom.*) la mere des dieux fut extrêmement honorée en Phrygie, & eut le plus superbe de ses *temples* à Pessinunte, capitale du pays. Les Romains ne reconnurent cette divinité que vers l'année 548, sous le consulat de Cornelius Scipion, surnommé l'*Africain*, & P. Licinus, au sujet d'une pluie de pierres durant la seconde guerre punique. Ils eurent recours aux livres de la Sibylle, & on trouva que pour chasser les Carthaginois d'Italie, il falloit faire venir la mere des dieux de Pessinunte à Rome. On dépêcha donc aussi-tôt des ambassadeurs au roi Attalus, qui leur fit délivrer la déesse représentée par une grosse pierre informe & non taillée. M. Valerius, l'un des députés, étant arrivé à Terracine avec cette pierre, en donna avis au sénat, & lui manda qu'il étoit nécessaire d'envoyer avec les dames le plus homme de bien de toute la ville pour la recevoir.

Le sénat jetta les jeux sur P. Cornelius Scipion Nasica; il alla la recevoir avec les dames romaines au port d'Ostie, qui l'apporterent à Rome, & la mirent

rent dans le *temple* de la victoire ſur le mont Palatin.

L'année ſuivante M. Livius & Claudius cenſeurs, firent bâtir un *temple* particulier pour elle, & treize ans après, M. Junius Brutus le dédia. (*D. J.*)

Temples de Dagon, (*Antiq. phéniciennes.*) cette divinité célebre des Philiſtins, & dont l'Ecriture parle ſouvent, avoit des *temples* magnifiques en Phénicie, entr'autres à Gaza & à Azoth. Dagon eſt un nom phénicien, qui veut dire *froment*; Dagon le dieu du blé, l'inventeur du labourage, méritoit bien après ſa mort, les honneurs divins. (*D. J.*)

Temple de Delphes, (*Antiq. grecq.*) *Voyez* Delphes, *temple de*; il nous manque une deſcription détaillée de ce *temple* célebre, bâti par les Amphictions, & qui ſubſiſtoit encore du tems de Pauſanias; mais s'il n'étoit pas auſſi magnifique pour ſa ſtructure que celui de Jupiter Olympien à Athenes, il poſſédoit du-moins un chef-d'œuvre de Phidias, & de plus il étoit ineſtimable par les préſens immenſes que lui procuroit ſon oracle; toute la terre y avoit apporté ſes offrandes, il falloit bien que le nombre en fût infini, puiſque malgré tous les pillages qu'en firent conſécutivement tant de peuples & de rois, Néron dans ſon voyage de la Grece, quarante ans après que les Thraces eurent ſaccagé & brûlé ce fameux *temple*, y trouva & en enleva encore cinq cens ſtatues de bronze. (*D. J.*)

Temples de Diane, (*Antiq. grecq. & rom.*) cette grande divinité des Ephéſiens étoit encore honorée dans toute la Grece par quantité de *temples*, dont Pauſanias vous donnera la deſcription: bornons-nous à parler de ceux qu'elle avoit à Rome.

Le premier *temple* qu'on lui bâtit fut ſur le mont Aventin, ſous le regne de Servius Tullius, à la perſuaſion duquel les Romains & les Latins lui éleverent ce *temple* à frais communs; ils s'y aſſembloient tous les ans, y faiſoient un ſacrifice au nom des deux peuples, & y vuidoient tous leurs différends: & afin qu'il reſtât un monument éternel de cette confédération, on fit graver ſur une colonne d'airain les conditions de cette alliance avec les noms de toutes les villes qui y étoient compriſes, & des députés qui les avoient ſignées.

Ce *temple* étoit garni de cornes de vaches, dont Plutarque & Tite-Live rapportent le ſujet. Ils nous diſent qu'un certain ſabin, nommé Autro Coratius, ayant une vache d'une beauté extraordinaire, un devin l'avertit que s'il immoloit cette vache à Diane dans ſon *temple* du mont Aventin, il ne manqueroit jamais de rien, & que ſa ville ſoumettroit toute l'Italie ſous ſon empire. Autro étant venu à Rome pour ce ſujet, un de ſes valets avertit le roi Servius de la prédiction du devin; ce prince ayant conſulté ſur cet article le pontife Cornélius, il fit avertir Autro de s'aller laver dans les eaux du Tibre, avant de ſacrifier cette vache, & cependant le roi Servius la ſacrifia lui-même, & en attacha les cornes aux murailles du *temple*.

Auguſte éleva un *temple* à Diane dans la Sicile, après la défaite de Sextus Pompéius & le recouvrement de cette province. Il fit graver au frontiſpice de ce *temple* trois jambes, qui ſont le ſymbole de la Trinacrie ou de la Sicile, avec cette inſcription, *imperator Cæſar*.

Strabon, *liv. IV.* de la deſcription du monde, raconte qu'en l'île d'Icarie on voyoit un *temple* de Diane nommé ταυροπόλιον, & Tite-Live, *l. IV.* de la cinquieme décade, appelle ledit temple *Tauropolium*, & les ſacrifices qui s'y faiſoient *tauropolia*; toutefois Denis dans ſon livre *de ſitu orbis*, dit que Diane n'a pas été nommée *Tauropola* du peuple, mais des taureaux dont il y avoit grande abondance dans le pays. (*D. J.*)

Temple de tous les Dieux, (*Antiq. rom.*) le *temple de tous les Dieux*, étoit l'édifice le plus ſuperbe & le plus ſolidement bâti de la ville de Rome; il eſt vrai que j'en ai déjà parlé au *mot* Panthéon, [c'étoit ſon nom], mais j'ai beaucoup de choſes à rectifier & à ajoûter à cet article.

Le corps de l'ouvrage ſubſiſte encore aujourd'hui ſous le nom de *Rotonde* ou *d'égliſe de tous les Saints*, auxquels ce *temple* eſt conſacré, comme il l'étoit dans le paganiſme à tous les dieux: on en trouvera le deſſein dans le *II. tom.* de *l'Antiq. expliq.* par le pere Montfaucon, qui l'a pris pour le plan de Serlio, & pour le profil dans Lafreri.

Ce ſuperbe édifice ne reçoit le jour que par un trou fait au milieu de la voute, mais ſi ingénieuſement ménagé, que tout le *temple* en eſt ſuffiſamment éclairé. Sa forme eſt de figure ronde, & il ſemble que l'architecte ait voulu, comme en un grand nombre d'autres *temples* de la premiere antiquité, imiter en cela la figure qu'on donnoit au monde; *quod forma ejus convexa, faſtigiatam cœli ſimilitudinem oſtenderet*.

La bâtiſſe de ce *temple* eſt fort ancienne; on ignore le tems de ſa conſtruction. Agrippa, gendre d'Auguſte, ne fit que le réparer, le décorer, & y ajouter le portique que l'on admire aujourd'hui, ſur la friſe duquel il a fait mettre ſon nom; de-là vient qu'on nomme ce *temple* le *Panthéon d'Agrippa*.

Son portique eſt compoſé de ſeize colonnes de marbre granit, chacune d'une ſeule pierre; ces colonnes ont cinq piés de diametre, & plus de trente-ſept piés d'hauteur, ſans y comprendre la baſe & le chapiteau. De ces ſeize colonnes il y en a huit de face & huit derriere, le tout d'ordre corinthien. Comme on trouva, du tems du pape Eugene, près de cet édifice, une partie de la tête d'Agrippa en bronze, un pié de cheval & un morceau de roue du même métal, il y a apparence que ce grand homme étoit repréſenté lui-même en bronze ſur ce portique, monté ſur un char à quatre chevaux.

Diogène, athénien, dit Pline, décora le Panthéon d'Agrippa, & les caryatides, qui ſervent de colonnes au *temple*, ſont miſes au rang des plus belles choſes, ainſi que les ſtatues poſées ſur le haut du *temple*, mais elles ſont trop élevées pour qu'on puiſſe leur rendre toute la juſtice qui leur eſt dûe.

Septime Sévere fit encore dans la ſuite des réparations conſidérables à ce beau monument de la piété des anciens; mais le *temple* eſt toujours demeuré tel qu'il étoit au tems de Pline, avec la ſeule différence qu'il a été dépouillé de ſes ſtatues, & de cette grande quantité d'ornemens de bronze dont il étoit enrichi. On ne voit pas même où pouvoient être placées les caryatides dont Pline fait mention; on a ſoupçonné qu'elles avoient occupé l'attique qui regne au-deſſus des colonnes, dans l'intérieur de l'édifice. On ignore le tems auquel elles ont été ſupprimées, & on n'eſt pas plus inſtruit du motif de leur deſtruction. Il y a cependant apparence qu'on eſt venu à cette extrémité lorſque le *temple* a été converti en égliſe, il a fallu en ôter les ſtatues des divinités; & les caryatides furent miſes apparemment au rang des ſtatues, par des gens qui ne ſavoient pas que les caryatides étoient un ordre d'architecture, & n'avoient aucun rapport avec le culte religieux.

Les plaques de bronze dorées qui couvroient toute la voute, furent enlevées par l'empereur Conſtance III. Le pape Urbain VIII. ſe ſervit des poutres du même métal pour faire le baldaquin de S. Pierre, & les groſſes pieces d'artillerie qui ſont au château Saint-Ange; en un mot, toutes les choſes précieuſes dont ce *temple* étoit rempli ont été diſſipées. Les ſtatues des dieux, qui étoient dans les niches qu'on voit encore dans l'intérieur de *temple*, ont été ou pillées ou enſouies; & il n'y a pas bien long-tems encore, qu'en creuſant près de cet édifice, on trouva un lion de Baſalte, qui eſt un beau marbre d'Egypte, & puis un autre, qui ſervirent à orner la fontaine de Sixte V. ſans parler d'un grand vaſe de porphire, qu'on plaça près du portique. (*D. J.*)

Temple d'Eleusis, (*Antiq. grecq.*) un des plus célebres du monde, élevé en l'honneur de Cerès & de Proſerpine. Ictinus le fit d'ordre dorique, & d'une ſi vaſte étendue, qu'il étoit capable de contenir trente mille perſonnes; car il s'en trouvoit du-moins autant, & ſouvent plus, à la célébration des myſteres de ces deux déeſſes, ainſi que le certifient Hérodote, *l. VIII. ch. lxv.* & Strabon, *l. IX. pag.* 365. Vitruve obſerve que ce *temple* étoit d'abord ſans colonnes au-dehors, pour laiſſer plus de place & de liberté aux cérémonies religieuſes qui ſe pratiquoient dans les ſacrifices éleuſiniens; mais Philon dans la ſuite y ajouta un portique magnifique. (*D. J.*)

Temple d'Ephèse, (*Antiq. grecq.*) *Voyez* Ephèse, *temple d'*.

Le premier *temple d'Ephèſe*, qui fut brûlé par Eroſtrate, paſſoit pour une des ſept merveilles du monde: on avoit employé 220 ans à l'élever. Les richeſſes de ce temple devoient être immenſes, puiſque tant de rois avoient contribué à l'embellir, & qu'il n'y avoit rien de plus fameux en Aſie que cet édifice.

Le ſecond *temple d'Ephèſe* fut conſtruit par Chei-

ro-

romocrate, le même qui bâtit la ville d'Alexandrie, & qui du mont Athos vouloit faire une ſtatue d'Alexandre. Ce dernier *temple*, que Strabon avoit vû, n'étoit ni moins beau, ni moins riche, ni moins orné que le premier. Xénophon parle d'une ſtatue d'or maſſif qui y étoit. Strabon aſſure auſſi que les Ephéſiens, par reconnoiſſance, y avoient placé une ſtatue d'or en l'honneur d'Artémidore. Le concours de monde qui ſe rendoit à Ephèſe pour voir ce *temple*, étoit infini. Ce que raconte ſaint Paul, *Act.* 19. de la ſédition tramée par les orfévres d'Ephèſe, qui gagnoient leur vie à faire de petites ſtatues d'argent de Diane, eſt bien propre à nous prouver la célébrité du culte de cette déeſſe.

Vitruve obſerve que le *temple* dont nous parlons étoit d'ordre ionique & diptérique, c'eſt-à-dire qu'il regnoit tout-à-l'entour deux rangs de colonnes, en forme d'un double portique; il avoit 71 toiſes de longueur, ſur plus de 36 de largeur, & l'on y comptoit 127 colonnes de 60 piés de haut.

Ce *temple* étoit un aſyle des plus célebres, qui s'étendoit à 125 piés aux environs. Mithridate l'avoit borné à l'eſpace d'un trait de fleche. Marc Antoine doubla cette étendue; mais Tibere pour éviter les abus qui ſe commettoient à l'occaſion de ces ſortes de droits, abolit cet aſyle: aujourd'hui on ne trouve plus, d'un ſi ſuperbe édifice, que quelques ruines, dont on peut voir la relation dans le voyage de Spon. (*D. J.*)

Temples d'Esculape, (*Antiq. grecq. & rom.*) ce dieu de la ſanté fut premierement honoré à Epidaure, ville d'Eſclavonie, où il avoit un temple magnifique & une ſtatue d'or & d'ivoire d'une grandeur extraordinaire, ſculptée par Traſimede de l'île de Paros. Le dieu étoit repréſenté aſſis ſur un trone, tenant d'une main un bâton, & s'appuyant de l'autre ſur la tête d'un dragon, avec un chien à ſes piés. Pauſanias dit que ce chien étoit mis aux piés d'Eſculape, parce qu'un chien l'avoit gardé lorſqu'il fut expoſé; on pourroit auſſi penſer, dit M. le Clerc, que ce chien étoit l'emblème de l'attachement, du zèle, & des autres qualités néceſſaires à un médecin dans ſa profeſſion.

Les Romains éleverent un *temple* à Eſculape dans l'île du Tibre. L'occaſion en fut extraordinaire au recit d'Aurélius Victor.

Rome & le territoire qui l'environnoit, étoient ravagés par la peſte. Dans cette déſolation, on envoya dix ambaſſadeurs à Epidaure avec Q. Ogulnius à leur tête, pour inviter Eſculape à venir au ſecours des Romains. Les ambaſſadeurs étant arrivés à Epidaure, comme ils s'occupoient à admirer la ſtatue extraordinaire d'Eſculape, un grand ſerpent ſortit de deſſous ſon autel, & traverſant le temple, il alla dans le vaiſſeau des Romains, & entra dans la chambre d'Ogulnius. Les ambaſſadeurs comblés de joie à ce préſage, mirent à la voile, & arriverent heureuſement à Antium, où les tempêtes qui s'éleverent alors, les retinrent pendant quelques jours. Le ſerpent prit ce tems pour ſortir du vaiſſeau, & il alla ſe cacher dans un temple ſitué dans le voiſinage, qui étoit dédié à Eſculape. Le calme étant revenu ſur la mer, le ſerpent rentra dans le vaiſſeau, & s'avança ſur le rivage où on lui bâtit un *temple*, & la peſte ceſſa.

Pline dit qu'on bâtit un *temple* d'Eſculape en cet endroit par une eſpece de mépris pour l'art qu'il avoit inventé, comme ſi les Romains avoient envoyé à Epidaure une ambaſſade ſolemnelle, à deſſein d'injurier le dieu dont ils avoient alors beſoin.

Plutarque a rendu une meilleure raiſon au jugement de M. le Clerc, du choix qu'on faiſoit de certains lieux pour y bâtir des *temples* d'Eſculape. Il a penſé que celui des Romains, & preſque tous ceux de la Grece, avoient été ſitués ſur des lieux hauts & découverts, afin que les malades qui s'y rendoient, euſſent l'avantage d'être en bon air.

Il n'y a pas de doute que ce ne fût à l'imitation des Grecs, que les Romains placerent le *temple* d'Eſculape hors de Rome; & l'on pourroit apporter une excellente raiſon de la préférence que les Grecs donnerent à cette ſituation: ils avoient éloigné le *temple* d'Eſculape des villes, de peur que la corruption occaſionnée par la foule des malades qui s'adreſſoient aux prêtres de ce dieu pour être guéris, ne paſsât dans les lieux qu'ils habitoient, ſi les *temples* en avoient été voiſins, ou qu'ils n'euſſent reſpiré un air empeſté par la même cauſe, s'ils avoient été élevés dans les villes. (*D. J.*)

Temple de la Félicité, (*Antiq. rom.*) *templum Felicitatis*. Les Romains dreſſerent un *temple* & un autel à cette déeſſe, & firent faire ſa ſtatue par Archéſilas ſtatuaire: elle avoit couté à Lucullus ſoixante grands ſeſterces, c'eſt-à-dire environ 6000 francs. (*D. J.*)

Temple de la Foi, (*Antiq. rom.*) le *temple* de la Foi, bâti ſur le mont Capitolin, & dans lequel le ſénat s'aſſembloit quelquefois, n'étoit pas éloigné du *temple* d'Apollon. Numa Pompilius avoit placé la Fidélité parmi les dieux, dans l'objet d'engager chaque citoyen, par l'appréhenſion de cette divinité, à garder la foi dans les contrats, ce qui eſt confirmé par Cicéron, *liv. III. des Off.* & par Pline, *l. XXXV. ch. x.*

Temps de la Fortune, (*Antiq. greq. & rom.*) jamais divinité n'eut plus de *temple*, & ſous plus de noms différens. Les Romains ſurtout ſe diſtinguerent en ce genre dans la vue de ſe la rendre favorable. Servius Tullius lui éleva le premier *temple* dans le Forum, mais il fut incendié.

Cette déeſſe avoit un célebre *temple* à Antium ſur le bord de la mer; on l'appelloit *le temple des Fortunes antiatines*. Mais le *temple* de la Fortune le plus renommé dans l'antiquité, eſt celui que Sylla lui fit à Préneſte; le pavé de ce *temple* étoit de marqueterie. L'on voyoit dans ce même temple une figure équeſtre de la déeſſe toute dorée, & c'eſt aſſurement ſon appanage. Celui que lui fit bâtir Q. Catulus, étoit dédié à la Fortune du jour, *Fortunæ hujuſce diei*, & cette idée eſt ingénieuſe.

Si celui que lui conſacra Néron n'étoit pas le plus magnifique, il étoit du-moins le plus ſingulier, & le plus brillant par la matiere qui y fut employée. Il fut entierement conſtruit d'une ſorte de pierre trouvée en Cappadoce, & que Pline nomme *phingias*, laquelle à une blancheur éblouiſſante, joignoit la dureté du marbre; enſorte, dit-on, que les portes fermées on y voyoit clair. Ce *temple* ſe trouva dans la ſuite renfermé dans l'enceinte de la maiſon d'or de cet empereur.

Cette déeſſe en avoit un dans la rue neuve, ſous le titre de *la Fortune aux mamelles*, qu'on repréſentoit à peu-près comme la Diane d'Ephèſe, & comme Iſis, dont elle a la coëffure ſur quelques figures que le tems nous a conſervées.

Domitien en fit conſtruire un autre à la Fortune de retour, *Fortunæ reduci*, expreſſion qui ſe trouve ſouvent ſur des médailles, & celle de *Fortuna redux*.

Le baron Herbert de Cherburi, auteur d'un ſavant traité ſur la religion des gentils, prétend que les Orientaux ni les Grecs n'avoient jamais rendu aucun culte à la Fortune; & que les Romains étoient les ſeuls qui l'euſſent adorée. Mais ignoroit-il que les habitans d'Antioche avoient dans leur ville un *temple* magnifique de cette divinité; que ceux de Smyrne lui avoient conſacré la belle ſtatue que Bubalus en avoit fait; & qu'enfin, au rapport de Pauſanias, la Grece étoit remplie de *temples*, de chapelles, de ſtatues, de bas-relief & de médailles de cette même déeſſe. (*D. J.*)

Temple des Furies, (*Antiq. greq. & rom.*) ces déeſſes redoutables avoient dans pluſieurs endroits de la Grece des autels & des *temples*, ſur leſquels, dit Euripide, preſque perſonne n'oſoit jetter les yeux. Le *temple* qu'elles avoient en Achaïe, dans la ville de Ceryme, paſſoit par un lieu fatal à ceux qui y entroient étant coupables de quelque crime. Oreſte leur fit bâtir trois *temples* célebres, un auprès de l'Aréopage, & les deux autres en Arcadie. Tous leurs *temples* étoient un aſyle aſſuré pour ceux qui s'y retiroient. La déeſſe Furine que Cicéron croit avoir été la même que les Furies, avoit un *temple* à Rome dans la quatorzieme région. (*D. J.*)

Temples des Graces, (*Antiq. greq. & rom.*) des divinités ſi aimables n'ont manqué ni de *temples*, ni d'autels. Ethéocle, roi d'Orchomene, fut, dit-on, le premier qui leur en éleva dans ſa capitale, & qui régla ce qui concernoit leur culte. Près du *temple* qu'il fit bâtir en l'honneur des Graces, on voyoit une fontaine que ſon eau pure & ſalutaire rendoit célebre par tout le monde. A quelques pas de-là couloit le fleuve Céphiſe, qui par la beauté de ſon canal & de ſes bords, ne contribuoit pas peu à embellir un ſi charmant ſéjour. L'opinion commune étoit que les Graces s'y plaiſoient plus qu'en aucun autre lieu de la terre. De-là vient que les anciens poëtes

les

les appellent ordinairement *déesses de Céphise*, & *déesses d'Orchomene*.

Cependant toute la Grece ne convenoit pas qu'Ethéocle eût été le premier à leur rendre les honneurs divins. Les Lacédémoniens en attribuoient la gloire à Lacédémon leur quatrieme roi. Ils prétendoient qu'il avoit bâti un *temple* aux Graces dans le territoire de Sparte, & sur les bords du fleuve Tiase, & que ce *temple* étoit sans contredit le plus ancien de tous ceux où elles recevoient des offrandes.

Quoi qu'il en soit, elles avoient encore d'autres *temples* à Elis, à Delphes, à Pergé, à Perinthe, à Byzance, & en plusieurs autres endroits de la Grece & de la Thrace. Dans l'île de Paros une des Cyclades, elles avoient un *temple*, & un prêtre à vie.

Non-seulement elles avoient des *temples* particuliers, elles en avoient aussi de communs avec d'autres divinités. Les *temples* consacrés à l'Amour & à Vénus, l'étoient aussi ordinairement aux Graces. Assez souvent elles avoient place dans ceux de Mercure, pour nous apprendre que le dieu de l'éloquence ne pouvoit se passer de leur secours. Mais surtout les Muses & les Graces n'avoient d'ordinaire qu'un même *temple*, à cause de l'union intime qui étoit entre ces deux sortes de divinités. Pindare invoque les Graces presqu'aussi souvent que les Muses, il confond leurs jurisdictions; & par une de ces expressions heureuses qui lui sont familieres; il appelle la poésie *le délicieux jardin des graces*.

Il seroit trop long de parler des autels qui leur furent consacrés, Pausanias vous en instruira; je dirai seulement qu'aucune divinité n'en méritoit davantage, puisqu'une de leurs prérogatives étoit de présider à la reconnoissance. On sait que Démosthenes rapporte dans sa harangue pour la couronne, que les Athéniens ayant secouru les habitans de la Chersonèse dans un besoin pressant, ceux-ci pour éterniser le souvenir d'un tel bienfait, éleverent un autel avec cette inscription, χαριτος βωμος: *autel consacré à celle des Graces qui préside à la reconnoissance*. (*D. J.*)

TEMPLE D'HERCULE, (*Antiq. phénic. greq. & rom.*) le culte d'Hercule fut porté en Grece, à Rome, dans les Gaules, en Espagne, & s'étendit, selon Pline, jusque dans la Taprobane, île entre l'Inde & le Gange.

Son *temple* de Tyr étoit célebre; Hérodote qui y fut attiré par curiosité, nous dit qu'il trouva ce *temple* orné de magnifiques présens & qu'il y avoit deux statues de ce dieu, une d'or, & l'autre d'une pierre précieuse qui jettoit pendant la nuit un grand éclat; qu'il avoit demandé aux prêtres si ce *temple* étoit ancien, & qu'ils lui avoient répondu qu'il l'étoit autant que la ville, qui avoit été bâtie depuis deux mille trois cens ans; époque plus ancienne que les Grecs.

Il ajoute qu'il y avoit dans la même ville une autre *temple* dédié à Hercule Thasius, & que s'étant transporté à Thase, il y avoit vu un *temple* bâti en l'honneur de ce dieu par ceux qui enleverent Europe, événement qui précede de cinq générations la naissance de l'Hercule grec: d'où il conclut qu'Hercule est une ancienne divinité, & que les Grecs font bien d'en honorer deux, l'un comme un dieu immortel, l'autre comme un héros.

Les habitans de Gadès (Cadis) firent ériger à Hercule un *temple* magnifique à quelque distance de leur ville; la situation de ce *temple* dans un lieu si éloigné, son ancienneté, le bois incorruptible dont il étoit construit, ses colonnes chargées d'anciennes inscriptions & d'hiéroglyphes, les travaux d'Hercule qui y étoient représentés, les arbres de Géryon, qui, selon Philostrate, jettoient du sang, les cérémonies singulieres qui s'y pratiquoient; tout cela le rendoit fort célebre, & la ville de Gadès se croyoit en sûreté sous la protection du héros. Aussi Théron, roi d'Espagne, ayant voulu piller ce *temple*, une terreur panique dispersa ses vaisseaux qu'un feu inconnu dissipa tout-d'un-coup.

Hercule eut aussi plusieurs *temples* à Rome, entr'autres deux assez célebres; le *temple* du cirque de Flaminius, qu'on appelloit le *temple* du grand Hercule, gardien du cirque; & le *temple* qui étoit au marché aux bœufs, dans lequel, dit Pline, il n'entroit jamais ni chiens, ni mouches. (*D. J.*)

TEMPLES DE JANUS, (*Antiq. rom.*) il y avoit trois *temples* dans Rome en l'honneur de Janus; le premier de ces *temples* fut bâti par Romulus après la paix des Sabins: il fit mettre dans ce *temple* la statue de *Janus* à deux visages, pour dire que la nation romaine & la sabine s'étoient unies ensemble, & que les deux rois, Romulus & Tatius, ne faisoient qu'un chef pour gouverner. Ce *temple* n'avoit que deux portes, qui étoient ouvertes en tems de guerre & fermées en tems de paix.

C'étoit dans ce *temple* que les consuls, après la guerre déclarée, se rendoient accompagnés du sénat & des soldats, & qu'ils en ouvroient les portes. C'étoit-là aussi où ils prenoient possession de leur charge, & conséquemment on disoit qu'ils ouvroient l'année.

Le second *temple de Janus* fut construit par Cn. Duillius dans le marché aux poirées, après la premiere guerre de Carthage: mais étant à demi-ruiné par la longueur du tems, il fut rebâti par l'empereur Tibere, comme dit Tacite, *l. II.* de ses annales.

Le troisieme, sous le nom de Janus, *quadrifrons*, à quatre visages, fut élevé dans le marché aux bœufs, en une petite vallée, appellée le *Vélabre*, entre le mont Palatin & le capitole. Voici quel en fut le sujet: les Romains, dit Servius, représenterent d'abord Janus à deux visages; mais, après la prise de Falérie en Toscane, ayant rencontré une statue de Janus à quatre faces, ils voulurent en avoir une pareille à Rome; & pour l'honorer davantage, ils lui bâtirent un *temple* à quatre faces, chacune étoit de douze niches, avec une grande porte, ce qui marquoit les quatre saisons de l'année & les douze mois. Varron dit qu'il y avoit douze autels dédiés à Janus, & que chacun d'eux représentoit un mois de l'année.

Outre ces trois *temples*, il y avoit une chapelle sous le titre, *ædes Jani curiatii*, dédiée à Janus, par cet Horace qui défit les trois curiaces. On parle encore d'un Janus Septimianus, qu'on croit avoir été un bâtiment ouvert aux allans & venans, & qui avoit été édifié par Septimius Severus. (*D. J.*)

TEMPLES D'ISIS, (*Antiq. égypt.*) on a découvert dans la basse Thébaïde, au village de Bhabéit, c'est-à-dire en arabe *maison de beauté*, les restes d'un des plus beaux, des plus vastes & des plus anciens *temples* d'Egypte, qu'on juge avoir été un de ceux qui ont été autrefois élevés en l'honneur d'Isis.

Les pierres de ces ruines sont d'une longueur, d'une épaisseur énorme, & de marbre granit, ornées la plûpart des sculptures qui représentent en-demi-reliefs des hommes, des femmes, & des hiéroglyphes. Plusieurs de ces pierres portent la figure d'un homme debout, un bonnet long & pointu en tête, tenant deux gobelets, & les présentant à trois ou quatre filles qui sont debout l'une derriere l'autre. Ces filles ont un javelot dans une main, un bâton plus court dans l'autre, & sur la tête une boule entre deux cornes déliées. D'autres pierres sont gravées d'images hiéroglyphiques d'oiseaux, de poissons & d'animaux terrestres. Un pilier de granit fort haut & fort massif, ayant dans sa partie supérieure quatre entaillures aux quatre faces, paroît avoir été construit pour soutenir les arcades & les voûtes de ce grand édifice. Chaque face du pilier présente aux yeux une tête de femme gravée plus grande que nature.

Hérodote, avec toute l'antiquité, fait mention d'un *temple* construit au milieu du Delta, dans le village de Busiris, consacré à la déesse Isis, femme d'Osiris; il paroît assez probable que l'édifice ruiné qui se voit à Bhabeit étoit ce *temple* même de la déesse Isis, & que la ville dont parle Hérodote est le village de Bhabéit, situé au milieu du Delta, proche Sebennythus ou Sammanoud. Cette opinion est d'autant plus croyable, que dans le reste de l'île on n'a point encore trouvé de vestiges d'aucun monument de marbre ou de pierre qui puisse convenir à d'autres divinités qu'à la déesse Isis.

Les ruines du *temple* de cette déesse ont environ mille pas de tour. Elles sont à une lieue du Nil, & à deux ou trois lieues de Sammanoud & de la grande Méhalée, vers le nord, à vingt-cinq ou trente lieues du Caire. Dans le monceau de ces ruines, on ne voit que grosses masses de marbre. *Recueil d'observat. curieuses, tome III.* (*D. J.*)

TEMPLES DE JUNON, (*Antiq. greq. & rom.*) Junon avoit des *temples* dans toute la Grece, celui d'Argos étoit célebre, Pausanias, *in Corinth.* en parle ainsi. En entrant dans le *temple*, dit-il, on voit sur un trône la statue de cette déesse d'une grandeur extraordinaire, toute d'or & d'ivoire. Elle a sur la tête une couronne, surmontée des graces & des heures. Elle

tient

tient d'une main une grenade, & de l'autre un ſceptre, au bout duquel eſt un coucou. Près de cette ſtatue, ſculptée par Polyclete, il y en avoit une autre fort ancienne faite en colonne de bois de poirier ſauvage. Un certain Buneus, fils de Mercure, fit élever à la déeſſe un magnifique *temple* à Corinthe. Celui de Samos étoit renommé par le culte que les habitans lui rendoient, comme on peut le voir dans Virgile. En un mot, de toutes les divinités du paganiſme il n'y en eut point dont le culte fût plus ſolemnel que celui de Junon. On trouvoit par-tout dans la Grece des *temples*, des chapelles ou des autels qui lui étoient dédiés.

L'Italie ne marqua pas moins de reſpect à une déeſſe, qui étoit tout enſemble la ſœur & la femme de Jupiter. Elle avoit trois fameux *temples*, entr'autres, ſous le nom de *Junon ſoſpita*, l'un de ces *temples* étoit à Lanuvium, les deux autres ſe voyoient à Rome; Cicéron dit, dans la harangue pour Murena, que les conſuls, avant que d'entrer en charge, devoient y offrir un ſacrifice à la déeſſe. La ſtatue que Junon *reine* avoit à Veïes, fut tranſportée ſous la dictature de Camille ſur le mont Aventin, où elle fut conſacrée par les dames de la ville dans le *temple* que le même Camille lui dedia: on reſpectoit tellement cette ſtatue, qu'il n'y avoit que ſon prêtre qui put la toucher. Junon, ſous le nom de *Lucine*, avoit un *temple* près de Rome dans un bois ſacré; c'eſt Ovide qui le dit.

Gratia Lucinæ dedit hæc tibi nomina lucus,
Vel quia principium, tu dea, lucis habes.

Elle avoit, ſous le nom d'*Ilithie*, un *temple*, dans lequel, pour tous ceux qui naiſſoient à Rome, qui y mouroient, ou qui y prenoient la toge virile, on devoit porter une piece de monnoie.

La même déeſſe avoit, ſous le nom de *Juga* ou de *Pronuba*, ſelon Virgile, un autel dans la rue appellée *Jugaria*, & un autre autel ſous le nom de *Licinia*. Pline obſerve qu'elle avoit un *temple* orné de peintures, ſous le nom de Junon *Ardia*. Le *temple* de Junon *Matuta* eſt connu des antiquaires; celui de Junon *Moneta* l'eſt encore davantage, parce qu'elle eſt repréſentée ſur les médailles avec les inſtrumens de la monnoie.

Tite-Live, *l. IV.* nous apprend que, ſous le nom de *Licinia*, elle avoit un *temple* ſur ce promontoire d'Italie, & que ce *temple* n'étoit pas moins reſpectable par ſa ſainteté, que célebre par les riches préſens dont il étoit orné: *Inclytumque* templum *divitiis etiam, non tantum ſanctitate ſua*. (*D. J.*)

TEMPLES DE JUPITER, (*Antiq. greq. & rom.*) entre les *temples* que toute l'antiquité païenne éleva dans le monde en l'honneur du maître des dieux, *ſideream mundi qui temperabat arcem*, je dois au-moins décrire les deux plus beaux, je veux dire celui de Jupiter olympien à Athènes, & celui de Jupiter capitolin à Rome.

Le premier, ſelon Pauſanias, *in éliac.* étoit le fruit des dépouilles que les Eléens avoient remportées ſur les Piſans lorſqu'ils ſaccagerent la ville de Piſe. Ce *temple*, dont Libon originaire du pays avoit été l'architecte, étoit d'ordre dorique & tout environné de colonnes par-dehors, enſorte que la place où il étoit bâti formoit un ſuperbe périſtyle. On avoit employé à cet édifice des pierres d'une nature & d'une beauté ſinguliere.

La hauteur de ce *temple*, depuis le rez-de-chauſſée juſqu'à ſa couverture, étoit de ſoixante & huit piés, ſa largeur de quatre-vingt-quinze, & ſa longueur de deux cens trente. La couverture étoit d'un beau marbre tiré du mont Pentélique & taillé en tuiles. Du milieu de la voûte pendoit une victoire de bronze doré, & au-deſſous de cette ſtatue étoit un bouclier d'or, ſur lequel on voyoit la tête de Méduſe; aux deux extrémités de la même voûte étoient auſſi ſuſpendues deux chaudieres dorées. Par-dehors, au-deſſus des colonnes, regnoit au-tour du *temple* un cordon auquel étoient attachés vingt-un bouclier dorés, conſacrés à Jupiter par Mummius après le ſac de Corinthe.

Sur le fronton de devant étoit repréſenté le combat de Pélops avec Œnomaüs, & Jupiter au milieu. Stérope, une des filles d'Atlas, le char à quatre chevaux, étoient à la droite du dieu; Pélops, Hippodamie occupoient la gauche. Le fronton de derriere, ouvrage d'Alcamène, le meilleur ſtatuaire de ſon tems après Phidias, repréſentoit le combat des Centaures & des Lapithes à l'occaſion des noces de Pithoüs.

Une grande partie des travaux d'Hercule ſe voyoit ſculptée dans l'intérieur de cet édifice; & ſur les portes qui étoient toutes d'airain, on remarquoit entr'autres choſes la chaſſe du ſanglier d'Erymanthe, & les exploits du même Hercule contre Diomede, roi de Thrace, contre Geryon, *&c.* Il y avoit deux rangs de colonnes qui ſoutenoient deux galeries fort exhauſſées, ſous leſquelles on paſſoit pour arriver au trône de Jupiter.

Ce trône & la ſtatue du dieu étoient le chef-d'œuvre de Phidias, & l'antiquité n'offroit rien de plus magnifique. La ſtatue d'une immenſe hauteur étoit d'or & d'ivoire, ſi artiſtement mêlés, qu'on ne pouvoit la regarder ſans être frappé d'étonnement. Jupiter portoit ſur ſa tête une couronne qui imitoit la feuille d'olivier; il tenoit à ſa main droite une victoire, & de la gauche un ſceptre d'une extrème délicateſſe, qui ſoutenoit une aigle. La chauſſure & le manteau du dieu étoient d'or; & ſur le manteau étoient gravés toutes ſortes de fleurs & d'animaux.

Le trône brilloit d'or & de pierres précieuſes. L'ivoire, l'ébene, les animaux & pluſieurs autres ornemens y faiſoient par leur mélange une agréable variété. Aux quatre coins de ce trône étoient quatre victoires, qui ſembloient ſe donner la main pour danſer; les piés du trône, du côté de devant, étoient ornés de ſphinx, qui arrachoient de tendres enfans du ſein des thébaïdes; au-deſſous on voyoit Apollon & Diane qui tuoient à coups de fleches les enfans de Niobé.

Quatre traverſes du même trône, & qui alloient d'un bout à l'autre, étoient ornées d'une infinité de figures d'une extrème beauté; ſur une étoient repréſentés ſept vainqueurs aux jeux olympiques; on voyoit ſur une autre, Hercule prêt à combattre contre les Amazones, & le nombre des combattans de part & d'autre, étoit de vingt-neuf. Outre les piés du trône, il y avoit encore des colonnes qui le ſoutenoient.

Enfin une grande baluſtrade, ornée de figures, enfermoit tout l'ouvrage. Panénus, habile peintre de ce tems-là, y avoit repréſenté avec un art infini, Atlas qui ſoutient le ciel ſur ſes épaules, Théſée & Pirithoüs, le combat d'Hercule contre le lion de Némée, l'attentat d'Ajax ſur Caſſandre, Hippodamie avec ſa mere, Prométhée enchaîné, & mille autres ſujets de l'hiſtoire fabuleuſe. A l'endroit le plus élevé du trône, au-deſſus de la tête du dieu, étoient les graces & les heures, les unes & les autres au nombre de trois.

Le piédeſtal qui ſoutenoit toute cette maſſe, étoit auſſi orné que le reſte. Phidias y avoit gravé ſur or, d'un côté le ſoleil conduiſant ſon char, de l'autre Jupiter & Junon, les graces, Mercure & Veſta. Vénus y paroiſſoit ſortir du ſein de la mer, & être reçue par l'Amour, pendant que Pitho, ou la déeſſe de la perſuaſion, lui préſentoit une couronne. Apollon & Diane n'avoient pas été oubliés ſur ce bas-relief, non-plus que Minerve. On remarquoit au bas de ce piédeſtal, Amphitrite, Neptune, & Diane ou la Lune, qui paroiſſoit galoper ſur un cheval. Enfin, un voile de laine teint en pourpre & brodé magnifiquement, préſent du roi Antiochus, pendoit du haut juſqu'en bas.

Je ne dis rien des autres ornemens de ce ſuperbe édifice, ni du pavé qui étoit du plus beau marbre, ni des préſens que pluſieurs princes y avoient conſacrés, ni du nombre infini de ſtatues qui l'embelliſſoient. On peut ſur tout cela conſulter Pauſanias, ou, ſi vous l'aimez mieux, les marbres d'Arondel de Prideaux.

C'eſt aſſez pour moi de remarquer que ce *temple*, plus grand qu'aucun dont on ait connoiſſance, excepté le ſeul *temple* de Bélus à Babylone, pouvoit paſſer pour une des merveilles du monde. Il avoit été entrepris par Piſiſtrate, & continué par ſes enfans Hippias & Hipparque; mais la grandeur du deſſein de ce *temple* fut cauſe qu'il demeura imparfait plus de 700 ans, quoique de puiſſans princes, tels que Perſée roi de Macédoine, Antiochus Epiphane roi de Syrie, euſſent contribué par des ſommes conſidérables à le finir.

Ce fut l'empereur Adrien qui eut cette gloire. Il lui en coûta pour l'achever plus de dix huit millions de notre monnoie. Ce *temple* avoit au-delà de cinq

cens

cens pas géométriques de circuit, & tout cet espace étoit orné de statues plus admirables encore pour la délicatesse de l'ouvrage que pour l'or & l'ivoire qu'on y avoit prodigués. Tite-Live a peint en deux mots bien élégamment la magnificence de ce temple: *templum in terris incohatum pro magnitudine dei*; car de son tems il n'étoit pas achevé, & du nôtre il reste à-peine quelques traces de ses ruines.

On bâtit à Rome en l'honneur de Jupiter plusieurs *temples* sous divers noms. Tels ont été celui de Jupiter le vainqueur, que L. Papyrius Cursor lui voua à la journée des Samnites, & que Fabius fit exécuter après leur défaite; celui de *Jovis*, Jupiter tonnant, qu'Auguste fit construire en la montée du capitole, & celui de *Jupiter ultor*, ou le vengeur, que M. Agrippa lui dédia; mais aucun de ces *temples* n'égala celui de Jupiter Capitolin, dont nous avons promis de tracer l'histoire.

Il fut ainsi nommé du capitole sur lequel on le bâtit, comme on le voit par la médaille d'Aurelia Quirina vestale, où Jupiter est représenté assis au milieu de son *temple*, qui est de figure quarrée. Il tient son foudre d'une main, & son sceptre de l'autre, avec cette légende, *Jupiter optimus, maximus, capitolinus*.

Ce *temple* fut voué par le vieux Tarquin, & édifié par Tarquin le superbe, qui paya pour sa construction le poids de quarante mille livres en argent, deux millions. Il n'eut pas cependant la gloire de le dédier, parce qu'il fut chassé de Rome peu de tems avant qu'il l'eût entierement achevé.

L'ouvrage ayant été fini depuis avec tous les ornemens qu'on avoit dessein d'y mettre, Publicola désiroit passionnement de le consacrer, mais Horatius lui disputant cet avantage, eut le secret de faire ordonner par le peuple qu'il en feroit la consécration, & sur l'heure même il l'exécuta. En vain Marcus Valerius, frere de Publicola, qui se tenoit sur la porte du *temple*, lui cria, pour l'en détourner: „ Horatius, „ on vient d'apprendre que votre fils est mort de maladie dans le camp „. Horatius, sans se troubler, répondit, „ qu'on l'enterre „, & acheva la consécration.

Ce *temple* ayant été brûlé pendant les guerres civiles, Sylla le rebâtit, & l'orna de colonnes de marbre qu'il avoit fait apporter d'Athènes du *temple* de Jupiter Olympien; mais la mort l'ayant surpris avant que d'en faire la dédicace, il avoua que c'étoit la seule chose qui manquoit à son bonheur. Catulus le consacra 67 ans avant J. C.

Ce second *temple* fut encore incendié l'an 69 de N. S. lorsque Vitellius assiégea Clavius Sabinus dans le capitole. Tacite dit qu'on ne sait si ce furent les assiégeans qui y mirent le feu pour pouvoir forcer plus aisément la place, ou si ce furent les assiégés pour pouvoir mieux se défendre: quoi qu'il en soit, l'historien indigné contre les auteurs de cet embrasement, s'exprime ainsi: *id facinus post conditam urbem luctuosissimum, fœdissimumque populo romano accidit, nullo externo hoste, propitiis si per mores nostros liceret diis, sedem Jovis optimi, maximi, auspicato a majoribus pignus imperii, conditam quam non Porsenna dedita urbe, neque Galli capta, temerare potuissent, furore principum excindi*.

L'année qui suivit la mort de Vitellius, Vespasien releva le *temple* de Jupiter de fond en comble, l'exhaussa plus que les deux autres n'avoient été, le consacra, & mourut avant que de le voir périr par l'embrasement qui consuma le capitole peu de tems après son décès.

Domitien rebâtit le même *temple* superbement pour la quatrieme fois, & en fit la dédicace. La hauteur de ce *temple* étoit proportionnée symmétriquement à sa grandeur, qui étoit de 200 piés de face de chaque côté; la longueur surpassoit la largeur presque de 15 piés, selon Denis d'Halicarnasse, qui dit: *latera singula ducentorum fere pedum sunt, exigua longitudinis, & latitudinis differentia; nisi quod ista illam vincit pedibus fere quindenis*.

Ce *temple* étoit si magnifique, que la seule dorure coûta plus de douze mille talens, c'est-à-dire plus de deux millions 572 mille livres sterling. Ses colonnes, dit Plutarque, sont de marbre pentelique, & étoient dans leur origine d'une longueur admirablement proportionnée à leur grosseur; nous les avons vues à Athènes, continue-t-il; on a voulu les retailler & les repolir à Rome; travail qui a gâté leur symmétrie, parce qu'en les rendant trop menues, il leur a fait perdre toute leur grace qui consistoit dans la proportion. Ce trait nous apprend combien du tems de Domitien, Rome étoit inférieure à la Grece pour le goût des beaux arts; mais on sait qu'en tout tems elle lui a cédé cet avantage; Horace & Virgile en conviennent eux-mêmes. (*D. J.*)

TEMPLES DE LATONE, (*Antiq. greq.*) cette fille de Saturne eut le bonheur d'être aimée de Jupiter, & d'être admise au rang des déesses malgré la haine de Junon. Elle eut plusieurs *temples* dans la Grece, entr'autres un dans l'île de Délos auprès de celui de son fils. Pausanias fait mention d'un autre *temple de Latone* à Argos; sa statue même étoit un ouvrage de Praxitele. Les Egyptiens lui bâtirent un *temple* dans la ville de Butis. Quelques françois ont écrit, peut-être pour se divertir sur des jeux de mots, que Latone avoit un *temple* chez les Gaulois dans un bourg du comté de Bourgogne appellé *Laone* (aujourd'hui *S. Jean de Lausne* ou *de Laône*), en retranchant le *t* du mot latin *Latona*. (*D. J.*)

TEMPLES DE LA LIBERTÉ, (*Antiq. rom.*) Un peuple aussi justement idolâtre de la liberté, que le peuple romain, ne pouvoit pas manquer d'en faire une divinité, & de lui consacrer des *temples* & des autels. Aussi cette déesse qu'on invoquoit pour conserver cette même liberté que l'extinction de la royauté avoit procurée, en avoit-elle plusieurs dans la ville.

Cicéron, *liv. II. de nat. deor.* fait mention d'un de ces *temples*. Publius Victor en avoit fait construire un sur le mont Aventin, avec un vestibule qu'on nommoit *le vestibule de la Liberté*. Les anciens qui parlent souvent de ce vestibule, ne nous apprennent pas à quel usage on le destinoit. Mais on peut croire qu'on y faisoit les ventes publiques, comme dans les autres. Tite-Live parlant du *temple* que Tibérius Gracchus avoit consacré à la même déesse, dit que les colonnes en étoient de bronze, & qu'on y voyoit de très-belles statues. Lorsque Cicéron partit pour son exil, P. Clodius son persécuteur consacra la maison de ce grand homme à la *Liberté*.

Enfin Dion nous apprend que les amis d'Antoine, par un decret public, firent ériger à la même déesse un *temple* en faveur de Jules-César; action bien digne de ces derniers romains, qui élevoient un *temple* à la *Liberté* en l'honneur de celui qui leur avoit fait perdre les restes de cette précieuse prérogative, que les Marius & les Sylla leur avoient encore laissée, & dont jusqu'alors ils avoient été si jaloux. (*D. J.*)

TEMPLES DE MARS, (*Antiq. greq. & rom.*) le culte de Mars étoit peu répandu dans la Grece, cependant Athènes avoit dédié un *temple* célebre à ce dieu des batailles.

On admiroit dans ce *temple* cinq statues; une du dieu, ouvrage d'Alcamene; une de Pallas, par Locrus, statuaire de Paros; une de Bellone, par les enfans de Praxitele, & deux de Vénus. Devant la porte du *temple* on voyoit un Hercule, un Thésée & un Apollon dont les cheveux étoient noués avec un ruban. Outre ces divinités, quelques hommes illustres avoient aussi leurs statues dans ce *temple*; Colliadès, archonte d'Athènes & l'un de ses législateurs, Harmodias, Aristogiton & Pindare. Xerxès avoit enlevé toutes ces statues; mais Alexandre les ayant trouvées dans le palais de Darius, les renvoya aux Athéniens.

C'est chez les Romains principalement que *Mars* étoit honoré, car ils le regardoient comme le protecteur de leur empire. Auguste lui bâtit deux *temples* célebres, l'un sur le capitole, d'après le modele de Jupiter Férétrius, & à l'occasion des étendards rapportés par les Parthes. Il éleva l'autre dans son forum, & le dédia à Mars vengeur, *Marti ultori*, en mémoire de la bataille de Philippes, selon le témoignage d'Ovide:

> Templa *feres, & me victore vocaberis ultor*;
> *Voverat, & fuso lætus ab hoste redit*.

Dion, *liv. L.* de son histoire, ajoute qu'on déposa dans ce *temple* les enseignes enlevées aux défenseurs de la liberté romaine, & le sénat ordonna que le char sur lequel César avoit triomphé, seroit mis dans le *temple de Mars*, pour conserver la mémoire des victoires de l'empereur. Ce *temple de Mars* étoit soutenu de cent colonnes. On prétend que c'est sur ses ruines qu'on a bâti dans Rome moderne l'église de Sainte Marie des Palmes.

Il y avoit encore dans l'ancienne Rome un autre *temple de Mars* hors de la ville & sur la voie Appien-

pienne, où le sénat s'assembla quelquefois. La remarque de Vitruve est en général vraie; il dit qu'ordinairement les *temples de Mars* étoient hors des murs, afin de servir de rempart aux villes contre les périls de la guerre; cependant outre qu'Auguste s'écarta de cette regle, nous savons du même Vitruve, qu'à Halicarnasse le *temple de Mars* étoit situé au milieu de la forteresse; mais ce qu'on observa plus régulierement, c'est l'ordre dorique dans les *temples* de ce dieu. (*D. J.*)

Temples de Mercure, (*Antiq. grecq & rom.*) ce dieu semble avoir été inventé pour le bien des hommes, si toutes les louanges que lui donne Horace dans une de ses odes (*ode x. l. I.*) sont vraies. Quoi qu'il en soit, les Grecs & les Romains eurent Mercure en vénération, & lui dresserent dans les carrefours & sur les grands chemins ces statues nommées *hermes*. Il y avoit plusieurs *temples* en différentes villes de la Grece, dont quelques-uns cependant étoient déja en ruine du tems de Pausanias; mais ce dieu étoit particulierement honoré à Cyllene en Elide, où il avoit un *temple* célebre, & à Tanagre où il en avoit deux. Il eut en Achaïe un *temple* & un oracle qu'on consulta long-tems. Mercure avoit encore à Rome dans le grand cirque un fort beau *temple* qui lui fut dédié l'an 675 de la fondation de cette ville. Enfin, si nous en croyons Tacite, les Germains l'adoroient comme le souverain des dieux, & lui immoloient des victimes humaines: *Deorum maximum Mercurium colunt, cui humanis quoque hostiis litare fas habent.* (*D. J.*)

Temples de Minerve, (*Antiq. grecq. & rom.*) le culte de Minerve apporté d'Egypte dans la Grece, passa dans la Samothrace, & de-là dans l'Asie mineure. Les Rhodiens furent les premiers peuples de ces cantons, qui dresserent des *temples* à Minerve, pour leur avoir enseigné l'art de faire des statues colossales; mais ayant manqué de feu dans un sacrifice qu'ils lui faisoient, la fable dit qu'elle se retira de dépit en la ville d'Athènes, où elle fut adorée sous le nom de [illegible], c'est-à-dire, la *déesse vierge*. Les Athéniens lui firent bâtir un *temple* immortel, & lui dresserent une statue de la main de Phidias, toute d'or & d'ivoire, de 39 piés de haut. Nous en avons parlé au mot Statue, & au mot Sculpteurs *anciens*, à l'article de *Phidias*.

La déesse, car c'est ainsi qu'on la nommoit par excellence, ne regnoit pas moins souverainement dans la Laconie que dans l'Attique; en effet il n'est pas étonnant que celle qui présidoit aux combats, fût singulierement honorée par les Lacédémoniens; aussi avoit-elle sept ou huit *temples* dans Sparte; mais le plus célebre (& peut-être de l'ancienne Grece), fut commencé par Tyndare, qui en jetta les fondemens; Castor & Pollux y travaillerent après lui, & entreprirent d'y employer le prix des dépouilles qu'ils avoient remportées sur les Aphidnéens; cependant comme leur entreprise étoit restée fort imparfaite, les Lacédémoniens long-tems après construisirent un nouveau *temple* à Minerve, qui étoit tout d'airain, ainsi que la statue de la déesse, & ce n'est pas le seul *temple* de l'antiquité qui ait été de ce métal. Ce fameux temple porte le nom de *Chalciœcos*: on sait que [illegible] signifie de l'*airain*, & [illegible] une *maison*. Thucydide, Polybe, Diodore, Plutarque, Tite-Live, en un mot, presque tous les auteurs grecs & latins ont parlé du *temple Chalciœcos* de Sparte, mais Pausanias l'a décrit.

L'artiste, dit-il, dont les Lacédémoniens se servirent, fut Gitiadas, originaire & natif du pays. Au-dedans du *temple* la plûpart des travaux d'Hercule sont gravés sur l'airain, tant les avantures qu'on connoit sous ce nom, que plusieurs autres que ce héros a courues volontairement, & dont il est glorieusement sorti. Là sont aussi gravés les exploits des Tyndarides, & sur-tout l'enlevement des filles de Leucippe. Ensuite vous voyez d'un côté Vulcain qui dégage sa mere de ses chaînes, d'un autre côté Persée prêt à partir pour aller combattre Méduse en Lybie; des nymphes lui mettent un casque sur la tête & des talonnieres aux piés, afin qu'il puisse voler en cas de besoin. On n'a pas oublié tout ce qui a rapport à la naissance de Minerve, mais ce qui efface tous le reste, c'est un Neptune & une Amphitrite qui sont d'une beauté merveilleuse. On trouve ensuite la chapelle de Minerve.

Aux environs du *temple* il y a deux portiques, l'un au midi & l'autre au couchant. Vers le premier est le tombeau de Tyndare; sur le second portique on voit deux aigles éployées, qui portent chacune une victoire; c'est un monument de celles que Lysandre remporta, l'une près d'Ephèse sur Antiochus, lieutenant d'Alcibiade qui commandoit les galeres d'Athènes; l'autre sur la flotte athénienne qu'il défit entierement à Aigospotamos. A l'autel du *temple* de Minerve il y a deux statues de Pausanias qui commandoit l'armée de Lacédémone au combat de Platée. A l'aile gauche du *temple* d'airain, il y a une chapelle qui est consacrée aux Muses, parce que les Lacédémoniens marchent à l'ennemi au son des flûtes & de la lyre.

Les Spartiates éleverent un autre *temple* à Lacédémone à leur retour de Colchos, en l'honneur de Minerve Asia.

On voyoit encore dans la rue Alpia le fameux *temple* de Minerve dit *Ophthalmitis*, Minerve conservatrice des yeux; c'est Lycurgue lui-même qui consacra ce *temple* à la déesse, en mémoire de ce que dans une emeute, ayant eu un œil crevé par Alcandre à qui ses lois déplaisoient, il fut sauvé en ce lieu là par le peuple, sans le secours duquel il auroit peut-être perdu l'autre œil, & la vie même.

L'histoire parle beaucoup du *temple* que Minerve avoit à Sunium; il en reste encore dix-sept colomnes entieres d'un ouvrage tout semblable à celui du *temple* de Thésée à Athènes. On y voit sur un bas-relief de marbre de Paros, une femme assise, avec un petit enfant, qui, comme elle, leve les bras, & paroît regarder avec effroi un homme nud qui se précipite du haut d'un rocher.

Minerve eut aussi plusieurs *temples* à Rome, entr'autres celui du mont Aventin, dont Ovide fait mention dans le *liv. VI.* de ses *Fastes*.

Mais le plus célebre *temple* de la déesse étoit à Saïs, métropole de la basse Egypte dans le Nôme qui en prenoit le nom, *Saïtes Nomos*. Hérodote dit que ce superbe *temple* avoit été embelli par les soins d'Amasis, d'un vestibule qui surpassoit de beaucoup en grandeur & en magnificence, tous les monumens que les rois ses prédécesseurs avoient laissés. Ce même prince y ajouta des statues d'une grandeur prodigieuse; car les Egyptiens aimoient les figures colossales, sans parler des pierres immenses pour leur énorme grosseur, & qui venoient la plûpart d'Elephantine, ville éloignée de Saïs de vingt journées de navigation.

La chapelle de ce *temple* offroit en particulier quelque chose d'unique en son genre; cette chapelle étoit d'une seule pierre taillée dans les carrieres de la haute Egypte, & qu'Amasis avoit fait venir avec des soins & des peines incroyables, jusqu'à Saïs où elle devoit être placée dans le *temple* de Minerve. „ Ce que j'admire par-dessus tous les autres
„ ouvrages d'Amasis, dit Hérodote, c'est cette mai-
„ son d'une seule pierre qu'il fit transporter d'Ele-
„ phantine, & que deux mille hommes, tous pilo-
„ tes & marins ne purent amener qu'en trois ans.
„ Cette maison avoit de face vingt & une coudées
„ de largeur & huit de hauteur, & dans œuvre
„ cinq coudées de haut, & dix-huit de longueur „.
Cependant cette maison n'entra point dans le *temple* de Minerve, où étoit inhumé Psamméticus; elle fut laissée à la porte, soit qu'Amasis fût piqué des plaintes de l'architecte, sur la fatigue que lui avoit causé cet ouvrage, soit par les accidens déja arrivés à ceux qui le conduisirent sur le Nil, soit enfin par d'autres raisons qu'Hérodote n'a pu savoir. (*D. J.*)

Temples de la Miséricorde, (*Antiq. grecq. & rom.*) Voilà les *temples* les plus dignes de l'humanité. Les Athéniens ont eu les premiers la gloire de diviniser cette vertu, de construire dans Athènes un *temple* à son honneur, & d'en faire un lieu d'asyle. Les Romains eux-mêmes frappés de cette belle idée, bâtirent dans Rome le second *temple* à la Miséricorde. Il eût été beau d'en élever à cette vertu dans tous les pays du monde. (*D. J.*)

Temples de Neptune, (*Antiq. grecq. & rom.*) nous avons peu de détails sur les *temples* que Neptune avoit à Rome: dans le dernier siecle, lorsqu'on fouilloit des fondemens; on y apperçut quantité de morceaux de marbre excellemment travaillés: & comme parmi des débris des corniches on trouva des dauphins & des tridens, on conjectura que c'étoit un *temple* consacré à Neptune.

Sa façade étoit périptère, & sa forme pycnostyle, ou à colonnes pressées. Ses entre-colonnes avoient

un diametre & demi moins un onzieme, ce qui mérite d'être remarqué, vû qu'il n'y en a peut-être jamais eu de si pressées dans aucun autre édifice. De tout ce *temple*, il ne reste plus aucune partie sur pié: mais Palladio, en examinant de près ces ruines, est parvenu à la connoissance de ses dimensions, dont il a donné les desseins dans son architecture: j'y renvoie les lecteurs.

Il est certain néanmoins que *Neptune* fut un des dieux du paganisme des plus honorés; car indépendamment des Libyens qui le regardoient comme leur grande divinité, il avoit dans la Grece & dans les lieux maritimes d'Italie un grand nombre de *temples* élevés en son honneur. Les Atlantides, dit Platon dans son Critias, lui en consacrerent un magnifique, dans lequel il étoit représenté dans un char tiré par quatre chevaux ailés, dont il tenoit les rênes, & sa statue touchoit la voûte du *temple*. Hérodote, *l. VII.* fait mention du *temple* que les Pasidéens lui avoient consacré, & Pline, *l. XXXI.* parle de celui qu'il avoit chez les Cariens. Pausanias en décrit aussi plusieurs. (*D. J.*)

Temple de la Paix, (*Antiq. rom.*) on voit à Rome des vestiges de ce *temple* proche Sainte-Marie-la-Neuve, sur le chemin qu'on appelle la *Via sacra*. On prétend qu'il est bâti dans le même lieu où étoit anciennement le palais de Romulus.

Ce *temple* fut commencé par l'empereur Claude, & conduit à sa perfection par Vespasien, après la conquête de la Judée. Ce prince y fit mettre en dépôt toutes les riches dépouilles qu'il avoit tirées du *temple* de Jérusalem.

Le *temple de la paix* passoit pour être le plus vaste, le plus superbe & le plus riche de Rome; il avoit trois cens piés de long, & deux cens de large. Tout ruiné qu'il est, les vestiges qui nous en restent encore suffisent pour juger de son ancienne grandeur.

A la face d'entrée il y avoit une loge à trois ouvertures bâtie de brique, & le reste de la largeur de la façade étoit un mur continu. Les pilastres des arcades de la loge avoient des colonnes par-dehors qui leur servoient d'ornement, & qui regnoient le long du mur continu. Sur cette premiere loge, il y en avoit une autre découverte avec une balustrade; & au-dessus de chaque colonne étoit une statue.

Au dedans du *temple* il y avoit huit grandes colonnes de marbre d'ordre corinthien, de cinq piés quatre pouces de diametre, dont la hauteur compris la base & le chapiteau, faisoit cinquante-trois piés. L'entablement avoit dix piés & demi, & portoit la voûte de la nef du milieu.

Les bases de ces colonnes étoient plus hautes que la moitié de leur diametre, & la plinthe en emportoit plus du tiers; ce qu'on fit apparemment pour leur donner plus de force; leur saillie étoit d'une sixieme partie de leur diametre. La modénature étoit d'une fort belle invention, & la cimaize de l'architecture étoit d'un dessein peu commun. La corniche avoit des médaillons au lieu de larmier.

Les murs de ce *temple* étoient enrichis de statues & de peintures. Toutes les voûtes avoient des compartimens de stuc, & généralement tout y étoit fort riche. Cet édifice périt par une incendie, ou par quelque autre accident, sous l'empereur Commode. (*D. J.*)

Temples des Parques, (*Antiq. greq. & rom.*) on ne crut pas dans tout le monde payen qu'il fût nécessaire de le mettre en dépense pour des déesses inéxorables qu'il étoit impossible de fléchir; de-là vient qu'elles n'eurent que des statues en plusieurs endroits & peu de *temples* dans la Grece. Athènes n'en éleva point à leur honneur, Sicyone leur consacra seulement un *temple* dans un bois sacré, & les Lacédémoniens leur en bâtirent un autre dans leur capitale auprès du tombeau d'Oreste. (*D. J.*)

Temple de la Piété, (*Antiq. rom.*) *templum pietatis*, dédié par Attilius dans la place romaine, à l'endroit où demeuroit cette femme qui avoit nourri son pere prisonnier du lait de ses mamelles. (*D. J.*)

Temples de Pomone, (*Antiq. rom.*) cette belle nymphe qui plut à Vertumne, & qu'il rendit sensible à force de soins, de louanges & de respects, eut une pure divinité des poëtes latins; cependant elle eut à Rome des *temples* & des autels. Son prêtre portoit le nom de *Flamen Pomonalis*, & lui offroit des sacrifices pour la conservation des fruits de la terre. (*D. J.*)

Temples de Proserpine, cette fille de Cérès enlevée pour sa beauté par Pluton, avoit plusieurs *temples* en Sicile, lieu de sa naissance. Strabon, *l. VII.* parle des prairies d'Enna, où Pluton la vit, & en devint amoureux. Cicéron lui-même dans sa *sixieme Verrine*, nous a laissé de ce lieu charmant, une description aussi élégante que fleurie; mais enfin comme le destin avoit prononcé que Proserpine fût souveraine des enfers, les Grecs & les Romains bâtirent peu de *temples* en l'honneur d'une divinité inexorable. Pausanias ne cite que celui qu'elle avoit à Sparte sous le nom de *Proserpine conservatrice*. Il avoit été bâti, selon les uns, par Orphée de Thrace; & selon d'autres, par le scythe Abaris. Proserpine n'avoit aussi qu'un seul *temple* à Rome, dans la cour duquel on alloit acheter tout ce qui étoit nécessaire pour les funérailles. Je ne sais pourquoi les Gaulois regardoient Proserpine comme leur mere; mais Strabon, *l. IV.* nous apprend que depuis la conquête des Romains, cette déesse avoit un *temple* dans les Gaules desservi à la maniere des Samothraces. (*D. J.*)

Temples de la Pudicité, (*Antiq. rom.*) la pudeur est une vertu trop essentielle au beau sexe, pour qu'on ne l'ait pas érigée en divinité. Aussi l'histoire nous apprend-elle que les Romains l'honoroient sous le nom de la *Pudicité*; & cette déesse avoit dans leur ville des *temples* & des autels, sur lesquels on lui offroit des sacrifices. Mais comme si les grands devoient avoir d'autres dieux que le peuple, on distinguoit à Rome la *Pudicité* des dames patriciennes d'avec celle des plébéiennes. Nous avons indiqué ailleurs l'origine de cette orgueilleuse & singuliere distinction. (*D. J.*)

Temple des Dieux purs, (*Antiq. grecq.*) Pausanias est le seul auteur qui en parle. „ On voit, dit-il, „ sur la hauteur qui commande la ville de Pallantium, un *temple* bâti à ces divinités qu'ils appellent *pures*, & par lesquelles ils ont coutume de jurer dans leurs plus importantes affaires; du reste, ils ignorent quelles sont ces divinités, ou s'ils le savent, c'est un secret qu'ils ne révelent point. S'il est donc permis de deviner, continue Pausanias, je croirois que ces dieux ont été appellés *purs*, parce que Pallas ne leur sacrifia pas de la même maniere qu'Evandre son pere avoit sacrifié à Jupiter Lycéus „. *Voyages de l'Arcadie, l. VIII. c. xliv.* (*D. J.*)

Temple de la déesse Quies, (*Antiq. rom.*) cette déesse, car son nom féminin indique que c'en étoit une, avoit un *temple* chez les Romains hors la porte Colline, & un autre, selon Tite-Live, *liv. IV.* dans la rue Labicane: on l'invoquoit pour jouir du repos, & ceux qu'elle exauçoit, étoient assurément bienheureux. (*D. J.*)

Temples de la Renommée, (*Antiquités.*) il est sûr que la Renommée eut un culte établi dans la Grece, sur-tout à Athènes, comme nous l'apprenons de Pausanias; & un *temple* fameux, ainsi que le dit Plutarque dans la vie de Camillus. Il seroit inutile de chercher des figures de cette déesse, plus ressemblantes que le portrait qu'en a fait Virgile, *l. IV.* de son Enéide.

Ex templo Lybiæ magnas it Fama per urbes, &c.

(*D. J.*)

Temple de Romulus, (*Antiq. rom.*) Numa Pompilius éleva un *temple* à ce fondateur de Rome, & prescrivit qu'il fut honoré sous le nom de *Quirinus*, par des sacrifices solemnels. C'est ainsi que fut faite l'apothéose de César, justement assassiné par les amateurs de la liberté, mais l'apothéose de César vint trop tard, tout le monde s'en mocquoit. Les uns, dit Pline, *liv. II. c. xv.* appelloient Auguste *le faiseur de poupées*; les autres disoient qu'il achevoit de peupler le ciel, qui depuis long-tems n'avoit reçu de membre d'aucune colonie romaine. (*D. J.*)

Temples de Saturne, (*Antiq. rom.*) je sais que la tradition grecque portoit que dès l'âge d'or, le fils de Cælus & de Vesta avoit un *temple* à Olympie; mais Rome lui rendit le culte le plus religieux, & lui dédia divers *temples*.

Le premier *temple* qui fut bâti à Saturne, fut celui que lui fit élever T. Tatius roi des Sabins, au Capitole, après la paix faite entre lui & Romulus. Le second fut voué par Tullus Hostilius, après avoir triomphé trois fois des Sabins, & deux fois des Albins: il le dédia, & institua les saturnales. Le troisieme fut dédié par les consuls A. Sempronius Atratinus & M. Mi-

M. Minutius. D'autres disent néanmoins que ce fut Tarquin le superbe qui le bâtit, & que selon l'avis de Valerius Publicola, on en fit le lieu du trésor public. C'étoit dans ce *temple* que les ambassadeurs étrangers étoient premierement reçus par les questeurs romains, qui écrivoient leurs noms dans les registres de l'état, & fournissoient aux frais de leur séjour. C'étoit encore là où se gardoient les minutes des contrats, & de tous les actes que les peres & meres faisoient, comme aussi les noms de tous les citoyens romains, écrits dans les livres éléphantins. Ceux qui avoient recouvré leur liberté, y alloient pendre leurs chaînes & les lui consacrer, selon le témoignage de Martial.

Has cum gemina compede dedicat catenas,
Saturne, tibi zoilus annulos priores.

(*D. J.*)

Temples de Sérapis, (*Antiq. égyptien.*) ce dieu avoit des *temples* en Asie, dans la Grece & à Rome; mais les Egyptiens, dont Sérapis étoit une des principales divinités, éleverent sur tout autre peuple, plusieurs *temples* en son honneur. Le plus ancien se voyoit à Memphis; il n'étoit pas permis aux étrangers d'y entrer, & ses propres prêtres n'avoient ce droit qu'après avoir enterré le bœuf Apis. Cependant le plus renommé de tous les *temples de Sérapis*, étoit celui que Ptolomée Soter lui consacra; on l'appelloit *Sérapéon*, & j'en ai donné l'article qu'il faut remplir ici, parce que c'étoit un des plus superbes édifices, & des plus respectés qu'il y eût dans le monde.

Ce *temple*, dit Denys le géographe, est tout éclatant d'or, & l'on n'en trouve aucun sur la terre pour lequel on ait plus de dévotion. Il n'étoit point dans l'enceinte de la ville d'Alexandrie, mais hors des murs, ainsi que celui de Saturne; la raison en est que les lois de l'Egypte défendoient d'immoler des victimes sanglantes à ces deux divinités dans l'enclos des villes, de peur de les profaner par le sang de telles hosties.

Suivant quelques historiens, le simulacre du dieu Sérapis touchoit de chacune de ses mains, sur un des côtés du *temple*, & étoit un assemblage de tous les métaux & de tous les bois. On avoit pratiqué à l'orient, ajoute-t-on, une petite fenêtre avec tant de justesse, qu'à un certain jour bien connu des prêtres, quelques rayons du soleil s'échappoient par cette étroite ouverture, & venoient tomber sur les levres de la statue de Sérapis. Le peuple crédule pensoit que l'astre du jour venoit baiser la bouche de cette divinité.

Selon Strabon, il n'y avoit rien de plus gai que les pélerinages qui se faisoient au *temple de Sérapis*. „ Vers „ le tems de certaines fêtes, dit-il, on ne sauroit „ croire la multitude de gens qui descendent sur un „ canal d'Alexandrie à Canope, où est le *temple*. Jour „ & nuit, ce ne sont que des bateaux pleins d'hommes „ & de femmes qui chantent & qui dansent avec „ toute la liberté imaginable. A Canope il y a sur „ le canal une infinité d'hôtelleries, qui servent à retirer „ ces voyageurs, & à favoriser leurs divertissemens „.

Le *temple de Sérapis* fut détruit par l'ordre de l'empereur Théodose, & alors on découvrit, dit un écrivain ecclésiastique, l'effronterie des prêtres de cette divinité, qui avoient pratiqué un grand nombre de chemins couverts, & disposé une infinité de machines pour tromper les peuples par la vûe de faux prodiges.

Sérapis avoit un oracle fameux dans un de ses *temples* à Babylone, où il rendoit ses réponses en songe. Pendant la derniere maladie d'Alexandre, quelques chefs de son armée allerent passer une nuit dans ce *temple* célebre, pour consulter la divinité s'il seroit avantageux d'y transporter Alexandre. Il leur fut répondu en songe, qu'il valoit mieux ne le point transporter, & peu de tems après ce conquérant mourut. La réponse étoit excellente à tout événement. (*D. J.*)

Temples du Soleil, (*Antiquit.*) l'astre du jour fut la grande divinité des Phéniciens, des Egyptiens, des Atlantides, & pour le dire en un mot, de presque tous les peuples, barbares & policés de l'univers. Par-tout on reconnut, par-tout on éleva des *temples* en l'honneur du Soleil, & on les dirigea du côté de l'orient. Les Ammonites l'adorerent sous le nom de *Moloch*; les Phéniciens sous celui de *Thammus*; les Chaldéens l'honorerent sous ceux de *Bélus* ou de *Baal*; les Arabes leurs voisins lui offroient des parfums, & l'appelloient *Adonée*; les Moabites *Belphegor*; les Perses *Mitras*; les Ethiopiens *Asabinus*; les Grecs & les Romains *Apollon* ou *Phœbus*. Les Massagetes, selon Hérodote, lui sacrifioient des chevaux, les Germains, dit César, n'ont d'autres dieux que ceux dont ils reçoivent quelque bien, le Soleil, la Lune & le Feu: *deorum numero eos solum ducunt quorum opibus aperte juvantur, Solem, Vulcanum & Lunam*. Enfin, si nous en croyons le pere Laffiteau, il n'y a dans le vaste continent de l'Amérique, aucuns peuples connus qui n'adorent le Soleil.

On connoît la médaille d'Héliogabale, qui porte pour légende: *Sancto deo Soli*. On sait que cet empereur se glorifia toujours d'avoir été prêtre du Soleil dans la Syrie, & que son nom fait allusion à cette dignité; mais nous ne devons pas oublier, qu'il consacra à Rome un *temple* au Soleil, où, dans le dessein de le rendre plus respectable, il fit transporter le culte de Cybèle ou de Vesta, le *palladium* & les anciles. Il voulut même y joindre le culte que rendoient au vrai Dieu les Samaritains, les Juifs & les Chrétiens.

Hérodien nous a conservé l'histoire du culte que cet empereur rendoit au Soleil dans ce *temple*. „ Héliogabale, „ dit-il, érigea un *temple* magnifique à ce „ dieu (le Soleil), & y plaça plusieurs autels, sur „ lesquels il immoloit tous les matins des hécatombes „ des taureaux, & un grand nombre de brebis; & „ après y avoir répandu une profusion d'aromates, il „ y faisoit des libations de vins vieux de plus excellens; „ en sorte qu'on voyoit le vin & le sang „ ruisseler de tous côtés. Des chœurs de musique, „ rangés au-tour de ces autels, augmentoient la célébrité „ de ce culte. Des femmes phéniciennes avec „ leurs instrumens de musique, qui étoient des cymbales „ & des tympanons, dansoient en cercle; & „ les entrailles des victimes ainsi que les aromates, „ étoient portées dans des bassins d'or, par tout ce „ qu'il y avoit de plus qualifié à Rome „.

Ant. Varius, au rapport de Lampride, fit aussi construire dans la même ville, un *temple* en l'honneur du Soleil, mais qui fut moins célebre que celui d'Héliogabale. (*D. J.*)

Temples de *Tellus*, (*Antiq. grec. & rom.*) la terre avoit des *temples* dans plusieurs lieux de la Grece, & entr'autres à Sparte, *voyez* ce qu'en dit Pausanias. Il est parlé de celui que la déesse *Tellus* avoit à Rome dans la premiere philippique de Ciceron, où il raconte ce qui s'étoit passé dans le sénat, lors de la mort de César, sur la proposition faite par Antoine, d'abolir à jamais la charge de dictateur, qui avoit usurpé dans la république toute l'autorité du pouvoir des rois. On rendit dans ce *temple* un decret, tel qu'Antoine le désiroit, & dans les termes, qu'il avoit lui-même conçus. (*D. J.*)

Temples de Thémis, (*Antiq.*) cette déesse de la justice n'eut que peu de *temples* après sa mort. Ovide parle des oracles qu'elle rendoit sur le parnasse, mais c'est un poëte qui parle. Pausanias nous apprend, que les Athéniens lui éleverent un *temple* dans leur ville assez près de la citadelle; il ne nous reste ni monumens, ni statues de cette divinité, tout a péri avec elle. (*D. J.*)

Temple de Thésée, (*Antiq. grecq.*) on avoit élevé à Athenes un *temple* à la gloire de Thésée. Ce *temple* étoit remarquable par les fêtes que les anciens y solemnisoient en l'honneur de ce héros, & par des distributions de farine qu'on y faisoit aux pauvres de la ville, mais ce qui prouvoit encore mieux la vénération des Athéniens pour leur fondateur, c'est qu'ils avoient fait de ce *temple* un asyle inviolable, où venoient se refugier les esclaves maltraités de leurs patrons. Il fut bâti après la bataille de Marathon, consacré pendant les victoires de Cimon, réparé comme les autres, par les soins d'Hadrien, & ensuite apparemment, par les libéralités des princes chrétiens qui en firent une église. Aujourd'hui, la voûte en ruine ne sera jamais retablie, que par un nouvel évenement qui changera ce *temple* en mosquée. (*D. J.*)

Temples de Vacune, (*Antiq. rom.*) Vacune étoit adorée particulierement dans le pays des Sabins, où elle avoit un *temple* sur le mont Fiscellus, aux confins du Picenum, vers les sources du Nar. Cette même déesse des vacations, avoit un autre *temple* entre Caspérie & Otricule, avec un bois & une ville du même nom. La ville subsiste encore aujourd'hui, & s'appelle *Vaccuna*. (*D. J.*)

Temples de Vénus, (*Antiq. égypt. grec. & rom.*) cette déesse dont Homere paroît avoir dérobé la ceinture, est des plus célebres dans l'antiquité payenne, par le nombre & la beauté de ses *temples*. Strabon, *liv. XVII.* nous apprend qu'elle en avoit un superbe à Memphis; il seroit bien difficile d'en découvrir aujourd'hui quelque reste, puisque les ruines même de cette capitale de l'Egypte, ne sont plus que des masures fort peu distinctes, quoiqu'elles continuent jusque vis-à-vis du vieux Caire. Les Menphytes avoient aussi construit un *temple* à la fille de Jupiter & de Dioné, & nourrissoient dans ce *temple* une génisse qui lui étoit consacrée.

Son culte passa de Phénicie, dans les îles de la Grece, & de-là en Sicile, & chez les Romains. Cythere, Amathonte, Gnide, Paphos, Idalie, lui éleverent des *temples* qui apprirent au monde corrompu, que pour célébrer la déesse de l'amour, il étoit permis de s'affranchir des regles de la pudeur.

Le *temple de Vénus* à Cythere, passoit pour le plus ancien, & le plus célebre de tous ceux que Vénus eût dans la Grece; sa statue la représentoit armée. Les Eginetes lui avoient bâti dans leur île, un *temple* magnifique, dont M. Fourmont a encore vû vingt-une colonnes subsistantes. Elle avoit aussi un *temple* en Laconie, sous le nom de *Vénus Ambollogera*, c'est-à-dire qui éloigne la vieillesse, & à ce sujet on lui fit un hymne qui commençoit par ces mots: belle Vénus, éloignez de nous la triste veillesse; c'est Plutarque qui nous apprend cette particularité dans le *liv. III. quest.* 6. de ses propos de table. Tacite a décrit la situation du *temple* de Paphos, & la statue singuliere de la déesse.

Les Siciliens bâtirent à Vénus un *temple* célebre sur la montagne Eryx; ce *temple* étoit rempli de femmes qu'on y consacroit par vœu, & qui de leurs galanteries, enrichissoient le trésor de la déesse. Du tems de Diodore, qui a fait une exacte description de ce *temple*, il étoit encore dans son premier éclat; mais cette splendeur ne fut pas de longue durée, puisque Strabon qui a suivi de près Diodore, écrit que de son tems, ce *temple* étoit presque désert.

Enée apporta de Sicile en Italie, une statue de Vénus-Erycine, à qui l'on fit depuis bâtir un *temple* à Rome avec de très-beaux portiques, hors de la porte Colline: mais ce *temple* n'approchoit point de celui que cette déesse avoit dans le huitieme quartier de la ville: c'étoit un magnifique édifice, auquel la place dite *forum Cæsaris*, elle-même superbement ornée, servoit comme de parvis. Il semble, selon les termes d'Appien, que le *forum* n'ait été fait que pour le *temple*. César, dit-il, ajouta au *temple* de Vénus une place consacrée, [illegible], dont il fit un *forum*, non pas pour la vente des choses nécessaires à la vie, mais pour les affaires, comme étoit chez les Perses la place où l'on venoit apprendre la justice.

A l'entrée de ce *temple*, s'élevoit une basilique où l'on rendoit les jugemens. Vitruve le cite pour exemple des pycnostyles, c'est-à-dire des *temples*, où les colonnes ne sont éloignées l'une de l'autre, que d'un diametre & demi; peut-être est-ce ce *temple* qui se voit dans une médaille du même Jules César, qualifié *imp. IV.* avec cette légende *Veneri victrici vota*; il est à six colonnes; la statue de la déesse paroît au milieu, tenant à la main une victoire.

Victor nous apprend, que dans le *forum* de César, & apparemment dans le *temple* de Vénus *genitrix*, étoient deux statues de Vénus; l'une revêtue d'une cuirasse, & l'autre de la main du fameux sculpteur Arcésilaüs: celle-ci peut fort bien être celle de deux médailles qui nous restent. Pline en parle au *XXXV. liv.* La premiere de ces deux statues peut être cette Vénus parfaitement belle, qui fut envoyée à César par Cléopatre. César paya cette galanterie par une autre; il fit placer à côté de la déesse une belle statue de la reine d'Egypte, qui s'y voyoit encore du tems d'Appien.

Ovide dit, que l'aqueduc de l'eau appia passoit sous ce *temple*, dont la situation est encore marquée par ces mots qui désignent le *forum Cæsaris*: c'est-là, ajoute-t-il, que le jurisconsulte devient souvent la dupe de l'amour, & celui qui fait fournir aux autres des moyens de défense, n'en trouve aucun pour lui-même. Vénus, du milieu de son *temple*, rit de le voir dans ses piéges; c'étoit tout-à-l'heure un présomptueux avocat, il ne veut maintenant être qu'un client soumis.

Subdita qua Veneris facto de marmore templo
Appias expressis aëra pulsat aquis.

. . . .

Illo sæpe loco capitur consultus amori,
Quique aliis cavit, non cavet ipse sibi.

. . . .

Hunc Venus e templis quæ sunt confinia, ridet
Qui modo patronus, nunc cupit esse cliens.

Le culte de Vénus *genitrix* s'étendit dans les provinces avec celui de Jules-César; une inscription d'Ebora en Espagne, nous montre les décurions de la ville, érigeant un monument à César, & les dames portant un présent à sa mere.

DIVO JULIO
LIB. JUL. EBORA
OB. ILLLIUS. IN. MUN. ET MUN.
LIBERALITATEM
EX D. D. D.
QUOJUS. DEDICATIONE
VENERI GENITRICI
CÆSTUM MATRONÆ
DONUM TULERUNT.

Ce fut dans les jeux qui se faisoient pour la premiere fois en l'honneur de Vénus *genitrix*, que parut pendant sept jours la fameuse comete, qui fut regardée par le peuple, comme le signe de l'apothéose de César. Jules-César ayant achevé le *temple*, avoit, peu de jours avant sa mort, établi un college de prêtres pour faire les jeux de la dédicace; Octavien les fit célébrer; & en mémoire de cette comete, il fit placer dans le même *temple* une statue d'airain de César avec la comete sur sa tête; ces jeux devinrent annuels, & les consuls furent chargés d'en faire la dépense.

Ce *temple* fut bâti l'an de Rome 708 ou quarante-cinq ans avant J. C. Il fut consumé ou du-moins fort endommagé dans l'incendie arrivée sous Néron. (*D. J.*)

Temple de la Vertu et de l'Honneur, (*Antiq. rom.*) *templum Virtutis & Honoris*; Marius le fit bâtir par l'architecte Mutius. Ce *temple* pourroit être mis au nombre des plus excellens ouvrages s'il avoit été fait de marbre, & que la magnificence de la matiere eût répondu à la grandeur du dessein.

S. Augustin, en parlant de ce *temple*, fait entendre qu'on en peut tirer une belle moralité, à laquelle Vitruve donne encore matiere par une particularité qu'il en cite, & que S. Augustin ne savoit pas: c'est que ce *temple* n'avoit point de *posticum*, ou de porte de derriere, comme la plûpart des autres; car cela nous apprend que non-seulement il faut passer par la vertu pour parvenir à l'honneur, mais que l'honneur oblige encore de repasser par la vertu, c'est-à-dire, d'y persévérer.

Le sénat fut assemblé dans le *temple* bâti par Marius à la Vertu & à l'Honneur, lorsqu'on voulut rappeller ce grand homme de son exil. Le sénatus-consulte qu'on fit à cet égard, fut rédigé en loi dans l'assemblée des centuries tenue au champ de Mars le 4 Août de l'an 696, sous le consulat de C. L. Spinter & de Q. C. Metell. Nepos. (*D. J.*)

Temple de Vertumne, (*Ant. rom.*) je croirois bien que ce dieu champêtre avoit plusieurs *temples* chez les Romains; cependant l'histoire ne parle que de celui qu'on éleva en son honneur dans le marché de Rome où il avoit aussi une statue, dont Cicéron dit, à l'occasion des rapines des Verrès: y a-t-il quelqu'un, qui dans le chemin qui conduit de la statue de Vertumne au grand cirque, n'ait trouvé sur chaque degré des marques de ton avarice? (*D. J.*)

Temples de Vesta, (*Antiq. grecq. & rom.*) son *temple* à Athènes étoit dans l'enceinte du prytanée, & l'on y conservoit à l'honneur de la déesse un feu perpétuel, comme dans celui qu'elle avoit à Rome, & dont nous allons parler. On le nommoit *ædes Vestæ*; Numa lui fit bâtir ce fameux *temple* proche de son palais, au milieu du marché romain, entre le mont Palatin & le mont Capitolin; c'est le sentiment de Denys d'Halicarnasse, *l. II. sect.* 65 & 76. C'est aussi dans ce même endroit que Plutarque met le *temple de Vesta*.

Horace le place sur le bord du Tibre opposé à l'autre bord du fleuve qui va se jetter dans la mer: nous avons vu le Tibre, dit-il, repoussant avec furie ses eaux vers sa source, menacer d'engloutir le palais de Numa & le *temple de Vesta*.

Ire dejectum monumenta regis
Templaque Vestæ,

ode 2, l. I.

Ovide met ce *temple* à un des bouts de la rue neuve, qui est joint au marché romain.

Quà nova romano nunc via juncta foro est.

Publius Victor met ce *temple* dans le huitieme quartier où étoit le marché romain; ces divers sentimens prouvent qu'il y avoit à Rome plus d'un *temple* consacré à Vesta. Quant au plus célebre de tous, j'entends celui qui fut construit par Numa: l'entrée en étoit défendue aux hommes, & la déesse y étoit servie par les vestales; c'étoit dans ce *temple* que Numa fonda un foyer de feu éternel, & sur lequel résida d'une maniere sensible la majesté de la déesse. L'histoire & les médailles nous représentent ce *temple* de forme ronde; toutes ses faces sont égales, dit Ovide; il n'y a point d'angle tout-autour, & le dôme qui le couvre, le défend de la pluie:

Par facies templi: *nullus procurrit in illis*
Angulus, a pluvio vindicat imbre tholus.

On croit, dit Plutarque, que Numa Pompilius ne donna une forme ronde au *temple* qu'il fit bâtir à la déesse Vesta, que pour représenter la figure du monde universel, au milieu duquel les Pythagoriciens placent le siege du feu qu'ils appellent *vesta*, & disent être l'unité. Ovide donne en poëte physicien, comme feroit M. de Voltaire, les raisons de la rondeur du *temple* de la déesse. Vesta, dit-il, est la même chose que la terre; il y a pour l'une & pour l'autre un feu inextinguible, & la terre & le feu font connoître leur forme. La terre ressemble à une balle qui ne s'appuie sur rien; son fardeau pesant se trouve suspendu; l'air qui environne son globe, le presse également de tous côtés, tel au-moins qu'il nous est représenté dans une petite figure où l'art de Syracuse, c'est-à-dire, d'Archimede, nous a rendu l'immensité du ciel, *&c.*

Arte syracosia suspensus in aere clauso
Stat globus, immensi parva figura poli.

Ce qu'il y a de particulier, c'est qu'un lieu si saint & le centre même de la religion, n'étoit pas un *temple* dans toutes les formes, parce qu'il n'avoit pas été consacré par les augures; mais la cour ou l'enclos étoit proprement le *temple*, parce que les augures en avoient fait la consécration. Numa, dit Servius, voulut éviter par ce défaut d'inauguration, s'il est permis de parler ainsi, que le sénat ne s'y assemblât, *ne senatus ibi haberi posset*. Ce prince craignit les inconvéniens que le tumulte de ces sortes d'assemblées pouvoit occasionner dans une maison de filles du plus haut rang, dont la conduite étoit délicate, & devenoit l'affaire de tout l'empire.

On ne sait pas bien encore, dit Denys d'Halicarnasse, ce qui est gardé si secrettement dans l'intérieur du *temple*, outre le feu sacré que tout le monde peut voir; Quelques-uns, ajoute-t-il, ont osé avancer qu'indépendamment du feu sacré, il se trouve encore dans le *temple* de la déesse certaine chose dont la garde & la connoissance est réservée au seul pontife & aux seules vestales. La preuve qu'ils en apportent, c'est ce qui arriva pendant la premiere guerre punique. Le feu ayant pris au corps de l'édifice, les vestales tout éperdues se retirerent en désordre; & Lucius Cecilius Metellus, pontife, homme consulaire, qui après une victoire signalée avoit triomphé des Carthaginois, & dans la pompe de son triomphe avoit donné cent trente-huit éléphans en spectacle au peuple romain; Lucius Metellus, dis-je, comptant pour rien le péril où s'il s'exposoit, & sacrifiant sa vie au bien public, traversa cet incendie, pénétra jusqu'au fond du sanctuaire, & fut assez heureux pour sauver les choses sacrées qui alloient être réduites en cendres, ce qui lui valut les honneurs extraordinaires qui se lisent encore aujourd'hui sur la base de sa statue au capitole.

A cette vérité tout le monde mêla ses conjectures pour deviner ce secret de la république; Denys d'Halicarnasse condamne leur curiosité comme contraire au respect que tout homme pieux doit aux choses divines; mais nos savans n'ont pas été si scrupuleux que l'historien des antiquités romaines. Sans être entrés dans le sanctuaire du *temple*, ils ont eu l'art de dévoiler le mystere, & ont découvert que ce gage de la perpétuité de l'empire romain, ce *pignus imperii* qu'on gardoit si religieusement & avec tant de secret dans le *temple de Vesta*, étoit le *palladium*; il paroît même par des passages d'Ovide, de Properce, de Pline & de Lucain, que sous les empereurs le voile étoit levé; cependant les Romains ne laisserent échapper le secret, que quand ils virent leurs frontieres assez fortes pour ne plus appréhender qu'on vînt évoquer leur divinité protectrice, & dévouer leur ville, comme ils en avoient usé à l'égard de leurs ennemis.

C'est un des beaux *temples* de Rome consacrés à Vesta, que celui qui se nomme aujourd'hui *l'église de S. Etienne* située sur le bord du Tibre.

L'ordre de ce *temple* est corinthien; les entre-colonnes n'ont qu'un diametre & demi, & la hauteur des colonnes, y compris la base & le chapiteau, est de douze diametres. Les bases n'ont point de plinthe, mais les marches où elles posent, leur en servent; l'architecte a usé de cet artifice afin que l'entrée de son portique restât plus libre, parce les colonnes y sont fort pressées. Le diametre de la nef, en y comprenant l'épaisseur des murs, est égal à la hauteur des colonnes. Les chapiteaux sont taillés à feuilles d'olive. On n'y voit plus rien de la corniche, mais Palladio l'a suppléé dans le plan qu'il nous a donné de cet édifice, & en a ajouté une de son dessein. Les ornemens de la porte & des fenêtres sont fort simples & de bon goût. Sous le portique & au-dedans du *temple*, les fenêtres sont soutenues par des cimaises qui vont regnant tout autour; elles forment comme une espece de piédestal, ou d'embasement au mur & à la couverture. Ce mur sous le portique est fait d'une maçonnerie de pierres divisées par carreaux depuis la corniche de l'embasement jusqu'au sofite. Il est tout uni par dedans, avec une autre corniche, à dos de celle qui est sous le portique d'où commence la voûte.

A Tivoli, à cinq ou six lieues de Rome, sur la cascade du Tévaronne, on voit un autre *temple de Vesta* dont la forme est ronde. Les habitans disent que c'étoit autrefois la demeure de la sibylle Tiburtine; il est assez vraissemblable que c'étoit un *temple* dédié à la déesse Vesta; cet édifice est d'ordre corinthien. Les entre-colonnes ont deux diametres; le pavé est élevé au-dessus du rez-de-chaussée à la hauteur d'un tiers des colonnes; les bases n'ont point de socle; le but de l'architecte, en le supprimant, a été de rendre la promenade sous le portique plus libre. Les colonnes sont précisément aussi hautes que le diametre de la nef est large, & penchant en-dedans vers le mur du *temple*, de telle sorte que le vif du haut des colonnes tombe à plomb sur le vif du pié de leur fût en-dedans. Les capiteaux sont taillés à fleur d'olive & très-bien exécutés, d'où l'on peut conjecturer que cette fabrique a été faite dans un siecle de goût. L'ouverture de la porte & des fenêtres est plus étroite par le haut que par le bas, ainsi que Vitruve enseigne qu'on le doit pratiquer. La maçonnerie de ce *temple* est de pierre tiburtine incrustée de stuc si proprement, qu'il semble être tout de marbre. C'est là la description qu'en fait Palladio. (*D. J.*)

TEMPLES DE LA VICTOIRE, (*Antiq. grecq. & rom.*) Pausanias nous apprend que cette divinité avoit plusieurs *temples* dans la Grece, & Tite-Live parle de ceux qu'elle avoit à Rome; il faut consulter ces deux auteurs; les Romains lui bâtirent le premier *temple* durant la guerre des Samnites, sous le consulat de Lucius Posthumus & de M. Attilius Regulus. (*D. J.*)

TEMPLES DE VULCAIN, (*Antiq. égypt. & rom.*) Le *temple de Vulcain* où le sénat s'assembloit, étoit placé à côté de celui de la Concorde; ils étoient tous deux situés dans le lieu appellé par les anciens, *velia, à vellendis gregibus*, qui, selon Varron, s'étendoit depuis l'arc de Titus, jusqu'à celui de Constantin. Tatius, au rapport de Denis d'Halycarnasse, lui fit bâtir ce *temple* hors de l'enceinte de la ville, les augures ayant déclarés que le dieu du feu ne devoit pas être dans la ville même.

Mais parmi les anciens peuples, les Egyptiens sont ceux qui ont le plus honoré ce dieu: il avoit à Memphis ce *temple* magnifique décrit par Hérodote, & cette statue colossale renversée, qui étoit haute de

ſoixante & quinze piés, ſur laquelle Amaſis fit élever deux autres ſtatues, chacune de vingt piés de hauteur, & du même marbre que la grande; cependant l'intérieur de cet édifice, bien loin de mériter l'admiration de ceux qui y entroient, ne fit qu'exciter les mépris & les railleries de Cambyſe, qui ſe mit à éclater de rire en voyant la ſtatue de Vulcain, & celles des autres dieux, ſemblables à des pygmées, leſquels véritablement devoient faire un contraſte bien ridicule avec les coloſſes qui étoient dans les veſtibules dont on vient de parler. (*D. J.*)

TEMPLES DES CHRÉTIENS, (*Rélig. chrétienne.*) au commencement du chriſtianiſme, les chrétiens n'avoient pour *temples* & pour autels que des cimetieres, & des maiſons particulieres, où ils s'aſſembloient. Ce fut ſur ces cimetieres qu'ils bâtirent leurs premieres égliſes, lorſque Conſtantin leur en eut donné la liberté.

Ils nommerent ces égliſes, titres, *tituli*; oratoires, *domus oratoriæ*; dominiques, *dominicæ*; martyres, *martyria*; conciles des ſaints, *concilia ſanctorum*; baſiliques, *baſilicæ*: tous ces mots s'entendent aiſément; mais Licinius qui étoit en guerre contre l'empereur Conſtantin, ordonna d'abattre, en orient, l'an 379. de Jéſus-Chriſt, la plûpart de ces nouvelles égliſes. L'an 484, Huneric, roi de Vandales, les fit fermer en Afrique; cependant elles ſe multiplierent avec l'accroiſſement du chriſtianiſme, ſur-tout dans les ſiecles d'ignorance; voici en général quelle en étoit la diſpoſition.

On les tournoit vers l'orient, ſymbole de la lumiere; la porte étoit précedée d'un veſtibule, où ſe tenoient les pénitens, & à l'entrée une grande place pour les laïques; c'eſt ce que nous appellons *la nef*; il y avoit enſuite un lieu nommé *ſancta*, où les prêtres ſe plaçoient, c'eſt le chœur; & enfin le *ſancta ſanctorum*, qui eſt cette enceinte de l'autel que l'on nomme aujourd'hui *le ſanctuaire*; il y avoit de plus dans les égliſes, certaines endroits particuliers pour prier; c'eſt ce que l'on nomme aujourd'hui *des chapelles*; on y faiſoit encore ce qu'on appelle *une ſacriſtie*, où l'on ſerroit les ornemens & les vaſes ſacrés.

On mettoit pluſieurs autels dans la même égliſe, car comme on y enterroit les martyrs, on élevoit un autel ſur le ſépulcre des plus diſtingués. Au-devant de la porte étoit un grand vaiſſeau plein d'eau, dont les prêtres, & ceux qui venoient pour prier, ſe lavoient les mains & le viſage: voilà l'origine de l'eau benite.

Il faut encore remarquer qu'il y avoit dans chaque égliſe des endroits ſéparés par des planches, les uns deſtinés pour les hommes, & les autres pour les femmes; le côté droit étoit pour les femmes, & le côté gauche pour les hommes, parce que le côté gauche, dit Baronius, étoit cenſé le plus noble dans l'égliſe.

Enfin, les mendians ſe tenoient dans le veſtibule, parce qu'il leur étoit défendu d'entrer dans l'égliſe, pour ne point cauſer, en demandant l'aumone, de diſtractions aux fideles qui prioient.

Quant aux ornemens des égliſes, il y avoit dans chacune des lampes & des vaſes ſacrés, qu'on fit d'argent, & même d'or, à meſure que le chriſtianiſme s'accrut & s'enrichit. Il paroît par l'hymne de Prudence, ſur S. Caſſien, que Paulin, évêque de Nôles, dans la province du royaume de Naples, orna de peintures les oratoires de S. Félix, pour inſtruire les payſans qui nouvellement convertis, ſe rendoient dans ces oratoires; c'eſt ainſi qu'il paroît que dès le cinquieme ſiecle, les images furent introduites dans les égliſes.

Le lecteur peut conſulter ſur tous ces détails, Hoſpinianus *de templis*; Bingham, *antiquités eccléſiaſtiques*, en anglois: & George Whéler, *deſcript. des égliſes des anciens chrétiens*. (*D. J.*)

TEMPLES DES CHINOIS, (*Hiſt. de la Chine.*) parmi les édifices publics où les Chinois font paroître le plus de ſomptuoſité, on ne doit pas obmettre les *temples*, ou les pagodes, que la ſuperſtition des princes & des peuples a élevés à de fabuleuſes divinités: on en voit une multitude prodigieuſe à la Chine; les plus célebres ſont bâtis dans les montagnes.

Quelque arides que ſoient ces montagnes, l'induſtrie chinoiſe a ſuppléé aux embelliſſemens & aux commodités que refuſoit la nature; des canaux travaillés à grands frais, conduiſent l'eau des montagnes dans des baſſins deſtinés à la recevoir; des jardins, des boſquets, des grottes pratiquées dans les rochers, pour ſe mettre à l'abri des chaleurs exceſſives d'un climat brulant, rendent ces ſolitudes charmantes.

Les bâtimens conſiſtent en des portiques pavés de grandes pierres quarrées & polies, en des ſalles, en des pavillons qui terminent les angles des cours, & qui communiquent par de longues galeries ornées de ſtatues de pierre, & quelquefois de bronze, les toîts de ces édifices brillent par la beauté de leurs briques, couvertes de vernis jaune & verd, & ſont enrichis aux extrémités, de dragons en ſaillie de même couleur.

Il n'y a guere de ces pagodes où l'on ne voie une grande tour iſolée, qui ſe termine en dôme: on y monte par un eſcalier qui regne tout au-tour; au milieu du dôme eſt d'ordinaire un *temple* de figure quarrée; la voûte eſt ſouvent ornée de moſaïque, & les murailles ſont revêtues de figures de pierres en relief, qui repréſentent des animaux & des monſtres.

Telle eſt la forme de la plûpart des pagodes, qui ſont plus ou moins grands, ſelon la dévotion & les moyens de ceux qui ont contribué à les conſtruire: c'eſt la demeure des bonzes, ou des prêtres des idoles, qui mettent en œuvre mille ſupercheries, pour ſurprendre la crédulité des peuples, qu'on voit venir de fort loin en pélerinage à ces *temples* conſacrés à la ſuperſtition; cependant comme les Chinois, dans le culte qu'ils rendent à leurs idoles, n'ont pas une coutume bien ſuivie, il arrive ſouvent qu'ils reſpectent peu & la divinité & ſes miniſtres.

Mais le *temple* que les Chinois nomment *le temple de la Reconnoiſſance*, mérite en particulier que nous en diſions quelque choſe. Ce *temple* eſt élevé ſur un maſſif de brique qui forme un grand perron, entouré d'une baluſtrade de marbre brut: on y monte par un eſcalier de dix à douze marches, qui regne tout le long; la ſalle qui ſert de *temple*, a cent piés de profondeur, & porte ſur une petite baſe de marbre, haute d'un pié, laquelle en débordant, laiſſe tout-au-tour une banquette large de deux; la façade eſt ornée d'une galerie, & de quelques piliers; les toîts, (car ſelon la coutume de la Chine, ſouvent il y en a deux, l'un qui naît de la muraille, l'autre qui la couvre), les toîts, dis-je, ſont de tuiles vertes, luiſantes & vernisſées; la charpente qui paroît en dedans, eſt chargée d'une infinité de piéces différemment engagées les unes dans les autres, ce qui n'eſt pas un petit ornement pour les Chinois. Il eſt vrai que cette forêt de poutres, de tirans, de pignons, de ſolives, qui regnent de toutes parts, a je ne ſais quoi de ſingulier & de ſurprenant, parce qu'on conçoit qu'il y a dans ces ſortes d'ouvrages, du travail & de la dépenſe, quoiqu'au fond cet embarras ne vient que l'ignorance des ouvriers, qui n'ont encore pû trouver cette ſimplicité qu'on remarque dans nos bâtimens européens, & qui en fait la ſolidité & la beauté: la ſalle ne prend le jour que par ſes portes; il y en a trois à l'orient, extrémement grandes, par leſquelles on entre dans la fameuſe tour de porcelaine, & qui fait partie de ce *temple*. *Voyez* TOUR DE PORCELAINE. (*D. J.*)

TEMPLE DES GAULOIS, (*Antiq. gauloiſes.*) Les Gaulois n'avoient anciennement d'autres *temples* que les bois & les forêts, ni d'autres ſtatues de leurs dieux, ni d'autres autels, que les arbres de ces bois; on a cent preuves de cette vérité. & Céſar en effet ne dit pas un mot de leurs *temples*, ni des ſtatues de leurs dieux. On objecte que Suétone obſerve que ce même Jules Céſar pilla les *temples* des Gaulois, qui étoient remplis de tréſors. On objecte encore que Strabon fait auſſi mention des *temples* de Gaulois; mais on peut répondre que ces auteurs parlent le langage de leur nation, & conformement à leurs préjugés.

Il eſt vrai, dit l'abbé Banier, que les Gaulois avoient des lieux conſacrés ſpécialement au culte de leurs dieux, que c'étoit dans ces lieux que ſe pratiquoient les cérémoines religieuſes, qu'on y offroit les ſacrifices, &c. mais cet *temples*, ſi on veut les appeller ainſi, n'étoient pas des édifices comme ceux des Grecs & des Romains: c'étoient des bois, c'étoient, à Toulouſe, les bords d'un lac conſacré par la religion, qui ſervoient de *temples*. Dans ces lieux, on renfermoit les tréſors: ainſi les auteurs que j'ai cités ont eu raiſon en un ſens, de dire que Céſar avoit pillé les *temples* des Gaulois, c'eſt-à-dire, les lieux qui leur en ſervoient; c'eſt ſuivant cette diſtinction, qu'il faut entendre ce qui dit Strabon, que c'étoit dans leurs *temples* que les Gaulois crucifioient

les

les hommes qu'ils immoloient à leurs dieux, c'est-à-dire dans ces forêts mêmes qui leur servoient de *temples*; car comment seroient entrés dans des édifices, quelque spatieux qu'on les supposât, ces colosses d'osier dans lesquels ils mettoient les criminels & les captifs, & quel désordre n'y auroit pas causé le feu qui les consumoit?

Les Semnons, Celtes d'origine, & qui suivoient la même religion que les Gaulois, n'avoient aussi d'autre *temples* qu'une forêt; personne, dit Tacite, n'a son entrée dans cette forêt, s'il ne porte une chaîne, marque du domaine suprème que le dieu a sur lui. Ce ne fut que depuis l'entrée des Romains dans les Gaules, qu'on commença à y bâtir des *temples*; l'usage même en fut rare, & l'on continua malgré ces nouveaux *temples*, à sacrifier dans les forêts, & à représenter les dieux du pays, par des troncs d'arbres; pratique qui subsista dans quelques cantons des Gaules long-tems après que le christianisme y eut triomphé de l'idolatrie, & on en découvroit encore quelques restes du tems de Charlemagne.

Enfin les Gaulois s'accoutumant aux mœurs & aux usages de leurs vainqueurs, éleverent un grand nombre de vrais *temples*, où furent déposées les statues qui représentoient également les anciens dieux du pays, & ceux des Romains. Les antiquaires, & sur-tout le pere dom Bernard Montfaucon, ont fait dessiner les restes de plusieurs de ces *temples*, qu'on peut voir dans leurs ouvrages. On remarque qu'ils sont presque tous de figure ronde ou octogone, comme si ces deux figures étoient les plus propres à renfermer les maîtres du monde. (*D. J.*)

Temples des Japonois, (*Idolat asiatiq.*) on doit distinguer dans le Japon les *temples* des Sentoïstes & ceux des Budsoïstes.

Les sectateurs de la religion du Sinton appellent leurs temples *mia*, mot qui signifie *la demeure des ames immortelles*, & ils nomment *jinsja*, la cour du mia, avec tous les bâtimens qui en dépendent.

Leurs mias ont beaucoup de rapport aux *fana* des anciens Romains; car généralement parlant, ce sont des monumens élevés à la mémoire des grands hommes. Les mias sont situés dans les lieux les plus rians du pays, sur le meilleur terrain, & communément au-dedans ou auprès des grandes villes. Une allée large & spacieuse, bordée de deux rangs de cyprès extrêmement hauts, conduit à la cour du *temple*, où se trouvent quelquefois plusieurs mias; & dans ce cas-là l'allée dont on vient de parler mene tout droit aux principaux mias; la plûpart sont situés dans un bois agréable, quelquefois sur le penchant d'une colline tapissée de verdure, où l'on monte par des marches de pierre.

L'entrée de l'allée qui conduit au *temple*, est distinguée du grand chemin ordinaire par un portail de pierre ou de bois d'une structure fort simple; deux piliers posés perpendiculairement soutiennent deux poutres mises en travers, dont la plus haute est, par maniere d'ornement, courbée vers le milieu, & s'éleve aux deux extrémités. Entre ces deux poutres il y a une table quarrée, qui est ordinairement de pierre, où le nom du dieu à qui le mia est consacré, est écrit en caracteres d'or. Quelquefois on trouve une autre porte faite de même maniere, devant le mia, ou devant la cour du *temple*, s'il y a plusieurs mias dans une cour, à quelque distance du mia, il y a un bassin de pierre plein d'eau, afin que ceux qui vont faire leurs dévotions puissent s'y laver. Tout contre le mia, il y a un grand coffre de bois pour recevoir les aumônes.

Le mia est un bâtiment simple, sans ornement ni magnificence, communément quarré, fait de bois, & dont les poutres sont grosses & assez propres. La hauteur n'excede guere celle de deux ou trois hommes, & la largeur n'est que de deux ou trois brasses. Il est élevé d'environ une verge & demi au-dessus de la terre, & soutenu par des piliers de bois. Autour du mia il y a une petite galerie où l'on monte par quelques degrés.

Le frontispice du mia est d'une simplicité qui répond au reste; il consiste en une ou deux fenêtres grillées, qui découvrent le dedans du *temple* à ceux qui viennent faire leurs dévotions, afin qu'ils se prosternent devant le lieu sacré; il est toujours fermé, & souvent il n'y a personne qui le garde.

Le toit est couvert de tuiles, de pierre ou de coupeaux de bois, & il s'avance beaucoup de chaque côté pour couvrir cette espece de galerie qui regne tout-autour du *temple*. Il differe de celui des autres bâtimens, en ce qu'il est recourbé avec plus d'art, & composé de plusieurs couches de poutres, qui s'avançant par-dessous, ont quelque chose de fort singulier. A la cime du toit, il y a quelquefois une poutre plus grosse & plus forte que les autres, posée en long, & à ses extrémités deux autres poutres toutes droites qui se croisent.

Cette structure est faite à l'imitation, aussi-bien qu'en mémoire de celle du premier *temple*; & quoiqu'elle soit fort simple, elle est néanmoins très-ingénieuse & presque inimitable, en ce que les poids & la liaison de toutes ces poutres entrelacées, sert à affermir tout l'édifice.

Sur la porte du *temple* il pend une grosse cloche plate, qui tient à une corde longue, forte & pleine de nœuds: ceux qui viennent faire leurs dévotions frappent la cloche, comme s'ils vouloient avertir les dieux de leur arrivée; mais cette coutume n'est pas ancienne, & on ne la pratiquoit pas autrefois dans la religion du Sintos; elle a été empruntée du Budso, ou de la religion idolâtre étrangere.

Dans le *temple*, on voit du papier blanc suspendu & coupé en petits morceaux, & par-là on veut donner au peuple une idée de la pureté du lieu. Quelquefois on place un grand miroir au milieu du *temple*, afin que les dévots puissent s'y voir & faire réflexion, que comme ils apperçoivent très-distinctement les taches de leur visage dans ce miroir, de même les taches de leur cœur les plus secretes paroissent à découvert aux yeux des dieux immortels.

Il y a un grand nombre de ces *temples*, qui n'ont aucune idole ou image du Cami auquel ils sont consacrés; & en général l'on peut dire qu'ils n'ont point d'images dans leurs *temples*, à moins que quelque incident particulier ne les engage à y en mettre; tels par exemple, que la grande réputation & la sainteté du sculpteur, ou quelque miracle éclatant qu'aura fait le Cami. Dans ce dernier cas, on place dans le lieu le plus éminent du *temple*, vis-à vis de l'entrée, ou du frontispice grillé, une châsse appellée *fonga*, c'est-à-dire, le véritable *temple*, & devant cette châsse les adorateurs du Cami se prosternent; l'idole y est enfermée, & on ne l'en tire qu'à la grande fête du Cami, qui ne se célebre qu'une fois tous les cent ans. On enferme aussi dans cette châsse des reliques du même dieu, comme ses os, ses habits, ses épées, & les ouvrages qu'il a travaillés de ses propres mains.

Le principal *temple* de chaque lieu a plusieurs chapelles qui en dépendent, qui sont ornées par-dehors de corniches dorées. Elles sont soutenues par deux bâtons pour être portées avec beaucoup de pompe à la grande fête du dieu auquel le *temple* est consacré.

Les ornemens du *temple* sont ordinairement des dons qui ont été faits en conséquence de quelque vœu, ou par d'autres raisons pieuses.

Les *temples* du Sintos sont desservis par des laïques, qui sont entretenus ou par des legs, ou par des subsides, ou par des contributions charitables. Ces desservans du *temple* sont soumis pour le temporel aux juges impériaux des *temples* que nomme le monarque séculier.

Quant à ce qui regarde les *temples* des budsdos, c'est-à-dire, des sénateurs du paganisme étranger reçu au Japon, nous nous contenterons de remarquer que ces *temples* ne sont pas moins magnifiques que ceux des sintoïstes. Ils sont également remarquables par leur grandeur, par leur situation charmante, & par leurs ornemens; mais les ecclésiastiques qui les desservent, n'ont ni processions, ni spectacles publics, & ne se mêlent d'autre chose que de faire leurs prieres dans le *temple* aux heures marquées. Leur supérieur releve d'un général qui réside à Miaco. Ce général est à son tour soumis aux commissaires de l'empereur, qui sont protecteurs & juges de tous les *temples* de l'empire; *voyez* de plus grands détails dans Koempfer. J'ajouterai seulement que tous les *temples* du Japon ressemblent beaucoup aux pagodes des Chinois; que ces *temples* sont extrèmement multipliés, & que leurs prêtres sont sans nombre; pour prouver ce dernier article, il suffira de dire qu'on compte dans Miaco & aux environs 3894 *temples*, 37093 prêtres pour y faire le service. (*D. J.*)

Temples des Indiens, les Européens les nomment *pagodes*. *Voyez* Pagode.

TEMPLES DES JUIFS MODERNES, *voyez* SYNAGOGUE.

TEMPLES DES MAGES, (*Hist. des Perses.*) c'est Zoroastre qui les éleva. Il fleurissoit pendant que Darius Hystaspe occupoit le trone de Perse, 486 ans avant J. C. Après être devenu le plus grand mathématicien & le plus grand philosophe de son siecle, il reforma le magisme, & établit sa nouvelle religion chez les Perses, les Parthes, les Bactriens, les Chowaresmiens, les Saces, les Medes, & dans une partie des Indes.

Avant lui les Mages dressoient des autels pour y conserver leur feu sacré en plein air; mais la pluye, les tempêtes, les orages, éteignoient souvent ce feu, & interrompoient le culte; Zoroastre pour remédier à cet inconvénient, ordonna d'ériger par-tout des *temples*; & pour rendre plus vénérable le feu des *temples* qu'il avoit érigés, il feignit d'en avoir apporté du ciel, & le mit sur l'autel du premier *temple* dans la ville de Xis en Médie, d'où on dit que le feu fut répandu dans tous les autres *temples* des Mages.

Ayant divisé les prêtres en trois ordres, il fit bâtir trois sortes de *temples*, dont le principal fut élevé à Balch, où il résida lui-même en qualité d'archimage. Mais après que les mahométans eurent ravagé la Perse dans le vij. siecle, l'archimage fut obligé de se retirer dans le Kerman, sur les bords de l'Océan méridional vers les Indes, & c'est-là que jusqu'ici ses successeurs se sont maintenus.

Le *temple* de Kerman n'est pas moins respecté de nos jours de ceux de cette secte, que celui de Balch l'étoit autrefois. (*D. J.*)

TEMPLES DES MAHOMÉTANS, *voyez* MOSQUÉE.

TEMPLES DES PÉRUVIENS, (*Antiq. péruviennes.*) leurs *temples* étoient consacrés au Soleil & à la Lune. Garcilasso de la Vega nous a donné la description de celui de Cusco, capitale du Pérou; on sera peut-être bien-aise d'en trouver ici le précis.

Le grand autel étoit du côté de l'Orient, & le toit de bois fort épais, couvert de chaume par-dessus, parce qu'ils n'avoient point l'usage de la tuile ni de la brique. Les quatre murailles du *temple*, à les prendre du haut en bas, étoient lambrissées de plaques d'or. Sur le grand autel on voyoit la figure du Soleil, marquée sur une plaque d'or; cette figure s'étendoit presque d'une muraille à l'autre; elle échut par le sort à un gentilhomme castillan, qui la joua, & la perdit dans une nuit.

On peut juger par cet échantillon qui échut en partage à cet officier, combien étoit grand le trésor que les Espagnols trouverent dans ce *temple*. Aux deux côtés de l'image du Soleil, étoient les corps de deux de leurs yncas, artistement embaumés, & assis sur des trones d'or, élevés sur des plaques de même métal.

Les portes de ce *temple* étoient toutes couvertes de lames d'or. A côté du *temple* on voyoit un cloitre à quatre faces, & dans sa plus haute enceinte, une couronne d'or fin, qui pouvoit bien avoir une aune de large. Tout-autour de ce cloitre regnoient cinq pavillons en quarré, couverts en forme de pyramide.

Le premier étoit destiné à loger la Lune femme du Soleil; ses portes avec son enclos étoient tapissés de plaque d'argent, pour donner à connoître par la couleur blanche, que c'étoit l'appartement de la Lune, laquelle étoit représentée sur une plaque d'argent, & avoit le visage d'une femme.

L'appartement le plus proche de celui de la Lune étoit celui de Vénus, des Pléiades, & d'autres étoiles. Ils honoroient extrémement l'astre de Vénus, parce qu'ils le regardoient comme le messager du Soleil, allant tantôt devant lui, tantôt après. Ils ne respectoient pas moins les Pléiades à cause de la disposition de ses étoiles, qui leur sembloient toutes égales en grandeur.

Pour les autres étoiles en général, ils les appelloient les *servantes de la Lune*, & elles étoient logées près de leur dame, pour obéir commodément à ses ordres. Cet appartement & son portail étoient couverts de plaques d'argent comme celui de la Lune. Son toit étoit semé d'étoiles d'argent de différentes grandeurs.

Le troisieme appartement étoit consacré à l'éclair, au tonnerre & à la foudre. Ils ne regardoient point ces trois choses comme des dieux, mais comme des génies subordonnés au Soleil, & toujours prêts à exercer sa justice sur la terre.

Ils consacroient à l'arc-en-ciel le quatrieme appartement, parce que ce météore procede du Soleil. Cet appartement étoit tout enrichi d'or, & sur les plaques de ce métal, on voyoit représentée au naturel avec toutes ses couleurs, dans l'une des faces du bâtiment, la figure de l'arc-en-ciel qui s'étendoit d'une muraille à l'autre.

Le cinquieme & dernier appartement du *temple* étoit celui du grand sacrificateur, & des autres prêtres qui assistoient au service du *temple*, & qui devoient être tous du sang royal des Yncas. Cet appartement enrichi d'or, comme les autres, depuis le haut jusqu'au bas, n'étoit destiné ni pour y manger, ni pour y dormir, mais servoit de salle pour y donner audience, & y déliberer sur les sacrifices qu'il falloit faire, & sur toutes les autres choses qui concernoient le service du *temple*. (*D. J.*)

TEMPLES, (*Hist. des Arts.*) après avoir parlé des *temples* en littérature, il faut terminer ce vaste sujet par considérer leur mérite & leurs défauts, du côté des beaux arts. Salomon fit construire dans la terre promise un *temple* magnifique, qui fut l'ornement & la consolation de Jérusalem. Depuis cette époque, le peuple choisi a toujours soupiré pour la montagne de Sion; mais la décoration de cet édifice n'est pas assez connue, pour que nous puissions la faire entrer dans l'histoire des goûts.

On ne sauroit remonter en ce genre avec certitude, au-delà des Grecs; l'ouvrage dogmatique le plus ancien que nous ayons dans cet art, est celui de Vitruve, qui vivoit sous Auguste, & qui ne dit presque rien des monumens qui avoient pû précéder ceux de la Grece.

Les Grecs n'ornerent jamais d'enjolivemens de sculpture l'intérieur de leurs *temples*; les murs étoient élevés perpendiculairement, & voilà tout; l'enceinte avoit la figure d'un parallélogramme régulier; les portes & les frontons étoient sur les deux petits côtés opposés; il n'y avoit presque que le seul *temple* de la Vertu qui n'eût point de porte de derriere.

Ces *temples* qui dans leur simplicité intérieure, pouvoient laisser à l'esprit, le recueillement qu'il doit apporter dans son humiliation; ces *temples*, dis-je, étoient au-dehors d'une architecture magnifique. La plûpart étoient environnés de péristiles à plusieurs rangs de colonnes; les deux petits côtés portoient des frontons; sur le tympan de ces frontons, on représentoit en bas-relief des combats, & des sacrifices.

Toutes les colonnes étoient à une *même* hauteur, & on ne les plaça jamais *les unes sur les autres*; les *temples* les plus simples n'avoient que quatre colonnes, c'est-à-dire, deux sur le devant, & deux sur le derriere; les *temples* plus ornés étoient entourés de péristiles à un ou deux rangs de colonnes. La profondeur de ces péristiles ne pouvoit produire d'obscurité incommode; car ces *temples* n'étoient point éclairés par les côtés; ils recevoient le jour, ou parce qu'ils étoient découverts, ou par les portes, ou par des croisées pratiquées au-dessus de l'édifice. Quelquefois enfin, le *temple* étoit séparé des colonnes; tel étoit à Athènes celui de Jupiter Olympien; entre le péristile & le *temple*, il y avoit comme une cour.

Dans les *temples* de Jupiter, on employoit l'ordre dorique, qui pouvoit rendre la majestueuse simplicité du maître des dieux. On faisoit ceux de Junon d'ordre ionique, dont l'élégance pouvoit convenir à une déesse; le *temple* de Diane d'Ephèse avoit un double péristile, & étoit selon quelques auteurs, de ce même ordre ionique, qui par sa légereté pouvoit avoir été choisi comme étant le plus convenable à la divinité des chasseurs. Enfin, on doit dire à la louange des Grecs, qu'ils furent toujours très-attentifs dans la construction de leurs *temples*, à faire choix des ordres qui convenoient le mieux aux différens caracteres des divinités.

Les Romains qui dans tous les arts, s'étoient efforcés de suivre les traces des Grecs, furent quelquefois égaler leurs maîtres dans l'Architecture. Les richesses immenses de l'empire laissoient aux artistes qui s'y rendoient de toutes parts, la facilité de se livrer à la beauté de leurs compositions, ou des modeles de la Grece, une sorte d'élévation d'ame, qui portoit les Romains à faire élever de superbes édifices; une politique sage, qui encourageoit la vertu & les talens par des arcs de triomphe, ou par des statues; en un mot, toutes ces vûes de grandeur, multiplierent étonnement des monumens respectables, que le tems ni la barbarie n'ont pû détruire encore entierement.

Les *temples* romains quoique plus grands & plus magnifiques que ceux de la Grece, avoient à-peu-près les mêmes décorations extérieures. Ceux de Jupiter foudroyant, du ciel, de la terre, & de la lune, étoient découverts. Pour les dieux champêtres, on construisoit des grottes dans le goût rustique. Au milieu de ces *temples*, on plaçoit la statue du dieu qu'on vouloit honorer; au pié de la statue étoit un autel pour les sacrifices; les autels des dieux célestes étoient fort exhaussés; ceux des dieux terrestres, étoient un peu plus bas; & ceux des dieux infernaux, étoient enfoncés.

Les Romains eurent aussi des basiliques d'une belle architecture: c'étoient des lieux publics destinés à assembler le peuple, lorsque les rois ou les principaux rendoient la justice. Ces édifices étoient ornés intérieurement par plusieurs rangs de colonnes. Lorsqu'on eût commis à de petits magistrats le soin & l'emploi de juges, les marchands commencerent à fréquenter les basiliques; enfin, ces édifices furent destinés à célébrer les mysteres des nouveaux chrétiens.

Dès que le Christianisme eut pris faveur, il abandonna les basiliques, pour decorer intérieurement les églises de son culte, & ces ornemens intérieurs dont on les chargea, servirent de modele pour toutes celles qu'on fit construire dans la suite. On s'éloigna de la simplicité intérieure des *temples* antiques; on n'eut plus d'attention à conserver dans des maisons d'adoration, une sorte de dignité majestueuse, de laquelle les idolâtres ne s'étoient jamais éloignés. Dans la Grece, il n'y avoit qu'un ou deux *temples*, dont l'intérieur fut orné par des colonnes; mais ces *temples* n'étoient point fameux, & ne méritent pas de faire d'exception.

Un *temple* grec étoit dans la simplicité de quatre murs élevés perpendiculairement; il étoit entouré de colonnes toutes égales, & qui soutenoient un même entablement. D'un premier regard, on ne disoit point comme dans le gothique, par quelle adresse étonnante a-t-on pû élever un édifice si peu soutenu, tout découpé à jour, & qui cependant dure depuis plusieurs siecles? Mais plûtôt l'esprit se reposant dans la solidité apparente & réelle de toutes les parties, s'occupoit agréablement à développer les sages ressources que l'art avoit su se faire, pour mettre un certain accord entre des beautés constantes, & qui à chaque fois qu'on les voyoit, savoient produire une nouvelle satisfaction.

Lors du renouvellement des arts & des sciences, le goût gothique se trouva généralement répandu dans l'Architecture; les Artistes ne purent employer les beautés de l'antique, qu'en les rapprochant de la dégradation, que l'instinct habituel faisoit applaudir. Ainsi, en conservant le fond de l'architecture des Goths, on chercha à y introduire les plus belles proportions des anciens.

Dans la construction des églises modernes, on a donné au plan la forme d'une croix; on a réservé tous les ornemens pour l'intérieur. On a ouvert plusieurs portes; on a fait des bas côtés; il y a eu des fenêtres sur toute la longueur & à toute hauteur; & c'est ce qu'on ne voyoit point aux *temples* des Grecs; mais aussi on a mis le chœur & la nef dans une même direction; on a supprimé les faisceaux des colonnes, pour n'en admettre qu'un seul ordre avec un entablement régulier; les vitres ont été laissées dans leur transparence; les ornemens n'ont été employés qu'avec économie, & ce sont-là tout autant de corrections des erreurs gothiques.

Les modernes, ajoutera quelqu'un, pratiquent encore de belles décorations; j'en conviens: mais elles sont rarement à leur place. Ainsi, quoique plus rapprochés en apparence des Grecs, que ne l'étoient les Goths, nous pourrions à certains égards, nous en être fort éloignés. Je le crois d'abord par la vérité du fait; en second lieu, parce que nous nous en croyons plus près; enfin, parce que nous sommes venus après les Goths, & que la succession des goûts pourroit nous avoir détourné de la pureté primitive.

Quoiqu'il ait paru de tems à autres des artistes très-habiles, avec un peu d'attention, on ne peut méconnoître la dégradation du goût, & cette fatalité qui a toujours interrompu l'esprit dans sa marche. Dans tous les arts, il a fallu pendant long-tems, se traîner dans la carriere fatigante & incertaine des essais mal conçus, avant que de franchir l'intervalle immense qui peut conduire à quelque perfection.

Lorsque l'esprit a atteint à quelques beautés vraies & constantes, rarement sait-il s'y reposer. De fausses subtilités se présentent; on croit en s'y abandonnant, renchérir sur la belle simplicité de la nature; & les arts retombent dans la période des erreurs, que l'imbecillité d'un instinct perverti fait néanmoins applaudir.

L'architecture des *temples* mahométans n'est pas propre à rectifier notre goût; car ce sont des ouvrages communément tout ronds avec plusieurs tours. Quelques-unes de ces tours qui sont à la mosquée de Médine, où est le tombeau de Mahomet, sont torses, non pas cependant comme nos colonnes, dont les spires sont dans différens plans; ce sont plûtôt comme des courbes, qui rampent autour de ces tours circulaires. Cette figure des *temples* mahométans, aux tours près, est celle que les anciens avoient constamment employée dans les *temples* de Vénus. Se seroit-on asservi à cette similitude, parce que le ciel de Mahomet est celui de la déesse des plaisirs? (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TEMPLES DES SIAMOIS, (*Idolat. asiat.*) *Voyez* SIAM. (*Géogr. mod.*)

TEMPLES DE LA GLOIRE, (*Morale.*) le *temple de la gloire* est une belle expression figurée qui peint la haute considération, & pour ainsi dire le culte que méritent ceux qui se sont rendus célebres par de grandes & de belles actions.

La gloire est une illustre & large renommée de plusieurs & grands bienfaits exercés sur notre patrie, ou sur toute la race du genre humain; telle est la belle définition qu'en donne Cicéron; ce n'est pas, ajoute-t-il, le vain soufle d'une faveur populaire, ni les applaudissemens d'une imbécille multitude que les sages dédaignent, qui constitue la place dans le *temple de la gloire*; mais c'est l'approbation unanime des grandes actions, approbation donnée par tous les honnêtes-gens, & par le suffrage incorruptible de ceux qui peuvent juger de l'excellence du mérite, car des témoignages de cette espece répondent toujours à la vertu, comme l'écho répond à la voix.

Puisque la vraie gloire est la récompense générale des belles actions, on conçoit sans peine qu'elle sera chere aux gens de bien, & qu'ils la préféreront à toute autre. Ceux qui y aspirent, ne doivent point attendre pour prix de leurs travaux les ans, le plaisir, ni la tranquillité de la vie; au contraire, ils doivent sacrifier leur propre tranquillité pour assurer celle des autres, s'exposer aux tempêtes & aux dangers pour le bien public, soutenir des combats avec ceux qui veulent le détruire, avec les audacieux, & même avec les plus puissans.

Ils doivent marcher dans cette carriere par amour pour la vertu, & non pour captiver l'affection & les louanges d'un peuple volage. Ceux qui sont touchés de la vaine gloire, disent, comme Philippe: „ ô „ Athéniens, si vous saviez tout ce que je fais pour „ être loué de vous „. Mais ceux qui ne goutent que la vraie gloire, disent avec Socrate: „ ô Athéniens, „ ce n'est pas pour être loué de vous que je suis le „ pénible chemin de la vertu, c'est pour la vertu „ seule „.

Voilà les notions que Cicéron inculque pour engager les hommes à tâcher de mériter une place dans le *temple de la gloire*, dont il avoue qu'il étoit amoureux; eh quel amour peut être mieux placé? Cette passion est surement un des plus nobles principes qui puissent enflammer une belle ame. Elle est plantée par Dieu dans notre nature pour la dignifier, si je puis parler ainsi, & elle se trouve toujours la plus forte dans les ames sublimes. C'est à elle que nous devons les grandes & admirables choses dont parle l'histoire dans tous les âges du paganisme.

Il n'y a peut-être point d'exemple qu'aucun homme sensible aux périls de son pays, n'ait été porté à le servir par la gloire qu'il acquerroit. Donnez-moi un enfant que la gloire échauffe, disoit Quintilien, & je répondrai du succès de mes leçons. Je ne sai, dit Pline, si la postérité daignera jetter quelques regards sur moi; mais je suis sûr d'en mériter quelque chose, non pas par mon esprit & par quelques foibles talens, ce seroit pur orgueil; mais par le zele & par le respect que je lui ai toujours voué.

Il ne paroîtra point étrange, que les plus sages des anciens aient considéré la gloire comme la plus grande de récompense d'une belle vie, & qu'ils aient poussé ce principe aussi loin qu'il étoit possible, quand on ré-

réfléchira que le grand nombre d'entr'eux n'avoit pas la moindre notion d'aucune autre récompense; si quelques-uns goutoient l'opinion d'un état à venir de félicité pour les gens vertueux, ils la goutoient plutôt comme une chose désirable, que comme une opinion fondée; c'est pour cela qu'ils s'efforçoient de tenir leur gloire & leur immortalité des suffrages de leurs descendans; ainsi par une fiction agreable, ils envisageoient cette renommée à venir, comme une propagation de leur vie, & une éternisation de leur existence; ils n'avoient pas une petite joie d'imaginer, que si ce sentiment n'atteignoit pas jusqu'à eux, du-moins il s'étendroit aux autres, & qu'ils feroient encore du bien étant morts, en laissant l'exemple de leur conduite à imiter au genre humain.

Tous ces grands hommes ne regardoient jamais que ce fût proprement leur vie, celle qui étoit bornée à un cercle étroit d'années sur la terre; mais ils envisageoient leurs actions comme des graines semées dans les champs immenses de l'univers, qui leur porteroient le fruit de l'immortalité à-travers de la succession des siecles.

Telle étoit l'espérance de Cicéron, & il faut convenir qu'il n'a pas été déçu dans son espoir. Quoi qu'en disent de prétendus beaux esprits modernes, qui nomment le sauveur de la république, *le plus vain des mortels*; tant que le nom de Rome subsistera, tant que le savoir, la vertu & la liberté auront quelque crédit dans le monde, Cicéron sera grand & couvert d'actions glorieuses.

Si quelqu'un demandoit à-présent, quelles sont les places du *temple de la gloire*, on pourroit peut-être mettre au premier rang les fondateurs des empires, tels que Cyrus & Romulus; au second rang paroîtroient les législateurs qui sont comme des souverains éternels; tels étoient Lycurgue, Solon, Alphonse de Castille. Au troisieme rang, seroient placés les libérateurs de leur pays opprimé par des partis étrangers; tel fut Henri IV. quand il éteignit la ligue. Les conquérans qui ont étendu les limites de leur empire pour rendre heureux par des lois immuables, les peuples qu'ils ont soumis, se trouveroient placés au quatrieme rang; les noms de ces derniers échappent à mon souvenir.

Mais la place du *temple de la gloire*, émanée du mérite le plus cher à l'humanité, sera conservée à ces princes sages, justes, vigilans, qui par une certaine tendresse d'entrailles, ont acquis le titre de peres de la patrie, en faisant le bonheur des citoyens; Trajan, Marc Aurele, Alfred, occupent cette place isolée, qui est supérieure à toute autre.

Si Alexandre succédant à Philippe, se fût déclaré le protecteur de tous les états & de toutes les villes de la Grece, pour leur assurer leurs libertés, & les laisser vivre selon leurs lois; que content des bornes légitimes de son empire, il eût mis toute sa joie à le rendre heureux, à y procurer l'abondance, à y faire fleurir les lois & la justice, aussi-bien qu'il fit fleurir les arts & les sciences, il eût exercé sur tous les cœurs l'empire le plus durable, il eût acquis la sublime gloire, il seroit devenu à tous égards l'admiration de l'univers! *Infiniti potentiæ domitor ac frænator, ipsa vetustate magis ac magis florescit!*

Après les places des souverains, viennent celles des sujets dans le *temple de la gloire*. Les premiers sujets dignes de cet honneur, seront ces grands ministres, ces bras droits du prince, qui le consolent ou le soulagent, sans accabler le peuple, partagent & souvent portent seuls le fardeau de l'empire, en conservant toujours leur vertu & leur intégrité. Ces sortes de ministres paroissent rarement sur la terre; la France nomme *Sully* sous Henri IV. Ils étoient dignes l'un de l'autre.

Ensuite il faut placer les capitaines, les généraux d'armée qui se sont rendus célebres sur terre ou sur mer, par leurs belles actions ou leurs victoires; l'histoire grecque & romaine en fournissent le plus grand nombre, & les monumens qui parlent de leur renomée, ont passé jusqu'à nous; les particularités qui concernent celle de Philopœmen, par exemple, ne nous sont point inconnues.

Ce généralissime des Achéens ayant gagné la bataille de Messene, le musicien Pylade qui chantoit sur la lyre, la piece intitulée les *Perses*, prononça par hasard un vers qui dit:

C'est moi qui couronne vos têtes
Des fleurons de la liberté.

Tous les Grecs jetterent les yeux sur Philopœmen avec des applaudissemens & des battemens de mains qui ne finissoient point, rappellant dans leur esprit les beaux siecles de la Grece, & se flattant de la douce espérance que leur vertueux chef, feroit revivre ces anciens tems.

Après les grands capitaines, il faut placer dans le *temple de la gloire*, ces magistrats & ces hommes laborieux, qui chargés du dépôt des lois & de l'administration de la justice, s'y dévouent avec héroïsme. Tel étoit parmi nous un chancelier de l'Hôpital, il n'y a point eu de successeurs.

Je n'assignerai point les autres rangs; c'est assez de dire que ceux qui dans tous les ordres de l'état, cultivent éminemment les fruits de la sagesse, des sciences & des beaux arts, ont des places distinguées dans le *temple de la gloire*.

Mais quelques personnes à l'opinion desquels je suis prêt de me ranger, mettent dans le sanctuaire de ce *temple* au-dessus des sujets & des souverains mêmes, ces généreuses victimes, telles que les Regulus & les Decius qui se sont immolés volontairement, & par le plus beau des sacrifices, pour le salut de leur patrie.

Le chancelier Bacon remarque, qu'il y a deux sortes d'immortalité, celle du sang & celle de la gloire; la premiere, dit-il, se communique par la propagation, & nous est commune avec les bêtes; la seconde n'appartient qu'à l'homme, & c'est par de grands services, de grandes & bonnes actions, qu'il doit chercher à se perpétuer. Les ouvrages des historiens, des poëtes & des orateurs sont les vrais *temples* de la renommée. Le tems vient à bout du bronze & du marbre; il ne peut rien sur les ouvrages d'esprit. Voilà les ailes sur lesquelles les grands hommes sont portés éternellement & rappellés à la mémoire des hommes. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TEMPLES, nom que les Anglois donnent à deux colleges, où les chevaliers du *temple* faisoient autrefois leur demeure. *Voyez* TEMPLIERS.

Après la suppression de l'ordre des Templiers, quelques professeurs en droit acheterent ces maisons, & ils les convertirent en auberges ou hôtelleries. *Voyez* AUBERGE.

On appelle un de ces bâtimens le *temple intérieur*, relativement à l'hôtel d'Essex, qui faisoit aussi partie de la demeure des Templiers; & l'autre s'appelle le *temple extérieur*, comme étant situé hors de la barre du *temple*.

Du tems des Templiers, le trésor du roi d'Angleterre étoit gardé dans le *temple* intérieur, comme celui du roi de France au *temple* à Paris.

Le chef de cette maison s'appelloit le *maître du temple*, qui fut cité au parlement la 4.e année du regne d'Henri III. & le principal ministre de l'église du *temple*, s'appelle encore aujourd'hui du même nom. *Voyez* MAÎTRE.

Nous avons aussi à Paris une espece d'ancienne forteresse nommée le *temple*, qui étoit la maison ou le monastere des chevaliers Templiers. Après la destruction de ceux-ci, elle a passé avec leurs autres biens à l'ordre de saint Jean de Jérusalem ou de Malte; mais elle a toujours conservé le nom de *temple*. C'est dans son enceinte qu'est située le palais du grand prieur de la langue de France, qui y a un bailli, d'autres officiers, & une jurisdiction particuliere. L'enceinte du *temple* est un lieu privilégié pour des ouvriers & artisans qui n'ont pas droit de maîtrise dans Paris. On ne peut pas non plus y arrêter un homme pour dettes. L'église est desservie par des chapelains de l'ordre de Malte, les archives & la chancellerie de la langue de France y sont aussi renfermées, & le chapitre général s'y tient tous les ans le 11 de Juin.

TEMPLE, s. m. (*outil de Charron.*) c'est un morceau de bois, de la longueur de trois piés ou environ, qui est gros de deux pouces, large à-peu-près de-même par en-bas, plus plat que rond, dont la tête est plus plate & plus large, un peu ronde, percée au milieu d'un petit trou. *Voyez* la *fig. Pl. du Charron*.

Les Charrons se servent de cet outil pour enrayer, c'est-à-dire, pour marquer, quand les raies sont placées dans le moyeu, la distance à laquelle il faut former les mortaises dans les jantes. Cela s'exécute en plaçant le bout large & plat du rabat sur le milieu du moyeu, en faisant passer une petite cheville de fer dans le trou de la tête du rabat & ensuite dans le trou qui est au milieu du moyeu, de façon que le rabat peut tourner autour de la roue prête à être

-mon-

montée, & alors l'ouvrier marque les places des mortaises sur les jantes avec de la pierre noire.

TEMPLE, s. m. (*terme de Férandin.*) crémaillere composée de deux petites lames de bois dentelées, arrêtées l'une contre l'autre par une boucle coulante & terminées par des pointes d'épingle. (*D. J.*)

TEMPLE, (*terme de Tisserand.*) ce sont deux barres de bois attachées l'une à l'autre par une ficelle, & dont les extrémités sont garnies de petites pointes de fer. On accroche les deux bouts du *temple* aux deux lisieres de la toile auprès de l'endroit que l'ouvrier travaille. Le *temple* est garni dans le milieu de petits crans, pour pouvoir en éloigner ou écarter les deux barres, selon la largeur de la toile. Il a outre cela une espece d'anneau de cuir mobile, appellé le *cuiret*, pour embrasser les deux barres à-la-fois & les empêcher de s'écarter.

TEMPLET, s. m. (*terme de Relieurs.*) sorte de petite tringle, ou de bâton quarré, qu'on leve du couloir; & dont on se sert pour tenir les chevillettes, quand on coud quelques livres. (*D. J.*)

TEMPLIER, s. m. (*Hist. des ordr. relig. & milit.*) chevalier de la milice du temple.

L'ordre des *Templiers* est le premier de tous les ordres militaires religieux; il commença vers l'an 1118 à Jérusalem. Hugues de Paganès & Geoffroi de Saint-Aldemar en sont les fondateurs. Ils se réunirent avec sept autres personnes pour la défense du saint sépulcre, & pour la protection des pélerins qui y abordoient de toutes parts. Baudoüin II. roi de Jérusalem, leur prêta une maison située auprès de l'église de Jérusalem, qu'on disoit avoir été autrefois le temple de Salomon; c'est de-là qu'ils eurent le nom de *Templiers* ou de *chevaliers de la milice du temple*; de-là vint aussi qu'on donna dans la suite le nom de *temples* à toutes leurs maisons.

Les chevaliers de cet ordre furent d'abord nommés à cause de leur indigence, les *pauvres de la sainte cité*; & comme ils ne vivoient que d'aumones, le roi de Jérusalem, les prélats & les grands leur donnerent à l'envi des biens considérables, les uns pour un tems, & les autres à perpétuité.

Les neuf premiers chevaliers de cet ordre firent ensemble les trois vœux de religion entre les mains du patriarche de Jérusalem; j'entends par les trois *vœux de religion*, ceux de *pauvreté*, de *chasteté* & d'*obéissance*, auxquels ils ajouterent un quatrieme vœu, par lequel ils s'engageoient de défendre les pélerins, & de tenir les chemins libres pour ceux qui entreprendroient le voyage de la terre-sainte. Mais ils n'agregerent personne à leur société qu'en 1125, où ils reçurent leur regle de saint Bernard après le concile tenu à Troies en Champagne par l'évêque d'Albe, légat du pape Honorius II. Ce concile ordonna qu'ils porteroient l'habit blanc; & en 1146 Eugene III. y ajouta une croix sur leurs manteaux.

Les principaux articles de leur regle portoient, qu'ils entendroient tous les jours l'office divin; que quand leur service militaire les en empêcheroit, ils y suppléeroient par un certain nombre de *pater*; qu'ils feroient maigre quatre jours de la semaine, & le vendredi en viande de carême; c'est-à-dire, sans œufs ni laitage; que chaque chevalier pourroit avoir trois chevaux & un écuyer; & qu'ils ne chasseroient ni à l'oiseau ni autrement.

Après la ruine du royaume de Jérusalem arrivée l'an 1186, l'ordre des *Templiers* se répandit dans tous les états de l'Europe, s'accrut extraordinairement, & s'enrichit par les libéralités des grands & des petits.

Matthieu Paris assure que dans le tems de l'extinction de leur ordre en 1312, c'est-à-dire, en moins de deux cens ans, les *Templiers* avoient dans l'Europe neuf mille couvens ou seigneuries. De si grands biens exciterent l'envie, parce que les *Templiers* vivoient avec tout l'orgueil que donne l'opulence & dans les plaisirs effrenés que prennent les gens de guerre qui ne sont point retenus par le frein du mariage. Ils refuserent de se soumettre au patriarche de Jérusalem, & montrerent dans leur conduite beaucoup de traits d'arrogance. Enfin ils devinrent odieux à Philippe-le-bel qui entreprit de ruiner leur ordre, & exécuta ce dessein. Voici ce qu'en a écrit l'auteur de l'*Essai sur l'histoire générale des nations*, dont les recherches sur cette matiere, méritent d'être recueillies dans cet ouvrage.

La rigueur des impôts, dit-il, & la malversation du conseil de Philippe-le-bel dans les monnoies, excita une sédition dans Paris en 1306. Les *Templiers* qui avoient en garde le trésor du roi, furent accusés d'avoir eu part à la mutinerie.

De plus, ce prince les accusoit d'avoir envoyé des secours d'argent à Boniface VIII. pendant ses différens avec ce pape, & de tenir en toute occasion des discours séditieux sur sa conduite & sur celle de ses deux favoris, Enguerrand de Marigny, surintendant des finances, & Etienne Barbette, prevôt de Paris & maître des monnoies.

Philippe-le-bel étoit vindicatif, fier, avide, prodigue, & s'abusant toujours sur les moyens que ses ministres employoient pour lui trouver de l'argent. Il ne fut pas difficile de lui faire goûter le projet d'une vengeance qui mettroit dans ses coffres la dépouille des Juifs & une partie des richesses que les *Templiers* avoient en partage. Il ne s'agissoit plus que de trouver des accusateurs, & l'on en avoit en main.

Les deux premiers qui se présenterent, furent, un bourgeois de Béliers, prieur de Montfaucon près de Toulouse, nommé *Squin de Florian*, & Noffodei, florentin, *Templiers* apostats, détenus tous deux en prison pour leurs crimes. Ils demanderent à être conduits devant le roi à qui seul ils vouloient réveler des choses importantes. S'ils n'avoient pas su quelle étoit l'indignation du roi contre les *Templiers*, auroient-ils espéré leur grace en les accusant? Ils furent écoutés. Le roi, sur leur déposition, ordonna à tous les baillis du royaume, à tous les officiers, de prendre main-forte; leur envoie un ordre cacheté, avec défense, sous peine de la vie, de l'ouvrir avant le 13 Octobre 1309. Ce jour venu, chacun ouvre son ordre: il portoit de mettre en prison tous les *Templiers*. Tous sont arrêtés. Le roi aussi-tôt fait saisir en son nom les biens des chevaliers, jusqu'à ce qu'on en dispose.

Il paroit évident que leur perte étoit résolue très-long-tems avant cet éclat: l'accusation & l'emprisonnement sont de 1309; mais on a retrouvé des lettres de Philippe-le Bel au comte de Flandre, datées de Melun 1306, par lesquelles il le prioit de se joindre à lui pour extirper les *Templiers*.

Il falloit juger ce prodigieux nombre d'accusés. Le pape Clément V. créature de Philippe, & qui demeuroit alors à Poitiers, se joint à lui; après quelques disputes sur le droit qu'avoit l'Eglise d'exterminer ces religieux, & le droit du roi de punir ses sujets, le pape interrogea lui-même soixante & douze chevaliers; des inquisiteurs, des commissaires délégués procéderent par-tout contre les autres. Les bulles furent envoyées chez tous les potentats de l'Europe pour les exciter à imiter la France. On s'y conforma en Castille, en Arragon, en Sicile, en Angleterre; mais ce ne fut presque qu'en France qu'on fit périr ces malheureux.

Deux cens & un témoins les accuserent de renier J. C. en entrant dans l'ordre, de cracher sur la croix, d'adorer une *tête* dorée montée sur quatre piés. Le novice baisoit le profès qui le recevoit, à la bouche, au nombril, & à des parties qui certainement ne sont pas destinées à cet usage: il juroit de s'abandonner à ses confreres. Voilà, disent les informations conservées jusqu'à nos jours, ce qu'avouerent soixante & douze *templiers* au pape même, & cent quarante-un de ces accusés à Guillaume Cordelier, inquisiteur dans Paris, en présence de témoins; on ajoute que le grand-maître de l'ordre, même le grand-maître de Chypre, les maîtres de France, de Poitou, de Vienne, de Normandie, firent les mêmes aveux, à trois cardinaux délégués par le pape.

Ce qui est indubitable, c'est qu'on fit subir des tortures cruelles à plus de cent chevaliers, & qu'on en brûla vifs cinquante-neuf en un jour près de l'abbaye S. Antoine de Paris. Le grand bailli, Jacques de Nolay, & Guy, dauphin, fils de Robert II. dauphin d'Auvergne, commandeur d'Aquitaine, deux des principaux seigneurs de l'Europe, l'un par sa dignité, l'autre par sa naissance, furent aussi jettés vifs dans les flammes, le lundi 18 Mars 1314, à l'endroit où est à-présent la statue équestre du roi Henri IV.

Ces supplices dans lesquels on fit mourir tant de citoyens, d'ailleurs respectables, cette foule de témoins contre eux, ces nombreuses dépositions des accusés même, semblent des preuves de leur crime, & de la justice de leur perte.

Mais aussi que de raisons en leur faveur! Premie-

rement, de tous ces témoins qui deposent contre les *Templiers*, la plûpart n'articulent que de vagues accusations.

Secondement, très-peu disent que les *Templiers* renioient Jesus-Christ; qu'auroient-ils en effet gagné en maudissant leur religion qui les nourrissoit & pour laquelle ils combattoient?

Troisiemement, que plusieurs d'entr'eux, témoins & complices des débauches des princes & des ecclésiastiques de ce tems-là, eussent souvent marqué du mépris pour les abus d'une religion tant deshonorée en Asie & en Europe, qu'ils eussent parlé dans des momens de liberté, comme on dit que Boniface VIII. en parloit, c'est un emportement très-condamnable de jeunes gens, mais dont l'ordre entier n'est point comptable.

Quatriemement, cette tête dorée qu'on prétend qu'ils adoroient, & qu'on gardoit à Marseille, devoit leur être représentée: on ne se met pas seulement en peine de la chercher; & il faut avouer qu' une telle accusation se détruit d'elle-même.

Cinquiemement, la maniere infâme dont on leur reprochoit d'être reçus dans l'ordre, ne peut avoir passé en loi parmi eux. C'est mal connoître les hommes de croire qu'il y ait des sociétés qui se soutiennent par les mauvaises mœurs, & qui fassent une loi de l'impudicité. On veut toujours rendre sa société respectable à qui veut y entrer, il n'y a pas d'exemple du contraire. On ne doit pas douter que plusieurs jeunes *templiers* ne s'abandonnassent à des excès honteux de débauche, vices qu'il ne faut point cependant divulguer par des punitions publiques.

Sixiemement, si tant de témoins ont déposé contre les *Templiers*, il y eut aussi beaucoup de témoignages étrangers en faveur de l'ordre.

Septiemement, si les accusés vaincus par les tourmens, qui font dire le mensonge comme la vérité, ont confessé tant de crimes, peut-être ces aveux font-ils autant à la honte des juges qu'à celle des chevaliers; on leur promettoit leur grace pour extorquer leur confession.

Huitiemement, les cinquante-neuf qu'on brûla prirent Dieu à témoin de leur innocence, & ne voulurent point la vie qu'on leur offroit, à condition de s'avouer coupables.

Neuviemement, soixante & quatorze *templiers* non accusés, entreprirent de défendre l'ordre, & ne furent point écoutés.

Diximement, lorsqu'on lut au grand-maître sa confession rédigée devant les trois cardinaux, ce vieux guerrier qui ne savoit ni lire ni écrire, ainsi que ses confreres, s'écria qu'on l'avoit trompé, que l'on avoit écrit une autre déposition que la sienne; que les cardinaux, ministres de cette perfidie, méritoient qu'on les punît, comme les Turcs punissent les faussaires, en leur fendant le corps & la tête en deux.

Enfin, on eût accordé la vie à ce grand-maître & à Guy, dauphin d'Auvergne, s'ils avoient voulu se reconnoître coupables publiquement, & on ne les brûla que parce qu'appellés en présence du peuple sur un échaffaut, pour avouer les crimes de l'ordre, ils jurerent que l'ordre étoit innocent. Cette déclaration qui indigna le roi, leur attira leur supplice, & ils moururent en invoquant la colere céleste contre leurs persécuteurs.

Cependant en conséquence de la bulle du pape & de leurs grands biens, on poursuivit les *Templiers* dans toute l'Europe; mais en Allemagne ils surent empêcher qu'on ne saisit leurs personnes: ils soutinrent en Arragon des siéges dans leurs châteaux.

Enfin, le pape abolit l'ordre de sa seule autorité, dans un consistoire secret, pendant le concile de Vienne, tenu en 1312.

Les rois de Castille & d'Arragon s'emparerent d'une partie de leurs biens, & en firent part aux chevaliers de Calatrava. On donna les terres de l'ordre en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, aux hospitaliers nommés alors *chevaliers de Rhodes*, parce qu'ils venoient de prendre cette île sur les Turcs, & l'avoient su garder avec un courage qui méritoit au-moins les dépouilles des *chevaliers du Temple* pour leur récompense.

Denis, roi de Portugal, institua en leur place l'ordre des chevaliers du Christ, ordre qui devoit combattre les Maures, mais qui étant devenu depuis un vain honneur, a cessé même d'être honneur à force d'être prodigué.

Philippe-le-Bel se fit donner deux cens mille livres, & Louis Hutin son fils, prit soixante mille livres sur les biens des *Templiers*. Le pape eut aussi sa bonne part de leurs dépouilles; mais il faut lire sur toute cette affaire l'*histoire des Templiers*, par M. Dupuis.

L'abolition de leur ordre, ainsi que le supplice de tant de chevaliers, est un événement monstrueux, soit qu'on imagine que leurs crimes fussent avérés, soit qu'on pense, avec plus de raison, que la haine, la vengeance, & l'avarice les eussent inventés. Il est triste, en parcourant les annales du monde, d'y trouver de tels faits qui font frémir d'horreur. (*D. J.*)

TEMPELIN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Brandebourg, dans l'Ukermarck, près du lac de Dolgen, aux confins de la moyenne Marche. (*D. J.*)

TEMPLOIR, s. m. *outil de Relieur*, c'est une tringle de bois de 22 pouces de long sur 8 lignes environ de largeur, & 10 à 12 lignes de hauteur, échancrée par les deux bouts; la couturiere met cette tringle dans la rainure de la table du cousoir, du côté où elle coud, après qu'elle y a passé les ficelles & qu'elle les a arrêtées dans les chevillettes; elle sert à retenir les chevillettes sous la table & à rapprocher les ficelles contre le bord du cousoir. *Voyez* COUSOIR, CHEVILLETTE.

TEMPLUM, *ÆDES SACRA*, *ÆDICULUM*, *SACELLUM*, *FANUM*, *DELUBRUM*, (*Synonymes.*) tous ces mots désignent en général des édifices sacrés, mais de diverses especes, que nous allons expliquer brievement.

Quoique *templum* soit générique, il s'applique spécialement à ces édifices sacrés qui surpassoient les autres en dignité & en sainteté de cérémonies; ils étoient ordinairement voués par les rois, les consuls, les empereurs, pour obtenir quelque victoire à l'approche d'une bataille; après la victoire, ils étoient bâtis par les vainqueurs sur les lieux désignés par les augures, ensuite dédiés & consacrés par certaines cérémonies qu'ils appelloient *inaugurationes*, & qu'ils imaginoient les rendre encore plus saints & plus vénérables; sans ces inaugurations, un édifice sacré ne se pouvoit appeller un temple, *templum*, mais on nommoit simplement, *ædes sacra*.

Ædiculum & *sacellum*, signifioient une espece de petit temple, avec cette différence que les ædicules étoient couvertes, & les petits lieux sacrés dit *sacella*, étoient sans couverture.

Fanum, désignoit une autre espece de temple, ainsi nommé *à fando*, à cause des paroles que le pontife proféroit en les consacrant aux empereurs après leur apothéose. *Voyez* FANUM.

Delubrum signifie quelquefois un édifice sacré, un temple, ou seulement une partie d'un temple. Je vois ce mot employé pour le temple entier dans ce passage d'Ammien Marcellin au sujet du temple Capitolin; *Jovis Tarpeii* delubra *quantum terrenis divina præcellunt*; mais il ne marque qu'une portion de temple dans cet autre passage, *Proserpinæ tabula fuit in Capitolio, in Minervæ delubro*. Ce mot se prend dans Pline pour une des trois parties du même temple Capitolin; & alors les Latins employoient volontiers pour son synonyme le mot de *cellæ* ou de *consortia*, comme dans ce vers d'Ausone:

Tria in Tarpeio fulgent consortia *templo*. (*D. J.*)

TEMPLUM, (*Géog. anc.*) nom que Tacite, *in vita Agricolæ*, donne à une partie de la Ligurie. Voici le passage: *nam classis Othoniana licenter vaga dum in* Templo (*Liguriæ pars est*), *hostiliter populatur, matrem Agricolæ in prædiis suis interfecit*. On soupçonne qu'il y a faute dans cet endroit de Tacite, & qu'au-lieu de *dum in Templo*, il faut lire *dum Intemelios*. Un ancien manuscrit, porte, *dum Intemelium, Liguriæ urbs est*. Il sembleroit que cette derniere façon de lire devroit être préférée, étant appuyée sur un manuscrit. La seule difficulté qui arrête, c'est qu'on connoît un peuple de Ligurie nommé *Intemelii*, & qu'on ne voit point de lieu appellé *Intemelium*. (*D. J.*)

TEMPO DI GAVOTTA, (*Musiq. ital.*) c'est un air composé dans le mouvement de la gavotte, sans s'assujettir à suivre le nombre des mesures, ni les reprises ordinaires à la gavotte; il y a souvent des morceaux de cette nature dans les sonnates.

Tempo di minuetto est un mouvement semblable à celui du menuet, & qui est de trois tems légers. (*D. J.*)

TEMPORAL, LE, adj. *en Anatomie*, ce qui appartient aux tempes, est un os de chaque côté de la tête, ainsi nommé à cause de sa situation dans les tempes. *Voyez* TEMPES.

La figure de cet os est presque circulaire. La partie antérieure & la supérieure sont très-minces, & ne sont composées que d'une seule table. La partie inférieure & la postérieure sont épaisses, dures & inégales. *Voyez* CRANE.

L'os *temporal* est joint à l'os coronal par la suture écailleuse; c'est pourquoi il est appellé en cet endroit *os écailleux*. Sa partie inférieure est jointe à l'os occipital & au sphénoïde. Il est joint à ce dernier, comme aussi aux os de la mâchoire supérieure, par le moyen de certaines apophyses, & en cet endroit il porte le nom d'*os pierreux*. Voyez *l'article* PIERREUX.

Quoique l'os *temporal* ne soit composé que d'une seule piece dans les adultes, on y remarque dans les enfans trois pieces différentes, savoir l'écailleux qui occupe le dessus de l'os, l'os pétreux ou le rocher, & le cercle qui s'ossifie à l'extrémité du conduit auditif. Ce cercle dans l'adulte est uni de telle sorte au reste de l'os, qu'on ne trouve aucun vestige qui puisse donner à juger qu'il en ait été séparé; il croît de maniere avec le reste de l'os, qu'il forme un canal, lequel fait dans l'adulte une partie du conduit de l'oreille. (*D. J.*)

TEMPORAL, est un muscle qui vient par une origine charnue & demi-circulaire d'une partie de l'os coronal, de la partie inférieure du pariétal, & de la partie supérieure du *temporal*; de-là passant sous l'arcade zygomatique, & se réunissant comme dans un centre, il se termine par un fort & court tendon à l'apophyse coronoïde de la mâchoire inférieure qu'il tire en haut. *Voyez nos Pl. d'Anatomie, & leur explication.*

Ce muscle se nomme aussi *crotaphite*, & il est couvert d'une expansion tendineuse & forte appellée *calotte aponevrotique*. *Voyez* CROTAPHITE.

Il est bon d'observer ici que quand on est obligé de découvrir l'os situé sous le *muscle temporal* pour appliquer le trépan, il faut faire l'incision selon la direction des fibres de ce muscle, qui vont de la circonférence au centre, c'est-à-dire de haut en bas, par une seule section faite en son milieu ou en deux endroits en forme d'*V* majuscule, ou en 7 de chiffre; mais cette incision n'est pas indifférente à cause des gros vaisseaux qui montent en cet endroit à la tête, & qui peuvent occasionner une grande hémorrhagie. Ajoutez ici l'avis que donne Hippocrate, qu'une incision étant faite au muscle de la tempe, principalement en-travers, la convulsion survient au côté opposé, & réciproquement du côté gauche au côté droit, ce qui arrive par la cessation de l'équilibre. Il faut pourtant convenir que l'expérience apprend tous les jours qu'on peut sans danger, si le cas le requiert absolument, couper ce muscle en-travers, principalement dans sa partie supérieure & dans sa partie moyenne. (*D. J.*)

TEMPOREL, adj. & subst. se dit des biens & des possessions de la terre par opposition aux biens spirituels.

En certaines occasions on oblige les évêques & les autres bénéficiers à exécuter les lois du prince, sous peine de saisie de leur *temporel*.

TEMPOREL DES ROIS, *en Théologie*, signifie tant les terres ou possessions qui appartiennent aux souverains, que l'autorité avec laquelle ils gouvernent leurs peuples.

C'est une question vivement agitée dans les écoles que de savoir si le pape ou même l'Eglise ont un pouvoir, soit direct, soit indirect sur le *temporel* des rois, ou si ni l'un ni l'autre ne leur appartiennent en aucune maniere.

Tous les ultramontains prétendent que la puissance ecclésiastique a pour objet non-seulement le spirituel des états, & en conséquence ils accordent au pape, qu'ils regardent comme le seul principe & l'unique source de la jurisdiction spirituelle, le pouvoir de disposer de tous les biens terrestres, des royaumes mêmes & des couronnes. Mais ils se partagent sur la nature de cette autorité. Les uns soutiennent qu'elle est directe, les autres se contentent d'enseigner qu'elle est indirecte.

Dire que l'Eglise & le pape ont un pouvoir direct sur le *temporel* des rois, c'est reconnoître qu'ils peuvent immédiatement l'un & l'autre, par la nature-même de la puissance dont Jesus-Christ leur a confié l'administration, dépouiller les hommes, même les rois de leurs dignités, de leurs charges & de leurs biens quand ils manquent à leur devoir, & que cette sévérité est nécessaire pour la tranquillité des royaumes. Bellarmin lui-même, quoique très-zélé pour les droits & pour les privileges des souverains pontifes, rejette cette doctrine & la combat avec force. *Voyez* son traité *de roman. pontif. lib. V. c. j.*

Avancer que l'Eglise & le pape en la personne ont un pouvoir indirect sur le *temporel* des rois, c'est prétendre qu'ils sont l'un & l'autre en droit d'en disposer lorsqu'ils ne peuvent par des peines spirituelles ramener les pécheurs, & qu'ils jugent que l'infliction des peines corporelles est absolument nécessaire pour le bien de l'Eglise & pour le salut des ames. Telle est l'idée que Bellarmin lui-même donne de ce pouvoir indirect, dont il prend la défense avec vivacité dans l'ouvrage que nous venons de citer, *liv. V. ch. vj.*

Avant que de rapporter les raisons sur lesquelles Bellarmin fonde cette opinion; nous remarquerons qu'on en fixe ordinairement l'origine à Gregoire VII. qui vivoit dans le xj. siecle. „ Ce pape, dit M. Fleury, né avec un grand courage, & élevé dans la discipline monastique la plus réguliere, avoit un zele ardent de purger l'Eglise des vices dont il la voyoit infectée; mais dans un siecle si peu éclairé il n'avoit pas toutes les lumieres nécessaires pour régler son zele; & prenant quelquefois de fausses lueurs pour des vérités solides, il en tiroit sans hésiter les plus dangereuses conséquences. Le plus grand mal, c'est qu'il voulut soutenir les peines spirituelles par les temporelles qui n'étoient pas de sa compétence... Les papes avoient commencé plus de 200 ans auparavant à vouloir régler par autorité les droits des couronnes. Gregoire VII. suivit ces nouvelles maximes, & les poussa encore plus loin, prétendant que comme pape, il étoit en droit de déposer les souverains rebelles à l'Eglise. Il fonda cette prétention principalement sur l'excommunication. On doit éviter les excommuniés, n'avoir aucun commerce avec eux, ne pas même leur dire *bon jour*, suivant l'apôtre S. Jean. Donc un prince excommunié doit être abandonné de tout le monde; il n'est plus permis de lui obéir, de recevoir ses ordres, de l'approcher; il est exclu de toute société avec les chrétiens. Il est vrai que Grégoire VII. n'a jamais fait aucune décision sur ce point, Dieu ne l'a pas permis. Il n'a pas prononcé formellement dans aucun concile, ni par aucune décrétale, que le pape a droit de déposer les rois: mais il l'a supposé pour constant, comme d'autres maximes aussi peu fondées qu'il croyoit certaines; par exemple, que l'Eglise ayant droit de juger des choses spirituelles, elle avoit droit à plus forte raison de juger des temporelles; que le moindre exorciste est au-dessus des empereurs, puisqu'il commande aux démons; que la royauté est l'ouvrage du démon, fondé sur l'orgueil humain; au-lieu que le sacerdoce est l'ouvrage de Dieu; enfin, que le moindre chrétien vertueux est plus véritablement roi, qu'un roi criminel, parce que ce prince n'est plus un roi, mais un tyran. Maxime que Nicolas I. avoit avancée avant Gregoire VII. & qui semble avoir été tirée du livre apocryphe des *constitutions apostoliques* où elle se trouve expressément..... C'est sur ces fondemens que Gregoire VII. prétendoit en général que, suivant le bon ordre, c'étoit l'Eglise qui devoit distribuer les couronnes, & juger les souverains; & en particulier il prétendoit que tous les princes chrétiens lui devoient prêter serment de fidélité, & lui payer tribut „. *Discours sur l'histoire ecclésiastique, depuis l'an 600 jusqu'à l'an* 1100, *n°. xvij. & xviij.*

Ces prétentions ont paru trop excessives aux théologiens ultramontains eux-mêmes; il se sont contentés de soutenir la puissance indirecte du pape sur le *temporel* des rois. Bellarmin appuie cette opinion de raisonnemens & de faits. Les principaux raisonnemens qu'il emploie se réduisent à ceux-ci. 1°. Que la puissance civile est soumise à la puissance *temporelle*, quand l'une & l'autre sont partie de la république chrétienne; & par conséquent que le prince spirituel doit dominer sur le prince *temporel*, & disposer de ses états pour le bien spirituel, par la raison que tout

su

supérieur peut commander à son inférieur. 2°. Que la fin de la puissance *temporelle* est subordonnée à la fin de la puissance spirituelle, la fin de l'une étant la félicité *temporelle* des peuples, & l'autre ayant pour fin leur félicité éternelle; d'où il conclut que la premiere doit être soumise & céder à la seconde. 3°. Que les rois & les pontifes, les clercs & les laïques ne font pas deux républiques; mais une seule, un seul corps qui est l'Eglise. Or, ajoute-t-il, dans quelque corps que ce soit, les membres dépendant de quelque chef principal; on convient que la puissance spirituelle ne dépend pas de la *temporelle*; c'est donc celle-ci qui dépend de l'autre. 4°. Si l'administration *temporelle* empêche le bien spirituel, le prince est tenu de la changer, & l'Eglise a droit de l'y contraindre; car elle doit avoir toute la puissance nécessaire pour procurer ce bien spirituel: or la puissance de disposer du *temporel* des rois est quelquefois nécessaire pour cet effet, autrement les princes impies pourroient impunément favoriser les hérétiques, renverser la religion, &c. 5°. Il n'est pas permis aux Chrétiens de tolérer un roi infidele ou hérétique, s'il s'efforce de pervertir ses sujets. Or, il n'appartient qu'au pape ou à l'Eglise de juger s'il abuse ainsi de sa puissance; & par conséquent c'est au pape ou à l'Eglise à décider s'il doit être déposé ou reconnu pour légitime souverain. 6° Quand les princes ou les rois se convertissent au christianisme, on ne les reçoit que sous la condition expresse ou tacite de se soumettre à Jesus-Christ, & de défendre sa religion; on peut donc les priver de leurs états, s'ils manquent à la remplir 7°. Quand Jesus-Christ a confié à S. Pierre & à ses successeurs le soin de son troupeau, il lui a accordé le pouvoir de le défendre contre les loups, c'est-à-dire les hérétiques & les infideles; or la puissance *temporelle* est nécessaire à cet effet. 8°. Les princes séculiers exercent leur pouvoir sur des choses spirituelles en faisant des lois sur ce qui concerne le culte de Dieu, l'administration des sacremens, la décence du service divin; l'Eglise peut donc également exercer sa puissance sur les choses *temporelles* lorsqu'elle le juge nécessaire pour la défense & la conservation de la religion.

Tous ces raisonnemens de Bellarmin, ou sont de purs sophismes qui supposent ce qui est en question, ou partent de principes évidemment faux. Car 1°. de ce que l'Eglise peut exercer la jurisdiction spirituelle sur la personne des rois en tant que fideles, s'ensuit-il qu'elle ait quelqu'autorité sur eux en tant qu'ils sont rois? Est-ce en cette qualité qu'ils lui sont inférieurs? 2° La fin que se propose chaque puissance est bien différente l'une de l'autre, leurs limites sont distinguées, & elles sont parfaitement indépendantes chacune dans son genre. 3°. L'Eglise n'est qu'un seul corps, mais auquel la puissance *temporelle* n'appartient pas; le pouvoir que lui a confié Jesus-Christ est purement spirituel; & comme l'empire ne doit point empiéter sur les droits du sacerdoce, le sacerdoce ne doit point usurper ceux de l'empire. 4°. L'Eglise a droit de contraindre les princes à procurer le bien de la religion, en employant les conseils, les exhortations, même les peines spirituelles si elles sont absolument nécessaires; mais s'ensuit-il de-là qu'elle puisse les déposer & les priver de leurs états? Sont-ce-là les armes qu'elle a employées contre les persécutions des empereurs payens? 5° On convient qu'il n'est pas permis de tolérer un prince impie & hérétique, c'est-à-dire de servir son impiété, de soutenir son erreur; mais ces vices ne lui ôtent point sa souveraineté, & ne dispensent point ses sujets de l'obéissance qui lui est due quant au *temporel*; les premiers fideles toléroient en ce sens les Nérons & les Dioclétiens; non par foiblesse, comme le prétend Bellarmin, mais par principe de conscience, parce qu'ils étoient persuadés qu'en aucun cas la révolte n'est permise à des sujets. 6°. La condition que suppose Bellarmin dans la soumission des princes à l'Eglise, est une pure chimere: ils se soumettent aux peines spirituelles que l'Eglise peut décerner contre tous ses enfans, du nombre desquels sont les princes; mais ils tiennent leur puissance *temporelle* immédiatement de Dieu; c'est à lui seul qu'ils en sont comptables. 7°. Jesus-Christ n'a donné à S. Pierre & à ses successeurs, en qualité de chef de l'Eglise, que la puissance spirituelle pour préserver leur troupeau de la contagion de l'erreur. 8°. Les princes sont les protecteurs de l'Eglise & ses défenseurs; mais ils n'ont pas pour cela de pouvoir sur le spirituel; l'Eglise n'en a donc pas davantage sur leur *temporel*, quoiqu'elle fasse des lois contre ceux qui refusent d'obéir à leur légitimes souverains.

Le même auteur accumule différens faits, tels que la conduite de S. Ambroise à l'égard de Théodose; le privilege accordé par S. Grégoire le grand au monastere de S. Médard de Soissons; l'exemple de Grégoire II qui défendit aux peuples d'Italie de payer les tributs accoutumés à l'empereur Léon, surnommé *Brisimage*, que ce pontife avoit excommunié; la déposition de Childeric, de Wamba roi des Goths, des empereurs Louis le Débonnaire & Henri IV. Frédéric II & Louis de Baviere, &c. mais tous ces faits ne concluent rien, parce que ce sont autant d'usurpations manifestes de la puissance pontificale sur l'autorité temporelle; d'ailleurs Bellarmin les rapporte souvent d'une maniere infidele, contraire à la narration des auteurs contemporains; il les tourne à l'avantage de sa cause d'une maniere qui toute subtile qu'elle est, fait peu d'honneur ou à son jugement ou à sa bonne foi. Consultez sur ces faits la *défense de la déclaration du clergé* par M. Bossuet, & imprimée en 1723.

L'église gallicane qui dans tous les siecles ne s'est pas moins distinguée par sa vénération envers le saint-siege, que par sa fidélité pour les souverains, s'est constamment opposée à cette doctrine des ultramontains; ses théologiens établissent le sentiment contraire sur les autorités les plus respectables, & sur les raisonnemens les plus solides. Le premier principe dont ils partent, est que la puissance que Jesus-Christ a donnée à ses apôtres & à leurs successeurs, est une puissance purement spirituelle, & qui ne se rapporte qu'au salut éternel. En effet, les ministres de la religion n'ont, en vertu de l'institution divine, d'autre autorité que celle dont Jesus-Christ-même étoit dépositaire en qualité de médiateur: *Comme mon Pere m'a envoyé*, leur dit-il, *je vous envoie aussi de même. Joan. xx.* 21. Or le Sauveur du monde, considéré comme médiateur, n'avoit aucun pouvoir sur le *temporel* des princes. Ses discours & ses actions concourent à le démontrer. Interrogé par Pilate s'il est vrai qu'il se croit roi des Juifs, il proteste qu'il n'a aucun pouvoir sur le *temporel* des rois, qu'il ne vient pas pour détruire les états des princes de la terre: *mon royaume*, répond-il, *n'est point de ce monde. si mon royaume étoit de ce monde*, mes sujets *combattroient pour empêcher qu'on ne me livrât aux Juifs: mais mon royaume n'est point ici. ibid.* 36. Le magistrat romain insiste, *vous êtes donc roi, ibid.* 37. *oui*, lui dit Jesus-Christ, *vous le dites, je suis roi, c'est pour cela que je suis né, & que je suis venu dans le monde, afin de rendre témoignage à la vérité. Quiconque appartient à la vérité écoute ma voix*. Pouvoit-il marquer plus précisément que sa royauté ne s'étendoit que sur des choses spirituelles, qu'il étoit roi d'un royaume tout divin & tout céleste que son Pere alloit former par sa prédication & par celle de ses apôtres dans tout l'univers. Lui-même pendant sa vie mortelle se soumet à l'empire des Césars, & leur paye le tribut. Si le peuple, épris de ses miracles, veut le faire roi, il prend la fuite pour se soustraire à leurs sollicitations. Un homme lui propose d'être arbitre entre son frere & lui au sujet d'une succession qui lui étoit échue, il lui répond que ce n'est point à lui à juger des choses *temporelles*, qu'il s'adresse à ceux qui ont ce pouvoir: *O homme, qui m'a établi pour vous juger, & pour faire vos partages? Luc. xij.* 14. Il recommande également l'obéissance qu'on doit aux Césars, comme celle qu'on doit à Dieu.

Mais, dira-t-on, si Jesus-Christ n'a pas lui-même exercé cette puissance, peut-être l'a-t-il accordée à ses apôtres, c'est ce dont on ne trouve nulle trace dans l'Ecriture; toute la puissance que Jesus Christ accorde à ses apôtres, se réduit au pouvoir d'annoncer l'Evangile, de baptiser, de lier ou de délier les péchés, de consacrer l'Eucharistie, d'ordonner les ministres; en un mot, de conférer tous les sacremens, de lancer l'excommunication, ou d'infliger d'autres peines canoniques contre ceux qui se révolteroient contre les lois de l'Eglise; enfin il leur déclare expressément que leur ministere est un ministere de paix, de charité, de douceur, de persuasion, qu'il n'a rien de commun avec la domination que les princes *temporels* exercent sur leurs sujets. *Reges gentium*

tium dominantur eorum, vos autem non ſic. Luc. xvij. 25.

Leur ſecond principe eſt que l'Egliſe ne peut changer ni détruire ce qui eſt de droit divin. Or telle eſt d'une part la puiſſance des ſouverains ſur leurs peuples, & d'une autre l'obeiſſance que les peuples doivent à leurs ſouverains. Ces deux vérités ſe trouvent également établies par ces paroles de S. Paul: *toute perſonne vivante doit être ſoumiſe aux puiſſances ſouveraines; car il n'y a point de puiſſance qui ne vienne de Dieu, & celles qui ſont. ſont ordonnées de Dieu; ainſi qui réſiſte à la puiſſance, réſiſte à l'ordre de Dieu. Rom. xiij.* 1. La ſeconde ne l'eſt pas moins évidemment par ce que dit S. Pierre: *ſoyez ſoumis à toute créature humaine à cauſe de Dieu, ſoit au roi comme au plus excellent, ſoit aux chefs comme envoyés par ſes ordres, & dépoſitaires de ſon autorité. Epit. I. c. ij.* 13. C'étoit de Néron & des empereurs payens que les apôtres parloient de la ſorte. Si la révolte eût jamais pû être colorée de quelque prétexte, c'eût été ſans doute de celui de défendre la religion contre ſes perſécuteurs; mais les premiers fideles ne furent jamais qu'obéir & mourir.

La tradition n'eſt pas moins formelle ſur ce point que l'Ecriture. Tous les docteurs de l'Egliſe enſeignent 1°. que la puiſſance ſéculiere vient immédiament de Dieu, & ne dépend que de lui ſeul. *Chriſtianus*, diſoit Tertullien, *nullius eſt hoſtis nedum imperatoris quem ſciens à Deo ſuo conſtitui, neceſſe eſt ut & ipſum diligat & revereatur & honoret & ſalvum velit. Colimus ergo imperatorem ſic quomodo & nobis licet, & ipſi expedit ut hominem a Deo ſecundum, & quidquid eſt à Deo conſecutum & ſolo Deo minorem*, lib. ad ſcapul. *c. ij.* Optat *l. III.* contr. Parmenian. *ſuper imperatorem non eſt uni ſolus Deus qui fecit imperatorem*; & S. Auguſtin, *lib. V. de civit. Dei, cap. xxj. non tribuamus dandi regni atque imperii poteſtatem, niſi Deo vero.*

2°. Qu'on doit obéir aux princes, même quand ils abuſent viſiblement de leur puiſſance, & qu'il n'eſt jamais permis à leur ſujets de prendre les armes contre eux: *Neque tunc*, dit S. Auguſtin en parlant des perſécutions des empereurs païens, *civitas Chriſti adverſus impios perſecutores pro ſalute* temporali *pugnavit. Ligabantur, cedebantur, includebantur, urebantur, torquebantur .... non erat eis pro ſalute pugnare niſi ſalutem pro ſalvatore contemnere de civit. Dei, lib. II. cap. v.* & ſur le *Pſ. cxxiv.* le même pere s'exprime ainſi: *Julianus extitit infidelis imperator .... milites chriſtiani ſervierunt imperatori infideli. Ubi veniebatur ad cauſam Chriſti non agnoſcebant niſi illum qui in cœlo erat. Si quando volebat ut idola colerent, ut thurificarent, præponebant illi Deum: quando autem dicebat, producite aciem, iter contra illam gentem, ſtatim obtemperabant. Diſtinguebant Dominum æternum a domino* temporali, *& tamen ſubditi erant propter Dominum æternum etiam domino temporali.* S. Jérôme, S. Ambroiſe, S. Athanaſe, S. Grégoire de Nazianze, Tertullien & les autres apologiſtes de la religion tiennent le même langage.

3°. Que comme les princes ont reçu de Dieu le glaive matériel pour exercer la juſtice vindicative, & contenir les méchans, l'Egliſe n'a reçu qu'un glaive ſpirituel, pour exercer ſa puiſſance ſur les ames. *Pacificos vult Chriſtus eſſe ſuos diſcipulos*, dit Origenes ſur le *chap. xvj.* de S. Matthieu, *ut bellicum gladium deponentes, alterum pacificum accipiant gladium quem dicit ſcriptura gladium ſpiritus*: & S. Chryſoſtôme, *rex habet arma ſenſibilia, ſacerdos arma ſpiritualia.*

Mais n'eſt-il pas permis au-moins à l'Egliſe de ſe ſervir du glaive matériel, quand la religion eſt en péril & pour ſa défenſe? Voici ce qu'en penſoit Lactance: *Non eſt opus vi & injuria, quia religio cogi non poteſt ..... defendenda eſt non occidendo ſed moriendo, non ſævitia ſed patientia, non ſcelere ſed fide*, lib. V. *divin. inſtitut.*

Il eſt preſqu'inconcevable qu'après une doctrine ſi fondée & ſi publique, il ait pû ſe trouver des théologiens qui ayent ſoutenu les prétentions des papes ou même de l'Egliſe ſur le *temporel* des rois: l'indépendance des deux puiſſances & leurs limites n'étoient-elles pas aſſez marquées?

Les ſouverains pontifes eux-mêmes avoient reconnu cette vérité. „ Il y a deux puiſſances, dit le pape „ Gélaſe. I. écrivant à l'empereur Anaſtaſe, qui „ gouvernent le monde; l'autorité des pontifes & la „ puiſſance royale. ... ſachez que quoique vous préſidiez au genre humain dans les choſes *temporelles*, vous devez cependant être ſoumis aux miniſtres de Dieu dans tout ce qui concerne la religion: „ car ſi les évêques ſe ſoumettent aux lois que vous „ faites touchant le *temporel*, parce qu'ils reconnoiſſent que vous *avez reçu de Dieu le gouvernement* „ *de l'empire, avec quelle affection ne devez-vous* „ *pas obéir à ceux qui ſont prépoſés pour l'adminiſtration des ſaints myſteres? tome IV. des concil.* „. Innocent III. *cap. per venerabilem*, dit expreſſément, *que le roi de France ne reconnoit point de ſupérieur pour le temporel*: & Clément V. déclare que la bulle *unam ſanctam* de Boniface VIII. *ne donne à l'Egliſe romaine aucun nouveau droit ſur le roi, ni ſur le royaume de France*. Dira-t-on que ces pontifes ſi éclairés ignoroient ou négligeoient leurs droits?

La doctrine des ultramontains eſt donc diamétralement oppoſée à celle de l'Ecriture, des peres & des papes mêmes; il y a plus, elle choque manifeſtement la raiſon en réduiſant même leurs prétentions au pouvoir indirect. Car pour que ce pouvoir fût quelque choſe de réel, il faudroit ou que le pouvoir des clés eût par lui-même la force de dépouiller immédiatement dans le cas de beſoin non-ſeulement des biens céleſtes, mais encore des biens *temporels*; ou que la privation des biens ſpirituels, effet immédiat & naturel du pouvoir des clés, emportât par ſa nature, dans le cas de néceſſité, la privation même des biens *temporels*. Or ni l'une ni l'autre de ces ſuppoſitions ne peut être admiſe. 1°. L'effet propre & unique du pouvoir des clés, même dans les circonſtances les plus preſſantes, ſe borne au dépouillement des biens ſpirituels. *Si votre frere n'écoute pas l'Egliſe*, dit Jeſus-Chriſt, Matth. *xviij. verſ.* 17. *qu'il ſoit à votre égard comme un païen & un publicain*; c'eſt-à-dire, ne le regardez plus comme une perſonne qui puiſſe vivre en ſociété de religion avec vous, ne l'admettez ni aux prieres communes, ni à la participation des ſacremens, ni à l'entrée de l'égliſe, ni à la ſépulture chrétienne. Voilà préciſément à quoi ſe réduiſent les effets les plus rigoureux de la puiſſance eccléſiaſtique. Les ſaints docteurs n'en ont jamais reconnu d'autres, & toutes les fois que cette ſévérité n'a point produit ce qu'on en eſpéroit, l'Egliſe n'a eu recours qu'aux larmes, aux prieres & aux gémiſſemens. 2°. Il eſt faux que la privation juridique des biens ſpirituels emporte par ſa propre efficace, dans le cas d'une néceſſité preſſante, le dépouillement des biens *temporels*. L'Egliſe n'a jamais admis ce principe, & il eſt même impoſſible de le recevoir. Car la ſévérité plus rigoureuſe de la puiſſance eccléſiaſtique ne peut s'étendre qu'au dépouillement des biens que l'on a comme fidele, & il eſt conſtant d'ailleurs qu'on ne poſſede pas les biens terreſtres à titre de *chrétien*, mais à titre de *citoyen*, qualité qui ne donne aucun lieu à la juriſdiction eccléſiaſtique.

Enfin on regarde avec raiſon cette doctrine comme dangereuſe, capable de troubler la tranquillité des états, & de renverſer les fondemens de la ſociété. En effet les conſéquences de ces principes ſont affreuſes; en les ſuivant, „ un roi dépoſé n'eſt plus „ un roi, dit M. l'abbé Fleury; donc s'il continue „ à ſe porter pour roi, c'eſt un tyran, c'eſt-à-dire „ un ennemi public, à qui tout homme doit courir „ ſus. Qu'il ſe trouve un fanatique qui ayant lu dans „ Plutarque la vie de Timoléon ou de Brutus, ſe perſuade que rien n'eſt plus glorieux que de délivrer „ ſa patrie; ou qui prenant de travers les exemples „ de l'Ecriture, ſe croye ſuſcité comme Aod ou comme Judith, pour affranchir le peuple de Dieu. Voilà la vie de ce prétendu tyran expoſée au caprice „ de ce viſionnaire, qui croira faire une action héroique & gagner la couronne du martyre. Il n'y „ en a par malheur, continue cet écrivain, que trop „ d'exemples dans l'hiſtoire des derniers ſiecles „. *Dict. ſur l'hiſt. eccleſiaſt.* depuis l'an 600 juſqu'à l'an 1100, *n°.* 18.

C'eſt donc à juſte titre que les plus célebres univerſités, & entre autres la faculté de Paris, & les égliſes les plus floriſſantes, telles que celle d'Allemagne, d'Angleterre & d'Eſpagne, ont proſcrit cette doctrine comme dangereuſe. De tout tems l'égliſe gallicane l'a rejettée ou combattue, mais ſur-tout par la fameuſe déclaration du clergé en 1682, ſur laquelle

ou

on peut consulter l'ouvrage de M. Dupin, & celui de M. Bossuet dont nous avons déja parlé. (1)

TEMS, s. m. (*Métaphysiq.*) succession de phénomenes dans l'univers, ou mode de durée marqué par certaines périodes & mesures, & principalement par mouvement & par la révolution apparente du soleil. *Voyez* MODE & DURÉE.

Voici les différentes opinions des philosophes sur le *tems*.

M. Locke observe que l'idée du *tems* en général s'acquiert en considérant quelque partie d'une durée infinie, divisée par des mesures périodiques; & l'idée de quelque *tems* particulier ou de longueur de durée, comme est un jour, un heure, *&c.* s'acquiert d'abord en remarquant certains corps qui se meuvent suivant des périodes régulieres, &, à ce qu'il semble, également distantes les unes des autres.

Comme nous pouvons nous représenter ou répéter tant que nous voulons ces longueurs ou mesures de *tems*, nous pouvons aussi nous imaginer une durée, dans laquelle rien ne se passe ou n'existe réellement, *&c.* c'est ainsi que nous nous formons l'idée de ce qu'on appelle *lendemain*, *année prochaine*, &c.

Quelques-uns des philosophes modernes définissent le *tems*; la durée d'une chose dont l'existence n'est point sans commencement, ni sans fin; ce qui distingue le *tems* de l'éternité. *Voyez* ÉTERNITÉ.

Aristote & les Péripatéticiens définissent le *tems*, *numerus motus secundum prius & posterius*; ou une multitude de parties de mouvement qui passent & se succedent les unes des autres dans un flux continuel, & qui ont rapport ensemble entant que les unes sont antérieures & les autres postérieures.

Il s'en suivroit de-là que le *tems* n'est autre chose que le mouvement lui-même, ou du-moins la durée du mouvement, considéré comme ayant plusieurs parties, dont les unes succedent continuellement aux autres; mais, suivant ce principe, le *tems* ou la durée temporelle n'auroient pas lieu par rapport aux corps qui ne sont point en mouvement; cependant personne ne peut nier que ces corps n'existent dans le *tems*, ou qu'ils n'ayent une durée successive.

Pour éviter cet inconvénient, les Epicuriens & les Corpusculaires définissent le *tems*, une sorte de flux ou de succession différente du mouvement, & consistant dans une infinité de parties qui se succedent continuellement & immédiatement les unes aux autres; mais d'autres philosophes rejettent cette notion, comme établissant un être éternel indépendant de Dieu: en effet, comment concevoir un *tems* avant l'existence de choses qui soient susceptibles de flux ou de succession? & d'ailleurs il faudroit dire ce que c'est que ce flux, si c'est une substance ou un accident.

Plusieurs philosophes distinguent le *tems* comme on distingue le lieu, en *tems* absolu & en *tems* relatif. *Voyez* LIEU.

Le *tems* absolu est le *tems* considéré en lui-même, sans aucun rapport aux corps, ni à leurs mouvemens; ce *tems* s'écoule également, c'est-à-dire qu'il ne va jamais ni plus vîte, ni plus lentement, mais que tous les degrés de son écoulement, si on peut parler ainsi, sont égaux ou invariables.

Le *tems* relatif ou apparent est la mesure de quelque durée, rendue sensible par le moyen du mouvement. Comme le flux égal & uniforme du *tems* n'affecte point nos sens, & que dans ce flux il n'y a rien qui puisse nous faire connoître immédiatement le *tems* même, il faut de nécessité avoir recours à quelque mouvement, par lequel nous puissions déterminer la quantité du *tems*, en comparant les parties du *tems* à celles de l'espace que le mobile parcourt. C'est pourquoi, comme nous jugeons, que les *tems* sont égaux, quand ils s'écoulent pendant qu'un corps qui est en mouvement uniforme parcourt des espaces égaux, de même nous jugeons que les *tems* sont égaux quand ils s'écoulent pendant que le soleil, la lune & les autres luminaires célestes achevent leurs révolutions ordinaires, qui, à nos sens, paroissent uniformes. *Voyez* MOUVEMENT & UNIFORME.

Mais comme l'écoulement du *tems* ne peut être accéléré ni retardé, au-lieu que tous les corps se meuvent tantôt plus vîte, & tantôt plus doucement, & que peut-être il n'y a point de mouvement parfaitement uniforme dans la nature, quelques auteurs croient qu'on ne peut conclure que le *tems* absolu est quelque chose de réellement & effectivement distingué du mouvement: car en supposant pour un moment, que les cieux & les astres eussent été sans mouvement depuis la création, s'en suit-il de-là que le cours du *tems* auroit été arrêté ou interrompu? & la durée de cet état de repos n'auroit-elle point été égale au *tems* qui s'est écoulé depuis la création?

Com-

(1) Il est étonnant que l'auteur de cet article critique les Théologiens ultramontains, c'est-à-dire d'Italie, dont il taxe l'opinion comme contraire à l'écriture & à la tradition, ne voulant reconnoître aucune raison fondée de leur part, soutenant au contraire que tous leurs raisonnemens sont sophistiques. Quant à nous, nous ne voulons pas reveiller ici une controverse si bien défendue de part & d'autre par des célebres écrivains, sans qu'il ait encore paru jusqu'à présent une décision precise & convaincante. Nous nous contenterons pour le present de rapporter quelques faits tirés de l'histoire, dont on relevera d'une maniere la plus persuasive, que l'opinion des Théologiens Italiens est précisément la même que celle qu'ont eue l'Eglise Gallicane avec la Sorbonne & tous les Docteurs de ce royaume très-chrétien, depuis que la foi de Jesus Christ y fut prechée jusqu'à l'année 1682. où cet illustre clergé se départit de la doctrine qu'il avoit enseignée jusqu'alors, pour en adopter une toute contraire, & épouser une opinion tout nouvellement introduite dans ce royaume. Pour le prouver, nous proposerons d'abord la fameuse harangue que fit le Cardinal du Perron président de la chambre du tiers-Etat, par ordre & commission des autres deux chambres, je veux dire, de la Noblesse & du clergé, qui envoyerent quelques deputés, pour rendre par leur presence plus authentiques les sentimens de cet illustre Cardinal & pour approuver en même tems tout ce qu'il disoit, comme conforme au sentiment des deux chambres. Voici comme s'exprime Perron en françois, suivant la traduction faite en cette langue de son original, par une habile auteur de cette nation. „ Considerez que ce n'est pas moi que vous écoutez; car ce n'est „ point moi qui parle en cette cause, mais tous les corps de l'or„ dre écclesiastique & tous ceux de la noblesse qui lui a donné „ adjonctions & a deputé ces douze seigneurs pris des douze gou„ vernemens du Royaume, afin d'autoriser mes paroles de leur „ presence, & témoigner en cette occasion la mesme dévotion que „ leurs prédécesseurs ont porté à l'eglise. (venant ensuite à l'article, par la troisieme chambre, ce Cardinal poursuit ainsi) Vostre „ article contient la négative, à savoir qu'il n'y a aucun cas, au„ quel les sujets puissent estre absous du serment de fidelité qu'ils „ ont fait à leurs princes: & au contraire toutes les autres par„ ties de l'Eglise Catholique depuis que les écoles de Théologie „ y ont esté instituées jusques à la venue de Calvin, tiennent l'af„ firmative: à savoir que quand un prince vient à violer le ser„ ment qu'il a fait à Dieu & à ses sujets, de vivre & mourir „ en la religion catholique, & non seulement se rend Arien ou „ Mahometan, mais passe jusqu'à déclarer la guerre à Jesus-Christ; „ c'est-à-dire jusqu'à forcer ses sujets en leurs consciences & les „ contraindre d'embrasser l'Arianisme ou le Mahometisme ou au„ tre semblable infidelité; ce prince peut estre déclaré déchu „ de ses droits comme coupable de felonie envers celui à qui il „ a fait le serment de son Royaume, c'est à dire envers Jesus„ Christ, & ses sujets estre absous en conscience, & au tribunal „ spirituel & écclésiastique du serment de fidelité qu'ils lui ont „ presté: & que ce cas là arrivant, c'est à l'autorite de l'Eglise „ residente ou en son chef, qui est le pape, ou en son corps qui „ est le concile de faire cette declaration. Et non seulement tou„ tes les autres parties de l'Eglise catholique, mais mesme tous „ les docteurs qui ont esté en france depuis que les écoles de „ Théologie ont esté instituées, ont tenu l'affirmative, à savoir „ qu'en cas de Princes hérétiques ou infideles, & persécutant le „ Christianisme ou la religion Catholique, les sujets peuvent estre „ absous du serment de fidelité. „ Harangue de M. du Perron apud Char. *de potestate ecclesf. cap.* 30.

Il est vrai que Louis de Maimbourg & quelques autres voulurent faire paroître que le Cardinal du Perron exposa dans cette harangue son propre sentiment, & non celui des deux chambres qu'il representoit, mais cet auteur avec ses adherens se trouve dementi par Barthelemi Gramond, président du Parlement de Toulouse, qui dans le 1. livre de son histoire, vers la fin de l'année 1611 marque,, que ce savant homme (le Cardinal du Perron) défendoit „ la superiorité de la puissance papale sur celle des Rois infectés „ d'héresie; & que tous ceux qui avoient traité des matieres de „ théologie en presence de Calvin, avoient souscrit à ce sentiment. „ Que l'opinion contraire étoit pour lui, toute recente, & qu'elle „ avoit pour auteurs Luther & Calvin; que le sentiment pareillement „ contraire à cette nouvelle opinion, avoit été celui des siecles pré„ cédens; qu'il étoit encore aujourd'hui celui de tout le monde ca„ tholique. „ Que l'assertion de Gramond fût vraie on le peut clairement relever des ouvrages des plus grands hommes de France, qui l'enseignoit dans la Sorbonne. Nous nous dispenserons de rapporter ce qu'écrivirent S. Thomas l'Angelique 2. 2. *q.* 12 *art.* 2. S. Bonaventure *de Ecclesiastica Hierarch part* 2. *cap* 1. & beaucoup d'autres maîtres de l'université de Sorbonne, parce qu'ils sont Italiens de Nation. Nous nous contenterons de mettre sous les yeux de l'auteur du present article ce qu'écrivirent Alexandre d'Ales *part.* 4 *summa quæst* 10. Umbert de Vienne *Serm.* 70. Henri de Gand *Quodlibet lib.* 6. *Quæst* 24. Herveus Natal *tract. de Potest. Papa.* Jean de Paris dans son traité *de potestate regia & Papali cap.* 7. Jean Gerson dans son traité *de potestate ecclesiastica consideratione* 12. Jacques Almain dans son traité *de potestate Ecclesf. & laica Cap* 9. Jean majeur dans le 4. livre des sentences *dist.* 24. & plusieurs autres qu'on omet pour ne pas ennuyer le lecteur. Tous ceux-là ayant enseigné & écrit le sentiment que tiennent les Italiens, l'auteur de cet article ne peut faire sur ceux ci aucune censure, sans porter dans le même tems atteinte à cette école très-chrétienne qui professa tant de tems la même chose. Notre idée dans cette longue note a été seulement de faire connoître que c'est sans raison qu'on accuse les Théologiens d'Italie par rapport à une opinion qui a été également celle des Théologiens de l'Eglise très-chrétienne de France. (W)

Comme le *tems* abſolu eſt une quantité qui coule d'une maniere uniforme & qui eſt très-ſimple de ſa nature, les Mathématiciens le repréſentent à l'imagination par les plus ſimples grandeurs ſenſibles, & en particulier par des lignes droites & par des cercles, avec leſquels le *tems* abſolu paroît avoir beaucoup d'analogie pour ce qui regarde la ſucceſſion, la ſimilitude des parties, &c.

A la vérité, il n'eſt pas abſolument néceſſaire de meſurer le *tems* par le mouvement; car le retour conſtant & périodique d'une choſe qui arrive ou ſe manifeſte par intervalles également éloignés les uns des autres, comme par exemple, l'épanouiſſement d'une plante, &c. peuvent faire la même choſe. En effet, M. Locke fait mention d'un peuple de l'Amérique, lequel a coutume de compter les années par l'arrivée & par le départ des oiſeaux. *Chambers.*

Voici ce que penſe ſur la notion du *tems* M. Formey dans l'article qu'il nous a communiqué ſur ce ſujet. Il en eſt, dit-il, à-peu-près de la notion du *tems* comme de celle de l'eſpace. On eſt partagé ſur la realité. Cependant il y a beaucoup moins de partiſans du *tems* réel, que de l'eſpace réel, & l'on convient aſſez généralement que la durée n'eſt que l'ordre des choſes ſucceſſives entant qu'elles ſe ſuccedent, en faiſant abſtraction de toute autre qualité interne que la ſimple ſucceſſion. Ce qui fait naître la ſucceſſion confuſe & imaginaire du *tems*, comme de quelque choſe qui exiſte indépendamment des êtres ſucceſſifs, c'eſt la poſſibilité idéale.

On ſe figure le *tems* comme un être compoſé de parties continues & ſucceſſives, qui coule uniformément, qui ſubſiſte indépendamment des choſes qui exiſtent dans le *tems* qui a été dans un flux continuel de toute éternité & qui continuera de même. Mais cette notion du *tems* conduit aux mêmes difficultés que celle de l'eſpace abſolu, c'eſt-à dire que, ſelon cette notion, le *tems* ſeroit un être néceſſaire, immuable, éternel, ſubſiſtant par lui-même, & que par conſéquent tous les attributs de Dieu lui conviendroient. C'eſt ce que nous avons déja obſervé.

Par la poſſibilité idéale du *tems*, nous pouvons effectivement concevoir une ſucceſſion antérieure à la ſucceſſion réelle, pendant laquelle, il ſe ſeroit écoulé un *tems* aſſignable. C'eſt de cette idée qu'on ſe forme du *tems* qu'eſt venue la fameuſe queſtion que M. Clarke faiſoit à M. Leibnitz, pourquoi Dieu n'avoit pas crée le monde ſix mille ans plutôt ou plus tard? M. Leibnitz n'eut pas de peine à renverſer cette objection du docteur anglois, & ſon opinion ſur la nature du *tems* par le principe de la raiſon ſuffiſante; il n'eut beſoin pour y parvenir que de l'objection même de M. Clarke ſur la création. Car ſi le *tems* eſt un être abſolu qui conſiſte dans un flux uniforme, la queſtion pourquoi Dieu n'a pas créé le monde ſix mille ans plutôt ou plus tard devient réelle, & force à reconnoître qu'il eſt arrivé quelque choſe ſans raiſon ſuffiſante. En effet, la même ſucceſſion des êtres de l'univers étant conſervée, Dieu pouvoit faire commencer le monde plutôt ou plus tard, ſans cauſer le moindre dérangement. Or, puiſque tous les inſtans ſont égaux, quand on ne fait attention qu'à la ſimple ſucceſſion, il n'y a rien en eux qui eût pû faire préférer l'un à l'autre, dès qu'aucune diverſité ne ſeroit parvenue dans le monde par ce choix; ainſi un inſtant auroit été choiſi par Dieu préférablement à un autre, pour donner l'exiſtence à ce monde ſans raiſon ſuffiſante; ce qu'on ne peut point admettre.

Le *tems* n'eſt donc qu'un être abſtrait qui n'eſt rien hors des choſes, & qui n'eſt point par conſéquent ſuſceptible des propriétés que l'imagination lui attribue: voici comment nous arrivons à ſa notion. Lorſque nous faiſons attention à la ſucceſſion continue de pluſieurs êtres, & que nous nous repréſentons l'exiſtence du premier *A* diſtincte de celle du ſecond *B*, & celle du ſecond *B* diſtincte de celle du troiſieme *C*, & ainſi de ſuite, & que nous remarquons que deux n'exiſtent jamais enſemble; mais que *A* ayant ceſſé d'exiſter, *B* lui ſuccede auſſi-tôt, que *B* ayant ceſſé, *C* lui ſuccede, &c. nous nous formons la notion de cet être que nous appellons *tems*; & entant que nous rapporterons l'exiſtence d'un être permanent à ces êtres ſucceſſifs, nous diſons qu'il a duré un certain *tems*.

On dit donc qu'un être dure, lorſqu'il co-exiſte à pluſieurs autres êtres ſucceſſifs dans une ſuite continue. Ainſi la durée d'un être devient explicable & commenſurable par l'exiſtence ſucceſſive de pluſieurs autres êtres; car on prend l'exiſtence d'un ſeul de ces êtres ſucceſſifs pour un, celle de deux pour deux, & ainſi des autres; & comme l'être qui dure leur co-exiſte à tous, ſon exiſtence devient commenſurable par l'exiſtence de tous ces êtres ſucceſſifs. On dit, par exemple, qu'un corps emploie du tems à parcourir un eſpace, parce qu'on diſtingue l'exiſtence de ce corps dans un ſeul point, de ſon exiſtence dans tout autre point; & on remarque que ce corps ne ſauroit exiſter dans le ſecond point, ſans avoir ceſſé d'exiſter dans le premier, & que l'exiſtence dans le ſecond point ſuit immédiatemment l'exiſtence dans le premier. Et en tant qu'on aſſemble ces diverſes exiſtences & qu'on les conſidere comme faiſant un, on dit que ce corps emploie du *tems* pour parcourir une ligne. Ainſi le *tems* n'eſt rien de réel dans les choſes qui durent; mais c'eſt un ſimple mode ou rapport extérieur, qui dépend uniquement de l'eſprit, en tant qu'il compare la durée des êtres avec le mouvement du ſoleil, & des autres corps extérieurs, ou avec la ſucceſſion de nos idées. Car lorſqu'on fait attention à l'enchaînement des idées de notre ame, on ſe repréſente en même *tems* le nombre de toutes ces idées qui ſe ſuccedent; & de ces deux idées, ſavoir de l'ordre de leur ſucceſſion & de leur nombre, on ſe forme une troiſieme idée, qui nous repréſente le *tems* comme une grandeur qui s'augmente continuellement.

L'eſprit ne conſidere donc dans la notion abſtraite du *tems*, que les êtres en général; & abſtraction faite de toutes les déterminations que ces êtres peuvent avoir, on ajoute ſeulement à cette idée générale, qu'on en a retenu celle de leur non-co-exiſtence, c'eſt-à-dire, que le premier & le ſecond ne peuvent point exiſter enſemble, mais que le ſecond ſuit le premier immédiatement, & ſans qu'on en puiſſe faire exiſter un autre entre deux, faiſant encore ici abſtraction des raiſons internes, & des cauſes qui les font ſuccéder l'un à l'autre. De cette maniere l'on ſe forme un être idéal, que l'on fait conſiſter dans un flux uniforme, & qui doit être ſemblable dans toutes ſes parties.

Cet être abſtrait doit nous paroître indépendant des choſes exiſtantes, & ſubſiſtant par lui-même. Car puiſque nous pouvons diſtinguer la maniere ſucceſſive d'exiſter des êtres, de leurs déterminations internes, & des cauſes qui font naître cette ſucceſſion, nous devons regarder le *tems* à part comme un être conſtitué hors des choſes, capables de ſubſiſter ſans elles. Et comme nous pouvons auſſi rendre à ces déterminations générales les déterminations particulieres, qui en font des êtres d'une certaine eſpece, il nous doit ſembler que nous faiſons exiſter quelque choſe dans cet être ſucceſſif qui n'exiſtoit point auparavant, & que nous pouvons de nouveau l'ôter ſans détruire cet être. Le *tems* doit auſſi néceſſairement être conſidéré comme continu; car ſi deux êtres ſucceſſifs *A* & *B* ne ſont pas cenſés continus dans leur ſucceſſion, on en pourra placer un ou pluſieurs entre deux, qui exiſteront après que *A* aura exiſté, & avant que *B* exiſte. Or par-là même on admet un *tems* entre l'exiſtence ſucceſſive d'*A* & de *B*. Ainſi on doit conſidérer le *tems* comme continu. Toutes ces notions peuvent avoir leur uſage, quand il ne s'agit que de la grandeur de la durée & de compoſer les durées de pluſieurs êtres enſemble. Comme dans la Géométrie on n'eſt occupé que de ces ſortes de conſidérations, on peut fort bien mettre alors la notion imaginaire à la place de la notion réelle. Mais il faut bien ſe garder dans la Métaphyſique & dans la Phyſique da faire la même ſubſtitution; car alors on tomberoit dans les difficultés de faire de la durée un être éternel, & de lui donner tous les attributs de Dieu.

Le *tems* n'eſt donc autre choſe que l'ordre des êtres ſucceſſifs, & on s'en forme une idée en tant qu'on ne conſidere que l'ordre de leur ſucceſſion. Ainſi il n'y a point de *tems* ſans des êtres véritables & ſucceſſifs, rangés dans une ſuite continue; & il y a du *tems*, auſſi-tôt qu'il exiſte de tels êtres. Mais cette reſſemblance dans la maniere de ſe ſuccéder des êtres, & cet ordre qui naît de leur ſucceſſion, ne ſont pas ces choſes elles-mêmes.

Il en eſt du *tems* comme du nombre, qui n'eſt pas les choſes nombrées, & du lieu, qui n'eſt pas les choſes placées dans ce lieu; le nombre n'eſt qu'un aggrégé des mêmes unités, & chaque choſe devient une unité, quand on conſidere le tout ſimplement comme un

un être; ainsi le nombre n'est qu'une relation d'un être considéré à l'égard de tous; & quoiqu'il soit différent des choses nombrées, cependant il n'existe actuellement qu'en tant qu'il existe des choses qu'on peut réduire comme des unités sous la même classe. Ces choses posées, on pose un nombre, & quand on les ôte, il n'y en a plus. De même le *tems*, qui n'est que l'ordre des successions continues, ne sauroit exister, à-moins qu'il n'existe des choses dans une suite continue; ainsi il y a du *tems* lorsque ces choses sont, & on l'ôte, quand on ôte ces choses; & cependant il est, comme le nombre, différent de ces choses qui se suivent dans une suite continue. Cette comparaison du *tems* & du nombre peut servir à se former la véritable notion du *tems*, & à comprendre que le *tems*, de même que l'espace, n'est rien d'absolu hors des choses.

Quant à Dieu, on ne peut pas dire qu'il est dans le *tems*, car il n'y a point de succession en lui, puisqu'il ne peut lui arriver de changement. Dieu est toujours le même, ne varie point dans sa nature. Comme il est hors du monde, c'est-à-dire, qu'il n'est point lié avec les êtres dont l'union constitue le monde, il ne co-existe point aux êtres successifs comme les créatures. Ainsi sa durée ne peut se mesurer par celle des êtres successifs; car quoique Dieu continue d'exister pendant le *tems*, comme le *tems* n'est que l'ordre de la succession des êtres, & que cette succession est immuable par rapport à Dieu, auquel toutes les choses avec tous leurs changemens sont présentes à la fois, Dieu n'existe point dans le *tems*. Dieu est à la fois tout ce qu'il peut être, au lieu que les créatures ne peuvent subir que successivement les états dont elles sont susceptibles.

Le *tems* actuel n'étant qu'un ordre successif dans une suite continue, on ne peut admettre de portion du *tems*, qu'en tant qu'il y a eu des choses réelles qui ont existé & cessé d'exister; car l'existence successive fait le *tems*, & un être qui co-existe au moindre changement actuel dans la nature, a duré le petit *tems* actuel; & les moindres changemens, par exemple, les mouvemens des plus petits animaux, désignent les plus petites parties actuelles du *tems* dont nous puissions nous appercevoir.

On représente ordinairement le *tems* par le mouvement uniforme d'un point qui décrit une ligne droite, & on le mesure aussi par le mouvement uniforme d'un objet. Le point est l'état successif, présent successivement à différens points, & engendrant par sa fluxion une succession continue, à laquelle nous attachons l'idée du *tems*. Le mouvement uniforme d'un objet mesure le *tems*, car lorsque ce mouvement a lieu, le mobile parcourt, par exemple, un pié dans le même *tems*, dans lequel il en a parcouru un premier pié: donc la durée des choses qui co-existent au mobile pendant qu'il parcourt un pié, étant prise pour un, la durée de celles qui co-existeront à son mouvement pendant qu'il parcourra deux piés sera deux, & ainsi de suite; ensorte que par-là le *tems* devient commensurable, puisqu'on peut assigner la raison d'une durée à une autre durée qu'on avoit prise pour l'unité; ainsi dans les horloges l'aiguille se meut uniformement dans un cercle, & la douzieme partie de la circonférence de ce cercle fait unité, & l'on mesure le *tems* avec cette unité, en disant deux heures, trois heures, *&c.* De même on prend une année pour un, parce que les révolutions du soleil dans l'écliptique sont égales, au-moins sensiblement, & on s'en sert pour mesurer d'autres durées par rapport à cette unité. On connoît les efforts que les Astronomes ont faits pour trouver un mouvement uniforme qui les mît à portée d'en mésurer exactement le *tems*, & c'est ce que M. Huyghens a trouvé par le moyen des pendules. *Voyez* PENDULE. *&c.*

Comme ce sont nos idées qui nous représentent les êtres successifs, la notion du *tems* naît de la succession de nos idées, & non du mouvement des corps extérieurs; car nous aurions une notion du *tems*, quand même il n'existeroit autre chose que notre ame, & en tant que les choses qui existent hors de nous sont conformes aux idées de notre ame qui les représent, elles existent dans le *tems*.

Le mouvement est si loin de nous donner par lui-même l'idée de la durée, comme quelques philosophes l'ont prétendu, que nous n'acquérons même l'idée du mouvement, que par la réflexion que nous faisons sur les idées successives, que le corps qui se meut excite dans notre esprit par sa co-existence successive aux différens êtres qui l'environnent. Voilà pourquoi nous n'avons point l'idée du mouvement, en regardant la lune ou l'aiguille d'une montre, quoique l'une & l'autre soit en mouvement; car ce mouvement est si lent, que le mobile paroît dans ce même point pendant que nous avons une longue succession d'idées. Le *tems* bien loin d'être la même chose que le mouvement, n'en dépend donc à aucun égard. Tant qu'il y aura des êtres dont l'existence se succédera, il y aura nécessairement un *tems*, soit que les êtres se meuvent ou qu'ils soient en repos.

Il n'y a point de mesure du *tems* exactement juste. Chacun a sa mesure propre du *tems* dans la promptitude ou la lenteur avec laquelle ses idées se succedent, & c'est de ces différentes vîtesses en diverses personnes, ou dans la même en divers tems, que naissent ces façons de parler, *j'ai trouvé le tems bien long ou bien court*; car le *tems* nous paroît long lorsque les idées se succedent lentement dans notre esprit, & au contraire. Les mesures du *tems* sont arbitraires, & peuvent varier chez les différens peuples; la seule qui soit universelle, c'est l'instant. *Lisez* sur la mesure du *tems* les *écrits* de Messieurs Leibnitz & Clarke, dans le *recueil de diverses pieces*, publié par M. de Maizaux; le *tome I. chap. vj.* des *institutions de physique* de Madame du Châtelet; & les *paragraphes* 569. 587. *de l'ontologie* de M. Wolf. *Article de M.* FORMEY.

Quelques auteurs distinguent le *tems* en astronomique & civil.

Le *tems* astronomique est celui qui se mesure purement & simplement par le mouvement des corps célestes.

Le *tems* civil n'est autre chose que le *tems* astronomique, accommodé aux usages de la société civile, & divisé en années, mois, jours, *&c. Voyez* JOUR, SEMAINE, MOIS, ANNÉE, *&c.* Voyez *aussi* ALMANACH, CALENDRIER, *&c.*

Le *tems* fait l'objet de la chronologie. *V.* CHRONOLOGIE.

On distingue aussi dans l'Astronomie le *tems* vrai ou apparent, & le *tems* moyen; on en peut voir l'explication à *l'article* ÉQUATION DU TEMS. *Chambers.*

TEMS, s. m. (*Gramm.*) les Grammairiens, si l'on veut juger de leurs idées par les dénominations qui les désignent, semblent n'avoir eu jusqu'à présent que des notions bien confuses des *tems* en général & de leurs différentes especes. Pour ne pas suivre en aveugle le torrent de la multitude, & pour n'en adopter les décisions qu'en connoissance de cause, qu'il me soit permis de recourir ici au flambeau de la Métaphysique; elle seule peut indiquer toutes les idées comprises dans la nature des *tems*, & les différences qui peuvent en constituer les especes: quand elle aura prononcé sur les points de vue possibles, il ne s'agira plus que de les reconnoître dans les usages connus des langues, soit en les considérant d'une maniere générale, soit en les examinant dans les différens modes du verbe.

ART. I. *Notion générale des tems.* Selon M. de Gamaches (*dissert. I. de son Astronomie physique*) que l'on peut en ce point regarder comme l'organe de toute l'école cartésienne, *le tems est la succession même attachée à l'existence de la créature*. Si cette notion du *tems* a quelque défaut d'exactitude, il faut pourtant avouer qu'elle tient de bien près à la vérité, puisque l'existence successive des êtres est la seule mesure du *tems* qui soit à notre portée, comme le *tems* devient à son tour la mesure de l'existence successive.

Cette mobilité successive de l'existence ou du *tems*, nous la fixons en quelque sorte, pour la rendre commensurable, en y établissant des points fixes caractérisés par quelques faits particuliers: de même que nous parvenons à soumettre à nos mesures & à nos calculs l'étendue intellectuelle, quelque impalpable qu'elle soit, en y établissant des points fixes caractérisés par quelque corps palpable & sensible.

On donne à ces points fixes de la succession de l'existence ou du *tems*, le nom d'*époques* (du grec ἐποχή, venu de ἐπέχω, *morari*, arrêter), parce que ce sont des instans dont on arrête, en quelque maniere, la rapide mobilité, pour en faire comme des lieux de repos, d'où l'on observe, pour ainsi dire, ce qui co-existe, ce qui précede & ce qui suit. On appelle

pe-

période, une portion du *tems* dont le commencement & la fin sont déterminés par des époques: de περὶ, *circum*, & διὰ, *via*; parce qu'une portion de *tems* bornée de toutes parts, est comme un espace autour duquel on peut tourner.

Après ces notions préliminaires & fondamentales, il semble que l'on peut dire qu'en général *les tems sont les formes du verbe, qui expriment les différens rapports d'existence aux diverses époques que l'on peut envisager dans la durée*.

Je dis d'abord que ce sont les *formes du verbe*, afin de comprendre dans cette définition, non-seulement les simples inflexions consacrées à cet usage, mais encore toutes les locutions qui y sont destinées exclusivement, & qui auroient pu être remplacées par des terminaisons; ensorte qu'elle peut convenir également à ce qu'on appelle des *tems simples*, des *tems composés* ou *surcomposés*, & même à quantité d'idiotismes qui ont une destination analogue, comme en françois, *je viens d'entrer, j'allois sortir*, le monde *doit finir*, &c.

J'ajoute que ces formes *expriment les différens rapports d'existence aux diverses époques que l'on peut envisager dans la durée*: par-là après avoir indiqué le matériel des *tems*, j'en caractérise la signification, dans laquelle il y a deux choses à considérer, savoir les rapports d'existence à une époque, & l'époque qui est le terme de comparaison.

§ I. *Premiere division générale des* TEMS. L'existence peut avoir, en général, trois sortes de rapports à l'époque de comparaison; rapport de *simultanéité*, lorsque l'existence est coïncidente avec l'époque; rapport d'*antériorité*, lorsque l'existence précede l'époque; & rapport de *postériorité*, lorsque l'existence succede à l'époque. De-là trois especes générales de *tems*, les présens, les prétérits & les futurs.

Les *présens* sont les formes du verbe, qui expriment la simultanéité d'existence à l'égard de l'époque de comparaison. On leur donne le nom de *présens*, parce qu'ils désignent une existence, qui, dans le *tems* même de l'époque, est réellement présente, puisqu'elle est simultanée avec l'époque.

Les *prétérits* sont les formes du verbe, qui expriment l'antériorité d'existence à l'égard de l'époque de comparaison. On leur donne le nom de *prétérits*, parce qu'ils désignent une existence, qui, dans le *tems* même de l'époque, est déja passée (*præterita*), puisqu'elle est antérieure à l'époque.

Les *futurs* sont les formes du verbe, qui expriment la postériorité d'existence à l'égard de l'époque de comparaison. On leur donne le nom de *futurs*, parce qu'ils désignent une existence, qui, dans le *tems* même de l'époque, est encore à venir (*futura*), puisqu'elle est postérieure à l'époque.

C'est véritablement du point de l'époque qu'il faut envisager les autres parties de la durée successive pour apprécier l'existence; parce que l'époque est le point d'observation: ce qui co-existe est présent, ce qui précede est passé ou prétérit, ce qui suit est avenir ou futur. Rien donc de plus heureux que les dénominations ordinaires pour désigner les idées que l'on vient de développer; rien de plus analogue que ces idées, pour expliquer d'une maniere plausible les termes que l'on vient de définir.

L'idée de simultanéité caractérise très-bien les présens; celle d'antériorité est le caractere exact des prétérits; & l'idée de postériorité offre nettement la différence des futurs.

Il n'est pas possible que les *tems* des verbes expriment autre chose que des rapports d'existence à quelque époque de comparaison; il est également impossible d'imaginer quelque espece de rapport autre que ceux que l'on vient d'exposer: il ne peut donc en effet y avoir que trois especes générales de *tems*, & chacune doit être différenciée par l'un de ces trois rapports généraux.

Je dis *trois especes générales de* TEMS, parce que chaque espece peut se soudiviser, & se soudivise réellement en plusieurs branches, dont les caracteres distinctifs dépendent des divers points de vue accessoires qui peuvent se combiner avec les idées générales & fondamentales de ces trois especes primitives.

§. 2. *Seconde division générale des* TEMS. La soudivision la plus générale des *tems* doit se prendre dans la maniere d'envisager l'époque de comparaison, ou sous un point de vue général & indéterminé, ou sous un point de vue spécial & déterminé.

Sous le premier aspect, les *tems* des verbes expriment tel ou tel rapport d'existence à une époque quelconque & indéterminée: sous le second aspect, les *tems* des verbes expriment tel ou tel rapport d'existence à une époque précise & déterminée.

Les noms d'*indéfinis* & de *définis* employés ailleurs abusivement par le commun des Grammairiens, me paroissent assez propres à caractériser ces deux différences de *tems*. On peut donner le nom d'*indéfinis* à ceux de la premiere espece, parce qu'ils ne tiennent effectivement à aucune époque précise & déterminée, & qu'ils n'expriment en quelque sorte que l'un des trois rapports généraux d'existence, avec abstraction de toute époque de comparaison. Ceux de la seconde espece peuvent être nommés *définis*, parce qu'ils sont essentiellement relatifs à quelque époque précise & déterminée.

Chacune des trois especes générales de *tems* est susceptible de cette distinction, parce qu'on peut également considérer & exprimer la simultanéité, l'antériorité & la postériorité, ou avec abstraction de toute époque, ou avec relation à une époque précise & déterminée; on peut donc distinguer en *indéfinis* & *définis*, les présens, les prétérits & les futurs.

Un *présent indéfini* est une forme du verbe qui exprime la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque quelconque; un *présent défini* est une forme du verbe qui exprime la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque précise & déterminée.

Un *prétérit indéfini* est une forme du verbe qui exprime l'antériorité d'existence à l'égard d'une époque quelconque; un *prétérit défini* est une forme du verbe qui exprime l'antériorité d'existence à l'égard d'une époque précise & déterminée.

Un *futur indéfini* est une forme du verbe qui exprime la postériorité d'existence à l'égard d'une époque quelconque; un *futur défini* est une forme du verbe qui exprime la postériorité d'existence à l'égard d'une époque précise & déterminée.

§. 3. *Troisieme division générale des* TEMS. Il n'y a qu'une maniere de faire abstraction de toute époque, & c'est pour cela qu'il ne peut y avoir qu'un présent, un prétérit & un futur indéfini. Mais il peut y avoir fondement à la soudivision de toutes les especes de *tems* définis, dans les diverses positions de l'époque précise de comparaison, je veux dire, dans les diverses relations de cette époque à un point fixe de la durée.

Ce point fixe doit être le même pour celui qui parle & pour ceux à qui le discours est transmis, soit de vive voix soit par écrit; autrement une langue ancienne seroit, si je puis le dire, intraduisible pour les modernes; le langage d'un peuple seroit incommunicable à un autre peuple, celui même d'un homme seroit inintelligible pour un autre homme, quelque affinité qu'ils eussent d'ailleurs.

Mais dans cette suite infinie d'instans qui se succedent rapidement, & qui nous échappent sans cesse, auquel doit-on s'arrêter, & par quelle raison de préférence se déterminera-t-on pour l'un plutôt que pour l'autre? Il en est du choix de ce point fondamental, dans la grammaire, comme de celui d'un premier méridien, dans la géographie, rien de plus naturel que de se déterminer pour le méridien du lieu même où le géographe opere; rien de plus raisonnable que de se fixer à l'instant même de la production de la parole. C'est en effet celui qui dans toutes les langues, sert de dernier terme à toutes les relations de *tems* que l'on a besoin d'exprimer, sous quelque forme que l'on veuille les rendre sensibles.

On peut donc dire que la position de l'époque de comparaison est la relation à l'instant même de l'acte de la parole. Or cette relation peut être aussi ou de simultanéité, ou d'antériorité, ou de postériorité, ce qui peut faire distinguer trois sortes d'époques déterminées: une époque *actuelle* qui coincide avec l'acte de la parole: une époque *antérieure*, qui précede l'acte de la parole: & une époque *postérieure*, qui suit l'acte de la parole.

De-là la distinction des trois especes de *tems* définis en trois especes subalternes, qui me semblent ne pouvoir être mieux caractérisées que par les dénominations d'*actuel*, d'*antérieur* & de *postérieur* tirées de la position même de l'époque déterminée qui les différencie.

Un présent défini est donc *actuel*, *antérieur* ou *postérieur*, selon qu'il exprime la simultanéité d'exis-

tence à l'égard d'une époque déterminément actuelle, antérieure ou poſtérieure.

Un prétérit défini eſt *actuel*, *antérieur* ou *poſtérieur*, ſelon qu'il exprime l'antériorité d'exiſtence à l'égard d'une époque déterminément actuelle, antérieure ou poſtérieure.

Enfin un futur défini eſt pareillement *actuel*, *antérieur* ou *poſtérieur*, ſelon qu'il exprime la poſtériorité d'exiſtence à l'égard d'une époque déterminément actuelle, antérieure ou poſtérieure.

ART. II. *Conformité du ſyſtème métaphyſique des* TEMS *avec les uſages des langues*. On conviendra peut-être que le ſyſtème que je préſente ici, eſt raiſonné, que les dénominations que j'y emploie, en caractériſent très-bien les parties, puiſqu'elles déſignent toutes les idées partielles qui y ſont combinées, & l'ordre même des combinaiſons. Mais on a vu s'élever & périr tant de ſyſtèmes ingénieux & réguliers, que l'on eſt aujourd'hui bien fondé à ſe défier de tous ceux qui ſe préſentent avec les mêmes apparences de régularité; une belle hypothèſe n'eſt ſouvent qu'une belle fiction; & celle-ci ſe trouve ſi éloignée du langage ordinaire des Grammairiens, ſoit dans le nombre des *tems* qu'elle ſemble admettre, ſoit dans les noms qu'elle leur aſſigne, qu'on peut bien la ſoupçonner d'être purement idéale, & d'avoir aſſez peu d'analogie avec les uſages des langues.

La raiſon, j'en conviens, autoriſe ce ſoupçon; mais elle exige un examen avant que de paſſer condamnation. L'expérience eſt la pierre de touche des ſyſtèmes, & c'eſt aux faits à proſcrire ou à juſtifier les hypothèſes.

§. 1. *Syſtème des* PRÉSENS *juſtifié par l'uſage des langues*. Prenons donc la voie de l'analyſe; & pour ne point nous charger de trop de matiere, ne nous occupons d'abord que de la premiere des trois eſpeces générales de *tems*, des *préſens*.

I. Il en eſt un qui eſt unanimement reconnu pour préſent par tous les Grammairiens; *ſum*, je ſuis, *laudo*, je loue, *miror*, j'admire, &c. Il a dans les langues qui l'admettent, tous les caracteres d'un préſent véritablement indéfini, dans le ſens que j'ai donné à ce terme.

1°. On l'emploie comme préſent actuel; ainſi quand je dis, par exemple, à quelqu'un, *je vous loue d'avoir fait cette action*, mon action de *louer* eſt exprimée comme coexiſtante avec l'acte de la parole.

2°. On l'emploie comme préſent antérieur. Que l'on diſe dans un récit, *je le rencontre en chemin*, *je lui demande où il va*, *je vois qu'il s'embarraſſe*; „ en „ tout cela, où il n'y a que des *tems* préſens, *je le* „ *rencontre* eſt dit pour *je le rencontrai*; *je demande* „ pour *je demandai*; *où il va* pour *où il alloit*; *je* „ *vois* pour *je vis*; & *qu'il s'embarraſſe* pour *qu'il* „ *s'embarraſſoit*. „ Regnier, *gramm. franç. in-12, pag.* 343, *in-4°. pag.* 360. En effet, dans cet exemple les verbes *je rencontre*, *je demande*, *je vois*, déſignent mon action de *rencontrer*, de *demander*, de *voir*, comme coexiſtante dans le période antérieur indiqué par quelqu'autre circonſtance du récit; & les verbes *il va*, *il s'embarraſſe*, énoncent l'action d'*aller* & de *s'embarraſſer* comme coexiſtante avec l'époque indiquée par les verbes précédens *je demande* & *je vois*, puiſque ce que je *demandai*, c'eſt où *il alloit* dans l'inſtant même de ma demande, & ce que *je vis*, c'eſt qu'il *s'embarraſſoit* dans le moment même que *je le voyois*. Tous les verbes de cette phraſe ſont donc réellement employés comme des préſens antérieurs, c'eſt-à dire, comme exprimant la ſimultanéité d'exiſtence à l'égard d'une époque antérieure au moment de la parole.

3°. Le même *tems* s'emploie encore comme préſent poſtérieur. *Je pars demain*, *je fais tantôt mes adieux*: c'eſt-à-dire, *je partirai demain*, & *je ferai tantôt mes adieux*: *je pars* & *je fais* énoncent mon action de *partir* & de *faire*, comme ſimultanée avec l'époque nettement déſignée par les mots *demain* & *tantôt*, qui ne peut être qu'une époque poſtérieure au moment où je parle.

4°. Enfin l'on trouve ce *tems* employé avec abſtraction de toute époque, ou ſi l'on veut, avec une égale relation à toutes les époques poſſibles; c'eſt dans ce ſens qu'il ſert à l'expreſſion des propoſitions d'éternelle vérité: *Dieu eſt juſte*, *les trois angles d'un triangle ſont égaux à deux droits*: c'eſt que ces vérités ſont les mêmes dans tous les *tems*, qu'elles coexiſtent avec toutes les époques, & le verbe en conſéquence, ſe met à un *tems* qui exprime la ſimultanéité d'exiſtence avec abſtraction de toute époque, afin de pouvoir être rapporté à toutes ſes époques.

Il en eſt de même des vérités morales qui contiennent en quelque ſorte l'hiſtoire de ce qui eſt arrivé, & la prédiction de ce qui doit arriver. Ainſi dans cette maxime de M. de la Rochefoucault (*penſée LV.*) *la haine pour les favoris n'eſt autre choſe que l'amour de la faveur*, le verbe *eſt* exprime une ſimultanéité relative à une époque quelconque, & actuelle, & antérieure, & poſtérieure.

Le *tems* auquel on donne communément le nom de *préſent*, eſt donc un préſent indéfini, un *tems* qui n'étant nullement aſtreint à aucune époque, peut demeurer dans cette généralité, ou être rapporté indifféremment à toute époque déterminée, pourvu qu'on lui conſerve toujours ſa ſignification eſſentielle & inamiſſible, je veux dire, la ſimultanéité d'exiſtence.

Les différens uſages que nous venons de remarquer dans le préſent indéfini, peuvent nous conduire à reconnoître les préſens définis; & il ne doit point y en avoir d'autres que ceux pour leſquels le préſent indéfini lui-même eſt employé, parce qu'exprimant eſſentiellement la ſimultanéité d'exiſtence avec abſtraction de toute époque, s'il ſort de cette généralité, ce n'eſt point pour ne plus ſignifier la ſimultanéité, mais c'eſt pour l'exprimer avec rapport à une époque déterminée. Or

II. Nous avons vu le préſent indéfini employé pour le préſent actuel, comme quand on dit, *je vous loue d'avoir fait cette action*; mais dans ce cas-là même, il n'y a aucun autre *tems* que l'on puiſſe ſubſtituer à *je loue*; & cette obſervation eſt commune à toutes les langues dont les verbes ſe conjuguent par *tems*.

La conſéquence eſt facile à tirer: c'eſt qu'aucune langue ne reconnoit dans les verbes de préſent actuel proprement dit, & que partout c'eſt le préſent indéfini qui en fait la fonction. La raiſon en eſt ſimple: le préſent indéfini ne ſe rapporte lui-même à aucune époque déterminée; ce ſont les circonſtances du diſcours qui déterminent celle à laquelle on doit le rapporter en chaque occaſion; ici c'eſt à une époque antérieure; là, à une époque poſtérieure; ailleurs, à toutes les époques poſſibles. Si donc les circonſtances du diſcours ne déſignent aucune époque préciſe, le préſent indéfini ne peut plus ſe rapporter alors qu'à l'inſtant qui ſert eſſentiellement de dernier terme de comparaiſon à toutes les relations de *tems*, c'eſt-à-dire, à l'inſtant même de la parole: cet inſtant dans toutes les autres occurrences n'eſt que le terme éloigné de la relation; dans celle-ci, il en eſt le terme prochain & immédiat, puiſqu'il eſt le ſeul.

III. Nous avons vu le préſent indéfini employé comme préſent antérieur, comme dans cette phraſe, *je le rencontre en chemin*, *je lui demande où il va*, *je vois qu'il s'embraſſe*; & dans ces cas, nous trouvons d'autres *tems* que l'on peut ſubſtituer au préſent indéfini; *je rencontrai* pour *je rencontre*, *je demandai* pour *je demande*, & *je vis* pour *je vois*, ſont donc des préſens antérieurs; *il alloit* pour *il va*, & *il s'embarraſſoit* pour *il s'embarraſſe*, ſont encore d'autres préſens antérieurs. Ainſi nous voilà forcés à admettre deux ſortes de préſens antérieurs; l'un, dont on trouve des exemples dans preſque toutes les langues, *eram*, j'étois, *laudabam*, je louois, *mirabar*, j'admirois; l'autre, qui n'eſt connu que dans quelques langues modernes de l'Europe, l'italien, l'eſpagnol & le françois, *je fus*, *je louai*, *j'admirai*.

1°. Voici ſur la premiere eſpece, comment s'explique le plus célebre des grammairiens philoſophes, en parlant des *tems* que j'appelle *définis*, & qu'il nomme *compoſés dans le ſens*. „ Le premier, dit-il, „ (*gramm. gén. part. II. ch. xiv. édit de* 1660, *ch.* „ *xv. édit. de* 1756), eſt celui qui marque le paſſé „ avec rapport au préſent, & on l'a nommé *prétérit* „ *imparfait*, parce qu'il ne marque pas la choſe „ ſimplement & proprement faite, mais comme pré„ ſente à l'égard d'une choſe qui eſt déja néanmoins „ paſſée. Ainſi quand je dis, *cum intravit*, *cœnabam*, „ je ſoupois, lorſqu'il eſt entré, l'action de ſouper „ eſt bien paſſée au regard du *tems* auquel je parle, „ mais je la marque comme préſente au regard de „ la choſe dont je parle, qui eſt l'entrée d'un tel „.

De l'aveu même de cet auteur, ce *tems* qu'il nomme *prétérit*, marque donc la choſe comme préſente à l'égard d'une autre qui eſt déja paſſée. Or quoique cette choſe en ſoi doive être reputée paſſée à l'égard du *tems* où l'on parle, vû que ce n'eſt pas-là point de

vue

vue indiqué par la forme du verbe dont il est question; il falloit conclure que cette forme *marque le présent avec rapport au passé*, plutôt que de dire au contraire qu'elle *marque le passé avec rapport au présent*. Cette inconséquence est dûe à l'habitude de donner à ce *tems*, sans examen & sur la foi des Grammairiens, le nom abusif de *prétérit*; on y trouve aisément une idée d'antériorité que l'on prend pour l'idée principale, & qui semble en effet fixer ce *tems* dans la classe des prétérits; on y apperçoit ensuite confusément une idée de simultanéité que l'on croit sécondaire & modificative de la premiere: c'est une méprise, qui à parler exactement, renverse l'ordre des idées, & on le sent bien par l'embarras qui naît de ce désordre; mais que faire? Le préjugé prononce que le *tems* en question est prétérit; la raison réclame, on la laisse dire, mais on lui donne, pour ainsi dire, acte de son opposition, en donnant à ce prétendu prétérit le nom d'*imparfait*: dénomination qui caractérise moins l'idée qu'il faut prendre de ce *tems*, que la maniere dont on l'a envisagé.

2°. Le préjugé paroît encore plus fort sur la seconde espece de présent antérieur; mais dépouillons-nous de toute préoccupation, & jugeons de la véritable destination de ce *tems* par les usages des langues qui l'admettent, plutôt que par les dénominations hazardées & peu réfléchies des Grammairiens. Leur unanimité même déja prise en défaut sur le prétendu prétérit imparfait & sur bien d'autres points, a encore ici des caracteres d'incertitude qui la rendent justement suspecte de méprise. En s'accordant pour placer au rang des prétérits *je fus*, *je louai*, *j'admirai*, les uns veulent que ce prétendu prétérit soit *défini*, & les autres qu'il soit *indéfini* ou *aoriste*, termes qui avec un sens très-clair ne paroissent pas appliqués ici d'une maniere trop précise. Laissons-les disputer sur ce qui les divise, & profitons de ce dont ils conviennent sur l'emploi de ce *tems*; ils sont à cet égard des témoins irrécusables de sa valeur usuelle. Or en le regardant comme un prétérit, tous les Grammairiens conviennent qu'il n'exprime que les choses passées dans un période de *tems* antérieur à celui dans lequel on parle.

Cet aveu combiné avec le principe fondamental de la notion des *tems*, suffit pour décider la question. Il faut considérer dans les *tems* 1°. une relation générale d'existence à un terme de comparaison, 2°. le terme même de comparaison. C'est en vertu de la relation générale d'existence qu'un *tems* est présent, prétérit ou futur, selon qu'il exprime la simultanéité, l'antériorité ou la postériorité d'existence; c'est par la maniere d'envisager le terme, ou sous un point de vue général & indéfini, ou sous un point de vue spécial & déterminé, que ce *tems* est indéfini ou défini; & c'est par la position déterminée du terme, qu'un *tems* défini est actuel, antérieur ou postérieur, selon que le terme a lui-même l'un de ces rapports au moment de l'acte de la parole.

Or le *tems*, dont il s'agit, a pour terme de comparaison, non une époque instantanée, mais un période de *tems*: ce période, dit-on, doit être antérieur à celui dans lequel on parle; par conséquent c'est un *tems* qui est de la classe des définis, & entre ceux-ci il est de l'ordre des *tems* antérieurs. Il reste donc à déterminer l'espèce générale de rapport que ce *tems* exprime relativement à ce période antérieur: mais il est évident qu'il exprime la simultanéité d'existence, puisqu'il désigne la chose comme passée dans ce période, & non avant ce période; JE LUS *hier votre lettre*, c'est-à-dire que mon action de *lire* étoit simultanée avec le jour d'hier. Ce *tems* est donc en effet un présent antérieur.

On sent bien qu'il differe assez du premier pour n'être pas confondu sous le même nom; c'est par le terme de comparaison qu'ils different, & c'est delà qu'il convient de tirer la différence de leurs dénominations. Je disois donc que *j'étois*, *je louois*, *j'admirois* sont au *présent antérieur simple*, & que *je fus*, *je louai j'admirai* sont au *présent antérieur périodique*.

Je ne doute pas que plusieurs ne regardent comme un paradoxe, de placer parmi les présens, ce *tems* que l'on a toujours regardé comme un prétérit. Cette opinion peut néanmoins compter sur le suffrage d'un grand peuple, & trouver un fondement dans une langue plus ancienne que les nôtres. La langue allemande, qui n'a point de présent antérieur périodique, se sert du présent antérieur simple pour exprimer la même idée: *ich wvar* (j'étois *ou* je fus;) c'est ainsi qu'on le trouve dans la conjugaison du verbe auxiliaire *seyn* (être), de la *grammaire allemande* de M. Gottsched par M. Quand (*édit. de Paris*, 1754. *ch. vij. pag.* 41.); & l'auteur prévoyant bien que cela peut surprendre, dit expressément dans une note, que l'imparfait exprime en même tems en allemand le prétérit & l'imparfait des françois. Il est aisé de s'en appercevoir dans la maniere de parler des Allemands qui ne sont pas encore assez maîtres de notre langue: presque par-tout où nous employons le présent antérieur périodique, ils se servent du présent antérieur simple, & disent, par exemple, *je le trouvois hier en chemin*, *je lui demandois où il va*, *je voyois qu'il s'embarrasse*, au lieu de dire, *je le trouvai hier en chemin*, *je lui demandai où il alloit*, *je vis qu'il s'embarrassoit*: c'est le germanisme qui perce à-travers les mots françois, & qui dépose que nos verbes, *je trouvai*, *je demandai*, *je vis* sont en effet de la même classe que, *je trouvois*, *je demandois*, *je voyois*. Les Allemands, nos voisins & nos contemporains, & peut-être nos peres ou nos freres, en fait de langage, ont mieux saisi l'idée caractéristique de notre présent antérieur périodique, l'idée de simultanéité, que ceux de nos méthodistes françois qui se sont attachés servilement à la grammaire latine, plutôt que de consulter l'usage, à qui seul appartient la législation grammaticale, La langue angloise est encore dans le même cas que l'allemande; *i had* (j'avois & j'eus); *i was* (j'étois & je fus). On peut voir la grammaire françoise-angloise de Mauger, *pag.* 69, 70; & la grammaire angloise françoise de Festeau, *pag.* 42, 45, (*in-8. Bruxelles*, 1693.) Au reste je parle ici à ceux qui saisissent les preuves métaphysiques, qui les apprécient, & qui s'en contentent: ceux qui veulent des preuves de fait, & dont la métaphysique n'est peut-être que plus sûre, trouveront plus loin ce qu'ils desirent; des témoignages, des analogies, des raisons de syntaxe, tout viendra par la suite à l'appui du systême que l'on développe ici,

IV. Continuons & achevons de lutter contre les préjugés, en proposant encore un paradoxe. Nous avons vu le présent indéfini employé pour le présent postérieur, comme dans cette phrase, *je pars demain*; dans ce cas nous trouvons un autre *tems* que l'on peut substituer au présent indéfini, & ce ne peut être que le présent postérieur lui-même: *je partirai* est donc un présent postérieur. Les gens accoutumés à voir les choses sous un autre aspect & sous un autre nom, vont dire ce que m'a déja dit un homme d'esprit, versé dans la connoissance de plusieurs langues, que je vais faire des présens de tous les *tems* du verbe. Il faudroit pour cela que je confondisse toutes les idées distinctives des *tems*, & j'ose me flatter que mes réflexions auront une meilleure issue,

Un présent postérieur doit exprimer la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque déterminément postérieure, & c'est précisément l'usage naturel du *tems* dont il s'agit ici. Ecoutons encore l'auteur de la grammaire générale. „ On auroit pu de même, „ dit-il (*loc. cit.*), ajouter un quatrieme *tems* com„ posé, savoir celui qui eût marqué l'avenir avec „ rapport au présent... néanmoins dans l'usage on „ l'a confondu... & en latin même on se sert pour „ cela de futur simple: *cum cœnabo*, *intrabis* (vous „ entrerez quand je souperai), par où je marque „ mon souper comme futur en soi, mais comme pré„ sent à l'égard de votre entrée „.

On retrouve encore ici le même défaut que j'ai déja relevé à l'occasion du présent antérieur simple: l'auteur dit que le *tems* dont il parle, *eût marqué l'avenir avec rapport au présent*, & il prouve lui-même qu'il falloit dire qu'il *eût marqué le présent avec rapport à l'avenir*, puisque, de son aveu, *cœnabo* dans la phrase qu'il allegue, marque mon souper comme présent à l'égard de votre entrée, qui en soi est à venir. *Cœnabo* (je souperai) est donc un présent postérieur.

Non, dit M. Lancelot; le présent postérieur n'existe point; c'est le futur simple qui en fait l'office dans l'occurrence. Si je prenois l'inverse de la thése, & que je dise que le futur n'existe point, mais que le présent postérieur en fait les fonctions; je crois qu'il seroit difficile de décider d'une maniere raisonnable entre les deux assertions: mais sans recourir à un faux-fuyant qui n'éclairciroit rien, qu'on me dise seulement pourquoi on ne tient aucun compte dans la conjugaison du verbe des *tems* très-réels *cœnaturus sum*, *cœnaturus eram*, *cœnaturus ero*, qui sont évidem-

ment

ment des futurs? Or s'il existe d'autres futurs que *cœnabo*, pourquoi refuseroit-on à *cœnabo* la dénomination de présent postérieur, puisqu'il en fait réellement les fonctions.

Ceux qui auront lu l'*article* FUTUR, m'objecteront que je suis en contradiction avec moi-même, puisque j'y regarde comme futur le même *tems* que je nomme ici présent postérieur. J'avoue la contradiction de la doctrine que j'expose ici, avec l'article en question: mais il contient déja le germe qui se développe aujourd'hui. Ce germe, contraint alors par la concurrence des idées de mon collégue, n'a ni pu ni dû se développer avec toute l'aisance que donne une liberté entiere: & l'on ne doit regarder comme moi, dans cet article, que ce qui peut faire partie de mon système; je désavoue le reste, ou je le retracte.

§. 2. *Système des* PRÉTÉRITS *justifié par les usages des langues*. Comme nous avons reconnu quatre présens dans notre langue, quoiqu'on n'en trouve que trois dans la plûpart des autres; nous allons y reconnoître pareillement quatre prétérits, tandis que les autres langues n'en admettent au plus que trois.

I. Le premier *fui* (j'ai été), *laudavi* (j'ai loué), *miratus sum* (j'ai admiré), &c. généralement reconnu pour prétérit, & décoré par tous les grammairiens du nom de *prétérit-parfait*, a tous les caracteres exigibles d'un prétérit indéfini: & quoiqu'en effet on ne l'employe pas à autant d'usages différens que le présent indéfini, il en a cependant assez pour prouver qu'il renferme fondamentalement l'abstraction de toute époque, ce qui est l'essence des *tems* indéfinis.

1°. On fait usage de ce prétérit pour désigner le prétérit actuel. *J'AI LU l'excellent livre des Tropes*, c'est-à-dire, *mon action de lire ce livre est antérieure au moment même où je parle*. Il y a plus; aucune langue n'a établi dans ses verbes un prétérit actuel proprement dit; c'est le prétérit indéfini qui en fait les fonctions, & c'est par la même raison qui fait que le présent indéfini tient lieu de présent actuel, raison, par conséquent, que je ne dois plus répéter.

2°. On emploie fréquemment le prétérit indéfini pour le prétérit postérieur. *J'AI FINI dans un moment; si vous AVEZ RELU cet ouvrage demain, vous m'en direz votre avis*: dans le premier exemple, *j'ai fini*, énonce l'action de *finir* comme antérieure à l'époque désignée par ces mots, *dans un moment*, qui est nécessairement une époque postérieure; c'est comme si l'on disoit, *J'AURAI FINI dans un moment*, ou *dans un moment je pourrai dire*, *J'AI FINI*: dans le second exemple, *vous avez relu*, présente l'action de *relire* comme antérieure à l'époque postérieure indiquée par le mot *demain*, & c'est comme si l'on disoit, *lorsque VOUS AUREZ RELU demain cet ouvrage, vous m'en direz votre avis*, ou *lorsque demain vous pourrez dire que VOUS AVEZ RELU*, &c.

3°. Le prétérit indéfini est quelquefois employé pour le prétérit antérieur. Que je dise dans un récit: *sur les accusations vagues & contradictoires qu'on alléguoit contre lui, je prends sa défense avec feu & avec succès: à peine AI-JE PARLÉ, qu'un bruit sourd s'éleve de toutes parts*, &c. Dans cet exemple, *ai-je parlé* énonce mon action de *parler* comme antérieure à l'époque désignée par ces mots, *un bruit sourd s'éleve*: mais le présent indéfini *s'éleve* est mis ici pour le présent antérieur périodique *s'éleva*; & par conséquent l'époque est réellement antérieure à l'acte de la parole. *Ai-je parlé* est donc employé pour *avois-je parlé*, & il énonce en effet l'antériorité de mon action de *parler* à l'égard d'une époque antérieure elle-même au moment actuel de la parole.

4°. Le prétérit indéfini n'est jamais employé dans le sens totalement indéfini, comme le présent: c'est que les propositions d'éternelle vérité, essentiellement présentes à l'égard de toutes les époques, ne sont ni ne peuvent être antérieures ni postérieures à aucune: & les propositions d'une vérité contingente ont nécessairement des rapports différens aux diverses époques; rapport de la simultanéité pour l'une, d'antériorité pour l'autre, de postériorité pour une troisieme.

II. Le second de nos prétérits, est le prétérit antérieur simple, *fueram* (j'avois été); *laudaveram* (j'avois loué), *miratus fueram* (j'avois admiré). Les grammairiens ont donné à ce *tems* le nom de *prétérit-plusque-parfait*, parce qu'ayant nommé *parfait* le prétérit indéfini, dont le caractere est d'exprimer l'antériorité d'existence, ils ont cru devoir ajouter quelque chose à cette qualification, pour désigner un *tems* qui exprime l'antériorité d'existence & l'antériorité d'époque.

Mais qu'il me soit permis de remarquer que la dénomination de *plusque parfait* a tous les vices les plus propres à la faire proscrire. 1°. Elle implique contradiction, parce qu'elle suppose le parfait susceptible de plus ou de moins, quoiqu'il n'y ait rien de mieux que ce qui est parfait. 2°. Elle emporte encore une autre supposition également fausse, savoir qu'il y a quelque perfection dans l'antériorité, quoiqu'elle n'en admette ni plus ni moins que la simultanéité & la postériorité. 3°. Ces considérations donnent lieu de croire que les noms des prétérits *parfaits* & *plusque parfaits* n'ont été introduits, que pour les distinguer du prétendu prétérit *imparfait*; mais comme il a été remarqué plus haut que cette dénomination ne peut servir qu'à désigner l'imperfection des idées des premiers nomenclateurs, il faut porter le même jugement des noms de *parfait* & de *plusque-parfait* qui ont le même fondement.

Quoi qu'il en soit, ce second prétérit exprime en effet l'antériorité d'existence à l'égard d'une époque antérieure elle-même à l'acte de la parole; ainsi quand je dis *cœnaveram cum intravit*, (j'avois soupé lorsqu'il est entré); *cœnaveram*, (j'avois soupé), exprime l'antériorité de mon souper à l'égard de l'époque désignée par *intravit*, (il est entré); & cette époque est elle même antérieure au tems où je le dis: *cœnaveram* est donc véritablement un prétérit antérieur simple, ou relatif à une simple époque.

III. En françois, en italien, & en espagnol, on trouve encore un prétérit antérieur périodique, qui est propre à ces langues, & qui differe du précédent par le terme de comparaison, comme le présent antérieur périodique differe du présent antérieur simple; *j'eus été*, *j'eus loué*, *j'eus admiré*, sont des prétérits antérieurs périodiques; & pour s'en convaincre, il n'y a qu'à examiner toutes les idées partielles désignées par ces formes des verbes *être*, *louer*, *admirer*, &c.

Quand je dis, par exemple, *j'eus soupé hier avant qu'il entrât*: il est évident 1°. que j'indique l'antériorité de mon souper, à l'égard de l'entrée dont il est question; 2°. que cette entrée est elle-même antérieure au *tems* où je parle, puisqu'elle est annoncée comme simultanée avec le jour d'hier; 3°. enfin il est certain que l'on ne peut dire *j'eus soupé*, que pour marquer l'antériorité du souper à l'égard d'une époque prise dans un période antérieur à celui où l'on parle: il est donc constant que tout verbe, sous cette forme, est au prétérit antérieur périodique.

IV. Enfin nous avons un prétérit postérieur, qui exprime l'antériorité d'existence à l'égard d'une époque postérieure au *tems* où l'on parle; comme *fuero*, (j'aurai été) *laudavero*, (j'aurai loué), *miratus ero*, (j'aurai admiré).

„ Le troisieme *tems* composé, dit encore l'auteur „ de la grammaire générale (*loc. cit.*) est celui qui „ marque l'avenir avec rapport au passé, savoir le „ *futur parfait*, comme *cœnavero* (j'aurai soupé); „ par où je marque mon action de souper comme „ future en soi, & comme passée au-regard d'une „ autre chose à venir qui la doit suivre; comme „ *quand j'aurai soupé il entrera*: cela veut dire que „ mon souper qui n'est pas encore venu, sera passé „ lorsque son entrée, qui n'est pas encore venue, „ sera présente „.

La prévention pour les noms reçus fait toujours illusion à cet auteur; il est persuadé que le *tems* dont il parle est un futur, parce que tous les grammairiens s'accordent à lui donner ce nom: c'est pour cela qu'il dit que ce *tems marque l'avenir avec rapport au passé*: au lieu qu'il suit de l'exemple même de la *grammaire générale*, qu'il *marque le passé avec rapport à l'avenir*. Quelle est en effet l'intention de celui qui dit, *quand j'aurai soupé il entrera*? c'est évidemment de fixer le rapport du *tems* de son souper, au *tems* de l'entrée de celui dont il parle; cette entrée est l'époque de comparaison, & le souper est annoncé comme antérieur à cette époque; c'est l'unique destination de la forme que le verbe prend en cette occurrence, & par conséquent cette forme marque réellement l'antériorité à l'égard d'une époque postérieure au *tems* de la parole, ou, pour me servir des termes de M. Lancelot, mais d'une maniere conséquente à l'observation, *elle marque le passé avec rapport à l'avenir*.

Une autre erreur de cet écrivain célebre, est de croi-

croire que *cænavero*, (j'aurai ſoupé), marque mon action de *ſouper* comme future en ſoi, & comme paſſée au regard d'une autre choſe à venir, qui la doit ſuivre. *Cænavero*, & tous les *tems* pareils des autres verbes n'expriment abſolument que le ſecond de ces deux rapports, & loin d'exprimer le premier, il ne le ſuppoſe pas même. En voici la preuve dans un raiſonnement d'un auteur qu'on n'accuſera pas de mal écrire, ou de ne pas ſentir la force des termes de notre langue; c'eſt M. Pluche.

„ Si le tombeau, dit-il (ſpectacle de la nature, „ *diſc. prél.* du *tom. VIII. pag.* 8 & 9.), eſt pour „ lui (l'homme) la fin de tout; le genre humain ſe „ diviſe en deux parties, dont l'une ſe livre impu- „ nément au crime, l'autre s'attache ſans fruit à „ la vertu... les voluptueux & les fourbes... ſe- „ ront ainſi les ſeules têtes bien montées, & le Créa- „ teur, qui a mis tant d'ordre dans le monde cor- „ porel, n'AURA ÉTABLI ni regle ni juſtice dans la „ nature intelligente, même après lui avoir inſpiré „ une très-haute idée de la regle & de la juſtice „.

Dès le commencement de ce diſcours, on trouve une époque poſtérieure, fixée par un fait hypothétique; *ſi le tombeau eſt pour l'homme la fin de tout*, c'eſt-à-dire, en termes clairement relatif à l'avenir, *ſi le tombeau doit être pour l'homme la fin de tout*: quand on ajoute enſuite que *le Créateur n'*AURA ÉTABLI *ni regle ni juſtice*, on veut ſimplement déſigner l'antériorité de cet établiſſement à l'égard de l'époque hypothétique, & il eſt conſtant qu'il ne s'agit point ici de rien ſtatuer ſur les actes futurs du Créateur; mais qu'il eſt queſtion de conclure, d'après ſes actes paſſés, contre les ſuppoſitions abſurdes qui tendent à anéantir l'idée de la providence. Le verbe *aura établi*, n'exprime donc en ſoi aucune futurition, & l'on auroit même pu dire, le *Créateur n'a établi ni regle ni juſtice*; ce qui exclut entierement & inconteſtablement l'idée d'avenir; mais on a préféré avec raiſon le prétérit poſtérieur, parce qu'il étoit eſſentiel de rendre ſenſible la liaiſon de cette conſéquence, avec l'hypotheſe de la deſtruction totale de l'homme, que l'on ſuppoſe future; & que rien ne convient mieux pour cela, que le prétérit poſtérieur, qui exprime eſſentiellement relation à une époque poſtérieure.

§. 3. *Syſteme des* FUTURS, *juſtifié par les uſages des langues*. L'idée de ſimultanéité, celle d'antériorité, & celle de poſtériorité, ſe combinent également avec l'idée du terme de comparaiſon: de-là autant de formes uſuelles pour l'expreſſion des futurs, qu'il y en a de généralement reçues pour la diſtinction des préſens & pour celles des prétérits. Nous devons donc trouver un futur indéfini, un futur antérieur, & un futur poſtérieur.

I. Le futur indéfini doit exprimer la poſtériorité d'exiſtence avec abſtraction de toute époque de comparaiſon; & c'eſt préciſément le caractere des *tems* latins & françois, *futurus ſum*, (je dois être); *laudaturus ſum*, (je dois louer); *miraturus ſum*, (je dois admirer.) *&c.*

Par exemple dans cette phraſe, *tout homme* DOIT MOURIR, qui eſt l'expreſſion d'une vérité morale; confirmée par l'expérience de tous les tems, ces mots *doit mourir*, expriment la poſtériorité de la mort, avec abſtraction de toute époque, & dès-là avec relation à toutes les époques; & c'eſt comme ſi l'on diſoit, *tous les hommes nos prédéceſſeurs* DEVOIENT MOURIR, *ceux d'aujourd'hui* DOIVENT MOURIR, *& ceux qui nous ſuccéderont* DEVRONT MOURIR; ces mots *doit mourir*, conſtituent donc ici un vrai futur indéfini.

Ce futur indéfini ſert excluſivement à l'expreſſion du futur actuel, de la même maniere, & pour la même raiſon que le préſent & le prétérit actuels n'ont point d'autres formes que celle du préſent & du prétérit indéfini: ainſi quand je dis, par exemple, *je redoute le jugement que le public* DOIT PORTER *de cet ouvrage*; ces mots, *doit porter*, marquent évidemment la poſtériorité de l'action de juger, à l'égard du *tems* même où je parle, & font par conſéquent ici l'office d'un futur actuel: c'eſt comme ſi je diſois ſimplement, *je redoute le jugement* à venir *du public ſur cet ouvrage*.

On trouve quelquefois la même forme employée dans le ſens d'un futur poſtérieur; par exemple dans cette phraſe: *ſi je* DOIS *jamais* SUBIR *un nouvel examen, je m'y préparerai avec ſoin*; ces mots *je dois ſubir*, déſignent clairement la poſtériorité de l'action de *ſubir* à l'égard d'une époque poſtérieure elle-même au *tems* où je parle, & indiquée par le mot *jamais*; ces mots font donc ici l'office de futur poſtérieur, & c'eſt comme ſi je diſois, *s'il eſt jamais un tems où je* DEVRAI SUBIR, *&c.*

II. Le futur antérieur doit exprimer la poſtériorité à l'égard d'une époque antérieure à l'acte de la parole; c'eſt ce qu'il eſt aiſé de reconnoître dans *futurus eram*, (je devois être); *laudaturus eram*, (je devois louer); *miraturus eram*, (je devois admirer); *&c.*

Ainſi quand on dit, *je* DEVOIS *hier* SOUPER *avec vous, l'arrivée de mon frere m'en empêcha*; ces mots *je devois ſouper*, expriment la poſtériorité de mon *ſouper* à l'égard du commencement du jour d'*hier*, qui eſt une époque antérieure au *tems* où je parle; *je devois ſouper* eſt donc un futur antérieur.

III. Le futur poſtérieur doit marquer la poſtériorité à l'égard d'une époque poſtérieure elle-même à l'acte de la parole; & il eſt facile de remarquer cette combinaiſon d'idées dans *futurus ero*, (je devrai être); *laudaturus ero*, (je devrai louer); *miraturus ero*, (je devrai admirer); *&c.*

Ainſi quand je dis, *lorſque je* DEVRAI SUBIR *un examen, je m'y préparerai avec ſoin*; il eſt évident que mon action de *ſubir l'examen*, eſt déſignée ici comme poſtérieure à un *tems* à venir déſigné par *lorſque*: *je devrai ſubir* eſt donc en effet un futur poſtérieur, puiſqu'il exprime la poſtériorité à l'égard d'une époque poſtérieure elle même à l'acte de la parole.

ART. III. *Conformité du ſyſtème des* TEMS *avec les analogies des langues*. Qu'il me ſoit permis de retourner en quelques ſorte ſur mes pas, pour confirmer, par des obſervations générales, l'économie du ſyſtème des *tems*, dont je viens de faire l'expoſition. Mes premieres remarques tomberont ſur l'analogie de la formation des *tems*, & dans une même langue, & dans des langues différentes; des analogies adoptées avec une certaine unanimité, doivent avoir un fondement dans la raiſon même, parce que, comme dit Varron (*de ling. lat. VIII. iij.*), *qui in loquendo conſuetudinem, qua oportet uti, ſequitur, non ſine ea ratione*. Il ſemble même que ce ſavant romain n'ait mis aucune différence entre ce qui eſt analogique, & ce qui eſt fondé en raiſon, puis qu'un peu plus haut, il emploie indifféremment les mots *ratio* & *analogia*. *Sed hi qui in loquendo*, dit-il, (*Ibid.* I.) *partim ſequi jubent nos conſuetudinem, partim rationem, non tam diſcrepant; quod conſuetudo & analogia conjunctiores ſunt inter ſe quam hi credunt.*

Le grammairien philoſophe, car il mérite ce titre, ne portoit ce jugement de l'analogie, qu'après l'avoir examinée & approfondie: il y avoit entrevu le fondement de la diviſion des *tems*, tel que je l'ai propoſée, & il s'en explique d'une maniere ſi poſitive & ſi préciſe, que je ſuis extrèmement ſurpris que perſonne n'ait ſongé à faire uſage d'une idée qui ne peut que répandre beaucoup de jour ſur la génération des *tems* dans toutes les langues. Voici ſes paroles, & elles ſont remarquables (*Ibid.* 56.) *Similiter errant qui dicunt ex utraque parte verba omnia commutare ſyllabas oportere; ut in his*, pungo, pungam, pupugi; tundo, tundam, tutudi: *diſſimilia enim conferunt, verba infecta tum perfectis. Quod ſi imperfecta modo conferrent, omnia verbi principia incommutabilia viderentur; ut in his* pungebam, pungo, pungam: *& contra ex utraque parte commutabilia, ſi perfecta ponerent; ut* pupugeram, pupugi, pupugero.

On voit que Varron diſtingue ici bien nettement les trois *tems* que je comprends ſous le nom général de *préſens*, des trois que je déſigne par la dénomination commune de *prétérits*; qu'il annonce une analogie commune aux trois *tems* de chaque eſpece, mais différente d'une eſpece à l'autre; enfin qu'il diſtingue ces deux eſpeces par des noms différens, donnant aux *tems* de la premiere le nom d'imparfaits, *imperfecta*; & à ceux de la ſeconde le nom de parfaits, *perfecta*.

Ce n'eſt pas par le choix des dénominations que je voudrois juger de la philoſophie de cet auteur: avec de l'érudition, de l'eſprit, de la ſagacité même, il n'avoit pas aſſez de métaphyſique pour débrouiller la complication des idées élémentaires, ſi je puis parler ainſi, qui conſtituent le ſens total des formes uſuelles du verbe; ce n'étoit pas le ton de ſon ſiecle; mais il étoit obſervateur attentif, intelligent, patient, ſcrupuleux même; & c'eſt peut être le meilleur fond ſur lequel puiſſe porter la ſaine philoſophie. Juſtifions celle de Varron par le développement du principe qu'il vient de nous préſenter.

Remarquons d'abord que dans la plûpart des langues, il y a des *tems* simples & des *tems* composés.

Les *tems simples*, sont ceux qui ne consistent qu'en un seul mot, & qui entés tous sur une même racine fondamentale, different entr'eux par les infléxions & les terminaisons propres à chacun.

Je dis *inflexions* & *terminaisons*; & j'entends par le premier de ces termes, les changemens qui se font dans le corps même du mot avant la derniere syllabe; & par le second, les changemens de la derniere ou des dernieres syllabes. *Voyez* INFLEXION. *Pung-o* & *pung*-am ne different que par les termnaisons, & il en est de même de *pupuger*-o & *pupuger*-am: au contraire, *pungo* & *pupugero* ne different que par des inflexions, de même que *pungam* & *pupugeram*, puisqu'ils ont des racines & des terminaisons communes: enfin, *pungam* & *pupugero* different & par les inflexions, & par les terminaisons.

Les TEMS *composés*, sont ceux qui résultent de plusieurs mots, dont l'un est un *tems* simple du verbe même, & le reste est emprunté de quelque verbe auxiliaire.

On entend par verbe *auxiliaire*, un verbe dont les *tems* servent à former ceux des autres verbes; & l'on peut en distinguer deux especes, le naturel & l'usuel.

Le verbe auxiliaire *naturel*, est celui qui exprime spécialement & essentiellement l'existence, & que l'on connoît ordinairement sous le nom de verbe substantif; *sum* en latin, *je suis* en françois, *io sono* en italien, *yo soy* en espagnol, *ich bin* en allemand, εἰμὶ en grec. Je dis que ce verbe est auxiliaire naturel, parce qu'exprimant essentiellement l'existence, il paroît plus naturel d'en employer les *tems*, que ceux de tout autre verbe, pour marquer les différens rapports d'existence qui caractérisent les *tems* de tous les verbes.

Le verbe auxiliaire *usuel*, est celui qui a une signification originelle, toute autre que celle de l'existence, & dont l'usage le dépouille entierement, quand il sert à la formation des *tems* d'un autre verbe, pour ne lui laisser que celle qui convient aux rapports d'existence qu'il est alors chargé de caractériser. Tels sont, par exemple, en françois, les verbes *avoir* & *devoir*, quand on dit, *j'ai loué*, *je devois sortir*; ces verbes perdent alors leur signification originelle; *avoir* ne signifie plus possession, mais antériorité; *devoir* marque plus obligation, mais postériorité. Je dis que ces verbes sont auxiliaires usuels, parce que leur signification primitive ne les ayant pas destinés à cette espece de service, ils n'ont pû y être assujettis que par l'autorité de l'usage, *quem penes arbitrium est & jus & norma loquendi*. Hor. *art. poët.* 72.

Les langues modernes de l'Europe font bien plus d'usage des verbes auxiliaires que les langues anciennes; mais les unes & les autres sont également guidées par le même esprit d'analogie.

§. I. *Analogie des* TEMS *dans quelques langues modernes de l'Europe.* Commençons par reconnoître cet esprit d'analogie dans les trois langues modernes que nous avons déja comparées; la françoise, l'italienne & l'espagnole.

1°. On trouve dans ces trois langues les mêmes *tems* simples; & dans l'une, comme dans l'autre, il n'y a de simples, que ceux que je regarde comme des présens.

		franç.	ital.	espagn.
PRÉSENT,	indéfini.	*je loue.*	*lodo.*	*alabo.*
	antérieur simple.	*je louois.*	*lodava.*	*alabava.*
	antérieur périodique.	*je louai.*	*lodai.*	*alabé.*
	postérieur.	*je louerai.*	*loderò.*	*alabaré.*

2°. Tous les *tems* où nous avons reconnu pour caractere fondamental & commun, l'idée d'antériorité, & dont, en conséquence, j'ai formé la classe des prétérits, sont composés dans les trois langues; dans toutes trois, c'est communément le verbe qui signifie originellement *possession*, quelquefois celui qui exprime fondamentalement l'existence, qui est employé comme auxiliaire des prétérits, & toujours avec le supin ou le participe passif du verbe conjugué.

		franç.		ital.		espag.	
PRÉTÉRIT,	indéfini.	*j'ai*	*loué.*	*ho*	*lodato.*	*hé*	*alabado.*
	antérieur simple.	*j'avois*		*aveva*		*avia*	
	antérieur périodique.	*j'eus*		*ebbi*		*uve*	
	postérieur.	*j'aurai*		*averò*		*uviere*	

3°. Les futurs ont encore leur analogie distinctive dans les trois langues, quoiqu'il y ait quelque différence de l'une à l'autre. Nous nous servons en françois de l'auxiliaire *devoir*, avec le présent de l'infinitif du verbe que l'on conjugue. Les Espagnols emploient le verbe *aver* (avoir), suivi de la préposition *de* & de l'infinitif du verbe principal; tour elliptique qui semble exiger que l'on sous-entende le nom *el hado* (la destination), ou quelqu'autre semblable. Les Italiens ont adopté le tour françois & plusieurs autres: Castelvetro, dans ses notes sur le bembe (*édits de Naples* 1714. *in-4°. p.* 220.) cite, comme expressions synonymes, *debbo amare*, (je dois aimer), *ho ad amare*, (j'ai à aimer), *ho da amare*, (j'ai d'aimer), *sono per amare*. (je suis pour aimer); je crois cependant qu'il y a quelque différence, parce que les langues n'admettent ni mots, ni phrases synonymes, & apparemment le tour italien semblable au nôtre est le seul qui y corresponde exactement.

		franç.		ital.		espag.	
FUTUR,	indéfini.	*je dois*	*louer.*	*devo*	*lodare.*	*he*	*de alabar.*
	antérieur.	*je devois*		*doveva*		*avia*	
	postérieur.	*je devrai*		*doverò*		*uviére*	

§. 2. *Analogies des* TEMS *dans la langue latine.* La langue latine, dont le génie paroît d'ailleurs si différent de celui des trois langues modernes, nous conduit encore aux mêmes conclusions par ses analogies propres; & l'on peut même dire, qu'elle ajoute quelque chose de plus en faveur de mon systême des *tems*.

I. Chacune des trois especes y est caractérisée par des analogies particulieres, qui sont communes à chacun des *tems* compris dans la même espece.

1°. Tous ceux dont l'idée caractéristique commune est la simultanéité, & que je comprends, pour cette raison, sous le nom de *présens*, sont simples en latin, tant à la voix active, qu'à la voix passive; & ils ont tous une racine immédiate commune.

		actif.	passif.
PRÉSENT,	indéfini.	*laudo.*	*laudor.*
	antérieur.	*laudabam.*	*laudabar.*
	postérieur.	*laudabo.*	*laudabor.*

2°. Tous les *tems* que je nomme *prétérits*, parce que l'idée fondamentale qui leur est commune, est celle d'antériorité, sont encore simples à la voix active; mais le changement d'inflexions à la racine commune, leur donne une racine immédiate toute différente, & qui caractérise leur analogie propre: d'ailleurs, les *tems* correspondans de la voix passive sont tous composés de l'auxiliare naturel & du prétérit du participe passif.

PRÉ-

		actif.		paſſif.
Prétérit,	indéfini.	*laudavi.*	*laudatus, a, um*	*ſum* ou *fui.*
	antérieur.	*laudaveram.*		*eram* ou *fueram.*
	poſtérieur.	*laudavero.*		*ero* ou *fuero.*

3°. Enfin, tous les *tems* que je nomme *futurs*, à cauſe de l'idée de poſtériorité qui les caractériſe, ſont compoſés en latin du verbe auxiliaire naturel & du futur du participe actif, pour la voix active; ou du futur du participe paſſif, pour la voix paſſive.

			actif.		paſſif.
Futur,	indéfini.	*laudaturus, a, um*	*ſum.*	*laudandus, a, um*	*ſum.*
	antérieur.		*eram*		*eram.*
	poſtérieur.		*ero.*		*ero.*

II. Nous trouvons dans les verbes de la même langue une autre eſpece d'analogie, qui ſemble entrer encore plus ſpécialement dans les vûes de mon ſyſtème: voici en quoi elle conſiſte.

Les préſens & les prétérits actifs ſont également ſimples, & ont par conſéquent une racine commune, qui eſt comme le type de la ſignification propre à chaque verbe: cette racine paſſe enſuite par différentes métamorphoſes, au moyen des additions que l'on y fait, pour ajouter à l'idée propre du verbe les idées acceſſoires communes à tous les verbes: ainſi *laud* eſt la racine commune de tous les *tems* ſimples du verbe *laudare* (louer); c'en eſt le fondement immuable, ſur lequel on poſe enſuite tous les divers caracteres des idées acceſſoires communes à tous les verbes.

Ces additions ſe font de maniere, que les différences de verbe à verbe caractériſent les différentes conjugaiſons, mais que les analogies générales ſe retrouvent par-tout.

Ainſi *o* ajouté ſimplement à la racine commune, eſt le caractere du préſent indéfini qui eſt le premier de tous: cette racine ſubiſſant enſuite l'inflexion qui convient à chaque conjugaiſon, prend un *b* pour déſigner les préſens définis, qui different entr'eux par des terminaiſons qui dénotent, ou l'antériorité ou la poſtériorité.

Conjug.	Prét. indéf.	Préſ. ant.	Prét. poſt.
1.	*laud o.*	*lauda-b am.*	*lauda b-o.*
2.	*doce o.*	*doce b-am.*	*doce-b-o.*
3.	*reg-o.*	*rege b-am.*	*rege-b-o*, anciennement
4.	*expedi-o.*	*expedie-b-am.*	*expedi-b-o*, anciennement.

Au reſte il ne faut point être ſurpris de trouver ici *regebo* pour *regam*, ni *expedibo* pour *expediam*; on en trouve des exemples dans les auteurs anciens, & il eſt vraiſſemblable que l'analogie avoit d'abord introduit *expedie-b-o*, comme *expedie b-am*. *Voyez* la *metode latine* de P. R. *remarque ſur les verbes*, *ch. ij. art. 1 des* TEMS.

La terminaiſon *i* ajoutée à la racine commune modifiée par l'inflexion qui convient en propre à chaque verbe, caractériſe le premier des prétérits, le prétérit indéfini. Cette terminaiſon eſt remplacée par l'inflexion *er* dans les prétérits définis, qui ſont diſtingués l'un de l'autre par des terminaiſons qui dénotent ou l'antériorité ou la poſtériorité.

Conjug.	Prét. indéf.	Prét. ant.	Prét. poſt.
1.	*laudav-i.*	*laudav-er-am.*	*laudav-er-o.*
2.	*docu-i.*	*docu-er-am.*	*docu-er-o.*
3.	*rex-i.*	*rex-er-am.*	*rex-er-o.*
4.	*expediv-i.*	*expediv-er-am.*	*expediv-er-o.*

Il réſulte de tout ce qui vient d'être remarqué.

1°. Qu'en retranchant la terminaiſon du préſent indéfini, il reſte la racine commune des préſens définis; & qu'en retranchant la terminaiſon du prétérit indéfini, il reſte pareillement une racine commune aux prétérits définis.

2°. Que les deux *tems* que je nomme *préſens définis* ont une inflexion commune *b*, qui leur eſt excluſivement propre, & qui indique dans ces deux *tems* une idée commune, laquelle eſt évidemment la ſimultanéité relative à une époque déterminée.

3°. Qu'il en eſt de même de l'inflexion *er*, commune aux deux *tems* que j'appelle *préterits définis*; qu'elle indique dans ces deux *tems* une idée commune, qui eſt l'antérioriorité relative à une époque déterminée.

4°. Que ces concluſions ſont fondées ſur ce que ces inflexions caractériſtiques modifient, ou la racine qui naît du préſent indéfini, ou celle qui vient du prétérit défini, après en avoir retranché ſimplement la terminaiſon.

5°. Que l'antériorité ou la poſtériorité de l'époque étant la derniere des idées élémentaires renfermées dans la ſignification des *tems* définis, elle y eſt indiquée par la terminaiſon même; que l'antériorité, ſoit des préſens, ſoit des prétérits, y eſt déſignée par *am*, *lauda-b-am*, *laudav-er-am*; & que la poſtériorité y eſt indiquée par *o*, *lauda-b-o*, *laudav-er o*.

L'eſpece de parallelisme que j'établis ici entre les préſens & les prétérits, que je dis également indéfinis ou définis, antérieurs ou poſtérieurs, ſe confirme encore par un autre uſage qui eſt une eſpece d'anomalie: c'eſt que *novi*, *memini*, & autres pareils, ſervent également au préſent & au prétérit indéfini; *noveram*, *memineram*, pour le préſent & le prétérit antérieur; *novero*, *meminero*, pour le préſent & le prétérit poſtérieur. Rien ne prouve mieux, ce me ſemble, l'analogie commune que j'ai indiquée entre ces *tems*, & la deſtination que j'y ai établie: il en réſulte effectivement, que le *préſent* eſt au *prétérit*, préciſément comme ce qu'on appelle *imparfait* eſt au *tems* que l'on nomme *plusqueparfait*; & comme celui que l'on nomme ordinairement *futur*, eſt à celui que les anciens appelloient *futur du ſubjonctif*, & que la *Grammaire générale* nomme *futur parfait*: or le *plusqueparfait* & le *futur parfait* ſont évidemment des eſpeces de *prétérits*; donc l'*imparfait* & le prétendu *futur* ſont en effet des eſpeces de *préſens*, comme je l'ai avancé.

III. La langue latine eſt dans l'uſage de n'employer dans les conjugaiſons que l'auxiliaire naturel, ce qui donne auſſi le développement naturel des idées élémentaires de chacun des *tems* compoſés. Examinons d'abord les futurs du verbe actif;

Futur indéfini,	*laudaturus, a, um, ſum;*
Futur antérieur,	*laudaturus, a, um, eram;*
Futur poſtérieur,	*laudaturus, a, um, ero.*

On voit que le futur du participe eſt commun à ces trois *tems*; ce qui annonce une idée commune aux trois. Mais *laudaturus, a, um* eſt adjectif, &, comme on le ſait, il s'accorde en génre, en nombre, & en cas avec le ſujet du verbe; c'eſt qu'il en exprime le rapport à l'action qui conſtitue la ſignification propre du verbe.

On voit d'autre part les préſens du verbe auxiliaire, ſervir à la diſtinction de ces trois *tems*. Le préſent indéfini, *ſum*, fait enviſager la futurition exprimée par le participe, dans le ſens indéfini & ſans rapport à aucune époque déterminée; ce qui, dans l'occurrence, la fait rapporter à une époque actuelle; *laudaturus nunc ſum*.

Le préſent antérieur, *eram*, fait rapporter la futurition du participe à une époque déterminément antérieure, d'où cette futurition pouvoit être enviſa-

gée comme actuelle: *laudaturus eram*, c'eſt-à-dire, *poteram tunc dicere*, *laudaturus nunc ſum*.

C'eſt à proportion la même choſe du préſent poſtérieur, *ero*; il rapporte la futurition du participe à une époque déterminément poſtérieure, d'où elle pourra être enviſagée comme actuelle *laudaturus ero*, c'eſt-à-dire, *potero tunc dicere*, *laudaturus nunc ſum*.

C'eſt pour les préterits la même analyſe & la même décompoſition; on le voit ſenſiblement dans ceux des verbes déponens:

Prétérit indéfini, *precatus ſum*;
Prétérit antérieur, *precatus eram*;
Prétérit poſtérieur, *precatus ero*.

Le prétérit du participe, commun aux trois *tems*, & aſſujetti à s'accorder en genre, en nombre, & en cas avec le ſujet, exprime l'état par rapport à l'action qui fait la ſignification propre du verbe, état d'antériorité qui devient dès-lors le caractere commun des trois *tems*.

Les trois préſens du verbe auxiliaire ſont pareillement relatifs aux différens aſpects de l'époque. *Precatus ſum* doit quelquefois être pris dans le ſens indéfini; d'autres fois dans le ſens actuel, *precatus nunc ſum*. *Precatus eram*, c'eſt-à-dire, *tunc poteram dicere*, *precatus nunc ſum*. Et *precatus ero*, c'eſt *tunc potero dicere*, *precatus nunc ſum*.

Quoique les préſens ſoient ſimples dans tous les verbes latins, cependant l'analyſe précédente des futurs & des prétérits nous indique comment on peut décompoſer & interpréter les préſens.

Precor, c'eſt-à-dire, *ſum precans*, ou *nunc ſum precans*.

Precabar, c'eſt-à-dire, *eram precans*, ou *tunc poteram dicere*, *nunc ſum precans*.

Precabor, c'eſt-à-dire, *ero precans*, ou *tunc potero dicere*, *nunc ſum precans*.

On voit donc encore ici l'idée de ſimultanéité commune à ces trois *tems*, & déſignée par le préſent du participe; cette idée eſt enſuite modifiée par les divers aſpects de l'époque, leſquels ſont déſignés par les divers préſens du verbe auxiliaire.

Toutes les eſpeces d'analogies, priſes dans diverſes langues, ramenent donc conſtamment les *tems* du verbe à la même claſſification qui a été indiquée par le développement métaphyſique des idées compriſes dans la ſignification de ces formes. Ceux qui connoiſſent, dans l'étude des langues, le prix de l'analogie, ſentent toute la force que donne à mon ſyſtème cette heureuſe concordance de l'analogie avec la métaphyſique, & avoueront aiſément que c'étoit à juſte titre que Varron confondoit l'analogie & la raiſon.

Seroit-ce en effet le haſard qui reproduiroit ſi conſtamment & qui aſſortiroit ſi heureuſement des analogies ſi préciſes & ſi marquées, dans des langues d'ailleurs très-différentes? Il eſt bien plus raiſonnable & plus ſûr d'y reconnoître le ſceau du génie ſupérieur qui préſide à l'art de la parole, qui dirige l'eſprit particulier de chaque langue, & qui, en abandonnant au gré des nations les couleurs dont elles peignent la penſée, s'eſt réſervé le deſſein du tableau, parce qu'il doit toujours être le même, comme la penſée qui en eſt l'original: & je ne doute pas qu'on ne retrouve dans telle autre langue formée, où l'on en voudra faire l'épreuve, les mêmes analogies ou d'autres équivalentes également propres à confirmer mon ſyſtème.

Art. IV. *Conformité du ſyſtème des* TEMS *avec les vues de la ſyntaxe*. Voici des conſidérations d'une autre eſpece, mais également concluantes.

I. Si l'on conſerve aux *tems* leurs anciennes dénominations, & que l'on en juge par les idées que ces dénominations préſentent naturellement, il faut en convenir, les cenſeurs de notre langue en jugent raiſonnablement; & en examinant les divers emplois des *tems*, M. l'abbé Regnier a bien fait d'écrire en titre *que l'uſage confond quelquefois les* TEMS *des verbes*, (*gram. fr. in*-12. *p*. 342. *& ſuiv. in*-4°. *p*. 359.) & d'aſſurer en effet que le préſent a quelquefois la ſignification du futur, d'autres fois celle du prétérit, & que le prétérit à ſon tour eſt quelquefois employé pour le futur.

Mais ces étonnantes permutations ne peuvent qu'apporter beaucoup de confuſion dans le diſcours, & faire obſtacle à l'inſtitution même de la parole. Cette faculté n'a été donnée à l'homme que pour la manifeſtation de ſes penſées; & cette manifeſtation ne peut ſe faire que par une expoſition claire, débarraſſée de toute équivoque &, à plus forte raiſon, de toute contradiction. Cependant rien de plus contradictoire que d'employer le même mot pour exprimer des idées auſſi incommutables & même auſſi oppoſées que celles qui caractériſent les différentes eſpeces de *tems*.

Si au-contraire on diſtingue avec moi les trois eſpeces générales de *tems* en indéfinis & définis, & ceux-ci en antérieurs & poſtérieurs, toute contradiction diſparoît. Quand on dit, *je demande* pour *je demandai*, où *il va* pour où *il alloit*, *je pars* pour *je partirai*, le préſent indéfini eſt employé ſelon ſa deſtination naturelle: ce *tems* fait eſſentiellement abſtraction de tout terme de comparaiſon déterminé; il peut donc ſe rapporter, ſuivant l'occurrence, tantôt à un terme & tantôt à un autre, & devenir en conſéquence, actuel, antérieur ou poſtérieur, ſelon l'exigence des cas.

Il en eſt de même du prétérit indéfini; ce n'eſt point le détourner de ſa ſignification naturelle, que de dire, par exemple, *j'ai bientôt fait* pour *j'aurai bientôt fait*: ce *tems* eſt eſſentiellement indépendant de tout terme de comparaiſon; de-là la poſſibilité de le rapporter à tous les termes poſſibles de comparaiſon, ſelon les beſoins de la parole.

Ce choix des *tems* indéfinis au lieu des définis, n'eſt pourtant pas arbitraire: il n'a lieu que quand il convient de rendre en quelque ſorte plus ſenſible le rapport général d'exiſtence, que le terme de comparaiſon; diſtinction délicate, que tout eſprit n'eſt pas en état de diſcerner & de ſentir.

C'eſt pour cela que l'uſage du préſent indéfini eſt ſi fréquent dans les récits, ſur-tout quand on ſe propoſe de les rendre intéreſſans; c'eſt en lier plus eſſentiellement les parties en un ſeul tout, par l'idée de co-exiſtance rendue, pour ainſi dire, plus ſaillante par l'uſage perpétuel du préſent indéfini, qui n'indique que cette idée, & qui fait abſtraction de celle du terme.

Cette maniere ſimple de rendre raiſon des différens emplois d'un même *tems*, doit paroître, à ceux qui veulent être éclairés & qui aiment des ſolutions raiſonnables, plus ſatisfaiſante & plus lumineuſe que l'*énallage*, nom myſtérieux ſous lequel ſe cache pompeuſement l'ignorance de l'analogie, & qui ne peut pas être plus utile dans la Grammaire, que ne l'étoit dans la Phyſique les qualités occultes du péripatétiſme. Pour détruire le preſtige, il ne faut que traduire en françois ce mot grec d'origine, & voir quel profit on en tire quand il eſt dépouillé de cet air ſcientifique qu'il tient de ſa ſource. Eſt-on plus éclairé, quand on a dit que *je pars*, par exemple, eſt mis pour *je partirai* par un *changement*? car voilà ce que ſignifie le mot *énallage*. Ajoutons ces réflexions à celles de M. du Marſais, & concluons avec ce grammairien raiſonnable (*voyez* ENALLAGE), que „ l'*énallage* eſt une prétendue figure de conſtruction, que „ les grammairiens qui raiſonnent ne connoiſſent „ point, mais que les grammatiſtes célebrent „.

II. Il ſuit évidemment des obſervations précédentes, que les notions que j'ai données des *tems* ſont un moyen ſûr de conciliation entre les langues, qui, pour exprimer la même choſe, emploient conſtamment des *tems* différens. Par exemple, nous diſons en françois, *ſi* JE LE TROUVE, *je le lui dirai*; les Italiens *ſe lo* TROVERÒ, *glie lo dirò*. Selon les idées ordinaires, la langue italienne eſt en regle, & la langue françoiſe autoriſe une faute contre les principes de la Grammaire générale, en admettant un préſent au lieu d'un futur. Mais ſi l'on conſulte la ſaine philoſophie, il n'y a dans notre tour ni figure, ni abus; il eſt naturel & vrai: les Italiens ſe ſervent du préſent poſtérieur, qui convient en effet au point de vue particulier que l'on veut rendre; & nous, nous employons le préſent indéfini, parce qu'indépendant par nature de toute époque, il peut s'adapter à toutes les époques, & conſéquemment à une époque poſtérieure.

Mille autres idiotiſmes pareils s'interpréteroient auſſi aiſément & avec autant de vérité par les mêmes principes. Le ſuccès en démontre donc la juſteſſe, & met en évidence la témérité de ceux qui taxent hardiment les uſages des langues de biſarrerie, de caprice, de confuſion, d'inconſéquence, de contradiction. Il eſt plus ſage, je l'ai déja dit ailleurs, & je le répete ici; il eſt plus ſage de ſe défier de ſes propres lumieres, que de juger irrégulier ce dont on ne voit pas la régularité.

Art.

Art. V. *De quelques diviſions des* TEMS, *particulieres à la langue françoiſe*. Si je bornois ici mes réflexions ſur la nature & le nombre des *tems*, bien des lecteurs s'en contenteroient peut-être, parce qu'en effet j'ai à-peu-près examiné ceux qui ſont d'un uſage plus univerſel. Mais notre langue en a adopté quelques-uns qui lui ſont propres, & qui dès-lors méritent d'être également approfondis, moins encore parce qu'ils nous appartiennent, que parce que la réalité de ces *tems* dans une langue en prouve la poſſibilité dans toutes, & que la ſphere d'un ſyſtème philoſophique doit comprendre tous les poſſibles.

§. 1. *Des* TEMS *prochains & éloignés*. Sous le rapport de ſimultanéité, l'exiſtence eſt coïncidente avec l'époque; mais ſous les deux autres rapports, d'antériorité & de poſtériorité, l'exiſtence eſt ſéparée de l'époque par une diſtance, que l'on peut enviſager d'une maniere vague & générale, ou d'une maniere ſpéciale & préciſe; ce qui peut faire diſtinguer les prétérits & les futurs en deux claſſes.

Dans l'une de ces claſſes, on conſidéreroit la diſtance d'une maniere vague & indéterminée, ou plutôt on y conſidéreroit l'antériorité ou la poſtériorité ſans aucun égard à la diſtance, & conſéquemment avec abſtraction de toute diſtance déterminée. Pour ne point multiplier les dénominations, on pourroit conſerver aux *tems* de cette claſſe les noms ſimples de prétérits ou de futurs, parce qu'on n'y exprime effectivement que l'antériorité ou la poſtériorité; tels ſont les prétérits & les futurs que nous avons vus juſqu'ici.

Dans la ſeconde claſſe, on conſidéreroit la diſtance d'une maniere préciſe & déterminée. Mais il n'eſt pas poſſible de donner à cette détermination la préciſion numérique; ce ſeroit introduire dans les langues une multitude infinie de formes, plus embarraſſantes pour la mémoire qu'utiles pour l'expreſſion, qui a d'ailleurs mille autres reſſources pour rendre la préciſion numérique même, quand il eſt néceſſaire. La diſtance à l'époque ne peut donc être déterminée dans les *tems* du verbe, que par les caracteres généraux d'éloignement ou de proximité relativement à l'époque: de-là la diſtinction des *tems* de cette ſeconde claſſe, en *éloignés* & en *prochains*.

Les prétérits ou les futurs *éloignés*, ſeroient des formes qui exprimeroient l'antériorité ou la poſtériorité d'exiſtence, avec l'idée acceſſoire d'une grande diſtance à l'égard de l'époque de comparaiſon. Sous cet aſpect, les prétérits & les futurs pourroient être, comme les autres, indéfinis, antérieurs & poſtérieurs. Telles ſeroient, par exemple, les formes du verbe *lire* qui ſignifieroient l'antériorité éloignée que nous rendons par ces phraſes: *Il y a long tems que j'ai lu, il y avoit long tems que j'avois lu, il y aura long-tems que j'aurai lu*; ou la poſtériorité éloignée que nous exprimons par celles-ci: *je dois être long-tems ſans lire, je devois être long-tems ſans lire, je devrai être long-tems ſans lire*.

Je ne ſache pas qu'aucune langue ait admis des formes excluſivement propres à exprimer cette eſpece de *tems*; mais, comme je l'ai déja obſervé, la ſeule poſſibilité ſuffit pour en rendre l'examen néceſſaire dans une analyſe exacte.

Les prétérits ou les futurs *prochains*, ſeroient des formes qui exprimeroient l'antériorité ou la poſtériorité d'exiſtence, avec l'idée acceſſoire d'une courte diſtance à l'égard de l'époque de comparaiſon. Sous ce nouvel aſpect, les prétérits & les futurs peuvent encore être indéfinis, antérieurs & poſtérieurs. Telles ſeroient, par exemple, les formes du verbe *lire*, qui ſignifieroient l'antériorité prochaine que les Latins rendent par ces phraſes: *Vix legi, vix legeram, vix legero*; ou la poſtériorité prochaine que les Latins expriment par celles-ci: *jamjam lecturus ſum, jamjam lecturus eram, jamjam lecturus ero*.

La langue françoiſe qui paroît n'avoir tenu aucun compte des *tems* éloignés, n'a pas négligé de même les *tems* prochains: elle en reconnoît trois dans l'ordre des prétérits, & deux dans l'ordre des futurs; & chacune de ces deux eſpeces de *tems* prochains eſt diſtinguée des autres *tems* de la même claſſe par ſon analogie particuliere.

Les prétérits prochains ſont compoſés du verbe auxiliaire *venir*, & du préſent de l'infinitif du verbe conjugué, à la ſuite de la prépoſition *de*. Le verbe auxiliaire ne ſignifie plus alors le tranſport d'un lieu en un autre, comme quand il eſt employé ſelon ſa deſtination originelle; ſes *tems* ne ſervent plus qu'à marquer la proximité de l'antériorité, & le point-de-vûe particulier ſous lequel on enviſage l'époque de comparaiſon.

Le préſent indéfini du verbe *venir* ſert à compoſer le préterit indéfini prochain du verbe conjugué: *je viens d'être, je viens de louer, je viens d'admirer*, &c.

Le préſent antérieur du verbe *venir* ſert à compoſer le prétérit antérieur prochain du verbe conjugué: *je venois d'être, je venois de louer, je venois d'admirer*, &c.

Le préſent poſtérieur du verbe *venir* ſert à compoſer le prétérit poſtérieur prochain du verbe conjugué: *je viendrai d'être, je viendrai de louer, je viendrai d'admirer*, &c.

Depuis quelque tems on dit en italien, *io vengo di lodare, io venivo di lodare*, &c. cette expreſſion eſt un galliciſme qui a été blâmé par M. l'abbé Fontanini; mais l'autorité de l'uſage l'a enfin conſacrée dans la langue italienne; & la voilà pourvue, comme la nôtre, des prétérits prochains.

Les futurs prochains ſont compoſés du verbe auxiliaire *aller*, ſuivi ſimplement du préſent de l'infinitif du verbe conjugué. Le verbe auxiliaire perd encore ici ſa ſignification originelle, pour ne plus marquer que la proximité de la futurition; & ſes divers préſens déſignent les divers points-de-vûe ſous leſquels on enviſage l'époque de comparaiſon.

Le préſent indéfini du verbe *aller* ſert à compoſer le futur indéfini prochain du verbe conjugué: *je vais être, je vais louer, je vais admirer*, &c.

Le préſent antérieur du verbe *aller* ſert à compoſer le futur antérieur prochain du verbe conjugué: *j'allois être, j'allois louer, j'allois admirer*, &c.

Quand je dis que notre langue n'a point admis de *tems* éloignés, ni de futurs poſtérieurs prochains, je ne veux pas dire qu'elle ſoit privée de tous les moyens d'exprimer ces différens points-de-vûe; il ne lui faut qu'un adverbe, un tour de phraſe, pour ſubvenir à tout. Je veux dire qu'elle n'a autoriſé pour cela, dans les verbes, aucune forme ſimple, ni aucune forme compoſée réſultante de l'aſſociation d'un verbe auxiliaire qui ſe dépouille de ſa ſignification originelle, pour marquer uniquement l'antériorité ou la poſtériorité d'exiſtence éloignée, ou la poſtériorité d'exiſtence prochaine à l'égard d'une époque poſtérieure. Je fais cette remarque, afin d'éviter toute équivoque & d'être entendu; & je vais y en ajouter une ſeconde pour la même raiſon.

Quoique j'aye avancé que les verbes auxiliaires uſuels perdent ſous cet aſpect leur ſignification originelle; le choix de l'uſage qui les a autoriſés à faire ces fonctions, eſt pourtant fondé ſur la ſignification même de ces verbes. Le verbe *venir*, par exemple, ſuppoſe une exiſtence antérieure dans le lieu d'où l'on vient; & dans le moment qu'on en vient, il n'y a pas long-tems qu'on y étoit: voilà préciſément la raiſon du choix de ce verbe, pour ſervir à l'expreſſion des prétérits prochains. Pareillement le verbe *aller* indique la poſtériorité d'exiſtence dans le lieu où l'on va; dans le tems qu'on y va, on eſt dans l'intention d'y être bientôt: voilà encore la juſtification de la préférence donnée à ce verbe pour déſigner les futurs prochains. On juſtifieroit par des inductions à-peu-près pareilles, les uſages des verbes auxiliaires *avoir* & *devoir*, pour déſigner d'une maniere générale l'antériorité & la poſtériorité d'exiſtence. Mais il n'en demeure pas moins vrai que tous ces verbes, devenus auxiliaires, perdent réellement leur ſignification primitive & fondamentale, & qu'ils n'en retiennent que des idées acceſſoires & éloignées, qui en ſont plutôt l'apanage que le fonds.

§. 2. *Des tems poſitifs & comparatifs*. Pour ne rien omettre de tout ce qui peut appartenir à la langue françoiſe, il me reſte encore à examiner quelques *tems* qui y ſont quelquefois uſités quoique rarement, parce qu'ils y ſont rarement néceſſaires. C'eſt ainſi qu'en parle M. l'abbé de Dangeau, l'un de nos premiers grammairiens qui les ait obſervés & nommés, *Opuſc. ſur la langue franç. page* 177. 178. Il les appelle *tems ſurcompoſés*, & il en donne le tableau pour les verbes qu'il nomme *actifs, neutres-actifs* & *neutres paſſifs*. *Ibid. Tables E. N. Q. page* 128. 142. 145. Tels ſont ces *tems*: *j'ai eu chanté, j'avois eu marché, j'aurai été arrivé*.

Je commencerai par obſerver que la dénomination de *tems ſurcompoſés* eſt trop générale, pour exciter dans l'eſprit aucune idée préciſe, & conſéquem-

ment pour figurer dans un ſyſtème vraiment philoſophique.

J'ajouterai en ſecond lieu, que cette dénomination n'a aucune conformité avec les lois que le ſimple bon ſens preſcrit ſur la formation des noms techniques. Ces noms, autant qu'il eſt poſſible doivent indiquer la nature de l'objet: c'eſt la regle que j'ai tâché de ſuivre à l'égard des dénominations que les beſoins de mon ſyſtème m'ont paru exiger; & c'eſt celle dont l'obſervation paroît le plus ſenſiblement dans la nomenclature des ſciences & des arts. Or il eſt évident que le nom de *ſurcompoſés* n'indique abſolument rien de la nature des *tems* auxquels on le donne, & qu'il ne tombe que ſur la forme extérieure de ces *tems*, laquelle eſt abſolument accidentelle. Il peut donc être utile, pour la génération des *tems*, de remarquer cette propriété dans ceux que l'uſage y a ſoumis; mais en faire comme le caractere diſtinctif, c'eſt une mépriſe, & peut-être une erreur de logique.

Je remarquerai en troiſieme lieu, que les relations d'exiſtence qui caractériſent les *tems* dont il s'agit ici, ſont bien différentes de celles des *tems* moins compoſés que nous avons vus juſqu'à préſent: *j'ai eu aimé*, *j'avois eu entendu*, *j'aurois eu dit*, ſont par-là très-différens des *tems* moins compoſés, *j'ai aimé*, *j'avois entendu*, *j'aurois dit*. Or nous avons des *tems* ſurcompoſés qui répondent exactement à ces derniers quant aux relations d'exiſtence; ce ſont ceux de la voix paſſive, *j'ai été aimé*, *j'avois été entendu*, *j'aurois été dit*. Ainſi la dénomination de *ſurcompoſés* comprendroit des *tems* qui exprimeroient des relations d'exiſtence tout-à-fait différentes, & deviendroit par-là très-équivoque; ce qui eſt le plus grand vice d'une nomenclature, & ſur-tout d'une nomenclature technique.

Une quatrieme remarque encore plus conſidérable, c'eſt que les tables de conjugaiſon propoſées par M. l'abbé de Dangeau, ſemblent inſinuer que les verbes qu'il nomme *pronominaux*, n'admettent point de *tems* ſurcompoſés; & il le dit nettement dans l'explication qu'il donne enſuite de ſes tables. „ Les parties ſurcompoſées des verbes ſe trouvent, „ dit-il, (*Opuſc. page* 210) dans les neutres-paſſifs, „ & on dit, *quand il a été arrivé*: elles ne ſe trouvent point dans les verbes pronominaux neutriſés; „ on dit bien, *après m'être promené*, mais on ne „ peut pas dire, *après que je m'ai été promené long-* „ *tems* „. Je conviens qu'avec cette ſorte de verbes on ne peut pas employer les *tems* compoſés du verbe auxiliaire *être*, ni dire, *je m'ai été ſouvenu*, comme on diroit *j'ai été arrivé*: mais de ce que l'uſage n'a point autoriſé cette formation des *tems* ſurcompoſés, il ne s'enſuit point du tout qu'il n'en ait autoriſé aucune autre.

On dit, *après que j'ai eu parlé*, verbe qui prend l'auxiliaire, *avoir*; *après que j'ai été arrivé*, verbe qui prend l'auxiliaire *être*; l'un & l'autre ſans la répétition du pronom perſonnel: mais il eſt conſtant que d'après les mêmes points-de-vûe que l'on marque dans ces deux exemples, on peut avoir beſoin de les déſigner auſſi quand le verbe eſt pronominal ou réflechi: & il n'eſt guere moins ſûr que l'analogie du langage n'aura pas privé cette ſorte de verbe d'une forme qu'elle a établie dans tous les autres. De même que l'on dit, *dès que j'ai eu chanté*, *je ſuis parti pour vous voir* (c'eſt un exemple du ſavant académicien); *dès que j'ai été ſorti*, *vous êtes arrivé*: pourquoi ne diroit-on pas dans le même ſens, & avec autant de clarté, de préciſion, & peut-être de fondement, *dès que je me ſuis eu informé*, *je vous ai écrit?* Au lieu donc de dire, *après que je me ſuis eu promené long-tems*, ou *après m'être eu promené long-tems*.

Il eſt vrai que je ne garantirois pas qu'on trouvât dans nos bons écrivains des exemples de cette formation: mais je ne déſeſpérerois pas non plus d'y en rencontrer quelques-uns, ſur-tout dans les comiques, dans les épiſtolaires, & dans les auteurs de romans; & je ſuis bien aſſuré que tous les jours, dans les converſations des puriſtes les plus rigoureux, on entend de pareilles expreſſions ſans en être choqué, ce qui eſt la marque la plus certaine qu'elles ſont dans l'analogie de notre langue. Si elles ne ſont pas encore dans le langage écrit, elles méritent du moins de n'en être pas rejettées: tout les y réclame, les intérêts de cette préciſion philoſophique, qui eſt un des caracteres de notre langue; & ceux mêmes de la langue, qu'on ne ſauroit trop enrichir dès qu'on peut le faire ſans contredire les uſages analogiques.

Mais, me dira-t-on, l'analogie même n'eſt pas trop obſervée ici: les verbes ſimples qui ſe conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*, prennent un *tems* compoſé de cet auxiliaire, pour former leurs *tems* ſurcompoſés; *j'ai eu chanté*, *j'aurois eu chanté*, &c. les verbes ſimples qui ſe conjuguent avec l'auxiliaire *être*, prennent un *tems* compoſé de cet auxiliaire, pour former leurs *tems* ſurcompoſés; *j'ai été arrivé*, *j'aurois été arrivé*, &c. au contraire les *tems* ſurcompoſés des verbes pronominaux prennent un *tems* ſimple du verbe *être* avec le ſupin du verbe *avoir*; ce qui eſt ou paroît au-moins être une véritable anomalie.

Je réponds qu'il faut prendre garde de regarder comme anomalie, ce qui n'eſt en effet qu'une différence néceſſaire dans l'analogie. Le verbe *aimer* fait *j'ai aimé*, *j'ai eu aimé*: s'il devient pronominal, il fera *je me ſuis aimé* ou *aimée*, au premier de ces deux *tems* où il n'eſt plus queſtion du ſupin, mais du participe: mais quant au ſecond, il faudra donc pareillement ſubſtituer le participe au ſupin, & pour ce qui eſt l'auxiliaire *avoir*, il doit, à cauſe du double pronom perſonnel, ſe conjuguer lui-même par le ſecours de l'auxiliaire *être*, *je me ſuis eu*, comme *je me ſuis aimé*; mais ce ſupin du verbe *avoir* ne change point, & demeure indéclinable, parce que ſon véritable complément eſt le participe *aimé* dont il eſt ſuivi, *voyez* Participe. Ainſi *aimer* fera très-analogiquement *je me ſuis eu aimé* ou *aimée*.

Mais quelle eſt enfin la nature de ces *tems*, que nous ne connoiſſons que ſous le nom de *prétérits ſurcompoſés?* L'un des deux auxiliaires y caractériſe, comme dans les autres, l'antériorité; le ſecond, ſi nos procédés ſont analogiques, doit déſigner encore un autre rapport d'antériorité, dont l'idée eſt acceſſoire à l'égard de la premiere qui eſt fondamentale. L'antériorité fondamentale eſt relative à l'époque que l'on enviſage primitivement; & l'antériorité acceſſoire eſt relative à un autre événement mis en comparaiſon avec celui qui eſt directement exprimé par le verbe, ſous la relation commune à la même époque primitive. Quand je dis, par exemple, *dès que j'ai eu chanté*; *je ſuis parti pour vous voir*; l'exiſtance de mon *chant* & celle de mon *départ* ſont également préſentées comme antérieures au moment où je parle; voilà la relation commune à une même époque primitive, & c'eſt la relation de l'antériorité fondamentale: mais l'exiſtence de mon *chant* eſt encore comparée à celle de mon *départ*, & le tour particulier *j'ai eu chanté* ſert à marquer que l'exiſtence de mon *chant* eſt encore antérieure à celle de mon *départ*, & c'eſt l'antériorité acceſſoire.

C'eſt donc cette antériorité acceſſoire, qui diſtingue des prétérits ordinaires ceux dont il eſt ici queſtion; & la dénomination qui leur convient doit indiquer, s'il eſt poſſible, ce caractere qui les différencie des autres. Mais comme l'antériorité fondamentale de l'exiſtence eſt déja exprimée par le nom de *prétérit*, & celle de l'époque par l'épithete d'*antérieur*; il eſt difficile de marquer une troiſieme fois la même idée, ſans courir les riſques de tomber dans une ſorte de battologie: pour l'éviter, je donnerois à ces *tems* le nom de *prétérits comparatifs*, afin d'indiquer que l'antériorité fondamentale, qui conſtitue la nature commune de tous les prétérits, eſt miſe en comparaiſon avec une autre antériorité acceſſoire; car les choſes compoſées doivent être homogènes. Or il y a quatre prétérits comparatifs.

1. Le prétérit indéfini comparatif, comme *j'ai eu chanté*.

2. Le prétérit antérieur ſimple comparatif, comme *j'avois eu chanté*.

3. Le prétérit antérieur périodique comparatif, comme *j'eus eus chanté*.

4. Le prétérit poſtérieur comparatif, comme *j'aurai eu chanté*.

Il me ſemble que les prétérits qui ne ſont point comparatifs, ſont ſuffiſamment diſtingués de ceux qui le ſont, par la ſuppreſſion de l'épithete, même de *comparatifs*; car c'eſt être en danger de ſe payer de paroles, que de multiplier les noms ſans néceſſité. Mais d'autre part, on court riſque de n'adopter que des idées confuſes, quand on n'en attache pas les caracteres diſtinctifs à un aſſez grand nombre de dénominations: & cette remarque me détermineroit aſſez à appeller *poſitifs* tous les prétérits qui ne ſont

pas

pas *comparatifs*, ſur-tout dans les occurrences où l'on parleroit des uns, relativement aux autres. Je vais me ſervir de cette diſtinction dans une derniere remarque ſur l'uſage des prétérits comparatifs.

Ils ne peuvent jamais entrer que dans une propoſition qui eſt membre d'une période explicite ou implicite: explicite; *j'ai eu lu tout ce livre avant que vous eu euſſiez lu la moitié*: implicite; *j'ai eu lu tout ce livre avant vous*, c'eſt-à-dire, *avant* que *vous* l'euſſiez lu. Or c'eſt une regle indubitable qu'on ne doit ſe ſervir d'un prétérit *comparatif*, que quand le verbe de l'autre membre de la comparaiſon eſt à un prétérit *poſitif* de même nom; parce que les termes comparés, comme je l'ai dit cent fois, doivent être homogenes. Ainſi l'on dira; *quand j'ai eu chanté, je ſuis ſorti*; *ſi j'avois eu chanté, je ſerois ſorti avec vous*; *Quand nous aurons été ſortis, ils auront renoué la partie*, &c. Ce ſeroit une faute d'en uſer autrement, & de dire, par exemple, *ſi j'avois eu chanté, je ſortirois*, &c.

Art. VI. *Des tems conſidérés dans les modes*. Les verbes ſe diviſent en pluſieurs modes qui répondent aux différens aſpects ſous leſquels on peut enviſager la ſignification formelle des verbes, *voyez* Mode. On retrouve dans chaque mode la diſtinction des *tems*, parce qu'elle tient à la nature indeſtructible du verbe, (*voyez* Verbe.) Mais cette diſtinction reçoit d'un mode à l'autre des différences ſi marquées, que cela mérite une attention particuliere. Les obſervations que je vais faire à ce ſujet, ne tomberont que ſur nos verbes françois, afin d'éviter les embarras qui naîtroient d'une comparaiſon trop compliquée; ceux qui m'auront entendu, & qui connoîtront d'autres langues, ſauront bien y appliquer mon ſyſtème, & reconnoître les parties qui en auront été adoptées ou rejettées par les différens uſages de ces idiomes.

Nous avons ſix modes en françois: l'indicatif, l'impératif, le ſuppoſitif, le ſubjonctif, l'infinitif & le participe, *voyez ces mots*): c'eſt l'ordre que je vais ſuivre dans cet *article*.

§. 1. *Des tems de l'indicatif*. Il ſemble que l'indicatif ſoit le mode le plus naturel & le plus néceſſaire: lui ſeul exprime directement & purement la propoſition principale; c'eſt pour cela que Scaliger le qualifie *ſolus modus aptus ſcientiis*, *ſolus pater veritatis* (*de cauſ. L. L. cap. cxvj.*) Auſſi eſt-ce le ſeul mode qui admette toutes les eſpeces de *tems* autoriſées dans chaque langue. Ainſi il ne s'agit, pour faire connoître au lecteur le mode indicatif, que de mettre ſous ſes yeux le ſyſtème figuré des *tems* que je viens d'analyſer. Je mettrai en parallele trois verbes; l'un ſimple, empruntant l'auxiliaire *avoir*; le ſecond également ſimple, mais ſe ſervant de l'auxiliaire naturel *être*; enfin le troiſieme pronominal, & pour cela même différent des deux autres dans la formation de ſes prétérits comparatifs. Ces trois verbes ſeront *chanter*, *arriver*, *ſe révolter*.

SYSTEME DES TEMS DE L'INDICATIF.

					I.		II.		III.	
PRÉSENS.		indéfini.			*je chante.*		*j'arrive.*		*je me révolte.*	
		définis.	antérieurs.	ſimple.	*je chantois.*		*j'arrivois.*		*je me révoltois.*	
				périodique.	*je chantai.*		*j'arrivai.*		*je me revoltai.*	
			poſtérieur.		*je chanterai.*		*j'arriverai.*		*je me révolterai.*	
PRÉTÉRITS.	Poſitifs.	indéfini.			*j'ai*	*chanté.*	*je ſuis*	*arrivé ou arrivée.*	*je me ſuis*	*révolté ou révoltée.*
		définis.	antérieurs.	ſimple.	*j'avois*		*j'étois*		*je m'étois*	
				périodique.	*j'eus*		*je fus*		*je me fus*	
			poſtérieur.		*j'aurai*		*je ſerai*		*je me ſerai*	
	Comparatifs.	indéfini.			*j'ai eu*	*chanté.*	*j'ai été*	*arrivé ou arrivée.*	*je me ſuis eu*	*révolté ou révoltée.*
		définis.	antérieurs.	ſimple.	*j'avois eu*		*j'avois été*		*je m'étois eu*	
				périodique.	*j'eus eu*		*j'eus été*		*je me fus eu*	
			poſtérieur.		*j'aurai eu*		*j'aurai été*		*je me ſerai eu*	
	Prochains.	indéfini.			*je viens*	*de chanter.*	*je viens*	*d'arriver.*	*je viens*	*de me révolter.*
		défini.	antérieur.		*je venois*		*je venois*		*je venois*	
			poſtérieur.		*je viendrai*		*je viendrai*		*je viendrai*	
FUTURS.	Poſitifs.	indéfini.			*je dois*	*chanter.*	*je dois*	*arriver.*	*je dois*	*me révolter.*
		définis.	antérieur.		*je devois*		*je devois*		*je devois*	
			poſtérieur.		*je devrai*		*je devrai*		**je devrai*	
	Prochains.	indéfini.			*je vais*	*chanter.*	*je vais*	*arriver.*	*je vais*	*me révolter.*
		défini, antérieur.			*j'allois*		*j'allois*		*j'allois*	

§. 2. *Des tems de l'impératif*. J'ai déja prouvé que notre impératif a deux *tems*; que le premier eſt un préſent poſtérieur, & le ſecond, un prétérit poſtérieur, (*voyez* Impératif.) J'avoue ici, que malgré tous mes efforts contre les préjugés de la vieille routine, je n'ai pas diſſipé toute l'illuſion de la maxime d'Apollon. (*lib. I. cap. xxx.*), qu'*on ne commande pas les choſes préſentes ni les paſſées*. Je penſois que ce qui avoit trompé ce grammairien, c'eſt que le rapport de poſtériorité étoit eſſentiel au mode impératif: je ne le croi plus maintenant, & voici ce qui me fait changer d'avis. L'impératif eſt un mode qui ajoute à la ſignification principale du verbe, l'idée acceſſoire de la volonté de celui qui parle: or cette volonté peut être un commandement abſolu, un deſir, une permiſſion, un conſeil, un ſimple acquieſcement. Si la volonté de celui qui parle eſt un commandement, un deſir, une permiſſion, un conſeil; tout cela eſt néceſſairement relatif à une époque poſtérieure, parce qu'il n'eſt poſſible de commander, de deſirer, de permettre, de conſeiller que relativement à l'avenir: mais ſi la volonté de celui qui parle eſt un ſimple acquieſcement, il peut ſe rapporter indifféremment à toutes les époques, parce qu'on peut également acquieſcer à ce qui eſt actuel, antérieur ou poſtérieur à l'égard du moment où l'on s'en explique.

Un domeſtique, par exemple, dit à ſon maître qu'*il a gardé* la maiſon, qu'*il n'eſt pas ſorti*, qu'*il ne s'eſt pas enyvré*; mais ſon maître, piqué de ce que néanmoins il n'a pas fait ce qu'il lui avoit ordonné, lui répond: *aye gardé la maiſon*, *ne sois pas sorti*, *ne te sois pas enyvré*, *que m'importe*, *ſi tu n'as pas fait ce que je voulois*. Il eſt évident 1°. que ces expreſſions *aye gardé*, *ne ſois pas ſorti*, *ne te ſois pas enyvré*, ſont à l'impératif, puiſqu'elles indiquent l'acquieſcement du maître aux aſſertions du domeſtique; 2°. qu'elles ſont au prétérit actuel, puiſqu'elles énoncent l'exiſtence des attributs qui ſont énoncés, comme antérieurs au moment même où l'on parle; & le maître auroit pu dire, *tu as gardé la maiſon*, *tu n'es pas sorti*, *tu ne t'es pas enyvré*, *que m'importe*, &c.

Le prétérit de notre impératif peut donc être rapporpor-

porté à différentes époques, & par conſéquent il eſt indéfini. C'eſt d'après cette correction que je vais préſenter ici le ſyſtème des *tems* de ce mode, un peu autrement que je n'ai fait à l'article qui en traite expreſſément. Ceux qui ne ſe rétractent jamais, ne donnent pas pour cela des déciſions plus sûres; ils ont quelquefois moins de bonne foi.

SYSTÈME DES TEMS DE L'IMPERATIF.

	I.	II.	III.
PRÉSENT poſtérieur.	*chante.*	*arrive.*	*révolte-toi.*
PRÉTÉRIT indéfini.	*aie chanté.*	*ſois arrivé* ou *vée.*	*

Les verbes pronominaux n'ont pas le prétérit indéfini à l'impératif, ſi ce n'eſt avec *ne pas*, comme dans l'exemple ci-deſſus, *ne te ſois pas enyvré*; mais on ne diroit pas ſans négation, *te ſois enyvré;* il faudroit prendre un autre tour. On pourroit peut-être croire que ce ſeroit un impératif, ſi on diſoit, *te ſois-tu enyvré pour la derniere fois!* Mais l'inverſion du pronom ſubjectif *tu* nous avertit ici d'une ellipſe, & c'eſt celle de la conjonction *que* & du verbe optatif *je deſire, je deſire que tu te ſois enyvré*, ce qui marque le ſubjonctif: (*voyez* SUBJONCTIF.) d'ailleurs le pronom ſubjectif n'eſt jamais exprimé avec nos impératifs, & c'eſt même ce qui en conſtitue principalement la forme diſtinctive. (*Voyez* IMPÉRATIF.)

§. 3. *DES TEMS du ſuppoſitif*. Nous avons dans ce mode un *tems* ſimple, comme les préſens de l'indicatif; *je chanterois, j'arriverois, je me révolterois*: nous en avons un qui eſt compoſé d'un *tems* ſimple de l'auxiliaire *avoir*, ou de l'auxiliaire *être*, comme les prétérits poſitifs de l'indicatif: *j'aurois chanté, je ſerois arrivé en vie, je me ſerois révolté* ou *tée*: un autre *tems* eſt ſurcompoſé, comme les prétérits comparatifs de l'indicatif, *j'aurois eu chanté, j'aurois été arrivé* ou *tée, je me ſerois eu révolté* ou *tée*: un autre emprunte l'auxiliaire *venir*, comme les prétérits prochains de l'indicatif; *je viendrois de chanter, d'arriver, de me dérober*: enfin, il en eſt un qui ſert de l'auxiliaire *devoir*, comme les futurs poſitifs de l'indicatif; *je devrois chanter, arriver, me révolter*. L'analogie, qui dans les cas réellement ſemblables, établit toujours les uſages des langues ſur les mêmes principes, nous porte à ranger ces *tems* du ſuppoſitif dans les mêmes claſſes que ceux de l'indicatif auxquels ils ſont analogues dans leur formation. Voilà ſur quoi eſt formé le

SYSTÈME DES TEMS DU SUPPOSITIF.

		I.	II.	III.
PRÉSENT.		*je chanterois.*	*j'arriverois.*	*je me révolterois.*
PRÉTÉRITS	poſitif.	*j'aurois chanté.*	*je ſerois arrivé* ou *vée.*	*je me ſerois révolté* ou *tée.*
	comparatif.	*j'aurois eu chanté.*	*j'aurois été arrivé* ou *vée.*	*je me ſerois eu révolté* ou *tée.*
	prochain.	*je viendrois de chanter.*	*je viendrois d'arriver.*	*je viendrois de me révolter.*
FUTUR.		*je devrois chanter.*	*je devrois arriver.*	*je devrois me révolter.*

Achevons d'établir par des exemples détaillés, ce qui n'eſt encore qu'une concluſion générale de l'analogie; & reconnoiſſons, par l'analyſe de l'uſage, la vraie nature de chacun de ces *tems*.

1°. Le préſent du ſuppoſitif eſt indéfini; il en a les caracteres, puiſqu'étant rapporté tantôt à une époque, & tantôt à une autre, il ne tient effectivement à aucune époque préciſe & déterminée.

Si Clément VII. *eût traité Henri* VIII. *avec plus de modération, la religion catholique* SEROIT *encore aujourd'hui dominante en Angleterre*. Il eſt évident par l'adverbe *aujourd'hui*, que *ſeroit* eſt employé dans cette phraſe comme préſent actuel.

En peignant dans un récit le deſeſpoir d'un homme lâche, on peut dire: *Il s'arrache les cheveux, il ſe jette à terre, il ſe releve, il blaſphème contre le ciel, il déteſte la vie qu'il en a reçue, il* MOURROIT *s'il avoit le courage de ſe donner la mort*. Il eſt certain que tout ce que l'on peint ici eſt antérieur au moment où l'on parle; *il s'arrache, il ſe jette, il ſe releve, il blaſphème, il déteſte*, ſont dits pour *il s'arrachoit, il ſe jettoit, il ſe relevoit, il blaſphêmoit, il déteſtoit*, qui ſont des préſens antérieurs, & qui dans l'inſtant dont on rappelle le ſouvenir, pouvoient être employés comme des préſents actuels: mais il en eſt de même du verbe *il mourroit;* on pouvoit l'employer alors dans le ſens actuel, & on l'emploie ici dans le ſens antérieur comme les verbes précédens, dont il ne differe que par l'idée acceſſoire d'hypothèſe qui caractériſe le mode ſuppoſitif.

Si ma voiture étoit prête, JE PARTIROIS *demain:* l'adverbe *demain* exprime ſi nettement une époque poſtérieure, qu'on ne peut pas douter que le verbe *je partirois* ne ſoit employé ici comme préſent poſtérieur.

2°. Le prétérit poſitif eſt pareillement indéfini, puiſqu'on peut pareillement le rapporter à diverſes époques, ſelon la diverſité des occurrences.

Les Romains AUROIENT CONSERVÉ *l'empire de la terre, s'ils avoient conſervé leurs anciennes vertus*; c'eſt-à-dire, que nous pourrions dire aujourd'hui, *les Romains* ONT CONSERVÉ, *&c.* Or, le verbe *ont conſervé* étant rapporté à *aujourd'hui*, qui exprime une époque actuelle, eſt employé comme prétérit actuel: par conſéquent il faut dire la même choſe du verbe *auroient conſervé*, qui a ici le même ſens, ſi ce n'eſt qu'il ne l'énonce qu'avec l'idée acceſſoire d'hypothèſe, au lieu que l'on dit *ont conſervé* d'une maniere abſolue & indépendante de toute ſuppoſition.

J'AUROIS FINI *cet ouvrage à la fin du mois prochain, ſi des affaires urgentes ne m'avoient détourné*: le prétérit poſitif *j'aurois fini* eſt relatif ici à l'époque déſignée par ces mots, *la fin du mois prochain*, qui eſt certainement une époque poſtérieure; & c'eſt comme ſi l'on diſoit, *je pourrois dire à la fin du mois prochain*, J'AI FINI, &c. *j'aurois fini* eſt donc employé dans cette phraſe comme prétérit poſtérieur.

3°. Ce qui eſt prouvé du prétérit poſitif, eſt également vrai du prétérit comparatif; il peut dans différentes phraſes ſe rapporter à différentes époques; il eſt indéfini.

Quand J'AUROIS EU PRIS *toutes mes meſures avant l'arrivée du miniſtre, je ne pouvois réuſſir ſans votre crédit*. Il y a ici deux événemens préſentés comme antérieurs au moment de la parole, la précaution d'avoir pris toutes les meſures, & l'arrivée du miniſtre; c'eſt pourquoi *j'aurois eu pris* eſt employé ici comme prétérit actuel, parce qu'il énonce la choſe comme antérieure au moment de la parole: il eſt comparatif, afin d'indiquer encore l'antériorité des meſures priſes à l'égard de l'arrivée du miniſtre, laquelle eſt également antérieure à l'époque actuelle. C'eſt comme ſi l'on diſoit, *quand à l'arrivée du miniſtre*, (qui eſt au prétérit actuel, puiſqu'elle eſt actuellement paſſée), *j'aurois pu dire*, (autre prétérit également actuel), J'AI PRIS, *toutes mes meſures*, (prétérit rapporté immédiatement à l'époque de l'arrivée du miniſtre, & par comparaiſon à l'époque actuelle).

Si on lui avoit donné le commandement, j'étois sûr qu'il AUROIT EU REPRIS *toutes nos villes avant que les ennemis puſſent ſe montrer;* c'eſt-à-dire, *je pouvois dire avec certitude, il* AURA REPRIS, *toutes nos villes*, &c. Or *il aura repris* eſt vraiment le prétérit poſtérieur de l'indicatif; *il auroit eu repris* eſt donc employé comme prétérit poſtérieur, puiſqu'il renferme le même ſens.

4°. Pour ce qui concerne le prétérit prochain, il eſt encore indéfini, & on peut l'employer avec rélation à différentes époques.

Quelqu'un veut tirer de ce que je viens de rentrer, une conſéquence que je deſavoue, & je lui dis: *quand* JE VIENDROIS DE RENTRER, *cela ne prouve rien*. Il eſt évident que ces mots *je viendrois de rentrer*, ſont immédiatement rélatifs au moment où je parle, & que par conſéquent c'eſt un prétérit prochain actuel; c'eſt comme ſi je diſois, *j'avoue que* JE VIENS DE RENTRER actuellement, mais *cela ne prouve rien*.

Voici

Voici le même *tems* rapporté à une autre époque, quand je dis: *allez chez mon frere, & quand il* VIENDROIT DE RENTRER, *amenez-le ici*. Le verbe *amenez* est certainement ici au présent postérieur, & il est clair que ces mots, *il viendroit de rentrer*, expriment un événement antérieur à l'époque énoncée par *amenez*, qui est postérieure; par conséquent *il viendroit de rentrer* est ici un prétérit postérieur.

5°. Enfin, le futur positif est également indéfini, puisqu'il sert aussi avec relation à diverses époques, comme on va le voir dans ces exemples.

Quand je ne DEVROIS *pas* VIVRE *long tems, je veux cependant améliorer cette terre*; c'est-à-dire, *quand je serois sûr que je ne* DOIS *pas* VIVRE: or *je dois vivre* est évidemment le futur positif indéfini de l'indicatif, employé ici avec relation à une époque actuelle; & il ne prend la place de *je devrois vivre*, qu'autant que *je devrois vivre*, est également rapporté à une époque actuelle; c'est donc ici un futur actuel.

Nous lui avons souvent entendu dire qu'il vouloit aller à ce siége, quand même il y DEVROIT PÉRIR, c'est-à-dire, *quand même il seroit sûr qu'il y* DEVOIT PÉRIR: or *il devoit périr* est le futur positif antérieur de l'indicatif, & puisqu'il tient ici la place de *il devroit périr*, c'est que *il devroit périr*, est employé dans le même sens, & que c'est ici un futur antérieur.

Tous les *tems* du suppositif sont donc indéfinis; on vient de le prouver en détail de chacun en particulier: en voici une preuve générale. Les *tems* en eux-mêmes sont susceptibles partout des mêmes divisions que nous avons vues à l'indicatif, à-moins que l'idée accessoire qui constitue la nature d'un mode, ne soit opposée à quelques-uns des points de vue de ces divisions, comme on l'a vu pour les *tems* de l'impératif. Mais l'idée d'hypothèse & de supposition, qui distingue de tous les autres le mode suppositif, s'accorde très-bien avec toutes les manieres d'envisager les *tems*; rien n'y répugne. Cependant l'usage de notre langue n'a admis qu'une seule forme pour chacune des especes qui sont soudivisées dans l'indicatif par les diverses manieres d'envisager l'époque: il est donc nécessaire que cette forme unique, dans chaque espece de suppositif, ne tienne à aucune époque déterminée, afin que dans l'occurrence elle puisse être rapportée à l'une ou à l'autre selon les besoins de l'élocution; c'est-à-dire, que chacun des *tems* du suppositif doit être indéfini.

Cette propriété, dont j'ai cru indispensable d'établir la théorie, je n'ai pas cru devoir l'indiquer dans la nomenclature des *tems* du suppositif; parce qu'elle est commune à tous les *tems*, & que les dénominations techniques ne doivent se charger que des epitheres nécessaires à la distinction des especes comprises sous un même genre.

§. IV. *Des tems du subjonctif*. Nous avons au subjonctif les mêmes classes générales de *tems* qu'à l'indicatif; des présens, des prétérits & des futurs. Les prétérits y sont pareillement soudivisés en positifs, comparatifs & prochains; & les futurs, en positifs & prochains. Toutes ces especes sont analogues, dans leur formation, aux especes correspondantes de l'indicatif & des autres modes: les présens y sont simples; les prétérits positifs sont composés d'un *tems* simple de l'un des deux auxiliaires *avoir* ou *être*; les comparatifs sont surcomposés des mêmes auxiliaires, & les prochains empruntent le verbe *venir*: les futurs positifs prennent l'auxiliaire *devoir*; & les prochains, l'auxiliaire *aller*.

SYSTEME DES TEMS DU SUBJONCTIF.

			I.		II.		III.	
PRÉSENS,		indefini.	*que je chante.*		*j'arrive.*		*je me révolte.*	
		défini antérieur.	*je chantâsse.*		*j'arrivâsse.*		*je me révoltasse.*	
PRÉTÉRITS,	POSITIFS,	indéfini.	*j'aye*	*chanté,*	*je sois*	*arrivé ou été,*	*je me sois*	*révolté ou été,*
		défini antérieur.	*j'eûsse*		*je fûsse*		*je me fûsse*	
	COMPARATIFS,	indéfini.	*j'aye eu*	*chanté,*	*j'aye été*	*arrivé ou été,*	*je me sois eu*	*révolté ou été,*
		défini antérieur.	*j'eûsse eu*		*j'eûsse été*		*je me fûsse eu*	
	PROCHAINS,	indéfini.	*je vienne de*	*chanter,*	*je vienne*	*d'arriver,*	*je vienne de me*	*révolter,*
		défini antérieur.	*je vinsse de*		*je vinsse*		*je vinsse de me*	
FUTURS,	POSITIFS,	indéfini.	*je doive*	*chanter,*	*je doive*	*arriver,*	*je doive me*	*révolter,*
		défini antérieur.	*je dûsse*		*je dûsse*		*je dûsse me*	
	PROCHAINS,	indéfini.	*j'aille*	*chanter,*	*j'aille*	*arriver,*	*j'aille me*	*révolter.*
		défini antérieur.	*j'allâsse*		*j'allâsse.*		*j'allâsse me*	

Il n'y a que deux *tems* dans chaque classe; & je nomme le premier *indéfini*, & le second *défini antérieur*: c'est que le premier est destiné par l'usage à exprimer le rapport d'existence, qui lui convient, à l'égard d'une époque envisagée comme actuelle par comparaison, ou avec un présent actuel, ou avec un présent postérieur; au lieu que le second n'exprime le rapport qui lui convient, qu'à l'égard d'une époque envisagée comme actuelle, par comparaison avec un présent antérieur. En voici la preuve dans une suite systématique d'exemples comparés, dont le second, énoncé par le mode & dans le sens indicatif, sert perpétuellement de réponse au premier, qui est énoncé dans le sens subjonctif.

					Sens subjonctif.	Sens indicatif.
PRÉSENS.		indéfini,	*actuel.*	je ne crois pas	*que vous entendiez.*	*j'entends.*
			postérieur.	je ne croirai pas	*que vous entendiez.*	*j'entendrai.*
		défini,	*antérieur.*	je ne croyois pas	*que vous entendissiez.*	*j'entendois.*
PRÉTÉRITS.	positifs.	indéfini,	*actuel.*	je ne crois pas	*que vous ayez entendu.*	*j'ai entendu.*
			postérieur.	je ne croirai pas	*que vous ayez entendu.*	*j'aurai entendu.*
		défini,	*antérieur.*	je ne croyois pas	*que vous eussiez entendu.*	*j'avois entendu.*
	comparatifs.	indéfini,	*actuel.*	je ne crois pas	*que vous ayez eu fini* long-tems avant moi.	*j'ai eu fini* long-tems avant vous.
			postérieur.	je ne croirai pas	*que vous ayez eu fini* long-tems avant moi.	*j'aurai eu fini* long-tems avant vous.
		défini,	*antérieur.*	je ne croyois pas	*que vous eussiez eu fini* longtems avant moi.	*j'avois eu fini* longtems avant vous.
	prochains.	indéfini,	*actuel.*	je ne crois pas	*que vous veniez d'arriver.*	*je viens d'arriver.*
			postérieur.	je ne croirai pas	*que vous veniez d'arriver.*	*je viendrai d'arriver.*
		défini,	*antérieur.*	je ne croyois pas	*que vous vinssiez d'arriver.*	*je venois d'arriver.*
FUTURS.	positifs.	indéfini,	*actuel.*	je ne crois pas	*que vous deviez sortir* la semaine prochaine.	*je dois sortir* la semaine prochaine.
			postérieur.	je ne croirai pas	*que vous deviez sortir* la semaine prochaine.	*je devrai sortir* la semaine prochaine.
		défini,	*antérieur.*	je ne croyois pas	*que vous dussiez sortir* le lendemain.	*je devois sortir* le lendemain.
	prochains.	indéfini,	*actuel.*	je ne crois pas	*que vous alliez sortir.*	*je vais sortir.*
			postérieur.	je ne croirai pas	*que vous alliez sortir.*	*je serai sur le point de sortir.*
		défini,	*antérieur.*	je ne croyois pas	*que vous allassiez sortir.*	*j'allois sortir.*

vous entendissiez, dans les exemples précédens, expriment la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque qui est actuelle, relativement au moment marqué par l'un des présens du verbe principal, *je ne crois pas, je ne croirai pas, je ne croyois pas*: & c'est à l'égard d'une époque semblablement déterminée à l'actualité, que les prétérits du subjonctif, dans chacune des trois classes, expriment l'antériorité d'existence, & que les futurs des deux classes expriment la postériorité d'existence. Je vais rendre sensible cette remarque qui est importante, en l'appliquant aux trois exemples des prétérits positifs.

1°. *Je ne crois pas que vous ayez entendu*, c'est-à-dire, *je crois* que *vous n'avez pas entendu*: or *vous avez entendu* exprime l'antériorité d'existence, à l'égard d'une époque qui est actuelle, relativement au moment déterminé par le présent actuel du verbe principal *je crois*, qui est le moment même de la parole.

2°. *Je ne croirai pas* que *vous ayez entendu*, c'est-à-dire, *je pourrai dire*, *je crois* que *vous n'avez pas entendu*: or *vous avez entendu* exprime ici l'antériorité d'existence, à l'égard d'une époque qui est actuelle, relativement au moment déterminé par *je crois*, qui, dans l'exemple, est envisagé comme postérieur; *je croirai*, ou *je pourrai dire*, *je crois*.

3°. *Je ne croyois pas* que *vous eussiez entendu*, c'est-à-dire, *je pouvois dire*, *je crois* que *vous n'avez pas entendu*: or *vous avez entendu* exprime encore l'antériorité d'existence, à l'égard d'une époque qui est actuelle, relativement au moment déterminé par *je crois*, qui dans cet exemple, est envisagé comme antérieur; *je croyois*, ou *je pourrai dire*, *je crois*.

Les développemens que je viens de donner sur ces trois exemples, suffiront à tout homme intelligent, pour lui faire appercevoir comment on pourroit expliquer chacun des autres, & démontrer que chacun des *tems* du subjonctif y est rapporté à une époque actuelle, relativement au moment déterminé par le présent du verbe principal. Mais à l'égard du premier *tems* de chaque classe, l'actualité de l'époque de comparaison peut être également relative, ou à un présent actuel, ou à un présent postérieur, comme on le voit dans ces mêmes exemples; & c'est par cette considération seulement que je regarde ces *tems* comme indéfinis: je regarde au contraire les autres comme définis, parce que l'actualité de l'époque de comparaison y est nécessairement & exclusivement relative à un présent antérieur; & c'est aussi pour cela que je les qualifie tous d'antérieurs.

Ainsi le moment déterminé par l'un des présens du verbe principal, est pour les *tems* du subjonctif, ce que le seul moment de la parole est pour les *tems* de l'indicatif; c'est le terme immédiat des relations qui fixent l'époque de comparaison. A l'indicatif, les *tems* expriment des rapports d'existence à une époque dont la position est fixée relativement au moment de la parole: au subjonctif ils expriment des rapports d'existence à une époque dont la position est fixée relativement au moment déterminé par l'un des présens du verbe principal.

Or ce moment déterminé par l'un des présens du verbe principal, peut avoir lui-même diverses relations au moment de la parole, puisqu'il peut être, ou actuel, ou antérieur, ou postérieur. Le rapport d'existence au moment de la parole, qui est exprimé par un *tems* du subjonctif, est donc bien plus composé que celui qui est exprimé par un *tems* de l'indicatif: celui de l'indicatif est composé de deux rapports, rapport d'existence à l'époque, & rapport de l'époque au moment de la parole: celui du subjonctif est composé de trois; rapport d'existence à une époque, rapport de cette époque au moment déterminé par l'un des présens du verbe principal, & rapport de ce moment principal à celui de la parole.

Quand j'ai déclaré & nommé indéfini le premier de chacune des six classes de *tems* qui constituent le subjonctif, & que j'ai donné au second la qualification & le nom de défini antérieur; je ne considérois dans ces *tems* que les deux premiers rapports élémentaires, celui de l'existence à l'époque, & celui de l'époque au moment principal. J'ai dû en agir ainsi, pour parvenir à fixer les caracteres différentiels, & les dénominations distinctives des deux *tems* de chaque classe: car si l'on considere tout à la fois les trois rapports élémentaires, l'indétermination devient générale, & tous les *tems* sont indéfinis.

Par exemple, celui que j'appelle présent défini antérieur peut, au fonds, exprimer la simultanéité d'existence, à l'égard d'une époque, ou actuelle, ou antérieure, ou postérieure. Je vais le montrer dans trois exemples, où le même mot françois sera traduit exactement en latin par trois *tems* différens qui indiqueront sans équivoque l'actualité, l'antériorité, & la postériorité de l'époque envisagée dans le même *tems* françois.

1°. *Quand je parlai hier au chimiste, je ne croyois pas que vous entendissiez*, (audire te non existimabam.)

2°. *Je ne crois pas que vous entendissiez hier ce que je vous dis, puisque vous n'avez pas suivi mon conseil*: (audivisse te non existimo.)

3°. *Votre surdité étoit si grande, que je ne croyois pas que vous entendissiez jamais*; (ut te unquam auditurum esse non existimarem.)

Dans le premier cas, *vous entendissiez* est relatif à une époque actuelle, & il est rendu par le présent

au-

audire; dans le fecond cas, l'époque eſt antérieure, & *vous entendiſſiez* eſt traduit par le prétérit *audiviſſe*: dans le troiſieme enfin, il eſt rendu par le futur *auditurum eſſe*, parce que l'époque eſt poſtérieure; ce qui n'empêche pas que dans chacun des trois cas, *vous entendiſſiez* n'exprime réellement la ſimultanéité d'exiſtence à l'égard de l'époque, & ne ſoit par conſequent un vrai préſent.

Ce que je viens d'obſerver ſur le préſent antérieur, ſe vérifieroit de même ſur les trois prétérits & les deux futurs antérieurs; mais il eſt inutile d'établir par trop d'exemples, ce qui d'ailleurs eſt connu & avoué de tous les Grammairiens, quoiqu'en d'autres termes. „ Le ſubjonctif, dit l'auteur de la *Méthode latine* de P. R. (*Rem. ſur les verbes, ch. II. §. iij.*) „ marque toujours une ſignification indépendante & „ comme ſuivante de quelque choſe: c'eſt pour- „ quoi dans tous ſes *tems*, il participe ſouvent de „ l'avenir „. Je ne ſais pas ſi cet auteur voyoit en effet, dans la dépendance de la ſignification du ſubjonctif, l'indétermination des *tems* de ce mode; mais il la voyoit du-moins comme un fait, puiſqu'il en recherche ici la cauſe; & cela ſuffit aux vûes que j'ai en le citant. Voſſius, (*Anal. III. xv.*) eſt de même avis ſur les *tems* du ſubjonctif latins; ainſi que l'abbé Régnier, (*Gramm. fr. in-12. pag. 344. in-4. pag. 351.*) ſur les *tems* du ſubjonctif françois.

Mais indépendamment de toutes les autorités, chacun peut aiſément vérifier qu'il n'y a pas un ſeul *tems* à notre ſubjonctif, qui ne ſoit réellement indéfini, quand on les rapporte ſur-tout au moment de la parole: & c'eſt un principe qu'il faut ſaiſir dans toute ſon étendue, ſi l'on veut être en état de traduire bien exactement d'une langue dans une autre, & de rendre ſelon les uſages de l'une ce qui eſt exprimé dans l'autre, ſous une forme quelquefois bien differente.

§. V. *Des tems de l'infinitif.* J'ai déja ſuffiſamment établi ailleurs contre l'opinion de Sanctius & de ſes partiſans, que la diſtinction des *tems* n'eſt pas moins réelle à l'infinitif qu'aux autres modes. *Voyez* INFINITIF). On va voir ici que l'erreur de ces Grammairiens n'eſt venue que de l'indétermination de l'époque de comparaiſon, dans chacun de ces *tems*, qui tous ſont eſſentiellement indéfinis. Il y en a cinq dans l'infinitif de nos verbes françois, dont voici l'expoſition ſyſtématique.

SYSTÊME DES TEMS DE L'INFINITIF.

		I.	II.	III.
PRÉSENT,		*chanter.*	*arriver.*	*ſe révolter.*
PRÉTÉRITS,	poſitif.	*avoir chanté.*	*être arrivé* ou *vée.*	*s'être révolté* ou *tée.*
	comparatif.	*avoir eu chanté.*	*avoir été arrivé* ou *vée.*	*s'être eu révolté* ou *tée.*
	prochain.	*venir de chanter.*	*venir d'arriver.*	*venir de ſe révolter.*
FUTUR,		*devoir chanter.*	*devoir arriver.*	*devoir ſe révolter.*

Je ne donne à aucun de ces *tems* le nom d'indéfini, parce que cette dénomination convenant à tous, ne ſauroit être diſtinctive pour aucun dans le mode infinitif.

Le préſent eſt indéfini, parce qu'il exprime la ſimultanéité d'exiſtence à l'égard d'une époque quelconque. *L'homme veut être heureux;* cette maxime d'éternelle vérité, puiſqu'elle tient à l'eſſence de l'homme qui eſt immuable comme tous les autres, eſt vraie pour tous les *tems;* & l'infinitif *être* ſe rapporte ici à toutes les époques. *Enfin je puis vous embraſſer;* le préſent *embraſſer* exprime ici la ſimultanéité d'exiſtence à l'égard d'une époque actuelle, comme ſi l'on diſoit, *je puis vous embraſſer actuellement.* *Quand je voulus parler;* le préſent *parler* eſt relatif ici à une époque antérieure au moment de la parole, c'eſt un préſent antérieur. *Quand je pourrai ſortir;* le préſent *ſortir* eſt ici poſtérieur, parce qu'il eſt relatif à une époque poſtérieure, au moment de la parole.

Après les détails que j'ai donnés ſur la diſtinction des différentes eſpeces de *tems* en général, je crois pouvoir me diſpenſer ici de prouver de chacun des *tems* de l'infinitif, ce que je viens de prouver du préſent: tout le monde en fera aiſément l'application. Mais je dois faire obſerver que c'eſt en effet l'indétermination de l'époque qui a fait penſer à Sanctius, que le préſent de l'infinitif n'étoit pas un vrai préſent, ni le prétérit un vrai prétérit, que l'un & l'autre étoit de tous les *tems*. *In reliquum*, dit-il, (*Min. I. xiv*) *infiniti verbi tempora confuſa ſunt, & a verbo perſonali temporis ſignificationem mutuantur:* ut cupio legere *ſeu* legiſſe, *præſentis eſt*; cupivi legere *ſeu* legiſſe, *præteriti*; cupiam legere *ſeu* legiſſe, *futuri*. *In paſſiva vero*, amari, legi, audiri, *ſine diſcrimine omnibus deſerviunt; ut* voluit diligi; vult diligi; cupiet diligi. Ce grammairien confond évidemment la poſition de l'époque & la relation d'exiſtence: dans chacun des *tems* de l'infinitif, l'époque eſt indéfinie, & en conſéquence elle y eſt enviſagée, ou d'une maniere générale, ou d'une maniere particuliere, quelquefois comme actuelle, d'autres fois comme antérieure, & ſouvent comme poſtérieure; c'eſt ce qu'a vu Sanctius: mais la relation de l'exiſtence à l'époque, qui conſtitue l'eſſence des *tems*, eſt invariable dans chacun; c'eſt toujours la ſimultanéité pour le préſent, l'antériorité pour les prétérits, & la poſtériorité pour les futurs; c'eſt ce que n'a pas diſtingué le grammairien eſpagnol.

§. VI. *Des tems du participe.* Il faut dire la même choſe des *tems* du participe, dont j'ai établi ailleurs la diſtinction, contre l'opinion du même grammairien & de ſes ſectateurs. Ainſi je me contenterai de préſenter ici le ſyſtème entier des *tems* du participe, par rapport à notre langue.

SYSTEME DES TEMS DU PARTICIPE.

		I.	II.	III.
PRÉSENT,		*chantant.*	*arrivant.*	*me revoltant.*
PRÉTÉRITS,	poſitif.	*ayant chanté.*	*étant arrivé* ou *vée.*	*m'étant révolté* ou *tée.*
	comparatif.	*ayant eu chanté.*	*ayant été arrivé* ou *vée.*	*m'étant eu révoltée* ou *tée.*
	prochain.	*venant de chanter.*	*venant d'arriver.*	*venant de me révolter.*
FUTURS,		*devant chanter.*	*devant arriver.*	*devant me révolter.*

ART. VII. *Obſervations générales.* Après une expoſition ſi détaillée & des diſcuſſions ſi longues ſur la nature des *tems*, ſur les différentes eſpeces qui en conſtituent le ſyſtème, & ſur les caracteres qui les différencient, bien des gens pourront croire que j'ai trop inſiſté ſur un objet qui peut leur paroître minutieux, & que le fruit qu'on en peut tirer n'eſt pas proportionné à la peine qu'il faut prendre pour démêler nettement toutes les diſtinctions délicates que j'ai aſſignées. Le ſavant Voſſius, qui n'a guere écrit ſur les *tems* que ce qui avoit été dit cent fois avant lui, & que tout le monde avouoit, a craint lui-même qu'on ne lui fît cette objection, & il y a répondu en ſe couvrant du voile de l'autorité des anciens (*Anal. III. xiij.*) Si ce grammairien a cru courir en effet quelque riſque, en expoſant ſimplement

ce qui étoit reçu, & qui faisoit d'ailleurs une partie essentielle de son systême de Grammaire; que n'aura-t-on pas à dire contre un systême qui renverse en effet la plûpart des idées les plus communes & les plus accréditées, qui exige absolument une nomenclature toute neuve, & qui au premier aspect ressemble plus aux entreprises séditieuses d'un hardi novateur, qu'aux méditations paisibles d'un philosophe modeste?

Mais j'observerai, 1°. que la nouveauté d'un systême ne sauroit être une raison suffisante pour la rejetter, parce qu'autrement les hommes une fois engagés dans l'erreur ne pourroient plus en sortir, & que la sphere de leurs lumieres n'auroit jamais pu s'étendre au point où nous la voyons aujourd'hui, s'ils avoient toujours regardé la nouveauté comme un signe de faux. Que l'on soit en garde contre les opinions nouvelles, & que l'on n'y acquiesce qu'en vertu des preuves qui les étayent; à la bonne heure, c'est un conseil que suggere la plus saine logique: mais par une conséquence nécessaire, elle autorise en même tems ceux qui proposent ces nouvelles opinions, à prévenir & à détruire toutes les impressions des anciens préjugés par les détails les plus propres à justifier ce qu'ils mettent en-avant.

2°. Si l'on prend garde à la maniere dont j'ai procédé dans mes recherches sur la nature des *tems*, un lecteur équitable s'appercevra aisément que je n'ai songé qu'à trouver la vérité sur une matiere qui ne me semble pas encore avoir subi l'examen de la philosophie. Si ce qui avoit été répété jusqu'ici par tous les Grammairiens s'étoit trouvé au résultat de l'analyse qui m'a servi de guide, je l'aurois exposé sans détour, & démontré sans apprêt. Mais cette analyse, suivie avec le plus grand scrupule, m'a montré, dans la décomposition des *tems* usités chez les différens peuples de la terre, des idées élémentaires qu'on n'avoit pas assez démêlées jusqu'à présent; dans la nomenclature ancienne, des imperfections d'autant plus grandes qu'elles étoient tout-à-fait contraires à la vérité, dans tout le systême enfin, un desordre, une confusion, des incertitudes qui m'ont paru m'autoriser suffisamment à exposer sans ménagement ce qui m'a semblé être plus conforme à la vérité, plus satisfaisant pour l'esprit, plus marqué au coin de la bonne analogie. *Amicus Aristoteles, amicus Plato; magis amica veritas.*

3°. Ce n'est pas juger des choses avec équité, que de regarder comme minutieuse la doctrine des *tems*: il ne peut y avoir rien que d'important dans tout ce qui appartient à l'art de la parole, qui differe si peu de l'art de penser, de l'art d'être homme.

„ Quoique les questions de Grammaire paroissent „ peu de chose à la plûpart des hommes, & qu'ils „ les regardent avec dédain, comme des objets de „ l'enfance, de l'oisiveté, ou du pédantisme; il est „ certain cependant qu'elles sont très-importantes à „ certains égards, & très-dignes de l'attention des „ esprits les plus délicats & les plus solides. La „ Grammaire a une liaison immédiate avec la con„ struction des idées; ensorte que plusieurs questions „ de Grammaire sont de vraies questions de logique, „ même de métaphysique „. Ainsi s'exprime l'abbé des Fontaines, au commencement de la préface de son *Racine vengé*: & cet avis, dont la vérité est sensible pour tous ceux qui ont un peu approfondi la Grammaire, étoit, comme on va le voir, celui de Vossius, & celui des plus grands hommes de l'antiquité.

Majoris nunc apud me sunt judicia augustæ antiquitatis; quæ existimabat, ab horum notitia non multa modo Poetarum aut Historicorum loca lucem fœnerare, sed & gravissimas juris controversias. Hæc propter nec Q. Scævola pater, nec Brutus Maniliusque, nec Nigidius figulus, Romanorum post Varonem doctissimus, disquirere gravabantur utrum vox surreptum erit *an post facta an ante facta valeat, hoc est, futurine an præteriti sit* temporis, *quando in veteri lege Atinia legitur*, quod surreptum erit, ejus rei æterna autoritas esto. *nec puduit Agellium hac de re caput integrum contexere* xvij. *atticarum noctium libro*. *Apud eumdem*, cap. ij. libri XVIII. *legimus, inter saturnalitias quæstiones eam fuisse postremam*; scripserim, venerim, legerim, cujus *temporis* verba sint, præteriti, an futuri, an utriusque. *Quamobrem eos mirari satis non possum, qui hujusmodi sibi a pueris cognitissima fuisse parum prudenter aut pudenter adserunt; cum in iis olim hæsitarint viri excellentes, & quidem Romani, suæ sine dubio linguæ scientissimi*. Voss. *Anal. III. xiij.*

Ce que dit ici Vossius à l'égard de la langue latine, peut s'appliquer avec trop de fondement à la langue françoise, dont le fond est si peu connu de la plûpart même de ceux qui la parlent le mieux, parce qu'accoutumés à suivre en cela l'usage du grand monde comme à en suivre les modes dans leurs habillemens, ils ne réfléchissent pas plus sur les fondemens de l'usage de la parole que sur ceux de la mode dans les vêtemens. Que dis-je? il se trouve même des gens de lettres, qui osent s'élever contre leur propre langue, la taxer d'anomalie, de caprice, de bisarrerie, & en donner pour preuves les bornes des connoissances où ils sont parvenus à cet égard.

„ En lisant nos Grammairiens, dit l'auteur des *ju„ gemens sur quelques ouvrages nouveaux*, (tom. IX. „ pag. 73.) il est fâcheux de sentir, malgré soi, di„ minuer son estime pour la langue françoise, où „ l'on ne voit presque aucune analogie, où tout est „ bisarre pour l'expression comme pour la pronon„ ciation, & sans cause; où l'on n'apperçoit ni prin„ cipes, ni regles, ni uniformité; où enfin tout pa„ roît avoir été dicté par un capricieux génie. En „ vérité, dit-il ailleurs (*Racine vengé, Iphig. II. v.* „ 46.) l'étude de la grammaire françoise inspire un „ peu la tentation de mépriser notre langue „.

Je pourrois sans doute détruire cette calomnie par une foule d'observations victorieuses, pour faire avec succès l'apologie d'une langue, déja assez vengée des nationaux qui ont la maladresse de la mépriser, par l'accueil honorable qu'on lui fait dans toutes les cours étrangeres, je n'aurois qu'à ouvrir les chefs-d'œuvre qui ont fixé l'époque de sa gloire, & faire voir avec quelle facilité & avec quel succès elle s'y prête à tous les caracteres, naïveté, justesse, clarté, précision, délicatesse, pathétique, sublime, harmonie, *&c.* Mais pour ne pas trop m'écarter de mon sujet, je me contenterai de rappeller ici l'harmonie analogique des *tems*, telle que nous l'avons observée dans notre langue: tous les présens y sont simples; les prétérits positifs y sont composés d'un *tems* simple du même auxiliaire *avoir* ou *être*; les comparatifs y sont doublement composés; les prochains y prennent l'auxiliaire *venir*; les futurs positifs y empruntent constamment le secours de l'auxiliaire *devoir*; & les prochains, celui de l'auxiliaire *aller*, & cette analogie est vraie dans tous les verbes de la langue, & dans tous les modes de chaque verbe. Ce qu'on lui a reproché comme un défaut, d'employer les mêmes *tems*, ici avec relation à une époque, & là avec relation à une autre, loin de la deshonorer, devient au contraire, à la faveur du nouveau systême, une preuve d'abondance & un moyen de rendre avec une justesse rigoureuse les idées les plus précises: c'est en effet la destination des *tems* indéfinis, qui, faisant abstraction de toute époque de comparaison, fixent plus particulierement l'attention sur la relation de l'existence à l'époque, comme on l'a vû en son lieu.

Mais ne sera-t-il tenu aucun compte à notre langue de cette foule de prétérits & de futurs, ignorés dans la langue latine, au prix de laquelle on la regarde comme pauvre? Les regardera-t-on encore comme des bisarreries, comme des effets sans causes, comme des expressions dépourvues de sens, comme des superfluités introduites par un luxe aveugle & inutile aux vues de l'élocution? La langue italienne, en imitant à la lettre nos prétérits prochains, se sera-t-elle donc chargée d'une pure battologie?

J'avouerai cependant à l'abbé des Fontaines, qu'à juger de notre langue par la maniere dont le systême est exposé dans nos grammaires, on pourroit bien conclure comme il a fait lui-même. Mais cette conclusion est-elle supportable à qui a lû Bossuet, Bourdaloue, la Bruyere, la Fontaine, Racine, Boileau, Pascal, *&c. &c. &c.* Voilà d'où il faut partir, & l'on conclura avec bien plus de vérité, que le désordre, l'anomalie, les bisarreries sont dans nos grammaires, & que nos Grammairiens n'ont pas encore saisi avec assez de justesse, ni approfondi dans un détail suffisant le méchanisme & le génie de notre langue. Comment peut-on lui voir produire tant de merveilles sous différentes plumes, quoiqu'elle ait dans nos grammaires un air maussade, irrégulier & barbare; & cependant ne pas soupçonner le moins du monde l'exactitude de nos Grammairiens, mais invectiver contre la langue même de la maniere la plus indécente & la plus injuste?

C'est

C'eſt que toutes les fois qu'un ſeul homme voudra tenir un tribunal pour y juger les ouvrages de tous les genres de littérature, & faire ſeul ce qui ne doit & ne peut être bien exécuté que par une ſociété aſſez nombreuſe de gens de lettres choiſis avec ſoin; il n'aura jamais le loiſir de rien approfondir; il ſera toujours preſſé de décider d'après des vues ſuperficielles: il portera ſouvent des jugemens iniques & faux, & altérera ou détruira entierement les principes du goût, & le goût même des bonnes études, dans ceux qui auront le malheur de prendre confiance en lui, & de juger de ſes lumieres par l'aſſurance de ſon ton, & par l'audace de ſon entrepriſe.

4°. A s'en tenir à la nomenclature ordinaire, au catalogue reçu, & à l'ordre commun des *tems*, notre langue n'eſt pas la ſeule à laquelle on puiſſe reprocher l'anomalie; elles ſont toutes dans ce cas, & il eſt même difficile d'aſſigner les *tems* qui ſe répondent exactement dans les divers idiomes, ou de déterminer préciſément le vrai ſens de chaque *tems* dans une ſeule langue. J'ouvre la *Méthode grecque* de P. R. à la page 120 (*édition de* 1754), & j'y trouve ſous le nom de futur premier, τιμήσω, & ſous le nom de futur ſecond, τιμῶ, tous deux traduits en latin par *honorabo*: le premier aoriſte eſt ἐτίμησα, le ſecond ἔτιμον; & le prétérit parfait τετίμηκα; tous trois rendus par le même mot latin *honoravi*. Eſt-il croyable que des mots ſi différens dans leur formation, & diſtingués par des dénominations différentes, ſoient deſtinés à ſignifier abſolument la même idée totale que déſigne le ſeul mot latin *honorabo*, ou le ſeul mot *honoravi*? Il faut donc reconnoître des ſynonymes parfaits nonobſtant les raiſons les plus preſſantes de ne les regarder dans les langues que comme un ſuperflu embarraſſant & contraire au génie de la parole. *Voyez* SYNONYMES. Je ſais bien que l'on dira que les Latins n'ayant pas les mêmes *tems* que les Grecs, il n'eſt pas poſſible de rendre avec toute la fidélité les uns par les autres, du-moins dans le tableau des conjugaiſons: mais je répondrai qu'on ne doit point en ce cas entreprendre une traduction qui eſt néceſſairement infidelle, & que l'on doit faire connoître la véritable valeur des *tems*, par de bonnes définitions qui contiennent exactement toutes les idées élémentaires qui leur ſont communes & celles qui les différencient, à-peu-près comme je l'ai fait à l'égard des *tems* de notre langue. Mais cette méthode, la ſeule qui puiſſe conſerver ſurement la ſignification préciſe de chaque *tems*, exige indiſpenſablement un ſyſtème & une nomenclature toute différente: ſi cette eſpece d'innovation a quelques inconvéniens, ils ne ſeront que momentanés, & ils ſont rachetés par des avantages bien plus conſidérables.

Les grammairiens auront peine à ſe faire un nouveau langage; mais elle n'eſt que pour eux, cette peine, qui doit au fond être comptée pour rien dès qu'il s'agit des intérêts de la vérité: leurs ſucceſſeurs l'entendront ſans peine, parce qu'ils n'auront point de préjugés contraires, & ils l'entendront plus aiſément que celui qui eſt reçu aujourd'hui, parce que le nouveau langage ſera plus vrai, plus expreſſif, plus énergique. La fidélité de la tranſmiſſion des idées d'une langue en une autre, la facilité du ſyſtème des conjugaiſons fondée ſur une analogie admirable & univerſelle, l'introduction aux langues débarraſſée par-là d'une foule d'embarras & d'obſtacles, ſont, ſi je ne me trompe, autant de motifs favorables aux vues que je préſente. Je paſſe à quelques objections particulieres qui me viennent de bonne main.

La ſociété littéraire d'Arras m'ayant fait l'honneur de m'inſcrire ſur ſes regiſtres comme aſſocié honoraire, le 4 Février 1758; je crus devoir lui payer mon tribut académique, en lui communiquant les principales idées du ſyſtème que je viens d'expoſer, & que je préſentai ſous le titre d'*Eſſai d'analyſe ſur le verbe*. M. Harduin, ſecrétaire perpétuel de cette compagnie, & connu dans la république des lettres comme un grammairien du premier ordre, écrivit le 27 Octobre ſuivant, ce qu'il en penſoit, à M. Bauvin, notre confrere & notre ami commun. Après quelques éloges dont je ſuis plus redevable à ſa politeſſe qu'à toute autre cauſe, & quelques obſervations pleines de ſageſſe & de vérité, il termine ainſi ce qui me regarde: ,, J'ai peine à croire que ce ſyſtème puiſſe s'accorder en tout avec le méchaniſme des langues connues. Il m'eſt venu à ce ſujet beaucoup de réfléxions dont j'ai jetté pluſieurs ſur le papier; mais j'ignore quand je pourrai avoir le loiſir de les mettre en ordre. En attendant, voici quelques remarques ſur les prétérits, que j'avois depuis long-tems dans la tête, mais qui n'ont été rédigées qu'à l'occaſion de l'écrit de M. Beauzée. Je ſerois bien aiſe de ſavoir ce qu'il en penſe. S'il les trouve juſtes, je ne conçois pas qu'il puiſſe perſiſter à regarder notre *aoriſte françois*, comme un préſent; (je l'appelle *préſent antérieur périodique*); à moins qu'il ne diſe auſſi que notre *prétérit abſolu* (celui que je nomme *prétérit indéfini poſitif*) exprime plus ſouvent une choſe préſente qu'une choſe paſſée ,,.

Trop flatté du deſir que montre M. Harduin de ſavoir ce que je penſe de ſes remarques ſur nos prétérits, je ſuis bien aiſe moi-même de déclarer publiquement, que je les regarde comme les obſervations d'un homme qui ſait bien voir, talent très-rare, parce qu'il exige dans l'eſprit une attention forte, une ſagacité exquiſe, un jugement droit, qualités rarement portées au degré convenable, & plus rarement encore réunies dans un même ſujet.

Au reſte que M. Harduin ait peine à croire que mon ſyſtème puiſſe s'accorder en tout avec le méchaniſme des langues connues; je n'en ſuis point ſurpris, puiſque je n'oſerois moi-même l'aſſurer: il faudroit, pour cela, les connoître toutes, & il s'en faut beaucoup que j'aye cet avantage. Mais je l'ai vu s'accorder parfaitement avec les uſages du latin, du françois, de l'eſpagnol, de l'italien; on m'aſſûre qu'il peut s'accorder de même avec ceux de l'allemand & de l'anglois: il fait découvrir dans toutes ces langues, une analogie bien plus étendue & plus réguliere que ne faiſoit l'ancien ſyſtème; & cela même me fait eſpérer que les ſavans & les étrangers qui voudront ſe donner la peine d'en faire l'application aux verbes des idiomes qui leur ſont naturels ou qui ſont l'objet de leurs études, y trouveront la même concordance, le même eſprit d'analogie, la même facilité à rendre la valeur des *tems* uſuels. Je les prie même, avec la plus grande inſtance, d'en faire l'eſſai, parce que plus on trouvera de reſſemblance dans les principes des langues qui paroiſſent diviſer les hommes, plus on facilitera les moyens de la communication univerſelle des idées, & conſéquemment des ſecours mutuels qu'ils ſe doivent, comme membres d'une même ſociété formée par l'auteur même de la nature.

Les réfléxions de M. Harduin ſur cette matiere, quoique tournées peut-être contre mes vues, ne manqueront pas du-moins de répandre beaucoup de lumiere ſur le fond de la choſe: ce n'eſt que de cette ſorte qu'il réflechit; & il eſt à deſirer qu'il trouve bientôt cet utile loiſir qui doit nous valoir le précis de ſes penſées à cet égard. En attendant, je vais tâcher de concilier ici mon ſyſtème avec ſes obſervations ſur nos prétérits.

,, Il eſt de principe, dit-il, qu'on doit ſe ſervir du prétérit abſolu, c'eſt-à-dire, de celui dans la compoſition duquel entre un verbe auxiliaire, lorſque le fait dont on parle ſe rapporte à un période de *tems* où l'on eſt encore; ainſi il faut néceſſairement dire, *telle bataille s'eſt donnée dans ce ſiecle-ci: j'ai vu mon frere cette année: je lui ai parlé aujourd'hui*; & l'on s'exprimeroit mal, en diſant avec l'aoriſte, *telle bataille ſe donna dans ce ſiecle-ci: je vis mon frere cette année: je lui parlai aujourd'hui* ,,.

C'eſt que dans les premieres phraſes, on exprime ce qu'on a effectivement deſſein d'exprimer, l'antériorité d'exiſtence à l'égard d'une époque actuelle; ce qui exige les prétérits dont on y fait uſage: dans les dernieres on exprimeroit toute autre choſe, la ſimultanéité d'exiſtence à l'égard d'un période de *tems* antérieur à celui dans lequel on parle; ce qui exige en effet un préſent antérieur périodique, mais qui n'eſt pas ce qu'on ſe propoſe ici.

M. Harduin demande ſi ce n'eſt pas abuſivement que nous avons fixé les périodes antérieurs qui précédent le jour où l'on parle, puiſque dans ce même jour, les diverſes heures qui le compoſent, la matinée, l'après-midi, la ſoirée, ſont autant de périodes qui ſe ſuccedent; d'où il conclut que comme on dit, *je le vis hier*, on pourroit dire auſſi, *je le vis ce matin*, quand la matinée eſt finie à l'inſtant où l'on parle.

C'eſt arbitrairement ſans doute, que nous n'avons

aucun égard aux périodes compris dans le jour même où l'on parle; & la preuve en est, que ce que l'on appelle ici *aoriste*, ou *prétérit indéfini*, se prend quelquefois, dans la langue italienne, en parlant du jour même où nous sommes; *io la viddi stamane*. (je le vis ce matin). L'auteur de la *Méthode italienne*, qui fait cette remarque, (*Part. II. ch. iij. §. 4. pag.* 86.) observe en même tems que cela est rare, même dans l'italien. Mais quelque arbitraire que soit la pratique des Italiens & la nôtre, on ne peut jamais la regarder comme abusive, parce que ce qui est fixé par l'usage n'est jamais contraire à l'usage, ni par conséquent abusif.

„ Plusieurs grammairiens, continue M. Harduin; & c'est proprement ici que commence le fort de son objection contre mon système des *tems*: „ plusieurs „ grammairiens font entendre, par la maniere dont „ ils s'énoncent sur cette matiere, que le prétérit „ absolu & l'aoriste ont chacun une destination tel- „ lement propre, qu'il n'est jamais permis de mettre „ l'un à la place de l'autre. Cette opinion me paroît „ contredite par l'usage, suivant lequel on peut tou- „ jours substituer le prétérit absolu à l'aoriste, quoi- „ qu'on ne puisse pas toujours substituer l'aoriste au „ prétérit absolu „. Ici l'auteur indique avec beaucoup de justesse & de précision les cas où l'on ne doit se servir que du prétérit, absolu, sans pouvoir lui substituer l'aoriste; puis il continue ainsi: „ Mais „ hors les cas que je viens d'indiquer, on a la liberté „ du choix entre l'aoriste & le prétérit absolu. Ainsi „ on peut dire, *je le vis hier*, ou bien, *je l'ai vu* „ *hier au moment de son départ* „.

C'est que, hors les cas indiqués, il est presque toujours indifférent de présenter la chose dont il s'agit, ou comme antérieure au moment où l'on parle, ou comme simultanée avec un période antérieur à ce moment de la parole, parce que *quæ sunt eadem uni tertio, sunt eadem inter se*, comme on le dit dans le langage de l'*école*. S'il est donc quelquefois permis de choisir entre le prétérit indéfini positif & le présent antérieur périodique, c'est que l'idée d'antériorité, qui est alors la principale, est également marquée par l'un & par l'autre de ces *tems*, quoiqu'elle soit diversement combinée dans chacun d'eux; & c'est pour la même raison que, suivant une derniere remarque de M. Harduin, „ il y a des occasions où „ l'imparfait même (c'est-à-dire le présent antérieur „ simple) entre en concurrence avec l'aoriste & le „ prétérit absolu, & qu'il est à-peu-près égal de di- „ re, *César fut un grand homme*, ou *César a été un* „ *grand homme*, ou enfin *César étoit un grand hom-* „ *me* „: l'antériorité est également marquée par ces trois *tems*, & c'est la seule chose que l'on veut exprimer dans ces phrases.

Mais cette espece de synonymie ne prouve point, comme M. Harduin semble le prétendre, que ces *tems* aient une même destination, ni qu'ils soient de la même classe, & qu'ils ne different entr'eux que par de très-légeres nuances. Il en est de l'usage & de diverses significations de ces *tems*, comme de l'emploi & des différens sens, par exemple, des adjectifs *fameux*, *illustre*, *célebre*, *renommé*: tous ces mots marquent la réputation, & l'on pourra peut-être s'en servir indistinctement lorsqu'on n'aura pas besoin de marquer rien de plus précis, mais il faudra choisir, pour peu que l'on veuille mettre de précision dans cette idée primitive. (*Voyez* les SYNONYMES FRANÇOIS). M. Harduin lui-même, en assignant les cas où il faut employer le prétérit qu'il appelle *absolu*, plutôt que le *tems* qu'il nomme *aoriste*, fournit une preuve suffisante que chacune de ces formes a une destination exclusivement propre, & que je puis adopter toutes ses observations pratiquées comme vraies, sans cesser de regarder ce qu'il appelle notre *aoriste* comme un présent, & sans être forcé de convenir que notre prétérit exprime plus souvent une chose présente qu'une chose passée. (*B. E. R. M.*)

TEMS, (*Critiq. sacrée.*) ce mot signifie proprement la durée qui s'écoule depuis un terme jusqu'à un autre; mais il se prend aussi dans plusieurs autres sens; 1°. pour une partie de l'année (*Gen. j.* 14. 2°. pour l'espace d'un an; les saints du pays, dit Daniel, *vij.* 25. tomberont entre les mains de ce puissant roi pour un *tems*, des *tems*, & la moitié d'un tems, *ad tempus*, *tempora*, & *dimidium temporis*; ces expressions hébraïques signifient les trois ans & demi que durerent les persécutions d'Antiochus contre les Juifs: *tempus* fait un an, *tempora* deux ans, *dimidium temporis* une demi année; 3°. ce mot signifie l'arrivée de quelqu'un, *Is. xiv.* 1.) 4°. le moment favorable & passager de faire quelque chose; pendant que nous en avons le *tems*, faisons du bien à tous, *Galat. vj.* 10.

Racheter le tems, dans Daniel, c'est gagner du *tems*; comme les mages consultés par Nabuchodonosor, qui lui demandoient du *tems* pour expliquer son songe; mais *racheter le tems* dans saint Paul, *Eph. v.* 16. ἐξαγοραζόμενοι τὸν καιρὸν, c'est laisser passer le *tems* de la colere des méchans, & attendre avec prudence des circonstances plus heureuses.

Le tems de quelqu'un, c'est le moment où il reçoit la punition de son crime, *Ezech. xxij.* 3.

Les tems des siecles passés (*Tite j.* 2.) sont ceux qui ont précédé la venue de Jesus-Christ.

Les tems d'ignorance, χρόνους τῆς ἀγνοίας, sont ceux qui ont précédé les lumieres du christianisme, par rapport au culte de la divinité. Saint Paul annonce, *Actes xvij.* 30. que Dieu, après avoir dissimulé ces *tems*, veut maintenant que toutes les nations s'amendent, c'est-à-dire qu'on ne rende plus de culte aux idoles. (*D. J.*)

TEMS, (*Mytholog.*) on personnifia, on divinisa le *tems* avec ses parties; Saturne en étoit ordinairement le symbole. On représentoit le *tems* avec des aîles, pour marquer la rapidité avec laquelle il passe, & avec une faux, pour signifier ses ravages. Le *tems* étoit divisé en plusieurs parties; le siecle, la génération ou espace de trente ans, le lustre, l'année, les saisons, les mois, les jours & les heures; & chacune de ces parties avoit sa figure particuliere en hommes ou en femmes, suivant que leurs noms étoient masculins ou féminins; on portoit même leurs images dans les cérémonies religieuses. (*D. J.*)

TEMS, se dit aussi de l'état ou disposition de l'atmosphere, par rapport à l'humidité ou à la sécheresse, au froid ou au chaud, au vent ou au calme, à la pluie, à la grêle, &c. *Voyez* ATMOSPHERE, PLUIE, CHALEUR, VENT, GRÊLE, &c.

Comme c'est dans l'atmosphere que toutes les plantes & tous les animaux vivent, & que l'air est suivant toutes les apparences le plus grand principe des productions animales & végétales (*voyez* AIR.), ainsi que des changemens qui leur arrivent, il n'y a rien en Physique qui nous intéresse plus immédiatement que l'état de l'air. En effet, tout ce qui a vie n'est qu'un assemblage de vaisseaux dont les liqueurs sont conservées en mouvement par la pression de l'atmosphere; & toutes les altérations qui arrivent ou à la densité ou à la chaleur, ou à la pureté de l'air, doivent nécessairement en produire sur tout ce qui y vit.

Toutes ces altérations immenses, mais régulieres, qu'un petit changement dans le *tems* produit, peuvent être aisément connues à l'aide d'un tube plein de mercure ou d'esprit-de-vin, ou avec un bout de corde, ainsi que tout le monde le fait par l'usage des thermometres, barometres & hygrometres. *Voyez* BAROMETRE, THERMOMETRE, HYGROMETRE, &c. Et c'est en partie notre inattention, & en partie le défaut d'uniformité de notre genre de vie, qui nous empêche de nous appercevoir de toutes les altérations & de tous les changemens qui arrivent aux tubes, cordes & fibres dont notre corps est composé.

Il est certain qu'une grande partie des animaux a beaucoup plus sensibilité & de délicatesse que les hommes sur les changemens de *tems*. Ce n'est pas qu'ils aient d'autres moyens ou d'autres organes que nous; mais c'est que leurs vaisseaux, leurs fibres étant en comparaison de ceux des hommes, dans un état permanent, les changemens extérieurs produisent en eux des changemens intérieurs proportionnels. Leurs vaisseaux ne sont proprement que des barometres, &c. affectés seulement par les causes extérieures; au lieu que les nôtres recevant des impressions du dedans aussi-bien que du dehors, il arrive que plusieurs de ces impressions nuisent ou empêchent l'effet des autres.

Il n'y a rien dont nous soyons plus éloignés que d'une bonne théorie de l'état de l'air. Mais on ne sauroit y parvenir sans une suite complette d'observations. Lorsque nous aurons eu des registres tenus exactement dans différens lieux de la terre, & pendant une longue suite d'années, nous serons peut-être en état de déterminer les directions, la force & les limites du vent, la constitution de l'air apporté par le vent, la relation qui est entre l'état du ciel de différens climats, & les différens états du ciel dans le

mê-

même lieu; & peut-être nous saurons prédire alors les chaleurs excessives, les pluies, la gelée, les sécheresses, les famines, les pestes, & autres maladies épidémiques. Ces sortes d'observations s'appellent du nom général d'*observations météorologiques*. *Voyez* MÉTÉOROLOGIQUES.

Eraîme Bartolin a fait des observations météorologiques jour par jour pour l'année 1571. M. W. Merle en a fait de pareilles à Oxford pendant les sept années 1337, 1338, 1339, 1340, 1341, 1342, 1343. Le docteur Plot au même lieu pour l'année 1684. M. Hillier au cap Corse pour les années 1686, 1687. M. Hunt, *&c.* au college de Gresham pour les années 1695, 1696. M. Derham à Upminster, dans la province d'Essex pour les années 1691, 1692, 1697, 1698, 1699, 1703, 1705, 1707. M. Townley, dans la province de Lancastre, pour les années 1698, 1699, 1700, 1701. M. Hocke, à Oats, dans la province d'Essex, en 1692. Le docteur Scheuchzer à Zuric en 1708; & le docteur Tilly à Pise la même année. *Voy. Transactions philosophiques.*

Nous joindrons ici la forme des observations de M. Derham, pour servir d'échantillon d'un journal de cette nature, en faisant remarque qu'il dénote la force des vents par les chiffres 0, 1, 2, 3, *&c.* & les quantités d'eau de pluie reçues dans un tonneau en livres & en centiemes.

Observations météorologiques. Octobre 1697.

JOURS.	HEUR.	TEMS.	VENT.		BAROM.		PLUIE.	
27	7	Beau.	S. O. . . .	2	29	37	1	52
	12	Pluvieux.	S. O. par O.	5	29	34		
	9	Orageux.		0	29	88	0	29

Afin de faire voir un essai de l'usage de ces sortes d'observations, nous ajouterons quelques remarques générales tirées de celles de M. Derham.

1°. Les *tems* lourds font monter le mercure aussibien que les vents du nord; ce qui, suivant M. Derham, vient de l'augmentation de poids que l'air reçoit par les vapeurs dont il est chargé alors. *Voyez* BROUILLARD. M. Derham remarque qu'il en est de même dans les *tems* de bruine. *Voyez* BRUINE.

2°. Le froid & la chaleur commencent & finissent à-peu-près dans le même tems en Angleterre & en Suisse, & même toutes les températures d'air un peu remarquables lorsqu'elles durent quelque tems.

3°. Les jours de froid remarquables pendant le mois de Juin 1708 en Suisse, précédoient communément ceux d'Angleterre d'environ 5 jours ou plus, & les chaleurs remarquables des mois suivans commencerent à diminuer dans les deux pays à-peu-près dans le même tems, seulement un peu plutôt en Angleterre qu'en Suisse.

4°. Le barometre est toujours plus bas à Zurich qu'à Upminster, quelquefois d'un pouce, quelquefois de deux, mais communément d'un demi-pouce; ce qui peut s'expliquer en supposant Zurich plus élevé que Upminster.

5°. La quantité de pluie qui tombe en Suisse & en Italie est plus grande que celle qui tombe dans la province d'Essex, quoique dans cette province il pleuve plus souvent ou qu'il y ait plus de jours pluvieux que dans la Suisse. Voici la proportion des pluies d'une année entiere en différens lieux, tirée d'assez bonnes observations. A Zurich la hauteur moyenne de la pluie tombée pendant un an étoit de $31\frac{1}{2}$ pouces anglois; à Pise $43\frac{1}{4}$; à Paris 23; à Lille en Flandre $23\frac{1}{2}$; à Townley dans la province de Lancastre $42\frac{1}{2}$; à Upminster $19\frac{1}{4}$. *Voy.* PLUIE.

6°. Le froid contribue considérablement à la pluie, vraissemblablement à cause qu'il condense les vapeurs suspendues & les précipite; ensorte que les saisons les plus froides & les mois les plus froids sont en général suivis des mois les plus pluvieux, & les étés froids sont toujours les plus humides.

7°. Les sommets glacés des hautes montagnes agissent non-seulement sur les lieux voisins, par les froids, les neiges, les pluies, *&c.* qu'ils y produisent, mais encore sur des pays assez éloignés, témoin les Alpes, dont l'effet agit jusqu'en Angleterre; car le froid extraordinaire du mois de Décembre 1708, & les relâchemens qu'il eut ayant été apperçus en Italie & en Suisse quelques jours avant qu'en Angleterre, doivent, suivant M. Derham, avoir passé de l'un à l'autre.

Depuis un certain nombre d'années, on fait par toute l'Europe les observations météorologiques avec une grande exactitude. La société royale de Londres adressa il y a environ vingt ans, un écrit circulaire à tous les savans pour les y exhorter. Il y avoit déja long-tems que l'on les faisoit dans l'académie royale des Sciences de Paris. Dès avant 1688, quelques-uns de ses membres avoient observé pendant plusieurs années, la quantité d'eau de pluie & de neige qu'il tombe tous les ans, soit à Paris, soit à Dijon; ce qui s'en évapore, & ce qui s'en imbibe dans la terre à plus ou moins de profondeur, comme on en peut juger par quelques ouvrages fort antérieurs, touchant l'origine des fontaines & des rivieres, & sur-tout par le *Traité du mouvement des eaux*, de M. Mariotte. Mais il est certain qu'en 1688, la compagnie résolut de mettre ces observations en regle.

M. Perrault donna le dessein d'une machine propre à cet usage, & M. Sedileau se chargea des observations. Après M. Sedileau, ce fut M. de la Hire, *&c.* & enfin, elles ont été continuées jusqu'à aujourd'hui sans interruption. On y joignit bientôt les observations du barometre & du thermometre, le plus grand chaud & le plus grand froid qu'il fait chaque année, chaque saison, chaque jour, & avec les circonstances qui y répondent, les déclinaisons de l'aiguille aimantée, & dans ce siecle les apparitions de l'aurore boréale.

Pronostics du tems. Nous ne voulons point entretenir ici le lecteur de ces vaines & arbitraires observations du peuple. Nous abandonnons cette foule de prédictions qui ont été établies en partie par la ruse, & en partie par la crédulité des gens de la campagne; elles n'ont aucun rapport naturel & nécessaire que nous connoissions avec les choses en elles-mêmes. Telles sont les prédictions de la pluie & du vent qu'on tire du mouvement qui est parmi les oiseaux aquatiques pour se rassembler vers la terre, & les oiseaux terrestres vers l'eau; qu'on conclut encore, lorsque les oiseaux élaguent leurs plumes, que les oies crient, que les corneilles vont en troupe, que les hirondelles volent bas & gazouillent, que les paons crient, que les cerfs se battent, que les renards & les loups heurlent, que les poissons jouent, que les fourmis & les abeilles se tiennent renfermées, que les taupes jettent de la terre, que les vers de terre se traînent: *&c.*

Nous n'offrirons rien de cette nature, mais ce qui peut être fondé en quelque maniere sur la nature des choses, ce qui peut jetter quelque lumiere sur la cause & les circonstances de la température de l'air, ou du-moins aider à découvrir quelques-uns de ses effets sensibles.

1°. Lorsque le ciel est sombre, couvert, qu'on est quelque tems de suite sans soleil, ni sans pluie, il devient d'abord beau, & ensuite vilain, c'est-à-dire qu'il commence par devenir clair, & qu'ensuite il tourne à la pluie; c'est ce que nous apprenons par un journal météorologique que M. Clarke a tenu pendant trente ans, & que son petit-fils, le savant Samuel Clarke, a laissé à M. Derham. Il assuroit que cette regle lui avoit toujours paru s'observer du-moins lorsque le vent étoit tourné à l'orient. Mais M. Derham a observé, que la regle avoit également lieu pour tous les vents; & la raison, selon lui, en est assez facile à trouver. L'atmosphere est alors rempli de vapeurs, qui sont à la vérité suffisantes pour réfléchir la lumiere du soleil & nous l'intercepter, mais n'ont pas assez de densité pour tomber. Ensorte que tant que ces vapeurs restent dans le même état, le ciel ne change pas, & ces vapeurs y restent quelque tems de suite à cause qu'il fait alors ordinairement une chaleur modérée, & que l'air est fort pesant & propre à les soutenir, ainsi qu'on le peut voir par le barometre qui est communément haut dans ce tems-là. Mais, lorsque le froid approche, il rassemble ces vapeurs par la condensation & en forme des nuages détachés entre lesquels passent les rayons du soleil, jusqu'à ce qu'enfin la condensation de ces vapeurs devient si considérable, qu'elles tombent en pluie.

2°. Un changement dans la chaleur du *tems*, produit communément un changement dans le vent. Ainsi

80038

Ainſi les vents de nord & de ſud, qui ſont ordinairement réputés la cauſe du froid & du chaud, ne ſont réellement que les effets du froid & de la chaleur de l'atmoſphere. M. *Derham* aſſure, qu'il en a tant de confirmations, qu'il ne ſauroit en douter. Il eſt commun, par exemple, de voir qu'un vent chaud du ſud ſe change en un vent froid du nord, lorſqu'il vient à tomber de la neige ou de la grêle, & de même de voir un vent nord & froid régner le matin, dégénérer en ſud ſur le ſoir, lorſque la terre eſt échauffée par la chaleur du ſoleil, & retourner enſuite au nord ou à l'eſt, lorſque le froid du ſoir arrive. *Voyez* VENT. *Chambers*. (O)

TEMS. *Effets du* tems *ſur les plantes*. La plûpart des plantes épanouiſſent leurs fleurs & leurs duvets au ſoleil, & les reſſerrent ſur le ſoir ou pendant la pluie, principalement lorſqu'elles commencent à fleurir, & que leurs graines ſont encore tendres & ſenſibles. Ce fait eſt aſſez viſible dans les duvets du dent-de-lion & dans les autres, mais ſur-tout dans les fleurs de la pimprenelle, dont l'épanouiſſement & le reſſerrement, ſuivant Gerard, ſervent aux gens de la campagne à prédire le tems qu'il doit faire le jour ſuivant, l'épanouiſſement promettant le beau tems pour le lendemain, & le reſſerrement annonçant le vilain *tems*. Ger. herb. *lib. II.*

Eſt & alia (arbor in Tylis) ſimilis, folioſior tamen, roſeique floris; quem noctu comprimens, aperire incipit ſolis exortu, meridie expandit. Incolæ dormire eum dicunt. Plin. *Nat. herb. lib. XII. cap. ij.*

La tige du trefle, ſuivant que l'a remarqué milord Bacon, s'enfle à la pluie & s'éleve, ce qui peut être auſſi remarqué, quoique moins ſenſiblement, dans les tiges des autres plantes. Suivant le même auteur, on trouve dans les chaumes une petite fleur rouge qui indique une belle journée, lorſqu'elle s'épanouit du matin.

On conçoit aiſément que les changemens qui arrivent dans le *tems* influent ſur les plantes, lorſqu'on imagine qu'elles ne ſont autre choſe qu'un nombre infini de trachées ou vaiſſeaux à air, par le moyen deſquels elles ont une communication immédiate avec l'air, & partagent ſon humidité, ſa chaleur, *&c.* ces trachées ſont viſibles dans la feuille de vigne, dans celle de la ſcabieuſe, *&c. Voyez* PLANTE, VÉGÉTAUX, *&c.*

Il ſuit de-là que tout bois, même le plus dur & le plus compact, s'enfle dans les *tems* humides, les vapeurs s'inſinuant aiſément dans ſes pores, ſur-tout lorſque c'eſt un bois léger & ſec. C'eſt de cette remarque qu'on a tiré ce moyen ſi ſingulier, de fendre des roches avec du bois. *Voyez* BOIS.

Voici la méthode qu'on ſuit dans les carrieres: on taille d'abord une roche en forme de cylindre; enſuite on diviſe ce cylindre en pluſieurs autres, en faiſant des trous de diſtance en diſtance dans ſa longueur & à différens endroits de ſon contour. Et l'on remplit ces trous de pieces de bois de ſaule ſéché au four. Lorſqu'il ſurvient après un *tems* humide, ces pieces de bois imbibées de l'humidité de l'air ſe gonflent, & par l'effet du coin elles fendent la roche en pluſieurs pieces.

TEMS, (*Philoſ. & Mor.*) la philoſophie & la morale fourniſſent une infinité de réflexions ſur la durée du *tems*, la rapidité de ſa courſe, & l'emploi qu'on en doit faire; mais ces réflexions acquierent encore plus de force, d'éclat, d'agrément & de coloris, quand elles ſont revêtues des charmes de la poéſie; c'eſt ce qu'a fait voir M. Thomas, dans une ode qui a remporté le prix de l'académie Françoiſe en 1762. Sa beauté nous engage à la tranſcrire ici toute entiere, pour être un monument durable à la gloire de l'auteur. L'Encyclopédie doit être parée des guirlandes du parnaſſe, & de tous les fruits des beaux génies qui ont ſommeillé ſur le ſommet du ſacré vallon. Voici l'ode dont il s'agit.

Le compas d'Uranie a meſuré l'eſpace.
O tems, *être inconnu que l'ame ſeule embraſſe,*
Invincible torrent des ſiecles & des jours,
Tandis que ton pouvoir m'entraîne dans la tombe,
J'oſe, avant que j'y tombe,
M'arrêter un moment pour contempler ton cours.

Qui me dévoilera l'inſtant qui t'a vû naître?
Quel œil peut remonter aux ſources de ton être?
Sans doute ton berceau touche à l'éternité.
Quand rien n'étoit encore, enſeveli dans l'ombre
De cet abîme ſombre,
Ton germe y repoſoit, mais ſans activité.

Du cahos tout-à-coup les portes s'ébranlerent;
Des ſoleils allumés les feux étincelerent;
Tu naquis; l'éternel te preſcrivit ta loi.
Il dit au mouvement, du tems *ſois la meſure.*
Il dit à la nature,
Le tems *ſera pour vous, l'éternité pour moi.*

Dieu, telle eſt ton eſſence: oui, l'océan des âges
Roule au-deſſous de toi ſur tes frêles ouvrages,
Mais il n'approche pas de ton trône immortel.
Des millions de jours qui l'un l'autre s'effacent,
Des ſiecles qui s'entaſſent
Sont comme le néant aux yeux de l'Eternel.

Mais moi, ſur cet amas de fange & de pouſſiere
En vain contre le tems, *je cherche une barriere;*
Son vol impétueux me preſſe & me pourſuit;
Je n'occupe qu'un point de la vaſte étendue;
Et mon ame éperdue
Sous mes pas chancelans, voit ce point qui s'enfuit.

De la deſtruction tout m'offre des images.
Mon œil épouvanté ne voit que des ravages;
Ici de vieux tombeaux que la mouſſe a couverts;
Là des murs abattus, des colonnes briſées,
Des villes embraſées,
Par-tout les pas du tems *empreints ſur l'univers.*

Cieux, terres, élémens, tout eſt ſous ſa puiſſance:
Mais tandis que ſa main, dans la nuit du ſilence,
Du fragile univers ſappe les fondemens;
Sur des aîles de feu loin du monde élancée,
Mon active penſée
Plane ſur les débris entaſſés par le tems.

Siecles qui n'êtes plus, & vous qui devez naître,
J'oſe vous appeller; hâtez-vous de paroître:
Au moment où je ſuis, venez vous réunir.
Je parcours tous les points de l'immenſe durée,
D'une marche aſſurée.
J'enchaîne le préſent, je vis dans l'avenir.

Le ſoleil épuiſé dans ſa brûlante courſe
De ſes feux par degrés verra tarir la ſource;
Et des mondes vieillis les reſſorts s'uſeront.
Ainſi que les rochers qui du haut des montagnes
Roulent dans les campagnes,
Les aſtres l'un ſur l'autre un jour s'écrouleront.

Là de l'éternité commencera l'empire,
Et dans cet océan, où tout va ſe détruire,
Le tems *s'engloutira comme un foible ruiſſeau.*
Mais mon ame immortelle aux ſiecles échappée
Ne ſera point frappée,
Et des mondes briſés foulera le tombeau.

Des vaſtes mers, grand Dieu, tu fixas les limites!
C'eſt ainſi que des tems *les bornes ſont preſcrites.*
Quel ſera ce moment de l'éternelle nuit?
Toi ſeul tu le connois; tu lui diras d'éclore;
Mais l'univers l'ignore;
Ce n'eſt qu'en périſſant qu'il en doit être inſtruit.

Quand l'airain frémiſſant autour de vos demeures,
Mortels, vous avertit de la fuite des heures,
Que ce ſignal terrible épouvante vos ſens!
A ce bruit tout à coup mon ame ſe reveille,
Elle prête l'oreille,
Et croit de la mort même entendre les accens.

Trop aveugles humains, quelle erreur vous enivre!
Vous n'avez qu'un inſtant pour penſer & pour vivre,
Et cet inſtant qui fuit eſt pour vous un fardeau.
Avare de ſes biens, prodigue de ſon être,
Dès qu'il peut ſe connoître,
L'homme appelle la mort & creuſe ſon tombeau.

L'un courbé ſous cent ans eſt mort dès ſa naiſſance;
L'autre engage à prix d'or ſa venale exiſtence;
Celui-ci la tourmente à de pénibles jeux;
Le riche ſe délivre au prix de ſa fortune
Du tems *qui l'importune;*
C'eſt en ne vivant pas que l'on croit vivre heureux.

Ab-

Abjurez, ô mortels, cette erreur inſenſée.
L'homme vit par ſon ame, & l'ame eſt la penſée.
C'eſt elle qui pour vous doit meſurer le tems.
Cultivez la ſageſſe: apprenez l'art ſuprème
De vivre avec ſoi-même,
Vous pourrez ſans effroi compter tous vos inſtans.

Si je devois un jour pour de viles richeſſes
Vendre ma liberté, deſcendre à des baſſeſſes;
Si mon cœur par mes ſens devoit être amolli;
O tems, je te dirois, préviens ma derniere heure;
Hâte toi, que je meure!
J'aime mieux n'être pas, que de vivre avili.

Mais ſi de la vertu les généreuſes flames
Peuvent de mes écrits paſſer dans quelques ames;
Si je puis d'un ami ſoulager les douleurs;
S'il eſt des malheureux dont l'obſcure innocence
Languiſſe ſans défenſe,
Et dont ma foible main doive eſſuyer les pleurs;

O tems, ſuſpens ton vol, reſpecte ma jeuneſſe,
Que ma mere long-tems témoin de ma tendreſſe,
Reçoive mes tributs de reſpect & d'amour!
Et vous, gloire, vertu, déeſſes immortelles,
Que vos brillantes aîles
Sur mes cheveux blanchis ſe repoſent un jour.

(*D. J.*)

TEMS DES MALADIES, (*Médec. Patholog.*) les Pathologiites prennent ce mot *tems* dans diverſes acceptions en l'appliquant au cours des *maladies*; quelquefois ils l'emploient pour meſurer leur durée & en diſtinguer les jours remarquables; d'autres fois ils s'en ſervent pour déſigner les *périodes* & les *états* différens qu'on y a obſervés.

Dans la premiere ſignification, la longueur du *tems* a donné lieu à la diviſion générale des maladies en aiguës & chroniques; la durée de celle-ci s'étend au-delà de quarante jours, celles-là ſont toujours renfermées dans cet eſpace de *tems* limité; mais elles peuvent varier en durée d'autant de façons qu'on compte de jours différens. Car, ſuivant les obſervations répétées, il y a des maladies qui ſe terminent dans un jour, connue ſous le nom d'*éphémeres*; d'autres ſont décidées dans deux, dans trois, dans quatre, & ainſi de ſuite juſqu'à quarante. Cependant, ſuivant ce qui arrive le plus ordinairement, on a diſtingué quatre ou cinq *tems* principaux dans la durée des maladies qui en décident la brièveté, (*acuties*). Dans la premiere claſſe, on a compris les maladies qui ſont terminées dans l'eſpace de quatre jours, on les a appellées *perper-aiguës*; telles ſont l'apoplexie, la peſte, la ſueur angloiſe, *&c.* La ſeconde comprend celles qui durent ſept jours, qu'on a nommé *très-aiguës* ou *per-aiguës*, de ce nombre ſont la fievre ardente & les maladies inflammatoires, légitimes, exquiſes. La troiſieme claſſe renferme les maladies appellées ſimplement *aiguës*, qui s'étendent juſqu'à quatorze ou vingt-un jours, comme la plûpart des fievres continues; enfin les autres, connues ſous le nom d'*aiguës par decidence*, traînent depuis le vingt-unieme jour juſqu'à quelqu'un des jours intermédiaires entre le quarantieme, au-delà duquel, ſi elles perſiſtent, elle prennent le titre de *chroniques*; & dans cette acception, lorſqu'on demande à quel *tems* le malade eſt de ſa maladie, on répond qu'il eſt, par exemple, au ſeptieme jour depuis l'invaſion de la maladie, *tems* qu'il eſt aſſez difficile de connoître au juſte.

En ſecond lieu, les anciens ont diſtingué trois périodes ou états dans le courant d'une maladie aiguë, qu'ils ont déſigné ſous le nom de *tems*. Le premier *tems* eſt celui qu'ils ont appellé *de crudité*, alors la nature & la maladie ſont, ſuivant leur expreſſion, engagées dans le combat, la victoire ne panche d'aucun côté, le trouble eſt conſidérable dans la machine, les ſymptomes ſont violens, & les bonnes humeurs ſont confondues avec les mauvaiſes, ou ſont crues. M. Bordeau a appellé ce tems *tems d'irritation*, parce qu'alors le *pouls* conſerve ce caractere; il eſt tendu, convulſif, & nullement développé. Le ſecond *tems* eſt le *tems de coction*; il tire cette dénomination de l'état des humeurs qui ſont alors cuites, c'eſt-à-dire que les mauvaiſes ſont, par les efforts de la nature victorieuſe, ſéparées du ſein des bonnes, & diſpoſées à l'excrétion critique, qui doit avoir lieu dans le troiſieme *tems*, qu'on nomme en conſéquence *tems de criſe*. Pendant les *tems de la coction*, les ſymptomes ſe calment, les accidens diſparoiſſent, l'harmonie commence à ſe rétablir, le pouls devient mol, développé & rebondiſſant, les urines renferment beaucoup de ſédiment. Le *tems de criſe* eſt annoncé par une nouvelle augmentation des ſymptomes, mais qui eſt paſſagere, le pouls prend la modification critique appropriée; & les évacuations préparées ayant lieu, débarraſſent le corps de toutes les humeurs de mauvais caracteres ou ſuperflues, & la machine revient dans ſon aſſiette naturelle. *Voyez* CRUDITÉ, COCTION, CRISE, & POULS. Les modernes ont admis une autre diviſion qui pourroit ſe réduire à celle des anciens, & qui eſt bien moins juſte, moins avantageuſe, & moins exacte; ils diſtinguent quatre *tems*; 1°. le *tems de l'invaſion* ou le *commencement* qui comprend le *tems* qui s'écoule depuis que la maladie a commencé juſqu'à celui où les ſymptomes augmentent; 2°. le *tems d'augmentation*, qui eſt marqué par la multiplicité & la violence des accidens; 3°. l'*état* où les ſymptomes reſtent au même point ſans augmenter, ni diminuer. 4°. la déclinaiſon, *tems* auquel la maladie commence à baiſſer & paroît tendre à une iſſue favorable: ce dernier *tems* répond à ceux de coction & de criſe des anciens, & les trois autres aſſez inutilement diſtingués ne ſont que le *tems de crudité*; lorſque les maladies ſe terminent à la mort, elles ne parcourent pas tous ces périodes, & ne parviennent pas aux derniers *tems*.

Troiſiemement, dans les maladies intermittentes & dans les fievres avec redoublement, on obſerve deux états, dont l'un eſt caractériſé par la ceſſation ou la diminution des ſymptomes, & l'autre par le retour ou leur augmentation; on a diſtingué ces deux états ſous le nom de *tems*, appellant le premier *tems de la remiſſion*, & l'autre *tems de l'accès* ou du *redoublement*; le médecin, dans le traitement des maladies, ne doit jamais perdre de vue toutes ces diſtinctions de *tems*, parce qu'il peut en tirer des lumieres pour leur connoiſſance & leur pronoſtic, & ſur-tout parce que ces *tems* exigent des remedes très-différens. *Voyez* FIEVRE EXACERBANTE, INTERMITTENTE, PAROXISME, EPILEPSIE, GOUTTE, HYSTÉRIQUE, *paſſion*, &c.

Il eſt auſſi très-important de faire attention aux *tems* de l'année, c'eſt-à-dire aux ſaiſons; *voyez* PRINTEMS, AUTOMNE, ÉTÉ, HIVER, SAISONS, (*Médecine*); & aux *tems* de la journée, *voyez* MATIN & SOIR, (*Médecine*), parce que les maladies varient dans ces différens *tems*, & qu'il y a des regles concernant l'adminiſtration des remedes, fondées ſur leur diſtinction. (*m*)

TEMS AFFINÉ, (*Marine.*) *voyez* AFFINÉ.

TEMS A PERROQUET, (*Marine.*) beau *tems* où le vent ſouffle médiocrement, & porte à route. On l'appelle ainſi, parce qu'on ne porte plus la voile de perroquet que dans le beau *tems*; parce qu'étant extrèmement élevée, elle donneroit trop de priſe au vent, ſi on la portoit dans de gros *tems*. *Voy.* MATURE.

TEMS DE MER *ou* GROS TEMS, (*Marine.*) *tems* de tempête où le vent eſt très-violent.

TEMS EMBRUMÉ, (*Marine.*) *tems* où la mer eſt couverte de brouillards.

TEMS, (*Juriſprud.*) ſignifie quelquefois une certaine *conjoncture*, comme quand on dit en *tems de foire*.

Tems ſignifie auſſi *délai*; il faut intenter le retrait lignager dans l'an & jour, qui eſt le *tems* preſcrit par la coutume.

Tems d'étude, eſt l'eſpace de *tems* pendant lequel un gradué doit avoir étudié pour obtenir régulierement ſes grades. *Voyez* ÉTUDE, DEGRÉS, GRADES, GRADUÉS, UNIVERSITÉ, BACHELIER, LICENTIE, DOCTEUR. (*A*)

TEMS, ſ. m. *en Muſique*, eſt en général toute modification du ſon par rapport à la durée.

On ſait ce que peut une ſucceſſion de ſons bien dirigée eu égard au ton ou aux divers degrés du grave à l'aigu & de l'aigu au grave. Mais c'eſt aux proportions de ces mêmes ſons, par rapport à leurs diverſes durées du lent au vîte & du vîte au lent, que la muſique doit une grande partie de ſon énergie.

Le *tems* eſt l'ame de la muſique; les airs dont la meſure eſt lente, nous attriſtent naturellement; mais un air gai, vif & bien cadencé nous excite à la joie, & à peine nos piés peuvent-ils ſe retenir de danſer.

Otez

Otez la meſure, détruiſez la proportion des *tems*, les mêmes airs reſteront ſans charmes & ſans force, & deviendront incapables de nous émouvoir, & même de nous plaire: mais le *tems* a ſa force en lui-même, qui ne dépend que de lui, & qui peut ſubſiſter ſans la diverſité des ſons. Le tambour nous en offre un exemple, quoique groſſier & très-imparfait, vu que le ſon ne s'y peut ſoutenir. *Voyez* TAMBOUR.

On conſidere le *tems* en muſique ou par rapport à la durée ou au mouvement général d'un air, &, ſelon ce ſens, on dit qu'il eſt vîte ou lent, *voyez* MESURE, MOUVEMENT; ou bien, ſelon les parties aliquotes de chaque meſure, qui ſe marquent par des mouvemens de la main ou du pié, & qu'on appelle proprement des *tems*; ou enfin ſelon la valeur ou le *tems* particulier de chaque note. *Voyez* VALEUR DES NOTES.

Nous avons ſuffiſamment parlé au *mot* RHYTME des *tems* de la muſique des Grecs; il nous reſte à expliquer ici les *tems* de la muſique moderne.

Nos anciens muſiciens ne reconnoiſſoient que deux eſpeces de meſures; l'une à trois *tems*, qu'ils appelloient *meſure parfaite*; & l'autre à deux, qu'ils traitoient de *meſure imparfaite*, & ils appelloient *tems*, *modes* ou *prolations* les ſignes qu'ils ajoutoient à la clé pour déterminer l'une ou l'autre de ces meſures. Ces ſignes ne ſervoient pas à cet unique uſage comme aujourd'hui, mais ils fixoient auſſi la valeur des notes les unes par rapport aux autres, comme on a déja pu voir aux *mots* MODE & PROLATION, ſur la maxime, la longue & la ſemi-breve. A l'égard de la breve, la maniere de la diviſer étoit ce qu'ils appelloient plus préciſément *tems*. Quand le *tems* étoit parfait, la breve ou quarrée valoit trois rondes ou ſemibreves, & ils indiquoient cela par un cercle entier, barré ou non-barré, & quelquefois encore par ce chiffre $\frac{3}{1}$.

Quand le *tems* étoit imparfait, la breve ne valoit que deux rondes, & cela ſe marquoit par un demi-cercle ou *C*. Quelquefois ils tournoient le *C* à rebours ainſi Ɔ, & cela marquoit une diminution de moitié ſur la valeur de chaque note; nous indiquons cela aujourd'hui par le *C* barré, ₵; & c'eſt ce que les Italiens appellent *tempo alla breve*. Quelques-uns ont auſſi appellé *tems majeur* cette meſure du *C* barré où les notes ne durent que la moitié de leur valeur ordinaire, & *tems mineur* celle du *C* plein ou de la meſure ordinaire à quatre *tems*.

Nous avons bien retenu la meſure triple des anciens, mais par la plus étrange biſarrerie, de leurs deux manieres de diviſer les notes, nous n'avons retenu que la ſoudouble; de ſorte que toutes les fois qu'il eſt queſtion de diviſer une meſure ou un *tems* en trois parties égales, nous n'avons aucun ſigne pour cela, & l'on ne ſait guere comment s'y prendre; il faut recourir à des chiffres & à d'autres miſérables expédiens qui montrent bien l'inſuffiſance des ſignes. Mais je parlerai de cela plus au-long au *mot* TRIPLE.

Nous avons ajouté aux anciennes muſiques une modification de *tems* qui eſt la meſure à quatre; mais comme elle ſe peut toujours réſoudre en deux meſures à deux *tems*, on peut dire que nous n'avons que deux *tems* & trois *tems* pour parties aliquotes de toutes nos différentes meſures.

Il y a autant de différentes valeurs de *tems* qu'il y a de ſortes de meſures & de différentes modifications de mouvement. Mais quand une fois l'eſpece de la meſure & du mouvement ſont déterminés, toutes les meſures doivent être parfaitement égales, & par conſéquent les *tems* doivent auſſi être très-égaux entr'eux: or pour s'aſſûrer de cette égalité, on marque chaque *tems* par un mouvement de la main ou du pié; & ſur ces mouvemens, on regle exactement les différentes valeurs des notes ſelon le caractere de la meſure. C'eſt une choſe très-merveilleuſe de voir avec quelle préciſion on vient à bout, à l'aide d'un peu d'habitude, de battre la meſure, de marquer & de ſuivre les *tems* avec une ſi parfaite égalité, qu'il n'y a point de pendule qui ſurpaſſe en juſteſſe la main ou le pié d'un bon muſicien. *Voyez* BATTRE LA MESURE.

Des divers *tems* d'une meſure, il y en a de plus ſenſibles & de plus marqués que les autres, quoique de valeur parfaitement égales; le *tems* qui marque davantage s'appelle *tems fort*, & *tems foible* celui qui marque moins. M. Rameau appelle cela, après quelques anciens muſiciens, *tems bon* & *tems mauvais*. Les *tems* forts ſont le premier dans la meſure à deux *tems*, le premier & le troiſieme dans la meſure à trois & dans la meſure à quatre; à l'égard du ſecond *tems*, il eſt toujours foible dans toutes les meſures, & il en eſt de même du quatrieme dans la meſure à quatre *tems*.

Si l'on ſubdiviſe chaque *tems* en deux autres parties égales qu'on peut encore appeller *tems*, on aura de-rechef *tems* fort pour la premiere moitié, & *tems* foible pour la ſeconde, & il n'y a point de parties d'un *tems* ſur laquelle on ne puiſſe imaginer la même diviſion. Toute note qui commence ſur le *tems* foible & finit ſur le *tems* fort, eſt une note à contre-*tems*, & parce qu'elle choque & heurte en quelque maniere la meſure, on l'appelle *ſyncope*. *Voyez* SYNCOPE.

Ces obſervations ſont néceſſaires pour apprendre à bien préparer les diſſonnances; car toute diſſonnance bien préparée doit l'être ſur le *tems* foible & frappée ſur le *tems* fort, excepté cependant dans des ſuites de cadences évitées, où cette regle, quoiqu'encore indiſpenſable pour la premiere diſſonnance, n'eſt pas également praticable pour toutes les autres. *Voyez* DISSONNANCE, PRÉPARER, SYNCOPE. (*S*)

TEMS, *en Peinture*, c'eſt un très-petit contour. On dit, entre ces deux contours il y a un *tems*. On dit encore, ce contour a deux *tems*; c'eſt-à-dire, une ſi petite ſinuoſite, qu'elle ne forme pas deux contours diſtincts.

TEMS, on appelle ainſi *en termes de Manege*, chaque mouvement accompli de quelque allure que ce ſoit; quelquefois ce terme ſe prend à la lettre, & quelquefois il a une ſignification plus étendue. Par exemple, quand on dit au manege, *faire un tems de galop*, c'eſt faire une galopade qui ne dure pas long-tems; mais lorſqu'on va au pas, au trot ou au galop, & qu'on *arrête un tems*, c'eſt arreter preſque tout court, & remarcher ſur le champ. *Arrêter un demi-tems*, n'eſt que ſuſpendre un inſtant la viteſſe & l'allure du cheval pour la reprendre ſans arrêter. *Tems écoutés*, c'eſt la même choſe que *ſoutenus*, *voyez* SOUTENUS. Un bon homme de cheval doit être attentif à tous les *tems* du cheval, & les ſeconder à point nommé; il ne doit laiſſer perdre aucun *tems*, autrement il laiſſe interrompre, faute d'aide, la cadence du cheval.

TEMS, *eſtocade de*, (*Eſcrime*.) c'eſt frapper l'ennemi d'une botte dans l'inſtant qu'il s'occupe de quelque mouvement.

TEMS, *terme de Vénerie*; on dit revoir de bon *tems*, lorſque la voie eſt fraîche & de la nuit.

TEMPYRA, (*Géog. anc.*) paſſage étroit dans la Thrace, aux confins des *Ænii* du côté du ſeptentrion, ſelon Tite-live, *liv. XXXIII. chap. xlj*. Ovide en parle, *Triſt. eleg. viij*.

> *Inde levi vento Zerynthia littora nactis*
> *Thraciam tetigit feſſa carina ſamon*;
> *Saltus ab hac terrâ brevis eſt* Tempyra *petenti*.

Cellarius; *geogr. ant. liv. II. c. xv.* croit que c'eſt le *Temporum* de l'itinéraire d'Antonin. (*D. J.*)

TENABLE, adj. *terme de l'Art militaire*, qui ſe dit d'une place ou d'un ouvrage de fortification que l'on peut défendre contre les aſſaillans. Ce terme vient du latin *tenere*, tenir.

On ne ſe ſert du mot *tenable* qu'avec une négative: quand une place eſt ouverte de tous les côtés, ou que ſes fortifications ſont abattues, on dit que la place n'eſt plus *tenable*: de même quand l'ennemi a gagné une certaine éminence qui domine un poſte, on dit ce poſte n'eſt plus *tenable*. Chambers.

TÉNACE & TÉNACITÉ, ſ. ſ. (*Phyſique*.) on déſigne par ces mots cette qualité de corps par laquelle ils peuvent ſoutenir une preſſion, une force, un tiraillement conſidérable ſans ſe rompre; la qualité qui lui eſt oppoſée ſe nomme *fragilité*. Les corps *tenaces* ſupportent l'effort de la percuſſion ou de la preſſion ſans recevoir aucun dommage; mais ici, comme dans pluſieurs autres cas, où nous employons les mots *dur*, *doux*, *flexible*, &c. nous les prenons dans un ſens relatif aux degrés ordinaires de la force humaine; autrement il ſeroit bien difficile de dire ce que c'eſt que *ténace*, *caſſant*, *rude*, *doux*, &c. *Mém. de l'acad. de Berlin, année*, 1745. (*D. J.*) TÉ-

TÉNACERIM, LA PROVINCE, (*Géog. mod.*) province des Indes au royaume de Siam, ſur le golfe de Bengale. Elle prend ſon nom de ſa capitale.

TÉNACERIM, *ou* TENA SERIM, ville des Indes, au royaume de Siam, dans la province de Ténacérim, & près du golfe de Bengale, ſur la riviere de même nom. Cette ville autrefois très-marchande, ne l'eſt plus aujourd'hui. *Latit.* 12. 45. (*D. J.*)

TÉNACERIM, *le* (*Géog. mod.*) riviere des Indes, au royaume de Siam; elle deſcend des montagnes d'Ava, eſt d'une grande étendue jointe à un cours rapide, parce qu'elle eſt pleine de rochers. (*D. J.*)

TÉNACITÉ DES HUMEURS, (*Médec.*) vice des humeurs, dont voici les effets. Elle cauſe des obſtructions, des extenſions de vaiſſeaux, des douleurs, des tumeurs ſur-tout aux glandes & aux plexus artériels. Lorſque l'acrimonie eſt pareillement jointe à la *ténacité*, ſuivant la diverſe proportion du concours de ces deux qualités, les petits vaiſſeaux ſe détruiſent, les fluides s'extravaſent, ce qui produit enſuite des puſtules, des inflammations, des gangrenes, des ulceres, la carie & autres maux ſemblables. Or l'acrimonie tantôt accompagne, & tantôt ſuit la *ténacité*.

Les ſignes de la *ténacité* trop augmentée, ſont des tumeurs, des douleurs, des anxiétés; la circulation, les excrétions empêchées, la lenteur ou la viſcoſité des humeurs de la circulation, des ſecrétions, des excrétions. Si le froid ſe trouve avec ces ſignes, ſoyez ſûr que les matieres pituiteuſes dominent; mais s'ils ſont accompagnées d'une grande chaleur, cela dénote des matieres épaiſſes & enflammées.

Les remedes à la *ténacité des humeurs* conſiſtent à les rendre mobiles, & en état de paſſer par les vaiſſeaux, on y parvient:

1°. Par des diſſolvans aqueux, tiedes, en forme de boiſſon, de fomentation, de vapeurs, de bain, d'injection, appliqués de façon qu'ils ſoient approchés de la partie obſédée le plus qu'il ſera poſſible. 2°. Par des ſalins réſolutifs appliqués de la même maniere. Le nitre, le ſel de prunelle, le ſel polycreſte, le nitre ſtibié, le ſel gemme, le ſel marin, le ſel armoniac, la fleur de ſel armoniac avec un ſel alkali fixe, le borax, le ſel de verre, les ſels des végétaux brûlés, les ſels alkalis fixes, les ſels alkalis volatils, le tartre ſoluble, le tartre régénéré, ſont les principaux. 3°. Par les matieres ſavonneuſes faites d'huile tirée par expreſſion, & d'alkali volatil, & d'huile diſtillée & d'alkali volatil. La bile des animaux ſert auſſi au même uſage, & les ſucs déterſifs des plantes. La laitue, l'hiéracium, la dent-de-lion, la ſcorſonere, la barbe-de-bouc, la chicorée, l'endive, la ſaponaire, ſont les principales & les meilleures. 4°. Par les matieres contraires à la cauſe particuliere, qui fait la *ténacité*; en ſe ſervant de deux alkalis dans la coagulation produite par des acides, des matieres ſavonneuſes dans la coagulation occaſionnée par le repos, d'herbes nitreuſes & ſaponacées dans la *ténacité* phlogiſtique. 5°. Par les cordiaux, ſalins, aromatiques huileux, ſpiritueux, conſidérés comme devant ſervir d'aiguillons.

On remet les voies embarraſſées en état de laiſſer paſſer les liqueurs; 1°. en ouvrant les conduits par la boiſſon, les fomentations, les vapeurs, le bain; par des eaux chaudes mélangées avec des émolliens, & des ſalins tempérés; par une chaleur modérée, par des frictions ſeches ou humides, chaudes. 2°. La même choſe ſe fait en fomentant, en amolliſſant, en agitant la matiere embarraſſée dans les vaiſſeaux; en ſorte que le relâchement, la putréfaction, la ſuppuration & la réſolution de la partie affectée, produiſent un écoulement de matiere purulente. Il convient d'employer à cet effet de douces farines de froment, de ſeigle, d'avoine, de lin, de feves, de pois, de lentilles, de fénugrec, *&c.* des racines émollientes de mauve, de guimauve, de lis blanc, d'oignons cuits, des fleurs d'althæa, de bouillon blanc, de mélilot; des feuilles de mauve, de guimauve, de branche urſine, de mercuriale, de pariétaire, de figuier, des jaunes-d'œufs; des gommes aromatiques, âcres, le ſagapenum, le galbanum, l'opopanax; les emplâtres, les cataplaſmes, les onguens qui ſe font avec ces matieres. 3°. En ouvrant les voies à la matiere ainſi préparée, par une inciſion faite avec un ſcapel, ou par l'application d'un cauſtique. (*D. J.*)

TENAILLE, ſ. f. (*outil à l'uſage de preſque tous les Ouvriers.*) il ſert à arracher ou à tenir quelque choſe. On appelle le mord de la *tenaille*, les deux demi-cercles qui ſont à un bout, parce qu'en ſe rencontrant quand on les ferme, ils mordent pour ainſi dire toutes les choſes qui ſe trouvent entre deux. Outre cette *tenaille* commune à toute ſorte d'ouvriers, il y en a de particulieres à certains arts & métiers, comme aux orfévres, aux fondeurs, aux monnoyeurs, aux maréchaux, aux ſerruriers, *&c.* Voyez *les articles ſuivans*.

TENAILLE, ſ. f. (*Docimaſtique*) entre les uſtenſiles que l'art des eſſais rend indiſpenſables, on fait uſage de quatre ſortes de ténailles, *forcipes*.

La premiere eſt compoſée de deux leviers de fer, longs de deux piés, épais de deux lignes, & attachés par le milieu à l'aide d'un axe qui permet à leurs bras de s'ouvrir & de ſe fermer ſans vaciller. Les bras deſtinés à prendre les vaiſſeaux ſe termineront en une eſpece d'arc de cercle, dont la convexité ſera tournée du côté de la partie extérieure, l'un deſquels ſera garni, comme d'une ſous-tendante, d'une petite branche de fer large de deux lignes, épaiſſe d'une ſeule, & longue à-peu-près de deux pouces. La partie de rayon, compriſe entre chacun de ſes arcs & ſa corde, ſera de trois lignes. Pour manier aiſément cette *tenaille*, on fait des anneaux à ſes bras ſupérieurs en les courbant. Elle ſert à retirer de deſſous la mouffle, les ſcorificatoires, les coupelles & autres petits vaiſſeaux; ce qui ſe fait en inſinuant les doigts de la main droite dans les anneaux de ſa partie ſupérieure, la ſoutenant avec la main gauche pour lui donner plus d'appui, & en pinçant le bord droit du vaiſſeau, l'arc ſoutenu étant tourné en-dehors, pour l'empêcher de vaciller.

La ſeconde *tenaille* eſt une pince faite d'une lame d'acier fort polie, trempée comme un reſſort, preſque pointue par ſon extrémité inférieure, & longue de ſix pouces. Elle eſt employée à prendre les grains de fin qui reſtent ſur les coupelles; ou autres petits corps quelconques.

La troiſieme *tenaille* deſtinée à prendre des moyens creuſets de fuſion, eſt longue de deux piés, ainſi que la premiere, & n'en differe que parce que les leviers dont elle eſt compoſée ſont plus forts, & que ſes bras inférieurs ſe terminent par un bec long d'un pouce & demi & large de ſix lignes; ce bec doit être arqué, afin de s'ajuſter aux parois des creuſets qu'il doit embraſſer étroitement: elle eſt particulierement faite pour manier les vaiſſeaux médiocres dont l'on verſe le métal fondu dans des moules, ou dans une lingotiere.

Comme les grands creuſets, & principalement ceux qui contiennent une grande quantité de métal ſont plus ſujets que les petits à contracter des félures, qui, à-moins qu'elles ne viennent de l'humidité de la tourte, commencent toujours par leur partie ſupérieure, & s'étendent pour l'ordinaire juſqu'au fond du creuſet, ſe formant aſſez rarement en ligne circulaire; on ſe ſert pour les ôter du feu, d'une quatrieme *tenaille* plus forte & plus longue que la premiere: à la partie interne de ſon bras inférieur ſera attaché un demi-cercle, dont le rayon de quatre pouces ſera perpendiculaire au bras de la *tenaille*: le ſecond bras ſera muni de deux autres demi-cercles, l'un plus grand & l'autre plus petit que le précédent, & placés de même que lui; mais diſpoſés de façon qu'il reſtera entre chacune de leurs extrémités voiſines un intervalle d'un pouce, propre à recevoir le demi-cercle du premier bras. On peut, à la faveur de cette ſtructure, tranſporter les moyens comme les plus grands vaiſſeaux. Avant que de ſe ſervir de cette *tenaille*, on rougit médiocrement ſes pinces, & on les applique un peu au-deſſous du bord ſupérieur du creuſet, que l'on enleve en ſûreté au moyen du cercle dont l'un de ſes côtés eſt environné. M. Cramer a joint à la deſcription qu'on vient de lire, des *tenailles* néceſſaires aux eſſais, les figures de chaque *tenaille* en particulier. (*D. J.*)

TENAILLES INCISIVES, *inſtrument de Chirurgie* dont on ſe ſert pour couper des eſquilles & des cartilages. Il y en a de différentes eſpeces; la premiere (*Voy. fig.* 2. *Pl. XXI.*), eſt longue de ſept pouces & demi; c'eſt une eſpece de pincette dont les branches ſont jointes par jonction paſſée. *Voy.* JONCTION PASSÉE.

L'extrémité antérieure de chaque branche eſt un demi-croiſſant, un peu alongé, plus épais près de ſa jonction, mais qui va en diminuant d'épaiſſeur, pour augmenter en largeur, & ſe terminer par un tranchant qui a un pouce quatre lignes d'étendue.

Les extrémités poſtérieures de ces branches ont environ cinq pouces, elles ſont épaiſſes près de leur jonc-

jonction, où elles ont cinq lignes & demie de large; leur surface extérieure est placée près de leur jonction, & elle devient plus large & arrondie vers leur extrémité, afin de leur tenir lieu de poignée; ces extrémités sont naturellement écartées l'une de l'autre, par un ressort de deux pouces sept lignes de long, dont la base est attachée sur la branche femelle, par un clou rivé.

Pour peu qu'il y ait de résistance dans les parties qu'on peut couper avec ces *tenailles*, on a beaucoup de difficultés, parce que les deux tranchans s'affrontent & s'appliquent perpendiculairement l'un sur l'autre: on se sert plus commodément de l'espece de ciseaux appellés par les ouvriers *cisoires*. *Voyez* Cisoire. Cet instrument connu des ouvriers qui coupent le fer, peut être fort utile en chirurgie; il a beaucoup de force, parce que la puissance est éloignée du point d'appui, & que la résistance est proche; & en outre parce que les tranchans ne sont point opposés l'un à l'autre, comme dans la *tenaille incisive* que nous venons de décrire.

L'usage des cisoires consiste à couper des esquilles d'os, des côtes, des cartilages, *&c. Voyez figure* 4. *Pl. XXI.*

La *figure* 3. représente une autre espece de *tenaille* incisive, fort utile pour couper les ongles des piés & des mains, & principalement ceux qui entrent dans la chair. *Voyez* Pterigium. On s'en sert aussi pour couper les petites esquilles d'os, & principalement les grandes inégalités qui se trouvent quelquefois après l'opération du trépan, ou bien les pointes qui percent, ou peuvent percer la dure-mere. Ces sortes de pincettes n'ont pas plus de quatre pouces de longueur; les branches sont jointes par jonction passée; leur partie antérieure est une petite lame longue de dix lignes, évuidée en dedans, convexe & polie en dehors, coupée en talus depuis la jonction jusqu'à la pointe, & terminée en pointe; chaque lame est tranchante par l'endroit qu'elles se joignent; les deux branches postérieures, qui font la poignée, sont recourbées en arc, & se tiennent écartées par un simple ressort, qui doit avoir au moins un pouce de long. (*Y*)

Tenaille, (*outil d'Arquebusier.*) ces *tenailles* ressemblent aux *tenailles* en bois des fourbisseurs; les arquebusiers s'en servent pour serrer un canon de fusil dans l'étau; ils en ont aussi qui sont garnies de plaques de liege, pour serrer un bois de fusil dans l'étau, attendu que s'ils ne prenoient point cette précaution, les *tenailles* marqueroient sur le bois, & le gâteroient. *Voyez les Planches du Fourbisseur.*

Tenailles droites, (*outil d'Arquebusier*) ces *tenailles* sont faites comme celles des serruriers, & servent aux arquebusiers pour faire chauffer le fer à la forge, & le tenir sur l'enclume. *Voyez* Tenailles, (*Serrurerie.*)

Tenailles a crochet, (*outil d'Arquebusier*) ces *tenailles* sont faites comme celles des serruriers, & servent aux arquebusiers aux mêmes usages que les *tenailles* droites.

Tenailles a vis, (*outil d'Arquebusier*) ces *tenailles* à vis s'appellent aussi *étau à main*, & sont faites comme celles des serruriers, horlogers, *&c.* les arquebusiers s'en servent à différens usages, & en ont à mâchoire plate, & à mâchoire d'étau. *Voyez Pl. d'Horlogerie.*

Tenailles a chanfrin, (*outil d'Arquebusier*) ces *tenailles* sont exactement faites comme celles des serruriers, & servent aux arquebusiers pour tenir des pieces de côté dans leur étau, & les limer plus facilement.

Tenailles, *en terme de Batteur d'or*, sont des pinces dont les mâchoires sont plates & unies, dont l'une des branches à l'autre extrémité, s'arrête dans une petite plaque de fer percée de plusieurs trous; ces *tenailles* sont soutenues sur une espece de patte en cercle, soudée à deux pouces des mâchoires, afin qu'elles soient de la hauteur de l'outil, qu'elles assujettissent pendant qu'on l'emplit. *Voyez* Outil.

Tenailles a boucles, *en terme de Bijoutier*, sont des *tenailles* dont les queues sont droites & plates dans toutes leur longueur, & arrondies par le bout, le long desquelles coule une boucle de fer qui sert à ouvrir ou fermer plus ou moins les mâchoires des *tenailles*, qui n'ont rien de particulier quant à leur forme. *Voyez Pl. d'Horlogerie.*

Tenailles croches, *en terme de Metteur en œuvre*, sont des *tenailles* qui ne different des pinces ordinaires que par l'une de leurs mâchoires, qui forme un demi-cercle, & se termine en une pointe qui entre dans la place destinée au chaton, *&c.* on se sert des *tenailles croches* pour le limer; la culasse s'appuie contre la mâchoire droite & plate, pendant que le morceau de métal où l'on a fait sa place, est retenu dans la mâchoire courbe: on les appelle encore *tenailles à chaton. Voyez les Planches du Metteur en œuvre.*

Tenailles plates, *en terme de Bijoutier*, sont des pinces dont les mâchoires sont plates, & dont les branches qui servent de queue ou manche, sont recourbées en-dedans. *Voy. Pl. d'Horlogerie.*

Tenailles, instrument de fer dont les *Bourreliers* se servent pour tirer & alonger leur cuir. Ces *tenailles* sont faites exactement comme les *tenailles* des cordonniers.

Tenailles, *en terme de Boutonnier*, sont des especes de pinces d'une seule piece, dont chaque mâchoire est plate en-dedans, & forme en dehors une espece de glacis, jusqu'à l'endroit qui s'appuye sur l'étau: on s'en sert sur-tout pour tenir les gros clous de carosse dans l'étau. *Voyez les Planches du Doreur sur cuir.*

* Tenailles, *outil de Charron*, ces *tenailles* sont exactement faites comme les pinces de forge des maréchaux, & servent aux charrons pour tirer du feu les chevilles qu'ils font rougir, & les poser dans leurs ouvrages. *Voyez les Pl. du Maréchal.*

Tenailles, (*Cordon*) elles n'ont rien de remarquable que leur force; elles servent à arracher les clous. *Voyez les Pl. du Cordonnier bottier.*

Tenailles, (*Cout.*) ces forgerons ont les mêmes *tenailles* que les serruriers & les taillandiers. *Voy. ces* Tenailles. Quelques-unes sont échancrées entre les mâchoires, de maniere à pouvoir y placer la queue d'une piece à demi forgée: on les appelle *tenaille à rabattre.*

Tenailles, *en terme de Diamantaires*, sont des especes de pinces plates, dont les mâchoires ont une gravure par le bout pour recevoir la queue de la coquille, elles sont pressées plus ou moins par un écrou; la queue de ces *tenailles* ne forme qu'un seul brin plat, & qui va toujours en s'élargissant jusqu'à son extrémité qui se cloue sur deux piés de bois de la même piece, qui représentent une sorte d'arcade; les *tenailles* s'appuient par chaque bout contre deux chevilles, l'une à gauche, & l'autre à droite, pour les fixer sur le même point, & se chargent de plombs plus forts à proportion qu'on veut faire plus ou moins manger le diamant. *Voyez les Pl. du Diamantaire.*

La premiere représente les *tenailles* en situation sur la meule. *Voyez* Moulin.

La seconde représente la *tenaille* entiere, garnie d'une coquille, dont la queue passe au-dessus de la tenaille, elle est retenue entre les deux mâchoires par l'écrou.

La *troisieme figure* représente la même *tenaille* dont la mâchoire antérieure est ôtée, la piece de bois faite en arcade, avec laquelle est assemblée la mâchoire immobile, la vis qui traverse les deux mâchoires, le biseau sur lequel s'appuye l'autre mâchoire, qu'on peut aussi assembler à charniere, l'autre mâchoire, *b* l'écrou qui serre les deux mâchoires l'une contre l'autre, enfin la clé qui sert à serrer l'écrou.

Tenailles a boucles, *en terme de Doreur*, sont de *tenailles* dont les mâchoires renversées en-dehors, représentent la lettre *T*, elles se serrent dans l'étau, & servent à apprêter les boucles; elles sont d'une grandeur proportionnée aux boucles, *&c. Voy. les Pl. du Doreur.*

Tenailles a dresser, *en terme d'Epinglier*, ne different des *tenailles* ordinaires que parce que leurs mâchoires sont tranchantes: on les appelle *triquoises.*

Tenailles, *outil de Ferblantier*, ces *tenailles* n'ont rien d'extraordinaire. *Voyez les Planches du Ferblantier.*

Tenailles *des Fondeurs*, appellées *happes*, sortes de pinces avec lesquelles ils prennent les creusets dans le fourneau, pour verser le métal fondu qu'ils contiennent dans les moules dont on veut qu'il prenent la figure. *Voyez Pl. du Fondeur en cuivre*, & *l'article* Happes, & Fondeur en sable.

Tenailles tranchantes, outil dont les *Bimblotiers faiseurs de dragées au moule* se servent pour separer les dragées qui tiennent à la branche ou jet

prin-

principal. *Voyez les fig. des Planc. de la fonte des dragées moulées*. Ces *tenailles* sont composées de deux branches *c C*, *b B* jointes ensemble par un clou à deux têtes *A*. Les becs *cc*, *bb* de ces *tenailles* sont des tranchans d'acier bien affilés, entre lesquelles on présente les branches de dragées, ensorte que les tranchans coupent les jets qui unissent chaque dragée à la branche qui est le jet commun. On coupe en serrant dans la main les deux poignées de bois *BC*, qui terminent les branches de la *tenaille*.

TENAILLES DE BOIS, *en terme de Fourbisseur*, sont des sortes de pinces de bois dans lesquelles on serre les pieces d'une garde pour les ciseler, & empêcher que l'étau ne les endommage. *Voy. les Pl. du Fourbisseur*.

TENAILLES A VIS, est un outil représenté *dans les Pl. de la Gravure*, dont se servent les Graveurs pour tenir la planche, & ne se point brûler pendant qu'ils noircissent le vernis, comme on peut le voir *aux fig.* de la vignette, ou *aux fig.* de la même Planche, qui représente une planche prise par la *tenaille*.

TENAILLE, (*Horlogerie*.) instrument dont on se sert pour tenir quelque piece de métal ou agir sur elle avec force. Il y en a de différentes especes; celles dont les Horlogers font usage, sont 1°. les *tenailles* à vis, *Voyez-les dans les Pl. de l'Horlogerie*; elles consistent en deux branches *AB*, *AC*, dont l'une *AB* est mobile autour du point *A*, & sur un ressort circulaire *r*, par le moyen de la vis *V*. On approche leurs machoires *CB* l'une de l'autre, & l'on y presse la piece que l'on y veut tenir. Dans la même Planche on a représenté une petite *tenaille* de la même espece, terminée par un manche. 2°. Les *fig. suivantes* de la même Planche représentent des *tenailles* qu'on appelle *tenailles à boucles*, dont les mâchoires sont pressées l'une contre l'autre au moyen des boucles ou coulans *BB*, & dont les branches sont ou mobiles sur un centre en *C*, ou à ressort, comme celle de la petite *tenaille T* qui est une espece de porte-crayon ajusté dans un manche, lequel est percé d'outre-en-outre, pour laisser passer le fil de laiton dont on se sert pour faire des goupilles. 3°. Les *tenailles* à couper dont les machoires *mm* sont tranchantes, & servent à couper de petites parties de métal.

TENAILLES *de Menuisier*, elles sont communes; elles servent à arracher les clous.

TENAILLES A ETIRER, *en terme d'Orfevre*, sont de grosses pinces proportionnées néanmoins à la grosseur du fil qu'elles prennent en sortant de la filiere. Leurs machoires sont taillées comme une lime. Elles sont composées de deux branches qui s'appliquent l'une sur l'autre en se croisant un peu, s'approchent l'une de l'autre à la tête, autant qu'on veut, & que la piece qu'elles tiennent le permet. Chacune de ces branches se terminent à l'autre bout par un crochet où s'attache la corde ou la sangle. *Voyez* CORDE *ou* SANGLE. *Voyez les Planches*.

TENAILLES A FONDRE, *en terme d'Orfevre en grosserie*, ce sont de grosses *tenailles* qui different peu des *tenailles* ordinaires, si ce n'est que les pinces sont longues & recourbées quarrément. On s'en sert pour tirer les creusets du feu, & pour verser l'argent ou l'or dans les lingotiers. *Voyez les Planches*.

TENAILLES A FORGER, *en terme d'Orfevre*, sont des *tenailles* grosses par proportion à la piece que l'on forge; on les appelle *tenailles à forger*, parce qu'on s'en sert pour retenir les pieces d'orfevrerie sur l'enclume. *Voyez les Planches*.

TENAILLE A JETTER, *outil de Potier d'étain*, qui sert à jetter en moule de la vaisselle; cette *tenaille* est composée de deux branches de fer qui se séparent au milieu pour passer la queue du noyau du moule; elles joignent ensemble par le bout au moyen d'un crochet & d'un trou où il tient, & par l'autre bout qui est du côté de l'ouvrier qui travaille; les deux bouts sont garnis de dents rondes; on serre ces branches qui embrassent le moule avec la main droite, & de la gauche on pousse un anneau ovale de fer qui tient tout en respect lorsqu'on jette; le moule doit être à plat sur la *tenaille*, lorsqu'on le serre ou qu'on le veut ouvrir, & cette *tenaille* est posée sur la selle à jetter. *Voyez* JETTER L'ÉTAIN EN MOULE & *les figures des Planches du Potier d'étain*.

TENAILLE A PAILLONNER, est un autre outil de fer qui sert à tenir les pieces de vaisselle sur le feu, quand on les paillonne. Les queues se serrent aussi avec un anneau, & ont des dents comme la *tenaille à jetter*. *Voyez* PAILLONNER & *les mêmes Pl. ci-dessus*.

TENAILLE, (*Serrurier*.) les *tenailles* de forges sont composées de deux branches de fer fixées ensemble par une rivure. La partie qui sert à serrer le fer à forger, est de fer quarré depuis la rivure, & porte de longueur depuis trois pouces jusqu'à cinq. Les branches depuis la rivure jusqu'à leurs extrémités sont arrondies, & plus menues, plus ou moins longues, selon la force de la *tenaille*. Il y en a de droites & de coudées.

La *tenaille* à chamfrein a sa rivure à l'extrémité des branches, & ses deux machoires sont coudées l'une sur l'autre en bâton rompu. On la place dans l'étau; elle serre la piece à limer.

Le *tenaille* à vis ressemble à un petit étau à main qui n'a point de patte. On s'en sert pour tenir les pieces d'ouvrages à limer.

TENAILLES, *en terme de Cornetier Tabletier*, ce sont des pinces à main qui ne different des pinces proprement dites, qu'en ce qu'elles sont plus courtes, sans clé, & que c'est par leur moyen que l'ouvrier abat des pinces une piece qu'il veut ouvrir. *Voyez les Planches*.

TENAILLE, (*Tailland.*) ce sont les mêmes que celles du serrurier & des autres forgerons.

TENAILLES *des insectes*, (*Hist. des insect.*) partie creuse & percée que plusieurs insectes ont au bout de la tête, & dont ils se servent pour piquer, tuer d'autres insectes, & les sucer.

Il y a divers genres d'insectes très-carnaciers, auxquels on n'apperçoit d'abord ni bouche, ni trompe, ni aucune ouverture apparente par où l'on puisse soupçonner qu'ils prennent leur nourriture. On se figureroit presque qu'ils vivent de l'air, si deux grandes *tenailles* en forme de cornes recourbées qu'ils ont à la tête, n'annonçoient qu'il leur faut un aliment plus solide. Ce sont ces deux *tenailles* même qui leur servent de trompe & de bouche; elles sont creuses & percées, ou fendues vers leur extrémité, ils les enfoncent dans le corps des animaux dont ils veulent se nourrir, & sucent au-travers de ces *tenailles* tout l'intérieur de l'animal saisi. *Voyez* la figure de cette partie des insectes dans la *Micographie* de Hook. (*D. J.*)

TENAILLE LA, *en terme de Fortification*, est une espece d'ouvrage extérieur composé de deux faces qui forment un angle rentrant, & de plus de deux longs côtés paralleles ou à-peu-près paralleles. Cette sorte d'ouvrage n'est plus guere en usage, parce que l'angle rentrant que forment ses faces, n'est point défendu. Il peut servir seulement dans des retranchemens ou autres ouvrages de terre très-peu élevés. *Voyez* OUVRAGE EXTÉRIEUR, ANGLE MORT & QUEUE D'ARONDE.

Il y a deux sortes de *tenailles*, savoir la simple & la double: la *tenaille* simple est un grand ouvrage extérieur, comme *DABCE*, composé de deux faces ou côtés *AB* & *CB*, qui renferment l'angle saillant *B*. *Voyez Pl. I. de fortif. fig.* 12.

La *tenaille* double ou flanquée est aussi un grand ouvrage extérieur composé de deux *tenailles* simples ou de trois angles saillans & de deux angles rentrans *FGH* & *HIK*. *Voyez Pl. I. de fortif. fig.* 13. *Voyez* aussi FLANQUÉ.

Les grands défauts des *tenailles* sont 1°. qu'elles embrassent trop de terrein, ce qui donne de l'avantage aux ennemis; 2°. que l'angle *B* est sans défense, la hauteur du parapet empêchant les assiégés de voir ce qui se passe en-bas, de sorte que les ennemis peuvent s'y loger & se mettre à-couvert; 3°. que les faces *AB* & *BC* ne sont pas flanquées suffisamment.

C'est pour toutes ces raisons là que les plus habiles ingénieurs ont exclu les *tenailles* des fortifications, & que, si quelquefois ils en font encore, ce n'est que faute de tems pour faire un ouvrage à cornes.

La *tenaille* de la place est le front de la place compris entre les pointes de deux bastions voisins; elle est composée de la courtine des deux flancs élevés sur cette ligne & des deux faces qui joignent ces flancs. *Voyez* BASTION, COURTINE, &c. de sorte que la *tenaille* est ce qu'on appelle aussi la *face* ou plutôt le *front* d'une forteresse. *Voyez* FACE, FRONT, & PLACE FORTIFIÉE.

TENAILLE DU FOSSÉ, est un ouvrage bas que l'on fait devant la courtine au milieu du fossé. *Voyez* FOSSÉ.

On en fait de trois sortes; la premiere est composée,

sée d'une courtine, de deux flancs & de deux faces; le rempart de la courtine contenant le parapet, & le talut n'a que cinq toises d'épaisseur; mais le rempart des flancs & des faces en a sept. *Voyez tab. fortif. fig.* 21. *litt. e.*

La seconde que M. de Vauban trouve de fort bonne défense, n'est composée que de deux faces élevées sur les lignes de défenses; son rempart & ses faces sont paralleles.

La troisieme sorte ne differe de la seconde qu'en ce que son rempart est parallele à la courtine de la place. Telle est celle que M. de Vauban a construite à Landau & au neuf Brisach.

Elles sont toutes trois de bonne défense pour le fossé, & elles sont si basses, que le canon des assiégeans ne peut y atteindre avant qu'ils soient maîtres du chemin couvert, & qu'ils y aient planté leur artillerie.

La *tenaille* sert à augmenter la défense du fossé. Les coups qui partent de cet ouvrage qui est peu élevé, sont plus dangereux que ceux qui sont tirés des flancs de la place. La premiere espece de *tenaille*, c'est-à-dire, celle qui a des flancs, se nomme *tenaille à flancs*; les deux autres se nomment *tenailles simples*. M. le maréchal de Vauban qui est l'inventeur des *tenailles*, après s'être d'abord servi des *tenailles* à flancs, leur a préféré dans la suite les simples, parce que les flancs des premieres peuvent être aisément enfilés du rempart de la demi-lune. Cet inconvénient ne se trouve point dans la *tenaille* simple, mais aussi son feu est fort oblique.

Pour construire la *tenaille* à flancs, il faut 1°. mener (*Pl. I. des fortif. fig.* 8.) la ligne *GH* parallele à la courtine *RS*, & éloignée de trois toises de cette ligne, 2°. mener les lignes *GI* & *HK* paralleles aux flancs *RE*, *SF*, à la distance de cinq toises; 3°. tirer les lignes de défense *AS* & *BR*; puis du sommet *M* de l'angle flanquant, il faut prendre de part & d'autre *MN*, *MP* égales chacune à la moitié de *MI* & *MK*, & des points *N* & *P* abaisser les perpendiculaires *NO*, *PQ*, sur les lignes de défense *BR*, *AS*. Ces perpendiculaires seront les flancs de la *tenaille*; *IN* & *PR* en seront les faces; & *OQ* la courtine: 4°. à trois toises du trait principal on lui menera en-dedans des paralleles à la distance de trois toises, pour déterminer son parapet. On donnera cinq ou six toises au terre-plein de la *tenaille* vis-à-vis les faces, & deux ou trois à celui de la courtine.

Si la distance de la ligne *GH* à la courtine *OQ* est moindre que de cinq toises, on commencera par mener une parallele de deux toises à la ligne *GH* pour le terre-plein de la *tenaille* vis-à-vis la courtine, & ensuite une autre parallele à la distance de trois toises de cette ligne, qui terminera la longueur des flancs *NO*, *PQ* par sa rencontre avec ces flancs, & qui sera le côté extérieur du parapet de la courtine de la *tenaille*.

Il y a une banquette à la *tenaille*, comme au parapet au corps de la place; on en construit même ordinairement deux vis-à-vis les faces, parce que pour couvrir les flancs, on en éleve davantage le parapet. La *tenaille* se partage en deux parties par un petit fossé *MV* qu'on pratique au milieu de sa courtine. On communique dans les deux parties de la *tenaille* par un petit pont qui les joint ensemble.

Pour construire la *tenaille* simple, il faut aussi mener d'abord (*Pl. I. de fortification fig.* 9.) une parallele *DC* à la courtine *AB*, qui en soit éloignée de trois toises: tirer après cela les lignes de défense *OB*, *PA*, & mener des paralleles *DE*, *CF* aux flancs *AG*, *BH* à la distance de cinq toises. On mene ensuite des paralleles au trait principal *EMF*, à la distance de trois toises, pour avoir le parapet de la *tenaille*, & d'autres paralleles à cette derniere à la distance de cinq ou six toises pour en avoir le terre-plein.

Losque les lignes *KX*, *NY* qui terminent le terre-plein de la *tenaille*, rencontrant la ligne *DC* parallele à la courtine dans des points *X* & *Y* (*Pl. I. de fortification fig.* 10.) éloignés de plusieurs toises du milieu de la *tenaille*, alors cet ouvrage est brisé dans cette partie. On termine dans ce cas le terre-plein du milieu de la *tenaille* par une parallele *ADC* prise à la distance de deux ou trois toises de cette ligne, & le parapet par une autre parallele à la distance de trois toises de la précédente; elle donne le côté extérieur de la partie *RS* de la *tenaille*, c'est-à-dire qu'elle coupera les lignes *EM*, *MF* dans des points *R* & *S* qui termineront la brisure de la *tenaille*.

Il est évident par la construction qu'on vient de donner des différentes *tenailles*, que cet ouvrage est entierement isolé ou détaché de la place. Sa distance au revêtement du rempart le met à l'abri des éclats causés par la ruine ou la destruction du rempart. Sa situation vis-à-vis la courtine ne permet pas qu'il soit enfilé. Ainsi la *tenaille* a tous les principaux avantages de la fausse braie sans en avoir les défauts. Aussi M. le Maréchal de Vauban l'a-t-il substitué aux fausses braies. *Voy.* FAUSSES BRAIES. (*Q*)

TENAILLÉE, s. f. *en terme d'Epinglier*, c'est une quantité de tronçons que l'empointeur prend à-peu-près pour les porter sur la meule. Il les tient dans les deux mains comme on le voit *Pl. de l'Epinglier*, représenté; on les fait rouler entre les doigts en avançant & retirant alternativement les pouces des deux mains pour présenter les différens côtés des tronçons à la meule. *Voyez les fig. de la même Planche.*

TENAILLER, v. act. (*Hist. des sup.*) c'est tourmenter un criminel avec des tenailles ardentes. On ne condamne guere à ce supplice que ceux qui ont attenté à la personne du roi. Ravaillac fut *tenaillé* aux mamelles, aux bras & aux cuisses, pour avoir assassiné Henri IV.

TENAILLONS *ou* GRANDES LUNETTES, sont des ouvrages qui couvrent les faces des demi-lunes, & qui leur servent d'espece de contre-gardes.

Le terme de *tenaillons* ne paroît avoir été en usage que depuis le siege de Lille, en 1708. On appelle ainsi les grandes lunettes dans la relation de ce fameux siege, & ce terme est actuellement plus commun & mieux établi parmi les militaires que celui de grandes lunettes.

Pour construire les *tenaillons* ou grandes lunettes, il faut prolonger les faces *BD*, *CD* de la demi-lune, (*Pl. V. des Fortifications*, *fig.* 1.) indéfinitivement au-delà de sa contrescarpe; prendre *EF* de 30 toises, & *HG* de 15; tirant ensuite la ligne *GF*, l'on aura la moitié de la lunette, donc *GFFE* seront les faces; *HE* & *HG* les demi-gorges. Si l'on fait la même opération sur le prolongement de l'autre face *CD* de la demi-lune *X*, on aura la lunette ou le *tenaillon* tracé.

La lunette a un rempart, un parapet, & un fossé le long de ses faces, comme la demi-lune: son rempart est seulement de 3 piés plus bas que celui de la demi-lune, & son fossé a la même largeur que celui de cet ouvrage. La lunette ou *tenaillon* est flanqué de la face du bastion & de celle de la demi-lune. (*Q*)

TENAN, (*Géog. mod.*) petite province du royaume de Tonquin, la plus orientale de ce royaume. Elle rapporte principalement du riz. (*D. J.*)

TENANCIER, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est celui qui tient & possede un héritage ou sa part d'un tenement ou domaine; les co tenanciers sont ceux qui tiennent conjointement un même domaine. *Voy.* PERSONNIER, TENEMENT. (*A*)

TENANT, s. m. (*Hist. de la chevalerie.*) on appelloit proprement *tenans*, ceux qui ouvroient le carrousel, & qui faisoient les premiers défis par les cartels que publioient les hérauts; c'étoit eux qui composoient la premiere quadrille, les autres chevaliers étoient les assaillans. Les *tenans* furent ainsi nommés, parce qu'ils soutenoient les armes à la main les propositions qu'ils avoient avancées. (*D. J.*)

TENANT, *terme de Blason*, ce mot se dit de ce qui soutient les écus ou armoiriers, & est le plus souvent synonyme avec *support*. Les différences que quelques-uns y mettent, c'est de dire que les *tenans* sont seuls, & que les supports sont doubles, & mis des deux côtés de l'écu; ou bien les supports sont des figures d'animaux, & les *tenans* des figures humaines. Il y en a de plusieurs figures; de même que les supports, comme les anges, les pucelles, les religieux, les sauvages, les mores, les lions, les léopards, licornes, aigles, griffons, &c.

Les armes de Naples, par exemple, sont d'azur semé de fleurs-de-lis d'or au lambel de gueule en chef, & il a pour *tenans* deux syrenes ou femmes marines au naturel.

Les premiers *tenans* ont été des troncs ou des branches d'arbres, auxquels les écussons étoient attachés avec des courroies & des boucles; Depuis on a représenté les chevaliers *tenans* eux-mêmes leurs écu attaché à leur cou, ou sur lequel ils s'appuyoient, com-

comme on voit Philippe de Valois sur les deniers d'or battus en 1336.

L'origine de ces *tenans* vient de ce que dans les anciens tournois les chevaliers faisoient porter leur écu par des valets déguisés en ours, lions, monstres, *&c.* par des mores, des sauvages ou des dieux fabuleux de l'antiquité, lesquels tenoient aussi, & gardoient les écus que les chevaliers étoient obligés d'employer pendant quelque-tems, pour ouvrir les pas d'armes, afin que ceux qui les vouloient combattre les allassent toucher. Il y a eu aussi des *tenans* qui ont été tirés des corps des devises & des animaux du blason, comme le porc-épi de Louis XII. la salamandre de François I. *&c. P. Menetrier*. (*D. J.*)

TENANS ET ABOUTISSANS, (*Jurisprud.*) sont les confins d'un héritage, ceux auxquels il tient & aboutit dans les contrats de vente ou de louage, dans les aveux & reconnoissances, on doit exprimer les *tenans & aboutissans*, & sur-tout dans les demandes en désistement ou en déclaration d'hypotheque, & autres semblables, afin que l'on puisse connoître d'une maniere certaine de quel héritage il s'agit. *Voy.* AVEU, CONFINS, DÉCLARATION, LIMITES, RECONNOISSANCE. (*A*)

TÉNARE, s. m. (*Mythologie.*) comme à moitié de la hauteur de ce promontoire de la Laconie, il se trouvoit un abîme ou prodigieuse caverne dont l'entrée étoit très-obscure, *tenariæ fauces*, il n'en fallut pas davantage aux poëtes pour en faire le soupirail des enfers, où Pluton donne des lois, *rex ferreus orci, stigii dominator averni*. Là, disent-ils,

Là regne en un morne silence
Ce tyran aux séveres traits,
Près de la beauté dont l'absence
Causa tant de pleurs à Cérès;
La douleur, la faim, le carnage,
Le desespoir, l'aveugle rage
Sont ses ministres odieux,
Que pour plaire au roi du Ténare
Se disputent l'honneur barbare
De mieux peupler les sombres lieux.

Orphée, si nous en croyons les mêmes poëtes, pénétra par le soupirail du promontoire de Laconie dans les profondes demeures du tartare, & enchanta tous les habitans par les accords de sa lyre,

C'est par-là qu'un mortel, forçant les rives sombres
Au superbe tyran qui regne sur les ombres
Fit respecter sa voix;
Heureux, si trop épris d'une beauté rendue,
Par un excès d'amour il ne l'eût point perdue
Une seconde fois.

Hécatée de Milet a eu une idée fort raisonnable, quand il dit que cette caverne du *ténare*, servoit apparamment de repaire à un gros serpent, que l'on appelloit *le chien des enfers*, parce que quiconque en étoit mordu, perdoit la vie; mais Hercule trouva le moyen de le tuer & de le faire voir à Eurysthée. (*D. J.*)

TÉNARE, (*Géog. anc.*) *Tænaria*, promontoire au midi du Péloponnèse, entre le golfe de Messénie & celui de Laconie, avec une ville de même nom. Ptolomée, *l. III. c. xvj.* appelle le promontoire *Tænaria*, & la ville *Tænarium*.

Le promontoire *Tænarum*, dit Pausanias, Lacon. *cap. xxv.* avance considérablement dans la mer, & au bout de quarante stades, on trouve la ville de *Caenopolis*, dont l'ancien nom étoit *Tænarum*.

Il y avoit outre cela un célebre templum de Neptune sur le promontoire Tænarum: *Fanum Neptuni est Tenari*, dit Cornélius Népos, *quod violare nefas dicunt Græci*. Strabon ajoute que ce temple étoit dans un bois sacré; Pausanias nous apprend que ce temple étoit en forme de caverne, & qu'au-devant on voyoit la statue de Neptune. Ces deux derniers auteurs rapportent la fable qui vouloit que ce fût par-là qu'Hercule fût descendu aux enfers.

Le promontoire est nommé aujourd'hui le *Cap de Matapan*, & la ville *Tænarium* pourroit bien être le port des Cailles, *Porto-Caglie*.

On tiroit autrefois du mont *Ténare* du crystal de roche, & d'autres pierres dures; les Grecs disent que les veines en sont encore fécondes, & que les habitans ne les négligent, que pour ne pas attirer les Turcs chez eux. (*D. J.*)

TENARIEN, MARBRE, *Tænarium marmor*, (*Hist. nat.*) nom d'un marbre dont il est parlé dans les ouvrages des anciens; il y en avoit de deux especes très-différentes, l'un étoit noir, très-dur, & prenant un très-beau poli, il se tiroit du promontoire de *Tænare* dans le territoire de Lacédémone. L'autre qui étoit plus estimé & plus rare étoit d'un verd tirant sur le jaune; quelquefois ce dernier étoit appellé *marmor herbosum* ou *xanthon*.

TÉNARIES, (*Antiq. greques.*) ταινάρια, fête en l'honneur de Neptune surnommé *Tenarien*, de Ténare, promontoire en Laconie, où il avoit un temple. Potter. *Archæol. græc. t. I. p.* 432. (*D. J.*)

TENARIUS; (*Mythol.*) surnom de Neptune, à cause du temple en forme de grotte que ce dieu avoit sur le promontoire de Ténare.

TENBY, (*Géog. mod.*) ville à marché d'Angleterre, en Pembrock-Shire, sur la côte, au nord de la pointe de Ludsol. Elle est jolie, & renommée pour l'abondance de poisson qu'on y prend.

TENCHE, *voyez* TANCHE.

TENÇONS *ou* TENSONS, s. m. pl. (*Lang. franç.*) c'est ainsi qu'on appelloit des questions galantes sur l'amour, que les anciens poëtes françois mirent en vogue, & qui donnerent lieu à l'établissement d'une cour, qu'on nomma la *cour d'amour*. Là des gens d'esprit terminoient par leur décision, les disputes que les *tençons* avoient fait naître, & les arrêts de ce tribunal étoient irréfragables. La Picardie tenoit aussi, à l'imitation de la *cour d'amour* de Provence, *ses plaids & gieux sous l'ormel*, qui avoient la même origine & le même but. Martial d'Auvergne nous a donné un recueil de ces jugemens galans, ou du-moins faits à leur imitation, sous le titre d'*arresta amorum*; j'en ai parlé ailleurs. On trouve plusieurs exemples de *tensons* dans les poësies de Thibaut, comte de Champagne, & roi de Navarre. (*D. J.*)

TENCTERI, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie. Les Cattes les ayant chassés de leur premiere demeure, ils furent errans pendant trois ans, & vinrent enfin s'établir sur le Rhin, à la droite de ce fleuve dans le pays des Ménapiens. Drusus les subjugua, & ils devinrent alors amis du peuple romain. Il paroît qu'ils habitoient vis-à-vis de Cologne, dont ils étoient séparés par le Rhin. *Tencteri*, dit Tacite, *Hist. l. IV. c. lxiv. discreta Rheno gens*; il sousentend *ab ubiis*, ou *agrippinensibus*.

Le nom de ces peuples est différemment écrit dans les auteurs anciens, car ils disent *Tencteri*, *Tenchieri*, *Tanchari*, *Tenterides*, *Tingri*, ou *Tenchateri*. Mais tous ces noms désignent toujours les mêmes peuples; & comme les *Tenceteres* ont eu leurs migrations & leurs expéditions en commun avec les Usipiens, nous renvoyons leur histoire au *mot* USIPII, *Géog. anc.* (*D. J.*)

TENCTERIENS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) peuples de l'ancienne Germanie, qui du tems de César habitoient en Westphalie, vers les bords du Rhin.

TENDANCE, s. f. (*Physiq.*) c'est l'effort que fait un corps vers un point quelconque; ainsi l'on dit, la *tendance* des corps vers le centre de la terre. La *tendance* d'un corps mu circulairement pour s'échapper par la tangente.

TENDANT, (*Gram.*) participe du verbe *tendre*; qui a un but auquel il est dirigé, un raisonnement *tendant* à prouver que la raison ne peut rien contre les événemens. Des moyens *tendans* à une fin illicite. Deux requêtes *tendantes* à obtenir un privilege.

TENDE, COMTÉ DE, (*Géogr. mod.*) comté de Piémont dans les Alpes. Il est borné au nord par la province de Coni; à l'orient par la province de Mondoivi; au midi par le comté de Nice; & à l'occident par le comté de Beuil. On trouve dans ce comté *Tende*, sa capitale, & le *col de Tende* qui est un passage étroit entre de hautes montagnes sur la route de *Tende* à Vernante. (*D. J.*)

TENDE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie dans le Piémont, capitale du comté de même nom, sur la rive droite de la Roja, à dix lieues au sud-ouest de Coni, & à vingt au midi de Turin. *Longit.* 26. 8. *lat.* 44. (*D. J.*)

TENDELET, s. m. *terme de galere*; c'est un *tendelet* ordinaire, formé d'une piece d'étoffe, portée par la fleche & par des bâtons appellés *pertegues* & *pertiguetes*, qui sert à garantir la pouppe des ardeurs du soleil & de la pluie. *Voyez* MARINE, *Pl. III. fig.* 2. *cott.* (*A*)

TENDERIE, s. f. (*terme d'Oisel.*) toute chasse où

où l'on tend des filets aux oiſeaux pour les faire tomber dans ce piege. (*D. J.*)

TENDEUR, ſ. m. (*Faucon.*) celui qui prend les oiſeaux de proie au paſſage par le moyen d'un filet & d'un duc dreſſé à cet effet, qui les appelle, & les fait donner dedans. Le *tendeur*, dès qu'il a pris l'oiſeau, le cille, lui met des gets, avec la vernelle & la longe, le garnit de ſonnettes avec un chaperon à bec, le déſarme de la pointe du bec & des pointes des ſerres; puis le vieille, le paît & le purge; & ne le met ſur ſa foi, ni hors de filiere, qu'il ne ſoit bien aſſuré & de bonne créance. (*D. J.*)

TENDINEUX, adj. *en Anatomie*, épithete des parties formées par des tendons.

On appelle *centre tendineux du diaphragme*, la partie moyenne de ce muſcle qui réſulte du concours des fibres *tendineuſes* des différentes portions des muſcles dont il eſt compoſé. *Voyez* DIAPHRAGME.

TENDOIR, ſ. m. (*terme de Tiſſer.*) c'eſt un bâton qu'on fait entrer dans le trou qui eſt au bout de la poitriniere, qui ſert à l'empêcher de ſe dérouler & à tendre l'ouvrage.

TENDOIRES, ſ. f. pl. (*Lainage.*) ce ſont des morceaux de bois de charpente, ou de ſimples perches préparées pour faire ſécher les étoffes après qu'elles auront reçu leurs apprêts. *Savary*. (*D. J.*)

TENDON, *tenda*, *en Anatomie*; c'eſt une partie blanche, la plus ferme & la plus tenace de celles qui compoſent les muſcles dont il forme les extrémités. *Voyez* MUSCLE.

La plûpart des muſcles ont au-moins deux *tendons*, un à chaque extrémité.

Celui qui eſt attaché à la partie vers laquelle ſe fait le mouvement, ſe nomme la *tête du muſcle*. Celui qui eſt attaché à la partie qui eſt tirée vers une autre, ſe nomme la *queue du muſcle*. *Voyez* TÊTE & QUEUE.

Lorſque les *tendons* s'épanouiſſent en forme de membranes: ces expanſions ſont appellées *aponevroſes*. *Voyez* APONEVROSE.

On a cru que les fibres qui compoſent le *tendon*, étoient nerveuſes; mais on trouve aujourd'hui qu'elles ne ſont autre choſe que des productions des mêmes fibres qui forment le ventre ou corps du muſcle. Toute la différence eſt que dans le corps du muſcle elles ſont lâches & à une certaine diſtance l'une de l'autre; au lieu que dans le *tendon* elles ſont unies enſemble plus étroitement & plus fortement. *Voyez* FIBRE.

Leur blancheur vient uniquement de ce qu'à raiſon de leur tiſſu ſerré elles n'admettent pas la partie rouge du ſang. En effet, il y a la même différence entre ces deux ſortes de fibres qu'entre un écheveau de fil, & une corde faite du même fil.

Les fibres des *tendons* ne ſouffrent pas de contraction ou de dilatation, comme font celles du corps des muſcles: elles agiſſent ſimplement comme des cordes pour tirer une partie vers l'autre.

TENDON D'ACHILLE, (*Anat.*) *tendon* large & fort, qui ſert à étendre le pié, & qui vient du milieu de la jambe au talon.

C'eſt, je crois, le plus fort & le plus gros de tous les *tendons*. Il eſt formé par l'union intime des *tendons* de deux muſcles différens, l'un appellé les *jumeaux*, & l'autre le *ſolaire*; il va s'attacher à la partie poſtérieure du calcaneum, & produit par l'épanouiſſement de ſes filets, l'aponévroſe plantaire.

Un homme bleſſé au *tendon d'Achille*, ne peut ſe tenir droit, parce que quoique les muſcles jambier & péronier poſtérieurs ſoient ſuffiſans pour étendre le pié; le point par où ces muſcles paſſent de la jambe au pié eſt trop proche de l'appui.

Cette obſervation montre que l'éloignement du *tendon d'Achille*, fait toute la force du pié, & que plus ce tendon eſt éloigné de l'articulation, plus il a de force. Les animaux qui courent & ſautent avec plus de facilité, ſont ceux qui ont ce *tendon* plus éloigné; les hommes qui ont le talon fort long, ſe fatiguent moins à marcher, & plus le pié eſt long, plus la longueur du talon eſt néceſſaire.

Mais tout fort qu'eſt le *tendon d'Achille*, il peut ſe rompre complettement ou incomplettement. *Voy.* donc l'article qui ſuit. (*D. J.*)

TENDON D'ACHILLE, *bleſſure du*, (*Chirurgie.*) parlons maintenant des bleſſures du *tendon d'Achille*, ce ſont des cruels accidens fort délicats à traiter, & qui par conſéquent ne doivent pas être inconnus aux maîtres de l'art.

Non-ſeulement le *tendon d'Achille* eſt expoſé à la rupture, mais encore à différentes ſortes de bleſſures. S'il eſt piqué, percé, ou coupé ſeulement en partie, le malade ſe trouve attaqué de ſymptomes très-dangereux, qui ſont d'autant plus terribles, que ce *tendon* eſt plus gros que les autres. C'eſt ſans doute pour cette raiſon que les anciens médecins ont regardé les bleſſures de ce *tendon* comme mortelles, ou du moins comme inguériſſables. Les ſymptomes qu'éprouve le malade lorſque le *tendon* eſt conſidérablement bleſſé, ſont moins cruels que quand la plaie eſt plus légere; enſorte qu'alors il faut achever de le couper pour faire ceſſer la douleur & les convulſions; cependant il n'eſt pas impoſſible de réunir ſans future le *tendon d'Achille*, auſſi-bien que d'autres *tendons* offenſés, ſi l'on peut bander le pié de maniere que les deux extrémités du *tendon* ſoient maintenues dans un état de contact.

Nos chirurgiens ont finalement haſardé de réunir le *tendon* par la voie de la future, & Cowper nous en a laiſſé une deſcription détaillée, que M. Heiſter a rendu encore plus intelligible que le fameux chirurgien de Londres ne l'a donnée lui-même.

Le bleſſé avoit 30 ans; le *tendon d'Achille* de ſa jambe gauche étoit entierement coupé à la diſtance de trois travers de doigts du calcaneum; la partie ſupérieure étoit retirée en en-haut d'environ deux pouces. Cowper commença par découvrir, par la voie de l'inciſion, les tégumens, pour pouvoir parvenir aux extrémités du *tendon*. Il prit deux aiguilles droites & menues, & introduiſit, au moyen de la premiere aiguille, un fil de ſoie ciré dans la partie ſupérieure du *tendon*, à un demi-pouce du bout. Avec une autre aiguille enfilée pareillement d'un fil de ſoie, il perça de même la partie ſupérieure du *tendon*, la faiſant entrer un peu plus bas que la premiere; enſuite il paſſa les deux aiguilles dans la partie inférieure du *tendon*. Il étendit le pié du malade, & fit approcher les deux extrémités du *tendon* au point qu'elles ſe touchaſſent, en tirant les deux bouts de fil l'un à l'autre, leſquels il lia de maniere que les extrémités du *tendon* fuſſent maintenues en état de contact, faiſant toujours tenir au bleſſé ſon pié alongé; puis il coupa les bouts des fils.

Cela fait, il panſa la plaie avec de la charpie qu'il trempa dans de l'huile de térébenthine, & y appliqua une compreſſe & un bandage. Mais afin que le pié fût toujours comme il le falloit, dans un état d'extenſion, & que les extrémités du *tendon* continuaſſent de ſe toucher, il fit une eſpece d'arc de carton fort & épais, qu'il appliqua tellement à la partie antérieure du pié & de la jambe, que le pié ne pût point avoir de mouvement ni la future ſe rompre. Cowper obſerve que le bleſſé ſe plaignit de douleurs aiguës, lorſqu'il lui perça avec l'aiguille la partie ſupérieure du *tendon*, mais qu'il n'en ſentit point lors de la perforation de la partie inférieure.

L'opération faite, le malade fut mis au lit; on lui tira du bras quatorze onces de ſang, pour obvier, par cette grande ſaignée, aux accidens qui pouvoient ſurvenir; on lui donna ſur le ſoir une once de ſyrop de diacode, pour lui procurer du repos.

Le lendemain le malade ſe trouva aſſez bien: il avoit dormi: ſeulement il ſe plaignit que pendant la nuit il avoit ſenti des douleurs lancinantes au gras de la jambe, lorſqu'il lui étoit arrivé de s'éveiller. Le troiſieme jour Cowper panſa la plaie de même que le premier, y ajoutant ſeulement une fomentation d'abſynthe, de ſauge, de romarin & de feuilles de laurier. Le quatrieme jour la plaie parut humectée d'une humeur ſéreuſe, appellée *ſynovie*; le ſix cette matiere étoit épaiſſie; le huit elle l'étoit encore davantage, après quoi elle diſparut d'elle-même.

Pendant tout ce tems-là les deux extrémités du *tendon* ne s'écarterent point du tout; mais il parut à l'endroit de leur conjonction une ſubſtance blanche, ſur laquelle M. Cowper appliqua du baume de térébenthine & de la teinture de myrrhe. Bientôt après cette ſubſtance ſe diſſipa, & alors les deux extrémités parurent couvertes d'une autre ſubſtance fongueuſe & charnue. M. Cowper ne mit plus rien alors que de ſec ſur la plaie, tantôt de la charpie ſeche, & tantôt de la poudre de térébenthine. Le dixieme jour un des fils parut lâche, Cowper le coupa & le retira. Deux ou trois jours après l'autre fil étant lâche auſſi, il le coupa & le retira de même. Pendant tout ce tems le pié étoit toujours étendu,

au moyen du carton qui étoit attaché par dessus. Au bout de trente jours, le malade fut en état de marcher un peu, mais en boitant. Petit à petit il marcha plus aisément, & sur la fin du second mois, il recouvra entierement l'usage de son pié.

La destruction du *tendon d'Achille* emporte avec elle celle de la faculté qui produit le mouvement du pié; ainsi, à moins que ce *tendon* ne soit bien repris, le blessé en demeure estropié pour toujours. (*D. J.*)

Voici une continuation sur le même accident, par M. Louis, chirurgien & secrétaire de l'Académie de chirurgie. Elle est tirée d'un mémoire de M. Petit, dont M. de Fontenelle a donné l'extrait qui suit, dans les recueils de l'académie des Sciences.

Les *tendons* sont des especes de cordes qui par une de leurs extrémités partent d'un muscle & par l'autre s'attachent à un os, de sorte que quand le muscle est en action, ou se contracte, le *tendon* tire à soi l'os auquel il est attaché, & lui fait faire le mouvement dont il est capable. Les *tendons* sont d'une nature à ne s'étendre pas, si ce n'est dans des contractions de leurs muscles extraordinaires & outrées: en ce cas-là, si l'os qu'ils doivent tirer ne peut leur obéir assez & les suivre, ou l'os casse par la traction du *tendon* trop forte, ou le *tendon* se rompt par son extension trop violente.

Il faut encore considérer que dans certaines actions, comme celle de sauter de-bas en haut, tout le poids du corps est porté, & même surmonté par un nombre de muscles, qui ayant été mis dans une forte contraction, se débandent brusquement tout à la fois, & par-là causent le saut. Si dans l'instant où ces muscles étendent violemment leurs *tendons*, il arrive un accident qui fasse que ces *tendons* soient encore tirés en en-bas par tout le poids du corps, il ne sera pas étonnant qu'ils ne résistent pas à une extension si excessive. C'est ainsi que le sauteur de M. Petit se cassa le *tendon d'Achille*; il vouloit sauter sur une table élevée de plus de trois piés, il n'en attrapa que le bord du bout de chaque pié, où le *tendon d'Achille* étoit alors fort étendu par l'effort nécessaire, il retomba droit, & dans cette chûte le *tendon d'Achille* fut encore étendu par le poids de tout le corps qui le tiroit. On peut ajouter que la force de ce poids fut augmentée par l'accélération d'une chûte de trois piés.

Le *tendon d'Achille* est formé par l'union intime des *tendons* de deux muscles différens, l'un appellé les *jumeaux*, l'autre le *solaire*. Si ces deux *tendons*, qui composent celui d'Achille, sont cassés, la rupture est complete; elle est incomplete, s'il n'y a que l'un des deux. Dans l'incomplete que M. Petit a vue, c'étoit le *tendon* des jumeaux qui étoit cassé, l'autre restant entier. Il ne faut pas entendre que cette division des ruptures soit fondée sur un grand nombre d'expériences. M. Petit n'en a vu qu'une incomplete, qu'il n'a reconnue pour telle, & distinguée de la complete, que par une grande exactitude d'observations; & il a jugé de plus que celle qu'Ambroise Paré a rapportée, étoit de la même espece. Pour l'autre incomplete, il ne fait guere que la conjecturer par une espece d'analogie. Il ne s'agira donc ici que de la premiere incomplete, qui sera en opposition avec la complete.

Il y a entre elles des différences, dont quelques-unes pourroient surprendre. L'incomplete est très-douloureuse, & la complete ne l'est point. Lorsqu'un *tendon* est absolument rompu, ses deux parties séparées se retirent naturellement, comme feroient celles d'une corde à boyau, l'une d'un côté, l'autre du côté opposé. Si elles tiennent à des parties voisines, elles ne pourront se retirer, sans les tirailler, les agiter, les irriter, & cela avec d'autant plus de force, & par conséquent d'autant plus douloureusement, que leur adhésion sera plus grande. Cela peut aisément aller au point de causer des inflammations, qui s'étendront ensuite; la fievre, des insomnies, des délires. Mais hors de ce cas-là, deux parties du *tendon* séparées se retirent paisiblement chacune de son côté, & il n'y a nul autre mal, que le *tendon* cassé, devenu inutile. Cela est si vrai, que pour prévenir les douleurs & les accidens qui naîtroient d'un *tendon* à demi rompu, on le coupe tout-à-fait. Le *tendon d'Achille* est enfermé dans une gaîne où il coule librement, il n'a point d'attache aux parties voisines, & par-là, sa rupture complete est sans douleur.

Mais il n'en va pas de même de l'incomplete. Le seul *tendon* des jumeaux étant rompu, il se retire en en-haut & en-bas, tandis que le *tendon* du solaire ne se retire point. On voit assez là un principe de déchirement d'autant plus violent que l'adhérence & l'union de ces deux *tendons* qui forment celui d'Achille, est effectivement très-grande.

Ce principe général veut pourtant être considéré plus particulierement. Il n'y a de douleur qu'à l'endroit de la portion supérieure du *tendon* rompu, & non à l'inférieure. Quand la portion supérieure du *tendon* des jumeaux va en en-haut, parce qu'elle y est tirée par la partie charnue de ce muscle auquel elle tient, elle est en même tems tirée en en-bas par le solaire resté sain en son entier; & cette contrariété d'actions fait un déchirement douloureux dans les fibres qui résistent; mais la portion inférieure du même *tendon* ne tenant plus du tout au muscle des jumeaux, mais seulement au solaire, elle obéit sans résistance aux mouvemens du solaire, qui ne sont point combattus par l'autre. Ce n'est que dans les premiers tems que cette différence entre les deux portions du *tendon* rompu subsiste en son entier: dans la suite la douleur de la portion supérieure peut avoir été si vive, qu'elle aura causé de l'inflammation aux parties voisines; mais quoique la portion inférieure s'en ressente, elle est encore la moins douloureuse, ce que l'on reconnoît sensiblement au toucher.

Dans la rupture complete, on fléchit le pié du malade sans lui causer aucune douleur; on augmente seulement une espece de vuide ou de creux que laissent nécessairement entre elles les deux portions du *tendon d'Achille* entierement séparées l'une de l'autre. Dans la rupture incomplette, cette même flexion du pié ne peut se faire sans beaucoup de douleur, parce que ce creux qu'on tend à augmenter, ne se peut augmenter sans un déchirement, ou tiraillement de parties imparfaitement séparées.

Dans la rupture incomplete on peut marcher, mais en souffrant; dans la complete on ne peut marcher, quoiqu'on ne souffre point. A chaque pas que l'on fait, la jambe qui demeure en arriere, soutient seule tout le poids du corps, & il faut que la ligne de direction de ce poids tombe vers le milieu du pié de cette jambe posé sur le plan; or M. Petit fait voir que c'est le *tendon d'Achille*, qui par son action porte cette ligne de direction sur le pié où elle doit être, qu'il fait en quelque sorte la fonction de gouvernail, & que par conséquent lorsqu'il ne peut plus absolument la faire, on ne marche plus.

Il est très-important en chirurgie de connoître toutes les différences des deux ruptures; on sçaura les discerner dans l'occasion, & on se conduira plus sûrement. Quand on ne les discerneroit que par leurs effets, ce seroit toujours beaucoup; mais il vaut sans comparaison mieux que les effets soient accompagnés de la connoissance des causes.

M. Petit ne traite point de la deuxieme rupture incomplete, qui seroit celle du seul *tendon* du muscle solaire, il ne l'a point vûe, & il y a plus de sagesse à ne point prévenir les faits par des conjectures hasardées. Il croit seulement que cette rupture doit être plus rare que la premiere incomplete, & il en donne les raisons tirées de la différence des deux *tendons* qui composent celui d'Achille, *Hist. de l'acad. des Sciences*, *années* 1725 & 1728. (*D. J.*)

Tendon, *les Maréchaux* appellent improprement ainsi dans le cheval une espece de cartilage qui entoure une partie du pié, & qui est située entre la corne & le petit pié. On est souvent obligé de couper ce *tendon*. Dans le javart encorné, la matiere qui se forme entre le petit pié & la corne, gâte ce *tendon*, le noircit, & l'on est obligé de l'extirper pour guérir le javart. *Voyez* Javart.

TENDOURS, s. m. (*terme de relation*.) on nomme *tendours* dans le Levant, des tables garnies de bois par les côtés, dans lesquelles les Turcs s'enferment jusqu'à la ceinture, hommes & femmes, filles & garçons; ils y mettent en hiver un petit poêle pour échauffer le lieu, & passent ainsi des journées entieres dans leurs *tendours*, à converser, fumer, & boire du sorbet. (*D. J.*)

TENDRE, TENDREMENT, TENDRESSE, (*Lang. franç.*) ces mots se disent élégamment en matiere de peinture, de gravure, de sculpture, &c. Il peignoit d'une maniere *tendre*; cette gravure est touchée *tendrement*; tous les plis sont faits avec une grande *tendresse*.

Tendresse n'est d'usage qu'au figuré; & la délicatesse-

teffe de ce fiecle a renfermé ce mot dans l'amour & dans l'amitié. On ne dit point, cette viande eft d'une grande *tendreffe;* on dit, cette viande eft fort *tendre*. C'eft un fubftantif qui manque au propre dans notre langue; il faudroit y fubftituer ou *tendreur* ou *tendreté;* mais l'ufage ne l'a pas encore voulu.

Lorfque *tendre* fe dit des perfonnes, & qu'ils n'a point de régime, il s'entend ordinairement de la compaffion, & particulierement de l'amour; il eft naturellement *tendre* pour les miferes d'autrui. Il y a des perfonnes qui affectent d'être *tendres* & fenfibles à la perte de gens qu'elles connoiffoient à peine, afin qu'on foit *tendre* pour elles, & qu'on prenne part à leurs déplaifirs. Cette dame a le cœur *tendre*; une confcience *tendre*; c'eft une confcience fcrupuleufe, délicate. (*D. J.*)

TENDRE, (*Art ftatuaire en fonte.*) le ftatuaire comme le peintre s'étudie à copier la nature; & la fonte ainfi que le cifeau, ont des délicateffes qui ne naiffent que fous la main des grands maîtres. La rudeffe des traits ne fait pas précifément cette dureté que l'on blâme dans une ftatue. Avec les traits les plus doux, une Vénus ou un Cupidon auront cette dureté vicieufe, fi les attitudes ne font point dans une proportion réguliere, fi les membres & les nerfs ne paroiffent point fouples & flexibles; en un mot, fi le fentiment ne fort pas, pour ainfi dire, de l'harmonie naturelle des traits & des mouvemens que demande l'action repréfentée. Virgile a peint en deux mots ce que nous appellons le *tendre*, *fpirantia mollius æra*. (*D. J.*)

TENDRE, v. act. (*Gram.*) on dit *tendre* un arc; pour le bander avec effort; *tendre* un piege, pour le préparer; *tendre* une corde, pour l'attacher fixement par les deux bouts; *tendre* une tente, des voiles, un lit, une tapifferie, un filet aux bécaffes, aux grives; *tendre* le cou, le dos, la main; *tendre* à un but; *tendre* à la mort: *tendre* à la fin d'un ouvrage ou de la vie; *tendre* les bras à quelqu'un; *tendre* les bras au ciel; *tendre* l'efprit, *&c.*

TENDRE *à caillou*, (*Botan.*) nom vulgaire qu'on donne dans les iles de l'Amérique françoife à un arbre, dont le bois eft d'une extrème dureté; le P. Labat dit que cet arbre n'a guere qu'un pié de diametre; fon écorce eft blanchâtre; fes feuilles font clair-femées, de médiocre grandeur, ovales, dentelées, & comme brûlées du foleil, enforte que cet arbre paroît tout rougeâtre de loin. (*D. J.*)

TENDREMENT, adv. *terme de Mufique* qui, à la tête d'un air, marque un mouvement lent & doux, des fons filés gracieufement & animés d'une expreffion tendre & touchante; les Italiens fe fervent du mot *amorofo* pour indiquer à-peu-près la même chofe. (*S*)

TENDROCOSSÉ, (*Hift. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagafcar; on affure que fa décoction fait venir & augmente le lait aux femmes, & qu'elle eft tonique & fortifiante.

TENDRON, f. m. (*Gram.*) partie tendre d'un animal, d'une plante. On dit des *tendrons* de veau, ce font des parties cartilagineufes qui tiennent aux os. Des *tendrons* d'artichaux, de choux, de laituë; ce font les parties plus folides auxquelles les feuilles font attachées.

TÉNEBRES, OBSCURITÉ, NUIT, (*Synonymes.*) les *ténebres* femblent fignifier quelque chofe de réel & d'oppofé à la lumiere. L'*obfcurité* eft une pure privation de clarté. La *nuit* eft la ceffation du jour, c'eft-à-dire le tems où le foleil n'éclaire plus.

On dit des *ténebres* qu'elles font épaiffes; de l'*obfcurité* qu'elle eft grande; de la *nuit* qu'elle eft fombre.

On marche dans les *ténebres*, à l'*obfcurité* & pendant la *nuit*. L'abbé *Girard*. (*D. J.*)

TÉNEBRES, (*Critiq. facrée.*) obfcurité; les *ténebres* dans le fens figuré, fe prennent 1°. pour malheur, difgrace; *fuit illa dies tenebrarum*. *Efther*, *xj*. 8. ce fut là un jour de calamité: 2°. pour la mort; *connoitra-t-on les merveilles de Dieu dans les* ténebres. *Pf. lxxxvij*. 13. c'eft-à-dire dans le tombeau: 3°. pour l'ignorance de la vérité; *les hommes*, dit S. Jéan. *iij*. 19. *ont mieux aimé les* ténebres *que la lumiere*: 4°. pour le péché; *rejettons les œuvres de* ténebres. *Rom. xiij*. 12.

Les *œuvres de ténebres* dont parle ici S. Paul, τὰ ἔργα τοῦ σκότους, font les péchés qui tirent leur fource de l'idolatrie. C'eft dans le même fens que l'apôtre dit, *II. Corinth. vj*. 14. *Quel rapport y a-t-il entre la lumiere & les ténebres?* c'eft-à-dire du chrétien & de l'idolatrie. Et ailleurs, *Ephef. v*. 8. *vous étiez autrefois ténebres*, c. à. d. *vous étiez autrefois idolâtres*. De même, *être appellé des* ténebres, *I. Pierre*, *ij*. *verf*. 9. c'eft fortir de l'idolatrie où l'on étoit plongé. „ Ceux qui fe jettent dans l'idolatrie, dit Philon, préferent les *ténebres* à une lumiere éclatante „. Tous ces paffages prouvent que les *ténebres* dans le nouveau Teftament, défignent fpécialement l'idolatrie.

Les *chaînes des* ténebres, *Sapience*, *xvij*. 2. les *chaînes d'obfcurité*, *I. Pierre*, *ij*. 4. fignifient la même chofe, le péché, l'idolatrie; c'eft une métaphore prife de l'idée que les Juifs avoient du fort des méchans; ils les croyoient gardés dans des cachots obfcurs, & garottés de chaînes. (*D. J.*)

TÉNEBRES DE LA PASSION, (*Critiq. facrée.*) c'eft ainfi qu'on nomme l'obfcurciffement, ou les *ténebres* qui arriverent à la mort de J. C. & qui arriverent, difent les évangéliftes, depuis la fixieme heure (midi), jufqu'à la neuvieme: *A fexta autem hora*, tenebræ *factæ funt fuper univerfam terram*, *ufque ad horam nonam*.

On demande avec beaucoup d'empreffement, fi les *ténebres* dont il s'agit, s'étendirent réellement fur la plus grande partie de notre hémifphere, ou fi elles ne couvrirent qu'une partie de la Judée, qui eft quelquefois défignée dans l'Ecriture fous le nom de *toute la terre*.

Sans prétendre décider cette queftion, je remarquerai 1°. que pour chercher des traces de ces *ténebres* hors de la Judée, il faudroit être bien fûr qu'elles fe font étendues par-tout, & c'eft ce qui eft fort incertain, pour ne rien dire de plus fort; la plupart des interpretes ont fuivi le fentiment d'Origene, qui a prétendu que par *toute la terre*, il ne faut entendre dans le récit des évangéliftes que la Paleftine; c'eft affez leur ftyle, & il y a beaucoup d'apparence qu'ils n'ont parlé que de la Terre-Sainte, du-moins ne peut-on prouver le contraire; par conféquent vouloir chercher des traces de cet événement dans d'autres auteurs, c'eft chercher une chofe de l'exiftence de laquelle on n'eft pas certain. (1) Il

---

(1) On ne fauroit nier que l'Ecriture divine n'ait quelquefois par ces paroles, πᾶσαν τὴν γῆν, entendu parler que de la Judée ou d'autre partie de la terre dont elle faifoit mention. Mais dans le cas préfent il n'eft point incroyable que par *toute la terre*, elle ait entendu tout notre hémifphère que le foleil éclairoit alors. L'hiftoire de l'Evangile ne fait aucune reftriction de ces ténebres à quelque partie déterminée du monde, mais elle s'exprime en général & dit que la lumiere du foleil difparut de deffus toute la terre; il ne repugne aucunement d'admettre les paroles des Evangeliftes dans toute leur étendue; il eft au contraire fort à croire que Dieu voulût manifefter par ce terrible phænomène, au monde entier ce que fon divin fils fouffrit pour les péchés des hommes. Nous n'ignorons pas que S. Luc parlant de la defcription que fit faire Céfar Augufte, fe fert de cette phrafe: *exiit edictum a Cæfare Augufto, ut defcriberetur univerfus orbis*; mais fachant réellement que Céfar Augufte ne gouvernoit pas tout le monde, & que par conféquent fon édit ne pouvoit avoir lieu que jufqu'aux limites de fon empire, nous fommes obligés de donner une interprétation limitée à la phrafe dont fe fert l'Evangélifte. Mais fur quel fondement folide appuyerons-nous la raifon de limiter à la feule Paleftine, un prodige, que les trois évangéliftes difent unanimement avoir été fait fur toute la terre? Mornée affure dans fon livre *de veritate Religionis Chriftianæ*, & prouve que les ténebres de la paffion de Jefus-Chrift furent fans limites dans tout l'hémifphere, que le foleil éclairoit dans ce tems-là; & le filence des hiftoriens prophanes ne fuffit pas pour rejetter l'opinion de cet auteur. Il y a plufieurs faits même de conféquence dans l'écriture fainte, dont les auteurs prophanes ne font aucune mention. Il y a cependant par rapport aux ténebres miraculeufes qui arriverent au tems de la paffion de J. Chr., de bons écrivains qui font d'opinion que les hiftoiriens payens en ont auffi fait le recit. Tertullien dans fon Apologetique parlant de la mort de J. Ch. s'exprime en ces termes: *eodem momento dies, medium orbem fignante fole, fubducta eft. Deliquium utique putaverunt qui id quoque fuper Chrifto prædicatum non fciverunt. Et tamen eum mundi cafum in Archivis veftris habetis.* Lucien martyr en appelloit aux mêmes Archives, au rapport d'Eufébe. Le recit que font de ces ténebres Phlegon & Thallus, ne doit pas, ce me femble, être revoqué en doute, quoiqu'ils ne foient pas d'accord fur les circonftances des tems, & qu'ils le faffent d'une maniere différente, par ce qu'on n'étoit pas encore éclairé dans ce tems-là fur les points de la chronologie, & fur les époques des tems: il étoit facile de prendre un tems pour un autre: il en eft de même de l'interprétation faite par Thallus des mots grecs, ἡλίου ἔκλειψις, dans le fens precis d'Eclypfes: elle ne pouvoit prejudicier à la verité du fait, parce que le verbe grec ἐκλείπω fignifie manquer ou tomber en defaillance de quelque maniere que cela arrive. Néanmoins comme l'univerfalité de ces ténebres repandues fur tout nôtre hémifphere, ne font point un article de foi, il eft libre à un chacun d'en penfer ce qu'il veut, pourvu qu'on ne nie point ce qu'en rapportent les évangéliftes. (*W*)

Il faudroit qu'on fût bien d'accord sur l'année & le jour précis de la mort de J. C. sans quoi l'on se donne encore une peine inutile; or tout le monde sait que les savans ne sont pas d'accord sur ce sujet; la plupart mettent cet événement au vendredi 3 Avril de l'an 33 de l'ere chrétienne, & en adoptant cette époque, tout ce qu'on trouve dans l'histoire profane ne peut avoir le moindre rapport aux *ténebres* dont il s'agit. On cite ordinairement le témoignage de Phlegon, affranchi d'Adrien, rapporté par divers anciens, qui parle d'une éclipse de soleil mémorable arrivée en la deux cent deuxieme olympiade, la seconde année selon les uns, & la quatrieme selon les autres: or lequel de ces deux calculs qu'on adopte, il ne concourt point avec l'an 33, mais avec l'an 30 ou 32; on verra dans la suite que la même chose a lieu par rapport à l'éclipse mentionnée dans les annales de la Chine.

Pour pouvoir faire quelque fonds sur ce que les historiens profanes disent, il faudroit que les témoins fussent bien unanimes, au-lieu qu'ils different dans des circonstances essentielles. On ne parle point de ce qu'on cite de Denys l'aréopagite; presque tous les critiques conviennent que les pieces publiées sous le nom de Denys sont supposées. Il ne s'agit donc que du témoignage de Phlegon & de celui des annales de la Chine. Parlons d'abord du premier en peu de mots, car nous y reviendrons ensuite.

Cet auteur avoit écrit une histoire des olympiades, dont plusieurs anciens nous ont conservé un passage sur le sujet dont il s'agit; mais ils le citent d'une maniere si différente qu'on ne peut en rien conclure. 1. Georges Syncelle fait dire à Jules africain, que Phlegon rapporte, que sous l'empire de Tibere il se fit dant la pleine lune, une éclipse de soleil, depuis six heures jusqu'à neuf heures; mais il n'est point parlé de la pleine lune dans Eusebe, & dans les autres auteurs qui citent le même passage; & Origene nie expressément que Phlegon ait marqué cette circonstance. 2. Aucun de ces auteurs n'a dit que cette éclipse avoit duré jusqu'à neuf heures; Eusebe & Cedrenus font dire à Phlegon, qu'à six heures le jour fut changé en nuit. 3. Les uns disent la seconde année, & les autres la quatrieme année de la deux cent deuxieme olympiade.

A l'égard de l'éclipse arrivée à la Chine, on ne convient pas sur l'année; les uns la mettent l'an 31 & d'autres l'an 32 de J. C. Selon M. Kirch, elle n'a été que de neuf doigts & demi, ou neuf doigts quarante minutes; & selon le P. Gaubil, elle a été centrale annulaire. Selon le premier, elle étoit finie à dix heures du matin; & selon l'autre, elle a été centrale annulaire à dix heures & demie.

Je sai que les Jésuites ont prétendu que les annales de la Chine disent qu'au mois d'Avril de l'an 32 de J. C. il y eut une grande éclipse de soleil, qui n'étoit pas selon l'ordre de la nature, & qui par conséquent pourroit bien être celle qu'on vit au tems de la passion de J. C. lequel mourut au mois d'Avril selon quelques auteurs. C'est pourquoi les missionnaires de la Chine, prierent en 1672, les astronomes de l'Europe, d'examiner s'il n'y eut point d'éclipse en ce mois & en cette année, & si naturellement il pouvoit y en avoir, parce que cette circonstance étant bien vérifiée, on en pourroit tirer de grands avantages pour la conversion des Chinois. Mais on a raison de s'étonner que les missionaires ayant alors chez eux d'habiles astronomes, n'aient pas eux-mêmes fait les calculs qu'ils demandoient, ou qu'ils n'aient pas été d'assez bonne foi pour nous communiquer leurs découvertes.

Quoi qu'il en soit, ils ont paru croire que cette éclipse & les *ténebres* arrivées à la mort de J. C. sont une seule & même chose. Le P. Jean-Dominique Gabiani, l'un des missionnaires de la Chine, & plusieurs de leurs néophites, supposent le fait incontestable. Le P. Tachard, dans l'épitre dédicatoire de son premier voyage de Siam, dit que „ la Sagesse su„ prême fit connoître autrefois aux rois & aux peu„ ples d'Orient J. C. naissant & mourant, par une „ nouvelle étoile, & par une éclipse extraordinai„ re „.

Cependant plusieurs astronomes européens, entr'autres Muller en 1685, & Bayer en 1718, ayant consulté les annales chinoises, & calculé l'éclipse dont elles font mention, ont trouvé que l'éclipse de la Chine étoit naturelle, & qu'elle n'avoit rien de commun avec les *ténebres* de la passion de notre Sauveur.

En effet, 1°. comme je viens de le dire, on ne convient point de l'année où l'éclipse de la Chine est arrivée; les uns mettent cette année à l'an 31, & d'autres à l'an 32 de J. C. 2°. selon M. Kirch, elle n'a été que de neuf doigts & demi, ou neuf doigts quarante minutes; & selon le P. Gaubil, elle a été centrale annulaire. Selon le premier, elle étoit finie à dix heures du matin; & selon l'autre, elle a été centrale annulaire à dix heures & demi.

Mais en supposant que les missionnaires jésuites & les astronomes européens soient d'accord, quel rapport des éclipses étrangeres peuvent-elles avoir avec les *ténebres* arrivées à la mort de J. C? 1°. Il ne pouvoit y avoir d'éclipse naturelle au soleil, puisque la lune étoit en son plein; & par cette raison, il seroit impossible à aucun astronome de calculer une éclipse marquée à ce jour là, il n'en trouveroit jamais; au-lieu que M. Kirch & le P. Gaubil lui-même ont calculé celle dont il est fait mention dans les annales de la Chine; elle n'a donc rien de commun avec des *ténebres* qui n'ont pu, selon le cours naturel, être l'effet d'une éclipse au soleil. 2°. La durée des *ténebres*, qui fut de trois heures, prouve qu'elles n'étoient pas produites par une éclipse, puisque les plus grandes éclipses ne causent de *ténebres* que pendant quatre ou cinq minutes. 3°. Quand l'éclipse parut à la Chine, il n'étoit pas jour à Jérusalem. 4°. L'éclipse se fit le jeudi matin, & les *ténebres* le vendredi après midi. 5°. L'éclipse arriva le dernier jour du troisieme mois des Chinois, c'est-à-dire le dernier jour du second mois judaïque; & les *ténebres* à la pâque que les Juifs célebrent au milieu de leur premier mois. 6°. L'éclipse de la Chine arriva le 10 Mai, tems où la paque ordinaire des Juifs ne fut jamais célebrée. 7°. Il n'est pas même certain qu'il y ait eu dans la Chine l'an 32 de J. C. une telle éclipse. Cassini assure qu'après avoir calculé exactement, il a trouvé que la plupart des éclipses dont les Chinois parlent, ne peuvent être arrivées dans le tems qu'ils ont marqué, & le P. Couplet lui-même convient qu'ils ont inféré dans leurs fastes un grand nombre de fausses éclipses. Un chinois nommé *Yamquemsiam*, dans sa réponse à l'apologie pour la religion chrétienne, publiée par les Jésuites à la Chine, dit positivement que cette prétendue éclipse n'est marquée dans aucune histoire de la Chine. 8°. Enfin si l'éclipse qu'on vit à la Chine au mois d'Avril de l'an 32 de J. C. arriva naturellement, elle ne peut avoir aucun rapport avec les *ténebres* de la passion, qui étoient surnaturelles; & si au contraire elle étoit contre le cours régulier de la nature, le plus habile mathématicien de l'Europe entreprendroit en vain de la calculer.

Quant à l'éclipse naturelle dont Phlegon faisoit mention dans sa chronologie des olympiades, le docteur Sykès dans une savante dissertation sur ce sujet, remarque que les peres qui citent cet auteur, ne sont d'accord ni sur l'année de l'éclipse dont il parloit, ni sur les autres circonstances. Jules africain, qui vivoit environ 86 ans après Phlegon, est le premier qui allegue son témoignage dans un fragment qui nous a été conservé par Georges Syncelle.

Mais 1°. Jules africain fait dire à Phlegon, que cette éclipse arriva dans le tems de la pleine lune; cependant dans le passage de Phlegon, cité par Eusebe, il n'en est point parlé. 2°. Jules africain censure Thallus d'avoir appellé ces *ténebres* une *éclipse*; mais il ne trouve pas à redire à Phlegon, que cette éclipse arriva dans le tems de la pleine lune. 3°. Africain raconte qu'il y eut des *ténebres* universelles; que par un tremblement de terre, les rochers se fendirent, & que plusieurs lieux furent renversés dans la Judée & dans d'autres parties du monde; mais il paroît par le témoignage d'Origene, que tous ces prodiges n'arriverent que dans la Judée aux environs de Jérusalem. 4°. Africain ne marque pas l'année précise de l'éclipse de Phlegon; il se contente de dire qu'elle arriva sous le regne de Tibere; mais puisqu'il assure que cette éclipse est la même que celle qui arriva au tems de la passion de J. C. & que l'opinion générale de son tems, étoit que le Sauveur souffrit l'an 15 de Tibere, il faut la fixer à la 4e. année de la deux cent unieme olympiade.

A l'égard d'Origene, M. Sykès prétend prouver qu'il ne croyoit point que l'éclipse de Phlegon eût du rapport avec les *ténebres* de la passion. 1°. Parce qu'Origene convient dans son *Commentaire sur S. Matthieu*, qu'aucun auteur payen n'en a parlé. 2°. Par-

Parce qu'il croit que les prodiges dont les évangélistes font mention à la mort du Sauveur, n'arriverent que dans la Judée & aux environs de Jérusalem. 3°. Parce que selon lui, une nuée épaisse causa ces *ténebres*, ce qui ne s'accorde pas avec la circonstance de l'éclipse de Phlegon.

Le docteur Sykès conclut de toutes ces remarques, que puisque les anciens ne sont d'accord ni sur l'année, ni sur les circonstances de l'éclipse de Phlegon; que les uns la mettent à la premiere année de la deux cent deuxieme olympiade, les autres à la seconde, S. Jerôme à la troisieme, & Eusebe à la quatrieme, nous ne pouvons faire aucun fond sur le témoignage de Phlegon qu'ils ont cité.

J'aurai peut-être encore occasion d'ajouter un mot sur cette matiere, en parlant de Phlegon né à Tralles; ainsi *voyez le mot* TRALLES, & tout sera dit sur ce point curieux de critique. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

TENEBRES, (*terme d'Eglise*.) ce mot se dit dans l'Eglise catholique des matines qui commencent l'office des féries majeures de la semaine-sainte. Les leçons de *ténebres* sont les lamentations de Jérémie sur les malheurs de Jérusalem, qu'on chante sur des tons plaintifs. (*D. J.*)

TENEBRIUM, (*Géog. anc.*) promontoire de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, *liv. II. ch. vj.* le donne aux peuples *Ilercaones*: c'est aujourd'hui, à ce qu'on croit, *Cabo de Alfaques*. (*D. J.*)

TENECHIR, s. m. (*terme de relation*.) planche ou pierre sur laquelle les Turcs mettent les morts pour les laver entierement, de peur qu'il ne leur reste quelque tache de souillure. (*D. J.*

TÉNÉDOS, (*Mythol.*) la feinte des Grecs qui cacherent leur flotte derriere cette île, tandis que les Troyens abusés poussoient le cheval de bois dans leurs murs, a plus fait parler de *Ténédos*, que la réputation de sa justice, de sa fertilité & du temple d'Apollon *Sminthien*. (*D. J.*)

TÉNÉDOS, (*Géog. anc.*) île de la mer Egée proche le continent de l'Asie mineure, vis-à-vis les ruines de Troie. Strabon donne quarante stades au canal qui la sépare de l'Asie.

Tous les anciens auteurs conviennent que cette île, qui se nommoit *Leucophris*, fut appellée *Ténédos*, du nom de *Tenès* ou *Tennès* qui y mena une colonie. Diodore de Sicile en parle en véritable historien. Tenès, dit-il, fut un homme illustre par sa vertu; il étoit fils de Cygnus roi de Colones dans la Troade, & après avoir bâti une ville dans l'île de Leucophris, il lui donna le nom de *Ténédos*. L'île devint misérable après la destruction d'Ilium; & fut obligée, comme remarque Pausanias, de se donner à ses voisins, qui avoient bâti la ville d'Alexandrie sur les ruines de Troie.

Cette île fut ensuite une des premieres conquêtes des Perses, qui ayant défait les Ioniens à l'île de Lada, vis-à-vis de Milet, se rendirent maîtres de Scio, de Lesbos & de *Ténédos*. Elle tomba sous la puissance des Athéniens, ou du-moins elle se rangea de leur parti contre les Lacédémoniens, puisque Nicoloque qui servoit sous Antalnidas, amiral de Lacédémone, ravagea cette île & en tira des contributions, malgré toute la vigilance des généraux athéniens qui étoient à Samothrace & à Tharse.

Les romains jouirent de *Ténédos* dans leurs tems, & le temple de cette ville fut pillé par Verrès: cet impie ne lui fit pas plus de grace qu'à ceux de Scio, d'Erythrée, d'Halicarnasse & de Délos. Cicéron parle en plusieurs endroits de cette grande bataille que Lucullus remporta à *Ténédos* sur Mithridate, & sur les capitaines que Sertorius avoit fait passer dans son armée.

Ténédos eut le même sort que les autres îles sous les empereurs romains & sous les empereurs grecs. Les Turcs s'en saisirent de bonne heure, & la possedent encore aujourd'hui; ils la nomment *Bosciada*: elle fut prise par les Vénitiens en 1656, après la bataille des Dardanelles; mais les Turcs la reprirent presque aussi-tôt.

Strabon donne à cette île 80 stades de tour, c'est-à-dire 10 milles; elle en a bien 15 & seroit assez arrondie, si ce n'est qu'elle s'alonge vers le sud-est. Cet auteur détermine la distance de la terre ferme à 11 stades qui valent 1375 pas, quoiqu'on compte environ 6 milles. Pline en a mieux jugé; car il l'éloigne de 12 milles & demi de l'ancienne Sigée, qui étoit sur le cap Janissaire: il marque pour l'éloignement de Lesbos à *Ténédos* 50 milles.

Ce fut derriere cette île que les Grecs cacherent leur flotte quand ils firent semblant de quitter leur entreprise du siege de Troie. C'est-là ce qui a plus fait parler de *Ténédos* que toute autre chose, & ce qui encore aujourd'hui fait voler ce nom par toute la terre. Tous ceux qui ont un peu étudié savent par cœur ces beaux vers de Virgile:

Est in conspectu Tenedos *notissima fama*
Insula, dives opum, Priami dum regna manebant,
Nunc tantum sinus & statio male fida carinis.
Huc se provecti deserto in littore condunt.
Æneïd. *l. II. v.* 21.

„ Vis-à-vis de Troie est l'île de *Ténédos*, île fameuse
„ & riche sous le regne de Priam; mais dont le port
„ détruit n'a plus aujourd'hui qu'une rade peu sûre.

Ténédos a cependant été recommandable par de meilleures raisons que ce stratagème des Grecs. On y exerçoit une justice fort sévere, comme nous le dirons dans la suite. Il y croissoit le meilleur origan du monde; on y faisoit des vases de terre qui étoient fort estimés. Les raisins, les épis & la Cères qui paroissent sur ses médailles, témoignent qu'elle abondoit en blé & en vin, & elle jouit encore aujourd'hui de ce dernier avantage. MM. Spon & Wheler nous l'assurent; mais Tournefort est meilleur à entendre sur cet article.

Nous n'avions pas, dit-il, grande envie étant dans cette île, d'aller chercher les ruines des greniers que Justinien y fit bâtir pour servir d'entrepôt aux blés d'Alexandrie destinés pour Constantinople, qui se pourrissoient souvent dans les vaisseaux arrêtés par les vents contraires à l'entrée des Dardanelles. Ces magasins cependant, à ce que dit Procope, avoient 280 piés de long sur 90 de large. Leur hauteur étoit considérable, & par conséquent ils devoient être solides. Nous admirions la prévoyance de cet empereur; mais tout cela ne piquoit pas notre curiosité; non-plus que la fontaine qui, du tems de Pline, se répandoit hors de son bassin dans le solstice d'été, depuis trois heures après minuit jusqu'à six. Le vin muscat de cette île, qui est le plus délicieux du Levant, nous attiroit bien davantage.

Je ne pardonnerai jamais aux anciens, continue-t-il, de n'avoir pas fait le panegyrique de cette liqueur, eux qui ont affecté de célebrer les vins de Scio & de Lesbos. On ne sauroit les excuser en disant qu'on ne cultivoit pas la vigne à *Ténédos* dans ce tems-là: il est aisé de prouver le contraire par des médailles. On y voit à côté de la hache à deux tranchans (qui sont faits comme les aîles d'un moulin à vent, au-lieu que dans d'autres médailles de cette île ils sont arrondis de même que ceux des haches des Amazones), on voit, dis-je, à côté de cette célebre hache une branche de vigne chargée d'une belle grappe de raisin, qui marque l'abondance de ce fruit dans l'île de *Ténédos*. On porte la plus grande partie de son vin muscat à Constantinople pour le grand-seigneur & les ministres étrangers.

Si Bacchus protégeoit *Ténédos*, Vénus y auroit trouvé des nymphes dignes de la suivre. Il n'y avoit point ailleurs d'aussi belles femmes, au rapport de Nymphodore dans Athénée, *liv. XIII. pag.* 609. Il avoit fait le tour de l'Asie, & un témoignage de cet ordre est d'un grand poids dans l'histoire géographique.

Celui de Théophraste peut encore être allégué; il raconte qu'il y avoit à *Ténédos* & à Lesbos certains juges établis pour décider de la beauté des femmes; tant on étoit alors persuadé dans ces deux îles qu'il falloit porter honneur aux dons de la nature! C'étoit une charge bien délicate que celle de ces juges de *Ténédos*. Les dieux-mêmes la refuserent, & Pâris eût fort bien fait de les imiter; car il acheta chérement, & la ruse dont il s'avisa pour mieux décider, & la possession d'Hélene qu'il obtint pour sa sentence. Ce fut à *Ténédos*, selon quelques uns, qu'aborda ce troïen après l'enlevement de la femme de Ménélas, & qu'avec ses cajoleries, il la consola de ses chagrins. *In portum* Tenedon *pervenit, ubi Helenam mœstam alloquio mitigavit*, dit le pretendu Dares, phrygien, *de excidio Trojæ*.

Cet événement fabuleux ne faisoit pas sans doute beaucoup d'impression dans le pays; puisque non-seulement il se trouvoit des personnes à Lesbos & à *Tenédos* qui vouloient être juges en matiere de beauté; mais on en établit dans une ville du Péloponnèse,

où

où tous les ans il se faisoit une dispute de beauté, & l'on distribuoit un prix à la femme qui l'emportoit sur ses rivales. Cet usage duroit encore du tems d'Athénée. On pouvoit pardonner cette émulation aux femmes; mais il est fort étrange que les hommes aient aussi disputé ce prix; c'est pourtant ce qui se pratiquoit à Elée, au rapport de Théophraste.

Je ne dirai rien de la singularité des écrevisses de *Ténédos*, dont l'écaille représentoit une hache; c'est un vrai conte de Plutarque qu'il faut joindre à beaucoup d'autres qu'on lit dans ses ouvrages. Suidas, qui a copié cet auteur, dit qu'on trouvoit ces sortes d'écrevisses dans un lieu près de *Ténedos*, & que l'on appelloit Ἀστέριον; sur quoi Hesychius prétend que les premiers Ténédiens ont été nommés Ἀστέριοι.

Quoique les habitans de *Ténédos* ne se trouvant pas assez forts pour se maintenir dans l'indépendance, se soient soumis à la ville d'Alexandrie située dans la Troade; ils étoient cependant riches du tems de Cicéron, à ce qu'il paroît par ses harangues contre Verrès. Il mande à son frere qu'on jugea trop à la rigueur l'affaire qu'ils eurent à Rome touchant leurs immunités. *Tenediorum igitur libertas securi Tenediâ præcisa est, quum eos præter me & Bibulum, & Calidium, & Favonium, nemo defenderet.* L'expression *Tenedia securis*, la hache de *Ténédos*, est une expression bien heureuse, comme on le verra toute-à-l'heure.

Remarquons auparavant que l'île de *Ténédos* étoit particulierement consacrée à Apollon Sminthien. Homere le dit, & Strabon confirme que ce dieu y étoit honoré sous ce nom. Qui croiroit qu'Apollon eut été ainsi surnommé à l'occasion des mulots? Rien cependant n'est plus vrai. On les a représentés sur les médailles de l'île & les Crétois, les Troyens, les Eoliens appellent un mulot, σμίνθος. Elian raconte qu'ils faisoient de si grands dégâts dans les champs des Troiens & des Eoliens, que l'on eut recours à l'oracle de Delphes. La réponse porta qu'ils en seroient delivrés, s'ils sacrifioient à Apollon Sminthien. Nous avons deux médailles de *Ténédos* sur lesquelles les mulots sont représentés; l'une a la tête radiée d'Apollon avec un mulot, le revers représente la hache à double tranchant; l'autre médaille est à deux têtes adossées, & deux mulots placés tout au bas du manche. Strabon dit qu'on avoit sculpté un mulot au pié de la statue d'Apollon, qui étoit dans le temple de Chrysa, pour expliquer la raison du surnom de *Sminthien* qu'on lui avoit donné, & que cet ouvrage étoit de la main de Scopas, fameux sculpteur de Paros.

Mais je ne trouve point extraordinaire que Ténès, fondateur de la ville de *Ténédos*, ait été honoré comme un autre dieu dans cette île. Ses grandes qualités lui mériterent cet hommage; sa vie est intéressante. Son pere Cygnus le fit mettre dans un coffre avec sa chere sœur Hémithée, & les abandonna à la merci des flots. Il usa de cette rigueur par trop de crédulité envers sa femme, belle-mere de Ténés. Cette femme s'étoit plainte d'avoir été violée par son beau-fils, & avoit allégué le faux témoignage d'un joueur de flûte. Voilà le fondement de la loi qui s'observoit dans l'île de *Ténèdos*, qu'aucun homme de cette profession, ne pourroit entrer dans les temples. Ténès, qui fut apparemment l'auteur de cette loi, si propre à éterniser la juste haine qu'il avoit conçue contre son faux-témoin, se montra digne du commandement par d'autres lois qu'il établit, & qu'il fit exécuter sans distinction de personne. Il condamna les adulteres à perdre la tête; & lorsqu'on le consulta pour savoir ce que l'on feroit de son fils qui étoit tombé dans ce crime, il répondit, *que la loi soit exécutée*.

De-là vinrent peut-être des médailles qui avoient d'un côté la figure d'une hache, & de l'autre le visage d'un homme, & le visage d'une femme sur un même cou. Beger en a publié une frappée par les Ténédiens, où l'on voit d'un côté deux visages sur un même cou, & de l'autre une hache entre une lyre & une grappe de raisin. Ces deux visages représentent l'un un homme, & l'autre une femme. Il est vraissemblable que cette médaille a été frappée pour désigner le supplice d'une femme adultere, ainsi que celui de son amant, & pour être un monument de l'exécution de la loi sur le propre fils de Ténès. *Voyez* ce qu'en disent Spanheim dans le même ouvrage de Beger, & le savant Cuper dans son Harpocrate.

Cependant une chose embarrasse ici les antiquaires, c'est qu'on a des médailles de *Ténédos*, dans lesquelles l'un des visages représente un vieillard, l'autre représente une jeune femme: dans d'autres les deux visages représentent des jeunes gens, &c. Ces variations donnent lieu de croire que l'on ne frappoit pas toutes ces médailles selon le premier esprit; mais les unes pour un dessein, & les autres pour un autre. Peut-être aussi que toutes les fois que les lois de Ténès étoient mises en exécution, on frappoit une nouvelle médaille, en sorte qu'alors les deux têtes sur un même cou varioient, ou quant à l'âge, ou quant à d'autres ornemens marqués sur la médaille, selon les qualités personnelles de ceux qui avoient été punis.

Goltzius a donné le type d'une médaille de *Ténédos* qui n'est point susceptible des explications qu'on vient de donner; ce sont deux têtes d'un jeune homme & d'une jeune femme adossées, mais qui ont une espece de diadème. Au revers est la hache avec laquelle on les a coupées. M. Baudelot croit que l'une de ces têtes est celle de Jupiter, & l'autre celle d'une amazone, qui dans le tems des courses de ces héroïnes, avoit fondé quelques villes dans l'île de *Ténédos*: les habitans, dit-il, voulurent conserver la mémoire de cet événement sur leur monnoie, comme firent en pareille occasion ceux de Smyrne, d'Ephese & de plusieurs autres villes d'Asie. La hache doit se trouver sur le revers de la médaille, parce qu'on sait que cet instrument à double tranchant étoit le symbole des Amazones. Quoique cette conjecture soit ingénieuse, je goûte beaucoup plus celle de M. de Boze, qui croit que les deux têtes adossées sont celles de Ténès lui-même & de sa sœur Hémithée.

Quoi qu'il en soit, la hache de *Ténédos* passa en proverbe, pour signifier *une grande sévérité*. Il ne faut pas s'en étonner, car Ténès ordonna qu'il y eût toujours derriere le juge un homme tenant une hache afin de couper la tête sur le champ à quiconque seroit convaincu d'adultere, de fausse accusation capitale, ou de quelqu'autre grand crime. Voilà l'origine du bon mot de Cicéron, *la hache de Ténédos*, pour désigner *un jugement rigoureux*. On disoit aussi c'est *un homme de Ténédos*, pour dire *un homme inflexible*. Et quand on vouloit parler d'un faux témoin, on disoit que c'étoit *un flûteur de Ténédos*, Τενέδιος αὐλητής.

On lit que Cygnus & Ténès furent tués par Achille pendant la guerre de Troie: le premier, selon Ovide, lorsque les Grecs descendirent de leurs vaisseaux; le second, selon Plutarque, lorsqu'Achille alla ravager l'île de *Ténédos*. Ténès voulut secourir sa chere sœur Hémithée poursuivie par Achille qui vouloit l'enlever à cause de sa beauté, & Achille le tua sans le connoître; il en fut extrèmement affligé, & le fit enterrer avec honneur: mais les habitans de *Ténédos* bâtirent un temple à Ténès, où ils l'honorerent comme un dieu, & conçurent tant d'indignation contre Achille, qu'ils ordonnerent que personne ne prononçât ce nom-là dans le temple de Ténès.

Outre Diodore de Sicile, qui nous apprend que Ténès fut honoré comme un dieu dans l'île de *Ténédos*, Cicéron l'assure positivement, *liv. III. de natura deorum, cap. xv. Tenem ipsum*, dit-il, *qui apud Tenedios sanctissimus deus habetur, qui urbem illam dicitur condidisse, cujus ex nomine Tenedus nominatur; hunc, inquam, ipsum Tenem pulcherrime factum, quem quondam in comitio vidistis, abstulit Verres, magno cum gemitu civitatis*. Apollon Sminthien étoit en quelque façon tombé dans l'oubli, depuis que Ténès avoit été mis au nombre des dieux. Verrès n'attenta point sur la statue d'Apollon Sminthien; il vola celle de Ténès, qui en valoit bien mieux la peine par la richesse & la beauté du travail. Il semble que les hommes se gouvernent en matiere de religion comme les coquettes, chez qui le dernier venu est l'amant privilégié. Les nouveaux saints, dans l'Eglise romaine, font trop oublier les anciens; du-moins les plaintes s'en trouvent dans les écrits de gens fort graves.

Nous avons perdu un livre sur la république de *Ténédos* par Aristote. J'ignore si les habitans de cette île ont fleuri dans les arts & dans les sciences, car je ne connois que Cléostrate né à *Ténédos*, & qui vivoit environ 500 ans avant Jesus-Christ, il cultiva l'Astronomie. Pline, *liv. II. c. viij.* lui attribue la découverte des signes du bélier & du sagittaire.

On trouvera dans Bayle deux articles curieux, l'un de *Ténédos* & l'autre de Ténès. J'en ai beaucoup fait usage dans celui-ci. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

Ténédos, (*Géog. mod.*) cette île de l'Archipel dans l'Anatolie), dont on peut lire l'*article* par rapport à l'ancienne géographie), n'a pas changé de nom depuis la guerre de Troye; mais il n'y reſte plus aucune marque d'antiquité. Elle eſt ſituée ſur la côte de la province Aiden-Zic, ou petite Aidine. La ville de ſon nom, bâtie ſur la côte orientale, eſt toute ouverte & aſſez grande; ſes maiſons s'étendent au bas de la colline, & ſur le bord de la mer, comme on peut le voir par le plan qu'en a donné Tournefort dans ſes *voyages*; ſon port eſt très-bon, & capable de contenir de grandes flottes; mais il n'eſt défendu que par une tour, avec un boulevart garni de quelques canons; la ville de *Ténédos* eſt aſſez bien peuplée de Turcs & de Grecs, ſur-tout des derniers; elle eſt vis-à-vis l'entrée du détroit des Dardanelles, à l'éloignement de dix-huit milles: il y avoit anciennement près de cette ville un tombeau célebre, dédié à Neptune; c'eſt apparemment Ténès qui fit cette conſécration, en reconnoiſſance du bonheur qu'il eut d'être abordé heureuſement avec ſa ſœur Hémithée, ſur les bords de l'île de *Ténédos*. *Latit.* 39. 50. (*D. J.*)

TENEMENT, TENURE, TENUE, (*Synonym.*) ces trois mots s'emploient en matiere féodale, mais le dernier eſt encore conſacré dans le ſens propre aux ſéances des états, conciles, ſynodes, congrès, & autres aſſemblées qui ſe tiennent ordinairement, ou extraordinairement. De plus le mot *tenue* ſe prend au figuré dans le diſcours familier, pour l'état d'une choſe ferme, ſtable, & conſtante; mais alors il ne s'emploie qu'avec la négative. On dit, les eſprits foibles n'ont point de *tenue*, pour ſignifier qu'ils n'ont point de fermeté, qu'ils ſont changeans dans leurs opinions, ou dans leurs réſolutions. (*D. J.*)

Tenement de cinq ans, (*Juriſprud.*) eſt une preſcription particuliere, uſitée dans les coutumes d'Anjou, Maine, Touraine, & Lodunois. Ce *tenement*, dans l'origine, n'étoit autre choſe que la ſaiſine, ou poſſeſſion d'an & jour; mais comme cette preſcription étoit trop courte, on l'étendit au terme de cinq années.

Il y a quelque différence à cet égard dans l'uſage des coutumes que l'on a nommées ci-devant.

En Anjou & au Maine, un acquéreur peut ſe défendre par le *tenement*, ou poſſeſſion de dix ans, contre toutes hypothèques créées, avant trente années, & par le *tenement* de cinq ans, contre toutes celles qui ſont créées depuis trente ans.

Dans les coutumes de Touraine & de Lodunois, l'acquéreur peut ſe défendre par le *tenement* de cinq ans, contre les acquéreurs de rentes conſtituées, dons, & legs faits depuis trente ans; mais les autres dettes hypothéquaires contractées avant, ou depuis trente ans, ne ſont point ſujettes au *tenement*. *V.* la *diſſertation* de M. de Lauriere, ſur le *tenement de cinq ans*. Dupineau, ſur Anjou, *nouv. édit. arrêt VII. ch. xj. journal des aud. tom. V. liv. XIII. ch. vij.* (*A*)

Tenement, (*Juriſprud.*) ſignifie en général poſſeſſion. Quelquefois ce terme ſe prend pour un héritage, ou certaine étendue de terrein, que l'on tient d'un ſeigneur, à certaines charges & conditions.

Franc tenement, dans l'ancienne coutume de Normandie, étoit un héritage tenu ſans hommage & ſans parage, en fief-lai, par un accord particulier entre le bailleur & le preneur. *Voyez* le *titre* 28. *des teneurs*. (*A*)

TENENDEZ, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique, au royaume de Maroc; c'eſt une grande branche de l'Atlas, du côté du midi; ſon ſommet eſt cependant couvert de neige toute l'année; mais il y a au milieu de cette montagne des villages, dont les habitans Béréberes nourriſſent beaucoup de gros & petit bétail. (*D. J.*)

TÉNÉRIFFE, Ile de, (*Géogr. mod.*) île d'Afrique, & l'une des Canaries; elle a l'île des Salvages au nord, la grande Canarie à l'orient, l'île de Gomere au midi, & l'île de Palme à l'occident; ſon grand commerce, & l'excellent vin de Malvoiſie qu'elle produit, la rendent la plus conſidérable de toutes les îles Canaries; elle a dix-huit lieues de longueur, & huit de largeur; ſes côteaux offrent à la vue abondance d'orangers, de citroniers, & de grenadiers.

Il eſt vrai que ſon terroir eſt en général fort inégal, & rempli de rochers arides; mais on plante des vignes dans les petits intervalles de terre qu'il laiſſe, & c'eſt une terre ſulphureuſe extrémement fertile: on y voit tous les grains & tous les fruits de l'Europe, ils ſont excellens quoiqu'en petite quantité: on y a auſſi la plûpart des meilleurs fruits de l'Amérique; il y a des années où les recoltes de blé vont à cent pour un: on y trouve du gibier en abondance; le poiſſon n'y manque pas, ni les fontaines & les ſources d'eau fraîche; enfin l'argent eſt fort commun dans cette île. Sa capitale s'appelle *Laguna*; mais la fameuſe montagne de cette île, nommée le *Pic de Ténériffe*, mérite en particulier notre attention. *Voyez* Ténériffe, *Pic de*. (*D. J.*)

Ténériffe, *Pic de*, (*Géog. mod.*) le *Pic de Ténériffe*, que les habitans appellent *Pico de Terraira*, eſt regardé comme la plus haute montagne du monde, & on en voit en mer le ſommet à ſoixante milles de diſtance. On ne peut monter ſur cette montagne que dans les mois de Juillet & d'Août, car dans les autres mois le Pic eſt couvert de neige; ſon ſommet paroît diſtinctement au-deſſus des nues; ſouvent même on les voit au milieu de ſa hauteur; mais puiſque la neige y tombe & s'y conſerve, il en réſulte qu'il n'eſt pas au-deſſus de la moyenne région de l'air.

Il faut deux jours pour arriver au haut de cette montagne, dont l'extrémité n'eſt pas faite en pointe, comme on pourroit l'imaginer de ſon nom, mais elle eſt unie & plate. C'eſt de ce ſommet qu'on peut appercevoir diſtinctement, par un tems ſerein, le reſte, des îles Canaries, quoique quelques-unes en ſoient éloignées de plus de ſeize lieues.

On tire de cette montagne une grande quantité de pierres ſulphureuſes, & de ſoufre minéral, que l'on tranſporte en Eſpagne. Il eſt difficile de douter que cette montagne n'ait été autrefois brulante, puiſqu'il y a pluſieurs endroits ſur les bords du Pic qui fument encore; dans d'autres, ſi on retourne les pierres, on y trouve attaché de très-beau ſoufre pur: on trouve auſſi çà & là, des pierres luiſantes, & ſemblables au mâchefer; tout le fonds de l'île paroît chargé de ſoufre: on y rencontre dans ſa partie méridionale des quartiers de rochers brulés, entaſſés les uns ſur les autres, par des tremblemens de terre. Cette île en éprouva un terrible en 1704; il dura depuis le 24 Décembre, juſqu'au 5 Janvier de l'année ſuivante; la terre s'étant entr'ouverte, il s'y forma deux bouches de feu, qui jetterent des cendres, de la fumée, des pierres embraſées, des torrens de ſoufre, & d'autres matieres bitumineuſes. Tout cela eſt confirmé par la relation de M. Evens, qui fit un voyage dans cette île en 1715. *Voyez* les *Tranſact. philoſ. n°.* 345.

Nous devons au pere Feuillée des obſervations importantes qu'il a faites au *Pic de Ténériffe*, & par leſquelles il a trouvé que la hauteur du ſommet du Pic, au-deſſus du niveau de la mer, étoit de deux milles deux cens treize toiſes. Ce pere partit dans le moi- d'Août, avec M. Verguin, M. Daniet médecin irlandois, & d'autres curieux, pour monter ſur le Pic.

Au bout d'une marche de cinq heures, fort difficile à cauſe des rochers & des précipices, ils arriverent à une forêt de pins, ſituée ſur une croupe de montagne, appellée *monte Verde*; on y fit l'expérience du barometre, le mercure ſe tint à 23 pouces 0 lignes; après avoir monté juſqu'auprès du pic iſolé qui fait le ſommet de la montagne, on fut obligé d'y paſſer la nuit; le lendemain le P. Feuillée ſe bleſſa en montant ſur une roche, & fut obligé de reſter au bas de ce pic iſolé; il y fit l'expérience du mercure, qui ſe tint à 18 pouces 7 lignes $\frac{1}{2}$. M. Verguin & les autres monterent avec beaucoup de peine au ſommet du pic.

Ce ſommet eſt terminé par une eſpece de cône tronqué, creux en-dedans, qui eſt l'ouverture d'un volcan, & qu'on appelle à cauſe de cela, *la caldera*, c'eſt-à-dire *la chaudiere*. Ce creux eſt ovale, & ſes bords terminés inégalement; on en peut cependant prendre une idée aſſez juſte, en imaginant le bout d'un cône tronqué obliquement à l'axe: le grand axe de cette ovale, eſt d'environ 40 toiſes, le petit de 30; le mercure ayant été mis en expérience ſur ſon bord le plus élevé, ſe tint à 17 pouces 5 lignes: le fond de ce creux eſt fort chaud; il en ſort une fumée ſulphureuſe, à-travers une infinité de petits trous recouverts par de gros rochers; on y trouve de ſoufre qui ſe liquéfie, & s'évapore facilement par une chaleur égale à celle du corps humain.

Ceux qui étoient au ſommet du pic, parlerent à ceux qui étoient reſtés au ſommet de la pointe, d'où

on

on les entendoit fort diſtinctement, même lorſqu'ils parloient entr'eux; mais ils ne purent jamais entendre les réponſes qu'on leur fit; ils roulerent le long de la croupe du pic, de groſſes pierres qui deſcendoient avec une rapidité étonnante, & qui en bondiſſant, faiſoient un bruit plus grand que les coups de gros canons: ce qui fit juger que cette montagne eſt creuſe en-dedans.

En deſcendant de la montagne, ils paſſerent à une citerne naturelle, dont l'ouverture eſt à l'orient de la montagne, & dont l'eau eſt extrèmement froide; ils ne virent aucune vraiſſemblance de ce que quelques voyageurs ont rapporté, que cette citerne communique avec la mer.

Nous avons auſſi des relations de négocians anglois, qui ont eû la curioſité de monter au ſommet de cette montagne. Telle eſt la relation publiée par Sprat, dans ſon hiſtoire de la ſociété royale. Les curieux dont il parle, eurent à peine fait une lieue pour grimper ſur le pic, que le chemin ſe trouvant trop rude pour y faire paſſer leurs montures, ils les laiſſerent avec quelques-uns de leurs valets: comme ils s'avançoient toujours vers le haut, l'un d'entre eux ſe ſentit tout-à-coup ſaiſi de friſſons de fievre, avec flux de ventre, & vomiſſement. Le poil des chevaux qui étoient chargés de leur bagage, étoit hériſſé comme la ſoie des pourceaux; le vin qui pendoient dans des bouteilles, au dos d'un cheval, étoit devenu ſi froid qu'ils furent contraints d'allumer du feu pour le chauffer avant que d'en boire, quoique la conſtitution de l'air fût aſſez tempérée.

Après que le ſoleil fut couché, il commença à faire ſi froid, par un vent impétueux qui ſe leva, qu'ils s'arrêterent entre de groſſes pierres ſous un rocher, où ils firent un grand feu toute la nuit; ſur les quatre heures du matin, ils recommencerent à monter, & étant arrivés une lieue plus haut, un des leurs, à qui les forces manquerent, fut contraint de demeurer à l'endroit où les rochers noirs commencent; les autres pourſuivirent leur voyage juſqu'au pain de ſucre, où ils rencontrerent de nouveau du ſable blanc, & étant parvenus aux rochers noirs qui ſont tout unis comme un pavé, il leur fallut encore marcher une bonne heure, pour grimper au plus haut du pic, où enfin ils arriverent.

Ils découvrirent de-là, l'île de Palme à ſeize lieues, & celle de Gomer à ſept. Le ſoleil ne fut pas fort élevé, que les nuées qui remplirent l'air, déroberent à leur vue & la mer, & toute l'île, à la reſerve des ſommets des montagnes ſituées plus bas que le pic, auquel elles paroiſſent attachées; après s'être arrêtés au ſommet pendant quelque tems, ils deſcendirent par un chemin ſablonneux, & ne trouverent dans toute la route que des pins, & une certaine plante garnie d'épines comme la ronce, qui croît parmi ce ſable blanc.

From Atlas far, beyond a waſte of plains,
Proud Teneriffe, *his giant brother reigns;*
With breathing fire his pitchy noſtrils glow,
As from his ſides, he ſhakes the fleecy ſnow;
Around their hoary prince, from wat'ry beds,
His ſubject islands riſe their verdant heads;
The waves ſo gently waſh each riſing hill,
The land ſeems floating, and the ocean ſtill.

C'eſt Garth, excellent poëte & médecin de grand mérite, qui a fait ces beaux vers ſur le pic des Canaries. *Longitude* de ce pic, ſuivant Caſſini, 1. 51. 30. *latit.* 28. 30. *Long.* ſuivant le pere Feuillée, 1. 9. 30. *latit.* 28. 13. 20.

Les obſervations réiterées, faites à l'Orotava, ville ſituée dans l'île de Téneriffe, par le même pere Feuillée, donnent très-exactement la différence en longitude, entre Paris & le *pic de Téneriffe*, de 18. 53. 00. ou 1. 15. 32 ce qui eſt d'autant plus utile que *les cartes hollandoiſes ſont paſſer par ce pic leur premier méridien*, & qu'on en découvre le ſommet en mer, à la diſtance d'environ trente lieues.

Il étoit important de déterminer la longitude du *pic de Téneriffe*, puiſqu'elle doit être d'un grand ſecours ſur mer, pour corriger les routes eſtimées, (*Le chevalier* DE *Jaucourt*.)

TENERIFFE, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, dans la Terre-ferme, au gouvernement de Sainte-Marthe, ſur la rive droite de la riviere appellée *Rio grande de la Madalena*, à 40 lieues de la ville de Sainte-Marthe. *Latit.* 9. 46. (*D. J.*)

TENESIS, (*Géog. anc.*) contrée de l'Ethiopie, ſous l'Egypte, dans les terres. Strabon, *l. XVI. p.* 770. dit, que ces peuples avoient une reine à laquelle obéiſſoit auſſi l'île de Méroée, qui étoit voiſine de *Teneſis*, & qui étoit formée par le Nil. (*D. J.*)

TÉNESME, ſ. m. (*Médecine.*) maladie qui conſiſte dans une envie fréquente d'aller à la ſelle, & dans des efforts violens appropriés, qui n'ont que peu ou point d'effet. Les Grecs lui ont donné le nom de *τεινεσμὸς*, ou mieux *τενεσμὸς*, dérivé de *τείνειν*, *tendre*, & *τόνος*, *tenſion*, pour exprimer l'extrême contenſion des malades lorſqu'ils ſe préſentent au baſſin; quelques-uns l'ont appellé *βιασμὸς*, de *βία*, *effort*, à cauſe de la violence des efforts qu'ils ſont obligés de faire.

Le *téneſme* eſt quelquefois entierement ſec, le plus ſouvent il eſt accompagné de déjections, mais très-modiques; & ce ne ſont point les excrémens qui en ſont la matiere: mais quelques gouttes d'humeurs glaireuſes, phlegmatiques, ou ſeules, ou mêlées avec des ſtries de ſang, de la ſaine ou du pus; ces matieres toujours âcres, corroſives, excitent en paſſant par le fondement, ou en ſe détachant, des douleurs & des cuiſſons vives, & un ſentiment inſupportable d'éroſion. Il eſt rare que la fievre ſurvienne à ces accidens, à moins qu'ils ne ſoient portés à un très-haut point d'intenſité.

La cauſe générale qui les détermine, eſt une irritation conſtante qui a ſon ſiege à l'extrémité du rectum, ou ſur le ſphincter de l'anus; cette irritation peut-être produite par une inflammation, par un ulcere, par l'excoriation, le déchirement; la bleſſure de cette partie à la ſuite d'un coup, d'une conſtipation opiniâtre qui n'aura pu être vaincue que par des efforts violens, de l'introduction forcée & maladroite de la canule d'une ſeringue, d'un ſuppoſitoire trop irritant, des ragades qui s'étendent juſque à la partie interne du ſphincter, des hémorrhoïdes aveugles & douloureuſes; des aſcarides qui ſont ordinairement nichés à l'extrémité du rectum, peuvent auſſi déterminer les mêmes ſymptomes; aux cauſes locales qui agiſſant ſur la partie affectée conſtituent le *téneſme* idiopathique, on peut ajouter celles qui produiſent dans d'autres parties une irritation qui ſe communique par ſympathie, c'eſt-à-dire, par les nerfs au ſphincter de l'anus. Telles ſont l'inflammation & l'ulcere des proſtates, du col de la veſſie, de la matrice, les tumeurs de cet organe, & les efforts d'un accouchement laborieux. Telle eſt auſſi plus ſouvent l'irritation occaſionnée par la pierre dans la veſſie. Le muſcle qui détermine les excrétions des matieres fécales étant irrité, doit ſuivant les lois de l'irritabilité ou ſenſibilité, entrer dans de fréquentes contractions, & donner lieu par-là aux efforts répétés, & à l'envie preſque conſtante de cette excrétion: mais ces mêmes efforts en apparence deſtinés à emporter la cauſe du mal, ne font que l'enraciner davantage, & rendre la maladie plus douloureuſe & plus opiniâtre: qui ne riroit d'un *animiſte* ou *ſtahlien* qui viendroit ſoutenir que cette maladie eſt un bienfait de la nature ou de l'ame bonne & prévoyante mere, qui dirige ces efforts à la guériſon de la maladie, qui les excite même ſous prétexte d'une indiſpenſable néceſſité, & dans l'eſpérance d'un avantage qu'on attendroit inutilement d'ailleurs? Eſt-ce qu'un ulcere, une inflammation, un déchirement de l'anus, ne s'augmentent pas dans les efforts réiterés du *téneſme*? Eſt-ce qu'un pareil vice dans les parties voiſines peut en recevoir quelque ſoulagement? eſt-ce qu'un hémorrhoïdaire ne ſeroit pas mieux dégagé par l'écoulement du ſang que par des douleurs & des cuiſſons qui ne font que le tourmenter davantage? *&c. &c.* N'eſt-il pas en un mot, plus naturel de penſer que tous ces mouvemens tout-à-fait hors de l'empire de l'ame, ſont la ſuite néceſſaire de la diſpoſition organique de ces parties: il y a des lois primitivement établies, relatives à l'organiſation de la machine, ſuivant leſquelles ſe font les divers mouvemens, ſans qu'il ſoit beſoin qu'un être intelligent ſoit ſans ceſſe occupé à les produire & à les diriger; c'eſt ce qui fait qu'il y a des maladies qui ſont avantageuſes, & d'autres qui ne le ſont pas; ce mélange de bien & de mal ſuppoſe toujours un aveugle machiniſme.

Quoique le *téneſme* ne ſoit pas pour l'ordinaire mortel, il ne laiſſe pas d'être une maladie ſouvent ſérieuſe, la ſource de douleurs cuiſantes, & de beaucoup d'incommodités; lorſqu'il eſt produit par un ul-

cere

cere du ſphincter, il riſque s'il eſt négligé de degenerer en une fiſtule qu'on ne guérit qu'avec beaucoup de difficulté, & qui peut même tendre à abréger les jours du malade. Lorſqu'il eſt la ſuite d'une legere excoriation, des vers aſcarides, des hémorrhoïdes qui ont de la peine à percer, d'un accouchement difficile, *&c.* Il ſe diſſipe aſſez promptement par la ceſſation de ces cauſes, par la mort ou l'expulſion de vers, le flux des hémorrhoïdes, & la ſortie de l'enfant: alors il occaſionne plus de deſagrément que de danger. Il y a une circonſtance où le *téneſme* peut devenir fâcheux, c'eſt lorſqu'il ſe rencontre dans une femme enceinte. Alors, ſuivant l'obſervation d'Hippocrate, dont la raiſon eſt aſſez claire, il excite l'avortement: *mulieris utero gerenti teneſmus ſuperveniens abortive facit*, (Aphor. 27. *lib. VII.*) le *téneſme* d'automne eſt pour l'ordinaire contagieux; & devient épidémique.

L'indication qui ſe préſente à remplir dans le traitement du *téneſme*, eſt de faire ceſſer l'irritation locale qui en détermine les ſymptomes; mais pour y réuſſir, il faut varier les remedes, & les proportionner aux différentes cauſes qui l'ont excitée, & qui l'entretiennent; ainſi dans les cas d'inflammation, phlogoſe, excoriation, il faut inſiſter davantage ſur les adouciſſans, émolliens, anodins pris par la bouche, donnés en lavement, ou appliqués ſous forme de fomentation ou d'étuves: quelquefois même il eſt à propos de recourir à la ſaignée, qu'on peut même ſi le cas l'exige, réitérer juſqu'à deux ou trois fois. Ces mêmes remedes peuvent convenir dans les *téneſmes* ſympathiques, qui doivent leur naiſſance à l'inflammation de la veſſie de la matrice, *&c. Voyez* INFLAMMATION. Les ulceres demandent qu'aux émolliens on ajoute, ou même ſi les douleurs ne ſont pas vives, on ſubſtitue l'uſage des baumes pris intérieurement, ou injectés par l'anus; les lavemens térébenthins ſont très-appropriés; on peut combattre les vers par les anthelmintiques ordinaires, & ſur-tout par des ſuppoſitoires faits avec le miel & l'extrait d'abſynthe, ou autre amer, mais qui n'irrite pas beaucoup; quant au *téneſme* qui eſt l'effet d'un accouchement laborieux, ou d'une pierre dans la veſſie, il eſt évident qu'on ne peut le guérir que par la ſortie de ces corps étrangers; on peut cependant calmer les douleurs, & diminuer la violence des efforts, par les lavemens de mauve, de pariétaire, de branc-urſine, de pſillium, *&c.* qu'on rendra plus anodins par l'addition du ſirop de pavot ou du laudanum en ſubſtance; ces mêmes narcotiques peuvent être employés intérieurement ſans danger dans la pierre; mais il y auroit de l'inconvénient à les donner dans l'accouchement difficile, & leur ſecours eſt beaucoup moins néceſſaire, parce que le *téneſme* n'eſt pas de longue durée, & que les efforts qu'il excite peuvent aider à l'accouchement.

Dans le *téneſme* qui ſurvient aux hémorrhoïdes aveugles, il faut tourner toutes ſes vues de ce côté, tâcher de les faire percer; les remedes indiqués dans cette circonſtance ſont ſi les douleurs ſont vives, le bain local, l'étuve faite avec des plantes émollientes, les linimens avec l'onguent populeum, & ſurtout l'application des ſangſues aux vaiſſeaux gonflés s'ils paroiſſent à l'extérieur, qu'on ſecondera efficacement par une bonne priſe d'aloës, remede éminemment hémorrhoïdaire, ou d'extrait de l'élixir de propriété. (*m*)

TENETTE, ſ. f. inſtrument *de Chirurgie*, qui ſert à ſaiſir & tirer la pierre de la veſſie dans l'opération de la taille. *Voyez* TAILLE.

La *tenette* eſt une eſpece de pincette fort polie, compoſée de deux pieces qui ont la figure de deux *ſ* fort allongées; chaque piece ſe diviſe en quatre parties.

La premiere eſt l'anneau qui eſt plus rond & plus grand que ceux des ciſeaux, parce qu'on eſt obligé d'avancer les doigts plus avant dedans, afin d'avoir plus de force.

Les anneaux des *tenettes* ſont faits par la courbure de l'extrémité de la branche.

Ce qui ſuit l'anneau juſqu'à la jonction ſe nomme *la branche*; ſa figure eſt cylindrique; elle va en augmentant de volume pour avoir plus de force dans les efforts qu'on fait pour tirer la pierre: les branches ſont un peu courbées, & laiſſent une eſpace entre elles pour ne point pincer les parties.

La partie qui ſuit la branche, repréſente le milieu de l'*ſ*, & eſt par conſéquent courbé en deux ſens: cet endroit eſt plus large que la branche & fort arrondi dans tous ſes angles; il a intérieurement une dépreſſion qui ſe joint par entablure avec la dépreſſion de l'autre piece. Cette jonction eſt aſſujettie par un clou exactement limé ſur les deux pieces, de ſorte qu'il eſt à leur niveau, & ne fait aucune ſaillie; c'eſt ce que les Couteliers appellent *rivûre perdue*.

La quatrieme partie des *tenettes* eſt ce qu'on appelle *leurs priſes*: ce ſont deux eſpeces de cuilliers fort alongées, caves en-dedans, convexes & fort polies en-dehors, & formant par leurs extrémités un bec camus & fort adouci.

La partie antérieure de ce bec, que les ouvriers nomment *le mord des tenettes*, doit être fort artiſtement conſtruite pour bien charger les pierres; on doit éviter avec grand ſoin que leur cavité aille juſqu'auprès de l'entablure, & encore plus les dents qu'on a coutume d'y graver en façon de rape; ces défauts font ſouvent ſerrer la pierre auprès du clou; & comme elle cauſe pour lors un écartement des anneaux, on s'imagine qu'elle eſt bien groſſe. Cela n'arrive point ſi la cavité ne commence qu'à un demi-pouce de l'entablure, & ſi elle eſt dans ce commencement fort liſſe, polie, & comme en glacis, afin que la pierre ait plus de facilité à gliſſer vers l'extrémité du mord. Pour cette raiſon il n'y aura que trois ou quatre rangées de dents vers l'extrémité de chaque cueillier; il ne faut pas que ces extrémités ſe touchent quand la *tenette* eſt fermée; on courroit riſque de pincer la veſſie.

Les *tenettes* doivent être d'un bon acier, & d'une trempe qui ne ſoit ni trop dure ni trop molle. Il y en a de droites & de courbes: celles-ci ſervent à prendre la pierre cantonnée dans les côtés de la veſſie.

Il faut en avoir de grandes, de moyennes, & de petites, pour s'accommoder aux différens âges des malades & aux différentes ſituations de la pierre. Les plus grandes ont ordinairement huit à neuf pouces de longueur, trois pouces de mord; plus d'un d'entablure, & environ cinq pouces de branches, y comprenant les anneaux.

Les moyennes & les petites *tenettes* diminuent à proportion. *Voyez les fig.* 9. *&* 10. *Pl. X.* La *fig.* 7. montre des *tenettes* propres à caſſer des groſſes pierres dont on ne pourroit faire l'extraction; les pointes pyramidales qui en garniſſent les mords ſe montent à vis. On a donné le nom de *tenette* à une eſpece de pincettes propoſées par M. Helvetius pour l'opération du cancer. *Voyez fig.* 1. *Planche VI.* elles ne ſont point en uſage. Quand après l'extirpation il reſte quelque dureté carcinomateuſe ou ſkirrheuſe qu'on ne peut ſaiſir avec les doigts, on ſe ſert de l'érigne pour les ſoulever & permettre au biſtouri de les enlever. *Voyez* CANCER *&* ERIGNE. (*Y*)

TENEUR, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) du latin *tenor*, eſt ce que contient un acte; on ordonne qu'une ſentence ſera exécutée ſelon ſa forme & *teneur*, c'eſt-à-dire, ſuivant ce qui eſt porté en ſon contenu. (*A*)

TENEUR DE LIVRES, ſ. m. (*Commerce*) commis qui tient les mémoires, & charge les livres des faits de commerce, de crédit & débit. Ce ſont des gens fort employés & indiſpenſables.

Juré *teneur de livres* eſt celui qui eſt pourvu par lettres-patentes de ſa majeſté, & qui a prêté ſerment en juſtice, pour vaquer à la vérification des comptes & calculs lorſqu'il y eſt appellé. (*D. J.*)

TENEUR, *terme de Fauconnerie*, il ſe dit du troiſieme oiſeau qui attaque le héron de ſon vol.

TENEZ, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, au royaume de Tremecen; elle eſt bornée au nord par la Méditerranée, au midi par le mont Atlas, au levant par la province d'Alger, & au couchant par celle de Tremecen. C'eſt un pays abondant en blé & en troupeaux. Sa capitale porte le même nom.

TENEZ, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Tremecen, capitale de la province de même nom, à demi-lieue de la mer, ſur le penchant d'une montagne, entre Oran & Alger. Il y a une forteresse où on tient toujours garniſon. Quelques uns croyent qu'elle occupe la place de Céſarée de Mauritanie. *Long.* 19. 32. *latit* 36. 24.

TENEZ ou TENEX, (*Géog. mod.*) ville des états du turc en Egypte, dans la partie de cette contrée appellée *Bebeyra*, à l'eſt de Damiette. Elle a un golfe ou lac que quelques-uns prennent pour le lac *Sorbonis* de Ptolomée. (*D. J.*)

TENEZA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique,

au

au royaume de Maroc, ſur la pente d'une branche du grand Atlas, à trois lieues de la riviere d'Ecifelmel. On recueille dans ſon territoire de l'orge, du froment, & la plaine nourrit beaucoup de bétail.

TENGA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante dont les fleurs & les fruits naiſſent ſur les mêmes branches, mais ſéparément les uns des autres. Les fleurs ſont compoſées de trois pétales, elles ont des étamines & des ſommets; mais elles ſont ſtériles. Les fruits ont une trompe & renferment une amande. *Pontederæ anthologia*. *Voyez* PLANTE.

TENGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, au-deſſus de Stulingen; elle dépend du domaine de la maiſon d'Autriche, mais elle eſt entierement délabrée. (*D. J.*)

TENHALA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les habitans du Sénégal donnent aux princes du ſang de leurs ſouverains, qu'ils nomment *Damel*. Les nobles du pays ſe nomment *ſabibobos*. Le ſouverain a ſous lui deux ſeigneurs revêtus des poſtes les plus éminens de l'état; le premier s'appelle *kondi*, il eſt chargé du département de la guerre & du commandement des armées; le ſecond s'appelle le grand *jaroſo*, il a le département des affaires civiles & eſt le chef de toutes les cours de judicature; le damel ou ſouverain lui-même ne peut point annuller ſes déciſions; il eſt chargé de parcourir les provinces, afin d'écouter les plaintes des peuples, contre les *alcaires*, qui ſont des magiſtrats municipaux, chargés de la perception des revenus de l'état.

TÉNIE, ſ. f. *terme d'Architecture*, moulure plate, bande ou liſtel qui appartient à l'épiſtyle dorique; la *ténie* reſſemble à une regle, & ſe met audeſſous des triglyphes, auxquels elle ſert en quelque ſorte de baſe.

TENIR, v. act. neut. (*Gram.*) il y a peu de verbes qui ait un auſſi grand nombre d'acceptions; il ſignifie poſſéder; *tenir* une lettre, un livre, un piſtolet, un glaive, l'encenſoir, le ſceptre, une place, la campagne, la vie d'un autre; à la gorge, aux cheveux, en priſon, par la main, à un mur, à un clou, à un filet, à un grand, à quelqu'un, par des liaiſons, par intérêt, par amitié, par goût, par ſon poſte; à ſon roi, à ſa maîtreſſe, à ſes enfans, à ſa femme, à ſon culte, à ſon gouvernement, à ſon pays, à ſes maîtres; contre la raiſon, la violence, la perſécution, le mauvais tems, l'orage, le froid, la pluie, la chaleur; de ſon pere, de ſa mere, du bleu, du jaune, du violet, de l'or, de l'argent, du cuivre, ou tel autre alliage; chapitre, aſſemblée, conſeil, concert; la main à l'exécution, l'œil à la choſe, ſa parole, ſon ſerment, à l'humeur, à la vertu, à ſa haine; la plume, la caiſſe, la bourſe, boutique, magaſin, ſalle d'arme, auberge, académie, manege, table, ſon coin, ſon quant-à-moi, ſon ſérieux; un muid, une pinte, un grand nombre d'objets, beaucoup de monde, à ſes frais & dépens, à gage, à titre d'écuyer, de femme de compagnie, en allarme, en joie, en ſuſpens, la mer, un mauvais propos, un diſcours ingénieux & poli; le dez, la converſation, la balle, la queue de la poêle, *&c.* d'où l'on voit que de quelque maniere que ce verbe s'emploie, il marque toujours une ſorte de jouiſſance ou de poſſeſſion.

TENIR, *dans le Commerce*, a un très-grand nombre d'acceptions dont voici les principales.

Tenir port; c'eſt reſter un certain tems fixé par les réglemens de police dans les ports où les voituriers par eau arrivent pour y vendre les grains, bois, vins, charbons, *&c.* & autres denrées dont ils ſont chargés. A Paris les voituriers par eau doivent tenir port quinze jours pour toutes ſortes de marchandiſes à l'exception des vins pour leſquelles ils les doivent tenir pendant un mois.

Tenir magaſin, ſe dit des marchands en gros qui n'étalent pas leurs marchandiſes dans des boutiques ſur la rue, mais qui les tiennent renfermées dans des magaſins où ils les vendent en pieces ou balles. *Voyez* MAGASIN.

Tenir boutique; c'eſt occuper une boutique, & y faire commerce de quelque marchandiſe. *Voyez* BOUTIQUE.

Tenir la caiſſe; c'eſt chez les marchands, négocians & banquier être prépoſé pour recevoir ou payer les ſommes qui entrent dans la caiſſe ou qui en ſortent, & d'en tenir regiſtre. *Voyez* CAISSE.

Tenir la banque; faire le négoce d'argent qu'exercent les marchands banquiers. *Voyez* BANQUE.

Tenir les livres; terme de négoce & de banque; c'eſt avoir ſoin de porter & d'écrire ſur des regiſtres qui ont différens noms, ſuivant les uſages auxquels ils ſont deſtinés, les marchandiſes qui ſont achetées ou vendues par un négociant, l'argent qui entre dans une caiſſe ou qui en ſort, les dettes actives ou paſſives, & autres choſes ſemblables, que nous avons amplement expliquées, auſſi-bien que les différentes manieres de *tenir* les livres, tant en France que dans les pays étrangers ſous le *mot* LIVRES. *Voyez* auſſi TENUE DE LIVRES.

Tenir compte; c'eſt faire entrer quelque marchandiſe ou quelque ſomme qu'on a reçue d'un autre dans le chapitre de la recette de ſon compte. *Voy.* COMPTE. *Diction. de commerce.*

TENIR, (*Marine.*) ce terme pris dans le ſens général, eſt ſynonyme à prendre & à amarrer: mais il a différentes ſignifications, ſuivant qu'il eſt joint avec un autre, comme on va le voir dans les articles ſuivans.

TENIR AU VENT, (*Marine.*) c'eſt naviguer avec le vent contraire.

TENIR EN GARANT, (*Marine.*) *Voyez* GARANT.

TENIR EN RALINGUE, (*Marine.*) *V.* RALINGUE.

TENIR LA MER, (*Marine.*) c'eſt être & demeurer à la mer.

TENIR LE BALANT D'UNE MANŒUVRE, (*Marine*). c'eſt amarrer le balant d'une manœuvre, afin qu'elle ne balance pas.

TENIR LE LARGE, (*Marine.*) c'eſt ſe ſervir de tous les vents qui ſont depuis le vent de côté, juſqu'au vent d'arriere incluſivement. *Voyez* LARGUE.

TENIR LE LIT DU VENT, (*Marine.*) c'eſt ſe ſervir d'un vent qui ſemble contraire à la route. *Voy.* ALLER A LA BOULINE.

TENIR LE LOF, (*Marine.*) *Voyez* LOF.

TENIR LE VENT, (*Marine.*) c'eſt être au plus près du vent.

TENIR SOUS VOILES, (*Marine.*) c'eſt avoir toutes les voiles appareillées, & être prêt à faire route.

TENIR UN BRAS, (*Marine.*) c'eſt haler un bras & l'amarrer.

TENIR UNE MANŒUVRE, (*Marine.*) c'eſt attacher une manœuvre ou l'amarrer.

TENIR A L'ARBRE, (*Jardinage.*) on ſe ſert de ce terme pour les fruits qui ne tombent pas aiſément de l'arbre, tels que les poires du Martin-ſec, de franc-réal.

TENIR DE CHAIR, *terme de Chamoiſeur;* c'eſt donner aux peaux de mouton, de chevre, & autres peaux de cette ſorte qu'on paſſe en huile ou en chamois, une façon ſur le chevalet; après qu'elles ont été effleurées, & avant que de les mettre à la riviere pour les faire boire. Cette façon ſe donne avec le couteau qu'on paſſe le plus ferme qu'il eſt poſſible ſur les peaux du côté de la chair, afin d'en enlever tout ce qui pourroit être reſté des premieres préparations, & par-là les rendre plus unies, plus douces & plus maniables. Quelques ouvriers appellent cette façon *écharner*. *Savary*. (*D. J.*)

TENIR A MONT, *termes de Fauconnerie*, c'eſt lorſque l'oiſeau ſe ſoutient en l'air pour découvrir quelque choſe, on dit l'oiſeau tient à mont.

Tenir la voie, c'eſt la ſuivre.

TENIR, v. n. (*Trictrac.*) c'eſt continuer de jouer après qu'on a gagné un ou pluſieurs trous de ſon propre dé; alors on a la liberté de rompre ſon jeu, de s'en aller, de recommencer tout de nouveau, ou bien de *tenir*, c'eſt-à-dire, de continuer le jeu dans l'état où chacun ſe trouve. Il eſt quelquefois bien dangereux de *tenir*, parce qu'on s'expoſe à une enfilade, & c'eſt une des choſes des plus délicates de ce jeu, que de ſavoir *tenir*, ou s'en aller à-propos. *Acad. des jeux*. (*D. J.*)

TENNA, LA, *ou* TINGO, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie, dans la marche d'Ancone. Elle prend ſa ſource au pié de l'Appennin, & ſe jette dans le golfe de Veniſe, près de Porto-Fermano. (*D. J.*)

TENNSTADT, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Thuringe, à trois milles d'Erfurt. Elle appartient à l'électeur de Saxe, & ne s'eſt pas rétablie depuis qu'elle a été priſe & pillée par les Impériaux en 1632, & en 1641. (*D. J.*)

TENON, ſ. m. (*Archit.*) bout d'une piece de bois ou de fer, diminué quarrément, environ du tiers de ſon épaiſſeur, pour entrer dans une mortaiſe. On appelle *épaulemens* les côtés du *tenon* qui ſont coupés obliquement, lorſque la piece eſt inclinée; & déco-

le-

lement, la diminution de ſa longueur, pour cacher la gorge de ſa mortaiſe.

Tenon en about. *Tenon* qui n'eſt pas d'équerre avec ſa mortaiſe, mais coupé diagonalement, parce que la piece eſt rampante, pour ſervir de décharge, ou inclinée, pour contreventer & arbalêtrer. Tels ſont les *tenons* des contrefiches, guettes, croix de ſaint-André, *&c.*

Tenon à queue d'aronde. C'eſt un *tenon* qui eſt taillé en queue d'aronde, c'eſt-à-dire qui eſt plus large à ſon about qu'à ſon décolement, pour être encaſtré dans une entaille. *Daviler*. (*D. J.*)

TENONS, *terme d'Arquébuſier*, ce ſont de petits morceaux de fer quarrés, de l'épaiſſeur d'une ligne, & de la largeur de deux qui ſont ſoudés de diſtance le long du canon; ces *tenons* ſont percés au milieu, & entrent dans des petites mortaiſes pratiquées dans le creux du bois de fuſil, & ſervent à aſſujetir le canon dans le bois, par le moyen de petites goupilles qui traverſent le bois & paſſent dans les trous qui ſont au milieu des *tenons*.

TENON, *en terme de Boiſſelier*, eſpece de pince de bois dont les Boiſſeliers ſe ſervent pour tenir joints les deux bouts du corps du ſeau, du minot, du boiſſeau & autre piece ſemblable de boiſſelerie, & les attacher plus aiſément enſemble. *Voyez les fig. Pl. du Boiſſelier*.

TENONS, ſ. m. pl. (*terme d'Horloger*.) pieces d'acier qui ſont ſur une montre de poche, & qui ſervent à tenir ferme le grand reſſort. (*D. J.*)

TENON, (*Jardinage*.) ſe dit de certaines agraffes ou mains avec leſquelles s'attachent aux murs & s'entortillent aux plantes voiſines, les vignes, vignes-vierges, coulevrées, lieres & autres.

TENONS, ſ. m. pl. (*Sculpt.*) ce ſont des boſſages, dans les ouvrages de ſculpture, dont l'uſage eſt d'entretenir les parties qui paroiſſent détachées, comme ceux qu'on laiſſe derriere les feuilles d'un chapiteau pour les conſerver.

Les Sculpteurs laiſſent auſſi des *tenons* aux figures dont les parties iſolées & détachées pourroient ſe rompre en les tranſportant, & ils ont coutume de les ſcier, lorſque ces figures ſont en place. (*D. J.*)

TENON, ſ. m. (*terme de Vitrier*.) il nomme ainſi de petites ligatures de plomb qui ſervent à lier le vitrage avec les verges, afin de le tenir fermé, & que le vent ne puiſſe point l'endommager. (*D. J.*)

TENON, (*Marine*.) *Voyez* TON.

TENON DE L'ÉTAMBORD, (*Marine*.) petite partie du bout de l'étambord, qui s'emmortoiſe dans la quille du vaiſſeau.

TENONS DE L'ANCRE, (*Marine*.) ce ſont deux petites parties de la vergue de l'ancre, qui s'entaillent dans le jas, pour le tenir ferme.

TENONTAGRA, ſ. f. (*Lexicog. méd.*) τενοντάγρα, de τενὼν, *tendon*, & de ἄγρα, *ſaiſiſſement*; eſpece de goutte dont le ſiege eſt dans les tendons larges; par exemple, dans les ligamens tendineux de la nuque du cou. On trouve ce mot dans Cœlius Aurelianus, *cap. 5. Marb. chron. lib. II.* vers la fin. (*D. J.*)

TENOR, ſ. m. *en Muſique*. *Voyez* TAILLE.

TENOS ou *TENUS*, (*Géog. anc.*) aujourd'hui *Teno*, ou *Tine*, île de la mer Egée, & l'une des Cyclades, au midi oriental de l'île d'Andros, dont elle n'eſt ſéparée que par un détroit de mille pas, ſelon Pline. Nous parlerons amplement de *Tenos* au mot TINE.

Il ſuffit de dire ici, que c'eſt des peuples de cette île, ou de la ville de même nom qui y étoit anciennement, que fait mention une médaille de l'empereur Sévere, ſur laquelle on lit ce nom THNIΩN. *Teniorum*. Pline, *liv. IV. c. xij.* qui lui donne quinze mille pas de longueur, dit ſur le témoignage d'Ariſtote, qu'elle fut anciennement appellée *Hydruſſa*, à cauſe de l'abondance de ſes eaux. Etienne le géographe ajoute qu'on la nomma ainſi *Ophiuſa*, à cauſe de la quantité de ſerpens qu'on y trouvoit.

La ville de *Tenos*, à ce que dit Strabon, *liv. X. ſub finem*, n'étoit pas grande; c'eſt de cette île dont parle Ovide dans ces vers, *Métamorph. liv. VII. v. 469.*

> *At non Oliaros, Didymæque, & Tenos, & Andros,*
> *Et Gyaros, nitidæque ferax Peparethos Olivæ,*
> *Gnoſſiacas juvere rates.*

2°. *Tenos* ou *Tenus*, eſt auſſi dans Hérodote une ville de l'Æolide; & dans Ariſtote il y a une ville de ce nom dans la Theſſalie. (*D. J.*)

TENSEMENT, ſ. m. (*Gram. & Juriſpr.*) *tenamentum*, & par corruption *taſſamentum*, *tenſamentum*, *tenſatio*. C'étoit un droit impoſé ſur les maiſons & autres héritages, & qui ſe payoit en argent ou en eſpece dans pluſieurs titres, & eſt ſtipulé outre le cens; il en eſt parlé dans un cartulaire de l'abbaye de Saint-Denis de l'an 1179, où il eſt nommé *tenſamentum*; dans autres anciens titres, il eſt nommé *taſſamentum*. Voyez le *gloſſ.* de Lauriere. (*A*)

TENSIO-DAI-SIN, ſ. m. (*Mythologie & culte*.) c'eſt le plus grand dieu des Japonois qui profeſſent la religion du ſintos; on le regarde comme le patron & le protecteur de l'empire. On celebre ſa fête le ſeizieme jour du neuvieme mois, avec une pompe & une magnificence extraordinaire.

TENSION, ſ. f. (*Phyſ.*) eſt l'action par laquelle un corps eſt tendu. Sur quoi, *voyez l'article* CORDE.

TENSION, (*Phyſiolog.*) les animaux ne ſe ſoutiennent & ne ſe meuvent que par la *tenſion* de leurs muſcles & de leurs nerfs. Une corde rend un ſon plus aigu ou plus grave, ſuivant qu'elle a plus ou moins de *tenſion*. *Voyez* CORDE, SON, *&c.*

TENSION, (*Médecine*.) la *tenſion* dans les maladies, eſt un ſymptome de l'inflammation & de toutes les tumeurs inflammatoires, de même que des affections ſpaſmodiques. Cette *tenſion* eſt naturellement différente, ſelon la délicateſſe des tempéramens; elle dépend de la ſenſibilité des parties, du nombre des nerfs, de la préſence du liquide nerveux.

Cette *tenſion* ſe guérit par les relâchans, les calmans, les anodyns, les anti-ſpaſmodiques.

TENSONS, ſ. m. plur. (*Lang. franç.*) autrement dits *jeux partis*, queſtions galantes ſur l'amour que l'on faiſoit & qu'on décidoit en vers ou en proſe. *Voyez* TENÇONS. (*D. J.*)

TENTATION, ſ. f. *en termes de Morale ou de Théologie*, eſt une induction, ou ſollicitation au mal, occaſionnée par les attraits du monde, par la concupiſcence de la chair, ou par la malice du démon.

Les myſtiques appellent *tentations utiles*, ces épreuves où l'ame doit paſſer avant de pouvoir arriver à la vie unitive & à la paix intérieure. Quand l'ame ſurmonte cette ſechereſſe & ces ténebres où elle tombe par une ſuſpenſion des effets ſenſibles de l'amour de Dieu, & qu'elle réſiſte au monde & à tous ſes attraits, ces *tentations* s'appellent des *tentations utiles & fructueuſes*.

TENTATIVE, (*Gram.*) terme qui s'emploie en certaines occaſions, comme un adjectif, ainſi nous diſons, une méthode *tentative*, pour exprimer une méthode encore groſſiere & imparfaite, & que l'on tâche de perfectionner par des eſſais & des expériences.

Tentative s'emploie auſſi comme un ſubſtantif, & ſignifie un eſſai ou un effort que l'on fait pour meſurer ſes forces, pour ſonder une affaire, & pour voir ſi l'on réuſſira ou non.

Dans les univerſités de France, la *tentative* eſt la premiere theſe, ou le premier acte qu'un candidat en Théologie eſt obligé de ſoutenir pour faire connoître ſa capacité: quand on eſt content de ſes réponſes ſur les difficultés qu'on lui a faites dans la diſpute, on lui confere le degré de bachelier. *Voyez* ACTE, THESE, DEGRÉ, BACHELIER, *&c.*

TENTE, ſ. f. (*Fortification*.) tabernacle, pavillon ou logement portatif que l'on dreſſe en pleine campagne pour ſe mettre à l'abri des injures du tems. *Voyez* TABERNACLE.

Ce mot eſt formé du latin *tentorium*, de *tendo*, je tends, parce que les *tentes* ſe font ordinairement de canevas ou de coutils, que l'on étend & que l'on ſoutient avec des perches, des cordes, & des chevilles ou piquets.

Les armées campent ſous des *tentes*. La plûpart des Tartares & des Arabes, qui ſont des peuples errans & vagabonds, logent toujours ſous des *tentes*. *Voy.* HORDES, NOMADES, *&c.*

Les Hébreux, dans le déſert, logerent pendant quarante ans ſous des *tentes*, ce qui leur donna occaſion d'inſtituer la ſcenapegie ou fête des tabernacles. *Voyez* SCENAPEGIE. *Chambers*.

Les *tentes* dont ſe ſervent les ſoldats ſont appellées *cannonieres*.

Quoique l'uſage des *tentes* ſoit fort ancien, & que les Romains s'en ſoient toujours ſervis, il étoit cependant preſqu'entierement aboli en Europe, & ce n'eſt guere que depuis Louis XIV. que les cavaliers & les ſoldats françois ont des *tentes*. Avant le regne de ce glorieux monarque, les armées étant bien

moins

moins nombreuses qu'elles ne le sont devenues depuis, elles se servoient des villages pour y trouver quelque abri, & elles se trouvoient par-là séparées en plusieurs parties ou quartiers éloignés les uns des autres, ce qui étoit sujet à bien des inconvéniens. Dans les sieges ou dans les camps à demeure, les cavaliers & les soldats se faisoient des baraques de paille qu'on rangeoit avec ordre. Les princes d'Orange, qui ont beaucoup contribué au rétablissement de la discipline militaire en Europe, n'en usoient pas autrement. Leurs soldats & leurs cavaliers se baraquoient; mais les officiers & ces princes mêmes se servoient de *tentes*. (*Q*)

TENTE DU LEVANT, (*Usages des Orientaux.*) les *tentes du Levant* sont moins embarrassantes que celles de ce pays-ci. Elles n'ont qu'un arbre au milieu qui se démonte en deux quand on veut plier bagage, mais qui soutient, lorsque la *tente* est placée, un pavillon de grosse toile bien serrée, sur laquelle l'eau coule aisément; le pavillon est arrêté dans sa circonférence avec des cordons que l'on accroche à des chevilles de fer fichées en terre; aux deux tiers de la hauteur de ce pavillon sont attachées des cordes que l'on bande fortement par le moyen d'autres chevilles plus écartées de l'arbre que les premieres; ces cordes tirent le haut du pavillon en dehors, & lui font faire un angle saillant en maniere de mansarde. (*D. J.*)

TENTE D'HERBAGE, *terme de galere*; c'est une *tente* de gros draps de couleur de burre. *Voyez* TENDELET.

TENTE, *en Chirurgie*, est un rouleau de charpie, d'une figure cylindrique, que l'on met dans les plaies & dans les ulceres.

Les *tentes* s'emploient pour empêcher qu'une plaie ne se ferme trop tôt. Mais plusieurs auteurs de chirurgie, & en particulier l'auteur du livre intitulé le *Chirurgien de l'hôpital*, donnent quantité d'exemples où l'usage des *tentes*, & sur-tout des *tentes* dures, s'est trouvé nuisible, ayant prolongé le traitement, attiré des inflammations, produit des sinus, la mortification, *&c.* dans les plaies & les ulceres. *Voyez* BOURDONNET. Pour remédier à ces inconvéniens, il propose que les linimens, *&c.* soient d'une consistence liquide, ou par eux-mêmes, ou en les échauffant; & que lorsque les *tentes* paroissent indispensablement nécessaires, comme dans les grandes cavités, on peut aggrandir l'ouverture, & mettre au lieu de *tentes* des bourdonnets mollets, qui n'auront pas les inconvéniens des *tentes*. *Voyez* ULCERE.

On se sert d'une *tente* dure, longue & grosse comme le petit doigt dans les pansemens de l'opération de la fistule à l'anus. Pour faire cette *tente*, on prend plusieurs brins de charpie longs de six pouces; on les range à côté les uns des autres; on les plie par le milieu, & on en fait un rouleau lié exactement par des circonvolutions de charpie dans l'étendue de deux pouces & demi ou environ. On étend le reste de la charpie pour en faire une tête circulaire & horisontale au corps de la *tente*. Nous avons parlé de la méthode de la placer sans douleur au *mot* FISTULE A L'ANUS.

La Chirurgie moderne a proscrit les *tentes* du traitement des plaies à la suite de l'opération de la taille. Cette réforme a commencé du tems de Fabricius Hildanus. Cet habile praticien discute les raisons de ceux qui désapprouvoient les *tentes*, & il conclut pour leur usage. Ce point de pratique est digne de l'attention des maîtres de l'art: & je pense qu'il y a bien des faits favorables à leur méthodique application. Les observations contraires pourroient n'en montrer que l'abus.

L'académie royale de Chirurgie a proposé, pour le prix de l'année 1734, de déterminer quels sont, selon les différens cas, les avantages & les inconvéniens de l'usage des *tentes* & autres dilatans. Le mémoire qui a été couronné & celui qui a concouru pour le prix, sont imprimés dans le *premier tome* de l'ouvrage intitulé, *recueil des pieces qui ont concouru pour le prix de l'académie royale de Chirurgie*. Les inconvéniens des dilatans ne sont point dissimulés; on dit tout ce qu'il est possible d'imaginer pour les bannir de la pratique. On reconnoit cependant qu'il y a des cas qui exigent qu'on s'en serve, & ces cas sont rangés sous trois classes. La premiere renferme les cas où les dilatans sont utiles avec peu ou point d'inconvéniens. La seconde, qui semble rentrer dans la premiere, comprend les cas où l'utilité qui résulte des dilatans surpasse les inconvéniens annexés à leur usage. La troisieme classe est de ceux où les inconvéniens mêmes des dilatans deviennent nécessaires. Le détail de tous ces points de discussion meneroit trop loin; nous avons rempli notre tâche, en indiquant les sources où l'on peut prendre les renseignemens les plus étendus sur ces objets. (*Y*)

TENTE, *en terme de Boyaudier*, ce sont sept montans percés à jour dans toute leur longueur, dont trois sont plantés à un bout & trois à l'autre, chacun à la distance de deux piés & demi l'un de l'autre, & le septieme au milieu, éloigné de chaque bout d'environ neuf piés. C'est sur cette charpente que l'on étend les boyaux pour les sécher. Les sept montans sont autant de longueurs différentes. Celle qui prend au premier montant à droite, & finit à celui du milieu, s'appelle *longueur simple*; a-t-elle passé sur ce dernier, pour aller gagner le premier des trois de l'autre bout, c'est une *longueur double*; commence-t-elle au second à droite, & finit-elle à celui du milieu, c'est un *travers simple*; de-là passe-t-elle au second de l'autre bout, c'est un *trait double*. Cette *tente* est la même chez tous les Boyaudiers, & sert de regle pour les marchands de provinces qui demandent tant de longueurs simples ou doubles, tant de travers, *&c.* fixent en même tems la grosseur & le prix de la marchandise qu'on leur envoie.

TENTES *ou* BAS-PARCS *à trois rangs contigus*, sortes de pêcheries. Les Pêcheurs tendeurs de basse eau de Quineville, dans le ressort de l'amirauté de la Hougue, ont des *bas-parcs à trois rangs*, tellement contigus & joints les uns aux autres, qu'il est absolument impossible aux poissons de monter à la côte lorsqu'ils sont dans les pêcheries; ou si la marée est dans le tems des vives eaux, & que les poissons ayent franchi le premier rang des parcs, ils en trouvent un second, & même un troisieme, ensorte que les petits poissons ne peuvent retourner à la mer.

Ces pêcheries sont les véritables *bas-parcs* ou venets de l'ordonnance; il ne faut pas appeller *bas-parcs* seulement ceux qui sont à la basse-eau, & *haut-parcs* ceux qui sont à la côte, la dénomination de *bas parcs* leur convient à tous, car les *haut-parcs* different des *bas-parcs* en ce que les filets dont ils sont garnis, ont beaucoup plus de hauteur.

TENTELE, s. f. (*Hist. nat.*) nom générique que les habitans de l'île de Madagascar donnent au miel, dont leur pays produit plusieurs especes. Celui de la premiere espece se nomme *voa-tentele*, c'est le miel ordinaire des abeilles; le second s'appelle *sih*, il est produit par des mouches qui sont vertes; le troisieme est produit par des fourmis aîlées, qui le rassemblent dans les arbres creux; la quatrieme espece est produite par des fourmis d'une grandeur singuliere, qui le font dans des especes de tas de terre d'une forme conique & percés d'une infinité de trous. Il y a de plus une autre sorte de miel, qui a plus de consistence & qui a la dureté du sucre, on le nomme *tentele-sacondre*; les mouches qui le font, l'attachent aux feuilles de certains arbrisseaux, où elles sont ensuite transformées en chrysalides jaunes, vertes ou rouges. Quelques-uns ont cru que ce dernier miel ou sucre étoit le même que les Arabes nomment *tabaxir*. L'île de Madagascar fournit enfin un miel, qui est un poison très-violent; ce qui vient, dit-on, de ce que les mouches qui le produisent sucent les fleurs d'un arbre, nommé *caracarac*, qui est d'une mauvaise qualité.

TENTER, v. act. (*Gram.*) ce verbe outre sa signification prise dans l'Ecriture, & dont nous avons déja parlé, a d'autres sens fort bons & fort communs; on *tente* un valet pour le débaucher du service de son maître; on *tente* un officier, un ministre pour le retirer des intérêts de son prince. *Tenter* dans ce sens, c'est faire à quelqu'un des propositions capables de corrompre sa fidélité. Quelques-uns disent aussi, *tenter* une personne, pour dire, *sonder* une personne: hypocrites pourquoi me *tentez-vous?* Mais je pense que *sonder* seroit ici beaucoup meilleur. On dit fort bien *tenter* Dieu; mais c'est dans une autre signification; ceux-là *tentent* Dieu, qui attendent tout de sa providence, ou qui se jettant dans des dangers manifestes, esperent que Dieu fera des miracles pour les délivrer du péril. *Tenter* se prend encore pour *hasarder*, *risquer*; *tenter* la fortune du combat.

Avant l'aurore éveiller des chanoines,
Qui jamais l'entreprit! Qui l'oseroit tenter?
Est-ce un projet, ô ciel! qu'on puisse exécuter?

Despréaux.

Il veut dire quelquefois *essayer*; *tenter* tous les moyens de rentrer en grace; il se dit aussi pour *exciter*, *émouvoir*:

Fui, traître, ne viens point braver ici ma haine,
Et tenter *un courroux que je retiens à peine.*

Racine, *dans Pheare*.

(*D. J.*)

Tenter, (*Critique sacrée.*) ce verbe signifie communément *éprouver*, dans l'Ecriture. Ainsi quand elle dit que Dieu *tente* les hommes, cela ne veut pas dire que Dieu cherche à les *séduire* pour les faire tomber dans le péché, mais cela signifie qu'il *éprouve* leur vertu, soit par des commandemens plus ou moins pénibles, soit par des traverses attachées à l'humanité. *Tenter* Dieu, dans l'ancien Testament, c'est vouloir *éprouver* follement sa toute-puissance; c'est s'exposer à des dangers dont on ne peut sortir sans un effet miraculeux de son secours. Vous ne *tenterez* point le Seigneur, *Deut. vj.* 18. Voici une réponse de la Pythie qui se trouve dans Hérodote, *tenter Dieu & le faire, c'est la même chose*; τὸ πειρηθῆναι τοῦ Θεοῦ καὶ τὸ ποιῆσαι ἴσον δύναται, *lib. VI. num.* 86. *pag.* 360. (*D. J.*)

TENTHRENIODES, (*Lexicogr. Médec.*) τενθρηνιώδης, épithete qu'Hippocrate donne au poumon, & par laquelle il désigne que ce viscere est percé d'un grand nombre de petits trous, semblables à ceux d'un rayon de miel, c'est-à-dire, selon Galien *de usu partium*, *lib. VII. c. ix.* que le poumon est d'une substance molle & poreuse. (*D. J.*)

TENTOI, s. m. (*Haute lisserie.*) on nomme ainsi parmi les haute-lissiers les barres qui servent à tendre & à tourner les deux ensubles où sont attachés les fils de la chaîne de l'ouvrage, lorsqu'on monte le métier. La barre de l'ensuble d'en-haut s'appelle le grand *tentoi*, & celle du rouleau d'en-bas le petit *tentoi*. *Dict. du comm.* (*D. J.*)

TENTORES, s. m. (*Littérat.*) on nommoit ainsi chez les Romains les gardiens établis pour avoir soin des habitans, de ceux qui disputoient le prix du cirque dans la course des chars. *Pitiscus*. (*D. J.*)

TENTURE *de deuil*, s. f. *terme de Juré-Crieur*, bande de serge de plusieurs aunes de long qu'on tend dans la chambre, aux portes de la maison, & même dans l'église, aux funérailles de quelqu'un qui est décédé. Il y a une *tenture* noire & une *tenture* blanche. On se sert de la noire pour les gens mariés, & de le blanche pour les filles & les garçons. *Savary*. (*D. J.*)

Tenture *de tapisserie*, c'est un certain nombre de pieces ou d'aunes de tapisserie suffisante, pour tendre & tapisser un appartement.

TENTYRE, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte, & la métropole d'un Nome, appellé *Nomus Teutyrites*, du nom de cette ville, selon Strabon, Pline, Ptolomée, & Etienne le géographe. Le premier, *l. XVII. p.* 814. ajoute que les *Tentyrites* faisoient la guerre aux crocodiles plus qu'aucune autre nation; & qu'il y avoit des gens qui croyoient que les *Tentyrites* avoient un don particulier de la nature pour pouvoir réduire ces animaux; mais Séneque, *l. IV. c. ij.* dans ses questions naturelles, nie que les *Tentyrites* eussent en cela reçu de la nature aucun avantage sur les autres hommes. Ils ne maîtrisent les crocodiles, dit-il, que par le mépris qu'ils en ont, & par leur témérité; ils les poursuivent vivement; ils leur jettent une corde, les lient, & les traînent où ils veulent: aussi en voit-on périr beaucoup de ceux qui n'apportent pas toute la présence d'esprit nécessaire dans une occasion si périlleuse.

Cette antipathie des *Tentyrithes* pour les crocodiles que les habitans des autres villes adoroient, causa entr'eux une haine qui produisit une guerre ouverte, dont Juvenal parle dans sa quinzieme satyre, *vers.* 33.

Inter finitimos vetus atque antiqua simultas,
Immortale odium, & nunquam sanabile vulnus
Ardet adhuc, Ombos & Tentyra, *summus utrimque,*
Inde furor vulgo, quod numina vicinorum
Odit uterque locus, quum solos credat habendos
Esse deos, quos ipse colit.

(*D. J.*)

TENU, adj. (*Gram.*) du latin *tenuis*; menu, mince, délié; une poudre *tenue*, une membrane *tenue*; un trait mince & *tenu*; une écriture *tenue*; les particules *tenues* de l'air, de l'eau, du feu; les consonnes de l'alphabet grec se divisent en moyennes, *tenues* & aspirées. De *tenu* on a fait *tenuité*, qui n'est guere d'usage qu'en Physique; la *tenuité* des atomes.

TENUE, s. f. (*Gram.*) état fixe, stable; on dit la *tenue* de l'esprit, du caractere, des idées.

On dit d'un cavalier qu'il n'a point de *tenue* à cheval; on le dit aussi de la selle; la selle à l'angloise n'a pas de *tenue*. En marine, qu'un fond n'a pas de *tenue*. La *tenue* d'une assemblée, d'un concile, d'un congrès. *Voyez* Tenir.

La *tenue* d'un fief. *Voyez* Tenure.

Faire au trictrac une *tenue* malheureuse. *Voy.* Tenir *au trictrac*.

Tenue, *voyez* Fond de bonne tenue.

Tenue, s. f. *en Musique*, est un son soutenu par une partie durant deux ou plusieurs mesures, tandis que d'autres parties travaillent. *Voyez* Mesure, Partie, Travailler. Il arrive quelquefois, mais rarement, que toutes les parties font des *tenues* à-la-fois. (*S*)

TENURE, s. f. (*Gram & Jurisprud.*) est la maniere & le titre auquel on possede un héritage; il y a plusieurs sortes de *tenures*, savoir la *tenure* en franche-aumône, la *tenure* en franc-aleu, la *tenure* en fief par hommage, la *tenure* par parage, la *tenure* par bourgage, la *tenure* en censive. *Voyez l'article* 103. de la coutume de Normandie, & les *mots* Aleu, Aumone, Bourgage, Censive, Fief, Foi, Franc-Aleu, Hommage, Parage. (*A*)

Tenure, (*Rubanier.*) se dit de quelques superfluités qui se trouvent dans les soies de la chaîne, qui occasionnent des filanderies qui, par le continuel frottement du travail, se confondant ensemble, empêchent entr'elles la levée des brins qu'elles occupent, & les font casser quelquefois l'un & l'autre, si l'on n'y remédie de bonne heure; ce qui se fait en arrachant ces filanderies avant qu'elles ayent acquis plus de tenuité.

TENZEGZET, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Trémeçen, sur le haut d'un rocher, entre Frez & Trémeçen, proche la riviere de Tesma. Les Turcs en sont les maitres, & y tiennent garnison. (*D. J.*)

TEORREGU, (*Géog. mod.*) contrée d'Afrique, dans la Barbarie, entre Tripoli & le désert de Barca. C'est une contrée presque déserte, & qui ne porte que des palmiers. *Long.* 36. 5. *latit.* 26. 57. (*D. J.*)

TEOS; (*Géog. anc.*) ville de l'Asie mineure, dans l'Ionie, sur la côte méridionale d'une péninsule, vis-à-vis de l'île de Samos, entre Chalcis & Lebeddus. Strabon, *l. XIV. p.* 644. lui donne un port; mais du tems d'Anacréon, les habitans de *Téos* ne pouvant souffrir les insultes des Perses, abandonnerent leur ville, & se retirerent à Abdere ville de Thrace, ce qui donna lieu au proverbe:

Ἄβδηρα καλὰ Τηΐων ἀποικία.
Abdera pulchra Teiorum *colonia*.

Cependant dans la suite quelques-uns d'entr'eux y retournerent. Hérodote, *l. I. c. clxviij.* loue ces peuples d'avoir mieux aimé abandonner leur ville, que de vivre dans l'esclavage. Ils furent traités plus doucement par les Romains que par les Perses. On en cite pour preuve le grand nombre de médailles que cette ville fit frapper à l'honneur de divers empereurs. Il nous en reste d'Auguste, de Néron, de Domitien, de Commode & de Valerien, sur lesquelles on lit ces mots ΤΗΙΩΝ, *Teiorum*.

Dans une de ces médailles, Auguste est dit *fondateur* de la ville de *Téos*, parce qu'il l'avoit fait réparer, ou parce qu'il l'avoit embellie, Cellarius, *Géog. ant.*

aut. l. III. c. iij. prétend qu'on ne doit avoir aucun égard à ce que dit Pline, lorsqu'il fait entendre que la ville de *Téos* étoit dans une île de même nom. Le P. Hardouin n'est pas de ce sentiment; il dit à la vérité avec Strabon & avec divers autres anciens, que la ville de *Téos* étoit dans une péninsule, mais de façon que cette péninsule devenoit une île, lorsque la mer étoit haute & agitée. C'est un tempérament que l'envie de sauver l'honneur de Pline lui a fait imaginer.

2°. *Téos*, ville de Scythie. Etienne le géographe la donne aux Dyrbœi.

C'est *Téos* de l'Ionie qui est la patrie d'Anacréon. Horace l'a peint en deux mots, *Ode IX. l. IV.* „Le „ tems n'a rien ôté de son prix à l'élégant badinage „ d'Anacréon „.

Nec, si quid olim lusit Anacreon
Delevit ætas.

C'est tout Anacréon peint d'un seul trait. Personne n'a su mieux que lui badiner avec légereté, avec délicatesse, avec naïveté. Ses poésies ne sont que des chansonnetes produites par sentiment plutôt que par réflexion. On voudroit seulement qu'il eût plus respecté la pudeur dans la peinture qu'il nous fait des plaisirs. Il fleurissoit, selon M. le Fevre, dans la lxxij. olympiade, vers l'année 263 de Rome, 489 avant Jesus-Christ; mais c'est s'exprimer trop vaguement. Je ne saurois marquer d'olympiade précise pour un homme qui a vécu 85 ans, d'autant mieux qu'Eusebe a choisi la lxij. olympiade, & Suidas la lij. ce qu'il y a de sûr, c'est qu'Anacréon fleurissoit au tems que Polycrate regnoit à Samos, & qu'Hypparchus jouissoit à Athènes de la domination que son pere Pisistrate y avoit usurpé. Cambyses étoit alors roi de Perse; & c'est ce qu'il est bon de remarquer, afin que les lecteurs puissent se représenter avec plus de facilité le tems auquel Anacréon a vécu.

On trouve dans ses poésies la passion dont il brûloit pour Bathyllus, & ce seul exemple refute l'excessive charité d'Elien, & celle de M. Lefevre pour le poëte de *Téos*. Valere Maxime, *l. IX. c. xij.* attribue sa mort à un pépin qui l'étrangla; & il ajoute, qu'une fin si douce n'étoit dûe qu'à une faveur particuliere des dieux.

On connoit les éditions d'Anacréon données par Henri Etienne, Tannegui Lefevre, Barnes, Baxter, & Corneille de Pauw. L'édition de ce dernier littérateur a paru à Utrecht en 1732, *in*-4°. Non-seulement il y parle avec le dernier mépris de tous les commentateurs d'Anacréon qui l'ont précédé, mais même des poésies qu'il publie, déclarant nettement qu'il ne pense pas qu'il y en ait aucune qui soit d'Anacréon. Il prétend que comme il s'en trouve de mauvaises dans le recueil d'Henri Etienne, faussement attribuées à Anacréon, il pourroit en être autant de celles qui sont bonnes. Il remarque enfin, que Suidas avoit dit qu'Anacréon écrit en dialecte ionienne, très-différente de celle dans laquelle sont la plûpart des odes qui portent le nom d'Anacréon.

Le système de ce littérateur est aussi singulier que ridicule; rien de plus aisé que de le détruire. Ce n'est pas uniquement parce que les odes dont il s'agit sont bonnes qu'on les a attribuées à Anacréon, mais sur le consentement des manuscrits, qui est décisif en ces sortes de matieres; & s'il se rencontre quelques pieces, sur la legitimité desquelles les savans aient quelque doute, cela ne fait rien pour le corps même du recueil, qui, suivant toutes les regles d'une saine critique, restent toujours à celui que les manuscrits en désignent comme l'auteur.

On répond au raisonnement de M. Pauw, fondé sur le témoignage de Suidas, qu'indépendamment de la quantité de vers qu'on peut citer, qui sont remplis de mots uniquement employés par les auteurs qui ont écrit en dialecte ionienne; l'exemple d'Hérodote prouve que la conséquence de l'éditeur n'est pas juste. Le petit nombre d'ionismes qui se voyent dans cet historien, n'empêche pas qu'on ne le laisse dans une possession paisible de son histoire; le petit nombre de ceux qu'on rencontre dans les odes d'Anacréon, ne doit pas non plus empêcher qu'on ne l'en reconnoisse l'auteur, d'autant plus que les poëtes se sont moins astreints que les écrivains en prose, à se servir de la même dialecte.

Mais voici trois raisons tranchantes contre M. Pauw; on lui oppose, 1°. que les ouvrages d'Anacréon subsistoient du tems d'Horace & du tems d'Ovide: est-il difficile de concevoir que dans la haute réputation où ils étoient ils ont pu se conserver jusqu'à Aulugelle qui les cite? 2°. Il se trouve dans l'anthologie & sous le nom d'Anacréon quelques-unes de ces mêmes odes qu'on retrouve dans le recueil qui nous reste. 3°. Alcyonius dans son premier livre *de exilio*, dit avoir entendu raconter dans sa jeunesse à Démétrius Chalcondyle, que les prêtres avoient si bien fait auprès des empereurs de Constantinople, qu'ils avoient obtenu d'eux qu'on brûleroit les exemplaires des anciens lyriques grecs, dont les ouvrages pouvoient nuire aux mœurs. Anacréon étoit du nombre; il en restoit alors des copies.

Il seroit à souhaiter que les deux manuscrits sur lesquels Henri Etienne publia le premier Anacréon à Paris en 1554, *in*-4°. il seroit, dis-je, à souhaiter, que ces deux manuscrits, qui sont les seuls qu'on ait vus de ce poëte, eussent été conservés. Henri Etienne par malheur, étant tombé dans une espece d'aliénation d'esprit sur la fin de ses jours, laissa périr ces deux manuscrits avec quelques autres qu'il ne communiquoit à personne, pas même à son gendre Casaubon. Il avoit traduit en françois les mêmes odes d'Anacréon qu'il a mises en vers latins; mais il n'osa publier sa traduction après avoir vû celle de Remi Belleau. Renvoisy mit en musique l'an 1558, la traduction de Belleau.

La traduction de Longepierre vit le jour à Paris l'an 1673; le grec est d'un côté, la traduction en vers françois de l'autre, & les observations critiques du traducteur sont à la fin de chaque piece.

L'édition de mademoiselle Lefevre parut à Paris l'an 1681, avec le texte grec d'un côté, la version en prose françoise de l'autre, des remarques sur chaque poëme d'Anacréon.

M. Regnier Desmarais, secrétaire de l'académie Françoise, publia en 1693 la traduction d'Anacréon de Barthelemy Corsini en vers italiens avec des remarques; mais il a paru dernierement une traduction italienne en vers, d'Anacréon, supérieure à toutes les précédentes; elle est intitulée, *le ode di Anacreonte, nuovamente da varii illustri poeti nella italiana favella tradotte, &c.* 1732. Voici la premiere ode de cette traduction, qu'on pourra comparer avec celles que nous avons en vers françois, de diverses mains.

Degli atridi io canterei
E di Cadmo i casi rei;
Ma dal mio voler discorda
Della cetera ogni corda,
E l'ascolto a tutte l'ore
Solo dir cose d'amore.
Poco fa cetra cambiai,
Che di nuove corde armai,
E a narrare il cor s'accese
Del grand'Ercole l'imprese,
Ma contraria a me rispose
Voci tenere e amorose.
Dunque gite in pace o eroi,
Che ingombrate i miei pensieri;
Io non posso dir di voi
L'alte gesta e i nomi alteri,
Se la cetra a tutte l'ore
Sol risponde, amore, amore.

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TEPEACA, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, & dans l'audience du Mexique. Fernand Cortez conquit cette province en 1520, & y bâtit Segura de la Frontera, sur la hauteur de 18^{d} 40'. au nord de la ligne. (*D. J.*)

TEPECOPALLI-QUAHUITL, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre du Mexique & des autres parties de la nouvelle Espagne. Il est d'une moyenne grandeur, & porte un fruit qui ressemble au gland, & qui est couvert d'une peau bleue qui est gluante & résineuse, & qui est fort semblable à l'encens; ce qui fait que les Espagnols la nomment *inciense de los Indios*, encens des Indiens: on lui attribue de très-grandes vertus; on croit que cette résine est celle qui est plus connue sous le nom de *gomme animée*.

TEPETOTOLT, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) nom d'un oiseau du Brésil, du genre des coqs d'Inde, & qu'on appelle plus communément *mitu-poragu*. Voyez *ce mot*. (*D. J.*)

TEPHRAMANCIE *ou* SPODOMANCIE, (*Div.*) du grec τέφρα & σποδὸς qui signifient également de la *cendre*, & de μαντεία *divination*, espece de divination dans laquelle on se servoit de la cendre du feu, qui, dans les sacrifices avoit consumé les victimes: on la pratiquoit sur-tout, sur l'autel d'Apollon Ismenien; c'est peut-être ce qui a fait donner à Sophocle dans sa tragédie d'Œdipe roi, le nom de devineresse à la cendre μαντεία σποδός. Delrio dit que de son tems on avoit encore en quelques endroits la superstition d'écrire sur de la cendre le nom de la chose qu'on prétendoit savoir; qu'on exposoit ensuite cette cendre à l'air, & que selon que le vent effaçoit les lettres en enlevant la cendre ou les laissoit en leur entier, on auguroit bien ou mal pour ce qu'on vouloit entreprendre. Delrio, *Disquisit. magic. lib. IV. cap. ij. quæst. vij. sect.* 1. *pag.* 552.

On prétend que tous les Algonquins & les Abenaquis, peuples sauvages de l'Amérique septentrionale, pratiquoient autrefois une espece de *tephramancie* ou *pyromancie* dont voici tout le mystere. Ils réduisoient en poudre très-fine du charbon de bois de cèdre; ils disposoient cette poudre à leur maniere, puis y mettoient le feu; & par le tour que prenoit le feu en courant sur cette poudre, ils connoissoient, disoient-ils, ce qu'ils cherchoient. On ajoute que les Abenaquis, en se convertissant au christianisme, ont eu bien de la peine à renoncer à un usage qu'ils regardoient comme un moyen très-innocent de connoître ce qui se passoit loin de chez eux. *Journal d'un voyage d'Amérique*, par le P. Charlevoix, *lettre xxv. p.* 363.

TÉPHRION, s. m. (*Pharmac. anc.*) τεφρίον, nom d'une collyre de couleur cendrée; il s'appelloit aussi *cithion:* on en trouve la préparation dans Aetius, *l. VII.* & dans Celse, *l. VI. c. vj.* mais d'une maniere différente. (*D. J.*)

TEPHRITES, (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs anciens, à une portion de la corne d'ammon pétrifiée.

TEPIDARIUM, s. m. (*Littérat.*) chambre des thermes des anciens, appellée aussi *concamerata sudatio:* c'étoit une étuve voutée pour faire suer, un bain de vapeur; ces lieux étoient arrondis au compas, afin qu'ils reçussent également en leur milieu la force de la vapeur chaude, qui tournoit & se repandoit dans toute leur cavité. Ils avoient autant de largeur que de hauteur jusqu'au commencement de la voute, au milieu de laquelle on laissoit une ouverture pour donner du jour, & on y suspendoit avec des chaînes un bouclier d'airain, par le moyen duquel, en le haussant & baissant, on pouvoit augmenter ou diminuer la chaleur qui faisoit suer. Le plancher de ces étuves étoit creux & suspendu, pour recevoir la chaleur de l'*hypocauste*, qui étoit un grand fourneau maçonné au-dessous, que l'on avoit soin de remplir de bois & d'autres matieres combustibles, & dont l'ardeur se communiquoit aux étuves, à la faveur du vuide qu'on laissoit sous leurs planchers.

Ce fourneau servoit non-seulement à échauffer les deux étuves, mais aussi une autre chambre appellée *vasarium*, située proche de ces mêmes étuves & des bains chauds: l'on plaçoit dans cet endroit trois grands vases d'airain appellés *miliaria*, à cause de leur capacité; l'un étoit destiné pour l'eau chaude, l'autre pour la tiede, & le troisieme pour la froide. Ces vases étoient tellement disposés, que l'eau pouvoit passer de l'un dans l'autre par le moyen de plusieurs syphons, & se distribuoit par divers tuyaux ou robinets dans les bains voisins, suivant les besoins de ceux qui s'y baignoient.

Le *tepidarium* qui servoit aussi de garderobe, paroissoit d'une structure magnifique dans les thermes de Dioclétien avant la démolition: c'étoit un grand sallon octogone de figure oblongue, dont chaque face formoit un demi-cercle, & dont la voute étoit soutenue par plusieurs rangs de colonnes d'une hauteur extraordinaire.

On a trouvé à Lincoln, sous terre, en 1739, les restes d'un *tepidarium* des Romains, & l'on en peut voir la description dans les *Trans. philosophiques n°.* 461. *sect.* 29. (*D. J.*)

TÉPIS, s. m. (*Comm.*) étoffe de soie & coton qui se fabrique aux Indes orientales. (*D. J.*)

TEPPIA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, dans la campagne de Rome. Elle a sa source près de Rocca de Massimo, & se perd dans le fleuve Sisto; c'est l'ancien Amasène, qui traverse les marais Pomptins, & tomboit dans la mer de Toscane, près du promontoire de Circé. (*D. J.*)

TEPULA-AQUA, (*Géog. anc.*) Pline, *liv. XXXVI. ch. xv.* & Frontin, *lib. de aquaductib.* donnent ce nom a un des aqueducs qui conduisoient l'eau à Rome & dans le Capitole: cette eau venoit du territoire appellé *Lucullanus*, & que quelques-uns croyent être le même que *Tusculum*. L'aqueduc passoit par la voie Latine. Cn. Servilius Cœpio, & L. Cassinus Longinus l'avoient fait faire dans le tems qu'ils étoient censeurs, dans la 629. année de la fondation de Rome, sous le consulat de M. Plautius Hypsœus, & de M. Fulvius Flaccus. (*D. J.*)

TER, LE, (*Géogr. mod.*) en latin *Thicis*, riviere d'Espagne, dans la Catalogne. Elle a sa source près du mont Canige, baigne les murs de Gironne, & va se perdre dans la Méditerranée.

TERAIN, LE, *ou* THEREIN *ou* THARAIN (*Géog. mod.*) en latin vulgaire *Tara*, riviere du Beauvoisis; son nom est formé de la racine *tar* & du latin *amnis*, d'où l'on a fait *ain*, comme dans plusieurs autres noms de rivieres. Elle tire sa source d'un village du côté de Dieppe, & se jette dans l'Oise à Montalaire. (*D. J.*)

TÉRAMO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure, au confluent du Tardino & de la Viciola, entre Ascoli & Civita-di-Pena, à 8 lieues d'Aquila. Cette ville est l'*Interamna* du pays des Prægutiens; Ptolomée, *liv. III. c. j.* écrit *Interamnia*. Elle a présentement un évêché fondé l'an 500, & qui ne releve que du pape. *Long.* 31. 28. *lat.* 42. 37.

Palladino (Jacques) auteur ecclésiastique du quatorzieme siecle, connu sous le nom d'*Ancharano*, & plus encore sous celui de Jacques de *Téramo*, parce qu'il naquit dans cette ville en 1349. Il devint évêque de Monopoli en 1391, archevêque de Tarente en 1400, archevêque de Florence en 1401, évêque & administrateur du duché de Spolete en 1410. Il fut envoyé en Pologne, en qualité de légat du saint siége en 1417, & il y mourut la même année. Le seul de ses ouvrages qui a eu cours, mais un cours incroyable, est une espece de roman de piété, qu'on a traduit dans presque toutes les langues de l'Europe.

M. Dupin a eu tort de dire, que ce roman n'existoit qu'en manuscrit dans les bibliotheques d'Angleterre; il a été mis au jour plusieurs fois, & sous des titres différens. Voici ceux des premieres éditions: 1°. *Jacobi de Ancharano, processus Luciferi contra Ihesum, coram judice Salomone*; c'est une très-vieille édition, *in folio*, sans aucune indication, ni date. 2°. *Reverendi patris domini Jacobi de* Theramo, *consolatio peccatorum nuncupatum, & apud nonnullos Belial vocitatum, id est, processus Luciferi principis dæmoniorum, quorum procurator Belial, contra Ihesum redemptorem, ac salvatorem nostrum, cujus procurator Moyses, de spolio animarum quæ in lymbo erant, cum descendit ad inferna...... coram judice Salomone*; c'est encore une très-ancienne édition, *in-folio*, en assez beaux caracteres, sans aucun nom de ville, & sans aucune date.

On a d'autres éditions du même ouvrage. 1. Une d'Ausbourg, chez Jean Schusler en 1472. *in folio*, 2. Une intitulée: *Lis Christi & Belial, judicialiter coram Salomone judice*, Gondæ, per Gerardum Leen en 1481. *in folio*, en caracteres gothiques. 3. Une sans nom de ville, ni d'imprimeur en 1482. *in folio*. 4. Une en 1484. *in folio*. 5. Une à Ausbourg, chez Jehan Schoënbarger en 1487. *in folio*. 6. Une à Strasbourg en 1488. *in folio*. 7. Une à Vicence en 1506. *in folio*. 8. Une à *Hanoviæ* en 1611. *in* 8°, &c.

Palladino n'avoit que trente-trois ans, lorsqu'il composa cet ouvrage, dont voici un court précis; car j'imagine que peu de personnes en France connoissent ce livre singulier.

L'auteur après avoir dit en deux mots, que la chûte de l'homme avoit obligé J. C. à mourir pour la rédemption du genre humain, suppose que son ame descendit aux enfers immédiatement après sa mort, y entra triomphante, en délivra les ames des bienheureux, enchaina Lucifer, & mit en fuite les démons. Ces démons s'étant rassemblés, élurent Bélial pour leur procureur, & l'envoyerent demander justice à Dieu contre Jesus, comme contre un perturbateur & un usurpateur. Belial obtint de Dieu, Salomon pour juge. Jesus cité devant ce roi, & ne pouvant comparoître en personne, prit Moïse pour son procureur. Moïse comparut, & Belial l'admit, se contentant de lui faire essuyer le reproche du meurtre de l'égyptien.

Moï-

Moïse ayant proposé ses moyens, voulut faire ouir ses témoins; & Salomon leur fit prêter serment sur le livre des Evangiles, de ne rien dire que de véritable: ce qui n'est pas moins plaisant que l'imagination de ces peintres ignorans, qui, dépeignant l'annonciation du Verbe, y mettoient bonnement la Vierge Marie à genoux devant un crucifix.

Excepté le seul Jean-Baptiste, Belial recuse tous les autres témoins; savoir Abraham, à cause de son concubinage public; Isaac, à cause de son parjure; Jacob, à cause de ses fraudes; David, à cause de son meurtre & de son adultere; Virgile, à cause qu'il s'étoit laissé suspendre d'une tour, & exposer à la risée du peuple par une femme; Hippocrate, à cause du meurtre de son neveu; & Aristote, à cause du vol des papiers de Platon.

Belial propose à son tour ses moyens; mais après de longues contestations, selon la forme du barreau, & l'allégation de plusieurs passages tirés de la bible; Belial est condamné par Salomon. Il en appelle à Dieu, qui lui donne pour souverain juge, Joseph le patriarche, devant qui la cause fut encore plaidée vivement. Belial fait proposer par David de mettre l'affaire en arbitrage, & les parties en conviennent. Ces arbitres, qui sont l'empereur Auguste & le prophete Jérémie, pour Belial; Aristote & le prophete Isaïe, pour Moïse, prononcent enfin arrêt, dont les deux parties s'attribuent l'avantage.

Jesus ayant reçu cet arrêt de la main de Moïse, s'en réjouit avec ses disciples, & leur donne ses instructions. Ensuite les ayant quittés pour monter au ciel, Dieu le pere & le S. Esprit, accompagnés de millions d'anges, viennent au-devant de lui, & l'introduisent dans le séjour de la gloire éternelle; bientôt après il envoie le S. Esprit à ses disciples, qui se répandirent par tout l'univers, pour enseigner & endoctriner les différentes nations.

Il n'est pas nécessaire de dire que tout cela est aussi grossierement traité, qu'on voit qu'il est imaginé; c'est le fruit d'un siecle barbare. Les passages de l'Ecriture y sont cités d'une maniere comique, & plus propre à faire rire, qu'à édifier. Belial y turlupine même quelquefois Moïse, comme quand il lui dit en se moquant de lui: *loquere, domine, quia servus tuus audit*, pag. 86; ou comme quand il se contente de réfuter les merveilles de l'histoire du Messie par ce trait ironique: *Amice Moïses, confusus non sum, quia quæ tu dicis verificabuntur, cum Deus fiet homo*, p. 131. Il lui fait aussi quelquefois des difficultés malignes, comme lorsqu'il lui dit, p. 114. *Dic mihi, o Moïses, quare imputatur judæis mors Christi, postquam fuerant excæcati ab ipso Jesu, atque indurati corde*; & p. 116. *hoc non ascendit in cor meum, quod Deus tradiderit in mortem filium suum pro homine servo. Hæc abhorrent leges & natura, & omni audienti est incredibile. Et, quod pejus est, tu Deum esse passibilem asseris*. Quelquefois l'auteur y fait dire des hétérodoxies à Moïse, comme lorsqu'il reconnoît trois Dieux dans ce dernier verset du ps. 66. *benedicat nos Deus, Deus noster, benedicat nos Deus; ecce David nominat tres Deos*, dit-il, en propre termes, *pag.* 131. quelquefois, il lui fait dire, comme s'il avouoit la défaite: *O! Belial, valde me pungis, & subtiliter me arguis*, pag. 184.

De plus, on voit dans cette piece Moïse ne se défendre qu'en se fâchant, & qu'en se répandant en injures; au lieu que Bélial se contente de dire paisiblement ses raisons, & recommande la douceur à Moïse. *Et tunc, ait Moyses ad Belial; o Belial, dic mihi, nequissime. Ait Belial. Moyses, esto sapiens, & dic quod vis & coram judice non loquaris vituperose; quia patienter audiam.*

Ce défaut regne encore plus dans le *procès de satan contre la Vierge, devant Jesus*. La Vierge criaille, pleure, dit des invectives, & veut à peine laisser parler son adverse partie; jusques-là, que son fils est obligé de lui imposer silence, & de lui dire avec quelque sorte de sévérité: *O mater! dimitte ipsum dicere, quia incivile est, nisi eum tota lege perspecta aliquid judicare, vel respondere permiseris*, pag. 30. satan au contraire, fait se modérer, & se défend avec beaucoup de tranquillité.

Si cette piece avoit été composée dans un siecle éclairé, on auroit raison de la regarder comme un artifice criminel de celui qui en seroit l'auteur; mais la barbarie & la grossiereté du tems dans lequel vivoit Palladino, semble le mettre à couvert de ce soupçon. Quelques personnes même pensent qu'il ne composa cet ouvrage, que pour remettre devant les yeux des peuples de ce tems-là, l'Ecriture-sainte & la religion, dont ils n'avoient plus aucune idée, & pour leur en donner au-moins quelque teinture. En ce cas-là, sa malhabileté étoit encore plus grande que le ridicule de ses contemporains,

Qui sottement zélés en leur simplicité,
Jouoient les Saints, la Vierge & Dieu par piété.

Mais je croirois plutôt que l'unique but de Palladino, étoit d'exercer ses talens pour le barreau, sur quelque sujet intéressant & peu commun, & de se singulariser par une semblable entreprise; ensorte que rien ne lui parut plus propre à y réussir, qu'une imagination aussi extraordinaire, que celle d'un procès entre le diable & J. C., ou entre satan & la Vierge Marie.

L'ouvrage dont nous parlons a été traduit, comme je l'ai dit, dans presque toutes les langues de l'Europe. Il y en a une version allemande, imprimée à Strasbourg en 1477. *in-folio*, avec des figures en bois; à Ausbourg en 1479, en 1481 & en 1493. *in-folio*; & de nouveau à Strasbourg en 1508. *in* 4°. Le jurisconsulte Jacques Ayerer a revû cette ancienne traduction, en a changé le langage, & l'a publiée de nouveau à Francfort en 1600. *in folio*. Cette édition a été renouvellée en 1656, *in*-4°. avec plusieurs commentaires.

La plus vieille traduction françoise est intitulée: *Procès fait & démené entre Belial, procureur d'enfer, & Jhesus fils de la Vierge Marie, translaté de latin en commun langage: par vénérable & discrete personne frere Pierre Furget, de l'ordre des Augustins*; elle est imprimée sans indication de ville, ni d'imprimeur, mais probablement à Lyon en 1482. en caracteres gothiques, & avec figures, *in-folio*. La seconde version est intitulée, *la consolation des poures pécheurs, ou le procès de Belial à l'encontre de Jhesus*; cette version a été mise au jour à Lyon par Jean Fabri en 1485. *in*-4°; & réimprimée au même endroit & de la même forme, en 1490 & en 1512. Toutes ces éditions sont remplies de figures en bois, mal faites & fort grotesques.

On a du même livre une version flamande, mise au jour à Harlem en 1484. *in-folio*, & donnée plusieurs fois depuis; savoir, à Anvers en 1512, en 1516, en 1551, en 1558. *in-folio*, & ailleurs.

L'index d'Espagne des livres prohibés, condamne une version espagnole du même livre, & l'index romain en condamne une italienne.

La traduction danoise est de l'an 1589.

Comme l'impression de toutes ces traductions ne s'est faite qu'avec approbation & permission, & que rien n'étoit autrefois plus en usage que leur lecture, il ne faut point douter qu'elles ne fussent encore aujourd'hui fort en vogue, si les lumieres du christianisme n'en avoient fait sentir tout le ridicule. Je ne sai même, s'il n'entre pas beaucoup de politique dans l'interdiction de l'index romain; les auteurs de cet index auroient honte de se trouver encore exposés aux justes reproches qu'ils ont essuyés si long tems, d'autoriser des livres pleins de ridicule; mais un ouvrage beaucoup plus condamnable, & approuvé singulierement en Italie, c'est celui du jésuite françois qui a travesti l'Ecriture-sainte en roman, sous le titre séducteur, d'*histoire du peuple de Dieu, tirée des seuls livres saints*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.) (1)

TE-

(1) L'auteur de cet article, en reprochant aux auteurs de l'index romain d'avoir autorisé pour long-tems des livres pleins de ridicule & encore plus d'avoir approuvé l'ouvrage d'un jesuite françois, qui a travesti l'Ecriture-Sainte en roman sous le titre *d'histoire du peuple de Dieu, tirée des seuls livres Saints*, (ouvrage que nous croyons du Pere Berruyer jesuite), cet auteur, dis-je, fait voir qu'il ignore la solemnelle prohibition qu'a fait le Saint Siege Apostolique de cet ouvrage, dès qu'il lui a été dénoncé & qu'il a été reconnu pour pernicieux. Bien souvent il se passe du tems, avant que la connoissance des mauvais livres parvienne au sacré Tribunal, ce qui est cause du retard de leur condamnation. Mais ils ne sont pas pour cela approuvés ni autorisés par la congregation de l'index & encore moins par le S. Siege Romain. (W)

TERASSON, (*Géog. mod.*) bourg que nos géographes nomment ville de France, dans le haut Périgord, à quatre lieues de Sarlat, ſur la riviere de Vezère. Il y a une abbaye de l'ordre de S. Benoît. *Long.* 18. 56. *latit.* 45. 9. (*D. J.*)

TÉRATOSCOPIE, ſ. f. divination par l'apparition & la vue des monſtres, des prodiges, des ſpectres, des phantomes; ce mot eſt formé de τέρας, *prodige*, & de σκοπέω, *je conſidere*.

Ce fut par la *tératoſcopie* que Brutus, le meurtrier de Céſar, augura qu'il perdroit la bataille de Philippe, lorſque la veille de cette action, un ſpectre lui apparut dans ſa tente. Ce fut auſſi par elle que Julien l'apoſtat étant à Paris ſe laiſſa proclamer auguſte par l'armée des Gaules; le génie de l'empire, qui lui apparut, dit-il, la nuit, ſous la figure d'un jeune homme, l'ayant ſollicité & comme forcé de condeſcendre à la volonté des ſoldats. Il étoit aiſé par ambition, ou par d'autres ſemblables motifs, d'imaginer des prodiges & des apparitions, & de feindre qu'on ſe rendoit à la volonté des dieux, lors même qu'on ne ſuivoit que ſon penchant.

TERBEDH, *ou* TERBADH, ſ. m. (*Mat. médic. des Arabes.*) nom donné par Avicenne au turbith purgatif, dont tous les auteurs de ſon tems font mention, quoiqu'en général d'une maniere fort confuſe.

Le turbith de Sérapium eſt le tripolium des Grecs. Le turbith des autres auteurs, eſt la racine *alypum*; toutes choſes fort différentes entre elles, & plus encore du vrai turbith de nos droguiſtes, décrit par Garcias; cependant, il paroît que le *turbedh* d'Avicenne, eſt véritablement notre turbith; en effet, il dit que le *turbith* étoit une ſubſtance ligneuſe, qu'on apportoit des Indes orientales, & que cette ſubſtance étoit cathartique. Garicas nous aſſure de même qu'Avicenne, que les Indiens en font uſage pour purger les ſéroſités, & qu'ils en corrigent la violence avec du gingembre. (*D. J.*)

TERCEAU, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) *tertia ſeu tertia pars*, eſt une redevance ſeigneuriale qui eſt dûe en quelques lieux au ſeigneur, pour la conceſſion de terres plantées en vignes.

Dans la coutume de Chartres, ou ce droit a lieu; ſuivant l'article 113, il ſe prend ſur les vins à la cuve, ou autre vaiſſeau à vin, & le ſujet doit avertir le ſeigneur, ſon procureur, receveur, ou commis, avant de tirer ſon vin, à peine de ſoixante ſols d'amende.

Ce droit paroît venir de la tierce, *tertia*, ou troiſieme partie des fruits en général, qui ſe payoit anciennement au propriétaire par ſon ſerf, ou colon, qui faiſoit valoir la terre de ſon maître. *Voyez* BOUQUE.

Ce droit de *terceau* revient à ce que l'on appelle *complaire* en Poitou, *quart-pot* en Bourbonnois, *vinage* à Senlis. (*A*)

TERCERE, (*Géog. mod.*) île de la mer du Nord, & la plus conſidérable entre les Açores; elle a environ quinze lieues de tour, trente mille habitans; & eſt toute environnée de rochers qui la rendent preſque imprenable. Cette île eſt abondante en poiſſon, en viande, en fruits, en gros bœufs qui ſont les plus beaux du monde, en racines qu'on nomme *barates* & en blé; mais elle manque d'huile, de ſel, de chaux, & de toutes ſortes de poterie. On conſerve le blé dans des puits creuſés en terre, & ſcellés d'une pierre à leur ouverture.

La capitale de l'île ſe nomme *Angra*, elle a cinq paroiſſes, & eſt le ſiege d'un évêque, ſuffragant de Lisbonne. Son havre fait en forme de croiſſant, eſt le ſeul mouillage qu'il y ait dans l'île; le principal commerce de *Tercere*, eſt en paſtel; les paſſages des flottes de Portugal & d'Eſpagne, qui vont aux Indes, au Bréſil, au Cap-verd, apportent par le commerce du profit aux habitans.

Les Portugais ayant obſervé que lorſqu'un vaiſſeau eſt au méridien des Açores, l'aiguille marine frottée d'aiman, regarde directement le ſeptentrion, ſans aucune variation ni vers l'orient, ni vers l'occident, mais qu'au-delà & au-deçà, elle incline un peu vers l'une ou l'autre partie du monde, cette obſervation leur a fait placer à *Tercere* le premier méridien, au-lieu que les François le poſent dans l'île de Fer, l'une des Canaries. (*D. J.*)

TERCOT, TERCO, *ou* TERCOL, *Voyez* TORCOU.

TÉRÉBENTHINE, ſ. f. (*Hiſt. des drogues exot.*) c'eſt un ſuc réſineux de divers arbres, car quoique ce mot ne convienne qu'à la ſeule réſine qui découle du térébinthe, on l'etend à divers autres ſucs; mais on connoît en particulier, dans les boutiques des droguiſtes curieux, cinq ſortes de *térébenthines*, dont nous allons parler, ſavoir celle de Chio, de Perſe, de Veniſe, de Strasbourg, & la commune.

La *térébenthine* de Chio, s'appelle *terebenthina Chia, vel Cypria*, off. c'eſt un ſuc réſineux liquide, qui découle du térébinthe, blanc, jaunatre, ou de la couleur du verre, tirant un peu ſur le bleu, quelquefois tranſparent, de conſiſtance tantôt plus ferme, tantôt plus molle, flexible & glutineux. Lorſqu'on frotte la *térébenthine* entre les doigts, elle ſe briſe quelquefois en miettes; le plus ſouvent cependant, elle eſt comme le miel ſolide, elle cède & s'attache aux doigts comme lui; ſon odeur eſt forte, mais non déſagréable, ſemblable à celle de la réſine du mèleſe, c'eſt-à-dire à la *térébenthine* de Veniſe, ſur-tout lorſqu'on la manie dans les mains, ou qu'on la jette ſur les charbons; elle eſt modéremment amere au goût & acre: on eſtime beaucoup celle qu'on apporte directement des îles de Chio, & de Cypre; c'eſt de ces îles qu'elle tire ſon nom. Les anciens la connoiſſoient, & en faiſoient uſage.

Cette réſine découle d'un arbre qui vient ſans culture dans l'île de Chio. Il eſt déja décrit: parlons donc du même térébinthe de Languedoc & du Dauphiné; c'eſt le *terebinthus vulgaris*, C. B. P. *terebinthus*, J. B. Cet arbre eſt toujours verd, de la groſſeur d'un poirier ayant une écorce cendrée & gerſée; ſes branches s'étendent au large, & les feuilles y ſont alternativement rangées, conjuguées, roides & fermes, peu différentes de celles du laurier; mais plus obſcures; les fleurs, au commencement de Mai, ſe trouvent ramaſſées par grappes au bout des petites branches; ces fleurs ſont des étamines de couleur pourpre, auxquelles il ne ſuccede aucun fruit; car l'eſpece qui rapporte du fruit, a des fleurs qui n'ont point d'étamines; les fruits viennent auſſi en grappes; ils ſont arrondis, longs de deux ou trois lignes, ayant une coque membraneuſe, rougeâtre ou jaunâtre, un peu acide, ſtyptique, & réſineuſe: cette coque n'a qu'une loge, ſouvent vuide, d'autres fois pleine d'une amande.

Cet arbre eſt chargé vers l'automne de certaines veſſies attachées aux feuilles & aux rameaux, aſſez ſemblables à celles qui naiſſent ſur les feuilles de l'orme, mais de couleur purpurine; quelquefois l'on trouve à l'extrémité des branches des excroiſſances cartilagineuſes, de la figure des cornichons, longues de quatre, cinq, ſix doigts, & davantage, de formes différentes, creuſes & rouſſâtres: ces excroiſſances étant ouvertes, paroiſſent contenir, de même que les veſſies, une petite quantité d'humeur viſqueuſe, couverte d'ordures cendrées & noirâtres, & de petits inſectes aîlés. Tous les auteurs qui ont parlé de cet arbre, ont fait mention de ces excroiſſances, & elles ne ſont autre choſe que des eſpeces de gales produites par des inſectes qui piquent les feuilles, y dépoſent leurs œufs, & leur fourniſſent par-là une matiere propre à les faire éclore, les nourrir enſuite, & les conſerver par une ſage prévoyance de la nature. On ne ramaſſe point de réſine de ces veſſies, ni de ces excroiſſances; mais on la retire du bois: on fait des inciſions aux troncs, & aux branches de cet arbre, après qu'il a pouſſé ſes bourgeons, ainſi qu'aux autres arbres qui ſont réſineux; de ces inciſions il découle une réſine d'abord liquide, qui s'épaiſſit peu-à-peu, & ſe deſſeche.

Celle que répand abondamment le térébinthe de Chio, eſt épaiſſe, d'une couleur blanche tirant ſur le bleuâtre, preſque ſans ſaveur, & ſans odeur, s'attachant fort legerement aux dents, & s'endurciſſant facilement. La récolte de ce ſuc ſe fait en inciſant en-travers, avec une hache, les troncs des gros térébinthes, depuis la fin de Juillet, juſqu'en Octobre; la *térébenthine* qui en coule, tombe ſur des pierres plates, placées ſous ces arbres par les payſans; ils l'amaſſent avec des petits bâtons qu'ils laiſſent égoutter dans des bouteilles: on la vend ſur les lieux trente ou trente-cinq parats l'oque, c'eſt-à-dire, les trois livres & demie & une once. Toute l'île n'en fournit pas plus de trois cens oques. Cette liqueur paſſe pour un grand ſtomachique dans le pays; nous parlerons plus bas de ſes vertus.

Kæmpfer fait particulierement mention de la *térébenthine* de Perſe, très-uſitée parmi les Orientaux; elle

elle n'est pas différente de celle de Cypre: on la recueille des térébinthes qui abondent dans les montagnes, dans les déserts, aux environs de Schamachia en Médie, de Schiras en Perse, dans les territoires de Luristan, & ailleurs. Les habitans retirent beaucoup de liqueur résineuse, qui coule pendant la grande chaleur, du térébinthe auquel on a fait une incision, ou de lui-même, ou des fentes & des nœuds des souches qui se pourrissent. Ils font un peu cuire cette liqueur à un feu lent, & ils la versent avant qu'elle commence à bouillir; étant refroidie, elle a la couleur & la consistance de la poix blanche.

Cette *térébenthine* ne sert chez les Orientaux que de masticatoire. Les femmes qui demeurent au-delà du fleuve Indus, sont si habituées d'en mâcher, qu'elles ont de la peine à s'en passer; elles prétendent que cette résine, en provoquant l'excrétion d'une lymphe surabondante, les délivre des fluxions, qu'elle procure de la blancheur & de la fermeté aux dents, & qu'elle donne à la bouche une haleine agréable: on en trouve par-tout dans les boutiques, & chez les parfumeurs des Turcs, des Perses, & des Arabes, sous le nom turc de *sakkis*, & sous le nom persan de *kondereuun*.

Les habitans du mont Benna en Perse, ne tirent pas la *térébenthine* du tronc de l'arbre par des incisions, mais ils brulent le bois même du *térébinthe* pour en faire la résine, jusqu'à ce qu'elle ait la couleur d'un rouge brun foncé: elle sert aux peintres à cause de la vivacité de sa couleur; car cette résine est dure, friable, & brillante; on en trouve chez les Turcs, dans les boutiques, sous le nom de *sijah Benna*, c'est-à-dire *noir du mont Benna*.

On fait usage de la *térébenthine* persique, comme des autres *térébenthines*, extérieurement & intérieurement: elle est bonne extérieurement pour amollir, résoudre, purifier les ulcères, & réunir les levres des plaies récentes: on la compte au nombre des remedes balsamiques & vulnéraires internes: on la prescrit dans les exulcérations des visceres, dans la toux invétérée, dans le commencement de la phthisie, & le crachement purulent; elle donne aux urines l'odeur de violette, & est avantageuse dans leur suppression, quand cette suppression procede d'une sérosité âcre, épaisse, & gluante, sans inflammation.

La *térébenthine* de Chio, passe pour être douée des mêmes vertus: on l'emploie dans la thériaque d'Andromaque, le mithridate de Damocrates, & les trochisques de Cyphi. On pourroit préparer avec cette *térébentihne*, ainsi qu'avec la persique, une huile, & une colophone; mais on trouve rarement ces deux résines dans nos boutiques, où on ne connoit guere que la *térébenthine* desméleses, qui d'ailleurs fournit plus d'esprit que la résine des térébinthes.

La *térébenthine* de Venise, ou des méleses, *terebentina veneta*, *laricea*, off. est une substance résineuse, liquide, limpide, gluante, tenace, plus grossiere que l'huile, plus coulante que le miel; elle découle également & entierement du doigt que l'on y a trempé, est un peu transparente comme du verre, de couleur jaunâtre, d'une odeur résineuse, pénétrante, agréable, & cependant un peu dégoutante; d'un goût fin, âcre, un peu amer, qui surpasse par son âcreté & sa chaleur, la résine du térébinthe. On estime celle qui est récente, pellucide, blanche, liquide, qui n'est pas salie par des ordures, & dont les gouttes s'attachent à l'ongle, sans couleur. On l'appelle *térébenthine de Venise*, parce qu'autrefois on l'apportoit de ce lieu; mais présentement on l'apporte du Dauphiné & de la Savoie; cette espece de résine étoit connue des anciens Grecs, & dès le tems de Galien, à ce qu'il rapporte.

Le mélese, dont nous avons donné la description en son lieu, produit cette *térébenthine*; elle en découle d'elle-même, ou par une incision faite à l'arbre au printems & en automne, comme une eau limpide, & de la consistance de l'huile; mais bientôt après elle jaunit un peu, & elle s'épaissit avec le tems.

Il paroît par l'analyse chimique, que la *térébenthine* de mélese est composée d'une huile subtile, tellement unie avec un sel acide, que les deux ensemble font un composé résineux; qu'elle ne contient que très-peu ou point de terre, & une très-petite portion de sel alkali fixe, que l'on apperçoit à peine. En effet, si l'on fait digérer de l'esprit de *térébenthine* avec l'acide vitriolique, quelques jours après ils se changent en une résine semblable à la *térébenthine*, qui s'épaissit de plus en plus en continuant cette digestion, & elle se change enfin en un bitume noir.

Il faut observer que la *térébenthine* prise non-seulement par la bouche & en lavement, mais encore appliquée extérieurement est assez célebre; c'est pourquoi il n'y a presque aucun liniment, aucun emplâtre, ou onguent pour les plaies & les ulceres, où la *térébenthine* de Venise n'entre. Les chirurgiens en préparent un onguent digestif, très-usité & très-recommandé dans les plaies; ils mêlent avec la *térébenthine* une suffisante quantité de jaunes d'œuf & de l'huile rosat, ou quelqu'autre liqueur convenable.

Dans la dyssenterie, les exulcérations des intestins, la néphrétique, la suppression de l'urine; on donne utilement des lavemens avec la *térébenthine*. Il faut cependant l'employer avec prudence, & dans les cas où l'on n'a pas lieu de craindre l'inflammation des visceres: Elle est encore d'usage dans la gonorrhée, & les fleurs blanches. La résine du térébinthe, la *térébenthine* de Venise, & celle de Cypre, ont les mêmes propriétés. On préfere cependant la *térébenthine* du mélese à toutes les autres pour l'usage intérieur. On prépare avec cette *térébenthine* un esprit & un huile de *térébenthine*, ainsi que de la colophone; enfin la *térébenthine* du mélese entre dans presque tous les onguens, & les emplâtres des pharmacopées.

La *térébenthine* de Strasbourg, ou plutôt la *térébenthine* de sapins, est nommée dans les auteurs résine liquide des sapins; *terebenthina*, *abietina*, *terebenthina argentoratensis*, c'est une substance résineuse, liquide lorsqu'elle est récente, plus transparente que celle du mélese, moins visqueuse & moins tenace: son odeur est plus agréable & plus amere, & ressemble en quelque façon à celle de l'écorce de citron, dont elle a presque le goût: elle jaunit & s'épaissit avec le tems. On l'appelle *térébenthine de Strasbourg*, parce qu'on l'apporte de cette ville à Paris.

Cette liqueur résineuse découle du sapin nommé *abies taxi folio, fructu sursum spectante*, I. R. H. 585. *abies conis sursum spectantibus, sive mas*, C. B. P. 505. Cet arbre est grand, & surpasse le pin par sa hauteur. Son tronc est droit, nud par le bas, couvert d'une écorce blanchâtre & cassante. Ses branches croissent tout-autour du tronc, quelquefois au nombre de quatre, de cinq, de six, & même davantage; elles sont ainsi arrangées de distance en distance jusqu'au sommet. Ces branches donnent des rameaux disposés le plus souvent en forme de croix, sur lesquels naissent de tous côtés de petites feuilles mousses, d'un verd foncé en-dessus, un peu blanchâtres en-dessous, & traversées par une côte verte.

Ses fleurs sont des chatons composés de plusieurs sommets d'étamines, qui se partagent en deux loges, s'ouvrent transversalement, & répandent une poussiere très-fine, le plus souvent de la figure d'un croissant; comme on l'observe au microscope. Ces fleurs sont stériles. Les fruits naissent dans d'autres endroits du même arbre: ce sont des cones oblongs presque ovoïdes, plus courts & plus gros que ceux de la pesse ou picea: ils sont composés d'écailles larges à leur partie supérieure, attachées à un axe commun, sous lesquelles se trouvent deux semences garnies d'un feuillet membraneux, blanchâtres, remplies d'une humeur grasse & âcre. Ces cônes sont verds au commencement de l'automne, & donnent beaucoup de résine; & vers le commencement de l'hiver ils parviennent à leur maturité. Cet arbre est très commun en Allemagne; & dans les pays du nord.

On tire la résine ou l'huile de sapin, non-seulement de la tige & des branches, mais encore de quelques tubercules qui sont placés entre l'écorce. Celle qui découle de la tige par l'incision que l'on y fait est moins odorante & moins précieuse: lorsqu'elle est seche, elle ressemble un peu à l'encens par sa couleur & son odeur; c'est pourquoi quelques-uns la lui substituent; mais la résine qui découle des tubercules auxquels on a fait une incision, est fort estimée; on l'appelle spécialement *larme de sapin*, *huile de sapin*, & communement *bigion*. Voici la maniere de tirer cette résine.

Les bergers, pour ne pas être oisifs pendant le jour, vont dans les forêts des sapins, portant à la main une corne de vache creuse. Lorsqu'ils rencontrent de jeunes sapins revêtus d'une écorce luisante, & remplis de tubercules, car les vieux sapins ridés n'ont point de tubercules, ils conjecturent aussitôt qu'il y a de l'huile sous ces tubercules; ils les pressent avec le bord de leur corne, & en font couler toute l'huile. Ils ne peuvent pas cependant par cette ma-

manœuvre recueillir plus de trois ou quatre onces de cette huile en un jour; car chaque tubercule n'en contient que quelques gouttes: c'est ce qui rend cette résine rare & chere. Mais on tire une bonne quantité de *térébenthine* de la tige des sapins & des picea par des incisions qu'on leur fait au mois de Mai.

Les paysans commencent le plus haut qu'il peuvent atteindre avec leurs coignées à enlever l'écorce de l'arbre, de la largeur de trois doigts depuis le haut, sans cependant descendre plus bas qu'à deux piés de terre: ils laissent à côté environ une palme d'écorce, à laquelle ils ne touchent point; & ils recommencent ensuite la même opération, jusqu'à ce qu'ils aient ainsi enlevé toute l'écorce de distance en distance, depuis le haut jusqu'en-bas. La résine qui coule aussitôt est liquide, & elle s'appelle *térébenthine de Strasbourg*; cette *térébenthine* s'épaissit avec le tems; & deux ou trois ans après les plaies faites aux arbres, sont remplies d'une résine plus grossiere; alors ils se servent de couteaux à deux tranchans, recourbés, attachés à des perches pour enlever cette seconde résine, qu'ils conservent pour en faire de la poix. La pure *térébenthine* de Strasbourg a les mêmes principes que celle de Venise, & elle a presque les mêmes vertus.

La *térébenthine* commune, la grosse *térébenthine*, *resina pinea*, est une substance résineuse, visqueuse, tenace, plus grossiere & plus pesante que celle du sapin ou du mélese. Elle est blanchâtre, presque de la consistance de l'huile un peu condensée par le froid, d'une odeur résineuse, désagréable, d'un goût âcre, un peu amer, & qui cause des nausées.

Cette résine découle d'elle-même, ou par l'incision, de différentes especes de pin; mais on la tire surtout dans la Provence près de Marseille & de Toulon, & dans la Guyenne près de Bordeaux, du pin appellé *pinus sylvestris, vulgaris genevensis*, par J. B. 1. 253, & *pinus sylvestris*, par C. B. P. 491. Cet arbre n'est pas différent du pin ordinaire. Il est seulement moins élevé, ses feuilles sont plus courtes, & ses fruits plus petits.

Il découle deux sortes de résine de ces arbres, l'une nommée *résine de cones*, parce qu'elle en suinte naturellement; l'autre qui est tirée par l'incision que l'on fait à l'arbre, est appellée *résine de pin*. Lorsque cet arbre est plein de résine, il est nommé torche, *tæda* en latin. La trop grande abondance de résine, est une maladie propre & particuliere au pin sauvage. Elle consiste en ce que non-seulement la substance interne, mais encore la partie externe du tronc, abonde tellement en suc résineux, que cet arbre est comme suffoqué par la trop grande quantité de suc nourricier. On en coupe alors, sur-tout près de la racine, des lattes grasses, & propres pour allumer le feu, & pour éclairer. La pesse & le mélese deviennent aussi torches, mais très-rarement. Dans la Provence non-seulement on recueille cette résine tous les ans; mais on tire encore de l'arbre des sucs résineux, dont on fait ensuite diverses sortes de poix. *Voyez* Poix.

Les médecins emploient rarement la *térébenthine* commune tirée du pin sauvage & du picæa, quoiqu'elle ait les mêmes qualités que celle de Strasbourg; mais plusieurs ouvriers en font usage. (*Le Chevalier* DE *Jaucourt*.)

Térébenthine, *huile de*, (*Chimie*.) l'inflammation des huiles par les acides paroît d'abord avoir été découverte par Glauber, qui en a parlé assez au long dans plusieurs de ses ouvrages; Becher l'a aussi connue; mais il y a près de quatre-vingt-dix ans que Borrichius proposa dans les journaux de Copenhague, *ann.* 1671. d'enflammer *l'huile de térébenthine* par l'esprit de nitre, suivant un procédé qu'il donnoit. Son problème chimique a pendant long-tems exercé le génie & l'adresse des plus grands artistes. A l'envi les uns des autres, ils ont fait plusieurs tentatives sur cette inflammation; ils ont d'abord été peu heureux; il y en a même qui ont eu si peu de succès, qu'ils ont regardé ce phénomene comme un problème très-difficile à résoudre, parce que l'auteur n'a pas assez détaillé des circonstances, qu'il a peut-être ignorées lui-même. D'autres moins modérés ont traité cette expérience de paradoxe.

Le mauvais succès sur *l'huile de térébenthine*, loin de décourager plusieurs autres artistes, les a au contraire conduits à tenter le mélange de l'acide nitreux avec d'autres huiles essentielles; ils ont non-seulement réussi à enflammer les huiles essentielles pesantes, mais encore quelques huiles empyreumatiques, telles que celles de Gayac.

Dippelius, Hoffman & M. Géoffroi sont parvenus à enflammer *l'huile de térébenthine*, & un nombre d'huiles essentielles légeres par l'acide nitreux, mais avec le concours de quelques portions d'acide vitriolique concentré. Enfin M. Rouelle a trouvé le secret du procédé de Borrichius, consistant à enflammer l'*huile de térébenthine* par l'acide nitreux seul, & c'est une chose assez curieuse; voici l'essentiel du procédé de Borrichius.

Il emploie quatre onces d'*huile de térébenthine* & six onces d'eau-forte, ou d'acide nitreux. Il demande que *l'huile de térébenthine* soit nouvellement distillée, que l'eau-forte soit bonne, récente, & que le vaisseau soit ample; il les méle ensemble & les agite; il couvre le vaisseau, & au bout d'une demi-heure, il le découvre; alors les matieres produisent ensemble une effervescence des plus violentes, accompagnée d'une fumée très-épaisse, & elles s'enflamment en surmontant le vaisseau & se répandant.

Ce n'est pas de la force de l'esprit de nitre que dépend absolument le succès de l'expérience de Borrichius; il faut cependant que l'esprit de nitre soit au-moins assez fort pour agir sur l'huile aussi-tôt qu'il lui est mêlé; plus foible il ne feroit aucun effet, mais plus il sera fort & concentré, plus le succès de l'opération sera assuré. A l'égard de *l'huile de térébenthine*, il n'y a aucun choix à en faire; ancienne ou nouvelle, elle est également bonne.

Il faut verser peu d'acide nitreux à la fois sur le champignon: s'il arrive qu'il ne s'enflamme pas, on attend que le charbon paroisse davantage & soit plus considérable; alors on verse de nouvel acide, & avec un peu d'usage, il est rare qu'on ne réussisse pas.

Les vaisseaux doivent être larges d'ouverture, afin que le mélange présente une plus grande surface à l'air, qui aide beaucoup au succès de cette expérience.

On doit employer parties égales d'acide & d'*huile de térébenthine*; mais quand on mettroit plus d'acide, on ne nuiroit aucunement à l'inflammation. L'on observera seulement que le succès de l'opération est plus assuré, quand on emploie des doses un peu considérables.

M. Rouelle ayant trouvé cette clé, a réussi dans les mêmes expériences sur d'autres huiles essentielles; savoir celles de cédra, de genievre & de lavande; cette derniere demande seulement un acide un peu plus fort.

Mais l'huile de girofle, quoique de même espece que les deux autres, a offert une singularité remarquable, & qui fait une exception à la regle que nous avons donnée, de prendre toujours par préférence l'acide le plus fort, pour assurer le succès de l'opération: mêlée avec de l'esprit de nitre trop fort, l'effervescence est si vive, qu'il se fait une espece d'explosion, & que l'huile est jettée hors du vaisseau. M. Rouelle n'a pu réussir à l'enflammer, qu'en employant le plus foible & le moins concentré des trois esprits de nitre dont il s'est servi dans ses expériences.

Quant aux huiles par expression, les unes comme les huiles de lin, de noix, d'œillet & de chenevis, s'enflamment comme les huiles essentielles, par l'acide nitreux seul, pourvu qu'on le mêle avec elles en plus grande proportion, & qu'il soit récent, & très-concentré. D'autres huiles par expression, telles que celles d'olive, d'amande douce, de fêne & de navette, ne s'enflamment point par l'acide nitreux seul, quelque concentré qu'il puisse être, & en quelque dose qu'on le mêle avec elle; il faut pour qu'elles s'enflamment, ajouter l'acide vitriolique à celui du nitre. Ainsi par le moyen de l'acide nitreux, & de l'acide vitriolique, on peut enflammer presque toutes les huiles.

Un artiste pourroit imaginer des vaisseaux & des especes de grenades qui puissent contenir ces feux liquides, comme disoit Glauber, & les mettre en usage dans les opérations militaires. Mais quand on viendroit à bout de disposer à son gré d'un élément aussi terrible que le feu, quel avantage en résulteroit-il? Pourroit-il demeurer secret? Les hommes n'ont trouvé malheureusement que trop de moyens de se détruire. *Mémoires de l'acad des Sciences*, *année* 1747. (*D. J.*)

TÉRÉBINTHE, s. m. *terebinthus*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales: elle est compo-

poſée de pluſieurs étamines garnies de ſommets; les embryons naiſſent ſur des individus qui ne donnent point de fleurs, & deviennent dans la ſuite une coque qui n'a qu'une ou deux capſules, & qui renferme une ſemence oblongue. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles naiſſent par paires le long d'une côte terminée par une ſeule feuille. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Je crois qu'entre les ſept eſpeces de *térébinthe* que compte Tournefort, il faut nous arrêter à la deſcription de celui de Chio, dont on tire la meilleure térébenthine de la Grece moderne. *Voyez* TÉRÉBENTHINE.

Ces arbres réſineux naiſſent dans cette île, ſans culture, ſur les bords des vignes & le long des grands chemins; leur tronc eſt auſſi haut que celui du lentiſque, auſſi branchu, touffu & couvert d'une écorce gerſée, griſâtre, mêlée de brun. Ses feuilles naiſſent ſur une côte, longue d'environ quatre pouces, rougeâtre, arrondie ſur le dos, ſillonnée de l'autre côté, & terminée par une feuille; au lieu que les autres ſont diſpoſées par paires: toutes ces feuilles ont un pouce & demi ou deux pouces de long, ſur un pouce de largeur vers le milieu, pointues par les deux bouts, relevées ſur le dos d'un filet conſidérable, ſubdiviſé en menus vaiſſeaux juſque ſur les bords; elles ſont fermes, d'un vert luiſant un peu foncé, & d'un goût aromatique mêlé de ſtipticité. Il en eſt du *térébinthe* comme du lentiſque, c'eſt-à-dire que les piés qui fleuriſſent ne portent point de fruit, & que ceux qui portent des fruits, ordinairement ne fleuriſſent pas. Les fleurs naiſſent à l'extrémité des branches ſur la fin d'Avril, avant que les feuilles paroiſſent.

Ces fleurs ſont entaſſées en grappes branchues, & longues d'environ quatre pouces; chaque fleur eſt à cinq étamines qui n'ont pas une ligne de long, chargées de ſommets cannelés, vert-jaunâtres ou rougeâtres, pleins d'une pouſſiere de même couleur; toutes les fleurs ſont diſpoſées par bouquets ſur leurs grappes; & chaque bouquet eſt accompagné de quelque petite feuille velue, blanchâtre, pointue, longue de trois ou quatre lignes.

Les fruits naiſſent ſur des piés différens, rarement ſur le même que les feuilles: ils commencent par des embryons entaſſés auſſi en grappes, de trois ou quatre pouces de longueur, & s'élevent du centre d'un calice à cinq feuilles verdâtres, pointues, qui à peine ont une ligne de long: chaque embryon eſt luiſant, liſſe, vert, ovale, pointu, terminé par trois crêtes couleur d'écarlate; il devient enſuite une coque aſſez ferme, longue de trois ou quatre lignes, ovale, couverte d'une peau orangée ou purpurine, un peu charnue, ſtiptique, aigrelette, réſineuſe; la coque renferme un noyau blanc, enveloppé d'une peau rouſsâtre. Le bois du *térébinthe* eſt blanc.

Comme cet arbre étoit commun dans la Judée, qu'il donne beaucoup d'ombre, & qu'il étend ſes branches fort au loin, l'Ecriture l'emploie dans ſes riches comparaiſons. Ainſi dans l'*Eccleſ. xxiv.* 22. la Sageſſe éternelle, à cauſe de ſa protection également grande & puiſſante, ſe compare à un *térébinthe*. De même, *Iſaïe vj.* 13. voulant peindre la corruption générale de la nation juive, compare ce peuple à un *térébinthe* dont les branches mortes s'étendent de toutes parts. C'eſt ſous un *térébinthe*, qui étoit derriere Sichem, que Jacob enfouit les ſtatues des faux dieux, que ſes gens avoient apportées de la Méſopotamie, afin qu'elles ne devinſſent pas par la ſuite une occaſion de ſcandale, *Geneſ. xxxv.* 4. Enfin rien n'eſt ſi fameux dans l'hiſtoire eccléſiaſtique, que le *térébinthe* ſous lequel l'on a imaginé qu'Abraham reçut les trois anges; auſſi n'a-t-on pas manqué de débiter bien de fables contradictoires ſur la poſition & la durée de ce prétendu *térébinthe*. Joſephe la place à dix ſtades d'Hébron, Sozomène à quinze ſtades, & S. Jerôme à deux milles. Euſebe aſſure qu'on le voyoit encore de ſon tems, & qu'on lui portoit une ſinguliere vénération. Les *térébinthes* ſubſiſtent-ils un ſi grand nombre de ſiecles, je le demande aux Botaniſtes? Mais de plus, l'arbre ſous lequel Abraham reçut les hôtes céleſtes, étoit-ce bien un *térébinthe*? La preuve en ſeroit d'autant plus difficile, que l'Ecriture ne nomme point cet arbre: elle dit ſeulement qu'Abraham pria les anges de ſe repoſer ſous l'arbre: *requieſcite ſub arbore. Geneſ. xviij.* 4. (*D. J.*)

TÉRÉBINTHE, *therebinthus*, petit arbre qui ſe trouve dans les pays méridionaux de l'Europe, dans l'Afrique ſeptentrionale & dans les Indes. On peut avec quelques ſoins, lui former une tige droite, & lui faire prendre 15 ou 20 piés de hauteur. Son écorce eſt rouſſe ſur les jeunes branches, & cendrée ſur le vieux bois. Ses racines ſont fortes & profondes. Sa feuille eſt compoſée de pluſieurs ſollioles de médiocre grandeur, au nombre de cinq, de ſept ou neuf, & quelquefois juſqu'à treize, qui ſont attachées par couples ſur un filet commun, terminé par une ſeule ſolliole: elles ſont d'un verd brillant & foncé en-deſſus, mais blanchâtre & mat en-deſſous. Cet arbre donne au mois de Mai de groſſes grappes de fleurs mouſſeuſes & rougeâtres, qui ſortent du bout des branches en même tems que les feuilles commencent à paroître. Les fruits qui ſuccedent ſont des coques réſineuſes & oblongues, de la groſſeur d'un pois: elles ſont rougeâtres au commencement, puis elles deviennent d'un bleu-verdâtre dans le tems de leur maturité, qui arrive vers le commencement d'Octobre: chaque coque renferme un petite amande qui a la goût & la couleur de la piſtache. Toutes les parties de cet arbre ont en tout tems une odeur de *térébenthine*.

Les anciens auteurs d'agriculture diſent que le *térébinthe* ſe plait ſur les montagnes; cependant en Provence, on ne voit pas beaucoup de ces arbres ſur les lieux élevés: c'eſt particulierement dans les côteaux, à l'expoſition du midi, qu'on cultive le piſtachier, & ſeulement juſqu'au tiers ou aux trois quarts de la pente des montagnes; mais il paroît qu'on peut élever cet arbre avantageuſement par-tout où la vigne réuſſit dans les pays chauds. On prétend même qu'il n'y a point de ſi mauvais terrein où cet arbre ne puiſſe croître, & qu'il vient entre les pierres & ſur les rochers comme le pin. Mais cette facilité ne doit s'entendre que pour les provinces méridionales du royaume. A l'égard de la partie ſeptentrionale, on ne peut guere y expoſer cet arbre en plein champ ſans riſquer de le voir périr dans les hivers longs & rigoureux. Tout ce qu'on peut haſarder de plus, c'eſt de le mettre contre des murs bien expoſés; encore ne faut-il en venir là que quand il eſt âgé de quatre ou cinq ans.

Le *térébinthe* ſe multiplie de ſemence, de branches couchées & par la greffe. On ne ſe ſert de ce dernier moyen que pour perfectionner les piſtaches & les avoir plus groſſes. Les branches couchées ſont une mauvaiſe reſſource, parce qu'elles manquent ſouvent, & que celles qui réuſſiſſent ne ſont ſuffiſamment enracinées qu'au bout de deux ou trois ans. La graine eſt donc l'expédient le plus avantageux pour la multiplication de cet arbre. Mais pour le climat de Paris, il vaut mieux la ſemer dans des terrines qu'en pleine terre; on s'y prendra de bonne heure au printems. Il eſt bon de faire tremper les graines pendant deux jours; ſi elles ſont fraîches elles leveront ſûrement. Il ſera à-propos de ſerrer les terrines pendant l'hiver, en ſorte qu'elles ſoient ſeulement garanties des fortes gelées. Les jeunes plants pourront reſter dans les terrines pendant deux ans; mais au printems de la troiſieme année, il faudra les mettre chacun dans un pot, & au bout de quatre ou cinq ans on pourra les placer à demeure, parce qu'ils auront alors communément ſix à ſept piés de hauteur. En s'y prenant de cette façon, le ſuccès eſt aſſuré; mais lorſque le *térébinthe* eſt plus âgé, ou qu'il a été tranſporté de loin, ſans avoir eu la précaution de lui conſerver au pié une motte de terre, il reprend très-difficilement. Il ſouffre aſſez bien la taille, & il n'y faut d'autre attention que de ne retrancher les branches qu'avec ménagement & à meſure que la tige ſe fortifie, ſans quoi on la rend effilée, & on retarde ſon accroiſſement. Cet arbre eſt de longue durée, & il ſe ſoutient encore plus long-tems lorſqu'on le met en eſpalier, où il fait une bonne garniture ſans exiger aucune culture. Son bois eſt blanc, fort dur & aſſez ſouple; cependant on n'en fait nul uſage pour les arts.

On peut, comme on l'a dejà dit, greffer le *térébinthe*, ſoit pour ſe procurer les eſpeces de cet arbre qui ſont rares, ſoit pour donner au fruit plus de perfection. On peut ſe ſervir pour cela de toutes les façons de greffer qui ſont connues. Cependant la greffe en fente lui réuſſit difficilement; celles en écuſſon & en flûtes ont plus de ſuccès. Le mois de Juillet eſt le tems le plus convenable pour cette opération, & les meilleurs ſujets ſont ceux qui n'ont que deux ou trois ans.

La culture de *térébinthe* a pour objet dans les pays chauds, d'en tirer un suc résineux que l'on nomme *térébinthe*; mais le climat de la Provence n'est pas assez chaud pour en donner. Garidel assure en avoir fait l'essai sans succès. Celle qui vient de Chio est la plus rare, la plus estimée & la meilleure. Cette sorte de résine est vulnéraire & balsamique; la médecine en fait usage dans plusieurs cas: mais comme on est dans l'usage de donner le nom de *térébinthe* à plusieurs autres sucs résineux que l'on tire de différens genres d'arbres. *Voyez le mot* TÉRÉBENTHINE.

On connoît plusieurs especes de *térébinthes*.

1°. *térébinthe sauvage*. C'est à cette espece que l'on doit particulierement attribuer le détail ci-dessus. On le nomme *petelin* en Provence, où il vient communément dans les haies, & dans les terreins pierreux & stériles. C'est le meilleur sujet dont on puisse se servir pour greffer les autres especes. La feuille de cet arbre est plus grande, plus arrondie & plus belle que celle du pistachier. Son fruit n'a d'autre usage en Provence que de servir d'appât pour prendre des grives qui en sont fort friandes. Les chasseurs, lors du passage de ces oiseaux, imitent le cri que fait la rouge-gorge quand elle apperçoit le faucon; la grive reste immobile sur la branche & se laisse approcher de très-près; mais ce fruit peut être une nourriture dangereuse à l'homme: on a vu en Provence des personnes mourir assez promptement pour en avoir mangé un peu abondament. Il est de très-longue durée, parce qu'il repousse toujours de sa souche, qui devient très-grosse dans les montagnes de la Provence: ce qui fait qu'on y voit rarement des *térébinthes* qui aient le port d'un arbre.

2°. *Le térébinthe à gros fruit*. Cet arbre se trouve dans les bois des environs de Montpellier. Il devient plus grand que le précédent; ses fruits sont plus gros & ronds, ils ont le même goût que les pistaches; & ses feuilles sont arrondies & assez ressemblantes à celles du pistachier, si ce n'est qu'elles sont composées d'un plus grand nombre de follioles.

3. *Le térébinthe à petit fruit bleu*. Cet arbre est une variété du précédent, dont il differe en ce qu'il est plus petit dans toutes ses parties; mais son fruit est également bon. Le menu peuple le mange avec du pain dans la Syrie, d'où cet arbre est originaire, ainsi que de quelques contrées plus orientales.

4. *Le térébinthe de Cappadoce*. Les branches de cet arbre sont tortues, noueuses & cassantes; ses feuilles sont d'un verd plus brun que dans toutes les autres especes. Ses fleurs viennent en grappe très-serrées; elles sont d'un verd jaunâtre, mêlé de purpurin.

5. *Le pistachier*. Cet arbre est originaire des grandes Indes. C'est la plus belle espece de *térébinthe* & la plus utile. Il s'éleve à la hauteur d'un pommier en Provence, où on cultive quelques plans dans les jardins; mais il n'y réussit que sur les bords de la mer, & jusqu'à la hauteur d'Aix; passé cela le climat n'est plus assez chaud. Il porte son bois droit, & il fait peu de branchage. Sa feuille n'est composée que de trois ou cinq follioles qui sont plus larges & plus rondes que celles du *térébinthe* commun, mais qui se recourbent en différens sens: elles sont d'un verd blanchâtre & de la même teinte en-dessus qu'en-dessous. Ses fleurs sont disposées en grappes, plus longues, plus rassemblées & plus apparentes que celle du *térébinthe*. On multiplie aisément le pistachier en semant les pistaches que vendent les épiciers, pourvu qu'elles ne soient pas surannées. Mais si l'on veut avoir de plus beaux & de meilleurs fruits, il faut le greffer sur le *térébinthe* sauvage, où on a remarqué que la greffe réussit plus sûrement que sur sa propre espece, & que les pistachiers greffés étoient de plus longue durée que les autres. Les pistaches sultanes sont les plus grasses & les plus estimées. Quoique ce fruit soit agréable au goût, qu'il excite l'appétit, & qu'il soit très-stomachique il n'est cependant guere d'usage de le manger crud & isolé; mais on tire différens services pour la table, & on en fait des dragées, des conserves, *&c.* La Médecine en tire aussi quelques secours.

6. *Le pistachier à trois feuilles*. Cet arbre vient de Sicile. Ses feuilles ne sont composées que de trois folioles, & elles sont d'un verd brun. Les pistaches qu'il rapporte sont d'aussi bon goût que celles du pistachier ordinaire.

Il est nécessaire d'observer que dans chacune des especes de *térébinthe* & de pistachier que l'on vient de détailler, il se trouve encore une différence individuelle, en ce que chaque sorte a des invidus mâles & des individus femelles, & que ceux-ci ne sont d'aucun rapport & demeurent constamment dans la stérilité, s'ils ne sont secondés par un individu mâle; d'où il résulte que si l'on veut avoir des fruits, il faut que les deux especes mâles & femelles soient plantées près l'une de l'autre, c'est-à-dire à une distance peu éloignée, comme à dix, douze ou quinze piés. Cependant les Siciliens ont un moyen de suppléer au défaut de proximité, en prenant sur un arbre mâle une branche garnie de plusieurs grappes de fleurs épanouies, qu'ils attachent à l'arbre femelle; mais cette pratique n'est point en usage en Provence. Il est bon d'observer encore que la fécondité peut se faire entre un individu mâle & un individu femelle d'especes différentes; par exemple un *térébinthe* mâle peut servir à féconder un pistachier femelle. *Article de M. d'Aubenton le subdélégué*.

TÉRÉBINTHE, (*Critiq. sacr.*) comme cet arbre résineux étoit fort commun dans la Judée, qu'il fait beaucoup d'ombre & étend ses branches au loin, la sagesse dont la force & l'efficacité se répand de toutes parts, se compare à un *térébinthe*, Eccl. *xxjv.* 22. D'un autre côté, Isaïe, *vj.* 13. compare le peuple juif à un *térébinthe* mort, dont les branches seches couvrent un grand espace de terrein. On prétendoit par tradition (car la Gén. *xviij.* 4. ne nomme pas l'arbre) que ce fut sous un *térébinthe* qu'Abraham reçut les trois anges; & Eusebe rapporte que ce prétendu *térébinthe* étoit encore de son tems en grande vénération. La crédulité religieusement stupide peut tout adopter. (*D. J.*)

TÉRÉBRATION, s. f. (*Botan.*) art de tirer le suc des arbres en les perçant. Il y a dans les plantes des sucs aqueux, vineux, oléagineux, gommeux, résineux, bitumineux; il y en a de toutes sortes de couleurs & de qualités. Ces sucs sortent quelquefois d'eux-mêmes & se coagulent en gomme. Quelquefois ils sortent par incision de leur écorce, comme sont les sucs de la scamonée, du pavot, *&c.* qu'on fait ensuite dessécher au soleil. On tire des sucs par contusion, par expression ou par la distillation.

Mais il y a une nouvelle maniere de tirer des sucs, particulierement les sucs des arbres. Elle se fait par la *térébration*; c'est-à-dire en perçant le tronc d'un arbre avec une tariere, lorsque la seve vers le commencement du printems commence à monter. Cette maniere a été inconnue aux anciens, du-moins on ne sache pas qu'aucun en ait fait mention; nous tenons cette invention des Anglois. L'immortel Bacon, chancelier d'Angleterre, parle de cette *térébration*; mais il ne la propose que comme un remede pour faire mieux fructifier les arbres: c'est pour cela qu'il la compare à la saignée. On a bien enchéri sur les premieres vues de Bacon. Les Anglois ont mis la *térébration* en regle & l'ont réduite en méthode. Ensuite ils ont trouvé que ces sucs tirés par cette *térébration* méthodique pouvoit avoir de grandes utilités.

Voici l'ordre qu'il y faut garder, selon le docteur Tonge: Il y a, dit-il, différentes manieres de tirer le suc d'un arbre. Pour en avoir beaucoup, il ne suffit pas d'entamer l'arbre légerement avec un couteau. Il faut percer le tronc du côté du midi, passer au-delà de la moëlle, & ne s'arrêter qu'à un pouce près de l'écorce, qui est du côté du septentrion. On doit conduire la tariere de telle sorte que le trou monte toujours, afin de donner lieu à l'écoulement de la seve.

Il est bon d'observer que le trou doit être fait proche de la terre; premierement pour ne point gâter le tronc de l'arbre; secondement, afin qu'il ne soit pas besoin d'un long tuyau pour conduire la seve dans le vaisseau qui la doit recevoir.

Une racine coupée par l'extrémité rend plus de suc qu'une branche, parce qu'il en monte au-dessus de la racine plus qu'au-dessus de la branche; aussi l'écoulement doit être plus abondant. Il est probable que plus les arbres approchent de leur perfection, plus il en distille de seve.

Il y a aussi plus de sels dans la racine que dans l'écorce; plus dans les végétaux durant le printems que durant l'automne; parce que durant les mois d'été les sucs salins s'évaporent en partie, & en partie mûrissent par l'action & le mélange de la lumiere.

C'est une observation de Théophraste, que quand les plantes & les arbres poussent, c'est alors qu'ils ont le plus de seve; mais lorsqu'ils cessent de germer

mer & de produire, alors leur ſeve & le plus de force, & caractériſe mieux la nature de la plante; & qu'à cauſe de cela les arbres qui rendent la réſine, ne doivent être inciſés qu'après leur pouſſe. Il y a auſſi tout lieu de penſer que le ſuc des vieux arbres dont les parties organiques ne forment point de nouvelle ſeve, eſt plus mûr que celui des autres.

Ainſi le tems de percer les arbres pour en extraire le ſuc, c'eſt depuis la fin de Janvier juſqu'au milieu du mois de Mai. Le noyer ne ſe doit percer qu'à la fin de Mars. M. Midfort, homme d'une attention merveilleuſe à ramaſſer & à conſerver des ſucs, aſſure que le peuplier & le frêne ſont inondés de ſeve à la fin de Mars, & que le ſycomore donne des ſucs même en pleine gelée.

Les arbres ne donnent aucun ſuc en automne, & n'en donnent au printems qu'environ durant un mois. Quand le printems eſt trop ſec, on tire très-peu de ſeve; s'il eſt fort humide, il en diſtille davantage, & toujours à proportion de ce qu'il en monte par les pores du tronc.

La *térébration* ou le *percement* des arbres ſe fait avec plus de ſuccès à midi, dans la chaleur du jour, parce que les ſucs ſont d'ordinaire plus en mouvement. La chaleur fait monter la ſeve, c'eſt un alembic fait de la main de la nature, & les alembics artificiels n'en ſont que des copies.

Les arbres qui fourniſſent abondamment des ſucs ſont le peuplier, le frêne, le plâne ou ſycomore, le ſaule, le bouleau, le noyer, le chêne, l'ormeau, l'érable, *&c.*

M. Ratrai, ſavant écoſſois, dit qu'il ſait par ſa propre expérience, que dans le printems on pourra en un mois tirer du bouleau une aſſez grande quantité de ſeve, pour égaler le poids de l'arbre avec ſes branches, ſes feuilles & ſes racines.

Le docteur Hervey eſt deſcendu de la *térébration* des arbres à la ponction des plantes. Il a trouvé le ſecret de tirer des têtes des pavots l'opium le plus pur. Il commence par expoſer au ſoleil durant quelques heures les plantes entieres, enſuite il en pique les têtes, & en peu de tems il en tire plein une taſſe de ſuc de pavot, qui eſt l'opium véritable. Mais ce qu'on a deja eſſayé de faire ſur les pavots, ſe peut auſſi pratiquer ſur les péones mâles & ſur pluſieurs autres plantes ſingulieres dont on célebre les vertus. On ſe flatte d'obtenir par la *térébration* les gommes, les réſines, les teintures, les ſels, les odeurs.

On conjecture que les ſucs qui coulent d'eux mêmes, ſont plus efficaces que les ſucs & les extraits qu'on fait en chimie, parce que dans ces préparations forcées, on perd ſouvent & néceſſairement les parties volatiles qui font la vertu de pluſieurs végétaux. Les ſucs concrets coagulés ou le ſel ſucculent, comme l'appellent ſi bien Lauremberg & Schroder, a deux avantages ſur le ſel tiré par la voie de l'incinération. 1°. Il eſt plus doux, plus tempéré, moins ſec & moins mordicant. 2°. Il tient encore de la plante le ſoufre & le mercure que le ſel tiré des cendres n'a plus du tout. Enfin on ne peut trouver que des avantages à perfectionner la méthode de la *térébration*. (*D. J.*)

TERÉBRATULITE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) *anomiæ, conchiti anomii*, *muſculi anomii;* c'eſt une coquille foſſile dont le caractere eſt d'avoir toujours comme un bec crochu & recourbé. Il paroît que c'eſt une eſpece de moule ou de daille. Cette coquille eſt connue ſous le nom de *poulette*. Il y en a d'ovales, de plates & arrondies, de rondes & ſphériques, de liſſes & de ſillonnées. M. de Juſſieu a vu l'analogue vivant de cette coquille qui ſe trouve dans la Méditerranée ſur les côtes de la Provence. *Voyez* OSTRÉOPECTINITE.

TEREBUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Eſpagne tarragonoiſe. Ptolomée, *l. II. c. vj.* marque ſon embouchure entre le promontoire Scombraria & la ville Alonæ. Le manuſcrit de la bibliotheque palatine lit *Terebris* au-lieu de *Terebus*. Ce fleuve prend ſa ſource dans les mêmes montagnes où le Bætis, aujourd'hui le Guadalquivir, a la ſienne. Le nom moderne du *Taber* ou *Terebus*, eſt *Segurca*. (*D. J.*)

TEREDON, (*Géog. anc.*) ville d'Aſie dans la Babylonie, Ptolomée, *Aſiæ tab.* 5. la marque dans l'île que forme le Tigre à ſon embouchure. D'autres placent la ville de *Teredon* à l'embouchure de l'Euphrate. Strabon dit qu'il y avoit mille ſtades depuis la ville de Babylone juſqu'aux bouches de l'Euphrate, & à la ville de *Teredon*. Denis le périegete, *v.* 982. met auſſi la ville de *Teredon* à l'embouchure de l'Euphrate. Peut-être étoit-elle entre l'Euphrate & le Tigre vers leurs embouchures; car chacun de ces fleuves avoit anciennement ſon embouchure particuliere dans le golfe perſique. Les choſes purent changer dans la ſuite par le moyen de divers canaux que l'on tira de l'Euphrate, ce qui aura été cauſe que Ptolomée n'a point parlé de l'embouchure de ce fleuve.

La ville de *Teredon* eſt nommée *Diridotis* par Arrien, *Hiſt. indic.* n°. 41. ſi nous en croyons Tavernier, voyage de Perſe, *liv. II. c. viij.* On voit les ruines de *Teredon* dans le deſert de l'Arabie, à deux lieues de Balſora. Ces ruines, ajoute-t-il, font connoître que la ville étoit conſidérable. On y trouve encore un canal de briques par lequel l'eau de l'Euphrate étoit conduite en cette ville. Les arabes y vont enlever des briques pour les vendre à Balſora, où l'on en fait les fondemens des maiſons. (*D. J.*)

TEREGAM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) nom d'un figuier qui croît au Malabar, & que Commelin appelle *ficus Malabrica*, *foliis rigidis*, *fructu rotundo*, *lanuginoſo*, *flaveſcente*, *ceraſi magnitudine*.

C'eſt un grand arbre haut de trente piés, dont la racine broyée dans du vinaigre, préparée avec du cacao, & priſe le matin à jeun, paſſe pour humectante & rafraîchiſſante. On donne au fruit de ce figuier les mêmes qualités. (*D. J.*)

TERENJABIN, ſ. m. (*Mat. méd. des Arabes.*) ce mot déſigne communément dans les écrits des anciens arabes une eſpece de manne, nommée par quelques-uns manne de maſtic, *manna maſtichina*, à cauſe de ſes grains ronds, reſſemblans à ceux du maſtic; mais preſque tous les médecins du monde la nomment aujourd'hui manne de Perſe, *manna perſica*.

M. Géoffroi a cru que le *terniabin* ou *terenjabin*, étoit une ſorte de manne liquide, trompé par Bellon, qui l'avoit été le premier par les récits des moines du mont Sinaï. Bellon penſe que la manne liquide recueillie par ces moines, & qu'il nomme *terenjabin*, eſt le miel de roſée, *mel roſcidum* de Galien, ou le miel de cedre d'Hippocrate; mais ce n'eſt point la le *terenjabin* des anciens Arabes, ni la manne perſique des modernes. Il eſt bien vraiſemblable que la manne liquide des moines du mont Sinaï eſt la même ſubſtance que le miel de roſée de Galien, ou le miel de cedre d'Hippocrate, mais ce n'eſt point là le *terenjabin* des anciens Arabes.

La deſcription que fait Galien de ſon miel de roſée, & de la maniere dont on le recueilloit de ſon tems ſur le mont Sinaï, convient très-bien avec le récit de Bellon; mais il ne paroît point qu'on en fît le moindre uſage en médecine, ni du tems de Galien, ni moins encore du tems d'Hippocrate. Les médecins arabes paroiſſent être les premiers qui l'ont employé comme purgatif. Galien parle plutôt de ſon miel de roſée, ou manne liquide, comme d'une curioſité, que comme d'une médecine, n'indiquant nulle part ni ſes vertus, ni ſon uſage; il ſe contente de dire qu'on en recueilloit tous les ans quantité ſur le mont Sinaï, mais qu'on en apportoit très-rarement dans ſon pays. De plus, il paroît par le témoignage de l'ancien auteur grec, cité par Athénée, & dont Saumaiſe a rapporté le paſſage, que ce miel de roſée étoit un objet de luxe par ſa ſaveur, plus agréable au goût que le miel même, outre ſon parfum délicieux.

Dans l'ouvrage apocryphe, intitulé *de dynamiis*, attribué à Galien, il eſt bien vrai qu'on y ordonne de mêler de la ſcammonée avec du miel; mais il n'y eſt pas dit un ſeul mot de la manne: or, comme Galien entre dans tous les plus petits détails de la matiere médicale de ſon tems, il s'enſuit que ſon ſilence eſt une forte preuve que dans ſon tems le miel de roſée du mont Sinaï n'étoit point d'uſage en médecine, & moins encore toute autre eſpece de manne. *Philoſop. tranſact.* n°. 472. (*D. J.*)

TERENTE, (*Géog. anc.*) *Terentum*; lieu d'Italie, dans le champ de Mars, près du Tibre, ſelon Valere Maxime, *liv. II. c. jv.* car le champ de Mars, comme nous l'apprend Tite-Live, étoit autrefois hors de Rome. Servius dit qu'on donnoit auſſi le nom de *Terentum* à une certaine partie du Tibre dans Rome, ſans doute après que le champ de Mars eut été renfermé dans cette capitale; Martial, *Epigr. l. epiſt. lx* au-lieu de *Terentum*, ſe ſert du pluriel *Terenti*:

Cæpit, maxime, Pana, quæ ſolebat
Nunc oſtendere caninum Terentos.

Il emploie pourtant le même mot au singulier, *liv. X. epist. lxiij.*

Bis mea romano spectata est vita Terento.

Et Ausone, *liv. IV. epigr. j.* dit *Terentus* pour *Terentum:*

Et quæ Romuleus sacra Terentus *habet.*

(*D. J.*)

TÉRENTE, s. m. (*Antiq. rom.*) *Terentus*, lieu dans le champ de Mars assez près du capitole, où étoit le temple de Pluton & de Consus, & un autel souterrein consacré à Pluton & à Proserpine. On ne le découvroit que pour les jeux séculaires, & on le couvroit aussitôt après. Ce mot vient de *terere*, frotter, user en frottant, parce que les eaux de Tibre alloient se briser auprès de ce lieu. Voici, selon Valere Maxime, *l. II. c. iv.* la maniere dont cet autel fut découvert. Les deux fils & la fille d'un certain Valesius étoient attaqués d'une maladie désespérée; leur pere pria ses dieux lares de détourner sur lui-même la mort qui menaçoit ses enfans. Il lui fut répondu qu'il obtiendroit le rétablissement de leur santé, si en suivant le cours du Tibre, il les conduisoit jusqu'à *Térente*. Il prit un verre, puisa de l'eau dans le fleuve, & la porta où il apperçut de la fumée; mais n'y trouvant point de feu, il en alluma avec des matieres combustibles, chauffa l'eau qu'il avoit, la fit boire à ses enfans, & elle les guérit. Ils lui dirent alors qu'ils avoient vu en songe un dieu qui leur avoit ordonné de célebrer des jeux nocturnes en l'honneur de Pluton & de Proserpine, & de leur immoler des victimes rousses. Valesius ayant résolu de bâtir un autel pour le sacrifice, se mit à creuser, & en trouva un tout prêt avec une inscription en l'honneur des deux divinités qui commandent aux enfers. Les réjouissances durerent trois jours de suite, en mémoire de ce que les dieux lui avoient accordé au bout de trois jours la guérison de ses enfans. (*D. J.*)

TÉRENTINS JEUX, (*Antiq. rom.*) *Terentini ludi*, jeux institués à Rome pour honorer les dieux infernaux; on solemnisoit ces jeux de cent ans en cent ans dans un endroit du champ de Mars qui se nommoit *Terentum*; on sacrifioit dans cette cérémonie des bœufs noirs à Pluton & à Proserpine. (*D. J.*)

TERFEZ, s. m. (*Botan. exot.*) c'est le nom d'une espece de truffe ou racine qui naît dans le sable des déserts de Numidie, & qui ne pousse point de tige. Cette truffe a la figure d'un fruit, gros tantôt comme une noix, & tantôt comme une orange. Elle est nourrissante, bonne à manger cuite dans les cendres, ou bouillie dans l'eau. (*D. J.*)

TERGA, (*Géog. mod.*) ville déserte d'Afrique, au royaume de Maroc, sur la riviere d'Ommirabi, à dix lieues d'Azamor, dans une situation assez avantageuse par la bonté des campagnes du voisinage. (*D. J.*)

TERGESTE, (*Géog. anc.*) *Tergeste*, selon Pline, *l. III. c. xviij. Tergestum*, selon Ptolomée, *l. III. c. j. urbs Tergestræorum*, selon Denys le periégete, *vers* 382, ville d'Italie dans le *forum Julii*. Pomponius Mela, *l. II. c. iij.* la met au fond du golfe auquel elle donnoit son nom, & qu'on appelloit *Tergestinus sinus*. Le véritable nom de cette ville est *Tergeste*, & c'est ainsi qu'il est écrit dans les anciennes inscriptions. En voici une rapportée par Gruter, *pag.* 388, *n°.* 1.

Aed. II. vir. jur. D.
Tergeste.

La table de Peutinger porte aussi *Tergeste*. Le nom moderne est *Trieste*, selon Lazius & Léander. Pline & Ptolomée donnent à cette ville le titre de *colonie*; mais on ignore le tems de son établissement. Il est surprenant que Strabon, *l. VII. p.* 314, qui a écrit sous Tibere, appelle *Tergeste* un village de la Carnie, *à Targesta, vico carnico*. Cependant Denys le periégete, qui, selon Pline, *l. VI. c. xxvij.* a écrit sous Auguste, donne à *Tergeste*, le titre de *ville*; mais peut-être Strabon a-t-il suivi pour cette qualification quelque ancien auteur qui avoit précédé l'établissement de la colonie, à moins qu'on ne dise que Strabon distingue *Tergesta* de *Tergeste*, dont il fait ailleurs, *l. V. p.* 215, une petite ville, *oppidum Tergeste*. (*D. J.*)

TERGESTINUS-SINUS, (*Géog. anc.*) golfe d'Italie, sur la côte de la mer Adriatique. Pline dit que ce golfe prenoit son nom de la ville de Tergeste qui y étoit bâtie. D'autres l'ont appellé *Aquileius sinus*. On convient que c'est aujourd'hui le golfe de Trieste. (*D. J.*)

TERGETTE *ou* TARGETTE, s. f. *terme de Serrurier.*) plaque de fer déliée, de forme ovale, composée d'un verrouil & de deux crampons qui tiennent ce verrouil: on attache cette plaque de fer sur les portes, chassis de croisées, *&c.* (*D. J.*)

TERGIVERSATEUR, s. m. (*Gram. & Jurisp.* est celui qui use de détours & de tergiversations pour surprendre quelqu'un. *Voyez* TERGIVERSATION. (*A*)

TERGIVERSATION, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est lorsque quelqu'un use de détours & de surprise pour arriver à ses fins. *Voyez* TERGIVERSATEUR, DÉTOUR, DOL, FRAUDE, SURPRISE, FOI MAUVAISE. (*A*)

TERGOW, (*Géog. mod.*) prononcez *Tergau*, ville des Provinces-Unies, dans la Hollande méridionale, sur l'Issel, à trois lieues de Rotterdam. Walvis (Jean) en a donné une bonne description en hollandois. On nomme cette ville plus communément *Gouda*. *Voyez*-en l'*article*.

Son église est remerquable par ses vitres émaillées & historiées avec un art qui ne se trouve point ailleurs. De grands rois & princes tant séculiers qu' ecclésiastiques & des communautés, y ont généreusement contribué: c'est l'ouvrage de deux freres nés dans cette ville, Théodore & Gautier Crabeth, les plus habiles gens de leur tems pour cette sorte de travail. (*D. J.*)

TERGOWITZ, TARGOVISCO, TERGOWISK, *ou* TARVIS, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Valachie, sur le Jalonicz, & capitale de la province de Valachie. Ceux qui pensent que c'est le *Tiriscum* de Ptolomée, sont moins fondés que Lazius, qui croit que *Tiriscum* s'appelle aujourd'hui *Turo*. *Long.* 43. 7. *lat.* 45. 36. (*D. J.*)

TER-HEYDEN, (*Géog. mod.*) village des Pays-Bas, sur la Merk, dans la baronnie de Breda. Ce village est plus considerable que plusieurs de nos villes. Il contient deux paroisses. Son gouvernement civil est composé d'un schout, de sept échevins, d'un secrétaire & d'un receveur. (*D. J.*)

TERIAS, (*Géogr. anc.*) fleuve de Sicile, selon Pline, *l. III. c. viij.* Thucydide & Diodore de Sicile parlent de ce fleuve; mais le premier écrit *Tareas*, & le second *Turias*. Ortelius dit qu'Aretius & Fazel nomment ce fleuve *Jarretta* ou *Giarretta*; l'un & l'autre est une faute. Le Jarretta est, selon plusieurs savans, le *Simæthus* des anciens; mais le *Terias*, selon le P. Hardouin & M. de Lisle, est nommé aujourd'hui *Tiunce di s. Leonardo*. (*D. J.*)

TERJETTE, s. f. (*terme de manufacture.*) c'est une espece de manicle de cuir dont se servent les laineurs-aplaigneurs. (*D. J.*)

TERJETTER, v. act. (*Verrerie.*) c'est vuider dans les pots à cueillir la matiere propre à faire le verre, qui a été préparée & mise en parfaite fusion dans les deux pots du grand ouvreau, & dans les deux autres pots du derriere du fourneau à verre. (*D. J.*)

TERINA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, chez les Brutiens, selon Pline, le périple de Scylax & Etienne le géographe. Diodore de Sicile, Pomponius Mela & Strabon font aussi mention de cette ville. Pline, *l. III. c. v.* l'appelle *Crotonensium Terina*, parce qu'elle avoit été batie par les habitans de Crotone. Elle donnoit son nom au golfe sur lequel elle étoit située, & qu'on nommoit *Sinus-Terinæus*. C'est aujourd'hui le golfe de Sainte-Euphémie. Quant à la situation précise de *Terina*, on ne s'accorde guere. Le P. Hardouin prétend que c'est Nocéra. (*D. J.*)

TERKAN *ou* TACKAN, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nommoit parmi les Tartares Monguls soumis à Jenghis Kan, ceux qui pour quelque grande action ou quelque grand service étoient exemptés par le grand kan de toute taxe; il leur étoit permis de s'approprier tout le butin qu'ils faisoient à la guerre, sans en faire part à l'empereur. Ils pouvoient se présenter au souverain toutes les fois qu'il leur plaisoit; & leurs fautes, de quelque nature qu'elles fussent, leur étoient pardonnées jusqu'à neuf fois.

TERKI, (*Géog. mod.*) ville fortifiée d'Asie, capitale de la Circassie, sur la riviere de Terck, à une demi-lieue de la mer, & environnée de marais. Le czar y tient une forte garnison. *Long.* 66. 34. *latit.* 43. 23. (*D. J.*)

TERMAILLET, s. m. (*Langue franç.*) vieux mot qui signifioit quelque ornement ou ajustement de femme qu'on ne connoit plus. On trouve ce mot dans Jean le Maire. „ Quand, dit-il, la déesse eut „ mis bas ses habits, & achetemes, qu'elle eut dé„ feublé coëffe, guimpe, atour, & autre accoustre„ ment de tête, *termaillets*, chaînes; anneaux, bu„ letes, & tissus jusqu'aux galoches dorées, demeu„ rant torquées, sans plus de riche couvrechef, &c. (*D. J.*)

TERME, s. m. (*Gram. & Logique*) les *termes* sont distingués des mots, en ce que ces derniers sont de la langue, & que les premiers sont du sujet, ainsi que les expressions sont de la pensée; l'usage décide de mots; la convenance avec les choses fait la bonté des *termes*; le tour fait le mérite de l'expression: ainsi l'on dira fort bien, que tout discours travaillé demande que les *mots* soient françois, que les *termes* soient propres, & que les *expressions* soient nobles.

Les *termes* se divisent en plusieurs classes.

1°. Il se divisent en concrets & en abstraits. Les *termes* concrets sont ceux qui signifient les manieres, en marquant en même tems le sujet auquel elles conviennent. Les *termes* concrets ont donc essentiellement deux significations; l'une distincte, qui est celle du mode ou maniere; l'autre confuse, qui est celle du sujet; mais quoique la signification du mode soit plus distincte, elle est pourtant indirecte; & au-contraire celle du sujet, quoique confuse, est directe. Le mot de *blanc* signifie directement, mais confusément, *le sujet*, & indirectement, quoique distinctement, *la blancheur*.

Lorsque par une abstraction de l'esprit on conçoit des modes, des manieres, sans les rapporter à un certain sujet, comme ces formes subsistent alors en quelque sorte dans l'esprit, par elles-mêmes, elles s'expriment par un mot substantif, comme *sagesse*, *blancheur*, *couleur*: or les noms qui expriment ces formes abstraites, je les appelle *termes abstraits*; comme les formes abstraites expriment les essences des choses auxquelles elles se rapportent; il est évident que puisque nous ignorons les essences de toutes les substances, quelles qu'elles soient, nous n'avons aucun *terme* concret qui soit dérivé des noms que nous donnons aux substances. Si nous pouvions remonter à tous les noms primitifs, nous reconnoîtrions qu'il n'y a point de substantif abstrait, qui ne dérive de quelque adjectif, ou quelque verbe. La raison qui a empêché les scholastiques de joindre des noms abstraits à un nombre infini de substances, auroit bien dû aussi les empêcher d'introduire dans leurs écoles ces *termes* barbares d'*animalité*, d'*humanité*, de *corporéité*, & quelques autres; le bon sens ne les autorise pas plus à adopter ces *termes*, que ceux-ci, *aureitas*, *saxeitas*, *metalleitas*, *ligneitas*: & la raison de cela, c'est qu'ils ne connoissent pas mieux ce que c'est qu'un homme, un animal, un corps, qu'ils ne connoissent ce que c'est que l'or, la pierre, le métal, le bois: c'est à la doctrine des *formes substantielles*, & à la confiance téméraire de certaines personnes destituées d'une connoissance qu'ils prétendoient avoir, que nous sommes redevables de tous ces mots d'*animalité*, d'*humanité*, de *pétréité*, &c. mais grace au bon goût, ils ont été bannis de tous les cercles polis, & n'ont jamais pû être de mise parmi les gens raisonnables. Je sais bien que le mot *humanitas* étoit en usage parmi les Romains, mais dans un sens bien différent: car il ne signifioit pas l'essence abstraite d'aucune substance; c'étoit le nom abstrait d'un mode; son concret étant *humanus*, & non pas *homo*: c'est ainsi qu'en françois, d'*humain*, nous avons fait *humanité*.

Comme les idées générales sont des abstractions de notre esprit, on pourroit aussi donner le nom de *termes abstraits* à ceux qui expriment ces idées universelles; mais l'usage a voulu que ce nom fût reservé aux seules formes abstraites.

2°. Les *termes* se divisent en simples & en complexes.

Les *termes* simples sont ceux qui par un seul mot expriment un objet quel qu'il soit. Ainsi *Rome*, *Socrate*, *Bucephale*, *homme*; *ville*, *cheval*, sont des *termes* simples.

Les *termes* complexes sont composés de plusieurs *termes* joints ensemble; par exemple, ce sont des *termes* complexes, un *homme prudent*, un *corps transparent*, *Alexandre fils de Philippe*.

Cette addition se fait quelquefois par le pronom relatif, comme si je dis, *un corps qui est transparent*, *Alexandre qui est fils de Philippe*, *le pape qui est vicaire de Jésus-Christ*.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans ces *termes* complexes, est que l'addition que l'on fait à un *terme* est de deux sortes: l'une qu'on peut appeller *explication*, & l'autre *détermination*.

L'addition est explicative, quand elle ne fait que développer ou ce qui étoit enfermé dans la compréhension de l'idée du premier *terme*, ou du moins ce qui lui convient, comme un de ses accidens, pourvu qu'il lui convienne généralement & dans toute son étendue, comme si je dis, *l'homme qui est un animal doué de raison*, ou *l'homme qui desire d'être naturellement heureux*, ou *l'homme qui est mortel*; ces additions ne sont que des explications, parce qu'elles ne changent point de tout l'idée d'homme, & ne la restreignent point à ne signifier qu'une partie des hommes; mais marquent seulement ce qui convient à tous les hommes.

Toutes les additions qu'on ajoute aux noms qui marquent distinctement un individu, sont de cette sorte; comme quand on dit, *Jules César qui a été le plus grand capitaine du monde! Paris qui est la plus belle ville de l'Europe*; *Newton le plus grande de tous les mathématiciens*; *Louis XV. roi de France*: car les *termes* inviduels distinctement exprimés, se prennent toujours dans toute leur étendue, étant déterminés tout ce qu'ils peuvent l'être.

L'autre sorte d'addition, qu'on peut appeller *déterminatives*, est quand ce qu'on ajoute à un mot général, en restreint la signification, & fait qu'il ne se prend plus pour ce mot général dans toute son étendue, mais seulement pour une partie de cette étendue, comme si je dis, *les corps transparens*, *les hommes savans*, *un animal raisonnable*: ces additions ne sont pas de simples explications, mais des déterminations, parce qu'elles restreignent l'étendue du premier *terme*, en faisant que le mot *corps* ne signifie plus qu'une partie des corps, & ainsi des autres: & ces additions sont quelquefois telles, qu'elles rendent un mot général individuel, quand on y ajoute des conditions individuelles, comme quand je dis, *le roi qui est aujourd'hui*, cela détermine le mot général de *roi* à la personne de *Louis XV*.

On peut distinguer de plus deux sortes de *termes* complexes, les uns dans l'expression, & les autres dans le sens seulement: les premiers sont ceux dont l'addition est exprimée; les derniers sont ceux dont l'addition n'est point exprimée, mais seulement sous-entendue: comme quand nous disons en France, *le roi*, c'est un *terme* complexe dans le sens, parce que nous n'avons pas dans l'esprit, en prononçant ce mot de *roi*, la seule idée générale qui répond à ce mot; mais nous y joignons mentalement l'idée de *Louis XV*. qui est maintenant roi de France.

Mais ce qui est de plus remarquable dans ces *termes* complexes, est qu'il y en a qui sont déterminés dans la vérité à un seul individu, & qui ne laissent pas de conserver une certaine universalité équivoque, qu'on peut appeller une *équivoque d'erreur*, parce que les hommes demeurant d'accord que ce *terme* ne signifie qu'une chose unique, faute de bien discerner quelle est véritablement cette chose unique, l'appliquent les uns à une chose, & les autres à une autre, ce qui fait qu'il a besoin d'être encore déterminé, ou par diverses circonstances, ou par la suite du discours, afin que l'on sache précisément ce qu'il signifie.

Ainsi le mot de *véritable religion* ne signifie qu'une seule & unique religion; mais parce que chaque peuple & chaque secte croit que sa religion est la véritable, ce mot est très-équivoque dans la bouche des hommes, quoique par erreur; & si on lit dans un historien, qu'un prince a été zélé pour la véritable religion, on ne sauroit dire ce qu'il a entendu par-là, si on ne sait de quelle religion a été historien.

Les *termes* complexes, qui sont ainsi équivoques par erreur, sont principalement ceux qui enferment des qualités dont les sens ne jugent point, mais seulement l'esprit, sur lesquelles il est facile par conséquent que les hommes aient divers sentimens: si je dis, par exemple: *le roi de Prusse*, *pere de celui qui re-*

gne

gne aujourd'hui, n'avoit pour la garde de ſa maiſon, que des hommes de ſix piés; ce *terme* complexe d'*hommes de ſix piés*, n'eſt pas ſujet à être équivoque par erreur, parce qu'il eſt bien aiſé de meſurer des hommes, pour juger s'ils ont ſix piés; mais ſi l'on eut dit qu'ils étoient tous vaillans, le *terme* complexe de *vaillans hommes* eût été plus ſujet à être équivoque par erreur.

Les *termes* de comparaiſon ſont auſſi fort ſujets à être équivoques par erreur: *le plus grand géometre de Paris, le plus ſavant, le plus adroit;* car quoique ces *termes* ſoient déterminés par des conditions individuelles, n'y ayant qu'un ſeul homme qui ſoit le plus grand géometre de Paris, néanmoins ce mot peut être facilement attribué à pluſieurs; parce qu'il eſt fort aiſé que les hommes ſoient partagés de ſentiment ſur ce ſujet, & qu'ainſi pluſieurs donnent ce nom à celui que chacun croit avoir cet avantage par-deſſus les autres.

Les mots de *ſens d'un auteur*, de *doctrine d'un auteur ſur un tel ſujet*, ſont encore de ce nombre, ſur-tout, quand un auteur n'eſt pas ſi clair, qu'on ne diſpute quelle a été ſon opinion: ainſi dans ce conflict d'opinions, les ſentimens d'un auteur, quelque individuels qu'ils ſoient en eux-mêmes, prennent mille formes différentes, ſelon les têtes par leſquelles ils paſſent: ainſi ce mot de *ſens de l'Ecriture*, étant appliqué par un hérétique à une erreur contraire à l'Ecriture, ſignifiera dans ſa bouche cette erreur qu'il aura cru être le ſens de l'Ecriture, & qu'il aura dans cette penſée appellée le *ſens de l'Ecriture*; c'eſt pourquoi les hérétiques n'en ſont pas plus catholiques, pour proteſter qu'ils ne ſuivent que la parole de Dieu: car ce mot de *parole de Dieu* ſignifient dans leur bouche toutes les erreurs qu'ils confondent avec cette parole ſacrée.

Mais pour mieux comprendre en quoi conſiſte l'équivoque de ces *termes* que nous avons appellés *équivoques par erreur*, il faut remarquer que ces mots ſont connotatifs ou adjectifs; ils ſont complexes dans l'expreſſion, quand leur ſubſtantif eſt exprimé; complexe dans le ſens, quand il eſt ſous-entendu: or, comme nous avons déja dit, on doit conſidérer dans les mots adjectifs ou connotatifs, le ſujet qui eſt directement, mais confuſément exprimé, & la forme ou le mode qui eſt diſtinctement, quoique indirectement exprimée: ainſi le *blanc* ſignifie confuſément un corps, & la blancheur diſtinctement: *ſentiment d'Ariſtote*, par exemple, ſignifie confuſément quelque opinion, quelque penſée, quelque doctrine; & diſtinctement la relation de cette opinion à Ariſtote auquel on l'attribue.

Or, quand il arrive de l'équivoque dans ces mots, ce n'eſt pas proprement à cauſe de cette forme ou de ce mode, qui étant diſtinct, eſt invariable; ce n'eſt pas auſſi à cauſe du ſujet confus, lorſqu'il demeure dans cette confuſion: car, par exemple, le mot de *prince des philoſophes*, ne peut jamais être équivoque, tant qu'il demeurera dans cette confuſion, c'eſt-à-dire, qu'on ne l'appliquera à aucun individu diſtinctement connu; mais l'équivoque arrive ſeulement, parce que l'eſprit, au-lieu de ce ſujet confus, y ſubſtitue ſouvent un ſujet diſtinct & déterminé, auquel il attribue la forme & le mode.

Le mot de *véritable religion*, n'étant point joint avec l'idée diſtincte d'aucune religion particuliere, & demeurant dans ſon idée confuſe, n'eſt point équivoque, puiſqu'il ne ſignifie que ce qui eſt en effet la véritable religion; mais lorſque l'eſprit a joint cette idée de véritable religion à une idée diſtincte d'un certain culte particulier diſtinctement connu, ce mot devient très-équivoque, & ſignifie dans la bouche de chaque peuple, le culte qu'il prend pour véritable. *Voyez* la *logique de Port-royal*, d'où ſont extraites les réflexions que nous venons de faire ſur les différens *termes* complexes.

3°. Les *termes* ſe diviſent en univoques, équivoques & analogues.

Les univoques ſont ceux qui retiennent conſtamment la même ſignification à quelques ſujets qu'on les applique. Tels ſont ces mots, *homme*, *ville*, *cheval*.

Les équivoques ſont ceux qui varient leur ſignification, ſelon les ſujets auxquels on les applique. Ainſi le mot de *canon* ſignifie *une machine de guerre*, *un décret de concile*, & *une ſorte d'ajuſtement;* mais il ne les ſignifie que ſelon des idées toutes différentes. Nous venons d'expliquer comment ils occaſionnent nos erreurs.

Les analogues ſont ceux qui n'expriment pas dans tous les ſujets préciſément la même idée, mais du-moins quelque idée, qui a un rapport de cauſe ou d'effet, ou de ſigne, ou de reſſemblance à la premiere, qui eſt principalement attachée au mot analogue; comme quand le mot de *ſain* s'attribue à l'animal, à l'air & aux viandes. Car l'idée jointe à ce mot eſt principalement la ſanté qui ne convient qu'à l'animal; mais on y joint une autre idée approchante de celle-là, qui eſt d'être cauſe de la ſanté, laquelle fait qu'on dit qu'un air eſt *ſain*, qu'une viande eſt *ſaine*, parce qu'ils contribuent à conſerver la ſanté. Ce que nous voyons dans les objets qui frappent nos ſens, étant une image de ce qui ſe paſſe dans l'intérieur de l'ame, nous avons donné les mêmes noms aux propriétés des corps & des eſprits. Ainſi ayant toujours apperçu du mouvement & du repos dans la matiere; ayant remarqué le penchant ou l'inclination des corps; ayant vu que l'air s'agite, ſe trouble & s'éclaircit; que les plantes ſe développent, fortifient & s'affoibliſſent: nous avons dit le mouvement, le repos, l'inclination & le penchant de l'ame; nous avons dit que l'eſprit s'agite, ſe trouble, s'éclaircit, ſe développe, ſe fortifie, s'affoiblit. Tous ces mots ſont analogues, par le rapport qui ſe trouve entre une action de l'ame & une action du corps. Il n'en a pas fallu d'avantage à l'uſage, pour les autoriſer & pour les conſacrer. Mais ce ſeroit une grande erreur d'aller confondre deux objets, ſous prétexte qu'il y a entr'eux un rapport quelconque, fondé ſouvent ſur une analogie fort imparfaite, telle qu'elle ſe trouve entre l'ame & le corps. *Voyez* les *mots* où l'on explique l'abus du langage.

4°. Les *termes* ſe diviſent en abſolus & en relatifs. Les abſolus expriment les êtres entant qu'on s'arrête à ces êtres, & qu'on en fait l'objet de ſa reflexion, ſans les rapporter à d'autres: au-lieu que les relatifs expriment les rapports, les liaiſons & les dépendances des unes & des autres. *Voyez* les *relations*.

5°. Les *termes* ſe diviſent en poſitifs & en négatifs. Les *termes* poſitifs ſont ceux qui ſignifient directement des idées poſitives; & les négatifs ſont ceux qui ne ſignifient directement que l'abſence de ces idées; tels ſont ces mots *inſipide*, *ſilence*, *rien*, *ténebres*, &c. leſquels déſignent des idées poſitives, comme celles du *goût*, du *ſon*, de l'*être*, de la *lumiere*, avec une ſignification de l'abſence de ces choſes.

Une choſe qu'il faut encore obſerver touchant les *termes*, c'eſt qu'ils excitent outre la ſignification qui leur eſt propre, pluſieurs autres idées qu'on peut appeller *acceſſoires*, auxquelles on ne prend pas garde, quoique l'eſprit en reçoive l'impreſſion. Par exemple, ſi l'on dit à une perſonne, *vous en avez menti*, & que l'on ne regarde que la ſignification principale de cette expreſſion, c'eſt la même choſe que ſi on lui diſoit, *vous ſavez le contraire de ce que vous dites*. Mais outre cette ſignification principale, ces paroles emportent dans l'uſage une idée de mépris & d'outrage; & elles font croire que celui qui nous le dit ne ſe ſoucie pas de nous faire injure, ce qui les rend injurieuſes & offenſantes.

Quelquefois ces idées acceſſoires ne ſont pas attachées aux mots par un uſage commun, mais elles y ſont ſeulement jointes par celui qui s'en ſert; & ce ſont proprement celles qui ſont excitées par le ſon de la voix, par l'air du viſage, par les geſtes, & par les autres ſignes naturels, qui attachent à nos paroles une infinité d'idées qui en diverſifient, changent, diminuent, augmentent la ſignification, en y joignant l'image des mouvemens, des jugemens & des opinions de celui qui parle. Le ton ſignifie ſouvent autant que les paroles même. Il y a voix pour inſtruire, voix pour flatter, voix pour reprendre: ſouvent on ne veut pas ſeulement qu'elle arrive juſqu'aux oreilles de celui qui en parle, mais on veut qu'elle le frappe & qu'elle le perce; & perſonne ne trouveroit bon qu'un laquais que l'on reprend un peu fortement, répondît, *monſieur, parlez plus bas, je vous entends bien;* parce que le ton fait partie de la réprimande, & eſt néceſſaire pour former dans l'eſprit l'idée qu'on y veut imprimer.

Mais quelquefois ces idées acceſſoires ſont attachées aux mots mêmes, parce qu'elles s'excitent ordinairement par tous ceux qui les prononcent. Et c'eſt ce qui fait qu'entre des expreſſions qui ſemblent ſignifier la même choſe, les unes ſont injurieuſes, les autres douces; les unes modeſtes, & les autres impudentes; quelques-unes honnêtes, & d'autres deshon-

honnêtes; parce que, outre cette idée principale en quoi elles conviennent, les hommes y ont attaché d'autres idées qui ſont cauſe de cette diverſité.

C'eſt encore par-là qu'on peut reconnoître la différence du ſtyle ſimple & du ſtyle figuré, & pourquoi les mêmes penſées nous paroiſſent beaucoup plus vives quand elles ſont exprimées par une figure, que ſi elles étoient renfermées dans des expreſſions toutes ſimples. Car cela vient de ce que les expreſſions figurées ſignifient, outre la choſe principale, le mouvement & la paſſion de celui qui parle, & impriment ainſi l'une & l'autre idée dans l'eſprit, au-lieu que l'expreſſion ſimple ne marque que la vérité toute nue. Par exemple, ſi ce demi-vers de Virgile, *Uſque adeo ne mori miſerum eſt*, étoit exprimé ſimplement & ſans figure de cette ſorte, *Non eſt uſque adeo mori miſerum*, certes il auroit beaucoup moins de force; & la raiſon en eſt que la premiere expreſſion ſignifie beaucoup plus que la ſeconde. Car elle n'exprime pas ſeulement cette penſée, que la mort n'eſt pas un ſi grand mal qu'on le croit; mais elle repréſente de plus l'idée d'un homme qui ſe roidit contre la mort, & qui l'enviſage ſans effroi: image beaucoup plus vive que n'eſt la penſée même à laquelle elle eſt jointe. Ainſi il n'eſt pas étrange qu'elle frappe davantage, parce que l'ame s'inſtruit par les images des vérités; mais elle ne s'émeut guere que par l'image des mouvemens.

Si vis me flere, dolendum eſt
Primum ipſe tibi.

Mais comme le ſtyle figuré ſignifie ordinairement avec les choſes les mouvemens que nous reſſentons en les concevant & en parlant, on peut juger par-là de l'uſage que l'on en doit faire, & quels ſont les ſujets auxquels il eſt propre. Il eſt viſible qu'il eſt ridicule de s'en ſervir dans des matieres purement ſpéculatives, que l'on regarde d'un œil tranquille, & qui ne produiſent aucun mouvement dans l'eſprit. Car puiſque les figures expriment les mouvemens de notre ame, celles que l'on mêle en des ſujets où l'ame ne s'émeut point, ſont des mouvemens contre la nature & des eſpeces de convulſions. C'eſt pourquoi il n'y a rien de moins agréable que certains prédicateurs, qui s'écrient indifféremment ſur tout, & qui ne s'agitent pas moins ſur des raiſonnemens philoſophiques, que ſur les vérités les plus étonnantes & les plus néceſſaires pour le ſalut.

Mais lorſque la matiere que l'on traite eſt telle qu'elle nous doit raiſonnablement toucher, c'eſt un défaut d'en parler d'une maniere ſeche, froide & ſans mouvement, parce que c'eſt un défaut de n'être pas touché de ce que l'on doit. Ainſi les vérités divines n'étant pas propoſées ſimplement pour être connues, mais beaucoup plus pour être aimées, révérées & adorées par les hommes, il eſt certain que la maniere nôble, élevée & figurée, dont les ſaints peres les ont traitées, leur eſt bien plus proportionnée qu'un ſtyle ſimple & ſans figure, comme celui des ſcholaſtiques; puiſqu'elle ne nous enſeigne pas ſeulement ces vérités, mais qu'elle nous repréſente auſſi les ſentimens d'amour & de révérence avec leſquels les peres en ont parlé; & que portant ainſi dans notre eſprit l'image de cette ſainte diſpoſition, elle peut beaucoup contribuer à y en imprimer une ſemblable: au-lieu que le ſtyle ſcholaſtique étant ſimple, ſec, aride & ſans aménité, eſt moins capable de produire dans l'ame les mouvemens de reſpect & d'amour que l'on doit avoir pour les vérités chrétiennes. Le plaiſir de l'ame conſiſte plus à ſentir des mouvemens, qu'à acquérir des connoiſſances.

Cette remarque peut nous aider à réſoudre cette queſtion célebre entre les Philoſophes, *s'il y a des mots déshonnêtes*, & à réfuter les raiſons des Stoïciens qui vouloient qu'on pût ſe ſervir indifféremment des expreſſions qui ſont eſtimées ordinairement infames & impudentes.

Ils prétendent, dit Cicéron, qu'il n'y a point de paroles ſales ni honteuſes. Car ou l'infamie, diſent-ils, vient des choſes, ou elle eſt dans les paroles. Elle ne vient pas ſimplement des choſes, puiſqu'il eſt permis de les exprimer en d'autres paroles qui ne paſſent point pour déshonnêtes. Elle n'eſt pas auſſi dans les paroles conſidérées comme ſons; puiſqu'il arrive ſouvent qu'un même ſon ſignifiant diverſes choſes, & étant eſtimé déshonnête dans une ſignification ne l'eſt point dans l'autre.

Mais tout cela n'eſt qu'une vaine ſubtilité qui ne naît que de ce que les Philoſophes n'ont pas aſſez conſidéré ces idées acceſſoires, que l'eſprit joint aux idées principales des choſes. Car il arrive de-là qu'une même choſe peut être exprimée honnêtement par un ſon, & déshonnêtement par un autre, ſi un de ſes ſons y joint quelque autre idée qui en couvre l'infamie; & ſi au contraire l'autre la préſente à l'eſprit d'une maniere impudente. Ainſi les mots d'*adultere*, d'*inceſte*, de *péché abominable* ne ſont pas infames, quoiqu'ils repréſentent des actions très-infames, parce qu'ils ne les repréſentent que couvertes d'un voile d'horreur, qui fait qu'on ne les regarde que comme des crimes, de ſorte que ces mots ſignifient plutôt le crime de ces actions que les actions mêmes: au-lieu qu'il y a de certains mots qui les expriment ſans en donner de l'horreur, & plutôt comme plaiſantes que criminelles, & qui y joignent même une idée d'impudence & d'effronterie; & ce ſont ces mots là qu'on appelle *infames* & *déshonnêtes*.

Il en eſt de même de certains tours par leſquels on exprime honnêtement des actions qui, quoique légitimes, tiennent quelque choſe de la corruption de la nature. Car ces tours ſont en effet honnêtes, parce qu'ils n'expriment pas ſimplement ces choſes; mais auſſi la diſpoſition de celui qui en parle de cette ſorte, & qui temoigne par ſa retenue qu'il les enviſage avec peine, & qu'il les couvre autant qu'il peut & aux autres & à lui-même. Au-lieu que ceux qui en parleroient d'une autre maniere, feroient paroître qu'ils prendroient plaiſir à regarder ces ſortes d'objets; & ce plaiſir étant infame, il n'eſt pas étrange que les mots qui impriment cette idée ſoient eſtimés contraires à l'honnêteté. *Voy. Logique de Port Royal.*

TERME, ſ. m. (*Phyſique.*) eſt en général l'extrémité de quelque choſe, ou ce qui termine & limite ſon étendue.

TERME, *en Géométrie*, ſe prend auſſi quelquefois pour un point, pour une ligne, *&c.* un point eſt le *terme* d'une ligne, une ligne eſt le *terme* d'une ſurface, & la ſurface eſt le *terme* d'un ſolide. *Voyez* POINT, LIGNE, SURFACE, *&c.*

C'eſt ce qu'on appelle dans les écoles *terme de quantité*.

TERME, dans une quantité algébrique, comme $a+b-c-d$, ce ſont les différentes parties, a, b, c, d, ſéparées par les ſignes $+$ & $-$.

TERMES *d'une équation*, *en Algebre*, ſont les différens monomes dont elle eſt compoſée; ainſi dans l'équation $a+b=c$, a, b, c, ſont les *termes*.

Lorſque l'équation renferme une inconnue élevée à différentes puiſſances, on ne prend alors d'ordinaire que pour un *terme* la ſomme ou l'aſſemblage de tous les *termes*, où l'inconnue ſe trouve à la même puiſſance.

Ainſi dans cette équation $xx+bx=R$, les trois *termes* ſont xx, bx & R.

Et dans celle-ci $xx+bx+cx=Rd+dc$, les *termes* ſont xx, $bx+cx$, & $Rd+dc$, qui ne ſont que trois *termes*, parce que $ab+ac$, où a ſe trouve dans la même dimenſion en l'une & l'autre partie, ne ſont comptés que pour un *terme*.

Dans une équation, on prend ordinairement pour le premier *terme* celui où la lettre inconnue a la plus haute dimenſion: le *terme* qui contient la racine élevée à la puiſſance plus baſſe immédiatement après, eſt appellé le *ſecond terme*, &c. Ainſi dans l'équation $x3+axx+bbx=c3$. axx eſt le ſecond *terme* bbx le troiſieme, *&c.* ſi le *terme* axx manque, ou le *terme* bbx, ou tous les deux, en ce cas on dit que l'équation n'a pas de ſecond ou de troiſieme *terme*, ou manque du ſecond & du troiſieme *termes*. *Voyez* SECOND TERME.

TERMES DE PROPOSITION, *en Mathématiques*, ſignifient tels nombres, lettres ou quantités que l'on veut comparer les uns aux autres. *Voyez* PROPOSITION.

Par exemple, ſi $\begin{matrix}4:8::6\ 12\\ a:b::c\ d.\end{matrix}$

Alors a, b, c, d, ou 4, 8, 6, 12, ſont appellés les *termes de la proportion*, deſquels a ou 4 eſt appellé le *premier terme*, 6 ou 8 le *ſecond terme*, &c. *Voyez* SECOND.

a & c s'appellent auſſi les *antécédens*, & b & d les *conſéquens*. *Voyez* ANTÉCÉDENT & CONSÉQUENT. *Chambers.* (O)

TERMES MILLIAIRES, (*Littérat.*) c'étoient chez les Grecs certaines têtes de divinités, poſées ſur des bor-

bornes quarrées de pierre, ou des gaines de *terme* qui ſervoient à marquer les ſtades des chemins, c'eſt ce que Plaute entend par *lares viales*; ces *termes* étoient ordinairement dédiés à Mercure, parce que les Grecs croyoient que ce Dieu préſidoit à la ſûreté des grands chemins. Il y en avoit auſſi à quatre têtes. On en voit encore deux de cette ſorte à Rome à l'extrémité du pont Fabricien, nommé aujourd'hui à cauſe de cela *Ponte di quattro capi*. Ces *termes* repréſentoient véritablement Mercure, que les latins appelloient *Mercurius quadrifons*, parce qu'ils prétendoient que ce dieu avoit enſeigné aux hommes les lettres, la muſique, la lutte & la géométrie. (*D. J.*)

TERME, (*Mythologie.*) dieu protecteur des bornes que l'on met dans des champs, & vengeur des uſurpations, *deus Terminus*. C'étoit un des plus anciens dieux des Romains; la preuve eſt dans les lois romaines faites par les rois, dans lequel on ne trouve le culte d'aucun dieu établi avant celui du dieu *Terme*. Ce fut Numa qui inventa cette divinité, comme un frein plus capable que les lois d'arrêter la cupidité. Après avoir fait au peuple la diſtribution des terres, il bâtit au dieu *Terme* un petit temple ſur la roche Tarpéienne. Dans la ſuite, Tarquin le ſuperbe ayant voulu bâtir un temple à Jupiter ſur le capitole, il falut déranger les ſtatues, & même les chapelles qui y étoient déja: tous les dieux céderent ſans réſiſtance la place qu'ils occupoient; le dieu *Terme* tint bon contre tous les efforts qu'on fit pour l'enlever, & il falut néceſſairement le laiſſer en ſa place: ainſi il ſe trouva dans le temple même qui fut conſtruit en cet endroit. Ce conte ſe débitoit parmi le peuple, pour lui perſuader qu'il n'y avoit rien de plus ſacré que les limites des champs: c'eſt pourquoi ceux qui avoient l'audace de les changer étoient dévoués aux furies, & il étoit permis de les tuer.

Le dieu *Terme* fut d'abord repréſenté ſous la figure d'une groſſe pierre quarrée ou d'une ſouche: dans la ſuite, on lui donna une tête humaine placée ſur une borne pyramidale; mais il étoit toujours ſans bras & ſans piés, afin, dit-on, qu'il ne pût changer de place.

On honoroit ce dieu non-ſeulement dans ſes temples, mais encore ſur les bornes des champs qu'on ornoit ce jour-là de guirlandes, & même ſur les grands chemins. Les ſacrifices qu'on lui faiſoit ne furent pendant long-tems que des libations de vin & de lait, avec des offrandes de fruits & quelques gâteaux de farine nouvelle. Dans la ſuite, on lui immola des agneaux & des truies, dont on faiſoit un feſtin auprès de la borne. Les ſacrifices & les fêtes en l'honneur de ce dieu ſe nommoient *terminales*. *Voyez* TERMINALES. (*D. J.*)

TERMES, (*Juriſprud.*) ſont les mots qui ſervent à exprimer les penſées; on en diſtingue en Droit pluſieurs ſortes.

Termes conſacrés ſont ceux qui ſont deſtinés ſingulierement à exprimer quelque choſe.

Termes démonſtratifs ſont ceux qui ne ſervent que d'indication, & non de limitation: ils ſont oppoſés aux *termes limitatifs*. Par exemple, quand un teſtateur legue une rente à quelqu'un, & qu'il aſſigne le payement ſur une telle maiſon, ces *termes* ne ſont que démonſtratifs; de ſorte que ſi la maiſon vient à périr, la rente n'en eſt pas moins dûe: mais s'il legue une telle maiſon & qu'elle vienne à périr, le legs eſt caduc, parce que le legs eſt conçu en *termes* limitatifs.

Termes directs ſont ceux par leſquels on ordonne directement quelque choſe, & qui tombent directement ſur la perſonne qui eſt appellée à une ſucceſſion ou legs. *Voyez termes obliques* ou *indirects*.

Termes impératifs ſont ceux par leſquels le légiſlateur ou un teſtateur ordonnent quelque choſe.

Termes indirects, voyez *termes obliques*.

Termes limitatifs, voyez *termes démonſtratifs*.

Termes négatifs ſont ceux qui défendent de contrevenir à une diſpoſition.

Termes obliques ſont ceux par leſquels on ordonne indirectement quelque choſe, ou qui s'adreſſent indirectement à quelqu'un.

Termes prohibitifs ſont ceux par leſquels le légiſlateur ou un teſtateur défendent quelque choſe: ils ſont prohibitifs, négatifs, lorſqu'il eſt défendu de faire aucune diſpoſition ou convention contraire à ce qui eſt ordonné.

Termes propres ſont ceux qui conviennent pour exprimer quelque choſe; *propres termes* ſont les *termes* même d'un acte que l'on rapporte littéralement. *Voyez* les *mots* ACTE, CLAUSE, CONVENTION, DISPOSITION, LOT, TESTAMENT. (*A*)

TERME, ſ. m. (*Architect.*) ce mot dérivé du grec *terma*, limite, ſignifie une *ſtatue* d'homme ou de femme, dont la partie inférieure ſe termine en gaîne. On la place ordinairement au bout des allées & paliſſades dans les jardins. C'eſt ainſi qu'ils ſont diſtribués à Verſailles. Quelquefois les *termes* tiennent lieu de conſoles, & portent des entablemens dans les édifices, comme dans le couvent des PP. Théatins à Paris.

Terme angélique; figure d'ange en demi-corps, dont la partie inférieure eſt en gaîne, comme ceux du chœur des grands Auguſtins à Paris.

Terme double; terme compoſé de deux demi-corps ou de deux demi-buſtes adoſſés, qui ſortent d'une même graîne, enſorte qu'ils préſentent deux faces, l'une devant, l'autre derriere; tels étoient les hermathènes.

Terme en buſte; terme ſans bras, & qui n'a que la partie ſupérieure de l'eſtomac. Il y a des *termes* de cette eſpece à l'entrée du château de Fontainebleau & dans les jardins de Verſailles.

Terme en conſole; terme dont la gaîne finit en enroulement, & dont le corps eſt avancé pour porter quelque choſe. C'eſt ainſi que ſont les *termes* angéliques de métal doré au maître-autel de l'égliſe S. Séverin à Paris.

Terme marin; terme qui, au-lieu de gaîne, a une double queue de poiſſon, tortillée: ce *terme* convient aux décorations des grottes & fontaines. Tels ſont les *termes* de la fontaine de Vénus dans la vigne Pamphile à Rome.

Terme ruſtique; terme dont la gaîne, ornée de boſſages ou de glaçons, porte la figure de quelque divinité champêtre: ce *terme* convient aux grottes & fontaines. Il y a un de ces *termes* à la tête du canal de Vaux.

L'origine des *termes* que nous voyons aux portails & aux balcons de nos maiſons vient des hermes athéniens qu'on plaçoit aux veſtibules & dans les temples. On feroit donc mieux de les nommer des *hermes* que des *termes*; car quoique les *termes*, appellés *termini* par les Latins, fuſſent des pierres quarrées auxquelles ils ajoutoient quelquefois une tête, néanmoins ils étoient plutôt employés pour marquer les limites des champs & des poſſeſſions de chaque particulier que pour décorer des bâtimens. Les Latins même avoient d'autres noms pour ſignifier les figures des femmes ſans bras & ſans piés qu'ils plaçoient dans les édifices, pour ſoutenir les galeries & les portiques, & pour porter les architraves; ils les appelloient, d'après les Grecs, *caryatides* ou *perſiques*; & ils nommoient *telamones* les figures d'hommes qui ſoutenoient les ſaillies des corniches; mais la langue françoiſe qui craint les aſpirations, a préferé le nom de *termes* à celui de *hermes*. (*D. J.*)

TERMES, (*Géog. anc.*) ville d'Eſpagne dans la Celtibérie, ſelon Pline, *l. III. c. iij.* & Florus, *l. IV. c. xj.* Ptolomée, *l. II. c. vj.* la donne aux Arevaci, & Appien, *p.* 535. dit que *Termiſus* étoit une grande ville. Le nom moderne, ſelon pluſieurs, eſt *Lerma* ou *Lerme ſur l'Arlamzon*; ſelon d'autres, c'eſt *Nueſtra Sennora de Tiermes*.

Les habitans de cette ville ſont appellés *Termeſtini* par Tite-Live. Il s'agit de ſavoir ſi la ville de Termantia d'Appien eſt la même ville que *Termes*, & ſi les *Termantini* ſont le même peuple qui eſt appellé *Termeſtini* par Tite-Live. Une choſe donne matiere à ce doute, c'eſt qu'il n'eſt guere naturel qu'un même auteur, dans un même livre & dans la deſcription de la même guerre, appelle la même ville tantôt *Termantia*, tantôt *Termiſus*; cependant la plûpart des modernes jugent qu'Appien ſous ces deux noms a entendu parler de la même ville. (*D. J.*)

TERMES *d'un nivellement*, (*Hydraul.*) ce ſont les deux extrémités où commence & finit un nivellement. Elles ſont différentes des deux points d'un coup de niveau, qui ſont compris dans les deux ſtations d'où l'on part & où l'on s'arrête, leſquelles peuvent ſe répéter pluſieurs fois dans un long nivellement. (*K*)

TERMES, (*Marine.*) ce ſont des ſtatues d'hommes ou de femmes, dont la partie inférieure ſe termine en gaîne, & dont on décore la poupe des vaiſſeaux.

TERMED, (*Géog. mod.*) ville d'Asie dans la Transoxiane, sur l'Oxus. *Long.* selon de Lisle, 85. 30. (*D. J.*)

TERMENEZ, (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans le Languedoc, au sud-est de Carcassonne, & dans le diocèse de Narbonne. Il a pris son nom du château de Termes, qui étoit la plus forte place de ce pays-là. (*D. J.*)

TERMERA, (*Géog. anc.*) ville libre de la Carie. Strabon, *l. XIV. p.* 657. qui écrit Termerium, place cette ville près du promontoire des Myndiens, qu'on appella *promontoire Termerium*. (*D. J.*)

TERMES, SPADIX, (*Botan.*) ce ne sont pas deux mots synonymes chez les auteurs latins. *Termes*, gen. *itis*, m. est une branche d'olivier ou de palmier qui est encore sur l'arbre. *Spadix* est cette même branche détachée avec son fruit. (*D. J.*)

TERMESSE, (*Géog. anc.*) c'est, selon Strabon, *l. XIII.* & *l. XIV.* une ville de Pisidie, proche le col où l'on passoit le mont Taurus pour aller à Mylias; c'est pourquoi Alexandre voulant dégager ce passage commandé par la ville de *Termesse*, la fit démolir. Arrien, *l. I. p.* 69. distingue aussi *Telmesse* en Lycie de *Termesse* en Phrygie; mais il les nomme toutes les deux *Telmesse*. Il paroît qu'il a eu tort, & qu'il faut appeller *Telmesse* celle de Lycie, & *Termesse* celle de Pisidie. M. Spanheim cite une médaille sur laquelle on lit d'un côté ΤΕΡΜΗΣΣΕΩΝ, & de l'autre ΣΟΛΥΜΟΣ. Cette médaille prouve manifestement que la ville de Pisidie, appellée par Τερμητις est bien nommée; car puisque le côteau qui étoit sur le promontoire de *Termesse*, s'appelloit *Solyme*, & que les *Termessiens* s'appelloient aussi *Solymes* au rapport du même Strabon, *l. XIII. p.* 433. il est clair que le peuple qui a cette grande affinité avec les Solymes, doit avoir le nom exprimé dans la médaille: or, c'est le nom des *Termessiens*, & non des Telmessiens.

Il résulte de-là que *Termesse* est une ville de Pisidie, & que *Telmesse* est une ville toute différente, située aux extrémités de la Lycie, & dont les habitans étoient pour ainsi dire nés devins. *Voyez*-en l'article, parce qu'il est curieux. (*D. J.*)

TERMINAIRE, s. m. *terme monachal*; nom du religieux prédicateur que chaque couvent des ordres mendians dans les pays-bas, envoie prêcher dans les lieux de son district: ce mot est formé de *terminus*, parce que les *terminaires* sont renfermés dans les bornes d'un district. (*D. J.*)

TERMINAISON, s. f. (*Gram.*) on appelle ainsi, dans le langage grammatical, le dernier son d'un mot, modifié, si l'on veut, par quelques articulations subséquentes, mais détaché de toute articulation antécédente. Ainsi dans *Domin-us*, *Domin-i*, *Domin-o*, *Domin-e*, &c. on voit le même radical *Domin*, avec les *terminaisons* différentes *us*, *i*, *o*, *e*, & non pas *nus*, *ni*, *no*, *ne*, quoique ce soient les dernieres syllabes.

Terminaison & *inflexion* sont des termes assez souvent confondus quoique très-différens. *Voyez* INFLEXION.

TERMINALES, (*Antiq. rom.*) *terminalia*; fête instituée par Numa, & qu'on célébroit le 21 Février en l'honneur du dieu Terme.

Les Romains avoient un grand respect pour cette divinité, c'est-à-dire, pour la pierre, ou pour le tronc qui servoit de borne. Ovide lui-même confesse la vénération qu'il lui porte.

Nam veneror seu stipes habet desertus in agris
Seu vetus in trivio florere serta lapis.

Je respecte, dit-il, le dieu Terme couronné de fleurs; soit qu'il soit de pierre ou de bois. Ce respect alloit jusqu'à l'adoration parmi les gens de la campagne. Ils couronnoient le dieu de fleurs, ils l'emmaillotoient avec des linges, & lui faisoient des sacrifices, d'abord de fruits, ensuite d'un agneau ou d'un cochon de lait, *vel agna festis cæsa Terminalibus*, dit Horace. (*D. J.*)

TERMINALIS, (*Mythol.*) surnom de Jupiter: avant que Numa eût inventé le dieu Terme, on honoroit Jupiter comme protecteur des bornes, & alors on le représentoit sous la forme d'une pierre; c'étoit même par cette pierre que se faisoient les sermens les plus solemnels. (*D. J.*)

TERMINATEUR, adj. & s. (*Gram.*) c'est le nom qu'on donne à un cercle qui tracé sur le globe sépareroit la partie qui est éclairée de celle qui est dans l'ombre. On l'appelle en latin *terminator lucis & umbræ*.

TERMINATEUR, (*Hist. ecclés.*) c'est dans quelques églises de la Sicile ce qui s'est nommé ailleurs *maître des cérémonies*. Sa dignité & sa fonction s'appelle *terminatio*, termination ou terminaison.

TERMINER, v. act. (*Gram.*) finir, borner, être à la fin, arriver à la fin; il y a trop de mots dans notre langue terminés par des *e* muets; *terminer* un dessein, une affaire; la mort *termine* tout; cela s'est *terminé* par la ruine & le déshonneur de cet homme. *Terminer* la guerre, &c.

TERMINI, (*Géog. mod.*) ville de Sicile, dans le val de Mazara, sur la côte septentrionale, à l'embouchure d'une petite riviere de même nom, *il Fiume di Termini*. Elle est munie pour sa défense d'une espece de citadelle, & de quelques fortifications. *Long.* 31. 25. *latit.* 38. 10.

La ville moderne de *Termini* est voisine de l'ancienne Himera, chantée par Pindare, & qui passoit pour avoir vu naître la comédie; car ce fut dans son sein, qu'au rapport de Silius Italicus, ce spectacle amusant parut pour la premiere fois.

Diodore de Sicile rapporte que cette ville célebre par ses richesses & par sa puissance l'étoit encore par des bains fameux, où les étrangers venoient de toutes parts. Annibal la détruisit de fond en comble. On la rebâtit ensuite à la distance d'environ quatre mille pas. Scipion l'africain y mena une colonie romaine, & il y fit rapporter les tableaux & les statues que les Carthaginois avoient enlevés de la premiere. Voilà l'*Himera* qui subsiste aujourd'hui sous le nom de *Termini*, mais qui est maintenant misérable.

Volaterra assure qu'on y voyoit plusieurs monumens antiques, un théatre à demi ruiné, les restes d'un aqueduc qui étoit d'une excellente maçonnerie, & quantité d'inscriptions qu'on peut lire dans cet auteur. (*D. J.*)

TERMINI, GOLFE DE, (*Géog. mod.*) grand golfe sur la côte septentrionale de la Sicile. Il commence après qu'on a passé le cap de Zofarana, & est à 14 milles de *Termini*.

TERMINI, *le*. (*Géog. mod.*) riviere de Sicile, dans le val de Mazzara. Elle a sa source près la bourgade de Prizzi, & tombe dans la mer près de la ville *Termini*. (*D. J.*)

TERMINISTES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) est le nom qui a été donné à une secte ou à un parti de Calvinistes; leurs opinions particulieres peuvent se reduire à cinq points; savoir, 1°. qu'il y a beaucoup de personnes dans l'Eglise & hors l'Eglise, à qui Dieu a fixé un certain terme avant leur mort, au bout duquel terme Dieu ne veut plus qu'elles se sauvent, quelque long que soit le tems qu'elles ont encore à vivre après ce terme; 2°. que c'est par un décret impénétrable que Dieu a fixé ce terme de grace; 3°. que ce terme une fois expiré, Dieu ne leur offre plus les moyens de se répentir ou de se sauver, mais qu'il retire de sa parole tout le pouvoir qu'elle auroit de le convertir; 4°. que Pharaon, Saül, Judas, la plûpart des juifs, & beaucoup de gentils ont été de ce nombre; que Dieu souffre encore aujourd'hui beaucoup de gens de cette sorte, & même qu'il leur confere des graces après l'expiration du terme, mais qu'il ne le fait pas dans l'intention de les convertir. *Voyez* CALVINISME, &c.

Tous les autres protestans, & en particulier les Luthériens, ont de l'horreur pour ces sentimens, comme étant contraires à la bonté de Dieu, destructifs de toutes les vertus chrétiennes, & opposés à l'Ecriture, surtout aux textes ci-dessous, *Ezech. c. xviij. v.* 23. 30. 31. 32. & *c. xxx. v.* 11. *I. tim. c. iv. v.* 1. 16. 2. *Pier. c. iij. v.* 9. *Actes*, *c. xiij. v.* 30. 31. *Matt. c. xj. v.* 28. *Isa. c. lxvj. v.* 2. *Heb. c. iij. v.* 7. 13. *Rom. c. ij. v.* 5. &c.

TERMINTHE, s. m. (*Médec.*) *terminthus*; espece de tubercule inflammatoire, rond, noirâtre, sur lequel se forme une pustule noire & ronde, qui en se séchant dégénere en bouton écailleux semblable en quelque maniere au fruit de térébinthe, appellé en grec τέρμινθος, les jambes en sont ordinairement le siege. (*D. J.*)

TERMOLI, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, sur les confins de l'Abbruzze citérieure, près de l'embouchure du Fortore, avec un évêché suffragant de Bénévent. Cette ville est l'ancienne *Buca*, selon quelques auteurs. *Long.* 33. 25. *latit.* 42. 8.

TER-MUIDEN, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas, dans la Flandre, à une demi-lieue au nord-est

est de l'Ecluse. Elle est toute ouverte, & n'a que quatre rues; mais elle appartient aux Provinces-Unies, & sa conservation leur est importante. Aussi leurs hautes-puissances en nomment le schout à vie, le bourguemestre, & les échevins tous les ans. (*D. J.*)

TERMUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'île de Sardaigne. Ptolomée, *l. III. c. iij.* marque son embouchure sur la côte occidentale de l'île, entre le promontoire *Hermæani* & le port *Coracodes*. (*D. J.*)

TERNAIRE NOMBRE, (*Arithm. anc.*) c'est un nombre parfait, dit Plutarque; mais il ne faut pas entendre ces paroles suivant la définition du *nombre parfait* d'Euclide, qui veut que le nombre parfait soit celui qui est egal à toutes ses parties aliquotes jointes ensemble, comme sont 6 & 28. En ce sens le nombre *ternaire* est plutôt un nombre défaillant que parfait: lorsque Plutarque dit encore que le nombre *ternaire* est le commencement de multitude, il parle à la mode des Grecs qui ont trois nombres dans leur déclinaisons, le singulier, le duel & le pluriel, & ne se servent du dernier que lorsqu'il s'agit de plusieurs choses, c'est-à-dire trois au-moins. Enfin quand cet auteur ajoute que le *ternaire* comprend en soi les premieres différences des nombres, il faut entendre par ces premieres différences, le pair & l'impair, parce que ce sont effectivement les premieres différences rémarquées entre les nombres.

On dit pour prouver la perfection du nombre *ternaire* dans l'opinion des Payens, qu'ils attribuoient à leurs dieux un triple pouvoir, témoin les *tria virginis ora Dianæ*, le trident de Neptune, le cerbere à trois têtes, les trois parques, les trois furies, les trois graces, *&c.* Enfin le nombre de trois étoit employé dans les lustrations & les cérémonies les plus religieuses; d'où vient que Virgile, *Æneid. liv. II. v.* 188. dit:

Ter circum accensos, cincti fulgentibus armis
Decurrere rogos.

(*D. J.*)

TERNATE, (*Géog. mod.*) île de la mer des Indes, la principale des Moluques, sous la ligne, à un demi-degré de latitude septentrionale, à 2 lieues de Tidor. Elle en a six de circuit. Le pays est montagneux. L'air y est chaud & sec, & les volcans y font de grands desordres. La mer fournit beaucoup de poisson; les orangers, citronniers, cocotiers & amandiers, viennent en abondance à *Ternate*. Il y a dans cette île un roi particulier, qui fait son séjour à Malayo, capitale. Ses sujets sont mahométans, paresseux, sobres, ignorans, sans ambition, & sans vanité. Tous leurs meubles consistent en une hache, un arc, des flèches, quelques nattes & quelques pots. Leur principale nourriture est de pain de sagou, ou de maïs.

Les Hollandois ont débusqué les Portugais de cette île, & le roi de *Ternate* s'est soumis à la compagnie des Indes orientales, en arrachant tous les girofliers de son pays; la compagnie pour le dédommager de cette perte, lui donne chaque année environ dix-huit mille rixdallers en especes, ou en valeur par d'autres effets.

On ne connoît guere de volcan plus terrible que celui de l'île de *Ternate*. La montagne, qui est roide & difficile à monter, est couverte au pié de bois épais; mais son sommet qui s'éleve jusqu'aux nues, est pelé & escarpé par le feu. Le soupirail est un grand trou qui descend en ligne spirale, & devient par degré de plus petit en plus petit, comme l'intérieur d'un amphithéâtre. Dans le printems & en automne, vers les équinoxes, quand il regne un certain vent, & surtout le vent du nord, cette montagne vomit avec grand bruit des flammes mêlées d'une fumée noire & de cendres brûlantes; & toutes les campagnes des environs se trouvent couvertes de cendres. Les habitans y vont dans certain tems de l'année pour y recueillir du soufre, quoique la montagne soit si escarpée en plusieurs endroits, qu'on ne peut y monter qu'avec des cordes attachées à des crochets de fer. (*D. J.*)

TERNATÉE, *ternatea*, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleurs légumineuses, dont l'étendart cache presque les aîles & la feuille inférieure, ainsi que le pistil. Ce pistil devient une gousse, qui s'ouvre dans sa longueur en deux cosses, lesquelles renferment des graines assez rondes. Il faut ajouter aux caracteres de ce genre les feuilles rangées comme par paires sur une côte terminée par une seule feuille. Tournefort, *mém. de l'acad. roy. des Sciences, année* 1706. *Voyez* PLANTE.

TERNE *ou* TERNI, adj. (*Gram.*) opposé à l'*éclatant*; qui a perdu son lustre, son poli, son éclat; cette glace est *terne*, cet or est *terne*.

TERNES, *au jeu de Trictrac*, c'est un doublet qui arrive, quand les deux dés amenent chacun trois.

TERNEUVIER, s. m. (*terme de navigation.*) bâtiment de mer destiné & équipé pour aller en Terre-neuve faire le commerce & la pêche des morues. Les vaisseaux françois *terneuviers* sont ordinairement à deux ponts, du port de cent à cent cinquante tonneaux, & montés de vingt à vingt-cinq hommes d'équipage, compris le capitaine & les mousses. Les Hollandois les nomment *terneeu-vaarder*. (*D. J.*)

TERNI, (*Géog. mod.*) en latin *Interamna*, *Interamnia*, *Interamnium*, ville d'Italie, dans l'état de l'église, au duché de Spolete. Elle est dans une île formée par la riviere de Nera, à vingt lieues de Rome. Elle a été autrefois considérable, & se gouvernoit en république. Elle n'a de nos jours qu'environ dix mille habitans divisés en six quartiers, qui contiennent plusieurs monasteres & confrairies de pénitens. La cathédrale est belle; son évêché ne releve que du saint siege. Les environs de *Terni* sont admirables par leur fertilité en pâturages, en fruits, en légumes, en volaille, en gibier, en huile & en vins exquis. Au-dessus de la ville, à deux milles ou environ, est la belle & grande cascade nommée dans le pays *cascata delle marmore;* c'est la chute de la riviere Velino, qui se précipite toute entiere dans la plaine de *Terni*, pour aller se joindre à la Nera. *Long.* 30. 18. *latit.* 42. 34.

Pighius a découvert par une inscription qui est dans la cathédrale de *Terni*, que cette ville fut bâtie 544 ans avant le consulat de C. Domitius Ænobarbus & de M. Camillus Scribonius, qui furent consuls de Rome l'an 624. Elle se vante d'être la patrie de Corneille Tacite, & ce n'est pas une petite gloire; car c'est un des plus célebres historiens, & l'un des plus grands hommes de son tems. Il s'éleva par son mérite aux premieres charges de l'empire. De procurateur dans la Gaule belgique sous Titus, il devint préteur sous Domitien, & consul sous l'empire de Nerva. Mais toutes ces dignités ne lui donnent qu'une très-petite gloire, si on la compare à celle qu'il s'est procurée par les travaux de sa plume.

Ses annales & son histoire sont des morceaux admirables, & l'un des plus grands efforts de l'esprit humain, soit que l'on y considere la singularité du style, soit que l'on s'attache à la beauté des pensées, & à cet heureux pinceau avec lequel il a su peindre les déguisemens des politiques, & le foible des passions. Ce n'est pas qu'on ne puisse reprendre en lui trop de finesse dans la recherche des motifs secrets des actions des hommes, & trop d'art à les tourner sans cesse vers le criminel.

Tacite, dit très-bien l'auteur des *Mélanges des poésies, d'éloquence & d'érudition*, étoit un habile politique, & encore un plus judicieux écrivain; il a tiré des conséquences fort justes sur les événemens des regnes dont il a fait l'histoire, & il en fait des maximes pour bien gouverner un état. Mais s'il a donné quelquefois aux actions & aux mouvemens de la république, leurs vrais principes, s'il en a bien démêlé les causes, il faut avouer qu'il a souvent supplée par trop de délicatesse & de pénétration à celles qui n'en avoient pas. Il a choisi les actions les plus susceptibles des finesses de l'art; les regnes auxquels il s'est principalement attaché dans son histoire, semblent le prouver.

Dans celui de Tibere, qui est sans contestation son chef-d'œuvre, & où il a le mieux réussi, il y trouvoit une espece de gouvernement accommodé au caractere de son génie. Il aimoit à démêler les intrigues du cabinet, à en assigner les causes, à donner des desseins au prétexte, & de la vérité à de trompeuses apparences. Génie trop subtil, il voit du mystere dans toutes les actions de ce prince. Une sincere déférence de ses desseins au jugement du sénat étoit tantôt un piege tendu à son intégrité, tantôt une maniere adroite d'en être le maître; mais toujours l'art de se rendre complice de ses desseins, & d'en avoir l'exécution sans reproches. Lorsqu'il punissoit des séditieux, c'étoit un effet de sa défiance naturelle pour les citoyens, ou de légeres marques de colere ré-

pan-

pandues parmi le peuple pour disposer les esprits à de plus grandes cruautés. Ici la contrariété d'humeurs de deux chefs est un ordre secret de traverser la fortune d'un compétiteur, & le moyen de lui enlever l'affection du peuple. Les dignités déférées au mérite étoient d'honnêtes voies d'éloigner un concurrent ou de perdre un ennemi, & toujours de fatales récompenses. En un mot, tout est politique, le vice & la vertu y sont également dangereux, & les faveurs aussi funestes que les disgraces. Tibere n'y est jamais naturel; il ne fait point sans dessein les actions les plus ordinaires aux autres hommes. Son repos n'est jamais sans conséquence, & ses mouvemens embrassent toujours plusieurs menées.

Cependant l'art de Tacite à renfermer de grands sens en peu de mots, sa vivacité à dépeindre les événemens, la lumiere avec laquelle il pénetre les ténebres corrompues des cœurs des hommes, une force & une éminence d'esprit qui paroit partout, le font regarder aujourd'hui généralement comme le premier des historiens latins.

Il fit son histoire avant ses annales; car il nous renvoie à l'histoire dans l'onzieme livre des annales touchant des choses qui concernoient Domitien; or il est sûr que son histoire s'étendoit depuis l'empire de Galba inclusivement, jusqu'à celui de Nerva exclusivement. Il destinoit pour sa vieillesse un ouvrage particulier aux regnes de Nerva & de Trajan, comme il nous l'apprend lui-même, *hist. l. I. c. j.* en ces mots dignes d'être aujourd'hui répétés: *quod si vita suppeditet, principatum divi Nervæ & imperium Trajani, uberiorem securioremque materiam senectuti seposui: rara temporum felicitate, ubi sentire quæ velis, & quæ sentias dicere licet.*

Il ne nous reste que cinq livres de son histoire qui ne comprennent pas un an & demi, tandis que tout l'ouvrage devoit comprendre environ vingt-neuf ans. Ses annales commençoient à la mort d'Auguste, & s'étendoient jusqu'à celle de Néron; il ne nous en reste qu'une partie, savoir les quatre premiers livres, quelques pages du cinquieme, tout le sixieme, l'onzieme, douzieme, treizieme, quatorzieme, & une partie du seizieme; les deux dernieres années de Néron, qui formoient les derniers livres de l'ouvrage, nous manquent.

On dit que Léon X. épris d'amour pour Tacite, ayant publié un bref par lequel il promettoit de l'argent, de la gloire & des indulgences à ceux qui découvriroient quelques manuscrits de cet historien, il y eut un allemand qui fureta toutes les bibliotheques, & qui trouva finalement quelques livres des annales dans le monastere de Cormey. Il vint les présenter à sa sainteté qui les reçut avec un plaisir extrème, & remboursa magnifiquement l'allemand de toute la dépense qu'il avoit faite; il fit plus, car afin de lui procurer de la gloire & du profit, il voulut lui laisser l'honneur de publier lui-même Tacite; mais l'allemand s'en excusa, sur ce qu'il manquoit de l'érudition nécessaire à l'édition d'un tel ouvrage. (1)

On a fait tant de versions de ce grand historien romain, & on l'a tant commenté, qu'une semblable collection pourroit composer une bibliotheque assez considérable. Nous avons dans notre langue les traductions de M. Amelot de la Houssaye, de M. de la Bletterie & de M. d'Alembert, qui sont les trois meilleures. Entre les commentaires de critique sur Tacite, on fait grand cas de celui de Juste-Lipse; & entre les commentaires politiques, les Anglois estiment beaucoup celui de Gordon, qui est plein de fortes réflexions sur la liberté du gouvernement. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TERNIER, *voyez* PIC DE MURAILLE.

TERNIR, v. act. (*Gram.*) ôter l'éclat. L'haleine suffit pour *ternir* une glace: ce tableau est *terni*; au figuré, on dit *ternir* la réputation: l'envie s'occupe sans cesse à *ternir* la mémoire des grands hommes, mais elle a beau s'efforcer à attacher à leurs actions ou à leurs ouvrages son haleine impure, le tems la fait disparoître.

TERNISSURE, s. f. (*Gram.*) tache qui ôte à un corps son éclat.

TERNOVA *ou* DERNOVO, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans la Bulgarie, sur la riviere de Jantra, au nord occidental du mont Balkan. On croit que c'est le *Ternobum*, ville des Bulgares dont parle Ortelius. *Long.* 43. 25. *latit.* 43. 4. (*D. J.*)

TÉROUANNE *ou* TÉROUENNE, (*Géog. mod.*) en latin *Taruenna Morinum*, ville de France, dans les Pays-Bas, sur la Lys, à sept milles de Saint-Omer. Elle étoit autrefois épiscopale; Charles-Quint s'en rendit le maître en 1553, & la renversa de fond-en-comble. Elle n'a point été rebâtie. *Long.* 19. 54. *latit.* 50. 32. (*D. J.*)

TERPONUS, (*Géog. anc.*) ville de l'Illyrie & qui appartenoit aux Japodes. César s'en rendit maître, après que le peuple l'eut abandonnée. Il ne voulut pas la brûler, comptant bien que les habitans viendroient faire leurs soumissions, ce qu'ils firent en effet. (*D. J.*)

TERPSICHORE, s. f. (*Mythol.*) une des neuf muses, celle qui présidoit aux danses; son nom signifie *la divertissante*, parce qu'elle divertissoit le chœur des muses par sa danse. On la représente ordinairement couronnée de lauriers, tenant à la main ou une flûte, ou une harpe, ou une guitare. Il y a des mythologues qui font *Terpsicore* mere des sirenes; d'autres disent qu'elle eut de Strymon, Rhésus, & de Mars, Biston. (*D. J.*)

TERRA *ou* TÉRA, s. m. (*Poterie.*) on nomme ainsi en terme de potier de terre, un auget de terre plein d'eau que ces ouvriers, quand ils travaillent quelque ouvrage à la roue, tiennent auprès d'eux pour y tremper de tems-en-tems leurs mains, & l'instrument qu'ils nomment une *attelle*, afin que la terre-glaise ne s'y puisse attacher. (*D. J.*)

TERRA DOS FUMOS, (*Géog. mod.*) contrée d'Afrique, au pays des Hottentots, sur la côte orientale des Cafres errans. (*D. J.*)

TERRA MERITA, (*Mat. méd.*) *Voyez* CURCUMA.

TERRA-NOVA, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourg d'Italie, dans le Florentin, près d'Arezzo, illustré par la naissance du Pogge, *Poggio Bracciolini*, l'un des plus beaux esprits & des plus savans hommes du xv. siecle.

Il fit ses études à Florence, & se rendit ensuite à Rome, où son mérite le fit bientôt connoitre; on lui donna l'emploi de secrétaire apostolique qu'il exerça sous sept papes, sans en être pour cela plus riche. On l'envoya en 1414 au concile de Constance, dont il s'occupa bien moins que de la recherche des anciens manuscrits. Ses soins ne furent pas infructueux; il découvrit en furetant les bibliotheques, les œuvres de Quintilien dans une vieille tour d'un monastere de S. Gall. Il déterra une partie d'Asconius Pedianus sur huit oraisons de Cicéron, un Valerius Flaccus, un Ammien Marcellin, un Frontinus *de aquæductibus*, & quelques autres ouvrages.

De retour en Italie, il fut nommé secrétaire de la république de Florence en 1453; l'amour qu'il avoit pour la retraite, lui fit vendre un Tite-Live pour acquérir une maison de campagne au val d'Arno, près de Florence; & c'est-là qu'il s'appliqua plus que jamais à l'étude, quoiqu'il fût déja septuagenaire; il mourut dans cette maison de plaisance en 1459, âgé de 79 ans.

On a de lui une belle histoire de Florence, une traduction latine de Diodore de Sicile, un traité élégant *de varietate fortunæ*, des épitres, des harangues; enfin un livre de contes plaisans, mais trop obscènes & trop licentieux. Si vous desirez de plus grands détails, lisez le Poggiana, ou la vie, le caractere, les sen-

(1) Quoique le souverain Pontife Léon X. animé d'un esprit de jeunesse ait fait quelque action, qui ne parût pas convenable à la sainteté & gravité de grand prêtre & successeur de S. Pierre ce n'est pas à dire pour cela que cet illustre pontife soit moins digne de notre vénération pour les rares vertus qu'il possédoit. Ceux qui desirent les connoître, peuvent s'adresser à ceux qui en ont parlé sans partialité & sans adulation, & s'en rapporter à leur témoignage. Il n'y a qu'à lire pour cela les lettres 144. 274. 413. & 529. d'Erasme, & l'indigne livre de l'infame hérésiarque Luther, intitulé *de libertate Christiana*. Voici en quel termes il s'exprime: la haute opinion & réputation de sa vie sans tache est si auguste & si celebrée dans tout l'univers, si chantée dans les ouvrages des plus grands hommes, qu'il n'y a personne, quelque credit qu'elle ait, qui puisse aller contre. Je ne serai pas si fou que de blamer qui est loué de tout le monde. Angel Polizian fait un plus grand détail des rares qualités de ce Pape dans le 8. livre de ses lettres à Innocent VIII. (*W*)

fentimens & les bons mots de Pogge, par M. Lenfant, *Amſterdam* 1720, *in*-8°. & vous ne vous repentirez pas de cette lecture.

Il avoit épouſé une femme de bonne famille, jeune, riche, belle & douée d'excellentes qualités. Il en eut une aimable fille nommée *Lucrece* & cinq fils qui ſe diſtinguerent par leurs talens. Le plus célebre fut Jacques Poggio, dont on a pluſieurs ouvrages; mais ayant trempé malheureuſement dans la conſpiration des Pazzi, il fut arrêté & pendu avec d'autres conjurés à une fenêtre du palais de Florence. (*D. J.*)

TERRA-NUOVA, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans l'île de Sardaigne, ſur la côte orientale, au fond d'un golfe de même nom. Elle a eu dans le ſixieme ſiecle un évêché qui a été réuni à celui de Caſtel-Aragonèſe. *Long.* 27. 18. *latit.* 41. 4. (*D. J.*)

TERRA NUOVA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, en Sicile, dans la vallée de Noto, ſur la côte méridionale, à l'embouchure de la riviere de même nom, où elle a un petit port. C'eſt la *Gela* des anciens. *Long.* 31. 52. *latit.* 37. 12. (*D. J.*)

TERRA NUOVA *Fiume di*, (*Géog. mod.*) riviere de Sicile, dans le val de Noto. Elle a ſa ſource près de Piazza-Vecchia, & ſe jette dans la mer, à la gauche de la ville de ſon nom. Cette riviere eſt le fleuve *Gela* des anciens. (*D. J.*)

TERRACINE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'état de l'Egliſe, aux confins de la campagne de Rome & de la terre de Labour. Elle eſt ſituée à quelques milles de la mer, & à ſoixante de Rome, ſur la pente d'une montagne, & au milieu d'un pays le plus fertile de toute l'Italie; cependant *Terracine* eſt pauvre & dépeuplée, comme tout le pays voiſin. Sa ſeule décoration eſt un évêché qui ne releve que du pape. *Long.* 30. 48. *latit.* 41. 19.

J'ai dit que ſa ſeule décoration étoit ſon évêché; mais il faut joindre à la gloire de *Terracine* ſon antiquité. Les Grecs la nommerent *Trachina*, du mot grec qui ſignifie *âpre, rude*, à cauſe des rochers ſur leſquels elle eſt ſituée, & qui la rendent de difficile accès. Ce nom de *Trachina* s'eſt transformé par corruption en celui de *Terracina*.

Les Volſques à qui cette ville appartenoit, la nommerent *Anxur*, ou plutôt *Axur*, nom de Jupiter dans la langue de ces peuples, & cette ville étoit ſous la protection de ce dieu. On a une médaille de Jupiter Axurus, où il eſt repréſenté avec une grande barbe.

Il avoit dans cette ville un magnifique temple, dont les débris ont ſervi à la conſtruction de l'égliſe cathédrale de *Terracine*. Tous les environs de la ville étoient embellis de maiſons de plaiſance du tems des Romains. Les choſes ont bien changé de face; car toute la campagne des environs eſt aujourd'hui miſérable; cependant le lecteur peut s'amuſer à lire l'hiſtoire latine de *Terracine* ancienne & moderne donnée par (Domenico Antonio) Contatore, & imprimée à Rome en 1706 *in*-4°. (*D. J.*)

TERRAGE, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt une redevance annuelle qui ſe paye en nature ſur les fruits que la terre a produit.

Quand il tient lieu du cens il eſt ſeigneurial.

Quand il eſt dû à un autre qu'au ſeigneur, il n'eſt conſidéré que comme une rente fonciere.

Ce droit eſt la même choſe que ce qu'on appelle ailleurs *champart*, ou *agrier*. *Voyez ci-devant* CHAMPART, & les coutumes de Mantes, Berry, Chartres, Orléans, Blois, Ponthieu, Boulenois, Cambray, Aire, Heſdin, *&c.*

TERRAGEAU, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) c'eſt le ſeigneur auquel appartient le droit de terrage ou champart. *Voyez* TERRAGE, TERRAGER, TERRAGEUR.

TERRAGER, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) ſignifie lever le terrage ou champart. On entend auſſi quelquefois par *terrager*, celui qui tient une terre à charge de terrage. *Voyez* la coutume de Poitou, *art.* 64. 82. S. Jean d'Angely, *art.* 18.

TERRAGERESSE, GRANGE, (*Gram. & Juriſprud.*) eſt le lieu où l'on eſt obligé de porter le terrage dû au ſeigneur. *Voyez* TERRAGE.

TERRAGEUR, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt le ſeigneur ou autre qui a droit de terrage ou champart; on l'appelle ailleurs *terrageau*.

Quelquefois pour *terrageur*, on entend le prépoſé du ſeigneur, & qui leve pour lui le terrage. *Voy.* le coutume d'Artois, *article* 62. (*A*)

TERRAGNOLE, adj. (*terme de Manége.*) épithete qu'on donne à un cheval qui a les mouvemens trop retenus, & trop près de terre, qui eſt chargé d'épaules, & qui a de la peine à lever le devant. (*D. J.*)

TERRAILLE, ſ. f. (*Poterie.*) poterie aſſez fine, jaunâtre ou griſâtre, qui ſe fabrique à Eſcrome près le pont du Saint-Eſprit, petite ville de France ſituée ſur le Rhône; les fayanciers de Paris l'appellent *terre du Saint-Eſprit*. *Savary*. (*D. J.*)

TERRAIN, *voyez* TERREIN.

TERRAON, *ou* TORRAON, (*Géog. mod.*) petite ville, & pour mieux dire, bourg de Portugal, dans l'Alenteio, ſur la route de Béja à Lisbonne, au bord de la riviere Exarrama. On a trouvé dans ce bourg quelques anciennes inſcriptions, entre autres la ſuivante qui a été faite par la grande prêtreſſe de la province à l'honneur de Jupiter. *Jovi O. M. Flavial. F. Rufina. Emeritenſis Flaminica Provinc. Luſitaniæ. Item. Col. Emeritenſis. Perpet. & Municipi. Salac. D. D.* (*D. J.*)

TERRAQUÉE, adj. (*Phyſ. & Géogr.*) épithete que l'on donne au globe de la terre, en tant qu'il conſiſte en terre & en eau, qui forment enſemble toute ſa maſſe. *Voyez* GLOBE, GÉOGRAPHIE, & TERRE.

Quelques philoſophes, & en particulier le docteur Burnet, diſent que la forme du globe terreſtre eſt groſſiere, d'où ils inferent qu'il eſt très-abſurde de croire qu'il ſoit ſorti en cet état des mains du Créateur; de ſorte que pour le rendre tel qu'il eſt aujourd'hui, ils ont recours au déluge. *Voyez* DÉLUGE.

Mais d'autres prétendent qu'il y a un art admirable, même dans ce déſordre apparent; & en particulier M. Derham ſoutient que la diſtribution de la terre & de l'eau, ne peut être que l'ouvrage d'une intelligence ſuprème; l'une étant jointe à l'autre avec tant d'art & de juſteſſe, que tout le globe ſe trouve dans un équilibre parfait, que l'océan ſeptentrional balance l'océan méridional, que le continent de l'Amérique fait le contre-poids de celui de l'Europe: le continent d'Afrique, de celui de l'Aſie. *Voyez* OCÉAN, *&c.*

Comme on pouvoit lui objecter que les eaux occupent une trop grande partie du globe, & qu'il vaudroit peut-être mieux qu'une partie de l'eſpace qu'occupent les eaux fût rempli par la terre ferme; il prévient cette objection, en diſant que ce changement priveroit la terre d'une quantité ſuffiſante de pluie & de vapeurs: car ſi les cavités qui ſe trouvent dans les mers, lacs, & rivieres, étoient plus profondes, & que cependant elles continſſent la même quantité d'eau, l'étreciſſement & la diminution de leur ſurface priveroient la terre d'évaporation, à proportion de cet étreciſſement, & cauſeroient une ſéchereſſe pernicieuſe.

On ne ſauroit douter que la diſtribution des eaux & du continent étant l'ouvrage du Créateur, n'ait été faite de la maniere la plus avantageuſe pour nos beſoins: mais l'équilibre prétendu que M. Derham croit appercevoir entre l'océan méridional & ſeptentrional, & entre les continens d'Aſie, d'Afrique, & d'Europe, peut bien être traité de chimere; en effet, que veut dire l'auteur par cet équilibre? Prétend-il que l'océan ſeptentrional & méridional ſont de la grandeur & de l'étendue néceſſaires, pour qu'une de ces mers ne ſe jette pas dans l'autre; mais une pareille ſuppoſition ſeroit contre les premiers principes de l'hydroſtatique: la même liqueur ſe met de niveau dans les deux branches d'un ſyphon, quelque inégalité de groſſeur qu'il y ait entre ces branches; & le fluide contenu dans la petite, a toujours autant de force que le fluide contenu dans la grande, quoiqu'il ait beaucoup moins de poids. Ainſi quand l'océan ſeptentrional, par exemple, ne feroit pas plus grand que la mer Caſpienne, il ſeroit toujours en équilibre avec l'océan méridional, c'eſt-à-dire, que ſi ces deux océans communiquoient enſemble, l'eau ſe mettroit toujours dans l'un & dans l'autre au même niveau, quelque différence qu'il y eût d'ailleurs dans l'étendue des deux.

Le ſentiment du docteur Burnet ne paroît pas plus fondé, du-moins à quelques égards; car toutes les obſervations aſtronomiques, & les opérations faites dans ces derniers tems, nous apprennent que la figure de la terre eſt celle d'un ſphéroïde applati vers les poles, & aſſez régulier, & les inégalités qu'il peut y avoir ſur ſa ſurface, ſont ou totalement inſenſibles

par

par rapport à la masse du globe, ou celles qui sont le plus considérables, comme les montagnes, sont le reservoir des fontaines & des fleuves, & nous procurent les plus grandes utilités. Ainsi on ne peut point regarder la terre dans l'état où elle est aujourd'hui, comme un ouvrage indigne du Créateur. Ce que M. Burnet ajoute que le déluge peut y avoir causé des bouleversemens, paroît plus vraissemblable. En effet, pour peu qu'on jette les yeux sur une mappemonde, il est difficile de ne pas se persuader qu'il soit arrivé beaucoup de changemens sur la surface du globe terrestre.

La figure des côtes de la Méditerranée & de la mer Noire, les différens détroits qui aboutissent à ces mers, & les îles de l'Archipel, tout cela paroît n'avoir point existé autrefois; & on est bien tenté de croire que le lieu que la Méditerranée occupe, étoit anciennement un continent dans lequel l'océan s'est précipité, ayant enfoncé les terres, qui séparoient l'Afrique de l'Espagne. Il y a même une ancienne tradition qui rend cela plus que conjectural; la fable des colomnes d'Hercule paroît n'être autre chose qu'une histoire défigurée de l'irruption de l'océan dans les terres, & alterée par la longueur des tems. Enfin, tout nous porte à croire que la mer a causé sur notre globe plusieurs bouleversemens. *Voy.* CONTINENT. (*O*)

Une preuve des irruptions de l'Océan sur les continens, une preuve qu'il a abandonné différens terreins, c'est qu'on ne trouve que très-peu d'îles dans le milieu des grandes mers, & jamais un grand nombre d'îles voisines les unes des autres.

Les mouvemens de la mer sont les principales causes des changemens qui sont arrivés & qui arrivent sur la surface du globe; mais cette cause n'est pas unique, il y en a beaucoup d'autres moins considérables qui contribuent à ces changemens, les eaux courantes, les fleuves, les ruisseaux, la fonte des neiges, les torrens, les gelées, *&c.* ont changé considérablement la surface de la terre.

Varenius dit que les fleuves transportent dans la mer une grande quantité de terre, qu'ils déposent à plus ou moins de distance des côtes, en raison de leur rapidité; ces terres tombent au fond de la mer, & y forment d'abord de petits bancs qui s'augmentent tous les jours, font des écueils, & enfin forment des îles qui deviennent fertiles.

La Loubere, dans son voyage de Siam, dit que les bancs de sable & de terre augmentent tous les jours à l'embouchure des grandes rivieres de l'Asie, par les limons & les sédimens qu'elles y apportent, ensorte que la *navigation de ces rivieres devient tous les jours plus difficile*, & deviendra un jour impossible; on peut dire la même chose des grandes rivieres de l'Europe, & sur-tout du Volga, qui a plus de soixante & dix embouchures dans la mer Caspienne, du Danube qui en a sept dans la mer Noire, *&c.*

Comme il pleut très-rarement en Egypte, l'inondation réguliere du Nil vient des torrens qui y tombent dans l'Ethiopie; il charrie une très-grande quantité de limon, & ce fleuve a non-seulement apporté sur le terrein de l'Egypte plusieurs miliers de couches annuelles, mais même il a jetté bien avant dans la mer les fondemens d'une alluvion qui pourra former avec le tems un nouveau pays; car on trouve avec la sonde à plus de vingt lieues de distance de la côte, le limon du Nil au fond de la mer, qui augmente tous les ans. La basse Egypte où est maintenant le Delta, n'étoit autrefois qu'un golfe de la mer.

La ville de Damiette est aujourd'hui éloignée de la mer de plus de dix milles, & du tems de saint Louis, en 1243, c'étoit un port de mer.

Cependant tous les changemens que les fleuves occasionnent sont assez lents, & ne peuvent devenir considérables qu'au bout d'une longue suite d'années; mais il est arrivé des changemens brusques & subits par les inondations & les tremblemens de terre. Les anciens prêtres Egyptiens, 600 ans avant la naissance de Jesus-Christ, assuroient, au rapport de Platon dans le Timée, qu'autrefois il y avoit une grande île auprès des colonnes d'Hercule, plus grande que l'Asie & la Lybie prises ensemble, qu'on appelloit *Atlantides*; que cette grande île fut inondée & abymée sous les eaux de la mer après un grand tremblement de terre. *Traditur Atheniensis civitas restitisse olim innumeris hostium copiis quæ ex Atlantico mari profectæ, prope cunctam Europam Asiamque obsederunt; tunc enim fretum illud navigabile, habens in ore & quasi vestibulo ejus insulam quas Herculis columnas cognominant: ferturque insula illa Lybia simul & Asia major fuisse, per quam ad alias proximas insulas patebat aditus, atque ex insulis ad omnem continentem e conspectu jacentem vero mari vicinam; sed intra os ipsum portus angusto sinu traditur pelagus illud verum mare, terra quoque illa vere erat continens*, &c. *Post hæc ingenti terræ motu jugique diei unius & noctis illuvione factum est, ut terra dehiscens omnes illos bellicosos absorberet, & Atlantis insula sub vasto gurgite mergeretur.*

Une troisieme cause de changement sur la surface du globe, sont les vents impétueux; non-seulement ils forment des dunes & des collines sur les bords de la mer & dans le milieu des continens, mais souvent ils arrêtent & font rebrousser les rivieres, ils changent la direction des fleuves, ils enlevent les terres cultivées, les arbres, ils renversent les maisons, ils inondent pour-ainsi-dire des pays tout entiers; nous avons un exemple de ces inondations de sable en France, sur les côtes de Bretagne; l'histoire de l'Académie, année 1722, en fait mention dans les termes suivans.

,, Aux environs de Saint-Paul-de-Léon, en basse
,, Bretagne, il y a sur la mer un canton, qui avant
,, l'an 1666 étoit habité & ne l'est plus, à cause d'un
,, sable qui le couvre jusqu'à une hauteur de plus de
,, vingt piés, & qui d'année en année s'avance &
,, gagne du terrein. A compter de l'époque mar-
,, quée il a gagné plus de six lieues, & il n'est plus
,, qu'à une demi-lieue de Saint-Paul; de sorte que,
,, selon les apparences: il faudra abandonner cette
,, ville. Dans le pays submergé on voit encore quel-
,, ques pointes de clochers & quelques cheminées qui
,, sortent de cette mer de sable; les habitans des vil-
,, lages enterrés ont eu du-moins le loisir de quitter
,, leurs maisons pour aller mendier.

,, C'est le vent d'est ou du nord qui avance cette
,, calamité; il éleve ce sable qui est très-fin, & le
,, porte en si grande quantité & avec tant de vîtesse,
,, que M. Deslandes, à qui l'Académie doit cette ob-
,, servation, dit qu'en se promenant dans ce pays-là
,, pendant que le vent charrioit, il étoit obligé de se-
,, couer de tems-en-tems son chapeau & son habit,
,, parce qu'il les sentoit appesantis: de-plus, quand
,, ce vent est violent, il jette ce sable par-dessus un
,, petit bras de mer jusque dans Roscof, petit port
,, assez fréquenté par les vaisseaux étrangers; le sa-
,, ble s'éleve dans les rues de cette bourgade jusqu'à
,, deux piés, & on l'enleve par charretées: on peut
,, remarquer en passant qu'il y a dans ce sable beau-
,, coup de parties ferrugineuses, qui se reconnoissent
,, au couteau aimanté.

,, L'endroit de la côte qui fournit tout ce sable, est
,, une plage qui s'étend depuis Saint-Paul jusque vers
,, Plonescat, c'est-à-dire un peu plus de quatrorze
,, lieues, & qui est presque au niveau de la mer lors-
,, qu'elle est pleine: la disposition des lieux est telle,
,, qu'il n'y a que le vent d'est ou de nord-est qui ait
,, la direction nécessaire pour porter le sable dans les
,, terres. Il est aisé de concevoir comment le sable
,, porté & accumulé par le vent en un endroit, est
,, repris ensuite par le même vent & porté plus loin,
,, & qu'ainsi le sable peut avancer en submergeant
,, le pays, tant que la miniere qui le fournit en four-
,, nira de nouveau; car sans cela le sable en avan-
,, çant diminueroit toujours de hauteur, & cesseroit
,, de faire du ravage. Or il n'est que trop possible
,, que la mer jette ou dépose long-tems de nouveau
,, sable dans cette plage, d'où le vent l'enleve, il est
,, vrai qu'il faut qu'il soit toujours aussi fin pour être
,, aisément enlevé.

,, Le désastre est nouveau; parce que la plage qui
,, fournit le sable n'en avoit pas encore une assez
,, grande quantité pour s'élever au-dessus de la surfa-
,, ce de la mer, ou peut-être parce que la mer n'a
,, abandonné cet endroit, & ne l'a laissé à découvert,
,, que depuis un tems; elle a eu quelque mouve-
,, ment sur cette côte, elle vient présentement dans
,, le flux, une demi-lieue en-deçà de certaines roches
,, qu'elle ne passoit pas autrefois.

,, Ce malheureux canton, inondé d'une façon sin-
,, guliere, justifie ce que les anciens & les moder-
,, nes rapportent des tempêtes de sable excitées en
,, Afrique, qui ont fait périr des villes, & même des
,, armées ,,.

Non-seulement donc il y a des causes générales, dont les effets sont périodiques & reglés, par lesquels

la

la mer prend ſucceſſivement la place de la terre; & abandonne la ſienne; mais il y a une grande quantité de cauſes particulieres qui contribuent à ces changemens, & qui produiſent des bouleverſemens, des inondations, des affaiſſemens; & la ſurface de la terre, qui eſt ce que nous connoiſſons de plus ſolide, eſt ſujette, comme tout le reſte de la nature, à des viciſſitudes perpétuelles. *Hiſt. nat. gen. & part. t. I.* *Voyez* TERRE, MER, MONTAGNE, FIGURE DE LA TERRE, *&c.*

TERRASSE, ſ. f. (*Art. milit.*) c'étoit dans les ſieges des anciens, un épaulement environnant ſur le bord du foſſé, tout ſemblable à nos tranchées, où les archers & les frondeurs tiroient à couvert & ſans ceſſe contre les défenſes de la ville, pendant qu'on inſultoit de toutes parts. Les *terraſſes* ſervoient auſſi de contrevallation pour brider, & reſſerrer de plus près ceux de la place. On appelloit auſſi *terraſſe*, un cavalier élevé fort haut pour dominer les murs d'une ville.

On commençoit la *terraſſe* ſur le bord du foſſé, ou du-moins fort près, & elle formoit un quarré long. On la formoit à la faveur des mantelets, qu'on élevoit fort haut, derriere leſquels les ſoldats travailloient à couvert des machines des aſſiégés. Les *terraſſes* qu'Alexandre fit élever aux ſieges du roc de Coriénez & d'Aorne, & celle de Maſſada, dont Joſephe donne la deſcription, ſont fameuſes dans l'hiſtoire.

Terraſſe ſe prend auſſi pour le comblement du foſſé des places aſſiegées; mais on ne doit pas confondre ces ſortes de *terraſſes*, avec les cavaliers ou *terraſſes* élevées ſur le bord du foſſé pour dominer les murailles, & voir ce qui ſe paſſoit ſur le parapet. Les traducteurs & les commentateurs tombent ſouvent dans cette erreur. Il eſt aiſé de diſtinguer les *terraſſes* conſiderées comme *cavaliers*; car lorſqu'on s'apperçoit qu'il y a de beliers ſur la *terraſſe*, il ne faut pas douter que l'auteur ne veuille parler du comblement de foſſé; s'il paroît que ces beliers ſont ſur un cavalier, il faut décider que l'hiſtorien eſt un ignorant qui ne ſait ce que c'eſt que la guerre. Polybe, *commenté par Folard, tom. II.* (*D. J.*)

TERRASSE, (*Jardin.*) ouvrage de terre élevé & revêtu d'une forte muraille, pour raccorder l'inégalité du terrein. La maçonnerie n'eſt pas cependant toujours néceſſaire pour faire une *terraſſe*. Quand la terre eſt forte, on ſe contente de faire des taluds & des glacis, qu'on coupe à chaque extrémité. On laiſſe une pente douce ſur la *terraſſe*, pour l'écoulement des eaux, d'environ un pouce & demi par toiſe, ſelon la grandeur de la *terraſſe*; & cette pente ſe prend toujours ſur ſa longueur. On orne les *terraſſes* d'arbriſſeaux, d'ifs & de charmilles à hauteur d'appui, avec des vaſes, des caiſſes & des pots de fleurs, poſés ſur des dés de pierre. Les figures & les fontaines contribuent encore beaucoup à leur décoration. Malgré ces ornemens, les *terraſſes* n'embéliſſent pas beaucoup un jardin; auſſi en doit-on faire le moins qu'on peut, & les éloigner toujours les unes des autres. *Voyez* des modeles de *terraſſe* dans la théorie & la pratique du jardinage.

On appelle *contre-terraſſe*, une *terraſſe* élevée au-deſſus d'une autre, pour quelque raccordement de terrein, ou élévation de parterre. (*D. J.*)

TERRASSE, (*Joaillerie.*) ce terme ſe dit en ſtyle d'ouvriers lapidaires, de quelques parties dans une pierre précieuſe qui ne peuvent ſouffrir le poliment.

TERRASSE, (*Peint.*) on appelle *terraſſe en Peinture*, un eſpace de terre qu'on place d'ordinaire ſur le devant du tableau. Les *terraſſes* doivent être ſpacieuſes & bien ouvertes; on peut y repréſenter quelque verdure, ou même des cailloutages qui s'y trouvent comme par accident. (*D. J.*)

TERRASSE, (*Sculpt.*) c'eſt le deſſus de la plinthe en pente ſur le devant, où on poſe une figure, une ſtatue, un grouppe, *&c.* (*D. J.*)

TERRASSE, *terme de Tireur d'or*, c'eſt une eſpece de vaiſſeau, fait en forme de cuvette un peu longue, formé de brique ou de pavé de grais, avec de hauts rebords, dans lequel ces ouvriers font chauffer le gros fil d'argent qu'ils veulent dorer, avant de le paſſer aux filieres. *Savary.* (*D. J.*)

TERRASSE *de bâtiment*, (*Archit.*) c'eſt la couverture d'un bâtiment, en plate-forme. On la fait de plomb, ou de dales de pierre. Telles ſont les *terraſſes* du périſtile du Louvre & de l'obſervatoire. Celle-ci eſt pavée de pierres à fuſil, à bain de mortier de ciment & de chaux. (*D. J.*)

TERRASSE *de marbre*, (*Archit.*) c'eſt un tendre, c'eſt-à-dire un défaut dans les marbres, qu'on appelle *bouzin* dans les pierres. On corrige ce défaut avec de petits éclats, & de la poudre du même marbre, mêlée avec du maſtic de pareille couleur. (*D. J.*)

TERRASSE, *en terme de Blaſon*, ſe dit de la pointe de l'écu faite en forme de champ plein d'herbes.

TERRASSEUR, ſ. m. (*Maçonnerie*) nom qu'on donne à des gens qui travaillent à hourder des planchers & des cloiſons. Dans les pays où la pierre & le plâtre ſont rares, on voit plus de *terraſſeurs* que de plâtriers & de maçons, parce que toutes les maiſons y ſont de colombage, hourdées avec de la terre jaune. On ne dit guere *terraſſer* en ce ſens, mais *hourder*; & au contraire on ne dit point *hourdeur*, mais *terraſſeur*. (*D. J.*)

TERRASSIER, ſ. m. (*Jardin.*) c'eſt la qualité d'un ouvrier qui entreprend de faire des terraſſes, & celle de ceux qui travaillent ſous lui à la tâche ou à la journée. Un maître *terraſſier* doit ſavoir tirer des nivaux, & jalonner juſte, afin que ſur le plan qu'on lui donne à exécuter, toutes les proportions ſoient bien priſes. Il doit encore avoir quelque légere teinture du deſſein, parce que ſouvent il ſe trouve obligé de tracer ſur terre certains compartimens où il n'eſt pas néceſſaire d'appeller un traceur. (*D. J.*)

TERRE, *en Géographie & en Phyſique*, ſe dit principalement de ce globe que nous habitons; ſur quoi *voyez l'article* FIGURE DE LA TERRE.

On convient généralement que le globe de la *terre* a deux mouvemens; l'un diurne par lequel il tourne autour de ſon axe, dont la période eſt de 24 heures, & qui forme le jour ou le nychtemeron.

L'autre annuel & autour du ſoleil ſe fait dans une orbite elliptique, durant l'eſpace de 365 jours 6 heures, ou plutôt 365 jours 5 heures 49 min. qui forment l'année. *Voyez* AXE.

C'eſt du premier mouvement, qu'on déduit la diverſité de la nuit & du jour, *voyez* NUIT & JOUR, & c'eſt par le dernier qu'on rend raiſon de la viciſſitude des ſaiſons, *&c.* *Voyez* SAISON, PRINTEMS, ÉTÉ, HIVER, *&c.*

On diſtingue dans la *terre* trois parties ou régions; ſavoir, 1°. la partie extérieure, c'eſt celle qui produit les végétaux, dont les animaux ſe nourriſſent. 2°. La partie du milieu ou la partie intermédiaire qui eſt remplie par les foſſiles, leſquels s'étendent plus loin que le travail de l'homme ait jamais pû pénétrer. 3°. La partie intérieure ou centrale qui nous eſt inconnue; quoique bien des auteurs la ſuppoſent d'une nature magnétique, que d'autres la regardent comme une maſſe ou ſphere de feu; d'autres comme un abime ou amas d'eau, ſurmonté par des couches de *terre*; & d'autres enfin, comme une eſpace creux & vuide, habité par des animaux qui ont, ſelon eux leur ſoleil, leur lune, leur plante, & toutes les autres choſes qui leur ſeroient néceſſaires pour leur ſubſtance.

Il y en a auſſi qui diviſent le corps du globe en deux parties, la partie extérieure qu'ils appellent *écorce*, & qui renferme toute l'épaiſſeur des couches ſolides, & l'intérieure qu'ils appellent *noyau*, qui eſt d'une nature différente de la premiere, & qui eſt remplie, ſuivant leur ſentiment, par du feu, de l'eau ou quelqu'autre matiere que nous ne connoiſſons point.

La partie extérieure du globe, ou bien nous préſente des inégalités, comme des montagnes & des vallées, ou eſt plane & de niveau, ou creuſée en canaux, en fentes, en lits, *&c* pour ſervir aux mers, aux rivieres, aux lacs, *&c.* *Voyez* RIVIERE, LAC, OCÉAN, *&c.*

La plûpart des phyſiciens ſuppoſent, que ces inégalités ſont provenues d'une rupture ou bouleverſement des parties de la *terre*, laquelle a eu pour cauſe des feux ou des eaux ſouterraines.

Burnet, Stenon, Woodward, Whiſton & d'autres ſuppoſent, que dans ſon origine & dans ſon état naturel, la *terre* a été parfaitement ronde, unie & égale; & c'eſt principalement du déluge qu'ils tirent l'explication de la forme inégale & irréguliere que nous lui voyons; ſur quoi *Voyez* DÉLUGE, TREMBLEMENT DE TERRE, *&c.*

On trouve dans la partie extérieure de la *terre* différens lits qu'on ſuppoſe être des ſédimens dont les eaux de différens déluges étoient chargées, c'eſt-à-dire des matieres de différentes eſpeces qu'elles ont dépoſées, en ſe ſéchant ou en formant des marais.

On

On croit aussi qu'avec le tems, ces differentes matieres se sont durcies en differens lits de pierre, de charbon, d'argile, de sable, *&c.*

Le dr. Woodward a examiné avec beaucoup d'attention ces differens lits, leur ordre, leur nombre, leur situation par rappport à l'horison, leur épaisseur, leurs intersections, leurs fentes, leur couleur, leur consistence, *&c.* & il a attribué l'origine de leur formation au grand déluge. Il suppose que dans cette terrible révolution, les corps terrestres furent dissous & se confondirent avec les eaux, & qu'ils y furent soutenus de façon à ne former avec elles qu'une masse commune. Cette masse des particules terrestres ayant donc été mêlée avec l'eau, se précipita ensuite au fond, selon cet auteur, & cela suivant les lois de la gravité, les parties plus pesantes s'enfonçant les premieres, puis de plus légeres, & ainsi de suite. Il ajoute que les différens lits dont la *terre* est composée se formerent par ce moyen, & qu'ayant acquis peu-à-peu de la solidité & de la dureté, ils ont subsisté depuis en cet état. Il prétend enfin, que ces sédimens ont été paralleles, puis concentriques, & que la surface de la *terre* qui en étoit formée étoit parfaitement unie & réguliere, mais que les tremblemens de *terre*, les éruptions des volcans, *&c.* y ayant produit peu-à-peu divers changemens, l'ordre & la régularité des couches se sont alterés; de sorte que la surface de la *terre* a pris la forme irréguliere que nous lui voyons à présent. Tout cela, comme l'on voit, est purement hypothétique & conjectural. *Voyez* à ce sujet, le premier article de l'*hist. nat. de* M. de Buffon.

Terre, *en Astronomie*; c'est, suivant le systême de Copernic, l'une des planetes qu'on appelle *premieres*. Voici le caractere par laquelle on la désigne ♁. *Voyez* Planete.

Dans l'hypothèse de Ptolomée, la *terre* est le centre du systême. *Voyez* Systême.

Le grand point qui distingue le systême de Ptolomée & celui de Copernic, c'est que le premier de ces auteurs suppose la *terre* en repos, & que l'autre la fait mouvoir; c'est-à-dire que l'un la met dans le centre, & fait tourner autour d'elle de l'orient à l'occident le soleil, les cieux & les étoiles; au lieu que l'autre, supposant les cieux & les étoiles en repos, fait mouvoir la *terre* de l'occident à l'orient. *Voyez* Systeme de Copernic *&* de Ptolomée.

L'industrie des Astronomes de notre siecle a mis hors de doute le mouvement de la *terre*. Copernic, Gassendi, Kepler, Hoock, Flamsteed, *&c.* se sont surtout fait par là une réputation à jamais durable.

Il est vrai que d'anciens philosophes ont soutenu ce même mouvement: Cicéron dit dans ses questions tusculanes, que Nicetas de Syracuse avoit découvert le premier, que la *terre* a un mouvement diurne, par lequel elle tourne autour de son axe dans l'espace de 24 heures; & Plutarque *de placit. philosoph.* nous apprend, que Philolaüs avoit découvert son mouvement annuel autour du soleil. Environ cent ans après Philolaüs, Aristarque de Samos soutint le mouvement de la *terre*, en termes encore plus clairs & plus forts, suivant que nous l'apprend Archimede dans son traité *de numero arenæ*.

Mais les dogmes trop respectés de la religion payenne, empêcherent qu'on ne suivît davantage ces idées; car Cleanthes ayant accusé Aristarque de sacrilege, pour vouloir faire mouvoir de sa place la déesse Vesta & les autres divinités tutelaires de l'univers, les philosophes commencerent alors à abandonner un sentiment qui paroissoit si dangereux.

Plusieurs siecles après, Nicolas de Cœsa, cardinal fit revivre cet ancien systême; mais ce sentiment ne fut pas fort en vogue jusqu'à Copernic, qui démontra ses grands usages & les avantages dans l'Astronomie. Il eut bientôt pour lui tous ceux qui oserent se dépouiller d'un préjugé vulgaire & qui ne furent point effrayés de censures injustes. Aussi Kepler son contemporain n'hésite-t-il pas de dire ouvertement: *Hodierno tempore præstantissimi quique philosophorum & astronomorum Copernico adstipulantur: secta est hæc glacies; vincimus suffragiis melioribus: cæteris pene sola obstat superstitio aut metus a Cleanthibus.*

Les argumens qu'on a allegués contre le mouvement de la *terre*, sont foibles ou frivoles. On objecte:

1°. Que la *terre* est un corps pesant & par conséquent, ajoute-t-on, peu propre au mouvement.

2°. Que si la *terre* tourne autour de son axe en vingt-quatre heures, ce mouvement devroit renverser nos maisons, nos bâtimens, *&c.*

3°. Que les corps ne tomberoient pas précisément sur les endroits qui sont au-dessous d'eux lorsqu'on les laisse échapper. Une balle, par exemple, qu'on laisseroit tomber perpendiculairement à *terre*, tomberoit en arriere de l'endroit sur lequel elle auroit été avant que de tomber.

4°. Que ce sentiment est contraire à l'Ecriture.

5°. Qu'il contredit nos sens qui nous représentent la *terre* en repos, & le soleil en mouvement.

Les preuves qu'on donne du mouvement de la *terre* sont d'une espece bien différente, & portent à l'esprit une évidence à laquelle on ne sauroit se refuser; ce qui vient de ce qu'elles sont tirées des observations & des phénomenes actuels & non des raisonnemens vagues; les voici en racourci: on y trouvera la réponse à celles des objections précédentes qui sont les moins déraisonnables.

1°. Le soleil doit également paroître en mouvement, & la *terre* en repos à un spectateur placé sur la *terre*, soit que le soleil se meuve, & que la *terre* soit en repos, soit qu'au contraire, ce soit le soleil qui reste en repos & la *terre* qui se meuve. Car supposons la *terre* en *T* (*Pl. d'Astron. fig.* 16.) & le soleil en *I*. Le soleil paroîtra alors en ♈; & supposant que le soleil se meuve dans une orbite qui entoure la *terre* de 1 en 2, il paroîtra ensuite en ♉ & s'il continue à aller en 3, il paroîtra en ♊, de sorte qu'il semblera toujours se mouvoir dans l'écliptique, suivant l'ordre des signes.

Supposons maintenant la *terre* en 1 & le soleil en *T*. Le soleil sera vu, ou paroîtra alors en ♎; que la *terre* avance de 1 à 2: & le soleil paroîtra alors aux habitans de la *terre* avoir avancé de ♎ en ♏, & si la *terre* parvient en 3, le soleil paroîtra s'être avancé de ♏ jusqu'en ♐, & ainsi de suite, suivant l'ordre des signes de l'écliptique.

Le soleil paroîtra donc toujours également se mouvoir, soit qu'il se meuve réellement ou qu'il soit en repos, & ainsi on ne doit faire aucun cas de l'objection qu'on tire des apparences sensibles. *Voyez* Vision.

2°. Si l'on suppose qu'une des planetes se soit mue d'une certaine quantité de l'occident à l'orient, le soleil, la *terre* & les autres planetes, doivent paroître aux habitans de cette premiere planete s'être mue d'une même quantité en sens contraire. Car imaginons une étoile *M*, (*fig.* 55.) dans le zenith d'un habitant d'une planete placé en *T*, & supposant que la planete ait tourné sur son axe de l'occident à l'orient, le soleil paroîtra après un certain espace de tems être arrivé au zenith de *T*, puis l'étoile *I* paroîtra y être arrivée à son tour, puis *N*, puis la planete *L*, puis enfin l'étoile *M*, le soleil *S*, la planete *L*, & les étoiles *j M N*, paroîtront donc s'être mis en sens contraire autour de la planete. S'il y avoit donc des habitans dans les planetes, la sphere du monde, le soleil, les étoiles & les autres planetes devroient leur paroître se mouvoir autour d'eux de l'orient à l'occident. Or les habitans de notre planete, c'est-à-dire, de la *terre*, sont sujets aux mêmes illusions que les autres.

3°. Les orbites de toutes les planetes renferment le soleil comme leur centre commun. Mais il n'y a que les orbites des planetes supérieures qui renferment la *terre*, laquelle n'est cependant placée au centre d'aucune de ces orbites, suivant que nous l'avons fait voir dans les *articles* Soleil *&* Planete.

4°. Comme il est prouvé que l'orbite de la *terre* est située entre celle de Vénus & celle de Mars, il s'ensuit de-là que la *terre* doit tourner autour du soleil; car puisqu'elle est renfermée dans les orbites des planetes supérieures, leur mouvement pourroit à la vérité lui paroître inégal & irrégulier sans cette supposition; mais au-moins sans cela elles ne pourroient lui paroître stationnaires ni rétrogrades.

5°. Les orbites & les périodes des différentes planetes autour du soleil, de la lune autour de la *terre*, des satellites de Jupiter & de Saturne autour de ces deux planetes, prouvent que la loi de la gravitation sur la *terre*, sur Jupiter & sur Saturne, est la même que sur le soleil, & que les tems périodiques des différens corps qui se meuvent autour de chacune de ces planetes, sont dans une certaine proportion avec leurs distances respectives. *Voyez* Période *&* Distance.

Or il eſt certain que dans la ſuppoſition du mouvement annuel de la *terre*, ſon tems périodique ſe trouveroit ſuivre exactement cette loi; enſorte qu'il y auroit entre ſon tems périodique & les tems périodiques de Mars & de Vénus, le rapport qui regne entre les tems périodiques des autres planetes; c'eſt-à-dire, le rapport qui regne entre les racines quarrées des cubes des diſtances de ces planetes au ſoleil; au-lieu qu'on s'écarte prodigieuſement de cette loi, ſi on ſuppoſe que ce ſoit le ſoleil qui tourne autour de la *terre*. En effet, ſi la *terre* ne tourne pas autour du ſoleil, le ſoleil tournera donc, ainſi que la lune, autour de la *terre*. Or le rapport des diſtances du ſoleil & de la lune à la *terre* eſt de 22000 à 57; & la période de la lune eſt d'ailleurs moindre que de vingt-huit jours, il faudroit donc (pour que la proportion des tems périodiques eût lieu) que la révolution du ſoleil ne ſe fît qu'en plus de quarante-deux ans, au-lieu qu'elle n'eſt que d'une année. Cette réflexion ſeule a paru à M. Whiſton d'aſſez grand poids pour terminer la diſpute ſur les deux ſyſtèmes, & pour établir le mouvement de la *terre*. *Voyez* RÉVOLUTION.

6°. Ou-bien les corps céleſtes tournent tous autour de la *terre* en 24 heures, ou-bien il faut que la *terre* tourne dans le même tems autour de ſon axe; or les planetes qui tournent autour du ſoleil font leur révolution en plus ou moins de tems, ſuivant que leurs orbites ſont plus ou moins grandes, c'eſt-à-dire, ſuivant qu'elles ſont plus ou moins éloignées du ſoleil; d'où il s'enſuit que ſi les étoiles & les planetes tournoient autour de la *terre*, elles feroient de même leur révolution en des tems inégaux, ſuivant que leurs orbites ou leurs diſtances ſeroient plus ou moins grandes; au-moins ſeroit-il vrai que les étoiles fixes qui ſont à des diſtances ſi prodigieuſes de la *terre*, ne ſauroient ſe mouvoir autour d'elle en 24 heures, comme on ſuppoſe que les font les planetes les plus voiſines.

7°. Dans tous les ouvrages de la nature qui ſont ſoumis à notre connoiſſance, le créateur paroît agir par les moyens les plus courts, les plus aiſés & les plus ſimples; or, ſi la *terre* paroît être en repos, & les étoiles ſe meuvent, la viteſſe des étoiles devra être immenſe, au-lieu qu'il ne faudroit, pour expliquer ces mêmes effets, que ſuppoſer à la *terre* un mouvement plus modéré.

En effet, la moyenne diſtance de la lune à la *terre* eſt de 57 demi-diametres de la *terre*, ce qui, ſuppoſant le demi-diametre de la *terre* de 3440 milles géographiques, ſe monte à 196080 milles; la circonférence du cercle diurne de la lune eſt donc de 1231380 milles, & par conſéquent ſon mouvement horaire de 483308 milles; de ſorte que dans chaque ſeconde (eſpece de tems moindre que celui qui eſt employé à chaque battement d'artere), la lune, quoique le plus lent de tous les corps céleſtes, parcourt 3 milles & $\frac{5}{9}$, c'eſt-à-dire plus d'une lieue & demie. *Voyez* LUNE. De-plus la moyenne diſtance du ſoleil à la *terre* eſt de 22000 demi-diametres de la *terre*, ou de 75680000 milles géographiques; d'où il s'enſuit que le mouvement diurne du ſoleil, lorſqu'il eſt dans l'équateur, devroit être de 475270400 milles, & que par conſéquent dans l'eſpace d'une ſeconde il devroit parcourir 5480 milles géographiques, ou plus de 2000 lieues; de-plus, la diſtance du ſoleil à la *terre* eſt à celle du ſoleil à Mars, comme 1 eſt à 2; à celle du ſoleil à Jupiter, comme un eſt à 5 & $\frac{1}{4}$; & à celle du ſoleil à Saturne, comme 1 eſt à 9: ainſi puiſque les eſpaces diurnes, & tous les autres eſpaces ſemblables décrits dans un même tems, dévroient être entr'eux comme ces diſtances; Mars devroit donc dans un clin-d'œil décrire 8222 milles, Jupiter 28638 milles, & Saturne 520652 milles, c'eſt-à-dire environ 20000 lieues: enfin, les étoiles fixes étant bien plus éloignées de la *terre* que Saturne, leur mouvement dans l'équateur ou auprès de l'équateur, devra donc être par cette raiſon beaucoup plus prompt que celui de cette planete.

8°. Si la *terre* eſt en repos, & que les étoiles ſe meuvent d'un mouvement commun, les différentes planetes décriront chaque jour différentes ſpirales qui s'éloigneront juſqu'à un certain terme vers le nord, & retourneront enſuite vers le terme oppoſé du côté du ſud dans des limites tantôt plus & tantôt moins étroites.

Car les différences des diſtances des planetes au zénith varient chaque jour, & elles augmentent juſqu'à un certain point vers le nord, & décroiſſent enſuite vers le ſud; ainſi puiſqu'on trouve en même tems la hauteur du pole toujours la même, & que les planetes ne tournent pas au même point du méridien, on doit conclure de-là qu'elles décriront non pas des cercles, mais des ſpirales; à quoi il faut ajouter que comme les différentes planetes ne conſervent pas toujours la même diſtance de la *terre*, mais qu'elles s'en approchent quelquefois, & que d'autres fois elles s'en éloignent, elles décrivent donc de plus grandes ſpirales à de plus grandes diſtances, & de plus petites ſpirales à de plus patites diſtances: de plus, puiſque leur mouvement devient plus lent lorſque la planete eſt plus éloignée de la *terre*, il s'enſuit de-là que les plus grandes ſpirales devront être décrites en moins de tems que les plus petites; or, toute cette complication de mouvemens en ſpirale peut-elle être admiſe, lorſqu'on a un moyen ſi ſimple d'y ſuppléer, en admettant le mouvement de la *terre*?

9°. On trouve que la force de la gravité décroît à meſure qu'on approche de l'équateur, & cela arrive dans tous les corps qui ont un mouvement ſur leur axe; & dans ceux-là ſeulement, parce que c'eſt en effet le réſultat néceſſaire d'un pareil mouvement. *Voyez* GRAVITÉ & FIGURE DE LA TERRE.

En effet, lorſqu'un corps tourne ſur ſon axe, toutes les parties, ou tous les corps qui lui appartiennent, font un effort continuel pour s'éloigner du centre; ainſi l'équateur étant un grand cercle, & les paralleles allant toujours en diminuant vers les poles, c'eſt dans l'équateur que la force centrifuge eſt la plus grande, & elle décroît vers les poles en raiſon des diametres des paralleles, à celui de l'équateur. Or la force de la gravité détermine les différentes parties vers le centre du ſyſtème total; & par conſéquent la force centrifuge qui agit en ſens contraire de la force de la gravité, retarde la deſcente des graves, & elle la retarde d'autant plus qu'elle eſt plus grande. Le docteur Keiff prouve par le calcul que la force de la gravité eſt à la force centrifuge vers l'équateur, comme 289 eſt à 1, & que par conſéquent les corps qui s'y trouvent y perdent $\frac{1}{819}$, partie du poids qu'ils auroient ſi la *terre* étoit en repos. La force centrifuge étant donc extrèmement petite vers les poles, les corps qui ne peſent à l'équateur que 288 liv. peſeront aux poles 289 livres; or, on a remarqué en effet que la peſanteur eſt moindre à l'équateur qu'aux poles. La *terre* tourne donc ſur ſon axe.

10°. Voici une démonſtration du mouvement de la *terre* tirée des cauſes phyſiques, nous en ſommes redevables aux découvertes de M. Newton; & le docteur Keiff la regarde comme très-concluante, & même ſans replique.

Il eſt démontré que toutes les planetes gravitent ſur le ſoleil, & toutes les expériences confirment que le mouvement ſoit de la *terre* autour du ſoleil, ſoit du ſoleil autour de la *terre*, ſe fait de maniere que les aires décrites par les rayons recteurs de celui de ces deux corps qui eſt mobile, ſont égaux en tems égaux, ou ſont proportionnels au tems; mais il eſt démontré auſſi que lorſque deux corps tournent l'un autour de l'autre, & que leurs mouvemens ſont réglés par une pareille loi, l'un doit néceſſairement graviter ſur l'autre. Or ſi le ſoleil gravite dans ſon mouvement ſur la *terre*, comme l'action & la réaction ſont d'ailleurs égales & contraires, la *terre* devra donc pareillement graviter ſur le ſoleil. De plus, le même auteur a démontré que lorſque deux corps gravitent l'un ſur l'autre, ſans s'approcher directement l'un de l'autre en ligne droite, il faut qu'ils tournent l'un & l'autre ſans s'approcher directement l'un de l'autre en ligne droite, il faut qu'ils tournent l'un & l'autre autour de leur centre commun de gravité. Le ſoleil & la *terre* tournent donc autour de leur centre commun de gravité; mais le ſoleil eſt un corps ſi grand par rapport à la *terre*, laquelle n'eſt, pour ainſi-dire, qu'un point par rapport à lui, que le centre commun de gravité de ces deux corps, doit ſe trouver dans le ſoleil même, & peu loin de ſon centre; la *terre* tourne donc autour d'un point qui eſt ſitué dans le corps du ſoleil, & on peut dire par conſéquent qu'elle tourne autour du ſoleil.

En un mot, ſuppoſer la *terre* en repos, c'eſt confondre & détruire tout l'ordre & toute l'harmonie de l'univers; c'eſt en renverſer les lois; c'eſt en faire

combattre toutes les parties les unes avec les autres; c'eſt vouloir enlever au créateur la moitié de la beauté de ſon ouvrage, & aux hommes le plaiſir de l'admirer. En effet, on rend par-là inexpliquables & inutiles les mouvemens des planetes; & cela eſt ſi vrai, que ceux des aſtronomes modernes qui avoient ſoutenu cette opinion avec le plus de zele, ont été obligés de l'abandonner lorſqu'ils ont voulu calculer les mouvemens des planetes. Aucun d'eux n'a jamais tenté de calculer ces mouvemens dans des ſpirales variables; mais ils ont tous ſuppoſé tacitement dans leur théorie que la *terre* ſe mouvoit ſur ſon axe, & ils ont changé par-là les mouvemens diurnes en cercles.

Riccioli, par exemple, qui par ordre du pape, s'oppoſa de toutes ſes forces au mouvement diurne de la *terre*, comme contraire à l'Ecriture-ſainte, fut cependant obligé, pour conſtruire des tables qui ſe rapportaſſent un peu aux obſervations, d'avoir recours au mouvement de la *terre*.

C'eſt ce qu'avoue franchement le P. des Chales de la même ſociété. P. Ricciolus *nullas tabulas aptare potuit quæ vel mediocriter obſervationibus reſponderent, niſi ſecundum ſyſtema* terræ *motæ*; & cela quoiqu'il s'aidât de tous les ſecours étrangers qu'il pouvoit tirer des épicycles.

Le ſyſtème qui ſuppoſe la *terre* en repos, eſt donc par lui-même abſolument inutile dans l'Aſtronomie, & on n'en doit pas faire beaucoup de cas en Phyſique, puiſque ceux qui le ſoutiennent ſont obligés à tout moment d'avoir recours à l'action immédiate de la divinité, ou-bien à des raiſons & à des principes inconnus.

Il y a des auteurs qui rejettent le mouvement de la *terre* comme contraire à la révélation, parce qu'il eſt fait mention dans l'Ecriture-ſainte du lever & du coucher du ſoleil; qu'il y eſt dit, par exemple, que le ſoleil s'arrêta dans le tems de Joſué, & qu'il recula dans le tems d'Ezéchias.

Mais on ne doit entendre autre choſe par lever du ſoleil, que le retour de ſon apparition ſur l'horiſon au-deſſous duquel il avoit été caché; & par ſon coucher, autre choſe que ſon occultation au-deſſous de l'horiſon après avoir été viſible pendant un tems au-deſſus; ainſi lorſque l'Eſprit ſaint dit dans l'Eccléſiaſte, *le ſoleil ſe leve & ſe couche, & revient à l'endroit d'où il étoit parti*, il n'entend par-là rien autre choſe, ſinon que le ſoleil qui auparavant avoit été caché, ſe voit de nouveau ſur l'horiſon; & qu'après avoir paru, il ſe cache de nouveau pour reparoître enſuite à l'orient; car c'eſt-là ce qui paroît à une perſonne qui voit le ſoleil, & par conſéquent c'eſt cela, & rien de plus que les Ecritures ont dû avoir en vue.

De-même lorſque dans Joſué, *x*. 12. 13. il eſt dit que le ſoleil & la lune ſe ſont arrêtés, ce qu'on doit entendre dans cet endroit par le mot de *ſtation*, c'eſt que ces luminaires n'ont point changé de ſituation par rapport à la *terre*; car en diſant, *ſoleil, arrête toi ſur Gédéon, & toi lune ſur la vallée d'Ayalon*, ce général du peuple de Dieu n'a pu demander autre choſe, ſinon que le ſoleil qui paroiſſoit alors ſur cette ville ne changeât point de ſituation; or de ce qu'il demande au ſoleil de s'arrêter dans la même ſituation, on ſeroit très-mal fondé à conclure que le ſoleil tourne autour de la *terre*, & que la *terre* reſte en repos.

Gaſſendi diſtingue fort à-propos à ce ſujet deux livres ſacrés; l'un écrit qu'on appelle *la bible*, l'autre qu'on appelle *la nature* ou *le monde*, c'eſt ce qu'il développe dans ce paſſage ſingulier. „ Dieu s'eſt ma-
„ nifeſté lui-même par deux lumieres, l'une celle
„ de la révélation, & l'autre celle de la démonſtra-
„ tion; or les interprètes de la premiere ſont les théo-
„ logiens, & les interprètes de l'autre ſont les mathé-
„ maticiens; ce ſont ces derniers qu'il faut conſul-
„ ter ſur les matieres dont la connoiſſance eſt ſou-
„ miſe à l'eſprit, comme ſur les points de foi on
„ doit conſulter les premiers; comme on reproche-
„ roit aux mathématiciens de s'éloigner de ce qui
„ eſt de leur reſſort, s'ils prétendoient revoquer en
„ doute, ou rejetter les articles de foi, en vertu de
„ quelques raiſonnemens géométriques, auſſi doit-on
„ convenir que les théologiens ne s'écartent pas moins
„ des limites qui leur ſont marquées, quand ils ſe
„ haſardent à prononcer ſur quelque point des ſcien-
„ ces naturelles au-deſſus de la portée de ceux qui
„ ne ſont pas verſés dans la géométrie & dans l'op-
„ tique, en ſe fondant ſeulement ſur quelque paſ-
„ ſage de l'Ecriture-ſainte, laquelle n'a prétendu
„ nous rien apprendre là-deſſus „.

Après avoir ainſi prouvé le mouvement de la *terre*, il faut obſerver de plus que la *terre* va dans ſon orbite de maniere que ſon axe ſe maintient conſtamment parallele à lui-même. *Voyez* AXE & PARALLÉLISME.

L'axe de la *terre* a cependant un petit mouvement autour des poles de l'écliptique; c'eſt de ces mouvemens que dépend la préceſſion des points équinoxiaux. *Voyez* MUTATION & PRÉCEPTION.

Sur l'inclinaiſon de l'axe de la *terre*, *voyez* INCLINAISON, ECLIPTIQUE & OBLIQUITÉ.

TERRE, *en Géometrie*; eſt ce globe mêlé de parties ſolides & fluides que nous habitons. *Voy.* TERRAQUÉE; *voyez auſſi* OCÉAN, MER, CONTINENT, *&c. Wolf*, & *Chambers*. (O)

TERRE, *couches de la*, (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) *ſtrata telluris*; l'on nomme *couches de la terre* les différens lits, ou bancs de *terres*, de pierres, de ſables, *&c.* dont notre globe eſt compoſé. Pour peu qu'on obſerve la nature, on s'apperçoit que le globe que nous habitons eſt recouvert d'un grand nombre de différentes ſubſtances, diſpoſées par couches horiſontales & paralleles les unes aux autres, lorſque quelque cauſe extraordinaire n'a point mis obſtacle à ce parallélisme. Ces couches varient en différens endroits, pour le nombre, pour leur épaiſſeur, & pour la qualité des matieres qu'elles contiennent; dans quelques terreins on ne trouvera en fouillant à une très-grande profondeur, que deux, trois, ou quatre couches différentes; tandis que dans d'autres, on trouvera trente ou quarante couches placées les unes au-deſſus des autres. Quelques couches ſont purement compoſées de *terres*, telles que la glaiſe, la craie, l'ochre, *&c.* d'autres ſont compoſées de ſable, de gravier; d'autres ſont remplies de cailloux & de gallets, ou de pierres arrondies, ſemblables à celles que l'on trouve ſur le bord des mers & des rivieres; d'autres contiennent des fragmens de roches qui ont été arrachés ailleurs & raſſemblés dans les lieux où l'on les trouve actuellement; d'autres couches ne ſont compoſées que d'une roche ſuivie, qui occupe un eſpace de terrein quelquefois très-conſidérable; ces roches ne ſont point par-tout de la même nature de pierre; tantôt c'eſt de la pierre à chaux, tantôt c'eſt du gypſe, du marbre, de l'albâtre, du grais, du ſchiſte, ou de l'ardoiſe, & ſouvent il arrive que la roche qui forme une couche, eſt elle-même compoſée de pluſieurs bancs, ou lits de pierres, qui different entre elles: on trouve des couches qui ſont remplies de matieres bitumineuſes; c'eſt ainſi que ſont les mines de charbon de *terre*. *Voyez* CHARBON MINÉRAL. D'autres ſont un amas de matieres ſalines; c'eſt ainſi que ſe trouvent le *natron*, & le ſel gemme. *Voyez ces articles.*

Pluſieurs couches enfin, ne ſont que des amas de ſubſtances métalliques, & de mines qui ſemblent avoir été tranſportées par les eaux dans les endroits où nous les trouvons, après avoir été arrachées des endroits où elles avoient pris naiſſance. *Voyez l'article* MINES. Toutes ces différentes couches ſont quelquefois remplies de coquilles, de madrepores, de corps marins, de bois, & d'autres ſubſtances végétales, d'oſſement de poiſſons & de quadrupedes, & d'un grand nombre de corps entierement étrangers à la *terre*.

Toutes ces circonſtances qui accompagnent les *couches de la terre*, ont de tout tems exercé l'imagination des phyſiciens; ils ont cherché à rendre raiſon de l'arrangement qu'ils y remarquoient, & des autres phénomènes qu'elles préſentent: la poſition horiſontale de la plûpart de ces couches, & la ſituation parallele qu'elles obſervent entre elles, ont fait aiſément ſentir qu'il n'y avoit que les eaux qui euſſent pû leur donner cet arrangement uniforme. Une expérience très-ſimple ſuffit pour confirmer cette idée; ſi l'on jette dans un vaſe plein d'eau, quelques poignées de *terre*, de ſable, de gravier, *&c.* chacune de ces ſubſtances s'y dépoſera plutôt, ou plus tard, en raiſon de ſa peſanteur ſpécifique, & le tout formera pluſieurs couches qui ſeront paralleles les unes aux autres: cela poſé, on a conclu qu'il falloit que les *couches de la terre* euſſent auſſi été formées par des ſubſtances qui avoient été délayées dans un fluide immenſe, d'où elles ſe ſont ſucceſſivement dépoſées. Comme l'hiſtoire ne nous a point con-

conſervé le ſouvenir d'une inondation plus univerſelle que celle du déluge, les naturaliſtes n'ont point fait difficulté de le regarder comme le ſeul auteur des *couches de la terre*; parmi ceux qui ont adopté ce ſentiment, Woodward occupe le premier rang; il ſuppoſe que les eaux du déluge ont détrempé & délayé toutes les parties de notre globe, & que lorſque les eaux ſe retirerent, les ſubſtances qu'elles avoient détrempées, ſe dépoſerent & formerent les différens lits dont nous voyons la *terre* compoſée. Cette hypothèſe, plus ingénieuſe que vraie, a eu un grand nombre de ſectateurs; cependant pour peu que l'on y faſſe attention, on verra que le prétendu détrempement de toute la maſſe de notre globe, eſt une idée très-chimérique. De plus, il n'eſt point vrai que les *couches de la terre* ſe ſoient dépoſées en raiſon de leur peſanteur ſpécifique, vû que ſouvent quelques-unes de ces couches, compoſées de ſubſtances plus légeres, ſont au-deſſous de couches compoſées de matieres plus peſantes.

En général le déluge n'eſt point propre à rendre raiſon de la conformation des couches dont nous parlons; on ne peut nier qu'il n'en ait produit quelques-unes; mais ce ſeroit ſe tromper, que de les lui attribuer toutes indiſtinctement, comme ont fait quelques auteurs. En effet, comment concevoir qu'une inondation paſſagere, qui, ſuivant le récit de Moïſe, n'a pas même duré une année, ait pu produire toutes les couches de ſubſtances ſi différentes, dont les différentes parties de notre globe ſont compoſées.

Le ſentiment le plus vraiſſemblable ſur la formation des *couches de la terre*, eſt celui qui en attribue la plus grande partie au ſéjour des mers qui ont ſucceſſivement, & pendant pluſieurs ſiecles, occupé les continens qui ſont aujourd'hui habités. C'eſt au fond de ces mers que ſe ſont dépoſées peu-à-peu les différentes ſubſtances que leurs eaux avoient détrempées; les fleuves qui ſe rendent dans les mers, charrient ſans ceſſe un limon qui ne peut manquer à la longue de former des dépôts immenſes, qui hauſſent le lit de ces mers, & les force à ſe jetter vers d'autres endroits. Notre globe étant expoſé à des révolutions continuelles, a dû changer de centre de gravité, ce qui a fait varier l'inclinaiſon de ſon axe, & ce mouvement a pu ſuffire pour mettre à ſec quelques portions du globe, & pour en ſubmerger d'autres. La diſpoſition & la nature de quelques *couches de la terre*, nous fourniſſent même des preuves convaincantes que les eaux de la mer ont couvert & ont abandonné à pluſieurs repriſes, les mêmes endroits de la *terre*. *Voyez l'article* FOSSILES.

Ce ſeroit cependant ſe tromper, que d'attribuer à la mer ſeule la formation de toutes les couches que nous voyons ſur la *terre*; les débordemens des rivieres portent ſur les terreins qu'elles inondent, une quantité prodigieuſe de limon, qui au-bout de pluſieurs ſiecles, forment des lits que l'œil diſtingue facilement, & par leſquels on pourroit compter le nombre des débordemens de ces rivieres, dont le lit par-là même eſt ſouvent forcé de changer.

Quelques pays préſentent aux yeux des couches d'une nature très-différente de celle dont nous avons parlé juſqu'ici; ces couches ſont des amas immenſes de cendres, de pierres calcinées & vitrifiées, de pierres ponces, *&c.* Il eſt aiſé de ſentir que ces ſortes de couches n'ont point été produites par les eaux; elles ſont l'ouvrage des embraſemens ſouterrains & des volcans, qui dans différentes éruptions ont vomi ces matieres à des intervalles quelquefois très-éloignés les uns des autres: telles ſont les couches que l'on trouve en Sicile près du mont Etna, en Italie près du mont Véſuve, en Iſlande près du mont Hécla, *&c.* c'eſt l'inſpection de ces ſortes de couches, qui a fait croire à Lazzaro Moro, que toutes les *couches de la terre* n'avoient été produites que par des volcans, d'où l'on voit qu'il a étendu à tout notre globe les phénomènes qui n'exiſtoient que dans la contrée qu'il habitoit, & dans d'autres qui ſont ſujettes aux mêmes révolutions.

Un grand nombre de montagnes ne ſont formées que d'un aſſemblage de *couches de terre*, de pierres, de ſable, *&c* placées les unes au-deſſus des autres. On a fait voir en quoi elles différent des montagnes primitives, qui ſont auſſi anciennes que le monde. *Voyez l'article* MONTAGNES. Les montagnes par couches ſont d'une formation plus récente que les autres, puiſqu'elles contiennent ſouvent des ſubſtances qui ne ſont que des débris des montagnes primitives. Quelques-unes des montagnes compoſées de couches, ſont ſouvent très élevées. M. Sulzer a fait en Suiſſe une obſervation qui prouve qu'elles ont été couvertes autrefois par les eaux; en effet ce ſavant naturaliſte a trouvé que le mont Rigi étoit couvert d'une couche, compoſée d'un amas de cailloux & de pierres roulées de toutes ſortes d'eſpeces, & liées par un *gluten* ſablonneux & limoneux, qui n'en faiſoit qu'une ſeule maſſe.

A l'égard du dépôt qui a formé les *couches de la terre*, il ne s'eſt point toujours fait de la même maniere; quelquefois ce dépôt s'eſt fait dans des eaux tranquilles, & ſur un fond uni; alors les couches produites par ce dépôt, ſe ſont trouvées horiſontales & unies; mais lorſque le dépôt eſt venu à ſe faire dans des eaux violemment agitées, ces couches ont eu des inégalités, voilà pourquoi l'on rencontre quelquefois des lits dans leſquels on remarque comme des boſſes & des ondulations, & des ſubſtances en déſordre & confondues enſemble: Lorſque le dépôt des matieres detrempées & charriées par les eaux, s'eſt fait contre la grouppe d'une montagne primitive les couches qui ont été dépoſées, ont dû néceſſairement prendre la même inclinaiſon que le terrein qui leur a ſervi d'appui; de-là vient l'inclinaiſon que l'on remarque dans de certaines couches.

Enfin l'on remarque que les *couches de la terre* ſont quelquefois briſées & interrompues dans leur cours; il paroît naturel d'attribuer ces interruptions aux ébranlemens cauſés par les tremblemens de *terre*, par les affaiſſemens de certains terreins, occaſionnés par les excavations qu'ont faites les eaux ſouterraines. (—)

TERRE, *révolutions de la*, (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) pour peu que l'on jette les yeux ſur notre globe, on trouve des preuves convaincantes qu'il a dû éprouver autrefois, & qu'il éprouve encore de tems à autres, des changemens très-conſidérables. Les phyſiciens ont donné le nom de *révolutions* aux évenemens naturels par leſquels la *terre* eſt altérée en tout, ou dans quelques-unes de ſes parties. L'hiſtoire nous a tranſmis la mémoire d'un grand nombre de ces révolutions; mais il y en a un plus grand nombre encore qui eſt demeuré dans la nuit des tems, & dont nous ne ſommes aſſurés que par les débris & les ravages dont nous voyons des traces dans preſque toutes les parties du globe que nous habitons: c'eſt ainſi que Moïſe nous a tranſmis dans la Geneſe, le ſouvenir du déluge univerſel; l'hiſtoire profane nous a parlé des déluges de Deucalion & d'Ogygès; mais aucuns monumens hiſtoriques ne nous ont appris l'époque de pluſieurs autres révolutions très-marquées, qui ont conſidérablement altéré la ſurface de la *terre*.

Ces *révolutions de la terre* ſont de deux eſpeces, il y en a qui ſe ſont fait ſentir à la maſſe totale de notre globe, & l'on peut les appeller *générales*; d'autres n'operent des changemens que dans de certains lieux, nous les appellerons *locales*; quelques-uns de ces changemens ſont opérés par des cauſes qui agiſſent ſans ceſſe; d'autres ſont opérés par des cauſes momentanées.

Tous les phyſiciens conviennent aujourd'hui que la *terre* s'eſt applattie par ſes pôles, & qu'elle s'eſt par conſéquent étendue vers l'équateur. On a lieu de préſumer pareillement que l'axe de la *terre* a changé d'inclinaiſon & de centre de gravité; il eſt aiſé de ſentir que des changemens de cette nature, ont du faire une impreſſion très-forte ſur la maſſe totale de notre globe; ils ont du changer totalement le climat de certains pays, en préſentant au ſoleil des points de la *terre* différemment de ce qu'ils étoient auparavant; ils ont dû ſubmerger les parties de la *terre* qui étoient continent, & en mettre à ſec d'autres qui ſervoient de baſſin ou de lit à la mer; & ces changemens ſi conſidérables ont pu influer ſur les productions de la nature, c'eſt-à-dire, faire diſparoître de deſſus la terre certaines eſpeces d'êtres, & donner naiſſance à des êtres nouveaux: telles ſont les révolutions les plus générales, que nous préſumons avoir été éprouvées par la terre.

Il en eſt d'autres qui ſans avoir entierement changé la face de la *terre*, n'ont pas laiſſé de produire ſur elle des altérations très-conſidérables; de ce nombre ſont ſur-tout les tremblemens de *terre*; par leurs moyens nous voyons que les montagnes ſont fendues, & quelquefois englouties dans le ſein de la *terre*; des lacs, des mers viennent prendre la place

du

du continent; les rivieres sont forcées de changer leur cours; des terreins immenses sont abîmés & disparoissent; des îles & des terres nouvelles sortent du fond des eaux. *Voyez* TREMBLEMENS DE TERRE.

Une expérience journaliere & funeste nous apprend que les vents déchaînés, poussent souvent avec violence les eaux des mers, sur des portions du continent qu'elles inondent, & d'où ensuite elles ne peuvent plus se retirer. Ces mêmes causes arrachent quelquefois des parties considérables de la *terre* ferme, & en font des îles: c'est ainsi que l'on est en droit de présumer que la Sicile a été autrefois arrachée de l'Italie; la Grande-Bretagne a été séparée du continent de la France; les îles de l'Archipel du continent de l'Asie, *&c.*

Ces effets ont été quelquefois produits par plusieurs causes combinées; les feux souterreins & les tremblemens de terre ont souvent frayé la route aux eaux des mers, qui elles-mêmes ont été mises dans un mouvement impétueux par les vents, & alors les ravages ont été plus terribles.

Des causes moins violentes operent encore des altérations très-frappantes à la surface de notre globe; les eaux des pluies détrempent & détachent peu-à-peu les terres & les pierres des montagnes, & s'en servent pour combler les vallées; les rivieres entraînent sans cesse un limon très-abondant, qui au bout de quelques siecles forme des *terres* aux endroits qui auparavant étoient entierement couverts par les eaux; c'est ainsi que l'on peut conjecturer que les eaux du Rhin ont formé peu-à-peu le terrein de la Hollande. C'est ainsi que les eaux du Rhône ont vraissemblablement produit l'île de la Camargue. Les eaux du Nil ont formé à l'embouchure de ce fleuve le Delta, *&c.* Les eaux de la Seine ont produit les mêmes effets en Normandie.

La force de l'air & des vents suffisent pour transporter des montagnes entieres de sable, & par-là d'un pays fertile en font un desert aride & affreux; nous avons un exemple dans les déserts de la Lybie & de l'Arabie.

Les volcans en vomissant de leurs flancs des amas immenses de cendres, de sable, de pierres calcinées de lave, alterent totalement la face des terreins qui les environnent, & portent la destruction dans tous les lieux qui en sont proches. *Voyez* VOLCAN.

Nous voyons toutes ces causes, souvent réunies, agir perpétuellement sur notre globe; il n'est donc point surprenant que la *terre* ne nous offre presque à chaque pas qu'un vaste amas de débris & de ruines. La nature est occupée à détruire d'un côté pour aller produire de nouveaux corps d'un autre. Les eaux travaillent continuellement à abaisser les hauteurs & à hausser les profondeurs. Celles qui sont renfermées dans le sein de la *terre* la minent peu-à-peu, & y font des excavations qui détruisent peu-à-peu ses fondemens. Les feux souterreins brisent & détruisent d'autres endroits; concluons donc que la *terre* a été & est encore exposée à des révolutions continuelles, qui contribuent sans cesse, soit promptement, soit peu-à-peu, à lui faire changer de face. *Voyez les articles* FOSSILES, TREMBLEMENT DE TERRE, VOLCANS, LIMON, TERRE, *couches de la terre*, *&c.* (—)

TERRE, (*Chimie & Physique.*) c'est un corps solide qui sert de base à tous les autres corps de la nature. En effet, toutes les expériences & les analyses de la chimie, lorsqu'elles sont poussées jusqu'où elles peuvent aller, nous donnent une *terre*; c'est-là ce qui a fait regarder la *terre* comme un principe élémentaire des corps; mais c'est une erreur que de la regarder comme un élement, ou comme un corps parfaitement simple; toutes les *terres* que nous pouvons appercevoir par nos sens, sont dans un état de combinaison & de mixtion, & quelquefois d'aggrégation, & même de surcomposition. Ce sont les différentes combinaisons de la *terre*, ses différentes élaborations & atténuations, qui leur donnent des propriétés si variées, & quelquefois si opposées.

Le célebre Becher regarde tous les corps de la nature comme composés de trois *terres*, dont les différentes combinaisons & proportions produisent des êtres si variés. La premiere *terre* est celle qu'il appelle *vitrescible*; elle se trouve dans les sels, dans les cailloux, dans les métaux, & c'est à elle qu'est dûe la propriété de se vitrifier par l'action du feu.

La seconde *terre* de Becher est celle qu'il nomme *sulfureuse* ou *inflammable*, & que Stahl a depuis nommé *phlogistique*. C'est cette *terre* qui donne aux corps de la nature l'éclat, la couleur, l'odeur & la propriété de s'enflammer. *Voyez l'article* PHLOGISTIQUE.

La troisieme est, suivant Becher, la *terre mercurielle*, elle est propre aux métaux, & leur donne la faculté d'entrer en fusion; tandis que les deux autres *terres* leur sont communes avec les végétaux & les animaux. *Voyez* MÉTAUX.

Quelque dénomination qu'on veuille donner à ces différentes *terres*, il est certain que les analyses chimiques nous font trouver des *terres* de nature différente dans tous les corps qui tombent sous nos sens. Il n'est point douteux que l'eau la plus pure ne contienne une portion de *terre* avec laquelle elle est intimement combinée au point de ne point perdre sa transparence; cette *terre* se montre aussitôt qu'on fait évaporer l'eau; c'est ainsi qu'une goutte d'eau de pluie mise sur une glace bien nette, y laisse une tache après qu'elle est évaporée. Tous les sels tant acides qu'alkalins, tant fluides que solides, ne sont que des *terres* combinées avec de l'eau.

L'air contient une portion sensible de *terre*. L'eau contenue dans l'air est chargée de ce *principe*; les vapeurs, les fumées, les émanations qui s'élevent dans notre atmosphere ne peuvent manquer d'y porter sans cesse une grande quantité de *terres* diversement modifiées.

Ce sont des particules inflammables, c'est-à-dire des *terres* qui servent d'aliment au feu. En appliquant l'action du feu à toutes les substances tant végétales qu'animales & minérales, le résultat est toujours une *terre*; on la trouve dans les cendres, dans la suie, dans les sels, dans les huiles, dans la partie aqueuse que l'on nomme *phlegme*; en un mot dans tous les produits des opérations qui se font à l'aide du feu, les végétaux & les animaux donnent une *terre* lorsqu'ils entrent en pourriture: mais toutes ces *terres* n'ont point les mêmes propriétés; d'où il est aisé de conclure qu'elles ne sont point parfaitement pures, mais dans un état de combinaison.

C'est la *terre* qui sert de base à toutes ces substances, c'est elle qui est la cause de leur accroissement & de leur entretien; les pierres, les métaux ne sont que des composés de *terres*. Mais vainement cherche-t-on dans la nature une *terre* pure, si elle existoit seule, elle échapperoit à tous nos sens; ainsi quand on parle d'une *terre* pure, cette pureté n'est que relative. (—)

TERRE, (*Hist. nat. Minéral.*) on a vu dans l'article qui précede ce que les chimistes entendent par *terre*; nous allons examiner ici la nature des substances, à qui on donne ce nom dans la minéralogie.

On peut définir les *terres* des substances fossiles solides, composées de particules déliées qui n'ont que peu ou point de liaison entre elles, qui ne sont point solubles dans l'eau, qui demeurent fixes au feu, & qui quand elles sont pures, n'ont ni saveur, ni odeur.

Les différentes *terres* que l'on rencontre sur notre globe varient considérablement pour leurs couleurs, leurs mélanges & leurs propriétés, c'est-là ce qui a déterminé les naturalistes à en faire différentes classes relativement à ces propriétés. Woodward divise toutes les *terres*, 1°. en celles qui sont onctueuses ou douces au toucher; 2°. en celles qui sont rudes au toucher. Stahl, relativement aux effets que l'action du feu produit sur les *terres*, les divise en *terres vitrifiables*, c'est-à-dire, que l'action du feu change en verre, & en *calcinables*, que le feu convertit en chaux. Wolterfdorff divise les *terres* en *argilleuses*, dont la propriété est de prendre de la liaison dans l'eau & de durcir dans le feu, & en *alkalines*, qui comme les sels alkalis se dissolvent par les acides, & que l'action du feu convertit en chaux. Cartheuser, dans sa minéralogie, fait deux classes de *terres*; il appelle les premieres *terres dissolubles*. Ce sont celles qui sont propres à se détremper, & rester quelque tems mêlées avec l'eau, telles sont les argilles, les terres savonneuses, *&c.* Il nomme les secondes *terres indissolubles*; ce sont celles qui ne se détrempent point dans l'eau, & qui se déposent promptement au fond; telles sont la craie, la marne, *&c.*

Le célebre Wallerius divise les *terres* en quatre classes. La premiere est celle des *terres en poussiere*, elles n'ont aucune liaison, sont seches au toucher, ne se détrempent point dans l'eau, & n'y prennent point de corps; mais elles s'y gonflent & occupent un plus grand espace. Il les nomme *terres maigres*, & les sou-di-

divise en deux genres; savoir, le terreau, *humus*, & la craie.

2°. Les *terres onctueuses* ou compactes, telles que les argilles, dont les parties ont de la ténacité, qui paroissent grasses au toucher, qui se détrempent dans l'eau, & peuvent ensuite prendre une forme.

3°. Les *terres composées*, ce sont celles qui sont mêlées de substances étrangeres, salines, métalliques, bitumineuses, sulphureuses, &c.

4°. Les sables qui doivent avec plus de raison être mis au rang des pierres que des *terres*.

Enfin M. Emanuel Mendez Dacosta, de la société royale de Londres, a divisé les *terres* en trois classes, qu'il soudivise en sept genres. Selon cet auteur, 1°. la premiere classe est celle des *terres* qui sont naturellement humides, d'un tissu compacte & douces au toucher, telles sont les *terres* bolaires, les argilles & les marnes.

2°. La seconde classe est celle des *terres* qui sont naturellement seches, d'un tissu lâche, & qui sont rudes au toucher; dans cette classe on met la craie & les ochres.

3°. La troisieme classe est celle des *terres* composées, elles sont mélangées de substances étrangeres qui font qu'elles ne sont jamais pures; telles sont les glaises & le terreau.

Telles sont les principales divisions que les minéralogistes nous ont données des *terres*; il est aisé de sentir qu'elles sont purement arbitraires, & fondées sur les différens points de vue sous lesquels ils ont considéré ces substances, & l'on voit que souvent ils se sont arrêtés à des circonstances purement accidentelles, & qui ne nous peuvent rien apprendre sur les qualités essentielles qui mettent de la différence entre les *terres*.

Quelques auteurs ont fait différentes classes des *terres*, & leur ont assigné des dénominations d'après les usages auxquels on les employoit dans les arts & métiers; c'est ce qui a donné lieu aux divisions des *terres* en *médicinales* & en *méchaniques*; par les premieres, on entend celles que le préjugé ou l'expérience a fait trouver propres aux usages de la médecine & de la pharmacie, telles que les *terres* bolaires, les *terres* sigillées, dont l'efficacité n'est communément dûe qu'aux parties ferrugineuses & étrangeres qui y sont mêlées dans différentes proportions, tandis que ces *terres* n'agissent point du tout par elles-mêmes, ou si elles agissent, ce ne peut être que comme absorbantes, & alors elles sont calcaires, parce que les *terres* calcaires étant les seules qui se dissolvent par les acides, sont aussi les seules qui peuvent passer dans l'économie animale; quant aux *terres* argilleuses & non calcaires, les substances avec qui elles sont mêlées peuvent produire quelqu'effet, mais les *terres* elles-mêmes sont incapables de passer au-delà des premieres voies dans le corps humain, n'étant point solubles dans les acides, & par conséquent elles ne peuvent y rien produire, sinon d'obstruer, d'embarrasser, & de charger l'estomac de ceux à qui on le donne.

Les *terres méchaniques* sont celles que l'on emploie dans différens arts & métiers, telles sont les terres *colorées* dont on se sert dans la peinture, les *terres* à potier, les *terres* à foulon, les *terres* à pipes, les *terres* à porcelaine, &c.

On a encore donné différentes dénominations aux *terres*, selon les noms de différens endroits dont on les fait venir, c'est ainsi qu'on a appellé la *terre* de Lemnos, *terre* cimolée, *terre* de Cologne, &c.

Quoi qu'il en soit de ces différentes divisions & dénominations de *terres*, il est certain que le regne minéral ne nous en offre point qui soient parfaitement pures, elles sont toujours mélangées de plus ou moins de substances étrangeres qui sont la cause de leurs couleurs, de leur saveur & des autres qualités que l'on y découvre. Les végétaux, les animaux & les minéraux se décomposent sans cesse à l'aide du mouvement, les eaux se chargent de molécules qui en ont été détachées, & elles vont porter ces molécules à la *terre*, qui par-là devient impure & mélangée. L'air lui-même est chargé de particules salines, volatiles & inflammables, qu'il doit nécessairement communiquer aux *terres* qu'il touche & qu'il environne, c'est donc un être de raison qu'une *terre* parfaitement pure. (—)

TERRES *des îles Antilles*, (*Minéralogie*.) toutes les différentes *terres* dont le sol des îles Antilles est composé, sont tellement remplies de particules métalliques, qu'on pourroit les regarder en général comme des *terres* minérales. Mais si on les considere avec attention, il sera aisé de les distinguer en *terres* purement minérales, servant, pour ainsi dire, de matrice à la formation des minéraux & en *terres* accidentellement minérales, c'est-à-dire que les minéraux tous formés s'y trouvent mêlés & confondus par des causes étrangeres; ce que l'on peut attribuer aux bouleversemens occasionnés par les tremblemens de *terre*, aux pluies abondantes, & aux torrens grossis qui se précipitant du haut des montagnes inondent le fond des vallées, délayent les *terres* & y déposent les particules minérales entraînées par la force du courant. D'après cette distinction, il se forme naturellement deux classes. La premiere comprend toutes les especes de *terres* bitumineuses & sulphureuses, les *terres* vitrioliques, les alumineuses, celles même qui contiennent du sel marin, les ochres rouges & jaunes hauts en couleur, & généralement toutes les *terres* de substance métallique.

Dans la seconde classe sont les *terres* meubles, propres à la culture, les différentes sortes d'argilles, comme les glaises, les *terres* à potier, les marnes, les *terres* bolaires & les especes de craie. Les sables peuvent être compris dans cette seconde classe, étant plus ou moins mêlés de substances minérales, & de particules métalliques ferrugineuses, toutes formées & attirables par l'aimant, ainsi que j'ai éprouvé plusieurs fois.

Selon la nature de ces *terres*, on y trouve beaucoup de roches & de pierres détachées, composées des mêmes substances, mais plus atténuées & mieux liées, sans cependant être moins apparentes au coup-d'œil.

Les *terres* des îles Antilles propres à la culture sont de différentes couleurs, on en voit de grises mêlées de petites pierres ponces, comme il s'en trouve beaucoup aux quartiers du fort S. Pierre, du Corbet, du Prêcheur & de la basse pointe à la Martinique; les *terres* rouges du morne des casseaux à la Capsterre de la même île, étant lavées par les pluies, présentent à l'œil une multitude de paillettes noires, très-brillantes, qui ne sont autre chose que du fer tout formé & attirable par l'aimant. Les mornes rouges & de Cambala en l'île de la Grenade contiennent beaucoup d'une pareille *terre*, mais dont les paillettes sont moins apparentes; cette espece ne manque pas à la Guadeloupe; elle durcit beaucoup en se séchant, & se divise en grosses masses presque parallélépipedes, ou à-peu-près cubiques, lorsqu'elle a été étendue par couches de l'épaisseur d'un pié.

La plûpart des *terres* jaunâtres contiennent du gravier, on y trouve quelquefois des marcassites brillantes, qui, étant poussées au feu, se dissipent en fumées sulphureuses.

Certaines *terres* brunes mêlées de jaune, contiennent beaucoup de fer; on en voit de cette espece en l'île de la Grenade, au quartier des sauteurs, près de Levera, chez le sieur Louis le jeune, au pié d'un gros rocher, dont les éclats brillent comme de l'acier poli. Ce fer est aigre, & entre difficilement en fusion; il a besoin de beaucoup de substances calcaires pour le désoufrer.

Les *terres* blanchâtres, seches, se réduisent facilement en poussiere, & sont moins propres à la culture que les précédentes. Les meilleures de toutes sont les *terres* brunes, moyennement grasses, & celles qui ne sont pas d'un noir trop foncé; on en trouve beaucoup de cette sorte, tant à la Martinique qu'à la Guadaloupe, à Ste Lucie, à S. Vincent, à la Grenade, & dans presque toutes les îles un peu considérables.

Plusieurs cantons fournissent de la *terre* propre à blanchir le sucre. C'est une argille semblable à celle de Rouen dont on fait des pipes; elle est blanche, & ne fait point effervescence avec les acides. *Voyez* les remarques à la fin de l'*article* SUCRE.

Près de la riviere de l'Ayon, à la Dominique, au côté du vent, on trouve dans les falaises une *terre* grise, blanchâtre, mêlée de paillettes brillantes qui se dissipent au feu; cette *terre* contient beaucoup de fer & un peu de cuivre; quelques particuliers prétendent qu'il se trouve des mines d'argent aux environs.

Les *terres* à potier & celles dont on peut faire de la brique, sont assez communes dans plusieurs endroits des îles.

Aux environs de la riviere Simon, près de la grande

rivie-

riviere en l'île de la Grenade, on trouve sur le bord de la mer un sable noir très-brillant & fort pesant. Celui de l'Ance-noire, à la basse *terre* de la même île, est un peu moins éclatant; mais il tient, ainsi que le précédent, beaucoup de fer attirable par l'aimant; il y à lieu de présumer qu'on pourroit y trouver de l'or, en le travaillant selon l'art.

On rencontre dans plusieurs montagnes de la Martinique & ailleurs des petits amas d'une *terre*, couleur de cendre blanchâtre, fine, compacte, en consistance de pierre, ayant quelque rapport à la marne, mais plus dure; elle se broye & craque entre les dents, sans être sablonneuse ni pâteuse, à-peu-près comme de la *terre* à pipe cuite; les negres la nomment *taoüa;* ils la mangent avec une sorte d'appétit qui dégénere en passion si violente, qu'ils ne peuvent se vaincre: malgré les dangers auxquels l'usage de cette *terre* les expose, ils perdent le goût des choses saines, deviennent boufis, & périssent en peu de tems. On a vu plusieurs hommes blancs possédés de la manie du taoüa; & j'ai connu des jeunes filles en qui le desir, si naturel à leur sexe de conserver ses graces, se trouvoit anéanti par l'appétit de ce funeste poison, dont un des moindres effets est de détruire l'embonpoint & de défigurer les traits du visage.

Le remede le plus efficace qu'on ait trouvé jusqu'à présent est de faire prendre au malade deux ou trois cuillerées d'huile de ricinus ou palma-christi, nouvellement tirée à froid; on en continue l'usage tous les matins pendant plusieurs jours, jusqu'à ce que les évacuations ayent emporté la cause du mal: mais il est à-propos de s'y prendre de bonne-heure, & ne pas laisser le tems à la *terre* de se fixer dans l'estomac, où elle formeroit une masse qu'aucun remede ne pourroit détacher.

Au défaut de taoüa, les maniaques mangent de la *terre* commune, des especes de petits cailloux, des pipes cassées, & d'autres drogues non moins préjudiciables à la santé. *Article de M.* LE ROMAIN.

TERRE *à foulon*, (*Hist. nat. des fossiles.*) *terre* fossile, grasse, onctueuse, friable étant seche, pleine de nitre, & d'un très-grand usage en Angleterre pour dégraisser les laines.

Cette *terre*, qu'on nommoit simplement *fuller's-earth*, est si précieuse dans toute la grande-Bretagne pour l'apprêt de ses étoffes de laine, que l'exportation en a été défendue sous les mêmes peines que celle de ses laines même; en effet, cette *terre*, la meilleure de toutes pour son usage, est telle que la Hollande, la France & l'Espagne n'en possedent point de pareille.

On en trouve près de Ryegate en Surrey, près de Maidstone dant la province de Kent, près de Nutley en Sussex, près de Wooburn en Bedfordshire, près de Brickhill en Staffordshire, & dans l'île de Skies en Ecosse. Dans la province de Surrey, on creuse cette *terre* dans des trous en forme de puits, dont les côtés sont soutenus comme ceux du charbon.

On voit entre Brickhill & Wooburn une grande bruyere qui couvre quelques collines pleines de cette même *terre*. Le trou est un vaste découvert, creusé en forme de cône renversé qui montre la couleur & l'épaisseur de différens lits de sable, au dessus desquels on trouve la *terre à foulon* à environ cinquante ou soixante piés de la surface. Sous la surface de la *terre* à un pié de profondeur est une couche de sable fin, jaune, rougeâtre, de l'épaisseur de neuf à dix piés; ensuite pendant trente à quarante piés il y a divers lits de sable gris & blanc; plus bas, une couche de deux à trois piés de sable gras mêlé de veines rougeâtres; puis un pié de *terre* médiocrement grasse, encore un peu sableuse; enfin la *terre à foulon* pure pendant environ sept à huit piés.

Ce banc de *terre* est distingué en différentes couches; l'assiette de ces bancs est sur un plan horisontal régulier qui, communément en toutes sortes de lits & couches de *terre* ou mines, annonce une grande étendue. Les ouvriers sont employés à fouiller cette *terre* avec la pioche, & deux hommes suffisent à en fouiller & charger dans un chariot mille livres pesant dans un jour; cette charge vaut, prise sur le lieu, 4 shelins, 4 liv. 12 s. tournois.

Cette *terre* est d'une couleur gris-verdâtre, qui se dégrade à l'air; sa consistance, médiocrement ferme, se divise aisément en morceaux à la pioche; à sécher, elle devient dure comme du savon; sa qualité est grasse & pleine de nitre. Elle ne se dissout dans l'eau qu'en la remuant beaucoup; le sédiment qui s'en forme lorsqu'il est séché, est doux & gras au toucher, très friable, & se réduit entre les doigts dans une poudre presque impalpable qui semble se perdre dans les pores de la peau, *&c.* Cette poussiere vue au microscope est matte, opaque, & n'a point le brillant des parties sableuses; ces qualités la rendent très-propre à s'insinuer dans les pores de la laine & à s'imbiber de sa graisse, sans offenser le tissu de l'étoffe par les plus violens frottemens. (*D. J.*)

TERRE LEMNIENE, *terra lemnia*, sorte de *terre* médicale, astringente, d'une consistance grasse, & d'une couleur rougeâtre, dont on se sert dans le même cas que des bols. *Voyez* BOLS.

Elle prend son nom de la *terre* de Lemnos, d'où on l'apporte principalement.

On la met souvent en gâteaux ronds qu'on cachete, ce qui la fait nommer *terre sigillée*.

TERRE DE POUZZOLES, sorte de *terre* rougeâtre dont on se sert en Italie au-lieu de sable.

La meilleure est celle qui se trouve auprès de Pouzzoles, de Baies & de Cumes, dans le royaume de Naples; & la premiere de ses villes lui a donné son nom.

Cette *terre* mêlée avec la chaux fait le meilleur mortier qu'il soit possible. *Voyez* MORTIER. Il se durcit & se pétrifie dans l'eau; il pénetre les pierres à feu noires, & les blanchit. On s'en sert beaucoup pour la construction des moles, & des autres bâtimens qu'on éleve dans les places maritimes. Agricola présume que la *terre de Pouzzoles* est d'une nature sulphureuse & alumineuse. *Voyez* Vitruve, Pline, de Lorme, *&c.* qui tous font un grand cas de cette *terre*.

TERRE SAMIENNE ou TERRE DE SAMOS, *terra Samia*, sorte de bol ou *terre* astringente, venant de l'île de Samos, dans la mer Egée. *Voyez* TERRE.

La meilleure est appellée par Dioscoride *collyrium*, parce qu'on l'emploie dans les médecines de ce nom: elle est blanche, fort luisante, douce, friable, de bon goût, & un peu glutineuse sur la langue.

Il y en a une autre espece plus dure, plus sale & plus glutineuse, qu'on appelle *aster Samius*, à cause de plusieurs pailles brillantes qu'on y trouve quelquefois, & qui sont disposées en forme de petites étoiles.

Chacune de ces deux especes est regardée comme fort astringente, & propre à dessécher & à guérir les blessures. Elles ont beaucoup de qualités communes avec le bol d'Arménie. *Voyez* ARMÉNIEN & BOL.

Il y a aussi une pierre qu'on nomme *pierre de Samos*, λίθος Σάμιος, & qui se tire de quelques mines dans la même île. Cette pierre est blanche, elle s'attache à la langue quand on l'y met dessus, & passe pour être astringente & échauffante. Les Orfevres s'en servent aussi pour polir l'or, & lui donner de l'éclat.

TERRE SIGILLÉE, *terra sigillata*, *voyez* SIGILLÉE.

TERRE VERTE, (*Hist. nat. des fossiles.*) nom d'une *terre* dure, d'un verd bleu foncé, qu'on trouve par couches de grands morceaux plats qui ont quatre ou cinq piés de diametre; on les casse irrégulierement en les coupant, ce qui fait qu'on nous l'apporte en pieces de différentes grosseurs. Cette *terre* est lisse, luisante, douce au toucher, & semblable à quelques égards au morochtus; elle s'attache fermement à la langue, ne teint point les mains en la maniant, mais en la frottant sur un corps dur, elle y imprime une rayure blanchâtre qui tire sur le verd; elle ne fermente point avec les acides, & prend en la brûlant une couleur brune foncée. On la fouille dans l'île de Chypre, dans le voisinage de Vérone & en plusieurs endroits de ce royaume; on l'emploie beaucoup pour la peinture, sur-tout la peinture à fresque, parce qu'elle donne un verd durable, & qu'on la mêle utilement avec d'autres couleurs. (*D. J.*)

TERRES ou REMEDES TERREUX, (*Médecine.*) les Médecins ont employé dès long-tems à titre de remedes un grand nombre de matieres pierreuses & terreuses. Le docteur Tralles, médecin de Breslau, qui a écrit il y a environ vingt ans, un long traité sur les *remedes terreux*, fait de ces remedes l'énumération suivante: Du regne animal, le crâne humain, le calcul humain, la corne de cerf, la dent de sanglier, l'ivoire, la corne d'élan, la dent d'hyppo-

popotame, les yeux ou pierres d'écrevisses, les pierres des carpes, & celles des perches, la mâchoire de brochet, le talon de lievre, l'unicorne ou l'ivoire fossile, l'unicorne vrai, le nombril de mer, les coquilles, les perles, la mere de perle, le besoard oriental & occidental, les coquilles d'œuf, les écailles d'huitre, *&c.* M. Tralles a oublié encore l'os de seche, les tayes des crustacées, *&c.* Du regne minéral, le bol d'Arménie, les terres scelées ou sigillées de divers pays, telles que la terre de Lemnos, la terre de Malte, la terre de Golberg, celle de Strigau, *&c.* les pierres précieuses telles que la topaze, l'émeraude, le saphir, le rubis, l'hyacinthe, le grenat, le chrysolite, le crystal de roche, & un grand nombre d'autres pierres, telles que la pierre judaïque, la pierre de linx, la pierre néphrétique, l'ostéocole, la pierre d'éponge, *&c.* l'auteur a oublié encore ici la craie commune ou de Champagne, la marne, la craie de Briançon, le talc, la pierre d'aigle, *&c.*

Quant à plusieurs pierres évidemment métalliques, comme la pierre d'asur, la pierre hématite, *&c.* il les a sans doute omises à dessein & avec raison, car leurs vertus spécifiques & propres doivent être déduites de leurs principes métalliques plutôt que de leurs principes terreux, & il ne s'agit ici que des remedes purement terreux. M. Tralles fait cependant une troisieme classe des remedes purement terreux, de plusieurs substances métalliques, tellement altérées par des opérations chimiques qu'elles ne sont plus, selon lui, relativement à la vertu médicinale, que des corps purement terreux; il met dans cette classe l'antimoine diaphorétique, la céruse d'antimoine, la matiere perlée, le besoardique minéral, solaire, martial, auxquels l'auteur pouvoit joindre encore le jovien ou antihectique de Poterius, la magnésie blanche, le prétendu soufre fixe d'antimoine, *&c.* on peut très-vraissemblablement ranger dans la même classe la *terre* douce de vitriol & les soufres de mer absolus, c'est-a-dire parfaitement calcinés; s'il est vrai pourtant ce qui est dit dans plusieurs livres modernes de la destruction absolue des qualités médicamenteuses du fer par la dissipation totale du phlogistique. *Voyez* MARS, *Mat. médic.*

Quant à la question de fait, savoir si les matieres ci-dessus alléguées sont toutes purement terreuses, c'est-à-dire insolubles dans les liqueurs aqueuses, sans goût, sans odeur, & sans activité vraiement médicamenteuse sur les solides & les fluides des animaux, ce point est examiné en détail dans des *articles* particuliers, qu'on a destinés à ceux des corps qui ont paru mériter cette discussion particuliere. Toutes les matieres tirées du regne animal ont paru être dans ce cas. *Voyez tous ces* articles *particuliers & l'article* SUBSTANCES ANIMALES.

Nous répéterons seulement ici, que toutes les matieres, à tirer les substances terreuses animales, ne different entre elles que par le plus ou moins de mucosité ou de lymphe animale qu'elles contiennent; & que ce principe étant détruit par quelque moyen que ce soit, toutes ces substances deviennent absolument identiques, & ne different plus entre elles que par le degré de dureté: nous dirons encore qu'elles sont toutes changées en chaux vive par la calcination; altération qui leur donne de nouvelles propriétés médicinales. *Voyez* CHAUX, *Chimie*, & CHAUX, *Médecine*.

Enfin nous observerons encore que toutes ces matieres, soit calcinées, soit non-calcinées, lorsqu'elles sont devenues exactement & purement terreuses, c'est-à-dire qu'elles ont perdu cette portion de mucosité animale, qui marque dans quelques-unes le principe terreux, comme cela arrive éminemment dans l'ivoire, *&c.* (*Voyez* IVOIRE), que dans cet état, dis-je, purement terreux, sec, maigre, *macer*, toutes ces matieres s'unissent aux acides, & mêmes aux acides très-délayés. Quant aux substances terreuses & pierreuses retirées du regne minéral, il est évident qu'elles sont exactement dans le cas supposé. On peut prononcer hardiment sur celles-ci, que toutes celles qui ne sont pas calcaires, & même qui quoique de nature calcaire ne sont pas d'un tissu assez rare pour qu'elles puissent être attaquées facilement par les acides foibles; que celles-ci, dis-je, n'ont absolument aucune vertu médicinale. Or de toutes les matieres minérales dont nous avons donné la liste, nulle excepté la craie, n'a cette propriété; le bol & toutes les *terres* scellées, qui sont spécialement regardées comme astringentes & cicatrisantes, pourroient tout-au-plus avoir quelque efficacité à titre de topique, mais encore cette qualité est-elle fort douteuse; ces *terres* sont pour le moins fort inutiles dans l'usage extérieur; elles sont des ingrédiens impertinens de plusieurs compositions pharmaceutiques destinées à l'usage intérieur, telles que la thériaque, la confection hyacinthe, & même de quelques autres consacrés à l'usage extérieur, comme l'emplâtre *contra rupturam*: nous n'avons pas meilleure idée des pierres précieuses. *Voyez* l'article *particulier* FRAGMENS PRÉCIEUX.

Le troisieme ordre de corps terreux, savoir les chaux métalliques, nous ont paru mériter spécialement d'être examinées chacune en particulier; ainsi *voyez sur ce sujet les articles* ANTIMOINE, MATIERE PERLÉE, MAGNÉSIE BLANCHE, VITRIOL, MARS, MATIERE MÉDICALE.

Il résulte de ce que nous avons avancé sur les corps terreux naturels, que ceux qui sont retirés du regne animal & la craie, ont une vertu médicinale réelle, savoir la vertu absorbante (*voyez* ABSORBANS) mais qu'ils n'ont que celle-là; & qu'ainsi, excepté le cas de la présence des acides dans les premieres voies, tous ces remedes sont purement inutiles. L'observation prouve d'ailleurs qu'ils sont souvent nuisibles: ainsi ils ont assurément mérité d'être privés de tous les titres fastueux que les anciens médecins leur avoient donnés, & qui s'étoient perpétués par la charlatanerie & la routine. Je ne sais pourtant point si c'étoit la peine d'écrire un assez gros *in-quarto* pour démontrer qu'il étoit très-douteux que les *remedes terreux* passassent dans le sang; qu'ils n'étoient point ni diaphorétiques, ni diurétiques, ni anti-spasmodiques, ni anti-épileptiques, ni roborans, ni cardiaques, ni antorgastiques, ni rafraîchissans, ni capables d'arrêter les hémorrhagies internes, ni anti-phlogistiques, ni anti-néphrétiques, ni fébrifuges, ni spécifiques contre les fievres éruptives, malignes & pourprées, ni contre les intermittentes, ni utiles contre les catarrhes, la goutte, & le rhumatisme, ni propres à résoudre le sang coagulé; & enfin que quelques-uns de ces remedes ne possédoient point de vertus dépendantes de leur signature, comme par exemple l'ostéocole, celle de procurer la réunion des os, parce que cette pierre imite grossierement la figure d'un os, *&c.* Quoi qu'il en soit, toutes ces assertions sont vraies, & l'ouvrage de M. Tralles, qui est ce gros *in-quarto* dont je parle, est plein de recherches & d'observations utiles; & cette prolixité que nous lui avons presque reprochée est peut-être pardonnable dans ce qu'on appelle un *traité complet*. (*b*)

TERRE DOUCE DE VITRIOL, (*Chim. & Mat. méd.*) *Voyez* VITRIOL & MARS.

TERRE FOLIÉE DE TARTRE, (*Chim. & Mat. méd.*) la *terre foliée de tartre* est la même chose que ce qu'on nomme *tartre régénéré*. *Voyez* TARTRE RÉGÉNÉRÉ.

J'ajouterai seulement que pour sa préparation, il est nécessaire d'employer un sel alkali très-pur; les cendres gravelées réussissent fort bien; on remarque encore que plus on emploie de vinaigre, plus les feuillets de ce sel sont larges & blancs, outre que la surabondance de vinaigre en rendant la *terre foliée* plus pure, prévient encore sa trop grande alkalicité: cette *terre* au reste devient plus blanche & plus pure par des dissolutions, des évaporations, & des liquéfactions réitérées.

Ce remede, depuis un demi-gros jusqu'à deux gros, est un bon altérant & un excellent diurétique; depuis trois jusqu'à six gros il forme un purgatif doux, qui ne cause aucun désordre dans la machine, & qui convient particulierement dans l'hydropisie. (*D. J.*)

TERRE, (*Jurisprud.*) signifie quelquefois un champ, quelquefois une certaine étendue de pays, une seigneurie.

Terre allodiale, est celle qui est possédée en francalen.

Terre aumônée, celle qui a été donnée en franche aumone à l'Eglise.

Terre emblavée, celle qui est ensemencée en blé.

Terre hermes, est une *terre* vacante & inculte. *V.* HERMES.

Terre jectile, est de la *terre* jettée & amassée de main d'homme, dans un lieu pour l'exhausser, à la différence des *terres* qui sont dans leur état naturel. *Voyez l'article* 192. *de la coûtume de Paris.*

Ter-

Terre noble, eſt celle qui eſt poſſédée à titre de fief ou de franc-aleu noble.

Terre titrée, eſt une ſeigneurie qui a titre de duché ou principauté, comté, marquiſat, baronie, ou châtellenie, *&c. Voyez* Fief, Seigneurie, Duché, Comté, *&c. (A)*

Terres, *Meſure des*, la diverſité des termes employés pour la *meſure des terres*, fait ſouvent une difficulté embarraſſante; *arpent*, *journal*, *acre*, *ſetier*, *ſaumée*, &c. ſont des termes uſités en parlant d'arpentage: mais ſi ces noms ſont differens, les meſures ou les quantités qu'ils expriment ne le ſont guere moins; il y a plus, c'eſt que le même terme ne ſignifie pas toujours la même choſe; par exemple, l'arpent eſt plus ou moins grand, ſuivant les differentes coutumes, ce qui fait varier la pratique de l'arpentage, & la rend même plus difficile.

L'arpent eſt ordinairement de cent perches, mais les perches varient beaucoup; tantôt elles ſont de 18 piés en tous ſens, ou pour mieux dire en quarré, tantôt de 20: ailleurs, elles ſont de 22, de 24, *&c.* ſur quoi il ſeroit à deſirer qu'on pût établir dans le royaume, des meſures & des dénominations qui fuſſent les mêmes dans toutes les provinces; l'art de meſurer les *terres* deviendroit plus uniforme & plus aiſé.

Pluſieurs ſavans, amateurs d'agriculture, emploient dans leurs calculs l'arpent de cent perches, à 20 piés en quarré par perche. Cette meſure moyenne entre les extrêmes ſeroit fort commode, elle donne des comptes ronds, faciles à entendre & à manier, & dès-lors elle mériteroit la préférence.

Si l'on admettoit la perche de 20 piés en quarré, en multipliant 20 par 20 pour la perche quarrée, on auroit 400 piés quarrés pour la perche de *terre*; en ajoutant à ce produit deux zeros pour multiplier par cent, le nombre des perches dont l'arpent eſt compoſé, on auroit 40000 piés quarrés pour l'arpent total.

Du reſte, pour faciliter les opérations de l'arpenteur, au lieu de ſuivre les variétés de la perche, on pourroit s'en tenir à une meſure commune & plus conſtante, je veux dire le pié de 12 pouces qu'on appelle *pié de roi*; ainſi l'on n'auroit qu'à meſurer par piés les deux côtés d'une piece quelconque, piece ou quarrée ou réduite en triangles, ſuivant les procedés connus; pour lors par une ſeule multiplication dont les moindres calculateurs ſont capables, on ſauroit le nombre de piés quarrés contenus dans une piece de *terre*.

Si l'on avoit choiſi l'arpent moyen dont nous avons parlé, il y a mille occaſions où l'on en pourroit convenir; alors autant de fois qu'on auroit 40000 piés quarrés, autant on auroit d'arpens de la grandeur convenue. Quant aux fractions, autant de fois qu'on auroit 20000 ou 10000, autant de fois on auroit des demis ou des quarts; & quant aux fractions ultérieures, autant de fois qu'on auroit 400 piés, autant on auroit de perches quarrées. Il ſeroit aiſé de faire pour cela des tables qui ne ſeroient ni longues, ni embarraſſantes, & qui rendroient l'arpentage une opération ſimple & à la portée des moindres villageois; au lieu qu'il faut aujourd'hui pour ce travail de prétendus experts qui font les importans, & qui font payer chérement leurs vacations.

Pour opérer dans cette méthode, on prend une chaîne de 20 piés, où les demis & les quarts, les piés même ſont marqués. On meſure les deux dimenſions d'un quarré quelconque; le nombre des chaînes contenues en chaque côté ſe réduit aiſément en centaine & en mille, & on les porte ſéparément ſur le papier. Au ſurplus, à chaque piece meſurée dans ſes deux côtés, on multiplie l'un par l'autre le nombre de piés qu'on a trouvés en chaque dimenſion, & l'on en porte le produit à part, ce que l'on pratique de même à toutes les pieces l'une après l'autre; après quoi on n'a plus que la peine d'additioner ces produits, & comme on l'a dit, autant de fois qu'on a 40000 piés quarrés, autant on compte d'arpens. Bien entendu, que s'il y a quelque inégalité dans les côtés oppoſés, on redreſſe le tout en prenant une moyenne proportionnelle, je veux dire, que ſi un côté avoit 110 piés, tandis que ſon oppoſé n'en auroit que 102, alors on additioneroit ces deux nombres & l'on en prendroit la moitié 106 pour en faire l'un des membres de la multiplication; mais du reſte ce ſont-là des notions qu'on doit ſuppoſer dans tout homme qui ſe mêle d'arpentage.

La table qui ſuit eſt relative à la propoſition précédente.

400 piés font une perche quarrée.
600 piés font une perche & demie.
800 piés font deux perches.
1000 piés font deux perches & demie.
1200 piés font trois perches.
1600 piés font quatre perches.
2000 piés font cinq perches.
3000 piés font ſept perches & demie.
4000 piés font dix perches.
5000 piés font douze perches & demie.
6000 piés font quinze perches.
7000 piés font dix-ſept perches & demie.
8000 piés font vingt perches.
9000 piés font vingt-deux perches & demie.
10,000 piés font vingt-cinq perches.
20,000 piés font cinquante perches.
30,000 piés font ſoixante-quinze perches.
40,000 piés font cent perches ou l'arpent moyen.
60,000 piés font cent cinquante perches.
80,000 piés font deux cens perches ou deux arpens.
100,000 piés font deux arpens & demi.
200,000 piés font cinq arpens.
300,000 piés font ſept arpens & demi.
400,000 piés font dix arpens.
500,000 piés font douze arpens & demi.
600,000 piés font quinze arpens.
700,000 piés font dix-ſept arpens & demi.
800,000 piés font vingt arpens.
900,000 piés font vingt-deux arpens & demi.
1,000,000 de piés font vingt-cinq arpens.

La méthode que je propoſe du pié de roi pour unique meſure des arpenteurs, conviendroit à toutes les varietés admiſes par nos coutumes, car ſi l'entier qu'on cherche ſoit journal, acre ou ſaumée, *&c.* ſi cet entier contient, par exemple, 36,000 piés quarrés, plus ou moins peu importe; autant de fois qu'on aura 36 mille piés quarrés, autant de fois on aura des meſures ou des entiers cherchés; & à proportion des moindres fractions ou quantités. Il n'y aura qu'à faire des tables relatives à ces différentes meſures pour abreger les opérations, & ſur-tout pour les rendre beaucoup plus faciles à tout le monde.

La méthode propoſée, conſtamment plus maniable au vulgaire des arpenteurs, ſe pratiqueroit également pour toiſer les ouvrages de maçonnerie & tous autres. Pour cela, il faudroit chercher par la multiplication le nombre de piés quarrés contenus dans la piece ouvragée, écrire à meſure le produit de piés qu'on trouveroit en chaque partie; faire enſuite l'addition de ces articles ou produits, & voir enfin dans une table qu'on auroit exprès, combien de fois la toiſe quarrée ſe trouveroit avec ſes fractions dans l'ouvrage qu'on examine. Par cette méthode, le moindre particulier, homme ou femme maniant tant-ſoit-peu la multiplication, pourroit ſuivre & même rectifier le calcul d'un expert ou d'un ouvrier. *Article de M.* Faiguet. *T. D. F.*

Terre, (*Marine.*) on ne définit pas autrement ce terme ſur mer que ſur *terre*: mais il y a à cet égard differentes façons de parler, dont voici l'explication.

Terre, (*Marine.*) mot que crie à haute voix celui qui apperçoit le premier la *terre*.

Terre de beurre, (*Marine.*) c'eſt un nuage qui paroît à l'horiſon, qui reſſemble à la *terre*, & que le ſoleil diſſipe; ce qui fait dire aux gens de mer, que la *terre de beurre* fond au ſoleil.

Terre défigurée, (*Marine.*) *terre* qu'on ne peut pas bien reconnoître, à cauſe de quelques nuages qui la couvrent.

Terre embrumée, (*Marine.*) *terre* couverte de brouillards.

Terre fine, (*Marine.*) *terre* qu'on voit clairement, ſans aucun brouillard qui en dérobe la vûe.

Terre hachée, (*Marine.*) *terre* entrecoupée.

Terre *qui aſſeche*, (*Marine.*) *Voyez* Asssecher.

Terre qui suit, (*Marine.*) *terre* qui faiſant un coude, s'éloigne du lieu où l'on eſt.

Terre qui se donne la main, (*Marine.*) c'eſt une *terre* qui n'eſt ſéparée par aucun golfe, ni aucune baie.

Terres basses, (*Marine.*) ce ſont les rivages qui ſont bas, plats, & ſans remarques.

Terres hautes, (*Marine.*) ce ſont les montagnes ou les rivages, qui ſont beaucoup élevés au-deſſus de la ſurface de la mer.

Voici encore d'autres façons de parler.

Aller à terre. *Voyez* RANGER.

Aller chercher une terre; c'est cingler vers une *terre*, pour la reconnoître.

Dans la terre ou *dans les terres*; façon de s'exprimer, pour parler de quelque chose qui est éloigné du bord de la mer.

La terre mange; cela signifie que la *terre* cache quelque chose, & le dérobe à la vûe.

La terre nous reste. *Voyez* RESTER.

Prendre terre; c'est aborder une *terre*, y arriver.

Tout à terre; on entend par-là qu'un vaisseau est très-proche de la *terre*.

TERRE, (*Archit. & Jardin.*) on entend par ce mot & la consistance du terrein sur lequel on bâtit, & le terrein même qu'on destine à un jardin. Ainsi nous devons examiner la *terre* par rapport à l'art de bâtir, & relativement au jardinage. Nous l'examinerons aussi suivant ses bonnes qualités & ses façons.

De la terre *par rapport à l'art de bâtir*. Terre *franche*. Espece de *terre* grasse, sans gravier, dont on fait du mortier & de la bauge en quelques endroits.

Terre massive. Nom général qu'on donne à toute *terre* considerée solide & sans vuide, & toisée cubiquement, ou réduite à la toise cube pour faire l'estimation de sa fouille.

Terre naturelle. *Terre* qui n'a point encore été éventée ni fouillée: on la nomme aussi *terre neuve*.

Terre rapportée. *Terre* qui a été transportée d'un lieu à un autre, pour combler quelque fossé, & pour régaler & dresser un terrein de niveau.

Terres jectisses. On appelle ainsi, outre les *terres* qui sont remuées pour être enlevées, celles qui restent pour faire quelque exhaussement de terrasse ou de parterre dans un jardin. Si cet exhaussement se fait contre un mur mitoyen, comme il est à craindre que la poussée de ces *terres jectisses* ne le fasse périr, parce que les rez-de-chaussée des deux héritages ne sont plus pareils, il est à-propos, & même nécessaire, que pour résister à cette poussée, on fasse un contre-mur suffisant, réduit au tiers de l'exhaussement, & qu'on ajoute des éperons du côté des *terres*.

De la terre *par rapport au jardinage*. Terre *bonne* ou *fertile*. C'est une *terre* où tout ce qui est semé ou planté croit aisément, & sans beaucoup d'amendement & de façon. Elle est ordinairement noire, grasse & légere.

Terre franche. *Terre* sans mélange, saine, sans pierres ni gravois, & qui étant grasse tient aux doigts, & se paitrit aisément, comme le fonds des bonnes prairies.

Terre hâtive. *Terre* qui est d'une bonne qualité & en belle exposition, comme au midi sur une demi-côte, & où ce qu'on plante produit de bonne heure.

Terre meuble. *Terre* qui est légere & en poussiere; les Jardiniers l'appellent *miette*: elle est propre à garnir le dessus d'un arbre quand on le plante, & à l'entretenir à-plomb.

Terre neuve. *Terre* qui n'a encore rien produit. Telle est la *terre* qu'on tire à cinq ou six piés de profondeur.

De la terre *suivant ses mauvaises qualités*. Terre *chaude* ou *brulante*. *Terre* légere & seche, qui fait pâlir les plantes dans la chaleur, si elle n'est amendée. On l'emploie ordinairement pour les espaliers.

Terre forte. *Terre* qui tient de l'argille ou de la glaise, & qui étant trop serrée, ne vaut rien sans être amendée. On s'en sert pour les bassins.

Terre froide. *Terre* humide qui est tardive, mais qu'on amende avec du fumier.

Terre grouette. *Terre* pierreuse qu'on passe à la claie pour l'améliorer.

Terre maigre. *Terre* sablonneuse, seche, stérile & qui ne vaut pas la peine d'être façonnée.

Terre tufiere. *Terre* qui approche du tuf, & qui est par conséquent maigre & très-ingrate. On l'ôte d'un jardin, parce qu'elle couteroit plus à amender, qu'à y substituer de la bonne *terre*.

Terre veule. *Terre* où les plantes ne peuvent prendre racine, parce qu'elle est trop légere, & qui s'amende avec de la *terre* franche.

De la terre *suivant ses façons*. Terre *amendée*. C'est une *terre* qui après avoir été plusieurs fois labourée & fumée, est propre à recevoir toutes sortes de plantes. On appelle aussi *terre amendée*, une *terre* dont on a corrigé les mauvaises qualités, par le mélange de quelqu'autre.

Terre préparée. *Terre* mélangée pour chaque espece de plante ou de fleur.

Terre rapportée. C'est de la bonne *terre* qu'on met dans les endroits d'où l'on a ôté la méchante pour y planter.

Terre reposée. *Terre* qui a été un an ou deux en jachere, c'est-à-dire sans avoir produit, ni sans avoir été cultivée.

Terre usée. *Terre* qui a travaillé long-tems sans être amendée. (*D. J.*)

TERRE CUITE, (*Arts anciens*.) les anciens ont fait plusieurs ouvrages de *terre cuite* qui nous restent encore; ils les ont formés sur le tour ou sur la roue, & les ont ornés de toutes sortes de figures. Cette opération, ainsi que la préparation des matieres, paroit avoir été la même que celle de nos travaux en fayence & en porcelaine. Voici comme M. le comte de Caylus pense que se faisoit cette opération.

Il a remarqué deux sortes de *terre* dans leurs différens ouvrages, l'une blanche, & l'autre noire. Il est vrai que cette derniere ne se trouve pas employée aussi fréquemment que la premiere. Plus on examine ces ouvrages, & plus on voit, dit-il, qu'ils ont été réparés avec le plus grand soin, avant que d'être mis au feu. Ces morceaux ainsi préparés, ont été cuits très-légérement, pour faire ce que nous nommons le *biscuit*, sur lequel on met ensuite la couverte ou l'émail. Si l'on appliquoit cette couverte sur les morceaux avant que de les cuire, elle pénétreroit la *terre*, ou plutôt elle s'incorporeroit dans ses pores, & il seroit très-difficile de la bien enlever, comme la chose étoit nécessaire dans la pratique des plus beaux ouvrages de ce genre.

Cette couverte placée en tout autre tems, auroit empêché d'exécuter avec une aussi grande délicatesse d'outil, les desseins dont les ouvrages de *terre cuite* des anciens, sont ornés. La *terre* étant cuite est moins inégale & plus dense, & la couverte ne s'attache que médiocrement, lorsqu'elle n'a reçu qu'un feu léger; alors il est aisé de l'enlever, ou plutôt de la découper, sans qu'elle laisse la trace la plus légere.

Cette couverte étoit faite avec une *terre* bolaire très-martiale, la même que celle que nous employons dans notre fayence, connue sous le nom de *manganeze* ou *maganesia vitriariorum*. Cette *terre* prend aussi dans la cuite une couleur rouge très-foncée; mais qu'il est facile de rendre noire avec la moindre mixtion de couleur, ou d'autres *terres*. Cette matiere a dû être préparée & broyée parfaitement, pour la mettre en état de s'étendre, & de couler au pinceau comme les émaux. Mais avant que de mettre cette couleur noire, les Etrusques avoient soin de tremper leurs ouvrages, ou de leur donner une couleur rougeâtre, claire & fort approchante de celle de notre *terre cuite*. Ils prenoient cette précaution pour corriger la teinte naturelle & blanchâtre de leur *terre*, qui ne produisoit pas l'effet qu'ils aimoient à voir dans leurs plus beaux ouvrages. L'examen de plusieurs morceaux étrusques suffira pour faire sentir aux curieux ces différences, & connoitre à fond les détails.

Les *terres* se trouvant ainsi préparées, voici l'opération la plus essentielle pour la maniere de les orner. Quand la couverte noire ou rouge étoit seche, le peintre, ou plutôt le dessinateur, devoit nécessairement calquer ou poncer son dessein, & selon l'usage de ce tems, il n'a pu se servir pour y parvenir, que de lames de cuivre très-minces, susceptibles de tous les contours, & découpées comme l'on fait ajourd'hui ces mêmes lames pour imprimer les lettres & les ornemens.

Il prenoit ensuite un outil fort tranchant, avec lequel il étoit maître de faire ce qu'on appelle *de réserve*, les traits les plus déliés; car il emportoit & ôtoit la couverte noire sur tout ce qui devoit être clair: on ne peut mieux comparer cette manœuvre qu'à celle de notre gravure en bois. Alors la couleur rouge se distinguoit, & faisoit voir fort nettement les figures, les ornemens & tout ce qu'on avoit entrepris de représenter. La seule inspection de la plus grande partie de ces *terres*, démontre ces sortes d'opérations. Enfin ces ouvrages étant parvenus à ce point, on leur donnoit la seconde cuite, un peu plus forte que la premiere.

Il est bon de remarquer que tous les ouvrages de *terre cuite* des anciens, ne sont pas fabriqués avec le même soin. On en trouve dont la *terre* blanchâtre souvent mal cuite, n'a pas reçu la premiere couleur rouge. Il y en a d'autres dont la *terre* est bien cui-

cuite & bien travaillée, & qui ne sont recouverts que par la couleur rouge, qui forme ou le fond, ou les ornemens; & ces morceaux paroissent les moins communs. Toutes les couleurs noires ne sont pas également belles. Il y en a qui sont ternes & sans aucun éclat, & d'autres qui par leur mat & leur poli, imitent en quelque façon l'émail de nos porcelaines.

La couleur blanche qu'ils mettoient toujours avec le pinceau sur les fonds, comme sur les espaces découverts, n'a aucune tenue. C'est une espece de *terre* de Crete, qui n'est pas comparable pour la solidité, aux couleurs dont on vient de parler; & c'est pour cela sans doute, qu'ils l'emploient avec tant de ménagement, & le plus souvent pour des parties de coëffures, de brasselets & de rédeillons dans les ornemens.

Enfin on ne peut douter que pour conserver la propreté & l'exactitude de leurs ouvrages, ils ne se soient servis de ce que nous appellons *des gazettes*, c'est-à-dire des pots couverts, dans lesquels on fait cuire aujourd'hui les morceaux à l'abri de tout air extérieur. L'on ne connoissoit alors rien de plus parfait que cette *terre cuite*; & l'on employoit pour la mettre en œuvre les mains des plus fameux artistes. *Antiq. étrusq. tom. I.* (*D. J.*)

Terre de Bellievre, s. f. (*Glaces.*) on nomme ainsi dans les manufactures des glaces, la *terre* avec laquelle on construit le dedans & le glacis des fours. *Savary.* (*D. J.*)

Terre a terre, (*Danse.*) on applique ce terme aux danseurs qui ne font point de caprioles, & qui ne quittent presque point la terre.

Terre a terre, se dit aussi *en termes de Manege*, des chevaux qui ne font ni courbettes, ni balotades, mais qui vont uniment sur le terrein un galop serré, en faisant seulement de petits sauts, & en levant un peu les piés de devant.

Le *terre à terre* est proprement une suite de petits sauts aisés que le cheval fait en avant, en maniant de côté & sur deux allures; dans ce mouvement il leve les deux jambes à la fois, & quand celles-ci sont sur le point de donner en terre, il les accompagne des jambes de derriere, par une cadence prompte & courte, maniant toujours sur les hanches, de sorte que les mouvemens des quartiers de derriere sont extrémement courts & vifs.

Terre d'ombre, s. f. (*Peinture.*) espece de terre ou de pierre fort brune, qui sert aux Peintres & aux Gantiers. Il y en a de deux sortes; l'une d'une couleur minime tirant sur le rouge, & l'autre seulement grise. La premiere est la meilleure; l'une & l'autre vient du Levant, & particulierement d'Egypte: il faut la choisir tendre & en gros morceaux. Avant que de broyer la *terre d'ombre*, soit pour peindre, soit pour mettre des gants en couleur, il faut la brûler, ce qui la rend plus rougeâtre, & par conséquent de meilleure qualité; mais en la brûlant il faut en éviter la fumée qui est nuisible & puante. Il y a encore une espece de *terre d'ombre*, qu'on appelle *terre de Cologne*; mais elle est beaucoup plus brune que l'autre: son nom apprend d'où on la tire. Il faut la choisir tendre, friable, bien nette & sans menu. *Savary.* (*D. J.*)

Terres réanimées, s. f. pl. (*Salpétrerie.*) Les Salpétriers appellent ainsi des *terres* qui ont servi dans des cuviers qu'on fait sécher, & qu'on arrose ensuite à plusieurs reprises avec les écumes & les rappurages, les eaux meres ou ameres, que l'on a détrempées auparavant dans l'eau, afin que les *terres* s'humectent plus facilement. Les *terres* amandées peuvent toujours servir à l'infini; de sorte qu'au moyen de ces *terres* on ne peut jamais manquer de salpêtre. (*D. J.*)

Terre a sucre, s. f. (*Sucrerie.*) on nomme ainsi une sorte de *terre* avec laquelle on blanchit le sucre, pour en faire de la cassonade blanche. Celle qu'on emploie aux îles françoises de l'Amérique, vient de France, particulierement de Rouen, de Nantes & de Bourdeaux. Il s'en trouve aussi à la Gaudaloupe. *Savary.* (*D. J.*)

Terre du Japon, (*Botan. exot.*) *terra japonica*. *Voyez* Achou.

Terre, Terroir, Terreau, Terrein, Territoire, (*Synonym.*) *terre* se dit de la *terre* en général; la *terre* nourrit tous les animaux.

Terroir se dit de la *terre*, en tant qu'elle produit des fruits; un bon, un mauvais *terroir*.

Terreau, se dit d'un fumier bien consommé & réduit en *terre*; on fait des couches de *terreau* pour y élever des salades, des melons, des légumes.

Terrein se dit en général d'une espace de *terre* considéré par rapport à quelque ouvrage qu'on y pourroit faire. Il faut ménager le *terrein*. On dit dans le même sens, en terme de manege, ce cheval garde bien son *terrein*.

Territoire est l'espace dans lequel s'exerce un district, une jurisdiction; un *territoire* fort étendu. (*D. J.*)

Terre, (*Critiq. sacrée.*) ἡ χθὼν ce mot signifie 1°. l'élément terrestre qui nous soutient. 2°. la matiere qui fut créée au commencement, *Gen. j.* 3°. tout ce qui est contenu dans le globe terrestre, *Ps. xxiij.* 1. 4°. les hommes qui l'habitent, *Gen. vj.* 11. 5°. un lieu particulier: Bethléem, *terre* de Juda. 6°. les fruits de la *terre*; les sauterelles dévoreront la *terre*; 7°. le tombeau, *Job. x.* 22. 8°. la *terre des vivans*: c'est la Judée au propre, & au figuré, le séjour des bienheureux. (*D. J.*)

Terre, (*Mythol.*) il y a eu peu de nations payennes qui n'aient personifié la *Terre*, & qui ne lui aient rendu un culte religieux. Les Egyptiens, les Syriens, les Phrygiens, les Scythes, les Grecs & les Romains ont adoré la *Terre*, & l'ont mise avec le ciel & les astres au nombre des plus anciennes divinités. C'est que dans les premiers tems tous les cultes se rapportoient à des êtres matériels, & que l'on croyoit alors que les astres, la *Terre* & la mer étoient les causes de tout le bien & le mal qui arrivoient dans le monde.

Hésiode dit que la *Terre* naquit immédiatement après le chaos: qu'elle épousa le ciel, & qu'elle fut mere des dieux & des géans, des biens & des maux des vertus & des vices. On lui fait aussi épouser le tartare, & le pont ou la mer, qui lui firent produire tous les monstres que renferment ces deux élémens, c'est-à-dire, que les anciens prenoient la *Terre* pour la nature ou la mere universelle des choses, celle qui crée & nourrit tous les êtres; c'est pourquoi on l'appelloit communément la grande mere, *magna mater*. Elle avoit plusieurs autres noms, *Titée* ou *Titéia*, *Ops*, *Tellus*, *Vesta*, & même *Cybelle*; car on a souvent confondu la *Terre* avec *Cybelle*.

Les philosophes les plus éclairés du paganisme croyoient que notre ame étoit une portion de la nature divine, *divinæ particulam auræ*, dit Horace. Le plus grand nombre s'imaginoit que l'homme étoit né de la *Terre* imbibée d'eau & échauffée par les rayons du soleil. Ovide a compris l'une & l'autre opinion dans ces beaux vers où il dit que l'homme fut formé, soit que l'auteur de la nature l'eût composé de cette semence divine qui lui est propre, ou de ce germe renfermé dans le sein de la *Terre*, lorsqu'elle fut séparée du ciel.

Pausanias parlant d'un géant indien d'une taille extraordinaire, ajoute: „ si dans les premiers tems la „ *Terre* encore toute humide venant à être échauffée „ par les rayons du soleil, a produit les premiers „ hommes, quelle partie de la *Terre* fut jamais plus „ propre à produire des hommes d'une grandeur ex„ traordinaire, que les Indes, qui encore aujourd'hui „ engendrent des animaux tels que les éléphans? „

Il est souvent parlé dans la Mythologie des enfans de la *Terre*; en général lorsqu'on ne connoissoit pas l'origine d'un homme célebre, c'étoit un fils de la *Terre*, c'est-à-dire, qu'il étoit né dans le pays, mais qu'on ignoroit ses parens.

La *Terre* eut des temples, des autels, de sacrifices; on la nommoit *Omniparens*; on sait ce beau vers de Lucrece,

Omniparens eadem rerum commune sepulcrum.

A Sparte il y avoit un temple de la *Terre* qu'on nommoit *Gasepton*, je ne sais pourquoi. A Athènes on sacrifioit à la *Terre*, comme à une divinité qui présidoit aux noces. En Achaïe, sur le fleuve Crathis, étoit un temple célebre de la *Terre* qu'on appelloit la *déesse au large sein*, Εὐρύστερνος; sa statue étoit de bois. On nommoit pour sa prêtresse une femme qui dès ce moment étoit obligée de garder la chasteté, encore falloit-il qu'elle n'eût été mariée qu'une fois; & pour s'assurer de la vérité on lui faisoit subir l'épreuve de boire du sang de taureau: si elle étoit coupable de parjure, ce sang devenoit pour elle un poison mortel.

Les Romains firent bâtir leur premier temple à la déesse *Tellus*, ou la *Terre* l'an de Rome 268; mais les

les hiſtoriens ne nous apprennent point quelle figure on donnoit à la déeſſe; il y avoit pluſieurs attributs de Cybelle qui ne lui convenoient que par rapport à la *Terre*, comme le lion couché & apprivoiſé, pour nous apprendre qu'il n'eſt point de *terre* ſi ſtérile & ſi ſauvage, qui ne puiſſe être bonifiée par la culture. Le tambour, ſymbole du globe de la *terre:* les tours ſur la tête, pour repréſenter les villes ſemées ſur la ſurface de la *terre*.

Avant qu'Apollon fût en poſſeſſion de l'oracle de Delphes, c'étoit la *Terre* qui y rendoit ſes oracles, & qui les prononçoit elle-même, dit Pauſanias; mais elle étoit en tout de moitié avec Neptune. Daphné, l'une des nymphes de la montagne, fut choiſie par la déeſſe *Tellus* pour préſider à l'oracle. Dans la ſuite *Tellus* céda tous ſes droits à Thémis ſur Delphes, & celle-ci à Apollon. (*D. J.*)

TERRE *la*, (*Géog. mod.*) ce mot, en géographie, a pluſieurs ſignifications qu'il eſt bon de diſtinguer. 1°. Il ſignifie cette maſſe compoſée ſur laquelle nous vivons, & en ce ſens la *terre* eſt la même choſe que le globe terreſtre ou terraquée; on y comprend toutes les eaux dont ſa ſurface eſt couverte.

2°. Il ſignifie la partie de cette maſſe qui par l'agriculture devient plus ou moins fertile, & dans ce ſens on ne comprend point les mers.

3°. Il ſe prend auſſi pour l'étendue d'un état, d'un pays, d'une domination. On dit en ce ſens *terre de France*, *terre de l'Empire*.

4°. Chez les mariniers, le mot *terre* a différens ſens, & entr'autres celui de *rivage*. Ils appellent *terre embrumée* un rivage que les brouillards couvrent: *terre défigurée*, celle qu'on ne peut bien reconnoître à cauſe de quelques nuages qui la déguiſent: *terre fine*, celle que l'on découvre clairement & ſans obſtacle: *groſſe terre*, un rivage haut, élevé: *terre qui fuit*, celle qui faiſant un coude, s'éloigne de la route que fait le vaiſſeau: *terre qui ſe donne la main*, celle que l'on voit de ſuite, ſans qu'elle ſoit coupée par aucun golfe, ni aucune baie: *terre qui aſſeche*, une *terre* que la mer fait voir après qu'elle s'eſt retirée. Ils appellent *terre de beurre*, un nuage à l'horizon qu'on prend pour la *terre*, & que le ſoleil diſſipe; on dit, *aller terre-à terre*, pour dire *naviger le long des côtes*, & *prendre terre*, pour dire *aborder*.

Enfin il y a des pays d'une grande étendue que l'on appelle *terre* en géographie, comme la *terre* ſainte, la *terre* ferme, la *terre* neuve, les *terres* arctiques, les *terres* auſtrales, *&c.* (*D. J.*)

TERRES ANTARCTIQUES, (*Géog. mod.*) ce ſont les *terres* oppoſées aux *terres* arctiques ou ſeptentrionales; on les appelle autrement *continent méridional*, *terres méridionales*, *terres auſtrales*. Elles ſont bornées par la mer du ſud, l'Océan éthiopique & l'Océan indien. *Voyez* TERRES AUSTRALES. (*D. J.*)

TERRES ARCTIQUES, *les*, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire, les *terres ſeptentrionales*. Les Géographes appellent *terres arctiques*, les *terres* les plus voiſines du pole ſeptentrional, comme ſont les pays de Groënland, & les autres qui ſe trouvent au nord de l'Amérique, autour des détroits de Hudſon, de Davis & de la baie de Baffin. On donne auſſi ce nom au Spitzberg, qui eſt au nord de l'Europe, à la nouvelle Zemble, & à la nouvelle Irlande, *&c.*

De toutes les *terres arctiques* on n'en connoît encore que quelques côtes, & on ignore pleinement ſi du fond de la baie de Baffin, ou en d'autres endroits, il n'y auroit point quelque paſſage d'une mer à l'autre.

C'eſt cependant l'envie de trouver au nord une communication de nos mers avec celle des Indes orientales, qui a fait entreprendre tant de navigations périlleuſes, dont on peut voir les détails dans les voyages de la compagnie hollandoiſe des Indes orientales & dans le recueil des voyages au nord. C'eſt à cette eſpérance, que l'on doit la découverte de la nouvelle Zemble, de la nouvelle Irlande, & du Spitzberg au nord de l'Europe, de Groenland, des îles de Cumberland & de Raleigh, du nouveau Danemarck, & de la *terre* de Jeſſo, qui eſt au nord de l'Amérique & de l'Aſie. (*D. J.*)

TERRES AUSTRALES, *les*, (*Géog. mod.*) ce ſont les *terres* ſituées vers le pole méridional, oppoſées au pole arctique. Elles renferment la nouvelle Guinée, la *terre* des Papoux, la nouvelle Hollande, la *terre* de la Circonciſion, la *terre* de Feu, la nouvelle Zélande, l'île de Feu, l'île de Horn & les îles de Salomon, autant de pays qui nous ſont inconnus.

Nous ne ſommes pas auſſi avancés en connoiſſances vers le midi que vers le nord; en voici quelques raiſons: les navigateurs partant de l'Europe, avoient plus d'intérêt de connoître le pole dont elle eſt voiſine, que celui qui lui eſt oppoſé. La navigation du nord ſe pouvoit faire à moins de frais que celle du midi. On cherchoit un paſſage aux Indes, le grand objet des navigateurs des quinze & ſeizieme ſiecles. Quand on eut doublé le cap de Bonne-Eſpérance, on ſe vit tout-d'un-coup dans la mer des Indes, & il n'y eut plus qu'à ſuivre les côtes, en prenant la ſaiſon des vents favorables. Quand on eut trouvé paſſage dans la mer du ſud par le détroit de Magellan, on ſe trouvoit aux côtes du Chili & du Pérou, & on s'embaraſſa peu des pays qu'on laiſſoit à la gauche du détroit; des vaiſſeaux chargés de proviſions ou de marchandiſes ſe flattoient d'arriver, ſans ſe détourner de leur route que le moins qu'il étoit poſſible.

D'un autre côté, on ne ſait pas ſi le port découvert par Drak au 300e degré de longitude, vers le 61. degré de latitude méridionale, appartient à quelque île ou à quelque continent, ni ſi les glaces vues par M. Halley entre les 340 & 355 degrés de longitude par les 53 degrés de latitude méridionale, ont quelque liaiſon avec les *terres* de vue. C'eſt aux navigateurs que les ordres de leurs maîtres ou les hazards de leur profeſſion porteront dans ces climats, à nous dire ce qu'ils y trouveront; ce n'eſt pas aux géographes à prévenir leurs découvertes par des conjectures que l'expérience détruiroit. On s'eſt ſi mal trouvé de cette eſpece de divination, qu'on devroit bien en être corrigé. (*D. J.*)

TERRE AUSTRALE DU SAINT-ESPRIT, *la*, (*Géog. mod.*) partie des *terres* auſtrales, au midi de la mer du Sud. Elle fut découverte par Ferdinand de Quiros, eſpagnol; c'eſt pour cela que quelques-uns la nomment *terre Quiros*. Il n'en a cependant parcouru que quelques côtes, comme les environs du golfe de Saint-Jacques & de Saint Philippe, & nous n'en connoiſſons pas davantage aujourd'hui. Nous ignorons même ſi la nouvelle Guinée, la nouvelle Hollande, la *terre* de Diémen, & la *terre auſtrale du Saint-Eſprit* ſont une *terre* continue, ou ſi elles ſont ſéparées par des branches de l'Océan. (*D. J.*)

TERRRE AUSTRALE PROPRE *ou* TERRE DE GONNEVILLE, (*Géog. mod.*) pays des *terres* auſtrales ou antarctiques. Ce pays eſt à l'occident de la nouvelle Hollande, & au midi de l'ancien continent. Il fut découvert en 1603 par un capitaine françois nommé *Gonneville*, qui y fut jetté par la tempête, & qui en donna une relation. En 1697, le capitaine Vlamming, hollandois, envoya ſur la *terre auſtrale propre* trois vaiſſeaux, qui pour toute découverte y remarquerent quelques havres aſſez bons & des rivieres fort poiſſonneuſes. (*D. J.*)

TERRE DE BAIRA, (*Hiſt. nat.*) nom donné en Italie à une *terre* blanche, qu'on trouve près de Baira, & à peu de diſtance de Palerme; on l'appelle auſſi *poudre de Claramont*, en l'honneur de celui qui en fit le premier uſage pour la guériſon des fievres malignes; & pour arrêter toutes ſortes d'hémorrhagies; mais enfin le monde a été détrompé ſur les vertus prétendues de cette *terre*, comme ſur celles de tant d'autres. (*D. J.*)

TERRE DE LA COMPAGNIE, *la*, (*Géog. mod.*) île ſituée à l'entrée d'un golfe, qui entre dans la *terre* de Kamſchatka, dont il fait une preſqu'île. Elle a été découverte par les Hollandois en cherchant un paſſage du Japon à la mer du Nord. Ils lui donnerent ce nom pour l'approprier à leur compagnie des Indes orientales. Elle eſt entre le 45 & le 52 degré de *latitude*, au 175 de *longitude* pour la partie occidentale. (*D. J.*)

TERRE DES ETATS, (*Géog. mod.*) île de la mer du Sud. Elle fut découverte par Jacques le Maire en 1616; elle eſt ſituée à l'orient de celle de Feu, dont elle n'eſt ſéparée que par le détroit de le Maire; elle eſt entre le 37 & le 40 degré de *latitude* méridionale. (*D. J.*)

TERRE-FERME, (*Géog. mod.*) on appelle ainſi en général toute *terre* qui n'eſt pas une île de la mer. C'eſt en ce ſens que les Vénitiens appellent l'*état de Terre Ferme*, les provinces de leur république qui ſont dans le continent, pour les diſtinguer des îles de la Dalmatie, de Corfou & de Veniſe elle-même, qui n'eſt qu'un amas d'îles, ſans parler de Zante, de Céfalonie, de Candie & de quantité d'autres que les Vénitiens poſſédoient anciennement.

C'eſt

C'eſt auſſi par cette même raiſon que les Eſpagnols qui avoient commencé la découverte de l'Amérique par les îles Lucayes, par Cuba, Saint-Domingue, Portoric, & par l'île de la Trinité, appellerent *Terre-Ferme*, ce qu'ils trouverent du continent entre cette derniere île, & l'iſthme de Panama. (*D. J.*)

Terre-ferme, *l'état de*, (*Géog. mod.*) l'état de *Terre ferme* des Vénitiens comprend le Bergamaſque, la Crémaſque, le Breſſan, le Véronèſe, le Tréviſan, le Frioul, le Poleſin de Rovigo, le Padouan & l'Iſtrie. (*D. J.*)

Terre-ferme, *en Amérique*, (*Géog. mod.*) vaſte contrée de l'Amérique, ſous la zone torride, entre le treizieme degré de latitude ſeptentrionale & le deuxieme de latitude méridionale. Elle comprend ſix gouvernemens ſur la mer du Nord; ſavoir, Paria, ou la nouvelle Andalouſie, Venezuela, Rio de la Hacha, Sainte-Marthe, Carthagène & la *Terre ferme* proprement dite. Elle comprend ſur la mer du Sud deux autres gouvernemens; ſavoir, le royaume de Grenade & le Popayan.

Le nom de *Caſtille d'or* étoit autrefois commun à une grande partie de ce pays-là, qui eſt aujourd'hui partagé entre trois audiences, celle de Saint-Domingue, celle de Santa-Fé & celle de Panama.

La *Terre-ferme* proprement dite, eſt une province particuliere du grand pays qui eſt le long de la côte ſeptentrionale de l'Amérique méridionale; c'en eſt proprement la partie, qui eſt entre la nouvelle Eſpagne, la mer du Nord, la mer du Sud & le golfe de Darien. Panama & Puerto-Belo en ſont les principales villes. (*D. J.*)

Terre-franche, *la*, (*Géog. mod.*) canton des Pays-Bas dans la Flandre françoiſe. Il comprend les chatellenies de Bourbourg, de Bergue S. Vinox & de Gravelines; Dunkerque en faiſoit autrefois une partie. Ses principales villes ſont Gravelines, Bourbourg & Bergue S. Vinox. (*D. J.*)

Terre de Feu, *îles de la*, (*Géog. mod.*) les Eſpagnols diſent improprement *Terra del Fuego*, comme ſi c'étoit un continent; les îles de la *Terre de Feu* ſont ſituées entre le détroit de Magellan & celui de le Maire. Ce ſont pluſieurs îles qui s'étendent environ 60 lieues eſt & oueſt, le long du detroit de Magellan, & qui en forment la côte méridionale.

Le nom de *Terre de Feu* fut donné à cette côte, à cauſe de la grande quantité des feux & de la groſſe fumée que les navigateurs, qui la découvrirent les premiers, y apperçurent. On croyoit alors qu'elle joignoit à quelque partie des terres auſtrales; mais quand on eut découvert le détroit de S. Vincent ou de le Maire, on s'apperçut qu'elle étoit iſolée. Les nouvelles découvertes ont fait connoître que cette *terre* eſt diviſée en pluſieurs îles; que pour paſſer dans la mer du Sud, il n'eſt pas même néceſſaire de doubler le cap de Horn; qu'on le peut laiſſer au ſud en entrant par l'eſt dans la baie de Naſſau, & gagner la haute mer par l'oueſt de ce cap; enfin, que comme on voit par-tout des anſes, des baies & des golfes, dont la plûpart s'enfoncent dans les terres autant que la vue peut s'étendre, il eſt à préſumer qu'il y a des paſſages dans la grande baie ou golfe de Naſſau, par où les vaiſſeaux pourroient traverſer dans le détroit de Magellan.

Les îles de la *Terre de Feu*, ſont habitées par des ſauvages qu'on connoît encore moins que les habitans de la Terre Magellanique. Dom Garcias de Model ayant obtenu du roi d'Eſpagne deux frégates pour obſerver ce nouveau détroit, y mouilla dans une baie, où il trouva pluſieurs de ces inſulaires, qui lui parurent d'un bon naturel. Ils ſont blancs comme les européens; mais ils ſe défigurent le corps, en changeant la couleur naturelle de leur viſage par des peintures bizarres. Ils ſont à-demi couverts de peaux d'animaux, portant au cou un collier d'écailles de moules blanches & luiſantes, & au-tour du corps une ceinture de cuir. Leur nourriture ordinaire eſt une certaine herbe qui croît dans le pays, & dont la fleur eſt à-peu-près ſemblable à celle de nos tulipes.

Ces peuples ſont armés d'arcs & de fleches, où ils enchâſſent des pierres, & portent avec eux une eſpece de couteau de pierre. Leurs cabanes ſont faites de branches d'arbres entrelacées les unes dans les autres; & ils ménagent dans le toit, qui ſe termine en pointe, une ouverture pour donner un libre paſſage à la fumée. Leurs canots faits d'écorces de gros arbres, ſont aſſez artiſtement travaillés. Ils ne peuvent contenir que ſept à huit hommes, n'ayant que douze ou quinze piés de long ſur deux de large. Leur figure eſt à-peu-près ſemblable à celle des gondoles de Veniſe.

La côte de la *Terre de Feu* eſt très-élevée; le pié des montagnes eſt rempli de gros arbres fort hauts, mais le ſommet eſt preſque toujours couvert de neige. On trouve en pluſieurs endroits un mouillage aſſez bon pour faire commodément du bois & de l'eau; mais il regne dans ces îles des fréquentes tempêtes produites par les vents d'oueſt; c'eſt pourquoi ceux qui veulent faire route à l'oueſt, évitent la côte de ces îles autant qu'ils peuvent, & courent au ſud où ils trouvent les vents du ſud qui les conduiſent en toute ſûreté au lieu de leur deſtination. (*D. J.*)

Terre de Guinée, (*Géog. mod.*) pays de l'Afrique occidentale, à la droite de la riviere Niger, ou Sénégal, après qu'on a paſſé la Barre. Ce pays eſt beaucoup plus agréable que la pointe de Barbarie. Il eſt uni, couvert çà-&-là de verdure, avec des bouquets de grands arbres de différentes eſpeces, entremêlées de cocotiers & de palmiers. (*D. J.*)

Terre-Neuve, *île de*, (*Géog. mod.*) grande île de l'Océan ſur la côte orientale de l'Amérique ſeptentrionale, à l'entrée du golfe de S. Laurent, entre le 36 & le 53 degré de latitude. Cette île fut reconnue en 1497 par Jean & Sébaſtien Cabot pere & fils, envoyés pour des découvertes par Henri VII. roi d'Angleterre; c'eſt pourquoi les Anglois la nommerent *Newfound land*. On lui donne près de 300 lieues de tour. La diſpute des Anglois & des François ſur la premiere découverte de cette île n'a plus lieu depuis que par le traité d'Utrecht, la France a cédé la poſſeſſion entiere de *Terre-Neuve* à la grande-Bretagne.

C'eſt à ſoixante lieues de *Terre-Neuve* qu'eſt le grand banc pour la pêche de la morue, étendue de pays que l'on eſtime avoir 200 lieues de longueur; les morues y ſont ſi abondantes, qu'un bon pêcheur en prend plus d'une centaine dans un jour. Cette pêche y eſt très-ancienne, car un anglois rapporte y avoir trouvé l'an 1521, cinquante bâtimens de différentes nations. On en voit aujourd'hui chaque année cinq ou ſix cens, anglois, françois ou hollandois; c'eſt auſſi tout l'avantage qu'on retire de *Terre-Neuve*, qui eſt un pays rempli de montagnes & de bois. Les brouillards y ſont fréquens & de longue durée. Le grand froid en hiver eſt en partie cauſé par les glaces, qui venant à flotter ſur les côtes, refroidiſſent l'air ſenſiblement. Les ſauvages de *Terre-Neuve* ſont de petite taille, n'ont que peu ou point de barbe, le viſage large & plat, les yeux gros, & le nez court. (*D. J.*)

Terre de Patna, (*Hiſt. nat.*) terre qui ſe fait à Patna, ville des Indes ſur le bord du Gange, & capitale d'une province à laquelle elle donne ſon nom. Cette terre eſt argilleuſe, approchante de la terre ſigillée, de couleur griſe tirant ſur le jaune, inſipide au goût, & d'une odeur agréable; on en fait dans ce pays-là des pots, des vaſes, des bouteilles, des carafes minces & ſi légeres que le vent les emporte facilement. On nomme ces carafes *gargoulettes*. *Voyez* Gargoulette.

La *terre de Patna* paſſe pour abſorbante & propre pour arrêter les cours de ventre; mais l'artifice de cette poterie eſt plus joli que les vertus qu'on lui attribue ne ſont réelles. On s'en ſert dans le ſerrail du mogol, & dans les ſerrails des princes indiens. (*D. J.*)

Terre persique, (*Hiſt. nat.*) *perſica terra* dans les auteurs d'hiſtoire naturelle, eſt une terre du genre des ochres, nommée dans les boutiques de Londres rouge-indien, *indian red*; c'eſt un ochre d'un très-beau pourpre, d'une texture compacte & très-peſante. On la trouve dans la terre d'un rouge ſanguin, & il faut ſe ſervir de crocs de fer pour l'en tirer en maſſes irrégulieres; ſa ſurface eſt ſale, inégale, pleine de particules larges, blanches & brillantes; cette *terre* eſt rude au toucher, tache les mains profondement, eſt d'un goût très-aſtringent, & fait une violente efferveſcence avec des menſtrues acides. On la fouille dans l'île d'Ormus au golfe Perſique, & dans quelques parties des Indes orientales. (*D. J.*)

Terre de Portugal, (*Mat. méd.*) c'eſt un bol fort aſtringent qu'on trouve en abondance dans les parties ſeptentrionales du Portugal. Ce bol eſt compact, ſerré, très-peſant, d'un rouge éclatant,

d'une tiſſure liſſe & brillante, ſe rompant aiſément entre les doigts, & les teignant légerement. Il s'attache fort à la langue, ſe fond promptement dans la bouche, a une ſaveur très-aſtringente, mais laiſſe comme un peu de ſable entre les dents. Il ne fermente point avec les acides, & ne change que très peu la couleur au feu. (*D. J.*)

TERRE SAINTE, *la*, (*Géog. mod.*) pays d'Aſie, ainſi nommé par excellence, pour avoir été ſanctifié par la naiſſance & par la mort de notre Sauveur. On appelle proprement ce pays *la Judée*, la *Paleſtine*, voyez *ces deux mots*.

C'eſt aſſez de dire ici que ce pays reconnoît aujourd'hui le turc pour ſon ſouverain, & qu'il n'a plus que des bourgades dépeuplées. On lui donne ſoixante lieues d'étendue du midi au nord, & trente dans ſa plus grande largeur. Il eſt en proie aux courſes des Arabes, quoique préſentement partagé entre trois émirs qui relevent du grand-ſeigneur, lequel outre cela y entretient deux ſangiacs ſubordonnés au bacha de Damas. Ces trois émirs ſont l'émir de Seyde, l'émir de Caſaïr, & l'émir de Gaza.

L'émir de Seyde occupe preſque toutes les deux Galilées, & poſſede depuis le pié de l'Antiliban juſqu'au fleuve de Madeſuer. L'émir de Caſaïr tient la côte de la mer depuis Caipha, ſous le mont Carmel, juſqu'à Jaffa excluſivement. L'émir de Gaza a ſous lui l'Idumée. Les deux ſangiacs, ou gouverneurs turcs, prennent les noms de leur réſidence, qui ſont Jéruſalem & Naplouſe. Celui de Jéruſalem a pour département la Judée, & celui de Naplouſe commande dans la Samarie. Au-delà du Jourdain eſt ce qu'on appelle *le royaume des Arabes*. (*D. J.*)

TERREAU, ſ. m. (*Hiſt. nat. des Terres:*) *terre* noire, mêlée de fumier pourri dont tous les Jardiniers font des couches dans les jardins potagers pour fertiliſer leurs terres & avancer la végétation de leurs plantes & de leurs légumes; ils appellent autrement *terrot* ce vieux fumier bien conſumé, bien pourri, & mêlé avec de la terre; ce n'eſt pas cependant ce dont il s'agit dans cet article.

Nous entendons avec les Phyſiciens par *terreau*, une terre naturelle, qui n'eſt pas en tous lieux d'une profondeur égale, n'ayant qu'un pié dans quelques endroits, dans d'autres deux, quelquefois trois ſelon les différens *terreins*. Ce *terreau* eſt la matrice propre des végétaux, & c'eſt pourquoi les Phyſiciens ont cherché d'en connoitre la nature par le moyen de l'eau & du feu. Pour y parvenir par le moyen de l'eau.

1°. On prend, par exemple, quatre livres de bon *terreau* frais, noir, réduit en pouſſiere, & qui aura été expoſé à l'air pendant un an, ſans avoir été épuiſé par la végétation.

2°. On leſſive ce *terreau* dans de l'eau bouillante, claire & nette, juſqu'à ce que toutes les parties capables de s'y diſſoudre ſoient épuiſées, ou imbibées par l'eau.

3°. Après avoir obtenu par ce moyen une leſſive ou diſſolution de ce *terreau*, on la filtre à-travers un double papier gris fort épais, juſqu'à ce qu'elle donne une liqueur tranſparente, ou au-moins dégagée de toutes les parties groſſieres & terreſtres, dont elle étoit chargée.

4°. Cette diſſolution contiendra toutes les parties du *terreau* qui ſont ſolubles dans l'eau bouillante.

5°. Pour rapprocher ces parties de maniere qu'elles puiſſent ſe manifeſter aux ſens, & particulierement au goût, on fait évaporer le fluide le plus aqueux.

6°. On compare alors cette diſſolution concentrée avec une portion de la premiere qui n'aura point été évaporée, & on lui trouvera évidemment le goût plus fort, ou plus ſalin.

7°. Pour que l'obſervation ſoit encore plus exacte, il faut pouſſer plus loin l'évaporation de la liqueur, & la faire cryſtalliſer, pour voir ſi elle ne donnera point quelques ſels.

8°. On verſe ſur une partie de la diſſolution filtrée du ſirop violat, &c. pour ſavoir ſi elle eſt acide, alkaline, ou neutre; on la trouvera plutôt neutre qu'acide, ou alkaline.

9°. On lavera enſuite dans pluſieurs eaux ce qui ſera reſté de la matiere terreſtre, & on décantera à chaque fois la liqueur de la partie bourbeuſe; on la laiſſera repoſer quelque tems, afin d'obtenir le ſable pur qui eſt contenu dans le *terreau*, & on trouvera qu'il en fait une très-grande portion.

Cette expérience, ou plutôt cette combinaiſon d'expériences, nous enſeigne une méthode pour réduire la terre matrice des végétaux à ſes parties conſtituantes, ſans altérer leur forme naturelle ni leurs propriétés.

D'après ces obſervations, il paroît qu'on peut établir un jugement certain ſur le *terreau*, tant en général qu'en particulier, auſſi loin que les expériences précédentes ont pu nous conduire. On acquiert par cet examen une regle pour compoſer un *terreau* artificiel par le mêlange des matieres qui le compoſent. On trouve donc par l'examen du *terreau*, qu'il contient une certaine quantité de terre très-fine capable de nager dans le liquide; une plus conſidérable dont la nature eſt groſſiere & plus peſante qui tombe au fond du vaſe; un peu de ſel neutre, & une très-grande quantité de ſable.

Pour rendre encore cette expérience plus inſtructive, & plus utile à la découverte des principes de la végétation, & de la nature des différentes eſpeces de terres & de plantes, il faudroit la comparer avec une analyſe ſemblable de quelque matiere végétable. Pour cet effet on pile une plante tendre: on fait une leſſive avec de l'eau chaude de toutes ſes parties ſolubles, on fait évaporer enſuite l'humidité ſuperflue, & on met à cryſtalliſer ce qui ſera reſté après l'évaporation: on obtiendra la partie ſaline de la plante, ſous une forme ſolide, qui ſera de l'eſpece tartareuſe ou nitreuſe, conformément à la nature de ce végétal.

Si on arroſe pendant le tems de ſa végétation quelque plante alkaline, comme le creſſon avec une diſſolution de nitre, quoique ce dernier fourniſſe beaucoup d'eſprit acide dans la diſtillation, la plante ſera toujours alkaline: il en eſt de même de toutes les autres plantes & des autres ſels qu'on a juſqu'à préſent eſſayés dans les mêmes vûes. Cette expérience prouve qu'il y a dans les plantes une faculté pour convertir la nature de tous les ſels en celui qui leur eſt propre, & on trouve d'après l'expérience que les compoſés de *terreau* qui abondent en ſel marin, en nitre ou en ſel urineux, s'accordent tous à favoriſer la végétation.

Comme il pourroit y avoir cependant quelques parties naturellement plus fixes contenues dans le *terreau* qui ſe diſſoudroient dans l'eau bouillante, & qu'elles peuvent être aſſez dégagées & aſſez digérées pour être capables de s'élever dans les végétaux, par l'action continue du ſoleil & de l'atmoſphere, il eſt à-propos de tenter une analyſe plus puiſſante ſur le même ſujet, c'eſt celle du feu.

Après avoir peſé deux livres de la même eſpece de *terreau* vierge, que celui de l'expérience précédente, on le met dans une retorte de terre, on l'expoſe à feu nud, & on la diſtille à un feu très-doux dans un récipient de verre, on augmente le feu par degré juſqu'à ce que la retorte ſoit rouge, & on la tient dans cet état pendant quelque tems. Il paſſera 1°. de l'eau; 2°. de l'huile; 3°. un eſprit volatil, preſque ſemblable à celui de corne de cerf, ou comme ſi on diſtilloit quelque matiere animale; & 4°. il reſtera dans la retorte, ſelon toutes les apparences (la diſtillation étant finie), un *caput mortuum* fort ſec, ou, une terre fixe & inactive.

On fait une leſſive d'une portion de ce *caput mortuum*, on le fait ſécher, & on en reduit par la trituration, une autre portion en poudre très-fine: on met enſuite ces deux portions chacune dans un pot ſéparé, expoſé à l'air libre pendant un an, afin d'éprouver ſi elles ne deviendront point fertiles.

Il paroît par cette expérience que notre *terreau* étoit d'une nature végétale, ou animale, par les ſels ou les ſucs qu'on en a retirés. Sa matiere fixe nous prouve en même tems qu'il tient un peu de la nature minérale. Cette analyſe nous fait voir qu'il reſſemble beaucoup à la compoſition naturelle des végétaux & des animaux; & elle nous apprend auſſi pourquoi les ſubſtances animales & végétales forment un compoſé propre à engraiſſer la terre.

Si l'on veut ſavoir comment le *terreau* acquiert cette propriété, je crois qu'on en trouvera la cauſe en général dans l'expérience précédente ſur les parties qui compoſent l'atmoſphere; ces parties étant animales & végétales auſſi bien que minérales, abreuvent continuellement la ſurface de la terre: c'eſt par cette raiſon que les Jardiniers trouvent une ſi grande différence entre le terrein de Londres & celui de la campagne; cette différence vient de la quantité de fu-

mée

mée précipitée de l'air journellement sur les jardins de cette ville il en est de même des autres villes, & des campagnes qui les environnent.

En comparant ce procédé avec pareille analyse des substances végétales, animales & minérales, il paroît qu'une simple terre fixe est la base de tout corps animal, végétal, minéral & terrestre; qu'elle est la partie vraiment solide, le soutien & la base de la chair, des os, des bois, des métaux, des différentes especes de terre, &c. puisqu'elle est elle-même d'une nature fixe & inaltérable.

M. Cartheuser rapporte des expériences du docteur Kulbel, sur la fertilité des terres. Par ces expériences ce dernier a retiré, par la digestion & la coction dans l'eau des terres grasses, une matiere terreuse *unctuoso-saline*. Ce sel dans les terres les plus fertiles étoit nitreux; dans les autres il étoit semblable au sel marin; enfin dans d'autres terres il étoit alkalin. Ce sel au contraire, dans les terres stériles, étoit d'une nature acide. Shaw, *leçons de chimie*. (*D. J.*)

TERREIN, s. m. (*Archit.*) c'est le fonds sur lequel on bâtit. Ce fonds est de différente densité ou consistance, comme de roche, de tuf, de gravier, de sable, de glaise, de vase, &c. & on doit y avoir égard lorsqu'on bâtit.

Terrein de niveau. C'est une étendue de terre dressée sans aucune pente.

Terrein par chûtes. *Terrein* dont la continuité interrompue est raccordée avec un autre *terrein*, par des perrons ou des glacis. *Daviler*. (*D. J.*)

TERREIN, (*Archit. milit.*) la premiere chose à laquelle on pense dans l'architecture militaire, est la qualité du *terrein*. On voit s'il est bon ou mauvais pour ce que l'on veut construire; il y a des situations merveilleuses, dont le *terrein* ne vaut rien, & des situations mauvaises, dont les terres sont extrèmement bonnes, mais tellement commandées, que ce seroit une folie de s'y arrêter.

Les montagnes ont pour l'ordinaire le *terrein* pierreux; c'est le plus mauvais. Il ne lie pas, & les parapets qui en sont faits ne valent rien; quand on est contraint de fortifier dans un pareil endroit, on choisit les meilleures veines de terre pour faire le parapet, & on en fait apporter d'ailleurs. Ce *terrein* est cependant avantageux, en ce que l'assiégeant a de la peine à se couvrir dans ses approches, faute de bonne terre.

Le *terrein* sablonneux n'a point de liaison, & est sujet à s'ébouler; lorsque l'on est contraint de s'en servir, on y mêle de la bonne terre ou du vieux fumier; on a soin de bien revêtir les remparts de pierres ou de briques, & les parapets de gasons.

Le *terrein* marécageux est meilleur que les deux premiers; mais il n'est pas généralement bon, étant élevé en remparts & en parapets, dès qu'il vient à sécher, il se désunit. On a de la peine à trouver assez de terre autour d'un endroit marécageux pour élever les remparts, parapets, & glacis, d'une hauteur raisonnable; dans un *terrein* marécageux il faut piloter le fondement des ouvrages; & quand on fortifie dans ces endroits, on attend les chaleurs, afin que la terre ait plus de consistence.

Le meilleur *terrein* pour fortifier, est ce qu'on appelle *terre grasse* ou *forte*. Cette terre est maniable; on n'est point obligé de piloter les fondemens qu'on y jette, ni de revêtir les remparts, à-moins que l'on ne le veuille bien. (*D. J.*)

TERREIN, (*Peint.*) ce mot s'entend en Peinture, sur-tout en fait de paysages, d'un espace de terre distingué d'un autre & un peu nud, sur lequel il n'y a ni bois fort élevés, ni montagnes fort apparentes. Les *terreins* aident beaucoup à la perspective d'un paysage, parce qu'ils se chassent les uns les autres, soit par leurs frottemens, soit par le clair-obscur, soit par la diversité des couleurs, soit enfin par une liaison insensible qui conduit d'un *terrein* à l'autre. (*D. J.*)

TERRENEUSE, ou TER-NEUSE, (*Géog. mod.*) forteresse & espece de petite ville de la Flandre hollandoise, à deux lieues au nord de la ville d'Axel, sur le bord de l'Escaut occidental, & entre les branches de ce bras de mer; cette espece de fort est délabré, & contient à peine deux cens habitans. (*D. J.*)

TERRE-NOIX, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *bulbocastanum*, genre de plante à fleur en rose & en ombelle, composée de plusieurs pétales disposés en rond & soutenus par un calice, qui devient dans la suite un fruit composé de deux petites semences oblongues; ces semences sont ou lisses ou striées, relevées en bosse d'un côté & plates de l'autre. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que la racine est charnue & tuberculeuse. Tournefort, *Inst. rei herb. Voy.* PLANTE.

TERRE-PLEIN, s. m. (*Hydraul.*) se dit d'un grand plein-pié ou espace de terre un peu étendu, dont on jouit sur une terrasse, sur un rempart dont le terrein est entierement plein. (*K*)

TERRE PLEIN, LE, *en termes de Fortification*, est la partie supérieure du rempart où l'on place le canon & où les assiegés se mettent pour défendre la place. *Voyez* REMPART.

On l'appelle *terre-plein*, parce que c'est la partie vuide du rempart sur laquelle on peut faire les manœuvres nécessaires pour défendre la place.

Le *terre plein* a une pente insensible vers la place pour l'écoulement des eaux, afin qu'elles ne séjournent pas sur le rempart; ce qui pourroit le dégrader.

Le *terre-plein* est terminé par le parapet du côté de la campagne, & par un talud intérieur du côté de la place: sa largeur est de 24 à 30 piés. *Voyez* PARAPET, &c. (*Q*)

TERRER UN ARTIFICE, *terme d'Artificier*, c'est garnir la gorge du cartouche de poussiere de terre seche pilée & pressée, pour empêcher que le feu qui est fort, n'aggrandisse le trou du dégorgement, en brûlant le cartouche. (*D. J.*)

TERRER, (*Jardinage.*) c'est faire apporter de la terre dans les places creuses, ou dans celles que l'on veut élever.

TERRER *une vigne*, (*Agriculture.*) c'est l'amender par de nouvelles terres choisies, pour la rendre plus fertile.

La haute vigne, plantée dans les jardins, où la terre est ordinairement bonne d'elle-même, n'a pas besoin d'être *terrée*; mais dans la moyenne vigne, le transport de terres lui est extrèmement nécessaire, surtout lorsqu'on voit que cette vigne ne donne plus que de chétives productions; voici donc comme se fait le terrage des vignes.

On prend d'un endroit destiné à amender les vignes de la terre qui y est, qu'on porte dans des hottes plus ou moins grandes à un bout de la vigne, observant toujours que c'est à celui qui est le plus haut de la vigne qu'on doit la porter, à cause qu'elle descend assez dans le bas par le moyen des labours qu'on lui donne.

Lorsqu'on *terre* ces sortes de vigne, ou l'on ne fait simplement que des têtes tout du long de leur extrémité du bout d'en-haut, ou bien on les *terre* tout le long des perchées. Si ce ne sont que des têtes, on se contente de porter de ces terres destinées au bout d'en-haut, & commençant à faire une tête, on jette hottée de terre sur hottée, jusqu'à ce qu'il y ait un pié & davantage de hauteur, & douze piés de longueur, le tout également haut.

Si on *terre* les vignes tout du long des perchées, il faut que sur le haut de chacune, il y ait seulement une tête de la hauteur de terre qu'on a dit, & longue de quatre bons piés. C'est assez pour le reste que la terre soit mise de long de chaque perchée à l'épaisseur de quatre doigts. Une perchée étant *terrée* de cette maniere, on en recommence une autre, & on continue ainsi jusqu'à ce que l'ouvrage soit fini. Pour les vignes ruellées, on jette la terre que l'on porte dans les rigoles, les hottées distantes l'une de l'autre, autant qu'on le juge à propos. Ce travail se pratique depuis le mois de Septembre jusqu'au mois de Mars.

Il faut remarquer que dans l'une & l'autre espece de vigne, lorsqu'on a été obligé de faire des provins, & qu'il est question la seconde année qu'ils soient repris, de les *terrer* pour leur faire prendre des forces, on peut les *terrer* seuls & par trous, sans qu'il soit besoin pour cela d'attendre que la vigne où ils sont, demande qu'on la *terre* entierement. Toutes vignes qui ont été *terrées*, & où par conséquent la terre a été mise grossierement, doivent dès le premier labour qu'on leur donne, être labourées à uni, & fort profondément. Enfin, on remarquera qu'en *terrant* quelque vigne que ce soit, plus on s'approche du bas, moins on doit mettre les hottées de terre près les unes des autres, à cause que cette terre descend toujours. (*D. J.*)

TERRER *l'étoffe*, (*Dégraisserie.*) c'est la glaiser, ou l'enduire de terre à foulon. (*D. J.*)

TERRER *du sucre*, (*Sucrerie.*) c'est le blanchir pour en faire la cassonade blanche. *Trévoux*. (*D. J.*)

Terrer, se, v. n. (*Vénerie.*) il ſe dit des animaux qui ſe retirent dans des trous faits en terre, qui y vivent ou qui s'y réfugient contre la pourſuite du chaſſeur.

TERRESTRE, TERREUX, TERREIN, (*Synon.*) *terreſtre* ſignifie qui appartient à la terre, qui vient de la terre, qui tient de la nature de la terre; les animaux *terreſtres*, exhalaiſon *terreſtre*, bile ſabloneuſe & *terreſtre*. *Terreſtre* eſt auſſi oppoſé à *ſpirituel* & à *éternel*; la plûpart des hommes n'agiſſent que par des vues *terreſtres* & mondaines. *Terreux* ſignifie qui eſt plein de terre, de craſſe; un viſage *terreux*, des mains *terreuſes*, des concombres *terreux*. Celui qui poſſede pluſieurs terres étendues, eſt un grand *terrein*: les Eſpagnols diſent que leur roi eſt le plus grand *terrein* du monde; que le ſoleil ſe leve & ſe couche dans ſon domaine; mais il faut ajouter qu'en faiſant ſa courſe, il ne rencontre que des campagnes ruinées, & des contrées deſertes. (*D. J.*)

Terrestre, *globe*, Terraquée, *globe*, (*Synon. Géog.*) le *globe terreſtre* eſt ainſi dit par oppoſition au globe céleſte, ſur lequel les conſtellations ſont rangées pour l'étude de l'aſtronomie. Le *globe terraquée* eſt dit ainſi, parce qu'il ſert à faire connoître la ſituation des continens, des îles & des mers qui les environnent pour l'étude de la géographie. Quoique cette différence d'aſpect ſemble établir une différence d'uſage entre ces deux mots, il faut néanmoins avouer que fort peu d'auteurs diſent le *globe terraquée*. (*D. J.*)

TERRETTE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt une eſpece de calamenth, *calamentha humilior, flore rotundiori, I. R. H.* nommée communément *lierre terreſtre*. *Voyez* Lierre terrestre.

Terrette, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France, dans la Normandie, au Cotentin. Elle a ſa ſource vers le village de Lourſeliere, & ſe décharge dans le Taute.

TERREUR, ſ. f. (*Gram.*) grand effroi cauſé par la préſence ou par le récit de quelque grande cataſtrophe.

Il ſemble aſſez difficile de définir la *terreur*; elle ſemble pourtant conſiſter dans la totalité des incidens, qui en produiſant chacun leur effet, & menant inſenſiblement l'action à ſa fin, opere ſur nous cette appréhenſion ſalutaire, qui met un frein à nos paſſions ſur le triſte exemple d'autrui, & nous empêche par-là de tomber dans ces mêmes malheurs, dont la repréſentation nous arrache des larmes; en nous conduiſant de la compaſſion à la crainte, elle trouve un moyen d'intéreſſer notre amour-propre par un ſentiment d'autant plus vif du contre-coup, que l'art de la poéſie ferme nos yeux ſur une ſurpriſe auſſi avantageuſe, & fait à l'humanité plus d'honneur qu'elle ne mérite.

On ne peut trop appuyer ſur les beautés de ce qu'on appelle *terreur* dans le tragique. C'eſt pourquoi nous ne pouvons manquer d'avoir une grande opinion de la tragédie des anciens: l'unique objet de leurs poëtes étoit de produire la *terreur* & la pitié. Ils choiſiſſoient un ſujet ſuſceptible de ces deux grandes paſſions, & le façonnoient par leur génie. Il ſemble même que rien n'étoit plus rare que de ſi beaux ſujets; puiſqu'ils ne les puiſoient ordinairement que dans une ou deux familles de leurs rois. Mais c'eſt triompher de l'art que de réuſſir en ce genre, & c'eſt ce qui fait la gloire de M. Crébillon ſur le théâtre françois. Toute belle qu'eſt la deſcription de l'enfer par Milton, bien des gens la trouvent foible auprès de cette ſcène de Hamlet, où le phantome paroît. Il eſt vrai que cette ſcène eſt le chef-d'œuvre du théâtre moderne dans le genre terrible: elle préſente une grande variété d'objets, diverſifiés de cent façons différentes, toutes plus propres l'une que l'autre à remplir les ſpectateurs de *terreur* & d'effroi. Il n'y a preſque pas une de ces variations qui ne forme un tableau, & qui ne ſoit digne du pinceau d'un Caravage. (*D. J.*)

Terreur, (*Mythol.*) divinité du paganiſme. Héſiode dans ſa théogonie, dit que la *terreur* & la crainte étoient nées de Mars & de Vénus. Lorſqu'Homere décrit les armes de Minerve allant au ſecours de Diomede & des Grecs, il met ſur ſon égide la Peur, la Diſcorde, la *Terreur* & la Mort. Dans le *liv. II.* où il décrit le bouclier d'Agamemnon qui ſe prépare au combat, il dit qu'au milieu de ce bouclier étoit gravé en relief l'épouvantable Gorgone accompagnée de la *Terreur* & de la Fuite. Dans le *XV*, lorſque Mars apprend par le récit de Junon que l'on a tué ſon fils Aſcalaphe, ce dieu ému de colere ordonne à la *Terreur* & à la Fuite d'atteler ſon char. (*D. J.*)

TERRIER, ſ. m. (*Gram. Juriſprud.*) ou papier *terrier*, eſt le recueil de fois & hommages, aveux & dénombremens, déclarations & reconnoiſſances paſſées à une ſeigneurie par les vaſſaux cenſitaires, emphitéotes & juſticiables.

On énonce auſſi ordinairement dans le préambule des *terriers* tous les droits de la terre & les fiefs qui en dépendent. Ces préambules ne ſont pas obligatoires, à moins que les redevables n'y aient parlé. Mais lorſque les *terriers* ſont anciens, ils font une preuve de poſſeſſion.

Pour la confection d'un *terrier*, on obtient ordinairement en grande ou petite chancellerie des lettres, qu'on appelle *lettres de terrier*, à l'effet de contraindre tous les vaſſaux & ſujets à repréſenter leurs titres & paſſer nouvelle reconnoiſſance.

Les ſeigneurs qui agiſſent en vertu d'un acte d'inféodation, bail à cens ou autre contrat, n'ont pas beſoin de lettres de *terrier* pour ſe faire paſſer reconnoiſſance; les lettres ne ſont néceſſaires que pour contraindre leurs vaſſaux & ſujets à repréſenter leurs titres, & à paſſer reconnoiſſance devant le notaire qui eſt commis.

L'ordonnance de Blois & l'édit de Melun diſpenſent les eccléſiaſtiques d'obtenir des lettres de *terrier* pour ce qui releve de leurs bénéfices.

Lorſqu'un ſeigneur a pluſieurs terres en différentes juriſdictions, & qu'il ne veut faire qu'un ſeul *terrier*, il faut qu'il obtienne des lettres en grande chancellerie, portant que le notaire qui ſera commis recevra les reconnoiſſances même hors de ſon reſſort.

Les lettres de *terrier* doivent être enregiſtrées par le juge royal, auquel elles ſont adreſſées; cependant quand les terres ne relevent pas en premiere inſtance d'un juge royal, on autoriſe quelquefois pour les lettres le juge royal à déleguer le juge des lieux pour regler les conteſtations.

Les lettres de *terrier* enregiſtrées, on fait enſuite des publications au marché, s'il y en a un dans le lieu, ou à l'iſſue des meſſes de paroiſſe, & l'on met enſuite des affiches qui en font mention.

Ces publications tiennent lieu d'interpellation générale à tous les vaſſaux & ſujets pour paſſer reconnoiſſance dans le délai qui eſt indiqué, & faute d'y ſatisfaire, ils peuvent être contraints par amende.

On inſéroit autrefois dans les lettres de *terrier* un relief de preſcription en faveur du ſeigneur; mais l'uſage de cette clauſe a été abrogé par une déclaration du 19 Août 1681.

Le *terrier* doit régulierement être fait dans l'an de l'obtention des lettres.

Lorſqu'il eſt parachevé, il faut le faire clorre par le juge.

Un *terrier* pour tenir lieu de titre doit avoir cent ans, & en rappeller un autre; il y a néanmoins des cas où une ſeule reconnoiſſance ſuffit. *Voyez* Aveu, Déclaration, Reconnoissance, Prestation. *V.* Henris, *liv. III. ch. iij. qu.* 19. Baſſet, *liv. III. tit.* 7. le *traité des terriers* de Belami, la *pratique des terriers* de Freminville. (*A*)

Terrier d'Angleterre, *grand*, (*Juriſprudence.*) *liber judicialis vel cenſualis Angliæ*, le livre judiciaire, ou le regiſtre de tous les biens en fonds de terre du royaume d'Angleterre eſt un regiſtre très-ancien, fait du tems de Guillaume le Conquérant, pour connoître les différentes comtés ou provinces, les cantons, diviſions de cantons, *&c.* dont l'Angleterre étoit compoſée.

Le deſſein que l'on ſe propoſa dans la compoſition de ce livre, fut que l'on eût toujours un regiſtre, par lequel on pût juger des tenemens des biens: il ſert encore aujourd'hui à décider cette fameuſe queſtion, ſi les terres ſont un ancien domaine ou non. Les vers ſuivans contiennent un ſommaire de ce qui eſt renfermé dans ce regiſtre.

Quid debent fiſco, quæ, qualia, quanta tributa
Nomine, quid cenſus, quæ vectigalia, quantùm
Quiſque teneretur feodali ſolvere jure;
Qui ſunt exempti, vel quos angaria damnet,
Qui ſunt vel glebæ ſervi, vel conditionis,
Quove manumiſſus patrono jure ligatur.

On conserve encore ce livre dans l'Echiquier, il est très-net & très-lisible; il consiste en deux volumes, un grand & un petit: le plus grand contient toutes les provinces d'Angleterre, excepté le Northumberland, le Cumberland, le Westmoreland, le Durham & une partie du comté de Lancashire, qui n'ont jamais été arpentées, & encore les comtés d'Essex, de Suffolk & de Norfolk, qui sont renfermés dans le plus petit volume, terminé par ces mots: *anno millesimo octogesimo sexto ab incarnatione Domini, vigesimo vero regis Wilhelmi, facta est ista descriptio, non solum per hos tres comitatus sed etiam alios*.

Il est appellé *liber judicialis*, à cause qu'il contient une description juste & exacte de tout le royaume, avec la valeur des différens héritages, *&c.*

Il fut commencé par cinq juges, que l'on nomma à cet effet dans chaque comté en 1081, & il fut achevé en 1086. Cambden l'appelle *Gulielmi librum censualem*, le livre des taxes du roi Guillaume.

Les anciens Anglois avoient plusieurs de ces papiers ou de ces regiſtres *terriers*. Ingulfus nous apprend que le roi Alfred fit un regiſtre semblable à celui de Guillaume le Conquérant. Il fut commencé à l'occasion de la division que fit ce prince du royaume en cantons, & autres subdivisions; quand on eut fait le dénombrement des différens districts, on les rangea dans un regiſtre appellé *domboc*, c'est-à-dire, livre de jugement, qui fut déposé dans l'église de Winchester, c'est ce qui fait qu'on l'appelle aussi *le livre de Winchester*, & *Rotulus Wintoniensis*, & c'est sur le modele de ce domboc que l'on fit le grand *terrier* de Guillaume le Conquérant.

Celui du roi Alfred renvoyoit au tems du roi Ethelred, & celui de Guillaume le Conquérant au tems d'Edward le Confesseur: les enregiſtremens étoient conçus de la maniere suivante; *C. tenet rex Gulielmus in dominico, & valet ibi ducatæ, &c. T. R. E. valebat*, c'est-à-dire, valoit autant sous le regne du roi Edward, *tempore regis Eduardi*.

Il y a un troisieme domboc, ou regiſtre *terrier in-4°.* qui differe de l'autre *in folio* beaucoup plus par la forme que par la matiere. Il fut fait par l'ordre du même conquérant, & paroît être le plus ancien des deux.

Il y a un quatrieme livre dans l'Echiquier, que l'on appelle *domes-day*, qui n'est qu'un abregé des deux autres, quoique ce soit un fort gros volume. On voit au commencement un grand nombre de portraits & de lettres d'or, qui renvoyent au tems d'Edward le Confesseur.

TERRIERE, s. f. *terme de Laboureur*, trou que les renards, les lapins, & quelques autres animaux font dans la terre pour se cacher. (*D. J.*)

TERRINE, s. f. *terme de Potier de terre*, ouvrage de poterie qui a le bord rond, qui est creux, qui n'a ni piés, ni anses, & qui depuis le haut jusqu'au fond, va toujours en étrécissant.

TERRIR, v. n. (*Marine*.) c'est prendre terre après une longue traversée.

TERRITOIRE, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est une certaine étendue de terrein qui dépend d'une province, d'une ville, seigneurie, justice, ou paroisse.

Quelques-uns tirent l'étymologie de ce mot *à terrendo*, parce que le magistrat a dans son territoire *jus terrendi*.

Mais l'étymologie la plus naturelle, est que l'on a dit *territorium à terrâ*, parce qu'en effet le *territoire* est *universitas agrorum intra fines*.

Le *territoire* d'un lieu est souvent différent du ressort: car le *territoire* désigne le pays, & le ressort désigne la justice à laquelle ce lieu ressortit, soit directement, ou par appel; ainsi un lieu peut être du *territoire* de Bourgogne, & être du ressort du baillage de Mâcon.

L'enclave est aussi différent du *territoire*; en effet, celui-ci est l'étendue du terrein, & l'enclave est l'enceinte qui forme la circonscription de ce terrein. *Voy.* Loiseau, *des seigneuries, ch. xij.* & les *mots* ENCEINTE, ENCLAVE, LIMITES, DISTRICT, JUSTICE, JURISDICTION, PAROISSE, SEIGNEURIE. (*A*)

TERROIR, s. m. (*Agricult.*) terrein, ou espace de terre considéré selon ses qualités: on dit un bon *terroir*, un *terroir* ingrat, un *terroir* humide, sec, marécageux, pierreux, sablonneux, gras, maigre, stérile, fertile, à vigne, à blé, *&c.*

TERROTER, v. act. (*Jardinage.*) c'est repandre du terreau, d'un pouce ou deux d'épaisseur, sur une couche, sur une planche de potager, sur une platebande de parterre, sur des caisses d'orangers, & autres arbres à fleurs.

Cette opération empêche les terres d'être trop battues par les pluies, donne de l'amour à celle sur laquelle on l'étend, & sert à faire avancer les graines, à faire fleurir les arbres, & à les entretenir bien verds.

TERRURE, s. f. (*Agricult.*) partage de terre dans un lieu. Il ne faut qu'une *terrure* nouvelle, mais en petite quantité, au pié des vignes basses, & la regle est de mettre toujours un pié de distance entre une hottée & une autre: une *terrure* plus forte pourroit dénaturer les vignes, ôter la finesse au vin, & former sur le pié une épaisseur capable de le priver de ces influences de l'air, qui y portent le feu & les sucs les plus parfaits. (*D. J.*)

TERSER, v. act. (*Agricult.*) c'est donner un troisieme labour à la terre; il est tems de *terser* les vignes.

TERSET, *ou* TERCET, s. m. (*Littérat.*) il se dit de trois vers liés ensemble par le sens, qui ne se repose qu'à la fin de ces trois vers. Boileau dit du sonnet & des regles de ce petit poëme, présenté par Apollon même:

> *Il voulut que six vers, artistement rangés,*
> *Fussent en deux* tercets, *par le sens partagés.*

TERTIAIRE, CHANOINE, (*Jurisprud.*) *Voyez* au *mot* CHANOINE, *l'article* CHANOINE TERTIAIRE.

TERTIANAIRE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) cette plante est l'espece de casside nommée par Tournefort, *cassida palustris, flore cæruleo*, I. R. H.

Sa racine est menue, noueuse, blanche, rampante, fibreuse, vivace; elle pousse des tiges à la hauteur d'environ deux piés, quarrées, rameuses, un peu rudes, foibles, & inclinées vers la terre, où elles s'enracinent de nouveau par le moyen des fibres qui partent de leurs jointures; ses feuilles sont longues, étroites, pointues, dentelées en leurs bords, ameres, attachées à des queues courtes, & d'un verd brun; ses fleurs sortent des aisselles des feuilles, opposées l'une à l'autre, petites, formées en gueule, ou en tuyau découpé par le haut en deux levres, dont la supérieure est un casque, accompagné de deux oreillers, & l'inférieure est ordinairement échancrée; cette fleur est velue en dehors, de couleur violette, bleuâtre, & marquée de petits points d'un bleu foncé; à ces fleurs succedent quatre semences presque rondes, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur, & qui ressemble à une tête couverte d'une toque.

Cette plante croît le long des étangs & des fossés, des ruisseaux, & autres lieux aquatiques; elle fleurit en Juin, Juillet, & Août; on l'emploie rarement en médecine; Ray en a fait une espece de lysimachie. (*D. J.*)

TERTIAS, adj. (*Ordon. Pharmac.*) la formule latine *ad tertias*, dont on fait un usage fréquent dans les ordonnances de pharmacie, n'est pas bonne, parce qu'elle souffre deux interprétations différentes; car lorsqu'il s'agit des décoctions, elle peut signifier un *tiers* ou deux *tiers*: ainsi si l'on ordonne que l'ébullition soit poussée *ad tertias*, on peut entendre que la liqueur soit réduite à un tiers, & qu'il s'en évapore deux; ou que la liqueur soit réduite à deux tiers, & qu'il s'en évapore un. Il faut s'énoncer nettement dans une ordonnance, & ne jamais laisser le moindre doute à l'apoticaire sur l'intention qu'on a. (*D. J.*)

TERTRE, s. m. (*Jardinage.*) est une éminence qui s'éleve au milieu d'une plaine, en forme d'un monticule qui est détaché des côtes voisines. Il y en a de deux sortes, le naturel & l'artificiel; le naturel est celui dont on vient de parler; l'artificiel est un terre-plein, élevé, ou une terrasse faite de main d'homme.

TERTRE, s. m. (*Tannerie.*) morceau de bois de la grosseur de la jambe, & long de quatre ou cinq piés; il est posé horisontalement sur trois piés, dont deux sont au deux bouts & presque perpendiculaires, & le troisieme est au milieu, mais en affourche, s'éloignant par son extrémité d'en-bas, de plus de deux piés & demi en arriere; c'est sur quoi posent les mains & s'appuyent les garçons tanneurs, qui font des tourbes ou des mottes des vieilles tannées. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

TERTYLLIEN, (*Jurifpr.*) ou felon quelques-uns *Tertullien* eft le furnom d'un *fenatus confulte* qui fut ainfi appellé d'un certain *Tertyllius*, ou *Tertullus*, qui en fut l'auteur.

Quelques-uns ont confondu ce *Tertyllius* ou *Tertullus*, avec le fameux *Tertullien*, auteur de l'apologétique; mais c'eft une erreur qui a été relevée par plufieurs auteurs: on peut voir à ce fujet l'*hift. de la jurifpr. rom.* de M. Terraffon, & le *dict.* de Morery, à l'article de *Tertullien*.

Tertyllius, ou Tertullus fut conful fous l'empire d'Adrien.

Jufqu'alors, fuivant la loi des douze tables, les cognats, *cognati*, c'eft-à-dire ceux qui étoient parens feulement par les femmes, ne fuccédoient point; la mere même ne fuccédoit point à fes enfans, ni les enfans à la mere.

Cependant pour adoucir la rigueur de ce droit, le préteur accorda depuis à ces perfonnes, la poffeffion des biens appellés *unde cognati*.

L'empereur Claude admit la mere à la fucceffion de fes enfans.

Le *fenatus confulte tertyllien*, qui fut fait fous le confulat de Tertyllus & de Maxime, admit à la fucceffion de fes enfans, la mere ingénue qui en avoit trois, & la mere affranchie qui en avoit quatre, voulant recompenfer ainfi la fécondité de la mere.

Cette fucceffion tertullienne fut appellée *luctuofa*, parce qu'elle eft contre l'ordre de nature.

Le *fenatus confulte tertyllien* n'admettoit cependant la mere à la fucceffion de fes enfans, qu'au défaut des héritiers *fiens*, ou de ceux qui en tenoient lieu, c'eft-à-dire, les enfans émancipés que le préteur appelloit comme héritiers *fiens*.

Il falloit auffi pour que la mere fuccédât, qu'il n'y eût point d'enfans de la fille décédée, car s'il y en avoit, ils étoient préférés à leur ayeule, quand même ils n'auroient pas été héritiers fiens de leur défunte mere.

Le pere & le frere étoient auffi préférés à la mere; mais la fœur confanguine étoit admife avec elle, bien entendu que la mere ne concouroit qu'au cas qu'elle eût le nombre d'enfans que l'on a expliqué.

Mais Juftinien a dérogé au *fenatus confulte tertyllien*, en admettant la mere à fuccéder, quoiqu'elle n'ait pas eu le nombre d'enfans qui étoit requis par le *fenatus confulte*. *Voyez* la loi *mariti*, (*ex menfium ad leg. juliam de adulteriis*), & aux inftitutes, *liv. II. le tit. 3. de fenatus confulto tertylliano*: voy. auffi MERE, EDIT DES MERES, SUCCESSION DES MERES. (*A*)

TERUEL, (*Géog. mod.*) en latin *Tiarulia*, ville d'Efpagne, au royaume d'Aragon, fur les confins de celui de Valence, au confluent du Guadalaviar & de l'Alhambra, à 26 lieues de Saragoffe, & à 48 de Madrid. C'eft une ville confidérable par fon évêché, fuffragant de Saragoffe, & par le commerce qu'on y fait; il y a huit paroiffes, cinq couvens, & un riche hôpital; les fruits que fon terroir produit, font exquis; cette ville fut érigée en cité en 1347. par dom Pedro IV. les états y furent tenus en 1427, par Alphonfe V. qui confirma tous fes privileges. Quelques-uns croient que c'eft la *Turbula* de Ptolomée *l. II. c. vj. Long.* 16. 38. *lat.* 40. 27. (*D. J.*)

TERUNCIUS, *dans l'antiquité*, étoit une petite piece de monnoie de cuivre, en ufage chez les Romains. *Voyez* COIN.

Comme on ne fut pas long-tems à s'appercevoir combien ces petites pieces étoient incommodes dans le commerce, & fujettes à fe perdre, elles cefferent d'avoir cours, & on n'en conferva que le nom, pour en faire une monnoie de compte. *Voy.* MONNOIE.

Le *teruncius* fut d'abord le quart de l'*as*, ou de la livre romaine: ainfi comme l'as contenoit douze onces, le *teruncius* en contenoit trois, d'où lui vint le nom de *teruncius*, ou *piece de trois onces*.

Le *teruncius* fe prenoit auffi pour le quart du *denarius*, denier; ainfi quand le denier valoit dix as, le *teruncius* en valoit deux & demi; & quand le denier en valoit feize, le *teruncius* en valoit quatre. *Voyez* DENIER.

TERWERE, (*Géog. mod.*) petite ville des Provinces-unies. *Voyez* WERE. (*D. J.*)

TESCATILPUTZA, (*Hift. mod. Superft.*) nom d'une divinité adorée par les Mexiquains, à qui ils adreffoient leurs vœux pour obtenir le pardon de leurs fautes. Cette idole étoit d'une pierre noire, luifante & polie comme du marbre, & parée de rubans; elle avoit à la levre inférieure des anneaux d'or & d'argent, avec un petit tuyau de cryftal, d'où fortoit une plume verte ou bleue; la treffe de fes cheveux étoit dorée, & fupportoit une oreille d'or fouillée par de la fumée, pour repréfenter les prieres des pécheurs. Cette ftatue avoit fur la poitrine un lingot d'or fort grand; fes bras étoient couverts de chaînes d'or, & une grande émeraude formoit fon nombril; elle tenoit dans la main gauche une plaque d'or unie comme un miroir, d'où fortoient des plumes de différentes couleurs; la main droite portoit quatre dards. Ce dieu étoit très-redouté des Mexiquains, parce qu'on craignoit qu'il ne punît & ne révélât les crimes que l'on avoit pu commettre. Sa fête fe célébroit tout les quatre ans, c'étoit une efpece de jubilé, qui apportoit un pardon général de toutes les fautes.

TESCHEN, (*Géog. mod.*) ville de la haute Siléfie, aux confins de la Moravie, de la petite Pologne, & de la Hongrie, fur la rive droite de l'Elfe, à treize lieues de Cracovie au couchant, & à douze au levant d'Olmutz, avec un fort château. Elle eft en partie fur une hauteur, & en partie dans une vallée. C'eft la capitale du duché de Tefchen. *Long.* 36. 28. *latit.* 49. 45. (*D. J.*)

TESCHEN, *duché de*, (*Géog. mod.*) petit pays du royaume de Boheme, dans la haute Siléfie. Il a la petite Pologne à l'Orient, la haute Hongrie au midi, & le duché de Rahbor au feptentrion. Il tire fon nom de fa capitale & unique place. (*D. J.*)

TESEGDELT, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, fur un rocher efcarpé, proche de la riviere. Elle a un gouverneur au nom du chérif. On y recueille beaucoup d'orge & d'huile. (*D. J.*)

TESIK-AGASI-BACHI, *terme de Relat.* c'eft ainfi qu'on nomme en Perfe le commandant de la garde du roi, compofée de deux mille fantaffins. (*D. J.*)

TÉSIN, LE, (*Géog. mod.*) ou plutôt *Tefino*, en latin *Ticinus*, riviere d'Italie, dans le Milanez. Elle a deux fources, l'une au mont faint Gothard, & l'autre au bailliage de Bellinzone. Cette riviere baigne Pavie, & à quelques milles au-deffous fe perd dans le Pô. (*D. J.*)

TESKEREGI-BACHI, f. m. (*Hift. mod.*) grand officier de la Porte ottomane, pour l'adminiftration des affaires de l'empire fous le grand vifir. C'eft le premier fecrétaire d'état, chargé de toutes les affaires importantes qui fe décident, foit au galibé divan, foit par le prince en fon particulier. Le *teskeregi-bachi* expédie toutes les lettres patentes & miffives du grand-feigneur, les faufs-conduits, kat-chérifs, & autres mandemens. Tous les fecrétaires, tant du prince que des bachas, & des tréforiers de l'épargne, en un mot de tous ceux qui manient la plume pour les affaires de l'état, de la guerre & des finances, font foumis à ce fecrétaire majeur, qui eft leur chef, ainfi que le porte fon nom; *teskeregi* en langue turque fignifiant *fecrétaire*; & *bachi*, *chef*, c'eft-à-dire *chef* ou *fur-intendant des fecrétaires*. Guer. *Mœurs des Turcs*, *t. II.*

TESQUA ou *TESCA*, neut. pl. (*Littérat.*) étoit un mot fabin qui fignifioit proprement des lieux embarraffés de ronces, & où il étoit difficile de pénétrer. On l'a employé enfuite pour défigner toutes fortes de lieux élevés, couverts de bois & d'un accès difficile. Les Grecs difoient δύσχια. Actius dans le Philoctète:

Quis tu es mortalis qui in deferta lemnia
Et tefca *te adportas loca*.

„ Qui es-tu toi qui viens dans ces déferts de Lemnos, dans ces lieux inacceffibles & inhabités? „ Enfin comme les *tefqua* étoient des lieux fauvages & élevés; on nommoit du même nom les lieux de cette efpece deftinés à prendre les augures, en confidérant le vol des oifeaux. *Tefqua*, dans Varron, défigne auffi certains lieux inhabités à la campagne & confacrés à quelque divinité.

Horace dans fon épître à l'intendant de fa terre, lui dit:

Nam quæ deferta & inhofpita tefqua
Credis, amœna vocat, mecum qui fentit.

„ Ces lieux que tu appelles une *folitude affreufe*, „ un homme qui les regarde de même œil que moi, „ les trouve des lieux enchantés. „

La

La terre d'Horace paroiſſoit à ſon intendant un déſert, un lieu inhabité, parce qu'il n'y trouvoit ni cabaret, ni courtiſane. (*D. J.*)

TESSARACONTA, (*Antiq. grecq.*) Τεσσαράκοντα, c'eſt ainſi qu'on nomma chez les Athéniens quarante magiſtrats inférieurs qui dans le diſtrict des différens bourgs ſoumis à leur juriſdiction, décidoient des petites batteries entre particuliers & des procès dont la valeur en argent n'excédoit pas dix drachmes. Potter. *Archæol. Græc. tom. I. p.* 122. (*D. J.*)

TESSARACOSTON, (*Antiq. grecq.*) Τεσσαρακοστὸν, ſolemnité réligieuſe qu'obſervoient les femmes le quatorzieme jour après leurs couches, en ſe rendant au temple, & en marquant aux dieux par quelques préſens la reconnoiſſance dont elles étoient pénétrées pour leur heureuſe délivrance. Potter. *Archæol. græcq. tom. I. p.* 432, & *tom. II. p.* 335. (*D. J.*)

TESSEAUX, *voyez* BARRES DE HUNE.

TESSERÆ LAPIDEÆ ou DÉS FOSSILES, (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi que quelques auteurs ont nommé des dés à jouer que l'on trouve, dit-on, aſſez ſouvent dans la terre, dans le voiſinage de la ville de Bade en Suiſſe, ce qui a fait auſſi nommer ces dés *tesseræ badenſes*. Quelques auteurs ont pris ces dés pour des pierres à qui la nature avoit donné la figure qu'ils ont; mais pour peu qu'on renonce à l'idée du merveilleux, on s'apperçoit aiſément que ce ſont des véritables dés ſemblables à ceux avec leſquels on joue actuellement, faits d'os comme eux, excepté que leur ſéjour dans la terre & l'humidité ont pu leur cauſer quelque altération. Il n'eſt pas ſi aiſé de deviner par quel accident ces dés ont été portés dans l'intérieur de la terre.

TESSÉRAIRE, (*Art milit. des Rom.*) parmi les Romains le *teſſéraire* étoit un bas officier qui prenoit à l'armée le mot du tribun écrit ſur une tablette, & le portoit au centurion. Cette maniere de donner le mot du guet parut plus ſûre que de le donner de vive voix, parce que le mot donné de vive voix peut être mal entendu & mal rapporté. *Voyez* MILITAIRE, *diſcipline des Romains*. (*D. J.*)

TESSERE, (*Littérat.*) *teſſera*; ce mot avoit chez les Romains pluſieurs acceptions différentes. Il ſignifioit un *dé à jouer*; il vouloit dire auſſi le *mot du guet*, à la faveur duquel les ſoldats ſe reconnoiſſoient entr'eux & ſe diſtinguoient des ennemis. Pluſieurs croyent que ce mot ſignifioit encore une meſure de blé qu'on donnoit aux ſoldats. Du tems des empereurs on diſtribuoit au peuple des *teſſeres*, pour aller recevoir les préſens qu'on lui faiſoit en blé, en huile, en or, en argent, & en autres choſes d'un prix plus ou moins conſidérable. Quelques *teſſeres* ont ſervi de ſceaux.

Le nom de *teſſere* ſe donnoit auſſi aux marques ou contremarques qu'on diſtribuoit au peuple pour l'entrée des théâtres. Celles de ce genre qui ſont fort communes, juſtifient, ou plutôt font excuſer l'uſage où nous ſommes de les attribuer ſans diſtinction aux théâtres. Leur matiere étoit arbitraire, & leur forme varioit ſuivant leur deſtination.

Pluſieurs *teſſeres* étoient d'ivoire, elles exigeoient néceſſairement la main du ſculpteur pour former le relief dont elles étoient décorées, & celles du graveur pour marquer les lettres ou les différens ſignes que portoient ces trois ſortes de billets. Parmi celles de cette eſpece qui nous ſont reſtées, il y en a un grand nombre de forme ronde & ſemblables aux pieces de monnoie; l'une repréſente une tête d'empereur, avec des lettres au revers; une autre un maſque de théâtre, ayant auſſi des lettres au revers; une troiſieme un homme à cheval; le revers ne préſente point de lettres, mais ſeulement un ſigne de convention.

Pluſieurs autres *teſſeres* étoient de bois, ainſi que celles que l'on a trouvées à Herculaneum; leur forme eſt ſinguliere. *Voyez en les Planches*.

Un grand nombre étoit de plomb & de forme ſemblable aux monnoies. Elles repréſentoient des divinités égyptiennes ou grecques, des têtes d'empereurs, ou tels autres ſignes qu'on jugeoit à-propos. *Voy.* TESSÉRAIRE, TESSERE DE GLADIATEUR, TESSERE D'HOSPITALITÉ, &c. (*D. J.*)

TESSERE DE GLADIATEUR, (*Antiq. rom.*) eſpece de certificat d'os ou d'ivoire ſur lequel on lit qu'un tel gladiateur a combattu un tel jour en public.

La plûpart des inſcriptions ſont gravées ſur une petite tablette d'os de la forme d'un cube prolongé par les deux côtés oppoſés, ou d'un priſme quadrilatere, & cette tablette eſt parfaitement ſemblable à pluſieurs de celles que Thomaſſin a fait graver dans ſon traité *de teſſeris hoſpitalitatis*.

Parmi les différentes eſpeces de *teſſeres* dont cet antiquaire a parlé dans ſon ouvrage, il n'a pas négligé de faire mention des *teſſeres* qu'on avoit coutume de diſtribuer dans les jeux ſolemnels, & en particulier de celles qu'on donnoit aux gladiateurs, comme une ſorte de certificat qu'ils avoient combattu un tel jour en public. C'eſt même de cette eſpece de *teſſeres* qu'on trouve un plus grand nombre aujourd'hui. Il y en a quelques-unes dans le ſecond dialogue d'Antoine Auguſtin ſur les médailles, dans les recueils de Gruter & de Reinéſius; mais on peut en voir une collection beaucoup plus ample dans l'ouvrage de Fabretti.

La figure de toutes ces *teſſeres* eſt la même; elles ſont toutes, ou d'os, ou d'ivoire; les inſcriptions qu'on y lit, ſont ordinairement diſtribuées en quatre lignes qui occupent les quatre faces du priſme, & quelquefois en trois lignes ſeulement; ces inſcriptions ne contiennent que le nom du gladiateur, le jour où il avoit paru en public, & les noms des conſuls de cette année; rarement y eſt-il fait mention de l'arme dont le gladiateur s'eſt ſervi; il y en a cependant une ſur laquelle eſt gravé un trident, pour marquer que Philomuſus eſt du nombre de ces gladiateurs nommés *rétiaires*, qui combattoient avec un filet dans une main & un trident de l'autre. La *teſſere* d'Hermia qui étoit dans le cabinet de M. le préſident de Mazangues, n'eſt chargé d'aucun ſymbole; ainſi il n'eſt pas poſſible de décider dans quelle eſpece de combat ce gladiateur s'eſt diſtingué. L'inſcription doit être lue ainſi: *Hermia ſpectatus ante diem xv. kalendas Decembris*, *Q. Fufio R. Vatinio conſulibus*.

La plus ancienne de ces *teſſeres* qui nous ſoit connue, eſt datée du conſulat de M. Terentius & de C. Caſſius, c'eſt-à-dire, l'an de Rome 681; la ſeconde eſt de l'an 684; la troiſieme de l'an 694; la quatrieme de l'an 696; la cinquieme de l'an 701; celle de M. de Mazangues eſt la ſixieme dans l'ordre des tems, puiſqu'elle eſt de l'an 707. *Mém. des Inſcript. tom. XV. in-4°.* (*D. J.*)

TESSERE DE L'HOSPITALITÉ, (*Hiſt. rom.*) *teſſera hoſpitalitatis*, marque juſtificative de l'hoſpitalité qu'on avoit contractée avec quelqu'un.

Les perſonnes de quelque rang chez les Romains poſſédoient dans leurs maiſons beaucoup plus de logement qu'elles n'en pouvoient occuper, afin d'avoir toujours des appartemens prêts pour y recevoir les étrangers avec leſquels elles jugeoient à-propos de contracter un droit d'hoſpitalité; & ce droit, par une obligation reſpective, ſe tranſmettoit juſqu'aux deſcendans.

Le gage & le témoignage aſſuré de la convention conſiſtoit dans certaines marques doubles d'ivoire ou de bois, qu'ils nommerent *teſſeres d'hoſpitalité*.

On ne peut donner une idée plus approchante de ces marques, qu'en les comparant à ces tailles dont ſe ſervent nos boulangers & quelques ouvriers, pour marquer la quantité de marchandiſes qu'ils nous ont fournies à diverſes repriſes. C'étoient pareillement des marques de bois coupées dans la même piece, qui faiſoient deux morceaux ſéparés, & qui en ſe joignant n'en formoient plus qu'une, ſur laquelle on avoit gravé quelques caracteres qui ſe correſpondoient. Ces ſortes de tailles formoient la lettre de créance, & à leur préſentation on reconnoiſſoit ſes hôtes.

Quand deux perſonnes avoient contracté enſemble l'engagement d'*hoſpitalité*, chacune gardoit une de ces marques; elles ſervoient non-ſeulement à ceux qui avoient ce droit perſonnellement, mais encore à ceux à qui ils le vouloient prêter, enſorte que le porteur de cette eſpece de bulletin, ou lettre de créance, étoit auſſi bien reçu, logé & nourri, qu'auroit été celui à qui il appartenoit. Les anciens ſe firent une eſpece de religion des lois & des droits de cette vertu de bénéficence qu'ils nommerent *hoſpitalité*; & même ils établirent des dieux pour punir ceux qui les violeroient. *Voyez* HOSPITALITÉ.

J'ajoute qu'il me paroît étrange que cet uſage qui eſt une noble charité, ſoit ſi fort aboli chez les Chrétiens, qui font une profeſſion particuliere de cette vertu; il ſemble d'abord que ce n'en ſeroit pas une de l'exercer, comme les anciens, envers des voyageurs aiſés; mais ces voyageurs, quelque riches qu'ils ſoient, ne peuvent guere trouver pour de l'argent

en pays étranger, un logement aussi commode que celui que les honnêtes gens du lieu pourroient leur donner, si c'étoit encore la coutume; & qu'ainsi la dépense qu'on feroit à les loger gratuitement, comme autrefois, feroit, à le bien prendre, un service d'honnêteté des plus louables & des mieux placés. (*D. J.*)

TESSIN, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg d'Allemagne, dans le duché de Mecklenbourg, sur la riviere de Rackénis, entre Desnin & Rostock. (*D. J.*)

TESSIO, (*Hist. nat. Botan.*) c'est une espece de palmier du Japon dont on fait le sagou; on prétend que l'humidité fait sur son bois, le même effet que le feu sur le parchemin: qu'on lui met au pié, de la limaille de fer au lieu de fumier, & que lorsqu'une de ses branches se casse, on l'attache au tronc avec un clou pour la faire rependre. Le *suro* ou *sodo* approche beaucoup du palmier des montagnes de Malabar; mais il est stérile au Japon. Le *sootsiku* en est une petite espece dont les feuilles sont pointues comme celles du roseau.

TESSOTE, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Fez, dans la province de Caret. Elle est bâtie sur une roche haute. (*D. J.*)

TESSUINUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, aux confins de la région prætutienne & du Picenum, selon Pline, *l. III. c. xiij.* Quelques exemplaires lisent *Tervium*. (*D. J.*)

TEST, s. m. (*Conchyl.*) en latin *testa*, c'est la substance la plus dure qui forme le corps d'une coquille; ainsi *testacée* se dit d'une coquille dure & épaisse. (*D. J.*)

TEST, (*Hist. mod.*) en Angleterre, mot tiré du latin *testimonium*. C'est une protestation ou déclaration publique sur certains chefs de religion & de gouvernement que les rois & les parlemens ont ordonné de faire à ceux qui prétendoient aux dignités de l'église anglicane ou aux charges du royaume. On y a joint des lois pénales contre les ecclésiastiques, les seigneurs du parlement, les commandans & officiers qui refusent de prêter le serment conformément à ces *tests*, dont voici les principaux formulaires.

Test des ecclésiastiques. „ Je N. déclare ici sans „ dissimulation que j'approuve & consens, soit en „ général, soit en particulier, à tout ce qui est compris dans le livre intitulé, *le livre des communes* „ *prieres, de l'administration des sacremens, & autres exercices & cérémonies de l'église, suivant* „ *l'usage de l'église anglicane.* „

Loi pénale. „ Celui qui sera en demeure de faire „ cette déclaration, sera entierement déchu de toute promotion ecclésiastique. Tous les doyens, chanoines, prébendaires, maîtres, chefs, professeurs, „ *&c.* ne seront point admis à leur emploi, qu'ils „ n'aient fait cette protestation. „

Test du serment de suprématie. „ Je N. confesse & déclare pleinement convaincu en ma conscience, que „ le roi est le seul souverain de ce royaume & de „ toutes les puissances & seigneuries, aussi bien dans „ les choses spirituelles & ecclésiastiques que temporelles, & qu'aucun prince étranger, prélat, „ état ou puissance n'a & ne peut avoir nulle jurisdiction ni prééminence dans les choses ecclésiastiques ou spirituelles de ce royaume. „

Loi pénale. „ Personne ne pourra être reçu à aucune charge ou emploi, soit pour le spirituel, soit „ pour le temporel: il ne sera non plus admis à aucun ordre ou dégré du doctorat, qu'il n'ait prêté „ ce serment, à peine de privation dudit office ou „ emploi. „

Henri VIII. après sa séparation d'avec l'église romaine, imposa la necessité de ces *tests*, dont les formules varierent à quelques égards sous les regnes d'Edouard VI. d'Elizabeth, de Jacques I. & de Charles I. En 1662 Charles II. révoqua les *tests*, & accorda la liberté de conscience: ce qu'il renouvella en 1669 & 1672. Jacques II. qui lui succéda, en usa de même; mais après la révolution qui détrona ce prince, le *test* fut rétabli, & on le prête encore aujourd'hui. En 1673 le parlement dressa un nouveau *test*, par lequel tous ceux qui entreroient dans quelque charge publique, ou qui en seroient revêtus, rejetteroient par serment le dogme de la transsubstantiation, sous peine d'exclusion desdites charges. On augmenta en 1675 ce *test* dont la formule étoit conçue en ces termes.

„ Moi N. J'atteste, justifie & déclare solemnellement & sincerement en la présence de Dieu, que „ je crois que dans le sacrement de la cene du Seigneur, il n'y a aucune transsubstantiation des élémens du pain & du vin dans le corps & le sang de „ Jesus-Christ, dans & après la consécration faite par „ quelque personne que ce soit, & que l'invocation „ ou adoration de la vierge Marie ou de tout autre „ saint, & le sacrifice de la messe, de la maniere „ qu'ils sont en usage à présent dans l'église de Rome, est superstition & idolatrie. „

On déclare ensuite que ce serment est fait sans aucune réticence, c'est-à-dire, sans aucune restriction mentale.

TESTACE *ou* DOHOLO, (*Géog. mod.*) en latin *Testacius mons*, montagne dans l'enceinte de Rome; elle est à environ deux cens pas de la pyramide de Cestius: elle a à-peu-près demi-mille de circuit, & cent cinquante piés de hauteur perpendiculaire. Ce n'est qu'un amas de vaisseaux de terre rompus; on y a creusé des grottes où l'on tient du vin, & on y en vend; ce monticule n'est pas loin de la porte qu'on nommoit *Porta Trigemina*. (*D. J.*)

TESTACÉES, on a donné ce nom aux animaux couverts d'un test dur: ce sont les coquillages; par le nom de *testacées*, on les distingue des crustacées qui sont couverts d'une taie, & non pas d'un test: tels sont les écrévisses, les crabes, les langoustes, *&c.*

TESTAMENT, s. m. (*Théologie*) dans l'Ecriture se prend pour *alliance*, & répond à l'hébreu *berith*, & au grec διαθήκη, qui signifie l'*acte* de la volonté derniere d'une personne, qui, en vue de la mort, dispose de ses biens, & ordonne de ce qu'elle veut qu'on fasse après son décès.

Le nom de *testament* ne se trouve jamais en ce sens dans l'ancien *Testament*, mais seulement dans le sens de *pacte* & d'*alliance*. Mais S. Paul, dans l'épître aux Hébreux, *chap. ix. vers. 15. & suiv.* raisonnant sur le terme grec διαθήκη, qui signifie proprement le *testament* d'une personne qui fait connoître ses dernieres volontés, dit ces paroles: „ Jesus-Christ est le médiateur du *Testament* nouveau, afin que par la mort „ qu'il a soufferte pour expier les iniquités qui se „ commettoient sous le premier *Testament*, ceux qui „ sont appellés de Dieu reçoivent l'héritage éternel „ qu'il leur a promis; car où il y a un *testament*, il „ est nécessaire que la mort du testateur intervienne, „ parce que le *testament* n'a lieu que par la mort, „ n'ayant point de force tant que le testateur est en „ vie; c'est pourquoi le premier même ne fut confirmé qu'avec le sang „ *&c.* où l'on voit qu'il parle de l'alliance ancienne & de la nouvelle comme de deux *Testamens*, dans le sens d'une disposition de la la derniere volonté d'une personne.

Dieu a fait plusieurs alliances avec les hommes, comme avec Adam, Noé, Abraham, mais on ne leur donne pas proprement le nom de *testament*. *Voy.* ALLIANCE.

Ce titre s'applique plus particulierement aux deux alliances qu'il a faites avec les hommes par le ministere de Moïse & par la médiation de Jesus-Christ, la premiere se nomme l'*ancienne alliance* ou le *vieux Testament*; l'autre se nomme la *nouvelle alliance* où le *nouveau testament*. Mais comme dans l'un & dans l'autre les volontés de Dieu n'ont pu être connues aux hommes que par des révélations & des actes ou écrits qui les continssent pour être transmis à la postérité, chaque *Testament* a eu ses écrivains inspirés & ses prophetes. Voici le catalogue de leurs écrits, selon qu'ils sont reçus dans l'Eglise catholique.

Les livres de l'ancien *Testament*, au nombre de quarante-cinq, sont

La Génese.	*Les grands prophetes, savoir,*
L'Exode.	
Le Lévitique.	Isaïe.
Les nombres.	Jérémie.
Le Deutéronome.	Baruch.
Josué.	Ezéchiel.
Les Juges.	Daniel.
Ruth.	*Les douze petits prophetes, qui sont,*
Les quatre livres des Rois.	
Les deux livres des Paralypomenes.	Osée.
	Joel.
Les deux livres d'Esdras.	Amos.
Tobie.	Abdias.
Judith.	Jonas.
Esther.	Michée.
Job.	Nahum.

Les

Les Pſeaumes.	Habacuc.
Les Proverbes.	Sophonie.
Le Cantique des Cantiques.	Aggée.
	Zacharie.
L'Eccléſiaſte.	Malachie.
Le livre de la Sageſſe.	Les deux livres des Macchabées.
L'Ecléſiaſtique.	

Les livres du nouveau *Teſtament* déclarés canoniques par le concile de Trente, auſſi-bien que les précédens, ſont au nombre de vingt-ſept.

Les quatre Evangiles, ſavoir,	Aux Coloſſiens.
	I. & II. aux Theſſaloniens.
S. Matthieu.	
S. Marc.	I. & II. à Timothée.
S. Luc.	A Tite.
S. Jean.	A Philémon.
Les actes des Apôtres.	Aux Hébreux.
Les épitres de ſaint Paul, ſavoir,	*Les épitres canoniques au nombre de ſept.*
Aux Romains.	I. de S Jacques.
I. & II. aux Corinthiens.	I. & II. de S. Pierre.
Aux Galates.	I. II. & III. de S. Jean.
Aux Ephéſiens.	I. de S. Jude, apôtre.
Aux Philippiens.	L'Apocalypſe de S. Jean.

Nous avons traité de tous ces livres ſous l'article de chacun, ou du-moins de ceux ſur leſquels on forme quelque queſtion tant ſoit peu importante. Nous avons auſſi parlé des livres apocryphes, tant de l'ancien que du nouveau *Teſtament*, ſous le *mot* APOCRYPHE. On peut d'ailleurs conſulter ſur ces matieres, pour en avoir une connoiſſance plus profonde & plus étendue, les deux ouvrages de M. Fabricius intitulés: *Codex pſeudopigraphus veteris Teſtamenti*, & *Codex apocryphus novi Teſtamenti*. Les préfaces de dom Calmet ſur chacun des livres-ſaints, & ſon dictionnaire de la Bible.

TESTAMENT DES DOUZE PATRIARCHES eſt un ouvrage apocryphe, compoſé en grec par quelque juif converti au premier ou au ſecond ſiecle. Origene ſur Joſué, *Hom.* 1. témoigne qu'il avoit vu cet ouvrage, & qu'il y trouvoit quelque bon ſens. M. Grabe conjecture que Tertullien l'a auſſi connu. Il fut longtems inconnu aux ſavans de l'Europe, & même aux Grecs; & c'eſt aux Anglois que nous avons l'obligation de nous l'avoir procuré. Robert Groſſetête, évêque de Lincoln, en ayant eu connoiſſance par le moyen de Jean de Baſingesker, diacre de Légies, qui avoit étudié à Athènes, en fit venir un exemplaire en Angleterre, & le traduiſit par le ſecours de maître Nicolas, grec de naiſſance & clerc de l'abbé de S. Alban vers l'an 1252; depuis il a été donné en grec par M. Grabe dans ſon ſpicilege des peres, & encore depuis par M. Fabricius dans ſes apocryphes de l'ancien *Teſtament*. L'auteur y donne diverſes particularités de la vie & de la mort des patriarches qu'il fait parler, & à qui il fait raconter & prédire ce qu'il juge à propos. Il parle de la ruine de Jéruſalem, de la venue du Meſſie, de diverſes actions de ſa vie, & même des écrits des évangéliſtes d'une maniere qui ne peut convenir qu'à un chrétien, mais apparemment converti du Judaïſme, & encore rempli de divers préjugés de ſa nation. Calmet, *Dict. de la Bible, tome III. p.* 551.

Il y a encore pluſieurs autres *Teſtamens* apocryphes cités par les Orientaux, comme ceux d'Adam, de Noé, d'Abraham, de Job, de Moïſe & de Salomon. Lambecius parle d'un manuſcrit grec, intitulé *le Teſtament d'Abraham*, mais c'eſt un ouvrage récent & fabuleux. Dans le catalogue des livres condamnés par le pape Gélaſe, on trouve le *Teſtament* de Job. S. Athanaſe & quelques anciens font mention du *Teſtament* de Moïſe, compoſé par les hérétiques Séthiens. Enfin M. Gaulmin cite dans ſes notes ſur Pſellus un manuſcrit grec, qui a pour titre *le Teſtament de Salomon*, mauvais ouvrage de quelque grec moderne.

TESTAMENT, (*Juriſprud.*) eſt la déclaration que fait quelqu'un de ce qu'il veut être exécuté après ſa mort.

L'uſage des *teſtamens* eſt fort ancien, on l'a même fait remonter juſqu'au tems des premiers patriarches, & nous avons un recueil de leurs *teſtamens*, mais que les critiques ont juſtement regardé comme apocryphes.

Euſebe & après lui Cédrenus rapportent que Noé, ſuivant l'ordre de Dieu, fit ſon *teſtament*, par lequel il partagea la terre à ſes trois fils; qu'après avoir déclaré à ſes enfans ce partage, il dreſſa un écrit qu'il ſcella & remit à Sem, lorſqu'il ſe ſentit proche de ſa fin.

Ainſi l'origine des *teſtamens* doit être rapportée au droit naturel des gens, & non au droit civil; puiſqu'ils ſe pratiquoient dès le tems que les hommes n'avoient encore d'autre loi que celle de la nature, on doit ſeulement rapporter au droit civil les formalités & les regles des *teſtamens*.

Il eſt certain, ſuivant les livres ſacrés, que l'uſage des *teſtamens* avoit lieu chez les Hébreux longtems avant la loi de Moïſe.

En effet Abraham, avant qu'il eût un fils, ſe propoſoit de faire ſon héritier le fils d'Eléazar ſon intendant. Ce même patriarche donna dans la ſuite tous ſes biens à Iſaac, & fit ſeulement des legs particuliers aux enfans de ſes concubines. Il eſt auſſi parlé de legs & d'hérédité dans le prophete Ezéchiel. Iſaac donna ſa bénédiction à Jacob, & lui laiſſa ſes poſſeſſions les plus fertiles, & ne voulut point révoquer cette diſpoſition, quoiqu'il en fût vivement ſollicité par Eſaü. Jacob regla pareillement l'ordre de ſuccéder entre ſes enfans; il donna à Joſeph la double part qui appartenoit à l'aîné, quoique Joſeph ne le fût pas.

Les Hébreux avoient donc l'uſage des *teſtamens*, ils étoient même aſſujettis à certaines regles: ils ne pouvoient pas teſter pendant la nuit: ceux qui avoient des enfans avoient toute liberté de diſpoſer entre eux, ils pouvoient même faire des legs à des étrangers; mais après l'année du jubilé, les immeubles légués devoient revenir aux enfans du teſtateur, ou à leurs héritiers.

Les Egyptiens apprirent l'uſage des *teſtamens* de leurs ancêtres deſcendans de Cham, ou, en tout cas, des Hébreux qui demeurerent en Egypte cent dix ans.

Les légiſlateurs grecs qui avoient voyagé en Egypte, en emprunterent les meilleures lois: auſſi voit-on l'uſage des *teſtamens* reçu à Lacédémone, à Athènes, & dans les autres villes de Grece.

Les Romains emprunterent à leur tour des Grecs de quoi former la loi des douze tables qui autoriſe des *teſtamens*. Il paroît même par ce que dit Tite-Live du legs que Procas avoit fait à ſon neveu du royaume d'Albe, que les *teſtamens* étoient uſités à Rome dès ſa fondation.

Toutes les autres nations policées ont auſſi reçu l'uſage des *teſtamens*, ſoit que les Romains l'y euſſent introduit, ou qu'il y fût déja connu auparavant.

Dans les Gaules en particulier, les *teſtamens* étoient en uſage, ainſi qu'on l'apprend de Marculphe, Grégoire de Tours & des capitulaires.

Il n'y avoit d'abord chez les Romains que deux ſortes de *teſtamens*; celui appellé *calatis comitiis*, qui ſe faiſoit en tems de paix dans les comices; & celui qu'on appelloit *in procinctu*, que faiſoient les ſoldats prêts à partir pour quelque expédition militaire.

Dans la ſuite, ces deux ſortes de *teſtamens* étant tombés en déſuétude; on introduiſit une troiſieme forme, appellée *per æs & libram*, qui étoit une vente fictive de la ſucceſſion à l'héritier futur.

Les inconvéniens que l'on trouva dans ces ventes imaginaires firent encore changer la forme des *teſtamens*; & le préteur en introduiſit une autre, ſavoir que le *teſtament* ſeroit revêtu du ſceau de ſept témoins.

Les empereurs ayant augmenté les ſolemnités de ces *teſtamens*; on les appella *teſtamens* écrits ou ſolemnels, pour les diſtinguer des *teſtamens* nuncupatifs que l'on pouvoit faire ſans écrit.

On introduiſit auſſi le *teſtament* militaire en faveur des ſoldats qui étoient occupés à quelque expédition militaire.

Les *teſtamens* des peres entre leurs enfans, les *teſtamens* ruſtiques, c'eſt-à-dire faits par les perſonnes qui étoient aux champs, & ceux qui étoient en faveur de la cauſe pie furent auſſi diſpenſés de certaines formalités.

Dans les pays de droit écrit, il n'y a point de *teſtament* proprement dit ſans inſtitution d'héritier; car on ne peut y donner ni y ôter l'hérédité par un ſimple codicille. *Voyez* INSTITUTION & HÉRITIER.

En pays coutumier au contraire, tous les *teſtamens* ne ſont que des codicilles, c'eſt-à-dire qu'ils ne requierent pas plus de formalités qu'un codicille.

Lorſque le teſtateur n'a point excédé ce qu'il lui étoit permis de faire, & que le *teſtament* eſt revêtu des formes preſcrites, ſes diſpoſitions tiennent lieu de

de lois pour la ſucceſſion du teſtateur, tant pour le choix d'un héritier ou autre ſucceſſeur univerſel, que pour les legs particuliers & autres diſpoſitions qui y ſont contenues.

Mais le *teſtament* ne prend ſon effet que par la mort du teſtateur, juſque là il eſt toujours révocable.

Le teſtateur en peut faire ſucceſſivement pluſieurs, & révoquer à meſure les précédens, ſoit expreſſément ou tacitement par des diſpoſitions poſtérieures contraires aux premieres.

Il peut auſſi révoquer, augmenter, diminuer & changer les diſpoſitions par des codicilles ſans révoquer tout ſon *teſtament*.

On mettoit autrefois dans les *teſtamens* des clauſes appellées *révocatoires*, au moyen deſquelles le *teſtament* ne pouvoit être révoqué, à-moins que dans le *teſtament* poſtérieur on n'eût rappellé la clauſe révocatoire; mais l'ordonnance des *teſtamens* a abrogé l'uſage de ces ſortes de clauſes.

La faculté de teſter appartient en général à tous ceux qui n'ont point d'incapacité.

Entre les cauſes d'incapacités, il y en a de perpétuelles, d'autres qui ne ſont que temporaires.

De l'eſpece de ces dernieres eſt l'incapacité des impuberes, qui ne dure que juſqu'à l'âge de puberté, ou autre âge fixé par la loi ou par la coutume du lieu qui régit les biens.

Telle eſt auſſi l'incapacité des fils de famille, qui ne dure qu'autant qu'ils ſont en la puiſſance d'autrui. Ils peuvent même en attendant diſpoſer de leur pécule *caſtrenſe* ou *quaſi caſtrenſe*.

Les femmes, quoiqu'en puiſſance de mari, peuvent teſter ſans leur conſentement, parce que leur diſpoſition ne doit avoir effet que dans un tems où leur perſonne ni leurs biens ne ſeront plus en la puiſſance du mari.

Les vieillards, quoique malades & infirmes, peuvent teſter, pourvu qu'ils ſoient en leur bon ſens.

Mais les inſenſés ne peuvent teſter, à-moins que ce ne ſoit dans quelque bon intervalle.

Ceux qui ſont interdits pour cauſe de prodigalité, ne peuvent pas non plus faire de *teſtament*.

Les étrangers, ni les condamnés à mort, ne peuvent auſſi teſter.

Mais les bâtards le peuvent faire.

Les religieux ont auſſi cette faculté; pourvu qu'ils en uſent avant leur profeſſion.

Il y a des perſonnes qui ſont également incapables de teſter & de recevoir par *teſtament*, comme les étrangers, les religieux, les condamnés à mort; d'autres qui ſont ſeulement incapables de teſter, mais qui peuvent recevoir par *teſtament* comme les impuberes & les fils de famille. *Voyez* DONATION, HÉRITIER, LEGS.

Les formalités preſcrites pour la validité des *teſtamens* ſont différentes, ſelon les pays & ſelon la qualité du *teſtament* que l'on veut faire. Tout ce que l'on peut dire en général ſur cet objet, c'eſt qu'il faut ſuivre les formalités preſcrites par la loi du lieu où eſt fait le *teſtament*.

En pays de droit écrit, quand un *teſtament* ne peut valoir comme *teſtament*, il peut valoir comme codicille; ſi le teſtateur a mis la clauſe codicillaire, c'eſt-à-dire s'il l'a ainſi ordonné.

On peut diſpoſer par *teſtament* de la totalité de ſes biens, ſauf la légitime des enfans, & les autres reſtrictions ordonnées par rapport à certains biens, tels que les propres en pays coutumier, dont on ne peut communément léguer que le quint, ce qui dépend de la loi du lieu où les biens ſont ſitués.

Les regles principales que l'on ſuit pour l'interprétation des *teſtamens* ſont de conſulter d'abord la volonté du teſtateur; ſi dans quelque endroit ſa volonté ne paroît pas claire, on cherche à connoître quelle a été ſon intention par les autres diſpoſitions & par les différentes circonſtances.

L'exécution du *teſtament* appartient naturellement à l'héritier, à moins que le teſtateur ne l'ait confiée à quelque autre perſonne. *Voyez* EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE.

Il eſt cependant permis aux légataires & à tous ceux qui y ont intérêt d'y veiller de leur part.

Quand le *teſtament* eſt *inofficieux* à quelqu'un des héritiers, ils ont la voie de s'en plaindre. *Voyez* ENFANT, EXHÉRÉDATION, INSTITUTION, HÉRITIER, INOFFICIOSITÉ, QUERELLE D'INOFFICIOSITÉ, PRÉTÉRITION, LÉGITIME, SUBSTITUTION. *Voyez* au code & aux inſtit. le titre *de teſtamentis*, & au code & digeſte le titre *qui teſtamenta facere poſſunt*, aux inſtit. le titre *qui teſtamenta facere non poſſunt*. Voyez auſſi Julius, Clarus, Gaill. Bénéd. Manticon, Bouchel, Deſpeiſſes, Ricard, Furgoles, & les *articles* qui ſuivent. (*A*)

TESTAMENT *per æs & libram*, comme qui diroit par le poids & l'argent, étoit une forme ſinguliere de teſter, qui fut introduite chez les Romains par les juriſconſultes, peu de tems après la loi des douze tables.

Le teſtateur feignoit de vendre ſa famille, & pour cet effet il faiſoit venir un acheteur, nommé pour cette raiſon *emptor familiæ*; celui-ci donnoit l'argent à un peſeur appellé *libripens*, parce qu'alors on ne comptoit point l'argent, on le peſoit; on faiſoit venir enſuite cinq témoins, qui devoient être mâles, puberes, & citoyens romains.

Ce *teſtament* renfermoit deux formalités eſſentielles; la premiere étoit cette vente imaginaire de la ſucceſſion à l'héritier futur; & comme il arrivoit quelquefois que l'héritier attentoit à la vie du vendeur, on prit dans la ſuite la précaution de faire acheter la ſucceſſion par un tiers, & par un écrit ſéparé l'on déclaroit le nom de l'héritier.

L'autre formalité étoit appellée *nuncupatio*; c'étoit la déclaration publique de la volonté qui étoit écrite ſur des tablettes de cire, encadrées dans d'autres tablettes de bois; cette *nuncupatio* ſe faiſoit en ces termes: *Hæc uti his tabulis cerisve ſcripta ſunt ita lego, ita teſtor; itaque vos quirites teſtimonium præbitote*. En prononçant ces derniers mots le teſtateur touchoit les témoins par le bout de l'oreille, laquelle on croyoit être conſacrée à la mémoire; c'étoit-là uniquement à quoi ils ſervoient, car on n'exigeoit d'eux alors ni ſceau, ni ſouſcription, comme les préteurs l'exigerent dans la ſuite.

Cette forme de *teſtament* fut plus long-tems uſitée que ceux appellés *calatis comitiis & in procinctu*; cependant peu-à-peu elle tomba en déſuétude: l'empereur Conſtantin ſupprima ces ventes imaginaires. *Voyez* la loi *quoniam* cod. *de teſtam.* & aux inſtit. le tit. *de teſtam. ordin.* (*A*)

TESTAMENT *apud acta*, c'eſt-à dire fait devant le juge du lieu, ou devant quelqu'un des officiers municipaux; cette forme de teſter qui étoit uſitée chez les Romains, ſuivant la loi 19. cod. *de teſtam.* eſt encore reçue à Toulouſe, & dans pluſieurs coûtumes, entre autres celles de Vermandois, *art.* 58. & Péronne, *art.* 162. mais ces coutumes exigent deux témoins que le droit romain ne demande pas. Par l'*art.* 24. de la nouvelle ordonnance des *teſtamens*, ſa majeſté déclare qu'elle n'entend point déroger aux coutumes & uſages des pays où les officiers de juſtice, y compris les greffiers municipaux, ſont mis au nombre des perſonnes publiques qui peuvent recevoir des *teſtamens* ou autres diſpoſitions à cauſe de mort, ce qui aura lieu, eſt-il dit, de même dans les provinces régies par le droit écrit où le même uſage ſeroit établi. *Voyez* Turgot, *des teſtamens*, *tom. I. pag.* 48.

TESTAMENT D'UN AVEUGLE, chez les Romains, l'aveugle de naiſſance ou qui l'étoit devenu par maladie ou autre accident pouvoit faire un *teſtament* écrit ſolemnel, il ne pouvoit teſter que devant un tabulaire, officier dont les fonctions étoient différentes de celle du notaire ou tabellion.

La forme de ces *teſtamens* eſt reglée par la loi *hæc conſultiſſima*.

Par la nouvelle ordonnance de *teſtamens*, *art.* 7. ſi le teſtateur eſt aveugle, ou ſi dans le tems du *teſtament* il n'a pas l'uſage de la vue, on doit appeller un témoin outre le nombre de ſept qui eſt requis pour le *teſtament* nuncupatif, lequel doit ſigner avec les autres témoins.

Dans les autres pays où un moindre nombre de temoins ſuffit, on ajoute de même un témoin de plus.

Mais dans les *teſtamens* entre enfans faits devant deux notaires, ou un notaire & deux témoins, il n'eſt pas beſoin d'appeller un troiſieme témoin, quoique le teſtateur ſoit aveugle. *Voy.* Furgole, *des teſtam. t. I. p.* 50.

TESTAMENT *calatis comitiis*, ou fait dans les comices convoqués & aſſemblés, c'eſt-à dire dans l'aſſemblée du peuple romain, étoit une ancienne maniere de teſter uſitée en tems de paix chez les Romains: ceux qui vouloient teſter ainſi commençoient par convoquer l'aſſemblée du peuple déſignée par ces mots *calatis comitiis*; cette convocation ſe faiſoit

ſoit

soit par le hérant des décuries, ou par le trompette des centuries: cette cérémonie se faisoit deux fois dans l'année; l'exploit de convocation qui se faisoit pour tester dans cette assemblée annonçoit l'objet de la convocation, & étoit conçu en ces termes: *Velitis, jubeatis quirites uti L. Titius, L. Valerio tam jure legeque heres sibi fiet, quam si ejus filius familias proximusve agnatus esset hæc ita ut dixi, ita vos quirites rogo*: c'est ainsi qu'Aulugelle nous rapporte la formule de cette convocation.

Ceux qui n'avoient point d'entrée dans les comices ne pouvoient point alors tester; tels étoient les fils de famille, les femmes.

L'usage de ces sortes de *testamens calatis comitiis*, fut abrogé par la loi des douze tables. *Voyez* aux *instit.* le tit. *de testam. audiri*.

TESTAMENT *en faveur de la cause pie*, est celui par lequel le testateur fait quelques legs pieux.

Quoique le droit romain n'eût point fait d'exception pour ces *testamens*, cependant les interpretes prétendoient qu'on devoit les exempter de toutes formalités.

Mais la nouvelle ordonnance des *testamens* n'ayant fait aucune distinction de la cause pie, ces *testamens* sont demeurés astreints aux mêmes regles que les autres. *Voyez* Tiraqueau, *de privileg. causæ piæ*, Furgole, *des testam. tom. I. pag.* 53.

TESTAMENT FAIT AUX CHAMPS. *Voyez ci-après* TESTAMENT RUSTIQUE.

TESTAMENT CIVIL, est celui qui est fait selon toutes les formes prescrites par la loi, à la différence du *testament* militaire, qui est dispensé d'une partie de ces formes. L'usage des *testamens civils* est plus ancien que celui des *testamens* militaires; les premiers eurent lieu dès le tems de Romulus, les autres commencerent du tems de Coriolan. *Voyez l'histoire de la Jurisprud. rom.* de M. Terrasson, *pag.* 110.

TESTAMENT CLOS ET CACHETÉ, est la même chose que le *testament* mystique ou secret. *Voyez ci-après* TESTAMENT MYSTIQUE.

TESTAMENT COMMUN, est celui qui est fait conjointement par plusieurs personnes; ces sortes de *testamens* ont été abrogés par l'*article* 77. de l'ordonnance des *donations*, même ceux qui seroient faits entre mari & femme.

TESTAMENT D'UN DECONFER, étoit celui que l'église faisoit anciennement pour les personnes qui étoient décédées sans avoir rien donné ou legué à l'Eglise, ce que l'on appelloit *mourir deconfer*; l'Eglise suppléoit à ce que le défunt auroit dû faire, & ordonnoit qu'une partie de ses biens seroit appliquée en œuvres pieuses. On trouve dans *Joannes galli*, un arrêt de 1358, qui annulle un *testament* semblable fait par ordonnance de l'official de Sens; car, dit l'arrêt, *erat loqui facere defunctos dicendo lego tali & tali*; cet abus a cependant duré plus de 400 ans: il en restoit encore des vestiges en 1501, 1505, 1512, même en 1560, suivant divers arrêts de ce tems. *Voyez les lettres historiq. sur le parlement, tom. II. page* 374.

TESTAMENT ECRIT *ou* SOLEMNEL, on appelloit ainsi chez les Romains, celui qui étoit rédigé par écrit, à la différence du *testament* nuncupatif, qui se faisoit alors sans écrit. *Voy.* TESTAMENT SOLEMNEL & TESTAMENT NUNCUPATIF.

TESTAMENT ENTRE ENFANS, *inter liberos*, ou du pere entre les enfans, est celui par lequel un pere dispose de ses biens entre ses enfans.

Cette espece de *testament*, qui exige moins de formalités que les autres, fut introduite par Constantin, comme on le voit au code théodosien, *liv. I. fam. ercisc.* & qui est rappellée dans le même titre du code de Justinien, *loi derniere*.

Constantin ne parloit que de l'écrit du pere, mais Justinien a étendu ce privilege à la mere & à tous les ascendans.

L'ordonnance des *testamens* veut que le nombre de témoins requis pour les autres *testamens* ne soit point requis pour ceux-ci, & qu'ils puissent être faits par-tout devant deux notaires ou tabellions, ou devant un notaire & deux témoins.

La forme du *testament* olographe peut aussi par tout pays être employée pour le *testament* du pere entre les enfans.

Mais les dispositions faites dans ces *testamens inter liberos*, au profit d'autres que les enfans & descendans, sont nulles. *Voyez l'ordonnance des testamens, articles* 15. & *suivans*.

TES

TESTAMENT HOLOGRAPHE. *Voyez ci-après* TESTAMENT OLOGRAPHE.

TESTAMENT INOFFICIEUX, est celui qui blesse les droits de quelque héritier présomptif, soit qu'il y soit deshérité ou prétérit injustement, soit que le testateur lui donne moins que ce qui lui doit revenir suivant la loi. *Voyez* EXHÉRÉDATION, INOFFICIOSITÉ, LÉGITIME, PRÉTÉRITION, QUERELLE D'INOFFICIOSITÉ.

TESTAMENT *inter liberos*. *Voy. ci devant* TESTAMENT ENTRE ENFANS.

TESTAMENT *ab irato*, ou fait *ab irato*, est celui qui est fait par un mouvement de colere ou de haine contre l'héritier présomptif, plutôt que par une envie sincere de gratifier celui en faveur duquel le testateur dispose de ses biens à son préjudice.

Lorsque les faits de colere & de haine sont prouvés, & que l'héritier ne l'a pas mérité, la disposition est annullée comme injuste, & comme ne partant pas d'une volonté libre.

Mais les héritiers collatéraux ne sont pas admis à prouver les faits de colere & de haine. *Voyez* Razard, *des donat. part. I. n.* 610. & *suiv.*

TESTAMENT DEVANT LE JUGE. *Voyez ci-devant l'article* TESTAMENT *apud acta*.

TESTAMENT MARITIME, est celui qui est fait par quelqu'un étant en voyage sur mer, quand ce seroit un passager.

Suivant l'ordonnance de la marine, *liv. III. tit. ij.* ils peuvent être faits en forme de *testament* olographe, ou reçus par l'écrivain du vaisseau en présence de trois témoins qui doivent signer avec le testateur.

Quand le testateur est de retour, ce *testament* devient nul, excepté s'il est olographe, & que cette forme soit usitée dans le lieu de sa résidence.

Le *testament* olographe peut avoir son effet pour toutes sortes de biens du testateur; mais celui qui est reçu par l'écrivain ne vaut que pour les effets que le testateur a dans le vaisseau, & pour les gages qui lui seroient dûs.

Les dispositions faites au profit des officiers du vaisseau sont nulles, à-moins qu'ils ne soient parens. *Voyez le commentaire de* M. Valin *sur l'ordonnance de la marine*.

TESTAMENT MILITAIRE, est la disposition faite par un homme de guerre, occupé à quelque expédition militaire.

Cette espece de *testament* a succédé à celle qu'on appelloit *in procinctu*, avec cette différence, que le testament *in procinctu* se faisoit avant de partir pour l'expédition, au lieu que le *testament* militaire ne se peut faire que pendant l'expédition même.

Le *testament militaire* differe des autres, en ce qu'il n'est pas assujetti aux mêmes formalités.

Anciennement il pouvoit être fait sans écrit, présentement l'écriture y est nécessaire.

Le pere de famille peut tester militairement de tous ses biens, le fils de famille de son pécule castrense.

L'ordonnance des *testamens*, veut que les *testamens* ou *codiciles* militaires puissent être faits en quelque pays que ce soit en présence de deux notaires ou tabellions, ou d'un notaire ou tabellion, & de deux témoins, ou en présence de deux officiers ci-après nommés; savoir les majors & officiers superieurs, les prevôts des camps & armées, leurs lieutenans ou greffiers & les commissaires des guerres, ou de l'un de ces officiers, avec témoins.

Au cas que le testateur soit malade ou blessé, il peut tester devant un aumonier des troupes ou des hôpitaux militaires, avec deux témoins, & ce, encore que les aumoniers fussent réguliers.

Le *testament* doit être signé par le testateur, par ceux qui le recevront & par les témoins; si le testateur ne sait ou ne peut signer, on en doit faire mention, & dans ce cas, il faut appeller des témoins qui sachent signer.

Les *testamens* olographes valent aussi par tout pays comme *testamens militaires*.

Le privilege de tester militairement, n'a lieu qu'en faveur de ceux qui sont actuellement en expédition militaire, ou qui sont en quartier ou en garnison hors le royaume, ou prisonniers chez les ennemis, sans que ceux qui sont en quartier ou en garnison dans le royaume puissent user de ce privilege, à moins qu'ils ne soient dans une place assiégée, ou dans une citadelle ou autre lieu, dont les portes fussent fermées & la communication interrompue à cause de la guerre.

Ceux qui sont à la suite des armées ou chez les ennemis à cause du service qu'ils rendent aux officiers,

ou

ou pour les vivres & munitions, peuvent auſſi teſter militairement ; tous *teſtamens militaires* ſont nuls ſix mois après que celui qui les a faits eſt revenu dans un lieu où il a la liberté de teſter en la forme ordinaire. *Voyez* aux *inſtit.* le *tit. de teſtam. milit.* & l'ordonnance des *teſtamens*, *art.* 27. *& ſuiv.*

Testament de mort, eſt la déclaration que fait un criminel prêt à ſubir le dernier ſupplice, pour réveler ſes complices. Cette déclaration eſt regardée, non comme une preuve complette, mais comme un indice prochain capable de faire arrêter ceux contre qui elle eſt faite, mais non point de les faire mettre à la torture, à moins qu'il n'y ait d'ailleurs quelque autre adminicule de preuve. *Voyez* les *inſtit. au Droit crim.* de M. de Vouglans, *pag.* 348.

Testament d'un muet, ceux qui ſont ſourds & muets de naiſſance ne peuvent teſter en aucune façon, mais ceux qui ſont muets par accident, quand même ils ſeroient ſourds, peuvent teſter ; pourvû qu'ils ſachent écrire, ils peuvent faire un *teſtament* myſtique. *Voyez* les *articles* 8, 9 *&* 12. de l'ordonnance, & *l'article* Testament mystique.

Testament mutuel, eſt celui qui eſt fait par deux perſonnes, conjointement & au profit l'une de l'autre. L'empereur Valentinien avoit permis ces ſortes de *teſtamens* entre mari & femme.

Mais l'ordonnance des *teſtamens* veut qu'à l'avenir les *teſtamens* de cette eſpece ſoient reputés nuls, ſoit entre mari & femme, ou autres perſonnes. *Voyez* l'*art.* 77.

Testament mystique *ou* Secret, qu'on appelle auſſi *teſtament ſolemnel*, parce qu'il requiert plus de ſolemnités, que le *teſtament* nuncupatif eſt une forme de teſter uſitée en pays de Droit écrit, qui conſiſte principalement en ce que l'on enferme & cachete en préſence de témoins, l'écrit qui contient le *teſtament*.

La forme qui avoit lieu chez les Romains pour les *teſtamens* ſolemnels ou myſtiques, étant expliquée ci-après à l'article *teſtamens ſolemnels*, nous nous bornerons ici à expliquer les regles preſcrites par l'ordonnance des *teſtamens*, pour ceux qu'elle appelle *myſtiques* ou *ſecrets*.

Suivant cette ordonnance, le teſtateur qui veut faire un *teſtament* myſtique, doit ſigner ſes diſpoſitions, ſoit qu'il les ait écrites lui-même, ou qu'il les ait fait écrire par un autre.

Le papier qui contient les diſpoſitions, enſemble celui qui ſert d'enveloppe, s'il y en a une, doit être clos & ſcellé, avec les précautions en tel cas requiſes & accoutumées.

Le teſtateur doit préſenter ce papier, ainſi clos & ſcellé à ſept témoins au moins, y compris le notaire ou tabellion, ou bien il le fera clore & ſceller en leur préſence, & déclarer que le contenu en ce papier eſt ſon *teſtament*, écrit & ſigné de lui, ou écrit par un autre & ſigné de lui.

Le notaire ou tabellion doit dreſſer l'acte de ſuſcription qui ſera écrit ſur ce papier ou ſur la feuille ſervant d'enveloppe, & cet acte doit être ſigné, tant par le teſtateur, que par le notaire ou tabellion, enſemble par les autres témoins, ſans qu'il ſoit néceſſaire d'y appoſer le ſceau de chacun deſdits témoins.

Toutes ces opérations doivent être faites de ſuite, & ſans *divertir* à autres actes.

Au cas que le teſtateur par un empêchement ſurvenu depuis la ſignature du *teſtament*, ne pût ſigner l'acte de ſuſcription, on doit faire mention de ſa déclaration, ſans néanmoins qu'il ſoit néceſſaire en ce cas d'argumenter le nombre des témoins.

Si le teſtateur ne ſait pas ſigner ou s'il n'a pû le faire, lorſqu'il a fait écrire ſes diſpoſitions, il doit être appellé à l'acte de ſuſcription un témoin de plus qui doit ſigner ; & l'on doit faire mention de la cauſe pour laquelle on l'a appellé.

Ceux qui ne ſavent ou ne peuvent lire, ne peuvent faire de *teſtament myſtique*.

En cas que le teſtateur ne puiſſe parler mais qu'il puiſſe écrire, il peut faire un *teſtament* myſtique, pourvû qu'il ſoit entierement écrit, daté & ſigné de ſa main, qu'il le préſente au notaire ou tabellion, & aux autres témoins, & qu'au haut de l'acte de ſuſcription, il écrive en leur préſence que c'eſt ſon *teſtament*, après quoi le notaire doit écrire l'acte de ſuſcription, & y faire mention que le teſtateur a écrit ces mots en la préſence & devant les témoins.

Au ſurplus, l'ordonnance n'a pas entendu déroger aux diſpoſitions des coutumes qui exigent un moindre nombre de témoins, excepté pour les cas particuliers où elle ordonne d'en appeller un de plus.

Testament nuncupatif, chez les Romains, étoit celui qui étoit fait verbalement en préſence de ſept témoins ; l'écriture n'y étoit pas néceſſaire, on en faiſoit la preuve par la réſomption judiciaire des témoins.

Cette forme de teſter s'étoit conſervée dans quelques-uns des pays de Droit écrit.

Mais par l'ordonnance des *teſtamens*, toute diſpoſition à cauſe de mort doit être par écrit, quelque modique que ſoit la ſomme qui en faiſe l'objet.

L'ordonnance confirme ſeulement les *teſtamens nuncupatifs* dans les pays de Droit écrit & autres, où ils ſont en uſage.

Pour faire un tel *teſtament*, il faut le prononcer intelligiblement devant ſept témoins, y compris le notaire ou tabellion qui doit écrire les diſpoſitions à meſure qu'elles ſont dictées, & enſuite faire lecture du *teſtament* & y faire mention de cette lecture ; enfin le *teſtament* doit être ſigné par le teſtateur, le notaire & les témoins ; & ſi le teſtateur ne ſait ou ne peut ſigner, on en doit faire mention ; & s'il étoit aveugle ou n'avoit pas alors l'uſage de la vûe, il faut appeller un témoin de plus qui ſigne avec les autres. *Voyez* la loi *hac conſultiſſima cod. de teſtam.* & l'ordonnance des *teſtamens*, *article* 1. juſques & compris le 7.

Testament olographe, ou comme on écrivoit autrefois Holographe, eſt celui qui eſt entierement écrit, daté & ſigné de la main du teſtateur. Ce terme *olographe* vient du grec ὅλος, *ſolus*, & γράφω, *ſcribo*, ce qui ſignifie que le teſtateur a écrit ſeul tout ſon *teſtament* ; & comme ce terme vient du grec & qu'il ſe prononçoit avec une aſpiration, c'eſt pourquoi l'on écrivoit autrefois *holographe*.

Cette forme de teſter paroît avoir été empruntée de celle du *teſtament inter liberos*, & de la novelle de Valentinien le jeune, rapportée au code Theodoſien, *tit. de teſtam.*

Mais cette novelle n'étant pas rapportée dans le code de Juſtinien, elle n'a pas été reçue dans les pays de Droit écrit, ſi ce n'eſt dans l'Auvergne & le Mâconnois.

Les *teſtamens olographes* ont ſeulement lieu en pays de Droit écrit pour les *teſtamens* des peres entre leurs enfans.

L'ordonnance de 1629 avoit pourtant autoriſé les *teſtamens olographes* dans tout le royaume, mais la diſgrace de ſon auteur a fait qu'elle n'a point été obſervée.

Il n'y a donc guere que les pays coutumiers, où ces ſortes de *teſtamens* ſoient reçus.

L'ordonnance des *teſtamens* en confirme l'uſage pour les pays, & les cas où ils avoient été admis juſqu'alors. *Voyez* le recueil d'Henris, & les notes de Bretonnier au *recueil de queſt.*

Testament *in pace*, étoit celui qui ſe faiſoit en tems de paix & ſuivant les formes preſcrites pour ce genre de *teſtament*, tels étoient ceux qu'on appelloit *calatis comitiis*, qui ſe faiſoient dans les comices ou aſſemblées du peuple.

Testament paganique, *paganicum*, eſt oppoſé au *teſtament militaire* ; c'eſt celui qui eſt fait par d'autres que des militaires, ou par des militaires mêmes lorſqu'ils ne ſont pas occupés à quelque expédition militaire. Il fut ainſi appellé, parce que c'étoit la façon de teſter des vieux ſoldats retirés du ſervice, & appellés *pagani*, parce que *pagos habitabant*.

Ce *teſtament* ſe diviſoit chez les Romains en *teſtament* écrit ou ſolemnel, & en nuncupatif. *Voyez* Borcholten ſur les *inſtit. tit. de milit. teſtam.*

Testament en tems de peste, ſa forme chez les Romains étoit la même que celle des autres *teſtamens*, ſinon qu'il n'étoit pas néceſſaire d'y appeller tous les témoins dans le même inſtant.

Par l'ordonnance des *teſtamens en tems de peſte*, on peut teſter par tout pays devant deux notaires ou tabellions, ou deux des officiers de juſtice royale ou municipale, juſqu'au greffier incluſivement, ou devant un notaire ou tabellion & deux témoins, ou devant un des officiers ci-deſſus nommés & deux témoins, ou en préſence du curé, deſſervant, vicaire, ou autre prêtre chargé d'adminiſtrer les malades, quand même il ſeroit régulier, & deux témoins.

Les *teſtamens* olographes ſont auſſi valables partout pays en tems de peſte.

Il ſuffit pour teſter dans ces formes d'être dans un

lieu

lieu infecté de la peste, quand même on ne seroit pas malade.

Ces *testamens* demeurent nuls six mois après que le commerce a été rétabli dans le lieu, à-moins qu'ils ne fussent conformes au droit commun. Ordonnance des testamens, *art.* 33. *& suiv.*

TESTAMENT DEVANT LE PRINCE, *testamentum principi oblatum;* c'étoit une forme de tester usitée chez les Romains, comme il se voit en la loi 19, au cod *de testamentis;* mais cette espece de *testament* n'a point lieu parmi nous.

TESTAMENT *in procinctu*, étoit celui qui se faisoit dans le tems que les soldats étoient sur le point de partir pour quelque expédition militaire, & qu'ils étoient revêtus de la ceinture appellée *cingulum militiæ*, c'est pourquoi on l'appelloit testament *in procinctu*; celui-ci différoit du testament *in pace* ou *calatis comitiis*, en ce que pour donner autorité à celui-ci, il falloit assembler le peuple, au lieu que pour le testament *in procinctu*, on assembloit les soldats *convocatis commilitonibus*, comme dit Cujas. Justinien nous apprend que cette derniere façon de tester ne fut pas long-tems en usage; les *testamens* militaires y ont succedé. *Voyez* aux instit. le *tit. de testam. ordin.* & ci-devant *l'article* TESTAMENT MILITAIRE.

TESTAMENT PUBLIC, est un *testament* solemnel écrit, qui n'est point mystique ou secret. *Voy.* TESTAMENT MYSTIQUE.

TESTAMENT RUSTIQUE, est celui qui est fait à la campagne; chez les Romains les personnes rustiques n'étoient pas astreintes à toutes les formalités des *testamens*: au lieu de sept témoins, il suffisoit qu'il y en eût cinq dont un ou deux sussent signer, si on ne pouvoit pas en trouver davantage.

Cette forme de tester étoit autorisée par la loi *ab antiquo*, *cod. de testam.* sur laquelle les interpretes ont agité grand nombre de questions, notamment pour savoir si les personnes lettrées, les gentilshommes, bourgeois, ou gens d'affaires, résidant à la campagne, jouissoient de ce privilege, & pour déterminer les lieux qu'on devoit regarder comme campagne.

La nouvelle ordonnance des *testamens* a tranché toutes ces questions, en décidant, *art.* 45. que dans les villes & bourgs fermés, on ne pourra employer que des témoins qui puissent signer, & que dans les autres lieux il faut qu'il y ait au-moins deux témoins qui puissent signer; c'est à quoi se reduit tout le privilege des *testamens* faits à la campagne.

TESTAMENT SECRET *ou* MYSTIQUE, *voyez ci-devant* TESTAMENT MYSTIQUE.

TESTAMENT SOLEMNEL, chez les Romains étoit celui qui étoit rédigé par écrit en présence de sept témoins.

L'écriture étoit de l'essence de ce *testament*, à la différence du *testament* nuncupatif, que l'on pouvoit faire alors sans ecrit.

Le *testament* pouvoit être écrit par un autre que le testateur, pourvu qu'il parût en avoir dicté le contenu.

Lorsque le testateur écrivoit lui-même sa disposition, il n'avoit pas besoin de la signer.

Pour la confirmation ou authenticité de l'écriture, il falloit

1°. L'assistance de sept témoins citoyens romains mâles & puberes qui fussent requis & priés pour assister au *testament*.

2°. Que le testateur présentât aux témoins l'écrit plié ou envelopé, avec déclaration que c'étoit son *testament*. Qu'il en fût dressé un acte au dos du *testament*, & que le testateur le signât, s'il savoit écrire, sinon qu'il ajoutât un huitieme témoin qui signât pour lui; ensuite il présentoit l'écrit aux témoins pour y apposer leurs sceaux.

Quand le testateur avoit écrit lui-même le corps du *testament*, il n'étoit pas besoin qu'il signât au dos, ni de signer le *testament*, ni d'appeller un huitieme témoin.

Anciennement il falloit que le nom de l'héritier fût écrit de la main du testateur, mais cela fut changé par la novelle 119.

3°. Les sept témoins devoient tous en présence & à la vue du testateur, signer de leurs mains la partie exterieure du *testament*, & y apposer chacun leur sceau; mais la novelle 42 de Léon retrancha la formalité des sceaux, & de la signature des témoins.

4°. Tout ce qui vient d'être dit devoit être fait *uno contextu*, c'est-à-dire, de suite & sans divertir à autres actes.

Parmi nous la forme des *testamens* solemnels mystiques ou secrets est reglée par la nouvelle ordonnance. *Voyez* ci-devant TESTAMENT MYSTIQUE.

On entend aussi par *testament solemnel*, tout *testament* en général qui est reçu par un officier public, à la différence du *testament* olographe qui est seulement écrit & signé par le testateur. *Voyez* TESTAMENT *devant un curé*, TESTAMENT *devant notaire*.

TESTAMENT D'UN SOURD; celui qui n'est pas sourd & muet de naissance, mais seulement sourd par accident, peut tester.

Il le peut aussi quand même il seroit aussi muet par accident, pourvu qu'il sache écrire. *Voyez* Furgole, *des testamens*, *tome I. p.* 52. & *l'article* TESTAMENT D'UN MUET.

TESTAMENT SUGGERÉ, est celui qui n'est point l'ouvrage d'une volonté libre du testateur; mais l'effet de quelque impression étrangere. *Voyez* CAPTATION, SUGGESTION. (*A*)

TESTAMENT SYRIAQUE, *nouveau*, (*Hist. crit. des vers. du N. T.*) la premiere édition du nouveau Testament syriaque, est celle que Widmanstadius publia à Vienne en Autriche, en 1555. L'histoire de cette édition donnée par M. Simon, est également imparfaite & fautive; elle est fautive en ce qu'il met la date de cette édition à l'an 1562.

On voit par ce que rapporte Widmanstad lui-même qu'il avoit formé le dessein de publier le *nouveau Testament syriaque*; que la rencontre du prêtre de Merdin dont parle M. Simon, l'encouragea à entreprendre cette tâche; & qu'il obtint de l'empereur Ferdinand que sa majesté feroit les frais de cette édition.

Cependant dans le manuscrit apporté d'Orient qu'on suivit dans l'édition de Vienne, il manquoit la seconde épitre de saint Pierre, la seconde & la troisieme de S. Jean, celle de S. Jude, & l'Apocalypse: sans doute, comme le conjecture Louis de Dieu, parce que ces livres n'avoient pas été admis dans le canon des Ecritures par les églises des Jacobites, quoiqu'ils fussent entre leurs mains. Personne n'avoit pensé à remplir ce vuide, jusqu'à ce que le savant, dont on vient de parler, fit imprimer l'Apocalypse en syriaque en 1627, avec le secours de Daniel Heinsius, sur un manuscrit que Joseph Scaliger avoit donné entre plusieurs autres à l'université de Leyde. Ainsi il restoit encore à publier en cette langue les quatre épitres dont on vient de parler; M. Pocock entreprit de les donner, souhaitant qu'on eût le nouveau Testament complet en une langue, qui étoit la langue vulgaire de notre Sauveur lui-même, & des apôtres.

Ce qui favorisoit son dessein, c'étoit un très-beau manuscrit qu'il trouva dans la bibliotheque bodléienne, qui contenoit ces épitres avec quelques autres livres du nouveau Testament. A l'exemple de M. de Dieu, il copia ces épitres en caracteres syriaques; il y ajouta les caracteres hébreux, avec les points placés, non pas comme de coutume, mais selon les regles syriaques, telles que les ont données deux savans maronites Anura & Sionita. Il y joignit encore une nouvelle version latine comparée avec celle d'Etzelius, & indiqua dans les endroits importans, la raison pourquoi il s'éloignoit de sa version; il y ajouta de plus le texte grec, le tout accompagné d'un grand nombre de notes savantes & utiles.

M. Pocock n'avoit que 24 ans lorsqu'il finit cet ouvrage; & quoiqu'il y eût apporté tout le soin & toute l'exactitude imaginables, il avoit tant de modestie, & se défioit si fort de lui-même, qu'il ne put se résoudre à le publier qu'une année après, qu'il permit qu'on l'imprimât; l'impression fut faite à Leyde en 1630, *in*-4°. (*D. J.*)

TESTAMENTAIRE, adj. (*Gram. & Jurisprud.*) se dit de ce qui est relatif à un *testament*.

Par exemple, une disposition *testamentaire* est celle qui est contenue dans un testament.

Un héritier *testamentaire* est celui qui est institué par testament.

Un tuteur *testamentaire*, celui qui est nommé par testament.

L'exécution *testamentaire*, est l'accomplissement des dispositions d'un testament. On entend aussi quelquefois par-là celle d'un codicille. *Voyez* TESTAMENT, HERITIER, TUTEUR, EXÉCUTION & EXECUTEUR TESTAMENTAIRE. (*A*)

TESTATEUR, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est celui qui fait un testament un codicille. *Voyez* CODICIL-

CILLE, LEGS, HÉRITIER, SUCCESSION, TESTAMENT, TESTER. (*A*)

TESTER, v. n. (*Gram. & Jurisprud.*) du latin *testari*; c'est mettre par écrit ses dernieres volontés; faire son testament. *Voyez* CODICILLE, TESTAMENT. (*A*)

TESTICULES, s. m. *en Anatomie*, sont deux parties qui sont propres aux animaux mâles, & qui servent à la génération. *Voyez nos Planches d'Anatomie, & leur explic. Voyez* aussi GENERATION.

Ils sont appellés *testicules* par un diminutif de *testes*, témoins, comme étant témoins de la virilité: c'est ce qu'on appelle proprement *génitoires*, en latin *genitalia*. Les Grecs les nomment *didymi*, c'est-à-dire jumeaux.

Dans l'homme & dans la plupart des animaux les *testicules* sont extérieurs; dans quelques uns, comme dans les oiseaux, ils sont intérieurs. *Voy.* GÉNITAL.

Quelques hommes n'en ont qu'un. Ordinairement ils en ont deux. Il s'en est trouvé qui en avoient naturellement trois, & certains anatomistes assurent qu'ils en ont trouvé jusqu'à quatre.

Les *testicules* sont des corps mous, blancs, de figure ovale, de la grosseur environ d'un œuf de pigeon. On les a cru d'une substance glanduleuse, & suivant l'idée que l'on a présentement des glandes, on peut convenir qu'ils en sont en effet. *Voyez* GLANDE.

Ils sont formés d'un entortillement de diverses sortes de vaisseaux, & particulierement des veines & arteres spermatiques, dont les dernieres apportent le sang, d'où l'on prétend que la liqueur séminale est séparée dans les circonvolutions des *testicules*, & les premieres le reportent après que la sécrétion est faite. *Voyez* SEMENCE & SPERMATIQUES.

Le reste du *testicule* est formé des vaisseaux spermatiques qui ne sont que des cordons continus diversement entortillés en façon, pour ainsi dire, d'un peloton, mais d'une maniere si lâche, qu'il est aisé de les développer dans toute leur longueur, & même dans les *testicules* des rats, qui sont d'un tissu plus serré. Les *testicules* se terminent par les épididymes. *Voyez* ÉPIDIDYME.

Les *testicules* avec les épididymes parastates, sont enveloppés dans trois membranes ou tuniques propres. La premiere est la musculaire, qui vient du muscle crémaster: la seconde est l'élythroïde ou vaginale, qui est une continuation de la lame externe du péritoine: la troisieme est l'albuginée. *Voyez* chacune dans son article propre, MUSCULAIRE, ELYTHROÏDE, ALBUGINÉE.

La membrane commune qui enferme les deux *testicules*, est le scrotum, que l'on trouvera décrit dans son article. *Voyez* SCROTUM.

Quant à l'usage des *testicules*, qui est de séparer & de préparer la semence. *Voyez* SEMENCE.

TESTICULES, *maladie des*, (*Médec.*) deux corps de figure ovale, composés d'un amas prodigieux de vaisseaux, munis de la tunique vaginale, & de l'albuginée, soutenus par le muscle suspenseur, pendans hors du ventre dans les hommes, recouverts par les bourses destinés à l'élaboration de la semence, qu'ils portent dans les vésicules séminales par le moyen des vaisseaux déférens & des épididymes, se nomment *testicules*.

On n'est pas impuissant lorsqu'on n'en a qu'un; mais quand ils manquent tous les deux, à-moins qu'ils ne soient cachés dans le ventre, il en résulte une stérilité certaine; il faut se donner de garde de prendre pour un *testicule* l'enflure de l'épididyme, ou du corps pyramidal, ou une hernie, ou un bubon.

2°. Dans l'âge de puberté & dans les sujets qui ont beaucoup de tempérament, l'augmentation de la grosseur du *testicule* n'est point morbifique; de même que son décroissement ou son dessechement dans les vieillards & dans une longue abstinence.

3°. Dans différentes maladies qui exigent des traitemens particuliers, les *testicules* se gonflent, & c'est ce qu'on connoît aisément par le toucher.

4°. Dans les personnes portées à l'amour dans la belle saison, le gonflement trop considérable des *testicules* (maladie connue sous le nom de *spermatocele*), demande les rafraîchissans.

5°. Mais l'humeur aqueuse, visqueuse, froide, indolente, répandue dans la tunique vaginale, ou l'adhérence de la substance du *testicule*, qui donne naissance à un hydrocele, exige les discussifs accompagnés d'un bandage capable de soutenir la partie malade.

6°. Les veines du corps pyramidal devenues variqueuses, ou attaquées de gonflement, produisent la varice: quand cette maladie n'est point née à la suite d'une compression faite au-dessus du cordon spermatique, les discussifs astringens avec un bandage, diminuent les accidens.

7°. La tumeur plus solide du *testicule* ou du corps pyramidal, qui présente une substance charnue, nommée *sarcocele*, & qui est indépendante du virus vénérien, a besoin des résolutifs.

8°. Dans la tumeur dure, âpre, indolente, skirrheuse du *testicule*; il faut éviter avec soin les irritans, & tâcher de résoudre cette tumeur, mais la cancéreuse plus dolorifique, plus considérable, & qui s'étend autour du cordon spermatique, demande une prompte amputation; car si une fois elle se porte dans le bas-ventre, il n'y a point de remede.

9°. A l'égard de la tumeur écrouelleuse, froide, dure, qui se trouve seulement dans la substance du *testicule*, on tâchera de la dissiper par les résolutifs chauds.

10°. La tumeur qui est produite par une contusion récente préliminaire, a besoin dans la méthode curative, des relâchans & des résolutifs réunis.

11°. La tumeur dolente, pulsative qui souvent communique de la rougeur aux bourses en même tems qu'elle donne la fievre, veut être traitée par l'application des antiphlogistiques.

12°. Lorsqu'après une ancienne maladie vénérienne, & sur-tout la suppression d'une gonorrhée virulente, le *testicule* s'enfle, l'application prudente des mercuriaux paroît nécessairement indiquée.

13°. La douleur des *testicules* sans tumeur & sans cause manifeste, diminuera par l'application des anodins.

14°. Les *testicules* relâchés & trop pendans, ce qui arrive souvent dans les enfans, & désigne la foiblesse de leur constitution, doivent être soutenus, & en même tems renforcés par l'application des corroborans.

15°. Si les *testicules* reçoivent d'autre part des humeurs morbifiques, accident assez commun dans les malades de la poitrine, & qui annoncent une fâcheuse métastase, il faut ramener ces humeurs à leur cours naturel, ou plutôt en faire la dérivation sur des endroits moins dangereux. (*D. J.*)

TESTICULES, *inflammation des*, (*Médec. & Chir.*) l'un ou l'autre des testicules, ou quelquefois tous les deux, sont attaqués d'une inflammation accompagnée de tumeur & de douleurs cruelles, sur-tout lorsque cette inflammation est un peu considérable.

Ce mal peut venir de deux causes. 1°. De quelque injure extérieure, comme un coup, une chûte, une contusion; ce qui arrive souvent en montant à cheval avec précipitation, & sans prendre garde à soi. 2°. D'une maladie vénérienne, comme d'une gonorrhée, imprudemment & trop-tôt arrêtée.

On distinguera l'inflammation des *testicules*, de toute autre maladie, sur-tout de l'hernie au scrotum; lorsqu'il y aura l'une des causes dont nous venons de parler, que le malade se plaindra de gonflement, de chaleur, & de rougeur aux *testicules*; que la tumeur & l'inflammation se manifesteront à l'examen des parties, & sur-tout lorsqu'en touchant le *testicule* affecté, on le trouvera d'une grosseur contre nature, & quelquefois égale à celle du poing.

Cette maladie ne veut point être traitée legérement, car souvent il survient un abscès ou sphacele; le malade en perd la virilité ou la vie, ou le mal dégénere en un skirrhe, ou en un cancer que la mort suit infailliblement, ou enfin en sarcocele ou hydrocele, maladies fort incommodes.

On emploie pour résoudre l'inflammation des *testicules*, les mêmes remedes qui sont recommandés pour l'inflammation des mammelles; sur-tout le vinaigre de litarge, l'eau de chaux mêlée avec l'esprit-de vin camphré, la tuthie, & la pierre calaminaire.

Pour le tems de la nuit, où les fomentations ne se font pas commodément, on appliquera l'emplâtre de grenouilles avec une quantité double de mercure, ou l'emplâtre de diachylon. Il ne faudra pas négliger les digestifs intérieurs. Si le mal provient de quelque injure extérieure, ou d'un sang épaissi, on recourra aux poudres d'yeux d'écrevisses préparées, d'écailles d'huitres, & à l'*arcanum duplicatum*, & aux décoctions de racines, de bois, & de plantes discussives: on défend tout ce qui échauffe le sang, & toute nourriture de difficile digestion; si la chaleur est

vio-

violente, il eſt néceſſaire de mêler un peu de nitre avec les poudres dont on a fait mention, & d'ajouter quelque eſprit de vitriol ou de ſoufre dans la boiſſon du malade; s'il eſt pléthorique, on lui tirera du ſang par le bras.

Lorſque quelque maladie vénérienne eſt la cauſe de l'inflammation, on uſera de purgatifs, mêlés avec le mercure doux, & de tous les remedes qui operent contre le virus vénérien: on ne négligera point les tiſanes faites de regliſſes & d'anis bouillis dans l'eau, ou autres ſemblables; outre qu'elles temperent ou atténuent le ſang, elles tendent encore à calmer l'inflammation. Si l'on a appellé le chirurgien trop tard, ou ſi l'inflammation eſt trop violente pour céder aux remedes diſcuſſifs que nous venons d'indiquer, il faut s'attendre à la ſuppuration ou à la gangrene, & par conſéquent recourir aux remedes ſuppuratifs.

Si le pus eſt mûr, & que l'abſcès tarde à s'ouvrir de lui-même, on y fera une inciſion, on évacuera la matiere, on nettoiera la plaie avec quelque onguent digeſtif, ou quelque injection ſpiritueuſe qui réſiſte à la putréfaction, & l'on achevera la cure avec un baume vulnéraire: on facilitera la digeſtion de la matiere, & l'on diminuera les douleurs avec l'emplâtre de juſquiame, & celle de diachylon, avec les gommes: cependant on travaillera fortement à détruire le virus vénérien; quand bien même le ſcrotum ſeroit conſumé, & le *teſticule* expoſé à la vue, ſi l'on fait tirer parti des remedes digeſtifs & balſamiques, la ſubſtance détruite du ſcrotum ſe régénere quelquefois; enfin l'art ne connoit point d'autre ſecours. Heiſter, *Chirurgie*. (*D. J.*)

Testicules *des poiſſons*, (*Ichthyol.*) ces parties manquent dans pluſieurs genres de poiſſons. Les épineux en général ne les ont point, mais tous les cétacées & pluſieurs genres de poiſſons cartilagineux, les ont, & alors ils en ont deux, comme les animaux terreſtres; il eſt vrai néanmoins qu'ils different beaucoup pour la figure & la ſituation, dans pluſieurs poiſſons, & particulierement dans la baleine. Artedi, *Ichthyolog.* (*D. J.*)

TESTIGUES, (*Géog. mod.*) petites îles & rochers à quatorze lieues ou environ au vent de l'île de la Marguerite, ſur la côte de Vénézuëla, dans l'Amérique équinoxiale.

TESTIMONIAL, adj. (*Gram. & Juriſpr.*) ſe dit de ce qui eſt relatif aux témoins, comme la preuve *teſtimoniale*. *Voyez* Enquête, Information, Preuve, & Temoin. (*A*)

Testimoniales, *lettres*, (*Juriſpr.*) ſont les atteſtations, ſoit ſur la naiſſance, ſoit ſur les vie & mœurs que les évêques donnent aux eccléſiaſtiques de leur diocèſe, & les ſupérieurs réguliers aux religieux de leur ordre, ſoit pour être promus aux ordres ſacrés, ſoit à l'effet d'obtenir des degrés, ou quelque bénéfice, ſoit lorſqu'ils vont d'un lieu à un autre.

On met auſſi dans cette claſſe les lettres de ſcholarité. *Voyez* les *mémoires du clergé*, & les *mots* Conservateur, Garde, Gardienne, Scholarité, Université. (*A*)

TESTON, ſ. m. (*Hiſt. des Monnoies.*) monnoie qui ſuccéda aux gros tournois, & que Louis XII. fit battre en 1513. Elle fut appellée *teſton*, à cauſe de la tête du roi qui y eſt gravée. Nous avons emprunté cette monnoie des Italiens, & lui avons laiſſé le même nom qu'ils lui avoient donné. L'argent en étoit à 11 deniers 18 grains, & conſéquemment plus fin que celui des gros-tournois; le poids en étoit auſſi beaucoup plus fort, car ils peſoient 7 deniers 12 grains $\frac{1}{3}$ la piece, & valoient 10 ſols. On fabriqua des *teſtons* ſeulement en Ecoſſe, mais point en France, ſous le regne de François II. au nom de ce prince, & de Marie reine d'Ecoſſe ſon épouſe. Cette monnoie dura dans notre royaume, juſques ſous Henri III. qui en interdit la fabrication en 1575. Pendant cet eſpace de tems, les *teſtons* furent toujours de même poids, mais on diminua l'aloi de quelques grains, & on en augmenta le prix de quatre ſols ſix deniers, en ſorte que lorſqu'Henri III. en défendit la fabrication, ils valoient 14 ſols 6 deniers. (*D. J.*)

TESTUDO, *en Chirurgie*, ſignifie une tumeur large & mollaſſe, ou un amas d'humeurs impures, entre le crâne & la peau, appellé auſſi *talpa*, comme reſſemblant aux tournoyemens ſouterreins de la tortue & de la taupe. *Voyez* Talpa.

TESURER, v. n. (*Vénerie.*) ancien mot qui ſignifie *braconner*, ou chaſſer vilainement ſans chiens, ni oiſeaux; & rien ne détruit tant le gibier.

TET, le, (*Géog. mod.*) riviere de France, dans le Rouſſillon. Elle tire ſa ſource des Pyrenées, au-deſſus de mont-Louis, coule de l'oueſt à l'eſt, & dans ſon cours, qui eſt fort tortueux, elle arroſe Villefranche, Perpignan, & ſe jette dans le golfe de Lyon. Le *Tet* eſt vraiſſemblablement la riviere que Pomponius Méla nomme *Thelis*. (*D. J.*)

TETANUS, ſ. m. *en Médecine*, eſt une ſorte de ſpaſme, ou de convulſion, par laquelle les muſcles du devant & du derriere de la tête deviennent roides & inflexibles, ſans qu'on puiſſe la pancher ni d'un côté ni d'un autre. *Voyez* Convulsion.

Ce mot eſt formé du grec τείνω, *tendre*.

Tetanus, ou *tetanos*, ſe prend auſſi dans un ſens plus général, pour une convulſion univerſelle, ou rigidité, qui ſaiſit tout le corps à la fois.

Dans ce ſens le *tetanos* ſe ſoudiviſe en emproſthotonos & opiſthotonos. *Voyez* Emprosthotonos, & Opisthotonos.

Les remedes de ces eſpeces de convulſions, ſont les mêmes que les remedes généraux des vapeurs & des affections antiſpaſmodiques. *Voyez* Convulsion.

TÊTARD, ſ. m. (*Hiſt. nat. des Inſect.*) en latin *gyrinus*, & en anglois *tadpole*, c'eſt ainſi qu'on nomme le fœtus de la grenouille, dès qu'il commence à paroitre le quatrieme jour après la ponte, avec ſes enveloppes au milieu de l'œuf, & de la matiere mucilagineuſe qui les environne; au ſixieme jour, le fœtus ſort de ſes enveloppes, & du mucilage qui eſt au tour, alors il nage & il paroît à découvert ſous la forme de *têtard;* le mucilage s'eſt en partie diſſous chaque jour juſqu'à ce tems, de ſorte qu'il ſe trouve, pour ainſi dire, raréfié dans un plus grand volume, & qu'il reſſemble dans cet état à un nuage; le *têtard* y rentre de tems-en-tems, pour y prendre de la nourriture, & pour s'y repoſer lorſqu'il s'eſt fatigué en nageant, car ce nuage le ſoutient ſans qu'il faſſe aucun effort.

Le *têtard*, au ſortir de ces enveloppes, ſemble n'être compoſé que d'une tête & d'une queue; mais la partie ronde que l'on prend pour la tête, contient auſſi la poitrine & le ventre; dans la ſuite, les jambes de derriere commencent à paroître au-dehors, mais celles de devant ſont cachées ſous la peau qui recouvre tout le corps, même les jambes de derriere: enfin il ſe dépouille de cette peau; alors ſes quatre jambes ſont à découvert, il prend la forme de grenouille, & il ne lui reſte de *têtard* que la queue qui ſe déſſeche peu-à-peu, & s'oblitere en entier; lorſqu'elle a diſparu, la transformation de *têtard* en grenouille, eſt entierement achevée; ce ſont les obſervations de Swammerdam.

C'eſt du *têtard* que ſe ſervent ordinairement les phyſiciens, pour faire voir aux curieux la circulation du ſang. Si l'on garde au printems pendant trois ou quatre jours du frai de grenouille, dans une petite quantité d'eau de foſſé où ce frai ſe trouve, on y découvrira quantité de petits *têtards*, qui paroiſſent comme tranſparens, lorſqu'ils commencent à nager dans leur mucilage; cependant, ſi pour lors on les met devant un microſcope, dans un petit tube, avec un peu d'eau, on y diſtingue le cœur, ſes battemens, la circulation du ſang qui ſe fait dans chaque partie du corps, & ſur-tout à la queue, où pluſieurs vaiſſeaux ſe préſentent aux yeux tout-à-la-fois; au bout de peu d'heures, ces petits *têtards* paroiſſent déja moins tranſparens, & dans un couple de jours, leur peau devient trop opaque pour y découvrir la circulation du ſang; on ne la voit alors que dans la queue, ou mieux encore dans les nageoires, à la jointure de la tête. (*D. J.*)

Têtard, *voyez* Chabot.

Têtard, *voyez* Munier.

TETE, ſ. f. (*Anat.*) la partie la plus haute du corps d'un animal. *Voyez* Corps & Animal.

Pline, & quelque autres anciens naturaliſtes, parlent d'un peuple appellé *Blemmye*, qui n'avoit point de tête. *Voyez* Blemmie.

Il eſt parlé dans les voyageurs & dans les géographes modernes, de certains peuples qui ſe rendent la *tête* auſſi plate que la main, & qui mettent la *tête* de leurs enfans, dès qu'ils ſont nés, entre deux preſſes, ou planches, ſur le front & le derriere de la *tête* pour l'applatir. Ils demeurent dans la province de Coſaque, ſur la riviere des Amazones, dans l'Amérique méridionale.

Les anatomiſtes regardent la *tête* comme le ventre le plus élevé du corps humain, & c'eſt elle qu'ils diſſéquent la derniere, parce que les parties qu'elle contient, ſont moins ſujettes à la corruption. *Voyez* VENTRE.

On diviſe la *tête* en deux parties; l'une eſt la partie chevelue, appellée en latin *calvaria*, qui eſt couverte de cheveux. *Voyez* CHEVEUX.

L'autre ſans cheveux, qui eſt la face, ou le viſage, appellée *vultus* par les Latins, & πρόσωπον par les Grecs, c'eſt-à-dire, *regardant devant ſoi*. *Voy.* FACE.

On ſubdiviſe la premiere partie en quatre, ſavoir le *front*, qui eſt l'endroit le plus humide & le plus tendre, & que les médecins appellent *ſinciput*, comme qui diroit, *ſummum caput*. *Voyez* FRONT & SINCIPUT.

Le derriere, appellé *occiput*, & par les Grecs ἰνίον, parce que tous les nerfs qu'ils appellent *inés*, prennent leur origine de-là. *Voyez* OCCIPUT & NERF.

Le milieu, ou le haut de la *tête*, appellé *couronne*, & par les anatomiſtes *vertex a vertendo*, parce que les cheveux tournent là en rond. *Voyez* VERTEX.

Enfin les côtés ſont appellés *tempes*, *tempora*, parce que c'eſt-là que le poil commence à blanchir, ou montrer le tems ou l'âge de l'homme. *Voyez* TEMPE.

On donne à l'os, ou à la boëte oſſeuſe qui renferme le cerveau, le nom général de *crâne*; il eſt compoſé de huit os. *Voyez* CRANE.

L'os du front s'appelle *coronal*, os de la *poupe*, ou ſans *vergogne*; d'où vient qu'on appelle les impudens, *effrontés*. *Voyez* OS DU FRONT, *ou* FRONTAL.

Les rois ont la couronne ſur la *tête* dans les fêtes ſolemnelles; les évêques la mitre. *Voyez* COURONNE, MITRE, &c.

Les anciens cavaliers portoient un *heaume*, & les ſoldats un *caſque* ou *pot-en-tête*. *Voyez* HEAUME, CASQUE, &c.

Tête ſe dit auſſi du ſommet des arbres ou des plantes. *Voyez* ARBRE & ELAGUER.

On donne auſſi le nom de *tête* à l'extrémité des os. *Voyez* OS.

Quand l'os a un bout rond qui avance en-dehors, ſoit apophyſe ou épiphyſe, on lui donne le nom de *tête*. *Voyez* APOPHYSE.

Si ſon principe eſt grele & s'élargit peu-à-peu, on l'appelle *col*. *Voyez* COL.

S'il aboutit en pointe, on l'appelle *coronoïde* ou *coracoïde*, à cauſe qu'il reſſemble à un bec de corneille. *Voyez* CORONOÏDE, CORACOIDE.

Quand cette *tête* eſt plate, on l'appelle *condyle* ou *double tête*, comme ſont les extrémités des os des doigts. *Voyez* CONDYLE.

On dit auſſi la *tête* d'un muſcle, en parlant de ſon extrémité; & on dit la *tête* du foie, en parlant de ſa partie la plus élevée. *Voyez* MUSCLE.

Le ſommet eſt appellé *ſinciput*, ou *bregma*. *Voy.* BREGMA.

L'os du derriere de la *tête* eſt appellé *occipital*, ou os de la *proue*. *Voyez* OCCIPITAL. Et ceux des tempes *temporaux*, ou *os des tempes*. *Voyez* TEMPORAUX.

Les os qui compoſent le crâne, ſont liés enſemble par des ſutures. *Voyez* SUTURE.

* La *tête* eſt le ſiege des principaux organes des ſens, ſavoir des yeux, des oreilles, &c. Elle contient auſſi le cerveau enveloppé de ſes meninges, dans lequel on croit qu'eſt le ſiege de l'ame. *Voyez* SENS, CERVEAU, &c.

La *tête* eſt mûe par dix paires de muſcles, ſavoir, le ſplénius, le complexus, le grand droit, le petit droit, l'oblique ſupérieur, l'oblique inférieur, le maſtoïdien, le grand droit interne, le petit droit interne, & le droit latéral. *Voyez* la deſcription de chacun de ces muſcles aux *noms* qui leur conviennent.

Les Orientaux couvrent la *tête* d'un turban, & les Occidentaux d'un chapeau. *Voyez* TURBAN, CHAPEAU, & BONNET.

TÊTES, *en Anatomie*, nom de deux des tubercules quadrijumeaux. *Voyez* QUADRIJUMEAUX.

TÊTE DE COQ, (*Anatomie*.) caroncule ou éminence qui eſt dans l'uretre, près de l'endroit où les vaiſſeaux ſéminaux envoient la ſemence dans ce canal. Son uſage eſt, à ce que croyent la plûpart des anatomiſtes, d'empêcher que la ſemence ne cauſe un gonflement douloureux, en allant heurter contre l'orifice du côté oppoſé. (*D. J.*)

TÊTE DES INSECTES, (*Hiſt. nat. des inſect.*) partie antérieure de l'inſecte. Nous ferons ſur cette partie quelques légeres obſervations générales.

Il eſt ſi difficile de reconnoitre la *tête* de divers inſectes, qu'on ſeroit preſque tenté de croire qu'ils n'en ont point du tout. Celle des uns eſt fort petite, à proportion de leurs corps; & celle des autres eſt fort grande; cette proportion entre la tête & le corps, n'eſt pas toujours la même dans le même inſecte; ceux qui l'ont écailleuſe, l'ont petite chaque fois qu'ils doivent muer, & groſſe chaque fois qu'ils ont mué: on en comprend aiſément la raiſon; les écailles l'empêchent de croitre tandis que le corps groſſit, ce qui fait qu'alors ſa grandeur relative par rapport au corps, diminue continuellement. Lorſque les inſectes ſe diſpoſent à muer, la ſubſtance de la *tête* d'un grand nombre, ſe retire dans leur cou & dans leur premier anneau; là, n'ayant point ordinairement d'écailles qui la gênent, elle s'étend & groſſit; & lorſque l'animal a quitté ſa vieille peau, on eſt ſurpris de lui voir une *tête* deux fois plus groſſe qu'elle n'étoit auparavant. Comme l'inſecte ne mange ni ne croît point tandis que ſa *tete* ſe forme, on peut obſerver à ſon égard cette ſingularité que ſon corps & ſa *tête* ont alternativement chacun leur tour pour croître; enſorte que lorſque le corps ne croît pas, la *tête* croît, & que lorſque le corps croît, la *tête* ne croit pas.

Les *têtes* des inſectes n'ont pas toutes la même figure: l'on en voit de rondes, de plates, d'ovales, de quarrées, de larges, de pointues; les uns l'ont toute unie, les autres l'ont raboteuſe, & quelques-uns comme les phalènes, y ont des poils.

On remarque encore beaucoup de diverſité dans la ſituation de la *tête* des inſectes; elle eſt tout-à-fait viſible chez les uns, & on a de la peine à la découvrir chez les autres, il y a même pluſieurs eſpeces d'inſectes qui peuvent faire entrer leur *tête* dans le corps, enſorte qu'il n'en paroiſſe abſolument rien: tels ſont pluſieurs ſortes de vers qui ſe changent en mouches; tels ſont encore les limaces & les limaçons.

Quelques uns cachent leur *tête* ſous leur dos, comme les tortues ſous leurs écailles, & ils l'enveloppent tellement, qu'à peine peut-on la voir. C'eſt ainſi que pluſieurs chenilles & ſcarabées, cachent leur *tête* ſous l'écaille qu'ils portent ſur le dos.

Enfin quoique le plus grand nombre des inſectes portent la *tête* droite, il y en a cependant qui l'ont un peu inclinée, & c'eſt une remarque qu'on a faite dans les phalènes. (*D. J.*)

TETE, (*Hiſt. nat. Botan.*) les Botaniſtes diſent que les fleurs ou les graines ſont ramaſſées en maniere de *tête*, lorſqu'elles ſont entaſſées par petits bouquets: c'eſt ce qu'on appelle en latin, *flores in capitulum congeſti*. (*D. J.*)

TETE DE DRAGON, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante d'Amérique, dont on ne connoît encore qu'une ſeule eſpece: voici ſes caracteres. Son calice eſt long & tubuleux; ſes feuilles ſont plus étroites que celles du pêcher; le caſque de la fleur eſt creux, entier, s'ouvrant & ſe fermant; ſa barbe eſt diviſée en trois ſegmens, & chaque ſegment en deux; ces ſegmens forment deux eſpeces de mâchoires, enſorte que toute la fleur repréſente, en quelque maniere, la gueule ouverte d'un ſerpent, d'un dragon, ou plutôt eſt ſemblable à la digitale; ſes fleurs croiſſent en petites guirlandes; deux ou trois forment la guirlande, & elles ſont placées aux nœuds des tiges. Le piſtil s'éleve du calice de la fleur, & eſt fixé en maniere de clou; les quatres embryons qui l'environnent, mûriſſent en autant de graines.

Cette plante eſt nommée *draco-cephalon americanum* par Brugnius, *prod.* 1. 34. *digitalis americana, purpurea, folio ſerrato*, dans les *act. ac. reg. par.* 79.

M. de la Hire prétend que les fleurs de cette plante amériquaine, ont une propriété ſinguliere; c'eſt que ſi on les fait aller & venir horiſontalement dans l'eſpace d'un demi-cercle, elles reſtent en quelque endroit que ce ſoit de cet eſpace, ſitôt que l'on ceſſe de les pouſſer; ce phénomene qui paroît étonnant, & qui dans un autre ſiecle eût été regardé comme une merveille, dépend de la ſeule ſituation des fleurs, de leur figure, & de la maniere dont elles ſont attachées à la tige de la plante qui les porte.

En effet, ceux qui connoiſſent cette plante, jugeront ſans peine, en l'examinant, 1°. que le pédicule de la fleur faite en gueule étant mollet & flexible, il peut être facilement mû à droite & à gauche, ſans être rompu, ce qui n'arrive pas aux fleurs des au-

autres plantes, qui ont ordinairement leur pédicule roide & faisant du ressort; 2°. que le pédicule de cette fleur, tendant à l'abaisser en-bas, sa pesanteur y contribuant aussi, le calice s'appuie sur la petite feuille qui les soutient, & s'y accroche par les petits poils dont la base est garnie; ainsi toutes les fois que l'on fera mouvoir la fleur horisontalement, elle doit nécessairement s'arrêter dès que l'on cessera de la pousser; ceux qui ne connoissent pas cette plante curieuse, en trouveront la représentation dans les *mém. de l'acad. des Sciences, année* 1712. Le fait dont on vient de parler, n'est que pour les curieux en général; voici une autre observation de M. de la Hire pour les Botanistes en particulier.

Outre la forme d'une *tête de dragon*, à quoi M. Tournefort prétend que la fleur de *dracocephalon* ressemble, & en quoi il fait consister toute la différence générique qu'il établit entre ce genre de plante, & presque tous les autres, dont les fleurs sont en gueule (auxquelles succedent après que la fleur est passée, 4 semences renfermées au fond du calice de la fleur), M. de la Hire a remarqué, qu'il y a à la base des semences qu'elle porte, entre les graines & le côté inférieur du calice, une espece de dent pointue, courbée par le bout en-haut, arrondie par-dessous, creusée par-dessus, ayant une arrête dans le milieu suivant sa longueur. Cette partie se distingue aisément d'avec les embryons des semences, non-seulement par sa figure, mais par sa couleur; on peut même l'appercevoir à la vue simple, quoique les embryons des semences soient encore très-petits; car elle a presque autant de volume elle seule, que les embryons en ont tous quatre ensemble, & elle excede ordinairement leur grandeur. (*D. J.*)

Tête d'une coquille, (*Conchyl.*) autrement dite *clavicule*; c'est la partie pyramidale extérieure & intérieure d'une coquille tournée en spirale; elle prend vers le milieu jusqu'au sommet. (*D. J.*)

Tête, c'est un mot usité dans les anciens écrits pour exprimer chef ou personne. *Voyez* Chef.

Ce mot est évidemment formé du mot *pole*; la *tête* ou le chef étant, pour ainsi dire, le pole du microcosme. *Voyez* Pole.

C'est pourquoi les Anglois se servent du mot *to poll*, pour l'action de recueillir & d'écrire les noms des personnes qui donnent leur voix à une élection. *Voyez* Voter, Voix, Suffrage, Election, *&c.*

Tête, (*Critiq. sacrée.*) κεφαλὴ, ce mot figuré se prend dans l'Ecriture, 1°. pour commencement; 2°. pour le point capital de quelque chose, *Luc. x.* 17. La pierre rejettée est la principale du coin. 3°. pour le chef qui gouverne, *I. Rois, xv.* 17. N'êtes-vous pas devenu le chef de toutes les tribus d'Israël? 4°. pour la vie, *I. Paral. xij.* 10. David retournera à Saül sur le péril de notre *tête*; 5°. pour état, royaume: *Ephraïm fortitudo* capitis *mei*, *pſal. v.* 9. Ephraïm est la force de mon royaume; 6°. pour origine, source de quelque chose, bras d'un fleuve; 7°. il signifie poison; il sucera la *tête* des aspics, *Job, xx.* 16.

Voici les façons de parler proverbiales mentionnées dans l'Ecriture. *Aller la tête baissée*, c'est gémir dans la tristesse; *Jérém. ij.* 10. *courber la tête*, c'est affecter un air mortifié. Le jeûne, dit *Is. lviij.* 5. consiste-t-il à faire comme un cercle de sa *tête*, en baissant le cou? *Donner de la tête* contre quelque chose, c'est s'obstiner à le faire *avec entêtement*. Les Juifs se sont opiniâtrés, *dederunt caput*, à vouloir retourner à leur premiere servitude. *II. Esdra ix.* 17. *Elever la* tête *de quelqu'un*, c'est le mettre en honneur, *IV. Rois, xxv.* 27. *Oindre la* tête *de quelqu'un avec des parfums*, c'est le combler de toutes sortes de biens, *Ps. xxij.* 5. *Lever la tête*, c'est prendre courage, *Eccles. xx.* 11.

Branler la tête, exprime les différens sentimens dont on est affecté; ainsi c'est quelquefois un signe de mépris & d'insulte. Sennacherib a *secoué sa tête* derriere vous, ô Jérusalem! *IV. Rois; xix.* 21. D'autres fois c'est une marque de joie & de sensibilité. Les parens de Job, après sa guérison, vinrent s'en réjouir avec lui, & *hochoient la tête* sur lui, *Job, xlij.* 11.

Découvrir la tête, marquoit quelquefois le deuil, *Levit. x.* 6. & quelquefois aussi on se couvroit la *tête* dans des momens d'amertume. Le roi *couvrit sa tête*, en s'écriant, *mon cher fils Absalon! II. Rois, xix.* 4. (*D. J.*)

Tête, (*Jurisprud.*) on entend par-là celui qui prend une portion virile ou entiere dans une succession.

Faire une *tête*, c'est être compté pour une portion virile.

Succéder par *têtes*, c'est lorsque chacun des héritiers prend une portion virile; au lieu que succéder par *souches*, ou par *tige*, c'est lorsque plusieurs héritiers, descendans d'une même souche, viennent par représentation de leur pere & mere, ou autre parent, & ne prennent tous ensemble que la part qu'auroit eu le représenté.

Pour savoir quand on succede par souches ou par *tête*, *Voyez* Représentation, Souche, Succession. (*A*)

Tete, s. f. (*Art Numismat.*) côté de la médaille opposé au revers. L'on voit peu de médailles antiques sans *tête*, c'est-à-dire sans qu'on y ait frappé la *tête* ou le buste, soit de quelque divinité, soit de quelque personnage humain; ou bien il se rencontre sur ce côté de la médaille, quelque chose qui en tient lieu. Il se trouve aussi très-peu de médailles antiques sans revers, à moins qu'elles ne soient incuses.

Les *têtes* se connoissent d'abord par la légende; mais les ornemens qui les accompagnent, sont autant d'énigmes capables d'embarrasser par leur obscurité, si l'on n'a au-moins les premieres notions de la science des antiquaires. C'est à tracer ces premieres notions, à l'égard de *têtes*, que cet article est destiné.

Les *têtes* ou personnages qui se voient sur les médailles, sont quelquefois de simples *têtes* qui finissent avec le col; quelquefois ce sont des bustes avec les épaules & les bras; quelquefois des figures à mi-corps. Chacune de ces positions reçoit des ornemens différens.

Les simples *têtes* sont quelquefois toutes nues, d'autres fois couvertes en diverses façons.

Nous ne parlerons point de celle des femmes, parce qu'il n'est pas possible de donner de noms propres à leurs différentes coëffures. On ne peut que les connoître à l'œil, & les exprimer ensuite par des noms qui aient quelque analogie aux coëffures modernes: cependant on trouvera dans le *Valesiana*, *pag.* 99. 103. un petit article sur les coëffures qui se voient sur les médailles des impératrices. Ce léger essai auroit dû porter des antiquaires à faire quelques recherches sur les différentes coëffures qui ont été en usage, tant dans le haut que dans le bas Empire; mais personne n'y a songé.

Dans les médailles impériales, lorsque la *tête* est toute nue, c'est ordinairement la marque que ce n'est point une *tête* d'empereur, mais de quelqu'un de ses enfans, ou véritables ou adoptifs, ou de quelque héritier présomptif de l'Empire. Tel est le jeune Néron, Aelius adopté par Hadrien, Aurelius par Antonin, *&c.* ou bien ce sont des princes qui n'ont jamais regné, comme Drusus, Germanicus, *&c.* Cependant on ne peut sur cela faire de regle générale, car si l'on vouloit dire que personne n'a porté sur les médailles la couronne avant que de regner, on feroit voir de simples césars couronnés de laurier, ou parés du diadème, comme Constantin le jeune, & Constantius dans la famille de Constantin. Et si l'on vouloit avancer, qu'au-moins tous les empereurs regnans ont pris la couronne ou le diadème, on montreroit avec la même facilité plusieurs médailles d'Auguste déja empereur, de Néron, de Galba, d'Othon, d'Hadrien, *&c.* où leur *tête* se trouve toute nue.

Les *têtes* couvertes, le sont ou du diadème, ou d'une couronne, ou d'un casque, ou d'un voile, ou de quelque ornement étranger.

Des ornemens de têtes *sur les médailles*. Le diadème est plus ancien que la couronne. C'est le propre ornement des rois, qui n'est devenu que dans le bas Empire, celui des empereurs. Je sai qu'un savant a prétendu que le diadème étoit un privilege attaché à la qualité d'*auguste*. Et Jornandès dit, qu'Aurélien est le premier des empereurs romains qui s'en soit paré. Le diadème est un tissu, tantôt plus & tantôt moins large, dont les extrémités nouées derriere la *tête*, tombent sur le col. Ce n'est que depuis Constantin que les empereurs romains s'en sont servis, en le relevant par des perles & par des diamans, ou simples ou à double rang; & permettant même aux impératrices de le porter, ce qui ne s'étoit point vu dans le haut Empire, ou jamais *tête* de femme ne fut couronnée. Je dis *dans l'Empire*, & *dans le haut*

haut Empire, parce que nous trouvons des reines ſur les médailles grecques & dans le bas Empire, qui portent le diadème ou la couronne, témoin Jotape, Theodora, Galeria Valeria.

La couronne des empereurs eſt ordinairement de laurier, le droit de la porter fut accordé à Jules-Céſar par le ſénat, & ſes ſucceſſeurs ont continué d'en jouir.

Juſtinien eſt le premier qui ait pris une eſpece de couronne fermée, qui tantôt eſt plus profonde en forme de bonnet, & tantôt plus plate en approchant du mortier de nos préſidens, excepté qu'elle eſt ſurmontée d'une croix, & ſouvent bordée de perles à double rang. C'eſt ce que M. du Cange nomme *camelaucium*, que l'on a confondu ordinairement avec le mantelet qu'on apppelle *camail*, à cauſe de la reſſemblance du mot, quoique l'un ſoit fait pour couvrir les épaules, au lieu que l'autre eſt pour couvrir la *tête*.

Les couronnes radiales ſe donnoient aux princes, lorſqu'ils étoient mis au rang des dieux, ſoit devant, ſoit après leur mort; cette ſorte de couronnes n'étant propres qu'à des déïtés, comme dit Caſaubon.

Je ne prétens pas néanmoins faire de cela une maxime conſtante; car je ſai combien il y faudroit d'exceptions, particulierement depuis les douze Céſars. Nous ne voyons point qu'aucun empereur vivant ait pris la couronne radiale avant Néron, qui la méritoit le moins de tous; Auguſte même n'ayant eu cet honneur qu'après ſa mort.

Il ſe trouve ſur les médailles pluſieurs autres façons de couronnes qu'il faut diſtinguer: les unes appellées *roſtrales*, ſont compoſées de proues de vaiſſeaux, enlacées les unes dans les autres; elles ſe donnoient après les victoires navales. Agrippa reçut cette couronne d'Auguſte, après qu'il eut défait les flottes de Sextus Pompeius, & de M. Antoine.

D'autres appellées *murales*, ſont compoſées de tours; c'étoit la récompenſe de ceux qui avoient pris des villes, comme c'eſt l'ornement des génies & des déités qui les protegent. C'eſt pourquoi Cybele, déeſſe de la terre, & tous les génies particuliers des provinces & des villes, portent des couronnes tourelées.

On en voit de chêne que l'on donnoit a ceux qui avoient ſauvé la vie à un citoyen; telle eſt celle qui enferme les inſcriptions, *ob cives ſervatos*, & qui ſe voit quelquefois ſur la *tête* même du prince.

Il y en a de deſtinées à couronner ceux qui remportoient le prix aux jeux publics. Ainſi aux jeux de l'iſthme de Corinthe, nommés *iſthmia*, les victorieux étoient couronnés d'ache, qui eſt une eſpece de perſil plus fort & plus grand que le nôtre; on en voit la forme ſur une médaille de Néron. Hadrien en faveur d'Antinoüs, en fit faire une de lotus, à laquelle il donna ſon nom, Ἀντινοεια, qui ſe lit ſur ſes médailles.

Les prêtres pour marquer le ſacerdoce, en faiſoient de crânes de bœufs, enlacés avec les plats où l'on mettoit les entrailles des victimes, & les rubans dont elles étoient parées quand on les conduiſoit à l'autel; cette couronne ſe trouve ſur une médaille d'Auguſte.

Les déités ont leurs *têtes* ornées de couronnes particulieres: Bacchus eſt couronné tantôt de pampre, tantôt de lierre; Hercule en porte une d'un feuillage ſemblable au lierre; celle de Cérès eſt d'épis de blé; celle de Flore eſt de fleurs.

Au reſte, le lecteur peut voir ſur les couronnes, les diadèmes & les autres ornemens de *tête*, repréſentés ſur les medailles des rois, des empereurs, des impératrices, des prêtres, des athletes, &c. le ſavant ouvrage de Charles Paſchal, intitulé *Caroli Paſchalii coronæ opus, libris X. diſtinctum, quibus res omnis coronaria, e priſcorum monumentis eruta, continetur*. Paris, 1610 *in* 4°. & *Lugd. Bat.* 1671, *in*-8°.

On peut aiſément connoître à l'œil les différentes façons de caſques, ſoit à la greque, ſoit à la romaine. C'eſt le plus ancien habillement de *tête* qui paroiſſe ſur les médailles, & le plus univerſel; les rois, les empereurs, & les dieux même s'en ſont ſervis. Le caſque qui couvre la *tête* de Rome, a d'ordinaire deux aîles, comme le pétaſe de Mercure. Celui de quelques rois eſt paré des cornes de Jupiter Hammon, ou ſimplement de cornes de taureau ou de belier, pour marquer une force extraordinaire.

Les habillemens étrangers ſont la mitre des rois d'Arménie & de Syrie, preſque ſemblable à celle de nos évêques, excepté qu'elle eſt quelquefois carrée, ou crenelée par le haut. Tel eſt ſur les médailles l'ornement de *tête* d'Abgare roi d'Edeſſe.

La tiare, fort ſemblable à celle des papes, ſervoit aux rois de Perſe & aux Parthes.

On voit auſſi le bonnet phrygien ou arménien, ſur les médailles de Midas, d'Athys, & ſur celle de Zemiſcès, dont le revers qui repréſente l'adoration des mages, fait voir ces trois princes avec ce même bonnet. Telle eſt du moins la penſée de M. du Cange, que tout le monde n'approuve pas: mais ce n'eſt pas ici le lieu de décider ce différend.

Pluſieurs rois grecs ont affecté de ſe coëffer de la dépouille de lion, à l'imitation d'Hercule, comme Philippe pere d'Alexandre. A leur exemple quelques empereurs s'en ſont parés, Commode, Alexandre, Severe, &c. c'eſt ce qui paroit par les *têtes* de leurs médailles.

Le voile qui couvre ſouvent la *tête* des princes & des princeſſes, marque ou les fonctions ſacerdotales qu'ils exercent, comme de faire des ſacrifices, ou qu'ils ſont mis au rang des dieux; honneur qui leur a été rendu par les Payens juſqu'à Conſtantin, dont on ſouffrit l'apothéoſe ſur la monnoie, les empereurs chrétiens ne ſe croyant pas encore aſſez maîtres pour bannir généralement toutes les cérémonies payennes. Mais bientôt après, les princes & les princeſſes affecterent par dévotion, de faire paroître ſur leurs médailles une main qui ſortoit du ciel, & qui leur mettoit la couronne ſur la *tête*; telles ſont les médailles d'Eudoxia & de ſon mari Arcadius, d'Honorius, de Galla Placidia, &c.

On remarque quelquefois, ſur-tout dans les médailles du bas Empire, tout-autour de la *tête* des empereurs, une eſpece de cercle rayonnant que l'on appelle *nimbe*. *Voyez* NIMBE.

Les *têtes* des déités portent comme les princes, ou la couronne, ou le caſque, ou le voile, ou le bonnet, ou quelqu'autre ſymbole qui les doit faire reconnoître.

La couronne de laurier diſtingue Apollon, & le génie du ſénat ou du peuple, appellé ιερα συγκλητος ιερος δημος.

La couronne d'épis, eſt le ſymbole de Cérès.

La couronne de fleurs fait connoître Flora.

La couronne de lierre ou de pampre, marque Bacchus ou les bacchantes.

La couronne de rayons marque le Soleil, quand les rayons partent de la *tête*, ſans être liés par un cercle.

Le caſque convient à Mars & à Minerve, mais quand il eſt ſurmonté par le chat-huant, c'eſt indubitablement Minerve.

La barette avec deux aîles, eſt le chapeau de Mercure, nommé par les Latins *petaſus*.

Un bonnet ſans bords, comme nos bonnets de nuit, marque Vulcain, les Cyclopes, ou les cabires & forgerons.

Deux ſemblables bonnets, ſurmontés chacun d'une étoile, marquent Caſtor & Pollux. On dit que ce ſont les coques des œufs dont on prétend qu'ils ſont ſortis.

Le bonnet recourbé en pointe, ſe donne au dieu Lunus.

Le boiſſeau qui ſe voit ſur la *tête* de Sérapis & de tous les génies, déſigne la Providence, qui ne fait rien qu'avec meſure, & qui nourrit les hommes & les animaux.

Téleſphore dieu de la ſanté, porte une capotte toute ſemblable à celle de nos matelots, ou des ſoldats qui ſont l'hiver en faction.

Junon eſt ſouvent voilée; mais celle qui préſide aux nôces ſous le nom de *Juno pronuba*, eſt enveloppée preſque à mi-corps, d'un grand voile nommé *flammeum*. Junon, dite *Soſpita*, eſt coëffée d'une dépouille de chevre avec les deux cornes.

Il y a d'autres déités, particulierement chez les Egyptiens, qui ont la *tête* nue avec un ſymbole; Apis eſt un taureau qui porte une fleur de lotus entre les deux cornes, une marque blanche au milieu du front, & le croiſſant blanc ſur la *tête*. Oſiris a le même ſymbole; Iſis & le Canope, portent ſur le devant de la *tête*, une eſpece de fleur plus large & plus épanouie que le lys: on dit que c'eſt la fleur d'aurone, dite par les Grecs ἀβρότονον. Elle eſt commune aux deux Canopes, pour l'un & l'autre ſexe, comme on le voit ſur quelques médailles; le dieu retenant le nom de *Canope*, & la déeſſe prenant celui

d'*Euménythis*. L'espérance porte la même fleur, plus approchante du lis.

Les *têtes* parées des symboles de plusieurs déités différentes, se nomment *Panthées*. *Voyez* PANTHÉES.

Des ornemens de bustes. Les bustes qu'on voit sur les médailles, se trouvent accompagnés de symboles qui leur sont particuliers, sur-tout quand les deux bras paroissent, comme il est ordinaire dans les médaillons, & dans les plus petites médailles du bas Empire. Souvent ils tiennent dans la main un globe, pour marquer qu'ils sont les maîtres du monde. Ce globe est quelquefois surmonté d'une Victoire aîlée, qui tient une couronne afin de faire connoître que c'est à la Victoire que le prince doit l'empire du monde; quelquefois ce globe est surmonté d'une croix, sur-tout depuis Constantin.

Le sceptre qu'ils tiennent à la main lorsqu'ils sont en habit consulaire, & c'est ainsi que sont presque toujours les empereurs de Constantinople, est surmonté d'un globe chargé d'une aigle. Dès le tems d'Auguste, on voit sur les médailles le sceptre consulaire dont nous parlons.

Phocas est le premier qui ait fait ajouter une croix à son sceptre.

Lorsqu'ils sont représentés en armes, outre le casque & le bouclier, ils ont ordinairement un javelot à la main ou sur l'épaule.

Quand ils sont en robe dans le bas Empire, le sceptre est une férule, nommée ναρθηξ, qui consiste en une tige assez longue, dont le haut est carré & plat. L'usage en est fort ancien parmi les Grecs, qui appelloient leurs princes *narticophores*, porte-férules.

Dans la famille de Constantin, & dans quelques autres, on voit souvent les princes portant une espece de guidon, nommé *labarum*.

La foudre qui est quelquefois placée derriere la *tête* des princes, comme sur une médaille d'Auguste, marque la souveraine autorité, & un pouvoir égal à celui des dieux.

Depuis Anastase, on voit dans la main des empereurs une espece de sachet, ou de rouleau long & étroit, dont il n'est pas aisé de pénétrer le mystere. Les uns prétendent que c'est un mouchoir plié, que celui qui présidoit aux jeux jettoit de sa loge pour les faire commencer; & que c'est pour cela que les consuls dont nous avons les figures, en tiennent un semblable. D'autres veulent que c'est ce sachet que l'on présentoit à l'empereur à la cérémonie de son sacre: il étoit plein de cendre & de poussiere, & on le nommoit *akakia*. Peut-être que ceux qui disent simplement, que ce n'est qu'un rouleau de papiers & de mémoires que l'on présentoit aux princes & aux consuls, & qu'ils tenoient à la main pour y répondre, sont aussi bien fondés que les autres dans leurs conjectures; d'autant plus que lorsque les statues sont entieres, on voit ordinairement au pié une petite cassette pour serrer ces papiers.

Le croissant est souvent employé pour soutenir le buste des princesses; elles tiennent dans l'état, dont le prince est le soleil, la place que l'on donne à la lune dans le ciel. Le dieu Lunus porte le croissant aux épaules pour symbole naturel, selon la pensée superstitieuse de certains peuples qui ont cru que la lune étoit une déité mâle, & que ceux qui l'adoroient comme une déesse étoient malheureux dans leur mariage.

Le buste des Amazones est ordinairement orné d'une petite hache d'armes, qu'elles portent sur l'épaule avec un petit bouclier fait en croissant, que les Latins nomment *pelta*.

Les Cabires portent un gros maillet à deux *têtes*; & Vulcain des tenailles & un marteau, qui souvent dans le revers se mettent avec l'enclume.

Anubis est connu par sa *tête* de chien, & par le sistre d'Isis qu'on lui met à la main.

La massue & la dépouille de lion est le symbole d'Hercule, & des princes qui prétendoient être de ses descendans, ou les imitateurs de sa valeur, comme les Macédoniens.

Je finis par ces especes de bustes qui vont jusqu'à mi-corps, tels qu'il s'en rencontre sur des médaillons ou sur le grand bronze. On y voit le casque, le bouclier, & un cheval qu'on tient par la bride, pour marquer les victoires remportées, ou dans les combats de la guerre, ou dans les jeux du cirque.

Il se trouve encore sur les médailles, principalement sur les greques, d'autres petits symboles du côté de la *tête*, qui sont la marque ou des charges que possédoient ceux qui y sont représentés, ou des victoires qu'ils avoient remportées, ou les monogrammes des villes, ou les symboles des déités honorées singulierement par les princes ou par les villes, ou des contre-marques de la différente valeur des monnoies. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

TÊTE DE MAURE, (*Chim.*) chapiteau d'un alembic à long col, pour porter les vapeurs dans un tonneau qui sert de réfrigérant.

TÊTE DE MOUCHE, (*Médecine*.) nom françois de la maladie des yeux, nommée par les médecins grecs *myocephalon*, mot formé de μυῖα, *mouche* & de κεφαλη, *tête*; c'est une petite tumeur pas plus grosse que la tête d'une mouche, qui se forme sur l'uvée de l'œil par une petite rupture de la cornée. Cette espece de staphylome ne cause pas tant de difformité que les autres, quelque partie de l'œil qu'elle occupe, & ne détruit pas entierement la vue, quand elle se trouve dans la cornée opaque; mais quand elle est dans la cornée transparente, elle la détruit presque toujours, ou la diminue considérablement, tant à cause du dérangement de l'uvée, que par la cicatrice qui a précédé. Il ne faut point toucher à cette petite tumeur, parce qu'elle est sans remede. Tout ce qu'on peut faire dans les commencemens, c'est de se servir de collyres desséchans & astringens; afin d'empêcher autant qu'il est possible, l'accroissement de la petite tumeur. Dans la suite il arrive souvent qu'elle vient à diminuer en se desséchant.

TÊTE DE NEGRE, (*Comm. d'Afrique*.) c'est ainsi qu'on nomme sur les côtes d'Afrique, où les Européens font la traite des negres, ceux qui sont âgés depuis 16 ou 17 ans jusqu'à 30. On leur donne le même nom aux îles Antilles. *Ricard*.

TÊTE, (*Archit.*) ornement de sculpture qui sert à la clé d'un arc, d'une platebande, *&c.* Les *têtes* représentent ordinairement des divinités, des vertus, des saisons, des âges, *&c.* avec leurs attributs, comme un trident à Neptune, un casque à Mars, un caducée à Mercure, un diadème à Jupiter, une couronne d'épis à Cerès, *&c.* On emploie aussi des *têtes* d'animaux par rapport aux lieux, comme une *tête* de bœuf ou de bélier, pour une boucherie; de chien, pour un chenil; de cerf ou de sanglier, pour un parc; de cheval, pour une écurie, *&c.*

Tête de bœuf, ou *de bélier décharnée*. Ornement de sculpture des temples des payens, par rapport à leurs sacrifices, qui entroit dans les métodes de la frise dorique, & dans d'autres endroits. Il y a une *tête de bœuf* à une sépulture de la famille Métella, près de Rome, appellée à cause de cela, *capo di bove*.

Tête de chevalement. Piece de bois qui porte sur deux étaies, pour soutenir quelque pan de mur ou quelque encoignure, pendant qu'on fait une reprise par sous-œuvre.

Tête de mur. C'est ce qui paroît de l'épaisseur d'un mur dans une ouverture, qui est ordinairement revêtu d'une chaîne de pierre ou d'une jambe étriere.

Tête de voussoir. C'est la partie de devant, ou de derriere d'un voussoir d'arc.

Tête perdue. On appelle ainsi toutes les *têtes* ou boutons, vis & cloux qui n'excedent point le parement de ce qu'ils attachent ou retiennent. *Daviler*.

TÊTE DE CANAL, (*Archit. hydraul.*) c'est l'entrée d'un canal, & la partie la plus proche du jardin, où les eaux viennent se rendre après le jeu des fontaines. C'est aussi un bâtimant rustique en maniere de grotte, avec fontaines & cascades, au bout d'une longue piece d'eau. Telle est la *tête du canal* de Vaux-le-vicomte, qui est un ouvrage très-considérable.

TÊTE DE MAURE, (*Artillerie*.) espece de grenade qu'on tire avec le canon. (*D. J.*)

TÊTE DE PORC, *caput porcinum*, disposition de troupes dont les anciens se servoient quelquefois. *Voyez* COIN.

Tête, se dit dans la marche des troupes, de la partie la plus avancée ou qui marche la premiere; ainsi la *tête* d'une colonne, dans les marches, est formée des premieres troupes de la colonne. La *tête* est opposée à la queue, qui est formée des troupes qui marchent les dernieres.

La tête du camp, est aussi sa partie la plus avancée ou qui fait face à l'ennemi. *Voyez* FRONT DE BANDIERE.

Dans les sapes, la *tête* est de même la partie la plus avancée du travail vers la place. (*Q*)

TÊTE DE LA TRANCHÉE, (*Fortific.*) c'est sa partie la plus avancée vers la place. *Voyez* TRANCHÉE.

TÊTE ou TÊTE DE MORE, (*Marine*.) *Voy.* CHOUQUET.

TÊ-

TÊTE DE L'ANCRE, (*Marine.*) c'eſt la partie de l'ancre, où la vergue eſt jointe avec la croiſée.

TÊTE DU VENT, (*Marine.*) c'eſt le tems où le vent commence à ſouffler.

TÊTE, *en Muſique*; la *tête* ou le corps d'une note, eſt cette partie de la note qui en détermine la poſition, & à laquelle tient la queue quand elle en a. *Voyez* QUEUE.

Avant l'invention de l'Imprimerie il n'y avoit que des notes noires; car la plûpart des notes étant quarrées, il eût été trop long de les faire blanches en écrivant. Dans l'impreſſion, on forma des *têtes* de notes blanches, c'eſt-à-dire vuides dans le milieu. Aujourd'hui les unes & les autres ſont en uſage, &, toutes choſes d'ailleurs égales, une *tete* blanche marque toujours une durée double de celle d'une *tête* noire. *Voyez* NOTES, VALEUR DES NOTES, *&c.*

TÊTE DU ROUET, *en terme de Cardeur*, c'eſt le bout du rouet qui poſe à terre, & qui porte les marionettes, les taſſeaux, & la broche.

TÊTE, *en terme de Cirier*, c'eſt l'extrémité d'une bougie, d'un cierge, *&c.* par laquelle ils doivent être allumés: on a ſoin d'enfermer la *tête* de la meche dans un feret, pour l'empêcher de s'imbiber de cire. *Voyez* FERET.

TÊTE DE BOUGIE, (*Cirerie.*) c'eſt le côté où la meche n'eſt point couverte de cire; cette *tête* ſe fait en mettant le haut de la meche dans des ferets lorſqu'on commence la bougie, & en coupant avec un couteau de bois la cire du côté de cette meche, quand on l'a roulée pour achever. *Savary.* (*D. J.*)

TÊTE A TROIS COUPS, (*Cloutiere.*) on appelle ainſi les clous ordinaires pour les diſtinguer des clous à crochets & des clous à *tête* plate: ce nom de *tête à trois coups*, leur vient de ce qu'on en forge la *tête* en la frappant trois fois du marteau, ce qui forme trois eſpeces de triangles irréguliers. (*D. J.*)

TÊTE DE CAHMPIGNON, (*Clouterie.*) ce ſont de grands clous dont la *tête* eſt ronde, de près d'un pouce de diametre, & preſque d'autant de hauteur, creuſe en-dedans, & de la figure d'un champignon; ils ont deux pointes ſoudées enſemble, longues d'environ ſix pouces, qui s'ouvrent & ſe rivent ſéparément, quand elles ont percé les planches & traverſes où on les attache; ils ſervent aux portes cocheres dont ils arrêtent les barres qui ſont derriere, & forment en devant une eſpece d'ornement en quinconce. (*D. J.*)

TÊTE EMBOUTIE, *en terme de Cloutier*, c'eſt la plus groſſe ſorte de broquettes qui ſe faſſent & ſe débitent par les cloutiers: elle eſt ainſi nommée de ce que la *tête* du clou en eſt relevée & arrondie. (*D. J.*)

TÊTE PLATTE, (*Clouterie.*) on nomme ainſi les clous à ardoiſe & à latte, qu'on appelle autrement *clous à bouche*. (*D. J.*)

TÊTE RABATUE, (*Clouterie.*) les clous à *tête rabattue*, ſont de gros clous qui ſervent à clouer & attacher les bandes de fer qu'on met aux roues de charrette; ceux qui ſont deſtinés aux roues de carroſſes & de chaiſes ne ſont pas ſi forts, & s'appellent ſimplement *clous à bandes*. (*D. J.*)

TÊTE DE MORT, *terme de Doreur*, les peintres & doreurs du pont Notre-Dame & du quai de Gêvres, appellent ainſi les bordures de bois uni qui ont ſix pouces de hauteur ſur quatre pouces neuf lignes de largeur: leur nom vient de ce que les premieres eſtampes pour leſquelles on les fit, repréſentoient une *tête de mort*. Savary. (*D. J.*)

TÊTE, *en terme d'Epinglier*, n'eſt autre choſe qu'un tour de laiton en forme d'anneau, que l'on a filé ſur le moule au rouet, & coupé un-à-un, pour être fortement appliqué ſur le métier, à la partie de l'épingle deſtinée à l'empêcher de bleſſer les doigts, ou de ſortir de l'endroit où on l'a piquée.

TÊTE, (*Fonder. de caracteres.*) ce mot ſe prend quelquefois parmi les fondeurs de caracteres d'Imprimerie, pour ce qu'on nomme autrement *l'œil de la lettre*; on doit pourtant y faire quelque différence, l'œil étant proprement la gravure en relief de la lettre, & la *tête* le haut ou la table de la lettre où eſt cette gravure: une lettre bien fondue ne doit être ni forte en pié, ni forte en *tête*. (*D. J.*)

TÊTE, (*Jardinage.*) s'emploie pour déſigner le haut d'un parterre; on dit la *tête* d'un bois, d'un canal, d'une caſcade, pour exprimer la partie par où commencent ces pieces.

TÊTE ET QUEUE, *terme de Manufacturiers*, on dit chez les Manufacturiers & chez les Marchands, qu'une piece d'étoffe a *tête & queue*, quand elle n'a point été entamée, qu'elle eſt toute entiere. (*D. J.*)

TÊTE DE CHEVAL, (*Maréchal.*) elle doit en général être menue, ſeche, déchargée de chair, & médiocrement longue. Elle eſt compoſée des oreilles, du toupet, du front, des carmies, des ſalieres, des yeux, du chanfrein, de la ganache, du canal, de la barbe ou barbouchet, du menton, des naſeaux, du bout du nez, des levres. Le dedans de la bouche eſt compoſé des dents de devant, des crocs, crochets ou écaillons, des dents mâchelieres, des barres, de la langue & du palais. *Voyez* chacun de ces mots aux lettres qui leur conviennent.

Il y a des *tetes* de conformations différentes; ſavoir, de longues, de larges ou quarrées, de courtes, de buſquées ou moutonnées, & de petites; mais la beauté d'une *tête de cheval* eſt d'être petite, déchargée de chair, de façon que les veines paroiſſent à-travers la peau; celles qui approchent le plus de cette deſcription approchent le plus de la beauté. Les *têtes buſquées* ou *moutonnées*, c'eſt-à-dire celles qui depuis les yeux juſqu'au bout du nez, forment une ligne convexe quand on les regarde de côté, paſſent pour belles; mais celles qui en les regardant ainſi, forment une ligne concave en s'enfonçant vers le milieu du chanfrein, & ſe relevant enſuite pour former les naſeaux, ſont les plus vilaines & les plus ignobles de toutes. C'eſt un défaut pour une *tête* d'être trop longue. Le front large qui fait la *tête* quarrée, n'eſt pas une beauté. La *tête* groſſe eſt un défaut, de même que la *tête* mal attachée ou mal pendue, c'eſt-à-dire commençant un peu trop bas, & au deſſous du haut du cou. *Liſſe en tête*, *voyez* CHANFREIN. *Marqué en tête*, *voyez* ETOILE. *La tête à la muraille*, *voyez* PASSAGER. *Porter bien la tête*, *la tête dans les nues*, *voy.* PORTER. *Placer ſa tête*, *voyez* PLACER. *Relever la tête*, *voyez* RELEVER. On dit aux voltes qu'un cheval a la *tête dedans*, lorſqu'on le mene de biais ſur la volte, & qu'on lui fait plier un peu la *tête* en-dedans de la volte. *Courir les têtes*, exercice d'académie; on place une *tête* de carton dans la carriere, & l'écolier tantôt armé d'une épée, & tantôt d'un dard, tâche de l'enlever ou de la frapper en courant à cheval à toutes jambes.

TÊTE, *en termes de Marchand de modes*, eſt un rang de blonde beaucoup plus étroite, qui ſert comme de bord au côté du fichu qui touche ſous le menton. *Voyez* FICHU. Ce petit rang eſt monté & froncé ſur un ruban ainſi que les deux autres qui forment le bas du fichu.

TÊTE DE CHEVEUX, *terme de Perruquier*, c'eſt le côté des cheveux par où ils ont été coupés & détachés de la *tête*; l'autre extrémité ſe nomme *la pointe*. C'eſt par le côté de la *tête* qu'on treſſe les cheveux ſur le métier pour pouvoir en faire une perruque. *Voyez* CHEVEUX.

TÊTE A PERRUQUE, (*Perruquier.*) ce ſont des morceaux de bois ſculptés, auxquels on a donné la forme & les dimenſions d'une *tête* d'homme. Elle eſt ordinairement montée ſur un pié ou pivot d'une hauteur ſuffiſante pour que l'ouvrier puiſſe s'en ſervir commodément.

Il y a des *têtes* qui ne ſervent que pour y mettre les perruques, quand on veut les peigner & poudrer.

Il y en a d'autres qui ſont faites exprès pour monter les perruques. Elles ſont conſtruites de la même maniere que les autres excepté qu'on y attache en pluſieurs endroits de petits clous ou pointes crochues, par le moyen deſquelles le perruquier aſſujettit la coëffe quand il veut monter une perruque.

Comme on fait des perruques ſuivant la groſſeur de la *tête* de ceux qui les commandent, & que les *têtes* ne ſont pas toutes de la même groſſeur, les perruquiers ont des *têtes à perruques* de ſix ou ſept groſſeurs différentes: ils les diſtinguent par les numéros 1, 2, 3, 4, *&c.* la plus petite eſt appellée de numero 1, & ainſi de ſuite.

Quand la *tête* de celui qui commande une perruque ne ſe trouve pas précisément de la groſſeur de quelqu'une de ces différentes *têtes à perruque*, l'ouvrier ſe ſert de la *tête* du degré immédiatement au-deſſous, & ſupplée au défaut de groſſeur par des cartes ou papiers qu'il place entre la *tête* & la coëffe. *Voyez les figures.*

TÊTE, *en termes de Raffineur*, eſt le petit bout

d'un

d'un pain de ſucre. Toute l'étude d'un rafineur eſt de faire de belles *têtes* au ſucre, parce que comme c'eſt la derniere qui ſe fait, il eſt à préſumer que le pain entier eſt parfait quand elle eſt belle; & c'eſt pour cela que les marchands ne viſitent que la *tête* des pains quand ils achetent de cette marchandiſe. *Voyez les Pl.*

TÊTE D'UN ROT, (*terme de Rotiers.*) ils nomment la *tête d'un rot*, la partie ſupérieure d'un rot, & la partie inférieure ils l'appellent *le pié*. (*D. J.*)

TÊTE, (*Sculpture.*) ornement qu'on place à la clé d'un arcade, d'une plate-bande, au-deſſus d'une porte, d'une fenêtre, & en d'autres endroits. Ces ſortes de *têtes* repréſentent quelquefois des divinités, des vertus, des ſaiſons, des âges, *&c.* avec leurs attributs, comme un trident à Neptune, un caſque à Mars, un caducée à Mercure, un diadème à Junon, une couronne d'épis de blé à Cérès, *&c.* On emploie auſſi dans ces ſortes d'ornemens, non-ſeulement des *têtes* d'hommes, mais des *têtes* d'animaux; ainſi on met des *têtes* de cerfs ſur la porte des parcs, des *têtes* de chien pour les chenils, des *têtes* de cheval pour une écurie, comme à la belle écurie de Chantilli, *&c.* (*D. J.*)

TÊTE, *en termes de Serrurerie & Taillanderie, &c.* eſt la partie du marteau qui eſt ordinairement quarrée, ou ronde, oppoſée à la panne; elle doit être acérée.

TÊTE D'ARGUE, ſ. f. (*terme de Tireur d'or.*) c'eſt la partie ſupérieure d'un gros billot quarré, élevé de deux piés de terre, qui a deux entailles, dont l'une ſert à placer & appuyer les filieres, & l'autre à faire paſſer les lingots par les pertuis des mêmes filieres pour les tirer à l'argue. *Savary.* (*D. J.*)

TÊTE, (*Tiſſeranderie.*) on nomme en terme de rotiers, la *tête* d'un rot, la partie ſupérieure du rot; l'inférieure s'appelle *le pié*. (*D. J.*)

TÊTE, ſ. f. (*terme de Manege.*) Ce mot entre en pluſieurs façons de parler de manege: ainſi on dit, paſſager un cheval la *tête* & les hanches dedans, cette phraſe ſignifie, porter un cheval de côté ſur deux lignes paralleles au pas, ou au trot; de ſorte que le cheval pliant le cou, tourne la *tête* au-dedans de la volte, & regarde le chemin qu'il va faire. On dit qu'un cheval place bien ſa *tête*, qu'il porte en beau lieu, en parlant de ſon action & de ſon encolure. On dit auſſi qu'il a la *tête* dedans, quand il manie ſur les voltes de biais, & en pliant un peu la *tête*. (*D. J.*)

TÊTES, COURIR LES, (*terme de Manege.*) ce qu'on nomme *courir les têtes*, eſt une ſorte d'exercice à cheval, qui ſe fait en quatre courſes à toute bride. La premiere pour enlever avec la lance une *tête* de carton poſée pour cet effet ſur un poteau; la ſeconde pour lancer un dard contre une *tête* ſemblable; la troiſieme pour lancer un dard contre une *tête* de Méduſe peinte ſur un rond de bois; & la derniere pour relever de terre une troiſieme *tête* avec la pointe de l'épée. (*D. J.*)

TÊTE, *en Fauconnerie*, on dit faire la *tête* d'un oiſeau, c'eſt-à-dire l'accoutumer au chaperon.

Tête ſe dit auſſi du bois de cerf, les cerfs quittent tous les ans leurs *têtes*, c'eſt-à-dire leur bois, on dit une *tête* bien née.

On connoît l'âge d'un cerf par la *tête*; on dit qu'un cerf eſt à ſa premiere *tête*. *Voyez* DAGUES.

La *deuxime tête* du cerf, eſt le bois qu'il pouſſe en commençant la troiſieme année dite *porte ſix*, parce que chaque perche porte deux petits andouillers outre les deux bouts de la perche.

Troiſieme tête qu'il pouſſe en commençant ſa quatrieme année.

Quatrieme tête en commençant la cinquieme année.

Cinquieme tête en commençant ſa ſixieme année; paſſé ſix ans, c'eſt un vrai cerf de dix cors.

Tête portant trochures, qui portent trois ou quatre chevilles andouillers ou épois à la ſommité de leur bois.

Tête enfourchée, dont les dards du ſommet font la fourche, on dit auſſi *tête* bien chevillée.

Tête paumée, celle dont la ſommité s'ouvre & repreſente les doigts & la paume de la main.

Tête couronnée, celle dont les cors font une eſpece de couronne, elles ſont rares.

Tête faux marquée, eſt celle dont les deux côtés ne portent pas autant de cors l'un que l'autre; par exemple, quand il n'y a que ſix cors d'un côté & ſept de l'autre; on dit alors, *tête* faux marquée, ce cerf porta quatorze faux marqués; car le plus emporte le moins.

TÊTE ROUÉE, *terme de Vénérie; tête rouée* ſe dit des *têtes* de cerfs, daim & chevreuil, dont les perches ſont ſerrées. *Salnove.* (*D. J.*)

TÊTE DE MAURE, *terme de Blaſon*, on appelle *têtes de maure* des *têtes* repréſentées de profil, bandées, liées & tortillées. (*D. J.*)

TÊTE, *au jeu du revertier*, ſe dit de la onzieme caſe, ou de la lame du coin qui eſt à la droite de celui contre qui on joue. Il eſt à propos de la bien garnir, parce que l'on caſe bien plus aiſément après. Il n'y a aucun riſque d'y mettre juſqu'à ſept ou huit dames.

TÊTE-CHEVRE, CRAPAUD VOLANT, *caprimulgus*. oiſeau de nuit qui reſſemble plus au coucou qu'à la chouette; il a environ 10 pouces de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue; ſa *tête* eſt groſſe à proportion du corps, cependant cette différence eſt moins ſenſible que dans les autres oiſeaux de ſon genre, tels que les chouettes, les hiboux, *&c.* il a le bec petit, noir & un peu courbe; l'ouverture de la bouche eſt un peu grande; il y a ſur les côtés de la piece ſupérieure du bec des poils noirs & roides, qui reſſemblent à des ſoies. Toute la face inférieure de cet oiſeau eſt variée de petites bandes noires & de bandes blanches, mêlées de roux; le derriere de la *tête* & le deſſus de la face ſupérieure du cou ſont cendrés, à l'exception du milieu de chaque plume qui eſt noir. Les grandes plumes des aîles & celles du ſecond rang ſont d'un noir mêlé de roux, & les petites ont de plus un peu de cendré. La queue a 4 pouces & demi de longueur, elle eſt compoſée de dix plumes qui ont des bandes noires tranſverſales; l'eſpace qui ſe trouve entre les bandes eſt d'un cendré, mêlé d'une teinte de roux avec de petits points noirs; les deux plumes extérieures de chaque côté ont à leur extrémité une tache d'un jaune pâle, mêlé de noir. Les piés ſont couverts de plumes preſque juſqu'aux doigts ſeulement ſur la partie antérieure, ces doigts ont une couleur noirâtre; ces ongles ſont petits & noirs; celui du doigt du milieu eſt le plus long, & il a ſur le côté intérieur un appendice denté comme celui des hérons. Cet oiſeau varie un peu pour les couleurs, ſoit par rapport à l'âge ou à la différence du ſexe; il y a des individus qui ont une grande tache blanche ſur les trois premieres grandes plumes des ailes, & une autre ſur les deux plumes extérieures de la queue près de leur extrémité. On a donné le nom de *tête-chevre* à cet oiſeau, parce qu'on prétend qu'il s'attache aux mamelles des chevres dans les campagnes, & qu'il en ſuce le lait. Willughbi, *ornit. Voyez* OISEAU.

TÊTE-PLATE, (*Hiſt. d'Amériq.*) nom françois qui répond à celui d'*omagnas*, dans la langue du Pérou, & à celui de *camberas*, dans la langue du Bréſil. Les peuples qui habitent le long de la riviere des Amazones, ont la biſarre coutume de preſſer entre deux planches, le front des enfans qui viennent de naître, & de leur procurer l'étrange figure applatie qui en réſulte, pour les faire mieux reſſembler, diſent-ils, à la pleine lune. Le plus difficile à comprendre, c'eſt qu'il n'en réſulte pas des dérangemens conſidérables dans l'organe du cerveau. (*D. J.*)

TÊTE RONDE, (*Hiſt. d'Anglet.*) ſobriquet qu'on donna ſous Charles I. en 1641 au parti du peuple, qui vouloit exclure les évêques de la chambre haute. Les apprentis de pluſieurs métiers qui coururent cette année dans Londres & dans Weſtmunſter, en criant, *point d'évêques*, portoient alors leurs cheveux coupés en rond. La reine voyant dans la foule de ces apprentifs, un nommé *Barnadiſton*, ſe mit à dire, ho la belle *tête-ronde*! Telle eſt l'origine du nom de *tête ronde* qui fut donné aux parlementaires de la chambre baſſe, comme le nom de *cavalier* fut donné aux partiſans du roi. Ces deux ſobriquets durerent juſqu'au rétabliſſement de Charles II, qu'ils furent changés peu-à-peu, en ceux de Torys & Whigs. (*D. J.*)

TÊTE A L'ANGLOIS, MELON ÉPINEUX, *melocactus*, genre de plante à fleur monopétale, campaniforme tubulée, profondement découpée & ſoutenue par un calice qui devient dans la ſuite un fruit ſemblable à une olive, & charnu, qui renferme une petite ſemence. Ces fruits ſont réunis en maniere de *tête* dans beaucoup d'eſpeces. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

TÊTE D'ANE. *Voyez* CHABOT.

TETER, *l'action de* (*Physiolog.*) j'allois presque dire le *tetement*, tant on est porté à forger les substantifs dont on a besoin, qui manquent souvent dans notre langue, & qui ne feroient que l'enrichir.

L'*action de teter* est la succion & la compression que font les parties de la bouche de l'enfant sur le mamelon de la nourrice, au moyen de laquelle succion & compression il tire le lait de la mamelle pour sa nourriture.

On ne peut qu'admirer la sagacité avec laquelle quelques animaux, y compris l'homme, cherchent naturellement la mamelle & savent *teter* dès le moment de leur naissance, tandis que les Physiciens sont embarrassés & même partagés entre eux pour expliquer la méchanique de cette action.

Le sentiment le plus général est que l'enfant en avançant les levres fait une sorte de tuyau, qu'il pousse dans la cavité de ce tuyau la langue qui est alors une espece de piston, & qu'en la retirant il forme un vuide entr'elle & le mamelon, d'où il arrive que les mamelles pressées par l'air extérieur doivent verser le lait dans cet espace vuide d'air. L'enfant ayant saisi le mamelon, baisse la mâchoire inférieure, & oblige par-là la langue à reculer & à former le vuide dont nous venons de parler.

C'est à-peu-près ainsi qu'un membre de l'académie des Sciences explique comment un nouveau-né qui n'a point de palais ne sauroit *teter*, parce qu'alors l'air qui passe continuellement par le nez pour la respiration entrant dans la bouche de l'enfant, presse le bout du mamelon, & empêche la sortie du lait, la bouche ne faisant plus l'office de pompe aspirante, puisqu'il ne se fait plus de vuide. Quand on donna cette explication à l'académie, M. Petit le chirurgien ne convint point qu'un tel enfant né sans palais fût incapable de *téter*, ni qu'un vuide dans la bouche fût absolument nécessaire pour l'action de *teter*. Bientôt après en 1735, il appuya ses raisons d'un mémoire sur cette matiere, dont voici le précis.

Les femmes qui trayent les vaches font sortir le lait par la seule compression de leurs mains qu'elles conduisent l'une après l'autre du haut du pis jusqu'en-bas, ensorte qu'une main reprend toujours où l'autre a quitté. Il n'y a là ni vuide ni pompe aspirante. Qu'on examine bien un enfant, en fait tout autant.

Quand une nourrice lui présente la mamelle, elle a soin de lui élever la tête avec une de ses mains, pendant qu'avec l'autre elle lui porte le mamelon à la bouche en pressant doucement la mamelle, & disposant ainsi le lait à passer par les ouvertures qui sont à l'extrémité du mamelon: c'est ce qui détermine l'action des levres, de la langue & des mâchoires de l'enfant. Il saisit le mamelon avec ses levres qu'il avance en fermant la bouche comme quand on fait la moue, & dont il fait une espece de canal charnu qui serre doucement le mamelon.

L'Anatomie démontre qu'il y a dans ce canal des fibres de deux différentes directions, les longitudinales & les transverses qui sont circulaires. Les dernieres sont celles du muscle orbiculaire; les longitudinales sont fournies par les muscles incisifs, canins, zygomatiques, buccinateurs, triangulaires & quarrées. Avec les longitudinales aussi alongées qu'elles peuvent l'être, l'enfant prend le mamelon le plus près de la mamelle qu'il peut; & quand ces mêmes fibres se contractent & s'accourcissent, elles amenent le lait de la mamelle dans le mamelon. Pour les fibres transverses, elles ne font que serrer plus ou moins.

Le mamelon des nourrices est plus large à sa base qu'à sa pointe, c'est ce qui le dispose toujours à glisser hors de la bouche; c'est aussi ce qui fait que les vaisseaux laiteux ne peuvent être comprimés au point que le cours du lait en soit intercepté; c'est enfin par cette même disposition que l'enfant, pour retenir le mamelon glissant, est excité aux mouvemens les plus propres à faire couler le lait. En effet, malgré l'attention qu'ont les nourrices de tenir la tête de leurs enfans proche de la mamelle, le mamelon s'échappe, si les enfans ne le retiennent dans la bouche: instruits par la nature, ils savent se servir utilement de leurs levres pour le retenir, & le retirer par une espece de mouvement ondoyant ou vermiculaire.

Si ces premiers mouvemens ne suffisent pas pour faire entrer le mamelon, l'enfant les répete jusqu'à ce que le mamelon soit suffisamment entré, & il ne peut répéter ces mouvemens sans obliger le lait à sortir du mamelon. On observe même que pour tirer le mamelon plus promptement & plus avant dans la bouche, l'enfant le retient avec les mâchoires pendant qu'il éleve les levres en-dehors aussi près de la mamelle qu'il est possible; puis il ouvre les mâchoires pour lâcher le mamelon, afin que les levres se retirant le fassent entrer plus avant dans la bouche.

La langue sert aussi aux enfans à retirer le mamelon par une espece de succion; mais pour cela il faut que les mâchoires soient ouvertes, & que les levres ne soient appliquées que mollement au mamelon, sans quoi la langue ne se retirant ne pourroit aisément l'attirer à elle pour le fairer rentrer dans la bouche.

Quand la langue a fait entrer suffisamment le mamelon, elle cesse de le retirer, se place dessous, & s'y moulant en forme de gouttiere, non-seulement elle s'y applique & le retient sous la puissance des levres, mais elle agit de concert avec elle par un mouvement vermiculaire qu'elle exécute, sans cesser entierement d'être appliquée au mamelon, puisque sa surface s'y joint toujours par quelques points, les uns ne s'en séparant que lorsque d'autres s'y sont appliqués.

Quelquefois la langue ainsi appliquée au mamelon, pour le comprimer plus exactement, le tire jusque sous les mâchoires dont l'action est plus forte, mais qui n'étant garnies que de la chair des gencives, le pressent sans le blesser; par cette pression plus vive, le lait coule dans la bouche en plus grande abondance. Enfin la langue toujours appliquée au mamelon le tire quelquefois plus avant dans la bouche, & le presse contre le palais; c'est là que par son mouvement vermiculaire ou ondoyant, allant & venant successivement de la base à la pointe, elle agit sur tout le mamelon, & qu'elle en exprime le lait avec plus de facilité.

Jusqu'ici les levres, les mâchoires & la langue n'ont fait sortir du lait des mamelles que par la seule compression; & si nous avons parlé de la succion, ce n'a été qu'entant qu'elle sert à tirer le mamelon dans la bouche, pour le soumettre à la pression des levres de la langue & des gencives.

Cependant ce n'est pas l'unique effet qu'on puisse attribuer à la succion; elle suffit évidemment par elle-même pour faire sortir le lait des mamelles, pourvu que les levres non-seulement entourent, mais encore serrent assez exactement le mamelon pour l'empêcher de suivre la langue, lorsqu'elle viendra à être tirée vers le gosier, alors le lait sortira du mamelon, & occupera dans la bouche l'espace qu'aura quitté la langue. La bouche, dans ce cas, fait l'office d'une vraie pompe.

Si pour que le lait ou tout autre liquide entre dans la bouche, il suffit que le mamelon ou le vaisseau contenant le liquide soit exactement entouré par les levres, & qu'ensuite la langue se retire en arriere, ou que la mâchoire inférieure s'éloigne de la supérieure; si cela, dis-je, suffit, il est clair que la respiration n'est point toujours nécessaire pour l'introduction du liquide dans la bouche. L'expérience même le prouve d'une façon sensible, puisqu'on peut remplir la bouche du liquide sans respirer, & que, qui plus est, on peut expirer dans le tems même que la bouche se remplit de boisson.

Quoique les différens mouvemens que nous venons de parcourir, soit des levres, soit des mâchoires, soit de la langue, puissent chacun séparément exprimer le lait du mamelon, ils ne peuvent pas toujours le faire couler avec une certaine abondance, ni avec une certaine aisance; par exemple, le seul mouvement des levres ne seroit peut-être pas suffisant pour satisfaire un enfant avide ou affamé non plus que la succion simple, c'est-à-dire celle qui, sans la compression alternative des levres, peut tirer le lait des mamelles; ce n'est que par le concours & la combinaison de tous les mouvemens dont nous avons fait l'énumération, que l'enfant peut *teter* abondamment & avec le moins de travail possible.

De toutes les façons de *teter* qui résultent de cette combinaison de mouvemens, la plus naturelle ou la plus commode pour l'enfant, c'est celle qui s'exécute par la succession alternative & prompte de la compression que tout le canal formé par l'avance des levres fait sur le mamelon par la succion, mais par une succion telle que le bout de la langue ne soit

pas

pas appliqué à l'extrémité du mamelon. La succion alors a le double avantage de tirer le lait par elle-même, en même tems qu'elle soumet le mamelon à la compression des levres & des gencives.

Il est encore une autre façon de *teter*, qu'on peut regarder comme une espece de repos & de délassement que l'enfant prend en *tetant*. Ce cas arrive lorsque les premiers sucemens ont procuré une telle dérivation de lait, que le mamelon le fournit presque de lui-même par le regorgement des vaisseaux laiteux. Alors une légere pression des levres & des mâchoires est tout-au-plus nécessaire, & la langue ne fait que s'avancer pour recevoir ou ramasser le lait, & se retirer en arriere pour le pousser dans le gosier.

Excepté ce dernier cas, la bouche dans l'action de *teter* fait le double office de pompe aspirante & foulante. Le bout antérieur de la langue, en se retirant, fait le piston de la premiere pompe, & attire le lait contenu dans le mamelon; ensuite la partie postérieure de la langue en pressant le lait contre le fond du palais, la cloison du gosier & le gosier même, & en se retirant sur l'embouchure de l'œsophage fait le piston de la pompe foulante. Cette double action de la langue s'exécute presque dans le même instant, sa racine n'ayant point achevé son coup de piston foulant pour avaler, que déja son bout a commencé celui de piston aspirant pour sucer.

Par tout ce qui a été dit jusqu'ici, il est clair, suivant M. Petit, qu'un enfant né sans palais non-seulement peut exprimer le lait du mamelon par la simple compression des levres, ainsi qu'on l'a expliqué, mais encore que sa bouche peut faire la fonction d'une pompe aspirante. Cette pompe à la vérité sera plus courte que dans l'état naturel, puisqu'elle n'aura que la longueur du canal charnu formé par l'avance des levres, mais son jeu sera toujours le même. Ainsi l'enfant qui manque entierement de palais ne mourra point faute de pouvoir exprimer ou sucer le lait du mamelon; mais si la bouche n'est point capable de faire l'office de la pompe foulante, il doit nécessairement périr faute de pouvoir avaler.

Il n'en est pas de même lorsque les narines ne sont ouvertes dans la bouche que par le seul écartement des os, qui forment la voûte du palais; cette mauvaise conformation n'empêche point entierement les enfans d'avaler. En effet, dans ce cas, la langue en s'appliquant au palais en bouche la fente, & agit ensuite sur chacune des portions du palais, comme elle feroit sur le palais entier. Quand la cloison charnue se trouve aussi séparée en deux, il est bien vrai qu'une portion plus ou moins considérable du lait passe par le nez; mais cela n'empêche pas que la racine de la langue, sur-tout lorsqu'elle se retire précipitament, ne fasse rentrer une partie du lait dans le canal de l'œsophage. On sent que dans ces différens vices de conformation l'enfant est obligé pour *teter* de faire des mouvemens extraordinaires auxquels il ne peut pas toujours s'habituer, ce qui le met en danger de périr. On a vu plus d'une fois, dans de semblables cas, rechapper des enfans en leur donnant le pis d'une chevre.

Pour le rendre propre à cette fonction, on le vuide à demi avant que de le présenter à l'enfant; la grosseur, la longueur & la flaccité ou la mollesse de ce pis font qu'il supplée au vice des organes en remplissant le vuide du palais & des narines. Le pis s'ajuste si bien à toutes ces parties & les ouvertures en sont même si exactement bouchées, qu'à chaque instant on est obligé de retirer le pis pour laisser respirer l'enfant.

Il vient aussi quelquefois au monde des enfans qui ne peuvent pas *teter*, en conséquence de quelque cohérence de la langue au palais. Dans ce vice de conformation, il ne s'agit que de débrider la langue, la détacher, la tenir abaissée avec une spatule, faire insensiblement cette opération avec prudence, & oindre la plaie avec du miel rosat le plus souvent qu'il est possible, pour empêcher la réunion des parties qu'on a divisées.

Après avoir exposé la maniere dont se fait l'action de *teter*, on conçoit sans peine comment les paysannes, en tirant le pis de la vache ou d'autre quadrupede femelle, en font sortir le lait, & qu'il ne sort pas de lui-même. Il ne sort pas de lui-même, parce que les tuyaux excrétoires étant ridés par plusieurs filets ligamenteux & élastiques, ces rides, comme autant de valvules, s'opposent à la sortie du lait, dont les conduits laiteux sont remplis. Ajoutez qu'en tirant avec un peu de force le bout du pis ou mamelon, on alonge en même tems le pis de l'animal, d'où résulte un retrécissement latéral qui pousse le lait vers les tuyaux ouverts; souvent dans une femme, en comprimant légerement la mamelle & en pressant le lait vers le mamelon, on le fait sortir par les tuyaux laiteux, sans qu'il soit besoin d'employer la succion. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TETHYE, *tethya*, s. f. (*Hist. nat.*) zoophyte couvert d'une peau dure semblable à du cuir, comme les holothuries, & qui reste toujours attaché aux pierres ou aux rochers de la mer, *voyez* HOLOTHURIE. Les *tethyes* ont à chacune de leur extrémité une ouverture pour prendre & rejetter l'eau. L'espece de cuir qui les recouvre est brun & dur au toucher; elles ont à-peu-près une figure ovale. Rondelet, *Hist. des insectes & zoophytes, chap. xix. Voy.* ZOOPHYTE.

TETHYS, (*Mythol.*) fille du ciel & de la terre, & femme de l'Océan. Son char étoit une conque d'une merveilleuse figure, & d'une blancheur plus éclatante que l'ivoire. Ce char sembloit voler sur la face des eaux.

Quand la déesse alloit se promener, les dauphins en se jouant, soulevoient les flots. Après eux venoient des tritons qui sonnoient de la trompette avec leurs conques recourbées. Ils environnoient le char de la déesse traîné par des chevaux marins plus blancs que le neige, & qui fendant l'onde salée, laissoient loin derriere eux un vaste sillon dans la mer. Leurs yeux étoient enflammés, & leurs bouches étoient fumantes. Les Océanides, filles de *Téthys*, couronnées de fleurs, nageoient en foule derriere son char; leurs beaux cheveux pendoient sur leurs épaules & flottoient au gré des vents.

Téthys tenoit d'une main un sceptre d'or pour commander aux vagues; de l'autre elle portoit sur ses genoux le petit dieu Palémon son fils pendant à la mammelle. Elle avoit un visage serein & une douce majesté qui faisoit fuir les vents séditieux, & toutes les noires tempêtes. Les tritons conduisoient ses chevaux, & tenoient les rênes dorées. Une grande voile de pourpre flottoit dans les airs au-dessus du char. Elle étoit plus ou moins enflée par le souffle d'une multitude de petits zéphirs qui la poussoient par leurs haleines.

Eole, au milieu des airs, inquiet, ardent, tenoit en silence les fiers aquilons, & repoussoit tous les nuages. Les immenses baleines & tous les monstres marins, faisant avec leurs narines un flux & reflux de l'onde amere, sortoient à la hâte de leurs grottes profondes, pour rendre hommage à la déesse.

C'est *Téthys* qui délivra Jupiter, & le remit en liberté, dans le tems qu'il avoit été arrêté & lié par les autres dieux, c'est-à-dire que Jupiter trouva le moyen de se sauver par mer des embûches que lui avoient tendues les titans à qui il faisoit la guerre; ou bien en prenant cette guerre du côté de l'histoire, une princesse de la famille des Titans employa des secours étrangers pour délivrer Jupiter de quelque péril. Mais *Téthys*, selon les apparences, n'est qu'une divinité purement physique, ainsi nommée de τήθη, qui signifie *nourrice*, parce qu'elle étoit la déesse de l'humidité qui est ce qui nourrit & entretient tout. Il ne faut pas confondre notre *Téthys* avec la *Thétis* mere d'Achille; leur nom est écrit différemment. (*D. J.*)

TETIERE, s. f. *en terme de Chirurgie*, est un bandage de tête usité lorsque la tête a été blessée. *Voyez* COUVRE-CHEF.

TETIERE, s. f. (*terme de Bourrelier*.) c'est la partie de la bride où se met la tête du cheval. La *têtiere* est composée de deux porte-mords, d'un frontal, d'une soûgorge, & d'une muserolle.

TETIERE, s. f. (*terme de Lingere*.) sorte de voile de toile qui tient la tête de l'enfant nouveau-né, & que cet enfant porte jusqu'à ce qu'il puisse un peu soutenir sa tête. (*D. J.*)

TÊTIERES, (*Lutherie*.) dans les soufflets d'orgue ce sont les pieces qui sont les plis de la tête du soufflet. Ce sont des planches de bois de chêne d'un quart de pouce d'épaisseur; ces planches sont couvertes de parchemin du côté qui regarde l'intérieur du soufflet, & assemblées les unes avec les autres à une des bandes de peau de mouton parée, & avec les éclisses par les aînes & demi-aînes; elles doivent toujours être en nombre pair. *Voyez* SOUFFLETS D'ORGUE.

TETIMIXIRA, f. m. (*Ichthyol.*) poiffon d'Amérique, connu plus généralement fous le nom de *pudiano*; c'eft un petit poiffon femblable à la perche. Il a le dos de couleur pourpre, le ventre & les côtes jaunes. (*D. J.*)

TÉTINE, f. f. (*Bouch.*) il fe dit du pis de la vache ou de la truie, confidéré comme viande.

TÉTINE, (*Art. milit.*) boffe faite à une cuiraffe par la balle d'une arme à feu.

TETIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'île de Cypre. Son embouchure eft marquée par Ptolomée, *l. v. c. XIV.* entre *Amathus* & *Citium* ou *Cetium*. (*D. J.*)

TÉTON, f. m. partie éminente & extérieure de la poitrine, terminée par le mamelon. Il fe dit des hommes & des femmes.

TETRACERA, f. f. (*Hift. nat. Bot.*) genre de plante dont voici les caracteres felon Linnæus; le calice eft à fix feuilles, arrondies & déployées; quoiqu'elles ne paroiffent pas dans cette plante quand elle eft feche, ce qui a jetté dans l'erreur le favant botanifte Houfton. Les étamines font de fimples filets nombreux, de la longueur du calice, & toujours permanens; leurs boffettes font fimples; les germes du piftil font au nombre de quatre, de forme ovale; les ftiles font très-courts & pointus; les ftigma font obtus; le fruit eft compofé de quatre capfules, ovales & crochues; elles contiennent une feule loge qui s'ouvre près du fommet dans la maturité; elle renferme des graines fimples & rondelettes. Linnæi, *gen. plant. pag.* 249. (*D. J.*)

TÉTRACORDE, f. m. *dans la mufique ancienne*, étoit, felon l'opinion commune, un ordre ou fyftème particulier de fons réfultans de quatre cordes différemment ordonnées, felon le genre & l'efpece.

Je trouve de grandes difficultés à concilier les autorités des anciens fur ce qu'ils ont dit de la formation des premiers *tétracordes*.

Nicomaque, au rapport de Boëce, dit que la mufique, dans fa premiere fimplicité, n'avoit que quatre fons ou cordes, dont les deux extrèmes fonnoient le diapafon entre elles, & que les moyennes, diftantes d'un ton l'une de l'autre, fonnoient chacune la quarte avec l'extrème dont elle étoit la plus proche, & la quinte avec elle dont elle étoit la plus éloignée, & il ajoute qu'on attribuoit à Mercure l'invention de ce *tétracorde*.

Boëce dit encore qu'après l'addition des trois cordes faites par différens auteurs, Lychaon famien, en ajouta une huitieme, qu'il plaça entre la trite ou paramefe, qui étoient alors la même corde, & la mefe; ce qui rendit l'octacorde complet, & compofé de deux *tétracordes* disjoints, de conjoints qu'ils étoient auparavant dans l'eptacorde.

J'ai confulté là-deffus l'ouvrage de Nicomaque, & je trouve qu'il ne dit rien de tout cela. Il dit au contraire que Pythagore s'appercevant que, bien que le fon moyen des deux *tétracordes* conjoints fonnât la confonance de la quarte avec chacun des extrèmes, ces extrèmes comparés entre eux fe trouvoient diffonans, il ajouta une huitieme corde, qui, écartant d'un ton les deux *tétracordes*, produifit le diapafon entre leurs extrèmes, & introduifit encore une nouvelle confonnance, qui eft la quinte entre chacun de ces extrèmes & celle des deux cordes moyennes qui lui étoit oppofée.

Sur la maniere dont fe fit cette addition, Nicomaque & Boëce font tous deux également embrouillés, & non contens de fe contredire entre eux, chacun d'eux fe contredit encore avec foi-même. *Voy.* SYSTÈME, TRITE, PARAMESE.

Si l'on avoit égard à ce que difent Boëce & plufieurs autres anciens écrivains, on ne pourroit donner de bornes fixes à l'étendue de *tétracorde*; mais foit que l'on compte ou qu'on pefe les voix, on trouvera également que la définition la plus exacte eft celle du vieux Bacchius, qui définit le *tétracorde* un fon modulé de fuite dont les cordes extrèmes fonnent la quarte entre elles.

En effet, cet intervalle de quarte eft effentiel au *tétracorde*, c'eft pourquoi les fons qui le forment font appellés *immuables* par les anciens, à la différence des fons moyens qu'ils appelloient *mobiles* ou *changeans*, parce qu'ils pouvoient s'accorder de plufieurs manieres.

Il n'en étoit pas de même du nombre de quatre cordes, d'où le *tétracorde* a pris fon nom: ce nombre lui étoit fi peu effentiel, qu'on voit dans l'ancienne mufique des *tétracordes* qui n'en avoient que trois. Tel fut, felon quelques-uns, le *tétracorde* de Mercure; tels ont été durant quelque tems les *tétracordes* enharmoniques; tel étoit, felon Meibomius, le fecond *tétracorde* disjoint du fyftème ancien, avant qu'on y eût ajouté une nouvelle corde. Quant au premier, il étoit certainement complet avant Pythagore, ainfi qu'il eft aifé de voir dans le pythagoricien Nicomaque; ce qui n'empêche pas M. Rameau de dire très-décifivement, à fon ordinaire, que, felon le rapport unanime, Pythagore trouva le ton, le di-ton, le femi-ton, & que du tout il forma le *tétracorde* diatonique; au-lieu de dire qu'il trouva feulement les raifons de tous ces intervalles, lefquels, felon un rapport plus unanime & plus vrai, étoient trouvés bien long-tems avant Pythagore.

Les *tétracordes* ne demeurerent pas long-tems bornés au nombre de deux, il s'en forma bientôt un troifieme, puis un quatrieme; nombre auquel le fyftème des Grecs demeura borné. Tous ces *tétracordes* étoient conjoints, c'eft-à-dire que la derniere corde de l'un fervoit toujours de premiere corde au fuivant, excepté un feul lieu à l'aigu ou au grave du troifieme *tétracorde* où il y avoit disjonction, c'eft-à-dire un ton d'intervalle entre la corde qui terminoit le *tétracorde*, & celle qui commençoit le fuivant. *Voyez* CONJOINT, DISJOINT, SYNAPHE, DIAZEUXIS. Or comme cette disjonction du troifieme *tétracorde* fe faifoit, tantôt avec le fecond, & tantôt avec le quatrieme, cela fit approprier à ce *tétracorde* un nom particulier pour chacune de ces deux circonftances.

Voici les noms de tous ces *tétracordes*. Le plus grave des quatre, & qui fe trouvoit placé un ton au-deffus de la corde *proslambanomene* ou ajoutée, s'appelloit le *tétracorde hypathon* ou des principales, felon la traduction d'Albinus. Le fecond en montant, lequel étoit toujours conjoint au premier, s'appelloit *tétracorde mefon* ou des moyennes. Le troifieme, quand il étoit conjoint au fecond & disjoint du quatrieme, s'appelloit *tétracorde fynnemenon* ou des conjoints: mais quand la conjonction fe faifoit avec le quatrieme, & par conféquent la disjonction avec le fecond; alors ce même troifieme *tétracorde* prenoit le nom de *tétracorde diezeugmenon* ou des divifées; enfin le quatrieme s'appelloit le *tétracorde hyperboleon* ou des excellentes. L'Arétin ajouta à tout cela, un cinquieme *tétracorde* que Meibomius prétend qu'il n'a fait que rétablir; quoi qu'il en foit, les fyftèmes particuliers des *tétracordes* firent bientôt place à celui de l'octave qui les contient tous.

Les cinq *tétracordes* dont je viens de parler étoient appellés *immuables*, parce que leur accord ne changeoit jamais; mais ils contenoient chacun deux cordes qui, bien qu'accordés de la même maniere dans tous les cinq *tétracordes*, étoient pourtant fujettes, comme je l'ai dit, à être hauffées ou baiffées, felon le genre, ce qui fe faifoit dans tous les *tétracordes* également; c'eft pour cela que ces cordes s'appelloient *mobiles*.

L'accord diatonique ordinaire du *tétracorde* formoit trois intervalles, dont le premier étoit toujours d'un femi-ton, & les deux autres d'un ton chacun, de cette maniere *mi fa fol la*.

Pour le genre chromatique, il falloit baiffer d'un femi-ton la troifieme corde, & l'on avoit deux femi-tons confécutifs, puis une tierce mineure *mi fa fa* diefe, *la*.

Enfin, pour le genre enharmonique il falloit baiffer les deux cordes du milieu jufqu'à ce qu'on eût deux quarts de ton confécutifs, puis une tierce majeure: ainfi *mi mi* demi-diefe *fa la*; ou bien, à la maniere des Pythagoriciens *mi mi* diefe *fa* & *la*.

Il y avoit après cela plufieurs autres modifications de chaque genre qu'on pourra voir aux *mots* SYNTONIQUE, TONIQUE MOL, HÉMIOLIEN. (*S*)

TETRACTIS, (*Arithmét. pythagoric.*) je ne fais comment on rendroit ce mot en françois, fi ce n'eft par celui de quaternaire, nombre fur lequel le fils de Pythagore compofa, dit-on, quatre livres. L'amour des Pythagoriciens pour les propriétés des nombres eft connu des favans. Il eft vrai que les recherches des queftions que préfentent les rapports des nombres, fuppofent la plûpart une théorie utile; mais il faut convenir que le foible des Pythagoriciens pour ce genre de fubtilités fut extrème, & quelquefois ridicule.

Herhard Weigelius s'eft imaginé que cette *tetractis* fameufe étoit une arithmétique quaternaire, c'eft-à-dire

à-dire usant seulement de période de 4, comme nous employons celle de 10. Il a fait sur cela deux ouvrages, l'un intitulé *Tetractis summum tum arith. tum philos. compendium, artis magnæ sciendi, gemina radix*: l'autre, *Tetractis, tetracti Pythagoricæ respondens*, 1672, 4, Iene. On voit par le premier que cet écrivain entrant dans les idées pythagoriciennes, croyoit tirer de grandes merveilles de cette espece d'arithmétique; mais il est sans doute le seul qui en ait conçu une idée si fort avantageuse.

L'illustre Barow a formé une ingénieuse conjecture au sujet de cette *tetractis*, ou de ce quaternaire si fameux chez Pythagore, & qui occupa tant son fils. Il pense qu'ils avoient voulu désigner par-là les quatre parties des Mathématiques qui n'étoient pas alors plus étendues; il explique donc ainsi cette forme de serment pythagoricien, *assevero per illum qui animæ nostræ tradidit* quaternarium: je le jure par celui qui nous a instruit des quatre parties des Mathématiques; il y a quelque vraissemblance dans cette conjecture. *Montucla*. (*D. J.*)

TÉTRADI, (*Géog. mod.*) riviere d'Asie, dans l'Anatolie, que les Turcs nomment *Chersau-Baresir*. Elle se jette dans la mer Noire, à quarante milles de celle d'Argyropotami. (*D. J.*)

TÉTRADIAPASON, *en Musique*, c'est le nom grec de la quadruple octave, qu'on appelle aussi *vingt neuvieme*. Les Grecs ne connoissoient que le nom de cet intervalle, car il n'entroit point dans leur système de musique. *Voyez* SON, SYSTÈME, MUSIQUE, OCTAVE. (*S*)

TÉTRADITES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) nom qui se donnoit autrefois à plusieurs sectes d'hérétiques, à cause d'un respect particulier qu'ils avoient pour le nombre de quatre, que l'on exprime en grec par τετρα.

Les Sabbathaires s'appelloient *Tétradites*, parce qu'ils vouloient célébrer la fête de Pâques le 14e. jour de la lune de Mars, & qu'ils jeûnoient le mercredi, ou le quatrieme jour de la semaine.

On appelloit de même les Manichéens & autres qui admettoient en Dieu une quaternité ou quatre Personnes au-lieu de trois. *Voyez* MANICHÉEN.

Les sectateurs de Pierre le Foulon portoient aussi le nom de *Tétrardites*, pace qu'ils ajoutoient quelque chose au trisagion pour favoriser une erreur, savoir que ce n'étoit pas le Fils, ni aucune de trois Personnes particulieres de la Trinité qui eût souffert dans la passion de Notre Sauveur, mais la Divinité toute entiere. *Voyez* TRISAGION.

Les anciens donnoient aussi le nom de *Tétradites* aux enfans qui naissoient sous la quatrieme lune, & ils croyoient que le sort de ces enfans ne pouvoit être que malheureux.

TÉTRADRACHME *de Tyr*, (*Monnoie ancienne de Tyr.*) suivant Josephe, la piece d'argent τίμιον de Tyr, valoit quatre dragmes attiques; ainsi le *tétradrachme* de Tyr, étoit à-peu-près la même chose que le statere, ou le sicle des Juifs. Le cardinal Noris assure que les *tétradrachmes* de Tyr, mis dans la balance, se sont trouvés de même poids que les sicles des Juifs. En même tems, il observe que les Tyriens & les Juifs fabriquoient, pour la facilité du commerce, des monnoies d'argent de même poids, & de même valeur.

On trouve en France au cabinet du roi, & chez des particuliers, plusieurs especes de ces anciennes monnoies, dont il est facile de faire la comparaison. On peut voir dans le *tome XXI. de l'acad des Belles-Lettres*, la description de deux de ces *tétradracmes*, que les Antiquaires nomment *médaillons*, & qui étoient dans le cabinet de M. Pellerin. Ils sont très-bien conservés, & pesent trois gros, & cinquante-un grains. En supposant qu'ils sont au même titre que l'argent qui a cours en France, le *tétradrachme* de Tyr vaut au poids cinquante-sept sols six deniers de notre monnoie actuelle. (*D. J.*)

TÉTRAETERIS, (*Chronolog. d'Athènes.*) τετραετηρίς; c'étoit dans la chronologie athénienne un cycle de quatre ans, sur lequel *voyez* Potter, *Archæol. græc, l. II. c. xxvj. t. I. p.* 459. *& suiv.* (*D. J.*)

TÉTRAGONE, s. m. *en Géométrie*, c'est une figure de quatre angles. *Voyez* QUADRANGULAIRE.

Ce mot est formé du grec τέτρα, *quatre*, & γωνία, *angles*. Ainsi le quarré, le parallélogramme, le rhombe, le trapese, sont des figures *tétragones*. *Voyez* QUARRÉ, *&c.*

TÉTRAGONE, *en Astrologie*, est un aspect de deux planetes par rapport à la terre, dans lequel ces deux planetes sont distantes l'une de l'autre de la quatrieme partie d'un cercle, ou 90 degrés, comme *A D*, (*Planche astron. fig.* 3.) *Voyez* ASPECT. L'aspect *tétragone* se marque par le caractere □. *Voyez* QUADRAT. (*O*)

TÉTRAGONIA, *s. f.* (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par Linnæus à un genre de plante que les autres botanistes appellent *tétragunocarpos*, dont on peut lire l'article. Voici cependant ses caracteres, selon le système du savant botaniste suédois.

Le calice est composé de quatre feuilles ovales, colorées, frêlées dans les bords, & qui subsistent après que la fleur est tombée; il n'y a point de pétales; les étamines sont une vingtaine de filets chevelus, plus courts que le calice; les bossettes sont courtes; le germe du pistil est arrondi, quadrangulaire, & placé sous le réceptacle; les stiles sont quatre en nombre pointus, crochus, & de la longueur des étamines; les stygmas sont alongés & blancs; le fruit est coriace & quadrangulaire; la graine est simple, osseuse, & faite en noyau oblong. Linnæi, *gen. plant. p.* 249. (*D. J.*)

TÉTRAGONIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Arachosie, au pié du mont Caucase; Pline, *l. VI. c. xxiij.* dit que cette ville avoit été nommée auparavant *Cartana*. (*D. J.*)

TÉTRAGONISME, s. m. (*Géom.*) c'est un terme dont quelques auteurs font usage, pour exprimer la quadrature du cercle. *Voyez* QUADRATURE.

TÉTRAGONOCARPOS, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres; ses feuilles sont disposées confusément; le bout du pédicule devient un ovaire sur le sommet duquel croit une fleur ou un calice fendu en quatre, & plus rarement en cinq, ouvert & garni d'un grand nombre d'étamines qui vont au nombre de dix-huit ou vingt; l'ovaire a quatre tubes droits, & devient un fruit à quatre capsules avec une graine simple dans chacune; quelquefois le calice est sous l'ovaire & la fleur: Boerhaave en compte trois especes. (*D. J.*)

TÉTRAGRAMMATON, s. m. (*Théolog.*) du grec τετραγράμματον, nom de quatre lettres; c'est ainsi qu'on appelle souvent le nom de *jéhovah*, que les Hébreux par respect ne prononcent plus. Ils disent en sa place *adonai* ou *elohim*; & quand ils parlent de ce nom sacré, ils l'appellent *schem hamphorasch*, c'est-à-dire, *nom expliqué*. Les Grecs se servent plus volontiers du mot *tétragammaton*, qui marque les quatre lettres dont est composé le mot hebreu *jehovan*, savoir *jod*, *hé*, *vau*, *hé*.

TÉTRAHEDRE, s. m. *terme de Géométrie*, c'est un des cinq solides, ou corps réguliers, compris sous quatre triangles égaux & équilatéraux. *Voyez* SOLIDE & RÉGULIER.

On peut concevoir le *tétrahedre* comme une pyramide triangulaire, dont les quatre faces sont égales. *Voyez* PYRAMIDE. On voit le *tétrahedre* représenté, *Pl. géom. fig.* 59. *Voyez* CORPS RÉGULIER.

Les Mathématiciens démontrent que le quarré du côté du *tétrahedre* est au quarré du diametre d'une sphere, où il est inscriptible, en raison sous-sesquialtere, c'est-à-dire, comme deux est à trois; d'où il suit que le côté du *tétrahedre* est au diametre d'une sphere, comme $\sqrt{2}$ est à $\sqrt{3}$; par conséquent ces deux lignes sont incommensurables. *Chambers*. (*E*)

TÉTRALOGIE, s. f. (*Poésie dram. des anc.*) on nommoit chez les Grecs *tétralogie*, quatre pieces dramatiques d'un même auteur, dont les trois premieres étoient des tragédies, & la quatrieme satyrique ou boufonne; le but de ces quatre pieces d'un même poëte, étoit de remporter la victoire dans les combats littéraires.

On sait que les poëtes tragiques combattoient pour la couronne de la gloire aux dionysiaques, aux lénées, aux panathénées, & aux chytriaques, solemnités qui toutes, à l'exception des panathénées, dont Minerve étoit l'objet, étoient consacrées à Bacchus. Il falloit même que cette coutume fût assez ancienne, puisque Lycurgue, orateur célebre, qui vivoit à Athènes du tems de Philippe & d'Alexandre, la remit en vigueur; pour augmenter l'émulation parmi les Poëtes, il accorda même le droit de bourgeoisie à celui qui seroit proclamé vainqueur aux chytriaques.

Plutarque prétend que du tems de Thefpis, qui vivoit vers la 60e olympiade, les poëtes tragiques ne connoiffoient point encore ces jeux littéraires, & que leur ufage ne s'établit que fous Efchyle & Phrynichus; mais les marbres d'Oxford, ainfi qu'Horace, difent formellement le contraire. Il eft vrai néanmoins que ces combats entre les auteurs, ne devinrent célebres que vers la 70e olympiade, lorfque les Poëtes commencerent à fe difputer le prix par les pieces dramatiques qui étoient connues fous le nom général de *tétralogie*, τετραλογία.

Il eft fouvent fait mention de ces *tétralogies* chez les anciens; nous avons même dans les ouvrages d'Efchyle & d'Euripide, quelques-unes des tragédies qui en faifoient partie. On y voit fous quel archonte elles avoient été jouées, & le nom des concurrens qui leur avoient enlevé ou difputé la victoire.

Les *tétralogies* les plus difficiles & les plus eftimées, avoient chacune pour fujet une des avantures d'un même héros, par exemple d'Orefte, d'Ulyffe, d'Achille, de Pandion, *&c.* C'eft pourquoi on donnoit à ces quatre pieces un feul & même nom, qui étoit celui du héros qu'elles repréfentoient. La pandionide de Philoclès, & l'oreftiade d'Efchyle, formoient quatre tragédies, qui rouloient fur autant d'avantures de Pandion & d'Orefte.

La premiere des tragédies qui compofoient l'oreftiade, étoit intitulée *Agamemnon*; la feconde, les *Cæphores*; la troifieme, les *Euménides*. Nous avons encore ces trois pieces; mais la quatrieme, qui étoit le drame fatyrique, & intitulée *Protée*, ne fe trouve plus. Or quoique, fur-tout dans l'Agamemnon, il ne foit parlé d'Orefte qu'en paffant, cependant comme la mort de ce prince, qui étoit pere d'Orefte, eft l'occafion & le fujet des Cæphores & des Euménides, on donna le nom d'*Oreftiade* à cette *tétralogie*.

Ælien, *hift. variar. l. XI. c. viij.* nous a confervé le titre de deux *tétralogies*, dont les pieces ont encore entr'elles quelqu'affinité. Il dit qu'en la xcj. olympiade, dans laquelle Exainete d'Agrigente remporta le prix de la courfe, un certain Xénoclès, qui lui étoit peu connu, obtint le prix de *tétralogie* contre Euripide. Le titre des trois tragédies du premier étoit Œdipe, Lycaon & les Bacchantes, fuivies d'Athamas, drame fatyrique. Vous voyez que ces trois pieces, quoique tirées d'hiftoires différentes, rouloient cependant à-peu-près fur des crimes de même nature. Œdipe avoit tué fon pere, Lycaon mangeoit de la chair humaine, & les bacchantes écorchoient quelquefois leurs propres enfans. On peut dire la même chofe de la *tétralogie* d'Euripide, dont la premiere tragédie avoit pour titre *Alexandre* ou *Paris*, la feconde *Palamede*, & la troifieme *les Troyennes*; ces trois fujets avoient tous rapport à la même hiftoire, qui eft celle de Troie.

Les poëtes grecs faifoient auffi des *tétralogies*, dont les quatre pieces rouloient fur des fujets différens, & qui n'avoient enfemble aucun rapport direct ou indirect. Telle étoit une *tétralogie* d'Euripide, qui comprenoit la Médée, le Philoctete, le Dictys & les Moiffonneurs; telle étoit encore la *tétralogie* d'Efchyle, qui renfermoit pour quatre pieces, les Phynées, les Perfes, le Glaucus & le Prométhée.

Le fcholiafte d'Ariftophane obferve qu'Ariftarque & Apollonius, confidérant les trois tragédies féparément du drame appellé *fatyre*, les nomment des *trilogies*, τριλογία, parce que les fatyres étant d'un genre comique, n'avoient aucune relation, foit pour le ftyle, foit pour le fujet, avec les trois tragédies qui étoient le fondement de la *tétralogie*. Cependant dans les ouvrages des anciens tragiques, il eft parlé de *tétralogie*, & jamais de trilogie.

Sophocle, que les Grecs nommoient *le pere de la tragédie*, en connoiffoit fans doute d'autant mieux la difficulté, qu'il avoit plus approfondi ce genre d'écrire. C'eft peut-être par cette raifon, que dans les combats où il difputa le prix de la tragédie avec Efchyle, Euripide, Chærilus, Ariftée & plufieurs autres poëtes, il fut le premier qui commença d'oppofer tragédie à tragédie, fans entreprendre de faire des *tétralogies*.

On peut compter Platon parmi ceux qui en avoient compofé. Dans fa jeuneffe, ne fe trouvant point de talent pour les vers héroïques, il prit le parti de fe tourner du côté de la tragédie. Déja il avoit donné aux comédiens une *tétralogie*, qui devoit être jouée aux prochaines dionyfiaques; mais ayant par hafard entendu Socrate, il fut fi frappé de fes difcours, que méprifant une victoire qui n'avoit plus de charmes pour lui, non-feulement il retira fa piece, mais il renonça au théâtre, & fe livra entierement à l'étude de la philofophie.

Mais les combats entre les poëtes tragiques devinrent fi célebres, que peu de tems après leur établiffement, Thémiftocle en ayant donné un, dans lequel Phrynicus fut couronné; ce grand capitaine crut devoir en immortalifer la mémoire, par un infcription qui eft venue jufqu'à nous.

Le *tétralogie* d'Eurypide, dont nous avons parlé ci-deffus, fut jouée dans la 87e olympiade, fous l'archonte Pythiodore, & l'auteur ne fut couronné que le troifieme; car on ne décernoit dans tous les combats littéraires que trois couronnes. On fait qu'elles étoient de feuilles d'arbre, comme celles des combats gymniques; mais quelle autre récompenfe eût-on employée, fi l'on confidere la qualité des concurrens qui étoient quelquefois des rois, des empereurs, des généraux d'armée, ou les premiers magiftrats des républiques? Il s'agiffoit de flatter l'amour propre des vainqueurs, & l'on y réuffit par-là merveilleufement. Auffi les poëtes couroient après ces fortes de couronnes avec une ardeur dont nous n'avons point d'idée. Quand Sophocle, tout jeune, donna fa premiere piece, la chaleur des fpectateurs qui étoient partagés entre lui & fes concurrens, obligea Cimon d'entrer dans le théâtre avec fes collegues, de faire des libations à l'honneur des dieux, de choifir pour juges dix fpectateurs choifis de chaque tribu, & de leur faire prêter le ferment avant qu'ils adjugeaffent la couronne. Plutarque ajoute, que la dignité des juges échauffa encore l'efprit des fpectateurs & des combattans; que Sophocle fut enfin déclaré vainqueur, & qu'Efchyle qui étoit un de fes rivaux, en fut fi vivement piqué, qu'il fe retira en Sicile, où il mourut peu de tems après.

Les Romains n'imiterent jamais les *tétralogies* des Grecs, vraifemblablement par la difficulté de l'exécution. Il arriva même dans la fuite chez les Grecs foit que les génies fe fuffent épuifés, foit que les Athéniens euffent confervé un goût continuel pour les ouvrages de leurs anciens poëtes tragiques; il arriva, dis-je, qu'on permit aux auteurs qui leur fuccéderent, de porter au combat les pieces des anciens poëtes corrigées: Quintilien affure que quelques modernes, qui avoient ufé de cette permiffion fur les tragédies d'Efchyle, s'étoient rendus, par ce travail, dignes de la couronne; & c'eft peut-être auffi la feule à laquelle nous pouvons afpirer. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TETRAMETRE, f. m. (*Litterat.*) dans l'ancienne poéfie greque & latine. C'étoit un vers ïambe compofé de quatre piés. *Voyez* IAMBIQUE.

Ce mot eft formé du grec τέτρα, *quatre*, & de μέτρον, *mefure*. On ne trouve de ces vers que dans les poëtes comiques, comme dans Térence.

TETRAO, f. m. (*Hift. nat. Ornithol.*) nom donné par Linnæus au genre d'oifeaux de l'ordre de poules; leurs caracteres diftinctifs font d'avoir à chaque pié quatre orteils, les paupieres nues & chargées de tubercules charnus. De ce genre font les phaifans, la perdrix, la caille, *&c.* Linnæi, *fyft. nat. p.* 48.

TETRAODION, f. m. *terme d'Eglife*, nom qu'on donne dans l'Eglife grecque à un hymne que l'on y chante le famedi; on la nomme ainfi, parce qu'elle eft compofée de quatre parties; le mot même l'indique; τέτρα fignifie *quatre*. ᾠδὴ, *chant*. (*D. J.*)

TETRAPÉTALE, FLEUR, (*Botan.*) c'eft une fleur compofée de quatre pétales ou feuilles colorées, que les Botaniftes appellent *pétales*, pofées autour du piftil. Selon M. Ray, les fleurs *tétrapétales* conftituent un genre particulier de plantes. M. de Juffieu les appelle *polypétales à quatre pieces*, & en fait auffi un genre à part. (*D. J.*)

TETRAPHARMACUM, f. m. (*Pharmacie.*) en général, fignifie un *remede* compofé de quatre fortes de drogues.

Ce mot eft formé de τέτρα, *quatre*, & φάρμακον, *drogue* ou *remede*.

On a donné ce nom à l'onguent bafilic. *Voyez* ONGUENT.

TETRAPHOE, f. f. (*Hift. nat. Bot. exot.*) nom donné par les peuples de Guinée, à une plante dont ils ufent en décoction pour les cours de ventre; cette plante croit auffi dans le Malabar, & fa racine eft em-

employée pour les hémorrhoïdes; les Malabares nomment cette plante *wellia cadavalli*; Petiver l'appelle en botaniste *xanthium malabricum, capitolis lanuginosis*, & la range parmi les especes de glouteron. Sa tige est ligneuse, rameuse & cotonneuse. Ses feuilles sont attachées par paires sur de courtes queues, velues dans leur primeur, & devenant ensuite rudes & âpres. Les fleurs naissent en bouquets, & sont composées de pétales d'un beau verd, à étamines écarlates; ces fleurs tombent facilement, & se changent ensuite en un fruit ligneux, tout hérissé de picquans doux & crochus; ils sont semblables à nos grateculs, ou fruits d'églantiers, mais d'un tiers moins gros. *Philos. trans. n°. 232. (D. J.)*

TETRAPHYLIA, (*Géog. anc.*) lieu de la Macédoine, dans l'Athamanie. Tite-Live, *l. XXXVIII. c. j.* nous apprend que c'est dans ce lieu que l'on gardoit le trésor royal.

TÉTRAPLES, s. m. pl. (*Hist. ecclésiastique.*) en termes d'histoire ecclésiastique, signifient la *bible* rangée par Origene sur quatre colonnes, dans chacune desquelles étoit une version greque différente; savoir, celle d'Aquila, celle de Symmaque, celle des septante, & celle de Théodotion. *Voyez* BIBLE.

Ce mot est formé du grec τετραπλοῦς, *quadruple*.

Sixte de Sienne confond ces *tétraples* avec les hexaples: quoique ces deux ouvrages soient différens, & que le premier ait été fait sur le second en faveur de ceux qui ne pouvoient pas se procurer celui-ci. *Voyez* HEXAPLES.

Quelques auteurs sont d'opinion que les *tétraples* n'avoient point cet ordre que nous venons de leur donner, & que la version des septante étoit rangée dans la premiere colonne: mais S. Epiphane dit expressément le contraire, & il place cette version dans la troisieme: il rapporte même la raison pour laquelle Origene l'a placée dans cet endroit; savoir, parce qu'il convenoit de mettre la meilleure version au milieu, afin qu'il fût plus aisé au lecteur de confronter avec elle les autres versions, & de les corriger où elles pouvoient être fautives.

Cependant Baronius dans ses annales, & sur l'année 231, prétend que la version des septante occupoit la troisieme colonne dans les hexaples, mais qu'elle tenoit la premiere dans les *tétraples*, quoique S. Epiphane lui donne la même place dans ces deux ouvrages.

TÉTRAPOLE, (*Géog. anc.*) nom grec qui signifie *quatre villes*, & que l'on a donné à diverses contrées où se trouvoient quatre villes qui avoient quelque relation ensemble.

Tetrapolis Attica, tétrapole de l'Attique; on appelloit ainsi une contrée au septentrion de l'Attique, où étoient quatre villes bâties par Xuthus, pere d'Io, dans le tems qu'il regnoit dans ce quartier de la Grece. Ces quatres villes étoient, selon Strabon, *l. VIII. p.* 383.

Oenoë, Marathon, Probalinthus, Tricorython.

Festus dans l'interprétation qu'il donne du mot quadrurbs, semble reconnoître une autre *Tétrapole* de l'Attique: *Quadrurbem*, dit-il, *Athenas Attius appellavit, quod scilicet ex quatuor urbibus in unam domicilia contulerunt*, Braurone, Eleusine, Piræo, Sunion; ni Meersius, ni Cellarius, *geogr. ant. l. II. c. xiij.* ne font aucune difficulté de dire que Festus s'est trompé grossierement dans cette explication; car, outre qu'il est faux qu'Athenes ait été composée précisément de ces quatre villes, il n'est pas vrai qu'Attius, par le mot *Quadrurbs*, entende la ville d'Athènes: il ne veut parler que des quatre villes qui composoient la *Tètrapole* de l'Attique.

Tetrapolis Dorica, contrée de la Grece, dans la Doride. Les Doriens, dit Strabon, *l. IX. p.* 427. habitoient entre les Etoliens & les Ænéianes, & leur pays s'appelloit *Tétrapole*, à cause qu'il y avoit quatre villes. Cette *Tétrapole*, ajoute-t-il, passe pour avoir donné l'origine à tous les Doriens. On nommoit ses quatre villes:

Erineus, Boium, Pindus, Cytinium.

Tetrapolis Siriæ, contrée de la Syrie, qui renfermoit quatre villes principales; savoir, Antioche, Seleucie, Apemée, Laodicée. Strabon, *liv. XVI. p.* 749. qui fait mention de cette *Tétrapole*, dit que ces quatre villes étoient appellées *sœurs*, à cause de leur concorde. Elles avoient eu toutes quatre le même fondateur. (*D. J.*)

TETRAPYRGIA, (*Geog. anc.*) ville de la Cilicie, ou selon Ptolomée, *l. V. c. vj.* de la Cappadoce, dans la Garsaurie. (*D. J.*)

TETRARQUE, (*Critiq. sacrée & Littérat.*) τετράρχης; ce mot grec signifie proprement celui qui gouverne la quatrieme partie d'un état. Hérode le *tétrarque* ouit la renommée de Jesus. *Matth. xiv.* 1. Cet Hérode, dont parle l'Ecriture, étoit Antipas, fils du fameux Hérode, qu'Auguste avoit gratifié de la quatrieme partie du royaume de son pere, sous le nom de *tetrarchia*. Il en avoit donné une seconde à Philippe, avec la même qualité de *tétrarque*; & les deux autres à Archélaüs, sous le titre d'*ethnarque*, qu'Hérode porte aussi sur les médailles; cependant il est nommé *roi*, au *vers.* 9. quoiqu'il n'eût point cette dignité, & que ce fût pour l'avoir ambitionné qu'il se perdit; mais les Latins donnoient eux-mêmes le titre de rois aux *tétrarques*, comme il paroît par l'oraison de Cicéron pour Déjotarus, qui n'étoit que *tétrarque*. Les Hellénistes abusoient aussi de ce titre, & le prodiguoient même aux gouverneurs de province, comme on le voit *I. des Mach. ch. j.* (*D. J.*)

TETRAS, PIERRE DE, (*Hist. nat.*) Théophraste dit qu'aux environs de *Tétras* en Sicile, vis-à-vis de Liparo, on trouvoit des pierres que l'action du feu rendoit poreuses. Cette pierre nous est actuellement inconnue, aussi-bien que l'endroit où elle se trouvoit; sur quoi M. Hill remarque qu'il seroit avantageux de connoître une pierre qui jetteroit un grand jour sur la nature de la pierre-ponce. *Voyez* le *Traité des pierres* de Théophraste, avec les *notes* de Hill.

TETRASPASTON, s. m. *en Méchanique*, c'est une machine composée de quatre poulies. *Voyez* POULIE.

Ce mot est grec τετράσπαστον, qui vient de τέτρα, *quatre*, & σπάω, *je tire*. *Voyez* MOUFFLE.

TÉTRASTIQUE, (*Belles-Lettres.*) quatrain, stance, épigramme, ou autre petite piece de quatre vers. *Voyez* QUATRAIN.

TETRASTŒCHON, s. m. (*Hist. nat. Bot. anc.*) ce mot, dans Théophraste, & autres auteurs grecs, est employé pour désigner une plante, un fruit qui a τετραστοιχεῖ, quatre rangs de grains dans ses cellules; c'est une expression empruntée des mots κατὰ στοῖχον, usités dans les danses qui étoient composées de plusieurs bandes de danseurs, qu'on nommoit στοῖχοι, *stæchi*, & chaque bande étoit formée d'un certain nombre de personnes qui faisoient ensemble les mêmes mouvemens. Pline trouvant dans la description de l'*éronymus* de Théophraste, le mot *tétrastæchon*, l'a supposé synonyme à *tétragonon*, & a traduit ce mot par *graine de forme quadrangulaire*; mais il est bien évident que *tétrastæchon* ne signifioit point un fruit contenant des graines quarrées, mais un fruit qui renfermoit dans ses loges quatre *stæchi*, ou suite de graines; tel étoit l'*eronymus* des Grecs, qui avoit une gousse semblable à celle du sésame, pour renfermer ses graines; il suit de-là que l'*eronymus* de Théophraste n'est point la plante que les *modernes* nomment *fusain*, & que c'est *Pline qui nous a jetté* dans l'erreur par sa méprise & sa fausse interprétation du mot grec. (*D. J.*)

TÉTRASTYLE, s. m. *en terme d'ancienne Architecture*, est un bâtiment, & particulierement un temple à quatre colonnes de front. *Voyez* TEMPLE.

Ce mot est formé du grec τέτρα, *quatre*, & de στῦλος, *colonne*.

TETRATONON, s. m. *en Musique*, c'est le nom grec d'un intervalle de quatre tons, en autant de degrés, lequel s'appelle aujourd'hui *quinte superflue*. *Voyez* QUINTE. (*S*)

TETREUMA, s. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) nom donné par les peuples de Guinée à une espece de buisson très-commun dans leur pays. Petiver le nomme *arbor guineensis, laurustini facie*, à cause de sa grande ressemblance au boisson que nous appellons *laurier-tin*. Ses feuilles sont opaques, roides, larges de plus d'un pouce, & longues de deux pouces & demi, elles sont placées alternativement sur la tige, & attachées à de courtes queues; les fleurs naissent du milieu des feuilles, & forment des bouquets comme celles du laurier-tin. Les naturels de Guinée sechent les feuilles de cet arbrisseau, les pulvérisent, les humectent ensuite de quelque liqueur, & les appliquent en fomentation pour guérir les panaris. (*D. J.*)

TETRICUS-MONS; (*Géog. anc.*) ou *Tetrica rupes*, montagne d'Italie, dans la Sabine, ou du-moins aux confins des Sabins, ſelon Pline, *l. III. c. xij.* Virgile parle de cette montagne, Enéïde, *l. VII. v.* 713.

> *Qui tetricæ horrentes rupes, montemque ſeverum Carperiamque colunt.*

Cette montagne étoit très-eſcarpée; c'eſt aujourd'hui, ſelon Holſten, l'affreux ſommet de rochers qui eſt entre la montagne de la Sibylle & Aſcoff, & qui domine ſur tous les autres ſommets de l'Apennin.

TETRIPPA, (*Littér.*) c'étoient des chars élevés ſur des arcades, comme on le voit encore ſur pluſieurs médailles; on peut traduire ce mot par *arc de triomphe*. Cicéron dans une de ſes lettres à Atticus, *lib. V. épiſt.* 21. lui mande que les peuples de ſes départemens d'Aſie, auroient bien voulu lui élever des ſtatues, des temples, des arcs de triomphe, [illegible], mais qu'il ne le ſouffrit point, s'étant contenté des remercimens publics. (*D. J.*)

TETU, ſ. m. (*Maçonnerie.*) outil de maçon qui ſert à démolir les anciens ouvrages de maçonnerie. C'eſt une eſpece de gros marteau, dont la **tête** qui eſt fort large par un bout, ſe termine en pointe par l'autre extrémité: le manche qui eſt de bois eſt long & fort à proportion, ordinairement de plus de vingt pouces de longueur. Le *têtu à arrête*, qui ſert auſſi aux maçons pour la démolition des bâtimens, eſt propre à briſer & rompre les pierres qui ſont trop dures, & qui réſiſtent au *tetu* commun; c'eſt une eſpece de maſſe de fer, dont les deux bouts, qui chacun ſe ſéparent en deux coins, en forme de dents, ſont tranchans & fort acerés; il n'a guere que huit à dix pouces de longueur, mais il eſt fort épais; ſon manche eſt plus long qu'au *têtu* ordinaire, pour lui donner plus de coup. Le *têtu* à limoſin, qu'on nomme auſſi un *gurlet*, tient des deux *têtus* dont on vient de parler; il a la tête fendue d'un côté, comme le *têtu à arrête*, & eſt pointu de l'autre, comme le *têtu* commun. (*D. J.*)

TETUAN, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique au royaume de Fez, ſur la riviere de Cus, à une lieue de la côte de la mer. Elle eſt ancienne & commandée par un château; c'eſt une des plus agréables villes de la Barbarie. Les Juifs y ſont en aſſez grand nombre, & y ſont un bon commerce. *Long.* 12. 20. *lat.* 35. (*D. J.*)

TETUS, *ou* TACETOIE, (*Géog. mod.*) petite ville de la Tartarie moſcovite, à la droite de la riviere de Zerdik, qui eſt un bras de la grande riviere de Kama. Cette ville eſt ſur une haute montagne, & eſt à cent vingt werſtes, ou vingt-quatre lieues d'Allemagne, de Caſan. *Long.* 70. 24. *lat.* 55. 12. (*D. J.*)

TETY-POTE-IBA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) en latin *vitiis arbuſtiva Piſonis*; cette plante eſt, dit-on, produite par la fiente d'oiſeaux, appellés *telyns*, dépoſée près des orangers, avec leſquels elle s'unit étroitement, & croiſſant par-deſſus, les fait mourir.

Avec les racines & les branches écraſées enſemble, & frites dans de l'huile commune, on fait un remede pour les enflures des jambes. Ray, *hiſt. plant.* (*D. J.*)

TEUCHITES, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. anc.*) nom donné par quelques anciens botaniſtes au *ſchœnanthe*, ou *jonc odorant*; le mot *teuchites* n'étoit originairement qu'une épithète qu'on ajoutoit au nom de *ſchœnanthe*, pour déſigner un endroit d'où l'on en tiroit une eſpece particuliere; mais les écrivains qui ſuivirent, donnerent ce nom comme étant celui de la plante même. Dioſcoride dit que le ſchœnanthe de Babylone, s'appelloit *teuchites*, & Pline donne avec raiſon le nom *teuchites* au ſchœnanthe de Nabata en Arabie. Il y avoit pour mieux dire une ville nommée *Teuochis*, en Egypte, ſur les confins de l'Arabie; & les géographes parlent auſſi d'un lac ſitué au voiſinage de cette ville. C'étoit probablement dans ce lac que naiſſoit le ſchœnanthe, ou jonc odorant; de-là, on le portoit à *Teuochis*, où il étoit vendu ſous le nom de la ville qui en faiſoit le commerce. (*D. J.*)

TEUCRIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, labiée, dont les étamines occupent la place de la levre ſupérieure; la levre inférieure eſt diviſée en cinq parties, celle du milieu eſt la plus grande & concave comme une cuilliere; les quatre autres ſont placées par paire au ſommet de la fleur; le calice eſt en forme de cloche, il tient comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & il eſt entouré de quatre embryons, qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences arrondies & renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *inſt. rei herb. V.* Plante.

TEVERONNE, le, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, dans la campagne de Rome. Sa ſource eſt au mont de Trevi, vers les frontieres de l'Abruzze ultérieure, d'où il coule entre la Sabine & la campagne de Rome, & ſe dégorge à la Caſcata, preſque à égale diſtance de Rome & de Caſtel Giubileo. Il s'appelloit anciennement *Anio*, & venoit des confins des Herniques, traverſoit le pays de Eques, ſéparoit les Sabins des Latins, & joignoit le Tibre un peu au-deſſus de Rome, après avoir paſſé à Varia & à Tibur. Cette riviere, dit-on, fut appellée *Anio*, d'Anius, roi des Toſcans, qui s'y précipita de déſeſpoir, pour n'avoir pu atteindre un certain Cethegus qui lui avoit enlevé ſa fille. (*D. J.*)

TEVERTIN, ſ. m. (*Archit.*) pierre dure, rouſſâtre ou griſâtre. C'eſt la meilleure pierre qu'on ait à Rome. (*D. J.*)

TEVERTON, (*Géogr. mod.*) ville à marché d'Angleterre, dans le Dévonshire, ſur la riviere d'Ex, & à douze milles d'Exeſter. Elle députe au parlement. *Long.* 14. 20. *lat.* 50. 48. (*D. J.*)

TEUGUE, ſ. m. (*Marine.*) eſpece de gaillard que l'on fait à l'arriere du vaiſſeau, pour le garantir de l'injure du tems.

TEUMESSUS, (*Géog. anc.*) montagne & village de la Béotie. L'un & l'autre étoit, ſelon Pauſanias, *l. IX. c. xix.* ſur la voie militaire, & il ajoute que c'eſt le lieu où Jupiter cacha Europe. On y voyoit un temple dédié à Minerve techlinienne; mais la ſtatue de la déeſſe n'y étoit point. Strabon, *l. IX. p.* 409. met *Teumeſſus* dans le territoire de Thèbes. (*D. J.*)

TEURERT, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourgade d'Afrique, au royaume de Fez, ſur le haut d'une montagne, proche la riviere de Za. (*D. J.*)

TEURIOCHÆMÆ, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie; Ptolomée, *liv. II. c. xj.* les place au nord des monts Sudetes. Quelques uns penſent que ce ſont les habitans de la Thuringe. (*D. J.*)

TEURNIA, (*Géogr. anc.*) ville du Norique, au midi du Danube, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xiv.* qui la marque entre Virunum & Idunum. Pline, *l. III. c. xxiv.* nomme auſſi *Teurnia* entre les villes du Norique. Les modernes ne conviennent pas ſur la ſituation préciſe de cette ville. Il y en a qui veulent qu'elle ait été ſur le lac de Chimſée dans la Baviere, parce qu'on y a trouvé une ancienne inſcription où il eſt fait mention de cette ville.

> *L. Terentio vero*
>
> *II. Viro Teurn.*
>
> *Pr. Jur. Dic.*

D'autres, comme Cluvier & le p. Hardouin, la cherchent en Carinthie, ſur le bord du Drave, dans l'endroit où eſt aujourd'hui Villach, ſituation qui s'accorde aſſez avec celle que Ptolomée donne à l'ancienne *Teurnia*. (*D. J.*)

TEUTATES, ſ. m. (*Religion gauloiſe.*) dieu des anciens gaulois qui, ſelon M. Huet, étoit le dieu Mercure de ce peuple; ce même dieu, ajoute-t-il, étoit honoré par les Germains ſous le nom de *Wôdan* ou de *Godan*. *Voyez* auſſi Theuthates, qui eſt, je penſe, la meilleure orthographe. (*D. J.*)

TEUTHEA, (*Géog. anc.*) bourgade du Péloponnèſe. Strabon, *l. VIII. p.* 342, dit qu'on en avoit fait la ville Dyma, & qu'on y voyoit un temple dédié à Diane Némidienne. (*D. J.*)

TEUTHRANIA, (*Géog. anc.*) contrée & ville de l'Aſie mineure, dans la Myſie. Pline, *l. V. c. xxx.* prétend que le Caïcus prenoit ſa ſource dans cette région. La ville qui donnoit le nom à la contrée, étoit à plus de ſoixante & dix ſtades de Pitana & d'Elæa, en tirant vers Pergame. Etienne le géographe dérive le nom de cette ville, de Teuthrane qui régna ſur les Myſiens & ſur les Ciliciens. *Teuthrania* eſt encore une ville de la Galatie, que le périple d'Arrien marque entre Ægiali & Carambis, à 90 ſtades du premier de ces lieux, & à 120 ſtades du ſecond. (*D. J.*)

TEUTHRONE, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnè-

ſe, ſur le golfe de Laconie. Ptolomée, *liv. III. c. xv.* la marque entre Cœne & Las. Pauſanias dit qu'en deſcendant du Pyrrhicus à la mer, on trouve la ville de *Teuthrone*, & que Teuthrus athénien en étoit regardé comme le fondateur. On rendoit dans cette ville un culte particulier à Diane Iſſorienne. Il y avoit une fontaine appellée *Naias*, & l'on comptoit cent ciquante ſtades de *Teuthrone* à l'extrémité du promontoire Tænarum. (*D. J.*)

TEUTOBURGENSIS SALTUS, (*Géog. anc.*) bois ou forêt de la Germanie, entre l'Ems & la Lippe, ſelon Tacite, *annal. cap. I.* Ce bois eſt fameux par la défaite des Romains ſous Quintilius Varus, & par la victoire qu'y remporta Charlemagne ſur les Saxons. Le nom moderne eſt *Teuteberg*, & c'eſt une forêt auprès de laquelle il y a encore aujourd'hui un lieu nommé *Winfeldt*, c'eſt-à-dire, *le champ de la victoire*.

Ce quartier s'étend l'eſpace de quatre cens pas en longueur, & de deux cens en largeur, juſque près de la forterеſſe de Falckenburg & de la petite ville de Horn, ſur le chemin de Paderbon à Bylfeld & à Munſter. Quelques-uns lui donnent une plus grande étendue, & y comprennent pluſieurs montagnes & diverſes forêts; mais il eſt conſtant que *Teutoburgenſis Saltus* eſt proprement ce qu'on nomme aujourd'hui *la forêt de Dethmold*, qui tire ſon nom de la ville de Dethmold, comme l'ancien *Teutoburgenſis Saltus* tiroit le ſien de *Teutoburgum*, qui eſt aujourd'hui *Dethmold*. (*D. J.*)

TEUTOBURGIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la baſſe Pannonie, ſelon Ptolemée, qui, *l. II. c. xvj.* la place ſur le Danube, entre Lugionum & Cornacum. Le nom de *Teutoburgium* ſemble dire que cette ville avoit été bâtie par les Teutons. (*D. J.*)

TEUTONIQUE, (*Hiſt. mod.*) ce qui regarde les Teutons, ancien peuple d'Allemagne qui habitoit les côtes le long de l'Océan germanique.

La langue *teutonique* ou le tudeſque eſt l'ancien idiome de l'Allemagne, qui eſt mis au rang des meres-langues. *Voyez* LANGUE & MERE-LANGUE.

La langue *teutonique* s'appelle aujourd'hui *l'allemand*, & on le diſtingue en haut & en bas allemand.

Le premier a deux dialectes conſidérables, ſavoir 1°. le ſcandien, le danois, ou peut-être le gothique; de ce reſſort ſont les langues qu'on parle en Danemarck, en Norwege, en Suede, & en Yslande; 2°. le ſaxon qui a pour dialectes les différens idiomes des Anglois, des Ecoſſois, des Friſons, & de ceux qui habitent le côté ſeptentrional de l'Elbe. *Voyez* ANGLOIS, *&c.*

Les bas allemand ou le flamand eſt la langue des Flamands, Brabanſons, Hollandois & autres peuples des Pays Bas. *Voyez* FLAMAND.

TEUTONIQUE, *ordre*, (*Hiſt. des ordres milit. relig.*) bientôt après l'établiſſement des Hoſpitaliers & des Templiers, un nouvel ordre naquit encore vers l'an 1190 en faveur des pauvres Allemands abandonnés dans la Paleſtine, & ce fut l'ordre des moines *Teutoniques*, qui devint après une milice de conquérans.

Des particuliers allemands fonderent cet ordre pendant le ſiege d'Acre, & Henri Valpot en ayant été nommé le chef, bâtit après la priſe d'Acre, une égliſe & un hôpital qui fut la premiere maiſon de l'ordre. Le pape Calixte III. en confirma l'inſtitution en 1192, & accorda aux chevaliers tous les privileges dont jouiſſoient les Templiers & les Hoſpitaliers de ſaint Jean de Jéruſalem; mais à condition qu'ils ſeroient ſoumis aux patriarches, & qu'ils paieroient la dixme de tous leurs biens. L'habit de l'ordre étoit un manteau blanc chargé d'une croix noire.

Conrard duc de Suabe appella les freres *Teutoniques* en Pruſſe vers l'an 1230, pour ſoutenir les chevaliers de Dobrin qu'il avoit fondés, & leur aſſigna en pleine propriété tout le territoire de Culm.

Ils devinrent extrèmement puiſſans ſous leur quatrieme grand-maître, Hermand de Salza; ils conquirent la Pruſſe, y bâtirent les villes d'Elbing, de Marienbourg, de Thorn, de Dantzig, de Koniſberg, & quelques autres. Ils ſoumirent auſſi la Livonie. Leur nom de *freres* ſe changea en celui de *ſeigneurs*, & comme tels Conrard Wallerod ayant été nommé grand-maître de l'ordre, ſe fit rendre les honneurs qu'on rendoit aux plus grands princes.

Quelque tems après la diviſion s'étant miſe dans l'ordre, les rois de Pologne en profiterent; la Pruſſe ſe révolta, & Caſimir IV. reçut les chevaliers à hommage. Enfin Albert, marquis de Brandebourg, grand-maître de cet ordre, quitta la religion romaine, renonça à ſa dignité de grand-maître, ſoumit la Pruſſe, & en chaſſa le petit nombre de chevaliers qui ne voulurent pas imiter ſon exemple, & ſuivre ſa profeſſion de foi. Ceux-ci ſe retirerent à Mergentheim, ou Mariendal en Franconie, qui leur appartient encore.

C'eſt par cet évenement que l'*ordre teutonique* ſi riche & ſi puiſſant, qui a poſſédé en toute ſouveraineté la Pruſſe royale & la ducale, la Livonie, les duchés de Curlande & de Semigal, ſe trouve n'avoir préſentement que quelques commanderies qui ſuffiſent à peine à l'entretien du grand-maître & d'une poignée de chevaliers.

Vaiſſelius dit dans ſes annales, que dans le tems que l'*ordre teutonique* jouiſſoit de ſa ſplendeur, il avoit 28 commandeurs (& il a oublié dans ce nombre le grand hoſpitalier, le drapier & le tréſorier) 46 commandeurs de châteaux, 81 hoſpitaliers, 35 maîtres de couvens, 65 celleriers, 40 maîtres d'hôtel, 35 proviſeurs, 18 panneticrs, 39 maîtres de la pêche, 93 maîtres de moulins, 700 ſimples freres qui pouvoient aller en campagne, 162 prêtres ou freres de chœur, 6200 ſerviteurs.

Pierre de Dusbourg, prêtre de cet ordre, en a écrit toute l'hiſtoire dans la chronique de Pruſſe réimprimée par Hartknock avec des notes; on peut conſulter cet ouvrage. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TEUTONS, LES, (*Géog. anc.*) *Teutones*, peuples de la Germanie anciennement alliés des Cimbres, & avec leſquels ils paroiſſent n'avoir fait pendant quelque tems qu'un même peuple. Leur nom ſe trouve dans la plûpart des auteurs anciens, quoique ſur une différente ortographe, les uns écrivant *Teutones*, les autres *Teutoni*, *Theutones*, *Theuoni* ou *Theotoni*. L'origine de ce nom n'eſt pas certaine. Ils pouvoient l'avoir pris de celui de leur dieu *Teut* ou *Theus*, & que d'autres nomment *Theutus* ou *Teutas*, à moins qu'on ne diſe qu'ils avoient eux-mêmes donné leur nom à leur dieu, comme ils le donnerent à toute la nation des Germains.

Ces peuples ſont connus des anciens écrivains long-tems avant que les Cimbres & les *Teutons* inondaſſent les provinces romaines; mais ils ſont connus ſous un autre nom. On les appelloit *Codani* ou *Godani*, ce que prouvent les noms de *Codani ſinus* & de *Codaniæ inſulæ*, où étoit la demeure des *Teutons*, comme l'a fait voir Spener dans ſa notice de l'ancienne Germanie, *l. V. c. ij.*

Pithéas de Marſeille eſt le premier qui faſſe mention des *Teutons*, ſuivant le témoignage de Pline, *l. XXXVII. c. ij.* Pomponius Mela dit que les *Teutons* habitoient l'île *Codanonia*, que l'on prend aſſez communément pour l'île de Zélande dans la mer Baltique. Ptolomée, *l. II. c. ij.* place des *teutonari* entre les Saxons & les Sueves, & de *teutones* entre les *Pharodeni* & les Sueves; mais M. Spener croit que ces *Teutonari* & ces *Teutones* ſont le même peuple, ou que les *Teutonari* étoient une colonie des *Teutons* qui s'étoit établie dans le continent de la Germanie.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt vraiſſemblable que les *Teutons* & les Cimbres, avant que d'entreprendre leur grande expédition que l'habileté de Marius fit avorter, envoyerent de fortes colonies dans le continent voiſin des îles & du Cherſonnèſe cimbrique, où fut leur premiere demeure. On ne ſait pas le tems de ces migrations; on voit ſeulement dans les auteurs, que non ſeulement des corps d'armées de ces deux nations ſe répandoient en divers pays, mais qu'en quelque maniere des peuples entiers ayant avec eux leurs femmes & leurs enfans, ſe mettoient en campagne tous les printems, pilloient les contrées par où ils paſſoient, & s'arrêtoient l'hiver dans des champs.

Il ne faut pas demander après cela comment une armée qui couroit de pays en pays, pouvoit ſe ſoutenir & ſe perpétuer. Outre que des petits peuples pouvoient ſe joindre à eux pour partager la gloire & le butin, comme nous trouvons que les Ambrons, les Teugènes & les Tigurins s'y joignirent. Après qu'ils eurent été défaits par Marius, le débris de leur armée put retourner dans leur ancienne demeure: du moins voyons-nous que du tems de Ptolomée il y avoit encore des *Teutons* ſur la côte ſeptentrionale de la Germanie & du golfe Codanus; mais dans la ſuite, ſi on s'en tient aux hiſtoriens romains, qui connoiſſent à peine le nom des *Teutons*, ces peuples ne firent plus de figure dans le monde. Il eſt à croire

pour-

pourtant qu'ils se signalerent par la piraterie, & qu'ils s'associerent avec les Saxons & les Danois. Il y en a qui veulent que les Saxons & les *Teutons* fussent le même peuple, qui dans le moyen âge se fit encore connoître sous des noms différens, comme ceux de *Danois* & des *Normands*. (*D. J.*)

TEUZAR, (*Géog. mod.*) & par M. de Lisle *Touzera*, ville d'Afrique, en Barbarie, dans le Bilédulgérid. Elle etoit autrefois considérable; mais elle a été ruinée par les Mahométans, quand ils entrerent en Afrique. Les habitans subsistent du seul commerce des dattes. (*D. J.*)

TEWKSBURY, (*Géog. mod.*) petite ville d'Angleterre, en Glocester-Shire, au confluent de l'Avon & de la Saverne, à neuf milles au nord de Glocester. Elle fait un commerce considérable en manufactures de draps. Elle députe au parlement, & a droit de marché public. On croit que c'est la *Theocicuria* des anciens. *Long.* 15. 30. *latit.* 51. 48. (*D. J.*)

TEXALI & VENICONTES, (*Géog. anc.*) peuples de la grande Bretagne, selon Ptolomée, *l. II. c. iij.* On croit que le pays qu'ils habitoient, est aujourd'hui le Northumberland. On remarquoit dans ce pays un promontoire situé entre l'embouchure du *Celnius* & celle du *Diva*. Ce promontoire se nomme à présent *Buckhamness*. (*D. J.*)

TEXEL, ISLE DE, (*Géog. mod.*) par les François *Tessel*, île des Pays-Bas, dans la Nord-Hollande, à l'embouchure du Zuiderzée. Cette île est petite, mais une des plus connues du monde par le grand nombre de navires qui entrent dans le Zuiderzée, ou qui en sortent. Elles a de puissantes digues & d'une grande hauteur. Son port est bon & vaste. Il y a une forteresse sur la côte méridionale, qui sert de défense à Amsterdam, dont elle est à dix-huit lieues. C'est au *Texel* que s'assemblent ordinairement les vaisseaux, afin d'attendre le vent, & partir de compagnie. Auprès de la forteresse il y a un gros bourg & six villages. (*D. J.*)

TEXOCTLI, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) *arbor texoctlifera, mexicana*, de Nieremberg; c'est un arbre de grandeur modérée, qui croît sans culture aux lieux montagneux du Mexique. Il est garni d'une infinité de piquans & de feuilles pareilles à celles de nos pommiers, avec cette différence qu'elles sont plus rudes & dentelées. Les pommes qu'il donne, ressemblent aux nôtres, mais elles sont seulement de la grosseur d'une chataigne, jaunes & extrèmement dures, lorsqu'elles sont vertes. Elles deviennent très-molles en murissant, & acquierent un goût désagréable qui ne laisse pas de plaire aux habitans. Chaque pomme contient trois semences semi-lunaires distinguées par deux angles & une côte, & aussi dures qu'un caillou. Les Mexiquains laissent bien mûrir les pommes de cet arbre, après quoi ils les arrosent avec de l'eau de nitre pour les conserver. Ray, *hist. plant.* (*D. J.*)

TEXTE DE L'ECRITURE, (*Théologie.*) c'est ce qu'on lit dans l'Ecriture, ce que la suite des caracteres, soit manuscrits, soit imprimés, présente aux yeux dans les livres saints.

Ce mot se prend en différens sens; 1°. pour le corps même de l'Ecriture, par opposition à la glose ou à l'explication, sans faire attention à la langue dans laquelle ce *texte* est écrit, si elle est originale, ou si c'est une simple version: par exemple, le *texte* porte que Dieu se fâcha, ou qu'il se repentit, & la glose avertit que cela doit s'entendre dans un sens figuré, comme s'il y avoit, Dieu agit comme s'il étoit en colere, &c.

2°. Le *texte* de l'Ecriture se met par opposition aux traductions qui en ont été faites. Aussi le *texte* hébreu de l'ancien Testament, & le *texte* grec du nouveau sont comme les sources d'où sont sorties toutes les traductions, & c'est à ces sources qu'il faut recourir pour bien connoître le sens de ces traductions.

Le *texte* original de tous les livres de l'ancien Testament qui sont reçus dans le canon des Juifs est l'hébreu; mais l'Eglise chrétienne reçoit aussi comme canoniques certains autres livres de l'ancien Testament dont le grec passe pour l'original. Par exemple, la Sagesse, l'Ecclésiastique, Tobie, Judith, les Machabées, les chapitres xiij. & xjv. de Daniel, les additions qui sont à la fin du livre d'Esther, & cette partie du chapitre iij. de Daniel, depuis le verset 24 jusqu'au 91. Tobie, Judith, l'Ecclésiastique, & apparemment le premier livre des Machabées ont été, à ce qu'on croit, originairement écrits en syriaque, ou en hébreu mêlé de chaldéen & de syriaque; mais comme les originaux écrits en ces langues ne sont pas parvenus jusqu'à nous, le grec qui est la plus ancienne version est regardée comme l'original. On n'a aucune preuve certaine que la Sagesse & le second livre des Machabées ayent été primitivement écrits ni en syriaque ni en hébreu.

Le *texte* original des livres du nouveau Testament est le grec, quoiqu'il soit certain que S. Matthieu a écrit son Evangile en hébreu, que quelques-uns croyent que S. Marc a écrit le sien en latin, & que S. Paul a écrit son épître aux Romains en latin, & en hébreu celle qu'il a adressée aux Hébreux. Mais comme le *texte* hébreu original de S. Matthieu s'est perdu, & qu'on a de très-bonnes preuves que tous les autres livres du nouveau Testament ont été écrits en grec, le grec passe pour la langue originale de tout le nouveau Testament.

Pour le *texte* samaritain, *voyez* SAMARITAIN & PENTATEUQUE.

Quoiqu'on ne puisse soutenir que les *textes* originaux tant de l'ancien que du nouveau Testament soient entierement exempts de fautes, il faut toutefois convenir qu'ils sont parfaitement authentiques, & que les fautes que la longueur des siecles ou la négligence des copistes ont pu y faire glisser ne sont pas de telle conséquence qu'elles doivent les faire regarder comme des sources corrompues & des monumens sans autorité. Ces fautes ne sont pas en grand nombre, elles ne sont pas de grande importance, elles ne touchent pas au fond des choses. Ce sera, par exemple, quelque date, quelque nom propre, quelque nom de ville, ou chose pareille qui seront altérés ou changés; défaut que l'on peut aisément corriger, ou par le moyen des anciens exemplaires manuscrits, ou par les anciennes versions faites avant que ces fautes fussent survenues dans le *texte*. Quelques anciens peres, comme S. Justin, Tertullien, Origenes, S. Chrysostome ont accusé les Juifs d'avoir corrompu exprès plusieurs passages de l'ancien Testament qui étoient trop favorables à Jesus-Christ; mais cette accusation a été mal soutenue. Les passages qu'on les accuse d'avoir ôtés du *texte*, n'ont apparemment jamais été dans l'hébreu. Enfin ce sentiment est aujourd'hui presqu'entierement abandonné de tous les critiques. *Voyez* S. Jérôme *sur le chapitre vj. d'Isaie*, Eusebe, *hist. ecclésiast. liv. III. c. x.* S. Augustin, *de civit. Dei, liv. XV. c. xcij.* Calmet, *Dict. de la bible, tom. III. p.* 652.

3°. *Texte* se dit encore en théologie dans les écoles de différens passage de l'Ecriture, dont on se sert pour établir & prouver un dogme, ou un sentiment pour répondre à une objection.

4°. Dans l'éloquence de la chaire on appelle *texte*, un passage de l'Ecriture que le prédicateur choisit, par où il commence son discours, & d'où il en tire la matiere; en sorte que le discours n'est qu'une paraphrase ou une exposition méthodique du *texte*. Il doit donc y avoir un rapport, une liaison naturelle entre le discours & le *texte*; mais il n'arrive que trop souvent qu'on choisit des *textes* singuliers qui n'ont nulle connexion avec la matiere qu'on traite, ou qu'on les y adapte par force en établissant des rapports arbitraires, ou des sens qui n'ont point de fondement.

TEXTE, (*terme d'Eglise.*) ce mot en termes d'église, signifie *un livre des Evangiles*, ordinairement couvert de lames d'argent. Il est porté aux grandes-messes par le sous-diacre, qui le donne à baiser à l'archevêque ou à l'évêque qui officie, avant qu'il baise l'autel. (*D. J.*)

TEXTE, s. m. *en Musique*, c'est le poëme ou les paroles qu'on met en musique. Aujourd'hui cela ne s'appelle plus *texte* parmi les musiciens, mais seulement les paroles. *Voyez* COMPOSITION, MUSIQUE, &c. (*S*)

TEXTE, GROS, (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie*) dixieme des corps sur lesquels on fond les caracteres d'Imprimerie; sa proportion est de deux lignes quatre points mesure de l'échelle, & est le corps double du petit *texte*.

Gros texte étoit autrefois synonyme au *gros-romain*, & ne faisoit point de corps. Le sieur Fournier le jeune, dans la proportion qu'il a donnée aux caracteres, a fait celui-ci qu'il a nommé *gros-texte*, & qu'il a placé entre le saint-Augustin & le gros-romain, pour faire un corps double au petit-*texte*, & pour rendre la correspondance des caracteres plus générale,

rale. *Voyez* PROPORTION DES CARACTERES, & l'exemple à l'*article* CARACTERES.

TEXTE, PETIT, (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) quatrieme corps des caracteres d'Imprimerie; sa proportion est d'une ligne deux points, mesure de l'échelle, & son corps double est le gros-*texte*. *Voy.* PROPORTION *des caracteres d'Imprimerie*, & l'exemple à l'*article* CARACTERES.

TEXTILE, adj. m. & f. (*mot technique.*) ce terme d'art introduit dans notre langue, y étoit absolument nécessaire pour désigner un corps qui peut être tiré en filets propres à faire un tissu; le verre chaud devient *textile*, puisqu'on en fait des aigrettes dont les fils sont si déliés qu'ils se plient au gré du vent comme les cheveux. (*D. J.*)

TEXTUAIRES, f. m. pl. (*Hist. ecclés.*) est le nom que l'on a donné parmi les Juifs à la secte des Caraïtes. *Voyez* CARAITES.

Hillel a brillé parmi les traditionnaires, & Schammai parmi les *textuaires*. *Voyez* TRADITIONAIRE.

Les docteurs en droit civil & canon, appellent aussi quelquefois *textuaire*, un livre qui ne contient que le texte d'une matiere.

TEXTURE, f. f. signifie proprement l'arrangement & la liaison de différens corps ou filets minces, mêlés & entrelacés comme dans les toiles d'araignée, dans les draps, étoffes, tapisseries, &c.

Ce mot vient du latin *texere*, *faire un tissu*.

Texture se dit aussi en parlant de quelque union, ou liaison des parties dont on a fait un tout, soit qu'on les ait mises sur le métier, tricotées, nouées, liées, enchaînées, dentelées, comprimées ou ajustées ensemble de quelque autre maniere. *Voy.* CORPS, PARTICULE, &c.

Dans ce sens-là, on dit qu'un corps est de *texture* serrée, compacte, lâche, poreuse, réguliere, irréguliere; &c. *Voyez* PORE, RAREFACTION, CONDENSATION, &c.

C'est de la *texture* des parties d'un corps que dépend sa dureté, sa mollesse, son élasticité, sa gravité spécifique, sa couleur, &c. *Voy.* ces mots. *Chambers.*

TEYA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne; elle prend sa source dans les montagnes qui séparent la Bohème de l'Autriche & de la Moravie, & se jette dans le Morawe, un peu au-dessus de Landshut. (*D. J.*)

TEZAR, *ou* TEZA, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, au royaume & à 16 lieues de Fez, capitale de la province de Cuz, avec une forteresse pour sa défense. Il y a de belles mosquées, & des Juifs en grand nombre. Son terroir produit beaucoup de blé & de vin. *Long.* 9. 35. *lat.* 33. 40. (*D. J.*)

TEZCUCO, (*Géog. mod.*) bourgade de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, sur le bord du lac du Mexique. Cette bourgade, du tems de Cortez, étoit une ville presqu'égale en grandeur & en opulence à celle du Mexique. Elle avoit des vergers entourés de milliers de cedres, qui portoient leurs têtes jusqu'aux nues. Aujourd'hui il n'y a pas trois cens indiens dans cette bourgade, ni cinquante cedres dans leurs vergers. (*D. J.*)

TEZELA, (*Géog. mod.*) ville ruinée d'Afrique, au royaume de Tremecen, dans une grande plaine, à six lieues d'Oran. Les interpretes de Ptolomée croient que *Tezela* est l'*Arina* de ce géographe, *liv. IV. c. ij.* ville de la Mauritanie césarienfe, qu'il met à 13. 20. *de long.*, & *à* 30. 50. *de lat.* (*D. J.*)

TEZELLE, f. f. *terme de Pêche*, c'est un filet placé à l'embouchure des petites écluses.

TEZOTE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Fez, dans la province de Garet, dont elle est capitale, sur la pointe d'un rocher, à trois lieues de Melile. *Long.* 15. 38. *lat.* 24. 40. (*D. J.*)

T F

TFUOI, f. m. (*Porc. chin.*) nom chinois d'une espece particuliere de vernis qu'ils mettent à la porcelaine, pour lui donner un fonds violet, & y appliquer de l'or par dessus. Leur ancienne méthode étoit de mêler l'or avec le vernis ordinaire, & d'y ajouter du bleu, ou de la poudre d'une agathe grossiere calcinée, qu'on trouve en abondance sur les bords de leurs rivieres; mais ils ont remarqué depuis que le vernis brun, qu'ils nomment *tsekin*, réussit beaucoup mieux; le bleu se change en violet, & l'or s'y attache parfaitement. Les Chinois vernissent encore leur porcelaine d'une maniere variée, en la vernissant de blanc intérieurement, & extérieurement d'une couleur brune avec beaucoup d'or. Enfin ils diversifient les nuances de la même couleur extérieurement, en faisant sur la porcelaine plus ou moins de couches du même vernis. *Observations sur les coutumes de l'Asie.* (*D. J.*)

T H

THABARESTAN, LE, *ou* THABARISTAN, (*Géog. mod.*) province de Perse, bornée au nord par la mer Caspienne, au couchant par les provinces de Ghilan & de Dilem, au levant par le Giorgian, & au midi en partie par le Khorassan, & en partie par l'Irack persienne. On n'y seme que du riz à cause de l'abondance des eaux. La position de ce pays convient assez bien à l'Hyrcanie des anciens.

Thabarita ou *Al Thabari* naquit dans cette province l'an de l'égire 224, qui répond à l'année de J. C. 839. Il écrivit une histoire mahométane, qui lui fit une grande réputation. George Almakin ou Elmacinus l'a souvent cité dans son histoire des Sarrasins depuis le tems de Mahomet. Le livre de Thabarita est cependant un ouvrage plein de minuties ridicules. (*D. J.*)

THABAT-MARIAN, (*Géog. mod.*) montagne de l'Abyssinie, &, suivant Mendez, la plus haute de cet empire; d'ailleurs elle est fort spacieuse, & fournit la source de deux rivieres, dont son pié est arrosé. (*D. J.*)

THABOR, (*Géog. anc. & sacrée.*) montagne de Galilée, nommée par les Grecs *Itbaburius* ou *Atbaburius*; le nom de *Thabor* en hébreu signifie *une hauteur & le nombril*. Eusebe place cette montagne sur les frontieres de Zabulon au milieu de la Galilée, à 10 milles de Diocésarée vers l'Orient. Josephe, *liv. IV. c. ij.* dit que le *Thabor* est haut de 30 stades, & qu'à son sommet il y a une plaine de 26 stades de circuit, environnée de murailles, & inaccessible du côté du septentrion. Polybe, *liv. VIII. c. ix.* assure qu'il y avoit une ville sur son sommet.

Le *Thabor* est entierement isolé au milieu d'une grande campagne, où il s'éleve comme un pain de sucre. Le pere Nau dit qu'il y avoit autrefois trois petites églises, mais il n'en reste plus que les ruines, cette montagne étant entierement deserte. Il en est parlé dans l'Ecriture. Osée, *c. v. v.* 1. reproche aux princes d'Israël & aux prêtres des veaux d'or, de tendre des pieges à Maspha, & de mettre des filets sur le *Thabor*; ces pieges & ces filets sont des expressions figurées, qui désignent peut-être des idoles, des autels, que l'on avoit dressés à Maspha, au-delà du Jourdain, & sur le *Thabor* en Galilée, pour séduire les peuples d'Israël, & les engager dans l'idolâtrie. (*D. J.*)

THABOR, (*Géog. mod.*) ville de Bohème sur une hauteur, proche la riviere de Lanssitz, entre Prague & Budwiss, dans le cercle de Bechin. Elle a été souvent prise durant les guerres d'Allemagne. *Long.* 32. 41. *lat.* 49. 20. (*D. J.*)

THABORITES, f. m. pl. (*Hist. ecclés.*) une des sectes des Hussites, qui se retira sur une petite montagne en Bohème, à quinze lieues de Prague, & s'y établit sous la conduite de Zisca. *Voyez* SABORITES.

THABORTENUS MONS, (*Géog. anc.*) montagne d'Asie, dans la Parthie. Justin, *liv. XLI. c. v.* dit que Seleucus y bâtit une ville appellée *Dara*. La situation de cette montagne, ajoute-t-il, étoit telle qu'on ne pouvoit trouver aucun lieu, ni plus fort ni plus agréable. (*D. J.*)

THABRACA, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique, dans la Numidie. C'étoit une colonie romaine, qui devint dans la suite un siege épiscopal. Pline écrit *Tabracha*, & Pomponius Mela *Tabraca*. (*D. J.*)

THABUCA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne terragonoise. Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui la place dans les terres, la donne aux *Varduli*. (*D. J.*)

THACAS, f. m. (*Antiq. grecq.*) θᾶκος; nom général que les Grecs donnoient au lieu où les augures faisoient leurs observations, & prenoient les auspices. Potter. *Archæol. græc. tom. I. p.* 322. (*D. J.*)

THÆNA, (*Géog. anc.*) ou *Thæna*; ville d'Afrique sur la côte, vers le commencement de la petite Syrte, selon Strabon, *l. XVII. p.* 834. Il est aussi parlé de cette ville dans Pline, dans Ptolomée & dans

dans une ancienne infcription rapportée par Gruter, *page 363.* en la maniere fuivante: *Decuriones, & coloni, coloniæ Æliæ Auguftæ Mercurialis Thænit.* (*D. J.*)

THAIEF, (*Géog. mod.*) ou *Thaif;* ville du pays d'Hagiaz, en Arabie. Son terroir, fertilifé par des eaux vives, produit toutes fortes de fruits. *Long.* fuivant Naffir-Eddin, 77. 30. *latit. feptent.* 21. 20. (*D. J.*)

THAIM, f. m. *terme de relation*, provifion que la Porte fournit aux princes à qui elle accorde un afyle. Mahomet Baltagi, grand-vifir, retrancha au roi de Suede fon *thaïm* qui étoit confidérable, confiftant en cent écus par jour en argent, & dans une profufion de tout ce qui peut contribuer à l'entretien d'une cour, dans la fplendeur & dans l'abondance. *Voltaire.* (*D. J.*)

THAIS, f. m. (*Pharmac. anc.*) θαΐς; cérat propre à donner une couleur vermeille au vifage. Paul Eginete en donne la defcription, *l. III. c. xxv.*

THALA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, dans la Numidie. Sallufte, *Bell. Jugurth. ch. lxxv.* Strabon, *l. I.* Tacite, *Annal. l. III. c. xxj.* & Florus, *l. III. c. j.* parlent de cette ville; mais aucun d'eux n'en marque la fituation précife. Sallufte dit qu'il vint des députés pour demander du fecours à Metellus, dans le tems même de la prife de *Thala*. L'on peut feulement conjecturer de-là, que Lepte & *Thala* étoient à peu de diftance l'une de l'autre; peut-être que la *Thala* de Ptolomée eft la *Thala* des autres auteurs que nous avons cités. (*D. J.*)

THALAME, (*Géog. anc.*) felon Polybe, & *Thalamæ* felon Paufanias, ville du Péloponnèfe. Polybe la met au nombre des villes des Eleuthérolacones; ce qui fembleroit dire qu'elle n'étoit pas éloignée du golfe Argolique: car Paufanias met les Eleuthérolacones fur la côte; mais Polybe, *in excerpt. Valefianis ex l. XVI.* donne lui-même à *Thalame*, une pofition bien différente. L'Eurotas, dit-il, & le territoire des Sellafiens font fitués à l'orient d'été de la ville de Sparte; & *Thalamæ*, *Pheræ*, & le fleuve *Pamifus*, font au couchant d'hiver: ainfi *Thalame* devoit être entre l'Eurotas & le Pamifus.

Selon Paufanias, *l. III. c. xxvj.* cette ville étoit à près de quatre-vingt ftades d'Oetylus, & à vingt ftades de Pephnus. Comme dans un autre endroit Paufanias dit que *Thalamæ* étoit une ville de Meffénie, quelques-uns ont cru qu'il y avoit deux villes de même nom; l'une dans la Laconie, l'autre dans la Meffénie: & Ortelius femble même en admettre trois; favoir, deux dans la Laconie, & une dans la Meffénie. Mais je croirois plutôt que ce n'eft que la même ville, dont Paufanias parle dans trois endroits de fa defcription de la Laconie.

Quoi qu'il en foit, il y avoit à *Thalame* de Laconie, un temple & un oracle de Pafiphaë. On alloit coucher dans ce temple, & la nuit la déeffe faifoit voir en fonge tout ce qu'on vouloit favoir. Les uns prennent Pafiphaë pour la fille d'Atlas; & d'autres pour Caffandre fille de Priam, qui fe retira à *Thalame* après la prife de Troie, & y porta le nom de *Pafiphaë*, parce qu'elle faifoit des prédictions à tous ceux qui fe préfentoient; car c'eft ce que fignifie fon nom. On pourroit encore dire avec plufieurs, que cette Pafiphaë eft la même que Daphné, qui ayant pris la fuite pour éviter les pourfuites d'Apollon, fut changée en laurier, & reçut de ce dieu le pouvoir de prédire l'avenir. Quelle que foit celle qui rendoit l'oracle, il eft certain qu'elle fut d'un grand fecours au roi Agis, quand il effaya de remettre le peuple fur le pié où il avoit été, lorfque les lois de Lycurgue, abolies de fon tems, étoient en vigueur. (*D. J.*)

THALAMEGUS, f. m. (*Littérat.*) c'étoit un vaiffeau de parade & de plaifir; nous dirions un *yacht*, dont les rois & les grands feigneurs fe fervoient dans leurs promenades fur l'eau. Ces fortes de vaiffeaux avoient tous une belle chambre avec un lit pour s'y tenir, & pour fe coucher. Philopater roi d'Egypte, fit faire un bâtiment magnifique de cette efpece, dans lequel il fe promenoit publiquement fur le Nil avec fa femme & fes enfans. L'hiftoire rapporte que ce vaiffeau avoit trois cent piés de longueur, près de cinquante de large, & environ foixante de hauteur, y compris celle du pavillon qui étoit bâti deffus. La ftructure de ce vaiffeau paroît avoir été fort finguliere, car il étoit fort large dans le haut, particulierement fur la partie de devant; il y avoit une double proue & une double poupe; le tillac étoit bordé de deux longues galeries à baluftrades d'ivoire, pour s'y promener en fureté & agréablement. (*D. J.*)

THALAMITHÆ, f. m. (*Littér.*) dans les galeres à trois rangs de rames, & ... ponts l'un fur l'autre: on nommoit *thalamithæ;* θαλαμῖται, les rameurs qui étoient au plus bas pont, ceux du milieu s'appelloient *zygitæ*, ζυγῖται; & ceux du haut *thranitæ*, θρανῖται; l'ancien auteur des Tactiques dit, que ces rangs étoient les uns fur les autres en hauteur. Des favans qui ont bien de la peine à comprendre ces étages de rames les uns fur les autres, eftiment que le mot *triremis*, défigne une galere qui avoit de chaque côté trois hommes fur chaque rame, quelque nombre de rames qu'il y eût d'ailleurs: en ce cas *thalamitæ* étoient les rameurs qui fe trouvoient placés au milieu de chaque rame. (*D. J.*)

THALAMOS, (*Mythol.*) c'eft ainfi qu'on appelloit à Memphis, felon Pline, les deux temples qu'avoit le bœuf Apis, où le peuple l'alloit voir, & d'où il tiroit des préfages & des augures. *Thalamos* fignifie proprement des *chambres à coucher.* (*D. J.*)

THALASSARCHIE, f. f. (*Littérat.*) ce mot grec fignifie l'*empire des mers*, le plus avantageux de tous les empires; les Phéniciens le poffédoient autrefois, & c'eft aux Anglois que cette gloire appartient aujourd'hui fur toutes les puiffances maritimes (*D. J.*)

THALASSOMELI, f. m. (*Pharmac. anc.*) θαλασσόμελι, de θάλασσα, *la mer*, & μέλι, *miel*; c'eft, dit Diofcoride, un cathartique fort efficace, compofé d'une égale quantité d'eau de pluie, de mer, & de miel, qu'on coule & qu'on expofe au foleil durant la canicule, dans un vaiffeau enduit de poix. Quelques-uns mettent deux parties d'eau de mer & une de miel dans un vaiffeau; & cette compofition opere avec beaucoup moins de violence que l'eau de mer toute feule. Diofcoride, *lib. V. cap. xx* (*D. J.*)

THALATTA, (*Géog. anc.*) nom d'une ville de la Babylonie, felon Ptolomée, & 2°. d'un étang au pié du mont Caucafe, qui felon Ariftote, déchargeoit fes eaux dans le Pont-Euxin. (*D. J.*)

THALER ou DALER, (*Commerce.*) efpece de monnoie ufitée en Suede, où l'on en diftingue de deux efpeces; le *taler filvermunt* ou *taler* d'argent, vaut trente-deux fols, monnoie de France. Le *thaler kopparmunt* ou *thaler* de cuivre, vaut dix fols & demi, argent de France.

THALI ou THALLI, (*Géog. anc.*) peuples d'Afie, voifins des Sauromates, & qui habitoient à l'orient de l'embouchure du Volga appellée autrefois *fauces maris Cafpii*. Le P. Hardouin croit que les *Thalis* habitoient ce qu'on appelle aujourd'hui le royaume d'Aftracan; & fi l'on s'en rapporte à Pline, on ne peut les placer ailleurs. (*D. J.*)

THALIA, f. f. (*Hift. nat. Bot.*) genre de plante nommé par le P. Plumier, *cortufa*, & dont voici les caracteres, felon Linnæus. Le calice eft une enveloppe ovale, pointue, & compofée d'une feule feuille. La fleur eft à cinq pétales, qui font d'une figure ovoïde alongée, creux, & ondés dans les bords, mais il y en a deux près du calice qui font petits & recoquillés. Le germe du piftil eft ovoïde; le fruit eft une baie ovale, contenant une feule femence offeufe, partagée en deux loges, dans chacune defquelles eft un noyau fort menu. Plumier, S. *Linnæi gen. plant. p.* 522. (*D. J.*)

THALICTRUM, f. m. (*Hift. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en rofe compofée de plufieurs pétales difpofés en rond. Le piftil s'éleve du milieu de cette fleur; il eft entouré d'un grand nombre d'étamines, & il devient dans la fuite un fruit dans lequel on trouve plufieurs capfules réunies en maniere de tête, qui font ailées ou fans ailes, & qui renferment chacune une femence le plus fouvent oblongue. Tournefort, *inft. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

THALINA, (*Géog. anc.*) ville de la grande Arménie, fur le bord de l'Euphrate. Ptolomée, *liv. V. c. xiij.* la marque entre *Chorfa* & *Armauria*. (*D. J.*)

THALITRON, (*Mat. méd.*) ou fcience des Chirurgiens, *fophia chirurgorum*, cette plante eft de la claffe des cruciferes de Tournefort; fon alkali volatil fpontané eft affez vif & affez abondant, à-peu-près au même degré de température que dans les creffons au genre defquels les Botaniftes rapportent le *thalitron*. Les vertus réelles de cette plante font fuffifamment déterminées par ce que nous avons dit de celles du creffon, *voyez* CRESSON; la femence de *thalitron*

eft

eft cependant la partie de cette plante qui eft la plus employée. C'eft un remede fort ufité à Paris, parmi le peuple, qu'un gros de cette femence pris dans du bouillon ou dans du vin pour arrêter le cours de ventre.

Le nom de *fophia chirurgorum* lui a été donné, parce qu'on l'a employée autrefois affez communément dans le traitement extérieur des plaies & des ulceres, qu'on l'a regardée comme un déterfif, un cicatrifant affuré, & que fon ufage intérieur a été recommandé contre ces maladies externes à titre de vulnéraire, *&c.* cet ufage du *thalitron* eft abfolument vieilli, & doit être vraifemblablement peu regretté. (*b*)

THALIE, f. f. (*Mythol.*) mere des dieux palices, une des graces & des neuf mufes; dont le nom fignifie la *floriffante*, de θάλλω *je fleuris*. On la fait préfider à la comédie & à la peinture naïve des mœurs & des ridicules qu'on expofe au théatre.

Des jeux innocens de Thalie
L'amufant fpectacle étalé,
Des hommes montre la folie;
Aux ris le vice eft immolé;
La fureur du jeu, l'imprudence,
Le faux favoir & l'arrogance
Y font percés de mille traits;
Là le mifantrope bifarre,
Le jaloux, l'impofteur, l'avare,
Rougiffent de voir leurs portraits.

On repréfente *Thalie*, appuyée contre une colonne, & tenant un mafque de la main droite. (*D. J.*)

THALLO, f. f. (*Mythol.*) c'eft, felon Hygin, *c. clxxxiij.* une des heures, fille de Jupiter & de Thémis; Paufanias dans fon voyage de Béotie, l'appelle *Thalloté*; mais la *Thallo* dont parle Clément d'Alexandrie, Protrept. *l. I.* & qu'il joint aux Parques au deftin & à la déeffe Auxo, n'eft point une heure; c'eft plutôt la déeffe de la germination, comme Auxo eft la déeffe de l'accroiffement. (*D. J.*)

THALLOPHORES, f. m. (*Antiq. grecq.*) θαλλοφόροι; on nommoit ainfi chez les Athéniens, les vieillards & les vieilles femmes qui portoient des rameaux d'olivier dans leurs mains à la proceffion de la fête des Panathénées. Potter. *Archæol. græc. t. I. p.* 421. (*D. J.*)

THALPUSA *ou* THELPUSA, (*Géog. anc.*) ville & petite contrée de l'Arcadie, felon Paufanias, *liv. VIII.* & Pline, *liv. IV. ch. vj.* Le pere Hardouin dit que c'eft la Delphufia d'Etienne le géographe, & cela paroît très-vraifemblable. (*D. J.*)

THALUDA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie tingitane. Ptolomée, *l. IV. c. j.* place fon embouchure fur la côte de l'Océan ibérique, entre Jagath & le promontoire Oleaftrum; c'eft le *Tamuida* des modernes. (*D. J.*)

THALUDE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afie, dans les états du roi de Maroc, au royaume de Fez, dans la province d'Errif, fur une riviere, à deux milles de la Méditerranée. (*D. J.*)

THALYSIES, f. f. pl. (*Antiq. grecq.*) θαλύσια, fêtes & facrifices que les laboureurs célébroient dans l'Attique, en l'honneur de Cérès & de Bacchus, pour l'heureux fuccès de leurs moiffons & de leurs vendanges. *Voyez* fur l'origine & les cérémonies de cette fête, Potter, *Archæol. græc. tom. I. pag.* 400. (*D. J.*)

THAMESIS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Grande-Bretagne, dont parle Céfar, *l. V. c. xviij.* Ptolomée a fort bien connu cette riviere; c'eft la Thamife. (*D. J.*)

THAMIMASADÈS, f. m. (*Mythologie.*) divinité adorée par les Scythes; ils la repréfentoient fous une figure moitié femme & moitié poiffon, & c'étoit un fymbole de la lune & de la mer. (*D. J.*)

THAMISE, LA, (*Géog. mod.*) les François écrivent à tort *Tamife*, riviere d'Angleterre, la plus confidérable de toute la Grande-Bretagne; elle fe forme de deux rivieres, qu'on appelle *Thame* & *Ifis*, qui fe joignent près de Dorchefter, dans Oxfordshire: delà elle coule à l'eft, féparant la province de Buckingham de Berkshire, Midelefex d'avec Surrey, & Effex d'avec Kent. Dans fon cours elle paffe auprès de Wiodfor, à Kingfton, à Londres, à Barkinh dans Effex, & à Gravefend dans Kent; enfin elle fe décharge dans la mer d'Allemagne par une très-grande embouchure.

C'eft la riviere la plus avantageufe de l'Europe pour la navigation. Son courant eft aifé, fes marées font commodes, & fon eau fe purifiant par la fermentation dans les voyages de long cours, devient bonne à boire quand on en a le plus de befoin: c'eft à cette riviere qu'eft dûe la grandeur & l'opulence de Londres.

Quelle incomparable puiffance
Fait fleurir fa gloire au-dehors?
Quel amas d'immenfes tréfors
Dans fon fein nourrit l'abondance?
La Thamife, *reine des eaux,*
Voit fes innombrables vaiffeaux
Porter fa loi dans les deux ondes,
Et forcer jufqu'aux dieux des mers,
D'enrichir fes rives fécondes,
Des tributs de tout l'univers.

La marée monte jufqu'à cent milles depuis l'embouchure de ce fleuve, c'eft-à-dire environ vingt milles plus haut que Londres. Il y a plus de trente mille matelots qui fubfiftent du commerce de cette feule riviere, & Londres éprouve chaque jour les avantages infinis qu'elle lui procure.

Sur un refus que cette capitale avoit fait à Jacques I. du prêt d'une groffe fomme, ce roi piqué, menaça le maire & les échevins de s'éloigner de leur ville, & de tranfporter dans un autre lieu les archives du royaume, ainfi que toutes les cours de juftice. „ Sire, répondit le maire, votre majefté fera ce qu'il „ lui plaira, & Londres lui fera toujours foumife; „ une feule chofe nous confole, c'eft que votre ma- „ jefté ne fauroit tranfporter la *Thamife* avec elle „.

Le chevalier Derham a fait à la louange de cette riviere un très beau morceau de poéfie, qu'on peut voir dans fes ouvrages; il commence par le vers fuivant.

Thames, the moft lov'd of all the Ocean's fons, &c.

M. Thompfon parle auffi de la *Thamife* en ces termes magnifiques: „ Belle *Thamife*, vafte, douce, „ profonde, & majeftueufe reine des fleuves, tu fus „ deftinée à faciliter ton premier reffort, le com- „ merce! c'eft fur tes bords qu'on voit s'élever une „ foule de mâts, femblables à une forêt dans l'hiver; „ les ancres fe levent, les voiles fe guindent, le na- „ vire s'ébranle; la fplendide berge voguant tout- „ autour, étend fes rames femblables à des aîles; les „ cris du départ fe répandent & font retentir la rive; „ le vaiffeau fend les ondes & va porter au loin la „ gloire & le tonnerre britannique „. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THAMMUZ, (*Calend. des anc. Hébreux.*) nom d'un mois des Hébreux. *Voyez* TAMUS.

THAMNA, (*Géog. facrée.*) ville dont parle l'Ecriture. Il femble qu'elle fait trois villes de ce nom, mais toutes les trois paroiffent être la même qui étoit dans la Paleftine, fur le chemin de Jérufalem à Diofpolis. (*D. J.*)

THANE, f. m. (*Hift. mod.*) eft le nom d'une dignité parmi les anciens Anglo-Saxons. *Voyez* NOBLESSE.

Skene dit que la dignité de *thane* étoit égale autrefois à celle de fils d'un comte; mais Cambden prétend que les *thanes* n'étoient titrés que relativement aux charges dont ils étoient revêtus.

Il y avoit deux fortes de *thanes*, favoir les *thanes* du roi & les *thanes* ordinaires: les premiers étoient des courtifans ou des officiers fervant à la cour des rois anglo-faxons, & poffédant des fiefs qui relevoient immédiatement du roi; de-forte que dans le grand cadaftre d'Angleterre, ils font appellés indifféremment *thanes* & *officiers* du roi, *tham* & *fervientes regis*.

Peu de tems après que les Normands eurent fait la conquête de l'Angleterre, le nom de *thanes* fut aboli, & remplacé par celui de barons du roi, *barones regis*. *Voyez* BARON.

L'origine des *thanes* eft rapportée au roi Canut, qui ayant compofé fa garde de la principale nobleffe danoife, au nombre de 3000 hommes, & les ayant armés de haches & de fabres à poignées dorées, il les appella *thing-litt*, des deux mots danois, *thein*, corps de nobleffe, & *lith*, ordre de bataille.

Les *thanes* ordinaires, *thani minores*, étoient les feigneurs des terres, qui avoient la jurifdiction particuliere dans l'étendue de leurs feigneuries, & ren-doient

doient la justice à leurs sujets & tenanciers. *Voyez* SEIGNEUR & MANOIR.

Ces deux sortes de *thanes* changerent leur nom en celui de *barons*, & c'est pour cela que leurs jurisdictions s'appellent encore aujourd'hui *cours de barons*. *Voyez* COUR & BARON.

Dans les anciens auteurs & dans les vieilles chartes, le nom de *thane* signifie un *noble*, quelquefois un *vassal libre*, & souvent un *magistrat*.

Terres des thanes, étoient celles dont les rois saxons avoient investi leurs officiers.

THANET, (*Géog. mod.*) en latin *Thenos* ou *Thanatos* dans Solin, île d'Angleterre dans la partie septentrionale du comté de Kent, dont elle fait partie, à quinze milles de l'embouchure de la Thamise, au levant. Elle est formée par la Stour en se déchargeant dans l'Océan par deux embouchures; elle a 8 milles de longueur sur 6 de largeur, & contient dix paroisses ou hameaux. Stonar qui est un port de mer, est son chef-lieu. La terre de cette île est toute de marne blanche, & abonde en froment. Ce fut dans cette île que le moine Augustin, depuis archevêque de Cantorbery, aborda lorsqu'il vint annoncer l'Evangile aux Bretons: les Saxons y descendirent aussi quand ils s'emparerent d'une partie de l'Angleterre. (*D. J.*)

THANN, (*Géog. mod.*) bourg plutôt que ville de France, dans la haute Alsace, & le chef-lieu d'un bailliage; c'est auprès de ce bourg que commence la montagne de Vosge, qui s'étend jusque vers Weissembourg. (*D. J.*)

THAPSAQUE, (*Géogr. anc.*) *Thapsacus* ou *Thapsacum*, ville de Syrie, sur l'Euphrate, où l'on passoit ce fleuve pour venir de la Mésopotamie dans l'Arabie déserte, & pour aller de l'Arabie déserte dans la Mésopotamie. Elle n'étoit pas loin de l'embouchure du Chaboras dans l'Euphrate; les anciens en ont beaucoup parlé. Il paroît par la route que tenoient les rois d'Assyrie en venant vers la Palestine, qu'ils devoient passer l'Euphrate à *Thapsaque*.

Tous les anciens géographes ne s'accordent pas à mettre cette ville dans la Syrie. Ptolomée, *l. V. ch. xix.* la marque dans l'Arabie déserte, mais aux confins de la Syrie. Pline, *l. V. ch. xxix.* & Etienne le géographe la mettent dans la Syrie. Ce dernier dit qu'elle fut bâtie par Seleucus: cela ne se peut pas, du-moins n'en jetta-t-il pas les fondemens; il put la réparer ou l'orner. Ce qu'il y a de certain, c'est que *Thapsaque* subsistoit long-tems avant Séleucus. Xénophon, *de Ciri exped.* liv. I. pag. 180. nous apprend que cette ville étoit grande & opulente du tems de Cyrus. C'est à *Thapsaque*, selon Arrien, *l. I. p.* 116. & *liv. III. p.* 168. que Darius passa l'Euphrate, soit lorsqu'il marcha contre Alexandre, soit dans sa fuite, après qu'il eut été vaincu. (*D. J.*)

THAPSIA, s. f. (*Hist. nat. Botan. anc.*) les anciens ont décrit sous le nom de *thapsia*, outre la racine véneneuse que nous connoissons, trois autres plantes fort différentes; savoir le bois de Lycie qui teint en jaune, la racine de Scythie; qui est notre réglisse, & la luteola, qui est notre gaude; le mot grec *thapsos* signifie un couleur *jaune-pâle*, & s'applique indifféremment à une chose qui est telle en elle-même ou par artifice. (*D. J.*)

Entre les huit especes de ce genre de plante comptées par Tournefort, nous décrirons la plus cultivée par les curieux, *thapsia, seu turbith garganicum, semine latissimo*, *I. R. H.* 315.

Cette plante est haute de deux ou trois piés; la tige & ses feuilles sont férulacées; ses fleurs sont en ses sommités disposées en ombelles ou parasols, comme celles de l'anet, de couleur jaune; chacune de ces fleurs est ordinairement à cinq pétales disposés en rose vers l'extrémité du calice: lorsque cette fleur est passée, ce calice devient un fruit composé de deux graines longues, grises, canelées sur le dos, environnées d'une grande bordure applatie en feuillet, & échancrée ordinairement par les deux bouts: sa racine est moyennement grosse, longue, chevelue en sa partie supérieure, de couleur grise-blanchâtre, & quelquefois noirâtre en-dehors, empreinte d'un suc laiteux très-acre, corrosif & amer. Cette plante croît aux lieux montagneux: on fait sécher sa racine pour la conserver, après en avoir ôté le cœur; elle a à-peu-près la même figure que celle du véritable turbith, mais elle est plus légere, plus blanche, & beaucoup plus âcre. Elle excite des convulsions très-dangereuses, qu'on ne peut appaiser, dit Clusius, que par les acides & l'huile; aussi est-elle bannie de la médecine; mais les racines de quelques autres especes de *thapsia* ne sont pas si redoutables. (*D. J.*)

THAPSOS, s. m. (*Hist. nat. Botan. anc.*) nom donné par les anciens à une espece de bois d'un jaune pâle, dont ils se servoient pour la teinture de leurs laines.

Quelques savans ont imaginé, sans aucune bonne raison, que *thapsos* & *thapsia* étoient une même plante; cependant le *thapsia* étoit une plante dont la racine passoit pour véneneuse, & le *thapsos* étoit un arbre dont le bois, je ne dis pas la racine, mais le bois du tronc & les grosses branches, servoient à la teinture; comme la couleur naturelle de ce bois étoit d'un jaune pâle & livide, il devint un emblême de la mort, & quelques écrivains grecs employerent le mot *thapsos* pour un nom de la couleur des corps morts. Il est vraissemblable que le *thapsos* étoit le bois du lycium, dont les peuples de Crete se servoient alors pour teindre les étoffes en jaune, Dioscoride nous dit que de son tems on l'employoit aussi pour teindre les cheveux de cette couleur, & pour les rendre d'un blond doré que les Grecs goûtoient beaucoup. (*D. J.*)

THAPSUM, s. m. (*Hist. nat. Botan. anc.*) nom que les anciens auteurs romains ont donné au *verbascum*, en françois *molaine* ou *bouillon blanc*; mais comme il y avoit plusieurs autres plantes dont les noms approchoient de celui de *thapsum*, entr'autres le *thapsia*, on jugea nécessaire d'ajouter une épithete au *thapsum* pris pour le *verbascum*, & on l'appella *thapsum barbatum*.

Les Grecs employerent le mot *thapson* ou *thapsos* pour le bois d'un arbre qui teignoit en jaune, ainsi que pour désigner la couleur jaune. Le *genistella tinctoria*, en françois *spargelle*, fut appellé *thapsum*, parce que ses fleurs sont jaunes. Le *verbascum* eut aussi ce nom par la même raison, & les fleurs de ces deux plantes servoient également à teindre les cheveux en blond doré. L'épithete *barbatum* vient peut-être des feuilles qui sont couvertes d'un duvet cotoneux, dont elles paroissent comme barbues. (*D. J.*)

THAPSUS, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Ptolomée, *l. IV. c. viij.* en fait une ville maritime au midi de la petite Leptis. Dans la table de Peutinger, *Thapsus* est marquée à huit milles de la petite Leptis. Strabon écrit de deux façons le nom de cette ville. Dans un endroit il dit πρὸς Θάψῳ, *ad Thapso*, & plus bas, après avoir parlé d'Adryme ou Adrumete, il dit: εἶτα Θάψος πόλις, *deinde est urbs Thapsus*. Cette ville étoit très-forte; & la guerre de César, & encore plus sa victoire, rendit la ville de *Thapsus* fameuse. (*D. J.*)

THARAZ, (*Géog. mod.*) ville des confins du Turquestan. Tous les habitans sont musulmans. *Long.* suivant Abulfeda, 89. 50. *latit. septentrionale*, 44. 25. (*D. J.*)

THARGELIES, s. f. pl. (*Antiq. greque.*) θαργήλια, fêtes que les Athéniens célebroient en l'honneur du Soleil, auteur de tous les fruits de la terre. On y faisoit l'expiation des crimes de tout le peuple, par un crime encore plus grand, c'est-à-dire, par le sacrifice barbare d'un homme & d'une femme, qu'on avoit eu soin d'engraisser auparavant à cet effet: l'homme servoit de victime expiatoire pour les hommes, & la femme pour son sexe: on nommoit ces victimes φαρμακοὶ & καθάρματα.

La premiere dénomination leur venoit d'un certain Pharmacos, qui anciennement avoit été lapidé pour avoir dérobé les vases sacrés destinés au culte d'Apollon, larcin dans lequel Achille l'avoit surpris. Peut-être regardoit-on ces victimes comme des médicamens, φάρμακα, propres à purger Athènes de ses iniquités.

Ces victimes portoient de colliers de figues seches; elles en avoient les mains garnies, & on les frappoit pendant la marche avec des branches de figuier sauvage, après quoi on les brûloit, & on jettoit leurs cendres dans la mer. Comme les figues entroient pour beaucoup dans cette cérémonie cruelle, de-là vient le nom ou l'air qu'on y jouoit sur la flûte κραδίης, de κράδη, *figuier*, *branche de figuier*, comme qui diroit l'*air des figuiers*; mais quant aux autres détails qui concernent les *thargelies*, on peut consulter Meursius dans ses leçons attiques, *l. I.* & dans sa *græcia feriata*. *Voy.* aussi Potter. *Archæol. græc. l. II. c. xx. t. I. p.* 400. & *suiv.* (*D. J.*)

THAR-

THARGELION, ſ. m. (*Calend. d'Athènes.*) mois attique; on l'appelloit ainſi, parce que pendant ce mois on célebroit les fêtes du Soleil nommées *thargélies*. Le Soleil lui-même s'appelloit Θαργήλιος, comme qui diroit θέρων γῆν ἥλιος, *le Soleil échauffant la terre*. Le vaſe dans lequel on faiſoit cuire les prémices des moiſſons & des fruits qu'on offroit à ce dieu, ſe nommoit θάργηλος. Le mois *thargélion* répondoit au mois d'Avril, ſelon le P. Pétau; c'étoit le onzieme mois de l'année athénienne, & il avoit trente jours. (*D. J.*)

THARSIS, (*Géog. ſacrée.*) lieu maritime dont il eſt parlé en pluſieurs endroits de l'Ecriture ſainte, ſurtout à l'égard des navigations qui furent faites ſous le regne de Salomon. Comme on ne trouve le nom de ce lieu dans aucun ancien géographe, les ſavans ignorent parfaitement ſa ſituation, malgré toutes leurs recherches pour la découvrir.

Joſephe, à qui le vieux Teſtament étoit connu, a ſuivi la tradition de ſon tems, qui expliquoit *Tharſis* par la *mer de Tharſe*. L'idée des navigations de Salomon étoit déja entierement perdue; on ſavoit bien qu'elle s'étoit faite, mais on ne ſavoit pas où. D'ailleurs Joſephe, auteur peu exact, & d'un jugement borné, pour ne rien dire de plus, confond perpétuellement les marchandiſes d'Ophire & de *Tharſis*. Si Strabon, Pline, & les autres géographes euſſent connu l'endroit nommé *Tharſis* dans l'Ecriture, nous ſaurions à quoi nous en tenir; mais faute de guide, tous les commentateurs de l'Ecriture s'accordent ſi peu dans leurs opinions conjecturales, qu'on ne ſait laquelle préférer.

Les uns, comme le paraphraſte chaldaïque, S. Jerome & pluſieurs modernes, ont pris avec les ſeptante *Tharſis* pour la *mer en général*. Ainſi ils ont entendu par *vaiſſeau de Tharſis* tous ceux qui voguent ſur la mer quelle qu'elle ſoit; c'eſt une idée commode, & qui mettroit à l'aiſe, s'il n'étoit conſtant par pluſieurs paſſages que l'Ecriture entend par *Tharſis* un lieu particulier, riche en argent, en mines, *&c.* En effet, ſi par ce terme de *vaiſſeau de Tharſis* on devoit entendre *vaiſſeau de la mer*, tous ceux qui voguent ſur la mer quelle qu'elle ſoit, mer Egée, mer Adriatique, mer Noire, ſeront des *vaiſſeaux de Tharſis*; & quelque part qu'ils aillent, ſoit du côté de l'orient ou de l'occident, ils ſeront toujours cenſés aller à *Tharſis*, ce qui ſeroit de la derniere abſurdité. Il réſulte donc que l'Ecriture appelle *vaiſſeaux de Tharſis*, des vaiſſeaux qui devoient aller à *Tharſis*, ainſi que la flotte d'Ophir alloit à Ophir.

Pluſieurs commentateurs ont cherché *Tharſis* en Afrique, Bochart dans les Indes, & M. le Grand en Arabie. Enfin quelques modernes ont cru que *Tharſis* devoit être plutôt dans la Bétique, c'eſt-à-dire, dans l'Andalouſie, ou près du détroit de Gibraltar. Cette derniere opinion eſt celle de toutes qui paroît la plus raiſonnée.

Les Phéniciens ayant une colonie à Carthage, pouſſerent aiſément leur navigation juſqu'au détroit de Gibraltar, où ils eurent des établiſſemens conſidérables; ils ſortirent du détroit, & furent les fondateurs de Cadix. Ils bâtirent Tarteſſus, & y éleverent un temple en l'honneur d'Hercule. Le géographe nomme trois Tarteſſes, toutes trois dans la Bétique; l'une, ſavoir, Carteia, dans la baie de Gibraltar; l'autre Gadir ou Gades, au golfe de Cadix; & l'ancienne Tarteſſus, fondée par les Phéniciens à l'embouchure du Guadalquivir, entre les deux ſorties de ce fleuve; c'eſt dans cette troiſieme Tarteſſe que les premiers Phéniciens commerçoient, & c'eſt celle qui paroît être la *Tharſis* de l'Ecriture, & qui poſſédoit des richeſſes immenſes, comme il paroît par un paſſage d'Ariſtote dans ſon livre des merveilles. On dit rapporte-t-il, que les premiers Phéniciens qui navigerent à Tarteſſus, y changerent l'huile & autres ordures qu'ils portoient ſur leurs vaiſſeaux, contre de l'argent, en telle quantité que leurs navires ne pouvoient preſque le contenir. Si donc l'on joint la richeſſe du pays à ſa ſituation, & au commerce qu'y faiſoient les Tyriens, on aura moins de peine à regarder Tarteſſus pour la *Tarſis* de l'Ecriture. Ajoutez ce paſſage d'Euſebe, Θαρσεὶς ἐξ οὗ Ἴβηρες, *Tharſis ex quo Iberi*, Tharſis de qui ſont venus les Ibériens ou les Eſpagnols.

Dès le tems de Joſué les Phéniciens étoient paſſés en Afrique. Des vaiſſeaux qui raſoient la côte de Phœnicie, & enſuite celle de Cilicie, arrivoient aiſément à l'île de Candie, & aux autres îles qui ſont au midi de la Morée, de-là ils ne perdoient point la vue des terres pour côtoyer la Grece, la côte méridionale d'Italie & celle de Sicile; à la pointe occidentale de Sicile, ils touchoient preſque aux côtes d'Afrique, où étoit leur colonie de Carthage. De-là en ſuivant cette côte, ils trouvoient le détroit de Gibraltar: je ne dis rien ici qui ne ſoit conforme aux témoignages de l'antiquité, & à la plus ſaine géographie. Ce voyage de Cilicie, de Carthage & du détroit, a pu être appellé *le voyage de Tharſis*, parce que *Tharſis* étoit le premier terme: de même nous appellons *voyage du Levant*, un voyage qui s'étend quelquefois juſqu'à la Perſe; & *voyage des Indes*, un voyage qui s'étend juſqu'au Tonquin & à la Chine. On ne doit donc pas s'étonner ſi quelques anciens par *Tharſis* ont entendu les environs de Tharſes, d'autres Carthage, d'autres l'Afrique, ſans déſigner quelle partie de l'Afrique.

A l'égard de *Tharſis* en Eſpagne, la différence qu'il y a entre ce nom & celui de Tarteſſus, ne doit point faire de peine; car les Phœniciens peuvent avoir changé le premier σ en τ, c'eſt-à-dire l'*s* en *t*, comme on a dit l'*Aturie* pour la l'*Aſſyrie*, la *Batanée* pour le *pays de Batan*: peut-être auſſi n'ont-ils rien changé à ce nom. Polybe rapportant les conditions d'un traité fait entre les Romains & les Carthaginois, dit; il ne ſera point permis aux Romains de faire des priſes au-delà de Maſtia & de Tarſeium, ni d'y aller trafiquer, ni d'y bâtir des villes. Ταρσήιον, *Tarſeïum*, ſelon Etienne le géographe eſt une ville auprès des colomnes d'Hercule. Le nom de *Tharſis* eſt bien reconnoiſſable en celui de *Tharſeium*. Auſſi Goropius, *Hiſpan. l. V. VI. VII.* Grotius, *in* III. *Reg. c. x. v.* 28. Pineda, *de rebus Salom. l. IV. c. xiv.* & Bochart, *Phaleg. l. III. c. vij.* n'ont-ils fait aucune difficulté d'aſſurer que c'étoit le même nom, & le même lieu.

Il n'eſt pas douteux qu'on ne trouvât dans la Bétique les marchandiſes dont il eſt dit que la flotte de *Tharſis* ſe chargeoit en revenant. Ces marchandiſes étoient de l'argent en maſſe ou en lame, la chryſolite, de l'ivoire, des ſinges, des perroquets, & des eſclaves éthiopiens. La Bétique produiſoit de l'argent, comme nous avons vu, & comme elle avoit, ſelon Pline, des chryſolites du poids de douze livres, on voit bien qu'elle ne devroit pas être ſtérile de cette ſorte de pierres.

Les Phéniciens avoient des établiſſemens au-delà du détroit de la Nigritie. Ils étoient ſur les flottes de Salomon; ils ſavoient bien comment lui procurer de l'ivoire, des ſinges, des negres, & des perroquets. La côte occidentale d'Afrique ne manque point de tout cela, & il n'eſt pas néceſſaire d'aller bien loin, ni juſqu'au coin de la Guinée, pour en trouver; encore moins de faire le tour de l'Afrique. Les Phéniciens de la Bétique avoient ſoin de ſe fournir d'une marchandiſe qu'ils voyoient que la flotte combinée de Hiram & de Salomon emportoit avec plaiſir; & le terme de trois ans, qui s'écouloit d'un voyage à l'autre, étoit bien aſſez long pour les amaſſer au lieu où la flotte abordoit, ſans qu'elle eût la peine de les aller chercher ailleurs qu'à *Tharſis*.

D'après cette hypothèſe, on pourroit peut-être concilier tous les paſſages de l'Ecriture ſur *Tharſis*, avec les propoſitions ſuivantes.

Il n'y avoit qu'une *Tharſis* proprement dite, que l'on connut d'abord; ſavoir, Tharſes & les environs, connus enſuite ſous le nom de *Cilicie*.

Les Phéniciens vers le tems de Joſué, ayant fait des établiſſemens en Afrique, leurs vaiſſeaux fréquenterent le port de Carthage

Cette navigation les mena peu-à-peu vers le détroit de Gibraltar, & leur fit découvrir le pays de *Tharſis* en Eſpagne; c'eſt de cette *Tharſis*, du détroit ou des environs, que Salomon tiroit tant d'argent, d'ivoire, *&c.*

La *Tharſis* d'Holoferne eſt la *Tharſis* de Cilicie, & ne peut être l'Arabie. C'eſt auſſi celle du pſeaume, où il eſt parlé des rois de *Tharſis* & des îles.

Pour aller à *Tarſis*, on s'embarquoit à Joppé, comme Jonas, ou à Tyr ſur les vaiſſeaux des marchands dont parle Ezéchiel.

Les paſſages que l'on cite du livre des rois & des Paralipomenes, pour en conclure que la flotte de *Tharſis* partoit d'Aſiongaber, ne le diſent point; & il eſt plus naturel & plus raiſonnable d'entendre dans les paroles mêmes de l'Ecriture, une diſtinction réelle entre ces deux flottes & ces deux voyages, que de donner lieu à une contradiction dont on ne ſait comment ſortir. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THARTAC, ſ. m. (*Critique ſacrée.*) nom d'une ido-

idole qu'adoroient les Hévéens, *IV. Rois*, *xvij*. 31. Elle est représentée sous la forme d'un homme à tête d'âne, tenant un petit bâton à la main. (*D. J.*)

THASE, (*Géog. anc.*) île de la mer Egée, sur la côte de la Thrace, à l'opposite de l'embouchure du fleuve Nestus. La plûpart des géographes écrivent *Thasus*; mais Polybe & Etienne le géographe, disent *Thassos*, & Pline *Thassus*.

Thasus fils d'Agenor, roi des Phéniciens, passe pour avoir peuplé cette île, & pour y avoir demeuré plusieurs années: il lui donna son nom. L'île fut ensuite augmentée d'une nouvelle colonie grecque, qu'on y avoit menée de Paros; ce qui la rendit considérable entre les autres îles situées dans la mer Egée; mais elle ne continua guere de jouir de cette heureuse position: elle tomba sous la domination des Cériniens & des Entriens. Ces peuples s'y étoient rendus de la Thrace, ou des confins de l'Asie. A la fin les Athéniens se rendirent les maîtres de *Thase*; ils la dépouillerent entierement de sa liberté, en desarmerent les habitans, & pour les tenir plus aisément dans la sujétion, il les accablerent de continuels impôts.

Les Athéniens en furent dépossedés par les Macédoniens, & ceux-ci par les Romains. *Thase* essuya depuis le gouvernement tyrannique de plusieurs usurpateurs, & finalement elle fut contrainte de suivre le sort de l'empire de Constantinople, & de subir le joug de la domination turque. Mahomet II. s'en empara dès l'an 1453: elle fut traitée d'abord avec la derniere rigueur; mais dans la suite, les Turcs même y établirent un négoce; ce qui y attira de-rechef de nouveaux habitans.

Cette île contient aujourd'hui trois bourgs assez peuplés, & mis par des fortifications en état de défense. On donne même au plus grand de ces bourgs le nom de *ville de Thaso*. Les deux autres bourgs retiennent en quelque maniere leurs anciens noms; l'un est appellé *Ogygia* ou *Gisi*, & l'autre *Etira*, ou *Tyrra*. Le commerce y attire des étrangers, & plusieurs bâtimens dans le port; il en vient sur-tout de Constantinople.

Le terroir de cette île abonde en toutes choses nécessaires à la vie; les fruits particulierement sont délicieux; & elle a un excellent vignoble, célebre déja dès le tems de Varron; Virgile, *Georg. l. II. v.* 91. en parle ainsi:

Sunt Thasiæ vites, sunt & Mareotides albæ.
Pinguibus hæ terris habiles, levioribus illæ.

Cette île a encore des mines d'or & d'argent, & des carrieres d'un marbre très-fin. Pline remarque que ces mines & ces carrieres rapportoient beaucoup dès le tems d'Alexandre le grand. Les empereurs ottomans ne les ont pas laissées en friche; Sélim I. entre autres, & Soliman II. en ont tiré un profit considérable. Le sultan Amurath fit creuser avec succès dans la montagne qui est vers le septentrion de l'île, vis-à-vis de celle de Nesso: mais au bout de cinq mois, on discontinua ce travail, parce que la veine étoit manquée, ou plutôt parce qu'on avoit perdu le fil.

Les habitans de l'île de *Thase* avoient jadis fait une alliance étroite avec ceux de la ville d'Abdere, à dessein de se mettre à couvert des incursions des Sarrasins, & d'autres peuples barbares de l'Asie; mais ils les abandonnerent dans les plus pressans besoins, lorsque ces barbares vinrent avec une armée ravager toute la côte méridionale de la Thrace. Après leur départ, ceux d'Abdere s'étant remis, penserent aux moyens de se venger des Thasiens qui avoient manqué à la foi promise, de s'assister mutuellement; ils aborderent pour cet effet à l'impourvu dans cette île, & firent tout leur possible pour s'en rendre les maîtres. Les peuples voisins prirent part à cette guerre, & ils obligerent les Thasiens à donner une satisfaction convenable aux habitans d'Abdere.

Théagene étoit de *Thase*; il fut souvent couronné dans les jeux de la Grece, & mérita des statues & les honneurs héroïques dans sa patrie. Un de ses ennemis ayant voulu un jour insulter une de ses statues, vint de nuit la fustiger par vengeance; comme si Théagene en bronze eût pu sentir cet affront. La statue étant tombée tout-à-coup sur cet insensé, le tua sur la place. Ses fils la citerent en justice, comme coupable de la mort d'un homme, & le peuple de *Thase* la condamna à être jettée dans la mer, suivant la loi de Dracon, qui veut que l'on extermine jusqu'aux choses inanimées, qui, soit en tombant, soit par quelque autre accident, ont causé la mort d'un homme.

Quelque tems après, ceux de *Thase* ayant souffert une famine causée par la stérilité de la terre, envoyerent consulter l'oracle de Delphes; il leur fut répondu que le remede à leurs maux étoit de rappeller tous ceux qu'ils avoient chassés; ce qu'ils firent, mais sans en recevoir aucun soulagement. Ils députerent donc une seconde fois à Delphes, avec ordre de représenter à la Pythie qu'ils avoient obéi, & que cependant la colere des dieux n'étoit point cessée: on dit que la Pythie leur répondit par ce vers:

Et votre Théagene est-il compté pour rien!

Au milieu de leur embarras, il arriva que des pêcheurs retrouverent la statue perdue, en jettant leurs filets dans la mer. On la remit dans son ancienne place; & dès ce moment le peuple de *Thase* rendit les honneurs divins à Théagene; plusieurs autres villes, soit grecques, soit barbares, en firent autant. On regarda Théagene comme une divinité secourable, & les malades sur-tout lui adresserent leurs vœux. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THASIUS, (*Mythol.*) surnom d'Hercule, pris de la ville de Thase, dans une île de la mer Egée: les habitans de cette ville honoroient Hercule, comme leur dieu tutélaire, parce qu'il les avoit délivrés de quelques tyrans dont ils étoient opprimés. (*D. J.*)

THASPE, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, dans la province proconsulaire. C'est-là où Juba ayant pour ainsi dire ranimé les restes de la guerre civile en Afrique, par les conseils de Julius Scipion, & de Caton, eut le malheur d'être défait par Jules César, à cette bataille qu'on nomma *la journée de Thaspe*. Cette ville est présentement un lieu ruiné, dans le royaume de Tunis, entre Souzet & Elfaque. (*D. J.*)

THATA, (*Géog. mod.*) *Dotes* par les Allemands, *Totis* dans la carte de la Hongrie de M. de Lisle, en 1717; *Tata* dans celle de 1703, & c'étoit mieux, car les Hongrois écrivent *Thata*, c'est une petite ville, aujourd'hui bourgade de Hongrie, entre Javarin & Gran. (*D. J.*)

THAU, s. m. (*Gram. & Critique sacrée.*) derniere lettre de l'alphabet hébreu, qui avoit d'abord la forme d'une espece de potence, avant que les Juifs se servissent du caractere chaldaïque, & qui du tems de S. Jérôme, conservoit encore cette figure dans l'alphabet samaritain. Dans la suite, on l'a un peu changée, & on lui a donné la forme de T, qu'elle a en partie aujourd'hui ת; cette lettre tire son origine d'un mot hébreu, qui signifie *marque*, *signe*; & c'est par ces derniers mots que les septante ont traduit le passage d'Ezéchiel, *ch. ix.* 4. en disant: „ mettez „ une marque (un *signal*) au front de ceux qui sont „ dans la douleur, & qui gémissent de voir toutes „ les abominations qui se font dans la ville„. (*D. J.*)

THAU, *l'étang de* (*Géog. mod.*) étang de France sur les côtes de Languedoc; cet étang est nommé *Taurus* par Avienus, & *Laterra* par Pline. Il s'étend presque de l'est à l'ouest, environ douze bonnes lieues au midi du diocèse de Montpellier, & d'une partie de celui d'Agde. On lui donne dans le pays les différens noms d'*étang de Frontignan, de Maguelone & de Péraut*, que l'on emprunte de lieux qui sont sur les bords. Cet étang se débouche dans le golphe de Lyon par le grau de Palavas, ou passage de Maguelone, par le port de Cette, où commence le canal de Languedoc. (*D. J.*)

THAULACHE, s. f. (*Anc. mil. franç.*) sorte d'armes des anciens françois, dont les unes étoient offensives en forme de hallebarde ou d'épieu; les autres étoient du nombre des armes défensives, & étoient des especes de rondelles, ou petits boucliers. (*D. J.*)

THAUMACI, (*Géog. anc.*) ville de la Phthiotide; Tite-Live, *l. XXXII. c. iv.* dit qu'en partant de Pylæ, & du golfe Maliacus, passant par Lamia, on rencontroit cette ville sur une éminence, tout près du défilé appellé *Cale*. Il ajoute que cette ville dominoit sur une plaine d'une si vaste étendue que l'on ne pouvoit en voir l'extrémité, que c'est cette espece de prodige qui étoit l'origine du nom *Thaumaci*. Etienne le géographe prétend que ce fut Thauma-

cus son fondateur qui lui donna son nom; ce seroit un fait difficile à vérifier, ou du moins il faudroit aller chercher des preuves dans des siecles bien reculés, car cette ville subsistoit déja du tems d'Homere, *Iliad. B. v. 716.*

Οἱ δ᾽ἄρα Μηθώνην καὶ Θαυμακίην ἐνέμοντο.
Qui vero Methonem & Thaumaciam *habitabant*.

Pline, *l. IV. c. ix.* nomme aussi cette ville *Thaumacia*, & la met dans la Magnésie; je ne sais sur quoi il est fondé. Phavorin, *lexic.* dit qu'il y avoit une ville nommée *Thaumacia*, dans la Magnésie, & une autre de même nom sur le golfe Maliaque; il pourroit bien multiplier les êtres. Ce qu'il y a de certain, c'est que la ville de *Thaumaci* de Tite-Live, étoit dans les terres. (*D. J.*)

THAUMANTIADE, (*Mythol.*) la déesse Iris fut ainsi nommée, soit parce qu'elle étoit fille de Thaumas & d'Electre, soit du mot grec θαυμάζω, *j'admire*, parce que les couleurs de sa belle robe excitent l'admiration de tout le monde. (*D. J.*)

THAUMATRON, s. m. (*Antiq. grecq.*) mot grec qui signifie la récompense qu'on donnoit à celui qui avoit fait voir quelque chose de merveilleux au peuple; cette sorte de libéralité de deniers se prélevoit sur le montant de la somme payée par ceux qui avoient assisté à ce spectacle. Le *thaumatron* revenoit au *nicetium* des jeux olympiques, & du cirque, & aux *brabeia*, que l'on donnoit aux acteurs de théatre, aux baladins, & aux pantomimes. (*D. J.*)

THAUMATURGE, s. m. & f. (*Hist. eccl.*) surnom que les catholiques ont donné à plusieurs saints, qui se sont rendus célebres par le grand nombre, & par l'éclat de leurs miracles.

Ce mot est formé du grec θαῦμα, *merveille*, & ἔργον, *ouvrage*.

Saint Grégoire de Neo-Césarée, surnommé *Thaumaturge*, fut disciple d'Origène vers l'an 223, & depuis évêque de Césarée dans le royaume de Pont: il assista en cette qualité, au premier concile d'Antioche, & à celui d'Ephèse, contre Paul de Samosate. Saint Léon de Catanée fut surnommé aussi *Thaumaturge*, il vivoit dans le huitieme siecle, & son corps est honoré encore aujourd'hui dans l'église de saint Martin de Tours à Rome. Saint François de Paule, & S. François Xavier, sont les grands *Thaumaturges* des siecles derniers. *Voyez* MIRACLE.

THAUN, (*Géog. mod.*) petite ville, ou pour mieux dire, bourg d'Allemagne dans le Palatinat, au comté de Spanheim, & au confluent des rivieres de Nalu & de Simmeren. (*D. J.*)

THÉ, s. m. (*Bot. exot.*) C'est une petite feuille desséchée, roulée, d'un goût un peu amer légérement astringent, agréable, d'une douce odeur, qui approche de celle du foin nouveau & de la violette.

L'arbrisseau qui porte le *thé*, s'appelle *chaa* par C. B. P. 147. *thea frutex, bont. evonymo affinis, arbor orientalis, nucifera, flore roseo*, Pluk. Phyt. mais cet arbrisseau est encore mieux défini par Kæmpfer: *thea frutex, folio cerasi, flore rosæ sylvestris, fructu unicocco, bicocco, & ut plurimum tricocco*; c'est-à-dire, qu'il a la feuille de cerisier, la fleur semblable à la rose des champs, & que son fruit n'a qu'une, ou deux, ou tout au plus trois coques: les Chinois le nomment *theh*, les Japonois *tsjaa*, ou *tsjanoki*.

Ce qu'il y a de plus commode dans une plante si débitée, c'est qu'elle n'occupe point de terrein qui puisse servir à d'autres; ordinairement on en fait les bordures des champs de blé, ou de riz, & les endroits les plus stériles sont ceux où elle vient le mieux; elle croît lentement, & s'éleve à la hauteur d'une brasse, & quelque chose de plus; sa racine est noire, ligneuse, & jette irrégulierement ses branches; la tige en fait de même de ses rameaux, & de ses rejettons; il arrive assez souvent qu'on voit sortir ensemble du même tronc, plusieurs tiges si serrées l'une contre l'autre, & qui forment une espece de buisson si épais, que ceux qui n'y regardent pas d'assez près, croient que c'est un même arbrisseau; au-lieu que cela vient de ce que l'on a mis plusieurs graines dans la même fosse.

L'écorce de cet arbrisseau est couverte d'une peau fort mince, qui se détache lorsque l'écorce devient seche; sa couleur est de chataigne, grisâtre à la tige, & tirant sur le verdâtre; son odeur approche fort de celle des feuilles du noisetier, excepté qu'elle est plus désagréable; son goût est amer, dégoûtant, & astringent; le bois est dur, composé de fibres fortes & épaisses, d'une couleur verdâtre tirant sur le blanc, & d'une senteur fort rebutante quand il est verd; la moëlle est fort adhérente au bois.

Les feuilles tiennent à une queue ou pédicule, court, gros, & vert, assez rond, & uni en dessous, mais creux & un peu comprimée au côté opposé; elles ne tombent jamais d'elles-mêmes, parce que l'arbrisseau est toujours verd, & il faut les arracher de force; elles sont d'une substance moyenne, entre la membraneuse & la charnue, mais de différente grandeur; les plus grandes sont de deux pouces de long, & ont un peu moins de deux pouces dans leur plus grande largeur, en un mot, lorsqu'elles ont toute leur crue, elles ont parfaitement la substance, la figure, la couleur, & la grandeur du griottier des vergers, que les botanistes nomment *cerasus hortensis, fructu acido*; mais lorsqu'elles sont tendres, qui est le tems qu'on les cueille, elles approchent davantage des feuilles de ce qu'on appelle *evonymus vulgaris fructu acido*, excepté pour la couleur.

Ces feuilles, d'un petit commencement deviennent à-peu-près rondes, puis s'élargissent davantage, & enfin elles finissent en une pointe piquante; quelques-unes sont de figure ovale, un peu pliées, ondées irrégulierement sur la longueur, enfoncées au milieu, & ayant les extrémités recourbées vers le dos; elles sont unies des deux côtés, d'un verd sale & obscur, un peu plus clair sur le derriere, où les nerfs étant assez élevés, forment tout autant de sillons du côté opposé.

Elles sont dentelées; la denture est un peu recourbée, dure, obtuse, & fort pressée, mais les pointes sont de différentes grandeurs; elles sont traversées au milieu par un nerf fort remarquable, auquel répond du côté opposé un profond sillon, il se partage de chaque côté en six ou sept côtes de différentes longueurs, courbées sur le derriere; près du bord des feuilles, de petites veines s'étendent entre les côtes traversieres.

Les feuilles, lorsqu'elles sont fraîches, n'ont aucune senteur, & ne sont pas absolument aussi désagréables au goût que l'écorce, quoiqu'elles soient astringentes, & tirant sur l'amer; elles different beaucoup les unes des autres en substance, en grandeur, & en figure; ce qui se doit attribuer à leur âge, à leur situation, & à la nature du terroir où l'arbrisseau est planté: de-là vient qu'on ne peut juger de leur grandeur, ni de leur figure, lorsqu'elles sont séchées & portées en Europe. Elles affecteroient la tête si on les prenoit fraîches, parce qu'elles ont quelque chose de narcotique qui attaque les nerfs, & leur cause un tremblement convulsif; cette mauvaise qualité se perd quand elles sont séchées.

En automne, les branches de cet arbrisseau sont entourées d'un grand nombre de fleurs, qui continuent de croître pendant l'hiver; elles sortent une à une, ou deux à deux des aîles des feuilles, & ne ressemblent pas mal aux roses sauvages; elles ont un pouce ou un peu plus de diametre, & sont composées de six pétales, ou feuilles, dont une ou deux se retirent, & n'approchent pas de la grandeur & de la beauté des autres; ces pétales, ou feuilles, sont rondes & creuses, & tiennent à des pédicules de demi-pouce de long, qui d'un commencement petit & délicat, deviennent insensiblement plus grands; leur extrémité se termine en un nombre incertain, ordinairement de cinq ou six enveloppes, petites & rondes, qui tiennent lieu de calice à la fleur.

Ces fleurs sont d'un goût désagréable, tirant sur l'amer: on voit au fond de la fleur un grand nombre d'étamines blanches, extrèmement petites, comme dans les roses; le bout en est jaune, & ne ressemble pas mal à un cœur. Kæmpfer nous assure qu'il a compté deux cens trente de ces étamines dans une seule fleur.

Aux fleurs succédent les fruits en grande abondance; ils sont d'une, de deux, & plus communément de trois coques, semblables à celles qui contiennent la semence du riem, composées de trois autres coques rondes, de la grosseur des prunes sauvages qui croissent ensemble à une queue commune, comme à un centre, mais distinguées par trois divisions assez profondes.

Chaque coque contient une gousse, une noisette, & la graine; la gousse est verte, tirant sur le noir lorsqu'elle est mûre; elle est d'une substance grasse, membraneuse, & un peu ligneuse, s'entr'ouvrant au-

def-

deſſus de ſa ſurface, après qu'elle a demeuré une année ſur l'arbriſſeau, & laiſſant voir la noiſette qui y eſt renfermée; cette noiſette eſt preſque ronde, ſi ce n'eſt du côté où les trois coques ſe joignent, elle eſt un peu comprimée; elle a une écaille mince, un peu dure, polie, de couleur de chataigne, qui étant caſſée fait voir un pepin rougeâtre, d'une ſubſtance ferme comme celle des avelines, d'un goût douceâtre, aſſez déſagréable au commencement, devenant dans la ſuite plus amer, comme le fruit du noyau de ceriſe; ces pepins contiennent beaucoup d'huile, & rancilent fort aiſément, ce qui fait qu'à peine deux entre dix germent lorſqu'ils ſont ſemés. Les Japonois ne font aucun uſage ni des fleurs ni des pepins.

Ce n'eſt pas une choſe fort aiſée que la récolte du *thé*: voici de quelle façon elle ſe fait au Japon. On trouve pour ce travail des ouvriers à la journée, qui n'ont point d'autres métiers; les feuilles ne doivent point être arrachées à pleines mains, il les faut tirer avec beaucoup de précaution une à une, & quand on n'y eſt pas ſtylé, on n'avance pas beaucoup en un jour: on ne les cueille pas toutes en même tems, ordinairement la récolte ſe fait à deux fois, aſſez ſouvent à trois; dans ce dernier cas, la premiere récolte ſe fait vers la fin du premier mois de l'année japonoiſe, c'eſt-à-dire les premiers jours de Mars; les feuilles alors n'ont que deux ou trois jours, elles ſont en petit nombre, fort tendres, & à peine déployées; ce ſont les plus eſtimées, & les plus rares; il n'y a que les princes & les perſonnes aiſées qui puiſſent en acheter, & c'eſt pour cette raiſon qu'on leur donne le nom de *thé impérial*: on l'appelle auſſi *fleur de thé*.

Le *thé impérial*, quand il a toute ſa préparation, s'appelle *ticki tsjaa*, c'eſt-à-dire *thé moulu*, parce qu'on le prend en poudre dans de l'eau chaude: on lui donne auſſi le nom d'*udſi tsjaa*, & de *tacke ſacki tsjaa*, de quelques endroits particuliers, où il croît; le plus eſtimé en Japon, eſt celui d'*Udſi*, petite ville aſſez proche de Méaco. On prétend que le climat y eſt le plus favorable de tous à cette plante.

Tout le *thé* qu'on ſert à la cour de l'empereur & dans la famille impériale, doit être cueilli ſur une montagne qui eſt proche de cette ville; auſſi n'eſt-il pas concevable avec quel ſoin & quelle précaution on le cultive: un foſſé large & profond environne le plan, les arbriſſeaux y ſont diſpoſés en allées, qu'on ne manque pas un ſeul jour de balayer: on porte l'attention juſqu'à empêcher qu'aucune ordure ne tombe ſur les feuilles; & lorſque la ſaiſon de les cueillir approche, ceux qui doivent y être employés, s'abſtiennent de manger du poiſſon, de toute autre viande qui n'eſt pas nette, de peur que leur haleine ne corrompe les feuilles; outre cela, tant que la récolte dure, il faut qu'ils ſe lavent deux ou trois fois par jour dans un bain chaud, & dans la riviere; & malgré tant de précautions pour ſe tenir propre, il n'eſt pas permis de toucher les feuilles avec les mains nues, il faut avoir des gants.

Le principal pourvoyeur de la cour impériale pour le *thé*, a l'inſpection ſur cette montagne, qui forme un très-beau point de vue; il y entretient des commis pour veiller à la culture de larbriſſeau, à la récolte, & à la préparation des feuilles; & pour empêcher que les bêtes & les hommes ne paſſent le foſſé qui environne la montagne; pour cette raiſon on a ſoin de le border en pluſieurs endroits d'une forte haie.

Les feuilles ainſi cueillies & préparées de la maniere que nous dirons bientôt, ſont miſes dans des ſacs de papier, qu'on renferme enſuite dans des pots de terre ou de porcelaine, & pour mieux conſerver ces feuilles délicates, on acheve de remplir les pots avec du *thé* commun. Le tout ainſi bien empaqueté, eſt envoyé à la cour ſous bonne & sûre garde, avec une nombreuſe ſuite. De-là vient le prix exorbitant de ce *thé impérial*; car en comptant tous les frais de la culture, de la récolte, de la préparation, & de l'envoi, un kin monte à 30 ou 40 thaels, c'eſt-à-dire à 42 ou 46 écus, ou onces, d'argent.

Le *thé* des feuilles de la ſeconde eſpece, s'appelle, dit Kæmpfer, *tootsjaa*, c'eſt-à-dire *thé chinois*, parce qu'on le prépare à la maniere des Chinois. Ceux qui tiennent des cabarets à *thé*, ou qui vendent le *thé* en feuilles, ſous-diviſent cette eſpece en quatre autres, qui different en bonté & en prix; celles de la quatrieme ſont ramaſſées pele-mêle, ſans avoir égard à leur bonté, ni à leur grandeur, dans le tems qu'on croit que chaque jeune branche en porte dix ou quinze au plus; c'eſt de celui-là que boit le commun peuple. Il eſt à obſerver que les feuilles, tout le tems qu'elles demeurent ſur l'arbriſſeau, ſont ſujettes à de prompts changemens, eû égard à leur grandeur & à leur bonté, de ſorte que ſi on néglige de les cueillir à propos, elles peuvent perdre beaucoup de leur vertu en une ſeule nuit.

On appelle *ban tsjaa*, celles de la troiſieme eſpece; & comme elles ſont pour la plûpart fortes & groſſes, elles ne peuvent être préparées à la maniere des Chinois, c'eſt-à-dire ſéchées ſur des poëles & friſées; mais comme elles ſont abandonnées aux petites gens, il n'importe de quelle maniere on les prépare.

Dès que les feuilles de *thé* ſont cueillies, on les étend dans une platine de fer qui eſt ſur du feu, & lorſqu'elles ſont bien chaudes, on les roule avec la paume de la main, ſur une natte rouge très-fine, juſqu'à ce qu'elles ſoient toutes friſées; le feu leur ôte cette qualité narcotique & maligne dont j'ai parlé, & qui pourroit offenſer la tête; on les roule encore pour les mieux conſerver, & afin qu'elles tiennent moins de place; mais il faut leur donner ces façons ſur le champ, parce que ſi on les gardoit ſeulement une nuit, elles ſe noirciroient & perdroient beaucoup de leur vertu: on doit auſſi éviter de les laiſſer long-tems en monceaux, elles s'échaufferoient d'abord & ſe corromproient. On dit qu'à la Chine, on commence par jetter les feuilles de la premiere récolte dans l'eau chaude, où on les tient l'eſpace d'une demi-minute, & que cela ſert à les dépouiller plus aiſément de leur qualité narcotique.

Ce qui eſt certain, c'eſt que cette premiere préparation demande un très-grand ſoin: on fait chauffer d'abord la platine dans une eſpece de four, où il n'y a qu'un feu très-moderé; quand elle a le degré convenable de chaleur, on jette dedans quelques livres de feuilles que l'on remue ſans ceſſe; quand elles ſont ſi chaudes que l'ouvrier a peine à y tenir la main, il les retire & les répand ſur une autre platine pour y être roulées.

Cette ſeconde opération lui coûte beaucoup, il ſort de ces feuilles roties un jus de couleur jaune, tirant ſur le verd, qui lui brûle les mains, & malgré la douleur qu'il ſent, il faut qu'il continue ce travail juſqu'à ce que les feuilles ſoient refroidies, parce que la friſure ne tiendroit point ſi les feuilles n'étoient pas chaudes, de ſorte qu'il eſt même obligé de les remettre deux ou trois fois ſur le feu.

Il y a des gens délicats qui les y font remettre juſqu'à ſept fois, mais en diminuant toujours par degrés la force du feu, précaution néceſſaire pour conſerver aux feuilles une couleur vive, qui fait une partie de leur prix. Il ne faut pas manquer auſſi de laver à chaque fois la platine avec de l'eau chaude, parce que le ſuc qui eſt exprimé des feuilles, s'attache à ſes bords, & que les feuilles pourroient s'en imbiber de nouveau.

Les feuilles ainſi friſées, ſont jettées ſur le plancher, qui eſt couvert d'une natte, & on ſépare celles qui ne ſont pas ſi bien friſées, ou qui ſont trop roties; les feuilles de *thé impérial* doivent être roties à un plus grand degré de ſéchereſſe, pour être plus aiſément moulues & réduites en poudre; mais quelques-unes de ces feuilles ſont ſi jeunes & ſi tendres, qu'on les met d'abord dans l'eau chaude, enſuite ſur un papier épais, puis on les fait ſécher ſur les charbons ſans être roulées, à cauſe de leur extrême petiteſſe. Les gens de la campagne ont une méthode plus courte, & y font bien moins de façons; ils ſe contentent de rotir les feuilles dans des chaudieres de terre, ſans autre préparation; leur *thé* n'en eſt pas moins eſtimé des connoiſſeurs, & il eſt beaucoup moins cher.

C'eſt par tout pays que les façons même les plus inutiles ſont preſque tout le prix des choſes, parmi ceux qui n'ont rien pour ſe diſtinguer du public que la dépenſe. Il paroît même que ce *thé commun* doit avoir plus de force que le *thé imperial*, lequel après avoir été gardé pendant quelques mois, eſt encore remis ſur le feu pour lui ôter, dit-on, une certaine humidité qu'il pourroit avoir contractée dans la ſaiſon des pluies; mais on prétend qu'après cela il peut être gardé long-tems, pourvû qu'on ne lui laiſſe point prendre l'air; car l'air chaud du Japon en diſſiperoit aiſément les ſels volatils, qui ſont d'une grande ſubtilité. En effet tout le monde convient que ce *thé*, & à proportion tous les autres, les ont pref-

presque tous perdus quand ils arrivent en Europe, quelque soin qu'on prenne de les tenir bien enfermés. Kæmpfer assure qu'il n'y a jamais trouvé hors du Japon, ni ce goût agréable, ni cette vertu modérément rafraichissante qu'on y admire dans le pays.

Les Japonois tiennent leurs provisions de *thé* commun dans de grands pots de terre, dont l'ouverture est fort étroite. Le *thé impérial* se conserve ordinairement dans des vases de porcelaine, & particulierement dans ceux qui sont très-anciens, & d'un fort grand prix. On croit communément que ces derniers non seulement conservent le *thé*, mais qu'ils en augmentent la vertu.

L'arbrisseau de la Chine qui porte le *thé* differe peu de celui du Japon; il s'éleve à la hauteur de trois, de quatre ou de cinq piés tout-au-plus; il est touffu & garni de quantité de rameaux. Ses feuilles sont d'un verd foncé, pointues, longues d'un pouce, larges de cinq lignes, dentelées à leur bord en maniere de scie; les fleurs sont en grand nombre, semblables à celles du rosier sauvage, composées de six pétales blanchâtres ou pâles, portées sur un calice partagé en six petits quartiers ou petites feuilles rondes, obtuses, & qui ne tombent pas. Le centre de ces fleurs est occupé par un nombreux amas d'étamines, environ deux cens, jaunâtres. Le pistil se change en un fruit sphérique tantôt à trois angles & à trois capsules, souvent à une seule. Chaque capsule renferme une graine qui ressemble à une aveline par sa figure & sa grosseur, couverte d'une coque mince, lisse, roussâtre, excepté la base qui est blanchâtre. Cette graine contient une amande blanchâtre, huileuse, couverte d'une pellicule mince & grise, d'un goût douçâtre d'abord, mais ensuite amer, excitant des envies de vomir, & enfin brûlant & fort desséchant. Ses racines sont minces, fibreuses & répandues sur la surface de la terre. On cultive beaucoup cette plante à la Chine; elle se plaît dans les plaines tempérées & exposées au soleil, & non dans des terres sablonneuses ou trop grasses.

On apporte beaucoup de soin & d'attention pour le *thé* de l'empereur de la Chine, comme pour celui de l'empereur du Japon, on fait un choix scrupuleux de ses feuilles dans la saison convenable. On cueille les premieres qui paroissent au sommet des plus tendres rameaux; les autres feuilles sont d'un prix médiocre. On les seche toutes à l'ombre, & on les garde sous le nom de *thé impérial*; parmi ces feuilles, on sépare encore celles qui sont plus petites de celles qui sont plus grandes; car le prix varie selon la grandeur des feuilles, plus elles sont grandes, plus elles sont cheres.

Le *thé roux*, que l'on appelle *thé bohéa*, est celui qui a été plus froissé & plus rôti: c'est de-là que vient la diversité de la couleur & du goût.

Les Chinois, dont nous suivons la méthode, versent de l'eau bouillante sur les feuilles entieres de *thé* que l'on a mises dans un vaisseau destiné à cet usage, & ils en tirent la teinture; ils y mêlent un peu d'eau claire pour en tempérer l'amertume & la rendre plus agréable, ils la boivent chaude. Le plus souvent en bûvant cette teinture, ils tiennent du sucre dans leur bouche, ce que font rarement les Japonois; ensuite ils versent de l'eau une seconde fois, & ils en tirent une nouvelle teinture qui est plus foible que la premiere; après cela ils jettent les feuilles.

Les Chinois & les Japonois attribuent au *thé* des vertus merveilleuses, comme il arrive à tous ceux qui ont éprouvé quelque soulagement ou quelque avantage d'un remede agréable; il est du-moins sûr que dans nos pays, si l'on reçoit quelque utilité de cette boisson, on doit principalement la rapporter à l'eau chaude. Les parties volatiles du *thé* qui y sont répandues, peuvent encore contribuer à atténuer & résoudre la lymphe quand elle est trop épaisse, & à exciter davantage la transpiration; mais en même tems l'usage immodéré de cette feuille infusée perpétuellement dans de l'eau chaude, relâche les fibres, affoiblit l'estomac, attaque les nerfs, & en produit le tremblement; de sorte que le meilleur, pour la conservation de la santé, est d'en user en qualité de remede, & non de boisson agréable, parce qu'il est ensuite très-difficile de s'en priver. Il faut bien que cette difficulté soit grande, puisqu'il se débite actuellement en Europe par les diverses compagnies environ huit à dix millions de livres de *thé* par an, tant la consommation de cette feuille étrangere est considérable. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THÉ DES ANTILLES, (*Botan.*) plante de deux ou trois piés de hauteur, extrèmement commune dans toutes les îles Antilles; elle croit abondamment entre les fentes des rochers, sur les vieilles murailles, dans les savanes, sur les chemins, enfin par-tout; ses branches sont chargées de petites feuilles d'un verd foncé, longues, étroites, terminées en pointe & dentelées sur les bords, comme celles du *thé* de la Chine; à quoi cependant cette plante n'a aucun autre rapport, malgré l'opinion du R. P. Labat jacobin, qui, faute de connoissances en histoire naturelle, s'est fréquemment trompé dans ses décisions. Le prétendu *thé* des îles n'est d'aucun usage universellement connu dans le pays, on l'arrache comme une mauvaise herbe nuisible dans les savanes & dans les jardins. *Article de M.* LE ROMAIN.

THÉA, (*Botan.*) nom du genre de plante qui porte la feuille que nous nommons *thé*: nous avons décrit l'arbrisseau au *mot* THÉ, nous allons ici le caractériser d'après le système de M. Linnæus. Le calice est très-petit, permanent, divisé en six feuilles rondelettes & obtuses; la fleur est composée de six pétales ronds & concaves; les étamines sont des filets très-déliés, chevelus, plus courts que la fleur, & si nombreux qu'on en compte ordinairement deux cens; les bossettes sont simples; le germe du pistil est sphérique & tricapsulaire; le style finit en pointe, & à la longueur des étamines; le stigma est simple; le fruit est une capsule formée de trois corps globulaires croissant ensemble, il contient trois loges, & s'ouvre au sommet en trois parties; les graines sont simples, rondes, & intérieurement angulaires. Linnæus, *gen. plant. p.* 233. (*D. J.*)

THÉA, (*Mytholog.*) fille du Ciel & de la Terre, femme d'Hypérion, & mere du Soleil, de la Lune & de la belle Aurore, dit Hésiode. (*D. J.*)

THÉACHI *ou* THÉACO *ou* THIAKI, (*Géog. mod.*) île de la mer Ionienne. Cette île a presque autant de noms que d'auteurs qui l'ont décrite. Elle est appellée *Itaca* par Strabon & par Pline, *Nericia* par Porcacchi, *Val di Compagno* par Niger. Les Grecs d'à-présent la nomment *Thiachi*, les Turcs *Phiachi*, & nos voyageurs écrivent les uns *Théacoi*, d'autres *Thiachi*, & d'autres *Théaco*. Cette île regarde Céphalonie, dont elle est séparée par un canal de la longueur de vingt milles. On lui donne quarante milles de circuit. De tous ses ports, le meilleur est celui de Vathi. On prend communément cette île pour l'ancienne Ithaque, patrie d'Ulysse; elle avoit autrefois une ville que Plutarque appelle *Alalcomene*, mais elle n'a présentement que quelques villages peuplés de dix à douze mille habitans. (*D. J.*)

THÉAMEDES, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) espece d'aimant, à qui les anciens attribuoient la vertu de repousser le fer, au-lieu de l'attirer. Cette pierre nous est inconnue.

THÉANDRIQUE, adj. (*Théolog.*) terme dogmatique, dont on se sert quelquefois pour exprimer les opérations divines & humaines de Jesus-Christ.

Ce mot est formé du grec; θεὸς, *Dieu*, & ἀνὴρ, *ou* ἄνθρωπος, *homme*. *Voyez* HOMME-DIEU, *Dei-Virile*.

S. Denis, évêque d'Athènes, fut le premier qui se servit du mot de *théandrique*, pour exprimer une opération double, ou deux opérations unies en Jesus-Christ, l'une divine & l'autre humaine.

Les Monophysites abuserent ensuite de ce terme, pour l'appliquer à une seule opération qu'ils admettoient en Jesus-Christ; car ils soutenoient qu'il y a en lui un mêlange de la nature divine & de la nature humaine, d'où résultoit une troisieme nature qui étoit un composé de l'une & de l'autre, & dont les opérations tenoient de l'essence & des qualités du mêlange, de sorte que ces opérations n'étoient ni divines, ni humaines, mais l'une & l'autre à-la-fois, ce qu'ils entendoient exprimer par le terme de *théandrique*. *Voyez* OPÉRATION & MONOTHÉLITE.

L'opération *théandrique* ou *Dei-Virile*, dans le sens de S. Denis & de S. Jean Damascène, est expliquée par S. Athanase, qui en rapporte pour exemples la guérison de l'aveugle-né & la résurrection du Lazare: la salive que Jesus-Christ fit sortir de sa bouche étoit l'opération humaine, mais l'ouverture des yeux se fit par l'opération divine. De même en ressuscitant le Lazare, il l'appella comme homme, mais il l'éveilla du sommeil de la mort comme Dieu.

Le terme de *théandrique* & le dogme des opérations *théan-*

théandriques furent examinés avec des attentions infinies au concile de Latran tenu en 649, où le pape Martin réfuta solidement la notion des opérations *théandriques*, & fit voir que le sens dans lequel S. Denis employa d'abord ce terme, étoit *catholique*, & très-éloigné du sens des Monophysites & Monothélités. *Voyez* PERSONNE & TRINITÉ.

THÉANTHROPE, s. m. (*Théologie.*) Homme-Dieu, terme dont on se sert quelquefois dans les écoles, pour désigner *Jesus-Christ* qui est Dieu & Homme, ou qui a deux natures dans une seule personne. *Voyez* PERSONNE & TRINITÉ.

Ce mot est formé du grec θεὸς, *Dieu*, & ἄνθρωπος, *homme*.

THÉATINS, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) ordre religieux de prêtres réguliers, ainsi nommés de don Jean-Pierre Caraffa, archevêque de Chieti dans le royaume de Naples, qui s'appelloit autrefois *Théate*.

Le même archevêque fut élevé au souverain pontificat sous le nom de *Paul IV*. Ce prélat, suivi de Gaëtan gentilhomme vénitien, de Paul Consiliari & de Boniface Colle, jetta les premiers fondemens de cet ordre à Rome en 1524.

Les *Théatins* furent les premiers qui prirent le nom de *clercs réguliers*; non-seulement ils ne possedent point de terres, & n'ont point de revenus fixes, ni en commun, ni en propriété, mais ils ne peuvent même rien demander ni mendier, & ils sont réduits à vivre de ce que la providence leur envoie pour les faire subsister.

Ils s'emploient les plus souvent dans les missions étrangeres; & en 1627, ils entrerent dans la Mingrelie, où ils se firent un établissement. Ils en eurent aussi en Tartarie, en Circassie & en Géorgie, mais ils furent obligés de les abandonner par le peu de fruit qu'ils tiroient de ces missions.

* Leur premiere congrégation parut à Rome en 1524, & y fut confirmée la même année par Clément VII. leur regle fut dressée dans un chapitre général en 1604, & approuvée par Clément VIII. Ils portent la soutane & le manteau noir, avec des bas blancs. Le cardinal Mazarin les fit venir en France en 1644; & leur acheta la maison qu'ils ont vis-à-vis les galeries du Louvre, où ils entrerent en 1643. Le même cardinal leur avoit légué par son testament une somme de cent mille écus pour bâtir une église, qui vient d'être achevée par les soins de M. Boyer, de l'ordre des *Théatins*. Ayant été élevé à l'évêché de Mirepoix, il a été ensuite précepteur de M. le dauphin. Cette congrégation a donné à l'Eglise des missionnaires apostoliques, d'habiles prédicateurs & des prélats distingués par leur science & par leur vertu.

THÉATINES, s. f. (*Hist. ecclésiast.*) ordre de religieuses sous la direction des Théatins. *Voyez* THÉATINS.

Il y a deux sortes de *Théatines* sous le nom de *sœurs de l'immaculée Conception*; elles forment deux congrégations différentes; les religieuses de l'une s'engagent par des vœux solemnels, & celles de l'autre ne font que des vœux simples. Leur fondatrice commune étoit Ursule Beonincasa.

Les plus anciennes sont celles qui font des vœux simples, & on les appelle simplement *Théatines de la congrégation*. Elles furent instituées à Naples en 1583.

Les autres s'appellent *Théatines de l'hermitage*. Elles n'ont autre chose à faire qu'à prier Dieu en retraite, & à vivre dans une solitude austere, à quoi elles s'engagent par des vœux solemnels.

Celles de la premiere congrégation prennent soin des affaires temporelles des autres, leurs maisons se touchent, & la communication est établie entre les deux sortes de religieuses par le moyen d'une grande salle. Leur fondatrice dressa leurs regles ou constitutions, & jetta les fondemens de leurs maisons; mais elle mourut avant qu'elles fussent achevées.

Grégoire XV. qui confirma ce nouvel institut sous la regle de S. Augustin, mit les deux congrégations sous la direction des Théatins. Urbain VIII. révoqua cette disposition par un bref de l'an 1624, & soumit les *Théatines* au nonce de Naples. Mais Clément IX. annulla ce bref, & les remit de nouveau sous la direction des Théatins par un bref de l'an 1668.

THÉATRE, s. m. (*Architect.*) les anciens appelloient ainsi un édifice public destiné aux spectacles, composé d'un amphithéatre en demi-cercle, entouré de portique & garni de sieges de pierre; ces sieges environnoient un espace appellé *orchestre*, au-devant duquel étoit le proscenium ou pulpitum, c'est-à-dire le plancher du *théatre*, avec la scène formée par une grande façade décorée de trois ordres d'architecture, & derriere laquelle étoit le lieu appellé *proscenium*, où les acteurs se préparoient. Chez les Grecs & chez les Romains, le *théatre* avoit trois sortes de scènes mobiles, la tragique, la comique & la satyrique. Le plus célebre *théatre* qui reste de l'antiquité est celui de Marcellus à Rome.

Nous avons défini le mot *théatre* selon son étymologie, tirée du grec *théatron*, spectacle, parce que l'usage qu'on fait aujourd'hui de ce terme dans l'art de bâtir, est abusif. Cependant, pour ne rien laisser en arriere, nous dirons qu'on entend aujourd'hui par *théatre*, particulierement chez les Italiens, l'ensemble de plusieurs bâtimens qui, par leur élévation & une disposition heureuse, présentent une agréable scène à ceux qui les regardent. Tels sont la plûpart des bâtimens des vignes de Rome, mais principalement celui de *monte Dragone*, à Frescati, & en France le château de S. Germain-en-Laye, du côté de la riviere. (*D. J.*)

THÉATRE *des anciens*, (*Architect. & Littér.*) les Grecs & les Romains étendoient plus loin que nous le sens du mot *théatre*; car nous n'entendons par ce terme qu'un lieu élevé où l'acteur paroît, & où se passe l'action: au-lieu que les anciens y comprenoient toute l'enceinte du lieu commun aux acteurs & aux spectateurs.

Le *théatre* chez eux étoit un lieu vaste & magnifique, accompagné de longs portiques, de galeries couvertes, & de belles allées plantées d'arbres, où le peuple se promenoit en attendant les jeux.

Leur *théatre* se divisoit en trois principales parties, sous lesquelles toutes les autres étoient comprises, & qui formoient pour ainsi dire, trois différens départemens; celui des acteurs, qu'ils appelloient en général la *scène*; celui des spectateurs, qu'ils nommoient particulierement le *théatre*; & l'*orquestre*, qui étoit chez les Grecs le département des mimes & des danseurs, mais qui servoit chez les Romains à placer les sénateurs & les vestales.

Pour se former d'abord une idée générale de la situation de ces trois parties, & par conséquent de la disposition de tout le *théatre*, il faut remarquer que son plan consistoit d'une part en deux demi-cercles décrits d'un même centre, mais de différent diametre; & de l'autre en un quarré long de toute leur étendue, & moins large de la moitié; car c'étoit ce qui en établissoit la forme, & ce qui en faisoit en même tems la division. L'espace compris entre les deux demi-cercles, étoit la partie destinée aux spectateurs: le quarré qui les terminoit, celle qui appartenoit aux acteurs; & l'intervalle qui restoit au milieu, ce qu'ils appelloient l'*orquestre*.

Ainsi l'enceinte des *théatres* étoit circulaire d'un côté, & quarrée de l'autre; & comme elle étoit toujours composée de deux ou trois rangs de portiques, les *théatres* qui n'avoient qu'un ou deux étages de degrés, n'avoient que deux rangs de portiques; mais les grands *théatres* en avoient toujours trois élevés les uns sur les autres; de sorte qu'on peut dire que ces portiques formoient le corps de l'édifice: on entroit non-seulement par dessous leurs arcades de plain-pié dans l'orquestre, & l'on montoit aux différens étages du *théatre*, mais de plus les degrés où le peuple se plaçoit étoient appuyés contre leur mur intérieur; & le plus élevé de ces portiques faisoit une des parties destinées aux spectateurs. De-là les femmes voyoient le spectacle à l'abri du soleil & des injures de l'air, car le reste du *théatre* étoit découvert, & toutes les représentations se faisoient en plein jour.

Pour les degrés où le peuple se plaçoit, ils commençoient au bas de ce dernier portique, & descendoient jusqu'au pié de l'orquestre; & comme l'orquestre avoit plus ou moins d'étendue suivant les *théatres*, la circonférence des degrés (*gradationes*), étoit aussi plus ou moins grande à proportion; mais elle alloit toujours en augmentant à mesure que les degrés s'élevoient, parce qu'ils s'éloignoient toujours du centre en montant.

Il y avoit dans les grands *théatres* jusqu'à trois étages, & chaque étage étoit de neuf degrés, en comptant le pâlier qui en faisoit la séparation, & qui servoit à tourner au-tour; mais comme ce palier tenoit la place de deux degrés, il n'en restoit plus que sept

où l'on pût s'asseoir, & chaque étage n'avoit par conséquent que sept rangs de sieges. Ainsi quand on lit dans les auteurs que les chevaliers occupoient les quatorze premiers rangs du *théatre*, il faut entendre le premier & le second étage de degrés, le troisieme étant abandonné au peuple avec le portique supérieur, & l'orquestre étoit, comme nous avons dit, reservé pour les sénateurs & pour les vestales.

Il faut néanmoins prendre garde que ces distinctions de rangs ne commencerent pas en même tems; car ce fut, selon Tite-Live, l'an 568, que le sénat commença à être séparé du peuple aux spectacles, & ce ne fut que l'an 685, sous le consulat de L. Metellus & de Q. Martius, que la loi *roscia* assigna aux chevaliers les quatorze premiers rangs de *théatre*. Ce ne fut même que sous Auguste, que les femmes commencerent à être séparées des hommes, & à voir le spectacle du troisieme portique.

Les portes par où le peuple se répandoit sur les degrés, étoient tellement disposées entre les escaliers, que chacun d'eux répondoit par en-haut à une de ces portes, & que toutes ces portes se trouvoient par en-bas, au milieu des amas de degrés dont ces escaliers faisoient la séparation. Ces portes & ces escaliers étoient au nombre de trente-neuf en tout; & il y en avoit alternativement six des uns & sept des autres à chaque étage, savoir sept portes & six escaliers au premier, sept escaliers & six portes au second, & sept portes & six escaliers au troisieme.

Mais comme ces escaliers n'étoient à proprement parler, que des especes de gradins pour monter plus aisément sur les degrés où l'on s'essayoit, ils étoient pratiqués dans ces degrés mêmes, & n'avoient que la moitié de leur hauteur & de leur largeur. Les paliers au contraire qui en séparoient les étages, avoient deux fois leur largeur, & laissoient la place d'un degré vuide; de maniere que celui qui étoit au-dessus avoit deux fois la hauteur des autres; tous ces degrés devoient être tellement alignés qu'une corde tendue depuis le bas jusqu'en haut en touchât toutes les extrémités.

C'étoit sous ces degrés qu'étoient les passages par où l'on entroit dans l'orquestre, & les escaliers qui montoient aux différens étages du *théatre*: & comme une partie de ces escaliers montoit aux degrés, & les autres aux portiques, il falloit qu'ils fussent différemment tournés; mais ils étoient tous également larges, entierement dégagés les uns des autres, & sans aucun détour, afin que le peuple y fût moins pressé en sortant.

Jusqu'ici le *théatre* des Grecs & celui des Romains étoient entierement semblables, & ce premier département avoit non-seulement chez eux la même forme en général, mais encore les mêmes dimensions en particulier; & il n'y avoit de différence dans cette partie de leur *théatre*, que par les vases d'airain que les Grecs y plaçoient, afin que tout ce qui se prononçoit sur la scène fût distinctement entendu de tout le monde. Cet usage même s'introduisit ensuite chez les Romains dans leurs *théatres* solides. *Voyez* VASE *de théatre*.

Les Grecs établirent beaucoup d'ordre pour les places, & les Romains les imiterent encore. Dans la Grece les magistrats étoient, au *théatre*, séparés du peuple, & le lieu qu'ils occupoient s'appelloit βουλευτικόν: les jeunes gens y étoient aussi placés dans un endroit particulier, qu'on nommoit ἐφηβικόν; & les femmes y voyoient de même le spectacle du troisieme portique; mais il y avoit outre cela des places marquées où il n'étoit pas permis à tout le monde de s'asseoir, & qui appartenoient en propre à certaines personnes. Ces places étoient héréditaires dans les familles, & ne s'accordoient qu'aux particuliers qui avoient rendu de grands services à l'état. C'est ce que les Grecs nommoient προεδρίαι, & il est aisé de juger par ce nom, que c'étoient les premieres places du *théatre*, c'est-à-dire les plus proches de l'orquestre; car l'orquestre étoit, comme nous avons dit, une des parties destinées aux acteurs chez les Grecs, au-lieu que c'étoit chez les Romains la place des sénateurs & des vestales.

Mais quoique l'orquestre eût des usages différens chez ces deux nations, la forme en étoit cependant à-peu-près la même en général. Comme elle étoit située entre les deux autres parties du *théatre*, dont l'une étoit circulaire, & l'autre quarrée, elle tenoit de la forme de l'une & de l'autre, & occupoit tout l'espace qui étoit entr'elles. Sa grandeur varioit par conséquent suivant l'étendue des *théatres*; mais sa largeur étoit toujours double de sa longueur, à cause de sa forme, & cette largeur étoit précisément le demi-diametre de tout l'edifice.

La scène, chez les Romains, se divisoit comme chez les Grecs, en trois parties, dont la situation, les proportions & les usages étoient les mêmes que dans les *théatres* des Grecs.

La premiere & la plus considérable partie s'appelloit proprement *la scène*, & donnoit son nom à tout ce département. C'étoit une grande face de bâtiment qui s'étendoit d'un côté du *théatre* à l'autre, & sur laquelle se plaçoient les décorations. Cette façade avoit à ses extrémités deux petites aîles en retour, qui terminoient cette partie; de l'une à l'autre de ces aîles s'étendoit une grande toile à peu-près semblable à celle de nos *théatres*, & destinée aux mêmes usages, mais dont le mouvement étoit fort différent; car au-lieu que la nôtre se leve au commencement de la piece, & s'abaisse à la fin de la représentation, parce qu'elle se plie sur le ceintre, celle des anciens s'abaissoit pour ouvrir la scène, & se levoit dans les entr'actes, pour préparer le spectacle suivant, parce qu'elle se plioit sur le *théatre*; de maniere que lever & baisser la toile, signifioit précisément chez eux le contraire de ce que nous entendons aujourd'hui par ces termes. *Voyez* TOILE *de théatre*.

La seconde partie de la scène, que les Grecs nommoient indifféremment προσκήνιον & λογεῖον, les Latins *proscenium* & *pulpitum*, en françois *l'avant scène*, étoit un grand espace libre au devant de la scène où les acteurs venoient jouer la piece, & qui par le moyen des décorations, représentoit une place publique, un simple carrefour, ou quelque endroit champêtre, mais toujours un lieu à découvert; car toutes les pieces des anciens se passoient au-dehors, & non dans l'intérieur des maisons, comme la plupart des nôtres. La longueur & la largeur de cette partie varioient suivant l'étendue des *théatres*, mais la hauteur en étoit toujours la même, savoir de dix piés chez les Grecs, & de cinq chez les Romains.

La troisieme & derniere partie étoit un espace ménagé derriere la scène, qui lui servoit de dégagement, & que les Grecs appelloient παρασκήνιον. C'étoit où s'habilloient les acteurs, où l'on serroit les décorations, & où étoit placée une partie des machines, dont les anciens avoient de plusieurs sortes dans leurs *théatres*, ainsi que nous le verrons dans la suite.

Comme ils avoient de trois sortes de pieces, des comiques, des tragiques & des satyriques, ils avoient aussi des décorations de ces trois différens genres. Les tragédies représentoient toujours de grands bâtimens avec des colonnes, des statues, & les autres ornemens convenables; les comiques représentoient des édifices particuliers, avec des toits & de simples croisées, comme on en voit communément dans les villes; & les satyriques, quelque maison rustique, avec des arbres, des rochers, & les autres choses qu'on voit d'ordinaire à la campagne.

Ces trois scènes pouvoient se varier de bien des manieres, quoique la disposition en dût être toujours la même en général; & il falloit qu'elles eussent chacune cinq différentes entrées, trois en face, & deux sur les aîles. L'entrée du milieu étoit toujours celle du principal acteur; ainsi dans la scène tragique, c'étoit ordinairement la porte d'un palais; celles qui étoient à droite & à gauche étoient destinées à ceux qui jouoient les seconds rôles; & les deux autres qui étoient sur les aîles, servoient l'une à ceux qui arrivoient de la campagne, & l'autre à ceux qui venoient du port, ou de la place publique.

C'étoit à-peu-près la même chose dans la scène comique. Le bâtiment le plus considérable étoit au milieu; celui du côté droit étoit un peu moins élevé, & celui qui étoit à gauche représentoit ordinairement une hôtellerie. Mais dans la satyrique il y avoit toujours un antre au milieu, quelque méchante cabane à droite & à gauche, un vieux temple ruiné, ou quelque bout de paysage.

On ne sait pas bien sur quoi ces décorations étoient peintes; mais il est certain que la perspective y étoit observée; car Vitruve remarque que les regles en furent inventées & mises en pratique dès le tems d'Eschyle par un peintre nommé *Agatharcus*, qui en laissa même un traité, d'où les philosophes Démocrite & Anaxagore tirerent ce qu'ils écrivirent depuis sur ce sujet. *Voyez* PERSPECTIVE.

Parlons à-présent des machines, car, comme je l'ai dit, les anciens en avoient de plusieurs sortes dans leurs *théatres*; outre celles qui étoient sous les portes des retours, pour introduire d'un côté les dieux des bois & des campagnes, de l'autre les divinités de la mer, il y en avoit d'autres au-dessus de la scène pour les dieux célestes, & de troisiemes sous le *théatre* pour les ombres, les furies & les autres divinités infernales. Ces dernieres étoient à-peu-près semblables à celles dont nous nous servons pour ce sujet. Pollux nous apprend que c'étoient des especes de trappes qui élevoient les acteurs au niveau de la scène, & qui redescendoient ensuite sous le *théatre* par le relâchement des forces qui les avoient fait monter. Ces forces consistoient, comme celles de nos *théatres*, en des cordes, des roues & des contrepoids. Celles qui étoient sur les portes des retours, étoient des machines tournantes sur elles-mêmes, qui avoient trois différentes faces, & qui se tournoient d'un ou d'autre côté, selon les dieux à qui elles servoient.

De toutes ces machines, il n'y en avoit point dont l'usage fût plus ordinaire, que de celles qui descendoient du ciel dans les dénouemens, & dans lesquelles les dieux venoient pour ainsi dire au secours du poëte. Ces machines avoient assez de rapport avec celles de nos ceintres; car aux mouvemens près, les usages en étoient les mêmes, & les anciens en avoient comme nous de trois sortes en général; les unes qui ne descendoient point jusqu'en bas, & qui ne faisoient que traverser le *théatre*; d'autres dans lesquelles les dieux descendoient jusque sur la scène, & de troisiemes qui servoient à élever ou à soutenir en l'air les personnes qui sembloient voler.

Comme ces dernieres étoient toutes semblables à celles de nos vols, elles étoient sujettes aux mêmes accidens. Nous lisons dans Suétone qu'un acteur qui jouoit le rôle d'Icare, & dont la machine eut malheureusement le même sort, alla tomber près de l'endroit où étoit placé Néron, & couvrit de sang ceux qui étoient autour de lui.

Mais quoique toutes ces machines eussent assez de rapport avec celles de nos ceintres, comme le *théatre* des anciens avoit toute son étendue en largeur, & que d'ailleurs il n'étoit point couvert, les mouvemens en étoient fort différens; car au-lieu d'être emportées comme les nôtres par des chassis courans dans des charpentes en plafonds, elles étoient guindées à une espece de grue, dont le cou passoit par-dessus la scène, & qui tournant sur elle-même, pendant que les contre-poids faisoient monter ou descendre ces machines, leur faisoit décrire des courbes composées de son mouvement circulaire, & de leur direction verticale; c'est-à-dire, une ligne en forme de vis de bas en-haut, ou de-haut en-bas, à celles qui ne faisoient que monter ou descendre d'un côté du *théatre* à l'autre.

Les contrepoids faisoient aussi décrire différentes demi-ellipses aux machines, qui après être descendues d'un côté jusqu'au milieu du *théatre*, remontoient de l'autre jusqu'au dessus de la scène, d'où elles étoient toutes appellées dans un endroit du proscenium, où leurs mouvemens étoient placés. Toutes ces machines avoient différentes formes & différens noms, suivant leurs usages; mais c'est un détail qui ne pourroit manquer d'ennuyer les lecteurs.

Quant aux changemens des *théatres*, Servius nous apprend qu'ils se faisoient ou par des feuilles tournantes, qui changeoient en un instant la face de la scène, ou par des chassis qui se tiroient de part & d'autre, comme ceux de nos *théatres*. Mais comme il ajoute qu'on levoit la toile à chacun de ces changemens, il y a bien de l'apparence qu'ils ne se faisoient pas promptement.

D'ailleurs, comme les aîles de la scène sur laquelle la toile portoit, n'avançoient que de la huitieme partie de sa longueur, les décorations qui tournoient derriere la toile, ne pouvoient avoir au plus que cette largeur pour leur circonférence. Ainsi il falloit qu'il y en eût au moins dix feuilles sur la scène, huit de face, & deux en aîles; & comme chacune de ces feuilles devoit fournir trois changemens, il falloit nécessairement qu'elles fussent doubles, & disposées de maniere qu'en demeurant pliées, elles formassent une des trois scènes; & qu'en se retournant ensuite les unes sur les autres, de droite à gauche, ou de gauche à droite, elles formassent les deux; ce qui ne peut se faire qu'en portant de deux en deux sur un point fixe commun, c'est-à-dire en tournant toutes les dix sur cinq pivots placés sous les trois portes de la scène, & dans les deux angles de ses retours.

Comme il n'y avoit que les portiques & le bâtiment de la scène qui fussent couverts, on étoit obligé de tendre sur le reste du *théatre*, des voiles soutenues par des mâts & par des cordages, pour défendre les spectateurs de l'ardeur du soleil. Mais comme ces voiles n'empêchoient pas la chaleur, causée par la transpiration & les haleines d'une si nombreuse assemblée, les anciens avoient soin de la tempérer par une espece de pluie, dont ils faisoient monter l'eau jusqu'au dessus des portiques, & qui retombant en forme de rosée, par une infinité de tuyaux cachés dans les statues qui regnoient autour du *théatre*, servoit non seulement à y répandre une fraîcheur agréable, mais encore à y exhaler des parfums les plus exquis; car cette pluie étoit toujours d'eau de senteur. Ainsi ces statues qui sembloient n'être mises au haut des portiques que pour l'ornement, étoient encore une source de délices pour l'assemblée, & enchérissant par leur influence sur la température des plus beaux jours, mettoient le comble à la magnificence du *théatre*, & servoient de toute maniere à en faire le couronnement.

Je ne dois pas oublier d'ajouter un mot des portiques qui étoient derriere les *théatres*, & où le peuple se retiroit lorsque quelque orage en interrompoit les représentations. Quoique ces portiques en fussent entierement détachés, Vitruve prétend que c'étoit où les chœurs alloient se reposer dans les entre-actes, & où ils achevoient de préparer ce qui leur restoit à représenter; mais le principal usage de ces portiques consistoit dans les deux sortes de promenades qu'on y avoit menagées dans l'espace découvert qui étoit au milieu, & sous les galeries qui en formoient l'enceinte.

Comme ces portiques avoient quatre différentes faces, & que leurs arcades étoient ouvertes en dehors, on pouvoit, quelque tems qu'il fît, se promener à l'abri de leur mur intérieur, & profiter de leur différente exposition suivant la saison; & comme l'espace découvert qui étoit au milieu, étoit un jardin public, on ne manquoit pas de l'orner de tout ce qui en pouvoit rendre l'usage plus agréable ou plus utile; car les anciens avoient soin de joindre l'utile à l'agréable, dans tous leurs ouvrages, & surtout dans ces monumens publics qui devoient transmettre leur goût à la postérité, & justifier à ses yeux ce qu'ils publieroient eux-mêmes de leur grandeur.

Je dois ces détails à un excellent mémoire de M. Boindin, inséré dans le recueil de l'académie des Inscriptions; & c'est tout ce que je pouvois tirer sans joindre des figures aux descriptions. Mais les *théatres* de Rome en particulier, m'offrent encore quelques particularités qu'il ne convient pas de supprimer.

Si nous remontons aux Grecs mêmes, nous trouverons d'abord que jusqu'à Cratinus, leurs *théatres*, ainsi que leurs amphitéatres, n'étoient que de charpente; mais un jour que ce poëte faisoit jouer une de ses pieces, l'amphithéatre trop chargé se rompit & fondit tout-à-coup. Cet accident engagea les Athéniens à élever des *théatres* plus solides; & comme vers ce tems-là la tragédie s'accrédita beaucoup à Athènes, & que cette république avoit depuis peu extrèmement augmenté sa puissance & ses richesses, les Athéniens firent construire des *théatres* qui ne le cédoient en magnificence à aucun édifice public, pas même aux temples des dieux.

Ainsi la scène née de la simplicité des premiers acteurs, qui se contentoient de l'ombre des arbres pour amuser le public, ne fut d'abord composée que d'arbres assemblés, & de verdures appropriées. On vint ensuite à charpenter des ais informes qu'on couvrit de toiles. Enfin l'Architecture éleva la scène en bâtiment; le luxe l'embellit de tapisseries, & la Sculpture & la Peinture y prodiguerent leurs plus beaux ouvrages.

Les *théatres* à Rome ne se bâtissoient anciennement que de bois, & ne servoient que pendant quelques jours, de même que les échafauds que nous faisons pour les cérémonies. L. Mummius fut le premier qui rendit ces *théatres* de bois plus splendides, en enrichissant les jeux qu'on fit à son triomphe, des débris du *théatre* de Corinthe. Ensuite Scaurus éleva le sien

avec une telle magnificence, que la deſcription de ce *théatre* paroît appartenir à l'hiſtoire des Fées. Le *théatre* ſuſpendu & briſé de Curion, fit voir une machine merveilleuſe, quoique d'un autre genre. Pompée bâtit le premier un magnifique *théatre* de pierre & de marbre. Marcellus en conſtruiſit un autre dans la neuvieme région de Rome, & ce fut Auguſte qui le conſacra. *Voyez* THÉATRE *de Scaurus*, THÉATRE *de Curion*, THEATRE *de Pompée*, THEATRE *de Marcellus*.

Les *théatres* de pierre ſe multiplierent bientôt; on en comptoit juſqu'à quatre dans le ſeul camp de Flaminius. Trajan en éleva un des plus ſuperbes, qu' Adrien fit ruiner.

Caius Pulcher fut un des premiers qui à la diverſité des colonnes & des ſtatues, joignit les peintures pour en orner la ſcène. Catulus la fit revêtir d'ébene; Antoine enchériſſant, la fit argenter; & Néron pour régaler Tiridate, fit dorer tout le *théatre*.

Entre les rideaux, tapiſſeries, ou voiles du *théatre* des Romains, les uns ſervoient à orner la ſcène, d'autres à la ſpécifier, & d'autres à la commodité des ſpectateurs. Ceux qui ſervoient d'ornement, étoient les plus riches; & ceux qui ſpécifioient la ſcène, repréſentoient toujours quelque choſe de la piece qu' on jouoit. La décoration verſatile étoit un triangle ſuſpendu, facile à tourner, & portant des rideaux où étoient peintes différentes choſes qui ſe trouvoient avoir du rapport au ſujet de la fable, ou du chœur, ou des intermedes.

Les voiles tenoient lieu de couverture, & on s'en ſervoit pour la ſeule commodité des ſpectateurs, afin de les garantir des ardeurs du ſoleil. Catulus imagina le premier cette commodité, car il fit couvrir tout l'eſpace du *théatre* & de l'amphitéatre de voiles étendues ſur des cordages, qui étoient attachés à des mâts de navires, ou à des troncs d'arbres fichés dans les murs. Lentulus Spinther en fit de lin d'une fineſſe juſqu'alors inconnue. Néron non ſeulement les fit teindre en pourpre, mais y ajouta encore des étoiles d'or, au milieu deſquelles il étoit peint monté ſur un char; le tout travaillé à l'aiguille, avec tant d'adreſſe & d'intelligence, qu'il paroiſſoit comme un Phœbus qui modérant ſes rayons dans un jour ſérain, ne laiſſoit briller que le jour agréable d'une belle nuit.

Ce n'eſt pas tout, les anciens par la forme de leurs *théatres* donnoient plus d'étendue, & avec plus de vraiſſemblance à l'unité du lieu, que ne le peuvent les modernes. La ſcène, qui parmi ces derniers ne repréſente qu'une ſalle, un veſtibule, où tout ſe dit en ſecret, d'où rien ne tranſpire au dehors, que ce que les acteurs y répetent; *la ſcène*, dis je, ſi reſſerrée parmi les modernes, fut immenſe chez les Grecs & les Romains. Elle repréſentoit des places publiques; on y voyoit des palais, des obéliſques, des temples, & ſur-tout le lieu de l'action.

Le peu d'étendue de la ſcène théatrale moderne, a mis des entraves aux productions dramatiques. L'expoſition doit être faite avec art, pour amener à-propos des circonſtances qui réuniſſent dans un ſeul point de vûe, ce qui demanderoit une étendue de lieu que l'on n'a pas. Il faut que les confidens inutiles ſoient rendus néceſſaires, qu'on leur faſſe de longs détails de ce qu'ils devroient ſavoir, & que les cataſtrophes ſoient ramenées ſur la ſcène par des narrations exactes. Les anciens par les illuſions de la perſpective, & par la vérité des reliefs, donnoient à la ſcène toute la vraiſſemblance, & toute l'étendue qu'elle pouvoit admettre. Il y avoit à Athènes une partie conſidérable des fonds publics deſtinée pour l'ornement & l'entretien du *théatre*. On dit même que les décorations des Bacchantes, des Phéniciennes, de la Médée d'Euripide, d'Œdipe, d'Antigone, d'Electre & de Sophocle, coûterent prodigieuſement à la république.

La verité du lieu qui étoit obſervée ſur le *théatre* ancien, facilitoit l'illuſion; mais des toiles groſſierement peintes, peuvent-elles repréſenter le périſtile du Louvre? & la meſure d'un bon villageois, pourroit-elle donner à des ſpectateurs le ſentiment du palais magnifique du roi faſtueux? Ce qui étoit autrefois l'objet des premiers magiſtrats; ce qui faiſoit la gloire d'un archonte grec, & d'un édile romain, j'entens de préſider à des pieces dramatiques avec l'aſſemblée de tous les ordres de l'état, n'eſt plus que l'occupation lucrative de quelques citoyens oiſifs. Alors le philoſophe Socrate & le ſavetier Mycicle, alloient également jouir des plaiſirs innocens de la ſcène.

Comme le ſpectacle chez les anciens, ſe donnoit dans des occaſions de fêtes & de triomphes, il demandoit un *théatre* immenſe, & des cirques ouverts; mais comme parmi les modernes, la foule des ſpectateurs eſt médiocre, leur *théatre* a peu d'étendue, & n'offre qu'un édifice meſquin, dont les portes reſſemblent parmi nous, aux portes d'une priſon, devant laquelle on a mis des gardes. En un mot, nos *théatres* ſont ſi mal bâtis, ſi mal placés, ſi négligés, qu'il paroît aſſez que le gouvernement les protege moins qu'il ne les tolere. Le *théatre* des anciens étoit au contraire un de ces monumens que les ans auroient eu de la peine à détruire, ſi l'ignorance & la barbarie ne s'en fuſſent mêlées. Mais que ne peut le tems avec un tel ſecours? Il ne lui eſt échappé de ces vaſtes ouvrages, que quelques reſtes aſſez conſidérables pour intéreſſer la curioſité, mais trop mutilés pour la ſatisfaire. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

THÉATRE DE SCAURUS, (*Archit. Décorat. des Rom.*) *théatre* de charpente élevé à Rome pour ſervir à l'uſage des ſpectacles pendant le cours d'un ſeul mois, quoique ce *théatre* ait ſurpaſſé en magnificence des édifices bâtis pour l'éternité. Celui-ci fut le fruit de la prodigalité incroyable d'un édile de la noble famille des Emiles.

L'hiſtoire nomme deux Marcus Æmilius Scaurus, l'un pere, l'autre fils. Le premier ſe trouva ſi pauvre, qu'il fut obligé de vendre du charbon pour pouvoir ſubſiſter. Il ſe conſola de ſa mauvaiſe fortune avec des livres, & ſe diſtingua dans le barreau. Il entra de bonne heure dans le ſénat, en devint le prince, exerça pluſieurs fois le conſulat, & triompha des Liguriens. Etant cenſeur, il fit bâtir le pont Milvius, & paver un des plus grands chemins d'Italie, qui fut appellé de ſon nom *la voie émilienne*. Il mit au jour l'hiſtoire de ſa vie, & publia d'autres ouvrages dont les anciens ont parlé avec éloge.

M. Æmilius Scaurus ſon fils ne fut point conſul; ne triompha point, n'écrivit point, mais il donna aux Romains le plus ſuperbe ſpectacle qu'ils aient jamais vu dans aucun tems: Voici la traduction du paſſage de Pline, *l. XXXVI. c. xv.* où il décrit la grande magnificence dont je veux parler.

,, Je ne ſais, dit cet hiſtorien, ſi l'édilité de Scau-
,, rus ne contribua pas plus que toute autre choſe, à
,, corrompre les mœurs, & ſi les proſcriptions de
,, Sylla ont fait autant de mal à la république, que
,, les richeſſes immenſes de ſon beau-fils. Ce dernier
,, étant édile, fit bâtir un *théatre* auquel on ne peut
,, comparer aucun des ouvrages qui aient jamais été
,, faits, non-ſeulement pour une durée de quelques
,, jours, mais pour les ſiecles à venir. Cette ſcène
,, compoſée de trois ordres, étoit ſoutenue par trois
,, cens ſoixante colonnes, & cela dans une ville où
,, l'on avoit fait un crime à un citoyen des plus re-
,, commandables d'avoir placé dans ſa maiſon ſix co-
,, lonnes du mont Hymette.

,, Le premier ordre étoit de marbre; celui du mi-
,, lieu étoit de verre, eſpece de luxe que l'on n'a pas
,, renouvellé depuis; & l'ordre le plus élevé étoit de
,, bois doré. Les colonnes du premier ordre avoient
,, trente-huit piés de haut, & les ſtatues de bronze
,, diſtribuées dans les intervalles des colonnes, étoient
,, au nombre de trois mille; le *théatre* pouvoit con-
,, tenir quatre-vingt mille perſonnes; tandis que celui
,, de Pompée, qui n'en contient que quarante mille,
,, ſuffit à un peuple beaucoup plus nombreux, par
,, les diverſes augmentations que la ville de Rome
,, a reçues depuis Scaurus.

,, Si l'on veut avoir une juſte idée des tapiſſeries
,, ſuperbes, des tableaux précieux, en un mot, des
,, décorations en tout genre dont le premier de ces
,, *théatres* fut orné, il ſuffira de remarquer que Scau-
,, rus après la célébration de ſes jeux, ayant fait por-
,, ter à ſa maiſon de Tuſculum ce qu'il avoit de trop,
,, pour l'employer à différens uſages, ſes eſclaves y
,, mirent le feu par méchanceté, & l'on eſtima le
,, dommage de cet incendie cent millions de ſeſter-
,, ces, environ douze millions de notre monnoie ,,.

Ce paſſage eſt fort connu; car il ſe trouve tranſcrit dans plus de mille ouvrages des modernes; mais les idées de ces magnificences ſont à tel point éloignées des nôtres, qu'on en relit toujours la deſcription avec un étonnement nouveau.

Un hiſtorien ajoute au récit de Pline, que l'entrepreneur chargé de l'entretien des égoûts de Rome ſe crût obligé d'exiger de Scaurus qu'il s'engageât à pa-

payer le dommage que le transport de tant de colonnes si pesantes pourroit causer aux voûtes, qui depuis Tarquin l'ancien, c'est-à dire, depuis près de sept cens ans, étoient toujours demeurées immobiles; & elles soutinrent encore une si violent secousse sans s'ébranler. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THEATRE DE CURION, (*Archit. Décorat. des Rom.*) ce *théatre* en contenoit deux construits de bois près l'un de l'autre, & si également suspendus chacun sur son pivot, qu'on pouvoit les faire tourner, en réunir les extrémités, & former par ce moyen une enceinte pour des combats de gladiateurs.

M. le comte de Caylus a donné dans le *recueil de Littérature, tom. XXIII.* un mémoire plein de lumieres sur cette étonnante machine, & il a le premier démontré la méchanique de ce prodigieux ouvrage. Quoique je ne puisse le suivre dans cette partie faute de planches, son discours renferme d'ailleurs assez de choses curieuses pour en régaler les lecteurs qui n'ont pas sous les yeux le vaste recueil de l'acad. des Inscriptions.

Les anciens, dit-il, ont eu plusieurs connoissances que nous n'avons pas, & ils ont poussé beaucoup plus loin que nous, quelques-unes de celles dont nous faisons usage. Les moyens qu'ils employoient pour remuer des masses d'un poids énorme, sont de ce nombre, & doivent nous causer d'autant plus d'admiration, que nous ne savons comment ils sont parvenus à exécuter des choses qui nous paroissent aujourd'hui tenir du prodige. Nous en sommes étonnés avec raison, dans le tems même que nous croyons être arrivés à une grande profondeur dans les mathématiques, & que nous nous flattons de laisser les anciens fort loin derriere nous dans plusieurs parties de cette science; cependant ces anciens savoient allier une grande simplicité aux plus grands efforts de la méchanique: ils attachoient même si peu de mérite à ces sortes d'opérations, que leurs historiens, & ce qui est plus fort encore, leurs poëtes n'en paroissent nullement occupés. L'étalage pompeux que les modernes ont fait de l'élévation des corps qui leur ont paru considérables, est tout le contraire de la conduite des anciens, le livre *in fol.* de Fontana sur l'obélisque que Sixte V. fit relever dans Rome, & la planche gravée par le Clerc pour célébrer la pose des pierres du fronton du louvre, justifient bien la médiocrité des modernes en comparaison des anciens.

La machine de Curion, sans parler des autres bâtimens des anciens, est une nouvelle preuve de la supériorité des anciens dans la méchanique, mais avant que de parler de cette prodigieuse machine de Curion, & de la singularité du spectacle qu'il fit voir aux Romains, il faut dire un mot du personnage dont il est tant parlé dans les lettres de Cicéron à Atticus, dans Dion Cassius, *liv. LX.* dans Velleius Paterculus, *l. II.* & dans les vies d'Antoine, de Pompée, de Caton d'Utique, de César & de Brutus, par Plutarque.

C. Scribonius Curion étoit de famille patricienne; son pere avoit été consul, & avoit eu les honneurs du triomphe. Le fils se fit connoître de bonne heure par son esprit, ses talens, son éloquence, ses intrigues dans les factions de César & de Pompée, ainsi que par ses débauches & ses dissipations. Il se lia avec Antoine, & le plongea dans des dépenses si folles, qu'il l'avoit endetté dans sa jeunesse de deux cens cinquante talens, ce qui revient à plus d'un million de notre monnoie. Il vendit sa foi à la fortune de César, & pour le servir plus utilement, il avoit l'art de dissimuler leurs engagemens secrets, & affectoit, quand il fut tribun du peuple, de n'agir que pour les intérêts de la république. Velleius Paterculus l'a peint d'après nature: *vir nobilis, eloquens, audax, suæ alienæque fortunæ, & pudicitiæ prodigus; homo ingeniosissime nequam, & facundus malo publico.*

Il eut différens succès dans les brigues qu'il fit pour César; il fut un jour couronné de fleurs comme un athlete qui a remporté le prix; cependant le consul Lentulus le chassa honteusement du sénat avec Antoine, & ils furent obligés de sortir de Rome déguisés en esclaves dans des voitures de louage. Mais le service qu'il avoit rendu à César long-tems auparavant, étoit du nombre de ceux qu'un homme généreux ne sauroit oublier; il couvrit César de sa robe, & l'empêcha d'être tué par les jeunes gens armés qui suivoient Cicéron. César plein de reconnoissance ne cessa de lui prodiguer ses largesses par millions, & après lui avoir fait obtenir plusieurs grands emplois contre les lois & les usages, il lui donna le gouvernement de la Sicile. On sait qu'il obtint la questure l'an de Rome 698, & qu'il fut tué l'an 706 dans la guerre d'Afrique.

C. Scribonius Curion, tel que nous venons de le représenter, tout vendu à César, ne construisit apparemment son *théatre* que dans l'intention d'attirer de nouvelles créatures à son protecteur, & par conséquent l'argent des Gaules y fut employé. Il donna ces spectacles au peuple romain, vraissemblablement l'an de Rome 703, sur un prétexte pareil à celui de M. Æmilius Scaurus, c'est-à-dire, pour les funérailles de son pere, mort l'an 701; mais ne pouvant égaler la magnificence du *théatre* de Scaurus que nous avons décrit dans l'article précédent, ni rien faire voir au peuple qui ne parût pauvre & misérable en comparaison, il voulut, sinon le faire oublier, du moins se distinguer d'une maniere singuliere.

Pour y parvenir, il eut recours à l'imagination d'un *théatre* dont Pline seul nous a donné la connoissance, *l. XXXVI. c. xv.* Voici la traduction de ce qu'il en dit à la suite de la description du magnifique spectacle de Scaurus.

,, L'idée d'une profusion si extraordinaire emporte mon esprit, & le force à s'éloigner de son objet pour s'occuper d'une autre folie plus grande encore, & dans laquelle on n'employa que le bois. C. Curion, qui mourut dans les guerres civiles, attaché au parti de César, voulant donner des jeux pour les funérailles de son pere, comprit bientôt qu'il n'étoit pas assez riche pour surpasser la magnificence de Scaurus. En effet il n'avoit pas comme lui, un Sylla pour beau-pere, & pour mere une Metella, cette femme avide de s'enrichir des dépouilles des proscrits; il n'étoit pas fils de ce M. Scaurus, qui fut tant de fois à la tête de la république, & qui, associé à toutes les rapines des partisans de Marius, fit de sa maison un gouffre, où s'engloutit le pillage d'un si grand nombre de provinces; cependant Scaurus avouoit, après l'incendie de sa maison, qu'il ne pouvoit faire une seconde dépense pareille à la premiere. Ainsi les flammes, en détruisant des richesses rassemblées de tous les coins du monde, lui laisserent du moins l'avantage de ne pouvoir être imité dans sa folie.

,, Curion fut donc obligé de suppléer au luxe par l'esprit, & de chercher une nouvelle route pour se distinguer. Voyons le parti qu'il prit; applaudissons-nous de la perfection de nos mœurs, & de cette supériorité que nous aimons si fort à nous attribuer.

,, Curion fit construire deux très-grands *théatres* de bois assez près l'un de l'autre; ils étoient si également suspendus chacun sur son pivot, qu'on pouvoit les faire tourner. On représentoit le matin des pieces sur la scène de chacun de ces *théatres*; alors ils étoient adossés pour empêcher que le bruit de l'un ne fût entendu de l'autre; & l'après-midi, quelques planches étant retirées, on faisoit tourner subitement les *théatres*, & leurs quatre extrémités réunies formoient un amphithéatre où se donnoient des combats de gladiateurs, Curion faisant ainsi mouvoir tout-à-la fois & la scene, & les magistrats, & le peuple romain. Que doit-on ici admirer le plus, l'inventeur ou la chose inventée, celui qui fut assez hardi pour former le projet, ou celui qui fut assez téméraire pour l'exécuter?

,, Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est l'extravagance du peuple romain; elle a été assez grande pour l'engager à s'asseoir sur une machine si mobile & si peu solide. Ce peuple vainqueur & maître de toute la terre; ce peuple qui, à l'exemple des dieux dont il est l'image, dispose des royaumes & des nations, le voilà suspendu dans une machine, applaudissant au danger dont il est menacé. Pourquoi faire si peu de cas de la vie des hommes? pourquoi se plaindre des pertes que nous avons faites à Cannes? Une ville abimée dans un gouffre de la terre entr'ouverte remplit l'univers de deuil & d'effroi; & voilà tout le peuple romain renfermé, pour ainsi dire, en deux vaisseaux, & qui soutenu seulement par deux pivots, regarde, tranquille spectateur, le combat qu'il livre lui-même, en danger de périr au premier effort qui dérangera quelques pieces de ces vastes machines. Est-ce donc en élevant les tribus dans les airs qu'on

vient

„ vient à bout de plaire aux dieux, & de mériter „ leur faveur? Que ne fera pas dans la tribune aux „ harangues, que n'osera entreprendre sur un peu„ ple, celui qui avoit pu lui presuader de s'exposer „ à un danger pareil? Il le faut avouer; ce fut le „ peuple tout entier qui combattit sur le tombeau „ du pere de Curion dans la pompe de ses funé„ railles.

„ Curion changea l'ordre de sa fête magnifique: „ car les pivots se trouvant fatigués & dérangés, il „ conserva le dernier jour la forme de l'amphithéa„ tre, & ayant placé & adossé les scènes (c'est-à„ dire ce que nous nommons aujorud'hui *théatre*); „ dans tout le diametre de ce même amphithéatre, „ il donna des combats d'athletes. Enfin, il fit enle„ ver tout-d'un-coup ces mêmes scènes, & fit parol„ tre dans l'arene, tous ceux de ses gladiateurs qui „ avoient été couronnés les jours précédens.

Voici quelques réflexions sur ces passage, plein de grandeur & d'éloquence.

Premierement, ces *théatres* que Pline fait construire à Curion, étoient les portions circulaires ou gradins, sur lesquels le peuple étoit assis; les anciens ne donnoient point d'autre nom à cette partie. Il n'est pas douteux qu'il n'y eût deux scènes, comme ils les nommoient encore, où les acteurs représentoient, & qui devoient se démonter & se déplacer, pour laisser le passage au *théatre* dans son mouvement circulaire; on sait que ces portions circulaires se terminoient dans tous les *théatres* au *proscenium*, qui faisoit la base du demi-cercle, en même tems qu'il formoit un des côtés du quarré long, destiné pour la scène & les décorations.

2°. Les *théatres* de bois aussi souvent répétés que nous le voyons dans l'histoire Romaine, rendirent l'exécution de ceux de Curion plus facile, & donnerent sans doute la hardiesse de les entreprendre.

3°. Comme ces sortes de *théatres* étoient fort grands, & que celui de Marcellus le plus petit de tous, contenoit, dit-on, vingt-deux mille personnes: nous pouvons raisonnablement supposer que ceux de Curion en pouvoient contenir chacun trente mille; ce qui est assez pour autoriser le discours de Pline, qui regarde les spectateurs, comme le peuple romain tout entier.

4°. Les deux *théatres* de Curion étoient si également suspendus chacun sur son pivot, qu'on pouvoit les faire tourner, dit Pline; or pour cela, il falloit que la fondation fût extrèmement solide & bien de niveau, parce qu'elle devoit porter un poids des plus considérables, & que les plus petites irrégularités de plan auroient interrompu les mouvemens à l'égard du pivot; il a dû être composé d'une forte colonne de bronze, bien fondue, bien retenue, & bien fondée dans le massif.

5°. Quant au detail de la charpente du *théatre*, on peut s'en éclaircir par plusieurs livres de l'antiquité, où l'on en a donné les desseins; & M. Boindin en a décrit la forme dans les *mém. de l'acad. des Inscriptions*.

6°. Pline ajoute, qu'on faisoit tourner subitement chaque *théatre* de Curion pour les mettre vis-à-vis l'un de l'autre. Pour cet effet, il est vraissemblable que le peuple sortoit des *théatres* après les spectacles du matin. En effet, indépendamment de l'augmentation du poids & du malheur que l'écroulement de quelques parties de la charpente auroit pû causer, malheur auquel ces sortes de fabriques sont d'autant plus sujettes, qu'elles sont fort composées, & malheur dont les Romains avoient des exemples, quoique les constructions ne fussent pas mobiles; le peuple, dis-je, ne pouvoit avoir d'autre objet, en demeurant en place, que le plaisir bien médiocre de se voir tourner. Il est du moins certain que les sénateurs, les chevaliers romains, les vestales, les prêtres; enfin, tous les gens considérables dont les places étoient marquées, se trouvoient obligées d'en sortir le matin, parce qu'elles étoient changées pour le soir.

7°. Enfin, il faut remarquer que Pline ne parle du *théatre* de Curion que sur des oui-dire; il ne l'avoit point vû; il écrivoit cent trente ans ou environ après que le spectacle avoit été donné. Il semble même que cette machine théatrale s'étoit encore plus tournée dans les esprits à jetter un ridicule sur le peuple Romain, qu'à la gloire & à la réputation de Curion.

Il y a là-dessus un passage de Plutarque, qui est trop singulier pour n'être pas rapporté. „ Favonius, „ dit-il, ayant été fait édile par le crédit de Caton, „ celui-ci l'aida à se bien acquitter des fonctions de „ sa charge, & régla toute la dépense des jeux. Il „ voulut qu'au lieu de couronnes d'or que les autres „ donnoient aux acteurs, aux musiciens & aux joueurs „ d'instrumens, &c. on leur donnât des branches d'oli„ vier, comme on faisoit dans les jeux olympiques; „ & au lieu de riches présens que les autres distri„ buoient, il fit donner aux Grecs quantité de poi„ reaux, de laitues, de raves & de céleri, & aux „ Romains, des pots de vin, de la chair de pourceau, „ des figues, des concombres & des brassées de bois.

„ Enfin, Favonius lui-même alla s'asseoir parmi „ les spectateurs, où il battit des mains, en applau„ dissant à Caton, & en le priant de gratifier les „ acteurs qui faisoient bien, & de les récompenser „ honorablement. Pendant que cela se passoit dans „ ce *théatre* de Favonius, poursuit Plutarque, Cu„ rion l'autre édile donnoit dans un autre *théatre* des „ jeux magnifiques; mais le peuple quitta les jeux „ de Curion, pour venir à ceux de Favonius.

Quoi, le peuple Romain, épris des spectacles rafinés, quitte dans un tems de luxe des fêtes magnifiques, pour se rendre à deux jeux ridicules, où il ne recevoit que des figues ou des concombres, au lieu de riches présens qui lui étoient destinés au *théatre* de Curion? Ce trait d'histoire est fort étrange; mais Caton présidoit aux jeux de Favonius; les Romains ne pouvoient se lasser de rendre des hommages à ce grand homme & de marquer la joie qu'ils avoient de voir que leur divin Caton daignoit se relâcher de son austérité, & se prêter pendant quelques jours à leurs jeux & à leurs passe-tems. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THÉATRE DE POMPÉE, (*Archit. décorat. des Rom.*) *théatre* magnifique bâti de pierres sur des fondemens si solides, qu'il sembloit être bâti pour l'éternité. Il y avoit une espece d'aqueduc pour porter de l'eau dans tous les rangs du *théatre*, tant pour rafraîchir le lieu, que pour remédier à la soif des spectateurs.

Pompée revenant de Grece, apporta le plan du *théatre* de Mytilene, & fit construire celui-ci tout semblable. Il pouvoit contenir quarante mille personnes, & étoit orné de tableaux, de statues de bronze & de marbre, transportées de Corinthe, d'Athenes & de Syracuse. Mais une particularité remarquable, c'est que Pompée pour prévenir les caprices du peuple & des magistrats, fit bâtir dans l'enceinte de son *théatre* un temple magnifique, qu'il dédia à Vénus la victorieuse; de sorte qu'ayant mis ingénieusement son édifice sous la protection d'une grande déesse, il le fit toujours respecter.

Avant lui, on élevoit des *théatres* toutes les fois qu'il falloit représenter des jeux; ils n'existoient que pendant la durée de ces jeux, & le peuple y assistoit toujours de-bout. Pompée fit un *théatre* à demeure & y mit des siéges, nouveau genre de mollesse, inconnu jusqu'alors, & dont les gens sages lui surent mauvais gré, à ce que nous apprend Tacite dans le *liv. XIV.* de ses annales: *Quippe erant qui Cn. quoque Pompeium incusatum à senioribus ferrent, quòd mansuram theatri sedem posuisset; nam antea subitariis gradibus, & scenâ in tempus structâ ludos edi solitos; vel si vetustiora repetas stantem populum spectavisse; si sedeat, theatro dies totos ignavia continuabit.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

THÉATRE DE MARCELLUS, (*Archit. décorat. des Rom.*) *théatre* consacré par Auguste, à la mémoire du jeune Marcellus, son neveu, son fils adoptif, & son gendre, qui, selon Properce, mourut l'an de Rome 731. à l'âge de vingt ans. C'étoit un jeune prince d'un si grand mérite, qu'il faut rappeller au lecteur, les hommages que lui a rendus toute l'antiquité; & je le ferai d'autant plus volontiers, que j'ai peu de choses à dire du *théatre* qui porta son nom.

Horace a loué bien dignement ce jeune héros dans le tems qu'il vivoit encore. „ La gloire du vieux „ Marcellus, dit ce poëte, loin de s'obscurcir, prend „ un nouveau lustre dans un de ses rejettons, & „ s'augmente de jour en jour, comme on voit un jeu„ ne arbre se fortifier peu-à-peu par des accroisse„ mens insensibles: cette nouvelle lumiere de la mai„ son des Jules, brille entre les premieres familles „ de Rome, comme l'astre de la nuit brille entre les „ étoiles.

Creſcit occulto velut arbor ævo
Fama Marcelli: micat inter omnes
Julium ſidus, velut inter ignes
Luna minores. L. I. Ode 12.

Tant que le goût des belles choſes ſubſiſtera dans le monde, on ne ceſſera de lire ſans des tranſports d'admiration, & ſans être ému, l'éloge que Virgile a fait de ce jeune Marcellus; c'eſt ſans doute le plus beau morceau du ſixieme livre de l'Enéide; nous avons peut-être déja dit ailleurs, combien cet endroit attendrit Auguſte & Octavie, & combien de larmes il leur fit répandre; mais quand cette tendre mere entendit ces mots, *tu Marcellus eris*, elle s'évanouit, & l'on eut bien de la peine à la faire revenir. Auguſte fut extrèmement touché de la perte de ſon gendre, & les Romains dont il étoit les délices, en témoignerent la plus vive douleur à ſes funérailles qui ſe firent dans le champ de Mars. Virgile n'a pas oublié cette anecdote dans ſon éloge.

Quantos ille virûm magnam Mavortis ad urbem
Campus aget gemitus! vel quæ, Tiberine, videbis
Funera, cum tumulum præterlabere recentem!

De combien de gémiſſemens, & de quels cris ſa mort fera retenir le champ de Mars! Dieu du Tibre, quelle pompe funebre tu verras ſur tes bords, lorſqu'on lui élevera un tombeau que tu baigneras des tes ondes!

Sa mort fut un ſi rude coup pour Octavie, qu'elle ne s'en put jamais conſoler. Elle fit donner à Virgile un talent (4700 l.) pour chaque vers de l'éloge de ſon fils, mais ils réveillerent tellement ſa douleur, qu'elle défendit qu'on lui en lût d'autres à l'avenir. Dès ce moment, elle ſe plongea dans la ſolitude, & dans une affreuſe mélancolie qui dura le reſte de ſes jours. Pour encourir ſon indignation, c'étoit aſſez que d'être mere. Elle ne garda aucun portrait de ſon fils, & ne voulut plus qu'on lui en parlât. Séneque peint ſi bien toutes ces choſes, en y joignant un tableau ſi parfait des vertus de Marcellus, que je n'en puis rien ſupprimer, parce que ce ſont des morceaux uniques dans l'hiſtoire.

Octavia Marcellum, cui & avunculus & ſocer incumbere cœperat, in quem onus imperii reclinare: adoleſcentem animo alacrem, ingenio potentem; ſed & frugalitatis, continentiæque in illis aut annis, aut opibus, non mediocriter admirandum; patientem laborum, voluptatibus alienum; quantumcumque imponere illi avunculus, & (ut ita dicam) inædificare voluiſſet, laturum. Bene legerat nulli ceſſura ponderi fundamenta.

Nullum finem, per omne vitæ ſuæ tempus, flendi gemendique fecit; nec ullas admiſit voces, ſalutare aliquid afferentes: ne avocari quidem ſe paſſa eſt. Intenta in unam rem, & toto animo affixa, talis per omnem vitam fuit, qualis in funere: non dico non auſa conſurgere, ſed allevari recuſans: ſecundam orbitatem judicans, lacrimas omittere. Nullam habere imaginem filii cariſſimi voluit, nullam ſibi fieri de illo mentionem. Oderat omnes matres, & in Liviam maxime furebat; quia videbatur ad illius filium tranſiiſſe ſibi promiſſa felicitas.

Tenebris & ſolitudini familiariſſima ne ad fratrem quidem reſpiciens, carmina celebrandæ Marcelli memoriæ compoſita, aliosque ſtudiorum honores rejecit, & aures ſuas adverſus omne ſolatium clauſit, à ſolemnibus officiis ſeducta, & ipſam magnitudine fraternæ nimis circumlucentem fortunam exoſa, defodit ſe, & abdidit. Aſſidentibus liberis, nepotibus lugubrem veſtem non depoſuit; non ſine contumelia omnium ſuorum, quibus ſalvis orba ſibi videbatur. Senec. conſol. ad Mariam, cap. ij.

Pour revenir au *théatre* qu'Auguſte conſacra à la mémoire du jeune Marcellus; il contenoit, dit-on, 22 milles perſonnes, & c'eſt le plus petit des *théatres* qui ſe voyoient à Rome. Le diametre intérieur du demi cercle de ce *théatre*, étoit de 194 piés antiques, & le diametre extérieur de 417. Il étoit ſitué dans la neuvieme région; l'on en voit aujourd'hui les ruines dans la place Montanara, où eſt le palais Savelli au quartier *Ripa* de Rome moderne. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THÉATRE DES GRECS, (*Archit. greq.*) de toutes les matieres dont les auteurs anciens ont traité, celle de la conſtruction de leurs *théatres* eſt la plus obſcure & la plus tronquée. Vitruve lui-même y laiſſe les gens à moitié chemin, & ne donne ni les dimenſions, ni la ſituation, ni le nombre des principales parties qu'il ſuppoſoit être aſſez connues, ne s'imaginant pas qu'elles duſſent jamais périr; par exemple, il ne détermine point la quantité des *diazoma* ou *præcinctiones*, que nous appellons indifféremment *corridors*, *retraites* ou *paliers*. En même tems dans les choſes qu'il a ſpécifiées il établit des regles, que nous voyons actuellement n'avoir pas été obſervées, comme quand il donne de deux ſortes de hauteurs à la conſtruction de ſes degrés, & cependant ni l'une ni l'autre ne s'accorde aucunement à ce qui nous reſte des amphithéatres & des *théatres* de l'antiquité.

Entre les modernes, le jéſuite Gallutius Sabienus & le docte Scaliger ont négligé le plus eſſentiel; tandis que l'amas informe des citations de Bolengerus épouvante ceux qui le veulent déchiffrer. On auroit beau conſulter les auteurs qu'il a cités, Athénée, Héſichius, Pollux, Euſtathius, Suidas & les autres, toutes les lumieres qu'ils donnent ſont ſi foibles, qu'elles ne peuvent ſervir de rien ſans l'inſpection du terrein. Auſſi la curioſité de M. de la Guilletiere l'ayant mis en tête d'en faire un plan exact, il eut recours aux meſures actuelles des parties qui ſubſiſtent encore à Athènes, & aux préſomptions convaincantes priſes de ces auteurs qui ayant marqué à quel uſage étoient deſtinées les parties qui ne ſubſiſtent plus, fourniſſent des préjugés infaillibles de l'étendue qu'elles avoient.

Pour cet effet, il ſe ſervit d'une meſure diviſée ſelon le pié commun des Athéniens, & ſelon le pié de roi qui ſurpaſſe l'athénien de huit à neuf lignes; de ſorte que trois de nos piés françois gagnent un peu plus de deux pouces ſur trois piés athéniens, & par-là cent de leurs piés répondent à 94 piés, & environ 6 pouces de notre meſure françoiſe, rejettant les petites fractions pour éviter ici les minuties du calcul.

Par le mot de *théatre*, les anciens entendoient tout le corps d'un édifice où l'on s'aſſembloit pour voir les repréſentations publiques. Le fameux architecte Philon fit bâtir à Athènes celui de Bacchus du tems de Périclès, il y a plus de deux mille ans, & le deſſein de Philon fut encore ſuivi par Ariobarſane, roi de Capadoce, qui le rétablit, & par l'empereur Adrien qui le répara; ſon dehors étoit compoſé de trois rangs de portiques élevés l'un ſur l'autre; & à l'égard du dedans, comme il avoit des lieux principaux, le lieu des ſpectateurs & le lieu des ſpectacles, chacun des deux étoit compoſé de ſes parties différentes. Les parties qui compoſoient le lieu des ſpectateurs s'appelloient le *coniſtra* ou *parterre*; les rangs des degrés, les *diazoma* ou *coridor*; les gradins ou petits eſcaliers, le *cercys* & les *échos*. Les autres parties qui appartenoient au lieu des ſpectacles s'appelloient l'*orcheſtre*, l'*hypoſcénion*, le *logéon* ou *thimélé*, le *proſcénion*; le *paraſcénion* & la *ſcene*.

Pour tracer le plan de l'édifice, on avoit donc décrit un cercle d'un demi-diametre de 47 piés & 3 pouces; & du même cercle, on avoit retranché le quart en tirant la corde de quatre-vingt-dix degrés. Cette corde déterminoit le front de la ſcène ou la face des décorations, car proprement le mot de *ſcène* ne ſignifioit autre choſe.

La petite partie du diametre que la corde de quatre-vingt-dix degrés avoit retranchée au derriere de la ſcene, étoit d'environ quatorze piés; & à dix-huit piés de cette corde, allant vers le centre du cercle, on avoit tiré une ligne parallele à la face ou au-devant du proſcénion; c'eſt ainſi qu'ils appelloient un exhauſſement ou plate-forme qui ſervoit de poſte aux comédiens, de ſorte que l'enfoncement ou la largeur de ce poſte étoit de dix-huit piés; & la face ou devant du *proſcénion* retranchoit cent quarante-deux degrés, quarante-ſix minutes, de la circonférence du cercle: le reſte, à ſavoir deux cens dix-ſept degrés, quatorze minutes, détermiuoit l'enceinte intérieure de l'édifice, dont le trait ſurpaſſoit le demi-cercle contre l'opinion de beaucoup de gens qui ont écrit que la figure du *théatre* grec étoit un *hémicicle*.

C'eſt le terrein de toute cette enceinte, que les Athéniens appelloient *coniſtra*, c'eſt-à-dire le *parterre*, les Romains le nommoient l'*arène*. A Athènes l'orcheſtre occupoit une partie du *coniſtra*, d'où vient que quelques-uns, prenant la partie pour le tout, l'appellerent auſſi l'*orcheſtre*. Cette uſurpation

de

de mots eſt particulierement venue des Romains, ſur quoi l'on remarquera qu'encore que le *théatre* romain eût à-peu-près les mêmes parties que celui d'Athènes, & que ces parties euſſent preſque les mêmes noms, il y avoit une notable différence dans leurs proportions, dans leurs ſituations & dans leurs uſages; mais il n'eſt ici queſtion que du *théatre* des Grecs.

La ſtructure intérieure du *théatre* regnoit donc en arc-de-cercle juſqu'aux deux encoignures de la face du proſcénion; ſur cette portion de circonférence s'élevoient vingt-quatre rangs de ſieges par étages qui regnoient circulairement autour du *coniſtra* ou *parterre*, pour placer les ſpectateurs.

Toute la hauteur de ces rangs étoit diviſée de huit en huit rangs, par trois corridors, retraites ou palliers, que les Athéniens appelloient *diazoma*. Ils ſuivoient la courbure des rangs, & ſervoient à faire paſſer les ſpectateurs d'un rang à l'autre, ſans incommoder ceux qui étoient déja placés. Et, pour la même commodité, il y avoit de petits eſcaliers ou gradins, qui alloient de haut en-bas d'un corridor à l'autre au-travers des rangs, pour monter & deſcendre ſans embarraſſer. Il y avoit auprès de ces gradins des paſſages qui donnoient dans les portiques de l'enceinte extérieure, & c'étoit par ces paſſages qu'entroient les ſpectateurs pour ſe venir placer ſur les rangs.

Les meilleures places étoient ſur les huit rangs, compris entre le huitieme & le dix-ſeptieme; c'eſt ce qu'ils appelloient *bouleuticon*, deſtiné particulierement pour les officiers de judicature. Les autres rangs s'appelloient *éphébicon*, où ſe plaçoient les citoyens, dès qu'ils entroient dans leur dix-neuvieme année.

La hauteur de chacun de ces rangs de degrés étoit de treize à quatorze pouces, la largeur environ de vingt-deux. On ne laiſſoit pas d'y être aſſis fort commodément. Théophraſte dit que les plus riches y portoient chacun un petit carreau. Le plus bas rang avoit preſque quatre piés de hauteur ſur le niveau de la campagne. Chaque marche des petits eſcaliers ou gradins n'avoit que la moitié de la hauteur, & la moitié de la largeur d'un des rangs de degrés. Pour les corridors, la largeur & la hauteur de chacun d'eux étoit double de la hauteur & de la largeur des mêmes rangs; mais les eſcaliers n'étoient point paralleles l'un à l'autre, car ſi on eût prolongé le trait de leur alignement depuis la plus haute de leurs marches juſqu'à la plus baſſe, toutes ces lignes produites ſe feroient venu couper du côté du parterre. Ainſi les degrés compris entre deux eſcaliers ou gradins, faiſoient la figure d'un coin étroit par en-bas, & large par en-haut: d'où vient que les Romains les appelloient *cunei*. Pour empêcher que la pluie gâtât rien à toutes ces marches, on leur avoit donné une petite pente, par où les eaux s'écouloient.

Le long de chaque corridor, il y avoit de diſtance en diſtance dans l'épaiſſeur du bâtiment des petits réduits ou cellules, appellées *echæa*, qui étoient occupés par des vaiſſeaux d'airain en façon de tonneaux, chaque vaiſſeau étoit ouvert par un de ſes fonds; ce fond-là étoit tourné vers la ſcène, & y regardoit par de petites ouvertures qu'avoit chaque réduit pour un uſage admirable que je dirai dans la ſuite, la répercuſſion de la voix.

Au-deſſus du troiſieme corridor s'élevoit une galerie ou portique, qui s'appelloit *cercys*. C'étoit-là que les Athéniens plaçoient leurs femmes: celles d'une vie déréglée avoient un lieu ſéparé. On mettoit auſſi dans le *cercys* les étrangers & les amis de province; car il falloit néceſſairement avoir le droit de bourgeoiſie, pour être placé ſur les degrés; il y avoit même des places qui appartenoient en propre à des particuliers; & c'étoit un bien de ſucceſſion, qui alloit aux aînés de la maiſon.

Le *théatre* des Grecs n'étoit pas de la capacité de celui que l'édile Marcus Scaurus fit bâtir à Rome, où il y avoit place pour ſoixante-dix neuf mille hommes. Il ſera facile aux Géometres de ſavoir, par exemple, le nombre des ſpectateurs que contenoit le *théatre* de Bacchus à Athènes. L'arc d'un pié & demi eſt ce qu'on donne ordinairement pour la place qu'un homme peut occuper; mais on remarquera que, comme les aſſemblées du peuple s'y faiſoient quelquefois pour regler les affaires d'état, il falloit du-moins qu'il pût contenir ſix mille hommes; car les lois attiques vouloient poſitivement qu'il y eût au-moins ſix mille ſuffrages pour autoriſer un decret du peuple.

Voilà ce qui regarde le lieu des ſpectateurs. Quand, au-lieu des ſpectacles, l'orcheſtre, qui étoit une eſtrade, une élévation dans le coniſtra ou parterre, commençoit à-peu-près à cinquante-quatre piés de la face du *proſcénion* ou poſte des comédiens, & venoit finir ſur le trait du même *proſcénion*; la hauteur de l'orcheſtre étoit environ de quatre piés, autant qu'en avoit le premier rang des degrés ſur le rez-de-chauſſée. La figure de ſon plan etoit un quarré long, détaché des ſieges des ſpectateurs; c'étoit dans un endroit de l'orcheſtre que nous allons décrire, que ſe mettoient les muſiciens, le chœur & les mimes. Chez les Romains, elle avoit un plus noble uſage, car l'empereur, le ſénat, les veſtales & les autres perſonnes de qualité y avoient leurs ſieges.

Sur le Plan de l'orcheſtre d'Athènes, tirant vers le poſte des comédiens, il y avoit un autre exhauſſement ou petite plate-forme, nommée *logéon* ou *thimelè*. Les Romains l'appelloient *pulpitum*. Le *logéon* étoit élevé environ neuf piés ſur le rez-de-chauſſée, & cinq ſur le plan de l'orcheſtre. Sa figure étoit un quarré de vingt-quatre piés à chaque face. C'étoit-là que venoient les mimes pour marquer les entre-actes de la piece, & c'étoit-là que le chœur faiſoit ſes récits.

Au pié du *logéon* ſur le même plan de l'orcheſtre, il y avoit une enceinte de colonnes qui enfermoit un eſpace de l'orcheſtre, appellé *hypoſcénion*. Voilà la partie du *théatre* grec, que les écrivains modernes ont le plus mal entendue. Les uns l'ont confondue avec le *podion* ou baluſtrade, qui étoit entre le *proſcénion* & la ſcène du *théatre* romain, ce qu'on peut convaincre d'abſurdité par la différence de leurs ſituations & de leurs uſages. Quelques autres diſent que l'*hypoſcénion* étoit la face du *proſcénion*, compriſe depuis le niveau de l'orcheſtre juſqu'à l'eſplanade du *proſcénion*; cette derniere opinion n'eſt pas mieux fondée.

L'hypoſcénion étoit un lieu particulier pratiqué ſur l'orcheſtre, comme un réduit dégagé pour la commodité des joueurs d'inſtrumens & des perſonnages du *logéon*: car le chœur & les mimes ſe tenoient dans l'*hypoſcénion*, juſqu'à ce que les néceſſités de la repréſentation les obligeaſſent à monter ſur le *logéon* pour l'exécution de leurs rôles. Les poëtes mêmes venoient dans l'*hypoſcénion*, & c'eſt ce qui eſt juſtifié par Athénée, quand il raconte qu'Aſopodore Phliaſien ſe mocqua plaiſemment des injuſtes acclamations du *théatre*, où bien ſouvent les mauvaiſes choſes ſont applaudies; il obſerve que cet Apoſodore étant encore dans l'hypoſcénion, & entendant l'approbation éclatante que le peuple donnoit à un joueur de flute, „ qu'eſt-ceci, s'écria-t-il, vous verrez qu'on „ vient d'admirer quelque nouvelle ſottiſe „. Il paroît de-là qu'Athénée ne conſidere pas l'hypoſcénion comme une ſimple façade, mais comme un lieu & eſpace où étoit Aſopodore, ſoit qu'il y fût pour y demeurer tout le long du ſpectacle, ſoit qu'il n'y fût qu'en paſſant.

Pollux eſt d'accord avec Athénée touchant l'hypoſcénion, & confirme la véritable définition de cette partie du *théatre*. Je ne rapporterai pas le grec de Pollux, qu'on peut lire dans le xix. chapitre de ſon IV. livre; mais voici le latin de Seberus: *hypoſcenium autem columnis & imaginibus ornatum erat, ad theatrum converſum, pulpito ſubjacens*. Et vous remarquerez que, dans le grec, il y a formellement le mot de *logéon*, que Seberus a rendu par le mot de *pulpitum*.

L'enceinte de l'hypoſcénion étoit parallele à celle du *logéon*. Sa largeur pouvoit être de ſix à ſept piés; mais enfin le logéon, l'hypoſcénion, l'orcheſtre & le coniſtra ſont les quatre endroits que beaucoup de gens ont confondus ſous le mot d'*orcheſtre*, comme les endroits ſuivans ont été compris ſous le mot de *ſcène*.

Le proſcénion ou poſte des comédiens s'élevoit de deux piés au-deſſus du *logéon*; de ſorte qu'il avoit environ ſept piés de hauteur ſur l'orcheſtre, & onze ſur le rez-de-chauſſée; & il ne faut pas s'imaginer qu'un auſſi grand architecte que Philon eût donné ſans raiſon toutes ſes diverſes élévations aux différens poſtes de ſes *théatres*. Outre les égards de la vue, il les avoit ainſi ménagés, afin que le ſon des inſtrumens & la voix des acteurs ſe puſſent porter avec une diſtribution égale aux oreilles des ſpectateurs, ſelon les diverſes hauteurs des degrés qu'ils occupoient. Sur le

le proſcénion, il y avoit un autel, que les Athéniens appelloient *agyeus*, conſacré à Apollon.

La ſcène, ſelon ce que nous avons déja remarqué, n'étoit autre choſe que les colonnes & les ornemens d'architecture qui étoient élevés dans le fond & ſur les aîles du proſcénion, & qui en faiſoient la décoration. Quand il y avoit trois rangs de colonnes l'un ſur l'autre, le plus haut s'appelloit *epiſcénion*. Agatarchus a été le premier décorateur qui a travaillé aux embelliſſemens de la ſcene, ſelon les regles de la perſpective; Eſchyle l'avoit inſtruit.

On appelloit en général *paraſcénion* l'eſpace qui étoit devant & derriere la ſcène, & on donnoit auſſi ce nom à toutes les avenues & eſcaliers par où l'on paſſoit des poſtes de la muſique aux poſtes de la comédie. Voilà comment, ſous le nom de *ſcène*, on a confondu le proſcénion, le paraſcénion & la ſcène.

Les Athéniens employoient ſouvent des machines; la principale s'appelloit *théologéon*. Elle étoit élevée en l'air, & portoit les dieux que le poëte introduiſoit. C'eſt de celle-là que les ſavans de l'antiquité ont tant condamné l'uſage, parce qu'elle ſervoit de garant à la ſtérilité du mauvais poëte; & quand il avoit embarraſſé l'intrigue de ſon ſujet, au-lieu d'en ſortir par des moyens ingénieux & par un dénouement naturel, il s'en tiroit d'affaire en introduiſant ſur le théologéon un dieu qui, de pure autorité & par un contre-tems ridicule, ramenoit des pays éloignés un homme abſent de ſa patrie, rendoit tout-à-coup la ſanté à un malade, ou la liberté à un priſonnier. Auſſi les Athéniens en avoient fait un mot de raillerie; & quand il voyoient un homme déconcerté, ils s'écrioient en ſe mocquant, *apo micanis*. A leur exemple, les critiques de Rome diſoient en pareille occaſion, *deus e machina*.

Cependant il ne falloit pas que la comédie des anciens fût toujours auſſi ridicule qu'on l'imagine à cet égard. Quand les dieux paroiſſoient ſur le *théologéon* on n'entendoit rien que de bon: voici ce que le plus éloquent des Romains a dit de cette machine, *ex ea dii effata ſæpe fabantur homines ad virtutem excitabant, a vitio deterrebant*.

L'enceinte extérieure de l'édifice étoit toute de marbre, & compoſée de trois portiques l'un au-deſſus de l'autre, dont le cercys étoir le plus élevé.

Il n'y avoit point de toît qui couvrît ce ſpectacle. Pour le *théatre* de Regilla, qui étoit auprès de temple de Théſée, il étoit couvert magnifiquement, & avoit une charpente de cèdre. L'odéon ou *théatre* de muſique avoit auſſi un toît, & Plutarque vous dira comment ſa couverture donna lieu au poëte comique Cratinus, de railler ingénieuſement Periclès qui en avoit pris ſoin. Au *théatre* de Bacchus il n'y avoit rien de découvert que le *proſcenion* & le *cercys*: auſſi comme les Athéniens y étoient expoſés aux injures de l'air, ils y venoient d'ordinaire avec de grands manteaux pour ſe garantir du froid & de la pluie, & pour ſe défendre du ſoleil; ils avoient un *ſciadon* qui eſt notre paraſol. Les Romains en portoient auſſi au *théatre*, & l'appelloient *umbella*: de cette maniere, s'il arrivoit quelque orage inopiné, la repréſentation étoit interrompue, & les ſpectateurs ſe ſauvoient, ou ſous les portiques de l'enceinte extérieure, ou ſous le portique d'Eumenicus qui joignoit au *théatre*. Quoique le temple de Bacchus en fût proche, il n'étoit pas poſſible de s'y retirer, car on ne l'ouvroit qu'une fois l'année. Cependant quand la comédie ſe donnoit dans le fort de l'été, la magnificence des Athéniens enchériſſoit par mille artifices, ſur la non-température des beaux jours: ils faiſoient exhaler par tout le *théatre* des odeurs agréables, & le plus ſouvent on y voyoit tomber une petite pluie de liqueurs odoriférantes; car le troiſieme corridor, & le cercys, étoient ornés d'une infinité de riches ſtatues, qui par des tuyaux cachés, jettoient une grande roſée ſur le ſpectacle, & tempéroient ainſi les chaleurs du tems & d'une ſi nombreuſe aſſemblée.

Mais on ne ſait pas ſi les Athéniens pratiquoient au *théatre* une choſe aſſez curieuſe que Varron remarque des Romains. A Rome, quand on croyoit être retenu trop long-tems au *théatre* par les charmes de la repréſentation, les peres de famille portoient dans leur ſein des colombes domeſtiques, qui leur ſervoient à envoyer des nouvelles à leur maiſon: ils attachoient un billet à la colombe, lui donnoient l'eſſor, & elle ne manquoit pas d'aller porter au logis les ordres de ſon maître.

Les repréſentations ne ſe faiſoient que de jour. A Rome, quand Lentulus Spinter ſe fut aviſé de couvrir les *théatres* de toile, on y jouoit quelquefois la nuit. Le droit d'entrer au *théatre* de Bacchus coûtoit à chaque citoyen, tantôt deux oboles, tantôt trois; l'obole valoit environ deux ou trois ſols de notre monnoie de France. Cet argent n'étoit employé qu'aux petites réparations du bâtiment; car les perſonnes de la premiere qualité faiſoient les frais du pompeux appareil des repréſentations, & l'on tiroit au ſort un homme de chaque tribu, qui étoit obligé de faire cette dépenſe. A la création des archontes ou premiers magiſtrats, on donnoit au public cinq ou ſix différentes comédies, où l'emulation des concurrens pour le prix de la poéſie & de la muſique les tranſportoit de telle ſorte, que les poëtes, Alexis & Cléodeme, moururent publiquement de joie ſur la ſcene de ce *théatre*, au milieu des applaudiſſemens du prix qu'ils venoient de gagner. La brigue & la cabale déroboient quelquefois la victoire au mérite; on ſait le bon mot de Ménandre, qui voyant le poëte Philémon triompher à ſon préjudice par la corruption des ſuffrages, le vint trouver au milieu de la multitude, & lui dit froidement: N'as-tu pas honte de m'avoir vaincu? Ménandre, en cinquante ans qu'il a vécu, a compoſé cent & cinq comédies, & n'en a eu que huit qui aient été favoriſées du triomphe: pour Euripide, qui a fait autant de tragédies qu'il a vécu d'années, ſavoir ſoixante & quinze, il n'a remporté le prix que de cinq.

Voilà quel étoit le *théatre* de Bacchus, qui ne ſervoit pas ſeulement aux jeux publics & aux aſſemblées de l'état, puiſque les philoſophes les plus fameux y venoient encore expliquer leur doctrine à leurs écoliers; & en général les *théatres* n'étoient pas ſi fort décriés parmi les premiers chrétiens, que l'on veut nous le faire croire; les premieres prédications du chriſtianiſme y ont été prononcées; Cujas & Ariſtarchus furent enlevés du *théatre* d'Epheſe comme ils y expliquoient l'Evangile, & S. Paul fut prié par ſes diſciples de ne s'y pas préſenter, de peur d'une pareille violence.

Mais avant que d'avoir examiné la conſtruction de celui d'Athènes, M. de la Guilletiere n'auroit pas cru, que de tous les ouvrages de la belle & curieuſe architecture, ce fut celui-là qui demanda les plus grands efforts de l'art. Ce n'avoit pas été aſſez à Phylon d'y employer en excellent architecte, une agréable ſymmétrie par le juſte rapport des parties de main droite aux parties de main gauche, & par l'ingénieuſe convenance des parties ſupérieures aux inférieures, il affecta d'y travailler en muſicien & en médecin. Comme la voix ſe feroit perdue dans un lieu vaſte & découvert, & que le bâtiment étant de marbre, il ne ſe faiſoit point de repercuſſion pour la ſoutenir, Philon pratiqua des réduits ou cellules dans l'épaiſſeur des corridors, où il plaça les vaiſſeaux d'airain dont j'ai parlé, *echæa*; ils étoient ſoutenus dans leurs petites cellules par des coins de fer, ne touchoient point à la muraille, & on les avoit diſpoſés de ſorte que la voix ſortant de la bouche des acteurs comme d'un centre, ſe portoit circulairement vers les corridors ou paliers, & venoit frapper la concavité des vaiſſeaux, qui renvoyoient le ſon plus fort & plus clair. Mais les inſtrumens des muſiciens qui étoient placés dans l'hypoſcénion, y avoient encore de plus grands avantages; car on avoit ſitué ces vaiſſeaux d'airain avec une telle proportion mathématique, que leur diſtance s'accordoit aux intervalles & à la modulation de la muſique; chaque ton différent étoit ſoutenu par la repercuſſion de quelqu'un de ces vaiſſeaux placé méthodiquement pour cela: il y en avoit vingt-huit.

C'eſt ici qu'il faut que je juſtifie ce que j'ai avancé ci-deſſus, quand j'ai dit que Vitruve avoit mal déterminé le nombre des *diazoma* ou paliers: de prétendre qu'il ait juſtifié ce nombre, quand il a dit que les *echæa* étoient ſur ces paliers, & qu'il y avoit trois rangs d'*echæa* dans les grands *théatres*, deux rangs dans les moyens, & un rang dans les petits, ce ſeroit trop prétendre. En effet, comment diſtinguerons-nous ce qui eſt grand, médiocre & petit, à-moins qu'on ne nous donne les meſures actuelles de l'un ou de l'autre? Vitruve ne nous en a rien déterminé par des déterminations de l'uſage, lui qui nous a marqué en meſures romaines l'étendue de quelques-autres parties du *théatre* beaucoup moins importantes; car pour les proportions fondées ſur les parties du diametre de l'orcheſtre, elles ſont ſem-

bla-

blables dans ces trois ordres de *théatres*, & ne diſtinguent pas le grand du petit: ainſi cette expreſſion vague de Vitruve n'a pas déterminé véritablement le nombre des paliers.

A ces ſoins de l'harmonie du *théatre* grec on avoit ajouté les ſoins de la médecine. L'excellent architecte étant toujours garant de la ſanté de ceux qu'il loge & de ceux qu'il place, Philon n'avoit pas cru indigne de ſes réflexions, de conſidérer que ſans le ſecours de ſon art, la joie des ſpectacles agitant extraordinairement les corps, pouvoit cauſer de l'altération dans les eſprits. Il y pourvut par la diſpoſition du bâtiment, par la judicieuſe ouverture des jours ou entre-colonnes, & par l'économie des vents ſalutaires & des rayons du ſoleil, dont il ſut ménager le cours & le paſſage: ſur-tout il eut égard au vent d'occident, parce qu'il a une force particuliere ſur l'ouïe, & qu'il porte à l'oreille les ſons de plus loin & plus diſtinctement que les autres; & comme ce vent eſt ordinairement chargé de vapeurs, ce fut un chef-d'œuvre de l'art, de tourner les jours des portiques avec tant de juſteſſe, que l'intempérie de l'oueſt ne cauſât point de rhumes en interceptant la tranſpiration; ainſi dans ſon *théatre* la ſcene regardoit la montagne de la citadelle, & avoit à dos la colline de Cynoſargue; celle du Muſéon étoit à main droite, & le chemin ou la rue du Pyrée étoit à gauche.

Il ne reſte rien aujourd'hui du portique d'Eumenicus qui étoit derriere la ſcene; mais c'étoit un double portique, compoſé de deux allées, diviſées l'une de l'autre par des colonnes. Le plan du portique étoit élevé ſur le rez-de-chauſſée, de-ſorte que de la rue on n'y entroit pas de plain-pié, mais on montoit par des perrons: il formoit un quarré long, & l'eſpace de terre qu'il renfermoit étoit embelli de paliſſades & de verdure, pour réjouir la vue de ceux qui ſe promenoient dans le portique; on y faiſoit les répétitions des ouvrages de *théatre*, comme les répétitions de la ſymphonie ſe faiſoient dans l'odéon.

Il ſeroit à ſouhaiter qu'il y eût dans nos villes un portique d'Eumenicus, non pas pour regler l'économie des ouvrages de *théatre*, comme à Athènes, mais pour en réformer la morale, & condamner au ſilence les auteurs du bas ordre qui deshonorent la ſcene, en bleſſant la pudeur par de groſſieres équivoques. (*D. J.*)

Théatre anatomique, (*Architect.*) c'eſt dans une école de médecine ou de chirurgie, une ſalle avec pluſieurs ſiéges en amphithéatre circulaire, & une table poſée ſur un pivot, au milieu, pour la diſſection & la démonſtration des cadavres: tel eſt le *théatre anatomique* du Jardin-royal des plantes à Paris. (*D. J.*)

Théatre d'eau, (*Archit. hydraul. Décorat.*) c'eſt une diſpoſition d'une ou pluſieurs allées d'eau, ornées de rocailles, de figures, &c. pour former divers changemens dans une décoration perſpective, & pour y repréſenter des ſpectacles: tel eſt le *théatre d'eau* de Verſailles. (*D. J.*)

Théatre, (*Marine.*) on appelle ainſi ſur la Méditerranée un château d'avant. *Voyez* Chateau.

Théatre de jardin, (*Décorat. des Jardins.*) eſpace de terraſſe élevée ſur laquelle eſt une décoration perſpective d'allées d'arbres, ou de charmille, pour jouer des paſtorales. L'amphithéatre qui lui eſt oppoſé, a pluſieurs degrés de gazon ou de pierre; & l'eſpace le plus bas entre le *théatre* & l'amphithéatre, tient lieu de parterre.

On met encore au nombre des *théatres de jardin*, les *théatres* de fleurs. Ceux-ci conſiſtent dans le mélange des pots avec les caiſſes, ou dans l'arrangement que l'on fait par ſymmétrie ſur des gradins & eſtrades de pierre, de bois, ou de gazon. Les fleurs propres pour cela ſont l'œillet, la tubéreuſe, l'amarante, la hyacinthe, l'oreille d'ours, la balſamine, le tricolor & la giroflée. (*D. J.*)

Théatre, (*Frabrique de poudre à canon.*) on nomme *théatre* dans les moulins à poudre, de grands échafauds de bois élevés de terre de quelques piés, ſur leſquels, après que la poudre a été grenée, on l'expoſe au ſoleil le plus ardent, pour être entierement ſéchée, l'humidité étant ce qu'il y a de plus pernicieux à cette ſorte de marchandiſe; ces *théatres* ſont couverts de grandes toiles, ou eſpeces de draps, ſur leſquels on étend la poudre. C'eſt au ſortir de-là qu'elle ſe met en barrils. (*D. J.*)

Théatre, *terme de riviere*, pile de bois flotté ou neuf.

THEBÆ, (*Géog. anc.*) nom de pluſieurs villes que nous allons indiquer, en les diſtinguant par des chiffres.

1°. *Thebæ*, ville de la haute Egypte, & à la droite du Nil pour la plus grande partie. C'eſt une très-ancienne ville qui donna ſon nom à la Thébaïde, & qui ſe pouvoit diſputer aux plus belles villes de l'univers. Ses cent portes chantées par Homere, *Iliad. I. v.* 381. ſont connues de tout le monde, & lui valurent le ſurnom d'*Hécatonpyle*. On l'appella pour ſa magnificence *Dioſpolis*, la ville du Soleil; cependant dans l'itinéraire d'Antonin, elle eſt ſimplement nommée *Thebæ*. Les Grecs & les Romains ont célebré ſa grandeur, quoiqu'ils n'en euſſent vu en quelque maniere que les ruines; mais Pomponius Mela, *l. I. c. ix.* a exagéré ſa population plus qu'aucun autre auteur, en nous diſant avec emphaſe qu'elle pouvoit faire ſortir dans le beſoin dix mille combattans par chacune de ſes portes.

Le nom de cette ville de *Thebæ* ne ſe trouve pas dans le texte de la vulgate; on ignore comment les anciens Hébreux l'appelloient; car il eſt vraiſſemblable que le No-Ammon dont il eſt ſouvent parlé dans les prophetes Ezéchiel, *xxx.* 14. Nahum. *iij.* 8. Jérem. *xlvj.* 25. eſt plutôt la ville de Dioſpolis dans la baſſe Egypte, que la Dioſpolis magna, ou la *Thebæ* de la haute Egypte. Quoi qu'il en ſoit, cette ſuperbe ville a eu le même ſort que Memphis & qu'Alexandrie, on ne la connoît plus que par ſes ruines.

2°. *Thebæ*, ville de Grece, dans la Béotie, ſur le bord du fleuve Iſmenus & dans les terres; ceux du pays la nomment aujourd'hui *Thiva* ou *Thive*, & non pas *Stiva* ni *Stives*, comme écrit le P. Briet. *Voyez* Thiva.

Thebæ, ou comme nous diſons en françois *Thebes*, fut ainſi nommée, ſelon Pauſanias, de Thébé, fille de Prométhée. Cette ville capitale de la Béotie, fameuſe par ſa grandeur & par ſon ancienneté, l'étoit encore par les diſgraces de ſes héros. La fin tragique de Cadmus ſon fondateur, & d'Œdipe l'un de ſes rois, qui tous deux tranſmirent leur mauvaiſe fortune à leurs deſcendans; la naiſſance de Bacchus & d'Hercule; un ſiege ſoutenu avant celui de Troie, & divers autres événemens d'hiſtoire ou fabuleux, la mettoient au nombre des villes les plus renommées; Amphion l'entoura de murailles, & perſuada par ſon éloquence aux peuples de la campagne de venir habiter ſa ville. C'eſt ce qui fit dire aux poëtes qu'Amphion avoit bâti les murailles de *Thebes* au ſon de ſa lyre, qui obligeoit les pierres à ſe placer d'elles-mêmes par-tout où il le falloit. Bientôt la ville de Cadmus ne devint que la citadelle de Thebes qui s'aggrandit, & forma la république des Thébains. *Voyez* Thébains.

Cette république fut élevée pendant un moment au plus haut point de grandeur par le ſeul Epaminondas; mais ce héros ayant été tué à la bataille de Mantinée, Philippe plus heureux, ſe rendit maître de toute la Béotie, & *Thebes* au plus haut point de grandeur fut ſoumiſe au roi de Macédoine. Alexandre en partant pour la Thrace, y mit une garniſon macédonienne, que les habitans égorgerent ſur les faux-bruits de la mort de ce prince. A ſon retour il aſſiégea *Thebes*, la prit, & par un terrible exemple de ſévérité, il la détruiſit de fond en comble. Six mille de ſes habitans furent maſſacrés, & le reſte fut enchaîné & vendu. On connoit la deſcription touchante & pathétique qu'Eſchine a donnée du ſaccagement de cette ville dans ſa harangue contre Ctéſiphon. Strabon aſſure que de ſon tems, *Thebes* n'étoit plus qu'un village.

Ovide par une expreſſion poétique dit qu'il n'en reſtoit que le nom; cependant Pauſanias, qui vivoit après eux, fait encore mention de pluſieurs ſtatues, de temples, & de monumens qui y reſtoient, il ſeroit maintenant impoſſible d'en pouvoir juſtifier quelque choſe.

Mais il reſte à la gloire de *Thebes*, la naiſſance du plus grand de tous les poëtes lyriques, du ſublime Pindare; qui lui-même appelle *Thebes* ſa mere. Ses parens peu diſtingués par leur fortune, tiroient cependant leur origine des Ægides, tribu conſidérable à Sparte, & d'où ſortoit la famille d'Arcéſilas roi des Cyrénéens, à laquelle Pindare prétendoit être allié. Quoique les auteurs varient ſur le tems de ſa naiſ

naissance, l'opinion de ceux qui la placent dans la 65 olympiade, l'an 520 avant J. C. paroît la mieux fondée. „ Ce poëte, dit Pausanias, étant encore „ dans sa premiere jeunesse, un jour d'été qu'il al- „ loit à Thespies, il se trouva si fatigué de la cha- „ leur, qu'il se coucha à terre près du grand che- „ min, & s'endormit. Durant son sommeil, des „ abeilles vinrent se reposer sur ses levres, & y lais- „ serent un rayon de miel; ce qui fut comme un „ augure de ce que l'on devoit un jour entendre „ de lui „.

Il prit des leçons de *Myrtis*, femme que distinguoit alors son talent dans le poëme lyrique. Il devint ensuite disciple de Simonide, de Lasus, ou d'Agathocle, qui excelloit dans ce même genre de poésie; mais il surpassa bientôt tous ses maîtres, & il brilloit déja au même tems que le poëte Eschyle se signaloit chez les Athéniens dans le poëme dramatique.

La haute réputation de Pindare pour le lyrique, le fit chérir de plusieurs princes ses contemporains, & surtout des athletes du premier ordre, qui se faisoient grand honneur de l'avoir pour panégyriste, dans leurs victoires agonistiques; Alexandre fils d'Amyntas, roi de Macédoine, renommé par ses richesses, étoit doué d'un goût naturel pour tous les beaux arts, & principalement pour la poésie & pour la musique. Il prenoit à tâche d'attirer chez lui par ses bienfaits, ceux qui brilloient en l'un & l'autre genre, & il fut un des admirateurs de Pindare, qu'il honora de ses libéralités. Ce poëte n'eut pas moins de crédit à la cour de Gélon & d'Hiéron, tyrans de Syracuse; & de concert avec Simonide, il contribua beaucoup à cultiver & orner l'esprit de ce dernier prince, à qui son application continuelle au métier de la guerre, avoit fait négliger totalement l'étude des belles-lettres; ce qui l'avoit rendu rustique, & d'un commerce peu gracieux.

Clément Alexandrin donne Pindare pour l'inventeur de ces danses, qui dans les cérémonies religieuses, accompagnoient les chœurs de musique, & qu'on appelloit *hyporchemes*. Il est du-moins certain, que non-seulement il chanta les dieux par des cantiques admirables, mais encore qu'il leur éleva des monumens. Il fit ériger à *Thebes*, proche le temple de Diane, deux statues, l'une à Apollon, l'autre à Mercure. Il fit construire pour la mere des dieux & pour le dieu Pan, au-delà du fleuve Dircé, une chapelle où l'on voyoit la statue de la déesse, faite de la main d'Aristomede & de celle de Socrate, habiles sculpteurs thébains. La maison de Pindare étoit tout auprès, & l'on en voyoit encore les ruines du tems de Pausanias.

Ces marques de piété ne lui furent point infructueuses. Les dieux ou leurs ministres eurent soin de l'en récompenser. Le bruit se répandit que le dieu Pan aimoit si fort les cantiques de Pindare, qu'il les chantoit sur les montagnes voisines; mais ce qui mit le comble à sa gloire, dit Pausanias, ce fut cette fameuse déclaration de la Pythie, qui enjoignoit aux habitans de Delphes de donner à Pindare la moitié de toutes les prémices qu'on offroit à Apollon: en conséquence, lorsque le poëte assistoit aux sacrifices, le prêtre lui crioit à haute voix de venir prendre sa part au banquet du dieu. Voilà quelle fut la reconnoissance des Péans que sa muse lui avoit dictés à la louange d'Apollon, & qu'il venoit chanter dans le temple de Delphes, assis sur une chaise de fer, qu'on y montroit encore du tems de Pausanias, comme un reste précieux d'antiquité.

Pindare étoit aimé de ses citoyens & des étrangers, quoiqu'il ait découvert en plusieurs occasions un caractere intéressé, en insinuant à ses héros, que c'est au poids de l'or qu'on devoit payer ses cantiques. Il n'étoit pas moins avide de louanges, & semblable à ses confreres, il ne se les épargnoit pas lui-même dans les occasions; en cela, il fut l'écho de toute la Grece.

La grossiéreté de ses compatriotes étoit honteuse. Nous lisons dans Plutarque, que pour adoucir les mœurs des jeunes gens, ils permirent par les lois un amour qui devroit être proscrit par toutes les nations du monde. Pindare épris de cet amour infame pour un jeune homme de ses disciples nommé *Théoxene*, fit pour lui des vers bien différens de ceux que nous lisons aujourd'hui dans ses odes. Athénée nous a conservé des échantillons d'autres poésies qu'il fit pour des maîtresses; & il faut convenir que ces échantillons nous font regretter la perte de ce que le poëte avoit composé en ce genre, dans lequel on pourroit peut-être le mettre en parallele avec Anacréon & Sapho.

Il eut des jaloux dans le nombre de ses confreres, outre le chagrin de voir ses dithyrambes tournés en ridicule par les poëtes comiques de son tems, il reçut aussi une autre espece de mortification de ses compatriotes.

Les Thébains alors ennemis déclarés des Athéniens, le condamnerent à une amende de mille drachmes, pour avoir appellé ces derniers dans une piece de poésie, le *plus ferme appui de la Grece*; & en conséquence il lui fallut essuyer mille insultes d'un peuple irrité. Il est vrai qu'il en fut dédommagé par les Athéniens, qui, pour lui marquer combien ils étoient reconnoissans de ses éloges, non-seulement lui rendirent le double de la somme qu'il avoit payée, mais lui firent ériger une statue dans Athenes, auprès du temple de *Mars*; honneur que ses compatriotes n'ont pas daigné lui accorder; & cette statue le représentoit vêtu, assis, la lyre à la main, la tête ceinte d'un diadème, & portant sur ses genoux un petit livre déroulé. On la voyoit encore du tems de Pausanias.

Pindare mourut dans le gymnase ou dans le théatre de Thebes. Sa mort fut des plus subites & des plus douces, selon ses souhaits. Durant le spectacle, il s'étoit appuyé la tête sur les genoux de Théoxène son éleve, comme pour s'endormir; & l'on ne s'apperçut qu'il étoit mort, que par les efforts inutiles que l'on fit pour l'éveiller, avant que de fermer les portes.

L'année de cette mort est entierement inconnue, car les uns le font vivre 55 ans, d'autres 66, & quelques-uns étendent sa carriere jusqu'à sa 80 année. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on lui éleva un tombeau dans l'Hippodrome de *Thebes*, & ce monument s'y voyoit encore du tems de Pausanias. On trouve dans l'anthologie greque six épigrammes à la louange de Pindare, dont il y en a deux qui peuvent passer pour des épitaphes, & les quatre autres ont été faites pour servir d'inscriptions à différentes statues de ce poëte.

Sa renommée se soutint après sa mort, jusqu'au point de mériter à sa postérité les distinctions les plus mémorables. Lorsqu'Alexandre le grand saccagea la ville de *Thebes*, il ordonna expressément qu'on épargnât la maison du poëte, & qu'on ne fit aucun tort à sa famille. Les Lacédémoniens, long-tems auparavant, ayant ravagé la Béotie, & mis le feu à cette capitale, en avoient usé de même. La considération pour ce poëte fut de si longue durée, que ses descendans, du tems de Plutarque, dans les fêtes théoxéniennes, jouissoient encore du privilege de recevoir la meilleure portion de la victime sacrifiée.

Pindare avoit composé un grand nombre d'ouvrages en divers genres de poésie. Le plus considérable de tous, celui auquel il est principalement redevable de sa grande réputation, & le seul qui nous reste aujourd'hui, est le recueil de ses odes destinées à chanter les louanges des athletes vainqueurs dans les quatre grands jeux de la Grece, les olympiques, les pytiques, les néméens & les isthmiques. Elles sont toutes écrites dans le dialecte dorique & l'éolique.

Celles de ses poésies que nous n'avons plus, & dont il nous reste que des fragmens, étoient 1°. des poésies bacchiques; 2°. d'autres qui se chantoient dans la fête des portes-lauriers (δαφνηφορικὰ); 3°. plusieurs livres de Dithyrambes; 4°. dix-sept tragédies; 5°. des éloges (ἐγκώμια); 6°. des épigrammes en vers héroïques, 7°. des lamentations (θρῆνοι); 8°. des Parthénies; 9°. des Péans ou cantiques à la louange des hommes & des dieux, sur-tout d'Apollon; 10°. des prosodies; 11°. des chants scoliens; 12°. des hymnes; 13°. des hyporchemes; 14°. des poésies faites pour la cérémonie de monter sur le trone (ἐνθρονισμοί), &c.

Parmi ceux qui ont écrit la vie de Pindare, on peut compter Suidas, Thomas Magister, l'auteur anonyme d'un petit poëme grec en vers héroïques sur ce même sujet; le Giraldy, Ger. J. Vossius, Jean Benoît, dans son édition de Pindare à Saumur; Erasme Schmidt dans la sienne de Wittemberg; les deux éditeurs du beau Pindare d'Oxford, *in-fol.* Tanegui le Fevre, dans son abregé des vies des poëtes grecs; François Blondel, dans la comparaison de Pindare & d'Horace, M. Fabricius dans la bibliotheque greque, & M. Burette dans les mémoires de littérature, *tome XV*. je lui dois tous ces détails.

Platon, Eschine, Dénis d'Halycarnasse, Longin,

Paufanias, Plutarque, Athénée, Pline, Quintilien, ont fait à l'envi l'éloge de Pindare: mais Horace en parle avec un enthoufiafme d'admiration dans cette belle ode qui commence:

Pindarum quifquis ftudet æmulari . . . . .

Il dit ailleurs que quand Pindare veut bien compofer une ftrophe pour un vainqueur aux jeux olympiques, il lui fait un préfent plus confidérable que s'il lui élevoit cent ftatues:

Centum potiore fignis
Munere donat.

Le caractere diftinctif de Pindare eft qu'il poffede à un degré fupérieur l'élévation, la force, la précifion, l'harmonie, le nombre, le feu, l'enthoufiafme, & tout ce qui conftitue effentiellement la poéfie. S'il a quelquefois des écarts difficiles à juftifier, on lui en reproche beaucoup d'autres fans fondement.

Quand il loue le pere de fon héros, fa famille, fa patrie, les dieux qui y font particulierement honorés, il ne fait que développer la formule dont on fe fervoit pour proclamer le vainqueur. L'autre reproche qu'on lui fait d'avoir employé des termes bas en notre langue, attaque également tous les anciens, & eft d'autant plus mal fondé, que des termes bannis de notre poéfie, peuvent être employés avec élégance dans la poéfie greque & latine; enfin quant à l'obfcurité dont on accufe Pindare, je réponds que l'efpece d'obfcurité qui procede du tour de phrafe & de la conftruction des mots, n'eft pas un objet de notre compétence. Nous fommes encore moins juges de l'obfcurité qui naît de l'ignorance des coutumes & des généalogies. Au refte tout ce qui regarde le caractere de Pindare, que nous avons déja tracé en parlant des poëtes lyriques, a été favamment difcuté dans les belles traductions françoifes des odes de ce poëte, par MM. les abbés Maffieu, Fraguier & Sallier.

Cébès philofophe pythagoricien, né à *Thebes*, étoit le difciple de Socrate, dont il eft parlé dans le Phédon de Platon. Nous avons fous le nom de ce *Cébès* une table, tableau, ou dialogue moral fur la naiffance, la vie, & la mort des hommes. Cet ouvrage fupérieur en ce genre à plufieurs traités des anciens, a exercé la critique de Saumaife de Cafaubon, de Wolfius, de Samuel Petit, de Relandus, de Fabricius, & de plufieurs autres favans. Il a été traduit dans toutes les langues; M. Gronovius en a publié la meilleure édition à Amfterdam, en 1689, *in-8°.* fur un manufcrit de la bibliotheque du roi. Cependant ce dialogue moral tel que nous l'avons, ne peut pas être du pythagoricien Cébès; les raifons folides qu'en apporte M. Sévin, dans les mém. de Littérat. *tome III. page* 137. font, 1°. qu'on y trouve des chofes poftérieures à Cébès; 2°. qu'on y condamne des philofophes inconnus de fon tems; 3°. que l'auteur ne fuit pas les idées de la fecte pythagoricienne, dont Cébès faifoit profeffion; 4°. qu'il n'a point écrit dans le dialecte en ufage chez les philofophes de cette même fecte; 5°. qu'il n'eft pas croyable qu'un ouvrage comme celui-là, eût été enfeveli dans l'oubli pendant plus de cinq fiecles; car il eft certain que perfonne ne l'a cité avant Lucien; & certes il ne paroît pas beaucoup plus ancien que cet auteur.

Clitomaque, athlete célebre par fa pudeur, & par les prix qu'il remporta à tous les jeux de la Grece, étoit de *Thebes* en Béotie. *Voyez* fon éloge dans Paufanias & dans Ælien. Cratès, difciple de Diogene, le mari de la belle Hipparchie, étoit auffi de *Thebes* en Béotie. Son article a déja été fait ailleurs.

Après avoir parlé de *Thebes* en Egypte, & de *Thebes* en Béotie, il ne me refte plus qu'à dire un mot des autres villes qui ont porté ce nom.

3°. *Thebæ*, ville de la Macédoine, dans la Phthiotide; c'eft pourquoi elle eft appellée *Thebæ-Phthiotidis*, *Thebæ-Phthiæ*, *Thebæ-Phthioticæ*, ou *Thebæ-Theffaliæ* par les Géographes & les Hiftoriens; Strabon met cette ville vers les confins de la Phthiotide, du côté du feptentrion. Il eft certain qu'elle étoit fur la côte de la mer; car fes habitans fe plaignent dans Tite-Live, *l. XXXIX. c. xxv.* de ce que Philippe de Macédoine leur avoit ôté leur commerce maritime. Ce prince établit une colonie dans cette ville, dont il changea le nom en celui de *Philippopolis*.

4°. *Thebæ-Lucanæ*, ville d'Italie dans la Lucanie, elle ne fubfiftoit déja plus du tems de Pline.

5°. *Thebæ-Corcicæ*, nom que Pline, *l. IV. c. iij.* donne à la ville de *Thebes*, capitale de la Béotie. Elle ne porta cette épithete que dans le tems que les habitans de la ville de Corcein y eurent été transférés.

6°. *Thebæ*, ville de l'Afie mineure dans la Cilicie, près de Troie; il paroît que cette ville eft la même que celle d'Adramytte.

7°. *Thebæ*, ville de l'Afie mineure dans l'Ionie, au voifinage de Milet, felon Etienne le géographe.

8°. *Thebæ*, ville de l'Attique, felon le même géographe; il paroît qu'il y avoit auffi un bourg dans l'Attique de ce nom; mais on en ignore la tribu.

9°. *Thebæ*, ville dans la Cataonie, felon Etienne le géographe, qui met encore une autre *Thebæ* en Syrie.

10°. *Thebæ*, nom d'une colline milliaire en Italie, dans le pays des Sabins, fur la voie Salarienne, au voifinage de Réate. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THÉBAIDE, (*Géog. anc.*) grande contrée de l'Egypte, vers l'Ethiopie; elle n'a pas toujours eu les mêmes bornes; Ptolomée, *l. IV. c. v.* la marque au midi des nomes Heptanomides Oafites. Cette contrée eft appellée *Thébaïde* par Strabon, *l. XVII.* & par Pline, *l. V. c. jx.* Le premier, en parlant de la ville de Ptolémaïde d'Egypte, dit que c'eft la plus grande des villes de *Thébaïde*, & le fecond dit que la haute Egypte avoit donné fon nom à cette contrée, qui s'étendoit des deux côtés du Nil, depuis le nome Heptanomide, jufqu'à l'Ethiopie. Ainfi elle étoit divifée en deux parties; l'une à la droite du Nil, l'autre à la gauche. Cette derniere renfermoit les nomes que Ptolomée place à l'occident du fleuve, & l'autre comprenoit les nomes que le même auteur met à l'orient.

Les nomes de la *Thébaïde*, que Ptolomée met à l'occident du Nil, font, le nome Lycopolite, le nome Hypfélite, le nome Aphroditopolite, le nome Thinite, le nome Diofpolite, le nome Téntyrite, & le nome Hermontite. Les nomes de la *Thébaïde* à l'orient du Nil, font le nome Antæopolite, le nome Panopolite, le nome Coptite, & le nome de Thebes.

Dans la premiere divifion de l'empire, la *Thébaïde* fut comprife fous l'Egypte. Du tems d'Ammien Marcellin, *liv. XXII.* qui a écrit dans le quatrieme fiecle, & qui vivoit fous les empereurs Valentinien & Valence; la *Thébaïde* faifoit une des trois provinces, dont l'Egypte étoit compofée; mais dans la notice de Léon le fage, elle eft partagée en deux provinces; l'une appellée *premiere Thébaïde*, & l'autre *feconde Thébaïde*; chacune contenoit plufieurs évêchés. Antinoé étoit la Métropole de la premiere *Thébaïde*, & Ptolémaïs de la feconde. Enfin, les folitaires qui fe font retirés dans cette contrée, l'ont rendu célebre; le P. Coppin a décrit fort au long dans fon voyage d'Egypte, les hermitages de ces premiers anachoretes; ou pour mieux dire, les lieux qu'on imagine leur avoir fervi de retraite. La *Thébaïde* a bien changé de face, depuis que les Turcs & les Arabes y exercent leur empire. *Voyez* THÉBAIDE, *Géog. mod.* (*D. J.*)

THÉBAIDE, (*Géog. mod.*) grande contrée d'Afrique, dans la haute Egypte; elle s'étend depuis Fiouffie, le long du Nil, jufqu'à la mer Rouge; on la divife en haute & baffe *Thébaïde*. Ce pays eft ferré par une chaîne de montagnes qui regnent le long du Nil, & au-delà defquelles font les deferts qui s'étendent jufqu'à une autre chaîne de montagnes le long de la mer Rouge. La *Thébaïde* eft aujourd'hui la province la moins peuplée & la moins fertile de l'Egypte. On y compte deux béglierbeys; celui de Kerkoffy, fitué vis-à-vis de Bénéfouef, n'a que quarante villages, & ne produit que du blé, quelques légumes, du fenouil & du cumin; le fecond eft celui de Coffir; il s'étend dans les deferts, & fur les côtes de la mer Rouge. Voilà deux pauvres gouvernemens! Ajoutez que les Arabes font maîtres de la plûpart des deferts, & qu'il fe fait fouvent une cruelle guerre entre eux & les Turcs. (*D. J.*)

THÉBAÏDE BASSE, *Grottes de la*, (*Géogr. mod.*) les grottes de la *baffe Thébaïde*, ne font autre chofe que des concavités formées par art dans les carrieres de ce pays, d'efpace en efpace, & dans un terrein de quinze à vingt lieues d'étendue.

Elles font creufées dans la montagne du levant du Nil, faifant face à la riviere qui baigne le pié de cet-

cette montagne: à la ſeule vue de ces grottes, on juge aiſément, qu'elles ont été d'abord un terrein pierreux de la montagne qui cotoye le Nil; qu'on a enſuite fouillé ce terrein pour en tirer des pierres, qui devoient ſervir à la conſtruction des villes voiſines, des pyramides, & des autres grands édifices. Les pierres qu'on a tirées de ces carrieres, ont laiſſé, pour ainſi parler, des appartemens vaſtes, obſcurs, bas, & qui forment une eſpece d'enfilade ſans ordre, & ſans ſymmétrie. Les voutes de ces concavités baſſes & inégales, ſont ſoutenues de diſtance en diſtance, par des piliers, que les ouvriers ont laiſſés exprès pour les appuyer.

Rien ne reſſemble donc plus à des carrieres, que ce qu'on appelle aujourd'hui *grottes* de la *Thébaïde;* & il eſt hors de doute qu'elles ont été carrieres dans leur origine. En effet, Hérodote nous apprend, que le roi Cléopas employa cent mille hommes l'eſpace de dix ans à ouvrir des carrieres dans la montagne du levant du Nil, & à en tranſporter les pierres au-delà du fleuve; que pendant dix autres années, les mêmes cent mille hommes furent occupés à élever une pyramide conſtruite de ces pierres tendres & blanches en ſortant de la carriere; mais qui peu-à-peu ſe durciſſent à l'air & bruniſſent. C'eſt encore de ces mêmes carrieres, que les ſucceſſeurs d'Alexandre, & les Romains après eux, ont tiré une quantité prodigieuſe de pierres pour l'établiſſement de leurs colonies.

On trouve dans ces carrieres des trous de ſix piés de long, & de deux de large, taillés dans l'épaiſſeur du roc; ces trous étoient peut-être deſtinés à ſervir de ſépulchres aux morts. Enfin, c'eſt dans ces carrieres que ſe ſont retirés pluſieurs ſolitaires, comme il paroît par différentes cellules très-petites, pratiquées dans les voûtes de ces ténébreuſes cavernes, dont les portes & le fenêtres n'ont pas plus d'un pié en quarré. (*D. J.*)

THÉBAÏDE, (*Littérat.*) fameux poëme héroïque de Stace, dont le ſujet eſt la guerre civile de Thebes entre les deux freres Etéocle & Polynice, ou la priſe de Thèbes par Théſée. *Voyez* ÉPIQUE, HÉROIQUE, *&c.*

Stace employa 12 ans à compoſer ſa *Thébaïde*, qui conſiſte en douze livres; il écrivit ſous l'empire de Domitien. Les meilleurs critiques, comme le pere Boſſu, & autres, lui reprochent une multiplicité vicieuſe de fables & d'actions, un trop grand feu, qui tient de l'extravagance, & des faits qui paſſent les bornes de la probabilité. *Voyez* FABLES & PROBABILITÉ.

Divers poëtes grecs avoient compoſé des *Thébaïdes* avant Stace, ſavoir Antagoras, Antiphanes de Colophon, Ménélaüs d'Egée, & un anonime dont Pauſanias fait mention dans ſon neuvieme livre.

Ariſtote en faiſant l'éloge d'Homere par rapport à la ſimplicité de ſa fable, le releve encore davantage en peignant l'ignorance de certains poëtes qui s'imaginoient avoir ſatisfait abondamment à la regle de l'unité d'action, en n'introduiſant dans leur piece qu'un ſeul héros, & qui compoſoient des Théſéides, Herculéides, *&c.* des poëmes où ils ramaſſoient, & racontoient toutes les actions & avantures de leur perſonnage principal. *Voyez* HÉROS, ACTION, *&c.*

THÉBAINS, LES, (*Hiſt. des Grecs.*) les *Thébains* étoient les principaux peuples de la Béotie, province de la Grece, entre l'Attique, la Locride & la Phocide. Cette province touchoit à trois mers, c'eſt-à-dire à la mer ſupérieure, qui eſt entre la Macédoine & l'Ionie, à la Propontide & à la Méditerranée, par où les Béotiens pouvoient naviger juſqu'en Egypte; & par le golfe de Corinthe il leur étoit aiſé de faire voile en Italie. Ainſi ces peuples étoient en état de ſe former un vaſte empire, mais leur groſſiereté ou leur modération s'oppoſerent à leur aggrandiſſement.

Je ne décide point ſi c'eſt par ſtupidité ou par modération que les *Thébains* furent long-tems ſans ſe faire valoir; ce qu'il y a de sûr, c'eſt qu'on diſoit d'étranges choſes de leur intelligence épaiſſe, ainſi que de celle des Béotiens en général. Horace, dans le précepte qu'il donne de garder le caractere des perſonnages, recommande en particulier de ne pas faire parler un thébain comme un argien, *thebis nutritus in argis*, mais ce qui eſt plus déciſif, c'eſt que Pindare & Plutarque, qui ſont bien éloignés de ſentir le terroir de la Béotie, paſſent eux mêmes condamnation ſur la bêtiſe de leurs compatriotes en général.

La Béotie fut d'abord occupée par les Aones & les Temnices, nations barbares. Elle fut enſuite peuplée de Phéniciens que Cadmus avoit amenés de Phénicie, & ce chef ayant entouré de murailles la ville de *Cadmeïa*, qui porta ſon nom, en laiſſa le gouvernement à ſes deſcendans. Ceux-ci ajouterent à la ville de Cadmus celle de Thèbes, qui s'aggrandit avec le tems, au point que Cadmeïa ſituée au-deſſus, n'en devint que la citadelle, & les événemens qui ſuivirent, mirent Thebes au nombre des plus renommées. *Voyez* THEBES.

Les *Thébains*, après la fin tragique de Cadmus & d'Œdipe, ſe formerent en république, s'attacherent à l'art militaire, & eurent beaucoup de part aux grands événemens de la Grece. Ils en trahirent d'abord indignement les intérêts ſous le regne de Xerxès roi de Perſe, action qui les décria d'autant plus que le ſuccès ne la juſtifia point, & que contre leur attente fondée ſur toutes les regles de la vraiſſemblance, l'armée barbare fut défaite. Cet événement les jetta dans un étrange embarras. Ils eurent peur que, ſous prétexte de venger une ſi noire perfidie, les Athéniens leurs voiſins, dont la puiſſance augmentoit de jour en jour, n'entrepriſſent de les aſſujettir; reſolus de parer le coup, ils chercherent l'alliance de Lacédémone qu'ils devoient moins redouter quand il n'y auroit eu que la raiſon de l'éloignement. Sparte dans cette occaſion ſe relâcha de ſa vertu ſévere. Elle aima mieux pardonner aux partiſans des barbares, que de laiſſer périr les ennemis d'Athènes.

Les *Thébains*, par reconnoiſſance, s'attacherent aux intérêts de leur protectrice; & durant la guerre du Péloponnèſe, elle n'eut point de meilleurs ni de plus fideles alliés. Ils ne tarderent pas toutefois à changer de vues & d'intérêts. Sparte, toujours ennemie de la faction populaire, entreprit de changer la forme de leur gouvernement; & après avoir ſurpris la citadelle de Thèbes dans la troiſieme année de la 99^e olympiade; après avoir détruit ou diſſipé tout ce qui réſiſtoit, elle dépoſa l'autorité entre les mains des principaux citoyens, qui la plûpart agirent de concert avec elle. Pélopidas, à la tête des bannis, & avec le ſecours d'Athènes, rentre ſécretement dans Thèbes au bout de quarante ans, extermine les tyrans, chaſſe la garniſon lacédémonienne, & remet ſa patrie en liberté.

Juſque-là Thèbes unie tantôt à Sparte, tantôt avec Athènes, n'avoit tenu que le ſecond rang, ſans que l'on ſoupçonnât qu'un jour elle occuperoit le premier. Enfin les *Thébains* naturellement forts & robuſtes, de plus extrèmement aguerris, pour avoir preſque toujours eu les armes à la main depuis la guerre du Péloponnèſe, & pleins d'un déſir ambitieux, qui croiſſoit à proportion de leur force & de leur courage, ſe crurent trop ſerrés dans leurs anciennes limites. Ils recuſerent de ſigner la paix ménagée par Athènes pour faire rentrer les villes greques dans leur pleine indépendance.

Les *Thébains* vouloient qu'on les reconnût pour les chefs de la Béotie. Ce refus non-ſeulement les expoſoit à l'indignation du roi de Perſe, qui pour agir plus librement contre l'Egypte révoltée, avoit ordonné à tous les Grecs de poſer les armes, mais encore ſoulevoit contre eux Athènes, Sparte & la Grece entiere qui ne ſoupiroit qu'après le repos. Toutes ces conſidérations ne les arrêterent pas. Ils rompirent avec Athènes, attaquerent Platée & la raſerent. Depuis la bataille de Marathon, où les Platéens poſtés à l'aile gauche par Miltiade, avoient ſignalé leur zele & leur courage, les Athéniens ne célébroient point de fête, où le héraut ne formât des vœux communs pour la proſpérité d'Athènes & de Platée.

Les Lacédémoniens crurent alors que Thèbes délaiſſée de ſes alliés, étoit hors d'état de leur faire tête. Ils marcherent donc comme à une victoire certaine, entrerent avec une puiſſante armée dans le pays ennemi, & y pénétrerent bien avant. Tous les Grecs regarderent Thèbes comme perdue. On ne ſavoit pas qu'en un ſeul homme elle avoit plus d'une armée. Cet homme étoit Epaminondas. Il n'y avoit pas de meilleure école que la maiſon de Polyme ſon pere, ouverte à tous les ſavans, & le rendez-vous des plus excellens maitres. De cette école ſortit Philippe de Macédoine. C'eſt-là qu'en ôtage pendant neuf années, il fut aſſez heureux pour devenir l'éleve du maitre d'Epaminondas, ou plutôt pour étudier Epaminondas lui-même.

Les talens de ce dernier, ſoit pour la politique, ſoit pour la guerre, joints à beaucoup d'autres qu'il poſ-

possédoit dans le degré le plus éminent, se trouvoient encore tous inférieurs à ses vertus. Philosophe de bonne foi, & pauvre par goût, il méprisa les richesses, sans vouloir qu'on lui tînt compte de ce mépris; & cultiva la vertu, indépendamment du plus doux fruit qu'elle donne, j'entends la réputation. Avare de son loisir qu'il consacroit à la recherche de la vérité, il fuyoit les emplois publics, & ne briguoit que pour s'en exclure. Sa modération le cachoit si bien qu'il vivoit obscur & presqu'inconnu. Son mérite le décéla pourtant; on l'arracha de la solitude pour le mettre à la tête des armées.

Dès que ce sage parut, il fit bien voir que la philosophie suffit à former des heros, & que la plus grande avance pour vaincre ses ennemis, c'est d'avoir appris à se vaincre soi-même. Epaminondas au sortir de sa vie privée & solitaire, battit les Lacédémoniens à Leuctres, & leur porta le coup mortel dont ils ne se releverent jamais. Ils perdirent quatre mille hommes, avec le roi Cléombrote, sans compter les blessés & les prisonniers. Cette journée fut la premiere où les forces de la nation greque commencerent à se déployer.

Les plus sanglantes défaites jusqu'alors ne coûtoient guere plus de quatre ou cinq cens hommes. On avoit vu Sparte d'ailleurs si animée contre Athènes, racheter d'une trève de trente années huit cens de ses citoyens qui s'étoient laissé envelopper. On peut juger de la consternation, ou plutôt du désespoir des Lacédémoniens, lorsqu'ils se trouverent tout d'un-coup sans troupes, sans alliés, & presqu'à la merci du vainqueur. Les *Thébains* se croyant invincibles sous leur nouveau général, traverserent l'Attique, entrerent dans le Péloponnèse, passerent le fleuve Eurotas, & allerent assiéger Sparte. Toute la prudence & tout le courage d'Agésilas ne la sauverent que difficilement, du propre aveu de Xénophon.

D'ailleurs Epaminondas appréhendoit de s'attirer sur les bras toutes les forces du Péloponnèse, & plus encore d'exciter la jalousie des Grecs, qui n'auroient pû lui pardonner d'avoir pour son coup d'essai, détruit une si puissante république, & arraché, comme le disoit Leptines, un œil à la Grece. Il se borna donc à la gloire d'avoir humilié les Spartiates, & en même tems il perpétua le souvenir de sa victoire par un monument de justice & d'humanité. Ce fut le rétablissement de Messène, dont il y avoit trois cens ans que les Lacédémoniens avoient chassé ou mis aux fers les habitans. Il rappelle de tous côtés les Messéniens épars, les remet en possession de leurs terres qu'un long exil leur faisoit regarder comme étrangeres, & forme de ces gens rassemblés une république, qui depuis l'honora toujours comme son second fondateur.

Il n'en demeura pas là: ce grand homme si retenu, si modéré pour lui-même, avoit une ambition sans bornes pour sa patrie: non-content de l'avoir rendue supérieure par terre, il vouloit lui donner sur mer une même supériorité; sa mort renversa ce beau projet que lui seul pouvoit soutenir. Il mourut entre les bras de la victoire à la bataille de Mantinée, &, selon quelques-uns, de la main de Gryllus fils de Xénophon. Les *Thébains*, malgré la perte de leur héros, ne laisserent pas de vouloir se maintenir où il les avoit placés; mais leur gloire naquit & mourut avec Epaminondas. *Tourreil*. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

THÉBAIS, (*Geog. anc.*) fleuve de la Carie. Pline *liv. V. c. xxjx.* dit qu'il passoit au milieu de la ville de Tralles. (*D. J.*)

THÉBARMA, (*Géog. anc.*) ville de la Perside, dans la partie orientale. L'histoire miscellanée nous apprend qu'il y avoit dans cette ville un temple consacré au feu, & que c'étoit-là où l'on gardoit le trésor du roi Crésus. (*D. J.*)

THEBES, (*Géog. anc.*) nom commun à plusieurs villes, & entr'autres 1°. à celle de la haute Egypte, qui donna son nom à la Thébaïde. 2°. A la capitale de la Béotie, détruite par Alexandre le grand. *Voyez*-en les articles, ainsi que des autres villes de même nom, au mot latin *Thebæ*. (*D. J.*)

THEBES, *le lac de*, (*Géogr. mod.*) le lac de *Thebes* moderne, ou pour mieux dire de *Thiva*, se nomme en latin *Thebanus lacus*, *Hylica palus*, & *Aliartus lacus*; il est en Grece dans la Livadie, à une lieue de Thiva vers le nord, & à pareille distance du lac de Copaïs, dont il est séparé par le mont Cocino au nord, & à l'ouest par le mont Phœnicius ou Sphuigis. Ces deux lacs avoient autrefois communication ensemble par un aqueduc qui traverse la montagne; mais présentement leurs eaux sont trop basses pour monter jusqu'à ce conduit. Ce lac a le mont Ptoos au nord-est, le mont Hyppatus au sud-sud-est du côté de Thèbes. Wheler croit que c'est au travers de cette montagne qu'il se décharge au nord de l'Euripe; ce lac ne paroît pas plus long que large, il a deux lieues de traverse, & est plus petit que celui de Livadie; il s'y jette deux ruisseaux qui sont peut-être le Piroé & le Dircé des anciens; on lui donne le nom de *marais Hylica*, parce qu'il a peu de profondeur; mais il est fort poissonneux. (*D. J.*)

THEBES, (*Littérat.*) ses murailles, selon la fable, s'éleverent au son de la lyre d'Amphyon, & ses deux guerres célebres ont fourni de grands sujets aux poëtes tragiques anciens & modernes. (*D. J.*)

THEBES, *marbre de*, (*Hist. nat. Litholog.*) *thebaicum marmor*; nom d'un marbre noir fort estimé des anciens, & qu'ils tiroient de la haute Egypte. Suivant Pline il étoit noir avec des veines de couleur d'or; d'où l'on voit que ce marbre étoit semblable à celui que nous appellons *porte-or*. Voyez *cet article*. Non obstant la description de Pline, quelques auteurs ont cru que le *marmor thebaïcum* des anciens étoit rouge & rempli de veines ou de taches jaunes, tel que le marbre que les modernes nomment *brocatelle*; d'autres ont cru que le *marmor thebaïcum* étoit une espece de porphyre, à qui on donnoit aussi le nom de *syenites* & de *pyropacilon*. *Voyez* d'Acosta, *natural hystory of fossils*.

THEBET, s. m. (*Hist. jud.*) mois des Hébreux. C'est le quatrieme de l'année civile, & le dixieme de l'année ecclésiastique. Il a vingt-neuf jours, & répond à la lune de Décembre.

Le huit de ce mois les Juifs jeûnent à cause de la traduction de la loi d'hébreu en grec.

Le jeûne du dixieme mois ordonné par Moïse, arrivoit aussi dans le mois de *Thebet*.

Le dix les Juifs jeûnent encore en mémoire du siege de Jérusalem par Nabuchodonosor.

Le dix-huit ils célebrent une fête en mémoire de l'exclusion des Saducéens, qui furent chassés du sanhedrin, où ils dominoient sous le regne d'Alexandre Jannée, ainsi que le raconte un de leurs livres, intitulé *Megillat. taanith. Calendrier des Juifs, Dict. de la bible*.

THECA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) grand arbre des Indes orientales dont on trouve des forêts entieres. Il fournit aux Indiens le bois dont ils bâtissent leurs temples. Sa feuille donne une liqueur qui sert à teindre leurs soies & leurs cotons en pourpre. Ils mangent ces mêmes feuilles; on en fait avec du sucre un syrop qui guérit les aphthes. Les fleurs de cet arbre bouillies dans du miel sont un remede contre l'hydropisie.

THECNOLOGIE, s. f. (*Gram.*) science abusive des mots. Les ouvrages des Théologiens & même des Philosophes, surtout scholastiques, en sont remplis.

THECUA *ou* THECUÉ, (*Géog. sacrée.*) ville de la Palestine, à 6 milles de Bethléem, & environ à 12 de Jérusalem. Elle est célebre dans l'Ecriture. Le P. Nau dit qu'on en voit les ruines à une lieue de la montagne de Ferdaous, & que la situation est agréable. Ses environs contiennent quelques familles d'Arabes qui demeurent sous des tentes, & dont les troupeaux paissent dans les vallées. (*D. J.*)

THÉER, s. m. (*terme de relation.*) c'est ainsi qu'on nomme aux Indes certains hommes de la plus basse espece, qui ne servent qu'à écurer les cloaques, les privés, ou à écorcher les bêtes mortes. Ils ne demeurent point dans les villes, mais dans les extrémités des fauxbourgs, parce que les Indiens les ont en abomination. (*D. J.*)

THEIERE, s. f. (*terme de Fayancier.*) vaisseau un peu ventru à anse & à bec, où l'on fait infuser du thé dans de l'eau bouillante pour boisson. Il y a des *theieres* de toute forme & grandeur, qui contiennent depuis une petite tasse jusqu'à dix; les plus belles nous viennent de la Chine & du Japon. (*D. J.*)

THÉISME, s. m. (*Théol.*) dérivé du grec [illegible], *dieu*, terme usité parmi les théologiens modernes, pour exprimer le sentiment de ceux qui admettent l'existence de Dieu. Il est opposé à l'*athéisme*. *Voyez* ATHÉISME.

Il est aisé de prouver que le *théisme* est préférable à l'athéisme, & qu'il est plus avantageux, soit pour les sociétés, soit pour les princes, soit pour les particuliers, d'admettre l'existence d'un Dieu que de la re-

rejetter. Voici les raiſons qu'on en apporte communément.

1°. Une ſociété d'athées a un principe de moins pour arrêter la corruption des mœurs qu'une ſociété de théiſtes. La raiſon, le deſir de la gloire & de la bonne réputation; la crainte des peines ſéculieres ſont les ſeuls motifs qui peuvent empêcher le crime dans une ſociété d'athées. Dans une ſociété de théiſtes, la crainte des jugemens d'un être ſuprème ſe trouvant jointe à tous ces principes, leur donne une nouvelle force. L'homme en effet eſt d'autant plus porté à remplir ſes devoirs, que les peines qu'on lui fait craindre, ſont plus grandes, & que les récompenſes qu'on lui fait eſpérer, ſont plus conſidérables & plus conſolantes. Qu'on diſe tant qu'on voudra, qu'il eſt plus noble de faire le bien ſans intérêt, & de fuir le mal ſans aucun motif de crainte: c'eſt mal connoître l'homme que de prétendre qu'il puiſſe ni qu'il doive toujours agir indépendamment de ces motifs. L'eſpérance & la crainte ſont nées avec lui: ce ſont des apanages inſéparables de ſa nature, & les récompenſes ou les châtimens par leſquels le *théiſme* réveille l'une & l'autre dans le cœur des hommes, ſont des motifs infiniment plus puiſſans pour l'attacher à la vertu & pour l'éloigner du vice, que ceux que l'athéiſme propoſe à ſes partiſans.

2°. Les princes ont plus d'intérêt que qui que ce ſoit, à l'établiſſement de la croyance d'une divinité ſuprème. Les athées eux-mêmes en conviennent, puiſqu'ils diſent que l'idée de la divinité doit ſon origine aux artifices & aux deſſeins des politiques, qui par-là ont voulu rendre ſacrée l'obéiſſance dûe aux ſouverains. Un homme ſe ſoumet par raiſon à ſon prince, parce qu'il eſt juſte de tenir la foi à celui à qui on l'a promiſe; il s'y ſoumet par principe de crainte, parce qu'il a peur d'être condamné ſuivant toute la ſévérité des lois; mais ſon obéiſſance eſt tout autrement ferme & conſtante, quand il eſt vivement perſuadé qu'il y a une divinité vengereſſe qui prend connoiſſance de ſes déſobéiſſances pour les punir.

3°. Rien de plus avantageux ni de plus conſolant pour les particuliers que le *théiſme*. L'homme qui eſt expoſé à tant de miſeres dans le cours de cette vie, a un motif de conſolation, en croyant une divinité pleine de juſtice & de bonté qui peut mettre fin à tous ſes maux. L'homme vertueux qui eſt ordinairement en bute à la contradiction des méchans, ſe ſoutient dans la pratique de la vertu par l'idée d'une divinité qui récompenſe les bonnes actions, & qui punit les mauvaiſes; pour lui la mort eſt le commencement d'une nouvelle vie & d'un bonheur éternel; pour l'athée, la mort n'eſt que la fin des miſeres de la vie, & l'anéantiſſement qu'il ſe promet, eſt un état d'inſenſibilité parfaite, ou pour mieux dire, une privation d'exiſtence, que perſonne ne regardera jamais comme un avantage: anéantiſſement au reſte dont l'athée n'a aucune certitude; il eſt donc à cet égard dans le doute & dans la perplexité; mais cet état d'incertitude eſt-il auſſi ſatisfaiſant que l'eſpérance du théiſte? Enfin ce dernier riſque quelque choſe pour gagner infiniment; & l'autre aime mieux perdre tout que de rien riſquer. On peut voir ce raiſonnement pouſſé avec force dans les penſées de M. Paſcal. *Traité de la véritable religion, tom. I. diſſert. III.*

THEISOA ou *THISOA*, (*Géog. anc.*) ville de l'Arcadie, ſelon Etienne le géographe. Pauſanias, *l. VIII. c. xxxviij* dit que de ſon tems *Theiſoa* n'étoit qu'une bourgade qui autrefois avoit été une ville très-peuplée, aux confins des *Parraſii*, & dans le territoire de Mégalopolis. Cette ville tiroit ſon nom de celui de la nymphe Thiſoa, l'une des trois nourrices de Jupiter. (*D. J.*)

THÉISTE, *théiſta*, celui qui admet l'exiſtence de Dieu, d'un être ſuprème de qui tout dépend.

THEIUS, (*Géog. anc.*) riviere de l'Arcadie; Pauſanias, *l. VIII. c. xxxv.* dit qu'en allant de Mégalopolis à Lacédémone, le long de l'Alphée, on trouve au bout d'environ trente ſtades le fleuve *Theius* qui ſe joint à l'Alphée du côté gauche. (*D. J.*)

THÉKA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) grand chêne dont on trouve des forêts entieres dans le Malabar; ſon tronc eſt fort gros, revêtu d'une écorce rude, épaiſſe & cendrée. Il pouſſe un grand nombre de branches vertes, noueuſes & quadrangulaires. Son bois eſt blanchâtre, dur, liſſe, ſtrié; ſa racine eſt rougeâtre; ſes feuilles naiſſent par paires & dans un ordre parallele; elles ſont oblongues, rondes, pointues, épaiſſes, luiſantes, longues de deux palmes, larges d'un empan, d'un goût acide. Ses fleurs ſont petites & odoriférantes; elles ſortent des aiſſelles des feuilles en forme de pédicules longs, quadrangulaires & ſillonés, qui ſe déployent peu-à-peu en forme de paraſol; elles ſont compoſées de cinq ou ſix pétales arrondis, blancs, repliés en-dehors, & ſoutenus par des petits calices terminés en pointe. Il s'éleve d'entre les pétales un pareil nombre d'étamines blanches, à ſommets jaunes, avec un piſtil verdâtre & pointu. Il leur ſuccede à la fin de groſſes gouſſes fendues par le haut, diviſées par une cloiſon ligneuſe en trois ou quatre loges qui contiennent chacune un fruit preſque ſphérique, verd, colonneux & velu, dont la chair eſt verdâtre, ſans odeur, d'un goût amer & aſtringent; il renferme un noyau quarré; de couleur blanche, tirant ſur le rouge, dans lequel eſt une petite amande blanchâtre.

Les habitans n'employent point d'autre bois que le *théka* pour bâtir & réparer leurs temples. Ils tirent des feuilles de cet arbre une liqueur dont ils ſe ſervent pour teindre leurs ſoies & leurs cotons en pourpre. Ils font encore de cette liqueur un ſirop avec du ſucre pour guérir les aphthes. Ils font bouillir les fleurs dans du miel, & en préparent un remede pour évacuer les eaux des hydropiques. (*D. J.*)

THEKUPHE, ſ. f. (*terme de Calend.*) révolution, cercle; mais il ſe dit ſurtout des quatre points où commencent les ſaiſons; c'eſt-à-dire, les deux points ſolſtitiaux & les deux points équinoctiaux.

THELEBOÆ, (*Géog. anc*) ou plutôt *Teleboæ*, peuples inſulaires au voiſinage de l'Acarnanie. Tous les écoliers ſavent qu'Alcmène conçut Hercule pendant qu'Amphitryon faiſoit la guerre aux *Téleboes*, parce que cette femme pour venger la mort de ſes freres, avoit promis d'épouſer celui qui entreroit dans ſon reſſentiment.

Etienne de Byzande nous apprend que la Téleboïde étoit une partie de l'Acarnanie, & qu'elle emprunta ce nom de Téléboas, après avoir eu celui de *Taphiou*. Le ſcholiaſte d'Apollonius appelle les mêmes peuples *Théléboëns Taphiens*. L'île de Taphos, dit-il, eſt l'une des Echinades. Les *Théléboëns* qui auparavant demeuroient dans l'Arcananie, l'ont habitée: c'étoit de grands voleurs; ils allerent au royaume d'Argos, enleverent les bœufs d'Electryon pere d'Alcmène. Il y eut combat dans lequel Electryon & ſes fils furent tués; c'eſt pourquoi Alcmène fit publier que ſa perſonne ſeroit le prix de la vengeance d'Electryon, & parce qu'Amphitryon s'engagea à la venger, elle devint ſon épouſe. Amphitryon ravagea les îles des *Théléboëns*, mais il ne put prendre Taphe la capitale, qu'après que Comœtho eût arraché à ſon pere Ptérélaüs le cheveu d'or qui le rendoit immortel.

Les *Téléboëns* paſſerent en Italie, & s'établirent dans une île de la grande Grece, dans cette île que la retraite de Tibere rendit ſi fameuſe; c'eſt Tacite qui nous l'apprend: *Græcos ea tenuiſſe, capræaſque* Telebois *habitatas fama tradit. Annal. l. I. c. lxvij.* Virgile confirme le même fait:

> *Nec tu carminibus noſtris indictus abibis,*
> *Œbale, quem generaſſe Telon Sebethide nympha*
> *Fertur* Teleboum *capreas, cum regna teneret*
> *Jam ſenior.*

„ Je ne t'oublierai point dans mes vers, illuſtre
„ Œbale, fils de la nymphe Sebethis & du vieux Te-
„ lon, roi des *Téléboëns*, peuples de l'île de Ca-
„ prée. „

Enfin Auſone & Stace confirment que l'île de Caprée avoit été la demeure des Téléboens; *virideſque reſultant Teleboæ*, dit Auſone en parlant de Caprée. Stace déſigne ainſi la même île, *ſilv. V. l. III. v. 100.*

> *Seu tibi bacchei vincta madenſia Gauri*
> Teleboum*que domos, trepidis ubi dulcia nautis*
> *Lumina noctivagæ tollit Pharus æmula lunæ.*

(*D. J.*)

THELIGONIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante nommée par le commun des botaniſtes, *cynocrambe*, (vulgairement *chou de chien*, ou *mercuriale ſauvage*). En voici les caracteres. Les fleurs mâles & femelles naiſſent ſur la même plante; dans la fleur mâle le calice eſt compoſé d'une ſeule feuil-

le

le turbinée, légerement diviſée en deux ſegmens, avec de légeres dentelures; il n'y a point de pétales; les étamines ſont communément au nombre de douze, droites, & de la longueur du calice; les boſſettes ſont ſimples. La fleur femelle a un calice très-petit, d'une ſeule feuille, découpée en ſegmens profonds; elle n'a point de pétales; le piſtil a un germe rond; le ſtile eſt court, & le ſtigma obtus; le fruit eſt une capſule globuleuſe, coriace, ayant une ſeule cellule, & contenant une ſeule ſemence ronde. Linnæi, *gen. plant. p.* 406. (*D. J.*)

THÊME, ſ. m. (*Gram.*) ce mot eſt grec θέμα, & vient de τίθημι, *pono*; *thema*, (thème), *poſitio*, *id quod primo ponitur*. Les grammairiens ſont uſage de ce terme dans deux ſens différens.

1°. On appelle communément *thème* d'un verbe, le radical primitif d'où il a été tiré par diverſes formations. „ On appelle *thème* en grec, le préſent „ d'un verbe, parce que c'eſt le premier tems que „ l'on *poſe* pour en former les autres „. (*Méth. gram. de P. R. liv. V. ch. vj.*) Il me ſemble qu'en hébreu le *thème* eſt moins déterminé, & que c'eſt abſolument le premier & le plus ſimple radical d'où eſt dérivé le mot dont on cherche le *thème*.

„ La maniere de trouver le *thème* (en grec), eſt „ donc de pouvoir réduire tous les tems qu'on rencontre, à leur préſent; ce qui ſuppoſe qu'on ſache parfaitement conjuguer les verbes en ω, tant „ circonflexes que barytons; & les verbes en μι, „ tant réguliers qu'irréguliers; & qu'on connoiſſe „ auſſi la maniere de former ces tems (*ibid.*) „. *Ainſi l'inveſtigation* du *thème* grec, eſt une eſpece d'analyſe par laquelle on dépouille le mot qui ſe rencontre, de toutes les formes dont le préſent aura été revêtu par les lois ſynthétiques de la formation, afin de retrouver ce préſent radical; & par-là de s'aſſurer de la ſignification du mot que l'on a décompoſé.

Par exemple, pour procéder à l'inveſtigation du *thème* de λυσόμενος, dont la terminaiſon annonce un futur premier du participe moyen; j'obſerve, 1°. que ce tems ſe forme du futur premier de l'indicatif moyen, en changeant μαι en μενος; d'où je conclus qu'en ôtant μενος, & ſubſtituant μαι, j'aurai le futur premier de l'indicatif moyen, λύσομαι: j'obſerve 2°. que ce tems de l'indicatif moyen eſt formé de celui qui correſpond à l'indicatif actif, en changeant ω en ομαι; ſi je mets donc ω à la place de ομαι, j'aurai λύσω, futur premier de l'indicatif actif: j'obſerve enfin que ce futur en σω ſuppoſe un *thème* en ω pur, ou en δω, τω, θω; ainſi conſultant le lexicon, je trouve λύω, *ſolvo*, d'où vient λύσω, puis λύσομαι, & enfin λυσόμενος, *ſoluturus*.

L'inveſtigation du *thème*, dans la langue hébraïque, eſt auſſi une ſorte d'analyſe, par laquelle on dépouille le mot propoſé, des lettres ſerviles, afin de n'y laiſſer que les radicales, qui ſervent alors à montrer l'origine & le ſens du mot. Les Hébraïſans entendent par lettres radicales, celles qui, dans toutes les métamorphoſes du mot primitif, ſubſiſtent toujours pour être le ſigne de la ſignification objective; & par lettres ſerviles, celles qui ſont ajoutées en diverſes manieres aux radicales, relativement à la ſignification formelle, & aux accidens grammaticaux dont elle eſt ſuſceptible. On peut approfondir dans les grammaires hébraïques ce méchaniſme, qui ne peut appartenir à l'Encyclopédie, non plus que celui de l'inveſtigation du *thème* grec.

2°. Le ſecond uſage que l'on fait en grammaire, du mot *thème*, eſt pour exprimer la *poſition* de quelque diſcours dans la langue naturelle, qui doit être traduit en latin, en grec, ou en telle autre langue que l'on étudie. Commencer l'étude du latin ou du grec par un exercice ſi pénible, ſi peu utile, ſi nuiſible même, eſt un reſte de preuve de la barbarie où avoient vécu nos ayeux, juſqu'au renouvellement des lettres en France, ſous le regne de François I. le pere des lettres: car c'eſt à peu-près vers ce tems que la méthode des *thèmes* s'introduiſit preſque partout; aujourd'hui juſtement décriée par les meilleures têtes de la littérature, perſonne ne peut plus ignorer les raiſons qui doivent la faire proſcrire, & qui n'ont plus contre elle que l'inflexibilité de l'habitude établie par un uſage déja ancien. *Voyez* Etudes, Litterature, & Méthode.

„ Au reſte, dit M. du Marſais, (*Préf. d'une gram. lat.* §. *vj*) je ſuis bien éloigné de deſapprouver, „ qu'après avoir fait expliquer du latin pendant un „ certain tems, & après avoir fait obſerver ſur ce „ latin les regles de la ſyntaxe, on faſſe rendre du „ françois en latin, ſoit de vive voix, ſoit par écrit. „ Je ſuis au-contraire perſuadé que cette pratique „ met de la variété dans les études, qu'elle fait voir „ de nouveau & (ſous un autre aſpect) la réciprocation des deux langues, & qu'elle exerce les jeunes „ gens à faire l'application des regles qu'ils ont appriſes dans l'explication, & des exemples qu'ils y „ ont remarqués; mais le latin que le diſciple compoſe, ne doit être qu'une imitation de celui qu'il a „ vu auparavant.

„ Quand votre diſciple ſait bien décliner & bien „ conjuguer, & qu'il a appris la raiſon des cas dont „ il a remarqué l'uſage dans les auteurs qu'il a expliqués, vous ferez bien de lui donner à mettre en „ latin, un françois compoſé ſur l'auteur qu'il aura „ expliqué, en ne changeant guere que les tems, & „ quelques légeres circonſtances: mais il faut lui permettre d'avoir l'original devant les yeux, afin qu'il „ le puiſſe imiter plus aiſément: pourquoi l'empêcher d'avoir recours à ſon modele? plus il le lira, „ plus il deviendra habile; c'eſt à vous à diſpoſer le „ françois de façon qu'il ne trouve ni l'ouvrage tout „ fait, ni trop éloigné de l'original „.

On peut encore, quand le diſciple a acquis une certaine force, lui donner le françois de quelque choſe qu'il a déja expliqué, & lui en faire retrouver le latin: vous ferez cela ſur une explication du jour; peu après vous le ferez ſur celle de la veille, enſuite ſur une plus ancienne. Inſenſiblement vous pourrez lui propoſer le françois de quelque trait qu'il n'aura pas encore vu, & lui en demander le latin; vous ferez ſûr de le bien corriger, & de lui donner un bon modele, ſi vous avez pris votre matiere dans un bon auteur. Un maître intelligent trouvera aiſément mille reſſources pour être utile; le véritable zele eſt un feu qui éclaire en échauffant.

„ Je ne condamne donc pas, continue M. du Marſais (*ibid.*), la pratique de mettre du françois en „ latin; j'en blâme ſeulement l'abus & l'uſage déplacé „. Ainſi penſe le rédacteur des *inſtructions pour les profeſſeurs de la grammaire latine*, faites & publiées par ordre du roi de Portugal, à la ſuite de ſon édit ſur le nouveau plan des études d'humanités, du 28 *Juin* 1759. „ Comme pour compoſer en „ latin il faut auparavant ſavoir les mots, les phraſes, & les propriétés de cette langue, & que les „ écoliers ne peuvent les ſavoir qu'après avoir fait „ quelque lecture des livres où cette langue a été „ dépoſée, pour être comme un dictionnaire vivant, „ & une grammaire parlante. Les hommes les plus „ habiles ſoutiennent en conſéquence que dans les „ commencemens on doit abſolument éviter de faire „ faire des *thèmes*... ils ne ſervent qu'à moleſter „ les commençans, & à leur inſpirer une grande „ horreur pour l'étude; ce qu'il faut éviter ſur toutes choſes, ſelon cet avis de Quintilien, dans ſes „ inſtitutions: (*lib. I. cap. j.* §. 4.) *Nam id in primis cavere oportet, ne ſtudia, qui amare nondum „ poteſt, oderit; & amaritudinem ſemel præceptam, „ etiam ultra rudes annos, reformidet* „. Inſtruct. pour les profeſſeurs de la gramm. lat. §. *xiv.* (*B. E. R. M.*)

Thême, *en terme d'aſtrologie*, eſt la figure que tracent les aſtrologues, lorſqu'ils veulent tirer l'horoſcope de quelqu'un, en repréſentant l'état du ciel par rapport à un certain point, ou par rapport au moment dont il eſt queſtion, en marquant le lieu où en ſont à ce moment-là les aſtres & les planetes. *Voyez* Horoscope.

Le *thème* céleſte conſiſte en douze triangles que l'on enferme dans deux quarrés, & qu'on appelle les *douze maiſons*. *Voyez* Maison.

THÉMIS, (*Mythol.*) fille du Ciel & de la Terre, ou d'Uranus & de Titaïa, étoit ſœur aînée de Saturne; & tante de Jupiter. Elle ſe diſtingua par ſa prudence & par ſon amour pour la juſtice: c'eſt elle, dit Diodore, qui a établi la divination, les ſacrifices, les lois de la religion, & tout ce qui ſert à maintenir l'ordre & la paix parmi les hommes. Elle régna dans la Theſſalie, & s'appliqua avec tant de ſageſſe à rendre la juſtice à ſes peuples, qu'on la regarda toujours depuis, comme la déeſſe de la juſtice, dont on lui fit porter le nom: elle s'appliqua auſſi à l'aſtrologie, & devint très-habile dans l'art de prédire l'avenir; & après ſa mort elle eut des temples où ſe rendoient des oracles. Pauſanias parle d'un temple & d'un

d'un oracle qu'elle avoit ſur le mont Parnaſſe, de moitié avec la déeſſe *Tellus*, & qu'elle céda enſuite à Apollon. *Thémis* avoit encore un autre temple dans la citadelle d'Athènes, à l'entrée duquel étoit le tombeau d'Hyppolite.

La fable dit que *Thémis* vouloit garder ſa virginité, mais que Jupiter la força de l'épouſer, & lui donna trois filles, l'équité, la loi, & la paix. C'eſt un emblême de la juſtice qui produit les lois & la paix, en rendant à chacun ce qui lui eſt dû. Héſiode fait encore *Thémis* mere des Heures & des Parques. *Thémis*, dit Feſtus, étoit celle qui commandoit aux hommes de demander aux dieux ce qui étoit juſte & raiſonnable: elle préſide aux conventions qui ſe font entre les hommes, & tient la main à ce qu'elles ſoient obſervées. (*D. J.*)

THEMISCYRE, (*Géog. anc.*) *Themiſcyra*, ville de l'Aſie mineure dans le Pont. Arrien dans ſon périple du Pont-Euxin, ne marque entre les fleuves Iris & Thermodonte, aucune place qu'Héracleum, dont il dit que le port eſt à trois cens quarante ſtades de l'embouchure de l'Iris, & à quarante ſtades de celle du Thermodonte; mais Ptolomée, *l. V. c. vj.* avant que d'arriver à Herculeum, nomme la campagne *Phanaroca*; car c'eſt ainſi qu'il faut écrire avec Strabon, & non, comme portent les exemplaires de Ptolomée, *Phanagoria*, qui eſt le nom d'une ville ſur le Boſphore cimmérien. Ptolomée nomme encore *Themiſcyra*, dont il fait une ville. Le périple de Scylax en fait autant, & il dit que c'étoit une ville grecque.

Strabon ne connoit qu'une campagne qu'il nomme *Themiſcyra*, & dont il loue beaucoup la fertilité. Etienne le géographe ne parle non plus que de la campagne, qu'il étend depuis Chadiſia juſqu'au fleuve Thermodonte. Il a pu y avoir une campagne & une ville de même nom; & on ne peut raiſonnablement en douter, parce qu'un trop grand nombre d'auteurs font mention de l'une & de l'autre. Diodore de Sicile, *l. IV. c. xvj.* en parlant d'Hercule, dit qu'il navigea juſqu'à l'embouchure du Thermodonte, & qu'il campa près de la ville de *Themiſcyre*, où étoit le palais royal de la reine des Amazones. Hérodote, *l. IV. c. lxxxvj.* met auſſi la ville de *Themiſcyre* ſur le fleuve Thermodonte. Pomponius Mela, *l. I. c. xix.* dit qu'il y a une campagne près du Thermodonte, & que c'eſt dans cette campagne qu'avoit été la ville de *Themiſcyre*. Elle ne ſubſiſtoit plus apparemment de ſon tems.

Enfin Apollonius, *l. II. v.* 371, joint le promontoire *Themiſcyreum* avec l'embouchure du Thermodonte. Il ne donne pas à la campagne voiſine le nom de *Themiſcyra*, il l'appelle *Dœantis campus*. Sur cela ſon ſcholiaſte, *verſ.* 373, remarque que Dœas & Alcmon étoient freres; puis il ajoute que dans la campagne de Dœas il y a trois villes, ſavoir Lycaſtia, *Themiſcyra* & Chalybia, & que les Amazones avoient habité ces trois places; mais comme l'hiſtoire des Amazones eſt mêlée de bien des fables, on ne peut preſque rien dire de certain de leurs villes ni de leurs demeures. Cellar. *Géogr. antiq. l. III. c. viij.* (*D. J.*)

THÉMISONE, (*Géog. anc.*) *Themiſonium*, ville & contrée de l'Aſie mineure, dans la Phrygie, ſelon Pauſanias, *l. X. c. xxxij.* Strabon, *l. XII. p.* 576. & Etienne le géographe, Ptolomée, *l. V. c. ij.* place *Themiſonium* dans la grande Phrygie, & met des peuples nommés *Themiſonii* dans la Lycie. (*D. J.*)

THÉMISTIADES, (*Antiq. greq.*) c'eſt le nom des nymphes de *Thémis*, ou des prêtreſſes de ſon temple à Athènes. (*D. J.*)

THENÆ, ou *THENNÆ*, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Crete, au voiſinage de Gnoſſe. Callimaque en fait mention. (*D. J.*)

THENAR, ſ. m. *en Anatomie*, eſt un muſcle qui ſert à éloigner le pouce du doigt index; c'eſt pourquoi on le nomme auſſi *abducteur du pouce*.

Il y a un ſemblable muſcle qui appartient au gros orteil, & qui eſt auſſi appellé *thenar* ou *abducteur du gros orteil*.

Le *thenar*, ou l'abducteur du pouce de la main, eſt ſitué le long de la partie interne de la premiere phalange du pouce, ou de l'os du métacarpe qui ſoutient le pouce. Il vient du ligament annulaire interne de l'os du carpe, qui ſoutient le pouce & ſe termine le long de la partie externe de la derniere phalange, & à la partie ſupérieure de la premiere.

Le *thénar*, ou l'abducteur du gros orteil, eſt ſitué tout le long de la face inférieure de l'os du métatarſe qui ſoutient le doigt & le long de la face inférieure, il vient de la partie latérale interne du calcaneum de l'os naviculaire, & ſe termine au côté interne du pouce ſur l'os ſéſamoïde interne.

THENSE, ſ. f. (*Antiq. rom.*) en latin *thenſa*. Les *thenſes* étoient comme nos châſſes, ornées de figures. On les faiſoit en forme de char, de bois, d'ivoire, & quelquefois d'argent. Il y a une médaille de l'empereur Claude, qu'on trouve également en or & en argent, repréſentant d'un côté la tête de ce prince couronné de laurier, & ayant de l'autre une *thenſe*. C'eſt un des honneurs qui fut rendu à l'empereur Claude après ſa mort, par ordre du ſénat. On portoit dans des *thenſes* les ſtatues des dieux; & s'il eſt permis de ſe ſervir du mot ſuivant, en parlant des faux dieux, toutes leurs *reliques*, qui s'appelloient *exuviæ*, dépouilles. (*D. J.*)

THENSY, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom que les Chinois donnent à une pierre qui ſe trouve, dit-on dans le Katai. Quand on la met ſur la langue, on la trouve âcre & cauſtique; miſe dans le feu, elle répand une odeur arſénicale & déſagréable. On en vante l'uſage externe pour les tumeurs, après l'avoir fait diſſoudre dans de l'eau. *Voyez* EMPHÉMÉRIDES, *nat. curioſor.*

THEOBROMA, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante qui renferme le cacao & le guazuma du P. Plumier: voici ſes caracteres. Le calice particulier de la fleur eſt ouvert, & compoſé de feuilles ovales, concaves & qui tombent. La couronne de la fleur eſt formée de cinq pétales, droits, ouverts, en caſque, & terminés par une ſoie fendue en deux. Le nectarium eſt fait en cloche, plus petit que la fleur, & compoſé de cinq pétales. Les étamines ſont cinq filets pointus, de la longueur du nectarium; chaque filet a ſon ſommet diviſé en cinq ſegmens, & porte cinq boſſettes. Le germe du piſtil eſt ovale; le ſtile eſt pointu, & de la longueur du nectarium; le ſtigma eſt ſimple. Le fruit eſt ligneux, diviſé en cinq côtes ſur la ſurface, qui contiennent autant de cellules remplies de ſemences. Les ſemences ſont nombreuſes, charnues, de forme ovale; il ſe trouve quelque différence dans le fruit, ſelon les différentes eſpeces d'arbres qui le produiſent. Le cacaotier a un fruit long, pointu des deux côtés. Le guazuma a le fruit globulaire, chargé de tubercules; eſt percé comme un crible, & diviſé intérieurement en cinq cellules. Linnæ. *Gen. Plant. pag.* 367. Plumier, *Gen.* 18. Tourn. *Inſt. pag.* 444. (*D. J.*)

THÉOCATAGNOSTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'hérétiques ou plutôt de blaſphémateurs, qui ſont aſſez téméraires, pour trouver à redire à certaines paroles ou actions de Dieu, & pour blâmer pluſieurs choſes rapportées dans l'Ecriture.

Ce mot eſt formé du grec θεὸς, *dieu*, & καταγινώσκω, *je juge* ou *je condamne*.

Marshal, dans ſes *Tables*, place ces hérétiques dans le ſeptieme ſiecle, on n'en fait pas la raiſon; car ſaint Jean Damaſcène, qui eſt le ſeul auteur qui en ait fait mention, ne dit pas un mot du tems où cette ſecte s'éleva dans l'Egliſe.

A quoi l'on peut ajouter que S. Jean Damaſcène, dans ſon *Traité des héréſies*, appelle ſouvent *hérétiques*, ces gens impies & pervers qu'on a trouvés dans tous les tems, & qui cependant n'avoient jamais été auteurs, ni chefs de ſectes.

THÉOCRATIE, ſ. f. (*Hiſt. anc. & politiq.*) c'eſt ainſi que l'on nomme un gouvernement dans lequel une nation eſt ſoumiſe immédiatement à Dieu, qui exerce ſa ſouveraineté ſur elle, & lui fait connoître ſes volontés par l'organe des prophetes & des miniſtres à qui il lui plaît de ſe manifeſter.

La nation des Hébreux nous fournit le ſeul exemple d'une vraie *théocratie*. Ce peuple dont Dieu avoit fait ſon héritage, gémiſſoit depuis long tems ſous la tyrannie des Egyptiens, lorſque l'éternel ſe ſouvenant de ſes promeſſes, réſolut de briſer ſes liens, & de le mettre en poſſeſſion de la terre qu'il lui avoit deſtinée. Il ſuſcita pour ſa délivrance un prophete, à qui il communiqua ſes volontés; ce fut Moïſe, Dieu le choiſit pour être le libérateur de ſon peuple, & pour lui preſcrire des lois dont lui-même étoit l'auteur. Moïſe ne fut que l'organe & l'interprete des volontés du ciel, il étoit le miniſtre de Dieu, qui s'étoit reſervé la ſouveraineté ſur les Iſraélites; ce prophete leur preſcrivit en ſon nom, le culte qu'ils devoient ſuivre, & les lois qu'ils devoient obſerver.

Après Moïſe, le peuple hebreu fut gouverné par

des

des juges que Dieu lui permit de choisir. La *théocratie* ne cessa point pour cela; les juges étoient les arbitres des différens, & les généraux des armées: assistés par un sénat de soixante & dix vieillards, il ne leur étoit point permis ni de faire de nouvelles lois, ni de changer celles que Dieu avoit prescrites; dans les circonstances extraordinaires, on étoit obligé de consulter le grand-prêtre & les prophetes, pour savoir les volontés du ciel: ainsi on regloit sa conduite d'après les inspirations immédiates de la divinité. Cette *théocratie* dura jusqu'au tems de Samuël; alors les Israélites par une ingratitude inouie, se lasserent d'être gouvernés par les ordres de Dieu même, ils voulurent à l'exemple des nations idolatres, avoir un roi qui les commandât, & qui fît respecter leurs armes. Le prophete Samuël consulté sur ce changement, s'adresse au Seigneur qui lui répond, *j'ai entendu le peuple*, ce n'est pas toi qu'il rejette, *c'est moi-même*. Alors l'éternel dans sa colere consent à lui donner un roi; mais ce n'est point sans ordonner à son prophete d'annoncer à ces ingrats les inconvéniens de cette royauté qu'ils préféroient à la *théocratie*.

„ Voici, leur dit Samuël, quel sera le droit du roi „ qui regnera sur vous: il prendra vos fils, & se fera „ porter sur leurs épaules; il traversera les villes en „ triomphe; parmi vos enfans, les uns marcheront à „ pié devant lui, & les autres le suivront comme de „ vils esclaves; il les fera entrer par force dans ses „ armées; il les fera servir à labourer ses terres; & „ à couper ses moissons; il choisira parmi eux les artisans de son luxe & de sa pompe; il destinera vos „ filles à des services vils & bas; il donnera vos „ meilleurs héritages à ses favoris & à ses serviteurs; „ pour enrichir ses courtisans, il prendra la dixme „ de vos revenus; enfin vous serez ses esclaves, & „ il vous sera inutile d'implorer sa clémence, parce „ que Dieu ne vous écoutera pas, d'autant que vous „ êtes les ouvriers de votre malheur „. *Voyez Samuël, ch. viij. vers. 9.* C'est ainsi que le prophete exposa aux Israélites les droits que s'arrogeroit leur roi; telles sont les menaces que Dieu fait à son peuple, lorsqu'il voulut se soustraire à son pouvoir pour se soumettre à celui d'un homme. Cependant la flaterie s'est servie des menaces mêmes du prophete pour en faire des titres aux despotes. Des hommes pervers & corrompus ont prétendu que par ces mots l'être suprème approuvoit la tyrannie, & donnoit sa sanction à l'abus du pouvoir: quoique Dieu eût fait connoître ainsi aux Hébreux les dangers du pouvoir qu'ils alloient conférer à l'un d'entre eux, ils persisterent dans leur demande. „ Nous serons, dirent-ils, „ comme les autres nations, nous voulons un roi „ qui nous juge, & qui marche à notre tête contre „ nos ennemis „. Samuël rend compte à Dieu de l'obstination de son peuple; l'éternel irrité ne lui répond que par ces mots, *donne leur un roi*: le prophete obéit en leur donnant Saül; ainsi finit la *théocratie*.

Quoique les Israélites soient le seul peuple qui nous fournisse l'exemple d'une vraie *théocratie*, on a vû cependant des imposteurs, qui sans avoir la mission de Moïse, ont établi sur des peuples ignorans & séduits, un empire qu'ils leur persuadoient être celui de la Divinité. Ainsi, chez les Arabes, Mahomet s'est rendu le prophete, le législateur, le pontife, & le souverain d'une nation grossiere & subjuguée; l'alcoran renferme à-la-fois les dogmes, la morale, & les lois civiles des Musulmans; on sait que Mahomet prétendoit avoir reçu ces lois de la bouche de Dieu même; cette prétendue *théocratie* dura pendant plusieurs siecles sous les califes, qui furent les souverains, & les pontifes des Arabes. Chez les Japonois, la puissance du dairi ou de l'empereur ecclésiastique, ressembloit à une *théocratie*, avant que le cubo ou empereur séculier, eût mis des bornes à son autorité. On trouve des vestiges d'un empire pareil chez les anciens gaulois; les druides exerçoient les fonctions de prêtres & de juges des peuples. Chez les Ethiopiens & les Egyptiens, les prêtres ordonnoient aux rois de se donner la mort, lorsqu'ils avoient déplu à la Divinité; en un mot il n'est guere de pays où le sacerdoce n'ait fait des efforts pour établir son autorité sur les ames & sur les corps des hommes.

Quoique Jesus-Christ ait déclaré que son royaume n'est pas de ce monde; dans des siecles d'ignorance, on a vû des pontifes chrétiens s'efforcer d'établir leur puissance sur les ruines de celle des rois; ils prétendoient disposer des couronnes avec une autorité qui n'appartient qu'au souverain de l'univers.

Telles ont été les prétentions & les maximes des Grégoire VII. des Boniface VIII. & de tant d'autres pontifes romains, qui profitant de l'imbécillité superstitieuse des peuples, les ont armés contre leurs souverains naturels, & ont couvert l'Europe de carnage & d'horreurs; c'est sur les cadavres sanglans de plusieurs millions de chrétiens que les représentans du Dieu de paix ont élevé l'édifice d'une puissance chimérique, dont les hommes ont été long-tems les tristes jouets & les malheureuses victimes. En général l'histoire & l'expérience nous prouvent que le sacerdoce s'est toujours efforcé d'introduire sur la terre une espece de *théocratie*; les prêtres n'ont voulu se soumettre qu'à Dieu, ce souverain invisible de la nature, ou à l'un d'entr'eux, qu'ils avoient choisi pour représenter la divinité; ils ont voulu former dans les états un état séparé & indépendant de la puissance civile; ils ont prétendu ne tenir que de la Divinité les biens dont les hommes les avoient visiblement mis en possession. C'est à la sagesse des souverains à réprimer ces prétentions ambitieuses & ideales, & à contenir tous les membres de la société dans les justes bornes que prescrivent la raison & la tranquillité des états. (1)

Un auteur moderne a regardé la *théocratie* comme le premier des gouvernemens que toutes les nations aient adoptés; il prétend qu'à l'exemple de l'univers qui est gouverné par un seul Dieu, les hommes réunis en société ne voulurent d'autre monarque que l'Etre suprème. Comme l'homme n'avoit que des idées imparfaites & humaines de ce monarque céleste, on lui éleva un palais, un temple, un sanctuaire, & un trône, on lui donna des officiers & des ministres. On ne tarda point à représenter le roi invisible de la so-

(1) Il semble que l'illustre auteur de cet article ne veut par se persuader que, quoique Jesus-Christ ait déclaré que son royaume n'est pas de ce monde, il n'a pas pour cela prétendu dépouiller le sacerdoce ou les personnes qui en sont initiées, du droit qu'elles peuvent avoir de posséder des biens temporels, & les domaines civils d'états & de royaumes. Il donne aux prêtres en les ordonnant la conduite du royaume spirituel, c'est-à-dire la conduite des ames des fideles, mais il ne voulut pas par-là les obliger à renoncer aux droits que peuvent avoir les autres citoyens; car *non eripit mortalia, qui regna dat cœlestia*. Cela est si vrai, que, si un prince venoit à embrasser l'état ecclésiastique, & qu'il devînt évêque, on ne pourroit pas l'obliger à l'abdication de son domaine temporel, c'est tout au contraire, les deux puissances, ecclésiastique & temporelle, pourroient fort bien se réunir dans la même personne. & il n'y a jamais eu Catholique qui ait mis cette vérité en controverse. Il y a bien plus, à peine l'hérétique Wiclef sortit de l'enfer & commença à insinuer le contraire, que toute l'église s'y opposa, & ses propositions 16, 10, & 20. furent condamnées comme hérétiques & iniques, dans le concile général de Constance. La possession qu'ont quelques évêques & autres ecclésiastiques, & en particulier les pontifes romains de certains biens & domaines temporels, est donc légitime. Ils ont cette possession non à raison du Sacerdoce dont ils sont revêtus, mais parce qu'ils unissent au sacerdoce la puissance temporelle & civile dans leur personne, de même que les souverains de l'Univers s'attribuent personnellement le droit du domaine temporel de leurs états. Les propositions hazardées contre les pontifes romains, Grégoire VII. & Boniface VIII. ne sauroient absolument se soutenir dans le sens ridicule sous tout que l'auteur les avance, puisque ces deux pontifes ne s'approprierent que le droit de prononcer sur la droiture ou injustice des actions des monarques, ou pour mieux dire sur la convenance ou disconvenance de leurs actions à la loi divine, droit égal à celui que toute puissance souveraine & temporelle a reçu de Dieu pour gouverner les peuples que la providence Divine lui a confiés. Il n'y a jamais eu aucun pontife romain qui ait eu la présomption de fonder sa puissance sur les débris de celle des Monarques. Il n'y a que la calomnie qui puisse imputer aux papes une chose si fausse. Quelques uns ont bien cru, il est vrai, pouvoir déclarer si, dans certaines circonstances, le serment que les sujets ont prêté à leurs souverains pouvoit les obliger à une obéissance aveugle, ou s'ils étoient dispensés d'exécuter des ordres qui étoient opposés au droit divin. *Voyez* la premiere note à l'article *Temporel*. Les disputes élevées entre Grégoire VII. & Henri IV. empereur comme encore celles élevées entre Boniface VIII. & Philippe le bel sont suffisamment décrites par des historiens véridiques & dignes de foi. Pour ce qui regarde S. Gregoire VII. nous en avons déja parlé ailleurs. *Voyez* la note à l'article *Siena*; *voyez* aussi la premiere faite à l'article *Puissance Papale*. Enfin les imputations faites contre Boniface VIII. sont plus que suffisamment refutées dans les annotations qu'a faites Duareno dans la preface qu'il a faite à la tête de ses livres intitulés *de Sacris Ecclesiæ ministeriis*, réimprimés à Lucques avec les autres ouvrages de ce célebre jurisconsulte en 1768. On peut les voir. (*W*)

fociété par des emblèmes & des fymboles qui indiquoient quelques-uns des fes attributs; peu-à-peu l'on oublia ce que le fymbole défignoit, & l'on rendit à de fymbole ce qui n'étoit dû qu'à la Divinité qu'il repréfentoit; ce fut là l'origine de l'idolâtrie à laquelle les prêtres, faute d'inftruire les peuples, ou par intérêt, donnerent eux-mêmes lieu. Ces prêtres n'eurent point de peine à gouverner les hommes au nom des idoles muettes & inanimées dont ils étoient les miniftres; une affreufe fuperftition couvrit la face de la terre fous ce gouvernement facerdotal, il multiplia à l'infini les facrifices, les offrandes, en un mot toutes les pratiques utiles aux miniftres vifibles de la Divinité cachée. Les prêtres enorgueillis de leur pouvoir en abuferent etrangement; ce fut leur incontinence, qui, fuivant l'auteur, donna naiffance à cette race d'hommes qui prétendoient defcendre des dieux, & qui font connus dans la Mythologie fous le nom de *demi-dieux*. Les hommes fatigués du joug infupportable des miniftres de la *théocratie*, voulurent avoir au milieu d'eux des fymboles vivans de la Divinité, ils choifirent donc des rois, qui furent pour eux les repréfentans du monarque invifible. Bientôt on leur rendit les mêmes honneurs qu'on avoit rendu avant eux aux fymboles de la *théocratie*; il furent traités en dieux, & ils traiterent en efclaves les hommes, qui, croyant être toujours foumis à l'Etre fuprème, oublierent de reftraindre par des lois falutaires le pouvoir dont pouvoient abufer fes foibles images. C'eft-là, fuivant l'auteur, la vraie fource du defpotifme, c'eft-à-dire de ce gouvernement arbitraire & tyrannique fous lequel gémiffent encore aujourd'hui les peuples de l'Afie, fans ofer réclamer les droits de la nature & de la raifon, qui veulent que l'homme foit gouverné pour fon bonheur. *Voy.* Prêtres (1)

THÉODOLITE, f. m. (*Arpentage.*) inftrument en ufage dans l'arpentage, pour prendre les hauteurs & les diftances; il eft compofé de plufieurs parties, 1°. un cercle de cuivre divifé en quatre quarts de 90d repréfentant les quatre points cardinaux de la bouffole, l'eft, l'oueft, le nord, & le fud, & marqué des lettres E, O, N, S; chacun de ces quarts eft divifé en 90 degrés, & fubdivifé autant que la grandeur de l'inftrument le peut permettre communément par les diagonales. Les quatre quarts doivent être marqués de 10, 20, 30, *&c.* deux fois, commençant au point du nord & du fud, finiffant à 90 aux points de l'eft & de l'oueft; 2°. une boîte & une aiguille placées juftement fur le centre du cercle, fur lequel centre l'inftrument, l'index avec fes guidons doivent être mis de-forte qu'ils puiffent tourner & fe mouvoir en rond; mais la boîte & l'aiguille demeurent fixes. Au fond de la boîte il faut qu'il y ait une bouffole attachée de-forte qu'elle réponde aux lettres E, O, N, S, marquées fur l'inftrument; 3°. par-derriere un emboîtement ou plan, ou, ce qui eft le mieux, un rond, pour entrer dans la tête d'un pié à trois branches, fur lefquelles l'inftrument eft porté; 4°. ce bâton ou ce pié pour pofer l'inftrument deffus, & dont le cou ou manche vers la tête doit entrer dans l'emboîtement qui eft derriere l'inftrument.

Au refte, il y a plufieurs autres manieres de faire les *théodolites*; il faut préférer la plus fimple, la plus exacte, la plus prompte, & celle dans laquelle l'inftrument mathématique foit du tranfport le plus facile.

L'ufage du *théodolite* eft abondamment juftifié par celui du demi-cercle qui eft feulement un demi-*théodolite*; mais M. Siffon a perfectionné cet inftrument par de nouvelles vues: on trouvera la defcription de fon *théodolite* dans le livre anglois de M. Gardner, intitulé *Practical furveying improved*, & dans un traité de géométrie pratique publié en anglois à Edinburg 1745, *in-8°*, par le célebre M. Macclaurin. (*D. J.*)

THEODORIAS, (*Géog. anc.*) nom commun à une ville d'Afie, fituée aux confins de la Colchide, & à une province eccléfiaftique d'Afie, aux environs de la Cœlé-Syrie. Laodicée étoit la métropole de cette province, & avoit trois évêches fuffragans. (*D. J.*)

THÉODORIEN, (*Philof. grecq.*) les *Théodoriens* étoient une fecte de philofophes de l'académie d'Athènes, & qui avoient eu Théodore pour maître. Le feul bien de l'homme, difoient-ils, c'eft le plaifir des fens, ou même l'affemblage de toutes les voluptés; que de gens parmi nous qui font de cette fecte! (*D. J.*)

THEDOROPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, dans la Mœfie. Juftinien fonda cette ville, & la nomma *Théodoropole*, du nom de l'impératrice Theodora fon époufe. (*D. J.*)

THÉODOSIE, (*Géog. anc.*) *Theodofia*, ville de la Cherfonnèfe taurique. Le périple de Scylax, Strabon, *l. VII. p.* 309. Pomponius Mela, *liv. II. c. j.* Pline & Ptolomée, *liv. IV. ch. xij.* font mention de cette ville; préfentement on l'appelle *Caffa*. (*D. J.*)

THÉODOSIEN, code, (*Jurifprud.*) *Voyez* ci-devant au *mot* Code, *l'article* Code théodosien.

THEODOSIOPOLIS, (*Géog. anc.*) nom commun à quelques villes & à divers fiéges épifcopaux.

1°. *Teodofiopolis*, ville de l'Arménie, fur les frontieres, de la Perfaménie: on croit affez communément, dit Tournefort, qu'Ergeron eft l'ancienne ville de *Théodofiopolis*; la chofe néanmoins ne paroît pas trop affurée, à-moins qu'on ne fuppofe, comme cela fe peut, que les habitans d'Artaz fe fuffent retirés à *Théodofiopolis*, après qu'on eut détruit leurs maifons.

2°. *Théodofiopolis*, ville de la Méfopotamie, fur le bord du fleuve Aborras.

3°. *Theodofiopolis*, ville de la grande Arménie, fondée par Anaftafe, & qui ne put jamais lui ôter fon premier nom. Procope en parle beaucoup dans fes éloges des édifices de Juftinien.

4°. *Theodofiopolis* eft le nom, 1°. d'un fiége épifcopal de la province d'Afie; 2°. d'un fiége épifcopal de la Thrace; 3°. d'un fiége épifcopal d'Egypte, dans la province d'Arcadie; 4°. d'un fiége épifcopal d'Egypte, dans la premiere Thébaïde; 5°. d'un fiége épifcopal de l'Afie proconfulaire; 6°. d'un fiége épifcopal d'Afie, dans l'Ofrhoène. (*D. J.*)

THÉOÉNIES, f. f. pl. (*Antiq. grecq.*) fêtes de Bacchus chez les Athéniens; le dieu lui-même étoit appellé *Théoènes*, le dieu du vin, de θεὸς, *dieu*, & οἶνος, *du vin*. (*D. J.*)

THÉOGAMIE, f. m. pl. (*Antiq. grecq.*) θεογαμία, fête qui fe célébroit en l'honneur de Proferpine, & en mémoire de fon mariage avec Pluton: ce mot fignifie *mariage des dieux*, de θεὸς, *dieu*, & γάμος, *mariage*. *Voyez* Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xx. tom. I. p.* 402. (*D. J.*)

THÉOGONIE, f. f. (*Hift. anc.*) branche de la théologie payenne, qui enfeignoit la génération de leurs dieux. *Voyez* Dieu.

Ce mot eft formé du grec *theos*, Dieu, & de *gonê*, génération, femence, généalogie.

Héfiode nous a donné l'ancienne *théogonie* dans un poëme qui porte ce titre.

Le docteur Burnet obferve que les anciens auteurs confondent la *théogonie*, avec la cofmogonie: en effet la génération des dieux des anciens Perfans; favoir, le feu, l'eau & la terre, n'eft probablement autre chofe que la génération des premiers élémens. *Voyez* Chaos.

THÉOL, le, ou le THÉO, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, en Berri, élection d'Iffoudun. Elle a fa fource à 14 lieues d'Iffoudun, & fe jette dans l'Arnon, à Reuilly. (*D. J.*)

THÉOLOGAL, f. m. (*Hift. eccléf.*) nom qu'on donne dans les cathédrales & dans quelques collégia-

---

(1) L'auteur moderne, qui attribue l'origine de l'idolâtrie à l'élévation d'un palais, d'un temple, ou d'un Sanctuaire, voudroit faire croire aux hommes prefqu'une erreur, puifque d'habiles écrivains, après avoir fait avec toute l'attention & foin poffibles des recherches fur l'origine de l'idolâtrie, & guidés par l'auteur de la Sageffe, ont exactement rapporté la vérité du fait. Le fameux Voffius dans fon livre *de idolatria Cap.* 1. fait dériver le commencement de l'idolâtrie de l'opinion généralement adoptée qu'il y avoit deux principes, l'un mauvais & l'autre bon. Le Clergé a cru que le plus ancien genre d'idolâtrie a été celui qui attribuoit aux anges le culte fuprême dû à Dieu. L'auteur de la fageffe rapporte comme une des caufes de l'idolâtrie, l'amour infenfé d'un pere en vers fon fils; d'autres l'attribuent à d'autres caufes qui font toutes fort éloignées de ce que s'imagine l'auteur moderne fur l'origine de l'idolâtrie; mais puifque D. Calmet a traité au long cette matiere dans une differtation particuliere qu'il fit à ce fujet, nous nous difpenferons d'en dire davantage. (W)

giales à un théologien prébendé, pour prêcher à certains jours & pour faire des leçons de théologie aux jeunes clercs.

Le pape Innocent III. dans le ſecond concile de Latran, ordonna que dans chaque égliſe métropolitaine, on nommeroit un théologien pour interpréter l'Ecriture-ſainte, & pour enſeigner ce qui regarde le ſoin des ames. Pour récompenſe il aſſigne à celui qui fera ces leçons, le revenu d'une prébende. Le concile de Baſle, *ſeſſ. 31. can. 3.* dont le decret fut inſéré dans la pragmatique ſanction, étend à toutes les égliſes cathédrales la néceſſité d'avoir un *théologal* qui n'étoit auparavant que pour les égliſes métropolitaines. Cette diſpoſition a paſſé de la pragmatique dans le concordat, approuvé par le cinquieme concile de Latran. Il porte qu'il y aura une prébende *théologale* dans toutes les égliſes cathédrales & métropolitaines affectée à un docteur, licencié ou bachelier formé en théologie. Il doit faire au-moins deux leçons par ſemaine, ſous peine d'être privé, s'il y manque, de ſes diſtributions; mais quand il enſeigne, il doit être cenſé préſent au chœur, & ne rien perdre de tout ce qui peut revenir aux autres chanoines.

Le concile de Trente, *ſeſſ. 5. c. j.* affecte auſſi une prébende au *théologal*, qu'il veut qu'on établiſſe dans chaque cathédrale. Suivant les déciſions de la congrégation du concile, les chanoines & les autres prêtres de la cathédrale ſont obligés d'aſſiſter aux leçons du *théologal*, & on peut priver celui-ci de ſa prébende, s'il manque à ſatisfaire à ſes devoirs.

Dans le cinquieme concile de Milan, on oblige le *théologal* d'interpréter publiquement l'Ecriture-ſainte dans l'égliſe cathédrale tous les jours de fêtes & de dimanches. S. Charles dans ſon onzieme ſynode diocéſain, enjoint au *théologal* de faire trois leçons par ſemaine, & de prêcher quelquefois. Ainſi le *théologal* qui n'étoit d'abord que le docteur des clercs, eſt devenu auſſi celui du peuple.

Les ordonnances d'Orléans & de Blois preſcrivent l'établiſſement d'un *théologal* dans les cathédrales; elles veulent qu'il prêche tous les dimanches & fêtes ſolemnelles, & qu'il faſſe des leçons publiques ſur l'Ecriture-ſainte trois fois la ſemaine. Les chanoines ſont obligés d'aſſiſter à ſes leçons, ſous peine d'être privés de leurs rétributions; mais toutes ces diſpoſitions ſont aujourd'hui fort négligées. Thomaſſin, *diſciplin. de l'Egliſe, part. IV. liv. II. c. lxix. & xcvij.*

THÉOLOGIE, *Theologia*, du grec θεὸς, *Dieu*, & λόγος, *diſcours*, priſe en général, eſt la ſcience de Dieu & des choſes divines, même entant qu'on peut les connoître par la lumiere naturelle. C'eſt en ce ſens qu'Ariſtote, *Methaphyſic. l. VI.* appelle *théologie*, la partie de la philoſophie, qui s'occupe à traiter de Dieu & de quelques-uns de ſes attributs. C'eſt encore dans le même ſens que les Payens donnoient à leurs poëtes le nom de *théologiens*, parce qu'ils les regardoient comme plus éclairés que le vulgaire, ſur la nature de la divinité & ſur les myſteres de la religion.

Les anciens avoient trois ſortes de *théologie*; ſavoir, 1°. la mythologique ou fabuleuſe qui floriſſoit parmi les Poëtes, & qui rouloit principalement ſur la théogonie ou génération des dieux. *Voyez* FABLE, MYTHOLOGIE & THÉOGONIE.

2°. La politique, embraſſée principalement par les princes, les magiſtrats, les prêtres, & le corps des peuples, comme la ſcience la plus utile & la plus néceſſaire pour la ſûreté, la tranquillité & la proſpérité de l'état.

3°. La phyſique ou naturelle, cultivée par les Philoſophes, comme la ſcience la plus convenable à la nature & à la raiſon, elle n'admettoit qu'un ſeul Dieu ſuprème, & des démons ou génies, comme médiateurs entre Dieu & les hommes. *Voyez* DÉMON & GÉNIE.

Les Hébreux qui avoient été favoriſés de la révélation ont auſſi leurs Théologiens, car on peut donner ce titre aux Prophetes ſuſcités de Dieu pour les inſtruire, aux pontifes chargés par état de leur expliquer la loi, & aux ſcribes ou docteurs qui faiſoient profeſſion de l'interpréter. Depuis leur diſperſion, les Juifs modernes n'ont manqué ni d'écrivains, ni de livres; les écrits de leurs rabbins ſont répandus par tout le monde. *Voyez* RABBINS & THALMUD.

Parmi les Chrétiens, le mot de *Théologie* ſe prend en divers ſens. Les anciens peres, & particulierement les Grecs, comme ſaint Baſile & ſaint Grégoire de Nazianze, ont donné ſpécialement ce nom à la partie de la doctrine chrétienne qui traite de la divinité; de-là vient que parmi eux on appelloit l'évangéliſte S. Jean, le *théologien* par excellence, à cauſe qu'il avoit traité de la *divinité* du Verbe, d'une maniere plus profonde & plus étendue que les autres apôtres. Ils ſurnommoient auſſi S. Grégoire de Nazianze, le *théologien*, parce qu'il avoit défendu avec zele la *divinité* du Verbe contre les Ariens; & en ce ſens les Grecs diſtinguoient la *théologie*, de ce qu'ils appelloient *économie*, c'eſt-à-dire de la partie de la doctrine chrétienne qui traite du myſtere de l'incarnation.

Mais dans un ſens plus étendu, l'on définit la *Théologie*, une ſcience qui nous apprend ce que nous devons croire de Dieu, & la maniere dont il veut que nous le ſervions; on la diviſe en deux eſpeces, qui ſont la *Théologie* naturelle & la *Théologie* ſurnaturelle.

La *Théologie* naturelle eſt la connoiſſance que nous avons de Dieu & de ſes attributs, par les ſeules lumieres de la raiſon & de la nature, & en conſidérant les ouvrages qui ne peuvent être ſortis que de ſes mains.

La *Théologie* ſurnaturelle ou *Théologie* proprement dite eſt une ſcience, qui ſe fondant ſur des principes révélés, tire des concluſions, tant ſur Dieu, ſa nature, ſes attributs, *&c.* que ſur toutes les autres choſes qui peuvent avoir rapport à Dieu: d'où il s'enſuit, que la *Théologie* joint dans ſa maniere de procéder l'uſage de la raiſon à la certitude de la révélation, ou qu'elle eſt fondée en partie ſur les lumieres de la révélation, & en partie ſur celles de la raiſon.

Toutes les vérités dont la *Théologie* ſe propoſe la recherche & l'examen, étant ou ſpéculatives ou pratiques, on la diviſe à cet égard en *Théologie* ſpéculative, & *Théologie* pratique ou morale. La *Théologie* ſpéculative eſt celle qui n'a pour objet que d'éclaircir, de fixer, de défendre les dogmes de la religion, en tant qu'ils doivent être crus. La *Théologie*, pratique ou morale, eſt celle qui s'occupe à fixer les devoirs de la religion, en traitant des vertus & des vices, en preſcrivant des regles, & décidant de ce qui eſt juſte ou injuſte, licite ou illicite dans l'ordre de la religion.

Quant à la maniere de traiter la *Théologie*, on la diſtingue en poſitive & en ſcholaſtique. La *Théologie* poſitive, eſt celle qui a pour objet d'expoſer & de prouver les vérités de la religion par les textes de l'Ecriture, conformément à la tradition des peres de l'Egliſe & aux déciſions des conciles, ſans s'attacher à la méthode des écoles, mais en les traitant dans un ſtyle oratoire, comme ont fait les peres de l'Egliſe.

La ſcholaſtique eſt celle qui emploie la dialectique, les argumens & la forme uſitée dans les écoles pour traiter les matieres de religion.

Quelques auteurs penſent, que la différence qui ſe trouve entre la *Théologie* poſitive & la ſcholaſtique, ne vient point de la diverſité du ſtyle & de l'elocution; en un mot, de la forme ſcholaſtique propre à la derniere, & qu'on ne remarque pas dans la premiere; mais de ce que les Théologiens ſcholaſtiques ont renfermé en un ſeul corps & mis dans un certain ordre, toutes les queſtions qui regardent la doctrine, au lieu que les anciens ne traitoient des dogmes de la religion, que ſéparément & par occaſion: mais cela ne fait rien quant au ſtyle, car les modernes auroient pû traiter tout le plan de la religion en ſtyle oratoire, & les anciens n'en traiter que quelques queſtions en ſtyle ſcholaſtique. La véritable différence entre la poſitive & la ſcholaſtique dépend donc de la forme du ſtyle, puiſque pour le fonds les matieres ſont les mêmes.

Luther appelloit la *Théologie ſcholaſtique* une *diſcipline à deux faces*, compoſée du mélange de l'Ecriture-ſainte & des raiſons philoſophiques. *Mixtione quadam ex divinis eloquiis & philoſophicis rationibus tamquam ex centaurorum genere biformis diſciplina conflata eſt*. Mais on verra par la ſuite, qu'il n'en avoit qu'une fauſſe idée & qu'il en jugeoit par les abus.

M. l'abbé Fleury dans ſon cinquieme diſcours ſur l'hiſtoire eccléſiaſtique, ne paroît pas non plus fort favorable à la ſcholaſtique; car après s'être objecté, s'il n'eſt pas vrai que les ſcholaſtiques ont trouvé une méthode plus commode & plus exacte pour enſeigner

gner la *Théologie*, & si leur style n'est pas plus solide & plus précis que celui des anciens, il répond, „ Je l'ai souvent oui-dire, mais je ne puis en convenir, & on ne me persuadera jamais, que jusqu'au douzieme siecle la méthode ait manqué dans les écoles chrétiennes. Il est vrai, ajoute-t-il, que les anciens n'ont pas entrepris de faire un cours entier de *Théologie*, comme ont fait Hugues de Saint-Victor, Robert Pullus, Hildebert de Tours, & tant d'autres. Mais ils n'ont pas laissé que de nous donner dans leurs ouvrages le plan entier de la religion, comme S. Augustin dans son Enchiridion, montre tout ce qu'on doit croire, & la maniere de l'enseigner dans le livre de la doctrine chrétienne. On trouve de même l'abregé de la morale dans quelques autres traités, comme dans le pédagogue de S. Clément Alexandrin „.

„ Que manque-t-il donc aux anciens, continue-t-il? Est-ce de n'avoir pas donné chacun leur cours entier de *Théologie*, recommençant toujours à diviser & à définir les mêmes matieres? J'avoue que les modernes l'ont fait, mais je ne conviens pas que la religion en ait été mieux enseignée. L'effet le plus sensible de cette méthode est d'avoir rempli le monde d'une infinité de volumes, partie imprimés, partie encore manuscrits qui demeurent en repos dans les grandes bibliotheques, parce qu'ils n'attirent les lecteurs ni par l'utilité, ni par l'agrément: car qui lit aujourd'hui Alexandre de Hales ou Albert le grand „? Et il avoit remarqué plus haut qu'il ne voyoit rien de grand dans ce dernier que la grosseur & le nombre des volumes.

Il observe ensuite que les scholastiques prétendoient suivre la méthode des géometres, mais qu'ils ne la suivoient pas en effet, prenant souvent l'Ecriture dans des sens figurés & détournés, posant pour principes des axiomes d'une mauvaise philosophie, ou des autorités de quelqu'auteur profane. Puis il ajoute: „ si les scholastiques ont imité la méthode des géometres, ils ont encore mieux copié leur style sec & uniforme. Ils ont donné dans un autre défaut, en se faisant un langage particulier distingué de toutes les langues vulgaires & du vrai latin, quoiqu'il en tire son origine. Ce qui toutefois n'est point nécessaire, puisque chacun peut philosopher en parlant bien sa langue. Les écrits d'Aristote sont en bon grec; les ouvrages philosophiques de Cicéron en bon latin, & dans le dernier siecle Descartes a expliqué la doctrine en bon françois....

„ Un autre erreur est de croire qu'un style sec, contraint, & partout uniforme, soit plus clair & plus court que le discours ordinaire & naturel, où l'on se donne la liberté de varier les phrases, & d'employer quelques figures. Ce style gêné & jetté en moule, pour ainsi dire, est plus long, outre qu'il est très-ennuyeux. On y répete à chaque page les mêmes formules, par exemple: *sur cette matiere on fait six questions; à la premiere, on procede* ainsi, *puis trois objections*, puis *je réponds qu'il faut dire*, &c. ensuite viennent les réponses aux objections. Vous diriez que l'auteur est forcé par une nécessité inévitable de s'exprimer toujours de même. On répete à chaque ligne les termes de l'art: proposition, assertion, majeure, mineure, preuve, conclusion, &c. or ces répétitions alongent beaucoup le discours....

„ Les argumens en forme allongent encore notablement le discours, & impatientent celui qui voit d'abord la conclusion. Il est soulagé par un enthymême ou par une simple proposition, qui fait sous-entendre tout le reste. Il faudroit reserver les syllogismes entiers pour des occasions rares, lorsqu'il faut déveloper un sophisme spécieux, ou rendre sensible une vérité abstraite.

„ Cependant, conclut-il, ceux qui sont accoutumés au style de l'école ne reconnoissent point les raisonnemens, s'ils ne sont revêtus de la forme syllogistique. Les peres de l'Eglise leur paroissent des rhétoriciens pour ne pas dire des discoureurs, parce qu'ils s'expliquent naturellement, comme on fait en conversation, parce qu'ils usent quelquefois d'interrogations, d'exclamations & d'autres figures ordinaires, & les scholastiques ne voyent pas que les figures & les tours ingénieux épargnent beaucoup de paroles, & que souvent par un mot bien placé, on prévient ou l'on détourne une objection qui les occuperoit long-tems. „

Ces accusations sont graves, & l'on ne peut guères dire plus de mal de la scholastique; mais elles ne tombent que sur l'ancienne scholastique défigurée par des questions frivoles & par un style barbare. Car il faut convenir que depuis le renouvellement des études dans le xvj. siecle la scholastique a bien changé de forme à ces deux égards. En effet, à la considérer dans son véritable point de vue, elle n'est que la connoissance des divines Ecritures, interpretées suivant le sens que l'Eglise approuve, en y joignant les explications & les censures des peres, sans toutefois négliger les secours qu'on peut tirer des sciences profanes pour éclaircir & soutenir la vérité. *Scholastica theologia est divinarum scripturarum peritia, recepto quem ecclesia approbat sensu, non spretis orthodoxorum doctorum interpretationibus & censuris, interdum aliarum disciplinarum non contempto suffragio*. C'est ainsi que l'a connue la faculté de *théologie* de Paris, qui la cultive sur ces principes, & dont le but en y exerçant ses éleves est de les accoutumer à la justesse du raisonnement par l'usage de la dialectique.

Retranchez en effet de la scholastique un grand nombre de questions futiles dont la surchargeoient les anciens, écartez les abus de leur méthode, & réduisez-la à traiter par ordre des vérités intéressantes du dogme & de la morale, & vous trouverez qu'elle est aussi ancienne que l'Eglise. Tant d'ouvrages polémiques & dogmatiques des peres de tous les siecles, dans lesquels ils établissent les divers dogmes de la religion attaqués par les hérétiques, en sont une preuve incontestable. Car ils ne se contentent pas d'y exposer simplement la foi de l'Eglise, & d'apporter les passages de l'Ecriture & des peres sur lesquels elle est fondée, mais ils emploient aussi la dialectique & le raisonnement pour établir le véritable sens des passages qu'ils citent, pour expliquer ceux qui sont allégués par leurs adversaires, pour réfuter les difficultés qu'ils proposent, pour éclaircir & développer les conséquences des principes qu'ils trouvent établis dans l'Ecriture sainte & dans la tradition, & pour convaincre d'erreur les fausses conséquences tirées par les hérétiques: enfin ils ne négligerent rien de tout ce qui peut servir à faire connoître, à éclaircir & à soutenir la vérité, à persuader ceux qui n'en sont pas convaincus, à retirer de l'erreur ceux qui y sont engagés; pour y réussir, ils emploient les principes de la raison naturelle, la science des langues, les subtilités de la dialectique, les traits de l'éloquence, l'autorité des philosophes & celles des historiens. On trouve dans leurs écrits des propositions, des preuves, des objections, des réponses, des argumens, des conséquences, &c. toute la différence vient donc de ce que la méthode des modernes est moins cachée, & qu'ils ne sont pas ou n'affectent pas de paroître si éloquens. Mais au fond, en sont-ils moins solides quand ils ne s'attachent qu'aux points essentiels, & qu'ils les traitent par les grands principes, comme font les scholastiques modernes, sur-tout dans la faculté de *théologie* de Paris? Les défauts d'une méthode naissante ne prouvent pas toujours qu'elle soit mauvaise, & font souvent l'éloge de ceux qui l'ont perfectionnée.

Les théologiens ont coutume de traiter plusieurs questions sur la dignité, l'utilité, la nécessité de la science qu'ils professent, & nous renvoyerons sur tous ces articles le lecteur à leurs écrits: nous nous contenterons de toucher ce qui regarde la certitude de la *Théologie* ou des conclusions théologiques. Par *conclusions théologiques* on entend celles qui sont évidemment & certainement déduites d'une ou deux prémisses, qui sont toutes deux révelées, ou dont l'une est révelée, & l'autre est simplement connue par la lumiere naturelle, & l'on demande si ces conclusions sont d'une égale certitude que les propositions qui sont de foi. 2°. Si elles sont plus ou moins certaines que les conclusions des autres sciences. 3°. Si elles égalent en certitude les premiers principes ou axiomes de géométrie, philosophie, &c.

La décision de toutes ces questions dépend de savoir quel est le fondement de la certitude des conclusions théologiques, c'est-à-dire, quel est le motif qui détermine l'esprit à y acquiescer. On convient généralement que la révélation immédiate de Dieu proposée par l'Eglise, est le motif qui porte à acquiescer aux vérités qui sont de foi, & que la révélation virtuelle ou médiate, c'est-à-dire, la connexion qui se trouve entre une conclusion théologique & la révélation, connexion manifestée par la lumiere naturelle, est le motif qui porte à acquiescer aux conclusions théologiques.

De

De-là il est aisé d'inférer 1°. que les conclusions purement théologiques n'ont pas le même degré de certitude que les vérités de foi, celles-ci étant fondées 1°. sur la révélation immédiate de Dieu; 2°. sur la décision de l'Eglise qui atteste la vérité de cette révélation, au lieu que les conclusions théologiques n'ont pour motif que leur liaison avec la révélation, mais liaison apperçue seulement par les lumieres de la raison; le motif d'acquiescement, & le moyen de connoître ce motif, sont, comme on voit, dans les conclusions théologiques d'un ordre inférieur au motif qui détermine l'esprit à se soumettre aux vérités de foi, & au moyen qui lui découvre ce motif.

2°. Que les conclusions théologiques sont plus certaines que les conclusions des sciences naturelles prises en général, parce qu'on sait que celles-ci ne sont souvent appuyées que sur des conjectures, & que leur liaison avec les premiers principes, n'est pas si évidente que celle des conclusions théologiques avec la révélation immédiate.

Mais on est partagé sur la troisieme question; savoir, si les conclusions théologiques sont plus ou moins certaines que les premiers principes géométriques ou philosophiques; & il y a sur ce point deux opinions.

La premiere est celle des anciens théologiens qui soutiennent que les conclusions théologiques sont plus certaines que les premiers principes, parce que, disent-ils, elles sont appuyées sur la révélation de Dieu, qui ne peut, ni ne veut tromper les hommes, au lieu que la certitude des premiers principes n'est fondée que sur la raison ou la lumiere naturelle, qui est sujette à l'erreur.

La plûpart des modernes pensent au-contraire que les premiers principes sont aussi certains que les conclusions théologiques, parce que 1°. telle est la certitude de ces axiomes: *le tout est plus grand que sa partie; deux choses égales à une troisieme sont égales entre elles*, &c. qu'il est impossible d'en assigner une plus grande; & qu'on sent par expérience qu'il n'est point de verités auxquelles l'esprit acquiesce plus promptement. 2°. Parce que Dieu n'est pas moins l'auteur de la raison que de la révélation, d'où il s'ensuit, que si l'on ne peut soupçonner la révélation de faux, de peur d'en faire retomber le reproche sur Dieu même, on ne peut non-plus soupçonner la raison d'erreur quant aux premiers principes, puisque Dieu nous a donné également ces deux moyens, l'un de connoître les vérités naturelles, l'autre d'adhérer aux vérités de foi. 3°. Parce que la foi même est en quelque sorte appuyée sur la raison: car, disent-ils, pourquoi croyons-nous à la révélation? parce que nous savons que Dieu est la vérité par essence, qui ne peut ni tromper, ni être trompé; & qui est-ce qui nous manifeste cette vérité? la raison sans doute; c'est elle aussi qui par divers motifs de crédibilité nous persuade que Jesus-Christ est le messie, & que sa religion est la seule véritable: si donc la raison nous mene comme par la main jusqu'à la foi, & si elle en est en quelque sorte le fondement, pourquoi veut-on que les conclusions théologiques qu'on avoue être moins certaines que les vérités de foi, le soient davantage que les axiomes & les premiers principes de la raison? Holden. *de resolut. fidei, l. I. c. iij & element. theolog. c. j. p.* 12.

Théologie mystique, signifie une espece de *théologie* rafinée & sublime, que professent les mystiques. *Voyez* Mystique & Théologie.

Cette *théologie* consiste dans une connoissance de Dieu & des choses divines, non pas celle que l'on acquiert par la voie ordinaire, mais celle que Dieu infuse immédiatement par lui-même, & qui est assez puissante pour élever l'ame à un état calme, pour la dégager de tout intérêt propre, pour l'enflammer d'une dévotion affectueuse, pour l'unir intimément à Dieu, pour illuminer son entendement, ou pour échauffer ou animer sa volonté d'une façon extraordinaire.

Parmi les œuvres que l'on attribue à S. Denis l'Aréopagite, on trouve un discours de *théologie mystique*, & plusieurs auteurs anciens & modernes ont écrit sur le même sujet.

Théologie positive, est celle qui consiste dans la simple connoissance ou exposition des dogmes & des articles de foi, autant qu'ils sont contenus dans les saintes Ecritures, ou expliqués par les peres & les conciles, dégagées de toutes disputes & controverses. *Voyez* Théologie.

En ce sens, la *théologie positive* est opposée à la *théologie scholastique & polémique*.

THÉOLOGIEN, s. m. (*Gram.*) qui étudie, enseigne ou écrit de la théologie. *Voyez* Théologie.

THEOLOGIUM, s. m. (*Littérat.*) on donnoit ce nom chez les anciens à un lieu du théatre, élevé au-dessus de l'endroit où les acteurs ordinaires paroissoient. C'étoit celui d'où les dieux parloient, & des machines sur lesquelles ils descendoient. Il falloit un *theologium* pour représenter l'Ajax de Sophocle & l'Hippolyte d'Euripide. *Voyez* Scaliger, *poët. l. I. c. j.* & Gronovius, sur l'*Hercules Æneus* de Sophocle, *act. V. vers.* 1940. Le mot latin *theologium* est formé de θεὸς, *dieu*, & λόγος, *discours*. (*D. J.*)

THÉOMANTIE, s. f. (*Antiq. greq.*) θεομαντεία, divination qui se faisoit par l'inspiration supposée de quelque divinité; les détails en sont curieux, le tems ne me permet pas de les décrire, mais vous en trouverez le précis dans Potter. *Archaeol. græc. l. II. c. xij. tome I. p.* 298. *& suiv.* (*D. J.*)

THÉOPASCHITES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) hérétiques du v. siecle, & sectateurs de Pierre le Foulon, d'où ils ont été appellés quelquefois *Fuloniani*.

Leur doctrine distinctive étoit que toute la Trinité avoit souffert dans la passion de Jesus-Christ. *Voyez* Patripassiens.

Cette hérésie fut embrassée par les moines Eutychiens de Scythie, lesquels en s'efforçant de l'introduire dans l'Eglise, y exciterent de grands troubles au commencement du vj. siecle.

Elle fut condamnée d'abord dans les conciles tenus à Rome & à Constantinople en 483. On la fit revivre dans le ix. siecle, & elle fut condamnée de nouveau dans un concile tenu à Rome sous le pape Nicolas I. en 862.

Le P. le Quien, dans ses notes sur S. Jean Damascene, dit que la même erreur avoit déja été avancée par Apollinaire, dont les disciples furent les premiers qui eussent été appellés *Théopatites* ou *Théopaschites*. *Voyez* Apollinaire.

THÉOPHANIE, s. f. pl. (*Antiq. greq.*) θεοφάνεια, c'étoit la fête de l'apparition d'Apollon à Delphes, la premiere fois qu'il se montra aux peuples de ce canton. Ce mot est composé de θεὸς, *dieu*, & φαίνω, *j'apparois, je manifeste*. *Voyez* Potter, *Archaeol. græc. l. II. c. xx. tome I. p.* 402. (*D. J.*)

Théophanie, s. f. *terme d'Eglise*, nom que l'on a donné autrefois à l'Epiphanie ou à la fête des rois; on l'a aussi appellé *théoptie*. Le P. Pétau, dans ses notes sur S. Epiphane, observe que, selon Clément d'Alexandrie, lorsque la *théophanie*, qui étoit un jour de jeûne, tomboit le Dimanche, il falloit jeuner. Cette pratique a bien changé, puisqu'aujourd'hui, bien-loin de jeûner le jour de la Nativité lorsqu'elle arrive le Dimanche, au contraire lorsqu'elle arrive un Vendredi ou un Samedi, qui sont des jours d'abstinence dans l'Eglise romaine, les lois ecclésiastiques dispensent de cette abstinence; l'on fait gras, & c'est un jour de régal. (*D. J.*)

THÉOPHRASTA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante ainsi nommé par Linnæus. Le calice de la fleur est une petite enveloppe légerement découpée en cinq segmens obtus, & il subsiste après la chute de la fleur. La fleur est monopétale, en cloche, finement divisée en cinq segmens obtus; les étamines sont cinq filets pointus plus courts que la fleur; les bossettes des étamines sont simples; le germe du pistil est ovale; le stile est affilé, & plus court que la fleur; le stigma est aigu; le fruit est une grosse capsule ronde, contenant une seule loge; les semences sont nombreuses, arrondies, & attachées à chaque partie de leur silique qui est lâche. Linnæi, *gen. plant. p.* 66. (*D. J.*)

THÉOPNEUSTES, (*Littérat.*) θεόπνευστοι, épithete que les Grecs donnoient à leurs prêtres, quand ils étoient saisis de l'esprit prophétique. Potter, *Archaeol. græc. tome I. p.* 302. (*D. J.*)

THEOPROPIA, (*Littérat.*) θεοπροπία, c'est l'épithete même que les Grecs donnoient aux oracles. *Voyez* Oracle. (*D. J.*)

THÉOPSIE, s. f. (*Mythologie.*) c'est-à-dire l'apparition des dieux. Les païens étoient persuadés que les dieux se manifestoient quelquefois, apparoissoient à quelques personnes, & que cela arrivoit ordinairement aux jours où l'on célébroit quelque fête en leur honneur. Cicéron, Plutarque, Arnobe & Dion Chrysostôme font mention de ces sortes d'apparitions.

THÉOPTIE, s. f. *terme d'Eglise*, c'est la même cho-

chose que *Théophanie* ou *Epiphanie*. Ce mot vient de θεὸς, *Dieu*, & φαίνομαι, *je vois*. (*D. J.*)

THÉORBE *ou* TUORBE, s. m. (*Lutherie.*) instrument de musique fait en forme de luth, à la réserve qu'il a deux manches, dont le second, qui est plus long que le premier, soutient les quatre derniers rangs de cordes qui doivent rendre les sons les plus graves. *Voyez* LUTH, & *la fig. Planches de Lutherie*.

Ce mot est françois, quoiqu'il y en ait qui le dérivent de l'italien *tiorba*, qui signifie la même chose; il y en a d'autres qui prétendent que c'est le nom de celui qui a inventé cet instrument.

C'est le *théorbe* qui, depuis environ cent ans, a pris la place du luth, & qui dans les concerts fait la basse continue. On dit qu'il a été inventé en France par le sieur Hotteman, & qu'il a passé de-là en Italie.

La seule différence qu'il y a entre le *théorbe* & le luth, c'est que le premier a huit grosses cordes plus longues du double que celle du luth: cette longueur considérable fait rendre à ces cordes un son si doux, & qu'elles soutiennent si long-tems, qu'il ne faut point s'étonner que plusieurs préferent le *théorbe* au clavessin même. Le *théorbe* a du-moins cet avantage, qu'on peut aisément changer de place.

Toutes ses cordes sont ordinairement simples, cependant il y en a qui doublent les plus grosses d'une petite octave, & les minces d'un unisson; & comme, dans cet état, le *théorbe* ressemble davantage au luth, les Italiens l'appellent *arci-leuto* ou *archi-luto*. *Voyez* ARCHI-LUTH.

THÉORE, s. m. (*Antiq. greq.*) θεωρὸς, les *théores* étoient des sacrificateurs particuliers, que les Athéniens envoyoient à Delphes offrir en leur nom de tems en tems à Apollon pythien des sacrifices solemnels, pour le bonheur de la ville d'Athènes & la prospérité de la république. On tiroit les *théores* tant du corps du sénat, que de celui des thesmothetes.

THÉOREME, s. m. *en Mathématique*, c'est une proposition qui énonce & démontre une vérité. Ainsi si l'on compare un triangle à un parallélogramme appuyé sur la même base & de même hauteur, en faisant attention à leurs définitions immédiates, aussi-bien qu'à quelques-unes de leurs propriétés préalablement déterminées, on en infere que le parallélogramme est double du triangle: cette proposition est un *théorème*. *Voyez* DÉFINITION, &c.

Le *théorème* est différent du problème, en ce que le premier est de pure spéculation; & que le second a pour objet quelque pratique. *Voyez* PROBLÈME.

Il y a deux choses principales à considérer dans un *théorème*, la proposition & la démonstration; dans la premiere on exprime la vérité à démontrer. *Voyez* PROPOSITION.

Dans l'autre on expose les raisons qui établissent cette vérité.

Il y a des *théorèmes* de différente espece: le *théorème* général est celui qui s'étend à un grand nombre de cas; comme celui-ci, le rectangle de la somme & de la différence de deux quantités quelconques est égal à la différence des quarrés de ces mêmes grandeurs.

Le *théorème* particulier est celui qui ne s'étend qu'à un objet particulier; comme celui-ci, dans un triangle équilatéral rectiligne, chacun des angles est de 60 degrés.

Un *théorème* négatif exprime l'impossibilité de quelqu'assertion; tel est celui-ci: un nombre entier qui n'est pas quarré ne sauroit avoir pour racine quarrée un nombre entier plus une fraction.

Le *théorème* réciproque est celui dont la converse est vraie; comme celui-ci: si un triangle a deux côtés égaux, il faut qu'il ait deux angles égaux: la converse de ce *théorème* est aussi vraie, c'est-à-dire que si un triangle a deux angles égaux, il a nécessairement deux côtés égaux. *Voyez* RÉCIPROQUE, INVERSE & CONVERSE. *Chambers*.

THÉORÉTIQUE *ou* THÉORIQUE, qui a rapport à la théorie, ou qui se termine à la spéculation. Dans ce sens, le mot est opposé à *pratique*, & il répond à *dogmatique*.

Il est formé du grec θεωρέω, *je vois*, *j'examine*, *je contemple*.

Les sciences se divisent ordinairement en *théorétiques* ou *spéculatives*, comme la Théologie, la Philosophie, &c. & en *pratiques*, comme la Médecine, le Droit, &c. *Voyez* SCIENCE.

THÉORÉTIQUE, est un nom qui fut donné en particulier à une ancienne secte de médecins opposés aux empiriques. *Voyez* MÉDECIN.

Les Médecins *théorétiques* étoient ceux qui s'appliquoient à étudier & à examiner soigneusement tout ce qui regarde la santé & les maladies; les principes du corps humain, sa structure, ses parties, avec leurs actions & leurs usages; tout ce qui arrive au corps, soit naturellement, soit contre nature, les différences des maladies, leur nature, leurs causes, leurs signes, leurs indications, &c. le tissu, les propriétés, &c. des plantes & des autres remedes, &c. en un mot, les Médecins *théorétiques* étoient ceux qui se conduisoient par raisonnement, au-lieu que les Médecins empiriques ne suivoient que l'expérience. *Voyez* MÉDECINE & EMPIRIQUE.

THÉORETRE, s. m. (*Antiq. grec.*) θεωρήτρον, de θεωρέω; *je vois*, nom qu'on donnoit en Grece au présent qu'on faisoit aux jeunes filles prêtes à se marier, lorsqu'elles se montroient la premiere fois en public en ôtant leur voile. Scaliger, *poét. l. III. c. cj.* prétend que ce mot désignoit les présens que l'on faisoit à la nouvelle épouse, lorsqu'on la conduisoit au lit nuptial. Quoi qu'il en soit, ces mêmes présens étoient encore appellés *opthares*, *anacalypteres* & *prophteugteres*, parce que l'époux futur voyoit alors à sa volonté sa future épouse. (*D. J.*)

THÉORIE, s. f. (*Philos.*) doctrine qui se borne à la considération de son objet, sans aucune application à la pratique, soit que l'objet en soit susceptible ou non.

Pour être savant dans un art, la *théorie* suffit; mais pour y être maitre, il faut joindre la pratique à la *théorie*. Souvent les machines promettent d'heureux succès dans la *théorie*, & échouent dans la pratique. *Voyez* MACHINE.

On dit la *théorie* de l'arc-en-ciel, du microscope, de la chambre obscure, du mouvement du cœur, de l'opération des purgatifs, &c.

Théories des planetes, &c. Ce sont des systèmes ou des hypotheses, selon lesquelles les Astronomes expliquent les phénomenes ou les apparences de ces planetes, & d'après lesquels ils donnent des méthodes pour calculer leurs mouvemens. *Voyez* SYSTÈME, PLANETE, &c. *Chambers*.

THÉORIE, s. f. (*Antiq. greq.*) θεωρία, pompe sacrée composée de chœurs de musique que les principales villes greques envoyoient toutes les années à Délos. Plutarque, en racontant la magnificence & la dévotion de Nicias, dit: avant lui les chœurs de musique que les villes envoyoient à Délos pour chanter des hymnes & des cantiques à Apollon, arrivoient d'ordinaire avec beaucoup de désordre, parce que les habitans de l'île accourant sur le rivage au-devant du vaisseau, n'attendoient pas qu'ils fussent descendus à terre; mais poussés par leur impatience, ils les pressoient de chanter en débarquant, de sorte que ces pauvres musiciens étoient forcés de chanter dans le tems même qu'ils se couronnoient de leurs chapeaux de fleurs, & qu'ils prenoient leurs habits de cérémonie, ce qui ne pouvoit se faire qu'avec beaucoup d'indécence & de confusion. Quand Nicias eut l'honneur de conduire cette pompe sacrée, il se garda bien d'aller aborder à Délos; mais pour éviter cet inconvénient, il alla descendre dans l'île de Rhène, ayant avec lui son chœur de musiciens, les victimes pour le sacrifice & tous les autels préparatifs pour la fête; il avoit encore amené un pont qu'il avoit eu la précaution de faire construire à Athènes selon la mesure de la largeur du canal qui sépare l'île de Rhène & celle de Délos. Ce pont étoit d'une magnificence extraordinaire, orné de dorures, de beaux tableaux & de riches tapisseries. Nicias le fit jetter la nuit sur le canal, & le lendemain au point du jour il fit passer toute sa procession & ses musiciens superbement parés, qui en marchant en bel ordre & avec décence, remplissoient l'air de leurs cantiques. Dans cette belle ordonnance il arriva au temple d'Apollon. On choisissoit pour la conduite des chœurs un des principaux citoyens, & c'étoit une grande gloire que d'être intendant des théores. *Voy.* THÉORE. *Voyez* aussi pour les détails de cette célebre procession navale, qu'on nommoit *théorie*, *les archæol. græc.* de Potter, *T. II. c. ix. t. I. pag.* 284 & *suiv.* (*D. J.*)

THÉORIUS, (*Mythol.*) Apollon avoit un temple à Troezène, sous ce nom qui signifie *je vois*, & qui convient fort à ce dieu considéré comme le soleil. C'étoit le plus ancien temple de cette ville; il fut rebâti & décoré par le sage Pithée. (*D. J.*)

THÉOSOPHES, LES, (*Hist. de la Philosophie.*) Voi-

voici peut-être l'espece de philosophie la plus singuliere. Ceux qui l'ont professée, regardoient en pitié la raison humaine; ils n'avoient nulle confiance dans sa lueur ténébreuse & trompeuse; ils se prétendirent éclairés par un principe intérieur, surnaturel & divin qui brilloit en eux, & s'y éteignoit par intervalles, qui les élevoit aux connoissances les plus sublimes lorsqu'il agissoit, ou qui les laissoit tomber dans l'état d'imbécillité naturelle lorsqu'il cessoit d'agir; qui s'emparoit violemment de leur imagination, qui les agitoit, qu'ils ne maîtrisoient pas; mais dont ils étoient maîtrisés, & qui les conduisoit aux découvertes les plus importantes & les plus cachées sur Dieu & sur la nature: c'est ce qu'ils ont appellé la *théosophie*.

Les *théosophes* ont passé pour des fous auprès de ces hommes tranquilles & froids, dont l'ame pesante ou rassise n'est susceptible ni d'émotion, ni d'enthousiasme, ni de ces transports dans lesquels l'homme ne voit point, ne sent point, ne juge point, ne parle point, comme dans son état habituel. Ils ont dit de Socrate & de son démon, que si le sage de la Grece y croyoit, c'étoit un insensé, & que s'il n'y croyoit pas, c'étoit un fripon.

Me sera-t-il permis de dire un mot en faveur du démon de Socrate & de celui des *théosophes*? Nous avons tous des pressentimens, & ces pressentimens sont d'autant plus justes & plus prompts, que nous avons plus de pénétration & d'expérience. Ce sont des jugemens subits auxquels nous sommes entraînés par certaines circonstances très-déliées. Il n'y a aucun fait qui ne soit précédé & qui ne soit accompagné de quelques phénomenes. Quelque fugitifs, momentanés & subtils que soient ces phénomenes, les hommes doués d'une grande sensibilité, que tout frappe, à qui rien n'échappe, en sont affectés, mais souvent dans un moment où ils n'y attachent aucune importance. Ils reçoivent une foule de ces impressions. La mémoire du phénomene passe; mais celle de l'impression se réveillera dans l'occasion; alors ils prononcent que tel évenement aura lieu; il leur semble que c'est une voix secrette qui parle au fond de leur cœur, & qui les avertit. Ils se croyent inspirés, & ils le sont en effet, non par quelque puissance surnaturelle & divine, mais par une prudence particuliere & extraordinaire. Car qu'est-ce que la prudence, sinon une supposition dans laquelle nous sommes portés à regarder les circonstances diverses où nous nous trouvons, comme les causes possibles d'effets à craindre ou à espérer dans l'avenir? or il arrive que cette supposition est quelquefois fondée sur une infinité de choses légeres que nous avons vues, apperçues, senties, dont nous ne pouvons plus nous rendre compte, ni à nous-mêmes, ni aux autres, mais qui n'en ont pas une liaison moins nécessaire ni moins forte avec l'objet de notre crainte & de notre espérance. C'est une multitude d'atomes imperceptibles chacun, mais qui réunis forment un poids considérable qui nous incline, sans presque savoir pourquoi. Dieu voit l'ordre de l'univers entier dans la plus petite molécule de la matiere. La prudence de certains hommes privilégiés tient un peu de cet attribut de la divinité. Ils rapprochent les analogies les plus éloignées; ils voyent des liaisons presque nécessaires où les autres sont loin d'avoir des conjectures. Les passions ont chacune leur physionomie particuliere. Les traits s'alterent sur le visage à mesure qu'elles se succedent dans l'ame. Le même homme présente donc à l'observateur attentif un grand nombre de masques divers. Ces masques des passions ont des traits caractéristiques & communs dans tous les hommes. Ce sont les mêmes visceres intérieurs qui se meuvent dans la joie, dans l'indignation, dans la colere, dans la frayeur, dans le moment de la dissimulation, du mensonge, du ressentiment. Ce sont les mêmes muscles qui se détendent ou se resserrent à l'extérieur, les mêmes parties qui se contractent ou qui s'affaissent; si la passion étoit permanente, elle nous feroit une physionomie permanente, & fixeroit son masque sur notre visage. Qu'est-ce donc qu'un physionomiste? C'est un homme qui connoit les masques des passions, qui en a des représentations très-présentes, qui croit qu'un homme porte, malgré qu'il en ait, le masque de sa passion dominante, & qui juge des caracteres des hommes d'après les masques habituels qu'il leur voit. Cet art est une branche de la sorte de divination dont il s'agit ici.

Si les passions ont leurs physionomies particulieres, elles ont aussi leurs gestes, leur ton, leur expression. Pourquoi n'ai-je point été surpris qu'un homme que j'avois regardé pendant de longues années comme un homme de bien, ait eu tout-à-coup la conduite d'un coquin? C'est qu'au moment où j'apprends son action, je me rappelle une foule de petites choses qui me l'avoient annoncé d'avance, & que j'avois négligées.

Les *théosophes* ont tous été chimistes, ils s'appelloient les *philosophes par le feu*. Or il n'y a aucune science qui offre à l'esprit plus de conjectures déliées, qui le remplisse d'analogies plus subtiles, que la chimie. Il vient un moment où toutes ces analogies se présentent en foule à l'imagination du chimiste: elles l'entraînent; il tente en conséquence une expérience qui lui réussit, & il attribue à un commerce intime de son ame avec quelque intelligence supérieure, ce qui n'est que l'effet subit d'un long exercice de son art. Socrate avoit son démon; Paracelse avoit le sien; & ce n'étoient l'un & l'autre ni deux fous, ni deux fripons, mais deux hommes d'une pénétration surprenante, sujets à des illuminations brusques & rapides, dont ils ne cherchoient point à se rendre raison.

Nous ne prétendons point étendre cette apologie à ceux qui ont rempli l'intervalle de la terre aux cieux, de natures moyennes entre l'homme & Dieu, qui leur obéissoient, & qui ont accrédité sur la terre toutes les rêveries de la magie, de l'astrologie & de la cabale. Nous abandonnons ces *théosophes* à toutes les épithetes qu'on voudra leur donner.

La secte des *théosophes* a été très-nombreuse. Nous ne parlerons que de ceux qui s'y sont fait un nom, tels que Paracelse, Valentin, Fludd, Boëhmius, les Van-helmont & Poiret.

Philippe Aureolus Théophraste Paracelse Bombast de Hohenheim naquit en Suisse en 1493. Il n'y a sorte de calomnies que ses ennemis n'aient hazardées contre lui. Ils ont dit qu'un soldat lui avoit coupé les testicules, dans la Carinthie où il étoit employé à conduire un troupeau d'oies. Ce qu'il y a de certain, c'est que les premieres années de sa vie furent dissolues, & qu'il n'eut jamais de goût pour les femmes. Il garda le célibat. Son pere prit sur lui-même le soin de son éducation. Il lui montra les humanités, & l'instruisit des principes de la médecine; mais cet enfant doué d'un génie surprenant, & dévoré du désir de connoître, ne demeura pas longtems sous l'aile paternelle. Il entreprit dans l'âge le plus tendre les voyages les plus longs & les plus pénibles, ne méprisant ni aucun homme ni aucune connoissance, & conférant indistinctement avec tous ceux dont il espéroit tirer quelque lumiere. Il souffrit beaucoup; il fut emprisonné trois fois; il servit; il fut exposé à toutes les miseres de la nature humaine: ce qui ne l'empêcha point de suivre l'impulsion de son enthousiasme, & de parcourir presque toutes les contrées de l'Europe, & de l'Asie & de l'Afrique. L'enthousiasme est le germe de toutes les grandes choses, bonnes ou mauvaises. Qui est-ce qui pratiquera la vertu au milieu des traverses qui l'attendent, sans enthousiasme? Qui est-ce qui se consacrera aux travaux continuels de l'étude, sans enthousiasme? Qui est-ce qui sacrifiera son repos, sa santé, son bonheur, sa vie, aux progrès des sciences & des arts & à la recherche de la vérité, sans enthousiasme? Qui est-ce qui se ruinera, qui est-ce qui mourra pour son ami, pour ses enfans, pour son pays, sans enthousiasme? Paracelse descendoit à vingt ans dans les mines de l'Allemagne; il s'avançoit dans la Russie; il étoit sur les frontieres de la Tartarie; apprenoit-il qu'un homme possédoit quelque secret, de quelqu'état qu'il fût, en quelque coin de la terre qu'il fût relegué, il le visitoit. Il s'occupoit particulierement à recueillir les ouvrages des chimistes; il alloit au fond des monasteres les arracher aux vers, aux rats & à la poussiere; il feuilletoit jour & nuit Raimond Lulle & Arnaud de Villeneuve; il conféroit sans dédain avec les charlatans, les vieilles, les bergers, les paysans, les mineurs, les ouvriers; il vécut familierement avec des hommes d'un rang le plus distingué, des prêtres, des abbés, des évêques. Il disoit avoir plus appris de ceux que le monde appelle des *ignorans*, que toute l'école galénique ne savoit; il faisoit peu de cas des auteurs anciens; il en abandonna la lecture de bonne heure; il pensoit qu'il y avoit plus de tems à perdre avec eux que de vraies connoissances à recueillir. Il affec-

toit ſurtout le plus grand mépris pour les médécins qui l'avoient précédé. Les médecins de ſon tems ne le lui pardonnerent pas. Il brûla publiquement à Bâle les ouvrages d'Avicenne; mon maître, diſoit-il, je n'en reconnois point d'autre que la nature & moi. Il ſubſtitua les préparations chimiques à la pharmacie galénique. Ses ſuccès dans les cas les plus deſeſpérés lui firent une réputation incroyable. Jean Frobenius qui s'eſt immortaliſé, ſinon par l'invention, du-moins par la perfection de l'art typographique, étoit tourmenté de la goutte au pié droit; les remedes qu'on lui ordonnoit, ne faiſoient qu'irriter ſon mal; on étoit ſur le point de lui couper le pié; Paracelſe le vit & le guérit. Si l'on en croit Vanhelmont, la lepre, l'aſthme, la gangrene, la paralyſie, l'épilepſie, la pierre, l'hydropiſie, la goutte, le cancer & toutes ces maladies qui ſont le deſeſpoir de nos médecins, ne lui réſiſtoient pas. Les habitans de Bâle l'appellerent à eux, & le nommerent à une chaire de phyſique. Il fit ſes leçons en langue vulgaire, & il eut l'auditoire le plus nombreux. Il ne ſavoit point de grec; la langue latine lui étoit peu familiere; d'ailleurs il avoit un ſi grand nombre d'idées qui lui étoient propres, & qui n'avoient point de nom dans aucun idiome, ſoit ancien, ſoit moderne, qu'il eût été obligé de s'en faire un particulier. Il s'appliqua beaucoup plus à l'étude de la matiere médicale, à la pratique de la chimie, à la connoiſſance & à la cure des maladies, qu'à la théorie & l'érudition de l'art. Cependant il ne négligea pas entierement ces dernieres parties. Il fit un uſage ſurprenant du laudanum qu'on appelloit dans ſon école *le remede* par excellence. Il parle ſouvent dans ſes ouvrages de l'azoth qu'il définit *lignum & linea vitæ*. On prétend que cet azoth eſt le remede univerſel, la pierre philoſophale. Il auroit pu jouir à Bâle de la conſidération des hommes & du repos, les deux plus grands biens de la vie; mais il connoiſſoit l'ignorance & les autres vices de ſes collegues, & il s'en expliquoit ſans ménagement. Ses cures les ulcéroient; ſes découvertes les humilioient; ſon déſintéreſſement leur reprochoit ſans ceſſe leur avarice; ils ne purent ſupporter un homme d'un mérite ſi affligeant; ils chercherent l'occaſion de le mortifier. L'imprudent & vain Paracelſe la leur offrit; il entreprit la guériſon d'un chanoine de Bâle; il en vint à bout; les magiſtrats reglerent ſon honoraire à un prix dont la modicité choqua Paracelſe; il s'en plaignit avec amertume; il ſe compromit par l'indiſcrétion de ſa plainte, & il fut obligé de ſortir de Bâle & de ſe réfugier en Alſace, où il trouva des hommes qui ſurent honorer & récompenſer ſes talens. Oporinus ſon diſciple, & le conducteur de ſon laboratoire, préparoit les médicamens, Paracelſe les adminiſtroit; mais cet homme avoit pris du goût pour la vie errante & vagabonde. Il quitta l'Alſace, il revint en Suiſſe, il diſparut pendant onze ans. Il diſoit qu'il ne convenoit point à un homme né pour ſoulager le genre humain, de ſe fixer à un point de la terre, ni à celui qui ſavoit lire dans le livre de la nature, d'en avoir toujours le même feuillet ouvert ſous les yeux. Il parcourut l'Autriche, la Suiſſe, la Baviere, guériſſant les corps, & infectant les ames d'un ſyſtème particulier de théologie qu'il s'étoit fait. Il mourut à Salsbourg en 1541.

Ce fut un homme d'un mérite & d'une vanité prodigieuſe; il ſouffroit avec impatience qu'on le comparât à Luther, & qu'on le mît au nombre des diſciples de cet héréſiarque. Qu'il faſſe ſon affaire, diſoit-il, & qu'il me laiſſe faire la mienne: ſi je me mêlois de réforme, je m'en tirerois mieux que lui: on ne nous aſſocie que pour nous perdre. On lui attribue la connoiſſance de tranſmuer les métaux; il eſt le fondateur de la pharmacie chimique; il exerça la médecine avec le plus grand ſuccès; il a bien mérité du genre humain, par les préparations dont il a enrichi l'art de guérir les maladies. Ses ennemis l'accuſerent de plagiat; il les défia de montrer dans quelqu'auteur que ce fût, le moindre veſtige de la plus petite de ſes découvertes, & ils reſterent muets: on lui reprocha la barbarie de ſes termes & ſon obſcurité, & ce fut avec raiſon. Ce ne fut pas non plus un homme pieux: l'habitude de fréquenter le bas peuple, le rendit crapuleux; les chagrins, la débauche, & les veilles, lui dérangerent la tête: il paſſa pour ſorcier, ce qui ſignifie aujourd'hui que ſes contemporains étoient des imbécilles. Il ſe brouilla avec les Théologiens; le moyen de penſer d'après ſoi, & de ne ſe pas brouiller avec eux? Il a beaucoup écrit; la plûpart de ceux qui le jugent, ſoit en bien, ſoit en mal, n'ont pas lu une ligne de ſes ouvrages: il a laiſſé un grand nombre de diſciples mal inſtruits, téméraires; ils ont nui à la réputation de leur maître, par la maladreſſe qu'ils ont montrée dans l'application de ſes remedes.

Il eut pour diſciple, pour ſecrétaire, & pour ami, Oporinus. Adam de Bodeſtan profeſſa le premier publiquement ſa doctrine. Jacques Gohory la fit connoître à Paris. Gerard Dornée expliqua ſa méthode & ſes procedés chimiques. Michel Toxite s'appliqua à définir ſes mots obſcurs. Oſwald Crollius reduiſit le paracelſiſme en ſyſtème. Henri Kunrath, & Joſeph-François Burrhus laiſſerent là ce qu'il y avoit de vrai & d'important, pour ſe précipiter dans le *théoſophiſme*.

Voici les principaux axiomes de la doctrine de Paracelſe, autant qu'il eſt poſſible de les recueillir d'après un auteur auſſi obſcur & auſſi découſu.

La vraie philoſophie & la médecine ne s'apprennent ni des anciens, ni par la créature, elles viennent de Dieu; il eſt le ſeul auteur des arcanes; c'eſt lui qui a ſigné chaque être de ſes propriétés.

Le médecin naît par la lumiere de la nature & de la grace, de l'homme interne & inviſible, de l'ange qui eſt en nous, par la lumiere de la nature qui fait à ſon égard la fonction de maître qui s'inſtruit, c'eſt l'exercice qui le perfectionne & le confirme; il a été produit par l'inſtitution de Dieu & de la nature.

Ce ne ſont pas les ſonges vains des hommes qui ſervent de baſe à cette philoſophie & médecine; mais la nature que Dieu a imprimée de ſon doigt aux corps ſublunaires, mais ſur-tout aux métaux: leur origine remonte donc à Dieu.

Cette medecine, cette momie naturelle, ce pepin de nature, eſt renfermée dans le ſoufre, tréſor de la nature entiere; il a pour baſe le baume des végétaux, auquel il faut rapporter le principe de toutes les actions qui s'operent dans la nature, & par la vertu duquel ſeul toutes les maladies peuvent être guéries.

Le rapport ou la convenance de l'homme, ou du petit monde au grand, eſt le fondement de cette ſcience.

Pour découvrir cette médecine il faut être aſtronome & philoſophe; l'une nous inſtruit des forces & des propriétés de la terre & de l'eau; l'autre, des forces & des propriétés du firmament & de l'air.

C'eſt la philoſophie & l'aſtronomie qui font le philoſophe interne & parfait, non-ſeulement dans le macrocoſme, mais auſſi dans le microcoſme.

Le macrocoſme eſt comme le pere, & le microcoſme, ou l'homme, eſt comme l'enfant; il faut diſpoſer convenablement l'un à l'autre.

Le monde intérieur eſt comme un miroir, où le petit monde, ou l'homme s'apperçoit; ce n'eſt pas par la forme extérieure, ou la ſubſtance corporelle, qu'ils conviennent, mais par les vertus & les forces; ils ſont un & même quant à l'eſſence & à la forme interne; ils ne different que par la forme extérieure.

Qu'eſt-ce que la lumiere de nature, ſi-non une certaine analogie divine de ce monde viſible, avec le corps microcoſmique?

Le monde intérieur eſt la figure de l'homme; l'homme eſt le monde occulte, car les choſes qui ſont viſibles dans le monde, ſont inviſibles dans l'homme; & lorſque ces inviſibles dans l'homme ſe rendent viſibles, les maladies naiſſent.

La matiere de l'homme étant un extrait des quatre élémens, il faut qu'il ait en lui de la ſympathie avec tous les élémens & leurs fruits; il ne pourroit ſubſiſter ni vivre ſans eux.

Pour éviter le vuide, Dieu a créé dans les quatre élémens des êtres vivans, mais inanimés, ou ſans ame intellectuelle; comme il y a quatre élémens, il y a quatre ſortes d'habitans élémentaires; ils different de l'homme qui a été créé à l'image de Dieu, en entendement, en ſageſſe, en exercices, en opérations & en demeures.

Les eaux ont leurs nymphes, leurs ondains, leurs mélozénis, & leurs monſtres ou bâtards, les ſirenes qui habitent le même élément.

Les terres ont leurs gnomes, leurs lémures, leurs ſylphes, leurs montains, leurs zonnets, dont les monſtres ſont les pigmées.

L'air a ſes ſpectres, ſes ſylvains, ſes ſatyres, dont les monſtres ſont les géans.

Le feu, ou le firmament, a ſes vulcanales, ſes pen-

nates

nates, fes falamandres, fes fupérieurs, dont les monftres font les zurdels.

Le cœur macrocofmique eft *igné*, aërien, aqueux, & terreux.

L'harmonie céleste eft comme la maîtreffe & directrice de l'inférieure; chacune a fon ciel, fon foleil, fa lune fes planetes, & fes étoiles; les chofes fupérieures ont de l'aftrologie; les inférieures de la chymiologie.

La providence & la bonté du créateur ont fait que les aftres invifibles des autres élémens, euffent leurs repréfentations en efpeces vifibles, dans l'élément fuprème, & que les lois des mouvemens, & les productions des tems y fuffent expliquées.

Il y a deux cieux; le ciel externe, ou l'aggrégat de tous les corps dans le firmament; l'interne, ou l'aftre invifible, le corps infenfible de chaque aftre; celui-ci eft l'efprit du monde ou de la nature; c'eft hylecs; il eft diffus dans tous les aftres, ou plutôt il les conftitue; il les eft.

Tout émane du dedans, & naît des invifibles & occultes; ainfi les fubftances corporelles vifibles viennent des incorporelles, des fpirituelles, des aftres, & font les corps des aftres; leur féjour eft dans les aftres; les nues font dans les antres.

Il fuit que tout ce qui vit, tout ce qui croît, tout ce qui eft dans la nature, eft figné, poffede un efprit fyderé, que j'appelle le ciel, l'aftre, l'ouvrier caché, qui donne à ce qui eft, fa figure & fa couleur, & qui a préfidé à fa formation: c'eft-là le germe & la vertu.

Il ne faut pas entendre ce qui précede du corps vifible ou invifible des aftres dans le firmament, mais de l'aftre propre de chaque chofe; c'eft celui-ci, & non l'autre qui influe fur elle.

Les aftres intérieurs n'inclinent ni ne néceffitent l'homme, c'eft l'homme plutôt qui incline les aftres, & les attaque par la magie de fon imagination.

Le cours de chaque ciel eft libre; l'un ne gouverne point l'autre.

Cependant les fruits des aftres, ou femences céleftes, aériennes, aqueufes, terreftres, confpirent & forment une république qui eft une; elles font citoyennes d'une même province; elles fe fecourent & fe favorifent mutuellement: c'eft l'anneau de Platon, la chaîne d'Homere, ou la fuite des chofes foumifes à la divine providence; la fympathie univerfelle; l'échelle générale.

Il y a trois principes des chofes; ils font dans tout compofé; la liqueur ou le mercure, le foufre ou l'huile, & le fel.

La Trinité fainte a parlé; fon verbe un & triple, *que cela foit fait*, a été proféré, & tout a été cru un & triple; temoin l'analyfe fpagirique.

Dieu a dit *que cela foit*, & la matiere premiere a été; eu égard à fes trois principes, elle fut triple; ces trois efpeces qu'elle contenoit fe féparerent enfuite, & il y eut quatre efpeces de corps ou élémens.

Les vrais élémens fpirituels font les confervateurs, les nourriciers, les lieux, les matrices, les mines & les refervoirs de toutes matieres; ils font l'effence, l'exiftence, la vie & l'action des êtres, quels qu'ils foient.

Ils font partagés en deux fpheres, l'une fupérieure, c'eft le feu, ou le firmament & l'air, qu'on peut comparer au blanc ou à la coque de l'œuf; l'autre inférieure, c'eft l'eau & la terre, qu'on peut comparer au jaune.

Le Créateur, par la vertu du verbe, développant la multitude qui étoit dans l'unité, & cet efprit qui étoit porté fur les eaux, combinant les principes des corps, ou les revêtant de l'habit fous lequel ils devoient paroître fur la fcène du monde, & leur affignant leurs lieux, donnerent à ces quatre natures incorporelles, inertes, vuides & vaines, la lumiere & les raifons féminales des chofes qui les ont remplies par la bénédiction divine, & qui ne s'y éteindront jamais.

Les femences des chofes, les aftres qui les lient, font cachés dans les élémens des chofes, comme dans un abime inépuifable, où dès le commencement de la matiere les vifibles fe font par les invifibles, les extrèmes fe touchent & fe joignent, tout s'engendre dans des périodes de tems marqués; les élémens confpirent au bien général; c'eft ainfi que la fympathie univerfelle fubfifte; les élémens préfident au monde, ils fuffifent à fon éternité.

Les germes, ou principes des chofes, ont reçu du Verbe la vertu de génération & de multiplication.

On ne peut féparer les femences ou germes, des élémens; ni les principes du corps, des lois de nature.

Les productions, & les femences les plus petites, fuivent l'harmonie univerfelle, & montrent en abregé l'analogie générale des élémens & des principes.

Les élémens font en tout, ils font combinés, & la combinaifon s'en conferve par le moyen du baume & de la teinture radicale.

Toutes les créatures font formées des élémens: on rapporte à l'air la production des animaux, à la terre celle des végétaux, à l'eau celle des minéraux; le feu donne la vie à tout ce qui eft.

Le corps des élémens eft une chofe morte & ténébreufe; l'efprit eft la vie; il eft diftribué en aftres qui ont leurs productions & qui donnent leurs fruits; de même que l'ame fépare d'elle le corps, & y habite; les élémens fpirituels, dans la formation générale, ont féparé d'eux les corps vifibles, & y habitent.

Du corps igné fe font féparés les aftres vifibles; du corps aqueux, les métaux; du corps falin, les minéraux; du corps terreux, les végétaux.

Il y a deux terres; la terre extérieure vifible, qui eft le corps de l'élément, le foufre, le mercure du fel; la terre interne & invifible qui eft l'élément, la vie, l'efprit, où font les aftres de la terre, qui produifent par le moyen du corps terreux, tout ce qui croît: la terre a donc en elle les germes & la raifon féminale de tout.

Il en faut dire autant des autres élémens: ils font ou corps & compofés de ces trois principes; ou ils font élémens, un & efprit, & contiennent les aftres d'où naiffent comme d'une mer ou d'un abîme les fruits des élémens.

Notre feu n'eft point un élément, il confume tout, tout meurt par lui; mais le feu, premier & quatrieme élément, qui contient tout, comme la coque enveloppe l'œuf, c'eft le ciel.

Un élément n'eft ni ne peut être féparé de tout autre; il y a en tout combinaifon d'élément.

Les aftres des élémens font les germes; il y a quatre élémens; il y a deux chofes toujours unies, le corps & l'aftre, ou le vifible & l'invifible; le corps naît & s'accroît de l'aftral, le vifible de l'invifible; il refte en lui; & c'eft ainfi que fe propagent & multiplient les puiffances ou vertus invifibles, les femences, les aftres; elles fe diftribuent fous une infinité de formes diverfes; elles fe montrent en une infinité d'êtres, par le moyen du corps vifible.

Lorfqu'une femence, un germe, ou un aftre meurt ou fe corrompt dans fa matrice; auffitôt il paffe dans un nouveau corps & fe multiplie: car toute corruption eft caufe d'une génération.

Voila la raifon pour laquelle les chimiftes ont recours à la putréfaction, c'eft ainfi qu'ils obtiennent la régénération, dans laquelle les trois élémens fe manifeftent avec toutes leurs propriétés fecrettes.

Les trois élémens premiers font unis dans tout corps; c'eft cette union qui conftitue le corps fain; la fanté eft la température de l'union; où elle n'eft pas ou s'altere, la maladie s'introduit, & avec elle le principe radical de la mort.

Les maladies font ou élémentaires, ou aftrales & firmamentales; celles-ci naiffent du *firmament ou du ciel de l'homme; celles-là, de fon germe ou de fes* aftres.

L'homme eu égard à fon corps, a un *double magnétifme*; une portion tire à foi les aftres & s'en nourrit, de-là la fageffe, les fens, les penfées; une partie tire à foi les élémens & s'en répare, de-là la chair & le fang.

Le firmament eft cette lumiere de nature qui influe naturellement fur l'homme.

Les aftres ou les élémens qui font efprits, n'ont point de qualité; mais ils produifent tout ce qui a qualité.

Les maladies ne fe guériffent point par les contraires: il ne s'agit pas de chaffer de l'homme des élémens. Il faut poffeder des arcanes; il faut avoir en fa difpofition les aftres; il faut avoir appris par la chimie à les réduire de la matiere derniere à la matiere premiere.

Les aftres n'ont ni froid ni chaud actuel.

L'efprit de Dieu habite au milieu de nos cœurs.

Nulle connoiffance ne reftera perpétuellement dans l'ame; que celle qui a été infufe au-dedans, & qui réfi-

réſide dans le ſein de l'entendement. Cette connoiſſance eſſentielle n'eſt ni du ſang, ni de la chair, ni de la lecture, ni de l'inſtruction, ni de la raiſon; c'eſt une paſſion; c'eſt un acte divin; une impreſſion de l'être infini ſur l'être fini.

L'homme a poſſédé tous les avantages naturels & ſurnaturels; mais ce caractere divin s'eſt obſcurci par le péché. Purgez-vous du péché, & vous le recouvrerez en même proportion que vous vous purifierez.

La notion de toutes choſes nous eſt congenere; tout eſt dans l'intime de l'eſprit: il faut dégager l'eſprit des enveloppes du péché, & ſes notions s'éclairciront.

L'eſprit eſt revêtu de toute ſcience, mais il eſt accablé ſous le corps auquel il s'unit; mais il recouvre ſa lumiere par les efforts qu'il fait contre ce poids.

Connoiſſons bien notre nature & notre eſprit; & ouvrons l'entrée à Dieu qui frappe à la porte de notre cœur.

De la connoiſſance de ſoi naît la connoiſſance de Dieu.

Il n'y aura que celui que Dieu inſtruira lui-même qui puiſſe s'élever à la vraie connoiſſance de l'univers. La philoſophie des anciens eſt fauſſe; tout ce qu'ils ont écrit de Dieu eſt vain.

Les ſaintes écritures ſont la baſe de toute vraie philoſophie; elle part de Dieu & y retourne. La renaiſſance de l'homme eſt néceſſaire à la perfection des arts: or il n'y a que le chrétien qui ſoit vraiment regénéré.

Celui qui ſe connoît, connoît implicitement tout en lui, & Dieu qui eſt au-deſſus de l'homme, & les anges qui ſont à côté de Dieu; & le monde qui eſt au-deſſous, & toutes les créatures qui le compoſent.

L'homme eſt la copule du monde. Il a été formé du limon de la terre, ou de l'eſſence très-ſubtile de la machine univerſelle, extraite & concentrée ſous forme corporelle par le grand ſpargiriſte.

L'homme par ſon corps repréſente le macrocoſme ſenſible & temporel; par ſon ame, le grand archetype. Lorſqu'il eut en lui les propriétés des animaux, des végétaux & des minéraux, le ſouffle de Dieu y ſurajouta l'ame.

Dieu eſt le centre & la circonférence, ou l'unité de tout ce qu'il a produit; tout émane de Dieu; il comprend, il pénétre tout. L'homme, à l'imitation de Dieu, eſt le centre & la circonférence, ou l'unité des créatures; tout eſt relatif à lui, & verſe ſur lui ſes propriétés.

L'homme contient toutes les créatures, & il reporte avec lui à la ſource éternelle tout ce qui en eſt primitivement émané.

Il y a dans l'homme deux eſprits; l'un du firmament & ſideré; l'autre qui eſt le ſouffle du tout-puiſſant ou l'ame.

L'homme eſt un compoſé du corps mortel, de l'eſprit ſideré & de l'ame immortelle. L'ame eſt l'image de Dieu, & ſon domicile dans l'homme.

L'homme a deux peres; l'un éternel, l'autre mortel: l'eſprit de Dieu & l'univers.

Il n'y a point de membre dans l'homme qui ne correſponde à un élément, une planete, une intelligence, une meſure, une raiſon dans l'archetype.

L'homme tient des élémens le corps viſible, enveloppe & ſéjour de l'ame; du ciel ou du firmament, le corps inviſible, véhicule de l'ame, ſon lien avec le corps viſible.

L'ame paſſe par le moyen du corps inviſible, en conſéquence de l'ordre de Dieu, à l'aide des intelligences, au centre du cœur, d'où elle ſe répand dans toutes les autres parties du corps.

Ce corps éthéré & ſubtil, participe de la nature du ciel; il imite dans ſon cours celui du firmament; il en attire à lui les influences. Ainſi les cieux verſent ſur l'homme leurs propriétés, l'en pénetrent, & lui communiquent la faculté de connoître tout.

Il y a trinité & unité dans l'homme, ainſi que dans Dieu; l'homme eſt un en perſonne; il eſt triple en eſſence: il y a le ſouffle de Dieu ou l'ame, l'eſprit ſideré & le corps.

Il y a auſſi trois cieux dans l'homme; il correſpond à trois mondes, ou plutôt il eſt le modele le plus parfait du grand œuvre, ou de la complexion générale des choſes.

Citoyen de trois mondes, il communique avec l'archetype, avec les anges, avec les élémens.

Il communique avec Dieu par le ſouffle qu'il en a reçu. Ce ſouffle y a laiſſé le germe de ſon origine; auſſi n'y a-t-il rien en l'homme qui n'ait un caractere divin.

Il communique avec les anges par le corps inviſible; c'eſt le lieu de ſon commerce poſſible entre eux & lui.

Il communique avec l'univers par ſon corps viſible. Il a les images des élémens; les élémens ne changent point. La conformité des images que l'homme en a eſt inaltérable: c'eſt ainſi que la notion qu'il a des végétaux & des minéraux eſt fixe.

Le corps ſideré eſt le génie de l'homme, ſon lare domeſtique, ſon bon démon, ſon adech interne, ſon éveſtre, l'origine de preſſentiment, la ſource de la prophétie.

En tout l'aſtre, le corps inviſible ou l'eſprit, quoique privé de raiſon, agit en imaginant & en informant: c'eſt la même choſe dans l'homme.

L'imagination eſt corporelle; cependant exaltée, échauffée par la foi, elle eſt la baſe de la magie. Elle peut ſans nuire à l'eſprit aſtral, engendrer, produire des corps viſibles; & préſente ou abſente, exécuter des choſes au-deſſus de l'intelligence humaine. Voilà l'origine de la magie naturelle, qui veut être aidée par l'art; elle peut faire inviſiblement tout ce que la nature fait viſiblement.

L'homme eſt la quinteſcence du macrocoſme; il peut donc imiter le ciel, il peut même le dominer & le conduire. Tout eſt ſoumis au mouvement, à l'énergie, au deſir de ſon ame. C'eſt la force de l'archetype qui réſide en nous, qui nous éleve à lui, & qui nous aſſujettit la créature & la chaîne des choſes céleſtes.

La foi naturelle infuſe nous aſſimile aux eſprits; c'eſt le principe des opérations magiques, de l'énergie de l'imagination & de toutes ſes merveilles.

L'imagination n'a de l'efficacité que par l'effet de la force attractive ſur la choſe conçue. Il faut que cette force ſoit d'abord en exercice; il faut qu'elle ſe féconde, par la production d'un ſpectre imité de la choſe. Ce ſpectre ſe réaliſe enſuite; c'eſt là ce qu' on appelle l'*art cabaliſtique*.

L'imagination peut produire par l'art cabaliſtique, tout ce que nous voyons dans le monde.

Les trois moyens principaux de l'art cabaliſtique, ſont la piere qui unit l'eſprit créé à l'eſprit incréé; la foi naturelle & l'exaltation de l'imagination.

Les hommes à imagination triſte & puſillanimes ſont tentés & conduits par l'eſprit immonde.

L'ame purifiée par la priere tombe ſur les corps comme la foudre; elle chaſſe les ténebres qui les enveloppe, & les pénetre intimement.

La médecine réelle & ſpécifique des maladies matérielles, conſiſte dans une vertu ſecrette, que le verbe a imprimée à chaque choſe en la créant. Elle n'eſt ni des aſtres, ni du concours des atomes, ni de la forme des corps, ni de leur mixtion.

Il faut diſtribuer toute la nature inférieure en trois claſſes principales, les végétaux, les animaux & les minéraux.

Chacun de ces regnes fournit une multitude inépuiſable de reſſources à la médecine.

On découvre dans ces axiomes le premier germe de la théorie chimique; la diſtinction des élémens; la formation des mixtes; la difficulté de leur décompoſition; l'origine des qualités phyſiques; leurs affinités; la nature des élémens qui ne ſont rien en unité, tout ce qu'il plaît à la combinaiſon en maſſe, & pluſieurs autres vérités dont les ſucceſſeurs de Paracelſe ont tiré bon parti. Mais cet homme étoit dominé par ſon imagination; il eſt perpétuellement enveloppé de comparaiſons, de ſymboles, de métaphores, d'allégories; créateur de la ſcience, & plein d'idées nouvelles pour leſquelles il manquoit de mots, il en invente qu'il ne définit point. Entraîné par le ſuccès de ſes premieres découvertes, il n'eſt rien qu'il ne ſe promette de ſon travail. Il ſe livre aux acceſſoires d'une comparaiſon comme à des vérités démontrées. A force de multiplier les ſimilitudes, il n'y a ſortes d'extravagances qu'il ne débite. Il en vient à prendre les ſpectres de l'imagination, pour des productions réelles. Il eſt fou, & il preſcrit ſérieuſement la maniere de le devenir; & il appelle cela *s'unir à Dieu, aux anges, & imiter la nature*.

Gilles Gushmann & Jule Sperber enchérirent ſur Paracelſe. *Voyez* l'ouvrage que le premier a publié ſous le titre de: *Revelatio divinæ majeſtatis, quâ ex-*

explicatur quo pacto in principio omnibus ſeſe Deus creaturis ſuis, & verbo, & facto manifeſtaverit, & qua ratione opera ſua omnia, eorumque virtutem, attributa, & operationes ſcripto brevi eleganter comprehenderit, atque primo homini ad ſuam imaginem ab ipſo condito tradiderit. Et l'écrit du ſecond qui a paru ſous celui de: *Iſagoge in veram triunius Dei & naturæ cognitionem*. C'eſt un ſyſtème de platonico-pithagorico-péripatico-paracelſico-chriſtianiſme

Valentin Weigel, qui parut dans le quinzieme ſiecle, laiſſa des ouvrages de *théoſophie*, qui firent grand bruit dans le ſeizieme & dix-ſeptieme. Il prétendoit que les connoiſſances ne naiſſoient point dans l'homme du dehors; que l'homme en apportoit en naiſſant les germes innés; que le corps étoit d'eau & de terre; l'ame, d'air & de feu; & l'eſprit, d'une ſubſtance aſtrale. Il ſoumettoit ſa deſtinée aux influences des cieux; il diſoit que par la lumiere de la révélation, deux contradictions ſe pouvoient combiner. Leibnitz, qui lui accordoit du génie, lui reproche un peu de ſpinoſiſme.

Robert fut dans le xvij. ſiecle, ce que Paracelſe avoit été au xvj. Jamais on n'extravagua avec tant de talent, de genie, de profondeur, & de connoiſſances. Celui-ci donna dans la Magie, la Cabale, l'Aſtrologie; ſes ouvrages ſont un cahos de phyſique, de chimie, de méchanique, de médecine, de latin, de grec, & d'érudition; mais ſi bien brouillé, que le lecteur le plus opiniâtre s'y perd.

Boehmius fut ſucceſſivement pâtre, cordonnier, & *théoſophe*: voici les principes qu'il s'étoit fait; il diſoit:

Dieu eſt l'eſſence des eſſences; tout émane de lui; avant la création du monde, ſon eſſence étoit la ſeule choſe qui fût; il en a tout fait; on ne conçoit dans l'eſprit d'autre facultés que celles de s'élever, de couler, de s'inſinuer, de pénétrer, de ſe mouvoir, & de s'engendrer. Il y a trois formes de génération, l'amer, l'acerbe, & le chaud; la colere & l'amour, ont un même principe; Dieu n'eſt ni amer, ni acerbe, ni chaud, ni eau, ni air, ni terre; toutes choſes ſont de ces principes, & ces principes ſont de lui; il n'eſt ni la mort ni l'enfer; ils ne ſont point en lui; ils ſont de lui. Les choſes ſont produites par le ſoufre, le mercure & le ſel; on y diſtingue l'eſprit, la vie, & l'action; le ſel eſt l'ame, le ſoufre la matiere premiere.

Le reſte des idées de cet auteur ſont de la même force, nous en ferons grace au lecteur: c'eſt bien ici le lieu de dire, qu'il n'eſt point de ſou qui ne trouve un plus ſou qui l'admire. Boehmius eut des ſectateurs, parmi leſquels on nomme Quirinus Kuhlmann, Jean Podage, & Jacques Zimmermann.

Ils prétendoient tous que Dieu n'étoit autre choſe que le monde développé; ils conſidéroient Dieu ſous deux formes, & en deux périodes de tems; avant la création & après la création; avant la création, tout étoit en Dieu; après la création, il étoit en tout; c'étoit un écrit roulé ou déplié; ces idées ſingulieres n'etoient pas nouvelles.

Jean-Baptiſte Van-helmont naquit à Bruxelles en 1474; il étudia les Lettres, les Mathématiques, l'Aſtronomie; ſon goût, après s'être porté légerement ſur la plûpart des ſciences & des arts, ſe fixa à la Médecine & à la Chimie; il avoit reçu de la nature de la penétration; perſonne ne connut mieux le prix du tems; il ne perdit pas un moment; il paſſa dans ſon laboratoire tous les inſtans qu'il ne donna pas à la pratique de la Médecine; il fit des progrès ſurprenans en Chimie; il exerça l'art de guérir les maladies avec un ſuccès incroyable; ſon nom a été mis à côté de ceux de Bacon, de Boyle, de Galilée, & de Deſcartes. Voici les principes de ſa Philoſophie.

Toute cauſe phyſique efficiente n'eſt point extérieure, mais intérieure, eſſentielle en nature.

Ce qui conſtitue, ce qui agit, la cauſe intérieure je l'appelle *archée*.

Il ne faut à un corps naturel, quel qu'il ſoit, que des rudimens corporels; ces rudimens ſont ſujets à des viciſſitudes momentanées.

Il n'y a point de privation dans la nature.

Il n'y faut point imaginer une matiere indéterminée, nue, premiere; cette matiere eſt impoſſible.

Il n'y a que deux cauſes, l'efficiente & la matérielle.

Les choſes particulieres ſuppoſent un ſuc générique, & un principe ſéminal, efficient, générateur; la définition ne doit renfermer que ces deux élémens.

L'eau eſt la matiere dont tout eſt fait.

Le ferment ſéminal & générateur eſt le rudiment par lequel tout commence & ſe fait.

Le rudiment ou le germe, c'eſt une même choſe.

Le ferment ſéminal eſt la cauſe efficiente du germe.

La vie commence avec la production du germe.

Le ferment eſt un être créé; il n'eſt ni ſubſtance, ni accident; ſa nature eſt neutre; il occupe dès le commencement du monde les lieux de ſon empire; il prépare les ſemences; il les excite; il les précede.

Les fermens ont été produits par le Créateur; ils dureront juſqu'à la conſommation des ſiecles; ils ſe régénerent; ils ont leurs ſemences propres qu'ils produiſent & qu'ils excitent de l'eau.

Les lieux ont un ordre, une raiſon aſſignée par la Divinité, & deſtinée à la production de certains effets.

L'eau eſt l'unique cauſe matérielle des choſes; elle a en elle la qualité initiante; elle eſt pure; elle eſt ſimple; elle eſt réſoluble, & tous les corps peuvent s'y réduire comme à une matiere derniere.

Le feu a été deſtiné à détruire, & non à engendrer: ſon origine n'eſt point ſéminale, mais particuliere; il eſt entre les choſes créées, un être un, ſingulier & incomparable.

Entre les cauſes efficientes en nature, les unes ſont efficiemment efficientes; les autres effectivement; les ſemences & leurs eſprits ordinateurs, compoſent la premiere claſſe; les réſervoirs & les organes immédiats des ſemences; les fermens qui diſpoſent extérieurement de la matiere, les palingénéſies compoſent la ſeconde.

Le but de tout agent naturel eſt de diſpoſer la matiere qui lui eſt ſoumiſe, à une fin qui lui eſt connue, & qui eſt déterminée, du-moins quant à la génération.

Quelque opaques & dures que ſoient les choſes, elles avoient avant cette ſolidité que nous leur remarquons, une vapeur qui fécondoit la ſemence, & qui y traçoit les premiers linéamens déliés & ſubtils de la génération conſéquente. Cette vapeur ne ſe ſépare point de l'engendré; elle le ſuit juſqu'à ce qu'il diſparoiſſe de la ſcene; cette cauſe efficiente intérieure eſt l'archée.

Ce qui conſtitue l'archée; c'eſt l'union de l'autre ſéminale, comme matiere, avec l'image ſéminale, ou le noyau ſpirituel intérieur qui fait & contient le principe de la fécondité de la ſemence; la ſemence viſible n'eſt que la ſilique de l'archée.

L'archée auteur & promoteur de la génération, ſe revêtit promptement lui-même d'une enveloppe corporelle: dans les êtres animés, il ſe meut dans les replis de la ſemence; il en parcourt tous les détours & toutes les cavités ſecretes; il commence à transformer la matiere, ſelon l'entéléchie de ſon image, & il reſte le diſpoſiteur, le maître, & l'ordinateur interne des effets, juſqu'à la deſtruction derniere.

Une concluſion forme une opinion, & non une démonſtration.

Il préexiſte néceſſairement en nous la connoiſſance de la convenance des termes comparés dans le ſyllogiſme avant la concluſion; en ſorte qu'en général je ſavois d'avance ce qui eſt contenu dans la concluſion, & ce qu'elle ne fait qu'énoncer, éclaircir, & développer.

La connoiſſance que nous recevons par la démonſtration, étoit antérieurement en nous; le ſyllogiſme la rend ſeulement plus diſtincte, mais le doute n'eſt jamais entierement diſſipé; parce que la concluſion ſuit le côté foible des prémiſſes.

La ſcience eſt dans l'entendement comme un feu ſous la cendre, qu'il peut écarter de lui-même, ſans le ſecours des modes & des formes ſyllogiſtiques.

La connoiſſance de la concluſion n'eſt pas renfermée néceſſairement dans les prémiſſes.

Le ſyllogiſme ne conduit point à l'invention des Sciences; il diſſipe ſeulement les ténebres qui les couvrent.

Les vraies ſciences ſont indémontrables; elles n'émanent point de la démonſtration.

La méthode des Logiciens n'eſt qu'un ſimple reſumé de ce qu'on ſait.

Le but de cette méthode ſe termine donc à tranſmettre ſon opinion d'une maniere claire & diſtincte à celui qui nous écoute, & à réveiller facilement en lui la réminiſcence, par la force de la connexion.

Il n'y a qu'ignorance & erreur dans la phyſique d'Ariſtote & de Galien; il faut recourir à des principes plus ſolides.

Le ciel, la terre, & l'eau, ont été dans le commencement la matiere créée de tous les êtres futurs; le ciel contenoit l'eau & la vapeur fécondante ou l'ame.

Il ne faut pas compter le feu parmi les élémens; on ne voit point qu'il ait été créé.

La terre n'eſt point une partie du mixte; elle n'eſt point la mere, mais la matrice des corps.

L'air & l'eau ne convertiſſent rien en eux.

Au commencement la terre étoit continue, indiviſée; une ſeule ſource l'arroſoit; elle fut ſéparée en portions diverſes par le déluge.

L'air & l'eau ne ſe convertiſſent point l'un en l'autre.

Le globe, compoſé d'eau & de terre, eſt rond; il va d'orient en orient par l'occident; il eſt rond dans le ſens de ſon mouvement, elliptique d'ailleurs.

Le gas & le blas ſont deux rudimens phyſiques que les anciens n'ont point connus; le gas eſt une exhalaiſon de l'eau, élevée par le froid du mercure, & atténuée de plus en plus par la deſſiccation du ſoufre; le blas eſt le mouvement local & alternatif des étoiles: voilà les deux cauſes initiantes des météores.

L'air eſt parſemé de vuides; on en donne la démonſtration méchanique par le feu.

Quoique les poroſités de l'air ſoient actuellement vuides de toute matiere, il y a cependant un être créé & réel; ce n'eſt pas un lieu pur; mais quelque choſe de moyen entre l'eſprit & la matiere, qui n'eſt ni accident ni ſubſtance, un neutre, je l'appelle *magnale*.

Le magnale n'eſt point lumiere, c'eſt une certaine forme unie à l'air, les mélanges ſont des produits matériels de l'eau ſeule, il n'y a point d'autre élément: ôtez la ſemence, & le mercure ſe réſoudra en une eau inſipide; les ſemences, parties ſimilaires des concrets; ſe réſolvent en ſel, en ſoufre, & en mercure.

Le ferment qui empreint de ſemence la maſſe, n'éprouve aucune viciſſitude ſéminale.

Il y a deux ſortes de fermens dans la nature; l'un contient en lui-même l'autre fluante; l'archée ſéminal qui tend dans ſon progrès à l'état d'ame vivante; l'autre eſt le principe initiant du mouvement ou de la génération d'une choſe dans une choſe.

Celui qui a tout fait de rien, crée encore la voie, l'origine, la vie & la perfection en tout: l'effet des cauſes ſecondes n'eſt que partiel.

Dieu créa les hommes de rien.

Dieu eſt l'eſſence vraie, parfaite & actuelle de tout. Les eſſences des choſes ſont des choſes, ce n'eſt pas Dieu.

Lorſque la génération commence, l'archée n'eſt pas lumineux; c'eſt une autre où la forme, la vie, l'ame ſenſitive du générateur eſt obſcure, juſqu'à ce que dans le progrès de la génération il s'éclaire & imprime à la choſe une image diſtincte de ſon éclat.

Cette aure tend par tous les moyens poſſibles à organiſer le corps & à lui tranſmettre ſa lumiere & toutes les qualités qui en dépendent; elle s'enflamme de plus en plus; elle ſe porte avec ardeur ſur le corps; elle cherche à l'informer & à le vivifier: mais cet effet n'a lieu que par le concours de celui qui eſt la vie, la vérité & la lumiere.

Lorſqu'un être a conçu l'archée, il eſt en lui le gardien de la vie, le promoteur des tranſmutations depuis la premiere juſqu'à la derniere.

Il y a de la convenance entre les archées, par leur qualité vitale commune & par leur éclat; mais ils ne ſe reçoivent point réciproquement, ils ne ſe troublent point dans leur ordre & leur diſtrict.

La viciſſitude en nature n'eſt point l'effet de la matiere, mais du feu.

La corruption eſt une certaine diſpoſition de la matiere conſéquente à l'extinction du feu recteur; ce n'eſt point une pure privation, ſes cauſes ſont poſitives.

Ce ſont les fermens étrangers qui introduiſent la corruption; c'eſt par eux qu'elle commence, ſe continue, & s'acheve.

Entre les choſes, les unes périſſent par la diſſipation du baume de nature, d'autres par la corruption.

La nature ignore & n'admet rien de contraire à ſon vœu.

Il y a deux blas dans l'homme, l'un mu naturellement, l'autre volontairement.

La chaleur n'eſt point la cauſe efficiente de la digeſtion, qu'elle excite ſeulement. Le ferment ſtomachique eſt la cauſe efficiente de la digeſtion.

La crainte de Dieu eſt le commencement de la ſageſſe.

L'ame ne ſe connoit ni par la raiſon ni par des images: la vérité de l'eſſence & la vérité de l'entendement ſe pénetrent en unité & en identité; voilà pourquoi l'entendement eſt un être immortel.

Il y a pluſieurs ſortes de lumieres vitales. La lumiere de l'ame eſt une ſubſtance ſpirituelle, une matiere vitale & lumineuſe.

Ceux qui confondent notre identité avec l'immenſité de Dieu, & qui nous regardent comme des parties de ce tout, ſont des athées.

L'entendement eſt uni ſubſtantiellement à la volonté qui n'eſt ni puiſſance ni accident, mais lumiere, eſſence ſpirituelle, indiviſe, diſtincte de l'entendement par abſtraction.

Il faut reconnoître dans l'ame une troiſieme qualité, l'amour ou le deſir de plaire. Ce n'eſt point un acte de la volonté ſeule ni l'entendement ſeul, mais de l'un & de l'autre conjointement.

L'eſprit eſt un acte pur, ſimple, formel, homogene, indivis, immortel, image de Dieu, incompréhenſible, où tous les attributs qui conviennent à ſa nature ſont raſſemblés dans une unité.

L'entendement eſt la lumiere de l'eſprit, & l'eſprit eſt l'entendement éclairé; il comprend, il voit, il agit ſéparément du corps.

L'entendement eſt lié aux organes du corps; il eſt ſoumis aux actions de l'ame ſenſitive: c'eſt par cette union qu'il ſe revêtit de la qualité qu'on appelle *imagination*.

Il n'y a rien dans l'imagination qui n'ait été auparavant dans la ſenſation; les eſpeces intellectuelles ſont toutes emanées des objets ſenſibles.

La force intelligente concourt avec la faculté phantaſtique de l'ame ſenſitive, ſur le caractere de l'organe, & lui eſt ſoumiſe.

L'ame a ſon ſiége particulier à l'orifice ſupérieur de l'eſtomac; la mémoire a ſon ſiége dans le cerveau.

L'entendement eſt eſſentiel à l'ame; la volonté & la mémoire ſont des facultés caduques de la vie ſenſitive.

L'entendement brille dans la tête, mais d'une lumiere dépendante de la liaiſon de l'ame avec le corps, & des eſprits éthérés.

L'intelligence qui naît de l'invention & du jugement, paſſe par une irradition qui ſe fait de l'orifice de l'eſtomac au cerveau.

L'orifice de l'eſtomac eſt comme un centre d'où l'ame exerce ſon énergie en tout ſens.

L'ame, image de la Divinité, ne penſe rien principalement, ne connoît rien intimement, ne contemple rien vraiment que Dieu, ou l'unité premiere, à laquelle tout le reſte ſe rapporte.

Si une choſe s'atteint par le ſens ou par la raiſon, ce ne ſera point encore une abſtraction pure & complette.

Le moyen d'atteindre à l'abſtraction pure & complette eſt très-éloigné; il faut être ſéparé de l'attention à toutes choſes créées, & même incréées; il faut que l'activité de l'ame ſoit abandonnée à elle-même; qu'il n'y ait aucun diſcours ni intérieur ni extérieur; aucune action préméditée, aucune contemplation déterminée; il faut que l'ame n'agiſſe point, qu'elle attende dans un repos profond l'influence gratuite d'enhaut; qu'il ne lui reſte aucune impreſſion qui la ramene à elle; qu'elle ſe ſoit parfaitement oubliée; en un mot qu'elle demeure abſorbée dans une inexiſtence, un oubli, une ſorte d'anéantiſſement qui la rende abſolument inerte & paſſive,

Rien ne conduit plus efficacement & plus parfaitement à ce dépouillement, à ce ſilence, à cette privation de lumiere étrangere, à ce défaut général de diſtraction; que la priere, ſon ſilence & ſes délices: exercez-vous à l'adoration profonde.

Dans cette profondeur d'adoration l'ame ſe perdra, les ſens ſeront ſuſpendus, les ténebres qui l'enveloppent ſe retireront, & la lumiere d'enhaut s'y réfléchira: alors il ne lui reſtera que le ſentiment de l'amour qui l'occupera toute entiere.

Nous pourrions ajouter beaucoup d'autres propoſitions tirées des ouvrages de cette auteur à celles qui précedent, mais elles n'inſtruiroient pas davantage. D'ailleurs ce Van-helmont s'exprime d'une maniere ſi obſcure & ſi barbare, qu'on eſt bientôt dégoûté de le ſuivre, & qu'on ne peut jamais ſe promettre de le rendre avec quelque exactitude. Qu'eſt-ce que ſon blas, ſon gas, & ſon archée lumineux? qu'eſt-ce que cette méthode de s'abrutir, pour s'unir à Dieu, de ſe ſéparer de ſes connoiſſances, pour arriver à des

des découvertes, & de s'assoupir pour penser plus vivement?

Je conjecture que ces hommes, d'un tempérament sombre & mélancolique, ne devoient cette pénétration extraordinaire & presque divine qu'on leur remarquoit par intervalles, & qui les conduisoit à des idées tantôt si folles, tantôt si sublimes, qu'à quelque dérangement périodique de la machine. Ils se croyoient alors inspirés & ils étoient fous: leurs accès étoient précédés d'une espece d'abrutissement, qu'ils regardoient comme l'état de l'homme sous la condition de nature dépravée. Tirés de cette léthargie par le tumulte subit des humeurs qui s'élevoient en eux, ils imaginoient que c'étoit la Divinité qui descendoit, qui les visitoit, qui les travailloit; que le souffle divin dont ils avoient été premierement animés, se ranimoit subitement & reprenoit une portion de son énergie ancienne & originelle, & ils donnoient des préceptes pour s'acheminer artificiellement à cet état d'orgasme & d'ivresse où ils se trouvoient au-dessus d'eux-mêmes & qu'ils regrettoient; semblables à ceux qui ont éprouvé l'enchantement & le délire délicieux que l'usage de l'opium porte dans l'imagination & dans les sens; heureux dans l'ivresse, stupides dans le repos, fatigués, accablés, ennuiés, ils prenoient la vie commune en dégoût; ils soupiroient après le moment d'exaltation, d'inspiration, d'aliénation. Tranquilles ou agités, ils fuyoient le commerce des hommes, insupportables à eux-mêmes ou aux autres. O que le génie & la folie se touchent de bien près! Ceux que le ciel a signés en bien & en mal sont sujets plus ou moins à ces symptomes: ils les ont plus ou moins fréquens, plus ou moins violens. On les enferme & on les enchaîne, ou on leur éleve des statues: ils prophétisent ou sur le trône, ou sur les théatres, ou dans les chaires; ils tiennent l'attention des hommes suspendue; ils en sont écoutés, admirés, suivis, ou insultés, bafoués, lapidés; leur sort ne dépend point d'eux, mais des circonstances dans lesquelles ils se montrent. Ce sont les tems d'ignorance & de grandes calamités qui les font naître: alors les hommes qui se croyent poursuivis par la Divinité, se rassemblent autour de ces especes d'insensés, qui disposent d'eux. Ils ordonnent des sacrifices, & ils sont faits; des prieres, & l'on prie; des jeûnes, & l'on jeûne; des meurtres, & l'on égorge; des chants d'allegresse & de joie, & l'on se couronne de fleurs & l'on danse & l'on chante; des temples, & l'on en éleve; les entreprises les plus desespérées, & elles réussissent; ils meurent, & ils sont adorés. Il faut ranger dans cette classe Pindare, Eschile, Mahomet, Shakespear, Roger Bacon, & Paracelse. Changez les instans, & celui qui fut poëte eût été ou magicien, ou prophete, ou législateur. O hommes à qui la nature a donné cette grande & extraordinaire imagination, qui criez, qui subjuguez, que nous qualifions insensés ou sages, qui est-ce qui peut prédire votre destinée? Vous naquîtes pour marcher entre les applaudissemens de la terre ou l'ignominie, pour conduire les peuples au bonheur ou au malheur, & laisser après vous le transport de la louange ou de l'exécration.

François-Mercure Van-helmont, fils de Jean-Baptiste, naquit en 1618; il n'eut ni moins de génie, ni moins de connoissances que son pere. Il posséda les langues anciennes & modernes, orientales & européennes. Il se livra tout entier à la Chimie & à la Médecine, & il se fit une grande réputation par ses découvertes & par ses cures. Il donna éperdument dans la cabale & la *théosophie*. Né catholique, il se fit quaker. Il n'y a peut-être aucun ouvrage au monde qui contienne autant de paradoxes que son *ordo seculorum*. Il le composa à la sollicitation d'une femme qui l'écrivit sous sa dictée.

Pierre Poiret naquit à Metz en 1646 de parens pauvres, mais honnêtes. Il étudia autant que sa santé le lui permit. Il fut successivement syncretiste, éclectique, cartésien, philosophe, théologien & *théosophe*. Attaqué d'une maladie dangereuse, il fit vœu, s'il en guérissoit, d'écrire, en faveur de la religion, contre les athées & les incrédules. C'est à cette circonstance qu'on dut l'ouvrage qu'il publia sous le titre de *cogitationes rationales de Deo, anima & malo*. Il fit connoissance étroite à Hambourg avec la fameuse Antoinette Bourignon, qui l'entraîna dans ses sentimens de mysticité. Il attendit donc, comme elle, l'illumination passive, & il se rendit l'apologiste du silence sacré de l'ame & de la suspension des sens, & le détracteur de la philosophie & de la raison. Il mourut en Hollande âgé de soixante-trois ans, après avoir passé dans la retraite la plus profonde, les dernieres années de sa vie: entre les qualités de cœur & d'esprit qu'on lui reconnoît, on peut louer sa tolérance. Quoiqu'il fût très-attaché à ses opinions religieuses, il permettoit qu'on en professât librement de contraires; ce qui suffit seul pour caractériser un honnête homme & un bon esprit.

Ce fut dans ce tems, au commencement du xvij. siecle, que se forma la fameuse société des rose-croix, ainsi appellée du nom de celui qu'elle regarda comme son fondateur; c'étoit un certain Rosencreuz, né en Allemagne en 1388. Cet homme fit un voyage en Palestine, où il apprit la magie, la cabale, la chimie & l'alchimie. Il se fit des associés, à qui il confia ses secrets. On ajouta qu'il mourut âgé de cent vingt ans. L'association se perpétua après sa mort. Ceux qui la composoient se prétendoient éclairés d'en-haut. Ils avoient une langue qui leur étoit propre, des arcanes particuliers; leur objet étoit la réformation des mœurs des hommes dans tous les états, & de la science dans toutes ses branches; ils possédoient le secret de la pierre philosophale & de la teinture ou médecine universelle. Ils pouvoient connoître le passé & prédire l'avenir. Leur philosophie étoit un mélange obscur de paracelsisme & de *théosophie*. Les merveilles qu'ils disoient d'eux, leur attacherent beaucoup de sectateurs, les uns fourbes, les autres dupes. Leur société répandue par toute la terre n'avoit point de centre. Descartes chercha par-tout des Rose-croix, & n'en trouva point. Cependant on publia leurs statuts: mais l'histoire des Rose-croix s'est tellement obscurcie depuis, que l'on regarde presqu'aujourd'hui ce qu'on en débitoit autrefois comme autant de fables.

Il suit de ce qui précede que les *Théosophes* ont été des hommes d'une imagination ardente; qu'ils ont corrompu la Théologie, obscurci la Philosophie, & abusé de leurs connoissances chimiques, & qu'il est difficile de prononcer s'ils ont plus nui que servi au progrès des connoissances humaines.

Il y a encore quelques *théosophes* parmi nous. Ce sont des gens à demi-instruits, entêtés de rapporter aux saintes Ecritures toute l'érudition ancienne & toute la philosophie nouvelle; qui deshonorent la révélation par la stupide jalousie avec laquelle ils défendent ses droits; qui retrécissent autant qu'il est en eux l'empire de la raison, dont ils nous interdiroient volontiers l'usage; qui sont toujours tout prêts à attacher l'épithete d'hérésie à toute hypothese nouvelle; qui réduiroient volontiers toute connoissance à celle de la religion, & toute lecture aux livres de l'ancien & du nouveau Testament, où ils voient tout ce qui n'y est pas & rien de ce qui y est; qui ont pris en aversion la Philosophie & les Philosophes, & qui réussiroient à éteindre parmi nous l'esprit de découvertes & de recherches, & à nous replonger dans la barbarie, si le gouvernement les appuioit, comme ils le demandent.

THÉOXENIES, s. f. pl. (*Antiq. greq.*) θεοξένια, fête solemnelle des Athéniens où l'on sacrifioit à tous les dieux ensemble. Elle est ainsi nommée, parce qu'on y faisoit des préparatifs comme pour recevoir à un festin tous les dieux, παρὰ τὸ ξενίζειν τοὺς θεούς. On célébroit aussi la même fête dans d'autres villes de Grece.

On en attribue l'institution à Castor & à Pollux. Le scholiaste de Pindare rapporte que les dioscures avoient institué les *théoxénies*, pour célébrer la mémoire de l'honneur que les dieux avoient daigné leur faire, d'assister à un festin qu'ils avoient préparé.

Les poëtes, pour inspirer l'hospitalité envers les étrangers, assûroient qu'on pouvoit d'autant moins s'en dispenser, que les dieux revêtus de la forme humaine venoient quelquefois visiter la terre, pour y observer les mœurs des hommes. C'est pourquoi Télémaque reçut Minerve dans sa maison sans la connoître, ce dont il fut bien récompensé. Au contraire Jupiter, *humana lustrans sub imagine terras*, pour me servir des termes d'Ovide, vint aborder chez Lycaon qui refusa de le recevoir, & il le changea en loup à cause de son inhumanité. En un mot, tout, chez les païens, inspiroit cette vertu de bienfaisance. S. Paul, en recommandant d'autres devoirs aux Hébreux, *xiij*. 2. y joint celui-ci: *N'oubliez point l'hospitalité, car quelques-uns ont logé des anges*. La loi des peuples de la Lucanie condamnoit à l'amende ce-

celui qui manquoit à cette charité; on lui intentoit l'action d'inhospitalité, & l'amende étoit au profit de Jupiter hospitaliter.

Quand chez les anciens un étranger demandoit à être reçu, le maître de la maison se présentoit; il mettoit, ainsi que l'étranger, un pié sur le seuil de la porte, & là ils juroient de ne se faire aucun préjudice; celui qui violoit cet engagement, se rendoit coupable du plus grand parjure, & étoit en exécration aux autres hommes; en un mot, puisque l'hospitalité étoit une chose sainte & sacrée, *voyez*-en l'*article*; voyez *aussi* TESSERE *d'hospitalité*. (*D. J.*)

THÉOXENIUS, (*Mythologie.*) surnom d'Apollon qu'on lui donnoit à Pellene en Achaïe. Il y avoit un temple où sa statue étoit en bronze; on célébroit aussi dans cette ville des jeux en son honneur, où les seuls citoyens de Pellene étoient admis; mais il ne faut pas confondre ces jeux avec les *Théoxenies*. (*D. J.*)

THÉRA, (*Géog. anc.*) 1°. île de la mer de Crete; elle est du nombre de celles de l'Archipel, que les anciens appelloient *Sporades*, parce qu'elles étoient semées çà & là dans la mer. Ptolomée s'est trompé dans la position de cette île, en la mettant proche des côtes de l'Attique, au-dessous de l'île d'Eubée; peut-être s'est-il trompé conséquemment en attribuant à cette île les deux villes d'Oëa & d'Eleusine, parce qu'il n'en est parlé dans aucun autre auteur; & parce que si ce géographe eût connu cette île, il eût certainement fait mention de la ville de *Théra* que Théras y avoit bâtie, & qui en étoit la capitale.

L'île de *Théra* est située environ au 56 degré de longitude, & au 37 & demi de latitude septentrionale. Elle a au midi l'île de Crete, dont elle est éloignée d'environ 90 milles; & autour d'elle, à diverses distances, sont les îles de Thérasie, d'Anaphé, d'Amorgos, d'Ios, *&c.*

Strabon lui donne deux cens stades de circuit, c'est-à-dire vingt-cinq mille pas géométriques: les voyageurs modernes lui en donnent trente-six mille, qui valent douze grandes lieues de France. J'aime mieux accuser Strabon de n'avoir pas connu exactement son étendue, que de croire qu'elle ait reçu aucun accroissement depuis le siecle de Strabon; parce qu'aucun auteur ne l'a dit, & que, dans les fréquens tremblemens de terre qu'elle a essuyés depuis ce tems-là, elle a plus perdu, sans comparaison, qu'elle n'a acquis.

Les habitans de cette île sont encore aujourd'hui dans l'opinion qu'elle s'est élevée du fond de la mer, par la violence d'un volcan qui depuis a produit cinq ou six autres îles dans son golfe. On peut appuyer cette opinion du témoignage des poëtes, suivant lesquels l'île de *Théra* étoit née d'une motte de terre, qu'Euphème avoit laissé tomber par mégarde dans le lieu où cette île est située. Pline le naturaliste, *l. II. c. lxxxvij. l. IV. c. xij.* dit formellement que l'île de *Théra* n'a pas toujours été, & que lorsqu'elle parut hors de la mer, elle fut appellée *Callisté*.

Enfin une derniere preuve qui paroît assez forte, c'est que le volcan qui l'a produite n'est pas même encore éteint. Dans la quatrieme année de la cxxxv. olympiade, selon Pline, environ 233 ans avant Jesus-Christ, ce volcan poussa hors de la mer l'île de Thérasie, qui n'est éloignée de l'île de *Théra* que d'environ une demi-lieue. Quelque tems après, le même volcan produisit une île nouvelle de 1500 pas de circuit, entre les deux îles de *Théra* & de Thérasie. On vit pendant quatre jours, dit Strabon, *l. I.* la mer couverte de flammes qui l'agiterent extrêmement, & du milieu de ces flammes sortirent quantité de rochers ardens, qui, comme autant de parties d'un corps organisé, vinrent s'arranger les uns auprès des autres, & prirent enfin la forme d'une île.

Cette île fut appellée *Hiera* & *Automaté*. Les Rhodiens, qui étoient alors fort puissans sur mer, coururent au bruit qu'elle fit en naissant, & furent assez hardis pour y débarquer & pour y bâtir un temple qu'ils consacrerent à Neptune, surnommé *Asphalien*.

Cette île s'est accrue à deux reprises différentes; la premiere fois, sous l'empire de Léon l'Iconoclaste, l'an 726 de l'ere chrétienne; & la seconde fois l'an 1427, le 25 de Novembre, comme on l'apprend d'une inscription en vers latins que l'on a trouvée à Scaro sur un marbre. On l'appelle aujourd'hui μεγάλη καμμένη, *grande brûlée*, pour la distinguer d'une autre qui parut en 1593, que l'on nomme μικρὰ καμμένη ou *petite brûlée*. Pline, Séneque & Dion Cassius nous parlent d'une autre île fort petite, qui avoit paru l'an de Rome 799 ou 800 au mois de Juillet. Pline lui donne le nom de *Thia*. Je ne sais ce qu'elle est devenue; peut-être s'est-elle jointe à l'île d'Hiéra, dans l'un de ses deux accroissemens, car elle n'en étoit qu'à trois cens pas.

Enfin l'an 1707, le volcan se ralluma avec plus de furie que jamais, dans le même golfe de l'île de *Théra*, entre la grande & la petite Camméni, & donna le spectacle d'une île nouvelle de cinq ou six milles de circuit.

Je ne parlerai point du fracas épouvantable qui précéda & qui suivit sa naissance, on peut s'en instruire dans les relations que l'on en a données au public: ce que l'on y apprendra sur la production de la derniere île, est tout-à-fait conforme à ce que les anciens ont dit sur la production de celles qui l'ont précédée.

L'île du *Théra* fut appellée d'abord *Callisté*, Καλλίστη, c'est-à-dire *très belle*. L'état affreux où elle est aujourd'hui, ne répond nullement à ce premier nom; de fertile & peuplée qu'elle étoit, elle est devenue stérile & peu habitable. Les tremblemens de terre & les volcans l'ont bouleversée plusieurs fois; & son port, autrefois excellent, a été ruiné par les îles qui en sont sorties, de maniere que l'on n'y trouve plus de fond pour l'ancrage des vaisseaux. Théras fit perdre le nom de *Callisté*, & lui donna le sien: elle se nomme aujourd'hui *Sant-Erini* ou *Santorini*, τὸ νησὶ τῆς ἁγίας Εἰρήνης, comme l'appellent les Grecs modernes, c'est-à-dire *l'île de Ste Irene*, qui en est la patrone. Les François disent *Santorin*; mais *voy.* SANT-ERINI.

Les Phéniciens en ont été les premiers habitans. Cadmus apperçut cette île en passant dans la Grece. Il s'y arrêta, & y bâtit deux autels, l'un à Neptune, l'autre à Minerve. Il en trouva le séjour si agréable, qu'il y laissa une partie des Phéniciens de sa suite sous les ordres de Membliarès, fils de Pélicée, pour la tenir en son nom. Membliarès, selon Hérodote, étoit parent de Cadmus; selon Pausanias, il n'étoit qu'un simple particulier. Théras qui descendoit en ligne directe, crut avoir des prétentions légitimes sur la souveraineté de cette île, quoique les descendans de Membliarès la possédassent depuis plus de 300 ans. Il s'y en alla avec trois galeres chargées de Lacédémoniens & de ceux des Minyens, qui s'étoient associés à son entreprise. Si nous en croyons Pausanias, les descendans de Membliarès se soumirent à leur nouveau maître, sans lui faire de résistance, sans lui alléguer, du-moins contre son droit prétendu, la longue possession où ils étoient de l'île Callisté. Disons plutôt, qu'ils se soumirent, parce qu'ils furent ou qu'ils se crurent les plus foibles; & c'est ce qu'Hérodote nous fait entendre, lorsqu'il dit que Théras ne voulut point chasser les anciens habitans de l'île, & qu'il les associa à la colonie qu'il y avoit menée. Ainsi les Phéniciens, les Lacédémoniens & les Minyens vont être confondus, & ne feront qu'un seul peuple; & de ce peuple doivent sortir à la treizieme génération le fondateur & les premiers habitans de Cyrene.

Personne n'ignore que des chefs des colonies avoient accoutumé de se vouer à quelque dieu, sous la protection duquel ils alloient chercher de nouvelles habitations. Apollon fut le dieu à qui Théras se voua. Il lui consacra en arrivant toute l'île Callisté, & y établit en son honneur cette fête célebre des Lacédémoniens, appellée κάρνεια, les Carnéennes, & qui passa ensuite de l'île de *Théra* à Cyrene.

La seconde chose que fit Théras en arrivant fut de bâtir une ville de son nom, pour y loger son peuple. Il y a lieu de croire qu'il la bâtit sur une montagne, appellée aujourd'hui la *montagne de S. Etienne*. On y voit encore les ruines d'une ville qui paroît avoir été considérable. Les pierres qui sont restées de la démolition de ses murailles sont d'une grandeur extraordinaire. On y a trouvé des colonnes de marbre blanc toutes entieres, des statues, & sur-tout quantité de sépulchres: monumens qui prouvent que cette ville a été la capitale de l'île. Et qui peut douter que cette ville capitale n'ait été la ville même de *Théra*, appellée dans plusieurs auteurs *la ville métropole de Cyrene?*

Quant à la forme du gouvernement que Théras éta-

établit dans ſon petit royaume, il eſt à préſumer qu'il l'établit ſur le modele de celui de Lacédémone, dont il s'étoit bien trouvé pendant le tems de ſa régence; du-moins n'en trouve-t-on rien de particulier dans les auteurs, ſi ce n'eſt une coutume ou une loi touchant le deuil qu'Euſtathe nous a conſervée dans ſon commentaire ſur Denys le géographe. Les Théréens, dit-il, ne pleuroient ni les enfans qui mouroient avant ſept ans, ni les hommes qui mouroient au-delà de cinquante ans. Ceux-ci, parce qu'apparemment ils étoient cenſés avoir aſſez vécu; & ceux-là, parce qu'on ne penſoit pas qu'ils euſſent encore vécu.

Les Théréens crurent ne pouvoir trop reconnoître les biens que Théras leur avoit fait pendant ſa vie; ils lui rendirent après ſa mort des honneurs divins, récompenſe ordinaire qu'on rendoit autrefois aux fondateurs des villes & des états. Il laiſſa en mourant un fils appellé *Samus*, lequel eut deux fils, Télémaque & Clytius. Ce dernier ſuccéda a ſon pere, & Télémaque paſſa dans la Sicile avec une colonie. La ſuite des deſcendans de Clytius eſt perdue juſqu'à Æſanius, pere de Grinus, le dernier des rois de *Théra* que nous connoiſſions, & ſous qui Battus paſſa dans la Lybie.

Quoique l'ile de *Théra* ait extrèmement changé de face par les tremblemens de terre, on voyoit encore dans le dernier ſiecle ſur une des collines du mont Saint-Etienne, les ruines d'un temple à colonnes de marbre. Peut-être que c'étoit celui de Neptune que les Rhodiens y bâtirent, & peut être auſſi un temple de Minerve ou d'Apollon; car l'ile de *Théra* étoit conſacrée à ce dernier dieu, & c'eſt pour cela que Pindare l'appelle une *île ſacrée*.

M. Spon a recueilli dans ſes antiquités curieuſes toutes les inſcriptions qu'il a trouvées parmi les ruines de la plus jolie ville de l'ile de *Théra*, & qui étoit illuſtre encore ſous la belle Rome, puiſqu'on lui permit de conſacrer des monumens à ſes empereurs. Voici en françois les inſcriptions dont nous parlons; car il ſeroit pénible de les tranſcrire en grec.

I. Inſcription. „ Cœranus fils d'Agnoſthène, & „ Agnoſthène ſon fils, au nom du peuple, marquent „ leur attachement pour Tibere, Claude, Céſar, „ Auguſte, Germanique.

II. „ Par les ſoins d'Aſclépiade & de Quietus, „ magiſtrats pour la ſeconde fois avec Alexandre fils „ d'Euphoſyne, le ſénat & le peuple de l'île de „ *Théra* ont fait ériger la ſtatue de l'empereur Céſar, „ Marc-Aurele, Antonin, Auguſte, conſacrée par „ Poliuchus, grand prêtre pour la ſeconde fois.

III. „ Le ſénat & le peuple de *Théra* aſſurent l'em- „ pereur Céſar, L. Septime Severe, Pertinax, Au- „ guſte, de leur entier dévouement.

IV. „ Sous les magiſtrats M. Aurele Iſoclée fils „ d'Aſclépiades, Aurele Cleotelès fils de Tyrannus, „ & Aurele Philoxène fils d'Abaſcantus, par ordre „ du ſénat & du peuple de *Théra*, Aurele Iſoclée, „ premier magiſtrat pour la ſeconde fois, a fait la „ dépenſe, & pris le ſoin de faire ériger la ſtatue „ du très-grand empereur Céſar, Marc Aurele Se- „ vere, Antonin Pie, Auguſte, Arabique, Adiabé- „ nique, Parthique, Germanique.

V. „ Aurelius Tychaſius pour ſon pere, & Elpi- „ zouſa pour ſon cher mari Tychaſius, conſacrent „ les témoignages de leur tendreſſe.

VI. „ Carpus a conſacré par ce monument ſon „ amour pour ſa chere femme Soeide, qui n'avoit „ point eu d'autre mari.

Quelques-uns font naître Ariſtippe dans l'île de *Théra*, & Horace l'appelle *græcus Ariſtippus*; mais tous les hiſtoriens donnent à ce philoſophe pour patrie la ville de Cyrène en Lybie, aujourd'hui Caïruam, dans le royaume de Barca; cependant on peut défendre l'épithete d'Horace comme poëte, & dire qu'Ariſtippe étoit grec d'origine, parce que l'île de *Théra* avoit été peuplée par une colonie grecque, & que la ville de Cyrène fut enſuite bâtie par une colonie de *Théra*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THERAPEUTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. jud.*) terme grec qui ſignifie *ſerviteurs*, & en particulier ceux qui ſe conſacroient au ſervice de Dieu, dérivé de θεραπεύω, qui ſignifie *guérir* ou *ſervir*. Les Grecs donnoient le nom de *therapeutes* à ceux qui avoient embraſſé une vie contemplative, ſoit que ce fût par rapport aux ſoins extrèmes qu'ils prenoient de l'affaire de leur ſalut, ſoit par rapport à la façon particuliere d'exercer leur religion. Le mot *therapeuein* d'où eſt venu celui de *therapeutes*, ſignifie *les ſoins qu'un médecin prend de ſon malade, & le ſervice qu'un homme rend à un autre*.

Philon dans ſon premier livre de la vie contemplative, raconte qu'il y avoit un peuple répandu dans preſque toutes les parties du monde, connu ſur-tout dans l'Egypte, aux environs d'Alexandrie, & nommé *therapeutes*: que ces gens-là renonçoient à leurs amis & parens, à leurs biens & à leur patrie: qu'ils ſe débarraſſoient de toutes leurs affaires temporelles, & qu'ils ſe retiroient dans les ſolitudes où ils avoient chacun leur habitation particuliere nommée *ſemnée* ou *monaſtere*. *Voyez* MONASTERE.

Il ajoute que les *therapeutes* s'y livroient entierement aux exercices de la priere & de la contemplation, qu'ils ſe regardoient comme étant continuellement en préſence de Dieu, qu'ils faiſoient des prieres publiques le ſoir & le matin, qu'ils ne mangeoient qu'après le coucher du ſoleil, & qu'il y en avoit beaucoup qui ne mangeoient qu'une fois en trois jours, ou même en ſix jours de tems, & que pour toute nourriture ils ne prenoient alors qu'un morceau de pain aſſaiſonné d'un peu de ſel ou d'hyſſope: que dans leur ſemnée ils ne ſe chargeoient que des livres de Moïſe, des prophetes, des pſeaumes & d'autres écritures ſemblables, où ils cherchoient les ſens des expreſſions myſtiques & allégoriques, dans la perſuaſion que les Ecritures ſaintes n'étoient que des ombres ou figures dont il falloit découvrir les ſens cachés & myſtérieux: qu'ils avoient auſſi quelques livres qui leur avoient été tranſmis par les fondateurs de leur ſecte: qu'ils s'aſſembloient tous les ſamedis dans un grand monaſtere pour conférer enſemble, & participer aux myſteres de leur religion.

Les critiques ſont extrèmement diviſés ſur deux points concernant ces *thérapeutes*; il eſt queſtion de ſavoir s'ils étoient juifs ou chrétiens; & ſuppoſé qu'ils fuſſent chrétiens, s'il étoient moines ou ſéculiers.

A l'égard du premier point, Scaliger, *de emend. temp.* ſoutient qu'ils étoient des juifs eſſéens; mais de Valois & Euſebe rejettent l'opinion de Scaliger, 1°. parce que Philon ne les a appellés nulle-part *eſſéens*; 2°. parce que les Eſſéens n'habitoient que la terre ſainte, au lieu que les *Thérapeutes* étoient répandus dans la Grece & dans tous les pays des peuples barbares; 3°. parce que Joſephe qui entre dans un grand détail ſur les Eſſéens, ne dit pas un ſeul mot des *Thérapeutes*, ni de la vie thérapeutique. *Voyez* ESSEEN ou ESSÉNIEN.

Cependant de Valois convient qu'ils étoient juifs, & en cela il eſt appuyé par Photius. Les principales raiſons qu'en apporte de Valois, ſont 1°. que ſuivant Philon, ils ne liſoient d'autres livres que la loi & les prophetes: 2°. qu'ils avoient quelques livres de leurs fondateurs, ce qui ne peut pas s'entendre des chrétiens, puiſque dans ce tems-là le chriſtianiſme ne venoit que de naître: 3°. que les *Thérapeutes* ne prioient Dieu que deux fois par jour, au lieu que les Chrétiens le prioient alors plus ſouvent: 4°. que les Chrétiens ne commencerent à chanter des hymnes & des pſeaumes qu'après la mort de l'empereur Antonin, & enfin que les Chrétiens ne pouvoient encore être répandus par toute la terre.

Malgré toutes ces raiſons, Euſebe, *lib. II. hiſt. eccleſ. cap. xviij.* S. Jérôme, Sozomène, Nicephore, Baronius, Petau, Godeau, Montfaucon & autres maintiennent que les *Thérapeutes* étoient chrétiens, & tâchent de le prouver, en diſant que rien ne peut être plus conforme à la vie des premiers chrétiens, que celle qui eſt attribuée par Philon aux *Thérapeutes*: que ces livres de leurs fondateurs étoient les évangiles & les écrits des apôtres, & même que Philon ſemble indiquer par ſon récit qu'il y avoit parmi eux des évêques & d'autres miniſtres évangéliques.

Mais M. Bouhier, préſident au parlement de Dijon, refute ce ſentiment, parce qu'il y auroit de l'abſurdité à ſuppoſer que Philon qui étoit un juif, eût fait un livre exprès à la louange des Chrétiens.

Ce qui n'empêche point que divers auteurs, comme Caſſien, le p. Helyot, & autres ne ſoutiennent que les *Thérapeutes* étoient des chrétiens, & même des religieux. Et en effet M. Bouhier avoue que s'ils étoient chrétiens, il n'y a plus à douter qu'ils ne fuſſent des religieux.

Pour ce qui eſt de l'argument que Philon n'auroit jamais fait le panégyrique des Chrétiens, on répond que les *Thérapeutes* étoient des gens de ſa propre na-

tion ou juifs, comme il le déclare lui-même, & qu'il les regardoit seulement comme une secte de Juifs dont les vertus extraordinaires faisoient honneur à la nation.

Mais quoique le christianisme des *Thérapeutes* paroisse assez probable, on aura bien de la peine à prouver qu'ils étoient des moines. *Voyez* MOINE.

Les raisons qu'on apporte encore pour prouver que les *Thérapeutes* n'étoient point chrétiens, sont 1°. que tous les auteurs qui ont parlé du christianisme des *Thérapeutes*, n'ont fait que copier Eusebe qui ne s'étoit fondé que sur le témoignage de Philon; or ce qu'en dit Philon ne prouve pas que les *Thérapeutes* aient été chrétiens. On peut très-bien expliquer tout ce qu'il en dit d'une secte de juifs plus religieuse & plus épurée dans ses sentimens que le commun de la nation. Les austérités, le silence, la retraite, le mépris des richesses, la continence même ne sont pas des preuves univoques du christianisme. Tant de payens ont été desintéressés, austeres, retirés, continens. Tous les *Thérapeutes* n'étoient pas obligés d'observer la virginité; il n'y avoit que ceux dont les femmes & les enfans ne vouloient pas observer le même genre de vie. Les veilles, l'observance du sabbat & du jour de la pentecoste, les hymnes, les explications allégoriques sont plus du caractere des Juifs que des Chrétiens. Les diacres ou ministres sont connus dans les assemblées des Hébreux & dans leur synagogue. Le repas mystique de pain levé & du sel mêlé avec de l'hyssope ne peut être le repas eucharistique où il entroit toujours du vin, mais jamais ni sel ni hyssope. Enfin ce que Philon ajoute que *ce repas ou cette table étoit instituée, par une distinction respectueuse pour la table sainte, posée au vestibule du temple, sur laquelle on ne mettoit que du pain sans levain & du sel tout pur*, prouve encore que c'étoit une cérémonie purement judaïque.

2°. Le terme de *monasteres* ou de *semnées* ne doit en imposer à personne. Les anciens moines ont pu emprunter ce terme des *Thérapeutes*, ainsi que plusieurs de leurs pratiques, de même que l'église a emprunté plusieurs termes & plusieurs pratiques des Juifs, sans qu'on en puisse conclure pour cela que les Chrétiens sont juifs.

3°. Les convenances générales qui se trouvent entre les *Thérapeutes* & les Chrétiens, ne prouvent pas que les premiers aient professé le christianisme. Il faudroit pour cela trouver dans les premiers quelque caractere particulier aux Chrétiens, quelque dogme qu'ils ne pussent avoir appris que de Jesus-Christ, & qui ne pût leur être commun avec aucune autre religion.

4°. La vie commune des *Thérapeutes* qu'on regarde comme semblable à celle des premiers fideles, ne prouve rien non plus; car elle est accompagnée de circonstances qui ne sont point applicables à tous les premiers chrétiens. Les premiers quittoient leur patrie, leurs biens, leurs parens, & se retiroient dans la solitude. Il est certain que ce caractere ne convient pas à tous les Chrétiens, pas même aux premiers fideles qui vivoient dans les villes, dans leurs propres maisons, avec leurs parens, leurs femmes, leurs enfans. L'usage de quitter les villes & de se retirer dans les solitudes n'est venu que long-tems après Philon, & lorsqu'on ne parloit plus de *Thérapeutes*.

5°. Philon reconnoit que les *Thérapeutes* étoient répandus en plusieurs endroits de la terre, mais surtout qu'ils étoient nombreux en Egypte. Cela peut-il désigner les Chrétiens, qui comme on sait, étoient bien plus nombreux dans la Palestine & dans la Syrie que dans l'Egypte, du tems de Philon? Enfin les *Thérapeutes* étudioient les Ecritures-saintes & les écrits que leur avoient laissés leurs ancêtres touchant la maniere allégorique de les expliquer: ceci convient mieux à des juifs d'Egypte qu'aux Chrétiens, qui du tems de Philon ne faisoient que de naître, qui n'avoient point d'auteurs anciens, ni de livres allégoriques, genre d'étude aussi commun chez les Juifs, qu'il l'étoit peu parmi les Chrétiens.

De toutes ces raisons le P. Calmet de qui nous les avons empruntées, conclut qu'il est très-probable que les *Thérapeutes* étoient juifs & non pas chrétiens; & l'on en peut conclure à plus forte raison qu'ils n'étoient pas moines, dans le sens où ce mot se prend par les auteurs ecclésiastiques. *Diction. de la Bible, tom. III. lettre T, au mot* Thérapeutes, *pag.* 671.

THÉRAPEUTIQUE, s. f. (*Méd.*) partie de l'art de guérir les maladies, qui traite de la maniere de les découvrir & de les appliquer. Elle se divise en Diete, Chirurgie & Pharmacie.

THÉRAPHIM, s. m. (*Hist. jud.*) mot hébreu, dont l'explication a donné beaucoup de peine aux critiques. On le trouve treize ou quatorze fois dans l'Ecriture, où il est traduit ordinairement par le mot d'*idoles*; mais les rabbins ne se contentent point de lui faire signifier simplement des *idoles*; ils prétendent qu'il doit être appliqué à une espece particuliere d'idoles ou d'images que l'on consultoit sur les événemens futurs, comme les oracles.

Le rabbin David de Pomis observe qu'on les appelloit *théraphim* de *raphah*, laisser, parce que le peuple quittoit tout pour les aller consulter. Il ajoute que les *théraphims* avoient la figure humaine, & qu'en les mettant de bout, ils parloient à certaines heures du jour, & sous certaines constellations, par les influences des corps célestes: mais c'est-là une fable rabbinique que David avoit apprise d'Abenezra.

D'autres prétendent que les *théraphims* étoient des instrumens de cuivre qui marquoient les heures & les minutes des événemens futurs, comme gouvernés par les astres. De Pomis enchérit sur Abenezra, en disant que les *théraphims* étant faits sous une certaine constellation, le demon les faisoit parler sous cet aspect du ciel. *Voyez* TALISMAN.

Le rabbin Eliezer nous dit la raison pourquoi ses confreres veulent que les *théraphims* parlent & rendent des oracles; savoir, parce qu'il est écrit dans le prophete Zacharie, *x.* 2. que *les théraphims ont dit des choses vaines*.

Le même rabbin ajoute que pour faire un *théraphim* on tuoit un enfant nouveau-né, qu'on fendoit sa tête, & qu'on l'assaisonnoit de sel & d'huile; qu'on gravoit sur une plaque d'or le nom de quelque esprit impur, & qu'on mettoit cette plaque sous la langue de l'enfant mort, qu'on attachoit la tête contre un mur, qu'on allumoit des lampes, & qu'on faisoit des prieres devant cette tête, qui parloit ensuite avec ses adorateurs.

Quoi qu'il en soit, Vorstin observe qu'outre le passage de Zacharie que l'on vient de citer; il paroît aussi par celui d'Ezéchiel, *xxj.* 22. que les *théraphims* étoient consultés comme des oracles.

De Pomis s'efforce de prouver que le *théraphim* qui fut mis par Michol dans le lit de David, n'en étoit point un de cette espece, parce qu'il n'avoit pas une figure humaine. Mais le rabbin Eliezér est d'un sentiment contraire.

Mais quoi qu'en disent les rabbins, & que le texte hébreu porte *théraphim*, que la vulgate rend par *statuam*, on croit communément que c'étoit une figure faite à la hâte avec quelque bois, que l'on revêtit de linges, comme une grosse poupée, ou comme un épouventail de chéneviere, que Michol mit dans le lit de son mari pour faire croire à ceux qui le cherchoient de la part du roi qu'il étoit malade.

Pour ce qui est de la maniere de faire les *théraphims*, Torstius est persuadé que c'est une vaine tradition rabbinique, quoique les rabbins Tanichuma, & Jonathan dans son *targum, gen. xxxj.* 19. l'aient rapportée après le rabbin Eliézer; il se fonde principalement sur ce que Laban, qui n'avoit pas absolument perdu toute notion du vrai Dieu, comme il paroît par le passage de la Genese, *xxxj.* 53. ne pouvoit pas être capable d'une cruauté si affreuse: mais Vorstius n'a pas fait attention que cette coutume, pour n'avoir point encore été établie du tems de Laban, pouvoit fort bien être devenue réelle dans la suite, outre qu'il est certain que les Hébreux ont brûlé quelquefois leurs enfans à l'honneur de Moloch.

Le pere Kircher nous conduit en Egypte pour y chercher l'origine des *théraphims*, ajoutant que ce mot est égyptien lui-même. Spencer, en sa dissertation sur l'*urim* & *thummin* soutient que *théraphim* est un mot chaldéen, & qu'il signifie la même chose que *séraphim*, parce qu'on sait que les chaldéens changent souvent le ש en ת, c'est-à-dire, l'*s* en *t*, il ajoute que ces images venoient des amorites chaldéens ou syriens, & que le *serapis* des Egyptiens est la même chose que le *théraphim* des Chaldéens. *Voyez* SELDEN, *des dieux de Syrie, synt. I. c. ij.*

Le pere Calmet observe que la figure du serpent aîlé, nommé *seraph*, d'où l'on a fait le nom *séraphim*, a pu donner aussi naissance au mot *théraphim*, parce que sur les abraxas, & autres talismans des anciens qui sont de vrais *théraphims*, on trouve des figures de serpens représentés tantôt avec des aîles, & tan-

tôt

tôt ſans aîles; d'où il conclut que les *théraphims* de Laban, qui furent enlevés par Rachel, étoient de véritables taliſmans.

M. Jurieu a propoſé ſur ces *théraphims* de Laban une conjecture; c'eſt que ces *théraphims* étoient les dieux pénates ou domeſtiques de Laban. Ces dieux lares, dit-il, étoient les ames des héros de familles qu'on avoit déifiés, & qu'on y adoroit. Ainſi les *théraphims* de Laban, ſelon cet auteur, étoient les images de Noë, reſtaurateur du genre humain, & de Sem, chef de la famille de Laban. Celui-ci ne ſe plaint pas ſeulement qu'on lui a dérobé des dieux ou des ſtatues en qui il avoit confiance, & à qui il rendoit un culte religieux, il dit qu'on lui a ravi ſes dieux, c'eſt-à-dire, les dieux de ſa maiſon, *cur furatus es deos meos? Geneſ. xxxj.* Jurieu, *hiſt. des cultes*.

Mais, comme le remarque dom Calmet, cette conjecture n'eſt pas ſolide. Il n'eſt nullement croyable que le culte des dieux pénates & lares ait été connu du tems de Laban: il eſt même fort douteux qu'il l'ait été parmi les orientaux pluſieurs ſiecles après ce patriarche. D'ailleurs eſt-il croyable, que Laban ait mis au rang des dieux Noé & Sem, qui étoient morts depuis ſi peu de tems? Car Noé mourut l'an du monde 2006, & Sem l'an du monde 2158, c'eſt-à-dire, 87 ans ſeulement avant que Jacob arrivât en Méſopotamie auprès de Laban. Calmet, *dictionn. de la Bibl. tom. III. lettre* T. *au mot* Théraphim, *p.* 674.

THERAPNE, ou *THERAPNÆ*, ou *THERAMNÆ*, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèſe dans la Laconie, au voiſinage de la ville de Sparte. Pauſanias, *Lacon. c. xx.* fait entendre que pour aller de Sparte à *Therapné*, il falloit traverſer le fleuve Eurotas. Il donne à *Therapné* le titre de *ville*; mais Suidas ſe ſert ſimplement du nom de *lieu*, & le ſcholiaſte de Pindare, *ode j. v.* 43. en fait un village. Ce dernier ajoute, qu'il y avoit un temple dédié à Caſtor & Pollux. C'eſt à quoi Stace, *Selvar. l. IV. carm. viij. v.* 52. fait alluſion dans ces vers:

Et vos Tyndaridæ, quos non horrenda Lycurgi
Taygeta; umbroſæque magis coluere Therapnæ.

Ce même poëte, Thébaïd. *l. VII. v.* 793. parlant de Caſtor & de Pollux, les appelle *Therapnæi fratres*. Pindare & la plûpart des auteurs anciens qui ont parlé de ces deux jumeaux, racontent ce qui leur arrivoit de deux jours l'un à *Therapné* après leur mort. Jupiter, diſent-ils, ordonna qu'ils paſſeroient alternativement un jour dans le ciel, & un autre jour au-deſſous de la terre; c'eſt-à-dire, qu'ils ſe cacheroient ſous l'hémiſphere; & c'étoit ſous *Therapné* qu'ils ſe cachoient. Ainſi cette fiction poétique étoit mêlée à l'aſtronomie. Pour rendre une raiſon ingénieuſe du lever & du coucher des deux étoiles appellées *Caſtor* & *Pollux*; les anciens ont dit qu'elles ſortoient de l'hémiſphere inférieur du côté de *Thérapné*, qui eſt véritablement vers l'horiſon oriental de Lacédémone, & que par le mouvement diurne, elles s'élevoient à la plus haute partie du ciel. En effet, il ne s'en faut que de cinq à ſix degrés qu'elles ne ſoient véritables, & dans le zénith de Lacédémone.

Therapné étoit encore célebre, pour être le lieu où Diane avoit été adorée pour la premiere fois. On y voyoit un temple conſacré à Ménélas, qui y avoit été enterré avec Hélene. Comme cette belle lacédémonienne y avoit été élevée, les poëtes l'ont appellé la nymphe de *Therapné*. On cherche envain le tombeau de cette belle nymphe, il reſte à peine des racines de la ville même. (*D. J.*)

THÉRARQUE, ſ. m. (*Littérat.*) θηραρχης, dans la milice des anciens Grecs on appelloit *thérarque* celui qui commandoit deux éléphans; *zoarque*, celui qui n'en commandoit qu'un, *épitherarque*, celui qui en commandoit 4; *ilarque* celui qui en commandoit 8; *éléphantarque* celui qui en commandoit 16, & *kérarque* celui qui en commandoit 32. *Trévoux*. (*D. J.*)

THERENUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'île de Crete, ſelon Diodore de Sicile. Ce fleuve couloit près de Gnoſſus, où la fable dit que furent célébrées les noces de Jupiter & de Junon. (*D. J.*)

THÉRIAQUE, ſ. f. (*Pharm. Thérapeutiq.*) abſolument décidé tel par le bon uſage, qui ne peut être que celui qui eſt conſacré par les gens de l'art à qui cet objet appartient, c'eſt-à-dire, dans le cas préſent par les médecins.

La *thériaque* eſt une des plus anciennes & des plus célebres compoſitions de la pharmacie; elle eſt dûe à Andromachus l'ancien ou le pere, médecin célebre, archiatre de l'empereur Néron. Galien prétend que la *theriaque* eſt un très-noble & très-ancien remede, que pluſieurs médecins célebres avoient travaillé à la perfectionner; & qu'*Andromachus* y mit la derniere main, en y ajoutant les viperes. Mais il y a apparence que ça été une affaire plus ſimple que la production de cet antidote, c'eſt qu'*Andromachus* ne fit qu'imiter l'antidote de Mithridate, ou le *mithridat*. *Voyez* MITHRIDAT, dont la recette avoit été apportée à Rome long-tems auparavant par Pompée.

Ce nouvel antidote fut appellé d'abord par ſon inventeur *galené*, c'eſt-à-dire, *tranquille*; & il prit enſuite le nom de *thériaque* du mot grec θηριον, *bête vénimeuſe*, tant parce qu'elle contenoit une eſpece de ces bêtes, ſavoir les viperes; que parce qu'elle étoit regardée comme utile contre les morſures des bêtes vénimeuſes.

La compoſition de la *thériaque* a varié en divers tems, tant par le nombre & l'eſpece de drogues, que par rapport au *modus conficiendi*. Les pharmaciens modernes ſe ſont ſur-tout appliqués à la reformer; depuis que la chimie éclairant la pharmacie a découvert les vices énormes de cette compoſition, qui ne put qu'être barbare dans ſa naiſſance, comme l'art qui la produiſoit. Mais & les ſoins que ſe ſont donnés ces réformateurs pour rectifier cette compoſition, & les prétentions de ceux qui ont cru qu'il n'étoit point permis de toucher à une compoſition ſi prétieuſe, annoncent également un reſpect aveugle & ſuperſtitieux pour la célebrité, aſſurement très-précaire de ce remede, qu'on peut juſtement appeller *un monſtre pharmaceutique*. La meilleure réforme étoit donc aſſurement de chaſſer la *thériaque* des diſpenſaires & des boutiques; car elle eſt certainement pire encore que le mithridat duquel Pline a écrit avec raiſon qu'il étoit manifeſtement dû à l'oſtentation de l'art & à un monſtrueux étalage de ſcience: *oſtentatio artis, & portentoſa ſcientiæ, venditatio manifeſta*.

Mais le vice eſſentiel de la *thériaque* ne conſiſte pas ſeulement dans l'amas biſarre d'une foule de drogues de différentes vertus, ſtomachiques, cordiales, aſtringentes, narcotiques, purgatives, & même des poiſons; mais encore en ce que tout cela eſt réduit ſous une forme peu propre à la conſervation, à la durée, ou plutôt ſous une forme deſtinée à faire ſubir à ce mélange une altération prévue & inévitable, de laquelle on attend des corrections & de nouvelles vertus; enſorte que la perfection de la *thériaque*, quant à ſes qualités médicamenteuſes, doit dépendre de l'imperfection même de ſa préparation.

On a beau dire que ce remede une fois formé par le mélange de tant de choſes diverſes, & même par l'altération dont nous venons de parler, produiſant conſtamment un grand nombre d'effets utiles, peu importe qu'il ait été fait ou non, ſuivant les regles de l'art; qu'il ſoit dû à la charlatanerie ou à l'ignorance, ou qu'il ait une origine plus honnête: car 1°. il faudroit ſans doute que la *thériaque* fût plus efficace dans les mêmes cas, que pluſieurs remedes beaucoup plus ſimples, & préparés ſelon les regles d'un art qui a des principes très-ſurs. 2°. Il faudroit au-moins encore que les vertus abſolues attribuées à la *thériaque* fuſſent réelles quant au plus grand nombre: or aſſurement cela n'eſt point; la prétendue vertu contre le venin lui eſt abſolument refuſée depuis que les médecins connoiſſent mieux la nature & les vrais remedes des poiſons; on ſe ſouvient à peine de ſa vertu fébrifuge; elle poſſede la vertu calmante à un degré très-inférieur; on ne s'en ſert point pour les maladies de poitrine, pour les ulceres internes, pour l'hydropiſie, la jauniſſe, &c. toutes maladies contre leſquelles elle fut célebrée d'abord comme un ſpécifique; on ne connoiſſoit pas même les uſages que Galien lui attribue pendant la ſanté; enfin elle partage avec un très-grand nombre de remedes, & ne poſſede qu'à un degré très-commun les vertus ſtomachique, cordiale, nervine, emménagogue, ſudorifique, &c.

Cependant comme la *thériaque* eſt un remede ſi fameux, qu'on doit le faire connoître, ne fût-ce que pour ſatisfaire la curioſité du lecteur, en voici la deſcription d'après Andromachus lui-même, & telle qu'elle eſt rapportée dans Galien, *lib. de theriaca ad Piſonem*.

Paſtillorum theriacorum drachmas viginti-quatuor. Paſtillorum ſcilliticorum drachmas xlviij. piperis lon-

longi, ſucci papaveris, ſpinamenti hedychroi, ſingulorum drachmas xxiiij. roſarum ſiccarum, iris illyricæ, glycirrhizæ, ſeminis napi ſylveſtris, græci buniada appellant, ſcordii, opobalſami, cinnamomi, agarici, ſingulorum drachmas xij. myrrhæ, corti, croci, caſiæ, nardi, ſchæni, ideſt, junci odorati floris, thuris, piperis albi & nigri, dictamni, marrubii, rhei, ſtæchados, petrocelini macedonici, calaminthæ, terebinthinæ, zingiberis, quinque folii radicis, ſingulorum drachmas vj. polii, chamæpityos, ſtyracis, amomi racemi, meu, nardi gallicæ, ſigilli lemnii, phu pontici, chamædrios creticæ, foliorum malabathri, chalcitidis tortæ, genticinæ, aniſi, hypociſtidis ſucci, balſami fructus, gummi, fæniculi ſeminis, cardamoni, ſeſelis, acatiæ thlaſpis, hyperici, ſagapeni, ameos ſingulorum drachmas iiij. cartorii, ariſtolochiæ tenuis, dauci ſeminis, bituminis judaici, opoponacis, centauri tenuis, galbani, ſingulorum drachmas duas, mellis libras decem, vini falerni quod ſatis eſt. (*b*)

Thériaque celeſte, compoſition moderne bien plus parfaite que la *thériaque* ancienne, même la plus reformée; & qui n'eſt compoſée que de corps chimiquement homogenes, la plûpart ſéparés & purifiés par la chimie, tels qu'extraits, réſines, huiles eſſentielles, *&c.* Nous ne donnerons point ici la deſcription de ce remede, parce qu'il eſt preſque inuſité; & qu'encore qu'on ne puiſſe lui refuſer de poſſéder en un degré éminent les vertus ranimante, tonique, cordiale, ſtomachique, emménagogue, ſudorifique, *&c.* & cela dans un volume concentré, rapproché, efficace, à petite doſe, *&c.* que malgré ces avantages, dis-je, c'eſt un reproche très-grave que celui qu'on déduit de ſa trop grande compoſition. *Voyez* COMPOSITION, *Pharmac.* Car il faut toujours en revenir au précepte: *fruſtra* (& au-moins *fruſtra*, ſi ce n'eſt pis) *fit per plura quod poteſt fieri per pauciora*.

Thériaque diateſſaron, ou de quatre drogues de Meſue; prenez racines de gentiane & d'ariſtoloche ronde, baies de laurier, & myrrhe choiſie, de chacun deux onces, miel choiſi écumé deux livres; faites un électuaire, ſelon l'art. Il ne manque à celle-ci que l'opinion pour poſſéder les principales des vertus réelles de la grande *thériaque*. C'eſt un bon cordial, ſtomachique, anticolique, *&c.* qui a d'abord été ainſi ſimplifié pour les chevaux, en cela mieux traités que les hommes pour qui on réſervoit la grande *thériaque*. La doſe pour les adultes peut être portée ſans inconvénient juſqu'à demi-once.

Thériaque des Allemands; c'eſt un des noms du rob ou extrait de genievre. (*b*)

THÉRISTRE, ſ. m. (*Littérat.*) le *thériſtre*, ſelon Cælius Rhodiginus, *Antiq. lect. l. XIII. c. vj.* étoit l'habit d'été, vêtement fort léger, que les honnêtes femmes portoient par-deſſus leurs autres habits, mais que les femmes débauchées portoient ſur la peau immédiatement, & ſeul, ſans autre habit par-deſſus. (*D. J.*)

THÉRITAS, (*Mytholog.*) il y avoit à Thérapné, un temple de Mars *Théritas*, ainſi nommé de *Théra*, nourrice de ce dieu, ou ſelon Pauſanias, du mot θήρα, qui ſignifie *la chaſſe*, pour faire entendre qu'un guerrier doit avoir l'air terrible dans les combats. La ſtatue de Mars *Théritas* avoit été apportée de Colchos, par Caſtor & Pollux, ſelon la fable. (*D. J.*)

THERMA, (*Géog. anc.*) 1°. bains de l'Aſie mineure dans la Bithynie. Etienne le géographe dit qu'on les appelloit *therma pythia*. Ces ſources d'eau chaude étoient apparemment au voiſinage d'Aſtacum; car le même géographe met Pythium près du golfe Aſtacène. Procope, *l. V. ædif. c. iij.* fait mention de ces bains. Dans un endroit appellé *Pythia*, il y a, dit-il, des ſources d'eau chaude, d'où pluſieurs perſonnes, & principalement les habitans de Conſtantinople, tirent un notable ſoulagement dans leurs maladies. Juſtinien bâtit dans ce lieu un bain pour l'uſage du public, & fit conduire par un canal, des eaux fraîches, afin de tempérer la chaleur des eaux chaudes.

2°. *Therma*, ville de la Cappadoce; elle eſt marquée dans l'itinéraire d'Antonin, ſur la route de Taria à Céſarée.

3°. *Therma*, étoit encore une ville ſituée aux confins de la Macédoine, & de la Theſſalie, vers les Thermopyles, ſelon Hérodote, *l. VII.* (*D. J.*)

THERMÆ, (*Géog. anc.*) le nom *Thermæ*, ainſi que *Therma*, a été donné à quelques lieux où ſe trouvoient des ſources d'eau chaude. C'eſt ainſi que les géographes ont nommé *Thermæ*, non-ſeulement un lieu de l'Attique, au voiſinage de la ville de Corinthe, où ſe trouvoient des bains chauds, mais encore divers autres lieux: par exemple, *Thermæ* étoit un lieu de Sicile, avec titre de colonie, ſur la côté méridionale de l'île. Les ſources d'eaux chaudes qui avoient donné le nom de *Thermæ* à ce lieu, ſont appellées *aquæ larodæ*, par l'itinéraire d'Antonin, qui les marque à quarante milles d'Agrigente. Ces bains ſubſiſtent encore & ſe trouvent au voiſinage du bourg Sciacca. (*D. J.*)

THERMÆUS SINUS, (*Géog. anc.*) golfe de la mer Egée, ſur la côte de la Macédoine. On le nomme auſſi *Thermatius ſinus*; & ce nom, comme le premier, vient de celui de *Therma*, que portoit anciennement la ville de Theſſalonique, quoiqu'il y en ait qui diſtinguent Therma de Theſſalonique. Ce golfe qui s'avance beaucoup dans les terres, mouille la péninſule de Pallène, la Paraxie, la Chreſtonie, la Mygdonie, la Bottiée, la Piérie, la Perrhébie, & la Magnéſie; c'eſt ce qui a fait que Pline, *l. IV. c. x.* l'a nommée par excellence le golfe de Macédoine, *ſinus Macedonicus*: on l'appelle préſentement *golfe de Salonique*, ou *golfo di Salonichi*. (*D. J.*)

THERMALES, adj. (*Médecine.*) les eaux chaudes tirent leur vertu d'un mélange de feu & de ſoufre, qui ſe trouvent dans les mines voiſines des ſources, joint à un alkali qui diviſe ces minéraux & les étend dans l'eau, les y rend miſcibles & leur en communique la faculté & les vertus; les différentes indications dans les maladies ſe réduiſent à lever les obſtructions, à corriger les humeurs peccantes, à rétablir la force des fibres, & à chaſſer tout ce qui nuit à la conſtitution: on ne peut mieux y ſatisfaire que par l'uſage des eaux chaudes, puiſqu'elles ont la vertu d'inciſer, de réſoudre, & de fondre les humeurs qui croupiſſent: car elles débouchent les vaiſſeaux, elles émouſſent & corrigent les humeurs acides & ſalines logées dans les premieres voies; elles diviſent la mucoſité gluante du ſang, délaient les ſucs cruds & mal digerés, elles abſorbent, enveloppent les parties ſalines avec leſquelles il ſont mêlés; elles rétabliſſent l'action & le jeu des ſolides, & par-là elles augmentent la circulation du ſang, hâtent les ſecrétions & les excrétions en général & en particulier; elles ſont ſalutaires dans la phthiſie & la cacochymie, dans les maladies de l'eſtomac, telles que ſa bouffiſſure, ſon relâchement, le défaut d'appétit, la peſanteur comme dans le cochemar; elles ſoulagent & arrêtent le vomiſſement ordinaire & journalier; elles arrêtent les chutes de l'anus; elles calment le téneſme. Elles peuvent auſſi ſoulager dans la cachexie, le ſcorbut, & les fievres quartes rebelles.

On emploie avec ſuccès les eaux *thermales*, pour appaiſer les hémorrhagies dans pluſieurs cas, ſoit du poumon, ſoit des hémorrhoïdes ou de la matrice; & lorſque les écoulemens périodiques ſont arrêtés, rien n'eſt plus propre pour les rétablir, que ces mêmes eaux.

Elles nettoient les conduits urinaires, & préviennent la gravelle, la pierre, & la dyſurie; elles ſont bonnes dans les abſcès des reins, de l'uretere, & de la veſſie, mais avec certaines précautions.

Quant aux maladies du poumon, elles rendent la reſpiration plus libre, en débarraſſant les bronches de la lymphe viſqueuſe, dans l'aſthme, la fauſſe péripneumonie, & la phthiſie, ſur-tout lorſque ces maladies ſont produites par l'obſtruction & la lenteur des humeurs; auſſi le célebre Morthon ordonne-t-il les eaux *thermales* dans la phthiſie, & d'autres remedes qui agiſſent en ſuivant les mêmes indications.

Si le ſavon eſt un grand remede dans les maladies arthritiques, on peut dire que les aux chaudes étant ſulphureuſes & ſavonneuſes, ſont bonnes dans les différentes eſpeces de gouttes; telles que la ſciatique, le rhumatiſme, ſoit priſes intérieurement, ſoit appliquées au-dehors en bains, en douches, ou en fomentations.

Elles ſont auſſi émollientes & réſolutives pour les tumeurs dures & ſkirrheuſes; elles fortifient auſſi les fibres relâchées, tandis qu'elles relâchent celles qui ſont affectées de ſpaſme, ce qui fait que des eaux ſont très-bonnes dans la paralyſie & la contraction convulſive des membres.

Comme elles détergent & nettoient les conduits excrétoires, elles ſoulagent dans nombre de maladies cutanées, comme la gale, la gratelle, & la lepre,

pre, elles sont efficaces dans les obstructions des glandes de la peau, dans la suppression de la transpiration, dans la dureté & la rigidité de la peau.

Mais comme les remedes les plus salutaires nuisent souvent, sur-tout si les visceres sont affectés, de même les eaux chaudes sont préjudiciables dans certaines maladies de la tête, de la poitrine, & du bas ventre, comme les skirrhes, les tubercules, ou lorsque ces parties, ou leurs viscères sont ulcerés ou affectés d'un empieme.

L'usage de ces eaux est aussi préjudiciable à ceux qui sont disposés à l'apoplexie, à la migraine, à l'épilepsie, aux mouvemens convulsifs, aux polypes, & aux anévrismes, elles nuisent dans les hydropisies, dans les phthisies confirmées, dans les cancers, dans les ulcères phagédéniques.

Lorsqu'il y a des inflammations externes ou internes, on doit les éviter jusqu'à ce que les maladies soient fort calmées.

L'usage de ces eaux, soit intérieur, soit extérieur, demande l'administration des remedes généraux, 1°. la saignée est nécessaire dans les pléthoriques, & dans ceux qui ont le sang épais, pour diminuer la résistance qu'il opposeroit à leur action.

2°. Les purgatifs doivent précéder, de peur que les eaux n'entrainent avec elles la matiere des premieres voies, dans les troisiemes voies. Les purgatifs conviennent aussi au milieu & à la fin de leur usage; mais il faut que ce soit des minorotifs, autrement ils ne disposeroient pas efficacement à l'action des eaux chaudes.

3°. Si on boit les eaux, il faut commencer par de légeres doses, que l'on augmentera par degré, pour y accoutumer l'estomac peu-à-peu; l'exercice & le régime sont absolument nécessaires, selon la dose & la quantité des eaux; les fruits sur-tout, & le vin doivent être évités.

4°. Les passions lentes, & les violentes, telles que le chagrin & la colere, sont également contraires dans leur usage; il faut éviter de les ordonner aussi aux personnes qui sont disposées à ces passions, attendu que leur constitution est trop roide ou trop foible.

5°. Il faut prendre garde de prendre le bain trop chaud, ou de boire les eaux trop chaudes; mais on ne peut faire de regles précises à ce sujet; la chaleur externe ou interne que cette pratique causeroit dans le corps, produiroit un mouvement d'expansion trop violent dans le sang & dans les humeurs, ce qui ne manqueroit pas d'attirer des inflammations, des douleurs de tête, & des constrictions spasmodiques, avec des anxiétés dans les visceres du bas ventre.

6° Ce n'est pas tout d'approprier les différentes especes d'eaux *thermales* aux maladies; il faut avoir égard aux fibres & à la différence de leur tissu: car dans le cas de fibres tendres & délicates, il faut emploier des eaux chaudes douces, émollientes, & qui soient peu actives; cela a sur-tout lieu pour les eaux dures que l'on emploie dans les bains, comme leur pression est violente, elles produiroient des effets dangereux pour les entrailles.

C'est ainsi qu'entre les plus fameuses eaux *thermales*, celles d'Aix-la-chapelle sont les plus fortes & les plus purgatives, de sorte qu'elles ne conviennent qu'à des estomacs capables d'en supporter la chaleur & le dégoût. Les eaux de Bourbon tiennent le milieu entre ces premieres & celles de Bath; elles sont moins chaudes, moins degoûtantes & moins purgatives. Celles de Bath contiennent moins de soufre & plus de feu que les deux autres; elles ne purgent point, à moins qu'on ne les prenne avec trop de précipitation, ou en trop grande quantité.

THERMASMA, s. m. (*Méd. anc.*) θέρμασμα; terme employé par les anciens, pour désigner en général tout ce qui est propre à échauffer le corps; mais ce mot désigne en particulier une fomentation chaude, prescrite par Hippocrate, pour adoucir les douleurs de côté qu'on ressent dans les pleurésies. (*D. J.*)

THERMES, (*Antiq. rom.*) les *thermes* étoient chez les Romains de grands édifices, principalement destinés pour les bains chauds ou froids; nous verrons dans la suite que ces bains étoient publics ou particuliers.

Therma, du grec θερμὴ, *chaleur*. Tite-Live, *liv. XXXVI. c. xv* en décrivant le pas des thermopyles, dit que ce lieu etoit nommé *pylæ*, & par d'autres *thermopylæ*, parce qu'on trouvoit des eaux chaudes dans l'endroit le plus resserré entre les montagnes.

Les Romains par ce mot *therma*, entendoient des bains d'eau chaude; & on l'appliqua tellement aux édifices où étoient ces bains, qu'il s'étendit même jusqu'à ceux où l'on se baignoit dans de l'eau froide.

Les *thermes* eurent rang parmi les édifices les plus somptueux de Rome: on s'y lavoit l'hiver avec de l'eau tiede, quelquefois avec des eaux de senteur, ou bien par une autre sorte de mollesse, on faisoit seulement sentir à son corps les vapeurs chaudes de l'eau. Pendant l'hiver, on s'oignoit le corps avec des huiles & des parfums de prix; & pendant l'été après être sorti du bain tiede, on alloit se rafraichir dans de l'eau froide. Gordien voulut bâtir dans un même lieu des *thermes* pour l'hiver & pour l'été, mais la mort qui le prévint l'empêcha d'achever l'ouvrage. L'empereur Aurelien fit bâtir au-delà du Tibre des *thermes* pour l'hiver seulement.

Les *thermes* étoient si vastes, qu'Ammien-Marcellin, *liv. XVI. c. vj.* pour donner une idée de leur grandeur, les compare à des provinces entieres, *in modum provinciarum extructa lavacra*. Ce qui nous reste encore aujourd'hui de quelques anciens *thermes* nous fait juger de leur étendue prodigieuse.

Le nombre de ces *thermes* étoit aussi surprenant à Rome, que leur grandeur. Publius-Victor dit, qu'il y en avoit plus de huit cens, & Pline le jeune, *liv. IV. epist.* 8. dit qu'ils s'étoient augmentés à l'infini: *Quæ nunc Romæ ad infinitum auxere numerum*. Les empereurs les firent d'abord bâtir pour leur usage particulier, ensuite ils les abandonnerent au peuple, ou en firent bâtir pour lui. Outre les *thermes* où l'on ne payoit rien, il y en avoit qui se donnoient à ferme, & de plus les principaux citoyens avoient des bains particuliers chez eux.

Ces *thermes* étoient accompagnés de divers édifices, & de plusieurs pieces & appartemens. Il y avoit de vastes réservoirs où se rassembloit l'eau par le moyen des aqueducs; des canaux qu'on avoit ménagés, servoient à faire écouler les eaux inutiles. Les murailles des reservoirs étoient si bien cimentées, que le fer avoit de la peine à rompre la matiere employée à la liaison des pierres. Le pavé des *thermes*, comme celui des bains, étoit quelquefois de verre, le plus souvent néanmoins on y employoit la pierre, le marbre, ou des pieces de rapport qui formoient un ouvrage de marqueterie de différentes couleurs.

La description des *thermes* de Dioclétien qui nous a été donnée par André Baccius, fournit une idée complette de la grandeur & de la magnificence romaine dans ces sortes d'ouvrages. On y voit entr'autres un grand lac dans lequel on s'exerçoit à la nage, des portiques pour les promenades, des basiliques où le peuple s'assembloit avant que d'entrer dans le bain, ou après en être sorti; des appartemens où l'on pouvoit manger, des vestibules & des cours ornées de colonnes, des lieux où les jeunes gens faisoient leurs exercices, des endroits pour se rafraichir, où l'on avoit pratiqué de grandes fenêtres, afin que le vent y pût entrer aisément; des lieux où l'on pouvoit suer, des bois délicieux, plantés de platanes & autres arbres; les endroits pour l'exercice de la course; d'autres où l'on s'assembloit pour conférer ensemble, & où il y avoit des sieges pour s'asseoir; des lieux où l'on s'exerçoit à la lutte, d'autres où les Philosophes, les rhéteurs & les poëtes cultivoient les sciences par maniere d'amusement; des endroits où l'on gardoit les huiles & les parfums; d'autres où les lutteurs se jettoient du sable l'un sur l'autre, pour avoir plus de prise sur leurs corps qui étoient frottés d'huile.

L'usage des *thermes*, comme celui des bains, étoit très-ancien à Rome. Les peuples de l'Asie en donnerent l'exemple aux Grecs, & ceux-ci le transmirent aux Romains, qui avoient des *thermes*, avant que les Médecins grecs eussent mis le pié à Rome, époque que l'on rapporte à l'an 535. de la fondation de cette ville, sous le consulat de L. Emilius, & de M. Licinius. Homere, *odiss.* θ, *v.* 248. compte l'usage des *thermes* λουτρά θερμά, au nombre des plaisirs honnêtes de la vie.

Semper autem nobis conviviumque gratum, citharæque, chorique
Vestesque mutatoriæ, lavacraque calida, & cubilia.

Plaute décrit dans les deux vers suivans, les exercices auxquels on formoit la jeunesse dans les *thermes*.

> *Ibi curſu, luctando, haſta, diſco, pugilatu, pila, Saliendo, ſeſe exercebant magis quam ſcorto aut ſaviis.*

C'étoit une des fins qu'on s'étoit propoſées dans l'établiſſement des *thermes*. Par ces exercices, on augmentoit la force des jeunes gens, on leur donnoit de l'adreſſe, & on les inſtruiſoit dans les Sciences. Une autre vûe qu'on avoit eue, c'étoit la conſervation de la ſanté, & peut-être la volupté y entra-t-elle auſſi pour quelque choſe. J'ai déja dit qu'il y avoit des *thermes* où l'on entroit librement, & ſans qu'il en coutât rien, & que dans d'autres il falloit payer; du reſte, la ſomme que l'on donnoit étoit modique; on étoit quitte pour la plus petite piece de monnoie, comme Juvenal le remarque dans la ſixieme ſatyre.

> *Cædere ſylvano porcum, & quadrante lavari.*

Cette piece pourtant ne ſuffiſoit pas lorſqu'on venoit trop tard; c'eſt-à-dire après les dix heures; il falloit alors payer, ſelon le caprice des perſonnes prépoſées pour le ſervice des *thermes*. Martial, *l. X. epiſt.* 70. a fait alluſion à cette ſorte d'exaction, quand il a dit:

> *Balnea poſt decimam laſſo, centumque petuntur Quadrantes*, &c.

Les édiles avoient inſpection ſur les *thermes*, & ſous eux étoient pluſieurs miniſtres inférieurs, de ſorte que l'ordre y régnoit, malgré l'entiere liberté que l'on y trouvoit. Il n'y avoit aucune diſtinction pour les places; le peuple, comme la nobleſſe; l'artiſan, comme le magiſtrat, avoit droit de choiſir parmi les places vuides; celle qui étoit le plus à ſon gré.

Ordinairement les *thermes* n'étoient point communs aux hommes & aux femmes; ce ne fut que ſous quelques empereurs corrompus que cette indécence eut lieu. Les endroits où les hommes ſe baignoient, furent preſque toujours ſéparés des lieux deſtinés aux bains des femmes, & même pour mettre encore mieux à couvert l'honneur de celles-ci, Agrippine, mere de Néron, fit ouvrir un bain deſtiné uniquement à l'uſage des femmes; exemple qui fut imité par quelques autres dames romaines, comme nous l'apprend Publius-Victor. On lit dans Spartien, que l'empereur Adrien ordonna que les bains des femmes ſeroient ſéparés des bains des hommes.

Le ſignal pour venir aux bains & pour en ſortir, ſe donnoit au ſon d'une cloche; ſi l'on s'y rendoit un peu tard, on couroit riſque de n'avoir que de l'eau froide pour ſe baigner; c'eſt ce que ſignifient ces deux vers de Martial, *liv. XIV. epig.* 163.

> *Redde pilam: ſonat æs* thermarum; *ludere pergis? Virgine vis ſola, lotus abire domum.*

L'heure pour entrer dans les *thermes*, étoit, ſelon Pline, *l. III. c. j.* la huitieme heure du jour en été, & la neuvieme en hiver. Martial, *liv. IV. épig.* 8. ſemble dire la même choſe dans ces vers.

> *Sufficit in nonam nitidis octava paleſtris.*

Spartien, *in Adriano*, nous apprend que l'empereur Adrien défendit qu'on ſe mît dans le bain en public avant la huitieme heure. La plûpart ne ſe baignoient qu'une fois par jour; quelques-uns néanmoins, plus adonnés aux exercices qui s'y faiſoient, y retournoient juſqu'à ſept fois dans un même jour. Galien *de ſanitate tuenda*, liv. V. rapporte, qu'un certain philoſophe nommé *Primigène*, étoit attaqué de la fievre le jour qu'il manquoit de ſe baigner.

L'uſage des bains n'étoit interdit qu'à l'occaſion d'un grand deuil ou d'une calamité publique, comme nous le voyons dans Tite-Live & dans Suétone.

Mais S. Clément d'Alexandrie, *Pédag. l. III. c. v.* dit que les nobles faiſoient porter aux bains des draps de toile très-fine, & des vaſes d'or & d'argent, ſans nombre, tant pour ſervir aux bains, que pour le boire & le manger.

Ainſi le luxe s'introduiſit dans un uſage que le manque de linge, la chaleur du climat, & la néceſſité de la propreté avoient fait naître. Les empereurs romains ſe prêterent aux beſoins de la nation qu'ils gouvernoient, en bâtiſſant pour elle des *thermes* publics, plus grands ou plus magnifiques les uns que les autres. Tels furent ceux d'Auguſte, de Néron, de Titus, de Trajan, de Commode, de Severe, d'Antonin, de Caracalla & de Dioclétien. Ces deux derniers ſurpaſſerent tous les autres par leur étendue. On ne peut voir les ruines des *thermes* de Caracalla, ſans être ſurpris de l'immenſité qu'avoit ce bâtiment; mais il n'y en eut point de plus ſomptueux, plus chargés d'ornemens & d'incruſtations, ni qui fit plus d'honneur à un prince, que les *thermes* de Dioclétien. Une ſeule ſalle de ces édifices fait aujourd'hui l'égliſe des Chartreux à Rome; une des loges du portier fait l'égliſe des Feuillans. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.) (1)

THERMES DES NYMPHES, (*Littérat.*) les Poëtes peu-

(1) Sans entrer dans le détail des eaux minérales, que nous avons en grande quantité en Italie; je me bornerai à dire quelque choſe en peu de mots ſur nos célebres thermes, communément appellés les bains *della Villa*, ou les bains de Lucques.

L'uſage de ces bains eſt très-ancien ſoit pour les maladies internes, ſoit pour les externes, & leurs eaux étoient ſi renommées pour leur vertu, que dès l'an 1374. on fut obligé de reſtaurer & aggrandir les logemens qui étoient dans le voiſinage, pour la commodité des malades qui s'y rendoient de toutes parts. Il ſuffit de ſe rappeller cette célebrité, ſans parler de mille éloges que lui donnent tous les Docteurs & entr'autres le célebre Mercuriale. Il faut ajouter à la vertu de ces eaux la bonté de l'air, ſi ſalutaire, qu'il eſt capable par lui-même de guérir de pluſieurs maladies & de retablir en ſanté: c'eſt ce qui donna lieu au grand Falloppio en parlant du ſéjour de nos bains dans un de ſes ouvrages, de ſe ſervir de cette expreſſion ſi forte = *ubi aer adeſt optimus, & videtur potius Paradiſus quam Villa*; & c'eſt avec raiſon que le célebre Coipani invite tout le monde à venir en profiter dans une élegante deſcription poëtique qu'il en fait, guidé par ſon génie, & par la verité du fait. Mais M. Benvenuti, Médecin actuel de nos bains, en parlé avec plus d'étendue, & donne des preuves évidentes & démonſtratives de la ſalubrité de l'air, qu'on y reſpire, dans un de ſes mémoires, préſenté à l'académie de l'Inſtitut de Bologne, & inſeré dans le 5. tom. de ces actes; lequel mémoire a pour titre *de Lucenſium Thermarum atmoſphera*. Outre ces grands & précieux avantages, il y en a un autre qui n'eſt pas moins important, c'eſt l'abondance, les divers dégrés de chaleur, & les différents jets de ces eaux; de maniere qu'on peut les adapter, ſuivant les circonſtances, aux différentes maladies qui ſurviennent & aux différentes conſtitutions de qui en eſt attaqué. M. Benvenuti a meſuré avec la derniere exactitude & avec le thermomètre du fameux Reaumur tous les degrés de chaleur de ces eaux: en voici le reſultat.

Pour les eaux du bain vulgairement appellé le bain *de S. Jean* g. $31\frac{1}{2}$.

Pour celles des douches appellées *Tranquillines* g. $31\frac{1}{2}$.

Pour celles du bain appellé le bain *della Villa* g. 33.

Pour celles appellées les eaux *du Bernabò* g. $34\frac{1}{2}$.

Pour celles qui portent le nom *de déſeſperées*. g. 36.

Pour celles des douches appellées les douches *rouges* g. $36\frac{1}{2}$.

Pour celles appellées les eaux *du Piline*. g. 37.

Pour celles appellées le bain Chaud ou grandes *douches* g. 43.

Ces eaux ont été dans les tems paſſés ſcrupuleuſement examinées par pluſieurs Médecins, qui ont toujours dit la verité, quand ils n'en ont loué l'efficace que d'après une longue expérience qui les en aſſuroit; mais ils ont donné dans l'erreur toutes les fois qu'ils ont entrepris d'en faire l'analyſe; car les ſujets chimiques leur étoient abſolument étrangers. D'autres auroient été en état d'en juger, mais malheureuſement ils en ont parlé ſans les voir, ſur des fauſſes relations. Un de ceux-là a été M. Carrere, qui s'eſt abſolument trompé en mettant nos eaux *della Villa* au nombre de celles, qui n'ont reçu leur chaleur que des entrailles de la terre, & qui ne contiennent aucun principe ni fixe, ni volatil, à l'inſtar de quelques-unes dont parle Hoffman & Valler. Nous mettrons nos eaux au nombre de celles que M. Lory appelle ſalines-chaudes avec un principe terreux & martial, ainſi que le prouve très-bien M. Benvenuti dans ſon traité qu'il donna au jour en 1758. intitulé *de Lucenſium Thermarum ſale*. A l'aide des lumieres des plus célebres Médecins, de Boerhaave, Hoffman, Pott, & Valler il examine avec attention ces eaux & en reconnoît les principes fixes: & après un infinité d'expériences, il les reduit à un ſel neutre de figure priſmatique, & quelquefois exagone dans la baſe, ſuivant la différente fraction des criſtaux, & à une terre qui a beaucoup de reſſemblance à l'agaric minéral. Il en fait auſſi voir, à ne pouvoir en douter, la qualité martiale: principes qui ſont plus ou moins abondans, ſelon les différentes ſources, dont nous avons parlé ci-deſſus. Outre ces parties fixes, on doit auſſi admettre ce qui me ſeroit facile de prouver, s'il m'étoit permis de m'étendre d'avantage dans une ſimple note, on doit, dis je, auſſi admettre un principe actif & pénétrant, généralement appellé élément ſpiritueux aërien, qu'Hoffman appelle acide de ſoufre très-volatil: mais que les Chimiſtes confondent ſouvent avec un air abondant & dilaté, ſelon les obſervations de M. Venel dans un de ſes mémoires imprimé dans les Actes de l'Académie Royale des Scien-

peuploient tous les élémens de dieux, de déesses, de nymphes; & la plus petite fontaine avoit sa divinité comme le plus grand fleuve. Les bains connus dans l'histoire, sont également fameux dans la fable. Si l'on en croit Diodore, les anciennes traditions portoient qu'Hercule revenant d'Espagne, & amenant les bœufs de Géryon, passa par la Sicile; là s'étant arrêté près d'Himere, Minerve ordonna aux Nymphes de faire sortir de terre des bains où ce héros pût se délasser; & les Nymphes obéirent. C'est peut-être pour cette raison que Pindare les nomme simplement les *bains des Nymphes*. Cet événement fabuleux a trouvé place sur les médailles. Nous en avons une représentant Hercule, & au revers trois nymphes qui font sortir de terre les bains d'Himère. L'autre médaille figure un char attelé de deux chevaux, monté par un homme que l'on croit être Ergoteles; cet homme tient les rênes de la main droite, & de la gauche une espece de bâton avec une victoire audessus; au revers est une nymphe tenant une patere élevée sur un brasier. Derriere la nymphe est Hercule dans le bain, sur les épaules duquel un lion accroupi verse de l'eau. (*D. J.*)

THERMESIA, (*Mytholog.*) il y avoit dans le territoire de Corinthe, un temple de Cérès, *Thermesia*, ainsi nommée parce que le culte qu'on y rendoit à la déesse avoit été apporté de Thermesse, île voisine de la Sicile, dont parle Strabon. (*D. J.*)

THERMIDA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise, selon Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui la donne aux Carpétains. Quelques savans croient que c'est aujourd'hui *Rajas*, village d'Espagne dans la nouvelle Castille, entre Madrid & Siguença. (*D. J.*)

THERMIE, L'ILE, (*Géog. anc. & mod.*) ou l'île *Thermia*, l'île de l'Archipel, l'une des Cyclades, entre l'île de Zia au nord, & l'île de Serpho au midi; elle est à quarante milles de Syra ou Syros, & à trente-six du port de Zia, mais seulement à douze milles de ce dernier port en droiture.

Le voisinage de ces deux îles ne permet pas de douter que *Thermie* ne soit l'île de Cytnus, dont les anciens estimoient tant les fromages, puisque Dicéarque dans sa *Description de la Grece*, la place entre Céos & Sériphus. Il en sortit un grand peintre que Eustathe appelle *Cydias*. C'est encore dans cette île que fut rejetté par la tempête, le faux Néron esclave, grand joueur du luth & grand musicien, accompagné d'une troupe de gens de sa sorte, armés & soulevés, comme Tacite, *Hist. l. II. c. viij.* nous l'apprend.

L'île *Thermie* a quatorze ou quinze lieues de tour. Elle a pris son nom des thermes ou bains d'eaux chaudes, qui la rendoient autrefois célebre. Ces eaux chaudes sont dans le fond d'un des culs-de-sac du port, au nord-est à droite en entrant. La principale source bouillonne au pié de la colline, dans une maison où l'on va laver le linge, & où les malades viennent suer; les autres sources sortent à quelques pas de-là, par petits bouillons, & forment un ruisseau qui va se rendre dans la mer, d'où toutes ces eaux étoient venues; car elles sont très-salées, & s'échauffent sans doute en traversant la colline parmi des mines de fer, ou des matieres ferrugineuses: ces matieres sont la véritable cause de la plupart des eaux chaudes. Celles de *Thermie* blanchissent l'huile de tartre, & ne causent aucun changement à la solution du sublimé corrosif. Les anciens bains étoient au milieu de la vallée; on y voit encore les restes d'un reservoir bâti de briques & de pierres, avec une petite rigole, par le moyen de laquelle l'eau du gros bouillon se distribuoit où l'on vouloit.

On remarque dans les ruines d'une ville de cette île, trois cavernes creusées à pointe de ciseau dans le roc, & enduites de ciment, pour empêcher que les eaux de la pluie ne s'écoulassent par les fentes; mais on n'y découvre aucune inscription qui donne le nom de la ville.

Il n'y a qu'un bourg dans l'île *Thermia* qui porte le nom de *Thermie*; à deux lieues de ce bourg est un gros village. On ne compte que quatre mille personnes dans toute l'île, qui sont tous du rit grec, excepté une douzaine de familles latines, dont la plupart sont des matelots françois. Le terroir de cette île est bon & bien cultivé; c'est même un endroit de bonne chere, mais on n'y fait presque aucun commerce, il n'y a point de bois, & l'on n'y brûle que du chaume. (*D. J.*)

Thermius, (*Mytholog.*) surnom d'Apollon pris pour le soleil: il signifie *chaud, brûlant*. Ce dieu avoit un temple à Elis, sous le nom de *Thermius*. (*D. J.*)

THERMODON, (*Géog. anc.*) fleuve de la Cappadoce. Ptolomée, *l. V. c. vj.* marque son embouchure dans le Pont-Polémoniaque. Ce fleuve est fameux, sur-tout chez les Poëtes, parce qu'ils vouloient que les Amazones habitassent sur ses bords. Virgile, *Æneid. l. XI. vers.* 659. en a parlé.

> *Quales Threiciæ, quum flumina* Thermodontis
> *Pulsant & pictis bellantur Amazones armis.*

Properce, *l. III. Eleg. xiv.* dit:

> *Qualis Amazonidum nudatis bellica mammis*
> Thermodonteis *turba lavatur aquis.*

Et Valerius Flaccus, *l. IV. Argonaut. vers.* 600.

> *Quid memorem, quas Iris aquas, quas torqueat Ancon?*
> *Proxima* Thermodon *hic jam secat arva, memento.*
> *Inclyta Amazonidum, magnoque exorta gradivo Gens ubi.*

On sait que le *Thermodon* arrosoit une partie du pays des fameuses Amazones; cette riviere rappelle toujours agréablement l'idée de ces héroïnes, sur lesquelles peut-être on a avancé bien des fables. (*D. J.*)

THERMOMETRE, s. m. (*Phys.*) c'est un instrument qui sert à faire connoître, ou plutôt à mesurer les degrés de chaleur & de froid. *Voyez* CHALEUR & THERMOSCOPE.

Un paysan hollandois, nommé *Drebbel*, passe pour avoir eu au commencement du xvij. siecle la premiere idée de cet instrument.

Il y a différentes sortes de *thermometres*, dont voici les constructions, les défauts, les théories, &c.

Ancienne construction d'un thermometre *dont l'effet dépend de la raréfaction de l'air*. Dans un tuyau *BC*, *Pl. Pneumatique, fig.* 3. *n°.* 2. auquel est attachée une boule de verre *AB*, on met une quantité d'eau commune, mêlée d'eau régale, pour empêcher qu'elle ne se gele l'hiver; on ajoute à cette mixtion une teinture de vitriol, dissous pour la rendre verte. En emplissant le tuyau, il faut avoir soin de laisser dans la boule & dans le tuyau, assez d'air pour qu'il puisse remplir précisement la boule au plus fort de l'hiver,

Sciences. Si je ne m'étois proposé d'être court, ce seroit à-present le tems d'étaler les avantages, que peut produire dans un infinité de cas, un bain d'une température si douce, & si analogue, ou si approchante de celle du corps humain, un bain plus actif, & plus minéral dans d'autres circonstances. L'on pourroit aussi démontrer combien quelques-unes de ces eaux se rendent recomandables dans un très grand nombre de maladies qui troublent notre machine; & cela par la détrampe savonneuse, qu'elles portent dans le sang, & par la proportion qui se trouve entre leur température & la chaleur absolue du corps humain. Au lieu que beaucoup d'autres maladies ne se peuvent guérir que par l'action plus violente d'un eau plus chaude, pour être plus chargée des parties fixes & du principe volatil, dont nous avons parlé.

J'en pourrois bien dire davantage sur les douches, qui dirigées par une main de maître, & variées dans le jet, & dans la chaleur suivant les circonstances, & les besoins operent de merveille, tant pour les maux externes, que pour les internes. Mais sans m'étendre de plus, je sai qu'un œil éclairé verra tout-de-suite combien contribue le principe volatil de ces eaux à tenir dans un juste équilibre leurs parties fixes, à les guider dans la plus petite circulation, & à les faire pénétrer dans les réduits les plus déliés & les plus éloignés. Il saura combien les parties salines pénetrant en-dedans servent à atténuer & dissoudre les humeurs visqueuses, & par là à augmenter les sécrétions & les évacuations, quand elles sont interceptées ou suspendues. Il connoîtra tous les avantages qu'on peut tirer du dit principe martial si propre à corroborer & à désobstruer; raison pour la quelle Hoffman loue, & recommande si fort les eaux carolines. Je ne prétends pas dire qu'on doive regarder nos eaux comme un remede général & universel; puisqu'il y a des maladies qu'elles ne peuvent guerir, & d'autres ausquelles elles seroient nuisibles; mais je soutiens seulement que les Médecins prudens & éclairés, à qui seuls appartient le droit de manier les remedes efficaces, tels que celui-ci, ces Médecins légitimes, dis-je, trouveront dans les eaux, dont nous avons parlé un sécours puissant, & quelquefois assuré. *Voy.* l'article THERMALES plus relatif à cette note que celui-ci. (*P*)

ver, lorfque l'air fe trouve le plus condenfé; & qu'il ne puiffe point chaffer du tuyau toute la liqueur dans les plus fortes chaleurs de l'été, lorfque l'air eft au plus haut degré de fa raréfaction. A l'autre extrémité du tuyau eft attachée une autre boule de verre *CD*, ouverte du côté de l'air en *D*: des deux côtés du tuyau on applique une échelle, ou une platine *EF*, fur laquelle on marque les degrés, ou un certain nombre de lignes également diftantes les unes des autres.

Dans cet état, quand l'air qui environne le tuyau devient plus chaud, l'air renfermé dans la boule & dans le haut du tuyau venant à fe dilater, chaffe la liqueur dans la boule inférieure, & par conféquent fait defcendre la liqueur: au contraire, quand l'air qui environne le tuyau devient plus froid, l'air renfermé dans la boule venant à fe condenfer, fait monter la liqueur. *Voyez* RARÉFACTION & CONDENSATION.

Ancienne conftruction du thermometre *avec du vif-argent*. C'eft de la même maniere & avec les mêmes précautions, que l'on met une petite quantité de mercure ou de vif-argent, qui n'excede point l'épaiffeur d'un pois, dans un tuyau *BC*, *fig*. 4. *n°*. 2. que l'on coude en plufieurs endroits, afin qu'on puiffe le manier plus aifément, & qu'on rifque moins de le caffer; on divife ce tuyau dans un certain nombre de parties égales, qui fervent d'échelle. Dans cet état, les différentes approches du mercure vers la boule *A*, marqueront les accroiffemens ou les différens degrés de chaleur.

Les défauts de ces deux *thermometres* confiftent en ce qu'ils font fujets à recevoir les impreffions d'une double caufe; car ce n'eft pas feulement l'augmentation de la chaleur, mais auffi une augmentation du poids de l'atmofphere, qui peut faire monter la liqueur dans le premier, & le mercure dans le fecond de ces *thermometres*; & d'un autre côté ce peut être la diminution du poids, auffi-bien que la diminution de la chaleur de l'atmofphere, qui fera defcendre la liqueur & le mercure dans les deux *thermometres*. *V*. BAROMETRE.

Conftruction du thermometre *commun ou de Florence*. Les académiciens del Cimento ayant remarqué les inconvéniens, ou défauts des *thermometres* ci-deffus, ils effayerent d'en conftruire un autre par le moyen duquel ils fe flattoient de mefurer les degrés de chaleur & de froid de l'air, par la raréfaction & condenfation de l'efprit de vin; quoique la raréfaction & condenfation de cette liqueur foit moins confidérable que celle de l'air, & que par conféquent les variations dans les degrés de chaleur doivent y être beaucoup moins fenfibles.

Voici la conftruction de leur *thermometre*.

Sur quelques petits morceaux de turmeric, qui eft une forte de racine dont on fe fert pour guérir la jauniffe, on verfe une certaine quantité d'efprit de vin rectifié, pour lui donner une teinture rouge; enfuite on filtre plufieurs fois l'efprit de vin par un papier gris, afin que les particules groffieres de la racine fe féparent de la liqueur. De cet efprit de vin ainfi teint & préparé, on emplit une boule de verre *AB fig*. 5. *n°*. 2. & un tuyau *BC*, & afin que tout l'efprit de vin ne defcende point dans la boule pendant l'hiver, il eft à-propos de mettre cette boule dans un petit tas de neige mêlée de fel: ou fi cet inftrument fe fait pendant l'été, on met la boule dans de l'eau de fource impregnée de falpêtre, afin que l'efprit de vin étant extrèmement condenfé, on puiffe voir à quel point il s'abaiffera dans le plus fort de la gelée.

Si l'efprit-de-vin monte à une trop grande hauteur au-deffus de la boule, il faut en ôter une partie; & afin que le tuyau ne foit pas exceffivement long, il eft à-propos de mettre la boule, remplie de fon efprit-de-vin, dans de l'eau bouillante, & de marquer le point le plus éloigné où monte pour-lors l'efprit-de-vin.

C'eft à ce point que le tuyau doit être fermé hermétiquement par la flamme d'une lampe; & des deux côtés du tuyau on applique une échelle comme aux autres *thermometres*.

L'efprit-de-vin étant fufceptible d'une raréfaction & d'une condenfation confidérables, il fe dilate à mefure qu'augmente la chaleur de l'air qui l'environne, & par conféquent il monte dans le tuyau; de même à mefure que diminue la chaleur de l'air, l'efprit-de-vin defcend dans le tuyau, & l'on voit fur l'échelle de combien de degrés il a monté ou defcendu d'un jour à l'autre.

Si on n'a pas foin de faire fortir de la liqueur tout l'air qu'elle contient, ce qui eft extrèmement difficile, il faut laiffer de l'air dans la partie fupérieure du tube. Car autrement fi elle fe trouve fans air, la liqueur ne manquera pas de fe féparer en divers endroits à caufe de l'air qui fe trouve dans les interftices de fes parties. Or fi on laiffe de l'air dans la partie fupérieure du tube, cet air produit un autre inconvénient; car en vertu de fa pefanteur il doit tendre en en-bas, & empêcher par conféquent la liqueur de monter; ou fi la liqueur monte, elle doit comprimer l'air, & augmenter par conféquent fon élafticité.

Comme l'expérience a fait connoître qu'un moindre degré de chaleur fe communique plus aifément à l'efprit-de-vin qui eft dans la boule, que ne fait un plus grand degré de chaleur, les raréfactions de l'efprit-de-vin ne font pas proportionnelles aux caufes qui les produifent.

Il paroit donc que le *thermometre* de Florence, quoiqu'il foit fort en ufage, ne donne rien moins qu'une mefure exacte du froid & du chaud. A quoi l'on peut ajouter ce que dit le docteur Halley dans les *Tranfactions philofophiques*, favoir, qu'il a appris de ceux qui avoient gardé long-tems de l'efprit-de-vin, que cette liqueur perd à la longue une partie de fa vertu expanfive.

De plus le verre n'eft pas moins dilaté par la chaleur que la liqueur, & le froid les condenfe l'un & l'autre; par conféquent lorfque la liqueur eft chaude elle ne monte pas fi haut qu'elle monteroit, fi la boule & le tube avoient toujours la même capacité. Par la même raifon la liqueur defcend moins lorfqu'elle eft froide, qu'elle ne feroit fi le verre ne fe condenfoit pas. On ne peut donc favoir au jufte quel eft l'effet de la chaleur fur la liqueur feule. C'eft ce qu'on remarque fort fenfiblement quand on vient à plonger un *thermometre* dans une liqueur très-froide ou très-bouillante; car dans le premier cas la liqueur commence par monter, parce que le verre eft condenfé avant la liqueur, & quand la condenfation parvient jufqu'à la liqueur elle redefcend; dans le fecond cas, par une raifon contraire, la liqueur commence par baiffer à caufe de la dilatation du verre, & elle remonte enfuite.

Un autre défaut confidérable de ce *thermometre* & des autres, c'eft que ces *thermometres* ne peuvent point être comparés entr'eux. A la vérité ils marquent les différens degrés de chaud & de froid, mais chacun ne les marque que pour lui même & à fa façon particuliere. De plus ils ne partent point de quelque point fixe de chaleur ou de froid, & c'eft encore un défaut commun à tous les *thermometres*. Il en eft de ces inftrumens comme de deux pendules, qui pour n'avoir point été réglées d'abord fur l'heure du foleil, marqueront à la vérité qu'il y a une, deux, ou plufieurs heures de paffées, mais ne marqueront point l'heure précife du jour ou du foleil. D'ailleurs quand la liqueur a monté d'un degré dans deux *thormometres* différens, nous ne pouvons pas être affurés que tous les deux ayent reçu la même impreffion d'une chaleur égale & additionnelle, puifqu'il fe peut faire que l'efprit-de-vin ne foit pas le même dans l'un & dans l'autre, & qu'à proportion que cet efprit eft plus ou moins rectifié, il montera plus ou moins dans le tuyau par le même degré de chaleur.

Ce n'eft pas encore tout, car en réglant les degrés des *thermometres*, on juge de l'égalité de l'élévation de l'efprit-de-vin par l'égalité de la longueur du tuyau, en fuppofant que les diametres du tuyau font égaux dans toute fa longueur, ce qui arrive très-rarement; mais il y a tant d'irrégularités dans l'intérieur, qu'une certaine longueur de tuyau demande quelquefois pour être remplie, le double de liqueur qu'il faut pour emplir un autre tube de même longueur & de même diametre; ce qui ne vient que des inégalités d'épaiffeur des parois des tuyaux & des éminences & cavités qui fe trouvent toujours aux furfaces intérieures, mais fur-tout de ce qu'ils font prefque toujours plus épais à une des extrémités qu'ils ne le font à l'autre.

C'eft pour cela que les comparaifons des *thermometres* font fi défectueufes & fi difficiles à faire; cependant ce qu'il y a de plus curieux & de plus intéreffant dans l'ufage des *thermometres*, c'eft le réfultat de ces comparaifons; car c'eft par ce moyen que l'on peut connoître le degré de chaud ou de froid d'une autre faifon, d'une autre année, d'un autre

tre climat, & quel est le degré de chaud ou de froid que peuvent supporter les hommes & les animaux.

M. de Réaumur a inventé un *thermometre* nouveau, & qu'il assure être exempt des défauts ci-dessus mentionnés. La principale propriété de ce *thermometre* est de servir à comparer les différens degrés de chaleur à des mesures connues, comme la dilatation & la condensation d'une liqueur quelconque, telle que l'esprit-de-vin.

Pour connoître les degrés de dilatation ou de condensation de l'esprit-de-vin, il ne s'agit que de mesurer l'accroissement ou la diminution de son volume, par rapport au volume qu'il avoit dans un certain état dont on est convenu. M. de Réaumur prend pour cet état celui de la liqueur quand elle est environnée d'eau qui commence à se glacer, ou plutôt de neige ou de glace pilée qui commence à se fondre. M. de Réaumur commence par graduer le tuyau en y versant de l'eau & du vif-argent, au moyen de différentes petites mesures qu'il assure être très-exactes; ensuite il vuide le tuyau, & le remplit d'esprit-de-vin jusqu'à environ un tiers de la longueur au-dessus de la boule: alors il plonge la boule dans la glace, la liqueur descend jusqu'à un certain endroit où elle demeure stationnaire; & l'on ajoute ou l'on ôte ce qu'il faut d'esprit-de-vin pour que le terme de la congélation soit précisément à l'endroit qui marque 1000 parties. Quand le point de la congélation est ainsi déterminé, on chasse le peu d'air qu'il y a dans le tuyau, & on le scelle hermétiquement. Ensuite on écrit d'un côté o au point de la congélation, & au-dessus les nombres 1, 2, 3, 4, *&c.* qui doivent exprimer les degrés de chaleur; de-même au-dessous en allant vers la boule, on écrit 1, 2, 3, 4, *&c.* qui marque les degrés de froid. De l'autre côté du tuyau, vis-à-vis o, on écrit 1000, & tant au-dessous qu'au dessus les nombres 1001, 1002, 1003, *&c.* qui marquent les dégrés de condensation ou de raréfaction de la liqueur.

Il est absolument nécessaire de se servir du même esprit-de-vin pour avoir des *thermometres* qui soient comparables étant construits sur ces principes; & comme il s'en trouve qui ont différens degrés de dilatabilité, M. de Réaumur a choisi celui dont le volume étant 1000 à la congélation, devient 1080 par la chaleur de l'eau bouillante. *Voyez* les *mém. de l'ac. royale des Sciences, ann.* 1730, *p.* 645. *hist. p.* 15. *item* 1731. *p.* 354. *hist. p.* 7.

Malgré toutes ces précautions, M. Muschenbroeck pense que le *thermometre* de M. de Réaumur est encore sujet à plusieurs des défauts du *thermometre* de Florence, savoir que l'esprit-de-vin perd à la longue sa vertu expansive; que le verre se dilate aussi-bien que la liqueur, qu'en général les *thermometres* à esprit-de-vin ne peuvent servir que pour mesurer de petits degrés de chaleur; car aussi-tôt que la liqueur commence à bouillir, ils ne peuvent plus marquer. Or l'esprit-de-vin rectifié bout un peu plutôt que l'eau, de sorte que l'on ne peut découvrir à l'aide de ce *thermometre* quel est le degré de chaleur de l'eau qui bout, & encore moins celui d'une plus grande chaleur, comme celle de l'huile bouillante, du savon bouillant, de mercure qui bout, *&c.* enfin ils ne peuvent marquer quelle peut être la chaleur des métaux fondus. Voilà les objections de M. Musschenbroeck contre ce *thermometre*, que nous nous contentons simplement de rapporter, sans nous en rendre garans, & sans prétendre rien ôter à M. de Réaumur de l'utilité de sa découverte.

Plusieurs auteurs ont proposé diverses méthodes pour trouver un point fixe ou un degré de froid & de chaud, afin de régler sur ce degré les autres degrés, & de pouvoir comparer les observations faites dans les mêmes tems, ou dans des tems différens, & en différens endroits.

Quelques-uns marquent l'endroit où se trouve la liqueur dans l'hiver quand l'eau commence à se geler, comme aussi dans l'été quand le beurre mis auprès de la boule du *thermometre* commence à se fondre; ils divisent l'espace intermédiaire en deux parties égales, dont le point du milieu, suivant leur façon de compter, répond à la chaleur tempérée; & ils subdivisent chaque moitié en dix degrés, ajoutant encore quatre autres degrés égaux à chacune des deux extrémités. Mais cette méthode suppose que le même degré de chaud & de froid répond à la congélation de toutes sortes d'eaux à la fonte de toutes sortes de beurres; comme aussi que toutes sortes de *thermometres* reçoivent les mêmes impressions du même degré de chaleur, quoique toutes ces suppositions soient contraires à l'expérience.

D'autres proposent de mettre la boule du *thermometre* dans une certaine quantité de neige & de sel, & de marquer le point où s'arrête la liqueur; ensuite on descend le *thermometre* dans une cave profonde où l'air extérieur ne sauroit pénétrer; de sorte que la liqueur recevant l'impression d'un air tempéré, puisse marquer le degré de la chaleur tempérée. Enfin on divise l'espace intermédiaire en quinze ou plusieurs parties égales, ce que l'on continue de faire au-delà de chaque extrémité: mais cette méthode est sujette aux mêmes inconvéniens que la précédente.

Le docteur Halley prend pour un degré fixe de chaleur celui où l'esprit-de-vin commence à bouillir; mais il y a lieu de soupçonner que cet expédient n'a pas plus de justesse que les autres, quoique M. Amontons s'arrête comme lui au degré de chaleur qui répond à l'eau bouillante pour faire l'échelle de son *thermometre* de mercure; mais comme les différentes gravités spécifiques des eaux marquent une différence dans leur masse & dans leur texture, il est très-probable que la chaleur de toutes sortes d'eaux bouillantes n'est pas la même, de sorte que le point fixe reste encore indéterminé.

M. Musschenbroeck paroît préférer à tous les autres *thermometres* ceux qui sont faits avec du mercure, qui, selon lui, a beaucoup d'avantages sur l'esprit-de-vin; car on peut l'avoir pur, il reste toujours le même quoiqu'on l'ait gardé pendant plusieurs années, & il se raréfie toujours également quelque vieux qu'il soit. M. Muschenbroeck prétend que le principal défaut de ces *thermometres* est celui de la dilatation & de la condensation du verre qu'on ne sauroit empêcher. Il propose cependant différens expédiens pour remédier à ce défaut; on en peut voir le détail dans le chapitre du feu de son *essai de physique*. Cependant il n'ose assurer que ce *thermometre* ait encore toute la perfection que l'on peut désirer. Mais il le croit supérieur à tous les autres. Les *thermometres* de mercure les plus en usage aujourd'hui sont celui de Farenheit & celui de M. de Lisle. Ces *thermometres* different du *thermometre* de Florence, 1°. en ce qu'on s'y sert de mercure bien purgé d'air, au-lieu d'esprit-de-vin; 2°. en ce que le tuyau de verre est capillaire & fort étroit, & se termine non par une boule, mais par une bouteille cylindrique, d'une capacité proportionnée au diametre du tuyau; 3°. en ce que les divisions y sont beaucoup plus exactes, sur-tout dans le *thermometre* de M. de Lisle; car on ne marque point ces divisions par des parties égales sur la longueur du tuyau, attendu les inégalités intérieures qui peuvent être au-dedans; mais on verse successivement dans le tuyau une petite quantité de mercure qui est toujours la même, & qui occupe plus ou moins d'espace en longueur dans le tuyau, selon que le tuyau est moins ou plus large en-dedans; c'est par ce moyen qu'on parvient à graduer les *thermometres*. Ceux qui desireront un plus grand détail sur ce sujet, peuvent consulter l'*essai de Physique* de Musschenbroeck, les *miscellanea Berolinensia, tom. IV p.* 343. & l'*appendice* qui est à la fin des *leçons de physique* de M. Cotes, traduites en françois, & imprimées à Paris en 1742. (*O*)

On a encore donné depuis quelques années le nom de *thermometre* à une machine composée de deux métaux, qui en même tems qu'elle indique les variations du froid & du chaud, sert à compenser les erreurs qui en résultent dans les horloges à pendule.

M. Graham, illustre membre de la société royale de Londres, fut un des premiers qui tenta de remédier aux erreurs qu'occasionnent dans les horloges à pendule, les contractions ou dilatations des métaux, par les différens degrés de chaud & de froid qu'ils éprouvent. *Voyez* MÉTAL. Il imagina pour cet effet de mettre en place de la lentille un tuyau contenant du mercure, afin que ce fluide se dilatant, ou se contractant par le chaud ou par le froid, il s'élevât ou s'abaissât dans le tube, & fît par-là monter ou descendre le centre d'oscillation précisément de la même quantité dont il feroit descendu ou monté, par l'alongement de la verge du pendule.

L'auteur, apparemment, n'a pas tiré de son invention tout l'avantage qu'il auroit pu désirer, car il n'en

n'en a point fait ufage dans la pendule que meffieurs les académiciens ont porté au nord.

Pour parvenir au même but, M. le Roy fe fert d'un moyen tout différent, & fans-doute préférable. Il place perpendiculairement à l'horifon, fur le coq, ou autrement dit la potence qui porte le pendule, un tuyau de cuivre *TY* (*Voyez* Coq, *& nos Pl. d'horl.*), long de 54 pouces, dans lequel paffe une barre d'acier de même longueur; celle-ci porte par fon extrémité fupérieure fur le bout du tuyau, & par l'inférieure elle eft attachée aux refforts de fufpenfion *R R*, en telle forte que le poids du pendule ne fait effort fur la potence, qu'après avoir agi fur la barre & fur le tube; par ce moyen la chaleur alongeant le tube de laiton plus que la barre d'acier qu'il contient, elle fait monter le pendule dans la fente du coq, & le raccourcit autant qu'il alonge, par le furcroit de cette chaleur, ce qui produit une exacte compenfation.

L'effet que je viens de décrire, fe manifefte par un index *E* auquel l'extrémité inférieure de la barre fait parcourir les divifions d'un limbe.

Les métaux de même nom n'étant pas toujours entierement femblables, & l'expérience prouvant que les différentes efpeces de cuivre jaune s'alongent plus ou moins par la chaleur, felon la quantité de pierre calaminaire ou autres ingrédiens qui entrent dans leur compofition: il eft à propos de rapporter ici la méthode que M. le Roy met en ufage pour rendre la longueur de fon tube proportionnelle à celle de fa verge: on pourra juger par-là de l'exactitude qu'on doit attendre de fa conftruction.

Outre l'index dont nous avons parlé, M. le Roy en place un fecond de même genre, en *I*, au bas du pendule, le plus près que l'on peut de fon centre d'ofcillation, enforte qu'il puiffe être mu par l'extrémité de fa verge. Il échauffe enfuite beaucoup l'endroit où cet appareil eft fitué; s'il voit que l'index inférieur ne fe meuve point, tandis que le fupérieur parcourt les divifions de fon limbe, il conclut que le tuyau a fait autant remonter la lentille, qu'elle eft defcendue par l'alongement; fi au-contraire il apperçoit qu'il fe meuve, il allonge ou raccourcit le tuyau, felon le chemin que l'index inférieur a pris.

Quelquefois auffi il met deux tubes l'un dans l'autre, & après avoir attaché des lames de fer au bas de celui du dedans deftiné à porter la barre où font fixés les refforts de fufpenfion, il le fait foutenir fur celui du dehors par l'extrémité fupérieur du tuyau intérieur; par ce moyen, la hauteur du tube eft diminuée de moitié. *Voyez* Suspension

Plufieurs perfonnes, d'après ce *thermometre*, inventé en 1738, en ont imaginé d'autres, où ils ont combiné en différentes manieres des verges de cuivre & d'acier pour produire le même effet; mais on peut dire que de toutes les méthodes qui ont été mifes en ufage, celle de M. le Roi eft inconteftablement la meilleure, tant par fa fimplicité que par fa folidité: car rien n'eft plus propre à foutenir un fardeau, que le tube; cependant pour ne rien laiffer à defirer, j'en rapporterai une feconde qui a été inventée par M. Ellicott, célebre horloger de Londres, elle pourroit être utile dans le cas où l'on voudroit fufpendre le pendule fur des couteaux; & dans celui ou la longueur du tuyau précédent pourroit caufer quelque embarras, par rapport à la difpofition des lieux, où la pendule devroit être fituée: felon cette nouvelle méthode, au haut de la verge d'acier du pendule, on en attache une autre de laiton de même longueur; elle eft comme on voit contenue dans la largeur de la verge d'acier, fon extrémité s'appuie fur les bouts des leviers *EX* adaptés à la verge d'acier, & mobile au-tour des points *I*; fur les extrémités *X* des leviers, portent les bouts des vis *VV*, qui tiennent à la lentille *TTTT* creufe en dedans. D'après cette defcription, on en comprendra facilement l'effet, car la verge de cuivre *I*, *I*, &c. s'alongeant par la chaleur plus que celle d'acier, preffera en *E* fur les bouts des leviers *XE*, & fera par conféquent monter un peu la lentille, au moyen des vis *VV*, dont les extrémités peuvent approcher plus ou moins près du centre *I*: on a la facilité de varier l'effet de la verge *I*, *I*, *I*, en alongeant ou raccourciffant le bras du levier *IX*.

THERMOPOLIUM, f. m. (*Littérat.*) c'étoit chez les Romains une efpece de cabaret, où l'on vendoit des liqueurs douces & chaudes; c'eft ce qui paroit par un paffage du *pfeudolus* de Plaute, *act. II. fc. iv. v.* 50. ce mot vient de θερμὸς, *chaud*, & de πωλέω, *je vends*. (*D. J.*)

THERMOPYLES, *ou* PYLES, (*Littérat.*) paffage à jamais célebre, de foixante pas de largeur, féparant la Phocide de la Theffalie. Divers lacs, outre la mer de Locride & le mont Œta, embarraffoient cette efpece de défilé, qu'on nommoit *la clé de la Grece*. Xerxès dépeupla fes états pour le paffer; fon armée immenfe mit à fec le fleuve Liffus, en y abreuvant fes chevaux: que produifirent tous fes efforts?

> *Trois cens Grecs retranchés au pas des* Thermopyles,
> *Rendirent en un jour fes efforts inutiles;*
> *Et les Athéniens aimerent mieux cent fois*
> *Abandonner leurs murs, que de fubir fes lois.*

Dans la fuite des tems, les Phocéens voulant à leur tour avoir une barriere de facile garde contre les Theffaliens, bâtirent une muraille aux *Thermopyles*; unique voie qui conduifoit de Theffalie en Phocide. Les ouvertures laiffées dans cette muraille, pour ne pas entierement boucher le chemin, s'appellerent πύλαι, *portes*; à quoi quelques bains chauds d'alentour firent ajouter θερμαὶ, *chaudes*; & de ces mots fe fit celui de *Thermopyles*.

Quoiqu'on donnât communément foixante pas de largeur à ce paffage, il y avoit des endroits où une voiture pouvoit à peine paffer: ce qui a fait qu'Hérodote, *l. VII. c. clxvj* a appellé ce détroit ἁμαξιτὸν μούνην Il ajoute que la montagne qui forme le paffage des *Thermopyles*, du côté de l'occident, eft inacceffible & très-efcarpée, & que la mer inonde une partie du chemin, du côté de l'orient.

C'eft près de ce défilé qu'on faifoit en certains jours les affemblées de toute la Grece: elle y tenoit deux foires, & les Amphyctions leurs congrès. Tout le monde fait que Léonidas, premier de ce nom, roi des Lacédémoniens, de la famille des Agides, défendit avec trois cens hommes feulement, le paffage des *Thermopyles*, contre une armée effroyable de Perfes, conduite par leur roi Xerxès. Cette multitude n'ébranla point le courage de Léonidas, & quelqu'un lui ayant dit que le foleil feroit obfcurci des fleches des Perfes: tant-mieux, reprit-il, nous combattrons à l'ombre. Il fut tué avec tous les fiens, à cette journée mémorable, fur laquelle Simonide fit quatre beaux vers grecs, dont voici le fens:

> Thermopyles *foyez à jamais célébrées!*
> *Vous fervez de tombe & d'autel*
> *A ces braves guerriers, dont les ombres facrées*
> *Ont tiré de leur chute un triomphe immortel.*

L'épitaphe gravée fur leur tombe, aux *Thermopyles* mêmes, portoit ces mots: „ Paffant, va dire à „ Sparte, que nous fommes morts pour obéir à fes „ faintes lois „. Malheur à celui qui n'admire pas la beauté de cette épitaphe! il n'eft fait que pour goûter les infcriptions des places de Vendôme & des Victoires. (*D. J.*)

THERMOSCOPE, f. m. (*Phyf.*) eft un inftrument qui fait connoitre les changemens qui arrivent dans l'air, par rapport au froid & au chaud, *Voyez* Air, Tems, &c.

Le mot de *thermofcope* fe confond en général avec celui de *thermometre*: cependant il y a quelque différence dans la fignification littérale de l'un & de l'autre. Le premier fignifie un inftrument qui marque ou repréfente aux yeux les changemens de chaleur & de froid; il eft formé du grec θέρμη, *chaleur*, & de σκοπέω, *je vois*; au-lieu que le fecond eft un inftrument fait pour mefurer ces changemens, & qu'il eft formé de θέρμη, *chaleur*, & de μετρέω, *mefurer*; de forte que fuivant cette étymologie, le thermometre devroit être un *thermofcope* plus exact & plus parfait que les *thermofcopes* ordinaires. M. Wolf, regarde tous les thermometres qui font en ufage, comme de fimples *thermofcopes*, prétendant qu'il n'y en a pas un feul qui mefure, à proprement parler, les changemens de froid & de chaud, & qu'ils ne font qu'indiquer ces changemens, & qu'ainfi quoique les différentes hauteurs où ils montent d'un jour à l'autre, marquent une différence de chaleur, cependant comme elles ne marquent point la proportion qu'il y a de la chaleur d'hier à celle d'aujourd'hui, on ne peut pas à la rigueur leur donner le nom de *thermometres*.

On trouve dans le journal intitulé, *acta erudit. Lipf.* une méthode pour régler l'échelle des thermometres communs, de forte que leurs divifions inégales répondent à des degrés égaux de chaleur, au

moyen

moyen de quoi la proportion qu'il y a de la chaleur d'aujourd'hui à celle d'hier, peut être mesurée, & par conséquent un *thermoscope* peut être porté à la perfection d'un thermometre.

Cette méthode est d'un physicien nommé Renaldinus, & les éditeurs de Léipsic l'ont rendue en ces termes. Prenez un tuyau de verre mince, d'environ quatre palmes de long, avec une boule attachée au-bas; versez-y autant d'esprit-de-vin qu'il en faut pour emplir exactement la boule pendant qu'elle est environnée de glace; dans cet état, fermez hermétiquement l'orifice du tuyau, & prenez six vaisseaux qui puissent contenir chacun une livre d'eau, ou quelque chose de plus; dans le premier versez onze onces d'eau froide, dans le second dix onces, dans le troisieme neuf, *&c.* cela fait, enfoncez le thermometre dans le premier vaisseau, & versez-y une once d'eau chaude, en remarquant à quelle hauteur l'esprit-de-vin monte dans le tuyau, & en marquant ce point de hauteur par le chiffre 1; ensuite plongez le thermometre dans le second vaisseau, où vous verserez deux onces d'eau chaude, & marquerez le point où monte l'esprit de-vin par le chiffre 2; en continuant cette opération jusqu'à ce que toute la livre d'eau soit dépensée, l'instrument se trouvera divisé en douze parties, qui marqueront autant de termes ou degrés de chaleur; de sorte qu'au n°. 2. la chaleur est double par rapport à celle du n°. 1. au n°. 3. elle est triple, *&c.*

M. Wolf fait voir que cette méthode est défectueuse & fondée sur des suppositions fausses: car elle suppose qu'une once d'eau chaude mise sur onze onces d'eau froide, nous donne un degré de chaleur; deux onces d'eau chaude, sur dix d'eau froide, deux degrés, *&c.* elle suppose qu'un simple degré de chaleur agit sur l'esprit-de-vin qui est dans la boule, par une puissance simple; un degré double, par une puissance double, *&c.* enfin elle suppose que si l'effet qui se produit ici par l'eau chaude, se produit dans le thermometre par la chaleur de l'air qui l'environne, l'air a le même degré de chaleur que l'eau.

Mais il n'y a aucune de ces suppositions qui soit vraie: car à l'égard de la premiere, quand on accorderoit que la chaleur de l'eau chaude étant distribuée également dans l'eau froide, il se trouvera pour lors un degré de chaleur distribué également dans les onze parties de l'eau froide; deux degrés dans les dix; trois dans les neuf, *&c.* la chaleur ne sera point double dans l'une, triple dans une autre, quadruple dans une troisieme, *&c.*

La premiere supposition est donc erronée; la seconde ne l'est pas moins; car la chaleur de l'eau chaude ne se distribue point également par toute l'eau froide, & la chaleur de l'eau chaude n'agit point d'une maniere uniforme sur l'esprit-de-vin; c'est-à-dire qu'elle ne conserve pas la même force pendant tout le tems de son action.

Pour ce qui est de la troisieme supposition, la chaleur de l'air qui environne le thermometre, agit non-seulement sur l'esprit-de-vin qui est dans la boule, mais aussi sur celui qui est dans le tuyau; de sorte qu'il doit arriver du changement à l'un aussi-bien qu'à l'autre. *Chambers.*

Pour se convaincre du peu de solidité de toutes ces hypothèses sur la mesure des degrés de chaleur, on n'a qu'à se demander ce que c'est que la chaleur: on ne pourra pas s'en former d'autre idée nette que celle de la sensation qu'elle excite en nous: or quelle absurde entreprise que de comparer nos sensations entr'elles par des nombres? (*O*)

THESE, s. f. (*Gram.*) proposition paradoxale qu'on avance dans le dessein de la défendre, si elle est attaquée. On entend encore par ce mot une suite de propositions ou de mathématique, ou de philosophie, ou de théologie, dont on s'engage à démontrer publiquement la vérité. On donne le même nom au placard sur lequel ces propositions sont indiquées.

THESÉES *ou* THESÉENES, s. f. pl. (*Hist. anc.*) fêtes que les Athéniens célébroient tous les ans le 8 d'Octobre en l'honneur de Thésée, & en mémoire de ce qu'à pareil jour il étoit revenu de l'île de Crete après avoir tué le Minotaure.

Ce héros bienfaiteur & législateur de sa patrie qu'il avoit délivrée du tribut infame qu'elle payoit tous les ans à Minos d'un certain nombre de jeunes gens de l'un & de l'autre sexe pour être dévorés par le minotaure, si l'on en croit la fable, & selon l'histoire, pour être réduits en servitude; ce héros, dis-je ne put éviter l'ingratitude de ses concitoyens qui le bannirent. Il s'étoit retiré à Scyros chez Lycomede qui le tua par jalousie.

Incontinent après sa mort, les dieux, selon quelques-uns, le vengerent par une horrible famine qui désola l'Attique. L'oracle consulté dans cette occasion répondit que la calamité ne cesseroit point qu'on n'eût vengé la mort de Thesée; les Athéniens firent la guerre à Lycomede, le tuerent, & ayant rapporté dans leur ville, les os de Thesée, ils lui bâtirent un temple, & instituerent en son honneur les fêtes *théséenes*.

Plutarque donne à tout cela une origine bien différente; car il assure qu'à la bataille de Marathon les Athéniens ayant cru voir Thesée, qui comme un dieu tutélaire combattoit à leur tête; l'oracle qu'ils consulterent sur ce prodige, leur ordonna de recueillir les os de Thesée ensevelis dans l'île de Scyros, qu'après bien des recherches un nouveau prodige les indiqua à Cimon qui les fit transporter à Athènes avec beaucoup de pompe. On les déposa dans un superbe tombeau élevé au milieu de la ville, & en mémoire du secours que ce prince avoit donné aux malheureux pendant sa vie, son tombeau devint un asyle sacré pour les esclaves. D'ailleurs on lui bâtit un temple où on lui offroit des sacrifices le huit de chaque mois; mais la plus grande solemnité étoit le huit d'Octobre.

Quoi qu'il en soit de ces deux origines, la divinité prétendue de Thesée si authentiquement reconnue à Athènes ne l'étoit pas également à Rome, puisque dans le *VI. liv. de l'Enéide*, Virgile place Thesée dans le tartare parmi les scélérats tourmentés pour leurs crimes. La théologie payenne étoit pleine de ces contradictions.

THESEI ARA, (*Géog. anc.*) ou *Thesei saxum*, lieu du Péloponnèse, sur le chemin qui conduisoit de Trœzène à Hermione. Pausanias, *l. II. c. xxxij. & 34.* dit que ce lieu s'appella d'abord l'*autel de Jupiter sthénien*; mais qu'il changea de nom, lorsque Thésée en eut enlevé l'épée & la chaussure d'Egée, qui étoient cachées sous la roche sur laquelle étoit l'autel. Cette roche est nommée par Callimaque *Thesei saxum.* (*D. J.*)

THÉSÉIDE, s. f. (*Mytholog.*) partie d'une mythologie des anciens, composée en vers; c'étoit un centon de différens poëtes nommé le *cycle épique*. Le morceau qui concernoit Thesée, son régne, ses actions, s'appelloit *théséide*. La *théséide* étoit encore une maniere de se raser la tête introduite par Thésée. Ce héros étant allé à Delphes, offrit aux dieux sa chevelure; ce fut ceux de devant qu'il fit couper. On l'imita d'abord, ensuite la mode changea; & l'on donna le nom de *théséide* à l'ancienne. Les Romains ont eu un poëme intitulé *la théséide* dont Juvenal s'est moqué, *rauci theseïde Codri*. Codrus étoit l'auteur de ce poëme insipide.

THÈSIS, s. f. (*en Musique. positio*, abaissement. C'est ainsi qu'on appelloit autrefois le tems fort ou le frappé de la mesure, à la différence du levé qui portoit le nom d'*Arsis*. *Voyez* ARSIS & THESIS. (*S*)

THESKERÉ *ou* TESCARET, s. m. (*Comm.*) on nomme ainsi dans les états du grand seigneur, & particulierement à Smyrne, un certificat que donnent les commis de la douane, lorsque les marchandises y ont payé les droits d'entrée. En vertu de ce *tgeskeré* ou acquit, ces marchandises doivent passer franches dans les autres villes des états du grand seigneur où on les peut envoyer, c'est-à-dire, dans l'étendue de la ferme où elles ont payé; car dans les autres, comme dans celles du Caire, elles doivent payer un nouveau droit. *Diction. de Commerce.*

THESMIE *ou* THESMOPHORE, (*Antiq. greq.*) épithete de Cérès qui signifie la *législatrice*. Elle avoit sous ce nom un temple à Phénéon en Arcadie, au bas du mont Cyllène, & un autre à Tithronium en Phocide, où la fête des thesmophories se célébroit tous les ans avec un grand concours de peuple. *Voyez* THESMOPHORIES. (*D. J.*)

THESMOPHORIES, s. f. plur. (*Antiq. greque.*) θεσμοφόρια, on appelloit ainsi les fêtes qui se célébroient dans l'Attique au mois Pyanepsion (Novembre, selon le p. Petau) en l'honneur de Cérès législatrice, parce que cette déesse avoit, dit-on, donné de sages lois aux mortels. Il n'étoit point permis aux hommes d'assister aux *thesmophories*, & il n'y avoit que les femmes de condition libre qui pussent les cé-

lébrer; elles ſe rendoient en proceſſion à Eleuſis, & faiſoient porter par des filles choiſies les livres ſacrés. Toutes ces femmes étoient vêtues de robes blanches ſelon Ovide; & durant la ſolemnité qui étoit de cinq jours, elles étoient obligées de ſe ſéparer de la compagnie de leurs maris, pour célébrer les myſteres de la déeſſe avec plus de pureté. *Voyez* ELEUSINIES.

Potter, dans ſes *archæol. græc. t. I. p.* 403. & *ſtiv.* décrit pluſieurs détails de cette ſolemnité, conſultez-le. (*D. J.*)

THESMOTHETE, ſ. m. (*Antiq. greq.*) θεσμοθέτης, grand magiſtrat d'Athènes; il y avoit ſix *theſmothetes* qu'on tiroit du nombre des neuf archontes, qu'on éliſoit tous les ans, pour être les ſurveillans & les conſervateurs des lois. Les ſix derniers archontes d'Athènes étoient appellés d'un nom commun *theſmothetes*, parce qu'ils avoient une intendance particuliere ſur les lois. Leur principal devoir étoit de veiller à leur intégrité, de s'oppoſer aux nouvelles lois, avant qu'elles euſſent été examinées, & de maintenir les anciennes dans toute leur pureté. Ils jugeoient ce qui regarde l'adultere, les inſultes, les calomnies, les fauſſes inſcriptions & citations, la corruption des magiſtrats & des juges inférieurs, les fraudes des marchands & des contrats de commerce; ils pouvoient convoquer les aſſemblées extraordinairement, quand les affaires le requéroient, punir de la peine du talion les faux accuſateurs, & marquer le rang des juges & des aſſeſſeurs. Pour entendre ce mot *aſſeſſeur*, il faut ſavoir que les trois premiers archontes ſe choiſiſſoient chacun deux coadjuteurs pour former leur tribunal; c'étoient comme des conſeillers; ils les préſentoient au ſénat, & les faiſoient agréer au peuple. On pouvoit appeller de leurs jugemens, & dans le cas d'appel, c'étoit à eux d'introduire les parties au tribunal où la cauſe étoit renvoyée. (*D. J.*)

THESPHATA, (*Littérat.*) θέσφατα, c'étoit un des noms que les Grecs donnoient aux oracles. *V.* ORACLE. (*D. J.*)

THESPIADES, (*Mytholog.*) ſurnom des muſes pris de la ville de Theſpie, où elles étoient honorées. (*D. J.*)

THESPIE, (*Géog. anc.*) *Theſpia* ou *Theſpiæ*; car ce mot, ſelon Strabon, s'écrit de ces deux manieres. C'étoit une ville de la Béotie, au pié du mont Hélicon, du côté du midi, ſur le bord du golfe Chryſſæus. Pauſanias, *Bæot. c. xxvj.* dit qu'elle étoit au pié de l'Hélicon; de façon qu'elle regardoit auſſi le mont Cithéron. Le périple de Scylax, Hérodote, Etienne le géographe, Tite-Live & Pline parlent de cette ville. Ce dernier, *l. IV. c. vij.* en fait une ville libre.

L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de l'Epire, de la Theſſalie & de la Macédoine, en ſuivant la côte, & il la place entre Phocides & Mégare, à quarante milles du premier de ces lieux, & à égale diſtance du ſecond. Les habitans de *Theſpie* faiſoient gloire d'ignorer tous les arts, ſans excepter même l'agriculture.

Les Thébains victorieux ſous Epaminondas ſaccagerent *Theſpie*, & n'en épargnerent que les temples. Athènes recueillit les Theſpiens qui eurent le bonheur d'échapper à la fureur du ſoldat. Ceux-ci avoient été de tout tems ſi dévoués aux Athéniens, qu'autant de fois, c'eſt-à-dire de cinq ans en cinq ans, que les peuples de l'Attique s'aſſembloient dans Athènes pour la célébration des ſacrifices; le héraut ne manquoit pas de comprendre les Theſpiens dans les vœux qu'il faiſoit à haute voix pour la république.

On célébroit à *Theſpie* une fête ſolemnelle en l'honneur des muſes; & pendant cette fête on faiſoit des jeux qui étoient appellés *muſées*. Il y en avoit auſſi d'autres qu'on nommoit *érotidies*, à l'honneur de Cupidon, & on décernoit des prix non-ſeulement aux muſiciens, mais encore aux athletes.

On admiroit dans cette ville une ſtatue de bronze de Jupiter ſauveur; l'hiſtoire dit que c'étoit un jeune homme nommé *Cléoſtrate* qui ſe dévoua pour ſa patrie, & que les Theſpiens érigerent cette ſtatue en ſon honneur; mais Cicéron dans une de ſes harangues contre Verrès, & Pline, *l. XXXVI. c. v.* prétendent que l'on alloit à *Theſpie* uniquement pour y voir le Cupidon de Praxitele. Ils ont tous raiſon, en diſtinguant le tems. (*D. J.*)

THESPROTIE, (*Géog. anc.*) *Theſprotia*, ſelon Etienne le géographe, & *Theſprotis*, ſelon Thucydide, *l. I. p.* 32. petite contrée de l'Epire. Le périple de Scylax appelle les habitans de cette contrée *Theſproti*; ils avoient au midi la Chaonie, à l'orient l'Ambracie & le lac Ambracius. Hérodote, *l. VIII. c. xlvj.* les dit voiſins des Ambraciotes. Dans la ſuite les Caſſiopenſes ayant été ſéparés des Theſprotes, le pays de ces derniers eut des bornes plus étroites.

C'eſt dans la *Theſprotie* qu'étoit l'oracle de Dodone, & ces fameux chênes conſacrés à Jupiter. On y voyoit auſſi le marais Achéruſeia, le fleuve Acheron & le Cocyte dont l'eau étoit d'un goût fort déſagréable. Il y a bien de l'apparence qu'Homere avoit viſité tous ces lieux, dit Pauſanias, & que c'eſt ce qui lui a donné l'idée d'en tirer parti dans ſa deſcription des enfers, où il a conſacré les noms de ces fleuves.

Plutarque, *dans la vie de Théſée*, dit que le roi des Theſprotiens étoit Pluton, qu'il avoit une femme appellée *Proſerpine*, une fille nommée *Coré*, & un chien qui s'appelloit *Cerbere*, chien redoutable, *cui tres erant linguæ, tergeminumque caput*. Mais n'ayons plus peur de ce terrible animal, *infernæ portitor aulæ*; il doit être mort depuis des ſiecles. (*D. J.*)

THESSALIE, (*Géog. anc.*) par ce mot, on entend tantôt une grande contrée de Grece, & tantôt une partie de cette contrée, appellée communément la *Theſſalie* propre, & quelquefois la *Theſſaliotide*.

La *Theſſalie* priſe en général, s'étend, ſelon Strabon, à l'orient, depuis les Thermopyles juſqu'à l'embouchure du Pénée. Au midi elle eſt bornée par cette chaîne de montagnes qui prend depuis le mont Œta, juſqu'au mont Pindus; au couchant, elle a les Etoliens, les Acarnaniens, & les Amphiloques.

Du côté du nord, ſes bornes ſont moins connues; ſi néanmoins on tire de l'embouchure du Pénée une ligne parallele au mont Œta & au Pindus, on aura à-peu-près les limites du côté du ſeptentrion. En effet, le Pénée ne ſervoit pas de bornes entre la Macédoine & la *Theſſalie*; ce n'étoit qu'à ſon embouchure qu'il ſéparoit ces deux contrées. Quant à ce que Strabon dit, que le Pénée ſépare la *Theſſalie* de la Phthiotide; ou quand Ptolomée dit qu'il ſepare la *Theſſalie* de la Pélaſgiotide, ces auteurs n'entendent parler alors que d'une partie de cette contrée, ou de la *Theſſalie* propre, appellée *Theſſaliotide* par Strabon.

Pline, *l. IV. c. vij.* remmarque que ce pays changea ſouvent de nom, ſuivant les différens rois qui le gouvernerent. On le nomma *Æmonia, Pelaſgicum, Hellas, Theſſalia, Argos*, & *Dryopis*. C'eſt-là, ajoute Pline, que naquit le roi Græcus, qui donna ſon nom à la Grece, & Hellen, du nom duquel les Grecs furent appellés *Hellenes*.

Strabon diviſe la *Theſſalie* en quatre parties; ſavoir, la Phthiotide, l'Eſtiaotide, la Theſſaliotide, la Pélaſgiotide; ſi l'on y veut joindre la Magnéſie, on aura une cinquieme partie; car quoique Strabon la diſtingue de la *Theſſalie*, elle y a été compriſe par pluſieurs auteurs, entre autres par Ptolomée.

Parcourons maintenant l'hiſtoire de la *Theſſalie* ſuivant les anciens hiſtoriens.

Avant la guerre de Troie, diſent-ils, Pélias, & après lui, Jaſon fils d'Æſon, furent rois d'Iolcos, ville de la *Theſſalie*: Jaſon & ſon fils Pirithous, ſe rendirent maîtres d'une partie de cette contrée, qui eut pluſieurs petits rois en ce tems-là, comme Achille, fils de Pélée, prince de la Phthiotide; Euripile qui poſſédoit une partie de la Magnéſie; Protéſilas, Philoctete, & Phœnix gouverneur d'Achille. Après cela, les Theſſaliens ſecouerent pour la plûpart le joug de leurs princes. Ils ne firent qu'un ſeul corps, & ſe gouvernerent par une aſſemblée ſolemnelle, qu'on appelloit *Pylaïque*. Ils ne laiſſoient pas d'avoir encore quelques rois du tems de la guerre du Péloponnèſe. Dans ce tems-là, Pharſalus roi des Theſſaliens chaſſa Oreſte, fils d'Echecratides, qui fut contraint de quitter la *Theſſalie* pour ſe retirer à Athènes.

Vers ce même tems, une partie de la *Theſſalie* étoit ſous la domination des Thraces; & ceux qui avoient conſervé leur liberté, favoriſoient plus les Athéniens que les Lacédémoniens. Tandis qu'une partie de cette province vivoit ainſi libre, Jaſon uſurpa la ville de Phérès, & perſuada aux Theſſaliens de ſe rendre maîtres de la Grece. Il devint leur chef, & enſuite leur ſeigneur & leur tyran; cette puiſſance ſe nommoit *Tageie*. Jaſon fut tué par ſes freres Polydore & Polyphron, la troiſieme année de la 102e olympiade. Après ce meurtre, Polyphron ſe défit de Polydore,

& re-

& régna seul une année; ensuite il fut emprisonné par son frere Alexandre, qui régna douze ans, & fut plus méchant que les trois autres. Les Thessaliens secourus par les Thébains, taillerent ses troupes en piece sous la conduite de Pélopidas, & Alexandre se vit obligé de rendre leurs villes, & de garder seulement celle de Phérès. Il ne put éviter les embuches que lui tendirent sa femme Thebé, & ses freres Lycophron & Tisiphon, qui après sa mort devinrent tyrans.

Les Alévades qui étoient les principaux nobles de *Thessalie*, ayant envoyé prier Philippe, pere du grand Alexandre, de les affranchir de la tyrannie, il les en délivra dans la quatrieme année de la cent cinquieme olympiade; & il les eut toujours pour amis depuis ce tems-là; de sorte qu'ils l'assisterent lui & son fils Alexandre dans toutes leurs guerres. Il est vrai que Philippe, lorsqu'il eut rendu la liberté aux Thessaliens, se les assujettit, & s'empara de leurs mines. Alexandre le grand fut aussi reconnu pour prince de la même nation, qui lui laissa la jouissance de tous ses revenus; depuis lors la *Thessalie* étant comme unie à la Macédoine, eut même fortune; & enfin, les Romains conquirent l'une & l'autre.

On donnoit communément le nom de *cavalerie* aux troupes des Thessaliens, à cause qu'ils avoient d'excellens cavaliers. La *Thessalie* étoit si abondante en bons chevaux, qu'elle mérita les épithetes ἱππότροφον, & εὔιππον; on prétend même qu'on lui doit l'invention de les dompter. C'est pourquoi dans les anciennes médailles, la *Thessalie*, & particulierement Larisse sa capitale, ont pour symbole un cheval qui court ou qui paît; le fameux Bucéphale étoit thessalien. L'on conserve encore en *Thessalie* les bonnes races de chevaux avec un soin qui répond presque à leur ancienne réputation.

Mais si leurs chevaux sont excellens, le caractere des peuples ne l'étoit pas; les Thessaliens étoient regardés dans toute la Grece pour perfides. Une trahison s'appelloit *un tour* des Thessaliens, θετταλὶς σόφισμα; & la fausse monnoie, *monnoie* de *Thessalie*, θετταλὸν νόμισμα; Euripide dit qu'Etéocle dans son commerce avec les Thessaliens, avoit appris la ruse & la mauvaise foi.

La Grece, & particulierement Athènes, éprouva souvent leur perfidie, & dans de grandes occasions. Non content d'avoir appellé Xerxès dans la Grece, ils se joignirent à Mardonius après la bataille de Salamine, & lui servirent de guides pour envahir l'Attique. Une autre fois au fort du combat, qui se donnoit entre les Athéniens & les Lacédémoniens, ils abandonnerent les Athéniens leurs alliés, & se rangerent du côté des ennemis.

Si les Thessaliens savoient si bien trahir, les Thessaliennes passoient pour être les plus habiles en magie. Que n'ai je à mes gages une sorciere de *Thessalie*, dit Strepsiade dans Aristophane, & que ne puisje par son moyen faire descendre la lune en terre? Les Thessaliens, sur-tout ceux de Pharsale & de Larissa, étoient les hommes les mieux faits de toute la Grece; les femmes y étoient si belles, qu'on a dit d'elles qu'elles charmoient par des sortiléges. Elles excelloient si bien dans la coqueterie, que pour les cajoler, on disoit que les charmes étoient leur seul partage. Ce fut une fleurette qui échappa spirituellement à Olympias, femme de Philippe; & mere d'Alexandre. Dans le denier siecle, les beautés de *Thessalie* n'épargnerent pas plus Mahomet IV. que Philippe roi de Macédoine: une jeune thessalienne vint à bout de l'enchanter dans les plaines de Pharsale.

On sait qu'il s'est donné dans ces mêmes plaines des batailles à jamais célebres; mais il s'y en fût donné une des plus grandes dont l'histoire eût parlé, si les Grecs avoient accepté le défi de Mardonius, général des Perses, qui leur envoya dire de sortir de leurs places, & qu'il leur livreroit bataille dans la *Thessalie*, où il y avoit des campagnes assez belles, & qui avoient assez d'étendue pour y déployer leur valeur.

Le P. Briet a divisé la *Thessalie* en cinq parties, qui sont les mêmes que celles du géographe d'Amasie. Larissa, aujourd'hui Larizzo, est la capitale de la Pélasgiotide; les fleuves Pénée, Atrax, Pamise, & Tétarese, arrosent cette partie.

Tricala est la principale ville de l'Esthiatide; Hypata & Thanmasi sont dans la Thessaliotide; Pharsale, Thebes, aujourd'hui Zetton, ainsi qu'Héraclée, Trachinienne, sont les principaux lieux de la Phthiotide. Le mont Œta s'y trouve, & elle est arrosée par les fleuves Enipeus Amphrysius, & Sperchius; la Magnésie avoit Pheræ, Zerbeos, Démétrias; les monts Ossa, Olympe, & Pélion, aujourd'hui Pétras.

Selon la notice d'Hiérocles, la province de *Thessalie* comprenoit quatorze évêchés, & deux métropoles.

La *Thessalie* s'appelle aujourd'hui la *Janna*: nous avons vu que c'étoit une région de la Grece, entre la Macédoine & l'Achaïe. Les vallées de Tempé si vantées par les Poëtes, s'étendoient le long du fleuve Pénée, entre le mont Olympe au nord, & le mont Ossa au sud, dans la partie orientale de la Pélasgiotide, qu'occupoient les Perrébiens, vers le golphe Termaïque, maintenant nommé le *golphe de Salonique*; le Pénée est la Sélambrie.

La Janna est un excellent pays pour tous les fruits du monde: les figues, les melons, les grenades, les citrons, les oranges, s'y trouvent en abondance; le raisin y est exquis; le tabac y est fort; & les oignons beaucoup plus gros que les nôtres y ont un meilleur goût. Les campagnes y sont couvertes de setanum & de petits arbres de coton; les montagnes y produisent le cystus, de la lavande, de la marjolaine, du romarin, & plusieurs autres plantes aromatiques. Les planes sont aussi beaux du côté de la Macédoine, qu'ils l'étoient autrefois près d'Abdere, lorsque Hippocrate trouva sous l'ombrage épais d'un de ces arbres, son ami Démocrite occupé à considerer les labyrinthes du cerveau. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THESSALIENS, LES, (*Géogr. anc.*) *Thessali*, Pline, *l. VII. c. lvij.* remarque que les *Thessaliens*, auxquels on avoit donné le nom de *Centaures*, habitoient au pié du mont Pélion, & qu'ils avoient inventé la maniere de combattre à cheval. Je ne crois pas, dit le P. Hardouin, qu'il faille entendre ce mot de *combattre*, des batailles que les hommes se livrent les uns aux autres: car l'usage de se battre à cheval, est plus ancien sans doute que l'invention dont Pline attribue la gloire aux *Thessaliens*. Je croirois plus volontiers, continue ce savant jésuite, qu'il seroit question des combats contre les taureaux à la chasse sur le mont Pélion; ce qui, selon Palæphatus, leur fit donner le nom de *Centaures*: cette conjecture est vraissemblable. (*D. J.*)

THESSALONIQUE, ou *Thessalonica*, (*Géogr. anc.*) ville de la Macédoine, sur le golfe Thermaïque, auquel elle donna son nom; car anciennement cette ville s'appelloit *Therma*. Etienne le géographe dit qu'elle fut nommée *Thessalonique* par Philippe de Macédoine, en mémoire de la victoire qu'il remporta près de Therma sur les Thessaliens.

Cette ville sous les Romains étoit la capitale de la Macédoine, & le siége d'un président & d'un questeur. Pline lui donna le titre de ville libre, *Thessalonica liberæ conditionis*. On la nomme aujourd'hui *Salonichi*; elle est peuplée de mahométans, de chrétiens grecs & de juifs.

Il y avoit déja dans cette ville, du tems de J. C. un assez grand nombre de juifs qui y possédoient une synagogue; *venerunt Thessalonicam ubi erat synagoga judæorum*, Act. 17. 1. S. Paul y vint l'an 52. de l'ere vulgaire; & étant entré dans la synagogue, selon sa coutume, il entretint l'assemblée des écritures & de J. C. durant trois jours de sabbat. Une multitude de gentils & quelques juifs se convertirent; mais les autres juifs, poussés d'un faux zèle, exciterent du tumulte; & tenterent de se saisir de Paul & de Silas qui logeoient dans la maison du Jason, pour les traduire devant le magistrat romain. Paul se retira à Bérée, d'où il se rendit à Athènes, & d'Athènes à Corinthe; c'est vraissemblablement de cette derniere ville qu'il écrivit sa premiere épître aux Thessaloniciens, dans laquelle il leur témoigne beaucoup de tendresse & une grande estime pour la ferveur de leur foi.

La ville de *Thessalonique*, métropole de la province d'Illyrie & de la premiere Macédoine, a été le siége du vicaire du pape jusqu'au schisme des Grecs; & la notice d'Hiéroclès met sous cette métropole une trentaine d'évêchés. Selon l'état moderne du patriarchat de Constantinople, publié par Schelstrate, le métropolitain de *Thessalonique* a sous lui neuf évêchés; mais ce sont des évêques qui n'ont pas de pain.

Pe-

Patrice (Pierre), célebre par son crédit & ses négociations sous l'empire de Justinien, étoit né à *Thessalonique*. Il fut revêtu par ce prince de la charge de maire du palais. On a des fragmens de son histoire des ambassadeurs sous le regne des empereurs romains; & cette histoire étoit divisée en deux parties. La premiere commence à l'ambassade des Parthes à Tibere, l'an de J. C. 35. pour lui demander un roi, & finit par l'ambassade qui fut envoyée par les Barbares à l'empereur Julien. La seconde partie commence à l'ambassade de l'empereur Valérien à Sapor, roi de Perse, pour obtenir de lui la paix, en 258, & finit à celle que Dioclétien & Galere envoyerent à Narsès, pour traiter de la paix avec lui, l'an 297. Ces fragmens ont été traduits du grec en latin par Chanteclair, avec des notes auxquelles Henri de Valois a ajouté les siennes en 1648. On a imprimé ces fragmens au louvre dans le corps de la byzantine.

Gaza (Théodore) né à *Thessalonique*, passa en Italie après la prise de Constantinople par les Turcs, & contribua beaucoup par ses ouvrages à la renaissance des Belles-lettres. Il traduisit de grec en latin l'histoire des animaux d'Aristote; celle des plantes de Théophraste. Il traduisit de latin en grec le songe de Scipion, & le traité de la vieillesse de Cicéron. Il donna lui-même une histoire de l'origine des Turcs, un traité *de mensibus atticis*, & quelques autres ouvrages. Il mourut à Rome en 1475, âgé d'environ 80 ans.

Andronicus, né pareillement à *Thessalonique*, fut encore un des grecs fugitifs qui porterent l'érudition en Occident au xv^e^. siecle. Il passoit pour être supérieur à Théodore Gaza dans la connoissance de la langue grecque: mais, comme il arrive ordinairement, ses lumieres dans la langue ne l'enrichirent pas. Il se flata sur la fin de ses jours de trouver en France plus de ressources; il s'y transporta, & y mourut peu de tems après. Il ne faut pas le confondre avec un autre Andronicus qui enseignoit de son tems à Bologne, & qui étoit de Constantinople. (*Le chevalier* DE *Jaucourt*.)

THESTIA, (*Géogr. anc.*) nom commun à une ville d'Epire, dans l'Acarnanie, & à une ville du Péloponnèse, dans la Laconie, sur l'Eurotas. (*D. J.*)

THESTIS, (*Géog. anc.*) nom commun, 1°. à une ville des Arabes; 2°. à une ville de la Lybie; 3°. & à une fontaine de la Cyrénaïque, près de laquelle les Cyrénéens remporterent une grande victoire sur les Egyptiens, selon Hérodote, *l. IV. n°.* 159. (*D. J.*)

THETA, (*Littérature.*) cette lettre grecque, qui est la premiere du mot θάνατος, *la mort*, servoit chez les Romains à donner son suffrage pour la condamnation à la mort d'où vient que Martial l'appelle *mortiferum* theta, & que Perse dit: *vitio, nigrumque præfigere* theta. (*D. J.*)

THETES, (*Antiq. grecq.*) θῆτες, nom de la plus basse classe du peuple à Athènes. Aristides fit revivre la loi de Solon qui excluoit cette classe de citoyens, d'avoir aucune charge dans le gouvernement de la république. (*D. J.*)

THETFORD, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans la province de Norfolck, sur la riviere d'Ouse, à 18 milles de Norvich, à 22 à l'orient de Dély, à 31 de Cambridge, & à 60 de Londres. Elle est bâtie sur les ruines de l'ancienne *Sitomagum*: elle a droit de députer au parlement & de tenir marché. (*D. J.*)

THETIDIUM, (*Géog. anc.*) bourgade en Thessalie, près de la vieille & de la nouvelle Pharsale. Strabon, *liv. IX. pag.* 431. & Polybe, *liv. XXVII. n°.* 16. parlent de cette bourgade. (*D. J.*)

THÉTIS, (*Mytholog.*) fille de Nérée & de Doris, étoit la plus belle des néréïdes. Jupiter, Neptune & Apollon la vouloient avoir en mariage; mais ayant appris que, selon un ancien oracle de Thémis, il naîtroit de *Thétis* un fils qui seroit plus grand que son pere, les dieux se désisterent de leurs poursuites, & céderent la nymphe à Pélée. Les noces se firent sur le mont Pélion avec beaucoup de magnificence, & toutes les divinités de l'Olympe y furent invitées, excepté la déesse Discorde. Pour ôter à ce récit l'air de fable, on dit qu'aux noces de *Thétis* & de Pélée, les princes & princesses qui y assisterent prirent ce jour-là le nom des dieux & déesses, parce que *Thétis* portoit celui de *Néréïde*. Quoi qu'il en soit, ce n'est point le nom de *Néréïde* que portoit *Thétis*; ce n'est point encore sa beauté & la somptuosité de ses noces qui ont immortalisé sa gloire, c'est d'avoir eu pour fils Achille, dont Homere a chanté la colere & les exploits. (*D. J.*)

THÉTYS, (*Mytholog.*) femme de l'Océan, & la fille du Ciel & de la Terre. *Voyez* THÉTIS.

THEUDORIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Athamanie. Tite-Live, *liv. XXXVIII. chap. j.* dit que les Macédoniens en furent chassés par les Romains. (*D. J.*)

THEUDURUM, (*Géog. anc.*) ville de la basse Germanie. L'itinéraire d'Antonin la marque à 9 milles de *Mederiacum*, & à 7 de *Coriovallum*; on croit que c'est aujourd'hui un bourg appellé *Tuddere*: il est situé dans le duché de Juliers, sur le Rebecq. (*D. J.*)

THEUMEUSIA-ARRA & JUGA, (*Géog. anc.*) champs & montagnes de la Boëotie. *Theumensia Juga* sont vraissemblablement la montagne *Theumessus* de Pausanias. (*D. J.*)

THEU-PROSOPON, (*Géog. anc.*) en latin *Facies Dei*, promontoire de Phénicie. Ptolomée, *liv. V. ch. xxv.* le place entre Tripolis & Botrys: c'est l'*Euprosopon* de Pomponius Mela. (*D. J.*)

THÉURGIE *ou* THEOURGIE, s. f. (*Divinat.*) espece de magie chez les anciens, dans laquelle on avoit recours aux dieux ou aux génies bienfaisans, pour produire dans la nature des effets surnaturels & absolument supérieurs aux forces de l'homme, du mot θεὸς, *Dieu*, & ἔργον, *ouvrage*.

La *théurgie*, si on en veut croire ceux qui en faisoient profession, étoit un art divin, qui n'avoit pour but que de perfectionner l'esprit & de rendre l'ame plus pure; & ceux qui étoient assez heureux pour parvenir à l'autopsie, état où l'on croyoit avoir un commerce intime avec les divinités, se croyoient revêtus de toute leur puissance.

L'appareil même de la magie théurgique avoit quelque chose de sage & de spécieux. Il falloit que le prêtre theurgique fût irréprochable dans ses mœurs, que tous ceux qui avoient part aux opérations fussent purs, qu'ils n'eussent eu aucun commerce avec les femmes, qu'ils n'eussent point mangé de choses qui eussent eu vie, & qu'ils ne se fussent point souillés par l'attouchement d'un corps mort. Ceux qui vouloient y être initiés devoient passer par différentes épreuves toutes difficiles, jeûner, prier, vivre dans une exacte continence, se purifier par diverses expiations: alors venoient les grands mysteres où il n'étoit plus question que de méditer & de contempler toute la nature, car elle n'avoit plus rien d'obscur ni de caché, disoit-on, pour ceux qui avoient subi ces rigoureuses épreuves; on croyoit que c'étoit par le pouvoir de la *théurgie* qu'Hercule, Jason, Thésée, Castor & Pollux, & tous les autres héros opéroient ces prodiges de valeur qu'on admiroit en eux.

Aristophane & Pausanias attribuent l'invention de cet art à Orphée, qu'on met au nombre des magiciens theurgiques; il enseigna comment il falloit servir les dieux, appaiser leur colere, expier les crimes & guérir les maladies: on a encore les hymnes composés sous son nom vers le tems de Pisistrate: ce sont de véritables conjurations théurgiques.

Il y avoit une grande conformité entre la magie théurgique & la théologie mystérieuse du paganisme, c'est-à-dire celle qui concernoit les mysteres secrets de Samothrace, &c. Il n'est donc pas étonnant, dit M. Bonami, de qui nous empruntons cet *article*, qu'Apollonius de Thyane, Apulée, Porphyre, Jamblique, l'empereur Julien, & d'autres philosophes platoniciens & pytgagoriciens accusés de magie se soient fait initier dans ses mysteres; ils reconnoissoient à Eleusis les sentimens dont ils faisoient profession. La *théurgie* étoit donc fort différente de la magie goëtique ou goëtie, où l'on invoquoit les dieux infernaux & les génies malfaisans; mais il n'étoit que trop ordinaire de s'adonner en même tems à ces deux superstitions, comme faisoit Julien.

Les formules théurgiques, au rapport de Jamblique, avoient d'abord été composées en langue égyptienne ou en langue chaldéenne. Les Grecs & les Romains qui s'en servirent, conserverent beaucoup de mots des langues originales, qui mêlés avec des mots grecs & latins, formoient un langage barbare & inintelligible aux hommes; mais qui, selon le même philosophe, étoit clair pour les dieux. Au-reste, il falloit prononcer tous ces termes sans en omettre, sans hésiter ou begayer, le plus léger défaut d'articulation étant capable de faire manquer toute l'opération théurgique. *Mém. de l'académie, tome VII.*

Les

Les démonographes & les théologiens prouvent que la *théurgie* étoit ſuperſtitieuſe & illicite, parce que les démons intervenoient dans ſes myſteres, quoi qu'en diſent ſes défenſeurs.

THEUTAT *ou* THEUTATES, ſ. m. (*Mytholog. & Hiſt. anc.*) noms ſous lequel les Celtes adoroient la divinité, connue aux Grecs & aux Romains ſous le nom de *Mercure*.

Le mot *theutat* dans la langue des Celtes ſignifioit *pere du peuple*; ils le regardoient comme le fondateur de leur nation, & prétendoient en être deſcendus. Il étoit le dieu des arts & des ſciences, des voyageurs & des grands chemins, des femmes enceintes, des voleurs, & il avoit des temples dans toute la Gaule. C'eſt ce même dieu qui étoit connu des Gaulois ſous le nom d'*Ognius*, ou du dieu de l'*éloquence*, que Lucain a confondu avec Hercule. *Voyez* OGNIUS & MERCURE.

THEUTH, ſ. m. (*Mythol. égyptienne.*) nom d'un dieu des anciens Egyptiens.

Parmi les anciens auteurs, les uns comme Platon, écrivent *Theuth*, d'autres, comme Cicéron *Thoyt*, d'autres *Thoyth*, d'autres *Thot*, d'autres *Thouth*; quelques ſavans prétendent que de *Thout*, l'on fit *Theut*, d'où les anciens Germains avoient fait Woth, Wothan, Wodan, Woden, Wode, & enſuite Guosh, Goth, God & Got, qui encore aujourd'hui ſignifie *Dieu*.

Le *Theuth* des Egyptiens n'étoit point le Dieu ſuprème, mais une divinité dont tous les arts tiroient leur origine. Scaliger prétend que ce *Theuth* étoit ſi ſage, qu'on donna dans la ſuite ce nom à tous ceux qui ſe diſtinguerent par leur ſageſſe. Il prétend encore que le Theutatès des Germains étoit le *Theuth* des Egyptiens; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que toutes les hypothèſes ſur cette matiere ſont également chimériques. (*D. J.*)

THEUTH *ou* THOT, (*Calendrier égyptien.*) c'étoit ſelon Cicéron de *nat. deor. l. III. n°.* 56. chez les Egyptiens le nom du premier mois de leur année, c'eſt-à-dire, le mois de Septembre, ſelon Lactance. Ce mois commençoit le 29 Août du calendrier Julien, répondoit au mois Elul des Juifs, & au mois Gorpiæus des Macédoniens. (*D. J.*)

THEXIS, (*Médec. anc.*) θῆξις, terme employé par les anciens auteurs en médecine, quelquefois pour ſignifier les bleſſures ou piquures faites avec de petits inſtrumens pointus; quelquefois pour le traitement des plaies par la ſuture; & quelquefois pour la réunion des levres d'une bleſſure, en produiſant la plus petite cicatrice poſſible. (*D. J.*)

THIA, (*Géogr. anc.*) 1°. île de la mer Egée, & l'une des Cyclades, ſelon Pline, *l. II. ch. lxxxvij*. Cette île du naturaliſte de Rome, n'eſt qu'un méchant écueil, qui n'a pas même de nom aujourd'hui.

2°. Ville du Pont cappadocien, ſur la route de Trapézunte à Satala, ſelon l'itinéraire d'Antonin.

3°. Lieu de Grece dans la Béotie. (*D. J.*)

THIARUBEKESSIS, ſ. f. *terme de rélation*, balayeur des moſquées en Perſe; cet emploi parmi nous mépriſable, eſt recherché en Perſe, & appartient à un ordre inférieur du clergé mahométan de ce royaume.

THIE, ſ. f. (*Outil de Fileuſe.*) petit inſtrument de fer ou d'autre matiere, dans lequel les fileuſes mettent le bout de leur fuſeau. La *thie* paroît être le *verticilla* des Latins; on diſoit autrefois *verteil* ou *verteau*.

Dans le Maine, l'Anjou, le Poitou, & autres provinces de France, la *thie* eſt un petit inſtrument de fer, de cuivre ou d'argent, qui eſt creux, & où l'on fourre la pointe d'en-haut du fuſeau à la main, comme on fourre une baguette de piſtolet dans un tirebourre. Cette *thie* eſt cannelée à colonne torſe, c'eſt-à-dire qu'elle a une rainure enfoncée qui tourne en vis deux ou trois tours. Cette cannelure ſoutient le fil ſans pouvoir aller à droite ni à gauche, & facilite aux fileuſes, la maniere imperceptible dont le fil qu'elles filent, ſe place comme de lui-même ſur leur fuſeau; les fileuſes qui ne ſe ſervent point de *thie*, ſont obligées de s'arrêter à chaque aiguillée de fil qu'elles ont filé, afin de les devider ſur leur fuſeau. *Savary*. (*D. J.*)

THIERACHE, (*Géog. mod.*) pays de France qui fait partie de la province & du gouvernement militaire de la Picardie. Il eſt borné au nord par le Hainaut & le Cambréſis, au midi par le Laonois, au levant par la Champagne, & au couchant par le Vermandois. Philippe Auguſte le réunit à la couronne après la mort d'Eliſabeth, comteſſe de Flandres, fille du dernier comte de Vermandois. Il abonde en blé; Guiſe en eſt le chef-lieu. (*D. J.*)

THIERS, (*Géog. mod.*) ville de France, dans l'Auvergne, au diocèſe de Clermont, frontiere du Forez, ſur la Durole, à 10 lieues au couchant de Clermont, avec titre de vicomté. Il y a un ſéminaire, une collégiale, juſtice royale; enfin une abbaye d'hommes de l'ordre S. Benoît. Il s'y faiſoit autrefois beaucoup de commerce en quinquaillerie, papier, cartes & cartons. *Long.* 21. 12. *latit.* 45. 50.

Guillet (George); écrivain ſpirituel, naquit dans cette ville vers l'an 1625, & mourut à Paris en 1705. Son livre intitulé les *arts de l'homme d'épée*, ou *le dictionnaire du gentilhomme*, a été imprimé partout; mais on fait encore plus de cas de ſon *Athenes* & de ſa *Lacédémone ancienne & nouvelle*. Ce ſont deux livres charmans, & qui deviennent rares. (*D. J.*)

THILE, LA, *ou* LA THIELE, (*Géogr. mod.*) riviere de Suiſſe, au pays de Vaud. Après s'être jettée à Yverdun dans le lac de Neuchatel, elle entre dans celui de Bienne, en ſort, & ſe perd dans l'Aar. (*D. J.*)

THILEMARCK, (*Géog. mod.*) petite province de Norwege, dans le gouvernement d'Aggherus. Elle dépend de l'évêché de Berghen.

THIMERAIS, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Theodoremenſis ager*; pays de France, qui fait partie du Perche, & qui eſt uni au gouvernement militaire de l'île de France. Châteauneuf en eſt le lieu principal.

THIMIN, ſ. m. (*Monnoie.*) monnoie qui a cours dans l'Archipel; elle valoit cinq ſols quand l'écu étoit ſur pié de trois livres douze. (*D. J.*)

THIN, ſ. m. (*Mat. méd. des Arabes.*) nom donné par les anciens médecins arabes à toute eſpece de terre ou de bol d'uſage en médecine. Ainſi le bol d'Arménie de Galien eſt nommé par Avicenne *thin Armeni*; de-là le mot *muthin* ſignifie tout ce qui eſt terreux, & qui approche de la nature des bols médecinaux.

THINÆ, (*Géogr. mod.*) ville d'Aſie, à laquelle Ptolomée, *l. VII. c. v.* donne le titre de *métropole* des Chinois, & la place dans les terres. Le nom moderne, ſelon Mercator, eſt *Tenduc*. (*D. J.*)

THINITE, ſ. m. (*Hiſt. d'Egypte.*) c'eſt le nom qu'on donne aux rois d'Egypte qui ont regné à This, capitale de leur royaume. Il y a eu deux dynaſties de *thinites*. La premiere commença à Ménès, & finit à Bienachès: elle comprend huit rois; la ſeconde commença à Bocthus, & finit à Nepercheres; elle comprend dix rois, enſorte qu'il y a eu en tout dix-huit rois *thinites*, qui ont poſſédé ce royaume pendant ſix cens trois ans. Ce royaume, ſelon Uſſerius, commença 2130 ans avant J. C. (*D. J.*)

THIOIS, LE, (*Langue.*) le *thiois*, autrement dit *théotiſque*, eſt la même choſe que l'ancienne langue téutonique ou tudeſque. *Voyez* TUDESQUE.

THIONVILLE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Theodonis villa*, ville de France, dans le Luxembourg; ſur le bord de la Moſelle, entre Metz & Sierck. Cette petite ville, qui eſt chef-lieu d'un bailliage, a été originairement une maiſon royale; c'eſt aujourd'hui un gouvernement de place; avec état major. Le pont qu'on y paſſe eſt défendu par un ouvrage à corne. Les Eſpagnols étoient les maîtres de *Thionville*, lorſque M. le prince s'en ſaiſit en 1643, après la bataille de Rocroy. Elle fut cédée à la France par le traité des Pyrénées en 1659. *Long.* ſuivant Caſſini, 23. 42. *lat.* 41. 29. 40. (*D. J.*)

THIR, ſ. m. (*Calend. des Ethiopiens.*) nom du cinquieme mois des Ethiopiens, qui répond ſuivant Rudolf, au mois de Janvier.

THIRENSTEIN *ou* THIRUSTEIN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la baſſe Autriche, proche le Danube, à un mille au-deſſus de Stein; avec un château, où l'on dit que Richard I. roi d'Angleterre, fut détenu quelque tems priſonnier par Léopold duc d'Autriche; celui-ci rendit le roi Richard à l'empereur Henri VI. qui ne le mit en liberté, en 1194, qu'en le rançonnant à cent mille marcs d'argent. (*D. J.*)

THIRSK, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourg d'Angleterre, dans la province d'Yorck. Elle a droit de tenir marché & de députer au parlement. (*D. J.*)

THISBÉ, (*Géog. anc.*) ville de la Béotie, ſelon Pauſanias, *liv. IX. ch. xxxij.* elle avoit pris ſon nom d'une nymphe qui s'appelloit ainſi.

THISOA, f. f. (*Mythol.*) une des trois nymphes qui éleverent Jupiter fur le mont Lycée en Arcadie. (*D. J.*)

THISRIN, PRIOR, (*Calend. fyrien.*) nom que les Syriens donnent au premier mois de l'année. Il a 31 jours. Le mois qui fuit immédiatement, & qui a 30 jours, eft appellé *Thifrin pofterior*.

THIVA, (*Géog. mod.*) ville de la Livadie, bâtie fur une éminence, où étoit jadis l'ancienne Thèbes, capitale de la Béotie, cette ville fameufe par fa grandeur, par fon ancienneté, par fes malheurs & par les exploits de fes héros. *Voyez* THEBÆ, n°. 2.

Depuis qu'Alexandre eut détruit cette belle ville, elle n'a jamais pu fe relever; c'eft fur fes ruines qu'on a bâti *Thiva* ou *Thive*. En y arrivant, dit M. Spon, nous paffames un petit ruiffeau qui coule le long des murailles; & ce doit être la riviere d'Ifménus, que d'autres, avec plus de raifon, n'appellent qu'une *fontaine*; mais Wheler n'eft pas de ce fentiment. Selon lui, *Thiva* eft entre deux petites rivieres, l'une au levant, qu'il regarde être l'Ifménus, & l'autre au couchant, qu'il prend pour Dircé. Je ne comprens pas, pourfuit-il, ce qui oblige M. Spon à être d'un autre fentiment, puifque Paufanias, après avoir décrit les côtés du nord & de l'eft de la porte Prœtida vers la Chalcidie, recommence à la porte Neitis, &, après avoir remarqué quelques monumens qui y font, paffe cette riviere de Dircé, & va de-là au temple de Cabira & de Thefpia, ce qui eft au couchant de Thèbes. M. Spon ajoute que la riviere Ifménus eft hors de la ville à main droite de la porte Homoloïdes, & paffe près d'une montagne appellée auffi *Ifménus*; tout cela ne répond à aucune chofe qui foit au couchant.

La fortereffe nommée *Cadmie*, dont les murailles & quelques tours quarrées qui y reftent font fort antiques; cette fortereffe, dis-je, eft ovale; & tout ce qui eft renfermé dans les murailles eft beaucoup mieux bâti, & plus élevé que ce que l'on bâtit aujourd'hui dans le pays. On croit que *Thiva* a une lieue & demie de tour, & qu'il y a trois ou quatre cens habitans. Les Turcs, qui en font les maîtres & qui font la moindre partie, y ont deux mofquées; & les Chrétiens y ont quelques églifes, dont la cathédrale s'appelle *Panagia-Chryfaphoritza*.

On n'y voit rien de remarquable que quelques fragmens d'anciennes infcriptions parmi les carreaux du pavé. On trouve deux kans dans cette ville. Aulieu de trois à quatre cens habitans, M. Spon en met, par une grande erreur, trois à quatre mille, en y comprenant les fauxbourgs, dont le plus grand, mais également dépeuplé, eft celui de S. Théodore; il y a une belle fontaine, qui vient d'un réfervoir fur le chemin d'Athènes. C'eft ce ruiffeau que M. Spon prend pour le Dircé des anciens.

On voit vers le chemin de Négrepont le lieu d'où l'on tire la matiere dont on fait les pipes à fumer du tabac. Ceux qui jugent qu'il y a de cette matiere dans un endroit, en achetent le terroir du vayvode, & y font creufer à quinze ou vingt piés de profondeur, & de la largeur d'un puits ordinaire. Enfuite ils y font defcendre des gens qui tirent une terre fort blanche qui s'y trouve; elle eft molle comme de la cire. On la travaille ou fur le lieu même, ou dans les boutiques avec un couteau, & on la façonne avec des fers pour en faire des bottes de pipes à la turque, c'eft-à-dire fans manche, parce qu'on y ajoute de grands tuyaux de bois. Cette terre ainfi figurée s'endurcit à l'air, fans la faire cuire; & avec le tems, elle devient auffi dure que la pierre. La plus pefante eft meilleure, & la moins fujette à fe caffer. Les moindres fe vendent cinq afpres la piece, & les plus belles neuf à dix.

La notice épifcopale de Nilus Doxapatrius appelle cette ville *Thebæ græciæ*, & en fait une province eccléfiaftique, avec trois évêchés qu'elle ne nomme point. Il paroît, par la notice de l'empereur Andronic Paléologue le vieux, que Thèbes étoit une métropole fous le patriarchat de Conftantinople, & que du cinquante-feptieme rang, elle paffa au foixante-neuvieme. Dans la même notice, elle eft comptée parmi les villes qui avoient changé de nom, *Bœotia, nunc Thebæ*.

Thiva eft dans la Livadie, & appartient aux Turcs qui y ont quelques mofquées; les Grecs y ont un prêtre qui prend le titre d'*évêque*. *Long.* 41. 38. *latit.* fuivant les obfervations de M. Vernon, 38. 22. (*D. J.*)

THIUS ou *THEIUS*, (*Géog. anc.*) riviere de l'Arcadie. Paufanias dit, *l. VIII. c. xxxv.* qu'en allant de Mégalopolis à Lacédémone le long de l'Alphée, on trouve au bout d'environ trente ftades le fleuve *Thius*, qui fe joint à l'Alphée du côté gauche. (*D. J.*)

THLASIS, f. f. (*Médec. anc.*) θλάσις ou θλάσμα, *contufion, collifion*, efpece de fracture des os plats qui confifte dans une contufion, & un enfoncement des fibres offeufes; ce mot vient du verbe θλάω, *je froiffe*. Θλάσις, dans Hippocrate & dans Galien, eft toute contufion faite par un corps émouffé, & toute bleffure produite par un inftrument mouffe qui a contus les parties. (*D. J.*)

THLASPI, f. m. (*Hift. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en croix, compofé de quatre pétales: le piftil fort du calice, & devient dans la fuite un fruit plat, arrondi, bordé le plus fouvent d'une aîle ou d'un feuillet, & échancré à fa partie fupérieure; ce fruit eft divifé en deux loges par une cloifon intermédiaire, dirigée obliquement relativement au plan des panneaux, & il renferme des femences le plus fouvent applaties. Ajoutez aux caracteres de ce genre que fes feuilles font fimples, en quoi il differe de celui du creffon. Tournefort, *Inft. rei herb. Voyez* PLANTE.

Des vingt & une efpeces de *thlafpi* de Tournefort, nous décrirons la plus ordinaire, *thlafpi vulgatus I. R. H.* 212. en anglois, *the common treacle-muftard*.

Sa racine eft affez groffe, fibreufe, ligneufe, blanche, un peu âcre. Elle pouffe des tiges à la hauteur d'environ un pié, rondes, velues, roides, rameufes garnies de feuilles fimples fans queue & fans découpure, longues comme le petit doigt, larges à leur bafe, s'étréciffant peu-à-peu en pointe, crenelées en leurs bords d'un verd-blanchâtre, d'un goût âcre & piquant. Ses fleurs font petites, blanches, nombreufes, difpofées comme celles de la bourfe à berger, compofées chacune de quatre pétales en croix, avec fix étamines à fommets pointus.

A ces fleurs fuccedent des fruits ronds, ovales, applatis, bordés ordinairement d'une aile ou feuillet plus étroits à leur bafe, plus larges & échancrés par le haut. Ils font compofés de deux panneaux féparés par une cloifon mitoyenne, pofée de travers, & divifés en deux loges; elles contiennent des graines prefque rondes, applaties, d'une couleur rouge obfcure; ces graines noirciffent en vieilliffant, & font d'un goût âcre & brûlant, comme le moutarde.

Cette plante vient aux lieux incultes, rudes, pierreux, fablonneux, expofés au foleil & contre les murailles; elle fleurit en Mai, & fa femence mûrit en Juin. On nous l'apporte du Languedoc & de la Provence, où elle croît fupérieure à celle des autres climats tempérés: il faut la choifir nouvelle, nette, bien nourrie, âcre & piquante au goût. (*D. J.*)

THLASPI, (*Mat. méd.*) la femence de plufieurs efpeces de *thlafpi* eft recommandée comme remede par quelques auteurs de médecine. Ces plantes font de la claffe des cruciferes de Tournefort, & dans la divifion de celles qui contiennent l'alkali volatil fpontané dans un état affez nud, & en une quantité affez confidérable.

La femence de *thlafpi* n'eft guere moins âcre & piquante que la femence de moutarde, dont on peut la regarder comme le fuccédanée. *Voyez* MOUTARDE. Cette femence eft très-peu ufitée, ou même abfolument inufitée dans la prefcription des remedes magiftraux. Elle entre dans le mithridat & dans la thériaque. (*b*)

THLASPIDIUM, f. m. (*Hift. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en croix, compofée de quatre pétales; le piftil fort du calice, & devient dans la fuite un fruit applati, double, pour ainfi dire, & compofé de deux parties qui font féparées par une cloifon intermédiaire, & qui renferment chacune une femence le plus fouvent oblongue & applatie. Tournefort, *inft. rei herb. Voyez* PLANTE.

Entre les dix efpeces de ce genre de plante que compte Tournefort, il fuffira de décrire la premiere, celle de Montpellier, *thlafpidium Monfpelienfe, hieracii folio hirfuto, I. R. H.* 214. Il pouffe plufieurs tiges à la hauteur d'un pié, grêles, rondes, rameufes, portant peu de feuilles; mais il en fort de fa racine plufieurs qui font longues, rudes, finueufes, vertes, velues, reffemblantes à celle du hiéracium, éparfes par terre. Ses fleurs naiffent aux fom-

sommités de ses tiges, petites, à quatre feuilles jaunes, disposées en croix: quand elles sont tombées, il leur succede un fruit en lunette composée de deux parties très applaties, qui renferment dans leur creux chacune une semence oblongue, fort applatie, rousse ou rougeâtre: sa racine est longue & médiocrement grosse. Cette plante croît vers Montpellier, & aux lieux montagneux des pays chauds. (*D. J.*)

THLIPSIS, (*Lexicon. Médec.*) θλῖψις de θλίβω, *comprimer*, *compression*; θλῖψις στομάχου est une *compression* causée à l'estomac par les alimens, qui le surchargent par leur quantité. (*D. J.*)

THMUIS, (*Géog. anc.*) ville de la basse Egypte, vers la bouche du Nil, nommée *Mendeze;* c'étoit une ville considérable, & qui devint épiscopale, car S. Phileus & S. Sérapion en ont été évêques. *Thmuis* signifioit un *bouc* en langue égyptienne, à ce que prétend S. Jérôme. (*D. J.*)

THNETOPSYCHITES, s. m. pl. (*Hist. ecclésiast.*) anciens hérétiques, croyant que l'ame humaine étoit parfaitement semblable à celle des bêtes, & qu'elle mouroit avec le corps. *Voyez* AME.

Ce mot est composé du grec θνητὸς, *mortel*, & ψυχὴ, *ame*.

On ne trouve nulle part ces hérétiques que dans S. Jean Damascene, *héréf. xc.* à-moins qu'ils ne soient les mêmes que ceux dont parle Eusebe, *hist. ecclésiast. liv. IX. c. xxxviij.* où il est dit que du tems d'Origene il y avoit en Arabie des hérétiques, croyant que l'ame humaine mouroit avec le corps, mais qu'elle ressusciteroit avec le corps à la fin du monde. Eusebe ajoute qu'Origene réfuta ces hérétiques dans un concile nombreux, & qu'il les fit revenir de leurs erreurs. S. Augustin & Isidore les appellent *hérétiques arabes*.

Mashal, dans ses *tables*, a défiguré ce mot faute de l'entendre, car il l'écrit *thenopsychites*, au-lieu de *thnetopsychites*: il les place aussi dans le sixieme siecle, mais on ne peut deviner sur quel fondement il l'a fait.

THOÉ, s. f. (*Mytholog.*) nymphe marine, fille de l'Océan & de Téthys, selon Hésiode; elle se nommoit ainsi à cause de sa vîtesse. (*D. J.*)

THOISSEY, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Tossiacus*, ville de France, dans la principauté de Dombes, proche les rivieres de Saone & de Chalarone, à 7 lieues au nord de Trévoux. Il y a un bailliage & un college. (*D. J.*)

THOLOSAT, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere de France en Guienne; elle se jette dans la Garonne, entre Tonneins & Marmande. (*D. J.*)

THOLUS, s. m. (*Archit. rom.*) Vitruve nomme *tholus* une coupe ou un dôme en général. C'est la clé du milieu d'une piece où s'assemblent toutes les courbes d'une voûte, quand elle est de charpente. On y suspendoit anciennement dans les temples les présens faits aux dieux.

On entend aussi par le mot *tholus* la coupe d'un temple. Philander & Barbaro appelloient aussi *tholus* la lanterne que l'on met au-dessus du temple. (*D. J.*)

THOLUS ou THOLANTES, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique, selon Arrien. Elle étoit située dans les terres, &, selon les apparences, peu éloignée de Carthage. Syphax la prit par trahison, & passa la garnison romaine au fil de l'épée. (*D. J.*)

THOMAS, ARBRE DE SAINT-, (*Hist. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales. Ses feuilles ressemblent à celles du lierre, ses fleurs sont comme des lys violets, dont l'odeur est très-agréable. Cet arbre ne produit aucun fruit.

THOMAS, *Saint-*, (*Géog. mod.*) île d'Afrique, dans la mer d'Ethiopie, sous la ligne. Elle a été découverte par les Portugais en 1495. On lui donne environ douze lieues de diametre; l'air y est malsain, à cause des chaleurs excessives qu'on y ressent. Le terroir en est cependant fertile en raisins & en cannes de sucre. Pavoasan est la capitale de cette île. (*D. J.*)

THOMAS, *Saint-*, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique septentrionale, une des Antilles, au levant de Porto-Rico. Elle a six lieues de tour, & appartient aux Danois. *Long.* 18. 27. (*D. J.*)

THOMAS, CHRÉTIENS DE SAINT, (*Hist. ecclés.*) c'est le nom qu'on donne aux chrétiens indiens, établis dans la presqu'île des Indes, au royaume de Cochin, & sur la côte de Malabar & de Coromandel.

On ne doit pas douter que le christianisme n'ait percé de bonne heure dans les Indes, & l'on peut le prouver par Cosmas, témoin oculaire d'une partie de ce qu'il avance dans sa topographie chrétienne. „ Il y a, dit-il, dans l'île Taprobane, dans l'Inde intérieure, dans la mer des Indes, une église de chrétiens, avec des clercs & des fideles; je ne sai s'il „ n'y en a point au-delà. De même dans les pays de „ Malé, où croît le poivre; & dans la Calliane, il „ y a un évêque qui vient de Perse, où il est ordonné „.

Nous avons dans ces paroles, un témoignage de christianisme, établi aux Indes dans le sixieme siecle. Cosmas écrivoit environ l'an 547 de Notre-Seigneur, & ces chrétiens se sont conservés jusqu'à notre siecle dans un état qui paroit n'avoir été exposé par rapport à la religion, à aucune contradiction violente, hormis celle qu'ils eurent à essuyer de la part des Portugais, vers la fin du seizieme siecle.

Le P. Montfaucon a rendu service à l'Eglise & à la république des lettres, par la publication & la traduction de l'ouvrage de Cosmas. Sans parler de plusieurs choses curieuses qui y sont rapportées, on y trouve les plus anciennes connoissances qu'on ait de l'établissement de l'Eglise chrétienne sur la côte de Malabar, & de la dépendance où étoit leur évêque, à l'égard du catholique ou métropolitain de Perse: dépendance qui a continué jusqu'à ce que les Portugais, qui s'étoient rendus puissans dans les Indes, mirent tout en œuvre pour amener cette église à la tutelle du pape, auquel elle n'avoit jamais été soumise.

Les chrétiens de *S. Thomas* se donnent une antiquité bien plus reculée que celle dont nous venons de parler. Ils prétendent que l'apôtre *S. Thomas* est le fondateur de leur église, & les Portugais leurs ennemis, n'ont pas peu contribué à appuyer cette tradition. Antoine Gouvea, religieux Augustin, la soutient dans son livre intitulé: *Jornada do Arcebispo de Goa*, imprimé à Conimbre en 1606.

Il prétend que dans la répartition de toutes les parties du monde qui se fit entre les apôtres, les Indes échurent à *S. Thomas*, qui après avoir établi le christianisme dans l'Arabie heureuse, & dans l'île Dioscoride, appellée aujourd'hui *Socotora*, se rendit à Cranganor, où résidoit alors le principal roi de la côte de Malabar. Le saint apôtre ayant fondé plusieurs églises à Cranganor, vint sur la côte opposée, connue aujourd'hui sous le nom de *Coromandel*, & s'étant arrêté à Méliapour, que les Européens appellent *Saint-Thomas*, il y convertit le roi & tout le peuple.

Je ne suivrai point sa narration romanesque, qui doit peut-être son origine à ceux-là même, qui ont autrefois supposé divers actes sous le nom des apôtres; entr'autres les actes de *S. Thomas*, & l'histoire de ses courses dans les Indes. Ces actes fabuleux subsistent encore dans un manuscrit de la bibliotheque du roi de France. M. Simon dans ses observations sur les versions du nouveau Testament, en a donné un extrait, que le savant Fabricius a inséré dans son premier volume des apocryphes du nouveau Testament. Il paroît que c'est de-là, que le prétendu Abdias, babylonien, a puisé tout ce qu'il débite dans la vie de *S. Thomas;* & il n'est pas surprenant que les chrétiens de Malabar, gens simples & crédules, aient adopté la fable de cette mission, ainsi que beaucoup d'autres.

Il est néanmoins toujours certain, que la connoissance du christianisme est ancienne sur la côte de Malabar, non-seulement par le témoignage de Cosmas, mais encore, parce qu'on trouve dans les souscriptions du concile de Nicée, celle d'un prélat qui se donne le titre d'évêque de Perse. De plus, un ancien auteur cité par Suidas, dit que les habitans de l'Inde intérieure (c'est le nom que Cosmas donne à la côte de Malabar), les Ibériens & les Arméniens, furent baptisés sous le regne de Constantin.

Les princes du pays, entr'autres Serant Peroumal, empereur de Malabar, fondateur de la ville de Calecut, l'an de J. C. 825, selon M. Vischer, donna de grands privileges aux chrétiens de la côte. Ils ne dépendent à proprement parler que de leur évêque, tant pour le temporel, que pour le spirituel.

Le roi de Cranganor honora depuis de ses bonnes graces un arménien nommé *Thomas Cana* ou *mar-Thomas;* ce mot de *mar* est syriaque, & signifie la même chose que le *dom* des Espagnols. Il y a de l'apparence que la conformité de nom l'a quelque-

fois fait confondre avec l'apôtre *S. Thomas*. Cet homme qui faisoit un gros trafic, avoit deux maisons, l'une du côté du sud, dans le royaume de Cranganor, & l'autre vers le nord, au voisinage d'Augamale.

Dans la premiere de ces maisons, il tenoit son épouse légitime, & dans la seconde, une concubine convertie à la foi. Il eut des enfans de l'une & de l'autre de ces femmes. En mourant, il laissa à ceux qui lui étoient nés de son épouse légitime, les terres qu'il possédoit au midi; & les bâtards hériterent de tous ses biens qui étoient du côté du nord. Ces descendans de mar Thomas s'étant multipliés, partagerent tout le christianisme de ces lieux-là. Ceux qui descendent de la femme légitime, passent pour les plus nobles; ils sont si fiers de leur origine, qu'ils ne contractent point de mariages avec les autres, ne les admettant pas même à la communion dans leurs églises, & ne se servant point de leurs prêtres.

Quelques tems après la fondation de la ville de Coulan, à laquelle commence l'époque du Malabar, c'est-à-dire après l'an 822 de Notre-Seigneur, deux ecclésiastiques syriens vinrent de Babylone dans les Indes: l'un se nommoit *mar Sapor*, & l'autre *mar Perosès*. Ils aborderent à Coulan, où le roi voyant qu'ils étoient respectés des chrétiens, leur accorda entr'autres privileges, celui de bâtir des églises partout où ils voudroient; ces privileges subsistent peut-être encore: les chrétiens indiens les firent voir à Alexis de Menezès, écrits sur des lames de cuivre, en langue & caracteres malabares, canarins, bisnagares & tamules, qui sont les langues les plus en usage sur ces côtes.

Une si longue suite de prospérités rendit les chrétiens indiens si puissans, qu'ils secouerent le joug des princes infideles, & élurent un roi de leur nation. Le premier qui porta ce nom s'appelloit *Baliarté*, & il se donnoit le titre de roi des *Chrétiens de S. Thomas*. Ils se conserverent quelque tems dans l'indépendance sous leurs propres rois, jusqu'à ce qu'un d'eux, qui selon une coutume établie dans les Indes, avoit adopté pour fils, le roi de Diamper, mourut sans enfans, & ce roi payen lui succéda dans tous ses droits sur les chrétiens des Indes. Ils passerent ensuite par une adoption semblable sous la jurisdiction du roi de Cochin, auquel ils étoient soumis, lorsque les Portugais arriverent dans les Indes. Il y en avoit cependant un nombre assez considérable qui obéissoit aux princes voisins.

L'an 1502, Vasco de Gama, amiral du roi de Portugal, étant arrivé à Cochin avec une flotte, ces chrétiens lui envoyerent des députés, par lesquels ils lui représenterent que puisqu'il étoit vassal d'un roi chrétien, au nom duquel il venoit pour conquérir les Indes, ils le prioient de les honorer de sa protection & de celle de son roi; l'amiral leur donna de bonnes paroles, n'étant pas en état de les assister d'une autre maniere.

Ils dépendent du catholique de Perse & du patriarche de Babylone, & de Mosul. Ils appellent leurs prêtres, *caçanares*, dont les fonctions étoient d'expliquer leurs livres écrits en langue syriaque. Les premiers missionnaires qui travaillerent à leur instruction, pour les soumettre à l'Eglise romaine, furent des Cordeliers; mais les jésuites envisageant cette charge comme une affaire fort lucrative, obtinrent un college du roi de Portugal, outre des pensions, & la protection du bras séculier. Malgré tout cela, les chrétiens malabares suivirent leur culte, & ne permirent jamais qu'on fit mention du pape dans leurs prieres. Mais il faut ici donner une idée complette des opinions & des rits ecclésiastiques de ces anciens chrétiens.

La premiere erreur qu'on leur reproche, est l'attachement qu'ils ont pour la doctrine de Nestorius, joint à leur entêtement à nier, que la bienheureuse Vierge soit véritablement la mere de Dieu.

Ils n'admettoient aucunes images dans leurs églises, sinon dans quelques-unes qui étoient voisines des Portugais, dont ils avoient pris cet usage. Cela n'empêchoit pas que de tout tems ils n'eussent des croix, pour lesquelles ils avoient beaucoup de respect.

Ils croyoient que les ames des bienheureux ne verroient Dieu qu'après le jour du jugement universel, opinion qui leur étoit commune avec les autres églises orientales; & qui, quoique traitée d'erreur, par Gouvea, est en quelque maniere appuyée sur la tradition. (1)

Ils ne connoissoient que trois sacremens, le baptême, l'ordre & l'eucharistie. Dans la forme du baptême, il y avoit fort peu d'uniformité entre les diverses églises du diocèse.

Quelques-uns de leurs ecclésiastiques administroient ce sacrement d'une maniere invalide, au sentiment de l'archevêque, qui à l'exemple des autres ecclésiastiques de sa nation, rapportoit tout à la théologie scholastique. Dans cette persuasion, il rebaptisa tout le peuple d'une des nombreuses églises de l'évêché.

Ils différoient le baptême des enfans, souvent un mois, quelquefois plus long-tems; il arrivoit même qu'ils ne les baptisoient qu'à l'âge de sept, de huit, ou de dix ans, contre la coutume des Portugais qui baptisent ordinairement les leurs le huitieme jour après la naissance, en quoi ils semblent suivre le rit de la circoncision des Juifs, comme l'a remarqué l'auteur du *Traité de l'inquisition de Goa*.

Ils ne connoissoient aucun usage des saintes huiles ni dans le baptême, ni dans l'administration des autres sacremens: seulement après le baptême des enfans, ils les frottoient par-tout le corps d'huile de cocos, ou de gergelin, qui est une espece de safran des Indes. Cet usage, quoique sans prieres, ni bénédiction, passoit chez eux pour quelque chose de sacré.

Ils n'avoient aucune connoissance des sacremens de confirmation & d'extrême-onction; ils n'admettoient point aussi la confession auriculaire.

Ils étoient fort devots au sacrement de l'eucharistie, & communioient tous sans exception le Jeudi-Saint. Ils n'y apportoient point d'autre préparation que le jeûne.

Leur messe ou liturgie étoit alterée par diverses additions que Nestorius y avoit faites. Avant l'arrivée des Portugais dans les Indes, ils consacroient avec des gâteaux, où ils mettoient de l'huile & du sel. Ils faisoient cuire ces gâteaux dans l'église même. Cette coutume de paîtrir le pain de l'eucharistie avec de l'huile & du sel, est commune aux nestoriens & aux jacobites de Syrie. Il faut observer ici, qu'ils ne mêloient dans la pâte l'huile qu'en très-petite quantité, ce qui ne change point la nature du pain. Dans l'église romaine, on se sert d'un peu de farine délayée dans de l'eau, & séchée ensuite entre deux fers que l'on a soin de frotter de tems-en-tems de cire blanche, de peur que la farine ne s'y attache. C'est donc une colle séchée, mêlée de cire; ce qui semble plus contraire à l'institution du sacrement, que l'huile des églises syriennes. (2)

Au lieu de vin ordinaire, ils se servoient comme les Abyssins, d'une liqueur exprimée de raisins secs, qu'ils faisoient infuser dans de l'eau. Au défaut de ces raisins, ils avoient recours au vin de palmier.

Celui qui servoit le prêtre à l'autel portoit l'étole, soit qu'il fût diacre, ou qu'il ne le fût pas. Il assistoit à l'office l'encensoir à la main, chantant en langue

(1) L'opinion de ceux qui ont cru que les ames des hommes ne verront Dieu qu'après le jour du jugement universel, a été l'héréfie des Chiliastes. Quoique Papias & quelque autre ancien pere l'eussent embrassé avant que l'Eglise Catholique la proscrivît comme hérésie, elle n'a cependant jamais eu pour appui la tradition qui contient la parole révélée de Dieu & qui est regle de foi dans l'Eglise Catholique. (*W*)

(2) Il est si connu à tout le monde, à-moins qu'une ignorance affectée ne s'en mêlât, de quelle nature est le pain qui se consacre dans l'Eglise romaine, que nous croyons tout-à-fait inutile d'en parler. On fait ce pain avec un grand soin & la derniere attention: & il est faux qu'on le fasse avec une colle mêlée de cire: car, quoiqu'on passe de tems en tems un peu de cire blanche sur les fers échauffés, où l'on fait les pains azymes, pour les rendre un peu mois, on ne permet néanmoins jamais qu'on mêle de la cire à ce pain. Qui est-ce ignore qu'après avoir vint les fers de cire, on laisse les deux premiers pains qu'on y fait comme immondes, ne servant nullement à l'usage de l'eucharistie, & qu'il n'y a que ceux qui viennent bien propres & sans aucun mélange qui soient destinés à cet usage! Tout le monde voit donc que la pratique de l'Eglise romaine est fort differente de celle des Eglises Nestoriennes de Syrie, qui se servent d'un pain artificiel, où il y a de substances étrangeres & différentes de celle du pain naturel & commun, qui d'institution divine est la seule matiere propre pour le sacrement de l'Eucharistie. (*W*)

gue ſyriaque, & récitant lui ſeul preſque autant de paroles que le prêtre qui officioit.

Les ordres ſacrés étoient en grande eſtime chez eux. Il y avoit peu de maiſons où il n'y eût quelqu'un de promu à quelque degré eccléſiaſtique. Outre que ces dignités les rendoient reſpectables, elles ne les excluoient d'aucune fonction ſéculiere. Ils recevoient les ordres ſacrés dans un âge peu avancé: ordinairement ils étoient promus à la prêtriſe dès l'âge de dix-ſept, de dix-huit & de vingt ans. Les prêtres ſe marioient même à des veuves, & rien ne les empêchoit de contracter de ſecondes noces après la mort de leurs femmes. Il arrivoit aſſez ſouvent que le pere, le fils & le petit-fils, étoient prêtres dans la même égliſe.

Les femmes des prêtres, qu'ils appelloient *caçaneires*, avoient le pas par-tout. Elles portoient, pendue au col, une croix d'or, ou de quelqu'autre métal. Les eccléſiaſtiques des ordres inférieurs, qui ne paroiſſent pas avoir été diſtingués parmi ces chrétiens, s'appelloient *chamazès*, mot ſyriaque qui ſignifie *diacre* ou *miniſtre*.

L'habit ordinaire des eccléſiaſtiques conſiſtoit dans de grands caleçons blancs, par-deſſus leſquels ils revêtoient une longue chemiſe. Quand ils y ajoutoient une ſoutane blanche ou noire, c'étoit leur habit décent. Leurs couronnes ou tonſures, étoient ſemblables à celles des moines ou des chanoines réguliers.

Ils ne récitoient l'office divin qu'à l'égliſe, où ils le chantoient à haute voix deux fois le jour; la premiere à trois heures du matin, la ſeconde à cinq heures du ſoir. Perſonne ne s'en exemptoit. Hors de-là ils n'avoient point de bréviaire à réciter, ni aucuns livres de dévotion particuliere qui fuſſent d'obligation.

Ils étoient ſimoniaques, dit Gouvea, dans l'adminiſtration du baptême & de l'euchariſtie: le prix de ces ſacremens étoit réglé. Je ne ſai s'il n'y a point d'erreur à taxer de ſimonie un pareil uſage. Ces eccléſiaſtiques n'avoient point d'autre revenu, & ils pouvoient bien exiger de leurs paroiſſiens ce qui étoit néceſſaire pour leur ſubſiſtance.

Lorſqu'ils ſe marioient, ils ſe contentoient d'appeller le premier caçanare qui ſe préſentoit. Souvent ils s'en paſſoient. Quelquefois ils contractoient leurs mariages avec des cérémonies aſſez ſemblables à celles des Gentils.

Ils avoient une affection extraordinaire pour le patriarche neſtorien de Babylone, & ne pouvoient ſouffrir qu'on fît mention dans leurs égliſes, ni du pape, ni de l'égliſe romaine. Le plus ancien des prêtres d'une égliſe y préſidoit toujours. Il n'y avoit ni curé, ni vicaire.

Tout le peuple aſſiſtoit le dimanche à la liturgie, quoiqu'il n'y eût aucune obligation de le faire. Mais il y avoit des lieux où elle ne ſe célébroit qu'une fois l'an.

Les prêtres ſe chargeoient quelquefois d'emplois laïques, juſqu'à être receveurs des droits qu'exigeoient les rois payens.

Ils mangeoient de la chair le ſamedi; & leurs jours d'abſtinence étoient le mercredi & le vendredi. Leur jeûne étoit fort ſévere en carême. Ils ne prenoient de repas qu'une fois le jour après le coucher du ſoleil, & ils commençoient à jeûner dès le dimanche de la Quinquagéſime. Pendant ce tems-là ils ne mangeoient ni poiſſons, ni œufs, ni laitages, ne buvoient point de vin, & n'approchoient point de leurs femmes. Toutes ces obſervations leurs étoient ordonnées ſous peine d'excommunication; cependant les perſonnes avancées en âge étoient diſpenſées de jeûner.

Pendant le carême ils alloient trois fois le jour à l'égliſe, le matin, le ſoir & à minuit. Pluſieurs s'exemptoient de la derniere heure; mais nul ne manquoit aux deux précédentes. Ils jeûnoient de même tout l'avent. Outre ces deux jeûnes d'obligation, ils en avoient d'autres qui n'étoient que de dévotion, comme celui de l'aſſomption de la Vierge, depuis le premier d'Août juſqu'au quinzeme; celui des apôtres qui duroit cinquante jours, & commençoit immédiatement après la Pentecôte; & celui de la nativité de Notre-Seigneur, depuis le premier de Septembre juſqu'à Noël.

Toutes les fois qu'ils entroient dans l'égliſe les jours de jeûne, ils y trouvoient les prêtres aſſemblés qui chantoient l'office divin, & leur donnoient la bénédiction. Cette cérémonie s'appelloit *donner*, ou *recevoir le caſturi*. Elle conſiſtoit à prendre entre leurs mains celles des caçanares, & à les baiſer après les avoir élevées en-haut. C'étoit un ſigne de paix, qui n'étoit accordé qu'à ceux qui étoient dans la communion de l'égliſe: les pénitens & les excommuniés en étoient exclus.

Les femmes accouchées d'un enfant mâle, n'entroient dans l'égliſe que quarante jours après leur délivrance; pour une fille on doubloit le nombre des jours, après leſquels la mere venoit dans l'aſſemblée offrir ſon enfant à Dieu & à l'Egliſe.

Ces chrétiens étoient en général fort peu inſtruits. Quelques-uns ſeulement ſavoient l'oraiſon dominicale, & la ſalutation angélique.

Ils craignoient extrémement l'excommunication, & ils avoient raiſon de la craindre, la diſcipline eccléſiaſtique étoit ſi ſevere, que les homicides volontaires, & quelques autres crimes, attiroient une excommunication dont le coupable n'étoit jamais abſous, pas même à l'article de la mort.

Leurs égliſes étoient ſales, peu ornées, & bâties à la maniere des pagodes, ou temples des Gentils. Nous avons déja remarqué qu'ils n'avoient point d'images. Nous ajouterons ici qu'ils n'admettoient point de purgatoire, & qu'ils le traitoient de fable.

On voit par ce détail, que ces anciens chrétiens malabares, ſans avoir eu de commerce avec les communions de Rome, de Conſtantinople, d'Antioche & d'Alexandrie, conſervoient pluſieurs des dogmes admis par les Proteſtans, & rejettés, en tout ou en partie, par les égliſes qu'on vient de nommer. Ils nioient la ſuprématie du pape, ainſi que la tranſubſtantiation, ſoutenant que le ſacrement de l'Euchariſtie n'eſt que la figure du corps de J. C. Ils excluoient auſſi du nombre de ſacremens, la confirmation, l'extréme-onction & le mariage. Ce ſont là les erreurs que le ſynode de Diamper proſcrivit.

Les ſavant Geddes a mis au jour une traduction angloiſe des actes de ce ſynode, compoſés par les jéſuites; & M. de la Croze en a donné des extraits dans ſon *Hiſtoire du chriſtianiſme des Indes*. C'eſt aſſez pour nous de remarquer qu'Alexis Menezès, nommé archevêque de Goa, tint ce ſynode après avoir entrepris, en 1599, de ſoumettre *les chrétiens de S. Thomas* à l'obéiſſance du pape. Il réuſſit dans ce projet par la protection du roi de Portugal, & par le conſentement du roi de Cochin, qui aima mieux abandonner les chrétiens de ſes états, que de ſe brouiller avec les Portugais. Menezès jetta dans le feu la plupart de leurs livres, perte conſidérable pour les ſavans curieux des antiquités eccléſiaſtiques de l'Orient; mais le prélat de Goa ne s'en mettoit guere en peine, uniquement occupé de vûes ambitieuſes. De retour en Europe, il fut nommé archevêque de Brague, vice-roi de Portugal, & préſident du conſeil d'état à Madrid, où il mourut en 1617.

Cependant la conquête ſpirituelle de Menezès, ainſi que l'autorité temporelle des Portugais, reçut quelque tems après un terrible échec, & les *chrétiens de S. Thomas* recouvrerent leur ancienne liberté. La cauſe de cette cataſtrophe fut le gouvernement arbitraire des jéſuites, qui par le moyen des prélats tirés de leur compagnie, exerçoient une domination violente ſur ces peuples, gens à la vérité ſimples & peu remuans, mais extrémement jaloux de leur religion. Il paroît par le livre de Vincent-Marie de Ste Catherine de Sienne, que les jeſuites traitoient ces chrétiens avec tant de tyrannie, qu'ils réſolurent de ſecouer un joug qu'ils ne pouvoient plus porter; en ſorte qu'ils ſe firent un évêque de leur archidiacre, au grand deplaiſir de la cour de Rome.

Alexandre VII. réſolut de remédier promptement au ſchiſme naiſſant: & comme il ſavoit que la hauteur des jéſuites avoit tout gâté, il jetta les yeux ſur les Carmes déchauſſés, & nomma quatre religieux de cet ordre, pour ramener *les chrétiens de S. Thomas* à ſon obéiſſance: mais leurs ſoins & leurs travaux n'eurent aucun ſuccès par les ruſes du prélat jéſuite, qui aliéna les eſprits, & fit rompre les conférences.

Enfin la priſe de Cochin par les Hollandois, en 1663, rendit aux *chrétiens de S. Thomas* la liberté dont ils avoient anciennement joui. Mais ces mêmes Hollandois, trop attachés à leur négoce, négligerent entierement la protection de ces pauvres gens. Il eſt honteux qu'ils ne ſe ſoient pas plus intéreſſés en leur faveur, que s'ils avoient été des infideles dignes d'être abandonnés. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

THOMAS-TOWN, (*Géogr. mod.*) ville murée d'Ir-

d'Irlande, dans la province de Leicester, au comté de Kilkenny, où elle tient le second rang. Elle a droit d'envoyer deux députés au parlement d'Irlande. (*D. J.*)

THOMASIUS, PHILOSOPHIE DE, (*Hist. de la Philosophie*.) il ne faut point oublier cet homme parmi les réformateurs de la philosophie & les fondateurs de l'éclectisme renouvellé; il mérite une place dans l'histoire des connoissances humaines, par ses talens, ses efforts & ses persécutions. Il naquit à Leipsic en 1555. Son pere, homme savant, n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à l'instruction de son fils; il s'en occupa lui-même, & il s'associa dans ce travail important les hommes célebres de son tems, Filier, Rapporte, Ittigius, les Alberts, Menekenius, Franckensteinius, Rechenbergius & d'autres qui illustroient l'académie de Leipsic; mais l'éleve ne tarda pas à exciter la jalousie de ses maîtres dont les sentimens ne furent point une regle servile des siens. Ils s'appliqua à la lecture des ouvrages de Grotius. Cette étude le conduisit à celle des lois & du droit. Il n'avoit personne qui le dirigeât, & peut-être fut-ce un avantage pour lui. Puffendorf venoit alors de publier ses ouvrages. La nouveauté des questions qu'il y agitoit, lui susciterent une nuée d'adversaires. *Thomasius* se rendit attentif à ces disputes, & bientôt il comprit que la théologie & la jurisprudence avoient chacune un coup d'œil sous lequel elles envisageoient un objet commun, qu'il ne falloit point abandonner une science aux prétentions d'une autre, & que le despotisme que quelques-unes s'arrogent, étoit un caractere très-suspect de leur infaillibilité. Dès ce moment il foula aux piés l'autorité; il prit une ferme résolution de ramener tout à l'examen de la raison & de n'écouter que sa voix. Au milieu des cris que son projet pourroit exciter, il comprit que le premier pas qu'il avoit à faire, c'étoit de ramasser des faits. Il lut les auteurs, il conversa avec les savans, & il voyagea; il parcourut l'Allemagne; il alla en Hollande; Il y connut le célebre Grævius. Celui-ci le mit en correspondance avec d'autres érudits, se proposa de l'arrêter dans la contrée qu'il habitoit, s'en ouvrit à *Thomasius*; mais notre philosophe aimoit sa patrie, & il y retourna.

Il conçut alors la nécessité de porter encore plus de sévérité qu'il n'avoit fait, dans la discussion des principes du droit civil, & d'appliquer ses réflexions à des cas particuliers. Ils fréquenta le barreau, & il avoua dans la suite que cet exercice lui avoit été plus utile que toutes ses lectures.

Lorsqu'il se crut assez instruit de la jurisprudence usuelle, il revint à la spéculation; il ouvrit une école; il interpreta à ses auditeurs le traité du droit de la guerre & de la paix de Grotius. La crainte de la peste qui ravageoit le pays, suspendit quelque tems ses leçons; mais la célébrité du maître & l'importance de la matiere ne tarderent pas à rassembler ses disciples épars. Il acheva son cours; il compara Grotius, Puffendorf & leurs commentateurs; il remonta aux sources; il ne négligea point l'historique; il remarqua l'influence des hypothèses particulieres sur les conséquences, la liaison des principes avec les conclusions, l'impossibilité de se passer de quelque loi positive, universelle, qui servît de base à l'édifice, & ce fut la matiere d'un second cours qu'il entreprit à la sollicitation de quelques personnes qui avoient suivi le premier. Son pere vivoit encore, & l'autorité dont il jouissoit, suspendoit l'éclat des haines sourdes que *Thomasius* se faisoit de jour en jour par sa liberté de penser; mais bientôt il perdit le repos avec cet appui.

Il s'étoit contenté d'enseigner avec Puffendorf que la sociabilité de l'homme étoit le fondement de la moralité de ses actions; il l'écrivit; cet ouvrage fut suivi d'un autre où il exerça une satyre peu menagée sur différens auteurs, & les cris commencerent à s'élever. On invoqua contre lui l'autorité ecclésiastique & séculiere. Les défenseurs d'Aristote pour lequel il affectoit le plus grand mépris, se joignirent aux jurisconsultes, & cette affaire auroit eu les suites les plus sérieuses, si *Thomasius* ne les eût arrêtées en fléchissant devant ses ennemis. Ils l'accusoient de mépriser la religion & ses ministres, d'insulter à ses maîtres, de calomnier l'église, de douter de l'existence de Dieu; il se défendit, il ferma la bouche à ses adversaires, & il conserva son franc-parler.

Il parut alors un ouvrage sous ce titre, *interesse principium circa religionem evangelicam*. Un professeur en théologie, appellé *Hector Godefroi Masius*, en étoit l'auteur. *Thomasius* publia ses observations sur ce traité; il y comparoit le luthéranisme avec les autres opinions des sectaires, & cette comparaison n'étoit pas toujours à l'avantage de Masius. La querelle s'engagea entre ces deux hommes. Le roi de Danemarck fut appellé dans une discussion où il s'agissoit entr'autres choses de savoir si les rois tenoient de Dieu immédiatement leur autorité; & sans rien prononcer sur le fond, sa majesté danoise se contenta d'ordonner l'examen le plus attentif aux ouvrages que *Thomasius* publieroit dans la suite.

Il eut l'imprudence de se mêler dans l'affaire des Piétistes, d'écrire en faveur du mariage entre des personnes de religions différentes, d'entreprendre l'apologie de Michel Montanus accusé d'athéisme, & de mécontenter tant d'hommes à la fois, que pour échapper au danger qui menaçoit sa liberté, il fut obligé de se sauver à Berlin, laissant en arriere sa bibliotheque & tous ses effets qu'il eut beaucoup de peine à recouvrer.

Il ouvrit une école à Hales sous la protection de l'électeur; il continua son ouvrage périodique, & l'on se doute bien qu'animé par le ressentiment & jouissant de la liberté d'écrire tout ce qu'il lui plaisoit, il ne ménagea guere ses ennemis. Il adressa à Masius même les premieres feuilles qu'il publia. Elles furent brûlées par la main du bourreau; & cette exécution nous valut un petit ouvrage de *Thomasius*, où sous le nom de Attila Frédéric Frommolohius, il examine ce qu'il convient à un homme de bien de faire, lorsqu'il arrive à un souverain étranger de flétrir ses productions.

L'école de Hales devint nombreuse. L'électeur y appella d'autres personnages célebres, & *Thomasius* fut mis à leur tête. Il ne dépendoit que de lui d'avoir la tranquillité au milieu des honneurs; mais on n'agitoit aucune question importante qu'il ne s'en mêlât; & ses disputes se multiplioient de jour en jour. Il se trouva embarrassé dans la question du concubinage, dans celle de la magie, des sortileges, des vénéfices, des apparitions, des spectres, des pactes, des démons. Or je demande comment il est possible à un philosophe de toucher à ces sujets, sans s'exposer au soupçon d'irréligion?

Thomasius avoit observé que rien n'étoit plus opposé aux progrès de nos connoissances que l'attachement opiniatre à quelque secte. Pour encourager les compatriotes à secouer le joug & avancer le projet de réformer la philosophie, après avoir publié son ouvrage *de prudentia cogitandi & ratiocinandi*, il donna un abrégé historique des écoles de la Grece; passant de-là au cartésianisme qui commençoit à entraîner les esprits, il exposa à sa maniere ce qu'il y voyoit de répréhensible, & il invita à la méthode eclectique. Ces ouvrages, excellens d'ailleurs, sont tachés par quelques inexactitudes.

Il traita fort au long dans le livre qu'il intitula, *de l'introduction à la philosophie rationelle*, de l'érudition en général & de son étendue, de l'érudition logicale, des actes de l'entendement, des termes techniques de la dialectique, de la vérité, de la vérité premiere & indémontrable, des démonstrations de la vérité, de l'inconnu, du vraissemblable, des erreurs, de leurs sources, de la recherche des vérités nouvelles, de la maniere de les découvrir; il s'attacha surtout à ces derniers objets dans sa pratique de la philosophie rationelle. Il étoit ennemi mortel de la méthode syllogistique.

Ce qu'il venoit d'exécuter sur la logique, il l'entreprit sur la morale; il exposa dans son introduction à la philosophie morale ce qu'il pensoit en général du bien & du mal, de la connoissance que l'homme en a, du bonheur, de Dieu, de la bienveillance, de l'amour du prochain, de l'amour de soi, *&c.* d'où il passa dans la partie pratique aux causes du malheur en général, aux passions, aux affections, à leur nature, à la haine, à l'amour, à la moralité des actions, aux tempéramens, aux vertus, à la volupté, à l'ambition, à l'avarice, aux caracteres, à l'oisiveté, *&c.*... Il s'efforce dans un chapitre particulier à démontrer que la volonté est une faculté aveugle soumise à l'entendement, principe qui ne fut pas goûté généralement.

Il avoit surtout insisté sur la nature & le mélange des tempéramens; ses réflexions sur cet objet le conduisirent à de vues nouvelles sur la maniere de découvrir les pensées les plus secrettes des hommes par le commerce journalier.

Après

Après avoir posé les fondemens de la réformation de la logique & de la morale, il tenta la même chose sur la jurisprudence naturelle. Son travail ne resta pas sans approbateurs & sans critiques; on y lut avec quelque surprise que les habitudes théorétiques pures appartiennent à la folie, lors même qu'elles conduisent à la vérité: que la loi n'est point dictée par la raison, mais qu'elle est une suite de la volonté & du pouvoir de celui qui commande; que la distinction de la justice en distributive & commutative est vaine: que la sagesse consiste à connoître l'homme, la nature, l'esprit & Dieu: que toutes les actions sont indifférentes dans l'état d'intégrité: que le mariage peut être momentané; qu'on ne peut démontrer par la raison que le concubinage, la bestialité, &c. soient illicites &c...

Il se proposa dans ce dernier écrit de marquer les limites de la nature & de la grace, de la raison & de la révélation.

Quelque tems après il fit réimprimer les livres de Poiret de l'érudition vraie, fausse & superficielle.

Il devint théosophe, & c'est sous cette forme qu'on le voit dans sa pneumatologie physique.

Il fit connoissance avec le médecin célebre Frédéric Hoffman, & il prit quelques leçons de cet habile médecin, sur la physique méchanique, chimique & expérimentale; mais il ne goûta pas un genre d'étude qui, selon lui, ne rendoit pas des vérités en proportion du travail & des dépenses qu'il exigeoit.

Laissant-là tous les instrumens de la physique, il tenta de concilier entr'elles les idées mosaïques, cabalistiques & chrétiennes, & il composa son *tentamen de natura & essentia spiritus*. Avec quel étonnement ne voit-on pas un homme de grand sens, d'une érudition profonde, & qui avoit employé la plus grande partie de sa vie à charger de ridicules l'incertitude & la variété des systèmes de la philosophie sectaire, entêté d'opinions mille fois plus extravagantes. Mais Newton, après avoir donné son admirable ouvrage des principes de la philosophie naturelle, publia bien un commentaire sur l'apocalypse.

Thomasius termina son cours de philosophie par la pratique de la philosophie politique, dont il fait sentir la liaison avec des connoissances trop souvent négligées par les hommes qui s'occupent de cette science.

Il est difficile d'exposer le systême général de la philosophie de *Thomasius*, parce qu'il changea souvent d'opinions.

Du reste ce fut un homme aussi estimable par ses mœurs que pas ses talens. Sa vie fut innocente, il ne connut ni l'orgueil ni l'avarice; il aima tendrement ses amis; il fut bon époux: il s'occupa beaucoup de l'éducation de ses enfans; il chérit ses disciples qui ne demeurerent pas en reste avec lui; il eut l'esprit droit & le cœur juste; & son commerce fut instructif & agréable.

On lui reproche son penchant à la satyre, au scepticisme, au naturalisme, & c'est avec juste raison.

Principes généraux de la Philosophie de Thomasius.

Tout être est quelque chose.

L'ame de l'homme a deux facultés, l'entendement & la volonté.

Elles consistent l'une & l'autre en passions & en actions.

La passion de l'entendement s'appelle *sensation*; la passion de la volonté, *inclination*. L'action de l'entendement s'appelle *méditation*; l'action de la volonté, *impulsion*.

Les passions de l'entendement & de la volonté précédent toujours les actions; & ces actions sont comme mortes sans les passions.

Les passions de l'entendement & de la volonté sont des perceptions de l'ame.

Les êtres réels s'apperçoivent ou par la sensation & l'entendement, ou par l'inclination & la volonté.

La perception de la volonté est plus subtile que la perception de l'entendement; la premiere s'étend aux visibles & aux invisibles.

La perceptibilité est une affection de tout être, sans laquelle il n'y a point de connoissance vraie de son essence & de sa réalité.

L'essence est dans l'être la qualité sans laquelle l'ame ne s'apperçoit pas.

Il y a des choses qui sont apperçues par la sensation; il y en a qui le sont par l'inclination, & d'autres par l'un & l'autre moyen.

Etre quelque part, c'est être dedans ou dehors une chose.

Il y a entre être en un lieu déterminé, & être quelque part, la différence de ce qui contient à ce qui est contenu.

L'amplitude est le concept d'une chose en tant que longue ou large, abstraction faite de la profondeur.

L'amplitude est ou l'espace où la chose est ou mue ou étendue, ou le mu ou l'étendu dans l'espace, ou l'extension active, ou l'étendu passif, ou la matiere active, ou la chose mue passivement.

Il y a une étendue finie & passive. Il y en a une infinie & active.

Il y a de la différence entre l'espace & la chose étendue, entre l'extension & l'étendue.

On peut considérer sous différens aspects une chose ou prise comme espace, ou comme chose étendue.

L'espace infini n'est que l'extension active où tout se meut, & qui ne se meut en rien.

Il est nécessaire qu'il y ait quelqu'étendu fini, dans lequel, comme dans l'espace, un autre étendu ne se meuve pas.

Dieu & la créature sont réellement distingués; c'est-à-dire que l'un des deux peut au-moins exister sans l'autre.

Le premier concept de Dieu est d'être de lui-même, & que tout le reste sort de lui.

Mais ce qui est d'un autre est postérieur à ce dont il est; donc les créatures ne sont pas co-éternelles à Dieu.

Les créatures s'apperçoivent par la sensation; alors naît l'inclination, qui cependant ne suppose pas nécessairement ni toujours la sensation.

L'homme ne peut méditer des créatures qu'il n'apperçoit point, & qu'il n'a pas apperçues par la sensation.

La méditation sur les créatures finit, si de nouvelles sensations ne la réveille.

Dieu ne s'apperçoit point par la sensation.

Donc l'entendement n'apperçoit point que Dieu vive, & toute sa méditation sur cet être est morte. Elle se borne à connoître que Dieu est autre chose que la créature, & ne s'étend point à ce qu'il est.

Dieu s'apperçoit par l'inclination du cœur qui est une passion.

Il est nécessaire que Dieu mesure le cœur de l'homme.

La passion de l'entendement est dans le cerveau; celle de la volonté est dans le cœur.

Les créatures meuvent l'entendement; Dieu meut le cœur.

La passion de la volonté est d'un ordre supérieur, plus noble & meilleure que la passion de l'entendement. Elle est de l'essence de l'homme; c'est elle qui le distingue de la bête.

L'homme est une créature aimante & pensante; toute inclination de l'homme est amour.

L'intellect ne peut exciter en lui l'amour de Dieu; c'est l'amour de Dieu qui l'excite.

Plus nous aimons Dieu, plus nous le connoissons.

Dieu est en lui-même; toutes les créatures sont en Dieu; hors de Dieu il n'y a rien.

Tout tient son origine de lui, & tout est en lui.

Quelque chose peut opérer par lui, mais non hors de lui, ce qui s'opere, s'opere en lui.

Les créatures ont toutes été faites de rien, hors de Dieu.

L'amplitude de Dieu est infinie; celle de la créature est finie.

L'entendement de l'homme, fini, ne peut comprendre exactement toutes les créatures.

Mais la volonté inclinée par un être infini, est infinie.

Rien n'étend Dieu; mais il étend & développe tout.

Toutes les créatures sont étendues; & aucune n'en étend une autre par une vertu qui soit d'elle.

Etre étendu n'est pas la même chose que d'avoir des parties.

Toute extension est mouvement.

Toute matiere se meut; Dieu meut tout, & cependant il est immobile.

Il y a deux sortes de mouvement, du non être à l'être, ou de l'espace à l'espace, ou dans l'espace.

L'essence de Dieu étoit une amplitude enveloppée avant qu'il étendît les créatures.

Alors les créatures étoient cachées en lui.

La

La création est un développement de Dieu, ou un acte, parce qu'il a produit de rien, en s'étendant, les créatures qui étoient cachées en lui.

N'être rien ou être caché en Dieu, c'est une même chose.

La création est une manifestation de Dieu, par la créature produite hors de lui.

Dieu n' opere rien hors de lui.

Il n'y a point de créature hors de Dieu, cependant l'essence de la créature differe de l'essence de Dieu.

L'essence de la créature consiste à agir & à souffrir, ou à mouvoir & à être mue; & c'est ainsi que la sensation de l'homme a lieu.

La perception par l'inclination est la plus déliée; il n'y en a point de plus subtile; le tact le plus délicat ne lui peut être comparé.

Tout mouvement se fait par attouchement ou contact, ou application ou approche de la chose qui meut à la chose qui est mue.

La sensation se fait par l'aproximation de la chose au sens, & l'inclination par l'aproximation de la chose au cœur.

Le sens est touché d'une maniere visible, le cœur d'une maniere invisible.

Tout contact du sens se fait par pulsion; toute motion de l'inclination, ou par pulsion ou par attraction.

La creature passive, l'être purement patient, s'appelle *matiere*; c'est l'opposé de l'*esprit*. Les opposés ont des effets opposés.

L'esprit est l'être agissant & mouvant.

Tout ce qui caractérise passion est affection de la matiere; tout ce qui marque action est affection de l'esprit.

La passion indique étendu, divisible, mobile; elle est donc de la matiere.

La matiere est pénétrable, non pénétrante, capable d'union, de génération, de corruption, d'illumination & de chaleur.

Son essence est donc froide & ténébreuse, car il n'y a rien dans cela qui ne soit passif.

Dieu a donné à la matiere le mouvement de non être à l'être; mais l'esprit l'étend, la divise, la meut, la pénetre, l'unit, l'engendre, la corrompt, l'illumine, l'échauffe & la refroidit; car tous ces effets marquent action.

L'esprit est par sa nature lucide, chaud & spirant, ou il éclaire, échauffe, étend, meut, divise, pénetre, unit, engendre, corrompt, illumine, échauffe, refroidit.

L'esprit ne peut souffrir aucun de ces effets de la matiere; cependant il n'a ni sa motion, ni sa lumiere de lui-même, parce qu'il est une créature, & de Dieu.

Dieu peut anéantir un esprit.

L'essence de l'esprit en elle-même consiste en vertu ou puissance active. Son intention donne la vie à la matiere, forme son essence & la fait ce qu'elle est, après l'existence qu'elle tient de Dieu.

La matiere est un être mort, sans vertu; ce qu'elle en a, elle le tient de l'esprit qui fait son essence & sa vie.

La matiere devient informe, si l'esprit l'abandonne à elle.

Un esprit peut être sans matiere; mais la matiere ne peut être sans un esprit.

Un esprit destiné à la matiere desire de s'y unir & d'exercer sa vertu en elle.

Tous les corps sont composés de matiere & d'esprit; ils ont donc une sorte de vie en conséquence de laquelle leurs parties s'unissent & se tiennent.

L'esprit est dans tous les corps comme au centre; c'est de-là qu'il s'agit par rayons, & qu'il étend la matiere.

S'il retire ses rayons au centre, le corps se résout & se corrompt.

Un esprit peut attirer & pousser un esprit.

Ces forces s'exercent sensiblement dans la matiere unie à l'esprit.

Dans l'homme l'attraction & l'impulsion s'appellent *amour & haine*, dans les autres corps *sympathie* & *antipathie*.

L'esprit ne s'apperçoit point par les organes des sens, parce que rien ne souffre par la matiere.

La matiere ténébreuse en elle-même ne peut être ni vue, ni touchée; c'est par l'esprit qui l'illumine qu'elle est visible; c'est par l'esprit qui la meut qu'elle est perceptible à l'oreille, *&c.*

La différence des couleurs, des sons, des odeurs, des saveurs, du toucher, naît de l'efformation & configuration du reste de la matiere.

La chaleur & le froid sont produits par la diversité de la motion de l'esprit dans la matiere; & cette motion est ou rectiligne ou circulaire.

C'est l'attraction de l'esprit qui constitue la solidité & la fluidité.

La fluidité est de l'attraction de l'esprit solaire, la solidité est de l'attraction de l'esprit terrestre.

C'est la quantité de la matiere qui fait la gravité ou la légereté, l'esprit du corps séparé de son tout étant attiré & incliné par l'esprit universel; c'est ainsi qu'il faut expliquer l'élasticité & la raréfaction.

L'esprit en lui-même n'est point opposé à l'esprit. La sympathie & l'antipathie, l'amour & la haine naissent d'opérations diverses que l'esprit exécute dans la matiere, selon la diversité de son efformation & de sa configuration.

Le corps humain, ainsi que tous les autres, a esprit & matiere.

Il ne faut pas confondre en lui l'esprit corporel & l'ame.

Dans tous les corps la matiere mue par l'esprit touche immédiatement la matiere d'un autre corps; mais la matiere touchée n'apperçoit pas l'attouchement; c'est la fonction de l'esprit qui lui appartient.

J'entends ici par appercevoir, comprendre & approuver la vertu d'un autre, chercher à s'unir à elle, à augmenter sa propre vertu, lui céder la place, se resserrer. Ces perceptions varient dans les corps avec les figures, & selon les especes. L'esprit au contraire d'un corps à un autre ne differe que par l'acte intuitif, plus ou moins intense.

La division des corps en esprits est une suite de la variété de la matiere & de sa structure.

Il y a des corps lucides; il y en a de transparens & d'opaques, selon la quantité plus ou moins grande de la matiere, & les motions diverses de l'esprit.

L'opération ou la perception de l'esprit animal consiste dans l'animal, en ce que l'image du contact est comprise par le cerveau, & approuvée par le cœur; & conséquemment les membres de l'animal sont déterminés par l'esprit à approcher la chose qui a touché, ou à la fuir.

Si ce mouvement est empêché, l'esprit moteur dans l'animal excite le desir des choses agréables & l'aversion des autres.

La structure de la matiere du corps de l'homme est telle que l'esprit ou conserve les images qu'il a reçues, ou les divise, ou les compose, ou les approuve, ou les haïsse, même dans l'absence des choses, & en soit réjoui ou tourmenté.

Cet esprit & l'esprit de tous les autres corps est immatériel; il est cependant capable d'approuver le contact de la matiere, du plaisir & de la peine; il est assujetti à l'intention des opérations conséquentes aux changemens de la matiere; il est, pour ainsi dire, adhérent aux autres corps terrestres, & il ne peut sans eux perseverer dans son union avec son propre corps.

L'homme consideré sous l'aspect de matiere unie à cet esprit, est l'homme animal.

Sa propriété de comprendre les usages des choses, de les composer & de les diviser, s'appelle *l'entendement actif*.

Sa propriété de desirer les choses, s'appelle *volonté naturelle*.

La matiere est hors de l'esprit; cependant il la pénetre. Il ne l'environne pas seulement. L'esprit qu'elle a & qui l'étend desire un autre esprit, & fait que dans certains corps la matiere s'attache à un second esprit, l'environne & le comprend, s'il est permis de le dire.

Si l'esprit est déterminé par art à s'éprendre de lui-même, il se rapproche & se resserre en lui-même.

Si un corps ne s'unit point à un autre, ne l'environne point, on dit qu'il subsiste par lui-même; autrement les deux corps ne forment qu'un tout.

L'esprit existe aussi hors des corps, il les environne, & ils se meuvent en lui. Mais ni les corps, ni l'esprit subsistant par lui-même, ne peuvent être hors de Dieu.

On peut concevoir l'extension de l'esprit comme un centre illuminant, rayonant en tout sens, sans matérialité.

L'espace où tous les corps se meuvent est esprit; & l'espace où tous les esprits se meuvent est Dieu.

La lumiere eſt un eſprit inviſible illuminant la matiere.

L'air pur ou l'æther eſt un eſprit qui meut les corps & qui les rend viſibles.

La terre eſt une matiere condenſée par l'eſprit.

L'eau eſt une matiere mue & agitée par un eſprit interne.

Les corps ſont ou terreſtres ou ſpirituels, ſelon le plus ou le moins de matiere qu'ils ont.

Les corps terreſtres ont beaucoup de matiere; les corps ſpirituels, tels que le ſoleil, ont beaucoup de lumiere.

Les corps aqueux abondent en eſprit & en matiere. Ils ſe voyent, les uns parce qu'ils ſont tranſparens, les autres parce qu'ils ſont opaques.

Les corps lucides ſont les plus nobles de tous; après ceux-ci ce ſont les aériens & les aqueux; les terreſtres ſont les derniers.

Il ne faut pas confondre la lumiere avec le feu. La lumiere nourrit tout. Le feu qui eſt une humeur concentrée détruit tout.

Les hommes ne peuvent s'entretenir de l'eſſence incompréhenſible de Dieu que par des ſimilitudes. Il faut emprunter ces ſimilitudes des corps les plus nobles.

Dieu eſt un être purement actif, un acte pur, un eſprit très-énergique, une vertu très-effrénée, une lumiere, une vapeur très-ſubtile.

Nous nous mouvons, nous vivons, nous ſommes un Dieu.

L'ame humaine eſt un être diſtinct de l'eſprit corporel.

Le corps du protoplaſte fut certainement ſpirituel, voiſin de la nature des corps lucides & tranſparens; il avoit ſon eſprit, mais il ne conſtituoit pas la vie de l'homme.

C'eſt pourquoi Dieu lui ſouffla dans les narines l'ame vivifiante.

Cette ame eſt un rayon de la vertu divine.

Sa deſtination fut de conduire l'homme & de le diriger vers Dieu.

Et ſous cet aſpect l'ame de l'homme eſt un deſir perpétuel d'union avec Dieu qu'elle apperçoit de cette maniere. Ce n'eſt donc autre choſe que l'amour de Dieu.

Dieu eſt amour.

Cet amour illuminoit l'entendement de l'homme, afin qu'il eût la connoiſſance des créatures. Elle devoit, pour ainſi dire, transformer le corps de l'homme & l'ame de ſon corps, & les attirer à Dieu.

Mais l'homme ayant écouté l'inclination de ſon corps, & l'eſprit de ce corps, de préférence à ſon ame, s'eſt livré aux créatures, a perdu l'amour de Dieu, & avec cet amour la connoiſſance parfaite des créatures.

La voie commune d'échapper à cette miſere, c'eſt que l'homme cherche à paſſer de l'état de beſtialité à l'état d'humanité, qu'il commence à ſe connoître, à plaindre la condition de la vie, & à ſouhaiter l'amour de Dieu.

L'homme animal ne peut s'exciter ces motions, ni tendre au-delà de ce qu'il eſt.

Thomaſius part de-là pour établir des dogmes tout-à-fait différens de ceux de la religion chrétienne. Mais l'expoſition n'en eſt pas de notre objet. Sa philoſophie naturelle où nous allons entrer, préſente quelque choſe de plus ſatisfaiſant.

Principes de la logique de Thomaſius. Il y a deux lumieres qui peuvent diſſiper les ténebres de l'entendement. La raiſon & la révélation.

Il n'eſt pas néceſſaire de recourir à l'étude des langues étrangeres pour faire un bon uſage de ſa raiſon. Elles ont cependant leur utilité même relative à cet objet.

La logique & l'hiſtoire ſont les deux inſtrumens de la philoſophie.

La fin premiere de la logique ou de l'art de raiſonner eſt la connoiſſance de la vérité.

La penſée eſt un diſcours intérieur ſur les images que les corps ont imprimées dans le cerveau, par l'entremiſe des organes.

Les ſenſations de l'homme ſont ou extérieures ou intérieures, & il ne faut pas les confondre avec les ſens. Les animaux ont des ſens, mais non des ſenſations. Il n'eſt pas poſſible que tout l'exercice de la penſée ſe faſſe dans la glande pinéale. Il eſt plus raiſonnable que ce ſoit dans tout le cerveau.

Les brutes ont des actions pareilles aux nôtres, mais elles ne penſent pas; elles ont en elles un principe interne qui nous eſt inconnu.

L'homme eſt une ſubſtance corporelle qui peut ſe mouvoir & penſer.

L'homme a entendement & volonté.

L'entendement & la volonté ont action & paſſion.

La méditation n'appartient pas à la volonté, mais à l'entendement.

Demander combien il y a d'opérations de l'entendement, c'eſt faire une queſtion obſcure & inutile.

J'entends par abſtractions les images des choſes, lorſque l'entendement s'en occupe dans l'abſence des choſes. La faculté qui les arrête & les offre à l'entendement comme préſentes, c'eſt la mémoire.

Lorſque nous les uniſſons, ou les ſéparons à notre diſcrétion, nous uſons de l'imagination.

Déduire des abſtractions inconnues de celles qu'on connoît, c'eſt comparer, raiſonner, conclure.

La vérité eſt la convenance des penſées intérieures de l'homme, avec la nature & les qualités des objets extérieurs.

Il y a des vérités indémontrables. Il faut abandonner celui qui les nie, comme un homme qu'on ne peut convaincre, & qui ne veut pas être convaincu.

C'eſt un fait conſtant, que l'homme ne penſe pas toujours.

Les penſées qui ne conviennent pas avec l'objet extérieur ſont fauſſes; ſi l'on s'y attache ſérieuſement on eſt dans l'erreur; ſi ce ne ſont que des ſuppoſitions, on feint.

Le vrai conſidéré relativement à l'entendement eſt ou certain ou probable.

Une choſe peut être d'une vérité certaine, & paroître à l'entendement ou probable ou fauſſe.

Il y a rapport & proportion entre tout ce qui a convenance ou diſconvenance.

Les mots ſans application aux choſes ne ſont ni vrais, ni faux.

Le caractere d'un principe, c'eſt d'être indémontrable.

Il n'y a qu'un ſeul premier principe où toutes les vérités ſont cachées.

Ce premier principe, c'eſt que tout ce qui s'accorde avec la raiſon, c'eſt-à-dire, les ſens & les idées, eſt vrai, & que tout ce qui les contredit eſt faux.

Les ſens ne trompent point celui qui eſt ſain d'eſprit & de corps.

Le ſens interne ne peut être trompé.

L'erreur apparente des ſens extérieurs naît de la précipitation de l'entendement, dans ſes jugemens.

Les ſens ne produiſent pas toujours en tout les mêmes ſenſations. Ainſi il n'y a aucune propoſition univerſelle & abſolue des concepts variables.

Sans la ſenſation, l'entendement ne peut rien ni percevoir ni ſe repréſenter.

Les penſées actives, les idées, leurs rapports & les raiſonnemens, qui équivalent aux opérations ſur les nombres, naiſſent des ſenſations.

L'algebre n'eſt pas toutefois la clé & la ſource de toutes les ſciences.

La démonſtration eſt l'éviction de la liaiſon des vérités avec le premier principe.

Il y a deux ſortes de démonſtrations; ou l'on part des ſenſations, ou d'idées & de définitions & de leur connexion avec le premier principe.

Il eſt ridicule de démontrer ou ce qui eſt inutile, ou indémontrable, ou connu en ſoi.

Autre choſe eſt être vrai, autre choſe être faux; autre choſe connoître le vrai & le faux.

L'inconnu eſt ou relatif, ou abſolu.

Il y a des caracteres de la vraiſſemblance; ils en ſont la baſe, & il en meſurent les degrés.

Il y a connoiſſance ou vraie ou vraiſſemblable, ſelon l'eſpece de l'objet dont l'entendement s'occupe.

Il eſt impoſſible de découvrir la vérité par l'art ſyllogiſtique.

La méthode ſe réduit à une ſeule regle que voici; c'eſt de diſpoſer la vérité ou à trouver ou à démontrer, de maniere à ne ſe pas tromper, procédant du facile ou moins facile, du plus connu au moins connu.

L'art de découvrir des vérités nouvelles exige l'expérience, la définition & de la diviſion.

Les propoſitions catégoriques ne ſont pas inutiles dans l'examen des vérités certaines, ni les hypothetiques, dans l'examen des vraiſſemblances.

La condition de l'homme eſt pire que celle de la bête.

Il n'y a point de principes matériels *connés*.

L'édu-

L'éducation eſt la ſource premiere de toutes les erreurs de l'entendement. De-là naiſſent la précipitation, l'impatience & les préjugés.

Les préjugés naiſſent principalement de la crédulité qui dure juſqu'à la jeuneſſe; telle eſt la miſere de l'homme, & la pauvre condition de ſon entendement.

Il y a deux grands préjugés. Celui de l'autorité, & celui de la précipitation.

L'ambition eſt une ſource des préjugés particuliers. De-là le reſpect pour l'antiquité.

Celui qui ſe propoſe de trouver la vérité, dépoſera ſes préjugés; c'eſt-à-dire, qu'il doutera méthodiquement; qu'il rejettera l'autorité humaine, & qu'il donnera aux choſes une attention requiſe. Il s'attachera préalablement à une ſcience qui le conduiſe à la ſageſſe réelle. C'eſt ce qu'il doit voir en lui-même.

Nous devons aux autres nos inſtructions & nos lumieres. Pour cet effet, nous examinerons s'ils ſont en état d'en profiter.

Les autres nous doivent les leurs. Nous nous rapprocherons donc de celui en qui nous reconnoîtrons de la ſolidité, de la clarté, de la fidélité, de l'humanité, de la bienveillance, qui n'accablera point notre mémoire, qui dictera peu, qui ſaura diſcerner les eſprits, qui ſe proportionnera à la portée de ſes auditeurs, qui ſera l'auteur de ſes leçons, & qui évitera l'emploi de mots ſuperflus & vuides de ſens.

Si nous avons à enſeigner les autres, nous tâcherons d'acquérir les qualités que nous demanderions de celui qui nous enſeigneroit.

S'agit-il d'examiner & d'interpreter les opinions des autres, commençons par nous juger nous-mêmes, & par connoître nos ſentimens; entendons bien l'état de la queſtion; que la matiere nous ſoit familiere. Que pourrons-nous dire de ſenſé, ſi les lois de l'interprétation nous ſont étrangeres, ſi l'ouvrage nous eſt inconnu; ſi nous ſommes ou animés de quelque paſſion, ou entêtés de quelques préjugés?

Principes de la pneumatologie de Thomaſius. L'eſſence de l'eſprit conſidéré généralement, ne conſiſte pas ſeulement dans la penſée, mais dans l'action; car la matiere eſt un être purement paſſif, & l'eſprit eſt un être entierement oppoſé à la matiere. Tout corps eſt compoſé de l'un & de l'autre, & les oppoſés ont des prédicats oppoſés.

Il y a des eſprits qui ne penſent point, mais qui agiſſent; ſavoir la lumiere & l'æther.

Toute puiſſance active eſt un être ſubſiſtant par lui-même, & une ſubſtance qui perfectionne la puiſſance paſſive.

Il n'y a point de puiſſance paſſive ſubſiſtante par elle-même. Elle a beſoin d'une lumiere ſuffiſante pour ſe faire voir.

Toutes les puiſſances actives ſont inviſibles; & quoique la matiere ſoit inviſible, elle n'en eſt pas moins l'*inſtrument* & le ſigne de la puiſſance active.

Sous un certain aſpect la lumiere & l'æther ſont inviſibles.

Tout ce qu'on ne peut concevoir privé d'action eſt ſpirituel.

Principes de la morale de Thomaſius. Le bien conſiſte dans l'harmonie des autres choſes avec l'homme & avec toutes ſes forces, non avec ſon entendement ſeulement; ſous ce dernier aſpect, le bien eſt la vérité.

Tout ce qui diminue la durée des forces de l'homme, & qui n'en accroît la quantité que pour un tems, eſt mal.

Toute commotion des organes, & toute ſenſation qui lui eſt conſéquente, eſt un mal, ſi elle eſt trop forte.

La liberté & la ſanté ſont les plus grands biens que nous tenions de la fortune; & non les richeſſes, les dignités, & les amis.

La félicité de l'homme ne conſiſte ni dans la ſageſſe ni dans la vertu. La ſageſſe n'a du rapport qu'à l'entendement, la vertu, qu'à la volonté.

Il faut chercher la félicité ſouveraine dans la modération du deſir & de la méditation.

Cet état eſt ſans douleur & ſans joie, il eſt tranquille.

C'eſt la ſource de l'amour raiſonnable.

L'homme eſt né pour la ſociété paiſible & tranquille, ou de ceux à qui ces qualités ſont cheres, & qui travaillent à les acquérir.

L'homme raiſonnable & prudent, aime plus les autres hommes que lui-même.

Si l'on entend par la félicité ſouveraine, l'aſſemblage le plus complet & le plus parfait de tous les biens que l'homme puiſſe poſſeder; elle n'eſt ni dans la richeſſe, ni dans les honneurs, ni dans la modération, ni dans la liberté, ni dans l'amitié; c'eſt une chimere de la vie.

La ſanté eſt une des qualités néceſſaires à la tranquillité de l'ame; mais ce n'eſt pas elle.

La tranquillité de l'ame ſuppoſe la ſageſſe & la vertu; celui qui ne les a pas eſt vraiment miſérable.

La volupté du corps eſt oppoſée à celle de l'ame, c'eſt un mouvement inquiet.

Dieu eſt la cauſe premiere de toutes les choſes qui changent; ce n'eſt point là ſon eſſence, elle eſt dans l'aſéité.

La matiere premiere a été créée; Dieu l'a produite de rien; elle ne peut lui être coéternelle.

Les choſes inconſtantes ne peuvent ſe conſerver elles-mêmes; c'eſt l'ouvrage du créateur.

Il y a donc une providence divine.

Quoique Dieu donne à tout moment aux choſes une vie, une eſſence, & une exiſtence nouvelle; elles ſont une, & leur état préſente le paſſé & l'avenir; ce qui les rend mêmes.

La connoiſſance de l'eſſence divine eſt une regle à laquelle l'homme ſage doit conformer toutes ſes actions.

L'homme ſage aimera Dieu ſincerement, aura confiance en lui, & l'adorera avec humilité.

La raiſon ne nous préſente rien au-delà de ce culte intérieur; quand au culte extérieur, elle conçoit qu'il vaut mieux s'y ſoumettre que de le refuſer.

Il y a deux erreurs principales relativement à la connoiſſance de Dieu, l'athéiſme & la ſuperſtition.

Le ſuperſtitieux eſt pire que l'athée.

L'amour eſt un deſir de la volonté de s'unir & de perſéverer dans l'union avec la choſe dont l'entendement a reconnu la bonté.

On peut conſiderer l'amour déraiſonnable ſous différents aſpects, ou le deſir eſt inquiet, ou l'objet aimé eſt mauvais & nuiſible, ou l'on confond en lui des unions incompatibles, *&c.*

Il y a de la différence entre le deſir de s'unir à une femme, par le plaiſir qu'on en eſpere, ou dans la vue de propager ſon eſpece.

Le deſir de poſſeder une femme doit être examiné ſoigneuſement, ſi l'on ne veut s'expoſer à la ſéduction ſecrette de l'amour déraiſonnable, cachée ſous le maſque de l'autre amour.

L'amour raiſonnable de ſes ſemblables eſt un des moyens de notre bonheur.

Il n'y a de vertu que l'amour; il eſt la meſure de toutes les autres qualités louables.

L'amour de Dieu pour lui-même eſt ſurnaturel; la félicité éternelle eſt ſon but; c'eſt aux théologiens à nous en parler.

L'amour de nos ſemblables eſt général ou particulier.

Il n'y a qu'un penchant commun à la vertu, qui établiſſe entre deux êtres raiſonnables, un amour vrai.

Il ne faut haïr perſonne, quoique les ennemis de nos amis nous doivent être communs.

Cinq vertus conſtituent l'amour univerſel & commun; l'humanité, d'où naiſſent la bienfaiſance & la gratitude; la vivacité & la fidélité dans ſes promeſſes, même avec nos ennemis & ceux de notre culte; la modeſtie qu'il ne faut pas confondre avec l'humilité; la modération & la tranquillité de l'ame; la patience ſans laquelle il n'y a ni amour ni paix.

L'amour particulier eſt l'amour de deux amis, ſans cette union il n'y a point d'amitié.

Le mariage ſeul ne rend pas l'amour licite.

Plus le nombre de ceux qui s'aiment eſt grand, plus l'amour eſt raiſonnable.

Il eſt injuſte de haïr celui qui aime ce que nous aimons.

L'amour raiſonnable ſuppoſe de la conformité dans les inclinations, mais il ne les exige pas au même degré.

La grande eſtime eſt le fondement de l'amour raiſonnable.

De cette eſtime naît le deſſein continuel de plaire, la confiance, la bienveillance, les biens, & les actions en commun.

Les caracteres de l'amour varient ſelon l'état des perſonnes qui s'aiment; il n'eſt pas le même entre les inégaux qu'entre les égaux. L'a-

L'amour raisonnable de soi-même, est une attention entiere à ne rien faire de ce qui peut interrompre l'ordre que Dieu a établi, selon les regles de la raison générale & commune, pour le bien des autres.

L'amour du prochain est le fondement de l'amour de nous-mêmes; il a pour objet la perfection de l'ame, la conservation du corps, & la préférence de l'amour des autres, même à la vie.

La conservation du corps exige la tempérance, la pureté, le travail, & la fermeté.

S'il y a tant d'hommes plongés dans le malheur, c'est qu'ils n'aiment point d'un amour raisonnable & tranquille.

C'est moins dans l'entendement que dans la volonté & les penchans secrets, qu'il faut chercher la source de nos peines.

Les préjugés de l'entendement naissent de la volonté.

Le malheur a pour base l'inquiétude d'un amour déréglé.

Deux préjugés séduisent la volonté; celui de l'impatience, & celui de l'imitation: on déracine difficilement celui-ci.

Les affections sont dans la volonté, & non dans l'entendement.

La volonté est une faculté de l'ame qui incline l'homme, & par lequelle il s'excite à faire ou à omettre quelque chose.

Il ne faut pas confondre l'entendement avec les pensées.

La volonté se meut toujours du désagréable à l'agréable, du fâcheux au doux.

Tous les penchans de l'ame sont tournés vers l'avenir & vers un objet absent.

Les affections naissent des sensations.

Le cœur est le lieu où la commotion des objets intérieurs se fait sentir avec le plus de force.

L'émotion du sang extraordinaire est toujours une suite d'une impression violente; mais cette émotion n'est pas toujours accompagnée de celle des nerfs.

Il n'y a qu'une affection premiere, c'est le desir qu'on peut distinguer en amour ou en haine.

Il ne faut pas compter l'admiration parmi nos penchans.

Les affections ou penchans ne sont en eux-mêmes ni bons ni mauvais: c'est quand ils sont spécifiés par les objets, qu'ils prennent une qualité morale.

Les affections qui enlevent l'homme à lui-même, sont mauvaises; & celles qui le rendent à lui-même, bonnes.

Toute émotion trop violente est mauvaise; il n'y en a de bonnes que les tempérées.

Il y a quatre penchans ou affections générales; l'amour raisonnable, le desir des honneurs, la cupidité des richesses, le goût de la volupté.

Les hommes sanguins sont voluptueux, les bilieux sont ambitieux, & les mélancoliques sont avares.

La tranquillité de l'ame est une suite de l'harmonie entre les forces de la pensée, ou les puissances de l'entendement.

Il y a trois qualités qui conspirent à former & à perfectionner l'amour raisonnable, l'esprit, le jugement, & la mémoire.

L'amour raisonnable est taciturne, sincere, libéral, humain, généreux, tempérant, sobre, continent, économe, industrieux, prompt, patient, courageux, obligeant, officieux, &c.

Tout penchant vicieux produit des vices contraires à certaines vertus.

Un certain mélange de vices produit le simulacre d'une vertu.

Il y a dans tout homme un vice dominant, qui se mêle à toutes ses actions.

C'est d'une attention qui analyse ce mélange, que dépend l'art de connoître les hommes.

Il y a trois qualités principales qu'il faut sur-tout envisager dans cette analyse, l'oisiveté ou paresse, la colere & l'envie.

Il faut étouffer les affections vicieuses, & exciter l'amour raisonnable: dans ce travail pénible, il faut s'attacher premierement à l'affection dominante.

Il suppose des intentions pures, de la sagacité & du courage.

Il faut emploier la sagacité à démêler les préjugés de la volonté; ensuite ôter à l'affection dominante son aliment, converser avec les bons, s'exercer à la vertu, & fuir les occasions périlleuses.

Mais pour conformer scrupuleusement sa vie aux regles de la vertu, les forces naturelles ne suffisent pas.

Principes de la jurisprudence divine de Thomasius. Le monde est composé de corps visibles, & de puissances invisibles.

Il n'y a point de corps visible qui ne soit doué d'une puissance invisible.

Ce qu'il y a de visible & de tangible dans les corps s'appelle *matiere*.

Ce qu'il y a d'invisible & d'insensible, s'appelle *nature*.

L'homme est de la classe des choses visibles; outre les qualités qui lui sont communes avec les autres corps, il a des puissances particulieres qui l'en distinguent; l'ame par laquelle il conçoit & veut, en est une.

Les puissances produisent les différentes especes de corps, en combinant les particules de la matiere, & en les reduisant à telle ou telle configuration.

L'ame en fait autant dans l'homme; la structure de son corps est l'ouvrage de son ame.

L'homme est doué de la vertu intrinseque de descendre en lui, & d'y reconnoître ses propres puissances & de les sentir.

C'est ainsi qu'il s'assure qu'il conçoit par son cerveau, qu'il veut par son cœur.

L'une de ces actions s'appelle la *pensée*, l'autre le *desir*.

L'entendement est donc une faculté de l'ame humaine, qui réside dans le cerveau, & dont la pensée est le produit; & la volonté, une faculté de l'ame humaine qui réside dans le cœur, & qui produit le desir.

Les pensées sont des actes de l'entendement; elles ont pour objet, ou les corps, ou les puissances; si ce sont les corps, elles s'appellent *sensations*, si ce sont les puissances, *concepts*.

Les sensations des objets présens, forment le sens commun; il ne faut pas confondre ces sensations avec leurs objets; les sensations sont des corps, mais elles appartiennent à l'ame; il faut y considérer la perception & le jugement.

Il n'y a ni appétit, ni desir de ce qu'on ne connoit pas; tout appétit, tout desir suppose perception.

La pensée qui s'occupe d'un objet absent, mais dont l'image est restée dans l'entendement, en conséquence de la sensation, s'appelle *imagination* ou *mémoire*.

Les pensées sur les corps, considerées comme des tous, sont individuelles.

Il n'y a point de pensées abstraites de la matiere, mais seulement des puissances.

La puissance commune des corps, ou la matiere, s'appelleroit plus exactement *la nature du corps*.

Quand nous nous occupons d'une puissance, abstraction faite du corps auquel elle appartient, notre pensée est universelle.

On peut rappeller toutes les formes de nos pensées, ou à l'imagination, ou à la formation des propositions.

Dans l'investigation, il y a question & suspension de jugement. Dans la formation des propositions, il y a affirmation & négation: ces actions sont de l'entendement & non de la volonté; il n'y a point de concept d'un terme simple.

Le raisonnement ou la méditation est un enchaînement de plusieurs pensées.

On a de la mémoire, quand on peut se rappeller plusieurs sensations, les lier, & découvrir par la comparaison la différence que les puissances ont entre elles.

Toute volonté est un desir du cœur, un penchant à s'unir à la chose aimée, & tout desir est un effort pour agir.

L'effort de la volonté détermine l'entendement à l'examen de la chose aimée, & à la recherche des moyens de la posséder.

La volonté est donc un desir du cœur accompagné d'un acte de l'entendement.

Si on la considere abstraction faite de la puissance d'agir, on l'appelle *appétit sensitif*.

La volonté n'est point une pensée: il y a de la différence entre l'effort & la sensation.

Les actions de l'entendement s'exercent souvent sans la volonté, mais la volonté meut toujours l'entendement.

Les puissances des choses qui sont hors de nous meu-

meuvent & les facultés du corps & celles de l'entendement, & la volonté.

Il eſt faux que la volonté ne puiſſe être contrainte; pourquoi les puiſſances inviſibles des corps ne l'irriteroient-elles pas, ou ne l'arrêteroient-elles pas?

La faculté translative d'un lieu dans un autre ne dépend pas de la penſée, c'eſt la ſuite de l'effort du cœur; la volonté humaine ne la produit pas toujours, c'eſt l'effet d'une puiſſance ſinguliere donnée par Dieu à la créature, & concourante avec ſa volonté & ſa penſée.

L'entendement a des forces qui lui ſont propres, & ſur leſquelles la volonté ne peut rien; elle peut les mettre quelquefois en action, mais elle ne peut pas toujours les arrêter.

L'entendement eſt toujours ſoumis à l'impulſion de la volonté, & il ne la dirige point, ſoit dans l'affirmation qu'une choſe eſt bonne ou mauvaiſe; ſoit dans l'examen de cette choſe; ſoit dans la recherche des moyens de l'obtenir. La volonté ne deſire point une choſe parce qu'elle paroît bonne à l'entendement, mais au-contraire elle paroît bonne à l'entendement parce que la volonté la deſire.

L'entendement & la volonté ont leurs actions & leurs paſſions.

L'intellect agit quand la volonté l'incline à la réflexion; il ſouffre quand d'autres cauſes que la volonté le meuvent & le font ſentir.

La volonté eſt paſſive, non relativement à l'entendement, mais à d'autres choſes qui la meuvent. Elle ſe ſert de l'entendement comme d'un inſtrument pour irriter les affections, par un examen plus attentif de l'objet.

L'entendement agit dans le cerveau. Parler eſt un acte du corps & non de l'entendement.

La volonté opere hors du cœur, c'eſt un effort: ſes actes ne ſont point immanens.

La volonté eſt le premier agent de la nature humaine, car elle meut l'entendement.

Les actes commandés par la volonté ſont ou volontaires, ou moraux & ſpotanés, ou néceſſaires, contraints & phyſiques.

La nature de l'homme moral eſt la complexion de la puiſſance de vouloir, & des puiſſances qui ſont ſoumiſes à la volonté.

La raiſon eſt le prédicat de l'entendement ſeul & non de la volonté.

L'entendement juge librement de la nature des choſes, du bien & du mal, toutes les fois que la volonté ne le meut pas; mais il eſt ſoumis à la volonté & il lui obéit, en tant qu'il en eſt mu & pouſſé.

L'entendement & la volonté ont leur liberté & leur ſervitude; l'une & l'autre extrinſeques.

Il n'y a donc nul choix de volonté, & nulle liberté d'indifférence. Comme on ne conçoit pas toujours dans l'acte de la liberté, qu'elle ſoit excitée par des puiſſances extérieures, on dit ſous ce point de vue qu'elle eſt libre.

On accorde aux actions de l'homme la ſpontanéité parce qu'il en eſt l'auteur, mais non parce qu'elles ſont libres.

Les puiſſances ſont ou en guerre ou d'accord; dans le premier cas la plus forte l'emporte.

Ce qui conſerve les puiſſances d'un corps eſt bon; ce qui détruit les puiſſances d'un corps, & conſéquemment le corps même, eſt mauvais.

Qu'eſt-ce que la vie? l'union des puiſſances avec le corps. Qu'eſt-ce que la mort? la ſéparation des puiſſances d'avec le corps. Tant que le corps vit, ſes parties qui ſont le ſiége des puiſſances reſtent unies; lorſqu'il *ſe diſſout*, ſes parties ſe ſéparent; les puiſſances paſſent à des puiſſances ſéparées, car il eſt impoſſible qu'elles ſoient anéanties.

Le corps eſt mortel, mais les puiſſances ſont immortelles.

Il eſt particulier à l'homme d'être porté à des biens qui ſont contraires au bien général.

L'effort vers une choſe qui lui convient s'appelle *deſir*, *amour*, *eſpérance*; vers une choſe qui lui eſt contraire, *haine*, *fuite*, *horreur*, *crainte*.

On donne à l'effort le nom de *paſſion*, parce que l'objet ne manque jamais de l'exciter.

La raiſon eſt ſaine quand elle eſt libre, ou non mue par la volonté & qu'elle s'occupe ſans ſon influence de la différence du bien réel & du bien apparent; corrompue, lorſque la volonté la pouſſe au bien apparent.

Chaque homme a ſes volontés. Les volontés des hommes s'accordent peu; elles ſont très-diverſes, ſouvent oppoſées: un même homme ne veut pas même conſtamment ce qu'il a voulu une fois; ſes volontés ſe contrediſent d'un inſtant à un autre; les hommes ont autant de paſſion, & il y a dans chacune de leurs paſſions autant de diverſité qu'il s'en montre ſur leurs viſages, pendant la durée de leur vie.

L'homme n'eſt point l'eſpece infime, & la nature du genre humain n'eſt pas une & la même.

Il y a dans l'homme trois volontés principales, la volupté, l'avarice, & l'ambition. Elles dominent dans tous, mais diverſement combinées; ce ne ſont point des mouvemens divers qui ſe ſuccedent naturellement, & dirigés par le principe commun de l'entendement & de la volonté.

Des actes volontaires & contradictoires ne peuvent ſortir d'une volonté une & commune.

D'où il ſuit que c'eſt aux paſſions de la volonté, à la contrainte & à la néceſſité qu'il faut rapporter ce que l'on attribue ordinairement au choix & à la liberté: la diſcorde une fois élevée, la puiſſance la plus forte l'emporte toujours.

La volonté eſt une puiſſance active de ſa nature, parce que pluſieurs de ſes affections ont leur origine dans d'autres puiſſances, & que toutes ſes actions en ſont excitées.

La volupté, l'ambition, l'avarice, ſont trois facultés actives qui pouſſent l'entendement, & qui excitent la puiſſance translative.

L'eſpérance, la crainte, la joie, la triſteſſe, ſont des paſſions de l'ame, qui naiſſent de la connoiſſance d'une puiſſance favorable ou contraire.

Il y a des paſſions de l'ame qui excitent les premieres volontés; il y en a d'autres qui les ſuppriment.

A proprement parler il n'y a que deux différences dans les affections premieres, l'eſpérance & la crainte; l'une naît avec nous; l'autre eſt accidentelle.

L'eſpérance naît de quelque volonté premiere, la crainte vient d'autres puiſſances.

L'eſpérance & la crainte peuvent ſe conſidérer relativement à Dieu: raiſonnables on les appelle *piété*, *crainte filiale*; déraiſonnables on les appelle *ſuperſtition*, *crainte ſervile*. Celui qui n'eſt retenu que par des conſidérations humaines eſt athée.

L'homme eſt prudent & ſage, lorſqu'il a égard à la liaiſon des puiſſances, non-ſeulement dans leur effet préſent, mais encore dans leur effet à venir.

Les prophetes ſont des hommes dont Dieu meut immédiatement la puiſſance intellectuelle; ceux dont il dirige immédiatement la volonté, des héros; ceux dont l'entendement & la volonté ſont ſoumis à des puiſſances inviſibles, des ſorciers: l'homme prudent apporte à l'examen de ces différens caracteres la circonſpection la plus grande.

La puiſſance humaine eſt finie, elle ne s'étend point aux impoſſibles. En-deçà de l'impoſſibilité, il eſt difficile de marquer ſes limites.

Il eſt plus facile de connoître les puiſſances des corps en les comparant, que les puiſſances des hommes entre eux.

Toute puiſſance, ſur-tout dans l'homme, peut être utile ou nuiſible.

Il faut plus craindre des hommes qu'en eſpérer, parce qu'ils peuvent & veulent nuire plus ſouvent que ſervir.

Le ſage ſecourt ſouvent; craint plus ſouvent encore; réſiſte rarement; met ſon eſpoir en peu de choſes, & n'a de confiance entiere que dans la puiſſance éternelle.

Le ſage ne prend point ſa propre puiſſance pour la meſure de la puiſſance des autres, ni celle des autres pour la meſure de la ſienne.

Il y a des puiſſances qui irritent les premieres volontés; il y en a qui les appaiſent. Les almens accroiſſent ou diminuent la volupté; l'ambiton ſe fortifie ou s'affoiblit par la louange & par le blâme; l'avarice voit des motifs de ſe repoſer ou le travailler dans l'inégalité des biens.

La volonté dominante de l'homme, ſans être excitée ni aidée par des puiſſances extérieures, l'emporte toujours ſur la volonté d'une puiſſance ſurordonnée, abandonnée à elle-même & ſans ſecours. Les forces réunies de deux puiſſances foibles peuvent ſurmonter la volonté dominante. Le ſuccès eſt plus fréquent & plus ſûr, ſi les puiſſances auxiliaires ſont extérieures.

Une paſſion foible, irritée violemment par des puiſſan-

sances extérieures, s'excercera plus énergiquement dans un homme que la passion dominante dans un autre. Pour cet effet il faut que le secours de la puissance extérieure soit grand.

Il y a entre les passions des hommes des oppositions, des concurrences, des obstacles, des secours, des liaisons secretes que tous les yeux ne discernent pas.

Il y a des émanations, des écoulemens, des simulaires moraux qui frappent le sens & qui affectent l'homme & sa volonté.

La volonté de l'homme n'est jamais sans espérance & sans crainte, & il n'y a point d'action volontaire sans le concours de ces deux passions.

Il n'y a point d'action libre considérée relativement à la seule dépendance de la volonté. Si l'on examine l'action relativement à quelque principe qui la dirige, elle peut être libre ou contrainte.

La puissance de la volonté est libre, quand l'homme suit son espérance naturelle, lorsqu'elle agit en lui sans le concours ou l'opposition d'une force étrangere qui l'attire ou qui l'éloigne. Cette force est ou visible ou invisible; elle s'exerce ou sur l'ame ou sur le corps.

Toute action qui n'est pas volontaire ou spontanée se fait malgré nous. Il n'en est pas de même dans le cas de la contrainte. Une action contrainte ne se fait pas toujours malgré nous.

Dans l'examen de la valeur morale des actions volontaires, il faut avoir égard non-seulement au mouvement de la volonté qui les a précédées, mais à l'approbation qui les a suivies.

Le spontané est ou libre ou contraint; libre, si la volonté a mis en action la puissance translative, sans le concours d'une puissance étrangere favorable ou contraire; contrainte, s'il est intervenu quelque force, quelque espérance ou quelque crainte extérieure.

Les mœurs consistent dans la conformité d'un grand nombre de volontés. Les sages ont leurs mœurs, qui ne sont pas celles des insensés. Les premiers s'aiment, s'estiment, mettent leur dignité principale dans les qualités de leur entendement, en font l'essence de l'homme & soumettent leurs appétits à leur raison qu'on ne contraint point.

C'est du mélange des passions qu'il suit qu'entre les insensés, il y en a d'instruits & d'idiots.

La force des passions dominantes n'est pas telle qu'on ne les puisse maîtriser.

Il n'y a point d'homme, si insensé qu'il soit, que la sagesse d'un autre ne domine & ne dispose à l'utilité générale.

Les passions dominantes varient selon l'âge, le climat, & l'éducation: voilà les sources de la diversité des mœurs chez les peuples divers.

Les mœurs des hommes ont besoin d'une regle.

L'expérience & la méditation font le sage.

Les insensés font peu de cas de la sagesse.

Les hommes, dont le caractere est une combinaison de l'ambition & de la volupté, n'ont besoin que du tems & de l'expérience pour devenir sages.

Tous ces principes qu'on établit sur la conscience juste & la conscience erronée, ne sont d'aucune utilité.

Le sage use avec les insensés du conseil & de l'autorité: il cherche à les faire espérer ou craindre.

L'honnête, l'agréable & l'utile sont les objets du sage: ils font tout son bonheur; ils ne sont jamais séparés.

Dans la regle que le sage imposera aux insensés, il aura égard à leur force.

Le conseil est d'égal à égal; le commandement est d'un supérieur à son inférieur.

Le conseil montre des biens & des maux nécessaires; la puissance en fait d'arbitraires. Le conseil ne contraint point, n'oblige point du-moins extérieurement; la puissance contraint, oblige du-moins extérieurement. Le sage se soumet au conseil; l'insensé n'obéit qu'à la force.

La vertu est sa propre récompense.

A proprement parler, les récompenses & les châtimens sont extérieurs.

L'insensé craint souvent des douleurs chimériques & des puissances chimériques. Le sage se sert de ces fantômes pour le subjuguer.

Le but de la regle est de procurer aux insensés la paix extérieure, & la sécurité intérieure.

Il y a différentes sortes d'insensés. Les uns troublent la paix extérieure, il faut employer contre eux l'autorité; d'autres qui n'y concourent pas, il faut les conseiller & les contraindre; & certains qui ignorent la paix extérieure, il faut les instruire.

Il est difficile qu'un homme puisse réunir en lui seul le caractere de la personne qui conseille, & le caractere de celle qui commande. Ainsi il y a eu des prêtres & des rois.

Point d'actions meilleures que celles qui tendent à procurer la paix intérieure; celles qui ne contribuent ni ne nuisent à la paix extérieure, sont comme indifférentes; les mauvaises la troublent; il y a dans toutes différens degrés à considérer. Il ne faut pas non plus perdre de vue la nature des objets.

Le juste est opposé au mal extrème; l'honnête est le bien dans un degré éminent; il s'éleve au-dessus de la passion; le décent est d'un ordre moyen entre le juste & l'honnête. L'honnête dirige les actions extérieures des insensés; le décent est la regle de leurs actions extérieures; ils sont justes, de crainte de troubler la paix.

Le pacte differe du conseil & de l'autorité; cependant il n'oblige qu'en conséquence.

La loi se prend strictement pour la volonté de celui qui commande. En ce sens, elle differe du conseil & du pacte.

Le but immédiat de la loi est d'ordonner & de défendre; elle punit par les magistrats, elle contraint par les jugemens, & elle annulle les actes qui lui sont contraires: son effet est d'obliger.

Le droit naît de l'abandon de sa volonté: l'obligation lie.

Il y a le droit que j'ai, abstraction faite de toute volonté, & celui que je tiens du pacte & de la loi.

L'injure est l'infraction de l'obligation & du droit.

Le droit est relatif à d'autres; l'obligation est immense; l'un naît des regles de l'honnête; l'autre des regles du juste.

C'est par l'obligation interne que l'homme est vertueux; c'est par l'obligation externe qu'il est juste.

Le droit, comme loi, est ou naturel ou positif. Le naturel se reconnoît par l'attention d'une ame tranquille sur elle-même. Le positif exige la révélation & la publication.

Le droit naturel se prend ou pour l'agrégat de tous les préceptes moraux qui sont dictés par la droite raison, ou pour les seules regles du juste.

Tout droit positif relativement à sa notoriété est humain.

Dieu a gravé dans nos cœurs le droit naturel; il est divin; la publication lui est inutile.

La loi naturelle s'étend plus aux conseils qu'à l'autorité. Ce n'est pas le discours de celui qui enseigne, mais de celui qui commande, qui la fait recevoir. La raison ne nous conduit point seule à reconnoître Dieu comme un souverain autorisé à infliger des peines extérieures & arbitraires aux infracteurs de la loi naturelle. Il voit que tous les châtimens qui n'émanent pas de l'autorité, sont naturels, & improprement appellés *châtimens*. Il n'y a de châtimens proprement dits que ceux qui sont décernés par le souverain, & visiblement infligés. La publication est essentielle aux lois. Le philosophe ne connoît aucune publication de la loi naturelle: il regarde Dieu comme son pere, plus encore que comme son maître. S'il a quelque crainte, elle est filiale & non servile.

Si l'on regarde Dieu comme pere, conseiller, docteur, & que l'honnêteté & la turpitude marque plutôt bonté & malice, ou vice en général, que justice ou injustice en particulier; les actions sur lesquelles le droit naturel a prononcé ou implicitement ou explicitement, sont bonnes ou mauvaises en elles-mêmes, naturellement & relativement à toute l'espece humaine.

Le droit considéré comme une puissance morale relative à une regle commune & constante à un grand nombre d'hommes, s'appelle *droit naturel*. Le droit positif est relatif à une regle qui varie.

Le droit de la nature oblige même ceux qui ont des opinions erronées de la divinité.

Ni la volonté divine, ni la sainteté du droit naturel, ni sa conformité avec la volonté divine, ni son accord avec un état parfait, ni la paix, ni les pactes, ni la sécurité, ne sont point les premiers fondemens du droit naturel.

Sa premiere proposition, c'est qu'il faut faire tout ce

ce qui contribue le plus à la durée & au bonheur de la vie.

Veux-toi à toi-même ce que tu deſires des autres, voilà le premier principe de l'honnête: rends aux autres ce que tu exiges d'eux; voilà le premier principe du décent: ne fais point aux autres ce que tu crains d'eux; voilà le premier principe du juſte.

Il faut ſe repentir; tendre à ſon bonheur par des moyens ſages; reprimer l'excès de ſes appétits, par la crainte de la douleur, de l'ignominie, de la miſere; fuir les occaſions périlleuſes; ſe refuſer au deſeſpoir; vivre pour & avec ceux même qui n'ont pas nos mœurs; éviter la ſolitude; dompter ſes paſſions, travailler ſans délai & ſans ceſſe à ſon amendement; voilà les conſéquences de la regle de l'honnête. Ceder de ſon droit: ſervir bien & promptement les autres; ne les affliger jamais ſans néceſſité; ne point les ſcandaliſer; ſouffrir leur folie: voilà les ſuites de la regle du décent. Ne point troubler les autres dans leur poſſeſſion; agir avec franchiſe; s'interdire la raillerie, *&c.* voilà les concluſions de la regle du juſte.

Il y a moins d'exceptions à la regle du juſte & de l'honnête, qu'à celle du décent.

Le ſage ſe fait de l'autorité, par ſes diſcours & ſes actions.

Le ſage ſert par l'exemple, & par le châtiment qu'il ne ſépare pas.

Il faut punir & récompenſer ceux qui le méritent.

Celui qui ſuit la regle de la ſageſſe mérite récompenſe: celui qui l'enfreint, châtiment.

Le mérite conſiſte dans le rapport d'une action volontaire, à la récompenſe & au châtiment.

Imputer, c'eſt traduire comme cauſe morale d'un effet moral.

Dans les cas de promeſſe, il faut conſidérer l'inſpiration relativement à la volonté de celui qui a promis, & à l'aptitude de celui qui a reçu.

La méthode de traiter du droit naturel qu'Hobbs a préſentée eſt très-bonne; il faut traiter d'abord de la liberté; enſuite de l'empire, & finir par la religion.

Voilà l'extrait de la philoſophie de *Thomaſius* dont on fera quelque cas, ſi l'on conſidere le tems auquel il écrivoit. Il a peut-être plus innové dans la langue que dans les choſes; mais il a des idées qui lui appartiennent.

Il mourut en 1628 à Halle, après avoir vécu d'une vie très-laborieuſe & très-troublée. Son penchant à la ſatyre fut la ſource principale de ſes peines; il ne ſe contenta pas d'annoncer aux hommes des vérités qu'ils ignoroient, mais il acheva de révolter leur amour-propre, en les rendant ridicules par leurs erreurs.

THOMISME, ſ. m. (*Théologie.*) doctrine de ſaint Thomas d'Aquin & de ſes diſciples, appellés, *Thomiſtes*, principalement par rapport à la prédeſtination & à la grace.

On ne ſait pas poſitivement quel eſt le véritable *Thomiſme*: les dominicains prétendent enſeigner le *Thomiſme* dans toute ſa pureté; mais il y a des auteurs qui font une diſtinction entre le *Thomiſme* de S. Thomas & celui des dominicains. *Voyez* DOMINICAINS.

D'autres ſoutiennent que le *Thomiſme* n'eſt qu'un Janſéniſme déguiſé; mais on ſait que le Janſéniſme a été condamné par les papes, & que le pur *Thomiſme* ne l'a jamais été. *Voyez* JANSÉNISME.

En effet les écrits d'Alvarez & de Lémos, chargés par leurs ſupérieurs d'expoſer & de défendre devant le ſaint ſiege la doctrine de leur école, ont paſſé depuis ce tems-là pour la regle du pur *Thomiſme*.

L'école moderne a abandonné les ſentimens de pluſieurs anciens thomiſtes, dont les expreſſions avoient paru trop dures à Lémos & à Alvarez; & les nouveaux thomiſtes qui paſſent les bornes preſcrites par ces deux docteurs, ne peuvent pas donner leurs opinions pour les ſentimens de l'école de S. Thomas, comme ayant été défendues & cenſurées par le pape.

Le *Thomiſme* reçu ou approuvé eſt celui d'Alvarez & de Lémos: ces deux auteurs diſtinguent quatre claſſes de thomiſtes: la premiere qu'ils rejettent, détruit le libre arbitre; la ſeconde & la troiſieme ne different point de la doctrine de Molina. *Voyez* MOLINISTES.

La derniere embraſſée par Alvarez eſt celle qui admet une prémotion phyſique, ou une prédétermination qui eſt un ſupplément du pouvoir actif qui, par le moyen de ce ſupplément, paſſe du premier acte au ſecond, c'eſt-à-dire d'un pouvoir complet & prochain à l'action. *Voyez* PRÉDÉTERMINATION.

Les Thomiſtes ſoutiennent que cette prémotion eſt offerte à l'homme dans la grace ſuffiſante; que la grace ſuffiſante eſt donnée à tout le monde, & que tous les hommes ont un pouvoir complet, indépendant & prochain, non pas pour agir, mais pour rejetter la grace la plus efficace. *Voyez* SUFFISANT & GRACE.

THOMISTES, ſ. m. pl. (*Théolog.*) nom que l'on donne aux théologiens d'une école catholique, qui font profeſſion de ſuivre la doctrine de S. Thomas d'Aquin.

Quoique les *Thomiſtes* ſoient oppoſés aux Scotiſtes ſur pluſieurs points, tels que la diſtinction des attributs de Dieu, la maniere dont les ſacremens operent, l'immaculée conception, *&c.* cependant ce qui les caractériſe particulierement, & ce qui les diſtingue des autres théologiens moliniſtes, auguſtiniens, congruiſtes, *&c.* c'eſt leur ſyſtème ſur la grace, dont nous allons donner une idée.

La baſe de leur ſyſtème eſt que Dieu eſt cauſe premiere & premier moteur à l'égard de toutes les créatures; comme cauſe premiere, il doit influer ſur toutes leurs actions; parce qu'il n'eſt pas de ſa dignité d'attendre la détermination de la cauſe ſeconde ou de ſa créature. Comme premier moteur, il doit imprimer le mouvement à toutes les facultés ou les puiſſances qui en ſont ſuſceptibles; de-là ils concluent:

1°. Que dans quelque état qu'on ſuppoſe l'homme, ſoit avant, ſoit après ſa chûte, & pour quelque action que ce ſoit, la prémotion de Dieu eſt néceſſaire. Ils appellent cette prémotion *prédétermination phyſique*, lorſqu'il s'agit des actions conſidérées dans l'ordre naturel, & ils la nomment *grace efficace* par elle-même, quand il s'agit des œuvres ſurnaturelles ou méritoires du ſalut.

2°. Que la grace efficace par elle-même a été néceſſaire aux anges & à nos premiers parens pour les œuvres ſurnaturelles.

3°. Que quant à l'efficacité de la grace, il n'y a aucune différence entre la grace efficace de l'état de nature innocente, & celle de nature tombée ou corrompue par le péché.

4°. Que cette grace efficace néceſſaire pour les œuvres ſurnaturelles, fut refuſée à Adam & aux anges lorſqu'ils prévariquerent pour la premiere fois, mais qu'elle ne leur fut refuſée que par leur faute.

5°. Que quant à l'état de nature innocente & aux œuvres ſurnaturelles & libres, ſoit des anges, ſoit des hommes dans cet état, il faut admettre en Dieu des decrets abſolus, efficaces, & antécédens au libre conſentement de la volonté créée.

6°. Que la préſcience que Dieu a eu de ces œuvres étoit fondée ſur ſes decrets abſolus, efficaces, & antécédens.

7°. Que la prédeſtination dans cet état a été antécédente à la préviſion des mérites.

8°. Que la réprobation négative qu'ils font conſiſter dans l'excluſion de la gloire, a été également antécédente à la prévifion des péchés, & uniquement fondée ſur la volonté de Dieu; mais que la réprobation poſitive, c'eſt-à-dire la deſtination aux peines éternelles, a été conſéquente à la prévifion des démérites de ceux qui devoient être ainſi réprouvés.

9°. Qu'Adam ayant péché, tous ſes deſcendans dont il avoit été établi le prince & le chef moral, ont péché en lui; & qu'ainſi tout le genre humain eſt devenu une maſſe de perdition que Dieu auroit pû ſans injuſtice abandonner, comme il a fait les anges prévaricateurs.

10°. Que Dieu par ſa pure miſéricorde a bien voulu d'une volonté antécédente & de bon plaiſir, réparer la chûte du genre humain, & qu'en conſéquence, il a décerné de lui envoyer pour rédempteur Jeſus Chriſt qui eſt mort pour le ſalut de tous les hommes, & de conférer à ceux-ci, ou du-moins de leur préparer des ſecours de grace très-ſuffiſans.

11°. Que par une miſéricorde ſpéciale & antécédemment à la prévifion de leurs mérites, il a élu efficacement & prédeſtiné à la gloire un certain nombre d'hommes préférablement à tout le reſte, par un decret que les *Thomiſtes* appellent *decret d'intention*.

12°. Qu'à ceux qu'il a ainſi élus, il accorde certainement la grace efficace, le don de perſévérance, & la

& la gloire dans le tems; mais qu'il n'accorde à tous les autres que des graces suffisantes pour opérer le bien & pour y persévérer.

13°. Que dans l'état de nature tombée, la grace efficace est nécessaire à la créature à double titre; 1°. à titre de dépendance, parce qu'elle est créature; 2°. à titre de foiblesse ou d'infirmité, parce que quoique la grace suffisante guérisse la volonté & la rende saine, cependant à cause de l'infirmité de la chair & de ses combats ou de ses révoltes perpétuelles contre l'esprit, la volonté éprouve une très-grande difficulté de faire le bien surnaturel; elle a un pouvoir véritable, prochain & complet, de le faire, & cependant elle ne le fera jamais sans une grace efficace; à peu près, disent-ils, comme un convalescent a des forces suffisantes pour faire un voyage, qu'il n'exécutera cependant pas sans quelque autre secours que ses seules forces.

14°. Que la préscience des bonnes œuvres que l'homme doit faire avec le secours de la grace, est fondée sur un decret efficace, absolu, & antécédent, d'accorder cette grace; & que la préscience du mal futur est également fondée sur un decret de permission par lequel Dieu par un juste jugement, a résolu de ne point accorder de grace efficace dans les circonstances où elle seroit nécessaire pour éviter le péché.

15°. Que Dieu voit dans ses decrets qui sont ceux qui persévereront dans le bien; qui sont au contraire ceux qui persévereront dans le mal; & qu'en conséquence il accorde aux uns la gloire éternelle, il condamne les autres aux supplices de l'enfer par un decret que les *Thomistes* appellent *decret d'exécution*.

16°. Que la prédestination ou le decret d'intention d'accorder la gloire aux bons, est absolument & purement gratuit.

17°. Que la réprobation négative dépend uniquement de la volonté de Dieu, & que la réprobation positive suppose la prévision des péchés. Quelques *thomistes* cependant, comme Lemos & Gonet, pensent que le péché originel est la cause de la réprobation négative.

On accuse communément ce systême de n'être pas favorable à la liberté; mais les *Thomistes* se lavent de ce reproche en répondant, 1°. que Dieu en prémeuvant ses créatures raisonnables, ne donne aucune atteinte aux facultés qu'il leur a accordées d'ailleurs, & qu'il veut qu'en agissant elles agissent librement. 2°. Que sous l'action de Dieu la raison propose toujours à la volonté une infinité d'objets entre lesquels celle-ci peut choisir, & que la volonté elle-même étant une faculté que Dieu seul peut remplir & rassasier, trouve toujours quelque chose qu'elle peut desirer ou choisir, ce qui suffit pour la liberté.

On reproche aussi aux *Thomistes* que la grace suffisante qu'ils admettent, n'est une grace que de nom. A quoi ils répondent que dans leur systême la grace suffisante donne un pouvoir très-complet de faire le bien, *in actu primo*, comme ils s'expriment; pouvoir si complet & si réel, que si l'homme en vouloit bien user, il feroit le bien; que c'est sa faute s'il ne le fait pas; que dans la grace suffisante Dieu lui en offre une efficace, & que si Dieu ne la lui accorde pas, c'est que l'homme par sa résistance y met obstacle. C'est la doctrine même de S. Thomas: *Quod aliquis non habeat gratiam non est ex hoc quod Deus non velit eam dare, sed quia homo non vult eam accipere. In. ij. dist.* 28. *quæst. j. art.* 4. & ailleurs: *Non immerito in culpam imputatur ei qui impedimentum præstat gratiæ receptioni, Deus enim quantum in se est paratus est omnibus gratiam dare... sed illi soli gratia privantur qui in se ipsis gratiæ impedimentum præstant: sicut sole illuminante, in culpam imputatur ei qui oculos claudit, si ex hoc aliquod malum sequatur* lib. III. contr. Gent. cap. clix.

Ceux qui affectent de confondre la doctrine des *Thomistes* avec celle des Jansénistes, se trompent aussi grossierement que ceux qui trouvent que le Molinisme ressuscite les erreurs des Sémi-pélagiens. *V.* EFFICACE, GRACE, MOLINISME, PRÉDESTINATION, *&c.*

THOMOND, *ou* CLARE, (*Géogr. mod.*) comté d'Irlande, dans la province de Connaught. Il est borné à l'est & au sud par la riviere de Shannon, à l'ouest par l'Océan, & au nord par le comté de Gallway. On lui donne 55 milles de long sur 38 de large, qu'on divise en huit baronnies; cependant il n'y a dans tout ce comté que deux villes qui aient droit de tenir des marchés publics, savoir Cillalow, & Enis-Tow; cette derniere même est la seule qui députe au parlement d'Irlande. (*D. J.*)

THON, ATHON, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) poisson de mer qui ressemble à la pélamyde par la forme du corps, mais il est plus grand & plus épais; il a de grandes écailles qui sont couvertes d'une peau très-mince; le museau est pointu & épais; les deux mâchoires sont garnies de petites dents aiguës & serrées les unes contre les autres; les yeux sont grands, ronds & saillans; le dos est noirâtre. Ce poisson a deux nageoires près des ouies, deux à la partie antérieure du ventre, une auprès de l'anus, qui s'étend jusqu'à celle de la queue, une sur la partie antérieure du dos, & une autre à sa partie postérieure, qui va jusqu'à la queue; la premiere nageoire du dos est composée de longs aiguillons pointus que le poisson dresse à son gré; ceux qui sont en-avant ont le plus de longueur; la nageoire de la queue a la figure d'un croissant. On pêche les *thons* en automne & au printems en Espagne, principalement vers le détroit de Gibraltar, en Provence, en Languedoc, *&c.* Ce poisson est très gras; il a la chair un peu dure & d'un goût un peu piquant. *Hist. nat. des poissons, premiere partie, liv. VIII. chap. xij. Voyez* POISSON.

THON, (*Pêche du*) la pêche du *thon* qui se fait aux côtes de Basques & de Labour, dans le ressort de l'amirauté de Bayonne, commence ordinairement à la mi-Avril, ou au plus tard au commencement de Mai; elle dure jusques à la fin de Septembre, & même quelquefois elle se continue encore en Octobre, si les *thons* ne sont pas encore repassés. Elle se fait à la ligne, le bateau toujours à la voile; les Pêcheurs la font à quelques lieues à la côte, & quand les *thons* ne la rangent point, & qu'ils s'en éloignent, les Pêcheurs vont quelquefois à quinze & vingt lieues; il faut du vent pour faire cette pêche avec succès.

Le pêcheur ne met point d'appât à l'hameçon; il est seulement garni de vieux linge disposé de maniere que le dort de la tige de l'ain est couvert de bleu, & l'hameçon recouvert d'une espece de petit sac de gros bazin blanc taillé en forme d'une sardine dont les *thons* sont friands; en sorte que cet hameçon mouillé & ainsi enveloppé, fait illusion au poisson qui est très-vorace, & qui le globe aussi-tôt.

Pour empêcher le *thon* de se dégager de la ligne, & d'emporter l'ain en le coupant, les Pêcheurs frappent l'hameçon sur une petite ligne d'environ une brasse de long, formée de huit à dix files de cuivre que le *thon* ne peut couper; cette ligne de cuivre est frappée sur une autre de fin fil de cœur de chanvre bien retorse & bien travaillée, de deux à trois brasses de long; la grosse ligne où elle est amarée a ordinairement deux cens brasses de long; chaque double chaloupe en a six, avec lesquelles on veut prendre chaque fois autant de poissons; quand la pêche est bonne & abondante, une chaloupe peut prendre par jour cent, cent cinquante *thons*, dont quelques-uns pesent jusque à deux quintaux & plus.

Tous ces poissons & les autres qui se pêchent à cette côte, se consomment sur les lieux, & même les Espagnols voisins viennent quelquefois en prendre en échange d'huile d'olive, de vin d'Espagne, & d'autres semblables denrées.

Les Basques n'ont point l'usage de saler & de mariner le *thon*, qui s'y trouve souvent à si grand marché, qu'il ne revient pas à un sol la livre, & même à moins.

Les *thons* meurent aussi-tôt qu'on les a retirés sur le rivage; alors on les vuide, on les dépece par tronçons; on les rôtit sur de grands grils de fer; on les frit dans l'huile d'olive; on les assaisonne de sel, de poivre, & enfin on les encaque dans de petits barils avec de nouvelle huile d'olive, & un peu de vinaigre. Le *thon* ainsi préparé s'appelle *thonine*, dont l'une est désossée, c'est-à-dire sans arrête, & l'autre a les arrêtes du poisson. (*D. J.*)

THON D'ARISTOTE, *voyez* PELAMYDE.

THON, (*Médailles & Littér.*) les Sinopiens tiroient autrefois un grand profit de la pêche du *thon* qui se faisoit sur leur rivage, où en certain tems, selon Strabon, ce poisson se vendoit en quantité. C'est la raison pour laquelle ils le représentoient sur leurs monnoies, comme il paroît par les médailles de Géta. Ce poisson venoit des Palus Méotides, passoit à Trébison-

biſonde & à Pharnacie, où l'on en faiſoit la premiere pêche; il alloit de-là le long de la côte de Sinope, où s'en faiſoit la ſeconde pêche; il traverſoit enſuite juſqu'à Byzance, où s'en faiſoit une troiſieme pêche.

Les Romains qui alloient à la pêche des *thons*, faiſoient des ſacrifices de *thon* à Neptune, nommé θυνναῖος & ἀλεξίκακος, pour le prier de détourner de leurs filets le poiſſon ξιφίας, qui les déchiroit, & de prévenir les ſecours que les dauphins rendoient aux *thons*. Auſſi ſacrifioient-ils à Neptune le premier *thon* qu'ils prenoient.

Les Grecs en particulier faiſoient grand cas des entrailles de *thon*, ſur quoi Athénée rapporte un bon mot du poëte Dorion qui n'étoit pas de ce goût: un convive louoit extrèmement un plat d'entrailles de *thon* qu'on ſervit a la table de Philippe de Macédoine: elles ſont excellentes, dit Dorion; mais il faut les manger comme je les mange: eh comme les mangez-vous donc, reprit le convive? comment, répondit Dorion? je les mange avec une ferme réſolution de les trouver bonnes. (*D. J.*)

THON, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Ce fut dans cette ville qu'Annibal ſe retira quand ſon armée eut été défaite par Scipion; mais la crainte que les Brutiens, qui l'avoient ſuivi, ne le livraſſent aux Romains, l'engagea d'en ſortir bientôt après ſecretement. (*D. J.*)

THON, *le*, (*Géog. mod.*) petite riviere de France en Poitou; elle a ſa ſource à Maulion, & ſe jette dans la Toue à Montreuil-Bellay. (*D. J.*)

THONÉE, *voyez* HUNE.

THONINE, ſ. f. (*Comm.*) chair de thon coupée & ſalée; la plus maigre eſt la meilleure.

THONIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte. Strabon, *liv. XVII. p.* 800. & Etienne le géographe la placent vers l'embouchure canopique; elle ne ſubſiſtoit plus de leur tems. Strabon remarque qu'elle avoit eu ſon nom du roi *Thonis*, qui reçut chez lui Ménélas & la belle Hélène. Diodore de Sicile, *liv I. ch. xij* fait auſſi mention de cette ancienne ville. (*D. J.*)

THONNAIRE, ſ. m. (*Pêche.*) nom d'un filet dont on ſe ſert ſur la Méditerranée pour prendre des thons & autres grands poiſſons.

THONON, (*Géog. anc.*) petite ville de Savoie, au duché de Chablais, dont elle eſt capitale, près de l'embouchure de la Drance dans le lac de Genève. *Long.* 24. 12. *lat.* 46. 22.

Amédée IX. duc de Savoie naquit dans cette petite ville l'an 1435; c'étoit un prince plein de douceur & de bonnes qualités; mais la foible conſtitution de ſa ſanté l'engagea de donner la régence de ſes états à Yolande de France ſon épouſe, dont il eut ſix fils & quatre filles. Il mourut à Verceil l'an 1472, à l'âge de 37 ans. (*D. J.*)

THOOSE, ſ. f. (*Mythol.*) nymphe marine, fille de Phorcys roi puiſſant de la mer, & de plus dieu marin, ſelon Homere, *Odiſſée, l. I. v.* 71. Elle eut de Neptune le cyclope Poliphème, ſi célebre par l'Odyſſée, & par la piece d'Euripide, intitulée *le Cyclope*. (*D. J.*)

THOR, ſ. m. (*Mythol.*) divinité adorée par les anciens peuples du nord. Il étoit l'aîné des fils d'Odin; il régnoit ſur les airs, lançoit la foudre, excitoit & appaiſoit les tempêtes; faiſoit du bien aux hommes, & les protégeoit contre les attaques des géants & des mauvais génies. On le regardoit même comme le défenſeur & le vengeur des dieux. On repréſentoit *Thor* à la gauche d'Odin ſon pere; il avoit une couronne ſur la tête, un ſceptre dans une main, & une maſſue dans l'autre. Quelquefois on le peignoit ſur un char traîné par deux boucs de bois, avec un frein d'argent, & la tête couronnée d'étoiles. On croit que *Thor* étoit la même choſe que le *Mithras* des Perſes ou que *Soleil*. Les peuples du nord célébroient en ſon honneur une grande fête, nommée *juul*; elle ſe célébroit au ſolſtice d'hiver; on y faiſoit des ſacrifices pour obtenir une année abondante. On ſe livroit d'ailleurs à la joie; on faiſoit des feſtins & des danſes; & M. Mallet croit que c'eſt cette fête qui a donné lieu aux réjouiſſances que les peuples du nord ſont encore aujourd'hui, à l'occaſion des fêtes de Noël. Par les fonctions que la mythologie celtique attribuoit au dieu *Thor*, Céſar l'a confondu avec le Jupiter des Grecs & des Romains. Lucain lui donne le nom de *Taranis*, mot qui ſignifie encore aujourd'hui *tonnerre*, chez les habitans de la principauté de Galles en Angleterre. Le même jour de la ſemaine qui étoit conſacré à Jupiter chez les Romains, c'eſt-à-dire le jeudi, étoit conſacré à *Thor* chez les peuples du nord, & il s'appelle encore aujourd'hui *Thors dag*, le *jour de Thor*; d'où eſt venu le *thur's day* des Anglois, qui ſignifie le *jeudi*. *Voyez l'introduction à l'hiſt. de Danemarck*. (—)

THORA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) thora *folio cyclaminis*, J. B. *thora venenata*, Ger. *ſeu pthora valdenſium*, Cluſ. Ad. Lobel. *Aconitum pardalianches ſeu thora major*, C. B. P. *Ranunculus, cyclaminis folio, aſphodeli radice*, Tournefort.

Cette plante eſt une eſpece de renoncule qui pouſſe de ſa racine deux ou trois feuilles preſque rondes, ſemblables à celles du cyclamen, mais une fois auſſi grandes, dentelées en leurs bords, nerveuſes, fermes, attachées par des queues. Il s'éleve d'entr'elles une tige à la hauteur d'environ demi-pié, garnie en ſon milieu d'une ou de deux feuilles pareilles à celles d'en-bas, mais ſans queue. Ses fleurs naiſſent aux ſommités de la tige, compoſées chacune de quatre pétales jaunes diſpoſés en roſe. Quand cette fleur eſt paſſée, il paroît un fruit arrondi, où ſont ramaſſées en maniere de tête, pluſieurs ſemences plates. Sa racine eſt à petits navets, comme celle de l'aſphodele. Cette plante contient beaucoup de ſel corroſif & d'huile; on ſe ſert de ſon ſuc pour empoiſonner les fleches & les armes dont on tue les loups, & autres bêtes nuiſibles.

La *thora* croît en abondance dans les montagnes de Savoie & de Piémont. Comme ſon ſuc eſt un poiſon très-actif, on accuſa les malheureux Vaudois de l'avoir employé dans les guerres qu'ils eurent à ſoutenir pour leur défenſe contre la France & le duc de Savoie en 1560, parce qu'un petit nombre de vaudois battit leurs troupes en pluſieurs occaſions; on les accuſa, dis-je, d'avoir trempé la pointe de leurs épées & de leurs dards dans le ſuc de leur *thora*; mais la vérité eſt que ces braves gens réduits au déſeſpoir, combattoient pour leurs vies, leurs biens & leur religion, & qu'ils tremperent leurs épées dans la rage & la vengeance.

Mais ce qu'il y a de plus vrai, c'eſt que les Eſpagnols, dans le tems que l'arbalete étoit leur arme principale, empoiſonnerent réellement leurs fleches, comme ils firent en 1570, dans leurs combats contre les Maures, en ſe ſervant du ſuc d'une eſpece d'ellebore noir qui vient dans les montagnes de Caſtille. Ils ſe ſervirent auſſi du ſuc d'une eſpece d'aconit qui croît au voiſinage de Grenade, & qu'on nomme par cette raiſon dans le pays, *herbe d'arbalete*. L'effet de ces deux poiſons eſt de produire des vertiges, des engourdiſſemens, l'enflure du corps, & la mort. (*D. J.*)

THORACHIQUE, CANAL, (*Anatom.*) conduit par lequel le chyle eſt porté dans le cœur; C'eſt un canal mince & tranſparent qui s'étend le long de l'épine du dos, entre la veine azygos & l'aorte; paſſe derriere l'aorte à gauche, monte derriere la veine ſouclaviere gauche, & s'ouvre dans la partie poſtérieure de cette veine attenant le côté externe de la jugulaire interne.

Il mérite toute l'attention des phyſiciens; car, comme dit Cowper, ſi nous conſidérons dans ce canal ſes diverſes diviſions & inoculations, le grand nombre des valvules qui s'ouvrent de bas en-haut, ſa ſituation avantageuſe entre la grande artere & les vertebres du dos, & que c'eſt là où vont ſe décharger les vaiſſeaux lymphatiques qui rapportent la limphe des poumons & des parties voiſines, nous trouverons que tout conduit à la démonſtration de l'art ſuprême que la nature emploie pour avancer le chyle, & pour le pouſſer perpendiculairement de bas en-haut.

Pecquet s'eſt illuſtré par la découverte qu'il fit en 1651 de ce reſervoir du chyle dans l'homme; c'eſt encore par lui que nous ſavons évidemment que les veines lactées portent le chyle à ce reſervoir, qu'il paſſe de-là par des veines particulieres à-travers la poitrine juſqu'à la hauteur de l'épaule gauche, entre dans la veine ſouclaviere, & eſt porté droit au cœur. Il faut en voir la figure dans Cowper, car la plupart des autres anatomiſtes ont repréſenté d'après Euſtachi, le reſervoir du chyle tel qu'il eſt dans la bête.

Il importe d'obſerver que le *canal thorachique* eſt expoſé à des jeux de la nature. Pecquet a trouvé en 1657, dans un ſujet, que ce canal communiquoit avec la veine émulgente, & dans un autre ſujet avec la veine lombaire droite. Il ſe termine dans les uns par une ampoule, & dans les autres par pluſieurs

bran-

branches réunies ; il est encore quelquefois double, un de chaque côté, & quelquefois accompagné d'appendices pampiniformes.

Il montre dans les bêtes des variations, comme dans l'homme. On sait que dans les chiens & les autres animaux qui n'ont point de clavicule, ce canal se décharge ordinairement dans la veine de la patte antérieure gauche ; mais Pecquet & Verheyen ont vu ce conduit se décharger dans la veine de la patte antérieure droite. Bartholin a trouvé une des deux branches qui s'inséroit dans la veine de la patte antérieure gauche, & une autre dans la droite. Enfin Vanhorne a eu occasion de voir l'une des deux branches s'ouvrir dans la veine jugulaire. (*D. J.*)

Les arteres *thorachiques* ; ou *mammaires externes*, viennent de l'axillaire qui fournit trois ou quatre rameaux, qui se distribuent au grand & au petit pectoral, au grand dentelé, au grand dorsal & à toutes les parties circonvoisines ; elles communiquent avec les mammaires internes & les intercostales. On peut les distinguer par rapport à leur situation, en antérieure, en moyenne & en inférieure.

THORÆ, (*Géog. anc.*) peuples de la tribu Antiochide, selon Etienne le géographe, & selon M. Spon, *Thora* étoit un lieu maritime entre Phalere & Sunium. (*D. J.*)

THORAX, s. m. *en Anatomie*, est cette partie du corps humain qui forme la capacité de la poitrine, & renferme le cœur & les poumons. *Voyez Pl. anat.* (*Ostéol.*)

Ce mot vient du grec θόρω, *salire*, sauter, à cause du battement continuel du cœur qui est renfermé dans la poitrine. Galien nomme aussi le *thorax*, *cithara*, & dit qu'il contient les parties qui excitent à l'amour.

Le *thorax* est aussi appellé *second ventre*, ou *ventre moyen*, & proprement *le coffre* ou *la poitrine*. *Voyez* VENTRE.

Il est terminé en haut par les clavicules, & enbas par le cartilage xiphoïde & le diaphragme. La partie antérieure se nomme *le sternum* ; les parties latérales *les côtes* ; les parties postérieures sont *l'épine* & *les vertebres du dos* & *l'omoplate*. *Voyez* CÔTES, STERNUM, *&c.*

Outre le cœur & les poumons, le *thorax* contient encore la veine-cave ascendante, l'aorte, la veine & l'artere pulmonaire, la trachée artere, l'œsophage, *&c.*

Il est tapissé intérieurement d'une membrane appellée *la plevre*, & il est partagé dans le milieu par une autre membrane appellée *le médiastin*. *Voyez* PLEVRE & MÉDIASTIN.

THORAX, (*Géog. anc.*) montagne de la Magnésie, selon Diodore de Sicile, *l. XIV.* & Strabon, *l. XIV. p.* 647. C'est sur cette montagne qu'un certain grammairien nommé *Daphitas* fut crucifié pour avoir attaqué les rois de Pergame dans ces vers:

Πορφύρεοι μώλωπες, ἀποῤῥινήματα γάζης
Λυσιμάχου, Λυδῶν ἄρχετε, καὶ φρύγίης.

Purpureæ vibices, scobs limataque gaza
Lysimachi, Lydos & Phrygiam regitis.

(*D. J.*)

THORBERG, (*Géog. mod.*) bailliage de Suisse, au canton & à deux lieues de Berne. Un gentilhomme du pays nommé *Thornberg* y fonda l'an 1397 une chartreuse, & donna sa terre pour l'entretien des moines. Les Bernois ont fait de cette terre un bailliage, & ont converti la chartreuse en un château pour la résidence du bailli. (*D. J.*)

THORICUS, (*Géog. anc.*) bourg de l'Attique, dans la tribu Acamantide ; il étoit situé entre Sunium & Potamus, appellé maintenant *Porto-Rafti*. On trouve cette inscription à Athènes dans le jardin d'Hussein-Bey, dit Spon, *liste de l'Attique*, p. 344.

ΙΙ : ΡΑΧΙΚΛΗΣ
ΕΥΦΡΟΝΙΟΥ
ΤΟΝΠΑΣ
ΘΟΡΙΚΙΟΥ.

THORN, (*Géog. mod.*) ou *Toorn*, en latin moderne *Taurunium*, ville de Pologne, dans le palatinat de Culm, à la droite de la Vistule qu'on y passe sur un pont remarquable par sa longueur, qu'on dit être de 1770 aulnes à trente-cinq lieues de Dantzik.

Thorn est une ville du xiij. siecle, & qui fut d'abord libre. Les chevaliers de l'ordre teutonique s'en emparerent, & en furent ensuite délogés par les rois de Pologne. Charles Gustave la prit l'an 1655, & la rendit par la paix d'Oliva en 1660. Elle fut reprise en 1703 par Charles XII. qui fit démolir ses fortifications. C'étoit une ville anséatique au xv. siecle ; mais elle a perdu depuis son commerce par l'élargissement de la Vistule qui empêche les grands vaisseaux d'y pouvoir aborder. Quoique le luthéranisme y domine, les Catholiques ont la liberté d'y célébrer les cérémonies de leur religion, en vertu de la protection de la Pologne. *Long.* 36. 35. *lat.* 53.

C'est à *Thorn* que naquit en 1473 Copernic (Nicolas) si célebre en astronomie. Il avoit trouvé le vrai systême du monde & des phénomenes célestes, avant que Ticho-Brahé eût inventé le sien qui n'étoit qu'ingénieux. Il mourut comblé de gloire par cette découverte en 1543, à 70 ans. (*D. J.*)

THORNAX, (*Géog. anc.*) montagne du Péloponnèse, dans la Laconie. Les modernes la nomment *Vouni* ; elle est au nord ne Magula. Meursius s'est trompé évidemment, quand il a dit que ce fut sur cette montagne que Jupiter prit la figure d'un coucou, pour faire réussir quelque amourette, & tromper la jalousie de Junon. Il confond deux passages de Pausanias ; mais cet auteur dit dans ses corinthiaques que ce déguisement de Jupiter se passa sur une montagne du même nom située auprès de la ville d'Hermione, à plus de trente lieues de *Thornax* de Laconie. (*D. J.*)

THORNOS, (*Géog. anc.*) île que Pline, *l. IV. c. xij.* met au voisinage de celle de Corcyre, en tirant vers la côte de l'Italie. On la nomme aujourd'hui *isola Melere*, selon le P. Hardouin, qui remarque que les manuscrits ne s'accordent pas sur l'ortographe du nom ancien de cette île. Les uns portent *Athoronos*, & d'autres *Othonoros*. (*D. J.*)

THORS-AA, (*Géog. mod.*) riviere d'Irlande, dans sa partie méridionale. C'est une des principales de l'île. Elle a son cours près du mont Hecla. (*D. J.*)

THORSUS, (*Géog. anc.*) fleuve qui coule au milieu de l'île de Sardaigne, selon Pausanias, *liv. X. c. xvij.* C'est le *Thyrsus* de Ptolomée, *liv. III. c. iij.* & peut-être le *Sacer* des modernes. (*D. J.*)

THOS, s. m. (*Hist. nat. Zoologie anc.*) θὼς, nom donné par les Grecs à un animal de la classe des renards, mais plus gros que le renard ordinaire, & qui, disent-ils, se nourrissoit principalement & par ruses d'oiseaux aquatiques & de la volaille des bassescours. (*D. J.*)

THOT, s. m. (*Calend. égypt.*) dieu des Egyptiens, & semblablement nom du premier mois de l'année égyptienne. *Voyez* THEUT. (*D. J.*)

THOUAILLE, s. f. (*terme de riviere*) mot dont on se sert dans les anciennes ordonnances pour signifier une *serviette*.

„ Les sergens, quand ils goûtent les vins étrangers, doivent avoir la *thouaille* au col, le beau pot doré en une main, & le hanap en l'autre.

THOUARS, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Toarcis castrum*, *Toarcium*, *Toarcius*, ville de France, dans le Poitou, sur la riviere de Thoué, entre Argenton-le-Château au couchant, & Loudun au levant, au midi de Saumur, à 12 lieues au sud-est d'Angers. Il y a une élection, une maréchaussée, trois paroisses & plusieurs couvens des deux sexes. *Thouars* a été anciennement pendant plus de 400 ans dans la maison de ce nom. Louis, seigneur de la Trimouille, traita de ses droits sur ce vicomté avec Louis XI. qui le réunit à la couronne. Charles IX. éleva *Thouars* en duché en 1563, & Henri IV. l'érigea en duché-pairie en 1595, en faveur de la maison de la Trimouille. Les lettres de pairie furent vérifiées au parlement en 1599. *Long.* 17. 20. *latit.* 46. 57.

Bertram (Corneille Bonaventure) né dans cette ville en 1531, se rendit recommandable par ses connoissances des langues orientales. Il mourut à Lausanne l'an 1594, âgé de 63 ans. On a de lui 1°. une république des Hébreux qui est courte & méthodique, 2°. un parallele de la langue hébraïque avec la syriaque, 3°. une révision de la bible françoise de Genève faite sur le texte hébreu, 4°. une nouvelle édition du trésor de Pagninus, 5°. un traité latin de la police des Juifs, *&c.* (*D. J.*)

THOUN, (*Géog. anc.*) ville de Suisse, dans le can-

canton de Berne, à quatre lieues de Berne, au bord d'un petit lac qu'on nomme *lac de Thoun*. Elle est dans un pays fertile, bien cultivé, & en partie dans une île formée par l'Aare. Les Bernois acheterent *Thoun* en 1375 des comtes de ce nom, & conserverent aux bourgeois tous leurs privileges. *Long*. 25. 20. *latit*. 46. 44. (*D. J.*)

THOUR, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Thyras*, *Taurus* ou *Durius*, riviere de la Suisse, au pays de Thourgaw. Elle prend sa source dans les montagnes qui sont à l'extrémité méridionale du Tockebourg, & finit par se jetter dans le Rhein, environ à deux milles au-dessus d'Eglisaw. C'est une riviere rapide, inégale dans son accroissement & son décroissement.

THOURGAW, LE, (*Géog. mod.*) ou *Thourgau*, pays de la Suisse, qui suivant l'origine de son nom, comprend toute cette étendue de pays qui est aux deux côtés de la riviere de Thour, & qui s'avance d'un côté jusqu'au Rhin, & de l'autre jusqu'au lac de Constance. Dans ce sens, il fait toute la partie orientale de la Suisse. Il comprend une partie du canton de Zurich, celui d'Appenzell tout entier, les terres de la république & de l'abbé de Saint-Gall, celles de l'évêque de Constance & celles des sept anciens cantons; mais dans l'usage ordinaire, on entend par le *Thourgaw* les seules terres qui dépendent de la souveraineté commune des cantons. Dans ce dernier sens, le *Thourgaw* est un grand bailliage, qui est borné à l'orient en partie par le lac de Constance, & en partie par la ville de ce nom & par les terres de son évêque; au midi par les terres de l'abbé de Saint-Gall; & à l'occident par le canton de Zurich. Ce bailliage est le plus grand qu'il y ait dans toute la Suisse; car il comprend quelques villes, plusieurs villages & plus de cinquante paroisses.

Le gouvernement civil du *Thourgaw* est sous la souveraineté des huit anciens cantons qui y envoyent tour-à-tour pour deux ans, un bailli, dont la résidence est à Frawenfeld. A l'égard du gouvernement spirituel, les quatre principales villes se choisissent elles-mêmes leurs pasteurs qui composent ensemble un synode. Les catholiques qui sont à-peu-près le tiers des habitans, dépendent de l'évêque de Constance. (*D. J.*)

THOUR-THAL, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire, la *vallée de Thour*. On appelloit autrefois de ce nom général tout le comté de Tockembourg en Suisse; on ne le donne maintenant qu'à une portion peu considérable de ce comté, & qui renferme seulement quelques villages. (*D. J.*)

THRACE, PIERRE DE, (*Hist. nat.*) *Thracia gemma*. Pline donne ce nom à une pierre dont il dit qu'il y avoit trois especes; le premiere étoit entierement verte & d'une couleur très-vive; la seconde étoit d'un verd plus foible; la troisieme étoit remplie de taches de couleur de sang. Cette description paroît convenir au jaspe.

Les anciens appelloient encore pierre de Thrace, *thracius lapis*, une substance noire & inflammable que l'on croit être le jais ou jayet, ou le charbon de terre.

THRACE, (*Géog. anc.*) en grec [illegible], en latin, *Thracia* ou *Thrace*, grande contrée de l'Europe, renfermée entre le mont Hémus, la mer Egée, la Propontide & le Pont-Euxin. La borne septentrionale du côté du Pont-Euxin, est cependant assez incertaine.

Les anciens géographes, comme le Périple de Scylax, Pomponius Méla & Pline, étendent la *Thrace* jusqu'à l'embouchure du Danube; de sorte qu'ils y renferment Istropolis, Tomi & Catalis. Pline a suivi en cela Pomponius Méla; & peut-être celui-ci a-t-il suivi le périple de Scylax.

Les historiens au contraire, mettent ces trois villes & quelques autres du voisinage dans la Scythie, en deçà du Danube, ou les marquent simplement sur la côte du Pont-Euxin. Strabon lui même divise ce quartier-là en côtes pontiques; savoir, celle qui prend depuis l'embouchure sacrée du Danube, jusqu'aux montagnes qui sont près du mont Hémus; & celle qui s'étend depuis ces montagnes jusqu'à l'embouchure du Bosphore, près de Bysance.

Les bornes que Ptolomée donne à la *Thrace* paroissent plus naturelles. Ce qui est au-delà du mont Hémus, il l'attribue à la basse Mœsie; & du côté du Pont-Euxin, il ne pousse pas la *Thrace* au-delà de la ville Mesembria. En effet, on ne voit pas comment Pline, après avoir marqué le mont Hémus pour la borne de la *Thrace* dans les terres, a pû le long de la côte, l'étendre si fort au-delà de cette montagne, & la pousser jusqu'au Danube.

La *Thrace* a été extrèmement peuplée autrefois; ses habitans étoient robustes & pleins de valeur; leur fleuve Strymon servit long-tems de bornes entre la *Thrace* & la Macédoine; mais Strabon dit qu'aussi-tôt que Philippe eut réduit sous sa domination, plusieurs villes entre le Strymon & le Nessus, on s'accoutuma à confondre sous le nom de *Macédoine*, le pays conquis nouvellement.

Les poëtes grecs & latins ne nous font pas un beau portrait de la *Thrace*. Callimaque, Eschile, Euripide & Aristophane l'appellent la *partie de Borée*, le séjour des aquilons & le pays des frimats. Virgile, Horace, Ovide & Catulle tiennent le même langage. Séneque la nomme la mere des *neiges* & des *glaçons*; & Lucain appelle les grands hivers, des hivers de *Thrace*. Pomponius Méla, *l. II. c. ij.* n'en parle pas plus avantageusement. *Regio*, dit-il, *nec cælo læta, nec solo, & nisi qua mari proprior est, infæcunda, frigida, eorumque servatur maxime admodum patiens. Raro usquam pomiferam arborem, vitem frequentius tolerat, sed nec ejus quidem fructus maturat ac mitigat, nisi ubi frigora objectu frondium, cultores arcuere.*

Celui qui a civilisé ces peuples, & qui leur a donné le premier des lois, a été un disciple de Pythagore nommé *Zamolxis*. Hérodote rapporte les noms d'une multitude infinie de différens peuples qui ont habité la *Thrace*. Il dit, que s'ils eussent pû, ou se réunir sous un seul chef, ou se lier d'intérêts & de sentimens, ils auroient formé un corps de nation très-supérieur à tout ce qui les environnoit.

Les *Thraces* avoient eu divers rois depuis Térès, qui eut deux fils, Sitalcée & Sparado. Il y eut de grandes brouilleries entre leurs descendans, qui tour-à tour se détrônerent, jusqu'à ce que Seuthès reconquit une partie des états de son pere Moësadès, & transmit sa succession paisible à Cotys, pere de Chersoblepte. A la mort de Cotys, les divisions recommencerent, & au lieu d'un roi de *Thrace*, il y en eut trois, Chersoblepte, Bérisade & Amadocus. A la fin Chersoblepte déposséda les deux autres: après quoi Philippe, roi de Macédoine, le dépouilla lui-même.

La république d'Athènes, après les victoires de Salamine & de Marathon, ne commanda pas seulement dans la Grece, mais conquit beaucoup de villes vers la *Thrace*, & dans la *Thrace* même; entr'autres Pidne, Potidée & Méthone. Ces villes secouerent le joug, dès que Lacédémone à la fin de la guerre du Péloponnése, eut abattu la puissance d'Athènes; mais Thimothée l'athénien, les remit encore sous l'obéissance de sa patrie. Le roi Philippe les leur enleva, & se rendit maître de trente-deux villes de la *Thrace*.

Alexandre acheva la conquête entiere de ce pays, dont les peuples ne recouvrerent leur liberté, qu'après sa mort. Un autre Seuthès, fils ou petit-fils de Chersoblepte, entra aussi-tôt dans les droits de ses ancêtres, & il livra deux sanglantes batailles à Lysimachus, un des capitaines & des successeurs d'Aléxandre.

A quelque tems de-là une partie des Gaulois, qui sous la conduite de Brennus, ravageoient la Grece, se détacha du gros de la nation, & alla s'établir en *Thrace*. Le premier roi de ces Gaulois-thraces s'appella *Commontorius*, & le dernier *Clyæus*, sous qui les *Thraces* naturels exterminerent les Gaulois, transplantés chez eux, & remirent sur le trône Seuthès, issu de leurs anciens rois. Ce prince & ses descendans régnerent sans interruption jusqu'à Vespasien, qui à la fin réduisit la *Thrace* en province romaine.

Depuis ce tems-là, la *Thrace* a eu le même sort que le reste de la Grece, jusqu'à ce qu'elle soit demeurée sous la puissance des Turcs, que la prise de Constantinople a rendu maîtres du pays.

La *Thrace* des anciens se nomme aujourd'hui la *Romanie* de *Thrace*, pour la distinguer de la Romanie de la Morée; c'est la province la plus orientale de la Turquie européenne, entre la mer Noire, la mer de Marmora, l'Archipel, la Macédoine & la Bulgarie.

Le P. Briet divise l'ancienne *Thrace* en *Thrace*, en-deçà de Rhodope, & *Thrace* en-delà de Rhodope. La premiere comprend la *Thrace* médique, grecque ou macédonienne; la *Thrace* drausique, sapaïque, corpialique; la province de Bysance, la *Thrace* cénique, selletique & samaïque. La seconde *Thrace*

au-delà du Rhodope, comprend la *Thrace* usdicestique, la *Thrace* bennique, danthelétique, bessique; & enfin la Quersonnèse de *Thrace*.

La notice de l'empire, depuis Constantin jusqu'à Arcadius & Honorius, renferme dans la *Thrace* six provinces, qui sont l'Europe, Rhodope, la *Thrace*, l'Hémimont, la seconde Moësie, & la Scythie.

Les *Thraces* étoient naturellement féroces, violens, emportés & cruels; cependant ceux qui venoient des colonies de Phénicie, & qui demeuroient au voisinage de la Grece, se policerent, & se rendirent célebres dans les arts & dans les sciences; leur pays produisit Orphée, Linus & Musée, dont j'ai déja parlé dans cet ouvrage.

Phèdre étoit aussi de *Thrace*; il fut réduit à l'esclavage, ensuite affranchi sous Auguste, & exposé sous Tibere à toutes les persécutions de Séjan, jusqu'à la mort de cet indigne favori d'un tyran odieux. Il ne se soucia jamais d'amasser du bien, & met cette raison entre les choses qui devoient lui faciliter la promotion au rang de poëte. Ses fables sont admirables, & l'on a raison d'être surpris qu'un ouvrage plein d'autant d'agrément & de pureté, que l'est celui de Phèdre, ait été si peu connu pendant plusieurs siecles. Nous avons outre la belle édition d'Hoogstraten, mise au jour à Amsterdam en 1701, *in-4°*. celle de Burman, imprimée dans la même ville en 1727, *in 4°*. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

THRACE, *la mer de*, (*Géog. anc.*) *Thracium mare*. Strabon donne ce nomme à la partie de la mer Egée, qui baigne les côtes de la *Thrace*. (*D. J.*)

THRACE, *bosphore de*, (*Géog. mod.*) autrement dit le canal de Constantinople, qui sépare l'Asie d'avec l'Europe. C'est un canal de 15 milles de long, sur environ deux de large, en des endroits plus, en d'autres moins. Sa promenade est agréable, & son aspect est charmant, *voyez* les détails au *mot* BOSPHORE de *Thrace*. (*D. J.*)

THRACÉ, s. f. (*Mythol.*) nymphe de la fable; elle étoit fille de Titan, & eut de Saturne Doloneus qui donna son nom aux Dolones; & de Jupiter elle eut Bithy, qui donna le sien aux Bithyniens. (*D. J.*)

THRACIUS pagus, (*Géogr. anc.*) bourg de l'Asie mineure, dans l'Hellespont, près de la ville de Cyzique.

THRAMBUS, (*Géog. anc.*) promontoire de la Macédoine, selon Etienne le géographe, entre le golfe Thermaique & le golfe Toronaïque. (*D. J.*)

THRANITÆ, s. m. (*Littérat.*) dans les galeres à trois rangs de rames, & trois ponts l'un sur l'autre on nommoit *thranitæ* les rameurs qui étoient au pont du haut, & *zygitæ*, les rameurs du second pont.

Meibom, dans son discours sur l'architecture navale des anciens, tâche de prouver que la prodigieuse hauteur qu'on a supposé nécessaire aux galeres de plusieurs rangs de rames, est une hauteur imaginaire; & que le fameux vaisseau de Philopater, qu'on dit avoir eu quarante rangs de rames, & quatre mille rameurs pour le faire aller, pouvoit très-bien être conduit par un si grand nombre de gens.

Cet auteur croit qu'on devroit perfectionner nos propres galeres, d'après le plan qu'il a donné de celles des Romains; il reconnoît cependant que notre forme mérite la préférence; mais il voudroit que nous suivissions les mêmes proportions que gardoient les Romains dans la bâtisse de leurs longs vaisseaux.

La question est de savoir si l'une & l'autre, la forme & les proportions, quadreroient ensemble. Les gens de lettres parlent très-bien! mais qu'ils laissent aux gens l'art, guidés par la pratique & l'expérience, la gloire de bâtir les vaisseaux & les galeres.

THRASOS, (*Médec. anc.*) θράσος; Hippocrate se sert de ce terme pour signifier une certaine férocité dans le regard & dans les yeux, qui paroît aux approches d'un délire. (*D. J.*)

THRASYLLUM *ou* THRASYLLUS, (*Géog. anc.*) montagne de l'Asie mineure, dans la Mysie, au voisinage du fleuve Caicus. (*D. J.*)

THRAUSTON, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèse, dans l'Elide. Xénophon la donne aux Acrorians.

THRENODIE, s. f. (*Littérat.*) chanson triste ou funebre en usage chez les anciens, dans les cérémonies des funérailles. *Voy.* FUNÉRAILLES & FUNEBRE.

Ce mot est grec, & composé de θρῆνος, *pleurs, lamentations*, & de ᾠδὴ, *chant*.

THRIA, (*Géog. anc.*) bourg de l'Attique, dans la tribu œnéide. Les champs des environs s'appelloient *campi thriasii*. Ce bourg étoit entre Athènes & Eléusis; il en est souvent parlé dans Thucydide, & dans les autres historiens des guerres d'Athènes. C'étoit la patrie du poëte Cratès, dont Suidas rapporte quelques ouvrages comiques; la porte d'Athènes par laquelle on sortoit pour y aller, s'appelloit *porta thriasia*, & fut aussi ensuite nommée *Ceramica* & *Dipylon*. Ce bourg donnoit encore son nom au rivage près duquel il étoit situé, & à une riviere voisine.

THRIES, s. f. (*Littérat.*) Les sorts que l'on jettoit dans une urne se nommoient *thries*, du nom de trois nymphes de l'antiquité, qui demeuroient sur le Parnasse, & qui avoient été nourrices d'Apollon, dieu de la divination. (*D. J.*)

THRIO, (*Antiq. greq.*) θριὼ; fête particuliere des Grecs, en l'honneur d'Apollon. *Voyez* sur cette fête Potter, *Archaol. græc. t. I. p.* 405. (*D. J.*)

THRIPS, gen. *pis*. m. (*Littérat.*) θρίψ; nom donné par les Grecs & les Romains, à une espece de ver, né de l'œuf du scarabé, lequel ver, tandis qu'il est dans cet état de ver, perce le bois, & y fait des cavités de différentes formes, & en des directions différentes, qui ressemblent souvent à des caracteres d'écriture.

Les anciens Grecs se servoient de petits morceaux de bois ainsi rongés, au-lieu de sceau & de cachet, avant l'invention de la gravure; & en effet, ils répondoient très-bien à cet usage, car il n'étoit guere possible d'imiter l'impression, ni de contrefaire les empreintes que formoient sur la cire ces morceaux de bois ainsi rongés.

Lucien parlant de la maniere qu'il avoit de marquer ses oliviers, emploie le mot *thrips*, non comme étant le nom d'un ver, mais comme étant celui du morceau de bois percé par l'insecte. Théophraste, Aristote, & Pline, se servent du même mot *thrips*; enfin nous trouvons qu'il désigne aussi souvent un morceau de bois percé de divers trous, que l'animal qui les a formés. (*D. J.*)

THRISMA, s. m. (*Commerce.*) étoit une ancienne piece de monnoie de la valeur d'un *groat*, ou du tiers d'un *shelling*. C'est apparemment une corruption de *tremissis*, qui étoit une ancienne monnoie d'Allemagne, de la valeur de quatre sous sterling. Quelques-uns prétendent que c'est une piece de trois *shellings*; mais cela paroît une erreur.

THRIUS, (*Géog. anc.*) nom d'une ville, & d'un fleuve du Péloponnèse, dans l'Elide. (*D. J.*)

THROANA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde, au-delà du Gange. Ptolomée, *l. VII. c. ij.* la marque dans le pays des *Lesti* ou des Pirates; & Castald la nomme *Taigin*. (*D. J.*)

THRONE, s. m. (*Archit. & Littér.*) mot dérivé du grec θρόνος, chaise ou siege magnifique. C'est un siege royal, enrichi d'architecture & de sculpture de matiere précieuse, élevé sur plusieurs degrés, & couvert d'un dais. Le *thrône* est dans la salle d'audience du souverain.

La description du *thrône* du Mogol, par Tavernier, est entierement romanesque; celle du *thrône* de l'empereur de la Chine, par le p. le Comte, est brodée suivant sa coutume; & celle du *thrône* du grand-seigneur, par Duloir, ne l'est pas moins; mais j'aime la représentation des deux *thrônes* de l'antiquité, qu'on voit gravés dans les peintures d'Herculanum (*Pl.* 29.). La colombe qui est sur le coussin d'un des deux *thrônes*, prouve que c'est la représentation du *thrône* de Venus; le feston qu'un des génies soutient, paroît être de mirthe, & le sceptre que tient l'autre génie, convient encore à la déesse. Le second *thrône* est celui de Mars, comme il paroît par le bouclier & le panache que soutiennent deux génies. (*D. J.*)

THRÔNE, (*Critique sacrée.*) siege ou tribunal des rois; le *thrône* de Salomon étoit d'ivoire, & revêtu d'or pur; on y montoit par six degrés: aux deux côtés du siege, soutenu sur deux bras, étoient deux figures de lions, & sur les six degrés, douze lionceaux, *III. Rois*, *x*. 20. Isaïe & Ezéchiel, pour donner une idée magnifique du *thrône* du Seigneur, disent: le *thrône* de l'Eternel est comme un char animé, porté sur un firmament semblable au saphir; ses roues, d'une grandeur & d'une beauté merveilleuse, sont dirigées par l'esprit; celui qui est assis sur le *thrône*, est tout environné de lumiere éclatante, que les yeux des hommes ne peuvent soutenir.

Le mot *thrône* se prend au figuré pour *royaume, état*; affermissez votre *thrône* par la clémence, *Prov. xx*-28.

Il déſigne auſſi la demeure d'un roi; Jeſus-Chriſt, dans S. Matt. *c. v.* 34. défend de jurer par le ciel, qui eſt le *thrône* de Dieu, ni par aucun autre *thrône*; c'eſt que l'abus des ſermens étoit fréquent chez les Juifs, & que ces ſermens étoient approuvés. (*D. J.*)

THRÔNES, (*Crit. ſacr.*) θρόνοι; ce mot ſe trouve dans l'Ep. aux Coloſſ. *j.* 16. Toutes choſes, dit l'apôtre, ont été par Dieu, viſibles ou inviſibles; ſoit les *thrônes*, θρόνοι, ou les dominations, les principautés, ou les puiſſances: il s'exprime ainſi par alluſion aux chérubins dont parle Iſaïe & Ezéchiel, qui ſont dit figurément être au-tour du *thrône* du Tout-puiſſant, parce qu'ils étoient repréſentés ſur l'arche; mais les hommes ayant forgé une hiérarchie céleſte & réelle, ont imaginé que les *thrônes* étoient les anges de cette hiérarchie, & qu'ils étoient ainſi nommés, parce qu'ils ſervoient comme de *thrônes* à la majeſté de Dieu. Les peres de l'égliſe ont crû qu'il y avoit trois eſpeces d'anges; ſelon eux, ceux du premier ordre, s'appellent les *thrônes*, & ſiegent immédiatement au-deſſous de la Divinité; voilà, dit Clément d'Alexandrie, ceux qui ſont πρωτεύοντες.

THRONI, (*Géogr. anc.*) ville & promontoire de l'île de Cypre, ſur la côte méridionale. Le nom moderne eſt *Cabo de Pile*, ſelon Luſignan. (*D. J.*)

THRONIUM, (*Géog. anc.*) ville des Locres Epicnémidiens, & dans les terres. Cette ville étoit très-ancienne, puiſqu'il en eſt fait mention dans Homere, Iliad. *B. v.* 533. Scylax eſt le ſeul qui place cette ville dans la Phocide. Elle reçut ſon nom de la nymphe Thronia. (*D. J.*)

THRUMBUS, ſ. m. *terme de Chirurgie*, tumeur formée par un ſang épanché, & grumelé ſous les tégumens en conſéquence d'une ſaignée. Ce mot vient du grec θρόμβος, qui ſignifie *un grumeau de ſang*.

La cauſe de cette tumeur vient de ce qu'on n'a pas fait l'ouverture de la peau aſſez grande faute d'élévation, ou quand il ſe préſente un morceau de graiſſe à l'ouverture, alors une portion du ſang qui ne peut ſortir librement, ſe gliſſe dans les cellules du corps graiſſeux, & forme la tumeur dont nous parlons.

Quand le *thrumbus* eſt petit, il ſuffit de mouiller avec de l'eau fraîche, la compreſſe qu'on applique ſur la plaie; la réſolution ſe fait à merveille par ce petit ſecours. Si la tumeur eſt conſidérable, il faut mettre du ſel marin entre les doubles de la compreſſe mouillée. La réſolution s'opere très-aiſément & ſans inconvénient que l'échymoſe conſécutive du bras. Dans les perſonnes dont le ſang eſt vicié, ſur-tout lorſqu'on a négligé les ſecours indiqués, le plus petit *thrumbus* attire la ſuppuration des levres de la plaie. *Voyez* SAIGNÉE. (*Y*)

THRYALLIS, (*Botan.*) nom donné par Nicande, & quelques autres écrivains, à une eſpece de verbaſcum ou mollaine, employée par les anciens dans leurs couronnes & leurs guirlandes. Dioſcoride l'appelle *lychnitis*, parce qu'elle étoit d'uſage pour ſervir de meche dans les lampes des Grecs, qui en employoient les tiges après les avoir réduites en petits filets. (*D. J.*)

THUBEN, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique intérieure. Pline, *l. V. c. v.* la met au nombre de celles qui furent ſubjuguées par Cornelius Balbus. (*D. J.*)

THUBUNA, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie céſarienne, ſelon Ptolomée. M. Seaw paroît aſſez bien fondé à la retrouver dans Thabné, ville du pays de Zab, ſituée dans une belle plaine entourée d'un mur de terre. Elle a des jardins & de l'eau; ſon terrein produit du froment, de l'orge, du coton, des dattes, & d'autres fruits; mais les Arabes ont tellement détruit les murs & les édifices de l'ancienne *Thabuna*, qu'il ſeroit impoſſible de déterminer quelle en fut autrefois l'enceinte. (*D. J.*)

THUIN, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Thudinium*; petite ville dans l'évêché de Liege, ſur la droite de la Sambre, entre Maubeuge & Charleroi, environ à trois lieues de chacune de ces villes. *Thuin* eſt bâtie ſur une hauteur, & doit ſon origine aux anciens abbés de Lobes, dans le x. ſiecle. *Long.* 21. 52. *lat.* 50. 16. (*D. J.*)

THULÉ *ou* THYLÉ, (*Géog. anc.*) par les Grecs Θύλη; île de l'Océan ſeptentrional, que tous les anciens géographes joignent aux îles Britanniques: mais il y a de grandes difficultés à fixer ſa ſituation, parce que les anciens n'ont point parlé de ſa grandeur. Virgile, *Géorgiq. l. I. vers* 30. appelle cette île *ultima Thule*. Ptolomée, *l. VII. c. v.* Agathamere & le géographe Etienne, diſent que durant les équinoxes les jours ſont à *Thulé* de vingt heures, & que le milieu de l'île eſt à 63 degrés de l'équateur. Delà Cellarius penſe que par l'île de *Thulé*, les anciens n'ont point entendu l'Islande, mais l'île de Schetland, ou l'île de Fero, ſoumiſes au roi de Danemark, & dont la poſition s'accorde avec celle que Ptolomée donne à l'île de *Thulé*. Le témoignage de Tacite, *Vie d'Agric. c. x.* appuie ce ſentiment; car il dit qu'en navigeant autour de la Grande Bretagne, on apperçoit l'île de *Thulé*. Or l'Islande eſt trop éloignée pour pouvoir être apperçue des côtes de la Grande Bretagne.

Cependant ſi l'on s'en rapporte à Procope, qui s'eſt fort étendu ſur cette île, *l. III. de bello Goth. c. xiv. Thule* eſt dix fois plus conſidérable que la Grande Bretagne; elle en eſt aſſez éloignée, & eſt preſque déſerte du côté du ſeptentrion. Ce diſcours a engagé pluſieurs géographes à prendre la grande Scandinavie, pour être l'île de *Thulé*. Ortelius penſe en particulier, que *Thulé* eſt une partie de la Norwege, dont le nom même s'eſt conſervé dans celui de *Tilemarck*, province de ce royaume. La convenance qui ſe trouve entre la latitude & la longitude de Tilemarck, avec celle que Ptolomée donne à l'île de *Thulé*, ſert à fortifier la conjecture d'Ortelius; mais il faut remarquer en même tems, que Procope avoue qu'il ne parle de *Thulé* que ſur le récit d'autrui, & qu'il n'a jamais vu cette île. Il réſulte de ce détail que le *Thulé* des anciens nous eſt encore inconnu. (*D. J.*)

THUMELITA, (*Géog. anc.*) ville de la Lybie intérieure, ſituée aux environs de la ſource du fleuve Cinyphis. (*D. J.*)

THUR, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Alſace. Elle a ſa ſource dans les montagnes de Voſge, coule dans le Sundgaw, & ſe perd dans l'Isle, à dix lieues de ſa ſource. (*D. J.*)

THURIA, (*Géog. anc.*) 1°. ville du Péloponneſe, dans la Meſſénie. Strabon, *l. VIII.* dit qu'Æpea, qui de ſon tems s'appelloit *Thuria*, étoit voiſine de Pheræ. Pauſanias, *Meſſen. c. xxxj.* dit que *Thuria* étoit dans les terres, à quatre-vingt ſtades de Pheræ, qui étoit à ſix ſtades de la mer. Il ajoute que *Thuria* étoit d'abord bâtie ſur une montagne, & qu'enſuite on bâtit dans la plaine, ſans abandonner néanmoins le haut de la montagne. Le nom des habitans étoit *Thuriatæ*. Auguſte piqué contre les Meſſéniens, qui avoient pris le parti de Marc-Antoine, donna la ville de *Thuria* aux Lacédémoniens. Il y en a qui prétendent que cette ville eſt l'*Antheia* d'Homere.

2°. Ile de la mer Egée. Plutarque, *de exſulio*, *pag.* 602. qui la dit voiſine de l'île de Naxos, ajoute qu'elle fut la demeure d'Orion.

3°. Fontaine d'Italie, dans la grande Grece, au voiſinage de la ville de Sybaris, ſelon Diodore de Sicile, *l. XII. c. x.* Elle donna le nom à la ville de Tharium; qui fut bâtie dans cet endroit. Le nom moderne de cette fontaine eſt *Aqua che Fuella*, ſelon Léander. (*D. J.*)

THURIBULUM, ſ. m. (*Littérat.*) nom que donnoient les Romains au vaiſſeau dans lequel on brûloit l'encens pour les ſacrifices.

THURIFÉRAIRE, ſ. m. *terme eccléſiaſtique*, c'eſt le nom qu'on donne à un acholyte ou clerc, qui dans les cérémonies de l'Egliſe porte l'encenſoir ou la navette. (*D. J.*)

THURINGE, (*Géog. mod.*) en latin *Thuringia*, province d'Allemagne, dans le cercle de la haute Saxe, avec titre de landgraviat. Elle eſt bornée au nord par les duchés de Brunſwig & par la principauté d'Anhalt; à l'orient par la Miſnie, dont elle eſt ſéparée par la Sala, au midi par la Franconie; & à l'occident par la Heſſe. Cette province a trente-deux lieues de longueur, & preſque autant de largeur: elle abonde en forêts, & eſt fertiliſée pour les grains par les rivieres qui l'arroſent.

La *Thuringe* eſt en partie l'ancien pays des Cattes, qui devint après la décadence de l'empire romain, un royaume puiſſant, d'où il ſortit des armées nombreuſes, & compoſées de troupes aguerries. Aujourd'hui ce pays renferme pluſieurs états, poſſédés par l'électeur de Mayence, les ducs de Saxe, & différens comtes. Erford, capitale de toute la *Thuringe*, appartient à l'électeur de Mayence. Les deux villes impériales de la *Thuringe* ſont Muhlhauſen & Northauſen: ce qu'on nomme la *Thuringe-Ballay*,

ré-

répond au mot françois *ballival*, & conſiſte en un aſſemblage de commanderies, qui appartiennent aux chevaliers de l'ordre Théutonique. Si quelqu'un eſt curieux de connoître l'hiſtoire de tous les anciens monaſteres de la *Thuringe*, il peut conſulter l'ouvrage intitulé, *Thuringia ſacra*, Francof. 1737, in-fol. (*D. J.*)

THURINGIENS, LES, (*Géog.*) *Thuringi*, *Thoringi*, & *Doringi*, peuples de la Germanie, célebres depuis la décadence de l'empire romain. Vegetius, *Mulomedic.* liv. IV. ch. vj. qui écrivoit vers la fin du quatrieme ſiecle, eſt le premier qui faſſe mention des *Thuringiens*, en diſant que leurs chevaux réſiſtoient aiſément à la fatigue. Jornandès, Procope, Caſſiodore, & Grégoire de Tours, connoiſſent auſſi les *Thuringiens*, & l'on peut conclure, que puiſque les auteurs qui ont écrit avant le quatrieme ſiecle, n'en parlent en aucune façon, il faut que ces peuples n'aient pris naiſſance, ou du-moins n'aient commencé à ſe rendre fameux que dans ce ſiecle là.

On doit ſe contenter de regarder comme la premiere demeure des *Thuringiens*, celle que les auteurs dont nous venons de parler leur donnent; car ils ont habité auparavant quelqu'autre pays, mais perſonne ne peut nous inſtruire là-deſſus. On voit que ces *Thuringiens* habiterent le pays des Chéruſques, après que le nom de ceux-ci ne fut plus connu: outre cela, une partie du pays des Hermandures paroît avoir été renfermée dans la Thuringe, qui s'étendit non-ſeulement en-deçà, mais encore au-delà de la Sala: enfin on trouve que la meilleure partie du pays des Cattes ſervit à former la Thuringe, qui, lorſqu'elle fut devenue un royaume, s'étendoit du nord au midi, depuis l'Aller juſqu'au Meyn; la Multa la bornoit à l'orient, & la Fulde & l'Adrana à l'occident.

Vers la fin du cinquieme ſiecle, & au commencement du ſixieme, la Thuringe avoit un roi, & on a les noms des princes qui y regnerent. Bien des auteurs néanmoins font difficulté de leur donner le titre de roi; mais Spener ne balance point à les reconnoître pour tels. „ Le royaume de Thuringe, „ dit-il, étoit comme celui des Marcomans & comme celui des Francs, quoiqu'il ne leur fût pas comparable pour l'étendue „. Les *Thuringiens* firent parler d'eux ſous leurs rois; & à la faveur des troubles dont la Germanie étoit agitée, ils eurent occaſion d'étendre leurs frontieres; mais ayant voulu attaquer les Francs, après que ceux-ci eurent établi leur domination dans la Gaule, ils furent battus, perdirent une grande partie de leur pays, & devinrent tributaires. Dans la ſuite, la jalouſie de deux freres ébranla cette monarchie, & la fit devenir la proie des Francs & des Saxons, qui profiterent de ces troubles. *Voyez* ſon état moderne au *mot* THURINGE. (*D. J.*)

THURIUM, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Italie, dans la grande Grece, ſur le golfe de Tarente. Pline, *liv. III. ch. xj.* dit qu'elle étoit bâtie entre le fleuve Crathis & le fleuve Sybaris, où avoit été autrefois la ville de Sybaris; mais il ſe trompe, c'étoit dans ſon voiſinage.

Les habitans de Crotone ayant détruit Sybaris, les Athéniens & quelques autres grecs la rebâtirent dans un lieu voiſin, & l'appellerent *Thuri* ou *Thurium*, du nom d'une fontaine qui ſe trouvoit auprès. La proximité de l'ancienne Sybaris & de la nouvelle ville, a été cauſe que quelques auteurs les ont priſes pour la même place. Outre Pline, Etienne le géographe dit; *Thurii urbs Italiæ, prius* Sybaris *dicta*. Tite-Live, *liv. XXXIV. ch. xliij.* nous apprend que les Romains y envoyerent dans la ſuite une colonie, & lui donnerent le nom de *Copia*: cependant l'ancien nom paroît avoir prévalu; car pluſieurs ſiecles après, Ptolomée & les itinéraires l'appellent *Thurium*. Tite-Live, *l. X. c. ij.* qui écrit *Thuriæ*, nomme le territoire de cette ville, *Thurinus ager*, & le golfe ſur lequel elle étoit bâtie eſt appellé *Thurinus ſinus* par Ovide, *liv. XV. v.* 52. & Diodore de Sicile *liv. XII. ch. xc.*

On voit encore aujourd'hui quelques veſtiges de cette ancienne ville près de la mer, dans le royaume de Naples; on nomme cet endroit *Torre-del Cupo*, & quelques cartes diſent, *Sybari rovinata*; il y reſte un aqueduc, qui pouvoit ſervir à conduire les eaux de la fontaine *Thuria* à la ville. Au-deſſus de ces ruines on trouve un canton appellé *Torrana*, mot peut-être corrompu de *Thurina*; mais il importe de connoître plus à fond l'hiſtoire de *Thurium* & des Thuriens, dont Charondas fut le législateur: la voici cette hiſtoire.

Quelque tems après l'entiere deſtruction de Sybaris par les Crotoniates, Lampon & Xénocrite fonderent, à quelque diſtance de l'ancienne Sybaris, la ville de *Thurium*. Diodore de Sicile en parle à-peu-près en ces termes, *l. XII.* Les Sybarites qui avoient été chaſſés de la ville qu'ils vouloient rétablir, envoyerent des ambaſſadeurs à Lacédémone & à Athènes, afin de demander les ſecours dont ils avoient beſoin pour retourner en leur pays, & offrirent des habitations à ceux qui voudroient les y ſuivre. Les Lacédémoniens n'eurent aucun égard à cette demande; mais les Athéniens armerent dix vaiſſeaux ſous la conduite de Lampon & de Xénocrite. On fit encore publier l'offre des terres dans tout le Péloponnèſe, ce qui attira beaucoup de monde: mais le plus grand nombre étoit des Achéens & des Trézéniens, entraînés à cette migration par les promeſſes d'un oracle, qui avoit ordonné de poſer les fondemens de leur ville dans le lieu où ils trouveroient autant d'eau qu'il en faudroit pour leur uſage, & où la terre leur aſſureroit du blé ſans meſure.

Cette flotte paſſa en Italie, aborda auprès du terrein où étoit Sybaris, & découvrit le lieu que l'oracle ſembloit avoir indiqué. Non loin de l'ancienne Sybaris ſe trouva la fontaine Thuria, dont les eaux étoient conduites dans des tuyaux de cuir. Perſuadés que c'étoit à cet endroit que le dieu les adreſſoit, ils formerent l'enceinte d'une ville, & du nom de la fontaine, ils l'appellerent *Turium*. Elle fut partagée dans ſa longueur en quatre quartiers; l'un fut appellé le *quartier d'Hercule*; le ſecond celui *de Vénus*; le troiſieme celui *d'Olympie*; & le quatrieme celui *de Bacchus*. Dans ſa largeur elle fut encore coupée en trois quartiers; l'un fut appellé le *quartier des Héros*; le ſecond celui *de Thurium*, & le troiſieme *Thurinum*. Toute cette enceinte ſe remplit de maiſons bien bâties, bien diſtribuées, & qui formerent un corps de ville commode & agréable.

Il n'étoit guere poſſible qu'un peuple compoſé de nations ſi différentes ſe maintînt long-tems en repos. Les Sybarites, comme anciens propriétaires du terrein qui avoit été diſtribué aux citoyens qu'ils avoient aſſociés, s'attribuerent les premieres places dans le gouvernement, & ne laiſſerent que les emplois ſubalternes aux autres. Ils donnerent à leurs femmes les premieres places dans les cérémonies publiques de la religion. Ils prirent pour eux les terres que le voiſinage de la ville rendoit plus aiſées à exploiter: toutes ces diſtinctions irriterent ceux qui crurent avoir ſujet de ſe plaindre d'être maltraités. Comme ils étoient en plus grand nombre & plus aguerris, ils en vinrent à une ſédition ouverte, & chaſſerent ou maſſacrerent preſque tout ce qui reſtoit des anciens Sybarites.

Mais une pareille expédition dépeuplant le pays, laiſſoit beaucoup de terres d'un bon rapport à diſtribuer. Ils firent venir de la Grece de nouveaux habitans, à qui ils donnerent, par la voie du ſort, des maiſons dans la ville, & des terres à mettre en valeur à la campagne. Cette ville devint riche & puiſſante, fit alliance avec les Crotoniates; & s'étant formé un gouvernement démocratique, elle diſtribua ſes habitans en dix tribus, dont les trois venues du Péloponnèſe furent appellées l'*Arcadienne*, l'*Achéenne*, & l'*Eléotique*. Les trois compoſées des peuples venues de plus loin furent appellées la *Béotique*, l'*Amphictyonique*, & la *Dorienne*: les quatre autres furent l'*Ionienne*, l'*Athénienne*, l'*Eubéenne*, & l'*Inſulaire*.

Ce ſage arrangement fut ſuivi du choix d'un homme admirable, de Charondas leur illuſtre compatriote, pour former un corps de lois qui puſſent ſervir à entretenir le bon ordre dans une ville compoſée d'eſprits & de mœurs ſi différens. Il y travailla ſi utilement, & fit un triage de toutes les lois qu'il crut les plus ſages & les plus néceſſaires, d'entre celles qui étoient en vigueur parmi les nations policées; il y en ajouta quelques-unes que nous allons rapporter après Diodore de Sicile.

Il déclara incapables d'avoir part à l'adminiſtration des affaires publiques, ceux qui après avoir eu des enfans d'une premiere femme, paſſeroient après ſa mort à de ſecondes noces, ſi les enfans étoient vivans. Pouvoit-on, ajoute-t-il, attendre que des hommes qui prenoient un parti ſi peu avantageux pour leurs enfans, fuſſent en état de donner de ſa-

ges conseils pour la conduite de leur patrie; & s'ils avoient eu lieu d'être satisfaits d'un premier mariage, ne devoit-il pas leur suffire, sans être si téméraires, que de s'exposer aux hasards d'un second engagement?

Il condamna les calomniateurs atteints & convaincus à n'oser paroître en public qu'avec une couronne de bruiere, qui présentoit à tous ceux qui les rencontroient, la noirceur de leur crime. Plusieurs ne purent survivre à cette infamie, & se donnerent la mort; & ceux qui avoient fondé leur fortune sur cette détestable manœuvre, se retirerent d'une société où la sévérité des lois les obligeoit d'aller porter ailleurs cette maladie contagieuse, qui n'a que trop infecté le monde dans tous les tems.

Charondas avoit aussi senti de quelle importance il étoit de prendre des mesures pour empêcher que les vicieux ne corrompissent les bonnes mœurs par l'attrait de la volupté. Il donna action contre eux à ceux qui étoient intéressés à prévenir la corruption de leurs enfans ou de leurs parens; & l'amende étoit si forte & si sévérement exigible, que tous craignoient de l'encourir.

Mais pour attaquer ce mal dans son principe, il pensa sérieusement aux avantages d'une bonne éducation, & ne laissa à personne, de quelque état qu'il fût, le prétexte de la négliger. Il établit des écoles publiques, dont les maîtres étoient entretenus aux dépens de l'état. Là se formoit la jeunesse à la vertu, & de-là naissoit l'espérance d'une république bien policée.

Par une autre loi, Charondas donnoit l'administration des biens des orphelins aux parens paternels, & la garde de la personne du pupille aux parens du côté de la mere. Les premiers qui étoient appellés à l'héritage, au cas du décès du mineur, faisoient, pour leur propre intérêt, valoir son bien; & par la vigilance des parens maternels, ils ne pouvoient, sans exposer leur vie & leur honneur, suivre les mouvemens de la cupidité.

Les autres législateurs ordonnoient la peine de mort contre ceux qui refusoient de servir à la guerre, ou qui désertoient; Charondas ordonna qu'ils resteroient trois jours exposés dans la place publique en habit de femme, persuadé que cette ignominie rendroit les exemples fort rares, & que ceux qui survivroient à cette infamie, n'oseroient pas dans les besoins de l'état s'y exposer une seconde fois, & laveroient cette premiere tache dans les ressources qui leur pourroit fournir une bravoure de commande.

La sagesse de ces lois maintint les Thuriens en honneur, & soutint leur république dans la splendeur. Le législateur ne crut pas cependant qu'elles ne dussent souffrir aucun changement. Certaines circonstances que la prudence humaine ne sauroit prévoir, y peuvent déterminer. Mais pour aller au-devant des altérations que l'amour de la nouveauté pourroit y introduire, il ordonna que ceux qui auroient à se plaindre de quelque loi, & qui voudroient en demander la réforme ou l'abrogation, seroient obligés de faire leur représentation en présence de tout le peuple, la corde au cou, & ayant à leur côté l'exécuteur de la justice prêt à les punir, si l'assemblée déclaroit leur prétention injuste.

Cette précaution fit que ses lois furent long-tems sans atteinte, & au rapport de Diodore de Sicile, il n'y a jamais été dérogé que trois fois. Un borgne eut l'œil qui lui restoit crevé. La loi qui décernoit peine d'œil pour œil, ne privoit pas de la lumiere celui qui avoit fait le coup. L'aveugle porta sa plainte devant le peuple, qui substitua une interprétation pour un cas pareil qui arriveroit, & le renvoya.

Le divorce étoit permis au mari & à la femme. Un vieillard abandonné de la sienne qui étoit jeune, se plaignit de la liberté que celui qui se séparoit avoit d'épouser qui il lui plairoit; il proposa pour ôter toute idée de libertinage, de ne permettre au demandeur en action de divorce, que d'épouser une personne à-peu-près du même âge que celle qu'il quittoit. Son observation parut juste, il évita la peine, & les divorces devinrent fort rares.

La troisieme loi qui souffrit quelque changement, fut celle qui ordonnoit que les biens d'une famille, ne passeroient point dans une autre, tant qu'il resteroit quelqu'un de cette famille, que le dernier de l'un ou de l'autre sexe pourroit épouser. S'il en restoit une fille, l'héritier qui ne vouloit pas la prendre en mariage, étoit obligé de lui donner cinq cens drachmes, par forme de dédommagement. Le cas arriva: une fille de bonne famille, mais très-pauvre, se voyant négligée par le seul & dernier héritier de son nom, se plaignit dans une assemblée indiquée à ce sujet, suivant la forme prescrite par la loi, de la médiocrité de la somme, qui ne lui constituoit qu'une dot qui ne pouvoit la tirer de la misere, ni la faire entrer dans quelque famille qui convînt à sa naissance. Le peuple attendri sur le danger qu'elle couroit si sa demande étoit rejettée, réforma la loi, & condamna l'héritier à l'épouser.

Des lois si sages furent scellées du sang du législateur. Quelques affaires le menerent à la campagne armé de son épée, pour se défendre contre les brigands qui attaquoient les voyageurs. Comme il rentroit dans la ville, il apprit qu'il se tenoit alors une assemblée où le peuple étoit dans une grande agitation. Il ne fit pas attention qu'il avoit fait une loi qui défendoit expressément à toutes personnes de quelqu'état qu'elles fussent, de s'y trouver en armes. Quelques mal-intentionnés virent son épée, & lui reprocherent qu'il étoit le premier qui eût osé violer la loi qu'il avoit faite. Vous allez voir, leur dit-il, combien je la juge nécessaire, & combien je la respecte. Il tira son épée, & se perça le sein.

Les Thuriens fleurirent tant qu'ils suivirent les lois de Charondas; mais la mollesse ayant pris le dessus, ils furent maltraités par les Bruttiens, les Lucaniens, & les Tarentins, sous l'oppression desquels ils gémissoient, lorsqu'ils se soumirent aux Romains. Ceux-ci trouvant le pays épuisé d'hommes, y envoyerent une colonie, & donnerent à la ville qu'elle habita le nom de *Copia*, comme il paroît par la monnoie qui nous en reste, avec une tête de Mars, & une corne d'abondance au revers, & pour inscription *Copia*.

2°. *Thurium* étoit aussi une ville de la Béotie. Plutarque *in Sylla*, dit que c'est une croupe de montagne fort rude, & qui finit en pointe comme une pomme de pin; ce qui faisoit qu'on l'appelloit *Orthopagus*. Au pié de cette montagne, ajoute-t-il, coule un ruisseau appellé *Morion*, & sur ce ruisseau est le temple d'Apollon thurien: Ce dieu a eu le nom de *Thurien*, de Thyro, mere de Charon, qui mena une colonie à Chéronée. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

THURLES, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Munster, au comté de Tipperari, sur la Stueres; elle envoie deux députés au parlement de Dublin; elle est à six milles des frontieres de Kilkenny, & à douze de Cashel. (*D. J.*)

THURSO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Ecosse, dans la province de Caithness, avec un port sur la côte du nord.

THUS ou TUS, (*Géog. mod.*) ville de Perse, dans le Khorassan. *Long.* selon Nassir-Eddin qui y naquit, 92. 30. *latit.* 37. & dans le quatrieme climat. (*D. J.*)

THUSEI, (*Géog. anc.*) nom de la belle terre que Pline le jeune avoit en Toscane: il en fait la description dans une de ses lettres à Apollinaire, *liv. VI. let. 9.* & je vais la transcrire ici, parce que c'est la plus charmante description que je connoisse, parce qu'elle est un modele unique en son genre, & parce qu'enfin il faut quelquefois amuser le lecteur par des peintures riantes, & le dédommager de la sécheresse indispensable de plusieurs autres articles.

Ma terre de Toscane, dit Pline, est un peu au-dessous de l'Apennin; voici quelle est la température du climat, la situation du pays, la beauté de la maison. En hiver l'air y est froid, & il y gele; il y est fort contraire aux myrthes, aux oliviers, & aux autres especes d'arbres qui ne se plaisent que dans la chaleur. Cependant il vient des lauriers, qui conservent toute leur verdure, malgré la rigueur de la saison. Véritablement elle en fait quelquefois mourir; mais ce n'est pas plus souvent, qu'aux environs de Rome. L'été y est merveilleusement doux; vous y avez toujours de l'air; mais les vents y respirent plus qu'ils n'y soufflent. Rien n'est plus commun que d'y voir de jeunes gens qui ont encore leurs grands-peres & leurs bisayeuls; que d'entendre ces jeunes gens raconter de vieilles histoires, qu'ils ont apprises de leurs ancêtres. Quand vous y êtes, vous croyez être né dans un autre siecle.

La disposition du terrein est très-belle. Imaginez-vous un amphithéatre immense, & tel que la nature le peut faire; une vaste plaine environnée de mon-

tagnes chargées ſur leurs cimes de bois très-hauts, & très-anciens. Là, le gibier de différente eſpece y eſt très-commun. De-là deſcendent des taillis par la pente même des montagnes. Entre ces taillis ſe rencontrent des collines, d'un terroir ſi bon & ſi gras, qu'il ſeroit difficile d'y trouver une pierre, quand même on l'y chercheroit. Leur fertilité ne le cede point à celle des plaines campagnes; & ſi les moiſſons y ſont plus tardives, elles n'y mûriſſent pas moins.

Au pié de ces montagnes, on ne voit, tout le long du côteau, que des vignes, qui, comme ſi elles ſe touchoient, n'en paroiſſent qu'une ſeule. Ces vignes ſont bordées par quantité d'arbriſſeaux. Enſuite ſont des prairies & des terres labourables, ſi fortes, qu'à peine les meilleures charrues & les mieux attelées peuvent en faire l'ouverture. Alors même, comme la terre eſt très-liée, elles en enlevent de ſi grandes mottes, que pour bien les ſéparer, il y faut repaſſer le ſoc juſqu'à neuf fois. Les prés émaillés de fleurs, y fourniſſent du treſle, & d'autres ſortes d'herbes, toujours auſſi tendres & auſſi pleines de ſuc, que ſi elles ne venoient que de naître. Ils tirent cette fertilité des ruiſſeaux qui les arroſent, & qui ne tariſſent jamais.

Cependant en des lieux où l'on trouve tant d'eaux l'on ne voit point de marécages; parce que la terre diſpoſée en pente, laiſſe couler dans le Tybre le reſte des eaux dont elle ne s'eſt point abreuvée. Il paſſe tout-au-travers de campagnes; & porte des bateaux, ſur leſquels pendant l'hiver & le printems, on peut charger toutes ſortes de proviſions pour Rome. En été, il baiſſe ſi fort, que ſon lit preſque à ſec, oblige à quitter ſon nom de fleuve, qu'il reprend en automne. Vous aurez un grand plaiſir à regarder la ſituation de ce pays du haut d'une montagne. Vous ne croirez point voir des terres, mais un payſage peint exprès; tant vos yeux, de quelque côté qu'ils ſe tournent, ſeront charmés par l'arrangement & par la variété des objets.

La maiſon, quoique bâtie au bas de la colline, a la même vue que ſi elle étoit placée au ſommet. Cette colline s'éleve par une pente ſi douce, que l'on s'apperçoit que l'on eſt monté, ſans avoir ſenti que l'on montoit. Derriere la maiſon eſt l'Apennin, mais aſſez éloigné. Dans les jours les plus calmes & les plus ſereins, elle en reçoit des haleines de vent, qui n'ont plus rien de violent & d'impétueux, pour avoir perdu toute leur force en chemin. Son expoſition eſt preſque entierement au midi; & ſemble inviter le ſoleil en été vers le milieu du jour; en hiver un peu plutôt, à venir dans une galerie fort large & longue à proportion.

La maiſon eſt compoſée de pluſieurs pavillons. L'entrée eſt à la maniere des anciens. Au-devant de la galerie, on voit un parterre, dont les différentes figures ſont tracées avec du buis. Enſuite eſt un lit de gazon peu élevé, & autour duquel le buis repréſente pluſieurs animaux qui ſe regardent. Plus bas, eſt une piece toute couverte d'acantes, ſi doux & ſi tendres ſous les piés, qu'on ne les ſent preſque pas. Cette piece eſt enfermée dans une promenade environnée d'arbres, qui preſſés les uns contre les autres, & diverſement taillés, forment une paliſſade. Auprès eſt une allée tournante en forme de cirque, au-dedans de laquelle on trouve du buis taillé de différentes façons, & des arbres que l'on a ſoin de tenir bas. Tout cela eſt fermé de murailles ſeches, qu'un buis étagé couvre & cache à la vue. De l'autre côté eſt une prairie, qui ne plaît guere moins par ſes beautés naturelles, que toutes les choſes dont je viens de parler, par les beautés qu'elles empruntent de l'art. Enſuite ſont des pieces brutes, des prairies, & des arbriſſeaux.

Au bout de la galerie eſt une ſalle à manger, dont la porte donne ſur l'extrémité du parterre, & les fenêtres ſur les prairies, & ſur une grande partie des pieces brutes. Par ces fenêtres on voit de côté le parterre, & ce qui de la maiſon même s'avance en ſaillie, avec le haut des arbres du manege. De l'un des côtés de la galerie & vers le milieu, on entre dans un appartement qui environne une petite cour ombragée de quatre planes, au milieu deſquelles eſt un baſſin de marbre, d'où l'eau qui ſe dérobe entretient par un doux épanchement la fraîcheur des planes & des plantes qui ſont au-deſſous. Dans cet appartement eſt une chambre à coucher; la voix, le bruit, ni le jour, n'y pénétrent point; elle eſt accompagnée d'une ſalle où l'on mange d'ordinaire, & quand on veut être en particulier avec ſes amis.

Une autre galerie donne ſur cette petite cour, & a toutes les mêmes vues que la galerie que je viens de décrire. Il y a encore une chambre, qui, pour être proche de l'un des planes, jouit toujours de la verdure & de l'ombre. Elle eſt revêtue de marbre tout-au-tour, à hauteur d'appui; & au défaut du marbre eſt une peinture qui repréſente des feuillages & des oiſeaux ſur des branches; mais ſi délicatement, qu'elle ne cede point à la beauté du marbre même. Au-deſſous eſt une petite fontaine, qui tombe dans un baſſin, d'où l'eau, en s'écoulant par pluſieurs petits tuyaux, forme un agréable murmure.

D'un coin de la galerie, on paſſe dans une grande chambre qui eſt vis-à-vis la ſalle à manger; elle a ſes fenêtres d'un côté ſur le parterre, de l'autre ſur la prairie; & immédiatement au-deſſous de ſes fenêtres, eſt une piece d'eau qui réjouit également les yeux & les oreilles: car l'eau, en y tombant de haut dans un grand baſſin de marbre, paroît toute écumante, & forme je ne ſais quel bruit qui fait plaiſir. Cette chambre eſt fort chaude en hiver, parce que le ſoleil y donne de toutes parts. Tout auprès eſt un poële, qui ſupplée à la chaleur du ſoleil, quand les nuages le cachent. De l'autre côté eſt une ſalle où l'on ſe deshabille pour prendre le bain. Elle eſt grande & fort gaie.

Près de-là on trouve la ſalle du bain d'eau froide, où eſt une baignoire ſpacieuſe & aſſez ſombre. Si vous voulez vous baigner plus au large & plus chaudement, il y a dans la cour un bain, & tout-auprès un puits, d'où l'on peut avoir de l'eau froide quand la chaleur incommode. A côté de la ſalle du bain froid eſt celle du bain tiéde, que le ſoleil échauffe beaucoup, mais moins que celle du bain chaud, parce que celle-ci ſort en ſaillie. On deſcend dans cette derniere ſalle par trois eſcaliers, dont deux ſont expoſés au grand ſoleil; le troiſieme en eſt plus éloigné, & n'eſt pourtant pas plus obſcur.

Au-deſſus de la chambre, où l'on quitte ſes habits pour le bain, eſt un jeu de paume, où l'on peut prendre différentes ſortes d'exercices, & qui pour cela eſt partagé en pluſieurs réduits. Non loin du bain eſt un eſcalier qui conduit dans une galerie fermée, & auparavant dans trois appartemens, dont l'un voit ſur la petite cour ombragée de planes, l'autre ſur la prairie, le troiſieme ſur des vignes; enſorte que ſon expoſition eſt auſſi différente que ſes vues. A l'extrémité de la galerie fermée eſt une chambre priſe dans la galerie même, & qui regarde le manege, les vignes, les montagnes. Près de cette chambre eſt une autre fort expoſée au ſoleil, ſur-tout pendant l'hiver. De-là on entre dans un appartement, qui joint le manege à la maiſon. Voilà ſa façade & ſon aſpect. A l'un des côtés, qui regarde le midi, s'éleve une galerie fermée, d'où l'on ne voit pas ſeulement les vignes, mais d'où l'on croit les toucher.

Au milieu de cette galerie, on trouve une ſalle à manger, où les vents qui viennent de l'Apennin, répandent un air fort ſain. Elle a vue par de très grandes fenêtres ſur les vignes, & encore ſur les mêmes vignes par des portes à deux battans, d'où l'œil traverſe la galerie. Du côté où cette ſalle n'a point de fenêtres, eſt un eſcalier dérobé, par où l'on ſert à manger. A l'extrémité eſt une chambre, à qui la galerie ne fait pas un aſpect moins agréable que les vignes. Au-deſſous eſt une galerie preſque ſouterraine, & ſi fraiche en été, que, contente de l'air qu'elle renferme, elle n'en donne, & n'en reçoit point d'autre.

Après ces deux galeries fermées, eſt une ſalle à manger, ſuivie d'une galerie ouverte, froide avant midi, plus chaude quand le jour s'avance. Elle conduit à deux appartemens: l'un eſt compoſé de quatre chambres, l'autre de trois, qui, ſelon que le ſoleil tourne, jouiſſent de ſes rayons ou de l'ombre. Au-devant de ces bâtimens ſi bien entendus & ſi beaux, eſt un vaſte manege: il eſt ouvert par le milieu, & s'offre d'abord tout entier à la vue de ceux qui entrent: il eſt entouré de planes; & ces planes ſont revêtus de lierres. Ainſi le haut de ces arbres eſt verd de ſon propre feuillage, & le bas eſt verd d'un feuillage étranger. Ce lierre court autour du tronc & des branches, & paſſant d'un plane à l'autre les lie enſemble.

Entre ces planes ſont des buis; & ces buis ſont par-dehors environnés de lauriers, qui mêlent leurs

ombrages à celui des planes. L'allée du manege eſt droite; mais à ſon extrémité, elle change de figure, & ſe termine en demi-cercle. Ce manege eſt entouré & couvert de cyprès, qui en rendent l'ombre & plus épaiſſe & plus noire. Les allées en rond qui ſont au-dedans (car il y en a pluſieurs les unes dans les autres,) reçoivent un jour très-pur & très-clair. Les roſes s'y offrent par-tout; & un agréable ſoleil y corrige la trop grande fraîcheur de l'ombre. Au ſortir de ces allées rondes & redoublées, on rentre dans l'allée droite, qui des deux côtés en a beaucoup d'autres ſéparées par des buis. Là eſt une petite prairie; ici le buis même eſt taillé en mille figures différentes, quelquefois en lettres qui expriment tantôt le nom du maître, tantôt celui du jardinier. Entre ces buis, vous voyez ſucceſſivement de petites pyramides & des pommiers; & cette beauté ruſtique d'un champ, que l'on diroit avoir été tout-à-coup tranſporté dans un endroit ſi peigné, eſt rehauſſé vers le milieu par des planes que l'on tient fort bas des deux côtés.

De-là vous entrez dans un piece d'acanthe flexible, & qui ſe répand où l'on voit encore quantité de figures & de noms que les plantes expriment. A l'extrémité eſt un lit de repos de marbre blanc, couvert d'une treille ſoutenue par quatre colonnes de marbre de cariſte. On voit l'eau tomber de deſſous ce lit, comme ſi le poids de ceux qui ſe couchent l'en faiſoit ſortir; de petits tuyaux la conduiſent dans une pierre creuſée exprès; & de-là elle eſt reçue dans un baſſin de marbre, d'où elle s'écoule ſi imperceptiblement & ſi à propos, qu'il eſt toujours plein, & pourtant ne déborde jamais.

Quand on veut manger en ce lieu, on range les mets les plus ſolides ſur les bords de ce baſſin; & on met les plus légers dans des vaſes qui flottent ſur l'eau tout au-tour de vous, & qui ſont faits les uns en navires, les autres en oiſeaux. A l'un des côtés eſt une fontaine jailliſſante, qui reçoit dans ſa ſource l'eau qu'elle en a jettée: car, après avoir été pouſſée en-haut, elle retombe ſur elle-même; & par deux ouvertures qui ſe joignent, elle deſcend & remonte ſans ceſſe. Vis-à-vis du lit de repos eſt une chambre qui lui donne autant d'agrément qu'elle en reçoit de lui. Elle eſt toute brillante de marbre; ſes portes ſont entourées & comme bordées de verdure.

Au-deſſus & au-deſſous des fenêtres hautes & baſſes, on ne voit auſſi que verdure de toutes parts. Auprès eſt un autre petit appartement qui ſemble comme s'enfoncer dans la même chambre, & qui en eſt pourtant ſéparé. On y trouve un lit: & quoique cet appartement ſoit percé de fenêtres par-tout, l'ombrage qui l'environne le rend agréablement ſombre. Une vigne, artiſtement taillée, l'embraſſe de ſes feuillages & monte juſqu'au faîte. A la pluie près que vous n'y ſentez point, vous croyez être couché dans un bois. On y trouve auſſi une fontaine qui ſe perd dans le lieu même de ſa ſource. En différens endroits ſont placés des ſieges de marbre propres, ainſi que la chambre, à délaſſer de la promenade. Près de ces ſieges ſont de petites fontaines, & par-tout vous entendez le doux murmure des ruiſſeaux, qui, dociles à la main du fontainier, ſe laiſſent conduire par de petits canaux où il lui plaît. Ainſi on arroſe tantôt certaines plantes, tantôt d'autres, quelquefois on les arroſe toutes.

J'aurois fini il y auroit long-tems, de peur de paroître entrer dans un trop grand détail; mais j'avois réſolu de viſiter tous les coins & recoins de ma maiſon avec vous. Je me ſuis imaginé que ce qui ne vous ſeroit point ennuyeux à voir, ne vous le ſeroit point à lire, ſur-tout ayant la liberté de faire votre promenade à pluſieurs repriſes, de laiſſer là ma lettre, & de vous repoſer autant de fois que vous le trouverez à propos. D'ailleurs j'ai donné quelque choſe à ma paſſion; & j'avoue que j'en ai beaucoup pour tout ce que j'ai commencé ou achevé. En un mot, (car pourquoi ne vous pas découvrir mon entêtement ou mon goût?) je crois que la premiere obligation de tout homme qui écrit, c'eſt de jetter les yeux de tems en tems ſur ſon titre. Il doit plus d'une fois ſe demander quel eſt le ſujet qu'il traite: & ſavoir que s'il n'en ſort point, il n'eſt jamais long; mais que s'il s'en écarte, il eſt toujours très-long.

Voyez combien de vers Homere & Virgile emploient à décrire, l'un les armes d'Achille, l'autre celles d'Enée. Ils ſont courts pourtant, parce qu'ils ne font que ce qu'ils s'étoient propoſé de faire. Voyez comment Aratus compte & raſſemble les plus petites étoiles, il n'eſt point accuſé cependant d'être trop étendu; car ce n'eſt point digreſſion, c'eſt l'ouvrage même. Ainſi du petit au grand, dans la deſcription que je vous fais de ma maiſon, ſi je ne m'égare point en récits étrangers, ce n'eſt pas ma lettre, c'eſt la maiſon elle-même qui eſt grande.

Je reviens à mon ſujet, de peur que ſi je faiſois cette digreſſion plus longue, on ne me condamnât par mes propres regles. Vous voilà inſtruit des raiſons que j'ai de préférer ma terre de Toſcane à celles que j'ai à Tuſculum, à Tibur, à Préneſte. Outre tous les autres avantages dont je vous ai parlé, on y jouit d'un loiſir d'autant plus ſûr & plus tranquille, que les devoirs ne viennent point vous y relancer. Les fâcheux ne ſont point à votre porte; tout y eſt calme; tout y eſt paiſible: & comme la bonté du climat y rend le ciel plus ſerein, & l'air plus pur, je m'y trouve auſſi le corps plus ſain & l'eſprit plus libre. J'exerce l'un par la chaſſe, l'autre par l'étude. Mes gens en ſont de même: ils ne ſe portent nulle part ſi bien; & graces aux dieux, je n'ai juſqu'ici perdu aucun de ceux que j'ai amenés avec moi. Puiſſent les dieux me continuer toujours la même faveur, & conſerver toujours à ce lieu les mêmes avantages! Adieu. (*D. J.*)

THUSCIEN, Prêtre, (*Antiq.*) prêtre tyrrhénien ou d'Etrurie; on nommoit les prêtres d'Etrurie *prêtres thuſciens*, à cauſe des fonctions qu'ils faiſoient dans les ſacrifices, ou de brûler les victimes & l'encens, de θύος, qui ſignifie *encens*, & καίω, qui veut dire *brûler*; ou de conſulter les entrailles des victimes, de θύος, qui veut dire auſſi *ſacrifices*, & de σκέω, qui ſignifie la même choſe que σκοπέω, *regarder*, *conſiderer*. (*D. J.*)

THUYA, ſ. m. (*Botan.*) en françois vulgaire *arbre de vie*. Bauhin, Boerhaave & Tournefort le nomment *thuya*, c'eſt un arbre de hauteur médiocre, dont le tronc eſt dur & noueux, couvert d'une écorce rouge-obſcure: ſes rameaux ſe répandent en ailes; ſes feuilles reſſemblent en quelque maniere à celles du cyprès, mais elles ſont plus plates, & formées par de petites écailles poſées les unes ſur les autres; il porte, au-lieu de chatons ou de fleurs, de petits boutons écailleux, jaunâtres, qui deviennent enſuite des fruits oblongs, compoſés de quelques écailles, entre leſquelles on trouve des ſemences oblongues & comme bordées d'une aîle membraneuſe. Le *thuya* eſt odorant, principalement en ſes feuilles; car étant écraſées entre les doigts, elles leur communiquent une odeur forte, réſineuſe & aſſez permanente; leur goût eſt amer.

Cet arbre vient originairement du Canada, d'où le premier qu'on ait vu en Europe fut apporté à François I. On ne le cultive cependant que dans les jardins de quelques curieux, & on peut lui donner, comme à l'if, telle figure qu'on deſire. Il réſiſte au froid de l'hiver, mais il perd ſa verdure, ſes rameaux & ſes feuilles, devenant noirâtres juſqu'au printems qu'il reprend ſa couleur.

Le *thuya* des Grecs n'eſt point notre *thuya*; c'étoit une eſpece de cedre qui n'avoit chez les Latins que le nom de commun avec le citronnier, *arbor citrea*. Cet arbre venoit d'une branche du mont Atlas, dans la Mauritanie ſeptentrionale, appellée par Pline, *l. XIII. c. xv. mons Ancorarius*. (*D. J.*)

Thuya, *bois de*, (*Botanique ſacrée*.) *thyinum lignum*; ſorte de bois fort eſtimé par les Hébreux, & qui étoit d'une odeur excellente; la flotte du roi Hiram en apporta d'Ophir en abondance, *III. Rois*, *x.* 11. Quelques interpretes rendent ce mot par *bois de breſil*, d'autres par *bois de pin*, & d'autres plus ſagement & plus ſûrement par *bois odoriférant*, ſans déterminer quel étoit ce bois. (*D. J.*)

THYAMIS ou THYAMUS, (*Géog. anc.*) 1°. fleuve de l'Epire, ſelon Thucydide, *l. I. p.* 32. & Athénée, *l. III. c. j.* Strabon & Pauſanias connoiſſent auſſi ce fleuve, dont le nom moderne eſt *Calama*, ſelon Thevet.

2°. *Thyamis* promontoire de l'Epire, ſelon Ptolomée, *l. III. c. xiv.* Il ſervoit de bornes entre la Theſprotide & le Ceſtrinie. Niger dit que le nom moderne eſt *Niſta*.

3°. *Thyamis*, ancienne ville d'Aſie, dans l'Arachoſie. (*D. J.*)

THYATIRE, (*Géogr. anc.*) ville de l'Aſie mineure, dans la Lydie, au nord de Sardis, en tirant vers l'orient de Pergame. Cette ſituation convient à celle

le que lui donne Strabon, *l. XIII.* qui dit qu'en allant de Pergama à Sardis, on avoit *Thyatire* à la gauche. Strabon & Polybe écrivent *Thyatira* au pluriel, & Pline, *l. V. c. xxix.* aussi-bien que Tite-Live, *l. XXVII. c. xliv.* disent *Thyatira* au nominatif singulier. C'étoit, selon Strabon, une colonie des Macédoniens. Il ajoute que quelques-uns vouloient que ce fût la derniere ville des Mysiens; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle étoit aux confins de la Mysie; mais Pline, Ptolomée, Etienne le géographe, & les auteurs des notices la marquent dans la Lydie.

Le tems & les changemens arrivés avoient fait perdre jusqu'à la connoissance de la situation de cette fameuse ville. On n'en fit la découverte que fort avant dans le dernier siecle. M. Spon, *voyage du levant*, *l. III.* en parle ainsi: il n'y a pas plus de sept ou huit ans qu'on ne savoit où avoit été la fameuse ville de *Thyatire*, le nom même en ayant été perdu. Ceux qui se croyoient les plus habiles, trompés par une fausse ressemblance de nom, s'imaginoient que ce fût la ville de *Tiria*, à une journée d'Ephese; mais M. Ricaut, consul de la nation angloise, y étant allé accompagné de plusieurs de ses compatriotes qui négocioient à Smyrne, reconnut bien que Tiria n'avoit rien que de moderne, & que ce n'étoit pas ce qu'ils cherchoient. Comme ils jugeoient à-peu-près du quartier où elle pouvoit être, ils allerent à Ak-Hissar, où ils virent plusieurs masures antiques, & trouverent le nom de *Thyatire* dans quelque inscription; après quoi ils ne douterent plus que ce ne fût elle-même, M. Spon s'en est convaincu lui-même par ses propres yeux.

Avant que d'entrer dans la ville, poursuit-il, on voit un grand cimetiere des Turcs, où il y a quelques inscriptions. Dans le kan proche du bazar, on trouve environ trente colonnes avec leurs chapiteaux & piédestaux de marbre, disposées confusément en-dedans pour soutenir le couvert. Il y a un chapiteau d'ordre corinthien, & des feuillages sur le fût de la colonne. Sous une halle proche du bazar, on lit une inscription qui commence ainsi; ΗΚΡΑΤΙΣΤΗ ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ. ΒΟΥΛΗ, *le très-puissant sénat de* Thyatire.

Dans la cour d'un des principaux habitans, appellé *Mustapha Chelebi*, on lit trois inscriptions. Les deux premieres font les jambages du portail de la maison, & parlent d'Antonin Caracalla, empereur romain, comme du bienfaiteur & du restaurateur de la ville, & le titre de *maître de la terre & de la mer* qui lui est donné est aussi rare que celui de *divinité présente des mortels*, qui lui est attribué dans une base de marbre à Frascati proche de Rome. Au milieu de la cour de la même maison, on voit un grand cercueil de marbre, où il y a la place de deux corps, & à l'un des côtés l'épitaphe du mari & de la femme qui y avoient été ensévelis, & le nom de *Thyatire* est répété deux fois dans cette épitaphe

Dans une colonne qui soutient une galerie du kan, on voit une autre inscription où on lit en grec & en latin que l'empereur Vespasien fit faire à *Thyatire* des grands chemins l'année de son sixieme consulat.

Les Turcs, après avoir bâti une ville nommée *Ak-Hissar* ou *Eski-Hissar*, c'est-à-dire *château blanc*, abandonnerent ce lieu, & vinrent bâtir dans un lieu plus commode sur les ruines de l'ancienne *Thyatire*, en donnant à leur nouvelle ville le nom du château qu'ils avoient quittés. Les maisons de leur *Thyatire* ou plutôt d'*Ak Hissar*, ne sont que de terre ou de gazon cuit au soleil. Le marbre n'est employé qu'aux mosquées. Les habitans de cette ville sont au nombre d'environ trois mille, dont la plûpart négocient en coton. Ils sont tous mahométans; on ne voit dans ce lieu ni chrétiens, ni grecs, ni arméniens, & l'ancien évêché de *Thyatire* n'existe plus qu'en idée. (*D. J.*)

THYBARRA, (*Géog. anc.*) lieu de l'Asie mineure, au voisinage du Pactole. Xénophon, *cyrop. l. VI.* nous apprend que c'est où se tenoient les assemblées de la basse Syrie. Etienne le géographe écrit *Thymbrara*; & Berkelius penche à croire que c'est la véritable ortographe. (*D. J.*)

THIBRIS, (*Géog. anc.*) nom d'un fleuve de Sicile, selon le scholiaste de Théocrite, qui dit que ce fleuve couloit sur le territoire de Syracuse. Servius, *in Æneid. liv. VIII. v.* 322. qui écrit *Tybris*, lui donne seulement le nom de Fosse, *Fossæ syracusanæ*, & ajoute qu'elle fut creusée par les Africains & par les Athéniens près des murs de la ville pour insulter aux habitans. (*D. J.*)

THYESSOS, (*Géog. anc.*) nom commun à une ville de la Lybie, & à une ville de la Pisidie. (*D. J.*)

THYIA, (*Antiq. greq.*) θύια, fête de Bacchus qui se célébroit à Elis. Les Eléens ont une dévotion particuliere à Bacchus, dit Pausanias dans ses éliaques. Ils prétendent que le jour de sa fête, appellée *thyia*, il daigne les honorer de sa présence, & se trouver en personne dans le lieu où elle se célebre; les prêtres du dieu apportent trois bouteilles vuides dans sa chapelle, & les y laissent en présence de tous ceux qui y sont, éléens ou autres: ensuite ils ferment la porte de la chapelle, & mettent leur cachet sur la serrure, permis à chacun d'y mettre le sien. Le lendemain on revient, on reconnoit son cachet, on entre, & l'on trouve les trois bouteilles pleines de vin. Il falloit mettre le cachet sur la bouteille, & cette précaution eût encore été vaine. „ Plusieurs „ éléens très-dignes de foi, ajoute l'historien, & même „ des étrangers, m'ont assuré avoir été témoins „ de cette merveille; ceux d'Andros assurent aussi „ que chez eux, durant les fêtes de Bacchus, le „ vin coule de lui-même dans son temple; mais conclut Pausanias, si sur la foi des Grecs nous croyons ces sortes de miracles, il ne restera plus qu' „ à croire les contes que chaque nation fera sur les „ dieux „. Au reste on peut lire ici Potter, *Arch. græc. liv. II. c. xx. tome I. p.* 405. (*D. J.*)

THYIADES, (*Mytholog.*) mot formé du grec θύειν, *courir avec impétuosité*; c'étoit des surnoms qu'on donnoit aux bacchantes, parce que dans les fêtes & les sacrifices de Bacchus, elles s'agitoient comme des furieuses, & couroient comme des folles. Les *thyiades* étoient quelquefois saisies d'enthousiasme ou vrai ou simulé, qui les poussoit même jusqu'à la fureur; ce qui pourtant ne diminuoit en rien le respect du peuple à leur égard. En voici deux preuves historiques.

Plutarque me fournira la premiere. Après, dit-il, que les tyrans des Phocéens eurent pris Delphes, dans la guerre sacrée, les prêtresses de Bacchus, qu'on nomme *thyiades*, furent saisies d'une espece de fureur bacchique, & errant pendant la nuit, elles se trouverent sans le savoir à Amphisse, là fatiguées de l'agitation que leur avoit causé cet enthousiasme, elles se coucherent & s'endormirent dans la place publique. Alors les femmes de cette ville confédérée des Phocéens, craignant que les soldats des tyrans ne fissent quelque insulte à ces *thyiades* consacrées à Bacchus, coururent au marché, se rangerent en cercle autour d'elles, afin que personne ne pût en approcher, gardant en même tems un profond silence pour ne point troubler leur sommeil. Quand les *thyiades* furent éveillées, & revenues de leur phrénésie, les Amphissiennes leur donnerent à manger, les traiterent avec honneur, & obtinrent permission de leurs maris de les reconduire jusqu'en lieu de sûreté. Seconde preuve.

Les Eléens avoient une compagnie de ces femmes consacrées à Bacchus, qu'on appelloit *les seize*, parce qu'elles formoient toujours ce même nombre. Dans le tems qu'Aristotime qui avoit occupé la tyrannie, traitoit ce peuple avec la derniere dureté, ils lui envoyerent les *seize*, dans le dessein d'obtenir de lui quelque grace. Chacune d'elles étoit ornée d'une des couronnes consacrées au dieu Bacchus. Le tyran se tenoit alors dans la grande place, entouré des soldats de sa garde, qui voyant arriver les *thyiatides*, se rangerent par respect de côté & d'autre pour les laisser approcher d'Aristotime; mais dès que le tyran eut appris le sujet de leur venue, il les fit chasser, & les condamna chacune à deux talens d'amande. Ce procédé indigna tellement les Eléens, qu'ils conspirerent sa perte, & se défirent de lui. (*D. J.*)

THYIASES, (*Antiq. greq.*) on appelloit ainsi les danses des bacchantes en l'honneur du dieu qui les agitoit. Il y a d'anciens monumens qui nous représentent les gestes & les contorsions affreuses qu'elles faisoient dans leurs danses; l'une paroit un pié en l'air, haussant la tête vers le ciel, ses cheveux négligés flottans au delà des épaules, tenant d'une main un thyrse & de l'autre une petite figure de Bacchus; une autre bacchante, plus furieuse encore, les cheveux épars, le corps à demi-nud, dans la plus violente contorsion, tient une épée d'une main, & de l'autre la tête d'un homme qu'elle vient de couper. (*D. J.*)

THYELLIES, s. f. pl. (*Antiq. greq.*) fêtes en l'honneur de Vénus, qu'on invoquoit dans les orages; θύελλα, *orage*, *tempête*. (*D. J.*)

THYIES, (*Mythol.*) ce sont les fêtes de Bacchus honoré par les *Thyiades*. *Voyez* THYIA. (*D. J.*)

THYITES, (*Hist. nat.*) nom donné par Dioscoride à une terre compacte, & endurcie comme une pierre qui se trouvoit en Egypte, & dont on vantoit les vertus dans les maladies des yeux. Il paroît par ses vertus que cette terre pouvoit être vitriolique. Quelques-uns ont cru que Dioscoride avoit voulu désigner sous ce nom la turquoise, d'autres ont cru que c'étoit un marbre verd.

THYLACION. (*Méd. anc.*) θυλάκιον; ce mot grec désigne dans les anciens auteurs, la bourse qui est formée par les membranes du fœtus à l'orifice des parties naturelles peu avant l'accouchement. Il n'y a que les Grecs qui ayent exprimé par un seul mot des phénomenes aussi cachés à nos yeux. (*D. J.*)

THYLLA, (*Antiq. greq.*) θύλλα, fête particuliere en l'honneur de Vénus. (*D. J.*)

THYM, ou THIM, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *thymus*; genre de plante à fleur monopétale labiée, dont la levre supérieure est relevée, & le plus souvent divisée en deux parties, & l'inférieure en trois.

Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les tiges sont dures & ligneuses, & que les fleurs sont réunies en maniere de tête. Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

Entre les douze especes de *thym* que compte Tournefort, il y en a bien deux ou trois dont il faut dire un mot; le principal est le *thym* de Crete, *thymus capitatus, qui Dioscoridis*, *I. R. H.* en anglois, *the headed-thyme from Creta*.

C'est un sous-arbrisseau qui croît à la hauteur d'un pié; il pousse plusieurs rameaux, grêles, ligneux, blancs, garnis de petites feuilles opposées, menues, étroites, blanchâtres, qui tombent l'hiver en certains lieux, selon Clusius, & qui sont d'un goût âcre. Ses fleurs naissent en maniere de tête aux sommets des rameaux, petites, purpurines, formées en gueule; chacune est un tuyau découpé en deux levres avec quatre étamines à sommets déliés. Quand cette fleur est passée, il lui succede quatre semences presque rondes, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur.

Cette plante, dont l'odeur est agréable, est des plus communes en Candie, dans l'île de Corfou, dans toute la Grece, en Espagne, en Sicile, le long des côtes maritimes tournées au midi, sur les montagnes, & aux autres lieux exposés au soleil; on la cultive dans les jardins des curieux; sa fleur varie en couleur suivant le terroir.

THYM, (*Chimie & Mat. médic.*) plante aromatique de la classe des labiées de Tournefort.

Toute cette plante répand une odeur très-agréable, quoique assez forte. Elle a un goût âcre & amer. On emploie principalement ses feuilles & ses fleurs, ou plutôt leurs calices, car on doit compter les pétales à-peu-près pour rien comme dans toutes les fleurs des plantes de cette classe.

La marjolaine & le serpolet sont celles des plantes labiées avec lesquelles le *thym* a le plus de rapport. M. Cartheuser assure que l'huile essentielle de *thym* est plus âcre que celle de marjolaine, & que la premiere plante contient aussi une plus grande quantité du principe camphré, dont nous parlerons plus bas. L'huile essentielle de *thym* est d'une couleur dorée ou rouge. M. Cartheuser en a retiré environ un gros & demi d'une livre de plante. Cette huile est, selon une expérience de Neumann, rapportée dans le *miscellanea berolinensia*, en partie liquide, & en partie concrete, dès le tems même de la distillation; c'est-à-dire qu'en distillant le *thym* avec l'eau, selon la méthode ordinaire, il s'éleve un principe huileux concret, un vrai camphre capable d'obstruer le bec de l'alembic, *&c. Voyez* CAMPHRE.

Le *thym* est rarement employé dans les remedes magistraux destinés à l'usage intérieur. Il est sûr cependant que réduit en poudre, ou bien infusé dans l'eau, dans le vin, *&c.* il pourroit servir utilement dans tous les cas pour lesquels on emploie les feuilles ou les fleurs de sauge, & qu'il fourniroit même dans tous ces cas un remede plus efficace; on peut regarder ces remedes, & sur-tout la poudre, comme de bons emmenagogues, aristolochiques, *&c.* comme stomachiques, cordiaux, vulnéraires, *&c.*

L'usage du *thym* pour les remedes extérieurs est plus fréquent. On le fait entrer assez généralement dans la composition des vins aromatiques, des lotions & des demi-bains qu'on destine à fortifier les membres, à en dissiper les enflures, à calmer les douleurs, *&c.*

Le *thym* que les botanistes appellent de *Crete*, qui est celui de Dioscoride & des anciens, & qui est absolument analogue à notre *thym* commun, a été employé dans plusieurs anciennes compositions officinales, telles que la confection hamech, *l'aura alexandrina*, *&c.* Les modernes emploient le *thym* vulgaire dans un grand nombre de compositions tant externes qu'internes, & ils y font entrer aussi ses principes les plus précieux, son huile essentielle par exemple, dans le baume nervin & dans le baume apoplectique; son eau distillée dans une eau composée, appellée *aromatique* par excellence, *aqua adorata, seu millesflorum*, de la pharmacopée de Paris. (*b*)

THYMBRE, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *thymbra*, genre de plante qui ne differe du thym, de la sarriette & du calament, qu'en ce que ses fleurs sont disposées en rond. Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

Il y a cinq especes de ce genre de plante, dont les fleurs sont toutes semblables à celles du thym, & n'en different que parce qu'elles naissent verticillées autour des tiges. La plus commune, *thymbra legitima, seu satureia cretica*, a la racine dure & vivace. Elle pousse comme le thym plusieurs tiges rameuses en maniere d'arbrisseau, quarrées, fermes & couvertes d'une laine assez rude: ses feuilles sont fréquentes, un peu velues dès le bas, semblables à celles du thym; ses fleurs sont verticillées, ou disposées par anneaux & par étages entre les feuilles, aux sommités des tiges d'une couleur blanchâtre tirant sur le purpurin. Cette plante est cultivée dans les jardins, elle fleurit en été, a une saveur un peu âcre; mais elle répand une odeur agréable, qui participe de la sarriette & du thym; on l'estime apéritive, atténuante & discussive; on l'emploie intérieurement & extérieurement. (*D. J.*)

THYMBRÉE, (*Géog. anc.*) *Thymbraïa* ou *Thymbrara*; c'est le nom d'une ville de la Troade, fondée par Dardanus, & un fleuve sur le bord duquel les Troyens avoient consacré un temple à Apollon surnommé par cette raison *Thymbréen*.

Mais *Thymbrée* est encore un nom immortel, pour avoir été le lieu de la Phrygie où se donna la bataille entre Cyrus, fondateur de la monarchie des Perses, & Crésus roi de Lydie; cette bataille, un des plus considérables événemens de l'antiquité décida de l'empire de l'Asie en faveur de Cyrus; elle se trouve décrite dans les *VI. & VII. l. de la Cyropédie* de Xénophon; & puisque c'est la premiere bataille rangée dont nous connoissons le détail avec quelque exactitude, on la doit regarder comme un monument précieux de la plus ancienne tactique.

M. Freret, sans avoir connu la pratique de la guerre, a remarqué, dans les *mém. de littér. tom. VI. in-4°. p.* 536. deux choses importantes sur cette bataille de *Thymbrée*; sa premiere remarque est que le retranchement mobile de chariots dont Cyrus forma son arriere-garde, & qui lui réussit si bien, a été employé heureusement par de grands capitaines modernes.

Lorsque le duc de Parme, Alexandre Farnese, vint en France pendant les guerres de la ligue, il traversa les plaines de Picardie, marchant en colonne au milieu de deux files de chariots qui couvroient ses troupes; & Henri IV. qui cherchoit à l'engager au combat, n'osa jamais entreprendre de l'y forcer, parce qu'il ne le pouvoit sans attaquer ce retranchement mobile, ce qu'il ne pouvoit faire sans s'exposer à une perte presque certaine.

Le duc de Lorraine employa la même disposition avec un égal succès, lorsqu'après avoir tenté inutilement de jetter du secours dans Brisac, assiégé par le duc de Veimars, il fut obligé de se retirer presque sans cavalerie, à la vue de cet habile général qui avoit une armée très-forte en cavalerie. Le duc de Lorraine marcha sur une seule colonne, couverte aux deux aîles par les chariots du convoi qu'il avoit voulu jetter dans Brisac; & ce retranchement rendit inutiles tous les efforts que fit le duc de Veimars pour le rompre.

La feconde chofe qui paroît à M. Freret mériter encore plus d'attention dans ce même combat, c'eft que Cyrus dut prefque uniquement fa victoire aux 4000 hommes qui étoient derriere le retranchement, puifque ce furent ces troupes qui envelopperent & prirent en flanc les deux portions des aîles de l'armée lydienne, avec lefquelles Créfus efpéroit envelopper l'armée perfane.

Céfar employa une femblable difpofition à Pharfale; & ce fut elle feule qui lui fit remporter la victoire fur l'armée de Pompée beaucoup plus forte que la fienne, fur-tout en cavalerie. Céfar lui-même nous apprend dans fes mémoires, que c'étoit de cette difpofition qu'il attendoit le gain de la bataille. On appercevra fans peine la conformité des deux difpofitions de *Thymbrée* & de Pharfale, en lifant les mémoires de Céfar; & cette conformité eft le plus grand éloge que l'on puiffe faire de Cyrus dans l'art militaire. Elle montre que ce qu'il avoit fait à *Thymbrée*, a fervi de modele à un des plus grands généraux qui aient jamais paru, & cela dans une occafion où il s'agiffoit de l'empire de l'univers. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

THYMBREUS, (*Mythol.*) furnom que Virgile donne à Apollon, parce qu'il avoit un culte établi dans la Troade, en un lieu appellé *Thymbra*. Ce fut dans le temple d'Apollon *Thymbreus*, qu'Achille fut tué en trahifon par Paris. (*D. J.*)

THYME, f. m. (*Nofologie.*) en latin *thymus*, en grec θύμος, & θύμιον; petit tubercule indolent, charnu, femblable à une verrue, qui fe forme à l'anus, ou aux environs des parties naturelles de l'un & de l'autre fexe, & qui reffemble à la fleur du thym. (*D. J.*)

THYMELÉ, (*Littérat.*) θυμέλη; lieu du théatre des Grecs & des Romains, où ils plaçoient la fymphonie. (*D. J.*)

THYMÉLÉE, f. f. (*Hift. nat. Bot.*) On trouvera le caractere de ce genre de plante au mot GARON. Tournefort en compte trente-cinq efpeces; nous en décrirons deux, celle des pays chauds, à feuille de lin, & celle de la mer Noire.

La *thymelée* des pays chauds, *thymelica monfpeliaca*, J. B. 1. 591. *thymelæa foliis lini*, J. R. 494. a la racine longue, groffe, dure, ligneufe, grife ou rougeâtre en-dehors, blanche en-dedans, couverte d'une écorce épaiffe, forte & tenace, d'un goût doux au commencement, mais enfuite âcre brûlant & cauftique.

Elle pouffe un petit arbriffeau, dont le tronc gros comme le pouce, eft haut d'environ deux piés, divifé en plufieurs branches, menues, droites, revêtues de feuilles toujours vertes, affez reffemblantes à celles du lin, mais plus grandes, plus larges, pointues, un peu vifqueufes au toucher, & fous la dent.

Ses fleurs naiffent aux fommités des rameaux, ramaffées plufieurs enfemble comme en grappes, petites, blanches, formant chacune un tuyau cylindrique fermé dans le fond, evafé par le haut, & découpé en quatre parties oppofées en croix, avec huit étamines à fommets arrondis.

Quand ces fleurs font paffées, il leur fuccede des fruits gros à peu-près comme ceux du myrthe, mais un peu plus long, ovales, charnus, remplis de fuc, verds au commencement, puis rouges comme du corail; ils contiennent une feule femence oblongue, couverte d'une pellicule noire, luifante, fragile, fous laquelle eft cachée une moëlle blanche, d'un goût brulant.

Cette plante croît abondamment en Italie, en Efpagne, en Provence, en Languedoc, aux lieux rudes, incultes, efcarpés, parmi les broffailles, proche de la mer; elle fleurit en Juillet, & fouvent durant toute l'automne.

La *thymélée* de la mer Noire, *thymælea pontica citrei foliis*, eft qualifiée de plante admirable par Tournefort, dans fes voyages. Sa racine eft couverte d'une écorce couleur de citron; elle produit une tige fi pliante qu'on ne fauroit la caffer; elle eft chargée vers le haut, de feuilles femblables par leur figure & par leur confiftance, à celles du citronnier; chaque fleur eft un tuyau jaune, verdâtre, tirant fur le citron, divifé en quatre parties oppofées en croix, avec quatre étamines furmontées de quatre autres; le piftil eft terminé par une petite tête blanche; les feuilles écrafées ont l'odeur de celles du fureau, & font d'un goût mucilagineux, lequel laiffe une impreffion de feu affez confidérable, de même que le refte de la plante; l'odeur de la fleur eft douce; de toutes les efpeces connues de *thymélées*, c'eft celle qui a les feuilles les plus grandes; mais fa qualité cauftique & brulante, montre affez qu'il ne faut jamais l'employer en médecine: c'eft bien dommage qu'il en foit de même de toutes les autres efpeces, car d'ailleurs ce font des plantes charmantes pour l'ornement d'un jardin; plufieurs d'entr'elles fleuriffent en Janvier, quand la faifon eft douce, & font en Février dans toute leur perfection. (*D. J.*)

THYMELÉE *de Montpellier*, (*Mat. méd.*) *Voyez* GAROU.

THYMELÉE *à feuilles de laurier*, (*Mat. méd.*) *V.* LAUREOLE.

THYMELICI, f. m. (*Littérat.*) les Romains nommoient ainfi les muficiens qui chantoient dans les entr'actes, ou ceux qui danfoient d'après les airs de la fymphonie. Le lieu du théâtre où ils étoient placés, s'appelloit, comme je l'ai dit, *thymele*, d'où vient que Juvenal dit, *fat. vj. verf.* 66.

Attendit tymele, tymele *nunc ruftica difcat.*

(*D. J.*)

THYMÉLIES, f. m. (*Antiq. rom.*) les *thymélies* étoient des chanfons en l'honneur de Bacchus; ces chanfons tirerent leur nom de *Thymélée* fameufe baladine, qui fut agréable à l'empereur Domitien: on appella par la même raifon *thyméliens*, les gens de théâtre qui danfoient & chantoient dans les intermedes; enfin le lieu où ils faifoient leurs repréfentations, reçut auffi le nom de *thymélé*. (*D. J.*)

THYMIAMA, f. f. (*Hift. nat. Bot. mod.*) nom donné par quelques auteurs à l'écorce de cafcarille, & par d'autres à l'écorce de l'arbre qui porte l'encens dont on fe fert dans les parfums. *Voyez* ENCENS, & CASCARILLE. (*D. J.*)

THYMIAMATA, (*Mat. med. anc.*) θυμιάματα; c'étoit des efpeces de fumigations aromatiques, dont les ingrédiens étoient choifis, & fi diverfifiés, qu'il paroît que dans leur compofition, on confultoit le plaifir autant que l'utile. Comme plufieurs des ingrédiens qui entroient dans ces fortes de fumigations, ne répandent point une bonne odeur, les commentateurs fe font perfuadés que c'étoient des drogues différantes de celles auxquelles nous donnons aujourd'hui les mêmes noms; mais cette opinion n'eft fondée que fur la fauffe fuppofition qu'on ne compofoit ces fortes de préparations aromatiques, que pour la bonne odeur.

Le *caftoreum* étoit un ingrédient des fumigations aromatiques, d'où il fuit que les anciens faifoient entrer dans ces fumigations, des drogues falutaires, ainfi que des drogues d'une odeur agréable. La gomme ammoniaque y entroit auffi; l'odeur du galbanum eft encore pire; cependant, fuivant le témoignage des anciens, toutes ces drogues de mauvaife odeur, fe rencontroient enfemble dans les *thymiamata*, conjointement avec l'encens, la myrrhe, le jonc odorant, & autres parfums. (*D. J.*)

THYMIATERIUM, (*Géogr. anc.*) le périple d'Hannon nous apprend que c'eft la premiere ville, ou colonie, que ce général charthaginois fonda dans fon voyage, le long des côtes de Lybie; mais *Thymiaterium* ne paroît pas être exactement le nom de cette ville, ou de cette colonie; c'eft *dumathiria* qu'on doit lire, fuivant Bochart, qui traduit ce mot phénicien par le mot grec πεδιάδα, en latin *urbem campeftrem*. Les mots *dumathir* & *dumthor*, en hébreu, fignifient un terrein uni; telle étoit la fituation de cette premiere ville d'Hannon, & fans doute il prétendit l'exprimer dans le nom qu'il lui donna. Le mot grec θυμιατήριον, fubftitué par le traducteur, dans la vue, dit Bochart, d'adoucir le phénicien, trop rude apparemment pour des oreilles attiques, veut dire un vafe à bruler de l'encens. Ramufio & Mariana prétendent que le nom moderne eft *Azamor*, fituée en Lybie, environ à deux journées de navigation au-delà de Gibraltar. (*D. J.*)

THYMIQUE, adj. *en Anatomie*, fe dit des arteres & des veines qui fe diftribuent au *thymus*. Voy. THYMUS.

THYMNIAS, (*Géog. anc.*) golfe de l'Afie mineure, dans la Doride, felon Pline, *l. III. c. xxviij.* & Pomponius Mela, *l. I. c.* 16. (*D. J.*)

THYMO, f. m. (*Hift. nat. Icthiolog.*) poiffon qui fe pêche dans le Thefin, fleuve d'Italie, & auquel on

on a donné le nom de *thymo*, parce qu'il sent le thim. Il devient long d'une coudée; il a la tête petite à proportion du corps; le ventre est un peu pendant à sa partie antérieure, le corps a une couleur bleue, & la tête est de diverses couleurs: ce poisson a deux nageoires aux ouies, deux à la partie antérieure du ventre, une au-dessous de l'anus, & deux sur le dos: la premiere des nageoires du dos est beaucoup plus grande que l'autre, & de couleur rouge avec des taches noires: la nageoire de la queue est fourchue. Rondelet, *hist. des poissons de riviere*, *ch. x.* Voyez Poisson.

THYMOXALME, (*Mat. méd. anc.*) θυμοξαλμή: préparation de vinaigre, de tym, de sel; & de quelques autres ingrédiens. On ordonnoit le *thymoxalme* extérieurement dans la goutte & les enflures, & on le prescrivoit intérieurement dans les maux d'estomac, à la dose d'environ un quart de pinte, dans de l'eau chaude: il opéroit comme purgatif, & voici sa préparation. On prenoit deux onces de thym pilé, autant de sel, un peu de farine, de rhue, & de pouliot: on mettoit le tout dans un pot, ensuite on versoit dessus trois pintes d'eau, & quatorze onces de vinaigre: on couvroit bien le pot d'un gros drap, & on l'exposoit pendant quelque tems à la chaleur du soleil. Dioscoride, *l. V. c. xxjv.* (*D. J.*)

THYMUS, s. m. *en Anatomie*, est une glande conglobée, située à la partie supérieure du thorax, sous les clavicules, à l'endroit où la veine-cave & l'aorte se partagent, & forment les branches qu'on appelle *souclaviere*. *Voyez* Glande.

Le *thymus* est cette partie qui dans la poitrine du veau se nomme *ris de veau*. Elle est grosse dans les enfans; mais à mesure qu'ils croissent, elle diminue. Ses arteres & ses veines sont des branches des carotides & des jugulaires. Ses nerfs viennent de la huitieme paire; & ses vaisseaux lymphatiques se rendent dans le canal thorachique.

Le savant docteur Tyson prétend que l'usage du *thymus* est de servir de décharge au chyle qui est dans le conduit thorachique du fœtus, dont l'estomac étant toujours plein de la liqueur dans laquelle il nage, tient nécessairement le conduit thorachique distendu par le chyle; d'autant que le sang que le fœtus reçoit de la mere, remplit les veines, & empêche le chyle d'entrer librement dans la veine souclaviere. *Voyez* Fœtus.

M. Cheselden observe que le *thymus* est fort petit dans les hommes, & que les glandes thyroïdes sont très-grosses à-proportion. Mais dans les animaux qu'il a examinés, il a trouvé justement le contraire; ce qui l'a porté à croire que le *thymus* & les glandes thyroïdes ont les mêmes vaisseaux lymphatiques, & que le premier, ou les dernieres venant à augmenter à-proportion autant que feroient tous deux ensemble, cela produit le même effet que si tous deux augmentoient réellement; & que la raison pour laquelle le *thymus* grossit plutôt que les glandes thyroïdes dans les brutes, c'est que la forme du thorax dans ceux-ci laisse un espace convenable pour loger cette glande; qu'au contraire dans les hommes, la raison pour laquelle les glandes thyroïdes augmentent si fort, c'est que l'endroit du thorax où est placé le *thymus*, n'est pas assez étendu pour loger une grosse glande.

THYNÉE, s. m. (*Littérat.*) *thyneum*; en grec θυνεῖον; sacrifice que les pêcheurs grecs faisoient à Neptune, auquel ils immoloient un thon, afin de le rendre ce dieu favorable, & de faire une bonne pêche. (*D. J.*)

THYNIAS, (*Géog. anc.*) ou *THYNNIAS*, nom 1°. d'un promontoire de Thrace, entre Apollonie & les îles Cyanées. Niger dit qu'on l'appelle aujourd'hui *Sagora*.

2°. Île du Pont Euxin, sur la côte de la Bithynie. Pline, Strabon & Pomponius Mela, connoissent tous cette île.

THYNNÉES, s. f. pl. (*Antiq. grec.*) θύννεια; c'étoient des fêtes où les pêcheurs sacrifioient des thons à Neptune; un *thon* se dit en grec θύννος. (*D. J.*)

THYONÉ, (*Mytholog.*) c'est, selon Ovide, le nom sous lequel Sémélé fut mise par Jupiter au rang des déesses, après que son fils l'eût retirée des enfers; d'où vient que Bacchus est aussi surnommé *Thyoneus*.

THYONÉEN, (*Littérat.*) *thyoneus*; c'est-à-dire *furieux*, du grec θύω, *fureur*. Ce nom fut donné à Bacchus, à cause des mouvemens du fureur dont les Bacchantes étoient animées. (*D. J.*)

THYOS, (*Antiq. grecq.*) θύος; offrande qu'on faisoit aux dieux, de glands, d'herbes & de fruits, & c'étoit là les seuls sacrifices qui fussent d'usage dans les premiers tems. *Voyez* Potter. *Archaeol. grec. t. I. pag.* 213.

THYRÉE, (*Géog. anc.*) *Thyraea*, 1°. Ville de la Phocide. Pausanias, *l. II. c. iv.* dit que Phocus mena une colonie à *Thyraea*, dans le pays appellé depuis *Phocide*; mais il faut lire ici *Tithorea*, comme Pausanias lui-même l'écrit en d'autres endroits de ses ouvrages. *Voyez* Tithorea.

2°. *Thyraea*, ville située entre la Laconie & le pays d'Argos, selon Pausanias, *l. VIII. c. iij.* & Strabon, *l. VIII. pag.* 376. Cette ville appartenoit aux Lacédémoniens, mais ils l'avoient donnée aux Eginetes, qui avoient été chassés de leur pays.

3°. *Thyraea*, île sur la côte du Péloponnèse, dans le golfe Thyréatique, selon toute apparence. (*D. J.*)

THYRÉENS, (*Géog. anc.*) *Thyraei*; peuples d'Italie dans la Japygie. Strabon, *l. VI. pag.* 282. les place entre Tarente & Brindes, dans les terres au milieu de l'isthme.

THYRIDES, (*Géog. anc.*) c'est-à-dire *les fenêtres*. Pausanias, *l. III. c. xxv.* donne ce nom au sommet du Ténare, qui étoit à trente stades du promontoire *Taenarum*, & auprès duquel on voyoit les ruines de la ville Hippola. Pline, *l. IV. c. xij.* donne ce même nom de *Thyrides*, à trois îles du golfe Asinaeus, îles connues aujourd'hui, dit le P. Hardouin, sous le nom commun de *Venetico*, à cause du cap voisin appellé *Capo Venetico*. Le nom de *Thyrides* se trouve dans Strabon, *l. VIII. pag.* 335, 360 & 362. mais il ne dit point s'il entend par là des îles, ou un cap; on lit seulement dans un endroit *Thyrides*, *quod est in Messeniaco sinu praecipitium fluctibus obnoxium*, *a* Taenaro *distans stadiis* 130. Cette distance si différente de celle que marque Pausanias, pourroit faire croire que le nom de *Thyrides* étoit commun à deux endroits de ce quartier du Péloponnèse. (*D. J.*)

THIRITES, (*Hist. nat.*) on ne nous dit rien de cette pierre, sinon qu'elle ressembloit au corail.

THYRIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Acarnanie. Tite-Live, Polybe & Etienne le géographe, l'ont connue. (*D. J.*)

THYROARYTHÉNOIDIEN, *en Anatomie*, est le nom d'une paire de muscles situés au-dessous du cartilage thyroïdien; ils viennent de la partie moyenne & postérieure de ce cartilage, & se terminent à la partie antérieure des cartilages aryténoïdes. *Voyez* Ariténoide.

THYRO ÉPIGLOTIQUES, *en Anatomie*, nom de deux muscles de l'épiglotte, qui se croisent avec les muscles thyro-arythénoïdiens, & s'attachent à la face latérale interne du cartilage thyroïde, & latéralement à l'épiglote.

THYRO-HYOIDIEN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muscles du larynx. *Voyez* Hyo-thyroïdien.

THYROIDE, *en Anatomie*, cartilage le plus grand de tous ceux du larynx; il est situé à la partie antérieure. *Voyez* Larynx.

Ce mot vient du grec θυρεὸς, *bouclier*, parce qu'il ressemble à un bouclier.

Il est attaché par l'extrémité de ses grandes cornes avec l'extrémité de celles de l'os hyoïde, au moyen d'un ligament, & avec le cartilage cricoïde. *Voyez* Cricoide.

Il y a quatre glandes assez grosses, qui servent à humecter le larynx, deux supérieurement, & deux inférieurement. Les deux dernieres sont appellées *thyroïdes*, & sont situées à côté du larynx, près du cartilage cricoïde ou annulaire, & du premier anneau de la trachée-artere, une de chaque côté.

Elles ont la figure de petites poires, & une couleur un peu plus rougeâtre, une substance plus ferme, plus visqueuse & plus ressemblante à la chair des muscles que les autres glandes.

Leurs nerfs viennent des recurrens, & leurs arteres des carotides; leurs veines se déchargent dans les jugulaires, & leurs vaisseaux lymphatiques dans le canal thorachique.

L'usage des glandes *tyroïdes* est de séparer une humeur visqueuse qui sert à humecter & lubrifier le larynx, à faciliter le mouvement de ses cartilages, à tempérer l'acrimonie de la salive, & à rendre la voix plus douce.

THYROIDIENNE, glande, (*Anat.*) c'est une grosse masse glanduleuse, blanchâtre, qui couvre anté-

antérieurement la convexité du larynx. Elle paroît d'abord comme formée de glandes, ou portions oblongues unies ensemble par leurs extrémités inférieures au-dessous du cartilage cricoïde, de sorte qu'elles représentent assez grossierement une figure semilunaire, ou une espece de croissant dont les cornes sont en haut, & le milieu en bas. Elle est médiocrement épaisse, & elle est latéralement courbée, comme le cartilage thyroïde dont elle a reçu le nom. Les deux portions latérales sont appliquées sur les muscles thyro-hyodiens ou hyo-thyroïdiens, & la partie moyenne ou inférieure embrasse les muscles crico-hyoïdiens. Les muscles thyropharyngiens inférieurs jettent des fibres charnues sur cette glande. Ces mêmes muscles communiquent de part & d'autres par quelques fibres charnues avec les muscles sterno-*thyroïdiens* & avec les hyo-*thyroïdiens*.

Elle paroît de la même espece que les premieres glandes salivaires; mais elle est plus ferme. On a cru en avoir trouvé le conduit de décharge; mais c'étoit un vaisseau sanguin qui en avoit imposé. Il s'y rencontre quelquefois une traînée, comme une espece de corde glanduleuse, qui va devant le cartilage thyroïde, & disparoît devant la base de l'os hyoïde.

Cette corde glanduleuse part du milieu de la base commune des portions latérales, & va se perdre entre les muscles sterno-hyoïdiens, derriere la base de l'os hyoïde, entre la base de cet os & la base de l'épiglotte, par lequel elle est attachée à la base de la langue. (*D. J.*)

THYRO-PALATIN, *en Anatomie*, nom d'un muscle du voile du palais décrit par Santorini, & qu'on nomme aussi *thireo-palatin*. Il naît supérieurement du bord postérieur osseux du palais & de la membrane ferme qui des narines se rend au voile du palais & une partie marchant ensemble, tandis qu'une autre fait diversion, il descend, se réfléchit du voile derriere les amygdales, à la partie postérieure & latérale de la langue & de l'os hyoïde, plus enfoncé que le stylopharingien; & ayant passé au-delà de la langue, il cottoie latéralement le pharinx pour se rendre à la corne & à la côte latérale du cartilage thyroïde même, toujours couvert de la membrane de ce cartilage; il va lâchement s'insérer à tous les muscles du pharinx. C'est le principal agent de la déglutition. Le pharingo-staphilin de Valsalva & l'hiperoo-pharingien de Santorini sont des portions de ce muscle. *Voyez* PHARINGO-STAPHILIN & HIPEROO-STAPHILIN.

THYRO-PHARYNGIEN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muscles qui viennent du cartilage thyroïde entre le bord & la ligne oblique, d'où ils montent obliquement en-arriere, se rencontrent & se croisent l'un sur l'autre sur la ligne blanche.

THYRO-STAPHYLIN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muscles de la luette qui viennent des parties latérales du cartilage thyroïde, & en s'élargissant se terminent en forme d'arc au voile du palais.

THYRRÉENNE, PIERRE, (*Hist. nat.*) *lapis thyrreus*, nom donné par Pline à une pierre qui selon lui, surnageoit à l'eau quand elle étoit entiere, mais qui tomboit au fond lorsqu'elle étoit brisée.

THYRREUM VINUM, vin connu des anciens, qui étoit fort épais & fort chargé en couleur, mais doux & agréable au goût.

THYRSE, s. m. (*Littérat.*) θύρσος, *bastula frondibus vestita*, c'étoit une demi pique ornée de feuillages de lierre & de pampre de vigne, entrelacées en forme de bandelettes. Il est incroyable combien Saumaise a répandu d'érudition pour le prouver dans ses homonymies.

Les dieux de la fable avoient chacun leurs armes ou leurs symboles; le *thyrse* étoit tout ensemble l'arme & le symbole de Bacchus & des bacchantes. Ce dieu portoit toujours le *thyrse* à la main.

> *Quis Bacchum gracili vestem prætendere* thyrso,
> *Quis te celata cum face vidit Amor?*

Qui vit jamais Bacchus mettre son *thyrse* sous sa robe, ou Cupidon cacher son flambeau? On dit que Bacchus & ses compagnons porterent le *thyrse* dans leurs guerres des Indes pour tromper ces peuples, qui ne connoissoient pas les armes. Ensuite l'usage s'établit de s'en servir dans les fêtes de ce dieu. Phornutus prétend que le *thyrse* appartient à Bacchus & aux bacchantes, parce que les grands buveurs ont besoin d'un bâton pour se soutenir, lorsque le vin leur a troublé la tête. Cette origine du *thyrse* n'est pas fort ingénieuse; il vaut encore mieux s'en tenir à la premiere; les poëtes n'ont pas voulu voir le *thyrse* stérile entre les mains des bacchantes. Ils ont assuré qu'en frappant la terre de leur *thyrse*, il en jaillissoit sur le champ, tantôt une source d'eau vive, & tantôt une fontaine de vin. (*D. J.*)

THYRSE, (*Critiq. sacrée.*) bâton entouré de feuillages, que les Juifs portoient en réjouissance pendant la fête des tabernacles, pour rendre graces à Dieu de la prise de Jérusalem par Macchabée. Ensuite ils ordonnerent unanimement qu'à l'avenir toute la nation célébrât chaque année la même fête, en portant des *thyrses* & des rameaux de palmes vertes devant l'Eternel qui leur avoit accordé la faveur inespérée de pouvoir purifier son temple. *II. Macch. x. 7.* (*D. J.*)

THYSSAGETES, (*Géog. anc.*) peuples qui habitoient près des Palus Méotides, selon Hérodote, *l. IV. n°.* 22. Ils étoient voisins des Jircæ. Pomponius Méla, *l. I. c. xix.* écrit *Thyssagetæ*, & Pline, *l. IV. c. xij. Thussagetæ.* (*D. J.*)

THYSSELINUM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante qui ne differe de celui du persil de montagne qu'en ce que les especes qui le composent, rendent un suc laiteux. *Voyez* PERSIL DE MONTAGNE, Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort ne compte que deux especes de ce genre de plante umbélifere; la premiere, *thysselinum Plinii*, *I. R. H.* 319, s'appelle assez bien en anglois *the milky parsley*.

Sa racine est vivace, rouge-brune, empreinte d'un suc laiteux, d'un goût âcre & desagréable; elle pousse une tige à la hauteur de trois ou quatre piés, cannelée & creuse en-dedans; ses feuilles sont férulacées, c'est-à-dire, ressemblantes à celles de la férule, empreintes comme la racine d'un suc laiteux mêlé d'âcre & d'amer. Les sommités des rameaux soutiennent des parasols garnis de petites fleurs à cinq feuilles d'un blanc jaunâtre, disposées en rose avec autant d'étamines capillaires à sommets arrondis; à ces fleurs succedent des semences jointes deux-à-deux, ovales, larges, applaties, rayées sur le dos; cette plante croît le long des étangs & des ruisseaux, dans les prés bas & aquatiques, & aux lieux humides; elle fleurit en Juin & Juillet, & ses semences sont mûres au commencement de l'automne. (*D. J.*)

THYSSUS, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine, sur le mont Athos, selon Pline & Thucydide. (*D. J.*)

T I

TIALQUE, TIARLCK *ou* TIARLEC, s. m. (*Marine.*) sorte de bâtiment qui a une petite fourche, un grand balestou, un pont très-bas autour duquel il y a des courcives, deux petits blocs au bordage vers l'avant, pour y lancer des manœuvres, & trois ou quatre défenses de deux piés de long, qui pendent à des cordes aux deux côtés de l'avant.

TIANCO, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) fruit des Indes orientales dont on ne nous apprend rien, sinon que les habitans le pilent & le prennent dans toutes sortes de liqueurs pour les moindres incommodités qu'ils ressentent.

TIANO, (*Géog. mod.*) en latin *Teanum*, ancienne petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, à quatre lieues au couchant de Capoue. Elle a des eaux minérales dans son voisinage. *Long.* 31. 45. *latit* 41. 36. (*D. J.*)

TIARÆ, (*Géog. anc.*) lieu de l'île de Lesbos, au voisinage de la ville de Mytilène. Pline, *l. XIX. c. iij.* dit que ce lieu produisoit une grande quantité de trufes, & Athénée remarque la même chose. Je voudrois bien savoir si les trufes de Lesbos étoient de la même nature que les nôtres; on n'en trouve plus à présent à Mytilène. *Voyez le mot* TRUFE. (*D. J.*)

TIARE, (*Critiq. sacrée.*) ornement de tête des prêtres juifs, *Exod. xxviij.* 40. Cet ornement cependant ne consistoit qu'en une espece de petite couronne faite de bysse ou de fin lin, *Exod. xxxix.* 26. Mais le grand prêtre, outre cette *tiare*, en avoit une autre d'hyacinthe, entourée d'une triple couronne d'or, garnie sur le devant d'une lame d'or sur laquelle étoit gravé le nom *Jéhova*. (*D. J.*)

TIARE, (*Littérat.*) couverture de tête en Orient. On appelle ainsi une espece de bonnet rond, droit, on

ou en pointe recourbée, tel qu'on le voit sur les figures d'Atis & de Mythras. Les *tiares* de plusieurs seigneurs particuliers étoient en cône courbée sur la pointe, avec deux bandelettes que l'on attachoit sous le menton pour les tenir; la *tiare* devint aussi l'ornement de tête ordinaire aux prêtres de Cybele. Les rois de Perse portoient leurs *tiares* à pointes droites, & les autres souverains de l'Orient en portoient de différentes formes. *Voyez* TIARE, *Art numism.* (*D. J.*)

TIARE, (*Art numism.*) La *tiare* étoit d'un grand usage parmi les Orientaux. Celles dont les particuliers se servoient, étoient ou rondes ou recourbées par-devant, ou semblables au bonnet phrygien; il n'étoit permis qu'aux souverains de les porter droites & élevées. Les rois de Perse étoient si jaloux de ce droit, qu'ils auroient puni de mort ceux de leurs sujets qui auroient osé se l'attribuer; & l'on en faisoit tant de cas, que Demaratus le lacédémonien, après avoir donné un conseil fort utile à Xerxès, lui demanda pour récompense de pouvoir faire une entrée publique dans la ville de Sardes avec la *tiare* droite sur la tête.

Les médailles nous représentent ces différentes sortes de *tiares*. On y voit que celles des rois d'Arménie se terminoient par une espece de cercle surmonté de plusieurs pointes; on y distingue communément celles des rois parthes de celles des rois de l'Osrhoène, par les divers ornemens dont les unes & les autres sont chargées; enfin la médaille de Xerxès fait présumer que les *tiares* des rois d'Arsamosate étoient fort pointues. Ces remarques toutes frivoles qu'elles paroissent, ont cependant un objet utile, puisqu'on peut en conclure 1°. que tout prince qui a pris la *tiare* sur ses médailles, a dû regner en Orient; 2°. qu'en observant avec attention la forme de sa *tiare*, on connoitra à-peu-près l'endroit où il a regné. (*D. J.*)

TIARE DU PAPE, (*Hist. des papes.*) ornement qu'a pris le pontife de Rome pour marquer sa dignité; cet ornement est si superbe, qu'on a lieu de juger qu'il ne le tient pas de S. Pierre; en effet c'est une espece de grand bonnet, autour duquel il y a trois couronnes d'or qui sont les unes sur les autres en forme de cercle, toutes éclatantes de pierreries, & ornées d'un globe avec une croix sur le haut de ce globe, & un pendant à chaque côté de la *tiare*.

Il est vrai néanmoins que la *tiare* papale n'étoit d'abord qu'un bonnet rond, entouré d'une simple couronne; mais Boniface VIII. trouvant ce bonnet trop simple, l'embellit d'une seconde couronne, pour indiquer qu'il avoit droit sur le temporel des rois; enfin Benoît XII. mit la troisieme couronne; & cette triple couronne peut signifier tout ce qu'on voudra; pour moi je crois qu'elle désigne l'église d'Italie qui est triomphante, militante & souffrante.

TIARIULIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise située dans les terres, au pays des Ilercaons, suivant Ptolomée, *l. II. c. vj.* le nom moderne est, à ce qu'on prétend, *Teruel*. (*D. J.*)

TIASUM, (*Géog. anc.*) ville de la Dace; Ptolomée, *l. II. c. viij.* la marque au voisinage de Nétindana & de Zeugma; le nom moderne est *Diod*, selon Lazius. (*D. J.*)

TIBALANG, s. m. (*Hist. mod. superstit.*) nom que les anciens habitans idolâtres des Philippines donnoient à des fantômes qu'ils croyoient voir sur le sommet des arbres. Ils se les représentoient comme d'une taille gigantesque, avec de longs cheveux, de petits piés, des aîles étendues, & le corps peint. Ils prétendoient connoître leur arrivée par l'odorat, & ils avoient l'imagination si forte, qu'ils assûroient les voir. Quoique ces insulaires reconnussent un Dieu suprème qu'ils nommoient *Barbala-may-capal*, ou *dieu fabricateur*; ils adoroient des animaux, des oiseaux, le soleil & la lune, des rochers, des rivieres, *&c.* Ils avoient sur-tout une profonde vénération pour les vieux arbres; c'étoit un sacrilége de les couper, parce qu'ils étoient le séjour ordinaire des *Tibalangs*.

TIBARÉNIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Tibareni*, peuples d'Asie, sur le Pont-Euxin, aux environs de la Cappadoce. Pomponius Méla, *l. I. c. ix.* Strabon, *l. XII. p.* 548. & Pline, *l. VI. c. iv.* en font mention; ils sont appellés *Tibrani* par Eustathe; la contrée qu'ils habitoient, est nommée *Tibarania* ou *Tibarenia*, par Etienne le géographe; c'est d'eux dont parle Diodore de Sicile, *l. XIV.* sous le nom de *Tibaris tribus*.

Ces peuples mettoient ainsi que les Chalibes, le souverain bien à jouer & à rire, *cui in visu lusuque, summum bonum est*, dit Pomponus Méla, *l. I. c. xix.* De plus, dès que leurs femmes étoient délivrées du mal d'enfant, ils se mettoient au lit pour elles, & en recevoient tous les services qu'on rendoit ailleurs à des accouchées; ils en usoient peut-être ainsi par cet esprit de plaisanterie qui les portoit à se divertir de tout. Quoi qu'il en soit, divers auteurs, Apollonius, Valerius Flaccus, & l'historien Nymphodore, leur attribuent, cette coutume. Diodore de Sicile, *l. V. c. xiv.* dit que la même chose avoit lieu dans l'île de Corse. M. Colomiés nous assure que le même usage se pratiquoit autrefois chez les Bearnois, & qu'ils le tenoient des Espagnols. Théodoret observe une chose plus sérieuse, c'est que les *Tibaréniens* ayant reçu l'Evangile, abrogerent la cruelle loi qui régnoit chez eux, & qui ordonnoit de précipiter les vieilles gens. (*D. J.*)

TIBERE, MARBRE DE, (*Hist. nat.*) *marmor Tiberium*; les Romains appelloient ainsi un marbre verd rempli de veines blanches, qui se tiroit d'Egypte; ils l'appelloient aussi *marmor Augustum*. Pline nous dit qu'Auguste & Tibere furent les premiers qui en firent venir à Rome; il paroit que ce marbre est le même que celui que nous connoissons sous le nom de *verd antique*, ou de *verd d'Egypte*.

TIBERIACUM, (*Géog. anc.*) ville de la basse Germanie, selon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque sur la route de Colonia-Trajana, à Colonia Agrippina, entre Juliacum, & Colonia-Agrippina, à huit milles de la premiere de ces villes, & à dix de la seconde. C'est aujourd'hui Bertheim, qui conserve en quelque sorte son ancien nom, dont il a perdu la premiere syllabe. (*D. J.*)

TIBERIADE, EAUX DE, (*Hist. nat. Eaux minér.*) source d'eaux chaudes qui sont près de *Tibériade* en Egypte; le docteur Perry étant sur les lieux, a fait en physicien quelques expériences sur ces eaux minérales, pour en connoître la nature. Une demi-drachme d'huile de tartre versée dans une once & demie de cette eau, elle est devenue trouble & bourbeuse; au bout de douze heures, les trois quarts de cette eau parurent comme de la laine blanche, laissant seulement une petite quantité d'une eau lympide au fond du vaisseau. Cette substance laineuse de couleur blanche ayant été séchée, a donné une fort petite quantité d'ochre jaune.

Une drachme & demie d'esprit de vitriol ayant été jettée dans cette eau, a produit beaucoup de sédiment blanc & onctueux. Une solution de sublimé ayant été versée dessus l'eau à la même dose d'une drachme & demie, l'eau est devenue trouble, jaunâtre, & a déposé un peu de sédiment terreux; il paroît de-là que cette eau contient un sel nitreux. Le sucre de Saturne ayant été ajouté semblablement à la dose d'une drachme & demie, cette eau a déposé un peu de sédiment de brique. Mêlée avec de l'esprit de sel armoniac, elle se change en une liqueur trouble, d'un verd bleuâtre, & dépose enfin un sédiment cotonneux. Le sucre de violettes la change en couleur jaunâtre; les rapures de noix de galle, la changent en un pourpre foncé, & en secouant la bouteille, elle devient aussi noire que de l'encre.

Il résulte de ces expériences, que l'eau minérale de *Tibériade* contient une assez grande quantité de sel grossier, vitriolique fixe, du sel nitreux, ou natron, & un peu d'alun. Elle est trop salée & nauséabonde pour en boire; mais elle doit être utile en forme de bain dans toutes les maladies cutanées, & en particulier dans les cas de lepre; car elle est propre à déterger puissamment, nettoyer les pores excrétoires; & elle peut par son poids & son action stimulante, établir les solides en général dans leur état & leur ton naturel. *Philos. Transact. n°.* 462. (*D. J.*)

TIBÉRIADES, (*Mythol.*) ou les nymphes qui habitoient les bords du Tibre; les poëtes latins invoquoient quelquefois ces nymphes, qui n'existerent que dans leurs écrits; mais les grecs en avoient forgé bien d'autres. (*D. J.*)

TIBÉRIADE, (*Géog. anc.*) ville de la Galilée, à l'extrémité méridionale du lac de Génésareth, qu'on appelloit aussi *mer de Tibériade* de son nom. Josephe nous apprend que cette ville fut bâtie en l'honneur de Tibere, par Hérode Agrippa, Tétrarque de Galilée. Il en jetta les fondemens l'an 17 de l'ére chrétienne, & en fit la dédicace dix ans après; elle avoit dans ses environs des bains d'eau chaude qui y atti-

roient

roient des malades. Ce font les eaux d'Emaüs, dont parle Nicéphore & Sozomene; car on n'en trouve point à l'Emaüs où notre Seigneur fut invité par deux de fes difciples le lendemain de fa réfurrection.

Vefpafien ayant pris *Tibériade*, fe contenta d'abattre une partie de fes murailles par confidération pour Agrippa à qui elle appartenoit. Après la ruine de Jérufalem, quelques favans juifs s'y retirerent, & y jetterent les fondemens d'une efpece d'école, qui devint célebre dans la fuite; c'eft de cette école que fortirent la Mifna, & l'ouvrage des Mafloretes. Les Chrétiens fous Godefroi de Bouillon, s'emparerent de *Tibériade*, mais ils ne la garderent pas long-tems. Il n'y a plus aujourd'hui dans cet endroit qu'une efpece de fort appartenant aux Turcs, & plufieurs palmiers; tout ne préfente que ruine & deftruction. Cette ville a été la patrie de Jufte de *Tibériade* en Paleftine, contemporain de l'hiftorien Jofephe dont il n'étoit pas ami; il avoit fait une chronique des rois des Juifs; mais cet ouvrage eft perdu. (*D. J.*)

TIBERINA-CASTRA, (*Géog. anc.*) lieu de la Vindélicie: Lazius dit que c'eft aujourd'hui le village de Peringen, au voifinage de Dingelfing, dans la baffe Baviere. (*D. J.*)

TIBERINA-INSULA, (*Géogr. anc.*) île du Tibre, dans la ville de Rome, felon Vitruve; Suétone la nomme l'*île d'Efculape*; &, felon Plutarque, on l'appelloit à Rome l'*île facrée*, & l'*île des deux ponts*. Voici de quelle maniere il rapporte l'origine du premier de ces noms.

Parmi les biens des Tarquins, il fe trouvoit une piece de terre dans le plus bel endroit du champ de Mars; on la confacra à ce dieu, dont on lui donna le nom; les blés ne venoient que d'être coupés, & les gerbes y étoient encore. On ne crut pas qu'il fût permis d'en profiter, à caufe de la confécration qu'on venoit d'en faire; mais on prit les gerbes, & on les jetta dans le Tibre avec tous les arbres que l'on coupa, laiffant au dieu le terrein tout nud, & fans fruit. Les eaux étoient alors fort baffes, en forte que ces matieres n'étant pas portées loin par le fil de l'eau, elles s'arrêterent à un endroit découvert; les premieres arrêtoient les autres, qui ne trouvant point de paffage, fe lierent fi bien avec elles, qu'elles ne firent qu'un même corps, qui prit racine. L'eau coulante fervit encore à l'affermir, parce qu'elle y charrioit quantité de limon, qui en groffiffant la maffe, contribuoit à la lier & à la refferrer.

La folidité de ce premier amas, le rendit encore plus grand; car le Tibre ne pouvoit prefque plus rien amener qui ne s'y arrêtât; de maniere qu'enfin, il fe forma une île que les Romains appellerent l'*île facrée*, à caufe de divers temples qu'on y avoit élevés en l'honneur des dieux: on l'appelle en latin, ajoute Plutarque, l'*île des deux Ponts*.

Il y a pourtant des écrivains qui prétendent que cela n'arriva que plufieurs fiecles après Tarquin; lorfque la veftale Tarquinie eut fait au dieu Mars la confécration d'un champ qu'elle poffédoit, & qui fe trouvoit voifin de celui de l'ancien roi de Rome, dont elle portoit le nom (*D. J.*)

TIBERINUS, f. m. (*Mytholog.*) fils de Capetus, devint roi d'Albe, fe noya dans le Tibre, & fut mis par Romulus au nombre des dieux; on le regardoit comme le génie qui préfidoit au fleuve dans lequel il fe noya. (*D. J.*)

TIBERIOPOLIS, (*Géog. anc.*) c'eft, 1°. une ville de la grande Phrygie, felon Ptolomée, *liv. V. c. ij*. Sophien l'appelle *Stromizz*; 2°. c'eft une ville de la Bulgarie, fur le bord du Pont-Euxin. Leunclavius dit, que le nom moderne eft *Varna*. (*D. J.*)

TIBET ou THIBET, (*Géog. mod.*) vafte pays d'Afie, qui nous eft très-peu connu; on le divife en deux parties, dont l'une s'appelle le petit, & l'autre le grand *Tibet*.

Le *petit Tibet* eft à peu de journées de Cafchemire: il s'étend du feptentrion vers le couchant, & s'appelle *Baltiftan*. Ses habitans & les princes qui le gouvernent font mahométans, & tributaires du Mogol.

Le *grand Tibet* qu'on nomme auffi *Boutan*, s'étend du feptentrion vers le levant, & commence au haut d'une affreufe montagne, nommée *Kantel*, toute couverte de neige; cependant la route eft affez fréquentée par les Caravanes qui y vont tous les ans chercher des laines. Son chef-lieu nommé *Ladak*, où réfide le roi, n'eft qu'une forterefle, fituée entre deux montagnes. Dans ces provinces montueufes, tout le trafic fe fait par l'échange des denrées. Les premieres peuplades qu'on rencontre, font mahométannes; les autres font habitées par des payens, mais moins fuperftitieux qu'on ne l'eft dans plufieurs contrées idolâtres.

Les religieux des Tibétins fe nomment *lamas*. Ils font vêtus d'un habit particulier, différent de ceux que portent les perfonnes du fiecle; ils ne treffent point leurs cheveux, & ne portent point de pendans d'oreilles comme les autres; mais ils ont une boufane, & ils font obligés à garder un célibat perpétuel. Leur emploi eft d'étudier les livres de la loi, qui font écrits en une langue & en des caracteres différens de la langue ordinaire. Ils récitent certaines prieres en maniere de chœur; ce font eux qui font les cérémonies, qui préfentent les offrandes dans le temple, & qui y entretiennent des lampes allumées. Ils offrent à Dieu, du blé, de l'orge, de la pâte & de l'eau dans de petits vafes fort propres.

Les lamas font dans une grande vénération; ils vivent d'ordinaire en communauté, ils ont des fupérieurs locaux, & outre cela un pontife général, que le roi même traite avec beaucoup de refpect. Ce grand pontife qu'on nomme *dalaï-lama*, habite Lafa, qui eft le plus beau des pagodes qu'aient les Tibétins; c'eft dans ce pagode bâti fur la montagne de Poutala, que le grand lama reçoit les adorations non-feulement des gens du pays, mais d'une partie de l'Indouftan.

Le climat du grand & du petit *Tibet* eft fort rude, & la cime des montagnes toujours couverte de neige. La terre ne produit que du blé & de l'orge. Les habitans n'ufent que des étoffes de laine pour leurs vêtemens; leurs maifons font petites, étroites, & faites fans art.

Il y a encore un troifieme pays du nom de *Tibet*, dont la capitale fe nomme *Raffa*; ce troifieme *Tibet* n'eft pas fort éloigné de la Chine, & fe trouve plus expofé que les deux autres aux incurfions des Tartares qui font limitrophes. (*D. J.*)

TIBIA, f. m. *en Anatomie*, eft un des deux os de la jambe, fitué entre le genou & la cheville du pié. *Voyez* PIÉ.

Le *tibia* eft femblable à une ancienne efpece de flûte, d'où eft venu fon nom latin *tibia*.

Le *tibia* eft le plus interne & le plus gros des os de la jambe. *Voy. Pl. Anat.* (*Oftéol.*) *Voyez l'article* OS.

Le *tibia* eft d'une fubftance dure & ferme dans fa partie moyenne & fpongieufe dans fes extrémités: il a dans fon milieu une affez grande cavité qui fert à contenir la moëlle. *Voyez* MOELLE.

Il eft prefque triangulaire dans fa longueur; fon angle antérieur qui eft aigu fe nomme *créte*. A fon extrémité fupérieure, il a deux grandes cavités ou finus, qui font revêtues, tapiffées, d'un cartilage poli nommé à caufe de fa figure, *cartilage* femi-lunaire. Ce cartilage fe trouve entre les extrémités des deux os, & devient fort mince à fon bord; il fert à faciliter le petit mouvement latéral du génou, ayant le même ufage que celui qui eft dans l'articulation de la mâchoire inférieure.

Les deux finus dont nous avons parlé, reçoivent les deux éminences du fémur ou os de la cuiffe; & l'éminence qui eft entre ces deux finus, eft reçue dans le finus qui fépare les deux éminences du fémur. *Voyez* FÉMUR.

En pliant le genou lorfque nous marchons, nous portons en droite ligne la jambe en-devant; ce que nous n'aurions pû faire fans l'articulation du genou; mais femblables à ceux qui ont le malheur d'avoir une jambe de bois, nous euffions été obligés d'avancer le pié en demi-cercle, même en marchant dans la plaine, & beaucoup plus en montant.

A la face externe de l'extrémité fupérieure du *tibia*, fe voit une petite éminence qui eft reçue dans une petite cavité du péroné; & à la partie antérieure, un peu au-deffous de la rotule, il y a une autre éminence, où s'inferent les tendons des mufcles extenfeurs de la jambe.

L'extrémité inférieure du *tibia*, qui eft beaucoup plus petite que la fupérieure, a une apophyfe confidérable, qui forme la malleole interne; & une affez grande cavité qui eft partagée dans fon milieu par une petite éminence. La cavité ou finus reçoit la partie convexe de l'aftragale; & l'éminence eft reçue dans l'enfoncement fur la partie latérale interne du même os. On voit à la face externe de l'extrémité inférieure du *tibia* une autre cavité fuperficielle qui reçoit le péroné.

M. Che-

M. Chefelden rapporte l'exemple d'un enfant de fept ans, qui avoit les deux épiphyfes de l'extrémité fupérieure du *tibia* tellement éloignées l'une de l'autre, que la moitié feulement de chaque *tibia* étoit jointe à chaque moitié d'épiphyfe; ce qui lui ôtoit entierement l'ufage de fes jambes. Cet accident étoit arrivé par la faute de la nourrice, qui lorfque l'enfant étoit fort petit, le foutenoit par les talons & le dos fur la chaife percée; ce qui n'eft que trop ordinaire aux nourrices, comme le remarque le même M. Chefelden.

Le *tibia* a un contour particulier qui échappe quelquefois aux yeux des Anatomiftes, & dont l'ignorance peut faire grand tort dans le panfement des fractures de cet os; on fait qu'il eft large en-haut & en-bas, mais on ne prend pas toujours garde que ces deux largeurs ne font pas dans le plan, comme il paroît d'abord; car la malléole interne eft un peu tournée en devant, & l'enfoncement oppofé qui fert à recevoir l'extrémité inférieure du péroné ou malléole externe, eft un peu tournée en arriere; cette fracture paroîtra encore mieux dans un *tibia* couché fur un plan égal; alors on verra que le plus grand diametre de la tête du *tibia* fera parallele à ce plan, & celui de la bafe fera oblique dans le fens que je viens de marquer; il fuit de-là, que le pié fe tourne naturellement en-dehors. (*D. J.*)

TIBII, (*Géog. anc.*) peuples d'Afie, aux environs de la grande Arménie, felon Ortélius, qui cite Cedrene & Curopalate, & ajoute que leur métropole fe nommoit *Tibium*. Galien, *l. I. meth. medendi*, fait auffi mention de ces peuples. (*D. J.*)

TIBIR, f. m. *terme de relation*; nom que l'on donne à la poudre d'or en plufieurs endroits des côtes d'Afrique.

TIBISCA, (*Géog. anc.*) ville de la baffe Mæfie, felon Ptolomée, *l. II. c. x.* Le nom moderne eft *Sophia*, à ce que dit Niger.

TIBISCUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Dace, felon Ptolomée, *l. III. c. vij.* Pline, *l. IV. c. xij.* l'appelle *Pathiffus*; il a fa fource dans les monts Crapac, & fon embouchure dans le Danube, un peu au-deffous de celle de la Save. Le nom moderne eft *Theiffe*. (*D. J.*)

TIBOSE, f. f. (*Monnoie du Mogol.*) c'eft une des roupies qui a cours dans les états du grand-mogol. Elle vaut le double de la roupie gafana qui vaut cinquante fols de France.

TIBRE, (*Monum. Médailles.*) ce fleuve qui baigne les murs de Rome, fe trouve perfonnifié fur les monumens & les médailles fous la figure d'un vieillard couronné de laurier, à demi-couché; il tient une corne d'abondance, & s'appuie fur une louve, auprès de laquelle font deux petits enfans, Rémus & Romulus. C'eft ainfi qu'on le voit repréfenté dans ce beau grouppe en marbre, qui eft au jardin des Tuileries, copié fur l'antique à Rome. (*D. J.*)

TIBRE, (*Mythol.*) fi le fleuve Inachus, l'Eurotas & l'Alphée ont été célebrés par les Grecs, les Romains ne folemniferent pas le *Tibre* avec moins de vénération. Virgile ne le nomme jamais fans quelque épithète magnifique; fes eaux font chéries du ciel, *cælo gratiffimus amnis*. Dans quelle majefté ce prince des poëtes ne fait-il pas apparoître en fonge le dieu du *Tibre* à Enée, fouverain maître du lieu où ce héros repofoit, & auffi verfé que Jupiter même dans la connoiffance de l'avenir, il lui annonce la grandeur de fes deftinées, & l'inftruit de ce qu'il doit faire pour s'en rendre digne:

Huic deus ipfe loci fluvio Tiberinus amæno
Populeas inter fenior fe attollere frondes
Vifus: cum tenuis glauco velabat amictu
Carbafus, & crines umbrofa tegebat arundo,

Æneid. l. VIII. v. 64.

„ Alors le dieu du *Tibre* fous la figure d'un vieil-
„ lard, lui fembla à-travers les peupliers, fortir de
„ fon lit, les épaules couvertes d'un voile bleu de
„ toile fine, & la tête chargée de rofeaux.

Enée fe tournant vers l'orient, felon l'ufage obfervé dans l'invocation des dieux céleftes, prend de l'eau du *Tibre* dans fes mains (autre pratique ufitée dans l'invocation des fleuves), & adreffant fa priere au dieu du *Tibre*, comme à la divinité tutélaire du pays, il exalte la fainteté de fes eaux, & l'honore du titre fuperbe de *maître de l'Italie*; il implore fa protection, & jure de ne jamais ceffer de lui rendre fes hommages.

Tuque, o Tibri, tuque o genitor cum flumine fancto
Accipite Ænean, & tandem arcete periclis
Semper honore meo, femper celebrabere donis:
Corniger Hefperidum, fluvius regnator aquarum,
Adfis, o tandem, & propius tua flumina firmes.

Æneid. l. VIII. v. 72.

„ Dieu du *Tibre*, s'écria-t-il, recevez Enée fur
„ vos eaux, & garantiffez le des périls qui le me-
„ nacent. Fleuve facré, puifque tu es touché de
„ nos maux, de quelque terre que tu fortes, & quel-
„ le que foit ta fource, je te rendrai toujours mes
„ hommages. O fleuve, roi des fleuves de l'Hefpé-
„ rie, fois-moi propice, & que ton prompt fecours
„ juftifie ta divine promeffe.

Que ne peut point un poëte? Il ennoblit tout. Le *Tibre*, ce ruiffeau bourbeux, peint par Virgile devient le premier fleuve du monde. Voilà l'art magique des hommes de genie. (*D. J.*)

TIBRE, *le*, (*Géog. mod.*) en italien *Tevere*, en latin *Tiberis*, auparavant *Tybris*, & premierement *Albula*; c'eft Pline qui le dit, *l. III. c. v. Tiberis antea Tibris, appellatus. & prius Albula, tenuis primo e media longitudine Apennini, finibus Arelluorum profluit, quamlibet magnarum navium ex Italo mari capax, rerum in toto orbe nafcentium mercator placidiffimus*. Mais Virgile a cru devoir relever davantage la gloire du Tibre, *Æneid. l. VIII. v.* 330.

Tum reges, afperque immani corpore Tibris
A quo poft Itali fluvium cognomine Tibrim
Diximus: amifit verum vetus Albula nomen.

„ Tibris, guerrier d'une taille énorme, conquit le
„ Latium, & les Latins donnerent fon nom à ce
„ fleuve, qui portoit auparavant celui d'Albula „.

Selon les hiftoriens, ce fut le roi Tiberinus qui en réalité donna fon nom au *Tibre*; mais un grand poëte devoit lui-même donner une étymologie plus ancienne, & même fabuleufe.

Ce fleuve prend fa fource dans l'Apennin, affez près des confins de la Romagne; il n'eft qu'un petit ruiffeau vers fa fource, mais il reçoit plufieurs ruiffeaux & rivieres, avant de fe rendre à Oftie. Les villes qu'il arrofe font Borgo, Città di Caftello, Todi, Rome & Oftie. En fe jettant dans la mer il fe partage en deux bras, dont celui qui eft à la droite s'appelle *Fiumechino*, & celui qui eft à la gauche, conferve le nom de *Tibre* ou *Tevere*. Ce dernier bras étoit l'unique bouche par laquelle ce fleuve fe déchargeoit autrefois dans la mer, & c'eft ce qui avoit fait donner à la ville qui étoit fur fon bord oriental, le nom d'Oftia, comme étant la porte par laquelle le *Tibre* entroit dans la Méditerranée; fon embouchure eft aujourd'hui entre Oftie & Porto.

Virgile donne à ce fleuve l'épithete de *Lydius*, *Æneid. l. II. v.* 781. parce que le pays d'Etrurie où il coule, étoit peuplé d'une colonie de Lydiens; ce n'eft plus le tems où Lucain pourroit dire de ce fleuve.

Le Tibre *a fous fes lois & le Nil & l'Ibere,*
Voit l'Euphrate foumis, & le Rhein tributaire.

Il n'a pas dans Rome trois cens piés de largeur. Augufte le fit nettoyer, & l'élargit un peu, afin de faciliter fon cours; il fit auffi fortifier fes bords par de bonnes murailles de maçonnerie. D'autres empereurs ont fait enfuite leurs efforts pour empêcher le ravage de fes inondations; mais prefque tous leurs foins ont été inutiles.

Le firocco-levante, qui eft le fud-eft de la Méditerranée, & qu'on appelle en Italie le *vent marin*, fouffle quelquefois avec une telle violence, qu'il arrête les eaux du *Tibre* à l'endroit de fon embouchure: & quand il arrive alors que les neiges de l'Apennin viennent à groffir les torrens qui tombent dans le *Tibre*, ou qu'une pluie de quelques jours produit le même effet, la rencontre de ces divers accidens, fait néceffairement enfler cette riviere, & caufe des inondations qui font le fléau de Rome, comme les embrafemens du Véfuve font le fléau de Naples.

Le *Tibre* fi chanté par les poëtes, n'eft bon à rien, & n'eft redevable de l'honneur qu'il a d'être fi connu

ou qu'à la poésie, & à la réputation de la célebre ville qu'il arrose; les grands fleuves ont eu raison de la traiter de *ruisseau bourbeux*; son eau est presque toujours chargée d'un limon qu'on assure être d'une qualité pernicieuse; les poissons même du *Tibre* ne sont ni sains, ni de bon goût. Aussi de tout tems Rome payenne & chrétienne s'est donnée des soins infinis pour se procurer de l'autre eau, & avoir un grand nombre de fontaines pour suppléer à la mauvaise eau du *Tibre*. (*D. J.*)

TIBULA, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Sardaigne. Elle est marquée par Ptolomée, *l. III. c. iij.* sur la côte septentrionale de l'île entre *Juliola civitas* & *Turris Bissonis civitas*. L'itinéraire d'Antonin qui écrit *Tibulæ* lui donne un port, d'où il commence trois de ses routes. Cette ville étoit apparemment la capitale des peuples, *Tibulatii*, qui habitoient, selon Ptolomée, dans la partie la plus septentrionale de l'île. (*D. J.*)

TIBUR, (*Géog. anc.*) en grec Τίβουρ; ville d'Italie, dans le Latium, à 16 milles de Rome, & bien plus ancienne que Rome. Elle fut bâtie sur le fleuve Aniénus, aujourd'hui Téveronne, 1513 ans avant J. C. ou par les Aborigenes, Selon Denys d'Halicarnasse, *l. I. c. xvj.* ou par une troupe de Grecs qui étoient venus du Péloponnèse, selon quantité d'auteurs, qui s'accordent sur l'origine grecque de cette ville. Horace dit, *ode vj. l. II.*

> Tibur *Argeo posita colono*,
> *Sit meæ sedes utinam senectæ!*

„ Veuillent les dieux, que *Tibur*, cette belle co- „ lonie d'Argos, soit le séjour de ma viellesse „. Ovide n'en parle pas moins clairement, *liv. IV. Fastorum*, *v.* 71.

> *Jam mœnia* Tiburis *udi*
> *Strabant Argolicæ quæ posuere manus.*

Enfin Strabon, *l. V. p.* 175. Martial, *épigr.* 57. *l. IV.* & Artémidore cité par Etienne de Byzance, tiennent pour la même opinion.

Tibur, aujourd'hui *Tivoli*, fut bâtie par un grec nommé *Tibur* ou *Tiburnus*, qui avec ses deux freres Catillus & Coras, mena-là une colonie. Virgile le dit dans son Enéide, *l. VII. v.* 670.

> *Tum gemini fratres*, Tiburnia *mœnia linquunt*,
> *Fratris* Tiburti *dictam de nomine gentem*,
> *Catilusque, acerque Coras, Argiva juventus.*

„ Alors les deux freres Catilus & Coras sortis de „ la ville d'Argos, quitterent les murailles, & le „ peuple qui portoit le nom de leur frere *Tibur*.

Cette ville étoit déjà bien florissante lorsqu'Enée débarqua en Italie. Virgile, *l. VII. v.* 629. la compte parmi les grandes villes qui s'armerent contre les Troiens.

> *Quinque adeo magnæ, positis incudibus, urbes,*
> *Tela novant, Atina potens*, Tiburque *superbum*,
> *Ardea, Crustumerique, & turrigeræ Antemnæ.*

L'histoire nous apprend qu'elle résista vigoureusement & assez long-tems aux armes romaines, avant que de subir le joug de cette victorieuse république. Elle y fut enfin contrainte l'an de Rome 403; mais comme elle avoit de la grandeur d'ame, elle reprocha une fois si fierement aux Romains les services qu'elle leur avoit rendus, que ses députés remporterent pour toute réponse, vous êtes des superbes, *superbi estis*; & voilà pourquoi Virgile dit dans les vers que nous venons de citer, *Tiburque superbum*.

Cette ville eut une dévotion particuliere pour Hercule, & lui fit bâtir un temple magnifique. Stace, *silv. j. l. III.* a placé *Tibur* au nombre des quatre villes où Hercule étoit principalement honoré; ce sont, dit-il, Némée, Argos, Tibur & Gadés.

> *Nec mihi plus Nemeæ, priscumque habitabitur Argos*,
> *Nec* Tiburna domus, *solisque cubilia Gades*;

C'est pour celà que *Tibur* fut surnommé *Herculeum* ou *Herculea*, ville d'Hercule. Properce, *l. II. éleg.* 23. le dit:

> *Cur ve te in Herculeum deportant esseda* Tibur?

On apprend aussi la même chose dans ces deux vers de Silius Italicus, *l. IV.*

> *Quosque suo Herculeis taciturno flumine muris*
> *Pomifera arva creant, Anienicolæque Catilli.*

On voit en même tems ici, que *Tibur* portoit le nom de *Catillus*, & c'est pour cela qu'Horace, *ode xviij. l. I.* dit *mœnia Catilli*.

Il y avoit dans le temple d'Hercule à *Tibur*, une assez belle bibliotheque, Aulugelle le dit, *l. XIX. c. v. promit è bibliotheca* Tiburti *quæ tunc in Herculis templo satis commode instructa libris erat, Aristotelis librum*.

On juge bien que *Tibur* honoroit avec zèle son fondateur le dieu Tiburnus. Il y avoit un bois sacré, le bois de Tiburne, autrement dit *le bois d'Albunée*, si célebre dans les poëtes: voici ce qu'en dit Virgile:

> *At rex sollicitus monstris oracula Fauni*
> *Fatidici genitoris adit, lucosque sub alta*
> *Consulit Albunea, nemorumque maxima sacro*
> *Fonte sonat, sævamque exhalat opaca mephitin.*
> *Hinc Italæ gentes, omnisque Œnotria tellus*
> *In dubiis responsa petunt.*

„ Le roi inquiet sur ces événemens alla consulter „ les oracles du dieu Faune son pere. Il les rendoit „ dans le bois sacré d'Albunée, & près de la fon- „ taine qui roulant ses eaux avec grand bruit, exhale „ d'horribles vapeurs. C'est à cet oracle que les peu- „ ples d'Italie, & tous les pays d'Œnotrie en parti- „ culier, ont recours dans leurs doutes.

Albunée étoit tout ensemble le nom d'un bois, d'une fontaine, & d'une divinité de la montagne du *Tibur*. Cette divinité étoit la dixieme des sibylles; on l'honoroit à *Tibur* comme une déesse, & l'on disoit que son simulacre avoit été trouvé un livre à la main dans le goufre de l'Anio.

Strabon parle des belles carrieres de *Tibur*, & observe qu'elles fournirent de quoi bâtir la plûpart des édifices de Rome. La dureté des pierres de ces carrieres étoit à l'épreuve des fardeaux & des injures de l'air, ce qui augmentoit leur prix & leur mérite. Pline, *l. XXXVI. c. vj.* rapporte comme un bon mot ce qui fut dit par Cicéron aux habitans de l'île de Chios, qui lui montroient avec faste les murs de leurs maisons bâtis de marbre jaspé. Je les admirerois davantage, leur dit Cicéron, si vous les aviez bâti des pierres de *Tibur*. Cicéron vouloit leur dire: votre marbre ne vous coûte guere, vous le trouvez dans votre île, ne vous glorifiez donc pas de la somptuosité de vos maisons: vos richesses & vos dépenses paroîtroient avec plus d'éclat, si vous aviez fait venir de *Tibur*, le matériaux de vos édifices.

Martial dit quelque part, que l'air de la montagne de *Tibur* avoit la vertu de conserver à l'ivoire sa blancheur & son éclat, ou même de les réparer. Pline & Properce disent la même chose, & Silius Italicus, *liv. XII.* le dit aussi.

> *Quale micat semperque novum est quod* Tiburis *aura.*
> *Pascit ebur.*

L'air de *Tibur* étoit sain & frais, les terres étoient arrosées d'une infinité de ruisseaux, & très-propres à produire beaucoup de fruits. Il ne faut donc pas s'étonner que les Romains y aient eu tant de maisons de campagne, tant de vergers, & tant d'autres commodités. Auguste s'y retiroit de tems-en-tems. *Ex secessibus præcipue frequentavit maritima, insulasque Campaniæ, aut proxima urbi oppida, Lanuvium, Præneste*, Tibur, *ubi etiam in porticibus Herculis templi, persæpe jus dixit*. L'empereur Adrien y bâtit un magnifique palais. Zénobie eut une retraite au voisinage. Manlius Vopiscus y avoit une très-belle maison, décrite par Stace. Enfin C. Aronius fit des dépenses énormes à élever dans *Tibur* un bâtiment qui effaçoit le temple d'Hercule.

> *Ædificator erat Cetronius, & modo curvo*
> *Litore Cajetæ, summa nunc* Tiburis *arce*,
> *Nunc prænestinis in montibus, alta parabat*
> *Culmina villarum, Græcis longeque petitis*
> *Marmoribus vincens Fortunæ, atque Herculis ædem.*

Je ne veux pas oublier Horace qui avoit une maison où il alloit très-souvent, & qu'il souhaitoit pour retraite fixe de ses derniers jours. *Vixit in plurimum in secessu ruris sui Sabini aut Tiburtini: domusque ejus ostendetur circa Tiburtini lucum*, dit Suétone. Il ne faut donc pas s'étonner que ce poëte vante tant la beauté de *Tibur*, & qu'il préfere cette ville à toutes celles de la Grece.

Ne nec tam patiens Lacedæmon;
Nec tam Larissæ percussit campus opimæ,
Quam domus Albuneæ resonantis,
Et præceps Anio, & Tiburni *lucus, & uda*
Mobilibus pomaria rivis.

„ Je suis enchanté des bocages de *Tibur*, & de „ ses vergers couverts d'arbres fruitiers, & entre-„ coupés de mille ruisseaux distribués avec art. J'ai-„ me à entendre tantôt l'Albula rouler ses eaux avec „ bruit du haut des montagnes; tantôt le rapide „ Anio se précipiter au-travers des rochers. Non, „ Lacédémone, si recommandable par la patience „ de ses habitans, & Larisse avec ses gras paturages, „ n'ont rien à mon gré qui approche de ce char-„ mant séjour „.

Rien n'est plus heureux que le *mobilibus rivis* d'Horace; c'est le *ductile flumen aquæ riguæ* de Martial, les petits ruisseaux que l'on mene où l'on veut pour arroser les jardins & les vergers: *pomaria* sont des vergers de pommiers. La campagne de *Tibur* en étoit couverte comme la Normandie: de-là vient que Columelle dit en parlant: *pomosi* Tiburis *arva*.

Munatius Plancus, dont nous connoissons d'admirables lettres qu'il écrivoit à Cicéron, & qui joua un grand rôle dans les armées, avoit aussi une fort belle maison à *Tibur*; Horace le dit dans la même ode

. . . . . . *Seu te fulgentia signis*
Castra tenent, seu densa tenebit
Tiburis *umbra tui*.

Enfin les poëtes ne cessent de faire l'éloge des agrémens de *Tibur*. On connoît les vers de Martial, *épigr. lvij. l. V.* sur la mort d'un homme qui n'avoit pû sauver sa vie en respirant le bon air de cette ville.

Cum Tiburtinus *damnet Curiatius auras*
Inter laudatas ad Stiga missus aquas,
Nulla fata loco possis excludere: cum mors
Venerit, in medio Tibure *sardinia est*.

Voici d'autres vers que le même auteur adresse à Faustinus qui jouissoit de la fraicheur de ce lieu-là pendant les couleurs de la canicule.

Herculeos colles gelida vos vincite bruma,
Nunc Tiburtinis *sedite frigoribus*.

La Rome chrétienne n'a pas moins couru après les délices de Tivoli. Léandre Alberti rapporte que les prélats de cette cour alloient passer tout l'été à la fraicheur de ce lieu-là. *Voyez* Tivoli.

Mais qu'est devenu le tombeau de l'orgueilleux Pallas, qui étoit sur le chemin de *Tibur*, & dont Pline parle si bien dans une de ses lettres à Fontanus, *let. xxix. liv. VII.*

Vous rirez, lui dit-il, vous entrerez en colere, & puis vous recommencerez à rire, si vous lisez ce que vous ne pourrez croire sans l'avoir lû. On voit sur le grand chemin de *Tibur*, à un mille de la ville, un tombeau de Pallas avec cette inscription: *Pour récompenser son attachement & sa fidélité envers ses patrons, le sénat lui a décerné les marques de distinction dont jouissent les préteurs, avec quinze millions de sesterces* (environ quinze cens mille livres de notre monnoie) *& il s'est contenté du seul honneur*.

Je ne m'étonne pas ordinairement, continue Pline, de ces élévations où la fortune a souvent plus de part que le mérite. Je l'avoue pourtant, j'ai fait réflexion combien il y avoit de momeries & d'impertinences dans ces inscriptions, que l'on prostitue quelquefois à des infames & à des malheureux. Quel cas doit-on faire des choses qu'un misérable ose accepter, ose refuser, & même sur lesquelles il ose se proposer à la postérité pour un exemple de modération? Mais pourquoi me fâcher? il vaut bien mieux rire, afin que ceux que le caprice de la fortune éleve ainsi ne s'applaudissent pas d'être montés fort haut, lorsqu'elle n'a fait que les exposer à la risée publique. (*Le chevalier* de Jaucourt.)

TIBURON. *Voyez* Requin.

TIC, s. m. (*Gram.*) geste habituel & déplaisant: il se dit au simple & au figuré. Il a le *tic* de remuer toujours les piés. Il veut faire des vers, c'est sa maladie, son *tic*. Il n'y a peut-être personne qui, examiné de près, ne décelât quelque *tic* ridicule dans le corps ou dans l'esprit. Wasp a le *tic* de juger de tout sans avoir jamais rien appris.

Tic, (*Maréchal.*) maladie des chevaux ou mauvaise habitude qu'ils ont d'appuyer les dents contre la mangeoire ou la longe du licou, comme s'ils les vouloient mordre, ce qu'ils ne font jamais qu'ils ne rottent. Un cheval *ticqueur* ou qui *ticque*, ou sujet au *tic*, se remplit de vents, & devient sujet aux tranchées: le *tic* est fort incommode & se communique dans une écurie.

Il y a à cette incommodité plusieurs palliatifs qui ne durent que quelques jours, comme d'entourer le cou près de la tête d'une courroie de cuir un peu serrée, de garnir le bord de la mangeoire de lames de fer ou de cuivre, de frotter la mangeoire avec quelque herbe fort amere, ou avec de la fiente de vache ou de chien, ou avec de la peau de mouton; mais le meilleur & le plus efficace est de donner l'avoine dans un havresac pendu à la tête du cheval, & de lui ôter sa mangeoire.

TICAL, s. m. (*monnoie.*) c'est une monnoie d'argent qui se fabrique & qui a cours dans le royaume de Siam: elle pese trois gros & vingt-trois grains.

TICAO, (*Géog. mod.*) île d'Asie, une des Philippines, habitée par des Indiens, qui sont la plûpart sauvages. Elle a huit lieues de tour, un bon port, de l'eau, du bois en abondance, & est à 4 lieues de Burias. (*D. J.*)

TICARIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'île de Corse. Ptolomée, *liv. III. ch.* marque l'embouchure de ce fleuve sur la côte occidentale de l'île, entre *Pauca-civitas & Titanis-portus*: le nom moderne est Grosso, selon Léander. (*D. J.*)

TICHASA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Elle est marquée par Ptolomée, *l. IV. ch. iij.* au nombre des villes qui sont entre les fleuves Bagradas & Triton, & au midi de Carthage. (*D. J.*)

TICINUM ou *TICINUS*, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, chez les Insubres, sur le bord d'un fleuve de même nom. Pline, *liv. III. chap. xvij.* nous apprend qu'elle avoit été bâtie par les Gaulois. Dans la suite des tems elle devint un municipe, comme le prouve Cluvier par une ancienne inscription où on lit ces mots: *municipi patrono*: elle fut célebre sous les empereurs; le nom moderne est Pavie. *Voyez ce mot* qui est corrompu de *Pabia* ou *Papia*, nom que les auteurs du moyen âge lui donnent. (*D. J.*)

TICOU, (*Géog. mod.*) ville des Indes, dans l'île de Sumatra, sur la côte occidentale, vis-à-vis de Pulo-Menton. Elle dépend du royaume d'Achem, & son territoire abonde en poivre. (*D. J.*)

TIDOR, TIDORE, TYDOR, (*Géog. mod.*) en arabe *Tubara*, île de la mer des Indes, dans l'Archipel des Moluques, à l'orient de celle de Gibolo, au midi oriental de Ternate, & au nord de l'île Motir. Elle produit, comme l'île de Ternate, le clou de girofle & la noix muscade: son circuit est d'environ sept lieues. Il y a un volcan du côté du sud. Les Hollandois ont chassé les Portugais de cette île, & en sont depuis long-tems les maîtres au moyen des forts qu'ils y ont élevés, quoiqu'il y ait un roi qui fait sa résidence à *Tidor*, capitale de l'île, & qui est sur sa côte orientale. *Long.* suivant Harris, 110^{d}. 46'. 15". *lat.* 0. 36'. (*D. J.*)

TIEDE, adj. (*Gram.*) d'une chaleur médiocre. Ce terme est bien vague; entre la glace & l'ébullition il y a un grand intervalle: où commence la *tiedeur*, où finit-elle, & où commence la chaleur? Il semble qu'il n'y ait qu'un instrument gradué qui pût apporter quelque précision à l'acception de ce mot si essentiel à déterminer par le rapport qu'il a avec la santé, la maladie, & l'art qui s'occupe à la conservation de l'un & à la guérison de l'autre. On dit, faites infuser à *tiede*; prenez de l'eau *tiede*; faites *tiedir* ces substances avant que de les mêler, donnez ce médicament *tiede*. *Tiede* & *tiedeur* se prennent aussi figurativement. Il est devenu bien *tiede* sur cette affaire; je suis les amis *tiedes*; je méprise les amans *tiedes*; cet-

cette eau commence à *tiedir*; sa passion est bien *tiede*.

TIEL, TIELE, *ou* THIEL, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas, dans la province de Gueldre, & la principale du bas Bétuwe. Cette ville fut fondée dans le neuvieme siecle; & dans le suivant, l'an 950, Otton le grand la donna à Baldric, évêque d'Utrecht. Dans le onzieme siecle *Tiel*, le Bétau, le Veleau, furent inféodés à Godefroy le Bossu, duc de Brabant. Par *un traité de paix de l'an 1335, Tiel fut cédé à Renaud, comte de Gueldre. Enfin durant les guerres des Pays-bas, cette ville, après divers évenemens, passa l'an 1578, au pouvoir des Etats-généraux, malgré tous les efforts du duc de Parme. Long. 22. 40. lat. 51. 5.*

C'est à Tiel que naquit Bibauc, en latin *Bibaucius* (Guillaume), mort général des chartreux, l'an 1535, après avoir passé dans son pays pour un prodige d'éloquence & de savoir. Le lecteur pourra juger de son talent dans l'art de la parole, par l'échantillon d'un de ses sermons prêché le jour de la Magdelaine, & rapporté dans le *second tome* des mélanges d'histoire & de littérature.

Dans ce sermon Bibauc dit que, „ Marthe étoit „ une très-bonne femme, *rara avis in terris*, fort „ attachée à son ménage, très-pieuse, & qui se plai„ soit beaucoup à aller entendre le sermon & l'of„ fice divin; mais que Magdelaine sa sœur étoit „ une coquette qui n'aimoit qu'à jouer, à courir, „ & à perdre le tems; que cependant Marthe n'é„ pargnoit rien pour l'attirer à Dieu; que pour ne „ la pas effaroucher, *faciebat bonam sociam*, elle „ faisoit le bon compagnon avec elle, & entroit en „ apparence dans ses inclinations mondaines; desorte „ que sachant combien elle aimoit le bon air & le „ beau langage, elle lui dit des merveilles de la „ personne & des sermons de Notre Seigneur, pour „ l'obliger finement à le venir écouter; que Mag„ delaine poussée de curiosité y vint enfin; mais qu' „ arrivant trop tard, comme les dames de qualité, „ pour se faire davantage remarquer, elle fit grand „ bruit, & passant par-dessus les chaises, elle se place „ *in conspectu domini*, vis-à vis, du prédicateur, & „ le regarda entre deux yeux avec une hardiesse „ épouvantable, *&c.* „ (*D. J.*)

TIEN, *ou* TYEN, s. m. (*Hist. mod. Relig.*) ce mot signifie en langue chinoise *le ciel*. Les lettrés chinois désignent sous ce nom l'*Etre suprème*, créateur & conservateur de l'Univers. Les Chinois de la même secte des lettrés, désignent encore la divinité sous le nom de *cham-ti*, ou *chang ti*, ce qui signifie *souverain* ou *empereur*; ces dénominations donnerent lieu à de grandes contestations entre les missionnaires jésuites & les mandarins qui sont de la secte des lettrés: les premiers ne voulurent jamais admettre le nom de *tien*, que les lettrés donnoient à la divinité, parce qu'ils les accusoient d'athéisme, ou du moins de rendre un culte d'idolatrie au ciel matériel & visible. Ils vouloient que l'on donnât à Dieu le nom de *tient-chu*, seigneur du ciel. L'empereur Canghi, dans la vue de calmer les soupçons & les scrupules des missionnaires, qu'il aimoit, donna un édit ou déclaration solemnelle, qu'il fit publier dans tout son empire, par laquelle il faisoit connoître que ce n'étoit point au ciel matériel que l'on offroit des sacrifices, & à qui l'on adressoit ses vœux; que c'étoit uniquement au souverain maître des cieux à qui l'on rendoit un culte d'adoration, & que par le nom de *chang-ti*, on ne prétendoit désigner que l'Etre suprème. L'empereur, non content de cette déclaration, la fit souscrire & confirmer par un grand nombre des mandarins les plus distingués de l'empire, & par les plus habiles d'entre les lettrés; ils furent très-surpris d'apprendre que les Européens les eussent soupçonnés d'adorer un être inanimé & matériel, tel que le ciel visible; ils déclarerent donc de la maniere la plus authentique, que par le mot *tyen*, ainsi que par celui de *chang-ti*, ils entendoient le Seigneur suprème du ciel, le principe de toutes choses, le dispensateur de tous les biens, dont la providence, l'omniscience, & la bonté, nous donnent tout ce que nous possédons. Par une fatalité incompréhensible, des déclarations si formelles n'ont jamais pu rassurer les consciences timorées des missionnaires; ils crurent que l'empereur & les lettrés ne s'étoient expliqués de cette façon, que par une condescendance & par une foiblesse à laquelle rien ne pouvoit pourtant les obliger; ils persisterent à les soupçonner d'athéisme & d'idolatrie, quelqu'incompatible que la chose paroisse; & ils refuserent constamment de se servir des mots de *tyen* & de *chang-ti*, pour désigner l'Etre suprème, aimant mieux se persuader que les lettrés ne croyoient point intérieurement ce qu'ils professoient de bouche, & les accusant de quelques restrictions mentales qui, comme on sait, ont été authorisées en Europe, par quelques théologiens connus des missionnaires. *Voyez l'histoire de la Chine* du R. P. du Halde.

TIENBORD, (*Marine.*) voyez STRIBORD.

TIENSU, s. f. *terme de Relation*, idole des peuples du Tonquin, dont parle Tavernier. Ils révérent la *Tiensu*, dit-il, comme la patrone des arts; ils l'adorent, & lui font des sacrifices, afin qu'elle donne de l'esprit, du jugement, & de la mémoire à leurs enfans.

TIERAN, *ou* TIERSAN, (*Vénerie.*) il se dit du sanglier, à la troisieme année.

TIERÇAGE, s. m. (*Jurisprud.*) étoit la troisieme partie des biens du défunt, que le curé de sa paroisse exigeoit autrefois en quelques lieux, pour lui donner la sépulture. Ce *tierçage* fut depuis reduit au neuvieme, & ensuite aboli. *Voyez* Alain Bouchard, *l. III. des annales de Bretagne*; Brodeau, *sur* Louet, *let. c. som. 4.* (*A*)

TIERCE, s. f. (*Théolog.*) nom d'une des petites heures canoniales, composée suivant l'usage présent de l'église romaine, du *Deus in adjutorium*, d'un hymne, de trois pseaumes sous une seule antienne, d'un capitule avec son répons bref, d'un verset, & d'une oraison.

Des auteurs ecclésiastiques très-anciens, tels que S. Basile dans ses grandes regles, *quæst.* 37. & l'auteur des constitutions apostoliques, *l. VIII. c. xxxiv.* attestent que de leur tems, *tierce* faisoit partie de la priere publique: on la nommoit ainsi *tertia*, parce qu'on la faisoit à la troisieme heure du jour, selon la maniere de compter des anciens, laquelle répondoit à neuf heures du matin; & cela en mémoire de ce qu'à cette heure le S. Esprit étoit descendu sur les apôtres. C'est la raison qu'en donne S. Basile. L'auteur des constitutions apostoliques dit que c'étoit en mémoire de la sentence de mort prononcée par Pilate à pareille heure, contre Jesus-Christ. C'est aussi ce que dit la glose *dat causam tertia mortis*: on ne sait pas précisément de quelles prieres, ni de quel nombre de pseaumes l'heure de *tierce* étoit composée dans les premiers tems; mais on conjecture qu'il n'y avoit que trois pseaumes, parce que, dit Cassien, chaque heure canoniale étoit composée de trois pseaumes avec les prieres; Bingham prétend, mais sans alléguer aucune autorité, qu'on ne récitoit point *tierce* les jours de dimanche & de fête, parce que c'étoit à cette heure que commençoit la célébration de l'eucharistie: comme si l'on n'eût pas pu anticiper *tierce*, ou du moins en chanter les pseaumes tandis que le peuple s'assembloit. *Voyez* Bingham, *orig. eccles. t. V. l. XIII. c. ix.* §. 2.

TIERCE, *fievre*, (*Médec.*) fievre qui revient tous les deux jours, accompagnée de froid & de frisson, d'un pouls prompt & fréquent, que suit une chaleur incommode & brulante; c'est l'espece de fievre la plus commune: elle attaque indistinctement les personnes de tout âge, de tout sexe, & de tout tempérament.

Symptomes. Lorsque cette fievre est réguliere & vraie, voici ses symptomes les plus ordinaires.

Les articulations sont foibles: on a mal à la tête: on sent aux environs des premieres vertebres du dos, une douleur de reins: il y a constipation & tension douloureuse aux hypocondres. Ajoutez à cela le refroidissement des parties extérieures, sur-tout des narines & des oreilles, des bâillemens, un frisson accompagné quelquefois de tremblement dans tous les membres, un pouls petit, foible, serré, & quelquefois une soif insatiable.

Ces symptomes sont suivis de nausées & de vomissemens; ensuite il survient une chaleur brulante & seche, qui s'empare de tout le corps; les joues s'affaissent, le visage devient pâle, la peau retirée, les vaisseaux des piés & des mains paroissent rouges & gonflés, le pouls devient plus grand, plus plein, plus prompt, & la respiration plus pénible; le malade tient aussi quelquefois des discours sans ordre & sans suite.

Ces symptomes diminuent peu-à-peu, la chaleur se calme, la peau se relâche & s'humecte; les urines sont hautes en couleur, & sans sédiment, le

pouls s'amollit, la sueur succede, & le paroxisme cesse.

Quant à sa durée, elle varie selon la différence des tempéramens & des causes morbifiques; chez la plûpart des malades, elle est de onze ou douze heures, & dans d'autres davantage; il y a le jour suivant intermission; le corps est languissant; le pouls qui étoit prompt & véhément dans le paroxisme, est alors lent, foible, & ondoyant; les urines sont plus épaisses, déposent un sédiment, ou portent une espece de nuage; ce qui marque de la disposition à précipiter un sédiment.

Personnes sujettes à la fievre tierce. Tout le monde y est sujet, mais les jeunes gens plus que les vieillards, les hommes plus que les femmes; les personnes d'une vie active, plus que celles qui menent une vie sédentaire; les personnes d'un tempérament délicat & bilieux; celles qui font un usage excessif de liqueurs froides; celles qui vivent sous un atmosphere malsain; celles qui ont souvent des nausées, *&c.* sont aussi plus fréquemment attaquées de *fievre tierce* que les autres, *&c.*

Division des différentes fievres tierces. La *fievre tierce* est vraie ou bâtarde: la premiere est accompagnée de symptomes violens, mais sa terminaison se fait quelquefois promptement. Dans la *fievre tierce* bâtarde, les symptomes sont plus doux.

La *fievre tierce* se distingue aussi en réguliere & irréguliere. La premiere conserve la même forme, soit dans son accès, soit dans sa terminaison. L'irréguliere varie à ces deux égards: les *fievres tierces* irrégulieres, sont communément épidémiques, & proviennent de la constitution bizarre des saisons.

La *fievre tierce* est quelquefois simple, quelquefois double. Dans la simple, les paroxismes reviennent tous les seconds jours, ou deux fois par jour, avec un jour d'intermission. Il faut toutefois distinguer la fievre double-*tierce*, de la fievre quotidienne qui prend tous les jours dans le même tems, au-lieu que les paroxismes de la double *tierce* reviennent tous les deux jours.

Causes des fievres tierces. Ces fievres naissent comme les autres, d'une infinité de causes différentes; mais pour l'ordinaire, de la corruption de la bile & des humeurs, après de grands exercices, d'agitations d'esprit, d'une saison chaude, humide, des veilles, de l'abus des liqueurs échauffantes, des alimens gras, épicés, de difficile digestion, des crudités, *&c.*

Prognostics. Les *fievres tierces* qui n'ont pas été mal traitées, sont plus favorables que contraires à la santé; car ceux qui en ont été attaqués, se portent communément après qu'ils sont guéris, mieux qu'ils ne le faisoient auparavant.

Souvent la *fievre tierce* cesse d'elle-même, par le simple régime, sans aucun remede, & par une légere crise au bout de quelques accès. Ces sortes de fievres ne sont jamais nuisibles; mais les *fievres tierces* mal conduites par le médecin, sur tout lorsqu'il a mis en usage de violens sudorifiques ou astringens, laissent après elles un délabrement de santé cent fois pire que n'étoit la fievre.

Les *fievres tierces* sont plus opiniâtres en automne & en hiver, que dans les autres saisons. Elles sont sujettes à revenir, sur-tout lorsqu'elles ont été arrêtées mal-à-propos, & que le malade, après leur guérison, a péché inconsidérément dans le régime diaphorétique, ou diétetique.

Méthode curative. C'est 1°. de corriger l'acrimonie qui est la cause prochaine de cette fievre. 2°. De dissiper doucement, sur-tout par la transpiration, la matiere peccante. 3°. De calmer la violence des spasmes & des symptomes. 4°. D'expulser & d'évacuer les humeurs viciées, qui sont logées principalement dans le duodenum. 5°. De rétablir les forces après le paroxisme, & de tenir les excrétions en bon état. 6°. D'empêcher le retour de la fievre, accident commun, & qui demande plus de précautions qu'on n'en prend d'ordinaire.

Pour remplir la premiere indication curative, on corrige l'acrimonie bilieuse, par le nitre commun, bien épuré, & par des liqueurs humectantes & délayantes, comme des tisanes d'orge, de l'eau de gruau, du petit lait, des boissons de racines de gramen, du suc & d'écorce de citron, *&c.*

On satisfait à la seconde indication par des diaphorétiques doux, les infusions de scordium, de chardon béni, & d'écorce de citron.

La troisieme indication est remplie, en employant des substances nitreuses, rafraîchissantes, modérement diaphorétiques & délayantes; tel est l'esprit dulcifié de nitre bien préparé, & donné dans des eaux sédatives, comme celles de fleurs de surau, de tilleul, de primevere, de camomille commune, *&c.*

On corrige & on évacue les humeurs viciées, par de doux vomitifs, des purgatifs, des savonneux acescens, & autres remedes semblables. Quand les sucs viciés sont visqueux & tenaces, les sels neutres, comme le tartre vitriolé, le sel d'Epsom, les sels des eaux de Sedlitz & d'Egra, sont très-bienfaisans: on délaye ces sels dans une quantité suffisante de quelques véhicules aqueux. Si les sucs viciés sont acides & salins, on peut user de manne, avec une demi-drachme de terre-foliée de tartre, & quelques gouttes d'huile de cédre. Lorsque le duodenum, ou l'estomac, sont engorgés de sucs corrompus, on doit tenter l'évacuation par les émétiques convenables.

Après l'évacuation des humeurs peccantes, on rétablit le ton des solides par les fébrifuges resserrans, & en particulier par le quinquina, donné dans le tems d'intermission, en poudre, en décoction, infusion, essence ou extrait.

Le mal étant guéri, on en prévient le retour par le régime, les alimens faciles à digérer, l'exercice moderé, les frictions, & quelques stomachiques en petite dose.

Observation de pratique. Les émétiques, les échauffans, & les sels purgatifs, ne conviennent point aux hypochondriaques: on substitue à ces remedes, des balsamiques en petite dose, & des clysteres préparés de substances émollientes & laxatives.

On n'entreprend rien dans l'accès, & sur tout pendant les frissons; mais à mesure que la chaleur augmente, on use d'une boisson agréable, propre à éteindre la soif, & à petits coups; lorsque la chaleur diminue, on facilite l'éruption de la moiteur; & après la cessation de la fievre, on continue d'entretenir la transpiration.

Quoique le quinquina soit un excellent fébrifuge, il ne convient pas aux personnes mélancoliques, aux femmes dont les regles sont supprimées, & dans plusieurs autres cas: on ne doit point l'employer avant que la matiere morbifique soit corrigée & suffisamment évacuée.

La saignée ne convient qu'aux gens robustes, pléthoriques, jeunes, & dans la vigueur de l'âge.

Les opiats & les anodins diminuent les forces, dérangent les périodes de la maladie, & troublent la crise.

L'écorce de cascarille qui est balsamique, sulphureuse, terreuse & astringente, est un excellent remede pour les personnes languissantes & flegmatiques; on mêle fort bien cette écorce avec le quinquina.

Les femmes que la suppression des regles a rendu cachectiques, doivent être traitées avec beaucoup de circonspection dans la *fievre tierce*.

Les enfans de huit ou dix ans, attaqués de *fievre tierce*, se guérissent à merveille par un léger émétique, suivi de clysteres fébrifuges, ou de sirop de quinquina.

Les sudorifiques, & les remedes échauffans font souvent dégénérer la *fievre tierce* en continue, ou en fievre inflammatoire, ce qui suffit pour bannir à jamais de la médecine cette méthode qui n'a que trop long-tems regné.

Quand la *fievre tierce* produit un nouvel accès dans les jours d'intervalle, on les nomme *double tierce*; si elles ont trois accès, *triple tierce*; ainsi de la quarte.

La cause prochaine de ce phénomène est 1°. l'augmentation de la matiere fébrile, assez considérable pour produire un nouvel accès. 2°. Le manque de forces qui n'a pas pu soumettre & expulser toute la matiere fébrile dans l'accès précédent. 3°. La reproduction d'une nouvelle matiere fébrile dans l'intervalle. Le danger est toujours plus grand à proportion que les accès se touchent & se multiplient; cependant la méthode curative ne change pas: on peut seulement augmenter avec prudence, la dose du fébrifuge, & s'y tenir un peu plus long-tems, pour prévenir la récidive. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TIERCE, s. f. *en Musique*, est la premiere des deux consonnances imparfaites. *Voyez* CONSONNANCE. Comme les Grecs ne la reconnoissoient pas pour telle, elle n'avoit point parmi eux de nom générique. Nous l'appellons *tierce*, parce que son intervalle est formé de trois sons, ou de deux degrés diatoniques.

A ne considérer les *tierces* que dans ce dernier sens, c'est à-dire par leur degré, on en trouve de quatre sortes, deux consonnantes, & deux dissonnantes.

Les consonnantes sont 1°. la *tierce* majeure, que les Grecs appelloient *diton*, composée de deux tons comme d'*ut* à *mi*; son rapport est de 4 à 5. 2°. La *tierce* mineure appellée par les Grecs *hemi-diton*, est composée d'un ton & demi, comme *mi sol*; son rapport est de 5 à 6.

Les *tierces* dissonnantes sont, 1°. la *tierce* diminuée, composée de deux semi-tons majeurs, comme *si*, *ré* bémol, dont le rapport est de 125 à 144. 2°. La *tierce* superflue, composée de deux tons & demi, comme *fa*, *la*, dieze; son rapport est de 96 à 125.

Ce dernier intervalle ne s'emploie jamais ni dans l'harmonie, ni dans la mélodie. Les Italiens pratiquent assez souvent dans le chant la *tierce* diminuée; pour dans l'harmonie, elle n'y sauroit jamais faire qu'un très-mauvais effet.

Les *tierces* consonnantes sont l'ame de l'harmonie, sur-tout la *tierce* majeure, qui est sonore & brillante. La *tierce* mineure a quelque chose de plus triste; cependant elle ne laisse pas d'avoir beaucoup de douceur, sur-tout quand elle est redoublée.

Nos anciens musiciens avoient sur les *tierces* des lois presque aussi séveres que sur les quintes; il n'étoit pas permis d'en faire deux de suite de la même espece, sur-tout par mouvement semblable. Aujourd'hui on fait autant de *tierces* majeures ou mineures de suite, que la modulation en peut comporter; & nous avons des duo fort agréables qui, du commencement à la fin, ne procedent que par *tierces*.

Quoique la *tierce* entre dans la plupart des accords, elle ne donne son nom à aucun, si ce n'est à celui que quelques-uns appellent *accord de tierce-quarte*, & que nous connoissons plus généralement sous le nom de *petite sixte*. *Voyez* ACCORD, SIXTE. (*S*)

TIERCE DE PICARDIE, les *Musiciens* appellent ainsi par plaisanterie, la *tierce* majeure donnée à la finale d'un morceau de musique composé en mode mineur. Comme l'accord parfait majeur est plus harmonieux que le mineur, on se faisoit autrefois une loi de finir toujours sur ce premier: mais cette finale avoit quelque chose de niais & de mal chantant qui l'a fait abandonner, & l'on finit toujours aujourd'hui par l'accord qui convient au mode de la piece, si ce n'est lorsqu'on passe du mineur au majeur; car alors la finale du premier mode porte élégament la *tierce* majeure.

Tierce de Picardie, parce que l'usage de cette *tierce* est resté plus long-tems dans la musique d'église, & par conséquent en Picardie où il y a un grand nombre de cathedrales & autres églises, où l'on fait musique. (*S*)

TIERCE, *terme d'Imprimeur*, c'est la troisieme épreuve, ou la premiere feuille que l'on tire immédiatement après que la forme a été mise en train, avant que d'imprimer tout le nombre que l'on s'est proposé de tirer sur un ouvrage. Quoiqu'il arrive que l'on donne trois ou quatre épreuves d'un ouvrage, c'est toujours la derniere qui s'appelle *tierce*. Le prote doit collationner avec grande attention, sur la *tierce*, si les fautes marquées sur la derniere épreuve ont été exactement corrigées. La *tierce* doit ressembler à une premiere bonne feuille, & être exempte de tout défaut, sans quoi on en exige une autre. *Voyez* METTRE EN TRAIN.

TIERCE, (*Lainage.*) en terme de *commerce de laines d'Espagne*, on appelle *laine tierce*, la troisieme sorte de laine qui vient de ce royaume; c'est la moindre de toutes. *Savary*. (*D. J.*)

TIERCE, (*Jeu d'orgue.*) est faite en plomb, & a tous les tuyaux ouverts. *Voyez la fig.* 41. *jeu d'Orgue*. Ce jeu sonne l'octave au dessus de la *double tierce*, qui sonne l'octave au-dessus du prestant. *Voy. la table du rapport & de l'étendue des jeux d'Orgue.*

TIERCE DOUBLE, (*Jeu d'orgue.*) sonne la *tierce* au-dessus du prestant ou du quatre piés. Ce jeu a quatre octaves, & est fait comme le nazared, en ce cas il a des oreilles, ou est fait comme la *tierce* qui n'en a point: sa matiere est le plomb. *Voyez l'article* ORGUE, *& la table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue.*

TIERCES PLUMES, *en Plumacerie*, ce sont des plumes d'autruche qui à force d'être sur l'oiseau, sont usées au point qu'il ne reste presque plus de franges sur la tige.

TIERCE, (*Comm.*) en Angleterre est une mesure pour des choses liquides, comme du vin, de l'huile, *&c.* elle contient le tiers d'une pipe, ou 42 gallons; un gallon contient environ 4 pintes de Paris. *Voyez* MESURE, GALLON.

TIERCE; *estocade de*, (*Escrime.*) est un coup d'épée qu'on alonge à l'ennemi dehors, & sur les armes. *Voyez* TIRER DEHORS LES ARMES, & SUR LES ARMES.

Pour exécuter cette estocade, il faut 1°. faire du bras droit & de la main droite, tout ce qui a été enseigné pour parer en *tierce*, & effacer de même: 2°. étendre subitement le jarret gauche pour chasser le corps en avant: 3°. avancer le pié droit vers l'ennemi, à quatre longueurs de pié de distance d'un talon à l'autre: 4°. le genou droit plié, le gauche bien étendu, & le tibia perpendiculaire à l'horison: 5°. développer le bras gauche avec action la main ouverte, & avancer le corps jusqu'à ce que le bout des doigts soit sur l'à-plomb du talon gauche: 6°. le dedans de la main gauche tourné de même côté que le dedans de la droite, le pouce du côté de la terre & à hauteur de la ceinture: 7°. regarder l'ennemi par le dedans du bras droit: 8°. faire tout le reste comme à l'estocade de quarte. *Voyez* ESTOCADE DE QUARTE.

TIERCE, *parer en*, (*Escrime.*) c'est détourner du vrai tranchant de son épée, celle de son ennemi sur une estocade qu'il porte dehors, & sur les armes. *Voyez* TIRER HORS LES ARMES, & SUR LES ARMES.

Pour exécuter cette parade, il faut 1°. sans varier la pointe d'aucun côté, élever le poignet à la hauteur du nœud de l'épaule: 2°. avancer un peu le haut du corps vers l'ennemi, en tournant l'axe des épaules à droite. (*Voyez* EFFACER.) 3°. tourner la main droite de façon que le vrai tranchant soit sur l'alignement du coude, & mettre le plat de la lame parallele à l'horison: 4°. porter le talon du vrai tranchant du côté de l'épée ennemie, jusqu'à ce que la garde ait passé l'alignement du corps: 5°. regarder l'ennemi par le dedans du bras: 6°. serrer la poignée de l'épée avec toute la main, dans l'instant qu'on la tourne. *Nota*, qu'on fait tous ces mouvemens d'un seul tems & avec action.

TIERCES *ou* TIERCHES, *terme de Blason*, ce sont des fasces en devise qui se mettent trois à trois, comme les jumelles deux à deux, les trois fasces n'étant comptées que pour une, & toutes les trois n'occupant que la largeur de la fasce ordinaire, ou de la bande, si elles y sont posées, pourvu qu'il n'y en ait qu'une dans un écu. *P. Menestrier*. (*D. J.*)

TIERCE *au piquet*, c'est trois cartes de la même couleur qui se suivent en nombre, comme l'as, le roi, la dame, que l'on appelle *tierce-majeure*; les autres s'appellent du nom de la plus haute carte qui la forme; comme dans celle où le roi est la premiere, se nomme *tierce au roi*, ainsi des autres: la plus haute annullant toujours la plus foible.

TIERCE FEUILLE, *terme de Blason*, figure dont on charge les écus des armoiries; elle a une queue par laquelle elle est distinguée des trefles qui n'en ont point. (*D. J.*)

TIERCE FOI, (*Jurisprud.*) c'est la troisieme foi & hommage qui est rendue pour un fief, depuis la premiere acquisition dans les coutumes d'Anjou & Maine, Lodunois, Tours, & quelques autres; un fief ou héritage noble ou tenu à franc devoir, se partage noblement entre rôturiers, lorsqu'il tombe en *tierce foi*. *Voyez* le *gloss.* de M. de Lauriere, & les *mots* FOI, HOMMAGE, TIERCE MAIN.

TIERCE MAIN *ou* MAIN-TIERCE, est la main d'un tiers. Ce terme est usité en matiere de saisie; un particulier qui est en même tems créancier & débiteur de quelqu'un, saisit en ses propres mains, comme en *main tierce*, ce qu'il peut devoir à son créancier qui est en même tems son débiteur.

Tierce-main signifie aussi quelquefois la *troisieme main* ou le *troisieme possesseur* d'un héritage noble dont la foi n'est plus dûe, parce qu'elle a été convertie en franc-devoir, quand ces héritages passent en *tierce-main* ou au troisieme possesseur: depuis l'affranchissement de l'héritage, il se partage noblement entre roturiers, dans les coutumes d'Anjou & Maine ou autres, où la qualité des personnes regle la maniere de partager les biens. *Voyez* le *gloss.* de M. de Lauriere au mot *tierce-foi* ou *main*. (*A*)

TIERCE OPPOSITION, est celle qui est formée à l'exécution d'un jugement par un tiers qui n'a point été partie dans la contestation décidée par le jugement. On

On la forme devant le même juge qui a rendu le jugement contre les parties avec leſquelles il a été rendu.

Si la *tierce oppoſition* eſt bien fondée, le jugement eſt retracté à l'égard du tiers-oppoſant ſeulement; s'il ſuccombe, il eſt condamné aux dépens & en l'amende.

Cette oppoſition eſt recevable en tout tems, même contre une ſentence, après que le tems d'en appeller eſt expiré, parce qu'une ſentence ne paſſe en force de choſe jugée que contre ceux avec qui elle a été rendue. *Voyez l'ordonnance* de 1667, *tit. XXVII. art. x.* & *tit. XXXV. art. ij.* & les *mots* APPEL, ARRÊT, JUGEMENT, OPPOSITION, REQUÊTE CIVILE, SENTENCE. (*A*)

TIERCÉ, adj. *terme de Blaſon*, ce mot ſe dit d'un écu qui eſt diviſé en trois parties, ſoit en pal, ſoit en bande, ſoit en faſce, par deux lignes paralleles qui ne ſe coupent point. *Tiercé en bande*, eſt lorſque l'écu eſt diviſé en trois parties égales, comme en trois bandes faites de trois émaux différens, ſans autre champ ni figure. On dit auſſi *tiercé* en pal & en faſce. *Meneſtrier*. (*D. J.*)

TIERCELET, ſ. m. on a donné ce nom au mâle de l'autour. *Voyez* AUTOUR.

TIERCELET, (*Commerce & Monnoie.*) celle-ci ſe frappa à Milan, & eut cours dans le douzieme ſiecle. On ne dit point ſa valeur.

TIERCELINE, ſ. & adj. (*Ordre de religieuſes.*) nom qu'on donne aux religieuſes du tiers-ordre de S. François de l'étroite obſervance. Claire Françoiſe de Beſançon en a été la premiere fondatrice. (*D. J.*)

TIERCEMENT, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un enchere que l'on fait ſur l'adjudicataire d'un bail judicaire du tiers en ſus du prix de l'adjudication, comme de 100 liv. ſur un bail de 400 liv.

Cette voie a été introduite pour empêcher que les baux ne ſoient adjugés à vil prix.

Le *tiercement* doit être fait peu de tems après le bail, autrement on n'y ſeroit plus reçu. *Voyez* M. d'Héricourt en ſon *traité de la vente des imm. par decret*.

Dans les adjudications des fermes & domaines du roi, on entend par *tiercement* le triple du prix de l'adjudication; il faut que ce *tiercement* ſoit fait dans les vingt-quatre heures; on peut encore huitaine après venir par triplement ſur le *tiercement* demander que ſi le prix du bail eſt de 3000 liv. le *tiercement* doit être de 9000 liv. & le triplement du *tiercement* de 27000 liv. *Voyez* le *réglement de* 1682, & les *arrêts du conſeil des* 20 *Novembre* 1703 & 12 *Juin* 1725. (*A*)

TIERCER, v. act. (*Archit.*) c'eſt réduire au tiers. On dit que le pureau des tuiles ou ardoiſes d'une couverture ſera *tiercé* à l'ordinaire, c'eſt-à-dire que les deux tiers en ſeront recouverts; enſorte que ſi c'eſt de la tuile au grand moule qui a douze ou treize pouces de longueur, on lui en donnera quatre de pureau ou d'échantillon. (*D. J.*)

TIERCER, (*Longue paume.*) *voyez* RABATTRE.

TIERCERON, ſ. m. (*Coupe des pierres.*) c'eſt un nerf des voûtes gothiques, placé entre le formeret ou arc doubleau & l'arc d'ogive.

TIERCIAIRE *ou* TIERTIAIRE, ſ. m. (*Ordre relig.*) c'eſt ainſi qu'on appelle un homme ou une femme qui eſt d'un tiers-ordre. Les *terciaires* ont des réglemens qu'ils doivent ſuivre, & un habit particulier; ce qui ſert à maintenir l'obſervance parmi les *terciaires* & ſous le nom de *regle*; il faut qu'ils ſoient éprouvés par un noviciat d'un an, au bout duquel ils font profeſſion avec des vœux ſimples. On peut conſulter le P. Hélyot & Lezeaux, qui ont traité tout ce qui regarde les *tierciaires*, leurs états, leurs privileges, leurs obligations, &c. (*D. J.*)

TIERCINE, *terme de Couvreur*, piece de tuile ou morceau de tuile fendue en longueur, & employée au battelement. (*D. J.*)

TIERÇON, ſ. m. (*Commerce.*) ſorte de caiſſe de bois de ſapin, dans laquelle on envoye les ſavons blancs en petits pains, & les ſavons jaſpés en pains ou briques. (*D. J.*)

TIERÇON, ſ. m. (*Meſure de liquide.*) meſure qui fait le tiers d'une meſure entiere: ainſi les *tierçons* de muids contiennent environ quatre-vingt-quatorze pintes, qui ſont le *tiers* de deux cens quatre-vingt pintes, à quoi ſe monte le total d'un muid. Il en eſt de même des *tierçons* des autres meſures, comme barriques, poinçons, &c. *Savary*. (*D. J.*)

TIERRA DE CAMPOS, (*Géog. mod.*) contrée d'Eſpagne dans la vieille Caſtille, vers le nord, aux environs de Palencia; c'eſt la partie la plus fertile de cette province. Les vins y ſont admirables, & les plaines couvertes de brebis d'une riche toiſon. (*D. J.*)

TIERRA DOS FUMOS, (*Géog. anc.*) contrée d'Afrique au pays des Hottentots, ſur la côte orientale des Cafres errans. Cette contrée s'étend le long de la mer des Indes, entre la terre de Zanguana au nord, la terre de Natal au midi, & le pays appellé *Terra dos Naonetas* à l'occident. (*D. J.*)

TIERS, (*Arithmétique.*) c'eſt la troiſieme partie d'un tout, ſoit nombre, ſoit meſure; le *tiers* de vingt ſols eſt ſix ſols huit deniers, qui eſt une des parties aliquotes de la livre tournois. L'aune eſt compoſée de trois *tiers*. Dans les additions de fractions d'aunages, un *tiers* ſe met ainſi $\frac{1}{3}$, & deux *tiers* de cette maniere $\frac{2}{3}$. *Le Gendre*. (*D. J.*)

TIERS, ſ. m. (*Ornith.*) eſpece de canard ainſi nommé vulgairement, parce qu'il eſt de moyenne groſſeur entre un gros canard & la ſarcelle. Ses alles ſont bigarées comme celles du morillon, mais ſon bec eſt comme celui de la pierre (les phalaris des Grecs), c'eſt-à-dire arrondi, un peu applati par-deſſus, & dentelé par les bords. (*D. J.*)

TIERS ÉTAT, (*Hiſtoire de France.*) troiſieme membre qui formoit, avec l'égliſe & la nobleſſe, les états du royaume de France, nommés *états généraux*, dont les derniers ſe tinrent à Paris en 1614; le *tiers état* étoit compoſé des bourgeois notables, députés des villes pour repréſenter le peuple dans l'aſſemblée. *Voyez* ETATS, *Hiſt. anc. & mod.*

On a épuiſé dans cet article tout ce qui concerne ce ſujet; j'ajouterai ſeulement que, quoiqu'on penſe que Philippe-le-Bel ait convoqué le premier une aſſemblée des trois états par des lettres du 23 Mars 1301, cependant il y a une ordonnance de S. Louis datée de S. Gilles en 1254, par laquelle il paroît que le *tiers état* étoit conſulté quand il étoit queſtion de matieres où le peuple avoit intérêt. (*D. J.*)

TIERS-ORDRE, (*Hiſt. du monachiſme.*) troiſieme ordre établi ſous une même regle & même forme de vie, à proportion de deux autres ordres inſtituées auparavant.

Les *tiers ordres* ne ſont point originairement des ordres religieux, mais des aſſociations des perſonnes ſéculieres & même mariées, qui ſe conforment autant que leur état le peut permettre, à la fin, à l'eſprit & aux regles d'un ordre religieux qui les aſſocie & les conduit. Les carmes, les auguſtins, les franciſcains, les prémontrés, &c. ſe diſputent vivement l'honneur d'avoir donné naiſſance aux *tiers-ordres*, qu'ils ſuppoſent tous d'une grande utilité dans le Chriſtianiſme.

Si l'ancienne nobleſſe des carmes étoit bien prouvée, les autres ordres ne devroient pas certainement entrer en concurrence. Le frere de Coria & Maeſtro Fray Diego de Coria Maldonado, carme eſpagnol, a fait un traité du *tiers-ordre* des carmes, dans lequel il prétend que les tierciaires carmes deſcendent immédiatement du prophete Elie, auſſi-bien que les carmes mêmes; & parmi les grands hommes qui ont fait profeſſion de ce *tiers-ordre*, il met le prophete Abdias qui vivoit environ 800 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt; il place parmi les femmes la biſayeule du Sauveur du monde ſous le nom emprunté de *Ste Emérentienne*. Le traité ſingulier du P. de Coria ſur cette matiere eſt intitulé, *para los Hermanos, y Hermanas de la orden tercera de nueſtra Senora del Carmel, Hiſpali*, à Séville 1592. Le même auteur publia, ſix ans après à Cordoue 1598, une chronique de l'ordre des carmes, *in-folio*. Il dit dans ce dernier ouvrage, qu'Abdias, intendant de la maiſon du roi Achab dont il eſt parlé au troiſieme livre des rois, *c. xviij.* & qu'il croit être le prophete Abdias, fut diſciple d'Elie, & qu'après avoir ſervi Achab & Ochoſias ſon fils, il entra dans l'ordre d'Elie, compoſé de gens mariés qui étoient ſous la conduite d'Elie & d'Eliſée, & ſous leur obéiſſance comme les conventuels.

Le P. de Coria prétend enfin que les chevaliers de Malthe dans leur origine ont été du *tiers-ordre* des carmes, &, pour en combler la gloire, il y met auſſi S. Louis.

Les auguſtins font remonter aſſez haut leur nobleſ-

blesse dans l'Eglise; car si l'on en croit le P. Bruno Sanoé, le *tiers-ordre* de S. Augustin a été institué par S. Augustin lui-même. Il met Ste Génevieve de ce *tiers ordre*, & beaucoup d'autres depuis S. Augustin jusqu'au sixieme siecle.

Le *tiers ordre* des prémontrés seroit aussi bien ancien, s'il est vrai qu'il eût commencé du vivant même de saint Norbert, lequel étoit déja mort en 1134.

Le *tiers-ordre* de S. François semble avoir craint de faire remonter trop haut sa noblesse, & il a cru par-là s'en assûrer davantage la possession; tous les membres de ce corps conviennent que S. François n'institua son *tiers-ordre* qu'en 1221, pour des personnes de l'un & de l'autre sexe; il leur donna une regle dont on n'a plus les constitutions. Le premier ordre de S. François comprend les ordres religieux, qu'on appelle *freres mineurs*, & qui sont les cordeliers, les capucins & les récolets. Le second comprend les filles religieuses de Ste Claire. Enfin le troisieme comprend plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe qui vivent dans le monde, & c'est ce qu'on appelle le *tiers-ordre*. Les personnes qui sont de ce *tiers-ordre* portent sous leurs habits une tunique de serge grise ou un scapulaire de même étoffe, avec un cordon; & elles observent une regle autorisée par les pontifes de Rome.

Tous les *tiers-ordres* anciens & modernes ont été approuvés, & avec raison, par le saint siege, comme on le peut voir par les bulles de Nicolas IV. en faveur des tierçaires de S. François, d'Innocent VII. pour ceux de S. Dominique, de Martin V. pour ceux des Augustins, de Sixte IV. pour ceux des carmes, & de Jules II. pour ceux des minimes, des servites, des trinitaires, *&c.* (*D. J.*)

TIERS, (*Jurisprud.*) *triens*, est quelquefois pris pour la légitime des enfans, ainsi que cela se pratique en pays de droit écrit, lorsqu'il n'y a que quatre enfans ou moins de quatre. *Novell.* 118 *de triente & semisse.* (*A*)

TIERS-ACQUÉREUR, (*Jurisprud.*) est celui qui a acquis un immeuble affecté & hypothéqué à un créancier par celui qui étoit avant lui propriétaire de cet immeuble. *Voyez* CRÉANCIER, HYPOTHEQUE, POSSESSION, PRESCRIPTION, TIERS DETENTEUR. (*A*)

TIERS ARBITRE, (*Jurisprud.*) *Voyez* ci-devant SURARBITRE.

TIERS EN ASCENDANT, (*Jurisprud.*) est un terme usité aux parties casuelles, lorsqu'il s'agit de liquider le droit dû pour la résignation d'un office; on ajoute à l'évaluation le *tiers* denier en ascendant, c'est-à-dire, au-dessus de l'évaluation; & l'on paie le huitieme du total, c'est-à-dire, tant de l'évaluation que du tiers en ascendant, lorsque la provision s'expédie dans l'année que le droit annuel a été payé, quand même ce seroit six mois après le décès de l'officier; mais si elle s'expédie après l'année, il faut payer le quart denier du tout. *Voyez* Loyseau, *des offic. liv. II. c. x. n.* 64, l'édit du mois de juin 1568, & les *mots* ANNUEL, OFFICE, PAULETTE, PARTIES CASUELLES, HUITIEME DENIER, QUART DENIER, RÉSIGNATION. (*A*)

TIERS DES BIENS EN CAUSE, (*Jurisprud.*) on entend par-là la troisieme partie des héritages & biens immeubles que quelqu'un possede dans le bailliage de Caux en Normandie ou autres lieux de ladite province tenant nature d'icelui. La coutume de Normandie, *art.* 279. permet aux pere & mere & autres ascendans de disposer entrevifs ou par testament de ce *tiers* au profit de leurs enfans puînés ou l'un d'eux sortis d'un même mariage, à la charge de la provision à vie des autres puînés. Les articles suivans contiennent encore plusieurs autres dispositions sur ce *tiers* des puînés sur les biens en Caux. (*A*)

TIERS, *Chambre des tiers ou des procureurs tiers*, (*Jurisprud.*) est une chambre dans l'enclos du palais, proche la chapelle de S. Nicolas, où les procureurs au parlement qui font la fonction de *tiers*, s'assemblent pour donner leur avis sur les difficultés qui surviennent dans la taxe des dépens, & dont le procureur *tiers* référendaire leur fait le rapport.

S'il reste encore quelque doute après le rapport fait à cette chambre, on va à la communauté des avocats & procureurs. *Voyez* ci-devant COMMUNAUTÉ DES PROCUREURS & PROCUREUR. (*A*)

TIERS COUTUMIER, (*Jurisprud.*) en Normandie est une espece de légitime que la coutume accorde en propriété aux enfans sur les biens de leurs pere & mere.

Ce droit n'avoit pas lieu dans l'ancienne coutume.

Le *tiers coutumier* sur les biens du pere consiste dans le *tiers* des immeubles dont le pere étoit saisi lors du mariage, & de ceux qui lui sont échus pendant le mariage en ligne directe.

L'usufruit de ce *tiers* est ce que la coutume donne à la femme pour douaire coutumier, de sorte que ce *tiers* coutumier tient lieu aux enfans de ce qu'ils prennent ailleurs à titre de douaire; il differe pourtant du douaire en ce qu'il n'est pas toujours la même chose que le douaire de la femme; car celle-ci peut, suivant le contrat, avoir moins que l'usufruit du *tiers*, au lieu que les enfans ont toujours leur *tiers* en propriété.

Le *tiers coutumier* est acquis aux enfans du jour du mariage; cependant la jouissance en demeure au pere sa vie durant, sans toutefois qu'il le puisse vendre, engager ni hypotéquer, comme aussi les enfans ne peuvent le vendre, hypotéquer ou en disposer avant la mort du pere, & qu'ils aient tous renoncé à la succession.

S'il y a des enfans de divers lits, tous ensemble n'ont qu'un tiers; ils ont seulement l'option de le prendre eu égard aux biens que leur pere possédoit lors des premieres, secondes ou autres noces, sans que ce tiers diminue le douaire de la seconde, troisieme ou autre femme, lesquelles auront plein douaire sur tout le bien que le mari avoit lors du mariage, à moins qu'il n'y ait eu convention au contraire.

Pour jouir du *tiers coutumier* sur les biens du pere, il faut que les enfans renoncent tous ensemble à la succession paternelle, & qu'ils rapportent toutes les donations & autres avantages qu'ils pourroient avoir reçus de lui.

Ce *tiers* se partage selon la coutume des lieux où les héritages sont assis, sans préjudice du droit d'aînesse.

Les filles n'y peuvent avoir que mariage avenant.

Si le pere avoit fait telle aliénation de ses biens que ce *tiers* ne pût se prendre en nature, les enfans peuvent révoquer les dernieres aliénations jusqu'à concurrence de ce *tiers*, à moins que les acquéreurs n'aiment mieux payer l'estimation du fond au denier 20, ou si c'est un fief, au denier 25, le tout eu égard au tems du décès du pere.

Mais si les acquéreurs contestent, il sera au choix des enfans de prendre l'estimation, eu égard au tems de la condamnation qu'ils auront obtenue.

Le *tiers coutumier* sur les biens de la mere est de même le *tiers* des biens qu'elle avoit lors du mariage, ou qui lui sont échus pendant icelui, ou qui lui appartiennent à droit de conquêt.

Ce *tiers* du bien maternel appartient aux enfans aux mêmes charges & conditions que le *tiers* des biens du pere. *Voyez* la coutume de Normandie, *art.* 399 *& suiv.* les placites. *art.* 86 *& suiv.* & les commentateurs. (*A*)

TIERS COUTUMIER *ou* LÉGAL, (*Jurisprud.*) se prend aussi en quelques coutumes pour la troisieme partie des biens nobles que la coutume réserve aux puînés, les deux autres tiers appartenant à l'aîné; c'est ainsi que ce *tiers* des puînés est appellé dans la coutume de Touraine; ailleurs on l'appelle le *tiers* des puînés. *Voyez* TIERS DES BIENS EN CAUX. (*A*)

TIERS ET DANGER, (*Jurisprud.*) est un terme d'eaux & forêts qui signifie un droit qui appartient au roi & à quelques autres seigneurs, principalement en Normandie, sur les bois possédés par leurs vassaux.

Il consiste au *tiers* de la vente qui se fait d'un bois, soit en argent, soit en espece, & en outre au dixieme qui est ce que l'on entend par le mot *danger*, lequel vient du latin *denarius* ou *deniarius* qui signifie *dixieme*, que l'on a mal-à propos écrit & lu *denjarius*, d'où l'on a fait en françois *danger*.

Dans les bois où le roi a le *tiers*, on ne peut faire aucune vente sans sa permission, à peine de confiscation des deux autres *tiers*.

Pour obtenir cette permission, on lui donnoit le dixieme du prix des ventes; c'est de-là qu'est venu le droit de *danger*, & non pas, comme quelques-uns l'ont cru mal-à-propos, de ce qu'il y avoit du danger de vendre sans la permission du roi.

Ce droit appartient au roi sur tous les bois de Normandie, & l'ordonnance de 1669 le déclare imprescriptible. Il y a cependant des bois qui ne doivent que le *tiers* sans *danger*, d'autres qui ne sont sujets qu'

au *danger* ſans *tiers*. *Voyez* ci-devant le *mot* DANGER. (*A*)

TIERS DENIER, (*Juriſprud.*) eſt la troiſieme partie du prix de la vente à laquelle en quelques lieux eſt fixé le droit dû au ſeigneur pour la mutation, comme dans la coutume d'Auvergne où il eſt ainſi appellé, & en Nivernois où l'on donne auſſi ce nom au droit dû au ſeigneur bordelier pour la vente de l'héritage tenu de lui à bordelage. *Voyez le tit.* 4 & *le tit.* 6. (*A*)

TIERS DÉTENTEUR, (*Juriſprud.*) eſt celui qui ſe trouve poſſeſſeur d'un immeuble ou droit réel, ſoit par acquiſition ou autrement, ſans être néanmoins héritier ni autrement ſucceſſeur à titre univerſel de celui qui avoit pris cet immeuble ou droit réel, à la charge de quelque rente, ou qui l'avoit affecté & hypotéqué au payement de quelque créance. *Voyez* ci-devant TIERS ACQUÉREUR & les *mots* DÉCLARATION D'HYPOTHEQUE, HYPOTHEQUE, INTERRUPTION, PRESCRIPTION, POSSESION. (*A*)

TIERS EXPERT, (*Juriſprud.*) eſt un troiſieme expert qui eſt nommé pour donner ſon avis & pour départager les deux autres experts qui ſe ſont trouvés d'avis contraire.

Ce *tiers expert* eſt ordinairement nommé d'office; c'eſt pourquoi on ne peut le récuſer ſans cauſe légitime. *Voyez* ci-devant EXPERT. (*A*)

TIERS LÉGAL *ou* COUTUMIER, (*Juriſprud.*) *voyez* ci-devant TIERS COUTUMIER.

TIERS LOT, (*Juriſprud.*) on appelle ainſi dans le partage des biens des abbayes ou prieurés, entre l'abbé ou le prieur commendataire & ſes religieux, le troiſieme lot qui eſt deſtiné pour les charges clauſtrales, à la différence des deux autres dont l'un eſt donné à l'abbé ou au prieur commendataire pour ſa ſubſiſtance, l'autre aux religieux.

L'adminiſtration du *tiers lot* appartient à l'abbé ou au prieur commendataire, à moins qu'il n'y ait convention au contraire.

Les frais du partage doivent être pris ſur le *tiers lot* qui exiſtoit lors de la demande en partage, & s'il n'y en avoit point, & que la jouiſſance fût en commun, les frais du partage doivent être avancés par la partie qui le demande, à la charge d'en être rembourſé ſur le *tiers lot* à faire.

Les réparations de l'égliſe & des lieux clauſtraux doivent être priſes ſur le *tiers lot* juſqu'au partage, après quoi chacun eſt tenu de réparer & entretenir ce qui eſt à ſa charge.

Les portions congrues ne ſe prennent pas ſur tous les biens de l'abbaye ou prieuré, mais ſeulement ſur le *tiers lot*.

On prend auſſi ordinairement ſur le *tiers lot* ce qui eſt abandonné aux religieux pour acquitter les obits & fondations, qui étoient des charges communes.

Quand le lot des religieux n'eſt pas ſuffiſant pour acquitter les charges clauſtrales, ils peuvent obliger l'abbé de leur abandonner le *tiers lot*, ainſi qu'il fut jugé au grand-conſeil le 6 Août 1711, contre le cardinal d'Etrées pour l'abbaye d'Anchin. *Voyez* le dictionnaire de Brillon au *mot* RELIGIEUX, *n* 85 & *ſuiv.* & Lacombe, *recueil de juriſprud. canonique*, au *mot* PARTAGE, *n.* 4. & *ſuiv.* & les *mots* ABBÉ, ABBAYE, COUVENT, MONASTERE, PARTAGE, PRIEURÉ, RELIGIEUX, RÉPARATIONS. (*A*)

TIERS LOT *ou* TIERCE PARTIE, (*Juriſprud.*) eſt en Touraine le *tiers* des biens que l'aîné entre nobles aſſigne à ſes puînés pour leur part, réſervant les deux autres *tiers* pour lui. Si les puînés ne ſont pas contens de ce partage, ils peuvent faire la refente des deux *tiers* en deux parts égales, auquel cas l'aîné en prend une avec le *tiers lot*, & l'autre part demeure aux puînés. *Voyez* la coutume de Touraine, *tit.* 25, & Palu ſur cette coutume. (*A*)

TIERS LOT, (*Juriſprud.*) on donne auſſi quelquefois ce nom au *tiers* ou triage que le ſeigneur a droit de demander dans les bois communaux; mais on l'appelle plus communément *triage*. *Voyez* l'ordonnance des eaux & forêts, *tit.* 25, *art.* 4, & le *mot* TRIAGE. (*A*)

TIERS A MERCY, (*Juriſprud.*) étoit apparemment un droit ſeigneurial du *tiers* que certains ſeigneurs prenoient à volonté. Il fut adjugé ſous ce titre de *tiers à mercy* au prieur d'Oſay par arrêt du parlement de Paris du pénultieme jour d'Août 1404, dont M. de Lauriere fait mention en ſon gloſſaire au mot *tiers*. (*A*)

TIERS OPPOSANT, (*Juriſprud.*) eſt celui qui n'ayant pas été partie ni appellé dans un jugement, y forme oppoſition à ce qu'il ſoit exécuté à ſon égard à cauſe de l'intérêt qu'il a de l'empêcher.

L'oppoſition qu'il forme, eſt appellée *tierce oppoſition*, parce qu'elle eſt formée par un *tiers* qui n'étoit pas partie dans le jugement.

C'eſt la ſeule voie par laquelle ce *tiers* puiſſe ſe pourvoir, ne pouvant appeller d'une ſentence où il n'a pas été partie, ni ſe pourvoir en caſſation, ou par requête civile, contre un arrêt qui n'a pas été rendu contre lui.

Quand le *tiers oppoſant* eſt débouté de ſon oppoſition, on le condamne à l'amende de 75 livres, ſi c'eſt une ſentence, & de 150 livres, ſi l'oppoſition a été formée à un arrêt. *Voyez* l'ordonnance de 1667, *tit.* 27, & les *mots* OPPOSITION, ARRÊT, SENTENCE, JUGEMENT, TIERCE OPPOSITION. (*A*)

TIERS POSSESSEUR, (*Juriſprud.*) eſt la même choſe que *tiers détenteur* ou *tiers acquéreur*. *Voyez* ci-devant *ces deux articles*. (*A*)

TIERS, *procureur tiers*, (*Juriſprud.*) *voyez* TIERS RÉFÉRENDAIRE.

TIERS AU QUART, (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt entre le *tiers* & le quart, comme la lézion du *tiers* au quart qui forme un moyen de reſtitution contre un partage, c'eſt-à-dire, qu'il n'eſt pas néceſſaire que la lézion ſoit du *tiers*, mais qu'il ſuffit qu'elle ſoit de plus du quart. *Voyez* LEZION, PARTAGE, RESCISION, RESTITUTION. (*A*)

TIERS *ou* TIERS RÉFÉRENDAIRE, PROCUREUR TIERS RÉFÉRENDAIRE, (*Juriſprud.*) eſt un des procureurs au parlement qui exercent la fonction de régler les dépens entre leurs confreres demandeur & défendeur en taxe.

Avant que le parlement prononçât des condamnations de dépens, les procureurs faiſoient ſeuls en leur qualité la fonction de *tiers*.

La premiere création des *tiers référendaires* en titre d'office fut faite par l'édit de Décembre 1635, qui en créa 30 pour le parlement de Paris & autres juriſdictions de l'enclos du palais.

La déclaration de 1637 ordonna qu'il ſeroit pourvu à ces offices des procureurs qui auroient au-moins ſix ans de charge; l'arrêt d'enregiſtrement étendit cela à 10 ans.

Des trente charges de *tiers référendaires* créées par l'édit de 1635, trois ſeulement avoient été levées, les pourvus ne firent même aucune fonction, & par déclaration du mois de Mai 1639, les 30 offices de *tiers référendaires* furent ſupprimés, leurs fonctions, droits & émolumens réunis à la communauté des 400 procureurs.

Il y a encore eu pluſieurs autres édits & déclarations qui ont maintenu les procureurs dans la fonction de *tiers*.

Tous ceux qui ont dix ans de réception, prennent la qualité de *procureurs tiers référendaires*, & en font les fonctions chacun à leur tour dans l'ordre qui ſuit.

Parmi ceux qui ont 10 ans de charge, on en choiſit 36 toutes les ſix ſemaines, on en fait trois colonnes de 12 chacune, & chaque colonne va pendant quinze jours à la chambre des *tiers* régler les difficultés qui s'élevent ſur les dépens.

Il y a un trente-ſeptieme procureur qui diſtribue les dépens dans la chambre qui eſt en-bas, appellée *la ſacriſtie*, parce qu'elle ſert en effet de ſacriſtie pour la chapelle les jours de cérémonie. Ce diſtributeur a droit de nommer pour *tiers* un des 36, chacun à leur tour; mais ordinairement il nomme pour *tiers* celui des 36 qu'on lui demande.

Le procureur *tiers* auquel le demandeur en taxe remet ſa déclaration des dépens, fait ſur cette déclaration ſon mémoire où il taxe tous les articles; enſuite le défendeur en taxe apoſtille la déclaration; & ſi les procureurs ne ſont pas d'accord, ils vont en la chambre des *tiers* qui regle leurs difficultés. *Voyez* le code Gillet, & les *mots* DEPENS, FRAIS, EXECUTION, PROCUREUR, TAXE. (*A*)

TIERS SAISI, (*Juriſprud.*) eſt celui entre les mains duquel on a ſaiſi ce qu'il doit au débiteur du ſaiſiſſant.

Le *tiers ſaiſi*, quand il eſt aſſigné pour déclarer ce qu'il doit à celui ſur qui la ſaiſie eſt faite, doit le déclarer, & eſt obligé de plaider où l'inſtance principale eſt pendante. *Voyez* CRÉANCIER, DÉBITEUR, PROCURATION AFFIRMATIVE, SAISIE. (*A*)

TIERS EN SUS, (*Jurifprud.*) eft une augmentation que l'on fait à une fomme en y ajoutant un *tiers* de ce à quoi elle monte. (*A*)

TIERS, *le*, (*Monnoie.*) petite monnoie de France ainfi nommée, parce qu'elle valoit le *tiers* du gros tournois; on l'appelloit autrement *maille tierce* ou *obole tierce*. (*D. J.*)

TIERS-DE-SOL; f. m. (*Monnoie.*) c'étoit, felon Bouteroue, une forte de monnoie d'or, qu'on fabriquoit du tems des rois de la premiere race; cette monnoie avoit fur un côté la tête de Mérouée orné du diadème perlé. (*D. J.*)

TIERS, *en terme de Blondier*, c'eft la troifieme partie d'une moche. *Voyez* MOCHE. Chaque *tiers* fe découpe en cinq écales très-diftinguées les unes des autres. *Voyez* ECALES.

TIERS, *au jeu de la longue paulme*, fe dit des joueurs qui n'ont d'autre emploi que celui de rabattre, étant trop foibles pour fervir.

TIERS-POINT, f. m. (*Archit.*) c'eft le point de fection qui eft au fommet d'un triangle équilatéral. Il eft ainfi nommé par les ouvriers, parce qu'il eft le troifieme point après les deux qui font fur la bafe. (*D. J.*)

TIERS-POINT, *coupe de pierres*, eft la courbure des voûtes gothiques qui font compofées de deux arcs de cercles *AC BC* de 60° tracés d'un intervalle *B* pour rayon, égal au diametre de la voûte.

Les claveaux de ces arcs gothiques font dirigés à leur centre; c'eft une faute dont on voit des exemples, d'avoir mis un joint au fommet *C*, ainfi qu'on le peut voir au petit châtelet de Paris.

TIERS POINT, (*Marine.*) *voyez* LATINE.

TIERS POINT, f. m. *terme d'Horlogerie*; on appelle ainfi une lime qui eft formée de trois angles. (*D. J.*)

TIERS POTEAU, f. m. (*Charpent.*) piece de bois de fciage, de 3 fur 5 pouces & demi de groffeur, faite d'un poteau de 5 à 7 pouces refendu. Cette piece fert pour les cloifons légeres & celles qui portent à faux. (*D. J.*)

TIESA, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnèfe, qui couloit de Sparte à Amiclée, & qui, à ce qu'on croyoit, tiroit fon nom de *Tiefa*, fille d'Euroras. (*D. J.*)

TIFATA, (*Géog. anc.*) montagne d'Italie, dans la Campanie, près de Capoue: elle commande cette ville, felon Tite-Live, *l. VII. c. xxix.* & *l. XXVI. c. v.* tifata *imminentes Capuæ colles*. Silius Italicus, *l. XII. v.* 48. dit en parlant d'Annibal.

. . . . *Arduus ipfe*
Tifata *invadit prior, qua mœnibus inftat*
Collis, & e tumulis fubjectam defpicit urbem.

Cette montagne étoit facrée, & la table de Peutinger y marque deux temples; celui qui étoit à l'occident eft défigné par ces mots *ad dianam*, & celui qui étoit à l'orient par ceux-ci, *jovis tifatinus*.

TIFATA, ville d'Italie, dans le Latium, felon Pline, *l. III. c. v.* (*D. J.*)

TIFAUGES, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourg de France, en Poitou, élection de Mauleon, fur la Sevre nantoife, aux confins de l'Anjou & de la Bretagne. *Long.* 16. 35. *lat.* 46. 58. (*D. J.*)

TIFERNUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la partie de l'Umbrie, qui eft en-deçà de l'Apennin, fur le bord du Tibre. On la nommoit *Tifernum Tiberinum*, pour la diftinguer d'une autre *Tifernum*, furnommée *Metaurum*. Les habitans de ces deux villes avoient auffi les mêmes furnoms: car Pline, *liv. III. c. xiv.* dit, *Tifernates cognomine Tiberini, & alii Metaurenfes*. Ce furent les *Tifernates Tiberini* qui le nommerent leur patron; il décora leur ville de ftatues, & y fit bâtir un temple à fes dépens. Il eft fait mention de cette ville dans une ancienne infcription rapportée par Gruter, *pag.* 494. *n°.* 5. où on lit, *reip. Tif. Tib.* Holftenius, *p.* 90. prouve par une autre infcription que le nom de cette ville s'employoit au plurier: *C. Julio. C. F. Clu. proculo Tifernis Tiberinis*. Le nom moderne eft *Città di caftello*.

Tifernum Metaurum, ville d'Italie, dans le Samnium, felon Tite-Live, l. *IX. c. xliv.* & *l. X. c. xiv.* Dans un autre endroit, *liv. X. ch. xxx.* il donne ce nom à une montagne. Ce nom étoit encore commun à un fleuve, fuivant le témoignage de Pomponius-Méla, *l. II. c. iv.* & de Pline, *l. III. c. ij.* Le fleuve fe nomme aujourd'hui *il Biferno*; & c'étoit vers fa fource, qu'on avoit bâti la ville de *Tifernum*. Cluvier a conjecturé de-là, que cette ville étoit dans l'endroit où l'on voit préfentement Molife, qui eft la capitale du pays. (*D. J.*)

TIGE, f. f. (*Botan.*) c'eft la partie des plantes qui tire fa naiffance de la racine, & qui foutient les feuilles, les fleurs & les fruits. La *tige* dans les arbres prend le nom de *tronc*, en latin, *truncus*; & celui de *caudex* dans les herbes, on l'appelle *caulis*, & *fcaphus* lorfqu'elle eft droite comme une colonne. Les auteurs modernes l'ont nommée *viticulus*, lorfqu'elle eft grèle & couchée, comme eft celle de la nummulaire. Enfin, la *tige* des plantes graminées, s'appelle *culmus*.

Mais ce ne font pas des mots qui intéreffent les phyficiens, ce font les phénomenes curieux de la végétation; par exemple, le redreffement des *tiges*, car on fait que de jeunes *tiges* de plantes inclinées vers la terre fe redreffent peu-à-peu, & regardent la perpendiculaire. Dans celles qui n'ont de libre que l'extrémité, c'eft cette extrémité qui fe redreffe. M. Dodart eft le premier qui ait obfervé ce fait en France. Des pins qu'un orage avoit abattus fur le penchant d'un colline, attirerent l'attention de cet habile phyficien. Il remarqua avec furprife, que toutes les fommités des branches s'étoient repliées fur elles-mêmes, pour regagner la perpendiculaire; enforte que ces fommités formoient avec la partie inclinée, un angle plus ou moins ouvert, fuivant que le fol étoit plus ou moins oblique à l'horifon.

M. Dodart cite à ce fujet dans les *Mém. de l'acad. des Sciences ann.* 1700. l'exemple de quelques plantes qui croiffent dans les murs, telles que la pariétaire; ces plantes après avoir pouffé horifontalement, fe redreffent pour fuivre la direction du mur: mais il n'a pas approfondi davantage la nature de ce mouvement de *tiges*; nous favons feulement qu'il s'opere prefque toujours, de façon que la partie qui fe redreffe devient extérieure à celle qui demeure inclinée: la *tige* prend alors la forme d'un fiphon à trois branches: j'ai appris que depuis vingt ans, M. Bonnet a tenté plufieurs expériences curieufes fur cette matiere; mais il en refte encore beaucoup à faire avant que de chercher à en affigner la caufe, car ce n'eft pas avec des dépenfes d'efprit & des hypothèfes, qu'on y peut parvenir. (*D. J.*)

TIGE, f. f. (*Archit.*) on appelle ainfi le fût d'une colonne.

Tige de rinceau, efpece de branche qui part d'un culot ou d'un fleuron, & qui porte les feuillages d'un rinceau d'ornément. (*D. J.*)

TIGE, f. f. (*Hydr.*) *voyez* SOUCHE. (*K*)

TIGE DE FONTAINE, (*Archit. hydr.*) efpece de baluftre creux, ordinairement rond, qui fert à porter une ou plufieurs coupes de fontaines jailliffantes, & qui a fon profil différent à chaque étage. (*D. J.*)

TIGE, f. f. *terme de plufieurs ouvriers*, la *tige d'une clé*, en terme de *Serrurier*, eft le morceau rond de la clé, qui prend depuis l'anneau jufqu'au panneton.

La *tige d'une botte*, en terme de *Cordonnier*, eft le corps de la botte, depuis le pié jufqu'à la genouillere.

La *tige d'un flambeau*, en terme d'*Orfevre*, eft le tuyau du flambeau, qui prend depuis la pate jufqu'à l'embouchure inclufivement.

La *tige d'un guéridon*, en terme de *Tourneur*, eft la partie du guéridon, qui prend depuis la pate jufqu'à la tablette. (*D. J.*)

TIGE, nom que les Horlogers donnent à l'arbre d'une roue ou d'un pignon, lorfqu'il eft un peu mince; c'eft ainfi que l'on dit la *tige* de la roue de champ, de la roue de rencontre, *&c. Voyez* ARBRE, AISSIEU, AXE, *&c.*

TIGE, (*Serrurerie.*) c'eft la partie de la clé, comprife depuis l'anneau jufqu'au bout du panneton, elle eft ordinairement ronde, quelquefois cependant en tiers-point.

TIGE, adj. *terme de Blafon*, qui fe dit des plantes & des fleurs repréfentées fur leurs *tiges*.

Le Fevre d'Ormefon & d'Eaubonne à Paris, d'azur à trois lis au naturel d'argent, feuillés & tigés de fynople

TIGERON, f. m. *terme* dont *les Horlogers* fe fervent pour défigner une petite tige fort courte, qui dans l'axe d'une roue ou d'un balancier, s'étend depuis la portée d'un pivot jufqu'au pignon, ou à la roue.

roue, &c. Dans les anciennes montres françoises, & dans presque toutes celles qu'on fait actuellement en Angleterre, la longueur de ces *tigerons* est si petite que par l'attraction l'huile qu'on met aux pivots, monte dans les pignons, ou s'extravase contre les roues. Parmi plusieurs habiles horlogers qui s'apperçurent de cet inconvénient, M. Gaudron fut un des premiers qui avança, que si on pouvoit mettre une bouteille d'huile à chaque pivot d'une montre, elle en conserveroit plus long-tems sa justesse. M. Suly qui saisit cette idée, imagina de petits reservoirs, (*Voyez la regle artificielle du tems, pag.* 280.) qui fournissoient de l'huile aux pivots à mesure qu'elle s'évaporoit. Cette méthode entraînant après elle une grande multiplication d'ouvrage, & plusieurs inconvéniens, M. le Roy eut recours à un autre expédient, dont la lecture de l'optique de M. Newton lui fournit l'idée. En refléchissant sur l'expérience que ce grand homme rapporte, *pag.* 576, du livre dont nous venons de parler: M. le Roy raisonna ainsi. „ Les pivots sont placés aux extrémités des arbres; „ ces arbres sont perpendiculaires aux platines qui „ les soutiennent, & concourent avec elles vers un „ même point, sommet de l'angle qu'ils font entre „ eux. Leur disposition étant semblable à celle des „ glaces dans l'expérience de Newton, ils sont com„ me elles susceptibles des mêmes causes d'attrac„ tion. Ainsi l'huile devroit se tenir à leur point „ de concours, par conséquent aux pivots. Si donc „ l'huile, dans les montres ordinaires, quitte les pi„ vots pour monter dans les pignons, cet effet ne „ peut être produit que par la convergence de leurs „ ailes, au moyen de quoi ils attirent le fluide avec „ plus de force que les points de concours de la „ tige & des platines: donc pour entretenir une suf„ fisante quantité d'huile à ce point & aux pivots, „ il faut en éloigner suffisamment les pignons „. L'expérience a parfaitement confirmé ce raisonnement; car M. le Roy ayant placé dans les montres, des barrettes aux endroits convenables, pour alonger ces *tigerons*, & éloigner les pignons & les roues des pivots; & dans le cas où on ne pouvoit faire usage de ces barrettes, y ayant suppléé par des creusures ou des noyons, il a eu la satisfaction de voir que l'huile restoit constamment aux pivots & aux portées, sans monter dans les pignons, ni s'extravaser comme ci-devant. *Voyez* BARETTE, CREUSURE, NOYON, &c.

Comme il est d'une extrème conséquence que le balancier soit toujours parfaitement libre, & que ses pivots, au-lieu de s'appuyer sur leurs portées, frottent sur leurs extrémités; il a fallu pour leur conserver aussi de l'huile, chercher une nouvelle configuration de parties. M. le Roy en a trouvé une des plus avantageuses & des plus simples.

Pour s'en procurer une idée juste, on prendra une montre, on mettra une goutte d'huile sur le milieu de son crystal; on posera ensuite dessus un corps plan transparent, un morceau de glace par exemple, alors on verra la goutte se disposer circulairement au sommet du crystal; on verra aussi qu'en élevant la glace, cette goutte se rétrecira, sans néanmoins quitter prise.

Afin de produire l'effet résultant de cette expérience, M. le Roy met sur le coq de ses montres, trois petites pieces fort aisées à faire: l'inférieure qu'on nomme *le petit coq de laiton*, *Voyez* PETIT COQ, fait l'effet du crystal; la supérieure, c'est-à-dire *le petit coq d'acier*, tient une petite agate, comme la main tient la glace dans l'expérience, & le bout du balancier venant s'appuyer au centre de l'agate, il est toujours abondamment pourvu d'huile. A l'égard de l'autre pivot, une seule piece qu'on nomme *lardon*, *Voyez* LARDON, suffit, la potence faisant l'office des deux autres. On peut consulter à ce sujet, un mémoire que M. le Roi a inséré à la suite de la regle artificielle du tems; il le conclut en disant: „ que „ mieux les Horlogers, & en général tous les Mé„ chaniciens, sauront faire usage de l'attraction de „ cohésion, en configurant les parties de leurs ou„ vrages pour y fixer l'huile aux endroits nécessai„ res, plus en même tems ils approcheront de la per„ fection „.

TIGETTE, s. f. (*Archit.*) c'est dans le chapiteau corinthien, une espece de tige ou cornet, ordinairement cannelé, & orné de feuilles, d'où naissent les volutes & les hélices. (*D. J.*)

TIGIS, (*Géog. anc.*) ville de Mauritanie césariense, selon Ptolomée, *l. IV. c. ij.* L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de *Rusucurum* à *Badil*, à douze milles du premier de ces lieux, & à vingt-sept du second. Peut-être est-ce cette ville dont le siege épiscopal est appellé *Tigisitanus*, dans la conférence de Carthage.

TIGNIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le *Picenum*, selon César, *de bell. civil. l. I. c. xij.* Ciacconius a fait voir qu'il falloit lire *Iguvium*, au lieu de *Tignium*. On croit que c'est aujourd'hui *S. Maria in Georgio*. (*D. J.*)

TIGNOLLE, s. f. *terme de Pêche*, petit bateau fait de trois planches seulement.

TIGRANOCERTE, (*Géog. anc.*) ville de la grande Arménie, bâtie par le roi Tigrane, du tems de la guerre de Mithridate; ce qui fait qu'Appien en décrivant cette guerre, appelle *Tigranocerte* une ville toute nouvelle.

Elle étoit située au-delà des sources du Tigre, en tirant vers le mont Taurus; & selon Pline, *l. VI. c. ix.* sur une haute montagne dans la partie méridionale de l'Arménie. Tacite, *Ann. l. XV. c. v.* la met à 37 milles de Nisibis. *Tigranocerta* dans la langue du pays, veut dire *la ville de Tigrane*. Elle étoit fortifiée & défendue par une bonne garnison; Plutarque ajoute que c'étoit une belle ville, & puissament riche.

Le mot *Tigranocerta* est du genre neutre, selon Etienne le géographe; Appien cependant le fait du genre féminin, & Tacite l'emploie aux deux genres: ce n'est pas là le plus important.

Tigranocerte étoit une ville sur l'Euphrate, que Tigrane avoit eu la fantaisie de peupler aux dépens de douze autres villes, dont bon gré malgré il avoit transféré les habitans dans celle-là. Tous les grands de son royaume, pour lui plaire, y avoient bâti des palais. Tigrane en vouloit faire une ville comparable à Babylone, & cela étoit bien avancé; mais Lucullus ne lui donna pas le tems de s'achever: car après avoir pris & saccagé *Tigranocerte*, il en fit une solitude, renvoyant les habitans dans leur ancienne demeure, ce qui convenoit à tous ces divers peuples, qui soupiroient après leur patrie.

Cette grande ville étoit peuplée de grecs & de barbares. La division se mit parmi eux; Lucullus en sut profiter, il fit donner l'assaut, prit la ville, & après s'être emparé des trésors du roi, il abandonna *Tigranocerte* à ses soldats, qui avec plusieurs autres richesses, y trouverent huit mille talens d'argent monnoyé, c'est-à-dire vingt-quatre millions; & outre le pillage, il donna encore à chaque soldat quatre cent drachmes sur le butin qui y fut fait. (*D. J.*)

TIGRE, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) *tigris*, *Pl. III. fig.* 1. animal quadrupede, un peu plus petit que le lion; il a les oreilles courtes & arrondies, & la queue longue comme celle du lion. Son poil est court & de couleur jaune, avec des taches noires & longues. Le *tigre* se trouve en Asie & en Afrique; il est très-féroce.

Il y a plusieurs especes d'animaux auxquels on a donné le nom de *tigre*. Celui qui ressemble le plus au vrai *tigre*, est l'animal nommé *tigre royal*. L'animal auquel on donne le nom de *tigre d'Amérique*, & que les Bresiliens nomment *jaguara*, a plus de rapport au léopard qu'au *tigre*, car il a des taches rondes comme celles du léopard, & non des taches longues comme celles du *tigre*. Le *tigre noir* ou *once*, nommé au Brésil *jaguarete*, differe du *tigre* d'Amérique en ce qu'il a le poil d'un noir ondé & lustré, avec des taches d'un noir plus foncé. Le *tigre barbet*, *tigre frisé* ou *loup tigre*, du cap de Bonne-Espérance, a le poil frisé comme celui d'un barbet, & des taches noires. Le *tigre rouge* de la Guyane & du Brésil, differe du *tigre* d'Amérique par sa couleur qui est d'un jaune roussâtre, plus foncé sur le dos que sur le reste du corps; le dessous de la machoire inférieure & le ventre, sont un peu blanchâtres. *Voyez* REGNE ANIMAL.

Le *tigre* dans le systeme zoologique de Linnæus, constitue un genre distinct dans la classe des quadrupedes; ses caracteres sont qu'il a quatre mamelles placées sous le nombril, & que ses piés sont faits pour grimper; Linnæus rapporte la panthere à ce genre, en l'appellant *tigre à taches orbiculaires*.

Les voyageurs qui ont vu de près le *tigre* en Amérique, sont bien loin de le regarder comme le plus leste des animaux sauvages carnivores; ils prétendent au contraire que c'est une bête lente, stupide, incapable d'atteindre un homme à la course, & qui ne fait

fai-

faire que deux ou trois grands sauts pour attraper sa proie. On trouve aussi des *tigres* aux Indes orientales, & en plusieurs parties de l'Asie; mais il semble qu'il y a quelque différence entre les uns & les autres, & peut-être que de nouvelles observations justifieroient que les *tigres* asiatiques sont très-agiles, comme l'ont assuré les anciens.

Pline, *l. VIII. c. xviij.* nous a décrit le moyen qu'on employoient de son tems pour enlever les jeunes *tigres* à la mere, & les transporter à Rome. Les Hircaniens & les Indiens, dit-il, sont obligés, quand ils prennent les petits *tigres*, de les emporter bien vîte sur un cheval; car quand la mere ne les trouve plus, elle sent leurs traces, les suit avec une promptitude furieuse; & la personne qui les emporte, n'a rien de mieux à faire quand il est atteint par la tigresse, que de lui jetter un de ses petits à terre; alors elle le prend dans sa gueule, le porte dans son trou, & revient bien-tôt après; on l'amuse en répétant la même manœuvre; jusqu'à ce qu'on soit sur le vaisseau, d'où l'on entend la tigresse qui n'ose se jetter dans l'eau, pousser des hurlemens affreux sur le rivage.

TIGRE, (*Monum. antiq.*) ce cruel animal accompagne assez souvent les monumens de Bacchus, & des bacchantes. Le char de Bacchus est ordinairement tiré par des *tigres*, & quelquefois aussi on voit des *tigres* aux piés des bacchantes: seroit-ce pour caractériser la fureur dont elles étoient agitées? (*D. J.*)

TIGRE, (*Marechal.*) poil de cheval dont le fond est blanc & parsemé de taches noires & rondes d'espace en espace.

TIGRE, *le*, (*Géog. anc.*) *Tigris*, grand fleuve d'Asie, qui prend sa source dans les montagnes de la grande Arménie, & se jette dans le golfe Persique. Moïse l'appelle *Chidkeli*, *genes. xj.* 14. les anciens le nommoient *Diglito*; & encore aujourd'hui, il est appellé *Tegil* ou *Tigil*.

Josephe, le paraphraste chaldéen, les traducteurs arabes & persans, le nomment *Diglat*. Pline, *l. VI. c. xxvij.* dit qu'il prend sa source dans la grande Arménie, au milieu d'une campagne nommée *Elégosine*. Il entre dans le lac Aréthuse, & coule au-travers sans y mêler ses eaux. Après cela, il remonte le mont Taurus, rentre dans la terre, passe sous la montagne, & va reparoître de l'autre côté; une preuve, ajoute-t-il, que ce n'est pas un nouveau fleuve qui sort au-delà de la montagne, c'est qu'il rend à sa sortie ce qu'on y avoit jetté à l'entrée de la caverne.

Ptolomée met aussi la source du *Tigre* au milieu de l'Arménie au trente-neuvieme degré, & un tiers de *latitude*; mais Strabon, *l. XI. p.* 339. semble avoir pris pour la source du *Tigre* la sortie du mont Taurus; le *Tigre* à l'orient, & l'Euphrate au couchant, bordent la Mésopotamie qui est entre deux. Après avoir parcouru beaucoup de pays du septentrion au midi, ces deux fameux fleuves se dégorgent dans le golfe persique. Aujourd'hui ils y tombent par un canal commun, mais autrefois ils y tomboient séparément. L'embouchure de ce fleuve est nommée *Pasitigris* par Strabon, & par Arrien.

Le *Tigre* est dépeint avec l'Euphrate, dans une médaille de Trajan, où ce fleuve est dit vaincu. L'empereur est représenté debout entre les deux fleuves, avec la figure d'un arménien à ses piés, & à côté du *Tigre*, qui, comme nous l'avons dit, prend sa source dans les montagnes de la grande Arménie. L'inscription de cette médaille est: *Armenia & Mesopotamia in potestatem populi Romani redactæ*. (*D. J.*)

TIGRE, *la* (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale, au pays des Yaméos. Elle se jette dans la partie septentrionale de l'Amazone, après s'être grossie de plusieurs rivieres.

TIGRÉ, TÈGRÉ, *ou* TÈGRA, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans l'Ethiopie ou Abyssinie, & le premier qu'on trouve en entrant de l'Egypte dans l'Ethiopie. Il est borné au nord par le royaume de Sennar & de Balous, au midi par celui d'Angor, au levant par la mer Rouge, & au couchant par le royaume de Dambéa. Il y a, selon Ludolf, dans la province de *Tigré*, vingt-sept préfectures, habitées par différens peuples. (*D. J.*)

TIGRILLO, s. m. (*Hist. nat.*) oiseau de la nouvelle Espagne, qui est de la grosseur d'une grives, les Espagnols lui ont donné son nom, parce que son plumage est moucheté comme la peau d'un tigre.

TIGUARES, LES, (*Géog. mod.*) peuples sauvages de l'Amérique méridionale dans la partie occidentale de la capitainerie de Parayba, au nord des Périguares. (*D. J.*)

TIGULIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Ligurie, selon Pline, *l. III. c. v.* Les itinéraires marquent *Tigulia* ou *Tegulata*, sur la voie Aurélienne, & *Segesta Teguliorum*, ou *Segeste de Ligurie*, sur la côte. Cette position s'accorde avec Pline, qui fait une ville maritime de *Tigulia*, & dit que *Segesta Teguliorum* étoit dans les terres. (*D. J.*)

TIGURINUS-PAGUS, (*Géog. anc.*) César, *l. I. c. xij.* donne ce nom à un des quatre cantons qui composoient la société helvétique. Ce canton pouvoit prendre son nom de la ville *Tigurum*, qui fut sans doute une des douze villes que les Helvétiens brûlerent eux-mêmes, lorsqu'ils voulurent aller s'établir dans l'intérieur de la Gaule. A la vérité aucun ancien auteur ne nomme la ville *Tigurum*: mais malgré ce silence des écrivains, on peut bien supposer que cette ville existoit dès ce tems-là. *Tigurum* en effet, se trouve encore aujourd'hui la capitale de ce canton. De Tigurum on a fait Zurich, comme de *Taberna* Zabern, & de *Tolbiacum* Zulpich. Les auteurs du moyen âge disoient *Turegum*, au lieu de *Tigurum*. Les *Tigurini* se joignirent aux Cimbres, lorsque ceux-ci entreprirent de passer en Italie. (*D. J.*)

TIJEGUACU-PAROARA, s. m. (*Hist. naturelle. Ornithol.*) nom d'un oiseau du Brésil, décrit par Marggrave, & qui est de la grosseur d'une alouette. Il a le bec court, épais, brun en dessus, cendré en-dessous. Sa tête, sa gorge, la partie inférieure de son cou, & ses côtes sont d'un beau jaune diapré de rouge dans la femelle, & d'un rouge de sang éclatant dans le mâle. Le haut du cou & tout le dos sont gris, avec un mélange de brun; les aîles sont brunes, marquetées de blanc; la queue est de la même couleur; les côtés du cou, le ventre & les cuisses sont blanches.

TIJEPIRANGA, s. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) oiseau du Brésil, du genre des passereaux. Il y en a de deux especes; la premiere, qui est de la grosseur de l'alouette, a tout le corps, le cou & la tête d'un rouge admirable, avec les aîles & la queue noire. L'autre espece plus petite est d'un gris-bleu sur le dos, blanche sur le ventre, & d'un verd de mer sur les aîles. (*D. J.*)

TIKMITH, s. m. (*Calend. éthiop.*) nom du second mois de l'année des Ethiopiens, qui répond au mois d'Octobre. Ludolf nous a donné tout le calendrier éthiopique dans son histoire d'Ethiopie.

TIL, s. m. (*Archit.*) écorce d'arbre dont on fait les cordes des puits, & dont les appareilleurs nouent des morceaux déliés, les uns au bout des autres, pour faire une longueur nécessaire au tracement de leurs épures. Cette sorte de cordeau a cet avantage de ne point s'allonger comme la corde. *Daviler*. (*D. J.*)

TILAVENTUM, (*Géog. anc.*) Pline met deux fleuves de ce nom en Italie, au pays des Vénetes, Léander dit que ce sont deux fleuves du Frioul, & que *Tilaventum majus* est le Tagliamento, & *Tilaventum minus*, la Stella. Ptolomée, *l. III. c. j.* ne parle que du premier de ces fleuves, qu'il nomme *Tilaventum*.

TILBOURG, (*Géog. mod.*) bourg des Pays-bas hollandois, au pays d'Osterwick. Ce bourg est un lieu considérable, & renommé par ses manufactures. On y compte plus de quatre mille communians, & il peut mettre encore aujourd'hui quinze cens hommes sous les armes. C'est une seigneurie qui appartient au prince de Hesse-Cassel. La justice est administrée par un drossart, un bourgmestre, sept échevins, & deux décemvirs. (*D. J.*)

TILLAC, s. m. (*Marine.*) c'est le plancher qui forme l'étage d'un vaisseau, sur lequel la batterie est posée, comme sur une plate-forme. *Voy.* PONT.

On appelle *franc-tillac* le premier pont; & *faux-tillac* un faux pont. *Voy.* FAUX-PONT & FRANC-TILLAC.

TILLAC, (*Marine.*) espece de plate-forme de planches, qui est au fond-de-cale, où le munitionnaire fait ses bidons.

TILLÆA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante que Linnæus caractérise ainsi. Le calice est applati, divisé en trois gros quartiers, de forme ovale; la fleur est composée de trois pétales applatis, ovoïdes, pointus, plus petits que les segmens du calice; les étamines sont trois filets plus courts que le calice; leurs bossettes sont petites; le pistil a trois ger-

germes; les ftiles font fimples, & trois en nombre; les ftigmats font obtus; le fruit a trois capfules alongées autant que la fleur, pointues, recourbées en-arriere, & s'ouvrant longitudinalement dans leur partie fupérieure; les graines font ovales, au nombre de deux dans chaque capfule. Linnæi, *gen. plant. p.* 36.

TILLE, f. f. (*Marine.*) c'eft l'endroit où fe tient le timonnier dans les flûtes.

TILLE, (*Marine.*) c'eft un couvert ou accaftillage, qui eft à l'arriere d'un vaiffeau non ponté.

TILLE, (*Arts méchaniques*) inftrument dont fe fervent les tonneliers, les couvreurs, & les autres artifans, qui eft hache & marteau tout enfemble; car d'un côté il y a un large tranchant en forme de hache, & de l'autre il a une tête plate. La *tille* eft à-peu-près faite comme la hache d'armes, excepté que celle-ci étoit toute de fer, & que la *tille* a un manche de bois; la *tille* fe nomme autrement *hachette*, *aiffette*, & *affiette*. *Savary*. (*D. J.*)

TILLE, (*Sucrerie.*) petit inftrument de cuivre fait en forme de couteau, avec lequel on fouille le fond des formes de fucre avant de leur donner la terre. *Savary*. (*D. J.*)

TILLE, LA, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Bourgogne; elle a fa fource à Saint-Seine, bailliage de Châtillon, & fe jette dans la Saone, à une lieue au-deffous d'Auxonne. On pourroit faire un canal depuis Dijon jufqu'à la Saone, & ce canal augmenteroit le commerce de cette province. (*D. J.*)

TILLEMONT, (*Géogr. mod.*) en flamand *Tienen*, ville des Pays-bas, dans le Brabant, au bord de la Gécte, qu'on y paffe fur plufieurs ponts, à quatre lieues au fud-eft de Louvain. Les guerres ont prefque entierement ruiné cette ville, qui étoit autrefois une des principales du Brabant. *Long.* 22. 34. *latit.* 50. 47.

Bollandus (Jean) célebre jéfuite, y naquit en 1596, & fut choifi pour exécuter le projet que le P. Rofweïde avoit eu de recueillir tout ce qui pourroit fervir aux vies des faints, fous le titre de *Acta fanctorum*. Bollandus l'entreprit, & en publia cinq volumes *in-folio*; il travailloit au fixieme lorfqu'il mourut en 1665, à 70 ans. On donne en fon honneur aux continuateurs de ce volumineux ouvrage, fort connu dans la republique des Lettres, le furnom de *Bollandiftes*. (*D. J.*)

TILLER *le chanvre*, (*Econom. ruftique.*) eft une opération qui confifte à prendre les brins de chanvre les uns après les autres, à rompre la chenevotte, & à en détacher la filaffe en la faifant gliffer entre les doigts.

Il y a des provinces où l'on *tille* tout le chanvre; dans d'autres on ne le *tille* que quand on en a fort peu; autrement on le broye.

Ce travail eft fort long; mais on y occupe les enfans qui s'en acquittent auffi-bien que des grandes perfonnes. *Voyez l'article* CHANVRE.

TILLER, *terme* dont les Cordiers fe fervent pour dire *faire de la corde* avec du tille ou écorce de tilleul.

Il y a encore d'autres écorces qu'on peut *tiller*, par exemple celle du mahot; on en fait auffi de la ficelle & de gros cordages qui ne le cedent guere en bonté aux cordes de chanvre.

TILLET, f. m. *terme de Jardinier*, c'eft le nom qu'on donne aux lieux plantés de tilleuls ou tillots, ou au lieu où l'on en éleve, comme on dit *chenaie*, *fapée*, *ozeraie*, *tremblaies*, pour les lieux plantés de chênes, de fapins, d'oziers, de trembles. (*D. J.*)

TILLET, (*Librairie.*) ce mot fignifie la même chofe que *billet*; c'eft une permiffion par écrit que donnent les fyndic & adjoints, de retirer des livres des voituriers & de la douane. (*D. J.*)

TILLEUL, TILLAU, f. m. (*Hift. nat. Bot.*) *tilia*, genre de plante à fleur en rofe compofée de plufieurs pétales difpofés en rond; le piftil fort du calice, & devient dans la fuite une coque qui n'a qu'une feule capfule, & qui renferme des femences oblongues. Tournefort, *Inft. rei herb. Voy.* PLANTE.

TILLEUL, *tillia*, grand arbre qui vient naturellement dans les climats tempérés de l'Europe & de l'Amérique feptentrionale. Il fait une belle tige, fort droite, & d'une groffeur proportionnée; fa tête fe garnit de beaucoup de rameaux, & prend d'elle-même une forme ronde & réguliere; fon écorce qui eft d'abord unie, mince & cendrée dans la jeuneffe de l'arbre, devient brune, épaiffe & gerfée à l'âge de quinze ou vingt ans. Ses racines qui font fort fibreufes s'étendent au loin près la furface de la terre; fa feuille eft grande, faite en maniere d'un cœur, dentelée fur les bords, & d'une agréable verdure. Cet arbre donne fes fleurs au mois de Juin; elles font petites, jaunâtres, peu apparentes, mais de très-bonne odeur; les graines qui fuccedent font des coques rondes, velues, anguleufes, de la groffeur d'un pois, renfermant une ou deux amandes douces au goût; elles font en maturité au mois d'Août, & elles tombent en Septembre.

Le *tilleul* eft un arbre foreftier du troifieme ordre; on le met au rang des arbres que l'on défigne par *bois blancs*: par conféquent on en fait affez peu de cas; on le laiffe fubfifter dans les bois où il fe trouve, parce qu'il fait une bonne garniture dans les endroits où d'autres arbres d'une meilleure effence ne réuffiroient pas fi bien; mais on ne s'avife guere d'en former de nouveaux cantons de bois; cependant c'eft l'arbre que l'on cultive le plus en France par rapport à l'agrément.

Cet arbre vient dans prefque tous les terreins & à toutes expofitions; il réuffit dans les vallées, le long des coteaux, même fur les montagnes. Toutes ces fituations lui font à-peu-près égales, pourvu que la premiere pofition ne foit pas trop aquatique, la feconde trop chaude, & qu'il y ait dans la derniere, ou de l'humidité ou de la profondeur, ou enfin quelque mélange de terre limoneufe; mais le *tilleul* fe plaît particulierement dans un terrein gras & fertile. Il fait les plus grands progrès dans la terre franche mêlée de gravier, & il réuffit fort bien dans les terres legeres qui ont beaucoup de fonds; il dépérit par la pourriture de fes racines dans un fol trop aquatique; les Hollandois le jugent de cette qualité lorfqu'il eft à moins d'un pié & demi d'épaiffeur au-deffus de l'eau pendant l'hiver. Enfin, cet arbre fe refufe abfolument à la craie pure, au fable trop chaud & aux terreins arides, pierreux & trop fuperficiels.

Le *tilleul* fe multiplie très-aifément; on peut l'élever de graine, de rejettons, de boutures & de branches couchées; on peut auffi le greffer, mais on n'employe ce dernier expédient que pour multiplier quelques efpeces rares ou curieufes de cet arbre. La *femence* eft une mauvaife reffource, peu sûre, & fort longue, que l'on met rarement en ufage; attendu que la graine fe trouve rarement de bonne qualité, qu'elle leve difficilement, qu'elle ne paroît fouvent qu'au fecond printems, & que les plans font la plûpart dégénérés de l'efpece dont on a tiré la graine. Les *rejettons* ne fe trouvent pas communément pour peupler une pepiniere. Ce font prefque toujours des branches éclatées, mal enracinées & défectueufes; la bouture eft un moyen difficile, incertain, & qui rend trop peu: la méthode la plus sûre, la plus expéditive, & la plus ufitée, eft de propager cet arbre de branches couchées.

Cette opération fe fait pour le mieux en automne, dès que les feuilles commencent à tomber. Les rejettons forts & vigoureux font les plus propres à réuffir. Au bout d'un an ils feront affez enracinés pour être mis en pepiniere à 15 ou 18 pouces les uns des autres en rayons éloignés de deux piés & demi. On pourra les cultiver trois ou quatre fois l'an, en ne remuant la terre qu'à deux ou trois pouces de profondeur. Il faudra les élaguer avec ménagement, fe contenter d'abord de rabattre les branches latérales à deux ou trois yeux, & ne les retrancher entierement qu'à mefure que les plants prendront du corps. Au bout de cinq ans ils auront quatre ou cinq pouces de circonférence, & feront en état d'être tranfplantés à demeure. On pourroit également coucher de groffes branches de *tilleul* qui réuffiroient auffi-bien fi ce n'eft qu'elles ne donneroient qu'au bout de deux ans des plants affez formés pour être mis en pepiniere. On auroit encore le même fuccès en couchant l'arbre entier. On fait que c'eft fur le *tilleul* qu'on a fait la fameufe épreuve qui a fait voir que de la tête d'un arbre on en peut faire les racines, & des racines la tête. Si l'on prend le parti de le femer, il faut faire amaffer des graines par un tems fec dans le mois de Septembre ou d'Octobre, les conferver pendant l'hiver dans du fable ou de la terre, & les femer de bonne heure au printems, même dès le mois de Février. Car fi on laiffe les graines fe deffécher, ou qu'on attende trop tard à les femer, elles ne leveront qu'à l'autre printems, & il en manquera beaucoup. Lorfqu'ils feront âgés de deux ans, on pourra les mettre

en pépiniere, où il faudra les ſoigner & les conduire comme ceux qu'on éleve de branches couchées.

Le *tilleul* réuſſit facilement à la tranſplantation. On peut le planter fort gros avec ſuccès quand même il auroit un pié de diametre. On s'eſt aſſuré que des plants pris dans les bois, & éclatés ſur des vieux troncs, reprennent aſſez communément. L'automne eſt la ſaiſon la plus convenable pour la tranſplantation de cet arbre, & on fera toujours mieux de s'y prendre dès que les feuilles commencent à tomber, à-moins qu'on eût à planter dans un terrein gras, ſujet à recevoir trop d'humidité pendant l'hiver. Il vaudroit mieux dans ce dernier cas attendre le printems, & au plus tard la fin de Février. Ce qu'il y a de plus eſſentiel à obſerver, c'eſt de planter ces arbres d'une bonne hauteur. Je ſuis obligé de répeter ici ce que j'ai déja dit à l'*article de* L'ORME; c'eſt que preſque tous les jardiniers, ſur-tout dans les environs de Paris, ont la fureur de couper à ſept ou huit piés tous les arbres qu'ils tranſplantent. Il ſemble que ce ſoit un terme abſolu au-delà duquel la nature doive tomber dans l'épuiſement. Ils ne voient pas que cette abſurde routine de planter des arbres trop courts, retarde leur accroiſſement, & les prépare à une défectuoſité qu'il n'eſt jamais poſſible de réparer. Ces arbres ſont toujours à la hauteur de la coupe un genouil difforme, une tige courbe d'un aſpect très-deſagréable: il faut donc les planter à quatorze ou quinze piés de tige. On les laiſſe pouſſer & s'amuſer pendant quelques années au-deſſus de dix piés, enſuite on les élague peu-à-peu pour ne leur laiſſer en tête que la tige la plus propre à ſe dreſſer: c'eſt ainſi qu'on en jouit promptement, qu'on leur voit faire des progrès inſéparables de l'agrément.

Le *tilleul* peut ſe tailler tant que l'on veut ſans inconvénient. On peut l'élaguer, le tondre, le paliſſer au ciſeau, à la ſerpe, au croiſſant; il ſouffre ces opérations dans tous les tems où la ſeve n'eſt pas en mouvement, & il ſe cicatriſe promptement tant qu'il eſt au-deſſous de l'âge de vingt ans; cependant lorſqu'on eſt obligé de retrancher de fortes branches, on doit le faire avec la précaution d'y mettre un enduit.

On demande toujours à quelle diſtance il faut planter; c'eſt ſur la qualité du terrein, ſur la grandeur des eſpaces, ſur la ſorte de plantation que l'on veut faire, & ſur l'empreſſement qu'on a de jouir, qu'il faut régler les intervalles. Il peut être auſſi convenable de planter des *tilleuls* à huit piés que de leur en donner vingt de diſtance. Cet arbre ſe prête à toutes les formes qui peuvent ſervir à l'ornement d'un grand jardin. On en fait des avenues, des allées couvertes, des ſalles de verdure, des quinconces. On peut l'aſſujettir à former des portiques, à être taillé en paliſſades, & le réduire même à la régularité & à la petite ſtature d'un oranger. Depuis qu'on s'eſt dégoûté du maronnier d'inde à cauſe de ſa malpropreté, de l'orme par rapport aux inſectes qui le défigurent, de l'acacia qui ne donne pas aſſez d'ombre, on ne plante par-tout que des *tilleuls*, en attendant que quantité d'arbres étrangers qui donneroient plus d'agrément ſoient connus & multipliés.

Si le *tilleul* a le mérite de former naturellement une tête réguliere & bien garnie, d'avoir un feuillage d'une aſſez belle verdure, de donner des fleurs ſinon apparentes, du-moins d'une odeur fort agréable, de n'être point ſujet aux inſectes, de réſiſter au vent, de réuſſir aſſez communément dans la plûpart des terreins, & de ſe plier aux différentes ſortes d'agrément que l'art veut lui impoſer; on doit convenir auſſi que ſon accroiſſement eſt fort lent, qu'il ne profite pas ſur les hauteurs, qu'il ſe refuſe aux terreins ſecs & légers, qu'il perd ſes feuilles de bonne heure, & qu'il eſt trop ſujet à ſe verſer, à ſe creuſer lorſqu'il ſe trouve expoſé aux vents de midi & de ſud-oueſt. On tombe alors dans un inconvénient de le voir languir & périr avant d'entrer dans l'âge de ſa force, qui eſt à vingt ans. Mais auſſi quand cet arbre a bravé cet accident, & qu'il ſe trouve dans un terrein qui lui plaît, il fait de grands progrès, s'éleve & groſſit conſidérablement, & dure très long tems. M. Miller, auteur anglois, dit avoir vu un *tilleul* qui avoit trente piés de tour à deux piés au-deſſus de terre, & il cite un autre anglois nommé *Thomas Brown*, qui fait mention d'un arbre de cette eſpece dans le comté de Norfolk, qui avoit quarante-huit piés de tour à un pié & demi au-deſſus de terre, & 90 piés de hauteur; il faut entendre ici le pié anglois.

Quoique le *tilleul* n'ait avec juſte raiſon que la petite conſidération des bois blancs, il ne laiſſe pas de ſervir à différens uſages, & ſon débit eſt aſſez étendu. Ce bois eſt employé par les charrons, les menuiſiers, les carroſſiers, les tourneurs, les ébéniſtes, les graveurs en bois, & particulierement les ſculpteurs qui préferent ce bois à tous les autres; il a le mérite de n'être ſujet ni à la vermoulure, ni à ſe fendre, ni à ſe gerſer: il eſt blanc, *léger, tendre, liant*, tenace, de longue durée, & il ſe coupe aiſément. Ces qualités le font eſtimer par les charpentiers de vaiſſeaux. Ses jeunes rejettons peuvent ſervir aux ouvrages de vanerie, comme les ſaules de petite eſpece. Le charbon de bois de *tilleul* eſt plus propre qu'aucun autre pour faire la poudre-à-canon. Quoique ce bois ne ſoit pas des meilleurs pour le chauffage, on ne laiſſe pas d'en tirer aſſez bon parti lorſqu'il eſt bien ſec. On peut faire des coupes réglées de la tonte & de l'élaguement des vieilles allées de *tilleuls*. On ſe ſert de la ſeconde écorce pour faire des cordes & des cables. On en faiſoit autrefois un plus noble uſage avant l'invention du papier qui a remplacé pour l'écriture l'écorce intérieure du *tilleul* avec un avantage incomparable. Ses feuilles ramaſſées ſont pendant l'hiver une des meilleures nourritures pour le gros bétail.

Le *tilleul* a peu de propriétés pour la médecine. Elle tire quelques ſervices du ſuc ſéveux de l'écorce intérieure, & du charbon fait avec le bois de cet arbre; mais la fleur eſt la partie dont elle fait le plus d'uſage.

On connoît différentes eſpeces de *tilleuls* dont voici les principales.

1. *Le* tilleul *à larges feuilles ou le* tilleul *de Hollande*, eſt le *tilia fœmina, folio majore I. R. H.* 611. Sa racine deſcend profondément en terre, & s'étend beaucoup; elle pouſſe un tronc d'arbre, grand, gros, rameux, qui ſe répand au large, & rend beaucoup d'ombre. Il eſt couvert d'une écorce unie, cendrée, ou noirâtre en-dehors, jaunâtre ou blanchâtre en-dedans, ſi pliante & ſi flexible, qu'elle ſert à faire des cordes de puits & des cables; ſon bois eſt tendre, ſans nœuds, blanchâtre; ſes feuilles ſont larges, arrondies, terminées en pointe, un peu velues des deux côtés, luiſantes, dentelées en leurs bords; il ſort de leurs aiſſelles des petites feuilles longues, blanchâtres, où ſont attachés des pédicules, qui ſe diviſent en quatre ou cinq branches; elles ſoutiennent chacune une fleur à cinq pétales, & ſont diſpoſées en roſe, de couleur blanche, tirant ſur le jaune, d'une odeur agréable, ſoutenues ſur un calice taillé en cinq parties blanches & graſſes.

Lorſque cette fleur eſt paſſée, il lui ſuccede une coque groſſe comme un gros pois, ovale, ligneuſe, anguleuſe, velue, qui contient une ou deux ſemences arrondies, noirâtres, & douces au goût. Il fleurit en Mai & Juin; ſon fruit mûrit en Août, & s'ouvrant en Septembre, il tombe de lui-même. Ses feuilles ſont couvertes lorſque la ſaiſon eſt un peu avancée, d'une eſpece de ſel eſſentiel; ſemblable à de la crême de tartre; ce ſel s'y amaſſe après l'extravaſation du ſel nourricier, qui dans les grandes chaleurs s'échappe des vaiſſeaux.

Cet arbre eſt l'ornement des avenues, des promenades; des jardins, & des boſquets, par ſon port gracieux, par ſon ombrage, & par ſon odeur agréable, lorſqu'il eſt en fleur.

Le *tilleul* demande une terre graſſe, & prend telle figure qu'on veut, mais il ne dure pas long-tems; ſon bois eſt utile dans les arts; les Sculpteurs l'emploient par préférence à d'autres, parce qu'il cede facilement ſans s'éclater à l'impreſſion du ciſeau, & qu'il eſt moins ſujet à la vermoulure que celui de l'érable; on en fait auſſi du charbon qui entre dans la compoſition de la poudre à canon.

C'eſt à cette eſpece qu'on doit rapporter particulierement ce qui a été dit ci-deſſus. La largeur de la feuille fait le principal mérite de cette eſpece. Mais cette qualité n'eſt pas uniquement propre au *tilleul* de Hollande; il s'en trouve dans quelques cantons de bois aux environs de Montbard en Bourgogne, dont la feuille eſt auſſi grande que celle du *tilleul* de Hollande, mais qui ont encore l'avantage d'être plus robuſtes, & de réuſſir dans des terreins élevés où celui de Hollande n'avoit fait que languir. D'ail-

D'ailleurs ils ont la feuille d'un verd plus tendre & plus agréable.

2. *Le* tilleul *de Hollande à feuilles panachées*. Cet accident n'est pas ici d'une grande beauté.

3. *Le* tilleul *à petites feuilles*. Il a en effet la feuille beaucoup plus petite que celle du *tilleul* de Hollande, mais encore plus brune, plus ferme, plus lisse. Il fleurit plus tard; sa graine n'est pas si-tôt mûre, son écorce est plus rude, son bois moins blanc, moins tendre & assez ordinairement noueux, parce que cet arbre est plus branchu.

4. *Le* tilleul *de montagne à très grande feuille*. Cette belle espece n'a été vue que par Gaspard Bauhin, qui en fit la découverte sur une montagne près Bâle. Ses feuilles étoient trois ou quatre fois plus grandes que celle du *tilleul* de Hollande. Il eût mieux valu s'occuper à le multiplier qu'à le décrire.

5. *Le* tilleul *à feuilles d'orme*. Sa feuille est de médiocre grandeur & fort rude au toucher. Son bois est jaunâtre, noueux & moins tendre que celui des autres especes. Sa graine a six angles au-lieu de cinq qui est le nombre le plus ordinaire.

5. *Le* tilleul *à feuilles velues*. Sa feuille est aussi grande que celle du *tilleul* de Hollande; ses jeunes rejettons ont l'écorce rougeâtre, & sa graine n'a que quatre angles.

7. *Le* tilleul *de Bohème*. Ses feuilles sont petites & lisses, & sa graine qui est pointue des deux bouts n'est nullement anguleuse.

8. *Le* tilleul *de Canada*. C'est la plus belle espece de ce genre d'arbre qui soit actuellement dans ce royaume. Ses feuilles sont d'un verd tendre fort clair, elles sont du double plus grandes que celle du *tilleul* de Hollande, & se terminent par une pointe fort alongée. L'arbre pousse aussi plus vigoureusement, & son écorce est plus unie, plus cendrée. Il se trouve dans la plûpart des pays de l'Amerique septentrionale. Cette espece est encore fort rare.

9. *Le* tilleul *noir d'Amérique*. Il a beaucoup de ressemblance avec le précedent, mais ce n'est pas du côté de l'agrément. Sa feuille est aussi grande & aussi pointue, mais elle est brune, épaisse, rude; néanmoins elle a des nervures un peu rouges qui la relevent. Cette espece est aussi originaire de l'Amérique septentrionale, & encore plus rare que la précédente. *Article de M.* D'AUBENTON *le subdélégué*.

TILLEUL, (*Mat. méd.*) les fleurs de *tilleul* sont la seule partie de cet arbre qui soit en usage en médecine. On en prépare une eau distillée, & on en fait une conserve. L'un & l'autre de ces remedes est regardé comme un excellent céphalique, & presque généralement ordonné dans les menaces d'apoplexie & d'épilepsie, dans les vertiges, le tremblement des membres, & dans la plûpart des autres maladies qui dépendent évidemment des vices du cerveau, ou de l'origine des nerfs. L'infusion des fleurs de *tilleul* est employée aux mêmes usages. Elle doit être regardée comme plus foible que l'eau distillée & que la conserve, s'il est vrai que la vertu des fleurs de *tilleul* (si néanmoins il est permis de croire à cette prétendue vertu), réside dans leur principe aromatique, dont l'infusion est beaucoup moins chargée que l'eau distillée ou la fleur contenue en substance dans la conserve; or il est clair par l'analyse de M. Cartheuser, que le principe fixe, ou l'extrait de cette fleur ne possede aucune vertu réelle; cet auteur n'en a retiré par le menstrue aqueux, qu'une substance mucilagineuse, fade & sans activité.

Les fleurs de *tilleul* sont une des matieres végétales aromatiques, qui ne contiennent point d'huile essentielle.

Ses fleurs entrent dans l'eau générale, & dans l'eau épileptique de la pharmacopée de Paris. (*b*)

TILLI, GRAINS DE, (*Mat. méd.*) *voyez* RICIN.

TILLIUM ou *TILIUM*, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Sardaigne sur la côte occidentale. Ptolomée *liv. III. ch. iij.* la marque entre le promontoire *Gorditanum*, & le port *Nymphæus*, Molet croit que *Tilium* est aujourd'hui *S. Reparata*. (*D. J.*)

TILLOTTES, s. f. *terme de Pêche*, sortes de petits bateaux dont la construction est particuliere; ils n'ont ni quille ni gouvernail; ainsi ils étoient dans le cas d'être supprimés, en exécution de l'article 26 de la déclaration du 23 Avril 1726: mais sur les représentations qui ont été faites à sa majesté par les officiers de l'amirauté, qui ont fait connoître la solidité de ces bateaux, & la nécessité de s'en servir pour piloter les bâtimens & navires qui entrent & qui sortent du port de la ville de Bayonne, ils ont été exceptés.

On ne peut trouver de meilleures chaloupes pour naviger dans la Dour, & même aller à la mer lorsqu'elle n'est pas émue de tempêtes, quoique les courans soient fort rapides.

TILLOTTE, s. f. (*terme de Tailleur de chanvre.*) c'est ainsi qu'on appelle en Champagne l'instrument de bois dont on se sert pour briser le chanvre; il se nomme en Normandie *une brie*, en Picardie *une brayoire*, en d'autres provinces *une maque* ou *une machacoire*, & à Paris *un brisoir*. Mais quelque soit son nom, cet instrument est par-tout fait de même, c'est-à-dire comme une espece de bancelle de bois haute de deux piés & demi, & longue environ de quatre, traversée d'une extrémité à l'autre par une tringle assez tranchante aussi de bois; une double tringle pareillement de bois, propre à s'emmortoiser dans les ouvertures de la bancelle, est attachée par un de ses bouts à une extrémité de la bancelle avec une cheville qui la laisse mouvante. A son autre bout elle a une poignée qui sert au briseur de chanvre à la lever ou à l'abaisser, à mesure qu'il tire le chanvre roui & bien séché qu'il a mis entre deux.

Quand le chanvre est haut & fort, au-lieu de l'écraser à la brie, on le teille à la main; ce qui se fait en le brisant d'abord dessus le doigt à sept ou huit pouces de sa racine; & en continuant ainsi d'en séparer la filasse de la chenevotte jusqu'à l'autre extrémité. C'est ordinairement le chanvre mâle que l'on teille, & le chanvre teillé est toujours le plus beau. *Savary*. (*D. J.*)

TILOTTIERS, s. m. (*Pêche.*) c'est une compagnie de pêcheurs, ainsi appellés de leurs bateaux.

TILMI, (*Méd. anc.*) τιλμοί; Hippocrate, *lib. I. sect.* 3. entend par τιλμοί; les mouvemens des malades qui arrachent la laine de leurs couvertures, ou les poils de leurs habits, ou qui veulent prendre sur la muraille de petits corpuscules qu'ils croyent y être, & autres actions semblables qu'on fait ordinairement dans le délire, lorsqu'on est affligé de maladies aiguës, comme dans la phrénésie & péripneumonie. (*D. J.*)

TILOGRAMMON, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde, en-deçà du Gange, dans le golfe auquel ce fleuve donne son nom, dit Ptolomée, *l. VII. c. j.* Castald veut que le nom moderne soit *Catigan*. (*D. J.*)

TILPHOSA, ou *TILPHURA*, (*Géogr. anc.*) célebre fontaine de la Béotie; Strabon *liv. IX. pag.* 413. dit qu'elle étoit près de la ville de *Tilposium*, à laquelle elle donnoit son nom. C'est la *Tilphusia* d'Apollodore, *l. III.* & la *Tilphusia* de Pausanias, *l. IX. c. xxxiij.* qui place dans ce quartier une montagne nommée *Tilphusios*, & dit que la fontaine & la montagne étoient tout-au-plus à cinquante stades de la ville Haliartus. Etienne le géographe dit que c'est la nymphe Telphusa, fille du fleuve Ladon, qui a donné son nom à la fontaine & à la montagne. Tirésias fuyant avec les Thébains, obligés par les Epigones de quitter *Tilphosium*, se retira sur cette montagne, où étant accablé de lassitude & de soif, il voulut se désaltérer, prit de l'eau de la fontaine *Tilphura*, & mourut en en beuvant. On dressa son tombeau sur le lieu même. (*D. J.*)

TILSA, *ou* TILSIT, (*Géogr. mod.*) petite ville du royaume de Prusse, sur le bord du Niémen. Cette petite ville bâtie en 1552, est aujourd'hui réduite à un simple bourg. (*D. J.*)

TIMANA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Popayan, dans la contrée à laquelle elle donne son nom, à l'orient des hautes montagnes des Andes, dans une région fort chaude, sur le bord d'une petite riviere. *Latit.* 1. 28. (*D. J.*)

TIMAR, s. m. (*Hist. mod.*) district ou portion de terre que le grand-seigneur accorde à une personne, à condition de le servir pendant la guerre, en qualité de cavalier.

Quelques-uns disent que cette portion de terre s'accorde à un spahi, ou autre personne en état de servir à cheval, pour en avoir la jouissance pendant sa vie.

Meninski en parle comme d'une récompense accordée aux vieux soldats qui ont bien servi, & comme d'un revenu en fonds de terre, châteaux, bourgs, villages, dixmes, & autres émolumens; auxquels revenus on ajoute quelquefois le gouvernement & la juris-

jurifdiction de ces terres & places. *Voyez* Bénéfice, *&c.*

Le *timar* eft une efpece de fief, dont le vaffal jouit pendant fa vie. *Voyez* Fief.

Tout l'empire ottoman eft divifé en fangiackies ou banneries, & tous ceux qui poffedent des *timars*, & qu'on appelle *timariots*, font obligés de s'enroller eux-mêmes, dès qu'ils ont été fommés de fe préparer à une expédition militaire. *Voyez* Timariots.

Un *timar* fe réfigne comme un bénéfice, après en avoir obtenu l'agrément du béglierbey, ou gouverneur de la province; mais fi le revenu du *timar* excede 20000 afpres, auquel cas il eft appellé *zaim*, il n'y a que le grand vifir qui puiffe donner l'agrément pour la réfignation.

TIMARIOTS, f. m. (*Hift. mod.*) nom que les Turcs donnent à ceux qui poffedent des terres, fur le pié & fuivant l'ufage des timars. *Voyez* Timar.

Les *timariots* font obligés de fervir en perfonne à la guerre, avec un nombre d'hommes & de chevaux proportionné au revenu du timar; c'eft-à-dire que celui dont le timar eft eftimé à 2500 afpres par an, qui font environ fix livres fterlings, doit fournir un cavalier monté & armé fuivant la coutume: celui dont le timar vaut le double, en doit fournir deux, *&c.* ces cavaliers doivent fe tenir prêts à marcher, dès qu'ils en reçoivent l'ordre, & ce à peine de la vie, de forte que la maladie même ne peut pas leur fervir d'excufe.

Outre ce fervice, les *timariots* payent le dixieme de leur revenu. Si en mourant ils laiffent des enfans en âge de porter les armes, & en état de fervir le grand-feigneur, ou fi, au défaut d'enfans, ils ont quelques parens, à quelque degré qu'ils foient, on a coutume d'en gratifier ceux-ci aux mêmes conditions, finon on les confere à d'autres.

Si le revenu excede quinze mille afpres, ou trente-fix livres fterlings, ceux qui en jouiffent s'appellent *fubaffi*, ou *zaims*, & rendent la juftice dans les lieux de leur dépendance, fous l'autorité du fangiac de la province.

Le *timariots* ont des appointemens depuis quatre ou cinq mille afpres, jufqu'à vingt mille; mais on ne les oblige jamais d'aller à la guerre, à moins que leur timar ne rapporte plus de huit mille afpres, & que le grand-feigneur ne fe rende à l'armée en perfonne: dans ce dernier cas on n'exempte perfonne.

L'origine des *timariots* eft rapportée aux premiers fultans, qui étant les maîtres des fiefs ou terres de l'empire, les érigerent en baronies ou commanderies, pour recompenfer les fervices de leurs plus braves foldats, & fur-tout pour lever & tenir fur pié un grand nombre de troupes, fans être obligé de débourfer de l'argent.

Mais ce fut Soliman II. qui introduifit le premier l'ordre & la difcipline parmi ces barons ou chevaliers de l'empire; & ce fut par fon ordre qu'on régla le nombre de cavaliers que chaque feigneur eut à fournir à proportion de fon revenu.

Ce corps a toujours été extrèmement puiffant & illuftre dans toutes les parties de l'empire; mais fon avarice, défaut ordinaire des Orientaux, a caufé depuis peu fa décadence & fon aviliffement.

Les vicerois & gouverneurs de province favent fi bien ménager leurs affaires à la cour du grand-feigneur, que les timars fe donnent aujourd'hui à leurs domeftiques, ou à ceux qui leur en offrent le plus d'argent, quand même les timars ne font pas fitués dans l'étendue de leur gouvernement.

Il y a deux fortes de *timariots*; les uns appointés par la cour, & les autres par les gouverneurs de provinces: mais les revenus des uns & des autres, font plus modiques que ceux des zaïms, & leurs tentes & équipages font auffi à proportion moins riches & moins nombreux. *Voyez* Zaïms.

Ceux qui ont des lettres patentes de la cour, ont depuis 5 ou 6 mille, jufqu'à 19999 afpres de gages par an. Un afpre de plus, les met au rang des zaïms; mais ceux qui tiennent leurs patentes des vicerois, ont depuis trois jufqu'à fix mille afpres d'appointement.

Cette cavalerie eft mieux difciplinée que celle des fpahis, quoique cette derniere ait meilleure mine & plus de vivacité.

Les fpahis ne fe battent que par pelotons; au-lieu que les zaïms & les *timariots* font enrégimentés, & commandés par des colonels, fous les ordres des bachas. Le bacha d'Alep, quand il fe trouve à l'armée, eft le colonel général de cette cavalerie.

TIMAVE, (*Géog. anc.*) *Timavus*; fontaine, lac, fleuve, & port d'Italie. Virgile parle de la fontaine du *Timavus*, au premier livre de l'Enéide, *verf.* 244.

> *Antenor potuit* . . . .
> . . . . *fontem fuperare* Timavi,
> *Unde per ora novem, & vafto cum murmure montis*
> *It mare præruptum.*

Tite-Live, *l. XLI. c. j.* fait mention du lac: le conful, dit-il, étant parti d'Aquilée, alla camper fur le bord du lac du *Timavus*. Le fleuve *Timave* fortoit du lac par fept ou neuf ouvertures, couloit entre Tergefte & Concordia, & fe jettoit dans la mer par une feule embouchure, felon Pomponius Méla, *l. II. c. iv.* Claudien dit à-peu-près la même chofe:

> *Mincius, inque novem confurgens ora* Timavus.

Par les defcriptions que les poëtes donnent de ce fleuve, on s'imagineroit qu'il auroit été auprès de Padoue, chez les Vénetes, ou du moins dans leur voifinage: car Stace, *l. IV. filv. 7.* donne à Tite-Live qui étoit de Padoue, l'épithete de *Timavi alumnus*. Sidonius Apollinaris donne au *Timavus* le furnom d'*Euganeus*, à caufe des peuples Euganées qui habitoient au couchant des Vénetes; & Lucain, *l. VII. verf.* 192. met auffi le *Timavus* dans le même quartier.

> *Euganeo, fi vera fides memorantibus, augur*
> *Colle fedens, Aponus terris ubi fumifer exit,*
> *Atque antenorci difpergitur unda* Timavi.
> Carm. IX. v. 196.

Mais comme la géographie des poëtes n'eft pas fort exacte, il vaut mieux s'en rapporter aux géographes, comme Strabon, Polybe, & Pofidonius; & parmi les Latins, à Pomponius Méla, à Pline, à l'itinéraire d'Antonin, & à la table de Peutinger, qui tous mettent le *Timavus* après Aquilée & Tergefte.

Strabon, qui nous apprend qu'il y avoit dans cet endroit un temple de Diomède, appellé *templum timavum Diomedis*, un port, & un bois fort agréable, donne fept fources au fleuve *Timavus*, qui, dit-il, après s'être formé un lit vafte & profond, va bientôt après fe perdre dans la mer.

Ce fleuve n'a point changé de nom, on l'appelle encore le *Timavo*, & fon embouchure eft dans la mer Adriatique. (*D. J.*)

TIMBALE, *voyez* Tymbale.

TIMBO, f. m. (*Hift. nat. Bot.*) plante du Bréfil, qui, femble à du lierre, s'attache aux arbres, & monte jufqu'à leur fommet. Elle eft quelquefois de la groffeur de la cuiffe, ce qui ne nuit point à fa foupleffe; fon écorce eft un poifon dont les Bréfiliens fe fervent pour engourdir le poiffon qu'ils veulent prendre à la pêche.

TIMBRE, f. m. (*Jurifpr.*) eft la formule ou marque que l'on imprime au haut du papier & parchemin deftiné à écrire les actes publics. *Voyez ci-devant* Papier, & Parchemin timbré. (*A*)

Timbre, f. m. *terme de Boffetier*; ce font deux cordes de boyau, pofées fur la derniere peau d'un tambour, & qui lorfqu'on bat la peau de deffus, fervent à faire réfonner la caiffe.

On dit en un fens affez voifin, le *timbre* d'une cloche, pour fa réfonnance; le *timbre* de la voix; le *timbre* d'un inftrument mufical, d'airain ou de métal. (*D. J.*)

Timbre, f. m. (*Commerce de dentelle.*) c'eft l'empreinte du cachet ou matrice du fermier, mife fur un petit morceau de papier de quatre à cinq lignes de largeur, & d'un pouce & demi de longueur, qui s'attache avec un double fil, au deux bouts de chaque piece de dentelle. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

Timbre, (*Horlog.*) petite cloche que l'on emploie dans toutes fortes d'horloges, de pendules, & de montres fonnantes, & fur laquelle frappe le marteau. Autrefois toutes les montres à répétition étoient à *timbre*; mais aujourd'hui on les fait la plûpart fans *timbre*: ce qui leur a fait donner le nom de *répétitions fans timbre*. Voyez Répétition.

Les meilleurs *timbres* viennent d'Angleterre. Ils font faits d'un métal compofé de cuivre de rofette, d'étain de Cornouaille, & d'un peu d'arfenic; mais les différentes proportions dans le mélange de ces me-

matieres, ne font pas absolument déterminées; c'est à celui qui en fait usage à les varier, pour découvrir celles qui produisent des *timbres* dont le son est le plus agreable.

Comme dans les carillons on a souvent de la peine à assortir les *timbres* à la suite des tons que l'on veut employer, on est alors obligé de les limer près de leurs bords, pour les rendre plus aigus. *Voyez* CARILLON.

TIMBRE, s. m. (*Pelleterie.*) ce mot se dit d'un certain nombre de peaux de martes zibelines ou d'hermines, attachées ensemble par le côté de la tête, qui viennent ainsi de Moscovie & de Laponie; chaque *timbre*, que l'on appelle aussi *masse*, est composé de vingt paires ou couples de peaux. Une caisse de marte-zibeline assortie telle qu'elle vient de Moscovie contient dix *timbres*, qui font quatre cens peaux. On dit aussi un demi *timbre*, pour dire vingt peaux ou la moitié d'un *timbre*. Autrefois le *timbre* étoit en France de trente paires, ou soixante peaux. Le lande de peaux contient trente-deux *timbres*. *Savary*. (*D. J.*)

TIMBRE, *terme de Blason*, ce mot se dit de tout ce qui se met sur l'écu qui distingue les degrés de noblesse ou de dignité, soit ecclésiastique, soit séculiere, comme la tiare papale, le chapeau des cardinaux, évêques & protonotaires, les croix, les mitres, les couronnes, bonnets, mortiers, & sur-tout les casques, que les anciens ont appellés particulierement *timbres*, parce qu'ils approchoient de la figure des *timbres* d'horloges, ou parce qu'ils résonnoient comme les *timbres* quand on les frappoit. C'est l'opinion de Loyseau qui prétend que ce mot vient de *tintinnabulum*.

Les armoiries des cardinaux sont ornées d'un chapeau rouge qui leur sert de *timbre*. Les rois & les princes portent le *timbre* ouvert; les ducs, les marquis & les comtes le portent grillé & mis de front; les vicomtes, les barons & les chevaliers le portent un peu tourné, & on le nomme alors de *trois quartiers*. (*D. J.*)

TIMBRÉ, TIMBRER, *voyez* TIMBRE, *Jurisprudence*.

TIMBRÉES, ARMES, *terme de Blason*, armes qui font chargées d'un *timbre*, & qui n'appartiennent qu'aux nobles, suivant les regles du blason. *Voyez* TIMBRE. (*D. J.*)

TIMESQUIT, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, & l'une des principales de la province de Dara, selon Marmol, qui dit qu'elle a un gouverneur avec des troupes, pour arrêter les courses des béréberes de Gezula, & pour recueillir les contributions du pays qui abonde en dattes, en blé, en orge & en troupeaux. (*D. J.*)

TIMETHUS, (*Géog. anc.*) fleuve de Sicile. Son embouchure est placée par Ptolomée, *l. III. c. iv.* sur la côte septentrionale, entre Tyndarium & Agathyrium. Le nom moderne, selon Fazel, est *Traina*. (*D. J.*)

TIMIDE, adj. m. & f. TIMIDITÉ, s. f. (*Gram. & Morale.*) appréhension, retenue dans ses discours ou dans ses actions; il y a une aimable *timidité* qui vient de la crainte de déplaire; on doit la chérir, c'est la fille de la décence. Il y en a une autre qui vient d'un certain manque d'usage du monde, & dont il est dangereux de reprendre les personnes qu'on en veut corriger. Il y a aussi une *timidité* stupide, naturelle à un sot embarrassé de savoir que dire. Enfin il y a une quatrieme espece de *timidité*, qui procede du mal-aise d'un libertin qui ne se sent pas à sa place auprès d'une honnête fille. (*D. J.*)

TIMIDENSIS, (*Géog. anc.*) siege épiscopal d'Afrique, dans la province proconsulaire, où Benenatus est qualifié *Timidensis episcopus*. Le nom de cette ville étoit *Timida regia*. (*D. J.*)

TIMOK, LE, *ou le* TIMOC, (*Géog. mod.*) riviere de la Turquie européenne, dans la Bulgarie, où elle se joint au Danube. On croit que c'est le *Cebrus* d'Antonin, si tant est que le mot *Cebrus* dans ce géographe désigne une riviere. (*D. J.*)

TIMON, s. m. (*Marine.*) piece de bois longue & arrondie, dont l'une des extrémités répond du côté de l'habitacle à la manivelle que tient le timonnier, où elle est jointe par une cheville de fer qui lui est attachée, & qui entre dans la boucle de la manivelle. De-là elle passe par la sainte-barbe; & portant sur le traversin, elle entre dans la jauniere, & aboutit à la tête du gouvernail qu'elle fait jouer à stribord & à bas-bord, selon qu'on la fait mouvoir à droite ou à gauche. *Voyez* MARINE, *Pl. IV. fig.* 1. *n°.* 177. *barre du gouvernail*.

TIMON, s. m. (*Charronage.*) longue piece de bois de frêne ou d'orme mobile, qui fait partie du train d'une carrosse où l'on attele les chevaux, & qui sert à les séparer & à reculer. Un *timon* de carrosse doit avoir au-moins neuf piés de longueur, & trois piés neuf pouces & demi en quarré par le menu bout quand il est en grume.

Le *timon* d'une charrue est cette longue piece de bois formée effectivement en *timon*, au bout d'en-bas de laquelle sont attachées le manche de la charrue & les autres parties qui contribuent à fendre la terre, & le bout d'en-haut de ce *timon* se pose sur la sellette, où il est arrêté par le moyen de l'anneau d'une chaîne de fer.

Le *timon* d'une charrette, nommé plus communément *limon*, sont les pieces de bois entre lesquelles on met le cheval qui tire la charrette. (*D. J.*)

TIMONIUM, (*Géog. anc.*) 1°. lieu fortifié dans la Paphlagonie, selon Etienne le géographe. Il donnoit son nom à une contrée nommée *Timonitis*, par Strabon, *l. XII. p.* 562. & Ptolomée, *l. V. c. j.* C'étoit la partie de la Paphlagonie, qui étoit limitrophe de la Bithynie. Les peuples de cette contrée sont appellés *Timoniacenses* par Pline, *l. V. c. xxxij.*

2°. *Timonium*, Strabon, *l. XVII. p.* 794. nomme ainsi la maison qu'Antoine bâtit auprès d'Alexandrie d'Egypte pour sa retraite. Plutarque en parle aussi. Antoine quittant la ville d'Alexandrie, & renonçant au commerce du monde, se fonda une retraite secrette auprès du Phare sur une jettée qu'il fit dans la mer, & se tint là en fuyant la compagnie des hommes; il déclara qu'il aimoit & vouloit imiter la vie de Timon, parce qu'il avoit éprouvé la même infidélité & la même perfidie; qu'enfin n'ayant reçu de ses amis qu'injustice & qu'ingratitude, il se défioit de tous les humains, & les haïssoit tous également. C'est l'origine du nom de *Timonium* ou de la maison de Timon, qu'il avoit donné à sa retraite maritime. *Voyez le mot* TRIUMVIRAT. (*D. J.*)

TIMONNIER, s. m. (*Marine.*) c'est celui qui, posté au-devant de l'habitacle, tient le timon du gouvernail pour conduire & gouverner un vaisseau.

TIMONNIER, s. m. *terme de Messager*, cheval qu'on met au timon du carrosse, de voiture ou autre, & qui est opposé à celui qu'on met à la volée. (*D. J.*)

TIMOR, METUS, (*Lang. lat.*) ceux qui sont versés dans la latinité recherchée savent que ces deux mots ne sont pas entierement synonymes. *Timor* regarde la frayeur d'un péril prochain; *metus*, la crainte d'un danger éloigné. (*D. J.*)

TIMOR, (*Géog. mod.*) île de la mer des Indes, au midi des Moluques & au levant de celle de Java. On lui donne soixante lieues de long, & quinze dans sa plus grande largeur. On en tire du bois de Santal, de la cire & du miel. Les Hollandois y ont un fort assez bien situé pour le commerce de la compagnie. (*D. J.*)

TIMORÉE, CONSCIENCE, (*Morale.*) la conscience *timorée* a son danger, ainsi qu'une conscience peu délicate; en nous montrant sans cesse des monstres où il n'y en a point, elle nous épuise à combattre des chimeres; & à force de nous effaroucher sans sujet, elle nous tient moins en garde contre les péchés véritables, & nous les laisse moins discerner. (*D. J.*)

TIMOTHÉE, HERBE DE, (*Hist. nat. Bot. Economie rustique.*) en anglois *timothy-grass*, espece de *gramen* ou de *lolium*.

Le nom de cette plante lui vient de M. *Timothée* Hanson, qui, de Virginie, l'a apportée dans la Caroline septentrionale, d'où sa graine a été transportée en Angleterre, où on la cultive avec le plus grand succès. Elle réussit parfaitement, & croît avec une promptitude merveilleuse, sur-tout dans les terreins bas, aquatiques & marécageux, en trois semaines de tems elle y forme un gazon suffisant pour porter les bestiaux; elle s'éleve fort haut, & ressemble assez à du blé ou à du seigle. Les chevaux & les bestiaux la mangent avec avidité & par préférence même au trefle & au sain-foin; on peut la leur laisser paître verte, ou la leur donner séchée; mais pour la donner seche, il faut qu'elle ait été fauchée dans toute sa seve & avant qu'elle fleurisse, sans quoi elle deviendroit trop dure. Des expériences réitérées fai-

faites en Angleterre ont fait connoître l'utilité de cette plante. *Voyez* le Weckly, *amusement de Février* 1763, *p.* 154.

TIMOTHIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) hérétiques ainsi appellés de leur chef Timotheus Ælurus, qui prétendit dans le v. siecle que les deux natures s'étoient tellement mêlées dans le sein de la Vierge, qu'il en étoit résulté une troisieme qui n'étoit ni la divine ni l'humaine. On leur donna dans la suite le nom de *Monothélites* & de *Monophysites*. *Voyez* ces *articles*.

TIMPFEN, s. m. (*Monnoie.*) monnoie de compte dont on se sert à Konisberg & à Dantzich pour tenir les livres de marchands. Le *timpfen*, qu'on nomme aussi *florin polonois*, vaut trente gros polonois. (*D. J.*)

TIMURIDE, s. m. *terme d'Histoire*, nom que l'on donne à la famille des Tamerlans qui regnerent dans la Transoxane jusqu'en l'année 900 de l'hégire, qui répond à l'an 1494 de Jesus-Christ. (*D. J.*)

TIN-laurier, (*Botan.*) le *laurier-tin*, en anglois *the laurustine*, est un arbrisseau, dont Tournefort distingue trois especes; la premiere est nommée *tinus prior* dans ses *I. R. H.* Il croît à la hauteur d'un cornouillet femelle, poussant plusieurs verges longues, quarrées, rameuses. Ses feuilles sont grandes, larges, presque semblables à celles du cornouiller femelle, & approchante de celles du laurier, rangées deux à deux, l'une vis-à-vis de l'autre le long des branches; ces feuilles sont noirâtres, luisantes, velues, toujours vertes, sans odeur, d'un goût amer, avec un peu d'astriction: ses fleurs naissent aux sommets des rameaux en bouquets, blanches, odorantes; chacune d'elles est un bassin découpé en cinq parties. Quand cette fleur est passée, son calice devient un fruit qui approche en figure d'une olive, mais plus petit, & un peu plus pointu par le bout d'en-haut où il est garni d'une espece de couronne; sa peau est un peu charnue, & d'une belle couleur bleue: on trouve dans ce fruit une semence couverte d'une peau cartilagineuse. Cet arbrisseau vient aux lieux rudes & pierreux.

La seconde espece de *laurier-tin* est appellée par le même Tournefort, *tinus altera*, *I. R. H.* Cet arbrisseau differe du précédent, en ce qu'il est plus rameux & en ce que ses branches sont plus fermes, couvertes d'une écorce rouge-verdâtre; ses feuilles sont un peu plus longues, plus étroites & plus veineuses; sa fleur n'est pas si odorante, & elle tire un peu sur le purpurin; son fruit est plus petit & d'une couleur plus brune. Cet arbrisseau croît aux lieux incultes & maritimes.

La troisieme espece est le *tinus tertia*, *I. R. H.* C'est un arbrisseau plus petit en toutes ses parties que les précédens; il fleurit deux fois l'année, au printems & en automne; son fruit est d'un bleu noirâtre, d'ailleurs tout-à-fait semblable aux autres. On le cultive dans les jardins à cause de sa beauté, mais sa fleur a très-peu d'odeur.

Les fruits du *laurier-tin*, & principalement ceux de la derniere espece, sont fort âcres & brûlans; ils purgent par les selles avec violence, & il n'est pas à propos de s'en servir à cause de leur âcreté caustique. (*D. J.*)

Tin *laurier*, (*Agricult.*) la beauté du *laurier-tin* consiste principalement dans ses fleurs qui croissent à Noël, & pendant la plus grande partie de l'hiver. On le multiplie en semant son fruit, & en le gouvernant de même que celui du houx; cependant la voie la plus prompte est de coucher en terre dès le mois de Septembre les branches les plus tendres qui prendront racine aussi-tôt, & fourniront des plantes telles qu'on les veut. Le *laurier-tin* croît fort vîte, mais il devient rarement un grand arbre. On en forme souvent une plante à tête, que l'on place dans les parterres parmi les houx & les ifs; il convient mieux de le planter auprès d'un mur, ou dans des bosquets où on pourroit éviter de le tailler à cause de ses fleurs, dont une main mal-adroite nous prive assez souvent en le taillant mal-à-propos.

Cette plante, ainsi que toutes les plantes exotiques, est disposée à fleurir dans la saison où tombe le printems dans leur climat naturel. Bradley prétend que toutes les plantes qui viennent du cap de Bonne-Espérance poussent leurs rejettons les plus forts, & commencent à fleurir vers la fin de notre automne, qui est le tems du printems dans cette partie de l'Afrique d'où on nous les apporte. Pareillement toutes les autres qui viennent des différens climats, conservent l'ordre naturel de leur végétation. Ainsi c'est dans notre saison du printems qu'on doit tailler ces plantes exotiques, afin qu'elles puissent mieux se disposer à pousser dans l'hiver de fortes tiges à fleurs.

Le *laurier-tin*, quoique tendre à la gelée, aime à croître à l'ombre, & fleurit fort bien dans la terre franche, sans le secours d'aucun engrais, qui le feroit avancer trop vîte, le rendroit plus sensible au froid, & sujet à employer sa seve pour des tiges inutiles qui empêcheroient l'arbre de fleurir. (*D. J.*)

Tins, s. m. pl. (*Marine.*) grosses pieces de bois, qui soutiennent sur terre la quille & les varangues d'un vaisseau, quand on le met en chantier & qu'on le construit. *Voyez* Construction & Lancer un vaisseau a l'eau.

TINAGOGO, s. m. *terme de relation*, nom d'une idole des Indiens, imaginée par Fernand Mandez Pinto; elle a, selon lui, un temple magnifique dans le royaume de Brama, près de la ville de Meydur.

Ce voyageur romanesque s'est amusé à décrire le temple de cette idole, ses prêtres, ses processions, la quantité de peuples qui s'y rendent chaque année, les milliers de personnes qui traînent avec des cordes le char de *Tinagôgô*, les martyrs qui viennent se faire couper en deux sous les roues du char, les autres dévots à l'idole qui se taillent par morceaux, s'égorgent, se fendent le ventre sur la place, & autres contes semblables, qui forment peut-être l'article le plus long & le plus faux du dictionnaire de Trévoux.

Toutes le fictions du récit de Pinto sautent aux yeux; mais le lieu même de la scène est imaginaire. Les Géographes ne connoissent ni la ville de Meydur, ni le royaume de Brama; tout ce qu'on fait de cette partie de l'Asie où les Européens n'ont pas encore pénétré, c'est qu'aux extrémités des royaumes d'Ava & de Pégu, il y a un peuple nommé les *Bramas*, qui sont doux, humains, ayant cependant quelques lois semblables à celles du Japon; c'est à-peu-près tout ce que nous apprend de ce pays le voyage des peres Espagnac & Duchalz, jésuites. (*D. J.*)

TINCHEBRAY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la basse Normandie, au diocèse de Bayeux, entre Vire, Domfront, & Condé. Elle a deux paroisses: son territoire donne des grains & des paturages. (*D. J.*)

TINCONTIUM ou *TINCONCIUM*, (*Géog. mod.*) ville de la Gaule lyonnoise. Elle est marquée dans l'itinéraire d'Antonin, sur la route de Bourdeaux à Autun, entre *Avaricum* & *Deccidæ*, à vingt milles du premier de ces lieux, & à vingt-deux milles du second. (*D. J.*)

TINCTORIA ARBOR, (*Bot. exot.*) arbre étranger, ainsi nommé par J. B. Il est de la taille de nos chênes, croît dans le royaume de Jenago en Ethiopie, & porte un fruit semblable à la datte, dont on tire une huile qui donne à l'eau avec laquelle on la mêle, la couleur du safran; les habitans en teignent leurs chapeaux, qui sont tissus de paille & de jonc; mais ils l'emploient sur-tout pour assaisonner leur riz & leurs autres alimens. Ray, *hist. plant.* (*D. J.*)

TINE, s. f. *terme de Tonnelier*, en latin *tina* dans Varron, petit vaisseau en forme de cuve, dont on se sert en plusieurs lieux pour porter les vendanges de la vigne au pressoir; on l'appelle autrement *tinette*. *Voyez ce mot.* (*D. J.*)

Tine, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, & l'une des Cyclades, au midi oriental d'Andros, au couchant de l'île de *Nicaria*, au nord de l'île de Nicone, & à l'Orient de l'île *Jura*.

Cette île fut anciennement nommée *Tenos*, suivant Etienne le géographe, d'un certain Tenos qui la peupla le premier. Hérodote, *liv. VIII.* nous apprend qu'elle fit partie de l'empire des Cyclades, que les Naxiotes possederent dans les premiers tems. Il est parlé des Téniens parmi les peuples de Grece, qui avoient fourni des troupes à la bataille de Platée, où Mardonius, général des Perses, fut défait; & les noms de tous ces peuples furent gravés sur la droite d'une base de la statue de Jupiter regardant l'orient.

A voir l'inscription rapportée par Pausanias, il semble que les peuples de cette île fussent alors plus puissans ou aussi puissans que ceux de la nation: néanmoins ceux de *Tenos*, les Andriens, & la plûpart des autres insulaires, dont les intérêts étoient communs, estra-

effrayés de la puissance formidable des Orientaux, se tournerent de leur côté. Xerxès se servit d'eux & des peuples de l'île Eubée, pour réparer les pertes qu'il faisoit dans ses armées.

Les forces maritimes des Téniens, sont marquées sur une médaille fort ancienne, frappée à la tête de Neptune, révéré particulierement dans cette île; le revers représente le trident de ce dieu accompagné de deux dauphins. Goltzius a fait aussi mention de deux médailles de *Tenos* au même type. Tristan parle d'une médaille d'argent des Téniens, à la tête de Neptune, avec un trident au revers.

Le bourg de San-Nicolo, bâti sur les ruines de l'ancienne ville de *Tenos*, au-lieu de port, n'a qu'une méchante plage qui regarde le sud, & d'où l'on découvre l'île de Syra au sud-sud-ouest. Quoi qu'il n'y ait dans ce bourg qu'environ cent cinquante maisons, on ne peut pas douter par le nom de *Polis* qu'il porte encore, & par les médailles & les marbres antiques qu'on y trouve en travaillant la terre, que ce ne soient les débris de la capitale de l'île. Strabon assure que cette ville n'étoit pas grande, mais qu'il y avoit un fort beau temple de Neptune dans un bois voisin, où l'on venoit célébrer les fêtes de cette divinité, & où l'on étoit régalé dans des appartemens magnifiques; ce temple avoit un asyle, dont Tibere regla les droits, de même que ceux des plus fameux temples de la mer Egée.

A l'égard de Noptune, Philocore, cité par Clément d'Alexandrie, rapporte qu'il étoit honoré dans *Tenos* comme un grand médecin, & que cela se confirme par quelques médailles: il y en a une chez le Roi, dont Tristan & Patin font mention. La tête est d'Alexandre Sévere; au revers est un trident, autour duquel est tortillé un serpent, symbole de la Médecine chez les anciens: d'ailleurs cette île avoit été appellée l'*Ile aux serpens*.

Elle a soixante milles de tour, & s'étend du nord-nord-ouest au sud-sud-est. Elle est pleine de montagnes pelées, & elle ne laisse pas d'être la mieux cultivée de l'Archipel. Tous les fruits y sont excellens, melons, figues, raisins; la vigne y vient admirablement bien, & c'est sans doute depuis long-tems, puisque M. Vaillant fait mention d'une médaille frappée à sa légende, sur le revers de laquelle est représenté Bacchus tenant un raisin de la main droite, & un thyrse de la gauche; la tête est d'Antonin Pie. La médaille que M. Spon acheta dans la même île est plus ancienne: d'un côté c'est la tête de Jupiter Hammon, & de l'autre une grappe de raisin.

Tine est la seule conquête qui fût restée aux Vénitiens, de toutes celles qu'ils firent sous les empereurs latins de Constantinople. André Cizi se rendit maître de *Tine* vers l'an 1209, & la république en a toujours joui depuis, malgré toutes les tentatives des Turcs. Peu s'en fallut que Barberousse II. du nom, dit *Chereddin*, capitan bacha, qui soumit en 1537 presque tout l'Archipel à Soliman II. ne s'emparât aussi de *Tine*.

Quoique les Vénitiens n'aient pas des troupes reglées dans cette île, on y pourroit cependant, en cas d'allarmes, rassembler trois ou quatre mille hommes de milice. Le provéditeur de ce lieu ne retire néanmoins qu'environ deux mille écus de son gouvernement. Les femmes des bourgeois & contadins, comme on parle dans le pays, sont vêtues à la vénitienne; les autres ont un habit approchant de celui des Candiotes. *Latit.* de San-Nicolo, 37. (*D. J.*)

Tine, (*Géogr. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans la Bosnie, à quatorze lieues au nord-est de Sébénico. *Long.* 24. 45. *latit.* 44. 27. (*D. J.*)

Tine, *la*, *ou* la Tyne, (*Géog. anc.*) en latin *Tina*, riviere d'Angleterre. Elle sépare une partie de la province de Durham de celle de Northumberland, & se jette dans la mer du Nord, à Tinmouth: cette riviere sert à un prodigieux négoce de charbon. (*D. J.*)

TINEL, s. m. (*Droit coutumier.*) vieux mot du Droit coutumier, qui signifioit le droit qui est dû pour la place que chacun occupe dans le marché. (*D. J.*)

Tinel, (*Langue françoise.*) en latin *tinellus* ce mot qui n'est plus d'usage signifioit autrefois dans la cour d'un prince, la salle basse où mangeoient ses officiers, ou de grands seigneur de sa cour. L'historien de Dauphiné, M. de Valbonnais, dit: le portier de l'hôtel (des dauphins), avoit cinq florins de gage; il étoit chargé de faire nettoyer les cours & la salle du grand commun, appellée le *tinel*; il avoit soin d'y faire mettre des bancs, des chaises, & tous les meubles nécessaires; mais il en pouvoit prendre à la fourriere lorsqu'il en manquoit; il dressoit les tables, & l'officier de panneterie mettoit le couvert; au reste, il ne laissoit entrer dans la salle, aux heures du repas, que les officiers qui avoient droit d'y manger, & nul autre n'y étoit reçu sans un ordre exprès du grand-maître.

Tinel signifioit aussi la *cour du roi*, de-sorte que les gens de cour étoient appellés le *tinel*, d'un nom général. (*D. J.*)

TINET, s. m. *terme de Boucher*, espece de machine dont se servent les Bouchers, pour suspendre par les jambes de derriere, les bœufs qu'ils ont assommés, vuidés, soufflés, & écorchés. *Trévoux.* (*D. J.*)

Tinet, s. m. *terme de Marchand de vin*, gros bâton dont on se sert pour porter les *tines*, & pour descendre du vin dans la cave sans le troubler. (*D. J.*)

TINETTE, s. f. *terme de Chandelier*, les maîtres Chandeliers qui font de la chandelle moulée appellent *tinette*, le vaisseau dans lequel ils mettent leur suif liquide au sortir de la poële. (*D. J.*)

Tinette, s. f. (*Tonnelerie.*) espece de vaisseau approchant de la figure conique, le bas étant plus étroit que le haut, fait de douves reliés de cerceaux, ayant du côté le plus large deux especes d'oreilles, chacune percée d'un trou pour y passer un bâton au-travers afin d'en arrêter le couvercle. Les *tinettes* servent à mettre diverses sortes de marchandises, particulierement les beurres salés & les beurres fondus. *Savary.* (*D. J.*)

TINGIS, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Afrique, dans la Mauritanie tingitane, dont elle étoit la capitale, & à laquelle elle donnoit son nom. Pomponius-Mela, *l. I. c. v.* & Pline, *l. V. c. j.* rapportent que c'est une ville très-ancienne, qu'on disoit avoir été bâtie par Antée. Le dernier ajoute, que lorsque l'empereur Claude y transporta une colonie, le premier nom fut changé en celui de *Traducta Julia*. Le nom de cette ville est différemment écrit par les anciens. Pomponius-Méla, dit *Tinge*; Pline, *Tingi*; & Ptolomée, *Tingis*.

Les habitans de *Tingis*, dit Plutarque, racontent qu'après la mort d'Antée, sa veuve appellée *Tinga*, coucha avec Hercule, & en eut un fils nommé *Sophax*, qui régna dans le pays & fonda cette ville, à qui il donna le nom de sa mere. Plutarque ajoute que Sertorius ayant pris d'assaut la ville de *Tingis*, ne pouvant croire ce que les Africains disoient de la grandeur monstrueuse d'Antée qui y étoit enterré, il fit ouvrir son tombeau, où ayant trouvé à ce qu'on dit, un corps de soixante coudées de haut, il fut très-étonné, immola des victimes, fit religieusement refermer le tombeau, & par-là augmenta beaucoup la vénération qu'on avoit pour ce géant dans la contrée, & tous les bruits qu'on en semoit. Strabon donne aussi soixante coudées à ce corps d'Antée; mais il fait entendre en même tems que c'est une fable, que Gabinius avoit débitée dans son histoire Romaine avec plusieurs autres.

La ville de *Tingis* étoit située sur le détroit, entre le promontoire, les côtes & l'embouchure du fleuve Valon, selon Ptolomée, *l. IV. c. j.* qui la surnomma *Cesarea*. L'itinéraire d'Antonin la marque à 18 milles du lieu, nommé *ad Mercuri*; c'est aujourd'hui la ville de Tanger.

2°. Ville de la Bétique; Pomponius Méla dit, qu'il étoit de *Tingis*, en Bétique, colonie de *Tingis*, capitale de la Mauritanie tingitane, en Afrique. Cette *Tingis* en Espagne, patrie de Méla, étoit la même que *Cetraria*. (*D. J.*)

TINGLE, s. f. *terme de Riviere*, piece de merrain, dont on se sert pour étancher l'eau qui entreroit dans les bateaux, en mettant de la mousse tout-autour de la *tingle*.

TINIA, (*Géog. anc.*) *Toneas*, par Strabon, *l. V. p.* 225. fleuve d'Italie, dans l'Umbrie. Silius Italicus, *l. VIII. vers.* 454. fait entendre que c'étoit un petit fleuve qui se jettoit dans le Tibre.

Narque albescentibus undis
In Tibrim properans, Tene æque *inglorius humor*.

Le nom moderne, selon Cluvier, *Ital. Ant. l. II. c. x.* est *il Topino*. (*D. J.*)

TINIAN, (*Géog. mod.*) île de l'Océan oriental, au ſud-eſt de Saipan, & à l'oueſt d'Acapulco. C'eſt une des principales îles *Marianes*; elle s'étend du ſud-oueſt, au nord nord-eſt; ſa longueur eſt d'environ 12 milles; & ſa largeur va à-peu près à la moitié. Elle eſt ſans habitans: les Eſpagnols l'appellent *Buona Viſta*, à cauſe de la beauté de ſa vûe. En effet, cette île offre de tous côtés, en bois, en eau pure, en animaux domeſtiques, bœufs, cochons ſauvages, & en légumes, tout ce qui peut ſervir à la nourriture, aux commodités de la vie, & au radoub des vaiſſeaux. L'amiral Anſon y trouva même en 1742. une eſpece d'arbre, dont le fruit reſſemble pour le goût au meilleur pain; tréſor réel, dit M. de Voltaire, qui tranſplanté, s'il ſe pouvoit, dans nos climats, ſeroit bien préférable a ces richeſſes qu'on va ravir parmi tant de périls au bout de la terre. L'île de *Tinian* gît à 15 deg. 8 min. de *lat. ſeptent.* & à la *longit.* de 114 *deg.* 50. *min.* (*D. J.*)

TINKAL, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que les Indiens donnent au borax brut & impur qui n'a point encore été purifié. *Voyez* BORAX & SEL SEDATIF.

TINNEIA ou *TINEIA*, ou *THINNEIA*, (*Géog. anc.*) Servius fait la remarque ſuivante ſur ce vers de Virgile, *Æneid. l. III. v.* 399.

Hic & Naritii poſuerunt mœnia Locri.

Les Locres épizéphyriens & ozoles furent, dit-il, les compagnons d'Ajax Oiléen; mais ayant été ſéparés par la tempête, les Epizéphyriens aborderent en Italie, dans le pays des Brutiens & s'y établirent, tandis que les Ozoles jettés ſur les côtes d'Afrique, s'établiſſoient dans la Pentapole. On lit encore, par rapport aux Ozoles, ajoute Servius, qu'ayant été portés à *Tinneia*, ils pénétrerent dans le pays, & y bâtirent une ville qu'on nomme aujourd'hui *Uſalis* ou *Ozalis*. (*D. J.*)

TINNEL, ſ. m. (*Lang. franç.*) vieux mot qui ſignifioit le ſon d'une *cloche* du palais de nos rois pour indiquer l'heure des repas que le prince donnoit à ſa cour aux grands ſeigneurs, ou aux officiers de ſa maiſon. (*D. J.*)

TINNEN, (*Géog. mod.*) ville des états de l'empire Ruſſien, dans la Sibérie; les Tartares & les Samoïdes y portent quantité de pelleteries pour le commerce. (*D. J.*)

TINO, (*Géog. mod.*) les François diſent *Tin*, petite île de la mer Méditerranée, ſur la côte d'Italie, à l'entrée du golfe de la Spécie, au midi oriental de l'île Palmaria. *Latit.* 44. 8. (*D. J.*)

TINTAMARRE, ſ. m. (*Science étymolog.*) bruit que faiſoient nos anciens vignerons & laboureurs, en frappant ſur leurs marres ou leurs inſtrumens de labour, pour ſe donner quelque ſignal: *tintamarre* ſignifie donc *tinte ta marre*.

Ce mot eſt purement françois, & vient du mot *tinter* & de celui de *marre* qui ſignifie *bêche*; c'eſt comme ſi l'on diſoit, *faire du bruit en frappant ſur la marre*.

Paſquier, *l. VIII c. ij.* de ſes *Recherches*, dit que les payſans des environs de Bourges avertiſſent leurs compagnons de quitter leur beſogne en frappant avec des pierres ſur leurs marres; pourquoi, continue-t-il, ce ne ſeroit point à mon jugement, mal deviner, d'eſtimer que d'autant qu'au ſon du tint qui ſe faiſoit ſur la marre, s'excitoit une grande huée entre vignerons; quelques-uns du peuple françois, avertis de cette façon, aient appellé *tintamarre* à la ſimilitude de ceci, tout grand bruit & clameur qui ſe fait quelque part. (*D. J.*)

TINTEMENT D'OREILLE, (*Médec.*) dépravation de la ſenſation de l'ouie; elle conſiſte dans la perception que l'oreille fait de bruits qui n'exiſtent pas réellement, ou du-moins qui ne ſont pas extérieurs; de ſorte que l'oreille étant déja occupée par un ſon, elle eſt moins capable de recevoir les impreſſions des ſons extérieurs, à moins qu'ils ne ſoient extrémement violens.

Pour comprendre comment on peut appercevoir des ſons qui ne ſont pas effectivement, il faut remarquer que l'action de l'ouie conſiſtant dans un ébranlement de l'organe immédiat, il ſuffit que cet ébranlement ſoit excité pour faire un ſon, ſans qu'il ſoit néceſſaire que ce mouvement y ſoit cauſé par l'air; car de même que l'on comprend que la viſion, qui dépend de la maniere dont la rétine eſt ébranlée par les rayons viſuels, peut ſe faire ſans ces rayons, lorſque quelqu'autre cauſe produit le même ébranlement, ainſi qu'il arrive quand les yeux voyent des étincelles dans l'obſcurité, lorſqu'ils reçoivent quelque coup: on peut dire auſſi, que quand quelq'autre cauſe que l'air ébranlé produit dans l'organe de l'ouie (j'entends intérieurement), cet ébranlement modifié de la même maniere qu'il l'eſt ordinairement par l'air qui apporte le ſon, l'oreille paroît être frappée par un ſon qui n'eſt point véritable, non plus que la lumiere des étincelles dont il a été parlé, n'eſt point une véritable lumiere: mais ce qui rend encore cette comparaiſon aſſez juſte, eſt que de même que ces fauſſes apparences de lumiere qui ne ſont point cauſées par des objets extérieurs n'ont rien de diſtinct, mais ſeulement une ſimple lumiere, la vue d'un objet plus circonſtancié demandant le concours de trop de choſes; il n'arrive preſque point auſſi que les bruits de l'oreille dont il s'agit, n'aient rien que de confus, les ſifflemens & les *tintemens* qui ſont les bruits les plus diſtincts dans ce ſymptôme, étant très ſimples.

La cauſe de cet ébranlement dans l'organe immédiat, dépend des maladies dans leſquelles les *tintemens* ſe rencontrent. Ces maladies ſont l'inflammation, l'abſcès du tympan, ou du labyrinthe, & les maladies du conduit de l'ouie.

La ſeconde eſpece de *tintement*, eſt celle où l'on apperçoit un bruit véritable, mais intérieur. C'eſt ainſi que l'on ſent un bourdonnement lorſqu'on ſe bouche les oreilles. Ce bruit ſe fait par le frottement de la main, ou par la compreſſion qui froiſſe la peau & les cartilages.

Les commotions du crâne, & les maladies qui étreciſſent le conduit, peuvent cauſer de ces eſpeces de *tintemens*; le déſordre des eſprits, les pulſations violentes d'une artere dilatée, produiſent auſſi cette ſenſation. Enfin, il ſe peut faire une perception d'un faux bruit ſans aucun vice dans les organes de l'ouie, c'eſt ce qui arrive toutes les fois que les parties du cerveau où ſe terminent les filets du nerf auditif, ſont agitées de même maniere qu'elles ont coutume d'être ébranlées par les objets; c'eſt pour cela que pluſieurs maladies du cerveau, comme le délire, la phrénéſie, le vertige, ſont accompagnées de *tintemens* d'oreilles. Le *tintement* d'oreille peut auſſi provenir du froid, mais c'eſt alors peu de choſe.

On peut donc établir deux ſortes de *tintemens*, dont les uns dépendent des maladies du cerveau, les autres des maladies de l'oreille. Ceux qui ſuivent les maladies de l'oreile, ſont ou vrais ou faux; & de ceux-ci, les uns ſont appellés *tintemens*, les autres *ſifflemens*, les autres *bourdonemens*, les autres *murmures*; en général, on peut dire que les bruits ſourds & bourdonnans ſont cauſés par un ébranlement lâche, & les bruits ſifflans & tintans par un ébranlement tendu, ce qui eſt confirmé par les cauſes éloignées de ces ſymptômes; les rhumes, par exemple, & les ſuppurations où les membranes ſont relâchées produiſent ordinairement un bon bourdonnement; & les inflammations & les douleurs d'oreille, où ces parties ſont tendues & deſſéchées, cauſent les ſifflemens & les *tintemens*; peut-être que tous ces bruits font la même impreſſion ſur la lame ſpirale, & ſur les canaux demi-circulaires que font les ſons graves & les aigus.

La cure du *tintement* dépend des maladies du cerveau, ou de l'oreille qui le produiſent. Le *tintement* qui procede de l'inflammation demande les remedes généraux, ſurtout la ſaignée, & des injections émollientes & rafraîchiſſantes quand le mal eſt extérieur. Le *tintement* qui vient du froid, ſe diſſipe de lui-même. Le *tintement* habituel incommode rarement, & ne demande aucun remede particulier, à-moins qu'on n'en connoiſſe bien la cauſe. Celſe eſt parmi les anciens celui qui a le mieux traité des *tintemens* de l'oreille. (*D. J.*)

TINTENAC, ſ. m. (*Commerce.*) eſpece de cuivre qu'on tire de la Chine; c'eſt le meilleur de tous les cuivres que produiſent les mines de ce vaſte empire; auſſi ne s'en apporte-t-il guere en Europe: les Hollandois qui en font le plus grand commerce, le réſervant tout pour leur négoce d'Orient où ils l'échangent contre les plus riches marchandiſes. (*D. J.*)

TINURITUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule, ſelon Spartien qui en parle dans la vie de l'empereur Sévere. Marianus Schotus, *l. II.* la place dans le territoire de Châlon-ſur-Saône; & Grégoire de Tours, *lib. martyr.* dit qu'elle étoit à trente milles de la même ville. Dans l'itinéraire d'Antonin, *Tinurtium* eſt

marqué sur la route de Lyon à Gesloriacum, entre Mâcon & Châlon, à dix-neuf milles de la premiere de ces villes, & à vingt & un milles de la seconde. (*D. J.*)

TINZEGA, (*Géog. mod.*) ville de l'Afrique, dans la province de Darha, sur la riviere de même nom; son territoire abonde en indigo, en orge & en dattes. *Long.* 11. 38. *lat.* 26. 52.

TIORAI, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. Denys d'Halicarnasse, *l. I. c. xiv.* dit qu'on le nommoit aussi *Matiena*. Il la place sur la route de Réate à Lista, métropole des Aborigenes, entre Vatia & Lista, à trois cens milles de Réate. Il ajoute qu'il y avoit autrefois dans cette ville un oracle du dieu Mars. Cette ville, selon Ortélius, est appellée par Baronius *Thoraca ecclesia*, & placée par le même auteur sur le lac Velinus. *Voyez* Tuder. (*D. J.*)

TIOS, (*Géog. anc.*) Strabon, *l. XII. p.* 542. écrit *Tieum*, Ptolomée *Tion*, & d'autres *Tius*; ville de la Paphlagonie, sur le bord du Pont-Euxin, entre Psyllium & l'embouchure du fleuve Parthenius.

Dans les guerres d'Eumenes, roi de Cappadoce, & de Pharnace, roi de Pont, ayeul du célebre Mitridate, Léocrite général de Pharnace, mit le siége devant *Tios*, résolu de prendre cette place importante. La garnison ne se rendit qu'après une longue résistance, à condition qu'on lui conserveroit & la vie, & la liberté de se retirer où bon lui sembleroit. Léocrite, non-plus que son maître, ne se faisoit pas un scrupule de violer sa parole. Diodore de Sicile nous apprend que les soldats furent inhumainement passés au fil de l'épée. Euménès favorisé par Prusias, eut bientôt sa revanche; il pénétra dans le royaume de Pont, & contreignit son ennemi à recevoir la loi du vainqueur. Les habitans de *Tios* furent rétablis dans leur patrie, & Euménès fit présent de cette ville à Prusias son allié.

Tios étoit à soixante & trois milles d'Amastris. (*D. J.*)

TIPARENUS, (*Géog. anc.*) île de Grece, dans le golfe Argolique. Pline, *liv. IV. c. xij.* dit qu'elle étoit sur la côte du territoire d'Hermione. (*D. J.*)

TIPASA, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie césarienne. Ptolomée, *liv. IV. ch. ij.* la marque entre *Julia Cæsarea* & *Via*. Selon l'itinéraire d'Antonin, qui lui donne le titre de *colonie*, elle se trouvoit sur la route du Tingis à Carthage, entre Cæsarea-Colonia & Casæ-Caluenti, à seize milles de la premiere de ces places, & à quinze milles de la seconde. Ortelius croit que ce pourroit être la Tipata d'Ammien Marcellin. On croit que cette ville est aujourd'hui le lieu du royaume d'Alger, qu'on nomme *Saça* ou *Sasa*. (*D. J.*)

TIPHÆ ou *SIPHÆ*, (*Géog. anc.*) par Ptolomée & Etienne le géographe; ville située dans le fond de la Béotie, sur le bord de la mer; on l'appelle aujourd'hui *Rosa*, selon Sophien. Elle donna ou prit son nom d'une montagne voisine, nommée *Typhaunium* par Hésiode, & *Typnium* dans Hesychius. Pausanias, *l. IX. c. xxxij.* parle de *Tiphæ*, & écrit *Tipha*; il dit qu'il y avoit dans cette ville un temple dédié à Hercule, & qu'on y célébroit une fête chaque année. Tous les habitans de *Tiphæ* se vantoient d'être habiles marins; Aussi Typhis qui y prit naissance, passoit pour être fils de Neptune. Il fut le pilote du vaisseau des Argonautes, & mourut à la cour de Lycus, dans le pays des Mariandiniens. (*D. J.*)

TIPI, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) arbrisseau qui croît au Brésil; sa fleur est blanchâtre, & le fruit noir & rond comme une prune. *Ray.*

TIPPERARI, (*Géog. mod.*) comté d'Irlande, dans la province de Mounster. Il a le Queens-County & Kilkenny à l'est, le comté de Thomond à l'ouest, Kings-County au nord-est, & Waterford au sud. On le divise en quatorze baronies. Deux de ses villes tiennent marché public, & cinq députent au parlement de Dublin.

Keating (Geoffroi), connu par une histoire des poëtes irlandois, dont on a donné une magnifique édition à Londres, en 1728, *in-fol.* étoit natif du comté de *Tipperari*. Il a publié quelques autres ouvrages en irlandois, est mort vers l'an 1650. (*D. J.*)

TIPRA, (*Géog. mod.*) royaume d'Asie, dans les Indes, aux états du roi d'Ava, sous le tropique du cancer. Il est borné au nord par le royaume d'Asem, au midi par celui d'Aracan, au levant par celui d'Oful, & au couchant par celui de Bengale. Marbagan en est la capitale.

TIPULE, s. m. (*Hist. nat. Insectolog.*) mouche à deux aîles, dont M. Linnæus, *faun. succ.* donne trente-deux especes. Le *tipule* a beaucoup de ressemblance avec le cousin, mais il en differe principalement en ce qu'il n'a point de trompe. Les différentes especes de *tipules* varient beaucoup pour la grandeur. *Voy.* Insecte.

TIPUL, s. m. (*Hist. nat. Ornithol. exot.*) nom donné par les habitans des îles Philippines à une espece de grue commune dans leur pays, & qui est d'une si grande taille, que quand elle se tient droite, elle peut regarder par-dessus la tête d'un homme ordinaire. (*D. J.*)

TIQUADRA, (*Géog. anc.*) île d'Espagne, & l'une des petites îles voisines des Baléares. Pline, *l. III. c. v.* la marque près de la ville Palma. Le nom moderne est *Connéjera*.

TIQUE, s. m. (*Hist. nat. Insectol.*) *ricinus*; petit insecte noirâtre, qui s'engendre dans la peau des animaux; il a six pattes, & la tête se termine par une espece de bec pointu & court; la peau est dure. Cet insecte tourmente beaucoup en été les animaux, & principalement les chiens. *Voyez* Insecte.

TIQUER, (*Maréchal.*) c'est avoir le tic. *Voy.* Tic.

TIQUEUR, s. m. (*Maréchal.*) on appelle ainsi un cheval qui tique souvent.

TIQUMIT, s. m. (*Calend. des Abyssins.*) nom du quatrieme mois des Abyssins, qui répond au mois d'Avril. (*D. J.*)

TIR, s. m. (*Art. milit.*) se dit de la ligne suivant laquelle on tire une piece d'artillerie.

Les cannoniers, selon M. de Saint-Remy, disent quelquefois qu'ils ont fait un bon *tir*, quand ils ont fait un bon coup; mais ce terme n'est plus guere usité. On se sert plus communément de celui de *jet*. *Voyez* Jet.

TIRA, s. m. (*Hist. mod. Culte.*) c'est ainsi que l'on nomme au Japon, les temples consacrés aux idoles étrangeres. Ces temples sont sans fenêtres, & ne tirent de jour que de leurs portiques, qui conduisent à une grande salle remplie de niches, dans lesquelles on place des idoles. Au milieu du temple est un autel isolé, qui est communément très-orné, & sur lequel on place une ou plusieurs idoles d'une figure monstrueuse. On place devant elles un grand chandelier à plusieurs branches, où l'on allume des bougies odoriférantes; le tout est ordinairement surmonté d'un dôme. Quelques-uns de ces temples sont d'une grandeur prodigieuse, & qui excede de beaucoup nos plus grandes églises d'Europe. A côté des *tiras* l'on voit ordinairement des édifices somptueux, destinés à la demeure des bonzes ou des prêtres, qui ont toujours eu soin de choisir des emplacemens agréables.

TIRADE, s. f. (*Littérat.*) expression nouvellement introduite dans la langue, pour désigner certains lieux communs dont nos poëtes, dramatiques sur-tout, embellissent, ou pour mieux dire, défigurent leurs ouvrages. S'ils rencontrent par hasard dans le cours d'une scéne, les mots de *misere*, de *vertu*, de *crime*, de *patrie*, de *superstition*, de *prêtres*, de *religion*, *&c.* ils ont dans leurs porte-feuilles une demi-douzaine de vers faits d'avance, qu'ils plaquent dans ces endroits. Il n'y a qu'un art incroyable, un grand charme de diction, & la nouveauté ou la force des idées, qui puissent faire supporter ces hors d'œuvre. Pour juger combien ils sont déplacés, on n'a qu'à considérer l'embarras de l'acteur dans ces endroits; il ne sait à qui s'adresser; à celui avec lequel il est en scène, cela seroit ridicule: on ne fait pas de ces sortes de petits sermons à ceux qu'on entretient de sa situation; au parterre, on ne doit jamais lui parler.

Les *tirades* quelque belles qu'elles soient, sont donc de mauvais goût; & tout homme un peu versé dans la lecture des anciens les rejettera, comme le lambeau de pourpre dont Horace a dit: *Purpureus late qui splendeat unus & alter assuitur pannus*; *sed non erat his locus*. Cela sent l'écolier qui fait l'amplification.

Tirade, *en Musique*; lorsque deux notes sont séparées par un intervalle disjoint, & qu'on remplit cet intervalle par plusieurs autres notes qui passent diatoniquement de l'une à l'autre, cela s'appelle une *tirade*.

Les anciens nommoient en grec ἀγωγή, & en latin *ductus*, ce que nous appellons aujourd'hui *tirades*; & ils en distinguoient de trois sortes. 1°. Si les sons se suivoient en montant, ils appelloient cela εὐθεῖα, *du-*

ctus

ctus rectus: 2°. s'ils se suivoient en descendant, c'étoit ἀνακάμπτοντα, *ductus revertens*: 3°. que si après avoir monté par bémol, ils redescendoient par béquarre, cela s'appelloit περιφερής, *ductus circumcurrens*. On auroit bien à faire, aujourd'hui que la musique est si prodigieusement composée, si l'on vouloit donner des noms à tous ces différens passages. (*S*)

TIRAGE *des traineaux & des chariots*, (*Méchan.*) M. Couplet nous a donné sur ce sujet des reflexions dans plusieurs volumes des mémoires de l'académie. Son principe général est que la puissance tirante doit se décomposer en deux, dont l'une soit parallele au terrein, & l'autre perpendiculaire à ce même terrein. De ces deux puissances il n'y a que la premiere qui agisse pour tirer, l'autre étant détruite ou par le poids du corps, ou par la résistance du terrein. De-là il est aisé de déduire (abstraction faite du frottement), le rapport de la puissance tirante au poids qu'elle doit mouvoir; si on veut avoir égard au frottement, on le peut encore, & le supposant environ $\frac{1}{3}$ du poids; il est vrai que cette supposition peut être fort inexacte. Sur quoi *voyez l'article* FROTTEMENT. *Voyez* aussi CHARIOT. (*O*)

TIRAGE, s. m. (*Imprimerie.*) ce mot se dit dans quelques imprimeries, soit de livres, soit de tailles douces, de l'impression de chaque forme, ou de chaque planche. (*D. J.*)

TIRAGE DE LA SOIE. *Voyez l'article* SOIE.

TIRAGE *ou* PENDULE A TIRAGE, parmi les *Horlogers* signifie une pendule à répétition.

TIRAGE *ou* TIRER, *en terme d'Orfevre*, c'est donner à l'or ou à l'argent, la grosseur & la longueur en le faisant passer dans des filieres toujours plus petites en plus petites, sur un banc à tirer. *Voyez* BANC A TIRER.

TIRAGE, (*Commerce.*) que d'autres appellent *trait*, c'est l'espace qui doit rester libre sur les bords des rivieres pour le passage des chevaux qui tirent les bateaux.

TIRAILLEMENT, s. m. (*Gram.*) il se dit *en Médecine*, des mouvemens convulsifs des muscles, des nerfs, des intestins, des bords d'une blessure, mouvemens toujours accompagnés d'une violente douleur.

TIRANCE, PIEUX DE, (*Charpent.*) les pieux de *tirance* ont été inventés pour traîner des cordages sur le fond de la mer. Ces pieux sont armés à leur extrémité de deux pointes, entre lesquelles est un rouleau tournant sur son aissieu; ils portent à leur tête une poulie de retour. *Hist. de l'acad. des Scienc. ann.* 1742. (*D. J.*)

TIRANO, (*Géog. mod.*) ville du pays des Grisons, capitale du gouvernement de même nom, sur la rive gauche de l'Ada, à 10 lieues au sud-ouest de Bormio. Elle est la résidence du gouverneur. *Long.* 27. 22. *lat.* 46. 15.

TIRANO, (*Géog. mod.*) gouvernement dans la valTelline, de la dépendance des Grisons. Il est partagé en deux archiprêtrés, qui comprennent onze communautés; le chef lieu lui donne son nom. (*D. J.*)

TIRANT, s. m. (*Archit.*) *transtrum* dans Vitruve; longue piece, qui arrêtée par ses extrémités par des ancres, sert sous une ferme de comble pour en empêcher l'écartement, comme aussi celui des murs qui la portent. Il y a de ces *tirans* dans les vieilles églises qui sont chanfreinés & à huit pans, & qui sont assemblés avec le maître entrait du comble, par une aiguille ou un poinçon.

Tirant de fer. Grosse & longue barre de fer, avec un œil ou trou à l'extrémité, dans lequel passe une ancre qui sert pour empêcher l'écartement d'une voûte, & pour retenir un mur, un pan de bois, ou une souche de cheminée. *Daviler*. (*D. J.*)

TIRANT, *terme de Boisselier*, sorte de nœud fait de cuir de bœuf, dont on se sert pour bander un tambour.

TIRANT, *terme de Cordonnier*, c'est un ruban de fil de diverses couleurs, qu'on attache au-dedans de la tige des bottes, & dont on se sert pour se botter aisément. (*D. J.*)

TIRANS, (*Rubannier.*) ce sont les ficelles attachées aux lames, pour faire agir celles qui montent & passent sur les poulies du chatelet, pour suspendre & faire agir les hautes lisses. *Voyez* POULIES.

TIRANT, *terme de Serrurier*, c'est un morceau de fer, ou plutôt une barre de fer attachée sur une poutre, ou scellée contre le mur de quelque maison.

Le *tirant* a un œil d'un bout où l'on place une ancre; il est fendu de l'autre, lorsqu'il doit être scellé en plâtre; il a un talon & des trous, lorsqu'il doit être posé sur une piece de bois. On prend pour le faire une barre de fer plat, de longueur & grosseur convenables; on forme l'œil en pliant la barre, à environ un pié du bout. Pour cet effet, on se sert d'un mandrin quarré, de la grosseur que doit avoir l'ancre; on soude sur la barre le bout replié; on chantourne la barre au défaut de l'œil, pour que l'œil soit perpendiculaire au plat de la barre. Si l'ouvrier ne chantourne pas l'œil, c'est qu'alors la barre ne doit pas être posée sur son plat, ou que le *tirant* est destiné pour un lieu qui n'exige pas cette précaution, sans laquelle l'ancre peut s'ajuster au *tirant*.

TIRANT D'EAU, (*Marine.*) c'est la quantité de piés d'eau qui est nécessaire pour soutenir un vaisseau.

TIRARI, s. f. (*Salines.*) femme occupée autour des braises dans les manufactures de sel.

TIRASSE, s. f. (*Chasse.*) c'est un filet à mailles quarrées, ou en losanges, dont un des côtés est bordé d'une corde qui excede chaque bout de la *tirasse* de cinq à six piés, pour la pouvoir tirer; on les fait depuis deux cent jusqu'à quatre cent mailles de levure, d'un pouce de large; elles doivent être de fil fort & retors en trois bien rondement; il y en a qui les font teindre en brun: on *tirasse* les cailles en Mai & Septembre, on y prend aussi les perdrix: pour cela on fait chasser doucement devant soi un chien couchant, instruit à arrêter la plume; il doit chasser au vent, le nez dedans, pour mieux sentir le gibier & faire des arrets plus fréquens; aussitôt que le chien a arrêté, on va devant lui, à quinze pas on déploie la *tirasse*, on la porte à deux, ou si l'on chasse seul, on la tient d'un bout sur le bras gauche, & avec un bâton ferré en pointe, qu'on met à l'autre bout de la corde, on l'arrête en terre, puis en tournant on couvre le chien avec la *tirasse*, & on fait partir la caille qui donne dans la *tirasse*, qu'on ferme aussitôt pour prendre le gibier: on *tirasse* aussi sans chien, mais à l'appeau, quand les cailles sont en chaleur: on les trouve alors dans les blés verds & dans les prés: on ne tirasse point lorsqu'il a plu, parce que quand l'herbe est mouillée, soit de pluie ou de rosée, les cailles ne se promenent pas: le véritable tems pour *tirasser* est une heure après le lever du soleil, & une heure avant son coucher. L'usage de la *tirasse* est défendu, parce qu'elle dépeuple trop: on y prend des compagnies entieres de perdreaux, & jusqu'à des lievres; & c'est pour empêcher cette chasse après la recolte, que dans les capitaineries royales on oblige les paysans de ficher cinq épines sur chaque arpent de terre qu'ils dépouillent.

TIRASSER, c'est tendre la tirasse.

TIRCK, *ou* TERKI, (*Géog. mod.*) capitale du pays des Tartares Circasses, située à demi lieue de la mer Caspienne, sur la rive septentrionale de la riviere de *Tirck*, à 43 *degr.* 15. *de latit.* Comme cette place est d'une grande importance pour la Russie qui la possede, le czar Pierre l'a fait fortifier à la maniere européenne, & la Russie y entretient toujours une bonne garnison. (*D. J.*)

TIRE, s. f. (*Toilerie.*) terme en usage dans le commerce des toiles: on appelle une *tire* de six coupons de batiste, six coupons de cette espece de toile attachés l'un à l'autre, ensorte qu'ils composent comme une piece entiere. (*D. J.*)

TIRE, *petite tire*, (*Soirie.*) la *petite tire* a été imaginée pour avancer davantage l'étoffe: on ne s'en sert ordinairement que pour les droguets destinés à habiller les hommes, & les desseins pour cette méchanique ne peuvent pas être longs; huit ou dix dixaines sont suffisantes pour ce genre de travail. Il est vrai qu'on en a fait qui alloient jusqu'à vingt dixaines; mais dans ce cas les semples étoient aussi aisés que le bouton, qui est le nom donné à la façon de travailler.

Le rame, les arcades, & le corps, sont attachés pour la *petite tire*, comme dans les autres métiers. La différence qu'il y a, c'est que le nombre n'en est pas si considérable, & qu'on ne passe pas cinquante cordes; il s'en est fait cependant qui alloient à deux cens cordes; mais dans ce cas le semple est aussi bon; ce qui fait qu'il faut autant d'arcades qu'on veut mettre des mailles de corps; à deux mailles pour une arcade, la déduction en est considérable,

puisqu'elle a été portée jusqu'à 3200 mailles, mais les plus ordinaires sont de 1600 & 2400. On comprend de-là, par ce qui a été dit des satins réduits, combien cette étoffe est délicate & belle quand elle est travaillée comme il faut,

On lit les desseins pour la *petite tire* sur un chassis, au haut duquel, & dans une petite tringle de bois ou de fer, on enfile autant de bouts de ficelle un peu ronde, qu'il y a de cordes au rame, ou de cordes indiquées au dessein. Chacune de ces ficelles doit avoir près d'un pié de longueur: on enverge les ficelles de façon qu'une boucle sur la tringle, ne se trouve pas avant l'autre, mais de suite & conforme à l'envergure: on attache au bout de chaque ficelle autant de cordes fines, comme celles de semple, & bouclées comme les arcades, qu'il y a de cordes à tirer à chaque lac: on lit le dessein à l'ordinaire, & on prend autant de cordes fines entre ses doigts qu'il y a de cordes à tirer sur la ligne transversale ou horisontale du dessein; cette ligne finie, on noue ensemble toutes les cordes qui ont été prises, & on en commence une autre, en continuant jusqu'à ce que le dessein soit lû. La différence de la *petite tire* d'avec la grande, est que dans cette derniere le lac seul arrête, au moyen de l'embarbe, toutes les cordes de semple que la tireuse doit tirer, sans que pour cela il soit besoin de plus de cordes de semple; au-lieu que dans la *petite tire* il n'y a point de lac, mais autant de cordes de semple, telles que nous les avons indiquées, qu'il y a de cordes à tirer au dessein.

Lorsque le dessein est lû on le détache du chassis, les cordes étant toujours enfilées dans la tringle: on passe si on veut une envergure en place des deux baguettes qui tenoient les ficelles rondes envergées: on on détache les parties en cordes attachées à la ficelle ronde, & chacune de ces parties est attachée de suite à une corde double qui est gancée: on donne le nom de *collet* ou *tirant* à cette corde double, à la corde de lame, ayant soin de faire passer chacune des cordes gancées dans un petit trou qui est fait à une planche percée, dont la quantité est égale à celle des cordes gancées, & distribuée de façon que chaque trou soit placé perpendiculairement à la corde ou à la gance qui tient la corde de rame: on égalise bien les cordes gancées, dont le nœud, avec la partie des cordes qui y sont attachées, est arrêté au petit trou de la planche, & empêche la corde de rame de monter plus haut que la mesure que l'attacheur aura fixée. Lorsque toutes ces cordes gancées sont arrêtées & ajustées, on prend séparément & de suite, toutes les parties de cordes qui ont été nouées par le bas à mesure qu'on lisoit le dessein, & on attache chaque partie à une corde un peu grosse & forte, laquelle étant doublée & passée dans une grande planche, après l'avoir été précédemment dans un bouton fait exprès, dont les deux extrémités nouées ensemble la retiennent au bouton, & dans la boucle qui se trouve par la doublure de la corde, dont la longueur est de 15 à 16 pouces plus ou moins: on y passe la quantité de cordes qui ont été lues & choisies pour composer le lac, & on les arrête fermes pour qu'elles soient fixées & ne glissent pas; quelques ouvriers les entrelacent avec la corde double de façon qu'elles ne peuvent pas glisser. Il faut observer que la grande planche d'en-bas doit avoir autant de trous que la planche du haut, qu'elle doit être infiniment plus grande, & les trous de même, tant parce que la corde double est plus grosse que la corde gancée, que parce qu'il faut que le bouton soit rangé de suite, ayant soin quand on les attache, ou qu'on attache les cordes doubles aux cordes fines de semple, de suivre le même ordre qui a été observé en attachant les cordes gancées, & que ces dernieres soient relatives avec les grosses & rangées de même.

La différence de la grande & de la *petite tire* étant démontrée, quant au montage de métier, il s'agit de faire voir quelle est son utilité. Pour travailler une étoffe à la grande *tire*, soit courante soit brochée, il faut que la tireuse perde un tems pour choisir ou trier la gavassine qui tient le lac; il faut prendre ce lac dans les fils duquel, ou entrelacemens, sont contenues les cordes qui doivent être tirées. Second tems. Il faut enfin prendre ces cordes & les tirer. Troisieme tems, pour un lac seul, qui est peu de chose dans une étoffe brochée, parce que tandis que l'ouvrier broche ou passe les espolins du lac tiré, la tireuse choisit sa gavassine & son lac, ce qui empêche le retardement de l'ouvrage; mais la chose devient différente dans une étoffe courante, où il faut aller vîte & ne faire ni ne perdre de tems. On lit encore les desseins à la réduction, mais cette méthode, outre qu'elle est un peu plus pénible, ne sert qu'à épargner les cordes des lacs, & ne fait pas mieux ni plus mal.

Le bouton supplée à ce défaut de deux façons: 1°. la *tire* va plus vîte, & il n'y a aucun tems à faire. 2°. l'ouvrier placé sous la grande planche, tirant son premier bouton de la main droite, choisit le second de la gauche, & sitôt qu'il laisse aller le premier, il tire le second, ainsi des autres: ce qui fait qu'on peut avec le bouton, faire le double de l'ouvrage qu'on feroit avec la semple; l'usage des boutons n'étant destiné que pour les étoffes courantes.

Tire, *grande*, (*Soirie*.) *Voyez l'article* Velours.

Tire, (*Marin*.) commandement à l'équipage d'une chaloupe de nager avec force.

TIRE-AVANT, (*Marine*.) commandement à l'équipage d'une chaloupe de nager le plus qu'il pourra.

Tire-du-vent, (*Marine*.) on se sert de cette expression pour désigner la force qu'a le vent, lorsqu'il est à l'ancre, de faire roidir son cable.

Tire, s. f. *terme de Blason*; ce mot se dit des traits ou rangées de vair, dont on se sert pour distinguer le beffroi, le vair, & le menu vair. Le beffroi est composé de trois *tires*, le vair de quatre, & le menu vair de six. Quand un chef ou une face sont variés, il faut spécifier de combien de *tires* ou de rangs. *Méneſtrier*. (*D. J.*)

Tire-balle, s. m. *instrument de Chirurgie*, qui tire son nom de son usage. Il y en a de plusieurs especes: le premier, *fig.* 4. *Pl. III.* est un vilebrequin avec une pointe en double vis, appellée par les ouvriers *meche*, longue de cinq ou six lignes, terminée par deux petits crochets: le corps de ce vilebrequin, qui est une espece de poinçon, est une longue tige d'acier, ronde, polie, longue d'environ un pié; son extrémité postérieure est une vis garnie par le bout, d'un treffle ou d'un anneau pour servir de manche: ce poinçon se met dans une canule dont la base est un écrou pour recevoir sa vis, & qui est affermie par deux traverses soutenues sur deux colonnes: on introduit cet instrument dans la plaie, la vis cachée dans la canule, & lorsque l'extrémité de la canule touche la balle, on tourne le poinçon pour faire enfoncer la meche dans ce corps étranger, pour le retirer doucement.

L'on ne prescrit l'usage de ce *tire-fond* que pour les balles enclavées dans les os; mais si le corps étranger, au-lieu d'être une balle, étoit par exemple un morceau de fer tellement enchassé dans l'os qu'aucun des instrumens consacrés pour l'extraction des corps étrangers, ne pût avoir prise sur lui, on voit bien que cet instrument ne pourroit pas le percer: dans ce cas, on pourroit dans quelques circonstances, trépaner l'os aux parties voisines du corps étranger, & passer dessous celui-ci des élévatoires, ou d'autres instrumens pour l'ôter.

Le second *tire-balle*, (*fig.* 5. *Pl. III.*) est-à-peu-près semblable au précédent; mais au-lieu de meche, l'extrémité antérieure de la tige est divisée en trois lames minces, élastiques, longues de quatre pouces, recourbées en-dedans & polies en-dehors: elle forment chacune une petite cueillier; en tournant la vis qui est au bas de la tige, de gauche à droite, on fait écarter les trois cueilliers; en la tournant de droite à gauche, on les fait rapprocher l'une de l'autre, & l'instrument se ferme: il doit être fermé quand on l'enfonce dans la plaie; lorsqu'on touche la balle, on l'ouvre doucement, on embrasse le corps étranger avec les cueilliers, & on le retire après avoir refermé un peu l'instrument.

Ce *tire-balle* approche fort de celui qui se nommoit *alphonsin*; mais il n'avoit point de canule: les trois cueilliers se fermoient par le moyen d'un anneau coulant, en le passant en avant; & s'ouvroient en le retirant. La partie cave des cueilliers étoit garnie de dents pour mieux saisir les balles.

Les becs de grue, de cane, de corbeau, &c. sont pareillement des especes de *tire balle*.

L'ancienne Chirurgie, qui n'avoit point encore apperçu la nécessité d'aggrandir les plaies d'armes à feu par les incisions & contr'ouvertures convenables, avoir beaucoup multiplié les especes de *tire-balles* dont l'usage est actuellement fort borné. (*Y*)

TIRE-BORD, s. m. (*Marine*.) sorte de grand ti-

re-

re-fond dont on se sert pour retirer le bordage d'un vaisseau quand il est enfoncé. (*D. J.*)

TIRE-BOTTES, s. m. (*terme de Cordonnier.*) ce sont des petits bâtons qui servent à chausser des bottes; mais on appelle aussi *tire bottes* une petite planche élevée d'un côté qui a une entaille proportionnée au talon d'une botte, pour se débotter tout seul. (*D. J.*)

Tire-botte, (*terme de Tapissier.*) gros galon de fil dont les Tapissiers se servent pour border les étoffes qu'ils emploient en meubles. (*D. J.*)

TIRE-BOUCHON, s. m. (*terme de marchand de vin.*) sorte de vis de fer ou d'acier qui tient à un anneau, & dont on se sert pour tirer les bouchons des bouteilles. (*D. J.*)

TIRE-BOUCLERS, s. m. plur. (*Charpent.*) les Charpentiers appellent *tire-bouclers* en quelques lieux, certains outils qui leur servent à dégauchir le dedans des mortaises. *Félibien.* (*D. J.*)

TIRE BOURRE, (*terme d'Arquebusier.*) sorte de fer en forme de vis, qu'on met au bout d'une baguette bien arrondie, & dont on se sert pour tirer la bourre du canon des fusils, des pistolets & autres armes à feu. (*D. J.*)

Tire-bourre, (*Bourrelier.*) sorte de crochet dont les Bourreliers se servent pour arranger la bourre des pieces qu'ils veulent rembourrer. *Voyez la Pl. du Bourrelier.*

TIRE-BOUTON, s. m. (*terme de Tailleur.*) petit fer long comme le doigt, percé par le haut & crochu par le bas, afin de tirer le bouton & le mettre dans la boutonniere. (*D. J.*)

TIRE-CLOU, s. m. (*terme de Couvreur.*) c'est un outil de fer plat & dentelé des deux côtés en forme de crémaillere, pour tirer les clous qui attachent les ardoises. Le manche de cet outil est coudé quarrément en-dessus. Les Couvreurs s'en servent avec beaucoup d'utilité; car en passant cet outil entre deux ardoises, ses dents prennent & accrochent les clous, & en frappant du marteau sur le manche du *tire-clou*, les Couvreurs attirent les clous à eux. (*D. J.*)

TIRE-DENT, s. m. (*Soyerie.*) pince plate, large & menue par le bec, pour rechanger un peigne de dents.

TIRE-FIENTE, s. m. (*terme d'Agriculture.*) espece de fourche qui sert aux Laboureurs à tirer du fumier, & dont les dents qui sont de fer, sont renversées & courbées un peu, au lieu d'être emmanchées droites; au bout d'en-haut de ces deux dents est une douille dans laquelle on met un manche de trois piés de longueur, & gros de trois pouces de tour. En plusieurs endroits les dents sont beaucoup recourbées, ensorte qu'elles font un angle obtus, ou une espece de demi-lune avec la douille. (*D. J.*)

TIRE-FILET, s. m. (*Dict. méchaniq.*) petit instrument d'acier trempé sur l'épaisseur duquel l'on a pratiqué une fente plus ou moins large, selon le filet qu'on veut tirer. Les bords de cette fente trempés vifs & tranchans, sont promenés & appuyés fortement sur un morceau de fer ou de bois, enlevent la partie de ce fer ou de ce bois sur laquelle ils portent d'un & d'autre côté de la fente, tandis que la partie correspondante à la fente reste intacte & s'éleve. La partie qui s'éleve, s'appelle un *filet*. C'est un ornement qu'on pratique sur le dos d'une lame de couteau, sur le dos d'un ressort, d'une platine, sur un manche, sur un instrument de musique; & l'instrument qui sert à cet usage, s'appelle *tire-filet*. On peut faire des *tire-filets* doubles ou triples; alors on y pratiquera autant de fentes; l'ouvrier tient le *tire filet* avec les deux mains, l'une placée à un bout & l'autre à l'autre. Cet outil ne laisse pas que d'avoir de la force, sans quoi il casseroit souvent.

TIRE-FOND, s. m. *instrument de Chirurgie*, dont quelques personnes se servent pour enlever la piece d'os sciée par le trépan, lorsqu'elle ne tient plus guere. Cet instrument (*Voyez fig. 10, Pl. XVI.*) qui a environ trois pouces, peut être divisé en trois parties. Le milieu est une tige d'acier de quatorze lignes de long; ornée de certaines façons qui dépendent de l'habileté du coutelier. La partie supérieure est un anneau qui sert de manche à l'instrument. La partie inférieure est une double vis de figure pyramidale, appellée par les ouvriers *meche*; elle a neuf lignes de longueur, & sa base peut avoir quatre lignes de diametre. Lorsqu'on veut se servir de cet instrument, il faut, dès qu'on a jugé à-propos d'ôter la pyramide de la couronne, introduire la meche dans le trou formé par le perforatif; on tient avec le pouce & le doigt indice de la main droite l'anneau qui sert de manche au *tire-fond*; ensuite le pouce & l'indice de la main gauche appuyés du côté du trou, on tourne doucement jusqu'à ce qu'on sente que la meche tienne avec fermeté; on retire le *tire-fond* en détournant, & on acheve de scier l'os avec la couronne jusqu'à ce qu'il vacille; on introduit alors la vis du *tire-fond* avec les mêmes mesures que nous venons de prescrire, dans l'écrou qu'elle s'est formé dans l'os; par ce moyen on ne risque pas d'enfoncer la piece d'os sur la dure mere; on l'enleve au contraire perpendiculairement, en donnant de petites secousses pour rompre les fibres osseuses qui la tiennent encore attachée.

On peut convenir avec les partisans de cet instrument, qu'il n'est point dangereux, lorsqu'on sait bien s'en servir; mais il est inutile, si la piece d'os qu'on se propose d'enlever, étoit trop adhérente, le *tire-fond* emporteroit la table externe, comme je l'ai vu arriver plusieurs fois, ce qui rend la suite de l'opération plus difficile; & si l'on ne fait usage du *tire fond* que lorsque la piece d'os ne tient presque plus, on peut se dispenser de cet instrument; car avec une feuille de mirrhe le manche d'un scalpel ou l'extrémité d'une spatule qui a la figure d'un élevatoire, on enleve très-facilement la piece sciée par la couronne du trépan. (*Y*)

Tire fond, espece d'outil de fer en forme de vis, qui sert aux Tablettiers & aux Ebénistes dans la fabrication de leurs ouvrages. *Voyez* Ebéniste *& la fig. Pl. de Marquetterie.*

Tire fond, (*outil de Guainier.*) c'est un anneau de fer où il y a une petite queue de la longueur d'un pouce, dont le bas est fait en vis; cela sert aux Guainiers pour tirer les moules dedans leurs ouvrages, en introduisant la vis dans le trou du moule, & en tirant par l'anneau. *Voyez la Pl. du Guainier.*

Tirefond, s. m. (*Soierie.*) vis assez longue à la tête de laquelle on a pratiqué un anneau assez large, pour recevoir le bâton de semple.

Tirefond, *instrument de Tonnelier*, il est de fer; il consiste en une tige de fer terminée par en-haut par un anneau de fer assez large, & est fait en forme de vis par en bas. Les Tonneliers s'en servent pour tirer le fond d'une futaille dont les douves se sont enfoncées après être sorties de la rainure du jable.

TIRE-JY, (*Géog. mod.*) île occidentale d'Ecosse, au sud-est de Coll, dont elle est séparée par un petit détroit. Elle est très-fertile, & appartient au duc d'Argyle. Sa longueur est de sept milles, & sa largeur de trois. Il y a dans cette île un lac, une petite île dans ce lac, & un château dans cette petite île. (*D. J.*)

TIRE-LIGNE, (*Ecrivain.*) est plus un instrument de mathématique que d'écriture; cependant on s'en sert quelquefois pour tracer deux lignes à-la-fois, horisontales ou perpendiculaires: c'est un petit poinçon d'acier fendu par les deux bouts, chaque pointe taillée en plume en fait la fonction. *Voyez le volume des Planches à la table de l'Ecriture, Planches des instrumens de l'Ecriture.*

TIRE-LIRE, s. f. *terme de Potier de terre*, sorte de petit pot de terre, rond, creux & couvert, qui n'a qu'une petite fente par le haut; on s'en sert à mettre de l'argent, dont on veut ignorer la somme; & pour avoir cet argent, on est obligé de casser la *tire-lire*. (*D. J.*)

TIRE-LISSES, s. f. pl. (*Gazerie.*) autrement nommés *contre lames*; ce sont trois regles ou tringles de bois, qui servent dans les métiers à gaze à baisser les lisses, après que les bricôteaux les ont levées. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

TIRE-MOELLE, s. m. *terme de Cuisine*, espece de petit curelle d'argent concave, dont on se sert à table pour tirer la moëlle d'un os. *Acad. Franç.* (*D. J.*)

TIRE-PIÉ s. m. (*Cordonnerie.*) courroie en forme de demi-bretelle ou bricolle de porteur de chaises, dont les cordonniers, savetiers, selliers, bourreliers & autres ouvriers que travaillent en cuir & qui les cousent avec l'alene, se servent pour affermir leur ouvrage sur un de leur genoux. (*D. J.*)

TIRE-PIECE, *en terme de Rafineur*, est un morceau de fer battu d'un pié de large, en quarré dans son fond. Les deux côtés percés de plusieurs trous à un pouce l'une de l'autre en forme d'écumoire, sont, comme le derriere, relevés en bords d'un bon

pou-

pouce de haut. Le devant eſt plat. La queue ſur le derriere eſt auſſi relevée directement, & terminée par une douille, dans laquelle on met un manche de trois piés de long. Le *tire piece* ſert à tirer du bac à formes caſſées dans l'eau. *Voyez* FORMES & BAC A FORMES, *voyez Pl. & fig.*

TIRE-PLANCHE, ſ. m. (*Imprimerie.*) nom qu'on donne au titre d'un livre lorſqu'il eſt gravé en taille-douce avec des ornemens hiſtoriés, & qui ont rapport à la matiere de l'ouvrage. (*D. J.*)

TIRE-PLOMB, *ou* ROUET A FILER LE PLOMB, *en terme de Vitrerie*, eſt une machine ordinairement compoſée de deux *jumelles* ou *plaques* de fer, jointes & aſſemblées avec deux *étoquiaux*, qui ſe montent avec des écroues & des vis ou avec des clavettes; de deux eſſieux ou arbres, à un bout deſquels ſont deux *pignons*; & de deux petites *roues* d'acier, au-travers deſquelles paſſent les arbres. Ces roues n'ont d'épaiſſeur que celle qu'on veut donner à la fente des lingots de plomb, & ſont auſſi près l'une de l'autre qu'on veut que le cœur ou entre-deux du plomb ait d'épaiſſeur. Elles ſont entre deux *bajoues* ou *couſſinets* d'acier. Il y a une manivelle qui faiſant tourner l'arbre de deſſous, fait auſſi, par le moyen de ſon pignon, tourner celui de deſſus, & le plomb qui paſſe entre les *bajoues* étant preſſé par les roues s'applatit des deux côtés, & forme des *ailerons* au même tems que les mêmes roues le fendent.

Il y a de ces machines qui ont quatre aiſſieux & trois roues pour tirer deux plombs à-la-fois, il faut que les arbres & les roues ſoient tournées & arrondies ſur le tour.

L'on n'avoit point anciennement de ces ſortes de rouets pour fendre le plomb, c'eſt une invention nouvelle; l'on ſe ſervoit d'un rabot pour le creuſer, & l'on voit encore aux vieilles vitres du plomb fait de la ſorte, ce qui étoit un long & pénible travail.

TIRE-POIL, ſ. m. *terme de Monnoie*, maniere dont on s'eſt autrefois ſervi pour donner la couleur aux flaons d'or, & blanchir les flaons d'argent. Le *tire-poil* conſiſtoit en ce que, quand les flaons étoient aſſez recuits, on les jettoit, ſavoir les flaons d'or dans un grand vaiſſeau d'eau commune, où il y avoit huit onces d'eau-forte pour chaque ſeau d'eau; & les flaons d'argent dans un autre grand vaiſſeau plein d'eau commune, où il n'y avoit que ſix onces d'eau-forte pour chaque ſeau d'eau. On appelloit cette maniere *tire-poil*, parce qu'elle attiroit au-dehors ce qu'il y avoit de plus vif dans les flaons; mais comme cela coutoit beaucoup plus que la maniere dont on ſe ſert aujourd'hui, & que l'eau-forte diminuoit le poids des flaons d'argent, on a ceſſé de s'en ſervir. *Boiſſard.* (*D. J.*)

TIRE-TÊTE, *inſtrument de Chirurgie*, propre aux accouchemens; il y en a de pluſieurs eſpeces. 1°. Le *tire-tête* de Mauriceau, *voyez fig.* 3. *Pl. XX.* il eſt compoſé d'une canule & d'une tige de fer. La partie antérieure de la canule eſt une platine immobile, circulaire, large d'un pouce ſix lignes, ſituée horiſontalement, légerement concave en deſſus un peu convexe en-deſſous, percée dans ſon milieu pour communiquer avec le canal de la canule. La tige qui ſe met dans la canule porte à ſon ſommet une platine ſemblable à la premiere, excepté que ſes deux ſurfaces ſont un peu convexes & qu'elle eſt mobile, enſorte qu'elle eſt perpendiculaire & collée le long de la tige; mais elle s'abaiſſe & devient horiſontale comme l'autre dans le beſoin. La partie inférieure de la tige eſt faite en double vis, qui entre dans un écrou ou clé figurée en trefle ou en cœur. Tout l'inſtrument eſt long de dix à onze pouces. Il ſert à tirer la tête de l'enfant mort arrêtée au paſſage. Pour cet effet, on lui fait une ouverture ou fente au crâne entre les pariétaux, avec la lance du même auteur décrite en ſon lieu, & gravée, *fig.* 2. à côté du *tire-tête*. On tourne l'écrou de la tige du *tire-tête* de droite à gauche pour le baiſſer. On pouſſe le bout de la tige dans la canule, pour faire avancer la platine mobile & la rendre perpendiculaire. On introduit cette platine dans le crâne de l'enfant par l'ouverture qu'on y a faite; on tourne l'écrou de gauche à droite après avoir fait faire, par un tour de poignet, la baſcule à la platine pour la rendre horiſontale; par ce moyen, cette platine mobile s'approche de l'autre qui eſt reſtée au-dehors, & les pariétaux ſe trouvent engagés avec le cuir chevelu entr'elles.

On auroit beaucoup de facilité à tirer directement la tête de l'enfant, ſi la priſe étoit ſuffiſante. Les plus habiles accoucheurs regardent avec raiſon cet inſtrument comme inutile; on en trouve une deſcription très-détaillée dans le traité des inſtrumens de M. de Garengeot; ce que nous en avons dit ſuffit avec la figure pour le faire connoître.

2°. Le forceps ou *tire tête* en forme de pinces; il eſt fort convenable dans le cas indiqué & dans pluſieurs autres. *Voyez* FORCEPS.

3°. Le *tire-tête* d'Amand; c'eſt un réſeau de ſoie qu'Amand, chirurgien de Paris, inventa pour tirer la tête de l'enfant ſéparée du corps, & reſtée ſeule dans la matrice. Ce réſeau a neuf pouces de diametre, il eſt garni à ſa circonférence de quatre rubans attachés à quatre points oppoſés. Ce réſeau ſe fronce en forme de bourſe au moyen de deux cordons qui en font le tour. Au bord extérieur de la circonférence, il y a cinq anneaux de ſoie, dans leſquels on loge les extrémités des doigts pour tenir le réſeau étendu ſur le dos de la main. Pour ſe ſervir de cette machine, il faut, ſuivant l'auteur, introduire dans la matrice la main graiſſée & munie de ce réſeau. On tire un peu les rubans pour l'étendre, on enveloppe la tête, on dégage ſes doigts des anneaux, on retire doucement ſa main, on ſerre les cordons pour faire froncer la machine comme une bourſe; & quand la tête eſt bien enveloppée, on la tire hors de la matrice.

M. Levret ne trouve dans ce moyen qu'un produit d'imagination ou ſuperflu ou impraticable. En effet, s'il étoit poſſible d'aller coëffer la tête d'un enfant avec ce réſeau, quelle difficulté pourroit-il y avoir de la tirer ſans ce ſecours? & ſi le jeu de la main n'eſt pas libre dans la matrice, il ne ſera pas poſſible de faire le moindre uſage de ce réſeau. Auſſi, malgré cette prétendue invention, on a été réduit juſqu'à préſent à la dure néceſſité de ſe ſervir de crochets, toutes les fois que la main n'a pas été ſuffiſante.

M. Levret a fait conſtruire un inſtrument qu'il deſtine particulierement à tirer la tête ſéparée du corps & reſtée ſeule dans la matrice. Il en donne une deſcription très-amplement détaillée dans un ouvrage intitulé: *Obſervations ſur les cauſes & les accidens de pluſieurs accouchemens laborieux*, &c. Ce nouveau *tire tête* (*voyez Pl. XXXV. fig.* 1. & 2.) eſt compoſé de trois branches d'acier plates, flexibles & faiſant reſſort, longues d'environ un pié, larges de ſix lignes, plus minces à leur fin qu'à leur baſe, où elles ſont percées de deux trous & courbées convenablement. L'union de ces trois branches ſe fait par leur extrémité antérieure au moyen d'un axe qui a une tête horiſontale formée en goutte de ſuif très-liſſe, & l'autre bout duquel eſt en vis pour entrer dans un petit écrou fait auſſi en goutte de ſuif, *fig.* 7.

Ces trois branches ſont montées par leur baſe ſur un arbre, *fig.* 3. C'eſt un cylindre d'acier de deux diametres différens. Les deux tiers de la partie inférieure ſont d'un moindre diametre, mais deux viroles d'acier (*fig.* 4. & 5.) qui ſe montent deſſus, en font un cylindre égal, dont la partie ſupérieure a une entaille percée de deux trous taraudés, pour recevoir deux vis à tête plate qui y fixent la baſe de la premiere branche, & qui eſt la plus courte. La ſeconde branche ſe monte ſur la virole qui occupe le milieu de l'arbre, & eſt par conſéquent un peu plus longue que la premiere; & la troiſieme branche finit à la virole inférieure par deux vis, comme la ſeconde branche à la virole ſupérieure. Une de ces vis eſt à tête platte, & l'autre à une tête longue, olivaire & cannelée. La vis à tête eſt à droite à la ſeconde branche, & à gauche à la troiſieme; ces vis ſont en même tems des pieces de pouces, au moyen de quoi l'on fait tourner ces branches avec les viroles ſur leſquelles elles ſont montées.

Pour fixer la progreſſion de ces deux branches de chaque côté à un tiers de la circonférence du manche, chaque vis à tête olivaire déborde intérieurement la virole, & entre dans un petit foſſé creuſé ſur un tiers de l'étendue circulaire de l'arbre. Cet arbre ſe monte à vis ſur une tige d'acier (*fig.* 8.) qui paſſe au-travers d'un manche d'ébene, & qui eſt fixé à ſon extrémité par une vis (*fig.* 11.) qui entre dans le bout taraudé de la tige.

Pour faire mieux comprendre la conſtruction de cet inſtrument, nous allons en donner l'explication par-

particuliere. *Planche XXXV.* la *fig.* 1. repréſente l'inſtrument vu de profil, & les branches appliquées les unes ſur les autres. *Fig.* 2. l'inſtrument ouvert; les branches ſont développées; le manche y eſt repréſenté coupé par la moitié ſuivant ſa longueur, pour voir les pieces qui y ſont renfermées quand l'inſtrument eſt tout monté; les proportions de ces deux figures ſont à moitié du volume naturel, ſuivant toutes les dimenſions. *Fig.* 3. l'arbre de l'inſtrument de grandeur naturelle. *Fig.* 4. premiere virole. *Fig.* 5. ſeconde virole. *Fig.* 6. reſſort monté ſur la ſeconde virole par une jonction à couliſſe; le talon de ce reſſort a une queue d'arronde, qui entre dans la mortaiſe pratiquée ſur l'anneau, *fig.* 5. ce reſſort ſert par l'autre extrémité à accrocher la baſe de la ſeconde branche; par ce moyen, les deux branches mobiles ſont fixées invariablement quand il a ſaiſi la tête. *Fig.* 7. axe qui joint l'extrémité antérieure des trois branches. *Fig.* 8. tige ou partie inférieure de l'inſtrument, laquelle eſt cachée dans le manche de bois lorſque l'inſtrument eſt tout monté; cette piece eſt ici réduite à la moitié de ſon volume. *Fig.* 9. petit verrou qui ſert à fixer la tige de l'inſtrument avec la partie inférieure de ſon corps, afin qu'il ne puiſſe tourner ſur la vis qui forme cette union. *Fig.* 10. piece auxiliaire qui peut être ſoudée ſur le corps de la tige, pour empêcher que le manche de bois ne tourne ſur la tige qu'il recouvre. *Fig.* 11. vis qui empêche que le manche de bois ne puiſſe ſortir par en bas.

Quoique cet inſtrument paroiſſe fort compoſé, il eſt néanmoins très-ſimple dans ſon opération: pour s'en ſervir, on le graiſſera avec du beurre ou autre corps onctueux; on portera le doigt index de la main gauche inférieurement dans l'orifice de la matrice, & on introduira ſur ce doigt l'extrémité de l'inſtrument fermé par-delà la tête de l'enfant, comme on conduit une algalie dans la veſſie en ſonnant par-deſſus le ventre. *Voyez* CATHÉTÉRISME. On fera gliſſer enſuite les branches ſur la tête de côte ou d'autre, pour mettre la partie extérieure des branches toujours réunies ſous l'os pubis; on les dégagera alors à droite & à gauche: le développement des branches forme, comme on le voit *fig.* 2. un ſphéroïde ouvert, lequel embraſſe la tête du fœtus que l'on tirera avec beaucoup de fermeté. On peut lire dans l'ouvrage de l'auteur les avantages de l'effet & de la conſtruction de ce nouveau *tire-tête*. (*Y*)

TIREVEILLES, (*Marine.*) ce ſont deux cordes qui ont des nœuds de diſtance en diſtance, qui pendent le long du vaiſſeau, en dehors, de chaque côté de l'échelle, & dont on ſe ſert pour ſe ſoutenir lorſqu'on monte dans un vaiſſeau & qu'on en deſcend.

TIREVEILLE DE BEAUPRÉ. *Voyez* SAUVEGARDE.

TIRER, v. act. (*Gram.*) c'eſt faire effort pour déplacer quelque choſe qu'on ſaiſit de la main ou avec un inſtrument, & pour l'approcher de ſoi, ou l'entraîner avec ſoi. Ce verbe a un grand nombre d'acceptions: on dit, *tirer* une charrue; *tirer* de l'eau d'un puits; *tirer* la langue: on dit aux chiens *tire*, pour les éloigner; l'armée *tire* vers la Flandre; le ſoleil *tire* à ſon couchant; votre ouvrage *tire* à ſa fin. On *tire* les vaches ſoir & matin; combien *tire*-t-il de ſon emploi? belle conſéquence à *tirer*; *tirez* avantage de votre accident; *tirez* une ligne ſur cet article; *tirez* un alignement de ce côté; *tirez* la racine de ce nombre; c'eſt une ſottiſe que de faire *tirer* ſon horocoſpe, c'eſt une friponnerie que de ſe mêler de ce métier; que *tire*-t-on de cette ſubſtance? on lui a *tiré* du mauvais ſang; on *tire* de la jambe; on *tire* à la mer; on *tire* une perſonne ou l'on en fait le portrait; on *tire* un coup de piſtolet pour voir qui levera la tête; un cheval *tire* à la main; on *tire* des armes; on *tire* ſur quelqu'un quand on lui fait des plaiſanteries; on *tire* cent exemplaires, mille, deux mille d'un ouvrage; on *tire* une carte; on *tire* au jeu la primauté; on *tire* l'or; on *tire* le linge; une piece de drap *tire* plus ou moins de longueur; on ne ſauroit *tirer* une parole honnête de cet homme bruſque; ne vous faites jamais *tirer* l'oreille. *Voyez les articles ſuivans.*

TIRER, *en terme d'Epinglier, faiſeur d'aiguilles pour les bonnetiers*, eſt l'action de redreſſer ſur un engin le fil de fer qui étoit roulé en bottes auparavant, pour le façonner & le rendre le plus droit qu'on peut. *Voyez* ENGIN.

TIRER L'ÉPINGLE, *terme d'Epinglier*, qui ſignifie *paſſer par la filiere* le laiton dont on ſe ſert pour fabriquer des épingles, afin de le rendre de la groſſeur des numéros ſuivant les échantillons. *Voyez* ÉPINGLE.

TIRER, *en terme de Cardeur*, c'eſt éloigner le fil de la broche en retirant le bras, pour lui donner la force & la groſſeur qu'on veut.

TIRER UN CHAPEAU A POIL, *terme de Chapelier*, c'eſt en faire ſortir le poil en le *tirant* avec le carrelet. *Voyez* CARRELET.

TIRER LE CIERGE, (*Cirerie.*) c'eſt le fabriquer à la main, c'eſt-à-dire ne le pas couler avec la cire liquide & fondue, mais étendre la cire amollie dans l'eau chaude le long de la meche. *Savary.* (*D. J.*)

TIRER AU SEC, *en terme de Confiſeur*, c'eſt l'action de confire une choſe en la faiſant ſécher, pour la garder telle.

TIRER L'ÉMAIL A LA COURSE, (*Emailleur.*) c'eſt former avec l'émail des filets extrèmement déliés après l'avoir ramaſſé dans la cuilliere de fer où il eſt en fuſion avec du cryſtallin.

Pour *tirer l'émail à la courſe*, il faut que deux ouvriers tiennent chacun un des bouts de la pipe briſée pour ramaſſer l'émail: tandis que l'un le préſente à la lampe, l'autre s'éloigne autant qu'on veut donner de longueur au filet; c'eſt ainſi que ſe *tire l'émail* dont on fait de fauſſes aigrettes, & qui eſt ſi délié & ſi pliable, qu'on peut facilement le rouler ſur un devidoir, malgré la nature caſſante du verre dont il eſt compoſé.

Lorſqu'on *tire* le verre encore plus fin, on ſe ſert d'un rouet ſur lequel il ſe devide à meſure qu'il ſort de la flamme de la lampe. *Voyez* la *fig. Planche de l'Emailleur*, le bas de la planche repréſente l'établi, la roue du rouet chargée d'un écheveau de fil de verre, & un écheveau coupé.

TIRER, *terme d'Imprimeur*, c'eſt imprimer tout-à-fait un certain nombre d'exemplaires d'un livre, ou autre ouvrage d'impreſſion dont on a vu les épreuves néceſſaires, & qu'on juge bien correct. (*D. J.*)

TIRER A LA PERCHE, (*Lainage.*) c'eſt lainer une piece de drap ou autre étoffe de laine, c'eſt-à-dire en *tirer* le poil avec le chardon, tandis qu'elle eſt étendue du haut en bas ſur une perche. (*D. J.*)

TIRER, (*Maréchal.*) eſt l'action des chevaux de tirage; *tirer à la main*, *ſe dit d'un cheval qui au-lieu* de ſe ramener refuſe à la bride en alongeant la tête lorſqu'on tire les rênes; *tirer une ruade. Voy.* RUER.

Un cheval trop chargé d'encolure peſe ordinairement à la main; mais le défaut de *tirer à la main* vient de trop d'ardeur, ce qui eſt pire que s'il peſoit ſimplement à la main. Pour appaiſer un cheval trop ardent & ſujet à *tirer à la main*, il faut le faire aller doucement, & le tirer ſouvent en arriere; mais ſi c'eſt par engourdiſſement d'épaules ou par roideur de cou, il faut tâcher de l'aſſouplir avec le caveſſon à la neucaſtle.

TIRER, *en terme de Fondeur de petit plomb*, c'eſt mettre le plomb fondu dans le moule pour y former la branche. *Voyez* MOULE & BRANCHE.

TIRER LA SOIE. *Voyez l'article* SOIE.

TIRER LES ARMES, (*Reliure.*) pour cet effet on paſſe une couche légere de blanc d'œuf ſur la place de l'arme; ce blanc d'œuf ſe lave avec un linge pour en ôter la ſuperficie; on met une couche d'eau pure, puis on poſe l'or; quand le cuir eſt un peu eſſoré on met un côté du livre en preſſe avec l'arme qui doit être un peu chaude, on ſerre la preſſe ſuffiſamment pour qu'elle s'imprime également; le livre étant retiré de preſſe, on eſſuie le trop de l'or avec un linge un peu mouillé. *Voyez* la *preſſe à tirer les armes*. Voyez *les Pl. de la Reliure*.

TIRER L'OR, eſt l'action de réduire un lingot en fil extrèmement délié en le faiſant paſſer à différentes fois dans des filieres toujours moins grandes; ce qui déſigne pluſieurs opérations, dont la premiere ſe fait par le moyen de l'argue (*voyez* ARGUE), où huit hommes *tirent* le lingot qu'on a introduit dans une fort groſſe filiere. Enſuite on le paſſe dans un ras qui eſt beaucoup moins gros, puiſque quatre hommes ſuffiſent pour l'en tirer. *Voyez* RAS. Quand le lingot eſt devenu de la groſſeur d'une plume, on le dégroſſit (*voyez* DÉGROSSIR), il paſſe après cela dans les mains de l'avanceur (*voyez* AVANCEUR), & de-là les tourneuſes le prennent pour le mettre au degré de fineſſe que le tireur le ſouhaite. *Voyez* TIREUR D'OR.

TIRER DE LONG, (*Vênerie.*) il se dit de la bête qui s'en va sans s'arrêter.

Tirer sur le trait, il se dit du limier qui trouve la voie & veut avancer.

Tirez chiens, *tirez*, c'est le terme dont on se sert pour faire suivre les chiens quand on les appelle.

TIRER UNE VOLÉE DE CANON, (*Art. milit.*) c'est *tirer* plusieurs pieces ou plusieurs coups de canon.

Tirer le canon à toute volée, c'est élever la piece & la *tirer* en rase campagne sans lui donner d'objet ni de but: on mesure cette portée depuis la piece jusqu'à l'endroit où le boulet s'est arrêté.

Tirer un mortier à toute volée, c'est le placer sur son affut de maniere que le mortier fasse un angle de 45 degrés avec la ligne horisontale. *Voy.* MORTIER, & JET.

Si tous les soldats de M. Defolard étoient aussi-bien exercés à *tirer* que des flibustiers, il arriveroit dans les combats, qu'en deux heures de tems la perte de tout le monde termineroit la journée. (*Q*)

TIRER, (*Marine.*) on dit qu'un vaisseau *tire* tant de piés d'eau pour être à flot. *Voy.* TIRANT D'EAU.

TIRER A LA MER, (*Marine.*) c'est prendre le large, s'éloigner des côtes, de quelque terrein, ou de quelque vaisseau.

TIRER *une lettre de change*, (*Commerce.*) c'est l'écrire, la signer, & la donner à celui qui en a payé le contenu, pour la recevoir en un autre endroit. Il ne faut *tirer de lettre de change* qu'on ne soit certain qu'elle sera acceptée & bien payée. *Voy.* LETTRE DE CHANGE, ACCEPTER, &c.

TIRER *en ligne de compte*, (*Commerce.*) signifie *porter sur son livre* en débit ou en credit; c'est-à-dire, en recette ou en dépense, un article qu'on a reçu ou payé pour quelqu'un avec lequel on est en compte ouvert. *Voyez* COMPTE, LIVRES, &c. *Dict. de commerce.*

*TIRER *l'oiseau, terme de fauconnerie*; c'est le faire becqueter en le paissant.

TIRÉSIAS, s. m. (*Mythol.*) Hésiode, Homere, Hygin, & autres mythologues, ont pris plaisir à broder diversement l'histoire de ce fameux devin de l'antiquité, & à donner des causes merveilleuses à son aveuglement naturel. L'histoire dit, qu'il eut à Orchomene un oracle célebre pendant quelques siecles, mais qui fut réduit au silence, après qu'une peste eut désolé la ville. Peut-être que les directeurs de l'oracle périrent tous dans cette contagion. Il y avoit à Thebes un lieu appellé *l'observatoire de Tirésias*, c'étoit apparemment l'endroit d'où il contemploit les augures. Diodore ajoute que les habitans lui firent de pompeuses funerailles, & qu'ils lui rendirent des honneurs divins. (*D. J.*)

TIRET, s. m. (*Gram.*) c'est un petit trait droit & horisontal, en cette maniere —, que les imprimeurs appellent *division*, & que les grammairiens nomment *tiret* ou *trait d'union*.

Les deux dénominations de *division* & *d'union* sont contradictoires, & toutes deux fondées. Quand un mot commence à la fin d'une ligne, & qu'il finit au commencement de la ligne suivante, ce mot est réellement divisé; & le *tiret* que l'on met au bout de la ligne a été regardé par les imprimeurs comme le signe de cette division: les grammairiens le regardent comme un signe qui avertit le lecteur de regarder comme unies les deux parties du mot séparées par le fait. C'est pourquoi je préférerois le mot de *tiret*, qui ne contredit ni les uns, ni les autres, & qui peut également s'accommoder aux deux points de vue.

M. du Marsais a détaillé, *article* DIVISION, les usages de ce caractere dans notre orthographe: mais il en a omis quelques-uns que j'ajouterai ici.

1°. dans son troisieme usage, il auroit dû observer que le mot *ce* après les verbes *être* ou *pouvoir*, doit être attaché à ces verbes par un *tiret*: *qu'est-ce que Dieu? étoit-ce mon frere? sont-ce vos livres? qui pourroit-ce être? eût-ce été lui-même.*

2°. Lorsqu'après les premieres ou secondes personnes de l'impératif, il y a pour complément l'un des mots *moi, toi, nous, vous, le, la, lui, les, leur, en, y*; on les joint au verbe par un *tiret*, & l'on mettroit même un second *tiret*, s'il y avoit de suite deux de ces mots pour complément de l'impératif: *dépêche-toi, donnez-moi, flattons-nous-en, transportez-vous-y, accordez-la-leur, rends-le-lui*, &c. On écriroit *faites-moi lui parler*, & non *faites-moi-lui parler*, parce que *lui* est complément de *parler*, & non pas de *faites*.

3°. On attache de même par un *tiret* au mot précédent les particules postpositives *ci, là, çà, dà*; comme *ceux-ci, cet homme-là, oh-çà, oui-dà*. On écrivoit cependant *de çà, de là, il est allé là, venez çà*, sans *tiret*; parce que *çà* & *là*, dans ces exemples, sont des adverbes, & non des particules. *Voyez* PARTICULE. (*B. E. R. M.*)

TIRET, *terme de Praticien*; c'est une petite bande de parchemin longue & étroite, qu'on tortille après l'avoir mouillée, & dont se sert pour attacher les papiers. (*D. J.*)

TIRETAINE, s. f. (*Lainage*) sorte d'étoffe dont la chaine est ordinairement de fil, & la trame de laine. *Savary.* (*D. J.*)

TIRETOIRE, s. m. (*Tonnelerie.*) est un outil dont les tonneliers se servent pour faire entrer à force les derniers cerceaux des futailles. C'est un morceau de bois de cinq ou six pouces de grosseur, & long de près de deux piés; il est arrondi par le côté qui lui sert de manche, & applati par l'autre bout & garni de fer. Vers le milieu il y a une mortaise dans laquelle est attaché par une cheville de fer, un morceau de fer mobile d'environ 10 pouces de longueur recourbé par l'autre bout en-dedans. On accroche le cerceau par-dessus avec la piece de fer, & appuyant sur le jable le bout applati de l'instrument, ou pese sur le manche. Cette opération attire le cerceau, & le fait entrer sur le jable, & on l'enfonce ensuite avec le maillet, en frappant dessus.

TIREUR, s. m. (*Gram. Jurisprud.*) est celui qui tire une lettre de change sur une autre personne, c'est-à-dire, qui prie cette personne de payer pour lui à un tiers la somme exprimée dans cette lettre. *Voyez* CHANGE & LETTRE DE CHANGE. (*A*)

TIREUR, (*Commerce de banque.*) c'est celui qui tire ou fournit une lettre de change sur son correspondant ou commissionnaire, portant ordre de payer la somme y contenue, à la personne qui lui en a donné la valeur, ou à celui en faveur duquel cette personne aura passé son ordre. *Ricard.* (*D. J.*)

TIREUR, *terme d'ouvrier*, chez les ferrandiniers, gaziers, & autres ouvriers en étoffes de soie façonnées ou brochées, c'est le compagnon qui tire les ficelles du simblot qui servent à faire la figure, ou le brocher des étoffes. On dit une *tireuse*, quand c'est une femme qui tire. (*D. J.*)

TIREUR, (*Fonte de la dragée au moule*) on appelle ainsi l'ouvrier qui tire dans la chaudiere le plomb fondu, & qui le verse dans les moules pour en former des dragées ou des balles pour les armes à feu. *Voyez B, fig. 1. Pl. de la fonte des dragées au moule*, & *l'article* FONTE DES DRAGÉES AU MOULE.

TIREUR, *chez les Gaziers*; c'est un compagnon qui tire les ficelles du simblot qui servent à faire le brocher des gazes.

Pour savoir quelles ficelles il faut tirer, cet ouvrier doit avoir lu auparavant le dessein, c'est-à-dire, avoir passé autant de petites cordes à nœuds coulans que le lisseur en a nommé. Cette lecture du dessein est ce qu'il y a de plus curieux & de plus difficile dans la monture de ces métiers; & l'on a besoin pour cela d'habiles ouvriers, principalement quand le dessein est fort chargé. *Voyez* DESSEIN.

TIREUR D'OR ET D'ARGENT, est un artisan qui tire l'or & l'argent, qui le fait passer de force à-travers les pertuis ou trous ronds & polis de plusieurs especes de filieres qui vont toujours en diminuant de grosseur, & qui le reduit par ce moyen en filets très-longs & très-deliés, que l'on nomme *fil d'or* ou *d'argent*, ou *de l'or*, ou *de l'argent trait*.

* Les *tireurs d'or & d'argent*, sont aussi batteurs & écacheurs d'or & d'argent, parce que ce sont eux qui se mêlent de battre ou écacher l'or & l'argent trait, pour l'applatir ou le mettre en lame, en le faisant passer entre les deux rouleaux d'acier poli, d'une sorte de petite machine nommée *moulin à battre* ou *à écacher*. Voyez *l'article* OR.

Les statuts de la communauté des *tireurs* & batteurs d'or de Paris se trouvent inférés dans le recueil des statuts, ordonnances & privileges accordés en faveur des marchands orfévres jouailliers. Ils prêtent serment à la cour des monnoies.

L'élection des jurés se fait le 3 Janvier, de même que celle des deux maitres examinateurs des comptes; & le premier Décembre s'élisent les maitres ou couriers de la confrerie.

La communauté eſt reduite à 40 maîtres de chef-d'œuvres, il eſt défendu de ne plus recevoir de maîtres de lettres.

Tout apprentif, même les fils de maîtres, doivent avoir 12 ans accomplis, & ne peuvent être reçus à la maîtriſe, qu'ils n'aient fait un apprentiſſage de 5 ans, & qu'ils n'aient fini le chef-d'œuvre.

Chaque maître ne peut obliger qu'un apprentif à-la-fois, & chaque apprentif doit ſervir 10 années chez les maîtres en qualité de compagnon, avant que d'avoir droit de tenir boutique, ni de travailler pour ſon compte.

Tout maître doit avoir ſa marque enregiſtrée au greffe de la monnoie, & empreinte ſur une table de cuivre.

L'ouvrage des *tireurs* doit ſe vendre au poids du roi de huit onces au marc, & de huit gros à l'once, & non au poids ſubtil, vulgairement appellé *le poids de Lyon*.

L'argent fin fumé eſt défendu ſous peine de confiſcation & de 2000 liv. d'amende.

L'or ou l'argent doit être filé ſur la ſoie teinte, & non ſur la crue, & le faux ſeulement ſur le fil.

Maniere de tirer l'or & l'argent fin. On prend d'abord un lingot d'argent du poids de 35 à 36 marcs, que l'on réduit par le moyen de la forge, en forme de cylindre, de la groſſeur à-peu-près d'un manche à balai.

Après que le lingot a été ainſi forgé, on le porte à l'argue, où on le fait paſſer par 8 ou 10 pertuis d'une groſſe filiere, que l'on nomme *calibre*, tant pour l'arrondir plus parfaitement, que pour l'étendre juſqu'à ce qu'il ſoit parvenu à la groſſeur d'une canne, ce qui s'appelle *tirer à l'argue*, ou *apprêter pour dorer*. *Voyez* ARGUE & FILIERE.

Le lingot ayant été tiré, comme il vient d'être dit, eſt reporté chez le *tireur* d'or, où il eſt limé avec exactitude ſur toute ſa ſuperficie, pour ôter la craſſe qui peut y être reſtée de la forge; puis on le coupe par le milieu, ce qui forme deux lingots d'égale groſſeur, longs chacun d'environ 24 à 25 pouces, que l'on fait paſſer par quelques pertuis de calibre, ſoit pour abaiſſer les crans ou inégalités que la lime y a pu faire, ſoit auſſi pour le rendre le plus uni qu'il eſt poſſible.

Lorſque les lingots ont été ainſi diſpoſés, on les fait chauffer dans un feu de charbon pour leur donner le degré de chaleur propre à pouvoir recevoir l'or que l'on y veut appliquer; ce qui ſe fait de la maniere ſuivante.

On prend des feuilles d'or, chacune du poids d'environ 12 grains, & de 4 pouces au-moins en quarré, que l'on joint quatre, huit, douze ou ſeize enſemble, ſuivant qu'on deſire que les lingots ſoient plus ou moins ſurdorés; & lorſque ces feuilles ont été jointes de maniere à n'en plus former qu'une ſeule, on frotte les lingots tout chauds avec un bruniſſoir, puis on applique en longueur ſur toute la ſuperficie de chaque lingot, ſix de ces feuilles préparées, par deſſus leſquelles on paſſe la pierre de ſanguine pour les bien unir.

Après que les lingots ont reçu leur or, on les met dans un nouveau feu de charbon pour y prendre un certain degré de chaleur; & lorſqu'ils en ſont retirés, on repaſſe par-deſſus une ſeconde fois la pierre de ſanguine, ſoit pour bien ſouder l'or, ſoit auſſi pour achever de le polir parfaitement.

Les lingots ayant été ainſi dorés, ſont reportés à l'argue, où on les fait paſſer par autant de pertuis de filiere qu'il eſt néceſſaire, (ce qui peut aller environ à quarante) pour les réduire à-peu-près à la groſſeur d'une plume à écrire.

Enſuite on les reporte chez le *tireur* d'or pour les dégroſſer, c'eſt-à-dire, les faire paſſer par une vingtaine de pertuis d'une ſorte de filiere moyenne qu'on appelle *ras*; ce qui les réduit à la groſſeur d'un ferret de lacet.

Le dégroſſage ſe fait par le moyen d'une eſpece de banc ſcellé en plâtre, que l'on nomme *banc à dégroſſer*, qui n'eſt qu'une maniere de petite argue que deux hommes peuvent faire tourner.

Après que les lingots ont été dégroſſés & réduits, comme on vient de dire, & à la groſſeur d'un ferret de lacet, ils perdent leur nom de *lingots*, pour prendre celui de *fil d'or*. Ce fil eſt enſuite tiré ſur un autre banc, que l'on nomme *banc à tirer*, où on le fait paſſer par vingt nouveaux pertuis d'une eſpece de filiere appellée *prégaton*; après quoi il ſe trouve en état d'être paſſé par la plus petite filiere, qu'on nomme *fer à tirer*, pour le porter à ſon dernier point de fineſſe; ce qui ſe pratique de la maniere ſuivante.

Premierement, on paſſe le fil d'or par le trou du fer à tirer appellé *pertuis neuf*, qu'on a auparavant retréci avec un petit marteau ſur un tas d'acier, & poli avec un petit poinçon d'acier très-pointu, que l'on nomme *pointe*. Ce pertuis eſt ainſi retréci & repoli ſucceſſivement avec de pareilles pointes, toujours de plus fines en plus fines, & le fil y eſt auſſi ſucceſſivement tiré juſque à ce qu'il ſoit parvenu à la groſſeur d'un cheveu.

Ce qui paroît de plus admirable, eſt que tout délié & tout fin que ſoit ce fil, il ſe trouve ſi parfaitement doré ſur toute ſa ſuperficie, qu'il ſeroit aſſez difficile de s'imaginer, ſans le ſavoir, que le fond en fût d'argent.

Le fil d'or en cet état s'appelle *or trait*, & peut s'employer en crépines, boutons, cordons de chapeau, & autres ſemblables ouvrages.

Il faut remarquer qu'avant que l'or trait ſoit réduit à cet extrême point de fineſſe, il a dû paſſer par plus de 140 pertuis de calibre, de filiere, de ras, de prégaton, & de fer à tirer, & que chaque fois qu'on l'a fait paſſer par un de ces pertuis, on l'a frotté de cire neuve, ſoit pour en faciliter le paſſage, ſoit auſſi pour empêcher que l'argent ne ſe découvre de l'or qui eſt deſſus.

Pour diſpoſer l'or trait à être filé ſur la ſoie, il faut l'écacher ou applatir, ce que pluſieurs appellent *battre l'or*, & le mettre en lame. On lui donne cette façon, en le faiſant paſſer entre deux rouleaux d'une petite machine nommée *moulin à battre*, ou *moulin à écacher*.

Ces rouleaux qui ſont d'un acier très-poli, environ de trois pouces de diametre, c'eſt-à-dire, épais de douze ou quinze lignes, & très-ſerrés l'un contre l'autre ſur leur épaiſſeur, ſont tournés par le moyen d'une manivelle attachée à l'un des deux, qui fait mouvoir l'autre; en ſorte qu'à meſure que le fil trait paſſe entre les deux rouleaux, il s'écache & s'applatit, ſans pourtant rien perdre de ſa dorure, & il devient en lame ſi mince & ſi flexible, qu'on peut aiſément le filer ſur la ſoie, par le moyen d'un rouet & de quelques rochets ou bobines paſſées dans de menues broches de fer.

Lorſque l'or en lame a été filé ſur la ſoie, on lui donne le nom de *filé d'or*.

Quand on ne veut avoir que de l'argent trait, de l'argent en lame, ou du fil d'argent, on ne dore point les lingots; à cela près, tout le reſte ſe pratique de la même maniere que pour l'or trait, l'or en lame, & le filé d'or.

L'or & l'argent trait battu, ou en lames de Lyon, ſe vend par bobines de demi-once, & d'une once net, c'eſt-à-dire, ſans comprendre le poids de la bobine, & ſes différens degrés de fineſſe ſe diſtinguent par des P, depuis un juſqu'à ſept, toujours en diminuant de groſſeur; en ſorte que celui d'un P eſt le plus gros, & que celui de ſept P eſt le plus fin, que l'on appelle à cauſe de cela *ſuperfin*.

L'or & l'argent trait, battu ou en lame, qui ſe fabrique à Paris, ſe débite en bobines de différens poids; & ſes divers degrés de fineſſe ou de ſurdorure ſont indiqués par des numéros depuis 50 juſqu'à 72, qui vont toujours en diminuant de groſſeur, & en augmentant de ſurdorure; de maniere que celui du n°. 50 eſt le plus gros & le moins ſurdoré, & celui du n°. 72 eſt le plus fin & le plus ſurdoré, & ainſi des autres numéros à proportion.

Les filés d'or & d'argent de Lyon ſe vendent tout dévidés ſur des bobines de différens poids, & leurs divers degrés de fineſſe ſont diſtingués par un certain nombre d'S; en ſorte que l'on commence par une S, qui eſt le plus gros, & que l'on finit par ſept S, qui eſt le plus menu: ainſi l'on dit *du* une S, *du* deux S, *du* trois S, *du* quatre S, *du* quatre S & demie, *du* cinq S, *du* cinq S & demie, *du* ſix S, & *du* ſept S, autrement *du* ſuperfin. Ceux d'une, deux, trois, & quatre S, ſont par bobines de quatre onces, & ceux de quatre S & demie, de cinq, & de cinq & demie, de ſix & de ſept S, ſont par bobines de deux onces, le tout net.

Il y a des filés d'or & d'argent que l'on nomme *filés rebours*, parce qu'ils ont été filés à contre-ſens, c'eſt-à-dire, de gauche à droite. Ces ſortes de filés ne s'emploient qu'en certains ouvrages particuliers, com-

comme crépines, franges, molets, & autres ſemblables, qui ont des filets pendans; il en entre auſſi dans la boutonnerie.

On compte de cinq ſortes de filés d'or & d'argent rebours, qui ſe diſtinguent par une demie *S*, par une *S*, par deux *S*, par trois *S*, & par quatre *S*, qui vont en diminuant de groſſeur; de maniere que celui d'une demi *S* eſt le plus gros, & celui de quatre *S* le plus fin: ces ſortes de filés d'or & d'argent ſont ordinairement par bobines de quatre onces net.

Ce qu'on appelle *or de Milan*, eſt de l'argent trait que l'on a écaché ou applati en lames très-minces & très-déliées d'une certaine longueur, qui ne ſont dorées que d'un côté; de ſorte que venant à être filées, on n'apperçoit plus que de l'or, le côté de l'argent ſe trouvant entierement caché.

La maniere de ne dorer les lames que d'un côté, eſt un ſecret très-ingénieux & très-particulier, dont les ſeuls *tireurs* d'or de Milan ſont en poſſeſſion depuis long-tems. Ceux de Paris & de Lyon ont pluſieurs fois tenté de les imiter; mais ç'a toujours été ſans un ſuccès parfait.

Les filés d'or de Milan viennent par bobines de deux & de quatre onces net; & leurs degrés de fineſſe ſe diſtinguent par un certain nombre d'*S*, de même que ceux de Lyon.

Maniere de tirer l'or & l'argent faux, pour le diſpoſer à être employé en trait, en lame, ou en filé, ainſi que le fin. On prend du cuivre rouge appellé *rozette*, dont on le forme par le moyen de la forge un lingot ſemblable à celui d'argent; on le tire à l'argue, puis on fait des cannelures ou filets ſur toute ſa longueur avec une eſpece de lime plate dentelée par les bords en façon de peigne, que l'on nomme *griffon*; après quoi on applique deſſus ſix feuilles d'argent, chacune du poids d'environ 18 grains: enſuite on chauffe le lingot dans un feu de charbon, d'où étant retiré, on paſſe le bruniſſoir par-deſſus juſqu'à ce que les feuilles ſoient bien unies; puis on y applique encore ſix nouvelles feuilles d'argent ſemblables aux précédentes, & l'on employe ainſi une once & demie d'argent en feuille ſur un lingot de cuivre d'environ vingt marcs.

Le lingot ainſi argenté ſe remet dans un feu de charbon où il chauffe juſqu'à un certain degré de chaleur; & lorſqu'il a été retiré du feu, on paſſe par-deſſus le bruniſſoir, ſoit pour ſouder l'argent, ſoit auſſi pour le rendre tout-à-fait uni.

Enſuite on le fait paſſer par autant de trous de filiere qu'il eſt néceſſaire, pour le réduire de même que l'or & l'argent fin à la groſſeur d'un cheveu: en cet état c'eſt ce qu'on nomme *du faux argent trait*, ou *de l'argent trait faux*.

Quand on deſire avoir de l'or trait faux, on porte le lingot tout argenté à l'argue, où on le fait paſſer par ſept ou huit pertuis de calibre; puis on le dore de la même maniere que les lingots d'argent fin; & l'on obſerve au ſurplus toutes les circonſtances marquées pour les autres eſpeces de fils traits.

L'or & l'argent traits faux s'écachent & ſe filent de même que le fin; avec cette différence néanmoins que le fin doit être filé ſur la ſoie, & que le faux ne ſe doit faire que ſur du fil de chanvre ou de lin.

L'or & l'argent faux, ſoit trait, ſoit battu ou en lame, vient la plus grande partie d'Allemagne, particulierement de Nuremberg, par bobines de deux & de quatre onces net; & leurs différens degrés de fineſſe ſe diſtinguent par des numéros depuis un juſqu'à ſept, toujours en diminuant de groſſeur; de ſorte que le premier numéro eſt le plus gros, & que le dernier eſt le plus fin. Il s'en fabrique quelque peu à Paris, qui eſt fort eſtimé pour ſa belle dorure, dont les bobines ne ſont point numérotées ſe vendant au poids, à proportion qu'il eſt plus ou moins fin, ou plus moins argenté ou ſurdoré.

Tirer & filer l'or. Pour préparer, la matiere propre à être tirée, on commence à fondre un lingot d'argent, c'eſt-à-dire, une partie de matiere d'argent, ſoit piaſtre, vaiſſelle, &c. pour en compoſer un lingot dont le poids eſt ordinairement de 50 marcs environ. Il eſt d'une néceſſité indiſpenſable que cette matiere ſoit bien purgée de l'alliage qui pourroit s'y trouver, tant pour faire un filé plus brillant que pour la tirer plus fin. C'eſt pour cela même que l'argent, dont le titre le plus haut eſt de 12 deniers de fin, doit être pour le lingot de 11 deniers & 20 grains au-moins, n'étant pas poſſible de le porter à ce degré de fineſſe de 12 deniers de fin, attendu les matieres néceſſaires, telles que le plomb, &c. qui doivent aider à la fonte.

Le lingot fondu & examiné pour le titre eſt porté chez le forgeur, où il eſt diviſé ſous le marteau en trois parties égales, & autant rondes qu'il eſt poſſible, pour être paſſé à l'argue. On donne ce nom au laboratoire, ou chaque barre du lingot étant paſſée dans une filiere plus étroite que la barre même, étant tirée à l'aide d'une tenaille dentée qui tient la pointe de la barre & étant paſſée ſucceſſivement dans différens trous, plus petits les uns que les autres, elle eſt réduite à une groſſeur aſſez convenable, pour que deux hommes ſeuls puiſſent achever de la rendre encore plus fine, ainſi qu'il eſt démontré dans les *fig.* & dans les *Planches*.

La *fig.* 1. démontre un moulinet à l'arbre duquel, & dans le bas eſt une corde, laquelle prenant à une tenaille qui tient la barre du lingot paſſée dans la filiere, la tire juſqu'à ce qu'étant ſortie du trou où elle ſe trouve, on la faſſe paſſer dans un plus petit; ainſi des autres.

La *fig.* 2. repréſente deux hommes qui dégroſſiſſent la même barre, après qu'elle a été amincie & alongée par l'argue.

Figure 1. *a*, le haut du moulinet; *b*, bas du moulinet; *c*, barre du lingot; *d*, *idem* derriere la filiere; *e*, piece de bois taillée dans laquelle eſt arrêtée la filiere; *f*, corde qui envelope le moulinet & tire la tenaille; *g*, branches croiſées du moulinet; *h*, hommes qui tournent le moulinet; *i*, crochet de la piece de fer qui arrête le moulinet; *k*, traverſe d'en-haut pour tenir le moulinet; *l*, piece de fer pour arrêter le moulinet; *m*, traverſe d'en-bas; *n*, poulie ou mouſle pour doubler la corde arrêtée d'un côté à la piece; *r*, *o*, dent de la tenaille; *r*, piece de fer qui retient la corde d'un côté; *ſ*, queue de la tenaille faite de façon que plus elle tire, plus elle eſt fermée; *p*, boucle de corde accrochée à la queue de la tenaille; *q*, grande caiſſe pour tenir les barres des lingots; *t*, dents de la tenaille.

Figure 2. 1, deux hommes qui dégroſſiſſent la matiere au ſortir de l'argue; 2, manette du tambour ſur lequel la matiere ſe roule; 3, le tambour; 4, autre tambour ſur lequel elle eſt roulée au ſortir de l'argue; 5, coin pour tenir la filiere arrêtée; 6, la filiere; 7, fer dans lequel entre la filiere; 8, table ſur laquelle ſont poſés les tambours; 9, *idem*.

Figure 3. homme qui peut dégroſſir ſeul la gavette. On donne le nom de *gavette* à la matiere ſortie de l'argue, & tirée à une certaine groſſeur; & lorſqu'elle eſt dégroſſie, on lui donne le nom de *trait*.

Fig. 4. Fille qui tire le trait en le faiſant paſſer ſucceſſivement dans pluſieurs filieres plus petites les unes que les autres, juſqu'à ce qu'il ſoit tiré à la fineſſe qu'on ſe propoſe.

Fig. 5. Fille qui bobine le trait en le tirant de deſſus le tambour qui a ſervi à le tirer pour le mettre ſur une petite bobine, à laquelle on donne le nom de *roquetin*.

Le trait ſe diviſe ordinairement en trois parties principales pour la groſſeur. La premiere eſt appellée *laucé*, beaucoup plus fine qu'un cheveu; la deuxieme *ſuperfin fin*; la troiſieme *ſuperfin ordinaire*; cette derniere partie eſt de la groſſeur d'un cheveu. Tout ce qui vient d'être dit ne concerne préciſément que le trait d'argent. Le trait d'or ne ſe tire pas autrement; & à proprement parler, ce qui eſt appellé *or* dans les manufactures, n'eſt autre choſe que de l'argent doré.

Pour faire le trait d'or, on dore le lingot en barre au ſortir de la forge, & avant de le paſſer à l'argue. Le lingot pour or doit être diſpoſé à la fonte d'une autre façon que le lingot pour argent; c'eſt-à-dire que les affineurs ou fondeurs doivent avoir ſoin de le rendre plus dur afin que les feuilles d'or qui ſervent à le dorer ne s'enterrent pas dans la matiere d'argent, & ſe ſoutiennent toujours deſſus pour que l'or ſoit plus brillant. De-là vient que le filé d'or eſt toujours plus peſant que le filé d'argent. On penſeroit que l'or dont il eſt chargé cauſe l'augmentation du poids, ce qui n'eſt pas, puiſque un lingot de 50 marcs n'employera pas un marc d'or pour le dorer. La véritable raiſon de la différence de ce poids ne vient donc que de ce que le lingot étant plus dur, le trait ne peut pas être tiré ſi fin que l'argent. D'ailleurs quand il ſeroit poſſible de le tirer auſſi fin, la qualité de l'or qui n'eſt que ſuperficielle ſur matiere d'argent, n'auroit plus aucune apparence, attendu la fineſſe du trait.

Pour

Pour dorer le lingot, on fait chauffer une barre d'argent bien ronde & bien polie, jusqu'à ce qu'elle rougisse, après quoi le tireur d'or couche au long & au-tour de la dite barre des feuilles d'or, telles qu'on les trouve chez les Batteurs d'or, en quantité proportionnée à la qualité qu'il veut donner au trait qu'il se propose de faire; & après les avoir couchés, ils les frotte avec une pierre bien polie pour les attacher au lingot, de façon que la barre d'argent & les feuilles ne composent qu'un tout. Les or les plus bas sont dorés à 28 feuilles couchées les unes sur les autres & lissées avec la pierre à polir. Les or les plus hauts ne passent guere 56 feuilles. Le superflu ou excédent des feuilles qu'on voudroit ajouter deviendroit inutile, & empêcheroit même la barre d'être tirée comme il faut. Le frottement sur les feuilles se fait au fur & à mesure qu'on couche les feuilles de six en six, ou de huit en huit feuilles. Il faut beaucoup plus de soin pour tirer l'or que l'argent; & sur-tout que les filieres soient extraordinairement polies, parce que si par hasard il s'en trouvoit quelqu'une qui grattât la barre, ou la havette, ou le trait, la partie grattée blanchissant, seroit continuée jusqu'à la fin; parce que quoique le lingot soit bien doré, en quelque cas, ou en quelque tems que vous rompiez la barre, ou la gavette, elle sera toujours blanche en-dedans; l'or comme on l'a déja dit n'occupant que la superficie du lingot, dont la dureté, par sa préparation, lui empêche de pénetrer plus avant, & lui donne plus de brillant.

Lorsque l'argent ou l'or est tiré, il s'agit de le filer; & pour parvenir à cette opération, il faut l'écacher ou écraser sous deux roues ou meules dont la circonference est d'un acier si poli, qu'il ne faut pas qu'il y ait une légere tache. C'est ce qui est représenté dans les Planches & les figures.

Le trait quelque fin qu'il puisse être, s'applatit en passant entre les deux meules du moulin *m* sortant du requetin *n*. Le trait passe dans un livret *o* sur lequel est un petit poids de plomb qui le tient en regle, & empêche qu'il ne vienne plus vite que le moulin le distribue, & ayant passé entre les deux meules, il s'enroule sur un autre petit roquetin appellé *roquetin de lame*, parce que le trait quoique fin & rond étant écaché ne forme plus qu'une lame, & que c'est cette même lame, laquelle enveloppant la soie sur laquelle elle est montée, forme ce qu'on appelle *le filé*.

La *fig.* 6. représente un moulin à écacher l'or & l'argent; la lettre *a* le batis du moulin: *b*, planche au bout de laquelle on met un poids pour charger le moulin, & faire que les deux meules se frottent davantage; elle forme une espece de levier, & appuyant sur les cordes *z* qui remontent sur une traverse qui appuie sur l'arbre de la meule supérieure du moulin, elle la serre davantage sur l'autre. *c*, pieces de fer percées dans lesquelles entre un fil de fer qui soutient le roquetin *d*. *e*, poids d'une livre environ posé sur le livret dans lequel passe le trait. *f*, manivelle à laquelle est attachée une poulie cavée dans laquelle passe une corde très-fine qui fait tourner le roquetin de lame pour ramasser le trait écaché ou la lame. *h*, la lame que le guimpier tient entre ses doigts pour la conduire sur le roquetin, *g*, fer courbé en équerre qui contient une petite poulie large autour de laquelle passe la lame, afin qu'elle ne se torde pas lorsqu'elle est portée sur le roquetin. *h*, corde qui passant autour de la poulie cavée marquée *f*, vient envelopper une fusée appellée *porte-roquetin*, & qui le fait tourner pour ramasser la lame. *K*, écrou pour avancer ou reculer les porte-roquetins de lame. *X*, dessus du moulin. *Y*, montant du moulin ou soutien des meules. *T*, table du moulin, *VV*, bas des montans du moulin. *Z*, cordes de quindage pour serrer les meules du moulin.

La *fig.* 7 n'est qu'une seconde représentation du moulin.

La *fig.* 8. représente les filieres de l'argue, 9, les tenailles de l'argue, 10, filiere à dégrossir, & le fil de la gavette passé dedans. 11, 12 & 13, filiere pour finir & achever le trait.

La *fig* 9. 1, rouet à filer l'or ou l'argent. 2, ouvriere qui écache la lame. 3, ouvrier qui dégrossit la gavette. 4, tambour sur lequel le trait s'enroule à mesure qu'on le tire. 5, autre tambour servant à dégrossir. 6, crochets posés sur le tambour dans lesquels entre la manette ou manivelle. 7, autre tambour pour achever le trait. 8, cage du moulin. 9, fer courbé aux deux extrémités sur lequel passent les cordes qui servent à charger le moulin. 10, meules du moulin. 11, manivelle dans laquelle entre l'arbre des meules. 12, porte-roquetin de lame & de trait. 13, porte-poulie sous laquelle passe la lame au sortir d'entre les meules, 14, fer courbé & percé dans la partie supérieure, adhérant aux meules, dans lequel passe le trait, & qui lui sert de guide pour passer entre les meules, 15, grande roue du rouet à filer. 16, manivelle pour faire tourner le tambour. 17, fer appellé *porte-piece* pour le rouet à filer. 18, roue de piece. 19, roue de l'arbre. 20, filiere de l'argue. 21, filiere à dégrossir. 22, filiere pour achever. 23, fer ouvert dans lequel on pose les filieres pour achever. 24, pouce d'acier servant à ceux qui polissent les trous des fers où passe le trait pour le finir, 25, marteau pour frapper sur les trous. 26, le support de la barre de verre d'en-haut 27, montans du rouet à filer. 28, traverse d'en-bas, 29, arbre taillé en fusées pour faire l'or ou l'argent plus ou moins couvert. 30, barre qui porte les poids d'attirage. 31, roulettes posées dans les entailles de la barre sur lesquelles passent les cordes des poids d'attirage. 32, porte-cueilleux. 33, piece de verre posée sur la bande du rouet sur laquelle passe le filé. 34, planche qui est entre la bobiniere & le sommier. 35, le sommier. 36, la bobiniere 37, les cueilleux, 38, les bobines sur lesquelles est enroulée la soie sur laquelle passe la lame. 39, la machine ou porte-cueilleux servant à trancanner le filé & à le mettre sur des bobines. 40, la fusée de la grande roue. 41, partie de l'arbre. 42, poulies d'attirage. 43, cordes d'attirage. 44, poids d'attirage. 45, partie de la barre qui porte les poids d'attirage. 46, traverse pour arrêter la cage du moulin.

La *fig.* 10. 1. représente une fille qui trancanne, ou met du filé sur une bobine. 2. *A* une fille qui file l'or ou l'argent sur un rouet à douze. 3. *B* doubloir pour faire les bobines de soie sur lesquelles on file l'or. 4. *C* montant du rouet. 5. *D* baguette de verre sous laquelle passe la soie des bobines, sur laquelle se couche la lame d'or. 6. *EFG* traverses sur lesquelles sont adossés les cueilleux ou bobines sur lesquelles s'enroule le filé à mesure. *G* les cueilleux. 7. *H* partie de la même piece. 8. *LM* cueilleux. 9. *N*, grenouille de fer dans laquelle entre le pivot de cueilleux. 10. *OP* partie du porte-cueilleux. 11 *Q* piece taillée pour soutenir l'arbre. 12. *R* l'arbre. 13. *S* traverse d'en-bas du rouet. 14. *T* partie de la barre qui supporte les attirages. 15. *V* partie de l'arbre. *X* poulies d'attirage. *Y* cordes d'attirage. *Z* cueilleux enveloppé de la corde qui lui donne le mouvement, &c. poids d'attirage. 16. *ab* bobiniere. 17 *c* baguette de verre sous laquelle passe la soie des bobines. 18 *defg* sommier, ou porte-piece. *h* planche qui est entre le sommier & la bobiniere. 19. *i* cage d'un rouet & l'arbre. *k* roue de l'arbre. *l* traverse de devant le rouet. *m* fusée de la grande roue. *n* corde de flanc. *o* traverse de côté. *p* barre de derriere pour soutenir la roue de piece. *q* poulie qui conduit la corde de flanc sur la roue de l'arbre. *r* poulie pour conduire la même corde. *s* cordes d'attirage. *t* cueilleux. *u* poulies d'attirage. *x* barre qui soutient les poids d'attirage. *y* poids d'attirage. *z* grande roue.

Fig. 11. *ABCE* cage d'un grand rouet à seize bobines. *D* bobiniere. *E* sommier ou porte-piece. *F* partie supérieure de la bobiniere. *H* pieces de bois qui supportent une baguette de verre, sous laquelle passe la soie des bobines. *G* baguette de verre. *I* face de la bobiniere. *L* le sommier. *M* la bande du rouet. *N* piece de verre, ou baguette sur laquelle passe la dorure filée pour aller sur les cueilleux. *O* les cueilleux. *P* bande de face du rouet. *Q* bande de côté. *R* ouverture de l'arbre de la grande roue. *S* entaille pour tenir le pivot de l'arbre du côté de la corde de flanc. *T* entaille pour tenir l'autre pivot de l'arbre. *V* roue de l'arbre. *X* poulie assez grande pour guider la corde de flanc.

a tourniquet pour bander la corde de flanc. *b* traverse. *c* piece de bois mobile à laquelle sont attachées deux grosses poulies qui conduisent la corde de flanc sur la roue de l'arbre. *d* traverse qui tient les poulies. *e* pilier ou piece de bois qui soutient la roue de piece. *f* la roue de piece.

Fig. 12. représentant un rouet vu par le derriere. *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, cage du rouet. *F*, la bobiniere, *G*, la barre qui soutient les poids d'attirage. *H*, poids d'attirage. *I*, barre de traverse dans laquelle entre la

tourillon de l'arbre de la roue de piece. *K*, noyau ou poulie cavée de la roue de piece. *L* traverſe pour ſoutenir l'arbre de la grande roue. *M*, *N*, corde de la grande roue qui donne le mouvement à la roue de piece. *O*, la roue de piece.

a, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, piece montée de ſon roquetin de lame, du fer, du bouton de verre, *&c.* *h*, *i*, le derriere de la piece. *l*, le devant de la piece. *m*, le canon de la piece qui entre dans le roquetin de lame. *n*, la plaque de la piece & les trous pour y paſſer les crochets qui ſervent à arrêter le roquetin de lame. *o*, *p*, crochet de fil de fer qui enfile une petite poulie de verre, ſur laquelle paſſe la lame, & qui eſt attaché à la plaque de piece. *q*, crochets de fil de fer. *r*, *idem*. *s*, petite cheville de bois tournante, à laquelle eſt attaché un fil de ſoie qui enveloppe le roquetin de lame, afin de le retenir. *t*, la ſoie. *u*, le roquetin de lame. *x*, l'entrée du même roquetin. *y*, *z*, fer qui porte la piece montée, 1, 2, petit bout de verre percé, attaché à un petit canon ou conduit de fer-blanc qui entre dans la partie *Z* du fer qui porte la piece dans lequel paſſe la ſoie qui reçoit la lame. 3, poulie cavée fort étroite, attachée derriere la plaque de piece dans laquelle paſſe la corde de piece. 4, partie de la planche & de la baguette de verre. 5, le coin. 6, petite vis de bois pour bander le roquetin de l'ame.

Fileur d'or. La façon de filer l'or & l'argent n'eſt autre choſe que de coucher ſur de la ſoie qui doit être très-belle, le fil d'or ou d'argent, après qu'il a été écaché ou applati ſous la meule du moulin du *tireur-d'or* ou guimpier.

Cette opération ſe fait à l'aide d'un rouet tourné par quelqu'un, ainſi qu'il eſt démontré dans les *Planches* & les *figures*, concernant le fileur d'or. La méchanique de ce rouet eſt ſi ingénieuſe, qu'avec une ſeule manivelle celui ou celle qui tourne la machine fait mouvoir plus de cent pieces ſéparées. On voit dans ces *Planches* le batis d'un rouet accompagné de ſon principal mouvement. La manivelle attachée à l'arbre de la grande roue marquée *z z* indique que lorſque la roue eſt en mouvement, la corde ſans fin marquée *b*, qui enveloppe la fuſée de l'arbre de la même roue venant paſſer en croiſant deſſous les poulies *o* & *q*, enveloppant enſuite la roue *k* de l'arbre taillé en fuſée, l'un ne peut pas tourner que toutes ces parties enveloppées par cette même corde ne tournent auſſi; à chaque taille de l'arbre eſt paſſé une corde ſans fin *y y y*, appellée *corde d'attirage*; laquelle paſſant dans les poulies *u u*, vient envelopper une partie cavée du cueilleux, & lui donnent un mouvement lent ou prompt, au *prorata* de la grande ou petite cannelure de l'arbre autour de laquelle elle ſe trouve de façon qu'au moyen de toutes ces liaiſons la grande roue, celle de l'arbre à laquelle il eſt attaché, les cueilleux tournent tous enſemble; c'eſt le premier mouvement du rouet. Le ſecond mouvement eſt démontré ailleurs. Cette même grande roue a une corde aſſez forte, laquelle paſſant dans ſa cannelure, vient envelopper une poulie cavée, adhérante & fixée à l'arbre de la roue *z*, appellée *la roue de piece*.

Voilà donc une ſeconde roue miſe en mouvement par la ſeule manivelle. Cette roue de piece a pluſieurs cavités ou rainures dans leſquelles paſſe une corde très-fine, laquelle enveloppant les pieces montées & marquées *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, & entrant dans une rainure fort étroite fait tourner toutes celles qu'elle enveloppe. Le nombre de ces pieces eſt ordinairement de 16 dans les grands ro[illegible] La poulie *k*, *voyez les fig. & les Planches*, indique parfaitement le mouvement de la roue de piece, au moyen de celui qui eſt donné à la grande roue. Cette même roue de piece doit avoir quatre cannelures, dans leſquelles paſſe la corde qui donne le mouvement aux ſeize pieces dont le rouet eſt monté; & cette corde doit être paſſée ſi artiſtement, qu'elle prenne toutes les pieces de quatre en quatre, & les faſſe toutes tourner dans un même ſens.

Par la démonſtration qui vient d'être faite, on peut concevoir le mouvement de toutes les pieces qui compoſent le rouet. Il ne s'agit maintenant que de démontrer de quelle façon la lame d'or ou d'argent ſe couche ſur la ſoie, & nous nous ſervirons pour cette démonſtration de la figure où l'on voit la bobiniere. Elle eſt chargée de ſeize bobines, ſur leſquelles eſt enroulée la ſoie marquée *h*, *g*; les brins de cette même ſoie viennent paſſer ſous la baguette de verre *H*; & étant portés au-travers & dans le trou du fer repréſenté par la figure ſéparée *y*, *z*, viennent s'enrouler ſur les cueilleux *o*, de façon que quand les cueilleux tournent, ils tirent la ſoie des bobines & l'enroulent. Or pour que cette ſoie ſoit couverte de la lame d'or ou d'argent, le roquetin marqué *u*, *x*, dans la partie ſéparée, eſt ajuſté ſur la partie 7 *k*, *l*, *m*, ainſi qu'il paroît dans les *fig. a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*: ſur le roquetin eſt la lame *f*, laquelle étant arrêtée avec la ſoie, la piece tournant d'une viteſſe extraordinaire, la lame paſſant ſur une petite poulie de verre, dans laquelle eſt paſſé un petit crochet de fil de fer. Le roquetin étant mobile ſur la piece & arrêté très-legerement à meſure que cette même piece tourne, la lame ſe porte autour de la ſoie qu'elle enveloppe, & la ſoie enveloppée étant tirée par le cueilleux, le filé ſe trouve fait. Il faut obſerver que le roquetin de lame tourne dans un ſens contraire à la piece qui le ſupporte; & que les bobines ſur leſquelles eſt la ſoie deſtinée à faire le filé, ſont arrêtées légerement par un fil de laine qui enveloppe la cavité qui ſe trouve dans un des bords extérieurs de la bobine. Cette laine qui eſt arrêtée d'un bout à la bobiniere, s'enroule de l'autre ſur une cheville, à l'aide de laquelle on reſſerre ou on lâche à diſcrétion, en tournant la cheville du côté néceſſaire pour l'opération.

Le roquetin de lame eſt arrêté de même ſur la piece. La *fig. t* indique la cheville & le fil qui l'enveloppe. La *fig. n*, les crochets arrêtés ſur la plaque de la piece *n*, *n*, afin que le fil de laine paſſant deſſus, ne touche que ſuperficiellement la cannelure du roquetin de lame *u*. La *fig. o*, *p*, indique la poulie de verre ſur laquelle paſſe la lame du roquetin, pour ſe joindre au fil de ſoie. La *fig.* ſéparée *q* eſt une viſſe qui entre dans le ſommier marqué *L* ailleurs, & qui arrête tous les fers ſur leſquels ſont montées les pieces, de façon qu'ils ſoient ſolides & ne branlent point, ſans quoi le filé ne ſauroit ſe faire.

Il faut obſerver encore que l'arbre qui eſt taillé en ſeize parties pour les rouets à ſeize; & chaque partie taillée en pain-de-ſucre & cannelée n'eſt travaillée de cette façon que pour faire le filé plus ou moins couvert, c'eſt-à-dire plus ou moins cher; parce que plus il eſt couvert, moins il prend de ſoie; & moins il eſt couvert, plus il en prend. Or comme l'arbre, au moyen des cordes d'attirage, donne le mouvement plus ou moins prompt aux cueilleux, il arrive que quand la corde eſt paſſée dans la cannelure dont la circonférence eſt la plus grande, elle fait tourner le cueilleux plus vîte, lequel ramaſſe le filé plus promptement. Conſéquemment la lame qui l'enveloppe & qui feroit, par exemple, cinquante tours autour du fil de ſoie dans la longueur d'un pouce, la corde étant paſſée ſur la plus grande circonférence de l'arbre, en fera plus de ſoixante, ſi la corde eſt paſſée plus bas, ce qui fera dix tours de lame de moins dans la longueur d'un pouce, par conſéquent un filé plus riant; c'eſt le terme. Le cueilleux doit avoir auſſi deux ou trois cannelures de différens diametres du côté droit, pour ſuppléer à celles de l'arbre. Ces cannelures différentes ſont d'autant plus néceſſaires, que lorſque le cueilleux ſe remplit de filé; ſon tour étant plus grand, il ramaſſe bien plus vîte: pour-lors il faut baiſſer dans les cannelures de l'arbre, & augmenter dans celles du cueilleux.

Afin que le filé ſe roule avec égalité ſur les cueilleux, on a eu ſoin de faire de petits trous dans la partie du rouet qui leur eſt ſupérieure marquée *P*; ces trous ſervent à placer une cheville de laiton bien polie, qui conduit le fil dans la partie deſirée du cueilleux, comme il eſt démontré dans la même figure. En remuant avec ſoin ces chevilles, on empêche le filé de faire boſſe ſur le cueilleux, qui ſe trouve par ce moyen toujours égal.

TIRIN, *voyez* Tarin.

TIRINANXES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) les Chingulais ou habitans de l'iſle de Ceylan ont trois ſortes de prêtres, comme ils ont trois ſortes de dieux & de temples. Les prêtres du premier ordre ou de la religion dominante, qui eſt celle des ſectateurs de *Buddou*, s'appellent *Tirinanxes*; leurs temples ſe nomment *ocharr*; on ne reçoit parmi eux que des perſonnes diſtinguées par la naiſſance & le ſavoir; on n'en compte que trois ou quatre qui ſont les ſupérieurs de tous les autres prêtres ſubalternes que l'on nomme *gonnis*; tous ces prêtres ſont vêtus de jaune; ils ont la tête raſée, & ils portent un éventail pour ſe garan-

rantir du ſoleil; ils ſont également reſpectés des rois & des peuples, & ils jouiſſent de revenus conſidérables; leur regle les oblige au célibat; ils ne peuvent manger de la viande qu'une fois par jour; mais ils ne doivent point ordonner la mort des animaux qu'ils mangent, ni conſentir qu'on les tue. Leur culte & leur regle ſont les mêmes que ceux des Talapoins de Siam. *Voyez cet article*. Leur divinité eſt *Buddou* ou *Poutſa*, qui eſt la même choſe que *Siakka*, que *Fobi*, ou que *Sommona-Kodom*.

Les prêtres des autres divinités de Ceylan s'appellent *koppus*; leur habillement, même dans leurs temples, ne les diſtingue point du peuple; leurs temples ſe nomment *deovels*; ils offrent du ris à leurs dieux; les *koppus* ne ſont point exempts des charges de la ſociété.

Le troiſieme ordre de prêtres s'appelle celui des *jaddeſes*, & leurs temples ſe nomment *cavels*; ils ſe conſacrent au culte des eſprits, & font des ſacrifices au diable, que les habitans craignent ſur-tout dans leurs maladies; ce ſont des coqs qui ſervent alors de victimes; chaque particulier qui bâtit un temple peut en devenir le *jaddeſe* ou le prêtre: cet ordre eſt mépriſé par les autres.

TIRIOLO, *ou* TYRIOLO, (*Géog. mod.*) petite ville, ou bourg d'Italie, dans la Calabre ultérieure, proche du mont Apennin, & à trois lieues nord de Squillace; c'eſt l'ancienne *Tyrus*, ville de la grande Grece. (*D. J.*)

TIRMAH, (*terme de Calendrier.*) nom du quatrieme mois de l'année des anciens Perſes; il répondoit à notre mois de Décembre. (*D. J.*)

TIRNAU, TYRNAU, *ou* TIRNAVIA, (*Géogr. mod.*) ville de la haute Hongrie, dans le comté de de Neitra, ſur la riviere de Tirna, à 8 lieues au nord-eſt de Presbourg. Les Jéſuites y ont une belle égliſe. *Long.* 35. 48. *lat.* 48. 32.

Sambuc (Jean) ſavant écrivain du ſeizieme ſiecle, naquit à *Tirnau* en 1531, & mourut à Vienne en Autriche en 1584 à 53 ans. Il fut extrêmement conſidéré à la cour des empereurs Maximilien II. & Rodolphe ſon fils, dont il devint conſeiller & hiſtoriographe. On a de lui 1°. une grande hiſtoire de Hongrie; 2°. les vies des empereurs romains, 3°. des traductions latines d'Héſiode, de Théophylacte, & d'une partie des œuvres de Platon, de Xénophon & de Thucydide; 4°. des commentaires ſur l'Art poétique d'Horace; 5°. des notes ſur pluſieurs auteurs grecs & latins. (*D. J.*)

TIRNSTEIN, *ou* TYRNSTEIN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la baſſe Autriche ſur la rive gauche du Danube, un peu au-deſſus de Stein. Cette place ne conſiſte qu'en deux rues, dont l'une conduit au bord du Danube. (*D. J.*)

TIROIR, ſ. m. (*terme de Menuiſier.*) partie quarrée de cabinet, de table, d'armoire, de caſſette, *&c.* qui eſt ſous une autre piece, & qu'on tire par un anneau ou un bouton. (*D. J.*)

TIROIR, *en termes de Tondeur*, eſt une partie de la machine à friſer, ainſi nommée parce qu'elle tire l'étoffe d'entre le friſoir & la table à friſer, faite en forme de cylindre ou rouleau de bois tout garni de petites pointes de fil de fer très-fines & très-courtes, à-peu-près ſemblables à celles des cardes à carder la laine.

TIROIR, ſ. m. (*terme de Fauconnerie*) apât qui ſert aux fauconniers à rendre gracieux les oiſeaux de fauconnerie & à les reprendre au poing, ſoit avec des ailes de chapon, de coq-d'inde, ou autre choſe de leur goût. (*D. J.*)

TIROL, LE, (*Géog. mod.*) *ou le* TYROL, comté d'Allemagne qui fait partie des états héréditaires de la maiſon d'Autriche. Il eſt borné au nord par la Baviere; au midi par une partie de l'état de Veniſe; au levant par la Carinthie & l'archevêché de Saltzbourg: au couchant par les Suiſſes & les Griſons.

Le *Tirol* a autrefois fait partie de la Rhétie, & enſuite du duché de Baviere; enfin Eliſabeth, comteſſe de *Tirol*, le porta dans la maiſon d'Autriche vers l'an 1259 par ſon mariage avec Albert duc d'Autriche, depuis empereur. C'eſt un pays montagneux & aſſez ſtérile, excepté en pâturages. L'Adige y prend ſa ſource, & le traverſe du midi au nord-eſt. On diviſe ce comté en quatre parties principales; ſavoir, le *Tirol* propre, les pays annéxés, l'évêché de Brixen & l'évêché de Trente. Inſpruck eſt la capitale du *Tirol* proprement dit. (*D. J.*)

TIROMANCIE, ſ. f. (*Divinat.*) eſpece de divination dans laquelle on ſe ſervoit de fromage. On ignore les cérémonies & les regles qu'on y pratiquoit.

Ce mot eſt compoſé du grec τυρὸς, *fromage*, & de μαντεία, *divination*.

TIRON, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Eſpagne dans la vieille Caſtille. Elle tire ſa ſource des montagnes appellées *Sierra d'Occa*, & ſe jette dans l'Hèbre, près de Brienes. (*D. J.*)

TIRONES, ſ. m. (*Art milit. des Rom.*) ſoldats apprentis, comme le mot latin déſigne; c'étoient des ſurnuméraires qui n'étoient point cenſés enrôlés, parce qu'ils ne prêtoient de ſerment, qu'après avoir été reçus dans les légions à la place des morts, ou de ceux qui avoient fini le tems de leur ſervice; cependant ils étoient toujours nourris & formés aux dépens de la république, juſqu'à ce qu'ils fuſſent ſoldats légionnaires. *Voyez* LÉGION, & MILITAIRE, *diſcipline des Romains*. (*D. J.*)

TIROQUI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante du Bréſil qui a des feuilles comme le ſainfoin; ſes fleurs ſont rouſſâtres. C'eſt un remede efficace contre la dyſſenterie. Les Bréſiliens ſe font ſouffler la fumée de cette plante dans toutes ſortes de maladies; on la regarde comme excellente contre les vers. Cette plante ſe flétrit après le coucher du ſoleil, & reprend ſa vigueur lorſqu'il remonte ſur l'horiſon.

TIR-RYF, *ou* TIR-RIF, (*Géog. anc.*) petite île d'Ecoſſe, & l'une des Æbudes; on remarque cinq lacs dans cette île qui n'a que 12 milles de longueur, & quatre ou cinq de largeur. (*D. J.*).

TIRTOIR, *voyez* TIRETOIRE.

TIRINS, (*Géog. anc.*) ville du Péloponneſe dans l'Argolide, ſelon Etienne le géographe. Cette ville célebre par le ſéjour qu'y fit Hercule lorſqu'il étoit dans le Péloponneſe, exiſtoit du tems d'Homere, qui l'appelle *bene munitam Tirynthem*. Strabon dit que ſa forterеſſe fut bâtie par les cyclopes, que Prœtus mit en beſogne. Elle fut détruite par les Argiens, & ne ſubſiſtoit plus du tems de Pline, *liv. IV. c. v.* Je crois que M. Fourmont s'eſt trompé quand il a cru l'avoir découverte dans ſon voyage de Grece en 1729. (*D. J.*)

TIRYNTHEUS, (*Mythol.*) c'étoit un des ſurnoms d'Hercule, à cauſe du ſéjour qu'il faiſoit aſſez ſouvent dans la ville de Tirynthe en Argolide: on croit même qu'il y fut élevé. Après cet accès de fureur dans lequel il tua les enfans qu'il avoit eus de Mégare, l'oracle de Delphes lui ordonna d'aller ſe cacher pour quelque tems à Tirynthe. (*D. J.*)

TISÆUS, (*Géog. anc.*) montagne de la Theſſalie, ſelon Tite-Live, *l. XXVIII. c. v.* qui dit que c'eſt une pointe de montagne fort élevée. C'eſt le *Tiſæum* de Polibe & de Suidas.

Apollonius, *liv. II.* met auſſi dans la Theſſalie un promontoire nommé *Tiſæum*; mais ſon ſcholiaſte ajoute que ce promontoire étoit dans la Theſprotie. (*D. J.*)

TISAR, ſ. m. (*Glaces.*) on nomme ainſi les ouvertures des fours à couler, par leſquels le tireur entretient le feu, en y jettant continuellement des billets. Chaque four a deux *tiſars* & deux cheminées. (*D. J.*)

TISARIA, (*Géog. mod.*) & *Cara-Hiſſar* dans Paul Lucas, petite ville de l'Anatolie dans l'Amaſie. C'eſt l'ancienne Diocéſarée de Cappadoce. (*D. J.*)

TISCHANFFERRA, ſ. f. (*Com.*) c'eſt la plus petite meſure de Veniſe pour les liquides. Quatre *tiſchanfferras* font la quarte, quatre quartes le bigot, quatre bigots l'amphora, l'amphora tient ſoixante & ſeize muſtaches, dont les trente-huit font la botte. *Voyez* BOTTE *Dictionn. de Comm.*

TISEBARICA, (*Géog. anc.*) contrée de l'Ethiopie. Elle commençoit près du port de Bérénice, & s'étendoit le long de la mer Rouge juſqu'aux Moſchophages, ſelon Arrien, *II. Péripl. p.* 1. La partie maritime de cette contrée étoit habitée par des Icthyophages, qui demeuroient épars ſous des chaumieres placées dans des paſſages étroits. Au-dedans des terres habitoient des peuples barbares. (*D. J.*)

TISEUR, ſ. m. (*Manufact. de glaces.*) c'eſt dans les manufactures de glaces du grand volume, le nom de celui qui a ſoin d'entretenir le feu dans le four à couler. Ce *tiſeur* court ſans ceſſe & avec viteſſe autour du four, & met en paſſant dans les tiſars les billettes qu'il trouve toutes préparées ſur ſon paſſage. Le *tiſeur* ſe relaye toutes les ſix heures. (*D. J.*)

TISIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le pays des Brutiens. Ses habitans se nomment *Tisatæ*.

TISIDIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique, dont tellus, selon Saluste, donna le commandement à Jugurtha. On croit que c'est la même que Ptolomée nomme *Thisicha*, située entre la ville Thabraca, & le fleuve Begrada, au milieu du chemin d'Utique à Carthage, & dans la province que les Romains avoient en Afrique. (*D. J.*)

TISIPHONE, (*Mythol.*) une des furies; couverte d'une robe ensanglantée. *Tisiphone* est assise nuit & jour à la porte du tartare, où elle veille sans cesse. Dès que l'arrêt est prononcé aux criminels, elle se leve armée d'un fouet vengeur, les frappe impitoyablement, & leur présente des serpens horribles, bien-tôt après elle appelle ses barbares sœurs pour la seconder. Tibulle dit que *Tisiphone* étoit coeffée de serpens au-lieu de cheveux. Son nom signifie proprement *celle qui venge les meurtres*. (*D. J.*)

TISONNÉ, adj. (*terme de Maréchal.*) ce mot se dit des chevaux marqués de taches toutes noires, larges comme la main ou environ, éparses çà & là sur le poil blanc. (*D. J.*)

TISONNIER, s. m. (*Forgeron.*) outil de fer dont les ouvriers qui travaillent à la forge, se servent pour attiser le feu. Il y en a deux sortes, l'un aplati par le bout en forme de palette, & l'autre dont le bout est coudé & tourné en crochet. (*D. J.*)

TISONNIER, outil de *Fondeur en sable*, est une barre de fer de trois piés de long pointue par un bout, dont on se sert pour déboucher les trous de la grille du fourneau. *Voyez* FOURNEAU *& l'article* FONDEUR EN SABLE, *& les fig. Pl. du Fondeur en sable*.

TISRI, s. m. (*Hist. jud.*) premier mois hébreu de l'année civile, & le septieme de l'année ecclésiastique ou sacrée. Les Hébreux le nomment *rosch-haschana*, c'est-à-dire *le commencement de l'année*. Il répond à la lune de Septembre, & a trente jours.

On célébroit au premier jour de ce mois la fête des trompettes. *Voyez* TROMPETTES.

Les années sabbatique & du jubilé commençoient le même jour. *Voyez* JUBILÉ *&* SABBATIQUE.

Le troisieme jour jeûne pour la mort de Godolias, fils d'Ahican, qui fut tué à Maspha, comme il est rapporté au *IV. liv. des Rois*, *c. xxv. v.* 29. & dans Jérem. *c. xlj v.* 2.

Le cinquieme jeûne pour la mort de vingt des principaux docteurs juifs, & en particulier pour celle d'Akiba.

Le dixieme jour étoit la fête de l'expiation solemnelle. *Voyez* EXPIATION.

Le quinzieme la fête des tabernacles qui duroit sept jours. *Voyez* TABERNACLES.

Le vingt-trois, les Juifs font la fête qu'ils appellent *la réjouissance de la loi*. Ils rendent graces à Dieu de la leur avoir donnée, & lisent le testament & l'histoire de la mort de Moïse, rapportée au *Deuteronome*, *ch. xxxiij & xxxiv. Dictionn. de la bible, tome III p.* 687.

TISSA, (*Géog. anc.*) petite ville de Sicile, au pié du mont Æthna, du côté du septentrion, près du fleuve Onobala, suivant la position que lui donne Ptolomée, *l. III. c. iv.* Silius Italicus, *l. XIV. v.* 268. écrit *Tisse* & en fait un petit lieu:

. . . . . *Et parvo nomine* Tisse.

On croit que c'est aujourd'hui Randazzo, ou du-moins que la ville de Randazzo est bâtie auprès de l'endroit où étoit *Tissa*. Les habitans étoient nommés *Tissenses*, & non *Tissinenses*, comme écrit Pline, *liv. III. c. viij.* car Ciceron le décide ainsi. (*D. J.*)

TISSER, v. act. (*Gramm.*) c'est fabriquer sur le métier ou autrement, tout tissu ou un ouvrage d'ourdissage, quel qu'il soit, comme la toile, le drap, les étoffes, *&c.*

TISSER, v. act. *terme de Friseuse de point*, c'est coucher & ranger le tissu, selon l'ordre du patron; pour faire du point, on cordonne, on *tisse*, on fait les brides, on brode, & finalement on fait les picots. (*D. J.*)

TISSER, (*Rubanier.*) c'est la maniere de fabriquer la frange sur le moule, voici comment cela se fait; après que les soies de la chaine sont passées dans les lisses, ainsi qu'il a été dit ailleurs, le bout étant fixé sur l'ensuple de devant au moyen de la corde à encorder; il est question d'y introduire la trame qui est ordinairement composée de plusieurs bouts de soie retords ensemble, & dont on peut prendre tant de brins que l'on voudra. Cette trame est appellée *retord*. *Voyez* RETORD. On approche de cette chaîne un moule de bois, qui est de la hauteur & figure que l'on veut donner à la frange; c'est-à-dire uni, si la frange doit être unie, ou festonnée, si la frange doit être festonnée; on voit ces différens moules dans les *figures*. L'ouvrier ouvrant son pas y introduit la trame au moyen de cette ouverture, en passant la soie qui la compose & qu'il tient de la main droite, & le moule de la gauche, & du côté gauche de la chaîne; il commence cette introduction de trame par dessous le moule, en tenant le bout de cette trame avec les mêmes doigts dont il tient le moule; il ramene cette trame par dessus ledit moule, puis il frappe cette duitte avec le doigtier ou coignée qu'il a à la main droite; ensuite il enfonce un autre pas où il fait la même chose & continue de même; on voit que cette continuité de tours est ce qui forme la pente de la frange qui sera guipée en sortant de dessus le métier, si elle le doit être, ou coupée sur le moule si c'est de la frange coupée; lorsque le moule se trouve rempli, l'ouvrier prend une partie de cette pente qu'il fait glisser de dessus le moule (qui va pour cet effet un peu en rétrécissant par ce bout) du côté du rouleau de la poitrine, & tirant la marche du côté des lisses; cette partie de pente ainsi hors du moule se tortille aisément par son propre rond, & par le secours des doigts de l'ouvrier qui entortillent un peu cette partie ayant les doigts passés dedans, ce qui l'oblige à se tourner & à former ce qu'on appelle *coupon*, & que l'on voit sur les métiers de la *Planche*; ces différens coupons débarrassent le moule, à l'exception d'une certaine quantité de duittes que l'on y laisse pour le tenir en respect, & en laissant la plus grande portion libre pour recommencer le travail.

TISSERAND, s. m. *terme générique*, ce nom est commun à plusieurs ouvriers travaillans de la navette, tels que sont ceux qui font les draps, les tiretaines, & quelqu'autres étoffes de laine, qui sont appellés *tisserans*-drapans, *tisseurs* ou *tissiers*: ceux qui fabriquent les futaines se nomment *tisserands* futainiers; & ceux qui manufacturent les basins sont appellés *tisserands* en basins. Pour ce qui est des autres artisans qui se servent de la navette, soit pour fabriquer des étoffes d'or, d'argent, de soie, & d'autres étoffes mélangées pour faire des tissus & rubans; ils ne sont point nommés *Tisserands*: les premiers sont appellés *marchands*, *maitres*, *ouvriers* en draps d'or, d'argent, de soie, & autres étoffes mélangées, ou simplement *ouvriers* de la grande navette; & les autres maitres *tissutiers-rubaniers*; ou bien *ouvriers* de la petite navette. (*D. J.*)

TISSERAND, s. m. (*Lainage.*) ouvrier qui travaille de la navette dans les manufactures de lainage, & qui fait sur le métier, de la toile, des draps, des ratines, des serges, & autres étoffes de laines; c'est-à-dire toutes ces étoffes telles qu'elles sont, avant d'avoir été au foulon & d'avoir reçu aucun apprêt. *Savary* (*D. J.*)

TISSERAND, s. m. (*Toilerie.*) artisan dont la profession est de faire de la toile sur le métier avec la navette: en quelques lieux on le nomme *toilier*, *telier* ou *tissier*. En Artois & en Picardie, son nom est *musquinier*. (*D. J.*)

TISSEUR, *terme de Manufacture*, ouvrier qui travaille sur le métier avec la navette, à la fabrique de toutes sortes d'étoffes de lainage & de toileries. (*D. J.*)

TISSU, *terme de Manufacture*, qui se dit de toutes sortes d'étoffes, rubans & autres ouvrages semblables, faits de fils entrelacés sur le métier avec la navette, dont les uns étendus en longueur s'appellent la *chaine*, & les autres en-travers sont nommés la *trame* de l'ouvrage.

On fabrique les *tissus* avec toutes les sortes de matieres qu'on peut filer, comme l'or, l'argent, la soie, la laine, le fil, le coton, *&c.*

Tissu se dit aussi de certaines bandes, composées de gros fils de chanvre que les Cordiers ont seuls le droit de fabriquer, & qui servent aux Bourreliers à faire des sangles pour les chevaux de bât & autres bêtes de somme. *Voyez* SANGLE.

TISSU, *étoffe de soie, d'or & d'argent*. Le *tissu* est un drap d'or ou d'argent qui se fait avec deux chaî-

nes;

nes; l'une eſt pour faire le fond gros-de-tour, au moyen d'une navette de la couleur du fond qui ſe paſſe au-travers; la ſeconde qu'on met blanc ou aurore qu'on nomme *poil*, ſert pour paſſer une ſoie blanche ou aurore pour accompagner la navette de fil d'or ou d'argent qu'on paſſe enſuite. Cette étoffe eſt ordinairement tout or ou tout argent, glacé façonné.

On fait auſſi cette étoffe tout en ſoie qu'on nomme *tiſſu* en ſoie, elle eſt toujours à Lyon de $\frac{11}{24}$ d'aunes. *Voyez* Étoffe de soie.

Tiſſu d'or. Le *tiſſu* d'or ou d'argent eſt une étoffe dont la dorure eſt paſſée à-travers avec une navette, cette étoffe eſt également montée en gros-de-tours. La chaîne & le poil eſt du même compte que celles des brocards, avec cette différence que dans ces *tiſſus* elle eſt preſque toujours de couleur, & c'eſt pour cela qu'il faut que cette étoffe ſoit accompagnée. L'endroit de cette étoffe ſe fait ordinairement deſſus; parce qu'ayant peu de fonds, ſi on le faiſoit deſſous, la tire ſeroit trop rude, ce qui fait que pour faire l'endroit deſſus, on a ſoin de ne faire lire que le fond.

Pour faire cette étoffe parfaite, il faut que le poil ne paroiſſe ni à l'envers, ni à l'endroit. Le fond eſt armé en taffetas ou gros-de-tours, & le poil de même pour le premier coup de navette qui doit être toujours de la couleur de la chaîne, ainſi que dans tous les gros-de-tours. Le ſecond coup de navette eſt celui d'accompagnage, dont le poil eſt armé en raz de ſaint-maur. Le troiſieme coup qui eſt la navette d'or ou d'argent, fait lever une des liſſes qui a levé au coup de fond & à l'accompagnage, & baiſſer également une liſſe qui a fait le même jeu. De façon que deux marches ſuffiſent pour le fond & huit pour le poil; ſavoir quatre pour l'accompagnage, & quatre pour lier la dorure. Et pour faire le courſe entier, il faut reprendre une ſeconde fois les deux marches de fond.

Si on vouloit faire cette étoffe d'un ſeul pié, il faudroit deux marches de fond de plus, & larder les marches d'accompagnage & de dorure entre celles de fond, mais pour l'ordinaire on fait cette étoffe des deux piés.

Les *tiſſus* d'or dont la chaîne eſt aurore, n'ont pas beſoin d'être accompagnés de même que ceux d'argent; pour lors, on ſupprime les marches d'accompagnage & on ne laiſſe que les quatre qui lient la dorure; ce qui fait en tout ſix marches.

Tiſſu damaſſé, ou *toile d'or*. Cette étoffe qui eſt nouvelle ne ſe fait ordinairement qu'avec de la laine, qu'on paſſe à-travers, au-lieu de fil, comme aux autres étoffes; elle eſt montée & ornée comme les *tiſſus* ſans accompagnage, c'eſt-à-dire la chaîne & le poil de la couleur de la dorure: pour faire le damaſſé, il faut avoir un deſſein tel qu'on veut qu'il ſoit repréſenté, & tirer ce lac au coup de dorure; le lac tiré, ſi l'endroit eſt deſſus, on baiſſe au coup de lame trois liſſes de rabat, de maniere qu'il ne reſte qu'un quart de la ſoie tirée qui couvre la laine; ce qui forme une eſpece de fond ſablé, au-travers duquel la dorure paroît ſi différente des endroits où elle eſt liée à l'ordinaire, qu'il n'y a perſonne, ſans être connoiſſeur, qui n'imagine que cette partie n'eſt pas compoſée de la même dorure qui ſe monte ailleurs. Quand l'endroit de la toile ſe fait deſſous, & qu'elle eſt brochée, pour lors on fait lever trois liſſes de chaîne, au-lieu des trois de rabat qu'on fait baiſſer quand l'endroit eſt deſſus; après quoi on continue le travail comme aux autres étoffes.

Armure d'un tiſſu de couleur, l'endroit deſſus; on peut ſur la même armure le fabriquer auſſi beau deſſous que deſſus, ſans l'armer différemment.

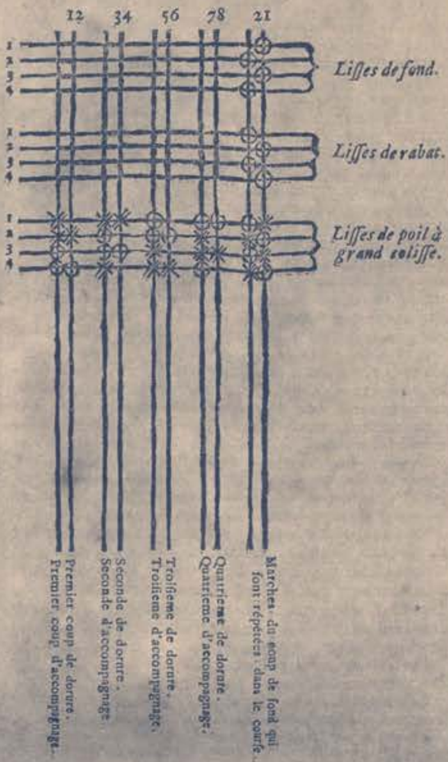

Tiſſu broché. Il eſt compoſé & monté comme le *tiſſu* courant; ce ſont les mêmes mouvemens, au-lieu de faire l'endroit deſſus, on le fait deſſous: la navette d'or ou d'argent paſſe à travers comme dans les courans, & la liſſe qui ſervoit à ces derniers à lier à l'envers, les lie dans celui-ci à endroit: on ne fait point lever de liſſe de liage au coup de navette d'or, comme lorſque l'endroit eſt deſſus: par conſéquent il ne faut pas plus de marches, & dans le cas où l'on voudroit que la partie de dorure qui eſt à l'envers de celle-ci ſe trouvât liée, pour lors il faudroit quatre marches de liage de plus, parce que celle qui auroit ſervi à lier la dorure deſſus & deſſous, ne pourroit ſervir à lier le broché qui ne l'eſt que deſſous, & que la liſſe levée empêcheroit de paſſer.

Tissu, Tissure; (*Synon.*) ces mots ſe diſent au figuré du plan & de l'arrangement d'un ouvrage d'eſprit; le *tiſſu* de ce roman ne vaut rien; la *tiſſure* de l'Enéïde eſt belle; la *tiſſure* de cette clauſe eſt une & indiviſe.

Tiſſu ſe dit fort bien auſſi pour un enchaînement de choſes, la vie des tyrans eſt un *tiſſu* de crimes.

Là, dans un long tiſſu *de belles actions,*
Il verra comme il faut dompter les nations,

Corneille.

(*D. J.*)

TISSURE, ſ. f. *terme de Manufacture*; c'eſt la manie ou l'art de fabriquer le tiſſu. Les *tiſſures* des brocards, des draps & des toiles, ſont différentes: il y a des *tiſſures* frappées & ſerrées, & d'autres qui ſont lâches; des *tiſſures* à double broche; des *tiſſures* croiſées, & d'autres qui ne le ſont pas: toutes ces *tiſſures* différentes ſont expliquées aux *articles* qui ſont propres à la manufacture de chaque eſpece d'étoffe, qui ſont du métier des diverſes ſortes de tiſſerands.

TITACIDÆ, (*Géog. anc.*) municipe de la tribu Antiochide, ſelon Etienne le géographe. M. Spon, dans

dans sa liste des bourgs de l'Attique, marque celui de *Titacida*, dans la tribu Acanlide. Ce bourg prenoit son nom du héros *Titacus*, qui livra Apidna à Castor & Pollux, lorsqu'ils vinrent dans l'Attique, pour tirer leur sœur Hélène des mains de son ravisseur Thésée, comme le rapporte Hérodote. (*D. J.*)

TITAN, ILE DE, (*Géog. mod.*) île de France, sur les côtes de Provence, dans le diocèse de Toulon. Cette île est la plus orientale des îles d'Hieres: c'est à cause de cela qu'on lui a donné le nom de *Titan*, c'est-à-dire du côté où se leve le soleil. Les Marseillois & les Grecs l'appelloient autrefois *Hypæa* l'inférieure, parce qu'à l'égard de Marseille, elle est au-dessous des autres: ensuite, dans le moyen âge, on lui a donné le nom de *Cabaros*. Elle peut avoir quatre mille pas de long, sur mille de large; mais elle est toute dépeuplée. (*D. J.*)

TITANA, (*Géog anc.*) ville du Péloponnèse, dans la Sicyonie. Pausanias, *l. II. c. xj. & xij.* la met à soixante stades de Sicyone. On voyoit autrefois dans cette ville un temple d'Esculape, dont la statue étoit couverte d'une robe de laine & d'un manteau, ensorte qu'on ne lui voyoit que le visage, les mains, & la pointe des piés. Celle d'Hygia sa fille, déesse de la santé, étoit aussi tellement couverte, ou de ses habits, ou des cheveux que les femmes s'étoient coupés pour les lui offrir, qu'on avoit peine à la voir. Les statues d'Alexanor & d'Evamérion étoient aussi dans ce temple; ainsi que celle de Coronis, qui étoit de bois. Les habitans portent cette derniere dans le temple de Minerve, où ils l'adoroient, brûlant toutes les victimes, à la réserve des oiseaux, qu'ils mettoient sur les autels; quant aux serpens, consacrés à Esculape, les hommes n'osoient en approcher, & mettoient seulement la viande à l'entrée du lieu où ils étoient.

Près de *Titana*, on voyoit l'autel des vents, où le prêtre sacrifioit une nuit toutes les années, & faisoit certains mysteres en quatre fosses qui leur étoient dédiées, chantant même quelques vers magiques. Entre cette même ville & Sicyone, on trouvoit le temple des déesses nommées *Séveres* par les Athéniens, & *Euménides* par les Sicyoniens: on leur sacrifioit tous les ans, en un certain jour, des brebis pleines, de même qu'aux parques dont les autels étoient près de-là. M. Fourmont découvrit en 1729. à deux lieues de Phliasia, sur un des bras de l'Asopus, un temple des dieux de la Titanie, où il trouva encore l'autel consacré à Titan même, avec une inscription en Boustrophédon.

2. *Titana*, ville d'Egypte, dont Claudien, *in Phœnic.* fait l'éloge dans ces vers:

Clara per Ægyptum placidis notissima sacris,
Urbs Titana *colit.*

On voit assez que par *Titana*, ce poëte entend la ville de Diospolis, ou la ville du soleil; car le soleil a été aussi appellé *Titan*. (*D. J.*)

TITANIE. f. f. (*Antiq. greq.*) Τιτανία; fête qu'on célébroit dans quelques pays, en mémoire des Titans. Potter. *Archæol. græc. t. I. p.* 433. (*D. J.*)

TITANO-CHERATOPHYTON, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) nom que Boerhaave donne à une grande plante marine, qu'on trouve aux environs des côtes de la Norwege, & qui ressemble au keratophyton, avec cette différence qu'elle est chargée, & pour ainsi dire, incrustée d'une sorte de plâtre. (*D. J.*)

TITANS, f. m. *dans la Mythologie*, fils d'Uranus ou de cœlus & de Vesta, c'est-à-dire du Ciel & de la Terre, selon l'explication d'Hésiode & d'Apollodore, ou de l'Air & de la Terre, suivant celle d'Hygin.

L'histoire & la généalogie, des *Titans* est diversement racontée par les anciens auteurs, qui se sont fondés sur les traditions fabuleuses.

Apollodore, par exemple, compte six *titans*, savoir, Oceanus, Cælus, Hyperion, Crius, Japet, & Saturne; Hygin en compte également six, dont à la reserve d'Hyperion, les noms sont tous différens, puisqu'il les appelle Briarée, Gigez, Sterope, Atlas, & Cottus. Il met par conséquent au nombre des *Titans*, les géants à cent mains, que beaucoup d'auteurs en ont distingués. D'autres enfin, à ces six freres, ajoutent cinq sœurs nommées Rhea, Themis, Mnémosyne, Phæbé, & Thétis; & prétendent qu'ils firent tous aux hommes part de quelque découverte utile, qui leur en attira une reconnoissance éternelle.

Il est également difficile de concilier les sentimens des auteurs, sur les actions attribuées à ces *titans*; les uns supposent qu'ils voulurent détroner Jupiter, & c'est bien le sentiment le plus commun; mais quelques autres prétendent qu'il fut secouru par Briarée, Gigez, & Cottus, contre les autres *Titans* leurs freres, tandis que d'autres soutiennent que Briarée fut foudroyé par Jupiter.

Un autre sentiment veut que Cælus, après avoir engendré de sa femme Vesta les trois géans Briarée, Gigés, & Cottus, les enferma dans le Tartare; que Vesta outrée de ce mauvais traitement, souleva les *Titans* contre leur pere, qu'ils détrônerent, & mirent à sa place Saturne, qui ayant aussi maltraité les géans, fut détrôné à son tour par Jupiter son propre fils, qui se défit ensuite des *Titans*.

D'autres enfin disent que *Titan* étoit fils aîné du Ciel & de Vesta, ou Titée, & frere aîné, de Saturne; que quoiqu'il fût l'aîné, il ceda ses droits à Saturne à la priere de sa mere, à condition néanmoins que Saturne ne conserveroit aucun enfant mâle, afin que l'empire du ciel revînt à la branche aînée; mais ayant appris que par l'adresse de Rhéa, trois fils de Saturne avoient été conservés & élevés en secret, il fit la guerre à son frere, le vainquit, le prit avec sa femme & ses enfans, & les tint prisonniers jusqu'à ce que Jupiter ayant atteint l'âge viril, délivra son pere, sa mere & ses freres, fit la guerre aux *Titans*, & les obligea de s'enfuir au fond de l'Espagne, où ils s'établirent: ce qui a fait dire que Jupiter précipita les *Titans* dans le fond du Tartare.

Le pere Pezron, dans son antiquité des Celtes, prétend que les *Titans* ne sont point des hommes fabuleux, quoique les Grecs aient voilé leur histoire de beaucoup de fables. Selon lui les *Titans* sont les descendans de Gomer, fils de Japhet. Le premier fut Aimon qui régna dans l'Asie mineure; le second eut nom Uranus, qui en grec signifie *ciel*; celui-ci porta ses armes, & étendit ses conquêtes jusqu'aux extrémités de l'Europe & de l'Occident; Saturne ou Chronos, fut le troisieme, il osa le premier prendre le titre de roi: car jusque-là, les autres n'avoient été que les chefs & les conducteurs des peuples soumis à leurs lois. Jupiter, le quatrieme des *Titans* fut le plus renommé. C'est lui qui par son habileté & ses victoires, forma l'empire des *Titans*, & le porta au plus haut point de gloire où il pût atteindre. Son fils Teuta ou Mercure, avec son oncle Dis, que nous nommons *Pluton*, établit les *Titans* dans les provinces d'Occident, & sur-tout dans les Gaules. Cet empire des *Titans* dura environ trois cens ans, & finit vers le tems que les Israélites entrerent en Egypte. Le *Titans*, ajoute le même auteur, surpassoient de beaucoup les autres hommes en grandeur & en force de corps: ce qui leur a fait donner par la fable le nom de *géans*.

Hésychius observe que *titan* signifie aussi un *sodomite*, & ajoute que c'est un des noms de l'Antechrist, auquel cas il faut l'écrire en grec par τείταν, afin qu'il renferme le nombre 666, qui dans l'Apocalipse, *c. iij. vers.* 18. font le nombre de la bête.

TITANUS, (*Géog. anc.*) nom d'un fleuve de l'Asie mineure, & d'une montagne de la Thessalie, selon Hésichius. (*D. J.*)

TITARESSUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Thessalie. Vibius Sequester, *p.* 85. qui dit qu'on le nomme aussi Orcus, ajoute qu'il se jette dans le Pénée, sans mêler ses eaux avec celles de ce dernier fleuve, mais en coulant dessus.

Lucain, *l. VI. v.* 375. *& suiv.* dont les meilleures éditions lisent *Titaresos*, dit que ce fleuve orgueilleux de sortir du Stix, fleuve respecté même par les dieux, dédaigne de mêler ses eaux avec celles d'une riviere commune.

Solus in alterius nomen cum venerit undæ,
Defendit Titaresos *aquas, lapsusque superne*
Gurgite Penei pro fluvii utitur arvis.
Hunc fama est, stygiis manare paludibus amnem,
Et capitis memorem, fluvii contagia vilis
Nolle pati, superumque sibi servare timorem.

Ses eaux, disent les poëtes, en tombant dans celles du Pénée, surnageoient dessus comme de l'huile, c'est que les eaux de ce fleuve étoient fort grasses; à cause des terres par lesquelles elles passoient. Strabon dit que la source du *Titaresus* étoit nommée *Styx*, & qu'on la tenoit pour sacrée par cette seule raison. (*D. J.*)

TI-

TITARUS, (*Géog. anc.*) montagne de la Theſſalie. Strabon, *l. IX. p.* 441. dit qu'elle touchoit au mont Olympe, & que le fleuve *Titareſſus* y prenoit ſa ſource. (*D. J.*)

TITEL *ou* TITUL, (*Géogr. mod.*) bourgade de la haute Hongrie, dans le comté de Bodrog, ſur la rive droite de la Teiſſe près de ſa jonction avec le Danube. On croit que c'eſt le *Tibiſcum* des anciens. (*D. J.*)

TITENUS FLUVIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Colchide; il ſe jettoit dans le Pont Euxin, & donna ſon nom à une contrée nommée *Titenia*, & par Valerius Flaccus *Titania tellus*. (*D. J.*)

TITHÉNIDIES, ſ. m. (*Antiq. greq.*) τιθηνίδια, fête des Lacédémoniens, dans laquelle les nourrices, nommées en grec τιθῆναι, portoient les enfans mâles au temple de Diane Corythalienne, & pendant qu'on immoloit à la déeſſe de petits cochons pour la ſanté de ces enfans, les nourrices danſoient au pié de l'autel de la divinité. *Voyez* le détail des cérémonies de cette fête dans Potter, *Archæol. grec. l. II. c. xx. t. I. p.* 432 *& ſuiv.* (*D. J.*)

TITHON, ſ. m. (*Mythol.*) tout le monde ſait ce que la Mythologie a feint de *Tithon* & de l'Aurore. La déeſſe l'aima éperdument, l'enleva dans ſon char, obtint de Jupiter ſon immortalité, & oublia de demander qu'il fût à l'abri des outrages du tems. *Tithon* ennuyé des infirmités de la vieilleſſe, ſouhaita d'être changé en cigale, & ſa priere lui fut accordée par les dieux. Voilà la fable, voici l'hiſtoire.

Tithon, fils de Laomedon, & frere de Priam, étoit un prince aimable & très-bien fait de figure. Le royaume de la Troade, gouverné par Priam, dépendoit de l'empire d'Aſſyrie: *Tithon* alla à la cour du roi d'Aſſyrie, qui lui donna le gouvernement de la Suſiane. Il s'y maria dans un âge avancé, & parce que ſa femme étoit d'un pays ſitué à l'orient de la Grece & de la Troade, les Grecs qui tournoient toute l'hiſtoire en fictions, dirent qu'il avoit épouſé l'Aurore.

Mais un de nos poëtes modernes enchériſſant ſur l'ancienne mythologie, a fait des amours de *Tithon* & de l'Aurore, une nouvelle broderie, qui par ſa délicateſſe n'en eſt que plus propre à gâter l'imagination; je n'en veux pour preuve que la morale qui couronne ſon conte ingénieux, car il ne faut pas être injuſte dans ſes critiques. L'auteur, après un tableau pittoreſque de l'entrevue des deux amans, & de la réſolution que l'Aurore, en quittant Jupiter, avoit formée de conſerver les beaux jours de *Tithon*, ainſi qu'elle le lui déclare, ſans y réuſſir, ajoute:

L'amour couvrant leurs yeux de voiles ſéduiſans,
Semble éloigner leurs deſtinées;
Tithon *ainſi dans la même journée*
Se retrouve à quatre-vingt ans.
La déeſſe eſt en pleurs, ſechez, dit-il, vos larmes,
J'ai vu de mon printems s'évanouir les charmes,
J'en regrette la perte, & ne m'en repens pas;
Ce que j'eus de beaux jours, du moins, charmante Aurore,
Je les ai paſſé dans vos bras;
Rendez-les moi, grands dieux, pour les reperdre encore! &c.

(*D. J.*)

TITHONI-REGIA, (*Géog. anc.*) palais fameux de l'Ethiopie, ſous l'Egypte. Quinte-Curce, *l. IV. c. viij.* dit que la curioſité de voir le palais de Memnon & de Tithon, emporta Alexandre preſque au-delà des bornes du ſoleil. *Voyez* Diodore de Sicile, *l. II.* (*D. J.*)

TITHOREA, (*Géog. anc.*) ville de la Phocide, ſur le mont Parnaſſe. Hérodote, *l. VIII. n.* 32, dit qu'auprès de la ville de Néon il y avoit une cime du Parnaſſe appellée *Tithorea*; mais Pauſanias, *l. X. c. xxxij.* après avoir rapporté le ſentiment d'Hérodote, dit qu'il y a apparence que toute la contrée ſe nommoit autrefois *Tithorea*, & que, dans la ſuite les habitans des villages voiſins s'étant venus établir dans la ville de Néon, cette ville prit peu-à-peu le nom de *Tithorea*. Le mot eſt corrompu dans Plutarque, *in ſylla*, qui écrit *Tithora* pour *Tithorea*. Du tems de Sylla *Tithore* n'étoit pas une ſi grande ville que du tems que Plutarque écrivoit; car ce n'étoit alors, dit-il, qu'une forتereſſe aſſiſe ſur la pointe d'une roche eſcarpée de tous côtés, où les peuples de la Phocide fuyant devant Xerxès, s'étoient retirés autrefois, & y avoient trouvé leur ſalut. (*D. J.*)

TITHORÉE, ſ. f. (*Mythol.*) c'étoit une de ces nymphes qui naiſſoient des arbres, & particulierement des chênes. Elle habitoit ſur la cime du mont-Parnaſſe, à laquelle elle donna ſon nom, qui ſe communiqua dans la ſuite à tout le voiſinage, & même à la petite ville de Néon en Phocide. (*D. J.*)

TITHRAS, (*Géog. anc.*) bourg de l'Attique, dans la tribu Ægéïde, ſelon Etienne le géographe. Ce bourg, dit M. Spon, prenoit ſon nom de *Tithras*, fils de Pandion. Ce lieu étoit en réputation d'avoir des habitans très-méchans & des figues très-excellentes, ſelon le témoignage de Suidas, d'Ariſtophane & d'Athénée. Il eſt parlé du bourg de *Tithras* dans une ancienne inſcription qui ſe trouve à Salamine & rapportée par M. Spon.

ΚΑΛΛΙΣΤΩ
ΑΝΤΙΔΩΡΟΥ
ΤΕΙΘΡΑΣΙΟΥ.

(*D. J.*)

TITHRONIUM, (*Géogr. anc.*) ou *Tethronium*, ſelon Hérodote, ville de la Phocide. Pauſanias, *l. X. c. xxxiij.* dit qu'elle étoit ſituée dans une plaine à 15 ſtades d'Amphicléa, mais qu'on n'y voyoit rien qui fût digne de remarque. (*D. J.*)

TITICACA, (*Géog. mod.*) île de l'amérique méridionale, dans le Pérou, audience de Los-Charcas, au milieu d'un lac du même nom, qui paſſe pour être le plus large de toute l'Amérique. Cette île eſt ſeulement éloignée de demi-lieue de la terre ferme, & elle n'a que cinq à ſix mille pas de circuit. (*D. J.*)

TITIMALE *ou* TITHYMALE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *tithymalus*, genre de plante à fleur monopétale, campaniforme, en godet, découpé & entouré de deux feuilles qui ſemblent tenir lieu de calice. Le piſtil eſt ordinairement triangulaire; il ſort du fond de la fleur, & devient dans la ſuite un fruit qui a la même forme que le piſtil, & qui eſt diviſé en trois loges dans leſquelles on trouve des ſemences oblongues. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* Plante.

Il n'y a guere de genre de plante plus étendu que celui des *titimales*; Tournefort en compte ſoixante-trois eſpeces, dans le nombre deſquelles il y en a pluſieurs d'étrangeres. Celles que les médecins connoiſſent le plus, ſont le *titimale* des marais, les deux éſules, l'épurge & le petit *titimale* à feuille d'amandier. Tous les *titimales* rendent un ſuc laiteux qui dans quelques-uns eſt plus ou moins cauſtique.

Le *titimale* des marais, *tithymalus paluſtris, fruticoſus. I. R. H.* 87, a la racine très-groſſe, blanche, ligneuſe, vivace & rampante. Elle pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de deux ou trois piés, groſſes environ comme le petit doigt, rougeâtre, rameuſes, revêtues de feuilles alternes, unies, oblongues, vertes, approchantes de celles de l'épurge, mais beaucoup moins grandes, leſquelles périſſent l'hiver avec les tiges. Les fleurs naiſſent au ſommet des tiges & des rameaux, petites, jaunes, diſpoſées comme en paraſol; ces fleurs ſont de deux ſortes, ſelon M. Linnæus, les unes mâles ou ſtériles à cinq pétales, & les autres hermaphrodites à quatre pétales, entieres. Après que celles-ci ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits relevés de trois coins en forme de verrue, & diviſés en trois cellules, qui renferment chacune une ſemence preſque ronde, remplie d'une ſubſtance ou moëlle blanche.

Cette plante croît ſur les bords ſablonneux des rivieres & autres lieux marécageux; elle eſt commune en Allemagne le long du Rhin; elle ne l'eſt guere moins en France le long de la Loire; elle fleurit en Mai & Juin. Toute la plante eſt laiteuſe comme les autres *titimales*, c'eſt-à-dire, empreinte d'un ſuc âcre, brûlant & cauſtique, qui cauſe à la bouche & aux gencives une inflammation aſſez durable; paſſons aux éſules.

Les Apoticaires dans les différens pays ont coutume de donner différentes plantes ſous le nom d'*éſules*, & ils choiſiſſent celle qui eſt la plus commune parmi eux. Les uns emploient la racine de la petite éſule, d'autres celle de la grande éſule, & d'autres ſe ſervent de celle du *titimale* des marais. M. Tournefort croit qu'il ne faut pas les blâmer en cela, puiſque ces plantes ont les mêmes vertus, & qu'on doit les préparer de la même maniere. On trouve dans les bou-

boutiques deux plantes ſous le nom d'*éſule*, l'une qu'on appelle *la petite éſule*, & l'autre *la grande*.

La petite éſule, *tithymalus cypariſſias*, *I. R. H.* 86, a la racine de la groſſeur du doigt, ligneuſe, fibreuſe, & quelquefois rampante, d'une ſaveur âcre, piquante, & qui cauſe des nauſées. Ses tiges hautes d'une coudée ſont branchues à leur ſommet. Ses feuilles naiſſent en très-grand nombre ſur les tiges, d'abord ſemblables à celles de la linaire, molles, & enſuite il en naît de plus menues & capillacées, lorſque la tige ſe partage en branches. Ses fleurs viennent au ſommet des rameaux diſpoſés en paraſol, & ſont d'une ſeule piece, en grelot, verdâtres, & diviſées en quatre parties arrondies; leur piſtil ſe change en un fruit triangulaire à trois capſules, qui contiennent trois graines arrondies. Toute cette plante eſt remplie de lait; elle vient par tout le long des chemins & dans les forêts. Sa racine eſt ſeulement d'uſage extérieurement.

Il ſort encore de la même racine pluſieurs petites tiges garnies de feuilles plus courtes, épaiſſes, arrondies, marquées en-deſſous de points de couleur d'or. J. Bauhin n'y a remarqué aucune fleur, & Rai les regarde comme des avortons. On voit par-là, dit J. Bauhin, ce qu'il faut penſer du *tithymalus ſtictophyllus, thalii*, ou du *tithymalus cypariſſias, foliis punctis croceis, notatis*, C. B. & du *tithymalus foliis maculatis*, *Park*. Ce *titimale* varie beaucoup, ſelon les différentes ſaiſons & l'âge de la plante; car ſouvent au printems elle porte une tête rougeâtre ou jaune. Il n'eſt pas ſurprenant que les Botaniſtes aient parlé avec tant de confuſion & d'obſcurité, des variétés que M. Tournefort a obſervées dans cette plante. Cependant il eſt facile de la diſtinguer des autres eſpeces, ſelon la remarque de Rai, par ſes racines rampantes, par ſa tige peu élevée, par ſes feuilles oblongues, étroites, vertes, molles & tendres, qui ſont en grand nombre ſur la tige, & qui reſſemblent de telle ſorte à celles de la linaire, qu'on y eſt trompé.

La grande éſule *tithymalus folio pini, forte Dioſcoridis pithyuſa*, *I. R. H.* 86, vient dans les champs; elle jette une racine groſſe comme le pouce, longue d'un pié, un peu fibreuſe, d'une ſaveur âcre. Ses tiges ſont hautes d'une coudée, branchues, portant des feuilles ſemblables à celles de la linaire commune. Les découpures de ſes fleurs ont la figure d'un croiſſant. Son fruit eſt triangulaire & à trois capſules. Toute cette plante eſt laiteuſe. J. Ray ſoupçonne qu'elle eſt la même que la précédente.

La racine de la petite éſule, & ſurtout ſon écorce, purge fortement la pituite par les ſelles, mais elle trouble l'eſtomac, & cauſe des inflammations internes dans les viſceres; car ſi on avale un peu de cette écorce, elle laiſſe une impreſſion de feu dans la gorge, dans l'éſophage & dans l'eſtomac même. C'eſt pour cela que les médecins prudens ont coutume de s'en abſtenir; ou du moins ils ne la donnent qu'après l'avoir adoucie ou tempérée de quelque façon.

L'épurge ou la catapuce ordinaire, *tithymalus latifolius, cataputia dictus*, *I. R. H.* 86, pouſſe une tige à la hauteur d'environ deux piés, groſſe comme le pouce, ronde, ſolide, rougeatre, rameuſe en-haut, revêtues de beaucoup de feuilles, longues de trois doigts, ſemblables à celles du ſaule, diſpoſées en croix, d'un verd bleuâtre & liſſes. Ses fleurs naiſſent aux ſommités de la tige & des branches, compoſées chacun de quatre petales, épaiſſes avec pluſieurs étamines déliées, à ſommets arrondis, entourées de deux feuilles pointues & jaunâtres qui ſemblent tenir lieu de calice. Quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits plus gros que ceux des autres *titimales*, relevés de trois coins & diviſés en trois loges qui contiennent chacune une ſemence groſſe comme un grain de poivre, preſque ronde, remplie d'une moëlle blanche.

Toute la plante jette un ſuc laiteux abondant, de même que les autres eſpeces de *titimale*; elle croît en tout pays, & fréquemment dans les jardins, où elle ſe multiplie tous les ans de graine juſqu'à devenir incommode; elle fleurit en Juillet, & mûrit ſes ſemences en Août & Septembre; elle varie en grandeur, ſuivant l'âge, & a les feuilles plus larges ou plus étroites; elle paſſe l'hiver, & périt lorſque ſa graine eſt venue à maturité. Les mendians ſe ſervent ordinairement de ſon lait pour ſe défigurer la peau, & par ce moyen émouvoir la compaſſion des paſſans. Si les poiſſons mangent de ſes feuilles ou de ſes fruits jettés dans un étang; ils viennent à la ſurface de l'eau couchés ſur le côté, comme s'ils étoient morts, enſorte qu'on peut les prendre à la main, mais on les fait bientôt revenir en les changeant d'eau.

Le *petit titimale* à feuilles d'amandier, *tithymalus amigdaloïdes, anguſti-folius*, *I. R. H.* 86, a la racine d'un rouge brun en-dehors, blanche en-dedans, amere, âcre. Elle pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'environ un demi-pié, quelquefois d'un pié, grêles, garnies de beaucoup de feuilles longuettes, étroites, d'un verd de mer, d'un goût ſtyptique, âcre & amer. Ses fleurs naiſſent aux ſommets des tiges & des rameaux comme en paraſol, compoſées chacune de quatre feuilles jaunes couleur d'herbe. Quand cette fleur eſt paſſée il lui ſuccede un fruit verdâtre, liſſe, diviſé en trois loges, dans chacune deſquelles ſe trouve une graine rouſſâtre, boſſue, applatie du côté qu'elle touche aux cloiſons des loges.

Les pharmacologiſtes ont fait encore beaucoup d'eſpeces de *titimales* dans la liſte des remedes; toutes ces eſpeces poſſedent les mêmes propriétés médicinales. On a principalement employé leurs ſemences & leur racine pour l'uſage intérieur. Les ſemences avalées entieres & les racines ſéchées & miſes en poudre ſont des purgatifs très-violens que les médecins n'ordonnent preſque plus, même dans les hydropiſies où le relâchement eſt le plus évident & le plus extrème. La poudre de racine de *titimale* n'eſt plus qu'un remede de charlatan, & les ſemences un remede de payſan, qui ne réuſſit même que chez les plus vigoureux.

C'eſt principalement de l'eſpece de *titimale* appellée *épurge* ou *catapuce* que les payſans prennent la ſemence; & c'eſt l'éſule principalement dont la racine eſt uſitée. C'eſt un ancien uſage en pharmacie que de faire ſubir à cette racine ce qu'on appelle une *préparation*. Cette préparation conſiſte à en prendre l'écorce moyenne, à la faire macérer pendant vingt-quatre heures dans du fort vinaigre, & à la faire ſécher enſuite. On ſe propoſe par cette opération de corriger ou de châtrer la trop grande activité de ce remede, & on y réuſſit en effet, & même ſelon quelques auteurs, juſqu'au point de la trop affoiblir. La doſe de la racine d'éſule préparée eſt, ſelon les auteurs de matiere médicale, depuis un ſcrupule juſqu'à un gros en ſubſtance. Il eſt très-vraiſſemblable que la racine d'éſule même préparée eſt toujours un remede infidele & ſuſpect.

Au reſte la racine qu'on trouve dans les boutiques ſous le nom de *racine d'éſule*, n'eſt pas toujours tirée de l'une ou de l'autre eſpece de *titimale* qui porte ce nom, ſavoir de la grande ou de la petite éſule. Les Apoticaires prennent indifféremment & gardent ſous ce nom la racine de pluſieurs autres eſpeces de *titimale*, & ce n'eſt pas là une infidélité blamable, puiſque les meilleurs juges en cette matiere aſſurent que toutes ces plantes ont les mêmes vertus. Tournefort, Geoffroi & le rédacteur du catalogue des remedes ſimples, qui eſt à la tête de la pharmacopée de Paris, ſont de ce ſentiment. (*b*)

TITIMALOIDES, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, qui a une eſpece de talon, & dont le piſtil devient dans la ſuite un fruit ſemblable à celui du *titimale*. *Voy.* TITIMALE. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

TITIAS, ſ. m. (*Mythol.*) un des héros de l'île de Crete que l'on diſoit fils de Jupiter. Le bonheur conſtant qu'il éprouva, le fit regarder comme un dieu, & lui valut après ſa mort les honneurs divins; on crut devoir l'invoquer pour obtenir une heureuſe vie; mais apparemment qu'il n'exauça perſonne, car ſon culte ne fut pas de longue durée. (*D. J.*)

TITIENS, ſ. m. pl. (*Antiq. rom.*) il y avoit à Rome un college de prêtres nommés les confreres titiens, *titii ſodales*, dont les fonctions étoient de faire les ſacrifices & les cérémoines des Sabins. Tacite, dans ſes annales, dit qu'ils furent établis par Romulus pour honorer la mémoire du roi Tatius dont le ſurnom étoit *Titus*. (*D. J.*)

TITILLATION, ſ. f. (*Œconomie anim.*) état d'un nerf tendu, de façon que s'il l'étoit davantage, on auroit de la douleur. Ce que nous ſentons, lorſqu'on nous chatouille les levres, ou le nez avec la barbe d'une plume, n'eſt pas de la douleur; cependant ce ſentiment ne peut être ſupporté long-temps ce qui excite ces ſecouſſes, ces convulſions ces tremblemens dans les nerfs, n'eſt point non plus de la douleur.

TITIRI *ou* **TITRI**, s. m. (*Hist. nat. Ichthiol.*) poissons des îles Antilles, qu'on peut manger par centaine sur le bout de la fourchette: ils ne sont guere plus gros qu'une grosse épingle & plus petits de moitié. C'est ordinairement pendant la saison des pluies aux environs des pleines lunes, qu'on le trouve en si grande abondance à l'embouchure des petites rivieres peu profondes dont l'eau coule dans la mer, qu'il s'en fait une prodigieuse consommation dans tout le pays.

Cette espece n'est point particuliere; c'est un mélange de plusieurs sortes de petits poissons de mer nouvellement éclos, qui cherchent un asyle dans les ruisseaux où les gros ne peuvent entrer ni les poursuivre. On peut bien penser que ce poisson ne se prend pas à l'hameçon. La maniere de le pêcher est d'étendre au fond de l'eau une grande nappe ou un drap blanc chargé de quelques pierres pour l'assujettir. Le *titiri*, attiré par la blancheur, se rassemble par milliers, & le drap en étant tout couvert, on l'enleve par les quatre coins, & on recommence cet exercice jusqu'à ce qu'on en ait rempli plusieurs petits baquets pleins d'eau qu'on a fait apporter exprès. Le *titiri* étant très-délicat, ne peut se garder long-tems. Il faut le manger tout-de-suite: la maniere de le préparer, est de commencer par le bien laver dans plusieurs eaux pour en séparer le sable dont il est toujours couvert; on le fait cuire ensuite dans de l'eau avec du sel & des fines herbes, y ajoutant du beurre, si on se contente de le manger de cette façon. Autrement, après l'avoir retiré avec une écumoire, on le laisse s'égoutter, & on y fait une sausse liée: on peut encore le faire frire, en le saupoudrant de farine, ou bien en former des beignets, au moyen d'une pâte claire dont on rehausse le goût avec du jus de bigarade ou de citron.

Le *titiri* est blanc, gras, delicat & toujours très-bon, à quelque sausse qu'on l'accommode. Les Européens qui passent aux Isles, en sont très friands: ce poisson est appellé *pisquet* par les habitans de la Guadeloupe: cependant il ne faut pas le confondre avec le pisquet proprement dit, & connu sous ce nom dans toutes les îles françoises: celui-ci est une espece particuliere qui n'excede guere la grosseur des petits éperlans. *Article de M. le Romain.*

TITITL, s. m. (*Calend. des Mexiq.*) nom du seizieme des dix-huit mois de l'année des Méxiquains. Comme l'année de ces peuples commence au vingt-sixieme de Février, & que chaque mois est de vingt jours, le mois *tititl* doit commencer le vingt-troisieme Décembre. (*D. J.*)

TITIUM, Flumen, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Illyrie. Pline, *liv. III. ch. xxj. & xxij.* fait entendre que ce fleuve se jettoit dans la mer à Sardon, & qu'il servoit de bornes entre la Liburnie & la Dalmatie. C'est le *Titius* dont Ptolomée, *liv. II. ch. xvij.* marque l'embouchure sur la côte entre Sadera Colonia & Scardona. (*D. J.*)

TITMONING, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans l'archevêché de Saltzbourg, proche de la riviere de Saltza, sur les confins de l'électorat de Baviere, & à six milles de la ville de Saltzbourg. La peste y fit de grands ravages en 1310, & elle fut incendiée en 1571. *Long.* 30. 25. *lat.* 47. 54. (*D. J.*)

TITRE, s. m. (*Hist. mod.*) inscription qui se met au-dessus de quelque chose pour la faire connoître. *Voyez* Inscription.

Ce mot se dit plus particulierement de l'inscription que l'on met à la premiere page d'un livre, qui en exprime le sujet, le nom de l'auteur, &c. *Voyez* Livre.

Ce qui embarrasse un grand nombre d'auteurs, c'est de trouver des *titres* spécieux pour mettre à la tête de leurs livres. Il faut que le *titre* soit simple & clair: ce sont là les deux caracteres véritables de cette sorte de composition. Les *titres* fastueux & affectés forment des préjugés contre les auteurs. Les François donnent plus que les autres nations dans la fanfaronnade des *titres*; témoin celui de M. le Pays: *Amitiés, Amours, Amourettes*, à l'imitation duquel on a fait cet autre, *Fleurs, Fleurons, Fleurettes*, &c.

Titre, *en Droit civil & canon*, signifie un chapitre ou une division d'un livre. *Voyez* Chapitre & Titre.

Un *titre* est subdivisé en paragraphes, &c. *Voyez* Paragraphe.

Chacun des cinquante livres du Digeste consiste dans un certain nombre de *titres* qui est plus grand dans les uns que dans les autres. *Voyez* Digeste.

Titre est aussi un nom de dignité, de distinction ou de prééminence, qui se donne à ceux qui en sont décorés. *Voyez* Noblesse.

Loyseau observe que les *titres* de rang ou de dignité doivent toujours venir immédiatement après le nom de famille, & avant le titre de la charge. *Voyez* Nom.

Le roi d'Espagne emplit une page entiere de *titres* pour faire l'énumération de plusieurs royaumes & seigneuries dont il est souverain. Le roi d'Angleterre prend le *titre* de *roi de la Grande-Bretagne, de France & d'Irlande*: le roi de France, celui de *roi de France & de Navarre*: le roi de Suede s'intitule, *roi de Suede & des Goths*: celui de Danemarck, *roi de Danemarck & de Norwege*: celui de Sardaigne, entr'autres *titres*, prend celui de *roi de Chypre & de Jérusalem*: le duc de Lorraine porte le *titre* de *roi de Jérusalem, de Sicile*, &c. *Voyez* Roi, &c. Les cardinaux prennent pour leurs *titres* les noms de quelques églises de Rome, comme de *Sainte-Cécile*, de *Sainte Sabine*, &c. On les appelle *cardinaux*, *du titre de Ste. Cécile*, &c. *Voyez* Cardinal.

L'empereur peut conférer le *titre* de *prince* ou de *comte de l'empire*; mais le droit de suffrage dans les assemblées de l'Empire dépend du consentement des états. *Voyez* Électeur & Empire.

Les Romains donnerent aux Scipions les *titres* d'*Africain*, d'*Asiatique*, &c. à d'autres, ceux de *Macédoniens*, *Numidiens*, *Crétiens*, *Parthiens*, *Daciens*, &c. pour faire conserver le souvenir des victoires remportées sur ces peuples. Le roi d'Espagne imite cet exemple, en donnant des *titres* honorables aux villes de son royaume, en récompense de leurs services & de leur fidélité.

Titre, est aussi une certaine qualité que l'on donne à certains princes, par forme de respect, &c. *V.* Qualité.

Le pape porte le *titre* de *sainteté*: un cardinal prince du sang, celui d'*altesse royale*, ou d'*altesse sérénissime*, suivant qu'ils sont plus ou moins éloignés du trône: les autres cardinaux princes, celui d'*altesse éminentissime*: les simples cardinaux, celui d'*éminence*: un archevêque, celui de *grandeur*. (En Angleterre, celui de *graces* & de *très-révérend*: les évêques, celui de *fort révérend*: les abbés, prêtres, religieux, &c. celui de *révérend*.) *Voyez* Sainteté, Éminence, Grace, Révérend, Pape, Cardinal, &c.

Pour ce qui est des puissances séculieres, on donne à l'empereur, le titre de *majesté impériale*: aux rois, celui de *majesté*: au roi de France, celui de *majesté très-chrétienne*: au roi d'Espagne, celui de *majesté catholique*: au roi d'Angleterre, celui de *défenseur de la foi*: au turc, celui de *grand seigneur* & de *hautesse*: au prince de Galles, celui d'*altesse royale*: aux princes du sang de France, celui d'*altesse sérénissime*: aux électeurs; celui d'*altesse électorale*: au grand-duc, celui d'*altesse sérénissime*: aux autres princes d'Italie & d'Allemagne, celui d'*altesse*: au doge de Venise, celui de *sérénissime prince*: à la république & au sénat de Venise, celui de *seigneurie*: au grand-maître de malte, celui d'*éminence*: aux nonces & aux ambassadeurs de têtes couronnées, celui d'*excellence*, *voyez* Empereur, Roi, Prince, Duc, Altesse, Sérénité, Éminence, Excellence, &c.

L'empereur de la Chine, parmi ses titres, prend celui de *tien su*, c'est-à-dire, *fils du ciel*. On observe que les Orientaux aiment les *titres* à l'excès. Un simple gouverneur de Shiras, par exemple, après une pompeuse énumération de qualités, seigneuries, &c. ajoute les *titres* de *fleur de politesse*, *muscade de consolation & de délices*, &c.

Le grand-seigneur, dans ses patentes & dans les lettres qu'il envoie, soit aux princes étrangers, soit à ses bachas & autres officiers, prend les *titres* pompeux d'*agent* & d'*image de Dieu*. Tantôt il s'appelle *tuteur du monde*, *gardien de l'univers*, *empereur des empereurs*, *distributeur des couronnes*; *réfuge & asyle des rois, princes, républiques & seigneuries affligées*; *libérateur de ceux qui gémissent sous l'oppression des Infideles*, *unique favori du ciel*, *chéri & redouté partout*. Tantôt il se qualifie, *propriétaire des célestes cités de la Mèque & de Médine*, *gardien perpétuel de la sainte Jérusalem*. Souvent aussi il se dit, *possesseur des empires de Grece & de Trébizonde, de soixante dix royaumes, d'un nombre infini de peuples, terres & pays conquis en Europe, en Asie & en Afrique*

que par l'épée exterminante des Musulmans; & maître absolu de plusieurs millions de guerriers victorieux des plus grands fleuves du monde, des mers Blanche, Noire & Rouge, des palus-méotides, &c. Ils en donnent aussi de singuliers aux princes chrétiens; tels sont ceux qui étoient à la lettre, que Soliman aga présenta à Louis XIV. en 1669 de la part de Mahomet IV: *Gloire des princes majesteux de la croyance de Jesus-Christ, choisi entre les grands lumineux dans la religion chrétienne, arbitre & pacificateur des affaires qui naissent dans la communauté des Nazaréens, dépositaire de la gravité, de l'éminence & de la douceur; possesseur de la voie qui conduit à l'honneur & à la gloire; l'empereur de France, notre ami, Louis, que la fin de ses desseins soit couronnée de bonheur & de prospérité.*

Parmi les Européens, les Espagnols sur-tout, affectent d'étaler aussi des *titres* longs & fastueux. On fait que Charles-Quint ayant ainsi rempli de tous ses *titres* la premiere page d'une lettre qu'il adressoit à François premier, ce prince ne crut pouvoir mieux en faire sentir le ridicule, qu'en se qualifiant: *François, par la grace de Dieu, bourgeois de Paris, seigneur de Vanvres & de Gentilly*, qui sont deux petits villages au voisinage de Paris.

TITRE, (*Jurisp.*) signifie quelquefois *qualité*, comme quand on dit *titre d'honneur*.

Titre est aussi quelquefois opposé à *commende*, comme quand on dit qu'un bénéfice est conféré en *titre*. On entend aussi par *titre de bénéfice*, quelque fonction qui a le caractere de bénéfice.

Titre se prend encore pour la cause en vertu de laquelle on possede, ou on réclame une chose.

Titre signifie aussi tout acte qui établit quelque droit; les *titres* pris en ce sens se subdivisent en plusieurs especes.

Titre apparent est celui qui paroît valable quoiqu'il ne le soit pas.

Titre authentique est celui qui est émané d'un officier public, & qui fait une foi pleine & entiere.

Titre de bénéfice, *voyez* ce qui en est dit ci-dessus, & *les mots* BÉNÉFICE & COMMENDE.

Titre clérical ou *sacerdotal*, est le fonds qui doit être assuré pour la subsistance d'un ecclésiastique, avant qu'il soit promu aux ordres sacrés.

Anciennement l'on n'ordonnoit aucun clerc sans lui donner un *titre*, c'est-à-dire sans l'attacher au service de quelque église, dont il recevoit de quoi subsister honnêtement.

Mais la devotion & la nécessité ayant contraint de faire plus de prêtres qu'il n'y avoit de bénéfices & de *titres*, il a fallu y apporter un remede, qui est de faire un *titre* feint au défaut de bénéfice, en assurant un revenu temporel pour la subsistance de l'ecclésiastique.

Les conciles de Nicée & de Calcédoine, celui de Latran en 1179, le concile de Trente, ceux de Sens en 1528, de Narbonne en 1551, de Reims & de Bordeaux en 1591, d'Aix en 1585, de Narbonne en 1609, de Bordeaux en 1624, & les quatre & cinquieme conciles de Milan, en ont fait un réglement précis.

L'ordonnance d'Orléans prescrit la même chose.

Un bénéfice peut servir de *titre* clérical, pourvû qu'il soit de revenu suffisant.

La quotité du *titre* clérical a varié selon les tems & les lieux. L'ordonnance d'Orléans n'exigeoit que 50 liv. de rente; mais les dépenses ayant augmenté, il a fallu aussi augmenter à proportion le *titre* clérical. A Paris & dans plusieurs autres diocèses, il doit présentement être au moins de 150 liv. de revenu.

La constitution de ce *titre* ne peut être alterée par aucune convention secrete.

On ordonne pourtant sous le *titre* de religion, les religieux des monasteres fondés, & les religieux mendians, sous le *titre* de pauvreté. Quelquefois aussi les évêques ordonnent sous ce même *titre*, des clercs séculiers; mais il faut en ce cas, qu'ils leur conferent au plutôt un bénéfice suffisant pour leur subsistance, & si c'est un évêque étranger qui ordonne l'ecclésiastique, en vertu d'un démissoire, c'est à l'évêque qui a donné le démissoire, à donner le bénéfice. *V.* les *mémoires du clergé*, d'Héricourt, & *les mots* CLERC, ECCLÉSIASTIQUE, ORDRES SACRÉS, PRÊTRE SE.

Titre coloré est celui qui paroît légitime, & qui a l'apparence de la bonne foi, quoiqu'il ne soit pas valable, ni suffisant pour transferer seul la propriété, si ce n'est avec le secours de la prescription. *Voy.* POSSESSION, PRESCRIPTION.

Titre constitutif est le premier *titre* qui établit un droit, ou une chose. *Voyez ci après* TITRE DÉCLARATIF & TITRE ÉNONCIATIF.

Titre de la couronne, ce sont les chartres & autres pieces qui concernent nos rois, les droits de leur couronne, & les affaires de l'état. *Voyez* CHARTRES DU ROI & TRESOR DES CHARTRES.

Titre déclaratif est celui qui ne constitue pas un droit, mais qui le suppose existant, & qui le rappelle.

Titre énonciatif est celui qui ne fait qu'énoncer & rappeller un autre *titre*, & qui n'est pas le *titre* même sur lequel on se fonde.

Titre exécutoire est celui qui emporte l'exécution parée contre l'obligé, comme une obligation ou un jugement expédiés en forme exécutoire. *Voy.* OBLIGATION, JUGEMENT EXÉCUTOIRE, EXÉCUTION PARÉE, FORME EXÉCUTOIRE.

Titres de famille, ce sont les extraits de baptêmes, mariages & sépultures, les généalogies, les contrats de mariages quittances de dot & de douaire; les donations, testamens, partages & autres actes semblables, qui ont rapport à ce qui s'est passé dans une famille.

Titre gratuit est celui par lequel on acquiert une chose sans qu'il en coûte rien. L'ordonnance des donations porte qu'à l'avenir il n'y aura que deux formes de disposer de ses biens à *titre gratuit*; savoir, les donations entre vifs, & les testamens ou codicilles.

Titre lucratif est celui en vertu duquel on gagne quelque chose, comme une donation ou un legs. Par le terme de *titre lucratif*, on entend souvent la cause lucrative, comme le legs, plutôt que le *titre* ou acte qui est le testament ou codicille contenant le legs.

C'est une maxime, en fait de *titres* ou de causes lucratives, que deux *titres* de cette espece ne peuvent pas concourir en faveur d'une même personne; ce n'est pas que l'on ne puisse faire valoir les deux *titres*, en corroborant l'un par l'autre, cela veut dire seulement que l'on ne peut pas exiger deux fois la même chose en vertu de deux *titres* différens.

Titre nouvel, c'est proprement *renovatio tituli*; c'est la reconnoissance que l'on fait passer à celui qui doit quelque somme ou quelque rente, soit pour empêcher la prescription, soit pour donner l'exécution parée contre l'héritier de l'obligé. Le *titre nouvel* tient lieu du *titre* primitif, & y est toujours présumé conforme, à moins qu'il n'y ait preuve du contraire. *Voyez* TITRE PRIMITIF.

Titre onéreux est celui par lequel on acquiert une chose, non pas gratuitement, mais à prix d'argent, ou moyennant d'autres charges & conditions, comme un contrat de vente ou d'échange, un bail à rente. *Voyez* TITRE GRATUIT, ACHAT, VENTE, ECHANGE, &c.

Titre présumé est celui que l'on suppose exister en faveur de quelqu'un, & que cependant on reconnoît ensuite qu'il n'a pas.

Titre primitif ou *primordial*; est le premier *titre* qui établit un droit ou quelque autre chose, à la différence des *titres* seulement déclaratifs ou énonciatifs, qui ne font que supposer le droit où en est encore le *titre*, & du *titre* nouvel qui est fait pour proroger l'effet du *titre* primitif.

Titre sacerdotal est la même chose que *titre clérical*. Voyez *ci-devant* TITRE CLÉRICAL.

Titre translatif de propriété, est celui qui a l'effet de faire passer la propriété de quelque chose, d'une personne à une autre, comme un contrat de vente, une donation, &c à la différence du bail à loyer, du déport, & autres actes semblables qui ne transferent qu'une jouissance précaire.

Titre vicieux est celui qui est défectueux en la forme, comme un acte non signé, ou au fond, comme une donation non acceptée par le donataire. C'est une maxime qu'il vaut mieux n'avoir pas de *titre*, que d'en avoir un vicieux. Il ne s'ensuit pourtant pas de-là que l'on ne puisse pas s'aider pour la prescription, d'un *titre coloré* qui seroit seul insuffisant pour transmettre la propriété, comme quand on a acquis d'un autre que le véritable propriétaire; on entend en cette occasion par *titre vicieux*, celui dont le défaut est tel que la personne même qui s'en sert n'a pu l'ignorer, & qu'elle n'a pu prescrire de bonne

foi en vertu d'un tel *titre*; comme quand le *titre* de la jouiſſance eſt un bail à loyer, ou un ſéqueſtre, c'eſt le cas de dire *qu'il vaudroit mieux n'avoir pas de* titre, *que d'en avoir un vicieux*, parce que l'on peut preſcrire par une longue poſſeſſion ſans *titre*; au lieu que l'on ne peut preſcrire en vertu d'un *titre* infecté d'un vice tel que celui que l'on vient d'expliquer, par quelque tems que l'on ait poſſédé. (*A*)

TITRE, (*Hiſt. eccléſ.*) *titulus*; c'eſt un des anciens noms donnés aux égliſes ou temples des premiers chrétiens. On ſait qu'on les appelloit ainſi, parce que quand une maiſon étoit confiſquée au domaine de l'empereur, la formalité que les officiers de juſtice obſervoient, étoit d'attacher au-devant de cette maiſon une toile où étoit le portrait de l'empereur, ou ſon nom écrit en gros caracteres, & cette toile s'appelloit titre, *titulus* : la formalité s'appelloit *l'impoſition du* titre, *tituli impoſitio*. Or comme cela marquoit que cette maiſon n'étoit plus à ſes premiers maîtres, mais appartenoit à l'empereur, les Chretiens imiterent cette maniere de faire paſſer une maiſon, du domaine d'un particulier, au ſervice public de Dieu. Lorſque quelque fidele lui conſacroit la ſienne, il y mettoit pour marque une toile, où au-lieu de l'image ou nom de l'impereur, on voyoit l'image de la croix; & cette toile s'appelloit *titre*, comme celle dont elle étoit une imitation. De-là les maiſons mêmes où étoient attachées les croix, furent appellées *titres*.

Il y a quelques auteurs qui aiment mieux faire venir le nom de *titre*, de ce que chaque prêtre prenoit ſon nom & *titre* de l'égliſe dont il étoit chargé pour la deſſervir; mais la premiere origine eſt plus vraiſſemblable, car on lit que le pape Evariſte partagea les *titres* de Rome à autant de prêtres, l'an 112 de J. C. ce qui ſemble indiquer que les égliſes s'appelloient *titres* avant qu'elles fuſſent partagées aux prêtres. Il faut ſeulement remarquer que dans la ſuite, toutes les égliſes ne furent plus appellées *titres*; & que ce nom fut ſeulement réſervé aux plus conſidérables de Rome. (*D. J.*)

TITRE, (*Poéſie dramatiq.*) ce que les Latins nomment *titre*, *titulus*, les Grecs l'appellent *διδασκαλία*, *enſeignement*, *inſtruction*. C'étoit autrefois la coutume de mettre des *titres* ou inſtructions à la tête des pieces de théatre; & cet uſage apprenoit aux lecteurs dans quel tems, dans quelle occaſion, & ſous quels magiſtrats ces pieces avoient été jouées. Cependant on ne mettoit de *titres* qu'aux pieces qui avoient été jouées pour célébrer quelque grande fête, comme la fête de Cérès, celle de Cybèle, ou celle de Bacchus, *&c.* La raiſon de cela, eſt qu'il n'y avoit que ces pieces qui fuſſent jouées par l'ordre des magiſtrats. Mais il ne nous reſte point de *titre* entier d'aucune piece greque ou latine, non pas même de celles de Térence; car on n'y trouve point le prix, c'eſt-à-dire l'argent que les édiles avoient payé à Térence pour chacune de ces pieces : & c'eſt ce qu'on avoit grand ſoin d'y mettre.

On pouſſoit même, dans la Grece, cette exactitude ſi loin, qu'on y marquoit les honneurs qu'on avoit faits au poëte, les bandelettes dont on l'avoit décoré, & les fleurs qu'on avoit ſemées ſur ſes pas. Mais cela ne ſe pratiquoit qu'en Grece, où la comédie étoit un art honnête & fort conſidéré; au lieu qu'à Rome ce n'étoit pas tout-à-fait la même choſe.

Il ne nous reſte plus qu'à donner un exemple d'un des *titres* latins, mais tronqué; c'eſt celui de l'*Andrienne*, la premiere comédie de Térence.

« *Titulus, ſeu didaſcalia.*

Acta ludis Megalenſibus, C. M. Fulvio & M. Glabrione ædilibus curulibus; egerunt L. Ambivius Turpio L. Attilius Praneſtinus. Modos fecit Flaccus Claudii [illegible] *paribus dextris, & ſiniſtris, & eſt tota græca. Edita M. Marcello. C. Sulpicio Coſſ.*

„ Titre, ou la didaſcalie.

„ Cette piece fut jouée pendant la fête de Cybèle,
„ ſous les édiles curules Marcus Fulvius & Marcus
„ Glabrio, par la troupe de Lucius Ambivius Tur-
„ pio & de Lucius Attilius de Preneſte. Flaccus af-
„ franchi de Claudius fit la muſique, où il employa
„ les flûtes égales, droites & gauches. Elle eſt toute
„ greque. Elle fut repréſentée ſous le conſulat de
„ M. Marcellus & de C. Sulpicius „. (*D. J.*)

TITRE, *terme d'Imprimeur*; c'eſt un petit trait qu'on met ſur une lettre pour marquer quelque abreviation. (*D. J.*)

TITRE, *terme de manufacture*: c'eſt la même que la marque que tout ouvrier eſt tenu de mettre au chef de chaque piece de ſa fabrique. (*D. J.*)

TITRE, *à la Monnoie*; on appelle ainſi en fait d'or & d'argent le degré de fineſſe & de bonté de ces métaux. Ce *titre* varie ſelon les degrés de la pureté du métal, il appartient aux ſouverains de fixer les eſpeces d'or & d'argent.

Les ſouverains ordonnent ſagement aux orfevres & aux autres ouvriers tant en or qu'en argent, de ne donner que de l'or à 24 carats, & de l'argent du *titre* de 12 deniers: le but de cette précaution eſt d'empêcher les ouvriers d'employer les monnoies courantes à la fabrique des ouvrages de leurs profeſſions; la perte qu'il ſouffriroient en convertiſſant des matieres de moindres *titres* en des ouvrages de pur or, ou d'argent fin, a paru le plus ſûr moyen pour leur éviter une tentation qui auroit été capable de ruiner le commerce par la rareté des eſpeces: mais en preſcrivant des lois ſéveres aux orfévres pour les obliger à donner du fin, & aux monnoyeurs, pour les engager après l'affinage, & la fabrique d'une quantité de matieres, de rendre tant d'eſpeces de tel poids & de tel *titre*; on a remarqué qu'il étoit preſque impoſſible aux ouvriers d'atteindre, ſans perte de leur part, au point preſcrit par les lois. Il y a toujours quelques déchets dans les operations, quelque perte de fin parmi l'alliage ou les ſcories qui demeurent; on a cru qu'il étoit juſte d'avoir quelque indulgence à cet égard, & de regarder le *titre* & le poids comme ſuffiſament fourni, lorſqu'ils en approchent de fort près; & afin qu'on ſût à quoi s'en tenir, les lois ont réglé juſqu'où cette tolérance ſeroit portée.

Par exemple, un batteur d'or qui fournit de l'argent au *titre* de 11 deniers 18 grains, eſt cenſé avoir fourni du fin, de l'argent d'aloi, quoiqu'il s'en faille 6 grains qu'il ne ſoit au *titre* de 12 deniers; & qu'ainſi cet argent contienne 6 grains d'alliage : cette indulgence eſt qu'on appelle *remede*, c'eſt-à-dire *moyen* pour ne point faire ſupporter à l'ouvrier des dechets inévitables.

Il y a deux ſortes de remedes, celui qu'on accorde ſur le *titre*, & celui qu'on accorde ſur le poids. Le premier ſe nomme *remede d'aloi*; l'autre *remede de poids*. Il y a pareillement *foiblage d'aloi* & *foiblage de poids*. C'eſt une diminution du *titre* ou du poids au-deſſous du remede, ou de l'indulgence accordée par les lois; c'eſt une contravention puniſſable. Quand l'or & l'argent ſont conſidérablement au-deſſous du *titre* preſcrit par les lois, c'eſt de l'or bas & de bas argent; quand l'or eſt au-deſſous de dix-ſept carats, on le nomme encore *tenant or*, s'il tire ſur le rouge, & *argent tenant or*, s'il tire ſur le blanc; quand l'or eſt au-deſſous de douze carrats, & l'argent au-deſſous de ſix deniers, c'eſt-à-dire, que l'or contient douze parties d'alliage avec douze de ſa matiere, & que l'argent contient ſix parties ou plus de matieres étrangeres avec ſix d'argent véritable, ces métaux s'appellent *billon*, nom qu'on donne auſſi à la monnoie de cuivre mêlée d'un peu d'argent, & à toutes les monnoies, même de bon *titre* & de bon alloi, mais dont le cours eſt défendu pour leur ſubſtituer une nouvelle fonte.

TITRE, *terme de Chaſſe*; c'eſt un lieu ou un relais, où l'on poſe les chiens, afin que quand la bête paſſera, ils la courent à-propos; ainſi mettre les chiens en bon *titre*, c'eſt les bien poſter. (*D. J.*)

TITRE-PLANCHE, ſ. m. *terme de Libraire*; c'eſt le nom qu'on donne au *titre* d'un livre, lorſqu'il eſt gravé en taille-douce avec des ornemens hiſtoriés, & qui ont rapport à la matiere de l'ouvrage.

TISCHEN, (*Géog. mod.*) petite ville de Bohème, dans la Moravie, près de Stramberg, vers les frontieres de la Siléſie.

TITTHÉNIDIES, ſ. f. pl. (*Ant. greq.*) fête des Lacédémoniens, dans laquelle les nourrices portoient les enfans mâles dans le temple de Diane Corythallienne; & pendant qu'on immoloit à la déeſſe des petits cochons pour la ſanté de ces enfans, les nourrices dantoient. Ce mot vient de *τιτθὴ*, *nourrice*. (*D. J.*)

TITTLISBERG, (*Géog. mod.*) montagne de Suiſſe, dans le canton d'Underwald; c'eſt une des plus hautes de la Suiſſe, & ſon ſommet eſt toujours couvert de neige.

TITUBCIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonoiſe. Ptolomée, *l. II. c. vj.* la donne aux Carpétains. Quelques-uns veulent que ce ſoit aujourd'hui Xétafe, & d'autres Bayonne. (*D. J.*)

TITUBATION, ſ. f. (*Aſtrologie.*) *voyez* Trépidation.

TITULAIRE, (*Juriſprud.*) eſt celui ſur la tête duquel eſt le titre d'un office ou d'un bénéfice.

Le *titulaire* d'un office eſt celui qui eſt pourvu dudit office; le propriétaire eſt quelquefois autre que le *titulaire*. *Voyez* Office.

En fait de bénéfice le *titulaire* eſt celui qui eſt pourvu du bénéfice en titre, à la différence de celui qui n'en jouit qu'en commende qu'on appelle *abbé* ou *prieur commendataire*, ſelon la qualité du bénéfice. *Voyez les mots* Commende & Bénéfice. (*A*)

Titulaire, ſe dit, *dans l'Ecriture*, de la groſſe bâtarde & de la groſſe ronde, qui ſervent de titre dans tous ouvrages d'écriture. *Voyez le volume des Planches de l'Ecriture*.

TITYRES, ſ. m. pl. (*Ant. rom.*) Strabon & d'autres auteurs admettent des *tityres* dans la troupe bacchique: ils avoient tout-à-fait la figure humaine; des peaux de bêtes leur couvroient une petite partie du corps. On les repréſentoit dans l'attitude des gens qui danſent en jouant de la flûte: quelquefois ils jouoient en même tems de deux flûtes, & frappoient des piés ſur un autre inſtrument appellé *ſcabilla* ou *crupezia*. Virgile & Théocorte employent le nom de *tityres* dans leurs bucoliques, & le donnent à des bergers, qui jouiſſant d'un grand loiſir, s'amuſent a jouer de la flûte en gardant leurs troupeaux. (*D. J.*)

TITYRUS, (*Géog. anc.*) montagne de l'île de Créte, dans la Cydonie, qui étoit une contrée, ou une plage dans la partie occidentale de l'île, & qui prenoit ſon nom de la ville de Cydonia. Il y avoit ſur cette montagne un temple nommé *Dictyneum Templum*. (*D. J.*)

TITYUS, (*Mythol.*) fils de la terre, dont le corps étendu couvroit neuf arpens: ainſi parle la fable. *Tityus* étoit, ſelon Strabon, un tyran de Panope, ville de Phocide, qui pour ſes violences, s'attira l'indignation du peuple. Il étoit fils de la Terre, parce que ſon nom ſignifie *terre* ou *boue*. Il couvroit neuf arpens, ce que les Panopéens, ſelon Pauſanias, entendent de la grandeur du champ où eſt la ſépulture, & non de la grandeur de ſa taille.

Homere prétend que ce tyran ayant eu l'inſolence de vouloir attenter à l'honneur de Latone lorſqu'elle traverſoit les délicieuſes campagnes de Panope pour aller à Pytho, il fut tué par Apollon à coups de fleches, & précipité dans les enfers. Là, un inſatiable vautour attaché ſur ſa poitrine, lui dévore le foie & les entrailles, qu'il déchire ſans ceſſe, & qui renaiſſent éternellement pour ſon ſupplice.

Roſtroque immanis vultur adunco,
Immortale jecur tundens, fæcundaque pœnis
Viſcera, rimaturque epulis, habitatque ſub alto
Pectore, nec fibris requies datur ulla renatis.

Æneid. *l. VI. v.* 597.

Cette fiction, dit Lucrece, nous peint les tourmens que cauſent les paſſions, qui, ſuivant les anciens, avoient leur ſiege dans le foie: „ le véritable *Titye* „ eſt celui dont le cœur eſt déchiré par l'amour, qui „ eſt dévoré par de cuiſantes inquiétudes, & travaillé „ par des ſoucis cruels.

At Tityus nobis hic eſt, in amore jacentem
Quem volucres lacerant, atque exeſt anxius angor,
Aut aliæ quævis ſcindunt torpedine curæ.

Il eſt ſingulier qu'après avoir repréſenté *Tityus*, comme un de ces fameux criminels du tartare, je doive ajouter que ce *Tityus* avoit cependant des autels dans l'île d'Eubée, & un temple où il recevoit des honneurs religieux; c'eſt Strabon qui nous le dit. (*D. J.*)

TIVICA, (*Géogr. mod.*) bourg que les géographes qualifient de petite ville d'Eſpagne en Catalogne, & dans la viguerie de Tarragone.

TIVIOL, le, (*Géog. mod.*) ou la *Tive*, riviere de l'Ecoſſe méridionale, dans la province de Tiviodale qu'elle traverſe, & ſe jette dans la Twede. (*D. J.*)

TIVIOTDALE, (*Géog. mod.*) province de l'Ecoſſe méridionale, le long de la riviere de Tiviot, dont elle emprunte le nom. Elle eſt bornée au nord par la province de Merch, au levant par celle de Liddeſdale, & au couchant par celle de Northumberland. Elle eſt fertile en blé & en pâturage; ſa longueur eſt d'environ trente milles, & ſa largeur moyenne de douze. (*D. J.*)

TIVOLI, pierre de, (*Hiſt. nat.*) en italien *tevertino*. C'eſt le nom qu'on donne à une pierre qui ſe trouve aux environs de *Tivoli*; elle eſt d'une couleur de cendres mêlée de verdâtre, poreuſe & remplie de taches brunes & de *mica*. Ce qui n'empêche point qu'elle ne faſſe feu lorſqu'on la frappe avec de l'acier. M. d'Acoſta met cette pierre parmi les grais, mais M. de la Condamine la regarde comme de la lave produite par des embraſemens de volcans. Les Italiens l'appellent auſſi *pietra tiburtina di Roma*, ou *il piperino di Roma*. *Voyez l'article* Lave.

Tivoli, (*Géog. mod.*) en latin *Tibur*, ville d'Italie, dans la campagne de Rome, ſur le ſommet applati d'une montagne, à douze milles au nord-eſt de Freſcati, à égale diſtance au nord-oueſt de Paleſtrine, & à ſeize milles au nord-eſt de Rome, proche la riviere de Teverone.

Tivoli eſt à préſent une ville médiocre, mal percée & mal pavée. On y compte ſept égliſes paroiſſiales, pluſieurs couvens, un ſéminaire, une égliſe de jéſuites, & pour fortereſſe un donjon quarré. L'évêché de cette ville eſt aſſez ſouvent occupé par des cardinaux, quoiqu'il ne vaille que deux mille écus romains de revenu. *Longitude* 30. 35. *latitude* 41. 54.

La caſcade de *Tivoli* attire les regards des étrangers curieux. C'eſt une chute précipitée de la riviere appellée autrefois l'*Anio*, & à préſent *Teverone*, dont le lit, d'une largeur aſſez médiocre, ſe retrecit en cet endroit de maniere qu'il n'a qu'environ 40 à 45 piés de large.

L'eau de ce fleuve eſt claire, quand il ne pleut point; mais pour peu qu'il tombe de la pluie, elle ſe charge de beaucoup de limon, qui la trouble & l'épaiſſit. La premiere caſcade eſt environ dix toiſes au-deſſus du pont; elle peut avoir 140 à 150 piés de hauteur.

Le rocher qui ſert de lit à la riviere, & dont elle tombe en nappe, eſt coupé à plomb comme un mur, & les rochers ſur leſquels elle ſe précipite, ſont fort inégaux, diviſés en pluſieurs pointes qui laiſſent entr'elles des vuides, & comme des chemins tortus fort en pente, où l'eau convertie en écume, court avec rapidité. Il y a une autre caſcade au deſſous du pont moins conſidérable que la premiere, & une troiſieme encore plus petite; la riviere ſemble ſe cacher tout-à-fait ſous terre entre la ſeconde & la troiſieme chute. On obſerve à la caſcade de *Tivoli*, que l'eau qui tombe de haut ſur les corps inégaux, ſe partage comme une pluie déliée, ſur laquelle le ſoleil dardant ſes rayons, fait paroître les couleurs de l'arc-en-ciel à ceux qui ſont dans une certaine ſituation, & à une certaine diſtance.

A demi-lieue de *Tivoli* eſt un petit lac fort profond, qui n'a que quatre à cinq cens pas de circuit, & dont l'eau eſt ſoufrée. Au milieu de ce lac, on voit quelques petites îles flottantes; toutes couvertes de roſeaux. Ces îles flottantes viennent peut-être du limon raréfié par le ſoufre, qui ſurnageant & s'attachant à des herbages qui s'amaſſent dans ce marais, ſe groſſit peu-à-peu de ſemblables matieres; de ſorte que ces îles étant compoſées d'une terre poreuſe & mêlée de ſoufre, cette terre ſe ſoutient de cette maniere, & produit des joncs de même que les autres terres marécageuſes.

Mais les antiquités de *Tivoli* ſont encore plus dignes de remarque. Cette ville, plus ancienne que Rome, étoit autrefois célebre par ſes richeſſes, ſes forces, & ſon commerce. Camille la ſoumit aux Romains l'an 403 de Rome. Sa ſituation qui lui donne un air frais, ſa vue qui eſt la plus belle du monde; enfin ſon terroir qui produit des vins excellens & des fruits délicieux; tout cela, dis-je, engagea les Romains d'y bâtir des maiſons de plaiſance, entre leſquelles la plus fameuſe étoit celle de l'empereur Adrien. *Voyez* Villa Hadriani. On a trouvé dans la place de *Tivoli*, entr'autres antiquités, deux belles ſtatues d'un marbre granit choiſi & rougeâtre, moucheté de groſſes taches noires. Ces deux ſtatues repréſentent la déeſſe Iſis; & vraiſſemblablement l'em-

l'empereur Adrien les avoit tirées d'Egypte pour orner ſa maiſon de plaiſance.

En approchant de la ville, on remarque le *Ponte-Lucano*, quelques inſcriptions de Plautius Sylvanus, conſul romain, l'un des ſept intendans du banquet des dieux, & à qui le ſénat avoit accordé le triomphe pour les belles actions qu'il avoit faites dans l'Illyrie.

On trouve ſur le chemin de *Tivoli*, entre les oliviers, pluſieurs entrées de canaux, dont la montagne avoit été percée avec un travail inoui, pour porter aux maiſons l'eau de fontaine qu'on tiroit de Subiaco; il y a des canaux creuſés dans la montagne, qui ont prés de cinq piés de hauteur, ſur trois de largeur.

Totila, roi des Goths en Italie, ayant défait les armées des Romains, livra la ville de Rome au pillage, & fit paſſer au fil de l'épée les habitans de *Tivoli*, l'an 545. de J. C. au rapport de Procope. Les guerres des Allemands déſolerent auſſi cette ville; mais Fréderic Barberouſſe en fit relever les murailles, & l'agrandit. Le pape Pie II. y bâtit la fortereſſe dont j'ai parlé, & dont l'entrée porte l'inſcription ſuivante, faite par Jean-Antoine Campanus.

Grata bonis, inviſa malis, inimica ſuperbis,
Sum tibi Tibur, *enim ſic Pius inſtituit.*

Il ne faut pas s'étonner que tous les environs de *Tivoli* aient été décorés de maiſons de plaiſance, & qu'ils aient fait les délices de Rome chrétienne, comme ils firent autrefois celles de Rome payenne. Il eſt peu de lieu où l'on ait de meilleurs matériaux pour bâtir; la pierre travertine ou le travertin, & la pouſſolane abondent dans le voiſinage; la terre y eſt propre à faire des briques, le mortier de pouſſolane, & la chaux de travertin, & des cailloux du Teverone, eſt admirable. On fait que dans le ſeizieme ſiecle le cardinal Hippolite d'Eſt choiſit *Tivoli* pour y élever un magnifique palais & des jardins ſomptueux; dont Hubert Folietta donna lui-même une deſcription poétique & intéreſſante. On peut auſſi voir l'itinéraire d'Italie de Jerôme Campugniani.

Cette ville a donné la naiſſance à *Nonius Marcellus*, grammairien connu par un traité de la propriété du diſcours, *de proprietate ſermonum*, dans lequel il rapporte divers fragmens des anciens auteurs, que l'on ne trouve point ailleurs. La meilleure édition de cet ouvrage a été faite à Paris en 1614, avec des notes. (*D. J.*)

TIVOLI-VECCHIO, (*Géog. mod.*) lieu d'Italie, ſur le chemin de Tivoli à Freſcati; ce ſont les maſures *de la Villa Hadriani*, c'eſt-à-dire de la maiſon de plaiſance de l'empereur Hadrien, que les payſans du pays appellent *Tivoli-vecchio*. *Voyez* VILLA HADRIANI. (*D. J.*)

T L

TLACAXIPEVALITZILT, ſ. m. (*Calend. des Méxicains.*) nom du premier des dix-huit mois des Mexicains; il commence le 26. Février, & n'eſt que de vingt jours, comme tous les autres mois (*D. J.*)

TLACHTLI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſpece de jeu d'adreſſe, aſſez ſemblable au jeu de la paume, qui étoit fort en uſage chez les Mexicains lorſque les Eſpagnols en firent la conquête. Les balles ou pelottes dont ils ſe ſervoient pour ce jeu étoient faites d'une eſpece de gomme qui ſe durciſſoit très-promptement (peut-être étoit-ce celle qui eſt connue ſous le nom de *gomme élaſtique*); on pouſſoit cette pelotte vers un mur, c'étoit l'affaire des adverſaires d'empêcher qu'elle n'y touchât. On ne pouſſoit ou ne repouſſoit la pelotte qu'avec les hanches ou avec les feſſes, qui pour cet effet étoient garnies d'un cuir fortement tendu. Dans les murailles on aſſujettiſſoit des pierres qui avoient la forme d'une meule, & qui étoient percées dans le milieu, d'un trou qui n'avoit que le diametre pour recevoir la pelotte; celui qui avoit l'adreſſe de l'y faire entrer gagnoit la partie & étoit le maître des habits de tous les autres joueurs. Ces tripots étoient auſſi reſpectés que des temples; auſſi y plaçoit-on deux idoles ou dieux tutélaires, auxquels on étoit obligé de faire des offrandes.

TLAHUILLOCAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) grand arbre du Mexique, dont le tronc eſt uni, d'un rouge éclatant, & d'une odeur très-pénétrante; les feuilles reſſemblent à celles d'un olivier, & ſont diſpoſées en forme de croix; cet arbre fournit une réſine.

TLALAMATL *ou* TLACINATL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante de la nouvelle Eſpagne, que les habitans du Mechoacan nomment *yurintitaquaram*, & les Eſpagnols *herbe de Jean l'infant*; ſes feuilles ſont rondes, diſpoſées de trois en trois, & ſemblables à la nummulaire: ſa tige eſt purpurine & rampante; ſes fleurs ſont rougeâtres & en forme d'épis; ſa ſemence petite & ronde. Sa racine longue, mince, & fibreuſe; on dit qu'elle eſt aſtringente; qu'elle guérit toutes ſortes de plaies; qu'elle mûrit les tumeurs; qu'elle ſoulage les douleurs cauſées par les maux vénériens; qu'elle appaiſe les inflammations des yeux; & enfin qu'elle tue la vermine.

TLANHQUACHUL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol. exot.*) nom d'un oiſeau du Bréſil, à long cou & à bec fait en dos de cueiller; il eſt de la nature du héron, d'un caractere vorace, mangeant le poiſſon vivant, & le refuſant quand il eſt mort; tout ſon plumage eſt d'un rouge éclatant, avec un collier noir qui entoure toute la partie ſupérieure de ſon cou; il eſt fort commun ſur le rivage de la mer & des rivieres. (*D. J.*)

TLANTLAQUACUITLAPILLE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt le nom ſous lequel les Mexicains deſignent la plante plus connue en Europe ſous le nom de *mechoacan*. *Voyez cet article*.

TLAPALEZPATLI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) grand arbriſſeau du Méxique, qui quelquefois devient de la groſſeur & de la grandeur d'un arbre entier. Ses feuilles reſſemblent à celles des pois; ſes fleurs ſont d'un blanc ſale & diſpoſées en épics; ſon bois teint l'eau d'une couleur bleue; on lui attribue des vertus merveilleuſes contre les maux des reins, la gravelle & la pierre: maceré dans l'eau, ce bois perd au bout de quinze jours toutes ſes vertus: c'eſt, dit-on, le même bois qui eſt connu ſous le nom de *bois nephrétique*.

TLAQUATZIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog. exot.*) eſpece de gros écureuil de la nouvelle Eſpagne; il a le muſeau long & menu, la tête petite, de petits yeux noirs, le poil long, blanchâtre & noir au bout; ſa queue eſt longue d'environ deux palmes; il s'en ſert ordinairement pour ſe ſuſpendre aux arbres, où il grimpe avec une extrème viteſſe: ce n'eſt là qu'une deſcription de voyageur. D'autres écrivains prétendent que le *tlaquatzin* eſt le nom que les Américains donnent à l'oppoſſum; enfin Hermandès nomme le cuonda *tlaquatzin épineux*; c'eſt une eſpece de porc-épic de Bréſil. (*D. J.*)

TLASCALA *ou* TLAXCALLAN, (*Géog. mod.*) gouvernement de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, & dans l'audience de Mexico. Ce gouvernement s'étend d'une mer à l'autre: il eſt borné au nord par le golfe du Mexique, au midi par la mer du ſud, & au couchant par le gouvernement de Mexico: ſa ville principale lui donne ſon nom. (*D. J.*)

TLASCALA *ou* TLAXCALLAN, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique, dans la nouvelle Eſpagne, au gouvernement de ce nom, dont elle eſt la capitale, ſur le bord d'une riviere; ſous Montezuma cette ville étoit magnifique, & formoit une république conſidérable. Elle n'eſt plus à-préſent que le ſiége d'un juge nommé *alcad-major*: ſon évêché a été transféré à Puebla-de-los-Angelos: les habitans ſont des Eſpagnols & des Indiens mêlés enſemble, les premiers riches & les derniers très-pauvres. *Latit.* 19. 38. (*D. J.*)

TLAYOTIC, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom que les habitans de la nouvelle Eſpagne donnent à une pierre de leur pays, & qu'ils eſtiment ſouveraine contre la colique; c'eſt une eſpece de jaſpe verd, approchant en nature de la pierre néphrétique. (*D. J.*)

TLÉON, ſ. m. (*Ophiol. exot.*) c'eſt le nom qu'on donne à une eſpece de ſerpent du Bréſil, grand à-peu-près comme la vipere; il eſt couvert d'écailles blanches, noires, jaunes; il habite ſur les montagnes. Sa morſure eſt mortelle, ſi l'on n'y apporte du ſecours: les remedes qu'on y fait ſont les mêmes dont on ſe ſert pour la morſure de la vipere. (*D. J.*)

TLÉPOLÉMIES, ſ. f. (*Antiq. grecq.*) après que Tlépoleme eut été tué à la guerre de Troie, on rapporta ſes cendres dans l'île de Rhodes, & on inſtitua en ſon honneur des ſacrifices & des jeux, qui

qui de son nom s'appellerent *tlepolemia*; la couronne du vainqueur étoit de papier blanc. La plûpart des contrées ou des villes de la Grece, avoient de ces sortes de jeux, qui prenoient ordinairement leur dénomination du dieu, du héros, ou du lieu, *junonia* à Argos, *herculeia* à Thèbes, *&c.* (*D. J.*)

TLEUQUECHOLTOTOTL, (*Ornithol. exot.*) nom d'un oiseau du Mexique, du genre des piés, & qui porte sur la tête une belle crête de plumes rouges. (*D. J.*)

TLILAYTIC (*Hist. nat. Minéral.*) nom que les Mexiquains donnent à une espece de jaspe d'une couleur obscure: ils sont persuadés qu'en appliquant cette pierre sur le nombril, elle dissipe les coliques les plus douloureuses.

TLOS, (*Géog. anc.*) nom d'une ville de l'Asie mineure, dans la Lycie, au voisinage du mont Cragas, selon Ptolomée, & l'une ville de Pisidie, selon Etienne le géographe. (*D. J.*)

T M

TMARUS, (*Géog. anc.*) montagne de l'Epire, dans la Thesprotie. Strabon, *liv. VII. p.* 328. qui dit qu'on la nommoit aussi *Tomarus*, met un temple au pié de cette montagne. Pline & Solin écrivent pareillement *Tomarus*. C'est du nom de cette montagne que Jupiter est surnommé *Tmarien*, par Hésiche.

Les cent fontaines qui naissent au pié du mont *Tmarus*, sont célébrées par Théopompe. (*D. J.*)

TMESCHEDE, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le comté d'Arnsperg, qui appartient aux archevêques de Cologne: elle est sur la riviere de Ruer, à deux lieues de la ville d'Arnsperg.

TMESE, s. f. (*Gramm.*) c'est une véritable figure de diction, comptée par les grammairiens dans les especes de l'hyperbate. Cette figure a lieu lorsque l'on coupe en deux parties un mot composé de deux racines élémentaires, & que l'on insere entre deux un autre mot; comme *septem subjecta trioni*, Virg. pour *subjecta septentrioni*. *Voyez* HYPERBATE.

TMOLUS, (*Géog. anc*) montagne de l'Asie mineure, dans la Phrygie, & sur un des côtés de laquelle étoit bâtie la ville de Sardis. Homere, *Catal. v.* 373. dit que les Méoniens étoient nés au pié du *Tmolus*:

Qui aut Meonas adduxerunt sub Tmolo *natos*.

Denis le Périégete, *v.* 830. donne au *Tmolus* l'épithete de *ventosus*. D'autres ont vanté cette montagne comme un excellent vignoble. Virgile, *Georg. l. II. v.* 97. dit:

Sunt etiam Amminea vites, firmissima vina,
Tmolus *& assurgit quibus & rex ipse Phanaus*.

Et Ovide, *Metam. l. VI. v.* 15. s'exprime ainsi:

Deseruere sibi nympha vineta Timoli.

Ovide n'est pas le seul qui ait dit *Timolus* pour *Tmolus*. Pline, *l. V. c. xxjx.* nous apprend que c'étoit le nom ancien de cette montagne, *qui antea* Timolus *appellabatur*. Son sommet, selon le même auteur, *l. VII. c. lxviij* se nommoit *Tempsis*.

Galien fait de *Tmolus* une montagne de Cilicie, & parle du vin *tmolite*, ainsi appellé de la montagne qui le produisoit. C'est toujours du même *Tmolus* dont il est question; il pouvoit être placé dans la Cilicie, parce qu'on voit dans Strabon que les Ciliciens habiterent autrefois dans le quartier où est le mont *Tmolus*. Le fleuve Pactole avoit sa source dans cette montagne.

Les Turcs la nomment *Bozdag*, c'est-à-dire, *montagne de joie*. Il y avoit au pié de cette montagne une ville nommée *Tmolus*, qui fut renversée par le tremblement de terre, ainsi que celles d'Ephèse, de Philadelphe & de Temnus, la cinquieme année de Tibere; mais ce prince les fit rebâtir, comme on le voit par la base de la statue colossale de cet empereur à Pouzzol. (*D. J.*)

T O

TOAM, (*Géog. mod.*) *Tuam*, & *Towmond*, autrefois ville, maintenant simple bourg d'Irlande au compt de Galloway, dans la province de Connaught, dont elle a été la capitale, en sorte qu'il y a un archevêque qui y réside encore. *Longit.* 8. 50. *latit.* 53. 25.

TOBI, *ou* TARANOO, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est une plante du Japon, qui par l'épaisseur de ses feuilles & par ses branches terminées en épis de fleurs & appliquées contre la tige, ressemble, suivant la signification de son nom, à une queue de dragon. Ses feuilles sont étroites, inégalement dentelées. Ses fleurs sont d'un bleu clair, en forme de tuyau, & partagées en quatre levres. *Voyez* Kempfer.

TOBIE, LIVRE DE, (*Critiq. sacrée*) ce livre de l'Ecriture que le concile de Trente a déclaré canonique, finit à la destruction de Ninive. Il fut d'abord écrit en chaldaïque par quelque juif de Babylone. C'étoit originairement, selon les apparences, un extrait des mémoires de la famille qu'il concerne, commencé par Tobie lui-même, continué par son fils, mis ensuite par l'auteur chaldéen dans la forme que nous l'avons maintenant.

S. Jérôme le traduisit du chaldaïque en latin, & sa version est celle de l'édition vulgate de la bible. Mais il y en a une version greque qui est beaucoup plus ancienne; car nous voyons que Polycarpe, Clément d'Alexandrie & d'autres peres plus anciens que S. Jérôme s'en sont servis. C'est sur celle-ci qu'a été faite la version syriaque, aussi-bien que l'angloise. L'original chaldaïque ne subsiste plus. A l'égard des versions hebraïques de ce livre, elles sont, aussi-bien que celle de Judith, d'une composition moderne.

Comme il est plus facile d'établir la chronologie de ce livre, que celui de Judith, il n'a pas essuyé autant de contradictions de la part des savans. Les Juifs & les Chrétiens généralement le regardent comme une véritable histoire, à la reserve de certaines circonstances qui sont évidemment fabuleuses. Telles sont cet ange qui accompagne *Tobie* dans un long voyage sous la figure d'Azaria, l'histoire de la fille de Raguel, l'expulsion du démon par la fumée du cœur & du foie d'un poisson, & la guérison de l'aveuglement de *Tobie* par le fiel du même poisson; ce sont-là autant de choses qu'on ne peut recevoir sans une extrème crédulité. Elles ressemblent plus aux fictions d'Homere qu'à des histoires sacrées, & forment par-là contre ce livre un préjugé où celui de Judith n'est point exposé. (1) Tel

(1) Il y a dans l'Ecriture sainte des faits si frappans si extraordinaires & si au dessus des forces humaines, que si le lecteur n'a pas cette docilité & cette prompte obéissance, que Dieu exige pour marque de respect & de soumission, à la vérité de sa parole; il ne trouvera pas dans la sagesse humaine, qui n'est que folie en comparaison de la sagesse divine, des raisons assez solides pour soumettre & plier son esprit indocile, à la croyance d'événemens si surprenans. Comme l'homme ne peut se procurer de lui-même cet esprit de docilité & de soumission, qu'il doit l'obtenir de la foi habituelle que Dieu nous donne, on ne sauroit attendre cette docilité des hérétiques, ni de tout autre, qui privé de ce don surnaturel ne croit que ce que sa propre raison aveugle & chancellante lui inspire. Dieu a révélé tout ce qui est rapporté dans le livre des juges, des forces de Samson, qui étoient attachées à l'existence des cheveux de cet homme redoutable; il a pareillement révélé tout ce qu'on raconte des plaies infligées à l'Egypte sous Moïse, tout ce qu'on rapporte de Josué lorsqu'il arreta le Soleil, tout ce qu'on raconte aussi dans les livres de Samuel, de la l'harpe de David, dont le son mettoit en fuite le malin esprit, qui tourmentoit Saül. Toutes ces histoires ne sont pas moins de la révélation divine que ce qu'on rapporte de l'histoire de Tobie, tant par rapport au fait que relativement aux circonstances qui l'accompagnent. Mais Luther, Kennitius, & Brenlius, & sur-tout le docteur Jonas avec Calvin, Witaker, Junius, Hunnius, Tremellius & plusieurs autres protestans ayant été par leurs fautes abandonnés à eux-mêmes, & privés de ce secours d'en-haut, qui rend les esprits souples, & dociles à la révélation divine; il n'est pas étonnant que ces esprits indociles, aussi [illegible] que les juifs qui prennent pour scandale le crucifiment [illegible] de Dieu, & aussi aveugles que les payens qui le regardent comme une folie, aient pris pour des fables tout ce que Dieu [illegible] en faveur de Tobie. Tout ce que les protestans pensent du livre de Tobie ne sauroit faire une grande impression sur l'esprit des vrais catholiques, sachant qu'il a été reconnu tout entier pour divin & canonique par S. Polycarpe disciple de S. Jean l'évangéliste, par S. Clément d'Alexandrie, par Origène, par S. Chrisostôme, par S. Basile, par S. Ambroise, par S. Cyprien, par S. Augustin, par S. Innocent I. pape, par S. Gélase aussi pape, par le Concile d'Yppon en 393., par le concile de Carthage en 397. & enfin par la Synagogue même [illegible], ce livre étant au nombre de leurs livres hagiographes. Ce sont les peres qui peuvent nous donner la regle de ce que nous devons croire, & non quelques protestans qui ont apostasié Dieu & la vraie religion. (*W*)

Tel qu'il eſt pourtant, il peut ſervir à nous préſenter les devoirs de la charité & de la patience, dans l'exemple de *Tobie*, toujours empreſſé à ſecourir ſes freres affligés, & ſoutenant avec une pieuſe réſignation ſon eſclavage, ſa pauvreté, la perte de ſa vue, auſſi long-tems qu'il plût à Dieu de le mettre à ces épreuves.

Les verſions latines & greques dont j'ai déja parlé, different en pluſieurs choſes, chacune rapportant des circonſtances qui ne ſe trouvent pas dans l'autre. Mais la verſion latine doit céder à la greque, car S. Jérôme, avant qu'il entendit la langue chaldaïque, compoſa ſa verſion par le ſecours d'un juif, mettant en latin ce que le juif lui dictoit en hébreu, d'après l'original chaldaïque; & de cette maniere il acheva cet ouvrage en un ſeul jour, comme il nous l'apprend lui-même. Une beſogne faite ſi à la hâte & de cette maniere, ne peut qu'être pleine de mépriſes & d'inexactitudes. Il n'en eſt pas de même de ſa verſion du livre de Judith. Il la fit dans un tems où par ſon application à l'étude des langues orientales, il s'étoit rendu auſſi habile dans le chaldaïque qu'il l'étoit déja en hébreu; il la compoſa d'ailleurs avec beaucoup de ſoin, comparant exactement les divers exemplaires, & ne faiſant uſage que de ceux qui lui paroiſſoient les meilleurs. Ainſi la verſion que ce pere a faite de ce livre, a un avantage ſur la greque à laquelle l'autre ne peut prétendre.

Si S. Jérôme a fait ſa verſion de *Tobie* ſur un bon exemplaire, & s'ils ne s'eſt point mépris lui-même en la traduiſant, toute l'autorité du livre eſt détruite par un ſeul endroit de ſa verſion; c'eſt le *v.* 7. *du ch. xjv.* où il eſt parlé du temple de Jéruſalem comme déja brûlé & détruit: circonſtance qui rend cette hiſtoire abſolument incompatible avec le tems où on la place. La verſion greque ne donne point lieu à cette objection. Elle ne parle de cette deſtruction que par voie de prédiction, comme d'un événement futur, & non hiſtoriquement comme d'une choſe deja arrivée, comme fait S. Jérôme. Malgré cela l'Egliſe de Rome n'a pas laiſſé de canoniſer la verſion de ce pere. Tout ce qu'on peut dire ſur ce ſujet, c'eſt que ſi le fonds de l'hiſtoire de *Tobie* eſt véritable, l'auteur du livre y a mêlé pluſieurs fictions qui la décréditent. (*D. J.*) (a)

TOBIRA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) grand arbriſſeau du Japon, qui reſſemble par ſa forme au cerifier, & ſa fleur à celle de l'oranger, avec l'odeur de celle du *ſagapenum*. Ses branches ſont longues & partagées dans un même endroit en pluſieurs rameaux; ſon bois eſt mou, ſa moëlle groſſe; ſon écorce raboteuſe, d'un verd brun, graſſe, ſe ſéparant aiſément, & donnant une réſine blanche & tenace. Ses feuilles dont le pédicule eſt court, ſont diſpoſées en rond autour des petites branches; elles ſont longues de deux ou trois pouces, fermes, graſſes, étroites par le bas, rondes ou ovales à l'extrémité, ſans découpure, & d'un verd foncé par-deſſus. Ses fleurs, dont le pédicule a près d'un pouce de long, ſont ramaſſées en bouquets à l'extrémité des rameaux, & font paroître l'arbre au mois de Mai, comme couvert de neige. Elles ſont à cinq pétales, ſemblables en figure & en grandeur à celles d'un oranger, & d'une odeur très-agreable; elles ont cinq étamines de même couleur que la fleur, mais rouſſes à leur pointe qui eſt aſſez longue, & un piſtil court. Ses fruits ſont parfaitement ronds, plus gros qu'une ceriſe; rouges, marqués de trois ſillons, qui en automne deviennent autant de fentes profondes, couvertes d'une peau forte & graſſe; ſes ſemences au nombre de trois ſont rouſſes, à pluſieurs angles, & leur ſubſtance intérieure eſt blanche, dure & d'une odeur très-fétide.

TOBIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la grande Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* marque ſon embouchure ſur la côte occidentale, entre le promontoire Octapitarum, & l'embouchure du fleuve Ratoſtathylius. Le nom moderne eſt le *Toweg*, ſelon Cambden.

TOBOL, (*Géogr. mod.*) *Tobolſca*, *Tobolski*, ville conſidérable de l'empire ruſſien, capitale de la Sibérie, à environ 400 lieues au levant de Petersbourg, & à 160 au midi de Perefow. Elle eſt ſituée d'un côté ſur la rive droite de la grande riviere nommée *Irtis*, qui ſe jette dans l'Obi, & de l'autre côté ſur celle de *Tobol*, qui lui donne ſon nom. Elle eſt habitée par des tartares grecs & mahométans, & par des ruſſes. C'eſt la réſidence d'un vice-roi, ou gouverneur général, nommé par la cour de Ruſſie, dont la juriſdiction a une très-grande étendue, & le magaſin des tributs en pelleteries que tout le pays paye à la Ruſſie. Cette ville a un archevêque dont la juriſdiction ſpirituelle s'étend ſur toute la Sibérie.

Les effets du vent du nord ſont ſi terribles en Sibérie, qu'à *Tobol*, lorſque ce vent a ſoufflé trois jours de ſuite, on voit les oiſeaux tomber morts. Au bout de trois jours, le vent tourne ordinairement au ſud; mais comme ce n'eſt qu'un reflux de l'air glacé de la nouvelle Zemble, que repouſſe le ſommet du Poïas-Semnoï, il eſt auſſi froid que le vent du nord même. *Long. de* Tobol, 50. *lat.* 57. 40. (*D. J.*)

TOBOL, *le*, (*Géog. mod.*) grande riviere de l'empire ruſſien en Sibérie. Elle a ſa ſource dans les montagnes qui confinent à la Sibérie & à la grande Tartarie, reçoit dans ſon cours pluſieurs rivieres, & va ſe perdre dans l'*Irtis*, près de *Tobol*, ou *Tobolſca*, qu'elle arroſe d'un côté.

TOBRUS, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Elle eſt marquée par Ptolomée, *liv. IV. c.* 3. au nombre des villes qui ſont entre Thabraca & le fleuve Bagradas.

TOBULBA, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique, au royaume de Tunis, ſur la côte, à quatre lieues de Moueſter. Marmol, *deſcript. d'Afrique, tome II. c. xxvij.* en parle ainſi: *Tobulba* eſt une ville bâtie par les Romains. Elle étoit autrefois riche & fort peuplée, parce qu'elle avoit un grand territoire couvert d'oliviers. Elle a ſuivi la fortune de Suze, de Moneſter, & d'Africa, & elle a été à la fin ſi fort incommodée des guerres & des courſes des Arabes, qu'elle s'eſt toute dépeuplée. Aujourd'hui ceux qui y demeurent reçoivent les étrangers qui y arrivent, & leur donnent dans un grand logis tout ce qui leur eſt néceſſaire. Par-là ils ſe mettent à l'abri des inſultes des Arabes, des Tuniſiens & des Turcs, parce qu'ils les reçoivent bien, & les traitent tous également. Ptolomée marque cette ville ſous le nom d'*Aphrodiſie* à 36 degrés, 15 minutes de *longitude*, & à 32 degrés 40 minutes de *latitude*. (*D. J.*)

TOC, ſ. m. (*Jeu de*) on l'appelle ainſi parce que le ſeul but des joueurs eſt de toucher & de battre ſon adverſaire, ou de gagner une partie double ou ſimple par un jan ou par un plain. Ce jeu ſe regle comme le trictrac, c'eſt-à-dire qu'il faut pour y jouer un trictrac garni de quinze dames de chaque couleur, de deux cornets, de deux dez & de deux fichets pour marquer les trous ou parties. Il faut placer les dames de même qu'au trictrac, les empilant toutes ſur la premiere lame de la premiere table, pour les mener enſuite dans la ſeconde, & y faire ſon plain; il faut nommer le plus gros nombre de dez le premier, comme au trictrac. Les doublets ne s'y jouent auſſi qu'une fois. Au *jeu du toc* l'on ne marque pas des points comme au jeu du trictrac, au-lieu de points on marque un trou ou deux, ſelon le nombre que l'on fait. Ce jeu ſe joue en pluſieurs trous; il eſt au choix des joueurs d'en fixer le nombre, & même l'on peut jouer au premier trou. Par exemple, j'ai mon petit jan fait à la reſerve d'une demi-

(a) L'objection que fait l'auteur de cet article contre la verſion de
S. Jérôme eſt de bien peu de poids. Que pourroit-il oppoſer, ſi
les catholiques lui répondoient que dans l'exemplaire de S. Jérô-
me, le verbe qui exprime la deſtruction ou l'incendie du temple
de Jéruſalem, ſignifioit le paſſé au lieu du futur? Ce ne ſeroit ſu-
rement pas une expreſſion bien étrange dans la bouche de qui par
le en prophète, comme le vieux Tobie qui étoit alors animé d'un
eſprit prophétique; c'eſt au contraire une expreſſion très commune
dans la bouche des prophetes, qui veulent par-là exprimer la cer-
titude des événemens futurs qu'ils prophétiſent. Iſaïe parle de
Jeſus-Chriſt ſouffrant comme d'un fait déja arrivé; ce fut auſſi la
maniere de s'exprimer des autres prophetes, comme il eſt aiſé de
le voir dans leurs livres. Les Interpretes grecs ont voulu rendre
par le futur le verbe *incenſa eſt*; non peut-être pour le différencier
des autres verbes, qui ſont employés dans le même endroit de To-
bie pour le futur, mais pour rendre plus ſenſible le ſens des phra-
ſes prophetiques. S. Pagnini ſe ſert néanmoins du préterit com-
me S. Jérôme. Mais enfin quand même on devroit lire *incenſa erit*
au lieu de *incenſa eſt*, ce ne ſeroit jamais un changement qui pût
porter atteinte à la verſion de S. Jérôme & à l'égliſe romaine,
qui la reçue & approuvée. (W)

demi-case, & au premier coup je fais mon petit jan par un nombre simple; si c'étoit au trictrac je marquerois seulement quatre points, mais au *toc*, je marque le trou, & j'ai gagné la partie, parce qu'on a joué au premier trou. Si en commençant la partie on convient que le double ira, & de jouer au premier trou, alors si je remplis par deux moyens ou par un doublet, ou que je batte une dame par deux moyens ou par doublets, au-lieu que je fasse quelque jan, ou rencontre du jeu de trictrac par doublet, comme si je battois le coin, ou que commençant la partie je fisse jan de deux tables par doublet, ou jan de mézéas par doublet; en ce cas je gagnerois le double, & celui contre qui je gagnerois me payeroit le double de ce que nous aurions joué. Ainsi il faut bien remarquer que les mêmes jans & coups de trictrac se rencontrent dans ce jeu tant à profit qu'à perte pour celui qui les fait. Lorsque l'on joue à plusieurs trous, celui qui gagne un trou de son dé peut s'en aller de même qu'au trictrac.

TOCAMBOA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) fruit d'un arbre de l'île de Madagascar; il ressemble à une petite poire, & a la propriété de faire mourir les chiens.

TOCANE, s. f. (*Gramm. & Econ. rust.*) c'est le vin nouveau de Champagne, sur-tout d'Ay, qui se boit aussi-tôt qu'il est fait, & qui ne peut guere se garder que six mois. La *tocane* est violente. L'abbé de Chaulieu en a fait le sujet d'un petit poëme très-agréable.

TOCAT, *ou* TOCCAL, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie asiatique, dans l'Amasie, au pié d'une haute montagne, proche la riviere de Tosanlu, à 15 lieues au sud-est d'Amasie. Elle est bâtie en forme d'amphithéatre; les maisons sont à deux étages; les rues sont pavées, ce qui est rare dans le Levant. Chaque maison a sa fontaine: on compte dans *Tocat* vingt mille turcs, quatre mille arméniens, quatre cens grecs qui ont un archevêque, & trois cens juifs. C'est la résidence d'un vaivode, d'un cadi & d'un aga. Le commerce y consiste en soie, dont on fait beaucoup d'étoffes, en vaisselle de cuivre, en toiles peintes & en maroquins.

Il faut regarder *Tocat* comme le centre de l'Asie mineure. Les caravanes de Diarbequir y viennent en dix-huit jours; celles de *Tocat* à Sinope y mettent six jours. De *Tocat* à Pruse les caravanes emploient vingt jours; celles qui vont en droiture de *Tocat* à Smyrne, sans passer par Angora, ni par Pruse, sont vingt-sept jours en chemin avec des mulets, mais elles risquent d'être maltraitées par les voleurs.

Tocat dépend du gouvernement de Sivas, où il y a un bacha & un janissaire aga. Tous les grecs du pays prétendent que l'ancien nom de *Tocat* étoit *Eudoxia*, ou *Eutochia*. Ne seroit-ce point la ville d'*Eudoxiane* que Ptolomée marque dans la Galatie pontique? Paul Jove appelle *Tocat*, Tabenda, apparemment qu'il a cru que c'étoit la ville que cet ancien géographe appelle *Tebenda*. On trouveroit peut-être le véritable nom de *Tocat* sur quelques-unes des inscriptions qui sont, à ce qu'on dit, dans le château; mais les turcs n'en permettent pas aisément l'entrée.

Après la sanglante bataille d'Angora, où Bajazet fut fait prisonnier par Tamerlan, le sultan Mahomet I., qui étoit un des fils de Bajazet, passa à l'âge de 15 ans, le sabre à la main, avec le peu de troupes qu'il put ramasser, au travers des tartares qui occupoient tout le pays, & vint se retirer à *Tocat*, dont il jouissoit avant le malheur de son pere; ainsi cette ville se trouva la capitale de l'empire des Turcs; & Mahomet I. ayant défait son frere Musa, fit mettre dans la prison de *Tocat* Mahomet Bey & Jacob Bey, qui étoient engagés dans le parti de son frere. Il paroît par ce récit que cette ville ne tomba pas alors en la puissance de Tamerlan; mais ce fut sous Mahomet II. que Jusuf-Zez-Beg, général des troupes d'Uzum-Cassan, roi de Parthes, ravagea cette grande ville, & vint fondre sur la Caramanie. Sultan Mustapha, fils de Mahomet, le défit en 1473, & l'envoya prisonnier à son pere qui étoit à Constantinople.

La campagne de *Tocat* produit de fort belles plantes, & sur-tout des végétations de pierres qui sont d'une beauté surprenante. On trouve des merveilles en cassant des cailloux & des morceaux de roches creuses revêtues de crystallisations tout-à-fait ravissantes: il y en a qui sont semblables à l'écorce de citron confite; quelques-unes ressemblent si fort à la nacre de perle, qu'on les prendroit pour ces mêmes coquilles pétrifiées; il y en a de couleur d'or qui ne différent que par leur dureté de la confiture que l'on fait avec de l'écorce d'orange coupée en filets.

M. de Tournefort remarque que la riviere qui passe à *Tocat* n'est pas l'Iris ou le Casalmac, comme les géographes, sans en excepter T. de Lisle, le supposent; mais que c'est le Tosanlu qui passe aussi à Néocésarée; & c'est sans doute le Loup, *Lupus*, dont Pline a fait mention, & qui va se jetter dans l'Iris. Cette riviere fait de grands ravages dans le tems des pluies, & lorsque les neiges fondent. On assure qu'il y a trois rivieres qui s'unissent vers Amasia; le Couleisar-Son, ou la riviere de Chonac, le Tosanlu, ou la riviere de *Tocat*, & le Casalmac qui retient son nom. *Long. de* Tocat, 53. 28. *lat.* 39. 32. (*D. J.*)

TOCANHOHA, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) c'est un fruit de l'île de Madagascar qui donne la mort aux chiens. Il croît sur un arbre semblable à un poirier, dont le bois est extrèmement dur, massif, & susceptible du poliment. Ses feuilles sont de la longueur de celles d'un amandier, découpées de cinq ou six échancrures, à chacune desquelles il y a une fleur de la même forme & de la même couleur que celle du romarin, mais sans odeur. (*D. J.*)

TOCAYMA *ou* TOCAIMA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, dans la Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade, sur le port de la riviere Pati, près de son confluent, avec celle de la Madelena. Le terroir de *Tocayma* abonde en pâturages & en fruits, comme figues, orangers, dattes, cannes de sucre; cependant ses habitans vont presque nuds par indigence. (*D. J.*)

TOCCATA, (*Musique italienne.*) les Italiens appellent ainsi une espece de fantaisie ou prélude de musique, qui se joue sur les instrumens à clavier. *Brossard*. (*D. J.*)

TOCIA, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans les états du turc, sur la route de Constantinople à Ispahan, entre Cosizar & Ozeman. Son terroir est fertile en excellent vin. (*D. J.*)

TOCKAY, (*Géog. mod.*) place forte de la haute Hongrie, dans le comté de Zemblin, au confluent du Bodrog & de la Teisse, à 16 lieues au midi de Cassovie. Le vin qui croit dans son terroir passe pour le plus délicieux de toute l'Europe. *Long.* 38. 42. *latit.* 48. 12. (*D. J.*)

TOCKAY, (*Géog.*) ville de la haute Hongrie, située au confluent de la Teisse & de Bodrog. Elle est renommée par les excellens vins de liqueur que l'on fait dans ses environs, & qui sont fort recherchés dans toute l'Europe. On a été jusqu'ici dans le préjugé que le territoire de *Tokay* ne fournissoit qu'une très-petite quantité de cet excellent vin; mais ceux qui connoissoient le pays, assûrent que le terrein où il croît occupe un espace de plus de sept milles d'Allemagne ou quatorze lieues de France; les Hongrois appellent ce district *begy allia*, le pays sous les montagnes: il s'y trouve différens cantons qui produisent un vin tout aussi agréable que celui de *Tockay*. Ce qui rend ce vin rare, c'est qu'un grand nombre de vignes y demeurent en friche. On montre à Vienne, dans le cabinet de curiosité de l'empereur, un sep de vigne de *Tockay*, autour duquel s'est entortillé un fil d'or natif; on le trouva en 1670 dans une vigne de ce canton. *Voyez* Keysler, *voyages, tome II.*

TOCKAY, *terre de*, (*Hist. nat.*) *terra Tocaviensis*, nom que l'on donne à une terre qui se tire près de *Tockay* en Transilvanie, & que l'on regarde comme un puissant astringent. Quelques auteurs l'ont appellé *bolus Pannonica* & *Hungarica*.

TOC-KAIE, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) *Pl. XIV. fig.* 4. espece de lézard fort commun dans le royaume de Siam. On lui donne le nom de *toc kaie*, parce qu'on distingue dans son cri la prononciation de ces deux mots: il se retire sur les arbres & dans les maisons; il a une adresse surprenante pour aller de branches en branches, & pour marcher sur les parois verticales des murs les plus unis: il est deux fois plus gros que le lézard verd de ce pays-ci; il a un pié six lignes de longueur depuis le bout des mâchoires jusqu'à l'extrémité de la queue, & un peu plus de deux pouces & demi de circonférence prise à l'endroit le plus gros; la tête est triangulaire, & elle a environ un pouce & demi de largeur à sa base & un peu plus d'un pouce d'épaisseur; le reste du corps est fait à-peu-près comme celui de nos lézards verds, à l'exception des piés qui ont une conformation

ion différente; les doigts font garnis d'ongles pointus, & courbes, & ils ont de plus chacun une membrane large, de figure ovale, & garnie en-dessous de petites pellicules paralleles entre elles & perpendiculaires à la membrane, ce qui donne à cet animal une très-grande facilité pour s'attacher aux corps les plus polis. L'œil est fort grand à proportion des autres parties & très-faillant, la prunelle a quatre lignes & demie; l'ouverture des oreilles se trouve située de chaque côté à un doigt de distance au-dessus des yeux elle forme une cavité ovale & assez profonde. La face supérieure du corps est couverte d'une peau chagrinée, ses couleurs sont le rouge & le bleu mêlés par ondes: il y a le long du dos plusieurs rangées de pointes coniques d'un bleu pâle. La face inférieure est couverte d'écailles, & d'un gris de perles avec de petites taches roussâtres. *Mémoires de l'académie royale des Sciences*, par Perrault, *t. III. part. II. Voyez* LÉZARD.

TOCKENBOURG, (*Géog. mod.*) comté de la Suisse, dépendant de l'abbaye de S. Gall. C'est un pays étroit entre de hautes montagnes, & qui avoit autrefois des seigneurs particuliers avec titre de *comte*. Le dernier, nommé *Frideric*, accorda par grandeur d'ame à ses sujets, au commencement du quinzieme siecle de si grands privileges, qu'il les rendit en quelque maniere peuple libre.

Le *Tockenbourg* est considéré dans la Suisse comme un territoire important par sa situation, ses voisins, & le peuple qui l'habite. Il est séparé au nord du canton d'Appenzel par de hautes montagnes presque inaccessibles; à l'orient & au couchant, par les terres du canton de Zurich. Il peut avoir en longueur cinq milles d'Allemagne, ou dix heures de chemin, & moitié en largeur. On distingue le pays en province supérieure & province inférieure, & chaque province est divisée en divers districts. Les habitans sont catholiques romains & réformés, & sont ensemble environ neuf mille hommes, dont les deux tiers sont protestans.

Les deux religions sont réunies par un serment solemnel, que tous les Tockenbourgeois sont tenus de faire, savoir de conserver ensemble une concorde mutuelle. Ce serment précede même celui par lequel ils jurent le traité d'alliance & de combourgeoisie avec les cantons de Schwitz & de Glaris, alliance qui dure depuis 1440. Le terroir du pays abonde en graines, en prairies & en pâturages.

Le gouvernement est composé de membres en partie protestans & en partie catholiques, tirés des communautés de chaque religion. Dans les endroits où se fait l'exercice des deux religions, les Réformés & les Catholiques élisent conjointement les membres de leur grand-conseil, sans avoir égard à l'alliance ou à la parenté. Ce grand-conseil est le conservateur de la liberté publique. Dans les affaires de conséquence, il convoque l'assemblée générale du peuple qui en décide souverainement. Dans les petits conseils qui sont chargés d'examiner les affaires criminelles & les causes de peu d'importance, le grand-conseil en nomme les membres, & les tire également de chaque religion. Dans les justices inférieures du pays, il y a quelques communautés qui ont le droit d'élire leur amman. Dans d'autres, l'abbé de S. Gall nomme deux des chefs, & les habitans choisissent les autres. Enfin les Tockenbourgeois ont un gouvernement des plus sages & des mieux entendus pour leur bien-être. (*D. J.*)

TOCOUY, f. m. (*Commerce.*) sorte de toile qui se fait dans divers endroits de l'Amérique espagnole, sur-tout du côté de Buenos-Aires. (*D. J.*)

TOCROUR, (*Géog. mod.*) ville de la Nigritie, sur la rive méridionale du Nil des negres, & à deux journées de Salah, selon Herbelot. (*D. J.*)

TOCSIN *ou* TOCSEING, f. m. (*Lang. franç.*) ce vieux mot françois signifie *cloche* élevée dans un clocher, & qu'on touche pour assembler le peuple; on la portoit autrefois à la guerre pour sonner la charge, pour avertir que des ennemis paroissoient, *&c.* Dans Grégoire de Tours, le mot *seing* signifie le *son d'une cloche*. (*D. J.*)

TOCUYO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Amérique, dans la Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade, au gouvernement de Vénézuela, vers le midi de la nouvelle Ségovie. (*D. J.*)

TODDAPANNE, *toddapanna*, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de palmier dont les embryons naissent à l'extrémité des branches, & adherent aux feuilles; ils n'ont ni étamines, ni sommets, & ils deviennent dans la suite des fruits mous & charnus, qui renferment de petits noyaux dans lesquels il y a une amande. Pontederæ, *anthologia*. *Voyez* PLANTE.

TODDA-VADDI, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) la planche nommée par les Malabares *todda-vaddi*, est une espece de sensitive ou mimose, comme disent les Botanistes, c'est-à-dire imitatrice des mouvemens animaux.

Toutes ses feuilles disposées ordinairement sur un même plan, qui forme une ombelle ou parasol, se tournent du côté du soleil levant ou couchant & se panchent vers lui, & à midi tout le plan est parallele à l'horison.

Cette plante est aussi sensible au toucher que les sensitives qui le sont le plus; mais au-lieu que toutes les autres sensitives ferment leurs feuilles en dessus, c'est-à-dire en élevant les deux moitiés de chaque feuille pour les appliquer l'une contre l'autre, celle-ci les ferme en-dessous. Si lorsqu'elles sont dans leurs positions ordinaires, on les releve un peu avec les doigts pour les regarder de ce côté-là, elles se ferment aussi-tôt malgré qu'on en ait, & cachent ce qu'on vouloit voir. Elles en font autant au coucher du soleil, & il semble qu'elles se préparent à dormir. Aussi cette plante est-elle appellée tantôt *chaste*, tantôt *dormeuse*; mais outre ces noms vulgaires qui ne lui conviendroient pas mal, on lui a donné quantité de vertus imaginaires, & il n'étoit guere possible que des peuples ignorans s'en dispensassent.

Cette plante aime les lieux chauds & humides, sur-tout les bois peu touffus, où se trouve une alternative assez égale de soleil & d'ombre. *Hist. de l'acad.* 1730. (*D. J.*)

TODDI, f. m. (*Hist. nat.*) espece de liqueur spiritueuse, assez semblable à du vin que les habitans de l'Indostan tirent par des incisions qu'ils font aux branches les plus proches du sommet d'un arbre des Indes, & d'où il découle un suc qui est reçu dans des vaisseaux suspendus au-dessous des incisions. Cette opération se fait pendant la nuit, & l'on va enlever les vaisseaux de grand matin, en observant de reboucher les incisions qui ont été faites à l'arbre. C'est cette liqueur que les habitans nomment *toddi*, elle est claire, agréable & fort saine, si on la boit avant midi, c'est-à-dire avant la grande chaleur, alors elle ressemble à du vin nouveau; mais si elle a essuyé la chaleur du jour, elle devient forte & propre à enivrer.

TODGA, (*Géog. mod.*) contrée d'Afrique dans la Barbarie, à vingt lieues au midi du grand Atlas, & quinze de la province de Sugulmesse. Elle dépend d'un chérif, & n'a que quelques villages le long de la riviere qui la traverse & qui en prend le nom. (*D. J.*)

TODGA, *la*, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique dans la Barbarie. Elle prend sa source dans le grand Atlas, traverse la province de son nom, & se perd dans un lac, au midi de la ville de Sugulmesse. (*D. J.*)

TODI, (*Géog. mod.*) en latin *Tuder* ou *Tuderium*; ville d'Italie, dans l'état de l'Eglise, au duché de Spolete, sur une colline, proche le Tibre, à vingt milles de Pérouse & de Narni. *Long.* 30. 4. *latit.* 42. 45.

Cette ville, dont l'évêché ne releve que du saint siege, est la patrie de S. Martin pape, premier de ce nom. Il se jetta dans des querelles théologiques qui lui devinrent fatales. L'empereur Constant le fit arrêter, & le relégua dans la Chersonnèse; ce fut là qu'il finit ses jours en 655, six ans après son élévation sur la chaire de S. Pierre. (*D. J.*)

TODMA, (*Géog. mod.*) ville du duché de Moscovie, au confluent des rivieres de Suchana & de *Todma*, à cent werstes de Wologda. *Latit. septent.* 60. 14. (*D. J.*) *

TŒDTBERG, (*Géog. mod.*) montagne de Suisse au canton des Grisons. Elle est très-difficile à monter, & passe pour une des plus hautes de toute la Suisse. (*D. J.*)

TŒNIA, *voyez* FLAMBO.

TOENIA, *voyez* VER SOLITAIRE.

TŒNII, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie, voisins d'un lac commun entr'eux, les Rhétiens & les Vindeliciens, selon Strabon, *l. VII. p.* 313. Où sont ces *Tœnii*, dit Casaubon, & qui est celui des auteurs anciens qui en a parlé? Aussi Casaubon ne balance-t-il pas à penser que ce mot est corrompu, & à la place de *Tœnios* il substitue *Boios*. Ce changement singulier n'est pas fait à la légere, c'est Strabon

bon lui-même qui l'a dicté; car, en parlant des peuples qui habitoient ſur le lac de Bregentz, qui eſt le lac dont il eſt ici queſtion, il nomme les *Rhétiens*, les *Vindeliciens* & les *Boïens*. (*D. J.*)

TŒPLITZ, (*Géog. & Hiſt. nat.*) ville de Bohème, dans le cercle de Leutmeritz, à ſix milles de Dreſde, & à dix milles de Prague; elle eſt fameuſe par ſes eaux thermales.

Il y a encore un *Tœplitz* en Carinthie, dans le voiſinage de Villach, où l'on trouve des eaux minérales chaudes. En général le mot *Tœplitz* ſignifie en langue ſclavone une *ſource* d'eaux thermales.

TŒRA, LA, (*Géog. mod.*) riviere de l'empire ruſſien, dans la Sibérie. Ses environs ſont habités par des tartares. (*D. J.*)

TOGATA, (*Littérature.*) épithete par laquelle on déſignoit à Rome la comédie qui ſe jouoit avec l'habit de citoyen romain, appellé *toga*. (*D. J.*)

TOGE, ſ. f. (*Hiſt. des habits rom.*) *toga*; habit particulier aux Romains, & qui leur couvroit tout le corps.

Le premier habit dont ſe ſoient ſervi les Romains étoit la *toge*; que l'uſage leur en ſoit venu des Lydiens; que ceux-ci l'aient emprunté des Grecs; qu'au rapport d'Artémidore, un roi d'Arcadie en ait laiſſé la mode aux habitans de la mer Ionienne; ou que, pour parler avec plus de vraiſſemblance, Rome ne ſoit redevable de tous ces ajuſtemens, qu'au beſoin & à la commodité, au commerce de ſes voiſins, au goût & au caprice même. Toutes ces recherches ne jettent aucun éclairciſſement ſur la forme & la diverſité de cette eſpece d'habit. C'eſt donc aſſez de dire, que c'étoit une robe longue allant juſqu'aux talons, ſans manches, & qui ſe mettoit ſur les autres vêtemens.

La *toge* ordinaire, au rapport de Denis d'Halicarnaſſe, étoit un grand manteau d'étoffe de laine en forme de demi-cercle, qui ſe mettoit par-deſſus la tunique. Cet habit étoit propre aux Romains; enſorte que *togatus* & *romanus* étoient deux termes tellement ſynonymes, que Virgile appelle les Romains *gens togata*; & c'eſt par cela même que ceux à qui ils permettoient de la porter, étoient cenſés jouir du droit de bourgeoiſie romaine; c'eſt encore pour cela qu'on appelloit *gallia togata*, la Gaule Céſalpine; & non pas, comme le dit Gronovius, la Gaule Narbonnoiſe, qui, au contraire, étoit nommée *gallia braccata*, à cauſe d'une maniere d'habillement toute différente. Enfin, le nom de *togatus* étoit ſi bien affecté aux Romains, que pour diſtinguer les pieces de théatre grecques, les premieres étoient appellées *togatæ*, & les autres *palliatæ*.

Il y avoit cependant dans les *toges* de grandes différences pour la longueur, pour la couleur, & pour les ornemens, ſelon la diverſité des conditions, des profeſſions, de l'âge, & du ſexe.

Les femmes n'uſoient point de la *toge* des hommes; celle qu'elles portoient étoit longue comme nos ſimarres, & avoit les extrémités bordées de pourpre, ou d'une autre couleur; mais cet habit ſouffrit toutes les viciſſitudes des modes, & prit enfin le nom de *ſtole*. Horace nous apprend, que les femmes répudiées pour adultere, étoient obligées de porter la *toge* des hommes; & c'eſt dans ce ſens que Martial a dit, *lib. II. epiſt.* 39.

Coccina famoſæ donas, & Janthina Mœchæ;
Vis dare quæ meruit munera? mitte togam.

Toga prætexta, fut inventée par Tullus Hoſtilius, troiſieme roi des Romains, pour diſtinguer les gens de qualité; c'étoit une longue robe blanche, avec une bande de pourpre au bas. Les enfans des patriciens la prenoient à l'âge de treize ans, car avant cet âge, ils ne portoient qu'une eſpece de veſte à manches nommées *plicata clamys*; mais à treize ans, ils prenoient la prétexte juſqu'à ce qu'ils quittaſſent leur gouverneur. Lorſque Ciceron a fait ce reproche à Marc-Antoine,

Teneſne memoria prætextam *te præcoxiſſe, decoxiſſe?*

c'eſt une alluſion aux dépenſes exceſſives que Marc-Antoine avoit faites dès ſa tendre jeuneſſe, & qui avoient conſumé une grande partie de ſa fortune. Le juriſconſulte Ulpien dans la loi, *veſtis puerilis*, ff. *de auro & argento legato*, met la *toge prétexte* dans le rang des habits que les jeunes gens ont accoutumé de porter juſqu'à l'âge de dix-ſept ans.

Quand on avoit atteint cet âge, l'on prenoit une autre *toge* que l'on appelloit *toga virilis*. Ce jour-là étoit une grande fête dans les familles: le changement ſe faiſoit dans le temple de Jupiter Capitolin, en préſence des parens. On appelloit la même robe *toga pura*, parce qu'elle étoit blanche, ſans aucun mélange de couleurs.

Toga candida étoit une *toge blanche*, différente par la forme de la *toge pure*, & ne lui reſſemblant que par la couleur; les candidats revêtoient cette robe dans les brigues des charges; & de-là vient qu'on les nomma *candidati*. Polybe de Mégalopolis cité dans Athénée, appelle en grec cette robe τήβενναν λαμπρὰν, d'un certain Tebenus arcadien qui l'inventa. Le même auteur parlant d'Antiochus dit: il ôta ſes habits royaux pour prendre la *toge blanche*, τήβενναν λαμπρὰν, & briguer ainſi vêtu la magiſtrature qu'il deſiroit.

Les nouveaux mariés portoient auſſi une *toge blanche* d'un blanc éclatant, *togam candidam*, le jour des nôces, & dans les jours des fêtes & de réjouiſſance de leur mariage, ſelon le témoignage d'Horace, *liv. II. ſat.* 2.

Toga pulla ou *atra*: cette *toge* étoit noire, marquoit le deuil, la triſteſſe & la pauvreté, les haillons étant les habits ordinaires des pauvres, que Pline appelle *pullatum hominum genus*; & Quintilien, *pullatus circulus* & *pullata turba*. Au rapport de Suétone, dans la vie d'Auguſte, *num.* 44. cet empereur défendit à tous ceux que l'on appelloit *pullati*, d'aſſiſter aux jeux dans le parterre: *Sanxit ne quis pullatorum media cavea ſederet*. Il étoit auſſi contre la bienſéance de ſe trouver dans un feſtin avec cet habit noir, quelque beau qu'il fût; d'où vient que Cicéron reproche à Vatinius, d'avoir paru à table chez Arrius avec une *toge* noire: *Qua mente*, dit-il, *feciſti, ut in epulo Q. Arrii cum* toga *pulla procumberes*.

Toga picta. Cette *toge* étoit ainſi appellée, ou parce qu'elle étoit remplie de différentes broderies faites à l'aiguille, ou parce que l'ouvrier en faiſant l'étoffe, y avoit formé différentes figures & de diverſes couleurs.

Toga purpurea, étoit la même robe que portoient les ſénateurs, ornée de grandes fleurs de pourpre.

Toga palmata, étoit une robe ſemée de grandes palmes de pourpre, enrichie d'or; les triomphateurs la portoient ſeulement le jour de leur triomphe. Paul Emile & le grand Pompée furent les ſeuls qui eurent la permiſſion de la porter dans d'autres rencontres. Les empereurs prirent cette robe pour eux; c'eſt pourquoi Martial, *l. VII. epiſt.* 1. s'adreſſant par une baſſe flatterie à la cuiraſſe de Domitien, lui dit: „ Accompagne hardiment ton maître; ne crains point „ les traits des ennemis, tant que tu couvriras ſa „ divine perſonne; marche, va lui aider à vaincre: „ mais ramene-le bien-tôt pour faire place à la *toge* „ palmée, brillante d'or & de pourpre.

Toga raſa; une *toge* de drap ras & ſans poil. Martial, *l. II. epiſt.* 85. demande agréablement un habit à ſon ami: „ Je vous envoie, dit-il, dans le tems „ froid des ſaturnales, une bouteille couverte d'oſier, propre à garder de la neige; ſi ce préſent ne „ vous plaît pas, vengez-vous; envoyez-moi une *toge raſe* propre pour l'été „. Il y avoit cette différence entre *trita toga* & *raſa toga*, que l'étoffe de la premiere étoit raſe par le tems, & que *raſa toga* ſignifioit *toge*, faite avec une étoffe fine & ſans poil.

Toga pexa. Elle étoit faite d'une étoffe chaude, & dont on ſe ſervoit pendant l'hiver; elle fut ainſi appellée à cauſe des grands poils dont elle étoit couverte, à *ſpiſſitate*. Martial, *l. VII.* appelle les draps *pexa*: il dit à Priſcus:

Divitibus poteris muſas elegoſque ſonantes
Mittere, pauperibus munera pexa *dare*.

Toga trabea, eſpece de *toge* blanche, bordée de pourpre, & parſemée de têtes de clous auſſi de pourpre.

Toga regia, elle étoit faite d'une étoffe de laine, avec de l'or & de la pourpre, ſelon le témoignage de Pline, *l. VIII. c. xlviij.*

Toga vitrea, elle étoit faite d'une étoffe légere & tranſparente, que les cenſeurs obligeoient de porter ceux qui avoient commis certaines fautes, ſi nous en croyons Turnèbe, *l. XIV. c. xix.*

Toga

Toga forensis, étoit l'habillement des avocats. Simmaque parlant d'un avocat de son tems qui fut rayé du corps, dit: *Epictetus* togæ forensis *honore privatus est*. Cassiodore appelle la dignité d'avocat, *togata dignitas*; mais Apulée les nomme par une qualification odieuse, *vultures togati*; on diroit qu'il parle de nos sangsues du palais.

Les jeunes avocats qui commençoient à fréquenter le barreau, portoient la *toge* blanche, *togam candidam*; on les regardoit en effet comme des candidats qui briguoient le rang d'orateur. Antoine étoit ainsi vêtu quand il commença à parler contre Pompée; mais ceux qui s'étoient acquis un rang distingué, portoient la *toge de pourpre*, en la ceignant de façon que les parties antérieures de la *toge* descendoient un peu au-dessous du genou; ils la relevoient insensiblement à mesure qu'ils avançoient en matiere; ensorte qu'elle avoit, pour ainsi dire, sa déclamation & son action, comme la voix: *Ut vox vehementior ac magis varia est, sic amictus quoque habet actum quemdam velut præliantem*, dit Quintilien.

Toga militaris, étoit toute entiere à l'usage des soldats; ils la portoient retroussée à la gabinienne.

Toga domestica, étoit la robe qu'on portoit seulement dans la maison, & avec laquelle on ne sortoit point en public. On quittoit aussi la *toge* pendant les saturnales, tems de plaisir & de liberté, qui ne s'accordoit point avec cet habit.

La forme en changea, sans doute, suivant les tems, & c'est ce qui fait que les savans s'appuient sur divers passages des auteurs; les uns, comme Sigonius, pour dire qu'elle étoit quarrée; d'autres, comme le P. de Montfaucon, pour assurer qu'elle étoit toute ouverte pardevant; & d'autres, comme Ferrari, pour prétendre qu'elle n'étoit ouverte que par le haut pour la passer par-dessus la tête.

Elle devoit être fort ample dans le tems du déclin de la république; car Suétone rapporte que Jules César se voyant blessé à mort par les conjurés, prit de sa main gauche un des plis de sa *toge* pour s'en couvrir le visage, & la fit descendre jusqu'en bas, afin de tomber avec plus de décence.

Il y avoit cette différence entre la *toge* des riches & celle des pauvres, que la premiere étoit fort large & avoit plusieurs plis, & que l'autre étoit fort étroite. Il arriva même que sous Auguste, le petit peuple ne portoit plus qu'une espece de tunique brune. L'empereur indigné de voir le peuple dans cet équipage, un jour qu'il le haranguoit, lui en marqua son ressentiment par ce vers prononcé avec mépris.

Romanos rerum dominos, gentemque togatam.

„ Voyez comme ces Romains, ces maîtres du mon-„ de, sont habillés „! Mais il eut été bien surpris, si quelqu'un lui eût repondu: César, c'est l'habit du changement de notre république en monarchie. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOGISONUS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, au pays des Venetes, dans le territoire de Padoue. Pline, *l. III. c. xvj.* dit que les eaux de ce fleuve & celles de l'Adige formoient le port Brundulus. Le *Togisonus* se nomme aujourd'hui *Bachiglione* ou *Bacchiglione*. (D. J.)

TOILE, s. f. (*Tisserand*) tissu fait de fils entrelacés, dont les uns appellés *fils de chaine* s'étendent en longueur, & les autres nommés *fils de trame* traversent les fils de la chaîne.

Les *toiles* se fabriquent sur un métier à deux marches par le moyen de la navette; les matieres qu'on y emploie le plus souvent, sont le lin, le chanvre & le coton.

Il y a des *toiles* de toute sorte de largeur & d'un nombre presqu'infini d'especes différentes.

Les ouvriers qui fabriquent les *toiles*, sont appellés *toiliers*, mais plus ordinairement *tisserands*. *Voy.* TISSERAND.

TOILE D'HOLLANDE, TOILE DE DEMI-HOLLANDE, on appelle ainsi des *toiles* très-fines & très-belles qui servent ordinairement à faire des chemises pour hommes & pour femmes. Elles viennent de Hollande & de Frise, & de quelques autres endroits des Provinces-Unies, d'où elles ont pris leur nom qu'on prononce presque toujours absolument, & sans y ajouter le mot de *toile*. Ainsi l'on dit de la Hollande, de la demi-Hollande; mais on ne parle guere de la sorte que dans le commerce.

C'est à Harlem où se fait le plus grand négoce de ces *toiles*, d'autant que c'est en cette ville où elles sont presque toutes envoyées en écru des endroits de leur fabrique pour y recevoir dans le printems ce beau blanc que chacun admire.

Ces sortes de *toiles* dont la matiere est de lin, sont très serrées, très-unies & très-fermes, quoique fort fines. Les plus belles & les plus estimées se font dans la province de Frise, ce qui fait qu'on les nomme par distinction *toiles de Frise* ou simplement *frises*.

Les *toiles de Hollande* ont pour l'ordinaire trois quarts & deux doigts de large, chaque piece contenant vingt-neuf à trente aunes mesure de Paris.

Il se fait encore en Hollande une sorte de grosse *toile* de chanvre écrue propre à faire des voiles de navire, qui est appellée dans le pays *canefas*.

On tire de Hollande, particulierement d'Amsterdam & de Rotterdam, certaines especes de *toile* dont la principale destination est pour l'Espagne, où elles sont appellées *hollandillos*. Ces *toiles* ne sont autre chose que des *toiles* de coton blanches des Indes.

Il se fait du côté de Gand & de Courtray certaines *toiles* auxquelles l'on donne le nom de *toiles de Hollande*.

Il y a d'autres *toiles* appellées *demi-hollandes* que l'on fabrique en Picardie. Il se manufacture encore en France des *toiles* auxquelles on donne le nom de *toile demi-hollande truffette*.

TOILE *peinte des Indes*, (*Hist. des invetions.*) les *toiles* des Indes tirent leur valeur & leur prix de la vivacité, de la ténacité & de l'adhérence des couleurs dont elles sont peintes, qui est telle, que loin de perdre leur éclat quand on les lave, elles n'en deviennent que plus belles.

Avant que de se mettre à peindre sur la *toile*, il faut lui donner les préparations suivantes. 1°. On prend une piece de *toile* neuve & serrée, la longueur la plus commune est de neuf coudées; on la blanchit à moitié; nous dirons dans la suite comment cela se pratique. 2°. On prend des fruits secs nommés *cadou* ou *cadoucaie*, au nombre d'environ 25, ou pour parler plus juste, le poids de trois palams. Ce poids indien équivaut à une once, plus un huitieme ou environ, puisque quatorze palams & un quart font une livre. On casse ce fruit pour en tirer le noyau qui n'est d'aucune utilité. On réduit ces fruits secs en poudre. Les Indiens le font sur une pierre, & se servent pour cela d'un cylindre qui est aussi de pierre, & qu'ils emploient à-peu-près comme les pâtissiers, lorsqu'ils broient & étendent leur pâte. 3°. On passe cette poudre par le tamis, & on la met dans deux pintes ou environ de lait de buffle; il faut augmenter le lait & le poids du cadou selon le besoin & la quantité des *toiles*. 4°. On y trempe peu de tems après la *toile* autant de fois qu'il est nécessaire, afin qu'elle soit bien humectée de ce lait; on la retire alors, on la tord fortement, & on la fait sécher au soleil. 5°. Le lendemain on lave légerement la *toile* dans de l'eau ordinaire; on exprime l'eau en la tordant, & après l'avoir fait sécher au soleil, on la laisse au-moins un quart d'heure à l'ombre.

Après cette préparation qu'on pourroit appeller *intérieure*, on doit passer aussitôt à une autre, que l'on appellera, si l'on veut, *extérieure*, parce qu'elle n'a pour objet que la superficie de la *toile*. Pour la rendre plus unie, & pour que rien n'arrête le pinceau, on la plie en quatre ou en six doubles, & avec une piece de bois on la bat sur une autre piece de bois bien unie, observant de la battre partout également, & quand elle est suffisamment battue dans un sens, on la plie dans un autre, & on recommence la même opération.

Il est bon de faire ici quelques observations qui ne seront pas tout-à-fait inutiles. 1°. Le fruit cadou se trouve dans les bois sur un arbre de médiocre hauteur. Il se trouve presque partout, mais principalement dans le Malleialam, pays montagneux, ainsi que son nom le signifie, qui s'étend considérablement le long de la côte de Malabar. 2°. Ce fruit sec qui est de la grosseur de la muscade, s'emploie aux Indes par les médecins. & il entre surtout dans les remedes que l'on donne aux femmes nouvellement accouchées 3°. Il est extrémement aigre au goût; cependant quand on en garde un morceau dans la bouche pendant un certain tems, on lui trouve un petit goût de réglisse. 4°. Si après en avoir humecté mé-

dio-

diocrement & brifé un morceau dans la bouche, on le prend entre les doigts, on le trouve fort gluant. C'eft en partie à ces deux qualités, c'eft-à-dire à fon âpreté & à fon onctuofité, qu'on doit attribuer l'adhérence des couleurs dans les *toiles* indiennes, furtout à fon âpreté; c'eft au-moins l'idée des peintres indiens.

Il y a long-tems que l'on cherche en Europe l'art de fixer les couleurs, & de leur donner cette adhérence qu'on admire dans les *toiles* des Indes. Peut-être en découvrira-t-on le fecret, fi l'on vient à connoître parfaitement le cadoucaie, furtout fa principale qualité, qui eft fon extrème âpreté. Ne pourroit-on point trouver en Europe des fruits analogues à celui-là? Les noix de galle, les nefles féchées avant leur maturité, l'écorce de grenade ne participeroient-elles pas beaucoup aux qualités du cadou?

Ajoutons à ces obfervations quelques expériences qui ont été faites fur le cadou. 1°. De la chaux délayée dans l'infufion de cadou donne du verd; s'il y a trop de chaux, la teinture devient brune; fi l'on verfe fur cette teinture brune une trop grande quantité de cette infufion, la couleur paroît d'abord blanchâtre, peu après la chaux fe précipite au fond du vafe. 2°. Un linge blanc trempé dans une forte infufion de cadou contracte une couleur jaunâtre fort pâle; mais quand on y a mêlé le lait de buffle, le linge fort avec une couleur d'orangé un peu pâle. 3°. Ayant mêlé un peu de notre encre d'Europe avec de l'infufion de cadou, on a remarqué au-dedans en plufieurs endroits une pellicule bleuâtre femblable à celle que l'on voit fur les eaux ferrugineufes, avec cette différence que cette pellicule étoit dans l'eau même, à quelque diftance de la fuperficie. Il feroit aifé de faire en Europe des expériences fur le cadou même, parce qu'il eft facile d'en faire venir des Indes, ces fruits étant à très-grand marché.

Pour ce qui eft du lait de buffle qu'on met avec l'infufion du cadoucaie, on le préfere à celui de vache, parce qu'il eft beaucoup plus gras & plus onctueux. Ce lait produit pour les *toiles* le même effet que la gomme & les autres préparations que l'on emploie pour le papier afin qu'il ne boive pas. En effet on a éprouvé que notre encre peinte fur une *toile* préparée avec le cadou s'étend beaucoup, & pénetre de l'autre côté. Il en arrive de même à la peinture noire des Indiens.

Ce qu'il y a encore à obferver, eft que l'on ne fe fert pas indifféremment de toute forte de bois pour battre les *toiles* & les polir. Le bois fur lequel on les met, & celui qu'on emploie pour les battre, font ordinairement de tamarinier ou d'un autre arbre nommé *porchi*, parce qu'ils font extrèmement compactes quand ils font vieux. Celui qu'on emploie pour battre, fe nomme *cattapouli*. Il eft rond, long environ d'une coudée, & gros comme la jambe, excepté à une extrémité qui fert de manche. Deux ouvriers affis vis-à-vis l'un de l'autre battent la *toile* à l'envi. Le coup d'œil & l'expérience ont bientôt appris à connoître quand la *toile* eft polie & liffée au point convenable.

La *toile* ainfi préparée, il faut y deffiner les fleurs & les autres chofes qu'on veut y peindre. Les ouvriers indiens n'ont rien de particulier; ils fe fervent du poncis de même que nos brodeurs. Le peintre a eu foin de tracer fon deffein fur le papier; il en pique les traits principaux avec une aiguille fine; il applique ce papier fur fa *toile*, il y paffe enfuite la ponce, c'eft-à-dire, un rouet de poudre de charbon pardeffus les piquures; & par ce moyen le deffein fe trouve tout tracé fur la *toile*. Toute forte de charbon eft propre à cette opération, excepté celui de palmier, parce que felon l'opinion des Indiens, il déchire la *toile*. Enfuite fur ces traits on paffe avec le pinceau du noir & du rouge, felon les endroits qui l'exigent; après quoi l'ouvrage fe trouve deffiné.

Il s'agit maintenant de peindre les couleurs fur ce deffein. La premiere qu'on applique, eft le noir. Cette couleur n'eft guere en ufage, fi ce n'eft pour certains traits, & pour les tiges des fleurs. C'eft ainfi qu'on la prépare. 1°. On prend plufieurs morceaux de machefer; on les frappe les uns contre les autres pour en faire tomber ce qui eft moins folide. On réferve les gros morceaux, environ neuf à dix fois la groffeur d'un œuf. 2°. On y joint quatre ou cinq morceaux de fer vieux ou neuf, peu importe. 3°. Ayant mis à terre en un morceau le fer & le machefer, on allume du feu par-deffus. Celui qu'on fait avec des feuilles de bananier, eft meilleur qu'aucun autre. Quand le fer & le machefer font rouges, on les retire, & on les laiffe refroidir. 4°. On met ce fer & ce machefer dans un vafe de huit à dix pintes, & l'on y verfe du cange chaud, c'eft-à-dire de l'eau dans laquelle on fait cuire le riz, prenant bien garde qu'il n'y ait pas de fel. 5°. On expofe le tout au grand foleil, & après l'y avoir laiffé un jour entier, on verfe à terre le cange, & l'on remplit le vafe de callou, c'eft-à-dire de vin de palmier ou de cocotier. 6°. On le remet au foleil trois ou quatre jours confécutifs, & la couleur qui fert à peindre le noir, fe trouve préparée.

Il y a quelques obfervations à faire fur cette opération. La premiere eft qu'il ne faut pas mettre plus de quatre ou cinq morceaux de fer fur huit ou neuf pintes de cange; autrement la teinture rougiroit & couperoit la *toile*. La feconde regarde la qualité du vin de palmier & de cocotier qui s'aigrit aifément & en peu de jours. On en fait du vinaigre, & l'on s'en fert au lieu de levain, pour faire lever la pâte. La troifieme eft qu'on préfere le vin de palmier à celui du cocotier. La quatrieme eft qu'au défaut de ce vin, on fe fert de kevaron qui eft un petit grain dont bien des indiens fe nourriffent. Ce grain reffemble fort pour la couleur & la groffeur, à la graine de navet; mais la tige & les feuilles font entierement différentes. On y emploie auffi le varagon, qui eft un autre fruit qu'on préfere au kevaron. On en pile environ deux poignées qu'on fait cuire enfuite dans de l'eau. On verfe cette eau dans le vafe où font le fer & le machefer. On y ajoute la groffeur de deux ou trois mufcades de fucre brut de palmier, prenant garde de n'en pas mettre davantage; autrement la couleur ne tiendroit pas long-tems, & s'effaceroit enfin au blanchiffage. La cinquieme eft que pour rendre la couleur plus belle, on joint au callou le kevaron ou le varagon préparé comme nous venons de le dire. La fixieme & derniere obfervation eft que cette teinture ne paroîtroit pas fort noire, & ne tiendroit pas fur une *toile* qui n'auroit pas été préparée avec le cadou.

Après avoir deffiné & peint avec le noir tous les endroits où cette couleur convient, on deffine avec le rouge les fleurs & autres chofes qui doivent être terminées par cette autre couleur. Il faut remarquer que l'on ne fait que deffiner; car il n'eft pas encore tems de peindre avec la couleur rouge: il faut auparavant appliquer le bleu; ce qui demande bien des préparations.

Il faut d'abord mettre la *toile* dans de l'eau bouillante, & l'y laiffer pendant une demi-heure: fi l'on met avec la *toile* deux ou trois cadous, le noir en fera plus beau. En fecond lieu, ayant délayé dans de l'eau les crottes de brebis ou de chevres, on mettra tremper la *toile* dans cette eau, & on l'y laiffera pendant la nuit: on doit la laver le lendemain & l'expofer au foleil.

Quand on demande aux peintres indiens à quoi fert cette derniere opération, ils s'accordent tous à dire qu'elle fert à enlever de la *toile* la qualité qu'elle avoit reçue du cadoucaie; & que fi elle la confervoit encore, le bleu qu'on prétend appliquer deviendroit noir.

Il y a encore une autre raifon qui rend cette opération néceffaire, c'eft de donner plus de blancheur à la *toile*; car nous avons dit qu'elle n'étoit qu'à demi blanchie, quand on a commencé à y travailler. En l'expofant au foleil, on ne l'y laiffe pas fécher entierement; mais on y répand de l'eau de-tems-en-tems pendant un jour: enfuite on la bat fur une pierre au bord de l'eau; mais non pas avec un battoir, comme il fe pratique en France. La maniere indienne eft de la plier en plufieurs doubles, & de la frapper fortement fur une pierre avec le même mouvement que font les Serruriers & les Maréchaux, en frappant de leurs gros marteaux le fer fur l'enclume.

Quand la *toile* eft fuffifamment battue dans un fens, on la bat dans un autre, & de la même façon: vingt ou trente coups fuffifent pour l'operation préfente. Quand cela eft fini, on trempe la *toile* dans du cange de riz: le mieux feroit, fi l'on avoit la commodité de prendre du kevaron, de le broyer, de le mettre fur le feu avec de l'eau, comme fi on vouloit le faire cuire, & avant que cette eau foit fort épaiffie, y tremper la *toile*, la retirer auffi tôt, la faire fécher, & la battre avec le cottapouli, comme on a fait dans la premiere opération pour la liffer.

Com-

Comme le bleu ne ſe peint pas avec un pinceau, mais qu'il s'applique en trempant la *toile* dans l'indigo préparé, il faut peindre ou enduire la *toile* de cire généralement par-tout, excepté aux endroits où il y a du noir, & à ceux où il doit y avoir du bleu ou du verd. Cette cire ſe peint avec un pinceau de fer le plus legerement qu'on peut, d'un ſeul côté, prenant bien garde qu'il ne reſte ſans cire que les endroits que nous venons de dire; autrement ce ſeroit autant de taches bleues, qu'on ne pourroit effacer. Cela étant fait, on expoſe au ſoleil la *toile* cirée de la ſorte; mais il faut être attentif à ce que la cire ne ſe fonde, qu'autant qu'il eſt néceſſaire pour pénétrer de l'autre côté. Alors on la retire promptement; on la retourne à l'envers, & on la frotte en paſſant fortement la main par-deſſus. Le mieux ſeroit d'y employer un vaſe de cuivre rond par le fond; par ce moyen la cire s'étendroit par-tout, même aux endroits qui de l'autre côté doivent être teints en bleu. Cette préparation étant achevée, le peintre donne la *toile* au teinturier en bleu, qui la rend au bout de quelques jours; car il eſt à remarquer que ce ne ſont pas les peintres ordinaires, mais les ouvriers ou teinturiers particuliers, qui ſont cette teinture.

Voici comment l'on prépare l'indigo: on prend des feuilles d'avarei ou d'indigotier, que l'on fait bien ſécher; après quoi on les réduit en pouſſiere: cette pouſſiere ſe met dans un fort grand vaſe qu'on remplit d'eau; on la bat fortement au ſoleil avec un bambou fendu en quatre, & dont les quatre extrémités inférieures ſont fort écartées. On laiſſe enſuite écouler l'eau par un petit trou qui eſt au-bas du vaſe, au fond duquel reſte l'indigo; on l'en tire, & on le partage en morceaux gros à-peu près comme un œuf de pigeon; on répand enſuite de la cendre à l'ombre, & ſur cette cendre on étend une *toile*, ſur laquelle on fait ſécher l'indigo qui ſe trouve fait.

Après cela il ne reſte plus que de le préparer pour les *toiles* qu'on veut teindre: l'ouvrier, après avoir réduit en poudre une certaine quantité d'indigo, la met dans un grand vaſe de terre qu'il remplit d'eau froide. Il y joint enſuite une quantité proportionnée de chaux réduite pareillement en pouſſiere; puis il flaire l'indigo pour connoître s'il ne ſent point l'aigre; & en ce cas-là il ajoûte encore de la chaux, autant qu'il eſt néceſſaire pour lui faire perdre cette odeur. Prenant enſuite des graines d'avarei environ le quart d'un boiſſeau, il les fait bouillir dans un ſeau d'eau pendant un jour & une nuit, conſervant la chaudiere pleine d'eau; il verſe après cela le tout, eau & graine, dans le vaſe de l'indigo préparé. Cette teinture ſe garde pendant trois jours; & il faut avoir ſoin de bien mêler le tout enſemble, en l'agitant quatre ou cinq fois par jour avec un bâton: ſi l'indigo ſentoit encore l'aigre, on y ajouteroit une certaine quantité de chaux.

Le bleu étant ainſi préparé, on y trempe la *toile* après l'avoir pliée en double; en ſorte que le deſſus de la *toile* ſoit en-dehors, & que l'envers ſoit en-dedans. On la laiſſe tremper environ une heure & demie; puis on la retire teinte en bleu aux endroits convenables: on voit par-là que les *toiles* indiennes méritent autant le nom de *teintes*, que celui de *toiles peintes*.

La longueur & la multiplicité de toutes ces opérations pour teindre en bleu, fait naître naturellement un doute, ſavoir ſi l'on n'auroit pas plutôt fait de peindre avec un pinceau les fleurs bleues, ſurtout quand il y a peu de cette couleur dans un deſſein. Les Indiens conviennent que cela ſe pourroit; mais ils diſent que ce bleu ainſi peint ne tiendroit pas, & qu'après deux ou trois leſſives il diſparoîtroit.

La ténacité & l'adhérence de la couleur bleue doit être attribué à la graine d'avarei; cette graine croît aux Indes orientales, quoiqu'il n'y en ait pas partout. Elle eſt d'un brun clair olivâtre, cylindrique, de la groſſeur d'une ligne, & comme tranchée par les deux bouts; on a de la peine à la rompre avec la dent; elle eſt inſipide & laiſſe une petite amertume dans la bouche.

Après le bleu c'eſt le rouge qu'il faut peindre; mais on doit auparavant retirer la cire de la *toile*, la blanchir, & la préparer à recevoir cette couleur; telle eſt la maniere de retirer la cire.

On met la *toile* dans l'eau bouillante, la cire ſe fond; on diminue le feu, afin qu'elle ſurnage plus aiſément, & on la retire avec une cuillier le plus exactement qu'il eſt poſſible; on fait de nouveau bouillir l'eau afin de retirer ce qui pourroit y être reſté de cire. Quoique cette cire ſoit devenue fort ſale, elle ne laiſſe pas de ſervir encore pour le même uſage.

Pour blanchir la *toile* on la lave dans de l'eau; on la bat neuf à dix fois ſur la pierre, & on la met tremper dans d'autres eaux, où l'on a délayé des crottes de brebis. On la lave encore, & on l'étend pendant trois jours au ſoleil, obſervant d'y répandre légerement de l'eau de-tems-en-tems, ainſi qu'on l'a dit plus haut. On délaye enſuite dans de l'eau froide une ſorte de terre nommée *ola*, dont ſe ſervent les blanchiſſeurs, & on y met tremper la *toile* pendant environ une heure; après quoi on allume du feu ſous le vaſe; & quand l'eau commence à bouillir, on en ôte la *toile*, pour aller la laver dans un étang, ſur le bord duquel on la bat environ quatre cens fois ſur la pierre, puis on la tord fortement. Enſuite on la met tremper pendant un jour & une nuit dans de l'eau, où l'on a délayé une petite quantité de bouſe de vache, ou de buffle femelle. Après cela, on la retire; on la lave de nouveau dans l'étang, & on la déploye pour l'étendre pendant un demi-jour au ſoleil, & l'arroſer légerement de-tems-en-tems. On la remet encore ſur le feu dans un vaſe plein d'eau; & quand l'eau a un peu bouilli, on en retire la *toile* pour la laver encore une fois dans l'étang, la battre un peu, & la faire ſécher.

Enfin, pour rendre la *toile* propre à recevoir & à retenir la couleur rouge, il faut réïtérer l'opération du cadoucaie, comme on l'a rapporté au commencement; c'eſt-à-dire, qu'on trempe la *toile* dans l'infuſion ſimple du cadou, qu'on la lave enſuite, qu'on la bat ſur la pierre, qu'on la fait ſécher, qu'après cela on la fait tremper dans du lait de buffle, qu'on l'y agite, & qu'on la frotte pendant quelque tems avec les mains; que quand elle eſt parfaitement imbibée, on la retire, on la tord, & on la fait ſécher; qu'alors s'il doit y avoir dans les fleurs rouges des traits blancs, comme ſont ſouvent les piſtils, les étamines, & autres traits, on peint ces endroits avec de la cire; après quoi on peint enfin avec un pinceau indien le rouge qu'on a préparé auparavant. Ce ſont communément les enfans qui peignent le rouge, parce que ce travail eſt moins pénible, à-moins qu'on ne voulût faire un travail plus parfait.

Venons maintenant à la maniere dont il faut préparer le rouge: on prend de l'eau âpre, c'eſt-à-dire, de l'eau de certains puits particuliers, à laquelle on trouve ce goût. Sur deux pintes d'eau on met deux onces d'alun réduit en poudre, on y ajoute quatre onces de bois rouge nommé *vartangen*, ou du *bois de ſapan* réduit auſſi en poudre. On met le tout au ſoleil pendant deux jours, prenant garde qu'il n'y tombe rien d'aigre & de ſalé; autrement la couleur perdroit beaucoup de ſa force. Si l'on veut que le rouge ſoit plus foncé, on y ajoute de l'alun; on y verſe plus d'eau, quand on veut qu'il le ſoit moins; & c'eſt par ce moyen qu'on fait le rouge pour les nuances, & les dégradations de cette couleur.

Pour compoſer une couleur de lie de vin & un peu violette, il faut prendre une partie du rouge dont nous venons de parler, & une partie du noir dont on a marqué plus haut la compoſition. On y ajoute une partie égale de cange, de ris gardé pendant trois mois, & de ce mélange il en réſulte la couleur dont il s'agit. Il regne une ſuperſtition ridicule parmi pluſieurs gentils au ſujet de ce cange aigri. Celui qui en a, s'en ſervira lui-même tous les jours de la ſemaine; mais le dimanche, le jeudi, & le vendredi, il en refuſera à d'autres qui en manqueroient. Ce ſeroit, diſent-ils, chaſſer leur dieu de leur maiſon, que d'en donner ces jours-là. Au défaut de ce vinaigre de cange, on peut ſe ſervir de vinaigre de callou, ou de vin de palmier.

On peut compoſer différentes couleurs dépendantes du rouge, qu'il eſt inutile de rapporter ici. Il ſuffit de dire qu'elles doivent ſe peindre en même tems que le rouge, c'eſt-à-dire, avant de paſſer aux opérations dont nous parlerons, après que nous aurons fait quelques obſervations ſur ce qui précede.

1°. Ces puits dont l'eau eſt âpre ne ſont pas communs, même dans l'Inde; quelquefois il ne s'en trouve qu'un ſeul dans toute une ville. 2°. Cette eau, ſelon l'épreuve que pluſieurs européens en ont faite, n'a pas le goût que les Indiens lui attribuent, mais elle paroît moins bonne que l'eau ordinaire. 3°. On ſe

ſe ſert de cette eau préférablement à toute autre, afin que le rouge ſoit plus beau, diſent les uns, & ſuivant ce qu'en diſent d'autres plus communément, c'eſt une néceſſité de s'en ſervir, parce qu'autrement le rouge ne tiendroit pas. 4°. C'eſt d'Achen qu'on apporte aux Indes le bon alun & le bon bois de ſapan.

Quelque vertu qu'ait l'eau aigre pour rendre la couleur rouge adhérante, elle ne tiendroit pas ſuffiſamment, & ne ſeroit pas belle, ſi l'on manquoit d'y ajouter la teinture d'imbourre; c'eſt ce qu'on appelle plus communément *chaiaver* ou *racine de chaïa*. Mais avant que de la mettre en œuvre il faut préparer la *toile* en la lavant dans l'étang le matin, en l'y plongeant pluſieurs fois, afin qu'elle s'imbibe d'eau, ce qu'on a principalement en vue, & ce qui ne ſe fait pas promptement, à cauſe de l'onctuoſité du lait de buffle, où auparavant l'on avoit mis cette *toile*, on la bat une trentaine de fois ſur la pierre, & on la fait ſécher.

Tandis qu'on préparoit la *toile*, on a pû auſſi préparer la racine de chaïa, ce qui ſe pratique de cette maniere. On prend de cette racine bien ſeche, on la réduit en poudre très-fine, en la pilant bien dans un mortier de pierre & non de bois, ce qu'on recommande expreſſément, jettant de tems-en-tems dans le mortier un peu d'eau âpre: on prend de cette poudre environ trois livres, & on la met dans deux ſeaux d'eau d'ordinaire, que l'on a fait tiédir, & l'on a ſoin d'agiter un peu le tout avec la main: cette eau devient rouge, mais elle ne donne à la *toile* qu'une aſſez vilaine couleur: auſſi ne s'en ſert-on que pour donner aux autres couleurs rouges leur derniere perfection.

Il faut pour cela plonger la *toile* dans cette teinture; & afin qu'elle la prenne bien, l'agiter & la tourner en tout ſens pendant une demi-heure, qu'on augmente le feu ſous le vaſe. Lorſque la main ne peut plus ſoutenir la chaleur de la teinture, ceux qui veulent que leur ouvrage ſoit plus propre & plus parfait, ne manquent pas d'en retirer leur *toile*, de la tordre, & de la faire bien ſécher: en voici la raiſon. Quand on peint le rouge, il eſt difficile qu'il n'en tombe quelques gouttes dans les endroits où il ne doit point y en avoir. Il eſt vrai que le peintre a ſoin de les enlever avec le doigt autant qu'il peut, à-peu-près comme nous faiſons lorſque quelque goutte d'encre eſt tombée ſur le papier où nous écrivons; mais il reſte toujours des taches que la teinture de chaïa rend encore plus ſenſibles: c'eſt pourquoi avant que de paſſer outre on retire la *toile*, on la fait ſécher, & l'ouvrier recherche ces taches, & les enleve le mieux qu'il peut avec un limon coupé en deux parties.

Les taches étant effacées, on remet la *toile* dans la teinture, on augmente le feu juſqu'à ce que la main n'en puiſſe pas ſoutenir la chaleur; on a ſoin de la tourner & retourner en tout ſens pendant une demi-heure: ſur le ſoir on augmente le feu, & on fait bouillir la teinture pendant une heure ou environ. On éteint alors le feu; & quand la teinture eſt tiede, on en retire la *toile* qu'on tend fortement, & que l'on garde ainſi humide juſqu'au lendemain.

Avant que de parler des autres couleurs, il eſt bon de dire quelque choſe ſur le chaïa. Cette plante naît d'elle-même; on ne laiſſe pas d'en ſemer auſſi pour le beſoin qu'on en a. Elle ne croît hors de terre que d'environ un demi-pié; la feuille eſt d'un verd clair, large de près de deux lignes, & longue de cinq à ſix. La fleur eſt extrèmement petite & bleuâtre; la graine n'eſt guere plus groſſe que celle du tabac. Cette petite plante pouſſe en terre une racine qui va quelquefois juſqu'à près de quatre piés; ce n'eſt pas la meilleure: on lui préfere celle qui n'a qu'un pié ou un pié & demi de longueur. Cette racine eſt fort menue, quoiqu'elle pouſſe avant en terre & tout droit; elle ne jette à droite & à gauche que fort peu & de très-petits filamens. Elle eſt jaune quand elle eſt fraiche, & devient brune en ſe ſéchant: ce n'eſt que quand elle eſt ſeche qu'elle donne à l'eau la couleur rouge, ſur quoi on a fait une épreuve aſſez ſinguliere. Un ouvrier avoit mis tremper cette racine dans de l'eau qui étoit devenue rouge. Pendant la nuit un accident fit répandre la liqueur; mais il fut bien ſurpris de trouver le lendemain au fond du vaſe quelques gouttes d'une liqueur jaune qui s'y étoit ramaſſée; ce qui ne venoit que de ce que le chaïa dont il s'étoit ſervi étoit de la meilleure eſpece. En effet, lorſque les ouvriers réduiſent en pouſſiere cette racine, en jettant un peu d'eau, comme on l'a dit, il eſt aſſez ordinaire qu'elles ſoit de couleur de ſafran. On remarquera, qu'autour de ce vaſe renverſé, il s'étoit attaché une pellicule d'un violet aſſez beau. Cette plante ſe vend en paquets ſecs; on en retranche le haut, où ſont les feuilles deſſéchées, & on n'emploie que les racines pour cette teinture.

Comme la *toile* y a été plongée entierement, & qu'elle a dû être imbibée de cette couleur, il faut la retirer, ſans craindre que les couleurs rouges ſoient endommagées par les opérations ſuivantes. Elles ſont les mêmes que celles dont nous avons déjà parlé; c'eſt-à-dire qu'il faut laver la toile dans l'étang, la battre dix ou douze fois ſur la pierre, la blanchir avec des crottes de mouton, & le troiſieme jour la ſavonner, la battre, & la faire ſécher en jettant légerement de l'eau deſſus de tems-en-tems. On la laiſſe humide pendant la nuit; on la lave encore le lendemain, & on la fait ſécher comme la veille: enfin à midi on la lave dans de l'eau chaude pour en retirer le ſavon & toutes les ordures qui pourroient s'y être attachées, & on la fait bien ſécher.

La couleur verte qu'on veut peindre ſur la *toile* demande pareillement des préparations: les voici. Il faut prendre un palam, ou un peu plus d'une once de fleur de cadou, autant de cadou, une poignée de chaïaver; & ſi l'on veut que le verd ſoit plus beau, on y ajoute une écorce de grenade. Après avoir réduit ces ingrédiens en poudre, on les met dans trois bouteilles d'eau, que l'on fait enſuite bouillir juſqu'à diminution des trois quarts; on verſe cette teinture dans un vaſe en la paſſant par une linge: ſur une bouteille de cette teinture on y met une demi-once d'alun en poudre: on agite quelque tems le vaſe, & la couleur ſe trouve préparée.

Si l'on peint avec cette couleur ſur le bleu, on aura du verd; c'eſt pourquoi quand l'ouvrier a teint ſa *toile* en bleu, il a eu ſoin de ne pas peindre de cire les endroits où il avoit deſſein de peindre du verd, afin que la *toile* teinte d'abord en bleu, fût en état de recevoir le verd en ſon tems: il eſt ſi néceſſaire de peindre ſur le bleu, qu'on n'auroit qu'une couleur jaune, ſi on le peignoit ſur une *toile* blanche.

Mais on doit ſavoir que ce verd ne tient pas comme le bleu & le rouge; enſorte qu'après avoir lavé la *toile* quatre ou cinq fois, il diſparoit, & il ne reſte à ſa place que le bleu ſur lequel on l'avoit peint. Il y a cependant un moyen de fixer cette couleur, enſorte qu'elle dure autant que la *toile* même: le voici. Il faut prendre l'oignon du bananier, le piler encore frais, & en tirer le ſuc. Sur une bouteille de teinture verte on met quatre ou cinq cuillerées de ce ſuc, & le verd devient adhérent & ineffaçable; l'inconvénient eſt que ce ſuc fait perdre au verd une partie de ſa beauté.

Il reſte à parler de la couleur jaune qui ne demande pas une longue explication. La même couleur qui ſert pour le verd en peignant ſur le bleu, ſert pour le jaune en peignant ſul la *toile* blanche. Mais cette couleur n'eſt pas fort adhérente; elle diſparoît après avoir été lavée un certain nombre de fois: cependant quand on ſe contente de ſavonner légerement ces *toiles*, ou de les laver dans du petit-lait aigri, mélé de ſuc de limon, ou bien encore de les faire tremper dans de l'eau, où l'on aura délayé un peu de bouſe de vache, & qu'on aura paſſée au-travers d'un linge; ces couleurs paſſageres durent bien plus long-tems. *Obſervat. ſur les cout. d'Aſie*. (*D. J.*)

TOILES PEINTES *imitées des indiennes qui ſe fabriquent en Europe*. Les *toiles peintes* ou les indiennes, ſont des toiles de coton empreintes de diverſes couleurs; on en fait en pluſieurs endroits en Europe, mais les plus belles viennent de Perſe & des Indes orientales. On croît communément qu'on ne peut en faire en Europe de la beauté de celles des Indes, ni ſe lavent de la même maniere ſans s'effacer, parce qu'on croit que dans l'Inde on y fait les teintures avec des ſucs d'herbes qui ne croiſſent pas dans ce pays-ci: mais c'eſt une erreur qu'il eſt facile de détruire, en faiſant voir que nous avons ici de quoi faire des couleurs auſſi variées, auſſi belles, & auſſi ineffaçables qu'aux Indes; il eſt vrai cependant que les *toiles peintes* qu'on fabrique en Hollande & ailleurs, ne ſont pas de la beauté de celles des Indes; mais voici quelle eſt la raiſon. Le travail des ouvriers ne coûte preſ-

que

que rien en Perſe & aux Indes; auſſi le tems qu'on met à ces ſortes d'ouvrages n'eſt pas un objet à conſidérer: ici au contraire, le tems eſt ce qu'il y a de plus précieux, les matieres qu'on emploie ne ſont rien en comparaiſon, il faut donc chercher à épargner le tems pour pouvoir faire quelque profit; c'eſt ce que l'on fait, & c'eſt auſſi pour cela que nos ouvrages ſont inférieurs à ceux des Indes, car ils ne leur céderoient en rien s'il etoit poſſible d'y employer le tems néceſſaire.

Il y a pluſieurs manieres de travailler la *toile peinte* ſuivant l'eſpece & le nombre des couleurs qu'on y emploie, quoiqu'il ſemble qu'on doive commencer par celles qui ne ſont imprimées que d'une ſeule couleur; nous ne le ferons pas cependant, parce que chaque couleur employée ſeule, demande une pratique différente qui ſera plus facile à déduire lorſque l'on ſera au fait de celles où il entre pluſieurs couleurs.

Maniere de faire une toile peinte *à fond blanc où il y a des fleurs de deux ou trois nuances, des fleurs violettes & gris de lin, des fleurs bleues, des fleurs jaunes, le trait des tiges noir, les tiges & les feuilles vertes. Préparation de la toile.* Il faut d'abord ôter avec ſoin la gomme ou l'apprêt qu'il y a dans preſque toutes les *toiles*, ce qui ſe fait en la faiſant tremper dans l'eau tiede, la frottant bien, la tordant, la lavant enſuite dans l'eau froide bien claire, & la faiſant ſécher.

Engalage. La *toile* étant bien dégommée, il la faut engaller, & pour cela on mettra, par exemple, pour dix aunes de *toile* de coton, environ deux ſeaux d'eau froide dans un baquet où l'on jettera quatre onces de noix-de-galle bien pilées; on y mettra en même tems la *toile* qu'on remuera un peu; afin qu'elle ſoit mouillée par-tout; on la laiſſera ainſi environ une heure & demie; on la retirera enſuite, on la tordra, & on la laiſſera ſécher à l'ombre.

Précaution à prendre. Lorſque la *toile* ſera bien ſéche, on verra qu'elle a contracté un œil jaunâtre, il faudra prendre garde alors qu'il ne tombe quelque goutte d'eau par-deſſus, ce qui feroit une tache; & dans tout le cours du travail, il faut avoir une grande attention à la propreté, parce que les moindres taches ſont irrémédiables. Si l'on veut de l'ouvrage fin, il faut calandrer la *toile* lorſqu'elle ſera engallée, afin que cela ſoit plus fin; on poſera alors ſur la *toile* le deſſein que l'on jugera à propos, & on le deſſinera à la plume ou au pinceau avec les couleurs ou les mordans dont nous parlerons dans la ſuite.

Maniere d'imprimer la toile. Si l'on veut un ouvrage plus commun, on l'imprimera avec des planches en cette ſorte: on étendra la toile engallée & ſéchée, ſur une grande table bien ſolide, ſur laquelle il y aura de gros drap en double, afin que les planches s'impriment plus également, & on prendra avec une planche gravée, de la couleur noire ſur un couſſinet: on appliquera la planche ſur la toile, on frappera deſſus à pluſieurs endroits, ſi elle eſt grande, afin qu'elle marque par-tout: on imprimera de ſuite & de la même maniere, tout ce qui doit être en noir, après quoi on fera la même choſe avec le rouge foncé, que l'on appliquera avec une contreplanche, c'eſt-à-dire, une ſeconde planche, qui eſt la contrepartie de la premiere, & qui ne porte que ſur les endroits où il doit y avoir du rouge, & où la premiere planche n'a pas porté, parce qu'à ces endroits-là il y avoit des lieux reſervés à deſſein.

Quoique cette operation paroiſſe juſque-là aſſez ſimple, il y a cependant bien des remarques à faire.

Maniere d'employer la couleur. Voici premierement ce qui eſt commun à toutes les couleurs en général, & qu'il faut obſerver pour les pouvoir employer, ſoit avec la planche, ſoit à la plume ou au pinceau. Lorſque la couleur ou le mordant ſera fait, de la maniere que nous le décrirons dans la ſuite, il faudra diſſoudre de la gomme arabique pour l'épaiſſir (le mordant), & pour le mettre en conſiſtance de ſirop épais, ſi l'on veut l'employer à la planche; ſi c'eſt à la plume ou au pinceau, il le faut un peu moins épais, enſorte qu'il puiſſe couler plus facilement; lorſqu'on voudra imprimer, on en prendra environ une cuillerée, que l'on étendra avec un morceau de coton ſur un couſſinet de crin, couvert d'un gros drap: on appliquera à pluſieurs repriſes la planche ſur ce couſſinet, pour la bien enduire de couleur: on la frottera avec une broſſe, on la rappliquera de nouveau ſur le couſſinet, & on l'imprimera ſur la toile comme nous l'avons dit.

S'il y a quelques endroits dans les angles des bordures ou ailleurs, où on ne veuille point que la planche porte, on y mettra une feuille de papier, qui recevra dans ces endroits l'impreſſion de la planche & les épargnera ſur la toile: on reprendra enſuite de la couleur avec la planche, & on imprimera à côté de la premiere impreſſion, & ainſi de ſuite, prenant chaque fois de nouvelle couleur ſur le couſſinet, qu'on aura ſoin d'en fournir à meſure.

La planche eſt de poirier ou de tilleul, on la grave avec des gouges, des cizeaux & autres pareils inſtrumens: on voit bien que les traits qui impriment ſur la toile, doivent être de relief, comme dans l'impreſſion ordinaire qui ſe fait en planche de bois.

On n'imprime ordinairement ſur la toile que le ſimple trait en noir ou en rouge, avec les deux premieres planches; s'il y a des places un peu grandes où il doive y avoir du gros rouge ou du noir, cette premiere planche le porte, ou on le met au pinceau après l'impreſſion.

Compoſition du noir. La compoſition pour le noir ſe fait en faiſant bouillir de la limaille de fer avec partie de vinaigre & d'eau; lorſque le mélange aura bouilli un quart-d'heure, on le retirera du feu & on le laiſſera repoſer vingt-quatre heures: on verſera enſuite la liqueur par inclination, pour la garder dans des bouteilles; elle ſe conſerve autant que l'on veut, & lorſqu'on ſouhaite s'en ſervir, on l'épaiſſit avec de la gomme. Cette liqueur eſt couleur de rouille de fer, & ſur la toile qui n'eſt point engallée, elle ne fait que du jaune; mais comme dans l'opération préſente on l'imprime ſur la toile engallée, elle fait ſur le champ un noir foncé qui ne s'en va pas.

Maniere d'appliquer le rouge. Le rouge ne s'applique pas de la même maniere: on ne le met pas immédiatement ſur la *toile*, mais on imprime une compoſition appellée *mordant*, qui n'a preſque aucune couleur, & qui eſt différente, ſelon les différentes nuances de rouge ou de violet. Cette compoſition ſert à faire attacher dans les endroits où elle a été miſe, la couleur dans laquelle on plonge & on fait bouillir toute la *toile*, & à lui donner les differentes nuances dont on a beſoin, depuis la couleur de roſe, juſqu'au violet foncé.

Premiere compoſition de mordant pour le rouge foncé. Le mordant pour le beau rouge un peu foncé, ſe fait en cette ſorte: on prend huit parties d'alun de rome, deux parties de ſoude d'alicante, & une d'arſenic blanc: on pilera toutes ces matieres, on les mettra dans une ſuffiſante quantité d'eau, & on l'épaiſſira avec la gomme; il eſt bon que l'eau dans laquelle on diſſout ces matieres ſoit colorée avec du bois de Breſil, afin de voir ſur la *toile* les endroits où le mordant pourroit n'avoir pas pris, pour les réparer avec la plume ou le pinceau.

Autre mordant pour un beau rouge. On fait un autre mordant, qui donne auſſi un très-beau rouge: on met une once & demie d'alun de rome, un gros & demi de ſel de tartre, & un gros d'eau forte, & dans une pinte d'eau; il faut toujours des épreuves de ces différens mordans, ſur des petits morceaux de *toile*, pour voir ſi la couleur eſt belle.

Lorſque la *toile* ſera imprimée de la ſorte, c'eſt-à-dire avec le noir & le mordant pour le rouge, on mettra au pinceau ou avec des contre planches le même mordant, aux endroits qui doivent être entierement rouges foncés: on les laiſſera ſécher l'un & l'autre pendant douze heures au moins, après quoi il faut bien laver la *toile* pour emporter toute la gomme qui y a été miſe, avec le mordant & le noir.

Maniere de laver la toile. La maniere de laver la *toile* eſt très-importante, car c'eſt de-là qu'en dépend la propreté & la beauté, c'eſt ce qui empêche les couleurs de s'étendre & de couler. Si l'on a beaucoup de *toile* à laver, il faut néceſſairement avoir une grande quantité d'eau, & que ce ſoit de l'eau courante, ſi cela eſt poſſible, ou tout au-moins un très-grand baſſin, afin que la petite quantité de mordant & de couleur qui s'enleve avec la gomme, ſoit extrémement étendue & ne puiſſe pas s'attacher ſur le fond de la *toile* & la tacher: pour cela il faut beaucoup remuer la *toile* & la braſſer en la lavant, & prendre garde lorſqu'il s'y fera des plis, qu'ils n'y ſoient pas long-tems ſans être défaits; c'eſt principalement quand on commence à laver la *toile* qu'il faut avoir

avoir ces attentions: car lorfque la premiere gomme eft emportée, il n'y a plus rien à craindre. Si on travailloit une petite quantité de *toile*, & qu'on la lavât dans un feau, ou quelque chofe de femblable, il faudroit la laver dans trois ou quatre eaux fucceffivement: on peut être affuré qu'il n'y a nul inconvénient à la trop laver: lorfqu'elle le fera fuffifamment, on la tordra, & on la laiffera fécher, ou fi l'on veut on la bouillira de la maniere fuivante.

Maniere de faire bouillir la toile en grappe ou grappée. Sitôt qu'on en a bien exprimé l'eau, & avant qu'elle foit feche, on met dans un chaudron de l'eau fuivant la quantité de *toile* que l'on a à teindre; lorfqu'elle commence à tiédir, on y jette de la bonne garance légerement broyée avec les mains; on ne peut pas fixer exactement la dofe, parce que cela dépend de la bonté de la garance, & de la couleur plus ou moins foncée que l'on veut donner: on peut feulement dire qu'il faut pour quinze aunes de *toile*, une livre & demie de garance & douze pintes d'eau; fi l'on veut une plus belle couleur, on mêlera de la cochenille avec la garance, à proportion de la beauté de l'ouvrage, & du prix qu'on veut y mettre. Lorfque la garance fera bien mêlée, & que l'eau fera chaude à n'y pouvoir fouffrir la main qu'avec peine, on y mettra la *toile*, on la plongera & on la retirera à plufieurs reprifes, afin qu'elle foit teinte bien également. Après cela on la plongera dans l'eau froide, & on la lavera le plus qu'il fera poffible, en changeant d'eau très-fouvent, jufqu'à ce qu'elle en forte claire: on fera bouillir enfuite quelques poignées de fon dans de l'eau claire, & après qu'elle aura bouilli, on la retirera du feu, on la paffera par un linge afin d'en ôter le fon, & on lavera bien dans cette eau encore chaude, la *toile* dont le fond perdra encore par ce moyen un peu de la couleur: on la tordra enfuite, & on la laiffera bien fecher: on verra pour lors que le fond fera d'un rouge foncé, & que le noir eft devenu encore plus beau; c'eft alors qu'avec des contre-planches, fi c'eft de l'ouvrage commun, ou avec le pinceau, fi on le veut plus fini, on mettra le mordant pour le rouge clair, & celui pour le violet.

Compofition du mordant pour le rouge clair. Voici de quelle maniere fe fait le mordant pour le rouge clair: on prend parties égales d'alun & de crême de tartre; s'il y a une once de chacun, on diffout ce mélange dans une pinte d'eau, & on le gomme à l'ordinaire: fi l'on veut des nuances intermédiaires, il n'y a qu'à mêler un peu du premier mordant avec celui-ci.

Mordant pour le violet. Le mordant pour le violet fe fait en mettant dans de l'eau quatre pintes partie d'alun de rome, une partie de vitriol de cypre, autant de verd-de-gris, une demi partie de chaux vive, & de l'eau de ferraille à difcretion, fuivant que l'on voudra le violet plus ou moins foncé; l'eau de ferraille eft la même compofition dont on s'eft fervi d'abord pour imprimer en noir.

Mordant pour le gris-de-lin. Pour le gris-de-lin on mêlera le mordant du rouge clair avec celui du violet, dans la proportion qu'on jugera à propos.

Second bouilliffage. Lorfque on aura mis avec la contre-planche ou au pinceau, ces différens mordans, & qu'ils auront féché pendant douze heures au-moins, on lavera la *toile* avec autant de foins & de précautions que la premiere fois, & lorfqu'on l'aura bien tordue, on la bouillira dans un nouveau bain de garance, à laquelle on ajoutera pour chaque once, un demi gros de cochenille en poudre: on y remuera bien d'abord la *toile*, comme on a fait la premiere fois, avant que l'eau commence à bouillir, enfuite on lui laiffera faire un bouillon: on la retirera, on la lavera bien dans plufieurs eaux; enfuite dans de l'eau de fon chaude, on la tordra & on la laiffera fécher.

Si l'on veut un rouge parfaitement beau, on mettra dans ce fecond bouilliffage, parties égales de cochenille & de graine d'écarlate, & deux parties de garance; toutes les couleurs en feront beaucoup plus belles. Il n'y a rien à changer dans la façon de bouillir & de laver; on y verra alors les différentes nuances de rouge, de violet, & de noir, qui feront dans toute leur beauté, & telles qu'elles doivent demeurer; mais le fond fera rougeâtre, & ce n'eft qu'en faifant herber la *toile* qu'on blanchit le fond.

Maniere d'herber la toile. Voici comme on doit s'y prendre. On paffe plufieurs fils aux bords & aux coins de la *toile*: on l'étend à l'envers fur un pré, & avec des petits bâtons paffés dans chacun de ces fils, on fait enforte qu'elle foit bien tendue: on l'arrofe fept ou huit fois le jour; enfin on ne la laiffe jamais fécher, parce que le foleil terniroit les couleurs. Cette opération fe fait en tout tems, mais elle eft plutôt faite aux mois de Mai & de Septembre, à caufe de la rofée, & les *toiles* en font mieux blanchies. Elles font ordinairement cinq à fix jours de la forte dans le pré, après quoi le fond eft entierement blanc; s'il ne l'étoit pas tout-à-fait, on pourroit les laver encore une fois dans de l'eau de fon, & les laiffer bien fécher.

Cirage de la toile. Il refte maintenant à y mettre le bleu, le verd & le jaune: on commence par le bleu, & pour cet effet on étend la *toile* fur une table couverte de fable très-fin, ou de fablon, & on fait une compofition avec parties égales de fuif & de cire: on la tient en la faifant, dans un vaiffeau de terre, & on l'applique avec un pinceau fur toute la *toile*, en refervant feulement les endroits qui doivent être bleus ou verds: il faut faire cette opération avec précaution, car cette compofition s'étend facilement lorfqu'elle eft un peu chaude, & fi elle ne l'étoit point affez, elle ne garantiroit pas fuffifamment la *toile* qui couroit rifque d'être tachée: il eft vrai que le fable qui eft fous la *toile* empêche la compofition de s'étendre, parce qu'il s'y attache fur le champ qu'elle eft appliquée: il faut cependant un peu d'ufage; pour la bien employer, & pour s'y accoutumer il n'y a qu'à s'exercer fur les endroits du fond où il n'y a rien à referver. Cette opération s'appelle *cirer la toile*: lorfqu'on aura à cirer un endroit, on jettera du fable deffus, avant que la cire foit entierement froide; le fable qui s'y attache empêche lorfqu'on plie la *toile*, que les parties cirées n'engraiffent celles qui doivent être refervées.

Troifieme bain pour le bleu. Lorfque la *toile* eft bien cirée, on la plonge dans une cuve de teinture bleue; je donnerai dans la fuite la préparation de cette cuve; mais elle n'a rien de particulier, & c'eft la même dont les teinturiers fe fervent pour teindre en bleu. Il faut que la cuve ne foit pas trop chaude, mais feulement un peu tiede, afin que la cire n'y fonde pas; lorfqu'on a plongé à plufieurs reprifes la *toile* dans la cuve, on la tire & on la laiffe fécher.

Pour les nuances. Si l'on veut deux nuances de bleu, lorfque la *toile* fera féche, on couvrira de la même cire les parties qui doivent être bleu-clair, & on plongera la *toile* une feconde fois dans la cuve; les parties qui feront demeurées découvertes fe fonceront, & celles que l'on a cirées demeureront d'un bleu clair: on laiffera fécher la *toile* pendant un jour entier, & lorfqu'on voudra la décirer, on fera bouillir un peu de fon dans une bonne quantité d'eau; lorfqu'elle bouillira on y plongera la *toile*, dont toute la cire fe fondra; il faut auffitôt la retirer, la frotter légerement avec un peu de favon, la bien laver enfuite dans de l'eau froide, & la laiffer fécher.

Si l'on veut faire les tiges & les feuilles vertes, de la même maniere qu'on le fait aux Indes, c'eft-à-dire d'un verd brun & affez vilain, il n'y a qu'à paffer fur le bleu avec un pinceau la liqueur de ferraille dont on s'eft fervi pour le noir; comme la *toile* eft totalement défengallée, elle fait le même verd que l'on voit fur la *toile* des Indes; on en fera rien aux fleurs qui doivent demeurer bleues, & s'il y a quelques parties de fleurs ou d'animaux qui ayent été refervées pour mettre en jaune, on paffera la même eau de ferraille qui doit être gommée, (car quoique nous n'ayons pas toujours répété cette circonftance, on doit favoir qu'il ne faut jamais employer aucune couleur, qu'elle ne foit affez gommée pour ne point couler & s'étendre plus qu'on ne veut lorfqu'on l'emploie): on laiffera fécher encore un jour l'eau de ferraille qui a été employée tant pour le verd que pour le jaune, après quoi on lavera bien la *toile* dans l'eau froide, pour en enlever bien la gomme, & on la laiffera bien fécher: il ne refte plus alors qu'à apprêter & à calandrer la *toile*, ce qui fe fait en cette maniere.

Apprêt de la toile. On fait bouillir un peu d'amidon dans de l'eau, & on en fait une efpece d'empois blanc, dont on frotte toute la *toile*, l'humectant avec de l'eau à proportion de la force qu'on veut donner à l'apprêt: on l'étendra enfuite & on la laiffera fécher. Cet apprêt eft auffi bon que celui de colle de poiffon, ou de différentes gommes que plufieurs ouvriers emploient: l'apprêt étant fec, on calandre la

toile en la maniere que nous décrirons à la fin de ce mémoire.

Il est bon d'ajouter ici quelques pratiques qui ne sont d'usage que dans les *toiles* de la premiere beauté, & qui demandent un tems assez considérable, quoique l'exécution n'ait aucune difficulté; il s'agit de certains desseins délicats qui sont réservés en blanc, en jaune, ou en bleu clair, sur les différentes couleurs; ces desseins réservés font un très-bel effet: nous aurions dû en parler plutôt, mais nous ne l'avons pas fait, afin qu'on ne perdît pas de vue le cours de l'opération: tous ces desseins réservés se font avec de la cire. J'ignore de quelle maniere on l'emploie aux Indes; mais après avoir essayé de toutes les façons que j'ai pu imaginer, voici celle qui m'a paru la plus commode.

J'ai pris un pinceau ordinaire, de grosseur médiocre, dans le milieu duquel j'ai ajusté trois fils de fer, qui excédent d'environ une demi-ligne les plus longs poils; ces trois fils doivent être joints ensorte qu'ils se touchent immédiatement, & qu'ils soient entourés du reste du pinceau.

On fera fondre de la cire blanche dans un petit vaisseau de terre, & on en prendra avec cette sorte de pinceau; les fils de fer laissent couler la cire que la grosseur du pinceau entretient coulante assez longtems; & ces mêmes fils soutiennent la main, & font qu'on trace les traits aussi délicatement qu'on pourroit le faire avec la plume: on fera ces raisonnemens sur le rouge, avant de mettre le mordant, & immédiatement après que le trait est imprimé ou dessiné à la main.

Il est aisé de comprendre que lorsqu'on vient à mettre ensuite le mordant sur la feuille où l'on a dessiné la cire, elle conserve ces endroits-là & empêche le mordant d'y prendre; lorsqu'on fait ensuite bouillir la *toile* dans la garance ou la cochenille, la cire se fond & s'en va; & comme il n'y a point eu de mordant dans ces endroits où elle étoit, ils demeurent blancs comme le fond de la *toile*.

On fera la même chose après le premier bouillissage pour les réservés, sur le rouge clair, le gris-de-lin, le violet, & enfin (après que la *toile* est herbée), pour le bleu, le verd & le jaune. Cet ouvrage est long, mais il s'en trouve quelquefois dans les *toiles* de la premiere beauté.

Nous allons donner maintenant les diverses manieres de travailler les *toiles* qui ont un moindre nombre de couleurs, & pour la plûpart desquelles on a trouvé des pratiques plus faciles; & nous ajouterons ensuite des procédés de couleurs plus belles que quelques-unes de celles des Indes, & qui n'y sont pas connues.

On voit par le détail que nous venons de faire, que lorsque dans la *toile* on ne veut que du rouge ou du noir, il s'en faut tenir au premier bouillissage, dans lequel on ajoutera de la cochenille, à proportion de l'éclat qu'on voudra donner à la couleur; & si l'on y veut du violet, on ira jusqu'au deuxieme bouillissage, & dans l'un & l'autre cas on fera blanchir la *toile* sur le pré.

Si l'on ne veut qu'une impression noire sur un fond blanc, il s'y faut prendre d'une maniere un peu différente; on n'engallera point la *toile*, parce qu'elle contracte dans l'engallage une couleur roussâtre, qu'on ne peut jamais faire en aller, & qu'il n'y a que le bouillissage dans la garance, ou la cochenille qui le puisse détruire: ainsi on ne doit jamais engaller les *toiles* qui doivent être bouillies; c'est-à-dire, celles qui doivent avoir du rouge, quoiqu'il soit cependant possible d'imprimer du rouge sans les engaller ni les bouillir, comme nous le dirons dans la suite; mais cette pratique n'est pas ordinaire, & n'est pas connue aux Indes.

Pour faire donc les *toiles* qui ne sont que noir & blanc, on les imprimera avec la liqueur de ferraille; & lorsqu'elle sera seche, on les lavera avec les précautions que nous avons rapportées; l'impression sera d'un jaune pâle & ineffaçable; il y en a quelques-unes qui demeurent en cet état, & qui sont assez jolies; mais pour les avoir en noir, on hache un morceau de bois d'Inde ou de Campeche, on le fait bouillir dans une suffisante quantité d'eau; on y plonge la *toile*, on la remue, on lui fait faire un bouillon, on la lave bien ensuite dans plusieurs eaux froides, & on la met herber sur le pré pendant deux ou trois jours: le fond se blanchit parfaitement, & l'impression demeure d'un très-beau noir; on l'apprête ensuite, & on la calandre à l'ordinaire.

Il y a une sorte de *toiles* très-communes, qui ne sont que rouge & noir, & dont le fond, ou les grandes parties du fond, sont marbrés ou plutôt sablés. La maniere d'imprimer ces *toiles* paroît avoir plusieurs difficultés; mais on y supplée par une pratique facile & ingénieuse: une seule planche porte tout ce qui doit être imprimé en noir, & une contre-planche tout ce qui doit être imprimé en rouge. Nous avons déjà vu faire la même chose; mais comme il s'agit de sabler le fond, ce qui seroit impraticable, s'il falloit réserver sur les planches des petites parties de bois en relief assez proches les unes des autres, & assez menues pour faire les points tels qu'ils doivent être.

On creuse donc en entier le fond de la planche, & on le rend le plus uni qu'il est possible; on y enfonce ensuite de petites pointes de fil-de-fer, dont l'extrémité supérieure demeure au niveau des reliefs de la planche; & pour s'assurer qu'elles sont de même hauteur, on a un petit outil de fer qui porte à 3 ou 4 lignes de son extrémité une espece de talon, comme on le voit dans la figure ci-jointe; on frappe sur l'extrémité *B*, & le talon *A* enfonce la petite pointe dans la planche, jusqu'à ce que la partie *C* touche le fond de la planche. Ainsi la pointe ne sauroit enfoncer plus avant; elles se trouvent par ce moyen toutes de même hauteur, & la grosseur de la partie inférieure du même outil sert encore à les placer à des intervalles égaux, ce qui ne seroit pas facile sans ce secours.

Malgré toutes ces précautions, il peut arriver encore que quelques-unes de ces pointes soient mal unies par leur extrémité supérieure, à cause de l'inégalité de leur hauteur, ou bien elles peuvent être trop pointues, & percer ou déchirer la toile. Pour y remédier, on fait fondre la cire, & on la coule sur la planche; elle en emplit exactement tout le creux, & environne de toute part les petites pointes; on la laisse refroidir, & avec une pierre à éguiser on frotte sur toute la surface de la planche; cela acheve d'unir & de polir tous les fils de fer, ensorte qu'ils portent tous également, & ne peuvent point endommager la *toile*: on chauffe ensuite la planche pour en ôter la cire ou la poix-résine, & elle est entierement achevée. S'il y a des parties où on ne veuille que des points noirs, il n'y a que la planche avec laquelle on imprime le noir, qui a des points en ces endroits-là.

Si l'on ne veut que des points rouges dans d'autres endroits, c'est la contre-planche pour le rouge qui les porte: mais dans les parties qui doivent être marbrées, il doit y avoir des pointes sur l'une & sur l'autre planche, ensorte qu'elles portent deux aux mêmes endroits; c'est ce qui produit le marbré qu'on voit à ces sortes de *toiles*: on les fait bouillir ensuite dans la garance, & herber de même que les autres.

Les *toiles* bleues & blanches demandent un travail tout particulier. Le fond ordinairement en est bleu, & les bouquets ou desseins tout blancs; on juge par ce que nous avons dit ci-dessus, qu'il faut citer les parties qui doivent demeurer blanches, mais il ne seroit pas possible de colorer au pinceau tout ce qui doit l'être, surtout dans des *toiles* communes, dont le prix est très-modique.

On a imaginé de pratiquer ce qui suit. On fait une planche en bois telle qu'elle doit être pour les parties que l'on veut conserver blanches: l'on moule cette planche de bois dans du sable, dans lequel on jette du plomb ou de l'étain fondu, de sorte que l'on a une planche de plomb pareille à celle de bois: on a soin d'y conserver un bouton ou une main pour la tenir avec plus de facilité; on étend sur une table couverte de sable la *toile* que l'on veut cirer, elle ne doit point être engallée, mais seulement bien dégommée, on fait fondre ensuite dans une grande terrine ou autre vaisseau large la composition de suif & de cire dont nous avons parlé; on chauffe la planche de plomb, on la plonge dans la cire, & on imprime sur la *toile*; on jette ensuite du sable sur ce qui est imprimé, & on continue à reprendre de la cire avec la planche, & à imprimer de la même maniere jusqu'à ce que l'ouvrage soit achevé.

Il y a encore quelque observation à faire dans cet-

te pratique; il faut prendre garde que la cire ne soit trop chaude, parce qu'elle ne produiroit qu'une écume qui rempliroit les vuides de la planche, & feroit des fautes considérables; il faut aussi disposer au fond du vaisseau dans lequel est la cire un petit chassis de la forme du fond du vaisseau qui porte une *toile* bien tendue; la grandeur du chassis sera telle que la *toile* ne puisse pas s'enfoncer plus bas qu'environ une ligne au-dessous de la surface de la cire fondue, afin qu'en y mettant la planche on ne l'enfonce point trop avant, ce qui boucheroit le creux de la planche, & feroit que l'impression ne seroit pas nette. On jugera facilement par quelques essais, de la chaleur qu'on doit donner à la cire & à la planche pour que l'impression soit faite avec plus de facilité & de propreté.

Lorsque la *toile* sera cirée, & la cire couverte de sable, on la plongera dans la cuve du bleu, & on la laissera sécher; si l'on vouloit qu'elle fût verte & blanche, on la plongeroit ensuite à froid dans la teinture jaune, ou seulement avec un gros pinceau, on passeroit la couleur par-dessus: la cire qui y est encore, conserveroit les mêmes endroits qui sont verds par le mélange du jaune.

Si l'on veut le fond verd & les fleurs jaunes, on dessinera la *toile* lorsqu'elle aura passé dans la cuve du bleu, & on la mettra dans la teinture jaune; on peut aussi donner par ce moyen plusieurs sortes de verds des Indes: il n'y a qu'à se servir de la liqueur de ferraille. Si l'on veut un verd plus beau, on fera une forte décoction de graine d'Avignon; on y dissoudra une très-petite quantité de verd-de-gris, on la gommera, & on la passera sur la *toile*.

Pour décirer la *toile*, on s'y prendra, comme nous l'avons déja dit, en la faisant bouillir dans de l'eau avec un peu de son, & la savonnant ensuite dans de l'eau froide.

Voilà à-peu-près toutes les especes de *toiles* à fond blanc ou de deux seules couleurs; les différentes nuances sont très-faciles à faire, en observant ce que nous avons dit ci-dessus. Il reste à parler de celles dont le fond est de couleur, & qui sont en général de deux especes: dans les premieres tout le fond est coloré jusqu'au trait, qui fait le contour des tiges & des fleurs, sans qu'il reste du blanc en aucun endroit, à moins qu'il n'en ait été réservé dans les feuilles de quelques fleurs. Dans la seconde espece de *toile* il y a un fond blanc en forme de cartouche autour de chaque bouquet, dont le contour est suivi gracieusement; & l'intervalle que laissent les bouquets ou plutôt les cartouches est de couleur.

Les dernieres sortes de *toiles peintes* sont au-moins aussi agréables à la vue que les autres, quoiqu'elles donnent beaucoup moins de peine à exécuter. Pour les premieres, lorsqu'elles sont entierement finies sur un fond blanc, comme nous l'avons décrit, il faut cirer au pinceau tout ce qui est fait, ayant soin de ne couvrir de cire exactement que les fleurs, les feuilles & les tiges, & ensuite teindre le fond à l'ordinaire. Pour les secondes, il y a deux manieres, l'une de cirer les bouquets, mais grossierement, & suivant seulement leurs contours extérieurs, en y laissant environ deux ou trois lignes de fond blanc autour qui sert à cirer, comme les bouquets.

L'autre maniere est plus facile & plus simple, mais on ne peut pas s'en servir pour les couleurs qui doivent être cuvées, c'est-à-dire, lorsqu'il faut plonger la *toile* entiere dans la cuve; elle peut seulement être employée lorsque le fond doit être rouge, violet, jaune ou olive.

On fait pour cet effet des contre-planches dans lesquelles on incruste des morceaux de chapeau dans les endroits où doit être la couleur; le reste de ces contre-planches est creusé, afin de ne point porter sur les bouquets qui doivent être entierement finis avant d'imprimer le fond. On prend avec ces contre-planches, de la couleur & du mordant sur le coussinet, & l'on imprime à l'ordinaire. Cette opération est nommée par les ouvriers *chapaudrer*. Cela rend le fond d'une couleur bien plus égale & plus uniforme qu'elle ne pourroit l'être avec le pinceau.

Lorsque le fond doit être rouge ou violet, on imprime le fond avec le mordant; & lorsque les bouquets imprimés aussi avec le mordant doivent avoir du rouge ou du noir, l'on ne fait que les mêmes bouillissages pour les bouquets & pour le fond; mais lorsqu'il doit être jaune ou olive, on n'imprime la couleur avec la contre-planche de chapeau, que lorsque la *toile* est entierement finie, & que le fond en est bien blanc.

Nous avons donné la composition du jaune; celui des Indes se fait avec de l'eau de ferraille, mais on en fait un plus beau avec la décoction de graine d'Avignon, dans laquelle on fait dissoudre un peu d'alun. Pour l'olive, il ne faut que mêler ensemble ces deux dernieres couleurs, c'est-à-dire, l'eau de ferraille & la décoction de graine d'Avignon dans la proportion que l'on jugera à propos, suivant les différentes nuances d'olives que l'on voudra avoir.

On peut encore faire le fond de couleur, & réserver les bouquets sans chapaudrer, & d'une façon fort simple. On collera légerement avec un peu de gomme ou d'empois sur chaque bouquet un morceau de papier qui suive grossierement le contour du bouquet, & avec une planche couverte de drap, on appliquera la couleur du fond, & les bouquets se trouvent très exactement conservés.

Nous n'avons plus maintenant qu'à parler de quelques autres couleurs connues d'un petit nombre d'ouvriers, & qui ne sont point en usage aux Indes, elles s'effacent un peu plus facilement que les autres; cependant il y a des cas où elles sont préférables par leur beauté & la facilité qu'il y a de les employer, d'autant plus même qu'elles résistent à dix ou douze savonnages, ce qui est suffisant pour l'usage ordinaire.

Nous avons de cette maniere du bleu, du verd, du jaune, & plusieurs nuances de rouge qui sont beaux & très-faciles à employer, puisqu'on n'est pas obligé de cirer la *toile* pour le bleu & le verd, & de la bouillir, ni de la faire herber pour le rouge, ce qui est une épargne de tems & de peines très-considérable.

Pour le bleu, il faut faire bouillir dans l'eau du bois d'Inde haché en petits morceaux, pour en avoir une très forte teinture. Si on veut deux nuances de bleu différentes, on fera deux de ces teintures dont l'une sera plus chargée de couleur que l'autre; cette teinture n'est pas bleue d'abord, mais d'un rouge assez désagréable; pour la rendre bleue, il n'y a qu'à dissoudre un peu de vitriol de Cypre & elle le devient sur le champ: on la gommera alors, & on l'emploiera sur le champ à la planche ou au pinceau, sans avoir fait d'autre préparation à la *toile* que de l'avoir bien dégommée.

Pour le verd on prendra de la même teinture de bois d'Inde dans laquelle on mettra un peu de verd-de-gris au-lieu de vitriol de Cypre, elle deviendra sur le champ bleue; on y versera alors de la teinture de graine d'Avignon en petite quantité, ou jusqu'à ce qu'on trouve que la couleur verte (que ce mélange prend sur le champ), soit telle qu'on la souhaite: on gommera ensuite cette couleur, & on l'emploiera de même que le bleu.

Il est à observer pour ces deux couleurs, qu'il est nécessaire que la teinture de bois d'Inde soit nouvellement faite, c'est-à-dire, qu'elle n'ait qu'un jour ou deux; elle n'en est que meilleure, si elle peut être employée sitôt qu'elle devient difficile à être employée sur la *toile*.

La teinture de graine d'Avignon n'a pas cet inconvénient, & se peut garder beaucoup plus long-tems sans se gâter.

Lorsque ces couleurs seront seches, il faut les bien laver comme toutes les autres pour en ôter la gomme. Il faut que le verd soit trois ou quatre jours à sécher avant que de laver la *toile*, si l'on veut qu'il soit d'une belle couleur; le bleu, au contraire, doit être lavé sitôt qu'il est sec, ou du-moins quelques heures après; ainsi on doit commencer par le verd, & ne mettre le bleu que le dernier.

Ces couleurs résistent au savon à froid, & peuvent être lavées dans l'eau chaude; mais à force d'être blanchies, elles perdent un peu de leur couleur, ce qui n'arrive point à celles que nous avons rapportées auparavant, & qui résistent aux mêmes épreuves que celles des Indes, & ne s'en vont qu'à mesure que la *toile* s'use, & qu'elles perdent par conséquent quelques-unes des parties tant colorées que des autres.

On peut aussi, comme nous l'avons dit, appliquer du rouge sur les *toiles* sans mordant, & sans qu'il soit besoin de les faire bouillir ni herber: voici de quelle maniere on le peut faire. On met dans un matras de la cochenille pulvérisée avec une petite quantité d'eau; on met le matras en digestion pendant 5 ou 6 heures,

on

on augmente enſuite la chaleur juſqu'a faire bouillir la liqueur, après quoi on la paſſe par un linge; on a une teinture très-brune & opaque, on y ajoute alors quelques gouttes d'eau-forte & un peu d'alun, la liqueur s'éclaircit ſur le champ, & devient d'un très-beau rouge; on la gomme enſuite, & on l'emploie à l'ordinaire. On applique alors le rouge, & lorſqu'il eſt bien ſec, on le lave avec grand ſoin: cela donne un aſſez beau cramoiſi que l'on peut nuancer par les diverſes doſes de cochenille & d'eau-forte; cette couleur étant employée deſſus l'impreſſion faite avec la liqueur de ferraille, donne une couleur verte qui s'étend.

On fait encore un rouge qui réſiſte à pluſieurs ſavonnages, qui eſt aſſez beau, mais il s'étend un peu en le lavant; on fait une forte décoction de bois de Bréſil, on y ajoute un peu d'alun environ une once ſur chaque chopine de cette teinture; on épaiſſit cette couleur avec la gomme, & on l'emploie à l'ordinaire.

On peut auſſi faire un jaune aſſez bon & beaucoup plus beau que celui des Indes, en ſe ſervant d'une forte teinture de graine d'Avignon, employée, comme la précédente, avec de l'alun & de la gomme; cette derniere couleur réſiſte moins que les autres.

Pour une bonne couleur de caffé, on mêle l'eau de ferraille avec le mordant pour le rouge.

Pour avoir tous les gris depuis le gris de maure juſqu'au petit-gris, on met de la couperoſe verte dans le bouillon de bois d'Inde, & on l'affoiblit avec de l'eau.

On donne la derniere façon aux indiennes avec la calandre. Pour cet effet, on diſpoſe une perche horiſontalement, & on l'aſſujettit au plancher par l'une de ſes extrémités, enſorte cependant que le bout qui eſt libre ſoit à quelque diſtance du plancher, afin qu'il puiſſe s'en approcher en faiſant reſſort, *&c.*

TOILE NOYALE, (*Marine*) c'eſt une toile très-forte, dont on ſe ſert pour faire les grandes voiles. *Voyez* TOILE A VOILE.

Toiles de ſabords ou de déleſtage. Ce ſont de vieilles toiles qu'on cloue ſur les ſabords quand on veut déleſter. *Voyez* DÉLESTAGE.

TOILE, *en terme de Blanchiſſerie*, eſt une piece de *toile* dont les bords ſont élevés. Elle ſe monte ſur un appui de bois, garni ſur toute ſa longueur de petites chevilles où ſe paſſent les cordons qui attachent le fond de la *toile*, & de diſtance en diſtance d'autres chevilles ou piquets plus longues où on arrête les bords de la *toile*. Cela s'appelle encore un *quarré*; on dit, *les clos d'Antoni ſont remplis de quatre vingt quarrés*. C'eſt ſur les *toiles* ou quarrés qu'on expoſe la cire à l'air. *Voyez l'article* BLANCHIR.

TOILE, *draps en*, (*Draperie*.) on nomme *draps en toile* les draps de laine qui n'ont point encore été foulés, & qui ſont tels qu'ils ſont ſortis de deſſus le métier. On les appelle ainſi, parce qu'ils ont quelque rapport en cet état à de la groſſe *toile* de chanvre ou de lin écrue. (*D. J.*)

TOILE, *en terme de Peinture*, ſignifie un *quadre* de bois couvert d'une *toile* imprimée de quelques couleurs en huile, ſur laquelle les Peintres peignent leurs tableaux. Ce ſont ordinairement les marchands droguiſtes-épiciers qui vendent les drogues & couleurs des peintres, qui ſont auſſi imprimer & qui débitent ces ſortes de *toiles*. (*D. J.*)

TOILE, *terme de Plombier*, c'eſt un morceau de treillis que ces ouvriers étendent ſur la table ou moule à jetter des tables de plomb, & qui leur tient lieu du ſable qu'ils emploient dans la maniere ordinaire de fondre & couler ces tables.

Il eſt défendu aux Plombiers de jetter du plomb ſur *toile*, d'en débiter & d'en employer. *Voy.* PLOMBIER.

TOILE *de ſoie*, ſ. f. (*Soierie.*) maniere de petite étoffe très-claire, fort légere & point croiſée, faite ſur le métier avec la ſoie filée, dont les femmes ſe ſervent à faire des fichus, des mouchoirs de cou, & autres hardes ſemblables. (*D. J.*)

TOILE *d'or ou d'argent*, (*Soierie.*) cette étoffe eſt une des plus délicates de la fabrique, peu de perſonnes ſeroient en état de l'entreprendre pour la faire comme il faut. La chaîne & le poil eſt dans le même nombre que dans les tiſſus, le peigne eſt plus fin, étant un $22\frac{1}{2}$ pour recevoir huit fils, ou quatre fils doubles chaque dent. La chaîne & le poil ſont ordinairement de la couleur de la dorure, ce qui fait que cette étoffe n'eſt point accompagnée. La chaîne eſt armée en taffetas à l'ordinaire pour le coup de fond, & le poil en ras de S. Maur, ce qui fait qu'il faut quatre marches de fond, au-lieu de deux, comme dans les autres étoffes montées en taffetas. Une belle *toile* doit être faite à deux bouts de fil d'or, mais ces deux bouts ne doivent pas être paſſés enſemble, crainte qu'ils ne ſe croiſent. Cependant il faut qu'il y en ait deux ſous les fils de chaque liſſe: c'eſt pour cela qu'il eſt néceſſaire de donner la démonſtration de l'armure, & de faire remarquer que, encore que dans les tiſſus, on paſſe une navette à deux tuyaux pour paſſer deux bouts enſemble; dans cette étoffe, il faut paſſer deux navettes contenant un bout chacune, & changer de liſſe à chaque coup de navette d'or ou d'argent qui paſſe de ſuite; après quoi, & quand on paſſe le coup de trame, on reprend la même liſſe qui a lié le ſecond coup ou le coup précédent, & on continue le courſe.

Démonſtration de l'armure de la toile *d'or.*

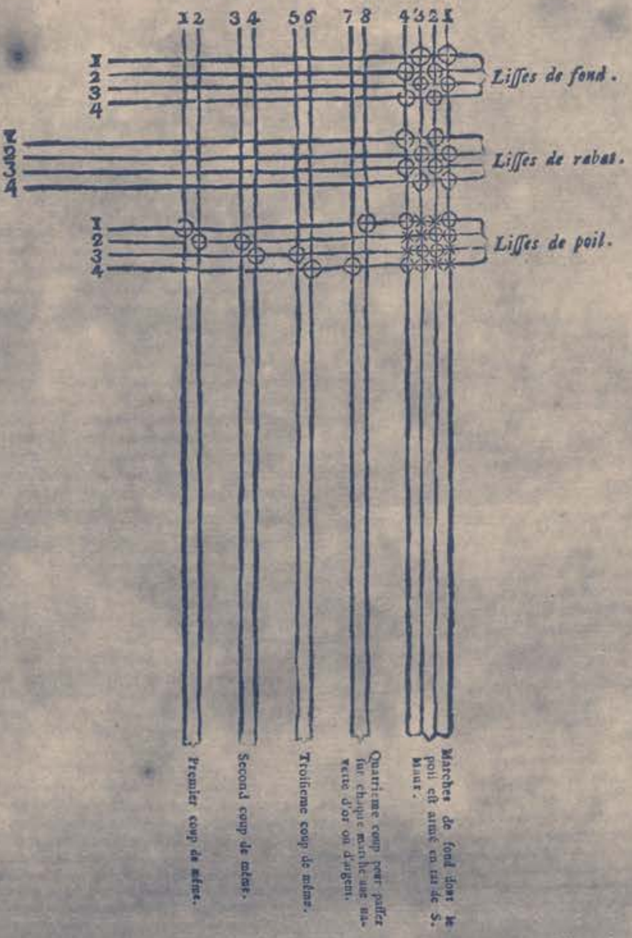

Les liſſes marquées *o* ſont pour lever, & celles marquées * pour baiſſer pour le poil ſeulement. Les liſſes marquées *o* dans celles du rabat ſont pour baiſſer, la fonction de ces liſſes ne pouvant pas faire un autre jeu.

On voit par cette démonſtration qu'il eſt néceſſaire que le poil de cette étoffe ſoit armé en ras de S. Maur, afin que les deux coups de navette paſſent chacun ſous une liſſe de liage qui aura levé; & que ſi ce premier coup étoit armé à l'ordinaire en taffetas, il arriveroit que la ſeconde liſſe qu'on ſeroit obligé de lever, auroit baiſſé au coup de fond, ce qui feroit une barre, ou coupant au-travers de l'étoffe, qui dans ce genre doit être unie comme une glace.

TOILE DU VELOURS, on appelle *toile de velours* la chaîne qui fait le corps de l'étoffe.

TOILE BLANCHE, ſ. f. (*Toilerie.*) les *toiles blanches* ſont des *toiles* écrues que l'on a fait blanchir entierement à force de les arroſer ſur le pré, & de les faire paſſer par diverſes leſſives. (*D. J.*)

TOILE CIRÉE, ſ. f. (*Toilerie.*) c'eſt une *toile* enduite d'une certaine compoſition faite de cire ou de réſine mêlée de quelques autres ingrédiens capables de réſiſter à l'eau. Il s'en fait de noires, de vertes, de rouges, de jaunes, & de quelques autres couleurs; les unes jaſpées & fort unies du côté de l'endroit, & les autres toutes brutes ſans jaſpure. Elles ſe vendent ordinairement en petites pieces ou rouleaux, de quatre, huit & douze aunes. Les *toiles* qui s'emploient le plus ordinairement pour cirer, ſont de groſſes *toiles* de lin biſes ou de *toiles* d'étoupe, d'une aune ou d'une aune moins demi-quart de large qui ſe prennent en Normandie. La *toile cirée* s'emploie à faire des couvertures de tentes, chariots, fourgons & charrettes pour l'armée, des parapluies, des caſaques de campagne, des guêtres, des étuis à chapeaux, des porte-manteaux, des bonnets, &c. On s'en ſert auſſi pour emballer & empaquetter les marchandiſes qui craignent d'être mouillées. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

TOILE ÉCRUE, ſ. f. (*Toilerie.*) c'eſt celle dont le fil n'a point été blanchi, & qui eſt telle qu'elle eſt ſortie de deſſus le métier: les *toiles* de lin *écrues* ſont pour l'ordinaire griſâtres, qui eſt la couleur naturelle du lin; & les *toiles* de chanvre *écrues* ſont jaunâtres, qui eſt auſſi la couleur que la nature a donné au chanvre. (*D. J.*)

TOILE A TAMIS, ſ. f. (*Toilerie.*) ſorte de *toile* très-claire faite de fil de lin, dont on ſe ſert à tamiſer ou à ſaſſer les choſes que l'on veut mettre en poudre fine; c'eſt encore une eſpece de *toile* faite de crin, que l'on appelle *rapatel*. (*D. J.*)

TOILE A VOILE, ſ. f. (*Toilerie.*) c'eſt de la groſſe *toile* de chanvre écrue propre à faire des voiles. Il ſe fabrique en Bretagne une grande quantité de ces *toiles à voiles*, qui ſe conſomment partie pour les vaiſſeaux françois de cette province, & partie dans les pays étrangers où elles ſont envoyées. *Savary.* (*D. J.*)

TOILE, EN COUPONS, ſ. f. (*Toilerie.*) morceaux de batiſte claire, ordinairement de deux aunes, qui ſont envoyés de Picardie en petits paquets quarrés couverts de papier brun. *Savary.* (*D. J.*)

TOILES, ſ. f. pl. *terme de Chaſſe*, ce ſont de grandes pieces de *toiles* bordées de groſſes cordes qu'on tend autour d'une enceinte, & dont on ſe ſert pour prendre les bêtes noires. (*D. J.*)

TOILE, ſ. f. *aulæa*, (*Théatre des anciens.*) eſpece de

de tapifferie qui bordoit le théatre des anciens; elle différoit de la nôtre en ce qu'elle étoit attachée par le bas; enforte qu'au-lieu que quand nos pieces commencent, on leve la *toile* qui eft attachée par le haut, les Romains la baiffoient, la laiffoient tomber fous le théatre; & quand la piece étoit finie, ou même après chaque acte, on la relevoit pour les changemens de décorations, au-lieu que nous la baiffons. De-là vient qu'on difoit en latin *tollere aulæa*, lever la *toile*, quand on fermoit la fcène & que les acteurs fe retiroient; & *premiere aulæa*, baiffer la *toile*, quand on découvroit le théatre pour commencer l'action.

Ovide a peint merveilleufement cette maniere d'ouvrir le théatre chez les anciens, & en a fait ufage pour une des plus belles & des plus brillantes comparaifons que je connoiffe; c'eft dans le troifieme livre de fes *métamorphofes*, où, après avoir parlé des hommes armés qui naquirent des dents du dragon que Cadmus avoit femées, il ajoute dans un ftyle élevé:

Inde, fide majus, gleba cœpere moveri;
Primaque de fulcis acies apparuit hafta!
Tegmina mox capitum picto nutantia cono.
Mox humeri, pectufque, onerataque brachia telis
Exiftunt: crefcitque feges clypeata virorum.
Sic ubi tolluntur feftis au'æi *theatris*,
Surgere figna folent, primumque oftendere vultus:
Cætera paulatim, placidoque educta tenore
Tota patent, imoque pedes in margine ponunt.

Alors prodige étonnant & incroyable, & les mottes de terre commencerent à s'entr'ouvrir, & du milieu des fillons on vit fortir des pointes de piques, des panaches, des cafques, enfuite des épaules & des bras armés d'épées, de boucliers, de javelots; enfin une moiffon de combattans acheva de paroître. Ainfi quand on baiffe la *toile* dans nos théatres, on voit s'élever peu-à-peu les figures qui y font tracées; d'abord l'on n'en voit que la tête, enfuite elles fe préfentent peu-à-peu; & fe découvrant infenfiblement, elles paroiffent enfin toutes entieres, & femblent fe tenir de bout fur le bord de la fcène. (*D. J.*)

TOILÉ, *en terme de Blondier*, c'eft proprement une fleur de telle ou telle forme, entierement remplie, faifant un tiffu fans jour, & fabriquée avec des filets doublés de cinq, fix & jufqu'à fept brins, quand la foie eft fine. C'eft le *toilé* qui détermine le nom des blondes de fantaifie. *Voyez* BLONDES DE FANTAISIE. On emploie ordinairement plufieurs fufeaux pour former les filets du *toilé* plus larges.

TOILÉ D'UNE DENTELLE, (*Ouvrage au fufeau.*) on appelle le *toilé* d'une dentelle, ce qui dans le point à l'aiguille fe nomme le *tiffu* ou *point fermé*. Ce nom vint de ce que ce point reffemble affez à de la toile bien frappée. Plus le *toilé* d'une dentelle eft ferré, plus l'ouvrage en eft bon; ce terme ne s'applique guere qu'aux dentelles de fil. (*D. J.*)

TOILERIE, f. f. (*Comm. & Manufact.*) dans la langue des finances, les fynonymes n'ont pas moins d'inconvéniens que dans la langue des arts, & ne fût-ce que relativement aux droits des fermes, il eft effentiel d'expliquer, autant qu'il eft poffible, la valeur du mot *toilerie*.

C'eft une expreffion moderne; on ne la trouve pas une feule fois dans les réglemens des manufactures avant 1715.

Les auteurs des dictionnaires du commerce & de Trévoux définiffent ce terme par ceux-ci, *marchandife de toile*, c'eft-à-dire fans doute, *faite avec de la toile*.

Suivant ces mêmes auteurs, ce mot eft exactement fynonyme au mot *toile*, dans le fens où l'on dit, *ce marchand ne fait que la toilerie*, au lieu de dire, *il ne commerce qu'en toiles*; & encore, *il fe fait beaucoup de toilerie dans tel pays*, au lieu de dire *on y fabrique beaucoup de toiles*.

Une autre acception de ce mot dont ces auteurs n'ont point parlé, c'eft celle fuivant laquelle il eft devenu le nom générique de quelques tiffus, dont on ne peut pas dire qu'ils foient des étoffes, ni qu'ils foient des toiles. Il faut fe garder de confondre ces dénominations, car dans certains bureaux les mêmes marchandifes payeroient des droits plus confidérables, étant annoncées comme étoffes, que fi on les déclaroit comme *toileries*.

Il feroit à fouhaiter que l'on pût fixer précifément la valeur des mots *étoffe*, *toilerie* & *toile*; mais les ouvrages de l'art, ainfi que ceux de la nature, renferment tant de variétés, que les nuances de divifion fe perdant l'une dans l'autre, les efpeces de différens genres fe confondent aifément.

Toute méthode de diftribution meneroit à des incertitudes, & il n'y a, ce me femble, rien de mieux à faire que d'établir quelques points de comparaifon, d'après lefquels on effayera de claffer les différens tiffus.

Ceux qui font compofés en entier de foie ou de laine, ou bien même dont la chaîne ou la trame eft faite de l'une de ces deux matieres, font des étoffes. Quelques-uns de ceux qui font compofés de coton ou de *fil*, & qui font extrêmement forts, font encore des étoffes. Ainfi les draps, les ferges, les tiretaines, les taffetas, les ras de S. Cyr, les hyberlines, les velours de coton, le coutils, *&c.* font des étoffes.

Les *toileries* font des tiffus un peu plus légers, dont la laine ou la foie ne font jamais une partie effentielle; mais dans lefquels elles peuvent néanmoins entrer comme agrément. Les bazins unis & rayés, les fiamoifes unies, rayées & à fleurs, les nappes & les ferviettes ouvrées, les mouffelines même, ou toiles de coton de toute efpece, font des *toileries*.

Sous le nom de toiles, il faut entendre tout tiffu fimple & uniquement compofé de fil de lin ou de chanvre, comme le font les toiles dont on fe fert pour faire des chemifes.

Je fens bien que je ne leve point ici toute incertitude. On pourroit demander dans quelle claffe on doit mettre les toiles à voiles, les toiles à matelats, & beaucoup d'autres ouvrages femblables. Il femble que ce devroit être entre les toiles & les étoffes.

Au refte, je ne prétends pas donner ici de décifion. J'ai rapporté feulement ce qui m'a paru de plus inftructif & de plus décidé fur l'ufage de ces termes, foit dans le difcours, foit dans les réglemens rendus depuis celui de 7 Août 1718, pour les fabriques de Rouen. C'eft-là où je vois le mot *toilerie* employé pour la premiere fois. *Article de M.* BRISSON, *infpecteur des manufactures & académies de Villefranche en Beaujolois.*

TOILETTE, f. f. *terme de Manufact.* ce mot fe dit chez les *Marchands* & *Manufacturiers*, d'un morceau de toile, plus ou moins grand, qui fert à envelopper les draps, les ferges & autres pareilles marchandifes, pour empêcher qu'elles ne fe gâtent. Il y a des *toilettes* blanches, d'autres teintes en différentes couleurs; les unes unies, & les autres peintes d'armoiries, de devifes, ou de quelques autres ornemens; celles dont les Anglois fe fervent, particuliérement pour leurs ferges de Londres, font des plus belles & des plus façonnées: ils en ont où l'or & l'argent eft joint aux couleurs. On marque ordinairement fur les *toilettes* les numéros & les aunages des pieces qu'elles renferment, & quelquefois on y ajoute le nom du marchand qui en fait l'envoi. Les toiles que l'on emploie le plus communément pour faire des *toilettes*, fe nomment *bougrans*. *Dict. de Comm.* (*D. J.*)

TOILETTE, (*Modes*), c'eft une efpece de nappe de toile fine, garnie de dentelle tout autour, dont on couvre la table fur laquelle les hommes & les femmes qui aiment la propreté, fe deshabillent le foir, & où ils trouvent préparé de quoi s'habiller le matin. On appelle pareillement *toilettes*, les tapis de foie, ou autres riches étoffes, bordés de dentelle ou de frange, & qu'on étend au-deffus du miroir qui orne la *toilette* des dames, ou même des hommes qui de nos jours font devenus femmes. (*D. J.*)

TOILETTE, *marchande à la*. (*Commerce des modes.*) on appelle ainfi certaines revendeufes qui vont de maifon en maifon porter de vieilles hardes, ou même quelquefois des marchandifes neuves, que leur confient les marchands. Ces fortes de femmes gagnent leur vie par les petits profits qu'elles font ou fur les hardes mêmes, ou par un certain droit volontaire que leur donnent ordinairement le vendeur & l'acheteur. Ce font ces femmes qui vendent la plûpart des marchandifes de contrebande; elles font auffi affez fouvent quelque petit trafic de pierreries & de bijoux. (*D. J.*)

TOILETTE *des dames romaines*, (*Antiq. rom.*) cet attirail de s'habiller du jour pour paroître en public, ce *mundus muliebris*, les dames romaines l'avoient com-

comme les nôtres. Dans les ſiecles de luxe, leur *toilette* étoit fournie de tout ce qui peut réparer les défauts de la beauté, & même ceux de la nature. On y voyoit des faux cheveux, de faux ſourcils, des dents poſtiches, des fards, & tous les autres ingrédiens renfermés dans de petits vaſes précieux. Martial, *lib. IX. epig.* 18. décrit tout cela plaiſamment, en parlant de la *toilette* d'une dame nommée *Galla*.

Fiant abſentes & tibi Galla comæ;
Nec dentes aliter quam ſerica nocte reponas
Et lateant centum condita pixidibus;
Nec tecum facies tua dormitat; innuis illo,
Quod tibi prolatum eſt mane, ſupercilio.

Les dames romaines paſſoient du lit dans le bain; quelques-unes ſe contentoient de ſe laver les piés, mais d'autres portoient bien plus loin l'uſage des bains; elles ſe ſervoient de pierre-ponce pour s'adoucir la peau, & faiſoient ſuccéder à cette propreté les oignemens & les parfums d'Aſſyrie. Elles rentroient enſuite dans leurs cabinets de *toilette*, vêtues d'une robe, où le luxe & la galanterie avoient jetté leurs ornemens; c'eſt dans cette robe qu'on ſe laiſſoit voir à ſes amis particuliers, & aux perſonnes les plus cheres. Entourée de pluſieurs femmes, on ſe prêtoit aux mains qui ſavoient ſervir de la façon la plus commode & la plus agréable. Lorſque Claudien nous repréſente Vénus à ſa *toilette*, il la met dans un ſiége brillant, environnée des graces, & ſouvent occupée elle-même à compoſer ſa coëffure.

Cæſariem tum forte Venus ſubnixa coruſco
Fringebat ſolio.

Une femme à ſa *toilette* ne perdroit point de vûe ſon miroir; ſoit qu'elle conduisît elle-même l'ouvrage de ſes charmes, ſoit qu'elle apprît à regler ſes regards, ſoit qu'elle étudiât les mines & les airs de tête, *omnes vultus tentabat*, le miroir devoit poſer à demeure.

Elle avoit auſſi des coëffeuſes qui vivoient de ce métier, & que les Latins appelloient *ornatrices*. On lit dans Suétone, *matris Claudii ornatrix*, & elles ont le même titre dans les anciennes inſcriptions *ornatrix Liviæ, Domitiæ*. Ces *ornatrices* ne prenoient pas ſeulement ſoin des cheveux, mais du viſage & de l'ajuſtement entier, d'où vient qu'Ovide dit, *ornatrix toto corpore ſemper erat*.

La vanité des coquettes faiſoient quelquefois un crime de leur manque de beauté à leurs coëffeuſes, & ces ſortes de femmes ſe portoient contr'elles à des violences, au lieu de s'en prendre à la nature. La *toilette* de quelques-unes, ſelon Juvenal, n'étoit pas moins redoutable que le tribunal des tyrans de Sicile. Quelle eſt l'offenſe que Piécas à commiſe, dit ce poëte, en parlant à une de ces femmes? de quel crime eſt coupable cette malheureuſe fille, ſi votre nez vous déplaît?

Quænam eſt hic culpa puellæ,
Si tibi diſplicuit naſus tuus?

Le deſir de ſe trouver au temple d'Iſis, cette déeſſe commode qui préſidoit aux rendez-vous & aux myſteres des engagemens, cauſoit quelquefois d'extrèmes impatiences.

Apud Iſiacæ potius ſacraria lenæ.

Ainſi par toutes ces vivacités ordinaires, auſſi-bien que par la nature du travail, & par le ſoin de coëffer, il y avoit des momens à ſaiſir, qui faiſoient une néceſſité de trouver ſous ſa main, tout ce qui ſervoit à l'ornement de la tête & à la compoſition du viſage.

Mais pour y mieux parvenir, le luxe multiplia le nombre des femmes qui ſervoient à la *toilette* des dames romaines; chacune étoit chargée d'un ſoin particulier; les unes étoient attachées à l'ornement des cheveux, ſoit pour les démêler ou pour les ſéparer en pluſieurs parties. *Multifidum diſcrimen erat*, ſoit pour en former avec ordre & par étage des boucles & des nœuds différens: *Dat varios nexus & certo dividit orbes ordine;* les autres répandoient les parfums, *largos hæc nectaris imbres irrigat;* toutes tiroient leurs noms de leurs différens emplois.

De-là viennent dans les poëtes les noms de *coſmetæ*, de *pſecades*, d'*ornatrices*. Il y en avoit d'oiſives, & de prépoſées uniquement pour dire leur avis; celles-ci formoient une eſpece de conſeil: *eſt in concilio matrona*, & la choſe, dit Juvenal, étoit traitée auſſi ſérieuſement que s'il eût été queſtion de la réputation ou de la vie:

Tanquam famæ diſcrimen agatur
Aut animæ.

On lit dans le livre des amours de Lucien, que les dames employoient une partie du jour à leur *toilette*, environnées de ſuivantes, *ornatrices*, *piccatrices*, dont les unes tiennent un miroir, d'autres un réchaud, d'autres des baſſins, &c. On voit ſur cette même *toilette* toutes les drogues d'un parfumeur; celles-ci pour nettoyer les dents, celles-là pour noircir les ſourcils, d'autres pour rougir les joues & les levres, d'autres pour teindre les cheveux en noir ou en blond doré, indépendamment de toutes ſortes de parfums. Ces femmes, dit Clément d'Alexandrie, ne reſſembloient pas à la courtiſane Phriné, belle ſans art, & ſans avoir beſoin d'étalage emprunté.

Cette remarque d'un pere de l'égliſe, me rappelle une épigramme d'Addiſon contre nos dames, & à la louange de la comteſſe de Mancheſter, que ſon mari, ambaſſadeur à Paris; y avoit menée avec lui. Voici cette épigramme qui n'eſt point dans la derniere addition des ouvrages de cet illuſtre auteur.

While haughty Gallia's dames, that ſpread
O'er their pale cheeks, an artful red,
Beheld this beauteous ſtranger there,
In native charms, divinely fair,
Confuſion in their looks theyshew'd,
And with unborrow'd bluſhes glow'd.

C'eſt-à-dire: „ Quand les fieres dames de France, „ qui couvrent leurs joues pâles d'un rouge artifi- „ ciel, apperçurent cette belle étrangere, brillante „ comme une divinité, quoique parée des ſeuls at- „ traits qu'elle tient de la nature; leurs regards an- „ noncerent leur confuſion; une rougeur naturelle „ ſe répandit ſur leur viſage „.

Les aiguilles d'or ou d'argent, le poinçon, les fers étoient d'un grand uſage à la *toilette*. Les aiguilles différoient, ſelon les divers arrangemens qu'on vouloit donner à ſa coëffure, & quelquefois même la dame romaine à l'exemple de Vénus, prenoit l'aiguille & faiſoit ſa diſpoſition: *Ipſa caput diſtinguit acu*.

La façon de coëffer varioit perpétuellement; „ Vous „ ne ſavez, diſoit Tertullien, aux dames de ſon tems, „ à quoi vous en tenir ſur la forme de vos cheveux; „ tantôt vous les mettez en preſſe, une autre fois „ vous les attachez avec négligence & leur rendez la „ liberté; vous les élevez ou les abaiſſez, ſelon vo- „ tre caprice; les unes les tiennent avec violences „ dans leurs boucles, tandis que les autres affectent „ de les laiſſer flotter au gré des vents „. C'étoit l'envie de plaire qui fit imaginer toutes ces différences, & qui les perpétuera juſqu'à la fin du monde.

Les fers dont elles ſe ſervoient ne reſſembloient point aux nôtres, ce n'étoit tout-au-plus qu'une grande aiguille que l'on chauffoit, & les boucles ſe formoient en roulant le cheveux, *volvit in orbem*. On les arrêtoit par le moyen d'une aiguille ordinaire. „ Ne crains point, dit Martial, que les ornemens „ dont ta tête eſt parée dérangent les cheveux par- „ fumés, l'aiguille en ſoutiendra la friſure, & tien- „ dra les boucles en reſpect „. L'union en étoit telle, qu'une ſeule boucle qui n'avoit point été arrêtée, laiſſoit voir du déſordre dans toutes les autres. Balagé qui avoit vû que ce défaut ſe trouvoit dans ſa chevelure, traita impitoyablement une de ſes femmes.

Il falloit pour l'ornement d'une tête, les dépouilles d'une infinité d'autres. Souvent elles en formoient des ronds qu'elles plaçoient derriere la tête, d'où les cheveux s'élevoient de leurs racines & faiſoient voir tout le chignon, *nunc in cervicem retro ſuggeſtum*. Elles donnoient quelquefois à leur coëffure un air militaire, c'étoit un caſque qui leur enveloppoit toute la tête, *in galeri modum, quaſi vaginam capitis;* ou bien elles donnoient à leurs cheveux la forme d'un bouclier, *ſcutorum umbilicos cervicibus adſtruendo*. Elles avoient des coëffures toutes montées de la façon des hommes, qui dans ce genre de

tra-

travail s'acqueroient de la réputation, *frustra peritissimos quosque structores capillaturæ adhibetis*.

Tertullien veut encore intéresser ici la délicatesse des femmes contre elles-mêmes; il ne comprend pas que leur vanité puisse assez prendre pour ne pas leur donner de la répugnance à porter sur leurs têtes les dépouilles d'autrui, & sur-tout des cheveux d'esclaves; mais elles pouvoient lui répondre, que ces cheveux d'esclaves valoient bien ceux des plus grands seigneurs pour l'usage qu'elles en faisoient, & qu'enfin il ignoroit la tyrannie des modes.

Les dames romaines, à l'exemple des grecques, nouoient leurs cheveux, tantôt avec de petites chaînes d'or, tantôt avec des rubans blancs ou couleur de pourpre, chargés de pierreries. Elles se poudroient d'une poudre éclatante; elles plaçoient dans leurs cheveux des poinçons garnis de perles. C'étoit de ces ornemens que Sapho s'étoit dépouillée dans l'absence de Phaon: „ Je n'ai pas eu, lui dit-elle, „ entre autres choses, le courage de me coëffer depuis que vous êtes parti, l'or n'a point touché mes „ cheveux; pour qui prendrois-je la peine de me parer? à qui voudrois-je plaire? Du-moins cette négligence est conforme à mes malheurs, & le seul „ homme qui anime mes soins & ma vanité, est „ loin de moi „.

Le visage ne recevoit guere moins de façons que la chevelure. Le fard en particulier servoit à augmenter ou à gâter les couleurs naturelles. *Voyez* FARD & ROUGE.

Les dames romaines avoient grand soin de leurs dents, & ne les lavoient d'ordinaire qu'avec de l'eau pure, en quoi on ne peut que les louer; leurs curedents étoient de lentisque, & c'étoit encore une fort bonne idée; mais quelquefois l'art se portoit jusqu'à tâcher de réparer les traits. Celles qui avoient les yeux enfoncés tâchoient de déguiser cet enfoncement; elles se servoient pour cela de poudre noire, *nigrum pulverem quo exordia oculorum producuntur*; on la faisoit brûler, le parfum ou la vapeur agissoit sur les yeux, qui s'ouvroient par-là & paroissoient plus coupés, *oculos fuligine porrigunt*.

Voilà quelques-uns des mysteres de la *toilette* des dames romaines; les hommes efféminés avoient aussi la leur. „ L'on tenoit le miroir d'Othon, comme une „ glorieuse dépouille remportée sur son ennemi; le „ prince s'y miroit tout armé, lorsqu'il commandoit „ qu'on levât les drapeaux pour aller au combat. „ C'est une chose digne d'être placée dans les anna- „ les, que la *toilette* d'un empereur qui fait partie de „ son bagage „. (*D. J.*)

TOISE, s. f. (*Archit.*) mesure de différente grandeur, selon les lieux où elle est en usage; celle de Paris, dont on fait usage en quelques autres villes du royaume, est de six piés de roi. Son étalon ou mesure originale est au châtelet de Paris; c'est pourquoi on l'appelle *toise du châtelet*.

On donne aussi le nom de *toise* à l'instrument avec lequel on mesure. Selon M. Ménage, le mot *toise* vient du latin *tesa*, dérivé de *tensus*, étendu.

Toise à mur. C'est une réduction de plusieurs sortes d'ouvrages de maçonnerie, par rapport à une *toise* de gros mur; ainsi on dit *toiser à mur* de gros ou de légers ouvrages.

Toise courante. Toise qui est mesurée suivant sa longueur seulement, comme une *toise* de corniche, sans avoir égard au détail de ses moulures; une *toise* de lambris, sans considérer s'il est d'appui ou de revêtement.

Toise cube, solide, ou *massive*. Toise qui est mesurée en longueur, largeur & profondeur; elle contient 216 piés cubes.

Toise d'échantillon. On appelle ainsi la *toise* de chaque lieu où l'on mesure, quand elle est différente de celle de Paris, comme la *toise* de Bourgogne, par exemple, qui est de sept piés & demi.

Toise de roi. C'est la *toise* de Paris, dont on se sert dans tous les ouvrages que le roi fait faire, même dans les fortifications, sans avoir égard à la *toise* d'aucun lieu.

Toise quarrée, ou *superficielle*. Toise qui est multipliée par ses deux côtés, & dont le produit est de 36 piés.

TOISE D'ÉCHANTILLON, (*Mesure.*) c'est celle de chaque lieu où l'on mesure lorsqu'elle n'a pas de rapport à celle de Paris. En Bourgogne elle est de sept piés & demi. Les arpenteurs, toiseurs, maçons, couvreurs, *&c.* se servent d'une *toise* ronde, & les charpentiers d'une *toise* plate pour mesurer leur bois, parce que cette derniere s'applique plus juste sur les pieces; l'une & l'autre est divisée en piés, en pouces & en lignes. *Toise* se dit aussi de la chose mesurée; une *toise* de corde, une *toise* de mobilon, une *toise* de bois quarré, *&c.* Une *toise courante* est celle où l'on ne mesure que la longueur; une *toise quarrée*, c'est six piés en longueur & six piés en largeur, dont l'aire est de trente-six piés; une *toise cube* contient six piés de tout sens; c'est-à-dire en longueur, largeur & hauteur; ce qui est deux cens seize piés cubes. (*D. J.*)

TOISÉ, s. m. (*Géom.*) on appelle ainsi la partie de la Géométrie qui enseigne à mesurer les surfaces & les solides. *Voyez* SOLIDE, SURFACE & STÉNOMÉTRIE.

TOISÉ, (*Archit. civile & milit.*) l'art de calculer les dimensions des ouvrages d'architecture civile & militaire, c'est-à-dire les surfaces & les solidités de ces ouvrages; ainsi la premiere partie de cet art est la multiplication, & la seconde les regles qu'il faut suivre pour toiser les différentes parties de l'édifice, suivant les figures de ces parties; ce qui doit être rapporté aux articles où l'on donne la maniere de trouver la surface & la solidité de différens corps, tels que le prisme, la pyramide, *&c.* Il est vrai qu'il y a un cas particulier, c'est la *toisé* de la charpente qui a une mesure particuliére. Cette mesure est la solive contenant trois piés cubes de bois; de sorte que si l'on a une piece de bois dont la longueur soit de 6 piés, la largeur de 12 pouces, & l'épaisseur de 6 pouces, cette piece composera une solive, parce qu'elle vaut 3 piés cubes. Mais comme la toise cube vaut 216 piés cubes, & que 216 divisé par 3 donne 72, il suit que la solive est la soixante-douzieme partie d'une toise cube; ce qui pour le reste du *toisé* de la charpente, devient une simple regle de multiplication. Sur quoi on peut consulter pour se conduire le cours de mathématique de M. Bélidor, & la géométrie pratique de M. Clermont.

Toisé signifie donc le dénombrement par écrit des toises de chaque sorte d'ouvrages qui entrent dans la construction d'un bâtiment, lequel se fait pour juger de la dépense, ou pour estimer & régler l'esprit & les quantités de ces mêmes ouvrages. (*D. J.*)

TOISÉ *des bassins*, (*Hydraul.*) c'est mesurer ce que contient d'eau un bassin, une piece d'eau, un reservoir.

On doit être prévenu qu'il y trois sortes de toises, la courante, la toise quarrée, & la toise cube.

La toise courante est une longueur qui contient 6 piés de roi courans.

La toise quarrée est de 36 piés, c'est-à-dire en multipliant 6 piés par 6, dont le produit est 36 piés quarrés.

La toise cube est la multiplication de la superficie de la toise quarrée, contenant 36 piés quarrés, par la hauteur 6, ce qui donne 216 piés cubes.

Il résulte de toutes ces mesures qu'il y a trois sortes de *toisés*, le courant, le *toisé* quarré, & le *toisé* cube.

Le *toisé* courant est la mesure de la longueur seulement, ou de la largeur d'une figure quelconque.

Le *toisé* quarré est la multiplication de la longueur d'une piece par sa largeur, on doit auparavant distinguer quelles sont les figures de leurs superficies; si ces pieces sont rectangulaires, on multipliera la longueur par la largeur; si on les trouve triangulaires, on multipliera la perpendiculaire par la base dont on ne prendra que la moitié; si elles ont une figure telle qu'un trapèse, on multipliera la perpendiculaire par la moyenne arithmétique qui est égale à la moitié de la somme des deux côtés opposés & paralleles; si elle est circulaire, on la mesurera suivant le rapport de 14 à 11, en quarrant son diametre; & par une regle de trois, on trouvera la superficie; c'est ce qui se pratique dans le *toisé* ordinaire, l'on réduit toutes sortes de superficies en triangles, trapezes, parallélogrammes & autres figures.

Le *toisé* cube est la multiplication de la superficie d'une figure, par sa hauteur ou profondeur. La figure suivante (*figure* 1.), en donne la pratique. Soit le réservoir *A* de 12 toises de long, sur 9 de large; multipliez 12 par 9, vous aurez au produit 108 toises quarrées pour la superficie de ce réservoir; pour en avoir le *toisé* cube, on multipliera sa profondeur, qu'on suppose être de 4 piés, par les 108 toises de sa superficie. On prépare ainsi ce cal-

cul, & l'on dit: 4 piés ſont les deux tiers de la toiſe; vous prenez le tiers de 108, qui eſt 36, vous le prenez deux fois à cauſe des 4 piés, ce qui fait 72 toiſes cubes pour le réſervoir *A*. S'il y avoit eu une toiſe de profondeur, il y auroit eu 108 toiſes cubes, car l'unité ne change rien.

Pour ſavoir combien de muids d'eau contient le réſervoir *A*, on dira: ſi une toiſe cube donne 27 muids d'eau, ce que l'expérience a fait connoître, combien 72 toiſes cubes, contenu du réſervoir *A*, donneront elles de muids? il n'y a qu'à multiplier les 72 toiſes cubes par le nombre 27, contenu des muids d'eau d'une toiſe cube, & ces 72 multipliés par 27, vous donneront 1944 muids d'eau que contient le réſervoir *A*.

On remarquera que dans tous les *toiſés* cubes, où il ſe trouve des ſous-eſpeces, on les prend comme parties aliquotes de la toiſe, ſans s'embarraſſer ſi elle eſt courante, quarrée, ou cube; mais dans le réſultat du *toiſé* cela eſt différent, puiſque dans un *toiſé* quarré un pié courant, ſur une toiſe de haut, vaut 6 piés quarrés; un pouce courant, ſur une toiſe de haut, vaut 72 pouces quarrés: dans un *toiſé* cube un pié courant, ſur une toiſe quarrée, vaut 36 piés cubes; un pouce courant, ſur une toiſe quarré, vaut 3 piés cubes, ou 5184 pouces cubes.

Fig. 2. Si le baſſin eſt rond, tel que celui *B*, de 12 toiſes de diametre, vous quarrerez ce diametre par lui-même, c'eſt-à-dire 12 par 12, qui fera 144 toiſes quarrées, & ſuivant le rapport de 14 à 11; pour en avoir la ſuperficie, on multipliera 144 par 11, & le produit 1584, diviſé par 14, donnera au quotient 113 toiſes quarrées, & un $\frac{1}{7}$ de toiſe, pour la ſuperficie totale de ce baſſin. Comme il a trois piés de profondeur, on multipliera les 113 toiſes quarrées & un $\frac{1}{7}$ qu'on peut évaluer à un pié, par 3 piés qui ſont moitié de la toiſe, ce qui vous donnera 56 toiſes cubes, 3 piés & $\frac{1}{2}$ courant, ſur toiſe, qui multipliés par 27 muids, vous donneront pour le contenu total du baſſin, 1527 muids, 6 piés cubes d'eau, valans 216 pintes; en tout 1527 muids d'eau, 216 pintes meſure de Paris.

Fig. 3. Si le baſſin étoit ovale, tel que celui *C*, dont le grand diametre eſt ſuppoſé de 30 toiſes, & le petit de 20 toiſes multipliées l'un par l'autre, ce qui produit 600 toiſes quarrées: multipliez enſuite comme au cercle 600, par 11, & diviſez le produit 6600 par 14, ce qui vous donnera 471 toiſes quarrées $\frac{1}{2}$ pour la ſuperficie. Ce baſſin a un pié $\frac{1}{2}$ de profondeur; multipliez 471 toiſes $\frac{1}{2}$ par un pié $\frac{1}{2}$, comme un pié eſt le ſixieme d'une toiſe, prenez le ſixieme de 471 $\frac{1}{2}$, qui eſt 78 toiſes 3 piés 6 pouces; pour les 6 pouces reſtans, qui ſont la moitié d'un pié, il faut prendre la moitié de 78 toiſes 3 piés 6 pouces, ce qui donne 39 toiſes 1 pié 9 pouces, & en tout 117 toiſes cubes 5 piés & 3 pouces, qui, multipliés par 27, vous donneront 4182 muids & 5 piés cubes d'eau, valant un demi muid & 36 pintes pour le contenu du baſſin ovale *C*.

Fig. 4. Soit le canal *D* cintré dans ſes extrémités, long de 30 toiſes & large de 8 toiſes, toiſez-en le parallélogramme qui eſt de 24 toiſes de long, ſur 8 toiſes de large: multipliez cette longueur par la largeur, ce qui vous produira en toiſes 192 toiſes quarrées; les deux demi-cercles parfaits de 6 toiſes de diametre chacun, étant joints enſemble, font un cercle de 36 toiſes quarrées, qui ſuivant la proportion de 14 à 11, donneront pour la ſuperficie des deux demi-cercles 28 toiſes $\frac{2}{7}$, qu'on peut évaluer à un tiers de toiſe quarrée. Cette ſomme jointe à 192 toiſes donnera pour ſuperficie totale 220 toiſes quarrées & un $\frac{1}{3}$. Pour avoir le *toiſé* cube du canal qui a 3 piés de profondeur, on dira: ſi ce canal avoit eu une toiſe, elle auroit donné 220 toiſes cubes & un tiers, comme il n'a que 3 piés moitié de la toiſe, on prendra la moitié de cette ſomme qui eſt 110 toiſes cubes & un $\frac{1}{6}$: cette ſomme multipliée par 27, produira 2974 muids $\frac{1}{2}$ d'eau, pour le contenu de ce canal.

Fig. 5. Si le baſſin eſt octogone, comme *E*, on meſurera un des huit pans de l'octogone, afin de partager la figure en huit triangles; ce pan eſt ici de 21 piés 6 pouces, & la perpendiculaire que l'on prendra au cordeau eſt de 4 toiſes 1 pié; multipliez ces 21 piés 6 pouces par la perpendiculaire 4 toiſes 1 pié, vous aurez pour produit 14 toiſes quarrées 5 piés 7 pouces, dont vous ne prendrez que la moitié, ainſi qu'il ſe pratique dans la meſure des triangles; cette moitié ſera de 7 toiſes quarrées 2 piés 9 pouces, qui multipliées par 8 nombres des triangles de l'octogone, donnera pour la ſuperficie entiere du baſſin, 59 toiſes quarrées & 4 piés. Ce baſſin a deux piés de profondeur, qui ſont le tiers de la toiſe; ainſi on prendra le tiers de 59 toiſes 4 piés, ce qui donnera 19 toiſes cubes 5 piés 4 pouces, qu'on multipliera par 27, pour avoir 537 muids d'eau que contient ce baſſin.

Il peut encore ſurvenir des difficultés dans la meſure des pieces d'eau d'une forme ſinguliere ou irréguliere, ou dont les cintres n'étant pas parfaits, ſont des ſegmens de cercle: la réſolution de ces difficultés ſeroit ici trop longue, & paroît paſſer même la portée ordinaire d'un dictionnaire. *Conſultez* le traité d'Hydraulique, qui fait la quatrieme partie du livre de la *théorie & pratique du jardinage, pag.* 436. *& ſuiv.* (*K*)

Toisé, il n'eſt pas queſtion ici de donner la maniere de toiſer un champ, un jardin, ce qui regarde la maniere de lever les plans, l'arpentage, la longimétrie & planimétrie, auxquels on renvoie le lecteur.

Il s'agit ici de pouvoir meſurer le contenu d'un quarré de potager, de parterre, de bois, de boulingrin, ou en avoir la figure & le plan.

Pour les tracer & planter à neuf, il ne faut prendre que la longueur de la piece, ſuppoſée de 30 toiſes ſur 20 de large; multiplier 30 par 20, ce qui donne 600 toiſes quarrées pour ſuperficie de votre piece; ſi vous en voulez avoir le plan, partagez la piece par une diagonale d'un angle à l'autre, en vous alignant par des jalons pour aller plus droit; meſurez cette diagonale, & les 4 murs aux côtés de la piece, rapportant ſur le papier toutes ces meſures, ſuivant une échelle, vous aurez une figure ſemblable, & qui aura autant de biais qu'il s'en peut trouver ſur le terrein.

TOISER, v. act. (*Archit.*) c'eſt meſurer un ouvrage avec la toiſe pour en prendre les dimenſions, ou pour en faire l'eſtimation. Et *retoiſer*, c'eſt *toiſer* de nouveau, quand les experts ne ſont pas convenus du toiſé.

Toiſer à toiſe bout avant, c'eſt *toiſer* les ouvrages ſans retour ni demi face, & les murs tant plein que vuide, le tout quarrément, ſans avoir égard aux ſaillies, qui doivent néanmoins être proportionnées au lieu qu'elles décorent.

Toiſer aux us & coutumes, c'eſt meſurer tant plein que vuide, en y comprenant les ſaillies; enſorte que la moindre moulure porte demi-pié, & toute moulure couronnée un pié, lorſque la pierre eſt piquée, & qu'il y a un enduit, *&c.*

Toiſer la couverture, c'eſt meſurer la ſuperficie d'une couverture, ſans avoir égard aux ouvertures ni aux croupes, & en évaluant les lucarnes, yeux de bœufs, areſtieres, égoûts, faites, *&c.* en toiſes ou piés, ſuivant l'uſage.

Toiſer la taille de pierre, c'eſt réduire la taille de toutes les façons d'une pierre aux paremens ſeulement, meſurés à un pié de hauteur ſur ſix piés courans par toiſe. Lorſque ce ſont des moulures, chaque membre couronné de ſon filet eſt compté pour un pié de toiſe, dont les ſix font la toiſe, c'eſt-à-dire que ſix membres couronnés ſur une toiſe de long, qui ne ſont comptés que pour une toiſe à l'entrepreneur, ſont comptés pour ſix toiſes au tailleur de pierre qui travaille à ſa tâche.

Toiſer le bois, c'eſt réduire & évaluer les pieces de bois de pluſieurs groſſeurs, à la quantité de trois piés cubes, ou de douze piés de long ſur ſix pouces de gros, réglée pour une piece.

Toiſer le pavé, c'eſt meſurer à la toiſe quarrée ſuperficielle, ſans aucun retour. Le prix eſt différent ſelon l'ouvrage. Les ouvrages de fortification ſe *toiſent* à la toiſe cube dont 216 piés font la toiſe. (*D. J.*)

TOISEUR, (*Fortific.*) les fonctions d'un *toiſeur* eſt de meſurer le travail toutes les ſemaines, pour

faire payer les ouvriers de ce qui leur est dû; il donne une copie du toisé à l'entrepreneur & à un ingénieur en chef; & à la fin de l'année il fait un état général dont il donne copie à l'entrepreneur & à l'ingénieur en chef, qui l'envoie au surintendant des fortifications, qui le renvoie, après l'avoir examiné, à l'intendant, pour faire payer par le trésorier le reste. (*D. J.*)

TOISEUR *de plâtre*. s. m. (*Officier de police.*) officier de la ville de Paris qui est chargé de mesurer cette marchandise lorsqu'elle arrive au port au plâtre de cette ville. (*D. J.*)

TOISON, s. m. (*Gram. Œcon. rustiq.*) la peau de la brebis chargée de sa laine, & plus souvent la laine séparée de la peau.

TOISON D'OR, (*Mytholog.*) les enfans savent la fable de la conquête de la *toison d'or*, qui donna lieu au voyage des Argonautes; mais les gens de lettres en cherchent encore l'explication.

Diodore de Sicile croyoit que c'étoit la peau d'un mouton que Phryxus avoit immolé, & qu'on gardoit très-soigneusement à cause qu'un oracle avoit prédit que le roi seroit tué par celui qui l'enleveroit.

Strabon & Justin pensoient que la fable de cette *toison* étoit fondée sur ce qu'il y avoit dans la Colchide des torrens qui rouloient sur un sable d'or qu'on ramassoit avec des peaux de mouton, ce qui se pratique encore aujourd'hui vers le fort Louis, où la poudre d'or se recueille avec de semblables *toisons*, lesquelles quand elles en sont bien remplies, peuvent être regardées comme des *toisons d'or*.

Varron & Pline prétendent que cette fable tire son origine des belles laines de ce pays, & que le voyage qu'avoient fait quelques marchands grecs pour en aller acheter, avoit donné lieu à la fiction.

Ajoutez que comme les Colcques faisoient un grand commerce de peaux de marte & d'autres pelleteries précieuses; ce fut peut-être là le motif du voyage des Argonautes.

Paléphate a imaginé, on ne sait sur quel fondement, que sous l'emblème de la *toison d'or* on avoit voulu parler d'une belle statue d'or que la mere de Pélops avoit fait faire, que Phryxus avoit emportée avec lui dans la Colchide.

Enfin Suidas le lexicographe a songé que cette *toison* étoit un livre en parchemin qui contenoit le secret de faire de l'or, objet de la cupidité non seulement des Grecs, mais de toute la terre; & cette opinion que Tollius a voulu faire revivre, est embrassée par les alchimistes.

Mais Bochart qui connoissoit le génie des langues de l'Orient, a cru trouver dans celle des Phéniciens le dénouement de la plûpart de ces fictions; & comme il nous semble que personne n'a mieux réussi que lui dans l'explication de cette fable, ce sont des idées conjecturales que l'on va proposer.

Médée que Jason avoit promis d'épouser & d'emmener dans la Grece, sollicitée encore par Calciope sa sœur, veuve de Phryxus, qui voyoit ses enfans en proie à l'avarice d'un roi cruel, aida son amant à voler les trésors de son pere, soit en lui donnant une fausse clé ou de quelqu'autre maniere, & s'embarqua avec lui. Cette histoire étoit écrite en phénicien, que les poëtes qui sont venus long-tems après, n'entendoient que très imparfaitement; & les mots équivoques de cette langue donnerent lieu aux fables qu'on en a racontées. En effet, dans cette langue le mot syrien *gaza* signifie également *un trésor* ou *une toison*; *sam* qui veut dire *une muraille*, désigne aussi *un taureau*; & on exprime dans cette langue de l'airain, du fer & un dragon par le mot *nachas*; ainsi au lieu de dire que Jason avoit enlevé un trésor que le roi de la Colchide tenoit dans un lieu bien fermé, & qu'il faisoit garder soigneusement, on a dit que pour enlever une *toison d'or*, il avoit fallu dompter des taureaux, tuer un dragon, *&c.*

L'amour de Médée pour Jason, ce grand ressort qu'Ælien croit avoir été inventé par Euripide dans sa tragédie de Médée faite à la priere des Corinthiens n'a rien d'extraordinaire; & cette princesse qui abandonna son pere & sa patrie pour suivre Jason, montre assez par sa conduite qu'elle en étoit amoureuse, sans qu'il soit besoin de faire intervenir Junon & Minerve dans cette intrigue qui fut l'ouvrage de Calciope. Cette femme pour venger la mort de son mari, & sauver ses enfans qu'Aetes avoit résolu de faire mourir à leur retour de la guerre où il les avoit envoyés, favorisa de tout son pouvoir la passion que sa sœur avoit conçue pour Jason. On peut ajouter que les quatre jeunes princes que Jason avoit ramenés, & qui se voyoient exposés à la fureur de leur grand-pere, si les Grecs étoient vaincus, les secoururent de tout leur pouvoir.

Le même Bochart explique assez heureusement la circonstance de ces hommes armés, qui sortirent de terre & s'entretuerent. Il devoit y avoir, selon lui, dans cette histoire une phrase composée à peu-près des mots qui signifient: *Jason assembla une armée de soldats armés de picques d'airain prêts à combattre*, qu'on expliqua ainsi à l'aide des mots équivoques: *il vit naître des dents de serpent une armée de soldats armés cinq à cinq*, qui étoit la maniere ancienne, surtout chez les Egyptiens, de ranger & de faire marcher les troupes.

Il est permis de conjecturer que Jason, outre ses compagnons, avoit pris dans le pays quelques troupes auxiliaires, qu'on publia être sorties de terre, parce qu'elle étoient sujettes du roi de Colchide, & elles périrent toutes dans le combat qui fut donné, apparemment entre les Grecs & les Colcques; car tout ce mystere poétique peut s'entendre d'un combat qui rendit les Grecs victorieux & maîtres de la personne & des trésors d'Aëtes. Cette explication semble préférable à celle de Diodore de Sicile, qui dit que le gardien de la *toison d'or* se nommoit *Draco*, & que les troupes qui le servoient, étoient venues de la Chersonnèse taurique, ce qui avoit donné lieu aux fables qu'on avoit débitées. (*D. J.*)

TOISON, *ordre de la*, (*Hist. des ordres.*) ordre que confere le roi d'Espagne comme duc de Bourgogne. Ce fut en 1430 que Philippe le bon, duc de Bourgogne, après avoir épousé à Bruges en troisiemes noces Elisabeth de Portugal, institua l'*ordre de la toison* en l'honneur d'une de ses maîtresses. Il eut quinze bâtards qui eurent tous du mérite. L'amour des femmes, dit M. de Voltaire, ne doit passer pour un vice que quand il détourne les hommes de remplir leurs devoirs, & qu'il conduit à des actions blâmables. Anvers, Bruges & autres villes appartenantes à Philippe le bon, faisoient un grand commerce, & répandoient l'abondance dans ses états. La France dut à ce prince sa paix & sa grandeurs. (1)

Louis XI. qui ne lui ressembla point, eut d'abord intention de se rendre chef de *l'ordre de la toison*, & de

(1) La circonstance, dans laquelle l'auteur du present article rapporte la proposition de M. de Voltaire par rapport à l'amour des femmes, rend, ce semble, cette proposition trop universelle, comme si cet amour ne pût être vicieux en lui-même, quoiqu'il eût pour objet les femmes non mariées & libres, & qu'on les aimât, comme faisoit Philippe le bon. Ceux qui aiment à vivre selon l'Evangile, pensent bien différemment de l'amour qu'on peut avoir pour les femmes, à l'exemple & suivant l'opinion des premiers maîtres & peres de l'Eglise Catholique qui avoient plus de lumiere, plus de sagesse, plus de foi, & qui conséquemment connoissoient mieux la condition misérable de l'homme dans l'état de nôtre nature dépravée, qui n'est surement pas, comme se l'imaginent quelques-uns, un état de vertu consommée, & d'un courage mâle, qui nous donne la force de resister, comme nous voulons, aux violentes secousses que nous portent nos affections déreglées, que combattent la raison & la vertu. C'est au-contraire un état de combat perpetuel, d'infirmité & de foiblesse, où il est facile à l'homme enclin au mal d'y succomber, s'il ne se tient sur ses gardes, en fuyant toutes les occasions dangereuses. L'expérience ne nous apprend que trop le danger qu'il y a à aimer les femmes, & non les raisonnemens de Platon & de Voltaire, qui se fabriquent dans leur cerveau un amour tout idéal & non réel & existent. Pourquoi ne pas écouter plûtôt l'Esprit Saint qui parla par la bouche de l'Ecclésiastique C. IX. v. 8 = *Averte faciem tuam à muliere compta: & ne circumspicias speciem alienam: propter speciem mulieris multi perierunt, & ex hac concupiscentia quasi ignis exardescit!* & S. Jérôme, en parlant de la conversation avec les femmes, dit = *quid tibi necesse est in ea versari domo, in qua necesse habes quotidie aut perire aut vincere?* et dans son premier livre contre Jovinien il ajoute = *Mulieris amor insatiabilis est, & semper accenditur, & post culpam rursus est inops animumque virilem effeminat & excepta passione, quam sustinet, aliud non sinit cogitare* =. Qu'on aime donc les femmes, mais celles que l'apôtre S. Paul nous apprend d'aimer dans sa lettre *ad eph.* C. 5. v. 28. & celles que nous apprend d'aimer l'Esprit Saint *proverb.* C. 5. v. 18. Qu'on les aime toutes en général mais de cet amour d'amitié, recommandé par Jesus-Christ même dans son Evangile, de cet amour qui regarde tout notre prochain, qui est impartial, qui naît de la raison & non de la concupiscence terrestre. Si c'est de cet amour qu'on entend parler, on peut suivre à coup sûr le sentiment de M. de Voltaire, sans crainte de se tromper. (W)

de le conférer à la mort de Charles le téméraire, comme étant aux droits de la maison de Bourgogne; mais ensuite il le dédaigna, dit Brantôme, & ne crut pas qu'il lui convînt de se rendre chef de l'ordre de son vassal. Cet ordre a cependant continué de se soutenir jusqu'à ce jour, & se seroit soutenu bien davantage, si le nombre des chevaliers étoit borné comme au commencement à trente & un. Quoi qu'il en soit, il a fourni la matiere de trois volumes *in-fol.* publiés en 1756 par Julien de Pinedo y Salazar. (*D. J.*)

TOIT, s. m. (*Archit.*) c'est la charpenterie en pente & la garniture d'ardoises ou de tuiles qui couvre une maison. En Orient & en Italie la plûpart des *toits* sont en plate-forme. En France & autres pays de l'Occident, on donne aux *toits* différentes figures; on les fait en pointe, en dos-d'âne en croupe, en pavillon. Nous avons aussi des *toits* à la mansarde, ainsi nommés de Mansard qui en a été l'inventeur; ce sont des *toits* coupés qui ont une double pente de chaque côté, ce qui retranche de leur élévation & ménage plus de logement; mais comme en architecture le *toit* d'une maison s'appelle aussi le *comble* ou la *couverture d'une maison*, voyez COMBLE & COUVERTURE. (*D. J.*)

TOIT, (*terme de jeu de paume.*) c'est la couverture d'une galerie qui y regne de deux ou trois côtés, sur laquelle se fait le service de la balle. On distingue au jeu de paume trois sortes de *toits*, le *toit* de la galerie, le *toit* de la grille & le *toit* du dedans. (*D. J.*)

TO-KEN *ou* SATSUKI, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est un cytise du Japon, dont on distingue plus de cent especes différentes. Il porte des lys, & ne fleurit qu'en automne. Ses fleurs sont rares, croissent une-à-une, & ne se ressemblent point. Les unes sont d'un bel incarnat, d'autres d'un écarlate un peu détrempé, d'autres blanches & doubles, d'autres d'un bel écarlate, d'autres couleur de pourpre tirant sur le blanc.

TOKKIVARI, s. m. (*Hist. mod.*) espece d'armoire *à compartimens qui fait un des principaux meubles des Japonnis*, dans laquelle ils ont soin de placer le livre de la loi qu'ils ne montrent point aux étrangers, & qu'ils ne laissent jamais traîner dans leurs chambres.

TOKKO, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Japonois donnent à un coffre ou meuble dont ils ornent leurs appartemens. Il n'a qu'un pié de haut sur deux de large; on le place contre la muraille d'une chambre, & l'on étend deux tapis au-dessous; c'est-là que l'on fait asseoir les personnes à qui l'on veut faire honneur.

TOL, s. m. (*Poids.*) c'est le plus petit poids & la plus petite mesure dont on se serve sur la côte de Coromandel. Il faut vingt-quatre *tols* pour le créer. (*D. J.*)

TOLA, LA, (*Géog. mod.*) riviere de la grande Tartarie, dans le pays des Mongales orientaux; elle vient de l'orient se jetter dans la riviere d'Orchon, à environ deux cens cinquante werstes au-sud-est de la ville de Selinginskoy. (*D. J.*)

TOLBIACUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule belgique, aux confins du territoire de Cologne, selon Tacite, *Hist. l. IV.* Le nom moderne est *Zulpich.* (*D. J.*)

TOLBOOTH, s. m. (*Comm.*) est le nom de la principale prison d'Edimbourg en Ecosse, & l'endroit où, en d'autres villes de la grande Bretagne, on pese les marchandises, pour régler en conséquence les droits d'entrée & de sortie, comme ce qu'on appelle en France la *douane*.

TOLE, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) substance végétale dont les habitans des Antilles se servent au défaut d'amadou pour se procurer du feu; cette substance provient d'une grande & belle plante nommée *karatas*, que les botanistes rangent au nombre des aloës; les feuilles de cette plante naissent directement de la racine; elles sont longues, étroites par rapport à leur longueur, fermes, pliées en gouttieres, terminées en pointe aiguë, & disposées en rond à-peu-près comme celles de l'ananas, formant une grosse touffe du milieu de laquelle s'éleve un jet de plus de douze piés de hauteur, rond, droit comme une fleche, & terminé par une gerbe chargée de boutons qui s'épanouissent en fleurs à cinq pointes; ce jet seche en peu de tems & se renverse de lui-même; toute sa substance se trouve alors aussi légere que du liege, ayant quelque rapport à l'agaric, mais un peu plus ligneuse; dans cet état on la coupe par tronçons, ou la fait noircir au feu & on l'enferme dans des petites calebasses pour s'en servir au besoin, en employant la pierre & le briquet.

TOLE, s. f. (*Serrur.*) fer mince ou en feuille, qui sert à faire les cloisons des moyennes serrures, les platines des verroux & targettes, & les ornemens de relief amboutis, c'est-à-dire, ciselés en coquille. On fait aussi des ornemens de *tole* évidée ou découpée à jour. Il y a de ces ornemens aux clôtures des chapelles de l'église des pp. Minimes à Paris. (*D. J.*)

TOLEDE, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, aujourd'hui capitale de la nouvelle Castille, sur le bord du Tage, qui l'environne des deux côtés, à 16 lieues au midi de Madrid, & à 45 au nord-est de Mérida.

La situation de *Tolede* sur une montagne assez rude, rend cette ville inégale, de sorte qu'il faut presque toujours monter ou descendre; les rues sont étroites, mais les places où l'on tient des marchés sont fort étendues. Le château royal, que l'on appelle *Alcaçar*, d'un mot retenu des Maures, est un beau & vaste bâtiment antique. L'église cathédrale est l'une des plus riches de toute l'Espagne. Le sagrario ou la principale chapelle, est un trésor en ouvrage d'or & d'argent; la custode ou le tabernacle qui sert à porter le Saint-sacrement à la Fête-Dieu, est si pesant qu'il ne faut pas moins de trente hommes pour le porter.

Si cette église est superbement ornée, elle n'est pas moins bien rentée, son archevêque est primat du royaume, conseiller d'état, grand chancelier de Castille, & jouissant du privilege de parler le premier après le roi; il possede dix-sept villes, & son revenu est au-moins d'un million de notre monnoie; les honneurs qu'il reçoit comme archevêque à son entrée dans *Tolede*, sont tels qu'on en rendroit à un monarque.

Le clergé de son église jouit d'environ 400000 écus de rente. Le cardinal Ximénès, qui fut archevêque de *Tolede*, au commencement du seizieme siecle, a singulierement contribué à l'ornement de cette église, car on prétend que les dépenses qu'il y fit montoient à cinquante mille ducats; il employa environ cinquante mille écus à la seule impression des missels & des bréviaires mozarabes. *Voyez* MOZARABE, *office*.

On compte dans *Tolede* dix-sept places publiques, vingt-sept paroisses, trente-huit maisons religieuses, & plusieurs hôpitaux. Il s'y est tenu divers conciles. Son université fondée en 1475, a été fort enrichie par le cardinal Ximénès. La ville est forte d'assiette, & fait un grand commerce de soie & de laine; mais ce commerce fleuriroit bien davantage, pour peu qu'on voulût travailler à rendre le Tage navigable, afin que les bateaux arrivassent au pié de la ville.

L'air y est très-pur, mais ses environs sont secs & stériles. On nous a conservé l'inscription suivante tirée des restes d'un ancien amphithéatre découvert hors de la ville; cette inscription faite à l'honneur de l'empereur Philippe porte ces mots: *Imp. Cæs. M. Ju-Philippo Pio. Frel. Aug. Partico. Pont. Max. Trib. Pott. P. P. Consuli Toletani Devotiss. Numini Majest. Que Ejus* D. D.

Long. de *Tolede*, suivant de la Hire, 12^d. 51'. 30". *latit.* 39^d. 46'. & suivant Street, *long.* 13^d. 16'. 45". *latit.* 39^d. 54'.

La ville de *Tolede* a été dans l'ancien tems une colonie des Romains, dans laquelle ils tenoient la caisse du trésor. Jules César en fit sa place d'armes; Auguste y établit la chambre impériale. Léovigilde, roi des Goths, y choisit sa résidence; Bamba l'aggrandit & l'entoura de murailles. Les Maures la prirent l'an 714, lorsqu'ils entrerent en Espagne, & le roi Alphonse VI. roi de la vieille Castille, la reprit sur eux à l'instigation du Cid, fils de dom Diegue, qui s'étoit tant distingué contre les Musulmans, & qui offrit au roi Alphonse tous les chevaliers de sa banniere pour le succès de l'entreprise.

Le bruit de ce fameux siége, & la réputation du Cid, appellerent de l'Italie & de la France beaucoup de chevaliers & de princes. Raimond, comte de Toulouse, & deux princes du sang de France de la branche de Bourgogne, vinrent à ce siége. Le roi mahométan, nommé *Hiaja*, étoit fils d'un des plus généreux princes dont l'histoire ait conservé le nom. Almamon son pere avoit donné dans *Tolede* un asyle à ce même roi Alphonse, que son frere Sanche persécutoit alors. Ils avoient vécu long-tems ensemble dans une amitié peu commune, & Almamon loin de

le retenir, quand après la mort de Sanche il devint roi, & par conséquent à craindre, lui avoit fait part de ses trésors; on dit même qu'ils s'étoient séparés en pleurant. Plus d'un chevalier mahométan sortit des murs pour reprocher au roi Alphonse son ingratitude envers son bienfaiteur, & il y eut plus d'un combat singulier sous les murs de *Tolede*.

Le siege dura une année; enfin *Tolede* capitula en 1085, mais à condition qu'il traiteroit les Musulmans comme il en avoit usé avec les Chrétiens, qu'on leur laisseroit leur religion & leurs lois, promesse qu'on tint d'abord, & que le tems fit violer. Toute la Castille neuve se rendit ensuite au Cid, qui en prit possession au nom d'Alphonse; & Madrid, petite place qui devoit être un jour la capitale de l'Espagne, fut pour la premiere fois au pouvoir des Chrétiens.

Plusieurs familles vinrent de France s'établir dans *Tolede*: on leur donna des privileges qu'on appelle même encore en Espagne *franchises*. Le roi Alphonse fit aussi-tôt une assemblée de prélats, laquelle sans le concours du peuple autrefois nécessaire, élut pour évêque de *Tolede* un prêtre nommé *Bernard*, à qui le pape Grégoire VII. conféra la primatie d'Espagne à la priere du roi.

La conquête fut presque toute pour l'Eglise; mais le primat eut l'imprudence d'en abuser, en violant les conditions que le roi avoit jurées aux Maures. La plus grande mosquée devoit rester aux Mahométans. L'archevêque pendant l'absence du roi en fit une église, & excita contre lui une sédition. Alphonse revint à *Tolede*, irrité contre l'indiscretion du prélat; il appaisa le soulevement en rendant la mosquée aux Arabes; & en menaçant de punir l'archevêque, il engagea les Musulmans à lui demander eux-mêmes la grace du prélat chrétien, & ils furent contens & soumis. Je dois ce détail à M. de Voltaire.

Alphonse VIII. donna à *Tolede*, l'an 1135, les armes qu'elle porte encore aujourd'hui; c'est un empereur assis sur son trône, l'épée à la main droite, & dans la gauche un globe avec la couronne impériale; on voit bien que ce sont-là des armes espagnoles.

Dans la foule d'écrivains dont *Tolede* est la patrie, je ne connois guere depuis la renaissance des lettres, que le rabbin *Abraham Ben Meir*, le jésuite de la *Cerda*, le jurisconsulte *Covarruvias*, & le poëte de la *Vega*, qui méritent d'être nommés dans cet ouvrage.

Le fameux rabbin Abraham Ben Meir, appellé communément *Aben-Ezra*, naquit à *Tolede*, selon Bartolocci, & fleurissoit dans le douzieme siecle; c'étoit un homme de génie, & qui pour augmenter ses connoissances, voyagea dans plusieurs pays du monde: il entendoit aussi plusieurs langues, & particulierement l'arabe. Il cultiva la Grammaire, la Philosophie, la Médecine, & la Poësie; mais il se distingua sur-tout en qualité de commentateur de l'Ecriture. Après avoir vû l'Angleterre, la France, l'Italie, la Grece, & diverses autres contrées, il mourut à Rhodes, dans sa soixante & quinzieme année, l'an de Jesus-Christ 1165, selon M. Simon, & 1174, selon M. Basnage.

Il a mis au jour un grand nombre de livres, entre lesquels on a raison d'estimer ses *Commentaires sur l'Ecriture*, qu'il explique d'une maniere fort littérale & très-judicieuse; on peut seulement lui reprocher d'être quelquefois obscur, par un style trop concis: il n'osoit entierement rejetter la cabale, quoiqu'il sût très-bien le peu de fonds de cette méthode, qui ne consiste qu'en des jeux d'esprit sur les lettres de l'alphabet hébreu, sur les nombres, & sur les mots qu'on coupe d'une certaine façon, méthode aussi vaine que ridicule, & qui semble avoir passé de l'école des Platoniciens dans celle des Juifs. Aben-Ezra craignit de montrer tout le mépris qu'il en faisoit, de peur de s'attirer la haine de ses contemporains, & celle du peuple qui y étoit fort attaché; il se contente de dire simplement, que cette maniere d'expliquer l'Ecriture n'étoit pas sure; & que s'il falloit avoir égard à la cabale des peres juifs, il n'étoit pas convenable d'y ajouter de nouvelles explications, ni d'abandonner les saintes Ecritures aux caprices des hommes.

Ce beau génie examine aussi quelques autres manieres d'interpreter l'Ecriture. Il y a, dit-il, des auteurs qui s'étendent fort au long sur chaque mot, & qui font une infinité de digressions, employant dans leurs commentaires tout ce qu'ils savent d'arts & de sciences. Il rapporte pour exemple un certain rabbin, Isaac, qui avoit composé deux volumes sur le premier chapitre de la Genèse; il en cite aussi d'autres, qui, à l'occasion d'un seul mot, ont fait des traités entiers de Physique, de Mathématiques, de Cabale, *&c.* Aben-Ezra déclare que cette méthode n'est que le fruit de la *vanité*; qu'il faut s'attacher simplement à l'interprétation des paroles du texte, & que ce qui appartient aux arts & aux sciences, doit être traité dans des livres séparés.

Il rejette également la méthode des interpretes allégoristes, parce qu'il est difficile qu'en la suivant on ne s'éloigne entierement du sens littéral: il ne nie point cependant qu'il n'y ait des endroits dans l'Ecriture qui ont un sens plus sublime que le littéral, comme lorsqu'il est parlé de la *circoncision du cœur*, mais alors ce sens plus sublime est littéral, & le véritable sens.

Aben-Ezra s'est donc borné en interprétant l'Ecriture à rechercher avec soin la signification propre de chaque mot, & à expliquer les passages en conséquence. Au-lieu de suivre la route ordinaire de ceux qui l'avoient précédé, il étudia le sens grammatical des auteurs sacrés, & il le développa avec tant de pénétration & de jugement, que les Chrétiens même le préférent à la plûpart de leurs interpretes.

Au reste, c'est lui qui a montré le chemin aux critiques qui soutiennent aujourd'hui, que le peuple d'Israël ne passa point au-travers de la mer Rouge; mais qu'il y fit un cercle pendant que l'eau étoit basse, afin d'engager Pharaon à les suivre, & que ce prince fut submergé par le montant.

Cerda (Jean-Louis de la), entra dans la société des jésuites en 1574. Il a publié des *adversaria sacra*, des commentaires sur une partie des livres de Tertullien, & en particulier sur le traité *de pallio*, du même pere de l'Eglise. Enfin, il a écrit trois volumes *in fol.* de commentaires sur Virgile, imprimés à Paris en 1624, en 1630, & en 1641. Les ouvrages de ce jésuite n'ont pas fait fortune; ils sont également longs & ennuyeux, parce qu'il explique les choses les plus claires pour étaler son érudition, & parce que d'ailleurs il s'écarte sans cesse de son sujet.

Covarruvias (Diego), l'un des plus savans hommes de son siecle, dans le droit civil & canon, naquit en 1512. Il joignit à la science du droit la connoissance des belles-lettres, des langues, & de la théologie. Philippe II. le nomma évêque de Ciudad-Rodrigo, & il assista en cette qualité au concile de Trente. A son retour il fut fait évêque de Ségovie, en 1564, président du conseil de Castille en 1572, & cinq ans après évêque de Cuença; mais il mourut à Madrid en 1577, à 66 ans, avant que d'avoir pris possession de ce dernier évêché. Ses ouvrages ont été recueillis en deux volumes *in folio*; on en fait grand cas, & on les réimprime toujours à Lyon & à Genève; on estime sur-tout celui qui a pour titre, *variarum resolutionum libri tres*: Covarruvias est non-seulement un jurisconsulte de grand jugement, mais il passe encore pour le plus subtil interprete du droit que l'Espagne ait produit.

Garcias Lasso de la Vega, un des célebres poëtes espagnols, étoit de grande naissance, & fut élevé auprès de l'empereur Charles-Quint. Il suivit ce prince en Allemagne, en Afrique, & en Provence: il commandoit un bataillon dans cette derniere expédition, où il fut blessé; on le transporta à Nice, & l'empereur qui le considéroit lui fit donner tous les soins possibles; mais il mourut de ses blessures vingt jours après, en 1536, à la fleur de son âge, à 36 ans.

Ses poésies ont été souvent réimprimés avec des notes de divers auteurs; il ne faut pas s'en étonner. Garcias est un de ceux à qui la poésie espagnole a le plus d'obligation, non-seulement parce qu'il l'a fait sortir de ses premieres bornes, mais encore pour lui avoir procuré diverses beautés empruntées des étrangers: il étoit le premier des poëtes espagnols de son tems, & il réussissoit même assez bien en vers latins.

Il employa l'art à cultiver le naturel qu'il avoit pour la poésie; il s'appliqua à la lecture des meilleurs d'entre les poëtes latins & italiens, & il se forma sur leur modele. Ayant remarqué que Jean Boscan avoit réussi à faire passer la mesure & la rime des Italiens dans les vers espagnols, il abandonna cette sorte de poésie qu'on appelle *ancienne*, & qui est propre à la nation espagnole, pour embrasser la nouvelle, qui est imitée des Italiens: il quitta donc les

les complets & les rondelets (*complat y redondillas*), qui répondent à nos ſtances françoiſes, ſans vouloir même retenir les vers de douze ſyllabes, ou d'onze, quand l'accent eſt ſur la derniere du vers.

Il renonça même aux villanelles, qui répondent à nos ballades, aux romances, aux ſéguedilles, & aux gloſes, pour faire des hendécaſyllabes à l'italienne, qui conſiſtent en des octaves, des rimes tierces, des ſonnets, des chanſons, & des vers libres. Il réuſſit en toutes ces ſortes de rimes nouvelles, mais particulierement en rimes tierces, qui ſont, 1°. des ſtances de trois vers, dont le premier rime au troiſieme, le ſecond au premier de la ſtance ſuivante, & ainſi juſqu'à la fin, où on ajoute un vers de plus dans la derniere ſtance, pour ſervir de derniere rime; 2°. des ſtances dont le premier vers eſt libre, & les deux autres riment enſemble.

Cette nouvelle forme de poéſie fut trouvée ſi bizarre, que quelques-uns tâcherent de la ruiner, & de rétablir l'ancienne, comme étant propre à l'Eſpagne: c'eſt ce qu'entreprit de faire Chriſtophe de Caſtillejo; mais ni lui ni les autres ne purent empêcher qu'elle n'eût le deſſus, à la gloire de Garcias.

Ses ouvrages ſont d'ailleurs animés de feu poëtique & de nobleſſe; c'eſt le jugement qu'en portent M^rs de Port-Royal dans leur nouvelle méthode eſpagnole. Paul Jove prétend même que les odes de Garcias ont la douceur de celles d'Horace.

Sanchez de Las-Brozas, ſavant grammairien eſpagnol, a fait des commentaires ſur toutes les œuvres de Garcias, & il a eu ſoin d'y remarquer les endroits imités des anciens, & d'en relever les beautés par des obſervations aſſez curieuſes.

Il eſt bon de ne pas confondre le poëte de *Tolede* avec Lopès de Vega, autrement nommé *Lopès-Felix-de-Vega Carpio*, autre poëte eſpagnol, chevalier de Malte, né à Madrid en 1562, & mort en 1635. Il porta les armes avec quelque réputation, & cultiva la poéſie avec une fécondité ſans exemple, car ſes comédies compoſent vingt-cinq volumes, dont chacun contient douze pieces de théatre. Quoiqu'elles ſoient généralement fort médiocres & peu travaillées, on a fait des recueils d'éloges à la gloire de l'auteur, & c'eſt à la mémoire qu'un de ſes confreres a conſacré cette jolie épigramme.

> *El aplauſo en que jamas*
> *Tè podra baſtar la fama,*
> *Lo mas del mundo tellama,*
> *Y aun te queda a deber mas,*
> *A los ſiglos que daras*
> *Por duda y deſconſianza,*
> *Por caſtrumbre à la alabanza,*
> *A la invidia por officio,*
> *A dolor por exercizio,*
> *Por termino a la eſperanza.*

Enfin, il faut encore diſtinguer notre poëte de *Tolede* d'un autre auteur aſſez célebre, qui porte le même nom, Garcias-Laſſo-de-la-Vega, né à Cuſco dans l'Amérique, & qui a donné en eſpagnol l'hiſtoire de la Floride, & celle du Pérou & des incas, qu'on a traduites en françois.

Salmeron (Alphonſe), jéſuite, naquit à *Tolede* en 1516, & mourut à Naples en 1595, à 69 ans. Il fit connoiſſance à *Paris* avec ſaint Ignace de Loyola, devint ſon ami, ſon compagnon, & un des neuf qui ſe préſenterent avec lui au pape Paul III. en 1540. Il voyagea enſuite en Italie, en Allemagne, en Pologne, dans les Pays-bas, & en Irlande. Il compoſa des ouvrages d'un mérite aſſez médiocre; il prit ſoin cependant de ne pas établir trop ouvertement la prétention de l'empire du pape ſur le temporel des rois, en ne conſidérant cette puiſſance du pape que comme indirecte; mais cette opinion eſt auſſi pernicieuſe à l'Egliſe & à l'état, auſſi capable de remplir la république de ſéditions & de troubles, que la chimere d'une autorité directe du pontiſe de Rome, ſur l'autorité temporelle & indubitable des rois. (1)

Je ne dois pas oublier, dans l'article de *Tolede*, une des illuſtres & des ſavantes dames du ſeizieme ſiecle, *Sigée* (Louiſe), connue ſous le nom d'*Aloiſia Sigæa*. Son pere lui apprit la philoſophie & les langues. On dit que c'eſt lui qui introduiſit l'amour pour les lettres à la cour de Portugal, où il mena ſon aimable fille, qu'on mit auprès de l'infante Marie, qui cultivoit les ſciences dans le célibat. Louiſe Sigée épouſa Alphonſe Cueva de Burgos, & mourut en 1560.

On a d'elle un poëme latin intitulé *Sintra*, du nom d'une montagne de l'Eſtramadoure, au pié de laquelle eſt un rocher, où on dit qu'on a vu de tems-en-tems des tritons jouant de leur cornet: on lui attribue encore des épîtres & diverſes pieces en vers; mais tout le monde ſait que le livre infame, *de arcanis amoris & Veneris*, qui porte ſon nom, n'eſt point de cette dame, & qu'il eſt d'un moderne, qui a ſouillé ſa plume à écrire les impuretés groſſieres & honteuſes dont ce livre eſt rempli. (*Le chevalier* DE *Jaucourt*.)

TOLEN, (*Géog. mod.*) île des Pays-bas, dans la province de Zélande, près de la côte du Brabant dont elle n'eſt ſéparée que par un canal. Sa capitale qui eſt ſituée ſur ce canal, porte auſſi le nom de *Tolen*; c'eſt une ancienne ville qui a le troiſieme rang entre celles de Zélande, & va après Middelbourg & Ziriczée. *Long.* 21. 40. *lat.* 51. 34. (*D. J.*)

TOLENTINO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans la Marche d'Ancone, ſur la gauche de Chiento, à ſix milles de San Sévérino, à dix de Macerata, & quinze de Camérino. Elle avoit dès le cinquieme ſiecle un évêché, qui fut uni à celui de Macerata en 1586. *Long.* 31. 4. *lat.* 43. 12.

Philelphe (François), un des plus célebres écrivains du quinzieme ſiecle, naquit dans cette ville en 1398, & mourut à Milan en 1481, ayant 83 ans preſque accomplis. Il profeſſa dans les plus illuſtres villes d'Italie, avec une réputation extraordinaire, à Veniſe, à Florence, à Sienne, à Bologne, à Milan, *&c.* Il étoit grammairien, poëte, orateur & philoſophe. On

(1) Il y a déjà bien des fois que le ſavant auteur de cet article a tenté dans un grand nombre de matieres qu'il a traité de décrier & rendre odieuſe l'opinion des Théologiens qui ſoutiennent que le Pontife romain peut déclarer, bien plus qu'à lui ſeul eſt reſervé le pouvoir de définir, quand les actions d'un prince, en tant qu'elles regardent le gouvernement public & l'exercice de ſon autorité publique, conviennent ou ne conviennent pas au droit que le Prince même a reçu de Dieu; qu'il peut auſſi déclarer ſi les ſujets doivent obéir ou réſiſter à la volonté du Prince, quand même il ordonneroit l'abolition de la Religion catholique, la perſécution & l'extermination de l'Egliſe & du Sacerdoce, faiſant tous ſes efforts pour faire paroître un tel ſentiment contraire aux Ecritures Saintes & à la tradition des Peres de l'Egliſe, comme on l'a déjà vu dans l'article *Temporel*. Les Théologiens qui reconnoiſſent dans le Pontife romain ce pouvoir & ce droit, penſent tout le contraire; car ils ſont perſuadés que leur ſentiment eſt le plus favorable de tous à la puiſſance civile, & qu'il ne ſauroit porter dans la République le moindre deſordre ni le moindre trouble: ils voient au contraire dans leur opinion le plus fort rempart pour affermir & ſoutenir le Prince ſur ſon trône, & le mettre à couvert de tout prétexte de ſédition & de tumulte. Pour prouver ce droit indirect du Pape, ils en donnent d'abord des raiſons fondamentales, enſuite ils en appellent à l'expérience, maîtreſſe infaillible du monde. Ces Théologiens prétendent donc que, quelque procédé irrégulier & tyrannique qu'on tînt dans un gouvernement ſouverain, fût-il même contre la Religion dominante, & évidemment contre l'Egliſe, le ſujet ne peut jamais ſe faire juge de ſon Prince, ni ſe ſoulever contre lui, à-cauſe du ſerment inviolable de fidélité qu'il lui a prêté, quoiqu'il ne dût obéir aux ordres évidemment contraires à la loi divine; qu'il devroit en pareil cas ſe défendre par la fuite, ou ſouffrir toute ſorte de mauvais traitemens, mais ne prendre jamais les armes & ſe revolter contre ſon Souverain, que quand il ſeroit déclaré déchu de ſon pouvoir par le Souverain Pontife, parce qu'y ayant le ſerment en une poſſeſſion certaine qui lie le ſujet & le Souverain, le ſujet ne peut en aucune maniere y contrevenir, quelques raiſons évidentes qu'il lui paroiſſe avoir pour le contraire, ce droit n'appartenant qu'au ſuprême Sacerdoce, de connoître ſi un lien de religion tel que celui du ſerment, a ceſſé ou non d'obliger le ſujet lié par ſon ſerment. Ces Théologiens ajoutent enſuite que ſi on enſeignoit cette doctrine aux ſujets dans l'éducation qu'on leur donne, on ne verroit pas tant de rebellions contre les ſouverains; la Corſe n'auroit pas pris les armes contre Genes, ni la Hollande contre ſon Souverain dominant Philippe II. roi d'Eſpagne, non plus que tant d'autres nations contre leurs Princes, leſquelles ont fait repandre le ſang de tant de citoyens; elles auroient été au-contraire plus ſoumiſes aux ordres ſouverains de leur maître, ſi elles avoient été bien perſuadées qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de ſe juger libres & déliées de leur ſerment envers leur ſouverain, mais qu'elles auroient dû, pour avoir cette liberté, attendre la déciſion du grand pontife, qu'il ne peut donner ſans des longues recherches, ſans des propoſitions, de compenſations & d'accomodemens, ſans avoir interpoſé la médiation d'autres ſouverains pour remedier à ces prétendus deſordres ſurvenus. En conſéquence ils prétendent & ſoutiennent que de cette maniere le ſouverain eſt aſſuré ſur ſon trône, & ſe trouve à couvert de tout danger de tumulte, dont n'ont pas été exempts ces états, où l'on ſoutient l'opinion contraire, par ce que les ſujets ne s'y croient liés que par un ſimple contract de ſociété, dont l'exécution dépend des conditions qui y ſont appoſées, & à defaut deſquelles ils croient que ce contract de dépendence n'a plus lieu. Ce n'eſt pas-là le ſentiment des Théologiens Italiens, qui ſuppoſent que la ſouveraineté eſt un droit divin que ne ſauroit violer aucun ſujet, ſans reſiſter à la volonté divine & ſans commettre un énorme ſacrilege contre ce lien ſacré de Religion, qui oblige tout ſujet à faire la volonté de ſon ſouverain & en vertu duquel il ne peut jamais de ſon propre mouvement & autorité s'oppoſer aux ordres de ſon Prince. (W)

On a de lui des harangues, des lettres, des dialogues, des ſatyres, & un grand nombre d'autres écrits latins en vers & en proſe. Voici la liſte de quelques-uns de ſes principaux ouvrages.

1°. *Appiani Alexandrini hiſtoria*. Il entreprit cette verſion parce qu'il ne pouvoit ſouffrir, diſoit-il, qu'un auteur auſſi éloquent ne parût qu'un barbare, par la mauvaiſe traduction que Décembrius en avoit donné. 2°. une traduction de Dion, dont Léonard Arétin fait de grands éloges. Béroalde a publié cette traduction *in*-4°. avec quelques autres opuſcules. 3°. *Conviviorum libri duo*, imprimés plusieurs fois, entr'autres à Paris en 1552 *in*-8°. Item 4°. *Satyræ*, Milan 1476, *in fol.* Veniſe 1502, *in*-4°. Paris 1518, *in*-4°. Ces ſatyres ſont au nombre de cent, partagées en dix livres, & contiennent chacune cent vers, ce qui les lui a fait appeller *hecatoſticha*; elles ont le mérite par rapport aux faits, mais non pas pour la beauté des vers. 5°. *Epiſtolarum familiarium libri XXXVII.* Veniſe 1502, *in fol.* & à Hambourg 1681; on trouve dans ces lettres des particularités de la vie de l'auteur, & quantité de traits de l'hiſtoire littéraire & politique de ce tems-là. 6°. *Carminum libri V.* Breſciæ 1497, *in* 4°. Outre ces ouvrages latins, Philelphe a donné un commentaire italien ſur les ſonnets de Pétrarque, dont la premiere édition eſt de Bologne 1475, *in-fol.*

Il eſt certain que c'étoit un très-habile homme, quoique vain, mordant, ſatyrique; mais c'étoit le goût dominant de ſon ſiecle, où preſque tous les ſavans n'ont pas été plus modérés que lui. Je pardonnerois moins à Philelphe ſon inconſtance & ſon inquiétude continuelle. Toujours mécontent de ſon ſort, il chercha ſans ceſſe la tranquillité, qu'il n'étoit pas en lui de ſe procurer. Sa diſſipation mal entendue, ce mépris de l'argent dont il ſe pare à chaque inſtant, l'obligerent à faire des baſſeſſes, qui répondoient peu à la prétendue nobleſſe de ſes ſentimens.

Il eſt vrai pourtant qu'il étoit généreux, donnoit volontiers d'une main ce qu'il arrachoit de l'autre, & ne pouvoit prendre ſur lui l'attention de ménager pour ſe procurer des reſſources dans la néceſſité. Il avoit une nombreuſe famille, & pluſieurs valets, aimoit le faſte, & recevoit honorablement ſes amis. D'ailleurs il n'épargnoit rien pour acheter & pour faire copier des livres. Au reſte, il avoit conſervé une ſanté vigoureuſe par la ſobriété, auſſi n'éprouvoit-il aucune incommodité dans ſa plus grande vieilleſſe. Ses lettres reſpirent des ſentimens, une morale ſaine, & une érudition auſſi variée & auſſi étendue que ſon ſiecle comportoit. (*D. J.*)

TOLENUS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie chez les Marſes. Oroſe, *l. V. c. xviij.* cité par Ortélius, dit que ce fut ſur le bord de ce fleuve que Rutilius & huit mille romains qu'il avoit avec lui, furent pris par les Marſes. C'eſt le *Thelonum* dont parle Ovide, *Faſtor. l. VI. verſ.* 565.

. . . . *Flumenque* Thelonum
Purpureum miſtis ſanguine fluxit aquis.

Ortélius conjecture que ce fleuve eſt le même que le *Liris*. (*D. J.*)

TOLÉRANCE, (*Ordre encyclop. Théolog. Morale, Politiq.*) la *tolérance* eſt en général la vertu de tout être foible, deſtiné à vivre avec des êtres qui lui reſſemblent. L'homme ſi grand par ſon intelligence, eſt en même tems ſi borné par ſes erreurs & par ſes paſſions, qu'on ne ſauroit trop lui inſpirer pour les autres, cette *tolérance* & ce ſupport dont il a tant beſoin pour lui-même, & ſans leſquelles on ne verroit ſur la terre que troubles & diſſentions. C'eſt en effet, pour les avoir proſcrites, ces douces & conciliantes vertus, que tant de ſiecles ont fait plus ou moins l'opprobre & le malheur des hommes; & n'eſperons pas que ſans elles, nous rétabliſſions jamais parmi nous le repos & la proſpérité.

On peut compter ſans doute pluſieurs ſources de nos diſcordes. Nous ne ſommes que trop féconds en ce genre; mais comme c'eſt ſur-tout en matiere de ſentiment & de religion, que les préjugés deſtructeurs triomphent avec plus d'empire, & des droits plus ſpécieux, c'eſt auſſi à les combattre que cet article eſt deſtiné. Nous établirons d'abord ſur les principes les plus évidens, la juſtice & la néceſſité de la *tolérance*, & nous tracerons d'après ces principes, les devoirs des princes & des ſouverains. Quel triſte emploi cependant, que d'avoir à prouver aux hommes des vérités ſi claires, ſi intéreſſantes, qu'il faut pour les méconnoître, avoir dépouillé ſa nature; mais s'il en eſt juſque dans ce ſiecle, qui ferment leurs yeux à l'évidence, & leur cœur à l'humanité, garderions-nous dans cet ouvrage un lâche & coupable ſilence? non; quel qu'en ſoit le ſuccès, oſons du-moins reclamer les droits de la juſtice & de l'humanité, & tentons encore une fois d'arracher au fanatique ſon poignard, & au ſuperſtitieux ſon bandeau.

J'entre en matiere par une réflexion très-ſimple, & cependant bien favorable à la *tolérance*, c'eſt que la raiſon humaine n'ayant pas une meſure préciſe & déterminée, ce qui eſt évident pour l'un eſt ſouvent obſcur pour l'autre; l'évidence n'étant, comme on ſait, qu'une qualité relative, qui peut venir ou du jour ſous lequel nous voyons les objets, ou du rapport qu'il y a entre eux & nos organes, ou de telle autre cauſe; en ſorte que tel degré de lumiere ſuffiſant pour convaincre l'un, eſt inſuffiſant pour un autre dont l'eſprit eſt moins vif, ou différemment affecté, d'où il ſuit que nul n'a droit de donner ſa raiſon pour regle, ni de prétendre aſſervir perſonne à ſes opinions. Autant vaudroit en effet exiger que je regarde avec vos yeux, que de vouloir que je croie ſur votre jugement. Il eſt donc clair que nous avons tous notre maniere de voir & de ſentir, qui ne dépend que bien peu de nous. L'éducation, les préjugés, les objets qui nous environnent, & mille cauſes ſecretes, influent ſur nos jugemens & les modifient à l'infini. Le monde moral eſt encore plus varié que le phyſique; & les eſprits ſe reſſemblent moins que les corps. Nous avons, il eſt vrai, des principes communs ſur leſquels on s'accorde aſſez; mais ces premiers principes ſont en très petit nombre, les conſéquences qui en découlent deviennent toujours moins claires à meſure qu'elles s'en éloignent, comme ces eaux qui ſe troublent en s'éloignant de leur ſource. Dès-lors les ſentimens ſe partagent, & ſont d'autant plus arbitraires, que chacun y met du ſien, & trouve des réſultats plus particuliers. La déroute n'eſt pas d'abord ſi ſenſible; mais bientôt, plus on marche, plus on s'égare, plus on ſe diviſe; mille chemins conduiſent à l'erreur, un ſeul mene à la vérité: heureux qui ſait le reconnoître! Chacun s'en flatte pour ſon parti, ſans pouvoir le perſuader aux autres; mais ſi dans ce conflit d'opinions, il eſt impoſſible de terminer nos différends, & de nous accorder ſur tant de points délicats, ſachons du-moins nous rapprocher & nous unir par les principes univerſels de la *tolérance* & de l'humanité, puiſque nos ſentimens nous partagent, & que nous ne pouvons être unanimes. Qu'y a-t-il de plus naturel que de nous ſupporter naturellement, & de nous dire à nous-mêmes avec autant de vérité que de juſtice? „ Pourquoi celui qui ſe „ trompe, ceſſeroit-il de m'être cher? l'erreur ne „ fut-elle pas toujours le triſte apanage de l'huma- „ nité? Combien de fois j'ai cru voir le vrai, où dans „ la ſuite j'ai reconnu le faux? combien j'en ai con- „ damné, dont j'ai depuis adopté les idées? Ah, ſans „ doute, je n'ai que trop acquis le droit de me dé- „ fier de moi-même, & je me garderai de haïr mon „ frere, parce qu'il penſe autrement que moi! „.

Qui peut donc voir, ſans douleur & ſans indignation, que la raiſon même qui devroit nous porter à l'indulgence & à l'humanité l'inſuffiſance de nos lumieres & la diverſité de nos opinions, ſoit préciſément celle qui nous diviſe avec plus de fureur? Nous devenons les accuſateurs & les juges de nos ſemblables; nous les citons avec arrogance à notre propre tribunal, & nous exerçons ſur leurs ſentimens l'inquiſition la plus odieuſe; & comme ſi nous étions infaillibles, l'erreur ne peut trouver grace à nos yeux. Cependant quoi de plus pardonnable, lorſqu'elle eſt involontaire, & qu'elle s'offre à nous ſous les apparences de la vérité? les hommages que nous lui rendons, n'eſt-ce pas à la vérité même que nous voulons les adreſſer? Un prince n'eſt-il pas honoré de tous les honneurs que nous faiſons à celui que nous prenons pour lui-même? Notre mépriſe peut-elle affoiblir notre mérite à ſes yeux, puiſqu'il voit en nous le même deſſein, la même droiture que dans ceux qui mieux inſtruits, s'adreſſent à ſa perſonne? Je ne vois point de raiſonnement plus fort contre l'intolérance; on n'adopte point l'erreur comme erreur; on peut quelquefois y perſévérer à deſſein par des motifs intéreſſés, & c'eſt alors qu'on eſt coupable. Mais je ne conçois pas ce qu'on peut reprocher à celui

qui

qui se trompe de bonne foi, qui prend le faux pour le vrai sans qu'on puisse l'accuser de malice ou de négligence; qui se laisse éblouir par un sophisme, & ne sent pas la force du raisonnement qui le combat. S'il manque de discernement ou de pénétration, ce n'est pas ce dont il s'agit; on n'est pas coupable pour être borné, & *les erreurs de l'esprit ne peuvent nous être imputées qu'autant que notre cœur y a part*. Ce qui fait l'essence du crime, c'est l'intention directe d'agir contre ses lumieres, de faire ce qu'on sait être mal, de céder à des passions injustes, & de troubler à dessein les lois de l'ordre qui nous sont connues; en un mot, toute la moralité de nos actions est dans la conscience, dans le motif qui nous fait agir. Mais, dites-vous, cette vérité est d'une telle évidence, qu'on ne peut s'y soustraire sans s'aveugler volontairement, sans être coupable d'opiniâtreté ou de mauvaise foi? Eh, qui êtes-vous pour prononcer à cet égard, & pour condamner vos freres? Pénétrez-vous dans le fond de leur ame? ses replis sont-ils ouverts à vos yeux? partagez-vous avec l'éternel l'attribut incommunicable de scrutateur des cœurs? quel sujet demande plus d'examen, de prudence & de modération, que celui que vous décidez avec tant de légéreté & d'assurance? est-il donc si facile de marquer avec précision les bornes de la verité, de distinguer avec justesse, le point souvent invisible où elle finit, & où l'erreur commence; de déterminer ce que tout homme doit admettre & concevoir, ce qu'il ne peut rejetter sans crime? Qui peut connoître, encore une fois, la nature intime des esprits, & toutes les modifications dont ils sont susceptibles? Nous le voyons tous les jours, il n'est point de vérité si claire qui n'éprouve des contradictions; il n'est point de système auquel on ne puisse opposer des objections, souvent aussi fortes que les raisons qui le défendent. Ce qui est simple & évident pour l'un, paroît faux & incompréhensible à l'autre: ce qui ne vient pas seulement de leurs divers degrés de lumieres, mais encore de la différence même des esprits; car on observe dans les plus grands génies, la même variété d'opinions, & plus grande assurément entre eux, que dans le vulgaire.

Mais sans nous arrêter à ces généralités, entrons dans quelque détail; & comme la vérité s'établit mieux quelquefois par son contraire que directement, si nous montrons en peu de mots l'inutilité, l'injustice & les suites funestes de l'intolérance, nous aurons prouvé la justice & la nécessité de la vertu qui lui est opposée.

De tous les moyens qu'on emploie pour arriver à quelque but, la violence est assurément le plus inutile & le moins propre à remplir celui qu'on se propose: en effet pour atteindre à un but quel qu'il soit, il faut au moins s'assurer de la nature & de la convenance des moyens que l'on a choisis; rien n'est plus sensible, toute cause doit avoir en soi un rapport nécessaire avec l'effet qu'on en attend, ensorte qu'on puisse voir cet effet dans sa cause, & le succès dans les moyens; ainsi pour agir sur des corps, pour les mouvoir, le diriger, on employera des forces physiques; mais pour agir sur des esprits, pour les fléchir, les déterminer, il en faudra d'un autre genre, des raisonnemens, par exemple, des preuves, des motifs; ce n'est point avec des syllogismes que vous tenterez d'abattre un rempart, ou de ruiner une forteresse; & ce n'est point avec le fer & le feu que vous détruirez des erreurs, ou redresserez de faux jugemens. Quel est donc le but des persécuteurs? De convertir ceux qu'ils tourmentent; de changer leurs idées & leurs sentimens pour leur en inspirer de contraires; en un mot, de leur donner une autre conscience, un autre entendement. Mais quel rapport y a-t-il entre des tortures & des opinions? Ce qui me paroît clair, évident, me paroîtra-t-il faux dans les souffrances? Une proposition que je vois comme absurde & contradictoire, sera-t-elle claire pour moi sur un échafaut? Est ce, encore une fois, avec le fer & le feu que la vérité perce & se communique? Des preuves, des raisonnemens peuvent me convaincre & me persuader; montrez-moi donc ainsi le faux de mes opinions; & j'y renoncerai naturellement & sans effort; mais vos tourmens ne feront jamais ce que vos raisons n'ont pu faire.

Pour rendre ce raisonnement plus sensible, qu'on nous permette d'introduire un de ces infortunés qui, prêt à mourir pour la foi, parle ainsi à ses persécuteurs: „ O, mes freres, qu'exigez-vous de moi?
„ comment puis-je vous satisfaire? Est-il en mon
„ pouvoir de renoncer à mes sentimens, à mes opi-
„ nions, pour m'affecter des vôtres? de changer, de
„ refondre l'entendement que Dieu m'a donné, de
„ voir par d'autres yeux que les miens, & d'être
„ un autre que moi? Quand ma bouche exprimeroit
„ cet aveu que vous desirez, dépendroit-il de moi
„ que mon cœur fût d'accord avec elle, & ce par-
„ jure forcé de quel prix seroit-il à vos yeux? Vous-
„ même qui me persécutez, pourriez-vous jamais
„ vous résoudre à renier votre croyance? Ne seriez-
„ vous pas aussi votre gloire de cette constance qui
„ vous irrite & qui vous arme contre moi? Pourquoi
„ voulez-vous donc me forcer, par une inconséquen-
„ ce barbare, à mentir *contre moi-même*, & à me
„ rendre coupable d'une lâcheté qui vous feroit hor-
„ reur?

„ Par quel étrange aveuglement renversez-vous
„ pour moi seul toutes les lois divines & humaines?
„ Vous tourmentez les autres coupables pour tirer
„ d'eux la vérité, & vous me tourmentez pour m'ar-
„ racher des mensonges; vous voulez que je vous
„ dise ce que je ne suis pas, & vous ne voulez pas
„ que je vous dise ce que je suis. Si la douleur me
„ faisoit nier les sentimens que je professe, vous ap-
„ prouveriez mon désaveu, quelque suspect qu'il
„ vous dût être; vous punissez ma sincérité, vous
„ récompenseriez mon apostasie; vous me jugez in-
„ digne de vous, parce que je suis de bonne foi;
„ n'est-ce donc qu'en cessant de l'être que je puis mé-
„ riter ma grace? Disciples d'un maitre qui ne prê-
„ cha que la vérité, croyez-vous augmenter sa gloi-
„ re, en lui donnant pour adorateurs des hypocri-
„ tes & des parjures? Si c'est le mensonge que j'em-
„ brasse & que je défends, il a pour moi toutes les
„ apparences de la vérité; Dieu qui connoît mon
„ cœur, voit bien qu'il n'est point complice des é-
„ garemens de mon esprit, & que dans mes inten-
„ tions, c'est la vérité que j'honore, même en com-
„ battant contr'elle.

„ Eh! quel autre intérêt, quel autre motif pour-
„ roit m'animer? Si je m'expose à tout souffrir, à
„ perdre tout ce que j'ai de plus cher pour suivre des
„ sentimens dont l'erreur m'est connue, je ne suis
„ qu'un insensé, un furieux, plus digne de votre
„ pitié que de votre haine; mais si je m'expose à tout
„ souffrir, si je brave les tourmens & la mort pour
„ conserver ce qui m'est plus précieux que la vie,
„ les droits de ma conscience & de ma liberté, que
„ voyez-vous dans ma persévérance qui mérite vo-
„ tre indignation? Mes sentimens, dites-vous sont
„ les plus dangereux, les plus condamnables; mais
„ n'avez-vous que le fer & le feu pour m'en con-
„ vaincre & me ramener? Quel étrange moyen de
„ persuasion que des bûchers & des échafauts! La
„ vérité même seroit méconnue sous cet aspect; hé-
„ las! ce n'est pas ainsi qu'elle exerce sur nous son
„ empire, elle a des armes plus victorieuses; mais
„ celles que vous employez ne prouvent que votre
„ impuissance: s'il est vrai que mon sort vous tou-
„ che, que vous déplorez mes erreurs, pourquoi
„ précipiter ma ruine, que j'aurois prévenue peut-
„ être? pourquoi me ravir un tems que Dieu m'ac-
„ corde pour m'éclairer? Prétendez-vous lui plaire
„ en empiétant sur ses droits, en prévenant sa jus-
„ tice? & pensez vous honorer un Dieu de paix &
„ de charité, en lui offrant vos freres en holocauste,
„ & en lui élevant des trophées de leurs cadavres „?

Telles seroient en substance les expressions que la douleur & le sentiment arracheroient à cet infortuné, si les flammes qui l'environnent lui permettoient d'achever.

Quoi qu'il en soit, plus on approfondit le système des intolérans, & plus on en sent la foiblesse & l'injustice: du moins auroient-ils un prétexte, si des hommages forcés, qu'à l'instant le cœur désavoue, pouvoient plaire au Créateur; mais si la seule intention fait le prix du sacrifice, & si le culte interieur est sur-tout celui qu'il demande, de quel œil cet Etre infini doit-il voir des téméraires qui osent attenter à ses droits, & profaner son plus bel ouvrage en tirannisant des cœurs dont il est jaloux? Il n'est aucun roi sur la terre qui daignât accepter un encens que la main seule offriroit, & l'on ne rougit pas d'exiger pour Dieu cet indigne encens; car enfin tels sont les succès si vantés des persécuteurs, de faire des hypocrites ou des martyrs, des lâches ou des héros; l'ame foible & pusillanime qui s'effarouche à l'aspect des

tour-

tourmens, abjure en frémissant sa croyance, & déteste l'auteur de son crime: l'ame généreuse au contraire, qui sait contempler d'un œil sec le supplice qu'on lui prépare, demeure ferme & inaltérable, regarde avec pitié les persécuteurs, & vole au trépas comme au triomphe; l'expérience n'est que trop pour nous; quand le fanatisme a fait couler des flots de sang sur la terre, n'a-t-on pas vu des martyrs sans nombre s'indigner & se roidir contre les obstacles? Et à l'égard des conversions forcées, ne les vit-on pas aussi-tôt disparoître avec le péril, l'effet cesser avec la cause, & celui qui céda pour un tems, revoler vers les siens dès qu'il en eut le pouvoir; pleurer avec eux sa foiblesse, & reprendre avec transport sa liberté naturelle? Non, je ne conçois point de plus horrible blasphème que de se dire autorisé de Dieu en suivant de tels principes.

Il est donc vrai que la violence est bien plus propre à confirmer dans leur religion, qu'à en détacher ceux qu'on persécute, & à réveiller, comme on prétend, leur conscience endormie. „ Ce n'est point, disoit un politique, en remplissant l'ame de ce grand objet, en l'approchant du moment où il lui doit être d'une plus grande importance, qu'on parvient à l'en détacher; les lois pénales, en fait de religion, impriment de la crainte, il est vrai, mais comme la religion a ses lois pénales, qui inspirent aussi de la crainte, entre ces deux craintes différentes les ames deviennent atroces. Nous ne voulons point, dites-vous, engager un homme à trahir sa conscience, mais seulement l'animer par la crainte ou par l'espoir à secouer ses préjugés, & à distinguer la vérité de l'erreur qu'il professe. Eh! qui pourroit, je vous prie, se livrer dans les momens critiques, à la méditation, à l'examen que vous proposez? L'état le plus paisible, l'attention la plus soutenue, la liberté la plus entiere, suffisent à peine pour cet examen; & vous voulez qu'une ame environnée des horreurs du trépas, & sans cesse obsédée par les plus affreuses images, soit plus capable de reconnoître & de saisir cette vérité qu'elle auroit méconnue dans des tems plus tranquilles: quelle absurdité! quelle contradiction „! Non, non, tel sera toujours le succès de ces violences, d'affermir, comme nous l'avons dit, dans leurs sentimens, ceux qui en sont les objets, par les malheurs mêmes qu'ils leur attirent; de les prévenir au contraire contre les sentimens de leurs ennemis, par la maniere même dont ils les présentent, & de leur inspirer pour leur religion, la même horreur que pour leur personne.

Qu'ils ne s'en prennent donc qu'à eux-mêmes, qui trahissent indignement la vérité, s'ils en jouissent; qui la confondent avec l'imposture, en lui donnant ses armes, & en la montrant sous ses étendarts; cela seul ne suffiroit-il pas pour donner des préjugés contr'elle, & la faire méconnoître à ceux qui l'auroient peut-être embrassée? Non, quoi qu'ils en disent, la vérité n'a besoin que d'elle-même pour se soutenir, & pour captiver les esprits & les cœurs; elle brille de son propre éclat, & ne combat qu'avec ses armes; c'est dans son sein qu'elle puise & ses traits & sa lumiere; elle rougiroit d'un secours étranger qui ne pourroit qu'obscurcir ou partager sa gloire; sa contrainte à elle est dans sa propre excellence; elle ravit, elle entraîne, elle subjugue par sa beauté; son triomphe, c'est de paroître; sa force, d'être ce qu'elle est. Foible au contraire & impuissante par elle-même, l'erreur feroit peu de progrès sans la violence & la contrainte; aussi fuit-elle avec soin tout examen, tout éclaircissement qui ne pourroit que nuire à sa cause; c'est au milieu des ténebres de la superstition & de l'ignorance qu'elle aime à porter ses coups & à répandre ses dogmes impurs; c'est alors qu'au mépris des droits de la conscience & de la raison, elle exerce impunément le despotisme de l'intolérance, & gouverne ses propres sujets avec un sceptre de fer; si le sage ose élever sa voix, la crainte l'étouffe bientôt; & malheur à l'audacieux qui confesse la vérité au milieu de ses ennemis. Cessez donc, persécuteurs, cessez, encore une fois, de défendre cette vérité avec les armes de l'imposture; d'enlever au Christianisme la gloire de ses fondateurs; de calomnier l'Evangile, & de confondre le fils de Marie avec l'enfant d'Ismaël; car enfin de quel droit en appelleriez-vous au premier, & aux moyens dont il s'est servi pour établir sa doctrine, si vous suivez les traces de l'autre? Vos principes mêmes ne sont-ils pas votre condamnation? Jesus, votre modele, n'a jamais employé que la douceur & de la persuasion; Mahomet a séduit les uns & forcé les autres au silence; Jesus en a appellé à ses œuvres, Mahomet à son épée; Jesus dit: voyez & croyez; Mahomet, meurs ou crois. Duquel vous montrez-vous les disciples? Oui, je ne saurois trop l'affirmer, la vérité differe autant de l'erreur dans ses moyens que dans son essence; la douceur, la persuasion, la liberté, voilà ses divins caracteres; qu'elle s'offre donc ainsi à mes yeux, & soudain mon cœur se sentira entraîné vers elle; mais là où regnent la violence & la tyrannie, ce n'est point elle, c'est son fantôme que je vois. Eh! pensez-vous en effet que dans la *tolérance* universelle que nous voudrions établir, nous ayons plus d'égard aux progrès de l'erreur qu'à ceux de la vérité? si tous les hommes adoptant nos principes s'accordoient un mutuel support, se défioient de leur préjugés les plus chers, & regardoient la vérité comme un bien commun, dont il seroit aussi injuste de vouloir priver les autres que de s'en croire en possession exclusivement à eux; si tous les hommes, dis-je, cessant d'abonder en leur sens se répondoient des extrémités de la terre, pour se communiquer en paix leus sentimens, leurs opinions, & les peser sans partialité dans la balance du doute & de la raison, croit-on que dans ce silence unanime des passions & des préjugés, on ne vît pas au contraire la vérité reprendre ses droits, étendre insensiblement son empire, & les ténebres de l'erreur s'écouler & fuir devant elle, comme ces ombres légeres à l'approche du flambeau du jour?

Je ne prétends pas cependant que l'erreur ne fît alors aucun progrès, ni que l'infidele abjurât aisément des mensonges rendus respectables à force de prévention & d'antiquité: je soutiens seulement que les progrès de la vérité en seroient bien plus rapides, puisqu'avec son ascendant naturel elle auroit moins d'obstacles à vaincre pour pénétrer dans les cœurs. Mais rien, quoi qu'on en dise, ne lui est plus opposé que le systême de l'intolérance qui tourmente & dégrade l'homme en asservissant ses opinions au sol qui le nourrit, en comprimant dans un cercle étroit de préjugés son active intelligence, en lui interdisant le doute & l'examen comme un crime, & en l'accablant d'anathèmes, s'il ose raisonner un instant & penser autrement que nous. Quel moyen plus sûr pouvoit-on choisir pour éterniser les erreurs & pour enchaîner la vérité?

Mais sans presser davantage le systême des intolérans, jettons un coup-d'œil rapide sur les conséquences qui en découlent, & jugeons de la cause par les effets. On ne peut faire un plus grand mal aux hommes que de confondre tous les principes qui les gouvernent; de renverser les barrieres qui séparent le juste & l'injuste, le vice & la vertu; de briser tous les nœuds de la société; d'armer le prince contre ses sujets, les sujets contre leur prince; les peres, les époux, les amis, les freres, les uns contre les autres; d'allumer au feu des autels le flambeau des furies; en un mot, de rendre l'homme odieux & barbare à l'homme; & d'étouffer dans les cœurs tout sentiment de justice & d'humanité: tels sont cependant les résultats inévitables des principes que nous combattons. Les crimes les plus atroces, les parjures, les calomnies, les trahisons, les parricides; tout est justifié par la cause, tout est sanctifié par le motif, l'intérêt de l'Eglise, la nécessité d'étendre son regne, & de proscrire à tout prix ceux qui lui résistent, autorise & consacre tout: étrange renversement d'idées, abus incompréhensible de tout ce qu'il y a de plus auguste & de plus saint! la religion donnée aux hommes pour les unir & les rendre meilleurs, devient le prétexte même de leurs égaremens les plus affreux; tous les attentats commis sous ce voile sont désormais légitimes, le comble de la scélératesse devient le comble de la vertu; on fait des saints & des héros de ceux que les juges du monde puniroient du dernier supplice; on renouvelle pour le Dieu des Chrétiens le culte abominable de Saturne & de Moloch, l'audace & le fanatisme triomphent, & la terre voit avec horreur des monstres déifiés. Qu'on ne nous accuse point de tremper notre pinceau dans le fiel, nous ne pourrions que trop nous justifier de ce reproche, & nous frissonnons des preuves que nous avons en main: gardons nous cependant de nous en prévaloir; il vaut mieux laisser dans l'oubli ces tristes monumens de notre honte & de nos crimes, & nous épar-

épargner à nous-mêmes un tableau trop humiliant pour l'humanité. Toujours eſt-il certain qu'avec l'intolérance vous ouvrez une ſource intariſſable de maux, dès-lors chaque partie s'arrogera les mêmes droits, chaque ſecte employera la violence & la contrainte, les plus foibles opprimés dans un lieu deviendront oppreſſeurs dans l'autre, les vainqueurs auront toujours droit, les vaincus ſeront les ſeuls hérétiques, & ne pourront ſe plaindre que de leur foibleſſe; il ne faudra qu'une puiſſante armée pour établir ſes ſentimens, & confondre ſes adverſaires; le deſtin de la vérité ſuivra celui des combats, & les plus féroces mortels ſeront auſſi les meilleurs croyans: on ne verra donc de toutes parts que des buchers, des échaffauds, des proſcriptions, des ſupplices. Calviniſtes, romains, luthériens, juifs & grecs, tous ſe dévoreront comme des bêtes féroces; les lieux où regne l'Evangile ſeront marqués par le carnage & la déſolation; des inquiſiteurs ſeront nos maîtres; la croix de Jeſus deviendra l'étendart du crime, & ſes diſciples s'enivreront du ſang de leurs freres; la plume tombe à ces horreurs, cependant elles découlent directement de l'intolérance; car je ne crois pas qu'on m'oppoſe l'objection ſi ſouvent foudroyée, que la véritable Egliſe étant ſeule en droit d'employer la violence & la contrainte, les hérétiques ne pourroient ſans crime agir pour l'erreur, comme elle agit pour la vérité; un ſophiſme ſi puérile porte avec lui ſa réfutation; qui ne voit en effet qu'il eſt abſurde de ſuppoſer la queſtion même, & de prétendre que ceux que nous appellons *hérétiques* ſe reconnoiſſent pour tels, ſe laiſſent tranquillement égorger & s'abſtiennent de repréſailles?

Concluons que l'intolérance univerſellement établie armeroit tous les hommes les uns contre les autres, & feroit naître ſans fin les guerres avec les opinions; car en ſuppoſant que les infideles ne fuſſent point perſécuteurs par des principes de religion, ils le ſeroient du-moins par politique & par intérêt, les Chrétiens ne pouvant tolérer ceux qui n'adoptent par leurs idées, on verroit avec raiſon tous les peuples ſe liguer contre eux, & conjurer la ruine de ces ennemis du genre humain, qui, ſous le voile de la religion, ne verroient rien d'illégitime pour le tourmenter & pour l'aſſervir. En effet, je le demande, qu'aurions nous à reprocher à un prince de l'Aſie ou du Nouveau monde qui feroit pendre le premier miſſionnaire que nous lui enverrions pour le convertir? Le devoir le plus eſſentiel d'un ſouverain n'eſt-ce pas d'affirmer la paix & la tranquillité dans ſes états, & d'en proſcrire avec ſoin ces hommes dangereux qui couvrant d'abord leur foibleſſe d'une hypocrite douceur, ne cherchent dès qu'ils en ont le pouvoir qu'à répandre des dogmes barbares & ſéditieux? Que les Chrétiens ne s'en prennent donc qu'à eux-mêmes, ſi les autres peuples inſtruits de leurs maximes ne veulent point les ſouffrir, s'ils ne voient en eux que les aſſaſſins de l'Amérique ou les perturbateurs des Indes, & ſi leur ſainte religion deſtinée à s'étendre & à fructifier ſur la terre en eſt avec raiſon bannie par leurs excès & par leurs fureurs.

Au reſte il nous paroît inutile d'oppoſer aux intolérans les principes de l'Evangile, qui ne fait qu'étendre & développer ceux de l'équité naturelle, de leur rappeller les leçons & l'exemple de leur auguſte maître qui ne reſpira jamais que douceur & charité, & de retracer à leurs yeux la conduite de ces premiers Chrétiens, qui ne ſavoient que benir & prier pour leurs perſécuteurs. Nous ne produirons point ces raiſonnemens, dont les anciens peres de l'Egliſe ſe ſervoient avec tant de force contre les Nérons & les Dioclétiens, mais qui depuis Conſtantin le Grand ſont devenus ridicules & ſi faciles à retorquer. On ſent que dans un article nous ne pouvons qu'effleurer une matiere auſſi abondante: ainſi après avoir rappellé les principes qui nous ont paru les plus généraux & les plus lumineux, il nous reſte pour remplir notre objet à tracer les devoirs des ſouverains, relativement aux ſectes qui partagent la ſociété.

Incedo per ignes.

Dans une matiere auſſi délicate, je ne marcherai point ſans autorité; & dans l'expoſition de quelques principes généraux, on verra ſans peine les conſéquences qui en découlent.

I. Donc on ne réduira jamais la queſtion à ſon véritable point, ſi l'on ne diſtingue d'abord l'état de l'égliſe & le prêtre du magiſtrat. L'état ou la république a pour but la conſervation de ſes membres, l'aſſûrance de leur liberté, de leur vie, de leur tranquillité, de leurs poſſeſſions & de leurs privileges: l'Egliſe au contraire eſt une ſociété, dont le but eſt la perfection de l'homme & le ſalut de ſon ame. Le ſouverain regarde ſur-tout la vie préſente; l'Egliſe regarde ſur-tout & directement la vie à venir. Maintenir la paix dans la ſociété contre tous ceux qui voudroient y porter atteinte, c'eſt le devoir & le droit du ſouverain; mais ſon droit expire où regne celui de la conſcience: ces deux juriſdictions doivent toujours être ſéparées; elles ne peuvent empiéter l'une ſur l'autre, qu'il n'en réſulte des maux infinis.

II. En effet le ſalut des ames n'eſt confié au magiſtrat ni par la loi révélée, ni par la loi naturelle, ni par le droit politique. Dieu n'a jamais commandé que les peuples fléchiſſent leur conſcience au gré de leurs monarques, & nul homme ne peut s'engager de bonne foi à croire & à penſer comme ſon prince l'exige. Nous l'avons déja dit: rien n'eſt plus libre que les ſentimens; nous pouvons extérieurement & de bouche acquieſcer aux opinions d'un autre, mais il nous eſt auſſi impoſſible d'y acquieſcer intérieurement & contre nos lumieres, que de ceſſer d'être ce que nous ſommes. Quels ſeroient d'ailleurs les droits du magiſtrat? la force & l'autorité? mais la religion ſe perſuade & ne ſe commande pas. C'eſt une vérité ſi ſimple, que les apôtres même de l'intolérance n'oſent la déſavouer lorſque la paſſion ou le préjugé féroce ceſſe d'offuſquer leur raiſon. Enfin ſi dans la religion la force pouvoit avoir lieu; ſi même (qu'on nous permette cette abſurde ſuppoſition) elle pouvoit perſuader, il faudroit, pour être ſauvé, naître ſous un prince orthodoxe, le mérite du vrai chrétien ſeroit un haſard de naiſſance: il y a plus, il faudroit varier ſa croyance pour la conformer à celle des princes qui ſe ſuccedent, être catholique ſous Marie, & proteſtant ſous Eliſabeth; quand on abandonne une fois les principes, on ne voit plus où arrêter le mal.

III. Expliquons-nous donc librement, & empruntons le langage de l'auteur du contrat ſocial. Voici comme il s'explique ſur ce point. „ Le droit que „ le pacte ſocial donne au ſouverain ſur les ſujets, „ ne paſſe point les bornes de l'utilité publique; „ les ſujets ne doivent donc compte au ſouverain de „ leurs opinions, qu'autant que ces opinions importent à la communauté. Or il importe bien à l'état que chaque citoyen ait une religion qui lui „ faſſe aimer ſes devoirs; mais les dogmes de cette „ religion n'intéreſſent l'état, ni ſes membres, qu'autant qu'ils ſe rapportent à la ſociété. Il y a une „ profeſſion de foi purement civile, dont il appartient au ſouverain de fixer les articles, non pas „ préciſément comme dogmes de religion, mais comme ſentimens de ſociabilité, ſans leſquels il eſt „ impoſſible d'être bon citoyen, ni ſujet fidele, ſans „ pouvoir obliger perſonne à les croire; il peut bannir de l'état quiconque ne les croit pas, non comme impie, mais comme inſociable, comme incapable d'aimer ſincerement les lois de la juſtice, „ & d'immoler au beſoin ſa vie à ſon devoir „.

IV. On peut tirer de ces paroles ces conſéquences légitimes. La premiere, c'eſt que les ſouverains ne doivent point tolérer les dogmes qui ſont oppoſés à la ſociété civile; ils n'ont point, il eſt vrai, d'inſpection ſur les conſciences, mais ils doivent réprimer ces diſcours téméraires qui pourroient porter dans les cœurs la licence & le dégoût des devoirs. Les athées en particulier, qui enlevent aux puiſſans le ſeul frein qui les retienne, & aux foibles leur unique eſpoir, qui énerve toutes les lois humaines en leur ôtant la force qu'elles tirent d'une ſanction divine, qui ne laiſſent entre le juſte & l'injuſte qu'une diſtinction politique & frivole, qui ne voient l'opprobre du crime que dans la peine du criminel: les athées, dis-je, ne doivent pas réclamer la *tolerance* en leur faveur; qu'on les inſtruiſe d'abord, qu'on les exhorte avec bonté; s'ils perſiſtent, qu'on les réprime, enfin rompez avec eux, banniſſez-les de la ſociété, eux-mêmes en ont briſé les liens. 2°. Les ſouverains doivent s'oppoſer avec vigueur aux entrepriſes de ceux qui couvrant leur avidité du prétexte de la religion, voudroient attenter aux biens ou des particuliers, ou des princes mêmes. 3°. Sur-tout qu'ils proſcrivent avec ſoin ces ſociétés dangereuſes, qui ſoumettant leurs membres à une double autori-

torité, forment un état dans l'état, rompent l'union politique, relâchent, dissolvent les liens de la patrie pour concentrer dans leur corps leurs affections & leurs intérêts, & sont ainsi disposés à sacrifier la société générale à leur société particuliere. En un mot, que l'état soit *un*, que le prêtre soit avant tout citoyen; qu'il soit soumis, comme tout autre, à la puissance du souverain, aux lois de sa patrie; que son autorité purement spirituelle se borne à instruire, à exhorter, à prêcher la vertu; qu'il apprenne de son divin maître que son regne n'est pas de ce monde; car tout est perdu, si vous laissez un instant dans la même main le glaive & l'encensoir.

Regle générale. Respectez inviolablement les droits de la conscience dans tout ce qui ne trouble point la société. Les erreurs spéculatives sont indifférentes à l'état; la diversité des opinions régnera toujours parmi des êtres aussi imparfaits que l'homme; la vérité produit les hérésies comme le soleil des impuretés & des taches: n'allez donc pas aggraver un mal inévitable, en employant le fer & le feu pour le déraciner; punissez les crimes; ayez pitié de l'erreur, & ne donnez jamais à la vérité d'autres armes que la douceur, l'exemple, & la persuasion. *En fait de changement de croyance, les invitations sont plus fortes que les peines: celles-ci n'ont jamais eu d'effet que comme destruction.*

V. A ces principes, on nous opposera les inconvéniens qui résultent de la multiplicité des religions, & les avantages de l'uniformité de croyance dans un état. Nous répondrons d'abord avec l'auteur de *l'Esprit des Lois*, „ que ces idées d'uniformité frappent „ infailliblement les hommes vulgaires, parce qu'ils „ y trouvent un genre de perfection qu'il est impossible „ de n'y pas découvrir, les mêmes poids dans „ la police, les mêmes mesures dans le commerce, „ les mêmes lois dans l'état, la même religion dans „ toutes ses parties; mais cela est-il toujours à propos, „ & sans exception? le mal de changer est-il „ toujours moins grand que le mal de souffrir? & „ la grandeur du génie ne consisteroit-elle pas mieux „ à savoir dans quels cas il faut de l'uniformité, & „ dans quels cas il faut des différences „. En effet, pourquoi prétendre à une perfection incompatible avec notre nature? la diversité des sentimens subsistera toujours parmi les hommes; l'histoire de l'esprit humain en est une preuve continuelle; & le projet le plus chimérique seroit celui de ramener les hommes à l'uniformité d'opinions. Cependant, dites-vous, l'intérêt politique exige qu'on établisse cette uniformité; qu'on proscrive avec soin tout sentiment contraire aux sentimens reçus dans l'état, c'est-à-dire, qu'il faut borner l'homme à n'être plus qu'un automate, à l'instruire des opinions établies dans le lieu de sa naissance, sans jamais oser les examiner, ni les approfondir, à respecter servilement les préjugés les plus barbares, tels que ceux que nous combattons. Mais que de maux, que de divisions n'entraîne pas dans un état la multiplicité de la religion? L'objection se tourne en preuve contre vous, puisque l'intolérance est elle-même la source de ces malheurs; car si les partis différens s'accordoient un mutuel support, & ne cherchoient à se combattre que par l'exemple, la régularité des mœurs, l'amour des lois & de la patrie; si c'étoit-là l'unique preuve que chaque secte fit valoir en faveur de sa croyance, l'harmonie & la paix régneroient bien-tôt dans l'état, malgré la variété d'opinions, comme les dissonnances dans la musique ne nuisent point à l'accord total.

On insiste, & l'on dit que le changement de religion entraîne souvent des révolutions dans le gouvernement & dans l'état: à cela je répons encore que l'intolérance est seule chargée de ce qu'il y a d'odieux dans cette imputation; car si les novateurs étoient tolérés, ou n'étoient combattus qu'avec les armes de l'Evangile, l'état ne souffriroit point de cette fermentation des esprits; mais les défenseurs de la religion dominante s'élevent avec fureur contre les sectaires, arment contre eux les puissances, arrachent des édits sanglans, soufflent dans tous les cœurs la discorde & le fanatisme, & rejettent sans pudeur sur leurs victimes les desordres qu'eux seuls ont produits.

A l'égard de ceux, qui sous le prétexte de la religion, ne cherchent qu'à troubler la société, qu'à fomenter des séditions, à secouer le joug des lois; réprimez les avec sévérité, nous ne sommes point leurs apologistes; mais ne confondez point avec ces coupables ceux qui ne vous demandent que la liberté de penser, de professer la croyance qu'ils jugent la meilleure, & qui vivent d'ailleurs en fideles sujets de l'état.

Mais, direz-vous encore, le prince est le défenseur de la foi; il doit la maintenir dans toute sa pureté, & s'opposer avec vigueur à tous ceux qui lui portent atteinte; si les raisonnemens, les exhortations, ne suffisent pas; ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, c'est pour punir celui qui fait mal, pour forcer les rebelles à rentrer dans le sein de l'Eglise. Que veux-tu donc, barbare? égorger ton frere pour le sauver? mais Dieu t'a-t-il chargé de cet horrible emploi, a-t-il remis entre tes mains le soin de sa vengeance? D'où sais-tu qu'il veuille être honoré comme les démons? va, malheureux, ce Dieu de paix desavoue tes affreux sacrifices; ils ne sont dignes que de toi.

Nous n'entreprendrons point de fixer ici les bornes précises de la *tolérance*, de distinguer le support charitable que la raison & l'humanité reclament en faveur des errans, d'avec cette coupable indifférence, qui nous fait voir sous le même aspect toutes les opinions des hommes. Nous prêchons la *tolérance* pratique, & non point la spéculative; & l'on sent assez la différence qu'il y a entre tolérer une religion & l'approuver. Nous renvoyons les lecteurs curieux d'approfondir ce sujet au commentaire philosophique de Bayle, dans lequel selon nous, ce beau génie s'est surpassé. *Cet article est de M. Romilli le fils.* (1)

TOLÉRER, SOUFFRIR, PERMETTRE, (*Synonymes.*) on *tolere* les choses lorsqu'en les connoissant, & ayant le pouvoir en main, on ne les empêche pas: on les *souffre* lorsqu'on ne s'y oppose pas, pouvant empêcher: on les *permet* lorsqu'on les autorise par un consentement formel. *Tolérer* ne se dit que pour des choses mauvaises, ou qu'on croit telles; *permettre* se dit pour le bien & le mal.

Les magistrats sont quelquefois obligés de *tolérer* de certains maux, pour en prévenir de plus grands. Il est quelquefois de la prudence dans la discipline de l'église, de *souffrir* des abus, plutôt que d'en rompre l'unité. Les lois humaines ne peuvent jamais *permettre* ce que la loi divine défend, mais elles défendent quelquefois ce que celle-ci *permet*. *Synonymes de l'abbé Girard.* (*D. J.*)

TOLERIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans l'ancien Latium. Etienne le géographe nomme ses habitans *Tolerienses*. & Denys d'Halycarnasse les appelle *Tolerini*. (*D. J.*)

TOLESBURG, TOLSBERG, *ou* TOLSBURG, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire russien dans l'Esthonie, sur le golfe de Finlande, à l'embouchure de la riviere Semsteback. (*D. J.*)

TOLET; (*Marine.*) *voyez* Escome.

TOLETS, s. m. (*Marine.*) ce sont deux chevilles de bois, qu'on pose sur de très-petits bateaux, avec lesquels on met la rame, & qui la retiennent sans étrope.

TOLETUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise, & la capitale des Carpétains, selon Pline, *l. III. c. iij.* qui nomme ses habitans *Toletani*. La ville conserve son ancien nom, car on ne peut douter que ce ne soit Tolède. (*D. J.*)

TOL-HUYS, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire *la maison du péage*; lieu des pays-bas, au duché de Gueldre, dans le Bétaw, sur la rive gauche du Rhin, près du fort de Skenck, du côté du nord. C'est là qu'en 1672. la cavalerie françoise passa le Rhin, entra dans l'île de Bétaw, & pénétra dans les Provinces-Unies. (*D. J.*)

(1) La *Tolérance générale* en matiere de Religion quelque louée qu'elle soit & vantée par l'auteur de cet article, sera toujours pernicieuse à la société & à la souveraineté, quoique en matiere de commerce & de conventions civiles, on peut l'admettre dans les états & domaines souverains, avec ces restrictions cependant & précautions, que nous avons indiqué ailleurs. Les raisons qu'on propose ici en faveur de la *tolérance générale*, mises en pratique, deviennent idéales sophistiques, & chimeriques. Mais comme nous en avons parlé ailleurs, savoir, dans la premiere note faite à l'article *population* & dans la seconde note de l'article *pacification*, nous ne voulons pas repeter les mêmes choses. (W)

TOLI, (*Géog. mod.*) ville de Grece dans le Comenolitari, sur la riviere Vardar, au nord du lac Petriski. (*D. J.*)

TOLIAPIS, (*Géog. anc.*) Ptolomée, *l. II. c. iij.* marque deux îles de la côte de la Grande-Bretagne; sur la côte des Trinoantes, à l'embouchure de la Thamise, & il nomme ces îles *Toliapis*, & *Counos*. On croit que la premiere est Schepey, & la seconde Canvey. (*D. J.*)

TOLISTOBOGI ou *TOLISTOBOII*, (*Géog. anc.*) peuples de l'Asie mineure, dans la Galatie. Tite-Live, *l. XXXVIII. c. xix.* écrit *Tolistobii*, comme s'il vouloit faire entendre que ce nom fût formé de celui des Boïens, peuples connus dans les Gaules & dans la Germanie. Les *Tolistoboges*, selon Strabon, étoient limithrophes de la Bithynie & de la Phrygie. Pline nous apprend que leur capitale étoit Pessinunte. (*D. J.*)

TOLKEMIT *ou* TOLMITH, (*Géog. mod.*) petite ville du royaume de Prusse, dans le palatinat de Marienbourg. Elle fut bâtie l'an 1356, réduite en cendres l'an 1456, & n'a pu se rétablir depuis. (*D. J.*)

TOLLA, f. f. (*Hist. nat.*) petite graine de l'île de Ceylan, qui fournit une huile dont les habitans se servent pour se frotter le corps.

TOLLA GUION, f. m. (*Hist. nat.*) animal amphibie de l'île de Ceylan, qui ressemble à l'alligator; il vit ordinairement dans le creux des arbres; sa couleur est noirâtre. Les habitans du pays mangent sa chair & la trouvent délicieuse; elle est, dit-on, si légere, que jamais on ne la rejette, même lorsqu'on a surchargé l'estomac d'autres alimens indigestes.

TOLLENTINATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, dans le Picenum. Pline, *l. III. c. xiij.* les met au nombre des peuples qui habitoient dans les terres. Leur ville dont le nom est ajourd'hui *Tolentino*, étoit municipale, selon une ancienne inscription rapportée dans le thrésor de Gruter, *p.* 194, où on lit: *Praef. Fabr. municip. Tollentin.* Le territoire de cette ville est appellé *ager Tollentinus* par Balbus. (*D. J.*)

TOLNA, (*Géog. mod.*) comté de la basse Hongrie, ainsi nommé de sa capitale. Ce comté est borné au nord par celui d'Albe, à l'orient par le Danube, au midi par le comté de Baran, & à l'occident, partie par le comté de Simig, partie par celui de Salavar. (*D. J.*)

TOLNA, (*Géog. mod.*) capitale du petit comté de même nom, sur la droite du Danube, à vingt lieues au midi de Bude; c'étoit autrefois une place assez considérable. *Long.* 36. 52. *latit.* 46. 28. (*D. J.*)

TOLOSA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, capitale de Guipuscoa, dans une vallée agréable, sur les rivieres de l'Araxe & d'Oria, à 16 lieues au sud-ouest de Bayonne. Cette ville a été fondée par Alphonse le sage, roi de Castille. Son fils Sanche acheva de la peupler en 1290, & lui accorda de grands privileges. On y garde encore les archives de la province de Guipuscoa; cependant cette ville n'a guere prospéré; car elle n'a qu'une seule paroisse. *Long.* 15. 30. *latit.* 43. 10. (*D. J.*)

TOLPACHES, f. m. pl. (*Art milit. mod.*) on appelle *tolpaches* les soldats de l'infanterie hongroise, qui sont armés d'un fusil, d'un pistolet & d'un sabre. (*D. J.*)

TOLTERCAIZTLI, f. m. (*Hist. nat.*) nom américain d'une pierre du pays fort semblable à la pierre à rasoir, excepté qu'elle est marquetée de taches rouges & noires. Les habitans emploient la poudre de cette pierre mêlée avec du crystal calciné pour enlever les taches des yeux. (*D. J.*)

TOLU, BAUME DE, (*Mat. méd.*) le baume de *tolu*, que l'on appelle encore communément *baume d'Amérique*, *baume de Carthagène*, *baume sec*, mérite quelques lignes de plus que ce qu'on en a dit à l'*article* BAUME.

C'est un suc résineux, ténace, d'une consistence qui tient le milieu entre le baume liquide & le sec: de couleur rouge-brune, tirant sur la couleur d'or, d'une odeur tres-pénétrante qui approche de celle du benjoin ou du citron, d'un goût doux & agréable, & qui ne cause pas des nausées comme les autres baumes.

On l'apporte dans de petites calebasses, d'une province de l'Amérique méridionale située entre les villes de Carthagène & le Nombre de Dios. Les Indiens appellent ce pays du nom de *Tolu*, & les Espagnols lui donnent celui de *Honduras*. Ce baume se seche avec le tems, & se durcit de sorte qu'il devient fragile.

L'arbre qui le porte, s'appelle *balsamum tolutanum, foliis ceratiae similibus quod candidum est*, C. B. p. 401. *Balsamum de Tolu*, J. B. I. 196. *Balsamum provinciae Tolu, balsamifera quarta* Hernend. 53.

Cet arbre est semblable aux bas pins; il répand de tous côtés plusieurs rameaux, & il a des feuilles semblables au caroubier, toujours vertes. Je ne connois point de description plus ample de cet arbre. On fait une incision à l'écorce tendre & nouvelle; on reçoit la liqueur qui coule, dans des cuillieres faites de cire noire; on la verse ensuite dans des calebasses, ou dans d'autres vaisseaux que l'on a préparés pour cela.

On attribue à ce baume les mêmes vertus qu'au baume du Pérou, & même quelques-uns le croient préférable. Les Anglois en font un fréquent usage dans la phthisie & les ulceres internes. On le vante pour consolider les ulceres & les défendre de la pourriture; on le prescrit dans les plaies des jointures & dans les coupures; comme il n'a point d'acrimonie, les malades le prennent facilement, étant dissout dans quelque liqueur. Mêlé avec un jaune d'œuf & du sucre, il forme un remede restaurant & assez agréable. (*D. J.*)

TOLU, (*Géog. anc.*) ville de l'Amérique méridionale, dans la Terre-ferme, au gouvernement de Carthagène, à douze lieues de cette ville. Il croît dans ses environs une espece de bas-pin, qui donne par des incisions faites à son écorce une liqueur d'un rouge doré, pénétrant, glutineuse & d'une saveur douce. On nomme cette liqueur *baume de Tolu*. *Long.* de la ville 9. 38. (*D. J.*)

TOLUIFERA, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante ainsi nommée par Linnoeus, parce qu'il produit le baume de *Tolu*. Le calice est composé d'une seule feuille en cloche, divisé en cinq parties avec un angle plus éloigné que les autres. La fleur est composée de cinq pétales plantée dans le calice; il y en a quatre droits, égaux, un peu plus longs que le calice; mais le cinquieme est deux fois aussi large que les autres; il finit en cœur, & a un onglet de la longueur du calice. Les étamines sont dix filets très-courts, mais leurs bossettes ont la longueur du calice, & même quelque chose de plus; le germe du pistil est oblong; à peine voit-on le stile; le stigma est aigu; le fruit & les graines sont encore inconnues. *Linnaei gen. plant. p.* 182. (*D. J.*)

TOLY *ou* MONASTER, (*Géog. mod.*) ville de Grece dans la Macédoine, aujourd'hui le *Comènolitari*, sur le bord occidental de la riviere Vardar, au nord du lac Petriski. (*D. J.*)

TOM, (*Géog. mod.*) riviere de Sibérie. Elle se divise en deux bras au-dessus de la ville de Tomoskoi, & se jette enfin dans l'Oby. (*D. J.*)

TOMACO, LE, (*Géog. mod.*) grande riviere de l'Amérique méridionale au Pérou, dans l'audience de Quito. Elle tire son nom d'un village d'indiens appellé *Tomaco*, & on dit qu'elle prend sa source dans les montagnes qui sont aux environs de la ville de Quito. (*D. J.*)

TOMAN, f. m. (*Monnoie de compte.*) monnoie que quelques-uns nomment aussi *timein*; c'est une monnoie de compte dont les Persans se servent pour tenir leurs livres & pour faciliter les réductions des monnoies dans le payement des sommes considérables. Le *toman* vaut cinquante abassis, & revient à environ soixante & dix livres monnoie de France. D'Herbelot écrit *touman*, & dit que les Persans & les Arabes ont emprunté ce mot de la langue des Mogols & des Khoaresmiens, dans laquelle il signifie le *nombre de dix mille*. (*D. J.*)

TOMAR, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans l'Estramadure, sur le bord de la riviere Nabaon, entre Lisbonne & Coïmbre. Il y a un château qui appartient aux chevaliers de l'ordre de Christ dont le roi est grand-maître. C'est une des plus riches commanderies de l'ordre; on croit que *Tomar* est l'ancienne *Concordia* de Ptolomée, *l. II. c. v. Long.* 9. 10. *latit.* 39. 35. (*D. J.*)

TOMATE, f. f. (*Diete.*) c'est le nom que porte la pomme d'amour à la côte de Guinée, où elle croit abondamment. Les Espagnols qui ont appris des peuples de ce pays à manger ce fruit, ont adopté aussi ce nom. Ils les cultivent fort communément dans leurs jardins; & c'est de chez eux que la culture de cette plante est passée depuis quelques années en Languedoc & en Provence où on l'appelle du même nom.

La *tomate* eſt encore une eſpece de morelle, mais dont le fruit n'eſt point dangereux: ce qui eſt conforme à l'obſervation générale que les parties quelconques de toutes les eſpeces de ſolanum perdent leur qualité vénéneuſe lorſqu'elles ſont pénétrées d'acide, ſoit naturellement, ſoit ajouté par art, comme nous l'avons obſervé à l'*article* MORELLE, à l'*article* PHITOLACCA, & à l'*article* PIMENT. *Voyez ces articles.*

Le fruit de *tomate* étant mûr eſt d'un beau rouge, & il contient une pulpe fine, légere & très-ſucculente, d'un goût aigrelet relevé & fort agréable, lorſque ce fruit eſt cuit dans le bouillon ou dans divers ragoûts. C'eſt ainſi qu'on le mange fort communément en Eſpagne & dans nos provinces méridionales, où on n'a jamais obſervé qu'il produisît de mauvais effets. (*b*)

TOMBA ou TOMBO, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme en Afrique parmi les habitans idolatres des royaumes d'Angola & de Metamba, des cérémonies cruelles ſuperſtitieuſes qui ſe pratiquent aux funérailles des rois & des grands du pays. Elles conſiſtent à enterrer avec le mort pluſieurs des officiers & des eſclaves qui l'ont ſervi pendant ſa vie, & à immoler ſur ſon tombeau un certain nombre de victimes humaines, proportionné au rang que la perſonne décédée occupoit dans le monde; après que ces malheureux ont été égorgés, & ont arroſé la terre de leur ſang, les aſſiſtans dévorent leur chair. Les miſſionaires européens ont eu beaucoup de peine à déraciner cette coutume abominable dans les pays où ils ont prêché l'évangile.

TOMBAC, ſ. m. (*Métallurgie, Chimie & Arts.*) c'eſt un alliage métallique, dont la couleur eſt jaune & approchante de celle de l'or, & dont le cuivre fait la baſe. On en fait des boucles, des boutons, des chandeliers, & d'autres uſtenſiles & ornemens.

On trouve dans un grand nombre de livres différentes manieres de faire du *tombac*, & l'on y fait entrer quelquefois des ſubſtances entierement inutiles, & d'autres qui ſont nuiſibles; telles ſont le verd-de-gris, l'étain, le vitriol, le mercure, la tutie ou la chaux de-zinc, le curcuma, &c. on preſcrit auſſi d'y employer différens ſels, tels que le ſel ammoniac, la ſoude, le ſiel-de-verre, le borax, le tartre & le nitre, &c. & l'on dit de faire diſſoudre ces ſubſtances tantôt dans de l'huile, tantôt dans du vinaigre, tantôt dans de l'huile de navette, &c. Sans s'arrêter à faire voir les défauts de la plûpart des procédés que les livres indiquent pour faire le *tombac*, nous allons donner celui qui nous a paru le plus ſûr & le plus raiſonnable; il eſt tiré des *Œuvres chimiques* de M. de Juſti publiées en allemand en 1760. Cet auteur examine d'abord quelles doivent être les qualités d'un *tombac* bien fait. Il trouve 1°. qu'il ne doit être que peu ou point ſujet à ſe couvrir de verd-de-gris, inconvénient qui accompagne toujours le cuivre, & dont il eſt très-difficile de le dépouiller. 2°. Il doit être d'un grain plus fin & plus compacte que le cuivre, & avoir plus d'éclat que lui. 3°. Il doit être d'un jaune rougeâtre, comme l'or qui eſt allié avec du cuivre, & non d'un jaune pâle comme le cuivre jaune. 4°. Enfin il faut que le bon *tombac* ait une certaine ductilité, afin que les uſtenſiles qui en ſont faits ne ſe caſſent point trop aiſément, comme cela n'arrive que trop ſouvent lorſque l'alliage n'a point été fait convenablement.

Cela poſé, M. de Juſti paſſe au procédé, & il dit que pour remédier au premier inconvénient, qui eſt celui du verd-de-gris auquel le cuivre eſt ſujet, il faut enlever à ce métal l'acide qu'il contient, & qui eſt, ſelon lui, la cauſe principale de cette eſpece de rouille. Pour cet effet, il faut purifier le cuivre, on y parviendra en prenant un quarteron de potaſſe bien ſeche, un quarteron de ſiel-de-verre, & trois onces de verre blanc; on pulvériſera ces matieres, on les mêlera enſemble, & on partagera ce mélange en deux parts égales. Alors on mettra une livre & deux onces de cuivre dans un creuſet que l'on placera dans un fourneau à vent, on donnera un feu aſſez violent, vu que le cuivre n'entre que difficilement en fuſion. Lorſque ce métal ſera fondu, on y joindra peu à-peu & à différentes repriſes la moitié du mélange dont on vient de parler; on couvrira le creuſet, on pouſſera le feu pendant environ un quart-d'heure; au bout de ce tems, on vuidera le cuivre fondu dans une lingotiere frottée de ſuif, ou bien on laiſſera refroidir le creuſet, on le caſſera enſuite pour en ôter le cuivre, que l'on ſéparera des ſels qui formeront une eſpece de ſcorie à ſa ſurface. On réitérera la même opération avec l'autre moitié du mélange que l'on avoit miſe à part. M. de Juſti a trouvé que cette purification rendoit le cuivre beaucoup plus doux, plus ductile & plus brillant. Il aſſûre que ce métal eſt dégagé par-là d'une portion de ſon acide qui, ſelon lui, produit le verd de-gris, & il a reconnu par pluſieurs expériences que cet acide s'étoit combiné avec les ſels alkalis, qu'il avoit employés pour la purification. Dans cette opération, le cuivre ne perd que deux onces de ſon poids, ainſi il reſte encore une livre de cuivre purifié. On fera fondre cette livre de cuivre au fourneau à vent ou à l'aide des ſoufflets: auſſi-tôt qu'il eſt entré parfaitement en fuſion, on lui joindra treize onces de zinc; on ajoutera en même tems une demi-once de poix-réſine ou de ſuif, afin d'empêcher que le zinc ne ſe conſume avant d'avoir eu le tems de ſe combiner avec le cuivre; après quoi, on remue tout le mélange avec une baguette de fer. Comme ces matieres ne tardent point à ſe conſumer, & comme pourtant il eſt important que le zinc ait le tems de s'incorporer avec le cuivre, on tiendra prêt le mélange ſuivant, compoſé de trois onces de flux noir bien ſec, fait avec trois parties de tartre crud & une partie de nitre; on mêle ces deux ſubſtances, & on les fait détonner en y jettant un charbon allumé. A trois onces de ce flux noir, on joindra une once de ſel ammoniac, une once de potaſſe, une once de ſiel de verre, une demi-once de vitriol verd, deux onces de verre blanc pulvériſé, & une once de limaille de fer qui ait été lavée, & enſuite parfaitement ſéchée. Chacune de ces ſubſtances doit être réduite en une poudre très-fine, après quoi on les mêle ſoigneuſement. Quand ce mélange a été ainſi préparé, on le chauffe, de peur qu'il n'attire l'humidité de l'air, & on en met une cueillerée à-la-fois dans le creuſet; on le recouvre de ſon couvercle, & l'on donne le feu le plus violent, afin que le tout fonde pendant cinq ou ſix minutes; alors on retire le creuſet du feu, on le laiſſe refroidir, & en le caſſant on obtient du *tombac*.

M. de Juſti aſſûre que la limaille de fer contribue beaucoup à la bonté de cet alliage; ſelon lui, il le rend plus compacte, d'un grain plus fin & plus aiſé à travailler. Lorſqu'on veut en faire des ouvrages, on eſt obligé de faire fondre le *tombac* de nouveau; mais auſſi tôt que cet alliage ſe fond, il faut y joindre de la poix ou du ſuif pour empêcher le zinc de ſe diſſiper; on donnera alors un feu violent, & l'on vuidera promptement le creuſet dans des moules que l'on tiendra tout prêts pour lui donner la forme qu'on deſire. Cet alliage ſera d'une couleur qui approchera beaucoup de celle de l'or, il aura toutes les qualités que l'on a décrites ci-deſſus, & aura un certain degré de ductilité, c'eſt-à-dire il ne ſera point ſujet à ſe caſſer.

On peut faire différentes eſpeces de *tombac*, ſuivant les différentes proportions, dans leſquelles on joindra du zinc avec le cuivre. En mettant parties égales de zinc & de cuivre, l'alliage aura une véritable couleur d'or, mais il ſera très-caſſant. Si l'on y met moins de treize onces de zinc ſur une livre de cuivre, ce qui eſt la doſe preſcrite dans l'opération qui a été décrite, la couleur du *tombac* ne ſera point ſi belle à proportion que l'on aura diminué la quantité du zinc. Mais comme bien des ouvriers, pour faire différens ouvrages en *tombac*, ont beſoin qu'il ſoit ductile & doux, plutôt que d'une belle couleur, voici la compoſition que M. de Juſti leur propoſe dans ce cas.

On prendra dix onces de cuivre bien pur, & ſix onces de laiton ou de cuivre jauni par la calamine, on les ſera fondre enſemble. Auſſi-tôt qu'ils ſeront entrés en fuſion, on leur joindra cinq onces de zinc. On continuera le reſte du procédé de la maniere qui a été indiquée pour la premiere opération, c'eſt-à-dire on y joindra de ſels, du verre pulvériſé, &c. avec la ſeule différence, qu'au-lieu d'un once de limaille de fer, on n'en mettra qu'une demi-once. On aura de cette façon un *tombac* d'une couleur plus pâle que le précédent, mais il aura l'avantage de pouvoir s'étendre ſous le marteau.

A chaque fois que l'on fait fondre le *tombac*, il perd quelque choſe de ſon éclat & de ſa qualité; cela vient de ce que le feu diſſipe une portion du zinc qui entre dans ſa compoſition. C'eſt-là ce qui cauſe

la diminution que cet alliage souffre dans son poids, qui est à chaque fois d'une ou deux onces par livre de *tombac*; ainsi il est à propos de rajouter à chaque livre de cet alliage deux onces de zinc & un gros de limaille de fer, chaque fois qu'on fait fondre; il sera aussi très-bon d'y joindre en même tems de la poix ou du suif. (—)

TOMBAC BLANC, (*Métallurgie*.) c'est le nom qu'on donne quelquefois à une composition métallique blanche, & qui par sa couleur a quelque ressemblance avec l'argent, c'est du cuivre blanchi par l'arsenic.

On trouve plusieurs manieres de faire cette composition. Voici celle que donne Stahl dans son *Introduction à la Chimie*. Faites fondre quatre onces de cuivre, auquel vous joindrez ensuite une demi-once d'arsenic fixé par le nitre, & qui sera empâté dans de la terre grasse humectée par de l'eau de chaux, dont on aura formé une ou deux boules. Laissez le tout en fusion environ pendant un quart d'heure. Prenez bien garde qu'il ne tombe point de charbons dans le creuset. Au bout de ce tems, vuidez le creuset, & examinez la couleur que cette composition tracera sur une pierre de touche: & voyez si elle souffre le marteau. Si elle n'avoit point de ductilité convenable, il faudroit la remettre en fusion pendant quelque tems avec du verre pilé, ou avec un peu de nitre. Si on joint à cette composition la moitié ou le tiers d'argent, sa couleur blanche ne s'altérera point.

Autre maniere. Prenez une demi-livre de lames de cuivre. Plus, prenez de sel ammoniac, de nitre & de tartre de chacun une demi-once, de mercure sublimé deux gros. Stratifiez ces substances dans un creuset, & faites fondre le mélange à un feu très-fort. Réitérez la même opération à plusieurs reprises, à la fin le cuivre deviendra blanc comme de l'argent.

Autre. Prenez d'arsenic blanc une demi-livre; de nitre & de sel ammoniac, de chacun quatre onces; de borax & de fiel de verre, de chacun deux onces. Réduisez le tout en poudre. On prendra une once de ce mélange, que l'on joindra avec quatre onces de cuivre, avec lequel on le fera fondre ce qui le rendra blanc.

Autre. Prenez d'arsenic blanc, de mercure sublimé & d'argent, de chacun une once. On fera dissoudre chacune de ces substances séparément dans de l'eau-forte; après quoi, on mêlera ensemble toutes ces dissolutions; on enlevera par la distillation le superflu de la dissolution, jusqu'à ce que ce qui reste devienne trouble; alors on y mettra de l'huile de tartre par défaillance jusqu'à saturation, il se fera un précipité que l'on séchera. On prendra une once de ce précipité, que l'on fera fondre avec une livre de cuivre qui en deviendra d'un très-beau blanc.

Autre. Mettez dans un creuset une once d'arsenic blanc, deux onces de sel marin, deux onces de nitre, une once de potasse, on mêlera bien toutes ces substances; après quoi, on mettra le creuset dans le feu sous une cheminée qui attire bien; on l'y laissera jusqu'à ce qu'il n'en parte plus de vapeurs qui sont très-dangereuses. On prendra une once de cette matiere qui sera restée dans le creuset, que l'on joindra avec quatre onces de lames de cuivre coupées par petits morceaux, & que l'on aura fait fondre dans un autre creuset; on remuera bien le tout, & l'on y ajoutera deux onces de cuivre jaune réduit en lames très-minces; on remuera de nouveau, & lorsque tout sera parfaitement entré en fusion, on mettra dans le creuset deux onces d'argent fin. Lorsque tout sera fondu, on remuera encore avec une verge de fer bien échauffée, & l'on vuidera le creuset dans une lingotiere. L'on aura par ce moyen une composition métallique très-malléable, & qui ressemblera beaucoup à de l'argent.

Autre. Faites fondre dans un creuset deux onces d'argent; lorsqu'il sera parfaitement fondu, joignez-y quatre onces de cuivre jaune qui a été rougi & éteint deux ou trois fois dans de fort vinaigre. Faites fondre le tout de nouveau, alors joignez-y de sel marin décrépité, de borax, de nitre & d'arsenic blanc, de chacun une demi-once. Faites fondre de nouveau le tout pendant une heure, & alors vous vuiderez votre creuset. (—)

TOMBE, TOMBEAU, (*Synon.*) *tombe* & *tombeau*, sur-tout *tombe*, sont plus usités en vers qu'en prose dans le sens figuré.

Ma flamme par Hector fut jadis allumée,
Avec lui dans la tombe *elle s'est enfermée.*
Rac. *Andr.*

Eh, qu'ont fait tant d'auteurs pour remuer leur cendre!
Le tombeau *contre vous ne peut-il les défendre?*
Despréaux, *sat. ix.*

On dit noblement en poésie, la *nuit du tombeau*, les *horreurs du tombeau*, pour signifier la *mort*; *tombeau* se dit admirablement en prose des choses qui font perdre la mémoire d'un autre objet, des choses qui en font la destruction, & qui, pour parler ainsi, l'ensevelissent. L'absence est le *tombeau* de l'amour. On regarde ordinairement le mariage comme le *tombeau* des soupirs. L'ordonnance de 1536, dit M. le Maître, tira du *tombeau* l'autorité paternelle ensevelie sous les vices & les débordemens du siecle. (*D. J.*)

TOMBE, s. f. (*Archit.*) mot dérivé du grec *tumbos*, sépulcre. C'est une dale de pierre ou tranche de marbre, dont on couvre une sépulture, & qui sert de pavé dans une église ou dans un cloître. (*D. J.*)

TOMBEAU, s. m. (*Antiq.*) partie principale d'un monument funéraire où repose le cadavre. C'est ce que les anciens nommoient *area*, & qu'ils faisoient de terre cuite, de pierre ou de marbre, creusé au ciseau quarrément ou à fond de cuve, & couvert de dales de pierre ou de tranches de marbre, avec des bas-reliefs & des inscriptions. Il y avoit aussi des *tombeaux* faits d'une espece de pierre, qui consumoit les corps en peu de tems. On les appelloit *sarcophages*, mange-chair, d'où est venu le nom de *cercueil*.

TOMBEAU, (*Antiq. rom.*) sépulcre plus ou moins magnifique, où l'on met le corps des princes, des grands ou des riches après leur mort.

Les rois d'Egypte pour se consoler de leur mortalité, se bâtissoient des maisons éternelles, qui devoient leur servir de *tombeaux* après la mort; voilà l'origine de leurs obélisques & de leurs superbes pyramides.

Les Romains avoient trois sortes de *tombeaux*, *sepulchrum*, *monumentum* & *cenotaphium*.

Sepulchrum étoit le *tombeau* ordinaire, où l'on avoit déposé le corps entier du défunt. *Voy.* SEPULCHRUM & SEPULCRE.

Le monument, *monumentum*, offroit aux yeux quelque chose de plus magnifique que le simple sépulcre; c'étoit l'édifice construit pour conserver la mémoire d'une personne, sans aucune solemnité funebre. On pouvoit ériger plusieurs monumens à l'honneur d'une personne; mais on ne pouvoit avoir qu'un seul *tombeau*. Gruter a rapporté l'inscription d'un monument élevé en l'honneur de Drusus, qui nous instruit en même tems de fêtes que l'on faisoit chaque année sur ces sortes de monumens.

Lorsqu'après avoir construit un *tombeau*, on y célébroit les funérailles avec tout l'appareil ordinaire, sans mettre néanmoins le corps du mort dans ce *tombeau*, on l'appelloit *cenotaphium*, cénotaphe, c'est-à-dire *tombeau vuide*. L'idée des cénotaphes vint de l'opinion des Romains, qui croyoient que les ames de ceux dont les corps n'étoient point enterrés, erroient pendant un siecle le long des fleuves de l'enfer, sans pouvoir passer dans les champs Elysées. *Hæc omnis quam cernis inops inhumataque turba est*. On élevoit donc un *tombeau* de gazon, ce qui s'appelloit *injectio glebæ*. Après cela, on pratiquoit les mêmes cérémonies que si le corps eut été présent. C'est ainsi que Virgile, *Eneide, liv. VI.* fait passer à Caron l'ame de Déiphobus, quoiqu'Enée ne lui eût dressé qu'un cénotaphe. Suétone, dans la *vie de l'empereur Claude*, appelle les cénotaphes, des *tombeaux honoraires*, parce qu'on mettoit dessus ces mots, *ob honorem* ou *memoriam*, au-lieu que dans les *tombeaux* où reposoient les cendres, on y gravoit ces lettres D. M. S. pour montrer qu'ils étoient dédiés aux dieux manes.

Cependant comme ce n'étoit point en realité que l'on faisoit les funérailles de la personne en l'honneur de laquelle ce *tombeau* vuide étoit construit, les Jurisconsultes ont beaucoup disputé, si le cénotaphe étoit religieux. Marcian le prétend, Ulpien le nie; & tous deux se fondent sur divers endroits de l'Enéide: mais il est aisé de les concilier, en distinguant le cénotaphe consacré dans les formes, de celui qui ne l'a

n'a point été avec les cérémonies requises. Virgile lui-même a décrit les cérémonies de cette consécration, en parlant du cénotaphe élevé à l'honneur d'Hector sur le rivage feint du fleuve Simoïs.

Solemnes tum forte dapes, & tristia dona
Ante urbem in luco falsi Simoentis ad undam
Libabat cineri Andromache, manesque vocabat
Hectorem ad tumulum, viridi quem cespite inanem
Et geminas, causam lacrimis, sacraverat aras.

On ne peut pas douter que la consécration n'ait été nécessaire pour rendre le cénotaphe religieux, puisque l'on apprend par plusieurs inscriptions, que ceux qui faisoient construire leur *tombeau* pendant leur vie, le consacroient dans la pensée qu'il ne pourroit passer pour religieux, si par quelque avanture leur corps n'y étoit par mis après leur mort.

Les gens de naissance avoient aussi dans leur palais des voûtes sépulcrales, où ils mettoient dans différentes urnes, les cendres de leurs ancêtres. On a trouvé autrefois à Nismes une de ces voûtes pavée de marqueterie, & garnie de niches dans le mur, lesquelles niches contenoient chacune des urnes de verre remplies de cendres.

La pyramide de Cestius, qui contenoit intérieurement une chambre admirablement peinte, n'étoit que le *tombeau* d'un particulier; mais il faut considérer ici principalement les *tombeaux* ordinaires de la nation.

Il y en avoit de famille, d'autres héréditaires, & d'autres qui n'avoient aucune destination. On trouve cette différence dans les lois du digeste & du code, sous le titre *de religiosis*, ainsi que dans le *recueil d'inscriptions* publiées par les savans.

Les *tombeaux* de famille étoient ceux qu'une personne faisoit faire pour lui & pour sa famille, c'est-à dire pour ses enfans, ses proches parens, & ses affranchis. Les *tombeaux* héréditaires étoient ceux que le testateur ordonnoit pour lui, pour ses héritiers, ou pour ceux qui l'acquereroient par droit d'héritage;

Tout le monde pouvoit se réserver un *tombeau* particulier, où personne n'eût été mis. On pouvoit aussi defendre par testament, d'enterrer dans le *tombeau* de famille, aucun des héritiers de la famille. Pour lors on gravoit sur le *tombeau*, les lettres suivantes: *H. M. H. N. S. hoc monumentum hæredes non sequitur.* ou ces autres: *H. M. ad H. N. TRANS hoc monumentum ad hæredes non transit*, le droit de ce monument ne suit point l'héritier, c'est-à dire que les héritiers ne pourroient disposer de l'endroit où étoit le *tombeau*, & que ni l'endroit, ni le *tombeau*, ne feroient partie de l'héritage.

On peut voir dans les anciennes inscriptions sépulcrales, les précautions que l'on prenoit pour que les *tombeaux* subsistassent dans les différens changemens de propriétaires. Outre qu'on le gravoit sur la tombe; outre les imprécations qu'on faisoit encore contre ceux qui oseroient violer la volonté du testateur, les lois attachoient aux contraventions de très-grosses amendes.

En un mot les *tombeaux* étoient du nombre des choses religieuses. Celui, dit Justinien dans ses *institutes, liv. II. tit.* 1, §. 9. qui fait inhumer le corps d'une personne décédée, dans un fonds qui lui appartient, le rend religieux. On peut même inhumer un corps dans le fonds d'autrui, avec le consentement du propriétaire; & s'il arrive qu'il l'oblige dans la suite d'enlever ce cadavre, le fonds restera toujours religieux.

Non seulement la place occupée par le *tombeau* étoit religieuse, il y avoit encore un espace aux environs qui étoit de même religieux, ainsi que le chemin par lequel on alloit au *tombeau*. C'est ce que nous apprenons d'une infinité d'inscriptions anciennes, que Gruter, Boissard, Fabreti, Reinesius, & plusieurs autres ont recueillies. On y voit qu'outre l'espace où le *tombeau* étoit élevé, il y avoit encore *iter, aditus* & *ambitus*, qui étant une dépendance du *tombeau*, jouissoit du même privilege. S'il arrivoit que quelqu'un eût osé emporter quelques-uns des matériaux d'un *tombeau*, comme des colonnes ou des tables de marbre, pour l'employer à des édifices profanes, la loi le condamnoit à dix livres pesant d'or, applicables au trésor public; & de plus, son édifice étoit confisqué de droit au profit du fisc. La loi n'exceptoit que les sépulcres & *tombeaux* des ennemis, parce que les Romains ne les regardoient pas pour saints ni religieux.

Ils ornoient quelquefois leurs *tombeaux* de bandelettes de laine, & de festons de fleurs; mais ils avoient sur-tout soin d'y faire graver des ornemens qui servissent à les distinguer, comme des figures d'animaux, des trophées militaires, des emblèmes caractéristiques, des instrumens, en un mot, de différentes choses qui marquassent le mérite, le rang, ou la profession du mort.

Dans les tems de corruption, les particuliers du plus bas étage, mais favorisés des biens de la fortune, se bâtirent des *tombeaux* somptueux. Le *tombeau* de Licinus, barbier d'Auguste, égaloit en magnificence ceux des plus nobles citoyens romains de son tems. On connoît le distique que Varron indigné fit dans cette occasion.

Marmoreo Licinus tumulo jacet, at Cato parvo,
Pompeius nullo; quis putet esse deos?

Mais que dire de celui de Pallas, affranchi de Tibere, portant cette inscription superbe, que le sénat eut la bassesse de laisser graver?

Tib. Claudius. Aug. L.
Pallas
Huic. Senatus. ob. Fidem.
Patronos. Ornamenta.
Prætoria. Decrevit.
Et H. S. Centies Quin.
Quagies Cujus. Honore.
Contentus. Fuit.

Je sai que l'orgueil ne perce pas moins sur nos épitaphes modernes; mais ce n'est point pour les recueillir que je visite quelquefois les *tombeaux* dans nos églises: je le fais parce que je puis envisager la nature sans effroi, dans ces sortes de scènes muettes; & de plus, parce que j'en tire quelque profit. Par exemple, quand je jette les yeux sur les *tombeaux* de ces hommes detestés, dont Virgile dit:

Vendidit hic auro patriam, dominumque potentem
Imposuit. Hic fixit leges pretio, atque refixit,
Ausi omnes immane nefas, ausoque potiti.

Æneid. *liv. VI. vers* 620.

„ Celui-ci a vendu sa patrie & l'a soumise au despotisme; celui-là, corrompu par l'argent, a porté des lois vénales, & en a abrogé de saintes. Ils ont commis ces énormes forfaits, & en ont joui indignement „. Quand, dis-je, je vois ces illustres coupables couchés dans la poussiere, j'éprouve une secrette joie de fouler leurs cendres sous mes piés.

Au contraire, quand je lis les plaintes des peres & des meres, gravées sur la tombe de leurs aimables enfans moissonnés à la fleur de leur âge, je m'attendris, & je verse des larmes. Lorsqu'en avançant mes pas vers le chœur de l'église, je vois de saints personnages, qui déchiroient le monde par leurs cruelles disputes, placés côte-à-côte les uns des autres, je sens une vive douleur de toutes ces factions, & de tous ces petits débats qui mettent en feu le genre humain. Enfin, quand revenu chez moi, je lis la description des superbes *tombeaux* de la Grece & de Rome, je me demande ce que sont devenus ces grands hommes qui y étoient renfermés.

Dans ces tas de poussiere humaine,
Dans ce cahos de boue & d'ossemens épars,
Je cherche, consterné de cette affreuse scène,
Les Alexandres, les Césars,
Cette foule de rois, fiers rivaux du tonnerre;
Ces nations, la gloire & l'effroi de la terre,
Ce peuple roi de l'univers,
Ces sages dont l'esprit brilla d'un feu céleste:
De tant d'hommes fameux, voilà donc ce qui reste,
Des urnes, des cendres, des vers!

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOMBEAUX *des Péruviens*, (*Hist. du Pérou.*) la description des *tombeaux* qu'avoient les anciens habitans du Pérou, n'est pas moins curieuse que celle de la plupart des autres peuples. Ces *tombeaux* bâtis sur le bord de la mer, étoient les uns ronds, les autres quar-

quarrés; d'autres en quarrés longs. Les corps renfermés dans ces *tombeaux*, étoient diverſement poſés: les uns de bout appuyés contre les murailles, les autres aſſis vers le fonds ſur des pierres; d'autres couchés de leur long ſur des claies compoſées de roſeaux. Dans quelques-uns on y trouvoit des familles entieres, & des gens de tout âge; & dans d'autres le ſeul mari & ſon épouſe. Tous ces corps étoient revêtus de robes ſans manches, d'une étoffe de laine fine, rayées de différentes couleurs; & les mains des morts étoient liées avec une eſpece de courroie. Il y avoit dans quelques-uns de ces *tombeaux* de petits pots remplis d'une poudre rouge; & d'autres étoient pleins de farine de maïs. Voilà ce qu'en rapporte le P. Feuillée.

Le P. Plumier étant dans la vallée de d'Ylo, y vit une vaſte plaine remplie de *tombeaux*, creuſés dans la terre, ſemblables aux ſépulcres; ma curioſité, dit-il, me porta à voir leur conſtruction. J'entrai dans un, par un eſcalier de deux marches hautes & larges chacune de quatre piés, & faiſant un quarré long d'environ ſept piés. Le *tombeau* étoit bâti de pierres, ſans chaux & ſans ſable, couvert de roſeaux ſur leſquels on avoit mis de la terre. Son entrée étoit tournée vers l'orient; & les deux morts encore entiers, étoient aſſis au fond du *tombeau*, tournant leur face vers l'entrée. Cette ſeule attitude fait voir que ces peuples adoroient le ſoleil, & que ces morts étoient enſévelis devant la conquête du Pérou par les Eſpagnols, puiſque le ſoleil n'avoit été adoré dans ce vaſte empire, que depuis le gouvernement des incas. Les deux morts, ajoute-t-il, que je trouvai au fond du ſépulcre, avoient encore leurs cheveux nattés à la façon de ces peuples; leur habit d'une groſſe étoffe d'un minime-clair, n'avoit perdu que leur poil; la corde paroiſſoit, & marquoit que la laine dont les Indiens ſe ſervoient, étoit extrèmement fine. Ces morts avoient ſur leur tête une calotte de la même étoffe, laquelle étoit encore toute entiere; ils avoient auſſi un petit ſac pendu au col, dans lequel il y avoit des feuilles de cuca. (*D. J.*)

Tombeau, ſ. m. (*Tapiſſier.*) eſpece de lit dont le ciel ou le haut, tombe vers le pié en ligne diagonale. On dit *un lit en tombeau*, ou abſolument *un tombeau*. Ces ſortes de lits ont été inventés pour placer dans les galetas, parce que le toit ou le comble empêchoit qu'on ne leur donnât autant de hauteur aux piés qu'à la tête. Depuis on a mis des *tombeaux* indifféremment par-tout dans les appartemens qui ne ſont pas de parade. (*D. J.*)

Tombeau *de Pallas*, (*Hiſt. rom.*) nos lecteurs connoiſſent bien Pallas, affranchi de l'empereur Claude; il eut la plus grande autorité ſous le regne de ce prince. Il avoit été d'abord eſclave d'Antonia belle-ſœur de Tibere; c'eſt lui qui porta la lettre où elle donnoit avis à l'empereur de la conſpiration de Séjan. Il engagea Claude à épouſer Agrippine ſa niece, à adopter Néron, & à le déſigner ſon ſucceſſeur. La haute fortune, à laquelle il parvint, le rendit ſi inſolent, qu'il ne parloit à ſes eſclaves que par ſignes. Agrippine acheta ſes ſervices, & de concert avec elle, Claude mourut. Quoique Néron dût la couronne à Pallas, il ſe dégoûta de lui, le diſgracia, & ſept ans après le fit périr ſecrettement pour hériter de ſes biens; mais il laiſſa ſubſiſter le *tombeau* de cet orgueilleux affranchi.

Ce *tombeau* magnifique étoit ſur le chemin de Tibur, à un mille de la ville, avec une inſcription gravée deſſus, & ordonnée par un decret du ſénat, ſous l'empire de Claude. Pline le jeune nous a conſervé ſeul entre tant d'écrivains, cette inſcription & ce decret, dans une de ſes lettres, qui m'a paru trop intéreſſante à tous égards, pour n'en pas orner cet ouvrage. Voici ce qu'il écrit à Montanus lettre 6. *l. VIII.*

L'inſcription que j'ai remarquée ſur le *tombeau* de Pallas eſt conçue en ces termes:

,, Pour récompenſer ſon attachement & ſa fidé-
,, lité envers ſes patrons, le ſénat lui a décerné les
,, marques de diſtinction dont jouiſſent les préteurs,
,, avec quinze millions de ſeſterces (quinze cent mil-
,, le livres de notre monnoie); & il s'eſt contenté du
,, ſeul honneur ,,. Cela me fit croire, continue Pline, que le decret même ne pouvoit qu'être curieux à voir. Je l'ai découvert. Il eſt ſi ample & ſi flatteur, que cette ſuperbe & inſolente épitaphe, me parut modeſte & humble.

Que nos plus illuſtres romains viennent, je ne dis pas ceux des ſiecles plus éloignés, les Africains, les Numantins, les Achaïques; mais ceux de ces derniers tems, les Marius, les Sylla, les Pompées, je ne veux pas deſcendre plus bas; qu'ils viennent aujourd'hui faire comparaiſon avec Pallas. Tous les éloges qu'on leur a donnés, ſe trouveront fort au-deſſous de ceux qu'il a reçus. Appellerai-je *railleurs* ou *malheureux* les auteurs d'un tel decret? je les nommerois *railleurs*, ſi la plaiſanterie convenoit à la gravité du ſénat. Il faut donc les reconnoître malheureux.

Mais perſonne le peut-il être jamais, juſqu'au point d'être forcé à de pareilles indignités? C'étoit peut-être ambition & paſſion de s'avancer. Seroit-il poſſible qu'il y eût quelqu'un aſſez fou pour deſirer de s'avancer aux dépens de ſon propre honneur, & de celui de la république, dans une ville où l'avantage de la premiere place, étoit de pouvoir donner les premieres louanges à Pallas? Je ne dis rien de ce qu'on offre les honneurs, les prérogatives de la préture à Pallas, à un eſclave; ce ſont des eſclaves qui les offrent. Je ne releve point qu'ils ſont d'avis, que l'on ne doit pas ſeulement exhorter, mais même contraindre Pallas à porter les anneaux d'or. Il eût été contre la majeſté du ſénat, qu'un homme revêtu des ornemens de préteur eût porté des anneaux de fer. Ce ne ſont-là que des bagatelles qui ne méritent pas qu'on s'y arrête.

Voici des faits bien plus dignes d'attention. ,, Le
,, ſénat pour Pallas (& le palais où il s'aſſemble n'a
,, point été depuis purifié): pour Pallas, le ſénat re-
,, mercie l'empereur de ce que ce prince a fait un
,, éloge magnifique de ſon affranchi, & a bien voulu
,, permettre au ſénat de combler un tel homme
,, d'honneurs ,,. Que pouvoit il faire de plus glo-
,, rieux au ſénat, que de ne paroître pas ingrat en-
,, vers Pallas? On ajoute dans ce decret; ,, qu'afin
,, que Pallas, à qui chacun en particulier reconnoît
,, avoir les dernieres obligations, puiſſe recevoir les
,, juſtes récompenſes de ſes travaux, & de ſa fidé-
,, lité....

Ne croiriez vous pas qu'il a reculé les frontieres de l'empire, ou ſauvé les armées de l'état. On continue... ,, Le ſénat & le peuple romain ne pouvant
,, trouver une plus agréable occaſion d'exercer leurs
,, libéralités, qu'en les répandant ſur un ſi fidele &
,, ſi deſintéreſſé gardien des finances du prince ,,. Voilà où ſe bornoient alors tous les deſirs du ſénat, & toute la joie du peuple; voilà l'occaſion la plus précieuſe d'ouvrir le tréſor public! Il faut l'épuiſer pour enrichir Pallas!

Ce qui ſuit n'eſt guere moins remarquable: ,, que
,, le ſénat ordonnoit qu'on tireroit de l'épargne 15
,, millions de ſeſterces (quinze cens mille livres),
,, pour les donner à cet homme; & que plus il avoit
,, l'ame élevée au-deſſus de la paſſion de s'enrichir,
,, plus il falloit redoubler ſes inſtances auprès du pe-
,, re commun, pour en obtenir, qu'il obligeât Pal-
,, las de déferer au ſénat ,,. Il ne manquoit plus en effet que de traiter au nom du public avec Pallas, que de le ſupplier de céder aux empreſſemens du ſénat, que d'interpoſer la médiation de l'empereur, pour ſurmonter cette inſolente modération, & pour faire enſorte que Pallas ne dédaignât pas quinze millions de ſeſterces! Il les dédaigna pourtant. C'étoit le ſeul parti qu'il pouvoit prendre par rapport à de ſi grandes ſommes. Il y avoit bien plus d'orgueil à les refuſer qu'à les accepter. Le ſénat cependant ſemble ſe plaindre de ce refus, & le comble en même tems d'éloges en ces termes:

,, Mais l'empereur & le pere commun ayant voulu
,, à la priere de Pallas, que le ſénat lui remît l'obli-
,, gation de ſatisfaire à cette partie du decret, qui
,, lui ordonnoit de prendre dans le tréſor public
,, quinze millions de ſeſterces, le ſénat déclare, que
,, c'eſt avec beaucoup de plaiſir & de juſtice, qu'en-
,, tre les honneurs qu'il avoit commencé de décer-
,, ner à Pallas, il avoit mêlé cette ſomme pour con-
,, noître ſon zèle & ſa fidélité; que cependant le ſé-
,, nat, pour marquer ſa ſoumiſſion aux ordres de
,, l'empereur, à qui il ne croyoit pas permis de ré-
,, ſiſter en rien, obéiſſoit ,,.

Imaginez-vous Pallas qui s'oppoſe à un decret du ſénat, qui modere lui-même ſes propres honneurs, qui refuſe quinze millions de ſeſterces, comme ſi c'étoit trop, & qui accepte les marques de la dignité des préteurs, comme ſi c'étoit moins. Repréſentez-vous l'empereur, qui, à la face du ſénat, obéit aux prieres, ou plutôt aux commandemens de ſon affranchi;

chi; car un affranchi qui, dans le ſénat, ſe donne la liberté de prier ſon patron, lui commande. Figurez-vous le ſénat, qui, juſqu'à l'extrémité, déclare qu'il a commencé avec autant de plaiſir que de juſtice, à décerner cette ſomme, & de tels honneurs à Pallas; & qu'il perſiſteroit encore, s'il n'étoit obligé de ſe ſoumettre aux volontés du prince, qu'il n'eſt permis de contredire en aucune choſe. Ainſi donc, pour ne point forcer Pallas de prendre quinze millions de ſeſterces dans le tréſor public, on a eu beſoin de ſa modération & de l'obéiſſance du ſénat, qui n'auroit pas obéi, s'il lui eût été permis de réſiſter en rien aux volontés de l'empereur!

Vous croyez être à la fin; attendez, & écoutez le meilleur: „ C'eſt pourquoi, comme il eſt très- „ avantageux de mettre au jour les faveurs dont le „ prince a honoré & récompenſé ceux qui le méri- „ toient, & particuliérement dans les lieux où l'on „ peut engager à l'imitation les perſonnes chargées „ du ſoin de ſes affaires; & que l'éclatante fidélité „ & probité de Pallas, ſont les modeles les plus pro- „ pres à exciter une honnête émulation, il a été ré- „ ſolu que le diſcours prononcé dans le ſénat par „ l'empereur le 28 Janvier dernier, & le decret du „ ſénat à ce ſujet, ſeroient gravés ſur une table d'ai- „ rain, qui ſera appliquée près de la ſtatue qui re- „ préſente Jules-Céſar en habit de guerre.

On a compté pour peu que le ſénat eût été témoin de ces honteuſes baſſeſſes. On a choiſi le lieu le plus expoſé pour les mettre devant les yeux des hommes de ce ſiecle, & des ſiecles futurs. On a pris ſoin de graver ſur l'airain tous les honneurs d'un inſolent eſclave, ceux même qu'il avoit refuſés; mais qu'autant qu'il dépendoit des auteurs du decret, il avoit poſſédés.

On a écrit dans les regiſtres publics, pour en conſerver à jamais le ſouvenir, qu'on lui avoit déféré les marques de diſtinction que portent les préteurs, comme on y écrivoit autrefois les anciens traités d'alliance, les lois ſacrées. Tant l'empereur, le ſénat, Pallas lui-même, eut montré de... (je ne ſais que dire), qu'ils ſemblent s'être empreſſés d'étaler à la vue de l'univers, Pallas ſon inſolence, l'empereur ſa foibleſſe, le ſénat ſa miſere.

Eſt-il poſſible que le ſénat n'ait pas eu honte de chercher des prétextes à ſon infamie? La belle, l'admirable raiſon que l'envie d'exciter une noble émulation dans les eſprits, par l'exemple des grandes récompenſes dont étoit comblé Pallas. Voyez par-là dans quel aviliſſement tomboient les honneurs, je dis ceux-même que Pallas ne refuſoit pas. On trouvoit pourtant des perſonnes de naiſſance qui deſiroient qui recherchoient avec ardeur, ce qu'ils voyoient être accordé à un affranchi, être promis à des eſclaves. Que j'ai de joie de n'être point né dans ces tems, qui me font rougir comme ſi j'y avois vécu!

Cette lettre de Pline nous offre tout-à-la-fois un exemple des plus ſinguliers de la ſtupidité d'un prince, de la baſſeſſe d'un ſénat, & de l'orgueil d'un eſclave. Cette épitaphe nous apprend encore combien il y a de momerie & d'impertinence dans les inſcriptions proſtituées à des infames & à des malheureux, car il n'y a guere eu d'infame plus grand que ce Pallas. Il eſt vrai d'un autre côté que quand le caprice de la fortune éleve ſi haut de tels miſérables, elle ne fait que les expoſer davantage à la riſée publique. (*D. J.*)

TOMBÉ. ſ. m. (*Danſe.*) pas de *danſe*. On l'exécute en s'élevant d'abord ſur la pointe du pié & en pliant après le pas. Veut-on faire, par exemple, un pas tombé du pié droit: il faut avoir le corps poſé ſur le pié gauche, & les jambes écartées à la deuxieme poſition, s'élever ſur le pié gauche pour faire ſuivre la jambe droite juſqu'à la cinquieme poſition, où on la poſera entierement à terre. Là en pliant le genou on fera lever le pié gauche. Et le genou droit s'étendant, obligera à ſe laiſſer tomber ſur le pié gauche à la deuxieme poſition, ce qui eſt un demi-jetté, qui ſe fait en ſautant à demi.

On prévient ce pas par un autre qui lui fait changer de nom. Il peut être devancé, par exemple, par un coupé ou un tems grave, & même très-ſouvent par un pas aſſemblé, ce qui lui fait porter le nom de *gaillarde*. *Voyez* GAILLARDE.

TOMBELIER, ſ. m. *terme de Voiturier*, il faudroit dire *tomberier*; c'eſt un charretier qui conduit un tombereau pour tranſporter des terres, des pierres, des décombres, *&c.* d'un lieu à un autre. (*D. J.*)

TOMBER, v. n. (*Gramm.*) c'eſt changer de lieu par l'action de la peſanteur. On dit la viteſſe des graves s'accélere en *tombant*. Les eaux *tombent* des montagnes. Les feuilles commencent à *tomber*. Les plumes *tombent* aux oiſeaux. L'ennemi *tomba* ſur notre arriere garde & la diſperſa. *Tomber* en quenouille. La foudre *tombe* quelquefois ſur les lieux ſaints. Le brouillard *tombe*, nous aurons beau tems. Le vent eſt *tombé*. Ce manteau *tombe* trop bas. Ces fortifications *tombent* en ruine. Il eſt *tombé* en apoplexie. Les chairs *tombent* en pourriture. Sa fluxion lui eſt *tombée* ſur la poitrine. Cette maiſon m'eſt *tombée* en partage. Les chiens ſont *tombés* en defaut. Le ſort eſt *tombé* ſur lui. Il eſt *tombé* entre les mains de ſon ennemi. Ce trait ſatyrique *tombe* ſur lui. Les plus parfaits *tombent* quelquefois. Il eſt *tombé* dans une grand faute. Je *tombe* dans ce ſens. Cette piece eſt *tombée* à la premiere répréſentation. Il eſt *tombé* dans une erreur très-delicate. Nous *tombâmes* enfin ſur cette matiere. Le poids de cette pendule eſt tout-à-fait *tombé*. D'où l'on voit qu'à-travers toute la variété de ſes acceptions, le verbe *tomber* conſerve quelque choſe de ſoin ideé primitive.

TOMBER, (*Marine.*) c'eſt pencher ou ceſſer. Ainſi un mât, une galere *tombent*, quand ils penchent; le vent *tombe* quand il ceſſe, & qu'il fait place au calme. Ce terme a encore d'autres ſignifications, ſelon qu'il eſt joint avec d'autres termes, comme on le verra dans les articles ſuivans.

TOMBER *ſous le vent*, (*Marine.*) c'eſt perdre l'avantage du vent qu'on avoit gagné, ou dont on étoit en poſſeſſion, ou qu'on tâchoit de gagner.

TOMBER *ſur un vaiſſeau*, (*Marine.*) c'eſt arriver & fondre ſur un vaiſſeau.

TOMBEREAU, ſ. m. *terme de Charron*, c'eſt une ſorte de charrette dont le fond & les deux côtés ſont faits de groſſes planches enfermées par des giſans.

Un *tombereau* ſert à tranſporter les choſes qui tiennent du liquide, comme les boues, les ordures des rues, ainſi que le ſable, la chaux, les terres, gravois, & choſes ſemblables.

Du Cange dérive ce mot de *tombrellum*, dont les Anglois ont fait *tumbrel*, que Dodwel dit avoir été une eſpece de charrette, ſur laquelle on promenoit par les villes d'Angleterre les femmes coupables d'adultere, & qu'en quelques lieux on plongeoit pluſieurs fois dans l'eau, ce qu'on appelloit la peine du *tumbrel*.

Tombereau déſigne auſſi la charge d'une charrette faite en *tombereau*. (*D. J.*)

TOMBERELLE *ou* TONNELLE, ſ. f. (*Chaſſe.*) c'eſt une eſpece de filet qui a 15 piès de queue pour prendre les perdrix; le chaſſeur après l'avoir bien tendu contre terre, paſſe d'un autre côté, par-derriere les perdrix, & les chaſſe doucement vers la tonnelle en pouſſant devant ſoi un bœuf ou une vache de bois peint, ou il prend de la toile peinte en couleur de vache, avec une tête d'oiſier, oreilles, cornes & col qui imitent le naturel de la vache, & une ſonnette que le chaſſeur portera au col, & ainſi ſuivant les perdrix, il les amene toutes dans la tonnelle. A l'embouchure de la tonnelle on dreſſe un pan de filets de chaque côté en angle obtus, pour que les perdrix donnent plus facilement dans la tonnelle, quand elles en ſont proche, on les preſſe davantage, & dès qu'elles y ſont entrées, on court ſur le filet pour les prendre. On peut tonneller en tout tems & à toutes les heures du jour, principalement le matin & le ſoir; les perdrix chantent une heure après le jour, ce qui les découvre; on ſe ſert de la vache artificielle pour approcher tous les oiſeaux de paſſage & ſauvages. Tonneller, c'eſt chaſſer à la tonnelle; tonnelleurs, ſont ceux qui chaſſent à la tonnelle.

TOMISSEUR, ſ. m. (*Vénerie.*) c'eſt le nom qu'on donne au premier des oiſeaux qui attaque le héron dans ſon vol; on l'appelle *tombiſſeur* ou *hauſſepié*.

TOMBOUBITSI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre de l'île de Madagaſcar, dont les voyageurs ne nous apprennent rien, ſinon que le cœur de ſon bois eſt d'un jaune orangé.

TOMBUT, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique dans la Nigritie. Il eſt borné au nord par le royaume de Combour, au midi par la Guinée, au levant par le royaume de Gabi, & au couchant par les Mandingues; c'eſt un pays qui contient pluſieurs mines d'or & de cuivre, & qui produit du blé, du riz & autres grains néceſſaires à la vie. Le roi de *Tombut* eſt de tous les princes de la Nigritie le plus riche & le plus puiſ-

puiſſant. Il réſide dans la capitale qui porte le même nom, & qui eſt ſituée à quelque diſtance du Niger; c'eſt une ville conſidérable par l'abord des marchands de Barbarie & des autres pays voiſins, qui y font un grand commerce. Léon d'Afrique dit que cette ville a été fondée l'an 1213 par un prince de Barbarie, appellé *Monſa Suleiman*. *Longit.* 14. 5. *latit.* 15. 34. (*D. J.*)

TOME, (*Gram. & Littérat.*) eſpece de diviſion d'un ouvrage. Il y a quelquefois pluſieurs *tomes* dans un volume, & quelquefois auſſi il y a pluſieurs volumes, ſans qu'il y ait de *tomes*; ainſi un ouvrage en vingt *tomes* n'eſt pas la même choſe qu'un ouvrage en vingt volumes, ni un ouvrage en vingt volumes la même choſe qu'un ouvrage en vingt *tomes*. Cependant ces deux mots ſe prennent aſſez ſouvent l'un pour l'autre, & l'on dit indiſtinctement, j'ai perdu un volume ou un *tome* de l'hiſtoire romaine.

TOMENTUM, ſ. m. ſignifie proprement de la bourre ou des flocons de laine; mais les anatomiſtes emploient ce terme pour marquer cette eſpece de duvet qui vient ſur les feuilles de certaines plantes, qui à cauſe de cela ſont nommées *tomentoſæ*, comme le *gramen tomentoſum*, le *carduus tomentoſus*, &c.

M. Winslow obſerve une ſorte de *tomentum* ou de duvet dans les vaiſſeaux ſecrétoires des glandes; & c'eſt par-là qu'il explique la ſécrétion des différentes liqueurs qui ſe ſéparent du ſang. *Voyez* SANG.

TOMES, (*Géog. anc.*) *Tomi*, ville de la baſſe Mœſie, vers l'embouchure du Danube, près du Pont-Euxin. Tous les géographes en parlent; Pomponius Méla, *l. II. c. ij.* Ptolomée, *l. III. c. x.* &c. Etienne le géographe écrit *Tomeus*; & ſur une médaille de Caracalla on trouve cette inſcription: ΤΡΟΠ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩΣ.

Ovide dans ſes triſtes, *l. III. élég.* 9. s'eſt amuſé à donner l'origine fabuleuſe de la ville de *Tomes*, où il étoit malheureuſement relégué, & ce morceau eſt très-ingénieux. Il nomme *Tomitæ* les habitans de *Tomes*; cette ville peu conſidérable du tems de Strabon, s'accrut dans la ſuite. La table de Peutinger la repréſente avec toutes les marques des grandes villes; & la notice d'Hiéroclès en fait la métropole de la Scythie, ou de la nation des Scythes ſoumis à l'empire. On croit que l'ancienne *Tomes* eſt aujourd'hui *Kilianova*, bourg de Beſſérabie, vers l'embouchure la plus ſeptentrionale du Danube. (*D. J.*)

TOMIAS, (*Antiq. greq.*) nom donné au ſacrifice qu'on offroit pour la ratification des ligues ſolemnelles. On nommoit ainſi ce ſacrifice, parce qu'on prêtoit le ſerment ſur les teſticules de la victime que les victimaires avoient coupées exprès. *Voyez* Potter, *Archæol. grec. t. I. p.* 252. (*D. J.*)

TOMIN *ou* TOMINE, ſ. m. (*Poids.*) petit poids dont on ſe ſert en Eſpagne & dans l'Amérique eſpagnole pour peſer l'or; il faut huit *tomins* pour le caſtillan, ſix caſtillans & deux *tomins* pour l'once. Le *tomin* peſe trois carats, & le carat & le quatre grains; le tout poids d'Eſpagne, qui eſt environ d'un ſeptieme par cent plus foible que le poids de Paris. (*D. J.*)

TOMOLO, ſ. m. (*Meſure de continence.*) meſure dont on ſe ſert à Naples & en quelques autres lieux de ce royaume & de l'Italie; le *tomolo* eſt le tiers du ſeptier de Paris. c'eſt-à-dire, qu'il faut trois *tomoli* pour le ſeptier. (*D. J.*)

TOMON-PUTE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) racine des Indes orientales qui reſſemble à celle du curcuma, excepté qu'elle eſt blanche; les Indiens s'en frottent le corps, & regardent cette pratique comme fort ſaine.

TOMOSKOY, TOOM *ou* TOMO, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, dans la Sibérie, entre les deux bras de la riviere Tom. Elle fournit de belles fourrures blanches que les Ruſſiens nomment *Teſarski Bielski*. On a découvert au voiſinage de cette ville d'anciens tombeaux d'où l'on a tiré de pieces d'or, d'argent, des agraffes, des boucles, des bagues & des uſtenſiles de table: ce qui marque que ce pays a été autrefois habité par une nation plus opulente que celle qui l'habite aujourd'hui, & c'eſt une obſervation curieuſe. (*D. J.*)

TON, ſ. m. (*Hiſt. nat. & Médec. pratiq.*) c'eſt le nom que les habitans du Bréſil ont donné à un inſecte aſſez ſemblable à la puce par la couleur & par la maniere dont il ſaute, mais communément beaucoup plus petit, égalant à peine en groſſeur un grain de ſable. Jean Heurnius le pere, pour exprimer ſa petiteſſe, l'appelle une *idée d'animal*; le Bréſil n'eſt pas le ſeul pays où l'on en trouve, il eſt répandu dans preſque toutes les îles d'Amérique; & c'eſt avec raiſon que Lerius penſe que c'eſt le même inſecte qui eſt connu dans les îles eſpagnoles ſous le nom de *nigua*. (*Hiſt. du Bréſil, chap. ij.*) Les *tons* habitent ordinairement les terreins ſablonneux, & ſurtout ceux qui ſont plantés en canne à ſucre, & de-là s'élancent ſur les paſſans, attaquent principalement ceux qui ont les piés nuds, ſe nichent dans la peau & entre les ongles, & y excitent une maladie que les naturels du pays appellent auſſi *ton*. Les François ont donné à ces inſectes le nom de *chiques*; c'eſt ſous ce nom que M. de Rochefort les décrit & détaille les effets de leur piquure dans ſon *hiſtoire naturelle & morale des îles Antilles*. *Voyez* CHIQUES. Pour le completer, nous ajouterons ici quelques particularités ſur l'eſpece d'affection qui ſuit l'entrée de ces animaux dans la peau, & ſur les remedes que l'expérience a conſacrés comme plus efficaces.

Les piés ne ſont pas les ſeules parties du corps qu'ils attaquent; ſouvent ils ſe gliſſent entre les ongles des doigts de la main; & Lerius aſſure avoir vu aux aiſſelles & dans d'autres parties molles des marques de leur invaſion; deux jours après que cet inſecte a pénétré la peau, le malade y reſſent une démangeaiſon qui dans quelques heures devient ſi inſupportable, qu'il ne peut s'empêcher de ſe gratter continuellement & avec force, ce qui vraiſſemblablement contribue à accélerer la formation d'une petite puſtule livide; elle eſt accompagnée d'une tumeur de la groſſeur de la tête d'une épingle, qui bientôt augmente avec des douleurs très-vives juſqu'à celle d'un pois; on apperçoit alors l'inſecte au milieu de la tumeur, qui s'étend quelquefois tout-à-l'entour. Si dans ces entrefaites on n'apporte pas au mal un remede efficace, la tumeur ſe termine par la gangrene qui fait des progrès plus ou moins rapides; l'inſecte multiplie prodigieuſement, & ſe répand par ce moyen dans les diverſes parties du corps où il occaſionne les mêmes ſymptomes; on a vu des perſonnes qui faute de ſecours avoient perdu totalement l'uſage des piés & des mains. Thomas Vander Guychten, dont Otho Heurnius donne l'hiſtoire, qu'on trouve dans le quatrieme volume de la *Bibliotheque pratique de* Manget, *liv. XVII. p.* 643 & *ſuiv.* fut obligé par la maladreſſe des chirurgiens qui le traitoient, de ſe faire couper un ou deux doigts du pié qui étoient entierement gangrenés; & ce ne fut que par les ſoins long-tems continués de Heurnius, célebre médecin, que les progrès de la gangrene furent arrêtés, & que ce malade obtint une guériſon complette.

Le ſecours le plus approprié & dont l'effet eſt le plus prompt, eſt, ſuivant tous les Hiſtoriens, l'extraction du *ton*. Cette opération eſt très-douloureuſe, mais en même tems immanquable; les Bréſiliens & les Negres la font avec une adreſſe ſinguliere & un ſuccès conſtant, dès qu'ils s'apperçoivent par la tumeur de l'entrée de l'inſecte. On tire dans le pays une huile rouge, épaiſſe, d'un fruit qu'on appelle *couroy*, qui paſſe auſſi pour très-propre à guérir cette maladie; on l'applique en forme de baume ſur les parties où l'inſecte eſt entré; on vante encore beaucoup l'efficacité des feuilles du tabac, ſurtout imbibées de ſuc de citron très-acide; mais quels que ſoient les effets de ces différens remedes, il eſt beaucoup plus prudent de ne pas ſe mettre dans le cas de les éprouver, & il ne faut que peu d'attention pour y parvenir; on n'a qu'à ne jamais marcher piés nuds, porter des bas & des gants de peau, ſe laver ſouvent & obſerver en un mot une très-grande propreté. M. de Rochefort conſeille auſſi dans la même vue d'arroſer les appartemens qu'on occupe, avec de l'eau ſalée.

TON, (*Proſe & Poéſie.*) couleurs, nuances du ſtyle, langage qui appartient à chaque ouvrage.

Il y a 1°. le *ton* du genre: c'eſt par exemple, du comique ou du tragique; 2°. le *ton* du ſujet dans le genre: le ſujet peut être comique plus ou moins; 3°. le *ton* des parties; chaque partie du ſujet a outre le *ton* général, ſon *ton* particulier: une ſcène eſt plus fiere & plus vigoureuſe qu'une autre: celle-ci eſt plus molle, plus douce: 4°. le *ton* de chaque penſée, de chaque idée: toutes les parties, quelque petites qu'elles ſoient, ont un caractere de propriété qu'il faut leur donner, & c'eſt ce qui fait le poëte; ſans cela, *cur ego poëta ſalutor*. On bat ſouvent des

mains,

mains, quand dans une comédie on voit un vers tragique, ou un lyrique dans une tragédie. C'eſt un beau vers, mais il n'eſt point où il devroit être.

Il eſt vrai que la comédie éleve quelquefois le *ton*, & que la tragédie l'abaiſſe; mais il faut obſerver que quelque eſſor que prenne la comédie, elle ne devient jamais héroïque. On n'en verra point d'exemple dans Moliere. Il y a toujours quelque nuance du genre qui l'empêche d'être tragique. De même quand la tragédie s'abaiſſe, elle ne deſcend pas juſqu'au comique. Qu'on liſe la belle ſcène où Phedre paroît déſolée, le ſtyle eſt rompu, abattu, ſi j'oſe m'exprimer ainſi; c'eſt toujours une reine qui gémit.

Ce que nous venons de dire du *ton* en poéſie, s'applique également à la proſe. Il y a chez elle le *ton* ſimple ou familier, le *ton* médiocre & le *ton* ſoutenu, ſelon le genre de l'ouvrage, le ſujet dans le genre & les parties du ſujet. Enfin le *ton* ou le langage d'un conte, d'une lettre, d'une hiſtoire, d'une oraiſon funebre, doivent être bien différens. *Voy.* STYLE. (*D. J.*)

TON, (*Art oratoire.*) inflexion de voix: on a parlé des différentes qualités du *ton* dans la prononciation & la déclamation, aux *mots* PRONONCIATION & DÉCLAMATION. (*D. J.*)

TON, ſ. m. (*Muſ.*) Ce *mot* a pluſieurs ſens en Muſ. 1°. Il ſe prend d'abord pour un intervalle qui caractériſe le ſyſtème & le genre diatonique. *Voy.* INTERVALLE. Il y a deux ſortes de *tons*; ſavoir le *ton* majeur dont le rapport eſt de 8 à 9, & qui réſulte de la différence de la quarte à la quinte; & le *ton* mineur dont le rapport eſt de 9 à 10, & qui eſt la différence de la tierce mineure à la quarte. La génération du *ton* majeur & celle du *ton* mineur ſe trouve également à la ſeconde quinte *ré* en commençant par *ut*; car la quantité dont ce *ré* ſurpaſſe l'octave du premier *ut*, eſt juſtement dans le rapport de 8 à 9, & celle dont ce même *ré* eſt ſurpaſſé par le *mi* tierce majeure de cette octave, eſt dans le rapport de 9 à 10.

2°. On appelle *ton*, le degré d'élévation que prennent les voix, ou ſur lequel ſont montés les inſtrumens pour exécuter de la muſique. C'eſt en ce ſens qu'on dit dans un concert que le *ton* eſt trop haut ou trop bas. Dans les égliſes, il y a le *ton* du chœur pour le plein chant; il y a, pour la muſique, *ton* de chapelle & *ton* d'opéra; ce dernier n'a rien de fixe, mais eſt ordinairement plus bas que l'autre qui ſe regle ſur l'orgue.

3°. On fait encore porter le même nom de *ton* à un inſtrument qui ſert à donner le *ton* de l'accord à tout un orcheſtre: cet inſtrument, que quelques-uns appellent auſſi *choriſte*, eſt un ſifflet, qui, au moyen d'une maniere de piſton gradué, par lequel on alonge ou raccourcit le tuyau à volonté, vous repréſente toujours à-peu-près le même ſon ſous la même diviſion. Mais cet à-peu-près qui dépend des variations de l'air, empêche qu'on ne puiſſe s'aſſurer d'un *ton* fixe qui ſoit toujours le même. Peut-être, depuis que le monde exiſte, n'a-t-on jamais concerté deux fois exactement ſur le même *ton*. M. Diderot a donné les moyens de perfectionner le *ton*; c'eſt-à-dire, d'avoir un ſon fixe avec beaucoup plus de préciſion, en remédiant aux effets des variations de l'air. *Voyez* SON FIXE.

4°. Enfin, *ton* ſe prend pour le ſon de la note, ou corde principale qui ſert de fondement à une piece de muſique, & ſur lequel on dirige l'harmonie, la mélodie & la modulation ſur les *tons* des anciens. *Voyez* MODE.

Comme notre ſyſtème moderne eſt compoſé de douze cordes ou ſons différens, chacun de ces ſons peut ſervir de fondement à un *ton*, & ce ſon fondamental s'appelle *tonique*. Ce ſont donc déjà douze *tons*; & comme le mode majeur & le mode mineur ſont applicables à chaque *ton*, ce ſont vingt-quatre modes dont notre muſique eſt ſuſceptible. *Voyez* MODE.

Ces *tons* different entre eux par les divers degrés d'élévation du grave à l'aigu qu'occupent leurs toniques. Ils different encore par les diverſes altérations produites dans chaque *ton* par le tempérament; de ſorte que ſur un claveſſin bien accordé, une oreille exercée reconnoît ſans peine un *ton* quelconque dont on lui fait entendre la modulation, & ces *tons* ſe reconnoiſſent également ſur des claveſſins accordés plus haut ou plus bas les uns que les autres; ce qui montre que cette connoiſſance vient du-moins autant des diverſes modifications que chaque *ton* reçoit de l'accord total, que du degré d'élévation que ſa tonique occupe dans le clavier.

De-là naît une ſource de variétés & de beautés dans la modulation. De-là naît une diverſité & une énergie admirable dans l'expreſſion. De-là naît, en un mot, la faculté d'exciter des ſentimens différens avec des accords ſemblables frappés en différens *tons*. Faut-il du grave, du majeſtueux? l'*f ut fa*, & les *tons* majeurs par bémol l'exprimeront noblement. Veut-on animer l'auditeur par une muſique gaie & brillante, prenez *a-mi la* majeur, *d la ré*, en un mot, les *tons* majeurs par dièſe. *C-ſol ut* mineur porte la tendreſſe dans l'ame, *f-ut fa* mineur va juſqu'au lugubre & au déſeſpoir. En un mot, chaque *ton*, chaque mode a ſon expreſſion propre qu'il faut ſavoir connoître; & c'eſt-là un des moyens qui rendent un habile compoſiteur, maître en quelque maniere des affections de ceux qui l'écoutent; c'eſt une eſpece d'équivalent aux modes anciens, quoique fort éloigné de leur énergie & de leur variété.

C'eſt pourtant de cette agréable diverſité que M. Rameau voudroit priver la muſique, en ramenant, autant qu'il eſt en lui, une égalité & une monotonie entiere dans l'harmonie de chaque mode, par ſa regle du tempérament, regle déjà ſi ſouvent propoſée & abandonnée avant lui. Selon cet auteur, toute l'harmonie en ſeroit plus parfaite: il eſt certain cependant qu'on ne peut rien gagner d'un côté, par ſa méthode, qu'on ne perde tout autant de l'autre. Et quand on ſuppoſeroit que la pureté de l'harmonie y profiteroit de quelque choſe, ce que nous ſommes bien éloignés de croire, cela nous dédommageroit-il de ce qu'elle nous feroit perdre du côté de l'expreſſion? *Voy.* TEMPÉRAMENT. (*S*)

TONS DE L'ÉGLISE, (*Muſique.*) ce ſont des manieres déterminées de moduler le plein-chant ſur divers ſons fondamentaux, & ſelon certaines regles admiſes dans toutes les égliſes où l'on pratique le chant grégorien.

On compte ordinairement huit *tons* réguliers, dont il y en a quatre authentiques & quatre plagaux. On appelle *tons authentiques*, ceux où la finale occupe à peu-près le plus bas degré du chant; mais ſi le chant deſcend juſqu'à trois degrés plus bas que la finale, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce qu'on appelle en Muſique la *dominante*; alors le ton eſt plagal: on voit qu'il n'y a pas grand myſtere à ces mots ſcientifiques.

Les quatre *tons* authentiques ont leur finale à un degré l'un de l'autre, ſelon l'ordre des quatre notes *ré*, *mi*, *fa*, *ſol*; ainſi le premier ton de ces *tons* répondant au mode dorien des Grecs, le ſecond répond au phrygien, le troiſieme à l'éolien, & non pas au lydien, comme a dit M. l'Abbé Broſſard, & le dernier au mixo-lydien. C'eſt S. Miroclet, évêque de Milan, ou ſelon l'opinion la plus reçue, S. Ambroiſe qui vers l'an 370, choiſit ces quatre *tons* pour en compoſer le chant de l'égliſe de Milan, & c'eſt, à ce qu'on croit, le choix & l'approbation de ces deux grands hommes qui ont fait donner à ces quatre *tons* le nom d'*authentiques*.

Comme les ſons employés dans ces quatre *tons* n'occupoient pas tout le diſdiapaſon ou les quinze cordes de l'ancien ſyſtème, S. Grégoire forma le projet de les employer toutes par l'addition des quatre nouveaux *tons* qu'on appelle *plagaux*, qui ont les mêmes finales que les précédens, & qui reviennent proprement à l'hypodorien, à l'hypophrygien, à l'hypoéolien & à l'hypomixolydien; d'autres attribuent à Guy d'Arezzo l'invention de ce dernier.

C'eſt de-là que ces quatre *tons* authentiques ont chacun un ton plagal pour leur ſervir de collatéral ou ſupplément; de ſorte qu'après le premier ton qui eſt authentique, vient le ſecond qui eſt ſon plagal, le troiſieme authentique, le quatrieme plagal, & ainſi de ſuite. Ce qui fait que ces modes ou *tons* authentiques s'appellent auſſi *impairs* & les plagaux *pairs*, eu égard à leur ordre dans la ſérie des *tons*.

La connoiſſance du ton authentique ou plagal eſt eſſentielle pour celui qui donne le ton du chœur; car s'il a à entonner dans un ton plagal, il doit prendre la finale à peu-près dans le *medium* de la voix; mais ſi le ton eſt authentique, la même finale doit être priſe dans le bas. Faute de cette obſervation, on expoſeroit les voix à ſe forcer, ou à n'être pas entendues.

Quelquefois on fait dans un même *ton* des tranſpoſitions à la quinte; ainſi au lieu de *ré* dans le premier

mier *ton*, on aura pour finale le *si* pour le *mi*, l'*ut* pour le *fa*, & ainsi de suite; mais si l'ordre de ces sons ne change pas, le *ton* ne change pas non plus, & ces transpositions ne se font que pour la commodité des voix: ce sont encore des observations à faire par l'organiste ou le chantre qui donne le *ton*.

Pour approprier autant qu'il est possible, l'intonation de tous ces *tons* à l'étendue d'une seule voix, les Organistes ont cherché les *tons* de la musique les plus propres à correspondre à ceux-là. Voici ceux qu'ils ont établis: on auroit pu les réduire encore à une moindre étendue, en mettant à l'unisson la plus haute corde de chaque *ton*, ou si l'on veut, celle qu'on rebat le plus, & qu'on appelle *dominante*, en terme de plein-chant. Mais on n'a pas trouvé que l'étendue de tous ces *tons* ainsi reglés excédoit celle de la voix humaine; ainsi on n'a pas jugé à-propos de diminuer encore cette étendue par des transpositions qui se seroient trouvées à la fin plus difficiles & moins harmonieuses que celles qui sont en usage.

Premier ton,	*ré* mineur.
Second ton,	*sol* mineur.
Troisieme ton,	*la* mineur *ou* mieux *sol* mineur.
Quatrieme ton,	*la* mineur finissant sur la dominante, par cadence réguliere.
Cinquieme ton,	*ut* mineur, *ou* mieux *ré* majeur.
Sixieme ton,	*fa* majeur.
Septieme ton,	*ré* majeur.
Huitieme ton,	*sol* majeur, c'est-à-dire, faisant peu sentir le ton d'*ut*.

Au reste, les *tons* de l'église ne sont point asservis aux lois des *tons* de la Musique; il n'y est point question de médiante ni de notre sensible, & on y laisse les semi-*tons* où ils se trouvent dans l'ordre naturel de l'échelle, pourvu seulement qu'ils ne produisent ni tri-*tons* ni fausse-quintes sur la tonique. (*S*)

TON, (*Lutherie*.) instrument dont les Musiciens se servent pour trouver & donner le *ton* sur lequel on doit exécuter une piece de musique; c'est une espece de flûte à bec représentée, *Planche de Lutherie*, *figure* 27. 8. laquelle n'a point de trous pour poser les doigts, mais seulement une ouverture *E* par laquelle on souffle, & une autre ouverture *D* qui est la lumiere & par où le son de l'instrument sort; on fait entrer par le trou de la patte *C* une espece de piston *ABC*; la partie *AB* de ce piston sert de poignée pour la pouvoir tenir & enfoncer à volonté: la tige *BC* est graduée par de petites marques ou lignes *c defg*, *abc* qui répondent aux notes de la musique; ensorte que si on enfonce le piston jusqu'à une de ces marques, par exemple, jusqu'à 9 qui répond à *sol*, l'instrument rendra alors un son qui sera la quinte du premier son qu'il rend, lorsque la premiere marque *c* ou *c sol ut* est à l'extrémité du corps *DC* de l'instrument. La formation du son dans le *ton* se rapporte à celle du son dans les tuyaux bouchés de l'orgue. *Voyez l'article* BOURDON DE 16 PIÉS *& les figures*.

TON, (*Marine*.) c'est la partie du mât qui est comprise entre les barres de hune & le chouquet, & où s'assemblent par en-haut le bout du tenon du mât inférieur avec le mât supérieur, & cela par le moyen du chouquet; & par en-bas, le pié du mât supérieur avec le tenon du mât inférieur, par le moyen d'une cheville de fer appellée *clé*.

TON, (*Peinture*.) nom qui convient en peinture à toutes sortes de couleurs & à toutes sortes de teintes, soit qu'elles soient claires, brunes, vives, *&c.* *Voyez* TEINTE. On dit *tons* clairs, *tons* bruns, *tons* vifs; ces couleurs ne sont pas de même *ton*.

Ce terme a néanmoins une acception particuliere lorsqu'on y joint l'épithete de *beau*, de *bon*. Alors il signifie que les objets sont bien caractérisés par la couleur, relativement à leur position, & que de la composition de leurs *tons* résulte une harmonie satisfaisante. Vilains, mauvais *tons*, signifient que de leur assemblage résulte le contraire.

TON, s. m. (*Rubanerie*.) c'est une grosse noix percée de plusieurs trous dans sa rondeur, & traversée de deux cordes qui tiennent de part & d'autre au métier, elle sert à bander ces deux cordes par une cheville ou bandoir qu'on enfonce dans un de ces trous, & qui mene la noix à discrétion. (*D. J.*)

TONAIGE, s. m. (*Hist. des impôts*.) sorte d'impôt nommé *tolaige* & grosse *laige*, qui se levoit anciennement par quelques seigneurs, mais sans droit & sans titre, sur ceux qui par ordre du roi, recueilloient & amassoient les paillettes d'or dans quelques rivieres de France. (*D. J.*)

TONCAT, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans la partie occidentale du Turquestan, sur le bord du fleuve Jaxartes dans un terroir délicieux. Alboulcair l'appelle le *palais des sciences*, à cause de l'académie des Arts & des Sciences qui y étoit établie de son tems. *Long.* suivant de Lisle 89. *lat.* 47. (*D. J.*)

TONDEREN *ou* TUNDERN, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, dans le duché de Slefwig, sur la rive méridionale du Widaw, à quatre milles de Ripen, d'Apenrade & de Flensbourg, à cinq de Slefwig, & à sept d'Hadersleben. Abel, duc de Slefwig, & depuis roi de Danemarck, donna à *Tonderen* le titre de ville en 1243. Elle est aujourd'hui bien fortifiée & dans un terrein fertile. *Longit* 26. 44. *lat.* 54. 52.

TONDEUR, s. m. (*Art. méch.*) ouvrier qui travaille dans les manufactures de lainage à tondre avec des forces, les draps, les serges & autres étoffes de laine.

A Paris, les *tondeurs* forment une communauté qui est fort ancienne. Leurs premiers statuts furent du mois de Décembre 1384. du tems de Charles VI; ils furent ensuite confirmés & augmentés par Louis XI. en 1477, puis par Charles VIII. en Juillet 1484. & enfin par François I. en Septembre 1531.

Par ces statuts, ils sont nommés *tondeurs* de draps à table séche, parce qu'il ne leur est pas permis de tondre aucunes étoffes quand elles sont encore mouillées.

Il y a à la tête de cette communauté quatre maîtres qui ont la qualité de jurés visiteurs, dont la fonction est d'aller visiter chez les maîtres pour veiller à la conservation de leur art & métier, & tenir la main à l'exécution des statuts & ordonnances qui le concernent.

L'élection des quatre jurés se fait tous les deux ans; savoir, de deux anciens maîtres qui ont déja passé par la jurande, & de deux jeunes maîtres qui n'y ont pas encore passé.

Outre ces quatre jurés-visiteurs, il y a encore deux maîtres que l'on nomme simplement *élus*, qui sont proprement des petits jurés ou sous jurés. Ces jurés doivent être présens au chef-d'œuvre des aspirans à la maîtrise & aux expériences des compagnons; ils doivent aussi tenir la main à ce que l'on ne travaille point les fêtes & les dimanches; ces deux petits jurés sont aussi élus tous les deux ans.

Avec ces quatre jurés-visiteurs & ces deux petits jurés, il y a encore un ancien maître de la communauté que l'on élit pareillement tous les deux ans, auquel on donne la qualité de *grand garde*; il n'a aucune fonction, sa charge étant purement d'honneur, & seulement une marque du mérite & de la capacité de celui qui en est revêtu.

Pour être reçu maître *tondeur* à Paris, il faut avoir fait trois années d'apprentissage, faire chef-d'œuvre, qui consiste à donner deux tontures ou coupes à un morceau de drap de deux aunes encore blanc; savoir, une avant que le drap ait été lainé, & l'autre après le lainage. Outre ces deux tontures, il doit encore en donner une au même morceau de drap après avoir été teint.

Les fils de maîtres sont exempts de l'apprentissage & du chef-d'œuvre; ils sont seulement tenus de faire une simple expérience, qui consiste à tondre une fois en premier deux aunes de drap en couleur.

Chaque maître doit avoir chez lui un morceau de fer tranchant par un bout, qui est une espece de poinçon, qui sert à marquer toutes étoffes qu'ils tondent ou qu'ils font tondre par leurs compagnons; cette marque se fait ordinairement au premier bout ou chef de la piece. Il n'est pas permis à un maître de continuer à tondre une piece déja commencée & marquée par un de ses confreres.

Les *tondeurs* de drap prennent pour patron l'Assomption de la sainte Vierge; ils ont une confrairie établie dans l'église des grands Augustins. Ils n'ont point de chambre de communauté pour faire leurs assemblées; mais quand ils veulent en convoquer une, elle se tient chez le plus ancien des jurés en charge.

Par les réglemens généraux des manufactures de lainage faits au mois d'Août 1669, *art* 53. il est défendu aux *tondeurs* de drap de se servir pour l'entimage des étoffes d'aucunes graisses appellées *flambarts*; ils doivent seulement y employer du sain-doux de porc le plus blanc. Il leur est encore défendu de se servir de cardes, ni d'en avoir dans leurs maisons pour coucher les draps, *&c.* ils ne peuvent se servir pour cela que de chardons à foulon.

Quoi-

Quoiqu'il semble par tout ce qui vient d'être dit, que la profession de *tondeurs* doive se renfermer dans la seule tonture des draps, ce sont cependant eux qui se mêlent de les presser, de les cattir & de les friser.

TONDINS, s. m. pl. (*Plombier*.) instrument à l'usage des plombiers & des facteurs d'orgues. Ce sont de gros cilindres de bois dont on se sert pour former & arrondir les tuyaux de plomb destinés à la conduite & à la décharge des eaux, & les tuyaux d'étain pour monter les orgues. Ces *tondins* sont plus ou moins gros & longs, selon la grosseur & la longueur qu'on veut donner aux tuyaux. *Voy.* TUYAUX.

TONDI-TEREGAM, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) grand arbre de Malabar qui s'éleve à la hauteur de cinquante à soixante piés; son tronc, qui est extrèmement gros, pousse une infinité de branches droites, longues, vertes, lanugineuses, rudes & pleines d'une moëlle spongieuse: ses feuilles sont disposées par paires dans un ordre parallele; elles sont portées par des queues qui tiennent aux petites branches terminées en pointe, dentelées, épaisses, lisses, vertes, luisantes par-dessus, verdâtres & cotonneuses par-dessous, d'une odeur douce, & d'un goût aromatique. Les fleurs naissent trois à trois, & même en plus grand nombre d'entre les aisselles des feuilles; elles sont tétrapétales, pointues, & répandent une odeur agréable lorsqu'on les froisse entre ses doigts. Il s'éleve d'entre les pétales quatre étamines purpurines, au centre desquelles est un pistil rouge à sommet blanchâtre. Les auteurs de l'*Hort. malab.* nomment cet arbre, *arbor flore tetrapetalo, odorato, fructu nullo*, *Hort. malab. tom. IV.* c'est-à-dire qu'ils ne lui donnent point de fruit; mais c'est vraissemblablement une erreur de leur part. (*D. J.*)

TONDRE, v. act. (*Gramm.*) en général c'est couper les poils superflus.

TONDRE, *terme de Chapelier*. c'est à l'egard des chapeaux de Gaudebec, & de ceux qui sont fabriqués de pure laine, les faire passer par-dessus la flamme d'un feu clair, ordinairement fait de paille ou de menu bois, pour en ôter les plus long poils, ce qu'on appelle vulgairement *flamber le chapeau*; & pour ce qui est des autres chapeaux, comme castors, demi-castors & vigognes, c'est les *frotter* par-dessus avec une pierre-ponce, pour user le poil qui excede trop; c'est ce qui se nomme ordinairement *poncer le chapeau*. (*D. J.*)

TONDRE, TONDU, (*Jardin.*) plusieurs parties d'un jardin sont sujettes à la tonture, soit aux ciseaux, soit au croissant. Les parterres ne seront tondus que la seconde année pour laisser prendre terre au buis & le fortifier. Il les faut ensuite *tondre* aux ciseaux au-moins une fois l'an dans le mois de Mai. Les beaux parterres le sont deux fois l'année après les deux seves.

Les ifs, les arbrisseaux de fleurs & les palissades basses se *tondent* aux ciseaux, ainsi que les boules d'ormes, au-moins une fois par an entre les deux seves.

Les autres grandes palissades de charmille & d'érable, se *tondent* au croissant au-moins une fois l'an, comme en Juillet; on les *tond* dans les beaux jardins en Juin & au commencement de Septembre après la pousse de chaque seve, pour les mieux entretenir dans la belle forme qu'on leur a donnée.

TONDRE, v. act. (*Lainage*) ce mot en manufacture de lainage, signifie couper avec de grands ciseaux que l'on appelle *forces*, le poil superflu & trop long qui se trouve sur la superficie des draps & autres étoffes de laines pour les rendre plus rases & plus unies. On *tond* plus ou moins de fois les étoffes suivant leur finesse & qualité. *Savary*. (*D. J.*)

TONDRUC, *ou* TENDRAC, s. m. (*Hist. nat.*) animal quadrupede de l'île de Madagascar, qui est une espece de porc-épic. Il est de la grandeur d'un chat; il a le grouin, les yeux & les oreilles d'un cochon; son dos est armé de pointes; il n'a point de queue. Ses pattes sont comme celles d'un lapin; il se nourrit d'insectes & d'escargots. La femelle multiplie prodigieusement, elle produit jusqu'à vingt petits d'une portée. Cet animal se cache sous terre, où il forme une espece de galerie singuliere; d'abord elle s'enfonce perpendiculairement d'environ deux ou trois piés, ensuite elle va obliquement, enfin elle remonte jusque près de la surface de la terre; là l'animal se loge, & il y demeure cinq ou six mois sans prendre aucune nourriture, & sans qu'au bout de ce tems il en soit plus maigre. Sa chair est un très-bon manger.

TONÉES, (*Antiq. greq.* fêtes qui se célébroient à Argos, selon Athénée: elles consistoient en ce que l'on portoit en grande pompe la statue de Junon qui avoit été volée par les Tyrrhéniens, puis abandonnée sur le rivage. La statue étoit environnée de liens tendus, d'où la fête prit son nom, τόνος, en grec, signifie *tendre* (*D. J.*)

TONG-CHU, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) arbre de la Chine dont on tire une liqueur qui approche du vernis. Quand on le voit de loin, disent nos missionnaires, on le prend par un vrai noyer, tant il lui est semblable, soit pour la forme & la couleur de l'écorce, soit par la largeur & la couleur des feuilles, soit par la figure & la disposition des noix. Ces noix ne sont pleines que d'une huile un peu épaisse, mêlée avec une pulpe huileuse qu'on pressure ensuite pour ne pas perdre la plus grande partie de la liqueur. Pour la mettre en œuvre on la fait cuire avec de la litharge, & l'on y mêle, si l'on veut, de la couleur; souvent on l'applique sans mélange sur le bois qu'elle défend de la pluie. On l'applique aussi sans mélange sur les carreaux qui forment le plancher d'une chambre; ils deviennent luisans; & pourvu qu'on ait soin de les laver de-tems-en-tems, ils conservent leur lustre. C'est ainsi que sont faits les appartemens de l'empereur chinois & de grands de l'empire.

Mais si on veut faire un ouvrage achevé; s'il s'agit, par exemple, d'orner une chambre, un cabinet, on couvre les colonnes & la boiserie de filasse, de chaux, ou d'autres matieres semblables préparées en pâte. On laisse sécher le tout jusqu'à un certain degré; on mêle ensuite dans l'huile telle couleur que l'on veut; & après l'avoir fait cuire à l'ordinaire, on l'applique avec des brosses, suivant le dessein qu'on s'est formé. On dore quelquefois les moulures, les ouvrages de sculpture, & tout ce qui est relevé en bosse; mais sans le secours de la dorure, l'éclat & le lustre de ces ouvrages ne cedent guere à celui du vernis que les Chinois nomment *tsi*, parce qu'il découle du tsi-chu. *Voyez* TSI-CHU. (*D. J.*)

TONG-EU, s. m. (*Hist. nat.*) ce mot signifie en chinois *tymbale de cuivre*; on le donne à la Chine à une montagne située dans la province de Queychew, qui fait un bruit considérable dans de certaines saisons, sur tout à l'approche de la pluie.

TONG-HOA-FANG, s. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) c'est le nom que les Chinois donnent à un petit oiseau dont le bec est rouge, & dont le plumage est des couleurs les plus vives & les plus variées; suivant les Chinois cet oiseau est produit par la fleur appellée *tong-hao*, à qui il ressemble par ses couleurs, & à laquelle l'oiseau ne peut survivre. Cette fleur croît, dit-on, dans la province de Se-chouen; mais on croit qu'elle est fabuleuse, ainsi que l'oiseau qu'elle produit.

TONGOUS, *ou* TONGURES, *ou* TOUNGUSES, (*Géog. mod.*) peuples tartares soumis à l'empire russien, & qui occupent à présent une grande partie de la Sibérie orientale. *Voyez* les détails qui concernent ces peuples au *mot* TARTARES. (*D. J.*)

TONGRES, (*Géog. mod.*) *Atuaticum Tongrorum*, ensuite *Tongri*, en flamand *Tongeren*; ville des Pays-bas, dans l'évêché & à trois lieues au nord-ouest de Liege, au pays nommé *la Hasbaye*, sur le Jecker. Elle a eu dès les premiers siecles un évêché qui fut ensuite transféré à Mastricht, & de-là à Liege. *Tongres* avoit de la célébrité du tems de Jules-César, & étoit la capitale d'un grand pays. Guichardin la donne pour la premiere des villes de France & de l'Allemagne qui ait été convertie au christianisme; mais Attila la ruina dans ses incursions; elle n'a fait que languir depuis; & pour comble de maux, les François la démantelerent en 1673. *Long.* 23. 4. *latit.* 50. 54. (*D. J.*)

TONG-TSAO, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) arbrisseau de la Chine qui s'éleve à la hauteur de quatre ou cinq piés. Ses feuilles ressemblent à celles du ricin, ou *palma Christi*. Le milieu de son tronc est rempli d'une moëlle blanche légere, moins serrée que la chair du melon, & moins spongieuse que la moëlle du sureau. On cuit cette moëlle, & l'on en fait un rob qui est doux, agréable, & qu'on mêle avec des fruits pour en relever le goût.

La tige du *tong-tsao* est divisée comme le bambou, par divers nœuds qui naissent entre deux des tuyaux de la longueur d'un pié. Ces tuyaux contiennent aussi de la moëlle dont on fait le même usage que de celle du tronc. (*D. J.*)

TONGUÉ, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan*) plante de l'île de Madagaſcar; ſa racine eſt fort amere, ſa fleur reſſemble à celle du jaſſemin: on la regarde comme un excellent contre-poiſon.

TONIES, ſ. f. pl. (*Marine.*) ſortes de bateaux des Indes, qu'on attache deux-à-deux avec des roſeaux, ou des écorces d'arbres, afin qu'ils s'entre-ſoutiennent, & auxquels on met une petite voile. On appelle cet aſſemblage *catapanel*.

TONIQUE, *mouvement tonique* dans *l'œconomie animale*, action dans laquelle les muſcles d'une partie tant les antagoniſtes que les congeneres, agiſſent tous pour vaincre une puiſſance qui produit ou doit produire ſon effet dans une direction commune à celle de tous ces muſcles en action. *Voyez* ANTAGONISTE & CONGENERE.

On croit communément que c'eſt l'action *tonique* des muſcles, lorſqu'ils agiſſent tous enſemble, qui nous retient dans une ſituation droite; ce qui nous empêche de tomber en-devant, en-arriere & ſur les côtés.

On tombe en-devant en pliant les jambes vers les piés, & l'épine vers les genoux; ainſi il n'y a pour lors que les extenſeurs du pié qui puiſſent empêcher la cuiſſe & le pié de faire des angles, & non pas les fléchiſſeurs qui contribueroient plutôt à faire tomber; c'eſt pourquoi ils demeurent ſans action.

On tombe en arriere lorſqu'on étend trop le pié; lorſque la cuiſſe ſe plie en-dedans; ainſi il n'y doit y avoir que les extenſeurs qui redreſſent les genoux.

L'action des muſcles extenſeurs oppoſés empêche de tomber ſur les côtés; d'où il eſt facile de voir que ce n'eſt point par l'action de tous ces muſcles antagoniſtes que nous nous tenons debout, mais ſeulement par celle des extenſeurs & de quelques fléchiſſeurs, pendant que quelques-uns de ceux qui fléchiſſent les genoux demeurent en repos & ſans action. *Voyez* FLÉCHISSEUR & EXTENSEUR.

TONIQUE, adj. (*Thérapeutique.*) du mot grec τονικὰ, ou τονωτικὰ, nom que les anciens donnoient aux remedes fortifians appliqués extérieurement, & qui eſt devenu très-familier aux modernes, & ſur-tout aux ſolidiſtes, pour exprimer plus généralement un remede quelconque, ſoit intérieur ſoit extérieur, qui eſt capable de fortifier; c'eſt-à-dire de maintenir, de rétablir ou d'augmenter le ton ou tenſion naturelle, ſoit du ſyſtème général des ſolides, ſoit de quelque organe en particulier.

Cet effet peut convenir proprement à deux eſpeces de remedes; ſavoir aux aſtringens, c'eſt-à-dire à cette claſſe de remedes qui reſſerrent évidemment, & par conſéquent fortifient le tiſſu des ſolides par l'effet très-caché d'une qualité très-manifeſte, ſavoir *l'auſtérité* ou *l'acerbité*, & à une claſſe bien différente de remede, qui ne fait ſur les ſolides qu'une impreſſion beaucoup plus paſſagere, qui les ſtimule, qui les excite, qui augmente leur mouvement, & par conſéquent leur force. L'effet des premiers eſt de procurer une eſpece de force morte, mais conſtante, mais inhérente; l'effet des ſeconds, c'eſt de déterminer une force véritablement vitale, de produire de l'activité, du mouvement; & cette propriété ſe trouve dans tous les remedes qu'on a appellés auſſi *cordiaux*, *échauffans*, *nervins*, *excitans*, *reſtaurans*, &c. & c'eſt préciſément à ce dernier genre qu'eſt donné le nom de *tonique* dans le langage le plus reçu aujourd'hui.

De quelque maniere que ces remedes produiſent leurs actions (objet ſur lequel on n'a abſolument que des connoiſſances très-vagues, ou des théories fort arbitraires), leur effet ſenſible ſur toute la machine eſt d'augmenter le mouvement progreſſif du ſang, les forces vitales, les forces muſculaires & la chaleur animale; & ſur quelques organes particuliers d'en réveiller le jeu, ou d'augmenter, pour ainſi dire, leur vie particuliere en y établiſſant un nouveau degré de tenſion & de vibratilité.

Ces remedes, conſidérés par leurs effets généraux & primitifs, ſont déſignés par tous les noms que nous avons rapportés plus haut; mais lorſqu'on les conſidere par quelque effet ſecondaire & plus particulier, ils prennent différens noms; celui d'*alexipharmaque*, comme réſiſtant à de prétendus effets mortifians, au froid mortel des venins, ſuivant la doctrine des anciens, *voyez* ALEXIPHARMAQUE; *ſudorifiques*, comme excitant la ſueur, excrétion qui eſt une ſuite commune de la chaleur augmentée; *ſtomachiques*, comme rétabliſſant le ton naturel de l'eſtomac, &c. *Voyez* STOMACHIQUE.

Les différentes claſſes des remedes *toniques* cordiaux, nervins, &c. qui parmi les différens effets propres à ces remedes, produiſent éminemment l'augmentation de chaleur, ſont expoſées à l'*article* ECHAUFFANT, *voyez cet article*; on peut y joindre encore deux autres eſpeces de ſubſtance végétale; ſavoir les amers purs & les amers aromatiques; en obſervant néanmoins que leur effet eſt plus lent, mais par cela même plus durable, & que de tous les effets généraux des *toniques*, c'eſt l'augmentation de chaleur qu'ils produiſent le moins. On peut joindre encore ici certains ſpécifiques connus dans l'art ſous le nom d'*antiſpaſmodiques* & d'*hyſtériques*. *Voyez* SPASME & HYSTERIQUE. (*b*)

TONIQUE, *en Muſique*, eſt le nom de la corde principale ſur laquelle le ton eſt établi. Tous les airs finiſſent communément par cette note, ſur-tout à la baſſe. On peut compoſer dans les deux modes ſur la même *tonique*; enfin tous les muſiciens reconnoiſſent cette propriété dans la *tonique*, que l'accord parfait n'appartient qu'à elle ſeule.

Par la méthode des tranſpoſitions, la *tonique* porte toujours le nom d'*ut* au mode majeur, & de *la* au mode mineur. *Voyez* TON, MODE, TRANSPOSITIONS, SOLFIER, GAMME, CLÉS TRANSPOSÉES, &c.

Tonique eſt auſſi le nom que donne Ariſtoxène à l'une des trois eſpeces du genre chromatique, dont il explique les diviſions, & qui eſt le chromatique ordinaire des Grecs, procédant par deux ſemi-tons conſécutifs, puis une tierce mineure. (*S*)

TONLIEU, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) a été ainſi appellé du latin *telonium*, qui, dans ſa ſignification primitive, veut dire un bureau où l'on paye quelque tribut public; mais par un uſage aſſez ordinaire, il eſt arrivé que l'on a donné au tribut même le nom du bureau où il ſe payoit; de ſorte que l'on a auſſi appellé du latin *telonium*, & en françois *tonlieu*, ou droit de *tonlieu*, & par corruption *tonnelieu*, thonneu, *thonnieu* ou *toulieu*, deux ſortes de droits qui ſe payent au roi ou autre ſeigneur du lieu.

La premiere, qu'on appelle auſſi en quelques lieux *droits de plaçage*, eſt pour la permiſſion de vendre des marchandiſes & denrées dans quelque foire ou marché.

L'autre eſt une eſpece de droit d'entrée & de ſortie, pour la permiſſion que le ſouverain, ou ceux qui ſont à ſes droits, donnent de faire entrer dans un pays des marchandiſes qui viennent d'un autre pays, lequel eſt étranger ou réputé tel à l'égard de celui où l'on veut les faire entrer, ou bien pour faire ſortir ces marchandiſes du pays & les faire paſſer dans un autre qui eſt pareillement étranger ou réputé tel, ſoit que ces marchandiſes entrent ou ſortent par mer, ou qu'elles ſoient tranſportées par terre.

On percevoit autrefois à Paris & à Orléans des droits de *tonlieu* dans les marchés, & il eſt parlé de ce droit dans les coutumes de Bourbonnois, Châlons, Artois, Boulenois, Saint Omer, Hainault.

Les anciens comtes de Flandre jouiſſoient du droit de *tonlieu*, lequel faiſoit partie des droits de hauteur, c'eſt-à-dire, des droits régaliens auxquels ils étoient ſubrogés. M. Galand, en ſes *mém. de Navarre & de Flandre*, dit que ce droit ſe paye pour le poids, paſſage, péage & douane de toutes ſortes de marchandiſes, denrées, vins & autres choſes généralement quelconques apportées dans la ville & qui y ſont tranſportées en quelque maniere que ce ſoit.

La perception de ce grand *tonlieu* de Flandre fut par ſucceſſion de tems établie à Gravelines, où on le nomma d'abord le *tonlieu anglois*, parce qu'il ſe percevoit principalement ſur les marchandiſes venant d'Angleterre; on l'appella depuis le *tonlieu de Graveline*.

Le commerce de la Flandre ayant depuis paſſé à Bruges, on y transféra le *tonlieu* de Graveline, & enſuite de Bruges à Saint-Omer, après quoi il fut remis à Graveline.

Il fut dans la ſuite établi d'autres bureaux à Dunkerque, Oſtende & ailleurs.

Les archiducs Albert & Iſabelle le faiſoient auſſi percevoir dans la Zéélande, où on l'appelloit le *tonlieu de mer*, parce que les marchandiſes ne pouvoient arriver que par mer dans les îles qui compoſent la Zéélande; mais ce *tonlieu* de Zéélande fut cédé aux Hollandois par le traité de 1664. *Voyez* le *gloſſ.* de M. de Lauriere au *mot* TONLIEU. (*A*)

TONNAGE ou TOLLAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) étoit un impôt que quelques particuliers levoient in-

dûment

dument ſur les Doriers, qui, par ordre du roi, ramaſſoient l'or de paillole dans quelques rivieres & montagnes de Languedoc; il en eſt parlé dans un mandement adreſſé aux maîtres des monnoies pour empêcher ces vexations. *Voyez* Conſtant, *p.* 64. (*A*)

Tonnage & pondage, (*Hiſt. mod. d'Anglet.*) impôt qui eſt mis ſur chaque tonneau de toutes les marchandiſes qui entrent dans le royaume & qui en ſortent. Cet impôt eſt d'un ſchelling par livre ſterling. Le parlement accorde ordinairement au roi le produit de cette impoſition ſur l'entrée & ſur la ſortie des marchandiſes, pour le mettre en état de bien garder la mer & de protéger le commerce. Charles I. voulut, après la mort du roi Jacques, lever ce droit, ſans l'autorité d'un acte du parlement; cette prétention nouvelle fut le ſujet des plus grandes brouilleries, qui éclaterent dans la ſuite entre le parlement & ce monarque; & l'on ſait combien elles lui furent funeſtes. (*D. J.*)

TONNAY-BOUTONNE, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, en Saintonge, au diocèſe de Saintes, ſur la petite riviere de Boutonne, à trois lieues de Saint-Jean-d'Angeli, & à pareille diſtance de Tonnay-Charente. *Long.* 16. 52. *latit.* 45. 54. (*D. J.*)

TONNAY-CHARENTE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Talniacum*, *Tauniacum*; ville de France, en Saintonge, au diocèſe de Saintes, ſur la Charente, à une lieue au-deſſous de Rochefort, & à ſix de Saint-Jean d'Angeli. Elle eſt aſſez ancienne a titre de principauté, un château, & une abbaye d'hommes de l'ordre de ſaint Benoît. Son port eſt paſſablement bon. *Long.* 16. 42. *latit.* 50. 5. (*D. J.*)

TONNANT, (*Mythol.*) épithete que les Poëtes donnent aſſez ſouvent à Jupiter, comme au dieu qui étoit maître du tonnerre. Jupiter *tonnant* avoit un temple à Rome. (*D. J.*)

TONNE, ſ. f. (*Conchyliol.*) en latin *dolium*, *concha globoſa*, *concha ſpherica*, ou *concha ampullacea*, à cauſe qu'elle a la forme d'une bouteille. Voici ſes caracteres. C'eſt un genre de coquille univalve, ronde en forme de tonneau, dont l'ouverture eſt très-large, ſouvent avec des dents, quelquefois ſans dents. Son ſommet eſt peu garni de boutons, & applati. Son fût eſt ridé, ou uni.

Rumphius a confondu la famille des *tonnes* ſphériques avec celle des caſques, qui ſont de vrais *murex*, en appellant les *tonnes*, *caſſides leves*.

Une forme ronde, enflée dans ſon milieu, & la tête peu garnie de tubercules avec une bouche très-évaſée, marquent le caractere générique de ces teſtacés.

Pour mettre de l'ordre dans ce diſcours, on peut établir, avec M. Dargenville, cinq claſſes de *tonnes*, 1°. celles des *tonnes* rondes & umbiliquées; 2°. celle des *tonnes* oblongues, & rayées; 3°. celle des *tonnes* oblongues, garnies de côtes & de boutons; 4°. les *tonnes* dont la queue eſt alongée & faite en croiſſant; 5°. les *tonnes* en gondole.

Dans la premiere claſſe des *tonnes* rondes & umbiliquées, on compte, 1°. la *tonne* blanche, mince & ſtriée; 2°. la *tonne* cannelée, entourée de petites cordelettes jaunes; 3°. la même à petites cordelettes tachetées; 4°. la perdrix régulierement ſtriée & marquetée; 5°. la *tonne* épaiſſe, blanche, toute ſillonnée, & la bouche dentée; 6°. celle qui eſt ſtriée & tachetée, avec la columelle ridée.

Dans la claſſe des *tonnes* oblongues & unies, on met les eſpeces ſuivantes: 1°. la *tonne* jaune ſans mamelon; 2°. la blanche avec un mamelon; 3°. la couronne d'Ethiopie, qui eſt une *tonne* fauve, couronnée, avec un mamelon; 4°. la même oblongue ſans mamelon; 5°. la *tonne* bariolée avec un mamelon applati; 6°. la *tonne* pyramidale, creuſée dans ſes étages, & barriolée.

Dans la troiſieme claſſe, compoſée des *tonnes* oblongues, garnies de côtes & de boutons, on diſtingue, 1°. la harpe empennée, à treize côtes couleur de roſe; 2°. la même barriolée à onze côtes; 3°. la même nommée la *noble-harpe*, à cauſe de ſa belle figure; elle eſt de couleur brune, barriolée de blanc; 4°. la même, jaunâtre, à ſtries profondes; 5°. la même, rougeâtre, à quatorze côtes étroites & rouges; 6°. la conque perſique, autrement dite la *pourpre de Panama*, chargée de mamelons. Quand elle eſt polie, elle paroît toute différente, en ce qu'elle devient toute liſſe, & ceinte de petites lignes blanches; 7°. la mûre, en anglois *the mullberry-ſhell*; 8°. la même à ſtries, remarquables par ſes taches brunes & blanches.

Dans la quatrieme claſſe des *tonnes*, dont la queue eſt alongée & faite en croiſſant, nous avons pour eſpeces principales; 1°. la figue dont la tête eſt entierement applatie; 2°. le radix de couleur violette; 3. la *tonne* ſtriée couleur de citron; 4. la même, jaune, épaiſſe, à ſtries & boutons rangés régulierement; 5°. la même, mais de couleur blanche.

Dans la cinquieme claſſe, qui ſont les *tonnes* en forme de gondole, on recherche dans les cabinets des curieux les unes ou les autres des eſpeces ſuivantes: 1°. la noix de mer, qui eſt une groſſe gondole épaiſſe & d'un gris cendré; 2°. la gondole oblongue & verdâtre; 3°. la même, rougeâtre; 4°. la papyracée, de couleur blanche; 5°. la citronnée, à quatre faſces fauves; 6°. la fauve rayée de lignes fines comme des cheveux; 7°. la groſſe gondole blanche, ombiliquée des deux côtés.

Dans le nombre de toutes ces eſpeces, on diſtingue beaucoup les ſuivantes, ſur-tout la conque perſique, que bien de gens rangent parmi les porcelaines. Rondelet la place avec les buccins, & la nomme *echinophora*; mais la figure extérieure s'établit naturellement dans le genre des *tonnes* ſphériques. Il eſt ſurprenant qu'Aldrovandus, ignorant dans quelle claſſe de coquille il pouvoit la ranger, ait pris le parti de la mettre à la fin de ſon livre, comme une coquille unique.

La couronne d'Ethiopie eſt encore une eſpece fort ſinguliere par ſa couronne formée de pointes, & par la couleur fauve qui lui eſt preſque toujours affectée.

La harpe, qu'on appelle communément la *caſſandre*, ſans trop ſavoir d'où vient ce nom, eſt une des belles eſpeces de *tonne*; & d'ailleurs très-variée dans ſes couleurs. On eſtime ſur-tout la noble-harpe quand elle eſt à côtes barriolées de noir ſur un fond caffé.

Les *tonnes* qu'on appelle la *figue*, & le *radis*, ſont remarquables par leur figure alongée, en queue recourbée & par leurs couleurs qui imitent le naturel.

Enfin la conque ſphérique faſciée de couleur bleue, jaune en-dedans, & qu'on appelle *le cordon-bleu*; eſt très-rare. Elle ſe trouve quelquefois brune & ſtriée. Les ſauvages de l'Amérique la montent ſur un pié de bois travaillé ſuivant leur goût, & en font un de leurs dieux, appellé *Manitou*.

Il eſt tems de parler du coquillage. Rien n'eſt ſi ſimple que l'intérieur de l'animal qui habite la *tonne*. La partie depuis la tête juſqu'à la fraiſe, forme une maſſe de cinq ſacs ſphériques, remplis d'une humeur blanchâtre, ou rougeâtre; tout eſt lié par de petits boyaux, dont le plus long & le plus gros ſe termine à la queue; une fraiſe dentelée eſt au milieu de ce long boyau.

Souvent la coquille de la *tonne* eſt mince comme celle des gondoles: *cependant il y en a d'épaiſſes*, comme celle de la conque perſique, & *autres; mais* l'animal eſt toujours le même que celui de cette conque & du buccin: il ne differe que par ſa figure extérieure, dont l'ouverture eſt ordinairement plus grande du double de ſa largeur. La levre droite eſt mince & tranchante, ſouvent avec un repli déchiqueté qui va juſqu'en bas. Son bourrelet en-dedans eſt garni d'une vingtaine de petites dents; la levre gauche au contraire eſt arrondie, & n'a que quatre dents. Sa tête qui eſt aſſez large, a deux cornes fort courtes de figure triangulaire, dont les yeux ſont placés ſur leur côté extérieur, à-peu-près vers le milieu de la tête. Il ſort de ſa bouche une trompe percée, & garnie de dents qui ſervent à l'animal à ſucer la chair des autres coquillages. La membrane qui tapiſſe les parois de la coquille, paroît à l'extrémité, & ſe replie pour former un tuyau qui paſſe entre les deux cornes, & qui lui ſert à reſpirer & à ſe vuider. Son pié ſe forme en ellipſe, & ſort ſi conſidérablement, qu'il couvre la coquille.

La *tonne* fluviatile ſe trouve dans la Marne; ſa coquille eſt fort mince. Il y en a de griſes, de noires & de verdies par le limon de l'eau. L'animal de cette coquille, au-moyen de ſa couche baveuſe terminée par un opercule, ſe montre quelquefois à la vue. Il ſort alors de cette couche un long cou avec une tête où ſont deux cornes fort courtes, & deux points noirs qui ſont ſes yeux; la bouche eſt fort large. On ne trouve point de *tonnes* terreſtres vivantes. *Hiſt. nat. éclaircie*. (*D. J.*)

TONNE, s. f. (*Mesure de continence.*) grand vaisseau ou futaille de bois, de forme ronde & longue, ayant deux fonds, & qui est reliée avec des cercles ou cerceaux. La *tonne* a du rapport au muid pour sa figure; mais elle est plus grande, plus enflée par le milieu, & va plus en diminuant par les bouts. On se sert de la *tonne* à mettre diverses especes de marchandises, pour les pouvoir envoyer & voiturer plus facilement, comme sucre, cassonnade, pelleteries, chapeaux, *&c. Savary*. (*D. J.*)

TONNE D'OR, (*Commerce.*) en Hollande on nomme une *tonne d'or* la somme de cent mille florins, ce qui fait un peu plus de deux cens mille livres argent de France. En Allemagne une *tonne d'or* est de cent mille thalers ou écus d'empire, ce qui fait environ trois cens soixante & quinze mille livres de notre monnoie.

TONNE, se dit, *dans l'Artillerie*, d'un grand vaisseau de bois propre à renfermer des munitions.

Il y a des *tonnes* à meche qui en contiennent 3000 pesant, poids de marc; des *tonnes* à sacs à terre qui contiennent 500 livres de salpêtre. Saint-Remy, *Mém. d'Artillerie*. (*Q*)

TONNE, (*Marine.*) grosse bouée faite en forme de barril, *Voyez* BOUÉE.

TONNES, (*Marine.*) ce sont des barrils défoncés par le gros bout, dont on se sert pour couvrir la tête des mâts, quand ces mâts sont dégarnis: on les couvre aussi de prélarts, *Voyez* PRÉLARTS.

TONNEAU, s. m. (*Commerce.*) signifie en général toutes sortes de vaisseaux ou futailles des bois, ronds, à deux fonds, & reliés de cercles servant à mettre diverses sortes de marchandises comme vin, eau-de-vie, huile, miel, pruneaux; *&c.*

Tonneau se dit aussi d'une certaine mesure de liqueurs. A Bordeaux & à Bayonne le *tonneau* est composé de quatre bariques qui font trois muids de Paris. Le muid de Paris est de 36 septiers, chaque septier de 8 pintes, ce qui monte à 288 pintes; sur ce pié le *tonneau* de Bordeaux doit être de 864 pintes, & celui d'Orléans de 576 pintes, parce qu'il ne contient qu'environ 2. muids de Paris. *Voyez* MUID.

Le *tonneau* d'Amsterdam contient 6 aems ou ams, l'aem 4 ankers, l'anker 2 stekans, le stekan 16 mingles, & le mingle 2 pintes de Paris; ce qui revient pour chaque *tonneau* à 1600 pintes.

Le *tonneau* d'Angleterre est de 252 gallons, chaque gallon de 4 pintes de Paris; ce qui fait 1008 pintes de Paris. *Voyez* GALLON.

Tonneau est encore une mesure ou quantité de grains qui contient ou qui pese plus ou moins, suivant les lieux où elle est en usage.

A Nantes les *tonneau* de grains contient 17 septiers de 16. boisseaux chacun, & pese 2200 à 2500 livres. Il faut 3 *tonneaux* de Nantes pour faire 28 septiers de Paris.

A Marans & à la Rochelle il contient 42 boisseaux, & son poids est de deux pour cent moins que celui de Nantes.

A Brest il contient 20 boisseaux, chaque boisseau pesant près de 112 livres; ainsi le *tonneau* de Brest qui fait 10 septiers de Paris peut peser environ 2240 livres.

A Port-Louis & à Hennebon il pese 2950 livres; à Rennes & à Saint-Malo 2400 livres; à Saint-Brieux 2600; à Aire, Quimpercoretin, & Quimperlay son poids n'est que de 1200.

Il y a encore quelques villes de France & de pays étrangers qui réduisent leurs mesures pour les grains au *tonneau*, entre autres Beauvais & Copenhague. Le *tonneau* de Beauvais est presque égal au muid de Paris, qu'il n'excede que d'une mine; mais il faut 40 *tonneaux* ou tonnes de Copenhague pour faire 19 septiers de Paris.

Les *tonneaux* de toutes ces villes réduits à la mesure d'Amsterdam contiennent, les uns 13 muddes, comme ceux de Marans, de la Rochelle, de Nantes, & de Quimpercorentin; d'autres 13 muddes & demi, tels que ceux de Brest & de Morlaix. Les *tonneaux* de Rennes & de Saint-Malo contiennent 14 muddes d'Amsterdam, celui de Saint-Brieux 15 muddes & demi, celui d'Hennebon & de Port-Louis 17 muddes. *Voyez* MUDDE. *Dictionn. de Commerce*.

TONNEAU, est aussi un *terme de Commerce de mer*. Le *tonneau* de mer est estimé peser 2000 livres ou 20 quintaux de 100 liv. chacun; le prix du fret ou voiture des marchandises qui se chargent dans un vaisseau se reglent sur le pié du quintal ou sur le pié du *tonneau* de mer; ainsi l'on dit charger au quintal ou charger au *tonneau*; on donne ordinairement dans le fond-de-cale qui est le lieu de la charge d'un vaisseau, 42 piés cubes pour chaque *tonneau*.

Quoique le *tonneau* de mer soit estimé peser 2000 livres, cependant l'évaluation ne laisse pas de s'en faire pour le prix du fret en deux manieres, ou par rapport au poids des marchandises, ou par rapport à l'encombrement ou encombrance, comme on dit à Bordeaux, qu'elles peuvent causer dans le fond-de-cale, c'est-à-dire de la place qu'elles peuvent y occuper à cause de leur volume: ainsi l'on évalue ces marchandises sur un certain pié, par exemple; quatre bariques de vin sont prises pour un *tonneau*; vingt boisseaux de chataignes, de blé, de féves, de graine de lin, de noix, *&c.* passent aussi pour un *tonneau*. Cinq balles de plume ou de pelleterie, pesant chacune un quintal, huit balles de papier, pesant chacune cent livres, ne font qu'un *tonneau*. Trois balles de chanvre pesant chacune deux quintaux, font le *tonneau*. Vingt quintaux de tabac sont estimés faire le *tonneau* quant au poids; mais quant à l'encombrement, il faut cent cinquante rouleaux de tabac pour faire le *tonneau*. *Diction. de Commerce*.

TONNEAU DE PERMISSION, (*Comm.*) on nomme ainsi en Espagne la quantité de *tonneaux* de marchandises que le conseil des Indes & le consulat de Seville jugent à propos d'envoyer en Amérique par les gallions & par la flotte.

Le nombre de ces *tonneaux* se regle ordinairement sur les avis que les ministres d'Espagne reçoivent des vice-rois du Mexique & du Pérou, de la nécessité que ces pays peuvent avoir de plus ou moins de marchandises; en-sorte qu'il y a des flottes qui n'ont permission que pour deux mille *tonneaux*, & autres en ont jusqu'à cinq ou six mille; on jauge même les vaisseaux marchands pour remplir la quantité de *tonneaux de permission*, ce qui fait qu'en certaines années il y a plus de vaisseaux marchands qu'en d'autres: le nombre des vaisseaux de guerre qui leur sert d'escorte est toujours. *Le même Diction.*

TONNEAU; on nomme à Paris un *tonneau* de pierre de saint Leu ou d'autre pierre tendre, la quantité de quatorze piés cubes: chaque *tonneau* se divise en deux muids de sept piés cubes chacun. *Id. ibid.*

TONNEAU, se dit encore de la marchandise, soit solide soit liquide, renfermée dans un *tonneau*: un *tonneau* de vin, un *tonneau* d'huile, un *tonneau* de sardines, *&c.*

TONNEAU, *en terme d'Argenteur*, est un barril défoncé, sur lequel on pose la chaudiere afin qu'elle soit plus à portée de l'ouvrier. *Voyez Pl. & fig. de l'Argenteur*.

TONNEAU *de pierre*, s. m. (*Archit.*) c'est la quantité de quatorze piés cubes, qui sert de mesure pour la pierre de saint Leu, & qui peut peser environ un millier ou dix quintaux: ce qui fait la moitié d'un *tonneau* de la cargaison d'un vaisseau. Lorsqu'une riviere a sept ou huit piés d'eau, la navée d'un grand bateau peut porter 400 à 450. *tonneaux de pierre*.

TONNEAU *des Danaïdes*, (*Mythol.*) nom consacré à ce fatal *tonneau*:

Des sanguinaires Euménides;
Châtiment à jamais nouveau:
Ces sœurs envain tentent sans cesse
D'emplir la tonne vengeresse;
Mégere rit de leurs travaux;
Rien n'en peut combler la mesure;
Et par l'une & l'autre ouverture,
L'onde entre & fuit à flots égaux.

Si M. de la Mothe n'eut publié que des morceaux de cette beauté, on n'auroit pû lui refuser le nom d'un de nos premiers poëtes lyriques.

Ce qui a fait imaginer ce châtiment fabuleux, disent nos mythologues modernes, c'est que les Danaïdes communiquerent aux Argiens l'invention des puits, qu'elles avoient apportée d'Egypte où les eaux étoient rares; si on l'aime mieux, c'est l'invention des pompes; & comme on tiroit continuellement de l'eau par le moyen de ces pompes, pour les usages des cinquante filles de Danaüs, ceux qui étoient employées à ce pénible travail, dirent peut-être, que ces princesses étoient condamnées à remplir un vaisseau percé, pour consommer tant d'eau. En un mot, ce châtiment fabuleux doit vraissemblablement son

origine à quelque fait hiſtorique de cette nature. (*D. J.*)

TONNÉES, ſ. f. pl. (*Mytholog.*) fêtes qui ſe célébroient à Argos, ſelon Athénée. Elles conſiſtoient en ce qu'on rapportoit en grande pompe la ſtatue de Junon, en mémoire de ce qu'on l'avoit recouvrée ſur les Thyrréniens, qui après l'avoir enlevée, l'avoient abandonnée ſur le rivage. La ſtatue dans cette ſolemnité, étoit environnée & comme garrotée de liens bien tendus, qu'on nommoit en grec τόνοι du verbe τείνω, *tendre*, d'où cette fête a pris ſa dénomination.

TONNEINS, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans l'Agénois, au diocèſe d'Agen, à une lieue au-deſſus de l'embouchure du Lot, dans la Garonne.

TONNELAGE, ſ. m. (*Commerce.*) les marchandiſes de *tonnelage*, ſont les marchandiſes liquides qui s'entonnent dans des pipes, bariques, & autres telles futailles, comme les vins, les eaux-de-vie, les huiles, *&c.* ou qu'on encaiſſe dans les tonnes, tonneaux, ou autres caiſſes faites de douves, comme les ſucres, les drogues, *&c.* (*D. J.*)

TONNELET, ſ. m. *terme de Modes*, c'eſt la partie inférieure d'un habit à la romaine, qui contient les lambrequins, ou pour m'expliquer plus clairement, ce ſont 4, 6, 8, ou 12 lambrequins, à la maniere des anciens Romains: on s'en ſervoit dans les ballets, les opéras, & dans de certaines tragédies & comédies. Le *tonnelet* étoit de toile d'argent, couvert de dix grandes bandes de broderie d'or, & les manches de cet habit finiſſoient en campagne. Ce mot s'eſt dit auſſi dans les carrouſels d'un bas de ſoie ou pourpoint pliſſé, enflé, & tourné en rond, avec un bas d'attache qui alloit juſque ſous l'habit de fête. (*D. J.*)

TONNELIER, artiſan qui fait, relie, & vend des tonneaux, c'eſt-à-dire toutes ſortes de vaiſſeaux de bois, reliés de cerceaux avec de l'oſier, & propres à contenir des liqueurs ou marchandiſes; tels ſont les tonnes, cuves, cuviers, muids, futailles, barrils, *&c.* Les *tonneliers* montent auſſi & relient toutes ſortes de cuves & autres vaiſſeaux reliés de cerceaux de fer. Ce ſont encore eux qui deſcendent les vins, cidres, bieres, *&c.* dans les caves des bourgeois & des marchands de vin. Enfin il n'y a qu'eux qui aient droit de décharger ſur les ports les vins qui arrivent par eau, & de les ſortir des bateaux.

Les *tonneliers* forment à Paris une communauté nombreuſe, & prennent la qualité de *maîtres tonneliers déchargeurs de vins*.

Leurs ſtatuts ſont fort anciens, & leur furent donnés ſous le regne de Charles VII. Charles VIII. les augmenta, & François I. les confirma en 1538.

Ces ſtatuts furent augmentés & dreſſés de nouveau en vingt-un articles, & confirmés en 1566, par Charles IX. on en ajouta deux autres ſous Henri III. qui furent enregiſtrés en parlement en 1577.

Henri IV. en 1599, Louis XIII. en 1637, & Louis XIV. en 1651, leur donnerent auſſi des lettres de confirmation, qui furent enregiſtrées au parlement, au châtelet, & à l'hôtel-de-ville.

Suivant ces ſtatuts, la communauté doit être régie par quatre jurés, dont on en élit deux tous les ans; ce ſont eux qui font les viſites, enregiſtrent les brevets, donnent le chef-d'œuvre, & reçoivent les maîtres.

L'apprentiſſage eſt de ſix ans, après lequel l'aſpirant doit faire chef-d'œuvre, pour être admis à la maîtriſe.

Les *tonneliers* ne peuvent entreprendre aucun ouvrage de tonnellerie chez les bourgeois, que ce ne ſoit pour mettre le vin de leur cru.

Il n'y a que les *tonneliers* qui aient le droit de fabriquer & de louer des cuves à baigner, ou des cuviers à faire leſſive.

Les compagnons ne peuvent entrer chez aucun maître, qu'ils n'aient fini leur tems chez l'ancien maître.

Il eſt défendu aux *tonneliers* de faire aucune futaille, qu'elle ne ſoit de la jauge preſcrite par l'ordonnance, ſuivant la qualité de la piece.

Les matieres que les *tonneliers* emploient dans les ouvrages de leur métier, ſont des planches de chêne & de ſapin pour les grandes cuves & les cuviers; le mairrain pour les futailles; les cerceaux, qui ſont ordinairement de châtaigner, de freſne, ou de bouleau; & enfin l'oſier pour lier & arrêter les cerceaux.

Les outils dont ſe ſervent les *tonneliers* ſont la jabloire, les planes plates, courbes, & rondes; la bondonniere, le compas, la doloire, le barroir, le tiretoir, le maillet, la colombe, le chevalet, l'eſlette, le tranchet, le ſergent ou le chien, la chienne, la ſerpe, le paroir, l'utinet, le bâtiſſoir, la ſcie ordinaire, la ſcie à main, le rabot, le clouet, le compas ordinaire, & le barril à ſcier. Ils ont auſſi le hacquet, le moulinet, & deux ſortes de poulains pour deſcendre les vins en cave. *Voyez* tous ces différens inſtrumens, chacun à leurs *articles*.

Voici la maniere dont les *tonneliers* s'y prennent pour monter une futaille neuve. Quand leurs douves ſont préparées, ils prennent le bâtiſſoir, y poſent une douve en dedans qu'ils y aſſujettiſſent, en les ſerrant l'un & l'autre avec un compas ordinaire; enſuite ils placent toutes les douves les unes après les autres, juſqu'à ce qu'ils aient garni tout le tour du bâtiſſoir; cela fait, ils paſſent un cerceau qu'ils font gliſſer depuis le haut juſqu'en-bas des douves; & ſi les douves ont trop de peine à ſe joindre par en-bas, ils font un feu de copeaux par terre, en-dedans du tonneau, ce qui reſſerre le dedans des douves, & les diſpoſe à ſe rapprocher; dans cet état on gliſſe un cerceau juſqu'en-bas, pour contenir les douves & les empêcher de ſe déſaſſembler: enſuite on en fait paſſer un autre plus ſerré afin de les approcher de plus en plus, juſqu'à ce qu'il n'y ait plus aucun jour entre les douves; cela fait, on fait entrer ſur les douves une plus grande quantité de cerceaux, pour aſſujettir entierement la futaille: après quoi on fait avec la bondonniere le trou deſtiné à recevoir le bondon. La futaille ainſi montée, on plane & on pare avec les planes courbes & rondes, & avec le paroir, le dedans des douves, & on égaliſe des deux côtés les bords de ces douves avec l'Eſſette: cela fait on forme avec la jabloire une rainure appellée le *jable*, dans laquelle doivent entrer les pieces du fond: lorſque le jable eſt formé, on prend le compas de bois que l'on ouvre de ſix points, c'eſt-à-dire d'une ouverture qui répétée ſix fois, équivaudroit à la circonférence de l'ouverture du tonneau, à l'endroit du jable. Cette opération faite, on arrange les unes auprès des autres les douves deſtinées à faire le fond, & fixant une des pointes du compas à-peu-près au milieu, on trace un cercle avec l'autre pointe: cette ligne que trace le compas, marque la forme que doivent avoir ces douves: pour lors on les dégroſſit avec la ſerpe, c'eſt-à-dire on en ôte le bois ſuperflu; mais comme il faut que les pieces du fond entrent dans le jable de plus d'une ligne, on diminue avec la plane le bord des douves du fond qui doit entrer dans le jable; dans cet état, on met le fond au tonneau, en commençant par une des plus petites douves, & continuant de ſuite juſqu'à la derniere; enſuite pour unir & arranger bien ces douves les unes auprès des autres, on frappe deſſus avec l'utinet: cela fait, on acheve de garnir le tonneau de tous les cerceaux qu'il doit avoir. Il faut remarquer par rapport aux cerceaux, le premier qu'on place eſt le plus proche du bondon: on l'appelle *le premier en bouge*: enſuite on met le collet & le ſous-collet, qui ſont les troiſieme & quatrieme cerceaux, à compter depuis le peigne en allant vers le bondon: après cela on met les cerceaux intermédiaires entre les collets & le premier en bouge: on place après cela le ſommier immédiatement ſur le jable, & on finit par celui qui eſt ſur le peigne, qui ſe nomme le *talus*. Dans cet état, le tonneau eſt parfait, & il ne s'agit plus que d'y appliquer la barre en-travers des douves des fonds: pour cet effet on perce avec le barroir des trous pour placer les chevilles qui doivent retenir la barre: on poſe la barre & on enfonce par-deſſus, avec un maillet, des chevilles de bois dans les trous.

Outre les futailles, tonneaux, muids, quarteaux, barrils, & autres pieces de tonnellerie à deux fonds, les *tonneliers* fabriquent auſſi des cuves, cuviers, tinettes, bacquets, *&c.* qui n'ont qu'un fond; mais comme la fabrique en eſt à-peu-près la même, nous ne détaillerons pas ici la maniere de conſtruire ces différentes ſortes d'ouvrages.

Tonnelier, (*Marine.*) c'eſt, ſur un vaiſſeau, celui qui a ſoin des futailles, qui les rebat, & qui fait les chargemens néceſſaires.

Tonnelier, (*Verrerie.*) c'eſt une partie du fourneau. *Voyez* Verrerie.

TONNELLE, ſ. f. (*Jardin.*) vieux mot encore en uſage parmi le vulgaire, pour déſigner un berceau, ou un cabinet de verdure; Jean Martin s'eſt ſervi de ce terme pour ſignifier un berceau en plein cein-

ceintre: c'est de ce mot qu'a été fait, selon les apparences, celui de *tonnellerie*, ou portique de halle. (*D. J.*)

TONNELLE, s. f. *terme de Chasse*, sorte de filet pour prendre les perdrix & autres oiseaux: on ne lui donne que quinze piés de longueur, & environ dix-huit pouces de largeur, ou d'ouverture par l'entrée. (*D. J.*)

TONNELLERIE, s. f. *terme de Couvent*, c'est le lieu du couvent où sont toutes les futailles, où l'on cuve le vin, où l'on remplit les muids, &c. (*D. J.*)

TONNELLERIE, lieu où on travaille à la fabrique des tonneaux ou futailles. Ce terme est aussi employé souvent pour signifier la profession de *tonnelier*.

TONNERRE, s. m (*Physiq.*) bruit excité dans l'air, à l'occasion des exhalaisons sulphureuses qui s'y allument subitement. *Voyez* EXHALAISON, FOUDRE, &c.

Séneque, Rohault & d'autres auteurs, tant anciens que modernes, expliquent le *tonnerre* en supposant deux nuages, dont l'un est suspendu sur l'autre, & dont le supérieur & le moins dense venant à se condenser par une nouvelle addition d'air, que la chaleur fait monter jusqu'à lui, ou que le vent porte de ce côté-là, tombe aussi tôt avec beaucoup de violence sur le nuage inférieur & plus dense. Au moyen de cette chûte, l'air se trouvant comprimé entre les deux nuages, sort en partie par les extrémités qui venant ensuite à se joindre exactement, enferment une grande quantité d'air; & l'air se faisant enfin un passage, s'échappe, & en brisant le nuage, fait ce bruit, que nous appellons *tonnerre* *Voyez* NUAGE, &c.

Mais cette explication ne pourroit tout-au-plus s'étendre qu'aux phénomenes d'un *tonnerre* qui n'est point accompagné d'éclairs. On a donné depuis une solution plus satisfaisante de la question, savoir que le *tonnerre* n'est point occasionné par des nuages qui tombent les uns sur les autres, mais par le feu qui prend tout à-coup aux exhalaisons sulphureuses, & qui fait du bruit en s'enflammant, de la même maniere qu'on voit l'or fulminant produire de pareils effets.

Newton dit qu'il y a des exhalaisons sulphureuses qui, pendant que la terre est seche, montent continuellement en l'air où elles fermentent avec les acides nitreux & où quelquefois elles s'allument, engendrent le *tonnerre*, les éclairs, &c.

Il n'est pas douteux qu'outre les vapeurs qui s'élevent de l'eau, il n'y ait aussi des exhalaisons qui se détachent du soufre, du bitume, des sels volatils, &c. la grande quantité de matieres sulphureuses & bitumineuses répandues sur toute la surface de la terre & les sels volatils des plantes & des animaux, produisent une telle abondance de ces exhalaisons, qu'il n'est point étonnant que l'air soit rempli de particules sulphureuses, qui s'arrêtent plus bas ou s'élevent plus haut, suivant leur degré de subtilité & d'activité, & suivant la direction des vents qui les portent en plus grande quantité dans un endroit de l'air que dans un autre.

Au reste, les effets du *tonnerre* ressemblent si fort à ceux de la poudre à canon, que le docteur Wallis croit que nous ne devons pas faire difficulté de les attribuer à la même cause: or les principaux ingrédiens de la poudre sont le nitre & le soufre; & le charbon ne sert qu'à tenir les parties de la poudre séparées les unes des autres, afin qu'elles s'allument plus aisément. *Voyez* POUDRE.

Si donc nous concevons que les causes ci-dessus mentionnées puissent former dans l'air un tel mélange de particules nitreuses & sulphureuses, & qu'elles puissent y être allumées par quelque cause naturelle, nous n'aurons point de peine à comprendre l'éclat qu'elles font en même tems, & qui est accompagné de bruit & d'éclairs, semblables à ceux que fait la poudre, aussi-tôt qu'on y a mis le feu, ces matieres étant une fois allumées, le feu doit courir de côté & d'autre, suivant qu'il se communique successivement aux exhalaisons, à-peu-près comme il arrive dans une traînée de poudre.

Quand cet éclat se fait fort haut dans l'air & loin de nous, il ne peut causer aucun malheur; mais quand il se fait près de nous, il peut détruire & détruit souvent des édifices, des arbres, des animaux, &c. comme fait la poudre dans les mêmes circonstances.

On peut juger de cette proximité ou de cet éloignement par l'intervalle du tems qu'il y a entre l'éclair & le bruit. Le docteur Wallis observe que cet intervalle est ordinairement d'environ sept secondes, qui, à raison de 170 toises que le son fait par seconde, font à peu-près la distance d'une lieue: mais cet intervalle n'est quelquefois que d'une seconde ou deux, ce qui fait connoître que l'éclat se fait fort près de nous, &, pour ainsi dire, dans le même air que nous respirons.

Quoi qu'il en soit, il est certain que l'éclair est suivi d'une vapeur sulphureuse, comme il paroît par ce goût de soufre, que l'on sent après le *tonnerre*, & par cette chaleur étouffante qui le précede ordinairement: le même auteur croit que l'air est accompagné aussi d'une vapeur nitreuse, parce qu'on ne connoît point de corps qui soit aussi capable de produire un éclat subit & violent que le nitre. A l'égard de la maniere dont s'allument ces exhalaisons, l'on sait qu'un mélange de soufre & de limaille d'acier avec un peu d'eau fait naître la flamme sur le champ. Il ne manque donc à ces matieres pour faire l'éclat qu'un peu de vapeur qui tienne de l'acier & du vitriol; & Wallis ne doute point que parmi les évaporations de la terre, il n'y ait quelque chose de semblable; & M. Chambers croit pouvoir en apporter une espece de preuve.

L'histoire rapporte, dit-il, comme des faits constans qu'il a plu du fer en Italie, & des pierres de fer en Allemagne. Jules Scaliger dit qu'il avoit chez lui un morceau de fer tombé avec la pluie en Savoie. Cardan rapporte qu'un jour il tomba du ciel 1200 pierres, dont quelques-unes pesoient 30, d'autres 40, & une 120 livres, toutes fort dures & de couleur de fer.

Ce fait, ajoute-t-il, est si bien constaté, que le docteur Lister, dans les *Transactions philosophiques*, a fondé là-dessus un systême entier sur la cause des éclairs & des *tonnerres*, soutenant que l'un & l'autre doivent leur matiere à l'exhalaison des pyrites. Quoi qu'il en soit de ces faits que bien des gens auront grande peine à croire & avec raison, il est possible qu'il y ait dans l'air des particules hétérogenes de la nature de celles du fer. *Voyez* PYRITES. *Chambers*.

Ce roulement que fait le bruit du *tonnerre* ne peut venir que du son qui se forme entre les différens nuages qui sont suspendus les uns sur les autres, & de l'agitation de l'air qui passe entr'eux. Les nuages & les objets qui se trouvent sur la surface de la terre renvoyent le son, & le multiplient à-peu-près comme autant d'échos. De-là vient que le *tonnerre* retentit d'une maniere affreuse dans les vallées, parce que les montagnes réfléchissent le son de toutes parts. Car le *tonnerre* par lui-même ne doit presque jamais produire qu'un seul coup, à-près comme un boulet de canon qu'on tire, cependant lorsque la flamme allume en même tems trois ou quatre traînées, elle peut former de cette maniere des pelotons qui s'enflamment l'un après l'autre, & produire par ce moyen des coups redoublés.

On a observé que lorsqu'il fait du *tonnerre* & des éclairs, certains fluides cessent alors de fermenter, comme le vin & la biere, tandis que d'autres qui ne fermentoient pas auparavant, commencent alors à fermenter par le grand mouvement qui est excité dans l'air, & qui se répand de toutes parts. Apparemment le mouvement que produit la foudre se trouve contraire au mouvement qui étoit déja dans les parties des liqueurs qui fermentoient, & au contraire produit de l'agitation dans les parties des fluides qui auparavant étoient en repos. Il y a bien des choses qui se corrompent aussi-tôt qu'il a tonné, c'est ce qu'on remarque principalement dans le lait, à-moins qu'il ne soit dans une cave bien fermée & très-profonde. On peut rompre & détourner le *tonnerre* par le son de plusieurs grosses cloches, ou en tirant le canon; par-là on excite dans l'air une grande agitation qui disperse les parties de la foudre; mais il faut bien se garder de sonner lorsque le nuage est précisément au-dessus de la tête, car alors le nuage en se fendant peut laisser tomber la foudre. En 1718, le *tonnerre* tomba dans la basse Bretagne sur vingt-quatre églises, dans l'espace de côte qui s'étend depuis Landerneau jusqu'à S. Paul-de-Léon, & précisément sur des églises où l'on sonnoit pour l'écarter. Des églises voisines où l'on ne sonnoit point furent épargnées. Musch. *Essai de Physique*.

Tonnerre artificiel, (*Théatre des Romains.*) on appelloit les *tonnerres artificiels* qu'on faisoit entendre sur le théatre de Rome, *Claudiana tonitrua*, dit Festus, parce que Claudius Pulcher imagina d'imiter le fracas du *tonnerre*, en faisant rouler beaucoup de pierres arrondies sur un assemblage de planches mises en talus; au-lieu qu'auparavant on n'imitoit qu'imparfaitement & foiblement ce bruit avec des clous & des pierrettes, qu'on agitoit fortement dans un bassin d'airain. (*D. J.*)

Tonnerre, s. m. *terme d'Armurerie*, c'est l'endroit du fusil, mousquet ou pistolet, où l'on met la charge. Les armes qui ne sont point assez renforcées par le *tonnerre*, sont sujettes à crever. (*D. J.*)

Tonnerre, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Tornodurum*; petite ville de France, dans la Champagne, chef-lieu d'un comté sur la riviere d'Armanson, à 9 lieues d'Auxerre, & à 40 de Paris. Il y a élection & grenier à sel, une collégiale, & quelques couvens. Les vins de son territoire sont en réputation. *Long.* 21. 37. *latit.* 47. 50. (*D. J.*)

TONNINGEN, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, au duché de Slefwig, dans une péninsule formée par la riviere d'Eyder, à six lieues au sud-ouest de Slefwig, & à quatre de la mer. Le roi de Danemarck la prit en 1707 sur le duc de Gottorp, & en fit raser les fortifications. Elle a un port où les vaisseaux de l'Océan peuvent entrer aisément, ce qui lui procure du commerce. *Long.* 26. 44. *latit.* 54. 28. (*D. J.*)

TONNITE, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une coquille de mer univalve, pétrifiée, que l'on appelle *tonne*. On nomme aussi cette pétrification *globosite*, à cause qu'elle est renflée par le milieu & arrondie.

TONO-SAMA, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne au Japon aux gouverneurs des villes impériales; chaque ville a deux gouverneurs qui commandent alternativement pendant une année; celui qui est en exercice ne peut sortir de son gouvernement, l'autre est obligé de résider auprès de l'empereur. Lorsque quelqu'un est nommé à un gouvernement, il part pour s'y rendre, mais il laisse sa femme & ses enfans à la cour pour répondre de sa fidélité: pendant qu'il est en place, il lui est défendu sous peine de mort, de recevoir aucune femme dans son palais; la punition la plus douce dans ce cas seroit un bannissement perpétuel, & la ruine de toute sa famille. La cour des *tono samas* est très-brillante, & composé d'un grand nombre d'officiers, que l'on nomme *jorikis*, qui doivent être nobles, & qui sont nommés pas l'empereur lui-même; les gouverneurs exercent un pouvoir presqu'absolu dans leur gouvernement; mais l'empereur tient dans chaque ville un agent qui éclaire la conduite des gouverneurs; on l'appelle *dai quen*: il est lui-même observé par des espions qui lui sont inconnus. Les *tono-samas* ont sous eux des officiers ou magistrats municipaux, qui les soulagent des détails de l'administration; on les nomme *te su jori*.

TONOU, s. m. (*Hist. nat.*) c'est un lézard du Brésil, qui a quatre ou cinq piés de longueur, & qui est d'une grosseur proportionnée; sa couleur est grise & sa peau fort lisse; sa chair est un très-bon manger, elle est blanche & tendre comme celle d'un chapon.

TONSURE, s. f. (*Hist. ecclés. & Jurisprud.*) dans le sens grammatical & littéral, est l'action de couper les cheveux, & de raser la tête.

Dans un sens abstrait, la *tonsure* est la privation entiere des cheveux, ou une certaine place dessus la tête dont on a rasé les cheveux en rond.

La *tonsure* totale a toujours été regardée comme une marque d'infamie, tellement qu'en France anciennement lorsqu'on vouloit déclarer un prince incapable de porter la couronne, on le faisoit tondre & raser.

Chez les Romains une des peines de la femme convaincue d'adultere, étoit d'être enfermée dans un monastere après avoir été tondue; ce qui s'observe encore parmi nous.

La *tonsure* prise littéralement en matiere ecclésiastique, est une couronne cléricale que l'on fait derriere la tête aux ecclésiastiques en rasant les cheveux de cette place en forme orbiculaire.

Tous les ecclésiastiques séculiers & réguliers doivent porter la *tonsure*; c'est la marque de leur état; celle des simples clercs, qu'on appelle *clercs à simple tonsure*, c'est-à-dire, qui n'ont d'autre caractere de l'état ecclésiastique que la *tonsure*, est la plus petite de toutes. A mesure que l'ecclésiastique avance dans les ordres, on fait sa *tonsure* plus grande; celle des prêtres est la plus grande de toutes; si l'on en excepte les religieux, dont les uns ont la tête entierement rasée; d'autres ont une simple couronne de cheveux plus ou moins large.

La simple *tonsure* que l'on donne à ceux qui entrent dans l'état ecclésiastique n'est point un ordre, mais une préparation pour les ordres, & pour ainsi dire, un signe de la prise d'habit ecclésiestique; l'évêque coupe un peu de cheveux avec des ciseaux à celui qui se présente pour être reçu dans l'état ecclésiastique, & le nouveau clerc récite pendant cette cérémonie ces paroles de David: *Seigneur, vous êtes ma portion, c'est vous qui me rendrez mon héritage.* Ensuite l'évêque met au clerc le surplis en priant le Seigneur de revêtir du nouvel homme celui qui vient de recevoir la *tonsure*.

Quelques-uns prétendent que l'on coupe les cheveux aux ecclésiastiques en signe d'adoption; parce qu'en effet anciennement quand on adoptoit quelqu'un, on lui coupoit un flocon de cheveux; ce que l'on pratiquoit encore du tems de Charles Martel, lequel envoya Pépin son fils à Luitprand roi des Lombards, pour l'adopter, en lui coupant un flocon de ses cheveux, comme c'étoit la coutume alors.

D'autres disent que c'est en signe de sujetion & de soumission à l'Eglise, & à l'instar de ce qui s'observoit de la part des sujets, lesquels pour marque de soumission envers leur prince, étoient obligés de porter leurs cheveux courts, les princes ayant seuls le droit de les porter longs pour marque de leur dignité.

D'autres encore prétendent que la *tonsure* a été instituée pour honorer l'affront que ceux d'Antioche voulurent faire à S. Pierre en lui coupant les cheveux, ou bien que cette coutume fut empruntée des Nazaréens qui se faisoient raser la tête, ou que cela fut ainsi établi par les apôtres, & notamment par S. Pierre, qui donna le premier exemple de se raser la tête, en mémoire de la couronne d'épine de Notre-Seigneur.

Selon quelques-uns, l'usage de tonsurer les clercs commença vers l'an 80.

Un auteur du viij. siecle, suivi par Baronius, rapporte un decret de l'an 108, qu'il attribue au pape Anicet, qui ordonne aux clercs de couper leurs cheveux *en forme de sphere*, suivant le précepte de S. Paul, qui ne permet qu'aux femmes de laisser croître leurs cheveux pour ornement.

Ce qui est de certain, c'est que cet usage est fort ancien dans l'Eglise; le concile de Carthage tenu en 398, peut l'avoir eu en vûe, en défendant aux ecclésiastiques de nourrir leurs cheveux.

Cependant M. de Fleury, en son *institution au droit ecclésiastique*, dit que dans les premiers siecles de l'Eglise il n'y avoit aucune distinction entre les clercs & les laïcs quant aux cheveux ni à l'habit, & à tout l'extérieur: que c'eût été s'exposer sans besoin à la persécution, qui étoit toujours plus cruelle contre les clercs que contre les simples fideles.

Il ajoute que la liberté de l'Eglise n'apporta point de changement à cet égard, & que plus de 100. ans après, c'est-à-dire l'an 428, le pape S. Célestin témoigne que les évêques même n'avoient rien dans leur habit qui les distinguât du peuple.

Tous les chrétiens latins portoient, suivant M. de Fleury, l'habit ordinaire des Romains qui étoit long avec les cheveux fort courts & la barbe rase; les Barbares qui ruinerent l'empire, avoient au contraire des habits courts & serrés & les cheveux longs, & quelques-uns de grandes barbes.

Les Romains avoient ces peuples en horreur; & comme alors tous les clercs étoient romains, ils conserverent soigneusement leur habit, qui devint l'habit clérical; en sorte que quand les Francs & les autres barbares furent devenus chrétiens, ceux qui embrassoient l'état ecclésiastique faisoient couper leurs cheveux, & prenoient des habits longs.

Vers le même tems, plusieurs évêques & les autres clercs, prirent l'habit que les moines portoient alors, comme étant plus conforme à la modestie chrétienne; & de-là vient, à ce que l'on croit, dit M. de Fleury, la couronne cléricale, parce qu'il y avoit des moines qui par esprit d'humilité se rasoient le devant de la tête pour se rendre méprisables.

Quoi qu'il en soit, la couronne cléricale étoit déja en usage vers l'an 500, comme le témoigne Grégoire de Tours.

Dans les cinq premiers fiecles où la *tonfure* fut pratiquée, on ne la conféroit qu'avec les premiers ordres; ce ne fut que vers la fin du vj. fiecle, que l'on commença à la conférer féparément, & avant les ordres.

L'évêque eft le feul qui puiffe donner la *tonfure* à fes diocéfains féculiers & réguliers; quelques-uns ont avancé que depuis S. Germain évêque d'Auxerre, qui vivoit dans le v. fiecle, les évêques conféroient feuls la *tonfure*.

Mais il eft certain que les abbés prétendent auffi avoir le droit de la donner à leurs religieux; on trouve quelques canons qui autorifent leur prétention, entre autres, le ch. *abbates*, qui eft du pape Alexandre IV. & eft rapporté dans le texte, tit. *de privilegiis*. Mais s'ils ont joui autrefois en France de ce droit, on peut dire qu'ils l'ont perdu par prefcription; les évêques de France s'étant maintenus dans le droit de conférer feuls la *tonfure*, même aux réguliers.

Pour recevoir la *tonfure*, il faut avoir été confirmé; il faut auffi être inftruit au-moins des vérités les plus néceffaires au falut; il faut auffi favoir lire & écrire.

Le concile de Narbonne en 1551, ne demande que l'âge de fept ans pour la *tonfure*; celui de Bordeaux en 1624, exige 12 ans; dans plufieurs diocèfes bien réglés, il eft défendu de la recevoir avant 14 ans; mais à quelque âge que ce foit, il faut que celui qui fe préfente pour être tonfuré, paroiffe le faire dans la vûe de fervir Dieu plus particulierement, & non par aucune vûe temporelle, comme pour avoir des bénéfices.

On appelle *bénéfices à fimple tonfure*, ceux que l'on peut pofféder fans avoir d'autre qualité que celle de *clerc tonfuré*. *Voyez* M. de Fleury, M. d'Héricour, la Combe, & les *Mémoires du Clergé*. (*A*)

TONTE DES BREBIS, (*Ufage des Hébreux*.) le jour de cette *tonte* étoit chez les Hebreux une fête de réjouiffance à laquelle on invitoit fes amis; c'eft pourquoi nous lifons que Nébal donna un feftin magnifique le jour de la *tonte* de fes bêtes à laine, *I. Rois*, *xxv*. 36. Semblablement Abfalon invita toute la famille royale aux *tondailles* de fes troupeaux, & prépara pour ce jour un banquet de roi, *II. liv. des Rois*, *xiij*. 24. (*D. J.*)

TONTE, (*Lainage*.) terme en ufage dans les manufactures de lainage; il fignifie la façon que l'on donne à une étoffe en la tondant à l'endroit ou à l'envers avec des forces. (*D. J.*)

TONTINE, f. f. (*Finances*.) efpece de rente viagere qui prit fon nom d'un italien nommé *Tonti*, qui l'imagina. Ce fut en 1653, que fut établie la premiere *tontine* en France. Le privilege qu'ont les acquereurs d'hériter de la portion de ceux qui decedent, étoit très-propre à engager les particuliers à y employer quelques fommes, & à procurer très-promptement au gouvernement les fonds dont il avoit befoin. C'eft en effet ce qu'on vit arriver: la *tontine* dont nous parlons, fut d'un million 25 mille livres de rente, & coûta cher à Louis XIV.

Quoiqu'il fe trouve des circonftances où la rareté de l'argent & la néceffité d'en avoir, obligent de déroger aux lois de l'économie, il eft furprenant qu'on ait affez peu calculé la force de l'*intérêt*, pour récourir aux rentes viageres, & fur-tout au *tontines*, fans effayer quelque combinaifon d'un avantage mitoyen. Les rentes viageres font un tort irréparable aux familles, dont le prince devient infenfiblement l'héritier; mais de tous les expédiens de finance, les *tontines* font peut être les plus onéreufes à l'état, puifqu'il faut environ un fiecle pour éteindre une *tontine*, dont en même tems les intérêts font d'ordinaire à un très-fort denier.

Il femble donc qu'un état qui n'eft pas abfolument depourvu de reffources, devroit recourir à de toutes autres voies. Il pourroit, par exemple, fe procurer avec promptitude une grande fomme d'argent, en établiffant des annuités viageres, c'eft-à-dire, un emprunt dont le capital feroit rembourfé certainement par égales portions dans un nombre d'années, foit que les prêteurs vécuffent ou non; mais on y attacheroit un intérêt qui ne cefferoit qu'à la mort du prêteur. Il eft évident que le rembourfement annuel d'une partie du capital, mettroit les familles en état de replacer à intérêt les fommes, à-fur-à-mefure de ce rembourfement. Ainfi lorfque le capital entier feroit rentré, le prêteur jouiroit en fus de fon intérêt ordinaire, de la rente viagere fur l'état. Si le prêteur venoit à mourir dès la premiere année du prêt, la famille n'auroit jamais perdu que partie des intérêts, & recouvreroit en entier le capital aux termes fixés. Ainfi 1°. l'intérêt de cet emprunt devroit être fort bas; 2°. il n'eft pas néanmoins de chefs de famille qui n'eût à cœur de placer quelque fomme de cette maniere fur la tête de fes enfans: car s'ils vivent, c'eft augmenter leurs revenus; s'ils ne vivent pas, il n'y a qu'une partie des intérêts de perdue. On croit donc qu'en fixant cet intérêt à deux & demi pour cent, l'état trouveroit des prêteurs en abondance, en revêtiffant fon emprunt de toutes les fûretés fuffifantes pour le rendre folide, & l'accréditer invariablement. (*D. J.*)

TONTINE, *le jeu de la*, le jeu de la *tontine* n'eft guere connu à Paris; mais on le joue dans les provinces affez communément. On y peut jouer douze ou quinze perfonnes, & plus l'on eft, plus le jeu eft amufant. On y joue avec un jeu de cartes entier où toutes les petites cartes font. Avant de commencer à jouer, on donne à chaque joueur le même nombre de jettons, quinze ou vingt, plus ou moins, & chacun en commençant la partie, doit mettre trois jettons au jeu, & celui qui mêle, ayant fait couper à fa gauche, tourne une carte de deffus le talon pour chaque joueur & pour lui; celui dont la carte tournée eft roi, tire trois jettons à fon profit, pour une dame deux, pour un valet un, & pour un dix il ne prend rien, cette carte n'ayant d'autre avantage pour celui qui l'a, que de lui épargner un jetton que l'on donne aux joueurs pour toutes les autres cartes inférieures. Celui qui a un as, donne un jetton à fon voifin à gauche; celui qui a un deux, en donne deux à fon fecond voifin à gauche; un trois, pareil nombre à fon troifieme voifin; mais celui qui a au-deffus du trois une carte de nombre pair, comme quatre, fix, huit, met deux jettons au jeu, & celui qui a une carte de nombre impair, comme cinq, fept & neuf, n'en met qu'un. On doit fe faire payer exactement; enfuite celui qui a été le premier, mêle tout, & les coups fe jouent de la même maniere, chacun mêlant à fon tour. Un joueur avec un feul jetton devant lui, joue comme s'il en avoit davantage, & s'il en perd plus d'un, il donne le feul qui lui refte, & on ne peut lui demander rien de plus, lors même qu'il reviendroit en jeu, fe faifant alors payer de tout ce qu'il gagne à celui à qui il eft redevable, fans égard pour ce qu'il doit.

TONTONG, f. m. (*Hift. mod.*) inftrument ufité par les negres qui habitent la côte du Sénégal. C'eft un tambour d'une grandeur démefurée dont le bruit s'entend à plus de deux lieues. Chaque village en poffede un fur lequel on frappe à l'approche de l'ennemi.

TONTURE, f. f. (*Marine*.) c'eft un rang de planches dans le revêtement du bordage contre la ceinte du franc tillac.

Ce terme a une autre fignification quand on le joint avec le mot *vaiffeau*, & il fignifie alors un *bon arrimage*, & une *bonne affiette*.

TONTURE, (*Marine*.) c'eft la rondeur des préceintes qui lient les côtés du vaiffeau, & des baux qui ferment le pont.

TONTURE DE LAINE, (*Tapiffier*.) on appelle ainfi ce qu'on tire ou qu'on coupe du drap ou de quelqu'autre étoffe de laine que l'on tond: c'eft ce qu'on nomme ordinairement *boure tomiffe*. *Voyez* BOURE-TOMISSE.

TOO, f. m. (*Hift. nat. Botan.*) c'eft un arbriffeau des jardins du Japon, qui fert à garnir les treillages & les berceaux. Ses feuilles font longues, fans découpures; il jette un grand nombre de fleurs longues d'un empan & plus, qui durent tout le printems, & qui étant fufpendues comme des grappes de raifin, font un charmant fpectacle. Elles font en papillons & fans odeur. De grandes places font quelquefois ombragées par une feule ou par deux ou trois de ces plantes. Les curieux mettent au pié, de la lie de *facki*, qui eft de la bierre de riz, pour les engraiffer & leur faire produire des épis de trois ou quatre empans de long. On vifite ces lieux par curiofité, & les poëtes font des vers à leur honneur. La couleur des fleurs eft toute blanche ou toute purpurine. Il y a un *too* fauvage dont les fleurs & les feuilles font moins belles.

TOOKAIDO, (*Géog. mod.*) une des fept grandes contrées du Japon. *Tookaido* veut dire la *contrée du*

du sud est. Elle comprend quinze provinces dont les revenus se montent en tout à 494 monkokfs de riz. On se rappellera qu'un man contient dix mille kokfs, & un kokf trois mille balles ou sacs de riz. (*D. J.*)

TOOSANDO, (*Géog. mod.*) c'est le nom d'une des sept grandes contrées de l'empire du Japon. *Toosando* signifie *contrée orientale*. Elle comprend huit grandes provinces qui sont Omi, Mino, Fida, Sinano, Koodsuke, Simoodsuke, Motsu & Dewa. Les revenus de ces huit provinces de la contrée orientale montent à 563 mankokfs de riz. (*D. J.*)

TOOTOMI, (*Géog. mod.*) une des quinze provinces de l'empire du Japon, dans la contrée du sud-est. Cette province est une des plus fertiles & des plus belles de cette contrée par l'agréable variété de ses collines, rivieres, plaines, villes & villages. On compte sa longueur de deux journées & demie de l'est à l'ouest, & elle se divise en quatorze districts. (*D. J.*)

TOPARCHIE, s. f. (*Théolog.*) du grec τοπαρχία, formé de τόπος, *lieu* ou *pays*, & d'ἀρχὴ, *commandement*, *puissance*.

Ce mot signifie *seigneurie*, *gouvernement* d'un lieu, d'un canton. Il est souvent parlé dans les Macchabées de trois *toparchies*, *Apherima*, *Lydda & Ramatha*. Pline, *l. V. c. xiv.* marque dix *toparchies* de la Judée, savoir Jéricho, Emmaüs, Lydda, Joppe, l'Acrabatene, la Gophnitique, la Thamnitique, la Bekepthtephene, la Montueuse où étoit Jérusalem, & enfin Herodium. Josephe, *lib. III. de bell. jud. c. iv.* en nomme aussi dix dont Jérusalem étoit comme le centre, Gophna, Acrabate, Thamna, Lydda, Ammaüs, Pella l'Idumée, Herodium, Jéricho. Ailleurs il nomme trois *toparchies* ajoutées à la Judée, la Samarie, la Galilée, la Perée; & dans ses antiquités, *l. XIII. c. viij.* il fait mention de trois *toparchies*, Samarie, Joppe, la Galilée.

Il y a apparence que ces *toparchies* étoient des divisions de provinces, ou comme des généralités établies depuis les Asmonéens. Mais le p. Calmet remarque qu'elles ne donnoient à celui qui les possédoit, aucun titre particulier ni de gouverneur, ni de président, ni d'ethnarque, ni de roi. Calmet, *dictionn. de la Bible*.

TOPASE, (*Hist. nat.*) *topasius* ou *topazius*, *chrysolithus*; pierre prétieuse jaune, transparente, & d'une dureté qui ne le cede qu'à celle du diamant. Lorsque cette pierre est aussi dure que le diamant, les Jouailliers lui donnent le nom de *diamant jaune*. Les anciens ont donné le nom de *chrysolithus* ou de *pierre d'or* à la *topase* à cause de sa couleur.

On distingue trois especes de *topases* relativement à la couleur, la premiere est d'un jaune clair ou d'un jaune de citron; la seconde est d'un jaune d'or; & la troisieme est d'un jaune foncé ou tirant sur le brun; on la nomme quelquefois *topase enfumée*.

On distingue encore les *topases* en orientales & en occidentales; les premieres qui sont les plus dures & les plus estimées, viennent d'Orient. Pline dit qu'on trouvoit surtout cette pierre dans l'île de Topazon, dans la mer Rouge, dont elle a emprunté son nom. On prétend qu'il en venoit aussi d'Ethiopie & même d'Espagne. Il se trouve encore des *topases* dans le Pérou; elles sont, dit-on, d'un jaune orangé, peut-être doit-on les regarder comme des hyacinthes. On dit que les *topases* du Brésil sont d'une très-grande dureté; quant à celles qui viennent de Bohème, elles n'ont point la dureté des vraies *topases*, & doivent être regardées simplement comme du crystal de roche coloré en jaune, dont elles ont la forme prismatique & hexagone; on les nomme *topases enfumées*, & l'on en trouve en fort grands morceaux; mais on trouve une grande quantité de vraies *topases* dans le Voigtland, près d'Averbach, sur une montagne appellée *Schneckenberg*: ce sont là les pierres qu'on appelle communément *topases de Saxe*. Elles sont tantôt plus, tantôt moins jaunes, & communément de la couleur d'un vin blanc léger en couleur. Ces *topases* sont en crystaux prismatiques, composés de quatre côtés inégaux; leur couleur est plus nette vers le sommet des crystaux, que vers la base par laquelle ils tiennent à une roche extrèmement dure. On assure que ces *topases* ne le cedent point à celles d'Orient ni pour l'éclat, ni pour leur dureté qui est aussi grande que celle du saphir & du rubis.

M. Pott a fait un grand nombre d'expériences sur cette pierre, & il a trouvé que le feu le plus violent ne pouvoit point la faire entrer en fusion; cependant l'action d'un tel feu altere considérablement sa consistence & sa dureté; en effet M. Pott a trouvé qu'en l'exposant pendant longtems à un feu véhément, cette *topase* perd sa transparence & son éclat elle devient d'une couleur laiteuse, sa liaison se perd, elle devient feuilletée & friable, phénomènes qui arrivent au diamant & au saphir quand on les traite de la même maniere. La *topase* s'éclate en petites lames ou feuillets, lorsqu'après l'avoir fait rougir à plusieurs reprises, on en fait l'extinction dans de l'eau froide.

Le même M. Pott a observé que cette *topase* de Saxe ne commençoit à se fondre qu'en lui joignant huit parties de sel alkali fixe; cependant alors il ne résultoit de ce mélange qu'une masse opaque semblable à de l'albâtre; mais le borax rend la fusion avec l'alkali beaucoup plus facile; & deux parties de *topase* calcinée, mêlées avec une partie d'alkali fixe & une partie de borax, ont donné un verre jaune & transparent. Ce savant chimiste a encore combiné la *topase* avec un grand nombre de pierres de différente nature qui lui ont donné différens produits, comme on peut le voir dans le premier volume de la traduction françoise de la *Lithogéognosie* de M. Pott, *pages* 254-277, & dans les tables qui sont à la fin.

M. Gmelin, dans son *voyage de Sibérie*, dit avoir vu dans ce pays des *topases* de forme cubique comme la mine de plomb, qui étoient d'une dureté plus grande & d'une eau beaucoup plus pure que celles de Saxe, & qui ne le cédoient en rien aux *topases* orientales. Le terrein où on les trouve, est une glaise rougeâtre mêlée de pierres de la nature du quartz, & dans laquelle on trouve des crystaux noirs & impurs; cette terre est aussi remplie de parties talqueuses. L'endroit où se trouvent ces *topases*, est près d'une habitation appellée *Jusanskoi sawod*. On rencontre aussi des *topases* d'un beau jaune, dans un ruisseau du voisinage appellé *Alabasch*.

On seroit tenté d'attribuer au plomb la couleur de la *topase*, la forme cubique que les crystaux de cette pierre affectent, qui par conséquent a de la conformité avec la mine de plomb en cubes ou la galene, sembleroit même appuyer cette conjecture; mais ce sentiment est détruit par l'expérience. En effet M. Guétard de l'académie des Sciences nous apprend que les *topases* du Brésil mises dans un creuset, où elles sont entourées de cendres, perdent leur couleur jaune pour devenir rouges, & se transforment en rubis, secret qui a été pratiqué avec succès par plusieurs jouailliers; cette expérience semble prouver clairement que c'est au fer qu'est due la couleur de la *topase*, & que la calcination développe & rougit ce métal. On prétend que tous les rubis qui viennent du Brésil sont des *topases* qui ont été colorées en rouge de cette maniere. M. Guétard ajoute qu'une *topase* orientale traitée de la même façon n'a point changé de couleur; peut-être que cette pierre étoit plus dure que celle du Brésil, & exigeoit pour changer de couleur, un degré de feu plus violent. On a prétendu que la pierre que les Jouailliers nomment *topase blanche du Brésil*, devenoit jaune quand on l'exposoit au même degré de chaleur qui rougit la *topase* jaune du même pays; mais M. Guétard n'a point trouvé que ce fait fût véritable; la *topase* blanche sortit blanche du creuset, quoiqu'il eût fait durer le feu plus longtems, & qu'il l'eût rendu plus violent. *Voy.* le *journal œconomique du mois d'Octobre* 1751. (—)

C'est M. Dumelle, orfévre metteur-en-œuvre à Paris, qui sacrifiant son intérêt au bien public & à l'avancement de l'histoire naturelle, a bien voulu communiquer à M. Guétard le procédé qu'on a ci-dessus indiqué, pour convertir la *topase* du Brésil en véritable rubis balais.

S'il est vrai que la pierre précieuse que nous nommons présentement *topase*, étoit anciennement appellée *chrisolite*, parce qu'effectivement nos plus belles *topases* ont les caracteres des chrysolites que les anciens recevoient de l'Orient par la voie de l'Ethiopie, il n'est pas moins certain que notre chrysolite orientale ne convient point avec la *topase* décrite par Pline dans son hist. naturelle, *l. XXXVII. c. viij.*

En effet, qu'on y fasse attention, la *topase* que décrit Pline dans cet endroit, & qu'il dit avoir été découverte dans une île de la mer Rouge, n'a aucun des caracteres des véritables pierres précieuses; c'étoit plutôt une espece de pierre fine, dont la couleur visoit à celle que rend le jus de la plante qui

croît

croît dans nos jardins potagers, & qu'on nomme *porreau*.

Cette pierre fournissoit d'assez gros morceaux, puisque la statue d'Arsinoë, épouse de Ptolomée Philadelphe, qui en avoit été faite, avoit quatre coudées de hauteur. Outre cela, elle étoit tendre, elle souffroit la rape comme le marbre, il n'étoit pas besoin d'autre outil pour la travailler. Ce devoit être une pierre opaque à-peu-près malachite, & jamais nom ne lui convint mieux que celui de *chrysolite*.

La *topase*, le saphir sont les plus dures de toutes les pierres orientales, & aucune à cet égard n'approche davantage du diamant. C'est aussi la raison pour laquelle lorsqu'une de ces pierres avoit le défaut d'être peu colorée, on la blanchissoit autrefois, ainsi que le saphir, par une violente action du feu; on tâchoit de la faire passer ensuite pour un véritable diamant; mais depuis que ceux-ci sont devenus moins rares, & que les connoissances se sont perfectionnées, il n'est plus aussi aisé d'en imposer que dans ces tems, où des joailliers fort experts; tels que Callini, étoient obligés d'avouer, que pour éprouver sûrement une pierre, il falloit la teindre, c'est-à-dire, y appliquer dessous une couche de noir, qui obscurcit généralement toutes les pierres, & fait seulement briller le diamant; on ne s'avise plus guere aujourd'hui de décolorer la *topase*, ni aucune autre pierre de couleur. Qu'y gagneroit-on?

Pour être dans son point de perfection, la *topase* doit être d'un très-beau jaune doré & satiné, ou d'un jaune de citron très-agréable. Ni les *topases* du Brésil, ni celles du Pérou, qu'on appelle *topases d'Inde*, qui sont tendres, & d'un jaune plus roux, non-plus que les *topases* de Saxe, dont la couleur est d'un jaune-clair, & dont la dureté n'est guere plus grande que celle du crystal, ne sont pas comparables aux orientales; en général toutes les *topases*, si l'on excepte celles d'Orient, sont d'une nature seche & peu liante, toujours prêtes à s'éclater, & par conséquent un graveur risque beaucoup en les travaillant. (*D. J.*)

TOPASSES, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans l'Indostan des soldats mulâtres, provenus des mariages des Portugais avec des femmes indiennes. Ces troupes portent les chapeaux.

TOPAYOS, (*Géog. mod.*) nom d'une forteresse, d'un bourg, d'une riviere, & d'un peuple de sauvages de l'Amérique méridionale au Brésil.

La forteresse de *Topayos* appartenant aux Portugais, est à 15 lieues de Pauxis, à l'entrée de la riviere du même nom, qui est une riviere du premier ordre, & qui descend des mines du Brésil. Des débris du bourg de Tupinambara, s'est formé celui de *Topayos*, dont les habitans sont presque tout ce qui reste de la nation des Tupinambas, dominante, il y a deux siecles, dans le Brésil.

C'est chez les *Topayos* qu'on trouve le plus communément de ces pierres vertes, connues sous le nom de pierres des amazones, & qui ont été autrefois fort recherchées, à cause des prétendues vertus qu'on leur attribuoit de guérir de la pierre, de la colique néphrétique, & même de l'épilepsie. La vérité est qu'elles résistent à la lime, & qu'elles ne different guere ni en couleur, ni en dureté du jade oriental. *Mémoire de l'académie royale des Sciences, année* 1745.

TOPAZOS, (*Géog. anc.*) île de la mer Rouge, à trois cens stades du continent, selon Pline, *liv. XXXVII. c. viij.* Il ajoute qu'elle est couverte de brouillards, ce qui a été cause que plusieurs navigateurs l'ont cherché inutilement, & que c'est ce qui lui a fait donner le nom de *Topazos*, parce que *Topazin* en langage troglodite, signifie *chercher*. (*D. J.*)

TOPHANA *ou* TOPANA, (*Géog. mod.*) fauxbourg de la ville de Constantinople sur le bord de la mer, au-dessous de Péra & de Galata, tout à l'entrée du canal de la mer Noire, où la plûpart des gens se rendent pour s'embarquer, quand ils veulent aller se promener sur l'eau. On l'appelle *Tophana*, comme qui diroit *arsenal*, ou *maison du canon*: car *top* en turc signifie *canon*, & *hana* signifie *maison*, ou lieu de *fabrique*. Rien n'est si agréable que l'amphithéatre que forment les maisons de Galata, de Pera, & de *Tophana*; il s'étend du haut des collines jusqu'à la mer. (*D. J.*)

TOPHUS, s. m. (*Médec.*) en grec τόφος, en françois *pierre* ou *gravelle* des paupieres; petite tumeur blanche, rabouteuse, dure & calleuse, qui se forme à la partie extérieure ou intérieure des paupieres; l'humeur renfermée dans cette petite tumeur ressemble en consistance ou à de la pierre, ou à du tuf, d'où lui vient son nom *tophus*; cependant elle ne differe de la grêle des paupieres, que parce qu'elle est unique, raboteuse, & plus dure; mais elle veut être traitée de même, tant pour l'opération, que pour les remedes; ainsi *voyez* les *mots* ORGEOLET ou GRÊLE *des paupieres*. (*D. J.*)

TOPIARIUM opus, (*Architect. rom.*) les auteurs sont peu d'accord sur la signification de *topiarium opus*; la plus grande partie estiment que c'est la représentation qui se fait avec le buis, le cyprès, l'if, & d'autres arbrisseaux verds taillés de plusieurs sortes de figures, pour l'ornement des jardins. D'autres croyent avec plus de raison, que ce sont des paysages représentés ou en peinture, ou dans des tapisseries; la chose seroit assez claire, si l'on derivoit ce mot de τόπος, qui signifie un *lieu*, un *pays*; alors *topiarium* exprimeroit naturellement un *paysage*, qui est la représentation des lieux. (*D. J.*)

TOPIGIS, s. m. (*Hist. mod.*) terme de relation; c'est le nom que les Turcs donnent à leurs canonniers, & en général à tous ceux qui sont occupés au service de l'artillerie. Leur chef se nomme *topigi bachi*, charge qui pour l'autorité ne répond pas à celle de l'officier que nous appellons *grand maître de l'artillerie*, parce que le capitan bacha a la principale autorité dans l'arsenal de Constantinople. *Voyez* CAPITAN BACHA.

TOPILZIN, s. m. (*Hist. mod. superstition.*) c'est le nom que les Mexiquains donnoient à leur grand-prêtre ou chef des sacrificateurs. Cette éminente dignité étoit héréditaire, & passoit toujours au fils aîné. Sa robe étoit une tunique rouge, bordée de franges ou de flocons de coton; il portoit sur sa tête une couronne de plumes vertes ou jaunes; il avoit des anneaux d'or enrichis de pierres vertes aux oreilles: & sur ses levres il portoit un tuyau de pierre d'un bleu d'azur. Son visage étoit peint d'un noir très-épais.

Le *topilzin* avoit le privilege d'égorger les victimes humaines que les barbares mexiquains immoloient à leurs dieux: il s'acquittoit de cette horrible cérémonie avec un couteau de caillou fort tranchant. Il étoit assisté dans cette odieuse fonction par cinq autres prêtres subalternes, qui tenoient les malheureux que l'on sacrifioit; ces derniers étoient vêtus de tuniques blanches & noires, ils avoient une chevelure artificielle qui étoit retenue par des bandes de cuir.

Lorsque le *topilzin* avoit arraché le cœur de la victime, il l'offroit au Soleil, & en frottoit le visage de l'idole, avec des prieres mystérieuses, & l'on précipitoit le corps du sacrifié le long des degrés de l'escalier; il étoit mangé par ceux qui l'avoient fait prisonnier à la guerre, & qui l'avoient livré à la cruauté des prêtres. Dans de certaines solemnités on immoloit jusqu'à vingt mille de ces victimes à Mexico.

Lorsque la paix duroit trop long-tems au gré des prêtres, le *topilzin* alloit trouver l'empereur, & lui disoit, *le dieu a faim*, aussitôt toute la nation prenoit les armes, & l'on alloit faire des captifs, pour assouvir la prétendue faim du dieu & la barbarie réelle de ses ministres. *Voyez* VITZILIPUTZLI.

TOPINAMBES, ILES DES, (*Géog. mod.*) îles de l'Amérique méridionale, dans la terre-ferme, au pays des Amazones, dans le fleuve de ce nom, au dessus du bosphore d'Amazone. Le comte de Pagan donne à cette île 60 lieues d'étendue, & vante beaucoup la fertilité de ses terres, ainsi que la beauté de ses rivages. (*D. J.*)

TOPINAMBOUR, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) les *topinambours* sont des tubercules de la plante que plusieurs botanistes appellent *helianthemum tuberosum esculentum*, & que Tournefort nomme *corona solis, parvo flore, tuberosa radice*, *I. R. H.* 489. en anglois *pottatoa*.

Il s'éleve d'une même racine de cette plante une ou plusieurs tiges cylindriques, cannelées, rudes, couvertes de poil, haute de douze piés & plus, remplies d'une moëlle blanche & fongueuse. Ses feuilles sont nombreuses, placées sans ordre depuis le bas jusqu'au haut, d'un verd-pâle, rudes, pointues, presque semblables à celles du souci ordinaire, cependant moins ridées, moins larges, & diminuant peu-à-peu de grandeur, en approchant de l'extrémité des rameaux.

Ses tiges portent des fleurs radiées de la grandeur de celles du souci ordinaire; leur disque est rempli de plusieurs fleurons, jaunes, fort serrés; & leur couronne est composée de douze ou treize demi-fleurons rayés, pointus, de couleur d'or, portés sur des embryons, & renfermés dans un calice écailleux & velu; ces embryons se changent en des petites graines.

Chaque tige jette diverses petites racines, rampantes, garnies de fibres capillaires, qui s'étendent au long & au large, entre lesquelles croissent à la distance d'un pié de cette racine-mere plusieurs tubercules, ou excroissances compactes qui soulevent la terre; une seule de ces racines produit 30, 40, 50, & quelquefois un plus grand nombre de ces tubercules; ils sont roussâtres en-dehors, fongueux & blanchâtres en-dedans, d'une saveur douce, bossélés en divers endroits, quelquefois de la grosseur du poing, & comme relevés en un petit bec du côté qu'ils doivent germer. Quand les tiges sont séchées ces tubercules restent dans la terre pendant tout l'hiver, & poussent au printems suivant. On cultive cette plante dans les jardins & dans les compagnes, & l'art de la culture consiste dans le labour, & point à fumer les terres où on l'a plantée, comme M. Tull l'a fait voir par ses propres expériences.

On mange ces tubercules appellées *topinambours*, cruds ou cuits; quand ils sont cuits, ils ont le goût de cul d'artichaud; on les assaisonne de différentes manieres. (*D. J.*)

TOPINO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie au duché de Spolete, en latin *Tinia* ou *Teneas*. Elle a sa source dans l'Apennin, passe à Foligno, & après avoir grossi ses eaux de celles de diverses rivieres qu'elle reçoit, elle va se jetter dans le Tibre, entre Pontenuovo & Torciano. (*D. J.*)

TOPIQUE, adj. *terme de Rhetorique*; c'est un argument probable qui se tire de plusieurs lieux & circonstances d'un fait, *&c. Voyez* LIEU, *&c.*

Topique se dit aussi de l'art ou de la maniere d'inventer & de tourner toutes sortes d'argumentations probables. *Voyez* INVENTION.

Ce mot est formé du grec *topicos*, de τόπος, lieu, comme ayant pour objet les lieux communs qu'Aristote appelle *les sieges des argumens*.

Aristote a traité des *topiques*, & Ciceron les a commentés pour les envoyer à son ami Trebatius, qui apparemment ne les entendoit point.

Mais les critiques observent que les *topiques* de Cicéron quadrent si mal avec les huit livres des *topiques* qui passent sous le nom d'Aristote, qu'il s'ensuit nécessairement, ou que Ciceron ne s'est point entendu lui-même, ce qui n'est guere probable, ou que les livres des *topiques* attribués à Aristote, ne sont point tous de ce dernier.

Cicéron définit le topique, *l'art d'inventer des argumens: Disciplina inveniendorum argumentorum*.

La Rhétorique le divise aussi quelquefois en deux parties, qui sont le jugement, appellé *dialectique*, & l'invention, appellée *topique*. *Voyez* RHÉTORIQUE.

Voici ce qu'en dit pour & contre le pere Lami de l'oratoire, dans *sa rhétorique, liv. V. ch. v. pag. 3. & suivantes*.

„ On ne peut douter que les avis que donne cette méthode, n'aient quelqu'utilité. Ils font prendre garde à plusieurs choses, dont on peut tourner un sujet des tous côtés, & l'envisager par toutes ses faces. Ainsi, ceux qui entendent bien la *topique*, peuvent trouver beaucoup de matiere pour grossir leur discours. Il n'y a donc rien de stérile pour eux: ils peuvent parler sur ce qui se présente, autant de tems qu'ils le voudront.

„ Ceux qui méprisent la *topique*, ne contestent point sa fécondité. Ils demeurent d'accord qu'elle fournit une infinité de choses: mais ils soutiennent que cette fécondité est mauvaise; que ces choses sont triviales, & par conséquent que la *topique* ne fournit que ce qu'il ne faudroit pas dire. Si un orateur, disent-ils, connoît à fond le sujet qu'il traite... il ne sera pas nécessaire qu'il consulte la *topique*, qu'il aille de porte en porte frapper à chacun des lieux communs, où il ne pourroit trouver les connoissances nécessaires pour décider la question dont il s'agit. Si un orateur ignore le fond de la matiere qu'il traite, il ne peut atteindre que la surface des choses, il ne touchera point le nœud de l'affaire; ensorte qu'après avoir parlé long-tems son adversaire aura sujet de lui dire ce que S. Augustin disoit à celui contre qui il écrivoit: laissez ces lieux communs qui ne disent rien, dites quelque chose, opposez des raisons à mes raisons, & venant au point de la difficulté établissez votre cause, & tâchez de renverser les fondemens sur lesquels je m'appuie. *Separatis locorum communium nugis, res cum re, ratio cum ratione, causa cum causa confligat*.

„ Si l'on veut dire en faveur des lieux communs, qu'à la vérité ils n'enseignent pas tout ce qu'il faut dire, mais qu'ils aident à trouver une infinité de raisons qui se fortifient les unes les autres; ceux qui prétendent qu'ils sont inutiles, répondent, que pour persuader il n'est besoin que d'une seule preuve qui soit forte & solide, & que l'éloquence consiste à étendre cette preuve, & à la mettre dans son jour, afin qu'elle soit apperçue. Car les preuves qui sont communes aux accusés & à ceux qui accusent, dont on peut se servir pour détruire & pour établir, sont foibles. Or celles qui se tirent des lieux communs sont de cette nature.

D'où il conclut que la *topique* approche fort de cet art de Raymond Lulle, dont l'auteur de la logique de Port-Royal a dit, que c'étoit un art qui apprend à discourir sans jugement des choses qu'on ne sait point. Or il est bien préférable, dit Cicéron, d'être sage & ne pouvoir parler, que d'être parleur & d'être impertinent. *Mallem indisertam sapientiam quam stultitiam loquacem*.

La *topique* est reléguée dans les écoles, & les grands orateurs ne suivent pas cette route pour arriver à la belle éloquence.

TOPIQUE, (*Médecine.*) on appelle *topiques*, les remedes qu'on applique extérieurement sur diverses parties du corps pour la guérison des maladies; ce mot vient de τόπος, *lieu*.

Les Médecins ont établi pour maxime, que les remedes peuvent devenir utiles ou pernicieux, suivant l'usage & l'application qu'on en fait; & cette maxime est non-seulement vraie par rapport aux remedes internes, mais encore par rapport aux *topiques* ou applications externes, comme nous allons le voir.

On prescrit souvent les bains mêlés d'herbes céphaliques pour les maladies de la tête, sans songer qu'ils nuisent dans plusieurs cas, comme dans les foiblesses des nerfs, les achores, les catarrhes, *&c.*

Les emplâtres céphaliques dans les hémorrhagies, les apopléxies, les maux qui procedent de causes externes, sont plus nuisibles qu'utiles, parce qu'ils empêchent la transpiration de la partie, & qu'ils obstruent les pores de la tête. On croit aussi que les oignemens de baumes odoriférans sont fort efficaces contre les maux de tête, accompagnés d'un sentiment de pesanteur; au contraire, ces sortes des *topiques* disposent à l'assoupissement par leur qualité sédative, anodine; mais les linimens balsamiques préparés avec de l'esprit-de-vin rectifié, & des huiles de marjolaine, de lavande, *&c.* peuvent être à propos, parce qu'ils discutent & ouvrent les pores.

On commet beaucoup d'erreurs en fait de *topiques* pour les maladies des yeux. Dans leur inflammation les collyres incrassans, épaississans ne conviennent pas certainement; il faut employer des substances, qui, sans acrimonie sont discussives; tel est, par exemple, le camphre. Si l'inflammation est accompagnée d'une lymphe âcre & saline, il faut user d'un mucilage de graines de coings, mêlées avec du safran & du camphre. Quand l'inflammation est violente & dangereuse, l'esprit-de-vin camphré, appliqué tiede avec une addition de baume du Pérou, produit quelquefois d'excellens effets pour rétablir le ton des fibres.

Le vitriol à cause des parties de cuivre qu'il contient, passe chez plusieurs praticiens pour excellent dans les maux des yeux; mais cela n'est que rarement vrai; ce collyre, par exemple, est contraire dans toutes les inflammations, & dans toutes les fluxions chaudes & âcres; il ne convient que quand les humeurs sont épaisses, sales & sordides, sans âcreté. Tout usage des collyres est déplacé dans la discrase de la lymphe & du sang, car il faut commencer par corriger les fluides viciés.

Dans les maladies d'oreilles, les *topiques* qu'on met intérieurement, ne conviennent que pour la dureté d'ouie qui vient de l'endurcissement de la cire. Les abscès dans l'oreille interne demandent un traitement particulier; c'est de tâcher de les empêcher de dégénérer en ulceres par des injections balsamiques tiedes, tels que les essences de myrrhe.

Les *topiques* pour les hémorrhagies du nez sont rarement utiles, à-moins qu'on ne commence par des saignées, des frictions, l'immersion des piés dans l'eau tiéde, & quelquefois en employant le secours des doux diaphorétiques.

La plûpart des *topiques* recommandés pour les maux de dents, font plus de mal que de bien, outre que le mal de dents vient souvent de rhumatisme ou d'une fluxion âcre qui se jette sur une dent cariée, & conséquemment c'est la fluxion qu'il faut guérir.

Tous les *topiques* externes dans les maladies cutanées du visage & de la tête, doivent être administrés avec prudence, en y joignant les remedes internes pour corriger & dériver les humeurs peccantes. C'est une malheureuse pratique, que d'user pour les boutons ou les pustules au visage, du mercure sublimé ou d'une solution foible de mercure précipité, parce que de telles substances reçûes dans les pores produisent de grands maux de tête, & la perte des dents.

Dans le décharnement des gencives, on prescrit presque toujours l'usage des astringens; mais si ce désordre procede du défaut de suc nourricier, ou de l'obstruction des fines arteres des gencives, elles perdront de plus en plus leur suc nourricier par les remedes astringens; en ce cas, il faut laver la bouche & les gencives avec des décoctions de vin, imprégnées de sauge & d'une petite quantité de sel ammoniac.

On emploie souvent les *topiques* dans les maladies du thorax, c'est-à-dire pleurésie ou péripneumonie; mais le meilleur dans ces sortes de cas, est de s'abstenir de tout *topique*; que si on en juge quelques-uns nécessaires, il faut les composer d'esprit-de-vin camphré, mitigé, & rendu anodin par une addition de safran.

Dans les douleurs d'estomac, les *topiques* ne sont bienfaisans qu'appliqués convenablement; ce n'est point alors sur le creux de l'estomac qu'il faut les porter, comme on fait ordinairement dans la cardialgie; mais il faut les appliquer sur le dos, vers la huitieme ou la neuvieme vertebre. Si c'est l'orifice droit qui est affecté, on appliquera les remedes sur l'estomac vers le côté droit.

Si la douleur violente, causée par une pierre arrétée dans les ureteres, demande l'usage des *topiques*, c'est du-moins dans la direction des ureteres qui est depuis les reins jusqu'aux aînes; & c'est avec bien de la prudence qu'ils doivent être administrés; car si la douleur est accompagnée de spasmes, & qu'on applique des substances chaudes & spiritueuses, on augmente la douleur, & l'on occasionne de terribles symptomes; il faut au contraire baigner le malade pour relâcher les parties irritées.

Dans le flux excessif des regles, la plus sûre méthode est de s'abstenir des *topiques*, sur-tout des *topiques* narcotiques, & de leur substituer l'usage d'autres remedes.

Les Médecins & les Chirurgiens ont imaginé une infinité de *topiques* dans les tumeurs des veines hémorrhoïdales; mais l'art consiste à appliquer ces différens remedes suivant les circonstances; par exemple, si la douleur est excessive, les substances anodines & émollientes seront les plus salutaires; si la tumeur incommode par son volume, les fomentations de vin préparées avec les balaustres & les fleurs de rose, peuvent être bonnes.

Quant au désordre des articulations, les *topiques* sont toujours mal employés dans les douleurs arthritiques & dans la goutte; c'est ce dont tous les habiles médecins conviennent; si cependant la douleur est accompagnée d'une certaine insensibilité, comme il arrive souvent aux vieillards, alors on peut fortifier les nerfs par des linimens balsamiques, & tâcher d'attirer le fluide nerveux sur les parties affoiblies.

La plûpart des *topiques* nuisent dans l'érésipele; il faut traiter cette maladie par des remedes internes, laisser libre la transpiration dans les parties affectées, en appliquant seulement quelquefois sur la partie des sachets pleins d'herbes parégoriques, qui par leur douce influence, tiennent les pores ouverts, & les relâchent s'ils sont resserrés.

Dans les bubons malins & critiques, les *topiques* sont d'une pratique dangereuse: mais si le bubon tend à suppuration, on doit appliquer l'emplâtre de diachylon avec les gommes.

Pendant l'éruption & la suppuration de la petite vérole, il faut s'abstenir de tous linimens *topiques*; ce n'est que dans le déclin & vers le tems du desséchement des pustules, qu'il est permis d'user d'huile d'amandes-douces, mêlée avec le camphre & le blanc de baleine, pour tempérer l'acrimonie des boutons.

La cure de toutes les maladies cutanées doit commencer & finir par les remedes internes, capables de corriger la matiere peccante, de la disposer à l'excrétion, & en même-tems de la chasser. A cette classe de remedes appartiennent les diaphorétiques émolliens, les infusions laxatives, les préparations de mercure & d'antimoine.

Les *topiques* qui conviennent le mieux sur les parties paralytiques, sont des onguens faits de graisse d'animaux & d'huiles distillées, telles que celles de riz, de romarin, de lavande, de marjolaine, de genievre, *&c.* car il est question de rétablir le ton des parties nerveuses dans leur état naturel; ensorte qu'il n'y ait ni trop de relâchement, ni trop de constriction, ni trop d'humidité, ni trop de sécheresse.

Dans les tumeurs œdémateuses des piés, la plûpart des *topiques* sont contraires; le meilleur est de faire le soir autour du pié un bandage convenable pour renforcer les fibres, il est bon d'user en même-tems des fomentations de vinaigre fort, mêlé avec de l'essence d'ambre, & versé sur des briques rougies au feu.

Ces détails suffisent sur l'utilité ou le mal que peuvent faire les *topiques* dans leur usage & leur application. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOPIRIS, (*Géog. mod.*) ville de Thrace. Ptolomée, *liv. III. c. xj.* la marque dans les terres. Ortelius dit que cette ville étoit de la premiere Macédoine. Pline écrit aussi *Topiris*; mais dans une médaille de Géta, cette ville est appellée *Topirus* avec le surnom d'*Urpia*, & elle est nommée *Toperus* & *Toparon*, par Procope. (*D. J.*)

TOPLITZ, (*Géog. mod.*) petite ville de Bohème, au cercle de Leutméritz, & à six milles de Brix. Elle est renommée par ses bains d'eaux chaudes. (*D. J.*)

TOPOGLIA, (*Géog. mod.*) bourgade des états du Turc, dans la Livadie. On croit que c'est l'ancienne ville *Copæ*, située sur le marais Copaïs, que les Grecs modernes appellent *Limnitis Livadias*. Le marais ou lac de *Topolia*, reçoit le Cephyssus & autres petites rivieres qui arrosent une plaine d'environ 15. lieues de tour, & qui est abondante en blés & en pâturages; aussi étoit-ce anciennement un des quartiers les plus peuplés de la Béotie. (*D. J.*)

TOPOGRAPHIE, s. f. (*Arpent.*) description ou plan de quelque lieu particulier ou d'une petite étendue de terre, comme celle d'une ville, d'un bourg, manoir, ferme, champ, jardin, château, maison de campagne, *&c.* tels sont les plans que levent les Arpenteurs. *Voyez* CARTE, PLAN, ARPENTAGE, *&c.* ce mot est formé du grec τόπος, *lieu*, & γράφω, *je décris*.

La *topographie* differe de la chorographie, comme le moins étendu differe du plus étendu, la chorographie étant la description d'une contrée, d'un diocèse, d'une province, ou de quelque autre étendue considérable. *Voyez* CHOROGRAPHIE. *Chambers*.

TOPOGRAPHIE, (*Rhétor.*) on appelle ainsi cette figure qui décrit, qui peint vivement les lieux sur lesquels on veut engager l'auditeur ou le lecteur de porter ses regards; tel est ce morceau de M. Fléchier. „ Voyons-la, cette princesse, dans les hôpitaux où „ elle pratiquoit ses miséricordes publiques; dans „ ces lieux où se ramassent toutes les infirmités & „ tous les accidens de la vie humaine, où les gémissemens & les plaintes de ceux qui souffrent remplissent l'ame d'une tristesse importune, où l'odeur „ qui s'exhale de tant de corps languissans.... „ (*D. J.*)

TOPOGRAPHIE, TOPOGRAPHE, (*Peint.*) on appelle *peintres topographes*, ceux qui font des représentations ou descriptions de temples, de palais, de ports de mer, de villes, & d'autres lieux, les anciens appelloient les tableaux de paysages *topies topia*, de mot grec, τόπος.

Matthieu & Paul Bril étoient d'excellens *topographes*.

Il y a de fort belles *topographies*, dans la galerie de Saint-Cloud.

TOPTCHI, s. m. *terme de relation*, canonnier turc; le *toptchi-bachi* est, en Perse, le grand-maître de l'artillerie, & la cinquieme personne de l'état. (*D. J.*)

TOQUE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *cassida*, genre de plante à fleur monopétale labiée, dont la levre supérieure ressemble à un casque garni de deux oreil-

let-

lettes; la levre inférieure est ordinairement divisée en deux parties. Le pistil sort du calice dont la partie supérieure ressemble à une crête; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entourée de quatre embryons, qui deviennent dans la suite autant de semences oblongues renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur, & semble représenter une tête revêtue d'un casque. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

TOQUE, *terme de relation*, certain nombre de bouges ou cauris dont on se sert comme de monnoie dans le royaume de Juda, & en quelques autres endroits de la côte d'Afrique, où les bouges ou cauris sont reçus dans la traite des Nègres: une *toque* de bouges est composée de 40 de ces coquillages: cinq bouges font une galline. (*D. J.*)

TOQUE, *terme de Religieuse*, c'est chez les religieuses du saint Sacrement, un linge de chanvre ou de gros lin, qui couvre leurs épaules & leur estomac. (*D. J.*)

TOQUE, *terme de Marchande de mode*, bonnet d'homme, de figure cylindrique, ou d'une forme de chapeau qui n'a qu'un petit bord; c'étoit la coëffure de tous les officiers qui n'étoient point gradués. Encore aujourd'hui les pensionnaires des colleges qui font leurs humanités, portent des *toques* lorsqu'ils sont en robe; on appelloit aussi cette espece de bonnet tocque; *toc* en bas-breton signifioit *chapeau*. (*D. J.*)

TOQUET, s. m. (*Marchandes de modes.*) petit bonnet d'enfant; il est fait de taffetas, d'étoffe de soie, de toile garnie de dentelles, &c.

TOQUETTE, s. f. (*Manufact. de tabac.*) ce sont des feuilles de tabac roulée, en andouilles. *Voyez* TABAC *Manufact.*

TOR, (*Géog. mod.*) petite ville d'Asie, dans l'Arabie pétrée, sur le bord de la mer Rouge, avec un château pour défense. Son port est assez bon pour les vaisseaux & pour les galeres; c'est l'abord des pelerins turcs qui vont à la Mecque. *Lat.* 28. (*D. J.*)

TORAILLE, s. f. (*Corallogie.*) espece de corail brut, que les Européens portent au Caire & à Alexandrie; il est peu estimé & ne vaut que le quart du corail brut de Messine. (*D. J.*)

TORBAY, (*Géog. mod.*) baie d'Angleterre, dans le Dévonshire. Elle est sur la Manche, à quelques milles au nord de Darmouth; c'est l'asyle de la flotte royale quand elle est sur cette côte & que les vents sont contraires.

C'est à cette baie que débarqua le prince d'Orange le 15 Novembre 1688. Le roi Jacques s'avança contre lui jusqu'à Salisbury, où ses propres troupes l'abandonnerent. Il reprit le chemin de Londres, & se vit bien-tôt obligé d'en sortir pour n'y plus rentrer: il vint en France, & mourut à Saint-Germain-en-Laye en 1701, à l'âge de 68 ans. (*D. J.*)

TORBIA, (*Géog. mod.*) village d'Italie, près de Monaco: il a pris son nom par corruption de *trophea*. On y voyoit encore, il y a cent ans, un monument des Romains, où l'on croyoit qu'avoit été la célebre inscription des peuples des Alpes vaincus par Auguste: c'est du-moins le sentiment de Cluvier & du pere Briet; mais Guichenon & Bergier prétendent que cette inscription étoit sur l'arc de triomphe de la ville d'Aost. (*D. J.*)

TORCELLO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'état de Venise, à six lieues de la capitale, avec titre d'évêché; mais ce n'est qu'un titre, car c'est un évêché misérable, & tout dépeuplé. *Long.* 30^{d}. 9'. *lat.* 45^{d}. 34'. (*D. J.*)

TORCHE, TISON, (*Synon.*) ces mots sont nobles en prose & en vers au figuré. Hélene fut la *torche* ou le *tison* funeste qui causa l'embrasement de Troie, *fax teterrime belli*, disoient les poëtes latins.

> *Je suis donc votre honte, & la fatal* tison.
> *Qui remplira des feux toute votre maison.*

Desmarais. (*D. J.*)

TORCHES, s. f. (*Cirerie.*) bâton rond plus ou moins gros, long depuis sept piés jusqu'à douze, de bois léger & combustible, tel que celui d'aune & de tilleur, entouré par l'un des bouts de six meches, que les marchands ciriers nomment les bras ou lumignons de la *torche*; couvertes de cire ordinairement blanche, qui étant allumés, produisent une lumiere un peu lugubre. On se sert de *torches* dans quelques cérémonies de l'Eglise, particulierement aux processions du Saint-sacrement, & dans les enterremens des petites gens; autrefois on en portoit dans les pompes funebres des personnes de quelque considération; mais aujourd'hui on leur a substitué les flambeaux de poing: les *torches* se font à la main; pour les fabriquer on commence par appliquer en longueur sur l'un des bouts du bois, à distances égales, les six meches, après qu'elles ont été légerement enduites d'une sorte de cire molle préparée avec un peu de térébenthine pour la rendre plus ténace; ensuite on couvre ces meches exactement avec de la cire blanche toute pure, que l'on a fait amollir dans l'eau chaude. Les meches de *torches* sont faites de fil d'étoupes de chanvre crud grossierement filé, que l'on nomme *lumignon*, & qui est le même dont on se sert pour la fabrique des flambeaux de poing. *Savary.* (*D. J.*)

TORCHES, (*Antiq. greq. & rom.*) le jour de la fête de Cérès, que célébroyent les initiés à ses mysteres, s'appelloit par excellence le jour des *torches* ou des flambeaux, *dies lampadum*, en mémoire de ceux que la déesse alluma aux flammes du mont Etna, pour aller chercher Proserpine.

Phèdre decouvrant à sa nourrice l'amour dont elle brûle pour Hippolyte, lui dit que sa passion lui fait oublier les dieux; qu'on ne la voit plus avec les dames athéniennes, agiter les *torches* sacrées autour des autels de la déesse.

> *Non colere donis templa votis libet,*
> *Non inter aras attidum, mistam choris,*
> *Jactare tacitis conscias sacris* faces.

Les *torches* ou flambeaux que les anciens avoient consacrés à la religion, étoient les mêmes que ceux qu'ils employoient aux obseques & aux cérémonies nuptiales. Ils les comprenoient tous sous le nom générique de *funalia*, parce qu'ils étoient faits de corde, & en particulier ils les appelloient indifféremment *tædæ & faces*. Les Poëtes se sont souvent égarés dans les allusions que ce sujet leur fournissoit. Properce dans une de ses élégies, fait dire à deux époux qui avoient toujours vécu dans une parfaite union.

> *Viximus insignes inter utramque* facem.

Et Martial exprime plaisamment, dans une épigramme, les différens usage du même *flambeau*.

> *Effert uxores Fabius. Chrystilla maritos.*
> *Funereamque tori quassat uterque* facem.

„ Les femmes de Fabius, dit-il, & les maris de Chrystille ne vivent guere, & on les voit à tout moment rallumer le même *flambeau*, tantôt pour des noces, tantôt pour des funérailles. „ (*D. J.*)

TORCHE, (*Epinglerie.*) c'est du fil de laiton en *torche*, dont les épingliers doivent se servir à la fabrique de leurs épingles; il leur est défendu par leurs statuts d'y employer du fil-de-fer. (*D. J.*)

TORCHE, s. f. (*Ferranderie.*) les marchands de fer donnent ce nom aux paquets de fil-de-fer pliés en rond, en forme de cerceau; ils disent aussi du fil de laiton.

TORCHE, s. f. (*Commerce de poix.*) nom que l'on donne à une sorte de résine qui se tire des pins, des meleses, & de quelques autres arbres résineux, dont on se sert pour faire de la poix. *Richelet.*

TORCHE, s. f. (*Tonnelier.*) rang de quatre ou cinq cerceaux sur un tonneau. Il y a sur une pipe six *torches*: on pose le tonneau en chantier sur les *torches*, il ne doit pas porter sur les douves.

TORCHES, s. f. pl. (*Jardinage.*) on nomme *torches* dans le commerce des oignons, des bâtons couverts de paille, longs des deux ou trois piés, autour desquels sont liés par la queue, divers rangs d'oignons. La *torche* est différente de la glane, & de la botte.

TORCHES, s. f. pl. (*Maçonnerie.*) ce sont des nattes, ou simplement des paquets & des bouchons de paille, que les bardeurs qui portent le bar, ou qui traînent le binard, mettent sur l'un & sur l'autre de ces instrumens, lorsqu'ils veulent porter ou traîner des pierres taillées, pour empêcher que leurs arrêtes ne s'écornent & ne se gâtent: on dit qu'un bar ou

ou qu'un binard est armé de ses *torches*, lorsque ces nattes sont placées dessus.

TORCHE, *en terme de Vannier*, est un ou plusieurs tours simples que l'on fait immédiatement sous chacune des faines d'une hotte, ou de tout autre ouvrage.

TORCHE-NÉS, s. m. (*Maréchallerie.*) est un instrument long à-peu-près de dix pouces, qui avec une courroie, serre étroitement le nés d'un cheval; ce bâton est arrêté au licou ou au filet, & cette gène empêche le cheval de faire du désordre ou de se débattre, lorsqu'il est trop fougueux, & qu'on lui fait le poil ou qu'on le ferre.

TORCHE-PINCEAU, s. m. (*Peinture.*) c'est un petit linge qui sert aux peintres à essuyer leur palette & leurs pinceaux.

TORCHEPOT, PIC-CENDRÉ, s. m. (*Hist. nat. Ornytholog.*) *sitta seu picus cinereus* oiseau un peu plus petit que le pinson, il pese au plus une once; il a environ cinq pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité des doigts; le bec est droit, triangulaire, noir en-dessus, & blanc en-dessous; la langue n'excede pas la longueur du bec; la tête, le cou & le dos, sont cendrés; les côtés du corps sous les aîles, ont une couleur rougeâtre; la gorge & la poitrine sont d'un châtain roussâtre; le bas ventre a au-dessus de l'anus, quelques plumes rougeâtres, dont l'extrémité est blanche; il y a une bande noire qui s'étend depuis le bec jusqu'au cou, en passant sur les yeux; les grandes plumes des aîles sont au nombre de dix-huit, & ont toutes le tuyau noir; l'extérieure est petite & très-courte; celles qui se trouvent près du corps, ont une couleur cendrée, les autres sont brunes; la queue a au-plus deux pouces de longueur, elle est composée de douze plumes; les deux du milieu sont de couleur cendrée, les deux plumes de chaque côté de celles du milieu, ont seulement l'extrémité cendrée, & le reste est noir; les deux qui suivent ont de plus les barbes intérieures de la pointe, blanches; la plume extérieure a l'extrémité d'un noir cendré, & au-dessous de cette couleur une tache blanche transversale; le reste de la plume est noir; les ongles sont bruns; longs & crochus; les doigts sont au nombre de quatre, trois en avant, & un en arriere, celui-ci a la même longueur que le doigt du milieu, & son ongle est le plus grand de tous. Le *torchepot* fait son nid dans des arbres creux, lorsque l'ouverture du trou est trop large, il la retrécit avec de la boue au point que l'entrée du nid n'a pas plus de diametre que le corps de l'oiseau; il se nourrit d'insectes; il fait aussi provision de noix pour l'hiver, il les casse fort adroitement, en les frappant à grands coups de bec, après les avoir assujetties entre deux branches d'arbre, ou dans une fente. Willughbi, *Ornit. Voyez* OISEAU.

TORCHER, v. act. (*Gram.*) c'est nettoyer, ôter la malpropreté; on *torche* un pot, de plats, des meubles.

TORCHER, (*Archit.*) c'est enduire de terre, ou torchis: on *torche* une cloison, les murs d'une grange. *Voyez* TORCHIS.

TOXCHER, c'est *parmi les Vanniers*, faire d'un ou plusieurs brins d'osier, ce cordon qu'on voit dans les ouvrages de mandrerie, ou de faisserie, un peu au-dessus de l'écaffe des niés.

TORCHERE, s. f. (*Menuis. & Sculpt.*) espece de grand guéridon dont le pié, qui est triangulaire, & la tige, enrichis de sculpture, soutiennent un plateau pour porter de la lumiere. Cet ornement peut comme les candelabres, servir d'amortissement à l'entour des dômes, des lanternes, & aux illuminations. Il y en a de métal, dans la salle du bal du petit parc de Versailles. (*D. J.*)

TORCHIS, s. m. (*Archit.*) espece de mortier fait de terre grasse détrempée, & mêlée avec de la paille coupée, pour faire des murailles de bauge, & garnir les panneaux des cloisons, & les entrevoux des planchers des granges & des métairies: on l'appelle *torchis*, parce qu'on le tortille pour l'employer au bout de certains bâtons faits en forme de torches. (*D. J.*)

TORCHON, s. m. *terme de Lingere*, morceau de grosse toile, d'une aune ou une aune & demie, plus ou moins, qu'on ourle, qu'on marque, & dont on se sert dans le ménage pour torcher & essuyer la vaisselle, les meubles, les planchers, *&c.*

TORCHON, *ou* TORCHES, *terme de Maçon*, ce mot se dit dans les atteliers, de vieilles nattes usées, ou de gros bouchons de paille qu'on met sur les pierres lorsqu'on les monte de la carriere, ou qu'on les transporte, pour empêcher qu'elles ne s'écornent; ainsi on dit un bar armé de ses *torchons*. (*D. J.*)

TORCOU, TORCOL, TORCOT, TURCOU, TERCOT, TURCOT, s. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) *lynx sive torquilla*; oiseau auquel on a donné le nom de *torcou*, parce qu'il tourne la tête au point que la partie antérieure se trouve du côté du dos; il est presque de la grosseur d'une alouette; il pese environ une once; il a près de sept pouces de longueur, depuis la pointe du bec, jusqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces d'envergure; le bec est mince, court & moins pointu que celui du pic; il a une couleur livide; la langue est terminée par une pointe dure & comme osseuse. Cet oiseau, comme tous les autres de son genre, alonge sa langue hors du bec pour prendre les insectes dont il se nourrit; il hérisse quelquefois les plumes de la tête comme le geai, il paroît alors avoir une hupe; ses couleurs sont le cendré, le blanc, le roux, le brun & le noir, mêlés fort agréablement; la tête est cendrée, & elle a des taches & des lignes noires, rousses, & blanches; il y a quelques plumes noirâtres depuis le dessus de la tête jusqu'au milieu du dos, le croupion est d'un cendré clair, avec des taches blanches & des lignes transversales noires; la gorge & le bas ventre sont jaunâtres & ont aussi des lignes transversales noires; il y a dans chaque aîle dix-neuf grandes plumes, qui sont noires, & qui ont de grandes taches rousses, celles qui se trouvent près du corps sont ponctuées de noir; les plumes du second rang ont l'extrémité blanchâtre, & les petites sont d'un brun roussâtre; les longues plumes des épaules ont la même couleur mêlée de noirâtre; la queue est composée de dix plumes foibles & courbées en-dessous comme celles des pics; elles sont cendrées & elles ont trois ou quatre lignes noires transversales; cet oiseau a deux doigts en avant & deux en arriere; il se nourrit principalement de fourmis, qu'il perce avec sa langue, par le moyen de laquelle il retire ces insectes dans sa bouche pour se servir de son bec. La femelle a les couleurs plus pâles que celles du mâle, & elle est plus cendrée. Willughbi, *Ornit. Voyez* OISEAU.

TORCULAR HEROPHILI, *voy.* PRESSOIR D'HÉROPHILE.

TORDA, *ou* THORDA, (*Géog. mod.*) comté de la Transilvanie. Il est borné au nord par les comtés de Colosvar & de Dobaca; à l'orient par la riviere de Marosch, qui le sépare du comté de Kokelvar; au midi par le comté d'Albe; & à l'occident par le comté d'Abarobnia. Son chef-lieu est *Torda*. (*D. J.*)

TORDA, THORDA, *ou* TORENBOURG, (*Géog. mod.*) petite ville de la Transilvanie, au comté de *Torda*, dont elle est le chef-lieu. Elle est située sur la riviere Aramas, à quelques milles au-dessus de l'endroit où cette riviere se jette dans la Marosch. Marius Niger croit que *Torda* est la *Tierna* de Ptolomée.

TORDAGE, s. m. (*Soierie.*) On appelle, en terme de manufacture d'étoffe de soie, le *tordage* de la soie, la façon qu'on lui donne en doublant les fils de soie sur le moulin, ce qui la rend en quelque maniere torse. (*D. J.*)

TOREERA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Espagne en Catalogne. Elle se jette dans la Méditerranée, entre Barcelone & Palamos. (*D. J.*)

TORDESILLAS, (*Géog. mod.*) en latin vulgaire, *Turris-Sillana*, ville d'Espagne au royaume de Léon, sur la droite du Duero, à huit lieues au sud-ouest de Valladolid. On y compte six paroisses dépeuplées & quatre couvens. Son territoire abonde néanmoins en blé & en vin. *Long.* 13. 12. *lat* 41. 38. (*D. J.*)

TORDION, s. m. *terme de Danse*; c'est le nom qu'on a donné à une ancienne danse qui se dansoit avec une mesure ternaire. Après la basse danse & son retour, elle en faisoit comme la troisieme partie. Elle différoit seulement de la gaillarde, en ce qu'elle se dansoit bas, d'une maniere légere & prompte; & la gaillarde se dansoit haut, d'une mesure lente & pesante. *Diction. de Trévoux.*

TORDRE, v. act. (*Gram.*) Si un corps est fixe par un bout, & qu'en le tenant de l'autre, on le fasse tourner sur lui-même, on le *tord*. On le *tord* également, si on cherche à le faire tourner sur lui-même, en le tenant par les deux bouts qu'on mene en sens contraire. Si ce sont deux corps, il est évident que par cette action l'un se roulera & pressera sur l'autre.

TOR-

TORDRE *un cable*, (*terme de Cordier*.) Ce mot signifie *joindre en un* les cordons qui le doivent composer, ce qui se fait avec un espece de grand rouet, où sont attachés les cordons par un bout, tandis qu'ils tiennent de l'autre à une machine de bois à deux roues, chargée de plomb ou de pierres, qui étant mobile, & le rouet restant fixe, s'approche à-mesure que le cable s'appetisse en se *tordant*.

TORDRE *la meche*, (*terme de Cirier & de Chandel.*) c'est après qu'elle a été coupée de longueur & pliée en deux, en rouler les deux parties l'une avec l'autre, pour les tenir unies, quand on veut leur donner ou la cire ou le suif. (*D. J.*)

TORDRE, (*Rubanerie*.) c'est l'action de joindre plusieurs brins d'or, d'argent ou de soie ensemble pour n'en former qu'un seul; ce qui se fait en diverses façons, par le moyen du rouet à *tordre* & à détordre, dont la description se trouve jointe à la Planche qui le représente. Il y a plusieurs sortes de retords connus sous les noms de *milanèse*, *graine d'épinars*, *cordons pour les galons à chaînette*, *retord pour les franges*, *guipures pour les livrées*, *cordonnets pour les agrémens*, *cordonnets à broder*, *cablés*, *grisettes*, *frisés* pour le galon, *la ganse ronde* pour faire des boutonnieres mobiles or ou argent. Nous allons traiter ces différens ouvrages chacun séparément, en commençant par la milanèse.

La milanèse se fait ainsi: on tend une longueur, à volonté, de soie attachée d'un bout à la molette du pié-de-biche du rouet; après cette attache, le retordeur s'en va à l'autre bout du jardin; car tout le travail du retord ne se peut faire que dans de longs jardins, pour avoir quelquefois des longueurs de 60 à 70 toises; on n'en fait guere de plus longues, parce que l'action du rouet ne pourroit se communiquer jusqu'au bout, outre que cette même longueur par son propre poids seroit sujette à traîner. Pendant que le retordeur s'en va à son but, les soies attachées se déroulent de dessus les rochets qui les contiennent, & qui sont dans les broches du rateau qu'il porte à la ceinture: pendant qu'il marche ainsi, le rouet est tourné modérément de droite à gauche; lorsqu'il est arrivé au bout de la longueur proposée, il attache le bout des soies qu'il a amenées à l'émerillon du pié: cette longueur composée de plusieurs brins de soie, unis ensemble en telle quantité plus ou moins considérable, suivant la grosseur que doit avoir la milanèse, ne forme plus qu'un seul brin. Lorsque le retordeur connoît que cette longueur a acquis assez de retord, le rouet est arrêté; il attache alors à l'émerillon un moyen retord de la même matiere, qui a été précédemment fait à part; après quoi le rouet est tourné dans le même sens qu'auparavant; le retordeur avance en approchant très-doucement du côté du rouet, & en conduisant avec les doigts de la main gauche la quantité de brins de soie, ce qui forme la premiere couverture de la premiere longueur, c'est-à-dire, que la soie qui s'y enroule actuellement par le mouvement du rouet, prend la figure spirale dont les trous sont à très-peu de distance les uns des autres. Etant arrivé au rouet, le tourneur cesse, & le retordeur attache encore à la molette une autre quantité de brins de soie, mais de soie plus fine que celle dont il vient de faire les deux opérations ci-dessus expliquées; & ce seront les seules soies que l'on verra, celles du fond ne formant qu'un corps, couvert seulement par celles-ci. Après cette attache, le retordeur s'en retourne pour aller rejoindre le pié, mais en marchant bien plus lentement qu'à la seconde fois, puisqu'il faut que les tours de cette derniere couverture soient si près-à-près, qu'aucune partie de ce qui est dessous ne paroisse; ces tours sont arrangés de façon qu'ils forment une égalité parfaite qui depend de l'exactitude de cette derniere couverture; puisque s'il y avoit du vuide, on appercevroit le fond, si au contraire les tours se trouvoient tellement entassés les uns sur les autres, l'ouvrage seroit difforme & emploieroit trop de matiere. La milanèse se trouve ainsi achevée & dans sa perfection; cette premiere longueur est ensuite relevée sur une grosse bobine à l'aide d'un rouet ordinaire, & on recommence: cette milanèse sert à embellir les ameublemens, à broder, à orner les têtes des franges, &c.

La graine d'épinars a tout un autre travail: il y a deux sortes de graines d'épinars; celle en or ou argent, & celle en soie: elles ont chacune une façon d'être faite qui leur est particuliere: celle en or ou

argent se fait ainsi. On attache à l'émerillon un brin de filé, de moyenne grosseur, appellé *filé rebours*, parce qu'il a été filé à gauche; au-lieu que le filé appellé *filé droit*, a été filé à droite. On conduit ce brin de filé-rebours à la molette du pié-de-biche du rouet où il est attaché: on y joint un autre brin de filé-droit, mais bien plus fin que le brin rebours: ce brin va servir par le moyen du tour à droite du rouet à couvrir le premier tendu, par des tours en spirale, comme la premiere couverture de la milanèse; il est essentiellement nécessaire que les deux brins de filé, dont on vient de parler, aient été filés en sens contraire; parce que s'ils l'étoient en même sens; le tord qu'on donne ici se trouvant au rebours du tord de l'autre, détordroit celui-ci, & feroit écorcher la lame: cette graine d'épinars sert à former la pente de certaines franges riches pour les carrosses d'ambassadeurs, pour les dais, pour les vestes, &c. La graine d'épinars en soie se fait d'une autre façon qui est qu'on attache une quantité de brins de soie (contenue sur différens rochets qui sont à une banque posée sur le pié du rouet à retordre) à une des molettes du croissant *L L* du rouet. Cette branche attachée à la molete *a* ci-après est ensuite passée sur une coulette tournante *b*, que tient à sa main gauche le tourneur du rouet: après, cette même branche est passée sur une autre coulette tournante *c*, fixée en *N* sur le montant *I* du rouet, & encore passée sur une seconde coulette *d*, que tient encore le tourneur de la main droite; il marche à reculons jusqu'à l'endroit fixé de la longueur, en déroulant à mesure les soies de la banque, par le moyen des coulettes qu'il tient à chaque main: on a par ce secours quatre longueurs d'une seule opération, comme on le voit dans la *figure* ci-après. Lorsque le tourneur est arrivé au bout de sa longueur, le retordeur qui est à-présent tourneur, coupe les soies de la banque *e* sur une lame de couteau fixée pour cet usage dans le montant *I*, & le bout coupé est attaché à la quatrieme molette du croissant. Les deux autres longueurs de la coulette *c* sont coupées le plus juste qu'il est possible au même couteau, & attachées à la deuxieme & troisieme molettes de ce croissant: le retordeur fait tourner lui même le rouet à gauche, & donne le retord convenable; après quoi il prend les mêmes soies de la banque, mais en plus petite quantité, qui est posée de la même façon sur les coulettes dont on a parlé; puis coupées & attachées aux mêmes molettes, alors le rouet est tourné à droite: ce mouvement contraire opérant deux retords différens, forme ce qu'on appelle *graine d'épinars* en soie, pour faire la pente des franges & autres.

Figure.

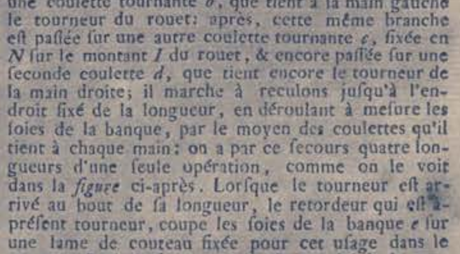

Cordon pour les galons à chaînettes est faite de-même; excepté que les quatre longueurs ne sont point redoublées comme à la graine d'épinars. Ici les quatre longueurs étant attachées à leurs molettes, sont torses à droite convenablement; après quoi elles sont unies ensemble en cette sorte: la branche de la deuxieme molette est unie à celle de la quatrieme, & celle de la troisieme à la premiere; & le tourneur passant la branche de la coulette gauche sur la droite, le tout ne forme plus qu'une branche, mais double en longueur, quoiqu'attachée à deux molettes: on lui donne un second retord, mais à gauche; & voilà le cordon fini qui sert à former les différentes chaînettes sur les galons des carrosses.

Le retord pour les franges, est fait de la même façon que le cordon; à l'égard de la tension des quatre branches, voici ce qu'il y a de différent, les deux branches de la coulette du rouet sont coupées & attachées aux molettes 2 & 3 du croissant, puis retor-

ſes à droite. Après le retord ſuffiſant, le rouet étant arrêté, les branches 2 & 3 ſont nouées enſemble, & poſées ſur la coulette du rouet, & la quatrieme branche détachée de ſa mollette, eſt relevée au rouet à main ſur une bobine. Ainſi ces quatre branches ne forment plus qu'une longueur; mais ayant un nœud au milieu, ce retord ſervira à faire des franges pour les garnitures de carroſſes, tours de jupes, *&c.*

Les guipures pour les livrées, ſe font en mettant *certaine quantité de brins de ſoie du rateau à la mo*lette du pié de biche; le retordeur va à l'émerillon pendant que le rouet eſt tourné à droite. Après le retord requis, il attache la branche au crochet de l'émerillon: il prend un brin de groſſe ſoie, & pluſieurs de fine; le gros brin eſt paſſé & conduit entre les doigts auriculaire & annulaire de la main gauche, & les brins de fine le ſont, moitié d'abord par les doigts annulaire & medius, puis l'autre moitié par le medius & l'index. Par conſéquent le gros brin eſt toujours couché le premier ſur la longueur tendue, puis recouvert tout de ſuite par les deux parties qui le ſuivent immédiatement; de ſorte que ce que le gros brin fait à lui ſeul, par rapport à la diſtance des tours, les deux parties de ſoie fine le font à elles deux, au moyen de l'ouverture que l'on a fait remarquer. Arrivés à la molette, les brins ſont coupés, le rouet tourné en ſens contraire pour éviter le vrillage; l'ouvrage eſt achevé. Cette guipure ſert à orner les livrées, qui comme celle du roi, ſont ornées de pareilles guipures.

Les cordonnets pour les agrémens ſe font ainſi. Premierement, le retordeur ayant attaché pluſieurs brins de ſoie, pris au rateau qu'il a à la ceinture, à une molette du pié de biche, il va joindre l'émerillon, pendant que le rouet eſt tourné à droite, où étant arrivé, il attend que le retord ſoit ſuffiſant; puis faiſant arrêter le rouet, il coupe cette longueur & l'attache au crochet de l'émerillon. Il prend une quantité de brins de ſoie, mais plus fine, & par conſéquent plus belle, qu'il attache de même à ce crochet; il fait tourner le rouet à droite, & conduit cette ſoie près-à-près, pour couvrir exactement la premiere longueur tendue, & étant arrivé à la molette, il coupe la ſoie & fait détordre ladite longueur, pour empêcher le vrillage; cette longueur eſt relevée à l'ordinaire par le rouet à main. Ce cordonnet ſert à faire quantité d'ouvrages de modes pour la parure des dames.

Les cordonets à broder ont la même fabrique que celui dont on vient de parler, excepté que, au-lieu de ſoie, ils ſont faits de fil retord, autrement appellé *fil d'Epinai*; la branche tendue étant de plus gros fil que celui qui la couvre à claire-voie, comme à la premiere couverture de la milanèſe, ce cordonnet ſert pour la broderie en linge.

Les cablés ont ceci de particulier: on prend trois brins de filé, or ou argent, qui ſont contenus ſur le rateau; on les attache à trois molettes différentes du croiſſant. Y étant attachés, le retordeur va rejoindre l'émerillon, & coupe ces trois brins qu'il noue enſemble, & les attachant au crochet de l'émerillon, il paſſe les doigts de la main gauche entre ces trois branches, & fait tourner le rouet à droite. Ces trois brins s'uniſſent & ſe tordent enſemble derriere ſa main, & pour lors l'émerillon tourne à gauche ſeulement dans ce ſeul ouvrage; car dans tous les autres il tourne du même ſens que le rouet. Etant arrivé au rouet, il quitte ces brins qu'il unit à la même molette, puis il envoie le tourneur arrêter l'émerillon pour l'empêcher de tourner, pendant que lui-même tourne le rouet à gauche ſuffiſamment, & enſuite à droite pour éviter le vrillage. Le cablé ſert à former des coquilles ſur les bords du galon, & autres ouvrages qui ſe fabriquent dans ce métier.

Les griſettes, auſſi pour les coquillages des bords du galon, ſe ſont de cette maniere. Le retordeur prend une quantité de brins des ſoies du rateau, qu'il attache à une molette du pié de biche, puis il fait tourner à gauche pendant qu'il va joindre l'émerillon. Y étant arrivé, & le rouet ceſſant de tourner, il coupe ſa longueur & l'attache au crochet de l'émerillon. Il prend une quantité moins conſidérable de ſoie, mais bien plus fine, qu'il attache auſſi au même crochet, & il fait encore tourner à gauche en recouvrant le deſſous près-à-près, il arrive à la molette & fait ceſſer le rouet, enſuite il va à vuide à l'émerillon, où étant, prend un brin de clinquant battu, de ſon rateau, dont il couvre le tout près-à-près & ſans aucun vuide. En allant joindre la molette du pié de biche, & ayant fait ceſſer le tournage, il retourne encore à vuide à l'émerillon, & prend un brin de ſoie très-fine qu'il attache encore au crochet de l'émerillon, & fait tourner le rouet à droite en s'en allant du côté de la molette. Ici ces tours de ſoie ſont éloignés l'un de l'autre de l'épaiſſeur d'une ligne: cette derniere opération ne ſert qu'à empêcher la lame du battu qui y a été miſe auparavant, de s'écorcher; ou ſi cela arrivoit, le brin de ſoie couché deſſus, empêcheroit l'accident d'aller plus loin. Les griſettes ſervent à former le dedans des coquillages que l'on met ſur les bords du galon.

Le friſé eſt fait de cette maniere: le retordeur prend une quantité de brins de ſoie ſur le rateau, qu'il attache à la molette du pié de biche, fait tourner à gauche en allant à l'émerillon, où lorſqu'il eſt arrivé, il coupe cette branche & l'attache au crochet; enſuite faiſant venir le tourneur à l'émerillon pour le retenir, le retordeur va à la molette, & attachant une quantité moins conſidérable de la même ſoie à la molette, il s'en retourne joindre l'émerillon en conduiſant les ſoies le long de la longueur dejà tendue. Il reprend l'émerillon de la main du tourneur, qui s'en va à ſon tour à la molette, & tourne le rouet à droite. La diverſité de ces deux différens tournages fait que la premiere longueur tendue couvre la ſeconde, ce qui forme une ſpirale parfaite dans toute cette longueur. Enſuite le retordeur attache une lame de cliquant battu au crochet de l'émerillon, & fait tourner à droite. Cette lame remplit juſte les cavités de cette ſpirale, & laiſſe appercevoir la ſoie de couleur qui forme avec le battu une variété agréable. Le friſé ſert de trame pour enrichir les rubans figurés, & les galons à pluſieurs navettes.

La gance ronde a cette maniere de ſe faire: on prend ſur le rateau telle ou telle quantité de brins de filé, que l'on attache à la molette du pié de biche. Le retordeur tend ſa longueur ſans faire tourner le rouet, & étant arrivé au bout de cette longueur, il fait tourner le rouet à droite en tenant le bout de la longueur. Lorſqu'il apperçoit qu'elle a acquis le retord convenable, il fait venir le tourneur qui apporte deux coulettes, dont le retordeur prend une de la main gauche, tenant toujours le bout de la longueur de la droite; il paſſe la branche ſur la coulette, & tient toujours des mêmes mains; puis le tourneur paſſe l'autre coulette entre celle du retordeur, & le bout tenu par la main droite, le tourneur va joindre (avec cette coulette qui porte la branche) la molette, le retordeur le ſuit à meſure & ſuivant le beſoin, avec ceci de particulier, que le tourneur avance en vîteſſe triple de celle du retordeur qui le ſuit. Le tourneur arrivé à la molette, attache la double branche qu'il a apportée, à la molette où eſt dejà attaché le bout par lequel on a commencé. Par ce moyen cette branche eſt triplée; le retordeur de ſon côté joint enſemble les trois extrémités qu'il tient. Alors la coulette lui devient inutile; elle n'a ſervi, ainſi que celle du tourneur, que pour la conduite de ces branches avant leur jonction. Tout cela étant fait, le rouet eſt tourné à gauche juſqu'au retord ſuffiſant pour cette liaiſon. Cette gance ainſi achevée, ſert à faire des boutonnieres pendantes ſur les habits de certains régimens qui ont ces boutonnieres dans leur uniforme.

TORDRE, (*Rubanier.*) maniere d'ajouter une piece de même contenance, au bout d'une autre piece qui finit: voici comme cela ſe fait. L'enſouple étant à ſa place ſur les potenceaux, & chargée de ſon contre-poids dont la charge eſt à terre, au moyen de ce qu'on a lâché la contre charge, le bout de la piece qui finit reſte dans l'inaction du côté des liſſes, juſqu'à ce que prenant l'un & l'autre bout de chaque piece, & les nouant enſemble par un ſeul nœud, on laiſſe un peu de lâche pour l'operation qui va ſuivre. Il faut prendre le brin de ſoie qui doit aller le premier, & qui eſt toujours du côté gauche du métier, pour recevoir auſſi toujours ſur la droite, il faut le prendre, dis-je, conjointement avec celui qui le doit accompagner, & qui ſe trouve, ſavoir celui de la piece nouvelle, par le moyen de l'encroix, & celui de l'ancienne, par le moyen de la liſſe. On gliſſe le pouce & le doigt index de la main gauche par derriere le nœud commun, entre lui & le brin à tordre; de cette maniere, le pouce ſe trouve du côté des liſſes, & l'index du coté de la nouvelle piece. Ces deux doigts ſe joignent

gnent auprès du nœud, & lorsqu'ils y sont arrivés, ils cassent chacun leur bout de soie, le plus près de ce nœud qu'il est possible. Ce nœud est tenu en respect par la main droite, pour donner plus de facilité à la rupture en question; ces deux bouts se trouvant ainsi arrêtés entre les deux mêmes doigts, & en les tenant bien ferme, on les tortille assez fortement, puis on renverse l'extrémité tortillée sur la partie du brin qui est vers les ensouples de derriere, où étant on tortille à present le tout ensemble, ce qui rend ce brin triple à cet endroit, qui par ce moyen acquiert assez de solidité pour ne se plus désunir, & ainsi de chacun des autres. Voici la raison pour laquelle il a été dit qu'il falloit renverser l'extrémité tortillée vers les ensouples de derriere; si on faisoit le contraire, on doit prévoir que lorsqu'il faudroit que tous ces brins, ainsi tords, passassent à-travers les lisses, ils présenteroient leurs extrémités, qui se rebroussant, rendroient ce passage impossible; au-lieu que présentant le talon, le passage en devient facile, puisqu'il suit naturellement. Après que tous les brins ont été ainsi tordus, il est sensible qu'ils ont tous la même tension, puisque chaque tord vient à l'égalité de celui qui le précede. Cela fait, on remet le contre-poids en charge; & c'est alors que le tout est en état de travailler comme auparavant. Il faut remarquer que l'endroit où s'est fait le tord dont on parle, est actuellement entre les lisses & l'encroix de la nouvelle piece. On entend par cet encroix le fil passé dans la chaîne, pour en conserver l'encroix, *Voyez* OURDIR. Quand il sera question que le tout passe à-travers les lisses, il faudra agir avec précaution lorsque l'on tirera la tirée, & prendre garde en tirant doucement, si quelques-uns de ces brins ne se désunissent pas en se détortillant, & y remédier sur le champ si cela arrivoit: même précaution à prendre lorsque le tout passera dans le peigne. Il est des cas où l'on emploie cette partie de chaîne, ainsi torse; pour lors c'est où l'habileté de l'ouvrier se fait appercevoir, en sauvant l'inégalité & la saleté que ces soies ont acquises en passant par ses doigts. Il est vrai que quelque précaution qu'il prenne, l'ouvrage est toujours un peu difforme, & au moins terne à cet endroit; ce que l'on éviteroit, si interrompant l'ouvrage à l'endroit de la jonction, on laissoit un intervalle convenable avant de recommencer le travail.

TORDYLIUM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose & en ombelle, composée de plusieurs pétales inégaux qui ont la forme d'un cœur & qui sont disposés en rond, & soutenus par un calice. Ce calice devient dans la suite un fruit presque rond, composé de deux semences applaties, bordées, & ordinairement dentelées: ces semences quittent aisément leur enveloppe. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort établit cinq especes de ce genre de plante; celle de nos climats se nomme vulgairement *seseli de Candie*, c'est le *tordylium narbonense minus*, *I. R. H.* 320.

SA racine est menue, simple, blanche elle pousse une tige à l'hauteur d'environ deux piés, cannelée, velue, rameuse; ses feuilles sont oblongues, arrondies, dentelées en leurs bords, velues, rudes, rangées par plusieurs paires le long d'une côte, & attachées à de longues queues. Ses fleurs naissent aux sommités de la tige & des branches en ombelles, composées chacune de cinq pétales blanches, disposées en fleur de lys, avec autant d'étamines capillaires. Quand ces fleurs sont passées, il leur succede des semences jointes deux à deux, arrondies, applaties, relevées d'une bordure taillée en grain de chapelet, odorantes, un peu âcres, approchantes du goût de celles de la carotte sauvage.

Cette plante croît abondamment en Languedoc sur les bords des vignes, le long des chemins, & dans les blés; on la cultive dans les jardins; elle fleurit en Juin & mûrit sa semence plutôt ou plus tard, selon les pays plus ou moins chauds. (*D. J.*)

TORDYLIUM *oriental*, (*Botan.*) plante nommée *sisarum syriacum*, par Ray, *hist. I.* 443. *sisarum alterum syriacum*, par K. *theat.* 945. *apium syriacum, radice eduli*. hist. *oxon. III.* 292. Racine tendre, lisse, grise en-dehors, blanche en-dedans, cassante, grosse comme le doigt; mais deux fois aussi longue, & garnie de nœuds ou de tubercules de place en place. Elle a un goût agréable, comme celui de la carotte; de cette racine naissent une multitude de feuilles dentelées très-menues; ces tiges sont couvertes aux jointures de pareilles feuilles, & ont leurs sommités ornées d'une ombelle de fleurs jaune-pâles. Cette racine croît d'elle-même au grand Caire en Egypte, & à Alep en Syrie; il paroît que c'est le *secacul Arabum* conformément à l'idée de Rauwolff. (*D. J.*)

TORE, s. m. (*Archit.*) grosse moulure ronde, servant aux bases des colonnes. Ce mot vient du grec *toros*, un *cable*, dont il a la ressemblance. On le nomme aussi *tondin*, *boudin*, *gros bâton* & *bosel*.

Tore corrompu. *Tore* dont le contour est semblable à un demi-cœur. Les Maçons, & les Menuisiers nomment cette mesure *brayette* ou *brague de Suisse*.

Tore inférieur. C'est le plus gros *tore* d'une base attique ou corinthienne; & *tore supérieur*, le plus petit.

On embellit souvent le *tore* de feuillages entortillés, parsemés de spheres planes, de roses, d'œufs de serpens, *&c.* sa saillie est égale à la moitié de sa hauteur. (*D. J.*)

TORETÆ, (*Géog. anc.*) peuples du Pont, selon Pline, *l. VI. c. v.* & Etienne le géographe. Strabon, *l. II. p.* 496. écrit *Toreatæ*, ainsi que Pomponius Mela, *l. I. c. xix.* (*D. J.*)

TOREUMATOGRAPHIE, s. f. *terme technique*, ce mot dérivé de deux mots grecs veut dire la *connoissance des basses-tailles* & *des reliefs antiques*. On doit l'invention de la *Toreumatographie* à Phidias, & sa perfection à Policlete. Les célebres Graveurs d'Italie ont donné un beau jour à cette science. (*D. J.*)

TORGALF, (*Géog. mod.*) riviere de l'empire russien, en Sibérie, au pays des Samoyedes. Elle se jette dans le Jéniscéa. (*D. J.*)

TORGAU, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de haute Saxe, sur la gauche de l'Elbe, à 10 lieues au nord-est de Leipsick. Les Hussites la brûlerent par représailles en 1429, & elle ne s'est pas relevée de ce malheur. *Long.* 30. 48. *latit.* 51. 36.

Horstius (Jacques & Grégoire) oncle & neveu, tous deux natifs de *Torgau*, se sont distingués dans la Médecine, ainsi que tous ceux de leur famille.

Jacques, né en 1537, & mort en 1592, fut non-seulement grand médecin, mais eut l'honneur d'être sept fois bourguemestre dans sa patrie. Il publia des lettres, *epistolæ philosophicæ & medicinales*, qui contiennent de très-bonnes choses; mais il étoit trop crédule, & se laissa lourdement tromper à la prétendue dent d'or; si vous voulez savoir comment on reconnut cette imposture, vous n'aurez qu'à lire M. Van-Dale au dernier chapitre du premier livre *de oraculis*, page 423, édit 1700.

Grégoire Horstius se fit une telle réputation par la pratique de la Médecine, qu'on l'appelloit *l'Esculape de l'Allemagne*. On dit qu'il possédoit les trois qualités d'un bon médecin, la *probité*, la *doctrine* & le *bonheur*. Il publia beaucoup de livres, & eut deux fils qui marcherent sur ses traces. Il mourut de la goutte en 1636, âgé de 55 ans. (*D. J.*)

TORIGNI, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou, pour mieux dire, bourg de France, dans la basse Normandie, sur un ruisseau, à trois lieues au-dessus de S. Lô. *Long.* 16. 34. *latit.* 49. 10.

Callieres (François de) natif de *Torigni* d'une famille noble, fut reçu de l'académie françoise en 1689, & se distingua dans les négociations. Louis XIV. le nomma *plénipotentiaire* au congrès de Riswick. A son retour, il obtint une gratification de dix mille livres, avec la place de secrétaire du cabinet. Il se fit honneur par deux ouvrages, l'un de la maniere de négocier avec les souverains, & l'autre de la science du monde. Il mourut en 1717, à 72 ans. (*D. J.*)

TORMENTILLE, s. f. *tormentilla*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en rose, composée de quatre pétales disposées en rond; le calice de cette fleur est d'une seule feuille & profondément découpé, il a la forme d'un bassin; le pistil sort de ce calice, & devient dans la suite un fruit presque rond, qui renferme beaucoup de semences réunies en une sorte de tête, & enveloppées par le calice. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles excedent le nombre de trois, & qu'elles tiennent à l'extrémité du pédicule. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort nomme pour la premiere des cinq especes de ce genre de plante la *tormentille* sauvage,

tormentilla ſylveſtris, *I. R. H.* 298. Elle pouſſe en terre une racine vive ou tubercule, de la groſſeur du doigt ou plus, quelquefois raboteux, tantôt droit, tantôt oblique, de couleur obſcure en-dehors, rougeâtre en-dedans, garni de fibres, & d'un goût aſtringent; ſes tiges ſont grêles, foibles, velues, rougeâtres, longues d'environ un pié, ordinairement courbées & couchées par terre, entourées par intervalle de feuilles ſemblables à celles de la quinte-feuille, velues, rangées d'ordinaire au nombre de ſept ſur une queue. Ses fleurs ſont compoſées chacune de quatre pétales jaunes, diſpoſées en roſe, ſoutenues par un calice fait en baſſin découpé en huit parties, quatre grandes & quatre petites, placées alternativement avec ſeize étamines dans le milieu. Lorſque ces fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des fruits ſphéroïdes qui contiennent pluſieurs ſemences menues, oblongues. Cette plante croît preſque par-tout, aux lieux ſablonneux, humides, herbeux, dans les bois & dans les pâturages maigres: elle fleurit en Mai, Juin & Juillet. Sa racine eſt aſtringente.

La *tormentille* des Alpes, *tormentilla alpina major*, differe de la précedente en ce que ſa racine eſt plus groſſe, mieux nourrie, plus rouge & plus remplie de vertu. On nous envoie cette racine ſeche, on doit la choiſir récente, nourrie, groſſe, nette, entiere, mondée de ſes filamens, compacte, bien ſéchée, de couleur brune en-dehors, rougeâtre en-dedans, d'un goût aſtringent. (*D. J.*)

Tormentille, (*Mat. méd.*) ce n'eſt que la racine de cette plante qui eſt d'uſage en Médecine. Quoique cette plante croiſſe dans toutes les provinces du royaume, on ne ſe ſert preſque cependant que d'une racine de *tormentille* qu'on nous envoie ſeche des Alpes, & qu'on doit choiſir récente, bien ſéchée, compacte, de couleur brune en-dehors, rougeâtre en-dedans, d'un goût ſtyptique.

Cette racine eſt une des ſubſtances végétales, douées de la vertu aſtringente vulnéraire, qu'on emploie le plus communément dans l'uſage intérieur. On la fait entrer à la doſe de demi-once juſqu'à une once par pintes de liqueur dans les tiſanes aſtringentes, qu'on preſcrit dans certains cours-de-ventre opiniâtres, dans les hémorrhagies, les fleurs blanches, les flux ſéreux qui ſuivent quelquefois les gonorrhées virulentes, &c. on la fait entrer auſſi en ſubſtances à la doſe d'un demi-gros ou d'un gros dans les opiates aſtringentes deſtinées aux mêmes maladies, où on la donne ſeule dans un excipient convenable pour remplir les mêmes indications, & même contre les flux dyſſentériques, ſelon quelques auteurs. L'extrait de *tormentille* à la doſe d'un gros ou de deux poſſede auſſi à-peu-près les mêmes vertus, quoique les extraits des ſubſtances végétales aſtringentes ſouffrent une altération conſidérable dans la préparation, qu'il s'en ſépare une matiere terreuſe qui contribue vraiſſemblablement à leur vertu, comme il a *été* dit de certaines écorces à l'*article* Extrait, *Chimie*, *Pharmacie*, &c. *Voyez* cet *article*.

La racine de *tormentille* réduite en poudre s'emploie auſſi quelquefois extérieurement dans le traitement des plaies & des ulceres, ſur leſquels on la répand pour les deſſécher; mais cette pratique eſt peu reçue. La décoction des racines de *tormentille* tenue dans la bouche, paſſe pour ſoulager très-efficacement la douleur des dents.

Cette racine entre dans le diaſcordium, la poudre aſtringente, les pilules aſtringentes, & la décoction aſtringente de la pharmacopée de Paris, dans l'huile de ſcorpion compoſée, dans l'emplâtre ſtyptique, &c. ſon extrait entre dans la thériaque céleſte. (*b*)

TORMES, la, (*Géog. mod.*) en latin *Tormes*, riviere d'Eſpagne, au royaume de Léon. Elle prend ſa ſource dans la vieille Caſtille au Puerto de Pico, entre dans le royaume de Léon, & s'accroît de pluſieurs rivieres avant que de ſe rendre dans la mer. (*D. J.*)

TORMINAL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom vulgaire du *meſpilus apii folio*, *ſylveſtris*, *ſpinoſa*, *ſive oxicantha*, de nos Botaniſtes; on appelle communément cet arbriſſeau *aubépine*. *Voyez* Aubepine. (*D. J.*)

TORNA ou TORNAW, (*Géog. mod.*) comté de la haute Hongrie. Il eſt borné au nord par le comté de Liptow; au midi, par celui de Borſod; au levant, par celui d'Ungwar; & au couchant, par celui de Zoll. Son chef-lieu porte le même nom. (*D. J.*)

TORNADGI-BACHI, ſ. m. *terme de relation*, officier de chaſſe dans la maiſon du grand-ſeigneur. Il a l'intendance ſur les gens qui ont ſoin des lévriers de ſa hauteſſe. (*D. J.*)

TORNATES, (*Géogr. anc.*) peuple de la Gaule aquitaine, au dire de Pline, *l. IV. c. xix*. Ce peuple, ſelon M. de Valois, habitoit un lieu nommé encore aujourd'hui *Tournay dans le Berri*. (*D. J.*)

TORNÉA ou TORNÉO, (*Géog. mod.*) nom commun à une ville, à un lac & à une riviere de la Laponie ſuédoiſe. La petite ville de *Tornéa*, dit M. de Maupertuis dans ſon *diſcours de la figure de la terre*, avoit l'air affreux lorſque nous y arrivâmes. Ses maiſons baſſes ſe trouvoient enfoncées juſque dans la neige, qui auroit empêché le jour d'y entrer par les fenêtres, s'il y avoit eu du jour; mais les neiges toujours tombantes ou prêtes à tomber, ne permettoient preſque jamais au ſoleil de ſe faire voir, ſinon pendant quelques momens dans l'horiſon vers midi. Le froid fut ſi grand dans le mois de Janvier, que les thermometres de mercure, de la conſtruction de M. de Reaumur, deſcendirent à 37 degrés, & ceux de l'eſprit-de-vin gelerent.

Lorſqu'on ouvroit la porte d'une chambre chaude, l'air de dehors convertiſſoit ſur le champ en neige la vapeur qui s'y trouvoit, & en formoit de gros tourbillons blancs: lorſqu'on ſortoit, l'air ſembloit déchirer la poitrine; les bois, dont toutes les maiſons ſont bâties, ſe fendoient avec bruit; la ſolitude regnoit dans les rues, & l'on y voyoit des gens mutilés par le froid. Quelquefois il s'éleve tout-à-coup des tempêtes de neige, qui expoſent à un grand péril ceux qui en ſont ſurpris à la campagne; en vain chercheroit-on à ſe retrouver par la connoiſſance des lieux ou des marques faites aux arbres, on eſt aveuglé par la neige.

Si la terre eſt horrible alors dans ces climats, le ciel préſente aux yeux les plus charmans ſpectacles. Dès que les nuits commencent à être obſcures, des feux de mille couleurs & de mille figures éclairent le ciel, & ſemblent vouloir dédommager cette terre, accoutumée à être éclairée continuellement, de l'abſence du ſoleil qui la quitte.

La ville de *Tornéa* a un port, où les Lapons viennent troquer leurs pelleteries contre des denrées & des armes. *Long.* 41. 55. *latit.* 65. 40. 6.

Le lac de *Tornéa* eſt traverſé par la riviere de même nom, d'occident en orient; cette riviere a ſa ſource aux confins de la Laponie danoiſe & ſuédoiſe; enſuite, après avoir reçu dans ſon cours les eaux de quelques lacs & rivieres, elle ſe jette dans le golfe de Bothnie, près de la ville de *Tornéa*. (*D. J.*)

TORNEBOUT, (*Muſiq. inſtr.*) inſtrument de muſique à vent qui a dix trous, & qui s'embouche comme le haut-bois d'une anche; les villageois en faiſoient autrefois uſage en Angleterre. (*D. J.*)

TORNE-LAP-MARCK, (*Géog. mod.*) contrée de la Laponie ſuédoiſe. Cette contrée eſt partagée en dix territoires ou bairs. (*D. J.*)

TORNOVO, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans le Coménolitari, ſur le bord de la Sélampria, à dix milles au nord-oueſt de Lariſſe, dont ſon évêché eſt ſuffragant. Les Turcs y ont trois moſquées, & les Grecs quelques égliſes. *Long.* 40. 25. *latit.* 39. 52. (*D. J.*)

TORO, ſ. m. (*terme de rélation*.) c'eſt le mets le plus délicieux des Illinois. Il ſe fait du fruit du *palma prunifera*, lequel fruit eſt gros comme une prune. Après l'avoir mis en monceau pour le laiſſer mûrir, ils le concaſſent dans un mortier de bois, l'arroſent d'eau chaude, le preſſent, & en tirent une liqueur graſſe dans laquelle ils font cuire leur poiſſon avec du ſel & du piment. (*D. J.*)

Toro ou Tauro, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, au royaume de Léon, ſur le Duero, entre Zamora au couchant, & Tordeſillas au levant, au bout d'une belle plaine. Elle a vingt-deux paroiſſes dépeuplées, ſept couvens d'hommes, cinq de filles, quatre hôpitaux & un château. La collégiale qui a été autrefois cathédrale, eſt compoſée d'un abbé & de ſeize chanoines. Les états s'y ſont tenus quelquefois. Elle eſt célebre par la bataille de 1476, qui aſſura la couronne de Caſtille à Ferdinand, prince d'Aragon. *Long.* 12. 45. *latit.* 41. 38.

C'eſt ici que le comte-duc d'Olivarès, premier miniſtre d'Eſpagne, ſe retira dans ſa diſgrace. Le gouvernement du royaume remis par Philippe IV. entre ſes mains pendant vingt-deux ans ne fut qu'un enchaînement de malheurs. Ce prince perdit le Rouſ-

ſillon par le manque de diſcipline de ſes troupes, le Bréſil par le délabrement de ſa marine, & la Catalogne par l'abus de ſon pouvoir; on vit par la révolution du Portugal combien une domination étrangere eſt odieuſe, & en même tems combien peu le miniſtere eſpagnol avoit pris de meſures pour conſerver tant d'états.

„ On vit auſſi (ajoute M. de Voltaire), comme „ on flatte les rois dans leurs malheurs, comme on „ leur déguiſe des vérités triſtes. La maniere dont „ Olivarès apprit à Philippe IV. la perte du Portugal, eſt célebre: *je viens vous annoncer*, dit-il, „ *une heureuſe nouvelle; Votre Majeſté a gagné tous* „ *les biens du duc de Bragance; il s'eſt aviſé de ſe* „ *faire proclamer roi, & la confiſcation de ſes terres* „ *vous eſt acquiſe par ſon crime*. La confiſcation „ n'eut pas lieu. Le Portugal devint un royaume „ conſidérable, ſurtout lorſque les richeſſes du Bréſil & les traités, avec l'Angleterre rendirent ſon „ commerce floriſſant.

„ Le comte-duc d'Olivarès, longtems le maître „ de la monarchie eſpagnole & l'émule du cardinal „ de Richelieu, fut diſgracié pour avoir été malheureux. Ces deux miniſtres avoient été longtems également rois, l'un en France, l'autre en Eſpagne; „ tous deux ayant pour ennemis la maiſon royale, „ les grands & le peuple, tous deux très-différens „ dans leurs caracteres, dans leurs vertus & dans „ leurs vices; le comte-duc, auſſi réſervé, auſſi tranquille & auſſi doux que le cardinal étoit vif, hautain & ſanguinaire. Ce qui conſerva Richelieu dans „ le miniſtere, & ce qui lui donna preſque toujours „ l'aſcendant ſur Olivarès, ce fut ſon activité. Le „ miniſtre eſpagnol perdit tout par ſa négligence; il „ mourut de la mort des miniſtres déplacés; on dit „ que le chagrin les tue; ce n'eſt pas ſeulement le „ chagrin de la ſolitude après le tumulte, mais celui de ſentir qu'ils ſont haïs, & qu'ils ne peuvent „ ſe venger. Le cardinal de Richelieu avoit abrégé „ ſes jours d'une autre maniere, par les inquiétudes qui le dévorerent dans la plénitude de ſa puiſſance„.

Au reſte le roi d'Eſpagne alloit rappeller le duc d'Olivarès, ſi ce miniſtre n'eût pas précipité ſa diſgrace; mais ayant voulu ſe juſtifier par un écrit public, il offenſa pluſieurs perſonnes puiſſantes, dont le reſſentiment fut tel, que le roi ne ſongea plus qu'à le laiſſer à *Toro* où il mourut en 1640, de chagrin, comme il arrive ordinairement aux miniſtres qui ne ſavent pas jouir de ce repos heureux qu'on ne connoit point à la cour.

Philippe IV. en diſgraciant le comte-duc d'Olivarès, n'y gagna que le beau jardin de ce favori dans le voiſinage de Madrid; encore ce jardin couta-t-il cher au roi; car il y dépenſa pluſieurs millions. On l'appelle aujourd'hui *Buen-Retiro*. (*D. J.*)

TORO, (*Géog. mod.*) île de la mer Méditerranée, ſur la côte méridionale de la Sardaigne, dont elle eſt à dix milles, à cinq de l'île Vacca, & environ à quatre de l'île Boaria. (*D. J.*)

TOROELLA, (*Géog. mod.*) ville ou plutôt bourg d'Eſpagne, dans la Catalogne, ſur la rive ſeptentrionale du Ter, près de ſon embouchure, dans la Méditerranée. Les François y remporterent la victoire ſur les Eſpagnols le 27 de Mai 1694. *Long.* 20. 48. *latit.* 41. 52. (*D. J.*)

TORONEUS-SINUS, (*Géog. anc.*) golfe de la mer Egée, ſur la côte de la Macédoine, & ſéparé des golfes Singitique & Thermée par deux grandes péninſules. Ce golfe avoit pris ſon nom de la ville Torone qui étoit bâtie ſur ſon rivage. (*D. J.*)

TORONE, (*Géog. anc.*) 1°. ville de l'Epire, ſelon Ptolomée, *liv. III. c. xiv.* Niger appelle cette ville *Parga*.

2°. *Torone*, ville de la Macédoine, ſur le golfe Toronaïque auquel elle donne ſon nom. Le périple de Scylax, Diodore de Sicile, Thucydide & la plûpart des anciens parlent de cette ville.

3°. *Torone*, ville bâtie après la ruine de Troye, ſelon Etienne le géographe, qui ne dit point en quel endroit elle fut bâtie. (*D. J.*)

TORONS, (*terme de Corderie.*) ce ſont des faiſceaux compoſés d'autant de fils qu'on en a beſoin, pour former les cordons d'un cordage un peu gros, & qui ont été tortillés par l'action du rouet.

Pour former les *torons*, on prend autant de fils qu'on croit en avoir beſoin pour faire un cordon d'une groſſeur proportionnée à celle qu'on veut donner à la corde; on étend ces fils également, & on les tord enſemble au moyen du rouet; enſuite on prend le nombre qu'on veut de ces *torons* pour les commettre enſemble & en fabriquer un cordage. *Voy. l'article de la* CORDERIE.

TORPIDI, (*Géog. anc.*) peuples de Thrace, au voiſinage de la ville de Philippes, du côté de l'orient dans des détroits de montagnes que les Sapéens & eux occupoient. (*D. J.*)

TORPILLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichthyolog.*) l'engourdiſſement cauſé par ce poiſſon eſt une de ces merveilles qui ont cours depuis pluſieurs ſiecles, qui ont été ſouvent célébrées, & que les eſprits-forts en phyſique ont été tentés de ne pas croire; en effet pluſieurs anciens & modernes ont parlé de cet engourdiſſement avec des exagérations révoltantes. D'autres au contraire qui ont vu & manié ce poiſſon dans certaines circonſtances, ſans en reſſentir d'engourdiſſement, en ont parlé comme d'un fait fabuleux; mais il n'a plus été permis d'en révoquer en doute la réalité, après les témoignages de Lorenzini, de Redi & de Borelli; quelque certain néanmoins que ſoit le fait, la cauſe n'en eſt pas évidente. On n'eſt point d'accord d'où dépend la ſtupeur que produit cet animal dans ceux qui le touchent, en quoi conſiſte préciſément cette ſtupeur, & quelles ſont les circonſtances qui l'accompagnent. Entre les phyſiciens qui en ont écrit, les uns font imaginer l'engourdiſſement beaucoup plus fort, les autres beaucoup plus foible; les uns veulent que le poiſſon ne l'opere que lorſqu'on le touche immédiatement; d'autres prétendent que ſa vertu ſoit même à craindre de loin. Nous verrons à quoi l'on peut s'en tenir ſur cette matiere, après une courte deſcription du poiſſon même.

Deſcription de la torpille mâle & femelle. On la nomme *torpille* ſur les côtes de Provence, *tremble* ſur les côtes de Poitou, d'Aunis & de Gaſcogne. Les Anglois l'appellent *the cramp-fish*, & les Italiens *torpilla*. On ſait que *torpedo* eſt le mot latin que lui donnent tous les anciens à commencer par Cicéron. Les modernes en font de même; Aldrovand. *de piſc.* 415, Rondelet *de piſc.* 1. 358, Charleton *piſc.* 9, Salvianus *de aquatilibus* 142, Bellon *de aquat.* 988, Rai *ichth.* 81, Synop. *piſc.* 28, &c.

Il ſuffiroit pour ſuggérer une idée de la *torpille* à ceux qui ne la connoiſſent point, de leur dire que c'eſt un poiſſon plat tout ſemblable à la raie, ou plutôt une eſpece de raie. Elle eſt miſe au nombre des poiſſons plats & cartilagineux avec le turbot, la ſole & la paſtenaque. Son corps eſt à-peu-près rond, ſi on ôte la queue; ſa tête eſt tellement enfoncée entre ſes épaules, qu'elle ne paroit aucunement. Elle a deux petits yeux & deux trous en forme de croiſſant toujours ouvert, une petite bouche garnie de dents aiguës, & au-deſſus deux pertuis qui lui ſervent de naſeaux. Elle a cinq ouïes de chaque côté, & deux ailes ſur la queue. La peau de deſſus eſt molle, déliée, blanchâtre, celle de deſſous jaunâtre, tirant ſur la couleur du vin. Il y en a qui ont ſur le dos des taches noires, rondes, diſpoſées en pentagone, ou ſans ordre.

On connoit pluſieurs eſpeces de *torpilles*; nous ne nous arrêterons point à les décrire; c'eſt aſſez d'obſerver que la petite eſpece peſe peut-être ſix onces, tandis que celles de la grande vont depuis 18 juſqu'à 28 livres. On en voit communément ſur nos côtes, qui ont un pié & demi de long; on en pêche auſſi quelquefois de plus grandes. Ce poiſſon ſe met au rang des vivipares, quoiqu'il ait des œufs. On trouve ſa figure dans la plûpart des auteurs que j'ai cités ci-deſſus, & en particulier dans l'excellent traité ſur ce poiſſon par Lorenzini, imprimé à Florence en 1678. Rédi a fait de ſon côté une exacte deſcription d'une *torpille femelle* qui peſoit 15 livres, & qu'on lui apporta vivante; il remarque entr'autres particularités, que ſon cœur qui n'avoit qu'une oreillette, continua ſes battemens ſept heures après avoir été ſéparé du corps, & que cette *torpille* donna des ſignes manifeſtes de mouvement & de ſentiment trois heures après qu'on lui eût arraché le cœur. Ses yeux étoient élevés en-dehors comme deux petites bouteilles malfaites, & ſa prunelle n'étoit pas ronde; elle avoit deux ovaires ou deux pépinieres d'œufs attachées immédiatement aux deux lobes du foie. Il y avoit dans chacune de ces pépinieres pluſieurs œufs, dont les cinq plus gros peſoient chacun environ une once. C'en eſt aſſez pour faire connoître la *torpille* européenne; venons aux effets qu'

elle

elle produit ſur ceux qui la touchent, & la cauſe dont ils dépendent.

De l'engourdiſſement que produit la torpille. Quand on touche la *torpille* avec le doigt, il arrive aſſez ſouvent qu'on ſent une eſpece d'engourdiſſement douloureux dans la main & dans le bras juſqu'au coude, & quelquefois juſqu'à l'épaule. Sa plus grande force eſt dans l'inſtant qu'il commence; il dure peu, diminue inſenſiblement, & ſe diſſipe au bout de quelque tems. Il reſſemble à cette ſenſation douloureuſe qu'on éprouve dans le bras, lorſqu'on s'eſt frappé le coude un peu rudement contre quelque corps dur.

Si l'on ne touche point le *tremble*, quelque près qu'on en ait la main, on ne ſent jamais rien; ſi on le touche avec un bâton, on ſent très-peu de choſe; ſi on le touche par l'interpoſition de quelque corps mince, l'engourdiſſement eſt aſſez conſidérable; ſi on le preſſe en appuyant avec force, l'engourdiſſement en eſt moindre, mais toujours aſſez conſidérable pour obliger à lâcher priſe; ſi on le touche quand il eſt mort, il ne ſurvient aucune ſtupeur. Mais comment ce poiſſon, quand il eſt en vie, opere-t-il l'engourdiſſement dont nous parlons? c'eſt ce qu'il s'agit de rechercher.

Explication de la cauſe de cet engourdiſſement. On a entrepris juſqu'ici d'en rendre raiſon par deux explications différentes; car il ne faut compter pour rien la plus ancienne explication, qui donne à la *torpille* une vertu torporifique; ſi on peut compter cette opinion pour quelque choſe, ce n'eſt qu'en cas qu'on veuille la faire revenir au même que la premiere des deux opinions; je veux dire qu'en cas qu'on la confonde avec celle qui prétend que l'effet que produit la *torpille*, dépend d'une infinité de corpuſcules qui ſortent continuellement de ce poiſſon, & plus abondamment dans certaines circonſtances que dans d'autres. C'eſt l'opinion qu'ont adoptée MM. Redy, Perrault & Lorenzini. Ils croyent que, comme le feu envoie une quantité de corpuſcules propres à nous échauffer, de même la *torpille* envoie quantité de petits corps propres à engourdir la partie dans laquelle ils s'inſinuent, ſoit parce qu'ils y entrent en trop grande quantité, ſoit parce qu'ils trouvent des routes peu proportionnées à leur figure.

La ſeconde explication eſt de Borelli; ſur ſon ſimple expoſé, elle ſera plus du goût des méchaniciens. Il regarde l'émiſſion des corpuſcules comme imaginaire; il dit que lorſqu'on touche ce poiſſon, il eſt agité lui-même d'un ſi violent tremblement, qu'il cauſe dans la main qui le touche, un engourdiſſement douloureux. M. de Réaumur a eu beau examiner la *torpille* dans le tems qu'elle ſe venge d'être touchée, il n'a pu lui voir aucun mouvement, aucune agitation ſenſible; mais il eſt vrai qu'il ſe fait alors ſur la ſurface de ſon corps un changement qui eſt la cauſe de l'engourdiſſement; voici en quoi conſiſte ce changement.

La *torpille*, comme tous les poiſſons plats, n'eſt pas néanmoins abſolument plate; ſon dos ou plutôt tout le deſſus de ſon corps, eſt un peu convexe; pendant qu'elle ne produit, ou ne veut produire aucun engourdiſſement dans ceux qui la touchent, ſon dos garde la convexité qui lui eſt naturelle; mais quand elle veut ſe diſpoſer à agir, elle diminue inſenſiblement la convexité des parties de ſon dos, & les applatit; quelquefois de convexes qu'elles ſont, elle les rend concaves; c'eſt préciſément dans l'inſtant ſuivant qu'on ſe ſent frappé de l'engourdiſſement.

On voit bien la ſurface convexe de ce poiſſon devenir plate ou concave par degrés, mais on ne la voit point devenir convexe; on voit ſeulement qu'elle eſt redevenue telle quand on en eſt frappé; on n'apperçoit pas le paſſage de l'un à l'autre état; peut-être que le mouvement d'une balle de mouſquet n'eſt guere plus prompt que celui des chairs de cet animal, qui reprennent leur premiere ſituation; l'un du moins n'eſt pas plus aiſé à appercevoir que l'autre. C'eſt de ce coup ſi ſubit que naît l'engourdiſſement qui ſaiſit le bras; voilà la cauſe du fait; il s'agit maintenant de conſidérer le merveilleux arrangement des reſſorts que la nature a employés pour produire cet effet. M. de Réaumur a développé cette admirable méchanique.

Elle dépend de deux muſcles fort ſinguliers qui ont été décrits par ceux qui ont donné l'anatomie de la *torpille*. Redi & Lorenzini les nomment *muſculi falcati*, muſcles faits en maniere de faulx. Concevons la *torpille* partagée en longueur depuis la tête juſqu'à la queue; deux grands muſcles égaux & pareils qui ont une figure de faulx, l'un à droite, l'autre à gauche, occupent la plus grande partie de ſon corps, en naiſſant où la tête finit, & en ſe terminant où la queue commence. Leurs fibres ſont elles-mêmes bien ſenſiblement des muſcles; ce ſont des tuyaux cylindriques, gros comme des plumes d'oie, diſpoſés parallelement, tous perpendiculaires au dos & au ventre, conçus comme deux ſurfaces paralleles, ainſi qu'ils le ſont à-peu-près; enfin diviſés chacun en 25 ou 30 cellules, qui ſont auſſi des tuyaux cylindriques de même baſe & de moindre hauteur que les autres, & qui ſont pleins d'une matiere molle & blanche.

Quand l'animal s'applatit, il met toutes ces fibres en contraction, c'eſt-à-dire qu'il diminue la hauteur de tous ces cylindres, & en augmente la baſe; quand enſuite il veut frapper ſon coup, il les débande toutes enſemble, & en leur rendant leur premiere hauteur, les releve très-promptement. Qu'un doigt touche alors la *torpille*, dans un inſtant il reçoit un coup, ou plutôt pluſieurs coups ſucceſſifs de chacun des cylindres ſur leſquels il eſt appliqué. Ces coups prompts & réitérés ébranlent les nerfs; ils ſuſpendent ou changent le cours des eſprits animaux, ou, ſi l'on aime mieux encore, ces coups produiſent dans les nerfs un mouvement d'ondulation, qui ne s'accommode pas avec celui que nous devons leur donner pour mouvoir le bras: de-là naît l'impuiſſance où l'on ſe trouve d'en faire uſage, & le ſentiment douloureux.

Il paroît réſulter de cette explication, que la *torpille* n'eſt en état d'engourdir, que lorſqu'on la touche vis-à-vis des deux grands muſcles compoſés des groſſes fibres cylindriques, auſſi tous les phyſiciens ont-ils expérimenté que c'eſt vis-à-vis de ces muſcles que ſe font les engourdiſſemens les plus conſidérables. Plus les endroits où l'on touche la *torpille* en ſont éloignés, moins la force du poiſſon eſt à craindre. On peut le prendre par la queue ſans éprouver d'engourdiſſement: & c'eſt ce que les pêcheurs ſavent bien: ils ne manquent pas de le ſaiſir par-là. Il faut pourtant avouer qu'à quelque diſtance des muſcles en queſtion, on peut encore être attaqué d'un foible engourdiſſement. La peau du poiſſon doit ſe reſſentir du coup des muſcles; elle reçoit un ébranlement qu'elle communique aux parties qui la touchent, du moins ſi elle eſt touchée près de l'endroit où elle reçoit l'impreſſion.

L'opinion de ceux qui font dépendre l'engourdiſſement de l'émiſſion des corpuſcules torporifiques faite par le tremble, paroît détruite par les expériences ſuivantes.

1°. Pour peu que la main ou le bras ſoient diſtans de la *torpille*, on ne reſſent aucun engourdiſſement, comme Lorenzini lui-même en convient. 2°. Si cet engourdiſſement étoit cauſé par des corpuſcules torporifiques, que la contraction exprime des muſcles dont nous avons parlé, l'engourdiſſement ſe feroit pendant que les parties du poiſſon ſont contractées, au-lieu qu'il ne commence que quand la contraction ceſſe. 3°. Si l'engourdiſſement provenoit de l'émanation des corpuſcules torporifiques, il ſe feroit par degré, comme la main s'échauffe par degré, ou comme les piés s'engourdiſſent par degré. Il croîtroit à meſure que les corpuſcules s'inſinueroient dans les doigts, dans la main, dans le bras. Il ſeroit foible au commencement, & deviendroit enſuite plus conſidérable. Tout le contraire arrive; l'engourdiſſement n'eſt jamais plus fort que lorſqu'il commence, comme le ſont toutes les douleurs produites par des coups ſubits; & il va toujours en diminuant. 4°. Enfin ce qui démontre que l'émanation des corpuſcules torporifiques ne contribue en rien à l'engourdiſſement, c'eſt que le doigt diſtant du poiſſon d'une ligne, n'en reçoit jamais d'impreſſion, lorſque l'eſpace qui eſt entre le doigt & lui, n'eſt rempli que par un liquide, comme de l'eau ou de l'air. Il faut que cet eſpace ſoit occupé par un corps ſolide que l'on tient, pour que la *torpille* faſſe impreſſion ſur le doigt; ce qui n'arrive que parce que le corps ſolide communique au doigt l'impreſſion qu'il a reçue de la *torpille*.

Quoique nous n'ayons parlé juſqu'ici que de l'engourdiſſement du bras, on voit bien qu'il peut de même ſe faire ſentir à d'autres parties. Le *tremble*

en-

engourdira les jambes, lorſqu'on marchera deſſus à piés nuds. Les pêcheurs aſſurent aſſez unanimément que cela leur arrive quelquefois en pêchant à la ſeine, c'eſt-à-dire avec une eſpece de filet qui ſe traîne ſur les greves, & qu'alors la *torpille* leur engourdit la jambe, & même les renverſe du coup.

Il ſemble encore qu'on ne peut guere refuſer à la *torpille* la force d'engourdir plus ou moins lorſqu'on la touche avec un bâton; ce qui s'explique très-bien par la loi de la communication des mouvemens; &, ſuivant la longueur du bâton, la vigueur du poiſſon, la ſenſibilité dans la perſonne qui le touche de cette maniere, la ſenſation de l'engourdiſſement ſera plus ou moins vive.

Les torpilles *de l'Amérique produiſent l'engourdiſſement comme les nôtres.* L'Amérique a des *torpilles* des poiſſons d'un autre genre, ſemblables aux nôtres par leurs effets. Dans les *mém. de l'acad. de* M. du Hamel, *année* 1677, il eſt fait mention d'une *torpille* qu'on compare aux congres, c'eſt-à-dire qui eſt d'une figure approchante de celle des anguilles. M. Richer de qui eſt cette relation, aſſure que ce poiſſon engourdit le bras lorſqu'on le touche même avec un bâton, & que ſes effets vont juſqu'à donner des vertiges; ce qu'il doit avoir expérimenté: dès lors qu'il n'y va que du plus au moins, nous n'avons pas de peine à donner croyance aux faits de phyſique.

Le *tremble* ne feroit pas un grand uſage de la faculté qu'il a d'engourdir, ſi elle ne lui ſervoit qu'à ſe défendre des pêcheurs; il eſt rare qu'il ſe ſauve de leurs mains. Ariſtote, Pline & la plûpart des naturaliſtes ſe perſuadent qu'elle lui eſt utile pour attraper des poiſſons; une choſe ſûre, au rapport des pêcheurs, c'eſt que les *torpilles* en mangent, & qu'on en rencontre fréquemment dans leur eſtomac. Cependant pourquoi ſe tient-elle ordinairement ſur le ſable ou ſur la vaſe? y eſt-elle en quelque maniere à l'affut pour y attraper les petits poiſſons qui la toucheroient? Mais les autres poiſſons plats qui ſe tiennent ſur la vaſe, ne s'y tiennent point par le même motif. Si la *torpille* engourdit les petits poiſſons qui la touchent, & les prend enſuite, ne pouvoit-elle pas les prendre également bien ſans cela? Elle a la même viteſſe que mille autres poiſſons de ſa taille, qui ſavent bien attraper les petits poiſſons ſans les engourdir. Nous ſommes trop prompts à aſſigner les cauſes finales; elles ne ſont pas toujours auſſi démontrées qu'on le prétend. Pour s'aſſurer du fait dont il eſt ici queſtion, il faudroit par pluſieurs expériences mettre des *torpilles* avec divers autres petits poiſſons en vie, & en examiner l'événement; c'eſt ce que quelque phyſicien fera peut-être un jour.

On pourroit encore être curieux de ſavoir de quelle épaiſſeur doit être un corps placé entre la *torpille* & la main, pour mettre la main à-l'abri de l'action du poiſſon. Il y a beaucoup d'autres expériences à tenter ſur cet animal.

La *torpille* ne pouvoit guere avoir une vertu engourdiſſante ſi fort exaltée, ſans manquer de lui attribuer la même vertu contre pluſieurs maladies. Auſſi Dioſcoride prétend que la *torpille* ſur la tête engourdit le mal, qu'elle remédie à la chute de l'anus en l'appliquant ſur le fondement. D'autres en recommandent l'application à la plante des piés pour calmer l'ardeur de la fievre. Nos pêcheurs font mieux, ils en mangent le foie qui a le même goût que celui de la raie.

Deſcription de la torpille *du golfe Perſique par Kæmpfer.* Je n'aurois rien à ajouter ſur ce poiſſon, ſi Kæmpfer ne me fourniſſoit, dans ſes *Amænités*, une deſcription trop exacte de la *torpille* du golfe Perſique, pour la paſſer ſous ſilence.

Les plus grandes *torpilles* de cette mer, qui en produit beaucoup, ont deux pans de diametre au centre, qui eſt ſans os; elles ont deux doigts d'épaiſſeur, & de-là elles diminuent inſenſiblement juſqu'aux bords qui ſont cartilagineux, & qui font l'office de nageoires. Leur peau eſt gliſſante, ſans écaille & tachetée. Les taches du dos ſont blanches & brunes; celles de la queue plus foncée; mais le ventre eſt tout-à-fait blanc, comme dans la plûpart des poiſſons plats. Des deux côtés la ſurface eſt inégale, particulierement ſur le dos, dont le milieu s'enfle comme un petit bouclier. Cette élévation continue juſqu'à l'extrémité de la queue, qui s'étend de la largeur de la main au-delà du corps. Sa tête eſt applatie; ſes yeux ſont petits & placés deſſus la tête à la diſtance d'un pouce l'un de l'autre. Ils ont une double paupiere dont la ſupérieure eſt aſſez forte, & ſe ferme rarement; l'inférieure eſt mince, tranſparente, & ſe ferme lorſque le poiſſon eſt dans l'eau.

Au-deſſous des yeux, il y a deux conduits de reſpiration qui ſe couvrent dans l'eau d'une petite pellicule, de ſorte qu'on les prendroit pour d'autres yeux, comme a fait Borrichius. La gueule eſt au-deſſous de la tête dans l'endroit oppoſé aux yeux. Elle paroît très-petite lorſqu'elle eſt fermée, mais elle devient fort grande en s'ouvrant. Les levres ſont entourées de petites pointes qui ſervent à retenir ce que l'animal y fait entrer. Dans la cavité des mâchoires, on apperçoit une petite rangée de dents aiguës. Sur le long du ventre qui eſt doux, mince & ſpongieux, il y a deux rangées de petits trous oblongs, cinq de chaque côté, placés tranſverſalement. L'anus eſt auſſi de figure oblongue, & percé exactement à la naiſſance de la queue. On ne ſauroit preſſer cette partie ſans en faire ſortir quelques *fæces* entremêlées comme de vers de terre. La queue eſt épaiſſe, & de figure pyramidale. Elle ſe termine par une nageoire dont les pointes ſont obliques, & préſentent aſſez bien la forme de la lettre X.

Au-deſſus & à peu de diſtance, ſont deux autres nageoires plus grandes vers le dos que du côté de la queue, & terminées en rond. A l'endroit où commence la queue, il ſe trouve encore de chaque côté une nageoire plate & charnue. Dans les mâles, elle ſe termine à un penis cartilagineux d'un pouce de long, creux & percé à l'extrémité de deux trous, dont la moindre preſſion fait ſortir une humeur graſſe & viſqueuſe.

Le péritoine eſt ferme, les vertebres du dos cartilagineuſes, & garnies de divers tendons qui en ſortent. Le premier ſe dirige vers les yeux, & le dernier vers le foie. Les autres prennent différentes directions aſſez près de leur origine. Le cœur qui eſt ſitué dans le plus petit creux de la poitrine, a la forme d'une figure. L'abdomen eſt accompagné d'un large ventricule muſculaire. Il y a pluſieurs veines, dont la plus conſidérable s'étend juſqu'au lobe droit du foie, & s'entortille au-tour de la véſicule du fiel. Le foie eſt d'une ſubſtance rouge, pâle, compoſé de deux lobes, dont l'un remplit toute la cavité du côté droit. Ces deux lobes ſont formés de glandes ſerrés les unes contre les autres, & qui partent peut-être du penis.

Après avoir vuidé les inteſtins & les ventricules, on découvre contre le dos, un petit ſac inégal, tortu, tranſparent, auquel tient une ſubſtance charnue qui reſſemble beaucoup aux aîles de la chauve-ſouris; c'eſt l'utérus ou l'ovaire. Kæmpfer y trouva pluſieurs œufs poſés ſur le lobe gauche du foie. Ils étoient renfermés dans une mince pellicule, couleur de ſoufre pâle, & attachée au foie; du reſte ils reſſembloient exactement aux œufs de poule, & nageoient dans une liqueur mucilagineuſe.

La *torpille* du golfe Perſique paroîtroit fort différente de celle de la Méditerranée, ſi l'on jugeoit de celle-ci par les deſcriptions d'Ariſtote, de Pline & de Galien. La qualité que celle du golfe a d'engourdir, n'eſt point une vertu qui l'accompagne toujours. Elle ne s'exerce que dans certaines occaſions; comme lorſque ce poiſſon reſſent l'impreſſion de quelque choſe qui le bleſſe, & qu'on arrête ſa fuite au moment qu'il veut la prendre. Il ſe fait alors un mouvement convulſif dans ſon corps.

Enfin Kæmpfer a remarqué qu'en mettant la *torpille* dans une même cuve avec d'autres poiſſons, elle ne leur a point fait ſentir ſa qualité torporifique, ſoit par crainte, ſoit parce qu'elle n'eſt pas en liberté, ſoit par d'autres raiſons.

Telles ſont les obſervations de Kæmpfer ſur la *torpille* étrangere. Pour m'inſtruire encore plus complétement de la nature de ce poiſſon dans toutes les mers du monde, j'ai parcouru les autres relations des voyageurs qui en ont parlé; celles de Windus, de Jobſon, d'Atkins, de Moore, de Kolben, de Ludolf, *&c.* mais j'ai perdu mes peines, je n'ai rien trouvé d'exact & de ſatisfaiſant dans aucun de ces écrivains; d'où je conclus qu'il faut s'en tenir aux lumieres que nous en ont donné les phyſiciens que j'ai cités dans ce mémoire. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TORQUE, ſ. f. (*terme de Blaſon.*) ſe dit d'un bourrelet de figure ronde, tant dans ſa circonférence, que dans ſon tortil, étant compoſé d'étoffe tortillée, comme le bandeau dont on charge la tête de more qui ſe poſe ſur les écus. La *torque* eſt toujours de deux

deux principaux émaux, qui sont le gros des armoiries, aussi-bien que les lambrequins; mais c'est le moins noble des enrichissemens qui se posent sur le heaume pour cimier. (*D. J.*)

TORQUEMADA, *ou* TORREQUEMADA, (*Géogr. mod.*) c'est-à-dire *tour brûlée*, en latin, *turris cremata*; petite ville, ou bourg d'Espagne, au royaume de Léon, sur le bord de la Pizuerga, à trois lieues à l'orient de Palencia; ce bourg est entouré de murs, & ses environs sont très-fertiles. (*D. J.*)

TORQUETTE, s. f. (*Comm.*) une certaine quantité de poissons entortillés dans de la paille. Il se dit aussi d'un panier de volaille.

TORQUETUM, s. m. (*Astronomie.*) ancien instrument d'astronomie, qui représentoit le mouvement de l'équateur sur l'horison. On s'en servoit pour observer le lieu véritable du soleil & de la lune, & de chaque étoile, tant en longitude qu'en latitude; la hauteur du soleil & des astres au-dessus de l'horison, l'angle que l'écliptique faisoit avec l'horison, &c. On trouvoit aussi avec cet instrument la longueur du jour & de la nuit, & le tems qu'une étoile s'arrête sur l'horison. Tous ces problèmes se résolvent aujourd'hui fort aisément par l'usage de la sphere armillaire & du globe céleste. Regiomontan a donné la description & l'usage de cet instrument dans ses *scripta Regiomontani*, publiés *in*-4°. en 1544. Maurolycus en traite encore dans ses œuvres où il décrit les instrumens de mathématique, de même que Joh. Gallacius, dans son livre *de mathematicis instrumentis*. (*D. J.*)

TORQUEUR, s. m. (*Manufact. de tabac.*) celui qui torque ou file le tabac; l'habileté d'un *torqueur* consiste à faire sa corde bien égale, à manier son rouet de maniere qu'elle ne se casse point, & à la bien monter & mettre en rôle. (*D. J.*)

TORRE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie, dans le Frioul. Elle tire sa source des montagnes, passe près d'Udine, & tombe dans le Lizonzo. (*D. J.*)

TORRE DE MONCORVO, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, dans la province de Tra-los-montes, dans une vallée, sur la pente d'une montagne, aux confins du royaume de Léon, à une lieue au levant de la riviere Sabor. Sa campagne est fertile en blé, en vin, & en fruits. *Long.* 10. 35. *latit.* 41. (*D. J.*)

TORRE D'OLIVETO, (*Géog. mod.*) petite ville du royaume de Sicile, dans le val Demona, au pié du mont Æthna, vers le midi occidental. (*D. J.*)

TORRÉFACTION, s. f. (*Docimastiq.*) La torréfaction, *ustulatio*, en allemand *rosten*, consiste à séparer à l'aide du feu & de l'air, les matieres volatiles des fixes, pour avoir celles-ci seulement. C'est ainsi que l'on dissipe le soufre & l'arsenic de la plûpart des mines.

Le succès de la *torréfaction* est assez difficile à obtenir, quand le corps que l'on y soumet entre en fonte presque au même degré de chaleur qui est nécessaire pour dissiper sa partie volatile. Ces sortes de circonstances obligent donc 1°. de triturer grossierement le corps qu'on veut rotir, afin d'augmenter ses surfaces & d'occasionner une action plus multipliée de la part de l'air. 2°. de modérer le feu, crainte que la fusion n'ait lieu. 3°. de donner un libre accès à l'air, comme étant le vehicule des vapeurs. 4°. de répéter la trituration, au cas que le corps soumis au rotissage vienne à se grumeler; 5°. de l'étendre en une couche mince. Les corps réfractaires sont bien plus aisés à torréfier: on peut leur donner tout d'abord un grand feu, & l'on n'est pas tenu de les broyer si souvent, & de recommencer le grillage. Lorsque l'on a à torréfier un corps qui se fond au degré de feu qui dissipe sa partie volatile, on abrege beaucoup l'opération, en lui mêlant un corps réfractaire; mais il faut se garder d'en employer un qui soit contre-indiqué, par l'altération qui en pourroit naître. Quoi qu'il en soit, on doit avoir l'attention d'empêcher que les parties volatiles n'enlevent, en se dissipant, quelques portions des matieres fixes; Cet inconvénient naît la plûpart du tems, de ce qu'on a donné un feu trop fort dès le commencement de l'opération, on le prévient à la faveur d'un fixant, auquel on a quelquefois recours.

Ce petit nombre de remarques générales suffisent ici; le lecteur trouvera la matiere traitée à fond, au *mot* GRILLAGE. (*D. J.*)

TORRELAGUNA, (*Géog. mod.*) bourg d'Espagne, dans la vieille Castille, célebre pour avoir donné la naissance en 1437. au cardinal François Ximenès, archevêque de Tolede, premier ministre d'Espagne, & l'un des plus grands politiques qui aient paru dans le monde.

La fortune le tira d'un état médiocre pour l'élever au faite des grandeurs; sa famille n'avoit aucune illustration, & son pere n'étoit qu'un collecteur des décimes accordées par le pape aux rois d'Espagne. Lorsque son fils eut achevé ses études, il résolut d'aller à Rome pour obtenir quelque emploi, & n'être pas à charge à ses parens. Ayant été volé deux fois en chemin, il fut obligé de s'arrêter à Aix en Provence, n'ayant pas de quoi continuer son voyage; heureusement un de ses compagnons d'étude lui donna du secours, & fit la route avec lui; cependant il ne rapporta de Rome qu'un bref du pape pour la premiere prébende qui vaqueroit dans son pays.

En vertu de ce bref, il se mit en possession du premier bénéfice qui vint à vaquer à son arrivée, & qui étoit tout-à-fait à sa bienséance; mais l'archevêque de Tolede qui en avoit pourvu un de ses aumoniers, le refusa à Ximenès, & le fit mettre en prison. Sa fermeté, & l'intercession de la niéce de l'archevêque, engagerent ce prélat à l'élargir; Ximenès promit en même tems de permuter ce bénéfice avec la chapellenie de l'église de Siguença.

Cette permutation fut le premier échelon de sa fortune, car l'évêque de Siguença ayant eu occasion de connoître Ximenès, le choisit pour son grand vicaire dans toute l'étendue de son diocèse. En 1492, la reine Isabelle le nomma pour son confesseur; & quelque tems après l'archevêque de Tolède étant mort, elle le revêtit de cette éminente dignité qu'il n'accepta qu'après une assez longue résistance, vraie ou feinte. Il stipula même pour conditions, qu'il ne quitteroit jamais l'église de Tolède, qu'on ne chargeroit d'aucune pension son archevêque (le plus riche du monde), & qu'on ne donneroit aucune atteinte aux privileges & aux immunités de son église. Il en prit possession en 1498, & fut reçu à Tolède avec une magnificence extraordinaire.

Il débuta par des actes de fermeté pour le rétablissement de la discipline, & pour reprimer les vexations des fermiers des deniers royaux. Il cassa les juges qui vendoient la justice, ou différoient de la rendre; & donna de nouvelles lois pour terminer les procès dans le terme de vingt jours au plus tard; il tint deux synodes, dans lesquels il statua diverses ordonnances, qu'on a depuis observées en Espagne, & que le concile de Trente a généralement adoptées. On doit mettre au nombre de ses ordonnances utiles & nécessaires, celle du registre des baptêmes dans toutes les paroisses, ce qu'on n'avoit point encore fait, & que tous les royaumes chrétiens ont pratiqué depuis.

Il travailla en même tems à la réforme des cordeliers dans les royaumes d'Aragon & de Castille, & en vint à bout, malgré toutes les oppositions qu'il y rencontra, tant de la part des moines, que de la cour de Rome. Il établit une université à Alcala, & y fonda tout de suite en 1499, le college de S. Ildephonse, qui fut bâti par Pierre Gumiel, l'un des habiles architectes de son siecle; il entreprit ensuite le projet de donner une bible polyglotte, & ce projet auquel on travailla long-tems, fut exécuté. *Voyez* POLYGLOTTE de Ximenès. (*Littérat.*)

La reine Isabelle voulut qu'il l'accompagnât dans son voyage d'Aragon, pour y faire régler aux états la succession du royaume, & Ximenès ne contribua pas peu à disposer l'assemblée de prêter le serment que la reine souhaitoit. Elle le nomma à sa mort, arrivée en 1504, un des exécuteurs de son testament. Alors Ximenès ne manqua pas de jouer le premier rôle, & rendit de grands services à Ferdinand, qui lui remit l'administration des affaires d'état, & obtint pour lui du pape Jules II. le chapeau de cardinal: on l'appella *le cardinal d'Espagne*, & avec raison, car il devint dès ce moment l'ame & le mobile de tout ce qui se géroit dans le royaume. Pour comble de confiance il fut déclaré grand inquisiteur, en la place de l'archevêque de Séville, qui donna sa démission de cette importante charge.

Il signala le commencement de son nouveau ministere, en déchargeant le peuple du subside onéreux, nommé *acavale*, qu'on avoit continué à cause de la guerre de Grenade. Il étendit en 1509, la domination de Ferdinand chez les Maures, par la conquête de la ville d'Oran, dans le royaume d'Alger. Il entreprit cette conquête à ses dépens, & marcha lui-

même

même à la tête de l'armée, revêtu de ses ornemens pontificaux, & accompagné d'un nombreux cortege d'ecclésiastiques & de religieux. A son retour Ferdinand vint à sa rencontre jusqu'à quatre lieues de Séville, & mit pié à terre pour l'embrasser. On juge aisément qu'il obtint la jurisdiction spirituelle de cette nouvelle conquête; mais il gagna bien davantage l'affection générale, par les greniers publics qu'il fit construire à Tolède, à Alcala, & *Torrélaguna* sa patrie. Il les remplit de blé à ses dépens, pour être distribué dans les tems de stérilité.

Le roi Ferdinand, en mourant en 1516, déclara le cardinal Ximenès régent du royaume, & l'archiduc Charles (qui fut depuis l'empereur Charles-quint), confirma cette nomination. Ximénès par reconnoissance lui procura le titre du roi, & cette proclamation eut lieu, sans que personne osât la contredire.

Il fit dans sa régence une réforme des officiers du conseil suprème, ainsi que de ceux de la cour, & congédia les deux favoris du prince Ferdinand. En-vain les principaux seigneurs formerent une ligue contre lui, il trouva le moyen de la dissiper par sa prudence, & sa fermeté; il appaisa les troubles qui s'éleverent dans le royaume de Navarre; il réduisit la ville de Malaga sous l'obéissance, & calma diverses autres rébellions. Ensuite, quand tout fut tranquille dans le royaume, il rétablit l'ordre dans les finances & déchargea le roi d'une partie de la dépense des troupes; il créa de nouveaux administrateurs des revenus, retrancha les pensions des courtisans sans service, régla les gages des officiers, & fit rentrer dans le domaine tout ce qui avoit été aliéné pendant les guerres de Grenade, de Naples, & de Navarre.

Il déploya néanmoins dans cette conduite autant d'austérité d'humeur, que d'équité, car il ôta à plusieurs particuliers des revenus dont ils jouissoient en vertu de titres légitimes, sans leur procurer aucun dédommagement des biens qu'il leur enlevoit, pour augmenter les revenus du nouveau roi, & s'accréditer auprès de lui. Il ne fut pas heureux dans son expédition contre Barberousse, devenu maître d'Alger; l'armée qu'il y envoya ayant été entierement défaite par ce fameux pyrate. Il se brouilla par sa fierté & par sa rigueur, avec les trois premiers seigneurs du royaume, le duc de l'Infantade, le duc d'Albe, & le comte d'Urena.

Enfin les ministres du roi Charles intriguerent si bien auprès de ce prince, qu'ils le déterminerent à congédier le cardinal, dès qu'il seroit arrivé en Espagne. Ximenès s'étoit avancé au-devant de lui, à grande hâte, mais il tomba malade sur la route, & cette maladie le mit au tombeau, soit qu'il ait été empoisonné, ou que le chagrin de sa disgrace, joint à la fatigue du voyage, ait terminé ses jours. Quoi qu'il en soit il les finit le 8 Novembre 1517, à 81 ans, après avoir gouverné l'Espagne pendant vingt-deux ans, sous les regnes de Ferdinand, d'Isabelle, de Jeanne, de Philippe, & de Charles d'Autriche.

Entre les établissemens qu'il fit pendant sa vie, on compte deux magnifiques monasteres de demoiselles de qualité, & ses embellissemens à *Torrélaguna*, qui lui couterent près d'un million d'or. Messieurs Fléchier, Marsollier, les peres Mariana, Miniana, & Gomez, ont écrit sa vie; elle est intimement liée à l'histoire d'Espagne.

Il a laissé à douter en quoi il a le plus excellé, ou dans la pénétration à concevoir les affaires, ou dans le courage à les entreprendre, ou dans la fermeté à les soutenir, ou dans le bonheur à les terminer. M. Fléchier loue extrèmement son zèle pour la religion, & pour le maintien de la discipline ecclésiastique, sa charité envers les pauvres, son désintéressement par rapport à sa famille, son amour pour la justice, & son inclination pour les sciences. On ne peut pas lui contester une partie des qualités que l'historien françois lui donne; mais on doit reconnoître que ce n'est pas à tort que les peres Mariana, Miniana & Gomez, lui attribuent une ambition démesurée, une politique des plus exquises, de la hauteur, de la dureté, & de l'inflexibilité dans le caractere.

Ajoutons que les moyens qu'il employa pour opérer la conversion des Maures, ne sont pas évangéliques. Il mit en œuvre non-seulement l'argent & la flatterie, mais la persécution & la violence. On lui représenta qu'il ne convenoit pas d'obliger par des présens, ou par contrainte, de professer la foi de J. C. qu'il falloit la persuader par la charité, que les conciles de Tolède avoient défendu sévérement qu'on fît aucune violence à personne pour croire en J. C. & qu'on ne reçût à la profession de la foi, que ceux qui l'auroient souhaité avec une volonté libre, après mûre délibération. L'archevêque de Tolède répondoit en suivant son caractere, que c'étoit faire grace à des hommes rebelles, que de les pousser dans les voies de leur salut, comme si l'on pouvoit y parvenir sans une vraie conviction de la vérité du Christianisme.

Le zèle de Ximenès le conduisit à exécuter en même tems une chose funeste au bien des sciences; il se fit apporter tous les livres mahométans, de quelques auteurs qu'ils fussent, & de quelque matiere qu'ils traitassent; & après en avoir amassé jusqu'à cinq mille volumes, il les brûla publiquement, sans épargner ni enluminures, ni reliures de prix, ni autres ornemens d'or & d'argent, quelques prieres qu'on lui fit de les destiner à d'autres usages. Une telle conduite étoit aussi folle qu'aveugle. Le cardinal Quirini n'auroit pas détruit si lestement des livres précieux sur la religion, les arts, & les sciences; puisque c'est par eux seuls qu'on peut être véritablement instruit de la littérature arabique & orientale.

Leur conservation n'empêchoit point Ximenès de nous donner sa belle édition de 1500 & 1502. des bréviaires & des missels mozarabes, dont il rétablit l'office ancien. Il a, dit-on, composé quelques ouvrages qui sont dans les archives d'Alcala. Je m'étonne que Rome n'ait pas canonisé ce cardinal, dont le nom se trouve écrit avec la qualité de saint & de bien-heureux, dans sept martyrologes d'Espagne. Il ne fit point de miracles, me dira-t-on; mais les Espagnols en citent plusieurs rapportés dans M. Fléchier. J'imagine donc que ni Charles-Quint, ni les moines, ne requirent cette canonisation, & l'on sait que les graces de Rome veulent être sollicitées & payées. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.) (1)

TORRENT, s. m. eau qui coule avec une grande violence, & dont le débordement fait quelquefois de grands ravages. *Voyez* INONDATION, DÉBORDEMENT.

TORRENT, (*Critique sacrée.*) le mot hébreu qui signifie *torrent*, se prend aussi pour *vallée*; l'Ecriture les met souvent l'un pour l'autre; & attribue au premier mot, ce qui ne convient qu'au dernier; par exem-

(1) Ç'a toujours été l'effet d'une entreprise téméraire ou d'un aveuglement opiniâtre, & par conséquent de la plus noire calomnie, de la part de tous les reformateurs & Protestans, d'attribuer à la cour de Rome, pour couvrir leur séparation d'avec l'Eglise Catholique du prétendu zele, qu'ils ont, disent ils, pour la saine doctrine de l'Evangile, & pour la pure morale chrétienne, d'attribuer, dis-je, à la cour de Rome tantôt un esprit d'ambition insupportable, tantôt un esprit d'avarice outré, & cela pour la rendre odieuse à toutes les nations: de-là leur acharnement continuel à la décrier pour l'argent qu'elle retire des peuples fideles dans les dispenses & graces qu'elle leur accorde, ou bien dans la canonisation de quelque Saint. Ce sont-là précisément les armes dont se servirent Luther & Calvin, ces infâmes hérésiarques, pour battre l'Eglise romaine. C'est avec le même acharnement que le plus exécrable & le plus infâme apostat, Marc-Antoine *de Dominis* se déchaîna contr'elle, lorsque par un trait de satyre le plus abominable il s'écrie *Lib. VII. de Republica ecclesiastica Cap.* 4. *num.* 18. = *Ess Papa canonizant, hoc est, ferme deificant, quos ambitio romana deificandos suadet ... quantam vero vim pecuniæ canonizatio requirat, novit curia romana; ita ut jam nisi magni principes, aut ampla civitates sumptus promoveant* = „ C'est-à dire, les Papes canonisent, savoir presque deifient ceux „ que l'ambition de Rome & l'avarice lui suggerent de divini-„ ser. . . la cour de Rome sait la grande somme d'argent qu'il „ faut pour une canonisation, de maniere qu'il n'y a que des grands „ princes, ou des villes opulentes qui en puissent faire la dépen-„ se „. Le grand pontife Benoît XIV. dément très bien ces calomnies dans son ouvrage immortel *de Canoniz. Sanctorum lib.* 1. *cap.* 48., en faisant clairement voir que ce n'est pas Rome, mais la nécessité d'entretenir les ministres qu'il faut pour instruire avec soin les longs procès qu'il faut faire pour cela, qui cause ces grandes dépenses. De plus il fait voir que de cent procès qu'on instruit pour de semblables causes, il y en a surément quatre vingt douze qui se font hors de Rome, & que par conséquent l'argent qu'on y emploie est consommé hors de Rome. Enfin il fait voir que les accusations intentées contre la cour romaine à ce sujet, sont sans fondement. Qui a envie de se defaire de ces préjugés contre Rome, n'a qu'à lire ce chapitre. (W)

exemple, *Genes. xxvj. 17. venit ad torrentem Geraræ*: il faut traduire, *il vint à la vallée de Gérare*.

L'Ecriture donne encore quelquefois le nom de *torrent*, à de grands fleuves, comme au Nil, à l'Euphrate, *&c.* Enfin, comme il y avoit plusieurs *torrens* qui couloient dans la Palestine, & que les uns y faisoient beaucoup de bien, & d'autres beaucoup de mal, ce mot a donné lieu à ces façons de parler métaphoriques, *un torrent de délices*, *Ps. xxxv. 9. un torrent de soufre*, *Is. xxx. 33.* Mais *torrent* se prend d'ordinaire en un sens défavorable; & c'est pour cela qu'il signifie *l'affliction*, *la persécution*, *la terreur*: „ les détresses de la mort m'ont environné; „ les *torrens* de Bélial m'ont épouvanté „. *II. Rois*, *xxij. 5.* (*D. J.*)

TORRENT, (*Géog. mod.*) en latin *torrens*, en grec *cheimarros*, en hébreu *nachal*. On distingue le *torrent* du fleuve, en ce que le fleuve coule toujours, & que le *torrent* ne coule que de tems-en-tems; par exemple, après les grandes pluies, ou la fonte des neiges.

Comme le terme hébreu *nachal* signifie une *vallée*, aussi-bien qu'un *torrent*, souvent dans l'Ecriture, on met l'un pour l'autre; par exemple, le *torrent* de Gérare, pour la *vallée* de Gérare. L'équivoque en cela n'est pas fort dangereuse, puisque les *torrens* se trouvent ordinairement dans les vallées; mais il est bon de la remarquer, parce qu'on attribue quelquefois à la vallée, ce qui ne convient qu'au *torrent*: par exemple, à la vallée de Cédron, ce qui doit s'entendre du *torrent* de même nom.

On n'observe pas toujours dans l'Ecriture la distinction qui se trouve entre le *torrent* & le fleuve; & souvent on prend l'un pour l'autre, en donnant le même nom à de grandes rivieres, comme l'Euphrate, le Nil, le Jourdain; & à des rivieres qui coulent toute l'année, comme le Jabok & l'Arnon. On donne au Nil le nom de *torrent d'Egypte*, dans les *Nombres*, *xxxiv. 5.* Josué, *xxv. 4. & 47.* Isaïe, *xxvij. 12.* & à l'Euphrate, *Psalm. CXXIII. 5.* & dans Isaïe, ce fleuve est nommé le *torrent des Sauls*, Isaïe. *xv. 7.* D. Calmet, *Diction.* (*D. J.*)

TORRÈS, LA (*Géog. mod.*) en latin *Lacer*, riviere de Sardaigne: elle prend sa source dans la vallée de Bunnari, s'enfle par la jonction de l'Ottara, & de plusieurs ruisseaux, & se jette dans la mer au-dessous du pont Saint Gavin de *Torrés*. (*D. J.*)

TORRES-NOVAS, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans l'Estramadure, à une lieue au nord du Tage, sur la petite riviere d'Almonda, à cinq lieues au nord est de Santorne; elle a titre de duché, un château, quatre paroisses, & deux couvens. *Long.* 10. 2. *latit.* 39. 24. (*D. J.*)

TORRES-VEDRAS, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans l'Estramadure, au nord du Tage, proche l'Océan, à sept lieues de Lisbonne, avec titre de comté, un château, & quatre paroisses dépeuplées. *Long.* 9. 12. *latit.* 39. 8. (*D. J.*)

TORRHEBUS, (*Géog. anc.*) ville de Lydie, Etienne le géographe dit qu'elle tiroit son nom de *Torrhebus* fils d'Arys, & que les habitans étoient nommés *Torrhebii*; Denis d'Halicarnasse les appelle néanmoins *Toryhi*. Il y a dans la Torrhébide, ajoute Etienne le géographe, une montagne nommée *mons Carius*; & sur cette montagne on voit le temple de Carius, qui étoit fils de Jupiter & de Torrhébia.

TORRICELLI, *tube de*, *ou* EXPÉRIENCE DE TORRICELLI. (*Phys.*) est une expression que l'on trouve souvent dans les écrits des Physiciens; *Torricelli* étoit un disciple du grand Galilée, fameux par ses expériences sur la pesanteur de l'air; & le tube de *Torricelli* est un tuyau de verre, comme *AB*, (*Pl. pneum. fig. 6. n. 2.*) environ trois piés de long, & de quelques lignes de diametre.

Son orifice supérieur est fermé hermétiquement.

L'expérience de *Torricelli* se fait de cette maniere: on emplit de mercure le tube *AB*, ensuite on bouche avec le doit l'orifice *B*; on renverse le tube, & l'on enfonce le même orifice dans un vaisseau rempli d'autre mercure *DC*. Cela fait, on retire le doigt, & l'on soutient le tube perpendiculairement sur la surface du mercure qui est dans le vaisseau, de maniere qu'il y plonge un peu.

Alors une partie du mercure qui est dans le tube, tombe dans celui qui est dans le vaisseau, & il en reste encore assez dans le tube pour l'emplir à la hauteur de 27 à 29 pouces au-dessus de la surface du mercure qui est dans le vaisseau.

Si le tube est précisément de 27 pouces, il ne descendra pas du tout de mercure; mais le tube restera tout plein. Enfin, si on fait la même expérience avec des tubes de différentes longueurs, figures, & capacités, & différemment inclinés, dans tous la surface de la colonne de mercure sera toujours élevée au-dessus du mercure qui est dans le vaisseau, précisément de la même hauteur de 27 à 28 pouces; pourvu cependant que le diametre du tuyau ne soit pas trop étroit, & qu'on ait bien pris garde en l'emplissant de chasser toutes les petites bulles d'air qui auroient pû rester entre le mercure & le tuyau.

Cette colonne de mercure se soutient dans le tube par la pression de l'atmosphère sur la surface du mercure qui est dans le vaisseau; & selon que l'atmosphère se trouve plus ou moins pesante, ou selon que les vents condensent ou dilatent l'air, & qu'ils en augmentent ou diminuent le poids & le ressort, le mercure hausse ou baisse plus ou moins dans le tube.

Si l'on n'emplit pas tout-à-fait le tuyau de mercure, alors quand le mercure descend, il reste de l'air dans la partie supérieure du tuyau; & cet air faisant en partie équilibre avec l'air extérieur, le mercure descend plus bas, parce que la colonne de mercure qui doit rester suspendue dans le tuyau, n'est alors soutenue que par l'excès de pression de l'air extérieur sur la pression de l'air qui est resté dans le tuyau. *Voyez* AIR & ATMOSPHERE.

Le tube de *Torricelli* est ce que nous appellons aujourd'hui le *barometre*. *Voyez* BAROMETRE. *Chambers.* (*O*)

TORRIDE, adj. (*Géog. & Physiq.*) signifie *brûlant*.

Zone torride, est une partie de la terre ou du globe terrestre, laquelle est située sous la ligne, & s'étend de l'un & de l'autre côté vers les deux tropiques, ou jusqu'à environ 23 degrés & demi de latitude. *Voyez* TROPIQUE. *&c.*

Ce mot vient du latin *torreo*, *je rôtis*, *je brûle*, parce que cette zone est comme brûlée par l'ardeur du soleil, qui est toujours au-dessus.

Les anciens croyent que la zone *torride* étoit inhabitable, mais nous apprenons des voyageurs, que la chaleur excessive du jour y est tempérée par la fraîcheur de la nuit. Car les nuits sont plus longues dans la zone *torride*, que partout ailleurs, & sous la ligne où la chaleur doit être la plus grande, elles sont égales aux jours pendant toute l'année; on voit même par la relation curieuse que MM. Bouguer & de la Condamine ont donnée de leur voyage sous l'équateur, qu'il y a au Pérou sous le milieu de la ligne des endroits qui jouissent d'un printems perpétuel, & d'une chaleur très modérée. (*O*)

TORRISDAIL, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Ecosse, dans la province de Strath-Navern. Elle tire sa source des hautes montagnes de cette province, coule à côté du Navern, fait d'abord un assez grand lac de dix à douze milles de longueur, où se trouve une île, qui est habitée pendant l'été. Ce lac est environné de forêts. En sortant de ce lac, le *Torrisdail* en forme un autre; & au sortir de ce dernier, il va se jetter dans l'Océan, à trois milles de l'embouchure du Navern. (*D. J.*)

TORSE, adj. (*Architect.*) ce mot se dit des colonnes dont le fût est contourné en vis, ou à moitié creux, & à moitié rebondi, suivant une ligne qui rampe le long de la colonne en forme d'hélice. Le baldaquin du Val-de-grace est soutenu par de belles colonnes *torses*. On appelle *colonne torse cannelée*, celles dont les cannelures suivent le contour de son fût en ligne spirale dans toute la longueur. *Colonne torse rudentée*, celle dont le fût est couvert de rudentes en maniere de cables menus & gros, qui tournent en vis. *Colonne torse ornée*, celle qui étant cannelée par le tiers d'en bas, a sur le reste de son fût des branchages & autres ornemens. *Colonne torse évidée*, celle qui est faite de deux ou trois tiges grêles, tortillées ensemble, de maniere qu'elles laissent un vuide au milieu. *Daviler*. (*D. J.*)

TORSE, (*Sculpture.*) ou tronc d'une figure, de l'italien *torso*, qui signifie *tronqué*. C'est un corps sans tête, sans bras, sans jambes, tel qu'est ce beau *torse* de marbre qui est au Vatican, & que quelques uns croyent être le reste d'une figure d'Hercule, & un des plus savans ouvrages de l'antiquité.

TORSER, v. act. (*Archit.*) mot dérivé du latin *torquere*, tordre. C'est tourner le fût d'une colonne

en

en spirale ou vis, pour la rendre torse. (*D. J.*)

TORSILIA *ou* TORSIL, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede, dans la Sudermanie, sur le bord méridional du lac Maler, à quelques lieues de l'occident de Strégnes.

TORT, INJURE, (*Synonymes.*) le *tort* regarde particulierement les biens & la réputation; il ravit ce qui est dû. L'*injure* regarde proprement les qualités personnelles; elle impute des défauts. Le premier nuit, la seconde offense.

Le zèle imprudent d'un ami fait quelquefois plus de *tort* que la colere d'un ennemi. La plus grande *injure* qu'on puisse faire à un honnête homme, est de le calomnier. (*D. J.*)

TORT, (*Droit moral.*) on peut définir le tort, *injuria*, une action libre qui ôte son bien au possesseur.

S'il n'y avoit point de liberté, il n'y auroit pas de crime réel. S'il n'y avoit point de droit légitime, il n'y auroit point de *torts* faits. L'injustice suppose donc un droit contre lequel on agit librement.

Or il y a en général deux especes de droits; l'un naturel, gravé dans le cœur de tous les hommes, l'autre civil, qui astreint tous les citoyens d'une même ville, d'une même république, tous les sujets d'un même royaume, à faire ou à ne pas faire certaines choses, pour le repos & l'intérêt commun. On ne peut violer cette loi sans être mauvais citoyen. On ne peut violer la loi naturelle, sans offenser l'humanité.

Or l'injustice qu'on fait à quelqu'un, le blesse & l'irrite ordinairement jusqu'au fond de l'ame; c'est pourquoi Métellus fut si piqué de voir qu'on lui donnoit Marius pour successeur en Numidie; c'est ce qu'à l'égard de Junon Virgile peint par ces mots, *manet altâ mente repostum*, expression qui pour l'énergie, n'a point d'équivalente dans notre langue. C'est ainsi que Salluste dit du *tort* qu'on fait par de simples paroles: *Quod verbum in pectus Jugurthæ altius quam quisquam ratus erat, descendit*; & Séneque: *natura comparatum est ut altiùs injuriæ quam beneficia descendant, & illa cito defluant, has tenax memoria retineat.* *Voyez* INJURE. (*D. J.*)

TORTELLE, *voyez* VELAR.

TORTICOLIS, s. m. maladie qui fait pancher la tête de côté: les anciens n'en ont point parlé; les modernes l'ont appellé *caput obstipum*, dénomination employée par les meilleurs auteurs latins pour signifier *la tête panchée*. Il ne faut pas confondre le *caput obstipum* permanent, avec la tension & la roideur du col, à l'occasion d'une fluxion rhumatismale sur cette partie; ni avec le panchement de tête qui est un effet de la mauvaise disposition des vertebres, tel que l'avoit le poëte Scaron, qui dit en parlant de lui-même,

Parmi les torticolis,
Je passe pour des plus jolis.

Cette façon de porter la tête de côté peut avoir été contractée par mauvaise habitude dès l'enfance, ou dans un âge plus avancé par affectation; car il y a des gens qui seroient bien naturellement, & qui par air, se rendent ridicules. Cette tournure de tête est un geste de tartuffe, & Horace le conseille à ceux qui veulent tromper par flatterie, *stes capite obstipo*.

Suétone reproche à Tibere qu'il portoit la tête roide & du côté par orgueil; les secours de la chirurgie ne sont point utiles à ceux dont le corps n'est vicié que par des causes morales. Les progrès de cet art n'ont pas fait imaginer aux chirurgiens françois d'opération pour redresser la tête inclinée par la convulsion des muscles.

Tulpius, savant médecin d'Amsterdam, au milieu du dernier siecle, rapporte l'histoire de la guérison d'un enfant de 12 ans, qui dès son plus bas âge portoit la tête panchée sur l'épaule gauche par la contraction du muscle scalene: on avoit essayé en vain des fomentations pour relâcher les parties dont la roideur & la corrugation causoient la maladie; les colliers de fer n'avoient pu parvenir à redresser la tête: il fut décidé dans une consultation faite par l'auteur avec deux autres médecins très-habiles, qu'on commettroit l'enfant aux soins d'Isaac Minnius, chirurgien très-renommé, qui avoit opéré avec succès dans plusieurs cas de la même espece. Il forma d'abord une grande escarre par l'application d'une pierre à cautere; il coupa ensuite avec un bistouri le muscle qui tiroit la tête; mais Tulpius qui fait un tableau assez embrouillé de cette opération, remarque qu'elle fut pratiquée avec beaucoup de lenteur & de peine, effet de la timidité & de la circonspection avec lesquelles on agissoit dans la crainte de blesser les arteres & les veines jugulaires.

L'auteur désapprouve ce procédé, & conseille à ceux qui voudront courir les hazards d'une opération aussi dangereuse, de rejetter l'usage préliminaire du caustique, qui a causé des douleurs inutiles au malade, qui ne lui en a point épargné dans l'opération, & dont l'effet a été nuisible, en dérobant à la vue de l'opérateur les parties qu'il devoit diviser, & les rendant plus difficiles à couper. Il ajoute des conseils à ces réflexions: il faut, dit-il, prendre toutes les précautions convenables pour que l'opération ne soit point funeste, & ne pas la faire à différentes reprises, mais de couper d'un seul coup le muscle, avec toute l'attention qu'exige une opération de cette nature.

Job à Méckren, chirurgien d'Amsterdam, qui a donné un excellent recueil d'observations medico-chirurgicales, parle aussi de l'opération convenable au *torticolis*, qu'il a vu pratiquer sous ses yeux à un enfant de 14 ans. Le tendon du muscle sterno-mastoïdien fut coupé d'un seul coup de ciseaux très-tranchans, avec une adresse singuliere, par un chirurgien nommé *Flurianus*, & sur le champ la tête se redressa avec bruit. L'auteur donne l'extrait de la critique de Tulpius sur l'opération décrite plus haut, pour faire connoître qu'on avoit profité de ses remarques.

Parmi nos contemporains, M. Sharp, célebre chirurgien de Londres, propose la section du muscle mastoïdien, dans le cas où le *torticolis* dépend de la contraction de ce muscle, pourvu que le vice ne soit pas ancien, & ne vienne pas de l'enfance; car, dit-il, il seroit impossible de mettre la tête dans une situation droite, si l'accroissement des vertebres s'étoit nécessairement fait de travers. Voici l'opération qu'il décrit pour les cas où elle sera praticable. Ayant placé le malade sur une table, on coupe la peau & la graisse par une incision transversale, un peu plus large que le muscle, & qui ait environ le tiers de sa longueur depuis la clavicule. Ensuite passant avec circonspection un bistouri à bouton par-dessus le muscle, on tire dehors cet instrument, & en même-tems on coupe le muscle. On n'est pas en danger de blesser les gros vaisseaux; on remplit la plaie avec de la charpie séche, pour en tenir les levres séparées avec le secours d'un bandage propre à soutenir la tête: ce que l'on continuera durant tout le traitement, qui est pour l'ordinaire d'environ un mois.

Suivant cet exposé de M. Sharp, cette opération est commune; si cependant on fait réflexion à la nature & aux causes de la maladie, & à ces différences qui font qu'elle est récente, habituelle ou originaire, constante ou périodique, idiopathique ou sympathique, provenant de spasme, ou simplement de la paralysie des muscles du côté opposé, & que d'autres muscles que le sternomastoïdien peuvent être attaqués, on conviendra que cette opération peut à peine avoir lieu. J'ai coupé avec succès des brides de la peau qui tenoient la tête de côté depuis beaucoup d'années, à la suite des brûlures du col; & j'ai vu de ces brides qui auroient pu en imposer pour le muscle mastoïdien.

M. Mauchart a fait soutenir dans l'université de Tubingue une these, au mois de Décembre 1737, sur cette maladie, *de capite obstipo*. Elle est très-méthodiquement faite. En parlant des parties affectées, on avance que tous les muscles qui font mouvoir la tête & le col peuvent être le siege du mal; on n'en exclut pas le muscle peaucier, dont les attaches sont à la clavicule & au bord de la mâchoire inférieure, depuis l'angle jusqu'à la symphise: quelquefois les vertebres du col sont dans une disposition vicieuse, que la section des muscles ne detruiroit point; souvent les muscles ne font qu'obéir à la cause qui agit, le principe moteur même qui est attaqué par l'affection primitive des nerfs.

L'auteur examine les causes prochaines & éloignées du mal; parmi celles-ci compte, le froid, les convulsions, le virus vénerien, & l'impression du mercure dans la mauvaise administration des frictions mercurielles. Les remedes doivent donc être variés

suivant

ſuivant l'intelligence des médecins ou des chirurgiens, & relativement à toutes ces connoiſſances: on conſeille les remedes généraux, les purgatifs doux répétés, les diaphorétiques, les apéritifs inciſifs, les antiſpaſmodiques, les cataplaſmes émolliens ſur les parties trop tendues; des toniques & fortifians ſur les parties foibles; les mercuriaux, ſi le virus vénérien eſt la cauſe du mal; les eaux thermales telles que celles de Plombieres, qui ont opéré une guériſon bien conſtatée du *torticolis*, les frictions, les véſicatoires, les ſaignées du pié & de la jugulaire, les ſétons à la nuque, les cauteres; les bandages qui redreſſent la tête: le collier de Nuck par lequel on ſuſpend la perſonne (ce qui n'eſt pas ſans danger); enfin la ſection des parties contractées avec l'inſtrument tranchant, conduit avec les précautions convenables. Cette diſſertation eſt inſérée dans le ſecond tome des *diſputationes chirurgicæ ſelectæ*, par M. de Haker. (*Y*)

TORTIL *ou* TORTIS, ſ. m. *terme de Blaſon*; c'eſt un cordon qui ſe tortille autour des couronnes des barons; ce mot ſe dit auſſi du bandeau qui ceint les têtes de maure ſur les écus. *Méneſtrier*. (*D. J.*)

TORTILLANT, *en terme de Blaſon*, ſe dit du ſerpent ou de la guivre qui entourent quelque choſe. De gueules au baſilic *tortillant* d'argent en pal, couronné d'or.

Bardel en Dauphiné, de gueules au baſilic *tortillant* d'argent en pal, couronné d'or.

TORTILLÉ, adj. *terme de Blaſon*; ce mot ſe dit en blaſonnant, de la tête qui porte le tortil, comme eſt celle du maure, qui eſt toute ſemblable au bourrelet, & qui ſert quelquefois de timbre. (*D. J.*)

TORTILLER, v. act. & neut. c'eſt plier en tordant irrégulierement, unir, ſerrer, mêler. On *tortille* une corde, des cheveux, un fil: le ſerpent ſe *tortille* ſur lui-même.

TORTILLER UNE MORTOISE, *terme de Charpentier*, c'eſt l'ouvrir avec le laceret ou la tariere. (*D. J.*)

TORTILLER LES FICELLES, (*Reliure.*) on *tortille les ficelles* qui ſortent des nerfs du dos des livres couſus ſur le genou droit avec le creux de la main droite, quand on les a miſes à la colle, & on *tortille* celles des grands volumes, comme *in* 4°. & *in fol.* entre les deux mains, toujours tournant du même ſens, on dit *tortiller les ficelles*.

TORTILLIS, ſ. m. (*Archit.*) eſpece de vermoulure faite à l'outil ſur un boſſage ruſtique, comme, on en voit à quelques chaînes d'encoignure, au Louvre & à la porte ſaint Martin à Paris. (*D. J.*)

TORTILLON, ſ. m. *terme de Bahutier*, c'eſt un aſſemblage de clous blancs qu'on met autour de l'écuſſon du bahut, & qui ſont rangés en maniere de figure tortillée. (*D. J.*)

TORTILLON, *terme de Fruitiere*, eſpece de bourrelet fait d'une toile roulée & pliée en rond, que les laitieres & fruitieres mettent ſur leur tête pour n'être point incommodées, ou du pot ou du lait, ou du noguet qu'elles poſent deſſus. *Trévoux*. (*D. J.*)

TORTIONNAIRE, adj. (*Gram. & Juriſprud.*) inique, violent. Cette procédure a été injurieuſe, déraiſonnable & *tortionnaire*.

TORTO, LE, *ou* LA TUERTA, (*Géogr. mod.*) riviere d'Eſpagne, au royaume de Léon. Elle a ſa ſource dans les montagnes des Aſturies, & ſe perd dans l'Orbega. (*D. J.*)

TORTOIR *ou* GAROT, ſ. m. *terme de Charron*, bâton gros & court, pour aſſurer ſur les charrettes les charges qu'on y met, par le moyen d'une groſſe corde. (*D. J.*)

TORTONE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans le Milanez, chef-lieu du Tortonèſe, dans une plaine, avec un château ſur une hauteur, à dix lieues au ſud-eſt de Caſal. Son évêché eſt ancien & ſuffragant de Milan: cette ville dépend du roi de Sardaigne par le traité de Vienne de 1738, mais elle eſt fort dépeuplée. *Long.* 26. 25. *lat.* 44. 52. (*D. J.*)

TORTONNESE, LE, (*Géog. mod.*) contrée d'Italie, au duché de Milan, entre le Pô au nord, le territoire de Bobbio à l'orient, l'état de Gènes au midi, & l'Alexandrin au couchant: ſa capitale eſt Tortone.

TORTOSE, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, en Catalogne, capitale d'une viguerie de même nom, ſur la gauche de l'Ebre, à 4 lieues de la mer, à 35 de Barcelone, & à 70 de Madrid. On la diviſe en vieille ville & en ville neuve: ſon évêché vaut quatorze mille ducats de revenu. Cette ville a un vieux château fortifié, & une académie qui appartient aux freres prêcheurs; ce qui ſuffit pour apprécier ſa célébrité.

Tortoſe eſt la *Dertoſa* des Romains, capitale des Ilercaons, comme on le prouve par une médaille de Tibere, ſur le revers de laquelle on lit: *Dert. Ilergaonia*: dès l'an 716 les Maures en étoient les maîtres; Berenger, prince d'Arragon, la leur enleva en 1149. *Long.* 18. 10. *lat.* 40. 51.

Il ne faut pas confondre *Tortoſe* en Catalogne avec *Tortoſe*, petite ville dans la nouvelle Caſtille, ſur le Hénares, au-deſſus de Guadalajara. (*D. J.*)

TORTOSE, *viguerie de*, (*Géog. mod.*) elle eſt bornée au nord, partie par le royaume d'Arragon, partie par la viguerie de Lérida, à l'orient par la même viguerie & par celle de Tarragone, au midi par la mer Méditerranée, & à l'occident, partie par le royaume d'Aragon, partie par celui de Valence: ſon lieu principal eſt *Tortoſe*. Cette viguerie eſt fertile en grains & en fruits; on y trouve auſſi des carrieres d'alun, de plâtre, & de jaſpe. (*D. J.*)

TORTUE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *chelone*, genre de plante à fleur en maſque, dont la levre ſupérieure eſt voutée en dos de *tortue*, l'inférieure eſt découpée en trois parties. Le derriere de la fleur eſt retréci en tuyau dont l'ouverture reçoit le piſtil qui devient un fruit arrondi, oblong, partagé en deux loges remplies de ſemences bordées d'un petit feuillet. Tournefort, *Mém. de l'acad. royale des Sciences*. *Voyez* PLANTE.

TORTUE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) *teſtudo*, animal quadrupede ovipare, recouvert en-deſſus & en-deſſous par une groſſe écaille. Il y a pluſieurs eſpeces de *tortues* que l'on diviſe en deux claſſes, dont la premiere comprend les *tortues* terreſtres, & la ſeconde les *tortues* aquatiques, c'eſt-à-dire celles qui reſtent dans la mer ou dans les eaux douces. Les *tortues* aquatiques different principalement des terreſtres, en ce que leurs doigts tiennent à une membrane qui leur ſert de nageoire. Les *tortues* de terre ne deviennent jamais auſſi grandes que celles qui vivent dans la mer. Solin rapporte que deux écailles d'une certaine eſpece de *tortue* de mer ſuffiſent pour couvrir l'habitation d'un indien. On trouve dans les *Mémoires de l'académie royale des Sciences*, la deſcription d'une très-grande *tortue* terreſtre priſe ſur la côte de Coromandel. Cette *tortue* (*Pl. XIV. fig.* 5.), avoit quatre piés & demi de longueur depuis le bout du muſeau juſqu'à l'extrémité de la queue, & un pié deux pouces d'épaiſſeur; l'écaille étoit longue de trois piés & elle avoit deux piés de largeur; elle étoit compoſée à ſa partie ſupérieure de pluſieurs pieces de différentes figures, dont la plûpart étoient pentagones; toutes ces pieces ſe trouvoient placées & collées ſur deux os, dont l'un couvroit le dos & l'autre le ventre; ils étoient joints enſemble ſur les côtés par des ligamens très-forts; ils enfermoient les entrailles de cet animal, & ils avoient une ouverture en-devant pour laiſſer paſſer la tête & les jambes de devant, & une autre en-arriere pour la queue & les jambes de derriere. Ces os ſur leſquels ces écailles étoient appliquées avoient un pouce & demi d'épaiſſeur en quelques endroits, & ſeulement une ligne & demie dans d'autres. Les trois plus grandes pieces d'écailles étoient ſituées ſur la partie antérieure du dos, elles avoient chacune une boſſe ronde, élevée de trois ou quatre lignes, & large d'un pouce & demi. Le deſſous du ventre étoit un peu concave. Toutes les parties de l'animal qui ſortoient hors de l'écaille, ſavoir la tête, les épaules, les bras, la queue, les feſſes & les jambes étoient revêtues d'une peau lâche, ridée, & couverte de petits grains ou tubercules comme le maroquin: cette peau étoit adhérente aux bords des deux ouvertures où elle ſe terminoit ſans ſe prolonger au-dedans des écailles. La tête reſſembloit en quelque ſorte à celle d'un ſerpent, elle avoit ſept pouces de longueur & cinq de largeur; les yeux étoient très petits, & ils n'avoient point de paupiere ſupérieure; il ne ſe trouva point d'ouverture pour les oreilles; les levres étoient couvertes d'une peau dure comme de la corne, & découpées en maniere de ſcie, & il y avoit en-dedans de la bouche deux rangées de dents. Les jambes étoient fort courtes; celles de devant avoient cinq doigts qui n'étoient diſtincts que par les ongles, & les pattes de derriere n'en avoient que quatre. Les ongles étoient arrondis en-deſſus & en-deſſous, & leur coupe faiſoit un ovale, car ils étoient émouſſés & uſés; ils avoient un pouce & demi de longueur. Les *tortues* de terre étant ren-

ver-

versées sur le dos, peuvent se retourner sur le ventre, en appuyant la tête & le cou fortement contre terre. *Mém. de l'acad. royale des Sciences*, par M. Perrault, *tom. III. part. II.*

Les *tortues* aquatiques different principalement des *tortues* terrestres, en ce qu'elles ont des nageoires au-lieu de pattes. Les especes les mieux connues sont la *tortue* franche, la kaouanne, & le caret. La chair de la *tortue* franche ressemble parfaitement à celle du bœuf par sa couleur, mais la graisse est d'un jaune verdâtre; elle a fort bon goût.

La kaouanne est la plus grosse; on en trouve qui ont jusqu'à cinq piés de longueur sur quatre de largeur; elle a la tête beaucoup plus grosse que toutes les autres à proportion du reste du corps; sa chair a un mauvais goût & sent la marée; elle se défend de la gueule & des pattes contre ceux qui veulent la prendre. Les plaques d'écailles de cette espece de *tortue* sont beaucoup plus grandes que celles du caret, & cependant moins estimées parce qu'elles ont moins d'épaisseur.

Le caret a la chair moins bonne que celle de la *tortue* franche, mais beaucoup meilleure que celle de la kaouanne; il est plus petit que les deux especes précédentes; il a treize plaques ou feuilles d'écailles; huit plates & cinq courbes, qui sont plus estimées que celles des autres especes de *tortues*.

Les *tortues* pondent des œufs ronds, & couverts d'une membrane molle & blanche: ces œufs sont composés comme ceux des oiseaux, de deux substances différentes; le jaune se durcit aisément en cuisant, mais le blanc reste toujours liquide. Une seule *tortue* pond deux ou trois cens œufs, gros comme des balles de paume, & durant sa ponte rien n'est capable de la faire cesser ni de la mettre en fuite. Les *tortues* de mer viennent la nuit sur les ances pour y déposer les œufs dans le sable; elles y font un creux qui a environ un pié de largeur & un pié & demi de profondeur: lorsque leur ponte est finie, elles couvrent les œufs avec du sable, & elles retournent à la mer. Les œufs éclosent à la chaleur du soleil, & les petites *tortues* qui en sortent vont à la mer dès qu'elles sont nées. La pêche des *tortues* se fait principalement dans le tems de la ponte, on les prend très-aisément lorsqu'elles sont hors de l'eau; on les renverse sur le dos pour les empêcher d'y retourner. *Histoire naturelle des Antilles*, par le pere Duterre, *tom. II.*

La *tortue* a la vie très-dure. Redi a éprouvé que les *tortues* de terre peuvent vivre dix-huit mois sans manger; ce même auteur a reconnu que la *tortue* pouvoit vivre assez long-tems sans cerveau, & que la privation de cette partie ne lui faisoit pas perdre son mouvement progressif: il fit au crane d'une *tortue* de terre une large ouverture, par laquelle il tira tout le cerveau, de façon qu'il n'en resta pas la moindre particule, cependant cette *tortue* conserva tous ses mouvemens, excepté ceux des yeux, qui se fermerent aussi-tôt après l'opération; au reste, elle alloit & venoit comme auparavant, & elle vécut encore six mois dans cet état: une autre *tortue* dont la tête avoit été coupée vécut pendant vingt-trois jours: les *tortues* d'eau ne survivent pas si long-tems à de pareilles opérations.

On vient de lire la description anatomique de la *tortue*, & beaucoup d'autres faits curieux sur ce genre d'animal testacé, dont le caractere distinctif est d'avoir une queue, & d'être couvert d'une écaille large, voûtée, dure & osseuse. Ses piés de devant sont composés chacun de cinq doigts, garnis d'ongles; ceux de derriere n'en ont que quatre; sa queue est grosse au commencement, & finit en pointe; toutes les parties qui paroissent hors de l'écaille de la *tortue* sont couvertes d'une peau large, plissée par de grandes rides, & grenées comme du maroquin. Il y a différentes especes de *tortues*; nous allons parcourir les principales.

1°. La *tortue* commune. Elle est marbrée de taches noires & jaunes, & sillonnée de raies sur le dos. Son écaille de dessus est extrèmement convexe; celle du dessous du corps est applatie. Sa tête est courte, ressemblante en quelque maniere à celle d'un serpent, & est couverte d'une peau mince; l'animal peut la tirer en dehors ou en dedans à sa volonté; il n'a ni paupieres, ni oreilles externes; il peut passer l'hiver sous terre sans presque aucune nourriture.

2°. La *jaboti* des habitans du Brésil nommée par les Portugais *cagado de terra*; cette espece a une écaille noire, gravée de différentes figures exagonales; sa tête & ses jambes sont brunes, avec des marbrures de taches d'un jaune obscur; son foie est un manger délicat.

3°. La *tortue* de riviere ou d'eau dormante, se trouve fréquemment dans les fossés qui entourent les murailles des villes. Son écaille est noire, peu convexe, & composée de plusieurs pieces lisses, & délicatement articulées ensemble; elle est d'une vie si dure, qu'elle conserve encore du mouvement dans son corps pendant quelques minutes après qu'on lui a coupé la tête.

4°. La *tortue* de mer ordinaire; elle est plus grosse que la *tortue* terrestre; mais son écaille est moins lisse & moins belle, ses piés sont faits comme les nageoires des poissons, & par conséquent très-propres pour nager. Elle a à chaque mâchoire une eau continue qui est reçue dans le sinus de la mâchoire opposée, & qui lui sert à mâcher sa nourriture. La femelle sort de la mer pour pondre ses œufs; elle en fait à terre une grande quantité en une seule ponte, les couvre de sable, retourne dans l'eau, & le soleil les fait éclore au bout d'une quarantaine de jours.

5°. La *jurucua* des Brésiliens nommée *tartaruga*, par les Portugais & par les François, *tortue franche*; elle a une sorte de nageoire au lieu de piés; celle de davant sont longues chacune de 6 pouces; mais celles de derriere sont beaucoup plus courtes; son écaille est agréablement ornée de différentes figures.

6°. La *kaouanne*; c'est une *tortue* de mer de forme semblable aux autres de cet élément, d'une écaille plus forte, mais d'une chair de mauvais goût.

7°. La *tortue* nommée en françois le *caret*: c'est une petite espece de *tortue* qui pont ses œufs dans le gravier & le cailloutage; on ne fait aucun cas de sa chair, mais on en fait un fort grand de son écaille.

8°. La *jurura* des Brésiliens, ou *cagado d'agoa* des Portugais; elle est beaucoup plus petite que les autres; l'écaille qui la couvre est de forme elliptique, & très-voûtée sur le dos. Marggrave dit avoir gardé chez lui une *tortue* de cette espece vingt-un mois, sans lui avoir donné aucune nourriture.

9°. La petite *tortue terrestre* des Indes orientales; cette espece n'a que trois pouces de long; sa coquille est composée de trois sortes d'écailles entourées d'une bordure générale; leurs couleurs sont d'une grande beauté, blanches, pourpres, jaunes & noires; la coquille du ventre est blanche avec une agréable empreinte d'un grand nombre de raies; sa tête & son museau sont assez semblables à la tête & au bec du perroquet; le dessus de la tête est diapré de rouge & de jaune; son cou est fort mince: les jambes de devant sont garnies de petites écailles avec des piés applatis, qui finissent en quatre orteils; ses jambes de derriere sont beaucoup plus longues, beaucoup plus déliées que celles de devant, & seulement couvertes d'une peau rude; sa queue est longue de trois pouces, menue & pointue.

10°. La petite *tortue* échiquetée & rayonnée; son écaille a environ sept travers de doigts de longueur, & cinq de largeur; elle est noire, marquetée de figures rhomboïdes, & composée de trois rangs de tubercules, qu'entoure une bordure générale; le milieu de ces tubercules est rayonnant d'étoiles; l'écaille du ventre est formée de huit pieces dont les deux plus considérables sont marbrées, d'un jaune tirant sur le noir.

11°. La grande *tortue* échiquetée; cette espece qui est la plus voûtée de toutes les *tortues* se trouve dans l'île de Madagascar. Elle est longue d'un pié, large de huit pouces, & haute de six; c'est du moins la taille de celle qui est dans le cabinet de la société royale, & dont Grew a donné la figure.

12°. Joignons ensemble la *tortue* de Surinam, la *tortue* de Virginie dont l'écaille est en mosaïque; ce sont de belles *tortues*, dont les écailles sont presque autant estimées que celles du caret, comme disent nos ouvriers.

TORTUE, *pêche de la*. (*Pêche marine*.) on prend ordinairement les *tortues* de trois manieres différentes; la premiere, en les tournant sur le sable; la seconde, avec la varre; & la troisieme, avec la folle. Pour la premiere maniere, on observe quand elles viennent pondre leurs œufs sur le sable, ou quand

elles viennent reconnoître le terrein où elles ont intention de pondre. Quand on trouve une trace ou un train neuf ſur le ſable, il eſt ordinaire qu'en revenant au même lieu dix-ſept jours après, on y trouve la *tortue* qui vient pondre. On la prend par le côté & on la renverſe ſur le dos, d'où elle ne ſauroit ſe relever, à la reſerve du caret qui a la carapace convexe, ce qui facilite ſon retour ſur le ventre, mais on tue celui-là ſur le champ; ou bien étant tourné ſur le dos, on met de groſſes pierres autour de lui.

La ſeconde maniere de pêcher les *tortues*, eſt de les varrer dans la mer, ou percer avec la varre. *Voyez* VARRE.

La troiſieme eſt de les prendre avec un filet qui s'appelle la *folle*. *Voyez* FOLLE.

On voit ſouvent vers la côte du Méxique, flotter les *tortues* en grand nombre ſur la ſurface de la mer, où elles ſont endormies pendant la grande chaleur du jour; on en prend par adreſſe ſans varre & ſans filet, & voici comment. Un bon plongeur ſe met ſur l'avant d'une chaloupe, & dès qu'il ne ſe trouve plus qu'à quelques toiſes de la *tortue*, il plonge & fait enſorte de remonter par la ſurface de l'eau auprès de cet animal; il ſaiſit l'écaille tout contre la queue, & en s'appuyant ſur le derriere de la *tortue*, il la fait enfoncer dans l'eau: l'animal ſe réveille, ſe débat des pattes de derriere, & ce mouvement ſuffit pour la ſoutenir ſur l'eau auſſi-bien que l'homme, juſqu'à ce que la chaloupe vienne & les pêche tous deux.

Le manger de la *tortue* franche eſt non-ſeulement excellent, mais très-ſain. Mylord Anſon dit que ſon équipage en vécut pendant tout ſon ſéjour dans l'île de Quibo, c'eſt-à-dire pendant plus d'un mois. (*D. J.*)

TORTUE (*Mat. méd.*) il ne s'agit dans cet article que de la *tortue* de notre pays, ou *tortue* de terre, & de celle d'eau-douce qui differe très-peu de la premiere, ſur-tout par ſes qualités médicinales, l'article ſuivant étant particulierement deſtiné à la grande *tortue* de l'Amérique ou *tortue* de mer.

On mange à peine chez nous la *tortue* de terre ou la *tortue* d'eau-douce, ainſi nous n'avons aucune obſervation à propoſer ſur ſon uſage diététique. Quant à ſes uſages médicinaux, nous obſerverons que les Médecins modernes l'emploient aſſez communément ſous la forme de bouillon, & qu'on en prépare un ſyrop compoſé auquel elle donne ſon nom, & qui eſt connu dans les diſpenſaires ſous le nom de *ſyrupus de* teſtitudinibus *reſumptivus*.

Pour préparer un bouillon de *tortue*, on prend un de ces animaux, de médiocre groſſeur, par exemple, peſant environ douze onces avec l'écaille. On la retire de ſon écaille; on en ſépare la tête, les piés & la queue; on prend la chair, le ſang, le foie & le cœur; & on les fait cuire ordinairement avec un jeune poulet, & des plantes & racines propres à remplir l'intention du médecin, paſſant & exprimant ſelon l'art: ces bouillons ſont recommandés dans tous les livres, & ſont aſſez généralement employés par les médecins de Montpellier, comme une ſorte de ſpécifique contre la phthiſie, le maraſme & les autres maladies de langueur. Tous ceux qui n'en ont pas obſervé l'effet par eux-mêmes, croient qu'un ſuc mucilagineux, incraſſant, éminemment adouciſſant qu'ils ſuppoſent dans la *tortue*, adoucit le ſang, lui redonne ſon baume naturel, en corrige, en enveloppe les âcretés; aſſouplit les ſolides, & diſpoſe ainſi les petites crevaſſes, & même les ulceres naiſſans de la poitrine à ſe conſolider; que ce prétendu ſuc glutineux & balſamique eſt encore capable de déterger & de conſolider des ulceres internes plus avancés; mais indépendamment des raiſons victorieuſes contre ces vaines ſpéculations qui ſont déduites aux articles *incraſſans*, *muqueux* & *nourriſſans*, *voyez* ces *articles*. Les médecins qui ont quelqu'expérience ſur l'opération des bouillons de *tortue*, ſavent que leur effet prochain & immédiat conſiſte à animer le mouvement progreſſif du ſang, juſqu'au point de donner quelquefois la fievre & à pouſſer conſidérablement vers les couloirs de la peau. Il peut très-bien être que dans pluſieurs de ces phthiſies, de maraſme, de fievre ectique, *&c.* ce dernier effet, ſavoir l'effet ſudorifique, concourt très-efficacement à la guériſon de ces maladies, dans leſquelles l'excrétion cutanée eſt conſidérablement diminuée; mais il arrive auſſi dans bien d'autres cas, par exemple, dans la plûpart de ceux où les maladies de poitrine ont commencé par des crachemens de ſang; il arrive, dis-je, que les bouillons de *tortue* renouvellent & précipitent le malade vers ſa fin. Ce remede doit donc être adminiſtré avec beaucoup de circonſpection: d'ailleurs les obſervations de ſes bons effets dans les cas dont nous venons de parler, manquent preſque abſolument, ſont du-moins très-rares; parce qu'on a recours communément à ce remede, comme à tous ceux qui ſont les plus vantés contre les maladies chroniques de la poitrine, lorſque ces maladies ſont trop avancées, lorſqu'il n'y a plus rien à eſpérer des remedes.

Les maladies dans leſquelles les bouillons de *tortue* ſont le plus manifeſtement du bien, ſont celles de la peau; mais il faut perſiſter long-tems dans l'uſage de ce remede.

Le ſyrop de *tortue* ſe prépare ainſi, ſelon la pharmacopée de Paris: Prenez chair de *tortue* de terre, une livre: orge mondé & chair de dattes, de chacun deux onces: raiſins ſecs de Damas, mondés de leurs pepins, & régliſſe ſeche rapée, de chacun une once: ſebeſtes & jujubes, de chacune demi-once: pignons & piſtaches mondées, de chacun demi-once: fruits de cacao rôtis & broyés; ſemence de melon, de concombre & de citrouille, de chacun deux gros: ſemence de laitue, de pavot blanc, de mauve, de chacun un gros: feuilles de pulmonaire, demi-once: fleurs ſeches de violettes & de nénuphar, de chacun un gros (ou recentes, de chacun une once. Faites la décoction de toutes ces drogues, ſelon l'art, dans douze livres d'eau, que vous réduirez à la moitié.

Paſſez & clarifiez avec quatre livres de ſucre roſat; & cuiſez à conſiſtence de ſyrop, auquel vous pouvez ajouter pour l'aromatiſer, quatre gouttes de néroli ou huile eſſentielle de fleurs d'orange.

Nota. Que ce ſyrop ne doit pas être conſervé long-tems, parce qu'il n'eſt pas de garde, & qu'il eſt ſujet à ſe gâter.

On a voulu raſſembler dans ce ſyrop le principe médicamenteux des principales matieres regardées comme éminemment pectorales ou béchiques incraſſantes: on a réuni en effet dans ce remede une gelée animale aſſez tenace, *lenta*, ſavoir celle de *tortue*. Pluſieurs ſubſtances muqueuſes, végétales, éminemment douces; ſavoir, celle des dattes, des raiſins-ſecs, de la régliſſe, des ſebeſtes, des jujubes & le ſucre; un mucilage léger, fourni par les fleurs de violette & de nénuphar; & enfin l'extrait très-nitreux des feuilles de pulmonaire; les ſemences émulſives qu'on y a entaſſées, ne fourniſſent rien à ce ſyrop. Dans l'état où l'art eſt parvenu aujourd'hui, c'eſt une ignorance & une barbarie, que de laiſſer ſubſiſter dans la formule de ce ſyrop, les pignons, les piſtaches, les ſemences de melon, de concombre, de citrouille, de laitue, de mauve & de pavot blanc, & très-vraiſſemblablement le cacao. *Voy.* ÉMULSION & SEMENCES ÉMULSIVES. Le ſucre-roſat eſt une puérilité; c'eſt du bon ſucre blanc qu'il faut employer à ſa place. *Voyez* SUCRE & SYROP.

S'il exiſtoit de vrais pectoraux, *voyez* PECTORAL; s'il exiſtoit de vrais incraſſans, *voyez* INCRASSANT, ce ſyrop ſeroit le pectoral incraſſant, par excellence; ſi une préparation toute compoſée de matieres purement alimenteuſes pouvoit être véritablement reſtaurante, on ne devroit point refuſer cette qualité au ſyrop de *tortue*. Mais comme les ſubſtances purement nourriſſantes ne ſont ni pectorales ni incraſſantes, ni reſtaurantes à petite doſe, il eſt évident que ces vertus ſont attribuées au ſyrop de *tortue* par charlatanerie ou par préjugé. On peut aſſurer que cette préparation n'a *réſtauré* perſonne, & que ſi elle a calmé quelque toux, ç'a été toujours des toux gutturales ou ſtomachales, & encore ſur des ſujets qui avoient l'eſtomac aſſez bon pour vaincre la fade & gluante inertie du ſyrop de *tortue*. (*b*)

TORTUE, *autrement* TORTILLE, (*Géogr. mod.*) Cette île qui appartient à la couronne d'Eſpagne, doit le nom qu'elle porte à la quantité de *tortues* que l'on prend ſur ſon rivage. Elle eſt ſituée à douze lieues ou environ ſous le vent de l'île de Marguerite, ſur la côte de Venezuela, dans l'Amérique equinoxiale. Il ne faut pas la confondre avec une autre île de la *tortue* ſituée à la bande du nord de Saint-Domingue.

TORTUE, (*Chirurg.*) eſpece de tumeur qui ſe forme à la tête. *Voyez* TESTUDO & TALPA. (*Y*)

TORTUE, (*Art milit.*) On appelloit ainſi chez les anciens une eſpece de galerie couverte, dont on ſe ſer-

fervoit pour approcher à-couverte de la muraille des places qu'on vouloit ruiner, ou pour le comblement du foffé.

On appelle *tortues-bélieres* celles qui fervoient à couvrir les hommes qui faifoient agir le bélier. *Voyez* BÉLIER.

Vitruvè nous a donné la defcription & la ftructure de la *tortue* qui fervoit à combler le foffé. On la pouffoit fur le comblement, à-mefure que l'ouvrage avançoit, jufqu'au pié du rempart ou des tours qu'on fappoit à-couvert de cette machine. Elle étoit compofée d'une groffe charpente très-folide & très-forte. C'étoit un affemblage de groffes poutres: les faillieres, les poteaux, & tout ce qui la compofoit, devoit être à l'épreuve des machines & de toutes fortes d'efforts: mais fa plus grande force devoit être portée au comble & dans les poutres qui la foutenoient, pour n'être point écrafée des corps jettés d'en-haut. On l'appelloit *tortue*, parce qu'elle fervoit de couverture & de défenfe très-forte & très-puiffante contre les corps énormes qu'on jettoit deffus, & ceux qui étoient deffous, s'y trouvoient en fûreté, de-même que la *tortue* l'eft dans fon écaille: elle fervoit également pour le comblement du foffé & pour la fappe de la muraille. (Folart, *Attaq. des places des anciens*.) Cet auteur prétend que la *tortue* n'étoit autre chofe que le *mufculus* des anciens.

Les Romains avoient encore d'autres efpeces de *tortues*; favoir, pour les efcalades & pour le combat.

La *tortue* pour l'efcalade confiftoit à faire avancer les foldats par pelotons proche des murs, en s'élevant & en fe couvrant la tête de leur boucliers; enforte que les premiers rangs fe tenant droits & les derniers à-genoux; leurs boucliers arrangés enfemble les uns fur les autres comme des tuiles, formoient tous enfemble une efpece de toit, fur lequel tout ce qu'on jettoit du haut des murs, glifloit fans faire de mal aux troupes qui étoient deffous. C'étoit dans ces opérations que les boucliers creux dont fe fervoient les légionnaires, devennient plus utiles & plus commodes que les autres. On faifoit encore monter d'autres foldats fur ce toit de boucliers, qui fe couvrant de-même, tâchoient d'écarter avec des javelines ceux qui paroiffoient fur les murs, & d'y monter en fe foulevant les uns les autres.

Cette *tortue* ne pouvoit avoir lieu que lorfque les murs étoient peu élevés.

L'autre *tortue* pour le combat, fe formoit en rafe campagne avec les bouchers pour fe garantir des traits & des fleches. Selon Plutarque, Marc-Antoine s'en fervit contre les Parthes pour fe mettre à-couvert de la prodigieufe quantité de fleches qu'ils tiroient fur fes troupes. Cette *tortue* fe faifoit ainfi:

Les légionnaires enfermoient au milieu d'eux les troupes légerement armées; ceux du premier rang avoient un genou en terre, tenant leur bouclier droit devant eux; & ceux du fecond rang mettoient le leur deffus la tête de ceux du premier rang; ceux du troifieme couvroient ceux du fecond; & ainfi des autres, en obfervant que leurs boucliers anticipaffent un peu les uns fur les autres, de-même qu'on arrange les tuiles, enforte qu'ils formoient une maniere de toit avec leurs boucliers, qui étant un peu creux, fe joignoient facilement les uns aux autres, & les mettoient ainfi à l'abri des fleches, principalement de celles qu'on tiroit en l'air, comme faifoient les Parthes. Des *mœurs & des ufages des Romains*. (Q)

TORTUE DE MER, (*Marine.*) forte de vaiffeau qui a le pont élevé en maniere de toit, afin de mettre à-couvert les perfonnes & les effets qui y font.

TORTUE, *île de la* (*Géog. mod.*) île de l'Amérique feptentrionale, une des Antilles, à deux lieues au nord de S. Domingue. Elle a fix lieues de long de l'eft à l'oueft, & deux de large du nord au fud. Sa partie feptentrionale eft inacceffible à caufe des rochers qui l'evironnent. Les autres parties peuvent produire du tabac, du coton, du fucre & de l'indigo. Cette île chétive, aujourd'hui déferte, a coûté aux Efpagnols & aux François cent fois plus qu'elle ne peut produire en cent ans. *Latit.* 20. (*D. J.*)

TORTUE, *île de la*, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique feptentrionale, dans la mer du Nord, à 14 lieues au fud-oueft de celle de Sainte-Marguerite; elle abonde en fel, ainfi que l'île de la *Tortue* de Saint-Domingue; mais elle eft déferte. *Latit. feptent.* 11d. (*D. J.*)

TORTUES, *île des*, (*Géog. mod.*) îles de l'Amérique feptentrionale, au nombre de fept ou huit, & que quelques-uns mettent au rang des Lucayes; on les trouve au midi occidental du cap de la Floride, environ à 294 d. de *longitude*, entre les 24 & 25 d. de *latitude* nord. (*D. J.*)

TORTUGNE, *voyez* TORTUE.

TORTUGNE D'AIGUE, *voyez* TORTUE DE MER.

* TORTURE *ou* QUESTION, (*Jurifprud.*) eft un tourment que l'on fait effuyer à un criminel ou à un accufé, pour lui faire dire la vérité ou déclarer fes complices. *Voyez* QUESTION.

Les *tortures* font différentes fuivant les différens pays; on la donne avec l'eau, ou avec le fer, ou avec la roue, avec des coins, avec des brodequins, avec du feu, &c.

En Angleterre on a aboli l'ufage de toutes les *tortures*, tant en matiere civile que criminelle, & même dans le cas de haute trahifon; cependant il s'y pratique encore quelque chofe de femblable quand un criminel refufe opiniâtrement de répondre ou de s'avouer coupable, quoiqu'il y ait des preuves. *Voyez* PEINE FORTE ET DURE.

En France on ne donne point la *torture* ou la *queftion* en matiere civile; mais en matiere criminelle, fuivant l'ordonnance de 1670, on peut appliquer à la *queftion* un homme accufé d'un crime capital, s'il y a preuve confidérable, & que cependant elle ne foit pas fuffifante pour le convaincre. *Voyez* PREUVE.

Il y a deux fortes de *queftions* ou *tortures*, l'une préparatoire, que l'on ordonne avant le jugement, & l'autre définitive, que l'on ordonne par la fentence de mort.

La premiere eft ordonnée *manentibus indiciis*, preuves tenantes; de forte que fi l'accufé n'avoue rien, il ne peut point être condamné à mort, mais feulement à toute autre peine, *ad omnia citra mortem*.

La feconde fe donne aux criminels condamnés, pour avoir révélation de leurs complices.

La queftion ordinaire fe donne à Paris avec fix pots d'eau & le petit treteau, & la queftion extraordinaire auffi avec fix pots d'eau, mais avec le grand treteau.

En Ecoffe la *queftion* fe donne avec une botte de fer & des coins.

En certains pays on applique les piés du criminel au feu, en d'autres on fe fert de coins, &c.

M. de la Bruyere dit que la *queftion* eft une invention fûre pour perdre un innocent qui a la complexion foible, & pour fauver un coupable qui eft né robufte. Un ancien a dit auffi fort fentencieufement, que ceux qui peuvent fupporter la *queftion*, & ceux qui n'ont point affez de force pour la foutenir, mentent également.

TORYNE, (*Géog. anc.*) *Toryna*, lieu de l'Epire, fur la côte. Plutarque, *in Antonio*, dit que pendant qu'Antoine fe tenoit à l'ancre près du cap Actium à la droite, où fut depuis bâtie la ville de Nicopolis, Octave fe hata de traverfer la mer d'Ionie, & s'empara le premier du pofte appellé *Toryne*. Antoine fut confterné d'apprendre cette nouvelle, car fon armée de terre n'étoit pas encore arrivée; mais Cléopatre fe moquant & jouant fur le mot: hé bien, dit-elle, qu'y a-t-il de fi terrible qu'Octave foit affis à *Toryne*? Il eft impoffible de conferver dans la langue françoife la grace de cette allufion, ce qu'Amiot a fort bien vu. *Toryne* qui eft ici un nom de ville, fignifie auffi une *cuillere-à-pôt*; & c'eft fur cette derniere fignification que porte la plaifanterie de ce bon mot, comme fi Cléopatre avoit dit; hé bien, qu'y a-t-il de fi terrible qu'Octave fe tienne près du feu à écumer le pot? La plaifanterie étoit d'autant plus jolie, qu'elle tomboit fur un homme qui dans les combats fur terre fe mettoit avec les gens du bagage, & fur mer, alloit fe cacher à fond de cale, ce qu'Antoine n'ignoroit pas. (*D. J.*)

TORYS, f. m. (*Hift. mod.*) faction ou parti qui s'eft formé en Angleterre, & qui eft oppofé à celui des *Whigs*. *Voyez* FACTION, PARTI, WHIG, &c.

Ces deux fameux partis qui ont divifé fi longtems l'Angleterre, joueront dans l'hiftoire de ce royaume un rôle qui à plufieurs égards ne fera pas moins intéreffant que celui des Guelfes & des Gibellins dans celle d'Italie.

Cette divifion a été pouffée au point que tout homme qui n'incline pas plus d'un côté que de l'autre, eft cenfé un homme fans principes & fans intérêt dans les affaires publiques, & ne fauroit paffer pour un véritable anglois: c'eft pourquoi tout ce

que nous avons à dire sur cet article, nous l'empruntons de la bouche des étrangers, que l'on doit supposer plus impartiaux, & en particulier de M. de Cize, officier françois qui a été quelque tems au service d'Angleterre, & a fait l'histoire des Whigs & des *Torys*, imprimée à Leipsic en 1717, & de M. Rapin de Thoiras, dont la dissertation sur les Whigs & les *Torys*, imprimée la même année à la Haye, est assez connue dans le monde.

Pendant la malheureuse guerre qui conduisit le roi Charles I. sur l'échaffaut, les partisans de ce roi furent appellés d'abord *cavaliers*, & ceux du parlement *têtes rondes*, ces deux sobriquets furent changés dans la suite en ceux de *torys* & de *whigs*; & ce fut à l'occasion d'une bande de voleurs qui se tenoient dans les montagnes d'Irlande ou dans les îles formées par les vastes marais de ce royaume, & que l'on appelloit, comme on les appelle encore, *Torys* ou *Rapparis*; les ennemis du roi accusant ce prince de favoriser la rébellion d'Irlande, qui éclata vers ce tems-là, ils donnerent à ses partisans le nom de *Torys*; & d'un autre côté les royalistes pour rendre la pareille à leurs ennemis qui s'étoient ligués étroitement avec les Ecossois, donnerent aux parlementaires le nom de *Whigs*, qui en Ecosse formoit aussi une espece de bandits, ou plutôt de fanatiques. *Voy.* WHIG.

Dans ce tems-là le but principal des *Cavaliers* ou *Torys* étoit de soutenir les intérêts du roi, de la couronne & de l'église anglicane: & les Whigs ou têtes rondes s'attachoient principalement à maintenir les droits & les intérêts du peuple & de la cause protestante; les deux partis ont encore aujourd'hui les mêmes vues, quoiqu'ils ne portent plus les mêmes noms de *cavaliers* & de *têtes rondes*.

C'est-là l'opinion la plus commune sur l'origine des Whigs & des *Torys*; & cependant il est certain que ces deux sobriquets furent à peine connus avant le milieu du regne de Charles II. M. de Cize dit que ce fut en 1678 que toute la nation se divisa en whigs & *torys*, à l'occasion de la déposition fameuse de Titus Oates qui accusa les Catholiques d'avoir conspiré contre le roi & contre l'état, & que le nom de *whig* fut donné à ceux qui croyoient la conspiration réelle, & celui de *torys* à ceux qui la traitoient de fable & de calomnie.

Notre plan demanderoit que nous ne parlassions ici que des *Torys*, & que pour ce qui regarde le parti opposé, nous renvoyassions à l'article particulier des Whigs; mais comme en comparant & confrontant ces deux partis ensemble, on peut mieux caractériser l'un & l'autre que si on les dépeignoit séparément, nous aimons mieux prendre le parti de ne point les séparer, & d'insérer dans cet article ce que nous retrancherons dans celui des Whigs.

Les deux factions peuvent être considérées relativement à l'état, ou relativement à la religion; & les *torys* politiques se distinguent en *torys* violens & en *torys* modérés; les premiers voudroient que le souverain fût aussi absolu en Angleterre que les autres souverains le sont dans les autres pays, & que sa volonté y fût regardée comme une loi irréfragable. Ce parti qui n'est pas extrèmement nombreux, ne laisse pas d'être formidable, 1°. par rapport à ses chefs qui sont des seigneurs du premier rang, & pour l'ordinaire les ministres & les favoris du roi, 2°. parce que ces chefs étant ainsi dans le ministere, ils engagent les *torys* ecclésiastiques à maintenir vigoureusement la doctrine de l'obéissance passive, 3°. parce que pour l'ordinaire le roi se persuade qu'il est de son intérêt de s'appuyer de ce parti.

Les *torys* modérés ne voudroient pas souffrir que le roi perdit aucune de ses prérogatives; mais d'un autre côté ils ne voudroient pas sacrifier non plus les intérêts du peuple. M. Rapin dit que ce sont-là les vrais anglois qui ont souvent sauvé l'état, & qui le sauveront encore toutes les fois qu'il sera menacé de sa ruine de la part des *torys* violens ou des whigs républicains.

Les whigs politiques sont aussi ou républicains ou modérés: les premiers, selon le même auteur, sont le reste du parti de ce long parlement qui entreprit de changer la monarchie en république: ceux-ci font une si mince figure dans l'état, qu'ils ne servent qu'à grossir le nombre des autres whigs. Les *Torys* voudroient persuader que tous les Whigs sont de l'espece des républicains, comme les Whigs veulent faire accroire que tous les *Torys* sont de l'espece des *torys* violens.

Les whigs politiques modérés pensent à-peu-près comme les *torys* modérés, & s'efforcent de maintenir le gouvernement sur le pié ancien. Toute la différence qu'il y a entr'eux, c'est que les *torys* modérés panchent un peu davantage du côté du roi, & les whigs modérés du côté du parlement & du peuple: ces derniers sont dans un mouvement perpétuel pour empêcher que l'on ne donne atteinte aux droits du peuple; & pour cette effet ils prennent quelquefois des précautions qui donnent atteinte aux prérogatives de la couronne.

Avant de considérer les deux partis relativement à la religion, il faut observer que la réformation, suivant le degré de rigueur ou de modération auquel on l'a poussé, a divisé les Anglois en épiscopaux & en presbytériens ou puritains. Les premiers prétendent que la jurisdiction épiscopale doit être continuée sur le même pié, & l'église gouvernée de la même maniere qu'avant la réformation; mais les derniers soutiennent que tous les ministres ou prêtres sont égaux en autorité, & que l'église doit être gouvernée par les presbiteres ou consistoires composés de prêtres & d'anciens laïques. *Voyez* PRESBYTÉRIENS.

Après de longues disputes, les plus modérés de chaque parti relâcherent un peu de leur premiere fermeté, & formerent ainsi deux branches de Whigs & de *Torys*, modérés relativement à la religion: mais le plus grand nombre continua de s'en tenir à leurs premiers principes avec une opiniâtreté inconcevable, & ceux-ci formerent deux autres branches d'épiscopaux & de presbytériens rigides qui subsistent jusqu'à ce jour, & que l'on comprend sous le nom général de *Whigs* & de *Torys*, parce que les Episcopaux se sont joints aux *Torys*, & les Presbytériens aux Whigs.

De tout ce qui a été dit ci-dessus, nous pouvons conclure que les noms de *Torys* & de *Whigs* sont équivoques, entant qu'ils ont rapport à deux objets différens, & que par conséquent on ne doit jamais les appliquer à l'un ni à l'autre parti, sans exprimer en même tems en quel sens on le fait: car la même personne peut être whig & *tory* à différens égards; un presbytérien, par exemple, qui souhaite la ruine de l'église anglicane, est certainement à cet égard du parti des Whigs; & cependant s'il s'oppose aux entreprises que forment quelques uns de son parti contre l'autorité royale, on ne sauroit nier qu'un tel presbytérien ne soit effectivement à cet égard du parti des *Torys*.

De même les Episcopaux doivent être regardés comme des *Torys* par rapport à l'église, & cependant combien y en a-t-il parmi eux qui sont des Whigs véritables par rapport au gouvernement?

Au reste, il paroît que les motifs généraux qui ont fait naître & qui fomentent encore les deux factions, ne sont que des intérêts particuliers & personnels: ces intérêts sont le premier mobile de leurs actions; car dès l'origine de ces factions, chacun ne s'est efforcé de remporter l'avantage, qu'autant que cet avantage pouvoit leur procurer des places, des honneurs & des avancemens, que le parti dominant ne manque jamais de prodiguer à ses membres, à l'exclusion de ceux du parti contraire. A l'égard des caracteres que l'on attribue communément aux uns & aux autres, les *Torys*, dit M. Rapin, paroissent fiers & hautains; ils traitent les Whigs avec le dernier mépris & même avec dureté, quand ils ont l'avantage sur eux. Ils sont extrèmement vifs & emportés, & ils procedent avec une rapidité qui n'est pas toujours l'effet de l'ardeur & du transport, mais qui se trouve fondée quelquefois sur une bonne politique: ils sont fort sujets à changer de principes, suivant que leur parti triomphe ou succombe.

Si les Presbytériens rigides pouvoient dominer dans le parti des Whigs, ils ne seroient pas moins zélés & ardens que les *Torys*; mais nous avons déja observé qu'ils n'ont pas la direction de leur parti, ce qui donne lieu à conclure que ceux qui sont à la tête des Whigs, ont beaucoup plus de modération que les chefs des *Torys*: à quoi l'on peut ajouter que les Whigs se conduisent ordinairement selon des principes fixes & invariables, qu'ils tendent à leurs fins par degrés, & qu'il n'y a pas moins de politique dans leur lenteur que dans la vivacité des *Torys*.

Ainsi, continue l'auteur, on peut dire à l'avantage des Whigs modérés, qu'en général ils soutiennent une bonne cause, savoir la constitution du gouver-

vernement, comme il est établi par les lois. *Voyez* WHIGS.

TOSA *ou* TOSSU, (*Géog. mod.*) une des six provinces de l'empire du Japon, dans la Nankaido, c'est-à-dire dans la contrée des côtes du sud. Cette province a deux journées de longueur de l'est à l'ouest, & est divisée en huit districts. Son pays produit abondamment des légumes, du bois, des fruits & autres choses nécessaires aux besoins de la vie. (*D. J.*)

TOSA, *la*, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie: elle prend sa source au mont S. Gothard, coule dans le Milanez, & se jette dans le lac majeur, un peu au-dessus de Pallenza. (*D. J.*)

TOSCANE, TERRE BOLAIRE DE, (*Hist. nat.*) *terra sigillata florentina*, ou *terra alba magni ducis*; c'est une terre bolaire blanche, assez dense, compacte & pesante, douce & savonneuse au toucher. Boccone a cru qu'elle contenoit des parties métalliques à cause de sa pesanteur, & parce que l'on trouve du fer & du mercure dans les montagnes d'où on la tire. On la trouve près de Sienne, près de Florence, & en plusieurs autres endroits de la *Toscane*.

TOSCANE, (*Géogr. anc.*) la *Toscane*, ou plutôt l'*Hétrurie*, se partageoit anciennement en douze cités, dont chacune gouvernée séparément avoit un chef électif, nommé *roi* par les Romains, mais que presque tous les anciens supposent avoir eu le titre de Lucumon. Ces douze cités formoient néanmoins un corps, & leurs députés s'assembloient pour tenir un conseil commun sur les intérêts généraux de la nation. Quelquefois leurs troupes se réunissoient: plus souvent elles étoient désunies, & c'est cette mésintelligence qui livra la *Toscane* aux Romains. Les anciens ont parlé de ces douze cantons de l'Hétrurie: mais aucun n'en a fait l'énumération, & les modernes qui l'ont entreprise ne sont pas d'accord entr'eux.

Il faut bien distinguer les *Toscans* de l'Hétrurie d'avec ceux de la Campanie, & d'avec ceux qui habitoient au-delà du Pô; c'étoient trois corps différens, & qui ne dépendoient point l'un de l'autre. Presque tous les Critiques les ont neanmoins confondus ensemble: ils font plus, ils confondent les *Toscans* de l'Hetrurie d'avec les Pélasges; & cela, parce que plusieurs cités pélasgiques étoient enclavées dans l'Hétrurie, où, malgré leur mélange avec les *Toscans*, elles avoient conservé, sans beaucoup d'alteration, les mœurs & la religion des anciens habitans de la Grece. *Voyez* TYRRHENES, *RASENÆ*, *HETRUSIA*, &c. (*D. J.*)

TOSCANE, *la*, (*Géog. mod.*) état souverain d'Italie, avec titre de *grand duché*: il est borné au nord par la Marche d'Ancône, la Romagne, le Bolognese, le Modenois & le Parmesan; au sud, par la mer Méditerranée; à l'orient, par le duché d'Urbin, le Pérugin, l'Orvietano, le patrimoine de S. Pierre & le duché de Castro; à l'occident, par la mer & l'état de la république de Gènes.

On lui donne cent trente milles du nord au sud, & près de six-vingt milles de l'est à l'ouest; elle comprend le Florentin, le Pisan & le Siennois; mais pour que la *Toscane* moderne renfermât toute l'ancienne Hétrurie, elle devroit comprendre encore quelques autres domaines, qui sont entre les mains de divers princes particuliers.

On sait les diverses révolutions qu'elle a essuyées. La *Toscane*, ou plutôt l'Hétrurie, passa de la domination de ses Lucumons à celle des Gaulois-Senonois qui furent soumis aux Romains. Après la décadence de l'empire romain, cette grande province devint la proie des barbares qui inonderent l'Italie; ensuite elle fit partie des états des empereurs d'Occident; après plusieurs changemens, elle tomba entre les mains des Médicis, & fut érigée en duché par l'empereur Charles Quint en faveur d'Alexandre de médicis; le dernier duc de ce nom, *Jean-Gaston de Médicis*, étant mort sans enfans en 1737, la *Toscane* a passé au duc de Lorraine, aujourd'hui empereur.

Quand on commença en Italie vers le commencement du xiv. siecle à sortir de cette grossiereté, dont la rouille avoit couvert l'Europe depuis la chûte de l'empire romain, on fut redevable des beaux-arts aux toscans, qui firent tout renaître par leur seul génie. Brunelschi commença à faire revivre l'ancienne architecture. Le Giotto peignit, Bocau fixa la langue italienne. Gui d'Arezzo inventa la nouvelle méthode des notes de la musique. La *Toscane* étoit alors en Italie ce qu'Athènes avoit été dans la Grece. *Voyez* les *monumenta Etrusca, tabulis æneis, edita & illustrata ab* Ant. Franc. Gori, *Flor.* 1737, trois volumes *in-fol.*

Enfin le commerce avoit rendu la *Toscane* si florissante & ses souverains si riches, que le grand-duc Cosme II. fut en état d'envoyer vingt mille hommes au secours du duc de Mantoue contre le duc de Savoie en 1613, sans mettre aucun impôt sur ses sujets: exemple rare chez des nations plus puissantes.

Il faut ajouter que le terroir de la *Toscane* est admirable par son aspect & sa variété. Ici se présentent de hautes montagnes, où l'on trouve des mines de cuivre, d'alun, de fer & même d'argent, & des carrieres de très-beau marbre & de porphyre; ailleurs s'offrent à l'aspect des collines délicieuses, où l'on recueille quantité de vin, d'oranges, de citrons, d'olives, & de toutes sortes de fruits. Dans d'autres endroits sont des plaines à perte-de-vue, fertiles en pâturages, en blé, en grains, & en tout ce qu'on peut souhaiter pour le soutien de la vie. Le printems y est perpétuel.

Adisson enchanté de cette contrée, en a fait un tableau charmant. La *Toscane* dit-il est ce beau pays d'Italie, qui mérite la préférence sur tout autre.

Where ev'n rough rocks with tender myrthe bloom,
And trodden weeds send out a rich parfum;
Where western gales eternally reside,
And all the seasons lavish all their pride;
Blossoms and fruits, and flow'rs, together rise,
And the whole year in gay confusion lies.

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOSCANE, *mer de*, (*Géog. mod.*) on appelle *mer de Toscane* ou *mer de Tyrrhene* la partie de la mer Méditerranée renfermée entre la *Toscane*, l'état de l'Eglise, le royaume de Naples, & les îles de Sicile, de Sardaigne & de Corse. On lui donne aussi le nom de *mer inférieure* par opposition au golfe de Venise, qu'on appelle *mer supérieure*. (*D. J.*)

TOSCANELLA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au duché de Castro, dans l'état de l'Eglise, au patrimoine de S. Pierre, sur la Marta. Elle avoit autrefois un évêché qui a été uni à celui de Viterbe. Ses anciens habitans sont nommés *Tuscanienses* dans Pline, *l. III. c. v. Long.* 29. 42. *latit.* 42. 24. (*D. J.*)

TOSSA, LE CAP, (*Géog. mod.*) anciennement *Lunarium promontorium*, cap d'Espagne, en Catalogne, près de la ville de Palamos. (*D. J.*)

TOSTAR, (*Géog. mod.*) ville de Perse, capitale du Kursistan, entre le Farsistan & le golfe persique Elle a été connue autrefois sous le nom de *Suse*. *Voy.* SUSE. (*D. J.*)

TOSTES DE CHALOUPE, (*Marine.*) ce sont des bancs posés à-travers les chaloupes où s'asseyent les rameurs.

TOT, s. m. (*Lang franç.*) ce mot a signifié la place où est un bâtiment, & ce qu'on appelle aujourd'hui en Normandie une *masure*. Plusieurs villages, hameaux & châteaux en ont retenu le nom; & c'est de-là qu'ont été formés ceux de *Cretot*, *Yvetot*, *Raffetot*, &c. (*D. J.*)

TOT *ou* TOTTÉ *ou* AUTANT, (*Hist. mod.*) terme anglois; une bonne dette active du roi se marque sur le registre par l'examinateur, ou autre officier de l'échiquier, qui met en marge le mot *tot*, c'est-à-dire *autant est dû au roi*, d'où est venu le terme de *totté*; la somme qui a été payée au roi, se marque de même sur le registre. *Voyez* ÉCHIQUIER.

TOTAL, s. m. (*Commerce.*) assemblage de plusieurs parties qui composent un tout. Les quatre quarts ou les trois tiers d'une aune en font le *total*,

Total se dit aussi en fait de comptes de plusieurs nombres ou sommes qu'on a jointes ensemble par l'addition pour connoître le montant, soit du crédit, soit du débit d'un compte, c'est-à-dire de la recette ou de la dépense. L'addition de plusieurs nombres forme un *total* ou somme totale. *Dictionnaire de commerce*.

TOTANUS, s. m. (*Ornithol.*) oiseau aquatique de grosseur médiocre, noir & blanc; son bec & son col sont longs d'environ trois doigts; sa queue est grande comme la main; ses jambes sont hautes; ses piés sont rougeâtres, armés d'ongles noirs, sa tête est ordinairement noire par-devant, rougeâtre par-

derriere; ſes aîles ſont blanches & noires; ſa queue eſt traverſée de lignes blanches & noires. *Jonſton.* (*D. J.*)

TOTAPHOT, ſ. m. (*Hiſt. judaïq.*) terme hébreu, que les Grecs ont traduit par ἀσάλευτα, & par σταθὰ, & qui ſe trouve en quelques endroits de l'Ecriture.

Les critiques ſont fort partagés ſur la ſignification de ce mot; quelques-uns croient qu'il eſt égyptien, & qu'il ſignifie une ſorte d'ornement qui ne nous eſt pas bien connu. Les ſeptante le traduiſent par des *choſes immobiles*, & Aquila par des *pendans*. Les paraphraſtes chaldéens le rendent tantôt par *tephilim*, des *préſervatifs*; & tantôt par une *tiarre*, une *couronne*, un *braſſelet*, faiſant apparemment attention à l'uſage des juifs de leur tems, qui prenoient les *totaphot* pour des bandes de parchemin qu'ils portoient ſur le front. *Voyez* FRONTAL *ou* FRONTEAU.

Quelques rabbins veulent que *totaphot* ſignifie un *miroir*, d'autres, comme Oléaſter Neyer, Grotius, prétendent qu'en égyptien il ſignifie *des lunettes*. Scaliger & Ligfoot l'expliquent par *amuleta*, des *phylacteres*, des *préſervatifs*; Samuël Petit, par des *figures obſcenes* que les payens portoient en forme de préſervatifs. S. Jérôme croit que par ce terme il faut entendre les *teph lim* ou bandes de parchemin ſurchargées de paſſages de l'Ecriture, que les juifs des Indes, de la Babylonie & de la Perſe, & ſurtout les phariſiens, affectoient de porter de ſon tems.

Le P. Calmet croit que *totaphot* ſignifie des *pendans* qu'on mettoit ſur le front, & qui pendoient entre les yeux; mais il ne décrit pas quels ils pouvoient être, ni pour quelle raiſon on les plaçoit ainſi. Il ajoute ſeulement que Moyſe veut que la loi de Dieu ſoit toujours préſente au cœur & à l'eſprit des Iſraélites, comme les *totaphos* ſont toujours préſens aux yeux de celles qui les portent, ce qui feroit conjecturer que ces *totaphos* étoient des ornemens de tête des femmes iſraélites. Calmet, *diction. de la Bible, t. III p. 699.*

TOTAQUESTAL, ſ. m. (*Ornithol.*) oiſeau des Indes occidentales, un peu plus petit qu'un pigeon ramier. Il a les plumes vertes, & la queue longue. Les naturels du pays qui s'ornoient des plumes de cet oiſeau dans les principales fêtes, le regardoient autrefois avec une très-grande vénération; & c'étoit un crime capital de le tuer, au rapport de Nieremberg qui a tiré ce récit d'Antoine Herrera. (*D. J.*)

TOTNESS, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, en Dévonshire, ſur la riviere de Dart, à neuf milles de Darmouth. Il envoie des députés au parlement.

TOTOCKE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) *totocifera arbor Orellanenſium*, Ray, *Hiſt. plant.* C'eſt un arbre du Pérou, gros & branchu; ſes feuilles ſont faites à-peu-près comme celles de l'orme. Il ne porte point de fleurs, mais une ſorte de calice d'un verd-foncé, qui devient un fruit preſque rond, couvert d'une écorce ligneuſe, dure, épaiſſe, ſtriée. Ce fruit eſt diviſé en ſix loges contenant huit à dix noix de couleur rouſſâtre, & longues de deux pouces. Chaque noix a un noyau oblong, ſemblable à une amande, renfermant une chair blanche un peu huileuſe, bonne à manger. Les arbres qui portent ce fruit ſont ſi hauts, & le fruit lui-même eſt ſi peſant quand il eſt mûr, que les naturels du pays n'oſent pas alors entrer dans les bois, ſans garantir leur tête par quelque dépenſe contre la chûte de ce fruit. (*D. J.*)

TOTON, ſ. m. *terme de Tablettier*, eſpece de dé traverſé d'une petite cheville, ſur laquelle on le fait tourner; & il eſt marqué de différentes lettres ſur ſes quatre faces. Les enfans en ont fait un jeu, par lequel lorſque faiſant tourner cette eſpece de dé il tombe ſur le *T*, qui ſignifie *totum*, on prend tout ce qui eſt au jeu; & c'eſt de-là que ce jeu tire ſon nom. (*D. J.*)

TOUACHE *ou* TOUAPARE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Diete.*) c'eſt une eſpece de vin que les habitans de Madagaſcar ſavent faire avec la liqueur qui ſe tire des cannes de ſucre. On dit qu'il a un goût amer qui approche de celui de la biere forte. Pour cet effet, on fait bouillir les cannes de ſucre dans de l'eau, juſqu'à ce que l'eau ſoit réduite aux deux tiers; on met enſuite cette décoction dans des gourdes, & au bout de trois jours cette liqueur devient ſi forte qu'elle ronge la coquille d'un œuf, dans laquelle on l'aura verſée. Ils ſont encore une autre liqueur qui eſt ſemblable à du cidre, en faiſant bouillir pendant 4 ou 5 heures le fruit de bananier.

TOUAGE, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le travail des matelots, qui à force de rames, tirent un vaiſſeau qu'on a attaché à une chaloupe, afin de le faire entrer dans un port, ou monter dans une riviere.

TOUAGE, (*Marine.*) *Voyez* TOUE.

TOUANSE, ſ. f. (*Soierie.*) étoffe de ſoie qui vient de la Chine. C'eſt une eſpece de ſatin plus fort, mais moins luſtré que celui de France. Il y en a d'unis, d'autres à fleurs ou à figures, & d'autres encore avec des oiſeaux, des arbres & des nuages. (*D. J.*)

TOUCAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol. exot.*) *Voyez la Pl. XII. fig.* 3. C'eſt le nom américain d'un genre diſtinct d'oiſeaux, qu'on range parmi les pies; c'eſt pourquoi quelques-uns de nos naturaliſtes le nomment *pica braſilienſis*, pie du Bréſil; & d'autres l'appellent *ramphoſtos*: voici les caracteres de ce genre d'oiſeau.

Son bec eſt conſidérablement large, égal en grandeur dans la plupart des eſpeces, à tout le corps. Il n'a aucune narine viſible. Ses piés ont chacun quatre orteils, deux devant & deux derriere, comme dans le perroquet.

On en connoît quatre eſpeces: 1°. le *toucan* au croupion rouge: 2°. le *toucan* au croupion jaune: 3°. le *toucan* au croupion blanc: 4°. le *toucan* au croupion vert, avec un bec en partie coloré. Ces ſortes d'oiſeaux ſont nommés par Linnæus *roſtratæ*, à cauſe de la largeur de leur bec.

Cet oiſeau eſt généralement en Amérique, de la groſſeur d'un de nos pigeons. Son bec qui eſt extraordinaire, a rendu le *toucan* ſi célebre, qu'on l'a placé dans le ciel parmi les conſtellations auſtrales. Ce bec eſt crochu au bout; il eſt large de deux à trois pouces, & long de cinq à ſix. Il eſt d'une ſubſtance membraneuſe, oſſeuſe, tranſparente, reluiſante, creuſe en-dedans, & d'une grande légéreté. La partie ſupérieure arrondie au-deſſus, croît en forme de faulx, émouſſée à ſa pointe. Les bords qui le terminent ſont découpés en dents de ſcie, d'un tranchant très-ſubtil, prenant leur naiſſance vers la racine du bec, & continuant juſqu'à ſon extrémité; cette dentelure en forme de ſcie, l'empêche de ſe fermer exactement. Mais afin que ce bec qui eſt d'une ſi grande longueur, & d'une ſi groſſe épaiſſeur fût bien ſoutenu, la tête de l'oiſeau eſt à proportion du reſte du corps grande & groſſe.

Sa langue preſque auſſi longue que le bec, eſt compoſée d'une membrane blanchâtre, fort déliée, découpée profondément de chaque côté, & avec tant de délicateſſe, qu'elle reſſemble à une plume.

Ses jambes ſont courtes, & couvertes de grandes écailles; chacun de ſes piés eſt compoſé de quatre orteils, dont les plus courts ſont en-dedans, & les plus longs en-dehors; chacun de ces orteils eſt terminé par un ongle noir & émouſſé.

On s'apperçoit ſi peu de narines de cet oiſeau, que l'on a cru qu'il n'en avoit point, & que l'air entroit dans ſon corps par les interſtices de la dentelure du bec; il eſt vrai cependant, que le *toucan* a des narines, mais qu'on ne découvre pas tout d'un coup, parce qu'elles ſont cachées entre la tête & la racine du bec.

On peut dire en général que c'eſt un oiſeau fort extraordinaire; on en diſtingue les eſpeces par leur groſſeur, & la variété de leur couleur. Il ne vit point dans les pays froids de l'Amérique, mais l'on en voit beaucoup au Bréſil le long de la riviere de Janeiro; & les plus petits vivent au Pérou. Le champ du pennage de ces derniers eſt tout noir ſur le dos, excepté au bout de la queue; ils ont quelques pennes auſſi rouges que du ſang, entrelacées parmi les noires; & ſous la poitrine ils ſont d'un jaune-orangé des plus vifs. Les Sauvages ſe ſervent de leurs groſſes plumes pour leur parure.

Cet oiſeau ſe familiariſe facilement avec les poules; alors il ſe préſente quand on l'appelle, & n'eſt point difficile à nourrir, prenant indifféremment tout ce qu'on lui donne.

Thevet qui en parle dans ſes voyages avec admiration, l'appelle *l'oiſeau mange-poivre*. Il raconte que le dévorant avec avidité, il le rend tout auſſi-tôt ſans l'avoir digéré; mais que les Américains font grand cas de ce poivre, parce que l'oiſeau en a corrigé la chaleur âcre dans ſon eſtomac. C'eſt un bon conte de voyageur; mais on peut lire des obſervations plus vraies ſur cet oiſeau dans le P. Feuillé.

TOUCAN, *en Aſtronomie*, c'eſt une conſtellation moderne de l'hémiſphere méridional, compoſée de huit

huit petites étoiles, que l'on appelle autrement *anſer americanus*, l'oie d'Amérique. *Voyez* CONSTELLATION.

TOUCHANT, adj. *Voyez l'article* PATHÉTIQUE.

TOUCHANTE, ſ. f. *en Géométrie*, on dit qu'une ligne droite eſt *touchante* d'un cercle, quand elle le rencontre; de maniere qu'étant prolongée des deux côtés indéfiniment, elle ne coupe point le cercle, mais tombe au-dehors.

La *touchante* d'une ligne courbe quelconque eſt plus proprement appellée *tangente*. *Voyez* TANGENTE.

TOUCHAU, ſ. m. (*Docimaſt.*) on nomme *touchaux*, des aiguilles d'eſſai, *acus probatrices*. Elles ſervent à connoître exactement les différens degrés d'alliage ou de pureté de l'or, de l'argent & du cuivre. On compare l'enduit de ces métaux avec celui des *touchaux*, qui ſont de petites lames faites des mêmes métaux avec différens titres connus. Ces aiguilles ſont larges d'une ligne, épaiſſes d'une demie, longues de deux ou trois pouces. Chacune d'elles porte une empreinte qui indique ſon titre.

L'alliage des *touchaux* pour argent ſe fait avec du cuivre, & rarement avec du laiton. Pour en établir les proportions, on ſe ſert du poids de marc en petit diviſé en demi-onces & en grains. Mais comme il faut qu'il puiſſe contrebalancer une molécule métallique aſſez conſidérable pour une aiguille, on en prend un qui le double ſix fois, c'eſt-à-dire qui équivaut à 96 livres du quintal fictif, donc conſéquemment un grain en vaut ſix du précédent. On peſe avec ce poids un marc d'argent pur, on l'enveloppe dans un papier ſur lequel on marque ſeize demi-onces; ce qui ſignifie que ce marc eſt d'argent parfaitement pur. La molécule peſée fait la premiere aiguille. On peſe enſuite quinze demi-onces d'argent pur, & une demi-once de cuivre. Ce dernier métal doit être d'une ſeule piece ſolide, qui ait le moins de ſurface qu'il ſoit poſſible, & que l'on ait ajuſté avec une lime. Si l'on n'avoit cette attention, c'eſt-à-dire, ſi le cuivre étoit diviſé en un grand nombre de petites molécules, ou étendu en feuilles, il arriveroit que la plus grande partie s'en ſcorifieroit plutôt que d'entrer en fuſion. On enveloppera également les deux derniers morceaux peſés, & on y marquera quinze demi-onces pour faire connoître que la molécule métallique en queſtion, eſt compoſée de quinze parties d'argent pur, & d'une de cuivre. C'eſt pour la ſeconde aiguille. On peſe encore quatorze demi-onces d'argent pur & deux de cuivre, que l'on enveloppe & inſcrit quatorze demi-onces, & dont on fait la troiſieme. L'on continue enfin d'ajuſter la matiere des autres aiguilles, ſelon la même progreſſion arithmétique, croiſſante pour le cuivre, & décroiſſante pour l'argent, & l'on donne à chacune l'inſcription qui lui convient. Tel eſt l'ordre qu'on ſuit.

	demi-onces d'argent pur.	demi-onces de cuivre.
La premiere eſt de	16	& de 0
La ſeconde	15	1
La troiſieme	14	2
La quatrieme	13	3
La cinquieme	12	4
La ſixieme	11	5
La ſeptieme	10	6
La huitieme	9	7
La neuvieme	8	8
La dixieme	7	9
La onzieme	6	10
La douzieme	5	11
La treizieme	4	12
La quatorzieme	3	13
La quinzieme	2	14
La ſeizieme	1	15

Pour unir le cuivre à l'argent, prenez un creuſet neuf dont le fond ſoit bien uni; frottez-le intérieurement de borax; mettez-y en particulier chaque portion de métal contenue dans l'un des papiers, & y ajoutez un peu de borax & de flux noir. Placez votre creuſet dans un fourneau de fuſion, & l'échauffez rapidement; ou plutôt jettez votre mélange dans un creuſet embraſé; remuez-le un peu, ſitôt qu'il aura acquis une fuſion parfaite, & le retirez du feu pour le laiſſer refroidir; vous le caſſerez pour avoir la matiere qu'il contient.

Cette fonte ſe fait auſſi avec le chalumeau à un feu de lampe, & peut-être plus commodément. On remet dans le même papier chacune des petites molécules métalliques pour éviter la confuſion, & on les peſe de nouveau à la balance d'eſſai. Celles qui peſeront près d'un marc ſeront bonnes; mais il s'en trouve à qui il manque un poids conſidérable, comme, par exemple, quatre grains ou plus; c'eſt une preuve qu'il s'eſt perdu autant de cuivre à proportion, ſoit par le déchet ou autrement, parce que le feu aura été ou trop lent, ou trop long. On doit remplacer celle à qui cet inconvénient ſera arrivé, en gardant les mêmes proportions qu'auparavant.

On façonnera avec le marteau chacune de ces petites maſſes pour en former des aiguilles, obſervant de les recuire de tems-en-tems, en cas qu'elles deviennent trop roides par le martelage. On gravera ſur ces aiguilles le nombre des demi-onces d'argent qu'elles contiennent, celui de ſeize ſur la premiere, de quinze ſur la ſeconde, & ainſi de ſuite. Chacune ſera percée à l'une de ces extrémités, afin qu'on puiſſe y paſſer un fil pour les enfiler toutes enſemble; ce qui ſe fera dans l'ordre de leurs numéros; on donne le nom de *ligature* à la ſuite de ces aiguilles de différens titres.

Quelques eſſayeurs inſerent une aiguille d'un titre proportionnel entre chacune de celles dont nous venons de parler; d'autres y en inſerent un plus grand nombre comme trois, par exemple; ce qui en augmente le nombre, & exige une plus grande quantité de combinaiſons, ainſi qu'on peut le déduire du paragraphe précédent; mais quant à la ligature de l'argent, il n'eſt preſque pas poſſible de mettre de diſtinction entre deux aiguilles dont la différence de l'alliage eſt moindre que de la moitié d'une demi-once.

On peut ajouter auſſi à ces aiguilles ou *touchaux* d'argent, une lame de cuivre pour ſervir de derniere aiguille; parce qu'on ſe ſert auſſi de cette ligature pour connoître la pureté du cuivre, ou les différentes quantités d'argent qu'il peut contenir.

Les aiguilles ou *touchaux* ſe font en Flandre avec le poids de marc diviſé par grains; la premiere eſt une aiguille de douze deniers, c'eſt-à-dire d'argent pur. La ſeconde douze deniers dix-huit grains d'argent, & de ſix grains de cuivre, & ainſi de ſuite; en ſorte que la proportion de l'argent décroît toujours de la quantité de ſix grains, ou d'un quart de denier, & que celle du cuivre eſt en raiſon inverſe. Lorſqu'on en eſt venu à la quantité d'un denier pour l'argent, & douze deniers pour le cuivre, on ne va pas plus loin; cette proportion conſtitue la derniere aiguille.

Il eſt toutefois inutile que la différence de la quantité d'alliage de deux aiguilles proportionelles ſoit ſi fines, continue d'être auſſi petite juſqu'à la fin. Celle de ſix grains ſuffira juſqu'à l'aiguille de neuf deniers, & celle de la moitié d'une demi-once, juſqu'à l'aiguille de dix demi-onces en deſcendant; c'eſt-à-dire en commençant par l'argent pur, parce qu'il n'eſt pas poſſible de diſcerner exactement dans les aiguilles ſuivantes des variétés ſi peu ſenſibles.

Les aiguilles d'eſſai ou les *touchaux* pour or, ſont compoſées d'or & d'argent, ſeul ou allié de cuivre en différentes proportions. On donne le nom de carature, *caratura*, à ces ſortes de combinaiſons, que l'on regle à l'aide du poids de marc diviſé en karats. Au reſte, il n'y a d'autre différence entre la préparation de ces aiguilles-ci & celles d'argent, qu'en ce que leur titre eſt proportionné d'une autre façon. Chaque *touchau* eſt du poids d'un marc. La table ſuivante repréſente leur ordre & leur diviſion.

La premiere eſt d'or pur ou à 24 karats.

	d'or pur.	d'argent pur.
La deuxieme eſt de	23 karats 6 gr.	6. gr.
La troiſieme	23 karats.	1 karat.
La quatrieme	22 karats 6 gr.	1 karat 6 gr.
La cinquieme	22 karats	2 karats.
La ſixieme	21 karats 6 gr.	2 karats 6 gr.
La ſeptieme	21 karats.	3 karats.
La huitieme	20 karats 6 gr.	3 karats 6 gr.
La neuvieme	20 karats.	4 karats.
La dixieme	19 karats.	5 karats.
La onzieme	18 karats.	6 karats.

Enſorte que l'on va toujours en diminuant par karats entiers, juſqu'à ce qu'on ſoit parvenu au vingt-troiſieme carat d'argent; par la raiſon, ainſi que nous l'avons déja dit, qu'il n'eſt pas poſſible de connoître exactement entre deux aiguilles au-deſſus de la

neu-

neuvieme, une différence qui ne confifte qu'en fix grains d'or plus ou moins. L'alliage en queftion de l'or & de l'argent s'appelle carature blanche, *caratura alba*.

Si l'on mêle le cuivre à l'argent pour faire des *touchaux* d'or, cette combinaifon prend le nom de la carature mixte, *caratura mixta*. Cette préparation fe fait felon les mêmes lois que la précédente; à cette feule différence près, que la molécule d'argent pur jointe à l'or dans la table précédente, eft ici alliée d'une partie, ou à deux parties de cuivre; ce qui fournit deux efpeces d'aiguilles, quant aux proportions de leurs combinaifons. La table fuivante préfente un exemple de deux parties d'argent, contre une de cuivre.

La premiere aiguille eft d'or pur ou de 24 karats.

	d'or pur.	d'argent pur.	de cuivre pur.
la 2e	23 kar. 6 gr.	4 gr.	2 gr.
la 3e	23 kar.	8 gr.	4 gr.
la 4e	22 kar. 6 gr.	1 kar.	6 gr.
la 5e	22 kar.	1 kar. 4 gr.	8 gr.
la 6e	21 kar. 6 gr.	1 kar. 8 gr	10 gr.
la 7e	21 kar.	2 kar.	1 kar.
la 8e	20 kar. 6 gr.	2 kar. 4 gr.	1 kar. 2 gr.

Et ainfi de fuite, felon l'ordre de la précédente.

Si dans la table ci-deffus on fubftitue le cuivre pur à l'argent pur, & réciproquement, on a une troifieme efpece de *touchaux* d'or, & enfin une quatrieme, fi ces deux métaux font alliés à quantités égales.

Nous n'avons expofé que les combinaifons de l'or le plus en ufage; car elles font fufceptibles d'être variées d'une infinité de façons qu'il n'eft ni poffible, ni néceffaire à un effayeur d'imiter, bien qu'il puiffe jufqu'au certain point, quand il a acquis beaucoup d'ufage, diftinguer leurs différens titres en les comparant avec les nôtres.

Si l'on trouvoit que les aiguilles d'or duffent revenir à un trop haut prix, on pourroit les faire plus petites que les aiguilles d'argent, & les fouder à des lames de cuivre pour en rendre l'ufage plus commode. *Cramer*, Docimaftique. (*D. J.*)

TOUCHE, f. f. (*terme de Luthier*.) ce mot eft équivoque. La *touche*, en parlant de guitarre, de luth, de théorbe, & autres pareils inftrumens, eft un morceau de bois d'ébene, délié, poli, proprement collé le long defdits inftrumens, & au tour duquel bois d'ébene font les cordes qu'on appelle auffi *touches*. Ce terme, en parlant d'orgues, d'épinettes & de clavecins, eft un morceau d'ébene ou d'ivoire quarré, fur lequel on pofe avec adreffe & avec méthode les doigts pour jouer tout ce que l'on veut.

TOUCHE, TOUCHER, (*Peinture*.) lorfqu'un peintre a fuffifamment empâté & fondu les couleurs qu'il a cru convenables pour repréfenter les objets qu'il s'eft propofé d'imiter, il en applique encore d'un feul coup de pinceau, qui acheve de caractérifer ces objets, & ces coups de pinceau s'appellent *toucher*. On dit *touches* légeres, *touches* faciles; telles parties font bien *touchées*, finement *touchées*; pour exécuter telle chofe il faut favoir *toucher* le pinceau, ou avoir de la *touche* de pinceau, &c.

TOUCHE, f. f. (*Jeu des Jonchets*) ce mot fe dit d'une petite efpece de baguette d'os ou d'ivoire dont les enfans fe fervent aux jonchets pour lever chaque piece de jonchets, après qu'on les a fait tomber.

TOUCHE, *pierre de*, (*Hift. nat.*) *lapis lydius*, *bafaltes*; c'eft une pierre noire fort dure, à qui on a donné le nom qu'elle porte, parce qu'on s'en fert pour effayer la pureté de l'or & de l'argent. Pour cet effet on commence par y frotter de l'or ou de l'argent très-purs, & enfuite on juge de la pureté des métaux que l'on veut éprouver en traçant avec eux une nouvelle raye à côté de celle qui y eft déja, & c'eft fuivant le plus ou le moins de conformité que l'on trouve entre la couleur du métal qu'on vient de frotter fur la *pierre de touche* & celui qui étoit auparavant, que l'on eft en état de décider de fa pureté.

Toute pierre noire peut abfolument fervir de *pierre de touche*, mais il faut deux conditions; la premiere eft que la pierre foit affez dure pour n'être point rayée par les métaux que l'on frotte deffus; la feconde, que l'eau-forte n'agiffe point fur cette pierre, parce que fouvent après avoir frotté de l'or fur la *pierre de touche*, on verfe de l'eau-forte fur l'endroit où ce métal a été frotté, & l'on examine fi cet acide agit deffus, ce qui n'arrive que lorfque l'or eft allié avec du cuivre ou de l'argent. On voit par-là que tous les marbres ne font point propres à faire des *pierres de touche*.

Les anciens ont donné le nom de *bifaltes* à la *pierre de touche*; ce mot vient du mot grec βασανίζω, *j'examine*; ou fuivant d'autres, de *Bifaltia*, province de la Macédoine: dans cette fuppofition de *bifaltes*, on aura fait *bafaltes*. On dit que le mot éthyopien *bafal*, fignifioit du *fer*, ce qui a fait croire que le nom de *bafaltes* avoit été donné à cette pierre parce qu'elle étoit de la couleur de fer. On l'appelloit auffi *lapis lydius*, pierre de Lydie; apparemment parce qu'il s'en trouvoit en Lydie. Suivant Pline cette pierre fe trouvoit en Ethiopie. On en trouve aujourd'hui en plufieurs endroits de l'Europe; il y en a près de Lauban fur le Queifs en Siléfie; mais elle fe rencontre en grande abondance à Stolpen en Mifnie, où elle fe montre fous la forme de grands cryftaux fort élevés, qui forment des efpeces de tuyaux d'orgue, au haut defquels le château de Stolpen eft bâti. *Voyez l'article* STOLPEN (*pierre de*.)

La *pierre de touche* fe trouve auffi en colonnes formées par un affemblage de plufieurs articulations en Irlande, dans le comté d'Antrim, où il y en a un amas prodigieux, nommé en anglois *giant's caufeway*, c'eft-à-dire, *pavé des géans*. *Voyez l'article* PAVÉ DES GÉANS.

La *pierre de touche* de cette efpece dans fon état naturel, eft ou noire, ou d'un gris foncé & couleur de feu, les colonnes de fes cryftaux font unies & liffes comme fi elles avoient été polies. Cette pierre eft très-dure, elle ne fait nulle effervefcence avec les acides, elle entre en fufion au feu fans aucune addition. M. Pott croit que c'eft une terre argilleufe mêlée d'une portion de fer qui fert de bafe à cette pierre.

Au refte, comme *pierre de touche* eft un mot générique emprunté de l'ufage qu'on en fait pour effayer les métaux, il peut fe donner à des pierres d'une nature toute différente du *bafaltes* qui vient d'être décrit, & toute pierre noire, dure & liffe fera propre à faire une *pierre de touche*. Un caillou noir pourra, par exemple, être très-bon pour cet ufage, parce que l'eau-forte n'agira point fur lui. On dit que les Italiens fe fervent d'une *pierre de touche* verte, qu'ils nomment *verdello*, pour effayer l'or & l'argent; quelques auteurs ont prétendu que c'étoit un marbre; mais comme nous l'avons déja remarqué, le marbre n'eft pas propre à être employé en pareil cas, par la facilité qu'il a à être mis en diffolution par les acides.

TOUCHÉ, *terme de Paumier*, qui fignifie que la balle a *touché* au corps ou aux habits d'un joueur. Le joueur qu'une balle touche foit de volée ou du premier bond, perd un quinze.

TOUCHER, f. m. (*Phyfiolog.*) le *toucher* eft un des fens externes, à l'aide duquel nous concevons les idées du folide, du dur, du mol, du rude, du chaud, du froid, de l'humide, du fec, & des autres qualités tangibles, de la diftance, de la démangeaifon, de la douleur, &c. *Voyez* SENS, SOLIDE, DUR, &c.

Le *toucher* eft de tous nos fens le plus groffier, mais en même tems le plus étendu, en ce qu'il embraffe plus d'objets que tous les autres enfemble: même quelques-uns réduifent tous les autres fens au feul fens de l'attouchement. *Voyez* SENSATION.

Ariftote dit pofitivement que toute fenfation n'eft qu'un attouchement, & que les autres fens, comme la vue, l'ouie, le goût & l'odorat, ne font que des efpeces raffinées, ou des degrés d'attouchement. *De anim. l. IV. c. iij & l. III. c. xij. Voy.* VUE, OUIE, &c.

Les fentimens des naturaliftes font partagés, fur l'organe du *toucher*. Ariftote croit que ce fens réfide dans la chair, entant que chair, de forte que toute chair eft, felon lui, capable de fenfation. *Hift. anim. l. I. c. iv.* D'autres veulent que le *toucher* gîfe dans les parties qui font pourvues de fibres nerveufes; fuivant ce fyftème il réfideroit dans la peau, la chair, les mufcles, les membranes, & les parenchymes; d'autres le reftreignent fimplement à la peau, *cutis*, parce qu'on obferve qu'il n'y a que les parties qui font couvertes d'une peau, qui aient proprement la faculté de *toucher* ou d'appercevoir des qualités tangibles.

Mais on eft encore partagé fur la partie de la peau à laquelle on doit attribuer cette fonction. Les uns veulent que cette fenfation réfide dans la partie membraneufe, d'autres dans la partie charnue, & d'autres encore foutiennent qu'elle eft dans la partie moëlleufe qui dérive des nerfs.

Mal-

Malpighi, & d'après lui tous nos meilleurs auteurs modernes, prétendent que les organes immédiats du sens que nous nommons *toucher*, sont les papilles pyramidales de la peau.

Ces papilles sont de petites éminences molles, moelleuses, & nerveuses, qui se trouvent par tout le corps immédiatement sous l'épiderme; elles sont formées des nerfs sous-cutanés, qui pour cet effet se dépouillent de leur membrane externe, & deviennent extrémement délicates & sensibles; une humeur subtile & déliée les humecte continuellement, & l'épiderme ou la cuticule est tout ce qui les couvre & qui les défend d'injure. Ces papilles sont plus grandes & paroissent davantage dans les parties que la nature a destinées pour être les organes du *toucher*, comme dans la langue, dans les extrémités des doigts de la main & du pié; elles ont la faculté de se contracter & de se dilater facilement. *Voyez* PAPILLES, *voyez aussi* LANGUE, DOIGT, *&c.*

Le *toucher* se fait donc sentir ainsi: le bout du doigt, par exemple, étant appliqué à l'objet qu'on veut examiner, les papilles s'élevent en vertu de cette intention de l'ame, & étant frottées légerement sur la surface de l'objet, il s'y fait une ondulation qui par le moyen des nerfs qui les viennent joindre, se communique de-là au sensorium commun, & y excite la sensation du chaud, du froid, du dur, *&c.* *Voyez* SENSATION.

Cela nous fait voir la raison pourquoi le *toucher* devient douloureux lorsque la cuticule a été emportée, brulée, macerée, *&c.* & pourquoi lorsque la cuticule devient épaisse & dure, ou qu'elle est cicatrisée, *&c.* on perd la sensation du *toucher*; d'où vient l'engourdissement qu'on sent en touchant le torpedo, & pourquoi on sent une douleur si aiguë au dessous des ongles & à leur racine, *&c.* *Voyez* CUTICULE, BRULURE, CALUS.

Le *toucher* est par plusieurs raisons, le plus universel de nos sens: tous les animaux en sont pourvus. Pline observe que tous les animaux ont la sensation du *toucher*, même ceux qu'on croit dépourvus de tous les autres sens, comme les huitres & les vers de terre. Ce naturaliste dit que son opinion est que tous ont aussi un autre sens, qui est le goût: *existimaverim omnibus sensum & gustatus esse. Hist. nat. l. X. c. lxxj.*

Les autres sens sont bornés par des limites étroites; le *toucher* seul est aussi étendu que le corps; comme étant nécessaire au bien-être de toutes ses parties.

Le sentiment, du *toucher*, comme dit Cicéron, est également répandu par tout le corps, afin que nous puissions appercevoir dans chaque partie tout ce qui peut la mouvoir, & sentir tous les degrés de chaleur, de froid, *&c. De nat. deor. l. II. c. lvj.*

Les naturalistes disent que les araignées, les mouches, & les fourmis, ont la sensation de l'attouchement beaucoup plus parfaite que les hommes; cependant nous avons des exemples de gens qui ont sçu distinguer les couleurs au *toucher*; & d'autres qui par la même sensation comprenoient les paroles que l'on disoit. *Voyez* COULEUR, & SOURD.

La sensation du *toucher* est effectivement si parfaite & si généralement utile, qu'on l'a vue quelquefois faire pour ainsi dire, la fonction des yeux, & dédommager en quelque façon des aveugles de la perte de la vue. Un organiste d'Hollande, devenu aveugle, ne laissoit point de faire parfaitement son métier; il acquit de plus l'habitude de distinguer au *toucher* les différentes especes de monnoie, & même les couleurs; celles des cartes à jouer, n'avoient pas échappé à la finesse de ses doigts, & il devint par-là un joueur redoutable, car en maniant les cartes, il connoissoit celles qu'il donnoit aux autres, comme celles qu'il avoit lui-même. Même *observ. de physiq. tom. II. p.* 214.

Le sculpteur Ganibasius de Volterre, l'emportoit encore sur l'organiste dont je viens de parler; il suffisoit à cet aveugle d'avoir touché un objet, pour faire ensuite une statue d'argile, qui étoit parfaitement ressemblante.

TOUCHER, v. act. (*Gramm.*) c'est exercer l'action du tact: on *touche* toutes les choses sur lesquelles on porte la main: on *touche* d'un instrument, ou un instrument: ces objets se *touchent:* on dit, il a *touché* une somme considérable; nous *touchons* à la fin de notre travail; il a *touché* le vrai point de la difficulté; nous *touchons* au moment de l'action; l'éloquence de cet homme *touche;* sa situation est si humble, qu'il faudroit être de pierre pour n'en être pas *touché;* il a *touché* cette corde delicate & avec succès; il est dangereux de *toucher* aux choses de la religion, des mœurs & du gouvernement. *Voyez* encore les *articles suivans*.

TOUCHER, (*Marine.*) c'est heurter contre la terre, faute d'eau ou de fond.

TOUCHER *à une côte ou à un port*, (*Marine.*) c'est aborder à une côte ou à un port & y mouiller.

TOUCHER *le compas*, (*Marine.*) c'est aimanter l'aiguille de la boussole. *Voyez* AIGUILLE AIMANTÉE.

TOUCHER, *en terme de Commerce*, se dit de l'argent qu'on a reçu, ou qu'on a du recevoir. Je *touchai* hier quinze cent livres, je dois encore en *toucher* deux mille le mois prochain.

TOUCHER, *terme d'Imprimerie;* c'est après avoir pris une quantité d'encre proportionnée à la grosseur du caractere, & l'avoir bien distribuée sur les balles, c'est-à-dire, les avoir maniées ou frottées en tout sens l'une contre l'autre, pour les enduire également, appuyer ces mêmes balles deux fois & de suite, sur la superficie de la forme, de façon que l'œil de toutes les lettres se trouvant également atteint d'une légere couche d'encre, il puisse communiquer au papier cette couleur noire qui fait le corps de l'impression. Pour avoir une belle impression, il faut *toucher* maigre & tirer gras, cela veut dire qu'en toutes occasions, il faut ménager l'encre, & ne pas trop ménager ses forces en tirant le barreau.

TOUCHER *aux bois*, il se dit du cerf, du daim, & du chevreuil, lorsqu'ils détachent la peau velue qu'ils ont sur leur bois.

TOUCY, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, au diocèse & à cinq lieues au couchant d'Auxerre, dans un terrein aquatique. C'est une petite baronie qui releve en foi & hommage de l'évêque d'Auxerre. (*D. J.*)

TOUE, *ou* TOUAGE, (*Marine.*) c'est le changement de place qu'on fait faire à un vaisseau, avec une hansiere attachée à une ancre mouillée ou amarrée à terre, quand on veut approcher ou reculer un vaisseau de quelque poste. *Voyez* encore CHALOUPE A LA TOUE.

TOUE, (*Marine.*) c'est un bateau qui sert à passer une riviere, & dont on se sert principalement sur la Loire.

TOUE, *la*, ou *la Thoue*, ou *la Thouay*, ou *la Touay*, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Thada;* petite riviere de France en Poitou, où elle prend sa source, & se jette dans la Loire au-dessous de Saumur. Elle est navigable depuis Montreuil-Bellay.

TOUER, v. act. (*Marine.*) c'est tirer ou faire avancer un vaisseau avec la hansiere qui y est attachée par un bout, & dont l'autre bout est saisi par des matelots, qui tirent le cordage pour faire avancer le vaisseau. La différence qu'il y a entre ce terme *touer*, & celui de *remorquer*, c'est qu'on ne tire point un vaisseau à force de bras quand on remorque, mais à force de rames. *Voyez* REMORQUER.

TOUFFE, s. f. est un terme dont quelques auteurs se servent pour dire la partie touffue des arbres, ou cette partie qui est garnie de branches, de feuilles, *&c.* *Voyez* BRANCHE.

Parallélisme des *touffes* d'arbres: on observe que tous les arbres affectent d'une maniere naturelle d'avoir leurs *touffes* paralleles au terrein qu'elles ombragent. *Voyez* l'explication de ce phénomene sous l'*article* PARALLÉLISME.

TOUFFE DE FLEURS, *chez les Fleuristes*, signifie plusieurs fleurs qui naissent ensemble au haut de la tige, comme dans la primevere, l'auricula, *&c.*

TOUFFE, TOUFFU, (*Jardinage.*) se dit d'un bois entierement garni; & l'on appelle *touffe* une sépée de bois qui ne garnit que le bas des grands arbres.

TOUG, s. m. *terme de relation*, c'est une espece d'étendart qu'on porte devant le grand-visir, les bachas, & les sangiacs. Il est composé d'une demi-pique, au bout de laquelle est attachée une queue de cheval avec un bouton d'or ou doré qui brille au-dessus. On porte trois *tougs* devant le grand visir quand il va commander l'armée. *Ricaut.* (*D. J.*)

TOUILLAUX, s. m. *terme de Pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté de Bordeaux. C'est ainsi qu'on appelle les rets qui servent à faire la pêche des touilles, du chien de mer de toutes especes. *Voy.* LANIERES.

TOUJOURS, (*Critique sacrée.*) ce mot dans l'Ecriture ne signifie quelquefois que pour la vie, *Héb. vij.* 3. Ainsi chez les Romains Sylla, Jules-César, furent créés dictateurs *perpétuels*, c'est-à-dire pour leur vie. (*D. J.*)

TOUJOURS AUGUSTE, (*Littérat.*) *semper augustus*: les premiers empereurs romains, & à leur exemple ceux du bas empire, se sont qualifiés *toujours augustes*, & on les traitoit de même dans les monumens, inscriptions, médailles.

TOUL, (*Géog. mod.*) en latin *Tullum*, ville de France, enclavée dans la Lorraine, capitale du Toulois, sur la Moselle, à 5 lieues au couchant de Nancy, à 12 au sud-ouest de Metz, & à 68 au sud-est de Paris, dans un vallon très-fertile; une chaîne de montagnes & de côteaux couverts de vignes, l'entoure à moitié.

Cette ville composée d'environ cinq mille habitans, a quatre paroisses, deux fauxbourgs, un bailliage, une sénéchaussée, & un gouverneur particulier. Son gouvernement civil est du ressort du parlement de Metz: l'évêché de *Toul* passe pour fort ancien; il est suffragant de Treves, & a un diocèse des plus étendus du royaume; car on y compte 1400 paroisses, il se qualifie comte de *Toul*, & prince du saint Empire; le revenu de son évêché est évalué à environ quarante milles livres de rente. *Long.* suivant Cassini, 23. 25. 30. *latit.* 48. 40. 27.

Il est constant que *Toul* est une ville ancienne: on a une médaille antique où elle est nommée *Tullo-civitas*. Ptolomée l'appelle *Tullum*, & la donne aux peuples *Leuci*: elle a toujours conservé le même nom jusqu'à présent, sans prendre celui du peuple, comme ont fait la plûpart des autres villes. Les *Leuci* étoient Belges, & lorsqu'on partagea la Belgique en deux provinces, ils furent mis sous la premiere & sous la métropole de Treves; leur territoire étoit de fort grande étendue.

La ville de *Toul*, comme sa métropole, Treves avec Metz & Verdun, vinrent au pouvoir des François au commencement de leur établissement dans les Gaules; elle fut toujours sujette aux rois d'Austrasie sous les Mérovingiens & sous les Carlovingiens. Après la mort du roi Raoul, elle fut assujettie du tems de Louis d'Outremer à Othon I. & elle reconnut ses successeurs pour souverains.

Le comte Frédéric n'eut qu'une fille, qui épousa Matthias de Lorraine, dont il n'eut point d'enfans; la race de ces comtes étant éteinte, les ducs de Lorraine furent investis de l'avouerie de la cité de *Toul*. Enfin, dans la suite des tems, la souveraineté de la ville & de l'évêché de *Toul*, a été cédée à la couronne de France par le traité de Westphalie. Louis XIV. maître de cette ville, l'a fortifiée, & en a fait une place réguliere plus grande qu'elle n'étoit auparavant.

Abraham (Nicolas) jésuite savant dans les humanités, naquit à *Toul*, l'an 1589. Il a publié entre autres ouvrages, 1°. des notes sur la paraphrase de l'évangile de S. Jean, composée en vers grecs par Nonnius, M. Simon cite plusieurs fois ce livre, qui n'est pas indigne d'être connu; 2°. un commentaire sur quelques oraisons de Cicéron. C'est un ouvrage d'un grand travail; mais les notes y sont tellement chargées de littérature, que cette profusion rebute les moins paresseux. Ce commentaire fut imprimé à Paris avec les oraisons l'an 1631, en deux tomes *in-fol.* 3°. un commentaire sur Virgile; il est beaucoup plus court que celui de Cicéron, & par-là d'un plus grand service dans les écoles.

Picard (Benoît) capucin né à *Toul* en 1663, & mort en 1721, a beaucoup fait de recherches sur sa patrie. On a de lui, 1°. une histoire ecclésiastique & politique de la ville & du diocèse de *Toul*, 2°. un pouillé ecclésiastique & civil du diocèse de *Toul*; 3°. une dissertation pour prouver que la ville de *Toul* est le siége épiscopal des Lucquois.

Raulin (Jean) naquit à *Toul* l'an 1443, devint grand-maître du collége de Navarre, & mourut à Paris dans le collége de Cluny, l'an 1514, âgé de 71 ans. C'étoit un des célebres prédicateurs de son siecle; ses sermons ne le cedent point à ceux de Maillard, de Barlette, & de Menot. J'en vais rapporter quelques traits pour les mieux faire connoître; parce qu'ils sont fort rares.

Dans le sermon IV. du troisieme dimanche de l'Avent: *Dicit Deus* accipe consilium a me, & salva animam tuam. *Medici & Advocati care vendunt consilia sua, sed non Deus: nam dicit accipe: non constat nisi accipere: vulgo dicitur bonum forum trahit argentum de bursa; & sic quilibet debet accipere, & facere illud bonum forum consilii:* salva animam tuam, *quia unicam habes, nec plus habere poteris, nec perdere nisi velis. Inde communiter soli doctores theologi, qui sunt consiliarii animæ, dicuntur magistri nostri, quia sunt communes omnibus, & nihil constat eorum consilium: sed eorum consilio habito sufficit dicere gratias. Non sic de doctoribus Medicinæ decretorum quia non sunt nostri, sed oportet eorum consilia emere magno pretio, & implere manus eorum auro vel argento; alias non oporteret reverti secunda vice.*

Dans le sermon quatorzieme de la pénitence: *Leo vocavit lupum, vulpem, & asinum ad capitulum, ut confiterentur peccata sua, & eis juxta delicta pœnitentiam injungeret. Venit lupus ad capitulum, & sic confessus est: ego male feci quia comedi ovem, quæ ad me non pertinebat, sed hoc habeo ex legitimis juribus patrum meorum, qui ita ex omni ætate usi sunt, ut pater, avus, abavus, & atavus, ita ut nulla sit memoria hominum, quin lupi semper comederint oves. Ad quem leo: an verum quod ita habet præscriptum ex omni antiquitate, sic comedere oves? Cui dicenti, quod sic, pro tanto crimine imposuit semel dicere, pater noster.*

Supervenit vulpes, & confessa est se male egisse, quia capones & gallinas comederat non suas, licet ex omni ævo, in possessione fuerit sic comedendi illas. Quæ similiter propter unum pater noster *absoluta est.*

Supervenit asinus, tria confessus in capitulo fecisse peccata. Primum quia comederat fœnum quod in ripis & dunis ab aliorum quadrigis fortuito derelictum erat. Cui leo: grande peccatum est, o asine! quia aliena comedisti, quæ tui magistri non erant. Secundo confessus est asinus, quia stercoraverat claustrum fratrum. Cui leo: grande peccatum est fœdare terram sanctam. Tertium peccatum vix ab eo potuit extorqueri, quod postea cum ejulatu & gemitu dixit, quod recederat & cantaverat cum fratribus, & cum eis melodiam fecerat. Respondit leo gravissimum esse pecatum, eo quod fratres in discordiam miserat. Et sic graviter flagellatus est asinus, propter peccata parva, & dimissa vulpes, & lupus in possessione majorum, cum absolutione.

Non-seulement on a imprimé plusieurs fois les sermons de Raulin séparément; mais on en a donné une édition complette à Paris en 1642. en 2. *vol. in* 8°. Tous les ouvrages de ce prédicateur ont été publiés à Anvers l'an 1611 en 6. *vol. in-4°.* Ses lettres ont paru à Paris en 1620, *in-4°.* Elles sont mieux écrites que ses sermons, quoique pleines d'allégories & de figures; cependant elles sont rares, recherchées, & passent pour son meilleur ouvrage.

Vincent de Lérins, religieux du monastere de ce nom, étoit natif de *Toul*, selon l'opinion la plus commune; il mourut vers 450. Il s'est fait connoître par un petit ouvrage sur les héréfies, qu'il intitula, *Mémorial du pélerin*, ou *Commonitorium*. M. Baluze en a donné la meilleure édition avec des notes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOULA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Russie moscovite, au duché de Rézau, à 40 milles de la ville de Rézau, & à 36 de Moscou, au confluent de la *Tobla* & de l'Uppa. *Long.* 55. 45. *latit.* 54. (*D. J.*)

TOULA, LA, (*Géog. mod.*) riviere de la Russie moscovite, au duché de Rézau; elle prend sa source au-dessus de Crapicina, & se jette dans l'Occa, près de la ville de *Toula*, à laquelle elle donne son nom, (*D. J.*)

TOULOIS, LE, (*Géog. mod.*) ou comté de *Toul*, en latin *Tullensis ager*, gouvernement militaire de France enclavé dans la Lorraine au septentrion, à l'orient, & au midi; il touche un peu à la Champagne à l'occident. C'est le pays des anciens *Leuci*, dont César, Strabon, Ptolomée, & Pline, font mention. Ce pays étoit autrefois d'une grande étendue, & le diocèse de Toul qui a les mêmes bornes, étoit le plus grand diocèse des Gaules, ou de tous les pays qui sont au-deçà du Rhin, mais aujourd'hui *le Toulois* a des bornes bien plus étroites. Ce gouvernement comprend le temporel de l'évêché de Toul, dont la souveraineté a été unie à la France dès l'an 1552, par Henri II. il renferme aussi le bailliage de Toul, qui est composé de six prevôtés. (*D. J.*)

TOULOLA, f. m. (*Hift. nat. Bot. exot.*) plante ainfi nommée par les Caraibes; elle a le port du balifier, & lui reffemble à quelques égards, mais elle ne s'éleve guere plus haut de quatre piés. Sa fleur eft blanche, renfermée dans un calice vert, long, pointu, & découpé en trois quartiers. Le fruit qui fuccede à cette fleur eft triangulaire, d'un rouge pâle, & renfermant une petite graine raboteufe. La racine eft une fubftance bulbeufe, blanche, fibreufe, de figure prefque conique, couverte de pellicules attachées les unes fur les autres, comme plufieurs enveloppes d'oignons. La feuille de la plante eft d'un vert pâle, trois à quatre fois plus longue que large, & terminée en pointe, à-peu-près comme le fer d'une pique. Elle eft forte, coriace, & fe roule d'elle-même auffi-tôt qu'elle eft cueillie.

Les habitans du pays regardent leur *toulola* comme un excellent remede contre les plaies faites par les fleches empoifonnées: d'où vient que les François ont nommé cette plante l'*herbe aux fleches*, c'eft-à-dire contre le poifon des fleches. On pile la racine, pour en tirer le fuc qu'on donne à ceux qui ont été bleffés de fleches empoifonnées. On applique en même tems la même racine pilée & broyée fur la plaie; mais malheureufement ce remede ne réuffit pas mieux que le fucre, qu'on a beaucoup vanté, & dont on a fait jufqu'à ce jour fur les animaux de vaines expériences.

„ Pendant mon féjour à Cayenne, dit M. de la Condamine, j'eus la curiofité d'effayer fi le venin des fleches empoifonnées que je gardois depuis plus d'un an, conferveroit encore fon activité; & en même tems fi le fucre étoit effectivement un contrepoifon auffi efficace qu'on me l'avoit affuré. L'une & l'autre expériences furent faites en préfence du commandant de la colonie, de plufieurs officiers de la garnifon, & du médecin du roi. Une poule légérement bleffée en lui foufflant avec une farbacane une petite fleche dont la pointe étoit enduite du venin il y avoit environ treize mois, a vécu un demi-quart d'heure; une autre piquée dans l'aîle avec une de ces mêmes fleches nouvellement trempée dans le venin délayé avec de l'eau, & fur le champ retiré de la plaie, parut s'affoupir une minute après: bien-tôt les convulfions fuivirent; & quoiqu'on lui fit avaler du fucre, elle expira. Une troifieme piquée au même endroit avec la même fleche retrempée dans le poifon, ayant été fecourue à l'inftant avec le même remede, ne donna aucun figne d'incommodité.

„ J'ai refait, continue M. de la Condamine, les mêmes expériences en préfence de plufieurs célebres profeffeurs de l'univerfité de Leyde, le 23 Janviers 1745. Le poifon dont la violence devoit être rallentie par le long tems & par le froid, ne fit fon effet qu'après cinq ou fix minutes; mais le fucre fut donné fans fuccès. La poule qui l'avoit avalé parut feulement vivre un peu plus long-tems que l'autre; l'expérience ne fut pas répétée „.

Ce poifon eft un extrait fait par le moyen du feu des fucs de diverfes plantes, & particuliérement de certaines lianes; on affure qu'il entre plus de trente fortes d'herbes ou de racines dans le venin fait chez les Tiennas; celui dont M. de la Condamine fit les épreuves, étoit le plus eftimé entre les diverfes efpeces connues le long de la riviere des Amazones. Les Indiens le compofent toujours de la même maniere, & fuivent à la lettre le procédé qu'ils ont reçu de leurs ancêtres auffi fcrupuleufement que les pharmaciens parmi nous procedent dans la compofition folemnelle de la thériaque; quoique probablement cette grande multiplicité d'ingrédiens ne foit pas plus néceffaire dans le poifon indien que dans l'antidote d'Europe.

On fera fans doute furpris que chez des gens qui ont à leur difpofition un moyen auffi fûr & auffi prompt, pour fatisfaire leurs haines, leurs jaloufies, & leurs vengeances, un poifon auffi fubtil ne foit funefte qu'aux finges & aux oifeaux des bois. Il eft encore plus étonnant qu'un miffionnaire toujours craint & quelquefois haï de fes néophites, envers lefquels fon miniftère ne lui permet pas d'avoir toutes les complaifances qu'ils voudroient exiger de lui, vive parmi eux fans crainte & fans défiance. Cependant rien n'eft plus vrai. Ce n'eft pas tout; ces gens fi peu dangereux font des hommes fauvages, & le plus fouvent fans aucune idée de religion. *Mémoires de l'academ. des Scienc.* 1745. *p.* 489.

M. de Réaumur rapporta l'année fuivante à l'académie, qu'un ours dont on vouloit fe défaire avoit pris intérieurement jufqu'à une once d'arfénic, une noix vomique entiere, & une quantité de fublimé corrofif, fuffifante feule pour empoifonner un plus gros animal, fans que cette forte de poifon ordinairement fi actif, lui eût procuré la moindre incommodité. Ce même animal, qui avoit réfifté à une fi forte épreuve, a fuccombé facilement & très-promptement au poifon duquel font enduites les pointes des fleches dont fe fervent contre les animaux les habitans des bords du Marannon. L'ours de France en a été légérement piqué en deux endroits au défaut de l'épaule; à la feconde piquûre, il eft tombé, s'eft débattu, & eft mort en moins de cinq minutes. La même chofe eft arrivée & plus promptement encore à un aigle; à la premiere piquûre qui lui fut faite fous l'aîle avec la pointe d'une de fes fleches empoifonnées, il tomba, & mourut en deux fecondes. Il faut que les particules de cette pernicieufe compofition, foient d'une étrange activité pour produire un effet fi fubit. *Hiftoire de l'acad.* 1746.

On prétend que le fuc du thora des Vaudois n'eft guere moins dangereux que la compofition des Tiennas; mais nous en avons déja parlé au *mot* THORA. (*D. J.*)

TOULON, (*Géog. mod.*) ville & port de mer de France, en Provence, fur le bord de la Méditerranée, à 12 lieues au fud eft de Marfeille, à 16 d'Aix & à 160 de Paris.

Cette ville, quoiqu'affez grande & maritime, n'eft pas cependant peuplée, excepté de couvens de religieux & de religieufes. Les prêtres de l'oratoire y ont le collége, & les jéfuites un féminaire. Le port de cette ville eft un des plus connus, des plus vaftes, & des meilleurs de l'Europe. Il eft deftiné aux vaiffeaux de guerre; & les galeres qui étoient à Marfeille, y font à préfent. L'arfenal eft à une des extrémités du quai. Le parc de l'artillerie renferme tout ce qui eft néceffaire en ce genre. Les fortifications font du deffein du chevalier de Ville.

L'évêché n'eft connu que depuis le fixieme fiecle. Il eft fuffragant d'Arles & d'une très-petite etendue car il n'a que vingt-cinq paroiffes: cependant fon revenu annuel eft de quinze à vingt mille livres.

Long. de *Toulon*, fuivant Caffini, 23. 27. *latit.* 43. 6. 40. *Long. orient.* fuivant le Monnier, 23. 32. 30. *latit.* 43. 7.

Toulon a été, dit-on, nommée en latin *Telo*, *Telonium*, & *Telo-Martius*, d'un tribun de ce nom, qui y conduifit une colonie. Plufieurs favans prétendent que cette ville eft le *Tauræntium* de Ptolomée; mais le P. Hardouin conjecture que *Toulon* eft le *Portus citharifta* de Pline; & fa conjecture eft d'autant plus vraiffemblable, qu'Antonin dit que ce port eft éloigné de Marfeille de trente milles; ce qui eft précifément la diftance qu'il y a entre ces deux villes.

On lit dans la notice de l'empire, qu'il y avoit teinturerie à *Toulon* dirigée par un intendant de l'empereur, qui eft appellé *procurator Baphiorum*; ainfi cette place étoit connue fur la fin du quatrieme fiecle. Elle a éprouvé depuis les mêmes révolutions que le refte de la Provence. Les Sarrafins la pillerent une fois dans le dixieme fiecle, & deux fois fur la fin du douzieme. Elle fe rétablit & s'accrut fous la protection des rois de Sicile & de Naples, comtes de Provence. Elle fut réunie à la couronne avec la Provence par Charles VIII. en 1487. Son port feroit propre à l'enrichir, par fa grande rade, une des plus fûres qu'on connoiffe, & dont l'entrée eft defendue par plufieurs forts.

Ferrand (Louis) né à *Toulon* en 1645, & mort à Paris en 1699, a donné au public des ouvrages qui juftifient fon favoir dans les langues orientales. On fait cas de fon commentaire fur les pfeaumes, & d'autant plus qu'il n'étoit pas théologien de profeffion, mais avocat au parlement.

Bonnin de Chalucet (Louis) mort évêque de *Toulon* en 1712, eft auteur de bonnes ordonnances fynodales, mais il s'eft fait encore plus d'honneur, par les fervices qu'il rendit à fa ville épifcopale, lorfque les troupes des alliés l'affiégerent en 1707. *optimates exemplo firmavit, plebem frumento & pecunia juvit*; c'eft une infcription de la reconnoiffance du peuple, qui le dit; & cette infcription eft gravée dans la chambre de l'hôtel-de-ville de *Toulon* (*D. J.*)

TOULOUBAN, (*Géog. mod.*) ville des Indes dans la province de Multan, à trente milles de la

ville de ce nom, & ſur le bord de la riviere de Multan. *Long.* ſuivant le P. Gaubil, 116. 52. *latit.* 30. 50. (*D. J.*)

TOULOUSAIN LE, (*Géog. mod.*) contrée de France, dans le haut Languedoc; elle renferme les diocèſes de Toulouſe, de Rieux, & une partie de celui de Montauban: c'eſt un pays rempli de plaines, où il croît beaucoup de blé; il eſt traverſé par la Garonne, & a Toulouſe pour capitale. Le canal de Languedoc y prend ſa naiſſance. (*D. J.*)

TOULOUSE, (*Géog. mod.*) ville de France dans le haut Languedoc, dont elle eſt la capitale, comme de toute la province de Languedoc. Cette ville, ſituée ſur le bord oriental de la Garonne, dans le pays des Tectoſages, eſt une des plus anciennes des Gaules, puiſque Trogue Pompée & pluſieurs autres auteurs aſſûrent qu'elle étoit la patrie des Tectoſages, qui ravagerent la Grece du tems de Brennus, près de 250 ans avant J. C. Elle eſt nommée *Toloſa* par Céſar, *lib. I. bell. gal. c. x. Toloſa colonia;* par Ptolomée, *l. II. c. xx. urbs Toloſatium* par Sidonius Apollinaris, *l. IV. epiſt. xvij.* & *civitas Toloſatium*, dans la notice de la Gaule. C'étoit une ville d'une grande étendue, & diviſée en cinq parties, ſuivant ce vers d'Auſone, *epiſt. xxiij. v.* 83.

Quincuplicem ſocias tibi Martie Narbo Toloſam.

On lui donna l'épithete de *Palladia*, ſoit à cauſe du culte que les habitans rendoient à Pallas, ſoit à cauſe des oliviers qui ſont l'arbre de cette déeſſe, & qui croiſſent en quantité dans le territoire de cette ville; ſoit enfin à cauſe du goût que ſes habitans avoient pour les ſciences, ſelon ce diſtique de Martial, *l. IX. epigram.* 101.

Marcus Palladiæ non inficianda Toloſæ
Gloria, quam genuit pacis alumna quies.

Le premier vers de cette épigramme fait voir que Martial entend parler de l'étude des Belles-Lettres.

Marcus amat noſtras Antonius, Attice, muſas.

Toulouſe étoit encore conſidérable par ſa magnificence; car il y avoit un capitole. On y voyoit auſſi un temple dans le voiſinage, fameux par ſes richeſſes auxquelles perſonne n'oſoit toucher. Juſtin & quelques autres hiſtoriens ont dit que les Tectoſages pillerent le tréſor du temple de Delphes; & que pour appaiſer la colere d'Apollon qui les déſoloit par une cruelle peſte, ils jetterent ce tréſor dans le lac de *Toulouſe*.

Cette ville fut priſe ſur les mêmes Tectoſages par Servilius Cæpion, l'an 648 de la fondation de Rome, 106 ans avant l'ere chrétienne. Ce conſul y fit un grand butin, & enleva le tréſor du temple d'Apollon. Les hiſtoriens aſſûrent que Cæpion finit ſes jours malheureuſement, ainſi que tous ceux qui avoient eu part à ſon ſacrilége: c'eſt de-là qu'eſt venu le proverbe *aurum toloſanum*, de l'or funeſte.

Ce temple d'Apollon, qui étoit à *Toulouſe*, a fait confondre, même dans l'antiquité, cet or de *Toulouſe* avec celui du temple de Delphes; & quelques-uns ſe ſont imaginés que Brennus, général des Gaulois ayant pillé le temple de Delphes, les Gaulois, & ſur-tout les Tectoſages, avoient remporté leur butin dans leur pays. Strabon a réfuté ce conte, d'autant mieux que le temple de Delphes avoit été pillé par les Phocéens, avant la venue des Gaulois, leſquels, bien loin de prendre la ville de Delphes, & de pouvoir piller ſon temple, furent repouſſés avec perte, & périrent tous les uns après les autres.

Quoique *Toulouſe* fût une des villes célebres de l'empire romain, néanmoins elle ne fut jamais métropole ou capitale de province ſous les empereurs. Ce fut ſous les rois Viſigoths, qui y établirent leur réſidence, qu'elle devint une ville royale, reconnoiſſant toutefois pour métropole eccléſiaſtique Narbonne, dont elle n'a été ſouſtraite que l'an 1317 par Jean XXII. Ce pape diviſa le grand diocèſe de *Toulouſe* en pluſieurs, où il mit des évêques, leur donnant pour métropolitain le cardinal Jean Raymond de Comminges, qui fut le premier archevêque de *Toulouſe*.

A l'égard de la juriſdiction temporelle, après avoir été entre les mains des officiers de l'empire romain, elle fut aſſujettie aux Viſigoths, lorſque le roi Ataulphe s'établit dans les Gaules, au commencement du cinquieme ſiecle.

Cent ans après ou environ, Clovis ayant défait Alaric, s'empara de *Toulouſe*, & laiſſa cette ville à ſes ſucceſſeurs, qui la gouvernerent par des officiers qu'on nommoit *comtes*. Dagobert la donna l'an 628 à ſon frere le roi Aribert, qui y établit ſa réſidence: mais ce prince ayant à peine régné trois ans, mourut, & ſon état revint ſous la domination de Dagobert, qui laiſſa la ville de *Toulouſe* à ſon fils Clovis II. roi de Neuſtrie.

Les princes mérovingiens en ont toujours été les maîtres juſqu'au commencement du huitieme ſiecle. Ce fut pour lors que le duc Eudes, qui ſe rendit abſolu dans l'Aquitaine, s'empara de *Toulouſe*, qu'il défendit contre les Sarraſins l'an 721. Onze ans après ils la prirent, & la ſaccagerent avec Bordeaux & la plûpart des villes d'Aquitaine qu'ils ne conſerverent point, parce qu'ils furent défaits près de Poitiers par Charles-Martel, maire du palais: ainſi Eudes jouit comme auparavant de l'Aquitaine, & laiſſa cet état à ſon fils Hunaud, à qui ſon fils Gaifre ſuccéda. Le roi Pépin, fils de Charles Martel, fit une cruelle guerre à Gaifre, qui perdit enfin ſes états & la vie.

Pépin s'empara l'an 767 de la ville de *Toulouſe*, que lui & ſes ſucceſſeurs gouvernerent par des comtes qui n'étoient que de ſimples officiers, juſqu'au tems de Charles le Simple, qui fut dépoſé & mis en priſon où il mourut. Ce fut ſur la fin du regne de ce prince, que Régimond ou Raymond ſe rendit abſolu à *Toulouſe* vers l'an 920. Il eut pour héritier ſon fils Raymond Pons. Ces premiers comtes de *Toulouſe* prenoient la qualité de ducs d'Aquitaine, quoiqu'ils n'euſſent qu'une petite portion d'un ſi grand pays, n'étant maîtres au commencement que de l'ancien territoire de *Toulouſe*, & n'ayant aucune autorité ſur le reſte de la Gothie ou Septimanie, appellée aujourd'hui le *Languedoc*.

Les comtes deſcendans du premier Raymond jouirent de cet état de pere en fils, juſqu'à Guillaume, qui vivoit dans l'onzieme ſiecle. Il ne laiſſa qu'une fille nommée *Philippia*, qui épouſa le duc Guillaume, pere du dernier duc d'Aquitaine: elle ne ſuccéda pas à ſon pere, parce que ſon oncle Raymond de Saint-Gilles comte de Querci, & frere de Guillaume comte de *Toulouſe*, ſe trouvant le plus fort en cette ville, s'en empara. Il prit enſuite le premier le titre de *duc de Narbonne*, ſans aucun droit, & déſigna comte de *Toulouſe* ſon fils Bertrand, qui mourut ſans enfans l'an 1115.

Après la mort de Bertrand, Guillaume duc d'Aquitaine, ſoutenant les droits de ſa femme, prit *Toulouſe*; mais il en fut dépoſſédé par Alfonſe, fils de Raymond de S. Gilles. Le dernier Guillaume, duc d'Aquitaine, & ſa fille Eléonor, hériterent des droits de Philippia, qu'Henri II. roi d'Angleterre, mari d'Eléonor, ſoutint contre Raymond, comte de *Toulouſe*, fils d'Alfonſe, & en demanda juſtice à Louis le jeune, roi de France.

Le roi Louis accorda les parties à cette condition, que la propriété du comté de *Toulouſe* demeureroit à Raymond, qui ſeroit tenu d'en faire foi & hommage au roi d'Angleterre, duc de Guienne, ce qui fut exécuté.

Richard, fils du roi Henri & d'Eléonor, demanda l'hommage du comté de *Toulouſe*; mais cette affaire fut terminée l'an 1196, lorſque Raymond, dit le vieux, comte de *Toulouſe*, fils d'Alfonſe, ayant épouſé Jeanne, fille d'Henri & d'Eleonor & ſœur de Richard, ce roi céda tous ſes droits ſur le comté de *Toulouſe* au comte Raymond.

Ce fut le même Raymond, qui s'étant déclaré protecteur des Albigeois, fut pourſuivi par le pape Innocent III. qui donna le comté de *Toulouſe* à Simon de Montfort, général des catholiques, du conſentement de Philippe Auguſte: Raymond, abandonné par le roi ſon ſeigneur féodal, reconnut un autre ſeigneur ou ſouverain, qui fut Pierre roi d'Arragon, à qui le comte fit foi & hommage. C'eſt-là l'origine du droit que les Aragonnois prétendoient ſur le comté de *Toulouſe*, auquel ils renoncerent par la tranſaction paſſée entre S. Louis & Jacques roi d'Aragon, l'an 1258.

Simon de Montfort ne put ſe maintenir dans ſa conquête, de ſorte que ſon fils Amaury céda ſes droits à Louis VIII. pere de S. Louis. Raymond le jeune, fils & ſucceſſeur de Raymond le vieux, fit la paix avec le roi de France, & tranſigea l'an 1228 avec S. Louis. Par ce contrat, la princeſſe Jeanne, fille de Raymond, fut accordée avec Alfonſe, comte de Poi-

Poitiers, & frere du roi. On convint que Jeanne succéderoit a x états de son pere, & qu'en cas qu'elle ou son ma i viussent à mourir sans enfans mâles, le tout seroit re ni à la couronne.

Raymond mourut l'an 1249, & eut pour successeur sa fille Jeanne & son gendre Alfonse, qui finirent leurs jours l'un & l'autre, peu après la mort de S. Louis, l'an 1270, après quoi le roi Philippe le hardi prit possession du comté de *Toulouse*, & le réunit à la couronne.

Il y avoit dans l'ancienne *Toulouse* un amphithéatre, un capitole, & plusieurs autres monumens superbes; mais les Wisigoths, nation barbare, ayant choisi *Toulouse* pour être la capitale de leur empire, ruinerent tous les beaux monumens de fond en comble, ensorte qu'il n'en reste d'autres vestiges, que quelques masures de l'amphithéatre.

Quoiqu'il n'y ait point de ville dans le royaume plus avantageusement située pour le commerce que *Toulouse*, il ne s'y en fait cependant presqu'aucun. Le génie des habitans les porte quand ils sont aisés, à acquérir des charges de robe, ou à viser au capitoulat; de-là vient que *Toulouse*, une des plus grandes villes du royaume, est une des plus pauvres & des plus dépeuplées. Il y a présidial, sénéchaussée, hôtel des monnoies, généralité, parlement & université, mais tous ces beaux titres ne l'enrichissent pas; son académie est comme du tems des troubadours; ses prix consistent dans une amaranthe d'or, une églantine, une violette, & un souci d'argent. Son évêché fut érigé en archevêché par le pape Jean XXII. & c'est un bénéfice de 80 mille livres de rente.

Sous Raymond V. comte de *Toulouse*, s'éleva dans cette ville un tribunal d'inquisition, au sujet de l'hérésie des Albigeois, & bien-tôt ce tribunal fit trembler par sa rigueur les personnes mêmes les plus innocentes; le soulevement fut si grand, qu'on fut obligé de l'abolir; mais ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il en reste des vestiges; car d'un côté M. de Montchal, archevêque de *Toulouse*, se fit attribuer le droit d'examiner si dans l'élection des capitouls, il n'y a personne qui soit suspect d'hérésie; & de l'autre les dominicains continuent de faire pourvoir par le roi un religieux de leur ordre de l'office d'inquisiteur de *Toulouse*, parce qu'il y a quelques gages attachés à cette charge, qui par bonheur n'est aujourd'hui qu'un vain titre sans fonction.

On peut lire sur *Toulouse* l'abbé de Longuerue, Piganiol, description de la France, Nicol Bertrand des gestes des Toulousains, & mieux encore la Faille annales de *Toulouse*, ainsi que l'histoire de cette ville, qu'on y a imprimée en 1759 *in*-4°.

Long. suivant de la Hire, 18. 11. 30. suivant Lieutaud, des Places & Cassini, 18. 56. 30. *lat.* suivant de la Hire, 43. 30. suivant Lieutaud, des Places & Cassini, 43. 37.

Je n'entrerai dans aucune description de *Toulouse* moderne, ayant à parler des hommes illustres dans les armes & dans les lettres, à qui cette capitale du Languedoc a donné la naissance, & dont on voit les bustes en marbre dans l'hôtel-de-ville. Je commence par Antonius, auquel je m'arrêterai quelque tems, à cause du grand rôle qu'il a joué dans le monde.

Antonius Primus (Marcus), étoit ami de Martial, & son Mécene; aussi ce poëte l'éleve jusqu'aux nues. Il dit qu'Antonius pouvoit se rappeller chaque jour de sa vie sans remords, & qu'il n'en avoit passé aucun, que d'une maniere qui fût propre à lui en rendre le souvenir agréable.

Jam numerat placido fælix Antonius ævo.
Quindecies actas, primus olympiadas:
Præteritos dies, & totos respicit annos,
Nec metuit Lethes jam propioris aquas.
Ampliat ætatis spatium sibi vir bonus hoc est
Vivere bis, vita posse priore frui.
L. X. epigr. 23.

Martial ne se borne pas à cet éloge; il nous représente Marcus Antonius au-dessus du reste des mortels, & nous assure, que s'il pouvoit dépeindre son esprit & son caractere, ce seroit le portrait le plus accompli de la nature humaine. Voici les propres termes qu'il emploie.

Hæc mihi, quæ colitur violis pictura rosisque,
Quos referat vultus, Cæciliane, rogas?
Talis erat Marcus mediis Antonius annis,
Primus in hoc juvenem se videt, ore senex.
Ast utinam mores, animumque effingere posset!
Pulchrior in terris nulla tabella foret.
L. X. epigr. 32.

Combien il faut se défier des louanges des poëtes! Horace & Virgile nous l'avoient déja prouvé dans leurs adulations pour Auguste; Martial nous le confirme dans celles qu'il prodigue au nouvel héros de sa fabrique; voici donc la vérité. Marcus Antonius fut un des premiers capitaines de son tems, & qui a joué un grand rôle dans l'histoire romaine; c'étoit un homme éloquent dont Tacite nous a conservé quelques fragmens d'harangues, mais un homme chargé de crimes, & dont la scélératesse égala la valeur. Sous le regne de Néron, il fut convaincu d'être un indigne faussaire, & d'avoir forgé un testament; aussi fut-il condamné pour ce crime à être banni de Rome.

Comme c'étoit un homme intrigant, hardi, & entreprenant, il trouva le moyen d'y rentrer, & d'obtenir de Galba le commandement d'une légion. Sur le déclin des affaires de Vitellius, il prit le parti de Vespasien, lui rendit de grands services, & le plaça, pour ainsi dire, sur le thrône. Il s'empara de Padoue, d'Ateste (aujourd'hui Est), embrasa, détruisit & saccagea Crémone, avec la barbarie la plus incroyable. Ensuite il ravagea l'Italie comme un pays de conquête, ruina la discipline dans les troupes, & se servit de ce moyen pour s'enrichir par le pillage.

Il attaqua l'armée de Vitellius aux portes de Rome, & la poursuivit jusques dans Rome même; là le combat se renouvella, & continua pendant quelque tems, en trois différens endroits avec beaucoup de furie & de carnage, jusqu'à ce qu'enfin les Vitelliens furent défaits, & Antonius demeura maître de Rome; alors il dévoila pleinement son exécrable avarice, enlevant des palais sans scrupule, or, argent, meubles, esclaves, comme s'il eût encore pillé Crémone. C'est ainsi qu'il termina la guerre civile, & qu'il affermit la couronne impériale sur la tête de Vespasien.

Mais la jactance, l'orgueil, les richesses & l'avidité d'Antonius, le perdirent; tous les chefs de l'armée, ayant Mucien à leur tête, se liguerent contre lui. Ils l'accuserent auprès de Vespasien d'être un esprit dangereux, d'avoir perdu la discipline militaire pour se faire des créatures, d'être arrivé trop tard au secours de Sabinus, & d'avoir voulu élever à l'empire Crassus Scribonianus, à quoi ils ajouterent le détail de tous les crimes précédens. Enfin, il déchut peu-à-peu de son crédit, & se vit obligé de se retirer à *Toulouse*, où il mourut sans honneur, âgé de 65 ou 75 ans.

Voilà le portrait qu'en fait Tacite dans son histoire, *l. II. l. III. & l. IV.* où vous trouverez de grands détails.

Pour les assembler en deux mots, Antonius étoit un homme d'intrigue & d'exécution, hardi de la langue & de la main, maniant la parole avec une adresse merveilleuse, propre à décrier qui il vouloit, habile à gagner les bonnes graces des soldats, vrai boutefeu de guerres civiles, prompt à piller & à prodiguer, pernicieux dans la paix, & de grand prix à la guerre. Je serai court sur les autres toulousains, dont les bustes sont en marbre dans l'hôtel-de-ville de *Toulouse*.

Statius Surculus, ou Urculus, rhéteur qui vivoit du tems de Néron, vers l'an 60 de J. C. parut peu de tems avant Antonius. Ne le confondez pas avec le poëte Publius Papinius Statius, qui florissoit du tems de Domitien.

Æmilius Magnus Arborichus, rhéteur, enseigna, dit-on, dans *Toulouse* les belles-lettres au frere de Constantin.

On voit ensuite les bustes de Théodoric I. & II. rois de *Toulouse*; de Raymond de Saint-Gilles, comte de *Toulouse*; de Bertrand comte de *Toulouse*, de Guillaume & de Jean de Nogaret. Parlons à présent des hommes de lettres nés à *Toulouse*, dont les bustes sont dans la galerie.

Bunel (Pierre), l'un des plus polis écrivains du seizieme siecle, se distingua par sa vertu, son désintéressement & sa science. Il mourut à Turin en 1545 à l'âge

l'âge de 47 ans. On a des lettres latines de cet honnête homme, qui sont écrites avec la derniere pureté. Charles Etienne les imprima en 1551, & Henri Etienne, fort correctement, en 1581. L'édition de *Toulouse* 1687 est estimable par les notes de Graverol: mais le texte est rempli de fautes. On trouve à la bibliotheque du roi quelques lettres de Bunel, qui n'ont pas encore été imprimées.

Catel (Guillaume), conseiller au parlement de *Toulouse*, mort en 1726, s'est fait connoître par une histoire des comtes de *Toulouse*, & des mémoires du Languedoc.

Caseneuve (Pierre de), né en 1591, mort en 1652, a donné les origines ou étymologies françoises, qui sont à la suite du dictionnaire du Menage. Ses autres petits ouvrages sont dans l'oubli; le P. Niceron a mis l'auteur parmi les hommes illustres; mais le suivant Cujas étoit digne de ce titre.

Cujas (Jacques) *Cujacius*, le plus célebre jurisconsulte du xvj. siecle, naquit à *Toulouse* en 1520 de parens obscurs; c'étoit un de ces génies rares & heureux, qui apprennent tout d'eux-mêmes, & qui l'enseignent merveilleusement aux autres. *Toulouse* ne connut point son mérite, elle lui préféra un indigne compétiteur pour la chaire de droit; il se retira à Bourges, se fit adorer des étudians, & mourut dans cette ville en 1590, à l'âge de 70 ans. La meilleure édition des œuvres de ce grand jurisconsulte est celle de Fabrot, en 10 vol. *in fol.* Papyre Masson a écrit sa vie.

Duranti (Jean Etienne), premier président au parlement de *Toulouse*, & l'un des plus savans magistrats de son siecle, est auteur de l'excellent livre intitulé *de ritibus ecclesiæ*. Il soutint avec zèle le parti de son roi contre la ligue, & fut tué d'un coup d'arquebuse dans une émeute populaire après la nouvelle de la mort du duc de Guise, le 10 Février 1589 à cinquante-cinq ans.

Faur, seigneur de Pibrac (Gui du), est trop connu par les charges qu'il a exercées avec gloire, pour donner ici sa vie. Il devint chancelier de la reine Marguerite de Navarre, femme d'Henri IV. & mourut à Paris le 27 Mai 1584, à 56 ans. On a de lui des plaidoyers, des harangues & des quatrains dont j'ai parlé ailleurs.

Faur (Pierre du), premier président au parlement de *Toulouse*, cultiva les lettres avec éclat, & mit au jour des ouvrages pleins d'érudition; tels sont trois livres des semestres, celui des agonistiques, c'est-à-dire, des exercices & des jeux des anciens, & son traité des magistrats romains. Il mourut en 1600 d'apoplexie, en prononçant un arrêt à l'âge de soixante ans.

Ferrier (Arnould du) président au parlement de Paris, ensuite maître des requêtes, fut employé par Charles IX. à diverses ambassades, mourut en 1585 à 79 ans, & en faisant profession ouverte du protestantisme. Il harangua dans le concile de Trente, & s'exprima d'une maniere vigoureuse sur les abus de la cour de Rome. Il est très-vraissemblable que zélé pour la grandeur de la monarchie françoise, il forma le projet conjointement avec le chancelier de l'Hôpital, de couper le nœud qui attachoit le roi très-chrétien au saint siége, & d'assembler un concile national où le roi de France à l'imitation de celui d'Angleterre, fût déclaré chef de l'Eglise gallicane, & indépendant à tous égards du pontife romain.

Goudouli (Pierre), fit dans une langue provinciale qui n'eut jamais d'écrivains, en langage gascon, des vers où regne beaucoup de douceur, d'agrément, & qui ne sont dépourvus ni d'élégance, ni quelquefois de fictions heureuses; on les a imprimés plusieurs fois à *Toulouse*, & même en Hollande. Il mourut en 1649 à l'âge de 70 ans.

Maignan (Emmanuel), minime très-célebre. Il apprit les mathématiques sans maître, & devint professeur à Rome, où il y a toujours eu depuis en cette science un professeur minime françois. Ses ouvrages philosophiques n'ont plus de cours, mais son traité sur les horloges & les cadrans solaires, intitulé *perspectiva horaria, Romæ* 1648 *in fol.* montre beaucoup d'habileté. Il inventa plusieurs machines qu'il avoit travaillées de ses propres mains. Il mourut dans son couvent de *Toulouse* en 1676, à 75 ans.

Maynard (François), poëte, disciple de Malherbe, & secrétaire de la reine Marguerite, naquit en 1582, & mourut en 1646.

„ On peut le compter, dit M. de Voltaire, parmi ceux qui ont annoncé le siecle de Louis XIV. Il reste de lui un assez grand nombre de vers heureux, purement écrits. C'est un des auteurs qui s'est plaint le plus de la mauvaise fortune attachée aux talens. Il ignoroit que le succès d'un bon ouvrage, est la seul récompense digne d'un artiste, que si les princes & les ministres veulent se faire honneur en récompensant cette espece de mérite, il y a plus d'honneur encore d'attendre ces faveurs sans les demander, & que si un bon écrivain ambitionne la fortune, il doit la faire soi-même.

„ Rien n'est plus connu que son beau sonnet pour le cardinal de Richelieu; & cette réponse dure du ministre, ce mot cruel, *rien*. Le président Maynard retiré enfin à Aurillac, fit ces vers qui méritent autant d'être connus que son sonnet.

Par votre humeur le monde est gouverné,
Vos volontés font le calme & l'orage,
Vous vous riez de me voir confiné
Loin de la cour dans mon petit ménage,
Mais, n'est-ce rien que d'être tout à soi,
De n'avoir point le fardeau d'un emploi,
D'avoir dompté la crainte & l'espérance?
Ah! si le ciel, qui me traite si bien,
Avoit pitié de vous & de la France,
Votre bonheur seroit égal au mien.

„ Depuis la mort du cardinal, il dit dans d'autres vers que le tyran est mort, & qu'il n'en est pas plus heureux. Si le cardinal lui avoit fait du bien ce ministre eût été un dieu pour lui. Il n'est un tyran que parce qu'il ne lui donne rien. C'est trop ressembler à ces mendians qui appellent les passans, *monseigneur*, & qui les maudissent s'ils n'en reçoivent point d'aumône. Les vers de Maynard étoient fort beaux. Il eût été plus beau de passer sa vie sans demander & sans murmurer. L'épitaphe qu'il fit pour lui-même est dans la bouche de tout le monde.

Las d'esperer & de me plaindre
Des muses, des grands & du sort,
C'est ici que j'attends la mort,
Sans la desirer, sans la craindre.

Les deux derniers vers sont la traduction de cet ancien vers latin,

Summum nec metuas diem, nec optes.

„ La plûpart des beaux vers de morale sont des traductions. Il est bien commun de ne pas desirer la mort: il est bien rare de ne la pas craindre; & il eût été grand de ne pas seulement songer s'il y a des grands au monde „.

Pin (Jean du), en latin *Pinus*, mourut vers l'an 1536. Il alla chercher en Italie la culture de l'éloquence, fut ensuite conseiller au parlement de *Toulouse*, & enfin évêque de Rieux. Il fit un traité *de vita aulica*, & un livre *de claris fœminis*, des femmes illustres, qui parut à Paris en 1521; la politesse du style latin regne dans ces deux ouvrages. Erasme dit à la gloire de l'auteur: *posset inter hujus laudis (Tullianæ dictionis) competitores numerari (Joannes Pinus), nisi negotiorum tumultus à studiis avulsisset. Nunc episcopum audio factum; quid accesserit eloquentiæ nescio?*

On voit aussi dans la galerie de *Toulouse* le buste en marbre de Nicolas Bachelier, éleve de Michel-Ange, distingué dans l'architecture & dans la sculpture; il falloit y joindre pour pendant le buste de François de Troy un des peintres illustres de nos jours. Mais *Toulouse* est encore la patrie d'autres savans, dont plusieurs méritoient sans doute d'avoir leur effigie dans la même salle du capitole; c'est ce dont on jugera par la liste que je vais donner de leurs noms.

Campistron (Jean Galbert), né en 1656, & mort en 1723, fut éleve & imitateur de Racine. Le duc de Vendôme, dont il devint secrétaire, fit sa fortune, & le comédien Baron fit une partie de sa réputation. Il y a des choses touchantes dans ses pieces, quoiqu'elles soient foiblement écrites, mais le langage en est assez pur. Il a composé pour l'opéra Acis & Galatée, pastorale, que l'on redonne quelquefois, & qui a été mise en musique par Lully.

Corat

Coras (Jean de), *Coraſius*, conſeiller au parlement de *Toulouſe*, chancelier de Navarre, l'un des ſavans juriſconſultes du xvj. ſiecle, & l'ami du chancelier de l'Hôpital; il mit au jour d'excellens ouvrages en latin & en françois, qui ont été recueillis en 2 vol. *in fol.* on eſtime ſur-tout ſes *Miſcellaneorum juris civilis libri tres*. Ce ſavant homme n'avoit que 59 ans quand il fut enveloppé dans le maſſacre de la ſaint Barthelemi, le 4 Octobre 1572; ſa vie a été imprimée en 1673, *in*-4°.

Doujat (Jean), né en 1609, & mort à Paris en 1688, comblé d'honneurs & de penſions. Il étoit tout enſemble juriſconſulte & littérateur. Il fut reçu de l'Académie françoiſe en 1650, & devint précepteur de M. le dauphin. On a de lui 1°. *Prænotiones canonicæ & civiles*, qui paſſent pour ſon meilleur ouvrage; 2°. l'hiſtoire du Droit canon, & celle du Droit civil; 3°. inſtitution du Droit canonique de Lancelot, avec des notes; 4°. un abrégé en françois de l'hiſtoire grecque & romaine, tiré de Velleius Paterculus, & des notes ſur Tite-Live, à l'uſage du dauphin, *&c.*

Gregoire (Pierre) fleuriſſoit au xvj. ſiecle. Ses livres de droit, & entr'autres l'ouvrage intitulé, *Syntagma juris univerſi*, ainſi que celui *de republica, libri xvj* ſont remplis d'une vaſte érudition, mais des plus mal digérés. *Eruditione non vulgari luxurians*, dit Naudé, *omnia ingerit, non digerit; cæterum valde utilis, quod ibi meliorum auctorum gemmas poſſis invenire*. Il mourut en 1597.

Laloubere (Simon de) né en 1642, & envoyé à Siam en 1687, finit ſes jours en 1729 à 87 ans. On a de lui une relation de ſon voyage de Siam en deux *vol. in*-12; cette relation eſt eſtimée; mais elle laiſſe bien des choſes à deſirer, qui y manquent, pour nous donner de vraies connoiſſances de ce pays. Son traité de la réſolution des équations prouve qu'il étoit aſſez profond dans cette ſcience, & Paſchal ne lui a pas tout-à-fait rendu juſtice.

Mauſſac (Philippe Jacques) ſavant critique du xvij. ſiecle mourut en 1650, âgé d'environ 70 ans. On a de lui des opuſcules eſtimés & de ſavantes notes ſur Harpocration.

Péchantré, poëte françois & latin, mort à Paris en 1708. Sa tragédie intitulée *Géta* ſe repréſente encore quelquefois. On rapporte une anecdote aſſez ſinguliere ſur ſa tragedie, *la mort de Néron*, piece qui n'a point eu de ſuccès. Péchantré la faiſoit dans une auberge; il laiſſa ſur ſa table le papier où il diſpoſoit ſa piece, & ſur lequel il avoit écrit après quelques chiffres, *ici le roi ſera tué*. L'aubergiſte ayant lu ces mots, avertit auſſitôt le commiſſaire du quartier, & lui remit le papier en main. Le poëte étant revenu le ſoir à l'auberge, fut bien ſurpris de ſe trouver entouré de gens armés qui vouloient le ſaiſir. Que veulent ces gens-là, dit-il au commiſſaire, & vous, monſieur, avec ce papier, ſur lequel il jetta les yeux; comment, s'écria-t-il, vous l'avez volé ſur ma table? c'eſt préciſément la ſcène où je dois placer la mort de Néron. Le commiſſaire honteux de ſa bêtiſe, lui fit des excuſes, lui rendit ſon papier, & congédia les archers.

Tourreil (Jacques de) mourut à Paris en 1714, à 58 ans. Il étoit de l'académie françoiſe & de celle des Inſcriptions. Ce fut par ſes intrigues que l'abbé de Chaulieu ne fut pas de l'académie françoiſe, & ce procédé ne lui fit pas honneur. Il doit ſa réputation à la traduction de Démoſthènes, laquelle l'a fait beaucoup plus connoître lui-même, qu'il n'a fait connoître l'orateur grec; mais il a orné ſon ouvrage d'une très-belle préface pleine d'érudition & de recherches ſur l'hiſtoire de la Grece. La meilleure édition eſt celle de Paris 1721, en deux *vol. in*-4°. & en quatre *vol. in*-12.

Serre (Jean Puget de la) fut garde de la bibliotheque de Monſieur, & eut le titre d'*hiſtoriographe*. Il mourut en 1666, & publia quantité d'ouvrages en vers & en proſe qui ſouffrirent pluſieurs éditions, mais dont Deſpreaux & toutes les perſonnes de goût parlerent avec mépris. La Serre convenoit lui-même du peu de mérite de ſes ouvrages, quoiqu'ils lui valuſſent beaucoup d'argent. On raconte qu'il eut un jour la curioſité d'aller entendre les conférences que Richeſource faiſoit ſur l'éloquence dans une maiſon de la place Dauphine. Après que celui-ci eut débité toutes ſes extravagances, la Serre en manteau long & en rabat, ſe leva de ſa place, & en allant embraſſer Richeſource: ah, monſieur, lui dit-il, je vous avoue que depuis vingt ans j'ai bien débité du galimathias; mais vous venez d'en dire plus en une heure que je n'en ai écrit en toute ma vie.

Marcel (Guillaume) mort en 1708 à 61 ans, eſt auteur d'une hiſtoire de l'origine de la monarchie françoiſe, de tablettes chronologiques, & de quelques autres ouvrages de ce genre.

Voilà preſque tous les hommes de lettres que *Toulouſe* a produits juſqu'à ce jour; il y en a pluſieurs qui ſont illuſtres. N'auront-ils point de ſucceſſeurs? (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TOUPET, ſ. m. *terme de Perruquier*, c'eſt une bordure de cheveux qui regne le long du front, depuis une tempe juſqu'à l'autre, ſoit dans les cheveux naturels, ſoit dans les perruques.

TOUPET, (*Maréchal.*) le *toupet* du cheval eſt le crin ſitué entre les deux oreilles, & qui tombe ſur le front.

TOUPIE, ſ. f. (*Jeux.*) en latin *turbo*; je ne parle pas ici de la *toupie*, pour dire ſeulement que c'eſt une eſpece de ſabot qui a une pointe de fer ſur laquelle il tourne quand on le fouette, après avoir lâché la corde qui étoit entortillée tout-autour; mais ce dont je prie le lecteur, c'eſt de voir comme Virgile, *Æneid. l. VII. v.* 378. peint ce jeu d'enfant, auquel il compare les démarches de la reine Laurente, qui toute troublée court autour du palais, va, vient, s'arrête, & retourne ſur ſes pas.

> *Ceu quondam torto volitans ſub verbere* turbo,
> *Quem pueri magno in gyro, vacua atria circum*
> *Intenti ludo exercent. Ille actus habena*
> *Curvatis fertur ſpatiis: ſtupet inſcia turba*
> *Impubeſque manus, mirata volubile buxum.*

„ La princeſſe parut alors ſemblable à ce jouet de „ l'enfance, qui tournant avec rapidité autour de ſon „ centre, & traçant dans un vaſte lieu pluſieurs cercles par ſon mouvement, eſt admiré de la jeune „ troupe ignorante, qui l'entoure & qui le réveille „ ſans ceſſe à coups de fouet „. (*D. J.*)

TOUPIE, (*Marine.*) c'eſt un inſtrument inventé en Angleterre, pour obſerver ſur mer l'horiſon, malgré le tangage & le roulis du vaiſſeau: c'eſt une *toupie* de métal couverte d'une glace très-haute ayant trois pouces de diametre. Elle a un creux en-deſſous en forme de cône, qui reçoit l'extrémité d'une pointe d'acier, ſur laquelle on la fait tourner: on la rend peſante par un cercle de métal. Pour la faire tourner on enveloppe un ruban autour d'une tige placée au-deſſus de ſa ſurface au milieu de la glace, & on tire ce ruban avec force, en retenant la *toupie* ou en l'empêchant de s'incliner. C'eſt dans une eſpece d'écuelle, au fond de laquelle s'éleve une pointe qui ſoutient la *toupie*, qu'on la fait tourner. On met au-deſſus de cette écuelle un regle qu'on place comme un diametre: cette regle retient la *toupie* pendant qu'on tire le ruban qui paſſe à-travers par un trou, & on l'ôte auſſi-tôt que le mouvement eſt donné; plus on tire le ruban avec force, plus la *toupie* tourne vite: le ruban ſe dégage & on ôte la regle.

Cette *toupie* conſerve ainſi ſon niveau: or, ſi pendant que le mouvement de la *toupie* eſt régulier on regarde un aſtre, on verra que ſon image ne changera point de place, quoiqu'on donne des ſecouſſes aſſez fortes à la *toupie*. Ainſi en obſervant avec l'octant (*voyez* OCTANT), on ſe penchera vers la *toupie*, & on fera concourir les deux images de l'aſtre ſur la glace; la premiere image ſera celle que donnera la *toupie*, & la ſeconde celle que donnera la glace de l'alidade.

Au-reſte, lorſque ces deux images concourent, ou que la moitié de l'une convient parfaitement avec la moitié de l'autre, l'octant donne le double de la hauteur de l'aſtre, car il marque combien l'aſtre eſt réellement élevé au-deſſus de ſon image, qu'on voit dans le miroir de la *toupie*. Il n'y aura donc qu'à prendre la moitié du nombre qu'on trouvera ſur l'octant, pour avoir la hauteur véritable de l'aſtre.

TOUPILLON, (*Jardinage.*) eſt un amas de petites feuilles minces, qui viennent en confuſion fort près les unes des autres ſur quelques branches d'un oranger: on n'en doit réſerver que deux ou trois des mieux placées, qui recevant toute la nourriture, en deviendront plus fortes.

Ces *toupillons*, qui forment des toupets fort garnis, ſervent de receptacles aux ordures, & ſur-tout aux punaiſes.

TOUPIN, *s. m.* (*Cordier.*) est un instrument dont les Cordiers se servent pour commettre ensemble plusieurs fils & en former une corde. Cet instrument est un morceau de bois tourné en forme de cône tronqué, dont la grosseur est proportionnée à celle de la corde qu'on veut faire: il doit avoir dans sa longueur, & à une égale distance, autant de rainures que la corde a de cordons; ainsi pour le bitord qui n'a que deux cordons, on se sert d'un *toupin* qui n'a que deux rainures diamétralement opposées l'une à l'autre: ces rainures doivent être arrondies par le fond, & assez profondes pour que les fils y entrent de plus de la moitié de leur diametre. *Voy. la figure.*

Quand les fils ont acquis un certain degré d'élasticité par le tortillement, le *toupin* fait effort pour tourner dans la main du cordier, qui peut bien résister à l'effort de deux fils, mais elle seroit obligée de céder si la corde étoit plus grosse; dans ce cas on traverse le *toupin* avec une barre de bois *R*, que deux hommes tiennent pour le conduire. *Voyez les fig. & les Pl.*

Comme la force de deux hommes n'est quelquefois pas encore suffisante, pour-lors on a recours au chariot. *Voyez* CHARIOT. *Voyez l'article de la* CORDERIE.

TOUQUES, LA, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Tulca*, riviere de France, en Normandie. Elle porte d'abord le nom de *Lezon* dans son cours, prend celui de *Touques* dans sa jonction avec l'Orbec, & se jette dans la mer, à six lieues du Havre-de-Grace: son cours est de seize lieues. (*D. J.*)

TOUQUOA, (*Hist. mod. Superst.*) c'est une divinité reconnue par les Hottentots, qu'ils regardent comme malfaisante, comme ennemie de leur nation & comme la source de tous les maux qui arrivent dans ce monde: on lui offre des sacrifices pour l'appaiser. Quelques-uns de ces sauvages prétendent avoir vû ce démon sous la figure d'un monstre couvert de poil, vêtu de blanc, avec la tête & les piés d'un cheval.

TOUR, *s. f.* (*Archit.*) corps de Bâtiment fort élevé, de figure ronde, quarrée ou à pans, qui flanque les murs de l'enceinte d'une ville ou d'un château, auquel il sert de pavillon: il est quelquefois seigneurial, & marque un fief. (*D. J.*)

TOUR DU CHAT, (*Archit.*) les ouvriers appellent ainsi un demi-pié d'isolement, & un pié de plus en épaisseur, que le contre-mur des fours & des forges doit avoir, selon la coutume de Paris: ils le nomment aussi *ruelle*. (*D. J.*)

TOUR DE DÔME, (*Archit.*) c'est le mur circulaire ou à pans, qui porte la coupe d'un dôme, & qui est percé de vitraux, & orné d'architecture par-dedans & par-dehors. (*D. J.*)

TOUR D'ÉGLISE, (*Architect.*) c'est un gros bâtiment, presque toujours quarré, qui fait partie du portail d'une église. Ce bâtiment est accompagné d'un autre pareil qui lui fait symmétrie, & ces deux *tours* sont ou couvertes, ou en terrasse, comme à Notre-Dame de Paris, ou terminées par des aiguilles ou fleches, comme à Notre-Dame de Rheims.

On appelle *tour chaperonnée*, celle qui a un petit comble apparent, comme à saint Jean en Grève, à Paris. (*D. J.*)

TOUR ISOLÉE, (*Archit.*) *tour* qui est détachée de tout bâtiment, & qui sert de clocher, ainsi que la *tour* ronde panchée de Pise; de fort, comme celles qui sont sur les côtes de mer, ou sur les passages d'importance; de fanal, telles que les *tours* de Cordouan & de Gènes; de pompe, comme la *tour* de Marly, &c. (*D. J.*)

TOUR DE MOULIN A VENT, (*Archit.*) mur circulaire qui porte de fond, & dont le chapiteau de charpente, couvert de bardeau, tourne verticalement, pour exposer au vent les volans ou les aîles du moulin. (*D. J.*)

TOUR RONDE, (*Coupes des pierres.*) ne signifie pas toujours une *tour*, mais tout parement convexe de mur cylindrique ou conique. *Tour creuse* est le concave.

TOUR DE LA SOURIS, (*Archit.*) les ouvriers appellent ainsi deux à trois pouces d'isolement, qu'un contre-mur doit avoir pour les poteries d'aisance, & contre-mur d'un pié d'épaisseur contre un mur mitoyen pour la fosse, & entre deux fosses, quatre piés, &c. (*D. J.*)

TOUR, (*Fortification.*) bâtiment fort élevé & de plusieurs étages, dont la figure est ordinairement ronde, & quelquefois quarrée ou polygone. *Chambers.*

Avant l'invention du canon, on fortifioit les places avec les *tours* jointes à leur enceinte; elles étoient éloignées les unes des autres de la portée de la fleche, & beaucoup plus élevées que les courtines ou les murailles de l'enceinte, afin de dominer par-tout sur le rempart & de le défendre plus avantageusement.

Pour empêcher qu'on ne pût s'insinuer d'une courtine dans toute l'étendue du reste de l'enceinte, on observoit en bâtissant la place, de couper le rempart en-dedans vis-à-vis les *tours*; on y substituoit, pour la communication, une espece de petit pont de bois qu'on pouvoit ôter très-promptement dans le besoin. *Voyez* FORTIFICATION.

On construisoit aussi des *tours* de charpente dans les sieges; on les faisoit avancer auprès des murailles pour en chasser les assiégés: il y avoit de ces *tours* qui avoient des béliers, & on les nommoit *tortues bélieres*. *Voyez* HELÉPOLE, BÉLIER & TORTUES. (*Q*)

TOURS BASTIONNÉES, (*Fortification.*) espece de petits bastions de l'invention de M. le maréchal de Vauban. Elles contiennent des souterrains voutés à l'épreuve de la bombe, dont l'usage est de mettre la garnison & les munitions de la place à couvert des bombes dans un tems de siege. *Voyez* leur construction dans le second & le troisieme système de M. de Vauban, à la suite du *mot* FORTIFICATION. (*Q*)

TOUR MARINE, (*Architect. milit.*) c'est une *tour* qu'on bâtit sur les côtes de la mer, pour y loger quelques soldats & découvrir les vaisseaux ennemis. Ces *tours* ordinairement n'ont point de porte, & on y entre par les fenêtres, qui sont au premier ou au second étage, avec une échelle qu'on tire en haut quand on est dedans: on fait quelquefois de semblables *tours* dans la fortification des places. (*D. J.*)

TOUR A FEU, (*Marine.*) *Voyez* PHARE.

TOUR DE BITTE A CABLE, (*Marine.*) c'est un tour de cable par-dessus les bittes.

TOUR DE CABLE, (*Marine.*) on appelle ainsi le croisement de deux cables près des écubiers, lorsqu'un vaisseau est affourché.

TOUR, *s. m.* *terme de Boulangers*, c'est une petite table quarrée, ferme & solide, placée auprès de leur paitrin, sur laquelle ils dressent & tournent les morceaux de pâte qu'ils ont coupés & pesés, & leur donnent la figure qui convient à la qualité du pain qu'ils veulent faire: c'est au sortir de dessus le *tour* que l'on met le pain sur la couche pour le faire lever.

TOUR, *en terme de Boutonnier*, c'est une machine qui ne différe de celle du tourneur, que par les pieces dont sont garnies les poupées: celle à gauche l'étant d'un fer gravé en creux de la forme d'un bouton, & celle à droite vis-à-vis d'une vis qui s'approche vers le bouton & le contient dans son trou, tandis qu'on serre & qu'on rabat le bouton en faisant la piece gravée avec une bascule au pié. Ce *tour* a un support sur le devant pour appuyer & la main & l'outil, & au-dessous des poupées d'une peau qui reçoit les recoupes.

TOUR *ou* TREUIL, (*Charpent.*) c'est un gros cylindre ou essieu en forme de rouleau, qui sert aux machines pour élever des fardeaux, & qui se remue avec une roue, ou des leviers sur lesquels la corde tourne. (*D. J.*)

TOUR *mobile*, (*Charpent.*) grand assemblage de charpente à plusieurs étages, que les anciens faisoient mouvoir avec des roues pour assiéger les villes, avant l'invention du canon. *Voyez* l'architecture de Vitruve, & le dictionnaire universel de Mathématique & de Physique, article *architecture militaire*.

On fait aujourd'hui des *tours mobiles* de charpente, pour servir à réparer, à peindre les voûtes, & à tondre & dresser les palissades des jardins; les jardiniers les nomment *chariots*.

On fait encore des *tours* fixes de charpente pour élever des eaux, telle est celle qui servoit à la machine de Marly, & qui est à présent à l'observatoire de Paris. (*D. J.*)

TOUR, les *Chaudronniers* appellent ainsi la machine dont ils se servent pour donner aux chaudrons & aux poëlons leur derniere façon.

Les principales parties de ce *tour* sont la grande roue, l'établi, la petite roue, la noix & le coin. La

gran-

grande & la petite roue font femblables à celles des Couteliers, l'établi eft un chaffis de bois fait comme le pié d'une table.

La noix eft en plateau de bois tourné en rond, qu'on applique fortement fur le fond de l'ouverture qu'on veut tourner; enfin, le coin eft une piece auffi de bois, avec laquelle on ferre l'efpece d'arbre ou de mandrin que les roues font tourner.

On tourne les ouvrages de chaudronnerie avec le grattoir à étamer, & c'eft avec cet inftrument que fe font ces traces circulaires que l'on voit fur les poëlons & les chaudrons neufs. *Voyez les Planches & les figures du Chauderonnier*, parmi lefquelles il y en a une qui repréfente le *tour* en particulier.

TOUR, *en terme de Cirier*, n'eft autre chofe qu'un gros cylindre tournant fur un arbre, monté fur deux piés. A une des extrémités de cet arbre eft une manivelle pour mouvoir le cylindre: le *tour* fert à devider la bougie filée, en fortant de la filiere. Il en faut deux pour filer la bougie; l'un chargé de la méche non enduite, & l'autre fur lequel elle fe tourne quand elle eft imbibée. *Voyez Pl. du Cirier.*

Il y a encore un *tour* plus petit que ceux-ci, mais de la même forme, fur lequel on fait les pelotes de coton. *Voyez* DOUBLER.

TOUR, *terme de Corderie. Voyez* ROUET.

TOUR *de l'échelle*, (*Terme de Couvreur.*) les Couvreurs appellent ainfi un efpace entre deux mazures, affez large pour y placer leurs échelles afin d'en réparer les toits. (*D. J.*)

TOUR, *en Epicerie*, eft une roue de bois toute d'une piece, dont l'arbre eft plus ou moins épais; on le charge de la bougie qu'on a ôtée de deffus le rouet, *Voyez les Pl.*

TOUR, (*Outil d'Horlogerie.*) *Defcription du* tour *dont les Horlogers fe fervent, repréfenté dans les figures & les Planches de l'Horlogerie*, *GH*, partie principale de cette inftrument, eft une longue barre d'acier trempé, épaiffe d'environ trois lignes & large de fix; fon extrémité fur laquelle eft adaptée une poupée *GPC*, eft garnie de deux plaques de cuivre, afin que la taille de l'étau ne foit point endommagée, lorfqu'on ferre le *tour* par fa partie *G* & *EDO* eft une poupée ajuftée fort exactement fur la barre précédente, elle y eft mobile: au moyen de la vis *T* on la fixe à différentes diftances de la poupée *GPC*; *AB* font des pointes de fer ou d'acier très-mou, leurs extrémités ont plufieurs petits trous dans lefquels on fait entrer les pointes des pieces qu'on tourne: enfin *SNLLP* eft le fupport, compofé; 1°. de la partie *P* ajuftée fur la branche *HG*, en telle forte qu'elle n'ait de jeu confidérable que dans fa hauteur *MK*; 2°. de la piece *NLL*, dont les branches *LL* portent un canon *N*, dans lequel s'ajufte la tige *FY* de la piece *SFY*: c'eft fur cette derniere en *S*, qu'on appuie le burin ou l'échoppe avec lefquels on veut tourner, & c'eft elle qu'on appelle particulierement le *fupport*.

Maniere de fe fervir de l'inftrument précédent.

Je fuppofe qu'on ait un arbre, par exemple, à tourner; par le moyen de la vis *T*, on fixera d'abord les poupées à la diftance néceffaire; détournant enfuite le vis *R*, on ne laiffera déborder la pointe *B* de fon canon, qu'autant qu'il fera néceffaire, & on la fixera par la vis. On détournera X, puis faifant entrer une pointe de l'arbre ordinairement, celle qui eft la plus éloignée du cuivrot dans un des petits trous de la pointe *B*; on approchera l'autre pointe *A* & on la fixera de façon que l'arbre puiffe tourner fans jeu dans les trous des pointes du *tour*; on mettra l'archet fur le cuivrot. Cela fait; on fera gliffer la piece *P* fous la partie à tourner, on avancera le fupport vers l'arbre en faifant gliffer les branches *LL* dans leur couliffe; on fixera enfuite les parties *PLLN* avec la vis *V*, enfin on élevera le fupport *S*, puis le faifant tourner dans fon canon, on l'arrêtera dans la fituation requife au moyen de la vis *Q*.

Si ce font des bouts de pivots ou d'arbres, que l'on ait à tourner, on fe fervira d'une pointe à lunette *Z* laquelle porte une plaque *Z*, percée de divers trous à-travers lefquels on fera paffer les pivots. Pour des pieces délicates & fort petites; les Horlogers fe fervent quelquefois de petits *tours* dont les deux poupées, *figures*, font fixes. Le fupport qu'ils emploient dans ces cas eft un morceau de bois ou de cuivre qu'ils mettent dans l'étau avec le *tour*.

TOUR, f. m. (*terme de Pâtiffier.*) ils donnent ce nom à une forte table qui a des bords de trois côtés; c'eft fur cette table qu'ils paitriffent leur farine & tournent leur pâte, foit pour ce qu'on appelle des *pains bénits*, foit pour faire des croûtes, des pâtés, tourtes & autres pieces de *four*. (*D. J.*)

TOUR *de cheveux*, (*terme de Perruquier.*) c'eft une treffe de cheveux qui fait tout le tour de la tête, & qui mêlée adroitement avec les cheveux naturels, les alonge & les épaiffit; ces fortes de *tours* font pour les hommes. Les femmes fe fervent auffi de *tours* & faux-cheveux, ou pour cacher leur âge, ou pour fuppléer à la rareté de leurs cheveux fur le devant de la tête & fur les tempes; ils s'attachent fous leurs coëffures. La forme en eft différente fuivant les modes, tantôt frifés & élevés, tantôt plats & couchés modeftement le long du front; quelquefois ce ne font que de fimples crochets un peu tournés en croiffant; & quelquefois auffi lorfque les dames fe coëffent en cheveux, ce qui eft devenu rare depuis la fin du feizieme fiecle, ce font de longues boucles qui leur pendent plus ou moins, & fouvent jufque fur les épaules. (*D. J.*)

TOUR DE CHAPEAU, (*Plumaffier.*) *voyez* PLUMET.

TOUR, f. m. (*Poterie de terre.*) les Potiers de terre donnent ce nom à une des roues fur lefquelles ils tournent & forment les ouvrages de poterie qui doivent être de figure fphérique; c'eft fur ce *tour* que fe font les petits ouvrages, les grands s'exécutent fur la roue. (*D. J.*)

TOUR *de Potier d'étain*, inftrument ou bien outil du métier le plus compofé de tous de différentes pieces, qui fert à tourner tous les ouvrages de ce métier qui font deftinés pour être tournés.

Le *tour* eft premierement compofé d'une felle de bois forte & folide, formée de deux pieces de bois qui font féparées l'une de l'autre environ de quatre pouces pour y introduire trois poupées; cette felle eft portée fur quatre piés d'environ un pié & demi de haut, & eft longue de quatre à cinq piés; fur cette felle font pofées les poupées, favoir deux à main gauche pour l'arbre du *tour*, & une à main droite pour porter un bout de la barre qui eft devant le *tour*, pour fervir d'appui à l'ouvrier; ces poupées ont environ un pié & demi ou deux piés d'élévation au-deffus de la felle, dans laquelle elles ont un tenon qui paffe par-deffous, & qui a une mortaife où on paffe un coin de bois qui les arrête. L'arbre du *tour* qui eft de fer, paffe horifontalement dans les deux poupées à gauche dans une échancrure au haut de chaque poupée; cette échancrure eft garnie de deux collets d'étain, un à chaque poupée, dans lefquels les deux oignons de l'arbre font enfermés fur lefquels ils roulent; l'arbre eft garni d'une poulie entre les deux poupées; il fort hors de la poupée en-dedans du *tour* environ trois ou quatre pouces, & ce bout eft ordinairement creux pour y introduire un morceau de fer quarré qui s'ôte & fe remet quand on veut; ce morceau de fer fe nomme *mandrin*; il fert à faire les gaines des empreintes & calibres qui fe montent fur le *tour* pour toutes fortes de pieces; car il faut favoir qu'il faut autant d'empreintes & calibres de bois qu'il y a de différentes pieces à tourner; & comme les gaines font faites avec le même mandrin, on monte toutes les empreintes fur lui; les collets qui font ordinairement coupés ou de deux pieces par lefquels l'arbre du *tour* paffe; doivent être arrêtés par un boulon de fer qui les traverfe chacun par-deffus, ou par deux liens de fer qui couvrent les collets par-deffus avec chacun deux vis & écrous pofés fur le haut des poupées que l'on ferre ou lâche à fon gré. L'ouvrier feul ne peut rien faire fans avoir un homme qui tourne une roue qui fait aller le *tour* par le moyen d'une corde de boyau qui paffe croifée dans la poulie de l'arbre; cette roue eft montée fur une chaife comme celle des Couteliers, ou entre deux poteaux bien folides.

Il y a des *tours* de potiers d'étain dont la forme eft un peu différente, & des poupées tout d'une piece qui portent l'arbre, *&c. Voyez* le *tour* & toutes les pieces qui le compofent & en dépendent, *aux fig.*

TOUR, machine dont les *Tourneurs* fe fervent pour faire leur ouvrage. Il y en a de différentes fortes.

La premiere & la plus fimple eft celle des Tourneurs en bois repréfentée, *Planche I. fig.* 1. *du tour*. Elle confifte en un fort établi, dans lequel eft une fente ou rainure *F*, qui traverfe de part en part. C'eft dans cette rainure que l'on fait entrer les tenons

nons *T* des poupées, leſquelles ſont retenues ſur l'établi par le moyen de la clavette *V*, faite en forme de coin. Les poupées ont chacune à leur tête *A*, *B*, une pointe d'acier *a*, *b*; la pointe *a* de figure conique tient dans ſa poupée par le moyen d'une queue, qui la traverſe entierement; elle y eſt retenue par un écrou. L'autre pointe eſt l'extrémité d'une vis taraudée dans le bois de la poupée, l'autre extrémité de cette vis eſt une tête percée d'un trou pour recevoir le barreau *c*, qui donne le moyen de la pouvoir tourner.

Chaque poupée eſt encore percée de deux trous, l'un pour recevoir les crochets *E* du ſupport *D*, & l'autre pour recevoir la clavette *H*, *fig*. 2. qui ſert à fixer le crochet où l'on veut.

Lorſque l'on veut tourner un morceau de bois *G*, on commence par le dégroſſir ou arrondir avec la hache ou quelques autres ferremens; puis aux deux extrémités de la ligne qui doit ſervir d'axe, on donne un coup de pointeau, qui eſt un petit poinçon conique; enſuite on avance ou on éloigne la poupée *B* dans la rainure *F*, enſorte que la diſtance *ab* ſoit ſeulement de quelques lignes plus grande que l'axe de la piece que l'on veut tourner. On la préſente enſuite entre les pointes, enſorte que la pointe *a* entre dans un des coups de pointeaux, l'autre extrémité de la piece tournée vers la vis que l'on fait tourner alors, enſorte que la pointe *b* vienne ſe placer dans le trou de pointeau deſtiné à la recevoir.

Lorſque tout eſt ainſi diſpoſé, le tourneur prend la corde *QK*, *fig*. 2. & l'enveloppe deux ou trois fois à l'entour de la piece *G* qu'il faut tourner; enſorte cependant que la corde commence & finiſſe de toucher la piece par le côté qui eſt tourné vers lui, ainſi qu'il eſt repréſenté dans la *figure*. Le bout ſupérieur de la corde eſt attaché à une perche *QQ* qui paſſe par un piton *R*, qui lui ſert de point d'appui; elle eſt dolée ou applatie à la partie inférieure pour en faciliter la flexion. Le bout inférieur de la corde eſt attaché à l'extrémité de la pédale ou marche *KL*, qui eſt un triangle de bois, dont un côté *LL* eſt terminé par deux tourillons, autour deſquels elle fait charniere. Il eſt ſenſible que ſi avec le pié on appuie ſur la marche, enſorte que l'on faſſe baiſſer la partie *K*, que la corde *KQ* ſe développera vers la partie inférieure, & s'enveloppera vers la partie ſupérieure; ce qui fera tourner l'ouvrage & fléchir la perche. Si on lâche enſuite le pié, la perche en ſe rétabliſſant par ſon élaſticité tirera la corde à elle, & fera tourner l'ouvrage en ſens contraire. On continue ainſi alternativement les deux actions, juſqu'à ce que l'ouvrage ſoit entierement achevé. On ſe ſert auſſi au-lieu de perche d'un arc d'acier, *NMN*, *fig*. 1. qui traverſe un morceau de bois *M*, ſcellé dans la muraille. Aux deux extrémités *N* de cet arc ſont attachés les bouts d'une corde; au milieu de cette corde eſt une poulie mouflée, par laquelle paſſe la corde *HOY*, qui s'attache à un crochet ſcellé dans le mur, ou cloué dans l'établi; on entoure cette corde ſur l'ouvrage, comme il vient d'être dit de la corde *KQ*, *fig*. 2. ce qui produit le même effet.

Mais comme il ne ſuffiroit pas d'imprimer à l'ouvrage un mouvement de rotation, mais qu'il faut opérer immédiatement deſſus, on ſe ſert à cet effet de différens outils: tels ſont les biſeaux, bec-d'âne, gouges, grains-d'orge, & autres: on a de ces ſortes d'outils de toutes ſortes de grandeurs & formes.

Les *biſeaux*, ainſi que tous les autres outils, ſont de bon acier, trempés au même degré que les épées.

Le tranchant de ces ſortes d'outils eſt formé par l'arête d'une des ſurfaces de la longueur, & celle que l'on a formée en aiguiſant: l'angle que font les deux ſurfaces eſt plus ou moins grand, mais toujours moindre que le droit, ainſi qu'on le peut voir *fig*. 3. *n*°. *b*.

Becs d'âne ſont une eſpece particuliere de biſeaux; il y en a de deux ſortes, de droits marqués *f*, & de ronds marqués *g*. Le bec-d'âne droit ne differe des biſeaux dextre & gauche que par la diſpoſition de l'arête du tranchant, qui eſt perpendiculaire à la longueur de l'outil.

Gouge, repréſentée *fig*. 5 eſt une eſpece de gouttiere, en quelque façon ſemblable aux tarieres des charpentiers; c'eſt le premier outil dont on ſe ſert en tournant l'ouvrage.

Grain d'orge (*fig*. 6.) eſt un outil qui réunit en lui ſeul les avantages des biſeaux droits & gauches, dont il paroît être compoſé. Tous ces outils ſont emmanchés, comme les *figures* repréſentent, dans des manches de bois garnis de viroles.

Lorſque l'on veut ſe ſervir de ces outils, on les prend de la main droite par le manche, on les poſe (les biſeaux en-deſſous) ſur le ſupport *D*, enſorte que le point d'appui ſoit le plus près qu'il eſt poſſible de l'extrémité de l'outil; comme, par exemple, d'environ un pouce plus ou moins, ſelon que les matieres ſont dures ou tendres, & on l'y retient avec la main gauche en appuyant ſur l'outil & contre le ſupport. Si alors l'ouvrage vient à tourner, il eſt manifeſte que l'outil emportera toutes les parties qui ſeront plus éloignées de l'axe que ne l'eſt le tranchant de l'outil. On obſerve de ne point prendre trop de matiere à la-fois, & de diriger l'outil ſelon qu'il convient aux matieres.

Dans quelques-unes un bec-d'âne droit doit être dirigé vers l'axe de la piece, & avoir ſon tranchant parallele à *G* ce même axe: dans d'autres, la direction de la longueur de l'outil doit paſſer au-deſſus, quelquefois au-deſſous, obſervant toujours que le tranchant des outils ſoit parallele à l'axe: d'autres fois auſſi il faut que le tranchant ſoit oblique à l'axe ou à l'horiſon, comme lorſqu'il faut tourner du fer aigre ou autres matieres dures ſur leſquelles il faut opérer comme en ſciant. Lorſque l'ouvrage eſt achevé, on le polit, ſi c'eſt du bois, avec de la peau de chien de mer ou des mêmes copeaux; ſi c'eſt d'autres matieres, avec les polis qui leur ſont convenables, ainſi qu'il eſt expliqué au *mot* POLIR.

La ſeconde eſpece de *tour* eſt le *tour à lunette*, autrement nommé *tour en l'air*, il eſt compoſé de même que le précédent d'un fort établi *H* à rainure dans laquelle les poupées ſont retenues par des clavettes.

La poupée *A* a une cavité *eikn*, *fig*. 3. un bout de cette cavité eſt fermé par les collets *fg*, *fig*. 4. dont les parties ſaillantes ou languettes *b* entrent dans une rainure; ils y ſont retenus au moyen du chaperon *e*, qui eſt lui même retenu par les vis & écrous *bc*. Les vis *A* & *B* qui traverſent les chaperons, ſervent à ſerrer le collet ſupérieur contre l'inférieur: cette conſtruction ſe trouve aux deux poupées. Outre les collets, la poupée *A* a encore pluſieurs autres pieces *ad*, *fig*. 3. qu'on appelle *clavettes*; elles ſont aſſemblées à la poupée par la cheville *d*, qui les traverſe toutes, & autour de laquelle elles peuvent ſe mouvoir du mouvement de charniere dans leurs couliſſes. La partie *a* qui ſort hors de la poupée ſert pour les pouvoir lever; on les fait reſter levées par le moyen d'un petit coin de bois que l'on met deſſous. La portion des clavettes qui répond au centre *f* de la lunette *eikn*, eſt une portion concave de cercle; la lunette de la poupée *B* garnie de ſes collets y eſt attachée par le moyen des vis *mm*, *fig*. 1. & 5.

Les collets qui laiſſent entr'eux un vuide circulaire *fS*, & qui ſont de cuivre ou d'étain, ſont traverſés par l'arbre de fer *DE*, *fig*. 1. & 2. Les parties cylindriques *Ff* ſont celles qui paſſent par les trous des collets, l'arbre a dans la partie du milieu une poulie cylindrique, que l'on appelle *noix*, qui eſt de cuivre & quelquefois de la même piece que l'arbre, au bout qui paſſe par la poupée *B* eſt une eſpece de diſque *Q*. qu'on appelle *aſſiette*, & une vis *R* qui ſert à monter les mandrins; à l'autre bout de l'arbre ſont pluſieurs vis *abcd* de différentes groſſeurs & largeurs, qui répondent chacune aux clavettes *abcd* de la *fig*. 1. dont les parties concaves ſont autant d'écrous qui ſe rapportent aux vis de l'arbre. Lorſque les clavettes ſont baiſſées, elles ne touchent point l'arbre: mais lorſqu'on en leve une par le moyen du petit coin de bois dont on a parlé, les pas d'écrou dont elle eſt empreinte dans ſa partie concave, reçoivent les pas de vis qui lui répondent, ce qui produit le même effet que ſi la vis de l'arbre paſſoit par un écrou entier; il faut remarquer qu'il ne doit jamais y avoir deux clavettes levées à la-fois & que la derniere du côté des collets n'a point de pas d'écrou, mais ſeulement un tranchant qui entre dans une rainure faite à l'arbre. Cette clavette eſt toujours levée lorſque l'on veut tourner rond, les autres ne ſervent que lorſque l'on veut tourner des vis.

Le ſupport de cette ſorte de *tour* eſt plus compoſé que celui du précédent, la partie *BC*, *fig*. 6. *Pl*. *II*. *du tour*, qu'on appelle proprement *ſupport*, & qui eſt de cuivre *a*, le biſeau *B* de fer & la partie hori-

horifontale *C*, percée d'un trou dans lequel paffe la vis de la fourchette de fer *CEE*, la clé *A* fert à ferrer l'écrou *C* qui affermit le fupport fur la fourchette. Pour s'en fervir, on pofe la fourchette fur l'établi, enforte que fes branches croifent la rainure *M*, qui eft plus longue que la *figure* ne repréfente. On prend enfuite une piece de fer *DH*, que l'on appelle à caufe de fa figure *un T*, que l'on fait paffer entre les branches de la fourchette, & au-travers de la rainure de l'établi, les crochets du *T* fur les branches de la fourchette, ainfi que la *figure* reprefente, on enfile enfuite par-deffous l'établi la rondelle *F*, & l'écrou à oreilles *G*, avec laquelle on arrête fermement la fourchette & le fupport

On fait tourner l'arbre de ce *tour* par les mêmes moyens que l'ouvrage dans le précédent, en enveloppant la corde autour de la poulie ou noix *C*, *fig.* 1. & 2. dont le bout fupérieur eft attaché à la perche, & l'inférieur qui paffe par la grande rainure de l'établi à la pédale ou marche.

Pour appliquer l'ouvrage fur le *tour*, on commence par faire un mandrin. Le *mandrin* eft une piece de bois ordinairement de hêtre ou de poirier de forme cylindrique, dans le milieu de la bafe duquel on perce un trou où l'on fait un écrou du même pas; & pour recevoir la vis *R*, *fig.* 1. & 2. on viffe le mandrin fur l'affiette *Q*, & enfuite on le tourne en creux pour recevoir les pieces convexes, & en relief pour les pieces concaves. On obferve que l'ouvrage entre un peu à force, afin qu'il femble faire une feule piece avec le mandrin & l'arbre. On opere deffus par le moyen des outils, dont il a été parlé ci-devant, ou avec des burins & échopes, fi les matieres que l'on travaille font métalliques.

Outre les moyens ci-devant expliqués, d'imprimer à l'ouvrage le mouvement de rotation, on fe fert d'une grande roue *D*. *Pl. II. fig.* 7. compofée d'un moyeu traverfé d'un effieu de fer, dont les tourillons portent fur les collets des jumelles, & de plufieurs rayons *O P*, dont un bout entre dans le moyeu, & l'autre dans le cercle de la roue, fur l'epaiffeur duquel il y a une rainure gravée; enforte que la roue reffemble à une poulie, dont en effet elle fait la fonction. Environ aux deux tiers des rayons, il y a une autre poulie *E* fur laquelle on paffe la corde *abcd*, lorfque l'ouvrage que l'on tourne demande plus de force que de vîteffe. Il y a quelquefois auffi de l'autre côté de la roue, & au premier tiers des rayons, une autre petite poulie, qui fert à tourner les ouvrages qui demandent encore plus de force. Toute cette machine qui a environ fix piés de diametre porte par fon axe, qui eft horifontal, fur un fupport compofé de deux couches *C*, & de deux jumelles ou poinçons *A*, & de quatre étais ou fiches *B*. Les deux côtés du fupport font entretenus enfemble par les traverfes *G*. Les jumelles ont des couffinets *f* pour recevoir les tourillons de l'axe, qui font recouverts par le chaperon *F* mobile en charniere, à une de fes extrémités: au bout de l'axe prolongé eft un quarré fait pour recevoir la clé ou manivelle *M*, *voyez* MANIVELLE, par le moyen de laquelle un homme fait tourner la machine. Pour fe fervir de cette machine, il faut avoir une poulie *P* même figure, d'un diametre proportionné à celui de la roue & à celui de l'ouvrage, que l'on tourne prefque toujours entre deux pointes, comme il a été expliqué ci-devant à l'*article* TOUR EN BOIS, fur lequel on peut tourner toute autre matiere que du bois. Lorfque la nature de l'ouvrage exige d'être tourné entre deux pointes, on attache cette poulie fur l'arbre lorfque l'ouvrage doit être tourné fur le *tour à lunette*, voyez *P*. *Planche II. fig.* 2. ou fur l'ouvrage même, lorfque l'ouvrage demande d'être tourné entre deux pointes, ou à une corde fans fin *a b c d*, dont les bouts font foudés enfemble de la même maniere que les cordiers foudent deux cables enfemble, on paffe la corde fur la poulie de l'ouvrage avant qu'elle foit montée fur le *tour*, & dans une des poulies de la roue qui doit être placée; enforte que fon plan foit dans le même plan que celui de la poulie, & perpendiculaire à l'axe de l'ouvrage, enforte que la corde fe croife, ainfi que la *figure* 7. repréfente. Il eft fenfible, fi l'on tourne la manivelle *M* du côté où il faudroit ajouter, fi on vouloit achever la courbe dont elle n'eft qu'une partie, que la roue fe remue, felon la fuite des lettres *DcbAD*, & la corde felon celle de lettres *abADcdPa*, & par conféquent la poulie & l'ouvrage felon les lettres *dPa*.

L'avantage de cette maniere de tourner eft que l'ouvrage va toujours du même fens. Le tems des retours qui eft perdu dans les autres manieres eft mis ici à profit; auffi eft-elle la plus expéditive. Son défavantage eft qu'elle exige deux ouvriers, l'un pour tourner la roue, & l'autre pour travailler fur l'ouvrage. Cet ouvrier-ci eft placé entre la roue & la poulie, enforte que la croifée de la corde eft à fon côté; l'autre ouvrier eft placé à côté du fupport de la roue, le devant du corps tourné vers l'ouvrage, dont il eft un peu plus éloigné que les jumelles.

La troifieme efpece de *tour* eft le *tour figuré* ou *à figurer*, repréfenté en perfpective, *Pl. III. du tour*, & dont les différentes parties font détaillées dans la *Planche IV.* il eft compofé de deux fauffes poupées *AB*, placées en travers de la rainure de l'établi, ainfi qu'il fera expliqué: & de deux autres poupées à lunettes *CD*, mobiles autour d'un axe *DD*, auquel elles font fermement attachées, ainfi qu'on le peut voir dans la *fig.* 1. & 3. *Pl. IV.* aux deux extrémités de l'axe *DD*, font deux trous coniques deftinés à recevoir les pointes *f* des vis *F* taraudées dans les fauffes poupées dont la longueur eft dirigée fuivant la grande rainure de l'établi, au niveau de la furface fupérieure duquel elles font placées, enforte que lorfque l'axe *DD* eft monté fur les pointes *ff*, la moitié de cet axe foit au-deffus de la furface de l'établi, & l'autre moitié au-deffous, plongée dans la rainure: au milieu de l'axe, eft une branche ou barre de fer *DE* qui defcend en en-bas, dont la longueur prife depuis le centre de l'axe, jufqu'au milieu de la mortaife *E*, eft égale à celle des poupées prife depuis le centre de ce même axe, jufqu'au centre de leurs lunettes. La mortaife *E* doit être percée dans la barre *DE*, en forte que fa direction foit perpendiculaire au plan qui paffe par l'axe & la barre; c'eft par cette mortaife que paffe la verge ou cramaillere *PO*, dont l'extrémité *O* eft attachée à l'extrémité *O* de reffort ferpentin *VO*, dont nous expliquerons l'ufage. Ce reffort eft attaché à la furface inférieure de l'établi *TT*, par la vis *V*. *Voyez Pl. IV. fig.* 3.

L'axe *CC* qui paffe par le centre des lunettes eft compofé de plufieurs pieces; la piece fondamentale *CabCR* (*fig.* 5.) qui eft véritablement l'axe, a deux parties, ou tourillons cylindriques *CC*, qui paffent par les collets des lunettes; à une des extrémités eft une affiete *Q* & une vis *R*, qui fervent pour monter les mandrins, comme dans le fimple tour à lunette; à quelques pouces de diftance eft une piece *e*, que fa forme & fa fituation ont fait appeller *contre affiette*; l'efpace compris entre l'affiette *Q* & la contre-affiette *e*, eft le tourillon *C*. A l'autre extrémité de l'axe eft l'autre tourillon *C*, & la vis *d*, la partie de l'axe *ab* comprife entre la vis *d* & la contre affiette *e*, eft un prifme poligone ordinairement à huit pans; on enfile fur ce prifme qui eft de fer, un cylindre *ABDE* de cuivre; ce cylindre eft percé d'un trou dans toute fa longueur, qui fe rapporte exactement avec les faces du pan de l'axe, fon diametre eft d'environ un pouce moindre que celui de la contre-affiette *e*; il a dans fa longueur un filet ou moulure, faillant de deux lignes de gros ou environ: fur ce cylindre, ainfi conftruit, on enfile une rofette ou difque de fer *I*, (*Pl. IV. fig.* 1.) qui a, ainfi que toutes les autres pieces que l'on enfile fur le cylindre, une entaille convenable, enforte que le filet qui eft fur le cylindre, puiffe s'y placer; il fert en cette occafion d'arrêt pour empêcher les rofettes & viroles de tourner fur lui: après qu'on a enfilé une rofette, on enfile une piece *K*, qu'on appelle *virole*, qui a un renfort, ou anneau, à une de fes extrémités, enforte que la partie de la virole qui a le renfort, foit appliquée fur la rofette; après celle-ci on en met une autre, mais en obfervant de la tourner en fens contraire, pour que les deux parties des viroles qui n'ont point de renfort, fe touchent, comme on le voit dans la *figure*. Après cette autre virole, on paffe une rofette figurée, enforte que la partie de la rofette qui a un creux ou excavation, foit tournée vers *K*, ou vers les viroles: après cette rofette on en met une autre, tournée en fens contraire *H*, puis deux viroles *K*, ainfi de fuite alternativement, dans toute la longueur du cylindre *ABDE*, fur lequel on a foin de réferver une place pour l'affiette *P*, la grande poulie *O*, la petite poulie *G*, & la contre-affiette *P*, au-delà de laquelle on met l'écrou *m*, que l'on viffe fur la vis

d (*fig.* 5.), par le moyen de laquelle on affermit les unes contre les autres, toutes les pieces comprises entre les contre-assiettes *e*, *p*.

Il y a aussi une autre construction d'arbre, dans laquelle la partie de l'axe qui répond dans le cylindre, depuis l'assiette *e* jusqu'à l'assiette *P*, que l'on a dit être à huit pans, est exactement cylindrique; & la partie de l'arbre qui répond aux poulies *O*, *G*, *P*, quarrées ou à pans; ensorte que le cylindre avec les rosettes & viroles, peut tourner sur l'arbre, sans que les poulies ni l'arbre tournent: pour le fixer où l'on veut, il y a sur la contre-assiette *P*, qui est la derniere piece enfilée sur le cylindre, un rochet taillé à la circonférence, & qui s'applique contre le côté de la poulie *O*, où il est arrêté par un cliquet muni de son ressort. On change les rosettes de position sur l'arbre, selon que l'on veut varier le dessein.

Sur le chassis *CDDC*, (*fig.* 1. *Pl. IV.*) du côté de l'assiette des mandrins, est un ressort *Xx*, dont la fonction est de repousser l'arbre ou axe de *R* vers *C*, ensorte que les tourillons glissent dans les collets des lunettes; quelquefois, selon que l'on donne de la force au ressort *Xx*, on le fait pousser l'arbre de *C* en *R*, ce qui sert lorsque l'on travaille avec les rosettes qui regardent vers l'assiette *Q*: le bout *x* du ressort est fourchu, & prend entre les branches le tourillon qui a une rainure circulaire pour le recevoir.

Toute cette machine est entourée d'une autre *LM ML* (*Pl. III. fig.* 1.), que l'on appelle *cage*, qui est de fer & d'une forte consistance; les barres horisontales *MM* ont le milieu de leur épaisseur au même niveau que le centre des lunettes. *Voyez Pl. IV. fig.* 3.

Les quatre montans *LM* de la cage, ont une queue *Le*, qui traverse l'épaisseur de l'établi auquel ils sont perpendiculaires; l'extrémité *e* de cette queue est faite en vis, par le moyen de laquelle, & d'un écrou, on vient à bout d'affermir la cage sur l'établi; les deux côtés de la cage sont entretenus ensemble par le moyen de deux traverses, l'une droite qui passe au-dessous de l'axe, dans l'espace *PK* (*fig.* 1.) & une courbe dans la concavité de laquelle passe le ressort *Xx*; ces deux traverses sont assemblées avec tenons & mortaises dans les montans de la cage.

On a dit que la branche *DE* (*Pl. IV. fig.* 1. & 3.), passoit par la grande rainure de l'établi, & que la verge ou cramaillere *PO* passoit par sa mortaise, que l'extrémité *O* de la verge étoit attachée à l'extrémité *O* du ressort *VO* que l'on fait en serpentant, afin que dans l'espace *VO*, il soit équivalent au ressort plus long & qu'il soit plus flexible; si donc on pousse la verge *PO* de *P* en *O*, d'une quantité suffisante pour donner assez de bande au ressort *VO*, & que l'on mette une cheville qui traverse la barre *DE* & la verge *PO*, il est sensible que lorsqu'on abandonnera la machine à elle-même, que le ressort *VO*, tendant à se rétablir, poussera de toute sa force la verge *OEP* vers *P*, mais le point *E* de la barre *DE*, ne sauroit se mouvoir vers *P*, sans que le point *C* qui lui est opposé, ne se meuve vers *M*. Tous les chassis *CDEDC*, faisant charniere aux points *DD*: si au-lieu de pousser la verge *PO*, on l'avoit tiré à soi par la mortaise *E* suffisamment pour donner de la bande au ressort en sens contraire, en se rétablissant il tireroit à lui le point *E*, ce qui feroit aller la lunette *C* en sens opposé, vers l'autre côté de la cage.

On fait tourner l'arbre ou axe sur lui-même, par un moyen différent des autres, & qui réunit en lui seul tous leurs avantages; ce moyen est l'application d'un volant *H* (*Pl. III. fig.* 1.) dont le plan est perpendiculaire à l'horison; sur l'axe de ce volant qui traverse la boëte *K*, est une poulie *G* attachée par le moyen d'un quarré; par-dessus cette poulie & une de celles qui sont montées sur l'arbre, passe une corde sans-fin, qui se croise, ainsi qu'il a été dit ci-devant dans la description de la roue des tourneurs. Si on fait tourner le volant, la poulie *G* qui est fixée sur son arbre, ne manquera pas de tourner aussi, & par conséquent de faire tourner la poulie *F*, qui est une de celles qui sont montées sur l'axe du *tour*: on observera qu'il faut toujours faire tourner le volant en sens contraire à celui auquel on veut que l'ouvrage tourne, & qu'il tourne toujours du même sens: ce qui est l'avantage d'une des méthodes de tourner, ci-devant expliquées.

L'autre avantage, c'est qu'il ne faut qu'un seul ouvrier, qui par le moyen d'une marche, où l'extrémité *Y* de la corde va s'attacher, entretient le mouvement du volant, de même qu'un *gagne-petit* entretient le mouvement de sa meule; la seule attention à avoir, c'est de donner à propos le coup de pié; la seule regle que l'on puisse donner là-dessus, est de n'appuyer que lorsque la cheville excentrique, ou l'extrémité de la manivelle, commence à descendre, & de lâcher ou mollir le pié, comme les ouvriers s'expriment, aussitôt qu'elle commence à remonter; mais c'est une chose d'habitude qui s'acquiert assez facilement.

La vis *P* sert à élever ou à baisser le long du pié *PS*, la boëte *K*, afin de rendre la corde sans-fin sur les poulies: la hauteur du pié *SP* doit être telle qu'avec celle de l'établi, un homme de taille ordinaire ne court point le risque de se casser la tête contre le volant.

Lorsque l'on veut travailler sur le *tour*, on met une piece *N* (*fig.* 1. *Pl. III.* & *fig.* 4. *Pl. IV.*), qu'on appelle *porte roulette*, sur une des barres horisontales *MM* de la cage, le long de laquelle elle peut couler, y étant retenue par le petit crochet *b* auquel on a ménagé un passage *m* au haut de chacun des montans de la cage, & on le fixe où l'on veut par le moyen de la vis *C*; la fourchette *a* porte une roulette que l'on présente à la rosette dont on veut se servir, ensorte qu'elle porte sur la circonférence, & le ressort *VO*, dont on a parlé, l'y retient continuellement appliquée; si alors on fait tourner l'arbre, chaque point de la rosette s'appliquera successivement sur la roulette *a*; mais comme les rosettes sont figurées, & qu'elles ont des points, les uns plus près, les autres plus éloignés de l'axe, & tous ces points devant toucher la roulette, ils ne pourront le faire sans que l'axe s'approche & s'éloigne alternativement du porte roulette; ce qui fera paroître les poupées *DC*, *DC*, dans un balancement continuel, & tous les points de l'ouvrage montés sur l'assiette *Q* des mandrins, comme dans le simple tour à lunette, décriront une courbe semblable à celle de la circonférence de la rosette: pour guillocher sur le plat, on se sert de l'autre porte-roulette *N* (*fig.* 4. n°. 2. *Pl. IV.*), dont le nez en fourchette *a* est recourbé, ensorte que le plan de la roulette soit parallele à la longueur de la coulisse: on le met sur un côté de la cage, en sorte que la fourchette *a* soit dans l'espace que laissent entre elles deux paires de rosettes, la roulette tournée vers le renfort de la rosette dont on veut se servir; si alors on fait tourner l'arbre, les rosettes tourneront aussi, & le ressort *Xx* poussant contre la roulette, pour faire appliquer dessus, les uns après les autres, tous les points de la rosette, l'arbre aura un petit mouvement dans les collets des poupées de *R* en *C*, & de *C* en *R*, mouvement qui se communiquera aussi à l'ouvrage.

Le support de cette sorte de *tour*, représenté *Pl. III. fig.* 2. est le plus composé de tous, il consiste ainsi que celui du précédent, en une fourchette *D* qui est recouverte, & en une piece *BC* qui est fixée de quel côté on veut, par le moyen de la vis *E*; ces pieces sont de cuivre; aux deux côtés de la partie verticale *B* sont des coulisses dans lesquelles la piece de fer *F*, qui est fendue dans sa partie horisontale & à ses extrémités, peut se mouvoir & être arrêtée par les écrous *f*. Pour fixer les outils sur ce support, car dans cette sorte d'ouvrage ils demandent d'être bien affermis, on se sert d'une piece *A* qu'on appelle *crochet*, dont on fait passer les extrémités *ab* par la fente de la partie horisontale du support, de sorte qu'il soit accroché au-dessous; on place ensuite un outil *I*, que l'on tient de la main droite sur le support, le manche *H* du crochet par dessus, sur lequel on appuie fortement de la main gauche, ce qui affermit l'outil. *Voyez* la *fig.* 2. *Pl. III.* n°. *G*.

On affermit aussi l'outil sur le support, par le moyen d'une boëte ou noix semblable à celle qui retient la fourchette du *tour* des horlogers. *Voyez* dans les outils d'*horlogerie*.

L'ouvrage que l'on applique sur le *tour* à figurer, doit être dégrossi & arrondi auparavant sur le *tour* à lunette, où il se monte sur des mandrins; les outils avec lesquels on travaille, sont des biseaux ou becs d'âne, figurés ainsi que le dessein que l'on veut exécuter exige. *Voyez* les noms & la description de tous ces outils, *ci-devant* & *Pl. I.* du *tour*, & à leur *article*.

Tour elliptique, ou *à tourner des ellipſes*, eſt une machine qui s'adapte ſur le *tour* à lunette; il eſt compoſé de deux platines & d'un anneau. La grande platine qui eſt ronde, *Planche V. fig.* 1. eſt percée de deux tours, qu'on appelle *fenêtres*, marquées dans la *figure SS.* Elle a deux couliſſes, *AB*, *CD*, qui ſont retenues ſur la platine par le moyen de quatre vis *ABCD*, qui ont leurs têtes gaudronnées afin d'avoir plus de priſe. Les trous des couliſſes par où paſſent les vis, ſont de forme elliptique pour que les deux couliſſes puiſſent ſe rapprocher l'une de l'autre ce qui ſe fait par le moyen des quatre pitons & des quatre vis *ABCD*. L'eſpace que laiſſent entr'elles les couliſſes, eſt occupé par la petite platine, *fig.* 2. qui eſt un cercle dont on a retranché deux ſegmens. Les côtés *AB*, *CD*, ſont en biſeau incliné au plan de la platine de 45; cette platine coule entre les couliſſes *AB*, *CD*, *fig.* 1. dont les biſeaux recouvrent exactement ceux de la platine, comme on le peut voir par les lignes *ef*, du profil *fig.* 3. Les écrous *EF*, *fig.* 2. retiennent les *petits T*, *fig* 6. ainſi nommés à cauſe de leur figure, à la platine mobile. La partie quarrée des petits *T* gliſſe dans les fenêtres *SS* de la grande platine; l'aſſiette *G*, & la vis *H* ſervent pour monter les mandrins. On voit comment les petits *T* traverſent la grande platine dans la *figure* 4. qui eſt l'envers de la premiere; l'aſſiette *i* & l'écrou *k* que l'on y voit, ſervent pour monter toute cette machine ſur l'arbre.

L'anneau que l'on voit repréſenté, *figure* 5. eſt une portion *O* de cylindre concavo-convexe ou cylindre creux. Elle eſt attachée ſur une plaque *NN*, perpendiculaire à l'axe du cylindre qui eſt parallele à celui du *tour*. Les parties *NN* de la plaque, & qu'on appelle *oreilles*, ſont percées par des fenêtres dont la longueur s'étend du même ſens que celle de la plaque. Toute cette piece s'applique contre la poupée à lunette *A*, qui a deux oreilles *PP*, enſorte que l'aſſiette *i* & la vis *k* des mandrins, paſſent dans la concavité du cylindre, enſorte cependant que la vis *k* n'outrepaſſe point la baſe antérieure du cylindre. Cette piece eſt retenue appliquée contre la poupée par le moyen des vis à tête *LM*, dont la tige traverſe les fenêtres *NN* de la plaque de l'anneau, & vont pénétrer dans les oreilles de la poupée, où ils ſont retenus par des pas d'écrous.

On viſſe enſuite les deux platines aſſemblées ſur l'aſſiette *l* des mandrins. Le côté de la *figure* 4. tourne vers l'anneau, enſorte que les *T*, *EF*, le touchent extérieurement, *voyez fig.* 7. Si alors on fait tourner l'arbre *ik*, & par conſéquent les platines montées deſſus, & que l'anneau ſoit excentrique à l'arbre, c'eſt-à-dire n'ait point l'arbre à ſon centre, on verra la petite platine ſur laquelle l'ouvrage eſt monté, gliſſer alternativement dans les couliſſes de l'autre qui tourne rond avec l'arbre.

Pour bien entendre comment cette conſtruction donne des ellipſes, il faut remarquer, *figure* 7. que ſi autour du point *k*, qui eſt le centre de l'arbre, on fait tourner un plan dans lui-même, c'eſt-à-dire comme tourne un plan perpendiculaire à l'axe, que tous les points de ce plan décriront des cercles; que ſi on a la pointe d'un burin au point *B*, que le point *A* également éloigné du centre *k*, que la pointe *B* viendra la trouver en décrivant l'arc *AB*, ce qui reviendra au même que ſi la pointe *B* avoit parcouru le même arc *AB*, en allant de *B* en *A*.

Il en ſera de même d'un autre point *a*, qui décrira un arc de cercle *ag*, concentrique au premier; mais ſi le rayon *ka* ſe raccourciſſoit en s'inclinant au rayon *kg*, enſorte que le point *a* paſſât par *b*, moins éloigné du centre *k*, la courbe que décriroit ce point ne ſeroit point un arc de cercle; c'eſt ce que fait notre machine dont l'anneau eſt repréſenté par le cercle excentrique *dhyez*, ces petits *T* qui comprennent l'anneau par *ux*, la direction des couliſſes par *ux*. Il eſt ſenſible que ſi en tournant, on fait incliner la ligne *xu* à l'horiſontale *gf*, que l'extrémité *e* du *T x* gliſſera ſur l'axe *ez* du cercle excentrique; ce qui ne pourra ſe faire lorſque le point *u* s'approche du point *k*, les deux *T* ne quittant jamais la circonférence de l'anneau enſorte que lorſque la ligne *ux* coincidera avec l'horiſontale *gf*, les *T ux* auront pris la poſition *yz*, ce qui fera parcourir à un point *a*, monté ſur la même platine que les *T*, un arc *ab* d'ellipſe, au lieu d'un arc de cercle *ag*. Ce qui revient au même que ſi la pointe du burin placée en *b*, décrivoit ce même arc en allant de *b* en *a*. Préſentement ſi la machine continue de tourner, le rayon *uk*, qui par *mk*, *nk*, eſt devenu *yk*, s'alongera en paſſant par les degrés *ok*, *vk*, & deviendra *xk*. C'eſt cet alongement & ce racourciſſement qui font la différence des deux axes, qui eſt toujours double de l'excentricité de l'anneau.

Tour, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) on donne auſſi quelquefois ce nom à une forteresſe qui ſert de priſon d'état, telle que la *tour* de Londres.

Cette fameuſe *tour* eſt non ſeulement une citadelle qui défend & commande la ville, la Tamiſe, *&c.* mais c'eſt encore une maiſon royale où les rois d'Angleterre ont quelquefois tenu leur cour; un arſenal royal qui renferme des armes & des munitions de guerre pour 60000 hommes; un tréſor où l'on garde les joyaux & les ornemens de la couronne; une monnoie où l'on fabrique les eſpeces d'or & d'argent. Là ſont auſſi les grandes archives du royaume, où l'on conſerve tous les anciens regiſtres de la cour de Weſtminſter, & les rôles ou terriers de tout ce que les rois d'Angleterre poſſédoient autrefois en Normandie, en Guienne, & les fiefs de leur mouvance, *&c.* Enfin c'eſt la priſon principale où l'on renferme les criminels d'état, ou comme on dit de *haute trahiſon*. *Voyez* Arsenal, Monnoie; *&c.*

Au milieu eſt la grande *tour* blanche & quarrée, qui fut bâtie par Guillaume le conquérant. Dans l'enceinte de la *tour* eſt une égliſe paroiſſiale exempte de toute juriſdiction de l'archevêque, & une chapelle royale où l'on ne fait plus de ſervice.

Le principal officier de la *tour* eſt le connetable, qui a ſous lui un lieutenant qui lui eſt entierement ſubordonné, & n'agit que par ſes ordres, même en ſon abſence. Différens rois d'Angleterre ont attribué au connetable le droit de prendre un flacon tenant deux gallons & une pinte de vin, ſur chaque tonneau, & une certaine quantité d'écreviſſes, d'huitres, & d'autres poiſſons à coquille, ſur chaque bâtiment anglois chargé de ces marchandiſes; & le double ſur tout vaiſſeau étranger qui paſſe devant la *tour*. Il jouit auſſi d'un honoraire de 200 livres pour chaque duc que l'on y conſtitue priſonnier, 100 livres pour chaque pair qui n'eſt pas duc, & 50 livres pour tout autre particulier de quelque qualité ou condition qu'il ſoit. *Voyez* Connetable.

Sous cet officier, & en ſon abſence ſous le lieutenant, eſt un gentilhomme de la porte, avec pluſieurs gardes. Ce gentilhomme a la charge d'ouvrir & de fermer les portes, de remettre tous les ſoirs les clés au connetable ou au lieutenant, de les aller prendre le matin chez l'un ou chez l'autre. Il commande les gardes qui ſont en faction le jour; & à l'entrée de chaque priſonnier, il a pour ſon honoraire le vêtement de deſſus, ou un équivalent: lequel pour un pair du royaume, eſt ordinairement de 30 livres, & de 5 pour tout autre particulier.

Autrefois le roi accordoit à un duc ou marquis priſonnier à la *tour*, 12 livres ſterlings par ſemaine. ce qui eſt aujourd'hui réduit à 4 livres; à tous les autres pairs, 10 livres par ſemaine, qui ſont réduites maintenant à 2 livres 4 ſchelins 5 deniers; aux chevaliers & gentilshommes, 4 livres, réduites à 13 ſchelins 4 deniers; & aux perſonnes du commun, il ne donne maintenant que 10 ſchelins par ſemaine: pour ce qui eſt des gardes de la *tour*, *Voyez* Gardes.

Dans l'ancienne *franchiſe* qui joint la *tour* on comprenoit auſſi l'ancien *parc d'artillerie*, près de la place nommée *ſpittle field*, comme auſſi ce qu'on appelle *les petites minories*, où le gentilhomme de la porte exerce la même autorité que les shérifs dans leur reſſort. *Voyez* Artillerie, *&c.*

Tour, (*Juriſp.*) ſignifie en Angleterre la cour d'un shérif, laquelle ſe tient deux fois par an dans chaque canton de la province; ſavoir un mois après Pâques, & un mois après la S. Michel. *Voy.* Shérif.

Perſonne n'eſt exempt de cette juriſdiction que les archevêques, les evêques, comtes, barons, religieux, religieuſes, & tous ceux qui poſſedent des cantons en propre, & les font valoir par eux-mêmes.

On appelle *tour du shérif*, parce que ce magiſtrat fait une tournée dans la province, & tient ſa cour en différens endroits.

Tour, (*Art numiſmatiq.*) la *tour* ſur les medailles, déſigne un magaſin fait pour le ſoulagement du peuple; mais on ne trouve de *tours* ſur les médailles que depuis Conſtantin. (*D. J.*)

TOUR DE COUVENT, (*Charpent.*) c'eſt dans un couvent de filles, une eſpece de machine en forme de boiſſeau, ouverte en partie, & poſée verticalement à hauteur d'appui dans la baie d'un mur de refend, où elle tourne ſur deux pivots pour faire paſſer diverſes choſes dans le couvent, & les en faire ſortir. On appelle auſſi *tour* la chambre où eſt cette machine. Il y a des religieuſes prépoſées au *tour*, qui parlent au *tour*, & qu'on appelle *dames du tour*. *Voyez* TOURIERE. (*D. J.*)

TOUR DE LÉANDRE, (*Archit. turq.*) c'eſt une petite forteresse, ſituée ſur un rocher dans le canal de Conſtantinople, entre cette ville & celle de Scutari en Natolie. On voit de cette *tour* toute la ville de Conſtantinople, Péra, Galata, & pluſieurs autres édifices qui font une très-belle perſpective. Les Turcs nomment cette *tour Khes-caleſi*, c'eſt-à-dire *tour de la pucelle*; mais les Francs ne la connoiſſent que ſous le nom de *la tour de Léandre*, & c'eſt ſous ce nom que j'en ai parlé avec un peu plus d'étendue, quoique je ſache bien que les amours d'Héro & de Léandre ſe ſoient paſſés bien loin de là, ſur les bords du canal des Dardanelles. (*D. J.*)

TOUR DE MÉCENE, (*Littérat.*) maiſon très-haute de Mécene, que les Poëtes ont chantée, parce que c'étoit la maiſon du protecteur des lettres; *molem propinquam nubibus*, diſoit Horace en parlant de cette maiſon: elle donna vraiſſemblablement le deſir & l'envie aux autres grands ſeigneurs de Rome, ou aux gens riches de l'imiter. Quel devoit être le fracas d'une ville où l'on pouvoit, dit-on, compter près de 3000000 d'habitans? une ville, qui ſelon la ſupputation de Pline, comprenoit avec ſes fauxbourgs quarante-huit milles de tour, & dont les maiſons pouvoient avoir juſqu'à ſept étages, chacun de dix piés de hauteur? Enfin cette paſſion d'élever des palais juſqu'aux nues, alla ſi loin en peu d'années, & les chûtes des maiſons devinrent ſi fréquentes, qu'Auguſte fut obligé de porter une loi qui défendoit aux particuliers d'élever aucun édifice qui eût plus de 70 piés romains de hauteur, ce qui revient à 65 de nos piés de roi & 3 pouces. (*D. J.*)

TOUR D'ORDRE, (*Littérat.*) nom que porte le phare de Boulogne, & que M. de Valois rend par les mots de *turris ordinis*, cependant ni le mot françois *ordre*, ni le latin *ordo*, ne paroiſſent être l'origine d'une pareille dénomination. Ce phare eſt très-ancien, & ayant été conſtruit pour diriger le cours des vaiſſeaux qui abordoient à Boulogne, ville autrefois célebre par ſon commerce; il fut réparé par les ſoins de Charlemagne. Son ancien nom étoit *Ordrans*, comme on l'apprend de la vie de S. Folenin évêque de Terrouenne; mais *Ordrans* paroît une légere corruption d'*Ordans*. Pluſieurs croient avec aſſez d'apparence, que *turris Ordans* s'étoit fait de *turris ardens*, la *tour ardente*, ce qui convenoit parfaitement à une *tour* où le feu paroiſſoit toutes les nuits. *Voyez* PHARE. (*D. J.*)

TOUR DE PORCELAINE, (*Hiſt. de la Chine.*) cette fameuſe *tour* eſt de figure octogone, large d'environ quarante piés, de ſorte que chaque face en a quinze. Elle eſt entourée par-dehors d'un mur de même figure, éloigné de deux toiſes & demie, & portant à une médiocre hauteur un toit couvert de tuiles vernissées; ce toit paroît naître du corps de la *tour*, & forme au-deſſous une galerie aſſez propre.

La *tour* a neuf étages dont chacun eſt orné d'une corniche de trois piés à la naiſſance des fenêtres, & diſtingué par des toits ſemblables à celui de la galerie, à cela près qu'ils ont beaucoup moins de saillie, parce qu'ils ne ſont pas ſoutenus d'un ſecond mur; ils deviennent même beaucoup plus petits, à meſure que la *tour* s'éleve & ſe rétrecit.

Le mur a du-moins ſur le rez-de-chauſſée douze piés d'épaiſſeur, & plus de huit & demi par le haut. Il eſt incruſté de porcelaines poſées de champ; la pluie & la pouſſiere en ont diminué la beauté; cependant il en reſte encore aſſez pour faire juger que c'eſt en effet de la porcelaine quoique groſſiere; car il y a apparence que la brique, depuis trois cens ans que cet ouvrage dure, n'auroit pas conſervé le même éclat.

L'eſcalier qu'on a pratiqué en-dedans, eſt petit & incommode, parce que les degrés en ſont extrèmement hauts; chaque étage eſt formé par de groſſes poutres miſes en-travers, qui portent un plancher, & qui forment une chambre dont le lambris eſt enrichi de diverſes peintures, ſi néanmoins les peintures de la Chine ſont capables d'enrichir un appartement.

Les murailles des étages ſupérieurs ſont percées d'une infinité de petites niches qu'on a remplis d'idoles en bas-relief, ce qui fait une eſpece de marquetage très-propre. Tout l'ouvrage eſt doré, & paroît de marbre ou de pierre ciſelée; mais je crois que ce n'eſt en effet qu'une brique moulée & poſée de champ; car les Chinois ont une adreſſe merveilleuſe pour imprimer toute ſorte d'ornemens dans leurs briques, dont la terre fine & bien ſaſſée eſt plus propre que la nôtre à prendre les figures du moule.

Le premier étage eſt le plus élevé, mais les autres ſont entr'eux d'une égale diſtance. On y compte cent quatre-vingt-dix marches preſque toutes de dix bons pouces, ce qui fait cent cinquante-huit piés; ſi l'on y joint la hauteur du maſſif, celle du neuvieme étage qui n'a point de degré, & le couronnement, on trouvera que la *tour* eſt élevée ſur le rez-de-chauſſée de plus de deux cens piés.

Le comble n'eſt pas une des moindres beautés de cette *tour*: c'eſt un gros mât qui prend au plancher du huitieme étage, & qui s'éleve plus de trente piés en-dehors. Il paroît engagé dans une large bande de fer de la même hauteur, tournée en volute, & éloignée de pluſieurs piés de l'arbre, de ſorte qu'elle forme en l'air une eſpece de cône vuide & percé à jour, ſur la pointe duquel on a poſé un globe doré d'une groſſeur extraordinaire. Voilà ce que les Chinois appellent la *tour de porcelaine*, & que quelques européens nommeroient peut-être la *tour de brique*. Quoi qu'il en ſoit de ſa matiere, c'eſt aſſurément l'ouvrage le mieux entendu, le plus ſolide, & le plus magnifique qui ſoit dans l'orient, à ce que nous aſſurent les RR. PP. Jéſuites. (*D. J.*)

TOUR, (*Juriſprud.*) eſt le rang dans lequel pluſieurs perſonnes ont droit de nommer ou préſenter ſucceſſivement aux bénéfices qui viendront à vaquer.

La préſentation ou collation par *tour* dépend des titres & de la poſſeſſion.

Quelquefois l'évêque nomme par *tour* avec le chapitre.

Les chanoines entr'eux préſentent ou conferent certains bénéfices par *tour*.

Entre pluſieurs co-patrons eccléſiaſtiques, chacun d'eux nomme à ſon *tour*.

On appelle *tournaires* ceux qui préſentent ou conferent par *tour*.

La maniere de compter le *tour* dépend auſſi des titres & de la poſſeſſion; en quelques endroits chacun nomme pendant une année, en d'autres pendant ſix mois ou un mois, en d'autres chacun des tournaires à ſa ſemaine.

Il n'y a que les lettres de nomination ou collation qui faſſent *tour*.

La collation néceſſaire entre collateurs qui conferent alternativement, fait *tour*.

Une collation nulle remplit même le *tour* du collateur.

Mais le roi ne perd point ſon *tour* pour avoir préſenté un incapable.

Une collation faite pour cauſe de permutation fait *tour*, quoiqu'elle n'ait pas été ſuivie de poſſeſſion, ce qui s'entend pourvu que la collation ait été faite par l'ordinaire & du conſentement du patron.

Le chanoine tournaire eſt le vrai collateur ordinaire, & la réſignation faite entre ſes mains eſt canonique. *Voyez* Rebuffe *ſur le concordat*, Jovet au mot *bénéfice*: la *bibliotheque canonique*, la Lac, & les *mots* BÉNÉFICE, COLLATION, COLLATEUR, NOMINATION, PATRON, PRÉSENTATION. (*A*)

TOUR DE L'ÉCHELLE, (*Juriſprud.*) eſt un certain eſpace que celui qui fait conſtruire un mur du côté du voiſin, laiſſe entre ce mur & l'héritage voiſin pour pouvoir poſer une échelle contre ce mur en-dehors & le réparer.

Suivant un acte de notoriété du chatelet de 25 Août 1701, le *tour de l'échelle* eſt de trois piés, ce qui n'eſt pas un droit de ſervitude, mais un droit de propriété, tellement que celui qui a laiſſé ces trois piés, peut enſuite les enclorre, ſi c'eſt dans une ville où tous les bâtimens ſe joignent.

Ce droit de trois piés au-delà du mur ne s'établit pas ſans titre, d'autant que celui qui bâtit, peut pouſſer ſon bâtiment juſqu'à l'extrémité de ſon héritage, ou faire un mur mitoyen, auxquels cas il n'y a pas de *tour de l'échelle*.

Par

Par rapport aux maisons royales & autres édifices royaux, les officiers du roi prétendent que le *tour de l'échelle* est de dix-huit piés, à cause de l'importance de ces bâtimens qui demandent ordinairement plus de place pour les réparer; ces officiers prétendent aussi que les échoppes ou boutiques adossées contre ces bâtimens royaux & comprises dans l'espace de dix-huit piés, font partie de l'enclos de la maison royale, & sont soumises à la même jurisdiction. *Voyez* le *praticien de* Couchot & *les lois des bâtimens*. (*A*)

TOUR QUARRÉ, (*Jurisprud.*) étoit une chambre ou commission établie par François I. pour la réformation de ses finances & la recherche des financiers; il en est parlé dans l'édit de Château-Briant du 8 Juin 1532, *art.* 4, 9 & 11. Cette chambre fut ainsi nommée, parce qu'elle tenoit ses séances dans une *tour quarrée* qui étoit en l'île Notre-Dame ou du palais. *Voyez* Sauval *aux preuves, pag.* 124, *la conference de* Guénois & CHAMBRE DE LA TOUR QUARRÉE. (*A*)

TOUR, (*Critiq. sacrée.*) l'Ecriture fait mention de plusieurs *tours* destinées à divers usages. Il y en avoit pour fortifier les villes, comme celles de Phanuel, de Sichem, de Thèbes, de Tyr, de Syène & toutes celles de Jérusalem. D'autres servoient à découvrir de loin, comme celle de Jézraël, d'où la sentinelle apperçut l'armée de Jéhu qui s'avançoit, *IV. Rois ix.* 17. On élevoit aussi des *tours* dans les campagnes pour garder les fruits & les troupeaux, *Is. v.* 2. C'est pour veiller à la conservation du bétail que le roi Osias fit bâtir des *tours* dans le désert, *II Paral. xxvj.* 10; & comme il y avoit des gardes dans ces *tours* pour défendre les pasteurs & les troupeaux contre les courses des voleurs, cet usage a donné lieu à une façon de parler souvent usitée dans l'Ecriture, par exemple, *IV. Rois, xvij.* 9, depuis la *tour* des gardes jusqu'à la ville fortifiée, pour marquer généralement tous les lieux du pays depuis le plus petit jusqu'au plus grand. (*D. J.*)

TOUR, (*terme de Blason.*) il y a en blason différentes especes de *tours*; on les appelle *rondes, quarrées, crevées, carnelées* ou *crenelées*. Les unes sont sans portes, les autres avec la porte grillée, les unes sont maçonnées, quelques autres sont couvertes; & il y en a de sommées de girouettes, ou d'autres pieces. (*D. J.*)

TOUR, *ou* TAMBOUR, s. m. *en méchanique*, est une roue ou un cercle concentrique à la base d'un cylindre, avec lequel il peut se mouvoir autour d'un même axe. Telle est la roue *AB*, *Pl. méchan. fig.* 44. qui est mobile sur l'axe *EF*.

L'axe, la roue & les leviers qui y sont attachés pour se mouvoir en même tems, forment la puissance méchanique, appellée *axis in peritrochio*, axe dans le tambour, ou simplement *tour*. *Voyez* AXE DANS LE TAMBOUR.

Cette machine s'appelle proprement *tour*, ou *treuil*, lorsque l'axe ou arbre *EF* est parallele à l'horison; lorsque cet arbre est perpendiculaire à l'horison, la machine s'appelle alors *vindas*, ou *cabestan*. Ces deux machines sont employées fréquemment aux puits, aux carrieres, aux bâtimens pour élever les pierres & les autres matériaux, sur les vaisseaux & dans les ports pour les ancres, &c. & quand on y fait attention, on les retrouve en petit dans une infinité d'autres endroits, où elles ne sont différentes que par la façon ou par la matiere dont elles sont faites. Les *tambours*, les fusées, les bobines sur lesquelles on enveloppe les cordes ou les chaînes pour remonter les poids ou les ressorts des horloges, des pendules, des montres mêmes, doivent être regardés comme autant de petits treuils ou de petits cabestans. (*O*)

TOUR, (*jeu des Echecs.*) pieces du jeu des échecs qui est posée aux extrémités du tablier, & qui ne se remue qu'à angles droits: il y a deux *tours* à ce jeu. *Voyez* ECHECS *jeu des*.

TOURS DOUBLES *au Médiateur*, ce sont ordinairement les derniers *tours* de la partie, où l'on double le jeu, les matadors, la consolation, la bête, la vole &c. ou simplement telle de ces choses dont on sera convenu avant de commencer à jouer.

TOUR, *au Trictrac*, signifie la partie composée de douze trous, dont chaque vaut douze points.

TOUR IRRÉGULIER ÉLÉGANT, (*Gram. franç.*) il y a un *tour irrégulier élégant*, qui consiste à mettre le cas devant le verbe. Les orateurs s'en servent souvent avec beaucoup de grace: *exemple en prose*. „ Celui qui nous a donné la naissance, nous l'évitons „ comme une embuche; cependant cette souveraine, „ les nouvelles constitutions la dégradent; toute son „ autorité est anéantie, & pour toute marque de sa „ dignité, on ne lui laisse que des révérences; la su„ périeure ne fait rien qu'on ne condamne, les plus „ innocentes actions on les noircit „.

Exemple en poésie:

> *Ces moissons de lauriers, ces honneurs, ces conquêtes,*
> *Ma main en vous servant, les trouve toutes prêtes.*

Il semble qu'il faudroit dire régulierement: „ nous „ évitons, comme une embuche, celui qui nous a „ donné la naissance; cependant les nouvelles cons„ titutions dégradent cette souveraine; on noircit les „ plus innocentes actions „. Et quant aux vers, la construction naturelle seroit, „ ma main trouve tou„ tes ces moissons de lauriers, &c. „. On parle dans la conversation & dans un livre tout simplement; mais dans une action publique qui est animée de la voix, & qui demande une éloquence plus vive, le *tour irrégulier* a bien une autre force.

Il y a un autre *tour irregulier*, qui consiste à mettre le nominatif après son verbe; ce renversement, bienloin d'être vicieux, a de la grandeur, & est quelquefois absolument nécessaire: *exemple*. „ Ils n'eu„ rent pas les barbares, le plaisir de le perdre, ni la „ gloire de le mettre en fuite „. Cette expression est bien plus belle que de dire, „ mais les barbares n'eu„ rent pas le plaisir, &c. Déja frémissoit dans son „ camp l'ennemi confus & déconcerté; déja prenoit „ l'essor pour s'avancer dans les montagnes, cet ai„ gle dont le vol hardi avoit d'abord effrayé nos „ provinces „.

Il est quelquefois indispensable de mettre le nominatif après le verbe, si l'on ne veut pas tomber dans un style fade & languissant: *exemples*. „ Il s'éleve du „ fond des vallées des vapeurs sulphureuses dont se „ forme la foudre qui tombe sur les montagnes„. *Autre exemple*. „ Voilà le livre que me donna hier „ le grand homme qui n'a jamais rien fait que le „ public n'ait reçu avec admiration „. Il seroit bien moins noble de dire, „ dont la foudre qui tombe „ sur les montagnes se forme; le grand homme qui „ n'a jamais rien fait que le public n'ait reçu avec „ admiration, me donna hier ce livre, &c „.

Il y a encore un autre *tour irrégulier*, qui est fort élégant dans un discours oratoire: *exemple*. „ Il l'a„ voit bien connu, messieurs, que cette dignité & „ cette gloire dont on l'honoroit, n'étoit qu'un titre „ pour sa sépulture„ *Autre exemple*. „ Je l'avois „ prévu, que ce haut degré de grandeur seroit la „ cause de sa ruine „. Ces expressions sont sans doute plus pathétiques que de dire simplement„ il l'a„ voit bien connu messieurs, que cette dignité, &c. „ J'avois prévu que ce haut degré de grandeur, &c„. (*D. J.*)

TOURS DE CARTES ET DE MAINS, (*art d'Escamotage*) Les *tours de cartes* sont des tours de gibeciere ou d'esprit. Il ne faut pas charger cet ouvrage d'exemples de ces bagatelles, mais on en doit citer quelques-uns pour apprendre aux hommes à chercher les causes de plusieurs choses qui leur paroissent fort surprenantes.

Les joueurs de gibeciere font changer en apparence une carte dans une autre, par exemple un as de cœur en un as de trefle.

Pour en faire autant qu'eux, vous prendrez ces deux as, vous collerez un petit morceau de papier blanc bien mince sur vos deux as avec de la cire blanche, sur l'as de cœur vous collerez un trefle, & sur l'as de trefle vous collerez un cœur. Vous montrerez ces deux as collés à tout le monde avec un peu de vitesse. Vous montrerez d'abord l'as de cœur & vous direz; messieurs, vous voyez bien que c'est l'as de cœur. Vous ferez mettre le pié dessus; & en mettant l'as sous le pié, vous tirerez avec le doigt le petit papier qui est attaché sur la carte. Vous montrerez ensuite l'as de trefle, & en le faisant mettre sous le pié d'une autre personne qui soit eloignée de la premiere, vous ôterez aussi le papier de dessus la carte. Vous commanderez ensuite à l'as de cœur de changer de place, & d'aller à celle de l'as de trefle, & à l'as de trefle, d'aller à celle de l'as de cœur. Enfin vous direz à celui qui aura mis le pié sur l'as de cœur, de montrer sa carte, il trouvera l'as de tre-

trefle, & celui qui a mis le pié ſur l'as de trefle, trouvera l'as de cœur.

Autre tour de carte. Après avoir fait battre un jeu de cartes, vous en ferez tirer une du jeu, puis diſpoſerez les cartes en deux tas, & vous ferez poſer celle que l'on a tirée ſur un des deux tas. Ayant cependant mouillé le dos de votre main droite de quelque eau gommée, & mis les deux mains l'une dans l'autre, vous poſerez le dos de votre main droite ſur le tas où l'on a mis la carte: par ce moyen vous l'enleverez, & en tournant au-tour, vous la mettrez dans votre chapeau, la figure tournée de votre côté, afin de voir quelle elle eſt. Vous ferez poſer une main ſur le tas où l'on a mis la carte que vous avez tirée; pendant ce tems-là vous prendrez l'autre tas, & le mettrez ſur votre carte dans votre chapeau. Vous remettrez le ſecond tas ſur la table avec la carte deſſus. Vous demanderez enſuite à la perſonne où il a mis ſa carte; il vous dira, ſur le tas où j'ai la main: vous lui répondrez qu'elle eſt ſous l'autre, & vous lui direz quelle eſt cette carte avant que la lever.

Pour deviner toutes les cartes d'un jeu les unes après les autres, il faut d'abord en remarquer une, & battre les cartes, en ſorte que celle qu'on a remarquée ſe trouve deſſus ou deſſous. Je ſuppoſe qu'on ait remarqué le roi de pique; enſuite il faut mettre les cartes derriere ſon dos, & annoncer qu'on va tirer le roi de pique. On tire effectivement le roi de pique qu'on a remarqué; mais en le tirant on en tire une ſeconde que l'on cache dans ſa main, & que l'on regarde en jettant la premiere que j'ai ſuppoſée être le roi de pique. Suppoſé que la ſeconde qu'on a regardée en jettant la premiere ſoit une dame de cœur, on annonce qu'on va tirer une dame de cœur; mais en la tirant, on en tire une troiſieme qu'on regarde pendant qu'on jette la ſeconde, & ainſi de ſuite juſqu'à la derniere.

Si vous voulez deviner la carte qu'on aura touchée, il faut faire tirer une carte du jeu, la faire mettre ſur la table, & remarquer quelque tache particuliere ſur cette carte (cela eſt facile, car il n'y a pas une carte qui n'ait une marque particuliere); vous dites enſuite qu'on la mette dans le jeu, & qu'on batte les cartes. Quand elles ſont bien battues, vous les prenez & montrez la carte qu'on a touchée.

Pour trouver la carte que quelqu'un aura penſée, il faut premierement diviſer ces cartes en cinq ou ſix tas, & faire enſorte qu'il n'y ait que cinq ou ſept cartes à chaque tas. Secondement il faut demander en montrant ces tas les uns après les autres, dans quel tas eſt la carte qu'on a penſée, & en même tems compter combien il y a de cartes dans ce tas. Troiſiemement il faut mettre ces tas les uns ſur les autres, en ſorte que celui où eſt la carte penſée ſoit deſſous. Quatriemement, il faut encore faire autant de tas qu'il y avoit de cartes dans le tas où étoit la carte penſée, ſans y employer tout le jeu, mais garder autant de cartes qu'il en faut pour en mettre une ſur chaque tas. Cinquiemement, il faut montrer les tas les uns après les autres, & demander une ſeconde fois dans quel tas eſt la carte penſée. Elle ſera préciſément la premiere du tas qu'on vous indiquera.

Il eſt aiſé de deviner les cartes de deſſus trois tas de cartes. Pour cet effet, remarquez une carte dans le jeu que vous faites trouver deſſus en battant. Après cela vous faites trois tas ſur l'un deſquels ſe trouve la carte que vous connoiſſez. Il faut appeller la carte que vous connoiſſez la premiere, & au-lieu de la prendre, vous en prenez une autre, que vous regardez, laquelle vous appellez en prenant celle du ſecond tas; enfin vous appellez celle-ci en prenant celle que vous connoiſſez d'abord. Ayant donc en votre main les trois cartes que vous avez appellées, vous les faites voir ſelon l'ordre que vous les avez appellées.

Pour faire trouver trois valets enſemble avec une dame, quoiqu'on ait mis un valet avec la dame ſur le jeu, un valet deſſous & l'autre dans le milieu du jeu, voici ce qu'on fait. On ôte trois valets & une dame du jeu que l'on met ſur la table; enſuite on dit, en montrant les trois valets: „ meſſieurs, voilà „ trois drôles qui ſe ſont bien divertis au cabaret; „ après avoir bien bu & bien mangé, ils ſe demandent l'un à l'autre s'ils ont de l'argent; il ſe trouve que tous trois n'ont pas un ſou. „ Comment „ faire, dit l'un d'eux? Il faut demander encore du „ vin à l'hôteſſe, & tandis qu'elle ira à la cave, „ nous nous enfuirons „. Tous trois y conſentent, appellent l'hôteſſe, qui eſt la dame qu'on montre, & l'envoient à la cave. Pour cela vous rénverſez la dame ſur la table, après quoi vous dites: „ Allons, il „ faut faire enfuir nos trois gaillards „. Vous en mettez un ſur le jeu, un deſſous, & l'autre au milieu. Notez qu'avant que vous faſſiez le *tour*, il faut faire en ſorte que le quatrieme valet ſe trouve deſſous, ou ſur le jeu de cartes. L'hôteſſe étant de retour, & ne trouvant pas ſes trois gaillards, ſe met en état de courir après. „ Faiſons-la courir, dites- „ vous; voyons ſi elle pourra attraper nos trois drô- „ les „. Pour cela vous la mettez ſur le jeu; après quoi vous donnez à couper à quelqu'un de la compagnie: il eſt certain qu'en jettant les cartes les unes après les autres, on trouvera trois valets avec la dame.

Le dernier *tour* que je vais décrire eſt le *tour* des jetons. Vous faites compter par une perſonne dix-huit jetons; vous en prenez 6 pendant ce tems-là dans la bourſe, & vous les cachez entre le pouce & le premier doigt de votre main droite: enſuite vous dites, „ monſieur, vous avez compté dix huit jettons „; il vous dit qu'oui: pour lors vous ramaſſez les jetons. & en les ramaſſant vous laiſſez tomber les ſix que vous avez dans votre main avec les dix-huit; vous les mettez tous dans la main de la perſonne qui les a comptés; ainſi il y en a vingt-quatre; enſuite vous lui dites: „ Combien ſouhaitez-vous qu'il y en ait „ dans votre main, entre dix-huit & vingt-quatre „? Si l'on dit: „ je ſouhaite qu'il y en ait vingt-trois „, vous dites: „ monſieur, rendez-moi un de vos jetons „, & vous lui faites obſerver qu'il en reſte dix-ſept, parce que vous lui avez fait croire que vous ne lui en avez donné que dix-huit. Enfin vous prenez des jetons dans la bourſe, & vous comptez 18, 19, 20, 21, 22 & 23; vous ramaſſez ces ſix jetons en faiſant ſemblant de les mettre dans votre main gauche; mais vous les retenez dans la droite, que vous fermez, & vous faites ſemblant de les faire paſſer avec les dix-ſept, en ouvrant votre main gauche: vous tenez cependant les ſix jetons dans votre main droite, & vous dites à la perſonne de compter ces jetons; il trouve le nombre qu'il a demandé, qui eſt vingt-trois.

Vous mêlez vos ſix jetons parmi les vingt-trois en les ramaſſant, & vous remettez le tout enſemble dans la bourſe, ou les remettant ſecretement dans la main de la même perſonne avec ſix autres jetons: vous lui dites de fermer la main, & vous lui demandez combien il veut qu'il s'y en trouve de vingt-trois à vingt-neuf. S'il en demande, par exemple, vingt-ſix, vous lui dites de vous en donner trois; puis de vingt-trois à vingt-ſix vous comptez trois, que vous faites ſemblant de faire paſſer dans la main avec les autres, comme vous avez fait ci-deſſus; alors vous lui dites de compter, il s'en trouve vingt-ſix: vous les ramaſſez, & en les ramaſſant vous remettez les trois que vous avez dans votre main avec les autres, & vous ſerrez le tout enſemble.

Comme il y a des perſonnes qui ſe trouveroient embarraſſées, ſi au-lieu de vingt-trois jetons que j'ai ſuppoſés, l'on en demandoit dix-neuf, combien il faudroit demander des jettons? on remarquera dans ce cas combien il faut des jetons depuis le nombre que la perſonne demande juſqu'à vingt-quatre; ce qu'il y aura eſt le nombre qu'il faut demander, ce qu'on comprend ſans peine.

Il ne ſera pas fort difficile de deviner la plûpart des autres *tours* de cette eſpece, dès qu'on en cherchera vivement la clé. Mais il ſe préſente quelquefois en public des hommes qui font des *tours* fort ſurprenans d'un autre genre, & que les phyſiciens eux-mêmes ont bien de la peine à expliquer. Il n'entre dans ces *tours* point d'eſprit, de ruſe ou d'eſcamotage; ce ſont des épreuves vraies, & qu'aucun ſpectateur ne peut imiter. En un mot ces *tours* dépendent néceſſairement d'une conformation d'organes particuliers, fortifiée par une prodigieuſe habitude, & accompagnée quelquefois d'une adreſſe merveilleuſe.

Ce que le ſieur Richardſon, anglois, faiſoit en public à Paris en 1677, étoit aſſurément fort étonnant: cet homme qu'on appelloit le *mangeur de feu*, faiſoit rôtir une tranche de viande ſur un charbon dans ſa bouche, allumoit ce charbon avec un ſoufflet, & l'enflammoit par un mélange de poix noire, de poix

réſine

résine & de soufre enflammé; ce mélange allumé dans sa bouche produisoit le même fremissement que l'eau dans laquelle les forgerons éteignent le fer, & bien-tôt après il avaloit ce charbon enflammé, cette poix, ce soufre & cette résine. Il empoignoit un fer rouge avec sa main, qui n'étoit pas cependant plus calleuse que celle d'un autre homme, enfin il tenoit un autre fer rouge entre ses dents.

M. Dodart a fait de grands efforts dans les anciens mémoires de l'académie des Sciences pour expliquer tous ces faits dont il avoit été témoin avec ses collegues, & avec tout Paris. Il cite des choses approchantes sur le témoignage de Busbeque, d'un M. Thoisnard d'Orléans, & d'une dame de la même ville; mais de tels témoignages particuliers n'ont pas grande force; & d'ailleurs M. Dodart lui-même convient qu'il n'étoit pas possible de soupçonner aucune préparation secrete dans les épreuves du sieur Richardson, comme dans le charlatan de Busbeque & son moine turc. Richardson faisoit également ses épreuves dans les occasions les plus imprévues, comme dans celles qu'il pouvoit prévoir, à la cour, à la ville, en public & en particulier, en présence des gens les plus éclairés comme devant tout un peuple.

M. Dodart dit aussi qu'il y a des plombiers qui vont quelquefois chercher au fond du plomb récemment fondu des pieces de monnoie que l'on y jette, & qu'on leur donne pour les engager à faire cette épreuve, qui a été souvent répétée dans les jardins de Versailles & de Chantilly; mais vraissemblablement ces plombiers usoient auparavant de quelque ruse pour ne se pas brûler, ou-bien avoient les doigts fort calleux, ce qui n'étoit point, selon M. Dodart lui-même, le cas du sieur Richardson, en sorte que ce dernier exécutoit apparemment son épreuve du fer chaud par de certaines mesures qu'il prenoit pour le poser entre ses dents & sur sa main, foiblement & avec une grande prestesse.

Le charbon allumé m'étonne peu; il n'est presque plus chaud dès le moment qu'il est éteint; l'anglois pouvoit alors l'avaler; le soufre ne rend pas le charbon plus ardent, il ne fait que le nourrir: sa flamme brûle foiblement; le soufflet avec lequel cet anglois industrieux allumoit ce charbon, souffloit apparemment beaucoup plus sur sa langue que sur le charbon même. Le mélange de poix-résine, de poix noire & de soufre allumé n'est pas si chaud qu'une bouche calleuse & abreuvée de salive ne puisse bien le souffrir. Les résines ne se fondoient sans doute, & le soufre ne brûloit qu'à la surface, ce qui ne faisoit qu'une croûte, & néanmoins la tranche de viande se grilloit à merveille. Le bruit que faisoit le mélange allumé dans la bouche du mangeur de feu n'étoit pas l'effet d'une extrème chaleur, mais de l'incompatibilité du soufre allumé avec la salive, comme avec toutes les autres liqueurs aqueuses.

Outre que le mélange dont nous venons de parler n'est pas extrèmement chaud, il est gras, & par conséquent il ne peut toucher immédiatement, ou du-moins il ne touche que légerement la langue qui est abreuvée de salive.

Mais pour conclure, puisque personne ne pouvoit faire les mêmes épreuves que cet anglois, il en faut toujours revenir à une conformation singuliere d'organes fortifiée par l'habitude, l'adresse & le *tour* de main. S'il étoit vrai qu'il y eût eu quelque secret dans les *tours* du sieur Richardson, comme il avoit intérêt de le laisser croire, il eût rendu quelqu'un capable de soutenir les mêmes épreuves. En ce cas son secret eût mérité une grande recompense, parce qu'on l'auroit appliqué à des usages plus importans & plus sérieux; cependant il n'a donné ni vendu ce prétendu secret à personne, car depuis plus d'un siecle personne ne s'est présenté dans le public faisant les mêmes choses que faisoit à Londres & à Paris le sieur Richardson en 1677. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOUR *de Londres*, (*Géog. mod.*) forteresse d'Angleterre, ainsi nommée à cause d'une grande *tour* blanche & quarrée qui est au milieu. Cette forteresse a été bâtie en 1077 par Guillaume le conquérant, & son fils Guillaume II. l'environna d'un mur en 1098. Elle est située près de la Thamise, au-dessous du pont, à l'orient de Londres. Aussi j'en ai déja parlé en décrivant cette ville.

Mais je dois ajouter ici, que c'est dans cette prison d'état, qu'est né le premier jour de l'année 1656. *Fleetwood* (Guillaume), savant théologien, mort évêque d'Ely en 1723. dans la soixante-septieme année de son âge.

C'étoit un homme d'un rare mérite, profond antiquaire, & en même tems habile prédicateur. Il étoit fort touché de voir que la différence d'opinions en matiere de religion, causoit tant de troubles; persuadé que toute erreur qui n'influe point sur la pratique, devroit être parmi les hommes un objet de tolérance. L'histoire de sa vie est à la tête du recueil de ses sermons, imprimés en 1736 *in-fol.*

Son *inscriptionum antiquarum sylloge*, parut à Londres en 1691. *in* 8°. Ce recueil est en deux parties. La primiere contient des inscriptions payennes remarquables, tirées de Gruter, de Reinesius, de Spon, & d'autres auteurs, & rangées sous cinq classes: la premiere classe regarde les dieux; la seconde les ouvrages publics; la troisieme les empereurs; la quatrieme les prêtres, les magistrats, les soldats, *&c.* & la derniere les particuliers, comme des peres & des meres, des enfans des maris, des femmes, des freres, des sœurs, *&c.*

On trouve dans la seconde partie, les anciens monumens chrétiens. Les remarques sont fort concises, formées des observations des autres, & de celles de l'auteur. Dans une nouvelle édition de cet ouvrage, il seroit nécessaire d'y ajouter des tables exactes, sur-tout des noms propres, car il n'y en a qu'une seule qu'on pourroit appeller un glossaire des antiquités, contenues dans les inscriptions. Il seroit encore bon qu'on mît au titre des inscriptions, la lettre G, ou R, ou S, ou A, ou B, ou P, ou F, ou W, pour indiquer qu'elles sont tirées de Gruter, ou de Reinesius, ou de Spon, Aringhus, Baronius, Papebroch, Ferrerius, Wheler, *&c.* parce qu'on pourroit avoir recours aux sources, lorsqu'on soupçonneroit quelque faute d'impression, ou qu'on voudroit de plus amples éclaircissemens.

Son *Essai sur les miracles* fut imprimée à Londres en 1701, *in*-8°. Il y attaque les systèmes défectueux ou insoutenables de plusieurs théologiens modernes, lesquels attribuent au diable une puissance, qui détruit la plus forte preuve que les miracles fournissent en faveur du christianisme. C'est dommage que ce traité soit fait en forme de dialogues, qui ne conviennent guere aux matieres sérieuses.

En 1707 le docteur Fleetwood donna un petit livre d'un tout autre genre, mais dont on peut tirer de l'utilité; c'est son *chronicum pretiosum*, ou histoire de la monnoie d'Angleterre, du prix du blé & d'autres denrées, pour les six derniers siecles.

En 1712, il mit au jour, sans nom d'auteur, le jugement de l'église d'Angleterre, touchant le baptême des laïques & des non-conformistes. Il soutient dans cet ouvrage, que l'eglise anglicane n'a jamais décidé que le baptême des laïques est invalide. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TOUR *de Roussillon*, (*Géog. mod.*) *tour* de France dans le Roussillon, près de la Tet, à 2 milles de Perpignan. Ce sont les restes infortunés de l'ancienne ville de Ruscino, qui a donné le nom à tout le pays. Tite Live nous apprend que c'étoit une ville célebre du tems d'Annibal, où les petits rois des pays voisins s'assembloient pour délibérer sur leurs affaires. L'illustre & savant M. de Marca, croit que cette ville fut détruite vers l'an 828. lorsque Louis le Débonnaire châtia ceux auxquels la garde de la frontiere avoit été confiée, & qui l'avoient mal défendue contre les Sarrasins. (*D. J.*)

TOURAILLE, est le lieu où on fait sécher le grain pour faire la biére. Une *touraille* est faite comme une trémie, ou pour mieux dire, c'est le comble tronqué ou renversé d'un pavillon quarré; elle ne differe qu'en ce que le chassis du haut de la *touraille* est la même chose que les plate-formes qui posent sur les murs d'un pavillon; elle a quatre entraits, des chevrons, des croupes & des empannons; & au lieu de poinçon, c'est un petit chassis pour recevoir les arêtiers & chevrons. Le petit chassis est posé sur un massif de la même grandeur: au milieu est un petit fourneau dont l'ouverture de la cheminée est au milieu du petit chassis de la *touraille*, par où la fumée entre dans ladite *touraille*. Sur le grand chassis au haut de la *touraille* sont des sommiers sur lesquels sont posé les tringles sur quoi l'aire de crin est étendue, & sur laquelle on étend le grain lorsqu'on le fait sécher.

TOURAINE, (*Géog. mod.*) province de France, bornée au nord par une partie du Maine, & par le Vendômois; au midi, par le Berri & le Poitou; au levant, par le Blaisois; & au couchant, par l'Anjou. On

On donne à la *Touraine* 24 lieues de longueur du midi au nord, & 22 du levant au couchant. La Loire la divise en haute & basse, mais outre cette riviere, elle est arrosée du Cher, de la Vienne, de l'Indre, de la Creuse, *&c* qui toutes ensemble lui procurent beaucoup de variétés agréables, & beaucoup de commodités pour le commerce, & pour la communication avec les autres provinces.

Son climat est tempéré, & d'une grande bonté. Ici sont des terres sablonneuses faciles à cultiver, & toujours en labour. Elles rapportent du seigle, de l'orge, du mil, des légumes, & de la gaude pour la teinture. Là, c'est un terrein uni dont les terres sont grasses & fertiles en froment. Ailleurs, sont des terres marécageuses & pleines d'étangs poissonneux: les rivieres arrosent des prés & des pâturages pour la nourriture des bestiaux; les forêts fournissent du bois.

On y trouve aussi quelques mines de fer & de cuivre. Il y a du salpêtre dans les côteaux de la Loire exposés au midi. Dans une plaine près de Liqueil, l'on trouve quantité de coquillages, qui réduits en poudre, servent à fertiliser les terres. Les côteaux de la Loire & du Cher sont chargés de vignes dans d'autres dont le terroir est plus gras, l'on y recueille d'excellens fruits, noix, noisettes, amandes, prunes & pruneaux délicieux. En un mot, c'est une province;

Que du ciel la douce influence
Loin des hivers & des frimats,
A fait le jardin de la France.

Toute la *Touraine* est du ressort du parlement & de la cour des aides de Paris. Elle a un grand maître des eaux & forêts créé en 1689, parce que le roi possede trois forêts dans cette province; savoir celle d'Amboise, qui contient seize mille arpens de bois dont environ trois mille de haut futaie; celle de Loches qui contient cinq mille arpens en futaie, & celle de Chinon qui contient environ sept mille arpens, partie en futaie, partie en taillis.

Cette province s'enrichissoit autrefois par ses manufactures de draperie, de tannerie, de soierie & de rubanerie; mais toutes ces manufactures sont tombées en décadence; celles de draperie & de tannerie, sont anéanties; la soierie occupoit dans le seizieme siecle plus de huit mille métiers, sept cens moulins à soierie, & plus de quarante mille personnes; elle n'en occupe pas aujourd'hui deux mille. Des trois mille métiers de rubanerie, il en reste à peine cinquante.

Plusieurs causes ont concouru à la destruction de ces manufactures, qui attiroient dans la province plus de dix millions par an. Il faut mettre entre ces causes, la cessation du commerce avec les étrangers, la sortie des ouvriers hors du royaume, l'obligation qu'on a imposée aux marchands d'acheter à Lyon les soies dont ils ont besoin, *&c.*

La *Touraine* a été érigée en gouvernement général l'an 1545, & aujourd'hui elle a un gouverneur, un lieutenant-général, & un lieutenant de roi. Il y a deux duchés pairies dans ce gouvernement, Montbazon & Luynes. On compte dans la *Touraine*, huit villes royales dont le domaine est engagé, à l'exception de celui de Tours, capitale.

Les peuples de cette province, appellées *Tourangeaux*, ont pris leur nom des anciens *Turones* ou *Turoni*, marqués entre les Celtes dans les commentaires de César. Tacite les nomme *Turoni imbelles*. Le Tasse les a peints dans sa Jérusalem, *chant I.*

Non è gente robusta, o faticosa,
Se ben tutta di ferro ella riluce;
La terra molle, e lieta, e dilettosa
Simili à se gli habitator produce:
Impeto fa nelle battaglie prime;
Ma di leggier poi langue, e si reprime.

Ce portrait a été élégamment rendu en vers latins par un poëte de Sicile:

Turba licet chalybis cataphracta horrore nitentis,
Ægra labore tamen, nec vivida robore: mollis
Blandaque terra, sibi similes educit alumnos,
Scilicet; hi sub prima ruunt discrimina pugnæ
Præcipites, sed restincto mox fulgure torpent.

Comme les muses aiment les pays délicieux, la *Touraine* a produit des gens qui les ont cultivées avec honneur. Dans ce nombre, je ne dois pas oublier MM. de Racan & de Marolles.

Racan, (Honorat de Beuil, marquis de,) poëte françois, né en 1589, & l'un des premiers de l'académie françoise, mourut à Paris en 1670, à quatre-vingt-un ans.

Il s'est acquis une grande réputation par ses *bergeries* ou *églogues*, & par ses *odes sacrées*, ou *paraphrase des pseaumes*. Il avoit un génie fecond, aisé, un caractere doux & simple; par conséquent il ne lui manquoit rien pour être berger. Aussi trouve-t-on dans ses bergeries des morceaux pleins d'agrément & de délicatesse. Nous ne citerons de lui que sa *chanson des bergers* à la louange de la reine, mere de Louis XIII.

Paissez, cheres brebis, jouissez de la joie
Que le ciel vous envoie.
A la fin sa clémence a pitié de nos pleurs;
Allez dans la campagne; allez dans la prairie.
N'épargnez point les fleurs,
Il en revient assez sous les pas de Marie.

Par elle renaîtra la saison desirée
De Saturne & de Rhée,
Où le bonheur rendoit tous nos desirs contens;
Et par elle on verra reluire en ce rivage
Un éternel printems.
Tel que nous le voyons paroître en son visage.

Nous ne reverrons plus nos campagnes désertes,
Au lieu d'épis couvertes
De tant de bataillons l'un à l'autre opposés:
L'innocence & la Paix regneront sur la terre;
Et les dieux appaisés
Oublieront pour jamais l'usage du tonnerre.

La nymphe de la Seine incessamment révere
Cette grande bergere,
Qui chasse de ses bords tout sujet de souci,
Et pour jouir long tems de l'heureuse fortune
Que l'on possede ici,
Porte plus lentement son tribut à Neptune.

Paissez donc, mes brebis, prenez part aux délices
Dont les destins propices,
Par un si beau remede ont guéri nos douleurs:
Allez dans la campagne, allez dans la prairie;
N'épargnez point les fleurs;
Il en revient assez sous les pas de Marie.

Toute cette piece est d'une douceur admirable; & comme elle est dans le ton lyrique, on sent bien qu'elle se prêteroit aisément au chant.

En qualité de disciple de Malherbe, Racan a fait aussi quelques odes; mais où les pensées ne sont point aussi serrées que dans celles de son maître. Ses paraphrases des pseaumes sont ordinairement médiocres; cependant il s'y trouve des endroits d'une assez grande beauté. Tel est celui-ci: *ps. 92.*

L'empire du Seigneur est reconnu par tout;
Le monde est embelli de l'un à l'autre bout,
De sa magnificence.
Sa force l'a rendu le vainqueur des vainqueurs;
Mais c'est par son amour plus que par sa puissance
Qu'il regne dans les cœurs.

Sa gloire étale aux yeux ses visibles appas:
Le soin qu'il prend pour nous, fait connoître ici-bas
Sa prudence profonde:
De la main dont il forme & la foudre & l'éclair,
L'imperceptible appui soutient la terre & l'onde
Dans le milieu des airs.

De la nuit du cahos, quand l'audace des yeux
Ne marquoit point encore dans le vague des lieux
De zénit ni de zône,
L'immensité de Dieu comprenoit tout en soi,
Et de tout ce grand tout, Dieu seul étoit le trône,
Le royaume & le roi.

On estime aussi son *ode au comte de Bussy Babutin*, dans laquelle il l'invite à mépriser la vaine gloire, & à jouir de la vie. Lafontaine, Despreaux, & d'après eux, plusieurs beaux esprits, ont tous jugé très-

favo-

favorablement du mérite poétique de Racan. Il ne lui manquoit que de joindre l'opiniâtreté du travail à la facilité & à la supériorité du talent. Il est doux, coulant, aisé; mais il n'a point assez de force, ni d'exactitude dans ses vers. Les morceaux que nous avons déja cités de lui, sont remplis de beautés, au milieu desquels regne un peu de cette négligence qu'on lui reproche avec raison. C'est ce que je puis encore justifier par d'autres stances tirées de ses ouvrages, & qui en même-tems me paroissent propres à piquer la curiosité de ceux qui aiment les graces de cet aimable poëte. Voici les stances dont je veux parler; elles sont toutes philosophiques:

Tircis, il faut penser à faire une retraite,
La course de nos jours est plus qu'à demi-faite,
L'âge insensiblement nous conduit à la mort:
Nous avons assez vu sur la mer de ce monde
Errer au gré des flots notre nef vagabonde;
Il est tems de jouir des délices du port.

Le bien de la fortune est un bien périssable;
Quand on bâtit sur elle, on bâtit sur le sable;
Plus on est élevé, plus on court de dangers;
Les grands pins sont en butte aux coups de la tempête,
Et la rage des vents brise plutôt le faîte
Des maisons de nos rois, que des toits des bergers.

O bien heureux celui qui peut de sa mémoire
Effacer pour jamais ce vain espoir de gloire,
Dont l'inutile soin traverse nos plaisirs,
Et qui loin, retiré de la foule importune,
Vivant dans sa maison, content de sa fortune,
A, selon son pouvoir, mesuré ses desirs.

Il contemple du port les insolentes rages
Des vents de la faveur auteurs de nos orages.
Allumer des mutins les desseins factieux:
Et voit en un clin d'œil par un contraire échange,
L'un déchiré du peuple au milieu de la fange,
Et l'autre à même tems élevé dans les cieux.

Cette chute me paroît d'une grande beauté; le poëte termine par des réflexions sur lui-même.

Agréables deserts, séjour de l'innocence,
Où loin des vanités, de la magnificence,
Commence mon repos, & finit mon tourment;
Vallons, fleuves, rochers, plaisante solitude
Si vous fûtes témoins de mon inquiétude,
Soyez-le désormais de mon contentement.

Coutelier, libraire à Paris, a donné en 1724 une édition fort jolie des œuvres de Racan, en 2. *vol. in 12.* mais il s'est glissé dans cette édition quelques fautes, & des obmissions considérables. Il y manque une longue ode au cardinal de Richelieu, qui se trouve dans un recueil de poésies, intitulé: *les nouvelles Muses*, Paris 1635, *in 8°.*; un sonnet à M. de Puysieux; & une épitaphe de douze vers qui ont été insérés dans les *Délices de la poésie françoise*, Paris 1621. *in-8°*; les *sept lettres* qui sont dans le *recueil de* Faret; les *Mémoires de la vie de Malherbe, &c.* manquent aussi: voilà des matériaux pour une nouvelle édition.

Le conte des trois Racans, rapporté dans le Ménagiana, *tom. III. pag.* 83. n'est peut-être pas vrai; mais comme il est fort plaisant, je vais le copier encore.

Deux amis de M. de Racan surent qu'il avoit rendez-vous pour voir Mlle. de Gournay. Elle étoit de Gascogne, fort vive, & un peu emportée de son naturel; au reste bel esprit, & comme telle, elle avoit témoigné en arrivant à Paris, grande impatience de voir M. de Racan, qu'elle ne connoissoit pas encore de vue. Un de ces Messieurs prévint d'une heure ou deux celle du rendez-vous, & fit dire que c'étoit Racan qui demandoit à voir Mlle. de Gournay. Dieu sait comme il fut reçu. Il lui parla fort des ouvrages qu'elle avoit fait imprimer, & qu'il avoit étudiés exprès. Enfin, après un quart d'heure de conversation, il sortit, & laissa Melle. de Gournay fort satisfaite d'avoir vu M. de Racan.

A peine étoit-il à trois pas de chez elle, qu'on lui vint annoncer un second M. de Racan. Elle crut d'abord que c'étoit le premier qui avoit oublié quelque chose, & qui remontoit. Elle se préparoit à lui faire un compliment là-dessus, lorsque l'autre entra, & fit le sien. Melle. de Gournay ne put s'empêcher de lui demander plusieurs fois, s'il étoit véritablement M. de Racan, & lui raconta ce qui venoit de se passer. Le prétendu Racan fit fort le fâché de la piece qu'on lui avoit jouée, & jura qu'il s'en vengeroit. Bref, Melle. de Gournay fut encore plus contente de celui-ci qu'elle ne l'avoit été de l'autre, parce qu'il la loua davantage. Enfin, il passa chez elle pour le véritable Racan, & le premier pour un Racan de contrebande.

Il ne faisoit que de sortir, lorsque M. de Racan en original, demanda à parler à Melle. de Gournay. Elle perdit patience. Quoi, encore des Racans, dit-elle! Néanmoins on le fit entrer. Melle. de Gournay le prit sur un ton fort haut, & lui demanda s'il venoit pour l'insulter? M. de Racan, qui n'étoit pas un parleur fort ferré, & qui s'attendoit à une réception bien différente, en fut si surpris, qu'il ne put répondre qu'en balbutiant. Melle. de Gournay qui étoit violente, se persuada tout-de-bon que c'étoit un homme envoyé pour la jouer; & défaisant sa pantoufle, elle le chargea à grands coups de mule, & l'obligea de se sauver. „ J'ai vu, ajoute Ménage, „ j'ai vu jouer cette scene par Boisrobert, en pré„ sence du marquis de Racan; & quand on lui de„ mandoit si cela étoit vrai: oui-dà, disoit-il, il en „ est quelque chose.

De Marolles, (Michel) abbé de Villeloin, & l'un des plus infatigables traducteurs du xvij. siecle, étoit fils de Claude de Marolles, gentilhomme de *Touraine*, & capitaine des cent-suisses, connu par son combat singulier à la tête de l'armée d'Henri IV. contre Marivaux. Les services de ce pere, le mérite particulier du fils, & le crédit qu'il avoit dans la maison de Nevers, sembloient être des assurances qu'il parviendroit un jour aux premieres dignités de l'Eglise; néanmoins, comme il étoit fort studieux, il eut le même sort qu'ont presque tous les gens de lettres sans intrigue, & uniquement dévoués aux muses; c'est-à-dire, qu'on lui donna de belles espérances, & qu'il ne travailla point à en obtenir les effets.

L'abbé de Villeloin continua si bien au contraire de travailler pour les lettres seules, qu'il composa soixante-neuf ouvrages, dont la plupart étoient des traductions d'auteurs classiques: traductions très-utiles dans leurs tems, & qui ont dû lui coûter beaucoup; mais on les estime fort peu de nos jours, & même sans rendre assez de justice à un homme qui a frayé le chemin du mieux. Les mémoires de sa vie contiennent des choses intéressantes.

N'oublions pas de dire qu'il est un des premiers françois qui ait eu la curiosité des estampes. Il en fit un ample & excellent recueil, & en donna deux catalogues qui sont recherchés. Son beau recueil a passé dans le cabinet du roi, & c'est un avantage pour le public.

L'abbé de Marolles mourut à Paris en 1681, âgé de quatre-vingt-un ans. Il étoit alors le plus ancien abbé, & avoit été le plus laborieux du royaume. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

TOURAN, (*Géog. mod.*) ancien nom du pays de Turquestan, qui tire son origine de Tours, fils de Féridoun roi de Perse, de la dynastie des Pischdadiens. Le *Touran* est une vaste contrée, qui renferme tout ce qui s'appelle la *grande Tartarie*, depuis l'Oxus jusqu'en Moscovie, Sibérie & Chine. Timur-Bec réduisit sous sa domination tout le pays de *Touran*, que Genghiz-kan avoit autrefois partagé entre ses deux fils. (*D. J.*)

TOURANGETTES, s. f. pl. (*Lainage.*) espece de petites serges qui se fabriquent en quelques lieux de la généralité d'Orléans, particulierement au montoir: elles sont ou blanches ou grises, & se font toutes de laines du pays. *Savary*. (*D. J.*)

TOURBE, s. f. (*Hist. nat.*) *turfa*; *humus palustris*; *humus vegetabilis*, *lutosa*; *torvena*, c'est une terre brune, inflammable, formée par la pourriture des plantes & des végétaux, & que l'action du feu réduit en une cendre jaune ou blanche.

On peut compter deux especes de *tourbe*; l'une est compacte, noire & pesante. Les plantes dont cette espece est composée, sont presqu'entierement détruites & changées en terre, & l'on n'y en trouve que très-peu de vestiges; c'est la *tourbe* de la meilleure qualité. La bonne *tourbe* de Hollande est de cette espece. Quand elle est allumée, elle conserve le feu pendant très-longtems; elle se consume peu-à-peu,

à-peu, après avoir été convertie en charbon, & elle se couvre entierement d'une enveloppe de cendres blanches.

La seconde espece de *tourbe* est brune, légere, spongieuse; elle ne paroît que comme un amas de plantes & de racines qui n'ont presque point été détruites, & qui n'ont souffert que très-peu d'altération; cette *tourbe* s'enflamme très-promptement, mais elle ne conserve point la chaleur pendant long-tems. La *tourbe* de cette derniere espece se trouve communément près de la surface de la terre; au-lieu que la premiere se trouve plus profondément, & pour l'ordinaire au-dessous de la *tourbe* légere décrite en dernier lieu.

On trouve de la *tourbe* en une infinité d'endroits de l'Europe. Il y en a en France, en Angleterre, en Suede, en Allemagne; mais c'est sur-tout en Hollande qu'on en trouve une grande quantité de la meilleure qualité. En effet, il n'est point étonnant qu'un pays échappé aux eaux, & qui a éprouvé de leur part des révolutions continuelles, renferme dans son sein une substance à la formation de laquelle les eaux sont nécessaires. Voici la maniere dont les Hollandois travaillent à tirer la *tourbe*.

On commence d'abord par s'assurer si un terrein en contient; cela se fait en enfonçant en terre des pieux ou de longs bâtons; on juge que ce terrein contient de la *tourbe*, par la facilité avec laquelle ils entrent après avoir percé la premiere croûte que forme le gazon des prairies. Au-dessous de cette croûte la terre est molle & détrempée; elle ne présente aucune résistance, jusqu'à ce qu'on soit parvenu à la couche de sable, qui ne se trouve souvent qu'à une profondeur considérable. Comme cette terre est très-délayée par la grande quantité d'eau qui est toujours dans un pays si bas, & dont le sol est presque par-tout au-dessous du niveau des rivieres. Pour peu qu'on fasse de mouvement, on sent le terrein trembler sous ses piés, lorsqu'on est au-dessus des endroits qui renferment de la *tourbe*; il seroit même dangereux d'y passer à cheval, parce que la croûte formée par le gazon n'est point toujours assez forte pour soutenir un grand poids; & alors on courroit risque de se noyer dans un bourbier liquide qui est au-dessous, & qui n'est autre chose que la *tourbe* délayée.

Lorsqu'on s'est assuré de sa présence, on écarte le gazon qui est au-dessus, & l'on enleve avec des bêches & des pelles la *tourbe* qui est en-dessous; comme le pays est fort bas, l'eau ne tarde point à remplacer la *tourbe* que l'on a enlevée; alors on conduit un bateau dans l'endroit où l'on a creusé; des hommes se servent de longs bâtons, au bout desquels sont des petits filets soutenus par des cercles de fer, & avec ces filets ils tirent le bourbier qui est dans la fosse; ils en chargent leur bateau; ils foulent avec les piés ce bourbier liquide; après quoi ils vont avec leur bateau le transporter vers un côté de la prairie, où l'on a formé une aire ou un espace uni destiné à recevoir cette terre foulée & délayée. Cette aire est une enceinte entourée de planches posées sur le tranchant, de maniere à pouvoir retenir la *tourbe* ou le bourbier liquide qu'on y jette; on en met de l'épaisseur d'environ un pié ou un pié & demi. Quand cet emplacement est rempli, on laisse le bourbier se sécher pendant la belle saison; l'épaisseur du bourbier est alors fort diminuée; & tandis que cette terre a encore une certaine mollesse, on y forme des lignes en longueur & en largeur avec un instrument tranchant, afin de pouvoir à la fin de l'été diviser plus aisément la *tourbe*, après qu'elle aura été entierement séchée, en parallépipedes, qui ont communément sept à huit pouces de longueur, sur quatre ou cinq pouces d'épaisseur. C'est-là la forme que l'on donne à la *tourbe* en Hollande; elle la rend plus propre à s'arranger comme des briques pour faire du feu; lorsqu'elle a été ainsi préparée, on la charge sur des barques, & on la transporte pour la débiter.

En Hollande les endroits d'où l'on a tiré la *tourbe*, se remplissent d'eau, & deviennent un terrein entierement perdu; c'est pourquoi l'état fait payer très-cher aux particuliers la permission de creuser son terrein pour en tirer cette substance; ils sont obligés d'assigner un autre bien solide, qui alors se trouve chargé des taxes que payoit le terrein qu'on veut faire disparoître. L'on voit en plusieurs endroits de la Hollande des especes de lacs immenses qui ont été formés par la main des hommes, dans les endroits d'où l'on a tiré la *tourbe*.

Comme le bois est très-cher & très-rare en Hollande, la *tourbe* est presque l'unique chauffage qu'on y connoisse, & les habitans sont forcés de diminuer continuellement le terrein qu'ils occupent pour se le procurer. La *tourbe* en brûlant répand une odeur incommode pour les étrangers qui n'y sont point accoutumés; mais cet inconvénient est compensé par la chaleur douce que donne cette substance, qui n'a point l'âpreté du feu de bois ni du charbon de terre.

La *tourbe* n'est point par-tout d'une si bonne qualité; les plantes qui la composent ne sont point si parfaitement détruites & changées en terre; alors, comme nous l'avons déja observé, la *tourbe* est plus légere, elle est d'une couleur brune ou jaunâtre, & elle ne conserve point le feu si long-tems. De cette espece est sur-tout la *tourbe* qui se trouve dans un canton du Brabant hollandois, voisin de la Gueldre prussienne & autrichienne, que l'on nomme *Peeland*; son nom lui vient d'un terrein d'une étendue très-considérable, appellé *Peel*, qui est entierement composé de *tourbe*, c'est-à-dire dire de débris de végétaux, de feuilles, de plantes, détruites & devenues compactes. Un phénomene singulier que présente ce grand marais, c'est qu'on trouve au-dessous de la *tourbe* une grande quantité d'arbres, & sur-tout de sapins, ensevelis quelquefois à une très-grande profondeur, & cependant très-bien conservés; ces arbres sont tous couchés vers le sud-est, ce qui semble prouver que c'est un vent de nord-ouest qui les a renversés, & qui a causé la révolution & le déluge de sable dont tout ce pays a été inondé. En effet, tout ce canton, qui est couvert de bruyeres, est entierement sablonneux, sans aucun mélange de bonne terre ou de terreau; il y a de certains endroits où lorsqu'on creuse à deux ou trois piés, on trouve au-dessous du sable une couche ou une espece de plancher très-dur & très-compacte, qui n'est absolument qu'un amas de feuilles d'arbres & de plantes à moitié pourries, pressées les unes sur les autres, dont l'odeur est insupportable. Quand cette substance ou cette *tourbe* à demi formée a été exposée à l'air pendant quelque tems, elle se partage en feuillets, & l'on distingue très-aisément que cette couche qui formoit une espece de plancher épais sous le sable n'est qu'un amas immense de feuilles entassées & qui ont pris corps. Ce phénomene prouve d'une façon très-décisive l'origine de la *tourbe*, & fait voir qu'elle doit sa naissance à des végétaux pourris & changés en terre.

Le *tom. VI. pag.* 441. du *magasin d'Hambourg*, donne une description fort curieuse d'une *tourbe* qui se trouve à Langensaltza en Thuringe. Lorsqu'on creuse le terrein dans cet endroit, on trouve immédiatement au-dessous de la terre végétale une espece de tuf qui semble composé d'un amas de tuyaux; quelquefois ce tuf est précédé de quelques lits d'un sable mêlé de coquilles de riviere. Ensuite on rencontre un banc d'un tuf plus compacte & qui fait une pierre propre à bâtir. Ce banc est suivi d'un tuf moins serré, quelquefois de sable, & ensuite d'un autre banc de pierre compacte; mais dans de certains endroits il se trouve un intervalle vuide entre les deux bancs de pierre. Lorsqu'on perce ce second banc de pierre, on trouve ou un tuf poreux, ou un sable jaunâtre, après quoi on rencontre une couche de *tourbe*, qui est suivie de nouveau d'un sable jaunâtre, & enfin d'une argille grise dont on peut se servir pour fouler les étoffes. Les deux bancs de pierre ne sont point par-tout de la même épaisseur; pris ensemble ils sont tantôt de 6, tantôt de 12 piés. La couche de *tourbe* est d'un, deux, ou tout-au-plus de trois piés d'épaisseur; on voit distinctement qu'elle est formée d'un amas d'écorces d'arbres, de bois, de feuilles pourries, & parsemées de petites coquilles de riviere & de jardin. Il y a des endroits où l'on trouve des arbres entiers enfouis dans la *tourbe*; on prétend même qu'il s'y est quelquefois trouvé des troncs d'arbres coupés, sur lesquels on voyoit encore les coups de la coignée, & l'on s'apperçoit aisément que le tuf fistuleux qui étoit au-dessus de la *tourbe*, n'avoit été originairement qu'un amas de joncs, de roseaux, de prêles, & de plantes semblables, qui croissent dans les endroits marécageux, dont cependant il ne se trouvoit plus aucuns vestiges. M. Schober,

ber, à qui ces observations sont dûes, remarque comme une chose singuliere, que dans ce canton, dans tout l'espace qu'occupent les couches qui ont été décrites, on ne rencontre pas le moindre vestige de corps marins; mais dans la couche de glaise qui est au-dessous des précédentes, on trouve une grande quantité d'empreintes de coquilles de mer. Quant aux coquilles que l'on voit dans le tuf & dans la *tourbe*, il est aisé de s'appercevoir que ce sont des coquillages terrestres & de riviere. On a rencontré dans la pierre compacte ou dans le tuf qui couvre cette *tourbe*, des épis de blé, des noyaux de prunes & même depuis quelques années, l'auteur dit qu'on y a trouvé la tête d'un homme. On y a pareillement rencontré des dents, des mâchoires & des ossemens d'animaux d'une grandeur prodigieuse. On a cru devoir rapporter tout ce détail, parce qu'il est très-curieux pour les naturalistes, qui pourront voir par-là la formation de la *tourbe*, aussi-bien que celle du tuf qui l'accompagne. *Voyez* Tuf.

Les *Mémoires de l'académie royale de Suede, de l'année* 1745, parlent d'une espece de *tourbe* qui se trouve dans la province de Westmanie, près des mines de Bresioc, dans le territoire de Hiulsoe: on s'en sert avec grand succès dans les forges des environs où l'on forge du fer en barres, ce qui épargne beaucoup de bois. Cette *tourbe* a cela de particulier, qu'en brûlant elle se réduit en une cendre blanche & légere comme de la poudre à poudrer les cheveux, tandis que pour l'ordinaire la *tourbe* donne une cendre jaunâtre; près de la surface de la terre cette *tourbe* est spongieuse & légere, comme cela se trouve par-tout où l'on tire de la *tourbe*; mais plus on enfonce, plus elle est pesante & compacte, & l'on peut en enlever huit, neuf, & même onze bêches les unes au-dessus des autres avant de parvenir au fond: on y rencontre quelquefois des racines de sapin, & même il est arrivé une fois de trouver dans cette tourbiere la charpente entiere d'une grange, qui paroît y avoir été enfouie par quelque inondation. Cette espece de *tourbe* en séchant au soleil se couvre d'un enduit ou d'une moisissure blanche comme si on l'avoit saupoudrée de sel. Toute la *tourbe* que l'on trouve dans cet endroit ne donne point une cendre blanche; il y en a d'autre qui se réduit en une cendre jaunâtre, cela vient des plantes plus grossieres dont elle est composée; aussi y remarque-t-on distinctement une grande quantité de racines, de feuilles, de joncs, de roseaux, *&c.* Lorsqu'elles ont été brûlées, ces substances donnent une cendre quelquefois aussi jaune que de l'ochre. M. Hesselius, auteur du mémoire dont ces détails sont tirés, dit que la même *tourbe* qui donne une cendre si blanche, peut aussi donner une couleur noire, qui peut s'employer comme le noir-de-fumée, & qui est propre à servir dans la peinture, parce qu'elle s'incorpore très-bien avec l'huile. Lorsque cette *tourbe* est bien allumée, & que l'on a lieu de croire que le feu l'a entierement pénétrée, on l'éteint subitement dans de l'eau; après en avoir séparé la cendre blanche on peut l'écraser sur du marbre, & s'en servir ensuite pour peindre. *Voyez* les *Mémoires de l'académie royale de Suede, tom. VII. année* 1745.

On voit par ce qui précede, que la *tourbe* peut être d'une très-grande utilité; & dans les pays où le bois devient de plus en plus rare, on devroit s'occuper à chercher les endroits où l'on pourroit en trouver. M. Jacob Faggot, de l'académie de Suede, a inséré, dans le *volume X. année* 1748, des *Mémoires* de cette académie, plusieurs expériences qu'il a faites pour prouver que l'on peut se servir de la *tourbe* pour chauffage avec le plus grand succès, & il compare ses effets à ceux du bois. Avant de faire ces expériences il a pesé la quantité de bois & celle de la *tourbe*, & il a observé la quantité d'eau que chacune de ces substances faisoit évaporer, & la durée du feu qu'elles ont produit. *Voyez* les *Mémoires de l'acad. de Suede, année* 1748.

Il seroit à souhaiter qu'en France, où la consommation du bois va toujours en augmentant, on s'occupât de pareilles recherches sur la *tourbe*; on peut s'en servir avec succès pour quelques arts & métiers, dans les brasseries, & personne n'ignore que les cendres de cette substance sont très bonnes pour fertiliser les prairies, & sur-tout celles qui sont humides & basses.

Il ne faut point confondre la *tourbe* avec des terres noires & bitumineuses qui ont aussi la propriété de s'enflammer: la *tourbe* distillée donne toujours une liqueur acide, de l'alkali volatil, & une huile empyreumatique.

La *tourbe*, comme nous l'avons déja remarqué, n'est point par-tout la même, il y en a qui a contracté des qualités nuisibles. C'est ainsi qu'on dit qu'en Zélande il se trouve une espece de *tourbe*, qui fait que les personnes qui sont dans une chambre où l'on en brûle deviennent pâles & finissent par tomber en foiblesse: on pourroit soupçonner que cette *tourbe* contient des parties arsénicales; celle qui se tire des endroits où il n'y a point de minéraux n'est point dangereuse.

Plus la *tourbe* est compacte & pesante, plus elle chauffe & conserve la chaleur; voilà pourquoi on est en usage de la fouler & de la paitrir en Hollande. D'après le principe que plus les corps sont denses plus ils s'échauffent, M. Lind, écossois, a proposé, dans les *Essais d'Edimbourg*, un moyen de rendre la *tourbe* encore plus dense, & il croit qu'alors elle seroit propre à être employée pour le traitement des mines de fer au fourneau de forge: pour cela il croit qu'il faudroit écraser la *tourbe* encore molle & humide sous des meules, & ensuite en former des masses; mais ce moyen n'enleveroit point à la *tourbe* son acide, qui est ce qui la rend le plus nuisible dans le traitement des mines de fer.

Le meilleur moyen que l'on ait imaginé jusqu'à présent, est de réduire la *touche* en charbon, c'est-à-dire de la brûler jusqu'à un certain point, & de l'étouffer ensuite; par ce moyen elle sera dégagée de son acide, & deviendra propre aux travaux de la Métallurgie.

Le même M. Lind propose encore de se servir de la *tourbe* pour l'engrais des terres, & il conseille pour cela de la mêler avec des feuilles & des plantes récentes, afin qu'il s'excite une fermentation dans ce mélange, qui ne peut être qu'avantageux pour fertiliser les terres; d'ailleurs cela se pratique déja jusqu'à un certain point en Hollande, où l'on mêle avec du fumier la *tourbe* en poussiere, ou ce qui reste dans les granges où l'on a serré la *tourbe*, & l'on en forme des tas. Cet auteur nous apprend encore que la *tourbe* repandue sur les endroits où l'on a semé des pois les garantit de la gelée; enfin la *tourbe* peut servir comme la glaise à retenir les eaux dans les viviers. *Voyez* les *Essais d'Edimbourg*.

Tout le monde sait que la cendre des *tourbes* est très-propre à servir d'engrais; on l'employe avec succès sur-tout pour les prairies basses & marécageuses où il croît des joncs & des roseaux, que l'on aura soin d'enlever, & l'on creusera bien avant les endroits de la terre où ces mauvaises herbes ont pris racine, après quoi l'on pourra répandre de la cendre de *tourbes* dans ces endroits.

Par les observations qui ont été faites dans cet article on voit, 1°. que la *tourbe* est une substance végétale; 2°. qu'elle varie pour la bonté & la densité, suivant que les végétaux qui la composent sont plus ou moins décomposés, 3°. on ne peut douter que la fermentation de la *tourbe* ne soit quelquefois récente, c'est ce que prouvent les arbres, les fruits, les charpentes, & les ouvrages de l'art que l'on y rencontre assez souvent. En Picardie, près de Pequigny, on a trouvé une chaussée entiere ensevelie sous de la *tourbe*.

Quant à la prétendue régénération de la *tourbe* dans les endroits d'où on en a tiré, elle n'a point de réalité; mais comme cette substance se forme dans des endroits bas & enfoncés, il peut arriver très-bien que les pluies & les inondations des rivieres entraînent vers ces sortes d'endroits des plantes qui en s'y amassant peu-à-peu, parviennent à la longue à remplir de nouvelle *tourbe* les tourbieres qui avoient été épuisées: on voit que cela ne peut point être appellé une régénération, ni une production nouvelle. (—)

TOURBE, le, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans le Rételois. Elle prend sa source à Somme-Tourbe, & se jette ensuite dans l'Aisne.

TOURBERIE, (*Jurisprudence.*) terme de droit coutumier, particulierement usité en Angleterre, est un droit que l'on a de bêcher les tourbes dans le fonds d'autrui; ce mot vient de l'ancien latin *turba*, pour dire tourbe. *Voyez* Tourbe.

Commune de tourberie, est la liberté que certains tenanciers ont acquise en vertu d'une perscription, pour bêcher des tourbes dans les bruyeres du seigneur. *Voyez* Commune.

Tourberie se prend aussi quelquefois pour le fond où l'on bêche des tourbes.

Tourberie ou *bruaria*, signifie plus particulierement de la *tourbe de bruyere*, dont il est fait mention dans une charte d'Hamon de Massy.

TOURBILLON, s. m. (*Physique.*) c'est en général un mouvement de l'air, subit, rapide, impétueux, & qui se fait en tournant. *Voyez* OURAGAN.

Tourbillon se dit aussi quelquefois d'un goufre ou d'une masse d'eau, qu'on observe dans quelques mers ou rivieres qui tournoient rapidement, en formant une espece de creux dans le milieu.

La cause ordinaire de ces *tourbillons* vient d'une grande cavité, par où l'eau de la mer s'absorbe & se précipite dans quelqu'autre réservoir; quelquefois même elle communique par ce moyen à quelqu'autre mer.

A l'imitation de ces phénomenes naturels, on peut faire un *tourbillon* artificiel avec un vase cylindrique, fixé sur un plan horisontal, & rempli d'eau jusqu'à une certaine hauteur. En plongeant un bâton dans cette eau, & le tournant en rond aussi rapidement qu'il est possible, l'eau est necessairement forcée de prendre un mouvement circulaire assez rapide, & de s'élever jusqu'aux bords même du vase: quand elle y est arrivée, il faut cesser de l'agiter.

L'eau ainsi élevée forme une cavité dans le milieu, qui a la figure d'un cône tronqué, dont la base n'est pas differente de l'ouverture supérieure du vase, & dont le sommet est dans l'axe du cylindre.

C'est la force centrifuge de l'eau qui, causant son élévation aux côtés du vase, forme la cavité du milieu: car le mouvement de l'eau étant circulaire, il se fait autour d'un centre pris dans l'axe du vase, ou, ce qui est la même chose, dans l'axe du *tourbillon* que forme l'eau: ainsi la même vitesse étant imprimée à toute la masse de l'eau, la circonférence d'un plus petit cercle d'eau, ou d'un cercle moins éloigné de l'axe, a une force centrifuge plus grande qu'une autre circonférence d'un plus grand cercle, ou, ce qui revient au même, d'une circonférence plus éloignée de l'axe: le plus petit cercle pousse donc le plus grand vers les côtés du vase; de cette pression ou de cette impulsion que tous les cercles reçoivent des plus petits qui les précedent, & qui se communiquent aux plus grands qui les suivent; procede cette élévation de l'eau le long des côtés du vase jusqu'au bord supérieur, où nous supposons que le mouvement cesse.

M. Daniel Bernoully, dans son *hydrodynamique*, a déterminé la courbure que doit prendre la surface d'un fluide qui se meut ainsi en *tourbillon*. Il suppose telle loi qu'on veut dans la vitesse des différentes couches de ce *tourbillon*, & il détermine d'une maniere fort simple la figure de la courbe dans ces différentes hypotheses.

M. Clairaut a aussi déterminé cette même courbure dans sa *théorie de la figure de la terre*; & il observe à cette occasion que M. Herman s'est trompé dans la solution qu'il a donnée de ce même problème.

M. Saulmon, de l'académie royale des Sciences, a fait différentes expériences avec un pareil *tourbillon* en y mettant différens corps solides, qui pussent y recevoir le même mouvement circulaire: il se proposoit de découvrir par-là lesquels de ces corps faisant leurs révolutions autour de l'axe du *tourbillon*, s'approcheroient ou s'éloigneroient davantage de cet axe, & avec quel degré de vitesse ils le feroient; le résultat de cette expérience fut que plus un corps étoit pesant, plus il s'éloignoit de l'axe.

Le dessein de M. Saulmon étoit de faire voir, par cette expérience, la maniere dont les lois de la méchanique pouvoient produire les mouvemens des corps célestes; & que c'est probablement à ces mouvemens qu'il faut attribuer le poids, ou la pesanteur des corps. Mais les expériences donnent un résultat précisément contraire à ce qui devroit arriver, pour confirmer la doctrine de Descartes sur la pesanteur. *Voyez* PESANTEUR.

Tourbillon, dans la philosophie de Descartes, ... c'est un systême ou une collection de particules de matieres qui se meuvent autour du même axe.

Ces *tourbillons* sont le grand principe, dont les successeurs de Descartes se servent pour expliquer la plûplart des mouvemens, & des autres phenomenes des corps célestes. Aussi la théorie de ces *tourbillons* fait-elle une grande partie de la philosophie cartésienne. *Voyez* CARTÉSIANISME.

Les Cartésiens prétendent que la matiere a été divisée d'abord en une quantité innombrable de petites particules égales, ayant chacune un égal degré de mouvement autour de leur propre centre. *Voyez* FLUIDE.

Ils supposent de plus que differens systèmes ou différens amas de cette matiere ont reçu un mouvement commun autour de certains points comme centres communs, & que ces matieres prenant un mouvement circulaire, ont composé autant de *tourbillons*.

Ces particules primitives de matiere; agitées de mouvemens circulaires, ayant perdu leurs pointes ou leurs inégalités par leurs frottemens reciproques, ont acquis des figures sphériques, & sont parvenues à composer des globules de différentes grandeurs, que les Cartésiens appellent *la matiere du second élément:* & ils donnent le nom *de matiere du premier élément* à cette espece de poussiere ou de limaille qu'il a fallu enlever de dessus ces particules, afin de leur donner la forme sphérique. *Voyez* ÉLÉMENT.

Et comme il y auroit de ce premier élément bien plus qu'il n'en faudroit pour remplir tous les vuides entre les globules du second, ils supposent que le surplus est chassé vers le centre du *tourbillon* par le mouvement circulaire des globules; & que s'y amassant en forme de sphere, il produit un corps semblable au soleil. *Voyez* SOLEIL.

Ce soleil ainsi formé, tournant autour de son propre axe avec toute la matiere du *tourbillon*, doit nécessairement pousser au-dehors quelques-unes de ses parties, par les vuides que laissent les globules du second élément qui constitue le *tourbillon:* & cela doit arriver particulierement aux endroits qui sont les plus éloignés des poles, le soleil recevant en même tems par ces poles précisément autant de matiere qu'il en perd dans les parties de son équateur, moyennant quoi il fait tourner plus vîte les globules plus proches, & plus lentement les globules plus éloignés. Ainsi les globules qui sont les plus proches du centre du soleil, doivent être les plus petits, parce que les plus grands ont, à raison de leur vîtesse, une plus grande force centrifuge qui les éloigne du centre. *Voyez* LUMIERE.

S'il arrive que quelqu'un de ces corps solaires qui sont au centre des différens *tourbillons*, soit tellement encrouté ou affoibli, qu'il soit emporté dans le *tourbillon* du véritable soleil, & qu'il ait moins de solidité ou moins de mouvement que les globules qui sont vers l'extrémité du *tourbillon* solaire, il descendra vers le soleil jusqu'à ce qu'il se rencontre avec des globules de même solidité que la sienne, & susceptibles du même degré de mouvement dont il est doué; & se fixant dans cette couche, il sera emporté par le mouvement du *tourbillon*, sans jamais s'approcher ou s'écarter davantage du soleil, ce qui constitue une planete. *Voyez* PLANETE.

Cela posé, il faut se représenter ensuite que notre systême solaire fut divisé d'abord en plusieurs *tourbillons;* qu'au centre de chacun de ces *tourbillons* il y avoit un corps sphérique lumineux; que quelques-uns d'entr'eux s'étant encroutés par degrés furent engloutis par d'autres *tourbillons* plus grands & plus puissans, jusqu'à ce qu'enfin ils furent tous détruits & absorbés par le plus fort des *tourbillons* solaires, excepté un petit nombre qui s'échaperent en lignes droites d'un *tourbillon* dans un autre, & qui devinrent par ce moyen ce que l'on appelle des *cometes*. *Voyez* COMETE.

Cette doctrine des *tourbillons* est purement hypothétique. On ne prétend point y faire voir par quelles lois & par quels moyens les mouvemens célestes s'exécutent réellement, mais seulement comment tout cela auroit pû avoir lieu, en cas qu'il eût plû au créateur de s'y prendre de cette maniere dans la construction méchanique de l'univers. Mais nous avons un autre principe qui explique les mêmes phénomenes aussi-bien, & même beaucoup mieux que celui des *tourbillons*, principe dont l'existence actuelle se manifeste pleinement dans la nature: nous voulons parler de la gravitation des corps. *Voyez* GRAVITATION.

On peut faire bien des objections contre le principe des *tourbillons*. Car 1°. si les corps des planetes & des cometes étoient emportés autour du soleil dans des *tourbillons*, les parties correspondantes du *tourbillon* devroient se mouvoir dans la même direction, & il faudroit de plus qu'elles eussent la même densité. Il est constant que les planetes & les come-

comete ſe meuvent dans les mêmes parties des cieux avec différens degrés de vîteſſe, & dans différentes directions. Il s'enſuit donc que ces parties du *tourbillon* doivent faire leur révolution en même tems dans différentes directions, & avec différens degrés de vîteſſe; puiſqu'il faudra une vîteſſe & une direction déterminées pour le mouvement des planetes, & une autre pour celui des cometes.

Or comment cela ſe peut-il concevoir? Il faudroit dire que différens *tourbillons* puſſent s'entrelacer & ſe croiſer; ce qui ne ſauroit ſe ſoutenir.

2°. En accordant que différens *tourbillons* ſont contenus dans le même eſpace, qu'ils ſe pénetrent l'un l'autre, & qu'ils font leur révolution avec des mouvemens différens; puiſque ces mouvemens doivent être conformes à ceux des corps céleſtes qui ſont parfaitement réguliers, & qui ſe font dans des ſections coniques; on peut demander comment ils auroient pû ſe conſerver ſi long-tems ſans aucune altération, ſans aucun trouble par les chocs & les actions contraires de la matiere qu'ils ont perpétuellement rencontrée.

3°. Le nombre des cometes eſt fort grand, & leur mouvement parfaitement régulier; elles obſervent les mêmes lois que les planetes, & elles ſe meuvent dans des orbites elliptiques qui ſont exceſſivement excentriques: ainſi elles parcourent les cieux dans tous les ſens, traverſant librement les régions planétaires, & prenant fort ſouvent un cours oppoſé à l'ordre des ſignes; ce qui ſeroit impoſſible, s'il y avoit des *tourbillons*.

4°. Si les planetes étoient mues autour du ſoleil dans des *tourbillons*, nous avons déja obſervé que les parties des *tourbillons* voiſines des planetes ſeroient auſſi denſes que les planetes elles-mêmes; par conſéquent la matiere du *tourbillon*, contiguë à la circonférence de l'orbite de la terre, ſeroit auſſi denſe que la terre même: pareillement la matiere contenue entre les orbites de la Terre & de Saturne ſeroit moins denſe. Car un *tourbillon* ne ſauroit ſe ſoutenir, à-moins que les parties les moins denſes ne ſoient au centre, & que les plus denſes ne ſoient à la circonférence; de plus, puiſque les tems périodiques des planetes ſont entr'eux comme les racines quarrées des cubes de leurs diſtances au ſoleil, les vîteſſes du *tourbillon* doivent être dans ce même rapports d'où il ſuit que les forces centrifuges de ces parties ſeront réciproquement comme les quarrés des diſtances. Ainſi les parties qui ſeront à une plus grande diſtance du centre, tendront à s'en éloigner avec moins de force; c'eſt pourquoi, ſi elles étoient moins denſes, elles devroient céder à la plus grande force, avec laquelle les parties plus voiſines du centre tendent à s'élever; ainſi les plus denſes s'éleveroient & les moins denſes deſcendroient; ce qui occaſionneroit un changement de place dans la matiere des *tourbillons*.

La plus grande partie du *tourbillon*, hors de l'orbite de la terre, auroit donc un degré de denſité auſſi conſidérable que celui de la terre même. Il faudroit donc que les cometes y éprouvaſſent une fort grande réſiſtance, ce qui eſt contraire aux phénomenes. *Coteſ. præf. ad Newt. princip.* Voyez COMETE, RÉSISTANCE, *&c.*

M. Newton obſerve encore que la doctrine des *tourbillons* eſt ſujette à un grand nombre d'autres difficultés: car afin qu'une planete décrive des aires proportionnelles aux tems, il faut que les tems périodiques des planetes ſoit en raiſon ſeſquiplée de leurs diſtances au ſoleil, il eſt néceſſaire que les tems périodiques des parties du *tourbillon* ſoient dans ce même rapport; & enfin pour que les petits *tourbillons* autour de Jupiter, de Saturne & des autres planetes puiſſent ſe conſerver, & nager en toute ſûreté dans le *tourbillon* du ſoleil; les tems périodiques des parties du *tourbillon* du ſoleil devroient être égaux: aucun de ces rapports n'a lieu dans les révolutions du ſoleil & des planetes autour de leur axe. *Phil. natur. princ. math. ſchol. gen.* à la fin.

Outre cela les planetes dans cette hypothèſe étant emportées autour du ſoleil dans des orbites elliptiques, & ayant le ſoleil au foyer de chaque figure, ſi l'on imagine des lignes tirées de ces planetes au ſoleil, elles décrivent toujours des aires proportionnelles aux tems de leurs révolutions: or M. Newton fait voir que les parties d'un *tourbillon* ne ſauroient produire cet effet. *Scol. prop. ult. lib. II. princip.*

Le même M. Newton a fait encore d'autres objections contre la formation des *tourbillons* en elle-même. Si le monde eſt rempli de *tourbillons*, ces *tourbillons* doivent néceſſairement former des vuides entr'eux, puiſque des corps ronds qui ſe couchent laiſſent toujours des vuides. Or les parties d'un fluide & de tout corps qui ſe meut en rond, tendent ſans ceſſe à s'échapper, & s'échappent en effet dès que rien ne les empêche. Donc les particules du *tourbillon* qui répondent à ces vuides, doivent s'échapper & le *tourbillon* ſe diſſiper. On dira peut-être, & c'eſt en effet le réfuge de quelques cartéſiens, que ces vuides ſont remplis de matiere qui s'oppoſe à la diſſipation des particules du *tourbillon*: mais cette matiere qui n'a point de force par elle-même, ne peut empêcher les particules de s'échapper dans les principes de Deſcartes, autrement il faudroit dire que le mouvement eſt impoſſible dans le plein; & c'eſt de quoi les Cartéſiens ſont bien éloignés. Par conſéquent ſi on admettoit le ſyſtème des *tourbillons*, il faudroit les réduire à un ſeul *tourbillon* infini en tout ſens; c'eſt ce que les partiſans des *tourbillons* n'admettront pas.

De plus, en ſuppoſant qu'il n'y eût qu'un ſeul *tourbillon*, il faut néceſſairement que ſes couches obſervent une certaine loi dans leurs mouvemens. Car ſuppoſons trois couches voiſines, dont la premiere, c'eſt-à-dire la plus proche du centre, ſe meuve plus promptement, & les deux autres plus lentement, à proportion qu'elles ont un plus grand rayon: il eſt certain que le frottement de la premiere couche contre la ſeconde tend à accélérer cette ſeconde couche, & que le frottement de la troiſieme couche contre cette même ſeconde couche tend au contraire à la retarder; ainſi pour que la ſeconde couche conſerve ſa vîteſſe, & ait un mouvement permanent & invariable, il faut que les deux frottemens qui tendent à produire des effets contraires ſoient égaux. Or M. Newton trouve que pour cela il faut que les vîteſſes des couches du *tourbillon* ſuivent une certaine loi, qui n'eſt point du tout celle du mouvement des planetes.

De plus, M. Newton ſuppoſe, dans cette démonſtration, qu'il y ait au centre du *tourbillon* un globe qui tourne ſur ſon axe, & il trouve qu'il faudroit continuellement rendre à ce globe une partie de ſon mouvement pour empêcher que ſa rotation ne ceſſât. Il n'y auroit qu'un ſeul cas où le fluide mû en *tourbillon* & la rotation du globe pourroient ſe conſerver, ſans l'action continuelle d'une force conſervatrice: ce ſeroit celui où le globe & les couches de *tourbillon* feroient leurs révolutions en même-tems, comme ſi elles ne faiſoient qu'un corps ſolide. Ainſi les planetes devroient faire toutes leurs révolutions dans le même tems; ce qui eſt fort éloigné de la vérité.

La rotation des planetes autour de leurs axes eſt encore un phénomene inexplicable par les *tourbillons*: dès la naiſſance, pour ainſi dire, du Cartéſianiſme, on a fait voir que dans le ſyſtème des *tourbillons* les planetes devroient tourner ſur leurs axes d'orient en occident. Car la matiere qui frappe l'hémiſphere inférieur, ayant plus de vîteſſe que celle qui frappe l'hémiſphere ſupérieur, elle doit faire avancer l'hémiſphere inferieure plus que l'hémiſphere ſupérieur, ce qui ne peut ſe faire ſans que la planete tourne.

Repréſentez-vous un bâton ſitué verticalement, que l'on pouſſe d'occident en orient par en-bas avec plus de force que par en-haut; il ſaute aux yeux que ce bâton tournera par ſa partie inférieure d'occident en orient, & par ſa partie ſupérieure d'orient en occident. C'eſt le contraire de ce qui arrive aux planetes, & c'eſt encore une difficulté qui eſt juſqu'à préſent demeurée ſans réponſe.

De plus, M. Keil prouve, dans ſon *examen de la théorie* de Burnet, d'après le *ſcol.* qui eſt à la fin du ſecond livre des *principes* de Newton, que ſi la terre étoit emportée dans un *tourbillon*, elle iroit plus vîte dans le rapport de 3 à 2, quand elle eſt au ſigne de la Vierge, que quand elle eſt à celui des poiſſons; ce qui eſt contraire à toutes les obſervations. *Chambers*.

Enfin on pourroit encore, ſelon M. Formey, faire les objections très-ſolides contre la diviſion & le mouvement de la matiere dans les principes de Deſcartes. Pour ce qui regarde la diviſion, on ne peut la concevoir qu'en deux manieres, ou bien en imaginant entre les parties diviſées des intervalles vuides,

des, ou bien en concevant ces intervalles remplis de quelques corps ou de quelque matiere d'une nature différente de celle des parties. C'eſt ainſi que, quoique tout ſoit plein dans le monde, nous concevons quatre dés approchés les uns contre les autres comme quatre corps cubiques diſtingués, parce que, quoiqu'il n'y ait point de vuide entr'eux, on y apperçoit cependant un petit intervalle rempli d'air, qui empêche de les concevoir comme un ſeul corps. Mais, ſelon les principes du Cartéſianiſme, on ne peut concevoir la choſe ni en l'une ni en l'autre maniere: car on ne peut pas ſuppoſer de vuide entre les parties diviſées, puiſque le vuide dans ce ſyſtème eſt impoſſible. On n'y peut pas concevoir non plus de corps de différente nature, puiſque la différence des corps, ſelon l'auteur du ſyſtème, n'exiſte qu'après l'agitation & le mouvement de la matiere: cette diviſion eſt donc une chimere. Pour ce qui eſt du mouvement, c'eſt bien pis encore; car le moyen de concevoir que toutes ces parties cubiques, leſquelles ſont toutes dures, impénétrables & incapables de compreſſion, puiſſent tourner ſur leur centre de maniere à ſe caſſer ſans qu'il n'y ait déja ou qu'il ne ſe faſſe quelque vuide. Car la petiteſſe ne fait rien ici, puiſque quelque petites qu'elles ſoient, elles ſont dures, impénétrables, & concourent toutes enſemble à réſiſter au mouvement de chacune en particulier. A ces difficultés générales, on en joint de particulieres, qui prouvent que tout ce que nous découvrons dans la lumiere & dans la ſtructure de la terre, eſt incompatible avec l'architecture cartéſienne.

Nous répondons ici en peu de mots à une objection des cartéſiens. Les ſurfaces concentriques du *tourbillon*, diſent-ils, ſont comme les quarrés des diſtances; les forces centrifuges doivent être en raiſon inverſe de ces ſurfaces, afin que les ſurfaces ſoient en équilibre, ainſi les forces centrifuges doivent être en raiſon inverſe des quarrés des diſtances, & les viteſſes en raiſon inverſe des racines quarrées; ce qui eſt la loi de Kepler. A cela on répond 1°. que ce prétendu équilibre des ſurfaces, en vertu de leurs forces centrifuges, eſt une chimere, parce qu'il n'y a point d'équilibre entre des forces conſpirantes; 2°. que par les lois de l'hydroſtatique, les grandeurs des ſurfaces ne devroient entrer pour rien dans cet equilibre; 3°. que quand on expliqueroit par-là une des lois de Kepler ſur les viteſſes des différentes planetes, on n'expliqueroit pas l'autre, ſavoir que la viteſſe d'une même planete aphélie & périhélie eſt en raiſon inverſe de la diſtance, & non de ſa racine.

Le P. Malebranche avoit imaginé de petits *tourbillons*, à l'imitation de ceux de Deſcartes. Ces petits *tourbillons*, par les moyens deſquels il prétendoit expliquer la lumiere, les couleurs, l'élaſticité, *&c.* ont fait pendant quelque tems une grande fortune: mais ils ſont preſque oubliés aujourd'hui. En effet ſi les grands *tourbillons* ſont une chimere, comme on ne peut en douter, c'eſt déja un grand préjugé contre les petits. D'ailleurs on peut faire contre l'exiſtence de tous ces *tourbillons* cette objection générale & bien ſimple, à laquelle on ne répondra jamais; c'eſt que leurs parties ayant une force centrifuge, s'échapperont néceſſairement par les vuides que ces *tourbillons* laiſſeront entr'eux. L'exiſtence ſuppoſée de ces petits corps en annonce la ruine. (*O*)

Tourbillon, (*Artificier.*) c'eſt un artifice compoſé de deux fuſées directement oppoſées & attachées ſur les tenons d'un tourniquet de bois, comme ceux que les anciens appelloient *bâton à feu*, avec cette différence qu'on met le feu aux bouts par le côté & non ſuivant l'axe. Cet artifice produit l'effet d'une girandole.

TOURD, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *turdus*, poiſſon de mer. Rondelet en décrit douze eſpeces qui ne different les unes des autres que par les couleurs; elles ſont brillantes dans preſque tous ces poiſſons. Les principales eſpeces ont des noms particuliers. *Voyez* Gaian, Menetrier, Vielle, Paon, Tanche de mer, *&c.* Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons*, *I. part. liv. VI. ch. vj. Voyez* Poisson.

Tourd, *voyez* Litorne.

TOURDELLE, *voyez* Grive.

TOURDILLE, (*Maréchal.*) eſpece de poil gris.

TOURELÉ, (*Antiq.*) c'eſt-à-dire *chargé* ou *garni de tours*; c'eſt ce qu'on appelle *baſtille* en terme de blaſon. Cybele, la déeſſe de la terre, & tous les génies particuliers des provinces & des villes portent des couronnes *tourelées*. (*D. J.*)

TOURELLE, ſ. f. (*Archit.*) petite tour ronde ou quarrée portée par encorbellement ou ſur un cul-de-lampe, comme on en voit à quelques encoignures de maiſons à Paris.

Tourelle de dôme, eſpece de lanterne ronde ou à pans qui porte ſur le maſſif du plan d'un dôme, pour l'accompagner & pour couvrir quelque eſcalier à-vis. Il y a de ces *tourelles* aux dômes du Val-de-grace & de la Sorbonne à Paris. (*D. J.*)

Tourelle, (*Orgue.*) c'eſt ainſi que l'on appelle dans un buffet d'orgue les parties ſaillantes arrondies compoſées de pluſieurs tuyaux, qui ſont comme autant de colonnes dont la *tourelle* eſt compoſée. *Voyez la Pl. I. d'orgue.*

TOURER, v. act. *en terme de Pâtiſſerie.* c'eſt plier & replier la pâte pluſieurs fois ſur elle-même & l'abaiſſer ſur un tour à chaque fois avec le rouleau pour la feuilleter. *Voyez* Tour & Abaisser.

TOURET, *voyez* Mauvis.

Touret, ſ. m. (*terme d'ouvrier.*) petit tour ou roue qui ſe meut très-vite par le moyen d'une grande roue qui ſe tourne avec une manivelle. Les Taillandiers ſe ſervent de ces *tourets* pour éguiſer leurs ferremens, les Cordiers pour faire du bitord, *&c.* (*D. J.*)

Touret, (*terme de Balancier.*) les *tourets* ſont deux ſortes de petits anneaux que les faiſeurs de balances mettent aux gardes du pezon. (*D. J.*)

Touret, (*terme de Batelier.*) c'eſt une cheville qui eſt ſur la nage d'un bachot, & où l'on met l'anneau de l'aviron lorſqu'on rame (*D. J.*)

Touret, (*Inſtrument de Cordier.*) eſt un tambour de bois qui eſt terminé à chaque extrémité par deux planches aſſemblées en croix, & qui eſt traverſé par un eſſieu de fer. Cet inſtrument ſert à dévider le fil; ainſi les *tourets* ſont de groſſes bobines. *Voyez les Pl. de la corderie.*

Pour pouvoir ſe ſervir des *tourets*, c'eſt-à-dire pour dévider le fil, ou pour l'en tirer afin de l'employer, on les poſe ſur des ſupports que l'on place aux extrémités de la filerie. Ces ſupports ſont quelquefois diſpoſés horiſontalement, & quelquefois verticalement, & on en met pour l'ordinaire une grande quantité afin de pouvoir les faire tourner tous en même tems, & d'abréger l'ouvrage du cordier. Par exemple, quand un cordier veut fabriquer un gros cordage compoſé, je ſuppoſe, de cent fils, il perdroit beaucoup de tems s'il n'avoit qu'un *touret*; car pour ourdir ſa corde, il ſeroit obligé de parcourir cent fois la longueur de la corderie; au lieu qu'ayant vingt *tourets*, il prend les fils de tous ces *tourets* par le bout, & en conduit vingt à la fois, & par conſéquent ſa corde eſt ourdie en cinq voyages. *Voy. l'article* Corderie.

Touret, *petit*, *en terme d'Eperonnier*, ſe dit d'une eſpece de crochet rivé dans un trou pratiqué dans la tête de la gargouille dans laquelle paſſe ſa premiere chainette. *Voyez* Gargouille & Chainette. *Voyez la Planche de l'Eperonnier.*

Touret, (*Graveur en pierres fines.*) ſorte de petit tour dont les Graveurs en pierres fines ſe ſervent pour travailler leurs ouvrages; l'arbre du *touret* porte les bouterolles qui uſent, au moyen de la poudre de diamant ou d'émeril dont elles ſont enduites, la partie de l'ouvrage qu'on leur préſente. Le mouvement eſt communiqué à l'arbre du *touret* par une grande roue de bois, placée ſous l'établi & d'une corde ſans fin qui paſſe ſur cette roue & la poulie de l'axe. La grande roue ſe meut par le moyen d'une marche ou pédale ſur laquelle l'ouvrier poſe le pié. *Voyez les Pl. de la Gravure & l'article* Gravure en pierres fines, où la conſtruction & l'uſage du *touret* ſont plus amplement expliqués.

Touret de nez, ſ. m. (*Lang. franç.*) vieux mot qui ſignifioit une eſpece d'ornement que les dames portoient autrefois, & qui leur cachoit le nez. On voit dans la bibliotheque du roi quelques repréſentations de fêtes & de carrouſels où les dames ſont peintes avec des *tourets de nez*. (*D. J.*)

TOURIERE, ſ. m. (*terme de couvent.*) office clauſtral; c'eſt une religieuſe qui a la charge de parler au tour, d'y traiter les affaires de la maiſon, de recevoir ce qu'on y apporte de dehors, *&c.* On l'appelle *touriere du dedans* ou plutôt *dame du tour*.

La ſœur *touriere*, ou la *touriere* du dehors eſt une ſervante qui aſſiſte au tour en-dehors, qui rend au couvent tous les ſervices dont il a beſoin au-dehors, ainſi qu'en ville, & qui reçoit ceux qui viennent y

ren-

rendre visite, en attendant qu'elle les fasse parler à la dame du tour (*D. J.*)

TOURILLON, s. m. (*Hydr.*) est une grosse cheville ou boulon de fer qui sert d'essieu ou de pivot sur quoi tournent les fleches des bascules d'un pont levis & autres pieces de bois dans les machines.

TOURILLONS, LES, sont *dans l'Artellerie*, les parties rondes & saillantes qui se voyent à côté d'une piece de canon. Ce sont deux especes de bras qui servent à le soutenir, & sur lesquels il peut se balancer & se tenir à-peu-près en équilibre. On dit à-peu-près *en équilibre*, parce que le côté de la culasse doit l'emporter sur l'autre d'environ la trentieme partie de la pesanteur de la piece. Comme il est plus épais à la culasse que vers l'embouchure du canon, les *tourillons* sont plus près de la culasse que de la bouche de la piece.

Le mortier a aussi des *tourillons* par lesquels il est attaché & soutenu sur son affût. *Voyez* CANON & MORTIER.

Les *tourillons* sont encastrés dans une entaille faite exprès à l'affût, & ils sont embrassés par-dessus d'une susbande de fer. Les *tourillons* sont cylindriques, & ils ont le même calibre ou diametre que la piece. (*Q*)

TOURILLON; (*Ferrand.*) grosse cheville ou boulon de fer qui sert d'essieu, comme les deux d'un pont à bascule; celles qui portent la grosse cloche dans un béfroi, & plusieurs autres servans à divers usages. (*D. J.*)

TOURILLON, *terme de Meûnier*, espece de gros rouleau de fer qui est au bout de l'arbre du moulin, & qui sert à faire tourner l'arbre.

TOURILLONS, (*Tour.*) sont les parties cylindriques qui passent entre les colets. *Voyez* TOUR, & *les Planches*.

TOURLOUROU, s. m. (*Hist. nat.*) sorte de crabe terrestre de la petite espece, dont le corps est à-peu-près de la largeur d'un écu de six francs; le dessus de son écaille est d'un violet foncé tirant sur le noir, & bordé tout-au-tour d'une bande rouge assez vive, dont la couleur s'affoiblit insensiblement en s'étendant sous le ventre de l'animal.

Il a dix pattes, cinq de chaque côté; les deux de devant sont armées de tenailles ou mordans plus forts que ceux des écrevisses ordinaires; s'il est saisi par un de ces mordans, peu lui importe de l'abandonner pour se sauver, puisqu'au bout d'un an, il reparoît avec un nouveau membre aussi-bien formé que le premier.

Les *tourlouroux* se tiennent ordinairement dans les montagnes; ils creusent des trous en terre pour se loger, & ne sortent que pour leurs besoins, ou sur la fin d'une pluie abondante, de peur d'être inondés c'est alors qu'on les rencontre pas milliers dans certains cantons; la terre en est quelquefois si couverte, qu'on est contraint de les écarter avec un bâton pour se frayer un passage.

Les *tourlouroux* par leur petitesse contiennent peu de substance charnue; mais leur graisse qu'on nomme *taumalin*, est délicieuse; c'est une espece de farce naturelle d'un goût exquis; les femelles quelque tems avant leur ponte, renferment dans l'intérieur de leur corps deux pelotons gros comme le bout du doigt, d'une substance jaune, tirant sur le rouge, un peu ferme & de très bon goût; ce sont les œufs qui ne sont pas encore formés.

Le taumalin ou graisses des *tourlouroux* peut se manger seul comme celui des crabes; on en compose aussi avec la farine de magnoc un fort bon mets que les Créols appellent *matoutou*. Les étrangers ne sont pas long-tems à s'y accoutumer, & le trouvent délicieux; les bisques aux *tourlouroux* sont parfaites, & surpassent de beaucoup par la finesse de leur goût, celles qui se font avec les crabes & les écrevisses.

TOURMALINE, s. f. (*Hist. nat.*) c'est une pierre qui se trouve dans l'île de Ceylan, qui étant échauffée, acquiert une vertu analogue à l'électricité; alors elle attire d'abord, & repousse ensuite les corps légers qui l'environnent, tels que la poudre de charbon & la cendre; c'est aussi pourquoi on l'appelle *pierre de cendres*, *aimant de cendres*; en hollandois, *aschen trekke*. Quelques personnes l'ont appellée *turpeline* par corruption, les Allemands la nomment *trip*.

C'est dans l'histoire de l'académie royale des Sciences de l'année 1717, qu'il a été parlé pour la premiere fois de cette pierre, que M. Lemery fit voir à l'académie; voici ce qu'on en dit: „ C'est une pierre qu'on trouve dans l'île de Ceylan, grande comme un denier, plate, orbiculaire, épaisse d'environ une ligne, brune, lisse, & luisante, sans odeur & sans goût, qui attire & ensuite repousse de petits corps légers comme de la cendre, de la limaille de fer, des parcelles de papier; elle n'est point commune.

„ Quand une aiguille de fer a été aimantée, l'aimant en attire le pôle septentrional par son pôle méridional; & par ce même pôle méridional il repousse le méridional de l'aiguille; ainsi il attire & repousse différentes parties d'un même corps, selon qu'elles lui sont présentées, & il attire ou repousse toujours les mêmes. Mais la pierre de Ceylan attire & ensuite repousse le même petit corps présenté de la même maniere; & c'est en quoi elle est fort différente de l'aimant. Il semble qu'elle ait un tourbillon qui ne soit pas continuel, mais qui se forme, cesse, recommence d'instant en instant. Dans l'instant où il est formé, les petits corps sont poussés vers la pierre, il cesse, & ils demeurent où ils étoient; il recommence, c'est-à-dire, qu'il sort de la pierre un nouvel écoulement de matiere analogue à la magnétique, & cet écoulement chasse les petits corps. Il est vrai que selon cette idée, les deux mouvemens contraires des petits corps, devroient se succéder continuellement, ce qui n'est pas, car ce qui a été chassé n'est plus ensuite attiré, mais ce qu'on veut qui soit attiré, on le met assez près de la pierre; & lorsqu'ensuite elle repousse le corps, elle le repousse à une plus grande distance; ainsi ce qu'elle a une fois chassé, elle ne peut plus le rappeller à elle; ou ce qui est la même chose, son tourbillon a plus de force pour chasser en se formant, que pour attirer quand il est formé „. *Voyez l'histoire de l'académie royale des Sciences, année* 1717. *page* 7. & *suiv.*

Tels sont les premiers détails que nous ayons sur la *tourmaline*. Depuis il en a été question dans deux écrits publiés en 1757; l'un est un mémoire de M. Æpin, professeur de physique, membre de l'académie impériale de Petersbourg, qui a pour titre, *de quibusdam experimentis electricis notabilioribus*; il a été lu à l'académie de Berlin; l'autre est une dissertation de M. Wilke, sous le titre de *Disputatio solemnis philosophica de electricitatibus contrariis. Rostochii*, 1757. Ces deux auteurs nous disent qu'on trouve dans l'île de Ceylan une pierre transparente, presque aussi dure que le diamant, d'une couleur qui imite celle de l'hyacinthe, mais plus obscure. Cette pierre est connue en Allemagne & en Hollande, sous le nom d'*aimant de cendres*, mais elle s'appelle plus communément *tourmaline*. La propriéte singuliere de cette pierre, est d'attirer & de repousser tour-à-tour les cendres qui environnent un charbon ardent sur lequel on l'a placée.

Enfin, M. le duc de Noya-Carafa, seigneur napolitain, aussi distingué par son goût pour les Sciences, que par son rang, étant venu à Paris en 1759, apporta deux *tourmalines* qu'il avoit acquises dans ses voyages. L'une qui étoit la plus petite, pesoit six grains; elle avoit quatre lignes de longueur sur trois de largeur, & à-peu-près une ligne d'épaisseur. Elle étoit entierement opaque, d'un brun noirâtre; sa substance paroissoit homogene, quoique traversée de quelques veines ou terrasses peu sensibles; le feu auquel cette pierre avoit été exposée avoit fait partir de sa surface de petits éclats qu'on ne découvroit bien qu'à la loupe. Cette pierre peut être rougie au feu sans aucun risque, pourvu qu'on ne la refroidisse point trop subitement dans l'eau ou autrement.

L'autre *tourmaline* étoit plus grande, elle pesoit dix grains; sa longueur étoit de cinq lignes & un tiers; sa largeur de quatre lignes & demie, & son épaisseur de près d'une ligne. Sa couleur étoit d'un jaune enfumé ou de vin d'Espagne, & tenoit un milieu entre le beau jaune de la topase orientale, & la couleur brune de la topase ou du crystal de Bohème. Cette pierre étoit sans défaut, à l'exception de deux glaces que le feu des expériences y avoit formées.

La dureté de ces deux pierres étoit la même que celle du crystal de roche, de l'émeraude, & du saphir d'eau, que les Lapidaires mettent au rang des pierres tendres. Leur poli est gras; elles rayent le verre; elles n'ont ni goût ni odeur; la plus petite avoit plus de vertu que la grande. L'auteur de l'*Oryctologie*, donne à cette pierre le nom de *turpeline*,

& dit

& dit ſans aucun fondement que c'eſt une eſpece d'*œil de chat*. M. Æpin attribue à cette pierre la dureté du diamant; ce qui eſt contredit par ce qui précede.

M. le duc de Noya a fait un grand nombre d'expériences avec ces deux pierres en préſence de pluſieurs curieux; voici en peu de mots les réſultats de ces expériences, dont les unes prouvent la conformité de la *tourmaline* avec les autres corps électriques, & les autres prouvent que cette pierre a des vertus qui ne lui ſont point communes avec ces corps.

La *tourmaline* étant frottée avec du drap, attire & repouſſe les corps légers; mais ſes effets ſont plus forts lorſqu'on la poſe ſur des charbons ardens, ou ſur des métaux échauffés, ou dans de l'eau bouillante, ou à la chaleur du ſoleil concentrée par un verre ardent; une chaleur trop grande, ainſi qu'une chaleur trop foible, nuiſent également à ſa vertu électrique. Celle qui tient le milieu entre ces deux extrèmes, & qui s'étend depuis le trentieme juſqu'au ſoixante & dixieme degré du thermometre de M. de Réaumur, eſt la plus convenable pour lui donner toute la force électrique dont elle eſt ſuſceptible; le mieux eſt d'étendre une couche de cendre ſur des charbons ardens, ou ſur une plaque de métal rougie, & de placer la *tourmaline* ſur cette couche de cendre. Si on met la pierre dans l'eau bouillante, lorſqu'on la retire elle eſt trop promptement refroidie pour pouvoir produire ſes effets. Quant à la chaleur du verre ardent, elle eſt trop ſubite & mettroit la pierre en riſque de ſe caſſer.

La *tourmaline* échauffée convenablement, attire & repouſſe les corps legers, tels que les cendres, la feuille d'or, la limaille de fer, la pierre en poudre, le verre pilé, le ſablon, la poudre de bois, le charbon pilé, la ſoie ſuſpendue, *&c.* Les diſtances de l'attraction & de la répulſion, varient ſuivant le degré de chaleur qu'on a donné à la pierre, & ſuivant les corps legers qu'on lui préſente; mais la diſtance de la répulſion eſt toujours plus grande que celle de l'attraction. La répulſion dépend auſſi de la figure des corps qu'on lui préſente, & de la façon de les préſenter.

Cette pierre trop échauffée n'a plus d'électricité.

Sa vertu agit de même que celle des cylindres électriques au travers du papier.

Elle agit au bout d'un conducteur métallique, c'eſt-à-dire, au bout d'un fil de fer dont un bout eſt placé ſur la *tourmaline* chauffée.

Elle n'a point de pôles comme l'aimant, non plus que tous les corps électriques.

Elle rejette plus vivement les paillettes aux endroits où l'on préſente les pointes.

Sa vertu n'eſt point altérée par l'aimant; ces phénomenes de la *tourmaline* lui ſont communs avec les autres corps électriques; mais elle en differe par les points ſuivans.

1°. Elle s'électriſe par la ſeule chaleur, & par ce moyen elle devient beaucoup plus électrique que par le frottement.

2°. Etant électriſée, elle ne devient point phoſphorique, & ne donne point d'étincelles électriques.

3°. Elle s'électriſe même dans l'eau.

4°. Elle ne perd point ſa vertu électrique par les moyens qui la font perdre à la machine électrique.

5°. On ne lui communique point l'électricité comme aux autres corps électriques.

6°. La *tourmaline* au lieu d'être repouſſée par un tube électriſé, elle en eſt attirée.

7°. Deux *tourmalines* ſuſpendues à des fils étant échauffées, s'attirent mutuellement, au lieu de ſe repouſſer comme font les autres corps électriques.

De ces expériences, M. le duc de Noya conclut que la *tourmaline* eſt un corps électrique qui s'électriſe par des moyens différens des autres corps électriques; que ſon électricité eſt différente de la leur; qu'elle eſt ſenſible comme la vertu magnétique, à l'action de leur électricité, ſans s'en charger, ſans perdre la ſienne, & ſans leur faire perdre la leur; & par conſéquent que cette pierre differe en cela de tous les autres corps électriques connus.

Tous ces détails ſont tirés d'une *lettre de M. le duc de Noya Carafa, ſur la tourmaline à M. de Buffon*, que ce ſeigneur a fait imprimer & publier à Paris en 1759. L'on y trouvera un grand nombre d'autres détails que l'on a été obligé d'omettre, de peur d'alonger cet article, où l'on n'a rapproché que les choſes eſſentielles contenues dans cet ouvrage. (—)

TOURMENT, ſ. m. (*Gram.*) douleur longue & violente, de corps ou d'eſprit. La goutte, la pierre, les fractures, ſont les plus grands *tourmens* de corps auxquels l'homme ſoit expoſé. Les amans parlent beaucoup de leurs *tourmens*, mais je crois qu'ils les exagerent quelquefois; la jalouſie eſt un de leurs *tourmens*.

TOURMENTE, LA, (*Géog. mod.*) riviere de France dans le Quercy. Elle ſe forme de trois ruiſſeaux, près de Souillac, & ſe perd à Floriac dans la Dordogne. (*D. J.*)

TOURMENTER, (*Peint.*) *tourmenter* des couleurs, c'eſt les remanier & les frotter, après les avoir couchées ſur la toile; ce qui en ternit la fraîcheur & l'éclat. Quand on les a une fois placées, le mieux ſeroit de n'y point toucher du tout, ſi la choſe étoit poſſible; mais comme il n'arrive guere qu'elles faſſent leur effet du premier coup, il faut du moins en les retouchant, les épargner le plus que l'on peut, & éviter de les tracaſſer & de les *tourmenter*. (*D. J.*)

TOURMENTER *ſon cheval*, (*Maréchal.*) c'eſt le châtier ou l'inquietter mal à propos. *Se tourmenter*, ſe dit d'un cheval qui a trop d'ardeur, & qui eſt toujours en action; il ſe *tourmente*, & *tourmente* ſon homme.

TOURMENTEUR-JURÉ, c'étoit ainſi qu'on nommoit anciennement le queſtionnaire. *Voyez* ce que l'on en a dit au *mot* EXECUTEUR DE LA HAUTE JUSTICE, & Sauval, *Antiq. de Paris*. (*A*)

TOURMENTIN, ſ. m. (*Ornithol.*) petit oiſeau marin qui n'eſt guere plus gros qu'une hirondelle, & dont le plumage eſt noir: on ignore le lieu de ſa retraite, ſon eſpece n'étant point connue ſur terre.

Les *tourmentins* ſe tiennent en pleine mer, à des diſtances conſidérables des côtes; ils ne paroiſſent ordinairement que pendant les gros tems, voltigeant ſans ceſſe derriere la poupe des vaiſſeaux, autour du gouvernail, à deux ou trois piés au deſſus de la ſurface de l'eau; c'eſt une choſe ſinguliere de voir avec quelle agilité ces petits oiſeaux ſuivent les ondulations de la mer, ſans jamais en être ſurpris ni paroître ſe laſſer; ſans doute que c'eſt cette agitation continuelle, qui les a fait nommer *tourmentin* par les matelots, dont l'opinion eſt que ces oiſeaux proviennent de l'écume des vagues; cette idée n'eſt pas moins ridicule que les fables débitées par les anciens ſur l'origine & les merveilles des alcyons, dont le *tourmentin* eſt peut-être une eſpece.

TOURMENTIN, (*Marine.*) quelques marins appellent ainſi le perroquet de beaupré. *Voyez* MAT.

TOURNAIRE, ſ. m. (*Juriſpr.*) eſt celui qui eſt en tour de nommer à un bénéfice vacant. *Voyez ci-devant* TOUR.

TOURNANT, ſ. m. (*Marine.*) nom qu'on donne à un mouvement circulaire des eaux, qui forme un gouffre dans lequel périſſent preſque tous les vaiſſeaux qui ont le malheur d'y tomber. Il y en a entre autres un à la côte de Norwege, qui eſt très-dangereux.

TOURNANT, on appelle ainſi un pieu enfoncé en terre, qui porte un rouleau, avec des pivots placés dans des traverſes liées à ce même pieu, & ſur lequel les bateliers, paſſant leur corde, tirent leur bâtiment, ou le font tirer ſans diſcontinuer; par cette manœuvre ils paſſent les contours & les angles d'un canal ou d'une riviere, ſans avoir la peine de ſe remorquer à force de crocs, de gaffes & d'avirons.

TOURNANT, (*Eaux & Forêts.*) ce terme des eaux & forêts, ſignifie les arbres qui ſont aux angles rentrans, & qui doivent être marqués du marteau du roi, comme les piés corniers, & les arbres de liſiere; c'eſt la diſpoſition de l'article xj. du titre 15. de l'ordonnance des eaux & forêts. (*D. J.*)

TOURNANTS, *terme de Perruquier*, ce ſont des bouts de treſſe de cheveux qui vont depuis les tempes juſqu'à la nuque du col; ce ſont les premieres treſſes que le perruquier attache ſur la coëffe quand il monte une perruque.

TOURNAY, (*Géog. mod.*) en latin *Tornacum*, ville des pays-bas autrichiens, capitale du Tournéſis, ſur l'Eſcaut, à cinq lieues au ſud eſt de Lille, à ſept de Douay, à huit de Mons, à quinze de Gand, & à cinquante-cinq de Paris. L'Eſcaut diviſe la ville en vieille & neuve. Louis XIV. y a fait bâtir une citadelle qui a couté plus de quatre millions de ce tems là,

lt, c'eſt-à-dire plus de huit millions de notre monnoie actuelle; c'eſt un ouvrage de M. de Mégrigni, ingénieur: mais Louis XV. en reprenant *Tournay* ſur la reine de Hongrie, a fait détruire cette citadelle de fond en comble.

La ville de *Tournay* eſt partagée en dix paroiſſes; S. Médard, évêque de Noyon, fut un des premiers paſteurs de l'égliſe de *Tournay*, & ſon premier évêque fut Anſelme, moine bénédictin, qui obtint cet évêché en 1148, par le crédit de S. Bernard. En 1659, l'evêché de *Tournay* devint ſuffragant de la nouvelle métropole de Cambray. Son diocèſe a huit doyennés; & contient 223 cures. *Longitude*. 21. 4. *latit*. 50. 34.

Il n'eſt fait mention de *Tournay* que dans l'itinéraire d'Antonin, & dans la carte de Peutinger, dont les auteurs ont vécu du tems de S. Jérôme. Dans le même ſiecle *Tournay* fut priſe ſur les Romains par Clodion, roi des François; ſon petit fils Childeric y demeuroit, y mourut, & y fut enterré. Sous les premiers rois capétiens, les évêques de *Tournay* & de Noyon étoient ſeigneurs de la ville, mais les habitans y vivoient dans une entiere liberté. Charles VII. unit ſolemnellement *Tournay* & le Tournéſis à ſa couronne, par des lettres patentes données au commencement de ſon regne, en 1422, & confirmées par d'autres lettres, dans les années 1426, & 1436.

Louis XI. après la mort de Charles duc de Bourgogne, mit garniſon dans *Tournay* en 1477; & depuis ce tems-là les habitans lui obéirent juſqu'à l'an 1513, que la ville fut priſe ſur Louis XII. par Henri VIII roi d'Angleterre. Les Anglois la rendirent aux François en 1517; mais quatre ans après, la guerre ayant été déclarée par Charles-quint & François I. *Tournay* fut priſe, & François I. contraint de la ceder par le traité de Madrid, en 1525, confirmée par le traité de Cambray en 1529, par celui de Crépi en Laonois, en 1544, & par celui de Cateau-Cambréſis, en 1559. En 1667, Louis XIV. prit cette ville, qui lui fut cédée en 1668, par le traité d'Aix la chapelle; il fortifia *Tournay*, & y éleva la citadelle dont j'ai parlé; mais la ville & la citadelle ayant été priſes en 1709. par l'armée des alliés, la France céda l'une & l'autre à la maiſon d'Autriche, par les traités d'Utrecht, de Radtat, & de Bade. Enfin les Etats Généraux ont la garde de cette place, par le traité de la Barriere, conclu en 1715, entre leurs Hautes-puiſſances, & l'empereur Charles VI.

Jean Couſin a donné l'hiſtoire de *Tournay*. Elle eſt imprimée à Douay chez Marc Wyon, en 1620, en 4 vol. *in*-4°. c'eſt un ouvrage fort rare.

Simon de Tournay, dont le nom eſt écrit fort différemment dans les bibliographes, étoit né dans la ville de *Tournay*, ou du moins étoit originaire de cette ville; il en fut chanoine, & floriſſoit dans le xij. ſiecle; il devint docteur en théologie à Paris, & y régenta pendant dix ans les écoles des arts, c'eſt-à-dire qu'il y enſeigna les belles-lettres & la philoſophie. Il a laiſſé pluſieurs ouvrages qui ne ſe trouvent qu'en manuſcrit. Son attachement aux opinions d'Ariſtote, & ſa grande ſubtilité dans la diſpute, le firent accuſer d'impiété & d'irreligion.

Il eſt douteux ſi Jacques des Parts, en latin *de Partibus*, étoit natif de *Tournay*, ou de Paris; il fut également chanoine de Paris, & chanoine de *Tournay*, mais il mourut dans cette derniere ville, environ l'an 1465; il devint médecin du duc de Bourgogne, Philippe le bon, & puis de Charles VII. roi de France; il donna pluſieurs livres qui lui procurerent une grande réputation; le principal eſt ſon commentaire ſur Avicenne; il fut imprimé à Lyon, l'an 1498. en 4 vol. *in-fol*. aux dépens du roi, & par les ſoins de Janus Lascaris.

La Barre (Louis-François-Joſeph de), littérateur, naquit à *Tournay* en 1688, & mourut à Paris en 1743. Il étoit membre de l'académie des Inſcriptions, à laquelle il a donné pluſieurs mémoires. On trouvera dans ce recueil, *tom. VII. & VIII.* des éclairciſſemens de ſa main, ſur l'hiſtoire de Lycurgue, des remarques ſur la route de Sardes à Suze, décrite par Hérodote; d'autres ſur le cours de l'Halys, de l'Euphrate, de l'Araxe, & du Phaſe; une diſſertation ſur la livre romaine, & ſur d'autres meſures particulieres moins connues; & un mémoire ſur les diviſions que les empereurs romains avoient faites des Gaules, en différentes provinces. On a inſéré dans les *tom. IX. & X.* ſon traité du poëme épique, où il examine particulierement s'il eſt néceſſaire que l'action de ce poëme ait rapport à une vérité morale; il y a joint des obſervations ſingulieres ſur les places deſtinées aux jeux publics de la Grece, & ſur les différentes eſpeces de courſes qui s'y faiſoient.

En 1729, il publia en deux vol. *in*-4°. ces mémoires de l'hiſtoire de France & de Bourgogne, que l'on appelle communément *le journal de Charles VI.* & il mit une préface à la tête de ce recueil. En 1735, il fit paroître en cinq volumes *in* 12. une nouvelle hiſtoire de la ville de Paris, extraite de celle du pere Lobineau, qui, compoſée de 5 vol. *in fol.* & continuellement entremêlée de pieces latines, excédoit le loiſir ou la portée des lecteurs ordinaires. Il avoit entrepris quinze mois avant ſa mort, un dictionnaire d'antiquités greques & romaines, mais il n'a eu le tems que de former ſon plan, & d'ébaucher quelques articles. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOURNE, *terme de pratique*, ſynonyme à *ſoûte*. *Voyez* SOUTE.

TOURNÉ, (*Blaſon*.) ce mot dans le blaſon, ne ſe dit proprement que d'un croiſſant dont les cornes regardent le flanc dextre de l'écu, parce que ce n'eſt pas la ſituation naturelle du croiſſant, dont les cornes doivent regarder en haut; & ſi elles regardoient le flanc ſéneſtre, on le droit *contourné*. (*D. J.*)

TOURNE-A GAUCHE, (*Outil d'ouvrier*.) outil de fer, quelquefois avec un manche de bois, qui ſert comme de clé pour tourner d'autres outils. Les charpentiers, menuiſiers, ſerruriers, & autres ouvriers, ont chacun leur *tourne à gauche*, mais peu différens les uns des autres. Les *tourne à gauche* pour les tarots ſont tous de fer; ils ſont plats, d'un pouce environ de largeur, & de ſix à ſept pouces de longueur; ils ont au milieu une entaille quarrée, où l'on met la tête du tarot quand on veut le tourner pour faire un écrou.

TOURNE-BROCHE, *uſtencile de cuiſine*, qui ſert à donner à une broche un mouvement moderé, & entretenu par un poids qui met en jeu pluſieurs roues, à l'une deſquelles eſt attachée une poulie qui retient une ou pluſieurs chaînes qui répondent aux broches, & leurs communiquent le mouvement qu'elles ont reçu des roues. Cette machine eſt compoſée de trois roues qui ont chacune leur pignon, d'un rouleau, d'une cage & d'un volant. La premiere de ces roues ſe nomme *grande roue*; ſon arbre eſt revêtu d'un rouleau de bois, partagé en deux parties, ſur leſquelles ſont deux cordes qui vont en ſens contraire. La premiere qu'on peut appeller *corde du poids*, ſe devide & ſe déroule en deſcendant, pendant que la ſeconde que nous nommerons *corde de remontoir*, ſe roule & s'entortille au tour du rouleau, garni d'un reſſort qui le retient à une des croiſées de la grande roue, lorſqu'on a ſuffiſamment remonté le poids; immédiatement au-deſſus du même côté, eſt un ſecond pignon qui s'engrene dans une autre qu'on nomme *ſeconde roue*, qui va répondre au pignon de la roue de champ. Celle-ci eſt placée environ vers le milieu de la cage, au-deſſous du volant; ſes dents renverſées de côté, s'accrochent auſſi dans celles du pignon du volant, & le fait tourner. Toutes ces roues ont chacune leur arbre qui s'emboëte latéralement dans les montans de la cage, de façon néanmoins qu'il puiſſe y jouer aiſément. Cette cage du chaſſis ſoutient & renferme tout l'ouvrage, excepté le volant qui eſt au-deſſus, & la traverſe par un trou qui y eſt pratiqué.

Toutes ces roues ont une grandeur proportionnée à la vîteſſe de leur mouvement, qui eſt plus lent dans la grande que dans la ſeconde roue, & dans la roue de champ que dans le volant.

On fait des *tourne-broches* à main, qui ſont placés ſeulement à hauter d'homme, & ſe remontent par le moyen d'une manivelle qui s'emmanche dans l'arbre du pignon d'une quatrieme roue, qu'on appelle *roue du remontoir*, & qui eſt vis-à-vis la grande roue. Dans ces *tourne-broches*, le rouleau n'eſt revêtu que d'une corde qui ſoutient le poids, & qu'on retourne ſur lui-même en ſens contraire.

Il y a encore des *tourne-broches* à fumée, qui meuvent ſans poids, & par la ſeule action de la fumée ſur le volant; on peut voir tous ces différens *tourne-broches* dans le Spectacle de la nature, *art. de la nourriture de l'homme*.

TOURNECASE JEU DU, ſ. m. l'étymologie du nom de ce jeu, vient de la maniere dont on le joue, puiſque l'on ne prend que trois dames chacun, que l'on conduit ſuivant les nombres amenés, juſqu'à ce qu'on ait fait une caſe, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce qu'on ait mis ces trois dames ſur la derniere fleche du

du coin; & comme cette case est faite avec trois dames, & qu'il faut pour gagner que les trois dames soient accouplées l'une sur l'autre, ainsi ce jeu se nomme *tournecase*, qui ne signifie autre chose, sinon le *jeu de la case à trois dames*. On nomme les dès à ce jeu comme au trictrac & au reversier; il faut pousser le dez fort, afin qu'il batte la bande de votre homme. Après avoir mis trois dames à part pour jouer, si vous gagnez le dez vous jouez, & si vous faites d'abord six & cinq, vous ne pouvez jouer que le cinq, parce que c'est une regle, en ce qu'on ne peut jamais jouer que le plus bas nombre. Si vous faites sonné après avoir fait six & cinq, vous n'en pouvez jouer qu'un, & vous êtes obligé de le jouer avec la même dame dont vous avez déja joué un cinq; parce que si vous le jouiez avec une autre dame, il faudroit passer par-dessus celle dont vous auriez joué le cinq, ce qui n'est pas permis dans ce jeu, par la raison qu'il faut que les dames se suivent & marchent l'une après l'autre.

Comme les deux joueurs jouent & marchent également dans la même table & vis-à-vis l'un de l'autre, chaque fois que le nombre du dez porte une dame sur une fleche qui se rencontre vis-à-vis de celle où il y a une dame de celui contre qui l'on joue, cette dame est battue, & il est obligé de la prendre & de rentrer dans le jeu.

En ce jeu l'on bat malgré soi, parce que l'on est toujours obligé de jouer le plus petit nombre, & outre cela on ne peut point passer une dame par-dessus l'autre comme nous l'avons déja dit, ce qui fait que l'on joue souvent beaucoup de coups inutiles, sur-tout quand on a amené & conduit ses dames, savoir, l'une dans un coin, & les deux autres tout contre, de maniere qu'on ne peut les mettre sur le coin, qu'en faisant un as & puis un deux. L'on souhaite alors d'être battu pour sortir de cette gêne.

En ce jeu, le coin de repos est la douzieme case; on le nomme *coin de repos*, parce que les dames qui sont une fois entrées sont en sureté, & ne peuvent plus être battues. C'est un grand avantage pour celui qui y en met une le premier. Celui qui a mis le plutôt ses trois dames dans son coin, a gagné la partie; & s'il les y mettoit toutes trois avant que son homme y en eût mis une, il gagneroit double, si l'on en est convenu.

TOURNÉES, GRANDES, (*Pêche*,) especes de bas parcs; en terme de pêche c'est une enceinte de filets montés sur des pieux, & qui ont la forme d'un fer à cheval, dont l'ouverture est à la côte, & le convexe à la mer, le tout sur un terrein en pente, afin que la marée venant à se retirer précipitament, le poisson qui a monté à la côte, y puisse plus aisément être arrêté. Ce filet quoique posé sur un terrein incliné, a pourtant son bord supérieur de niveau, au moyen de ce que les pieux qui sont vers la mer, sont plus longs que les autres. *Voyez* TOURRÉES & PARCS, & *les Pl. de la Pêche*.

TOURNE-FEUILLET, s. m. touffe de petits rubans attachés au haut de la tranche d'un livre, ou à une espece de petit peloton; on passe les rubans entre les feuillets du livre, & ils indiquent où l'on en est resté de sa lecture.

TOURNE-FIL, (*terme de Peignier*.) instrument d'acier quarré qui sert aux Peigniers à donner le fil à leurs écouennes & autres outils; c'est une espece de fusil propres aux mêmes usages que celui des bouchers, cuisiniers, charcuitiers, avec cette différence que le fusil est rond & le *tourne-fil* quarré. (*D. J.*)

TOURNEFORTIA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante ainsi nommée en l'honneur du célebre Tournefort. Le calice est divisé en cinq segmens qui finissent en pointe; il subsiste toujours; la fleur est d'un seul pétale qui forme un tuyau ovale plus long que le calice, légérement découpé en cinq segmens un peu ouverts & pointus; les étamines sont cinq filets de la longueur du tuyau de la fleur, & qui se terminent en pointe; les bossettes sont simples & placées au centre de la fleur; le germe du pistil est globulaire & posé sous le calice; le stile est simple, & a la longueur des étamines; le stigma est pareillement simple; le fruit est une baie sphérique contenant deux loges; les graines sont au nombre de deux, ovales & séparées par la pulpe. Linnæi *gen. plant. p.* 62. (*D. J.*)

TOURNEGANTS *ou* RETOURNOIR, (*terme de Gantier*.) ce sont deux bâtons polis, ronds, & longs de deux piés, plus gros par le milieu que par les bouts, & faits en forme de fuseaux. L'un se nomme le *mâle*, & l'autre la *femelle*; on les appelle aussi *bâtons à gant*. On insinue ces bâtons dans les doigts des gants pour les pouvoir retourner aisément sans les chiffonner ni les salir. C'est aussi avec ces bâtons qu'on renforme les gants, c'est-à-dire qu'on les élargit sur le renformoir, afin de leur donner une meilleure forme. Cette opération se nomme *bâtonner un gant*.

TOURNELLE, (*Jurisprud*.) est une chambre du parlement. *Voy. au mot* PARLEMENT *l'article* TOURNELLE. (*A*)

TOURNER, v. act. & neut. c'est mouvoir circulairement. On dit les spheres *tournent* sur leur axe. La terre *tourne* autour du soleil, hérésie autrefois, fait d'astronomie démontré aujourd'hui. Il *tourne* très-adroitement les bois & les métaux. On apprend aux soldats à *tourner* à droite & à gauche. On *tourne* le dos; on *tourne* bride; la tête *tourne*; on se *tourne* à l'orient, au midi; le vin & le lait se *tournent*. On *tourne* au jeu, une carte qui reste sur le talon, ou qui passe dans la main de celui qui donne, ou dont un joueur peut s'emparer, selon le jeu qu'on joue, & cette carte s'appelle la *tourne*. On *tourne* une armée; on *tourne* une affaire adroitement; on prononce un discours bien *tourné*; on fait *tourner* un vers; on *tourne* en ridicule les choses les plus sérieuses; on *tourne* un objet en tout sens; on *tourne* ses forces de ce côté ou de cet autre; il *tourne* à la mort, *&c*. Voyez *les articles suivans*.

TOURNER, v. act. (*Archit*.) c'est exposer & disposer un bâtiment avec avantage. Ainsi une église est bien *tournée* quand elle a, conformément aux canons, son portail vers l'occident, & son grand-autel vers l'orient; une maison est bien *tournée* lorsqu'elle est dans une agréable exposition, & que ses parties sont placées suivant leurs usages: & un appartement est bien *tourné*, quand il y a de la proportion & de la suite entre ses pieces, avec des dégagemens nécessaires. (*D. J.*)

TOURNER AU TOUR, (*Archit*.) c'est donner sur le tour la derniere forme à un balustre de bois ébauché. On finit aussi au tour les bases des colonnes, les vases, balustres de pierre & de marbre qu'on polit ensuite avec la rape & la peau de chien de mer. (*D. J.*)

TOURNER LE PAIN, *en terme de Boulanger*, c'est joindre & lier la pâte en sorte qu'il n'y ait point d'yeux & de crevasses, & donner au pain la forme qu'on souhaite.

TOURNER, *en terme de Confiseur*, signifie enlever la peau ou l'écorce fort mince & fort étroite avec un petit couteau en *tournant* autour du citron.

TOURNER, *en terme d'Epinglier*, *voyez* GAUDRONNER.

TOURNER, TOURNÉ, (*Jardinage*.) on dit que le fruit *tourne*, quand après avoir pris sa grosseur naturelle, il commence à mûrir.

TOURNER, *en termes de manege*, signifie *changer de main*. On dit ce cheval est bien dressé, il *tourne* à toutes mains. On assouplit avec le cavesson à la newcastle un cheval entier, c'est-à-dire, qui refuse de *tourner* au gré du cavalier. Les écuyers font *tourner* la pointe du pié en-dedans.

L'action de *tourner* avec justesse au bout d'une passade ou de quelqu'autre manege, est de tous les mouvemens celui qui coute le plus à apprendre à la plûpart des chevaux.

TOURNER L'ÉTAIN, (*Potier d'étain*.) c'est lui ôter par le moyen des outils sa couleur brute qu'il a prise en moule, pour lui donner le vif & le brun dont il a besoin pour être perfectionné, & pour lui donner une figure plus nette & plus parfaite que celle qu'il a déja reçue.

L'ouvrier qui travaille au tour, commence par dresser son empreinte qui est pour *tourner* la vaisselle, ou son calibre pour de la poterie ou menuiserie; ces outils sont de bois, *tournés* & formés à la figure & proportion des différentes pieces, soit pour les dehors ou les dedans; ou autrement, ils ont une gaine ou trou quarré, revêtu d'étain, formé par le mandrin de l'arbre du tour dans lequel il entre; puis on fait tenir sa piece sur ces empreintes ou calibres, si c'est de la vaisselle, par le moyen de trois petits crampons de fer qui tiennent la piece sur l'empreinte par l'extrémité du bord, en commençant par les derrieres, & après les dedans sur la même empreinte qui doit être creusée de la grandeur & de la forme de la

piece; ainsi il en faut avoir autant qu'on a de moules de différentes grandeurs, ou bien on *tourne* à la belouze, qui est une maniere d'attacher les pieces en les soudant à trois gouttes sur le bord avec le fer sur une piece d'étain montée sur le tour, à qui on donne ce nom de *belouze*. Si c'est de la poterie, on la dresse sur le calibre qu'on a monté sur le mandrin, & qui est *tourné* proportionnément à la grosseur de la piece qu'on veut mettre dessus; on la fait tenir en frappant d'un marteau, sur une planche appuyée contre la piece pendant qu'elle *tourne*, jusqu'à ce qu'elle tienne & *tourne* rondement: cela s'appelle *tourner à la volée*. Mais il y a une autre maniere plus diligente & plus sûre, surtout pour des pieces longues, qui est de *tourner* à la pointe; c'est une vis qui marche dans un écrou enclavé dans la poupée de la droite du tour, à-peu-près comme la vis d'un étau de serrurier, & par le moyen d'une manivelle ou d'un boulon, on avance & retire cette vis dont le bout presque pointu joint un morceau de bois ou de plomb qui s'emboite au bout de la piece qu'on *tourne*, ensorte qu'elle la met ronde, & la tient sans qu'elle se dérange ni qu'elle puisse s'échapper. *Voyez les figures du métier de Potier d'étain.*

Dès que la piece est bien dressée, l'ouvrier tenant son crochet sous le bras & posé sur la barre qu'il tient ensemble avec la main gauche, il le conduit de la droite par un mouvement égal & réglé en le faisant couper l'étain: ce qui forme ce qu'on nomme *ratures*; on appelle cette premiere façon *ébaucher*. On se sert ensuite de crochets qui coupent moins, parce qu'on les passe sur un cuir où on a mis de la potée d'étain; ces crochets se nomment *planes*; & enfin on acheve avec un brunissoir. Lorsqu'on s'en sert, il faut auparavant répandre avec une patrouille de l'eau de savon sur sa piece, & ne point appuyer le brunissoir trop fort, ni s'arrêter pour ne point faire d'ondes; il suffit d'effacer seulement les traits du crochet, & on essuie l'eau de savon après qu'on a bruni avec un linge doux qu'on appelle *polissoir*, pendant que la piece tourne encore.

Il faut remarquer que les bons outils dans la main d'un habile ouvrier contribuent à faire le bel ouvrage. Chacun a sa maniere pour leur donner un taillant propre à son gré; mais généralement les crochets quarrés, quarrés demi-ronds, à deux côtés, en pointe, *&c.* sont préférables à toutes autres formes. Les crochets, grattoirs & brunissoirs doivent être acérés du meilleur acier d'Allemagne. Il faut une meule pour les émoudre, & une bonne pierre d'Angleterre pour les affiler.

Il y a des brunissoirs de différentes figures pour la vaisselle ou poterie, & pour réparer & achever. *Voyez* BRUNISSOIR.

Pour *tourner* des plats d'une grandeur extraordinaire ou des jattes ou grands bassins qui pesent jusqu'à 20 ou 25 liv. piece, ou enfin d'autres pieces d'un trop gros poids, au lieu de faire aller le tour avec la roue, ce qui n'est presque pas possible, on emmanche une manivelle dans le bout de derriere de l'arbre du tour, par le moyen de laquelle on *tourne* une piece comme on tourne une meule de taillandier & par ce moyen on en vient plus aisément à bout: cela s'appelle *tourner à la ginguette*.

Il faut observer que pour *tourner* la vaisselle, l'ouvrier conduit ses crochets & brunissoirs presque perpendiculairement, tantôt du bas de sa piece au milieu en montant, & tantôt du milieu en descendant en-bas, appuyant sur ses outils, afin de couper l'étain également par-tout, & que la piece ne soit point fausse, c'est-à-dire, forte à un endroit & mince à un autre; lorsqu'on veut rendre une piece mince, on repasse plusieurs fois le crochet qui ébauche, & pour la poterie, on conduit le crochet sous la piece horisontalement, tantôt de droite à gauche, & de gauche à droite, & le brunissoir de même, mais moins endessous que le crochet; & la meilleure maniere est de ne le passer qu'une fois.

Autrefois on *tournoit* toute la vaisselle sur un outil nommé *croisée* composé de trois branches de fer & de trois crampons coulans sur ces branches; on avance & recule ces crampons suivant la grandeur des pieces, & on les arrête par le moyen d'un coin qui est derriere chaque crampon; on ne s'en sert plus guere à présent depuis l'invention de *tourner* à la belouze, si ce n'est pour *tourner* des jattes ou grands bassins, cette maniere étant dangereuse pour l'ouvrier qui y travaille.

TOURNER, *en terme de Tabletier Cornetier*; *voyez* TOURNER, *en terme de Tabletier en écaille*, c'est la même opération pour la corner comme pour l'écaille.

TOURNER, (*Vénérie.*) il se dit de la bête que l'on chasse, lorsqu'elle tourne & fait un retour, c'est aussi faire *tourner* les chiens pour en trouver le retour & le bout de la ruse.

TOURNES, (*Jurisprud.*) c'est la soute ou retour des deniers que l'on paie dans un partage ou pour un contrat d'échange. Il en est parlé dans les coutumes de Montargis, Orléans, Blois & Dunois. *Voyez le gloss. de* Lauriere. (*A*)

TOURNESIS, LE, (*Géog. mod.*) petit pays de Flandre, & qui prend son nom de Tournay sa capitale.

Le *Tournesis* n'est autre chose que la châtellenie de Tournay, qui est d'une assez grande étendue; car elle renferme environ cinquante villages ou bourgs, dont la justice ressortit au conseil provincial de Flandre, d'où l'on peut appeller au parlement de Malines.

Les rois de France ayant institué le bailliage de Vermandois, y avoient joint Tournay & le *Tournesis*; mais en 1383 Charles VI. érigea un bailliage à Tournay, auquel il soumit cette ville & le *Tournesis*, avec les terres de Mortagne & de Saint-Amand, qui relevoient auparavant du bailliage de Vermandois; l'union de ces terres à ce bailliage a duré jusqu'au tems de la paix d'Utrecht, par laquelle toute la terre de Saint Amand a été séparée du bailliage de *Tournesis*, & accordé à la France; mais pour les neuf villages qui dépendoient de Mortagne, ils ont été laissés à la maison d'Autriche. (*D. J.*)

TOURNESOL, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) nom vulgaire donné à la premiere & principale espece de racinoïde dans le systême de Tournefort; c'est aussi pour la distinguer que cet habile botaniste appelle cette plante *racinoides ex qua paratur* tournesol *Gallorum I. R. H.* 656. dans Mathiole *heliotropium minus*; dans C. Bauhin, *heliotropium tricoccum*; dans Clusius *heliotropium minus tricoccum*; enfin dans Lobel, *heliotropium vulgare* tournesol *Gallorum sive Plinii tricoccon*.

La racine de cette plante est blanche, ronde, ordinairement droite & longue, garnie de quelques petites fibres à son extrémité, surtout aux piés les plus élevés, car il en est plusieurs qui n'en ont point du tout; elle pousse une tige ronde de différente hauteur, suivant le terrein qu'elle occupe; cette tige se divise en plusieurs branches, la plûpart desquelles sortent des aisselles des feuilles.

Clusius avoit raison lorsqu'il a dit que les feuilles du *tournesol* ont de la ressemblance avec celles du xanthium; mais il s'est trompé lorsqu'il a cru qu'elles en avoient beaucoup plus avec celles du *solanum somniferum*; il en est de même de Lobel lorsqu'il les a comparées à celles du calament de montagne. Elles sont d'un verd pâle & presque cendré, attachées à un fort long pédicule.

Les fleurs sont renfermées dans des petits boutons, lesquels forment une espece de grappe qui sort d'entre les aisselles de chaque branche, & de leur extrémité. Elles sont les unes stériles, & les autres fécondes.

Les stériles qui occupent la sommité de cette grappe, sont contenues dans un calice divisé en cinq parties découpées jusqu'au centre; elles sont composées de cinq petites feuilles jaunes, placées autour d'un petit stile rond surmonté de quelques étamines de même couleur disposées en aigrette; comme elles sont attachées par un fort petit pédicule qui seche à mesure que la grape croît & s'éleve, elles se fannent & tombent en fort peu de tems.

Le calice de celles qui en occupent la base, & qui sont fécondes, est divisé en dix pieces fendues pareillement jusqu'au centre; elles sont composées de cinq petites étamines jaunes surmontées chacune d'un petit sommet de même couleur. Elles sont placées autour du pistil qui est chargé de trois filets fourchus & jeunes. Ce pistil qui est dans le fond du calice, devient dans la suite un fruit rond, raboteux d'un verd foncé divisé en trois loges, qui renferment chacune une semence ronde & blanche. Il est attaché avec son calice à un pédicule assez long; de-sorte que lorsque les premieres fleurs ont passé, & que le fruit est arrivé à sa juste grosseur, il pend des aisselles des branches, & semble y être né sans aucune fleur. C'est là ce qui en a imposé à tous ceux qui ont avancé que les fleurs & les fruits de cette plante naissent sur des piés différens.

La Médecine ne tire aucune secours de cette plante pour la guérison des maladies, quoique Dioscoride nous assure qu'elle est excellente pour chasser les vers du corps, & pour la guérison de cette espece de verrue, que les Grecs appellent ἀχροχορδὼν, en les frottant de son suc mêlé avec un peu de sel; mais elle se vend cher, parce que son usage est réservé pour la teinture; aussi les auteurs qui en parlent sous le nom d'*heliotropium*, ont eu raison de dire que le suc de son fruit donnoit un verd éclatant, qui se changeoit promptement en un fort beau bleu; le suc des grappes de fleurs produit la même chose, mais cela n'arrive point à celui des feuilles. En effet le *tournesol* en pâte & en pain a pour base le fruit de cette plante.

Celui qu'on prépare à Gallargues, village du diocèse de Nîmes, à quatre ou cinq lieues de Montpellier, est en grande estime. On s'en sert en Allemagne, en Angleterre & en Hollande pour donner une agréable couleur aux confitures, gelées & autres liqueurs. Pomet & Lemery se sont trompés en avançant que le *tournesol* en drapeau se faisoit avec des chifons empreints d'une teinture rouge préparée avec le suc des fruits de l'*heliotropium*, & un peu de liqueur acide. Mais voici en deux mots la préparation du *tournesol* à Gallargues.

Les paysans de ce village ramassent au commencement du mois d'Août les sommités du racinoïdes, qu'ils appellent de la *mantelle*, & les font moudre dans des moulins assez semblables à nos moulins à huile: quand elles ont été bien moulues, ils les mettent dans des cabats, & mettent ces cabats à une presse, pour en exprimer le suc qu'ils exposent au soleil pendant une heure ou deux. Après cela ils y trempent des chifons qu'on étend ensuite sur une haie, jusqu'à ce qu'ils soient bien secs; cela fait, on prend environ dix livres de chaux vive qu'on met dans une cuve de pierre; & l'on jette par-dessus la quantité d'urine qui peut suffire pour éteindre ladite chaux: on place des bâtons dans la même cuve, à la hauteur d'un pié de liqueur, sur lesquels on étend les chifons qu'on avoit déjà fait sécher. Après qu'ils y ont resté quelque-tems, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'ils aient été humectés par la vapeur de l'urine & de la chaux, on les tire de la cuve, on les fait sécher au soleil, & quand ils sont bien secs, on les retrempe comme auparavant dans du nouveau suc, & pour-lors on les envoie en différens pays de l'Europe.

Il y a beaucoup d'apparence que les especes de *tournesol* en pâte & en pain qu'on reçoit d'Hollande, se fabriquent ou avec ces mêmes chifons qu'on leur a envoyés de Montpellier, ou se font avec d'autres drogues dont le secret nous est inconnu; il est du-moins certain que le ricinoïdes ne croît point en Hollande, & que leur *tournesol* en pain est précieux.

Tournesol, (*Chimie*) on donne en général le nom de *tournesol* à plusieurs préparations chimiques qui donnent une teinture d'un bleu pourpre. Il sera parlé des plus connues dans la suite de cet article. Celle qu'on appelle en particulier *pierre de tournesol*, est la principale de ces préparations. Cette pierre de *tournesol* se fabrique en Hollande, selon un procédé qui est absolument ignoré en France. Nous fournissons seulement aux Hollandois les chifons ou drapeaux qui en sont la base ou matiere premiere. Ces chifons se préparent au grand Gallargues, village du bas Languedoc du diocèse de Nîmes, où on les imbibe du suc d'une plante, qui croît naturellement dans le pays, & qu'on appelle en langue vulgaire *maurelle*, nom que j'adopte dans cet article. M. de Tournefort appelle cette plante *ricinoïdes ex qua paratur* tournesol *Gallorum*, *inst. rei herb. app.* 565. M. Linnæus la nomme *croton foliis rhombeis, repandis, caule herbaceo*. Feu M. Nissolle, de la société royale des Sciences de Montpelier, a donné la description de cette plante, qu'il a accompagnée d'une figure très-exacte. *Voyez* les mémoires de l'académie royale des Sciences, *année* 1712, *page* 339. *Pl. XVII.* tout ce travail sera exposé à la fin de cet article.

M. Lemeri dit dans son traité des drogues, *p.* 863. qu'on prépare le *tournesol* en Languedoc avec le fruit de l'*heliotropium tricoccum*, qui est une autre plante d'un genre bien différent de la précédente. *Voyez* Héliotrope *ou* Herbe aux verrues. On voit que que M. Lemeri étoit mal instruit sur cette préparation ou l'héliotrope n'entre point, & où jamais il n'a pu être employé.

M. Lemeri dit dans le même traité des drogues, que la perelle, la chaux & l'urine entrent dans la composition du *tournesol*. On m'a assuré que l'orseille y entroit encore.

M. Lemeri dit encore dans son traité des drogues, qu'on fabriquoit à Lyon du *tournesol* qui étoit inférieur à celui d'Hollande. Je crois que M. Lemeri se trompe. On m'a assuré qu'on n'a jamais fabriqué la pierre de *tournesol* à Lyon. Je pense que M. Lemeri a confondu avec la pierre du *tournesol*, la préparation de la perelle & d'un autre lichen, qui est une espece d'orseille qu'on prépare à Lyon pour la teinture.

On nous envoie *tournesol* d'Amsterdam tel qu'on le voit chez les épiciers-droguistes; savoir en petits pains secs d'une couleur bleue foncée, de forme parallélépipede d'environ un pouce de longueur. En cet état on l'appelle *tournesol* en pâte ou en pain.

Le *tournesol* étoit autrefois d'un usage plus étendu. Mais depuis que les Chimistes ont découvert le bleu de Prusse, l'indigo, le pastel, *&c.* & les autres bleus qui se préparent en Allemagne, & qu'on tire du cobolt, ceux-ci ont été substitués en beaucoup d'occasions au *tournesol*, & effectivement la couleur du *tournesol* est peu durable; elle pâlit à l'air, & le moindre acide la détruit.

Le *tournesol* se dissout fort aisément dans l'eau froide, il donne une teinture bleue fort chargée, qui est de faux teint, & que les teinturiers n'appliquent que sur des toiles de fil ou de coton.

Les peintres s'en servent quelquefois pour colorer le papier & le crayenner. On l'emploie aussi à la détrempe & sans gomme, parce que cette couleur est fine & n'a pas de corps. On en peint quelquefois les murailles bien blanchies avec la chaux, qui ne sont pas exposées à la pluie. On n'en fait aucun usage avec l'huile, ni dans les fresques.

Les dessinateurs s'en servent pour les différens desseins qu'ils tracent sur la toile, ou sur les étoffes de soie qu'on veut faire border mais l'usage le plus commun du *tournesol* est pour teindre le papier, par exemple, ce gros papier d'un bleu foncé tirant sur le violet, avec lequel on envelope le sucre, est teint avec le *tournesol*.

Les chimistes se servent de la dissolution très-étendue ou délayée de *tournesol* dans l'eau, qu'ils appellent communément *teinture de tournesol*, pour reconnoître si une liqueur saline contient de l'acide ou de l'alkali, & lequel de ces deux principes y est surabondant. Si c'est l'acide, la teinture rougit; si c'est l'alkali, elle verdit, mais ce verd tire un peu sur le pourpre; & si elle est neutre, la couleur ne change point. Quoique cet effet soit en général assez constant, il a ses exceptions, mais en petit nombre. On se sert encore de la teinture de *tournesol* dans l'analyse des eaux minérales à la même intention.

Les limonnadiers & les confiseurs l'emploient pour imiter ou foncer les infusions de violette, & pour donner la couleur bleue ou violette à plusieurs liqueurs: mais c'est une falsification véritablement condamnable; car les liqueurs ou sirop où il y a du *tournesol*, ont toujours un mauvais goût tirant sur le pourri. On s'en sert encore, mais sans inconvénient, dans le même art pour donner une couleur bleue à certaines pâtes, conservés, & autres confitures. On peut donner une couleur violette à l'esprit-de-vin, en y versant quelques gouttes d'une forte teinture de *tournesol*.

On emploie encore beaucoup la pierre de *tournesol* dans les blancheries de toiles, en particulier pour les cambrais & les batistes que l'on passe à ce bleu, après les avoir passées au lait.

Outre ce *tournesol* que nous pouvons appeller *le nôtre*, ou *le tournesol de Languedoc*, Lémeri (*traité des drogues*) fait encore mention d'un *tournesol* en drapeau, qu'il dit venir de Constantinople, & qu'il assure être fait avec de la cochenille & quelques acides. Ce qui paroît impossible, puisque les acides éclaircissent le rouge de la cochenille, & le font changer en ponceau ou orangé. Les alkalis pourroient plutôt produire cet effet, en tournant la couleur rouge en violet.

Il y a suivant le même auteur, du *tournesol* fait avec du coton; c'est du coton applati de la grandeur & figure d'un écu, qu'on teint en Portugal avec la cochenille *mesteque*. M. Lémeri dit que l'un & l'autre *tournesol* servent à colorer les liqueurs & les gelées de fruits. Mais toutes ces especes de teintures ne sont plus en usage, & on n'entend aujourd'hui par *tournesol*, que celui qui se fait avec le suc

de

de la maurelle; & c'est de celui-là que je vais parler d'après le mémoire que j'ai donné sur cette matiere, dans le volume des *Mém. de l'acad. royale des Scienc. pour l'an.* 1754.

Pour l'intelligence du procédé que je vais décrire, il est nécessaire que je dise un mot de la maniere dont on ramasse la plante, & des instrumens dont on se sert pour faire cette préparation. J'ai appris de plusieurs habitans du grand Gallargues, qu'on préparoit ces drapeaux dans ce village depuis plusieurs siecles.

„ Les habitans du grand Gallargues n'ont pas la „ liberté de cueillir la maurelle dans tous les tems „ de l'année. En vertu d'un ancien réglement, ils ne „ peuvent faire cette récolte qu'après en avoir obte- „ nu la permission des maire & consuls du lieu. On „ donne ordinairement cette permission à toute la „ communauté vers le 25 Juillet, tems où la récolte „ du blé est déjà faite, & où la maurelle est dans „ sa perfection. On ne fait dans l'année que cette „ seule récolte, depuis le 25 Juillet jusqu'au 5 ou 8 „ de Septembre. Les paysans vont alors chercher „ cette plante à quinze ou vingt lieues à la ronde „ dans le Gévaudan, & même jusqu'en Provence. „ Ils ont grand soin de se cacher les uns aux au- „ tres les lieux particulier où elle croît en abondan- „ ce: ils font cette récolte en diligence, la plante „ pour pouvoir être employée, devant être fort ré- „ cente; la fermentation nuisant toujours au succès „ de l'opération dont il s'agit: il faut aussi que la „ maurelle ne soit pas terreuse.

„ Les vaisseaux & instrumens dont on se sert ne „ sont pas tous de la même grandeur, & on croit „ assez inutile de les assujettir à une certaine capa- „ cité déterminée.

„ Les particuliers qui font l'opération que nous „ décrivons, placent leurs vaisseaux à un rez-de- „ chaussée, dans une espece de hangar ou d'écurie, „ où l'on voit d'abord un gros pressoir fait de bois „ de chêne verd, & soutenu des deux côtés sur deux „ murs de maçonnerie. Ce pressoir a d'ordinaire un „ pié d'épaisseur à chaque bras, sur huit piés & demi „ de longueur, & un pié & demi de hauteur: je ne „ puis mieux le comparer qu'à une grande presse de „ relieur. On pratique sous ce pressoir une cuve de „ pierre, qu'on appelle en langue vulgaire *pile*; elle „ a communément la forme d'un parallélépipede, & „ rarement celle d'un gros cylindre; son épaisseur „ ordinaire est de trois ou quatre pouces: on lui „ donne intérieurement un pié & demi de large, sur „ trois piés de long, & sur deux piés de profondeur „ c'est dans cette cuve qu'on met l'urine & autres „ ingrédiens nécessaires. Enfin on trouve dans ce „ même lieu un moulin, dont la meule posée de- „ champ, a un pié d'épaisseur; un cheval la fait tour- „ ner: elle roule autour d'un pivot perpendiculaire, „ dans une orniere circulaire, assez large & assez „ profonde, où l'on met la maurelle qu'on veut „ broyer. Ce moulin est de même forme que ceux dont „ se sert pour écraser les olives ou le tan. M. Astruc, „ de la société royale des Sciences de Montpellier, „ a donné la figure très-exacte de ce moulin, dans „ ses *Mémoires pour l'histoire naturelle de la provin-* „ *ce de Languedoc*. Voyez *pages* 336, 337. *Pl. VI.* „ *fig.* 1. „

Procédé de la coloration des drapeaux ou chiffons avec lesquels les Hollandois font la pierre de tournesol. Les habitans du grand Gallargues qui ont ramassé une certaine quantité de maurelle, choisissent pour la faire broyer & en tirer le suc, un jour convenable. Ils veulent que le tems soit fort serein, l'air sec, le soleil ardent; que le vent souffle du nord ou du nord-ouest: il n'est pas difficile d'avoir au mois d'Août, dans le bas Languedoc, des jours où toutes ces circonstances se trouvent réunies. La constitution de l'atmosphere étant telle que nous venons de le dire: on fait moudre la maurelle dans le moulin que nous avons décrit; quand elle est bien écrasée, on la met dans un cabas de forme circulaire, fait d'une espece de jonc, & fabriqué à Lunel, parfaitement semblable à ceux dont on se sert pour mettre les olives au pressoir. On remplit le cabas de maurelle bien écrasée, on la met ensuite au pressoir & on presse fortement; le suc découle dans la cuve de pierre, placée immédiatement sous le pressoir: dès qu'il a cessé de couler, on retire le cabas du pressoir & on jette le marc. On commence cette opération dans la matinée, & on continue la même manœuvre jusqu'à ce que tout le suc soit exprimé, ayant soin de changer de cabas dès qu'on s'apperçoit que celui dont on s'étoit servi jusque-là est percé. Quand on a tiré tout le suc, les uns avant que de l'employer le laissent reposer un quart d'heure; les autres en font usage sur le champ; quelques-uns, mais en petit nombre, mettent auparavant dans le suc une chopine ou un pot d'urine, sur environ trente pots de suc (il y a en général peu d'uniformité dans la maniere de procéder). La plupart emploient leur suc tout de suite, comme je viens de le dire. On en sent assez la raison sans que je l'explique, & voici de quelle façon ils procedent.

Ceux qui font cette preparation achetent à Montpellier, ou dans d'autres villes voisines, de grands sacs à laine, de vieilles serpilieres, ou quelqu'autre toile écrue (je veux dire qu'on n'emploie à Gallargues que cette espece de toile, qui n'a pas été blanchie par la rosée, ni par la lessive), qui ait déjà servi, & qui soit à bon compte; si elle est sale, on la lave & on la fait sécher. Toute toile est bonne pour cette opération, pourvu qu'elle soit de chanvre, la plus grossiere, la moins serrée dans son tissu, n'est pas à rejetter; mais il faut qu'on l'ait bien nettoyée, car tous les corps gras & huileux sont contraires au succès de cette préparation.

On divise la toile dont on se sert en plusieurs pieces; sur cela il n'y a aucune regle, les femmes font toute la manœuvre de cette opération. Le suc exprimé est porté dans une espece de petite cuve de bois, que nous appellons dans ce pays *semâou* ou *comporte*. La femme a devant soi un baquet de bois, pareil à ceux dont les blanchisseuses se servent pour savonner leur linge; elle prend une, deux ou trois pieces de toile, suivant qu'elles sont plus ou moins grandes, qu'elle met dans le baquet; elle verse ensuite sur ces morceaux de toile, un pot du suc de maurelle qu'elle a toujours à son côté; & tout de suite, par un procédé pareil à celui des blanchisseuses qui savonnent le linge, elle froisse bien la toile avec ses mains, afin qu'elle soit partout bien imbibée de suc. Cela fait, on ôte ces chiffons, & on en remet d'autres qui sont à portée, & toujours ainsi de suite: on ne cesse de faire cette manœuvre que tout le suc exprimé n'ait été employé. Après cette opération, l'on va étendre ces drapeaux sur des haies exposées au soleil le plus ardent, pour les faire bien sécher: on ne les met jamais à terre, parce que l'air y pénétreroit moins facilement, & qu'il est essentiel que les chiffons sechent vite. Je ferai observer que les femmes qui font cette manœuvre savent bien mettre à profit tout leur suc: les drapeaux ne sortent du baquet qu'imbibés de ce suc dans une juste proportion.

Après que les drapeaux ont été bien séchés au soleil, on les ramasse & on en forme des tas. Les femmes ont soin un mois avant que de commencer cette préparation, de ramasser de l'urine dans leur cuve de pierre, qui, après qu'on y a mis tous les ingrédiens, est appellée *l'aluminadou*, ce qui indique qu'on y mettoit autrefois de l'alun; quelques particuliers, en petit nombre, s'en servent encore aujourd'hui.

La quantité d'urine qu'on met dans la cuve n'est pas déterminée, on en met ordinairement une trentaine de pots, ce qui donne cinq ou six pouces d'urine dans chaque cuve. On jette ensuite dans la cuve cinq à six livres de chaux vive. Ceux qui sont dans l'usage d'employer l'alun, y en mettent alors une livre: car il faut remarquer qu'on y met toujours de la chaux, quoiqu'on emploie l'alun. On remue bien ce mélange avec un bâton; après cela on place à la superficie de l'urine, des sarmens ou des roseaux, assujettis à chaque extrémité de la cuve; on étend sur ces roseaux les drapeaux imbibés de suc & bien séchés: on en met l'un sur l'autre ordinairement sept à huit, quelquefois plus ou moins, ce qui dépend de la grandeur de la cuve; on couvre ensuite cette même cuve d'un drap ou d'une couverture. On laisse communément les drapeaux exposés à la vapeur de l'urine pendant vingt-quatre heures; sur cela il n'y a aucune regle certaine, la force & la quantité de l'urine doivent décider: quelques particuliers laissent leurs drapeaux exposés à la vapeur pendant plusieurs jours, les autres s'en tiennent au tems que j'ai marqué. Mais pour juger avec certitude du succès de l'opération, l'on visite de tems en tems les drapeaux; & quand on s'apperçoit qu'ils ont pris la couleur bleue, on les ôte de dessus la cuve. *Il faut se sou*

venir que pendant que les chiffons sont exposés à la vapeur de l'urine, il faut les retourner sens-dessus-dessous, afin qu'ils présentent à la vapeur toutes leurs surfaces. On doit prendre garde que les chiffons qui sont sur les morceaux de bois exposés à la vapeur de l'urine, ne trempent point dans cette liqueur, ce seroit autant de perdu, l'urine détruiroit entierement la partie colorante des drapeaux.

Comme il faut une grande quantité d'urine, & que d'ailleurs les cuves sont trop petites pour que l'on puisse colorer dans l'espace d'un mois & demi tous les drapeaux que demandent les marchands, les particuliers ont eu recours à une autre méthode, ils ont substitué le fumier à l'urine; cependant la plus grande partie emploient l'urine, mais tous en font en même tems par l'une & par l'autre méthode. Les drapeaux que l'on colore par le moyen de l'urine, sont les plus aisés à préparer; quelque tems qu'on les laisse exposés à la vapeur, ils ne prennent jamais d'autre couleur que la bleue, & la partie colorante n'est jamais détruite par l'alkali volatil qui s'éleve de l'urine, quelque abondant qu'il soit: il n'en est pas de même quand on emploie le fumier; cette autre méthode demande beaucoup de vigilance, comme nous l'allons voir. Dès qu'on veut exposer les drapeaux qui ont reçu la premiere préparation, à la vapeur du fumier, on en étend une bonne couche à un coin de l'écurie; sur cette couche on jette un peu de paille brisée, on met par-dessus les chiffons entassés les uns sur les autres, & tout de suite on les couvre d'un drap, comme dans l'autre méthode: on met sur le fumier à-peu-près le même nombre de drapeaux que l'on exposeroit à la vapeur de l'urine.

Si le fumier est de la premiere, force on va au bout d'une heure retourner sens-dessus-dessous les chiffons; une heure après on va encore les visiter, & s'ils ont pris une couleur bleue, on les retire de dessus le fumier; on les met en tas & on les expose à l'air pour les faire sécher. Je ferai remarquer que si le fumier n'est pas fort, on les y laisse plus long-tems, quelquefois douze heures, & plus même s'il est nécessaire. On sent bien que tout ceci dépend des différens degrés de force du fumier: la couleur bleue est la pierre de touche pour connoître la durée du tems dont nous parlons. On doit être attentif à visiter souvent les drapeaux; car la vapeur du fumier, si on les y laissoit trop long tems exposés, en détruiroit la couleur, & tout le travail seroit perdu. Le fumier qu'on emploie est celui de cheval, de mule ou de mulet. Certaines femmes exposent d'une autre maniere leurs drapeaux à la vapeur du fumier; elles les mettent entre deux draps, & les draps entre deux couches de fumier.

Pour l'ordinaire on n'expose qu'une seule fois les chiffons à la vapeur de l'urine ou du fumier. Quelques particuliers m'ont dit que quand l'opération ne réussissoit pas par le moyen du fumier, on exposoit les drapeaux qu'on n'avoit pu colorer par cette voie, à la vapeur de l'urine: mais ces cas sont extrêmement rares. Je ferai observer que pendant tout le tems que dure cette préparation, l'on met presque tous les jours de l'urine dans la cuve; & à l'égard de la chaux vive, on n'en met que trois fois pendant toute la durée de l'opération: il en est de même quand on y met de l'alun. On remarquera que toutes les fois qu'on expose de nouveaux drapeaux à la vapeur de l'urine, il faut, avant de les y exposer, bien remuer l'urine avec un bâton: on change de même le fumier à chaque nouvelle opération. Après que les femmes ont achevé toutes leurs préparations, qui se font chaque année, elles jettent l'urine de leur cuve qu'elles nettoyent bien.

Nous avons dit qu'on n'exposoit qu'une seule fois les drapeaux à la vapeur de l'urine ou du fumier: cette opération étant faite, comme je viens de la décrire, on a de nouveau suc de maurelle (car il est bon de faire observer que pendant toute la durée de cette préparation, il y a des hommes en campagne pour recueillir de la maurelle); on imbibe une seconde fois les drapeaux de ce nouveau suc, en faisant la même manœuvre qu'à la premiere opération, je veux dire qu'on savonne en quelque sorte les drapeaux avec ce nouveau suc, & on les fait bien sécher, comme nous avons dit. Si après cette seconde imbibition de suc les chiffons sont d'un bleu foncé tirant sur le noir, on ne leur fournit plus de nouveau suc; alors la marchandise est dans l'état requis. Si les chiffons n'ont pas cette couleur foncée que je viens d'indiquer, on les imbibe de nouveau suc une troisieme fois, quelquefois une quatrieme, mais ces cas sont bien rares.

Les particuliers qui font cette préparation, ne commencent à imbiber les drapeaux de suc de maurelle que vers les dix ou onze heures du matin, comme j'en ai été témoin: la raison en est qu'alors le soleil commence à être dans sa plus grande force, & que les drapeaux étant exposés à son ardeur, sechent plus vite. Le tems est très favorable, comme je l'ai déja dit, quand le vent est *magbistrâou* ou nord ouest, & le soleil bien ardent. On se garde bien de faire cette préparation quand le vent est sud-est, ou, comme on dit dans ce pays-ci, *marin*; on risqueroit alors de perdre tout le fruit de son travail: ce vent est fort humide, & les chiffons, pour réussir, doivent secher promptement. Il est arrivé dans certaines années pluvieuses, que des particuliers ont perdu leur maurelle, recueillie avec beaucoup de peine, faute de trouver un jour favorable.

Nous avons dit que quand la toile qu'on emploie est sale, on la lave & on la fait sécher; de même il faut prendre garde qu'elle ne soit pas imbibée de quelque corps gras ou huileux. On me raconta qu'un particulier avoit employé dans sa fabrique certaines toiles qui avoient servi sur les vaisseaux; elles étoient un peu enduites de gaudron, cela fit une mauvaise préparation, à cause que le gaudron empêchoit le suc de faire union avec le chanvre; aussi lui confisqua-t-on sa marchandise, comme n'étant pas de recette

Je remarquai, étant au grand Gallargues, que dans la grande quantité de drapeaux colorés, il y en avoit quelques morceaux qui n'avoient pas pris la couleur bleue. Je ne fus pas surpris de ce phenomene, dès que j'eus vu manœuvrer les femmes; elles n'observent pas beaucoup de régularité en étendant leurs chiffons, tant sur la cuve que sur le fumier: la partie volatile de l'urine ou du fumier ne peut pas pénétrer par-tout également. D'ailleurs, si on a le malheur de laisser un peu trop long-tems les drapeaux à la vapeur du fumier, qui a beaucoup de force, il *mange* la couleur, si je puis m'exprimer ainsi; au lieu d'être bleue, elle tire sur la couleur de chair: les femmes appellent cela en leur langue *faula*. Aussi la plûpart de celles qui ont leurs chiffons sur du fumier extrêmement fort, vont-elles les visiter souvent.

On m'a raconté à Gallargues & dans les lieux voisins, qu'on ne pouvoit préparer ces drapeaux de la maniere que je viens de décrire, que dans ce premier village seulement: les habitans du grand Gallargues & des environs le croient fermement; voici les preuves qu'ils en donnent. Les filles de ce village, disent-ils, qui vont se marier ailleurs, par exemple, à Aigues-vives, autre village qui n'en est éloigné que d'une petite lieue, ne peuvent réussir à faire cette préparation, quoiqu'elles l'aient faite plusieurs fois dans leur maison. Tout ceci sent le merveilleux; j'ai l'expérience du contraire. J'ai préparé moi-même à Montpellier dans mon laboratoire de pareils drapeaux, par le moyen de la vapeur de l'urine, & ils sont aussi beaux que ceux qu'on nous envoie de Gallargues. Il est vrai de dire, qu'au sujet des drapeaux qu'on prépare au grand Gallargues, on ne peut le faire que dans une partie de cette province & dans quelqu'autres voisines, comme la Provence & une partie du Dauphiné, où cette plante croît dans quelques cantons.

M. Nilolle dit, que la maurelle ne croît pas du côté de Lyon, ni en Auvergne: si elle croissoit en Hollande, les Hollandois ne seroient pas assez dupes pour nous acheter nos drapeaux; ils les prépareroient chez eux, & par-là ils épargneroient beaucoup. Ce seroit au gouvernement à acheter ou à se procurer le secret des Hollandois pour faire la pierre bleue appellée *tournesol*; le commerce en retireroit un grand avantage, & principalement cette province; par ce moyen deux préparations se feroient dans le même pays. Il est impossible de faire la premiere, que dans le pays où la maurelle croît naturellement: s'il étoit nécessaire de la multiplier, on pourroit laisser murir la graine, & en semer des champs comme on seme le blé.

Je pense qu'un jour, il en faudra venir à ce que je propose; cette année (1760), la maurelle a manqué, les marchands n'ont pas pû avoir la quantité des drapeaux qu'on leur demande d'Hollande; on n'en a préparé à ce qu'on m'a assuré, que pour trois

mille

mille livres. Si le gouvernement n'y prend garde, on détruira entierement cette plante; les paysans qui font cette recolte arrachent la plante, & alors la graine n'est pas mûre, & par-là on voit qu'elle ne peut pas se multiplier, ils assurent que ce qui a fait la rareté cette année de la maurelle, c'est la sécheresse, & qu'il n'a pas plû au commencement de l'été; mais je crois que c'est faute de graine qu'il n'en vient point, cette plante n'étant pas vivace.

La maurelle ne peut pas être transportée fort loin, parce qu'il faut qu'elle soit verte pour être employée, & qu'on ne peut la garder trop long-tems sans qu'elle se gâte par une trop grande fermentation, comme on peut le voir dans la théorie que j'ai donnée du procedé. *Voyez* le mém. de l'acad. royale des Sciences, année 1754, *pag.* 698. *& suiv.*

Quand les drapeaux ou chiffons, préparés comme je viens de le dire, sont bien secs, on les emballe dans de grands sacs, on les y serre & presse bien, puis on fait un second emballage dans d'autres sacs dans de la toile avec de la paille, & on en forme des balles de trois ou quatre quintaux; des marchands-commissionnaires de Montpellier ou des environs, les achetent pour les envoyer en Hollande, en les embarquant au port de Cette. Cette marchandise se vend 30 à 32 liv. le quintal, elle a valu certaines années jusqu'à 50 liv. On m'a assuré qu'on fabriquoit toutes les années dans ce village (qui est composé de 230 maisons, & qui a mille habitans) de ces drapeaux pour dix ou douze mille livres.

Ces drapeaux colorent le vin qui peche par la couleur, & toutes sortes de liqueurs: on m'a assuré qu'on les employoit en Hollande à cet usage, & au rapport de M. Nissolle, Simon Pauli désapprouve toutes ces pratiques. Je ne vois pas cependant que cela puisse être fort dangereux.

Les Hollandois font un grand usage des drapeaux de Gallargues pour colorer leur fromage; ils le nomment alors *fromage à croute rouge*, tirant sur le violet, dont le principal commerce se fait sur les côtes de la Méditerranée, comme l'Espagne, la France & l'Italie,

Je crois avoir suffisament détaillé toutes les parties de ce procedé chimique, qui fait le principal sujet de cet article, & je renvoie mes lecteurs pour la partie théorique, à ce que j'en ai dit dans le mémoire déja cité de l'académie royale des Sciences pour l'année 1754. *Article de M.* MONTET, maître *Apoticaire, & membre de la société royale des Sciences de Montpellier.*

TOURNETTE, f. f. (*Outil d'ouvriers.*) petit instrument de bois qui sert à devider de la soie, du fil, de la laine, du coton, *&c.* Les *tournettes* sont toujours doubles, & sont composées de deux cylindres de bois léger qui ont chacun leur pivot, sur lequel elles tournent. Les pivots sont attachés sur une planche qui leur sert de pié. (*D. J.*)

TOURNETTE, *en terme de Blondiers*; c'est une espece de lanterne, montée sur un banc à la hauteur de deux piés & demi. Devant la lanterne est planté dans le dessus du banc un bâton qui l'éleve à la même hauteur, de ce bâton en part horisontalement un autre d'un bon pié de long qui soutient la soie autour de la *tournette* sans qu'elle puisse tomber au pié, & enfin un autre encore plus petit que celui-ci, qui empêche la soie de remonter quand on la devide; & qui soutient les centaines découpées, jusqu'à ce qu'on les retire des *tournettes*. *Voyez* DÉCOUPER.

Il faut deux *tournettes* pour découper & pour dévider, l'une à un bout, & l'autre à l'autre; souvent on dévide sur le devidoir, *voyez* DEVIDOIR, mais toujours on découpe aux *tournettes*, le devidoir étant trop petit de circonférence.

TOURNETTE, *terme de Boutonnier*; c'est un ustensile dont les Boutonniers se servent pour dévider la soie ou poil de chevre sur les rochets par le moyen d'un rouet; la *tournette* est composée d'une table, sur laquelle sont assujettis perpendiculairement deux broches disposées de maniere, qu'on peut les éloigner ou les approcher, selon la largeur des écheveaux que l'on veut dévider. On passe dans ces broches deux especes de lanternes qui tournent sur ces broches, comme sur leur axe. *Voyez* la *figure, Planche du Boutonnier passementier.*

TOURNETTE, ce sont *parmi les Cardeurs*, deux roues de bois ausquelles l'arbre du devidoir communique le mouvement qu'il reçoit d'une manivelle que l'on tourne.

TOURNETTE, *terme de Chandelier*; les Chandeliers appellent aussi des *tournettes*, les devidoirs sur lesquels ils devident la méche de leur chandelle pour la mettre en pelotes. (*D. J.*)

TOURNEVIRE, f. f. (*Méch.*) est un cordage médiocre que l'on devide sur l'essieu du cabestan, & qui est garni de nœuds assez proches auxquels est saisie successivement avec des *garcettes*, une certaine longueur du cordage amarré à l'autre, lequel est beaucoup plus gros que la *tournevire*. *Voyez* CABESTAN. (*O*)

TOURNE-VIS, (*Outil.*) outil de fer, avec lequel on serre & on desserre les vis, soit en bois, soit en fer, pour les faire entrer dans leur écrou ou les en tirer. On l'appelle quelquefois *tourne à gauche*, quoique ces deux outils soient différens; le *tourne-vis* est un instrument très-utile, on met au fer une poignée de bois pour le manier & en faire usage. (*D. J.*)

TOURNE-VIS, (*Outil d'Arquebusier.*) c'est un petit morceau de fer plat, large d'un demi pouce qui a une queue qui se pose dans un manche de bois, long de deux ou trois pouces, qui sert aux Arquebusiers pour tourner & visser les vis dans leur écrou, en mettant le coté large du *tourne-vis* dans la *tête* qui est fendue de la vis.

TOURNE-VIS *outil d'Ebéniste*, est un morceau d'acier trempé dur & revenu bleu pour qu'il ne rompe pas facilement, & emmanché dans une poignée de bois un peu applatie pour qu'elle ne tourne point dans la main. Cette poignée a une frette de fer, dont l'usage est de l'empêcher de se fendre lorsqu'on y monte le *tourne-vis*, dont l'extrémité inférieure est au tranchant que l'on fait entrer dans la fente qui est à la tête d'une vis à tête que l'on fait tourner au moyen du *tourne-vis* que l'on appuie fortement dessus, en le tournant comme on fait une clé dans une serrure. *Voy. la figure Pl. de* MARQUETERIE.

Le *tourne-vis* sert également à ôter les vis comme à les placer. La seule différence est qu'il faut le tourner en sens opposé aux pas de la vis.

TOURNEUR, f. m. (*Tabletterie.*) on appelle *tourneur*, les maîtres peigniers & tabletiers de Paris à cause des petits ouvrages de tour, soit d'ivoire, soit de bois qu'il leur est permis de faire. (*D. J.*)

TOURNEUR, on appelle de ce nom ceux qui travaillent & façonnent leurs ouvrages ordinaires entre deux pointes attachées au haut des poupées. Les lapidaires ont des points ou des pointes de fer, à l'extrémité desquels tiennent des pieces de diamant avec lesquelles ils percent les pierres prétieuses. *Voyez l'article* TOURNER, *Lapidaire, &c.*

TOURNEUR, (*Rubanier.*) c'est un enfant occupé à à faire tourner le rouet à retordre, ou à aller & venir suivant le besoin, tantôt pour tenir les longueurs tantôt pour tenir ou arrêter l'émerillon; toutes ces actions sont expliquées à *l'article* TORDRE.

TOURNICES f. f. pl. (*Charpente.*) ce sont des poteaux qui servent de remplissage dans les jouées des lucarnes, dans les cloisons où il y a des croix de S. André, des guettes & des décharges. *Voyez Pl. du* CHARPENTIER.

TOURNILLE, f. f. (*bas au métier.*) petit instrument à l'usage de ceux qui font des bas au métier. *Voyez cet article.*

TOURNIQUET, f. m. (*Artifice.*) artifice composé de deux fusées directement opposées & attachées sur les tenons d'un *tourniquet* de bois, comme ceux que les anciens appelloient *bâton à feu*, avec cette différence que le feu se met au bout par les côtés & non suivant l'axe. Cet artifice produit l'effet d'une girandole. (*D. J.*)

TOURNIQUET, f. m. (*Charpent.*) espece de moulinet à quatre bras qui tourne verticalement, à hauteur d'appui, dans une ruelle, ou à côté d'une barriere, pour empêcher les chevaux d'y passer. Il y en a de fer & de bronze dans les cours & jardins de Versailles. (*D. J.*)

TOURNIQUET, *en terme d'Epinglier*, c'est une espece de dévidoir à plusieurs branches environnantes de bas en haut, sans celle qui est au centre, sur laquelle la machine pose en haut, & tourne en bas sur un nœud qui l'empêche de tomber. Le *tourniquet* sert à dresser le fil de laiton. Il est assez semblable à une cloche de jardinier. Il est monté sur une planche à côté de l'engin. *Voyez les Pl. de l'*EPINGLIER.

TOURNIQUET, (*Luth.*) sorte de petit foret pointu monté sur un arbre *ab* qui traverse deux poupées

AB,

A B, comme l'arbre du tour à lunette; au milieu de cet arbre eft une poulie *E* autour de laquelle la corde de l'archet *c d* eft entortillée; par le moyen de cet archet, on fait tourner l'arbre *ab* qui fait tourner la meche ou foret *d*, contre la pointe duquel on appuie les fautereaux garnis de leurs languettes que l'on perce tout enfemble: on met enfuite une petite épingle dans le trou du foret qui doit être très-menu pour que l'épingle le rempliffe exactement; il n'y a que le trou de la languette qui doit être plus grand, afin qu'elle puiffe tourner librement, c'eft pourquoi on l'accroit avec l'outil appellé *voie de fautereaux*. *Voy. la fig. Pl XVII. de Lutherie, fig.* 10

TOURNIQUET, *dans les orgues*, on appelle ainfi un morceau de bois de forme quarrée *A*, *fig.* 52. *Pl. d'orgue*, fixée par une cheville par un de fes angles à un des angles de couverture fupérieur de tuyau, repréfentée par le rectangle *B C D E*, qui fait voir en même tems comment les quatre planches du tuyau de bois font affemblées à rainures & languettes. Le *tourniquet* fert à accorder les tuyaux, où on en met en les avançant pour les faire baiffer de ton, ou en le retirant pour le faire hauffer, s'il fe trouve trop bas. *Voyez la fig.* 51. qui repréfente un tuyau fur lequel eft placé un *tourniquet a*.

TOURNIQUET, f. m. (*terme de Menuifier*.) petit morceau de bois grand comme le pouce, un peu creufé par les deux bouts, attaché au bord d'un chaffis, & fervant à foutenir le chaffis quand il eft levé. (*D. J.*)

TOURNIQUETS, (*à la Monnoie*) ce font des barrils dans lefquels, & par le moyen du mercure, on affemble toutes les parties du metal reftées dans les terres.

TOURNIQUET, (*terme de Serrurier*.) petit morceau de fer plat, dont l'un des bouts a un piton rivé où l'on met le crochet de la tringle de fer, & l'autre a un trou où entre le bout de la fiche de la colonne du lit.

TOURNIQUET, (*terme de Tabletier*.) machine de bois ronde ou quarrée, autour de laquelle font marqués fymmétriquement divers nombres en chiffres; il y a au milieu de cette machine un piton de fer avec une aiguille de même métal, qu'on fait tourner, & qui felon l'endroit du *tourniquet* où elle s'arrête, fait le bon & le mauvais deftin du jeu du *tourniquet*. (*D. J.*)

TOURNIQUET, *inftrument de l'art militaire*, eft une poutre garnie de pointes de fer qu'on place dans une ouverture, dans une breche ou à l'entrée du camp pour difputer le paffage à l'ennemi. *Voyez* CHEVAL DE FRISE. (*Q*)

TOURNIQUET, *torcular*, *inftrument de Chirurgie*; machine avec laquelle on fufpend la circulation du fang dans un membre, jufqu'à ce qu'on y ait fait les opérations qui conviennent.

Les anciens fe fervoient d'un lac tiffu de foie ou de fil, dont ils entouroient le membre, & le ferroient jufqu'à la fufpenfion parfaite du cours du fang; cette ligature avoit encore, felon eux, l'avantage d'engourdir le membre & de modérer les douleurs des opérations.

La douleur, la meurtriffure & la contufion que ce *tourniquet* occafionnoit, produifant fréquemment la gangrene, ou des abfcès confécutifs, on chercha de nouveaux moyens d'éviter les hémorrhagies: on perfectionna d'abord l'application du lien circulaire, pour faire moins de douleur & de meurtriffure à la peau, on entoura le membre avec une compreffe affez épaiffe, fur laquelle on mettoit le lac: on pofoit enfuite deux petits bâtons fous le lac, l'un en-dedans l'autre en-dehors du membre; & on les tournoit jufqu'à ce qu'il fût fuffifamment ferré. C'eft de cette maniere, dit M. Dionis, dans fon traité d'opération, que les voituriers ferrent avec un bâton, les cordes qui tiennent les balots fur leurs charrettes. Cet auteur donne l'époque de l'invention de ce *tourniquet*: il en fait honneur à un chirurgien de l'armée françoife, pendant le fiege de Befançon en Franche-Comté. Je crois avoir lu quelque part que ce chirurgien étoit aide-majeur de l'armée, & qu'il fe nommoit *Morel*. Il a paru depuis peu une differtation dans les journaux, pour prouver que ce Morel étoit chirurgien de la ville de Befançon.

Le *tourniquet* a encore bien des inconvéniens; les modernes y ont fait des corrections notables. Pour arrêter le fang dans le tronc de l'artere, il faut comprimer le moins qu'il eft poffible les parties voifines; c'eft pourquoi l'on met longitudinalement fur le cordon des vaiffeaux, une compreffe étroite & épaiffe de deux pouces; avant l'application de la compreffe circulaire par deffus cette derniere compreffe, & à la partie oppofée au trajet des vaiffeaux, on met une compreffe quarrée en fix ou huit doubles, recouverte d'une lame de corne ou de carton, on fait fur cet appareil deux tours, avec le cordon de foie ou de fil, que l'on noue fur la lame d'écaille ou de corne, *&c.* mais on le doit nouer affez lâche, pour pouvoir faire une anfe des deux circulaires, fous laquelle on fera paffer un petit bâton pour ferrer enfemble les deux tours du lien: la compreffe épaiffe qui eft appliquée fur les vaiffeaux, les comprime alors, & empêche que le lac ne faffe des contufions aux parties latérales en les ferrant trop. La plaque d'écaille un peu courbe, ou le morceau de carton, de cuir, *&c.* placés fur la partie oppofée à celle où l'on doit faire fa compreffion, empêchent que le garot, ou petit bâton, ne pince la peau. *Voy.* l'application de ce *tourniquet* à la cuiffe & au bras droit de la *fig.* 1. *Pl. XXX.*

M. Petit a préfenté à l'académie royale des Sciences, en 1718, un *tourniquet* de fon invention, beaucoup plus parfait que l'ancien, tout rectifié qu'il paroiffe. *Voyez Pl. XVIII. fig.* 1. il eft compofé de deux pieces de bois, l'une fupérieure, & l'autre inférieure: l'inférieure eft longue d'environ quatre pouces & demi, large de près de deux pouces, un peu ceintrée en-deffous, légerement convexe en-deffus, & échancrée par fes extrémités: de fon milieu s'éleve une éminence ronde, haute de fept lignes, fur huit lignes & demie de diametre. La fupérieure eft à-peu-près femblable, mais un peu plus courte; L'éminence qui s'éleve de fon milieu, a fix lignes de hauteur, & fon diametre un pouce & demi; cette éminence eft percée verticalement par un trou dont la cavité eft un écrou qui fert à loger une vis de bois dont le fommet eft un bouton applati des deux côtés pour le tourner. Les pas de cette vis font au nombre de quatre ou cinq, chacun doit avoir quatre lignes de diametre, afin qu'elle faffe fon effet par le moyen d'un demi tour: enfin toute la machine eft affujettie par une cheville de fer qui traverfe les deux pieces par le milieu, & la vis dans toute fa longueur, & qui eft rivée fous la piece inférieure, & fur le fommet du bouton, de maniere pourtant que la vis peut tourner fur cette cheville comme fur un pivot.

Pour fe fervir du *tourniquet*, on entoure la partie avec une bande de chamois double, large de quatre travers de doigts; c'eft la compreffe la plus douce dont on puiffe fe fervir: à une des extrémités de cette bande eft attachée un double couffinet, de la longueur & de la largeur de la piece inférieure du *tourniquet*. *Voyez Pl. XVIII. fig.* 3. il faut de plus une compreffe étroite, ou pelote cylindrique, pour comprimer la route des vaiffeaux. Cette pelote eft conftruite d'une bande de linge roulée affez ferme, & couverte de chamois (*fig.* 4.); fur la partie externe de cette pelote, eft coufu par fes extrémités un ruban de fil, appellé *tire-botte*, ce qui forme une paffe pour la bande de chamois; par ce moyen la pelote eft mobile, afin qu'elle puiffe fe mettre au point convenable, fuivant la groffeur du membre; il faut de plus un ruban pour fixer la compreffe & la pelote autour du membre; ce ruban doit être attaché par fon milieu, fur la partie externe de la bande de chamois; la pelote cylindrique fe place fur le trajet des vaiffeaux; le double couffinet doit répondre à la partie oppofée, & la bande de chamois entoure le membre circulairement: tout cet appareil eft retenu par le ruban qu'on noue à côté du double couffinet.

Alors on pofe le *tourniquet* au-deffus du double couffinet, à la partie du membre oppofée au cours des gros vaiffeaux: on affujettit le *tourniquet* par un lac double (*fig.* 2.), qui a une boutonniere pour permettre le paffage de l'écrou de la plaque fupérieure: on voit à côté une anfe formée par la duplicature du lac, pour recevoir un des chefs de ce lac, qui après avoir paffé par cette anfe, fert à former une rofette avec l'autre chef; ce qui contient le *tourniquet* en place.

Pour faire la compreffion on donne à la vis un demi-tour, ou un tour de droit à gauche: pour lors la piece fupérieure s'éloignant de l'inférieure, le lac tire le cylindre & le ferre contre les vaiffeaux, ce qui les comprime parfaitement bien.

Ce *tourniquet* a l'avantage 1°. de comprimer moins les parties latérales, que le *tourniquet* ordinaire; 2°. de n'avoir pas beſoin d'aide pour le tenir, ni pour le ſerrer, ou pour le lâcher; 3°. l'opérateur peut lui-même, par le moyen de la vis, arrêter plus ou moins le cours du ſang dans l'artere; 4°. quand on craint l'hémorrhagie après l'opération, on peut laiſſer ce *tourniquet* en place, & en cas que l'hémorrhagie ſurvienne, le malade, au défaut d'autres perſonnes, peut ſe ſerrer lui-même autant qu'il eſt néceſſaire; 5°. on ne riſque pas que le membre tombe en mortification, par la conſtriction de ce *tourniquet*, parce qu'il ne ſuſpend point le cours du ſang dans les branches collatérales.

On peut obſerver ici que l'étendue des deux plaques contribue autant que l'épaiſſeur de la pelote, à diminuer la compreſſion du lac ſur les parties latérales du membre, ce qui fait qu'on doit avoir des *tourniquets* de différentes grandeurs, ſelon le volume des membres.

M. Petit a imaginé en 1731, une autre eſpece de moyen, pour ſe rendre maître du ſang, nous en avons donné la deſcription à la fin de l'*article* hémorrhagie. *Voyez* HÉMORRHAGIE.

M. Heiſter décrit un inſtrument propre à comprimer l'ouverture d'un artere, qui eſt une eſpece de *tourniquet*. *Voyez* la *fig.* 3 *Pl. XXXI.* il eſt compoſé d'une plaque de cuivre légerement cambrée, large d'un pouce & demi, & longue de trois; à une des extrémités de cette lame, il y a deux rangs de petits trous, pour y pouvoir coudre une courroie; à l'autre extrémité il y a deux petits crochets; le milieu de cette lame eſt percé en écrou, au-travers duquel paſſe une vis aſſez forte; la partie ſupérieure de cette vis eſt applatie, & forme une piece de pouce, & la partie inférieure porte une petite plaque ronde, qui a environ un pouce de diametre; la courroie qui eſt couſue par un de ſes bouts à une des extrémités de la grande lame, eſt percée à l'autre bout de pluſieurs trous en deux rangs, pour que cette machine puiſſe ſervir à différentes parties; ces trous ſervent à accrocher la courroie aux deux crochets qui ſont à l'autre extrémité de la grande lame.

Pour ſe ſervir de cet inſtrument pour arrêter une hémorrhagie par la compreſſion, il faut mettre des tampons de charpie ſur le vaiſſeau ouvert, les couvrir de quelques compreſſes graduées, & appliquer ſur la derniere de ces compreſſes la petite plaque orbiculaire: alors on entourera fortement le membre avec la courroie, que l'on accrochera par ſon extrémité libre aux crochets, & en tournant la vis, on comprimera l'appareil, & on ſe rendra maître du ſang.

Il faut obſerver (ce dont M. Heiſter n'a fait aucune mention), que l'extrémité de la vis doit être rivée de façon que la plaque orbiculaire ne tourne point avec elle; ce ſeroit un inconvénient pour la compreſſion, car en tournant la vis, on pourroit déranger les compreſſes; elles ſe pliſſeroient au moins, ce qui en rendant la compreſſion inégale & douloureuſe, peut former des ſinus dans l'appareil, par leſquels le ſang pourroit s'échapper: on évitera tout cela, ſi la vis eſt de façon qu'elle tourne ſur la plaque orbiculaire.

Il faut pour cet effet que la vis ſoit percée dans toute ſa longueur, & traverſée par une cheville dont la plaque orbiculaire ſoit la baſe, & ſur laquelle cheville la vis tournera ſans fin. (*Y*)

TOURNOIR, ſ. m. *terme de Potier d'étain*; c'eſt un bâton rond de trois ou quatre piés de long, avec lequel l'ouvrier qui travaille des ouvrages de poterie à la grande roue, donne les mouvemens à cette machine, ce qu'il fait en l'appuyant ſucceſſivement ſur chacune des quatre raies de la roue, le quittant & le reprenant autant de fois qu'il le croit néceſſaire pour hâter ce mouvement. (*D. J.*)

TOURNOIS, ſ. m pl. (*Hiſt. de la Cheval.*) exercice de guerre & de galanterie que faiſoient les anciens chevaliers pour montrer leur adreſſe & leur bravoure. C'eſt l'uſage des *tournois* qui uniſſant enſemble les droits de la valeur & de l'amour, vint à donner une grande importance à la galanterie, ce perpétuel menſonge de l'amour.

On appelloit *tournois*, dans le tems que régnoit l'ancienne chevalerie, toutes ſortes de courſes & combats militaires, qui ſe faiſoient conformément à certaines regles, entre pluſieurs chevaliers & leurs écuyers par divertiſſement & par galanterie. On nommoit *joutes*, des combats ſinguliers qui ſe faiſoient dans les *tournois* d'homme à homme avec la lance ou la dague; ces joutes étoient ordinairement une partie des *tournois*. *Voyez* JOUTE.

Il eſt difficile de fixer l'époque de l'inſtitution des *tournois*, dont les Allemands, les Anglois & les François ſe diſputent la gloire, en faiſant remonter l'origine de ces jeux au milieu du jx. ſiecle.

L'hiſtorien Nithard parle ainſi des jeux militaires, dont les deux freres Louis le Germanique & Charles le Chauve ſe donnerent pluſieurs fois le ſpectacle vers l'année 842, après avoir juré cette alliance qui eſt devenue ſi célebre par la formule de leur ſerment. *Ludos etiam hoc ordine ſæpe cauſâ exercitii frequentabant... Subſiſtente hinc inde omni multitudine, primum pari numero Saxonorum, Vaſconorum, Auſtraſiorum, Britannorum, ex utraque parte veluti invicem adverſari ſibi vellent, alter in alterum veloci curſu ruebat....* & plus bas, *eratque res digna... ſpectaculo*.

Il paroit aſſez clairement par la ſuite du texte de Nithard, que l'Allemagne fut le théatre de ces jeux qui avoient quelque reſſemblance aux *tournois* qui ſuccéderent. La plûpart des auteurs allemands prétendent que l'empereur Henri I. ſurnommé l'*oiſeleur*, qui mourut en 936, fut l'inſtituteur des *tournois*; mais quelques-uns avec plus de fondement en font l'honneur à un autre Henri, qui eſt poſtérieur d'un ſiecle au premier. En ce cas les Allemands auroient peu d'avantage ſur les François, chez qui l'on voit les *tournois* établis vers le milieu du xj. ſiecle, par Géoffroi, ſeigneur de Preuilli en Anjou. *Anno* 1066, dit la chronique de Tours, *Gaufridus de Pruliaco, qui* torneamenta *invenit, apud Andegavum occiditur*.

Il y a même un hiſtorien étranger, qui parlant des *tournois*, les appelle des combats françois, *conflictus gallici*, ſoit parce qu'il croyoit qu'ils étoient nés en France, ſoit parce que de ſon tems les François y brilloient le plus. *Henricus rex Anglorum junior*, dit Mathieu Paris, ſous l'an 1179, *mare tranſiens in* conflictibus gallicis, *& profuſioribus expenſis, triennium peregit, regiâque majeſtate depoſitâ, totus eſt de rege translatus in militem*. Selon les auteurs de l'hiſtoire byſantine, les peuples d'orient ont appris des François l'art & la pratique des *tournois*; & en effet notre nation s'y eſt toujours diſtinguée juſqu'au tems de Brantome.

La veille des *tournois* étoit annoncée dès le jour qui la précédoit, par les proclamations des officiers d'armes. Des chevaliers qui devoient combattre, venoient auſſi viſiter la place deſtinée pour les joutes. „ Si venoient devant eux un hérault qui crioit tout „ en hault, ſeigneurs chevaliers, demain aurez la „ veille du *tournoy*, où proueſſe ſera vendue, & „ achetée au fer & à l'acier „.

On ſolemniſoit cette veille des *tournois* par des eſpeces de joutes appellées, tantôt *eſſais* ou *éprouves épreuves*, tantôt les *vêpres du tournoi*, & quelquefois *eſcrémie*, c'eſt-à-dire *eſcrimes*, où les écuyers s'eſſayoient les uns contre les autres avec des armes plus légeres à porter, & plus aiſées à manier que celles des chevaliers, plus faciles à rompre, & moins dangereuſes pour ceux qu'elles bleſſoient. C'étoit le prélude du ſpectacle nommé le *grand tournoi*, le *maître tournoi*, la *maître éprouve*, que les plus braves & les plus adroits chevaliers, devoient donner le lendemain.

Les dames s'abſtinrent dans les premiers tems d'aſſiſter aux grands *tournois*; mais enfin l'horreur de voir répandre le ſang céda dans le cœur de ce ſexe né ſenſible, à l'inclination encore plus puiſſante qui le porte vers tout ce qui appartient aux ſentimens de la gloire, ou qui peut cauſer de l'émotion. Les dames donc accoururent bientôt en foule aux *tournois*, & cette époque dut être celle de la plus grande célébrité de ces exercices.

Il eſt aiſé d'imaginer quel mouvement devoit produire dans les eſprits la proclamation de ces *tournois* ſolemnels, annoncés long-tems d'avance, & toujours dans les termes les plus faſtueux, ils animoient dans chaque province & dans chaque cour tous les chevaliers & les écuyers à faire d'autres *tournois*, ou par toutes ſortes d'exercices, ils ſe diſpoſoient à paroître ſur un plus grand théatre.

Tandis qu'on préparoit les lieux deſtinés aux *tournois*, on étaloit le long des cloîtres de quelques monaſteres voiſins, les écus armoriés de ceux qui pré-

tendoient entrer dans les lices, & ils y restoient plusieurs jours exposés à la curiosité & à l'examen des seigneurs, des dames & demoiselles. Un héraut ou poursuivant d'armes, nommoit aux dames ceux à qui ils appartenoient; & si parmi les prétendans, il s'en trouvoit quelqu'un dont une dame eût sujet de se plaindre, soit parce qu'il avoit mal parlé d'elle, soit pour quelqu'autre offense, elle touchoit l'écu de ses armes pour le recommander aux juges du *tournoi*, c'est-à-dire pour leur en demander justice.

Ceux-ci, après avoir fait les informations nécessaires, devoient prononcer; & si le crime avoit été prouvé juridiquement, la punition suivoit de près. Le chevalier se présentoit-il au *tournoi*, malgré les ordonnances qui l'en excluoient, une grele de coups que tous les autres chevaliers faisoient tomber sur lui, le punissoit de sa témérité, & lui apprenoit à respecter l'honneur des dames & les lois de la chevalerie. La merci des dames qu'il devoit réclamer à haute voix, étoit seule capable de mettre des bornes au châtiment du coupable.

Je ne ferai point la description des lices pour le *tournoi*, ni des tentes & des pavillons dont la campagne étoit couverte aux environs, ni des hours, c'est-à-dire des échafauds dressés au-tour de la carriere où tant de nobles personnages devoient se signaler. Je ne distinguerai point les différentes especes de combats qui s'y donnoient, joutes, castilles, pas d'armes & combats à la foule; il me suffit de faire remarquer que ces échafauds souvent construits en forme de tours, étoient partagés en loges & en gradins, décorés de riches tapis, de pavillons, de bannieres, de banderoles & d'écussons. Aussi les destinoit-on à placer les rois, les reines, les princes & princesses, & tout ce qui composoit leur cour, les dames & les demoiselles, enfin les anciens chevaliers qu'une longue expérience au maniment des armes avoit rendu les juges les plus compétens. Ces vieillards, à qui leur grand âge ne permettoit plus de s'y distinguer encore, touchés d'une tendresse pleine d'estime pour cette jeunesse valeureuse, qui leur rappelloit le souvenir de leurs propres exploits, voyoient avec plaisir leur ancienne valeur renaître dans ces essains de jeunes guerriers.

La richesse des étoffes & des pierreries relevoit encore l'éclat du spectacle. Des juges nommés exprès des maréchaux du camp, des conseillers ou assistans, avoient en divers lieux des places marquées pour maintenir dans le champ de bataille les lois des *tournois*, & pour donner leur avis à ceux qui pourroient en avoir besoin. Une multitude de héraults & poursuivans d'armes, répandus de toutes parts, avoient les yeux fixés sur les combattans, pour faire un rapport fidele des coups qui seroient portés & reçus. Une foule de menestriers avec toute sorte d'instrumens d'une musique guerriere, étoient prêts à célébrer les prouesses qui devoient éclater dans cette journée. Des sergens actifs avoient ordre de se porter de tous les côtés où le service des lices les appelleroit, soit pour donner des armes aux combattans, soit pour contenir la populace dans le silence & le respect.

Le bruit des fanfares annonçoit l'arrivée des chevaliers superbement armés & équipés, suivis de leurs écuyers tous à cheval. Des dames & des demoiselles amenoient quelquefois sur les rangs ces fiers esclaves attachés avec des chaînes qu'elles leur ôtoient seulement, lorsqu'entrés dans l'enceinte des lices, ils étoient prêts à s'élancer. Le titre d'esclave ou de serviteur de la dame que chacun nommoit hautement en entrant au *tournoi*; étoit un titre d'honneur qui devoit ête acheté par des exploits; il étoit regardé par celui qui le portoit, comme un gage de la victoire, comme un engagement à ne rien faire qui ne fût digne de lui. *Servans d'amour*, leur dit un de nos poëtes dans une ballade qu'il composa pour le *tournoi* fait à Saint-Denis sous Charles VI. au commencement de Mai 1389.

Servans d'amour, regardez doucement
Aux échafauds, anges de paradis.
Lors jouterez fort, & joyeusement,
Et vous serez honorés & chéris.

A ce titre, les dames daignoient joindre ordinairement ce qu'on appelloit *faveur*, *joyau*, *noblesse*, *nobloy*, ou *enseigne*; c'étoit une écharpe, un voile, une coëffe, une manche, une mantille, un brasselet, un nœud, en un mot quelque piece détachée de leur habillement ou de leur parure; quelquefois un ouvrage tissu de leurs mains, dont le chevalier favorisé ornoit le haut de son heaume ou de sa lance, son écu, sa cotte d'armes, ou quelqu'autre partie de son armure.

Souvent dans la chaleur de l'action, le sort des armes faisoit passer ces gages précieux au pouvoir d'un ennemi vainqueur, ou divers accidens en occasionnoient la perte. En ce cas la dame en renvoyoit d'autres à son chevalier pour le consoler, & pour relever son courage: ainsi elle l'animoit à se vanger, & à conquérir à son tour les faveurs dont ses adversaires étoient parés, & dont il devoit ensuite lui faire une offrande.

Ce n'étoit pas les seules offrandes que les chevaliers vainqueurs faisoient aux dames; ils leur présentoient aussi quelquefois les champions qu'ils avoient renversés, & les chevaux dont ils leur avoient fait vuider les arçons.

Lorsque toutes ces marques, sans lesquelles on ne pouvoit démêler ceux qui se signaloient, avoient été rompues & déchirées, ce qui arrivoit souvent par les coups qu'ils se portoient en se heurtant les uns les autres, & s'arrachant à-l'envi leurs armes; les nouvelles faveurs qu'on leur donnoit sur le champ, servoient d'enseignes aux dames, pour reconnoître celui qu'elles ne devoient point perdre de vue, & dont la gloire devoit rejaillir sur elles. Quelques-unes de ces circonstances ne sont prises à-la-vérité que des récits de nos romanciers; mais l'accord de ces auteurs avec les relations historiques des *tournois* justifie la sincérité de leurs dépositions.

Enfin on ne peut pas douter que les dames attentives à ces *tournois* ne prissent un intérêt sensible aux succès de leurs champions. L'attention des autres spectateurs n'étoit guere moins capable d'encourager les combattans: tout avantage remarquable que remportoit quelqu'un des tournoyans, étoit célébré par les sons des ménétriers, & par les voix des héraults. Dans la victoire on crioit, *honneur au fils des preux;* car, dit Monstrelet, nul chevalier ne peut être jugé preux lui-même, si ce n'est après le trépassement. D'autrefois on crioit, *louange & prix aux chevaliers qui soutiennent les griefs, faits & armes, par qui valeur, hardement & prouesse est guaigné en sang mêlé de sueur*.

A-proportion des criées & huées qu'avoient excitées les hérauts & les ménétriers, ils étoient payés par les champions. Leurs présens étoient reçus avec d'autres cris: les mots de *largesse* ou *noblesse*, c'est-à-dire *libéralité*, se répétoient à chaque distribution nouvelle. Une des vertus les plus recommandées aux chevaliers, étoit la générosité; c'est aussi la vertu que les jongleurs, les poëtes & les romanciers ont le plus exaltée dans leurs chansons & dans leurs écrits: elle se signaloit encore par la richesse des armes & des habillemens. Les débris qui tomboient dans la carriere, les éclats des armes, les paillettes d'or & d'argent dont étoit jonché le champ de bataille, tout se partageoit entre les hérauts & les ménétriers. On vit une noble imitation de cette antique magnificence chevaleresque à la cour de Louis XIII. lorsque le duc de Bukingham, allant à l'audience de la reine, parut avec un habit chargé de perles, que l'on avoit exprès mal attachées; il s'étoit ménagé par ce moyen un prétexte honnête de les faire accepter à ceux qui les ramassoient pour les lui remettre.

Les principaux réglemens des *tournois*, appellés *écoles de prouesse* dans le roman de Perceforest, consistoient à ne point frapper de la pointe, mais du tranchant de l'épée, ni combattre hors de son rang; à ne point blesser le cheval de son adversaire; à ne porter des coups de lance qu'au visage, & entre les quatre membres; c'est-à-dire au plastron; à ne plus frapper un chevalier dès qu'il avoit ôté la visiere de son casque, ou qu'il s'étoit déhaumé, à ne point se réunir plusieurs contre un seul dans certains combats, comme dans celui qui étoit proprement appellé *joute*.

Le juge de paix choisi par les dames avec un appareil curieux, étoit toujours prêt d'interposer son ministere pacifique, lorsqu'un chevalier ayant violé par inadvertance les lois du combat, avoit attiré contre lui seul les armes de plusieurs combattans. Le champion des dames, armé d'une longue pique, ou d'une lame surmontée d'une coëffe, n'avoit pas plutôt abaissé sur le heaume de ce chevalier le signe de la clémence & de la sauve-garde des dames, que l'on

ne pouvoit plus toucher au coupable. Il étoit abſous de ſa faute lorſqu'on la croyoit en quelque façon involontaire; mais ſi l'on s'appercevoit qu'il eût eu deſſein de la commettre, on devoit la lui faire expier par une rigoureuſe punition.

Celles qui avoient été l'ame de ces combats, y étoient célébrées d'une façon particuliere, les chevaliers ne terminoient aucun exercice ſans faire à leur honneur une derniere joute, qu'ils nommoient *le coup des dames*; & cet hommage ſe répétoit en combattant pour elles à l'épée, à la hache d'armes & à la dague. C'étoit de toutes les joutes celle où l'on ſe piquoit de faire des plus nobles efforts.

Le *tournoi* fini, on s'occupoit du ſoin de diſtribuer le prix que l'on avoit propoſé, ſuivant les divers genres de force ou d'adreſſe par leſquels on s'étoit diſtingué; ſoit pour avoir briſé le plus grand nombre de lances; ſoit pour avoir fait le plus beau coup d'épée; ſoit pour être reſté plus long-tems à cheval ſans être démonté, ni déſarçonné; ſoit enfin pour avoir tenu plus long tems de pié ferme dans la foule du *tournoi*, ſans ſe déhaumer, ou ſans lever la viſiere pour reprendre haleine.

Les officiers d'armes faiſoient leur rapport du combat devant les juges, qui prononçoient le nom du vainqueur. Souvent on demandoit l'avis des dames, qui adjugeoient le prix comme ſouveraines du *tournoi*; & quand il arrivoit qu'il n'étoit point adjugé au chevalier qu'elles en avoient eſtimé le plus digne, elles lui accordoient elles-mêmes un ſecond prix. Enfin lorſque le prix avoit été décerné, les officiers d'armes alloient prendre parmi les dames ou les demoiſelles celles qui devoient préſenter ce prix au vainqueur. Le baiſer qu'il avoit droit de leur donner en recevant le gage de ſa gloire, lui paroiſſoit le plus haut point de ſon triomphe.

Ce prix que les dames lui portoient étoit adjugé tantôt ſur les lices, & tantôt dans le palais au milieu des divertiſſemens qui venoient à la ſuite du *tournoi*, comme on le vit dans les fêtes du duc de Bourgogne à Lille en 1453. ,, Tandis qu'on danſoit, dit Olivier de la Marche, *mém. liv. I. pag.* 437. ,, les roys d'armes & héraux, aveques les nobles hommes qui furent ordonnés pour l'enqueſte, allerent aux dames & aux demoiſelles, ſavoir à qui l'on devoit préſenter le prix, pour avoir le mieux jouſté & rompu bois pour ce jour, & fut trouvé que M. de Charolois l'avoit gagné, & deſſervy. Si prirent les officiers d'armes deux damoyſelles, princeſſes (mademoiſelle de Bourbon & mademoiſelle d'Eſtampes), pour le prix préſenter, & elles le baillerent à mon dict ſeigneur de Charolois, lequel les baiſa, comme il avoit accoutumé, & qu'il étoit de coutume, & fut crié mont joye, moult hautement ,,.

Non-ſeulement le vainqueur recevoit le baiſer, gage de ſon triomphe, mais il étoit déſarmé par les mêmes dames qui lui préſentoient des habits, & le menoient à la ſalle où il étoit reçu par le prince, qui le faiſoit aſſeoir au feſtin dans la place la plus honorable. Son nom étoit inſcrit dans les regiſtres des officiers d'armes, & ſes actions faiſoient ſouvent la matiere des chanſons & des lays que chantoient les dames & les demoiſelles au ſon des inſtrumens des ménétriers.

Voilà le beau des *tournois*, il n'eſt pas difficile d'en voir le ridicule & les abus. Comme il n'y avoit qu'un pas des dévots chevaliers à l'irreligion, ils n'eurent auſſi qu'un pas à faire de leur fanatiſme en amour, aux plus grands excès de libertinage; les *tournois*, preſque toujours défendus par l'Egliſe à cauſe du ſang que l'on y répandoit, & ſouvent interdits par nos rois, à cauſe des dépenſes énormes qui s'y faiſoient; les *tournois*, dis-je, ruinerent une grande partie des nobles, qu'avoient épargnés les croiſades & les autres guerres.

Il eſt vrai néanmoins que ſi nos rois réprimerent ſouvent par leurs ordonnances la fureur des *tournois*, ils les ranimerent encore plus ſouvent par leur exemple; de-là vient qu'il eſt fait mention dans nos anciens fabliaux, d'une de ces défenſes paſſageres, qui fut ſuivie de la publication d'un *tournoi* fait à la Haye en Touraine. Ainſi ne ſoyons pas ſurpris que ces ſortes de combats fuſſent toujours en honneur, malgré les canons des conciles, les excommunications des papes, les remontrances des gens d'égliſe, & le ſang qui s'y répandoit. Il en coûta le vie en 1240 à ſoixante chevaliers & écuyers, dans un ſeul *tournoi* fait à Nuys, près de Cologne. Charles VI. les ſoutint, & ſa paſſion pour cet exercice lui attira ſouvent des reproches très-ſérieux; car contre l'uſage ordinaire des rois, il s'y meſuroit avec les plus adroits jouteurs, compromettoit ainſi ſa dignité, & expoſoit témérairement ſa vie, en ſe mêlant avec eux.

Enfin, le funeſte accident d'Henri II. tué dans un *tournoi* en 1559, ſous les yeux de toute une nation, modéra dans le cœur des François, l'ardeur qu'ils avoient témoignée juſque-là pour ces ſortes d'exercices; cependant la vie déſœuvrée des grands, l'habitude & la paſſion, renouvellerent ces jeux funeſtes à Orléans, un an après la fin tragique d'Henri II. Henri de Bourbon-Montpenſier, prince du ſang, en fut encore la victime; une chûte de cheval le fit périr. Les *tournois* ceſſerent alors abſolument en France; ainſi leur abolition eſt de l'année 1560. Avec eux périt l'ancien eſprit de chevalerie qui ne parut plus guere que dans les romans. Les jeux qu'on continua depuis d'appeller *tournois*, ne furent que des carouſels & ces mêmes carouſels ont entierement paſſé de mode dans toutes les cours de l'Europe.

Les lettres reprenant le deſſus ſur tous ces amuſemens frivoles; ont porté dans le cœur des hommes le goût plein de charmes de la culture des arts & des ſciences. ,, Notre ſiecle plus éclairé (dit un auteur roi, moins célebre encore par la gloire de ſes armes que par ſon vaſte génie), notre ſiecle plus éclairé n'accorde ſon eſtime & ſon goût qu'aux talens de l'eſprit, & à ces vertus qui relevent l'homme audeſſus de ſa condition, le rendent bienfaiſant, généreux & ſecourable ,,.

De plus curieux que je ne ſuis pourront conſulter ſur les *tournois* Ducange au mot *torneamentum*, & ſa *Diſſertation* à la ſuite de Joinville; le pere Meneſtrier, *divers traités ſur la chevalerie*: le pere Honoré de Ste. Marie, *Diſſertation hiſtorique ſur la chevalerie ancienne & moderne*; Lacolombiere, *Théatre d'honneur & de chevalerie*, où il donne, *tome I. pag.* 519. la liſte de pluſieurs relations de *tournois* faits depuis l'an 1500; les *Mémoires de littérature*.

Mais le charmant ouvrage ſur l'*ancienne chevalerie, conſidérée comme un établiſſement politique & militaire* par M. de la Curne de Sainte-Palaye, & dont j'ai tiré ce court mémoire, doit tenir lieu de tous ces livres. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOURNOIS, (*Monnoie de France.*) ancienne monnoie de France: il y avoit des petits *tournois* d'argent & des petits *tournois* de billon; on nommoit autrement les petits *tournois* d'argent *tournois blancs* ou *mailles blanches*, & les *tournois* de billon, des *tournois noirs*. Dans une ordonnance de Philippe-le Long, il eſt fait mention des *turones albi* & des *turones nigri*.

Tout le monde convient, dit M. Leblanc, que ſaint Louis fit faire le gros *tournois* d'argent. Il n'eſt rien de ſi célebre que cette monnoie dans les titres & dans les auteurs anciens: tantôt elle eſt nommée *argenteus turonenſis*, ſouvent *groſſus turonenſis*, & quelquefois *denarius groſſus*. Le nom de *gros* fut donné à cette eſpece, parce que c'étoit la plus groſſe monnoie d'argent qu'il y eût alors en France, & on l'appella *tournois*, à cauſe qu'elle étoit fabriquée à Tours, comme le marque la légende, *turonus civis*, pour *turonus civitas*; cette monnoie peſoit 3 deniers 7 grains, $\frac{16}{58}$ trébuchans; il y en avoit par conſéquent 58 dans un marc. Cela ſe juſtifie par un fragment d'ordonnance que ſaint Louis fit l'an 1266, pour regler la maniere dont on devoit peſer la monnoie, avant que de la délivrer au public; enfin Philippe-le-Hardi fit faire des *tournois* de la même valeur que ceux de ſaint Louis.

Au-reſte, il eſt certain que le pariſis qui avoit cours dans le même tems, étoit plus fort d'un quart que le *tournois* qui a été aboli ſous le regne de Louis XIV. & on ne connoit plus que le pariſis qui eſt en uſage dans le palais, où l'on ajoute le pariſis, à l'eſtimation que l'huiſſier fait des effets mobiliers, en procédant à l'inventaire d'un décédé; & quand l'eſtimation eſt faite par un expert, on n'y ajoute point de pariſis. La livre *tournois* déſigne une monnoie de compte valant vingt ſols. *Voyez* LIVRE TOURNOIS. (*D. J.*)

TOURNON, (*Géog. mod.*) en latin *Tauredunum*, par Grégoire de Tours, petite ville de France, dans le haut Vivarais, au penchant d'une montagne, ſur la rive droite du Rhône, vis-à-vis du Thain, à trois lieues

lieues de Valence, & à quatre d'Annonay; les jésuites y avoient un college: la terre de *Tournon* est dans la maison de Rohan-Soubise. *Long.* 22. 24. *lat.* 45. 7.

Daviti (Pierre), né à *Tournon* en 1592, mort à Paris en 1655, est auteur d'une grande *Description du monde*, en 6 vol. *in-fol.* c'est un ouvrage où l'on trouve çà & là des choses amusantes. (*D. J.*)

TOURNUS, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Bourgogne, sur la droite de la Saône, entre Mâcon & Châlons, à 82 lieues de Paris, dans une situation agréable & fertile.

Tournus a toujours été du diocèse de Châlons, & dépendoit autrefois du comté de la même ville; aujourd'hui elle est du comté de Macon, où ses causes ressortissent. Elle est divisée en deux paroisses; mais ce qui la distingue est son abbaye d'hommes de l'ordre de saint Benoît, qui a été érigée en collégiale, & qui a un abbé titulaire. La justice, soit dans la ville de *Tournus*, soit dans ses dépendances, appartient à cet abbé; il a seul droit d'en nommer tous les officiers, qui prennent de lui leurs provisions; il a aussi seul le droit de créer des notaires & des procureurs postulans; aussi plusieurs auteurs ont écrit à l'envi l'histoire de l'abbaye de *Tournus*, savoir Falcon, moine de cette abbaye dans le xj. siecle; Pierre de Saint-Julien, surnommé *de Baleurre*; le P. Chifflet, jésuite, & Pierre Juenin. *Long.* 34. 46. *lat.* 46. 34.

La ville de *Tournus* est d'une origine inconnue; il n'en est parlé que dans le troisieme siecle, sous le nom de *castrum Timertium* ou *Trenorcium*; elle devint ville de la Gaule celtique dans le pays des Eduens, qui avoient Autun pour leur capitale; ainsi elle étoit comprise dans l'ancienne province Lyonnoise. Pierre Juenin a mis au jour à Dijon, en 1733, en 2 vol. *in-4°.* l'histoire de cette ville.

Maignon (Jean), poëte françois, étoit de *Tournus*: il fit ses études chez les jésuites de Lyon, & fut quelque tems avocat au présidial de cette ville: il vint ensuite à Paris & s'y établit. Il y mourut assassiné, dit-on, sur le Pont-neuf en 1661, étant encore assez jeune. Il a composé beaucoup de mauvaises tragédies, entre autres *Artaxerce*, qui fut représentée par l'illustre théatre; c'étoit le nom que prenoit une société de jeunes gens, du nombre desquels étoient Moliere & Maignon, & qui s'exerçant à la déclamation, représentoient des pieces, tantôt dans le fauxbourg saint Germain, & tantôt dans le quartier S. Paul. Artaxerce fut imprimé à Paris en 1645. Les autres pieces de Maignon sont; *les Amants discrets*, 1645; *le grand Tamerlan & Bajazet*, 1643; *le Mariage d'Orondate & de Statira*, 1643; *Zénobie, reine de Palmire*, 1660; son *Encyclopédie* parut à Paris *in-4°.* sous le titre de *la science universelle*, 1663. l'auteur mourut pendant qu'on l'imprimoit. Lorsqu'il travailloit à cet ouvrage, quelqu'un lui demandant s'il seroit bien-tôt achevé: bien-tôt, dit il, je n'ai plus que quelques mille vers. Le singulier, c'est de faire une Encyclopédie en vers; on n'a peut-être jamais rien imaginé de si ridicule. Despréaux n'a pas eu tort de mettre Maignon au rang des froids écrivains.

On ne lit guere plus Rampale & Mesnardiere
Que Maignon, du Souhait, Corbin, & la Morliere.

Scaron a dépeint admirablement le poëte Maignon dans une certaine épître chagrine, où il lui fait dire qu'il a aussi dessein de mettre en vers les conciles. (*D. J.*)

TOUROBIN *ou plutôt* TUROBIN, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans le palatinat de Russie, à trois lieues de Chebrechin, & de la dépendance de Zamoski, principauté du palatinat de Belz. (*D. J.*)

TOURON, s. m. *terme de Cordier*, ce sont plusieurs fils de caret tournés ensemble, qui font partie d'une corde. (*D. J.*)

TOURONS, *en Confiserie*, ce sont des ouvrages travaillés avec des amandes, des avelines, de l'écorce de citron verd coupée par tranches & desséchées à la poële, ou dans l'étuve avec du sucre en poudre, & des blancs d'œufs bien fouettés.

TOURS, (*Géog. mod.*) ville de France, capitale de la Touraine, dans une agréable & fertile plaine, entre la Loire & le Cher. Elle a cinq fauxbourgs, contient environ vingt mille habitans, & est assez bien bâtie. Il y a présidial, bailliage, élection, hôtel des monnoies très-ancien, intendance & archevêchés. *Long.* suivant Cassini, 18. 12′. 30″. *latit.* 47. 23′. 40″.

Quelques auteurs prétendent que *Tours* est le *Cæsarodunum* de Ptolomée & de la table théodosienne ou de Peutinger; mais cette opinion est peu vraissemblable, parce que tous les noms qui se terminent en *dunum*, indiquent des lieux situés sur une hauteur, & que *Tours* est située dans une plaine.

Quoi qu'il en soit, lorsque l'empire romain fut détruit en Occident, les Visigoths s'étant rendus les maîtres de toute la partie des Gaules qui est au midi de la Loire, la ville de *Tours* vint à leur pouvoir sous le regne d'Euric; *Tours* étoit encore sous leur domination l'an 506, lorsque Verus, évêque de *Tours*, comparut par procureur au concile d'Agde, composé des évêques & des députés des églises sujettes aux rois des Goths; mais l'annee suivante 507, Clovis ayant vaincu & tué Alaric près de Poitiers, il se rendit maître de tout ce qui est entre la Loire & les Pyrenées, & il assujettit aisément la ville de *Tours*, où il alla en dévotion au tombeau de S. Martin, qu'on regardoit comme le saint tutélaire des Gaules.

Après la mort de Clovis, les villes de Neustrie & d'Aquitaine ayant été partagées entre ses quatre fils, *Tours* échut à Thierri, roi d'Austrasie; & on voit par Grégoire de *Tours*, que les rois qui regnerent à Metz dans la France orientale, posséderent toujours cette ville jusqu'au tems de Clotaire II. qui réunit la monarchie françoise. Depuis ce tems-là, *Tours* fut sujette aux rois de Neustrie, tant sous la race des Mérovingiens, que sous celle des Carlovingiens. Ceux de cette seconde race perdirent leur pouvoir & leur autorité sous Charles le simple, qui fut dégradé de la dignité royale & confiné dans une prison perpétuelle.

Ce fut dans ce tems que Thibaud surnommé *le tricheur*, comte de Blois & de Chartres, qui s'étoit rendu absolu dans ces pays-là, au mépris de l'autorité royale, s'empara de la ville de *Tours* que ses successeurs posséderent long-tems. L'an 1037 Geoffroi Martel vainquit en bataille le compte de Blois, qui fut contraint de donner *Tours* pour sa rançon. Geoffroi Martel laissa en mourant tous ses états a ses neveux nommés *Plantegentes*, à cause de Geoffroi d'Anjou qui avoit porté ce nom, & dont le petit-fils Jean sans-terre, roi d'Angleterre, fut privé par Philippe Auguste des états qu'il avoit deçà la mer. Enfin Henri III. fils de Jean, céda, entr'autres pays, *Tours* & la Touraine à S. Louis par le traité de l'an 1259.

Le séjour que le parlement de Paris fit à *Tours*, la situation de cette ville dans un pays fertile, & la commodité de la riviere de Loire donnerent lieu au dessein d'y établir une université, qui fut créée par lettres patentes d'Henri IV. données au mois de Janvier de l'an 1594; mais comme le parlement fut rétabli à Paris un mois après, cela fut cause que ces lettres n'ont point eu d'exécution.

Nos rois ont convoqué plusieurs fois les états à *Tours*. Louis XI. les y assembla l'an 1470, Charles VIII. en 1484, & Louis XII. en 1506, pour le mariage de madame Claude de France sa fille, avec François de Valois, duc d'Angoulême.

S. Gatien fut le premier évêque de *Tours*, & mourut vers la fin du iij. siecle. S. Martin eut cet évêché l'an 371, & décéda l'an 397; on le regardoit de son tems comme le maître des évêques. Aujourd'hui l'archevêque de *Tours* a pour suffragans les évêques du Mans, d'Angers & les neuf de Bretagne, conformément à la décision du pape Innocent III. Le revenu de cet archevêque est d'environ quarante-cinq mille liv. Son diocèse est composé de 300 paroisses, de 12 chapitres, de 17 abbayes, &c. Le chapitre de la cathédrale de *Tours* est un des plus illustres du royaume. Celui de S. Martin est aussi nombreux que riche. Son abbé est le roi même, comme successeur de Hugues Capet.

Mais ceux qui aiment les historiens d'église de provinces, peuvent lire l'histoire latine de l'église de *Tours* par Jean Maau; elle est imprimée à Paris en 1667 *in-fol.* & s'étend depuis l'an de J. C. 251, jusqu'à l'année 1655. Au reste cette ville est la patrie de S. Odon, d'un illustre prélat de l'église gallicane & de quelques hommes de lettres. S. Odon naquit en 879; après avoir été élevé par Foulques, comte d'Anjou, il fut nommé chanoine de S. Martin de *Tours* en 893, & second abbé de Clugny en 927. Il mourut en 942, & laissa plusieurs ouvrages qui ont été imprimés avec sa vie dans la bibliotheque de Clugny.

L'illuſtre prélat de l'égliſe gallicane dont je veux parler, eſt *Renaud de Beaune*, archevêque de Bourges, né en 1527, l'un des plus éloquens & des plus ſavans prélats de ſon tems; mais ce qui le diſtingue davantage, eſt qu'il n'abandonna point, comme firent tant d'autres eccléſiaſtiques, les lois du royaume à l'égard de la ſucceſſion à la couronne. Il ſoutint toujours qu'encore que le roi de Navarre fût hérétique, c'étoit à lui que le royaume de France appartenoit légitimement après la mort de Henri III. Il déploya aux conférences de Surène tout ce que le droit & l'écriture pouvoient fournir de plus fort à l'appui de ſon ſentiment. Il donna à ce prince l'abſolution dans l'égliſe de S. Denis, & propoſa au clergé dans l'aſſemblée de Mantes, de créer un patriarche en France, ou, ce qui revient au même, de defleur-deliſer la couronne pontificale. Ces deux choſes le rendirent ſi odieux à la cour de Rome qu'elle lui refuſa longtems ſes bulles pour l'archeveché de Sens, auquel il avoit été nommé en 1596. Enfin le cardinal d'Oſſat y travailla ſi puiſſamment, qu'il les obtint en 1602. Renaud de Beaune devint bientôt après grand-aumonier de France & commandeur des ordres du roi. Il mourut à Paris en 1606 à 79 ans.

M. de Thou dit une choſe ſinguliere de ce prélat, c'eſt qu'il étoit pour ainſi dire attaqué d'une faim canine, ſans que cet état ait nui à ſa ſanté. A peine avoit-il dormi quatre heures que la faim le contraignoit de ſe lever pour déjeûner: c'eſt ce qu'il faiſoit réglément à une heure après minuit; il ſe repoſoit cinq heures, & puis il ſe mettoit à table; il faiſoit la même choſe à huit heures; il dînoit & collationoit quatre heures après; il ſoupoit amplement à l'heure ordinaire. Il étoit volontiers une heure à table; c'eſt pour cela qu'il n'aimoit point à manger hors de chez lui; & lorſqu'un grand prince qui l'avoit invité ſouvent, ſans l'avoir jamais trouvé déſarmé d'excuſes, lui demanda la raiſon de ce refus, il eut pour réponſe: vos repas ſont trop courts, & vos ſervices ſe ſuivent de trop près.

Le plus étrange, c'eſt que malgré cette prodigieuſe quantité d'alimens qu'il prenoit, il n'en étoit pas moins diſpoſé au travail d'eſprit; car pour celui du corps, il s'en gardoit bien, n'oſant en uſer de peur d'irriter ſon appétit: *nunquam*, dit l'hiſtorien, *ſomnolentior viſus, nullâ gravedine, aut dolore capitis tenebatur, ſemper æquè ſui compos & ad omnia paratus: extrà negotia quietem & confabulationem ſectabatur*.

Je paſſe aux ſimples hommes de lettres natifs de *Tours*, & je trouve d'abord MM. (Jean & Julien) *Brodeau* iſſus d'une famille illuſtre & féconde en gens de mérite. Jean Brodeau, célebre écrivain du xvj. ſiecle, mourut dans ſa patrie où il étoit chanoine de S. Martin, l'an 1563, âgé de 63 ans. Il publia divers ouvrages de littérature qui ſont eſtimés des ſavans. On fait ſurtout cas de ſes dix livres de Miſcellanées de ſes commentaires ſur les épigrammes greques, de ſes notes ſur Euripide, ſur Martial, ſur Oppian & ſur Appien.

„ Jean Brodeau, dit M. de Thou, né à *Tours* des „ premieres maiſons de la ville, avoit étudié avec „ Pierre Danès, & ayant été en Italie grand ami de „ Pierre Sadolet, de Pierre Bembo, tous deux cardinaux, de Baptiſte Egnace, de Paul Manuce & d'un „ grand nombre de ſavans; il avoit ajouté à la philoſophie, en quoi il étoit habile, une grande connoiſſance des mathematiques & de la langue-ſainte. „ Enſuite étant revenu en ſon pays, il s'abandonna à „ une vie tranquille, non pas toutefois oiſive, comme le témoignent quantité d'ouvrages d'érudition, „ que cet excellent homme entierement éloigné d'ambition & de vanité, laiſſa publier plutôt ſous le „ nom d'autrui que ſous le ſien, par un exemple de „ modeſtie d'autant plus rare, que dans le ſiecle où „ nous ſommes, chacun veut tirer de la gloire, non-ſeulement des richeſſes, des magiſtratures & des „ autres honneurs, mais auſſi de la ſcience & des „ lettres. „ On a conſervé dans notre pays toutes les glorioles dont parle M. de Thou, excepté la derniere à laquelle on a ſubſtitué celle qu'on tire des vices.

Brodeau (Julien) avocat au parlement de Paris, s'eſt diſtingué par des commentaires ſur la coutume de cette ville, & des notes ſur les arrêts de Louet. On lui doit auſſi la vie de Charles du Moulin. Il eſt mort en 1635.

Grécourt (Jean-Baptiſte Joſeph Villart de), chanoine de S. Martin de *Tours*, & poëte françois, mourut dans ſa patrie à 59 ans. Ses œuvres ont été imprimées en 1748, & pluſieurs autres fois depuis. Elles contiennent des fables, des madrigaux, des chanſons, des contes, des épigrammes, *&c.* où l'on remarque un eſprit aiſé, naturel & quelquefois agréable; mais l'obſcénité, la licence & le libertinage qui regnent dans la plus grande partie des poéſies de ce chanoine, en interdiſent la lecture à toute perſonne honnête.

Son poëme de Philotanus eut dans le tems un grand ſuccès. „ Le mérite de ces ſortes d'ouvrages, dit M. „ de Voltaire, n'eſt d'ordinaire que dans le choix du „ ſujet & dans la malignité humaine. Ce n'eſt pas „ qu'il n'y ait quelques vers bien faits dans ce poëme. Le commencement en eſt très-heureux, mais „ la ſuite n'y répond point. Le diable n'y parle pas „ auſſi plaiſamment qu'il eſt amené. Le ſtyle eſt bas, „ uniforme, ſans dialogue, ſans graces, ſans fineſſe, „ ſans pureté, ſans imagination dans l'expreſſion; & „ ce n'eſt enfin qu'une hiſtoire ſatyrique de la bulle „ *Unigenitus* en vers burleſques, parmi leſquels il „ s'en trouve de très-plaiſans „.

Guyet (Charles), jéſuite, né l'an 1601, & mort en 1664; il s'attacha à la connoiſſance des cérémonies de l'égliſe, & fit ſur les fêtes un gros livre intitulé: *heortologia, ſive de feſtis propriis locorum*, à Paris, chez Sebaſtien Cramoiſy, 1657, *in-fol.* C'eſt une entrepriſe plus difficile qu'utile que celle d'expliquer les fêtes de chaque lieu.

Houdry (Vincent) jéſuite, connu par un grand & médiocre répertoire intitulé, *la bibliotheque des prédicateurs*. Il naquit en 1631, & mourut en 1729, âgé de 99 ans & trois mois.

Martin (dom Claude) bénédictin, a fait des méditations chrétiennes en deux volumes *in* 4°. & d'autres ouvrages de piété. Il eſt mort en 1696 à 78 ans.

Mornac (Antoine) un des célebres juriſconſultes de ſon tems, & dont les œuvres ont été imprimées à Paris en 1724, en quatre volumes *in-fol.* Il eſt mort en 1619 âgé d'environ 60 ans.

Rapin (René) jéſuite, né en 1621, s'attacha à Paris en qualité de préfet, à de jeunes gens du premier rang, ce qui le mit à portée d'acquérir l'uſage du monde. Les graces de ſon eſprit ſe font remarquer dans ſes poéſies latines, & principalement dans ſon poëme des jardins. Sa connoiſſance des belles-lettres l'engagea de mettre au jour les comparaiſons de Virgile & d'Homere, de Démoſthène & de Cicéron, de Platon & d'Ariſtote, de Thucidide & de Tite-Live. On leur fit un grand accueil dans le tems; mais on ne les lit plus guere, peut-être à cauſe du ſtyle, qui eſt recherché, froid & diffus. Tous ſes autres ouvrages ſont peu de choſe, & en particulier ſes réflexions ſur la philoſophie, fruit du préjugé, ne font pas honneur à ſon jugement. Il mourut en 1687 à 66 ans. Une bonne édition de ſes poéſies latines eſt celle de Paris en 1723, trois volumes *in*-12. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

TOURS, *gros-de-tours riche, broché & nué*. Tous les *gros-de-tours* ordinaires qui ſe travaillent à Lyon, ſont montés avec quatre liſſes pour faire lever la moitié dans la chaîne & quatre liſſes pour faire baiſſer ou rabattre l'autre moitié, ce qui ſe fait en faiſant lever à chaque coup de navette que l'on paſſe, deux liſſes, & faiſant baiſſer les deux liſſes deſſous leſquelles ſont paſſés les fils de la chaîne qui ne levent point, afin de les ſéparer, & que l'ouvrage ſoit plus net. Il faut faire attention que pour armer le métier, il eſt d'une néceſſité abſolue que ſi on commence à lever par la premiere liſſe du côté du corps, il ne faut pas prendre la ſeconde, mais la troiſieme pour le premier coup, & faire rabattre la ſeconde & la quatrieme; de même pour le ſecond coup, il faut faire lever la ſeconde & la quatrieme, & faire rabattre la premiere & la troiſieme.

Or comme tous les *gros-de-tours* qui ſe fabriquent aujourd'hui à Lyon, ont un coup, deux & même trois de lizeré, les navettes une, deux & trois qui forment ce lizeré, doivent être paſſées ſur la même marche, je veux dire, ſur une ſeconde marche qui fait lever les mêmes liſſes de la premiere, en obſervant de ne point faire baiſſer de liſſe de rabat, attendu que ſi ces liſſes baiſſoient, elles feroient baiſſer la moitié du lac tiré, & ne produiroient pas plus d'effet que ſi on ne tiroit point de lac, ou que l'on paſſât ce lizeré ſur la premiere marche ſans tirer. On a déja dit que le lizeré eſt une figure qui ſe fait par la trame de la ſeconde navette, lorſqu'il n'y en

a qu'un, ce qui fait qu'outre la navette du coup de fond, il en faut d'autres autant qu'il y a de lizerés. Par exemple, on paſſe un lizeré, ceriſe, roſe vif & roſe pâle dans des étoffes diſpoſées pour de ſemblables couleurs, de même que des gros bleus, bleu vif & bleu pâle dans d'autres, des violets foncés, des lilas & des gris-de-lin dans d'autres, *&c.* & toujours deux ou trois couleurs en dégradation; c'eſt la façon de tous les *gros-de-tours* lizerés en général. Tous les *gros-de-tours* ſont montés ordinairement avec quatre liſſes de fond, quatre de rabat & quatre de liage, ce qui fait douze liſſes. Ils travaillent ou ſont travaillés avec deux marches de fond & deux de lizerés, les deux, un ou trois lizerés ſe paſſant ſur la même marche, ce qui compoſe quatre marches & quatre de liage qui font huit.

Le *gros-de-tours* dont eſt queſtion, eſt monté avec ſix liſſes ſeulement, au lieu de douze, & quatre marches au lieu de huit. Les quatre liſſes de rabat ſont ſupprimées, ce qui ne pourroit ſe faire ſuivant la méthode ordinaire, attendu que les quatre *liſſes* de rabat ne ſont diſpoſées uniquement que pour ſéparer les fils qui ſe lient avec ceux qui levent ou qui s'y trouvent attachées par quelques *tenues*, terme uſité, lorſque deux fils ou trois ſe trouvent liés par quelque petite bourre de ſoie ou autre du remiſſe ou du corps; les fils qui ne levent pas, ſont ſi aiſés à ſuivre ceux qui levent, lorſqu'il n'y a point de rabat au premier coup, que lorſque l'ouvrier foule la marche pour paſſer le coup de fond, il eſt ſenſible que la moitié des fils qui levent, ſupportant toute l'extenſion de la chaîne, ceux qui ne levent pas, ſont toujours moins tendus, ou *tirant*, ce qui eſt le terme, & par conſéquent ſont plus aiſés ou faciles à ſuivre ceux qui levent, pour peu qu'une légere bourre les uniſſe: ce qui n'arrive pas lorſqu'ils ſont rabattus par les deux liſſes qui baiſſent, parce qu'elles détachent la tenue ceſſant d'unir les fils, donne lieu de paſſer enſuite le lizeré ſans aucune difficulté ni tenue, ſur la ſeconde marche qui leve les mêmes liſſes.

Il faut bien faire attention que dans toutes les étoffes de *gros-de-tours* & taffetas, on ne doit faire lever qu'un fil, & baiſſer l'autre ſucceſſivement, ce qui fait qu'ordinairement on fait lever la premiere & la troiſieme liſſe pour un coup, & la ſeconde & la quatrieme pour l'autre, attendu que ſi on faiſoit lever la premiere & la deuxieme, il arriveroit que les deux fils qui leveroient, & les deux qui baiſſeroient, ſe trouvant enſemble, chaque fil ſurtout étant double, ils feroient une ouverture qui ne cacheroit pas la trame, & rendroient l'étoffe défectueuſe.

Pour éviter les quatre liſſes de rabat, on a monté le métier avec des maillons à ſix trous, quatre deſquels ſont diſpoſés pour paſſer les quatre fils doubles qui ſont paſſés dans les maillons ordinaires, ce qui tient chaque fil ſéparé, & empêche les tenues qui pourroient ſe faire entre le corps & le remiſſe qui en eſt près; les deux autres trous ſont diſpoſés l'un en-haut, pour y attacher la maille du corps qui tient à l'arcade, & celui d'en-bas pour y paſſer le fil ou la maille à laquelle eſt attachée l'aiguille qui fait baiſſer le maillon, & tient tout le cordage en regle; chaque fil étant ſéparé devant & derriere le corps, il n'eſt pas poſſible qu'il puiſſe paſſer une tenue ni entorſure dans le maillon, comme il arrive en tous les autres métiers.

Outre la ſuppreſſion des quatre liſſes de rabat, on évite encore les deux marches deſtinées à paſſer le lizeré, parce que tout ſe paſſe ſur la même marche, ce qui eſt une facilité pour le travail ou pour l'ouvrier. Voilà donc quatre liſſes & deux marches de moins d'un côté.

A l'égard du liage, au lieu de quatre liſſes il n'y en a que deux; on ne ſauroit en mettre moins.

Toutes les étoffes riches qui ſe fabriquent aujourd'hui à Lyon, ſont compoſées de laine, or, argent lié, du friſé lié de même, & d'un glacé ſans liage, qui eſt un or ou un argent lis broché à deux bouts; toutes les nuances ſont ſans liage, pour qu'elles imitent la broderie.

Pour que la lame ſorte mieux dans l'étoffe, on la lie par un liage droit, c'eſt-à-dire, que l'on fait baiſſer la même liſſe, ce qui augmente encore de deux marches de plus, outre les quatre qui ſervent à lier le friſé; dans le métier on a ſupprimé les quatre marches de liage, & on n'a mis que deux liſſes pour lier; ces deux liſſes prennent le quinzieme & le ſeizieme fil, & comme les deux fils ſe joignent, ils paroiſſent n'en compoſer qu'un. Quant au friſé, comme le grain de cette eſpece de dorure enterre le liage, il paroît tout auſſi beau, même plus, que s'il étoit lié avec les quatre liſſes ordinaires.

Suivant cette diſpoſition on ſupprime deux liſſes de liage, même quatre, lorſqu'on veut lier la lame avec un liage droit; il eſt à obſerver encore qu'on ne ſauroit mettre un liage droit dans une étoffe de cette eſpece qu'en ajoutant un poil, parce que la même liſſe dans un gros-de-*tours* ſans poil ne ſauroit lier la lame qu'elle ne coupât tous les deux coups, attendu qu'il s'en trouveroit néceſſairement un où le fil deſtiné à lier, auroit levé au coup de fond, ce qui cauſeroit une contrariété qui couperoit ou ſépareroit le broché, comme on l'a déja dit; on peut voir là-deſſus l'article des gros-de-*tours* broché, & examiner pourquoi le liage doit être de quatre le cinq, & dans les taffetas de trois le quatre.

Le gros-de-*tours* eſt le ſeul qu'il y ait à Lyon monté de même; il eſt évident par la façon dont il eſt diſpoſé, que l'étoffe doit ſe faire mieux & plus vîte, attendu que plus il y a d'embarras, ſoit par la quantité de liſſes, ſoit par la quantité de marches, plus il ſe caſſe de cordages ou d'eſtrivieres, même plus de fils.

Damas à l'imitation de ceux de Gènes. Dans l'article concernant la façon dont les Génois fabriquent les damas pour meubles, l'on y a inſéré qu'ils en faiſoient de cent vingt portées, dont la liſiere, qu'ils appellent *cimoſſa*, formoit un parfait gros-de-*tours*, & que de dix mille fabriquans qui ſe trouvoient à Lyon, peut-être pourroit-on en trouver dix qui fuſſent en état de rendre compte de quelle façon cette liſiere étoit montée pour former le gros-de-*tours* dont eſt queſtion, c'eſt ce que l'on va démontrer.

C'eſt un fait certain que tous les damas qui ſe fabriquent à Lyon ſont montés ſur cinq liſſes de levée & cinq de rabat. La chaîne de ces damas eſt fixée par les réglemens anciens & nouveaux à 90 portées pour les damas meubles, il s'en fait quelques-uns de 100 portées; il y en a auſſi de 75 portées toujours dans la même largeur. Or comme il eſt phyſiquement impoſſible de faire une liſiere gros-de-*tours* ou taffetas avec cinq liſſes, les Génois pour parvenir à ce point, qui paroît ſi difficile, ont imaginé de faire des damas de 120 portées avec 8 liſſes, & de paſſer les cordons & les cordelines de façon qu'il s'en trouve toujours la moitié levée, & l'autre baiſſée à chaque coup de navette que l'on paſſe, de façon qu'il ſe trouve continuellement deux coups ſous le même pas, attendu qu'il faut dans tous les damas paſſer deux coups régulierement de la même navette, c'eſt-à-dire, aller & venir ſous le même lac tiré.

La façon de paſſer le cordon & la cordeline dans les liſſes pour faire cette liſiere myſtérieuſe, eſt la même qui a été démontrée dans l'article des ſatins à 8 liſſes, c'eſt-à-dire, que du côté droit par lequel on commence à paſſer la navette, il faut paſſer un fil le premier ſur la premiere liſſe, ſur la quatrieme, la cinquieme, & ſur la huitieme; le ſecond eſt paſſé ſur la ſeconde, la troiſieme, ſur la ſixieme & la ſeptieme, en recommençant par le troiſieme, comme par le premier & le quatrieme, comme le ſecond, ainſi des autres juſqu'à la fin. Il n'en eſt pas de même pour le côté à gauche, là il faut commencer à paſſer le premier ſur la troiſieme, la quatrieme, la ſeptieme & la huitieme, le ſecond ſur la premiere la ſeconde, la cinquieme & la ſixieme & continuer comme dans la partie du côté droit.

Ce qui rend la façon de faire cette liſiere impoſſible à nos Lyonnois, eſt qu'ils ne ſauroient penſer que l'on montât des damas à 8 liſſes, attendu que chacune des huit ne contiendroit que 11 portées, & un quart pour une chaîne de 90 portées, de même que ſur une chaîne de 100 portées, il ne ſe trouveroit que 12 portées & demie ſur chaque liſſe, ce qui rendroit le damas trop maigre, puiſque ſur 100 portées à 5 liſſes, elles portent chacune 20 portées. Les Génois pour parer à cet inconvénient mettent 120 portées pour les damas de cette eſpece, ce qui leur donne 15 portées ſur chaque liſſe, & fournit autant qu'il le faut la liſſe; & comme la chaîne eſt infiniment mieux garnie, la diminution qu'on eſt obligé de faire ſur la trame fait que le tout revient au même; au contraire, le ſatin dans ce genre d'étoffe eſt infiniment plus beau, vu la quantité ſupérieure d'organſin dont la chaîne eſt compoſée.

Si la façon de faire cette liſiere vient à la connoiſſance de nos Lyonnois par le moyen de l'Encyclopédie, ils ſeront ſurpris que la lecture de ce livre enſeigne ce qu'ils ne devroient pas ignorer, ce qui ne ſauroit flatter leur amour propre, quoiqu'ils ne doutent point ou ne doivent pas douter que les Génois fabriquent mieux le velours & le damas que nous.

TOURTE, *voyez* TOURTERELLE.

TOURTE, ſ. f. *terme de Pâtiſſier*; c'eſt une piece de pâtiſſerie qu'on fait cuire dans une tourtiere, & qui eſt faite de pigeonneaux, de béatille, de moëlle ou de fruits. (*D. J.*)

TOURTE, *terme de Verrerie*; c'eſt une plate-forme de figure ronde, ſur laquelle poſent les pots ou creuſets, dans leſquels on met la matiere de verre.

TOURTEAUX, ſ. m. (*Droguerie.*) maſſe que l'on compoſe du réſidu de certains grains, fruits ou matieres dont on a exprimé de l'huile.

TOURTEAU, *terme de Blaſon*; ce mot ne ſe dit maintenant en blaſon que de ces repréſentations de gâteaux qui ſont de couleur, à la différence des beſans qui ſont de métal.

Le *tourteau* eſt plein comme le beſan, ſans aucune ouverture, autrement ce ſeroit un cercle ou un anneau. Il eſt ainſi nommé, à cauſe de ſa rondeur. Quelques-uns lui donnent différens noms, ſelon ſa différente couleur, & appellent *ogœſes* ceux de ſable; *gulpes*, ceux de pourpre; *guſes*, ceux de gueules; *heurtes*, ceux d'azur; & *pommes* ou *volets*, ceux de ſinople.

Tourteau-beſan, eſt une piece ronde d'armoiries, qui eſt moitié de couleur, & moitié de métal, ſoit qu'elle ſoit partie, tranchée ou coupée de l'un en l'autre. On commence à nommer la couleur la premiere. Ce mot vient du latin *torta*, qui ſe diſoit d'une eſpece de pains tortillés, qui ſont repréſentés par des *tourteaux*. *Ménetrier*. (*D. J.*)

TOURTEAU. (*Artificier.*) les artificiers appellent ainſi de la vieille corde ou de la vieille mêche détortillée, que l'on trempe dans la poix ou le goudron, & qu'on laiſſe ſécher, pour s'en ſervir enſuite à éclairer dans les foſſés & autres lieux d'une place aſſiégée: on le fait de la maniere ſuivante.

Prenez de la poix noire douze livres, ſuif ou graiſſe ſix livres, le tout fondu enſemble à petit feu, puis ajoutez-y trois parties d'huile de lin, faites bouillir le tout; prenez enſuite de vieilles meches ou de vieilles cordes, faites-en des cordons de la grandeur que vous voudrez, mettez-les bouillir dans ces matieres; & ſi vous voulez qu'ils ne brûlent pas ſi fort, mettez-y deux livres de colophone, & deux livres de térébenthine.

TOURTELETS, ſ. m. *terme de Pâtiſſerie*; ce ſont des morceaux de pâte larges comme la main, & déliés preſque comme une feuille de papier, qu'on fait cuire dans de l'eau avec du ſel & du beurre, & qu'on mange d'ordinaire les jours maigres. (*D. J.*)

TOURTERELLE, TURTERELLE, TOURTORELLE, TURTRELLE, TOURTE, ſ. f. *Hiſt. nat. Ornitholog. turtur*; oiſeau que M. Briſſon a mis dans le genre des pigeons; il a 11 pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement 9 pouces juſqu'au bout des ongles; l'envergure eſt d'un pié huit pouces; les aîles étant pliées s'étendent juſqu'aux trois quarts de la longueur de la queue. Le deſſus de la tête & de la face ſupérieure du cou eſt cendré; le bas de cette même face du cou, le dos, le croupion & les plumes qui recouvrent l'origine de la queue ont une couleur brune. Les petites & les moyennes plumes des aîles ſont en partie brunes & en partie rouſſes; le milieu de chaque plume eſt noir, & les bords ſont roux; les grandes plumes ont une couleur brune, à l'exception des bords extérieurs, qui ſont blanchâtres. La face inférieure du cou & le deſſus de la poitrine ont une couleur rouge vineuſe; le bas de la poitrine & les côtes du corps ſont d'un gris-brun; le ventre, les jambes & les plumes du deſſous de la queue, ont une couleur blanche. Les plumes de la queue ſont d'un gris-brun en-deſſus, & noirâtres en-deſſous; elles ont toutes l'extrémité blanche, excepté les deux du milieu; la plume extérieure de chaque côté a les barbes externes blanches. Il y a de chaque côté du cou une grande tache noire, & traverſée par trois ou quatre lignes blanches, qui deſcendent obliquement vers le dos, & qui forment une eſpece de collier: les yeux ſont entourés d'un petit cercle rouge. *Ornit. de M.* Briſſon, *t. I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE, (*Diete & Mat. médic.*) *Voy.* PIGEON.

TOURTERELLE D'AMÉRIQUE, *turtur Americanus*; cet oiſeau eſt de la groſſeur de notre *tourterelle*; il a environ 11 pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue: les aîles étant pliées, ne s'étendent guere qu'au quart de la longueur de la queue. La partie antérieure de la tête & la gorge ſont d'un brun rouſſâtre, & le derriere de la tête a une couleur cendrée bleuâtre; il y a de chaque côté à l'endroit où le cendré & le brun ſe réuniſſent, une petite tache noire & ronde, qui a environ deux lignes de diametre. La face ſupérieure du cou, la partie antérieure du dos, les grandes plumes des épaules, les petites & les moyennes plumes des aîles ſont d'un brun obſcur, & il y a de plus ſur les moyennes plumes des aîles & ſur les grandes des épaules des taches noirâtres & ovales de différentes grandeurs. La partie poſtérieure du dos & le croupion, ont une couleur qui tire ſur le cendré; la face inférieure du cou & la poitrine ſont d'une couleur de roſe, qui s'affoiblit par degré en deſcendant vers la poitrine: les plumes du ventre, des jambes & du deſſous de la queue ont une couleur brune mêlée d'un peu de cendré. Il y a de chaque côté de la tête une petite ligne blanche, qui s'étend depuis les coins de la bouche juſqu'aux yeux. Les grandes plumes des aîles ſont d'un brun foncé, & ont les bords extérieurs des barbes rouſſâtres. Les deux plumes du milieu de la queue ſont noirâtres & les plus longues, les autres diminuent ſucceſſivement de longueur juſqu'à l'extérieur, qui eſt la plus courte; elles ſont preſqu'entierement cendrées, & elles ont ſeulement une large bande tranſverſale & noire près de leur extrémité, qui eſt blanchâtre. Les piés ſont rouges, & la couleur des ongles eſt noire. *Ornit. de M.* Briſſon, *t. I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE D'AMÉRIQUE, *turtur barbadenſis minimus Wil.* oiſeau de la groſſeur d'une alouette hupée; il a un peu plus de ſix pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec eſt de ſept lignes, depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche; les aîles étant pliées ne s'étendent qu'au quart de la longueur de la queue. Le deſſus de la *tête* & du cou eſt un cendré clair; le dos & le croupion ſont d'un cendré plus foncé. Le devant de la tête, la gorge, la face inférieure du cou, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les plumes du deſſous de la queue ſont d'un rouge clair, avec quelques taches brunes qui occupent le milieu de certaines plumes du cou & de la poitrine. Les petites plumes des aîles ont une couleur mêlée de cendré-foncé & de rougeâtre, avec quelques taches d'un verd foncé; les grandes plumes, & celles de la face inférieure, ſont rouſſes; les grandes plumes ont l'extrémité & le bord extérieur bruns. Les deux plumes du milieu de la queue ſont d'un cendré plus foncé que celui du dos; les autres ont une couleur brune preſque noire. Le bec eſt d'un rouge pâle à ſon origine, & noirâtre à l'extrémité; les piés ſont rouges & les ongles ſont noires. La femelle differe du mâle en ce qu'elle a la face inférieure du corps d'une couleur blanchâtre, au-lieu de l'avoir rougeâtre. *Ornit. de M.* Briſſon, *t. I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE BRUNE D'AMÉRIQUE, *petite*, *cocolzin alius gen. Wil.* oiſeau qui a cinq pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec eſt de ſix lignes depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche; les aîles étant pliées s'étendent environ juſqu'au tiers de la longueur de la queue. Toute la face ſupérieure de cet oiſeau eſt brune & luiſante comme de la ſoie; les petites & les moyennes plumes des aîles ſont de la même couleur brune, mais un peu rougeâtre; elles ont ſept petites taches de couleur d'acier poli, dont trois ſont ſur les petites plumes, & les quatre autres ſur les moyennes. La gorge eſt d'un blanc rouſſâtre; la face inférieure du cou & la poitrine ſont d'un brun rouſſâtre; les plumes des côtés du corps, du ventre, des jambes, & celles du deſſous de la queue ſont d'un blanc ſale mêlé d'une teinte de roux; les grandes plumes des aîles, & celles du ſecond rang, ont le côté extérieur & l'extrémité d'un roux noirâtre; le bord inférieur eſt roux. Les deux plumes du milieu de la queue ſont brunes; les autres ont la face ſupérieure noire, & l'inférieure eſt cendrée à ſon origine, enſuite noire & brune à l'extrémité; le bout des barbes extérieures des deux premieres plumes de

de chaque côté est blanc. Les piés sont rouges, & les ongles ont une couleur brune. On trouve cette espece de *tourterelle* à Saint-Domingue. *Ornithol. de M.* Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE VERTE D'AMBOINE, *turtur viridis amboinensis*; oiseau qui est un peu plus petit que la *tourterelle* ordinaire; il a environ sept pouces neuf lignes depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & sept pouces trois lignes jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est de huit lignes depuis sa pointe jusqu'au coin de la bouche; les aîles étant pliées s'étendent jusqu'à la moitié de la longueur de la queue. Le devant de la tête & de la gorge sont cendrées; le derriere de la tête, la face supérieure du cou, le dos & le croupion, les plumes du dessus de la queue, les petites des aîles, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les jambes ont une belle couleur verte dorée & luisante, qui change en une couleur de cuivre bronzé à certains aspects; la face inférieure du cou est d'un très-beau violet pourpré: les plumes de la face inférieure des aîles ont une couleur cendrée; les grandes plumes des aîles & celles du second rang sont de même couleur que celles du dos, à l'exception du côté inférieur qui est noirâtre; le dessous de ces plumes a une couleur en-dessus mêlée de brun. Les plumes de la queue sont cendrées d'un beau verd doré qui paroît à certains aspects de couleur de cuivre de rosette; elles ont toutes l'extrémité d'un jaune clair, & un peu de noirâtre sur le côté intérieur; le dessous de ces plumes a une couleur noirâtre, à l'exception de l'extrémité, qui est d'un blanc sale. Le bec & les piés sont rouges, & les ongles ont une couleur grise brune. *Ornit. de M.* Brisson, *t. I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE D'AMBOINE, *turtur amboinensis*, oiseau qui est à-peu-près de la grosseur de la *tourterelle* ordinaire; il a un pié deux pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement huit pouces jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est de dix lignes, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche: les aîles étant pliées, s'étendent à trois pouces au-delà de l'origine de la queue. Les plumes de la tête, du cou, de la poitrine, des côtés, du corps, du ventre, des jambes & celles du dessous de la queue sont rousses; celles du dessus de la tête, du cou & de la poitrine ont chacune une bande transversale noirâtre. Les plumes de la partie antérieure du dos & les petites des aîles sont d'un brun foncé, à l'exception de l'extrémité qui est rousse; celles de la partie postérieure du dos, celles du croupion & du dessous de la queue ont une couleur rousse: la couleur des grandes plumes des aîles est d'un brun foncé. Les deux plumes du milieu de la queue sont les plus longues; les autres diminuent successivement de longueur jusqu'à l'extérieure, qui est la plus courte; elles ont toutes une couleur brune, tirant sur le roux. Le bec & les piés sont rouges, & les ongles ont une couleur brune. La femelle ne differe du mâle qu'en ce qu'elle a des couleurs plus claires. *Ornit. de* M. Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE DU CANADA, *turtur canadensis*, oiseau qui est un peu plus gros que la *tourterelle* ordinaire; il a un pié un pouce de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est d'un pouce, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche. Les aîles étant pliées, s'étendent un peu au-delà du milieu de la longueur de la queue. Le dessus de la tête, la face supérieure du cou & la partie antérieure du dos sont d'un gris brun; la partie postérieure du dos & le croupion ont une couleur cendrée; la gorge, la face inférieure du cou & la poitrine sont d'un gris brun mêlé de jaunâtre. La couleur des plumes des côtés du corps est blanche, & celle des plumes des jambes & du ventre est d'un blanc sale. Les grandes & les moyennes plumes des aîles sont brunes, à l'exception du bord extérieur des grandes plumes qui est jaunâtre; il y a sur les petites de grandes taches d'un brun noirâtre. Les plumes de la queue sont cendrées, à l'exception de l'extérieure de chaque côté qui est blanche; elles ont toutes, excepté les deux du milieu près de leur origine sur les barbes intérieures, une grande tache rousse, au-dessus de laquelle il y en a une autre aussi grande d'un brun noirâtre. Le bec est noirâtre; les piés sont rouges & les ongles noirs. La femelle differe du mâle en ce qu'elle a l'extrémité des plumes de la tête, du cou, de la poitrine, de la partie antérieure du dos, & des petites plumes des aîles, d'un blanc sale & jaunâtre. *Ornit. de* M. Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE, *turtur capitis Bonæ-Spei*, oiseau qui n'est guere plus gros que l'alouette hupée; il a neuf pouces six lignes de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est de sept lignes, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche. les aîles étant pliées, s'étendent jusqu'au tiers de la longueur de la queue. Les plumes de la tête, du cou, de la poitrine, du dos, du croupion, du dessous de la queue, & les petites des aîles sont d'un gris brun: celles du ventre, des côtés du corps, des jambes & du dessous de la queue ont une couleur blanche sale. Il y a sur chaque aîle une tache d'une couleur semblable à celle de l'acier poli; les barbes extérieures & l'extrémité des grandes plumes des aîles sont brunes, & les barbes intérieures ont une couleur rousse; les plumes du second rang sont grises à l'extérieur du tuyau, & brunes à l'intérieur; les deux plumes du milieu de la queue ont en-dessus une couleur brune noirâtre, mêlée d'une légere teinte de roux; la face supérieure de toutes les autres est d'un gris brun à l'origine, & noirâtre vers l'extrémité; elles ont toute la face supérieure noire, excepté la premiere plume de chaque côté qui a le côté extérieur & l'extrémité blancs: les deux du milieu sont les plus longues; les autres diminuent successivement de longueur jusqu'à la premiere, qui est la plus courte. Le bec & les piés ont une couleur rouge, & les ongles sont bruns. On trouve cet oiseau au cap de Bonne-Espérance & au Sénégal. Le mâle differe de la femelle en ce qu'il a la gorge & la face inférieure du cou d'un noir brillant. *Ornit. de* M. Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE DE LA CAROLINE, *columba turtur Carolinensis*, Klein; oiseau qui est un peu plus petit que la *tourterelle* ordinaire; il a dix pouces & demi de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est de huit lignes, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche les aîles étant pliées, s'étendent un peu au-delà du tiers de la longueur de la queue. Le devant de la tête, la face inférieure du cou & la poitrine sont d'une couleur rougeâtre; le dessus de la tête & la face supérieure du cou ont une couleur cendrée obscure. Les plumes du dos, du croupion, du dessus de la queue & les petites des aîles qui se trouvent près du corps sont de la même couleur que la face supérieure du cou, mais elle est mêlée d'un peu de roussâtre; les plumes du ventre, des côtés du corps, des jambes & du dessous de la queue sont roussâtres; celles de la face inférieure des aîles ont une couleur cendrée. Il y a sur chaque aîle quelques taches noires, placées près de l'extrémité des moyennes plumes; les grandes sont d'un cendré noirâtre, & les plus longues ont le bord extérieur blanchâtre. Les deux plumes du milieu de la queue sont les plus longues, & d'un cendré brun; les autres diminuent successivement de longueur jusqu'aux extérieures qui sont les plus courtes: les trois extérieures de chaque côté ont la face supérieure de couleur cendrée à leur origine & blanche à l'extrémité; & elles sont en-dessous noires à l'origine & blanches à l'extrémité: les deux qui suivent de chaque côté sont cendrées en-dessus, & marquées d'un peu de noir vers le milieu de leur longueur; elles ont la face inférieure noire depuis l'origine jusqu'à la moitié de leur longueur, & le reste est d'un cendré clair. Les yeux sont entourés d'une peau bleue; le bec est noirâtre, & les piés ont une couleur rouge. Le mâle differe de la femelle en ce qu'il a la poitrine d'un beau violet doré qui change à différens aspects. On trouve cet oiseau à la Caroline, au Brésil & à S. Domingue. *Ornit. de* M. Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE RAYÉE DE LA CHINE, *columba sinensis, elegans*, Klein: cet oiseau est à-peu-près de la grosseur de la *tourterelle* à collier. Le sommet de la tête à une couleur cendrée, les plumes des joues & des côtés du cou sont jaunes, & celles des côtés du cou ont l'extrémité rouge: cette couleur jaune est séparée de la couleur du dessus du cou par une bande longitudinale de couleur bleue. Le derriere de la tête la partie supérieure du cou, le dos & le croupion sont d'un brun rayé transversalement de petites bandes noires, qui forment chacune un arc de cer-

cle,

ele. La poitrine, le ventre, les côtés du corps & les jambes sont d'une couleur de rose pâle: les petites plumes des aîles ont une couleur brune, plus claire que celle du dos; elles ont aussi à l'extrémité une bande transversale blanche, au-dessous de laquelle il y en a une noire. Les premieres & les dernieres des moyennes de l'aile sont noires, & ont le bord extérieur blanc; celles du milieu sont entierement blanches; la couleur des grandes plumes est noire, & elles ont le bord extérieur blanc. Les plumes de la queue sont d'un brun clair. Le bec est d'un cendre bleuâtre. Les piés ont une couleur rouge, & les ongles sont blancs. *Ornit. de* M. Brisson, *tome I. Voy.* OISEAU.

TOURTERELLE A COLLIER, *turtur torquatus*, elle est un peu plus grosse que la précédente, elle a un pié de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & un pié huit pouces d'envergure; les aîles étant pliées, s'étendent un peu au-delà du milieu de la longueur de la queue. Le dessus de la tête & du cou, le dos & les petites plumes des aîles sont roussâtres; la partie inférieure du cou & la poitrine ont une couleur blanche, mêlée d'une légere teinte rougeâtre; le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du dessous de la queue sont blanches; la couleur des plumes du croupion tire un peu sur le gris-brun. Les grandes plumes des aîles sont de la même couleur que celles du croupion, & elles ont le bord extérieur blanchâtre. Les plumes de la queue sont cendrées en-dessus, & elles ont toutes l'extrémité blanchâtre, excepté les deux du milieu, dont la face inférieure est noirâtre à l'origine des plumes, & ensuite d'un cendré clair; la plume extérieure de chaque côté a les barbes externes blanches. La partie supérieure du cou est entourée d'un collier noir, & large d'environ deux lignes. La femelle ne differe du mâle qu'en ce qu'elle est plus blanche. *Ornit. de* M. Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE A COLLIER DU SÉNÉGAL, *turtur torquatus senegalensis*, oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du merle: il a environ neuf pouces six lignes de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est de neuf lignes, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche; les aîles étant pliées, s'étendent environ à la moitié de la longueur de la queue. La tête, le cou, & la poitrine approchent d'une couleur vineuse, un peu rembrunie sur le dessus de la tête & du cou. Les plumes du dos, du croupion, du dessus de la queue & les petites plumes des aîles sont d'un gris-brun; le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du dessous de la queue ont une couleur blanche sale; les plumes de la face inférieure de l'aîle sont cendrées; les grandes plumes des aîles & celles du second rang ont une couleur brune-noirâtre, à l'exception du bord extérieur qui est d'un blanc sale. Les deux plumes du milieu de la queue sont d'un gris-brun; les autres ont une couleur noire, depuis leur origine jusqu'à environ les deux tiers de leur longueur, le reste est gris; le côté extérieur de la premiere plume a cette même couleur. La partie supérieure du cou est entourée d'une espece de collier noir, large d'environ trois lignes: ce collier remonte un peu vers la tête sur les côtés du cou. Le bec est noirâtre; les piés sont rouges, & les ongles ont une couleur brune. *Ornit. de* M. Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE DE LA JAMAIQUE, *turtur jamaicensis*, oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du bisset. Il a onze pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & près de dix pouces jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est de onze lignes depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche; les aîles étant pliées s'étendent un peu au-delà du tiers de la longueur de la queue; le dessus de la tête & la gorge sont bleus; cette couleur s'étend un peu sur le milieu de la face inférieure du cou, & il y a plus bas des plumes noires, dont quelques-unes ont une bande transversale blanche; la face supérieure du cou, le dos, le croupion, les petites plumes des aîles, & celles du dessus de la queue, sont d'un brun tirant sur le rougeâtre; il y a une bande blanche qui s'étend de chaque côté, depuis le dessous de la mâchoire inférieure, jusqu'au derriere de la tête, en passant au-dessous de l'œil; les grandes plumes des aîles sont brunes, à l'exception du bord extérieur qui est roussâtre; celles de la queue ont la face supérieure d'un cendré noirâtre, & l'inférieure est noirâtre sans mélange d'autres couleurs; le bec a une couleur rouge à sa base, l'extrémité est cendrée; les piés & les ongles sont rouges. *Ornit. de* M. Brisson, *tom. I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE RAYÉE DES INDES, *columba turtur indiæ orientalis*. Klein. Oiseau qui est un peu moins gros que la *tourterelle* ordinaire; il a environ neuf pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est de neuf lignes depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche; les aîles étant pliées, s'étendent environ à la moitié de la longueur de la queue; le devant de la tête, les joues & la gorge sont d'un brun clair; le derriere & le dessus de la tête ont une couleur roussâtre; la face supérieure du cou, le dos, & les petites plumes des aîles, sont d'un cendré brun, & ont de petites bandes noires transversales, qui forment chacune un arc de cercle; les plumes du croupion, & celles du dessus de la queue, sont de même couleur que le dos, mais elles n'ont point de bandes transversales; les plumes des côtés du cou & du corps, sont bleuâtres, & ont de petites bandes transversales d'un bleu foncé, tirant sur le noir; la face inférieure du cou, la poitrine, le ventre & les jambes, sont de couleur de rose; les plumes du dessous de la queue ont une couleur blanche; il y a une petite ligne blanche qui s'étend depuis les narines jusqu'aux yeux; les grandes plumes des aîles & celles de la queue, sont d'un cendré brun, un peu plus foncé que la couleur du dos, & les deux plumes du milieu de la queue, ont l'extrémité blanche; la membrane du dessus des narines est d'un bleu clair, & les piés sont d'un rouge pâle. *Ornit. de* M. Brisson, *tom. I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE MULET; *turtur hybridus*; c'est une variété qui provient d'une *tourterelle* ordinaire, & d'une *tourterelle* à collier; elle est de la grandeur de cette derniere; elle a le somme de la tête, le cou & la poitrine, d'une couleur vineuse; le dos est en entier d'une couleur cendrée, mêlée, d'une très-légere teinte de rougeâtre foncé; les plumes des aîles sont brunes; le bec est d'un brun bleuâtre, & les piés sont d'un beau rouge couleur de sang: au reste cet oiseau ressemble à la *tourterelle* à collier. *Ornit. de* M. Brisson, *tom. I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE DU SÉNÉGAL, *turtur senegalensis*; oiseau qui est un peu moins gros qu'un merle, & qui a huit pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est de huit lignes depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche; les aîles étant pliées s'étendent jusqu'à la moitié de la longueur de la queue; le dessus de la tête est cendré: la face supérieure du cou, le dos, le croupion & les petites plumes des aîles, sont d'un gris brun; la gorge est blanchâtre; la face inférieure du cou, & la poitrine, ont une couleur rougeâtre très-claire, les plumes du ventre, des côtés du corps des jambes, & celles du dessus de la queue, sont d'un blanc sale; celles du dessus de la queue ont une couleur grise brune, à l'exception de la pointe qui est d'un brun noirâtre: les plumes de la face inférieure des aîles, sont rousses; les grandes plumes des aîles & celles du second rang, ont l'extrémité & le côté extérieur brun; le côté intérieur est roux: il y a sur les aîles quelques taches d'un verd foncé & luisant qui paroît violet à certains aspects; les plumes de la queue sont toutes noires en-dessous, à l'exception de la premiere de chaque côté, qui a le côté extérieur blanc, depuis son origine jusqu'aux deux tiers de sa longueur, & une petite tache blanche à son extrémité; les deux plumes du milieu sont d'un brun noirâtre en dessus; les autres ont une couleur mêlée de gris & de brun; leur origine & leur extrémité est noirâtre; le bec & les piés sont rouges, & les ongles ont une couleur brune. *Ornit. de* M. Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE A GORGE TACHETÉE DU SÉNÉGAL, *turtur gutture maculato senegalensis*; oiseau qui est à-peu-près de la grosseur d'un merle; il a environ neuf pouces neuf lignes de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est de huit lignes, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche; les aîles étant pliées, s'étendent environ jusqu'à la moitié de la longueur de la queue la tête, le cou, & la poitrine sont d'une assez belle couleur vineuse, & il y a sur la partie inférieure du cou de petites taches noires, la partie supérieure du dos est d'un brun mêlé de roux; chaque plume n'a que l'extrémité rousse, le reste est brun, les petites

tites plumes des aîles, qui ſe trouvent près du corps, ont les mêmes couleurs que le dos; les autres petites plumes des aîles, les plumes de la partie inférieure du dos, & celles du croupion, ſont cendrées; les plumes du ventre, des côtés du corps, des jambes, & du deſſous de la queue, ſont blanches; celles de la face inférieure des aîles ont une couleur cendrée; les grandes plumes des aîles, & celles du ſecond rang, ſont brunes en-deſſus, & elles ont en-deſſous les barbes extérieures cendrées, & les intérieures brunes; les plumes de la queue ſont noires en-deſſous depuis leur origine juſqu'à environ la moitié de leur longueur, & le reſte eſt cendré dans les ſix du milieu, & blanc dans les trois autres de chaque côté; la face ſupérieure des ſix plumes du milieu, a une couleur brune mêlée de cendré; les autres ſont d'un cendré noirâtre ſur la même face, depuis leur origine juſqu'à environ le milieu de leur longueur, & le reſte eſt blanc; les piés ſont rouges, & les ongles ont une couleur noirâtre. *Ornit. de* M. Briſſon, *tom. I. Voyez* OISEAU.

TOURTERELLE, (*Monum. Antiq. & Médail.*) la *tourterelle* eſt dans les monumens, le ſymbole de la fidélité entre ami, entre époux, & même des ſoldats pour leur généraux. On trouve ſur le revers d'une médaille d'Elagabale, une femme aſſiſe, tendant dans la main une *tourterelle*, avec cette inſcription, *fides exercitus*. Ce ſymbole eſt fondé ſur ce que le mâle & la femelle de cet oiſeau volent ordinairement enſemble, & pouſſent des gémiſſemens quand ils ſont ſéparés, (*D. J.*)

TOUR-TERRIERE, ſ. f. (*Méchan.*) les *tour-terrieres* ſont de gros rouleaux de bois, qui ſervent dans les atteliers à tranſporter de gros fardeaux. (*D. J.*)

TOURTIERE, ſ. f. *terme de Patiſſier*; c'eſt une piece de batterie de cuiſine d'argent, ou de cuivre étamé, ronde, creuſe d'environ trois doigts, avec des rebords hauts d'autant, & qui vont en talus, quelquefois avec trois piés, quelquefois ſans piés, & quelquefois auſſi avec un couvercle, ſervant aux bourgeois & aux pâtiſſiers, pour faire des tourtes. (*D. J.*)

TOURTOIRE, ſ. f. *terme de Chaſſe*; houſſine avec laquelle on fait les batteries dans les buiſſons.

TOURTOURELLE, *voyez* PASTENAGUE.

TOUS, *tutti*, en *muſique*; ce mot s'écrit ſouvent dans des parties de ſymphonie, pour détruire cet autre mot *ſolo*, qui marque un récit: le mot *tous*, indique le lieu où finit ce récit, & où tout l'orcheſtre reprend.

TOUS, *autrement* MECHED, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie dans la Choraſſane, dont elle eſt la capitale, à une lieue au midi de Nichabour. *Longit.* 76. 30. *latit.* 37. (*D. J.*)

TOUSSAINTS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) fête de tous les ſaints, dont l'inſtitution dans l'égliſe n'eſt pas au-deſſus du tems de Grégoire III. décédé en 813. Cette fête fut fixée au premier de Novembre; l'idée de ſa célébration ſeroit auſſi ſage qu'utile, ſi on y eût joint dans le même jour, toutes les autres fêtes du calendrier, à l'exception de celle de pâques. Cette derniere eût rappellé tout ce qui regarde notre Sauveur, ſa naiſſance, ſes miracles, ſa mort, ſa réſurrection, ſon aſcenſion; l'autre eût reuni ſous un même point de vue, la contemplation de la ſainte Vierge, des apôtres, des ſaints, des martyrs, & tout ce qu'il y a de plus édifiant dans le chriſtianiſme. C'eſt un beau parti à prendre dans un ſiecle éclairé! (*D. J.*) (1)

TOUT, adv. (*Gram. franç.*) quand *tout* ſignifie *tout à fait*, il doit être indéclinable; exemples: ils furent *tout* étonnés; ils ſont *tout* autres que vous ne les avez vus, *&c.* & non pas *tous* étonnés, *tous* autres, *&c.*

Mais cela n'a lieu qu'au genre maſculin, car au féminin il faut dire *toutes*; elles ſont *toutes* étonnées, *toutes* autres; l'adverbe *tout* ſe convertiſſant en nom, pour ſignifier néanmoins ce que ſignifie l'adverbe, & non pas ce que ſignifie le nom; car quand on dit: elle ſont *toutes* étonnées, *toutes* veut dire là *tout-à-fait*. La biſarrerie de l'uſage a fait cette différence ſans raiſon, entre le maſculin & le féminin.

Il y a pourtant une exception à cette regle du genre féminin; c'eſt qu'avec *autres* au féminin, il faut dire *tout*, & non pas *toutes*; comme: les dernieres figues que vous m'envoyates, étoient *tout* autres que les premieres; & non pas, étoient *toutes* autres; mais ce n'eſt qu'au pluriel, car au ſingulier il faut dire *toute*; comme: l'étoffe que vous avez, eſt *toute* autre que la mienne.

Tout eſt toujours indéclinable, quand il eſt ſuivi d'*auſſi*; exemples: elles furent *tout* auſſi étonnées, que ſi elles euſſent vû un horrible phantôme; ces fleurs ſont encore *tout* auſſi fraîches qu'elles l'étoient hier. (*D. J.*)

TOUT, (*Blaſon*) en terme de blaſon, on dit ſur le *tout*, quand on met un écuſſon en cœur ou en abîme, & lorſqu'il poſe ſur les quartiers dont un écu peut être formé, qu'on appelle alors *ſurchargé*; & en ce cas il tient ordinairement le tiers de l'écu: on dit ſur le *tout* du *tout*, quand un moindre écuſſon ſe met encore ſur celui qui étoit ſur le *tout* de l'autre: on dit auſſi ſur le *tout*, lorſqu'en la pointe d'un écu, & *tout* au bas des partitions principales, & au-deſſous de *tous* les autres cantons ou quartiers, on met un dernier écuſſon, qui n'a pour hauteur, ſinon l'eſpace dans lequel l'écu commence à ſe courber pour ſe terminer en pointe; ce qui forme une eſpece de rebattement, appellé en plaine *ſous le tout*. P. Méneſtrier. (*D. J.*)

TOUT-BEC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornith.*) c'eſt le nom qu'on donne à un oiſeau d'Amérique dont le bec eſt auſſi gros que le reſte de ſon corps, qui n'eſt que comme celui d'un pivert, à qui il reſſemble par la figure; ceux qui ſont plus petits ſont rares: dans quelques endroits cet oiſeau ſe nomme *gros-bec*.

TOUT-BOIS, *en terme de Jardinage*, n'eſt autre choſe que pluſieurs plants différens dont on garnit les boſquets.

TOUTE-BONNE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *ſclarea*, genre de plante à fleur monopétale, labiée, dont la levre ſupérieure reſſemble à une faucille, & l'inférieure eſt diviſée en trois parties, dont celle du milieu a la forme d'une cuillere. Le piſtil ſort du cali-

(1) Si dans ce ſiecle éclairé on enviſage les motifs & la fin que l'égliſe eut en inſtituant les fêtes, on avouera qu'il ſeroit inutile & pernicieux au chriſtianiſme de mettre ſous un ſeul point de vue, les myſteres qui ont du rapport à la Sainte Vierge & à tous les autres Saints; puiſque ſuivant ce plan, les fins très-juſtes qui déterminerent l'Egliſe à établir différens jours ſolemnels de fête, n'exiſteroient plus. Ce ſeroit auſſi une faute qui ne ſeroit pas moins grande, que de célébrer dans un ſeul jour, comme ſeroit celui de la pâque, tous les myſteres du divin Sauveur. La reconnoiſſance & l'action de graces que l'Egliſe catholique doit à ſon Rédempteur, à ſon Dieu, ſeroient ſurement trop foibles, ſi elle ne rappelloit qu'une fois l'année à l'eſprit de ſes enfans la mémoire de tant de bienfaits qu'ils ont reçu de Nôtre Seigneur J. C. & ſi elle vouloit que dans un ſeul jour ils ſe repréſentaſſent confuſément, à la hâte, & pour ainſi dire, à la volée, tant de myſteres, l'incarnation, la naiſſance, les miracles, la paſſion, la mort, la réſurrection, l'aſcenſion, la deſcente du Saint-Eſprit, & tout ce que nous avons de plus prodigieux dans l'Ecriture Sainte. Qui pourroit penſer à tout cela dans un ſeul jour & en retirer les avantages ſpirituels, que l'Egliſe a voulu procurer à ſes fideles par la célébration des fêtes? Quiconque fait réflexion à la condition de la nature humaine, voit clairement que le projet de mettre tous les myſteres de nôtre Sauveur ſous un ſeul point de vue, de les célébrer dans un ſeul jour l'année ſans ordre & ſans diſtinction, ſeroit le vrai moyen de les faire entierement oublier à la plûpart du peuple chrétien. C'eſt peut-être pour ce motif que dans l'ancien Teſtament Dieu voulut que les Juifs célébraſſent en pluſieurs jours & diſtinctement les fêtes ſolemnelles qu'il leur avoit preſcrit, & s'étant dans la ſuite augmenté le nombre des fêtes en mémoire de quelques événemens particuliers, ce peuple ne les reduiſit jamais à un ſeul jour, & encore moins les Ethniciens. Enſuite ſi nous enviſageons de plus près les motifs, pour leſquels l'Egliſe multiplia les fêtes, on verra que ç'a été pour faire aſſembler ſouvent les fideles, & les obliger à rendre au très-haut les tributs de louanges & de gloire qu'ils lui ſont dûs, pour recevoir le pain eucharistique & ſecourir les pauvres un tel jour: c'eſt le ſentiment de S. Grégoire de Tours & de S. Auguſtin. On ſolemniſoit la mémoire des martyrs, dit le S. Docteur *lib.* 20. *contra Fauſtum cap.* 21. pour porter les fideles à les imiter, pour s'unir à leurs mérites, pour obtenir par leur interceſſion le ſecours de Dieu: *Populus chriſtianus memorias martyrum religioſa ſolemnitate concelebrat & ad excitandam imitationem, & ut meritis eorum conſocietur, atque orationibus adjuvetur.* Ce fut là auſſi le motif de l'Egliſe de Smirne, lorſqu'elle inſtitua la fête de S. Polycarpe, comme l'on voit dans une de ſes lettres qu'Euſebe rapporte dans le IV. livre de ſon hiſtoire Ch. 14. de l'edition de Chriſtoforſono. Enfin S. Iſidore *lib.* 1. *de officiis cap.* 35. aſſure que les fêtes ont été inſtituées pour reveiller & vivifier la foi des chrétiens: *omnes autem feſtivitates pro varietate regionum, diverſaque in honorem martyrum tempora ideo a viris prudentibus inſtituta ſunt ne forte rara congregatio populi fidem minueret in Chriſto. Propterea ergo dies aliqui conſtituti ſunt ut in unum omnes pariter conveniremt ut e conſpectu mutuo & fides creſcat, & lætitia major oriatur.* C'étoit là la créance de ces tems, mais le ſiecle n'étoit pas alors éclairé, comme on le prétend à préſent. (*W*)

calice; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons, qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences arrondies, renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

TOUTE BONNE, (*Mat. méd.*) *Voyez* ORVALE.

TOUTENAGUE ou TUTANEGO, (*Hiſt. nat.*) on avoit crû juſqu'à préſent, que la *toutenague* étoit une compoſition métallique, on prétendoit même que c'étoit un alliage d'étain & de biſmuth; enfin M. Charles Guſtave Ekeberg, prémier ſubrécargue de la compagnie des Indes de Suede, a détrompé le public de cette idée, dans un avis qu'il a donné à l'académie royale des Sciences de Suede, il dit que cette ſubſtance métallique ſe trouve en Chine, dans la province de Whonam; les Chinois l'appellent *packyyn*; la mine qui la fournit eſt d'un gris de cendre tirant un peu ſur le bleuâtre: elle eſt brillante comme de la mine de fer; elle eſt fort peſante, ſuivant qu'elle eſt plus ou moins chargée de métal; elle eſt tendre ſous terre, mais ſe durcit à l'air. On la rencontre à différentes profondeurs, & quelquefois à plus de quatre-vingt toiſes de la ſurface de la terre. La couche de terre qui couvre cette ſubſtance eſt ou jaune ou verdâtre, ou même noire. Il y a des filons qui vont quelquefois aboutir à la ſurface du terrein; on eſt obligé d'en chercher d'autres d'après des indices connus. Ce métal ou cette ſubſtance ſe trouve en certains endroits toute formée & toute pure. A l'égard de la mine elle ſe fond aiſément; lorſqu'on la grille & qu'on la fait fondre, il en part une fumée épaiſſe, d'une odeur déſagréable, & qui eſt nuiſible & malſaine. *Voyez* les *Mémoires de l'acadêm. royale des Sciences de Suede, année* 1756. (—)

TOUT-ENSEMBLE, (*Peinture.*) le *tout-enſemble* d'un tableau, eſt la correſpondance convenable, & l'union générale de toutes les parties d'un tableau. M. Watelet vous en inſtruira au *mot* ENSEMBLE.

TOUT LE MONDE BAS, (*Marine.*) commandement à tous les gens de l'équipage, ou de s'aſſeoir pour ne point retarder par leur mouvement le ſillage du vaiſſeau, ou de deſcendre entre les ponts, ou de ſe coucher pour n'être point en vue d'un vaiſſeau ennemi.

TOUT LE MONDE HAUT, (*Marine.*) commandement à l'équipage de monter ſur le pont du haut du vaiſſeau.

TOUTE-SAINE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) en anglois *tut-ſan*, la fleur de ce genre de plante eſt en roſe. De ſon calice qui eſt compoſé de pluſieurs feuilles s'éleve un piſtil, lequel devient une baie ovale, unicapſulaire, renfermant pluſieurs petites graines attachées au placenta: on ne connoit qu'une ſeule eſpece de ce genre de plante, nommée *androſæmum maximum fruteſcens*. C. B. P. 280. Boerh. *Ind. art.* 242. Tournef. *I. R. H.* 251. *ſiciliana* par Geſn. *tabern. mont.* & I. B. 3. 334.

Cette plante pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de deux ou trois piés: elle eſt douce au toucher & de couleur rouge; ſes feuilles ſont rangées deux-à-deux, vertes au commencement, rouges lorſque la plante eſt mûre; elles paroiſſent criblées de petits trous, qui, examinés de près, ſont des véſicules remplies d'une eau claire & balſamique; aux ſommités des branches pouſſent des fleurs en grand nombre, ſurtout les baſſes tiges, compoſées ordinairement de cinq feuilles jaunes, ſoutenues par un calice d'autant de feuilles verdâtres; l'étamine qui eſt au milieu eſt jaune, & rend un ſuc de même couleur lorſqu'on la frotte dans les doigts. Quand la fleur eſt paſſée, il paroit un fruit ou une eſpece de baie, verte d'abord, qui enſuite devient d'un cramoiſi foncé, & à la fin tout-à-fait noire, & contient une graine dont on tire une liqueur purpurine. Sa racine ne laiſſe pas d'être épaiſſe, & eſt rouge & fibreuſe: elle vient dans les haies & parmi les buiſſons, & fleurit au mois de Juillet.

Cette plante eſt eſtimée reſolutive & apéritive: on appelle cette plante *androſæmon*, de ἀνὴρ, *homme*, & αἷμα, *ſang*, parce que quand on la cueille, il ſemble que les doigts ſoient enſanglantés. (*D. J.*)

TOUTE-TABLE, ſ. m. (*Jeu.*) ce jeu eſt moins embarraſſant que celui du trictrac, puiſqu'on n'a pas toujours l'eſprit appliqué à marquer des points ou des trous; on le nomme le *jeu de toute-table*; parce que pour le jouer chacun diſpoſe ſes dames en quatre parties ou quatre tas qu'il place différemment dans les quatre tables du trictrac; on ne joue que deux à ce jeu ainſi qu'au trictrac & au reverſier, & l'on peut prendre un conſeil. Pour bien diſpoſer votre jeu il faut prendre garde de placer vos dames dans le trictrac de la maniere ſuivante; ſavoir deux dans la fleche qui eſt dans le coin à la droite de votre homme, cinq dans l'autre coin à ſa gauche; trois ſur la cinquieme fleche de la table qui eſt de votre côté & à votre droite; & les cinq derniers ſur la premiere fleche qui joint la bande de ſéparation dans la ſeconde table de votre côté & à votre gauche. L'autre joueur doit faire de même; il mettra deux dames ſur la premiere lame du coin qui eſt de votre côté à gauche; cinq ſur la derniere lame qui eſt au coin de votre droite; & les cinq dernieres ſur la premiere lame qui joint la premiere bande de ſéparation dans la ſeconde table de ſon côté à droite.

Les doublets ſe jouent à ce jeu comme au reverſier doublement. Au commencement de la partie on peut jouer les deux dames qui ſont dans le coin à la droite de ſon homme, ou celle du coin à ſa gauche, ou même celles qui ſont dans les coins de la table où l'on eſt; & afin qu'on ne faſſe pas marcher ſes dames d'un côté pour l'autre, il faut que vos deux dames qui ſont à la droite de votre homme viennent juſqu'au coin qui eſt à ſa gauche, enſuite vous les pouvez faire paſſer de votre côté à votre droite, & vous les ferez aller avec tout le reſte de vos dames dans la table qui eſt à votre gauche, par la raiſon que c'eſt dans cette table-là qu'il faut que vous paſſiez votre jeu, & qu'il eſt néceſſaire que vous y paſſiez toutes vos dames avant que d'en pouvoir lever aucunes: on bat les dames à ce jeu comme au reverſier, c'eſt-à-dire en plaçant ſa dame ſur la même lame où étoit celle de ſon homme, ou bien en paſſant toutes les dames qui ont été battues qui ſont hors de jeu, & celui à qui elles appartiennent ne ſauroit jouer quoi que ce ſoit qu'il ne les ait toutes rentrées. Il eſt bien plus facile de rentrer à ce jeu qu'au reverſier, puiſque l'on peut rentrer ſur ſon homme, en le battant lorſqu'il a quelques dames découvertes, mais auſſi vous pouvez rentrer ſur vous-même, & mettre ſur une fleche autant de dames que vous ſouhaiterez. Quand on a paſſé toutes les dames dans la table de la quatrieme pile, on leve à chaque coup de dez qui donne ſur la bande du trictrac, ainſi qu'au jan de retour. Lorſqu'on joue au trictrac, pour chaque doublet on leve quatre dames quand on en a qui donnent juſte ſur le bord. Si la caſe que l'on devroit lever ſe trouve vuide, & qu'il y ait des dames derriere pour jouer le doublet que l'on a fait ſans rien lever, il faut le jouer. S'il n'y a rien derriere, on leve celles qui ſuivent la fleche d'où le doublet qu'on a amené devoit partir: celui qui a le plutôt levé toutes ſes dames gagne la partie ſimple.

Il arrive très-ſouvent que l'on joue en deux ou trois parties, même en davantage, parce que ce jeu va aſſez vîte. Quelquefois auſſi l'on joue à la premiere partie, & l'on convient que celui qui aura la partie double gagnera le double de ce que l'on a joué; on gagne la partie double quand on a levé toutes ſes dames avant que ſon homme ait paſſé toutes les ſiennes dans la table de ſa quatrieme pile, & qu'il en ait levé aucune; s'il en avoit levé une il ne gagneroit que la partie ſimple. Lorſque l'on joue en pluſieurs parties & que l'on gagne double ou marque deux parties, & celui qui a gagné recommence & a le dez.

TOUT-OU-RIEN, ſ. m. (*Horlogerie.*) nom que les Horlogers donnent à une piece de la cadrature d'une répétition; au moyen de laquelle elle ne ſonne qu'autant qu'on a pouſſé le pouſſoir, ou tiré le cordon ſuffiſamment, c'eſt-à-dire, que la répétition ſonne *tout*, ſavoir un nombre de coups égal à l'heure marquée, ſi l'on a pouſſé le pouſſoir ſuffiſamment, ſinon qu'elle ne ſonne *rien*.

P V I, fig. & Planches de l'Horlogerie, eſt un *tout-ou-rien*; il eſt mobile en *P* ſur une cheville, & peut décrire un petit arc dans le ſens *M R*: *V* eſt la tête d'une vis qui, après avoir paſſé au travers de cette piece, forme une cheville pour porter le limaçon des heures; *M* eſt une eſpece de bec qui retient la queue de la piece des quarts, & empêche cette piece de ſe mouvoir; *R* eſt un reſſort qui pouſſe continuellement le *tout-ou-rien* vers la cheville *L*, qui paſſe par le trou oval du *tout-ou-rien*. La forme des *tout-ou-rien* varie; mais en général ils ſont diſpoſés toujours de la même maniere.

Comme la cadrature d'une répétition à *tout-ou-rien* eſt toujours conſtruite de façon que lorſqu'on veut la faire répéter, elle ne le fait qu'autant que la piece des quarts peut le mouvoir; il s'enſuit qu'elle ne peut répéter qu'autant que la queue *q* de la crémaillere, en appuyant ſur le limaçon des heures, a fait reculer un peu le *tout-ou-rien*, & par-là donne à la piece des quarts la facilité de ſe mouvoir. *Voyez là-deſſus l'article* RÉPÉTITION, où tout cela eſt plus détaillé.

TOUVRE, LA, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Angoumois; elle tire ſa ſource d'un rocher eſcarpé, & ſe jette dans la Charente après une lieue & demie de cours; mais ſa ſource eſt remarquable par ſa beauté, car elle a plus de douze braſſes d'eau de profondeur. (*D. J.*)

TOUX, ſ. f. (*Phyſiolog.*) mouvement ſourd ou ſonore plus ou moins violent, qui s'exécute par le moyen des organes de la reſpiration, lorſqu'il arrive que quelque choſe incommode les poûmons, dont la nature tâche de ſe défaire. Voici le méchaniſme de ce mouvement.

1°. L'air étant entré par l'inſpiration eſt retenu quelque tems; c'eſt l'irritation qu'on ſent dans les poûmons, qui eſt cauſe qu'on retarde un moment l'expiration pour tâcher de faire ſortir ce qui incommode ce viſcere; alors le muſcle triangulaire par ſon mouvement, reſſerre ſubitement le thorax; les fibres antérieures du diaphragme produiſent le même reſſerrement qui preſſe le tiſſu pulmonaire; les poûmons preſſés violemment par diverſes ſecouſſes, ſe vuident de l'air qu'ils contiennent dans leurs cellules; l'air pouſſé à diverſes repriſes contre le larynx, y forme un ſon chaque fois qu'il va y heurter avec force: quand j'ai dit qu'on retarde un moment l'expiration pour faire ſortir ce qui incommode les poumons, je n'ai pas prétendu que cela fût toujours volontaire; je n'ai voulu expliquer que la *toux* qui eſt libre; car lorſqu'il y a quelque violente irritation dans les poûmons, il ſurvient dans le diaphragme des convulſions qui forment une *toux* qu'on n'eſt pas maître d'arrêter.

2°. Quand l'air ſort avec violence, les matieres qui incommodent les poûmons ſont enlevées, pourvu qu'elles ſe trouvent à ſon paſſage, & qu'elles puiſſent ſuivre ſes mouvemens; il arrive auſſi que les diverſes ſecouſſes que reçoivent alors les poûmons, font ſortir les liqueurs arrêtées dans quelques couloirs où elles cauſoient de l'irritation: il ſe peut faire encore que le ſang ou la lymphe arrêtée qui peuvent irriter les nerfs, viennent à reprendre leur mouvement par l'agitation du tiſſu des poûmons. Cependant ſi la *toux* continue long-tems, bien loin qu'elle faſſe couler ces liqueurs, elle contribue à les arrêter; car dans ces violens mouvemens dont elle agite les poûmons, les vaiſſeaux & les couloirs s'engorgent beaucoup; le ſang qui ne peut pas ſortir librement non plus que quand on rit, forme enfin ces tubercules qu'on trouve dans les poumons des phthiſiques.

3°. On remarque que quand on rit beaucoup, on touſſe; c'eſt une ſuite méchanique des mouvemens qui s'excitent alors dans les poûmons; dans le tems qu'on rit, le ſang ne coule pas librement, comme nous l'avons remarqué, il eſt extrèmement preſſé dans ſes vaiſſeaux par les diverſes ſecouſſes dont nous avons parlé; or cela ne ſauroit ſe faire que les nerfs qui ſont dans la ſubſtance des poûmons, ne ſoient irrités; on ne doit donc pas être ſurpris s'il ſurvient une *toux*.

D'ailleurs, il n'y a pas grande différence entre l'action par laquelle nous rions, & celle par laquelle nous touſſons; l'une & l'autre ne dépendent que de l'air qui ſort par diverſes ſecouſſes réitérées; elles different 1°. par le changement du viſage, & par l'affection qui ne caractériſe que le ris; 2°. dans la *toux*, l'air ſort par la glotte ouverte, ſans avoir eu le tems d'être changé, & dans le ris la voix ſort par la glotte reſſerrée; 3°. elles different encore en ce que les mouvemens ſont plus violens dans la *toux*; 4°. en ce qu'ils ne ſont preſque pas interrompus dans le ris, au lieu qu'ils le ſont beaucoup dans la *toux*: 5°. en ce qu'on ouvre plus le larynx quand on touſſe, le cartilage thiroïde ſe baiſſe, & par-là l'épiglotte par ſa pointe s'éloigne des cartilages arythénoïdes. Enfin, on met le larynx dans la ſituation où il eſt quand on fait une grande expiration.

On voit par-là que le bruit de la *toux* doit être ſourd quelquefois; mais ſi la *toux* eſt violente, l'air qui paſſera par la glotte, y excitera un ſon qui ſera fort; & alors le cartilage thyoïde ne deſcendra point le bruit ſourd dont nous venons de parler, eſt celui que font les aſthmatiques qui ne reſpirent qu'avec peine, & qui quelquefois retirent un peu en-arriere les angles de la bouche, comme quand on veut rire... Par la même raiſon qu'on touſſe après avoir ri, on peut touſſer après avoir chanté, crié, parlé longtems; le ſang qui ne coule pas bien, irrite les poûmons.

4°. Les mouvemens déréglés qui arrivent au ventricule, produiſent ſouvent la *toux*; cela doit être ainſi parce que la paire-vague donne des rameaux au poûmon & à l'éſophage; quand il arrivera donc une irritation dans l'un, elle ſe fera ſentir dans l'autre; auſſi a-t-on remarqué qu'une *toux* opiniâtre a produit ſouvent des vomiſſemens. Quelquefois même il ſe fait de ſi grandes ſecouſſes en touſſant, qu'on voit la dure-mere ſe mouvoir dans ceux qui ont perdu une partie du crâne. Joignons ici une obſervation de pratique; l'opium ſi ſalutaire dans les *toux convulſives*, eſt funeſte dans les *toux dépuratoires*, qui exigent une abondante expectoration. (*D. J.*)

TOUX, *tuſſis*, la *toux* eſt un ſymptôme de pluſieurs maladies, de la gorge, de la poitrine, & de l'eſtomac; mais c'eſt le ſymptôme ordinaire de quelque embarras dans le poûmon. Elle conſiſte dans un effort violent que l'on fait pour expulſer une matiere étrangere des bronches & du poûmon; par le moyen de l'augmentation de leur contraction ou de leur force convulſive, ainſi la *toux* eſt précédée d'une violente inſpiration, & accompagnée d'une expiration auſſi fatigante.

Les cauſes de la *toux* ſont tout ce qui peut empêcher l'air d'entrer librement dans le poûmon, & d'en ſortir avec aiſance; ce qui provient de pluſieurs cauſes qui ſont propres ou étrangeres au poûmon. Les cauſes de la *toux* propres à ce viſcere ſont, 1°. l'engorgement des arteres & des veines, ſoit bronchiques, ſoit pulmonaires, par un ſang épais, viſqueux ou gluant; 2°. l'arrêt de la lymphe bronchiale dans les canaux qui lui ſont deſtinés, produit par un défaut de tranſpiration, par une chaleur ou un froid exceſſif; 3°. l'acrimonie du ſang ou de la lymphe bronchiale; 4°. la conſtriction ſpaſmodique du poûmon ou des parties voiſines: ce ſont-là les cauſes ordinaires de la *toux* pulmonaire, ou qui a ſa premiere ſource dans le poûmon.

La *toux* a auſſi des cauſes étrangeres au poûmon; ainſi une ſalure acide, viſqueuſe, nidoreuſe, qui enduit l'eſtomac, des rapports aigres, le vomiſſement habituel & accidentel, la crudité des alimens & du chyle qui ſe mêlent au ſang dans le poûmon, l'acrimonie de la mucoſité des amygdales du nez & des glandes du fond de la bouche, la ſécheresse de l'air, ſa chaleur, ſon humidité exceſſive, ſont autant de cauſes de la *toux*, qui peuvent en agiſſant médiatement ſur le poûmon, produire ce ſymptôme.

De là vient que la *toux* eſt ſi ordinaire dans toutes les eſpeces de diſpnées, dans la pleuréſie, la péripneumonie, & l'eſquinancie; mais quoi qu'elle ſoit un ſymptôme eſſentiel de ces maladies, elle ſe rencontre dans beaucoup de maladies, dont le ſiége eſt hors de la poitrine. Ainſi on voit ſouvent des *toux* cauſées par une affection ſpaſmodique du larynx & de la gorge, dont la cauſe éloignée a ſon ſiége dans l'eſtomac, le foie, ou la matrice. De-là eſt venue la diſtinction de *toux* pectorale, de *toux* ſtomachale, & de *toux* gutturale.

Le diagnoſtic de la *toux* conſiſte à connoître ſes eſpeces & ſes cauſes; la gutturale & la ſymptomatique, de même que la ſympathique, ſe connoiſſent par leurs ſignes; la pectorale a les ſiens propres qui ſont plus marqués, plus fâcheux. La *toux* ſeche eſt ſans crachat, & accompagnée de douleur & de chaleur; la *toux* humide eſt moins douloureuſe & moins pénible.

Le prognoſtic de la *toux* varie ſelon le ſiége & ſes cauſes; la pectorale eſt la plus grave, & ne doit point être négligée; elle déſigne un rhume ou une fluxion ſoit de ſang, ſoit de pituite ſur le poûmon; ce qui peut avoir des ſuites fâcheuſes.

Traitement de la toux. Rien n'eſt ſi commun que d'ordonner des huiles, des juleps adouciſſans & béchiques dans la *toux*; les praticiens ordinaires & communs s'en tiennent-là & pour-lors ils font empirer des maladies qui n'auroient été rien, ſi on eût coupé la racine. Avant de penſer à guérir la *toux*,

on

on doit en examiner la cause; sans cela on risque de tout perdre. Les remedes adoucissans, tels que les huiles, les mucilages, les loks, les émulsions, les syrops béchiques, les tablettes de guimauve, & autres pareilles, deviennent dangereuses, lorsque le rhume est symphatique. Si au contraire il est produit par une acrimonie du sang, une irritation des bronches, la sécheresse & la chaleur du poûmon; c'est le cas d'ordonner les béchiques simples & doux mais dans l'épaississement & la glutinosité soit de la lymphe, soit du sang, dans l'obstruction des canaux bronchiques, par une matiere froide, lente, & humide, on doit employer les béchiques incisifs & expectorans, les atténuans & apéritifs, les purgatifs & les émétiques.

D'où l'on doit conclure que les rhumes & la *toux* sont des maladies très-difficiles à guérir, & que les maladies chroniques de la poitrine & du poûmon, qui dégénerent si souvent en consomption, sont pour la plûpart une suite de ces maladies légeres que l'on nomme *toux* & *rhume*, & que les ignorans traitent à la légere, sans en approfondir les causes, & sans en examiner les dangers. Les pilules de Morton, les baumes naturels & factices, les baumes de soufre, & autres préparations de cette nature, sont meilleurs que les remedes les plus vantés, dans la *toux*; il n'est question que de modérer leur activité dans l'acrimonie & la grande ardeur de la poitrine. L'usage de ces remedes tempéré par le lait est un des grands spécifiques pour la *toux*. *Voyez* RHUME, *voyez* BÉCHIQUE. (*m*)

TOWCESTER, (*Géog. mod.*) *Towcester*, ville ou bourg à marché d'Angleterre dans Northamptonshire. Cambden veut que ce soit le *Tripontium* des anciens, & qu'on l'appelloit ainsi à cause de ses trois ponts. Cette place devint une ville forte, dont les Danois ne purent s'emparer, après plusieurs assauts consécutifs, & également inutiles.

C'est dans le voisinage de *Towcester* que naquit en 1638, *Bernard* (Edouard) savant critique, ainsi qu'astronome, & pour dire quelque chose de plus, *vir omni eruditione & humanitate excellens*, comme l'appelle Thomas Gale. Smith a donné sa vie. Son génie n'étoit pas d'un caractere à se renfermer dans les limites de la Grece & de Rome; il entreprit d'acquérir la connoissance des sciences de la Palestine, de la Syrie, de l'Arabie & de l'Egypte; & dans ce dessein, il apprit les langues de ces divers pays. Delà vint qu'en 1668, il se rendit à Leyde pour consulter les manuscrits orientaux, que Joseph Scaliger & Levinus Warner avoient legués à la bibliotheque de cette académie.

Il fut nommé à la chaire d'Astronomie de Savile en 1673. L'université d'Oxford ayant formé le dessein de publier une édition des anciens mathématiciens, M. Bernard rassembla tous les livres de ce genre qui avoient paru depuis l'invention de l'Imprimerie, & tous les manuscrits qu'il put déterrer dans les bibliotheques bodleienne & savilienne. Il rangea le tout sous diverses classes, & en dressa le plan qui devoit contenir quatorze volumes *in-folio*. c'est grand dommage qu'un si beau projet n'ait point eu d'exécution.

En 1676, Charles II. l'envoya à Paris, en qualité de gouverneur des ducs de Grafton & de Northumberland, fils de ce prince & de la duchesse de Cléveland; mais la simplicité des mœurs de notre savant ne s'accommodant point du genre de vie qu'on menoit chez la duchesse, il revint au bout de l'année dans sa retraite chérie d'Oxford. Elevé dans l'obscurité du cabinet, peu fait à la flaterie qu'on demande chez les grands, n'ayant point cette légéreté de conversation, cette galanterie oisive, & ces propos mensongers si nécessaires auprès des dames, il s'apperçut qu'il étoit peu fêté dans une maison où l'on ne savoit pas respecter les vertus réelles. Il s'en consola bientôt, & prit le parti de voir les savans de Paris, de visiter les manuscrits, & de ramasser quantité de livres rares.

De retour en Angleterre, il publia divers morceaux dans les *Transactions philosophiques*, sur la plus grande déclinaison du soleil, & sur la longitude & la latitude des principales étoiles fixes. En 1684 il prit le degré de docteur en Théologie, & obtint un bénéfice à neuf milles d'Oxford. En 1695, il fit le voyage de Hollande, & y acheta quantité de manuscrits orientaux de la bibliotheque de Golius, pour le docteur Narcisse Marsh, archevêque de Dublin. Il mourut à Oxford en 1696, âgé d'environ cinquante-neuf ans.

Son ouvrage sur les poids & mesures des anciens, parut en 1685, & fut réimprimé en 1688, *in* 8°. C'est un traité pour l'usage, & non pour la parade, l'auteur l'ayant rendu aussi concis qu'il étoit possible. Il a rassemblé judicieusement ce qui étoit dispersé çà & là dans les autres écrivains; & il a ajouté, de son propre & riche fonds, quantité de choses qu'on chercheroit inutilement ailleurs, sur les mesures des Talmudistes, des Arabes, des Chinois, *&c.* On a joint dans la seconde édition de ce traité deux lettres écrites à l'auteur: l'une, du docteur Thomas Hyde, dans laquelle il explique plus particulierement ce qui regarde les poids & les mesures des Chinois: & l'autre d'un savant qui se signe *N. F. D.* c'est-à-dire, *Nicolas Fatio Duillier*, qui fait une description de la mer d'airain de Salomon, selon une nouvelle méthode, & qui en donne un plan.

M. Bernard a fait imprimer à Oxford sur une grande feuille gravée en cuivre: *Orbis eruditi, litteratura a caractere samaritico deducta*. On y voit d'un coup-d'œil, sans confusion, les différentes figures des lettres, dans les différens âges du monde; celles qui ont été d'abord en usage parmi les Phéniciens, ensuite parmi les Samaritains, les Juifs, les Syriens, les Arabes, les Perses, les philosophes Indiens, les Brachmanes, les Malabares, les Grecs, les Coptes, les Russiens, les Esclavons, les Arméniens, qui ont emprunté leur alphabet des Grecs, comme les Ethiopiens le leur des Coptes. Enfin on y voit les caracteres des anciens latins, desquels les Francs, les Saxons, les Goths, & les autres nations septentrionales, ont emprunté les leurs. Il y a joint une seconde table qui contient les principales abbréviations des Grecs, celles des Médecins, des Mathématiciens & des Chimistes; table qui est d'un grand usage dans la lecture des anciens. On y trouve aussi d'excellens essais des abréviations des autres peuples. Il a dressé le tout avec un travail prodigieux, sur les monumens, les monnoies, & les manuscrits. Les tables dont nous venons de parler, sont aussi rares que curieuses; & nous les avons cherchées sans succès, pour en embellir l'Encyclopédie.

En 1690 parut son *Etymologicon britannicum* à la fin des *Institutiones anglo-saxonicæ* du docteur George Hickes, à Oxford, *in* 4°. Cet étymologique contient l'étymologie d'un grand nombre de mot anglois & bretons, tirés du russien, de l'esclavon, du persan & de l'arménien.

M. Bernard a mis au jour diverses autres pieces, & il a laissé plusieurs ouvrages ébauchés dont le docteur Smith a donné le catalogue dans la vie de ce savant homme. Entre ces ouvrages se trouve, 1°. un *chronicon omnis ævi*, plein d'érudition, & qui étoit le fruit de plusieurs années de travail, d'après d'anciens manuscrits, des médailles, & d'autres monumens. 2°. *Calendarium ecclesiasticum & civile plerarumque gentium*, c'est un ouvrage considérable, & qui mérite de paroître. 3°. On peut ici rapporter les vastes recueils qu'il avoit faits sur la Géométrie & l'Astronomie, & divers plans tirés des auteurs arabes, qui sont encore manuscrits dans la bibliotheque bodléienne & dans celle de Golius. 4°. Des recueils sur la maniere de trouver le méridien, sur les solstices & les équinoxes, sur l'année tropique, & sur la méthode d'observer le mouvement des astres. Enfin les curateurs de la bibliotheque bodléienne ont acheté les manuscrits en question, & quelques autres de l'auteur, pour le prix de deux à trois cens livres sterlings. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOWRIDGE, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle prend sa source dans le comté de Devon, dont elle traverse une partie, passe à Bedfort; & après s'être jointe au Taw, à trois milles de la mer d'Irlande, elles s'y jettent ensemble dans un même lit. (*D. J.*)

TOWY, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, au pays de Galles, dans le Caersmathen-shire. Elle arrose Caermarthen, & se perd dans la mer à environ dix milles de cette ville. Cambden prétend que c'est le *Tobius* des anciens. (*D. J.*)

TOXANDRI, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule belgique, dont le pays pourroit bien répondre en partie au Brabant & au pays de Liége. Leur nom est fort connu des anciens; mais ils n'ont pas déterminé la situation précise de leur pays. Cluvier les recule jusque dans la Zélande. M. de Valois & plusieurs autres les mettent en-deçà de la Zélande & vers la Meuse dans les terres: c'est aussi à peu de chose près, le sen-

ſentiment de Cellarius. On lit dans la vie de S. Lambert, apôtre des peuples *toxandri*, que la *Toxandrie* étoit à-peine éloignée dans le tems qu'il vivoit, de trois milles de la ville de Matrichi du côté du nord. (*D. J.*)

TOXCOALT, ſ. f. (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) c'eſt une fête ou une eſpece de jubilé, que les Méxicains célébroient tous les ans au printems, & qui duroit pendant neuf jours. Un prêtre, jouant de la flûte, ſortoit du temple, & ſe tournoit ſucceſſivement vers les quatre parties du monde; enſuite il s'inclinoit devant l'idole, & prenant de la terre, il la mangeoit; le peuple ſuivoit ſon exemple, & demandoit au dieu la rémiſſion de ſes péchés, les guerriers demandoient la victoire; mais le principal objet de la fête étoit d'obtenir de l'eau. Le neuvieme jour on promenoit l'idole par les rues; le peuple la ſuivoit en gémiſſant amérement, & en ſe donnant des coups de fouet ſur les épaules. La cérémonie ſe terminoit par le ſacrifice d'un captif qu'on immoloit pour ſe rendre le ciel propice.

TOXICODENDRON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) le *toxicodendron*, c'eſt-à-dire, l'arbre vénéneux, mérite ſans doute d'être diſtingué de tout autre arbre. Remarquez donc que les feuilles viennent trois enſemble, comme celles du treffle. Le calice eſt fort petit, dentelé, fendu en cinq, & d'une ſeule piece; la fleur eſt en roſe & pentapétale. L'ovaire au fond du calice ſe transforme en un fruit à-peu-près rond, ſec, ſtrié & rempli de ſemences placées. Tournefort en compte deux eſpeces. 1°. *Toxicodendron triphyllum, folio glabro*; 2°. *toxicodendron triphyllum, folio ſinuato, pubeſcente.* J. R. H. 611. Cette ſeconde eſpece differe de la *vitis virginiana* par ſes feuilles velues, leurs pédicules, leurs côtes & leurs fibres rouges. Aux deux eſpeces précédentes, Miller ajoute cette troiſieme, *toxicodendron carolinianum, foliis pinnatis, floribus minimis, herbaceis.*

Cet arbre eſt fort commun en Amérique, trace beaucoup, s'éleve aſſez vîte juſqu'à la hauteur de 20 piés, mais il ne ſubſiſte pas long-tems. Son bois eſt jaune intérieurement, a une odeur forte & très-déſagréable; il contient une ſéve encore plus puante, & auſſi viſqueuſe que la térébenthine. Son fruit eſt une baie ſéche, blanche & arrondie, & qui vient en grappe.

Le *toxicodendron* empoiſonne de deux manieres, ou par ſon odeur, ou quand on le manie. Il eſt arrivé que ceux qui l'ont coupé dans les bois, & ceux qui l'ont brûlé dans leur feu, ont été violemment affectés de l'odeur qu'il répandoit; mais il eſt remarquable que ſon poiſon n'attaque que quelques perſonnes, tandis que d'autres peuvent manier très-long-tems le bois de cet arbre, le brûler ſous leur né, & même en mâcher ſans aucun accident.

Au reſte ſon poiſon n'eſt jamais mortel, & s'évanouit de lui-même en peu de jours, ſans aucun remede; mais ceux qui en ſont attaqués, en détruiſent les effets promptement, en étuvant les parties attaquées d'huile de ſalade ou de crême.

Le premiers ſymptômes de ce poiſon ſont une violente démangeaiſon, qui enflamme la partie & la tumeſce, parce qu'on ne peut s'empêcher de ſe gratter fortement. Quelquefois tout le corps devient enflé, mais ordinairement ce n'eſt qu'une ſeule partie du corps, comme les mains ou les jambes; & cette enflure ceſſe par des véſicules qui s'élevent ſur la peau, & qui jettent une grande quantité de ſéroſités, d'où procede la guériſon.

Ceux qui ont été empoiſonnés pour avoir manié de ce bois, diſent qu'il eſt très-froid au toucher, & qu'on peut même par ce moyen le diſtinguer des autres bois dans l'obſcurité. Quoi qu'il en ſoit, *voy.* les *Philoſ. Tranſact.* n°. 367. (*D. J.*)

TOXICODENDRON. *Voyez* HERBE A LA PUCE.

TOXICUM, (*Littérat.*) poiſon dont les Scythes & quelques autres peuples barbares frottoient la pointe de leurs fleches; le *toulola* des Indiens modernes eſt peut-être le même poiſon; ce qui eſt certain d'après le témoignage des hiſtoriens, c'eſt que la plaie touchée par le *toxicum* des Scythes étoit mortelle; d'où vient qu'on a employé le même mot dans la langue latine, pour marquer un poiſon dont rien ne peut empêcher l'effet. (*D. J.*)

TOXILI, TAXILI ou TAXILÆ, (*Géog. anc.*) peuples de l'Inde, ſelon Denis Periégete, vers 1141. qui les met au nombre des peuples qui habitoient entre les fleuves Cophés, Indus, Hydaſpe & Acéſine. Leur ville ſe nommoit *Taxila*, & leur roi eſt appellé *Taxilus* par Quinte-Curſe, *l. VIII.* qui dit que ce nom étoit affecté à tous ceux qui ſuccédoient au royaume. Quant à la ville de *Taxila*, Strabon, Ptolomée & Quinte-Curſe nous apprennent qu'elle n'étoit pas éloignée de la rive orientale de l'Indus. (*D. J.*)

TOXOTES, ſ. m. pl. (*Antiq. d'Athènes.*) τοξόται; nom de bas officier; ou plutôt d'eſpeces de licteurs qui accompagnoient, & étoient aux ordres des Léxiarques. Il y en avoit un millier dans la ville d'Athènes qui demeuroient dans des tentes qu'on avoit premierement tendues dans le forum, & qu'on tendit enſuite dans la place de l'aréopage. *Voyez* Potter. *Archæol. græc. t. I. p.* 179. (*D. J.*)

TOYERE, ſ. f. (*terme de Ferrandinier.*) pointe d'une hache, hachereau, *&c.* qu'on engage dans le manche. *Dict. des arts.* (*D. J.*)

TOZZIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom donné par Micheli & continué par Linnæus, à un genre de plante dont voici les caracteres. Le calice de la fleur eſt très-court, ſubſiſtant après la fleur, & compoſé d'une ſeule feuille tubulaire, diviſée en cinq ſegmens dans ſes bords; la fleur eſt monopétale & ouverte; ſon tuyau eſt cylindrique, & plus long que le calice, ſon extrémité eſt découpée en deux lévres; la ſupérieure eſt fendue en deux, l'inférieure en trois parties, & tous les ſegmens ſont à-peu-près égaux & arrondis; les étamines ſont quatre filets cachés ſous la lévre ſupérieure de la fleur; les boſſettes des étamines ſont rondelettes; le germe du piſtil eſt oval; le ſtyle a la longueur des étamines, & eſt fort délié; le ſtigma eſt aſſez gros, le fruit eſt une capſule ſphérique, monocapſulaire, dans lequel eſt contenue une ſeule ſemence ovale. *Micheli, p.* 16. *Linnæi gen. plan. p.* 302. (*D. J.*)

T R

TRABANS, ſ. m. (*Art. milit.*) ce mot en langue allemande ſignifie *gardes.* On appelle ainſi, dans les régimens ſuiſſes, des ſoldats armés d'une grande hallebarde ou pertuiſane différente de celle des ſergens, & dont la fonction eſt d'accompagner le capitaine dans toutes les actions de la guerre, & de veiller à ſa défenſe. Les *trabans* ſont exempts de factions, & ils ont une paye plus forte que celle des autres ſoldats de la compagnie. Ils ont la livrée du roi dans le régiment des gardes-ſuiſſes; & dans les autres régimens ils portent celle du colonel, de même que les tambours & les fifres. (*Q*)

TRABE, ſ. f. (*Terme de Blaſon.*) ce mot ſe dit du bâton qui ſupporte l'enſeigne & la banniere; on dit par exemple, il porte une banniere ſemée de France, à la *trabe* d'argent. (*D. J.*)

TRABÉE, ſ. f. (*Antiq. rom.*) *trabea*; robe des rois de Rome, enſuite des conſuls & des augures. Il y avoit trois ſortes de robes qu'on nommoit *trabées*, la premiere étoit toute de pourpre, & n'étoit employée que dans les ſacrifices qu'on offroit aux dieux. La ſeconde étoit mêlée de pourpre & de blanc. Elle fut d'un grand uſage chez les Romains, car non-ſeulement les rois de Rome la porterent les premiers, mais les conſuls en étoient revêtus lorſqu'ils alloient à la guerre; elle devint même un habit militaire, avec lequel paroiſſoient les cavaliers aux jours de fêtes & de cérémonies, tels que les repréſente Denis d'Halicarnaſſe dans les honneurs qu'on rendoit à Caſtor & à Pollux, en mémoire du ſecours que les Romains en avoient reçu dans le combat qu'ils eurent à ſoutenir contre les Latins. La troiſieme eſpece de robe *trabée* étoit compoſée de pourpre & d'écarlate; & c'étoit le vêtement propre des augures. (*D. J.*)

TRACANNER, *en terme de Fileur d'or*, c'eſt dévider le fil ou la ſoie qui ne ſont pas encore couverts pour les mettre ſur les roquetins; ou le fil d'or, d'argent, qui eſt façonné.

TRACANOIR, c'eſt, *en terme de Boutonnier*, un chaſſis de deux montans percés de diſtance en diſtance de trous vis-à-vis l'un de l'autre, dans leſquels entrent des broches garnies d'une ou pluſieurs bobines qui ſe mettent en-dedans quand la broche a paſſé dans un des montans. Ces montans ſont arrêtés par en bas ſur une eſpece de ban à rebords un peu élevés, & par en haut d'une traverſe qui leur eſt

ſoli-

ſolidement attachée. Autour de cette machine, environ à 2 piés d'elle, tant ſur les côtés qu'en haut, ſont deux autres montans mis à plat contre le mur, garnis de pluſieurs chevilles qui ſe répondent les unes aux autres, & une autre en-travers, dont les chevilles ſont placées de deux en deux à plus grandes diſtances. Cette machine ſert à donner les longueurs & le poids pour les différens fils d'or. Ceux qui des deux premieres chevilles des montans ſe replient triangulairement ſur celle du milieu de la traverſe, ſont de telle longueur & de tel poids; ceux qui des ſecondes chevilles des montans ſe replient triangulairement ſur la cheville de devant, celle du milieu, ſont d'une autre longueur & d'un autre poids, ainſi du reſte, en montant ſur les rateliers latéraux, & en diminuant ou en augmentant ſur le tranſverſal; c'eſt à l'ouvrier, à fixer ces différences dans les longueurs & dans le poids, en eſſayant ce que telles ou telles combinaiſons peuvent lui rendre dans tel emplacement. Ces expériences une fois exactement faites, il n'a plus qu'à monter la machine & l'étudier pour le reſſouvenir de ſes produits: on appelle monter ſon ouvrage en tournant ces fils ſur deux de ces chevilles latérales, & qui ſe répondent en les y ſéparant en trois, quatre ou cinq fils, ſelon qu'on veut en mettre, plus ou moins, ſur les fuſeaux; quant aux chevilles tranſverſales, on y conduit les mêmes fils, mais ſans les en ſéparer; on commence à les relever ſur une des chevilles latérales à droite, qui forme le pli de ces fils; après les avoir attachés par ce fil au fuſeau avec une petite ficelle qui y tient toujours; on les y devide en débarraſſant la cheville latérale à gauche, & allant juſqu'à la tranſverſale; alors on noue au fuſeau les brins un peu au-deſſous de cette cheville, & quand ils ſont tous dévidés de cette ſorte ſur les fuſeaux, on coupe les brins à-peu-près à la même hauteur, & ce qui reſte entortillé ſur cette cheville tranſverſale, eſt préciſément ce qu'il a fallu mettre de trop dans la longueur & dans le poids, & eſt jetté aux déchets.

Tracanoir, *en terme de Fileur d'or*, eſt un banc ſur lequel ſont emboités deux montans, affermis par en-haut avec une traverſe. Il y a quelquefois vers le milieu de leur hauteur, une broche de fer paſſée de l'un à l'autre, où l'on met le bois; mais l'on ſe ſert plus communement d'une ficelle, qui paroît d'autant plus commode qu'on peut tracanner avec elle ſans faire aucun bruit,

TRACAS, ſont *en terme de Raffineur*, des eſpaces vuides & quarrés, qui regnent depuis le premier juſqu'au dernier étage, en perçant tous les greniers directement au-deſſus l'un de l'autre. Les *tracas* forment du haut en bas, une eſpece de cloiſon de planches, qui ſont percées ſur les deux côtés de hauteur d'homme en hauteur d'homme, pour recevoir d'autres planches d'où les ouvriers ſe donnent les pains de l'un à l'autre, juſqu'au grenier que l'on leur a deſtiné. On voit tout au haut du *tracas* une poulie d'où tombe un cable, au bout duquel eſt un gros crochet où l'on met le bourlet quand il eſt queſtion de deſcendre de groſſes pieces. *Voyez* Vergeoises & Batardes.

Trace, ſ. f. (*Gramm.*) empreinte qui reſte ſur un endroit, ou ſur un corps, du paſſage d'un autre. On dit la *trace* d'un caroſſe; les *traces* affligeantes d'une armée; les Euménides ſuivent dans Eſchile, le parricide Oreſte à la *trace*. Le ſage Salomon dit qu'on ne peut remarquer la *trace* de la fleche ou de l'oiſeau dans l'air, du ſerpent ſur la pierre, de l'homme ſur la femme. Au figuré, on dit les *traces* des héros, les *traces* que les paſſions laiſſent dans l'ame.

Trace (*Papeterie.*) nom que les Papetiers donnent à une ſorte de papier gris, qui s'appelle autrement *mainbrune*; il ſert à faire le corps des cartes à jouer. Il y a une autre ſorte de papier que l'on appelle auſſi *trace* ou *maculature*, qui approche de la qualité du premier; il s'emploie à envelopper les rames de papier. (*D J.*)

Trace, *terme de Chaſſe*, c'eſt la forme du pié d'une bête noire ſur l'herbe, ou ſur les feuilles, &c. par où elle a paſſé. (*D. J.*)

TRACÉ, *terme de Blaſon*, *Voyez* Ombré.

Scribani à Gènes, d'or à une croix anchrée & fleurée ſimplement, *tracée* à filets de ſable, à deux chicots de ſinople, l'un au canton dextre du chef, l'autre au canton ſeneſtre de la pointe.

TRACER, v. act. on dit *en Géométrie pratique*, *tracer* une ligne, c'eſt la marquer avec de l'encre, du crayon, ou toute matiere ſemblable. Dans la géométrie ſpéculative, que les lignes ſoient bien ou mal *tracées*, cela n'y fait rien: on y ſuppoſe toujours que les lignes données ſoient exactement telles qu'on les demande. (*E*)

TRACER, (*Botan*) ce mot en Botanique & en Agriculture, veut dire courir & couler entre deux terres; le chiendent *trace* extraordinairement, cela ſignifie que ſes racines entrent peu dans la terre, & qu'elles s'étendent ſur les côtés. On dit auſſi que les fraiſiers *tracent*, mais c'eſt par des jets qui courent ſur la terre. (*D. J.*)

Tracer, (*Archit.*) tirer les premieres lignes d'un deſſein, d'un plan, ſur le papier, ſur la toile, ou ſur le terrein. Il y a dans l'art de bâtir pluſieurs manieres de *tracer*, que nous allons expliquer dans des articles ſéparés.

Tracer au ſimbleau. C'eſt *tracer* d'après pluſieurs centres, les ellipſes, arcs ſurbaiſſés, rampans, corrompus, &c. avec le ſimbleau, qui eſt un cordeau de chanvre, ou mieux de tille, parce qu'elle ne ſe relâche point. On ſe ſert ordinairement du ſimbleau pour *tracer* les figures plus grandes que les portées du compas.

Tracer en cherche. C'eſt décrire par pluſieurs points déterminés, une ſection conique, c'eſt-à-dire une ellipſe, une parabole, ou une hiperbole, & d'après cette *cherche* levée ſur l'épure, *tracer* ſur la pierre: ce qui ſe fait auſſi à la main, pour donner de la grace aux arcs rampans de diverſes eſpeces.

Tracer en grand. C'eſt en maçonnerie *tracer* ſur un mur ou une aire, une *épure*, pour quelque piece de trait ou diſtribution d'ornemens. Et en charpenterie, c'eſt marquer ſur un ételon, une enrayure, une ferme, &c. le tout auſſi grand que l'ouvrage.

Tracer par équarriſſement ou *dérobement*. C'eſt dans la conſtruction des pieces de trait, ou coupe de pierre, une maniere de *tracer* les pierres par des figures priſes ſur l'épure, & cottées pour trouver les raccordemens des panneaux de tête, de douelle, de joint, &c.

Tracer ſur le terrein. C'eſt dans l'art de bâtir faire de petits ſillons, ſuivant des lignes ou cordeaux, pour l'ouverture des tranchées des fondations. (*D. J.*)

Tracer a la main, (*Coupe des pierres.*) c'eſt déterminer à vue d'œil le contour d'une ligne courbe, en ſuivant pluſieurs points donnés par intervalle, ou en corrigeant ſeulement par le goût du deſſein une ligne courbe, qui ne ſatisfait pas la vûe. Ainſi une doucine compoſée d'arcs, de cercles mal aſſemblés, doit être encore *tracée à la main*.

Tracer, *en terme de Boutonnier*, c'eſt ébaucher les moules & les dégroſſir avec un outil moins fin que le paroir. *Voyez* Moule & Paroir.

Tracer, *terme d'ouvriers en bois*, ce mot ſignifie parmi les ouvriers en bois, comme les Charpentiers, Menuiſiers, Charrons, &c. ſe ſervir du traceret pour marquer la beſogne. (*D. J.*)

Tracer, Traceur, (*Jardinage.*) c'eſt deſſiner avec le traçoir ſur le terrein quelques figures ſuivant le plan qu'on a devant ſoi. Le traçoir eſt comme une longue plume avec laquelle le *traceur* écrit ſur le terrein.

La maniere de *tracer* eſt ce qu'il y a de plus conſidérable dans les jardins, principalement dans ceux que l'on appelle de plaiſance ou de propreté. On ſuppoſe qu'avant de *tracer*, on s'eſt inſtruit des principes de la Géométrie pratique, tels qu'ils ſont enſeignés dans le livre de la théorie & pratique du jardinage, partie deuxième, ou bien dans ce *Dictionnaire* même aux articles de la trigonométrie rectiligne, pour *tracer* des triangles, à celui de la longimétrie pour *tracer* des lignes, & des ſurfaces à l'*article* Planimétrie.

On ſuppoſe donc ici un homme inſtruit de ces principes dont il aura fait uſage ſur le terrein, en traçant les principaux alignemens d'un plan général avec l'équerre d'arpenteur ou avec le demi-cercle, en le retournant d'équerre pour les alignemens de traverſe, en prolongeant par des jalons, les longueurs & les largeurs de ces alignemens, & les arrêtant ſuivant qu'elles ſont marquées ſur le deſſein, en prenant avec le rapporteur les ouvertures d'angles ſur le papier, & les rapportant ſur le terrein, en ouvrant le demi-cercle ſur le même degré que l'on a trouvé ſur le rapporteur. Quant aux figures triangulaires, circulaires, ovales, quadrilateres & irrégulieres qui ſe trouvent dans un deſſein, elles ſe rapporteront toujours

aux

aux premiers principes établis, & ne formeront plus de difficultés dans la maniere de *tracer* les desseins les plus composés.

Il s'agit ici de donner la maniere de remplir les places destinées aux parterres, bosquets, ou boulingrins, & aux potagers dont on n'a tracé dans le plan général que les pourtours.

Le pourtour d'un parterre étant tracé, il offre un quarré ou une place qu'on appelle un tableau, & qu'il faut *tracer* en la maniere suivante.

Maillez sur le papier le dessein du parterre en le séparant par des lignes tirées au crayon, qui en se croisant formeront des carreaux de trois piés sur tous sens, selon l'échelle qui se trouve toujours au bas du dessein.

Faites la même opération sur le terrein en partageant votre place par le moyen du cordeau en autant de lignes & de carreaux qu'il s'en trouve sur votre papier. Prenez le traçoir, & tracez dans chaque maille les mêmes traits, les mêmes fleurons qui sont marqués dans votre dessein, qu'il faut toujours avoir près de vous. On ne trace d'abord les fleurons qu'à un trait pour les mettre en place, ensuite on les double & on leur donne de la grace, & le contour qu'ils demandent suivant le dessein. Ces petites mesures se prennent à la fois & au pié, & l'on arrête par des trous faits avec la pointe du traçoir le bout & la naissance des feuilles & des rinceaux du parterre, pour les mieux faire remarquer à celui qui plante.

Les bosquets n'ont d'autre difficulté à être tracés, que par rapport aux salles & aux cabinets qu'on y pratique. S'ils ne présentent que de simples étoiles, des pattes d'oyes, des cordons, des ovales, & autres figures, elles reviennent toujours aux principes établis dans les articles ci-dessus énoncés. Ces salles sont ou circulaires ou présentent des parallélogrammes, ornés de pieces d'eau cintrées, ou de tapis de gazon.

Mesurez sur le plan combien il y a de toises depuis le point du milieu de la piece, jusqu'au centre des portions circulaires. Vous porterez les mêmes longueurs sur l'alignement du milieu par où il faut commencer, & vous poserez au centre de ces portions le demi-cercle sur l'alignement du milieu, & son alidade sur 90 degrés pour vous retourner d'équerre, & pour *tracer* une ligne de traverse qui donnera les oreillons de la piece du milieu. Au-dessus de cette ligne vous porterez de chaque côté la largeur des allées du pourtour de la piece d'eau ou de gazon, vous ôterez le demi-cercle, & dans le même centre vous mettrez un piquet & vous y passerez la boucle du cordeau pour *tracer* les portions circulaires, tant de la piece d'eau que de l'allée du pourtour, jusqu'à ce que vous trouviez la trace des oreillons: vous mettrez à toutes ces mesures de piquets, vous en ferez autant à l'autre extrémité de la salle: cela fait vous porterez depuis la ligne du milieu la largeur de la piece d'eau & celle des allées du pourtour, dans chaque bout de la salle & des deux côtés, & par des alignemens prolongés & tracés au cordeau, vous aurez dessiné sur le terrein toute votre salle conformément au dessein. Si vous avez des niches & des renforcemens pour des bancs & des figures, vous vous servirez de l'équerre de bois pour en *tracer* les retours, suivant les mesures marquées sur le plan.

Les boulingrins auront de même que les parterres & les bosquets leurs contours marqués dans la trace du plan général; il ne s'agira plus que de *tracer* leur renforcement & ce qui orne leur milieu. On suppose un parallélogramme échancré dans les 4 angles. Si vous avez la ligne du pourtour d'en-haut dressée bien de niveau en reportant la largeur du talus trouvé sur le plan, au-de-là de la trace d'en-haut, avec encore un pié au-delà pour couper le talus en terme ferme, vous pourrez faire creuser & enlever vos terres de la profondeur que vous voudrez y donner, supposé de deux piés. Pour dresser le fond du boulingrin, enfoncez aux encoignures de la trace du pourtour d'en-haut, & le long de la trace, des piquets qui excedent la terre d'un pié environ, & enfoncez-en vis-à-vis dans le fond qui ayent la même hauteur, & qui s'alignent sur ceux d'en-haut d'un bout-à-l'autre: ensuite vous mesurerez sur ces jalons en contre-bas le pié qu'ont de hauteur hors de terre, le piquets des encoignures & ceux du pourtour d'en-haut, & vous y ferez une marque au charbon. Joignez les deux piés que vous voulez donner de renfoncement au boulingrin; alors vous ferez butter ou décharger du pié ces jalons du fond suivant le besoin, de maniere qu'ils ayent en tout trois piés de haut, ensuite vous attacherez un cordeau au pié des piquets d'en-haut, & sur la marque noire faite sur le jalon vis-à-vis, vous y attacherez l'autre bout du cordeau, vous mesurerez dessus ce cordeau bien tendu 6 piés qu'a la largeur du talus de piquet en piquet, au bout desquels 6 piés vous ferez tomber un aplomb jusque dans le fond, en faisant arraser & dresser les terres pour y planter un piquet à tête perdue; faites la même opération aux extrémités du parallélogramme, ainsi ayant arrêté par des piquets les repaires nécessaires, faites tendre le cordeau de l'un à l'autre, & tracez le parallélogramme d'en-bas; vous alignerez par-tout des jalons dont les têtes s'ajustent à la hauteur des jalons & des piquets des encoignures, & vous les mettrez tous à la hauteur de trois piés, vous tendrez un cordeau de l'un à l'autre jusqu'aux jalons d'en-bas, & par des repaires ou hêmes, vous unirez tout le fond du boulingrin. Pour le talus du pourtour vous poserez des piquets de deux toises en deux toises, & en mettrez en pareil nombre & à même distance sur la ligne qui termine le pié du talus, tendez un cordeau de haut-en-bas d'un jalon à son opposé, & faites une rigole ou repaire d'un pié de large suivant le cordeau, coupez la terre ainsi par rigoles en tendant le cordeau de piquet en piquet: pour dresser entierement ce talus, promenez le cordeau de tout sens & d'une rigole à l'autre en faisant suivre un homme qui coupera & arrasera à la bêche les endroits où il y aura trop de terre en suivant exactement le cordeau sans le forcer, c'est la meilleure maniere d'applanir un terrein que le rateau achevera de bien unir & dresser. A l'égard de la piece longue ceintrée qui occupe le fond du boulingrin, il n'est pas plus difficile de la *tracer* qu'un autre qui seroit sur le terrein d'en-haut, ce que l'on exécutera par les principes indiqués ci-dessus.

Les potagers, légumiers, vergers, pepinieres ne demandent aucune recherche pour la trace; leur pourtour *tracé* dans le plan général suffit; il n'y a plus qu'à tracer au cordeau des rigoles ou des planches en tendant le cordeau de piquet en piquet à la distance de deux piés l'un de l'autre sans y comprendre la largeur des sentiers, ce qui separera tout le terrein en rigoles ou en planches.

Tracer, (*Peinture.*) marquer avec un crayon, une pointe de fer, *&c.* le dessein de quelques chose. On dit *tracer* un plan, *tracer* une perspective, un profil. Je n'ai que *tracé* telle chose. *Voy.* Trait.

Tracer ne se dit guerre en peinture qu'en parlant de l'architecture qui est dans un tableau; je viens de *tracer* mon architecture. A l'égard des autres objets, on dit *dessiner*.

Tracer *la natte*, (*Nattier.*) les nattiers en paille, disent *tracer la natte*, pour signifier *passer* alternativement les unes sur les autres, les trois branches de paille dont chaque cordon est composé. (*D. J.*)

TRACERET, s. m. (*Charpent. Menuiserie.*) outil de fer pointu dont on se sert en méchanique, pour tracer, marquer & piquer le bois. *Le traceret* des charpentiers est long de sept ou huit pouces, avec une espece de tête par le haut. Les menuisiers se servent le plus souvent d'une des pointes de leur petit compas de fer au lieu de *traceret*. (*D. J.*)

TRACE-SAUTEREAUX, s. m. (*Luthier.*) outil dont les Facteurs de clavecins se servent pour tracer sur les piéces de bois, dont les sautereaux sont faites, les endroits où il faut faire les entailles pour placer les languettes; cet outil est un morceau de bois, auquel on a formé plusieurs épaulemens ou encoignure. A. B. C. *fig xiv. pl. 17. de Lutherie*, dans chacune de ces encoignures sont plusieurs pointes distantes les unes des autres & de l'épaulement, ainsi qu'il convient pour les lignes que l'on veut tracer. On se sert de cet outil comme d'un petit trusquin. *Voyez* Trusquin.

TRACHEALE, adj. *en Anatomie*, l'artere *tracheale* ou gutturale inférieure vient de la partie postérieure de la souclaviere, & va en serpentant le long de la trachée-artere, se distribuer au glandes thyroïdiennes & au larynx.

Trachée artere, *aspera arteria*, *en terme d'Anatomie*; c'est le canal du vent ou de l'air, appellé vulgairement le *siflet*; Gallien lui a donné le nom de

trachée, τραχεῖα, parce que ce canal est inégal: c'est pourquoi les Latins l'ont appellé aussi *aspera*.

La *trachée artere* est un canal, situé dans la partie moyenne & antérieure du cou, devant l'ésophage. On appelle *larynx* son extrémité supérieure, d'où elle descend jusqu'à la quatrieme vertebre du dos, où en se divisant, elle entre dans les poumons, *voy. nos Planches d'Anat. leur explication*, *& les articles* ESOPHAGE, LARYNX, VERTEBRE, *&c.*

Elle est formée de cerceaux cartilagineux rangés à distances égales & fort proches les uns des autres, qui deviennent plus petits à mesure qu'ils s'approchent des poumons. Ceux des bronches se serrent de si près l'un l'autre, que dans l'expiration, le second cartilage annulaire entre dans le premier, le troisieme dans le second, & les suivans entrent toujours dans ceux qui les précédent. *Voy.* RESPIRATION, *&c.*

Depuis le larynx jusqu'aux poumons, ces cartilages ne forment point des anneaux parfaits, ils sont plats d'un côté, & ne finissent point le cercle entier; mais ils ressemblent à l'ancien sigma grec, d'où ils ont pris le nom de *sigmoïdes*. Leur partie postérieure qui est contiguë à l'œsophage est membraneuse, afin qu'ils puissent mieux se contracter & se dilater, & par-là donner un passage commode aux alimens, lorsqu'ils descendent par le gosier. *Voyez* DÉGLUTITION.

Les cartilages des ramifications de la *trachée artere* qu'on appelle *bronches*, forment des anneaux complets; cependant leurs bronches capillaires n'ont point de cartilages; mais en leur place ils ont de petits ligamens circulaires, qui sont un peu éloignés les uns des autres. L'usage de ces cartilages est de tenir le passage ouvert à l'air; mais dans les bronches capillaires, ils gêneroient l'action des vaisseaux. *Voyez* BRONCHES.

Ces cartilages sont attachés ensemble par deux membranes, une extérieure, l'autre intérieure; l'extérieure est composée de fibres circulaires, & recouvre extérieurement toute la *trachée*; l'intérieure est d'un sentiment très-exquis, & tapisse ou couvre les cartilages en-dedans: elle est composée de trois membranes distinctes: la premiere est tissue de deux rangs de fibres; celles du premier rang sont longitudinales; pour raccourcir ou contracter la *trachée*, elles font approcher & entrer les cartilages les uns dans les autres: l'autre rang de fibres circulaires sert à contracter les cartilages.

Quand ces deux rangs ou ces deux ordres de fibres agissent, elles aident conjointement avec la membrane extérieure à tousser & à changer le ton de la voix, dans le tems de l'expiration. *Voyez* EXPIRATION, VOIX, *&c.*

La seconde membrane est entierement glanduleuse, & les vaisseaux excrétoires de ces glandes s'ouvrant dans la cavité ou l'intérieur de la *trachée*, y distillent une liqueur qui l'humecte & qui la défend contre l'acrimonie de l'air. La derniere est un réseau de veines, de nerfs & d'arteres; les veines sont des branches de la veine-cave, les nerfs sont des ramifications de la paire recurrente, & les arteres sont des branches des carotides externes.

On regardoit communément comme mortelles les sections transversales de la *trachée-artere*, néanmoins on trouve plusieurs exemples du contraire dans les pratiques modernes. Dans certains cas dangereux d'esquinancie, *&c.* on est même obligé d'ouvrir la *trachée* par la section; on appelle cette opération la *bronchotomie* ou *laryngotomie*. *Voyez* BRONCHOTOMIE.

Dans les Transactions philosophiques, il y a une lettre de M. Jean Keen, qui recommande le plus fréquent usage de la bronchotomie, c'est-à-dire d'ouvrir le canal de l'air ou la *trachée-artere* dans les occasions pressantes; ce dont il fait sentir l'importance à l'occasion d'un cas remarquable d'une personne qui eut le canal de l'air ou la *trachée artere* coupée totalement de part à autre au-dessous de la pomme d'Adam, & qui fut guérie par le moyen de la suture, en y appliquant les médicamens convenables.

TRACHÉE-ARTERE *des oiseaux*, (*Anat. comparée.*) la *trachée-artere* des oiseaux est remarquable par sa bifurcation, & par la diversité de la structure des muscles de cette partie, qui est toute différente tant dans les volatiles, que dans les quadrupedes; mais comme ce détail seroit trop long, je renvoie le lecteur aux remarques de Sténon sur Blasius; mais je vais citer pour exemple la structure admirable de la *trachée-artere* du cygne.

Elle s'étend en bas avec l'œsophage, traversant la longueur du col, jusqu'à ce qu'étant parvenu au sternum, elle se courbe & s'insinue dans la gaîne du sternum; où elle est comme retirée dans un lieu sûr, & renfermée dans une espece de boîte; elle se recourbe en-haut, & sort du sternum par l'endroit le plus étroit; ensuite après avoir monté jusqu'au milieu des clavicules qui lui servent comme d'appui, elle se détourne vers la poitrine. Cette construction sert également à la respiration & à la voix: car comme le cygne cherche sa nourriture au fond des eaux dormantes, il lui falloit un col très-long, de peur que demeurant long-tems la tête sous l'eau, il ne courût risque de se suffoquer. En effet, lorsqu'il a pendant un quart-d'heure la tête & le col submergés, & les piés élevés vers le ciel, cette partie de la *trachée-artere* qui est renfermée dans la gaîne du sternum lui sert de reservoir, d'où il tire son haleine.

Dans chaque oiseau, on trouve une disposition différente de la *trachée-artere* proportionnée à la diversité de leur voix. Dans le pigeon qui a la voix basse & douce, elle est en partie cartilagineuse, en partie membraneuse; dans la chouette dont la voix est haute & claire, elle est plus cartilagineuse: mais dans le geai, elle est composée d'os durs, au lieu de cartilages: il en est de même dans la linotte, & c'est à cause de cela que ces deux oiseaux ont la voix plus haute & plus forte, *&c.*

On découvre une vûe & un dessein encore particulier dans l'arrangement des anneaux cartilagineux, qui composent la *trachée-artere*; en ce que ces anneaux sont membraneux tout le long de l'endroit où ils sont couchés sur l'œsophage, pour ne pas presser & retrécir le passage des alimens: au lieu que plus loin dans les bronches, ils forment des anneaux complets, quelques-uns ronds, d'autres triangulaires, *&c.* Une autre particularité qu'on doit remarquer, c'est que dans les bronches, le bord supérieur de chaque anneau de dessous entre dans la partie inférieure de l'anneau de dessus; il n'en est pas de même dans la *trachée-artere*, où les anneaux cartilagineux demeurent toujours également distans les uns des autres; cette différence dans la méchanique d'une seule & même partie, fournit un usage admirable aux poumons & aux bronches, pour se contracter & se raccourcir dans l'expiration, & pour se dilater & s'étendre dans l'inspiration. (*D. J.*)

TRACHÉE-ARTERE, *plaies de la*, (*Chirurg.*) il importe de savoir que les plaies de la *trachée-artere* ne sont pas toujours mortelles, & que ses parties cartilagineuses se peuvent reprendre comme les charnues. J'en ai vu à la Haye l'exemple dans un homme de mérite, qui par excès de mélancholie, s'étoit coupé la gorge sans ménagement avec un rasoir. Le chirurgien le rétablit en peu de tems. Fabricius rapporte un cas semblable; Dionis déclare avoir guéri un homme qui reçut un coup de pistolet étant à une chasse de sanglier; la balle entroit par le côté droit du cou, & sortoit par le gauche, en lui perçant la *trachée-artere*. Garengeot en cite aussi des exemples.

On trouve encore plus anciennement dans un petit traité intitulé, *question chirurgicale sur l'opération de la bronchotomie*, composé par Habicot, chirurgien de Paris, d'autres exemples de personnes qui ont été complétement guéries de blessures faites à la *trachée-artere*. Deux de ces personnes y avoient été blessées par un instrument tranchant, & un autre l'avoit été par un coup d'arquebuse. Il étoit survenu à la gorge de ces trois blessés un gonflement & une inflammation si considérable, qu'on avoit lieu de craindre la suffocation. Habicot mit une petite canule de plomb dans la plaie de la *trachée-artere* de deux de ces blessés, afin que l'air pût sortir en entier librement de leur poumon; il fit une ouverture à la *trachée-artere* du troisieme pour le même sujet. Quand les accidens cesserent, il ôta la canule, & les plaies guérirent parfaitement.

Un jeune homme de quatorze ans qui avoit voulu avaler plusieurs pieces d'argent enveloppées dans un linge pour les dérober à la recherche des voleurs, avoit pensé étouffer, parce que le paquet s'étoit engagé dans le pharynx, de maniere qu'on n'avoit pu le retirer ni le faire descendre dans l'estomac; son cou & sa face étoient tellement enflés, qu'il en étoit méconnoissable. Habicot lui fit l'opération de la bronchotomie, après laquelle le gonflement se dissipa; il fit descendre avec une sonde de plomb le paquet d'argent dans l'estomac. Le jeune homme guerit de

l'opération, & rendit par l'anus ſon argent à diverſes repriſes.

Lorſque la plaie des tégumens n'eſt point vis-à-vis de celle de la *trachée-artere*, l'air trouvant un obſtacle à la ſortie, peut s'inſinuer dans le tiſſu cellulaire de la peau, ce qui produit un emphyſeme. M. Arnaud, chirurgien de Paris, vit un jeune homme bleſſé depuis trois ou quatre jours à la *trachée-artere* d'un coup de piſtolet, bleſſure qui avoit produit un emphyſeme univerſel. Cet habile praticien dilata ſur-le-champ la plaie des tégumens, & découvrit celle de la *trachée-artere*, pour mettre ces deux plaies vis-à-vis l'une de l'autre. Il appliqua ſur l'ouverture de la *trachée-artere* un morceau de papier mouillé, & panſa la plaie à l'ordinaire. Le malade déſenfla peu-à-peu, & guérit.

Il eſt cependant bon de remarquer qu'une bleſſure à la gorge eſt mortelle, lorſque les carotides & les jugulaires internes ſont ouvertes. Ainſi une perſonne qui auroit reçu, ou qui ſe feroit fait avec un inſtrument tranchant porté en-travers, une bleſſure qui pénétreroit juſque à l'éſophage mourroit infailliblement en peu de tems, car l'œſophage ne pourroit être ouvert de cette maniere, ſans que les carotides & les jugulaires internes ne le fuſſent auſſi.

Mais quoiqu'il y ait quelquefois des plaies à la gorge, par leſquelles les alimens ſortent, il ne faut pas toujours croire pour cela que la *trachée-artere* & l'éſophage ſoient ouverts. Les alimens qui ſortent par les plaies ne ſont point entrés dans l'éſophage, car s'ils en venoient, il faudroit qu'ils paſſaſſent par l'ouverture de la *trachée-artere*, ce qui ne pourroit ſe faire ſans qu'il en tombât dans ce canal qui eſt toujours ouvert; & par conſéquent ſans que le bleſſé n'en fût ſuffoqué. Ces ſortes de plaies par où les alimens s'échappent, pénetrent juſqu'au fond du goſier entre l'épiglotte & la racine de la langue; quelques points de ſuture entrecoupés, la ſituation de la tête, & un régime de vie convenable paroiſſent les ſeuls moyens qu'on puiſſe employer pour guérir ces ſortes de plaies. (*D. J.*)

TRACHÉE, (*Botan.*) vaiſſeau aérien des plantes. La découverte des *trachées* eſt une des plus belles qu'on ait fait en botanique dans le ſiecle dernier. Nous en ſommes redevables aux recherches de Malpighi. Ce ſavant homme qui a ſi bien étudié la nature, appelle *trachées* ou *poumons* des plantes, certains vaiſſeaux formés par les différens contours d'une lame fort mince, plate, un peu large, qui ſe roule ſur elle-même en ligne ſpirale, compoſe un tuyau aſſez long, droit dans certaines plantes, boſſu dans quelques autres, étranglé & comme diviſé en ſa longueur en pluſieurs cellules.

Quand on déchire ces vaiſſeaux, on s'apperçoit qu'ils ont une eſpece de mouvement périſtaltique. Ce mouvement eſt peut-être un effet de leur reſſort; car ces lames qui ont été alongées, & qui reſſemblent à des tirebourres, revenant à leur premiere ſituation, ſecouent l'air qui ſe trouve entre les pas de leurs contours: cet air par ſon reſſort les ſecoue pareillement à ſon tour, de ſorte qu'elles vont & viennent pendant quelque tems juſqu'à ce qu'elles ayent repris leur premiere ſituation, ou qu'elles ayent cédé à l'air; dès qu'on les alonge un peu trop, elles perdent leur reſſort, & ſe flétriſſent: ces lames ſont compoſées de pluſieurs pieces poſées par écailles.

Pour découvrir facilement les *trachées*, on n'a qu'à choiſir dans le printems & dans l'été des jets de roſiers de *viburnum*, de tilleul, de tendrons de vignes, d'arbuſtes, ou de telles autres plantes qu'on voudra; on les trouvera tous remplis de *trachées*, pourvu qu'ils ſoient aſſez tendres pour être caſſés net; car s'ils ſe tordent, on ne pourra pas découvrir les *trachées*. On les apperçoit très-bien en coupant tranſverſalement la racine d'un melon. *Voyez* à ce ſujet les *remarques* de M. Bedſinger *dans les commentaires de Pétersbourg, tome IV. p.* 124 *& ſuiv.* Ces vaiſſeaux aériens ſerviroient-ils à faciliter le mouvement de la ſeve & à la rendre plus fluide? (*D. J.*)

TRACHELAGRA, ſ. f. eſpece d'affection arthritique ou rhumatiſante qui attaque le cou. Ambroiſe Paré paroît s'être ſervi le premier de ce terme, à l'imitation de ceux de *podagre*, *chiragre*, *&c.* qui ſignifie *la goutte aux piés, aux mains*. *Voy.* GOUTTE, RHUMATISME & TORTICOLIS. (*Y*)

TRACHELIE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *trachelium*; genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, & profondement découpée. Le calice devient dans la ſuite un fruit membraneux, qui a ſouvent trois pointes; ce fruit eſt diviſé en trois loges, & il renferme des ſemences ordinairement petites. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort diſtingue ſix eſpeces de ce genre de plante, dont on a déja décrit la principale, connue en françois ſous le nom de *gantelée*. *Voyez* en l'*article*. Nous ajouterons ſeulement que cette plante, quand elle eſt bleſſée, donne un ſuc laiteux en abondance, lequel étant reçu dans un vaiſſeau, ſe caille promptement, & fournit une eſpece de petit lait de couleur brune; la partie caillée étant deſſéchée, brûle comme de la réſine à la flamme d'une bougie. *tranſact. Philoſop. n°* 224. (*D. J.*)

TRACHENBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Siléſie, ſur la riviere de Bartſch, & vers les confins de la Pologne; elle appartient au baron de Trachenberg. (*D. J.*)

TRACHINIA, (*Géog. anc.*) canton de la Macédoine, dans la Phthiotide, autour de la ville d'Héraclée, qui en prenoit le nom d'*Heraclea trachinia*, ſelon Thucidide, *l. III.* Ce canton s'étendoit apparemment entre le fleuve Sperchius au nord, le golfe Maliacus à l'orient, le fleuve Aſopus au midi, & la Paraſopiade au couchant. Sophocle Philoctetes, cité par Ortélius, place dans ce canton un lieu nommé *Trachinium*, & les montagnes qu'il appelle *Trachiniæ* ou *Trechiniæ petræ*. (*D. J.*)

TRACHINUS LAPIS; (*Hiſt. nat.*) pierre à laquelle quelques auteurs ont attribué beaucoup de vertus médicinales; on nous dit qu'elle étoit brillante, mais opaque, il y en avoit de noirâtres & de vertes. On croit que c'étoit la pierre néphrétique.

TRACHIS, (*Géog. anc.*) ville de Theſſalie, au pié du mont Oeta, ſelon Etienne le géographe, qui dit qu'elle fut bâtie par Hercule, & qu'on lui donna le nom de *Tracis* à cauſe de l'inégalité de ſon terrein qui eſt tout montueux. Thucydide, *l. III. p.* 235. la met aux confins des peuples *Oetæ*. L'étymologie du nom de cette ville eſt confirmée pas ces vers de Séneque, *in Hercule Oetæo, act. I. v.* 135.

> *Ad* Trachina *vocor, ſaxa rigentia,*
> *Et dumeta jugis horrida torridis,*
> *Vix gratum pecori montivago nemus.*

Cette ville eſt la même qu'Homere appelle *Trechis*, & Pline *Trachin*, & c'eſt la même qu'Héraclée de Trachinie. (*D. J.*)

TRACHOMA, ſ. m. *en Chirurgie*, eſt une aſpérité de la partie interne des paupieres, accompagnée de démangeaiſon, de rougeur, & ſouvent de puſtules ſemblables à des grains de millet. Les degrés de cette maladie ſont le ſycoſis & le tyloſis, ou plutôt ce ſont les plus fâcheux accidens auxquels puiſſe aboutir le *trachoma*.

Cette maladie eſt une eſpece de dartre des paupieres: elle vient ordinairement de l'âcreté des larmes. Pour les guérir, on preſcrit au malade un régime de vivre doux & humectant pour tempérer la chaleur & l'âcreté du ſang & des humeurs: on le ſaigne s'il y a plénitude; on le purge par en-bas; on emploie enſuite les bouillons amers; on fait uſage des bains d'eau tiede, & généralement de tous les remedes propres à humecter, à fondre & à évacuer les humeurs impures; on paſſe quelquefois du cautere au ſeton pour détourner les humeurs de deſſus les paupieres.

Quant aux topiques, on ſe ſert d'abord de ceux qui humectent & amolliſſent les ſolides, & qui ſont capables de tempérer la chaleur de la partie; tels ſont les fomentations avec la décoction des racines de guimauve, de feuilles de violet, de fleurs de camomille & de mélilot, des ſemences de lin & de fougere, *&c.* on paſſe enſuite aux remedes qui détergent & deſſechent les ulceres. *Voyez* ARGEMON. (*Y*)

TRACHONITIDE, (*Géog. anc.*) *Trachonitis*, contrée de l'Arabie, entre la Paleſtine & la Cœle-Syrie, au midi de la ville de Damas. Le nom de *Trachonitide* venoit ſans doute les deux collines *Trachones*, que Strabon met au voiſinage de Damas. Il ajoute qu'en tirant de-là vers l'Arabie & l'Iturée on trouvoit des montagnes peu praticables, mais remplies de profondes cavernes. Ces cavernes étoient entre Adraa & Bozra, ſelon Guillaume de Tyr, qui dit que la *Trachonitide* faiſoit une partie conſidérable du deſert de Boſtra, & que c'étoit une contrée aride, ſans fontaine & ſans ruiſſeaux. Les habitans ramaſſoient ſoigneuſement l'eau de pluie dans de citernes, &

con-

conservoient leurs grains dans des cavernes faites exprès. (*D. J.*)

TRAÇOIR, s. m. sorte de petit poinçon d'acier trempé, très-aigu par le bout, dont les graveurs en relief & en creux sur métaux se servent pour tracer ou dessiner sur métalles figures qu'ils veulent graver. *Voyez les Pl. de la Gravure.*

TRAÇOIR, (*terme de Jardinier.*) c'est un grand bâton droit, ferré par le bout d'en-bas, dont la pointe est triangulaire & applatie en langue de chat; on y met un manche de quatre à cinq piés de long, & on s'en sert pour tracer, former & dessiner toutes les figures des jardins; en un mot, c'est le porte-crayon du traceur sur le terrein. (*D. J.*)

TRACTION, s. f. (*Méchan.*) est l'action d'une puissance mouvante, par laquelle un corps mobile est attiré vers celui qui le tire. Ainsi le mouvement d'un chariot tiré par un cheval, est un mouvement de *traction*. La *traction* n'est proprement qu'une sorte d'impulsion dans laquelle le corps poussant paroît précéder le corps poussé; ainsi dans la *traction* d'un chariot, le cheval pousse le harnois attaché à son poitrail, & cette impulsion fait avancer le chariot.

Traction se dit donc principalement des puissances qui tirent un corps par le moyen d'un fil, d'une corde, d'une verge ou autre corps semblable; au-lieu qu'*attraction* se dit de l'action qu'un corps exerce, ou paroît exercer sur un autre pour l'attirer à lui, sans qu'il paroisse un corps visible intermédiaire, par le moyen duquel cette action s'exerce. *Voyez* ATTRACTION, *voyez aussi* TIRAGE. (*O*)

TRACTOIRE, *ou* TRACTRICE, s. f. (*Géom.*) est une courbe dont la tangente est égale à une ligne constante.

On la nomme *tractoire*, parce qu'on peut l'imaginer comme formée par l'extrémité d'un fil que l'on tire par son autre extrémité le long d'une ligne droite. Mais il faut supposer pour cela que le frottement détruise à chaque instant la force d'inertie du petit corps ou point qui décrit la courbe; car autrement la direction de ce point ne sauroit être celle de la tangente de la courbe. *Voyez les mém. de l'acad.* 1736.

La *traction* a beaucoup d'analogie avec la logarithmique, dont la soutangente est construite; ce que la soutangente est dans celle-ci, la tangente l'est dans celle-là; les arcs de la traction répondent aux abscisses de la logarithmique & sont les logarithmes des ordonnées, *&c.* On trouvera le détail des propriétés de cette courbe dans les *mém. de l'acad.* 1711. (*O*)

TRACTORIÆ, s. f. pl. (*Littér.*) nom que donnoient les Romains aux billets ou diplomes que l'empereur accordoit à ceux qu'il envoyoit dans les provinces, ou qu'il en rappelloit, pour que ces personnes eussent le droit de prendre des chevaux de la poste impériale, & d'être défrayés sur toute la route. (*D. J.*)

TRACTRICE, s. f. *voyez* TRACTOIRE.

TRADITEURS, (*Théologie.*) est le nom que l'on donna dans les premiers siecles de l'Eglise aux chrétiens qui, dans le tems de la persécution, livrerent aux païens les Ecritures-saintes, pour éviter la mort & le martyre. Ce nom est formé du latin *traditor*, celui qui livre ou abandonne à un autre la chose dont il est dépositaire; & nos meilleurs auteurs ecclésiastiques françois l'ont rendu par *traditeurs*, qui n'a que la signification qu'on vient de lui donner, laquelle est fort différente de l'idée que nous attachons au mot *traître*.

Les ennemis de la religion firent les derniers efforts, même sous la loi ancienne, pour priver les hommes des saintes Ecritures. Dans la cruelle persécution excitée contre les Juifs par Antiochus, les livres de la loi furent recherchés, déchirés & brûlés avec des soins extrèmes; & ceux qui manquerent à les livrer, furent mis à mort, comme nous lisons dans le premier livre des Macchabées, *chap. j. vers.* 56. 57.

Dioclétien renouvella la même impiété par un édit publié la dix neuvieme année de son empire, & portant que tous les livres sacrés fussent apportés aux magistrats pour être consumés par le feu.

Un grand nombre de chrétiens foibles, & même quelques évêques succombant à la frayeur des tourmens, livrerent les saintes Ecritures aux persécuteurs; & l'Eglise détestant cette lâcheté, porta contre eux des lois très-séveres, & les flétrit du nom infame de *traditeurs*.

Comme le prétexte principal du schisme des donatistes étoit que les Catholiques toléroient les *traditeurs*, il fut arrêté au concile d'Arles tenu en 314, que tous ceux qui se trouveroient coupables d'avoir livré aux persécuteurs quelque livre ou vase sacré, seroient déposés & dégradés de leurs ordres & caracteres, pourvu qu'ils en fussent convaincus par des actes publics, & non par de simples paroles.

TRADITION, (*Théologie.*) est l'action de remettre quelque chose entre les mains d'une personne. Du verbe *tradere*, livrer. La vente d'une chose mobiliaire se consomme par une simple *tradition*. *Voy.* DÉLIVRANCE.

TRADITION, *en matiere de religion*, signifie en général un *témoignage* qui répond de la vérité & de la réalité de tels ou tels points.

On en distingue de deux sortes; l'une orale, & l'autre écrite. La *tradition* orale est un témoignage rendu de vive voix sur quelque chose: témoignage qui se communique aussi de vive voix des peres aux enfans, & des enfans à leurs descendans.

La *tradition* écrite est un témoignage, que les histoires & les autres livres rendent sur quelque point. Cette derniere, généralement parlant, est plus sûre que la premiere.

La *tradition*, soit orale, soit écrite, peut être considérée ou quant à son origine, ou quant à son objet, ou quant à son étendue.

1°. La *tradition* quelle qu'elle soit, envisagée quant à son origine, est ou *divine* lorsqu'elle a Dieu pour auteur, ou *humaine* lorsqu'elle vient des hommes; & cette derniere se soudivise en *apostolique*, qui vient des apôtres; en *ecclésiastique*, qui vient de ceux qui ont succédé aux apôtres dans le ministere de l'Evangile; & en *civile* ou *purement humaine*, qui vient des hommes précisément considérés comme hommes.

2°. La *tradition* considérée quant à son objet est ou *doctrinale*, ou de *discipline*, ou *historique*. Par *tradition doctrinale*, on entend celle qui dépose en faveur d'une vérité qui fait partie des dogmes que Jesus-Christ a annoncés aux hommes. On entend par *tradition de discipline* celle qui fait voir que telle ou telle chose a été pratiquée dans tels ou tels tems; & par *tradition historique*, on entend celle qui nous apprend que tel ou tel fait est arrivé.

3°. La *tradition* considérée quant à son étendue, est ou *particuliere* ou *générale* par rapport aux *tems*, aux *personnes* & aux *lieux*. La *tradition* particuliere par rapport aux *tems*, aux *personnes* & aux *lieux*, est celle qui apprend qu'une chose a été observée par quelque personne pendant quelque tems, & dans certains lieux. La tradition universelle par rapport aux tems, aux personnes, aux lieux, est celle qui apprend qu'un chose a été observée par tout le monde, dans tous les lieux & dans tous les tems.

Les Protestans conviennent avec les Catholiques, qu'il y a des *traditions divines* & quant à l'origine, & quant à l'objet, comme celles, par exemple, qui nous enseignent que Jesus-Christ est le Messie, qu'il est Dieu, qu'il s'est incarné, qu'il est mort pour le salut du genre humain. 2°. Ils avouent qu'il y a des *traditions humaines* & quant à l'origine, & quant à l'objet; *d'apostoliques*, comme celle qui nous apprend qu'on a toujours jeûné à Pâques; d'*ecclésiastiques*, comme celles qui nous disent qu'on a observé telles ou telles cérémonies dans l'administration du Baptême & de la Pénitence; d'*humaines*, comme celles qui nous instruisent de la vie des grands capitaines & des fameux conquérans. 3°. Ils reconnoissent des *traditions* particulieres & universelles; de *particulieres*, comme celle qui nous apprend qu'on jeûnoit à Rome le samedi; d'*universelle*, comme celle qui nous instruit de la célébration de la fête de Pâques.

Toute la question entr'eux & les Catholiques se réduit à savoir s'il y a une *tradition* divine, qui ne soit pas contenue dans l'Ecriture, & qui soit regle de foi; c'est ce que nient les Protestans contre les Catholiques qui définissent la *tradition*, la parole de Dieu non-écrite par des écrivains inspirés, que les apôtres ont reçue de la propre bouche de Jesus-Christ, qu'ils ont transmise de vive voix à leurs successeurs, & qui a passé de main-en-main jusqu'à nous sans aucune interruption, par l'enseignement des ministres & des pasteurs, dont les premiers ont été instruits par les apôtres.

On en prouve l'existence contre les Protestans, 1°. par l'Ecriture qui fait une mention expresse des tra-

traditions, *II. Thessalon. c. ij. vers.* 14. *I. ad Timoth. c. vj. vers.* 20. *II. ad Timoth. c. j. vers.* 13. *& c. ij. vers.* 1. *&* 2. 2°. par les auteurs ecclésiastiques, & en particulier par S. Ignace, disciple des apôtres, cité par Eusebe, *hist. eccles. lib. III. c. xxxvj.* 3°. par l'exemple même des Protestans qui croient que Marie a conservé sa virginité après l'enfantement; qu'on peut baptiser les enfans nouveaux-nés; que le baptême des hérétiques est bon, & divers autres points qui ne sont pas contenus dans l'Ecriture, & qui ne sont fondés sur la *tradition*.

Comme c'est principalement par le canal des auteurs ecclésiastiques qui ont écrit sur les matieres de religion dans les différens siecles de l'Eglise, qu'on peut parvenir à la connoissance des *traditions* divines, les Protestans n'ont rien oublié pour infirmer l'autorité des peres. Rivet & Daillé, deux de leurs plus célebres ministres ont objecté 1°. qu'il est impossible de trouver au juste le sentiment des peres sur quelque matiere que ce soit, leurs ouvrages ayant été ou supposés ou corrompus & altérés, n'étant pas sur de leur sens, ni qu'ils ayent proposé tel ou tel point comme une *tradition* universelle; 2°. que la notoriété du sentiment des peres n'impose aucune nécessité de le suivre; 3°. que les peres se contredisent & donnent eux-mêmes la liberté de les abandonner; 4°. que l'autorité des peres est toute humaine, & par conséquent qu'elle ne peut servir de fondement à la foi qui est toute divine; 5°. que les peres ne sont recevables dans leur témoignage qu'autant qu'ils prouvent bien ce qu'ils avancent; 6°. que l'autorité de la *tradition* est injurieuse à la plénitude de l'Ecriture. On peut voir ces difficultés exposées avec beaucoup d'art, & poussées avec assez de force dans le livre de Daillé, intitulé, *du vrai usage des peres*, *liv. I. depuis le chap. j. jusqu'au xj.*

Les controversistes catholiques ont répondu pleinement à ces objections, & en particulier M. l'abbé de la Chambre, docteur de Sorbonne, dans son *traité de la véritable religion*, d'où nous avons tiré tout cet article. On peut voir dans cet ouvrage, *tome IV. p.* 352 *jusqu'à la p.* 422, l'exposition fidele des objections de Daillé, & les réponses solides qu'y donne l'auteur moderne.

Nous observerons seulement que la *tradition*, selon les Catholiques, est regle de foi, & que c'est à l'Eglise seule qu'il appartient d'en juger & de discerner les fausses *traditions* d'avec les véritables, ce qu'elle connoît ou par le témoignage unanime des peres, ou par l'usage constant & universel des églises pour les choses qu'on ne trouve instituées ni par les conciles, ni par les souverains pontifes, selon les regles citées par S. Augustin, *lib. VI. de baptism. cap. xxiv.* & par Vincent de Lérins dans son opuscule intitulé, *commonitorium primum*.

Les Juifs ont aussi leurs *traditions*, dont ils font remonter l'origine jusqu'à Moïse qui les confia, disent-ils, de bouche aux anciens du peuple pour les faire passer de la même maniere à leurs successeurs. Ils ne les avoient point écrites avant les guerres que leur firent les Romains sous Vespasien, ensuite sous Adrien & sous Sévere. Alors le rabbin Judas, surnommé *le saint*, composa la *misna*, comme qui diroit *seconde loi*, qui est le plus ancien recueil des *traditions* qu'ayent les Juifs. On y ajouta la gemarre de Jérusalem & celle de Babylone, qui, jointes à la misna, forment le talmud de Jérusalem & celui de Babylone, lesquels sont comme l'explication ou le supplément de la misna, ou du code principal de leurs *traditions* qui sont fort respectées des rabbins, & rejettées par les caraites. *Voyez* CARAÏTES.

TRADITION *des juifs*, (*Critique sacrée.*) dogmes, préceptes, rites, observances ou cérémonies religieuses, qui ne sont point prescrites aux Juifs par Moïse, ni par les prophetes, mais qui s'établirent chez eux par la coutume, se multiplierent par succession de tems, & s'accrurent tellement qu'enfin elles étoufferent la loi écrite; je ne répéterai point ici ce que j'en ai dit dans plusieurs endroits de cet ouvrage, comme aux *articles* MISNA, TALMUD & PHARISIENS, qui en furent les principaux promoteurs; les curieux peuvent y recourir; c'est assez d'observer qu'aucune *tradition* judaïque n'a de fondement solide, qu'elles sont toutes inutiles, incommodes ou onéreuses, & que la plûpart sont ridicules & méprisables. Cependant elles ont triomphé, parce qu'une religion chargée de beaucoup de pratiques, quelles qu'elles soient, attache plus à elle, que si elle l'étoit moins; on tient beaucoup aux choses dont on est continuellement occupé. (*D. J.*)

TRADITION *des chrétiens*, (*Critique sacrée.*) Clément d'Alexandrie la définit l'explication de la loi ou des prophetes, donnée de vive voix aux apôtres par notre Seigneur, qui s'en servoient dans leurs discours, mais qui n'en publierent rien par écrit. Ce n'est donc ni une doctrine secrette & profonde qu'on devoit cacher, ni le vrai sens des livres du nouveau Testament; c'étoient des explications mystiques du vieux Testament, qui n'ont été connues que des apôtres.

Quand saint Paul dit dans sa premiere épître aux Thessaloniens, *chap. ij. vers. xv. gardez nos* traditions; *c'est la doctrine que nous vous avons enseignée, ou que vous avez apprise de nous* (pour me servir de la version de M. Simon), l'apôtre n'entend par *traditions* que des *instructions*. Il convient même de remarquer que c'est le seul endroit du nouveau Testament où le mot *tradition*, παράδοσις, soit employé favorablement pour une bonne doctrine, une instruction utile & solide. Par-tout ailleurs il désigne des *doctrines* humaines & condamnables; voyez-en des exemples dans *Matth. xv. Marc. vij. Coloss. ij. vers.* 9. &c.

Je n'ignore pas que l'ancienne Eglise a approuvé des *traditions*; mais ce n'étoient que des *traditions* concernant des usages, des pratiques, qui, au défaut de l'autorité de l'Écriture, avoient été introduites par les premiers peres, & non pour établir des dogmes de foi. A ce dernier égard, l'Eglise ne recevoit que ce qui se trouvoit enseigné dans les livres sacrés, *adorando plenitudinem scripturæ*, comme s'exprime un des peres.

Il n'en est pas de même des rites & des cérémonies. Les successeurs recevoient celles qui avoient été instituées par leurs prédécesseurs, pourvu qu'elles leur parussent édifiantes & raisonnables. Tertullien, *cap. iv. lib. de coronâ*, traite de ces *traditions* reçues dans l'Eglise sans être fondées par l'Ecriture sainte, mais néanmoins appuyées d'une ancienne coutume, qui faisoit présumer qu'elles tiroient leur origine de quelque *tradition* apostolique. Cependant on lui contestoit ce principe; il y avoit même de son tems des docteurs qui vouloient que toute *tradition* fût fondée sur l'autorité de l'Ecriture. Là-dessus il tâche de prouver par des faits qu'une *tradition*, quoique non-écrite, doit être reçue. Il rapporte divers exemples de ces usages ecclésiastiques qui se pratiquoient, sans qu'on en trouvât rien dans l'Ecriture; & entre ces usages, il y a celui-ci. Nous souffrons, dit-il, avec peine qu'il tombe à terre quelque chose du calice, du pain de l'Eucharistie, ou même de notre pain ordinaire. Si vous demandez, poursuit Tertullien, quelque passage de l'Ecriture qui ordonne ces observations, vous n'en trouverez point. La *tradition* les a introduites, la coutume les a confirmées, & la foi les garde; si d'un autre côté vous les considérez, vous verrez que la raison autorise, à cet égard, la *tradition*, la coutume & la foi. Là-dessus M. Rigault ajoute cette remarque. „ La *tradition* sans raison seroit vaine; c'est pourquoi l'apôtre n'exige point d'obéissance qui ne soit raisonnable „.

En effet, comme tout s'altere avec le tems, & que rien n'est plus fautif que les témoignages de vive voix en matiere de doctrine, il en résulte que si la doctrine de Jesus Christ n'eût pas été écrite par les apôtres, il eût été impossible de la conserver pure, & même elle ne fut que trop tôt altérée par de fausses opinions. Entre des preuves sans nombre, ce que Clément d'Alexandrie dit de lui-même, peut suffire pour démontrer combien la *tradition* rendroit la religion incertaine sans l'Ecriture. Ce pere de l'Eglise, après avoir parlé des maîtres qu'il avoit eu, & qu'il nous donne pour des hommes du plus grand mérite & de la plus haute vertu, il ajoute: „ Ceux qui ont conservé „ la véritable *tradition* de cette précieuse doctrine, „ transmise d'abord par les apôtres Pierre, Jacques, „ Jean & Paul, ensorte que le fils la recevoit de „ son pere (mais entre ces fils peu ressembloient à „ leurs peres); ceux-là nous ont fait parvenir par „ la volonté de Dieu ces semences apostoliques confiées à nos ancêtres „. *Stromat. lib. I. p.* [illegible] *&* 275. Cependant si l'on compare la doctrine de ce pere qu'il tenoit, comme il assure, de grands hommes qui l'avoient reçue des apôtres ou de leurs disciples, & de disciples qui ressembloient à leurs maîtres; si, dis-je, l'on compare cette doctrine en plusieurs articles avec

avec celle que nous avons aujourd'hui, on y verra bien des différences. De-là vient que cet habile auteur n'est point honoré du titre de *saint*, comme quantité d'autres qui ne le veulent pas, & que l'on croit trouver beaucoup d'hérésies dans ses livres; c'est aussi la raison pourquoi les Grecs en ont laissé périr plusieurs. (*D. J.*)

TRADITION MYTHOLOGIQUE, (*Mythol.*) on nomme *traditions mythologiques*, les fables transmises à la postérité, & qui lui sont parvenues après s'être chargées d'âge en âge de nouvelles fictions, par lesquelles les poëtes ont cherché comme à-l'envi, à en augmenter le merveilleux.

Afin qu'une *tradition* historique, selon la judicieuse remarque de M. Freret, puisse avoir quelque autorité, il faut qu'elle remonte d'âge en âge jusqu'au tems dont elle dépose, que l'on puisse en suivre la trace sans interruption, ou que du-moins dans tout cet intervalle, on ne puisse en assigner le commencement, ni montrer un tems dans lequel elle ait été inconnue. C'est-là une des premieres regles de la critique, & l'on ne doit pas en dispenser les *traditions mythologiques*, & leur donner un privilege dont les *traditions* historiques n'ont jamais joui.

Tout ce que l'on a droit de conclure des *traditions* fabuleuses, les plus constamment & les plus universellement reçues, c'est que ces fables avoient probablement leur fondement dans quelque fait historique, défiguré par l'ignorance des peuples, & altéré par la hardiesse des Poëtes. Mais si l'on veut aller plus loin, & entreprendre de déterminer la nature & les circonstances de ce fait historique, quelque probable & quelque ingénieuse que soit cette explication, elle ne s'élévera jamais au-dessus de l'ordre conjectural, & elle sera toujours insuffisante pour établir une vérité historique, & pour en conclure l'existence d'une coutume ou d'un usage dans les tems fabuleux. *Voyez* MYTHOLOGIE, FABLE, *&c.* (*D. J.*)

TRADITION, (*Jurisp.*) est l'action de livrer une chose.

La *tradition* est une des manieres d'acquérir, ou droit des gens, par laquelle en transférant à quelqu'un la possession d'une chose corporelle on lui en transmet la propriété, pourvu que la tradition ait été faite par le véritable propriétaire, pour une juste cause, & avec intention de transférer la propriété.

Suivant le droit civil, & parmi nous, la *tradition* est regardée comme l'accomplissement de la convention.

Il y a néanmoins des contrats qui sont parfaits sans *tradition* réelle, & pour lesquels une *tradition* feinte suffit; comme la vente d'un immeuble, à la difference de la vente des choses qui se livrent au nombre, poids & mesure, laquelle n'est parfaite que par la *tradition* réelle: il en est de même des donations. *Voyez* les *instit. tit. de acquir. rer. domin.* & Donat, *tit. des convent.* & *du contrat de vente*.

Tradition par l'anneau, per annulum, étoit celle qui se faisoit en mettant un anneau au doigt de celui auquel on remettoit la possession d'une église, ou d'une dignité, d'un héritage, *&c. Voyez l'article suivant*.

Tradition par le bâton, per baculum, étoit une *tradition* feinte, qui se pratiquoit anciennement en remettant entre les mains de l'acheteur ou nouveau possesseur, un bâton en signe de la possession qu'on lui remettoit. *Voyez* BATON, INVESTITURE, & le *glossaire de* du Cange *au mot investitura*, où il explique toutes les différentes manieres d'investiture ou de *tradition* feinte qui se pratiquoient anciennement.

Tradition brevis manus, est une *tradition* feinte qui se fait pour éviter un circuit inutile de *traditions*, en compensant la *tradition* qu'il faudroit faire de part & d'autre; comme dans la vente d'une chose que l'acheteur tient déja à titre de prêt. Pour que le vendeur remît la chose à l'acheteur, il faudroit que celui-ci commençât par la lui remettre; & pour abréger, on suppose que cette *tradition* réciproque a été faite, c'est pourquoi on l'appelle *brevis manus*, parce que c'est l'acheteur qui se remet à lui-même. *Instit. de acquir. rer. domin.*

Tradition civile, est une *tradition* feinte, qui consiste dans la forme établie par la loi: elle est opposée à la *tradition* réelle. Voyez *tradition feinte* & *tradition réelle*.

Tradition par le couteau, per cutellum, c'étoit une mise en possession qui se faisoit en donnant un couteau plié. *Voyez le glossaire de* du Cange *au mot investitura*.

Tradition feinte ou *fictive*, est celle qui est faite pour opérer le même effet que la *tradition* réelle: on la divise en *symbolique* & *non symbolique*.

Tradition par un festu, per festucam, c'est-à-dire un brin de paille, étoit une *tradition* fictive qui se pratiquoit autrefois assez communément en présentant un festu. *Voyez* du Cange *au mot investitura*.

Tradition fictive, *Voyez* ci-devant *tradition feinte*.

Tradition par un gazon de terre, c'étoit une façon de livrer un héritage, en donnant un gazon pour symbole de cet héritage. *Voyez* du Cange *au mot investitura*.

Tradition de longue main, longa manus, est une *tradition* fictive qui se fait montrant la chose, & donnant la faculté d'en prendre possession: elle se pratique ordinairement pour la délivrance des immeubles réels, & pour celle des choses mobiliaires d'un poids considérable. *Voyez* aux *instit.* le *tit. de acquir. rer. dom.*

Tradition de la main à la main, c'est lorsqu'une chose passe à l'instant de la main d'une personne en celle d'une autre, à laquelle la premiere la remet.

Tradition réelle, est celle qui consiste dans une remise effective de la chose.

Tradition symbolique, est celle qui se fait en donnant quelque symbole de la chose que l'on doit livrer; comme quand on livre les clés du grenier où est le froment que l'on a vendu. *Voyez* aux *instit. de acq. rer. dom.*

Tradition non symbolique, est celle où on ne donne ni la chose réellement, ni aucun symbole ou signe de la chose; mais où la *tradition* s'opere par d'autres fictions, comme dans la *tradition* appellée *longa manus*, & dans celle appellée *brevis manus*. *Voyez* ci-dessus *tradition de longue main* & *tradition brevis manus*. *Voyez* aussi sur la *tradition* en général, les *mots* DÉLIVRANCE, MAIN ASSISE, MISE DE FAIT, NANTISSEMENT, POSSESSION, REMISE, SAISINE. (*A*)

TRADITIONAIRE, s. m. (*Hist. jud.*) est un nom que les Juifs donnent à ceux qui reconnoissent la tradition, qui la suivent, & qui s'en servent pour exposer les écritures saintes: ils sont opposés aux Caraïtes, qui refusent de reconnoître d'autre autorité que celle des écritures mêmes.

Les *traditionaires* sont ceux que l'on appelle plus communément les *rabbins* & les *talmudistes*. *Voy.* RABBINS, RABBINISTES, TALMUS, *&c.*

Hillel s'est autant distingué parmi les *traditionaires*, que Schammai parmi les textuaires.

TRADUCIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) nom que les Pélagiens donnoient aux Catholiques, parce qu'ils enseignoient que le péché originel passoit du pere aux enfans, & que ces hérétiques croyoient qu'il se communiquoit par la voie de la génération. *Voy.* PÉCHÉ ORIGINEL.

Ce mot est formé du latin *tradux*, dont on se servoit pour exprimer la communication, & qui vient de *traduco*, je transmets de l'un à l'autre.

Aujourd'hui quelques-uns donnent le nom de *traduciens* à ceux qui croient que les ames des enfans émanent de celles de leurs peres. *Voyez* AME.

TRADUCTEUR, s. m. (*Belles-lettres.*) c'est celui qui traduit un livre, qui le tourne d'une langue dans une autre. *Voyez le mot* TRADUCTION.

Je me contenterai d'observer ici, que les matieres de sciences & de dogmes, exigent d'un *traducteur* une grande précision dans les termes. Celles que décrit la Poésie, rejettent les périphrases, qui affoiblissent les idées; & un attachement servile, qui éteint le sentiment. La représentation scrupuleuse de tous les membres d'un poëte, n'offre qu'un corps maigre & décharné; mais la représentation libre ne doit pas être infidelle. On dit que M. de Sévigné comparoit les *traducteurs* à des domestiques qui vont faire un message de la part de leur maître, & qui disent souvent le contraire de ce qu'on leur a ordonné. Ils ont encore un autre défaut de domestiques, c'est de se croire aussi grands seigneurs que leurs maîtres, sur-tout quand ce maître est fort ancien & du premier rang. On a vu des *traducteurs* d'une seule piece de Sophocle ou d'Euripide, qu'on ne pouvoit pas jouer sur notre théatre, mépriser Cinna, Polieucte, & Caton. (*D. J.*)

TRADUCTION, s. f. VERSION, s. f. (*Synonymes.*) On entend également par ces deux mots la copie

copie qui se fait dans une langue d'un discours premierement énoncé dans une autre, comme d'hébreu en grec, de grec en latin, de latin en françois, *&c.* Mais l'usage ordinaire nous indique que ces deux mots different entr'eux par quelques idées accessoires, puisque l'on employe l'un en bien des cas où l'on ne pourroit pas se servir de l'autre: on dit, en parlant des saintes écritures, *la* VERSION *des septante, la* VERSION *vulgate*; & l'on ne diroit pas de même, *la* TRADUCTION *des septante, la* TRADUCTION *vulgate*: on dit au contraire que Vaugelas a fait une excellente *traduction* de Quint-Curce, & l'on ne pourroit pas dire qu'il en a fait une excellente *version*.

Il me semble que la *version* est plus littérale, plus attachée aux procédés propres de la langue originale, & plus asservie dans ses moyens aux vûes de la construction analytique; & que la *traduction* est plus occupée du fond des pensées, plus attentive à les présenter sous la forme qui peut leur convenir dans la langue nouvelle, & plus assujettie dans ses expressions aux tours & aux idiotismes de cette langue.

Delà vient que nous disons la *version* vulgate, & non la *traduction* vulgate; parce que l'auteur a tâché, par respect pour le texte sacré, de le suivre littéralement, & de mettre, en quelque sorte, l'hébreu même à la portée du vulgaire, sous les simples apparences du latin dont il emprunte les mots. *Miserunt Judæi ab Jerosolymis sacerdotes & levitas ad eum, ut interrogarent eum: tu quis es?* (*Joan. j.* 19.) Voilà des mots latins, mais point de latinité, parce que ce n'étoit point l'intention de l'auteur; c'est l'hébraïsme tout pur qui perce d'une maniere évidente dans cette interrogation directe, *tu quis es?* les latins auroient préféré le tour oblique *quis* ou *quisnam esset*; mais l'intégrité du texte original seroit compromise. Rendons cela en notre langue, en disant, *les juifs lui envoyerent de Jérusalem des prêtres & des lévites, afin qu'ils l'interrogeassent, quis es tu?* Nous aurons une *version* françoise du même texte: adaptons le tour de notre langue à la même pensée, & disons, *les juifs lui envoyerent de Jérusalem des prêtres & des lévites, pour savoir de lui qui il étoit*; & nous aurons une *traduction*.

L'art de la *traduction* suppose nécessairement celui de la *version*; & delà vient que les translations que l'on fait faire aux jeunes gens dans nos colléges du grec ou du latin en françois, sont très-bien nommées des *versions*: les premiers essais de *traduction* ne peuvent & ne doivent être rien autre chose.

La *version* littérale trouve ses lumieres dans la marche invariable de la construction analytique, qui lui sert à lui faire remarquer les idiotismes de la langue orientale, & à lui en donner l'intelligence, en remplissant les vuides de l'ellipse, en supprimant les redondances du pléonasme, en ramenant à la rectitude de l'ordre naturel les écarts de la construction usuelle. *Voyez* INVERSION, MÉTHODE, SUPPLÉMENT, *&c.*

La *traduction* ajoûte aux découvertes de la *version* littérale, le tour propre du génie de la langue dans laquelle elle prétend s'expliquer: elle n'employe les secours analytiques que comme des moyens qui font entendre la pensée; mais elle doit la rendre cette pensée, comme on la rendroit dans le second idiome, si on l'avoit conçue, sans la puiser dans une langue étrangere. Il n'en faut rien retrancher, il n'y faut rien ajoûter, il n'y faut rien changer; ce ne seroit plus ni *version*, ni *traduction*; ce seroit un *commentaire*.

Ne pouvant pas mettre ici un traité développé des principes de la *traduction*, qu'il me soit permis d'en donner seulement une idée générale, & de commencer par un exemple de *traduction*, qui, quoique sorti de la main d'un grand maître, me paroît encore répréhensible.

Cicéron, dans son livre intitulé *Brutus*, ou *des orateurs illustres*, s'exprime ainsi: (*ch. xxxj.*) *Quis uberior in dicendo Platone? Quis Aristotele nervosior? Theophrasto dulcior?* Voici comment ce passage est rendu en françois par M. de la Bruyere, dans son discours sur Théophraste: „ Qui est plus fécond & plus abondant que Platon? plus solide & plus ferme qu'Aristote? plus agréable & plus doux que Théophraste? „

C'est encore ici un commentaire plutôt qu'une *traduction*, & un commentaire au-moins inutile. *Uberior* ne signifie pas tout à la fois *plus abondant & plus fécond*; la fécondité produit l'abondance, & il y a entre l'un & l'autre la même différence qu'entre la cause & l'effet; la fécondité étoit dans le génie de Platon, & elle a produit l'abondance qui est encore dans ses écrits.

Nervosus, au sens propre, signifie *nerveux*; & l'effet immédiat de cette heureuse constitution est la *force*, dont les nerfs sont l'instrument & la source: le sens figuré ne peut prendre la place du sens propre que par analogie, & *nervosus* doit pareillement exprimer ou la *force*, ou la cause de la force. *Nervosior* ne veut donc pas dire *plus solide & plus ferme*; la *force* dont il s'agit *in dicendo*, c'est l'*énergie*.

Dulcior (plus agréable & plus doux); *dulcior* n'exprime encore que la *douceur*, & c'est ajouter à l'original que d'y joindre l'agrément: l'agrément peut être un effet de la douceur, mais il peut l'être aussi de toute autre cause. D'ailleurs pourquoi charger l'original? Ce n'est plus le *traduire*, c'est le commenter; ce n'est plus le copier, c'est le défigurer.

Ajoûtez que, dans sa prétendue *traduction*, M. de la Bruyere ne tient aucun compte de ces mots *in dicendo*, qui sont pourtant essentiels dans l'original, & qui y déterminent le sens des trois adjectifs *uberior, nervosior, dulcior*: car la construction analytique, qui est le fondement de la *version*, & conséquemment de la *traduction*, suppose la phrase rendue ainsi; *quis fuit uberior in dicendo præ Platone? quis fuit nervosior in dicendo, præ Aristotele? quis fuit dulcior in dicendo, præ Theophrasto?* Or dès qu'il s'agit d'*expression*, il est évident que ces adjectifs doivent énoncer les effets qui y ont produit les causes qui existoient dans le génie des grands hommes dont on parle.

Ces réflexions me porteroient donc à *traduire* ainsi le passage dont il s'agit: *Qui a dans son élocution plus d'abondance que Platon? plus de nerf qu'Aristote? plus de douceur que Théophraste?* si cette *traduction* n'a pas encore toute l'exactitude dont elle est peut-être susceptible, je crois du moins avoir indiqué ce qu'il faut tâcher d'y conserver; l'ordre des idées de l'original, la précision de sa phrase, la propriété de ses termes. (*Voyez* SYNECDOQUE, §. II. la critique d'une *traduction* de M. du Marsais, & au *mot* MÉTHODE, la *version* & la *traduction* d'un passage de Cic.) J'avoue que ce n'est pas toujours une tâche fort aisée; mais qui ne la remplit pas n'atteint pas le but.

„ Quand il s'agit, dit M. Batteux, (*Cours de belles-lettres; III. part. jv. sect.*) de représenter dans une autre langue les choses, les pensées, les expressions, les tours, les tons d'un ouvrage; les choses telles qu'elles sont, sans rien ajoûter, ni retrancher, ni déplacer; les pensées dans leurs couleurs, leurs degrés, leurs nuances; les tours qui donnent le feu, l'esprit, la vie au discours; les expressions naturelles, figurées, fortes, riches gracieuses, délicates, *&c.* & le tout d'après un modele qui commande durement, & qui veut qu'on lui obéisse d'un air aisé; il faut, sinon autant de génie, du-moins autant de goût, pour bien *traduire* que pour composer. Peut-être même en faut-il davantage. L'auteur qui compose, conduit seulement par une sorte d'instinct toujours libre, & par sa matiere qui lui présente des idées qu'il peut accepter ou rejetter à son gré, est maître absolu de ses pensées & de ses expressions: si la pensée ne lui convient pas, ou si l'expression ne convient pas à la pensée, il peut rejetter l'une & l'autre: *quæ desperat tractata nitescere posse, relinquit*. Le *traducteur* n'est maître de rien; il est obligé de suivre par-tout son auteur, & de se plier à toutes ses variations avec une souplesse infinie. Qu'on en juge par la variété des tons qui se trouvent nécessairement dans un même sujet, & à plus forte raison dans un même genre . . . . Pour rendre tous ces degrés, il faut d'abord les avoir bien sentis, ensuite maîtriser à un point peu commun la langue que l'on veut enrichir de dépouilles étrangeres. Quelle idée donc ne doit-on pas avoir d'une traduction faite avec succès? „

Rien de plus difficile en effet & rien de plus rare qu'une excellente *traduction*, parce que rien n'est ni plus difficile ni plus rare, que de garder un juste milieu entre la licence du commentaire & la servitude de la lettre. Un attachement trop scrupuleux à la lettre, détruit l'esprit, & c'est l'esprit qui donne la vie: trop de liberté détruit les traits caractéristi-

ques

ques de l'original, on en fait une copie infidele.

Qu'il est fâcheux que les révolutions des siecles nous aient dérobé les *traductions* que Cicéron avoit faites de grec en latin, des fameuses harangues de Démosthene & d'Eschine: elles seroient apparemment pour nous des modeles sûrs; & il ne s'agiroit que de les consulter avec intelligence, pour *traduire* ensuite avec succès. Jugeons-en par la méthode qu'il s'étoit prescrite dans ce genre d'ouvrage, & dont il rend compte lui-même dans son traité *de optimo genere oratorum*. C'est l'abregé le plus précis, mais le plus lumineux & le plus vrai, des regles qu'il convient de suivre dans la *traduction*; & il peut tenir lieu des principes les plus développés, pourvû qu'on sache en saisir l'esprit. *Converti ex atticis*, dit-il, *duorum eloquentissimorum nobilissimas orationes inter se contrarias, Eschinis Demosthenisque; nec converti ut interpres, sed ut orator, sententiis iisdem, & earum formis tanquam figuris; verbis ad nostram consuetudinem aptis, in quibus non verbum pro verbo necesse habui reddere, sed genus omnium verborum vimque servavi. Non enim ea me annumerare lectori putavi oportere, sed tanquam appendere.* (*B. E. R. M.*)

TRAERBACH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le palatinat du Rhein sur la Moselle, à 12 lieues au nord-est de Treves, & au dessus de Coblentz. Elle a une forteresse pour défendre le passage de la Moselle dans le palatinat. Elle a été prise & reprise plusieurs fois dans le dernier siecle; & dans celui-ci le comte de Bellisle la prit en 1734. *Long.* 24. 45. *lat.* 49. 53. (*D. J.*)

TRAFALGA, LE CAP DE, (*Géog. mod.*) cap d'Espagne, sur la côte occidentale de l'Andalousie, vis-à-vis de cette pointe, droit au sud ouest quart d'ouest de Connil, & environ à cinq milles; il y a sous l'eau une roche fort dangereuse, qu'on appelle *la Scitere de Trafalgar*, sur laquelle il n'y a que 5 piés d'eau. (*D. J.*)

TRAFIC, s. m. (*Comm.*) commerce, négoce, vente ou échange des marchandises, billets ou argent. Le principal *trafic* des Hollandois aux Indes, consiste en épiceries.

Ce terme, selon M. Savary, vient de l'italien *trafus*, qui est tiré de l'arabe, & qui signifie la même chose.

Le mot *trafic* se prend en bien des sens. Ainsi l'on dit un *trafic* permis, un *trafic* prohibé, un *trafic* inconnu, un bon *trafic*, un mauvais *trafic*; ce marchand entend bien, ou fait bien son *trafic*. *Dict. de Commerce.*

TRAFIQUANT, TRAFIQUANTE, qui trafique, qui fait commerce.

TRAFIQUÉ, qui a passé par la main des marchands ou négocians. On fait peu de cas des billets *trafiqués*, qui ont passé par différentes mains.

TRAFIQUER, négocier, commercer, échanger, troquer.

TRAFIQUEUR, marchand qui trafique, qui fait commerce ou négoce. Ce terme est suranné, & de peu d'usage aujourd'hui. *Id. Ibid.*

TRAFUSOIR, s. m. (*Soierie.*) piece de bois tournée en rond, au haut de laquelle, & à environ cinq piés, est posée d'équerre une cheville très-polie, sur laquelle on sépare les écheveaux de soie pour les devider. On donne le même nom à une autre piece de bois, large dans sa hauteur qui n'est que de trois piés & demi, ou environ, celle-ci est garnie de trois ou quatre longues chevilles de bois bien polies, pour mettre la soie en main.

TRAGACANTHA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante dont Tournefort compte trois especes, la plus commune est nommée *tragacantha altera, Poterium forte*, *I. R. H.* on l'appelle vulgairement en françois *barbe-renard*. C'est un sous-arbrisseau qui ressemble à la plante d'où sort la gomme adraganth, & qui en est une espece. Il pousse beaucoup de rameaux longs environ d'un pié, flexibles, grêles, se répandant au large, blanchâtres pendant qu'ils sont encore tendres, lanugineux, garnis de plusieurs épines longues, qui sont les côtés des anciennes feuilles. Ses feuilles sont fort petites, rondes, blanches & velues; elles naissent par paires, sur une côte terminée par un piquant. Ses fleurs sont légumineuses, blanches, soutenues chacune par son calice fait en cornet dentelé. Quand cette fleur est passée, il lui succede une gousse, divisée selon sa longueur en deux loges remplies de quelques semences, qui ont ordinairement la figure d'un petit rein. Sa racine est longue, branchue, pliante, couverte d'une écorce noire: blanche en-dedans, fongueuse, gommeuse, douçâtre au goût. Cette plante naît en Candie & en Espagne, aux lieux montagneux, arides & incultes. (*D. J.*)

TRAGACANTHA, (*Hist. nat. Botan. exot.*) le *tragacantha* d'où la gomme adraganth découle, s'appelle *tragacantha Cretica, incana, flore parvo, lineis purpureis stricato*, corol. *I. R. H.* 29.

Ses racines sont brunes, plongées profondément dans la terre, & partagées en plusieurs branches; elles donnent naissance à des tiges épaisses d'un pouce, longues de deux ou trois piés, couchées en rond sur la terre: elles sont fermes, d'une substance spongieuse, remplies d'un suc gommeux, & entrelacées de différentes fibres, les unes circulaires, les autres longitudinales, & d'autres qui s'étendent en forme de rayons du centre à la circonférence.

Ces tiges sont couvertes d'une écorce ridée, brune, épaisse d'une ligne, & se partagent en un nombre infini de rameaux hérissés d'épines, & dénués de feuilles à leur partie inférieure qui paroît seche & comme morte, mais la partie supérieure est chargée de beaucoup de feuilles composées de 7 ou 8 paires de petites feuilles, attachées sur une côte d'un pouce de longueur; ces petites feuilles sont longues de deux ou trois lignes, larges d'une demi-ligne, arrondies, terminées en pointe mousse, blanches & molles: la côte qui les porte, se termine en une épine longue, roide, aiguë & jaunâtre, sa base est large, mebraneuse, garnie de deux ailerons, par le moyen desquels elle embrasse les tiges.

Les fleurs sortent à l'extrémité des rameaux, de l'aisselle des côtes feuillées: elles sont légumineuses, longues de quatre lignes, légerement purpurines, avec un étendart arrondi plus long que les autres parties, un peu échancrée, & panachée de lignes blanches.

Les étamines sont au nombre de dix filets, dont neuf sont réunis ensemble dans presque toute leur longueur: ils sont égaux, droits, chargés de sommets arrondis, & forment une gaine membraneuse qui enveloppe l'embryon. Le pistil est un embryon dont la base creusée en-dessus, répand une liqueur miellée; cet embryon se termine en un stile grêle un peu redressé, chargé d'un petit stigma obtus. Le calice a la forme d'un coqueluchon; il est long de trois lignes, découpé en cinq parties & couvert d'un duvet blanchâtre. Quand les fleurs sont tombées, il leur succede des gousses velues, renflées, & partagées en deux loges, remplies de petites graines, de la figure d'un rein.

Cet arbrisseau croît dans l'île de Crete, & dans plusieurs endroits de l'Asie. M. de Tournefort a eu le plaisir d'observer à son aise la gomme adraganth découler naturellement de cet arbrisseau sur le mont Ida, sur la fin de Juin, & dans les mois suivans; le suc nourricier de cette plante épaissi par la chaleur, fait crever la plûpart des vaisseaux où il est renfermé, non-seulement il s'amasse du cœur des tiges & des branches, mais dans l'intérieur des fibres, lesquelles sont disposées en rayons. Ce suc se coagule en filets, de même que dans les porosités de l'écorce; & ces filets passant au-travers de cette partie, sortent peu-à-peu, à mesure qu'ils sont poussés par le nouveau suc que les rameaux fournissent.

Cette matiere exposée à l'air, s'endurcit, & forme ou des grumeaux, ou des lames tortues, semblables à des vermisseaux, plus ou moins longs, suivant la matiere qui se présente: il semble même que la contraction des fibres de cette plante, contribue à l'expression de la gomme adraganth: ces fibres déliées comme de la filasse, découvertes & foulées par les piés des bergers & des chevaux, se raccourcissent par la chaleur, & facilitent la sortie du suc extravasé.

Il faut maintenant parler du genre de plante ordinaire, nommée *tragacantha* par plusieurs botanistes, & en françois *barbe-renard*, mais nous en ferons, pour éviter la confusion, une article à-part. (*D. J.*)

TRAGÆA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de l'île de Naxos. Etienne le géographe qui en parle, dit qu'on y rendoit un culte particulier à Apollon Tragien; 2°. *Tragæa*, îles voisines des Cyclades. C'étoit la patrie de Théogiton le péripatéticien, ami d'Aristote.

TRAGÉE, s. f. *en Pharmacie*, est une poudre aromatique grossiere, mêlée avec du sucre, & qui se prend en façon de carminatif.

Tragée se dit aussi d'une espece de trochisques faits avec les baies de sureau, selon Quercetan.

TRAGÆDIA, (*Géog. anc.*) Pline le jeune, qui étoit de Côme, avoit plusieurs maisons de campagne auprès du lac de Côme: il donne entr'autres la description de deux de ces maisons: l'une, dit-il, *l. IX. ep. 7. ad Rom.* bâtie à la façon de celles qu'on voit du côté de Baies, s'éleve sur des rochers, & domine le lac; l'autre bâtie de la même maniere, le touche. Il appelloit la premiere *tragédie*, & la seconde *comédie*: celle-là, parce qu'elle avoit comme chaussé le cothurne, celle-ci parce qu'elle n'avoit que de simples brodequins. Elles ont, ajoute-t-il, chacune leurs agrémens, & leur diversité même en augmente la beauté pour celui qui les possede toutes deux. L'une jouit du lac de plus près; l'autre en a la vue plus étendue: celle-là bâtie comme en demi-cercle, embrasse le port; celle-ci forme comme deux ports différens, par sa hauteur qui s'avance dans le lac. Là vous avez une promenade unie, qui, par une longue allée, s'étend le long du rivage; ici un parterre très-spacieux, mais qui descend par une pente douce. Les flots n'approchent point de la premiere de ces maisons; ils viennent se briser contre la seconde. De celle-là vous voyez pêcher; de celle-ci vous pouvez pêcher vous-même sans sortir de votre chambre, & presque sans sortir de votre lit, d'où vous jettez vos hameçons comme d'un bateau. (*D. J.*)

TRAGASÆ-SALINÆ, (*Géog. anc.*) salines de la Troade, près d'Hamaxitum, selon Strabon, *l. XIII. p. 605*. Le sel tragaséen, dit Pline, *l. XXXI. c. vij.* ne fait point de bruit, & ne saute point quand on le jette dans le feu.

Les habitans de la Troade pouvoient user librement de ce sel; mais lorsque Lysimachus eut mis dessus un impôt, le sel cessa de se congeler; ce changement ayant étonné Lysimachus, il abolit l'impôt, & aussi-tôt le sel recommença à se former comme de coutume. (*D. J.*)

TRAGÉDIE, (*Poësie dramatique.*) représentation d'une action héroïque dont l'objet est d'exciter la terreur & la compassion.

Nous avons dans cette matiere deux guides célebres, Aristote & le grand Corneille, qui nous éclairent & nous montrent la route.

Le premier ayant pour principal objet dans sa poétique, d'expliquer la nature & les regles de la *tragédie*, suit son génie philosophique; il ne considere que l'essence des êtres, & les propriétés qui en découlent. Tout est plein chez lui des définitions & de divisions.

De son côté Pierre Corneille ayant pratiqué l'art pendant quarante ans, & examiné en philosophe ce qui pouvoit y plaire ou y déplaire; ayant percé par l'effort de son génie les obstacles de plusieurs matieres rebelles, & observé en métaphysicien la route qu'il s'étoit frayée, & les moyens par où il avoit réussi: enfin ayant mis au creuset de la pratique toutes les réflexions, & les observations de ceux qui étoient venus avant lui, il mérite bien qu'on respecte ses idées & ses décisions, ne fussent-elles pas toujours d'accord avec celles d'Aristote. Celui-ci après tout, n'a connu que le théatre d'Athenes; & s'il est vrai que les génies les plus hardis dans leurs spéculations sur les arts ne vont guere au-delà des modeles même que les artistes inventeurs leur ont fournis, le philosophe grec n'a dû donner que le beau idéal du théatre athénien.

D'un autre côté cependant, s'il est de fait que lorsqu'un nouveau genre, comme une sorte de phénomene, paroît dans la littérature, & qu'il a frappé vivement les esprits, il est bientôt porté à sa perfection, par l'ardeur des rivaux que la gloire aiguillonne: on pourroit croire que la *tragédie* étoit déja parfaite chez les poëtes grecs, qui ont servi de modeles aux regles d'Aristote, & que les autres qui sont venus après, n'ont pu y ajouter que des rafinemens capables d'abâtardir ce genre, en voulant lui donner un air de nouveauté.

Enfin une derniere raison qui peut diminuer l'autorité du poëte françois, c'est que lui-même étoit auteur; & on a observé que tous ceux qui ont donné des regles après avoir fait des ouvrages, quelque courage qu'ils aient eu, n'ont été, quoiqu'on en puisse dire, que des législateurs timides. Semblables au pere dont parle Horace, ou à l'amant d'Agna, ils prennent quelquefois les défauts mêmes pour des agrémens; ou s'ils les reconnoissent pour des défauts, ils n'en parlent qu'en les désignant par des noms qui approchent fort de ceux de la vertu.

Quoi qu'il en soit, je me borne à dire que la *tragédie* est la représentation d'une action héroïque. Elle est héroïque, si elle est l'effet de l'ame portée, à un degré extraordinaire jusqu'à un certain point. L'héroïsme est un courage, une valeur, une générosité qui est au-dessus des ames vulgaires. C'est Héraclius qui veut mourir pour Martian, c'est Pulchérie qui dit à l'usurpateur Phocas, avec une fierté digne de sa naissance:

Tyran, descens du trône, & fais place à ton maître.

Les vices entrent dans l'idée de cet heroïsme dont nous parlons. Un statuaire peut figurer un Néron de huit piés, de même un poëte peut le peindre, sinon comme un héros, du moins comme un homme d'une cruauté extraordinaire, & si l'on me permet ce terme, en quelque sorte héroïque; parce qu'en général les vices sont héroïques, quand ils ont pour principe quelque qualité qui suppose une hardiesse & une fermeté peu commune; telle est la hardiesse de Catilina, la force de Médée, l'intrépidité de Cleopatre dans Rodogune.

L'action est héroïque ou par elle-même, ou par le caractere de ceux qui la font. Elle est héroïque par elle-même, quand elle a un grand objet, comme l'acquisition d'un trône, la punition d'un tyran. Elle est héroïque par le caractere de ceux qui la font, quand ce sont des rois, des princes qui agissent, ou contre qui on agit. Quand l'entreprise est d'un roi, elle s'éleve, s'ennoblit par la grandeur de la personne qui agit. Quand elle est contre un roi, elle s'annoblit par la grandeur de celui qu'on attaque.

La premiere qualité de l'action tragique est donc qu'elle soit héroïque. Mais ce n'est point assez: elle doit être encore de nature à exciter la terreur & la pitié; c'est ce qui fait sa différence, & qui la rend proprement tragique.

L'épopée traite une action héroïque aussi-bien que la *tragédie*; mais son principal but étant d'exciter la terreur & l'admiration, elle ne remue l'ame que pour l'élever peu-à-peu. Elle ne connoît point ces secousses violentes, & ces frémissemens du théatre qui forment le vrai tragique. *Voyez* Tragique, *le*.

La Grece fut le berceau de tous les arts; c'est par conséquent chez elle qu'il faut aller chercher l'origine de la poësie dramatique. Les Grecs nés la plûpart avec un génie heureux, ayant le goût naturel à tous les hommes, de voir des choses extraordinaires, étant dans cette espece d'inquiétude qui accompagne ceux qui ont des besoins, & qui cherchent à les remplir, durent faire beaucoup de tentatives pour trouver le dramatique. Ce ne fut cependant pas à leur génie ni à leurs recherches qu'ils en furent redevables.

Tout le monde convient que les fêtes de Bacchus en occasionnerent la naissance. Le dieu de la vendange & de la joie avoit des fêtes, que tous ses adorateurs célébroient à-l'envi, les habitans de la campagne, & ceux qui demeuroient dans les villes. On lui sacrifioit un bouc, & pendant le sacrifice, le peuple & les prêtres chantoient en chœur à la gloire de ce dieu des hymnes, que la qualité de la victime fit nommer *tragédie* ou *chant du bouc*, τραγε ᾠδή. Ces chants ne se renfermoient pas seulement dans les temples, on les promenoit dans les bourgades. On traînoit un homme travesti en Silene, monté sur un âne; & on suivoit en chantant & en dansant. D'autres barbouillés de lie se perchoient sur des charrettes, & fredonnoient le verre à la main, les louanges du dieu des buveurs. Dans cette esquisse grossiere, on voit une joie licentieuse, mêlée de culte & de religion: on y voit du sérieux & du folâtre, des chants religieux & des airs bacchiques, des danses & des spectacles. C'est de ce cahos que sortit la poësie dramatique.

Ces hymnes n'étoient qu'un chant lyrique, tel qu'on le voit décrit dans l'Enéide; où Virgile a, selon toute apparence, peint les sacrifices du roi Evandre, d'après l'idée qu'on avoit de son tems des chœurs des anciens. Une portion du peuple (les vieillards, les jeunes gens, les femmes, les filles, selon la divinité dont on faisoit la fête), se partageoit en deux rangs, pour chanter alternativement les différens couplets, jusqu'à ce que l'hymne fût fini. Il y en avoit où les deux rangs réunis, & même tout le peu-

ple

ple chantoit enſemble, ce qui faiſoit quelque variété. Mais comme c'étoit toujours du chant, il y regnoit une ſorte de monotonie, qui à la fin endormoit les aſſiſtans.

Pour jetter plus de variété, on crut qu'il ne ſeroit pas hors de propos d'introduire un acteur qui fît quelque récit. Ce fut Theſpis qui eſſaya cette nouveauté. Son acteur qui apparemment raconta d'abord les actions qu'on attribuoit à Bacchus, plut à tous les ſpectateurs; mais bien-tôt le poëte prit des ſujets étrangers à ce dieu, leſquels furent approuvés du plus grand nombre. Enfin ce récit fut diviſé en pluſieurs parties, pour couper pluſieurs fois le chant, & augmenter le plaiſir de la variété.

Mais comme il n'y avoit qu'un ſeul acteur, cela ne ſuffiſoit pas; il en falloit un ſecond pour conſtituer le drame, & faire ce qu'on appelle *dialogue*: cependant le premier pas étoit fait, & c'étoit beaucoup.

Eſchyle profita de l'ouverture qu'avoit donnée Theſpis, & forma tout-d'un-coup le drame héroïque, ou la *tragédie*. Il y mit deux acteurs au-lieu d'un; il leur fit entreprendre une action dans laquelle il tranſporta tout ce qui pouvoit lui convenir de l'action épique; il y mit expoſition, nœuds, efforts, dénouement, paſſions, & intérêt: dès qu'il avoit ſaiſi l'idée de mettre l'épique en ſpectacle, le reſte devoit venir aiſément; il donna à ſes acteurs des caracteres, des mœurs, une élocution convenable; & le chœur qui dans l'origine avoit été la baſe du ſpectacle, n'en fut plus que l'acceſſoire, & ne ſervit que d'intermede à l'action, de même qu'autrefois l'action lui en avoit ſervi.

L'admiration étoit la paſſion produite par l'épopée. Pour ſentir que la terreur & la pitié étoient celles qui convenoient à la *tragédie*, ce fut aſſez de comparer une piece où ces paſſions ſe trouvaſſent, avec quelqu'autre piece qui produisît l'horreur, la frayeur, la haine, ou l'admiration ſeulement; la moindre réflexion fut le ſentiment éprouvé, & même ſans cela, les larmes & les applaudiſſemens des ſpectateurs, ſuffirent aux premiers poëtes tragiques, pour leur faire connoître quels étoient les ſujets vraiment faits pous leur art, & auxquels ils devoient donner la préférence; & probablement Eſchyle en fit l'obſervation dès la premiere fois que le cas ſe préſenta.

Voila quelle fut l'origine & la naiſſance de la *tragédie*; voyons ſes progrès, & les différens états par où elle a paſſé; en ſuivant le goût & le génie des auteurs & des peuples.

Eſchyle donne à la *tragédie* un air giganteſque, des traits durs, une démarche fougueuſe; c'étoit la *tragédie* naiſſante bien conformée dans toutes ſes parties, mais encore deſtituée de cette politeſſe que l'art & le tems ajoutent aux inventions nouvelles: il falloit la ramener à un certain vrai, que les poëtes ſont obligés de ſuivre juſque dans leurs fictions. Ce fut le partage de Sophocle.

Sophocle né heureuſement pour ce genre de poéſie, avec un grand fond de génie, un goût délicat, une facilité merveilleuſe pour l'expreſſion, réduiſit la muſe tragique aux regles de la décence & du vrai; elle apprit à ſe contenter d'une marche noble & aſſurée, ſans orgueil, ſans faſte, ſans cette fierté giganteſque qui eſt au-delà de ce qu'on appelle *héroïque*; il ſut intéreſſer le cœur dans toute l'action, travailla les vers avec ſoin; en un mot il s'éleva par ſon génie & par ſon travail, au point que ſes ouvrages ſont devenus l'exemple du beau & le modele des regles. C'eſt auſſi le modele de l'ancienne Grece, que la philoſophie moderne approuve davantage. Il finit ſes jours à l'âge de 90 ans, dans le cours deſquels il avoit remporté dix-huit fois le prix ſur tous ſes concurrens. On dit que le dernier qui lui fut adjugé pour ſa derniere *tragédie*, le fit mourir de joie. Son Œdipe eſt une des plus belles pieces qui ait jamais paru, & ſur laquelle on peut juger du vrai tragique. *Voyez* TRAGIQUE.

Euripide s'attacha d'abord aux philoſophes: il eut pour maître Anaxagore; auſſi toutes ſes pieces ſontelles remplies de maximes excellentes pour la conduite des mœurs; Socrate ne manquoit jamais d'y aſſiſter, quand il en donnoit de nouvelles; il eſt tendre, touchant, vraiment tragique, quoique moins élevé & moins vigoureux que Sophocle; il ne fut cependant couronné que cinq fois; mais l'exemple du poëte Ménandre, à qui on préféra ſans ceſſe un certain Philémon, prouve que ce n'étoit pas toujours la juſtice qui diſtribuoit les couronnes. Il mourut avant Sophocle: des chiens furieux le déchirerent à l'âge de ſoixante & quinze ans; il compoſa ſoixante & quinze *tragédies*.

En général, la *tragédie* des Grecs eſt ſimple, naturelle, aiſée à ſuivre, peu compliquée; l'action ſe prépare, ſe noue, ſe développe ſans effort; il ſemble que l'art n'y ait que la moindre part; & par-là même, c'eſt le chef-d'œuvre de l'art & du génie.

Œdipe, dans Sophocle, paroît un homme ordinaire; ſes vertus & ſes vices n'ont rien qui ſoit d'un ordre ſupérieur. Il en eſt de même de Créon & de Jocaſte. Tiréſie parle avec fierté, mais ſimplement & ſans enflure. Bien loin d'en faire un reproche aux Grecs, c'eſt un mérite réel que nous devons leur envier.

Souvent nous étalons des morceaux pompeux, des caracteres d'une grandeur plus qu'humaine, pour cacher les défauts d'une piece qui, ſans cela, auroit peu de beauté. Nous habillons richement Hélene, les Grecs ſavoient la peindre belle; ils avoient aſſez de génie pour conduire une action, & l'étendre dans l'eſpace de cinq actes, ſans y jetter rien d'étranger, ni ſans y laiſſer aucun vuide; la nature leur fourniſſoit abondamment tout ce dont ils avoient beſoin: & nous, nous ſommes obligés d'employer l'art, de chercher, de faire venir une matiere qui ſouvent réſiſte: & quand les choſes, quoique forcées, ſont à-peu-près aſſorties, nous oſons dire quelquefois: „ il y a plus d'art chez nous que chez les Grecs, „ nous avons plus de génie qu'eux, & plus de „ force „.

Chaque acte eſt terminé par un chant lyrique, qui exprime les ſentimens qu'a produits l'acte qu'on a vu, & qui diſpoſe à ce qui ſuit. Racine a imité cet uſage dans Eſther & dans Athalie.

Ce qui nous reſte des tragiques latins, n'eſt point digne d'entrer en comparaiſon avec les Grecs.

Séneque a traité le ſujet d'Œdipe, après Sophocle: la fable de celui-ci eſt un corps proportionné & régulier: celle du poëte latin eſt un coloſſe monſtrueux, plein de ſuperfétations: on pourroit y retrancher plus de huit cens vers, dont l'action n'a pas beſoin; ſa piece eſt preſque le contrepié de celle de Sophocle d'un bout à l'autre. Le poëte grec ouvre la ſcène par le plus grand de tous les tableaux. Un roi à la porte de ſon palais, tout un peuple gémiſſant, des autels dreſſés par-tout dans la place publique, des cris de douleurs. Séneque préſente le roi qui ſe plaint à ſa femme, comme un rhéteur l'auroit fait du tems de Séneque même. Sophocle ne dit rien qui ne ſoit néceſſaire, tout eſt nerf chez lui, tout contribue au mouvement. Séneque eſt par-tout ſurchargé, accablé d'ornemens; c'eſt une maſſe d'embonpoint qui a des couleurs vives, & nulle action. Sophocle eſt varié naturellement; Séneque ne parle que d'oracles, que de ſacrifices ſymboliques, que d'ombres évoquées. Sophocle agit plus qu'il ne parle, il ne parle même que pour l'action; & Séneque n'agit que pour parler & haranguer; Tiréſie, Jocaſte, Créon, n'ont point de caractere chez lui; Œdipe même n'y eſt point touchant. Quand on lit Sophocle, on eſt affligé; quand on lit Séneque, on a horreur de ſes deſcriptions, on eſt dégoûté & rebuté de ſes longueurs.

Paſſons quatorze ſiecles, & venons tout-d'un-coup au grand Corneille, après avoir dit un mot de trois autres tragiques qui le précéderent dans cette carriere.

Jodelle (Etienne) né à Paris en 1532, mort en 1573, porta le premier ſur le théatre françois, la forme de la *tragédie* greque, & fit reparoître le chœur antique, dans ſes deux pieces de Cléopatre & de Didon; mais combien ce poëte reſta-t-il au-deſſous des grands maîtres qu'il tâcha d'imiter? il n'y a chez lui que beaucoup de déclamation, ſans action, ſans jeu, & ſans regles.

Garnier (Robert), né à la Ferté-Bernard, au Maine, en 1534, mort vers l'an 1595, marcha ſur les traces de Jodelle, mais avec plus d'élévation dans ſes penſées, & d'énergie dans ſon ſtyle. Ses *tragédies* firent les délices des gens de lettres de ſon tems, quoiqu'elles ſoient languiſſantes & ſans action.

Hardy (Alexandre) qui vivoit ſous Henri IV. & qui paſſoit pour le plus grand poëte tragique de la France, ne mérita ce titre que par ſa fécondité étonnante. Outre qu'il connoiſſoit mal les regles de

la ſcene, & qu'il violoit d'ordinaire l'unité de lieu, ſes vers ſont durs, & ſes compoſitions groſſieres: enfin voici la grande époque du théatre françois, qui prit naiſſance ſous Pierre Corneille.

Ce génie ſublime, qu'on eût appellé tel dans les plus beaux jours d'Athènes & de Rome, franchit preſque tout-à-coup les nuances immenſes qu'il y avoit entre les eſſais informes de ſon ſiecle, & les productions les plus accomplies de l'art; les ſtances tenoient à-peu-près la place des chœurs, mais Corneille à chaque pas faiſoit des découvertes. Bientôt il n'y eut plus de ſtances; la ſcène fut occupée par le combat des paſſions nobles, les intrigues, les caracteres, tout eut de la vraiſſemblance; les unités reparurent, & le poëme dramatique eut de l'action, des mouvemens, des ſituations, des coups de théatre. Les événemens furent fondés, les intérêts ménagés, & les ſcènes dialoguées.

Cet homme rare étoit né pour créer la poéſie théatrale, ſi elle ne l'eût pas été avant lui. Il réunit toutes les parties; le tendre, le touchant, le terrible, le grand, le ſublime; mais ce qui domine ſur toutes ces qualités, & qui les embraſſe chez lui, c'eſt la grandeur & la hardieſſe. C'eſt le génie qui fait tout en lui, qui a créé les choſes & les expreſſions; il a partout une majeſté, une force, une magnificence, qu'aucun de nos poëtes n'a ſurpaſſé.

Avec ces grands avantages, il ne devoit pas s'attendre à des concurrens; il n'en a peut-être pas encore eu ſur notre théatre, pour l'héroïſme; mais il n'en a pas été de même du côté des ſuccès. Une étude réfléchie des ſentimens des hommes, qu'il falloit émouvoir, vint inſpirer un nouveau genre à Racine, lorſque Corneille commençoit à vieillir. Ce premier avoit pour ainſi dire rapproché les paſſions des anciens uſages de ſa nation; Racine, plus naturel mit au jour des pieces toutes françoiſes; guidé par cet inſtinct national qui avoit fait applaudir les romances, la cour d'amour, les carrouſels, les tournois en l'honneur des dames, les galanteries reſpectueuſes de nos peres; il donna des tebleaux délicats de la vérité de la paſſion qu'il crut la plus puiſſante ſur l'ame des ſpectateurs pour leſquels il écrivoit.

Corneille avoit cependant connu ce genre, & ſembla ne vouloir pas y donner ſon attache; mais M Racine, né avec la délicateſſe des paſſions, un goût exquis, nourri de la lecture des beaux modeles de la Grece, accommoda la *tragédie* aux mœurs de ſon ſiecle & de ſon pays. L'élévation de Corneille étoit un monde où beaucoup de gens ne pouvoient arriver. D'ailleurs ce poëte avoit des défauts; il y avoit chez lui de vieux mots, des diſcours quelquefois embarraſſés, des endroits qui ſentoient le déclamateur. Racine eut le talent d'éviter ces petites fautes: toujours élégant, toujours exact; il joignoit le plus grand art au génie, & ſe ſervoit quelquefois de l'un pour remplacer l'autre: cherchant moins à élever l'ame qu'à la remuer, il parut plus aimable, plus commode, & plus à la portée de tout ſpectateur. Corneille eſt, comme quelqu'un l'a dit, un aigle qui s'éleve au-deſſus des nues, qui regarde fixément le ſoleil, qui ſe plaît au milieu des éclairs & de la foudre. Racine eſt une colombe qui gémit dans des boſquets de mirthe, au milieu des roſes. Il n'y a perſonne qui n'aime Racine; mais il n'eſt pas accordé à tout le monde d'admirer Corneille autant qu'il le mérite.

L'hiſtoire de la *tragédie* françoiſe ne finit point ici mais c'eſt à la poſtérité qu'il appartiendra de la continuer.

Les Anglois avoient déja un théatre, auſſi-bien que les Eſpagnols, quand les François n'avoient encore que des tréteaux: *Shakeſpear* (Guillaume) fleuriſſoit à-peu-près dans le tems de Lopez de Véga, & mérite bien que nous nous arrêtions ſur ſon caractere, puiſqu'il n'a jamais eu de maître, ni d'égal.

Il naquit en 1564, à Stratford dans le comté de Warwick, & mourut en 1616. Il créa le théatre anglois par un génie plein de naturel, de force, & de fécondité, ſans aucune connoiſſance des regles: on trouve dans ce grand génie, le fonds inépuiſable d'une imagination pathétique & ſublime, fantaſque & pitoreſque, ſombre & gaie, une varieté prodigieuſe de caracteres, tous ſi-bien contraſtés, qu'ils ne tiennent pas un ſeul diſcours que l'on pût tranſporter de l'un à l'autre; talens perſonnels à Shakeſpear, & dans leſquels il ſurpaſſe tous les poëtes du monde: il y a de ſi belles ſcènes, des morceaux ſi grands & ſi terribles, repandus dans ſes pieces tragiques, d'ailleurs monſtrueuſes, qu'elles ont toujours été jouées avec le plus grand ſuccès. Il étoit ſi bien né avec toutes les ſemences de la poéſie, qu'on peut le comparer à la pierre enchâſſée dans l'anneau de Pirrhus qui, à ce que nous dit Pline, repréſentoit la figure d'Apollon, avec les neuf muſes, dans ces veines que la nature y avoit tracées elle-même, ſans aucun ſecours de l'art.

Non-ſeulement il eſt le chef des poëtes dramatiques anglois, mais il paſſe toujours pour le plus excellent; il n'eut ni modeles ni rivaux, les deux ſources de l'émulation, les deux principaux aiguillons du génie. La magnificence ou l'équipage d'un héros ne peut donner à Brutus la majeſté qu'il reçoit de quelques lignes de Shakeſpear; doué d'une imagination également forte & riche, il peint tout ce qu'il voit, & embellit preſque tout ce qu'il peint. Dans les tableaux de l'Albane, les amours de la ſuite de Vénus ne ſont pas repréſentés avec plus de graces, que Shakeſpear en donne à ceux qui ſont le cortege de Cléopatre, dans la deſcription de la pompe avec laquelle cette reine ſe préſente à Antoine ſur les bords du Cydnus.

Ce qui lui manque, c'eſt le choix. Quelquefois en liſant ſes pieces on eſt ſurpris de la ſublimité de ce vaſte génie, mais il ne laiſſe pas ſubſiſter l'admiration. A des portraits où regnent toute l'élévation & toute la nobleſſe de Raphaël, ſuccedent de miſérables tableaux dignes de peintres de taverne.

Il ne ſe peut rien de plus intéraſſant que le monologue de Hamlet, prince de Danemark, dans le troiſieme acte de la *tragédie* de ce nom: on connoit la belle traduction libre que M. de Voltaire a fait de ce morceau.

To be, or not to be! that is a queſtion, &c.

Demeure, il faut choiſir, & paſſer à l'inſtant,
De la vie à la mort, ou de l'être au néant.
Dieux cruels, s'il en eſt, éclairez mon courage;
Faut-il vieillir courbé ſous la main qui m'outrage,
Supporter ou finir mon malheur & mon ſort?
Qui ſuis je? qui m'arrête? & qu'eſt-ce que la mort?
C'eſt la fin de nos maux, c'eſt mon unique aſyle;
Après de longs tranſports c'eſt un ſommeil tranquille;
On s'endort, & tout meurt, mais un affreux réveil
Doit ſuccéder peut être aux douceurs du ſommeil.
On nous menace; on dit que cette courte vie,
De tourmens éternels eſt auſſi-tôt ſuivie.
O mort! moment fatal! affreuſe éternité,
Tout cœur à ton ſeul nom ſe glace épouvanté!
Eh! qui pourroit ſans toi ſupporter cette vie?
De nos prêtres menteurs bénir l'hypocriſie:
D'une indigne maîtreſſe encenſer les erreurs:
Ramper ſous un miniſtre, adorer ſes hauteurs:
Et montrer les langueurs de ſon ame abattue
A des amis ingrats qui détournent la vue?
La mort ſeroit trop douce en ces extrémités,
Mais le ſcrupule parle & nous crie: arrêtez;
Il défend à nos mains cet heureux homicide,
Et d'un heros guerrier fait un chrétien timide.

L'ombre d'Hamlet paroit, & porte la terreur ſur la ſcène, tant Shakeſpear poſſedoit le talent de peindre: c'eſt par-là qu'il ſut toucher le foible ſuperſticieux de l'imagination des hommes de ſon tems, & réuſſir en de certains endroits où il n'étoit ſoutenu que par la ſeule force de ſon propre génie. Il y a quelque choſe de ſi biſarre, & avec cela de ſi grave dans les diſcours de ſes phantômes, de ſes fées, de ſes ſorciers, & de ſes autres perſonnages chimériques, qu'on ne ſauroit s'empêcher de les croire naturels, quoique nous n'ayons aucune regle fixe pour en bien juger, & qu'on eſt contraint d'avouer, que s'il y avoit de tels êtres au monde, il eſt fort probable qu'ils parleroient & agiroient de la maniere dont il les a repréſentés. Quant à ſes défauts, on les excuſera ſans doute, ſi l'on conſidere que l'eſprit humain ne peut de tous côtés franchir les bornes que le ton du ſiecle, les mœurs & les préjugés oppoſent à ſes efforts.

Les ouvrages dramatiques de ce poëte parurent pour la premiere fois tous enſemble en 1623 *in-fol.* & depuis Mrs. Rowe, Pope, Théobald, & Warburthon, en ont donné à-l'envi de nouvelles éditions. On doit lire la préface que M. Pope a miſe au-devant de la ſienne ſur le caractere de l'auteur. Elle prouve que ce grand génie, nonobſtant tous ſes défauts,

méri-

mérite d'être mis au-dessus de tous les écrivains dramatiques de l'Europe. On peut considérer ses ouvrages, comparés avec d'autres plus polis & plus réguliers, comme un ancien bâtiment majestueux d'architecture gothique, comparé avec un édifice moderne d'une architecture réguliere; ce dernier est plus élégant, mais le premier a quelque chose de plus grand. Il s'y trouve assez de matériaux pour fournir à plusieurs autres édifices. Il y regne plus de variété, & les appartemens sont bien plus vastes, quoiqu'on y arrive souvent par des passages obscurs, bisarrement ménagés, & désagréables. Enfin tout le corps inspire du respect, quoique plusieurs des parties soient de mauvais goût, mal disposées, & ne répondent pas à sa grandeur.

Il est bon de remarquer qu'en général c'est dans les morceaux détachés que les tragiques anglois ont les plus excellé. Leurs anciennes pieces dépourvues d'ordre, de décence, & de vraissemblance, ont des lueurs étonnantes au milieu de cette nuit. Leur style est trop ampoulé, trop rempli de l'enflure asiatique, mais aussi il faut avouer que les échasses du style figuré sur lesquelles la langue angloise est guindée dans le tragique, élevent l'esprit bien haut, quoique par une marche irréguliere.

Johnson (Benjamin), suivit de près Shakespear, & se montra un des plus illustres dramatiques anglois du dix-septieme siecle. Il naquit à Westminster vers l'an 1575, & eut Cambden pour maître; mais sa mere qui s'étoit remariée à un maçon, l'obligea de prendre le métier de son beau-pere; il travailla par indigence aux bâtimens de Lincoln'Inn, avec la truelle à la main & un livre en poche. Le goût de la poésie l'emporta bien-tôt sur l'équerre; il donna des ouvrages dramatiques, se livra tout-entier au théatre, & Shakespear le protégea.

Il fit représenter, en 1601, une *tragédie* intitulée *la Chute de Séjan*. Si l'on m'objecte, dit-il dans sa préface, que ma piece n'est pas un poëme selon les regles du tems, je l'avoue; il y manque même un chœur convenable, qui est la chose la plus difficile à mettre en œuvre. De plus, il n'est ni nécessaire, ni possible d'observer aujourd'hui la pompe ancienne des poëmes dramatiques, vû le caractere des spectateurs. Si néanmoins, continue-t-il, j'ai rempli les devoirs d'un acteur tragique, tant pour la vérité de l'histoire & la dignité des personnages, que pour la gravité du style, & la force des sentimens, ne m'imputez pas l'omission de ces accessoires, par rapport auxquels (sans vouloir me vanter), je suis mieux en état de donner des regles, que de les négliger faute de les connoître.

En 1608 il mit au jour la *Conjuration de Catilina;* je ne parle pas de ses comédies qui lui acquirent beaucoup de gloire. De l'aveu des connoisseurs, Shakespear & Johnson, sont les deux plus grands dramatiques dont l'Angleterre puisse se vanter. Le dernier a donné d'aussi bonnes regles pour perfectionner le théatre que celles de Corneille. Le premier devoit tout au prodigieux génie naturel qu'il avoit; Johnson devoit beaucoup à son art & à son savoir, il est vrai que l'un & l'autre sont auteurs d'ouvrages indignes d'eux, avec cette différence néanmoins, que dans les mauvaises pieces de Johnson, on ne trouve aucuns vestiges de l'auteur du *Renard* & du *Chimiste*, au-lieu que dans les morceaux les plus bisarres de Shakespear, vous trouverez çà & là des traces qui vous font reconnoître leur admirable auteur. Jonhson avoit au-dessus de Shakespear une profonde connoissance des anciens; & il y puisoit hardiment. Il n'y a guere de poëte ou d'historiens romains des tems de Séjan & de Catilina qu'il n'ait traduit dans les deux *tragédies*, dont ces deux hommes lui ont fourni le sujet; mais il s'empare des auteurs en conquérant, & ce qui seroit larcin dans d'autres poëtes, est chez lui victoire & conquête. Il mourut le 16 Août 1637, & fut enterré dans l'abbaye de Westminster; on mit sur son tombeau cette épitaphe courte, & qui dit tant de choses. *O rare Ben Johnson*.

Otway (Thomas), né dans la province de Sussex en 1651, mourut en 1685, à l'âge de 34 ans. Il réussit admirablement dans la partie tendre & touchante; mais il y a quelque chose de trop familier dans les endroits qui auroient dû être soutenus par la dignité de l'expression. *Venise sauvée* & *l'Orpheline*, sont ses deux meilleures *tragédies*. C'est dommage qu'il ait fondé la premiere sur une intrigue si vicieuse, que les plus grands caracteres qu'on y trouve, sont ceux de rébelles & de traitres. Si le héros de sa piece avoit fait paroître autant de belles qualités pour la défense de son pays qu'il en montre pour sa ruine, on n'auroit trop pû l'admirer. On peut dire de lui ce qu'un historien romain dit de Catilina, que sa mort auroit été glorieuse, *si pro patria sic concidisset*. Otway possédoit parfaitement l'art d'exprimer les passions dans le tragique, & de lés peindre avec une simplicité naturelle; il avoit aussi le talent d'exciter quelquefois les plus vives émotions. Mademoiselle Barry, fameuse actrice, qui faisoit le rôle de Monime dans *l'Orpheline*, ne prononçoit jamais sans verser des larmes ces trois mots: *ah, pauvre Castalio!* Enfin Bevidere me trouble, & Monime m'attendrit toujours: ainsi la terreur s'empare de l'ame, & l'art fait couler des pleurs honnêtes.

Congrève (Guillaume), né en Irlande en 1672, & mort à Londres en 1729, fit voir le premier sur le théatre anglois, avec beaucoup d'esprit, toute la correction & la régularité qu'on peut desirer dans le dramatique; on en trouvera la preuve dans toutes ses pieces, & en particulier dans sa belle *tragédie*, l'Epouse affligée, *the Mourning bride*.

Rowe (Nicolas), naquit en Dévonshire en 1673, & mourut à Londres en 1718, à 45 ans, & fut enterré à Westminster, vis-à-vis de Chaucer. Il se fit voir aussi régulier que Congrève dans ses *tragédies*. Sa premiere piece, *l'Ambitieuse belle-mere*, mérite toutes sortes de louanges par la pureté de la diction, la justesse des caracteres, & la noblesse des sentimens: mais celle de ses *tragédies*, dont il faisoit le plus de cas, & qui fut aussi la plus estimée, étoit son *Tamerlan*. Il regne dans toutes ses pieces un esprit de vertu & d'amour pour la patrie qui font honneur à son cœur; il saisit en particulier toutes les occasions qui se présentent de faire servir le théatre à inspirer les grands principes de la liberté civile.

Il est tems de parler de l'illustre Addison; son Caton d'Attique est le plus grand personnage, & sa piece est la plus belle qui soit sur aucun théatre. C'est un chef-d'œuvre pour la régularité, l'élégance, la poésie & l'élévation des sentimens. Il parut à Londres en 1713, & tous les partis quoique divisés & opposés s'accorderent à l'admirer. La reine Anne désira que cette piece lui fût dédiée; mais l'auteur pour ne manquer ni à son devoir ni à son honneur, l'a mise au jour sans dédicace. M. Dubos en traduisit quelques scènes en françois. L'abbé Salvinien en a donné une traduction complette italienne; les jésuites anglois de Saint-Omer mirent cette piece en latin, & la firent représenter publiquement par leurs écoliers. M. Sewel, docteur en médecine, & le chevalier Steele l'ont embellie de remarques savantes & pleines de goût.

Tout le caractere de Caton est conforme à l'histoire. Il excite notre admiration pour un romain aussi vertueux qu'intrépide. Il nous attendrit à la vue du mauvais succès de ses nobles efforts pour le soutien de la cause publique. Il accroît notre indignation contre César en ce que la plus éminente vertu se trouve opprimée par un tyran heureux.

Les caracteres particuliers sont distingués les uns des autres par des nuances de couleur différente. Portius & Marcus ont leurs mœurs & leurs tempéramens; & cette peinture se remarque dans tout le cours de la piece, par l'opposition qui regne dans leurs sentimens, quoiqu'ils soient amis. L'un est calme & de sang froid, l'autre est plein de feu & de vivacité. Ils se proposent tous deux de suivre l'exemple de leur pere; l'aîné le considere comme le défenseur de la liberté; le cadet le regarde comme l'ennemi de César; l'un imite sa sagesse, & l'autre son zele pour Rome.

Le caractere de Juba est neuf; il prend Caton pour modele, & il s'y trouve encore engagé par son amour pour Marcia; sa honte lorsque sa passion est, découverte, son respect pour l'autorité de Catons son entretien avec Syphax touchant la supériorité des exercices de l'esprit sur ceux du corps, embellissen encore les traits qui le regardent.

La différence n'est pas moins sensiblement exposée entre les caracteres vicieux. Sempronius & Syphax sont tous deux lâches, traîtres & hypocrites; mais chacun à leur maniere; la perfidie du romain & celle de l'africain sont aussi différentes que leur humeur.

Lucius, l'opposé de Sempronius & ami de Caton, est d'un caractere doux, porté à la compassion, sen-

sible aux maux de tous ceux qui souffrent, non par foiblesse, mais parce qu'il est touché des malheurs auxquels il voit sa patrie en proie.

Les deux filles sont animées du même esprit que leur pere; celle de Caton s'intéresse vivement pour la cause de la vertu; elle met un frein à une violente passion en réfléchissant à sa naissance; & par un artifice admirable du poëte, elle montre combien elle estimoit son amant, à l'occasion de sa mort supposée. Cet incident est aussi naturel qu'il étoit nécessaire; & il fait disparoître ce qu'il y auroit eu dans cette passion de peu convenable à la fille de Caton. D'un autre côté, Lucie d'un caractere doux & tendre, ne peut déguiser ses sentimens, mais après les avoir déclarés, la crainte des conséquences la fait résoudre à attendre le tour que prendront les affaires, avant que de rendre son amant heureux. Voilà le caractere timide & sensible de son pere Lucius; & en même tems son attachement pour Marcia l'engage aussi avant que l'amitié de Lucius pour Caton.

Dans le dénouement qui est d'un ordre mixte, la vertu malheureuse est abandonnée au hazard & aux dieux; mais tous les autres personnages vertueux sont récompensés.

Cette *tragédie* est trop connue pour entrer dans le détail de ses beautés particulieres. Le seul soliloque de Caton, *acte V. scène* 1, fera toujours l'admiration des philosophes; il finit ainsi.

Let guilt or fear
Disturb man's rest: Cato knows neither of' em,
Indifferent in his choice to sleep, or die.

„ Que le crime ou la crainte troublent le repos de „ l'homme, Caton ne connoît ni l'une ni l'autre, „ indifférent dans son choix de dormir ou de mourir.

Addison nous plaît par son bon goût & par ses peintures simples. Lorsque Sempronius dit à Porcius qu'il seroit au comble du bonheur, si Caton son pere vouloit lui accorder sa sœur Marcia, Portius répond, *acte I. scène* 2:

Alas! Sempronius, wouldst thou talk of love
To Marcia whilst her fathers life's in danger?
Thou migh'st as well court the pale trembling vestal,
When she beholds the holy flame expiring.

„ Quoi Sempronius, voudriez-vous parler d'amour „ à Marcia, dans le tems que la vie de son pere est „ menacée? Vous pourriez aussi-tôt entretenir de votre passion une vestale tremblante & effrayée à la „ vue du feu sacré prêt à s'éteindre sur l'autel „. Que cette image est belle & bien placée dans la bouche d'un romain! C'est encore la majesté de la religion qui augmente la noblesse de la pensée. L'idée est neuve, & cependant si simple, qu'il paroît que tout le monde l'auroit trouvée.

Quant à l'intrigue d'amour de cette piece, un de nos beaux génies, grand juge en ces matieres, la condamne en plus d'un endroit. Addison, dit M. de Voltaire, eut la molle complaisance de plier la sévérité de son caractere aux mœurs de son tems, & gâta un chef-d'œuvre pour avoir voulu lui plaire. J'ai cependant bien de la peine à souscrire à cette décision. Il est vrai que M. Addison reproduit sur la scène l'amour, sujet trop ordinaire & usé; mais il peint un amour digne d'une vierge romaine, un amour chaste & vertueux, fruit de la nature & non d'une imagination déréglée. Toute belle qu'est Porcia, c'est le grand Caton que le jeune prince de Massinisse adore en sa fille.

Les amans sont ici plus tendres & en même tems plus sages que tous ceux qu'on avoit encore introduits sur le théatre. Dans notre siecle corrompu il faut qu'un poëte ait bien du talent pour exciter l'admiration des libertins, & les rendre attentifs à une passion qu'ils n'ont jamais ressentie, ou dont ils n'ont emprunté que le masque.

„ Ce chef-d'œuvre dramatique qui a fait tant „ d'honneur à notre pays & à notre langue (dit „ Steele), excelle peut-être autant par les passions „ des amans que par la vertu du héros. Du-moins „ leur amour qui ne fait que les caracteres du second „ ordre, est plus héroïque que la grandeur des prin- „ cipaux caracteres de la plûpart des *tragédies* „. Je n'en veux pour preuve que la réponse de Juba à Marcie, *acte I. scène* 5, lorsqu'elle lui reproche avec dignité de l'entretenir de sa passion dans un tems où le bien de la cause commune demandoit qu'il fût occupé d'autres pensées. Replique-t-il comme Pyrrhus à Andromaque?

Vaincu, chargé de fers, de regrets consumé,
Brûlé de plus de feux que je n'en allumai,
Tant de soins, tant de pleurs, tant d'ardeurs inquietes.

Non; mais en adorant la fille de Caton, il sait que pour être digne d'elle, il doit remplir son devoir. Vos reproches, répond-il à l'instant, sont justes, vertueuse Marcie, je me hâte d'aller joindre nos troupes, &c. Et en effet il la quitte.

Thy reproofs are just
Thou virtuous maid; I'll hasten to my troops, &c.

Le Caton françois de M. des Champs est au Caton anglois ce qu'est la Phedre de Pradon à la Phedre de Racine. Addison mourut en 1719, âgé de 47 ans, & fut enterré à Westminster. Outre qu'il est un des plus purs écrivains de la Grande-Bretagne, c'est le poëte des sages.

Depuis Congreve & lui, les pieces du théatre anglois sont devenues plus régulieres, les auteurs plus corrects & moins hardis; cependant les monstres brillans de Shakespear plaisent mille fois plus que la sagesse moderne. Le génie poétique des Anglois, dit M. de Voltaire, ressemble à un arbre touffu planté par la nature, jettant au hazard mille rameaux, & croissant inégalement avec force; il meurt, si vous voulez le tailler en arbre des jardins de Marly.

C'en est assez sur les illustres poëtes tragiques des deux nations rivales du théatre; mais comme il importe à ceux qui voudront les imiter, de bien connoître le but de la *tragédie*, & de ne pas se méprendre sur le choix des sujets & des personnages qui lui conviennent, ils ne seront pas fâchés de trouver ici là-dessus quelques conseils de M. l'abbé Dubos, parce qu'ils sont propres à éclairer dans cette route épineuse. Nous finirons par discuter avec lui si l'amour est l'essence de la *tragédie*.

Ce qui nous engage à nous arrêter avec complaisance sur ce genre de poëme auquel préside Melpomène, c'est qu'il affecte bien plus que la comédie. Il est certain que les hommes en général ne sont pas autant émus par l'action théatrale, qu'ils ne sont pas aussi livrés au spectacle durant la représentation des comédies, que durant celles des *tragédies*. Ceux qui font leur amusement de la poésie dramatique, parlent plus souvent & avec plus d'affection des *tragédies* que des comédies qu'ils ont vues; ils savent un plus grand nombre de vers des pieces de Corneille & de Racine, que de celles de Moliere. Enfin le public préfere le rendez-vous qu'on lui donne pour le divertir en le faisant pleurer, à celui qu'on lui présente pour le divertir en le faisant rire.

La *tragédie*, suivant la signification qu'on donnoit à ce mot, est l'imitation de la vie & des discours des héros sujets par leur élévation aux passions & aux catastrophes, comme à revêtir les vertus les plus sublimes. Le poëte tragique nous fait voir les hommes en proie aux plus grandes agitations. Ce sont des dieux injustes, mais tous puissans, qui demandent qu'on égorge aux piés de leurs autels une jeune princesse innocente. C'est le grand Pompée, le vainqueur de tant de nations & la terreur des rois d'Orient, massacré par de vils esclaves.

Nous ne reconnoissons pas nos amis dans les personnages du poëte tragique; mais leurs passions sont plus impétueuses; & comme les lois ne sont pour ces passions qu'un frein très-foible, elles ont bien d'autres suites que les passions des personnages du poëte comique. Ainsi la terreur & la pitié que la peinture des événemens tragiques excite dans notre ame, nous occupent plus que le rire & le mépris que les incidens des comédies produisent en nous.

Le but de la *tragédie* étant d'exciter la terreur & la compassion, il faut d'abord que le poëte tragique nous fasse voir des personnages également aimables & estimables, & qu'ensuite il nous les représente dans un état malheureux. Commencez par faire estimer ceux pour lesquels vous voulez m'intéresser. Inspirez de la vénération pour les personnages destinés à faire couler mes larmes.

Il est donc nécessaire que les personnages de la *tragédie* ne méritent point d'être malheureux, ou du-moins d'être aussi malheureux qu'ils le sont. Si leurs fautes

fautes font de véritables crimes, il ne faut pas que ces crimes aient été commis volontairement. Œdipe ne feroit plus un principal perfonnage de *tragédie*, s'il avoit fu dans le tems de fon combat, qu'il tiroit l'épée contre fon propre pere.

Les malheurs des fcélérats font peu propres à nous toucher; ils font un jufte fupplice dont l'imitation ne fauroit exciter en nous ni terreur, ni compaffion véritable; Leur fupplice, fi nous le voyons réellement, exciteroit bien en nous une compaffion machinale; mais comme l'émotion que les imitations produifent, n'eft pas auffi tyrannique que celle que l'objet même exciteroit, l'idée des crimes qu'un perfonnage de *tragédie* a commis, nous empêche de fentir pour lui une pareille compaffion. Il ne lui arrive rien dans la cataftrophe que nous ne lui ayons fouhaité plufieurs fois durant le cours de la piece, & nous applaudiffons alors au ciel qui juftifie enfin fa lenteur à punir.

Il ne faut pas néanmoins défendre d'introduire des perfonnages fcélérats dans la *tragédie*, pourvu que le principal intérêt de la piece ne tombe point fur eux. Le deffein de ce poëme eft bien d'exciter en nous la terreur & la compaffion pour quelques-uns de fes perfonnages, mais non pas pour tous fes perfonnages. Ainfi le poëte, pour arriver plus certainement à fon but, peut bien allumer en nous d'autres paffions qui nous préparent à fentir plus vivement encore les deux qui doivent dominer fur la fcène tragique, je veux dire la compaffion & la terreur. L'indignation que nous concevons contre Narciffe, augmente la compaffion & la terreur où nous jettent les malheurs de Britannicus. L'horreur qu'infpire le difcours d'Œnome, nous rend plus fenfible à la malheureufe deftinée de Phèdre.

On peut donc mettre des perfonnages fcélérats fur la fcène tragique, ainfi qu'on met des bourreaux dans le tableau qui repréfente le martyre d'un faint. Mais comme on blâmeroit le peintre qui peindroit aimables des hommes auxquels il fait faire une action odieufe; de même on blâmeroit le poëte qui donneroit à des perfonnages fcélérats des qualités capables de leur concilier la bienveillance du fpectateur. Ce feroit aller contre le grand but de la *tragédie*, que de peindre le vice en beau, qui doit être de purger les paffions en mettant fous nos yeux les égaremens où elles nous conduifent, & les périls dans lefquels elles nous précipitent.

Les poëtes dramatiques dignes d'écrire pour le théatre, ont toujours regardé l'obligation d'infpirer la haine du vice, & l'amour de la vertu, comme la premiere obligation de leur art. Quand je dis que la *tragédie* doit purger les paffions, j'entends parler feulement des paffions vicieufes & préjudiciables à la fociété, & l'on le comprend bien ainfi. Une *tragédie* qui donneroit du dégoût des paffions utiles à la fociété, telles que font l'amour de la patrie, l'amour de la gloire, la crainte du deshonneur, *&c.* feroit auffi vicieufe qu'une *tragédie* qui rendroit le vice aimable.

Ne faites jamais chauffer le cothurne à des hommes inférieurs à plufieurs de ceux avec qui nous vivons, autrement vous feriez auffi blâmable que fi vous aviez fait ce que Quintilien appelle, donner le rôle d'Hercule à jouer à un enfant, *perfonam Herculis, & cothurnos aptare infantibus*.

Non-feulement il faut que le caractere des principaux perfonnages foit intéreffant, mais il eft néceffaire que les accidens qui leur arrivent foient tels qu'ils puiffent affliger tragiquement des perfonnes raifonnables, & jetter dans la crainte un homme courageux. Un prince de quarante ans qu'on nous repréfente au défefpoir, & dans la difpofition d'attenter fur lui même, parce que fa gloire & fes intérêts l'obligent à fe féparer d'une femme dont il eft amoureux & aimé depuis douze ans; ne nous rend guère compatiffans à fon malheur; nous ne faurions le plaindre durant cinq actes.

Les excès des paffions où le poëte fait tomber fon héros, tout ce qu'il lui fait dire afin de bien perfuader les fpectateurs que l'intérieur de ce perfonnage eft dans l'agitation la plus affreufe, ne fert qu'à le dégrader davantage. On nous rend le héros indifférent, en voulant rendre l'action intéreffante. L'ufage de ce qui fe paffe dans le monde, & l'expérience de nos amis, au défaut de la nôtre, nous apprennent qu'une paffion contente s'ufe tellement en douze années, qu'elle devient une fimple habitude. Un héros obligé par fa gloire & par l'intérêt de fon autorité, à rompre cette habitude, n'en doit pas être affez affligé pour devenir un perfonnage tragique; il ceffe d'avoir la dignité requife aux perfonnages de la *tragédie*, fi fon affliction va jufqu'au défefpoir. Un tel malheur ne fauroit l'abattre, s'il a un peu de cette fermeté fans laquelle on ne fauroit être, je ne dis pas un héros, mais même un homme vertueux. La gloire, dira-t-on, l'emporte à la fin, & Titus, de qui l'on voit bien que vous voulez parler, renvoie Bérénice chez elle.

Mais ce n'eft pas là juftifier Titus, c'eft faire tort à la réputation qu'il a laiffée: c'eft aller contre les lois de la vraifemblance & du pathétique véritable, que de lui donner, même contre le temoignage de l'hiftoire, un caractere fi mou & fi efféminé. Auffi quoique Bérénice foit une piece tres-méthodique, & parfaitement bien écrite, le public ne la revoit pas avec le même goût qu'il lit Phedre & Andromaque. Racine avoit mal choifi fon fujet; & pour dire plus exactement la vérité, il avoit eu la foibleffe de s'engager à le traiter fur les inftances d'une grande princeffe.

De ces réflexions fur le rôle peu convenable que Racine fait jouer à Titus, il ne s'enfuit pas que nous profcrivions l'amour de la *tragédie*. On ne fauroit blâmer les poëtes de choifir pour fujet de leurs imitations les effets des paffions qui font les plus générales, & que tous les hommes reffentent ordinairement. Or de toutes les paffions, celle de l'amour eft la plus générale; il n'eft prefque perfonne qui n'ait eu le malheur de la fentir du-moins une fois en fa vie. C'en eft affez pour s'intereffer avec affection aux pieces de ceux qu'elle tyrannife.

Nos poëtes ne pourroient donc être blâmés de donner part à l'amour dans les intrigues de la piece, s'ils le faifoient avec plus de retenue. Mais ils ont pouffé trop loin la complaifance pour le goût de leur fiecle, ou, pour mieux dire, ils ont eux-mêmes fomenté ce goût avec trop de lâcheté. En renchériffant les uns fur les autres, ils ont fait une ruelle de la fcene tragique; qu'on nous paffe le terme!

Racine a mis plus d'amour dans fes pieces que Corneille. Boileau travaillant à réconcilier fon ami avec le célebre Arnaud, il lui porta la *tragédie* de Phedre de la part de l'auteur, & lui en demanda fon avis. M. Arnaud, après avoir lu la piece, lui dit: il n'y a rien à reprendre au caractere de Phedre, mais pourquoi a-t-il fait Hippolite amoureux? Cette critique eft la feule peut être qu'on puiffe faire contre la *tragédie* de Phedre; & l'auteur qui fe l'étoit faite à lui-même, fe juftifioit en difant, qu'auroient penfé les petits-maîtres d'un Hippolite ennemi de toutes les femmes? Quelles mauvaifes plaifanteries n'auroient-ils point jettées fur le fils de Théfée?

Du-moins Racine connoiffoit fa faute; mais la plûpart de ceux qui font venus depuis cet aimable poëte, trouvant qu'il étoit plus facile de l'imiter par fes endroits foibles que par les autres, ont encore été plus loin que lui dans la mauvaife route.

Comme le goût de faire mouvoir par l'amour les refforts de la *tragédie*, n'a pas été le goût des anciens, il ne fera point peut-être le goût de nos neveux. La poftérité pourra donc blâmer l'abus que nos poëtes tragiques ont fait de leur efprit, & les cenfurer un jour d'avoir donné le caractere de Tircis & de Philene; d'avoir fait faire toutes chofes pour l'amour à des perfonnages illuftres, & qui vivoient dans des fiecles où l'idée qu'on avoit du caractere d'un grand homme, n'admettoit pas le mélange de pareilles foibleffes. Elle reprendra nos poëtes d'avoir fait d'une intrigue amoureufe la caufe de tous les mouvemens qui arriverent à Rome, quand il s'y forma une conjuration pour le rappel des Tarquins; comme d'avoir repréfenté les jeunes gens de ce tems là fi polis, & même fi timides devant leurs maîtreffes, eux dont les mœurs font connues fuffifamment par le récit que fait Tite-Live des aventures de Lucrece.

Tous ceux qui nous ont peint Brutus, Arminius & autres perfonnages illuftres par un courage inflexible, fi tendres & fi galans, n'ont pas copié la nature dans leurs imitations, & ont oublié la fage leçon qu'a donnée M. Defpréaux dans le troifieme chant de l'Art poëtique, où il decide fi judicieufement qu'il faut conferver à fes perfonnages leur caractere national.

Gardez donc de donner, ainſi que dans Clélie,
L'air & l'eſprit françois à l'antique Italie;
Et ſous le nom romain faiſant notre portrait,
Peindre Caton galant & Brutus dameret.

La même raiſon qui doit engager les poëtes à ne pas introduire l'amour dans toutes leurs *tragédies*, doit peut-être les engager auſſi à choiſir leur héros dans des tems éloignés d'une certaine diſtance du nôtre. Il eſt plus facile de nous inſpirer de la vénération pour des hommes qui ne nous ſont connus que par l'hiſtoire, que pour ceux qui ont vécu dans des tems ſi peu éloignés du nôtre, qu'une tradition encore récente nous inſtruit exactement des particularités de leur vie. Le poëte tragique, dira-t-on, ſaura bien ſupprimer les petiteſſes capables d'avilir ſes héros. Sans doute il n'y manquera pas; mais l'auditeur s'en ſouvient; il les redit lorſque le héros a vécu dans un tems ſi voiſin du ſien, que la tradition l'a inſtruit de ces petiteſſes.

Il eſt vrai que les poëtes grecs ont mis ſur leur ſcène des ſouverains qui venoient de mourir, & quelquefois même des princes vivans; mais ce n'étoit pas pour en faire des héros. Ils ſe propoſoient de plaire à leur patrie, en rendant odieux le gouvernement d'un ſeul, & c'étoit un moyen d'y réuſſir, que de peindre les rois avec un caractere vicieux. C'eſt par un motif ſemblable qu'on a long-tems repréſenté avec ſuccès ſur un théatre voiſin du nôtre le fameux ſiege de Leyde, que les Eſpagnols firent par les ordres de Philippe II. & qu'ils furent obligés de lever en 1578. Comme Melpomène ſe plaît à parer ſes perſonnages de couronnes & de ſceptres, il arriva dans ces tems d'horreurs & de perſécutions, qu'elle choiſit dans cette piece dramatique pour ſa victime, un prince contre lequel tous les ſpectateurs étoient révoltés. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TRAGÉDIE ROMAINE, (*Art dram. des Rom.*) les romains avoient des *tragédies* de deux eſpeces. Ils en avoient dont les mœurs & les perſonnages étoient grecs; ils les appelloient *palliatæ*, parce qu'on ſe ſervoit des habits des Grecs pour les repréſenter. Les *tragédies* dont les mœurs & les perſonnages étoient romains, s'appelloient *prætextatæ*, du nom de l'habit que les jeunes perſonnes de qualité portoient à Rome. Quoiqu'il ne nous ſoit demeuré qu'une *tragédie* de cette eſpece, l'Octavie qui paſſe ſous le nom de Séneque, nous ſavons néanmoins que les Romains en avoient un grand nombre: telles étoient le Brutus qui chaſſa les Tarquins, & le Décius du poëte Attius; & telle étoit encore le Caton d'Utique de Curiatius Maternus; mais nous ne ſavons pas ſi cette derniere a jamais été jouée. C'eſt dommage qu'aucune de toutes ces *tragédies* ne nous ſoit parvenue. (*D. J.*)

TRAGÉDIE DE PIÉTÉ, (*Poëſie dram. franç.*) on apperçoit dans le xij. ſiecle les premieres traces des repréſentations du théatre. Un moine nommé Geoffroi, qui fut depuis abbé de ſaint-Alban en Angleterre, chargé de l'éducation de la jeuneſſe, leur faiſoit repréſenter avec appareil des eſpeces de *tragédies* de piété. Les ſujets de la premiere piece dramatique furent les miracles de ſainte Catherine, ce qui eſt bien antérieur à nos repréſentations des myſteres, qui n'ont commencé qu'en 1398, ſur un théatre que l'on dreſſa à Paris à l'hôtel de la Trinité. *P. Henault* (*D. J.*)

TRAGI-COMÉDIE, ſ. f. (*Littér.*) eſpece de piece dramatique repréſentant une action qui ſe paſſe entre des perſonnes illuſtres, & dont l'événement n'eſt ni triſte, ni ſanglant, & où il entre quelquefois un mélange de caracteres moins ſérieux.

M. Dacier prétend que l'antiquité n'a point connu ces ſortes de compoſitions, où l'on confond le ſérieux avec le comique, & l'épithete que Corneille leur donne de *comédie heroïque* ne juſtifie point leur irrégularité.

Le plan en eſt foncierement mauvais, parce qu'en voulant nous faire rire & pleurer tour-à-tour, on excite des mouvemens contraires qui révoltent le cœur, & tout ce qui nous diſpoſe à participer à la joie nous empêche de paſſer ſubitement à l'affliction & à la pitié.

Autrefois la *tragi-comédie* régnoit ſur les théatres anglois, & dans le xvij. ſiecle on ne ſavoit point encore ce que c'étoit qu'une tragédie, qui ne fût point aſſaiſonnée de quelque comédie ou farce pour faire rire.

Aujourd'hui que le théatre & le goût ſe ſont rapprochés de la nature & du génie des anciens, la *tragi-comédie* eſt abſolument tombée.

Ce n'eſt que dans la *tragi-comédie* où l'on tourne en ridicule un ſujet tragique, qu'il ſoit permis d'introduire & de traiter comiquement les rois & les héros. *Voyez* COMÉDIE. (*D. J.*)

TRAGIE, ſ. f. *traja*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, diviſée le plus ſouvent en trois parties: cette fleur eſt ſtérile. Les embryons naiſſent ſéparément des fleurs ſur les mêmes individus, & deviennent dans la ſuite un fruit à trois coques, c'eſt-à-dire, compoſé de trois capſules qui renferment une ſemence ſphérique. Plumier, *Nova plantar. americ. genera*, *voyez* PLANTE.

Voici ſes caracteres, ſelon le P. Plumier. Sa fleur eſt faite en forme d'entonnoir, & compoſée d'une ſeule feuille diviſée pour l'ordinaire en trois ſegmens, & ſtérile. Les embryons ſont placés à quelque diſtance les uns des autres ſur la même plante, qui deviennent enſuite un fruit à trois loges, dans chacune deſquelles eſt une ſemence ſphérique. Miller en compte deux eſpeces: la premiere, *tragia alia ſcandens, urticæ folio*: la ſeconde, *tragia ſcandens, longo betonicæ folio*. Plum. *nov. gen.*

La premiere eſpece eſt fort commune dans les fondrieres de la Jamaïque & dans les autres contrées de l'Amérique. Elle s'attache à toutes les plantes & à tous les arbres qu'elle rencontre: elle croît à la hauteur de ſept ou huit piés, & pouſſe des tiges fortes & ligneuſes. Ses feuilles reſſemblent à celles de l'ortie ordinaire, & toute la plante eſt couverte de piquans qui la rendent très-difficile à manier.

La ſeconde a été découverte à Campèche par le docteur Houſton qui a apporté ſes ſemences. *Miller.*

J'ajoute ici les caracteres de ce genre de plante par Linnæus. Il produit des fleurs mâles & femelles ſur la même plante. Dans les fleurs mâles, le calice eſt diviſé en trois ſegmens ovoïdes & pointus; les étamines ſont trois filets chevelus, de la longueur du calice. Dans les fleurs femelles, le calice eſt découpé en cinq ſegmens ovoïdes & creux. Le germe du piſtil eſt arrondi & ſillonné de trois raies. Le ſtile eſt ſimple, droit & plus long que le calice. Le ſtigma eſt fendu en trois, & eſt déployé. Le fruit eſt une groſſe capſule rondelette & à trois coques; les ſemences ſont ſimples & arrondies. Linnæi. *Gen. plant. p.* 443. (*D. J.*)

TRAGIQUE, LE (*Poëſie dram.*) Le *tragique* eſt ce qui forme l'eſſence de la tragédie. Il contient le terrible & le pitoyable, ou ſi l'on veut, la terreur & la pitié. La terreur eſt un ſentiment vif de ſa propre foibleſſe à la vue d'un grand danger: elle eſt entre la crainte & le déſeſpoir. La crainte nous laiſſe encore entrevoir, au moins confuſément, des moyens d'échapper au danger. Le déſeſpoir ſe précipite dans le danger même. La terreur au contraire affaiſſe l'ame, l'abat, l'anéantit en quelque ſorte, & lui ôte l'uſage de toutes ſes facultés: elle ne peut ni fuir le danger ni s'y précipiter. Or c'eſt ce ſentiment que produit dans Sophocle le malheur d'Œdipe. On y voit un homme né ſous une étoile malheureuſe, pourſuivi conſtamment par ſon deſtin, & conduit au plus grand des malheurs par des ſuccès apparens. Ce n'eſt point là, quoi qu'en ait dit un de nos beaux eſprits, un coup de foudre qui fait horreur, ce ſont des malheurs de l'humanité qui nous effraient. Quel eſt l'homme malheureux qui n'attribue au-moins une partie de ſon malheur à une étoile funeſte? Nous ſentons tous que nous ne ſommes pas les maîtres de notre ſort; que c'eſt un être ſupérieur qui nous guide, qui nous emporte quelquefois; & le tableau d'Œdipe n'eſt qu'un aſſemblage de malheurs dont la plupart des hommes ont éprouvé au-moins quelque partie ou quelque degré. Ainſi, en voyant ce prince, l'homme foible, l'homme ignorant l'avenir, l'homme ſentant l'empire de la divinité ſur lui, craint, tremble pour lui-même, & pleure pour Œdipe: c'eſt l'autre partie du *tragique*; la pitié qui accompagne néceſſairement la terreur, quand celle-ci eſt cauſée en nous par le malheur d'autrui.

Nous ne ſommes effrayés des malheurs d'autrui, que parce que nous voyons une certaine parité entre le malheureux & nous; c'eſt la même nature qui ſouffre, & dans l'acteur & dans le ſpectateur. Ainſi, l'action d'Œdipe étant terrible, elle eſt en même-tems pitoyable; par conſéquent elle eſt *tragique*.

Et

Et à quel degré l'est-elle! Cet homme a commis les plus noirs forfaits, tué son pere, épousé sa mere; ses enfans sont ses freres; il l'apprend, il en est convaincu dans le tems de sa plus grande sécurité; sa femme, qui est en même-tems sa mere, s'étrangle; il se creve les yeux dans son désespoir: il n'y a pas d'action possible qui renferme plus de douleur & de pitié.

Le premier acte expose le sujet; le second fait naître l'inquiétude, dans le troisieme, l'inquiétude augmente; le quatrieme est terrible: „ Me voilà prêt „ à dire ce qu'il y a de plus affreux,...... & moi „ à l'entendre „; le cinquieme est tout rempli de larmes.

Par-tout où le *tragique* ne domine pas, il n'y a point de tragédie. Le vrai *tragique* regne, lorsqu'un homme vertueux, ou du-moins plus vertueux que vicieux, est victime de son devoir, comme le sont les Curiaces; & de sa propre foiblesse, comme Ariane & Phedre: ou de la foiblesse d'un autre homme, comme Polieucte; ou de la prévention d'un pere, comme Hippolyte; ou de l'emportement passager d'un frere, comme Camille; qu'il soit précipité par un malheur qu'il n'a pu éviter, comme Andromaque; ou par une sorte de fatalité à laquelle tous les hommes sont sujets, comme Œdipe; voilà le vrai *tragique*; voilà ce qui nous trouble jusqu'au fond de l'ame, & qui nous fait pleurer. Qu'on y joigne l'atrocité de l'action avec l'éclat de la grandeur, ou l'élévation des personnages; l'action est héroïque en même tems & *tragique*, & produit en nous une compassion mêlée de terreur; parce que nous voyons des hommes, & des hommes plus grands, plus puissans, plus parfaits que nous, écrasés par les malheurs de l'humanité. Nous avons le plaisir de l'émotion, & d'une émotion qui ne va point jusqu'à la douleur; parce que la douleur est le sentiment de la personne qui souffre, mais qui reste au point où elle doit être, pour être un plaisir.

Il n'est pas nécessaire qu'il y ait du sang répandu, pour exciter le sentiment *tragique*. Ariane abandonnée par Thésée dans l'île de Naxe; Philoctete dans celle de Lemnos, y sont dans des situations *tragiques*, parce qu'elles sont aussi cruelles que la mort même: elles en présentent même une idée funeste, où l'on voit la douleur, le désespoir, l'abattement, enfin tous les maux du cœur humain.

Mais la punition d'un oppresseur n'opere point le *tragique*. Mithridate tué ne me cause pas de pitié, non plus qu'Atalie & Aman, ni Pyrrhus. De-même les situations de Monime, de Joad, d'Esther, d'Andromaque, ne me causent point de terreur. Ces situations sont très-touchantes; elles serrent le cœur, troublent l'ame à un certain point, mais elles ne vont pas jusqu'au but. Si nous les prenons pour du *tragique*, c'est parce qu'on l'a donné pour tel, que nous sommes accoutumés à nous en tenir à quelque ressemblance; & qu'enfin, quand il s'agit de plaisir, nous ne croyons pas toujours nécessaire de calculer exactement ce qu'on pourroit nous donner. Où sont donc les dénouemens vraiment *tragiques*? Phedre & Hippolyte, les freres ennemis, Britannicus, Œdipe, Polieucte, les Horaces, en voilà des exemples. Le héros pour qui le spectateur s'intéresse, tombe dans un malheur atroce, effrayant: on sent avec lui les malheurs de l'humanité; on en est pénétré; on souffre autant que lui.

Aristote se plaignoit de la mollesse des spectateurs athéniens, qui craignoient la douleur *tragique*. Pour leur épargner des larmes, les poëtes prirent le parti de tirer du danger le héros aimé, nous ne sommes pas moins timides sur cet article que les Athéniens, Nous avons si peur de la douleur, que nous en craignons même l'ombre & l'image, quand elle a un peu de corps. C'est ce qui amollit, abatardit le *tragique* parmi nous. On sent l'effet de cette altération, quand on compare l'impression que fait Polieucte avec celle d'Athalie. Elles sont touchantes toutes deux: mais dans l'une est plongée, noyée dans une tristesse délicieuse: dans l'autre, après quelques inquiétudes, quelques momens d'alarmes, l'ame est soulevée par une joie qui s'évapore, & se perd dans l'instant. (*D. J.*)

Tragique bourgeois. (*Poëme dramat. trag.*) Le *tragique bourgeois* est une piece dramatique, dont l'action n'est pas héroïque, soit par elle-même, soit par le caractere de ceux qui la font; elle n'est pas héroïque par elle-même; c'est-à-dire, qu'elle n'a pas un grand objet, comme l'acquisition d'un trône, la punition d'un tyran. Elle n'est pas non plus héroïque par le caractere de ceux qui la font; parce que ce ne sont pas des rois, des conquerans, des princes qui agissent, ou contre lesquels on agit.

Quoique la tragédie définisse la représentation d'une action héroïque, il n'est pas douteux qu'on ne puisse mettre sur le théatre un *tragique-bourgeois*. Il arrive tous les jours dans les conditions médiocres des événemens touchans qui peuvent être l'objet de l'imitation poétique. Il semble même que le grand nombre des spectateurs étant dans cet état mitoyen, la proximité du malheureux & de ceux qui le voient souffrir, seroit un motif de plus pour s'attendrir. Cependant, s'il est vrai qu'on ne peut donner le brodequin aux rois, il n'est pas moins vrai qu'on ne peut ajuster le cothurne au marchand. La tragédie ne peut consentir à cette dégradation:

> *Indignatur enim privatis, ac prope socco*
> *Dignis carminibus narrari cœna Thyestæ.*

D'ailleurs, l'objet des arts, qui sont tous faits pour embellir la nature, étant de viser toujours au plus grand & au plus noble, où peut on trouver le *tragique* parfait, que dans les rois? sans compter qu'étant hommes comme nous, il nous touchent par le lien de l'humanité; le degré d'élévation où ils sont, donne plus d'éclat à leur chute. L'espace qu'ils remplissoient par leur grandeur, semble laisser un plus grand vuide dans le monde. Enfin l'idée de force & de bonheur qu'on attache à leur nom, augmente infiniment la terreur & la compassion. Concluons qu'il n'est pas d'un habile artiste de mettre sur la scene le *tragique bourgeois*, ou ce qui revient au même, des sujets non héroïques. (*D. J.*)

Tragique un, (*Poésie dramat.*) ou un poëte tragique, veut dire *poëte qui a fait des tragédies*, &c. *Voyez* Tragedie. (*D. J.*)

TRAGIUM, s. m. (*Hist. nat. Botan. anc.*) Dioscoride décrit cette plante avec les feuilles du *scolopendrium*, & la racine du raifort sauvage. Ses feuilles ont une odeur de bouc en automne, c'est ce qui lui a fait donner le nom *de tragium*. Il croît sur les montagnes & les précipices, & Rauwolf l'a trouvé aux environs d'Alep, sur-tout dans les lieux humides. (*D. J.*)

TRAGOPOGON, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) Tournefort compte douze especes de ce genre de plante, dont les unes sont domestiques, & les autres sauvages; la principale qu'on cultive dans nos jardins, sous le nom vulgaire de salsifi, ou sersifi, s'appelle en Botanique, *Tragopogon hortense, purpureo cæruleum*.

Sa racine est grosse comme le petit doigt, longue, droite, tendre, laiteuse, douce au goût. Elle pousse une tige à la hauteur d'environ deux piés, ronde, creuse en dedans, rameuse, garnie de plusieurs feuilles, qui ressemblent à celles du porreau, plus larges, ou plus étroites, longues, pointues.

Ses fleurs naissent aux sommités de la tige & des rameaux; chacune d'elles est un bouquet à demi fleurons de couleur purpurine tirant sur le bleu, ou sur le noir, soutenue par un calice assez long, mais simple & fendu en plusieurs parties jusque vers la base, avec cinq petites étamines dans le milieu. Lorsque cette fleur est passée, il lui succéde plusieurs semences oblongues, rondes, cannelées, rudes, cendrées, noirâtres dans leur maturité, & garnies d'aigrette.

Toute la plante rend un suc laiteux, visqueux, & doux, qui d'abord coule blanc, & puis jaune; elle fleurit en été; on la cultive dans les jardins comme la scorsonnere ou le salsifi d'Espagne, à cause de sa racine agréable au goût, & qui est d'un grand usage dans les cuisines.

TRAGORIGANUM, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece d'origan qui croît dans l'isle de Crete, ou de Candie. Il possede une qualité chaude, acrimonieuse, & sert aux mêmes usages que le thim, la sarriette, l'hyssope, & autres plantes semblables. Le *tragoriganum* d'Espagne à feuilles étroites & à fleurs blanches, de J. Bauhin, 3. 261. a les mêmes propriétés. (*D. J.*)

TRAGUM, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par Matthiolle, Lobel, Gerard, Jean Bauhin, Parkinson, & autres anciens botanistes, à l'espece de kali,

kali, que Tournefort appelle *kali ſpinoſum, foliis longioribus & anguſtioribus*, en françois, *ſoude épineuſe*.

Cette eſpece de kali croît dans les pays chauds, jette pluſieurs tiges à la hauteur d'environ deux piés couchées à terre, ſucculentes, chargées de feuilles longues, étroites, pointues, & empreintes d'un ſuc ſalé. Ses fleurs naiſſent dans les aiſſelles des feuilles petites, à pluſieurs pétales, de couleur herbeuſe. Quand elles ſont tombées, il leur ſuccede des fruits membraneux preſque ronds, contenant chacun une ſemence longuette, roulée en ſpirale, de couleur noire. (*D. J.*)

TRAGURIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Dalmatie. Pline, *l. III. c. xxij.* dit qu'elle étoit connue par ſon marbre, & Ptolomée, *l. II. c. xvij.* donne le nom de *Tragurium*, non-ſeulement à la ville, mais encore à l'île ſur laquelle elle étoit ſituée. Tout le monde convient que c'eſt aujourd'hui la ville de Traw. Quant à l'île, il y en a qui la nomment *Buia*.

TRAGUS, ſ. m. *en Anatomie*, eſt une des éminences de l'oreille extérieure, appellée auſſi *hircus*, parce qu'elle eſt ordinairement garnie de poils.

Cette éminence eſt la plus antérieure. Celle qui eſt la plus poſtérieure & à laquelle eſt joint le lobe de l'oreille, ſe nomme *Antitragus*.

TRAGUS, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnèſe, dans l'Arcadie. Ce fleuve ſelon Pauſanias, *l. VIII. c. xxxij.* prenoit naiſſance d'un gros ruiſſeau, qui après avoir coulé près de la ville de Caphyes, & fait un certain chemin, ſe déroboit ſous terre, puis reparoiſſoit à Naſe, près d'un village nommé le Reunus, & commençoit là à s'appeller *Tragus*. (*D. J.*)

TRAHISON, ſ. f. TRAHIR, v. act. (*Morale*.) perfidie; défaut plus ou moins grand de fidélité envers ſa patrie, ſon prince, ſon ami, celui qui avoit mis ſa confiance en nous.

Quand on n'auroit pas aſſez de vertu pour déteſter la *trahiſon*, quelqu'avantage qu'elle puiſſe procurer, le ſeul intérêt des hommes ſuffiroit pour la rejetter. Dès-lors que des princes l'auroient autoriſée par leur exemple, ils méritent qu'elle ſe tourne contre eux; & dès-lors perſonne ne ſeroit en ſûreté. Ceux-là même qui employent la *trahiſon* pour le ſuccès de leurs projets, ne peuvent pas aimer les traitres. On ſçait la réponſe de Philippe roi de Macédoine à deux miſerables, qui lui ayant vendu leur patrie, ſe plaignoient à lui, de ce que ſes propres ſoldats les traitoient *de traitres*. „ Ne prenez pas „ garde, leur dit-il, à ce que diſent ces gens groſ„ ſiers qui appellent chaque choſe par ſon nom. (*D. J.*)

La *trahiſon* commiſe envers quelque particulier eſt punie ſelon les circonſtances par des peines pécuniaires, ou même corporelles s'il s'en eſt enſuivi quelque crime.

Mais la *trahiſon* envers le roi & l'état eſt encore plus grave; tel eſt le crime de ceux qui entrent dans quelque aſſociation, intelligence, ligue offenſive ou défenſive, contre la perſonne, autorité & majeſté du roi, ſoit entr'eux ou avec autres potentats, républiques & communautés étrangeres ou leurs ambaſſadeurs, ſoit dedans ou dehors le Royaume directement ou indirectement par eux ou par perſonnes interpoſées, verbalement ou par écrit.

On peut voir ſur cette matiere les édits de Charles IX. de 1562, 1568, 1570, l'ordonnance de Blois, *art.* 94. celles de 1580, 1588, & l'édit de Nantes, en 1598.

La peine ordinaire de ce crime eſt d'être décapité pour les nobles, la potence pour les roturiers, & même quelquefois la roue pour des gens de baſſe condition.

Si le criminel a oſé attenter à la perſonne du roi la peine eſt encore plus ſévere. *Voy.* LÈSE-MAJESTÉ & PARRICIDE.

En Angleterre on appelle *crime de haute-trahiſon*, non-ſeulement tout attentat contre la perſonne du roi, mais encore toute conſpiration contre le roi ou l'état, tout commerce criminel avec la reine ou les filles du roi, l'homicide commis en la perſonne du chancelier ou du grand-tréſorier, ou ſi l'on a altéré la monnoie, falſifié le ſceau du roi, tout cela eſt réputé crime de haute-trahiſon.

Dans ce même pays celui qui tue ſa femme, ſon pere, ſes enfans ou ſon maitre, ſe rend coupable du crime qu'on appelle petite *trahiſon*. *Voyez* les *inſtitutions au droit criminel* de M. de Vouglans. *Voy.* auſſi les *mots* COMPLOT, CONSPIRATION, DOL, FRAUDE, FOI (*mauvaiſe*), FIDELITÉ, SERMENT, PARJURE. (*A*)

TRAHONA, (*Géog. mod.*) gouvernement dans la Valteline, de la dependance des Griſons; il eſt partagé en dix communautés, & a pour chef-lieu *Trahona*, bourg ſitué près de l'Adda.

TRAJANA LEGIO, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule belgique; Ptolomée, *l. II. c. ix.* la marque entre Bonn & Mayence; il y en a qui veulent que ce ſoit aujourd'hui Coblentz, & d'autres Drechthauſen, placés ſur le Rhin. Cette ville pourroit bien être la même que *Leg. XXX. Ulpia*. (*D. J.*)

TRAJANE, COLONNE, (*Sculpt. anc.*) on trouvera l'hiſtoire de ce monument au *mot* COLONNE *trajane*; nous ajouterons ſeulement ici que quoiqu'il ſoit vrai que toutes les regles de la perſpective y ſont violées; que ſon ordonnance & même ſon exécution, ſont en général contre l'art & le goût; néanmoins ce monument eſt recommandable pour quelques uſages qu'il nous a conſervés, & pour quelque partie de l'art; ainſi l'artiſte & l'homme de lettres, doivent également l'étudier par le profit qu'ils en peuvent retirer. (*D. J.*)

TRAJANOPOLI, (*Géog. mod.*) petite ville dépeuplée de la Turquie européenne, dans la Romanie, ſur la riviere de Mariza, entre Enos & Andrinople, avec un archevêque grec. Cette ville eſt la *Trajanopolis* que Ptolomée, *l. III. c. xj.* marque en Thrace, ſur le fleuve Hebrus. *Long.* 14. 6. *latit.* 41. 14. (*D. J.*)

TRAJANOPOLIS, (*Géog. anc.*) les Géographes nomment quatre villes de ce nom.

1°. Une ville de Thrace, ſur le fleuve Hebrus; Ptolomée, *l. III. c. xj.* la marque dans les terres. C'eſt une ville de la Romanie ſur la rive gauche de la Marica, entre Andrinople & Enos, à-peu-près à égale diſtance de ces deux lieux. Cette ville, quoique petite & mal peuplée, eſt encore le ſiége d'un archevêque.

2°. Ville de la Myſée, entre Antandrus & Adramytte, à une petite diſtance de la mer.

3°. *Trajanopolis* ou *Tranopolis*, ville de l'Aſie mineure, dans la grande Phrigie: elle a eu un évêque.

4°. *Trajanopolis*, ville de la Cilicie-trachée, ou âpre; c'eſt la même que Selinunte où mourut l'empereur Trajan, comme nous l'avons remarqué au *mot* SELINUNTE. Dion Caſſius dit en parlant de ce prince: *Selinuntem Ciliciæ veniens*, quam nos *Trajanopolim appellamus, illicò expiravit*. (*D. J.*)

TRAJANUS PORTUS, (*Géog. anc.*) 1°. port d'Italie, ſur la côte de Toſcane, entre le port de Livourne, & le promontoire Telamoné, ſelon Ptolomée, *l. III. c. j.*

2°. Port d'Italie, ſur la côte de l'Etrurie, entre Algæ & Caſtrum novum. Ce port qui ſe trouvoit le plus conſidérable de toute la côte, depuis Livourne juſqu'à Naples, s'appella d'abord *Centum-Cellæ*, & prit enſuite le nom de *Trajan*, lorſque cet empereur y eut fait de grandes réparations. Pline le jeune eſt le ſeul qui parle de ce port; s'il eſt vrai qu'il ſoit différent de celui que Ptolomée place entre le port de Livourne, & le promontoire Telamoné. Quoi qu'il en ſoit, le nom du fondateur ne ſubſiſta pas long-tems, peut être parce que le nom de la ville *Centum Cellæ*, fit éclipſer par ſa célébrité le nom du port. *Centum-Cellæ* eſt aujourd'hui connu ſous le nom de *Civita-Vecchia*.

3°. Port d'Italie, à l'embouchure du Tibre; ce port fait par l'empereur Claude, eſt appellé par les auteurs anciens, le *port de Rome*, le *port d'Auguſte*, non pour avoir été bâti par Auguſte, mais parce que le nom d'*Auguſte*, étoit devenu commun aux empereurs. Dans la ſuite, Trajan répara ce port, & en bâtit un autre beaucoup plus commode & plus ſûr, auquel il donna ſon nom; de ſorte qu'il y eut alors deux ports à l'embouchure droite du Tibre; l'un extérieur, appellé le *port d'Auguſte*, l'autre intérieur, nommé le *port de Trajan*. Tout cela, dit Cluvier, eſt appuyé ſur les témoignages de Juvenal & de ſon ſcholiaſte, ſur une vieille inſcription, & ſur une ancienne médaille. Le port extérieur ou le port d'Auguſte, eſt aujourd'hui comblé par les ſables; mais le port intérieur ou le port de Trajan, conſerve encore en partie ſon ancienne forme. On y voit les ruines des égliſes & des édifices publics; & on le nomme à préſent *il Porto*. *Voyez* PORTO. (*D. J.*)

TRAJECTOIRE, ſ. f. *en Géométrie*, eſt le nom qu'on a donné aux courbes qui coupent perpendicu-

lairement, ou ſous un angle donné, une ſuite de courbes du même genre, qui ont une origine commune, ou qui ſont ſituées parallelement.

Ainſi la courbe *MNO*, (*fig.* 101. *Géom.*) qui coupe perpendiculairement une infinité d'ellipſes *ACB*, *Acb*, *&c.* décrites d'un même ſommet *A*, eſt nommée *trajectoire*. Il en eſt de même de la courbe *MNO*, (*fig.* 102. *Géom.*) qui coupe perpendiculairement une infinité d'ellipſes *ACB*, *acb*, *&c.* égales entre elles, & ſituées ſur le même axe.

M. Leibnitz propoſa en 1715, aux géometres anglois de déterminer en général la *trajectoire* d'une ſuite de courbes qui avoient le même point pour ſommet, & dans leſquelles le rayon de la développée étoit coupé par l'axe en raiſon donnée. Ce problème fut réſolu d'une maniere très-générale par pluſieurs d'entre eux, entre autres, par M. Taylor. *Voyez les actes de Leipſic, de* 1717. On trouve dans ces mêmes actes différentes ſolutions fort générales de ce même problème, dont la plûpart ont été recueillies dans le *tome II. des œuvres* de M. Bernoully, imprimées à Lauſanne en 1743. M. Nicole en a auſſi donné une ſolution dans les *Mém. de l'académie des ſciences de Paris, pour l'année* 1725.

Trajectoire réciproque, eſt le nom que M. Jean Bernoully a donné à une courbe *ACB*, (*fig.* 103. *Géom.*) dont la propriété eſt telle, que ſi on fait mouvoir cette courbe parallelement à elle-même le long de ſon axe *AA*, & qu'on faſſe en même tems mouvoir le long de *aa*, parallele à *AA*, une courbe *acb*, égale & ſemblable à *ACB*, ces courbes *ACB*, *acb*, ſe coupent toujours perpendiculairement l'une l'autre. *Voyez* dans les œuvres de M. Bernoully, que nous avons citées, différentes ſolutions de ce problème, données par pluſieurs ſavans géometres.

On n'attend pas ſans doute que nous entrions ici dans le détail des ſolutions qui renferment la géométrie la plus relevée; tout ce que nous pouvons dire, c'eſt que ce problème eſt indéterminé; qu'il y a une infinité de courbes qui y ſatisfont; & que M. Bernoully & d'autres, en ont déterminé pluſieurs, tant géométriques que méchaniques, & donné la méthode générale pour les trouver toutes. *Voy.* PANTOGONIE. (*O*)

TRAJECTOIRE, ſ. f. *en Méchanique*, ſe dit de la courbe que décrit un corps animé par une peſanteur quelconque, & jetté ſuivant une direction donnée & avec une viteſſe donnée, ſoit dans le vuide, ſoit dans un milieu réſiſtant.

Galilée a le premier démontré que dans le vuide, & dans la ſuppoſition d'une peſanteur uniforme, toujours dirigée ſuivant les lignes paralleles, la *trajectoire* des corps peſans étoit une parabole. *Voyez* PROJECTILE, BALISTIQUE, *&c.*

M. Newton a fait voir dans ſes principes que les *trajectoires* des planetes, ou ce qui revient au même, leurs orbites, ſont des ellipſes. *Voyez* PLANETE & PHILOSOPHIE NEWTONIENNE; & ce philoſophe a enſeigné dans le même ouvrage, *prop. xli. du liv. I.* une méthode générale pour déterminer la *trajection* d'un corps qui eſt attiré vers un point donné dans le vuide par une force centripete réglée ſuivant une loi quelconque. M. Jean Bernoully, dans les *mém. de l'acad. des Sciences de* 1710, a réſolu ce même problème par une méthode qui ne differe preſque point de celle de M. Newton; & différens auteurs en ont donné enſuite des ſolutions plus ou moins ſimples.

A l'égard des *trajectoires* dans le vuide, M. Newton a déterminé dans le *II. livre de ſes principes*, celles que doivent décrire les corps peſans dans un milieu réſiſtant en raiſon de la viteſſe; M. Keill propoſa en 1719 à M. Jean Bernoully de trouver les *trajectoires* dans un milieu réſiſtant comme une puiſſance quelconque de la viteſſe, & M. Bernoully réſolut aſſez promptement ce problème, comme on le peut voir dans le ſecond volume *in* 4°. du recueil *de ſes œuvres* imprimées à Lauſanne en 1743. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'il ne paroît pas que M. Keill eût trouvé de ſon côté la ſolution qu'il propoſoit à d'autres: du moins il n'en a donné aucune. M. Euler dans le *tom. II. de ſa méchanique* imprimée à Petersbourg en 1736, a auſſi déterminé en général les *trajectoires* dans un milieu réſiſtant comme une puiſſance quelconque de la viteſſe. On trouve dans le *traité de l'équilibre & du mouvement des fluides* imprimé à Paris chez David 1744, une ſolution fort ſimple de ce problème, d'où l'on déduit la conſtruction des *trajectoires* dans quelques hypothèſes de réſiſtance où on ne les avoit point encore déterminées. *Voyez les articles* 356 & 357 *de ce traité*. (*O*)

TRAJECTOIRE *d'une planete* ou *d'une comete*, (*Aſtronomie.*) eſt la route, l'orbite ou la ligne qu'elle décrit dans ſon mouvement. *Voyez* ORBITE.

Quoique les cometes paroiſſent décrire aſſez exactement un grand cercle de la ſphere, il ne faut pas s'imaginer pour cela que leur véritable cours ſe faſſe dans la circonférence d'un cercle; car les mêmes apparences s'obſerveront conſtamment, ſoit qu'une comete ſe meuve dans une ligne droite, ſoit dans une courbe quelconque, pourvu qu'elle ne ſorte pas du même plan. En effet dès que l'on ſuppoſe qu'un corps ſe meut à une diſtance fort grande, dans un plan qui paſſe par l'œil, tout corps en mouvement quel qu'il ſoit, & quelque route qu'on lui attribue, paroîtra conſtamment dans la circonference d'un grand cercle; auſſi le plus grand nombre des philoſophes & des aſtronomes du dernier ſiecle ont-ils ſuppoſé que les *trajectoires* des cometes étoient rectilignes. Hevelius eſt le premier qui ſe ſoit apperçu que ces *trajectoires* ſe courboient en s'approchant du ſoleil. Enfin M. Newton eſt venu qui a démontré que les cometes ſe mouvoient dans des orbites fort approchantes d'une parabole dont le ſoleil occupoit le foyer, ou plutôt dans des ellipſes ſi excentriques que dans la partie qui nous eſt viſible, elles ne different point ſenſiblement d'une parabole.

Newton, *dans la xli. propoſition de ſon III. liv.* enſeigne la maniere de déterminer la *trajectoire* d'une comete par le moyen de trois obſervations, & dans ſa derniere propoſition, celle de corriger la *trajectoire* pour la connoître le plus exactement qu'il eſt poſſible. *Voyez* COMETE.

M. Halley, dans ſa cométographie traduite en françois par M. Lemonnier, nous a donné le calcul des *trajectoires* des vingt-quatre cometes depuis le tems de Nicéphore Gregoras & de Regiomontanus juſqu'au commencement de ce ſiecle; toutes ces *trajectoires* ont été calculées dans la ſuppoſition qu'elles ſoient des paraboles. On trouve dans la derniere édition des *principes mathématiques* de la philoſophie naturelle, le calcul de la *trajectoire* de la comete de 1680, dans l'hypothèſe que cette comete ſe meuve dans une ellipſe fort excentrique; ce calcul a été fait par M. Halley, qui pour déterminer l'excentricité de cette comete, a ſuppoſé ſa période de 575 ans. La meilleure maniere de calculer les *trajectoires* en les ſuppoſant elliptiques, ſeroit de ſe ſervir pour cela de quelques obſervations du lieu & du mouvement apparent de la comete; mais il faudroit qu'elles fuſſent fort exactes; car une petite erreur dans ces obſervations en produiroit une fort grande dans le calcul de l'excentricité, & par conſéquent du tems périodique.

Depuis les 24 cometes calculées par M. Halley, différens aſtronomes en ont calculé pluſieurs autres, dont on peut voir la liſte dans les *élémens d'Aſtronomie* de M. l'abbé de la Caille qui a eu la principale part à ces calculs.

M. Newton & pluſieurs autres géometres après lui, nous ont donné le moyen de faire paſſer une *trajectoire* par cinq points donnés, en ſuppoſant que cette *trajectoire* ſoit une ſection conique; pour cela il faut joindre deux des points donnés par une ligne droite, deux autres par une autre, & par le cinquieme point tirer une parallele à cette ſeconde ligne; enſuite on prendra pour l'équation générale de la *trajectoire* $yy + xy + bxx + cx + ey = 0$ (*Voyez* COURBE.), en omettant le terme conſtant, parce que y & x ſont ici $= 0$ à la fois; enſuite on nommera *A*, *B*, les deux *abſciſſes connues*, & *C*, *D*, *E*, les *ordonnées correſpondantes*; & au moyen de ces cinq données & de la ſeconde valeur de x qui répond à l'ordonnée $= 0$, on déterminera les quatre inconnues a, b, c, e. *N. B.* qu'il n'y a point ici plus d'inconnues qu'il ne faut, parce que les conſtantes *ab*, qui ſont des nombres & non des lignes, ſe détermineront en fractions $\frac{C}{A}$, $\frac{D}{A}$, $\frac{E}{B}$, &c. (*O*)

TRAJECTUM ou *TRAJECTUS*, (*Géog. anc.*) mot latin qui ſignifie *le paſſage d'un bras de mer* ou *d'une riviere*, & dont on a fait en françois le mot *trajet* qui y répond. L'itinéraire d'Antonin donne ce nom entr'autres au paſſage du boſphore de Conſtanti-

tinople, à celui qui eſt entre l'Italie & la Sicile, & au paſſage du Rhin dans l'endroit où eſt aujourd'hui la ville d'Utrecth. Il le donne auſſi au paſſage de l'Italie dans la Dalmatie. Détaillons les exemples.

1°. *Trajectum* ou *Trajectus*, lieu de la Germanie inférieure, que l'itinéraire d'Antonin marque entre *Albiana* & *Mannaritium*, à dix ſept milles au-deſſus du premier de ces lieux, & à quinze milles au-deſſous du ſecond. Ce n'étoit d'abord qu'un château; il s'y forma dans la ſuite une ville qui devint conſidérable. Du tems de Charlemagne on appelloit ce lieu *vetus Trajectus*, d'où on fit dans la langue du pays *Olt-Trecht*, qui ſignifie la même choſe, & qui a depuis été corrompu en *Utrecht*. Quelques-uns qui ont voulu latiniſer ce nom, ont dit *Ultrajectum*: mais le vrai mot latin eſt *Trajectus Rheni* ou *Trajectus ad Rhenum*.

2°. *Trajectum ſuperius ad Moſam*, c'eſt-à-dire *le paſſage de la Meuſe*, aujourd'hui *Maeſtricht*. Attila, roi des Huns, ayant ruiné en 451 la ville de Tongres, les évêques de cette ville tranſporterent leur ſiege à *Trajectum ad Moſam*, & en prirent le nom de *Trajectenſes epiſcopi*, comme nous l'apprenons de leurs vies. Grégoire de Tours, *hiſt. l. II. c. v.* qui eſt le plus ancien auteur qui parle de cette ville, l'appelle *trajectenſis urbs*. Ce nom fut dans la ſuite corrompu en différentes façons. On écrivit *Trijectum, oppidum trijectenſe, municipium Trejectum, diſtrictum Trectis*. Enfin on trouve cette ville nommée *Triectum* ſur cinq médailles des anciens rois de France recueillies par Botarorius. Elles ont toutes cinq cette inſcription, *Triecto Fit*.

3°. *Trajectus*, lieu de la grande Bretagne. L'itinéraire d'Antonin le marque ſur la route d'*Iſca* à *Calleva*, entre *Abon* & *Aquæ ſolis*, à neuf mille pas du premier de ces lieux, & à ſix milles du ſecond. Je demande le nom moderne à M. Gale. (*D. J.*)

TRAJET, ſ. m. (*Gram.*) eſpace qui ſépare un lieu d'un autre, & qu'il faut traverſer pour arriver du premier au ſecond. On dit le *trajet* de Calais à Douvre, & le *trajet* de Paris à Vienne; ainſi il eſt indifférent que les lieux ſoient ſéparés par des terres ou des eaux.

TRAJETTO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, vers l'embouchure du Garigliano, ſur une côte près des ruines de l'ancienne *Minturnæ*. *Long.* 31. 56. *latit.* 41. 5. (*D. J.*)

TRAIGUERA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, aux confins de la Cerdagne, du côté de Tortoſe; elle eſt entourée d'une muraille, & ſes environs ſont fertiles en blé, en vin, & en huile. (*D. J.*)

TRAILLE, ſ. f. (*Archit.*) nom qu'on donne ſur les grandes rivieres à ces bateaux qui ſervent à paſſer d'un bord à l'autre qu'on appelle autrement *ponts-volans*. On voit des *trailles* ſur le Rhin, ſur le Rhône, ſur la Meuſe, *&c.* Les *trailles* font le même effet ſur les grandes rivieres, que font les bacs ſur les petites. On les attache à un point fixe conſtruit exprès au milieu du fleuve par une corde aſſez longue, pour atteindre du-moins de ce centre aux deux rivages. Cette corde attachée par un bout à ce point fixe, centre du mouvement, l'eſt par l'autre au flanc de la *traille*, & ſe ſoutient ſur la ſurface de l'eau par le moyen de quelques morceaux de liége qu'on y attache à des diſtances raiſonnables. En lâchant cette *traille* d'une des rives du fleuve, & la laiſſant aller au fil de l'eau, elle va gagner l'autre rivage en décrivant une portion de cercle, dont ce point fixe du milieu du fleuve eſt le centre, & la corde le rayon. (*D. J.*)

TRAIN, ſ. m. (*Gram.*) ſe dit de la ſuite ou de ce qui accompagne un grand ſeigneur, ou d'une queue de robe, ou d'une robe d'état.

TRAIN D'ARTILLERIE, (*Fortification.*) ſe dit du canon, des mortiers, & de toutes les eſpeces de munitions concernant le détail de l'artillerie, qui ſont à la ſuite des armées; c'eſt auſſi ce que l'on nomme *équipage d'artillerie*.

Il eſt difficile d'établir ſur des principes ſûrs & conſtans, quel doit être l'équipage ou le *train* d'artillerie d'une armée, parce que cet équipage doit être relatif à la force de l'armée, aux entrepriſes qu'elle doit exécuter, & à la nature du pays où elle doit agir.

La principale partie d'un *train* d'artillerie eſt le canon. Si l'on ne conſidere que les avantages qui en réſultent dans les actions militaires, il paroîtra qu'on ne peut en avoir un trop grand nombre; mais outre qu'une artillerie fort nombreuſe eſt d'une très-grande dépenſe, elle cauſe du retardement & de l'embarras dans les marches, & elle donne lieu à une très-grande conſommation de fourrage par la quantité de chevaux neceſſaires pour la tranſporter & pour voiturer toutes les différentes eſpeces de munitions dont elle a beſoin.

Les anciens ingénieurs eſtimoient qu'il ſuffiſoit dans les armées d'une piece de canon par mille hommes mais aucun auteur au-moins que nous connoiſſions, ne donne les raiſons de cette fixation.

Comme l'artillerie doit couvrir & protéger le front des armées, on peut préſumer qu'ils croyoient qu'une piece de canon défendoit ſuffiſamment le terrein occupé par mille hommes. L'infanterie étant alors à huit de hauteur, & les files étant moins ſerrées qu'elles ne le ſont aujourd'hui, chaque homme pouvoit occuper à-peu-près deux piés & demi; dans cette diſpoſition, mille hommes occupoient environ un eſpace de 50 toiſes.

Les troupes étant actuellement en bataille ſur moins de hauteur, ce qui en augmente le front, il eſt clair qu'il faut une artillerie plus nombreuſe pour garnir le front d'une armée de la même maniere qu'il l'étoit lorſque les troupes étoient en bataille ſur plus de profondeur. Auſſi paroît-il qu'on ne ſuit plus, au-moins dans les pays où l'artillerie peut ſe tranſporter aiſément, l'ancienne proportion d'une piece pour mille hommes. Dans l'armée de Flandres en 1748, il y avoit 156 pieces de canon.

ſavoir	14 du calibre de	16
	16 de celui de	12
	30 de celui de	8
	86 de celui de	
	& 10 pieces à la ſuédoiſe,	
	total 156 pieces.	

Cette armée étoit d'environ 114 mille hommes, ſans le corps détaché aux ordres de M. le comte de Clermont, qui avoit ſon artillerie particuliere, ce qui fait une piece de canon pour environ 740 hommes, mais cette armée étoit à portée d'augmenter ſon artillerie par les entrepôts des places voiſines, ſi elle en avoit eu beſoin.

Le choix des différentes pieces dont on compoſe le *train* ou l'équipage d'artillerie d'une armée, dépend des opérations qu'elle doit exécuter, & des pays qu'elle doit traverſer. Dans un pays de montagnes, on ne peut ſe charger que de pieces légeres; on y emploie même ſouvent une ou deux brigades de petites pieces à dos de mulet. Le goût du général influe auſſi quelquefois dans le choix des pieces dont le *train d'artillerie* eſt compoſé; mais en général il faut autant qu'il eſt poſſible, en avoir de toutes les eſpeces pour en faire uſage, ſuivant les différentes occaſions. Il eſt à-propos d'y joindre auſſi pluſieurs obus ou obuſiers, qui ſervent également dans les ſiéges & dans les batailles. Comme les bataillons ont actuellement chacun en campagne une piece de canon à la ſuédoiſe, ce pieces doivent diminuer le nombre de celles de 4 qu'on employoit auparavant dans la formation de l'équipage d'artillerie, & augmenter celui des pieces de 16 & de 12 qui ſont ſuffiſantes lorſqu'il ne s'agit point de faire des ſiéges.

Dans les guerres du tems de Louis XIV, on ſe contentoit dans les équipages d'artillerie les plus conſidérables, d'avoir des munitions pour tirer cent coups de chaque piece, ce qui paroiſſoit ſuffiſant pour une bataille quelque longue qu'elle pût être, mais dans les dernieres guerres, on a doublé ces munitions; on a voulu qu'il y en eût pour tirer deux cens coups de chaque piece.

Dans la diſtribution de poudre que l'on fait aux troupes, on ne leur en donne qu'une demi-livre pour une livre de plomb. A l'égard de la poudre pour la conſommation des boulets, on la regle au tiers de leur poids, & c'eſt en quoi les tables rapportées dans les mémoires d'artillerie de Saint-Remy ſe trouvent fautives. Nous renvoyons pour le détail de toute ce qui compoſe un équipage d'artillerie aux tables inſérées dans les mémoires de Saint-Remy, ou à celles qu'on a jointes à la ſuite de l'article *ſiége*, qui ſont ſuffiſantes pour en donner une idée. On peut voir auſſi ſur ce même ſujet, la ſeconde édition de notre *Traité d'artillerie*.

L'équipage de l'artillerie de l'armée eſt diviſé en brigades, dont chacune contient ordinairement huit ou dix pieces de canon, avec toutes les munitions & les autres choſes néceſſaires pour leur ſervice. Voici l'ordre de ſa marche, ſuivant M. de Quincy.

„ Le bataillon de royal artillerie qu'il y a dans „ l'armée marche à la tête de tout l'équipage. On „ en tire autant de détachemens de quinze hommes, „ commandé par un lieutenant, qu'il y a de briga- „ des, leſquels détachemens doivent les accompa- „ gner. Lorſque l'artillerie marche avec l'armée, le „ tréſor de l'armée marche à la tête de l'artillerie.

On fait marcher un nombre de travailleurs plus ou moins conſidérable, ſuivant le beſoin qu'on croit en avoir pour la réparation des chemins. Ils marchent après le premier bataillon de royal artillerie, & ils ſont ſous la conduite d'un officier entendu, & en état de leur commander ce qui peut être convenable pour la commodité de la marche.

Suit immédiatement après un chariot chargé de toutes ſortes d'outils, une brigade legere, c'eſt-à-dire compoſée de pieces de moindre calibre; enſuite l'équipage du commandant, celui du commandant en ſecond, s'il y en a, celui du major du bataillon.

Suit après cela une autre brigade légere, avec les équipages des officiers du bataillon; les équipages des autres officiers marchent à la tête des brigades où ils ſe trouvent.

Les autres brigades marchent enſuite, mais de maniere que la plus peſante qui a le plus gros canon, & qu'on nomme ordinairement la *brigade du parc*, marche toujours au centre; enſorte que s'il y a ſix brigades, il s'en trouve trois devant cette brigade & autant derriere.

Toutes les brigades, excepté celle du parc, roulent entr'elles, c'eſt-à-dire qu'elles ont ordinairement la tête & la queue, afin de partager ſucceſſivement la fatigue de chaque poſte.

L'arriere-garde de l'équipage ſe fait par 50 hommes, tirés des bataillons de royal artillerie; ils ſont commandés par un capitaine.

Il y a à chaque brigade un capitaine de charroi, & deux conducteurs, avec quelques ouvriers pour remédier aux accidens qui peuvent arriver pendant la marche.

Les commiſſaires provinciaux marchent à la tête de leur brigade, & ils tiennent la main à ce que les officiers qui ſont chargés de ſa conduite, la faſſent marcher avec ordre, & qu'ils ne la quittent point qu'elle ne ſoit arrivée au lieu qui lui eſt indiqué. (*Q*)

TRAIN DE BATEAUX, (*Marine*.) aſſemblage de pluſieurs bateaux attachés l'un derriere l'autre pour les remonter tout-à-la-fois.

TRAIN, *terme de Charron*; c'eſt toutes les pieces qui compoſent la machine mobile d'une berline & qui ſupportent la berline. *Voyez les Planches du Sellier*.

TRAIN, *terme d'Horlogerie*; c'eſt le nombre des vibrations que produit un mouvement en une heure, ou autre tems déterminé. (*D. J.*)

TRAIN *de preſſe d'Imprimerie*; on diſtingue celui de devant d'avec celui de derriere; celui de devant comprend tout ce qui roule ſur les bandes, comme la table, le coffre, le marbre, le grand & le petit tympan: le *train* de derriere reçoit celui de devant avec toutes ces pieces, quand ce dernier fait ſon paſſage ſous la platine: les pieces d'aſſemblage dont eſt conſtruit celui de derriere, outre qu'elles ſont faites pour recevoir dans leur centre, & maintenir celles dont nous venons de parler; elles ſont encore deſtinées à ſoutenir le corps entier de la preſſe: on poſe de plus ſur ce même *train*, qui eſt couvert de quelques planches, l'encrier. *Voy. les Planches d'Imprimerie & leur explication.*

TRAIN, (*Maréchal.*) ſe dit des chevaux & autres bêtes de ſomme. C'eſt l'allure ou la démarche du cheval.

Le *train* ou la partie de devant du cheval ſont les épaules & les jambes de devant; le *train* de derriere ſont les hanches & les jambes de derriere.

Train ſe dit auſſi de ce qui ſert à traîner, à porter & à voiturer. Le *train* d'un carroſſe conſiſte en quatre roues, la flêche ou le brancard, le timon & les moutons.

Train ſe dit encore de la piſte ou de la trace marquée par les piés des chevaux, ou des ornieres faites par les roues des carroſſes ou des charrettes.

TRAIN, (*Marchand de bois*.) eſt une maſſe de bois à brûler, dont les buches ſont tellement liées enſemble, qu'on la fait flotter ſur l'eau pour l'amener à Paris. Les *trains* ont 36 toiſes de longueur ſur 14 ou 15 piés de large. D'abord le flotteur commence à poſer trois buches diſtantes l'une de l'autre de 9 à 10 pouces, ſur leſquelles il diſpoſe neuf collures, dont le gros bout eſt environné d'une coche tout-autour. Dans cette coche il met une coupliere qui tient dans ſon anneau un morceau de bois d'un pié de long, planté dans terre pour contenir les trois buches & les neuf collieres. *Voyez* COLLIERES, COCHE & COUPLIERE.

Il prend enſuite deux chantiers, qui ſont cochés par le gros bout qui met de travers ſur les collieres, & arrange du bois deſſus de 15 à 16 pouces de hauteur, & d'un pié & demi de largeur. Après avoir fait mettre des couplieres dans chaque coche des chantiers de deſſous, le flotteur prend deux autres chantiers cochés comme les premiers, les met dans les couplieres à un demi-pié de chaque bout de buches, & lie les chantiers de deſſous & de deſſus avec une rouette à flotter: & ce qui réſulte de cette premiere opération s'appelle la *tête du train*, ou *premiere miſe*. *Voyez* CHANTIER & ROUETTE A FLOTTER.

Comme le flotteur ne peut continuer ſa ſeconde miſe ſans relever les deux chantiers de deſſus, il a deux petites buches fourchues appellées *chambrieres*, qu'il plante en terre pour élever ces chantiers, & ſe donner la facilité de mettre le bois au milieu. Quand il a fait 7 miſes de cette maniere, il poſe à leurs extrémités trois ou quatre buches en rondains l'une ſur l'autre, qu'il aſſure avec deux rouettes à flotter, les tournant à deux fois ſur le chantier de deſſous. Cette opération s'appelle *acolure*.

Il n'eſt guere poſſible de ſi bien lier & aſſembler le bois de ces miſes, qu'il n'y ait toujours quelques vuides. Pour les remplir un ouvrier appellé pour cet effet *garniſſeur*, choiſit des buches droites, & de groſſeur conveuable. Il prépare la place d'abord avec une buche applatie par un bout, nommée *deſſerroir*, & y enfonce enſuite ſes buches à force de bras avec une pidance ou gros maillet.

Cette premiere branche ainſi conſtruite de ſept miſes, une ouvriere nommée *tordeuſe*, parce qu'elle tord les rouettes, prend un chantier, qu'elle attache avec deux rouettes paſſées dans les anneaux des deux couplieres de la tête de cette branche, & accole leſdites rouettes autour du chantier où elle les lie. Enſuite elle met deux couplieres, l'une à la tête, & l'autre à la queue, au chantier de deſſus du côté de la riviere, & le flotteur ayant piqué deux pieux à ces mêmes extrémités à environ deux piés de ſon attelier ſur le côté, il attache à ces pieux deux prues par un bout, & par l'autre aux deux couplieres des chantiers de deſſus, leſquelles prues il arrête avec un morceau de bois éguiſé, nommé *fuſeau*. Enſuite le flotteur, le garniſſeur, la tordeuſe & l'approcheur qui amene le bois dans une brouette à l'endroit où on fait le *train*, prennent chacun une buche, qu'ils fourrent deſſous ladite branche, & à l'épaule; ils la ſont couler juſqu'à une diſtance de trois piés & demi pour former la ſeconde branche, & ainſi de toutes les autres branches. *Voyez* PRUES.

Quand les quatre branches ſont faites & traverſinées à la tête & à la queue, c'eſt-à-dire, accouplées par des rouettes qui paſſent des chantiers de deſſus aux chantiers de deſſous, le coupon eſt fait & fini. Deux autres ouvriers, compagnons de riviere, viennent prendre ce coupon, le traverſinant de nouveau avec trois chantiers, qu'ils attachent en trois endroits différens aux huit chantiers de deſſus. On fait quatorze de ces coupons, qu'on appelle *coupons ſimples*.

Enſuite les flotteurs ſont quatre autres coupons, appellés *labourages*, pour les conſtruire à meſure du flottage, & qu'on abat les piles de bois; les compagnons choiſiſſent le bois le plus leger, comme le bois blanc, & les ſont comme les autres coupons, excepté ce qui ſuit.

Le flotteur prend huit buches plates ou deux fais de bois, de chacun quatre rondins, qu'il poſe ſur les deux chantiers de deſſous, puis il prend deux autres chantiers. Après que le compagnon a mis des couplieres dans les coches des chantiers de deſſous, le flotteur met les deux derniers chantiers qu'il a pris dans les bouches de ces couplieres, & attache avec des rouettes à flotter ces deux fais de bois entre les chantiers; c'eſt ce qui forme la premiere miſe.

Ensuite on construit de la même maniere, mais de buches plates seulement, les secondes mises, dites *boutage*, c'est-à-dire, l'endroit où le compagnon se tient pour conduire le *train*.

A la tête de chacune des branches de ces coupons les compagnons mettent deux grosses couplieres. Quand cette tête est faite, & qu'on a mis deux cordeaux faits avec deux grosses rouettes dans chacun des chantiers de dessus; on prend un morceau de bois d'un pié & demi, qu'on appelle *habillot*, après avoir posé deux chantiers traversins, cochés à l'envers, les avoir lié aux chantiers du dessus, & avoir passé les rouettes dans les deux premieres couplieres qu'il a mises, il rabat la grosse coupliere avec son habillot sur le traversin, dont on lie & arrête le bout au chantier de dessus.

Dans les branches des rives & à la tête, les compagnons mettent deux grosses couplieres aux chantiers de dessous; savoir une à la premiere mise, où ils posent un gros & fort chantier éguisé par le bout, appellé *nage*, & par corruption *nege*; & l'autre à la troisieme, où ils posent la fausse nage, qui n'est autre chose qu'une buche de neuf à dix pouces de rotondité, & applatie par le bout: ainsi, les quatre branches de chaque labourage étant faites, les compagnons plantent dans la riviere deux perches appellées *darivottes*, qu'ils attachent avec de bonnes rouettes sur la nage, & ensuite tous les ouvriers poussent avec force ce labourage, jusqu'à ce que les deux contrefiches ou darivottes fassent suffisamment lever ledit labourage, & lorsque la branche du dedans de la riviere est assez levée, ils reviennent à la branche qui est sur l'attelier, font des pesées pour la mettre à une hauteur proportionnée à celle qui est vers la riviere, & la tiennent ainsi suspendue avec de grosses buches qu'ils ont mises dessous. Les compagnons posent dessus quatre gros chantiers, & après avoir abattu sur le traversin de la tête les huit autres grosses couplieres, qu'ils ont mises aux huit chantiers de dessous, ils les arrêtent par-dessus le traversin de la tête avec des habillots attachés aux chantiers de dessus. Ils prennent les quatre gros chantiers traversins, & les ayant posés vers la nage & fausse nage, ils serrent & abattent les habillots, & les cordeaux qui ont été mis dans chacun des chantiers de dessus sur les traversins, & lient les habillots à ces chantiers.

Après avoir bien assuré les nages par des couplieres serrées & arrêtées par des habillots, ils les plient en demi-cercle jusqu'à la hauteur de la fausse nage, & les attachent par leur extrémité au chantier de dessus par des rouettes contiguës à la fausse nage.

Les quatorze coupons & quatre labourages ainsi faits, les compagnons assemblent sept simples coupons qu'ils mettent au milieu de deux labourages pour former une part ou demi-train. Pour faire cet assemblage, il mettent au bout de chaque coupon simple, & à un bout seulement des labourages, neuf couplieres vis-à-vis les unes des autres; ils passent des habillots dans les boucles des couplieres; & par ce moyen, & à l'aide d'un morceau de bois de deux piés & demi, qui est éguisé & courbé par un bout, & qu'ils appellent *troussebarbe*, ils font joindre les coupons les uns aux autres avec de bonnes couplieres & des habillots arrêtés aux chantiers de dessus.

Devant le premier labourage de la premiere part, les compagnons font une chambre avec deux chantiers qu'ils passent sous le traversin de devant, & attachent un morceau de chantier, qu'ils appellent *courge*; dans cette chambre ils mettent un muid ou un demi-muid futaille pour soulager le *train*.

La construction d'un *train* a été inventée par Jean Rouvet, en 1549, mais bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Il n'y a pas plus de 80 ans qu'à Clamecy on inventa les neges pour conduire & guider les *trains*. Avant ce tems-là, ceux qui les conduisoient avoient des plastrons de peaux rembourrés, & ils guidoient les *trains* par la seule force de leurs corps; cela m'a été assuré, il y a une trentaine d'années, par de vieux compagnons.

Ce qui prouve qu'on ne flottoit point en *trains* avant 1549, c'est que par ordonnance rendue au parlement de Paris le dernier Juillet 1521, *c. lxj. art.* 1. la cour ordonna à tous marchands de faire charroyer en diligence aux ports de Paris tous les bois qu'ils avoient découpés, à peine de 500 liv. d'amende.

Mais quoiqu'on ne flottât point en 1527 en *trains* on amenoit dès ce tems du bas de la riviere d'Yonne sur les port de Clamecy, Collange, & Château-Censoy des bois, dont on les chargeoit sur des bateaux. Coquille, en son histoire du Nivernois, fait mention en parlant de Clamecy, que la riviere d'Yonne portoit bateau jusqu'en cette ville, & elle n'a cessé de porter bateau que lorsque le flottage en *trains* a été inventé. On ne peut pas dire précisément l'année: dès-lors on amena à bois perdu des bois du haut de la riviere d'Yonne, de celle de Beuvron & de Fozay; depuis on a même remonté plus haut, & l'on a pratiqué à la faveur des étangs, des petits ruisseaux qui portent bois & affluent dans les rivieres ci-dessus.

TRAIN *de l'oiseau*. (*terme de Fauconnerie*.) le *train de l'oiseau* est son derriere ou son vol; on dit aussi faire le *train* à un oiseau, lorsqu'on lui donne un oiseau dressé qui lui montre ce qu'il doit faire, & à quoi on le veut employer. *Fouilloux*. (*D. J.*)

TRAINA, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile, dans le val-Démona, sur une hauteur, au nord oriental de Nicosia, près la riviere *Traina*. (*D. J.*)

TRAINA, (*Géog. mod.*) riviere de Sicile dans le val-Démona. Elle tire son origine de deux sources, & se perd dans la Dittaino. (*D. J.*)

TRAINASSE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) nom que le peuple donne au polygonum à larges feuilles. *Voyez*-en la description au *mot* POLYGONUM, *Botan.* (*D. J.*)

TRAIN-BANDS *ou* TRAINES-BANDS, s. m. (*Hist. d'Angl.*) c'est le nom des milices du royaume d'Angleterre, & qu'on leur donne à cause des marches qu'on leur fait faire en les envoyant d'un lieu à un autre selon le besoin. La milice d'Angleterre monte à plus de vingt-mille hommes, infanterie & cavalerie: mais elle peut-être augmentée, suivant la volonté du roi. Il établit pour commander cette milice des lords-lieutenans de chaque province, avec pouvoir d'armer & de former ses troupes en compagnies & régimens, les conduire où besoin est, en cas de rébellion & d'invasion: donner des commissions aux colonels & aux autres officiers; mais personne ne peut obtenir d'emploi dans la cavalerie, à moins d'avoir cinq cens liv. sterlings de revenu, & dans l'infanterie, s'il ne possede cinquante livres sterling de rente. (*D. J.*)

TRAINE, s. f. (*Marine.*) menue corde où les soldats du vaisseau attachent leur linge pour le laisser traîner à la mer, afin qu'il s'y lave. On dit *à la traine*, lorsqu'on destine quelque chose à traîner dans la mer, en l'attachant à une corde.

TRAINE, s. f. (*terme de Pêche.*) c'est la même chose que le coleret ou la dreige; & la dreige est un filet dont on se sert pour la pêche de mer. Ce filet est triple, c'est-à-dire, qu'il est composé de trois filets appliqués l'un sur l'autre, ce qui lui fait donner le nom de *tramail* ou *filet tramaillé*; celui du milieu que l'on nomme *nape-dreige* ou *flue*, ou *feuillure*, est le plus étroit; les mailles doivent être de 21 lignes en quarré; mais l'ordonnance permet de faire cette pêche avec des nappes dont les mailles n'ont que treize lignes, seulement pendant le tems du carême.

Les hamaux ou tramaux, filets à larges mailles qui sont des deux côtés de la nappe, doivent avoir neuf pouces en quarré, & le bas du filet ne doit être chargé que $1\frac{1}{3}$ livre de plomb au plus par brasse, afin que le filet n'entre que peu avant dans le sable.

La nape est mise entre les tramaux fort libre & flottante, afin que dans la manœuvre de la pêche les petites mailles puissent plus aisément former des sacs ou bourses dans les grandes mailles des tramaux, & ainsi retenir tout le poisson qui s'est trouvé sur le passage de la dreige.

Le haut du filet est garni de flottes de liege, afin qu'il tienne droit dans l'eau, sans cependant quitter le fond de la mer où il s'applique au moyen des lames de plomb dont la corde du pié est garnie.

Pour faire cette pêche qui est la plus ingénieuse de toutes celles qui se pratiquent à la mer, les pêcheurs étant arrivés sur des fonds de sable ou de graviers, amenent toutes leurs voiles & leurs mâts; ils jettent leur dreige à la mer; les deux bouts de la dreige sont frappés sur deux petits cablots ou orins que les Picards nomment *ballins*, dont l'un est amarré par les travers du bateau, & l'autre à la vergue du borset; & pour mieux faire couler la dreige sur

le fond de ſable ou de gravier ſeuls convenables, ils amarrent encore à chaque bout de la dreige une groſſe pierre qu'ils nomment *cabliere*, afin de la mieux faire couler bas.

Le borſet eſt une grande voile *D* que les pêcheurs appareillent ſur une vergue qu'ils jettent à l'eau; la marée qui s'y entonne, gonfle le borſet, comme s'il étoit appareillé au vent. Pour le faire mieux couler bas, les pêcheurs amarrent aux couets une cabliere; la vergue eſt ſoutenue à fleur d'eau par un gros barril de bouée; la marée faiſant dériver le borſet *D* d'une part, & le bateau *E* d'autre part en même tems, ils entraînent la dreige *A B C* qui racle le fond & enleve ſi exactement tout ce qu'elle trouve en ſon chemin, que les pêcheurs rapportent même du fond de la mer leur pipe, quand elle eſt tombée dans un lieu où la dreige doit paſſer.

Quand le bateau *E* ne dérive pas de ſa part autant que le borſet, les pêcheurs mettent à l'avant leur grande voile à l'eau; elle y eſt appareillée comme lorſqu'elle eſt au vent ſur ſon mât, & par ce moyen ils rétabliſſent l'égalité de viteſſe.

On peut concevoir à préſent le tort que fait la dreige ſur les fonds où elle paſſe, lorſqu'elle ſe fait pendant l'été près de terre où tout le fray du poiſſon eſt pour lors. Cette perte eſt inconcevable. *Voy.* la repréſentation de cette pêche dans la *fig. 4, Pl. VI. de pêche.*

La pêche des huitres ſe fait avec des petits bateaux du port depuis quatre juſqu'à huit tonneaux, & de ſept ou huit hommes d'équipage. On fait cette pêche à la voile & à deux dreiges pour chaque bateau, pour pêcher à bas-bord & à tribord; ils reviennent tous les ſoirs à terre, & débarquent les huitres de leur pêche qu'ils mettent en parcs ſur la greve où les femmes qui ſont ordinairement ce travail, les rangent en gros ſillons pour les faire dégorger. Elles n'y reſtent que peu de marées ſans ſe nettoyer des ordures dont elles ſont couvertes en ſortant de deſſus la roche, après quoi elles deviennent marchandes & auſſi nettes qu'on les voit à Paris.

Le tems de cette pêche que l'on faiſoit autrefois durant toute l'année, a été borné d'office par les officiers d'amirauté du premier Septembre au dernier Avril, avec défenſe de la faire pendant le mois de Mai juſque & compris le mois d'Août. Cette police étoit d'autant plus néceſſaire que les huitres frayent durant les chaleurs, & qu'ainſi on empêcheroit la multiplication d'un coquillage qui eſt la vraie manne des riverains; joint auſſi que les huitres durant cette ſaiſon ſont de très-mauvaiſe qualité, & ne peuvent faire une bonne nourriture.

Les dreiges dont les pêcheurs d'huitres ſe ſervent, ſont une eſpece de chauſſe tenue droite par un chaſſis de fer dont les côtés qui racient le fond de la mer, ſont faits en couteaux qui grattent & enlevent tout ce qui ſe rencontre ſur leur paſſage; les huitres détachées du fond entrent dans la chauſſe de la dreige que les pêcheurs hallent à bord pour les retirer. *Voyez les Planches de pêche* & les *articles* CHAUSSE, DRAGUE, HUITRE, *&c.*

La dreige des pêcheurs du port des barques n'eſt pas le même filet que l'on appelle *tramail de dreige* dans l'ordonnance de 1680, & celui dont on ſe ſervit ſous ce nom le long des côtes de la Manche avant la déclaration du roi du 23 Avril 1726. C'eſt la grande chauſſe ou cauche, mais bien moins nuiſible que celle des pêcheurs de Cancale; cette pêche ne differe en rien de celle que les pêcheurs de Nantes nomment *chalut*, ni de celle qui ſe pratique le long des côtes de la Méditerranée ſous le nom de *pêche de la tartane* & du *grand gauguy*. Quant au ſac ou à la chauſſe qui eſt faite en forme d'un quarré long émouſſé ayant ordinairement huit braſſes de gueule ou d'ouverture, autant de profondeur, & cinq à ſix braſſes de large; dans le fond, les mailles du ſac ſont de trois différentes ſortes de grandeurs; les plus larges ſont à l'entrée, les médiocres au milieu, & les plus étroites dans le fond; l'ouverture ou l'entrée du ſac eſt garnie par-bas d'un cordage d'environ deux pouces de groſſeur ſur lequel le bas du ſac eſt amarré, & qui eſt garni de deux ou trois plommées par braſſe de la peſanteur d'environ demi-livre chaque; le haut du ſac eſt garni d'une double ligne d'un quart de pouce au plus de groſſeur avec des flottes de liege rondes & enfilées.

Les deux coins du ſac ſont garnis d'un petit échallon de bois dans lequel ſont paſſés & amarrés la corde de la tente & le cablot du pié qui forment l'ouverture du ſac; on paſſe entre ces deux cordages une pierre qui eſt arrêtée entre l'échallon & les cordages. On amarre enſuite ſur les échallons une grande perche formée de pluſieurs autres pour en faire une de trente à trente-cinq piés de long pour mieux contenir l'ouverture du ſac ouverte, & prendre ainſi les poiſſons qui ſe trouvent dans le paſſage de cette dreige que l'on traîne comme le chalut. *Voyez* CHALUT.

La *dreige, breige*, ou *grande traîne* tramaillée, eſt une ſorte de filet qui differe des dreiges en ce qu'elle eſt tramaillée; elle ſert à la pêche des ſaumons & des aloſes, qui ſe fait depuis la ſaint Martin juſqu'à Pâques. Quant à la manœuvre de cette pêche, on la tend de même que la ſeine, avec un ſeul bateau, le bout forain garni d'une bouée de ſapin, & l'autre va à la dérive avec le bateau où il reſte amarré, & dérivant ſoit de flot, ſoit de juſſant à fleur d'eau, parce que les plombs dont le bas eſt garni ne le peuvent faire caler ſur le fond à-cauſe du liege dont la tête eſt garnie, n'ayant au-plus que trois quarterons de plomb par braſſes.

Ce ret eſt du genre des rets volans ou courans; deux hommes dans la filadiere ſuffiſent pour faire cette pêche; le filet dérive au courant, & les pêcheurs, par l'augmentation ou diminution des flottes de liege, font aller au fond entre deux eaux, ou à fleur d'eau leur filet, ſelon qu'ils s'apperçoivent que le poiſſon monte ou deſcend. Cette même manœuvre ſe pratique pour les pêches des aloſes dans la riviere de Seine, & pour celle des harangs à la mer; après que le filet a dérivé deux ou trois cens toiſes, on le releve de la même maniere qu'on fait les rets verquants au milieu de la riviere ſans le haler à bord, comme on fait les ſeines qui ſervent à faire la même pêche.

Les mailles des breiges ou dreiges de brane ont la maille de l'armail ou des hameaux qui ſont des deux côtés, de dix pouces deux lignes en quarré, & celle de la carte-nappe ou ret du milieu juſqu'à vingt-ſix lignes auſſi en quarré.

TRAINE ou PICOT, *terme de Pêche uſité dans le reſſort de l'amirauté de Caen;* cette pêche eſt auſſi nommée *traîne en pleine mer* ou *folles traînantes & dérivantes*. En voici la deſcription telle qu'elle ſe pratique par les pêcheurs de ce reſſort.

Les pêcheurs qui font cette pêche ne ſont qu'au nombre de deux ſeulement dans les bateaux picoteux; quand ils font la pêche du picot en grande *traîne* à la mer, ils fourniſſent chacun une piece de filet qu'ils joignent enſemble; ils ſoutiennent qu'ils font leur pêche à cinq & ſix lieues au large ſur dix braſſes d'eau; on peut juger du riſque qu'ils courent éloignés de la côte dans de ſi petits bateaux; ils aſſurent encore que le filet va quelquefois entre deux eaux, & quelquefois qu'il ſe ſoutient à fleur d'eau, au moyen des flottes de liege dont la tête eſt chargée, & qu'il dérive au gré de la marée ſans être traîné ſur le fond.

Il eſt conſtant que ce filet eſt moins une *traîne* qu'une folle traînante en dérive; qu'avec des mailles auſſi larges ils ne peuvent jamais pêcher que des rayes & des turbots, ſans pouvoir arrêter aucun poiſſon rond; il y auroit peu d'abus à craindre de ſon uſage ſi les pêcheurs qui la font ſe ſervoient pour la pratiquer de grandes plates ou de bateaux à quille du port au-moins de deux à trois tonneaux.

Les pêcheurs ſe ſervent de pluſieurs calibres; ceux dont ils ſe pourroient ſervir dans les plates de deux tonneaux, ont les mailles de dix-neuf & vingt & une lignes en quarré, & les abuſifs n'ont que ſeize, quinze & quatorze lignes.

TRAINEAU, ſ. m. (*Méchanique.*) eſpece de machine dont les voituriers ſe ſervent pour traîner & tranſporter des balles, caiſſes, & tonneaux de marchandiſes. Le *traîneau* n'a point de roue, & eſt ſeulement compoſé de quelques fortes pieces de bois jointes enſemble, & emmortoiſées avec des chevilles; aux quatre coins de ce bâtis, qui forme une figure quarrée longue, ſont de forts crochets de fer pour y atteler les traits des chevaux qui les traînent, cette ſorte de *traîneau* ne ſert point à la campagne, & eſt ſeulement d'uſage dans les villes. (*D. J.*)

Les Hollandois ont des eſpeces de *traîneaux* ſur leſquels on peut tranſporter par terre des vaiſſeaux de tout port. Ils ſont compoſés d'une piece de bois d'un pié & demi de large, & de la longueur de la

quille

quille d'un vaisseau ordinaire, un peu courbée par-derriere, & creuse dans le milieu, de sorte que les côtés vont un peu en biais, & sont garnis de trous pour passer des chevilles, *&c.* le reste est tout-à-fait uni.

Le *traineau* est de toutes les voitures la plus ancienne. Le premier changement qu'on y fit fut de le poser sur des rouleaux, qui devinrent roues, lorsqu'on les eut attachés à cette machine; mais s'élevant de plus-en-plus de terre, il forma le char des anciens, à deux & à quatre roues. Il est vrai cependant que ces chars n'étoient guere au-dessus de nos charrettes, à en juger par la lecture des auteurs, & par les vieux monumens.

TRAINEAU, (*Charronnage.*) c'est une espece de petit chariot sans roue dont on se sert dans les pays septentrionaux, pour transporter sur la neige pendant l'hiver les voyageurs, les marchands, leurs hardes, & leurs marchandises. Ils sont couverts & garnis de bonnes fourrures contre la rigueur du froid. Ce sont ordinairement des chevaux qui les traînent, mais quelquefois on y emploie des animaux très-légers, & assez semblables à de petits cerfs que l'on nomme des *rennes*, qui outre qu'ils vont d'une très-grande vitesse, ont cela de commode qu'ils n'ont besoin d'aucun conducteur, & que pour toute nourriture ils se contentent de quelque mousse qu'ils cherchent sous la neige. La Laponie, la Sibérie, & le Boranday font tout leur commerce avec des *traineaux* attelés d'une de ces rennes. Outre les *traineaux* tirés par des chevaux ou par des rennes dont on se sert si communément dans la Moscovie, il y en a d'autres, particulierement du côté de Surgut, ville située sur l'Oby, qui ne sont attelés que d'une sorte de chiens, qui sont propres à cette partie de la *Sibérie*.

• Enfin toutes les cours du nord offrent en *traineaux* une rare pompe sur la neige. La jeunesse vigoureuse les conduit, & dispute de vitesse dans les courses hardies, longues & bruyantes. Les dames de Scandinavie y assistent pour animer la rivalité de leurs amans; & les filles de Russie s'y montrent avec leur parure d'or & de pelisses. (*D. J.*)

TRAINEAU, (*Chasse.*) est un filet qui a deux aîles fort longues, avec un bâton à chaque côté, & que deux hommes traînent la nuit à-travers les champs, dans les endroits où ils ont remarqué qu'il y a du gibier, & dès qu'ils voient, sentent, ou entendent quelque oiseau sous le filet ils le lâchent à terre pour prendre le gibier qui est dessous; ce filet a depuis 6 jusqu'à 12 ou 15 toises de long, & 15 à 18 piés de hauteur; on les fait à grandes mailles pour qu'ils ne soient pas si lourds. On prend au *traîneau* les perdrix, les cailles, vanneaux, bécasses, pluviers, ramiers, grives, oies sauvages, canards & autres oiseaux.

TRAINÉE, s. f. (*Artif. & Art milit.*) se dit, *dans l'Artillerie*, d'une certaine longueur que l'on remplit de poudre de deux ou trois lignes du largeur, & autant de hauteur, qui sert à communiquer le feu à d'autre poudre où la *traînée* aboutit.

Pour mettre le feu au canon, on met une *traînée* de poudre sur le premier renfort lequel aboutit à la lumiere; on en use ainsi afin d'éviter les accidens qui pourroient arriver si on mettoit le feu à la poudre renfermée dans la lumiere, parce que son action pourroit faire sauter le boute-feu des mains du canonnier & le blesser.

Pour mettre le feu aux mines, on se sert aussi d'une *traînée* de poudre: on découvre l'extrémité de l'auge ou de l'auget qui renferme le saucisson d'environ six pouces; on fait cette ouverture à deux piés en-dedans de la galerie de la mine, afin que la pluie & que l'eau qu'on pourroit jetter dessus du haut du parapet n'empêche point la poudre du saucisson de prendre feu: on fait ensuite une *traînée* de poudre pour avancer vers l'air, où le feu est naturellement plus agité; on prend ensuite un morceau de papier, sur les extrémités duquel on met de petites pierres ou quelque chose de pesant, sans presser ou étouffer la poudre; au milieu de ce papier on fait un trou pour passer le boulon, qui est un morceau d'amadou le plus épais & le plus moëlleux que l'on peut trouver. On lui donne un pouce ou environ de longueur, selon le tems dont on a besoin pour se retirer: on a attention que ce morceau d'amadou passe bien au milieu de la *traînée* le poudre que l'on écrase en poulevrin; s'il touchoit à terre il ne mettroit point le feu à la poudre, attendu qu'il ne l'allume que lorsqu'il est consommé. Le papier sert à empêcher que quelque étincelle ne mette trop promptement le feu à la poudre. Les pierres que l'on met dessus sont pour le tenir dans une situation fixe. On a un autre morceau d'amadou de même dimension que le premier que l'on tient à la main, & auquel on met le feu en même tems qu'à celui qui doit le mettre à la mine; il sert à faire connoître le moment où la mine doit faire son effet. *Voyez* TÉMOIN. (*Q*)

TRAINÉE, *en terme de Vénerie*, espece de chasse du loup, du renard, *&c.* qu'on fait en l'attirant dans un piege ou trape, par le moyen de l'odeur d'une charogne qu'on traîne dans une campagne, ou le long d'un chemin, jusqu'au lieu de la trape. (*D. J.*)

TRAINEMENT, s. m. (*Hist. nat.*) c'est ainsi qu'on nomme la progression des limaçons, des vers de terre, des sangsues, & autres animaux semblables, dont le mouvement n'est guere plus composé que celui des huitres dans son principe, quoiqu'il ait un effet plus diversifié. Ce mouvement consiste dans une contraction, par laquelle le corps long & étroit de l'animal s'accourcit, rentre en lui-même, & se ralonge ensuite. Dans cette maniere d'aller, une moitié du corps demeure appuyée sur la terre, s'y affermit par sa pesanteur, pendant que l'autre s'alonge & s'avance en glissant, puis s'affermit à son tour, & retire à elle la partie de derriere, à-peu-près de la même maniere que nous appuyant sur un pié, nous avançons l'autre, sur lequel nous nous appuyons ensuite. (*D. J.*)

TRAINER, v. act. (*Gram.*) c'est tirer après soi quelque chose qui porte à terre, ou immédiatement ou sur une machine interposée. On dit il faut tant de chevaux pour *traîner* ce fardeau; il a *traîné* trois ans de suite la robe au palais; *traîner* sur la claie; *traîner* un filet; se *traîner*; *traîner* une troupe de femmes après soi; il *traînera* long-tems de cette maladie; cette affaire *traînera* en longueur; son style *traîne*, *&c. Voyez les articles suivans.*

TRAINER, (*coupe des Pierres.*) c'est faire méchaniquement une ligne parallele à une autre ligne donnée droite ou courbe, en *traînant* le compas ouvert de l'intervalle requis d'une ligne à l'autre, de maniere qu'une de ses pointes parcoure la ligne donnée, & que l'autre pointe, ou plutôt la ligne qu'on peut imaginer passer par les deux pointes, soit toujours perpendiculaire, ou également inclinée à la ligne donnée, ou à sa tangente si elle est courbe. Les menuisiers, au-lieu de compas, se servent pour cette opération d'un instrument qu'ils appellent *trusquin*. *Voyez ce mot.*

TRAINER *en plâtre*, v. act. (*Archit.*) c'est faire une corniche, ou un cadre, avec le calibre qu'on *traîne* sur deux regles arrêtées, en garnissant de plâtre clair ce cadre ou cette corniche, & les repassant à plusieurs fois, jusqu'à ce que les moulures ayent leur contour parfait. (*D. J.*)

TRAÎNER, v. n. *terme de jeu de Billard*; c'est conduire quelque tems la bille sur le tapis, sans qu'elle quitte le bout de l'instrument, & c'est une chose permise en général; mais il est défendu de *traîner*, quand la bille tient du fer; pour lors il faut jouer de bricole, ou donner un coup sec. (*D. J.*)

TRAINEUR. (*Art milit.*) soldat qui quitte son rang par paresse, maladie, foiblesse, ou quelqu'autre raison, & reste en arriere dans les marches. Les paysans ont tué les *traineurs*.

TRAINEURS, (*Commerce*) ceux qui conduisent des traîneaux. Ce terme est principalement en usage en Hollande. Ils sont établis par les magistrats lorsque les eaux sont fermées, c'est-à-dire, lorsque les canaux étant glacés, les barques publiques ne peuvent plus y être conduites; ils ont les mêmes privileges & franchises que les maîtres routiers & les maîtres ordinaires de vaisseaux. *Voyez* ROUTIER, *dict. de Com.*

TRAION, s. m. (*Maréchal.*) bout du pis d'une jument, qu'on presse pour en faire sortir le lait.

TRAIRE, v. act. (*Gram. œcon. rust.*) c'est tirer le lait aux vaches, aux brebis, aux chevres.

TRAIT, s. m. (*Archit.*) ligne qui marque un repaire ou un coup de niveau. On donne aussi ce nom, dans la coupe des pierres, à toute ligne qui forme quelque figure.

Trait biais. Ligne inclinée sur une autre, ou en diagonale, dans une figure.

Trait corrompu. Trait qui eſt fait à la main, c'eſt-à-dire ſans compas & ſans regle, & qui ne forme aucune courbe déterminée ou réguliere.

Trait quarré. C'eſt une ligne qui, en en coupant une autre à angle droit, rend les angles d'équerre. C'eſt donc la maniere de faire une perpendiculaire à une ligne donnée; ſi cette ligne eſt courbe comme un cercle ou une ellipſe, la perpendiculaire à ſa tangente, s'appelle *trait quarré* ſur la ligne courbe, & au bout de la ligne courbe, lorſqu'elle l'eſt à une de ſes extrémités.

Le *trait* ſe prend encore en architecture pour le deſſein & la coupe artiſte des pierres qui ſont taillées hors de leurs angles, pour faire des ouvrages biaiſés. Filibert de Lorme a écrit le premier dans notre langue du *trait*, ou de la coupe des pierres; enſuite le pere Derran, jéſuite; & enfin M. Frezier; *Voyez* Trait, *ſtérèotom.*

Le *trait* eſt auſſi la figure d'un bâtiment projetté, tracé ſur le papier, dans laquelle avec l'échelle & le compas on décrit les différentes pieces d'un appartement, avec les proportions que toutes les parties doivent avoir. Il eſt néceſſaire avant de commencer les élévations d'un édifice, de tracer le plan de chaque étage, après quoi il faut faire la coupe ou profil de tout le bâtiment; enſuite l'on peut, pour ſe rendre compte de la totalité, raſſembler ſur un même deſſein ce que l'on appelle *ſcenographie* ou *perſpective*. (*D. J.*)

Traits, ce ſont *dans l'Artillerie* les cordages qui ſervent au charroi & tranſport des pieces & des munitions; ils ſe comptent par paires de *traits* communs ou bâtards; ils ſont partie du harnachement des chevaux. (*Q*)

Trait de compas, *ou* Trait de vent, (*Marine*.) *Voyez* Rumb.

Trait quarré, (*Marine*.) on ſous-entend *voile à*: c'eſt une voile qui a la forme d'un rectangle.

Trait, ſ. m. *terme de Balancier*; c'eſt ce qui fait pancher un des baſſins de la balance, plus que l'autre. Les bonnes balances ne doivent point avoir de *trait*, & leurs baſſins doivent reſter en équilibre. (*D. J.*)

Trait, ſ. m. *terme de Boucherie*; fort cordage avec un nœud coulant au bout, qu'on attache aux cornes d'un bœuf que l'on veut aſſommer: c'eſt avec ce *trait* que l'on paſſe à travers d'un anneau de fer ſcellé à terre, dans le milieu de la tuerie, qu'on le force de baiſſer la tête pour recevoir le coup de maſſue entre les deux cornes. *Savary*. (*D. J.*)

Trait, *terme de Bourrelier*, c'eſt la partie du harnois des chevaux de tirage, par laquelle ils ſont attachés à la voiture qu'ils tirent. Les *traits* des chevaux de carroſſe ſont de cuir, & s'attachent aux paloniers du train; ceux des chevaux de charrette ſont de corde, & attachés aux limons; ce ſont les bourreliers qui ſont les premiers, & fourniſſent les uns & les autres. *Voyez les fig. & les Pl. du Bourrelier*.

Trait *de ſcie*, (*Charpent.*) c'eſt le paſſage que fait la ſcie en coupant une piece de bois, ſoit pour la raccourcir ou pour la refendre: les ſcieurs de long appellent *rencontre*, l'endroit où, à deux ou trois pouces près, les deux *traits de ſcie* ſe rencontrent, & où la piece ſe ſépare. On doit ôter ces rencontres & *traits de ſcie*, avec la beſaiguë, aux bois apparens des planchers, & aux autres ouvrages propres de charpenterie. (*D. J.*)

Trait *de buis*, (*Jardin.*) filet de buis nain, continué & étroit, qui forme communément la broderie d'un parterre, & qui renferme les platebandes & les carreaux. On le tond ordinairement deux fois l'année, pour le faire profiter, ou l'empêcher de monter plus vite. (*D. J.*)

Trait, ſ. m. (*Lainage*.) le *trait* eſt cette quantité de laine attachée à chaque peigne, laquelle ſe trouve ſuffiſamment démêlée & couchée de long, après un nombre de voies, ou d'allées & venues d'un peigne ſur l'autre. Il y a toujours deux *traits*, comme deux peignes. (*D. J.*)

Trait *en Peinture* eſt la ligne que décrit la plume, le crayon, ou le pinceau: on dit cependant *coup de pinceau*, & non *trait de pinceau*; à moins qu'on ne diſe: j'en ai fait le *trait* au pinceau; alors c'eſt deſſiner avec le pinceau; ou qu'en parlant d'un objet peint, on ne diſe: la choſe eſt exprimée d'un ſeul *trait*: on dit le *trait* d'une perſpective; j'ai mis cette figure au *trait* d'une figure deſſinée à l'académie; ma figure n'eſt pas avancée; elle n'eſt qu'au *trait*; la vie eſt dans ce deſſein, quoi qu'il ne ſoit qu'au *trait*.

Trait ſe dit encore d'un deſſein d'après un tableau pris ſur le tableau *même*: lorſqu'on veut avoir exactement le *trait* d'un tableau, on paſſe avec un pinceau pointu, & de la laque, ou autres couleurs très-liquides, & qui aient peu de corps, ſur toutes les lignes ou contours des objets de ce tableau; après quoi on applique deſſus un papier, qu'on fait tenir par quelqu'un vers les extrémités, pour qu'il ne varie point, puis on frotte ſur ce papier avec un corps poli, tel qu'un morceau de cryſtal, d'ivoire, une dent de ſanglier, &c. au moyen de quoi, ce que le pinceau a tracé s'imprime ſur le côté du papier qui touche au tableau. Il faut avoir attention à ne pas laiſſer ſécher ce qui peut reſter de couleur ſur le tableau, & le frotter ſur le champ avec de la mie de pain: on dit, voulant copier ce tableau fidelement, j'en ai pris un *trait*. Lorſqu'un tableau eſt nouvellement peint, & qu'on craint qu'il ne ſoit pas aſſez ſec pour qu'on en puiſſe prendre ainſi le *trait*, on applique deſſus une glace, ſur laquelle on paſſe un blanc d'œuf battu, & lorſqu'il eſt bien ſec, on trace ſur la glace, avec un crayon de ſanguine, tous les contours des objets qui s'apperçoivent facilement au-travers de la glace, puis on applique aſſez fortement ſur cette glace, un papier bien humecté d'eau; on le releve promptement, crainte qu'il ne s'attache au blanc d'œuf, & tous les *traits* de crayon s'y trouvant imprimés, on a le *trait* du tableau: on prend quelquefois de ces *traits*, ſeulement par curioſité, & pour avoir des monumens fideles des belles choſes, qu'on regarde comme des études, & quelquefois on en fait uſage en les copiant; alors on pique les contours de près à près, avec une aiguille emmanchée dans un petit morceau de bois rond, de la groſſeur d'un tuyau de groſſe plume, qu'on appelle *fiche*, après quoi on l'applique ſur la toile ou autre fond ſur lequel on veut faire la copie; & avec un petit ſachet rempli de chaux éteintes, de charbons, ou autre matiere pulvériſée qui ſe diſtingue de la couleur du fond, on paſſe ſur tous les *traits*, & la matiere pulvériſée qui en ſort, paſſant par les trous d'aiguille, imprime le deſſein ſur le fond où on l'a appliquée. C'eſt ce qu'on appelle *poncer*, & ce *trait* ainſi piqué, s'appelle alors *poncé*.

Trait, ſ. m. *terme de Tireur d'or*, ce qui eſt tiré & paſſé par une filiere. Il ſe dit de tous les métaux réduits en fil, comme l'or, l'argent, le cuivre, le fer, &c. (*D. J.*)

Trait, ſ. m. *terme de Voiturier par eau*, ce mot ſe dit de pluſieurs bateaux vuides, attachés & accouplés enſemble qui remontent les rivieres, pour aller charger de nouvelles marchandiſes aux lieux d'où ils ſont partis; quelques-uns diſent *train de bateaux*, mais improprement. (*D. J.*)

Trait, c'eſt la corde de crin qui eſt attachée à la botte du limier, qui ſert à le tenir lorſque le veneur va aux bois.

Trait, on dit *en Fauconnerie*, voler comme un *trait*.

Trait, ſ. m. *terme de rubrique*, eſpece de verſet que chantent les choriſtes après l'épître en pluſieurs fêtes de l'année, notamment le Samedi-ſaint. Ce *trait* eſt différent des répons en ce qu'il ſe chante tout ſeul, & que perſonne n'y répond. C'eſt au reſte un chant lent & lugubre, qui repréſente les larmes des fideles & les ſoupirs qu'ils pouſſent en ſigne de pénitence; & il eſt ainſi nommé *quia tractim canitur*. *Du Cange*. (*D. J.*)

Trait, *en termes de Blaſon*, ſignifie une *ligne* qui partage l'écu. Elle prend depuis le haut juſqu'au bas, & ſert à faire différens quartiers. *Ecu parti d'un, & coupé de deux traits*.

Trait, ſ. m. *terme de jeu d'échecs*, c'eſt l'avantage qu'on donne à une partie de jouer le premier un pion, & de l'avancer d'une ou de deux caſes à ſa volonté. (*D. J.*)

TRAITANT, (*Finances*.) on appelle *traitans* des gens d'affaires qui ſe chargent du recouvrement des impôts, qui traitent avec le ſouverain de toutes ſortes de taxes, revenus, projets de finances, &c. moyennant des avances en deniers qu'ils fourniſſent ſur le champ. Ils reçoivent dix à quinze pour cent de leurs avances, & enſuite gagnent un quart, un tiers ſur leurs traités. Ces hommes avides & en petit nombre ne ſont diſtingués du peuple que par leurs richeſſes. C'eſt chez eux que la France vit pour la premiere fois en argent ces ſortes d'uſtenſiles domeſtiques, que les princes du ſang royal n'avoient

qu'en

qu'en fer, en cuivre & en étain; ſpectacle inſultant à la nation. Les richeſſes qu'ils poſſedent, dit *l'édit de* 1616, ſont les depouilles de nos provinces, la ſubſiſtance de nos peuples & le patrimoine de l'état.

Je repete ces choſes d'après pluſieurs citoyens ſans aucune paſſion, ſans aucune intérêt particulier, & ſur-tout ſans l'eſprit d'humeur & de ſatyre, qui fait perdre à la vérité même le crédit qu'elle mérite.

M. Colbert, dit l'auteur françois de *l'hiſtoire générale*, craignoit tellement de livrer l'état aux *traitans*, que quelque tems après la diſſolution de la chambre de juſtice qu'il avoit fait ériger contre eux, il fit rendre un arrêt du conſeil, qui établiſſoit la peine de mort contre ceux qui avanceroient de l'argent ſur de nouveaux impôts. Il vouloit par cet arrêt comminatoire qui ne fut jamais imprimé, effrayer la cupidité des gens d'affaires; mais bientôt après il crut être obligé de ſe ſervir d'eux ſans même révoquer l'arrêt; le roi le preſſoit pour des fonds, il lui en falloit en grande hâte, & M. Colbert recourut encore aux mêmes perſonnes qui s'étoient enrichies dans les déſaſtres précédens. (*D. J.*)

TRAITE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt le commerce qui ſe fait entre des vaiſſeaux & les habitans de quelque côte.

TRAITE, ſ. f. (*Commerce du Canada.*) on appelle ainſi en Canada le négoce que les François font avec les ſauvages, de leurs caſtors & autres pelleteries. (*D. J.*)

TRAITE D'ARSACE, *terme de Finances*, droit de ſortie qui ſe leve ſur les marchandiſes qui ſortent de la province du Languedoc & ſénéchauſſée de Bordeaux, pour être tranſportées en Chaloſſe, dans les Landes, à Dax, Bayonne, *&c.* (*D. J.*)

TRAITE DE CHARANTE, *terme de Finance*, droit qui ſe leve par les fermiers ſur les vins, eaux de-vie, & ſur les marchandiſes qui entrent & ſortent de la Saintonge, Aunis, *&c.* Le bureau principal de la *traite* de Charente eſt établi à Tournay, qui eſt un gros bourg ſitué ſur le bord de la Charante, à une lieue au-deſſus & du même côté de Rochefort; c'eſt pour cette raiſon qu'on a donné à ce droit le nom de *traite de Charente*. (*D. J.*)

TRAITE FORAINE, (*Finances.*) il eſt bon de mettre ſous les yeux du lecteur le précis d'une ancienne requête ſur la *traite foraine*, que la nation forma & préſenta au roi.

„ SIRE, quoique les droits de la *traite foraine* ne „ doivent être levés que ſur les marchandiſes qui „ ſortent du royaume pour être portées à l'étranger, „ ce qui eſt clairement établi par la ſignification du „ mot *foraine*, néanmoins ces droits ſont levés ſur „ ce qui va de certaines provinces de votre royau„ me à d'autres d'iceloi, tout ainſi que ſi c'étoit en „ pays étranger, au grand préjudice de vos ſujets, „ entre leſquels cela conſerve des marques de di„ viſion qu'il eſt néceſſaire d'ôter, puiſque toutes les „ provinces de votre royaume ſont conjointement & „ inſéparablement unies à la couronne pour ne faire „ qu'un même corps ſous la domination d'un même „ roi, & que vos ſujets ſont unis à une même obéiſ„ ſance.

„ Pour ces cauſes, qu'il plaiſe à VOTRE MAJESTÉ, „ ordonner qu'ils jouiront d'une même liberté & „ franchiſe: en ce faiſant qu'ils pourront librement „ négocier, & porter les marchandiſes de France en „ quelqu'endroit que ce ſoit, comme concitoyens, „ d'un même état ſans payer aucun droit de *forain*, „ & que pour empêcher les abus qui ſe commet„ tent, la connoiſſance de leurs différens pour rai„ ſon de ladite *traite* appartienne à vos ſujets, non„ obſtant tous baux & évocations à ce contrai„ res.

„ Encore que le droit domanial ne ſe doive pren„ dre par leſdits établiſſemens d'icelle que ſur les „ blés, vins, toiles & paſtels, qui ſeront tranſpor„ tés de votre royaume à l'étranger; vos fermiers „ deſdits droits, ſous prétexte que leurs commis „ & bureaux ne ſont établis en aucunes provin„ ces & villes, ou qu'elles ſont exemptes dudit droit, „ ſont payer pour marchandiſes qui y ſont tranſpor„ tées, comme ſi directement elles étoient por„ tées à l'étranger, pour à quoi remédier, défen„ ſes ſoient faites par VOTRE MAJESTÉ, d'exiger „ leſdits droits ſur ces blés, vins, toiles & paſtels, „ qui ſeront actuellement tranſportés dans votre ro„ yaume pour la proviſion d'aucune province, ſous „ quelque prétexte que ce ſoit, à peine de concuſ„ ſion.

„ Semblablement afin de remettre la liberté du „ commerce & faire ceſſer toutes ſortes d'oppreſ„ ſions deſdits fermiers, que ces droits, tant de la„ dite *traite foraine* & domaniale que d'entrée, ſoient „ levés aux extremités du royaume, & que, à cet „ effet, les bureaux deſdites *traites* & droits d'entrée „ ſoient établis aux villes frontieres & limites dudit „ royaume; & qu'auxdits bureaux, les fermiers „ ſoient tenus d'afficher exactement les tableaux im„ primés concernant les droits taxés par vos ordon„ nances, à peine de concuſſion „. *Conſidération ſur les finances.* (*D. J.*)

TRAITE DES NEGRES, (*Commerce d'Afrique.*) c'eſt l'achat des negres que font les Européens ſur les côtes d'Afrique, pour employer ces malheureux dans leurs colonies en qualité d'eſclaves. Cet achat de negres, pour les réduire en eſclavage, eſt un négoce qui viole la religion, la morale, les lois naturelles, & tous les droits de la nature humaine.

Les negres, dit un anglois moderne plein de lumieres & d'humanité, ne ſont point devenus eſclaves par le droit de la guerre; ils ne ſe devouent pas non plus volontairement eux-mêmes à la ſervitude, & par conſéquent leurs enfans ne naiſſent point eſclaves. Perſonne n'ignore qu'on les achete de leurs princes, qui prétendent avoir droit de diſpoſer de leur liberté, & que les négocians les font tranſporter de la même maniere que leurs autres marchandiſes, ſoit dans leurs colonies, ſoit en Amérique où ils les expoſent en vente.

Si un commerce de ce genre peut être juſtifié par un principe de morale, il n'y a point de crime, quelque atroce qu'il ſoit, qu'on ne puiſſe légitimer. Les rois, les princes, les magiſtrats ne ſont point les propriétaires de leurs ſujets, ils ne ſont donc pas en droit de diſpoſer de leur liberté, & de les vendre pour eſclaves.

D'un autre côté, aucun homme n'a droit de les acheter ou de s'en rendre le maître; les hommes & leur liberté ne ſont point un objet de commerce; ils ne peuvent être ni vendus, ni achetés, ni payés à aucun prix. Il faut conclure de-là qu'un homme dont l'eſclave prend la fuite, ne doit s'en prendre qu'à lui-même, puiſqu'il avoit acquis à prix d'argent une marchandiſe illicite, & dont l'acquiſition lui étoit interdite par toutes les lois de l'humanité & de l'équité.

Il n'y a donc pas un ſeul de ces infortunés que l'on prétend n'être que des eſclaves, qui n'ait droit d'être déclaré libre, puiſqu'il n'a jamais perdu la liberté; qu'il ne pouvoit pas la perdre; & que ſon prince, ſon pere, & qui que ce ſoit dans le monde n'avoit le pouvoir d'en diſpoſer; par conſéquent la vente qui en a été faite eſt nulle en elle-même: ce negre ne ſe dépouille, & ne peut pas même ſe dépouiller jamais de ſon droit naturel; il le porte par-tout avec lui, & il peut exiger par-tout qu'on l'en laiſſe jouir. C'eſt donc une inhumanité manifeſte de la part des juges de pays libres où il eſt tranſporté, de ne pas l'affranchir à l'inſtant en le déclarant libre, puiſque c'eſt leur ſemblable, ayant une ame comme eux.

Il y a des auteurs qui s'érigeant en juriſconſultes politiques viennent nous dire hardiment, que les queſtions relatives à l'état des perſonnes doivent ſe décider par les lois des pays auxquels elles appartiennent, & qu'ainſi un homme qui eſt déclaré eſclave en Amérique & qui eſt tranſporté de-là en Europe, doit y être regardé comme un eſclave; mais c'eſt là décider des droits de l'humanité par les lois civiles d'une gouttiere, comme dit Cicéron. Eſt-ce que les magiſtrats d'une nation, par ménagement pour une autre nation, ne doivent avoir aucun égard pour leur propre eſpece? Eſt-ce que leur déférence à une loi qui ne les oblige en rien, doit leur faire fouler aux piés la loi de la nature, qui oblige tous les hommes dans tous les tems & dans tous les lieux? Y a-t-il aucune loi qui ſoit auſſi obligatoire que les lois éternelles de l'équité? Peut-on mettre en problème ſi un juge eſt plus obligé de les obſerver, que de reſpecter les uſages arbitraires & inhumains des colonies?

On dira peut-être qu'elles ſeroient bientôt ruinées ces colonies, ſi l'on y aboliſſoit l'eſclavage des negres. Mais quand cela ſeroit, faut-il conclure de-là que le genre humain doit être horriblement léſé, pour nous enrichir ou fournir à notre luxe? Il eſt vrai que les bourſes des voleurs de grand chemin ſeroient vuides, ſi le vol étoit abſolument ſupprimé: mais

mais les hommes ont-ils le droit de s'enrichir par des voies cruelles & criminelles? Quel droit a un brigand de dévaliser les passans? A qui est-il permis de devenir opulent, en rendant malheureux ses semblables? Peut-il être légitime de dépouiller l'espece humaine de ses droits les plus sacrés, uniquement pour satisfaire son avarice, sa vanité, ou ses passions particulieres? Non.... Que les colonies européennes soient donc plutôt détruites, que de faire tant de malheureux!

Mais je crois qu'il est faux que la suppression de l'esclavage entraîneroit leur ruine. Le commerce en souffriroit pendant quelque tems, je le veux, c'est-là l'effet de tous les nouveaux arrangemens, parce qu'en ce cas on ne pourroit trouver sur le champ les moyens de suivre un autre système; mais il résulteroit de cette suppression beaucoup d'autres avantages.

C'est cette *traite de negres*, c'est l'usage de la servitude qui a empêché l'Amérique de se peupler aussi promptement qu'elle l'auroit fait sans cela. Que l'on mette les negres en liberté, & dans peu de générations ce pays vaste & fertile comptera des habitans sans nombre. Les arts, les talens y fleuriront; & au-lieu qu'il n'est presque peuplé que de sauvages & de bêtes féroces, il ne le sera bientôt que par des hommes industrieux. C'est la liberté, c'est l'industrie qui sont les sources réelles de l'abondance. Tant qu'un peuple conservera cette industrie & cette liberté, il ne doit rien redouter. L'industrie, ainsi que le besoin, est ingénieuse & inventive; elle trouve mille moyens différens de se procurer des richesses; & si l'un des canaux de l'opulence se bouche, cent autres s'ouvrent à l'instant.

Les ames sensibles & généreuses applaudiront sans doute à ces raisons en faveur de l'humanité; mais l'avarice & la cupidité qui dominent la terre, ne voudront jamais les entendre. (*D. J.*)

Traite par terre, (*Finances de France.*) la *traite par terre*, autrement l'imposition foraine d'Anjou, fut établie par Philippe-Auguste en 1204, après la conquête de cette province sur toutes les denrées sortant de la province d'Anjou, vicomté de Thouars & de Beaumont, pour entrer en Bretagne. Cette loi n'étoit pas encore commune à toutes les provinces; mais en 1599 Henri IV. y ajouta un supplément sous le nom d'*imposition nouvelle d'Anjou*.

L'imposition nouvelle d'Anjou est funeste dans ses effets, & les usurpations des engagistes ont été très violentes; ils prétendirent d'abord assujettir les toiles de Laval à leur tarif, parce que la vicomté de Beaumont est sur les frontieres du Maine, & que les fermiers, dans l'impression de leur tarif en 1653, avoient ajouté, cette province comme comprise dans leur ferme. Les plaintes furent portées au conseil, & l'entreprise reprimée en 1686; mais un fermier ne court jamais aucun risque de troubler le commerce, toujours obligé de payer par provision, ou de perdre son cours; ajoutez que les droits de la *traite par terre* anéantissent le commerce & ruinent la province. Ils sont de soixante-deux livres deux sous du cent pesant, c'est une somme excessive. *Considérations sur les finances, tome I.* (*D. J.*)

Traite, s. f. (*terme de Banquier.*) ce mot signifie les lettres de change qu'ils tirent sur leurs correspondans.

Traite, *chez les Tanneurs, Mégissiers & Chamoiseurs*, se dit du bord du plain où ils mettent les peaux pour les préparer avec de la chaux. Ainsi relever les peaux sur la *traite*, c'est les ôter du plain & les mettre sur le bord pour les y faire égoutter. *Voy.* Plain.

Traite, s. f. (*terme de monnoie.*) c'est tout ce qui s'ajoute au prix naturel des métaux qu'on emploie à la fabrication des especes, soit pour les remedes de poids & de loi, soit pour les droits de seigneuriage & de brassage. Il signifie plus que rendage, qui ne comprend que le seigneuriage & brassage. (*D. J.*)

*TRAITÉ, s. m. (*Gram.*) discours étendu écrit sur quelque sujet. Le *traité* est plus positif, plus formel & plus méthodique que l'essai; mais il est moins profond qu'un système. *Voyez* Essai & Système. La Théologie se divise en plusieurs *traités*. Il y a plusieurs ouvrages de Lamothe le Vayer qu'on peut regarder comme autant de *traités* sceptiques.

Traité public, (*Droit politiq.*) Nous entendons ici par *traités publics* les conventions qui ne peuvent être faites qu'en vertu d'une autorité publique, ou que les souverains, considérés comme tels, font les uns avec les autres, sur des choses qui intéressent directement le bien de l'état: c'est ce qui distingue ces conventions, non-seulement de celles que les particuliers font entr'eux, mais encore des contrats que les rois font au sujet de leurs affaires particulieres. Il est vrai que ce ne sont pas les *traités*, mais la nécessité qui lie les rois. L'histoire nous apprend que tous les autres droits, ceux de la naissance, de la religion, de la reconnoissance, de l'honneur même, sont de foibles barrieres, que l'ambition, la vaine gloire, la jalousie, & tant d'autres passions brisent toujours. Cependant, puisque les *traités publics* font une partie considérable du droit des gens, nous en considérerons les principes & les regles, comme si c'étoient des choses permanentes.

La nécessité qu'il y a eu d'introduire l'usage des conventions entre les hommes, & les avantages qui leur en reviennent, trouve son application à l'égard des nations & des différens états: les nations peuvent, au moyen des *traités*, s'unir ensemble par une société plus particuliere, qui leur assûre réciproquement des secours utiles, soit pour les besoins & les commodités de la vie, soit pour pourvoir d'une maniere efficace à leur sûreté, en cas de guerre.

Cela étant, les souverains ne sont pas moins obligés que les particuliers de tenir leur parole & d'être fideles à leurs engagemens. Le droit des gens fait de cette maxime un devoir indispensable. L'obligation où sont les souverains à cet égard est d'autant plus forte, que la violation de ce devoir a des suites plus dangereuses, & qui intéressent le bonheur d'une infinité de particuliers. La sainteté du serment qui accompagne pour l'ordinaire les *traités publics*, est encore une nouvelle raison pour engager les princes à les observer avec la derniere fidélité; & certainement rien n'est plus honteux pour les souverains, qui punissent si rigoureusement ceux de leurs sujets qui manquent à leurs engagemens, que de se jouer eux-mêmes des *traités*, & de ne les regarder que comme un moyen de se tromper les uns les autres.

Tous les principes sur la validité où l'invalidité des conventions en général, s'appliquent aux *traités publics*, aussi-bien qu'aux contrats des particuliers; il faut, dans les uns comme dans les autres, un consentement sérieux déclaré convenablement, exempt d'erreur, de dol, de violence.

Si ces sortes de *traités* sont obligatoires entre les états ou les souverains qui les ont faits, ils le sont aussi par rapport aux sujets de chaque prince en particulier; ils sont obligatoires comme conventions entre les puissances contractantes: mais ils ont force de loi à l'égard des sujets considérés comme tels; & il est bien manifeste que deux souverains qui font ensemble un *traité*, imposent par-là à leurs sujets l'obligation d'agir d'une maniere conforme à ce *traité*.

L'on distingue entre les *traités publics* ceux qui roulent simplement sur des choses auxquelles on étoit déjà obligé par le droit naturel, & ceux par lesquels on s'engage à quelque chose de plus.

Il faut mettre au premier rang tous les *traités* par lesquels on s'engage purement & simplement à ne point se faire du mal les uns aux autres, & à se rendre au contraire les devoirs de l'humanité. Parmi les peuples civilisés, de tels *traités* sont superflus; le seul devoir suffit sans un engagement formel. Mais chez les anciens, ces sortes de *traités* étoient regardés comme nécessaires: l'opinion commune étant que l'on n'étoit tenu d'observer les lois de l'humanité qu'envers ses concitoyens, & que l'on pouvoit regarder les étrangers sur le pié d'ennemis; à-moins que l'on n'eût pris avec eux quelque engagement contraire: c'est de quoi l'on trouve plusieurs preuves dans les historiens; & le mot *hostis*, dont on se servoit en latin pour dire un *ennemi*, ne signifioit au commencement qu'un étranger.

L'on rapporte à la seconde classe tous les *traités* par lesquels deux peuples entrent l'un à l'égard de l'autre dans quelque obligation nouvelle ou plus particuliere, comme lorsqu'ils s'engagent formellement à des choses auxquelles ils n'étoient point obligés auparavant.

Les *traités* par lesquels on s'engage à quelque chose de plus qu'à ce qui étoit dû en vertu du droit naturel commun à tous les hommes, sont de deux sortes; sçavoir, ou égaux ou inégaux; & les uns & les autres se font pendant la guerre ou en pleine paix.

Les *traités égaux* ſont ceux que l'on contracte avec égalité de part & d'autre; c'eſt-à-dire, dans leſquels non-ſeulement on promet de part & d'autre des choſes égales purement & ſimplement, ou à proportion des forces de chacun des contractans: mais on s'y engage encore ſur le même pié: enſorte que l'une des parties ne ſe reconnoît inférieure à l'autre en quoi que ce ſoit.

Ces ſortes de *traités* ſe font en vûe du commerce, de la guerre, ou par d'autres conſidérations. A l'égard du commerce, on convient, par exemple, que les ſujets de part & d'autre ſeront francs de tous impôts & de tous droits d'entrée & de ſortie; ou qu'on n'exigera rien d'eux plus que des gens mêmes du pays, *&c.* Dans les alliances égales qui concernent la guerre, on ſtipule, par exemple, que chacun fournira à l'autre une égale quantité de troupes, de vaiſſeaux, *&c.* & cela ou dans toute guerre, ſoit offenſive ſoit défenſive, ou dans les défenſives ſeulement, *&c.* Les *traités* d'alliance peuvent encore rouler ſur d'autres choſes, comme lorſqu'on s'engage à n'avoir point de place forte ſur les frontieres l'un de l'autre, à ne point accorder de protection ou donner *retraite* aux ſujets l'un de l'autre, en cas de crime ou de deſobéiſſance, ou même à les faire ſaiſir & à les renvoyer à ne point donner paſſage aux ennemis l'un de l'autre, *&c.*

Ce que l'on vient de dire fait aſſez comprendre que les *traités* inégaux ſont ceux dans leſquels ce que l'on promet de part & d'autre n'eſt pas égal. L'inégalité des choſes ſtipulées eſt tantôt du côté de la puiſſance la plus conſidérable, comme ſi elle promet du ſecours à l'autre, ſans en fixer aucun de lui; tantôt du côté de la puiſſance inférieure, comme lorſqu'elle s'engage à faire en faveur de la puiſſance ſupérieure, plus que celle-ci ne promet de ſon côté.

Toutes les conditions des *traités* inégaux ne ſont pas de même nature. Les unes ſont telles que quoiqu'onéreuſes à l'allié inférieur, elles laiſſent pourtant la ſouveraineté dans ſon entier: d'autres, au contraire, donnent quelque atteinte à l'indépendance de l'allié inférieur. Ainſi dans le *traité* des Romains avec les Carthaginois, après la ſeconde guerre punique, il étoit porté que les Carthaginois ne pourroient faire la guerre à perſonne, ni au-dedans ni au dehors de l'Afrique, ſans le conſentement du peuple romain ce qui donnoit évidemment atteinte à la ſouveraineté de Carthage, & la mettoit ſous la dépendance de Rome.

Mais la ſouveraineté de l'allié inférieur demeure en ſon entier, quoiqu'il s'engage, par exemple, à payer l'armée de l'autre, à lui rembourſer les frais de la guerre, à raſer les fortifications de quelque place, à donner des otages, à tenir pour amis ou pour ennemis tous les amis ou ennemis de l'autre, à n'avoir point de places fortes en certains endroits, à ne point faire voile en certaines mers, *&c.*

Cependant, quoique ces conditions & d'autres ſemblables ne donnent point atteinte à la ſouveraineté, il faut convenir que ces ſortes de *traités* d'inégalité ont ſouvent beaucoup de délicateſſe; & que ſi le prince qui contracte ainſi, ſurpaſſe l'autre en grande ſupériorité de forces, il eſt à craindre qu'il n'acquiere peu-à-peu une autorité & une domination proprement ainſi nommée.

L'on fait une autre diviſion des *traités publics*; on les diſtingue en réels & perſonnels. Les *traités* perſonnels ſont ceux que l'on fait avec un roi conſidéré perſonnellement; enſorte que le *traité* expire avec lui. Les *traités* réels ſont au contraire ceux où l'on ne traite pas tant avec le roi qu'avec tout le corps de l'état: ces derniers *traités* par conſéquent ſubſiſtent après la mort de ceux qui les ont faits, & obligent leurs ſucceſſeurs.

Pour ſavoir à laquelle de ces deux claſſes il faut rapporter tel ou tel *traité*, voici les principales regles que l'on peut établir.

1°. Il faut d'abord faire attention à la teneur même du *traité*, à ſes clauſes, & aux vûes que ſe ſont propoſées les parties contractantes. Ainſi s'il y a une clauſe expreſſe que le *traité* eſt fait à perpétuité, ou pour un certain nombre d'années, pour le roi régnant & ſes ſucceſſeurs, on voit aſſez par-là que le *traité* eſt réel.

2°. Tout *traité* fait avec une république eſt réel de ſa nature, parce que le ſujet avec lequel on contracte, eſt une choſe permanente.

3°. Quand même le gouvernement viendroit à être changé de républicain en monarchique, le *traité* ne laiſſe pas de ſubſiſter, parce que le corps eſt toujours le même: il y a ſeulement un autre chef.

4°. Il faut pourtant faire ici une exception, c'eſt lorſqu'il paroît que la conſtitution du gouvernement républicain a été la véritable cauſe & le fondement du *traité*; comme ſi deux républiques avoient contracté une alliance pour la conſervation de leur gouvernement & de leur liberté.

5°. Dans un doute, tout *traité public* fait avec un roi doit être tenu pour réel, parce que dans le doute un roi eſt cenſé agir comme chef de l'état & pour le bien de l'état.

6°. Il s'enſuit de-là que comme après le changement du gouvernement démocratique en monarchique, un *traité* ne laiſſe pas de ſubſiſter avec le nouveau roi; de même ſi le gouvernement devient républicain de monarchique qu'il étoit, le *traité* fait avec le roi n'expire pas pour cela, à moins qu'il ne fût manifeſtement perſonnel.

7°. Tout *traité* de paix eſt réel de ſa nature, & doit être gardé par les ſucceſſeurs: car auſſi-tôt que l'on a exécuté ponctuellement les conditions du *traité*, la paix efface toutes les injures qui avoient allumé la guerre, & rétablit les nations dans l'état où elles doivent être naturellement.

8°. Si l'une des parties ayant déjà exécuté quelque choſe à quoi elle étoit tenue par le *traité*, l'autre partie vient à mourir avant que d'avoir exécuté de ſon côté ſes engagemens, le ſucceſſeur du roi défunt eſt obligé, ou de dédommager l'autre partie de ce qu'elle a fait ou donné, ou d'exécuter lui-même ce à quoi ſon prédéceſſeur s'étoit engagé.

9°. Quand il n'y a encore rien d'exécuté de part ni d'autre, ou quand ce qui a été fait de part & d'autre eſt égal, alors ſi le *traité* tend directement à l'avantage perſonnel du roi ou de ſa famille, il eſt clair qu'auſſi-tôt qu'il vient à mourir, ou que ſa famille eſt éteinte, le *traité* finit de lui-même.

10° Enfin il eſt d'uſage que les ſucceſſeurs renouvellent les *traités* non ſeulement reconnus pour réels, afin de montrer qu'ils ne ſe croient pas diſpenſés de les obſerver, ſous prétexte qu'ils ont d'autres idées touchant les intérêts de l'état, que celles qu'avoient leurs prédéceſſeurs.

L'on demande encore quelquefois s'il eſt permis de faire des *traités* & des alliances avec ceux qui ne profeſſent pas la véritable religion. Je réponds qu'il n'y a point de difficulté là-deſſus. Le droit de faire des *traités* eſt commun à tous les hommes, & n'a rien d'oppoſé aux principes de la vraie religion, qui loin de condamner la prudence & l'humanité, recommande fortement l'une & l'autre.

Pour bien juger des cauſes qui mettent fin aux *traités publics*, il ne faut que faire attention aux regles des conventions en général.

1°. Ainſi un *traité* conclu pour un certain tems expire au bout du terme dont on eſt convenu.

2°. Un *traité* expiré n'eſt point cenſé tacitement renouvellé; car une nouvelle obligation ne ſe préſume pas aiſément.

3°. Lors donc qu'après le terme expiré on exerce encore quelques actes qui paroiſſent conformes aux engagemens du *traité* précédent, ils doivent paſſer plutôt pour de ſimples marques d'amitié & de bienveillance, que pour un renouvellement du *traité*.

4°. Il faut pourtant y mettre cette exception, à-moins que les choſes que l'on a faites depuis l'expiration du *traité*, ne puiſſent ſouffrir d'autre interprétation que celle d'un renouvellement tacite de la convention précédente. Par exemple, ſi un allié s'eſt engagé à donner à l'autre une certaine ſomme par an, & qu'après le terme de l'alliance expiré, il en faſſe le payement de la même ſomme pour l'année ſuivante, l'alliance ſe renouvelle par-là bien nettement pour cette année.

5°. C'eſt une ſuite de la nature de toutes les conventions en général, que ſi l'une des parties viole les engagemens dans leſquels elle étoit entrée par le *traité*, l'autre eſt diſpenſée de tenir les ſiens, & peut les regarder comme rompus; car pour l'ordinaire tous les articles d'un *traité* ont force de condition, dont le défaut le rend nul.

6° Cela eſt ainſi pour l'ordinaire, c'eſt-à-dire au cas que l'on ne ſoit pas convenu autrement; car on met quelquefois cette clauſe, que la violation de quelqu'un des articles du *traité* ne le rompra pas entie-

tierement; mais en même tems celui qui par le fait de l'autre souffre quelque dommage, doit en être indemnisé.

Il n'y a que le souverain qui puisse faire des *traités publics* ou par lui même ou par ses ministres. Les *traités* faits par les ministres n'obligent le souverain & l'état, que lorsque les ministres ont été duement autorisés, & qu'ils n'ont rien fait que conformément à leurs ordres & à leur pouvoir. Chez les Romains on appelloit *fœdus*, pacte public, convention solemnelle, un *traité* fait par ordre de la puissance souveraine, ou qui avoit été ratifié; mais lorsque des personnes publiques avoient promis sans ordre de la puissance souveraine quelque chose qui intéressoit le souverain, c'est ce qu'on appelloit *sponsio*, une simple promesse.

En général il est certain que lorsque des ministres font sans ordre de leur souverain quelque *traité* concernant les affaires publiques, le souverain n'est pas obligé de le tenir, & même le ministre qui a *traité* sans ordre peut être puni suivant l'exigence du cas; cependant il peut y avoir des circonstaces dans lesquelles un souverain est tenu ou par les regles de la prudence, ou même par celles de la justice & de l'équité, à ratifier un *traité* quoique fait & conclu sans son ordre.

Lorsqu'un souverain vient à être informé d'un *traité* conclu par un de ses ministres sans son ordre, son silence seul n'emporte pas une ratification, à-moins qu'il ne soit d'ailleurs accompagné de quelque acte, ou de quelqu'autre circonstance qui ne puisse vraissemblablement souffrir d'autre explication; & à plus forte raison, si l'accord n'a été fait que sous cette condition que le souverain le ratifiât, il n'est obligatoire que lorsque le souverain l'a ratifié d'une maniere formelle. (*D. J.*)

TRAITÉ PUBLIC, (*Littérat.*) si les anciens rompoient leurs *traités* publics aussi aisément que les puissances modernes; ils les contractoient du-moins avec de grandes & de graves solemnités. Vous trouverez dans Potter, *Archæol. græc. l. II. c. vj.* les cérémonies que les Grecs observoient dans cette occasion; nous en détaillerons aussi quelques-unes en particulier, d'après Pausanias; au *mot* TRAITÉ *d'alliance*. Tite Live, *liv. I. ch. xxjv.* indique les usages des Romains dans la conclusion de leurs *traités publics*. On pourroit recueillir des anciens auteurs beaucoup de choses curieuses sur cette matiere, mais je ne sache pas que personne ait encore pris cette peine. (*D. J.*)

TRAITÉ *d'alliance*, (*Antiq. grecq. & rom.*) Pausanias a décrit tout au long & plus d'une fois les cérémonies qui s'observoient en pareille rencontre. On immoloit une victime dont par respect on ne mangeoit point la chair consacrée. Chaque contractant, après le sacrifice, répandoit une coupe de vin, ce qui s'appelloit *libation*, d'où les alliances se nommerent σπονδαὶ, & les infractions ἐκσπονδαὶ: *pateramque tenentes, stabant, & cæsâ jungebant fœdera porca*; on se touchoit ensuite de part & d'autre dans la main droite, *cadent in fœdera dextra*; & pour assurer les engagemens réciproques, on en prenoit à témoin les divinités vengeresses, principalement Jupiter ὅρκιος, le dieu du serment. Pausanias dit que Philippe à force de se parjurer dans ses *traités d'alliance*, irrita le ciel & mérita qu'une mort violente & prématurée lui apprit qu'on ne se joue pas impunément des dieux. (*D. J.*)

TRAITÉ EXTRAORDINAIRE, (*Finances*.) on nomme ainsi un accord qu'un souverain fait avec des gens d'affaires pour différens objets, moyenant des sommes d'argent qu'ils lui donnent pour ses projets, ou ses besoins pressans.

Dans ces conjonctures on traite quelquefois avec eux pour des produits de ferme de taxes qu'on leur abandonne, moyennant des sommes d'argent qu'ils avancent ou dont ils font les fonds; comme aussi pour la recherche de certains abus qui peuvent s'être commis par laps de tems au sujet de terres, de charges, d'offices, &c. car il est impossible de dire sur combien de choses ont été portés en divers tems & en divers lieux des *traités* particuliers & extraordinaires.

Mais on ne peut s'empêcher d'observer que leur effet est toujours de nuire au bien de l'état, parce que par cette voie le traitant enleve de force & par autorité à des milliers de familles leurs revenus & leurs capitaux, au-lieu qu'une imposition générale n'entameroit qu'une portion du revenu. On connoît trop bien pour en douter d'un côté l'art & la rapacité des traitans, & de l'autre les vices des *traités extraordinaires*. Il suffit pour le justifier de dire que ces sortes de *traités* tirerent depuis 1689 jusqu'à 1715, c'est-à-dire en 26 ans, des peuples de ce royaume, plus de huit cens quatre-vingt onze millions, sur laquelle somme on peut juger quel fut le bénéfice des gens d'affaires.

Ces mêmes traitans furent taxés au conseil à vingt-quatre millions, & l'état de leur gain étoit de soixante & quatorze millions; cependant quoique cette taxe fût modérée, il semble qu'on leur avoit accordé volontairement le droit de retirer d'aussi gros bénéfices, puisqu'ils les avoient acquis sous l'autorité publique; mais la constitution politique étoit contraire à l'intérêt général. Le gouvernement crut manquer de crédit, tandis qu'il ne lui manquoit que de chercher des moyens plus naturels d'impositions générales & sur tout le corps de l'état. D'ailleurs comme le nombre de ceux qui font ces profits immenses est borné, il est évident que c'est un petit nombre de sujets qui engloutissent les richesses du royaume.

On ne peut guere supposer qu'il y ait eu plus de cinq cens personnes qui ayent été successivement intéressées dans ces diverses affaires pendant les vingt-six années dont nous avons parlé; & si l'on suppose que leurs depenses ont monté pendant cet intervalle de tems à deux cens millions, il doit leur être resté entre les mains un capital de six cens millions. L'argent cherche l'argent, & chacun conçoit que ceux qui indépendamment d'affaires lucratives par elles-mêmes, se trouvent des capitaux immenses en argent, sont en état de faire l'acquisition de tous les papiers avantageux, de spéculer sur toutes les variations de la place, d'y influer même, enfin d'ajouter chaque jour quelques nouveaux degrés à leur fortune & à leur dépense. (*D. J.*)

TRAITÉ, *dans le commerce*, convention, contrat dont on tombe d'accord, & dont on regle les clauses & conditions avec une ou plusieurs personnes. Il se dit de tout ce qui peut entrer dans le commerce par achat, vente, échange, &c. On fait des *traités* pour des sociétés, pour des achats de fonds, de magasins ou de boutiques; pour fretter des vaisseaux pour les assurer, & les marchandises qui sont dessus; ces derniers se nomment *polices d'assurance*. *Voyez* POLICE & ASSURANCE. On fait aussi des *traités* pour des compagnies de commerce, pour des colonies, pour la fourniture des vivres & fourrages des armées &c. *Dict. de Comm.*

TRAITEMENT, s. m. (*Gramm.*) terme relatif à un bon ou mauvais procédé qu'on a avec quelqu'un, au bon ou mauvais accueil qu'on lui fait. Le vaincu a reçu toutes sortes de bons *traitemens* du vainqueur. On est aimé ou haï des peuples, selon le bon ou mauvais *traitement* qu'on leur fait.

Traitement se prend dans un autre sens pour les soins que le chirurgien a donnés à un malade. Tant pour le *traitement* de cette maladie.

TRAITER, v. act. & n. (*Gramm.*) c'est être en négociation, en commerce, prendre des arrangemens, &c. On dit: il *traite* de cette charge. On *traite* de la paix. C'est qualifier; on dit: il *traita* le pape de *sa sainteté*: il veut qu'on le *traite* d'excellence. On vous *traitera* d'impertinent, si vous n'y prenez garde. C'est en user bien ou mal dans la société, ou dans le domestique; comme elle m'a *traité*! je la reverrois! moi! non, non, cela ne sera pas; quand elle me rappelleroit, m'en prieroit. C'est tenir une bonne table; il nous reçut chez lui & nous *traita* magnifiquement. C'est soigner un malade dans une maladie chirurgicale; si vous croyez avoir cette maladie, personne ne vous *traitera* mieux que Keiser. Il est aussi relatif à l'objet d'une science d'un ouvrage; cet ouvrage *traite* de l'agriculture; l'Astronomie *traite* du mouvement des astres; à la maniere dont un auteur s'est acquitté de sa tâche, il a bien *traité* son sujet. Les chairs y sont très-bien *traitées*; les draperies y sont mal *traitées*. Voyez *les articles suivans*.

TRAITER, (*Commerce*.) convenir de certaines conditions. On dit dans le commerce, *traiter* du fonds d'un marchand, *traiter* de ses dettes, *traiter* d'une action, c'est-à-dire convenir des sommes d'argent ou des conditions au moyen desquelles on veut acheter toutes ces choses.

Ce terme s'applique à la vente aussi-bien qu'à l'achat; on dit en ce dernier sens, je veux *traiter* des actions

actions que j'ai dans cette compagnie, c'est-à-dire les vendre & m'en défaire. *Dict. de Comm.*

TRAITER, signifie aussi *faire un commerce.*

Traiter des negres, *traiter* des castors, c'est faire en Guinée le commerce des negres, & en Canada celui des castors. On dit plus ordinairement pour l'un & pour l'autre faire la *traite* *Voyez* TRAITE. *Dict. de Commerce.*

TRAITER, *en termes de Boyaudier*, c'est ôter avec des joncs entrelacés dans les deux cordes, le plus gros de matieres qui y sont restées, & qui pourroient être préjudiciables aux cordes en les pourrissant.

TRAITER, on dit *en peinture*, *traiter* un sujet; voilà un sujet bien *traité*, admirablement *traité*; lorsque la composition est belle, & que l'instant qui caractérise la scène ou sujet *traité* est bien saisi. Il est avantageux de *traiter* des sujets connus. Tel a *traité* le même sujet que tel, *&c.*

TRAITEUR, s. m. (*art de Cuisine.*) cuisinier public qui donne à manger chez lui, & qui tient salles & maisons propres à faire noces & festins. Il y a à Paris une communauté de maîtres queux-cuisiniers, portes-chapes & *traiteurs*, érigée en corps de jurande par Henri IV. *Savary*. (*D. J.*)

TRAITEUR, (*Comm.*) on appelle ainsi à la Louisiane, les habitans françois qui vont faire la traite avec les Sauvages, & leur porter jusque dans leurs habitations, des marchandises qu'ils échangent contre des pelleteries. On les nomme en Canada *coureurs de bois*. *Voyez* TRAITE. *Diction. de Com.*

TRAITOIRE, s. f. *terme de Tonnelier*, instrument de tonnelier, qui sert à tirer & à alonger les cerceaux, en liant des tonneaux. Il est composé d'un crochet de fer, & d'un manche. (*D. J.*)

•TRAITRE, s. m. (*Gramm.*) celui qui se sert de la confiance qu'on avoit en lui, pour nous faire du mal. Celui qui en use ainsi avec son roi, sa patrie, sa femme, ses enfans, les indifférens, sa maitresse, son ami, mérite également ce nom.

TRALE *ou* TRASLE, *Voyez* MAUVIS.

TRALLES, (*Géog. anc.*) ou *TRALLIS*, car les auteurs emploient ce mot indifféremment au pluriel & au singulier. *Tralles* étoit une ville de l'Asie mineure dans la Lydie, ayant à la gauche la montagne Mésogis, & à la droite la campagne du Méandre. Strabon dit qu'elle étoit riche, peuplée, & fortifiée de tous côtés par la nature.

M. Wheler dans son voyage de l'Anatolie, *tome I. page* 337. rapporte avoir vu deux médailles de la ville de *Tralles*, l'une de l'empereur..... sous le consulat de Modestus: le revers est une riviere avec ces lettres: ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ, c'est-à-dire des *Trallieus*. Cette gravure fait voir que *Tralles* étoit située sur une riviere, ou proche d'une riviere; & cette riviere étoit le Méandre. *Trallis*, continue Wheler, étoit une grande ville où s'assembloient ceux qui étoient employés au gouvernement de l'Asie. M. Smith assure qu'elle est aujourd'hui absolument détruite; il en reste pourtant les ruines, que les Turcs appellent *Sultan-Hesser*, ou *la forteresse du sultan*. On les voit sur une montagne, à demi-lieue du Méandre, sur le chemin de Laodicée à Ephese, à vingt heures de chemin de la premiere, près d'un village appellé *Teke-qui*.

L'autre médaille est de l'empereur Gallien: elle a sur le revers une Diane qui chasse, & on lit ces lettres autour, ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ, c'est-à-dire des *Tralliens*.

Cette description s'accorde assez bien avec celle de Strabon, qui met *Tralles* sur une éminence; & comme cette ville n'étoit qu'à une demi-lieue du Méandre, la distance n'étoit pas assez grande pour empêcher qu'elle ne pût être mise au nombre des villes bâties sur ce fleuve.

La ville de *Trallis* eut divers autres noms ou surnoms. Pline, *l. V. c. xxix.* lui donne ceux d'*Evantia*, de *Seleucia* & d'*Antiochia*. Etienne le géographe dit qu'on la nomma auparavant *Antheia*, à cause de la quantité de fleurs qui croissoient aux environs.

La notice d'Hiéroclès marque la ville de *Trallis* dans la province proconsulaire d'Asie, sous la métropole d'Ephèse.

Phlegon, affranchi de l'empereur Adrien, étoit de *Tralles*, & vivoit au commencement du second siecle. Il composa plusieurs ouvrages, entr'autres une *Histoire des olympiades*, divisée en seize livres; mais dont il ne nous reste qu'un fragment. La meilleure édition des débris de cet auteur, est celle que Meursius a pris soin de publier à Leyde en 1622, en grec & en latin, avec des remarques.

Comme dans ces débris Phlegon parle d'une éclipse de soleil mémorable, arrivée en la deux cent deuxieme olympiade, c'est une grande question de savoir si cette éclipse est la même que celle des ténebres qui parurent à la mort de J. C. & cette question fut vivement agitée il y a 30 ans en Angleterre, dans plusieurs écrits pour & contre.

Le docteur Sykès (Arthur Ashley) mit au jour à Londres, en 1732, une dissertation dans laquelle il soutint qu'il est très-probable que l'éclipse dont Phlegon a parlé, étoit une éclipse naturelle arrivée le 24 Novembre de la premiere année de la deux cent deuxieme olympiade, & non dans la quatrieme année qui est celle de la mort de J. C. M. Whiston opposa à cette dissertation une piece intitulée: *Le témoignage de Phlegon défendu*; ou, *Relation des ténebres & du tremblement de terre arrivé à la mort de J. C. donné par Phlegon, avec tous les témoignages des auteurs payens & chrétiens qui confirment cette relation*. Le docteur Sykès répondit par une réplique intitulée: *Défense de la dissertation sur l'éclipse dont Phlegon fait mention, où l'on prouve plus particulierement que cette éclipse n'a aucun rapport avec les ténebres arrivées à la mort de notre Sauveur, & où l'on examine en détail les observations de M. Whiston*. Londres 1733, *in-8°.*

Cette défense du docteur Sikès, lui attira de nouveaux adversaires, entr'autres Jean Chapman & Thomas Dawson, qui lui repliquerent ainsi que M. Whiston. Tous ces écrits polémiques sont contre l'ordinaire extrêmement précieux à récueillir, car outre qu'ils ne renferment aucune personnalité, on n'a point encore traité de question critique avec plus de recherches curieuses, & avec plus de profondeur d'érudition. *Voyez l'article Phlégon du diction. de* Jacques Georges de Chaufepié.

Anthémius qui fleurissoit au sixieme siecle, sous le regne de Justinien, étoit aussi de *Tralles*. Il passa pour très-habile dans l'Architecture, la Sculpture & les méchaniques. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TRALLEY, (*Géog. mod.*) ou TRALLY, petite ville d'Irlande, dans la province de Mounster, au comté de Kerri, à quatre milles de la mer. Elle envoie deux députés au parlement de Dubin. (*D. J.*)

TRA-LOS-MONTES, (*Géogr. mod.*) province de Portugal, bornée au nord par le royaume de Léon, la Galice, la province de Beira & celle de Duero-e-Minho. Elle a environ 30 lieues de long sur 20 de large; on y recueille du vin & beaucoup d'huile; Miranda en est la capitale. (*D. J.*)

TRAMAIL, s. m. (*Chasse.*) c'est un grand filet pour prendre des oiseaux la nuit en plaine campagne. Il ressemble beaucoup à un autre filet que les Anglois appellent *cloche*, avec lequel ils chassent aux oiseaux avec du feu.

Ce mot vient du latin *tremaculum*, ou de *macula*, parce que ce filet est composé de trois rangs de mailles.

On l'étend sur la plaine, de sorte qu'une de ses extrémités garnie de petites boules de plomb, pose librement sur la terre, & que l'autre extrémité soutenue par des hommes, se traîne le long du champ, pendant que d'autres hommes portent des deux côtés des lumieres qui jettent beaucoup de flammes ce qui obligeant les oiseaux de s'envoler, ils se prennent dans le filet à mesure qu'ils se levent. *Voyez* CLOCHE.

•TRAMAIL, *terme de Pêcheur*, filet propre à pêcher dans les petites rivieres; il est composé de trois rangs de mailles en lozange, mises les unes devant les autres, dont celles de devant & de derriere sont fort larges, & faites d'une petite ficelle. La toile du milieu qui s'appelle la *nappe*, est faite d'un fil délié; elle s'engage dans les grandes mailles qui en bouchent l'issue au poisson qui y est entré. (*D. J.*)

TRAMAUX, TRAMATS, TRAMAILLONS, s. m. pl. *terme de Pêche*; ce sont des filets de la même espece que ceux de la dreige, *Voyez* DREIGE, c'est-à-dire composés de trois filets appliqués l'un sur l'autre; ce que signifie visiblement tramail, ou composé de trois mailles. La pêche des *tramaux* differe de la dreige, en ce que le filet est sédentaire sur le fond de la mer. Pour cet effet, il est pierré par le bas, & garni de flottes par le haut. A chacune de ses extrémités est frappée une cabliere: il peut avoir 4 à 5 piés de haut. A ses extrémités sont des cordages

ges ſur leſquels ſont frappées des bouées, par le moyen deſquelles on retrouve le filet que l'on établit, en ſorte qu'il croiſe la marée. Ce filet prend toutes ſortes de poiſſons plats & ronds indifféremment.

Les Pêcheurs relevent pluſieurs fois leurs filets, c'eſt-à-dire qu'ils font pluſieurs marées avant de le retirer tout-à-fait, & le rapporter à terre. La tiſſure d'un bateau peut avoir 6 à 700 braſſes en tout, & les Pêcheurs ne s'éloignent guere plus que d'une lieue & demie ou environ de la côte.

Les flamaux de ces *tramails* ont huit pouces en quarré, la toile, nappe ou flue eſt d'un fil très-fin, & a deux pouces en quarré, en quoi elle differe beaucoup de la dreige ou traine en pleine mer.

Il y a une autre ſorte de *tramaux* qui ne ſont ni ſédentaires, ni en dreige; ils ſont dérivans à la marée, & tout autrement établis que les autres.

La teſſure eſt compoſée d'autant de deux pieces de *tramaux*, qu'il y a d'hommes d'équipage dans le bateau qui fait cette pêche. Le filet n'a au plus que 4 piés de haut. La tête eſt garnie de flottes de liege, & le bas d'environ une livre de plomb par braſſes. Les pieces de *tramail* ne ſont point jointes l'une à l'autre côte à côte, comme celle de la dreige uſitée aux côtes de Normandie & de Picardie; mais elles ſont ſéparées les unes des autres par un bout de funin de 8 braſſes environ de longueur, lequel eſt frappé ſur la tête de la deuxieme piece de *tramail*, ainſi ſucceſſivement juſqu'au bout. On frappe au commencement & à la fin de la teſſure, un cordage plus foible que le funin qui unit les pieces de *tramail*. On frappe ſur cette corde une bouée de liege, & on met un ſemblable cordage garni d'une bouée entre chaque piece de *tramaux*, pour ſoutenir de diſtance en diſtance la teſſure que l'on deſcend, ou que l'on releve ſelon qu'on le juge convenable, & que la profondeur de l'eau l'exige.

On pêche de cette maniere toutes ſortes de poiſſons plats. Les Pêcheurs ne reſtent pas ſur leurs filets, qu'ils viennent retrouver aiſément ſuivant leur eſtime, & ils nomment ce filet *des tramaux cachants à la dérive*.

Quand les Pêcheurs ſe ſervent de ces *tramaux* à la mer, ils les tendent en rets traverſant entre les roches, & font la même manœuvre que les Pêcheurs aux filets nommés *picots*. Les Pêcheurs dans leurs barques ſe mettent entre la terre & le *tramail*, & battent l'eau avec leurs avirons, pour faire lever & faire fuir les poiſſons plats & ronds dans le filet qu'ils relevent d'abord qu'ils ont ceſſé leur batture; & ſouvent ils font en une heure trois battures. Ils font cette ſorte de pêche à la mer le long des côtes, en tout tems, & ſur-tout lorſqu'ils ne peuvent pêcher dans l'embouchure de la riviere, ſoit à cauſe des glaces, la vaſe ou débordement; mais quand ils peuvent pêcher dans la riviere, ils font la pêche en dérive. *Voyez les figures* 3. *Pl. V. & la figure* 1. *Pl. VIII. de Pêche*. La premiere repréſente les *tramaux* ſédentaires, ſur le fond de la mer; & la ſeconde, les *tramaux* dérivans à la marée.

Il y a auſſi des *tramaux* ou folles tramaillées, dont les pêcheurs du reſſort du comté de Calais ſe ſervent pour faire la pêche. Les filets ſont les grands *tramaux* ou folles tramaillées, les cibaudieres, mailles royales, ou demi-folles, les bas parcs, des cordes de pié, mais peu de ruchers ou grenadieres; ils ont commencé à abandonner l'uſage de ces derniers.

Les folles flottées tramaillées ſont d'un calibre neuf fois plus grand que l'ordonnance de 1681 ne l'a déterminé pour les folles dont la maille eſt fixée à cinq pouces en quarré; celles de ſangatte ont juſques à douze & treize pouces en quarré. Il en eſt de même de la nappe ou flue de ces filets, qui ont entre cinq & ſix pouces en quarré; la maille de la toile, nappe ou flue des *tramaux* a été fixée par l'ordonnance à 21 lignes ſeulement en quarré; ainſi celle de ces pêcheurs ſont trois fois trop larges.

Ces filets ſe tendent flottés, arrêtés par le pié avec des torques ou bouchons de paille, placés de demi-braſſe en demi-braſſe, enfoncés d'un pié dans le ſable le long des écores ou de la chûte des bancs. Pour contenir la tête des folles tramaillées & chargées de flottes de liége, le pêcheur place de diſtance en diſtance de petites lignes frappées ſur celle des flottes dont le bout pareillement garni de torques de paille, eſt enfoncé auſſi dans le ſable, de maniere que la marée ne puiſſe élever le filet qu'à la hauteur ſeulement de trois piés au plus, & comme ce ret en a plus de quatre, il forme une eſpece de ventre, poche ou follée, où s'arrêtent les poiſſons qui tombent dans les filets au retour de la marée, & qui y reſtent pris; le ret eſt placé en demi-cercle, ſuivant la diſpoſition du banc de ſable au pié duquel les pêcheurs le tendent; chaque piece de ces folles a 9 à 10 braſſes de longueur.

Le carra, ſorte de pêche qui ſe pratique aux paſſages aux échenaux du baſſin d'Arcaſſon, dans le reſſort de l'amirauté de Bordeaux, ſe fait avec un filet tramaillé; mais la manœuvre eſt différente de celle des autres *tramaux* qui ſervent à la pêche à la grande mer ou dans la baie. Les mailles de la carte de cette eſpece de filet que les pêcheurs nomment *aumaillade du tramail*, ſont très-ſerrées, n'ayant au plus que neuf lignes en quarré; les pieces d'aumaillades ont environ vingt-cinq à trente braſſes de long. On en joint deux enſemble pour en faire une petite tiſſure, qui n'a au plus que demi-braſſe de hauteur; cette pêche & celle des *tramaux* ou tramaillons dérivans, ſe fait en tout tems ſur les échenaux; il faut deux hommes dans une pinaſſe pour la faire; on jette le ret par le travers de l'échenal; ſur le bout forain eſt frappé une bouée de gourde ou de liége; l'autre bout eſt amarré à la pinaſſe qui va à la dérive & entraîne avec elle le tramail qui roule ſur les fonds au gré de la marée; les pêcheurs tâchent de faire toujours croiſer l'échenal par le filet qui eſt peu chargé de plomb par le pié; les pêcheurs le relevent de tems-en-tems pour en ôter le poiſſon qui s'y trouve pris, & ils remettent leurs aumaillades à l'eau pluſieurs fois à chaque marée; on prend de cette maniere des mêmes eſpeces de poiſſons qu'avec les *tramaux* ſédentaires, mais en bien moindre quantité, à ce qu'aſſurent les pêcheurs.

TRAMBLOWA, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de la petite Pologne, dans le palatinat de Podolie, ſur la riviere de Kerizen. (*D. J.*)

TRAME, ſ. m. (*Manufact.*) *ou* TREME, ce terme ſignifie les fils que les Tiſſeurs, Tiſſerans & Tiſſutiers, font paſſer tranſverſalement avec une eſpece d'outil appellé *navette*, entre les fils de la chaine, pour former ſur le métier des étoffes, des toiles, des bazins, des futaines, des rubans, &c. Les *trames* ſont de différentes matieres, ſuivant les marchandiſes que l'on veut fabriquer. Dans les taffetas, la *trame* & la chaine ſont toutes de ſoie; dans les moires, la *trame* eſt quelquefois de laine, & la chaine de ſoie; dans les ſerges, la *trame* eſt de laine auſſi-bien que la chaine; les tiretaines ont la chaine de fil, & la *trame* de laine. Le mot *trame* ſemble venir de *tranſmeare*, parce que la *trame* eſt pouſſée au-travers des fils de la corde, étendus en longueur ſur le métier. (*D. J.*)

TRAMER, v. act. c'eſt préparer la trame.

TRAMER FIN, (*Rubanier.*) ſe dit lorſqu'au lieu de faire ſa trame d'une groſſeur raiſonnable, on la fait exceſſivement fine, ce qui épargne à la vérité beaucoup de matiere, mais rend l'ouvrage plus long dans la fabrique, parce qu'il faut frapper plus fort; la trame par ſa fineſſe empliſſant moins la duite, les coups de battans étant multipliés; c'eſt donc l'ouvrier ſeul qui ſouffre de ce ménage, contre lequel il a ſouvent lieu de réclamer; il eſt vrai qu'il y a des ouvrages qui demandent cette précaution pour leur perfection; en ce cas, il ſeroit de la juſtice des maîtres de compenſer cette néceſſité par quelque petite reconnoiſſance de leur part.

TRAMEUR, ſ. m. *terme de Manufactur.* ouvrier dont l'occupation eſt de diſpoſer les fils des trames, pour être employés à la fabrique des étoffes. (*D. J.*)

TRAMILLONS, ſ. m. *terme de Pêche*, filet tramaillé, c'eſt-à-dire, compoſé de trois filets appliqués l'un ſur l'autre; la manœuvre eſt la même que celle des aloſieres; la tête eſt garnie de flottes de liége, & le bas eſt plombé.

Les pêcheurs s'en ſervent pour prendre des éperlans: on fait cette pêche ſeulement d'ebbe & de jour; car de nuit & de flot on ne prendroit rien; le bout forain du filet eſt ſoutenu d'une bouée, & l'autre dérive à la marée. *Voy.* TRAMAUX.

TRAMONTANE, ſ. f. (*Navig.*) eſt proprement le nom de l'étoile polaire, en tant qu'elle ſert à conduire les vaiſſeaux ſur mer; d'où eſt venu le proverbe, *il a perdu la tramontane*, c'eſt-à-dire, *il eſt déconcerté*.

Tramontane, ſignifie auſſi en Italie & ſur la mer Méditerranée un vent qui ſouffle du côté qui eſt au-delà des monts, par rapport à l'Italie. *Chambers*.

TRANCHANT, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt dans un outil deſtiné à couper, la partie qui eſt oppoſée au dos & qui coupe. On dit le *tranchant* d'un raiſoir, d'un couteau: mettre à *tranchant*. *Tranchant* eſt auſſi le participe du verbe *trancher*, & ſe prend adjectivement, comme lorſqu'on dit *un inſtrument tranchant*.

TRANCHE, ſ. f. (*Géom.*) quand on conçoit qu'un priſme, un cylindre, une pyramide, un cône, *&c.* ſont coupés par des plans paralleles à la baſe, les ſections qui en naiſſent s'appellent des *tranches*: on donne même quelquefois ce nom aux portions ſolides compriſes entre deux coupes. (*E*)

TRANCHE *de marbre*, (*Architect.*) morceau de marbre mince, qu'on incruſte dans un compartiment, ou qui ſert de table pour recevoir une inſcription. (*D. J.*)

TRANCHE, *en terme d'Eperonnier*, eſt un outil en forme de ciſeau, logé dans un morceau de bois rond & fendu, dans lequel la *tranche* eſt retenue par deux liens de fer; ce bâton ſe nomme *bois de la tranche*. *Voyez les fig. Pl. de l'*ÉPERONNIER.

TRANCHE, *en terme de Doreur ſur cuir*, eſt une petite bande d'or pour faire les bords des livres qu'on relie en veau & qu'on dore.

TRANCHE, *terme de Ferranderie*, outil dont les Serruriers & les autres ouvriers en fer ſe ſervent pour couper & fendre les barres de fer à chaud. Cet outil eſt d'acier ou de fer bien acéré en forme d'un coin ou gros ciſeau, de cinq ou ſix pouces de long, avec un long manche de bois. (*D. J.*)

* TRANCHE, ſorte de coûteau dont les *Fondeurs en ſable* ſe ſervent pour réparer & tailler les moules qu'ils conſtruiſent; c'eſt une lame de fer roulée par un bout & aiguiſée en langue de carpe tranchante des deux côtés par l'autre. *Voyez les fig. Pl. du Fondeur en ſable*.

TRANCHE, *terme de Laboureur*; c'eſt un outil de fer qui coupe la terre, lequel a divers noms, ſelon la diverſité des contrées; les uns l'appellent *pioche*, les autres *ouille*, quelques-uns *ouillant*. *Dict. économiq.*

TRANCHE, (*Monnoie.*) ce terme de monnoie ſignifie la *circonférence* des eſpeces, autour de laquelle on imprime une legende ou un cordonnet, pour empêcher que les faux-monnoyeurs ne les puiſſent rogner; on ne peut marquer que les écus de la legende, *Domine ſalvum fac regem*, parce que le volume peut porter des lettres ſur la tranche; mais le volume des autres eſpeces, tant d'or que d'argent, ne ſauroit porter ſur la *tranche* qu'un cordonnet avec un grenetis des deux côtés, ou ſeulement une hachure. L'uſage de mettre une légende ſur la *tranche* des monnoies, a commencé en Angleterre. François le Blanc dans ſon traité des monnoies de France, dit qu'il faut eſperer qu'un jour on protégera la nouvelle invention qui marque les monnoies ſur la *tranche*, en même tems que la tête & la pile. Ce ſouhait qu'il faiſoit en 1690, ne fut pas long-tems à être accompli dans ce royaume. (*D. J.*)

TRANCHE, *terme de Relieur*; ce mot s'entend de l'endroit du livre par où il a eté rogné ſur la preſſe, c'eſt-à-dire, de l'extrémité des feuillets que l'on dore, ou que l'on met en couleur. On dit dorer, noircir, rougir & marger ſur *tranche*, ſelon que c'eſt de l'or, ou de quelqu'une de ces couleurs que l'on met ſur la *tranche*. (*D. J.*)

TRANCHE, (*Coutelier, Tailland. Serrur.*) & autres ouvriers en fer. Ils en ont de deux ſortes; l'une en forme de coin, priſe dans un gros morceau de bois, fendu par le bout, & retenu dans cette fente par deux cercles de fer. Elle ſert à ouvrir les groſſes barres de fer. L'autre à queue, qu'on place dans un trou pratiqué vers la baſe de la bigorne de l'enclume. Elle ſert à couper de petits morceaux de fer, à ſéparer des petits ouvrages, de la barre dont on les a faits. La premiere de ces *tranches* ſe poſe ſur le morceau de fer à trancher ou à ouvrir; un ouvrier tient le morceau de fer poſe deſſus la *tranche*, dont il tient le manche, & un autre ouvrier avec un gros marteau frappe ſur la tête de la *tranche*. Pour ſe ſervir de la ſeconde au contraire un ſeul ouvrier ſuffit. Il poſe le fer ſur cette *tranche* fixée dans le trou de la bigorne; & il frappe ſur la piece à ſéparer de la barre.

TRANCHÉ, adj. m. *terme de Blaſon*; on dit qu'un écu eſt *tranché*, lorſqu'il eſt diviſé en deux diagonalement, & que la diviſion vient de l'angle dextre du chef, à l'angle ſéneſtre de la pointe; quand il eſt diviſé, au contraire, on l'appelle *taillé*. On dit *tranché-crénelé*, quand la diviſion du *tranché* eſt faite par créneaux; *tranché-endenté* eſt quand les deux parties de l'écu entrent l'une dans l'autre par dentelure. *Tranché-retranché*, ſe dit de ce qui eſt *tranché*, puis taillé & *retranché*; & *tranché-taillé*, quand ſur le *tranché* il y a une petite taille ou entaille au cœur de l'écu. *Ménétrier*. (*D. J.*)

TRANCHÉE, ſ. f. (*Archit.*) ouverture en terre creuſée en long & quarrément, pour fonder un édifice, ou pour poſer & reparer des conduites de plomb, de fer ou de terre.

Tranchée de mur. Ouverture en longueur hachée dans un mur pour y recevoir & ſceller une ſolive, ou un poteau de cloiſon, ou une tringle qui ſert à porter de la tapiſſerie.

On appelle encore *tranchée de mur*, une entaille dans une chaîne de pierre au-dehors d'un mur, pour y encaſtrer l'ancre du tiran d'une poutre, & la recouvrir de plâtre. On fait auſſi de ces *tranchées* pour retenir les tuyaux de cheminées, qu'on adoſſe contre un mur. *Daviler*. (*D. J.*)

TRANCHÉE, foſſe que l'on a creuſée dans la terre pour faire écouler les eaux d'un marais, d'un pré, d'un étang, *&c.* ou pour détourner le cours d'une riviere. *Voyez* FOSSÉ. *Chambers*.

TRANCHÉES, (*Fortification.*) dans l'attaque des places, ſont des eſpeces de chemins creuſés dans la terre pour arriver à la place ſans être vu de ſes défenſes.

Lorſque la *tranchée* eſt parallele à la place; on la nomme *parallele* ou *place d'armes*. *Voyez* LIGNES PARALLELES *ou* PLACE D'ARMES.

Lorſqu'elle ſert de chemin pour arriver à la place, elle ſe nomme *boyau*. *Voyez* BOYAU.

Il y a pluſieurs eſpeces de *tranchées*; ſavoir:

La *tranchée à crochet*, la *tranchée double*, la *directe* & la *tranchée tournante*.

La *tranchée à crochet* eſt la *tranchée* ordinaire qui va en zig-zags vers la place.

La *tranchée double* eſt celle qui étant vue des deux côtés a un paravant de chaque côté.

La *tranchée directe* eſt celle qui va directement aux ouvrages où elle ſe dirige, parce que le terrein ou la ſituation ne permet pas de la conduire autrement. On la défile par de fréquentes traverſes, & en la faiſant plus profonde que la *tranchée* ordinaire. *Voy.* ces différentes *tranchées*, *Pl. XVI. de fortification*, *fig.* 1. *n°.* 2, 3 & 4.

La *tranchée* tournante eſt celle qui entoure ou qui forme une eſpece d'enveloppe autour des ouvrages attaqués; telle eſt celle qu'on fait pour le logement du glâcis ou du chemin-couvert, *Pl. XVI. fig.* 1. *n°.* 1. Cette tranchée *F* eſt défilée des ouvrages qui les découvrent par des traverſes intérieures *G*, & des extérieures *T*.

La *tranchée* s'ouvre ordinairement lorſque les lignes de circonvallation & de contrevallation ſont à-peu-près aux deux tiers de leur façon. Dès que ces lignes ſont tracées, l'ingénieur qui a la principale direction du ſiege, examine le côté le plus favorable pour les approches & le moins ſuſceptible de défenſe. Il regle ſur le plan de la place & de ſes environs la diſpoſition & le nombre des attaques; après quoi le terrein qu'elles doivent occuper étant bien reconnu, il ſe met en état de faire travailler à la *tranchée*, c'eſt-à-dire, d'en faire commencer l'ouvrage. C'eſt ce commencement de travail qu'on nomme *l'ouverture de la tranchée*.

Pour ſe diriger dans ce travail, on prolonge dans la campagne les capitales des baſtions du front de l'attaque. Pour cet effet on plante hors de la portée du fuſil des piquets dans le prolongement de l'angle flanqué des baſtions, & de l'angle ſaillant du chemin-couvert oppoſé. Ces deux points pouvant être remarqués aiſément de loin; ils donnent le moyen de planter facilement pluſieurs piquets dans leur alignement. On peut avoir de même le prolongement des capitales de tous les autres ouvrages qu'on peut avoir à attaquer, ou qui couvrent ou forment le front de l'attaque. On attache des bouchons de paille aux piquets qui donnent ces alignemens, afin de les diſtinguer ou remarquer plus facilement dans la nuit.

Le général regle aussi l'état des gardes d'infanterie & de cavalerie qui doivent être de service chaque jour, & de maniere qu'elles aient au-moins trois ou quatre jours de repos, & qu'elles soient aussi suffisantes pour repousser les sorties que peuvent faire let troupes de la garnison.

On détermine aussi en même tems la cavalerie qui doit porter la fascine, & les travailleurs de jour & de nuit, qui doivent être en fort grand nombre les premieres & secondes gardes, ce qui se fait un jour ou deux avant l'ouverture de la *tranchée*, a la diligence du major général & du maréchal général des logis de la cavalerie. Ces deux officiers ont soin de faire avertir les troupes de bien reconnoître la situation des gardes. Ils doivent aussi s'entendre & se concerter avec le directeur général de la *tranchée*, recevoir de lui les demandes journalieres qu'il est obligé de leur faire sur les besoins de la *tranchée*, & avoir soin qu'il ne lui manque rien.

Tout cela préparé, le directeur regle son détail avec les ingénieurs. Il les instruit du lieu où il veut ouvrir la *tranchée*, & il a besoin de leur faire prendre de la méche ou des cordeaux, des piquets & des maillets pour la tracer. On fait porter tout cela en paquets par des soldats, qui ont soin de tenir toutes ces choses en état de s'en servir lorsqu'il en est besoin.

Lorsque tout est reglé, on pose une petite garde près des lieux où le travail doit commencer, afin d'empêcher qu'on n'y dérange rien, & qu'on ne les fréquente pas trop, car il est important de cacher son dessein autant qu'on le peut.

Le jour de l'ouverture étant venu, les gardes s'assemblent sur les deux ou trois heures après midi, elles se mettent en bataille, après quoi on leur fait la priere. Le général les voit défiler si bon lui semble. Les travailleurs s'assemblent aussi près de-là, étant tous munis de fascines, de piquets, & outre cela d'une pelle & d'une pioche.

Quand la nuit approche, & que le jour commence à tomber, les gardes se mettent en marche, chaque soldat portant une fascine avec ses armes, ce qui doit se pratiquer à toutes les gardes. A l'égard des outils, il suffit d'en faire prendre aux travailleurs des deux premieres gardes, & de les faire laisser à la *tranchée* où on les retrouve.

La garde de cavalerie va prendre en même tems les postes qui doivent lui avoir été marqués sur la droite & la gauche des attaques, ou sur l'une des deux, selon qu'il a été jugé convenable: tout cela se fait le premier jour en silence & sans tambours ni trompette. Les grenadiers & les autres détachemens marchent à la tête de tout, suivis des bataillons de la *tranchée*, & ceux-ci des travailleurs, lesquels sont tous disposés par divisions de 50 en 50: chaque division est commandée par un capitaine, un lieutenant & deux sergens. On les fait marcher par quatre ou six de front jusqu'à l'endroit où l'on veut commencer le travail. Lorsque la tête de ces travailleurs est arrivée, le brigadier ingénieur du jour, qui a le dessein des attaques projettées, va poser les brigades en avant par les lieux où la *tranchée* doit passer, pendant que les bataillons s'arrangent à droite & à gauche de l'ouverture de la premiere *tranchée* derriere les couverts qui s'y trouvent, sinon aux endroits qui auront été marqués à leur major, où ils déchargent leurs fascines.

Ils se reposent ensuite sur leurs armes en silence, toujours prêts à exécuter les ordres qui leur sont donnés.

Pendant cet arrangement, le brigadier ou l'ingénieur qui a posé ces détachemens, donne le premier coup de cordeau, & il montre aux sous-brigadiers ce qu'il y a à faire pour continuer à tracer la *tranchée*. Il fait ensuite défiler les travailleurs un à un portant la fascine sous le bras droit, si la place est à droite, & sous la gauche, quand on la laisse à gauche. Il commence lui-même par poser le premier des travailleurs, puis le deuxieme, troisieme, quatrieme, cinquieme, &c. l'un après l'autre, leur recommandant:

1°. Le silence.

2°. De se coucher sur leur fascine.

3°. De ne point travailler qu'on ne le leur commande.

Quand le brigadier en a posé ainsi plusieurs, il cede sa place au premier ingénieur qui le suit & qui continue à poser & faire poser, pendant que lui brigadier va prendre garde au tracé. Tout cela se continue de la sorte, jusqu'à ce qu'on ait tout posé, observant bien:

1°. Tous les replis & retours de la *tranchée*:

2°. De faire avancer les gens détachés, à-mesure qu'on avance le tracé:

3°. De couvrir les brisures des retours par un prolongement de deux ou trois toises en arriere, ce qui se fait aux dépens de la ligne en retour, & ainsi de toutes les autres.

4°. De faire jetter la terre de la *tranchée* du côté de la place, pour s'en former un parapet qui mette à couvert du feu de ses ouvrages.

5°. De prendre bien garde de ne pas s'enfiler; c'est-à-dire, de diriger les boyaux de la *tranchée*, de maniere que leur prolongement ne donne sur aucun des ouvrages de la place. Car il est évident qu'alors le feu de ces ouvrages découvriroit les boyaux dans toute leur longueur. Il faut prendre garde aussi de trop s'écarter dans la campagne, pour ne pas faire plus de retours ou d'ouvrages qu'il n'est nécessaire. On doit s'attacher à faire ensorte que les prolongemens des différentes parties de la *tranchée* rasent les parties les plus avancées des dehors de la place, ou qu'ils ne donnent qu'environ à dix ou douze toises près; ce qui ne peut guere se faire que par estime, à-moins qu'on n'ait commencé à tracer avant que le jour soit tout-à-fait tombé, ce qui est toujours mieux, lorsqu'on le peut sans grand risque.

6°. De ne pas s'éloigner des capitales prolongées, dont il faut renouveller les piquets de tems en-tems, & les coëffer d'un bouchon de paille afin de les reconnoitre, même de quelque bout de meche allumée pendant la nuit; parce qu'il faut se faire une loi de ne pas s'en éloigner, & de les croiser fréquemment. Il faut être en état de les reconnoître pour se diriger selon leur direction, afin d'éviter les écarts & les retours inutiles, parce que ce sont les vrais guides qui doivent mener à la place.

Pour bien faire, il faut poser les retours à fascines comptées, afin d'en savoir toujours les mesures.

Si la situation des ouvertures est favorable, il ne sera pas impossible qu'on puisse parvenir jusqu'à la premiere parallele ou place d'armes dès la premiere nuit; mais si on est obligé d'ouvrir la *tranchée* de fort loin, cela sera moins aisé, & il faudra employer beaucoup plus de travail.

Il est à présumer que le directeur général aura fait son projet sur le pié d'avancer jusque-là la premiere nuit; & s'il est possible, il faudroit commencer le retour, ne fût-ce que par une cinquantaine de travailleurs.

Ce qui est dit ici pour les attaques de la droite, se doit aussi entendre pour celles de la gauche, chacune d'elles devant aller le même train, & toujours marcher de concert; de sorte que quand l'une trouve quelque difficulté qui la retarde, l'autre la doit attendre pour éviter les inconvéniens, auxquels sont sujets ceux qui allant trop vîte, ne se précautionnent pas assez.

Quand le travail est disposé, on fait: *haut les bras*, & tout le monde travaille, avertissant toujours les travailleurs de jetter la terre du côté de la place. On se diligente tant qu'on peut jusqu'au grand jour: pour lors on fait mettre les détachemens à couvert sur le revers de ce qu'il y a de fait de la place d'armes & derriere les plus proches replis de la tête des *tranchées*, ou on les fait coucher sur le ventre, car elles sont encore bien foibles le matin. Après cela, on congédie les travailleurs de la nuit; & on les releve par un pareil nombre de jour, commençant par la tête, au contraire de ceux de la nuit qu'on a commencé par la queue.

Il est rare que cette premiere journée puisse bien achever les ouvrages qu'on a commencés, quelque soin qu'on se donne pour cela, parce que d'ordinaire on entreprend beaucoup.

On ne doit pas cependant congédier les travailleurs de jour qu'ils n'aient à-peu-près achevé l'ouvrage de la largeur & profondeur qu'on veut lui donner, ce qui est bien difficile à obtenir des ouvriers qui ont toujours grande envie de s'en retourner, & très-peu d'achever. C'est pourquoi il est à-propos de faire parcourir, le second jour, le travail de la premiere nuit par un détachement de cent ou deux cens hommes qui ne feront autre chose que d'achever & parer ce qui a été commencé la premiere nuit.

La meſure ordinaire des *tranchées* eſt ordinairement de douze piés de largeur & de trois de profondeur. La terre de la *tranchée* étant jettée du même côté, forme un parapet de trois piés ou trois piés & demi d'élévation au-deſſus du terrain de la campagne, ce qui donne pour toute la hauteur du parapet depuis le fond de la *tranchée* ſix piés ou ſix piés & demi.

La ſeconde garde, le maſque étant levé, on monte la *tranchée*, tambour battant, & on poſe encore à découvert; mais il s'en faut bien qu'on entreprenne autant de travail que la premiere nuit.

La ſeconde garde doit s'employer par préférence à la continuation de la premiere place d'armes, à laquelle il faut donner toute l'étendue néceſſaire, & pouſſer cependant en avant ce qu'on pourra en croiſant toujours les capitales, dont il faut avoir ſoin de marquer les prolongemens à-meſure qu'on s'avance vers la ville, & les piquer chaque fois qu'on les croiſe afin de les rendre toujours plus remarquables.

La place-d'armes entrepriſe ſur toute ſa longueur, doit être achevée dans toute la perfection qu'on pourra lui donner à la fin de la troiſieme garde, parce qu'elle doit être la demeure fixe des bataillons juſqu'à ce que la ſeconde ſoit faite.

Outre la premiere ligne parallele ou place-d'armes, qu'on doit conſidérer comme l'ouvrage de la deuxieme & troiſieme nuit, quoique commencée dès la premiere, on doit avoir fait marcher en avant les deux *tranchées* de la droite & de la gauche, mais non pas juſqu'à la ſeconde parallele. Il ne ſeroit pas prudent de s'avancer auſſi promptement.

Les travailleurs de jour de cette garde doivent être fournis en nombre égal à ceux de la nuit. Le travail de jour commence par celui de la tête, comme celui de la nuit par la queue.

Tout le monde doit contribuer à preſſer & perfectionner le travail de jour tant que l'on peut; après quoi, quand il eſt en état, il faut faire avancer les premiers bataillons dans la place-d'armes, & ne mettre que des détachemens dans les ouvrages de la tête, avec ordre de ne point tenir ferme, ſi l'ennemi vient à eux.

Le troiſieme jour il faudra encore faire monter force travailleurs, afin d'en pouvoir employer trois ou quatre cens à perfectionner ce qui manquera des jours précédens, & arriver à la deuxieme ligne parallele ou place-d'armes, à laquelle il faudra travailler auſſi avec la même vivacité.

Comme le feu de la place commence alors à devenir dangereux, il faut employer les ſappes, non qu'il faille renoncer tout-à-fait à poſer encore à-découvert quelque partie de la troiſieme nuit; mais il faut le faire directement, & pour cela trouver quelque terrain favorable qui fourniſſe un demi-couvert, ou bien prendre le tems que le feu eſt fort ralenti, comme il arrive ſouvent après les deux ou trois premieres heures que les ſoldats ſont las de tirer. Pour lors on peut dérober un tems pour poſer cent ou cent vingt travailleurs, & plus ſi le feu continue à diminuer; mais c'eſt de quoi il ne faut pas abuſer, parce qu'il faut tenir pour maxime de ne jamais expoſer ſon monde mal-à-propos, & ſans grande raiſon; ce qui ſe fait bien moins ſouvent qu'il n'eſt à deſirer, & ſans qu'on en retire aucun avantage: au contraire rien n'eſt plus capable de retarder le travail: c'eſt pourquoi après la ſeconde nuit il ne faut plus poſer à découvert ſans grande circonſpection. Ainſi il faut néceſſairement après cette nuit employer les ſappes. *Voyez* SAPPE.

Il eſt très-important que le général viſite la *tranchée*, mais de tems-en-tems ſeulement, & non tous les jours. Il doit y venir peu accompagné, ſe faire rendre compte ſur les lieux de chaque choſe en particulier, & donner les ordres ſur tout autant qu'il le jugera néceſſaire.

Si les attaques ſont ſéparées, le lieutenant général de jour choiſit celle qui lui plaît; ſi elles ſont liées, comme il a le commandement général, il commande aux deux; & par conſéquent il doit occuper le milieu entre les deux, mais non pas à la tête des attaques; parce que les allées & venues des gens qui ont affaire à lui embarraſſeroient le travail; outre qu'il ſeroit trop éloigné du gros des troupes, le milieu de la tête des bataillons eſt le lieu qui lui convient le mieux. Il peut, & doit viſiter de tems-en-tems la tête des ouvrages.

Le plus ancien maréchal-de-camp doit ſe mettre à la droite, l'autre à la gauche; les brigadiers à la queue des détachemens les plus avancés.

Le lieutenant-général du jour commande à la cavalerie, infanterie, artillerie, ingénieurs, mineurs & généralement à tout ce qui regarde la ſûreté & l'avancement des attaques; mais il ſe doit concerter avec le directeur de la *tranchée*, & ne rien entreprendre ni réſoudre ſans ſa participation; car ce dernier eſt l'ame & le véritable mobile des attaques.

L'application particuliere d'un lieutenant-général doit être de bien poſter les troupes, regler les détachemens, faire ſervir les têtes de la *tranchée*, & fournir des travailleurs extraordinaires, quand on lui en demande.

Les maréchaux-de-camp font la même choſe que le lieutenant-général, par ſubordination; & ils doivent recevoir ſes ordres, & les rendre aux brigadiers, & ceux-ci aux colonels qui les diſtribuent à leurs régimens, à qui ils ont ſoin de les faire exécuter.

Quand il y a quelques entrepriſes à faire, c'eſt le lieutenant général qui en doit ordonner l'exécution, par l'avis & ſur l'expoſé du directeur général.

Lorſqu'il y a peu de ces premiers officiers dans une armée, ce n'eſt pas une néceſſité que le lieutenant général de jour couche à la *tranchée*, il ſuffit qu'il la viſite pendant le jour, & qu'il y donne ſes ordres.

Quatre lieutenans généraux ſuffiſent pour une armée commandée par un maréchal de France, le double des maréchaux de camp, & le double de ceux-ci en brigadiers; c'eſt-à-dire que s'il y a quatre lieutenans généraux, il doit y avoir huit maréchaux de camp, & ſeize brigadiers; un plus grand nombre eſt inutile, & bien plus à charge que néceſſaire dans les armées.

Des rois & des princes. Si des rois ou des princes dont la vie eſt précieuſe aux peuples, étoient en perſonnes à l'armée, & qu'ils vouluſſent voir la *tranchée*, ce qu'on ne peut déſapprouver, il faudroit prendre les précautions ſuivantes:

1°. Que cela n'arrive pas ſouvent; mais ſeulement deux, trois, ou quatre fois tout au plus pendant un ſiege.

2°. Que ce ne ſoit qu'à des places conſidérables, & non à des bicoques.

3°. Que la *tranchée* ſoit bonne, & autant aſſurée qu'on le peut faire.

4°. Qu'ils voyent l'ouverture de la *tranchée* ſi bon leur ſemble; mais qu'ils ne la viſitent plus que lorſque le canon ſe ſera rendu maître de celui de la place.

5°. Que la nuit qui précédera les viſites qu'ils voudront faire, on envoie partie de leur garde à la *tranchée*, diſtribuée par petits pelotons en différens endroits, pour plus grandes ſûretés de leurs perſonnes.

6°. Qu'ils y aillent fort peu accompagnés, & ſeulement d'un capitaine des gardes, de trois ou quatre de leurs officiers, & de cinq ou ſix ſeigneurs de leur cour, ou des officiers généraux, & du directeur de la tranchée, qui doit marcher immédiatement devant eux pour leur ſervir de guide, & leur rendre compte, en chemin faiſant, de toutes choſes.

7°. Qu'il ne ſe faſſe aucun mouvement de troupes pendant qu'ils ſeront à la *tranchée*; mais qu'elles ſe rangent toutes ſur le revers, laiſſant le côté du parapet à ſa marche.

8°. Qu'on faſſe aſſeoir tous les ſoldats, leurs armes à la main; les officiers ſe tenir le bout du même côté, le chapeau à la main, ſans laiſſer paroître leur eſponton par-deſſus la *tranchée*.

9°. Qu'ils viſitent tout, juſqu'à la troiſieme place d'armes, même juſqu'à la queue des ſappes, afin qu'ils en ſoient mieux inſtruits.

10°. Qu'ils montent de petits chevaux, bas de taille, doux, qui ne ſoient pas ombrageux, pour faire leur tournée, au-moins juſqu'à la ſeconde parallele ou place d'armes, n'étant pas poſſible qu'ils y puiſſent fournir à pié, quand les *tranchées* ſont un peu avancées.

11°. Qu'on leur faſſe un ou deux repoſoirs dans les endroits de la *tranchée* les plus convenables; ces mêmes lieux pourront ſervir après de couverts aux officiers généraux de garde.

Après tout ce que nous avons dit ſur la *tranchée*, il faut encore ajouter une vérité conſtante, c'eſt qu'il n'y a aucun lieu ſûr dans la *tranchée*, quelque ſoin qu'on

qu'on se puisse donner pour la bien faire, comme il n'y a rien qui puisse mettre à couvert des bombes & des pierres, quand on est sous leur portée, & que la place en tire; il n'y a point non plus de parapet de *tranchée* qui ne puisse être percé par le canon, à huit piés au-dessous du sommet, & dans l'infinité de coups de mousquets qui se tirent, il y en a toujours quantité dont les balles rasant le haut des parapets, s'amortissent & plongent, la plûpart avec encore assez de force pour blesser & tuer ceux qui en sont atteints.

Il y a de plus des coups de biais ou d'écharpe, qui rasant ainsi le parapet de la *tranchée*, s'amortissent, & ne sont pas moins, dangereux & qu'on ne peut guere éviter.

Quand on est sous la portée des grenades, c'est encore pis; les coups de feu sont là dans leur force, & bien plus certains, outre que les éclats des grenades & des bombes volent par-tout, & vont le plus souvent tomber où l'on ne les attend pas; c'est pourquoi je crois qu'il est de la prudence que les grands princes, de la vie desquels dépend le sort des états, dans les visites qu'ils feront dans la *tranchée*, ne passent point au-delà de la troisieme place d'armes; ils ne doivent pas même aller jusques là. *Attaq. des places* de Vauban.

La *tranchée* se monte de jour ou de nuit; l'avantage qu'on trouve à la monter de jour, consiste en ce que les officiers & les soldats qui voient le terrein, s'instruisent mieux de ce qu'ils auront à faire, que quand l'obscurité sera venue; mais il y a divers avantages à la monter de nuit.

1°. On perd moins de monde par le canon & les mortiers des assiégés, qui ne cessent de tirer depuis que les nouvelles troupes entrent à la queue de la *tranchée*, jusqu'à ce que celles qui sont relevées, soient entierement sorties; sur-tout lorsqu'il se trouve quelque morceau de *tranchée* qui sera enfilé ou commandé; ce que rarement on peut éviter dans toute cette longue étendue qu'a la *tranchée*; comme les artilleurs de la place ne manquent jamais de l'observer, c'est principalement vers cet endroit qu'ils dirigent les batteries; & les troupes qui entrent, s'embarrassant avec celles qui sortent, n'ont pas assez de terrein pour éviter les bombes, les pierres, & les bonds des boulets de canon.

2°. Si pour donner l'assaut, ou pour vous précautionner contre une sortie à laquelle vous sçavez que les ennemis se préparent, vous voulez conserver les troupes qui devoient être relevées, pour les joindre avec les nouvelles qui entrent; ou si vous montez la *tranchée* avec plus de bataillons qu'à l'ordinaire, les ennemis l'observeront, lorsque cela se passera de jour, & ils prendront leurs mesures pour attendre l'assaut, ou pour ne point faire de sortie: au-contraire si après avoir monté la *tranchée* de jour, vous faites marcher de nuit de nouvelles troupes pour en renforcer la garde, il ne sera pas possible que ce mouvement ne s'entende de la place, sur-tout quand la *tranchée* est déja proche.

3°. Comme c'est la nuit qu'il y a plus à craindre des sorties, les troupes de la *tranchée* seront bien moins vigilantes & moins en état de combattre, lorsqu'ayant déja passé tout le jour, elles se trouveront harassées par le soleil & la poussiere. Il est vrai qu'on y peut rémédier, en ne montant pas la *tranchée* le matin, mais seulement le soir un peu auparavant la nuit.

Lors même qu'on monte la *tranchée* de nuit, les généraux, les commandans, & les majors des régimens, y entrent de jour, afin de reconnoître le terrein & voir en quel état toutes les choses se trouvent. Le major de *tranchée* ou ses aides, devroient les attendre au poste du lieutenant général de *tranchée*, pour leur faire observer tout ce qui est digne de quelque considération.

Le major général, dès le jour précédent, nomme aux majors de brigade quelles troupes doivent relever chacune de celles de sa *tranchée*; & une fois pour toute il assigne l'heure & le lieu de l'assemblée où ce même major général fait ranger les bataillons & les détachemens selon l'ordre dans lequel ils doivent marcher & garnir la *tranchée*.

Deux caporaux de chaque bataillon se trouvent à la queue de la *tranchée*, l'un pour guider à couvert par le chemin le plus court, le bataillon qui entre; & l'autre pour conduire les détachemens qui vont quelquefois par un chemin différent de celui que prennent les régimens.

Les troupes qui entrent & celles qui sortent, s'approcheront du parapet le plus qu'elles pourront: si c'est de jour, la *tranchée* se monte tambour battant, & l'on plante les drapeaux au haut de la *tranchée*, dans quelqu'endroit du parapet qui soit bien renforcé, parce que les cannoniers de la place se divertissent à tirer contre les drapeaux.

Chacun sait que les officiers qui descendent, transmettent à ceux qui les relevent, les ordres qu'il y a à la *tranchée*. Le lieutenant général de *tranchée* les reçoit du général de l'armée, & il les distribue ensuite aux régimens. Pour moi, je voudrois que le général de la *tranchée* donnât tous les ordres au major, & que celui-ci les distribuât tous les jours aux troupes de la *tranchée*. De cette maniere, on trouveroit dans le livre du major de *tranchée*, une suite exacte de tout ce qui s'est passé pendant tout le cours du siege.

Je voudrois aussi que le lieutenant général & le major de *tranchée*, les ingénieurs qui entrent & qui sortent, les commandans des batteries, les directeurs des mines, le major général de l'armée, le chef des ingénieurs, & les commandans d'artillerie, conférassent ensemble sur ce qu'il est important de faire ou de représenter au géneral de l'armée, pour bien executer les ordres qu'il a précédemment donnés. *Réflexions militaires*, par M. le marquis de Santa-crux.

Après le détail précédent sur les *tranchées*, il nous reste à faire observer, en finissant cet article, que l'usage n'en remonte guere, selon le pere Daniel, qu'au regne de Charles VII. ou un peu auparavant. Il croit qu'on leur donnoit alors le nom de *mines*, & quelquefois de *tranchées*; mais ce dernier nom prévalut bien-tôt sur le premier; apparemment lorsque les travaux exprimés par ces deux noms, devinrent différens. Le maréchal de Monluc les perfectionna au siege de Thionville, en 1558; mais ce n'est que sous M. le maréchal de Vauban, qu'elles devinrent infiniment plus parfaites qu'elles ne l'avoient été jusqu'à ce grand homme. Ce fut au siege de Maëstricht, en 1673, qu'il inventa les fameuses paralleles ou places d'armes, qui donnent tant de supériorité à l'attaque sur la défense. Il imagina ensuite les cavaliers de *tranchée*, un nouvel usage des sapes & des demi-sapes, les batteries à ricochet, *&c.* & par-là, comme ledit l'historien de l'académie, „ il avoit porté les „ arts à une telle perfection, que le plus souvent, „ ce qu'on n'auroit jamais osé esperer devant les places les mieux défendues, il ne perdoit pas plus de „ monde que les assiégés „.

Nous devons remarquer ici que M. le chevalier de Folard ne pensoit pas que les *tranchées* aient été inconnues aux anciens; il prétend même démontrer dans son *traité de l'attaque & de la défense des places*, qu'ils employoient des paralleles, ou places d'armes, dans leurs approches, & qu'ils avoient pratiqué tout ce qu'on a inventé dans les sieges, depuis la découverte de la poudre à canon. Mais suivant M. Guischardt, le sentiment de M. de Folard, sur ce sujet, ne se trouve fondé que sur l'infidélité des traductions, & sur l'envie de cet habile officier, de faire de nouvelles découvertes. „ J'ai examiné, dit-il, dans „ la langue originale, les passages dont il appuie son „ systême, & je me sens aisément convaincu que les „ auteurs n'y représentent rien de tout ce qu'il a „ vu, & qu'ils s'expriment en termes très-clairs sur „ tout ce qu'ils veulent faire entendre. Il est certain „ qu'on n'y trouve rien de ressemblant aux *tranchées* „ & aux paralleles „. *Dissertation sur l'attaque & la défense des places des anciens*. *Voyez* cette dissertation dans le second volume des *mémoires militaires* de M. Guischardt, & le traité sur le même sujet, de M. le chevalier de Folard, *l. II. & III.* de son commentaire sur Polybe. (*Q*)

Tranchée, *queue de la*, (*Génie*.) c'est le premier travail que l'assiégeant a fait en ouvrant la *tranchée*, & qui demeure derriere à mesure qu'on pousse la tête de l'attaque vers la place. Il y a toujours du danger à la queue de la *tranchée*, parce qu'elle est exposée aux batteries de la place, & que le canon logé sur des cavaliers, donne facilement sur les troupes qui montent la garde, ou qui la relevent. On laisse toujours une garde de cavalerie à la queue de la *tranchée*, pour être en état de courir au secours des travailleurs de la tête, en cas d'une sortie de la garnison, & cette garde se releve autant de fois qu'on releve la garde de la *tranchée*. (*D. J.*)

TRANCHÉE, *relever la*, (*Art. milit.*) c'eſt monter la garde à la *tranchée*, & prendre le poſte d'un autre corps de troupes qui deſcend la garde. (*D. J.*)

TRANCHÉE, *retour de la*, (*Génie.*) ce ſont les coudes & les obliquités qui forment les lignes de la *tranchée*, qui ſont en quelque façon paralleles aux côtes de la place qu'on attaque, pour en éviter l'enfilade. Ces différens retours mettent un grand intervalle entre la tête & la queue de la *tranchée* qui par le chemin le plus court, ne ſont ſéparées que par une petite diſtance. Auſſi quand la tête eſt attaquée par quelque ſortie de la garniſon, les plus hardis des aſſiégeans, pour abréger le chemin des retours, ſortent de la ligne, & vont à découvert repouſſer la ſortie, & couper l'ennemi en le prenant à dos. *Dict. milit.* (*D. J.*)

TRANCHÉE, (*Jardinage.*) ſe dit d'une longue ouverture de terre, pour planter des arbres, de la charmille, ou pour faire un foſſé, une rigole: on fait encore des *tranchées* de recherches, pour amaſſer des ſources.

TRANCHÉE, ſ. f. (*Hydr.*) on appelle *tranchée de recherche*, celle qui reçoit l'eau de pluſieurs prairies de communication, ainſi que des rameaux d'eau que des écharpes ramaſſent de tous côtés, en forme de pattes d'oie. (*K*)

TRANCHÉES, (*Médec.*) nom vulgaire employé par les femmes, les accoucheurs, les ſages-femmes & les nouvelles accouchées, pour déſigner les douleurs qu'elles éprouvent ſouvent après leur accouchement, à l'uterus, au ventre, au nombril, aux reins, aux lombes aux aînes, ſoit continuellement, ſoit par intervalles, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. On a indiqué les cauſes & les remedes des *tranchées* au *mot* DOULEURS & FEMME EN COUCHE, *Médec.*

TRANCHÉES, ſ. f. pl. *terme de Maréchal*, c'eſt une maladie des chevaux qui conſiſte en une douleur dans les boyaux excitée par l'acrimonie des humeurs, ou par des vents, & qu'on doit traiter par les remedes oppoſés aux cauſes du mal. *Soleyſel.* (*D. J.*)

TRANCHE-FIL, ſ. m. *terme de Bourrelier*, cuir tortillé pour ſoutenir le ſurnez & la ſoubarbe de la bride des chevaux de carroſſes. (*D. J.*)

TRANCHE-FIL, ſ. m. *terme de Cordonniers*, ils appellent ainſi un gros fil qu'ils couſent en forme de bordure en dedans, & le long des quartiers & oreilles des ſouliers, lorſque le cuir n'eſt pas fort, & qu'on craint qu'il ne ſe déchire, ou ne s'étende trop. (*D. J.*)

TRANCHE-FIL, ſ. m. *terme d'Eperonnier*, c'eſt une eſpece de petite chaine fort déliée qui eſt autour du mords. (*D. J.*)

TRANCHE-FIL, ſ. m. *terme de Relieur*, petit ornement de fil ou de ſoie, que les Relieurs mettent au dos des livres qu'ils relient ſur le haut & le bas de la *tranche*. Il ſert auſſi à tenir les feuilles en état. (*D. J.*)

TRANCHE-LARD, ſ. m. (*Cuiſine.*) grand couteau fort mince, à l'uſage des cuiſiniers, & dont le nom indique l'uſage.

TRANCHER, v. act. (*Gram.*) c'eſt ſéparer en deux parties avec inſtrument tranchant. *Trancher* ce fer en deux. On *tranche* la tête aux gentilshommes coupables de crime. Il ſe dit auſſi des douleurs d'entrailles, qu'on appelle *tranchées*; uniſſez ce médicament à celui-ci pour empêcher de *trancher*. On dit au figuré, il eſt d'un caractere *tranché*; *trancher* une difficulté. La mort *tranche* nos eſpérances; il *tranche* de l'important: c'eſt un *traître*, il *tranche* de deux côtés; ces couleurs *tranchent* trop. *Tranchez* ces chiffres pour les diſtinguer de ceux ſur leſquels vous n'avez pas encore opéré.

TRANCHET, ſ. m. (*Outil de Cordonnier.*) eſpece de long couteau de fer fort plat & fort acéré, avec un manche de bois léger. Il ſert à couper le gros cuir pour en faire les ſemelles de deſſous, & à les redreſſer ou rogner quand elles ſont couſues au ſoulier. On en fait auſſi les chevilles des talons; les marchands de creſpin les vendent. (*D. J.*)

TRANCHET, ſ. m. (*Serrurerie.*) c'eſt un outil de ferrurier, qui ſert à couper de petites pieces de fer à chaud. *Voyez l'article* TRANCHE. La ſeconde s'appelle auſſi *tranchet*. (*D. J.*)

TRANCHIS, ſ. m. *terme de Tuilier*, rang d'ardoiſes ou de tuiles échancrées, qui ſont en recouvrement ſur d'autres entieres, dans l'angle rentrant d'une noue ou d'une fourchette. (*D. J.*)

TRANCHOIR QUARRÉ, ſ. m. (*Architect.*) eſt cette table quarrée qui fait le couronnement du chapiteau des colonnes, & qui, dans celles de l'ordre corinthien, repréſente cette eſpece de tuile quarrée qui couvre la corbeille ou le panier qu'on feint entouré de feuilles. (*D. J.*)

TRANCHOIR, ſ. m. *terme de Vitrier*, c'eſt une ſorte de piece de verre que l'on met dans les panneaux de vitres, qui ſont façon de Lorraine ou de croix de Lorraine. (*D. J.*)

TRANCOSO, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans la province de Tra-los-Montes, à trois lieues de Pinhel. Elle a titre de *duché*, & eſt ſituée dans une vaſte & délicieuſe campagne. Cette ville eſt entourée de murs, & a droit de ſuffrage dans les aſſemblées des états. Ferdinand I. roi de Caſtille, la prit ſur les Maures l'an 1033. *Long.* 11. 3. *latit.* 40. 37. (*D. J.*)

TRANCZIN, (*Géog. mod.*) petite ville de la haute Hongrie, chef-lieu du comté de même nom, ſur la rive gauche du Vag, qu'on paſſe ſur un pont de bois. Elle a pour défenſe un château fortifié, & dans ſon voiſinage des eaux minérales, & deux bains d'eaux chaudes. (*D. J.*)

TRANGLES, ſ. f. *terme de Blaſon*, ce mot ſe dit des faſces rétrécies qui n'ont que la moitié de leur largeur, & qui ſont en nombre impair. *Trévoux.* (*D. J.*)

TRANGUEBAR *ou* TRANQUEBAR, (*Géog. mod.*) ville de la preſqu'île de l'Inde, au royaume de Tanjaour, ſur la côte de Coromandel, à l'embouchure de la riviere Caveri, & à 25 lieues de Pondicheri. Les Danois en ſont les maîtres depuis l'an 1621, par un accord fait la même année avec le naique ou roi de Tanjaour, ſur les terres duquel eſt ſitué ce port de mer; les Danois ont bâti depuis une fortereſſe pour ſa défenſe. Le climat en eſt fort chaud, & très-difficile à ſupporter. Les jéſuites ont dans cette ville une égliſe, & y jouiſſent d'une grande liberté. Le roi de Danemarck y a établi une miſſion en 1705 pour la propagation du Chriſtianiſme; on peut conſulter ſur cette miſſion M. de la Croſe dans ſon *Chriſtianiſme des Indes*. *Long.* 97. 50. *latit. ſeptent.* 11. 18. (*D. J.*)

TRANI, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Bari, ſur le golfe de Veniſe, entre Barlette & Biſeglia. Il y a un château bâti par l'empereur Frédéric II. Son port a été bouché par les ſables. Son évêché eſt du x. ſiecle. *Long.* 34. 50. *latit.* 41. 10. (*D. J.*)

TRANQUILLITÉ, PAIX, CALME, (*Synon.*) ces mots, ſoit qu'on les applique à l'ame, à la république, ou à quelque ſociété particuliere, expriment également une ſituation exempte de trouble & d'agitation: mais celui de *tranquillité* ne regarde préciſement que la ſituation en elle-même, & dans le tems préſent indépendamment de toute relation: celui de *paix* regarde cette ſituation par rapport au-dehors, & aux ennemis qui pourroient y cauſer de l'altération; celui de *calme* la regarde par rapport à l'événement, ſoit paſſé, ſoit futur, enſorte qu'il la déſigne comme ſuccédant à une ſituation agitée, ou comme la précédant.

On a la *tranquillité* en ſoi-même, la *paix* avec les autres, & le *calme* après l'agitation.

Les gens inquiets n'ont point de *tranquillité* dans leur domeſtique. Les querelleurs ne ſont guere en *paix* avec leurs voiſins. Plus la paſſion a été orageuſe, plus on goûte le *calme*.

Pour conſerver la *tranquillité* de l'état, il faut faire valoir l'autorité ſans abuſer du pouvoir. Pour maintenir la *paix*, il faut être en état de faire la guerre. C'eſt encore plus par la douceur que par la rigueur qu'on retablit le *calme* chez un peuple révolté. Girard, *Synon.* (*D. J.*)

TRANQUILLITÉ, (*Mythologie.*) la *Tranquillité*, appellée par les Grecs Ἡσυχία, a été déifiée. On a trouvé à Nettuno, dans la campagne de Rome, ſur le bord de la mer, un autel avec cette inſcription, Autel de la Tranquillité, *ara Tranquillitatis*; ſur cet autel eſt repreſentée une barque avec une voile tendue, & un homme aſſis au gouvernail: cette divinité étoit diſtinguée de la Paix & de la Concorde. (*D. J.*)

TRANSACTION, ſ. f. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt un accord ou convention faite entre deux ou pluſieurs perſonnes, pour prévenir ou terminer un procès.

L'incertitude de l'évenement & le bien de la paix ſont ordinairement les motifs des *tranſactions*.

Ces mêmes considérations font aussi qu'ordinairement on se relâche de part & d'autre de quelque prétention, autrement ce ne seroit plus une *transaction*, mais une renonciation gratuite que l'on feroit à son droit.

Les *transactions*, toutes favorables qu'elles sont, ne s'étendent point aux choses qui n'y sont pas exprimées.

On ne peut pas non plus opposer à une partie la *transaction* qui a été faite avec une autre, chacun étant le maître de son droit.

On stipule quelquefois une peine en cas d'inexécution de la *transaction*, & le cas arrivant, la peine doit être exécutée; il dépend néanmoins de la prudence du juge de la surseoir ou modérer s'il lui paroit juste de le faire.

Les *transactions* ont la force des choses jugées, tellement que suivant l'ordonnance de Charles IX. de l'an 1560, elles ne peuvent être rescindées pour cause de lésion, mais seulement pour dol & force.

En matiere criminelle elles ne valent qu'entre les parties privées, & ne peuvent imposer silence à la partie publique. Ordonnance de 1670, *tit. xxv. art.* 19.

Anciennement on ne pouvoit transiger sur un appel au parlement sans lettres-patentes & arrêt, ou du-moins sans un arrêt qui homologuoit la *transaction*.

Quand l'appel venoit du pays de droit écrit, comme il n'avoit pas d'amende pour le roi, on pouvoit transiger sans lettres-patentes; mais il falloit toujours un arrêt, & quelquefois la *transaction* se faisoit au parlement même, comme on voit au second registre *olim*, *fol.* 25. v°. où il est dit: *Hæc est concordatio facta anno* 1298, *inter Petrum episcopum Altisiodorensem & procuratorem comitis Altisiodorensis*.

Lorsque l'appel venoit du pays coutumier où il y avoit amende pour le roi, il falloit lettres-patentes & arrêt sur icelles pour homologuer la *transaction*.

C'est de-là qu'il y a tant d'anciennes *transactions* dans le dépôt du parlement; ces anciennes *transactions* sont la plûpart écrites en rouleaux, dont par les soins & sous les yeux de M. Joly de Fleury, procureur général, une bonne partie a été extraite par M. Meslé, avocat; on y a découvert beaucoup de choses curieuses, & qui servent à éclairer notre ancienne jurisprudence.

Jusqu'à l'ordonnance de Charles IX. en 1560, on pensoit toujours qu'il n'étoit pas permis de transiger sur un appel pendant en la cour, sans lettres-patentes ou arrêt; mais cette ordonnance ayant confirmé toutes *transactions* faites sans dol & sans force, on a pensé que cette confirmation générale dispensoit d'obtenir ni lettres ni arrêt; & en effet, depuis ce tems on s'est dispensé de cette formalité.

On fait cependant encore homologuer au parlement certaines *transactions* pour y donner plus d'autorité, comme quand elles sont passées avec des bénéficiers, ou qu'elles contiennent des abonnemens de dixmes & autres arrangemens semblables qui intéressent l'ordre public. *Voyez* au digeste & au code le titre *de transactionibus*, Domat, & l'ordonnance des *transactions*. (*A*)

TRANSACTIONS PHILOSOPHIQUES, sont une espece de journal contenant les principaux mémoires qui se lisent à la société royale de Londres, sur les sciences ou les belles-lettres.

Ces *Transactions* contiennent différentes découvertes & observations faites par les membres de la société, ou qui leur ont été communiquées par leurs correspondans.

Cet ouvrage fut commencé en 1665 par M. Oldenbourg, secrétaire de la société royale, qui le continua jusqu'à l'année 1679. Après sa mort le docteur Hook son successeur le continua aussi sous le titre de *Collections philosophiques*: mais le docteur Grew l'ayant remplacé en 1689, reprit l'ancien titre qui fut conservé par le docteur Plott son successeur, & qui a subsisté jusqu'à présent.

Cet ouvrage fut d'abord publié tous les mois avec beaucoup de soin par M. Oldembourg & les premiers secrétaires; mais il fut interrompu souvent depuis la mort du docteur Plott. En 1700 le docteur Sloane le fit publier de nouveau régulierement tous les mois; dans la suite on ne le mit au jour que tous les deux, trois, quatre, & six mois. Quelque tems après on le donna plus fréquemment & périodiquement sous la direction du docteur Jurin, & ce journal continue encore aujourd'hui sous celle de milord Macclesfield, président de la société royale. *Chambers.*

On a fait un abrégé en anglois des *Transactions philosophiques*, qui contient les mémoires les plus intéressans de ce recueil.

Feu M. Bremond avoit entrepris une traduction des *Transactions philosophiques*, traduction enrichie de notes, de réflexions savantes, & d'avertissemens, où il indique sur chaque sujet tout ce qu'on trouve de pareil, ou qui s'y rapporte, dans les mémoires de l'académie des Sciences, dans les journaux littéraires qui en ont donné des extraits, & dans tous les autres ouvrages tant anciens que modernes, où les mêmes matieres sont traitées. Il nous en a donné quatre volumes *in*-4°. qui comprennent les années 1731, 1732, *&c.* jusqu'en 1736 inclusivement, & un volume de tables générales par ordre des matieres, & par ordre chronologique des titres des ouvrages & des noms des auteurs, accompagnés de semblables indices plus succints, depuis l'année 1665, qui est celle de l'établissement de cette célebre compagnie, jusqu'en 1735.

Il avoit entrepris ce grand ouvrage dès l'année 1737; il se bornoit d'abord à de simples extraits, semblables à ceux que nous ont donné Mrs. Lowtorp & Motte, sous le titre d'*Abrégé des Transactions philosophiques*; mais l'importance du sujet ayant réveillé l'attention des savans, M. le chancelier d'Aguesseau assembla chez lui plusieurs membres des deux académies, des Sciences & Belles-lettres, pour délibérer sur la maniere de rendre cette traduction plus utile. La pluralité des voix fut pour la traduction entiere & fidelle du texte, sans préjudice aux notes instructives que le traducteur jugeroit à propos d'y ajouter séparément. Depuis la mort de M. de Bremont, son travail a été continué & se continue par une société de gens de lettres, sous la direction de M. de Mours. (*O*)

TRANSALPIN, adj. (*Géog.*) se dit des pays qui sont au-delà des Alpes: ce terme est relatif. Ainsi l'Italie est *transalpine* par rapport à la France, & la France par rapport à l'Italie.

TRANSAQUÆ, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie, au pays des Marses, près du lac Fucinus; son nom moderne est *Transacco*, bourg du royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure, environ deux mille au midi du lac Celano. (*D. J.*)

TRANSCENDANT, adj. (*Philos.*) se dit en général de ce qui est élevé au-dessus des choses ou des êtres ordinaires.

On le dit particulierement de l'objet de la métaphysique, qui considere l'Etre en général, les êtres *transcendans*, comme Dieu, les Anges, *&c. Voyez* MÉTAPHYSIQUE.

Les Logiciens & les Métaphysiciens donnent le nom de *termes transcendans* à ceux qui sont si généraux, d'une signification si étendue & si universelle qu'ils passent toutes les cathégories, & conviennent à toutes sortes de choses; tels sont les termes *ens*, *unum*, *verum*, *bonum*, *res*. *Voyez* ETRE, *&c.*

Géométrie transcendante, est le nom que l'on donne à la partie de la géométrie qui considere les propriétés des courbes de tous les ordres, & qui se sert pour découvrir ces propriétés de l'analyse la plus difficile, c'est-à-dire de calculs différentiel, & intégral. *Voyez* GÉOMÉTRIE, DIFFÉRENTIEL, & INTÉGRAL.

Equations transcendantes, sont celles qui ne renferment point, comme les équations algébriques, des quantités finies, mais des différentielles ou fluxions de quantités finies, bien entendu que ces équations entre les différentielles doivent être telles qu'elles ne puissent se réduire à une équation algébrique. Par exemple l'équation $dy = \frac{x\,dx}{\sqrt{aa+xx}}$ qui paroit être une équation *transcendante*, est réellement une équation algébrique, parce qu'en intégrant séparément les deux membres, on a $y = \sqrt{aa+xx}$. Mais l'équation $dy = \frac{dx}{\sqrt{aa-xx}}$ est une équation *transcendante*, parce qu'on ne peut exprimer en termes finis les intégrales de chaque membre de cette équation: l'équation qui exprime le rapport entre un arc de cercle & son sinus est une équation *transcendante*, car M. Newton a démontré (*voyez* QUADRATURE), que le rapport ne pourroit être représenté par aucune équation algébrique finie, d'où il s'ensuit qu'il ne peut l'être que par une équation algébrique d'une

d'une infinité de termes, ou par une équation *tranſcendante*.

On met ordinairement au rang des équations *tranſcendantes* les équations exponentielles, quoique ces équations puiſſent ne renfermer que des quantités finies (*voyez* EXPONENTIEL); mais ces équations different des algébriques en ce qu'elles renferment des expoſans variables, & on ne peut faire diſparoître ces expoſans variables qu'en réduiſant l'équation à une équation différentielle. Par exemple, ſoit $y = a^x$ qui eſt une équation exponentielle, il faut pour faire diſparoître l'expoſent x différentier l'équation, ce qui donnera $dx = \frac{dy}{y}$; équation différentielle & *tranſcendante*.

Courbe tranſcendante, dans la ſublime géométrie, eſt celle que l'on ne ſauroit déterminer par aucune équation algébrique, mais ſeulement par une équation *tranſcendante*.

Ces courbes ſont celles que M. Deſcartes, & pluſieurs autres à ſon exemple, appellent *courbes méchaniques*, & qu'ils voudroient exclure de la géométrie; mais Mrs. Newton & Leibnitz ſont d'un autre ſentiment. En effet, dans la conſtruction des problèmes géométriques, une courbe ne doit point être préférée à une autre, en-tant qu'elle eſt déterminée par une équation plus ſimple, mais en-tant qu'elle eſt plus aiſée à décrire. *Voy.* GÉOMÉTRIE. (*O*)

TRANSCOLATION, ſ. f. *en Pharmacie*, c'eſt la même choſe que *filtration*, ou *percolation*. *Voyez* FILTRATION, *&c.*

TRANSCRIPTION, ſ. f. *en terme de marchand*, c'eſt l'action de mettre, de tranſcrire ou de rapporter un compte d'un livre dans un autre livre particulier, d'un journal dans un grand livre de compte. *Voyez* TENIR LES LIVRES DE COMPTE.

•TRANSCRIRE, v. act. (*Gram.*) c'eſt écrire une ſeconde fois, faire une copie d'une choſe écrite, la porter d'un papier ſur un autre. *Tranſcrivez* cela & le mettez au net: *tranſcrivez* cet acte ſur ce regiſtre. Ce morceau n'eſt pas de lui, il n'a fait que le *tranſcrire*.

TRANSCRIT, participe, (*Juriſprud.*) ſignifie ce qui eſt copié d'après un autre exemplaire; faire tranſcrire un mémoire ou autre écrit, c'eſt le faire mettre au net, ou en général le faire copier. *Voy.* COPIE, ECRIRE. (*A*)

TRANSE, ſ. f. (*Gram.*) peur violente qui glace. On dit les *tranſes* de la mort. Un bon chrétien doit toujours vivre en *tranſe*.

TRANSEAT, *terme de l'Ecole* purement latin qui veut dire *paſſe*, & ſuppoſe qu'une propoſition eſt vraie, ſans que l'on en convienne abſolument. *Voy.* HYPOTHESE, LEMME.

C'eſt de-là qu'eſt venu le proverbe latin, *tranſeat, græcum eſt, non legitur*: paſſe, c'eſt du grec; on ne peut pas le lire. On attribue cette phraſe à quelques anciens commentateurs ou gloſſographes du droit civil, qui n'entendant point le grec, paſſoient tous les mots de cette langue à meſure qu'ils les trouvoient dans leur chemin, ſans en pouvoir donner l'explication.

Dans la chancelerie de Rome un *nil tranſeat*, c'eſt-à-dire, que rien ne paſſe, eſt une eſpece d'oppoſition que l'on fait aux ſceaux d'une bulle, ou à la délivrance de quelque autre expédition, juſqu'à ce que les parties intéreſſées aient été entendues.

TRANSFÉRER, v. act. (*Gram.*) c'eſt conduire d'un lieu dans un autre. On *trasfere* un priſonnier d'une priſon dans une autre; un évêque d'un ſiege à un autre, un religieux d'une bonne maiſon dans une mauvaiſe, une relique, le ſiege d'un empire, *&c.* une donation, la propriété d'un héritage, une fête d'un jour à l'autre.

TRANSFIGURATION, (*Critiq. ſacrée.*) c'eſt ainſi qu'on nomme l'état glorieux dans lequel Jeſus-Chriſt parut ſur une montagne où il avoit conduit Pierre, Jacques & Jean ſon frere. Le viſage du ſauveur devint brillant comme le ſoleil, & ſes vêtemens blancs comme la neige, *Matt. xxvij.* 4 & 5. La plûpart des interpretes penſent d'après S. Jérôme, que la montagne où ſe paſſa cet évenement miraculeux, étoit celle du Thabor, quoique l'Ecriture ne la nomme pas, du-moins devoit-on s'en tenir là; mais les malheureux Grecs preſſés de tous côtés, & par les Turcs & par les Latins, diſputoient encore dans le xiij. ſiecle ſur cette matiere. La moitié de l'empire prétendoit que la lumiere du Thabor étoit éternelle, & l'autre que Dieu l'avoit produite ſeulement pour la *transfiguration*. (*D. J.*)

TRANSFORMATION, ſ. f. *en Géométrie*, c'eſt le changement ou la réduction d'une figure ou d'un corps en un autre de même aire ou de même ſolidité, mais d'une forme différente. Par exemple l'on transforme un triangle en quarré, une pyramide en parallélipipede, *&c. Chambers.*

TRANSFORMATION *des équations.* (*Algebre.*) ſe dit de la méthode par laquelle on change une équation en une autre qui la repréſente.

Par exemple, ſi on veut faire diſparoître le ſecond terme d'une équation $x^m + px^{m-1} + qx^{m-2} +$, *&c.* $= 0$, on fera $x = z + a$; & ſubſtituant, on aura une transformée dont les deux premiers termes ſeront $z^m + maz^{m-1}$; donc $+ pz^{m-1}$.

$ma + p = 0$, donc $a = -\frac{p}{m}$.

Il en eſt de même des autres termes qu'on peut vouloir faire diſparoître; & il eſt à remarquer que la valeur de a ſera toujours réelle ſi le terme eſt pair parce que l'équation en a ſera d'un degré impair. *Voy.* EQUATION.

Si on veut donner l'unité pour coefficient au premier terme d'une équation $ax^3 + bx^2 + cx + e = 0$, on la multipliera par aa, enſorte que a^3x^3 ſoit le premier terme, & on fera enſuite $ax = z$; & l'on aura $z^3 + bz^2 + caz + ea^2 = 0$. *Voyez* un plus grand détail dans l'analyſe démontrée du p. Reyneau, *liv. III.* (*O*)

TRANSFORMATION DES AXES, (*Géom.*) c'eſt l'opération par laquelle on change la poſition des axes d'une courbe. Par exemple ſi on a x & y pour les coordonnées d'une courbe; en faiſant $y = z \pm a$, on changera l'axe des x de poſition en le reculant de la quantité a. Ce ſera le contraire, ſi on fait $y = u \pm a$; alors l'axe des x reſte en place, & c'eſt l'axe des y qui change. Si on fait en général $x = mu + nz + a$, & $y = kn + gz + c$; m, n, k, g étant des nombres à volonté, & a, c, des conſtantes quelconques, alors les deux axes changeront tous deux de poſition & d'origine tout-à-la-fois. Si a & c ſont $= 0$, les axes ne changeront que de poſition; ſi $k = 0$, l'axe des y changera d'origine & non de poſition, & ainſi du reſte. *Voyez* COURBE & la *fig.* 17. *d'Algebre.* (*O*)

TRANSFORMATION, ſ. f. (*terme de Myſticiſme.*) changement de l'ame contemplative qui, diſent les myſtiques, eſt alors comme abîmée en Dieu, enſorte qu'elle ne connoit pas elle-même ſa diſtinction d'avec Dieu; il n'y a plus d'autre moi que Dieu, diſoit Catherine de Gênes, en parlant de cette union d'eſſence.

Dans de tels momens, diſoit madame Gayon, j'étouffe en Dieu. Voilà des idées bien folles. (*D. J.*)

TRANSFUGE, DÉSERTEUR, (*Synonymes.*) ce mot ſignifie ce qu'on ne peut bien exprimer par *déſerteur*, ni par *fugitif*. *Transfuge* eſt celui qui quitte ſon parti, pour ſe retirer chez les ennemis.

Quoique *transfuge* ſoit tous-à-fait établi dans notre langue, & qu'il ſignifie autre choſe que *déſerteur* on ne laiſſe pas de ſe ſervir ordinairement de déſerteur dans le ſens de *transfuge*; cependant quand il s'agit de traductions des auteurs claſſiques, il convient de ſe ſervir du mot de *transfuge*, comme a fait M. d'Ablancourt. On dit encore avec élégance au figuré un *transfuge* de l'amour, pour déſigner celui qui en abandonne le parti. (*D. J.*)

TRANSFUSION, ſ. f. (*Méd. Thérapeut. Chirurg.*) opération célebre qui conſiſte à faire paſſer du ſang des vaiſſeaux d'un animal, immédiatement dans ceux d'un autre. Cette opération fit beaucoup de bruit dans le monde médecin, vers le milieu du ſiecle paſſé, environ les années 1654 & les ſuivantes, juſqu'en 1668: ſa célébrité commença en Angleterre, & fut, ſuivant l'opinion la plus reçue, l'ouvrage du docteur Wren, fameux médecin anglois; elle ſe répandit de-là en Allemagne par les écrits de Major, profeſſeur en médecine à Kiel; la *transfuſion* ne fut connue & eſſayée en France qu'en 1666; MM. Denys & Emmerets furent les premiers qui la pratiquerent à Paris; elle excita d'abord dans cette ville des rumeurs conſidérables, devint un ſujet de diſcorde parmi les médecins, & la principale matiere de leurs entretiens & de leurs écrits; il ſe forma à l'inſtant deux partis oppoſés, dont l'un étoit contraire & l'autre favorable à cette opération; ceux-ci, avant même qu'on l'eût eſſayée, prouvoient par des argumens de l'école

que c'étoit un remede universel; ils en célebroient d'avance les succès, & en vantoient l'efficacité; ceux-là opposoient les mêmes armes, trouvoient des passages dans les différens auteurs, qui démontroient qu'on ne pouvoit pas guérir par cette méthode, & ils en concluoient que la *transfusion* étoit toujours ou du-moins devroit être inutile, quelquefois dangereuse, & même mortelle; on se battit quelque tems avec des raisons aussi frivoles de part & d'autre; & si l'on s'en fût tenu là, cette dispute ne fût point sortie de l'encentie obscure des écoles; mais bientôt on ensanglanta la scène; le sang coula, non pas celui des combattans; mais celui des animaux & des hommes qui furent soumis à cette opération; les expériences devoient naturellement décider cette question devenue importante, mais l'on ne fut pas plus avancé après les avoir faites; chacun déguisa, suivant son opinion, le succès des expériences; en même tems que les uns disoient qu'un malade qui avoit subi l'opération étoit gueri de sa folie, & paroissoit en différens endroits; les autres assuroient que ce même malade étoit mort entre les mains des opérateurs, & avoit été enterré secretement. Enfin, les esprits aigris par la dispute, finirent par s'injurier réciproquement; le verbeux la Martiniere, l'athlete des anti-transfuseurs, écrivoit aux ministres, aux magistrats, à des prêtres, à des dames, à des médecins, à tout l'univers, que la *transfusion* étoit une opération barbare *sortie de la boutique de satan*, que ceux qui l'exerçoient étoient des bourreaux, qui méritoient d'être renvoyés parmi les Chichimeques, les Cannibales, les Topinamboux, les Parabons, &c. que Denis entr'autres surpassoit en extravagance tous ceux qu'il avoit connus, & lui reprochoit d'avoir fait jouer les marionettes à la foire; d'un autre côté Denis à la tête des transfuseurs, appelloit *jaloux*, *envieux*, *faquins*, ceux qui pensoient autrement que lui, & traitoient la Martiniere de misérable arracheur de dents, & d'opérateur du pont-neuf.

La cour & la ville prirent bientôt parti dans cette querelle, & cette question devenue la nouvelle du jour fut agitée dans les cercles avec autant de feu, aussi peu de bon sens, & moins de connoissance que dans les écoles de l'art & les cabinets des savans; la dispute commença à tomber vers la fin de l'année 1668 par les mauvais effets mieux connus de la *transfusion*, & à la suite d'une sentence rendue au Châtelet, le 17 Avril 1668, qui défend, sous peine de prison, de faire la *transfusion* sur aucun corps humain que la proposition n'ait été reçue & approuvée par les médecins de la faculté de Paris; & cette illustre compagnie, qu'on a vu souvent opposée avec tant de zèle contre des innovations quelquefois utiles, ayant gardé le silence sur cette question, elle est tombée, faute d'être agitée, dans l'oubli où elle est encore aujourd'hui; à peine saurions-nous qu'elle a occupé les médecins, si quelques curieux n'avoit pris soin de nous conserver les ouvrages qu'elle excita dans le tems où elle étoit en vogue, & qui, comme tous les écrits polémiques cessent d'être lus & recherchés dès que la dispute est finie. M. Falconet, possesseur d'une immense bibliotheque qu'il ouvre avec plaisir à tous ceux que le desir de s'instruire y amene, m'a communiqué une collection de seize ou dix-sept pieces sur la *transfusion*, où l'on trouve tout ce qui s'est passé de remarquable à ce sujet; j'en ai tiré quelques éclaircissemens sur l'origine & la découverte de cette opération, les raisons qui servent à l'établir ou la détruire, les cas où on la croit principalement utile, & la maniere dont on la pratique.

L'on est peu d'accord sur l'origine de cette opération; plusieurs auteurs en fixent l'époque au siecle passé, d'autres la font remonter jusqu'aux tems les plus reculés, & prétendent en trouver des descriptions dans des ouvrages très-anciens; la Martiniere aussi jaloux d'en prouver l'ancienneté que l'inhumanité cite pour appuyer son sentiment, 1°. *l'histoire des anciens Egyptiens*, où l'on voit que ces peuples la pratiquoient pour la guerison de leurs princes; & que l'un d'eux ayant conçu de l'horreur de voir mourir entre ses bras une créature humaine, & jugeant que le sang d'un homme agonisant se corrompt, fit cesser cette opération, & voulut qu'on y substituât le bain de sang humain, comme le plus analogue à la nature de l'homme & le plus propre à dissiper ses maladies. 2°. *Le livre de la sagesse* de Tanaquila, femme de Tarquin l'ancien, par lequel il paroît qu'elle a mis en usage la *transfusion*. 3°. Le *traité d'anatomie* d'Hérophile, où il en est parlé assez clairement. 4°. Un *recueil* d'un ancien écrivain juif, qui lui fut montré par Ben Israël Manassé, rabin des juifs d'Amsterdam, où étoient les paroles suivantes: „ Naam, „ prince de l'armée de Ber Adad, roi de Syrie, at„ teint de lépre, eut recours aux médecins, qui pour „ le guerir ôtoient du sang de ses veines, & en re„ mettoient d'autre, &c. „ 5°. Le *livre sacré des prêtres d'Apollon*, où il est fait mention de cette opération. 6°. Les *recherches des Eubages*. 7°. Les *ouvrages* de Pline, de Celse & de plusieurs autres, qui la condamnent. 8°. Les *métamorphoses d'Ovide*, où l'on la trouve décrite parmi les moyens dont se servit Médée pour rajeunir Æson, & qu'elle promit d'employer pour Pélias; elle commença par leur ôter tout le vieux sang, ensuite elle remplit les vaisseaux d'Æson des sucs qu'elle avoit préparés, *voyez* RAJEUNISSEMENT, & dit aux filles de Pélias pour les encourager à faire couler le sang de leur pere qu'elle lui substitueroit celui d'un agneau. 9°. Les *principes de physique* de Maximus, où cet auteur l'enseigne. 10°. Le *traité sur les sacrifices de l'empereur Julien* de Libanius, où l'auteur parle de la *transfusion* comme en ayant été témoin oculaire; 11°. enfin il assure que Marsil Ficin, l'abbé Tritheme, Aquapendente, Harvée & Frapaolo l'ont expérimentée. (*La Martiniere, opuscules, lettr. à M. de Colbert.*) Il auroit pu ajouter pour ôter à ses contemporains & à ses confreres la gloire prétendue de cette découverte, que Libavius avant Harvée l'avoit déja proposée & décrite très-exactement, que Handshan l'avoit pratiquée en 1658, & qu'elle avoit été perfectionnée en 1665 par Lower, &c.

La question sur l'ancienneté de cette opération paroît assez décidée par ce grand nombre de témoignages, dont on ne sauroit contester l'authenticité, du-moins quant à la plus grande partie; le défaut de quelques ouvrages que la Martiniere cite, m'a empêché de vérifier plusieurs de ses citations, il doit être garant de leur justesse. Cependant je remarquerai que Marsil Ficin, qu'il donne comme *transfuseur*, ne parle que des bains ou de la succion de sang humain, & non de la *transfusion*; que dans le *livre de la sibylle* Amalthée *sur les souffrances des gladiateurs*, qu'il cite aussi, il n'y est dit autre chose, sinon que leur sang pourra servir de remede, ce qui certainement ne sauroit s'appliquer à la *transfusion*, parce que le sang d'un homme mort n'est point propre à cette opération.

Cette découverte étant enlevée avec raison aux médecins du siecle passé, il reste à savoir à qui on en doit le renouvellement, plusieurs personnes se l'attribuent; les Anglois & les François s'en disputent ce qu'ils appellent l'*honneur*; & chacun de son côté apporte des preuves, sur lesquelles il est difficile & tres-superflu de décider. On convient assez généralement que les premieres expériences en furent faites en Angleterre, & la premiere *transfusion* bien avérée y fut tentée par Handsham en 1658. Quelques allemands, Sturmius fameux mathématicien d'Altorf, Vehrius professeur à Francfort, ont prétendu que Maurice Hoffman en étoit le premier auteur, c'est-à-dire le renovateur; mais leur prétention n'est point adoptée: c'est aussi le sentiment de M. Manfredi, que la *transfusion* a été imaginée en Allemagne, publiée en Angleterre & perfectionnée en France. Quoique les François avouent que les Anglois & les Allemands ont sur eux l'avantage d'avoir essayé les premiers la *transfusion*, ils ne cedent pas pour cela les droits qu'ils croient avoir à la découverte, ou au renouvellement de cette opération; ils prétendent être les premiers qui l'ont proposée, & ils fondent leurs prétentions sur un discours qui fut prononcé à Paris au mois de Juillet 1658, dans une assemblée des savans qui se tenoit chez M. de Monmor, par dom Robert de Galats, religieux bénédictin: le sujet du discours est la *transfusion* du sang, & le but de l'auteur est d'y prouver la possibilité, la sécurité & les avantages de cette opération. Comme ces assemblées étoient fréquentées par des savans étrangers, & qu'il y avoit entr'autres quelques gentilshommes anglois qui y étoient très-assidus, il n'est pas fort difficile à concevoir, disent les François, comment l'idée de la *transfusion* aura passé par leur moyen dans les pays les plus éloignés. Tardy, médecin de Paris, prétend en avoir eu la premiere idée, & d'autres assûrent que M. l'abbé Bourdelot, médecin, en avoit parlé long-tems auparavant dans des con-

conférences qui se faisoient chez lui. Il est d'ailleurs certain, par le témoignage unanime des auteurs de différentes nations, que les François ont les premiers osé en faire des expériences sur les hommes; mais en cela méritent-ils plus d'éloges que de blâme? Les succès ne déposent pas en leur faveur; mais il faut présumer que l'intérêt public & l'espérance de guérir plus promptement des maladies opiniâtres, furent les motifs qui les engagerent à ces tentatives; & dans ce cas, ils seroient certainement excusables: on ne devroit au contraire avoir pour eux que de l'horreur, s'ils n'ont eu d'autre but que de se distinguer, & s'ils ont cruellement fait servir les hommes de victimes à leur ambition. Quoiqu'il en soit, l'exemple de Denis, le premier *transfuseur* françois, fut bientôt après suivi par Lower & King. Les Italiens ne furent pas moins téméraires; en 1668, ils répéterent la *transfusion* sur plusieurs hommes. MM. Riva & Manfredi firent cette opération. Un médecin, nommé *Sinibaldus*, voulut bien s'y soumettre lui-même; les mêmes expériences furent faites en Flandres, & eurent, s'il en faut croire Denis, un heureux succès.

Les auteurs qui pratiquoient dans les commencemens la *transfusion* sur les animaux, ne cherchoient par cette opération qu'à confirmer la fameuse découverte pour-lors récente de la circulation du sang, mais les preuves qui en résulterent étoient assez inutiles, & d'ailleurs peu concluantes, quoi qu'en dise Boerhaave. Si on les avoit opposées aux anciens, ils n'auroient pas manqué d'y répondre que le sang étoit reçu dans les veines sans circuler, ou qu'il y étoit agité par le mouvement de flux & reflux qu'ils admettoient, que les modernes ont nié, & qui paroît cependant confirmé par quelques expériences; mais, comme le remarque judicieusement l'immortel auteur du *traité du cœur*, „ lorsqu'on connoît le cours du sang, on trouve dans la *transfusion* une „ suite, plutôt qu'une preuve évidente de la circu- „ lation „. *vol. II. liv. III. chap. iij.* On ne fut pas long-tems à se persuader qu'on pourroit tirer de la *transfusion* des avantages bien plus grands, si on osoit l'appliquer aux hommes, M. Denis assûre qu'il donna d'autant plus volontiers dans cette idée, que de tous les animaux qu'il avoit soumis à la *transfusion*, aucun n'étoit mort, & qu'au contraire il avoit toujours remarqué quelque chose de surprenant dans ceux qui avoient reçu un nouveau sang; mais comme il n'avoit jamais pratiqué telle opération que sur des sujets de même espece, il voulut, avant de la tenter sur des hommes, essayer si les phénomenes en seroient les mêmes, & les suites aussi peu funestes, en faisant passer le sang d'un animal dans un autre d'une espece différente: il choisit pour cet effet le chien & le veau, dont il crut le sang moins analogue; mais cette expérience réïterée plusieurs fois, ayant eu constamment le même succès, les chiens recevant sans aucune indisposition le sang étranger, il se confirma de plus en plus dans l'espérance de la voir reussir dans l'homme. Cependant ne voulant rien précipiter dans une matiere aussi intéressante, où les fautes sont si graves & irréparables, ce médecin prudent publia ses expériences, annonça celles qu'il vouloit faire sur les hommes, bien-aise de savoir l'avis des savans à ce sujet, & d'examiner les objections qu'on pourroit lui faire pour le dissuader de pousser si loin ses expériences, mais il n'eut pas lieu d'être retenu par les raisons qu'on lui opposa. Fondées uniquement sur la doctrine assez peu satisfaisante de l'école, elles ne pouvoient pas avoir beaucoup de force: les principales étoient 1°. que la diversité des complexions fondée sur le sang, suppose qu'il y a tant de diversité dans les sangs des différens animaux, qu'il est impossible que l'un ne soit une poison à l'égard de l'autre; 2°. que le sang extravasé, ou qui sort de son lieu naturel, doit nécessairement se corrompre, suivant le sentiment d'Hippocrate; 3°. qu'il doit se coaguler en passant par les vaisseaux inanimés, & causer ensuite en passant par le cœur des palpitations mortelles. Il ne fut pas mal-aisé à Denis de détruire ces objections frivoles, il y opposa de mauvais raisonnemens qui passerent alors pour bons; il répondit encore moins solidement & plus prolixement à ceux qui lui objectoient que le sang pur transmis dans les veines d'un animal qui en contenoient d'impur, devoit se mêler avec lui & contracter ses mauvaises qualités; & que d'ailleurs quand même il arriveroit que le mauvais sang changeât par le mélange du bon, la cause qui l'avoit altéré subsistant toujours, il ne tarderoit pas à dégénérer de nouveau & à corrompre le sang pur. Cet argument est un des plus forts contre la *transfusion*, & auquel ses partisans ne pouvoient jamais faire de réponse satisfaisante.

Denis croyant avoir repoussé les traits de ses adversaires, emprunta à son tour le raisonnement pour soutenir la thèse qu'il avoit avancée. En premier lieu, il étaya son opinion par l'exemple de la nature, qui ne pouvant nourrir le fœtus dans la matrice par la bouche, fait, suivant lui, une *transfusion* continuelle du sang de la mere dans la veine umbilicale de l'enfant. 2°. Il prétendit que la *transfusion* n'étoit qu'un chemin plus abrégé pour faire parvenir dans le sang la matiere de la nutrition, & que par ce moyen on évitoit à la machine tout le travail de la digestion, de la chylification & de sanguification, & qu'on suppléoit très-bien aux vices qui pouvoient se trouver dans quelqu'une des parties destinées à ces fonctions. 3°. Il fit valoir l'idée de la plûpart des médecins de son tems, qui déduisoient presque toutes les maladies de l'intempérie & de la corruption du sang, & qui n'y apportoient d'autres remedes que la saignée ou les boissons rafraichissantes; il proposa la *transfusion* comme remplissant les indications qui se présentoient, mieux que ces secours, & comme une voie d'accommodement entre les médecins partisans des saignées & ceux qui en étoient les ennemis, disant aux premiers que la *transfusion* exigeoit qu'on évacuât auparavant le sang vieux & corrompu avant d'y en substituer un nouveau; & rassûrant les autres que la foiblesse & les autres accidens qui suivent les saignées éloignoient de ces secours, en leur faisant voir que la *transfusion* remédie à ces inconvéniens, parce que le nouveau sang répare bien au-delà les forces abattues par l'évacuation du mauvais. 4°. Enfin il fit observer que plusieurs personnes meurent d'hémorrhagie qu'on ne peut arrêter, qu'il y en a beaucoup qui sont épuisés, & dont la vieillesse s'avance plutôt qu'elle ne devroit par une disette de sang & de chaleur vitale; il ne balance point à décider que la *transfusion* d'un sang doux & louable ne pût prévenir la mort des uns & prolonger les jours des autres.

Tous ces raisonnemens qui bien appréciés ne sont que des sophismes plus ou moins enveloppés, furent réfutés avec beaucoup de soin, & même assez solidement pour ce tems-là, dans une dissertation particuliere par M. Pierre Petit, sous le nom d'*Eutyphron*; nous passons sous silence les argumens dont il se sert, dont la plûpart fort éloignés des idées plus saines qu'on s'est formé de l'homme paroîtroient absurdes. En partant des principes d'anatomie & d'économie animale les plus universellement reçus aujourd'hui ou les mieux constatés, on répondroit à Denis, 1°. que sa comparaison de l'enfant nourri par une espece de *transfusion* du sang maternel dans ses vaisseaux, avec ce qui arriveroit à un homme dans qui l'on injecteroit du sang étranger, est fausse & inapplicable; il est démontré que le sang ne passe point de la mere au fœtus, & que les vaisseaux de la matrice, qui s'abouchent avec les mamelons du placenta, ne filtrent qu'une liqueur blanchâtre fort analogue au lait, que la sanguification se fait dans les vaisseaux propres du fœtus. 2°. Que le travail de la digestion n'est pas moins avantageux à la machine que les sucs qui en résultent; que le passage des alimens & leur poids même dans l'estomac la remontent dans l'instant; & que prétendre abréger ce chemin, c'est, comme l'a déja observé M. Petit, de même que si on jettoit quelqu'un par la fenêtre pour le faire plutôt arriver dans la rue; il est inutile de rappeller toutes les raisons tirées de l'action des différens organes chylopoiétiques, de la nature chimique des alimens & du sang, *&c.* 3°. Qu'il est faux que la plûpart des maladies viennent du sang; elles ont presque toutes leur source dans le dérangement des parties solides, dans l'augmentation, ou la diminution du jeu, & de l'activité des différens visceres; & quand les humeurs pechent, le vice est rarement dans le sang proprement dit, il consiste plutôt dans l'altération des humeurs qui doivent fournir la matiere des secrétions; le sang d'un galeux, d'un vérolé, *&c.* sont tout aussi purs que celui d'un homme sain; d'ailleurs lorsque la partie rouge du sang est viciée, n'arrive-t-il pas fréquemment que c'est par excès, que le sang est trop abondant, qu'il y a pléthore? or la *transfusion* seroit

dans

dans ce cas manifeſtement nuiſible, 4°. Que dans les hémorrhagies qui paroiſſent au premier coup-d'œil indiquer la *transfuſion*, cette opération y eſt ou inutile ou dangereuſe, inutile, s'il y a quelque vaiſſeau conſidérable de coupé, parce que remettre du ſang dans les vaiſſeaux, c'eſt puiſer de l'eau dans le ſeau des danaïdes; dangereuſe, ſi l'hémorragie eſt dûe à la foibleſſe de quelque partie, à un dérangement dans l'action de quelque viſcere, *&c.* parce qu'alors les vaiſſeaux extrèmement affoiblis par l'évacuation du ſang qui a eu lieu, ſeroient incapables de contenir du nouveau ſang, & d'agir efficacement ſur lui. Il ſeroit plutôt à craindre que ce ſang n'augmentât ou ne renouvellât l'hémorrhagie par l'irritation qu'il feroit, par l'eſpece de gêne qu'il occaſionneroit dans toute la machine, & ſur-tout dans le ſyſtème ſanguin. La *transfuſion* paroît par les mêmes raiſons devoir être plus inutile, & plus déplacée chez les perſonnes épuiſées, chez les gens vieux, *&c.* car le vice eſt alors plus évidemment dans les parties ſolides; & ſe flatter de tirer des avantages de cette opération dans les pleuréſies, véroles, lepres, cancers, éréſipeles, rage, folie, *&c.* c'eſt confondre des maladies abſolument différentes, & afficher une ignorance groſſiere ſur leur nature, leur marche, leurs cauſes & leur guériſon.

Il ne fut bientôt plus queſtion de raiſonnemens, les chocs préliminaires faits avec ces armes foibles & à deux tranchans qui pouvoient ſe tourner également contre les deux partis, n'avoient ſervi qu'à échauffer & préparer les eſprits ſans éclaircir la queſtion; Denis oſa enfin employer pour combattre, des armes d'une trempe plus forte, plus meurtriere, & dont les coups devoient être plus certains & plus déciſifs; il en vint à ces fameuſes expériences, dont le ſuccès heureux ou malheureux ſembloit devoir terminer irrévocablement la diſpute, confirmer, ou détruire ſes prétentions; la prudence auroit, ce ſemble, exigé qu'il fit les premieres tentatives d'une opération ſi douteuſe ſur un criminel condamné à la mort; quelles qu'en euſſent été les ſuites, perſonne n'auroit eu lieu de ſe plaindre; le criminel voyant une eſpérance d'échapper à la mort, s'y ſeroit ſoumis volontiers; c'eſt ainſi qu'on devroit ſouvent tirer parti de ces hommes que la juſtice immole à la ſureté publique, on pourroit les ſoumettre à des épreuves de remedes inconnus, à des opérations nouvelles, ou eſſayer ſur eux différentes façons d'opérer, l'on obtiendroit par-là deux avantages, la punition du crime, & la perfection de la médecine; Denis ne voulut pas prendre un parti ſi prudent, dans la crainte qu'un criminel déja altéré, par l'appréhenſion de la mort, & qui pourroit s'intimider davantage par l'appareil de l'opération, ne la conſidérant que comme un nouveau genre de mort, ne tombât dans des foibleſſes ou dans d'autres accidens que l'on ne manqueroit pas d'attribuer à la *transfuſion*; il aima mieux attendre qu'une occaſion favorable lui fournît un malade qui ſouhaitât cette opération, & qui l'éprouvât avec confiance, parce que un ſujet ainſi diſpoſé aideroit par lui-même aux bons effets de la *transfuſion*: mais pour pratiquer la *transfuſion* ſur les hommes, il avoit à choiſir, ou du ſang d'un autre homme ou du ſang des animaux, vivement frappé de la barbarie qu'il y auroit de riſquer d'incommoder un homme, d'abréger ſes jours pour en guérir, ou faire vivre plus long-tems un autre, barbarie cependant trop uſitée dans bien d'autres occaſions; il ſe détermina pour le ſang des animaux, & il crut d'ailleurs trouver dans ce choix d'autres avantages. 1°. Il imagina que les brutes dépourvûes de raiſon, guidées par les ſeuls appétits naturels ou l'inſtinct, & par conſéquent exemptes de toutes les débauches & les excès aux-quels les hommes ſe livrent, ſans doute par un effet de la raiſon, devoient avoir le ſang beaucoup plus pur qu'eux. 2°. Il penſa que les mêmes ſujets dont la chair ſervoit journellement à la nourriture de l'homme, devoient fournir un ſang plus analogue & plus propre à ſe convertir en ſa propre ſubſtance. 3°. Il compta encore ſur l'utilité des préparations qu'il feroit aux animaux avant d'en employer le ſang, perſuadé qu'il ſeroit plus doux & plus balſamique lorſqu'on auroit eu ſoin de nourrir pendant quelques jours les animaux plus délicatement; il auroit dû ajouter, qu'on auroit pû par des remedes convenables, donner à leur ſang des qualités plus appropriées aux maladies de ceux qui devoient le recevoir. Il auroit pû s'appuyer ſur l'hiſtoire vraie ou fauſſe de Mélampe, à l'égard des filles du roi Prétus, & ſur une pratique aſſez ſuivie de nourrir les chevres, dont on fait prendre le lait à des malades avec des plantes ſalutaires: 4°. il ſentit que l'extraction du ſang ſe feroit plus hardiment & avec plus de liberté ſur les animaux, qu'on pourroit couper, tailler avec moins de ménagement, & prendre, s'il étoit néceſſaire, du ſang artériel & en tirer une grande quantité, & enfin les incommoder ou même les faire mourir ſans s'en mettre beaucoup en peine; toutes ces raiſons moitié bonnes, moitié mauvaiſes, & toutes fort ſpécieuſes, l'engagerent à ſe ſervir du ſang des animaux pour en faire la *transfuſion* dans les veines des malades qui voudroient s'y ſoumettre.

La premiere expérience ſe fit le 15 du mois de Juin 1667 ſur un jeune homme, âgé de quinze ou ſeize ans, qui avoit eſſuyé depuis peu une fievre ardente dans le cours de laquelle les Médecins peu avares de ſon ſang, l'avoient fait couler abondamment à vingt différentes repriſes, ce qui n'avoit ſans doute pas peu aidé à la rendre plus opiniâtre; cette fievre diſſipée, le malade reſta pendant long-tems valétudinaire & languiſſant, ſon eſprit ſembloit émouſſé, ſa mémoire auparavant heureuſe, étoit preſque entierement perdue, & ſon corps étoit peſant, engourdi, & dans un aſſoupiſſement preſque continuel; Denis imagina que ces ſymptomes devoient être attribués à un ſang épaiſſi & dont la quantité étoit trop petite; il crut ſa conjecture vérifiée, parce que le ſang qu'on lui tira avant de lui faire la *transfuſion*, étoit ſi noir & ſi épais, qu'il ne pouvoit pas former un filet en tombant dans le plat; on lui en tira environ cinq onces, & on introduiſit par la même ouverture faite au bras, trois fois autant de ſang artériel d'un agneau dont on avoit préparé la carotide; après cette opération, le malade ſe couche & ſe releve, ſuivant le rapport de Denis, parfaitement guéri, ayant l'eſprit gai, le corps léger & la mémoire bonne, & ſe ſentant de plus très-ſoulagé d'une douleur qu'il avoit aux reins à la ſuite d'une chûte faite le jour précédent; il rendit le lendemain trois ou quatre gouttes de ſang par le nez, & ſe rétablit enſuite de jour en jour, il dit n'avoir ſenti autre choſe pendant l'opération qu'une chaleur très-conſidérable le long du bras.

Ce ſuccès, dit M. Denis, l'engagea à tenter une ſeconde fois cette opération; on choiſit un homme robuſte & bien portant, qui s'y ſoumit pour de l'argent; on lui tira dix onces de ſang, & on lui en remit le double pris de l'artere crurale d'un agneau, le patient n'éprouva comme l'autre, qu'une chaleur très-vive juſqu'à l'aiſſelle, conſerva pendant l'opération ſa tranquillité & ſa bonne humeur, & après qu'elle fut finie, il écorcha lui-même l'agneau qui y avoit ſervi, alla le reſte du jour employer au cabaret l'argent qu'on lui avoit donné, & ne reſſentit aucune incommodité. *Lettr. de Denis à M. de Montmor*, &c. *Paris*, 25 *Juin*, 1667.

Il ſe préſenta bien-tôt une autre occaſion de pratiquer cette opération, mais où ſon efficacité ne fut pas auſſi démontrée, de l'aveu même des *transfuſeurs*, que dans les cas précédens; le baron Bond, fils du premier miniſtre du roi de Suéde, ſe trouvant à Paris, fut attaqué d'un flux hépatique, diurétique & bilieux, accompagné de fievre; les Médecins après avoir inutilement employé toutes ſortes de remedes que la prudence leur ſuggéra, c'eſt-à-dire *nombre de ſaignées du pié & du bras, des purgations & des lavemens*, le malade fut, comme on l'imagine aiſément, ſi affoibli qu'il ne pouvoit plus ſe remuer, perdit la parole & la connoiſſance, & un vomiſſement continuel ſe joignit à ces ſymptomes: les Médecins en déſeſpérerent, on eut recours à la *transfuſion*, comme à une derniere reſſource. MM. Denis & Emmerets, ayant été mandés, après quelques légers refus, lui transfuſerent environ deux palettes de ſang de veau; le ſuccès de cette opération ne fut point, ſelon eux, équivoque. Le malade revint à l'inſtant de ſon aſſoupiſſement, les *convulſions* dont il étoit tourmenté ceſſerent, & ſon pouls enfoncé & fourmillant parut ſe ranimer; le vomiſſement & le flux lientérique furent arrêtés, *&c.* mais après avoir demeuré environ 24 heures dans cet état, tous ces accidens reparurent avec plus de violence. La foibleſſe fut plus conſidérable, le pouls ſe renfonça, & le dévoiement revenu jetta le malade dans des ſyncopes fréquentes. On crut qu'il étoit alors à propos de réiterer la *transfuſion*; après qu'on l'eut faite, le malade parut repren-

dre

dre un peu de vigueur, mais le flux lientérique persista toujours, & sur le soir la mort termina tous ces accidens; les *transfuseurs* firent ouvrir le cadavre, & rejetterent le succès incomplet de leur opération sur la gangrene des intestins, & sur quelques autres dérangemens qu'on trouva dans les différens visceres. *Lettr. de Gadrogs (ou Denis) à M. l'abbé Bourdelet, médecin*, &c. *Paris*, 8 *Août* 1667.

L'observation la plus remarquable, qui a fait le plus de bruit, soit dans Paris, soit dans les pays étrangers, qui a été si diversement racontée par les parties intéressées, & qui a enfin été cause que les magistrats ont défendu la *transfusion*, est celle d'un fou qu'on a soumis plusieurs fois à cette opération, qui en a été parfaitement guéri, suivant les uns, & que les autres assurent en être mort: voici le détail abrégé que Denis donne de sa maladie & des succès de la *transfusion*.

La folie de ce malade étoit périodique, revenant surtout vers la pleine lune: différens remedes qu'il avoit essayés depuis huit ans, & entr'autres dix-huit saignées & quarante bains, n'avoient eu aucun succès; l'on avoit même remarqué que les accès se dissipoient plus promotement lorsqu'on ne lui faisoit rien que lorsqu'on le tourmentoit par des remedes; on se proposa de lui faire la *transfusion*; MM. Denis & Emmerets consultés à ce sujet, jugerent l'opération très-utile & très-praticable. Ils répondirent de la vie du malade, mais n'assurerent pas sa guérison; ils firent cependant espérer quelque soulagement de l'intromission du sang d'un veau dont la fraîcheur, disoient-ils, & la douceur pourroient tempérer les ardeurs & les bouillons du sang avec lequel on le méleroit; cette opération fut faite le lundi 19 Décembre, en présence d'un grand nombre de personnes de l'art & de distinction; on tira au patient dix onces de sang du bras, & l'opérateur gêné ne put lui en faire entrer qu'environ cinq ou six de celui du veau; on fut obligé de suspendre l'opération, parce que le malade avertit qu'il étoit prêt à tomber en foiblesse; on n'apperçut les jours suivans presque aucun changement; on en attribua la cause à la petite quantité du sang *transfusé*; on trouva cependant le malade un peu moins emporté dans ses paroles & ses actions, & l'on en conclut qu'il falloit réitérer encore une ou deux fois la *transfusion*. On en fit la seconde épreuve le mercredi suivant 21 Décembre; l'on ne tira au malade que deux ou trois onces de sang, & on lui en fit passer près d'une livre de celui du veau. La dose du remede ayant été cette fois plus considérable, les effets en furent plus prompts & plus sensibles; aussitôt que le sang commença d'entrer dans ses veines, il sentit la chaleur ordinaire le long du bras & sous l'aisselle; son pouls s'éleva, & peu de tems après une grande sueur lui coula du visage; son pouls varia fort dans cet instant; il s'écria qu'il n'en pouvoit plus des reins, que l'estomac lui faisoit mal, & qu'il étoit prêt à suffoquer; on retira aussitôt la canule qui portoit le sang dans ses veines; & pendant qu'on lui fermoit la plaie, il vomit quantité d'alimens qu'il avoit pris demi heure auparavant, passa une partie de la nuit dans les efforts du vomissement, & s'endormit ensuite: après un sommeil d'environ dix heures, il fit paroître beaucoup de tranquillité & de présence d'esprit; il se plaignit de douleurs & de lassitude dans tous ses membres; il pissa un grand verre d'urine noirâtre, & resta pendant toute la journée dans un assoupissement continuel, & dormit très-bien la nuit suivante; le vendredi il rendit encore un verre d'urine aussi noire que la veille; il saigna du nez abondamment, d'où l'on tira une indication pour lui faire une saignée copieuse.

Cependant le malade ne donna aucune preuve de folie, se confessa & communia pour gagner le jubilé, reçut avec beaucoup de joie & de démonstrations d'amitié sa femme contre laquelle il étoit particuliérement déchaîné dans ses accès de folie; un changement si considérable fit croire à tout le monde que la guérison étoit complette. Denis n'étoit pas aussi content que les autres; il appercevoit de tems en tems encore quelques légéretés qui lui firent penser que pour perfectionner ce qu'il avoit si bien commencé, il falloit encore une croisieme dose de *transfusion*; il différa cependant l'exécution de ce dessein, parce qu'il vit ce malade se remettre de jour en jour, & continuer à faire des actions qui prouvoient le bon état de sa tête. *Lettre de Denis à M.* **** *Paris*, 12 *Janvier* 1668.

Peu de tems après (le 10 Février 1668), M. Denis fit faire la *transfusion* à une femme paralytique sur laquelle un médecin avoit inutilement épuisé tout son savoir; il l'avoit fait saigner cinq fois du pié & des bras, & lui avoit fait prendre l'émétique & une infinité de médecines & de lavemens. La *transfusion* étant décidée & la malade préparée, on choisit un sang qui eût assez de chaleur & de subtilité, ce fut le sang artériel d'un agneau; on en fit passer en deux fois douze onces dans les veines de la paralityque; l'opération fut suivie du succès le plus complet; le sentiment & le mouvement revinrent dans toutes les parties qui en étoient privées. *Denis, lettre à M. Sorbiere, médecin*, 2 *Mars* 1668.

Vers la fin du mois de Janvier le fou qui avoit donné de si grandes espérances, & qui avoit prodigieusement enflé le courage des transfuseurs, tomba malade (M. Denis ne marque pas le caractere de la maladie); sa femme lui ayant fait prendre quelques remedes qui n'eurent aucun effet, s'adressa à M. Denis, suivant ce qu'il écrit (*lettre à M. Oldenburgh, secrétaire de l'acad. royale d'Angl. Paris*, 15. *Mai* 1668.), & le pria instamment de réitérer sur lui la *transfusion*. Ce ne fut qu'à force de prieres que ce médecin si impatient quelques jours auparavant de faire cette opération au même malade, s'y résolut alors; à peine avoit-on ouvert la veine du pié pour lui tirer du sang pendant qu'une canule placée entre l'artere du veau & une veine du bras lui apportoit du nouveau sang, que le malade fut saisi d'un tremblement de tous les membres; ses autres accidens redoublerent; l'on fut obligé de cesser l'opération à peine commencée; & le malade mourut dans la nuit. Denis soupçonnant que cette mort étoit l'effet du poison que la femme avoit donné à ce fou pour s'en délivrer, & alléguant quelques poudres qu'elle lui avoit fait prendre demanda l'ouverture du cadavre, & dit ne l'avoir pas pu obtenir; il ajoute que la femme lui raconta qu'on lui offroit de l'argent pour soutenir que son mari étoit mort de la *transfusion*, & qu'elle lui proposa de lui en donner pour assurer le contraire; à son refus la femme se plaignit, cria au meurtre; Denis eut recours aux magistrats pour se justifier; & de ces contestations résulta une sentence du Châtelet qui, comme nous l'avons déja remarqué, „ fait defenses à „ toutes personnes de faire la *transfusion* sur aucun „ corps humain, que la proposition n'ait été reçue & „ approuvée par les médecins de la faculté de Paris, „ à peine de prison „.

Telle fut la fin des expériences de *la transfusion* sur les hommes, qu'on fit à Paris, qui, quoique présentées par les *transfuseurs*, & par conséquent sous le jour le plus avantageux & avec les circonstances les plus favorables, ne paroissent pas bien décisives pour cette opération. On voit que, suivant eux, de cinq personnes qui l'ont éprouvée, deux malades ont été guéris, un homme sain n'en a pas été incommodé, & deux autres n'ont pu éviter la mort, & de ces deux le fou a eu à la suite divers accidens, comme foiblesse, défaillance, vomissement, excrétion d'urines noires, assoupissement, saignement de nez, *&c.* & l'on ne sauroit douter que les avantages de cette opération n'ayent été sûrement exagérés par ceux qui la pratiquoient & s'en disoient les inventeurs; leur honneur & leur fortune même étoient intéressés au succès de la *transfusion*; & c'est une regle assez sure dans la pratique, qu'on doit être d'autant plus réservé à croire des faits dont on n'a pas été témoin, qu'ils sont plus merveilleux, & que ceux qui les racontent ont plus d'intérêt à les soutenir. Les bons effets de la *transfusion* paroîtront encore plus douteux, si l'on consulte les relations que les *antitransfuseurs*, surtout la Martiniere & Lami, donnent des cures opérées par son moyen; & si l'on examine certaines circonstances sur lesquelles on étoit généralement d'accord, mais que les *transfuseurs* supprimerent comme leur étant inutiles ou peu favorables.

On remarque en premier lieu, que le jeune homme qui a été le sujet de la premiere expérience, étoit domestique de Denis, & qu'on ne cite aucun témoin de cette opération; la Martiniere ajoute que le témoignage d'un domestique est si peu concluant, qu'il se charge „ de faire dire à sa servante que son chat „ ayant la jambe rompue, il l'a parfaitement guéri „ en deux heures; le croira qui voudra „. 2°. On assure que la femme paralytique demeurant au fauxbourg S. Germain est morte quelque tems après l'opération. 3°. On prétend que l'observation de ce cro-

cheteur qui se portant bien n'a point été incommodé de la *transfusion*, ne prouveroit rien en sa faveur, quand elle seroit bien vraie, parce que la quantité de sang étranger qu'on lui a transfusé, étoit très-petite, & qu'il aura pu se faire que ce sang ait été suffisamment altéré par l'action continuelle de ses vaisseaux robustes & par les exercices violens. 4°. L'histoire du seigneur suédois prouve au-moins que la *transfusion* a été inutile; l'espece de soulagement momentanée qui l'a suivi, peut être l'effet de la révolution générale excitée dans la machine & de l'irritation faite dans tout le systême sanguin par le sang étranger; dès que ce trouble a été appaisé, les accidens sont revenus avec plus de force, & le malade est mort malgré une *transfusion* faite le même jour. 5°. C'est sur l'article du fou que les sentimens sont encore plus différens; la Martiniere remarque sept à huit contradictions dans la relation que Denis donna au public, & celle qu'il fit dans des conférences particulieres de la maladie & du traitement de cet homme, il assure savoir exactement ce qui s'est passé, & dit le tenir de la veuve même de ce malade; le détail qu'il en donne assez conforme à celui de Lamy, differe principalement de celui de Denis au sujet de la derniere *transfusion*; suivant les lettres de ces deux médecins, ce fou après avoir subi deux fois la *transfusion* dont il fut considérablement incommodé, resta pendant quinze jours hors de l'accès de sa folie, & après ce tems précisément au fort de la lune de Janvier, la maladie recommença, ayant changé de nature; le delire auparavant léger & bouffon étoit devenu violent & furieux, en un mot, maniaque; sa femme lui fit prendre alors les poudres d'un M. Claquenelle, qui passoient pour excellentes dans pareils cas; ce sont ces poudres que Denis a voulu faire regarder comme un poison. Ces remedes n'ayant produit aucun effet, & la fievre étant survenue, MM. Denis & Emmerets résolurent de faire de nouveau la *transfusion*; ils vainquirent par leur importunité les refus du malade & de sa femme; mais à peine avoient-ils commencé à faire entrer du sang d'un veau dans ses veines, que le malade s'écria: *arrêtez, je me meurs, je suffoque*; les *transfuseurs* ne discontinuerent pas pour cela leur opération; ils lui disoient: *vous n'en avez pas encore assez, monsieur*; & cependant il expira entre leurs mains. Surpris & fâchés de cette mort, ils n'oublierent rien pour la dissiper, ils employerent inutilement les odeurs les plus fortes, les frictions, & après s'être convaincus qu'elle étoit irrévocablement décidée, ils offrirent à la femme, suivant ce qu'elle a déclaré, de l'argent pour se mettre dans un couvent, à condition qu'elle cacheroit la mort de son mari, & qu'elle publieroit qu'il étoit allé en campagne; elle n'ayant pas voulu accepter leur proposition, donna par ses cris & ses plaintes lieu à la sentence du châtelet.

Il est impossible de décider aujourd'hui laquelle des deux relations si différentes, de celle de Denis ou de celle de la Martiniere & Lamy, est conforme à la vérité. Il y a lieu de penser que dans l'une & l'autre l'esprit de parti y aura fait glisser des faussetés, parce que dans toutes les disputes il y a du tort des deux côtés; mais il me paroit naturel de croire que M. Denis a le plus altéré la vérité, 1°. parce qu'il étoit le plus intéressé à soutenir son opinion, 2°. parce que la *transfusion* a cessé d'être pratiquée non-seulement en France, mais dans les pays étrangers, preuve évidente qu'on en a reconnu les mauvais effets. L'antimoine quoique proscrit par une requête des médecins de la faculté de Paris, n'en a pas moins été employé par les médecins de Montpellier, & ensuite son usage est devenu universel, & son utilité a enfin été généralement reconnue, parce qu'il est effectivement un remede très-avantageux. Les brigues, les clameurs, la nouveauté, l'esprit de parti peuvent bien accréditer pour un tems un mauvais remede & en avilir de bons, mais tôt ou tard ces avantages étrangers se dissipent; on apprétie ces remedes à leur juste valeur, on fait revivre l'usage des uns, & on rebute absolument l'autre; l'oubli ou le discrédit général où est la *transfusion* depuis près d'un siecle, démontre manifestement que cette opération est dangereuse, nuisible, ou tout-au-moins inutile. Il ne manque pas d'exemples d'animaux morts après la *transfusion*; on cite entr'autres un cheval qu'on vouloit rajeunir, un perroquet dans qui on *transfusa* le sang de deux sansonnets; M. Gurge de Montpellier, auteur impartial sur cette matiere, raconte que M. Gayen ayant fait avec beaucoup d'exactitude la *transfusion* sur un chien, il mourut dans l'espace de cinq jours, quoi qu'il fut bien pansé & bien nourri, le chien qui avoit fourni le sang, vécut long-tems après (*lettre à M. Bourdelot, médecin, Paris, 16 Septembre* 1667). Les expériences de Lower, de M. King & de M. Coke, en Angleterre n'eurent pas sur ces animaux des suites fâcheuses, si l'on en croit leurs auteurs. Celles qu'on y fit sur un homme, ne produisirent aucun accident; on ne dit pas s'il en résulta de bons effets; en Italie un pulmonique se remplit en vain le poumon d'un sang étranger, il mourut; quelques autres malades y furent guéris de la fievre, mais ces légers succès ne parurent point décisifs ni bien constatés aux médecins éclairés.

On peut conclure de tous ces faits que la *transfusion* est une opération indifférente pour les animaux sains, lorsqu'elle est faite avec circonspection, & qu'on introduit dans leurs veines une très-petite quantité de sang étranger; elle devient mauvaise, pernicieuse lorsqu'on la fait à fortes doses; & elle est toujours accompagnée d'un danger plus ou moins pressant lorsqu'on y soumet des malades, sur-tout ceux qui sont affoiblis par l'effet de leur maladie, ou par quelqu'autre cause précédente, ou qui ont quelque viscere mal disposé: si elle produit quelquefois du soulagement, il n'est pour l'ordinaire que passager, & plutôt l'effet de la révolution générale dans la machine, de l'irritation particuliere dans le systême sanguin, de l'augmentation du mouvement intestin du sang qu'occasionne le nouveau sang, comme feroit tout autre corps étranger; il seroit toujours très-imprudent de pratiquer cette opération dans l'espérance de cet avantage incertain & léger; & d'ailleurs il peut arriver que ce trouble excité tourne désavantageusement, & tende à affaisser les ressorts de la machine au-lieu de les remonter: nous pourrions ajouter bien des raisonnemens tirés des principes mieux connus de l'économie animale, & des analyses récentes du sang, qui concurrent à inspirer de l'éloignement pour cette opération; mais outre que les faits rapportés sont suffisans, on n'est pas heureusement dans le cas d'avoir besoin d'en être détourné. Je ne dois cependant pas oublier de faire observer que cette opération est très-douloureuse. Quoiqu'on ait paru négliger cet article, il est assez important, & mérite qu'on y fasse attention. On est obligé d'abord de faire à la veine une ouverture considérable pour pouvoir y faire entrer une canule; l'introduction de ce tuyau ne peut se faire sans une nouvelle douleur, qui doit encore augmenter au moindre mouvement que fait l'animal, & qu'on renouvelle enfin en retirant la canule. *Voy.* plus bas la maniere de faire cette opération. Je ne parle pas de la chaleur excessive au bras, du mal-aise général, des suffocations, des pissemens de sang, qui en sont la suite ordinaire.

On peut juger par tout ce que nous avons dit, combien sont fondées les prétentions de ceux qui avant que la *transfusion* fût pratiquée, avoient imaginé dans leur cabinet qu'elle devoit être un remede assuré contre toutes les maladies, quelque différentes qu'en fussent la nature & les causes, qu'elle avoit la vertu *de rallumer les flammes languissantes qui sont prêtes à s'éteindre dans une vieillesse caduque*, & qui voyoient dans cette opération une assurance infaillible de l'immortalité. Quelques médecins partisans de la *transfusion*, mais plus circonspects, avoient restreint son usage dans des maladies particulieres, comme dans les intempéries froides, dans les rhumatismes, la goutte, le cancer, les épuisemens à la suite des hémorrhagies, la mélancholie, & dans tous les cas où quelqu'un des organes qui servent à la digestion étoit dérangé; ils veulent aussi qu'on change le sang qui doit être *transfusé*, suivant la nature de la maladie qu'on se propose de guérir; & ainsi lorsque la maladie dépend d'un sang grossier, épais, ils conseillent le sang d'un veau, ou d'un agneau qui est fluide & subtil; ils croyent que le sang froid & engourdi des apoplectiques doit être rechauffé & mis en mouvement par le sang bouillant & actif d'un jeune homme vigoureux, *&c.* Tous ces dogmes produits des théories formées des débris du galénisme & des fables du cartésianisme qui infestoient alors les écoles, sont aujourd'hui si généralement proscrites de la médecine, qu'il est inutile de s'arrêter à les refuter, d'autant mieux qu'il ne nous seroit pas possible de le faire sans tomber dans des répétitions superflues.

La maniere de faire la *transfusion* a varié dans les différens tems & les différens pays: dans les commencemens, les chirurgiens inhabiles à cette opération, la firent avec moins de précaution & d'adresse, & par conséquent avec plus de douleur & de danger que dans la suite, où l'habitude de la pratiquer fit imaginer successivement des nouveaux moyens de la faciliter & de la rendre moins douloureuse. Les étrangers rendent aux françois le témoignage non équivoque que c'est par eux qu'elle a été perfectionnée. La méthode des Italiens étoit extrèmement cruelle. M. Manfredi rapporte que pour faire la *transfusion* sur les hommes, les chirurgiens de Rome marquent sur la peau avec de l'encre le chemin de la veine par laquelle ils veulent faire entrer le sang; ensuite ils enlevent cette peau, & font avec le rasoir une incision suivant la marque, d'environ deux pouces de long, afin de découvrir la veine & la séparer des chairs environnantes; ils passent après une aiguille enfilée pardessous la veine pour la lier par le moyen d'un fil ciré avec la canule que l'on doit introduire dedans pour y communiquer le sang. En suivant cette méthode, outre les douleurs longues & vives qu'on cause au malade, on est sûr d'exciter une inflammation qui peut être funeste, & on risque d'offenser l'artere, on tendon, ou d'exciter quelqu'autre accident.

La méthode suivie à Paris par M. Emmerets est beaucoup plus simple, & est à l'abri de tous ces inconveniens. Les instrumens nécessaires sont deux petits tuyaux d'argent, d'ivoire, ou de toute autre chose, recourbés par l'extrémité qui doit être dans les veines ou arteres des animaux qui servent à la *transfusion*, & sur quoi on la fait; par l'autre bout ces tuyaux sont faits de façon à pouvoir s'adapter avec justesse & facilité; peu en peine de faire souffrir les animaux qui doivent fournir le sang qu'on veut *transfuser* aux hommes, le chirurgien prépare commodément leur artere, il la découvre par une incision longitudinale de deux ou trois pouces, la sépare des tégumens, & la lie en deux endroits distans d'un pouce, ayant attention que la ligature qui est du côté du cœur puisse facilement se défaire; ensuite il ouvre l'artere entre les deux ligatures, y introduit un des tuyaux, & l'y tient fermement attaché: l'animal ainsi préparé, le chirurgien ouvre la veine du malade (il choisit ordinairement une de celles du bras), laisse couler son sang autant que le médecin le juge à propos, ensuite ôte la ligature qu'on met ordinairement pour saigner, au-dessus de l'ouverture, & la met audessous; il fait entrer son second tuyau dans cette veine, l'adapte ensuite à celui qui est placé dans l'artere de l'animal, & emporte la ligature qui arrêtoit le mouvement du sang; aussi-tôt il coule, trouvant dans l'artere un obstacle par la seconde ligature, il enfile le tuyau, & pénetre ainsi dans les veines du malade. On jugeoit par son état, par celui de l'animal qui fournissoit le sang, & par la quantité qu'on croyoit *transfusée* du tems où il falloit cesser l'opération: on ferme la plaie du malade avec la compresse & le bandage, comme dans la saignée du bras. On peut savoir à peu-près quelle est la quantité du sang qu'on lui a communiqué, 1°. en pesant l'animal dont on a employé le sang avant & après l'opération, 2°. en lui tirant le reste de son sang, parce qu'on sait la quantité totale que contient un animal de telle espece & de telle grosseur, 3°. en connoissant combien les tuyaux dont on se sert peuvent fournir de sang dans un tems determiné, & comptant les minutes & les secondes qui s'écoulent pendant l'opération. M. Tardy proposa une *transfusion* réciproque dans les hommes qui fût faite de façon que le même homme donnât du sang à un autre homme, & en reçût du sien en même tems; mais cette opération très-cruelle & très-compliquée, n'a jamais eu lieu que dans son imagination; & il est à souhaiter que les médecins plus avares du sang humain, dont la perte est souvent irréparable, s'abstiennent avec soin de toutes ces especes d'opérations, souvent dangereuses, & jamais utiles. (*m*)

TRANSGRESSER, v. act. (*Gram.*) enfreindre, outrepasser. Il se dit des commandemens de Dieu & de l'Eglise. Si vous enlevez à un homme son bœuf, sa servante, ou sa femme, vous *transgressez* les commandemens de la loi. On dit aussi, *transgresser* les ordres d'un souverain. On appelle *transgresseur* celui qui commet la faute, & *transgression* la faute commise.

TRANSIGER, v. n. (*Gramm.*) c'est souscrire à une transaction. *Voyez* TRANSACTION.

TRANSILVANIE, (*Géog. mod.*) principauté d'Europe, & l'une des annexes de la Hongrie. Elle est bornée au nord, partie par la Pologne, partie par la Moldavie, au midi par la Valachie, au levant par la Moldavie, & au couchant par la haute & la basse Hongrie. L'air de ce pays est très-chaud en été, & le froid très-violent pendant l'hiver. Le terroir produit le meilleur froment de l'Europe, & les vins que l'on y recueille ne cedent guere en bonté à ceux de Hongrie. Les montagnes renferment des mines de fer & de sel. Les bois sont remplis de cerfs, de daims, d'ours, *&c.* Les principales rivieres sont la Chrisio, l'Alt ou l'Olt, le grand & le petit Samos; mais leurs eaux sont mauvaises à boire, parce qu'elles passent par des mines d'alun & de mercure qui leur communiquent une qualité pernicieuse.

Quelques-uns divisent ce pays par ses comtés au nombre de vingt-huit, & les autres par les trois sortes de peuples qui l'habitent; savoir les Hongrois, les Valaques & les Saxons. Les Hongrois sont particulierement fixés sur les bords de la Marisch; les Valaques habitent la partie qui est contiguë à la Moldavie & à la Russie, & les Saxons occupent le reste; mais la *Transilvanie* dépend toute entiere de la maison d'Autriche depuis 1699, & a pour capitale Hermanstat.

Ce pays est la portion de l'ancienne Dace, que le fleuve Chrysius séparoit de la Hongrie, & que l'on nommoit communément *la Dace méditerranée*. C'étoit un royaume avant que les Romains n'en fussent rendus les maîtres. Les lettres & les lois des Grecs s'y étoient introduites depuis long-tems. Elles s'y conserverent jusqu'à l'arrivée de Trajan qui pénétra dans ce pays, malgré la situation & les défilés des montagnes qui l'entourent. Lorsque les Romains l'eurent conquise, ils y fonderent plusieurs colonies, & en firent une province consulaire. On a une ancienne inscription conçue en ces termes: *Colonia Ulpia Trajana Augusta Dacia Zarmis*.

Quoique la Dace alpense & ripense eussent leurs chefs, elles dépendoient néanmoins de la consulaire, & toutes les trois ensemble étoient sous le préfet de Macédoine, qui résidoit à Thessalonique. C'est à lui qu'on envoyoit les deniers publics, ainsi que l'or & l'argent qui se tiroit des mines. La Dace appartenoit à l'Illyrie orientale. Elle commença sous Gallien à secouer le joug. L'empereur Aurelien désespérant de pouvoir la contenir dans l'obéissance, en retira les troupes romaines, & le pays redevint libre. Plusieurs inscriptions, les chemins publics, les restes du pont de Trajan, & d'autres anciens monumens sont des preuves des colonies que les anciens Romains avoient établies dans cette province.

Les empereurs de Constantinople, après le partage de l'empire, furent, maîtres de la Dace; mais les affaires de l'empire allant en decadence, les Huns y firent des irruptions de toutes parts. S. Etienne, premier roi de Hongrie, conquit le pays vers l'an 1001, & y répandit le christianisme. Alors la *Transilvanie* fut jointe au royaume de Hongrie, & à quelques soulevemens près, qui n'ont pas été de longue durée, elle a toujours été sous le commandement d'un vaivode ou vice-roi; mais la religion y a éprouvé des vicissitudes. Etienne & Sigismond Battori ont fait de grands efforts pour y établir la religion catholique; cependant la plûpart des habitans sont demeurés dans la religion protestante, & ils sont encore aujourd'hui du plus grand nombre. (*D. J.*)

TRANSIR, v. act. & n. (*Gram.*) c'est saisir d'un grand froid. Ce vent me *transit*. La vue de cet homme me *transit*, tant il est légerement vêtu. On *transit* d'effroi, de douleur, de chagrin. Le recit de cette action m'a *transi*. C'est un amant *transi*.

TRANSIT, *acquit de*, (*terme de douane.*) acte que les commis des douanes délivrent aux marchands voituriers ou autres, pour certaines marchandises qui doivent passer par les bureaux des fermes du roi, sans être visitées, ou sans y payer les droits; à la charge néanmoins par les propriétaires ou voituriers desdites marchandises, de donner caution de rapporter dans un tems marqué dans l'acquit, un certificat en bonne forme, qu'au dernier bureau elles auront été trouvées en nombre, poids, quantité & qualité, & les balles & les cordes avec les plombs sains & entiers, conformément à l'acquit. *Diction. du Comm.* (*D. J.*)

TRANSI-

TRANSITIF, adj. (*Gram.*) terme de grammaire hébraïque. Il se dit des verbes qui marquent une action qui passe d'un sujet qu'il a fait, dans un autre qui la reçoit.

TRANSITION, s. f. (*Art orat.*) liaison d'un sujet à un autre dans le même discours. Tous les préceptes qu'on donne pour former les *transitions*, pour les placer à propos, pour les varier avec goût sont autant de préceptes frivoles. Il faut que toutes les parties d'un discours soient unies comme le sont celles d'un tout naturel; c'est le vraie liaison, & presque la seule qui doit y être. Tout ce qui n'y tient que par insertion artificielle, y est étranger. Ce qui rend si difficile la pratique des *transitions* à la plûpart des autres, c'est qu'ils n'ont pas assez médité leurs sujets pour en connoître tout l'enchaînement; & faute d'avoir saisi une partie médiante qui servoit de liaison, ils font aboutir des unes aux autres, des parties qui ne sont point taillées pour joindre. Delà les *transitions artificielles* & les tours gauches employés pour couvrir un vuide, & tromper ceux qui jugent de la solidité de l'édifice par le plâtre dont il est revêtu.

Qu'on parcoure les ouvrages des célebres écrivains, on n'y verra point de ces tours de souplesse, si j'ose m'exprimer ainsi; le sujet se développe de lui-même, & s'explique franchement. Tout se suit; & quand ils ont dit sur un chef tout ce qu'il y avoit à dire, ils passent à un autre simplement, & avec un air de bonne foi, beaucoup plus agréable pour le lecteur que ces subtilités qui marquent la petitesse de l'esprit, ou au-moins un auteur trop oisif. Voilà les réflexions sensées de l'auteur des principes de Littérature sur cet article. (*D. J.*)

TRANSITION, (*Musique.*) se dit de la maniere d'adoucir le saut d'un intervalle disjoint, en insérant des sons diatoniques sur les degrés qui séparent ses deux termes. La *transition* est proprement une sorte de tirade non notée; quelquefois elle n'est qu'un port de voix, quand il s'agit seulement de rendre plus doux le passage d'un degré diatonique à l'autre. C'est ainsi que, pour passer du *si* à l'*ut* avec plus de douceur, on commence l'*ut* sur le même ton du *si*.

Transition harmonique est une marche de basse fondamentale propre à changer de genre ou de ton; ainsi dans le genre diatonique, quand la basse marche de maniere à exiger dans les parties quelque mouvement par semi-tons mineurs, c'est une *transition* chromatique; que si l'on passe d'un ton dans un autre à la faveur d'un accord de septieme diminuée, c'est une *transition* enharmonique. *Voyez* ENHARMONIQUE. (*S*)

TRANSITOIRE, adj. en droit commun est une épithete opposée à local, *voyez* LOCAL. Ainsi l'on peut appeller *action transitoire* celle qu'on peut intenter successivement en plusieurs tribunaux.

TRANSLATION, TRANSPORT, (*Synon.*) ces deux mots qui semblent dire la même chose au propre, ont cependant un usage différent; on dit le *transport* des marchandises, de l'artillerie, &c. on dit la *translation* d'un concile, d'une fête, d'un parlement, d'un empire. Ce mot se dit aussi d'une personne qui change de lieu: l'une des religieuses voulut quitter l'Hôtel-Dieu pour aller à Port-Royal, on remua ciel & terre pour cette *translation*.

Translation ne se dit jamais en matiere de commerce, ou de morale, mais *transport* s'y dit élégamment; je lui ai fait un *transport* de ma dette. *Translation* ne s'emploie point au figuré. *Transport* le dit figurément en prose & en vers, du trouble & de l'agitation de l'ame; par exemple un *transport* de joie a causé quelquefois la mort; on n'aime que foiblement, quand les précautions sont les maîtresses des *transports*; votre haine a des *transports* qui tiennent plus de l'amour que de l'indifférence.

Puisqu'après tant d'efforts, ma résistance est vaine,
Je me livre en aveugle, au transport *qui m'entraîne.*

Racine.

J'abandonnai mon ame à des ravissemens
Qui passent les transports *des plus heureux amans.*

Corneille.

On dit aussi *transports*, de l'enthousiasme poétique.

Sentez-vous, dites-moi, ces violens transports,
Qui d'un esprit divin font mouvoir les ressorts?

Despréaux. (*D. J.*)

TRANSLATION, (*Belles-lettres.*) signifioit autrefois version d'un livre, ou d'un écrit, d'une langue, dans une autre. Aujourd'hui on dit *traduction*. *Voyez* LIVRE, VERSION, &c.

Souvent les traducteurs tâchent de s'excuser aux dépens de la langue dans laquelle ils traduisent, & demandent grace pour cette langue, comme si elle n'étoit pas assez riche & copieuse pour exprimer toute la force & toutes les beautés de l'original.

Ainsi un traducteur accuse la langue angloise de la pauvreté & de la sécheresse, qui ne se trouve que dans son propre génie, & il met sur le compte de la langue, toutes les fautes qu'il ne devroit imputer qu'à lui-même. *Voyez* ANGLOIS.

Les Italiens disent proverbialement *traduttore, traditore*, pour faire entendre que les traducteurs trahissent ou défigurent ordinairement leur original.

TRANSLATION, (*Jurisp.*) est l'action de transférer une personne ou une chose, d'un lieu dans un autre. Ce terme s'applique à différens objets, ainsi qu'on le va voir ci-après.

Translation d'un chanoine régulier d'une congrégation dans un ordre, on y observe les mêmes regles que pour celle des religieux, *cap. licet extra de regul.* Voyez *translation d'un religieux*.

TRANSLATION DE DOMICILE, en fait de taille, est lorsqu'un taillable va demeurer d'un lieu dans un autre; ce changement doit être notifié aux habitans & syndics des paroisses avant le premier Octobre: & si la *translation* de domicile est faite dans une paroisse abonnée, le taillable doit suivant les réglemens être imposé pendant dix ans à son ancien domicile, & cela pour empêcher les fraudes.

Un fermier qui transfere son domicile en changeant de ferme, est encore imposé pendant un an dans son ancienne demeure, & ne l'est pour sa nouvelle ferme, qu'un an après. *Voyez* DOMICILE & TAILLE.

TRANSLATION *ad effectum beneficii*, est la *translation* d'un religieux dans un autre ordre, à l'effet de posséder un bénéfice qui en dépend. Les provisions du bénéfice sont capables d'opérer seules cette *translation*; mais on ne reconnoît plus aujourd'hui de *translation ad effectum* seulement, celui qui est transféré pour posséder un bénéfice est censé transferé à tous égards. *Voyez* Fevret, Louet, Vaillant, Lacombe.

TRANSLATION *d'un évêque d'un siege à un autre*, est reprouvée par les anciens canons & par tous les peres, lorsqu'elle est faite sans nécessité ou utilité pour l'Eglise, parce qu'il se contracte un mariage spirituel entre l'évêque & son église, tellement que celui qui la quitte facilement pour en prendre une autre, commet un adultere spirituel, suivant le langage des peres.

Le concile de Nicée défend aux évêques, prêtres, & diacres, de passer d'une église à une autre; c'est pourquoi Constantin le grand loue Eusebe évêque de Césarée, d'avoir refusé l'évêché d'Antioche.

Le concile de Sardique alla même plus loin, car voyant que les Ariens méprisoient la défense du concile de Nicée, & qu'ils passoient d'une moindre église à une plus riche, Ozius le grand qui présidoit, y proposa que dans ce cas les évêques seroient privés de la communion laïque, même à la mort.

Il y a un grand nombre d'autres canons conformes à ces deux conciles.

L'église romaine étoit tellement attachée à cette discipline, que Formose fut le premier qui y contrevint, ayant passé de l'église de Porto à celle de Rome, vers la fin du ix. siecle, dont Etienne VII. lui fit un crime après sa mort.

Jean IX. fit néanmoins un canon pour autoriser les *translations* en cas de nécessité, ce qui étoit conforme aux anciens canons qui les permettoient en cas de nécessité, ou utilité pour l'Eglise.

C'étoit au concile provincial à déterminer la nécessité ou utilité de la *translation*.

Tel fut l'usage en France jusque vers le x. siecle, que ces *translations* furent mises au nombre des causes majeures reservées au S. siege.

Suivant le droit des décrétales, & la discipline présente de l'Eglise, les *translations* des évêques sont toujours reservées au pape, & ne peuvent même appartenir aux légats *à latere*, sans un indult spécial du pape.

On observe aussi toujours que la *translation* ne peut être faite sans nécessité, ou utilité pour l'Eglise.

Il faut de plus en France, que ces *translations* se soient faites du consentement du roi, & sur sa nomination, & qu'il en soit fait mention dans les bulles de provision, autrement il y auroit abus. *Voyez cap. ix. extra de translat. episcop.* le P. Thomassin, Tournet, Fleury, Lacombe, & le *mot* ÉVÊQUE.

TRANSLATION DE LEGS, est une déclaration par laquelle un testateur transfere un legs, soit d'une personne à une autre, soit de l'héritier qui en étoit chargé à un autre qu'il en charge, soit en changeant la chose léguée en une autre. *Voyez au digeste, au code & aux institut. les tit. de legatis.*

TRANSLATION D'ORDRE, ou *d'un ordre dans un autre. Voyez ci-après* TRANSLATION *de religieux.*

Translation d'un prisonnier, est lorsqu'on le fait passer d'une prison à une autre, soit pour l'approcher du juge de l'appel, soit pour le renvoyer à son premier jugement. *Voyez* ACCUSÉ, PRISON, PRISONNIER.

TRANSLATION *d'une religieuse* d'un monastere dans un autre, on y observe les mêmes regles que pour la *translation* des religieux, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent passer d'un monastere à un autre plus austere, sans avoir demandé la permission de leur supérieure; & si celle-ci la refuse, la religieuse ne peut sortir du premier monastere, sans une permission par écrit de l'évêque. *Cap. licet extra de regularib.*

TRANSLATION *d'un religieux*, est lorsqu'il passe d'un ordre dans un autre.

Dans l'origine de l'état monastique les religieux pouvoient passer d'un monastere dans un autre, même d'un ordre différent, & se mettre successivement sous la direction de différens supérieurs.

S. Benoit joignit au vœu d'obéissance perpétuelle, celui de stabilité, c'est-à-dire de résidence perpétuelle dans le monastere où les religieux avoient fait profession.

La regle de S. Benoit étant devenue la seule qui fût observée dans l'occident, le précepte de stabilité devint un droit commun pour tous les réguliers.

Cependant comme le vœu de stabilité n'avoit pour objet que de prévenir la légéreté & l'inconstance, & non pas d'empêcher les religieux de tendre à une plus grande perfection, on leur permit de passer de leur monastere, dans un autre plus austere; & pour cela, ils n'avoient besoin que du consentement de l'abbé qu'ils quittoient.

Depuis l'établissement des ordres mendians, plusieurs religieux de ces ordres se retirent chez les Bénédictins, ou dans d'autres congrégations, pour y obtenir des bénéfices, on régla d'abord que les mendians ainsi transférés, ne pourroient tenir aucun bénéfice sans une permission particuliere du pape.

Ces sortes de permissions s'accordant trop facilement, on régla dans la suite que les *translations* des mendians dans un autre ordre (excepté celui des Chartreux, où l'on ne possede point de bénéfice), ne seroient valables que quand elles seroient autorisées par un bref exprès du pape.

Un religieux peut aussi être *transféré* dans un ordre plus mitigé, lorsque sa santé ne lui permet pas de suivre la regle qu'il a embrassée; mais l'usage de ces sortes de *translations* est beaucoup plus moderne.

Pour passer dans un ordre plus austere, un religieux doit demander la permission de son supérieur; mais si le supérieur la refuse, le religieux peut néanmoins se retirer.

A l'égard des mendians, il leur est défendu, sous peine d'excommunication, de passer dans un autre ordre, même plus austere, sans un bref du pape; & il est défendu aux supérieurs, sous la même peine, de les recevoir sans un bref de *translation*: on excepte seulement l'ordre des Chartreux.

Le pape est aussi le seul qui puisse transférer un religieux dans un ordre moins austere, lorsque sa santé l'exige.

Le bref de *translation* doit être fulminé par l'official, après avoir entendu les deux supérieurs; & si la *translation* est accordée à cause de quelque infirmité du religieux, il faut qu'elle soit constatée par un rapport des médecins.

Les brefs de *translation*, pour être exécutés en France, doivent être expédiés en la daterie de Rome, & non par la congrégation des cardinaux, ni par la pénitencerie.

L'usage de la daterie qui est suivi parmi nous, oblige le religieux transféré, de faire un noviciat & une nouvelle profession, lorsqu'il passe dans un ordre plus austere, ou qu'il passe d'un ordre où l'on ne possede pas de bénéfice, dans un ordre où l'on en peut tenir. *Cap. licet extra de regularibus: cap. viam extravag. comm. de regular. concil. Trid. session 25. de regul. cap. xxix.* D'Héricourt, *tit. de la* translation *d'ordre*. (*A*)

TRANSLATION, s. f. dans nos anciennes musiques, c'est le transport de la signification d'un point à une note séparée par d'autres notes, de ce même point. *Voyez* POINT. (*S*)

TRANSMARISCA, (*Géogr. anc.*) ville de la basse Mœsie. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Viminacium à Nicomédie. Ptolomée, *l. VIII. c. x.* nomme cette ville *Tromarisca*; & le nom moderne est *Marice*, selon Lazius. (*D. J.*)

TRANSMETTRE, v. act. (*Gram.*) c'est faire passer. Il se dit des choses, des tems, & des lieux: on *transmet* un fait à la postérité; on *transmet* un privilege qui est à quelqu'un; on *transmet* une chose d'un lieu dans un autre; on *transmet* ses sentimens à son ami, ses vices & quelquefois ses infirmités à ses enfans; l'action de la lumiere se *transmet* à-travers le verre.

TRANSMIGRATION, s. f. (*Gram.*) transport d'une nation entiere dans un autre pays, par la violence d'un conquérant. *Voyez* COLONIE.

Quelques-uns, en traduisant l'endroit de l'Ecriture où il est parlé du transport des enfans d'Israël à Babylone, se servent du terme de *transmigration*. *Voyez* TRANSPORT.

TRANSMIGRATIONS *des Juifs*, (*Hist. des Hébr.*) on compte quatre *transmigrations* des Juifs à Babylone, toutes par Nabuchodonosor; la premiere se fit au commencement du regne de Joakim, lorsque Daniel & autres furent transférés en Chaldée; la deuxieme sous le regne de Sédécias; la troisieme & la quatrieme en divers tems; & dans cette derniere, tout ce qui restoit en Judée fut emmené à Babylone. Les dix tribus furent aussi transférées hors de leur patrie: d'abord par Tiglath-Pilesec, & ensuite par Salmanasar, qui, après avoir pris Samarie, emmena le reste du royaume d'Israël en Médie & en Assyrie, sur le fleuve de Gozan. De ces captifs Israélites, les uns revinrent dans leurs pays, pendant la domination des Perses & des Grecs; le reste se multiplia, & se dispersa dans toutes les provinces de l'Orient. (*D. J.*)

TRANSMIGRATION DES AMES, (*Théol. & Philos.*) on peut voir d'abord dans ce Dictionnaire l'*article* METEMPSYCOSE.

Mais qu'il nous soit permis de recueillir en abregé, d'après M. de Chaufepié, ce que l'histoire nous apprend de plus curieux sur cette matiere, & de quelle cause la doctrine de la *transmigration des ames*, a pu tirer sa naissance. Ce détail ne déplaira peut-être pas à quantité de lecteurs, qui n'ont ni le tems, ni l'occasion de recourir aux sources & aux ouvrages des savans qui y ont puisé.

Il est certain, dit Burnet, que jamais doctrine ne fut plus générale que celle-ci; elle régna non-seulement par-tout l'Orient, mais en Occident chez les Druides & les Pythagoriciens; elle est si ancienne qu'on n'en sauroit marquer l'origine, & qu'on diroit qu'elle est descendue du ciel, tant elle paroît être sans pere, sans mere, & sans généalogie.

Les cabalistes gardent encore cette ancienne erreur; ils pretendent que les ames humaines passent d'un corps dans un autre, au moins trois fois, afin qu'elles n'aient point à alléguer devant le souverain juge de notre vie, qu'elles n'ont point eu de corps propre à la vertu. C'est sur ce principe qu'ils disent que la même ame qui a animé successivement Adam & David, animera le Messie.

Il y a eu chez les chrétiens des docteurs célebres par leur savoir & par leur piété, qui ont adopté cette erreur. M. Huet prétend qu'Origène lui-même a cru que les ames animoient divers corps successivement, & que leurs *transmigrations* étoient réglées à proportion de leurs mérites, ou de leurs démérites. Un savant moderne doute que l'évêque d'Avranches ait bien interprété les passages d'Origène qu'il cite. Quoi

qu'il

qu'il en ſoit, il eſt certain que l'erreur de la *tranſmigration* des ames a été adoptée par Synéſius. On la trouve en divers endroits de ſes ouvrages, & peut-être dans cette priere qu'il adreſſe à Dieu, *Hymn. III. verſ.* 725. „ O Pere, accordez-moi que mon „ ame réunie à la lumiere, ne ſoit plus replongée „ dans les ordures de la terre „.

Νεῦσον δὲ Πάτερ
Φωτὶ μιγεῖσαν
Μηκέτι δῦναι
Ἐς χθόνος ἄταν

Mais Chalcidius plus ancien que Synéſius, ſe déclare hautement pour la même erreur: „ les ames „ qui ont négligé de s'attacher à Dieu, dit ce philoſophe, ſont obligées par la loi du deſtin, de commencer un nouveau genre de vie, tout contraire „ au précédent, juſqu'à ce qu'elles ſe repentent de „ leurs péchés „.

La *tranſmigration des ames* fut auſſi un des dogmes Manichéens; leur doctrine ſur ce ſujet ſe réduiſoit à ces articles; 1°. que les ames des méchans paſſent dans des corps vils ou miſérables, & attaqués de maladies douloureuſes, afin de les châtier & de les corriger; 2°. que celles qui ne ſe convertiſſent pas après un certain nombre de révolutions, ſont livrées au démon pour être tourmentées & domptées, après quoi elles ſont renvoyées dans ce monde, comme dans une nouvelle école, & obligées de fournir une nouvelle carriere; 3°. que les ames des *auditeurs* qui cultivoient la terre, ſe marioient, négocioient, &c. & qui du reſte vivoient en gens de bien, n'étant pas néanmoins aſſez pures pour entrer dans le ciel au ſortir du corps, paſſent dans des courges, &c. afin que ces fruits étant mangés par les élus qui ne ſe marioient point, elles ne ſoient plus liées avec la chair, & qu'elles achevent leur purification avec les élus; 4°. qu'entre ces ames, il y en a qui ſont renvoyées dans des corps mortels, pour vivre de la vie des élus & conſommer ainſi leur purification & leur ſalut: car le privilege des ames des élus, étoit de retourner dans le ciel dès qu'elle ſont ſéparées du corps, parce qu'elles ſont parvenues à la perfection requiſe pour cela.

Quand on reflêchit ſur l'ancienneté & l'univerſalité de cette doctrine de la *tranſmigration des ames*, il eſt naturel de ſe demander ce qui peut y avoir donné lieu. M. de Beauſobre croit qu'elle tira ſon origine des opinions ſuivantes.

I. La préexiſtence des ames établie au long par Platon, dans le dixieme livre des *lois*. Cette opinion fut tres-générale parmi les philoſophes, & elle a été très-commune parmi les peres grecs; elle leur a paru même néceſſaire pour maintenir l'immortalité de l'ame. (1)

II. Ce ſentiment qui eſt une ſuite du premier, parut auſſi ſuffiſamment lié avec la métempſycoſe. De-là vient que les Egyptiens, ſi l'on en croit Hérodote, *l. II. p.* 123. furent les premiers qui immortaliſerent les ames, & établirent en même tems la *tranſmigration*.

III. La néceſſité de la purification des ames avant que d'être reçues dans le ciel, d'où elles étoient deſcendues. „ Ce ſentiment, dit l'hiſtorien du Manichéiſme, qui ne fait point de deshonneur à la raiſon, a paru conforme à l'Ecriture, a été embraſſé „ par pluſieurs peres, & a fourni l'idée du purgatoire „. Platon eſt formel ſur la néceſſité de cette purification. „ Les ames, diſoit ce philoſophe, *in* „ *Tim.* §. *XXVIII. p.* 252. ne verront point la fin de „ leurs maux, que les révolutions du monde ne les „ aient ramenées à leur état primitif, & ne les aient „ purifiées des taches qu'elles ont contractées, par „ la contagion du feu, de l'eau, de la terre, & de „ l'air „. (2)

IV. Enfin les philoſophes jugerent que la juſtice & l'équité de Dieu ne lui permettant pas de livrer aux démons les ames vicieuſes, à la fin d'une ſeule vie & d'une ſeule épreuve, crurent que la Providence les renvoyoit après la mort en d'autres corps, comme dans de nouvelles écoles, pour y être châtiées ſelon leurs mérites, & purifiées par le châtiment.

Les Juifs bornoient ces *tranſmigrations* à trois, imagination qu'ils paroiſſent avoir priſe de Platon, qui ne permettoit l'entrée du ciel qu'aux ames qui s'étoient ſignalées dans la pratique de la vertu pendant trois incorporations. Obſervons cependant que cette opinion que les ames ne parviennent à la ſouveraine félicité qu'après avoir vécu ſaintement pendant trois incorporations, étoit reçue chez les Grecs plus d'un ſiecle avant Platon; c'eſt ce qui paroît par ces vers de Pindare, Olympien, *Od. II. v.* 122.

Ὅσοι δ' ἐτόλμασαν ἐς τρὶς
Ἑκατέρωθι μείναντες
Ἀπὸ πάμπαν ἀδίκων ἔχειν
Ψυχὰν, ἔτειλαν Διὸς
Ὁδὸν παρὰ Κρόνου
Τύρσιν.

Qui valuerunt ad tertiam uſque vicem utrobique manentes animam ab injuſtis omnino abſtinere, perrexerunt Jovis viam ad ſaturni urbem. Tels étoient les fondemens de la métempſycoſe. C'eſt au lecteur à juger ſi ces principes ſont aſſez ſolidement établis pour en conclure ce dogme: exceptons pourtant l'immortalité de l'ame, dont la métempſycoſe n'eſt rien moins qu'une conſéquence néceſſaire. (3)

A l'égard de la préexiſtance des ames, on pourroit tout-au-plus la regarder comme poſſible, & non comme prouvée. La néceſſité de la purification des ames paroît prouver trop; car en la ſuppoſant, il s'enſuivra que les ames humaines ne pourront être admiſes dans le ciel; qu'on les faſſe paſſer par autant de corps qu'on voudra, elles ne ſeront jamais exemptes de défauts dans cette vie, & par conſéquent jamais bien qualifiées pour le ſéjour des bienheureux. Enfin, par rapport à la juſtice de Dieu, il s'agit de ſavoir ſi le tems d'épreuve que Dieu accorde aux hommes pendant une ſeule vie, n'eſt pas ſuffiſant pour mettre l'équité du ſouverain juge à couvert; d'ailleurs, outre le tems accordé à chaque homme, les ſecours qu'il a eus, les talens qu'il a reçus, en un mot les circonſtances de ſon état, doivent entrer en ligne de compte. (*D. J.*)

TRANSMISSION, ſ. f. *en Optique*, ſignifie la propriété par laquelle un corps tranſparent laiſſe paſſer les rayons de lumiere à-travers ſa ſubſtance; dans ce ſens *tranſmiſſion* eſt oppoſée à *réflexion*, qui eſt l'action

(1) Si par *peres grecs* on veut entendre dans cet article les hérétiques Origéniſtes, on ne ſauroit nier que l'opinion la plus commune parmi eux fut que les ames exiſtoient avant les corps; mais ſi par *peres grecs* on entend ces illuſtres & ſaints perſonnages qui ſe diſtinguerent par leur ſavoir & leur vertu, dans le tems que cette célebre nation ne s'étoit pas encore ſéparée de l'Egliſe catholique par le ſchiſme & le monſtre horrible de l'héréſie; il eſt certain que ceux-ci n'adopterent pas, du-moins communément, le dogme Origénien; ils le combattirent au-contraire fortement, ou au-moins le regarderent comme une grande folie. S. Grégoire de Naziance nous en fournit l'exemple dans ſa 31. oraiſon, où il dit „ Je crains „ que quelqu'un ne ſoit de cette opinion abſurde & mal fondée, „ comme s'il étoit poſſible que l'ame avant de s'unir au corps, „ ait habité ailleurs, mais cela eſt certainement contraire à la „ créance de l'Egliſe „ S. Grégoire de Niſſe eſt du même ſentiment par rapport à la préexiſtence des ames. Ce fut auſſi celui de S. Epiphane & de S. Jean Damaſcène touchant l'Origéniſme. On a cru bien moins néceſſaire le ſyſtème d'Origenes pour établir l'immortalité de l'ame, puiſqu'on prouve cette vérité par des principes bien différens, tirés de la révélation divine, & infiniment plus forts que ceux qu'on tire de la raiſon naturelle. La philoſophie nous en fournit auſſi des preuves les plus concluantes. (W)

(2) Qu'il y ait dans l'autre vie un lieu, où les ames déjà unies à Dieu par un ſaint amour, mais non entierement purifiées de quelque coulpe ou légere faute, doivent reſter juſqu'à ce qu'elles ſoient exemptes de toute tache; c'eſt une doctrine fondée dans la révélation divine à un tel dégré d'évidence, que ce ſeroit fermer les yeux pour ne pas voir la lumiere en plein midi, que de la révoquer en doute. Les dogmes de la Religion chrétienne ont d'autres ſources que les folies du Paganiſme, ou les reveries de la ſageſſe humaine. Ils viennent de l'infalibilité même, de la Verité éternelle & ne tirent par conſéquent aucun appui, aucun ſoutien de la frêle & aveugle ſageſſe des hommes. (W)

(3) Le dogme de la métempſycoſe eſt une conſéquence néceſſaire de l'immortalité de l'ame, entant que le ſyſtème même de la métempſycoſe ne ſauroit ſubſiſter & tomberoit de lui-même en ruine, s'il ne préſuppoſoit l'immortalité de l'ame. C'eſt dans ce ſens que le célebre auteur de cet article appelle la métempſycoſe une conſéquence néceſſaire de l'immortalité de l'ame, non que ce ſoit une conſéquence qu'une fois admiſe l'immortalité de l'ame, on doive néceſſairement admettre la métemplycoſe. (W)

l'action par laquelle un corps renvoie les rayons de lumiere qui tombent sur sa surface. *Voyez* RÉFLEXION.

Transmission se dit aussi dans le même sens que réfraction, parce que la plûpart des corps, en transmettant les rayons de lumiere, leur font subir aussi des réfractions, c'est-à-dire, les brisent au point d'incidence, & les empêchent de se mouvoir au-dedans de la substance du corps suivant la même direction suivant laquelle ils y sont entrés. *Voyez* RÉFRACTION.

Pour ce qui est de la cause de la *transmission*, ou pourquoi certains corps transmettent, & pourquoi d'autres réfléchissent les rayons, *voyez les articles* DIAPHANÉITÉ, TRANSPARENCE, & OPACITÉ.

Newton prétend que les rayons de lumiere sont susceptibles de *transmission* & de réflexion. Il appelle cette vicissitude à laquelle les rayons de lumiere sont sujets, des accès de facile réflexion & de facile *transmission*; & il se sert de cette propriété pour expliquer dans son optique, des phénomenes curieux & singuliers, que ce philosophe expose dans un assez grand détail. *Voyez* RAYON & LUMIERE. *Chambers*. (O)

TRANSMISSION, (*Jurisprud.*) est la translation qui se fait de plein droit de la personne du défunt en la personne de son héritier, de quelque droit qui étoit acquis au défunt au tems de son décès.

La *transmission* a lieu pour un legs ou fidei-commis, quand même le légataire ne l'auroit pas encore reçue, pourvu néanmoins que le droit lui fût acquis.

Pour venir par *transmission*, il faut être héritier de celui dont on exerce le droit, au lieu que celui qui vient par représentation, peut fair valoir son droit, quoi qu'il ne soit pas héritier de celui qu'il représente.

En fait de fidei-commis ou substitution, la *transmission* avoit lieu aux parlemens de Toulouse, Bordeaux & Provence, de maniere que les enfans du premier substitué recueilloient le fidei-commis, encore que leur pere fût décédé avant le grevé; mais l'ordonnance des substitutions, *tit. j. art.* 29. porte que ceux qui sont appellés à une substitution, & dont le droit n'aura pas été ouvert avant leur décès, ne pourront en aucun cas être censés en avoir transmis l'espérance à leurs enfans ou descendans, encore que la substitution soit faite en ligne directe par des ascendans, & qu'il y ait d'autres substitués appellés à la même substitution, après ceux qui seront décédés & leurs enfans ou descendans. *Voyez* Ricard, *des donations*; Brillon, *au mot* TRANSMISSION. (A)

TRANSMUTATION, s. f. *en Géométrie*, se dit de la réduction ou du changement d'une figure, ou d'un corps en une autre de même aire ou de même solidité, mais d'une forme différente; comme d'un triangle en un quarré, d'une pyramide en un parallélipipede, *&c. Voyez* FIGURE, *&c.*

TRANSMUTATION, *dans la sublime Géométrie*, est le changement d'une courbe en une autre de même genre ou de même ordre.

M. Newton dans le premier livre de ses *principes*, *sect. ij.* a donné la méthode pour la *transmutation* d'une courbe en une autre, & se sert avec beaucoup d'élégance de cette *transmutation* pour résoudre différens problèmes qui ont rapport aux sections coniques.

On peut remarquer que le problème de M. Newton sur la *transmutation* des courbes, est le même que celui que M. l'abbé de Gua a résolu dans les *usages de l'analyse de Descartes*, sur la courbe ou l'ombre que forme la projection d'une courbe quelconque exposée à un point lumineux. (O)

TRANSMUTATION, (*Alchimie.*) *voyez* HERMÉTIQUE, *Philosophie*, & PIERRE PHILOSOPHALE.

TRANSPARENCE, *ou* DIAPHANÉITÉ, s. f. *en Physique*, signifie la propriété en vertu de laquelle un corps donne passage aux rayons de lumiere.

La *transparence* des corps a été attribuée par quelques auteurs au grand nombre de pores ou interstices qui se trouvent entre les particules de ces corps; mais cette explication, selon d'autres, est extrèmement fautive; parce que la plûpart des corps opaques & solides, & que nous connoissons dans la nature, renferment beaucoup plus de pores que de matiere, ou du-moins, beaucoup plus de pores qu'il n'en faut pour donner passage à un corps aussi delié & aussi subtil que celui de la lumiere. *Voy.* PORE.

Aristote, Descartes, *&c.* attribuent la *transparence* à la rectitude des pores; ce qui, selon eux, donne aux rayons de lumiere le moyen de passer à-travers les corps, sans heurter contre les parties solides, & sans y subir aucune réflexion: mais Newton prétend que cette explication est imparfaite, puisque tous les corps renferment une quantité de pores, qui est plus que suffisante pour transmettre ou faire passer tous les rayons qui se présentent, quelque situation que ces pores puissent avoir les uns par rapport aux autres.

Ainsi la raison pour laquelle les corps ne sont pas tous transparens, ne doit point être attribuée selon lui, au défaut de rectitude des pores, mais à la densité inégale de leurs parties, ou à ce que les pores sont remplis de matieres hétérogenes, ou enfin, à ce que ces pores sont absolument vuides: car dans tous ces cas, les rayons qui y entrent subissant une grande variété de réflexions & de réfractions, ils se trouvent continuellement détournés de côté & d'autre, jusqu'à ce que venant à tomber sur quelques parties solides du corps, ils se trouvent enfin totalement éteints & absorbés. *Voyez* RAYON & RÉFLEXION.

C'est pour ces raisons, selon Newton, que le liége, le papier, le bois, *&c.* sont des corps opaques, & qu'au contraire le diamant, le verre, le talk, sont des corps transparens: la raison, selon lui, est que les parties voisines dans le verre & le diamant, sont de la même densité; de sorte que l'attraction étant égale de tous les côtés, les rayons de lumiere n'y subissent ni réflexion, ni réfraction; mais ceux qui entrent dans la premiere surface de ces corps, continuent leur chemin jusqu'au bout sans interruption, excepté le petit nombre de ceux qui heurtent les parties solides: au contraire les parties voisines dans le bois, le papier, *&c.* different beaucoup en densité; de sorte que l'attraction y étant fort inégale, les rayons y doivent subir un grand nombre de réflexions & de réfractions; par conséquent les rayons ne peuvent passer à-travers ces corps, & étant détournés à chaque pas qu'ils font, il faut qu'ils s'amortissent à la fin, & qu'ils se perdent totalement. *Voyez* OPACITÉ. *Chambers*.

TRANSPARENT, c'est la même chose que diaphane. *Voyez* DIAPHANE, *&c.* Ce mot est formé du latin *pelluceo*, je brille à travers.

Transparent, est opposé au mot *opaque*. *Voyez* OPAQUE.

TRANSPIRATION, s. f. *en Médecine*, action par laquelle des humeurs superflues du corps sont poussées dehors par les pores de la peau. *Voyez* ÉVACUATION, PORE & PEAU.

Il y a dans la peau une infinité de ces pores de la *transpiration*, dont les plus considérables sont les orifices des conduits qui viennent des glandes miliaires. *Voyez* GLANDE & MILIAIRE.

Quand la *transpiration* est assez abondante pour être apperçue par les sens, comme dans la sueur, on l'appelle la sensible *transpiration*; quand elle échappe aux sens, comme dans l'état ordinaire du corps, elle prend le nom d'insensible *transpiration*. *Voyez* SUEUR.

Losqu'on se sert simplement, & sans aucune addition ou adjectif, du mot *transpiration*, il s'entend toujours de l'insensible *transpiration*.

Transpiration s'emploie aussi par quelques auteurs pour signifier l'*entrée de l'air*, des *vapeurs*, *&c* dans le corps par les pores de la peau. *Voyez* AIR.

Cardan explique par le moyen de cette *transpiration* le phénomene prodigieux d'une femme, dont les urines de chaque jour pesoient 27 livres, quoique tous les alimens qu'elle prenoit, tant secs que liquides, n'allassent pas au-delà de quatre livres. Le docteur Baynard croit qu'il y a dans les hydropiques quelque *transpiration* semblable. *Voyez* HYDROPISIE.

Les anciens, Hippocrate, Galien, *&c.* connoissoient cette espece d'évacuation; mais Sanctorius fut le premier qui la réduisit à quelques regles déterminées. On lui est redevable de l'invention & de la perfection de la doctrine de l'insensible *transpiration*.

Les vaisseaux par lesquels se fait la *transpiration*, s'ouvrent obliquement sous les écailles de l'épiderme ou de la surpeau, ils sont d'une petitesse inconcevable. Suivant un calcul de Leewenhoeck, il paroît que l'on peut couvrir avec un grain commun de

sable, cent vingt-cinq mille embouchures ou orifices extérieurs de ces vaisseaux. *Voyez* CUTICULE *ou* ÉPIDERME, GLANDE MILIAIRE, *&c.*

De chaque point du corps, & par toute l'étendue de la cuticule, il transude continuellement une humeur subtile qui sort de ces vaisseaux.

Des expériences bien confirmées ont appris que la quantité de matiere poussée au-dehors par cette voie, étoit plus considérable que celle qui se rendoit par toutes les autres. *Voyez* SELLE, URINE, *&c.*

En supposant une diete modérée, un âge moyen, & une vie commode, Sanctorius a trouvé en Italie que la matiere de l'insensible *transpiration* étoit les $\frac{5}{8}$ de celle que l'on prenoit pour aliment; de-sorte qu'il n'en restoit que les $\frac{3}{8}$ pour la nutrition, & les excrémens du nez, des oreilles, des intestins, de la vessie. *Voyez* EXCRÉMENT.

Le même auteur démontre, que l'on perd en un jour par l'insensible *transpiration* autant qu'en quatorze jours par les selles; & en particulier, que pendant la durée de la nuit, on perd ordinairement seize onces par les urines, quatre par les selles, & plus de quarante par l'insensible *transpiration*.

Il observe aussi qu'un homme qui prend dans un jour huit livres d'alimens, en mangeant & en buvant, en consume cinq par l'insensible *transpiration*: quant au tems, il ajoute que cinq heures après avoir mangé, cet homme a transpiré environ une livre; depuis la cinquieme heure jusqu'à la douzieme, environ trois livres; & depuis la douzieme jusqu'à la seizieme, presque la moitié d'une livre.

La *transpiration* insensible surpasse donc de beaucoup toutes les évacuations sensibles prises ensemble. Et il suit des expériences de Sanctorius, qu'on perd davantage en un jour par la *transpiration*, qu'en quinze jours par tous les autres émonctoires. *Voyez* EMONCTOIRES.

Borelli dit que les avantages de l'insensible *transpiration* sont si considérables, que sans elle les animaux ne pourroient pas conserver leur vie.

La *transpiration* est absolument nécessaire dans l'économie animale, pour purifier la masse du sang, & le débarrasser de quantité de particules inutiles & hétérogenes, qui pourroient le corrompre. De-là vient que quand la *transpiration* ordinaire est arrêtée, il survient tant de maladies, particulierement de fievres; de gratelles, *&c.*

La *transpiration* est nécessaire à l'organe du toucher, parce qu'elle empêche les mamelons de la peau d'être desséchés, soit par l'air, soit par l'attouchement continuel des corps extérieurs.

Le froid empêche la *transpiration* en resserrant les pores de la peau, & épaississant les liqueurs qui circulent dans les glandes cutanées. La chaleur au-contraire augmente la *transpiration*, en ouvrant les conduits excrétoires des glandes, & en augmentant la fluidité & la vélocité des humeurs. *Voy.* FROID, *&c.*

Les grands symptômes d'un état parfait de santé & les principaux moyens de la conserver, sont d'entretenir beaucoup de subtilité, d'uniformité & d'abondance dans la matiere de l'insensible *transpiration*, & aussi, quand elle augmente après le sommeil, *&c.* au-contraire, le défaut de ces qualités est le premier symptôme assuré, & peut-être la cause des maladies. *Voyez* SANTÉ & MALADIE.

La *transpiration* se fait, s'entretient, s'accroît par les visceres, les vaisseaux, les fibres; par le mouvement ou un exercice qui aille jusqu'aux premieres apparences de la sueur, par un usage modéré des plaisirs, en dormant sept ou huit heures, se couvrant bien le corps, & néanmoins ne le chargeant pas de couverture: la gaieté, une nourriture légere fermentée & néanmoins solide, & qui n'est pas grasse, un air pur, froid, pesant, *&c.* contribuent beaucoup à la *transpiration*. Le contraire de toutes ces choses, de même que l'augmentation des autres excrétions, la diminuent, l'empêchent, l'alterent.

On voit donc la cause, les effets, *&c.* de cette matiere de la *transpiration*, de son usage pour conserver la souplesse & la flexibilité des parties, en leur rendant ce qu'elles ont perdu; mais principalement en conservant l'humidité des mamelons nerveux, en les entretenant frais, vigoureux, propres à être affectés par les objets, & à transmettre à l'ame leurs impressions. *Voyez* NERF, SENSATION, *&c.*

Une trop grande *transpiration* occasionne des foiblesses, des défaillances, des morts subites; une trop petite, ou même une suppression totale de cette action fait que les vaisseaux capillaires se dessechent, se flétrissent & périssent: il arrive aussi que les plus grands émonctoires en sont obstrus, ce qui trouble la circulation, & rend les humeurs caustiques: de-là viennent la putridité, la crudité, les fievres, les inflammations, les apostèmes ou les abscès. *Voy.* MALADIE.

Pour déterminer l'état & les qualités de la *transpiration* nécessaires à juger de la disposition du corps, Sanctorius inventa une chaise à peser, avec laquelle il examinoit la quantité, les degrés de *transpiration*, dans différentes circonstances du corps, sous différentes températures de l'air, dans différens intervalles qu'il mettoit à boire, à manger, à dormir, *&c.* *Voyez* CHAISE *de Sanctorius*.

Quelques-uns des phénomenes les plus extraordinaires, qu'il a observés par ce moyen, sont que quelques tems après avoir mangé, la *transpiration* est moindre qu'en tout autre tems: que la *transpiration* est la plus grande entre la cinquieme & la douzieme heure après les repas; que l'exercice soit en allant à cheval, en carrosse, en bateau, *&c.* soit en jouant à la paume, en patinant, & surtout les frictions vives sur la peau, sont des moyens merveilleux pour provoquer la *transpiration*; que lorsqu'on sue elle est moindre qu'en tout autre tems; & que les femmes transpirent toujours beaucoup moins que les hommes.

TRANSPLANTATION, (*Médecine*.) méthode de guerir les maladies imaginée & soigneusement recommandée par Paracelse; elle consiste à faire passer une maladie d'un homme dans un autre, ou dans un animal, ou même dans une plante, de façon que le sujet qui l'a communiquée en est totalement délivré. On a tâché de constater par des faits cette prétention chimérique de Paracelse, indigne de ce grand homme; les Allemands sur-tout extrémement attachés aux remedes singuliers, se sont appliqués à faire valoir cette méthode; & pendant que les médecins des autres pays la laissoient ensevelie dans un oubli bien légitime, ils faisoient des expériences & des longs raisonnemens, les uns pour la détruire, & les autres pour la confirmer. Georgius Franeus rapporte plusieurs exemples de maladies qu'il assure gueries par la *transplantation* (*ephemer. nat. curios. ann. iv. & v. observ.* 102) Maxuel, médecin écossois, a fait un traité particulier où il s'en déclare le partisan; Thomas Bartholin en parle dans une dissertation épistolaire, & prétend avoir une mumie essentielle tirée des astres dans qui les maladies se *transplantent* promptement. Hermann Grube n'a rien oublié pour faire proscrire la *transplantation* comme inutile ou superstitieuse; Reiselius assure que cette méthode est principalement appropriée dans les hydropisies, & raconte avoir gueri par son moyen deux enfans d'hydrocele, qui avoient résisté à toutes sortes de remedes, il se servit dans le premier cas d'un limaçon rouge, qu'on frotta à diverses reprises sur la partie affectée; on l'attacha ensuite au haut de la tumeur pendant 24 heures, après quoi on le suspendit exposé à la fumée. Cette opération réitérée trois fois de même façon, l'hydrocele disparut; dans le second cas, il fit avec le même succès la *transplantation* dans l'urine même du malade, qu'il mit ensuite, chargée de la maladie, dans une coquille d'œuf, aussi exposée à la fumée. *Credat judæus apella, non ego.*

Le même auteur assure avoir guerir une hernie inguinale par le teléphium récemment arrachée, appliqué sur la tumeur, & ensuite planté & cultivé avec beaucoup de soin; les transplantateurs recommendent de veiller avec une extrème attention aux plantes & aux animaux dans qui on a fait passer les maladies, parce que lorsqu'ils souffrent, sont incommodés, ou meurent, la personne de qui ils ont reçu la maladie se sent aussi-tôt de leur altération: on raconte qu'un homme ayant transplanté sa maladie dans un chêne, fut considerablement incommodé d'une blessure qu'on fit à cet arbre; les Allemands regardent le teléphium, comme la plante la plus favorable à la *transplantation*, ils la reservent principalement à cet usage, & l'appellent en conséquence *raben-trauf*.

Parmi les secrets de bonnes femmes, on trouve quelque idée de la *transplantation*; ces especes de médicastres subalternes conseillent beaucoup dans les fievres malignes, pestilentielles, de mettre dans le lit

du

du malade, d'attacher même à leur pié un crapaud, un ſerpent, un chien ou tout autre animal; elles prétendent qu'ils attirent le venin qui eſt la cauſe de la maladie, & elles aſſurent avoir vu ces animaux devenir après cela prodigieuſement enflés, & mourir promptement en exhalant une puanteur inſoutenable; on peut voir un effet analogue à la *tranſplantation* dans ce qui arrive aux vieillards, ſuivant quelques auteurs, lorſqu'ils couchent avec des jeunes gens ils ſe conſervent plus long-tems en bonne ſanté, frais & diſpos, & les jeunes gens ſe reſſentent beaucoup plutôt des incommodités de la vieilleſſe; ce fait mérite encore d'être ſoigneuſement examiné; nous pouvons conclure des autres que le deſir de vivre & de ſe bien porter eſt ſi fortement gravé dans le cœur de tous les hommes qu'il n'y a rien qu'on n'ait imaginé dans la vue de le réaliſer, & qu'on n'a rien propoſé de ſi abſurde qui n'ait trouvé des partiſans. (*m*)

TRANSPLANTATION D'ARBRES, (*Agricult.*) on a imaginé l'art de tranſplanter les grands arbres fruitiers des vergers: un particulier en fit l'eſſai en Angleterre dans le dernier ſiecle; il avoit eu pendant vingt ans un verger rempli de pommiers & de poiriers. Ces arbres étoient en bon état & produiſoient du fruit en abondance. Il ſe trouve obligé d'aller demeurer dans une autre maiſon de campagne à environ un mille de ce verger; il eſſaya d'emporter avec lui ſes arbres fruitiers dont il étoit amoureux. Pour cet effet il fit faire, au mois de Novembre, des tranchées autour de leurs racines, & des trous aſſez grands pour recevoir chaque arbre qu'il vouloit tranſplanter dans ſon nouveau jardin avec la motte de terre. Auſſi-tôt que les gelées commencerent à être aſſez fortes pour ſon deſſein, & qu'elles eurent endurci la terre autour des racines, il fit lever les arbres avec des leviers ſans rompre la motte, & les fit conduire ſur des traineaux à l'endroit de ſon nouveau jardin qui leur étoit deſtiné; il les laiſſa dans l'état qu'ils avoient été apportés, & au dégel il mit de nouvelles terres autour des racines, termina ſon ouvrage, & fit remplir les tranchées de nouvelle terre qu'il y affaiſſa.

Un mois après avoir ainſi tranſplanté ſes arbres, il fit ôter un bon tiers des branches, pour les décharger à proportion de la quantité de racines qu'ils avoient perdues; & l'été ſuivant il en recueillit paſſablement de fruits: voilà juſqu'où de nos jours les Anglois ont pouſſé l'induſtrie du jardinage; ils ſont parvenus non-ſeulement à faire, quand il leur plaît, de leurs arbres fruitiers, des arbres pour ainſi-dire ambulans, mais encore à les tranſplanter à rebours.

M. Bradley a lui-même imaginé de tranſplanter les jeunes arbres au milieu de l'été, & il aſſure l'avoir vû exécuter avec ſuccès par un curieux de Kenſington. Comme la ſéve de pluſieurs arbres eſt dans l'inaction vers le milieu de l'été, ſi on les tranſporte dans ces momens favorables, ils ont plus de tems pour ſe fortifier avant l'hiver, que ceux que l'on remue dans l'automne, & ſont inconteſtablement mieux préparés à pouſſer de fortes tiges que ceux que l'on tranſplanteroit au printems; mais les arbres qui perdent leurs feuilles réuſſiroient-ils auſſi-bien par cette méthode que les arbres toujours verds? Il reſte encore un grand nombre d'expériences à tenter ſur la *tranſplantation*, & les mauvais ſuccès ne doivent pas décourager. (*D. J.*)

TRANSPORT, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud*) eſt un acte qui fait paſſer la propriété de quelque droit ou action d'une perſonne à une autre, par le moyen de la ceſſion qui lui en eſt faite; ainſi *tranſport* & *ceſſion* en ce ſens ne ſont qu'une même choſe.

Celui qui fait le *tranſport* eſt appellé *cédant*, & celui au profit duquel il eſt fait eſt appellé *ceſſionaire*.

Le *tranſport* ſe fait avec garantie ou ſans garantie, ce qui dépend de la convention.

Le cédant eſt cependant toujours garant de ſes faits & promeſſes.

Le *tranſport* ne ſaiſit que du jour qu'il a été ſignifié, c'eſt-à-dire qu'il n'a d'effet contre le débiteur & les autres tierces perſonnes que du jour qu'il a été ſignifié & copie donnée au débiteur.

Le défaut de ſignification au débiteur opere,

1°. Que le payement fait au cédant eſt valable ſauf le recours du ceſſionnaire contre le cédant.

2°. Qu'un créancier du cédant, même poſtérieur au *tranſport* non-ſignifié, peut ſaiſir & arrêter la dette cédée.

3°. Qu'un ſecond ceſſionnaire du même effet ayant fait ſignifier le premier ſon *tranſport*, eſt préféré au premier ceſſionnaire.

L'acceptation du *tranſport* de la part du débiteur, équivaut à une ſignification.

Il y a certaines choſes dont on ne peut faire valablement un *tranſport* à certaines perſonnes, comme des droits litigieux aux juges, avocats, procureurs. *Voyez* DROIT LITIGIEUX.

Les ceſſions & *tranſports* ſur les biens des marchands en faillite ſont nuls, s'ils ne ſont faits au-moins dix jours avant la faillite. Ordonn. du commerce, *tit. xj. art. 4.*

La délégation eſt différente du *tranſport*, en ce qu'elle ſaiſit ſans être ſignifiée, mais il faut qu'elle ſoit faite du conſentement du débiteur, ou par lui acceptée. *Voyez* DÉLÉGATION. (*A*)

TRANSPORT, (*Commerce.*) action par laquelle on fait paſſer une choſe d'un lieu ou d'un pays en un autre. Le *tranſport* des marchandiſes par eau étant plus commode, plus aiſé, & infiniment moins coûteux que par terre, demande tous les ſoins du gouvernement pour le procurer au commerce. (*D. J.*)

TRANSPORT, *terme de Teneur de livres*, ce mot ſe dit du montant des additions des pages qui ſont remplies, que l'on porte au commencement des autres pages nouvelles; il faut bien prendre garde de ſe tromper dans le *tranſport* qui ſe fait dans les livres, du montant des pages. *Ricard.* (*D. J.*)

TRANSPORT, TRANSPORTER, (*Jardinage.*) ſe dit des terres que l'on enleve d'un baſſin, d'un canal, d'un boulingrin, ou bien des terres qu'on apporte pour conſtruire une terraſſe, une platteforme, un belvedere.

Il y a quatre manieres de *tranſporter* les terres, dans des tombereaux tirés par des chevaux, des camions traînés par deux hommes, des paniers mis ſur des ânes, & dans des brouettes ou des hottes ſervies par des hommes.

Les deux premieres manieres ſont à préférer, quand le lieu où on *tranſporte* les terres eſt fort éloigné; un tombereau à un cheval contient environ 6 piés cubes de terre, & vaut trois ou quatre voyages d'un âne qui porte 2 piés cubes dans ſes deux paniers; les camions contiennent ordinairement 8 piés cubes, enſorte qu'il faut vingt-quatre tombereaux tirés par deux chevaux, contenant 9 piés cubes de terre, pour contenir une toiſe cube de terre; quand ils ne ſont tirés que par un cheval il faut trente-ſix tombereaux.

Lorſque la diſtance eſt peu conſidérable, on peut ſe ſervir des ânes ainſi que des brouettes ou des hottes ou qui ne contiennent qu'un pié cube de terre; ainſi un âne en porte le double à la fois, & on eſtime que trois cens hottes ou brouettes médiocrement chargées contiennent une toiſe cube de terre.

La ſituation des lieux aſſujettit à l'une de ces quatre manieres, telle que ſeroit une deſcente un peu roide ſur un coteau, où il faut abſolument des hotteurs.

S'il ſe trouvoit des rochers dans les terres, on y fera ranger des fagots autour de chaque roche; on y mettra le feu, & quand la braiſe ſera bien échauffée on jettera de l'eau deſſus, ce qui la fera fendre & éclater avec bruit. C'eſt ainſi que le grand Annibal en paſſant les Alpes, fit diſſoudre les rochers au rapport de Tite-Live; il ſe ſervit de vinaigre au-lieu d'eau. *Eamque (quum & vis ventis apta faciendo igni coorta eſſet) ſuccedunt, ardentiaque ſaxa infuſo aceto putrefaciunt.* Titi-Livii, *lib. XXI. n°. 37.*

On *tranſporte* des arbres en motte emmanequinée, ſoit ſur de petits chariots appellés *diables*, ou ſur de plus grands avec des chaînes de fer qui les attachent.

Les orangers & les arbres encaiſſés d'une moyenne force, ſe *tranſportent* ſur des civieres ou ſur des traîneaux, deux hommes les portent encore avec de groſſes cordes attachées à des crochets qui embraſſent les quatre piliers de la caiſſe; des chariots tirés par des chevaux ſervent à *tranſporter* les grands arbres.

TRANSPOSITIF, VE, adj. (*Gram.*) M. l'abbé Girard (*Princip. diſc. I. tom. I. pag. 23.*) diviſe les langues en deux eſpeces générales, qu'il nomme *analogues* & *tranſpoſitives*.

Il appelle *langues analogues*, celles dont la syntaxe & la conſtruction uſuelle ſont tellement analogues à l'ordre analytique, que la ſucceſſion des mots dans le diſcours y ſuit la gradation des idées.

Il appelle *langues transpositives*, celles qui dans l'élocution donnent aux noms & aux adjectifs des terminaisons relatives à l'ordre analytique, & qui acquierent ainsi le droit de leur faire suivre dans le discours une marche entierement indépendante de la succession naturelle des idées. *Voyez* LANGUE, *art. iij. §. 1. (B. E. R. M)*

TRANSPOSITION, s. f. *en Algebre*, se dit de l'opération qu'on fait en transposant dans une équation un terme d'un côté à l'autre; par exemple, si $a+c=b$, on aura en retranchant de part & d'autre c, $a+c-c=b-c$, ou $a=b-c$, où l'on voit que le terme c est transposé du premier membre au second avec un signe contraire à celui qu'il avoit. On ne fait aucun changement dans une équation en transposant ainsi les termes d'un membre dans l'autre, pourvu qu'on observe de leur donner des signes contraires. Par exemple, si on avoit $a-c=b$, on auroit en ajoutant de part & d'autre c, $a-c+c=b+c$, ou $a=b+c$; les regles des *transpositions* sont fondées sur cet axiome, que si à des quantités égales on en ajoute d'égales, ou qu'on en retranche d'égales, les tous dans le premier cas seront égaux, & les restes dans le second. (*O*)

TRANSPOSITION, *en Musique*, est le changement par lequel on transporte une piece de Musique d'un ton à un autre.

Je suppose qu'on sait déjà qu'il n'y a proprement que deux modes dans la musique; de telle sorte que composer en tel ton, n'est autre chose que fixer sur telle ou telle tonique le mode qu'on a choisi. Mais comme l'ordre des sons ne se trouve pas naturellement disposé sur toutes ces toniques, comme il devroit être pour y établir le mode, on corrige cette irrégularité par le moyen des dièses ou des bémols dont on arme la clé, *voyez* CLÉ TRANSPOSÉE. Quand on a donc composé un air dans quelque ton, & qu'on le veut transposer dans un autre, il ne s'agit que d'en élever ou abaisser la tonique & toutes les notes d'un ou plusieurs degrés, selon le ton qu'on a choisi; puis de changer l'armure de la clé, conformément à ce nouveau ton: tout cela est égal pour les voix; car en appellant toujours *ut* la tonique du mode majeur, & *la* celle du mode mineur, tous les tons leur sont indifférens, & c'est l'affaire des instrumens, *voyez* GAMME, MODE. Mais ce n'est pas pour ceux-ci une petite attention de transposer dans un ton ce qui est noté dans un autre: car quoiqu'ils se guident par les notes qu'ils ont sous les yeux, il faut que leurs doigts en touchent de toutes différentes, qu'ils les alterent différemment, selon la différence de l'armure de la clé pour le ton noté & pour le ton transposé: de sorte que souvent ils doivent faire des dièses où ils voient des bémols, & *vice versâ*, &c.

C'est un des grands avantages du système dont nous avons parlé au mot *notes*, de rendre la musique notée par cette méthode également propre à tous les tons en changeant une seule lettre, ce qui, ce me semble, met pour les instrumens ces nouvelles notes au-dessus de celles qui sont établies actuellement. *Voyez* NOTES. (*S*)

TRANSSUBSTANTIATION, (*Théol.*) *transsubstantiatio*, pris dans un sens général, signifie le changement d'une substance en une autre. Ainsi le changement de la verge de Moïse en serpent, des eaux du Nil en sang, de la femme de Loth en statue de sel, furent des *transsubstantiations* surnaturelles: mais le changement des alimens que nous prenons, en la substance de nos corps, n'est qu'une *transsubstantiation* naturelle. *Voyez* SUBSTANCE.

TRANSSUBSTANTIATION, dans un sens plus particulier, est la *conversion* ou le *changement miraculeux* qui se fait de toute la substance du pain en la substance du corps de Jesus-Christ, & de toute la substance du vin en celle de son sang, en vertu des paroles de la consécration dans le sacrement de l'eucharistie; ensorte qu'il ne reste plus que les especes ou apparences du pain & du vin, selon la doctrine de l'église romaine.

Ce *mot* fut introduit dans l'église au concile de Latran en 1215, pour obvier aux équivoques des Manichéens de ce tems-là. Mais si l'expression étoit nouvelle, la chose qu'elle énonçoit ne l'étoit pas, comme le remarque M. Bossuet.

Les Protestans rejettent unanimement le *mot de transsubstantiation*, même les Luthériens, quoiqu'ils ne nient pas la présence réelle. Ils y ont substitué ceux d'*impanation* & de *consubstantiation*. *Voy.* IMPANATION & CONSUBSTANTIATION.

Les Calvinistes, les Zuingliens, les Anglicans & tous les autres prétendus réformés qui expliquent ces paroles de Jesus-Christ: *Hoc est corpus meum*, dans le sens figuré; abhorrent aussi le nom de *transsubstantiation*. L'église romaine l'a conservé comme très-propre à exprimer le miracle qui s'opere dans l'eucharistie. Et pour prémunir ses enfans contre les fausses interprétations que les Sacramentaires donnent aux paroles de la consécration, elle a déclaré, dans le premier chapitre de la treizieme session du concile de Trente, que dans la *transsubstantiation* le corps & le sang de notre seigneur Jesus-Christ se trouvent réellement, véritablement & substantiellement sous les especes du pain & du vin. Le concile ajoute que par le mot *véritablement*, il entend proprement, & non pas par signification, comme si l'eucharistie n'étoit autre chose que le signe du corps & du sang de Jesus-Christ; que par le terme *réellement*, il entend *de fait*, & non pas seulement en figure ou une présence par la foi, comme si l'eucharistie n'étoit qu'une figure ou une représentation du corps & du sang de Jesus-Christ, & qu'on ne l'y reçût que par la foi; & enfin, que par *substantiellement*, il entend *en substance*, & non *en vertu* ou *par énergie*. Ainsi le sens de *vérité* est opposé à celui de *signe*; le sens de *réalité* à celui de *figure* ou de *perception par la foi*; & celui de *substance* exclut le sens de *vertu* ou d'*énergie*.

Voilà ce qu'a décidé l'Église sur ce point; mais elle n'a pas interdit aux Théologiens & aux Philosophes la liberté d'imaginer des systèmes pour expliquer la maniere dont le pain & le vin sont changés réellement au corps & au sang de Jesus-Christ, & comment les accidens du pain & du vin subsistent après la consécration, quoiqu'il n'y ait plus réellement ni pain ni vin. Nous allons donner l'analyse des différens systèmes qui ont paru sur ces deux questions, & nous indiquerons ce qu'il en faut penser.

Il y a trois systèmes différens sur la maniere dont s'opere la *transsubstantiation*: celui des Péripatéticiens, celui de M. Cally, & celui de M. Varignon.

1°. Les Péripatéticiens, en reconnoissant que toute la substance du pain & du vin est réellement changée en la substance du corps & du sang de Jésus-Christ, soutiennent que l'étendue actuelle du pain & du vin subsiste dans tout son entier. Le corps de Jesus-Christ selon eux, quoique réellement animé & organisé dans l'eucharistie, ne s'y trouve pas actuellement étendu. L'étendue du pain & du vin, suivant leurs principes, demeure après la consécration, & existe sans sujet d'inhésion. Ce système suppose qu'un corps en demeurant vrai corps, peut être dépouillé de son extension actuelle; & que l'extension actuelle d'un corps peut subsister, quoique ce corps lui-même ne subsiste plus. Mais outre que ce principe est faux, cette hypothèse est contraire aux sentimens des peres qui reconnoissent dans l'eucharistie le même corps de Jesus-Christ, qui est né de la vierge Marie, qui a été crucifié, *&c.* Or qui peut concevoir un pareil corps sans étendue actuelle? Enfin, l'étendue interne qu'ils supposent, par laquelle un corps est étendu, par rapport à lui-même, sans l'être par rapport aux corps qui l'environnent, est aussi insoutenable, que leur subsistance d'accidens sans sujet d'inhésion est imaginaire.

2°. M. Cally, professeur de Philosophie dans l'université de Caen, & disciple de Descartes, a prétendu que l'union réelle de l'ame & de la divinité de Jesus-Christ avec le pain & le vin eucharistiques, forment le corps de l'homme-Dieu présent sur nos autels. Suivant le principe de ce philosophe, toute matiere, de quelqu'espece qu'elle soit, est également suffisante pour constituer le corps de l'homme. Dès que l'ame humaine se trouve unie à une portion de matiere quelle qu'elle puisse être; il en résulte selon lui un homme proprement dit.

M. Nicole a réfuté solidement ce système dans sa *LXXXIIIme. lettre*. Mais il semble contraire à la foi de l'Église, qui par le corps de Jesus-Christ présent sur nos autels, n'entend pas une nouvelle matiere séparée & distinguée de celle qui compose le corps de Jesus-Christ dans le ciel, mais le même corps qu'il a pris dans le sein d'une vierge, qui a souffert pour nous, *&c.* ce que M. Cally n'explique point, en supposant que l'ame & la divinité de Jesus-Christ s'unissent au pain & au vin pour former son corps.

3°. M. Varignon, profeſſeur de Mathématiques au college Mazarin, & de l'académie royale des Sciences, admit en partie le ſyſtème de M. Cally, & y ajouta du ſien. Il admet une organiſation réelle dans chacune des parties intérieures du pain & du vin, & ſe fonde enſuite ſur ces principes. Il établit, 1°. que la matiere eſt diviſible à l'infini; qu'il n'eſt point de portion de matiere, quelque petite qu'elle ſoit, qui ne puiſſe, par les divers arrangemens de ſes parties, devenir tel ou tel corps: fer, froment, pain, vin, os, chair, ſang; & qu'en conſéquence il n'y a aucune eſpece de corps qui par les différentes diſpoſitions des parties qui le compoſent, ne puiſſe être converti en une autre eſpece de corps. 2°. Il établit que la grandeur & la ſtructure du corps ſont abſolument indifférentes à la nature de l'homme; parce que les enfans, les pigmées & les géans ſont également des hommes. 3°. Qu'un enfant qui eſt grand d'un pié, en venant au monde, & qui parvient enſuite à la grandeur de ſix piés, eſt toujours le même homme; & il conclut de cette maxime qu'un homme de ſix piés peut être réduit à un pié, & même diminuer par degrés juſqu'à l'infini, ſans ceſſer d'être le même homme & d'avoir le même corps. 4°. Il ſoutient que l'identité de la matiere n'eſt pas néceſſaire pour l'identité du corps: la raiſon qu'il en donne, eſt qu'il n'y a aucun homme, de quelque âge qu'il puiſſe être, qui ne ſoit cenſé avoir le même corps qu'il avoit en naiſſant, quoiqu'il ne lui reſte peut-être plus aucune portion de la matiere qui compoſoit ſon premier corps. Quelque diverſité, ajoute-t-il, qu'il y ait dans le corps d'un homme, par rapport à la matiere qui compoſoit ſon corps dans l'enfance, & ce qui le compoſe dans la vieilleſſe, cette diverſité n'empêche pas que ce ne ſoit toujours le même corps. L'unité & l'identité du corps ne ſe tirent pas de l'unité & de l'identité des parties qui le forment: elles puiſent leur ſource, leur fondement, leur origine dans l'unité & de l'identité d'ame. 5°. Il établit que l'homme n'eſt pas eſprit ſeulement, mais un eſprit joint à un corps. Ainſi pour conſtituer deux hommes, conclut-il, il faut deux corps & deux ames. Si pluſieurs corps, ajoute-t-il, étoient animés par la même ame, ils ne formeroient pas pluſieurs hommes; ils n'en compoſeroient qu'un: & dès-lors il eſt clair que cet homme pourroit dans le même tems, ſans être reproduit, ſe trouver en pluſieurs lieux; puiſque les différens corps qu'il auroit en différens pays & en différens lieux, ſeroient unis à une même ame.

Ces principes poſés, voici de quelle maniere M. Varignon entreprend de prouver la poſſibilité de la préſence réelle, & d'éclaircir la nature de la *transſubſtantiation*. Dieu, dit-il, à la prononciation des paroles de la conſécration, imprime ſur chaque partie ſenſible de l'hoſtie le mouvement qu'il faut pour leur donner une nouvelle configuration propre au corps humain; & dans le moment même de la formation de ces petits corps organiſés, il joint à chacun d'eux l'ame de Jeſus-Chriſt: chaque particule ſenſible du pain fait un tout, dont Dieu change l'arrangement & l'ordre intérieur. De ce changement qui ſe fait dans chacune des parties ſenſibles du pain réſultent des os, de la chair, des arteres, des veines & du ſang qui forment un corps organiſé ſemblable au nôtre, & que l'ame de Jeſus-Chriſt vient animer. Dans ce ſyſtème, chaque partie ſenſible du pain fait un ſeul corps individuel, qui ſe trouve le même dans chaque étendue ſenſible des particules de matiere qui étoient pain avant la conſécration: ces différentes particules de matiere devenues le corps de Jeſus-Chriſt peuvent être diviſées les unes des autres, ſans que l'ame qui leur eſt unie ſouffre pour cela aucune diviſion. Il faut dire la même choſe du corps humain, qui réſulte de l'union de ces petites particules de matiere à une même ame. Ce corps n'eſt ſujet à aucune ſéparation des parties. Les différentes particules de pain qui deviennent intérieurement le corps de Jeſus-Chriſt par la prononciation des paroles de la conſécration, conſervent toujours entr'elles le même ordre ſenſible, & le même arrangement qu'elles avoient lorſqu'elles étoient pain; il n'eſt donc pas étonnant qu'ayant la même ſuperficie, elles continuent à exciter en nous les mêmes ſenſations.

Ce ſyſtème eſt ſans doute ingénieux & ſoutenu dans toutes ſes parties. Mais il ne s'en écarte pas moins de la foi catholique. Car 1°. celle-ci appelle l'euchariſtie un *myſtere impénétrable* à la raiſon humaine, & M. Varignon ne laiſſe dans l'euchariſtie qu'un pur miracle, il en exclut le myſtere. 2°. Elle enſeigne que le corps de Jeſus-Chriſt qui ſe trouve dans l'euchariſtie, eſt le même qui eſt né d'une Vierge, qui a ſouffert, qui eſt reſſuſcité, &, ſelon M. Varignon, le corps de Jeſus-Chriſt qui eſt ſur l'autel, eſt formé dans l'inſtant de la matiere du pain & du vin. 3°. La foi nous enſeigne que Jeſus-Chriſt n'a qu'un corps, & M. Varignon donne à Jeſus-Chriſt autant de corps organiſés qu'il y a de parties ſenſibles dans le pain. 4°. M. Varignon prétend qu'il n'y a que les parties intérieures du pain qui ſoient changées, & que les parties ſenſibles demeurent toujours les mêmes, puiſqu'elles gardent toujours entr'elles la même ſituation & le même arrangement. Or cette partie ſeule de ſon ſyſtème eſt directement oppoſée à la *transſubſtantiation*, qui, dans le ſens défini par le concile de Trente, eſt la converſion de *toute* la ſubſtance du pain au corps de Jeſus-Chriſt, & de *toute* la ſubſtance du vin en ſon ſang, c'eſt-à-dire de toutes les parties, tant ſenſibles qu'intérieures.

Il y a divers ſyſtèmes pour expliquer quelle eſt la nature des eſpeces euchariſtiques qui frappent nos ſens après la *transſubſtantiation*, & pour fixer en quoi elles conſiſtent. L'école en fournit trois, celui des Péripatéticiens, celui du P. Maignan, religieux minime, & celui de Rohault le cartéſien.

1°. Les Péripatéticiens ſoutiennent que les apparences du pain & du vin ſont quelque choſe de réel qui ſubſiſte hors de nous. Ils croient que ce ſont des accidens abſolus, qui excitent ſans aucun ſujet d'inhéſion; quelques-uns même d'entr'eux vont juſqu'à dire qu'on ne peut nier l'exiſtence de ces accidens ſans bleſſer la foi.

On ſent aſſez que ce ſyſtème choque les notions les plus ſimples reçues parmi les philoſophes, ſur l'eſſence de la matiere & des accidens, perſonne n'ayant jamais entendu par ce dernier terme que ce qui n'exiſte point de ſoi-même, & ce qui ne peut ſubſiſter ſans être inhérent à un autre objet. L'autorité de ſaint Thomas & de quelques théologiens n'eſt pas ſuffiſante pour ériger cette opinion en dogme. Il eſt également libre ou de la ſoutenir ou de la rejetter.

2°. Le pere Maignan prétend que les apparences du pain & du vin ont pour ſujet d'inhéſion le corps même de Jeſus-Chriſt, ou qu'elles exiſtent dans notre ame: & voici comme il developpe ſon ſyſtème. On doit, dit-il, diſtinguer dans les corps deux ſortes d'apparences. Il y en a qui appartiennent à la ſubſtance corporelle, comme le mouvement, la figure, la dureté, l'impénétrabilité, & il y en a d'autres qui ne lui appartiennent pas, comme la couleur, la ſaveur, l'odeur. La premiere eſpece d'apparence qui appartenoit à la ſubſtance du pain, & qui l'affectoit avant la conſécration, demeure ſans le pain après la conſécration. Elles ont pour ſujet d'inhéſion le corps de Jeſus-Chriſt, elles réſident en lui, & elles y ſont attachées. Le corps de l'Homme-Dieu prend la place du pain, & il eſt revetu de toutes les apparences qui appartenoient à la ſubſtance du pain. Il eſt ſujet au mouvement dont le pain étoit ſuſceptible, il a la même figure, il peut être touché, il empêche le paſſage d'autres corps, & il réſiſte à l'effort des impreſſions corporelles. La ſeconde eſpece d'apparence qui n'affectoit pas la ſubſtance du pain avant la conſécration, demeure ſans le pain après la conſécration. Elles n'exiſtent pas dans le corps de Jeſus-Chriſt, elles n'exiſtent que dans notre ame, & n'ont pas d'autre ſujet d'inhéſion. *Dieu*, dit cet auteur, peut par lui-même & ſans le ſecours d'aucune cauſe occaſionnelle rendre préſente à notre eſprit la couleur & la ſaveur du pain, & c'eſt ce qu'il opere dans le ſacrement de l'Euchariſtie. Quoi qu'il n'y ait plus ni pain, ni vin après la conſécration, Dieu remue par lui-même nos organes de la même maniere que le pain & le vin les remuoient avant qu'ils fuſſent conſacrés: l'ébranlement du nerf optique produit en nous la perception de la même couleur, & l'ébranlement de l'organe du goût produit également en nous la ſenſation de la même ſaveur. Dans le cours ordinaire de la nature, on ne peut avoir préſentes aux yeux les apparences du pain & du vin, ſans qu'il y ait réellement devant nos yeux du pain & du vin; mais dans l'ordre ſurnaturel, Dieu peut exciter en nous la perception des apparences du pain & du vin, quoiqu'il n'y ait hors de nous ni pain ni vin; & c'eſt préciſément en ce point que conſiſte le miracle du ſacrement de l'Euchariſtie.

3°. M. Rohault établit les mêmes principes que le P. Maignan, pour expliquer quelle est la nature des accidens ou especes eucharistiques après la consécration. Il distingue, comme lui, deux sortes d'apparences dans les corps: celles qui appartiennent à la substance même du corps, comme la figure, le mouvement; & celles qui ne lui appartiennent pas, & qui ne l'affectent pas, comme la couleur, la saveur, l'odeur. Les apparences de la premiere espece, dit M. Rohault, subsistent dans l'eucharistie après la consécration, & elles ont pour sujet d'inhésion le corps même de Jesus-Christ, parce que le corps de Jesus-Christ a pris la place du pain. Il faut raisonner tout autrement, ajoute-t-il, des apparences de la seconde espece. Elles existent dans notre ame, quoiqu'il n'y ait plus ni pain ni vin, parce que Dieu excite en nous, indépendamment de la substance du pain & du vin, les mêmes *impressions* que le pain & le vin y excitoient avant qu'ils fussent consacrés. La différence qu'il y a entre le systême du P. Maignan & celui de Rohault sur ce point est bien légere. Le premier soutient qu'il y a un vrai miracle dans la perception que l'on a des apparences du pain & du vin, même après la consécration, quoiqu'il n'y ait plus alors ni pain ni vin; & M. Rohault au contraire prétend que cette perception est une suite naturelle des lois du mouvement que Dieu a établie. Voici en abrégé la methode qu'il suit pour expliquer sa pensée. Toutes les sensations que nous avons à l'occasion des corps, viennent de l'impression qu'ils font sur nos sens par leur superficie. C'est de la différence de leur superficie que naissent les différentes impressions auxquelles nous sommes sujets, & c'est de ces différentes impressions que proviennent nos différentes sensations. Tous les corps qui ont la même superficie excitent en nous les mêmes impressions, & dès lors les mêmes sensations. Si le vin excite en nous une sensation que l'eau n'excite pas, c'est qu'il y a dans le vin un arrangement de parties de matiere qui ne se trouve pas dans l'eau, & qui agit différemment sur nos organes. Tous les objets extérieurs n'agissent sur nos sens que par impulsion & par frappement, soit que cette impulsion & ce frappement viennent des corps mêmes, comme dans le toucher & dans le goût, soit qu'ils viennent par l'écoulement de quelques corpuscules, comme dans l'odorat, soit qu'ils viennent par le mouvement de l'air, comme l'ouie, soit qu'ils viennent par l'agitation de la matiere subtile, comme dans la vue. Il ne faut donc pas s'étonner, conclut M. Rohault, si le pain & le vin consacrés excitent en nous les mêmes impressions. Quoique substantiellement & réellement changés au corps & au sang de Jesus-Christ, leur superficie reste la même. Le corps de Jesus-Christ en est revêtu, & tout corps qui a la même superficie qu'un autre, doit exciter naturellement les mêmes sensations.

Ces deux sentimens qui sont à-peu-près les mêmes pour le fonds, ont cet avantage sur l'opinion des Péripatéticiens, qu'ils sont appuyés sur des principes solides & sur des notions communément reçues. On peut donc les soutenir d'autant plus que l'Eglise s'est contentée de décider, qu'après la *transsubstantiation* les especes ou accidens du pain & du vin subsistent sans rien définir sur la maniere dont ils subsistent.

TRANSVERSAIRE, *en Anatomie*, nom de quelques muscles qui ont leurs attaches aux apophyses transverses.

Le grand *transversaire* du col monte du dos vers le col, s'insere fort souvent par six tendons aux six apophyses transverses des six vertebres supérieures du dos, & se termine aux extrémités des apophyses transverses de la troisieme, la quatrieme, la cinquieme & la sixieme vertebre du col.

Le *transversaire* grêle ou *transversaire* collatéral du col, ou le cortical descendant de Diemerbroek, s'insere ordinairement à l'angle de la troisieme, quatrieme, cinquieme ou sixieme côte, & se termine aux apophyses transverses de la quatrieme, cinquieme & sixieme vertebre du col.

Les petits *transversaires* du col, *voyez* INTER-TRANSVERSAIRES.

Le grand *transversaire* du dos, les petits *transversaires* du dos, *voyez* INTERTRANSVERSAIRE.

Le premier *transversaire* antérieur de la tête, ou le rengorgeur droit, est un muscle qui s'attache à la partie antérieure & supérieure de l'apophyse transverse de la premiere vertebre, & va obliquement se terminer entre le condyle de l'os occipital & l'apophyse mastoïde.

Le second *transversaire* postérieur de la tête est situé entre les apophyses transverses de la premiere & de la seconde vertebre du col, & s'attache à la partie moyenne & supérieure de l'apophyse transverse de la seconde vertebre du col, & se termine à la partie inférieure de l'apophyse transverse de la premiere.

TRASVERSAIRE ÉPINEUX, *en Anatomie*, nom de différens muscles qui s'attachent aux apophyses épineuses & transverses des vertebres. *Voyez* VERTEBRE, *&c*.

Le *transversaire épineux* du col, ou le demi-épineux du col.

TRANSVERSAL *ou* TRANSVERSE, adj. (*Géom.*) se dit en général de quelque chose qui passe dessus une autre, c'est-à-dire qui la croise & la coupe. Ce mot est principalement d'usage dans la Géométrie: on dit l'axe *transverse* d'une hyperbole, pour désigner le premier axe de cette courbe. *Voyez* AXE. (O)

TRANSVERSAL, (*Géom*) les lignes qui tombent obliquement ou perpendiculairement sur d'autres se nomment *transversales* par rapport à celles-ci. *Voy.* OBLIQUE *ou* PERPENDICULAIRE.

TRANSVERSAL, *le*, adj. *en Anatomie*, se dit des parties situées transversalement par rapport au plan de division du corps ou à son plan vertical. *Voyez* CORPS.

Le muscle *transversal* du pié s'attache aux trois derniers os du métacarpe à la partie inférieure de leurs têtes, & se termine à la premiere phalange du pouce au côté externe de sa base.

TRANSVERSAL, LIGAMENT, *voyez* LIGAMENT.

TRANSVERSAL, PROTUBÉRANCE, *voyez* PROTUBÉRANCE ANNULAIRE.

Le sinus *tranversal* inférieur, le sinus *transversal* supérieur de la dure-mere, *voyez* DURE-MERE.

TRANSVERSE, adj. *en Anatomie*, se dit de différentes parties, dont la situation est telle relativement au plan que l'on imagine diviser le corps en deux parties égales & symmétriques.

TRANSVERSE *de l'abdomen*, est un muscle qui est placé sous les muscles obliques; il vient du cartilage xiphoïde, des cartilages, des fausses côtes, des apophyses transverses, des vertebres des lombes; & il s'insere à la levre interne de la crête de l'os ilion, à l'os pubis & à la ligne blanche.

Ce muscle unit ses tendons avec les obliques, à mesure qu'il approche de la ligne blanche. C'est le seul muscle que l'on coupe dans l'opération du bubonocele. Il a une membrane mince & fine, qui ferme exactement l'anneau ou trou par où passent les vaisseaux spermatiques. *Voyez* OBLIQUE.

Le muscle *transverse* de l'uréthre ou le triangulaire vient de la tubérosité de l'os ischium, tout proche des érecteurs; & s'avançant obliquement, va se terminer à la partie postérieure du bulbe de l'uréthre.

Les apophyses *transverses* des vertebres sont des éminences situées aux parties latérales, & postérieures du corps de chaque vertebre. *Voyez* APOPHYSE & VERTEBRE.

TRANTANAW, (*Géog. mod.*) bourgade de Bohème, dans le cercle de Konigingratz; elle est connue par la victoire que le roi de Prusse y remporta sur les Autrichiens en 1745, & plus anciennement pour avoir donné la naissance à Ziska, chef & vengeur des Hussites. Il perdit fort jeune un œil d'un coup d'épée, & son autre œil fut percé d'une fleche au siége de Rubi; mais tout aveugle qu'il étoit, il fit trembler l'empereur Sigismond, gagna batailles sur batailles; & se sentant près de mourir, il prescrivit, dit-on, à ses troupes de faire de sa peau un tambour, & de s'en servir dans tous les combats. (*D. J.*)

TRANTERIE, s. f. (*Jurisprud.*) dans certaines coutumes d'Angleterre, signifie l'argent qui provient des amandes auxquelles on condamne les marchands de biere & les avitailleurs qui vendent le pain & la biere à faux poids & à fausse mesure. Ce terme est usité principalement à Luston & dans les autres manoirs du comté d'Hereford.

TRAOU, *ou* TRAW, (*Géog. mod.*) ville des états de la république de Venise, dans la Dalmatie, sur la côte, & si voisine de l'île Bua, qu'un de ses faux-

fauxbourgs est dans cette île, à laquelle elle communique par des ponts. Elle a un évêché suffragant de Spalatro; cependant elle ne renferme qu'environ quatre mille ames, & pas une seule hôtellerie; en sorte que les voyageurs y sont obligés de se pourvoir comme ils l'entendent pour leur logement, & pour leur nourriture. *Long.* 34. 10. *latit.* 43. 54.

Traou a été connu des anciens sous le nom de *Tragurium*; mais quoique Ptolomée & Strabon en parlent comme d'une île, ce n'est qu'une péninsule; & le canal qui la sépare du continent, est un ouvrage de l'art.

Cette ville est devenue fameuse dans la république des Lettres par un manuscrit contenant un fragment de Pétrone, qui manquoit à ses ouvrages imprimés, & que M. Petit déterra en 1663, dans la bibliotheque de Nicolas Lippius.

C'est un manuscrit *in-folio* épais de deux doigts, lequel contient plusieurs traités écrits sur du papier qui a beaucoup de corps. Les œuvres de Catulle, de Tibulle, & de Properce, sont écrites au commencement. Ensuite on voit une piece intitulée, *Fragmentum Petronii arbitrii, ex libro decimo quinto, & sexto decimo*, où est contenu le souper de Trimalcion, tel qu'il a été imprimé depuis sur cet original. Le manuscrit est bien lisible, & les commencemens des chapitres & des poëmes, sont en caractere bleus & rouges. L'année dans laquelle il a été écrit, est marquée page 179 de cette maniere 1423, 20 Novembre.

La découverte de ce manuscrit fit grand bruit; & l'Europe savante se divisa en trois parties, comme s'il eût été question de reconnoître un prince. L'Italie adopta l'authenticité du fragment; la France & la Hollande le rejetterent; l'Allemagne resta neutre; car Reinesius même commenta le manuscrit sans oser se déclarer; l'Angleterre occupée des projets de Charles II. & de la réédification de Londres incendiée, ne parut point dans cette contestation savante; mais les préjugés se dissiperent bien-tôt par l'impression, & personne aujourd'hui ne doute que le fragment ne soit de Pétrone. Il est certain que le siecle de l'écriture de ce manuscrit (qui est à présent dans la bibliotheque du roi de France) n'avoit pas des esprits assez rafinés, assez délicats, & assez versés dans la langue latine, pour oser emprunter le style de Pétrone, sans qu'une ruse si grossiere n'eût sauté aux yeux de tout le monde dans des siecles éclairés.

François Nodot a donné à Paris en 1693, une édition prétendue complete de Pétrone, sous ce titre: *Titi Petronii arbitri equitis romani satyricon, cum fragmentis, Albæ Græcæ*, (à Belgrade) *recuperatis, anno* 1688. Cet ouvrage contient le texte & la traduction de différens morceaux de Pétrone, avec des remarques latines & françoises, & la vie de Pétrone. La derniere édition est celle de 1713, en 2 vol. *in*-12. mais elle n'est ni belle ni exacte, & cependant le livre méritoit plus de soin. (*D. J.*)

TRAPA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante dont voici les caracteres distinctifs; le calice est composé d'une seule feuille, découpée en quatre parties dans les bords, & il subsiste. La fleur est à quatre pétales, plus larges que les segmens du calice, & placés verticalement. Les étamines sont quatre filets de la longueur du calice; les bossettes sont simples; le germe du pistil est ovale; le style est simple, & a la longueur du calice; le stigma est gros & sillonné tout-au-tour; le fruit est une capsule ovale, alongée, pierreuse, ayant une seule loge, & étant armée de quatre épines posées à l'opposite sur les côtés; ces épines sont ce qu'étoient originairement les segmens du calice; la graine est une noix ovale. *Linnæi, gen. plant. p.* 50. (*D. J.*)

TRAPAN, s. m. *terme de Charpentier*, le haut de l'escalier où finit la charpente; ce mot vient peut-être de *trabes*, poutre, solive, chevron, parce que le *trapan* se termine par quelque piece de bois qui l'entretient. (*D. J.*)

TRAPANI, *ou* TRAPANO, (*Géog. mod.*) en latin *Drepanium*, ville de Sicile, sur la côte occidentale de cette île, dans la vallée de Mazara, sur une langue de terre qui avance dans la mer, à 20 lieues à l'ouest de Palerme; son port est grand, & défendu par un château; cette ville est connue par ses salines & par ses pêches de thon & de corail. *Long.* 30. 32. *latit.* 38. 18.

Fardella (Michel-Ange) religieux de l'ordre de S. François, né à *Trapani* en 1650, se distingua dans la Géométrie, & publia en ce genre d'assez bons ouvrages pour le tems. Il mourut à Naples en 1718, dans la soixante-huitieme année de son âge. Le P. Nicéron a fait son article dans ses *Mémoires des hommes illustres, tome XII.* (*D. J.*)

TRAPE, *ou* ATTRAPE, (*Marine.*) *voyez* CORDE DE RETENUE.

TRAPETTE, s. f. (*Soierie.*) baguette de roseau, chargée aux extrémités de deux aiguilles de plomb, qui l'environnent en formant une espece de spirale, posée entre les lisses de fond & celles de rabat. Son usage est de faire retomber les fils qui pourroient demeurer en l'air, après que les navettes sont passées; le passage des espolins en est facilité.

TRAPEZA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de l'Arcadie: Etienne le géographe dit qu'elle étoit près de Tricolonum. Cette ville est nommée *Trapezus* par Pausanias, *l. VIII. c. iij.* qui nous apprend qu'elle devoit son nom à Trapezus fils de Lycaon.

2°. *Trapeza*, promontoire de la Troade, à dix-huit milles de la petite ville de Dardanium; selon Pline, *l. V. c. xxx.* il étoit à l'entrée de l'Hellespont, & on le nomme présentement *capo de Janisseri*. (*D. J.*)

TRAPEZE, s. m. *en Géométrie*, c'est une figure plane terminée par quatre lignes droites inégales.

1°. Trois côtes quelconques d'un *trapèze* pris ensemble sont plus grands que le quatrieme.

2°. Les deux diagonales d'un *trapèze* quelconque inscriptible dans un cercle divisent cette figure en quatre triangles semblables deux-à-deux.

3°. Si deux côtés d'un *trapèze* sont paralleles, le rectangle fait de la somme des côtés paralleles & de la moitié de leur distance, est égale à ce *trapèze*.

4°. Si l'on circonscrit un parallélogramme à un *trapèze*, de maniere qu'un des côtés du parallélogramme soit parallele à une diagonale du *trapèze*, ce parallélogramme sera double du *trapèze*.

5°. Si deux angles opposés d'un *trapèze* quelconque sont droits, que l'on tire une diagonale qui joigne ces angles, & qu'ensuite des deux autres angles on tire des perpendiculaires sur cette diagonale, les distances du pié de ces perpendiculaires au sommet des angles droits respectifs, seront égales.

6°. Si les côtés d'un *trapèze* sont coupés chacun en deux parties égales, & que l'on joigne les points de bissection par quatre lignes droites, ces quatre lignes droites formeront un parallélogramme égal à la moitié du *trapèze*.

7°. Si l'on coupe les diagonales d'un *trapèze* chacune en deux parties égales, & que l'on joigne ces points par une ligne droite, la somme des quarrés des côtés sera égale à la somme des quarrés des diagonales, plus à quatre fois le quarré de la ligne qui joint les points de bissection.

8°. Dans un *trapèze* quelconque la somme des diagonales est plus petite que la somme de quatre lignes droites tirées d'un point quelconque, au-dedans de la figure, different du point d'intersection des diagonales. *Chambers.* (*E*)

TRAPÈZE, nom qu'on donne en Anatomie à un muscle de l'omoplate; on l'appelle *trapèze* à cause de sa vraissemblance avec la figure géométrique de ce nom. *Voyez nos Planches d'Anatomie & leur explication. Voyez* aussi OMOPLATE.

Les fibres de ce muscle ont différentes insertions & différentes actions. Il vient de la partie inférieure de l'occipital, du ligament cervical, des apophyses épineuses de la derniere vertebre du col, des huit, quelquefois dix & même douze des vertebres du dos, & s'insere à la levre supérieure de l'épine de l'omoplate tout-au tour du rebord postérieur de l'acromion & de la portion humérale de la clavicule. *Voy.* OCCIPITAL, VERTEBRE, *&c.*

Trapéze est aussi le nom que l'on a donné au premier des os du second rang du carpe. *Voy.* CARPE.

Cet os a une éminence & un sinus à sa face interne; il a quatre faces articulaires par lesquelles il est articulé avec l'os scaphoïde, avec la premiere phalange du pouce, avec l'os du métacarpe qui soutient l'index, & avec la trapézoïde. *Voyez* TRAPÉZOIDE, *&c.*

TRAPÉZOIDE, s. m. (*Géométrie.*) est une figure irréguliere ayant quatre côtés qui ne sont pas paralleles entr'eux. Le *trapezoïde* differe du trapèze en ce que ce dernier peut avoir deux côtés paralleles, au lieu que le *trapezoïde* n'en a point.

TRAPEZOIDE, *en Anatomie*, nom du ſecond os du ſecond rang du carpe, lequel eſt articulé avec l'os ſcaphoïde, avec le ſecond os du métacarpe, avec le trapèze & avec le grang; ſa pointe eſt tournée en-dedans de la main. On le nomme auſſi *pyramidal.*

TRAPEZOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure, dans la Carie, ſelon Ptolomée, *l. V. c. ij.* qui la marque dans les terres. Pline *liv. V. c. xxix.* nomme ſes habitans *Trapezopolitæ*. La notice épiſcopale range la ville de *Trapezopolis* parmi les évêchés de la Phrygie capatiane. (*D. J.*)

TRAPEZUS, (*Géog. anc.*) 1°. montagne du Cherſonneſe taurique; c'eſt Strabon, *liv. VII. pag.* 309, qui en parle; il fait auſſi mention d'une ville du même nom, qui, dit-il, eſt voiſine de la Tibarénie & de la Colchide.

2°. *Trapezus*, ville de la Cappadoce. Ptolomée, *l. V. c. vj.* la marque ſur la côte du Pont Cappadocien, près de Pharnacia. C'étoit, ſelon Etienne le géographe, une colonie des habitans de Sinope. *Voyez* TREBISONDE. (*D. J.*)

TRAPICHE, ſ. m. (*terme de mines.*) moulin pour caſſer le minérai en Amérique.

Les moulins dit, M. Frezier, que les Eſpagnols appellent *trapiches*, ſont faits à-peu-près de la même maniere que ceux dont on ſe ſert en France pour écraſer des pommes; ils ſont composés d'une auge ou grande pierre ronde de cinq à ſix piés de diametre, creuſée d'un canal circulaire profond de dix-huit pouces.

Cette pierre eſt percée dans le milieu pour y paſſer l'axe prolongé d'une roue horiſontale poſée au-deſſous & bordée de demi-godets, contre leſquels l'eau vient frapper pour la faire tourner; par ce moyen on fait rouler dans le canal circulaire une meule poſée de champ qui répond à l'axe de la grande roue.

Cette meule s'appelle la *valteadora*, c'eſt-à-dire, *la tournante*; ſon diametre ordinaire eſt de trois piés quatre pouces; elle eſt traverſée dans ſon centre par un axe aſſemblé dans le grand arbre, qui la faiſant tourner verticalemment, écraſe la pierre qu'on a tirée de la mine, que les gens du pays appellent le *métal*, & nous autres en terme françois de forges, le *minerai*. *Voyage à la mer du Sud.* (*D. J.*)

TRAPOR *ou* TRAPOUR *ou* TARAPOR, (*Géog. mod.*) ville des Indes, ſur la côte de Malabar, au royaume de Concan, entre Daman & Baçaim, ſur une riviere qui ne porte que des bateaux. M. Dellon fait une plaiſante deſcription d'une eſpece de comédie ſainte qu'il y vit jouer dans l'égliſe des dominicains le dimanche de la paſſion. (*D. J.*)

TRAPP, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) les Suédois déſignent ſous ce nom une pierre compoſée d'un jaſpe ferrugineux, tendre, & d'une argille durcie. Cette pierre forme quelquefois des montagnes entieres; mais le plus communément elle forme des veines enveloppées de roche d'une autre eſpece. Le grain de cette pierre eſt plus ou moins fin; quelquefois on y remarque des particules ſemblables à du ſpath calcaire, mais qui ne font point effervescence avec les acides.

Le *trapp* expoſé au feu ſe convertit en un verre noir compacte; par la calcination il devient rouge, & contient environ dix livres de fer par quintal. Dans la partie qui eſt la plus enfoncée en terre, cette pierre eſt communément pleine de gerſures ou de fentes, & elle affecte une figure rhomboïdale. On en mêle en Suede dans la fritte dont on fait le verre de bouteilles. Il y en a de griſe, de rougeâtre, de brune, de noire, de bleuâtre; ſon grain eſt plus ou moins ſenſible; il y en a de ſtriée & de granulée; celle qui eſt noire, prend le poli comme une agate, & eſt compacte comme elle. M. Cronſtedt lui donne le nom de pierre de touche, *lapis lydius*, Voyez *l'eſſai à une nouvelle minéralogie* publiée en ſuedois en 1758. (—)

TRAPPE, ſ. f. (*Archit.*) fermeture de bois compoſée d'un fort chaſſis & d'un ou deux venteaux, qui étant au niveau de l'aire de l'étage au rez-de-chauſſée, couvre une deſcente de cave. (*D. J.*)

TRAPPE, ſ. f. (*terme de Chaſſe.*) ſorte de piege qu'on met dans une foſſe ou autre lieu pour prendre les loups, les renards & autres bêtes carnacieres. (*D. J.*)

TRAPPE, *moines de la*, (*Géog. mod.*) cette abbaye eſt de l'ordre de Citeaux, ſituée dans un grand vallon de la province du Perche, diocèſe de Seez, entre les villes de Seez, de Mortagne, de Verneuil & de l'Aigle. Les collines & les forêts qui environnent cette abbaye, ſont diſpoſées de telle ſorte, qu'elles ſemblent vouloir la cacher au reſte de la terre. Elles enferment des terres labourables, des plans d'arbres fruitiers, des pâturages, & neuf étangs qui ſont autour du monaſtere, & qui en rendent les approches ſi difficiles, que l'on a beſoin d'un guide pour y arriver.

Cette abbaye fut fondée en 1140 par Rotrou, comte de Perche, & conſacrée ſous le nom de la ſainte Vierge en 1214, par Robert, archevêque de Rouen. Rien n'eſt plus ſolitaire que ce déſert; car quoiqu'il y ait pluſieurs bourgades à trois lieues à l'entour, il ſemble pourtant qu'on ſoit dans une terre étrangere & dans un autre pays. Le ſilence regne partout; ſi l'on entend du bruit, ce n'eſt que le bruit des arbres lorſqu'ils ſont agités des vents, & celui de quelques ruiſſeaux qui coulent parmi des cailloux.

Les religieux de la *Trappe* ſe couchent en été à huit heures, & en hiver à ſept. Ils ſe levent la nuit à deux heures pour aller à matines, ce qui dure juſqu'à quatre heures & demie. Une heure après ils diſent prime, & ſe rendent enſuite au chapitre. Sur les ſept heures ils vont à leurs divers travaux juſqu'à huit heures & demi, qu'on dit tierce, la meſſe & ſexte; après cela ils reviennent dans leur chambre, vont enſuite chanter none, & ſe rendent au réfectoire à midi.

Les tables ſont propres, nues & ſans nappe. Ils ont devant eux du pain, un pot d'eau & chopine de Paris de cidre. Leur potage eſt ſans beurre & ſans huile; leurs ſauſſes ſont d'eau épaiſſie avec un peu de gruau & de ſel. Une heure après le repas, ils retournent au travail du matin. A ſix heures on dit complies, à ſept on ſonne la retraite; chacun ſe couche ſur des ais où il y a une paillaſſe piquée, un oreiller rempli de paille & une couverture. Tout cela ſe fait en ſilence, & ſans aucun entretien des uns avec les autres.

L'abbaye de la *Trappe* étoit tombée dans un grand relâchement, lorſque M. l'abbé de Rancé l'a reformée. Sa vie a été donnée ou plutôt déguiſée au public ſous les couleurs de la pure adulation, par M. de Maupeou, M. Marſolier, & dom le Nain, frere de M. de Tillemont.

Dom Armand Jean le Bouthillier de Rancé, dit M. de Voltaire, commença par traduire Anacréon, & inſtitua la réforme effrayante de la *Trappe* en 1664. Il ſe diſpenſa, comme légiſlateur, de la loi qui force ceux qui vivent dans ce tombeau, à ignorer ce qui ſe paſſe ſur la terre. Quelle inconſtance dans l'homme! Après avoir fondé & gouverné ſon inſtitut, il ſe démit de ſa place, & voulut la reprendre. Il mourut en 1700, à 74 ans.

Au reſte les lecteurs curieux de plus grands détails peuvent lire la deſcription de l'abbaye de la *Trappe* par Félibien, Paris 1671 & 1692, *in-8°.* (*D. J.*)

TRAPPE, *abbaye de la*, (*Hiſt. eccléſ.*) elle eſt de l'ordre de Cîteaux, ſituée dans le Perche, aux confins de la Normandie, à quatre lieues de Mortagne, vers le nord; elle fut fondée par Rotrou comte de Perche en 1140, ſous le pontificat d'Innocent II. & le regne de Louis VII. elle fut dans ſon origine de l'ordre de Savigny; en 1148. Seslon quatrieme abbé de Savigny, réunit ſon ordre à celui de Cîteaux, à la ſollicitation & par l'entremiſe de S. Bernard. En 1214. l'égliſe de l'abbaye de la *Trappe* fut conſacrée ſous le nom de la *ſainte Vierge*; en 1200, la comteſſe Matilde avoit fondé l'abbaye des Clairiſtes; l'abbé de la *Trappe* fut le premier abbé de cette abbaye de femmes, & ſes ſucceſſeurs ont encore le droit d'en élire les peres & ſupérieurs. La *Trappe* d'abord fut célebre par la ſainteté de ſes premiers religieux; mais ils dégénererent, ſort de toutes les choſes humaines, de la vertu de leurs fondateurs. L'abbaye de la *Trappe* fut pluſieurs fois ſaccagée par les Anglois, pendant les guerres que nous avions alors avec eux. Les religieux de la *Trappe* eurent le courage de demeurer quelque tems dans leur maiſon; la continuité du péril auquel ils étoient expoſés, les en chaſſa; la guerre venant à ceſſer, ils rentrerent tous dans leur monaſtere; mais ils avoient eu le tems de ſe corrompre dans le monde. En 1526, la *Trappe* eut des abbés commendataires; en 1662, l'abbé Jean le Bouthillier de Rancé, converti non par la mort ſubite, je crois, de la belle madame de Montbazon, dont il étoit amant favoriſé, mais par une circonſ-

tance extraordinaire qui l'a suivie, porta la réforme la plus austere à la *Trappe*. C'est-là que se retirent ceux qui ont commis quelques crimes secrets dont les remords les poursuivent; ceux qui sont tourmentés de vapeurs mélancoliques & religieuses; ceux qui ont oublié que Dieu est le plus miséricordieux des peres, & qui ne voient en lui que le plus cruel des tyrans; ceux qui réduisent à rien les souffrances, la mort, & la passion de Jesus-Christ, & qui ne voient la religion que du côté effrayant & terrible. C'est de-là que partent des cris, & là que sont pratiquées des austérités qui abregent la vie, & qui font injure à la divinité. (1)

TRAPPÉ, (*Jardinage*.) signifie bien *ramassé*, bien *venu*. Il se dit ordinairement des melons; voilà un melon qui *trappe*.

TRAQUENARD, s. m. (*terme de Manege*.) entrepas qui est un train ou amble rompu, qui ne tient ni du pas ni du trot, mais qui approche de l'amble. Le cheval qui a cette sorte d'allure, se nomme traquenard, *ex eo quod intricat pedes*, dit Saumise.

TRAQUENARD, s. m. (*terme de Chasse*.) sorte de piege composé d'ais rangés en forme de cercueil, & dont on fait usage pour prendre des chats sauvages, des belettes, des fouines, &c. On fait des *traquenards* simples & doubles; mais ces derniers sont les meilleurs. (*D. J.*)

TRAQUER, v. act. (*terme de Chasse*.) entourer un bois, y envelopper les bêtes fauves de telle maniere qu'elles ne puissent se sauver, sans être apperçues de quelque chasseur. (*D. J.*)

TRAQUET, TARIER, GROULARD, subst. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) *oenanthe tertia* Rai, *muscicapa tertia* Ald. *rubetra bellonii*, oiseau qui est de la grosseur de la linotte; la tête & le cou sont noirs; il y a de chaque côté une tache blanche, disposée de façon qu'il semble que cet oiseau ait un collier; les plumes du milieu du dos sont noires & ont les bords roux; il y a au-dessus du croupion une tache blanche. La poitrine est rousse ou d'un jaune rougeâtre, le ventre a une couleur blanche, mêlée d'une teinte de rouge. Le mâle & la femelle ont sur les aîles près du dos une tache blanche. Ils different principalement des autres oiseaux de leur genre par ce caractere qui leur est particulier. Le bec, les piés & les ongles sont noirs. Rai, *synop. méth. avium*. *Voyez* OISEAU.

TRAQUET, s. m. (*terme de Meunier*.) cliquet de moulin; c'est une petite soupape qui ouvre & ferme l'ouverture de la trémie, pour laisser tomber le grain peu-à-peu sur la meule. (*D. J.*)

TRASELLE, s. m. (*Poids étranger*.) poids en usage dans quelques villes de l'Arabie, particulierement à Mocha, célebre par son grand négoce: le *traselle* pese 28. liv. il en faut 15 pour le bahars; dix manus font un *traselle*. Savary. (*D. J.*)

TRASI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) nom vulgaire qu'on donne au souchet rond & bon à manger; il croît dans les pays chauds, & sur-tout en Italie; de-là vient que Gerard le nomme *cyperus esculentus*, trasi *Italorum*. Il est appellé par Tournefort, & par tous les autres botanistes, *cyperus rotundus*, *esculentus*, *angusti folius*. Ses tiges hautes d'environ deux piés, portent en leurs sommités des fleurs à plusieurs étamines ramassées en tête, de couleur jaunâtre; ces têtes sont composées de diverses feuilles en écaille, sous chacune desquelles il vient, lorsque la fleur est passée, une graine relevée de trois coins. Les racines du *trasi* sont chargées de tubercules charnus, gros comme de petites noisettes, couverts d'une écorce ridée jaunâtre, ayant la chair blanche, ferme, d'un goût doux, approchant de celui de la chataigne, & sans odeur. (*D. J.*)

TRASIMENE, LAC DE, (*Géog. anc.*) lac d'Italie dans la Toscane, fatal aux Romains du tems de la guerre punique; car c'est où Annibal vainquit le consul Flaminius. Polybe, *liv. III. ch. lxxxij.* dit Τρασιμένη λίμνη; Strabon, *liv. V.* comme le plûpart des auteurs latins écrit Τρασιμένη, par un τ simple; mais ces deux anciens se trompent dans la pénultieme, que les poëtes latins font longue; Ovide, *l. VI. Fast. v.* 765.

. . . . Trasimenaque *littora testis*.

Silius Italicus, *l. IV. v.* 740. en use de même:

. . . *Stagnis* Trasimenus *opacis*.

Et

(1) Les caracteres avec lesquels l'auteur de cet article nous represente ceux qui se retirent dans le monastere de la *Trappe* pour y mener une vie austère & pénitente, ne paroissent avoir aucune vraisemblance. Qui peut, sans se rendre coupable, imputer des crimes à des hommes qui paroissent entierement innocens? Est-ce que la loi de l'Evangile permet de supposer au hazard des crimes cachés à nos freres, tandis que leurs actions les justifient? Si les religieux de la *Trappe* pratiquent envers eux-mêmes les plus rigides austérités, est ce qu'ils laissent de croire en Dieu comme souverainement miséricordieux? Est-ce qu'ils croient pouvoir acquérir le salut éternel, sans rendre méritoires & dignes de recompense leurs pénitences par les mérites de Jesus-Christ? Ces bons religieux sont très-persuadés que ce n'est que de ses mérites, c'est-à-dire de ses souffrances, de sa mort, & de son sang repandu, qu'ils reçoivent le prix de leurs abstinences, les forces nécessaires pour supporter les peines & les tourmens qu'ils souffrent, pour soumettre la chair à l'esprit, pour la châtier & tenir soumise à l'esprit, & l'empêcher de se revolter, afin que n'ayant plus de force, elle soit comme une esclave sujette à la raison, & docile à la loi divine. Les hommes qui veulent vivre au gré de leurs passions, dignes compagnes de la nature abandonnée à elle-même, à-peine peuvent-ils se former une idée de la justice divine, qui cependant doit être satisfaite même de la plus legere offense; ils ne veulent envisager en Dieu que sa bonté & sa miséricorde, sans faire attention que le chemin qui conduit au salut, est extrêmement étroit, sans penser que l'apôtre S. Paul, quoique rempli de graces célestes, châtioit néanmoins son corps & le rendoit soumis à la loi. Ce n'est pas une chose nouvelle, dit S. Augustin, *de utilitate jejunii* que le Démon prenne bien des fois le parti de la chair, & lui dise: „ que fais-tu? pourquoi „ jeûnes-tu. Tu es toi-même la cause de tes tourmens: pourquoi „ es tu le bourreau & l'homicide de toi-même? Réponds à cet ennemi: „ *je dompte cette jument, afin qu'elle ne me précipite pas.* = *Dæmon sæpe assumit patrocinium ipsius* (*carnis*) *contra animam, & dicit: quid facis, quid jejunas? tibi ipsi pœnam ingeris, tuus ipse tortor & trucidator existis. Responde ei: castigo, ne me hæc jumentum præcipitet* = S. Jérôme combat avec plus d'énergie les discours de Jovinien ennemi du jeûne & de la pénitence; voici comme il s'exprime contre lui vers la fin de son second livre: *quod multi acquiescunt sententiæ tuæ* (*o Joviniane*) *indicium voluptatis est*, & *pro magna sapientia deputas, si plures porci post te decurrant, quos gehennæ succendiis nutrias* = *Quæ istæ Epicurus nova schola missa, qui voluptatem prædicent delicias suadeant?* = dit l'auteur de la lettre écrite à l'église de Verceili, qui porte le nom de S. Ambroise. Qu'on jette un peu les yeux sur la vie des anciens Anachoretes, & des Saints Hilarion, Paul, Malc, Antoine, Siméon Stylite & une infinité d'autres que nous passons sous silence, & on verra que les austérités que ceux-ci pratiquerent, sont bien plus surprenantes, que ne sont les pénitences que font les religieux de la *Trappe*. Pourra-t-on dire que ces grands saints se représentassent Dieu comme un tyran? qu'ils estimassent pour rien les souffrances & la mort de Jesus-Christ? non certainement, puisqu'à l'exemple de l'apôtre S. Paul, leur maître, ils suppléoient en eux-mêmes à ce qui manquoit à la passion du Sauveur. Ce n'est pas que cette passion ne soit en elle même d'une valeur infinie, qu'elle ne soit très-capable d'effacer tous les pechés de ce monde & de plusieurs autres, s'il y en avoit; mais on ne peut faire l'application des mérites que Jesus-Christ nous a gagné par ses souffrances, que par le moyen des sacrémens, ou les bonnes œuvres, au nombre desquelles il n'y a pas de doute qu'il faut mettre l'austérité prescrite par l'Evangile, qui est nécessaire sans contredit aux fideles, ou pour satisfaire la justice divine, si elle a été offensée, ou pour s'assurer & se maintenir dans l'état de grace, ou enfin pour appaiser Dieu offensé par les pechés des hommes en général. L'auteur de cet article ne devroit pas ignorer que l'Eglise de Jesus Christ étant un corps mystique, tous ses membres participent aux bonnes œuvres qui se font dans tout ce grand corps, & que les Catholiques appellent cette participation générale des mérites *Communion des saints*. Or comme l'on doit pratiquer dans cette Eglise toutes les vertus au plus haut degré qu'on peut, quelques uns par une spéciale vocation qu'il plait à Dieu leur accorder, sont appellés à la pratique de l'une, d'autres à la pratique d'autres vertus évangéliques, pour qu'on les exerce héroïquement toutes dans le corps mystique de Jesus-Christ. Quoique la vertu de la pénitence, & de la mortification de la chair soit à quelque degré nécessaire à un chacun, il y en a cependant, & il y en aura toujours jusqu'à la fin des siecles, qui la pratiqueront au plus éminent degré, & ceux-là sont ces reguliers, qui couverts d'un misérable haillon, contens d'une vile nourriture, sont devant Dieu comme autant de victimes de pacification, s'appliquent à eux-mêmes & à toute l'Eglise par les austérités qu'ils pratiquent, les mérites de Jesus-Christ qui sans cela seroient infructueux pour un grand nombre, si on n'y suppléoit par l'application qui leur manque par rapport au corps de l'Eglise, quoiqu'ils soient parfaitement accomplis dans le chef de cette même Eglise, lequel est Jesus-Christ. C'est ce que nous apprend le grand Saint Augustin en expliquant le 86. pseaume. *Ego adimpleo*, dit-il, *quæ desunt passionum Christi in carne mea*. . . . *Impleta erant omnes passiones, sed in capite: restabant adhuc Christi passiones in corpore: vos autem estis corpus Christi & membra: in illis ergo membris cum esset apostolus dixit: adimpleo quæ desunt passionum Christi in carne mea*. Les austérités que pratiquent donc les moines de la *Trappe* & autres religieux, n'ont pas pour objet la créance en un Dieu Tyran, & sans miséricorde; leur intention est au contraire de le satisfaire, s'il a été offensé, premierement pour leurs propres fautes, secondement de l'appaiser & en obtenir la conversion des autres & la remission des pechés, dont ils sont coupables, & dont ils doivent rendre compte au divin Tribunal, en accompagnant & offrant par leurs souffrances toutes celles de Jesus Christ. Ce n'est donc pas d'un œil critique & mordant, mais bien d'un œil reconnoissant qu'on devroit regarder ceux qui accomplissent dans leur propre chair pour eux & pour les autres, *quæ desunt passionum Christi*. (*W*)

Et Stace, *l. I. Silvar. car. jv. v.* 86.

. . . *Gaudet* Traſimenus & *Alpes*
Cannenſeſque animæ.

Le nom moderne de ce lac eſt *Lago di Perugia*. (*D. J.*)

TRASMAUR, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la baſſe Autriche, ſur la droite du Draſain, près de ſon confluent avec le Danube.

TRASSER, *ou* TRACER, (*Comm.*) terme qui eſt de quelque uſage parmi les négocians & banquiers. Il ſignifie *tirer* une lettre de change ſur quelqu'un, ou *prendre* de l'argent à change. *Voyez* CHANGE. *Dict. de Comm.*

TRASTRAVAT, CHEVAL, (*Manege.*) on appelle en termes de manege, un *cheval traſtravat*, celui qui a des balzanes à deux piés qui ſe regardent diagonalement & en croix de S. André, comme au pié montoir de devant, & au pié hors-montoir du derriere, ou-bien au pié hors montoir du devant, & au pié montoir du derriere. On appelle *travat*, celui a des balzanes aux deux piés du même côté. Le cheval travat, ainſi que le *traſtavat* ne ſont pas eſtimés. (*D. J.*)

TRATRATRATRA, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede de l'île de Madagaſcar. Les voyageurs ne nous en apprennent rien, ſinon qu'il eſt de la grandeur d'une géniſſe de deux ans, qu'il a une tête ronde qui a du rapport avec celle d'un homme. Il reſſemble par-devant & par-derriere à un gros ſinge, & ſe tient dans les deſerts.

TRATTES, ſ. f. pl. (*Charpent.*) ce ſont des pieces de bois, longues de trois piés, & groſſes de ſeize pouces, que l'on poſe au-deſſus de la chaiſe d'un moulin à vent, & qui en porte la cage. (*D. J.*)

TRAVADES, ſ. f. (*Marine.*) ce ſont certains vents inconſtans qui parcourent quelquefois les trente-deux rumbs en une heure. Ils ſont ordinairement accompagnés d'éclairs, de tonnerres, & d'une pluie abondante.

TRAVAIL, ſ. m. (*Gramm.*) occupation journaliere à laquelle l'homme eſt condamné par ſon beſoin, & à laquelle il doit en même tems ſa ſanté, ſa ſubſiſtance, ſa ſérénité, ſon bon ſens & ſa vertu peut-être. La Mythologie qui le conſidéroit comme un mal, l'a fait naître de l'Erebe & de la Nuit.

TRAVAIL, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot dans l'Ecriture ſe prend pour la fatigue du corps, *Job. v. 7.* pour celle de l'eſprit, *Pſ. xxjv.* 18 pour les fruits du *travail*, *Deut. xxviij.* 33. & finalement par une figure de Rhétorique: pour l'injuſtice, ſous la langue du méchant eſt le *travail* de l'iniquité, *Pſ. x. 7.* (*D. J.*)

TRAVAIL, ſ. m. (*Art. milit.*) eſt le remuement des terres, le tranſport & l'arrangement des gabions des ſacs à terre, des briques, des faſcines; & de tout ce que l'on fait pour ſe loger & ſe couvrir. Ainſi les travailleurs ſont des pionniers, & le plus ſouvent des ſoldats commandés pour remuer les terres, ou s'occuper à quelqu'autres travaux. *Dict. militaire.*

TRAVAIL, (*Maréchal.*) cheval de *travail* ou de fatigue, oppoſé au ſimple cheval de parade ou de cérémonie.

Les maréchaux donnent auſſi ce nom de *travail* à un bâtis, ou aſſemblage de charpente compoſé de quatre piliers quarrés *A*, *A*, *A*, *A*, de ſept à huit piés de haut hors de terre, de quatre piés ou environ de fondation, & de neuf pouces d'équarriſſage *B*, *B*, *B*, *B*, Les deux bouts ſont formés par la diſtance de ces quatre piliers, où ils ſont deux à chaque bout qui ne doivent être éloignés l'un de l'autre que de deux piés, ayant une traverſe en-haut, une autre à raſe terre, & la troiſieme au bout de leurs extrémités qui eſt en terre. Chaque couple de piliers ainſi aſſemblés, & éloignés l'un de l'autre de quatre piés quatre pouces, & aſſemblés de chaque côté par trois traverſes *CC*, *DD*, *EE*, qui prennent aux mêmes hauteurs que les ſix premieres, ce qui compoſe un bâtiment de bois à jour, formant un quarré long; à chacun de ces piliers quarrés on fait pluſieurs mortaiſes pour y ajouter les pieces néceſſaires.

Premierement à cinq piés & demi de terre, on ajoute par ce côté une traverſe quarrée *FF*, ayant demi-pié d'équarriſſage, à laquelle on cloue & attache en-dedans cinq crochets de fer à égale diſtance, & ayant la tête en-bas; vis-à-vis & de l'autre côté, on met à égale hauteur un rouleau, ou une traverſe ronde *G*, garnie de cinq autres crochets ou crampons; ſes deux bouts plus épais *HH*, ſont équarris & ferrés au-delà, près des piliers des deux crics à dents *L*, dans leſquels s'engrene à chacun un morceau de fer qui les arrête; on perce chaque bout de deux trous de tariere, un à chaque face du quarré qui perce tout au-travers.

A quatre piés de terre, on fait une mortaiſe dans le pilier à moitié d'épaiſſeur, & à un pié de terre, une autre pareille pour y faire entrer deux traverſes, ou barres mobiles *MM*, qui forment le *travail* des deux côtés, dont au bout entre dans la mortaiſe d'en-bas d'un pilier, & l'autre dans la mortaiſe d'en-haut de l'autre pilier, où elle eſt retenue par un morceau de fer attaché au-deſſus *NN*, qu'on range pour la faire entrer, & qu'on laiſſe retomber pour l'empêcher d'en ſortir.

Quatre autres barres mobiles *OO*, deux à chaque bout, forment les deux bouts du *travail*; celles-là ſe coulent dans des mortaiſes qui percent les piliers d'outre-en-outre; la plus haute ſe fait à trois piés ou trois piés deux pouces de terre, & celle d'au-deſſous à deux piés deux pouces de terre.

On cloue à chaque pilier deux gros anneaux de fer *PP*, à raſe terre, dont l'un regarde le côté du *travail*, & l'autre le bout en-dedans.

A deux piés de terre on fait une petite mortaiſe deſtinée à recevoir le bout d'une double potence de fer *QQ*, qui a environ quinze pouces de long hors du pilier; elle fait un petit coude à deux pouces près du pilier, qui la rejette en dehors; & ſa tête qui a ſix pouces de longueur, finit par deux boulons.

A deux piés & demi de terre ſont percées deux autres mortaiſes tranchantes, faites pour y fourrer deux barres de fer rondes *RR*, d'un pié de long, & terminées par un quarré de fer, dans lequel ſont deux trous de même figure, deſtinés à recevoir une barre de fer ronde *SS*, qu'on fait entrer de l'une à l'autre. Chaque traverſe du haut des bouts du *travail*, eſt garnie d'un anneau *T*, qui pend, ou d'un rouleau *V*, ſoutenu par deux branches, qui tourne ſur lui même: du côté de la traverſe ronde *G*, à chaque pilier, eſt une barre de fer ronde *XX*, qui pend à une chaîne, & qu'on arrête en la paſſant dans un anneau qui l'empêche de vaciller: on met auſſi de petits anneaux de fer pour paſſer les longes du licou du cheval ou de la caveſſine de main, ou-bien on les arrête avec des crochets *YY*, qui pendent entre les deux barres des bouts. On garnit le dedans des quatre piliers des bouts du *travail* de cuir rembourré & cloué *ZZZZ*: on couvre tout le *travail* d'un toit qui y tient, ou d'un appenti attaché à la muraille voiſine, s'il eſt auprès d'une muraille, ou qu'il ne ſoit pas iſolé.

Comme tous les quatre piliers ſont percés des mêmes mortaiſes, il n'y a moyennant cela ni devant ni derriere; c'eſt-à-dire que la tête du cheval peut être à un bout ou à l'autre indifféremment, parce que toutes les traverſes mobiles, les barres, *&c.* s'ajuſtent d'un côté comme de l'autre.

On fait les fondemens de quatre piés de profondeur pour rendre le *travail* capable de réſiſter aux efforts du cheval; on doit murer tout le dedans avec chaux & ciment, le paver à raſe-terre, & à un pié & demi tout-autour.

Les traverſes d'en-haut ſervent à l'aſſemblage.

Les anneaux ou rouleaux qui ſont aux bouts, ſervent à lever la tête du cheval lorſqu'on veut lui donner des breuvages ou des pilules.

Les crochets de fer qui ſont aux traverſes immobiles des côtés, ſervent à ſoutenir & à élever la ſouſpente, & les barres rondes attachées à des chaînes de fer ſont faites pour tourner la traverſe ronde, en les mettant ſucceſſivement dans les trous de tariere qui ſont aux bouts.

Les traverſes ou barres de bois qui vont en biais des deux côtés, ſont faites pour empêcher le cheval de ſe jetter de côté.

Les traverſes ou barres de bois mobiles qui ſont deux devant & deux derriere, empêchent le cheval de ſortir du *travail* en avançant ou en reculant.

La double potence de fer eſt deſtinée à tenir, lever & attacher le pié de devant pour y travailler.

Les barres & la traverſe de fer ſont faites pour tenir & arrêter le pié de derriere.

Les anneaux du bas des piliers doivent ſervir à tenir en reſpect (par le moyen des cordes qui entourent le pâturon & qui paſſent au-travers deſdits

an-

anneaux), les piés auxquels on ne travaille pas.

Les rembourrures des piliers empêchent que le cheval ne ſe bleſſe la tête contre les piliers. L'inſpection de la figure mettra le lecteur au fait de ce qu'on vient de dire.

Travail a mouiller, *terme de Mégiſſier*, qui ſe dit des peaux de mouton qu'on façonne ſur la herſe en les mouillant avec de l'eau quand on veut en faire du parchemin. *Voyez* Parchemin.

Travail, *en Peinture*, on dit voila un beau *travail*, pour exprimer une belle exécution; en ce cas ce terme eſt ſynonyme avec celui de manœuvre. *Voyez* Manœuvre.

Travail, on dit en *Fauconnerie*, oiſeau de grand *travail*, c'eſt celui qui eſt fort dans ſon vol, & ne ſe rebute point.

Travail, *gens de*, (*Commerce.*) qu'on nomme auſſi *hommes de peine*, & *manouvriers*; ce ſont ceux qui par leur profeſſion ſont deſtinés à des ouvrages laborieux, à porter de peſans fardeaux, ou à quelqu'autre exercice violent. *Voy.* Crocheteur, Fort, Gagne denier. *Dictionn. de Commerce.*

TRAVAILLER, v. n. (*Gram.*) s'occuper à quelque ouvrage, faire ou exécuter quelque choſe qui demande de la peine & du travail. *Voyez* Travail.

Travailler à la tâche. C'eſt faire marché & être payé à tant par piece d'un certain ouvrage. *Voyez* Tache.

Travailler à la journée. C'eſt faire prix à tant par jour, ſans être fixé à une certaine quantité d'ouvrage.

Travailler ſe dit auſſi dans le *commerce* des marchands qui ſont un négoce conſidérable, & qui ſont fort achalandés: on dit en ce ſens qu'un négociant *travaille* beaucoup; l'argent *travaille* lorſqu'on ne le laiſſe point oiſif dans un coffre fort, & qu'on en fait un emploi continu qui le multiplie.

Travailler, v. act. (*Archit.*) ce terme a pluſieurs ſignifications dans l'art de bâtir. On dit qu'un bâtiment *travaille*, lorſque n'étant pas bien fondé ou conſtruit, les murs bouclent & ſortent de leur à-plomb, que les voutes s'écartent, que les planchers s'affaiſſent, &c. on dit auſſi que le bois *travaille*, lorſqu'étant employé verd, ou mis en œuvre dans quelque lieu trop humide, il ſe tourmente, enſorte que les panneaux s'ouvrent & ſe cambrent, les languettes quittent leurs rainures, & les tenons leurs mortaiſes. Voici les autres ſignifications de ce terme.

Travailler à la piece. C'eſt faire des pieces pareilles pour un prix égal, comme baſes, chapiteaux, baluſtres, &c. qui ont chacun leur prix.

Travailler à la tâche. C'eſt pour un prix convenu, faire une partie d'ouvrage, comme la taille d'une pierre où il y a de l'architecture, de la ſculpture, &c.

Travailler à la toiſe. C'eſt marchander de l'entrepreneur ou du bourgeois, la toiſe courante, ou ſuperficielle de différens ouvrages, comme taille de pierre, gros & legers ouvrages de maçonnerie, &c.

Travailler par épaulées. C'eſt reprendre peu-à-peu & non de ſuite, quelque ouvrage par ſous-œuvre, ou fonder dans l'eau. C'eſt auſſi employer beaucoup de tems à conſtruire quelque bâtiment, parce que les matieres ou les moyens ne ſont pas en état pour l'exécuter diligemment. *Daviler.* (*D. J.*)

Travailler, (*Marine.*) on dit que la mer *travaille*, lorſqu'elle eſt fort agitée; qu'un vaiſſeau *travaille*, lorſqu'il tangue & roule ſi fort, qu'il ne peut faire route.

Travailler, *en Muſique*, on dit qu'une partie *travaille* quand elle fait beaucoup de notes & de diminutions, tandis que d'autres parties font des tenues, ou marchent plus poſément. *Voyez* Parties, Tenue. (*S*)

Travailler a la main, *en terme de Cirier*, c'eſt former le corps d'un cierge, &c. avec de la cire qui n'a point été fondue, mais qui eſt aſſez molle pour être appliquée & preſſée le long de la meche. On roule ces ſortes d'ouvrages, & on les finit comme les autres.

TRAVAILLEURS, ſ. m. (*Commerce.*) on nomme ainſi à Amſterdam ce qu'on appelle à la douane de Paris des *gagne-deniers*, c'eſt-à-dire des hommes de peine & de travail deſtinés au ſervice des marchands, pour la conduite de leurs marchandiſes au poids public, ou pour les charger ou décharger des vaiſſeaux.

Ces *travailleurs* qui ſont nommés par les bourguemeſtres & en grand nombre, ſont diſtribués en dix ou douze compagnies, diſtinguées par différens noms. Les principales ſont les chapeaux rouges, les chapeaux noirs, les chapeaux bleus, les ſcotze-veen, les zeeuwſches, & les veens.

Chaque marchand a ordinairement ſes *travailleurs* affectés, qui livrent ou reçoivent les marchandiſes qu'il vend ou qu'il achete au poids public. Les *travailleurs* du vendeur reglent la taxe des marchandiſes & les ſont peſer, après quoi les *travailleurs* du vendeur en reſtent chargés; ils ſont fideles & connoiſſeurs en fait de marchandiſes: ce ſont eux qui avancent les frais du tranſport, dont ils portent tous les mois un compte à celui qui les emploie, auſſi-bien que des droits du poids & de leur ſalaire. *Dict. de comm.*

TRAVAISON, ſ. m. (*Archit.*) terme dont M. Blondel s'eſt ſervi dans ſon *cours d'architecture*, pour *trabéation*, ou *entablement:* on donnoit autrefois ce nom à toutes les travées d'un plancher. (*D. J.*)

TRAVANÇOR, (*Géogr. mod.*) royaume de la preſqu'île de l'Inde, ſur la côte de Malabar. Il eſt borné au nord par les états du Samorin, au levant par le royaume de Maduré, au midi & au couchant par la mer. Le ſouverain de ce pays eſt un des plus petits princes des Indes, & paye tribu au roi de Maduré. Les Hollandois ont deux forts dans cette contrée, celui de Coilan, & celui de Tangapatam. (*D. J.*)

TRAVAT, adj. m. *terme de Manege*, c'eſt un vieux terme de manege, qui ſe dit d'un cheval qui a des balſanes, ou marques blanches aux deux piés du même côté, à la jambe de devant & à celle de derriere; on l'appelle auſſi *cheval travé;* & le cheval qui a les balſanes aux deux piés, en croix de S. André, ſe nomme *traſtravat*. *Voyez* ce *mot*. (*D. J.*)

TRAVATES, (*Hiſt. nat.*) ce ſont des ouragans terribles qui ſe font ſentir ſur la côte de Guinée. Ils s'annoncent par un nuage noir, qui d'abord erre dans les airs, ſemblable à un point d'une petiteſſe extrème; il s'étend tout-à-coup avec une rapidité ſurprenante, couvre tout l'horiſon, forme une tempête horrible, & lance le tonnerre & les éclairs avec tant de violence & de célérité, qu'en raſe campagne on n'a que le tems de ſe jetter par terre, & ceux qui navigent ſur mer ſont forcés de couper leurs voiles & leurs cordages, de peur d'être emportés ou engloutis ſous les eaux. Ces ouragans ne durent communément qu'une heure.

TRAVE, la, (*Géogr. mod.*) en latin *Chaluſus*; riviere d'Allemagne, dans la baſſe Saxe, au duché de Holſtein. Elle ſort d'un lac de la préfecture de Ségeberg, arroſe la ville de Lubec, & va ſe perdre dans la mer Baltique, à Travemunde. (*D. J.*)

TRAVÉE, ſ. f. (*Archit.*) rang de ſolives poſées entre deux poutres dans un plancher. Ce mot eſt dérivé ou du latin *trabs*, une poutre, ou de *tranſverſus*, qui eſt en travers, comme ſont les ſolives entre deux poutres.

Travée de baluſtre. Rang de baluſtre de bois, de fer, ou de pierre, entre deux pies d'eſtaux.

Travée de comble. C'eſt ſur deux ou pluſieurs pannes, la diſtance d'une ferme à une autre, peuplée de chevrons des quatre à la latte. Cette diſtance eſt de neuf en neuf, & de douze en douze piés, & à chaque *travée* il y a des fermes poſées ſur un tirant.

Travée de grille de fer. Rang de barreaux de fer, entretenu par ſes traverſes entre deux pilaſtres, ou montans à jour, ou entre deux piliers de pierre.

Travée d'impreſſion. C'eſt la quantité de deux cens ſeize piés, ou ſix toiſes ſuperficielles d'impreſſion, de couleur à l'huile ou à détrempe, à laquelle on reduit les planchers plafonnés, les lambris, les placards, & autres ouvrages de différentes grandeurs, imprimés dans les bâtimens pour en faire le toiſé. Les *travées* des planchers apparens ſe comptent doubles, à cauſe des enfonçures de leurs entrevoux. *Daviler.* (*D. J.*)

Travée *de pont*, (*Architect. hydraul.*) partie du plancher d'un pont de bois, contenue entre deux files de pieux, & faites de travons ſoulagés par des liens ou contrefiches, dont les entrevoux ſont couverts de groſſes doſſes, ou madriers, pour en porter le couchis. Il n'y a peut-être dans aucun pont des *travées* d'une ſi prodigieuſe groſſeur, que celles du pont de bois de Lyon: elles ſont ſoutenues en décharge avec des étriers de fer. (*D. J.*)

Travée, ſ. f. (*Toiſerie de Peinture.*) ce mot, dans les toiſés qui ſe font des gros ouvrages de peinture, défi-

défigne un certain efpace ou mefure, fur laquelle on eftime le prix de ces ouvrages. La *travée*, fuivant les us & coutume de Paris, eft de fix toifes en quarré, ou 216 piés de fuperficie; il eft vrai que M. Félibien, dans fes *principes d'architecture*, la met feulement à quatre toifes & demi; mais dans tous les mémoires, la *travée* des gros ouvrages de peinture, a conftamment été mife à fix toifes quarrées. (*D. J.*)

TRAVEMUNDE, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne en baffe-Saxe, dans le duché de Holftein, à l'embouchure de la Trave, qui lui donne fon nom. Elle appartient aux habitans de Lubeck, qui y tiennent garnifon. Il y a un fanal où on allume de la lumiere pour éclairer les vaiffeaux qui font en mer pendant la nuit. *Long.* 28. 42. *lat.* 54. 6. (*D. J.*)

TRAVERS, f. m. (*Gram.*) terme relatif qui marque la pofition d'une chofe comparée à une autre pofition de la même chofe; fi *travers* s'oppofe à *droit*, *droit* fignifie *vertical*, & *travers* fignifie *horifontal*; fi *travers* s'oppofe à *long*, il marque le *large*.

TRAVERS, *ou* TRAVERSE, f. m. (*Archit.*) *voyez ce mot*. C'eft une piece de bois ou de fer, qu'on met au milieu d'un affemblage de pieces de menuiferie, de charpenterie, & de ferrurerie. (*D. J.*)

TRAVERS, f. m. *terme d'Artillerie*, cordage qui fert à lier des canons & autres pieces d'artillerie, fur leurs chariots.

TRAVERS, f. m. *terme de Cordeur de bois*, ce mot fe dit d'une buche qu'on jette fur la voie de bois, lorfqu'elle eft cordée.

TRAVERS, f. m. *terme de Doreur fur cuir*, ce mot, parmi les doreurs fur cuir, & les relieurs, fe dit d'un filet d'or qui va le long du côté du dos d'un livre relié en maroquin, en veau, en bafane, ou autrement.

TRAVERS, (*Jurifprud.*) eft un droit de péage qui eft du à certains feigneurs, pour le paffage des marchandifes qui traverfent leur feigneurie; ces droits ont été établis pour l'entretien des chemins, ponts, & chauffées néceffaires pour le chemin de *traverfe*; il en eft parlé dans plufieurs coutumes, comme Amiens, Péronne, Saint-Paul, Senlis, Valois, Clermont, grand Perche. *Voyez* SERGENS TRAVERSIERS, & la *gloff.* de M. Lauriere, au *mot* TRAVERS, & les *mots* PASSAGE, PEAGE, PONTONAGE. (*A*)

TRAVERSAGE, f. m. (*Tonderie de drap.*) ce mot fignifie la façon que l'on donne à un drap ou autre étoffe de laine, quand on les tond par l'endroit; mais on dit plus ordinairement *coupe d'envers*.

TRAVERSE, f. f. (*Archit.*) mot générique, qui fe dit d'une piece de bois ou de fer, qui fert à en affermir d'autres. Il y a des *traverfes* de portes, de fenetres, de chaffis; il y en a qui fe pofent obliquement fur une porte de menuiferie; les *traverfes* font appellées par Vitruve, *impages*. (*D. J.*)

TRAVERSE, c'eft *dans la Fortification*, une élévation de terre ou de maçonnerie, qui occupe la largeur d'un ouvrage quelconque pour le couvrir de l'enfilade.

Traverfes de chemin couvert, font des folides de terre de même épaiffeur que le parapet du rempart, qui en occupent la largeur de diftance en diftance, & qui la mettent à l'abri de l'enfilade. Elles font marquées *h*, *h*, *Pl. I. des fortifications*, *fig.* 1. & 2.

Traverfe dans le foffé fec, eft une efpece de chemin-couvert qui en *traverfe* la largeur; on les nomme quelquefois *places d'armes*. *Voyez* PLACES D'ARMES. Ces *traverfes* ne confiftent qu'en un parapet perpendiculaire aux faces des ouvrages qui *traverfe* toute la largeur du foffé, à l'exception d'un petit efpace auprès de la contrefcarpe, fermé par une barriere. Ce parapet eft élevé de 3 piés fur le niveau du foffé, qui eft creufé du même nombre de piés en cet endroit: il a une banquette, & il eft paliffadé comme celui de chemin-couvert. La pente des terres du parapet de la *traverfe* fe perd en pente dans le foffé, de la même maniere que celui du chemin-couvert le fait dans la campagne. On fait de ces fortes de *traverfes* dans les foffés fecs des dehors. (*Q*)

TRAVERSE, (*Fortification.*) dans un foffé plein d'eau, eft une efpece de galerie que l'on fait en jettant dans le foffé des folides, des fafcines, des pierres, de la terre ou autres chofes, vis-à-vis l'endroit où on doit attacher le mineur au pié de la muraille, afin de remplir le foffé & de fe pratiquer un paffage par-deffus. *Voyez* GALERIE, *Chambers*.

Cette efpece de galerie ou de *traverfe* n'eft plus guere en ufage. *Voyez* PASSAGE DU FOSSÉ. (*Q*)

TRAVERSE, (*Fortification.*) fignifie auffi tout *retranchement* ou *ligne* fortifiée avec des fafcines, des tonneaux, ou facs à terre ou gabions. *Chambers*.

TRAVERSES TOURNANTES, (*Fortificat.*) ce font dans l'attaque des places, des *traverfes* qu'on conftruit dans les logemens pour fe garantir de l'enfilade, & autour defquelles le logement tourne, à l'exception néanmoins du côté où elles joignent le parapet du logement. Elles fe conftruifent principalement dans le logement du chemin-couvert, dans ceux des demi-lunes, &c. *voyez* de ces *traverfes* dans le logement du chemin-couvert ou du haut du glacis, *Pl. XVI. de Fortificat. fig. I. n°.* 1. (*Q*)

TRAVERSE, (*Marine.*) *voyez* TRAVERSIN.

TRAVERSE MISAINE, (*Marine.*) commandement à l'équipage du vaiffeau, de haler l'écoute du mifaine pour la *traverfer*.

TRAVERSE DE DEVANT, *terme de Charron*; c'eft un morceau de bois fculpté qui s'attache des deux bouts fur les deux brancarts, entre le fiége du cocher & la planche des pages, cette *traverfe* fert pour attacher par-devant les fufpentes. *Voyez* les *Planches du Sellier*.

TRAVERSE DE SUPPORT, *terme de Charron*; c'eft une bande de bois plate de la longueur environ de trois piés qui fe pofe avec des chevilles fur le derriere des fourchettes. *Voyez les fig. Pl. du Charron.*

TRAVERSE, (*Jardinage.*) fe dit d'une allée qui ne peut être ainfi appellée que relativement à une autre, qui eft fur un autre alignement & qui la coupe.

TRAVERSE, f. f. (*Menuif.*) piece de bois qui s'affemble avec les battans d'une porte, ou qui fe croife quarrément fur le meneau montant d'une croifée.

On appelle auffi *traverfes* des barres de bois, pofées obliquement & clouées fur une porte de menuiferie. (*D. J.*)

TRAVERSE DE CHASSIS, f. f. *terme de Menuifier*; c'eft le morceau de bois qui eft au-deffus & au bas du chaffis, & qui fe joint avec le battant de ce chaffis. (*D. J.*)

TRAVERSE DE FER, (*Serrur.*) groffe barre de fer qui avec une pareille, retient par le haut & par le bas, les montans de coftiere & de battement, & les barreaux du ventail d'une porte de fer. Il y a de ces *traverfes* qui fe mettent à hauteur de ferrure pour entretenir les barreaux trop longs, & qui fervent à renfermer les ornemens de frife, & bordures de ferrurie. Les grilles de fer ont auffi des *traverfes* qui en fortifient les barreaux. (*D. J.*)

TRAVERSE, f. f. *terme de Blafon*, ce mot fe dit d'une efpece de filet qui fe pofe dans les armes des bâtards, traverfant l'écu de l'angle féneftre du chef, à l'angle dextre de la pointe, & qui ne contient en fa largeur que la moitié du bâton. P. *Meneftrier*. (*D. J.*)

TRAVERSÉ, (*Gram.*) participe du verbe *traverfer*. *Voyez* TRAVERSER.

TRAVERSÉ, (*Maréchal.*) on appelle ainfi un cheval qui eft étoffé & qui a les côtes larges.

TRAVERSÉE, f. f. (*Marine.*) c'eft le trajet ou voyage par mer, qu'on fait d'un port à un autre.

TRAVERSER, v. act. (*Gram.*) paffer au milieu, ou aller au-delà de quelque chofe. On *traverfe* la riviere à la nage, on *traverfe* une contrée en pofte. Ce trou *traverfe* toute cette épaiffeur; la pluie a *traverfé* fes habits. *Voyez* d'autres acceptions du même mot aux *articles fuivans*.

TRAVERSER (*Marine.*) c'eft préfenter le côté.

TRAVERSER L'ANCRE, (*Marine.*) c'eft mettre l'ancre le long du côté du vaiffeau, pour la remettre en fa place.

TRAVERSER LA LAME, (*Marine.*) c'eft aller de bout à la lame.

TRAVERSER LA MISAINE, (*Marine.*) c'eft haler fur l'écoute de mifaine, pour faire entrer le point de la voile dans le vaiffeau, afin de le faire abattre lorfqu'il eft trop près du vent.

TRAVERSER, *terme de Manege*; ce mot fe dit d'un cheval qui coupe la pifte de travers, qui jette fa croupe d'un autre côté que fa tête. On dit auffi qu'un cheval fe *traverfe* en reculant, quand il ne recule pas auffi droit qu'il a avancé. (*D. J.*)

TRAVERSER *du bois*, v. act. *terme de Menuifier*; c'eft le raboter ou rifler fur la largeur, avant que de le dreffer de fil. (*D. J.*)

TRAVERSIER, f. m. (*Marine.*) petit bâtiment qui n'a qu'un mât, qui porte ordinairement trois voiles, l'une à fon mât, l'autre à fon étai, & la troifie-

me à un boute-hors, qui regne ſur ſon gouvernail, & dont on ſe ſert pour la pêche, & pour faire de petites traverſées.

On appelle auſſi *traverſier* un ponton, parce qu'il eſt propre à de petites traverſées.

TRAVERSIER DE CHALOUPE, (*Marine.*) c'eſt une piece de bois qui lie les deux côtés d'une chaloupe par l'avant. On donne encore ce nom à deux pieces de bois qui traverſent une chaloupe de l'avant & de l'arriere, & où ſont paſſées les herſes qui ſervent à l'embarquer.

TRAVERSIER DE PORT, (*Marine.*) nom qu'on donne au vent qui vient en droiture dans un port, & qui en empêche la ſortie.

On dit *mettre la miſaine au traverſier*, quand on met le point de la voile vis-à-vis du *traverſier*; ce qui a lieu dans un vent largue.

TRAVERSIERS *ou* DRAGUE, une ſorte de filet uſité dans l'île de Ré dans le reſſort de l'amirauté de la Rochelle.

Les bateaux *traverſiers* de la flotte pêchent à la voile comme tous les autres ſemblables pêcheurs; leur ſac eſt de la même forme, quarré; il a environ quatre braſſes d'ouverture; & ſix de profondeur; les pêcheurs chargent les coins de leur ſac de drague à ſon ouverture, d'une pierre du poids d'environ vingt à-vingt-cinq livres peſant; les rouleaux ou plaques de plomb qui ſont ſur la traverſe de groſſe corde d'en-bas peſent en tout environ trente livres, en quoi ce filet eſt plus chargé que celui des autres *traverſiers*, qui ſont auſſi différemment établis.

Le haut de l'ouverture du ſac eſt garni d'un plus leger cordage, qui eſt encore ſoutenu de huit ou dix groſſes flottes de liege, peſant enſemble au plus deux ou trois livres.

Pour tenir ce ſac de drague ouvert dans ſa manœuvre, les pêcheurs de Ré n'amarrent point de perche ſur l'ouverture du filet, comme ſont les pêcheurs du port de Bareque & de Luçon; ils en ont une qu'ils nomment *eſpars*, de cinq à ſix braſſes de long, dont chaque bout eſt amarré ſur une des funes ou petits halins de 130 à 150 braſſes de long chacune: la perche eſt placée à un pié & demi ou deux piés de l'ouverture du ſac, qu'elle tient de cette maniere ouvert de toute la longueur de l'eſpars, au milieu de laquelle pour la rendre encore plus flottante, on frappe deux groſſes bouées de liege, qui peſent chacune 5 à 6 livres; ce qui fait que dans l'opération de la pêche le ſac des *traverſiers* roule encore plus facilement ſur la ſurface des fonds que toutes les autres eſpeces de dragues en ſac.

Les tems les plus favorables pour faire cette pêche ſont les vents d'Amont, ceux du Rumb de l'Aval lui ſont les plus contraires.

Les mailles des ſacs des *traverſiers* ſont plus ſerrées que celles qui forment les dreiges des autres *traverſiers*; les plus larges ſont à l'ouverture du ſac, & ont environ 14 lignes en quarré, les autres en ont 13; celles qui ſuivent ont 11. lignes, & les plus ſerrées qui ſont au fond n'ont que 9 lignes en quarré.

TRAVERSIERS, *terme de Tiſſerand*; ce ſont des bâtons qui tournent pluſieurs cordes, & qui opérent la communication des marches avec les lames.

TRAVERSIERE, FLUTE, (*Muſiq. inſtrumentale.*) *voyez* FLUTE *traverſiere*. Les curieux peuvent auſſi conſulter la *méthode pour jouer de la flûte traverſiere*, imprimée à Paris en 1735, *in-4°*. (*D. J.*)

TRAVERSIER A BEC, (*Lutherie.*) inſtrument de muſique, à vent, dont la tablature eſt en tout ſemblable à celle de la flûte à bec. *Voyez* FLUTE A BEC. Elle ſe diviſe en quatre parties, comme la flûte traverſiere. La partie *DE*, *fig.* 39, *Pl. IX. de Lutherie*, qui eſt la quatrieme, a une clé que l'on ouvre en appuyant deſſus la patte avec le petit doigt de la main droite, comme à la flûte traverſiere; les trous 5, 6 & 7 ſont bouchés avec les doigts *index*, *medius*, & annulaire de la main droite; les mêmes doigts de la main gauche bouchent les trous 2, 3, 4, & le pouce de cette main ſert à toucher la clé du premier trou qui eſt placé ſur le côté. La piece *AB* a deux ouvertures *a*, *b*; l'ouverture *a*, qui eſt un trou rond, ſert d'embouchure; on ſouffle par ce trou, ſur les bords duquel on applique exactement les levres, au lieu qu'à la flûte *traverſiere*, il n'y a que la levre inférieure qui touche à l'inſtrument. L'autre ouverture *b* eſt la lumiere biſeau de la flûte à bec. *Voy.* FLUTE A BEC: l'air que l'on chaſſe par l'ouverture *a* entre dans une petite chambre, qui eſt la portion du tuyau compriſe entre le tampon & le couvercle *A* d'où il paſſe par la lumiere dans le corps de l'inſtrument. La lumiere eſt le vuide que laiſſe l'échancrure du tampon, qui eſt tourné parallélement au biſeau. *Voyez* l'explication de la formation du ſon dans les tuyaux, à l'*article* BOURDON *de 16 piés*, jeu d'orgue auquel ſe rapportent les flûtes & autres inſtrumens de mutation.

TRAVERSIN, ſ. m. (*Gram.*) grand oreiller, ou long ſac de coutil, qui eſt rempli de plume, & qui occupe toute la largeur du lit. Le *traverſin* eſt recouvert par l'extrémité du drap, vers le chevet où il ſe place.

TRAVERSIN DE BALANCE, *terme de Balancier*; verge de fer poli avec une aiguille au milieu & deux trous à chaque extrémité. C'eſt à ces trous que les baſſins de la balance ſont attachés & ſuſpendus. Le *traverſin* s'appelle autrement *fleau*. (*D. J.*)

TRAVERSIN, *terme de Boucher*; grande broche de bois, de neuf à dix pouces de long, appointée par les deux bouts, dont les bouchers ſe ſervent pour traverſer le ventre des moutons, c'eſt-à-dire, le tenir entr'ouvert après qu'ils les ont habillés, & juſqu'à ce qu'ils les dépecent. *Savary.* (*D. J.*)

TRAVERSIN, *en terme de Marchand de bois*, ſont trois buches en rondins arrangées l'une ſur l'autre aux extrémités de chaque miſe.

TRAVERSIN, (*Marine.*) c'eſt une piece de bois, qui traverſe la ſainte-Barbe dans le ſens de ſa largeur, & qui ſoutient le timon qui ſe meut ſur elle.

TRAVERSIN DES BITTES, (*Marine.*) piece de bois, miſe en travers pour entretenir un pilier de bittes avec l'autre. *Voyez* MARINE, *Planche IV. fig.* 1. *cotte* 87.

TRAVERSIN D'ÉCOUTILLE, piece de bois qui traverſe l'écoutille par le milieu pour les ſoutenir.

TRAVERSIN D'ÉLINGUET, (*Marine.*) piece de bois endentée ſur les baux du vaiſſeau derriere le cabeſtan, dans laquelle on entaille les élinguets.

TRAVERSIN DE HERPES, (*Marine.*) piece de bois qui eſt à l'avant d'une herpe à l'autre, & qui ſert à caponner l'ancre.

TRAVERSINS DE TAQUETS, (*Marine.*) ce ſont des pieces de bois de 5 à 6 piés de long, dans leſquelles les taquets d'écoute ſont emboités.

TRAVERSINES, ſ. f. pl. (*Archit. Hydraul.*) eſpece de ſolives qu'on entaille dans les pilots, pour faire un radier d'écluſe.

On appelle *maitreſſes traverſines*, celles qui portent ſur les ſeuils. (*D. J.*)

TRAVERSINES, on appelle ainſi des planches que les officiers plancheyeurs ſont obligés de fournir pour paſſer d'un bateau dans un autre.

TRAVERTIN, (*Lithologie.*) ou *pierre travertine*, qu'on devroit appeller *pierre tiburtine*, parce qu'elle ſe trouve par tout le territoire de Tivoli, dans la plaine, comme dans les montagnes, de telle groſſeur & de telle longueur qu'on en a beſoin. Il n'eſt pas néceſſaire de creuſer des carrieres, il ſuffit preſque de découvrir la terre, on la rencontre à ſix ou ſept piés, en ſuivant les veines. L'égliſe de S. Pierre en eſt bâtie, & la plûpart des édifices de pierre de taille à Rome. Cette pierre eſt dure, on ne la peut travailler qu'à la pointe du ciſeau, & à la maſſe de fer; elle a le grain fin: elle eſt compacte, peſante, & point ſujette à ſe délier; elle eſt propre à ſoutenir toutes ſortes de poids; l'air la ronge peu quand elle eſt bien choiſie; car il s'en trouve beaucoup qui eſt ſujette à des trous. Elle eſt griſe pour l'ordinaire, preſque auſſi dure que le marbre, & preſqu'auſſi belle à la couleur près: quand on veut rendre l'ouvrage poli, on le travaille comme le marbre avec un morceau de la même pierre, du grès & de l'eau. (*D. J.*)

TRAVESTI, (*Belles-lettres.*) participe du verbe réciproque ſe *traveſtir*, qui ſignifie ſe *déguiſer* & ſe mettre en habit de maſque. Quelques-uns des derniers auteurs anglois ont introduit ce terme dans la poéſie à l'imitation des François.

Traveſti ſe dit auſſi d'un auteur que l'on a défiguré en le traduiſant dans un ſtyle burleſque, & différent du ſien, de-ſorte que l'on a de la peine à le reconnoître. *Voyez* PARODIE.

Jean-Baptiſte Lalli a *traveſti* Virgile, c'eſt-à-dire, qu'il l'a traduit en vers italiens burleſques; Scarron a fait la même choſe en françois; & Cotton & Philips, en anglois. *Voyez* BURLESQUE.

Caſtalion & le P. Berruyer ont été accuſés d'avoir *traveſti* la bible, pour avoir donné à leur verſion un air & un ſtyle différent de ſon original.

TRAUMATIQUES, adj. (*Médecine.*) *vulnéraires*, ou remedes bons pour guerir les plaies. *Voyez* VULNÉRAIRE, AGGLUTINANT, GUÉRISON, CONSOLIDATION, *&c.*

TRAUN, QUATIER DE, (*Géogr. mod.*) contrée d'Allemagne, dans la haute Autriche; ce quartier eſt traverſé par la riviere de *Traun*, & renferme deux grands lacs; ſavoir, Arterſée & Traunſée. (*D. J.*)

TRAUN, (*Géog. mod.*) il y a deux rivieres de ce nom en Allemagne; l'une dans la haute-Autriche, ſort du lac nommé *Traun-Sée*, & ſe jette dans le Danube, entre Lints & l'embouchure de l'Ens: l'autre riviere court dans la haute Baviere, vers les confins du Tirol, & elle tombe dans l'Ackza.

TRAUN-SÉE, (*Géog. mod.*) grand lac d'Allemagne, dans la haute-Autriche, au quartier de Traun. Il reçoit pluſieurs petites rivieres, & donne naiſſance à une ſeule, qui en prend le nom de *Traun*. (*D. J.*)

TRAUNSTEIN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la haute Baviere, ſur la riviere de Traun, entre le lac Chiemſée & l'archevêché de Saltzbourg. Elle a dans ſon voiſinage des ſources d'eau ſalée. *Long.* 30. 18. *lat.* 47. 48.

TRAVONS, ſ. m. pl. (*Architect. hydraul.*) ce ſont dans un pont de bois, les maîtreſſes pieces qui en traverſent la largeur autant pour porter les travées les poutrelles, que pour ſervir de chapeau aux files de pieux. On les appelle auſſi *ſommiers*. *Voyez* l'architecture de Palladio. *Daviler.* (*D. J.*)

TRAVOUIL, ſ. m. (*Filerie.*) devidoir à mettre le fil en écheveaux en pieces.

TRAVOUILLETTE, ſ. f. (*Filerie.*) petit bois pour ſoutennir les fuſées en travouillant, ou devidant (*D. J.*)

TRAUSI *ou* THRAUSI, dans Tite-Live, *liv. XXXVIII. c. xlj.* (*Géog. anc.*) peuples de Thrace, au voiſinage du mont Hémus. Hérodote, *liv. V.* dit que ces peuples ne différoient point des Thraces, ſi ce n'eſt dans un uſage qu'ils obſervoient à la naiſſance & à la mort de leurs proches. Quand un enfant venoit au monde, les parens s'aſſembloient, ſe rangeoient autour de lui, ſe mettoient à pleurer, & faiſoient un détail de toutes les miſeres auxquelles il alloit être expoſé. Au contraire lorſque quelqu'un d'entr'eux étoit mort, ils ſe réjouiſſoient, & en le mettant en terre, ils racontoient le bonheur qu'il avoit d'être délivré des maux de ce monde. (*D. J.*)

TRAUSIUS CAMPUS, (*Géog. anc.*) campagne où, ſelon Diodore de Sicile, *lib. XIV. ch. cxviij.* les Gaulois qui s'étoient avancés juſqu'au promontoire Japygium, furent maſſacrés par les Cerii, dans le tems qu'ils cherchoient à répaſſer ſur les terres des Romains. Ainſi *Trauſius campus* devoit être dans la Toſcane. (*D. J.*)

TRAVURE, ſ. m. *terme de riviere*, eſt un eſpace qui ſe conſtruit près la quille d'un bateau foncet, ſous le biton, & où les compagnons de riviere font leur ménage.

TRAYON, ſ. m. *terme de Laitiere*, c'eſt cet appendice mamelonné, de la longueur d'environ un doigt, qui eſt pendant au pis des bêtes donnant du lait, & qui ſert de canal qu'on tire pour les traire.

TRAZÈNES, PIERRES DE, (*Hiſt. nat.*) nom donné par Théophraſte & les anciens à une eſpece d'eſcarboucles qui étoit la même choſe, ſuivant M. Hill, que la pierre amandine. Cependant Théophraſte dit que ces pierres avoient des veines de pourpre & de blanc: il paroît que cette pierre eſt inconnue des modernes.

TREA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Picenum. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Rome à Ancone, en prenant par le Picenum. Elle étoit entre Septempeda & Auximum, à 9 milles de la premiere de ces places, & à 18 milles de la ſeconde. Ortelius dit que ſelon France Pamphyli, qui écrit *Treia*, cette ville fut ruinée par les Goths. Les habitans ſont nommés *Tréyens* par Pline, *l. III. ch. xiij.* auſſi-bien que dans une ancienne inſcription qui ſe trouve dans le tréſor de Gruter, *page* 446. *Col. Auxim. Et Municip. Numanat. Ordo, & plebs Treienſes.* Holſten, *page* 739. remarque qu'on voit les ruines de cette ville ſur le bord de la riviere Potentia, au-deſſous de San-Severino. (*D. J.*)

TREBELLIANE, ſ. f. (*Gramm. & Juriſp.*) on donnoit auſſi anciennement ce nom à certains tranſports ſimulés que quelques praticiens de ce tems avoient introduit pour fruſtrer les droits du petit ſcel de Montpellier, & pour ſe paſſer des commiſſions que l'on étoit obligé d'obtenir des gardes de ce ſcel. L'ordonnance du mois de Mars 1498, *artic.* 159. abroge l'uſage de ces *trebellianes*. (*A*)

TREBELLIANIQUE, adj. (*Juriſp.*) ou *quarte trebellianique*, eſt le quart que l'héritier grevé de *fideicommis*, eſt en droit de retenir en remettant l'hoirie.

Cette quarte a été ainſi nommée du ſenatus-conſulte trébellien, qui accorda ce droit à l'héritier grevé.

Pour entendre de quelle maniere ce droit fut établi, il faut diſtinguer différentes époques.

Avant l'empereur Auguſte les fidei-commis étoient ſans force, il dépendoit de l'héritier de les remettre ou non.

Mais cela fut changé par l'empereur Auguſte, qui ordonna que l'héritier ſeroit contraint à la reſtitution du fidei-commis.

Il arrivoit de-là, quand le fidei-commis étoit univerſel, que l'héritier grevé renonçoit à la ſucceſſion pour ne pas demeurer en butte aux charges héréditaires, après qu'il avoit remis tous les biens; ainſi les teſtamens demeuroient ſans effet.

Ce fut pour prévenir cet inconvénient que fut fait le ſenatus-conſulte trébellien ſous l'empire de Néron, & ſous le conſulat de Trébellius Maximus & d'Annæus Seneca, dont le premier donna ſon nom au ſenatus-conſulte & à la quarte *trébellianique*.

Il fut ordonné par ce ſenatus-conſulte qu'après la reſtitution d'hoirie à l'héritier fidei-commiſſaire, celui-ci ſeroit au-lieu de l'héritier grevé, & que les actions héréditaires actives & paſſives, ſeroient transférées en ſa perſonne, à proportion de la part qu'il auroit de l'hoirie; au-lieu qu'auparavant l'héritier fidei-commiſſaire ne pouvoit les exercer à-moins qu'elles ne lui euſſent été cédées par l'héritier grevé: mais depuis ce ſenatus-conſulte le préteur donna au fidei-commiſſaire, & contre lui, les actions appellées *utiles*.

Ce n'étoit pas aſſez d'avoir mis l'héritier grevé à couvert des charges, il falloit quelque appas pour l'engager à accepter la ſucceſſion.

Pour cet effet, du tems de Veſpaſien, on fit un autre ſenatus-conſulte appellé *pégaſien*, parce que cela arriva ſous le conſulat de Pegaſus & de Puſio.

Il fut ordonné par le ſenatus-conſulte que l'héritier grevé qui accepteroit, pourroit retenir la falcidie, au moyen de quoi l'héritier fidei-commiſſaire étoit comme un légataire portionnaire; ou ſi l'héritier grevé vouloit tout remettre, le fidei-commiſſaire étoit conſidéré comme acheteur de l'hérédité; & dans l'un & l'autre cas, on pratiquoit des ſtipulations relatives.

Le même ſenatus-conſulte ordonna que ſi l'héritier grevé refuſoit d'accepter l'hérédité, on pouvoit l'y contraindre par ordonnance du préteur, aux riſques du fidei-commiſſaire; & dans ce cas, toutes les actions héréditaires paſſoient en la perſonne du fidei-commiſſaire, comme en vertu du ſenatus-conſulte trébellien.

Enfin le dernier état par rapport à la *trébellianique*, fut depuis Juſtinien, lequel ayant trouvé que les ſtipulations qui ſe faiſoient en conſéquence du ſenatus-conſulte pégaſien étoient captieuſes, il les ſupprima, & refondit le ſenatus-conſulte pégaſien dans le trébellien, dont il conſerva le nom, en lui attribuant cependant la force qu'avoit le pégaſien.

Ce fut par cette conſtitution de Juſtinien, que l'héritier grevé fut autoriſé à retenir ſur le fidei-commis une quarte, que l'on appelle depuis ce tems *quarte trébellianique*.

Juſtinien ordonna auſſi que l'on pourroit contraindre l'héritier grevé d'accepter, & que les actions héreditaires paſſeroient en la perſonne du fidei-commiſſaire à proportion de la part qu'on lui auroit remis de l'hoirie.

Ceux qui ont droit de légitime, & qui ſont inſtitués héritiers, peuvent faire détraction de la quarte falcidie ſur les legs de la *trébellianique*, ſur les fidei-commis, & retenir en outre leur légitime.

On tient communément que le *trébellianique* n'a pas lieu en pays coutumier. Il faut cependant excepter les coutumes qui requierent l'inſtitution d'héritier, comme celle de Berri, & celles des deux

Bourgognes, & les coutumes dans lesquelles il est dit, que les cas obmis seront suppléés par le droit écrit. *Voyez aux instit. le tit. de fidei-comm. hæredit.* & *au code ad senat. consult. trebel. l'ordonnance des testamens, celle des substitut. le recueil de quest.* de Bretonnier au *mot substitution*, & les *mots* FIDEI-COMMIS, SUBSTITUTION. (*A*)

TREBELLICA VINA, (*Géog. anc.*) vins ainsi nommés du territoire où ils croissoient. Athenée, *l. I.* fait l'éloge de ces vins. Pline, *l. XIV. c. vj.* en parle aussi, & dit que l'endroit où on les recueilloit étoit en Italie, dans la Campanie, à 4 milles de Naples. (*D. J.*)

TRÉBELLIEN, SENATUS CONSULTE, (*Jurispr.*) étoit un decret du sénat de Rome, ainsi appellé parce qu'il fut fait sous le consulat de Trebellius Maximus & d'Annæus Seneca: il concernoit la restitution des fidei-commis universels. *Voyez ci-devant* TRÉBELLIANIQUE. (*A*)

TREBIA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule cispadane. Pline. *l. III. c. xvj.* le surnom *Placentinus*, parce qu'il coule dans le territoire de Placentia: c'est aujourd'hui le *Trebbia*. Les romains que commandoit le consul Sempronius, ayant été mis par Annibal dans une entiere déroute, se noyerent la plupart dans cette riviere, & leur malheur la rendit célebre. (*D. J.*)

TREBIANI, s. m. pl. (*Mythol.*) épithete que les Romains donnerent à quelques dieux qu'ils avoient transportés de Trébie à Rome, après la conquête de cette ville d'Italie.

TREBIGNO, (*Géog. mod.*) *ou* TREBIGNA, en latin *Tribulium*; petite ville de la Turquie européenne, dans la Dalmatie, sur la riviere de Trebinska, à 5 lieues de Raguse, dont son évêché est suffragant. *Long.* 36. 4. *latit.* 40. 48. (*D. J.*)

TRÉBISONDE, (*Géog. mod. & Hist.*) anciennement *Trapezus*, ville des états du turc, dans l'Anatolie, sur le bord de la mer Noire, & la capitale de la province de Jénich, au pié d'une montagne qui regarde le septentrion. *Long.* 53. 37. *lat.* 40. 34.

Cette ville, que les Turcs appellent *Tarabosan*, étoit regardée anciennement pour être une colonie de Sinope, à laquelle même elle payoit tribut; c'est ce que nous apprenons de Xénophon, qui passa par *Trébisonde*, en reconduisant le reste des dix mille, & qui rapporte la triste aventure qui leur arriva pour avoir mangé trop de miel.

Comme il y avoit plusieurs ruches d'abeilles, dit cet auteur, les soldats n'en épargnerent pas le miel; il leur prit un dévoiement par haut & par bas, suivi de rêveries, ensorte que les moins malades ressembloient à des ivrognes, & les autres à des personnes furieuses ou moribondes. On voyoit la terre jonchée de corps: personne néanmoins n'en mourut, & le mal cessa le lendemain; de-sorte que les soldats se leverent le troisieme jour, mais en l'état qu'on est après avoir pris une forte médecine. *Voyez* les remarques de M. Tournefort, dans son *voyage du Levant*, sur cette sorte de miel, & sur les fleurs dont il devoit être composé.

Les dix mille furent reçus à *Trébisonde* avec toutes les marques d'amitié que l'on donne à des gens de son pays, lorsqu'ils reviennent de loin; car Diodore de Sicile remarque que *Trébisonde* étoit une ville grecque fondée par ceux de Sinope qui descendoient des Milésiens. Le même auteur assure que les dix mille séjournerent un mois dans *Trébisonde*; qu'ils y sacrifierent à Jupiter & à Hercule, & qu'ils y célebrerent des jeux.

Trébisonde apparemment, tomba sous la puissance des Romains, dès que Mithridate se trouva dans l'impuissance de leur résister. Il seroit inutile de rapporter de quelle maniere elle fut prise sous Valérien par les Scythes, que nous connoissons sous le nom de *Tartares*, si l'histoire qui en parle n'avoit décrit l'état de la place. Zozime donc remarque, que c'étoit une grande ville, bien peuplée, fortifiée d'une double muraille: les peuples voisins s'y étoient refugiés avec leurs richesses comme dans un lieu où il n'y avoit rien à craindre. Outre la garnison ordinaire on y avoit fait entrer dix mille hommes de troupes: mais ces soldats dormant sur leur bonne foi, & se croyant à couvert de tout, se laisserent surprendre la nuit par les Barbares, qui, ayant entassé des fascines contre la muraille, entrerent par ce moyen dans la place, tuerent une partie des troupes, renverserent les temples & les plus beaux édifices; après quoi, chargés de richesses immenses, ils emmenerent un grand nombre de captifs.

Les empereurs grecs ont possédé *Trébisonde* à leur tour. Du tems de Jean Comnène, empereur de Constantinople, Constantin Gabras s'y étoit érigé en petit tyran. L'empereur vouloit l'en chasser; mais l'envie qu'il avoit d'ôter Antioche aux Chrétiens, l'en détourna. Enfin *Trébisonde* fut la capitale d'une principauté dont les empereurs de Constantinople disposoient; car Alexis Comnène, surnommé *le Grand*, en prit possession en 1204, avec le titre de *duc*, lorsque les François & les Vénitiens se rendirent maîtres de Constantinople, sous Baudouin, comte de Flandre.

L'éloignement de Constantinople, & les nouvelles affaires qui survinrent aux Latins, favoriserent l'établissement de Comnène; mais Nicétas observe qu'on ne lui donna que le nom de *duc*, & que ce fût Jean Comnène qui souffrit que les Grecs l'appellassent *empereur de Trébisonde*, comme s'ils eussent voulu faire connoître que c'étoit Comnène qui étoit leur véritable empereur; puisque Michel Paléologue qui faisoit sa résidence à Constantinople, avoit quitté le rit grec pour suivre celui de Rome: il est certain que Vincent de Beauvais appelle simplement Alexis Comnène *seigneur de Trébisonde*.

Quoi qu'il en soit, la souveraineté de cette ville, si l'on ne veut pas se servir du nom d'empire, commença en 1204, sous Alexis Comnène, & finit en 1461, lorsque Mahomet II. dépouilla David Comnène. Ce malheureux prince avoit épousé Irène, fille de l'empereur Jean Cantacuzène: mais il implora fort inutilement le secours des Chrétiens pour sauver les débris de son empire; il fallut ceder au conquérant, qui le fit passer à Constantinople avec toute sa famille, qui fut massacrée quelque tems après: ainsi finit l'empire de *Trébisonde*, après avoir duré plus de deux siecles & demi.

Les murailles de *Trébisonde* sont presque quarrées, hautes, crenelées; & quoiqu'elles ne soient pas des premiers tems, il y a beaucoup d'apparence qu'elles sont élevées sur les fondemens de l'ancienne enceinte, laquelle avoit fait donner le nom de *Trapèse* à cette ville. Tout le monde sait que *trapèse* en grec signifie une *table*, & que le plan de cette ville est un quarré long, assez semblable à une table. Les murailles ne sont pas les mêmes que celles qui sont décrites par Zozime: celles d'aujourd'hui ont été bâties des débris des anciens édifices, comme il paroit par les vieux marbres qu'on y a enclavés en plusieurs endroits, & dont les inscriptions ne sont pas lisibles parce qu'elles sont trop hautes.

La ville est grande & mal peuplée; on y voit plus de bois & de jardins que de maisons; & ces maisons n'ont qu'un simple étage. Le château, qui est fort négligé, est situé sur un rocher plat & dominé; mais les fossés en sont taillés la plûpart dans le roc. L'inscription que l'on lit sur la porte de ce château, dont le centre est un demi-cercle, marque que l'empereur Justinien renouvella les édifices de la ville. Il est surprenant que Procope n'en ait pas fait mention, lui qui a employé trois livres entiers à décrire jusqu'aux moindres bâtimens que ce prince avoit fait élever dans tous les coins de son empire; cet historien nous apprend seulement que Justinien fit bâtir un aqueduc à *Trébisonde*, sous le nom de *l'aqueduc de saint Eugene le martyr*.

Le port de *Trébisonde* appellé *Platane*, est à l'est de la ville: l'empereur Adrien le fit réparer, comme nous l'apprenons par Arrien. Il paroît par les médailles de la ville, que le port y avoit attiré un grand commerce. Golzius en rapporte deux à la tête d'Apollon. On sait que ce dieu étoit adoré en Cappadoce, dont *Trebisonde* n'étoit pas la moindre ville. Sur le revers d'une de ces médailles est une ancre, & sur le revers de l'autre la proue d'un navire. Ce port n'est bon présentement que pour des saïques; le mole que les Génois y avoient fait bâtir, est presque détruit, & les Turcs ne s'embarassent guere de réparer ces sortes d'ouvrages; peut-être que ce qui en reste est le débris du port d'Adrien, car de la maniere qu'Arrien s'explique, cet empereur y avoit fait faire une jettée considérable pour y mettre à couvert les navires, qui auparavant n'y pouvoient mouiller que dans certains tems de l'année, & encore étoit-ce sur le sable.

Trébisonde jouit aujourd'hui du vain titre d'archevêché. *Long.* suivant le pere de Beze, $62^d. 49'. 15''$. *latit.* $41^d. 4'$.

Geor-

George de Trébisonde & le cardinal *Bessarion*, sont sortis de cette ville de l'Anatolie; on convient pourtant que George n'étoit qu'originaire de *Trébisonde*, & qu'il étoit né en Candie. Quoi qu'il en soit, il vivoit dans le quinzieme siecle, & mourut en 1480, sous le pontificat de Nicolas V. de qui il fut sécretaire. Il avoit auparavant enseigné la rhétorique & la philosophie dans Rome du tems du pape Eugene IV. mais son entêtement pour Aristote lui attira de grosses querelles avec Bessarion, qui ne juroit que par Platon.

Il est vrai que Bessarion quitta bien-tôt les disputes de l'école pour se tourner aux légations. Il devint patriarche de Constantinople, archevêque de Nicée, cardinal, & presque pape. Il aima les savans, & forma une très-belle bibliotheque qu'il laissa par son testament au sénat de Venise. Puisqu'on la conserve avec tant de soin qu'on n'en veut communiquer les manuscrits à personne, il faut regarder ce beau recueil comme un trésor enfoui & inutile à la république des lettres. Bessarion mourut à Ravenne en 1462, après une fort mauvaise réception que lui fit Louis XI. parce qu'il avoit rendu visite au duc de Bourgogne avant lui.

Amyrutzes, philosophe péripatéticien, vit aussi le jour à *Trébisonde*: il s'acquit une grande considération à la cour de l'empereur David son maître, & signala sa plume en faveur des Grecs contre les décisions du concile de Florence; mais ils ternit sa gloire par l'apostasie où il tomba. Il fut un de ceux qui accompagnerent l'empereur David à Constantinople, lorsque Mahomet II. l'y fit transporter après la prise de *Trébisonde*, en l'année 1461. Ce philosophe, se laissant gagner aux promesses du sultan, abjura le christianisme, & se fit turc avec ses enfans, l'un desquels, sous le nom de *Mohemet-Beg*, traduisit en arabe plusieurs livres de Chrétiens par ordre de Mahomet II. Ce prince donna des emplois considérables dans le serrail à Amyrutzes, & s'entretenoit quelquefois sur les sciences, & sur des matieres de religion avec lui, ou avec Mehemet-Beg. Amyrutzes a publié la relation du concile de Florence; il assure dans un ouvrage que le patriarche de Constantinople fut étranglé pendant la tenue de ce concile, & que les médecins attesterent ce fait sur l'examen du cadavre. *Tantum religio*..... (*D. J.*)

TREBITZ *ou* TREBICZ, (*Géog. mod.*) petite ville dans la Moravie, près la riviere Igla, du côté de la Bohème. (*D. J.*)

TREBNITZ, (*Géog. mod.*) nom commun à deux villes d'Allemagne, ou plutôt à deux bourgs, l'un en Bohème, près du Leutmaritz; l'autre en Silésie, dans le duché d'Oels. (*D. J.*)

TRÉBUCHANT, s. m. *à la Monnoie*, c'est un droit accordé sur le poids des métaux aux officiers de monnoie dans le droit du change: voici quel est ce droit. En pesant des pieces d'or ou d'argent il faut qu'il y ait équilibre; si cependant l'un des deux plateaux quitte foiblement cet équilibre, ce doit être le plateau où est le métal, & c'est cet avantage qui est le droit du *trébuchant*: le *trébuchant* est accordé aux receveurs aux changes.

Trébuchant, *terme de Monnoie*, ce mot se dit des pieces d'or qu'on pese; c'est environ un demi-grain, que dans la fabrication on a départi à chaque espece pour la faire trébucher, & pour l'empêcher par le frai de trop diminuer dans la suite du tems. Les écus d'or & les louis d'or, par exemple, sont à la taille de soixante & douze pieces & demie au marc; chaque piece est de soixante & trois grains avec le *trébuchant*. (*D. J.*)

TRÉBUCHER, (*Maréchal.*) *Voyez* Broncher.

TRÉBUCHET, s. m. (*Hist. mod.*) cage ou selle dans laquelle on baignoit autrefois les femmes méchantes & querelleuses par un ordre de la police d'Angleterre. *Voyez* Querelleur.

Trébuchet, s. m. (*terme de Balancier.*) petite balance très-fine & très-juste, que le plus petit poids fait trébucher ou pencher plus d'un côté que d'autre. Les *trébuchets* servent particulierement à peser les monnoies d'or & d'argent, les diamans & choses précieuses. L'on prétend que les Affineurs en ont de si justes, que la quatre mille quatre-vingt-seizieme partie d'un grain est capable de la faire trébucher. (*D. J.*)

Trébuchet, s. m. (*Chasse.*) petite cage qui sert à attrapper des oiseaux, dont la partie supérieure est couverte & arrêtée si délicatement, que pour peu qu'on y touche, le ressort se lâche & la ferme, ensorte que l'oiseau qui le fait lâcher en entrant dans cette cage pour y prendre du grain que l'on y a mis pour amorce, se trouve pris & ne peut plus en sortir.

On prend des compagnies entieres de perdreaux sous une espece de *trébuchet* qui est une cage sans fond, de simple osier, que l'on tend à-peu-près comme une souriciere, avec une marchette dont un bout est attaché de long par une ficelle au bas d'un des côtés de la cage, & à l'autre bout de la marchette qui est plus longue que la cage n'est large, on fait une coche qui arrête délicatement la fourchette sur laquelle la cage est tendue; on met du grain par terre au milieu par tas, afin que les perdrix montant dessus les unes les autres pour prendre le grain avec avidité, touchent la marchette & détendent la cage; on couvre cette cage de feuilles, pour qu'elle ne soit point apperçue; il faut quelques jours avant que de tendre la cage, laisser les perdrix s'accoutumer à venir prendre du grain dans cet endroit.

TREBULA, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Italie, que Denys d'Halycarnasse donne aux Aborigènes; 2°. ville d'Italie, dans la Campanie, selon Tite-Live, *l. XXIII. c. xxxix.* 3°. nom d'une autre ville d'Italie, qui étoit dans la Sabine, selon Ortelius. (*D. J.*)

TREBUR, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Triburia*, *Triburium*, bourg d'Allemagne, dans le pays de Hesse, au comté de Catzenelenbogen, pas loin de la rive du Rhin. Ce bourg qui est même aujourd'hui ruiné, étoit autrefois une grande ville, où l'on tint un concile l'an 895; & cette ville devint ensuite le rendez-vous des congrès publics, des diettes de l'empire, & des noces des souverains d'Allemagne. (*D. J.*)

TRECHEDIPNA, s. f. (*Littérat.*) τρεχέδειπνα, espece d'habit particulier que portoient les parasites pour pouvoir venir souper chez leurs protecteurs sans invitation; cette espece d'habit étoit, pour ainsi dire, la livrée du maître de la maison; mais ce nom n'est pas honorable pour celui qui le porte; car c'est un mot composé de τρέχω, *je cours*, & δεῖπνον, *un souper*. (*D. J.*)

TRECHIA, (*Géog. anc.*) Athénée paroit donner ce nom à une partie de la ville d'Ephèse, ou même à la ville entiere. Son interprete écrit *Trachia*, & Pline *Trachea*: ce dernier en fait un des surnoms de la ville d'Ephèse. Etienne le géographe dit Τρηχία, *Trichia*; mais la véritable ortographe est Τραχεῖα, *Trachea*. (*D. J.*)

TRECHEUR, s. m. (*terme de Blason*) c'est une tresse ou une espece d'orle, qui n'a néanmoins que la moitié de sa largeur. Le *trécheur*, est conduit dans le sens de l'écu. Il y en a de simples & de doubles, quelquefois de fleuronnés, & quelquefois de fleurdelisés, comme celui du royaume d'Ecosse; on l'appelle autrement *essonnier*. (*D. J.*)

TRECK-SCHUYT, s. m. (*Hist. mod. Commerce.*) c'est ainsi que l'on nomme en Hollande & dans les autres provinces des Pays-Bas, des barques couvertes tirées par des chevaux, qui servent à conduire les voyageurs sur les canaux d'une ville à l'autre. Ces barques partent toujours à des heures marquées, chargées ou non; elles sont composées d'une grande chambre destinée à recevoir indistinctement tous les passagers, & d'un cabinet appellé *roef* qui se loue aux personnes qui veulent voyager à part; ces sortes de barques sont d'une grande propreté. Le mot hollandois *treck-schuyt* signifie *barque à tirer*.

TREF, (*Lang. gauloise.*) ancien mot qui signifie une *tente*, un pavillon. Villehardouin dit: „ lors veisiezmaint chevalier, & maint serjans issir des nez, „ & maint bon d'estrier traire des vissiers, & maint „ riche *tref*, & maint paveillon „. (*D. J.*)

TREFFLE, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *trifolium*, genre de plante dont la fleur est papilionacée, ou ressemble beaucoup aux fleurs papilionacées. La fleur papilionacée est composée de quatre pieces qui représentent un pavillon, deux ailes & une carene; ces pieces sortent toutes du calice avec le pistil qui est enveloppé d'une gaine frangée. Le pistil devient dans la suite une semence qui a le plus souvent la forme d'un rein, & qui adhere très-fort aux parois de la capsule quand elle est parvenue à son degré de maturité.

La fleur qui ressemble aux fleurs papilionacées, est monopétale; le pistil sort du calice de cette fleur, & devient dans la suite une capsule membraneuse renfermée dans le calice de la fleur; cette capsule con-

contient une ſemence qui eſt le plus ſouvent oblongue, ou qui a la forme d'un rein. Ajoutez aux caracteres de ce genre qu'un ſeul pédicule porte trois feuilles, & rarement quatre ou cinq. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE,

Tournefort diſtingue quarante-quatre eſpeces de *treffles*, outre ceux que l'on range parmi les lotiers; mais il ſuffira de décrire le *treffle* des près, *trifolium pratenſe, flore monopetalo, I. R. H.* 404, en anglois, *the common purple-meadow-trefoil, or clover*. Sa racine eſt preſque groſſe comme le petit doigt, longue, ronde & fibreuſe. Elle pouſſe des tiges à la hauteur d'environ un pié & demi; grêles, cannelées, quelquefois un peu velues, en partie droites, en partie ſerpentant par terre. Ses feuilles ſont les unes rondes, les autres oblongues, attachées preſque toujours trois enſemble à une même queue, marquées au milieu d'une tache blanche ou noire, qui a preſque la figure d'une lune. Ses fleurs naiſſent aux ſommités des tiges, d'une ſeule piece, reſſemblantes aux fleurs légumineuſes; elles ſont diſpoſées en tête ou en épi court & gros, de couleur purpurine, empreintes au fond d'un ſuc mielleux, doux & agréable, d'une odeur qui n'eſt pas diſgracieuſe, & d'une ſaveur légérement aſtringente. Lorſque ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede de petites capſules rondes enveloppées chacune d'un calice, & terminées par une longue queue; chaque capſule contient une ſemence qui a la figure d'un petit rein. Cette plante croît partout dans les prés, dans les pâturages, aux lieux humides & marécageux; elle fleurit en Avril, Mai & Juin. Sa fleur eſt recherchée des abeilles, & toute l'herbe eſt une des plus excellentes nourritures pour engraiſſer les beſtiaux.

Le *petit treffle* des champs eſt la plante que l'on nomme vulgairement pié de lievre, *trifolium arvenſe, humile, ſpicatum ſive lagopus. I. R. H.* 405. *Voyez* PIÉ DE LIEVRE, *Botan.*

Le *treffle* bitumineux, *trifolium bitumen redolens*, *I. R. H.* 404, eſt ainſi nommé, parce que ſes feuilles ſont douces au toucher & d'une odeur de bitume. Cette plante croît abondamment dans les pays chauds, en Candie, en Sicile, en Languedoc, aux environs de Montpellier, de Narbonne, ſur les côteaux pierreux voiſins de la mer; on la cultive quelquefois dans les jardins des curieux, où elle fleurit en été, & réſiſte à l'hiver quand il eſt doux. Elle s'éleve en arbriſſeau à la hauteur d'une à deux coudées; ſes tiges ſont roides, velues, noirâtres & cannelées. Ses feuilles ſont griſâtres, velues, oblongues, pointues, glutineuſes au toucher, & ayant l'odeur deſagréable du bitume. Ses fleurs forment une tête longuette, d'un violet purpurin, & ſont placées dans des calices veloutés, oblongs & cannelés; ſa ſemence eſt noire, inégale, velue, & ſe termine en une pointe feuillue. Cette ſemence a, comme le reſte de la plante, un goût médicamenteux; mais elle le perd dans nos pays. Celle qu'on apporte d'Italie, produit d'abord une plante bitumineuſe, mais la ſemence du même *treffle* ne donne plus à la troiſieme année qu'une plante ſans odeur & ſans goût. (*D. J.*)

TREFFLE DE MARAIS, (*Botan.*) ce *treffle* eſt diſtingué de tout autre, & fait un genre à part nommé par Tournefort *menyanthes paluſtre, latifolium & triphyllum. I. R. H.* 117, en anglois *buckbean*.

Sa racine eſt genouillée, longue, blanche, traçante, garnie de fibres qui plongent par intervalles. Ses feuilles attachées au nombre de trois, ſur une large & longue queue, reſſemblent à celles des feves en figure & en grandeur, ſont liſſes & douces au toucher. Il s'éleve d'entr'elles une tige à la hauteur d'un pié & demi, grêle, verte, portant un bouquet de fleurs en entonnoir, d'une blancheur purpurine, leſquelles avant que de s'ouvrir, ſont rouges en-dehors, & qui étant ouvertes, ſe découpent en cinq ſegmens pointus. Ces fleurs ſont ſoutenues par des calices formés en godet & dentelés. De chaque fleur ſortent cinq étamines blanches dont les ſommets ſont jaunes; le piſtil qui occupe le milieu, eſt plus court. Lorſque les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits arrondis & oblongs qui renferment des ſemences ovales ſemblables à celles de l'hélianthème, d'un brun jaunâtre & d'un goût amer.

Cette plante croît naturellement dans les marais & autres lieux aquatiques, en terre maigre, hors de l'eau. Elle ne dure pas long-tems, fleurit en Mai & Juin, & varie pour la grandeur, ſuivant les lieux. Elle n'eſt pas moins utile que le creſſon, *naſturtium*, dans les maladies ſcorbutiques; & c'eſt Simon Paulli qui en a le premier fait l'obſervation; ſon goût eſt d'abord un peu deſagréable; cependant on vient bientôt à bout de vaincre cette répugnance.

Mais on emploie cette plante en Angleterre dans le Hampshire à un uſage bien remarquable; les braſſeurs s'en ſervent dans leur biere à la place du houblon. Elle conſerve cette boiſſon, & lui donne une amertume qui n'eſt deſagréable ni à l'odeur, ni au goût; d'ailleurs elle eſt bienfaiſante, & a cet avantage qu'il n'en faut que la huitieme partie de la quantité de houblon. Enfin l'expérience mériteroit d'être répétée ailleurs, parce qu'on peut très-aiſément cultiver le *treffle de marais*, d'autant mieux qu'il vient à merveille dans des terres de fondriere, qui ne peuvent guere produire d'autres plantes. (*D. J.*)

TREFFLE MUSQUÉ, (*Botan.*) *voyez* LOTIER ODORANT, *Botan.* (*D. J.*)

TREFFLE D'EAU *ou* DE MARAIS, *voyez* MENIANTHE, *Mat. méd.*

TREFFLE SAUVAGE JAUNE, (*Botan.*) c'eſt le *lotus, ſive melilotus, pentaphyllos, minor glabra* le Tournefort, nommée en françois *lotier*. *Voyez* LOTIER. (*D. J.*)

TREFFLE, (*Agriculture.*) le *treffle* en anglois *clover*, eſt une plante fort eſtimée pour l'amélioration qu'elle donne au terrein ſur lequel elle croît, pour la bonté de ſon foin, & pour le mérite de ſa graine. Le grand bien qu'elle procure au terrein, c'eſt de nourrir beaucoup de bétail à la fois, dont le fumier bonifie tellement le ſol, qu'au bout de deux ou trois ans quelqu'épuiſé qu'il ait été, il ſe fertiliſe de nouveau, & devient propre à donner du froment.

On eſtime ſurtout l'eſpece de *treffle* dont la graine eſt ſemblable à celle de la moutarde, & ſeulement plus oblongue; on préfere ſa couleur verdâtre avec une teinte de rouge, & ſurtout celle d'Angleterre. Un arpent de terre demande dix à douze livres de cette graine, & le mieux eſt d'en ſemer plus que moins.

Le *treffle* aime une bonne terre chaude, & réuſſit à merveille dans celles qui ont été fumées & labourées; il proſpere ſurtout dans les terres glaiſes, où les mauvaiſes herbes ne viennent point le détruire; il eſt vrai que dans les bonnes terres il produit des récoltes abondantes pendant trois ou quatre ans, mais pas au-delà. Il eſt aiſé de diſtinguer la bonne graine de *treffle* de la mauvaiſe; il ſuffit pour cela de la jetter dans un verre d'eau, la bonne graine va au fond, & la mauvaiſe qui ne végéteroit jamais, ſurnage.

On peut ſemer le *treffle* avec de l'orge ou de l'avoine, ſur la fin de Mars, ou au commencement d'Avril, dans un jour calme & ſerain; quelques-uns le ſement avec du froment ou du ſeigle, à Noël, ce qui donne un moyen de répandre ſa ſemence ſur le terrein, & d'avoir par conſéquent l'année ſuivante une récolte plus abondante; mais alors il faut choiſir des terres ſeches; quelques laboureurs aiment encore mieux le ſemer ſeul à Noël, que dans le printems, pour lui donner la force de ſe maintenir contre la gelée, & cette méthode paroît la meilleure.

La fin de Mai eſt le tems propre de couper le premier *treffle* & d'en faire du foin; s'il ne ſe trouve pas aſſez fort, il eſt excellent pour engraiſſer le bétail. Après cette premiere récolte, on peut encore en faire deux autres avant l'hiver. Conſultez Mortimer ſur ce ſujet. (*D. J.*)

TREFFLE, (*Jardinage.*) eſt un ornement dans la broderie des parterres qui imite le *treffle* des prés. On le place ordinairement dans le milieu d'un tableau pour lier les autres parties de la broderie qui en ſortent. On lui donne différentes figures, & ſouvent on le compoſe de quatre parties régulieres comme des roſettes. *Voyez* ROSETTES.

TREFFLES, ſ. f. pl. (*Sculpt.*) c'eſt un ornement qui ſe taille ſur les moulures. Il y en a à palmettes & à fleurons. Le mot *treffle* eſt dérivé du latin *trifolium*, herbe à trois feuilles.

Treffles de moderne, ce ſont, dans les compartimens des vitraux, pignons & frontons gothiques, de petites roſes à jour, faites de pierre dure avec nervures, & formées par trois portions de cercles, ou par trois petits arcs en tiers-point. *Daviler*. (*D. J.*)

TREFFLE, eſt un gros bouton, ainſi nommé par les *Metteurs en œuvre*, parce qu'il repréſente la plante de l'herbe de ce nom. Il ſert à arrêter le ruban d'un bracelet ſur la barriere.

Treffle, s. m. (*terme de Mineur.*) fourneau de mine fait en forme de *treffle*, & qui n'a que deux logemens, au-lieu que le double en a quatre, & le triple six. (*D. J.*)

Treffle, (*terme de Blason.*) c'est la figure du *treffle* posé sur un écu aux extrémités d'une croix. On dit une croix *trefflée*, & cantonnée de *treffles*. On représente le *treffle* dans les armoiries avec une queue, sans toutesfois l'exprimer.

TREFFLE, s. f. (*Art milit.*) se dit d'une mine qui a trois fourneaux, dont la disposition forme à-peu-près la figure d'un *treffle*. On la nomme aussi *mine triple*, *voyez* Mine. Elle est composée de deux fourneaux placés à droite & à gauche, & d'un troisieme en avant. Elle embrasse ordinairement trois contreforts. Cette mine, dit M. le maréchal de Vauban, produit un grand éboullement de terre, & une profonde excavation quand elle réussit bien. (*Q*)

TREFFLER, v. n. (*Monnoie.*) c'est faire un mauvais rengrenement des especes ou des médailles, & en doubler les empreintes, faute d'avoir rengrené juste la piece dans la matrice, ou quarré; c'est ce qui rend la monnoie ou la médaille défigurée, parce que les mêmes points ne se sont pas rencontrés ensemble. (*D. J.*)

TREFFLIER, s. m. (*Métiers.*) c'est une des qualités que prennent les maîtres chaînetiers de la ville & fauxbourgs de Paris. Ce nom, dont aucun d'eux ne sait présentement l'étymologie, vient apparemment de ces grandes agraffes d'argent, d'étain ou de laiton argentées qu'ils faisoient, & qui se terminoient en une espece de feuille de treffle à jour, pour y passer diverses chaînes ou cordons, auxquels les femmes d'artisans & les paysanes laissoient pendre leurs clés, leurs ciseaux & autres semblables petits ustensiles de ménage. La mode de ces agraffes à treffle pour mettre à la ceinture, n'a fini que vers le milieu du xvij. siecle. (*D. J.*)

TREFFORT, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans la basse Bresse, au diocese de Lyon. Il y a une mairie, & elle députe aux assemblées de la Bresse.

TREFONDRE, *terme de Potier d'étain*, se dit lorsque la soudure des pots, ou une goutte reverchée, ou une anse jettée sur la piece, sont aussi bien soudés dedans comme dessus. *Voyez* Souder *les pots d'étain*, Revercher & Jetter sur la piece.

TREFURT, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Drivordin*; petite ville d'Allemagne, dans le pays de Hesse, proche de la riviere de Werra. Elle appartient aux électeurs de Mayence, de Saxe, & au landgrave de Hesse.

TRÉGUIER, (*Géogr. mod.*) en latin du moyen âge, *Trecorium*; ville de France, en Bretagne, dans une presqu'île, à 10 lieues au nord-ouest de Saint-Brieux, à 23 au nord-est de Brest, & à 100 au couchant de Paris. Il y a un petit port, & un évêché suffragant de Tours. On y commerce en chevaux, en blé, en lin & en papier. L'évêché de *Tréguier* paroît avoir été érigé dans le x. siecle. Il occupe toute l'étendue de la côte depuis la riviere de Morlaix, jusques auprès de la ville de Saint-Brieux. Son revenu est d'environ vingt-deux mille livres. *Long.* 14. 25. *lat.* 48. 47. (*D. J.*)

TREIDEN, (*Géog. mod.*) riviere de l'empire russien, dans la Livonie, au pays de Letten. Elle se forme de plusieurs sources, & se jette dans le golfe de Livonie, près de Sernikon.

TREIGNAC, (*Géog. mod.*) bourg que nos géographes nomment petite ville de France, dans le bas Limousin, entre Limoges & Tulles, au bord de la Vezere. (*D. J.*)

TREILLAGE, s. m. (*Décoration de jardins & d'architecture.*) ouvrage fait d'échalas posés perpendiculairement, & traversés quarrément par d'autres échalas ou perches qu'on lie avec du fil de fer, & qui forment de mailles de cinq à sept pouces dans la construction des berceaux & des palissades contre les murs du jardin.

On emploie les *treillages* à soutenir les espaliers, à former des clôtures de quelques quarrés de jardins, des palissades, ou des berceaux; c'est une invention très-jolie & très-agréable à la vue. On se sert beaucoup de *treillages* en Angleterre & en Hollande. On les peint toutes les années en verd & à l'huile, autant pour les décorer, que pour les conserver. Pour les rendre plus solides, on y met des barres de fer de distance en distance, qui en font le bâti.

On fait des *treillages* à différentes mailles, c'est-à-dire à mailles de huit sur neuf pouces de large, de six sur cinq, de quatre sur cinq, & de quatre pouces de longueur en tout sens; c'est selon les ouvrages qu'on veut avoir, & l'argent qu'on y veut dépenser. Les *treillages* à petites mailles regardent les beaux berceaux; on en fait quelquefois des palissades en divers endroits où ils servent d'ornement. Les *treillages* de galeries, de portiques, de salles, en un mot les beaux ouvrages en ce genre sont ornés de colonnes, de pilastres, de corniches, de frontons, montans, panneaux, vases, consoles, couronnemens, domes & lanternes.

On appelle *colonne de treillage*, une colonne à jour, dont le fût est de fer & d'échalas; la base aussi-bien que le chapiteau est de bois de boisseau, contourné selon les profils. Cette colonne sert à décorer les portiques de *treillage*. (*D. J.*)

TREILLE, s. f. (*Jardin.*) berceau fait de perches de charpente, ou de barres de fer, & couvert de ceps de vignes; on les construit avec des perches de saule ou d'osier; elles servent dans un jardin pour y prendre le frais en plein jour dans l'été.

TREILLIS, s. m. (*terme de Peintre.*) c'est un chassis divisé en plusieurs carreaux, qui sert aux peintres à copier des tableaux, & à les réduire de petit en grand ou de grand en petit.

Traillis, s. m. (*terme de Potier d'étain.*) les potiers d'étain nomment *treillis*, de grands ronds, ou pieces d'étain à claires voies, qu'ils pendent à leurs boutiques pour servir de montre ou d'étalage; mais cet étalage n'est point perdu, les chauderonniers s'en servent pour en étamer les casseroles & autres vaisseaux de cuivre. (*D. J.*)

Treillis, s. m. (*Serrur.*) nom général qu'on donne à toute fermeture dormante de fer ou de bronze, comme le dormant de la porte du Panthéon à Rome, ou les grilles dans les prisons de Venise. Le *treillis* est different de la grille, en ce que ses barres sont maillées en losange.

Treillis de fil de fer, chassis de verges de fer maillé de petits losanges de gros fil de fer, qu'on met au-devant des vitraux. Tels sont les chassis ou *treillis* du bas d'un édifice, pour empêcher que les vitres ne soient cassées, par des coups de pierre; & ceux du haut, comme aux domes, pour résister à l'impétuosité des vents qui en pourroient enfoncer les panneaux. On place ces derniers à quelque distance de la vitre.

Treillis, s. m. (*Toilerie.*) nom que l'on donne à certaines especes de toiles de chanvre écrues, très-grosses & très-fortes qui se vendent par pieces roulées de différentes longueurs; suivant les pays où elles ont été fabriquées. Les *treillis* servent à faire des sacs, des souguenilles, des guêtres, des culottes, & autres semblables hardes pour les valets, paysans & manouvriers. Le *treillis* est encore une toile teinte ordinairement en noir, gommée, calendrée, satinée ou lustrée, qui se vend par petites pieces d'environ six aunes. (*D. J.*)

Treillis, s. m. (*terme de Blason.*) c'est une espece de frettes. Les *treillis* en different seulement, en ce que les frettes ne sont point clouées; mais les listes, ou bâtons qui (se traversant en sautoir), les composent, sont posées nuement les uns sur les autres, là où les *treillis* sont garnis de clous dans le solide, & aux endroits où les listes & bâtons se rencontrent.

Le mot *treillis*, se dit aussi des grilles qui sont en la visiere des casques & heaumes qui servent de timbre aux armoiries, & cela jusqu'au nombre proportionné aux qualités de ceux qui les portent. P. *Menestrier.* (*D. J.*)

TREILLISSÉ, adj. (*terme de Blason.*) ce mot non-seulement se dit du fretté le plus serré, mais il faut remarquer de plus qu'au fretté les bandes sont entrelacées avec les barres, & qu'au *treillissé* elles sont seulement appliquées les unes sur les autres, & souvent clouées.

TREIZE, (*Arithmétique.*) nombre impair composé de dix & de trois. En chiffre arabe on l'écrit de cette maniere 13; en chiffre romain XIII, & en chiffre françois de finances ou de compte, de la sorte xiij. *Savary.*

TREIZIEME, (*Arithmét.*) en fait de fractions, un nombre rompu de quelque tout que ce soit, faisant un *treizieme*, se marque de cette maniere, $\frac{1}{13}$; on dit

dit auſſi deux *treiziemes*, trois *treiziemes*, quatre *treiziemes*, &c. que l'on écrit ainſi, $\frac{3}{13}$, $\frac{4}{13}$, &c.

TREIZIEME, ſ. f. *en Muſique*, eſt l'octave de la ſixte, ou la ſixte de l'octave. Elle s'appelle *treizieme*, parce que ſon intervalle eſt formé de douze degrés diatoniques, c'eſt-à-dire de treize ſons. *Voyez* INTERVALLE SIXTE. (*S*)

TRÉLINGAGE, *terme de Marine*, *voyez* MARTICLES & *les articles ſuivans*.

TRÉLINGAGE DES ÉTAIS SOUS LES HUNES, *terme de Marine*; c'eſt un cordage de pluſieurs branches, qui tient aux hunes & aux étais, pour les affermir & pour empêcher que les voiles ſupérieures ne ſe gâtent, ne battent contre les hunes, & ne paſſent deſſous.

TRÉLINGAGE DES HAUBANS, *terme de Marine*; on appelle ainſi pluſieurs tours de corde qui ſont aux grands haubans ſous les hunes, afin de les mieux unir & de leur donner plus de force.

TRÉLINGUER, neut. *terme de Marine*; c'eſt faire uſage d'un cordage à pluſieurs branches.

TRÉMA, adj. (*Gram.*) les Imprimeurs qualifient ainſi une voyelle, chargée de deux points diſpoſés horiſontalement; *ï* eſt un *i tréma* dans leur langage, & cette phraſe même eſt la preuve qu'il eſt employé comme adjectif.

Le ſigne, qui ſe met ſur la voyelle, ſervant communément à marquer que cette voyelle doit être ſéparée de la précédente dans la prononciation, il me ſemble plus raiſonnable de laiſſer à ce ſigne le nom de *diérèſe* diviſion, que les anciens donnoient autrefois à ſon équivalent.

J'en ai expoſé l'uſage en parlant de la lettre I; & j'ai fait, *art.* POINT, une correction à ce que j'en avois dit en cet endroit. (*B. E. R. M.*)

TRÉMATE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) c'eſt un arbriſſeau du Bréſil, dont la figure reſſemble à celle du grenadier, ſon écorce eſt ſemblable à celle du ſureau, ſon bois eſt blanc & plein de moëlle. Ses feuilles ſont d'un verd foncé, & ont l'odeur du ſtorax quand on les écraſe. Les Bréſiliens les employent pour diſſiper la douleur & les rougeurs des yeux. Ray. (*D. J.*)

TRÉMATER, *termes de riviere*, expreſſion dont on ſe ſert en riviere, pour exprimer l'action d'un batelier qui devance un autre; anciennes ordonnances.

TREMBLAIE, ſ. f. *terme de Jardinier*, terre où l'on a planté des trembles pour divers uſages. (*D. J.*)

TREMBLANT DOUX, (*Luth.*) c'eſt dans l'orgue une ſoupape *AB*. *fig.* 56. *d'Orgue*, cette ſoupape eſt poſée obliquement en travers du porte-vent qui s'élargit en cet endroit, enſorte que ſon plan décline du plan vertical d'environ 22 deg. 30′, le deſſous de la ſoupape doit regarder le côté d'où vient le vent; cette ſoupape qui eſt doublée de peau dont le duvet eſt tourné en-dehors, eſt attachée par la partie de la peau qui excede à la partie ſupérieure du chaſſis *HI*, par le moyen du morceau de bois *F* entre lequel eſt la barre ſupérieure du chaſſis; la peau qui ſert de queue ſe trouve priſe & ſerrée par le moyen de trois vis en bois qui traverſent le petit morceau *F*, & dont les pas entrent dans la barre ſupérieure du chaſſis.

On met ce chaſſis dans la boîte *Kk*, qui eſt plus groſſe que le porte-vent qui doit y entrer par les deux bouts, & on voit dans la figure où il poſe obliquement, enſorte qu'il ſoit incliné vers la partie *G* d'où vient le vent, & on le fait tenir dans cette poſition, par le moyen de deux taſſeaux ou avec des vis qui traverſent les planches latérales de la boîte & entrent dans les côtés du chaſſis *HI*.

Sur la ſoupape on met un reſſort *AC* qui eſt une lame de laiton bien écrouie, à l'extrémité *C* de cette lame élaſtique, on met un poids de plomb peſant environ une demi livre, plus ou moins, ſelon que le tremblant exige pour mieux articuler ou marquer. Pour attacher le lingot de plomb qu'on a fondu dans un moule au bout du reſſort; on l'ouvre en deux avec un fermoir, ſorte de ciſeau, & on introduit l'extrémité du reſſort à laquelle on a fait des griffes dans la fente que le fermoir a faite; on rabat enſuite le plomb ſur le reſſort à coups de marteau, enſorte que les griffes & l'extrémité du reſſort s'y trouvent renfermés.

Il y a des facteurs qui attachent le plomb au bout du reſſort d'une autre maniere; ils font entrer la partie du reſſort où le plomb doit être attaché, & qui eſt de même armée de griffes, dans le moule où ils fondent le plomb qui enveloppe par ce moyen le bout du reſſort & s'y unit fermement; mais cette pratique a cet inconvénient, que la chaleur du plomb fondu eſt capable de recuire la bande & de lui ôter ſon élaſticité, d'où dépend en partie l'effet qu'on attend du tremblant. Ce reſſort ainſi armé d'un poids de l'une ou de l'autre maniere, s'attache par ſon autre extrémité à la partie ſupérieure du deſſus de la ſoupape avec deux clous à têtes; on courbe enſuite la lame de laiton, enſorte que le poids de plomb ne porte pas ſur la ſoupape comme on peut voir dans la figure.

A environ trois pouces de l'ouverture ou lunette quarrée *In*, on perce un trou, par ce trou on fait paſſer la baſcule de fer *abce*, qui gouverne le *tremblant*; cette baſcule courbée à la partie *cba* qui entre dans le porte-vent pour atteindre la ſoupape *AB*, en-deſſous par ſon extrémité *a*, eſt fixée au point *e* par une goupille qui la traverſe & autour de laquelle elle peut ſe mouvoir. L'extrémité *e* de la baſcule qui ſort du porte-vent d'environ quatre pouces, eſt percée d'un trou dans lequel paſſe une cheville qui aſſemble la baſcule avec le bâton quarré *fe*; ce bâton communique par un rouleau de mouvement à un bâton quarré qui ſort comme ceux des regiſtres auprès du clavier. *Voyez* MOUVEMENS.

Pour empêcher le vent contenu dans le porte-vent de ſortir, on met ſur le trou par où la baſcule *ecba* entre, une bourſette *d* qui eſt nouée autour de la baſcule & collée ſur le porte-vent. L'ouverture ou lunette *In* par où on regarde au *tremblant* eſt fermée comme la laie, avec une planche entaillée en drageoir & doublée de peau de mouton, collée par le côté glabre; cette planche eſt tenue appliquée ſur l'ouverture de la boîte par des vis qui la traverſent & dont les pas pénetrent dans les planches latérales, ou par un étrier qui entoure le porte-vent, & ſous le ſommet duquel on paſſe un coin qui appuie d'un côté ſur la planche *In*, & de l'autre contre l'étrier qui lui ſert de point fixe.

On ſe ſert d'un morceau de bois bien dreſſé que l'on fait chauffer pour réchauffer la colle avec laquelle on colle la peau de mouton, dont les devants de laie & la piece *In* ſont doublées; au lieu d'un linge trempé dans l'eau chaude & enſuite exprimé, dont on ne doit ſe ſervir, que lorſque la peau eſt collée par le côté du duvet, enſorte que le côté glabre eſt en-dehors.

Il ſuit de cette conſtruction, que ſi on pouſſe le bâton quarré *fe*, que l'extrémité *a* de la baſcule *abcde* s'approchera du deſſous de la ſoupape *AB*, la pouſſera & la tiendra élevée, ce qui laiſſera un libre paſſage par l'ouverture du chaſſis *nm* ou *HI* au vent qui vient des ſoufflets par *G*, en cet état le *tremblant* reſtera immobile & ne fera aucune fonction; mais ſi on retire l'extrémité *a* de la baſcule en retirant le bâton *fe*, enſorte qu'elle ne touche plus la ſoupape, la ſoupape s'appliquera ſur le chaſſis *n m*, comme elle eſt dans la figure en cet état; ſi le vent vient des ſoufflets, il ſe condenſera dans l'eſpace *a G* juſqu'à ce que ſon reſſort ſoit augmenté au point de vaincre la réſiſtance que la ſoupape *AB* & ſon pas *dc* lui oppoſent, & de s'ouvrir le paſſage en ſoulevant la ſoupape; mais le vent n'aura pas ſitôt forcé la réſiſtance de la ſoupape, & paſſé en ſe dilatant dans l'eſpace *C M*, que ſon reſſort s'affoiblira d'autant plus qu'il ſe ſera dilaté davantage; enſorte que la ſoupape qui ne pourra plus être ſoutenue par un effort égal à ſon poids, retombera & fermera de nouveau le paſſage au vent par l'ouverture du chaſſis *n m*; ce qui donnera lieu à une nouvelle condenſation de l'air qui vient des ſoufflets par *G* vers *a*; cette condenſation ſera ſuivie de même que la premiere de l'ouverture de la ſoupape, & de l'exploſion ou dilatation ſubite de l'air comprimé, contenu dans la partie *G a* du porte-vent, dans la partie *C M*, ce qui fera retomber la ſoupape & recommencer ainſi alternativement le même effet.

Il eſt eſſentiel de remarquer, que lorſque la ſoupape *A B* commence à ſe lever, le poids *C* reſte immobile, ce qui ſe fait par la contraction du reſſort *AC* qui ne tranſmet point l'action de la ſoupape au lingot de plomb *C*, dès le premier inſtant qu'elle commence à ſe mouvoir, comme feroit une lame inflexible; ainſi le lingot de plomb *C* par ſon inertie,

ſert

sert de point fixe au ressort *CA* qui se contracte par la pression de la soupape autant que la résistance du lingot le permet, ce ressort ainsi contracté fait effort pour se rétablir; cet effort se partage entre le lingot & la soupape, qui en est renvoyée avec plus de vitesse & plus de force, ce qui donne le moyen à l'air qui occupe la partie *aG* de se condenser davantage, & d'acquérir plus de ressort que la seule résistance du poids de la soupape & du lingot de plomb, n'est capable de lui en faire prendre.

Les dilatations & condensations alternatives & réitérées de l'air dans l'espace *M* qui communique à la laie du sommier, & par les soupapes ouvertes aux gravures & aux tuyaux, se font sentir à ces derniers auxquels le vent vient par ce moyen alternativement plus fort & plus foible, ce qui produit un tremblement fort agréable.

Un *tremblant* est bien fait lorsqu'il bat quatre fois par seconde d'heure, on le fait battre plus vîte en augmentant le poids de la soupape & du lingot de plomb.

TREMBLANT FORT, *ou* A VENT PERDU, (*Luth.*) représenté *fig.* 55, *Pl d'Orgue*, est composé de deux soupapes *ab* & *AB*, la soupape *ab* qui ne porte qu'un quart de pouce d'épaisseur, est attachée par la partie de la peau dont elle est doublée au haut de la fenêtre *ec*, qui est une ouverture quarrée faite dans une des faces du port-vent vertical *NO*, & en-dedans du porte-vent; à l'ouverture *ec*, que la soupape *ab* doit fermer exactement, est ajustée une boëte *ecd*, dont les deux côtés *ecd* sont des triangles rectangles en *c*, & le côté *cd* un parallélogramme; ensorte que les arrêtes *ed* forment un talus qui décline du plan vertical d'environ 30d. Sur ce talus on ajuste la soupape extérieure *AB* aussi longue que les côtés *ed*, & l'épaisseur des planches, & aussi large que le porte-vent mesuré extérieurement. Cette soupape qui est faite avec un morceau de bois de chêne de quatre pouces d'épaisseur, est amincie dans les trois quarts *CA* de sa longueur *BA*, ensorte que du côté *A*, elle n'a pas plus de trois quarts de pouce d'épaisseur. Cette soupape, comme l'autre, est doublée de peau collée par le côté glabre, ensorte que le duvet qui est en-dehors puisse servir à fermer exactement l'ouverture *ed*; lorsque la soupape est appliquée contre la boëte, on attache un morceau de peau sur le rebord de la partie de la soupape qui est plus épaisse; cette peau qui fait la poche reçoit les morceaux de plomb dont on charge la soupape pour la faire battre à propos.

La soupape intérieure *ab* est tenue appliquée contre l'ouverture *ec* par le moyen du ressort *fg*, *FGB* de laiton élastique; l'extrémité *b* de ce ressort qui est ployée en *U*, entre dans un trou qui est à la soupape, & est rivée par l'autre côté; la même branche du ressort traverse l'anneau d'une piece de fil de fer *Ii* qui sert de guide au ressort *FGB*; les deux extrémités de cette piece de fil de fer qui sont appointées, entrent dans la soupape, & sont rivées derriere; l'autre extrémité *F* du ressort entre dans un trou fait à la partie intérieure du porte-vent, directement opposée au point de la soupape où l'autre extrémité entre: au-dessous de l'extrémité *b* du ressort *TGB*, est un anneau de fil de fer qui reçoit l'extrémité du ressort en boudin *nb*; ce ressort est un fil de fer ou de laiton qu'on a roulé sur une cheville du même métal, & dont on a ensuite écarté les circonvolutions en les tirant par les deux bouts. L'autre extrémité de ce ressort est attachée à un morceau de laiton recuit qui traverse la planche du porte-vent opposée à la soupape: on fait une boursette ou poche en cet endroit, pour empêcher le vent de sortir. Ce morceau de laiton est ammanché dans le bâton quarré *PH* qui communique, par le moyen d'un rouleau, des mouvemens au-bâton quarré du clavier, par le moyen duquel on gouverne le *tremblant*.

Selon cette construction, si le ressort *fgi*, & le ressort hélicoïde ou en boudin *nb* poussent tous deux la soupape *ab* contre la fenêtre *ec*, ils y tiendront appliqués, & le vent qui vient, selon la suite des lettres *GMNO*, passera sans souffrir aucune altération; mais si le ressort en boudin *ab* cesse de comprimer la soupape, ce qui arrive quand on retire le bâton quarré *HP* qui lui sert de point d'appui, & que l'autre ressort soit tellement ployé, qu'il ne comprime pas alors la soupape contre la fenêtre *ec*, mais laisse un petit passage *bc* à l'air condensé, dont le porte-vent est rempli; cet air passera dans la boëte *edc*, où il se condensera, jusqu'à ce que son ressort soit assez puissant pour vaincre la résistance que la soupape *AB* & les poids *C* dont elle est chargée, lui opposent; laquelle résistance doit toujours être moindre que celle qui feroit équilibre avec le ressort de l'air contenu dans le porte-vent, car si elle étoit égale ou plus grande, jamais le vent ne pourroit lever la soupape *AB*.

Lorsque l'air qui s'est introduit dans la boëte ou chambre *edc*, a acquis un degré de condensation, dont le ressort est tant soit peu plus grand que la résistance que la soupape *AB* oppose, il force cet obstacle, & se raréfie dans la chambre *edc* au moyen de l'ouverture de la soupape *AB*. Cet air ainsi raréfié n'est plus en état de faire équilibre avec l'air contenu dans l'espace *fgaO*, qui est aussi condensé que celui qui est contenu dans le reste du porte-vent, & de soutenir la soupape *ab* par le côté *i*, l'air condensé qui presse de l'autre côté, se dilatera donc, & repoussera la soupape *ab* contre l'ouverture *ec* de la boëte *edc*, ce qui donnera le tems à la soupape *AB* qui n'est plus soutenue (l'air dont la chambre *edc* étoit rempli étant raréfié par l'émission qui s'en est faite d'une partie) de retomber sur la boëte *edc*, & de la fermer de nouveau, aussi-tôt la soupape *ab* s'ouvre déterminée à cela par les ressorts *fgi* & *nb*, qui dans leur *état neutre* ou *de repos*, ne compriment pas la soupape contre l'ouverture *ec*, mais laissent une petite ouverture *bc* de 3 ou 4 lignes par où l'air contenu dans le porte-vent s'introduit de nouveau dans la chambre *edc* où il se condense pour recommencer le même effet.

Ce qu'on appelle l'*état neutre* ou *de repos* d'un ressort, est l'état où un ressort, par exemple, courbé en *U* ou en helice, se met de lui-même. Si on veut approcher les deux extrémités du ressort l'une de l'autre, on éprouve une résistance d'autant plus grande qu'on le comprime plus fortement; si au contraire on veut les écarter, on sent de même croître la résistance, à proportion de l'effort que l'on fait pour les séparer; de sorte qu'un ressort résiste également à la compression & à la dilatation qui dans ce cas est une compression particuliere.

Les alternatives de densité & de dilatation de l'air qui échappe par les soupapes du *tremblant*, se communiquent à l'air condensé contenu dans la laie & par les gravures dont les soupapes sont ouvertes aux tuyaux que l'on entend alternativement parler fort & parler foiblement, ou même parler & se taire avec une célérité telle que la soupape *AB* bat quatre ou cinq fois par seconde de tems, ce qui convient à certaines pieces de musique, & singulierement à celles qu'on exécute avec les jeux d'anches. *Voyez* JEUX.

TREMBLE, s. m. (*Botan.*) arbre qui tient plus du peuplier noir que du peuplier blanc; il est nommé *populus libyca* par Ger & Parkius. *Populus tremula* par C. B. Tournef. *&c.* Ses feuilles sont arrondies, découpées aux bords, dures, noirâtres, attachées par des queues longues, tremblantes presque toujours même en tems calme: les racines descendent assez profondément en terre, ses chatons sont plus longs & plus noirs que ceux des autres especes de peupliers.

Si cet arbre est en effet une espece du genre des peupliers, c'est la plus commune, la plus ignoble & la moins utile de toutes; & c'est le bois de la plus mauvaise espece qu'il y ait dans les forêts: mais comme le *tremble* vient dans toutes sortes de terreins, même dans ceux qui sont froids, humides & stériles, où les autres arbres se refusent; on peut l'employer dans ce cas là. *Voyez le mot* PEUPLIER.

TREMBLE. *Voyez* TORPILLE.

TREMBLÉ, adj. (*Ecrit.*) se dit dans l'écriture d'un caractere sorti d'une main timide, qui n'a les mouvemens ni libres ni sûrs, & qui ne peut former en effet que des traits maigres, égratignés, *tremblés*.

TREMBLEMENS DE TERRE, (*Hist. nat. Minér. & Physiq.*) *terræ motus*; ce sont des secousses violentes par lesquelles des parties considérables de notre globe sont ébranlées d'une façon plus ou moins sensible.

De tous les phénomenes de la nature il n'en est point dont les effets soient plus terribles & plus étendus que ceux des *tremblemens de terre*; c'est de leur part que la face de notre globe éprouve les changemens les plus marqués & les révolutions les plus funestes; c'est par eux qu'en une infinité d'endroits

il ne préſente aux yeux du phyſicien qu'un effrayant amas de ruines & de débris; la mer ſoulevée du fond de ſon lit immenſe; des villes renverſées, des montagnes fendues, tranſportées, écroulées; des provinces entieres englouties; des contrées immenſes arrachées du contient; de vaſtes pays abîmés ſous les eaux, d'autres découverts & mis à ſec; des îles ſorties tout-à-coup du fond des mers; des rivieres qui changent de cours, *&c.* tels ſont les ſpectacles affreux que nous préſentent les *tremblemens de terre*. Des évenemens ſi funeſtes auxquels la terre a été de tout tems expoſée, & dont elle ſe reſſent dans toutes ſes parties, après avoir effrayé les hommes, ont auſſi excité leur curioſité, & leur ont fait chercher quelles pouvoient en être les cauſes. On ne tarda point à reconnoître le feu pour l'auteur de ces terribles phénomènes; & comme la terre parut ébranlée juſque dans ſon centre même, on ſuppoſa que notre globe renfermoit dans ſon ſein un amas immenſe de feu toujours en action: c'eſt-là ce que quelques phyſiciens ont déſigné ſous le nom de *feu central*. Ce ſentiment fut regardé comme le plus propre à rendre raiſon des effets incroyables des *tremblemens de terre*. Il n'eſt point douteux que le feu n'ait la plus grande part à ces phénomenes; mais il n'eſt point néceſſaire, pour en trouver la cauſe, de recourir à des hypothèſes chimériques, ni de ſuppoſer un amas de feu dans le centre de la terre, où jamais l'œil humain ne pourra pénétrer. Pour peu qu'on ait obſervé la nature & la ſtructure de notre globe, on s'appercevra que ſans deſcendre à des profondeurs impénétrables aux hommes, on rencontre en pluſieurs endroits des amas de matieres aſſez agiſſantes pour produire tous les effets que nous avons indiqués. Ces matieres ſont le feu, l'air & l'eau, c'eſt-à-dire les agens les plus puiſſans de la nature, & dont perſonne ne peut nier l'exiſtence.

La terre en une infinité d'endroits eſt remplie de matieres combuſtibles; on ſera convaincu de cette vérité, pour peu que l'on faſſe attention aux couches immenſes de charbons de terre, aux amas de bitumes, de tourbes, de ſoufre, d'alun, de pyrites, *&c.* qui ſe trouvent enfouis dans l'intérieur de notre globe. Toutes ces matieres ſont propres à exciter des embraſemens, & à leur ſervir d'aliment, lorſqu'ils ont été une fois excités. En effet, l'expérience nous apprend que les ſubſtances bitumineuſes & alumineuſes, telles que ſont certaines pierres feuilletées qui accompagnent les mines d'alun & de charbon de terre, après avoir été entaſſées & expoſées pendant quelque tems au ſoleil & à la pluie, prennent feu d'elles-mêmes, & répandent une véritable flamme. Ces phénomenes ſont les mêmes que ceux que la chimie nous préſente dans les inflammations des huiles par les acides, & dans les pyrophores. D'ailleurs nous ſavons que les ſouterreins des mines, & ſur-tout de celles de charbons de terre, ſont ſouvent remplis de vapeurs qui prennent très-aiſément feu, & qui produiſent alors des effets auſſi violens que ceux du tonnerre. *Voyez* CHARBON MINÉRAL. Quelques-unes de ces vapeurs pour s'enflammer d'elles-mêmes, n'ont beſoin que d'en rencontrer d'autres, ou même de ſe mêler avec l'air pur qu'elles mettent en expanſion, & de cette maniere elles peuvent produire une eſpece de tonnerre ſouterrein. Ces vapeurs ſont produites ſur-tout par les pyrites qui ſe décompoſent; on ſait que ces ſubſtances minérales ſe trouvent abondamment répandues dans toutes les parties de la terre; les vapeurs qui en partent ſont ſulfureuſes ou de l'acide vitriolique; en rencontrant des émanations bitumineuſes & graſſes, elles peuvent aiſément s'enflammer. Pour s'aſſûrer de cette vérité, on n'aura qu'à faire un mélange d'une partie de charbon de terre, & de deux parties de la pyrite qui donne du vitriol, on aura une maſſe qui miſe en un tas s'allumera au bout d'un certain tems, & ſe conſumera entierement. On a vu des terres d'ombre s'allumer d'elles-mêmes après avoir été broyées avec de l'huile de lin. *Voy.* OMBRE (*terre d'*).

Pluſieurs phyſiciens ont voulu expliquer la formation des embraſemens ſouterreins, par une expérience fameuſe qui eſt dûe à M. Lemery; elle conſiſte à mêler enſemble du ſoufre & de la limaille de fer; on humecte ce mélange, & en l'enterrant il produit en petit au bout d'un certain tems les phénomenes des *tremblemens de terre* & des volcans. Quelque ingénieuſe que ſoit cette explication, M. Rouelle lui oppoſe une difficulté très-forte. Ce ſavant chimiſte obſerve que dans ſon expérience M. Lemery a employé du fer véritable & non du fer dépouillé de ſon phlogiſtique, ou du fer minéraliſé. D'où l'on voit que pour expliquer de cette maniere les embraſemens ſouterreins, il faudroit qu'il y eût dans le ſein de la terre une grande quantité de fer pur; ce qui eſt contraire aux obſervations, puiſque le fer ſe trouve preſque toujours ou minéraliſé, ou ſous la forme d'ochre, c'eſt-à-dire privé de ſon phlogiſtique dans le ſein de la terre. Quant au fer pur ou fer natif qui ſe trouve par grandes maſſes, comme au Sénégal, on a lieu de ſoupçonner qu'il a été lui-même purifié & fondu par les feux de la terre.

De quelque façon que les embraſemens ſe produiſent dans le ſein de la terre, ils ont un beſoin indiſpenſable de l'air; le feu ne peut point s'exciter ſans le contact de l'air: or on ne peut point nier que la terre ne renferme une quantité d'air très-conſidérable; ce fluide y pénetre par les fentes dont elle eſt traverſée; il eſt contenu dans les grottes & les cavités dont elle eſt remplie; les ouvriers des mines, en frappant & en perçant les roches avec leurs outils, l'entendent quelquefois ſortir avec un violent ſifflement, & il éteint ſouvent les lampes qui les éclairent. On ne peut donc douter que la terre ne contienne une quantité d'air aſſez grande pour que les matieres ſuſceptibles de s'enflammer puiſſent prendre feu; ce même air qui eſt entré peu-à-peu, eſt mis en expanſion; les écroulemens de terre qui ſe ſont faits au commencement de l'inflammation qui a dû miner & excaver peu-à-peu les rochers, empêchent que l'air ne trouve d'iſſue; alors aidé de l'action du feu qu'il a allumé, il fait effort en tout ſens pour s'ouvrir un paſſage; & ſes efforts ſont proportionnés à la quantité des matieres embraſées, au volume de l'air qui a été mis en expanſion, & à la réſiſtance que lui oppoſent les roches qui l'environnent. Perſonne n'ignore les effets prodigieux que l'air peut produire lorſqu'il eſt dans cet état; il n'eſt pas beſoin d'un grand effort pour concevoir que ces effets doivent s'opérer néceſſairement dans l'intérieur de la terre.

A l'égard de l'eau, toutes les obſervations prouvent que la terre en contient une quantité prodigieuſe; plus on s'enfonce dans les ſouterreins des mines, plus on en rencontre; & ſouvent on eſt forcé pour cette raiſon, d'abandonner des travaux qui promettoient les plus grands avantages; les ouvriers des mines en perçant des rochers, en ſont quelquefois noyés ou accablés. *Voyez l'article* MINES. L'eau contenue dans les profondeurs de la terre, peut contribuer de pluſieurs manieres aux *tremblemens de terre*: 1°. l'action du feu réduit l'eau en vapeurs, & pour peu que l'on ait de connoiſſance en phyſique, on ſaura que rien n'approche de la force irréſiſtible de ces vapeurs miſes en expanſion, lorſqu'elles n'ont point d'iſſue; les expériences faites avec la machine de Papin, celles de l'éolipyle, *&c.* nous en fourniſſent des preuves convaincantes; on peut donc concevoir que l'eau réduite en vapeurs par la chaleur, dans les cavités de la terre, fait effort pour ſortir; comme elle ne trouve aucun paſſage pour s'échapper, elle ſouleve les rochers qui l'environnent, & par-là elle produit des ébranlemens violens & qui ſe font ſentir à des diſtances incroyables: 2°. l'eau produira encore des effets prodigieux, lorſqu'elle viendra à tomber tout d'un-coup dans les amas de matieres embraſées; c'eſt alors qu'il ſe fera des exploſions terribles; pour ſe convaincre de cette vérité, l'on n'a qu'à faire attention à ce qui arrive lorſqu'on laiſſe imprudemment tomber une goutte d'eau ſur un métal qui eſt entré parfaitement en fuſion; on verra que cela eſt capable de faire entierement ſauter les atteliers, & de mettre la vie des ouvriers dans le plus grand danger. Ainſi les eaux concourent aux *tremblemens de terre*, augmentent la vivacité du feu ſouterrain, & contribuent à le répandre; une expérience commune & journaliere peut encore nous donner une idée de la maniere dont ces phénomènes peuvent s'opérer: ſi dans une cuiſine le feu prend à la graiſſe qu'on fait fondre dans un poëlon, & qu'alors on y verſe de l'eau pour l'éteindre, le feu ſe répand en tout ſens, la flamme s'augmente, & l'on court riſque de mettre le feu à la maiſon: 3°. les eaux peuvent encore contribuer à animer les feux ſouterreins, en ce que par leur chute, elles agitent l'air & font la fonction des ſoufflets des forges; de cette maniere, l'eau peut encore étendre les embraſemens: 4°.

enfin

enfin l'eau peut encore concourir aux ébranlemens de la terre, par les excavations qu'elle fait dans son intérieur, par les couches qu'elle entraîne après les avoir détrempées, & par les chutes & les écroulemens que par-là elle occasionne.

On voit par tout ce qui précede, que les *tremblemens de terre* & les volcans, ou montagnes qui jettent du feu, sont dus aux mêmes causes; en effet les volcans ne peuvent être regardés que comme les soupiraux ou les cheminées des foyers qui produisent les *tremblemens de terre*. *Voyez l'article* VOLCAN.

Après avoir exposé les causes les plus probables des *tremblemens de terre*, nous allons maintenant décrire les phénomènes qui les précédent & qui les accompagnent le plus ordinairement; car en cela, comme dans toutes les opérations de la nature, les circonstances produisent des variétés infinies. On a souvent remarqué que les *tremblemens de terre* venoient à la suite des années fort pluvieuses: on peut conjecturer de-là que les eaux de la pluie, en détrempant les terres, bouchent les fentes & les ouvertures par lesquelles l'air & le feu qui sont sous terre, peuvent circuler & trouver des issues. Des feux follets, des vapeurs d'une odeur sulphureuse, un air rouge & enflammé, des nuages noirs & épais, un tems lourd & accablant, sont ordinairement les avant-coureurs de ces funestes catastrophes; cependant on les a vu quelquefois précédées d'un calme très-grand, & d'une sérénité parfaite. Les animaux paroissent remplis d'une terreur qu'ils expriment par leurs mugissemens & leurs hurlemens; les oiseaux voltigent çà & là, avec cette inquiétude qu'ils marquent à l'approche des grands orages: on entend souvent des bruits semblables à ceux d'un tonnerre souterrein, ou d'une forte décharge d'artillerie; ou l'on entend des déchiremens & des sifflemens violens; en plusieurs endroits les sources & les rivieres suspendent le cours de leurs eaux, au bout de quelques tems elles recommencent à couler, mais elles sont troubles & mêlées de parties terreuses, de sable, & de matieres étrangeres qui changent leur couleur & leur qualité. Les *tremblemens de terre* sont presque toujours accompagnés d'agitations violentes dans les eaux de la mer, elle est portée avec impétuosité sur ses bords, les vaisseaux s'entrechoquent dans les ports, & ceux qui sont en plaine mer ont souvent éprouvé des mouvemens extraordinaires, causés par le soulevement du fond du lit de la mer; ces effets sont dus aux efforts que l'air dilaté par le feu, fait pour s'ouvrir un passage & se mettre en liberté; les secousses que causent ces *tremblemens* se succedent, tantôt à de grandes distances les unes des autres, tantôt elles se suivent très-promptement; le mouvement qu'elles impriment à la terre est tantôt une espece d'ondulation semblable à celle des vagues, tantôt on éprouve un balancement semblable à celui d'un vaisseau battu par les flots de la mer; de-là viennent ces nausées & ces maux de cœurs que quelques personnes éprouvent dans quelques *tremblemens de terre*, sur-tout lorsque les secousses sont lentes & foibles: ces secousses suivent ordinairement une direction marquée; de-là vient que quelquefois un *tremblement de terre* renversera des édifices & des murailles qui ne seront point bâtis suivant la direction qu'il observe, & détruira totalement ceux qui se trouveront dans une direction opposée; les secousses sont plus ou moins fréquentes & fortes, suivant que les matieres qui les excitent sont plus ou moins abondantes, & suivant que leurs explosions seront plus ou moins vives: on a vu en Amérique des *tremblemens de terre* durer pendant plus d'un année entiere, & faire sentir chaque jour plusieurs secousses très-violentes. En un mot rien de plus terrible & de plus varié que les effets que produisent les *tremblemens de terre*; tantôt la mer se retirera de plusieurs lieues & laissera les vaisseaux à sec, pour revenir ensuite submerger les terres avec violence; quelquefois des terreins très-considérables chargeront de glace, couleront comme de l'eau, & iront remplir des lacs; d'autres fois des montagnes s'affaisseront, & des lacs viendront prendre leur place; souvent on a vu la terre s'entrouvrir & vomir de son sein des flammes, du sable calciné, des pierres, des eaux sulphureuses & d'un odeur insupportable; ces ouvertures qui se sont faites à la terre, se renferment quelquefois sur le champ, d'autres fois elles restent au même état.

Un des phénomènes les plus étranges des *tremblemens de terre*, c'est leur propagation, c'est-à-dire la maniere dont ils se communiquent à des distances souvent prodigieuses, en une espace de tems très-court; la façon la plus naturelle d'expliquer cette propagation, c'est de dire que les embrasemens souterreins se communiquent par les cavités immenses dont l'intérieur de la terre est rempli; ces cavités étant pleines des mêmes matieres reçoivent le feu qui leur est apporté de celles qui ont été les premieres allumées; de cette maniere l'embrasement se transmet quelquefois d'un des côtés du globe à l'autre. L'on peut encore supposer que la terre renferme plusieurs foyers qui s'allument, soit successivement, soit en même tems, & qui produisent une suite d'explosions & d'ébranlemens dans les différentes parties de la terre qu'ils occupent: on a remarqué que c'est communément en suivant la direction des grandes chaînes de montagnes, que la propagation des *tremblemens de terre* se fait sentir; ce qui donne lieu de présumer que ces montagnes ont à leur base des cavités par lesquelles elles communiquent les unes aux autres.

L'on a souvent confondu avec des *tremblemens de terre*, certains mouvemens extraordinaires qui se font sentir quelquefois dans l'air, & qui souvent sont assez forts pour renverser des maisons, & faire des ravages considérables, sans qu'on s'apperçût que la terre fût aucunement ébranlée; ces phénomènes ont été observés sur-tout en Sicile & dans le royaume de Naples; ils paroissent dus à un dégagement subit de l'air renfermé dans le sein de la terre, qui est mis en liberté par les feux souterreins, & qui excite dans l'air extérieur une commotion semblable à celle d'un coup de canon, qui casse souvent les vitres des maisons.

Telles sont les circonstances principales qui accompagnent les *tremblemens de terre*; il n'est guere de parties sur notre globe qui n'aient éprouvé plus ou moins vivement, & en différens tems, leurs effets funestes; & les histoires sont remplies de descriptions effrayantes, & des révolutions tragiques qu'ils ont produits. Pline nous apprend que sous le consulat de L. Marcius, & de Sextus Julius, un *tremblement de terre* fit que deux montagnes du territoire de Modène se heurterent vivement l'une l'autre, & écraserent dans leur conflit les édifices & les fermes qui se trouverent entre elles; spectacle dont un grand nombre de chevaliers romains & de voyageurs furent témoins. Voici ses propres paroles: *factum est semel*, dit-il, *quod equidem in Hetruscæ disciplinæ voluminibus inveni, ingens terrarum portentum. L. Marcio & Sexto Julio coss. in agro mutinensi montes duo inter se concurrerunt, crepitu maximo assultantes, recedentesque, inter eos flamma fumoque in cœlum exeunte interdiu, spectante e via Emilia magna equitum romanorum familiariumque & viatorum multitudine: eo concursu villæ omnes Elisæ, animalia permulta, quæ intra fuerant, exanimata sunt*, &c.

Sous l'empire de Tibere, treize villes considérables de l'Asie furent totalement renversées, & un peuple innombrable fut enseveli sous leurs ruines. La célebre ville d'Antioche éprouva le même sort en l'an 115, le consul Pedon y périt; & l'empereur Trajan qui s'y trouvoit alors, ne se sauva qu'à peine du désastre de cette ville fameuse.

En 742, il y eut un *tremblement de terre* universel en Egypte & dans tout l'Orient; en une même nuit près de six cent villes furent renversées, & une quantité prodigieuse d'hommes périt dans cette occasion.

Mais qu'est-il besoin de parler des *tremblemens de terre* anciens? une expérience récente ne nous prouve que trop que les matieres qui produisent ces événemens terribles, ne sont point encore épuisées: l'Europe est à peine revenue de la frayeur que lui a causée l'affreuse catastrophe de la capitale du Portugal. Le premier de Novembre de l'année 1755, la ville de Lisbonne fut presque totalement renversée par un *tremblement de terre*, qui se fit sentir le même jour jusqu'aux extrémités de l'Europe. Ce désastre affreux fut accompagné d'un soulevement prodigieux des eaux de la mer, qui furent portées avec violence sur toutes les côtes occidentales de notre continent. Les eaux du Tage s'éleverent à plusieurs reprises pour inonder les édifices que les secousses avoient renversés. Au même instant auquel cette scène effroyable se passoit dans le Portugal, l'Afrique étoit pareillement ébranlée, les villes de Fez & de Mequinez, au royaume de Maroc, éprouverent un renversement

preſque total. Pluſieurs vaiſſeaux, en revenant des Indes occidentales, reſſentirent en pleine mer des ſecouſſes violentes & extraordinaires. Les îles Açores furent en même tems vivement agitées. Au mois de Décembre de la même année, preſque toute l'Europe fut encore ébranlée de nouveau par un *tremblement de terre*, qui s'eſt fait ſentir très-vivement dans quelques-unes de ſes parties. L'Amérique ne fut point exempte de ces triſtes ravages, ce fut vers ce même tems que la ville de Quito fut entierement renverſée.

Tous les *tremblemens de terre* ne ſe font point ſentir avec la même violence; il y en a qui ne produiſent que des ſecouſſes légeres, & quelquefois inſenſibles; d'autres portent la deſtruction dans les endroits où ils exercent leur fureur. On a remarqué que quelques pays ſont plus ſujets à ces convulſions de la terre que d'autres; les pays chauds y paroiſſent ſur-tout les plus expoſés, ce qui vient, ſoit de ce que la chaleur du climat eſt en état de faire ſortir du ſein de la terre un plus grand nombre de vapeurs propres à s'enflammer & à faire des exploſions, ſoit de ce que ces pays contiennent un plus grand-nombre de matieres combuſtibles, & propres à alimenter & à propager les feux ſouterreins. L'Amérique & ſur-tout le Pérou paroiſſent être ſujets à des agitations très-fréquentes. Suivant le chevalier Hanſloane, on s'attend à eſſuyer tous les ans un *tremblement de terre* à la Jamaïque. L'Aſie & l'Afrique ne ſont point exemptes de ces terribles accidens. En Europe, la Sicile, le royaume de Naples, & preſque toute la Méditerranée ſont très-fréquemment les théatres de ces fatals événemens. Nous voyons auſſi que les pays du nord, quoique moins ſouvent que les pays chauds, ont éprouvé en différens tems des ſecouſſes de la part des *tremblemens de terre;* l'Angleterre, l'Iſlande, la Norwege nous en fourniſſent des preuves convaincantes; M. Gmelin nous apprend en avoir reſſenti dans la Sibérie, on lui a même aſſûré qu'une partie de cette contrée ſi ſeptentrionale éprouvoit un *tremblement de terre* annuel & périodique. Les provinces méridionales de la France, qui ſont bornées par les monts Pyrénées, ont auſſi reſſenti quelquefois des ſecouſſes très-violentes: en 1660, tout le pays compris entre Bordeaux & Narbonne fut déſolé par un *tremblement de terre;* entr'autres ravages, il fit diſparoître une montagne du Bigore, & mit un lac en ſa place; par cet événement, un grand nombre de ſources d'eau chaudes furent refroidies, & perdirent leurs qualités ſalutaires. Dans les derniers *tremblemens* de l'année 1755, c'eſt auſſi cette partie de la France qui a éprouvé le plus fortement des ſecouſſes qui ne ſe ſont fait ſentir que très-foiblement à Paris, & dans les provinces plus ſeptentrionales.

A la vue des effets prodigieux des *tremblemens de terre*, on ſent qu'il eſt naturel de les regarder comme la principale cauſe des changemens continuels qui arrivent à notre globe. L'hiſtoire nous a tranſmis quelques-unes des révolutions que la terre a éprouvées de la part des feux ſouterreins, mais le plus grand nombre & les plus conſidérables d'entre elles ſont enſevelies dans la nuit de l'antiquité la plus reculée: nous ne pouvons donc en parler que par des conjectures qui paroiſſent pourtant aſſez bien fondées. C'eſt ainſi qu'il y a tout lieu de préſumer que la grande Bretagne a été arrachée du continent de l'Europe, la Sicile a été pareillement ſéparée du reſte de l'Italie. Seroit-ce un ſentiment ſi haſardé que de regarder la mer Méditerranée comme un vaſte baſſin creuſé par les feux ſouterreins, qui y exercent encore ſi ſouvent leurs ravages? Platon & quelques autres anciens nous ont tranſmis le nom d'une île immenſe, qu'ils appelloient *Atlantide*, que la tradition de leur tems plaçoit entre l'Afrique & l'Amérique; cette vaſte contrée a entierement diſparu: ne peut-on pas conjecturer qu'elle a été abîmée ſous les eaux de l'Océan, à qui elle a donné ſon nom; & que les îles du Cap-verd, les Canaries, les Açores ne ſont que des veſtiges infortunés de la terrible révolution qui a fait diſparoître cette contrée de deſſus la face de la terre? Peut-être la mer Noire, la mer Caſpienne, la mer Baltique, *&c.* ne ſont-elles dûes qu'à des révolutions pareilles, arrivées dans des tems dont aucun monument hiſtorique ne nous a pu conſerver le ſouvenir.

Depuis le Pérou juſqu'au Japon, depuis l'Iſlande juſqu'aux Moluques, nous voyons que les entrailles de la terre ſont perpétuellement déchirées par des embraſemens qui agiſſent ſans ceſſe avec plus ou moins de violence; des cauſes ſi puiſſantes ne peuvent manquer de produire des effets qui influent ſur la maſſe totale de notre globe; ils doivent à la longue changer ſon centre de gravité, mettre à ſec quelques-unes de ſes parties pour en ſubmerger d'autres, enfin contribuer à faire parcourir à la nature le cercle de ſes révolutions. Eſt-il ſurprenant après cela que le voyageur étonné ne retrouve plus des mers, des lacs, des rivieres, des villes fameuſes décrites dans les anciens géographes, & dont aujourd'hui il ne reſte plus aucune trace? Comment la fureur des élémens eût-elle reſpecté les ouvrages toujours foibles de la main des hommes, tandis qu'elle ébranle & détruit la baſe ſolide qui leur ſert d'appui? (—)

TREMBLEMENT, (*Médecine*.) un mouvement alternatif, involontaire, lâche, & déſordonné dans un de nos organes particuliers, ou dans pluſieurs enſemble s'appelle *tremblement*.

Cette maladie qui conſiſte dans une violente agitation des membres en directions contraires, eſt due au manque de ton, & aux efforts des parties attaquées pour reprendre ce ton.

Les Médecins diſtinguent deux eſpeces de *tremblemens*, qu'ils nomment *tremblement* actif & *tremblement* paſſif. Le *tremblement* actif eſt celui qui arrive dans les violentes paſſions, telles que la terreur, la colere, la joie ſubite, *&c.* l'on doit rapporter cet état à des mouvemens demi-convulſifs. Le *tremblement* paſſif eſt dû à une cauſe particuliere, & approche des affections demi-paralytiques; mais les *tremblemens* paſſifs conſidérés comme maladie, doivent être diſtingués de ceux qui ſont produits par des cauſes accidentelles, telles qu'eſt le *tremblement* qui ſuccede au bain dans une eau très-froide.

Cauſes. Les cauſes internes des *tremblemens* paſſifs conſidérés comme maladie, ſont la flaccidité des nerfs, le relâchement du ton des parties, le manque ou le cours déréglé des eſprits animaux; les cauſes externes & accidentelles ſont en grand nombre, comme l'omiſſion des évacuations accoutumées, les trop grandes évacuations, les longues maladies qui ont précédé, l'abus des liqueurs ſpiritueuſes, les humeurs cacochimiques & mélancoliques, les trop grandes veilles, la débauche du vin & des femmes, les exhalaiſons minérales dans ceux qui travaillent aux mines, *&c.*

Prognoſtiques. Le *tremblement* de naiſſance ou de vieilleſſe eſt inguériſſable; en général, plus le *tremblement* eſt confirmé par le tems, & moins aiſément peut-on y remédier. Le *tremblement* qui vient du travail des mines de mercure admet rarement des remedes, & fait craindre qu'il ne dégénere en paralyſie. Le *tremblement* qui vient de lui-même dans les femmes groſſes, annonce d'ordinaire l'avortement ou l'accouchement prochain; celui qui ſuccede à l'accouchement & qui eſt cauſé par la ſuppreſſion des vuidanges eſt très-dangereux, & occaſionne quelquefois l'épilepſie.

Méthode curative. L'abus des veilles, celui des plaiſirs de l'amour, les trop grandes évacuations du ſang & des humeurs, & la diete pouſſée trop loin, ſont autant de choſes qui épuiſent les eſprits & qui produiſent en conſéquence des *tremblemens*; on les guerira en évitant toutes ces cauſes, en employant des alimens faciles à digérer & propres à réparer les forces, en procurant le repos & le ſommeil, enfin en uſant des remedes fortifians.

Le mouvement déſordonné des eſprits, qui procede d'un long abus des liqueurs ſpiritueuſes, d'opiats, & d'uſage d'antimoine, de mercure, de diſſolutions de plomb, nous préſente autant de ſources de *tremblemens* preſque ſans remedes, mêmes en évitant les cauſes d'où ils naiſſent; mais le *tremblement* qui procede des boiſſons d'eaux chaudes, comme des infuſions de thé, de caffé, *&c.* ſe guérit en en quittant l'uſage, & en uſant des remedes qui fortifient le ton des viſceres. Le *tremblement* des mains demande en particulier des frictions du bras, des poignets, qu'on lavera fréquemment d'eau ferrée, chargée de décoctions de feuilles d'armoiſe, de ſauge, de marjolaine; les eſprits tirés de ces herbes, & autres ſemblables nervins ſont utiles.

Les paſſions de l'ame qui, par leur violence, ont cauſé un grand *tremblement* dans des perſonnes pléthoriques, demandent la ſaignée, s'il y a des ſignes d'inflammation; autrement les *tremblemens* de cette natu-

nature cessent d'eux-mêmes par le secours des rafraîchissans.

Les *tremblemens* qu'éprouvent fréquemment les personnes mobiles & dont les nerfs sont délicats, veulent être traités par les nervins anti-spasmodiques. Les éléosaccharra de l'esprit de lavande ou de fleur d'orange, conviennent aux *tremblemens* des tempéramens pituiteux & phlegmatiques.

On employera les frictions & onctions d'onguent martiatum, ou d'huiles nervines, au dos, aux lombes, & aux cuisses des personnes dont les jambes & les piés souffrent de légers *tremblemens*.

On rétablira par les remedes accoutumés tout *tremblement* né de la suppression de quelque humeur habituelle; celle de la transpiration & de la sueur, par les diaphorétiques; celle des hémorrhoïdes, par les sangsues; celle des regles, par la saignée, les emménagogues; la retention d'urine, par la sonde, les bains, les diurétiques, *&c.*

Les *tremblemens* qui doivent leur naissance à des humeurs atrabilaires portées au cerveau, demandent une prompte révulsion, & leur expulsion du corps par des purgatifs.

Les humeurs cacochimiques, scorbutiques, qui produisent le *tremblement*, doivent être évacuées, corrigées; ensuite on rétablira le ton des visceres par des corroborans internes & externes, par les antiputrides, par les frictions d'huile de castor & d'esprits de plantes aromatiques.

Il résulte de ce détail que tout *tremblement* est causé par le déréglement de l'action des solides ou des fluides qu'il faut rétablir pour en opérer la guérison; mais comme le *tremblement* fébrile est un épiphénomene de la fievre, nous lui devons un article à part.

TREMBLEMENT FÉBRILE, (*Médec.*) le *tremblement* de la fievre est mieux connu qu'on ne peut le définir. Il suppose une alternative de tension & de relaxation dans les muscles; il suppose aussi des causes qui se succédant les unes aux autres, tendent & relâchent les muscles promptement & involontairement; la circulation du liquide artériel & du suc nerveux, tantôt continuée, & tantôt interrompue, & par conséquent le cours de ces deux fluides suspendu, tantôt au commencement, & tantôt sur la fin de la maladie; enfin leur longue absence à la suite d'une grande déperdition.

Si le *tremblement* dure long-tems, il forme des obstacles à la circulation des humeurs, & produit les vices qui en sont des suites. De-là on peut tirer son diagnostic & son prognostic.

Les accès des fievres intermittentes & remittentes, & surtout de la fievre quarte, commencent par le *tremblement* qui cesse de lui-même, & est succedé par la chaleur; celui qui subsiste encore après la guérison de la maladie, doit être regardé comme l'effet de la débilité du corps.

Les *tremblemens* offrent des prognostics différens dans les fievres continues, ardentes, aiguës, inflammatoires; ainsi, par exemple 1°. les *tremblemens* qui paroissent au commencement de ces sortes de fievres n'annoncent aucun danger, dès qu'ils ne sont pas durables. 2°. Mais les *tremblemens* qui augmentent avec le mal, présagent ordinairement le délire, les convulsions, & autres maux de la tête, si on n'y remedie par la saignée, les purgatifs, l'écoulement du ventre. 3°. Ceux qui viennent dans un jour critique avec d'autres bons signes, annoncent une crise; autrement ils désignent une triste métastase & la mort, si d'autres signes facheux les accompagnent. 4°. Dans le déclin du mal & la destruction des forces ils sont toujours mauvais, car alors ils proviennent de la corruption des humeurs, de quelqu'autre facheuse métamorphose, de l'engorgement spasmodique du cerveau, *&c.*

La méthode curative des *tremblemens fébriles* consiste à rétablir l'égalité de la circulation & de la pression du sang artériel & des esprits, de l'un contre les parois des arteres, & des autres sur les fibres motrices: c'est ce qu'on peut faire au commencement de la maladie par l'usage des remedes qui dissipent la lenteur, qui rétablissent les forces; & à la fin par ceux qui peuvent réparer en peu de tems les liquides qu'on a perdus, & fortifier les fibres & les visceres. *V.* les beaux *commentaires* du docteur Van-Swieten. (*D. J.*)

TREMBLEMENT, *en Musique*, est le nom qu'on a donné quelquefois à cet agrément du chant que les Italiens appellent *trillo*, & que nous ne connoissons aujourd'hui que sous le nom de *cadence*. Il y en a de plusieurs sortes distinguées sous divers noms par les maitres de goût du chant. *Voy.* CADENCE, GOÛT DU CHANT. (*S*)

TREMBOWLA, (*Géog. mod.*) les géographes françois qui devroient consulter les naturels du pays, écrivent *Tremblowa*. C'est une forteresse célebre dans l'histoire de Pologne à l'entrée de la Podolie. Cette forteresse est suspendue sur un rocher, dont l'accès n'est pratiquable que par un endroit, qui conduit à une petite plaine ornée de bois épais. Ce côté accessible est défendu par deux ravelins avec de bons fossés & un chemin couvert. La riviere d'Ianow, profonde & bourbeuse, fait presque le tour du rocher.

En 1675, Kara-Mustapha, neveu de Cuprogli, nommé grand-visir par Mahomet IV. employa la souplesse & la force pour s'en emparer; mais le commandant rendit ses efforts inutiles. C'étoit Samuel Chrasonowski, juif renégat qui avoit quitté la loi de Moïse pour celle de Jésus, plus zélé contre les circoncis que s'il ne l'eût pas été lui-même. La noblesse réfugiée dans cette place, voyant une breche ouverte qui s'élargissoit d'heure en heure, perdit courage. La place avoit déja soutenu quatre assauts. Chrasonowski lui-même trembloit pour le cinquieme. Sa femme prit cette juste inquiétude pour une foiblesse de mauvaise augure. Cette héroïne juive, armée de deux poignards, court à son mari, & lui dit en les lui faisant voir: en voilà un que je te destine si tu te rends, & l'autre est pour moi. Dans ce moment de détresse, l'armée polonoise conduite par Sobieski, arrive. Les deux armées se joignent; le combat fut long, & les Turcs montrent qu'avec un chef digne d'eux ils auroient pu prétendre à la victoire. Ils perdirent sept à huit mille hommes, & se retirerent sous le canon de Kaminiek.

Trembowla délivrée, rendit graces à la fermeté de Chrasonowski. Il fut élevé aux honneurs militaires; sa femme se contenta des applaudissemens de la nation, & le soldat reçut de l'argent d'une république pauvre. *L'abbé Coyer.* (*D. J.*)

TREME, *terme de Manufacture*, qui signifie les *fils* que les tisserands, gaziers, *&c.* & autres ouvriers qui se servent de la navette, font passer entre les fils de la chaine pour former sur le métier les toiles, gazes, *&c.*

TRÉMEAU, s. m. *terme de Fortification*; c'est la partie du parapet terminé par les deux autres parties dont la largeur est de neuf piés en-dedans, & de six piés en-dehors. On l'appelle autrement *merlon*. *Richelet.* (*D. J.*)

TREMECEN, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume d'Alger; elle est bornée au nord par la Méditerranée, au midi par les déserts, au levant par la province particuliere d'Afrique, & au couchant par le royaume de Fez. Marmol donne à cette province 150 lieues de long, & 20 de large.

Elle occupe la place de la Mauritanie Césarienfe. Presque toutes les terres qu'elle renferme sont arides, excepté celles du côté du nord, qui produisent du blé & des pâturages. Sa capitale a pris son nom.

La province de *Tremecen* depuis la décadence de l'empire romain, a été possédée par divers peuples, par les Abdulaates, par les califes d'Arabie, par les Almoravides, par les Zénetes, & par les chérifs d'Hesceïn. Barberousse s'en empara, & fut ensuite massacré par les troupes de Charles Quint. Enfin les Algériens en sont devenus les maîtres. Les Arabes des déserts habitent une grande partie de cette province. Les Zénetes, les Hoares, les Cinhagiens, & les Aznages demeurent sur les montagnes. (*D. J.*)

TREMECEN *ou* TELEMICEN, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, dans la Barbarie, capitale de la province de même nom, à 7 lieues de la Méditerranée, dans une plaine, qui confine avec le mont Atlas. Cette ville est habitée par des maures, de pauvres arabes, & des juifs. *Longit.* 16. 30. *lat.* 34. 25. (*D. J.*)

TREMELLA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante que les Anglois appellent *lavea*, & qui paroît tenir une nature mitoyenne entre l'algue & la conserve. Il ne produit ni fleurs, ni graines qu'on ait pu découvrir jusqu'à ce jour; mais c'est un genre de plante d'une texture uniforme, tendre, pellucide, membraneuse, & souvent gélatineuse. Dillenius, *hist. musc.* compte dix-sept especes de ce genre de plante, qui

pour

pour la plûpart vivent dans l'eau, & sont composées de feuilles lisses, ordinairement larges, applaties, & quelquefois tubulaires. Le nostoch, en anglois *the telly rain-laver*, est une des dix-sept especes. *Voyez* NOSTOCH. (*D. J.*)

TREMER, v. act. (*Gram.*) faire de la toile en passant la treme avec la navette entre les fils de la chaîne.

TREMETI, ILES DE (*Géog. mod.*) ou les îles du royaume de Naples, dans le golfe de Venise, à quelque distance de la côte de la Capitanate. Les trois principales de ces îles sont Caprara, San-Nicolo & San-Domino.

Les anciens nommoient ces îles *Diomedeæ insulæ*. M. de Lisle les place vers les 42. 30. de *latit.* & par les 34°. de *longit.* (*D. J.*)

TREMEUR, s. m. ouvrier dont l'occupation est de disposer les fils des trêmes pour être employés à la fabrique des toiles, *&c.*

TRÉMIE, s. f. *ustencile de marchand de blé & d'avoine*; vaisseau pyramidal qui a un long carré, dont le dessous est de cuir, & le dessus d'un treillis de fil de leton; ensorte que les grains se criblent en quelque sorte, à mesure qu'ils tombent dans un cuvier qui est au bas. La *trémie* sert aussi pour l'étalonnage des mines & minots, qui servent à mesurer les grains & les légumes secs. (*D. J.*)

TRÉMIE, *terme de Layetier*; petite machine composée d'un fond avec des rebords, & d'un corps en dos d'âne, au haut duquel il y a un couvercle, qu'on ouvre & qu'on ferme par où on met du grain pour les pigeons, d'où il tombe peu-à-peu dans le fond de la *trémie*, à mesure qu'ils le mangent.

TRÉMIE, *terme de Meunier*; c'est une sorte de grande cage de bois quarrée, fort large par le haut, & fort étroite par le bas, faite en forme de pyramide renversée, qui sert au moulin pour faire écouler peu-à-peu par un auget le blé sur les meules, afin d'en faire de la farine. Cette *trémie* est portée par deux pieces de bois, qu'on appelle *trémions*, qui s'entretiennent par des chevalets. Elle sert aussi dans les greniers à sel, pour faire couler le sel dans les mêsures. (*D. J.*)

TRÉMIE, *bandes de*, *terme de Maçonnerie*; ce sont des bandes de fer qui servent à soutenir les âtres & les languettes de cheminées.

TRÉMION, s. m. (*Archit.*) barre de fer qui sert à soutenir la hotte ou la trémie d'une cheminée. (*D. J.*)

TREMITHUS, (*Géog. anc.*) village de l'île de Chypre, selon Etienne le géographe. Ptolomée, *l. V. c. xiv.* en fait une ville qu'il place dans les terres. Elle devint episcopale. Cette ville est nommée *Tremithopolis*, sur une médaille qui se trouve dans le recueil de Goltius. Lusignan dit que c'est aujourd'hui un village appellé *Tremithunge*. (*D. J.*)

TREMON, (*Géog. anc.*) Eustathe, *in Dionysium*, dit qu'on nommoit ainsi un lieu voisin de l'île de Délos, & que l'origine de ce nom venoit des fréquens tremblemens de terre, auxquels cette île est sujette. Lycophron fait aussi mention de ce lieu; & Isacius qui remarque que c'étoit l'endroit où Ajax avoit été enterré, ajoute qu'il étoit situé près de Thénos & de Mycone. (*D. J.*)

TREMOUILLE, LA, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans le Poitou, au diocèse & à 12 lieues de Poitiers, sur la riviere de Benaise, avec titre de duché.

TREMORIZE, *voyez* TORPILLE.

TREMP, (*Géog. mod.*) petite ville, ou pour mieux dire bourg d'Espagne, dans la Catalogne, sur le Noguera-Pallareza, espece de torrent: ce bourg est en partie habité par de la noblesse du pays. (*D. J.*)

TREMPE, s. f. *terme d'Artificier*, c'est une composition de poix fondue, de colophone & d'huile de lin, où l'on mêle de la poudre écrasée, jusqu'à ce qu'elle prenne une consistance. On y trempe les balles à feu, jusqu'à ce qu'elles aient acquis leur vrai calibre.

TREMPE, (*Cirier.*) premier jet de cire que l'on donne aux meches des bougies de table, avant d'en mettre la tête dans les forêts. (*D. J.*)

TREMPE DE L'ACIER, (*Chimie*, *Métallurgie & Arts.*) faire de l'acier, c'est charger le fer d'autant de phlogistique, ou de parties inflammables qu'il en peut contenir. Pour produire cet effet, on joint au fer que l'on veut convertir en acier, toutes sortes de matieres grasses, qui contiennent une grande quantité du principe inflammable qu'elles communiquent au fer; & par-là elles lui donnent une dureté beaucoup plus grande qu'il n'avoit auparavant. C'est sur ce principe que l'on emploie des substances du regne animal, telles que des os, de la corne, des pattes d'oiseaux, du cuir, des poils, &c. On se sert aussi de charbons de bois, & l'on donne la préférence à ceux du bois de hêtre; on emploie aussi de la cendre, de la suie, *&c.* En un mot, toutes ses substances qui peuvent fournir au fer de la matiere inflammable, sont propres à convertir ce métal en acier.

On a vu dans l'*article* ACIER, plusieurs manieres de convertir le fer en acier; on ne répétera point ici ce qui a été dit dans cet article; mais on croit nécessaire d'ajouter ici des observations utiles & raisonnées sur ce travail. Elles sont tirées, pour la plupart, d'un mémoire très-curieux de M. de Justi, que ce savant chimiste a inséré dans le premier volume de ses œuvres publiées en allemand, en 1760.

Pour faire de bon acier, il est d'abord important d'avoir un fer de la meilleure qualité, c'est-à-dire qui soit ductile & malléable; c'est celui de Styrie qui passe pour le meilleur de l'Europe. La bonne qualité du fer vient de la nature des mines d'où on le tire, lorsque ces mines sont ou sulfureuses, ou arsénicales, on aura bien de la peine à en tirer un fer propre à faire de bon acier, il sera toujours plus ou moins aigre & cassant. *Voyez l'article* FER.

1°. Lorsque l'on veut convertir le fer en acier il faut, comme on a dit, le combiner avec des matieres qui lui fournissent du phlogistique, & qui par-là le rendent plus dur & plus compacte. La preuve de cette vérité, c'est que les barres de fer lorsqu'elles ont été converties en acier, sont beaucoup plus pesantes qu'elles n'étoient dans l'état de fer. D'ailleurs le feu, qui détruit le fer très-promptement, agit beaucoup moins sur l'acier.

2°. Lorsque le fer a été chargé de phlogistique, c'est-à-dire a été converti en acier, il perd les parties inflammables dont il avoit été pénétré si on le fait rougir, si on le fait entrer en fusion, ou si on le laisse refroidir peu-à-peu. C'est sur ce principe qu'est fondée l'opération qu'on appelle *trempe de l'acier*, qui consiste à plonger l'acier au sortir du feu, dans de l'eau froide, ou dans une liqueur composée de la maniere que nous décrirons dans la suite de cet article. En plongeant ainsi les barres d'acier, le froid les saisit subitement à l'extérieur, & empêche les parties du phlogistique qui s'y étoient insinuées d'en sortir & de se dissiper.

On voit par-là qu'il faut ici distinguer deux opérations; l'une par laquelle on fait entrer des parties inflammables dans le fer, ce qui produit l'acier; l'autre par laquelle on fait que les parties qui se sont introduites dans l'acier sont forcées d'y rester, c'est ce qu'on appelle *la trempe*. Ceci suffit pour faire sentir l'erreur de quelques ouvriers qui croient faire de l'acier en trempant simplement du fer dans l'eau après l'avoir rougi; il est vrai que par-là ils durcissent la surface du fer, mais cette *trempe* seule ne peut point en faire de l'acier.

Il y a deux manieres de faire l'acier. La premiere, est un travail en grand, dans lequel on fait fondre du fer avec toutes sortes de matieres inflammables; on coule ensuite ce fer, on le forge à plusieurs reprises, & on en fait l'extinction dans l'eau pour le tremper.

La seconde maniere, est celle de la cémentation. Cette derniere est beaucoup meilleure que la premiere, parce qu'on peut empêcher plus sûrement que le fer converti en acier, ne perde les parties inflammables dont on l'a rempli. Voici comment elle se pratique. On prend de la corne, des os, des pattes d'oiseaux, ou telle autre partie des animaux, on les fait calciner à feu doux dans un vaisseau fermé, pour les réduire en une espece de charbon, on pulvérise ces matieres ainsi brûlées, & l'on en prend deux parties; on les mêle avec une partie de charbon en poudre, & une demi-partie de suie, on incorpore bien exactement ce mélange, que l'on conserve pour l'usage que l'on va dire.

On aura des tuyaux de tôle, en forme de cylindres, qui seront de cinq ou six pouces de diametre, & qui auront environ trois pouces de longueur de plus que les barres de fer que l'on voudra y mettre, ces tuyaux seront fermés par un fond qui sera pareil-

ment de tôle par un côté, & de l'autre on les fermera avec un couvercle semblable à celui d'une boite. On mettra dans le fond de cette boîte du mélange qui vient d'être décrit, de l'épaisseur d'un pouce & demi, que l'on pressera avec un bâton. Ensuite on y placera, suivant la longueur de la boîte, trois ou quatre barres de fer bien doux. Il ne faut point que ces barres soient trop épaisses, sans quoi la matiere inflammable ne pourroit les pénétrer jusque dans leur intérieur. Il est à-propos qu'il y ait au-moins un pouce d'intervalle entre chacune des barres entre elles, & entre les parois intérieurs de la boîte. Pour cet effet, on n'aura qu'à y faire entrer une espece de grille de fil de fer, qui aura trois ou quatre divisions dans lesquelles on fourrera les barres, qui par-là seront tenues écartées les unes des autres & des parois de la boîte. On remplira les intervalles vuides que les barres laisseront entre elles avec le mélange en poudre que l'on pressera doucement, & on recouvrira le tout d'environ un pouce & demi du mélange, afin d'en remplir la boîte jusqu'au bord en le pressant, après quoi on fermera la boîte avec son couvercle. Pour que l'action du feu n'endommage point la boîte, on la couvrira extérieurement d'un enduit de terre grasse, humectée avec du sang de bœuf, ce qui la fera tenir plus fortement; on laissera cet enduit se sécher à l'air.

Quand on aura ainsi préparé une ou plusieurs boîtes, on les arrangera dans un fourneau de reverbere; on les laissera exposées pendant huit à neuf heures à un feu de charbons qui ne doit que les faire rougir obscurément: il est important d'entretenir toujours un feu égal. Les ouvriers en prenant leur mesures, pourront aussi faire ce travail dans leurs forges en formant une enceinte de pierres qui résistent au feu, ou de briques autour des boîtes.

Au bout de ce tems, on retirera les barres encore rouges des boîtes, & on les éteindra dans de l'eau froide: plus elles seront rouges, plus la *trempe* les durcira. Pour cet effet, il sera bon de rendre le feu très-violent vers la fin de la cémentation. En suivant ce procédé, on aura de l'acier incomparablement meilleur que celui qui a été fait en grand.

Mais avant que d'en faire des ouvrages, il sera à-propos de faire passer cet acier par une nouvelle opération. Elle consiste à souder ensemble quelques-unes de ces barres d'acier, en les faisant bien rougir, à les forger pendant long-tems pour ne faire qu'une même masse. Ce travail est recommandé par M. Lauræus, dans les *Mémoires de l'académie des Sciences de Stockholm*, où il dit qu'il est dans l'usage de prendre quatre barres d'acier de même longueur, de les souder ensemble par l'action du feu, sans y joindre du fer pour cela; de les faire forger pour n'en faire qu'une seule barre d'un pouce d'épaisseur, après quoi il les fait rougir parfaitement; il les prend avec des tenailles par les deux bouts, afin de les tordre autant qu'il est possible, après quoi on les frappe de nouveau à coups de marteaux, afin de les rendre aussi minces qu'elles étoient d'abord; alors on les plie de nouveau en quatre. On les soude encore de nouveau, on les forge & on les tord de la même maniere; on réitere la même chose une troisieme fois, alors l'opération est finie, & l'on a de l'acier qui peut servir à faire toutes sortes d'instrumens tranchans & autres. M. Lauræus dit qu'il faut tordre ces barres, parce que les fils ou les veines de l'acier ne sont point toutes dans le même direction, ce qui est cause que lorsqu'on vient à le *tremper*, les lames se tordent & se contournent de maniere qu'il est très-difficile, ou même impossible de les redresser; au-lieu qu'en tordant les barres d'acier leurs fils ou leurs veines s'entrelacent, ce qui fait que les barres ne se contournent point à la *trempe*, ou du-moins peuvent être redressées. *Voyez les Mémoires de l'académie Royale de Stockholm, année* 1752. M. de Justi approuve beaucoup cette méthode, & il conjecture que ce peut être de cette maniere que l'on travaille l'acier de Damas, en joignant ensemble deux aciers de qualité différente, ou du fer & de l'acier. C'étoit aussi le sentiment de l'illustre M. Stahl, vu qu'en joignant ensemble de bon fer avec de l'acier, & en forgeant avec soin la masse qui résulte, on obtient un mélange de veines de différentes couleurs, semblables à celles de l'acier de Damas, qui est si renommé pour sa bonté.

Il n'est point douteux qu'en travaillant ainsi l'acier, & en le faisant passer à plusieurs reprises par le feu, il ne perde une portion du phlogistique dont il s'étoit chargé dans la cémentation; il en perd encore bien davantage lorsqu'on en fait différens outils, comme des lames, des ciseaux, *&c.* & sur-tout quand on fait des ouvrages minces & délicats, parce qu'alors on est obligé de faire passer les pieces un grand nombre de fois par le feu. Pour prévenir cet inconvénient, il sera bon lorsqu'on fera rougir ces pieces, de les couvrir d'un enduit fait avec du charbon en poudre & du sang de bœuf; cet enduit rendra du phlogistique à l'acier, & empêchera celui qu'il contient de se dissiper.

Lorsque l'acier a été ainsi préparé, & que l'on en a fait divers outils, il faut finir par le *tremper*. Toute eau n'est pas bonne pour cet usage, les eaux sulfureuses & vitrioliques pourroient nuire à la bonté de l'acier, suivant M. de Justi, qui conseille de faire la *trempe* dans de l'eau dans laquelle on aura fait dissoudre une livre de soude ou de potasse sur un seau d'eau. Cette seconde *trempe* ne doit point être confondue avec la premiere dont on a parlé qui consiste à jetter dans de l'eau froide les barres toutes rouges, au sortir de la boîte dans laquelle elles ont été mises en cémentation. La *trempe* dont il s'agit ici, se fait dans des liqueurs composées, dans lesquelles on plonge les pieces d'acier après qu'elles ont été travaillées: chaque ouvrier a communément pour cela une liqueur particuliere, dont quelquefois il fait mystere à tout le monde. On a trouvé que l'urine étoit très-propre à servir à cette seconde *trempe*; on la coupe ordinairement avec de l'eau, dont on met une partie contre deux parties d'urine; & quelquefois on met sur trois pintes d'urine une demi-once de nitre, & autant de sel marin décrépité. Les pieces trempées dans cette liqueur deviennent d'une dureté prodigieuse. Quelques-uns y ajoutent encore une demi-once de sel ammoniac.

Mais suivant M. de Justi, voici la meilleure maniere de *tremper* l'acier; on prendra une partie de corne, de cuir ou de pattes d'oiseaux, brûlés dans un vaisseau fermé, de la maniere qui a été indiquée ci-dessus pour la cémentation, on y joindra une demi-partie de suie, & une demi-partie de sel marin décrépité; on triturera ce mélange afin de le réduire en une poudre fine, puis on l'humectera avec du sang de bœuf, au point de lui donner la consistance d'une bouillie liquide. On commencera par chauffer les pieces que l'on voudra *tremper*; on les couvrira de ce mélange liquide, que l'on fera sécher sur un réchaux, après quoi on mettra les pieces d'acier ainsi préparées dans la forge, de maniere qu'elles soient toutes entourées de charbons, où on ne les laissera devenir que d'un rouge foncé; après que les pieces auront ainsi rougi pendant une demi-heure, on fera aller le soufflet afin d'augmenter la force du feu; & quand les pieces auront bien rougi on les *trempera* dans la liqueur susdite. On assure que cette maniere de *tremper* est propre à faire des limes excellentes.

M. Lauræus dit que l'on peut avec succès tremper les outils d'acier délicats dans du jus d'ail: voici la maniere dont cela se fait. On coupe de l'ail en petits morceaux; on verse de l'eau-de-vie par-dessus; on les laisse en digestion pendant vingt-quatre heures dans un lieu chaud; au bout de ce tems on presse le tout au-travers d'un linge, & on conserve cette liqueur dans une bouteille bien bouchée, afin de s'en servir au besoin pour *tremper* les outils les plus délicats.

Si l'on veut que les ouvrages d'acier conservent de la flexibilité, & se plient sans se casser, il sera bon de les *tremper* encore outre cela, dans de l'huile ou dans de la graisse. Cette méthode se pratique encore avec succès pour les aiguilles.

Quelques gens sont dans l'usage de *tremper* les ressorts de montres & de pendules, & d'autres ouvrages d'acier, dans du plomb fondu; mais M. de Justi remarque avec raison, que suivant les principes de la chimie, il est difficile de deviner le fruit que l'on peut tirer de cette méthode. (—)

TREMPE, (*mettre en*) *en terme de Rafineur*; c'est l'action de laisser tremper les formes qui ont déja servi pendant douze heures au-moins dans le bac à formes, avant de les laver & de les emplir de nouveau. *Voyez* FORMES & EMPLIR.

TREMPÉ, TREMPURE, (*Jardinage*.) se dit des terres trop imbibées d'eau, ou qui auroient besoin de pluies abondantes.

TREMPÉES, s. f. pl. (*Pêcherie.*) ce sont deux cordes de crin qui sont attachées aux deux bouts de la seine, & qui servent aux pêcheurs à la tirer à terre, après qu'ils l'ont jettée à l'eau. (*D. J.*)

TREMPER, v. act. (*Gram.*) c'est plonger dans un fluide un corps pour qu'il s'en mouille ou s'en imbibe; on *trempe* la soupe; on *trempe* le linge; au figuré, on a *trempé* dans cette malice; on *trempe* ses mains dans le sang; *tremper* a d'autres acceptions. *Voyez l'article* TREMPE.

TREMPER *les aiguilles*, *terme d'Aiguillier*; c'est une préparation qu'on donne aux aiguilles pour leur faire acquérir la dureté nécessaire. Pour cet effet on les fait rougir au feu sur un fer plat & recourbé par un bout; & après les avoir retirées, on les jette dans un bassin d'eau froide. Il faut observer de ne les point trop faire chauffe, ce qui les brûleroit. D'ailleurs, si on les chauffer trop peu, elles ne sont pas assez fermes. Après qu'elles sont revenues ou recuites, le degré mitoyen de chaleur ne peut s'acquérir que par la pratique. Les *fig. Pl. de l'Aiguillier*, représentent un de ces ouvriers qui jette dans un seau plein d'eau froide les aiguilles qu'il a fait rougir sur une plaque de fer, qu'il tient avec des pinces pour ne pas se brûler.

TREMPER *le papier*, fonction *dans l'Imprimerie*, de l'ouvrier de la presse: on passe légerement dans l'eau, une main entiere de papier, dont l'on pose le tiers, ou la moitié au sortir de l'eau, & dans toute son étendue, sur un ais; on reprend de cette même main de papier, les deux tiers restans ou l'autre moitié, que l'on passe de même dans l'eau, & que l'on remet sur la premiere moitié; on continue ainsi à passer tout le papier main à main, & deux ou trois fois chaque main, suivant que l'on juge convenable, eu égard à la qualité du papier & au caractere de la forme; après quoi pour l'imbiber également & lui faire prendre son eau, on le couvre d'un second ais, que l'on charge d'une pierre très-pesante; on le laisse dans cet état, un jour ou deux, ayant soin néanmoins de le remanier une fois ou deux avant que de l'employer. *Voyez* REMANIER *le papier*, AIS.

TREMPER A LA COLLE, (*Relieur.*) c'est mettre de la colle sur le dos des livres quand ils sont endossés & prêts à couvrir; on *trempe* les paquets, puis quand ils sont secs on colle les parchemins, & quand cette façon est seche on *trempe* de nouveau à la colle. *Voyez* COUVRIR.

Tremper les couvertures à la colle, c'est mettre de la colle sur le dedans des couvertures des livres après qu'elles ont été parées. Quand on y a mis de la colle on les plie en deux, & on laisse ainsi imbiber la colle dans la couverture un peu de tems. *Voy.* PARER, COUVERTURES, COUVRIR.

TREMPLIN, s. m. *terme de Danseur de corde*, espece d'ais fort large, qui a un pié à un bout, & qui n'en a point à l'autre; on s'en sert à faire des sauts périlleux; il vient de l'italien *trempillon*, tréteau.

TREMPOIRE, s. f. *terme de Teinturier*, c'est la premiere des trois cuves qui servent dans la préparation de l'indigo. Elle s'appelle *trempoire*, parce qu'on y met tremper la plante pour s'y macérer, & fermenter. (*D. J.*)

TREMUE, s. f. (*Marine.*) petit couvert ou défense de planches élevées, pratiqué aux écoutilles des buches & des flibots qui vont à la pêche du hareng, pour empêcher que l'eau, que les coups de mer envoient, n'entre dans le bâtiment par les écoutilles.

TREMUE, (*Marine.*) c'est un passage fait avec des planches dans quelques vaisseaux, depuis les écubiers, jusqu'au plus haut pont, & qui sert à faire passer les cables, qui sont ralingués aux ancres.

TRENIERE ROSE, (*Botan.*) la rose *tréniere* est autrement nommée *la rose d'outre-mer*; c'est une espece de mauve fort usitée en Médecine; elle est appellée par les Botanistes, *malva hortensis*, *malva arborea*, *malva rosea*, *folio subrotundo*.

Sa racine est longue, blanche, contenant un mucilage de même saveur que la mauve sauvage. Sa tige s'éleve à la hauteur d'un arbrisseau; elle est épaisse, solide, velue, garnie de quelques branches; ses feuilles naissent alternativement, portées sur des queues médiocrement longues; celles qui sortent des premieres, sont arrondies, & les autres anguleuses, ayant cinq ou six découpures. Elles sont crénelées à leurs bords, d'un verd foncé en-dessus, blanchâtres en-dessous, velues des deux côtés; cependant leur duvet est si court en-dessus, qu'on a bien de la peine à l'appercevoir.

Ses fleurs sortent des aisselles des feuilles, tantôt seules à seules, tantôt deux à deux, ou trois à trois, portées sur des pédicules courts. Elles deviennent successivement plus nombreuses. Elles sont de la grosseur d'une rose ordinaire, mais sans odeur, d'une seule piece en cloche, évasées, & presque divisées en cinq parties jusqu'au fond, de couleur rouge purpurine, blanche ou jaune.

Ces fleurs sont tantôt simples, ayant leur centre occupé par un cône garni de sommets jaunâtres & purpurins; tantôt elles sont doubles, portées sur un double calice, couvert d'un duvet blanchâtre; elles laissent après elles un fruit applati comme une pastille, semblable à celui de la mauve, mais plus grand: on cultive avec raison cette plante dans les jardins. (*D. J.*)

TRENIERE ROSE, (*Agriculture.*) les fleurs de cette plante sont ordinairement doubles, ne pouvant sans doute être fécondées facilement par une autre farine que la leur. Elles ne pechent ni par defaut de beauté, ni par defaut de taille; leurs tiges à fleurs, ont rarement moins de six piés, & sont chargées communément de leurs fleurs, semblables à des roses, à plus de moitié de cette hauteur. Leur graine se seme au mois de Mars dans une terre naturelle, & quoiqu'elle n'y reste pas bien long-tems sans lever, néanmoins les plantes ne fleurissent que l'année suivante. On doit les transplanter dans le mois de Septembre ou de Mars, & elles fleuriront en Juillet, ou Août. Elles se plaisent dans une bonne terre, & il faut les arroser fréquemment en été, pour les rendre plus fortes. Elles se conservent plusieurs années, & peuvent, tant à cause de leur durée, que pour leur grandeur, être placées parmi les arbrisseaux à fleurs dans les bosquets, ou rangées en ligne dans les avenues d'arbres, où les bestiaux ne puissent pas les venir détruire; quelquefois il convient de les mettre dans les cantons les plus écartés & les plus couverts des grands jardins, où leurs fleurs rouges, blanches, pourpres noires, font un très-beau coup d'œil. Elles meurent tous les hivers, jusqu'à ras-de-terre, & repoussent le printems suivant. Il y en a quelques-unes qui se multiplient en divisant leurs racines au mois de Mars ou de Septembre. (*D. J.*)

TRENT, LA, *ou* LA TRENTE, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre; elle a sa source en Staffordshire, passe par les provinces de Derby, Nottingham, & Lincoln, où elle se décharge dans l'Humber. Elle arrose en passant Nottingham, Newark, & Ganesborough; c'est cette riviere qui divise l'Angleterre en deux parties, l'une septentrionale, & l'autre méridionale. (*D. J.*)

TRENTAIN, s. m. (*Hist. ecclés.*) terme usité dans l'église romaine pour signifier trente messes de *requiem*, qu'on fait célébrer pour le repos de l'ame d'une personne défunte. Ainsi l'on dit que tel prêtre ou telle sacristie est chargé d'acquitter un *trentain* pour N.

M. Chambers observe que ce terme étoit encore en usage en Angleterre au commencement du regne d'Edouard VI. & cite un testament fait la premiere année du regne de ce prince, qui porte: *Je veux & ordonne que mes exécuteurs testamentaires fassent célébrer un trentain pour le salut de mon ame.*

TRENTAIN, s. m. pl. (*Draperie.*) on nomme ainsi les draps de laine dont la chaîne est composée de trente fois cent fils, qui font en tout trois mille fils. (*D. J.*)

TRENTANEL, (*Mat. méd.*) *voyez* GAROU.

TRENTE, adj. numér. (*Arithmétique.*) nombre qui renferme en soi trois fois dix, ou dix fois trois; en chiffre arabe il s'exprime en posant un 3 devant un zéro, comme il se voit par ces figures 30; en chiffre romain il se marque de cette maniere XXX; & en chiffre françois de finance, ou de compte, de la sorte xxx. *Savary.* (*D. J.*)

TRENTE-ET UN, (*Jeu.*) *la belle est le flux*; ce jeu est fort divertissant; on peut y jouer plusieurs personnes; le jeu de cartes doit être de cinquante-deux. Il faut encore avoir trois corbillons que l'on met de rang sur la table; l'on met dans l'un pour la belle, dans le second pour le flux, & dans l'autre pour le *trente un*. *Voyez* ces termes à leur *article*. On peut fixer la partie à tant de coups, *trente*, quarante, plus ou moins; après quoi l'on voit à qui sera; il

n'y

n'y a point d'avantage à faire, puiſque lorſque la belle, ou le flux, ou le *trente-un*, ſont égaux entre deux joueurs, il reſte pour le coup ſuivant qui eſt double. Celui qui doit mêler donne à couper à la gauche, & donne à chacun deux cartes d'abord, & enſuite une troiſieme à chacun qu'il retourne; c'eſt la plus haute de ces dernieres qui eſt la plus belle; quoique l'as vaille onze au *trente-un*; il eſt au-deſſous du roi, de la dame, & du valet pour la belle. Après avoir tiré la belle, chacun regarde dans ſon jeu s'il a le flux; & ſi perſonne ne l'a on le remet au coup ſuivant. Enfin, après avoir tiré la belle & le flux, on en vient au *trente-un*, & chacun examinant ſon jeu le compte en lui-même; & s'il approche de *trente*, & que ſelon la diſpoſition des cartes il craigne de paſſer *trente un*, il s'y tient, ſinon il en demande, & celui qui a mêlé en donne du deſſus à chacun qui lui en demande, ſelon ſon rang, en commençant par ſa droite. On ne donne qu'une carte à chacun des joueurs qui en demandent, & on ne recommence à en donner que lorſque le tour eſt fait; celui qui mêle peut en prendre à ſon tour lorſqu'il trouve bon pour ſon jeu d'aller à fond. *Voy.* ALLER A FOND.

Les joueurs qui ont été à fond, ou qui ſans y avoir été ont plus de *trente-un*, ne peuvent gagner; mais celui qui a *trente-un*, ou ſi perſonne n'a ce point juſtement, c'eſt celui qui en approche de plus près qui gagne. Ce qui fait qu'on s'y tient lorſqu'on a vingt-huit, vingt-neuf, ou *trente*, on s'y tient plutôt que de riſquer à prendre une carte qui fera paſſer le *trente-un*. Lorſqu'il y a pluſieurs *trente-un*, c'eſt celui qui l'a plutôt eu qui gagne; c'eſt pourquoi celui qui a *trente-un* le premier doit avertir qu'il l'a; & ſi deux ou pluſieurs l'avoient dans le même tour, perſonne ne gagneroit, & on renvoyeroit le coup au jeu ſuivant; on feroit de même d'un point plus bas s'il étoit égal, & le gagnant; telle eſt la maniere de jouer ce jeu, qui n'a rien que de fort aiſé.

TRENTE-MAILLE, ſ. m. (*Pêche.*) ſorte de filet tramaillé; le ret de *trente-mailles* ou ret à poiſſon plat, eſt une eſpece de trameau ou de picot dérivant; les pêcheurs s'en ſervent de même que des brions; mais quand le tems leur permet de deſcendre à la mer & de paſſer la barre de Bayonne, ils tendent alors leur ret en demi-cercle, & après qu'il eſt tendu de la même maniere que les picots ſédentaires, ils battent l'eau pour faire donner le poiſſon dans le filet. Cette pêche tient ainſi des rets verquans aux aloſes dans la riviere & des picots ſédentaires à la mer; on s'en ſert en tout tems; mais la meilleure ſaiſon pour faire la pêche du poiſſon plat à cette côte, eſt durant le mois de Septembre; le ret a une braſſe de haut ſur ſoixante de long; la maille du hameau ou de l'émail eſt de deux ſortes; la plus large a ſix pouces deux lignes; la charte, nappe, ou flue, n'a que quinze lignes en quarré.

TRENTE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, capitale du Trentin, dans la Marche tréviſane; elle eſt ſituée ſur la riviere d'Etſch ou Adige, qu'on y paſſe ſur un pont, dans une plaine environnée de montagnes, qui ſont preſque toute l'année couvertes de neige, à 4 milles du lac de Garde, à 6 de Bolzene, à 8 de Vérone, & à 24 d'Inſpruch.

La ville eſt ſéparée en deux quartiers, dont le plus grand eſt habité par les Italiens, & l'autre par les Allemands. Il y regne de grandes chaleurs en été, & pendant l'hiver un froid violent. La riviere & des torrens qui tombent des montagnes déſolent ſouvent cette ville par des débordemens. On y compte huit égliſes, dont trois paroiſſiales. Le chapitre de la cathédrale eſt compoſé de nobles & de lettrés qui ont droit d'élire leur *évêque*. *Long.* 28. 36. *lat.* 46.

La ville de *Trente* eſt fort ancienne. Strabon, Pline & Ptolomée en font mention. Elle dérive ſon nom de trois ruiſſeaux qui des montagnes voiſines entrent dans la ville, & ſa fondation eſt attribuée aux anciens Toſcans. Après ceux-ci les Cénomans la doivent avoir réparée & élargie. Elle a obéi ſucceſſivement aux Goths, aux Lombards & aux empereurs romains. Enſuite elle a fait partie du domaine des ducs de Baviere. Aujourd'hui l'évêque de *Trente* en eſt le ſeigneur pour le temporel & le ſpirituel. Il eſt prince de l'empire, & poſſede toute la comté de *Trente* avec pluſieurs bourgs & ſeigneuries, en vertu de la donation qui lui en fut faite l'an 1027, par l'empereur Conrad II. & confirmée par les empereurs Frédéric I. & II. Il reconnoît pourtant pour ſon protecteur le comte de Tirol, qui pendant la vacance du ſiege envoie à *Trente* un gouverneur qui commande juſqu'à ce que l'évêque ſoit élu.

Trente n'a guere qu'un mille d'Italie de circuit, & n'a rien dans ſon enceinte qui mérite d'être vu. Elle n'eſt fameuſe que par le concile qui s'y eſt tenu dans le ſeizieme ſiecle. Il commença l'an 1545, & ne finit que l'an 1563. Fra-Paolo, Vargas, Ranchin & MM. Dupuy en ont dévoilé l'hiſtoire. L'égliſe où ce concile a tenu ſes aſſemblées, s'appelle *Sainte Marie-Majeure*; elle eſt petite, & bâtie d'un vilain marbre qui n'eſt que dégroſſi. On y voit dans un grand tableau le concile repréſenté; mais ce tableau n'eſt pas le pendant de la *Meſſe Jules* de Raphaël. Aucun des grands acteurs du concile n'y eſt caractériſé, pas même le cardinal de Lorraine, qui y joua le plus grand rôle, & qui s'y rendit avec un train magnifique compoſé d'une quarantaine d'évêques, & d'un grand nombre de docteurs. Le pape en conçut de l'ombrage, & ſaiſi de crainte, pria Philippe de le ſoutenir; mais la fortune le ſervit encore mieux, la mort du duc de Guiſe rabaiſſa le courage du cardinal. Il trouva convenable pour les intérêts de ſa maiſon, de s'humaniſer avec ſa ſainteté; & relâchant de ſes grands deſſeins, il ne ſoutint dans le concile ni les trente-quatre articles de réformation qu'il s'étoit propoſé d'appuyer, ni les droits de la couronne, ni les libertés de l'égliſe gallicane.

Aconce (Jacques), philoſophe & théologien, naquit à *Trente* au xvj. ſiecle. Il embraſſa la réformation, vint à Londres, & reçut mille marques de bonté de la reine Eliſabeth, comme il le témoigne à la tête du livre qu'il lui dédia. C'eſt le fameux recueil des *ſtratagemes du Diable*, qui a été ſi ſouvent traduit & ſi ſouvent imprimé. L'auteur mourut peu de tems après la publication de cet ouvrage, dont la premiere édition eſt de Bâle en 1565.

Il n'adoptoit point les principes de Calvin, ce qui fit qu'on l'accuſa de tolérantiſme comme d'un crime; mais il répondit aux Proteſtans, comme Jeſus-Chriſt à ſes diſciples: *Vous ne ſavez de quel eſprit vous êtes.* C'étoit alors une gloire rare qu'une ame épriſe de la tolérance; le contraire ſeroit de nos jours une choſe odieuſe.

Aconce n'étoit pas ſeulement théologien, mais un eſprit exact, plein de diſcernement & de pénétration, qui prévoyoit déja qu'on alloit paſſer dans un ſiecle plus éclairé que le ſien, & ſa conjecture étoit bien fondée. Il eſt vrai que le ſeizieme ſiecle a produit un plus grand nombre de ſavans hommes que le dix-ſeptieme; cependant il s'en faut beaucoup que le premier de ces deux ſiecles ait eu autant de lumieres que l'autre. Pendant que le regne de la critique & de la philoſophie a duré, on a vu par toute l'Europe pluſieurs prodiges d'érudition. L'étude de la nouvelle philoſophie, & celle des langues vivantes ayant introduit un autre goût, on a ceſſé de voir cette vaſte & cette profonde littérature; mais en récompenſe il s'eſt répandu dans la république des lettres un certain eſprit plus fin, & accompagné d'un diſcernement plus exquis. Les gens ſont aujourd'hui moins ſavans & plus habiles.

Le jéſuite *Martini* (Martin) étoit auſſi natif de *Trente*. Il fut envoyé par ſes ſupérieurs à la Chine; ſes ouvrages ſur ce royaume contiennent une deſcription géographique de la Chine en latin. Ils ont été imprimés à Amſterdam en 1659, *in-fol.* avec quantité de cartes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TRENTE, *concile de*, (*Hiſt. eccléſ.*) la clôture de ce fameux concile qui avoit commencé en 1545, ſe fit en 1563. Du Ferrier, ambaſſadeur fit ſes proteſtations contre ce qui s'étoit paſſé à ce concile. Nous voyons dans une lettre datée de Fontainebleau du 3 Mars, de Jean Morvilliers à ſon neveu l'évêque de Rennes, ambaſſadeur auprès de l'empereur: „ Que „ ſitôt que le cardinal de Lorraine fut de retour du „ concile, on envoya quérir les préſidens de la cour „ & gens du roi pour voir les decrets du concile, ce „ qu'ils ont fait; & la matiere miſe en délibération, „ le procureur général propoſa au conſeil que quant „ à la doctrine ils n'y vouloient toucher, & tenoient „ toutes choſes quant à ce point pour ſaines & bonnes, puiſqu'elles étoient déterminées en concile „ général & légitime; quant aux decrets de la police „ & réformation, y avoient trouvé pluſieurs choſes „ dérogeantes aux droits & prérogatives du roi &

„ privileges de l'églife gallicane, qui empêchoient „ qu'elles ne fuffent reçues ni exécutées „. On fit écrire Dumoulin contre le *concile de Trente*.

Le comte de Luna, ambaffadeur d'Efpagne, voulant difputer au *concile de Trente* la préféance aux ambaffadeurs du roi, ceux-ci conferverent leur place, & l'ambaffadeur d'Efpagne fe vit réduit à fe déplacer, & à fe mettre entre le dernier cardinal prêtre & le premier cardinal diacre, pour ne pas être affis au-deffous de l'ambaffadeur de France. *Hénaut*. (*D. J.*)

TRENTE-SIX MOIS, f. m. (*Com.*) nom que l'on donne quelquefois à ceux qui s'engagent pour aller fervir aux Indes occidentales, & particulierement aux îles Antilles; on les appelle ainfi parce que leur engagement fe fait le plus ordinairement pour trois ans de douze mois chacun. On les nomme autrement *engagés*. On en peut diftinguer de deux fortes parmi les François, les uns qui fervent les habitans des îles, & les autres qui s'engagent avec les boucaniers. Ceux-ci menent une vie errante & laborieufe comme leurs maîtres; à la fin de leur tems on leur donne pour récompenfe un fufil, deux livres de poudre, deux chemifes, deux caleçons & un bonnet; après quoi ils deviennent affociés de leurs maîtres dans la chaffe des bœufs & le commerce des cuirs. Les autres travaillent avec les negres, & font traités comme eux; mal vêtus, mal nourris, fouvent chargés de coups: leur récompenfe eft quelques milliers de fucre ou de tabac, qu'ils achetent bien chérement par les fatigues continuelles & les mauvais traitemens qu'ils effuient. *Voyez* ENGAGÉS, *Dictionnaire de Commerce*.

TRENTIEME, adj. (*Aritmétique*.) lorfqu'il s'agit de fractions, ou nombres rompus de quelque tout ou entier qu'il puiffe être, un *trentieme* s'écrit ainfi, $\frac{1}{30}$; on dit auffi deux *trentiemes*, trois *trentiemes*, quatre *trentiemes*, & un trente-unieme, un trente-deuxieme, un trente-troifieme, &c. & toutes ces différentes fractions fe marquent de cette maniere, $\frac{2}{30}$, $\frac{3}{30}$, $\frac{4}{30}$, & $\frac{1}{31}$, $\frac{1}{32}$, $\frac{1}{33}$, &c. (*D. J.*)

TRENTIN, LE, (*Géog. mod.*) pays d'Italie. Il eft borné au nord par le Tirol; au midi par le Vicentin le Véronefe, le Breflan & le lac de Garde; au levant par le Feltrin, & le Bellunefe; au couchant encore par le Breffan & le lac de Garde. Il eft fertile en vin & en huile. Trente eft la capitale. Les anciens habitans de ce pays font les *Tridentini*, de Pline, que les François nomment *Trentains*, les Italiens *Trentini*, & les Allemands *Trienter*. *D. J.*)

TREOU, f. m. (*Marine*.) voile quarrée que les galeres, les tartanes & quelques autres bâtimens de bas-bord portent dans des gros tems.

TRÉPAN, f. m. *terebra*, *terebella*, *æ*, *trepanum*, *ni*; inftrument de chirurgie. C'eft une efpece de vilebrequin de fer & d'acier, propre pour percer & fcier en rond les os, principalement ceux du crâne. Il eft compofé de deux pieces, l'une eft le villebrequin ou le *trépan* proprement dit, l'autre eft l'arbre fur lequel on le monte, & qui le foutient.

Il y a trois fortes de trépan; l'*exfoliatif*, *voyez* EXFOLIATIF, le *perforatif* & *le couronné*.

Le *trépan* perforatif eft ainfi appellé parce qu'il n'a d'autre action que de percer. Il faut confidérer à cet inftrument fon milieu & fes extrémités. Le milieu du perforatif eft une tige d'acier exactement polie, perpendiculaire, & de différente ftructure pour la beauté & la propreté de l'inftrument. *Voyez la figure* 5. *Pl. XVI*.

La partie fupérieure de cette tige eft une plaque taillée à pans à fa circonférence, mais exactement plane du côté de la fcie, & limée de maniere qu'elle ne foit pas polie, afin de l'appliquer plus intimement fur la partie inférieure de l'arbre du *trépan*. Les couteliers nomment cette petite plaque *la mitte*.

Du fommet de cette mitte s'éleve une tige ou fcie, de la hauteur d'un pouce, qui porte deux lignes & demie en quarré. A une des furfaces de cette fcie, & environ deux lignes & demie de la mitte, on pratique une hoche ou entaille fituée tranfverfalement, & dont les deux bords font diftans d'une ligne & demie l'une de l'autre. Cette entaille peut avoir une ligne de profondeur dans fa partie fupérieure, d'où elle vient obliquement trouver le bord inférieur.

La même furface dans laquelle l'entaille eft pratiquée, ne fe continue pas quarrément jufqu'à fon fommet, mais elle forme un bifeau en doucine, de trois lignes & demie de longueur, & dont nous dirons l'ufage.

La partie inférieure, ou la lame du perforatif reffemble à une lame qui fe termine par une pointe tranchante fur les côtés. La trempe de cet inftrument doit être douce, afin qu'il ne s'égrene point.

L'ufage le plus commun du perforatif eft de faire d'abord un trou fur le crâne pour y placer la pyramide du *trépan* couronné. *Voy.* TRÉPANER. On s'en fert auffi pour faire plufieurs trous fur d'autres os; pour percer, par exemple, des exoftofes, afin de les enlever enfuite plus facilement par le moyen du cifeau & du maillet de plomb. *Voyez* EXOSTOSE.

Le *trépan* couronné a trois parties. La moyenne & la fupérieure ne different en rien des mêmes parties du perforatif, dont nous venons de parler. Le *trépan* couronné eft ainfi appellé parce que fa partie inférieure repréfente une couronne. C'eft une tige d'acier qui foutient une efpece de boiffeau de figure conique en-dehors & en-dedans, & qui eft hériffé par le bas de dents tranchantes qui forment une fcie circulaire. Chaque dent eft à l'extrémité d'un bifeau: tous les bifeaux font tournés de droite à gauche pour couper dans le même fens. Ils ne tombent pas perpendiculairement de la partie fupérieure de la couronne à l'inférieure, mais ils defcendent obliquement & en fpirale, non-feulement pour mieux couper, mais pour chaffer par leur obliquité la fciure qui fe fépare au fond de l'ouverture. La couronne eft plus étroite par fon extrémité que par fa culaffe, afin que la piece d'os qu'on fcie puiffe y monter facilement à mefure qu'elle avance, & qu'on ait la facilité de pancher le *trépan* de côté & d'autre pour fcier également. Sa profondeur eft d'environ dix lignes; fa largeur varie; car il y a de grandes, de moyennes & de petites couronnes. Le diametre de la plus grande eft de neuf à dix lignes dans fon fond, & de fix à fept à fon entrée, les autres diminuent à proportion. *Fig.* 6. *Pl. XVI*.

Dans le fond de la couronne, fe monte de gauche à droite une pyramide, *fig.* 7. & 8. faite comme un poinçon, ovale ou quarrée, terminée par fon extrémité inférieure en façon de langue de ferpent, tranchante fur les côtés, pointue comme le perforatif, & un peu plus longue que la couronne. Son extrémité fupérieure eft une vis de trois lignes de hauteur. Cette pyramide fe monte & fe démonte par le moyen d'une clé d'acier, *fig.* 9. qui eft un tuyau ovale ou quarré, long au-moins de deux pouces & demi, pour recevoir & embraffer jufte la pyramide, & terminé par un anneau ou un treffle qui fert de manche. On fait entrer la pyramide dans la cavité de cette clé; on tourne de gauche à droite pour la monter, & de droite à gauche pour l'ôter.

L'ufage du *trépan* couronné eft de faire une ouverture au crâne, pour donner iffue au fang ou au pus épanché fur la dure-mere, ou fur le cerveau; pour ouvrir des abfcès dans le canal des os longs; pour trépaner le fternum dans le cas d'abfcès ou d'épanchement quelconque entre les deux lames du médiaftin; pour retirer des corps étrangers engagés dans les os; pour enlever des efquilles, ou pieces d'os enfoncées. *Voyez* TRÉPANER.

L'arbre qui fert à porter les différentes pieces dont nous venons de détailler la conftruction, a beaucoup de reffemblance au vilebrequin dont les ferruriers fe fervent. *Voyez fig.* 11. *Pl. XVI*.

Pour le bien examiner, nous le confidérerons fous trois parties; deux font perpendiculaires l'une à l'autre, & la troifieme eft une branche coudée qui repréfente un demi-cercle fort alongé & irréguliérement arrondi, mais très-fymmétriquement conftruit. La partie ou l'extrémité fupérieure de l'arbre du *trépan* eft comme la bafe de toute la machine. C'eft une piece d'acier très-polie, qui a environ un pouce deux lignes de longueur fur quatre à cinq lignes de diametre; elle eft taillée à huit pans. La partie fupérieure de cette piece octogone, eft une mitte fur laquelle le manche eft appuyé. Du milieu de la mitte s'éleve une fcie, ou petite tige d'acier fort ronde & polie, d'un pouce & demi de hauteur fur près de deux lignes d'épaiffeur; cette fcie eft cachée & contenue dans le manche, par la méchanique que nous allons expliquer.

Le manche de l'arbre du *trépan* doit être conftruit de deux pieces, qui font ordinairement d'ébene ou d'ivoire; la partie inférieure de ce manche eft plus longue que large: elle reffemble affez à une petite pom-

pomme de canne bien tournée; il y a une vis à ſon ſommet, & elle eſt percée dans toute ſon étendue. Ce canal contient & renferme une petite canule de cuivre, qui entre avec beaucoup de juſteſſe & qui eſt très-polie en-dedans, afin de permettre à la ſcie qu'elle entoure, d'y tourner & d'y faire ſes mouvemens; c'eſt pourquoi cette ſcie eſt comme rivée ſur la canule par un petit écrou qui s'engage ſur la vis qui eſt à ſon ſommet, ce qui eſt beaucoup plus commode que la rivure que les couteliers ont coutume d'y mettre. Voilà quelle eſt la méchanique qui cache & contient la ſcie de l'arbre du *trépan*; ce que l'on appelle *la noix*. Cette partie ſupérieure de l'arbre eſt couronnée par une pomme d'ébene ou d'ivoire, applatie, convexe en-dehors, & cave en-deſſous; elle ſe joint avec l'autre partie du manche par un écrou, gravé dans la partie cave de la pomme, & qui ſe monte ſur la vis qui eſt à la partie ſupérieure de l'autre piece de manche.

La partie inférieure de l'arbre du *trépan* eſt perpendiculaire à celle dont on vient de parler: on la nomme *la boîte*, parce qu'elle ſert à emboîter la ſcie des couronnes & des autres *trépans*. Pour que cette partie ſoit bien conſtruite elle ne doit point être ronde & tournée en écrou, comme on le voit dans pluſieurs auteurs, parce qu'alors les ſcies des couronnes ſont en vis; ſtructure qui a beaucoup d'inconvéniens: un des principaux eſt que cette vis ſe monte à contre ſens du jeu de la couronne; lorſqu'on trépane, elle ſe ſerre quelquefois à un tel point, qu'il faut un étau pour la démonter. D'ailleurs il eſt plus long & plus embarraſſant de monter une vis dans un écrou, que de faire entrer une ſcie quarrée dans une boîte de même figure. La boîte eſt à pans, elle a environ un pouce & demi de longueur. La ſurface de la boîte qui eſt diamétralement oppoſée à celle qui touche à la manivelle ou branche courbe qui joint la partie ſupérieure & l'inférieure, eſt fendue de la longueur de dix lignes par une ouverture & qui pénetre juſque dans la cavité de la boîte, & qui ſert à y placer un petit reſſort à baſcule, dont l'extrémité inférieure faiſant éminence en-dedans de la boîte, eſt taillée en talus, & très-polie afin de gliſſer facilement ſur la ſurface ou biſeau de la ſcie des *trépans*, pour s'engager dans leur hoche ou entailleure. *Voy. fig.* 12. *la coupe de cette boîte*.

La troiſieme piece de l'arbre eſt la branche ou manivelle. C'eſt un arc irrégulierement arrondi, dont les extremités tiennent aux parties ſupérieure & inférieure de l'inſtrument. Cet arc eſt plus ou moins orné ſuivant le goût & l'adreſſe de l'ouvrier. Il doit y avoir dans ſon milieu une petite boule tournante d'acier, ovale, ayant environ un pouce de diametre ſur quinze lignes de longueur. Cette petite boule doit être garnie de petits ſillons, moins ſous l'ornement, qu'afin de préſenter des ſurfaces inégales aux doigts, & d'être tenue avec plus de fermeté. Cette boule doit tourner autour d'un eſſieu, ce qui facilite beaucoup l'action de la machine, & en rend le mouvement bien plus doux.

Nous expliquerons la maniere de ſe ſervir de tous ces inſtrumens en parlant de l'operation à laquelle ils conviennent. *Voyez* Trépaner. (*Y*)

TRÉPANER, *terme de Chirurgie*, pratiquer l'opération du trépan; c'eſt faire une ouverture au crâne pour relever des pieces d'os qui piquent ou qui compriment la dure-mere ou le cerveau, ou pour donner iſſue aux matieres épanchées ſous le crâne, ou pour enlever des pieces d'os cariés.

Cette opération ſe pratique ordinairement à la ſuite des plaies ou des coups à la tête. Il faut voir ce que nous avons dit à l'*article* des *plaies de tête*, au *mot* Plaie. Nous parlerons ſimplement ici de la maniere de faire l'opération: nous traiterons enſuite des cas douteux pour l'opération du trépan; & nous expoſerons les raiſons qui peuvent en pareils cas déterminer à pratiquer ou à éviter cette opération.

Lorſque l'opération du trépan eſt indiquée, & qu'on a découvert le lieu où il la faut faire, par les inciſions convenables, de la façon dont nous l'avons dit à l'*article* des *plaies de tête*; il faut mettre le malade dans une ſituation commode; ſa tête doit être ſtable, & pour ainſi dire inébranlable pendant l'opération; & l'endroit du crâne que l'on doit ouvrir, doit, autant que cela eſt poſſible, être le lieu le plus élevé, afin que la couronne y poſe perpendiculairement. Pour ſatisfaire à toutes ces vues, on éloigne le lit du mur, pour que les aides puiſſent ſe placer commodément & contenir fermement la tête du malade, ſous l'oreiller duquel on place un plat d'étain ou une planche.

Les inſtrumens ſeront rangés ſur un plat, & l'appareil qu'on doit appliquer après l'opération, doit être rangé ſur un autre, de façon que les pieces ſe préſentent dans l'ordre qu'elles doivent être employées.

Tout étant ainſi bien diſpoſé, le chirurgien prend la couronne montée de ſa pyramide, *voyez* Trépan couronné; & il la poſe perpendiculairement ſur l'endroit du crâne qu'il veut percer. Les dents de la couronne doivent anticiper un peu ſur la fracture, pourvu que les pieces d'os ſoient ſolides; il tourne enſuite deux ou trois fois, en appuyant ſuffiſamment, la pyramide ſur le crâne pour y faire impreſſion qui ſerve de guide au perforatif. *Voy.* Trépan perforatif.

Le chirurgien prend alors l'arbre du trépan monté du perforatif: on tient ces deux inſtrumens joints enſemble, comme une plume à écrire; on poſe enſuite la pointe du perforatif dans la marque que la pyramide de la couronne a gravée ſur le crâne; on fait avec le pouce & le doigt indicateur de la main gauche un cerceau qu'on poſe horiſontalement ſur la pomme de l'arbre du trépan: on met le menton dans ce cerceau; on prend avec les trois premiers doigts de la main droite le milieu de l'arbre pour tourner de droite à gauche & faire un trou au crâne, capable de loger la pyramide de la couronne. *Voyez* cette attitude, *fig.* 1. *Pl. XVII.*

Avant de relever le perforatif, il faut avoir l'attention de donner un demi-tour de gauche à droite ſans appuyer avec le menton; & de porter les doigts qui étoient appuyés ſur la paumette de l'arbre, auprès du crâne, pour prendre l'inſtrument & l'ôter perpendiculairement du trou où il eſt engagé.

L'aide qui eſt chargé des inſtrumens, démonte le perforatif; & met à ſa place une couronne, pendant que l'opérateur ôte avec un petit linge ou une fauſſe tente, la ſciûre que le perforatif a produite. Le chirurgien reçoit l'arbre ſur lequel on a monté la couronne; il porte la pyramide dans le trou fait par le perforatif; il ſe met dans la même ſituation où il étoit en ſe ſervant de ce premier inſtrument; & tournant de droite à gauche, il ſcie l'os circulairement. Si la couronne ne poſe pas perpendiculairement, la circonférence de l'os n'eſt pas coupée également de tous les côtés: le chirurgien doit s'en appercevoir, parce qu'il s'éleve plus de ſciûre d'un côté que de l'autre; dans ce cas, il panche ſon inſtrument du côté où il y en a le moins, & il paſſe un peu plus légerement ſur le côté oppoſé.

Quand le chemin de la couronne eſt bien frayé, on ôte le trépan, en donnant le demi-tour, & en portant la main droite à la baſe de la couronne, comme nous l'avons dit en parlant du *perforatif*. Pendant qu'un aide démonte la pyramide & nettoie les dents de la couronne avec une petite broſſe de crin, le chirurgien opérateur porte un petit ſtilet plat & mouſſe dans l'impreſſion faite par la couronne, & il ôte la ſciûre avec une fauſſe tente: il reprend enſuite la couronne; il continue de ſcier juſqu'à ce que la piece d'os ſoit vacillante, & qu'elle puiſſe être enlevée avec la feuille de myrthe. On a la précaution de relever pluſieurs fois la couronne pour la nettoyer, & on examine à chaque fois ſi l'on ſcie l'os également: mais il faut avoir beaucoup d'égards à l'épaiſſeur des os, & quand on a paſſé le diploé, on doit aller avec prudence pour ne pas enfoncer l'os ſur la dure-mere. On s'apperçoit qu'on a ſcié le diploé, à la réſiſtance qui augmente & à la ſciûre blanche que la table interne fournit après celle du diploé qui eſt rouge.

Toutes les fois que l'on ſent de la difficulté & de la réſiſtance à la couronne en tournant l'arbre du trépan, c'eſt une marque que les petites dents de la couronne s'enfoncent trop; pour lors on donne un demi-tour de gauche à droite; & on recommence de nouveau, mais un peu plus légerement.

Quand la piece d'os eſt enlevée, il faut emporter les inégalités de la circonférence interne du trou, par leſquelles la dure-mere pourroit être bleſſée dans ſes battemens: on ſe ſert à cet effet du couteau lenticulaire. *Voyez* Couteau lenticulaire.

Quand il y a du ſang épanché ſur la dure-mere, on recommande, pour en procurer la ſortie, de faire faire une grande inſpiration au malade, & de lui pin-

pincer le nez. Cette méthode n'est pas toujours praticable; un malade, dans un assoupissement léthargique n'est pas dans le cas de se prêter à ce qu'on se propose; d'ailleurs les trépans doivent, autant que faire se peut, être pratiqués aux parties déclives, desorte que les fluides épanchés sortent facilement; & lorsque cela n'est pas possible, l'expérience a fait voir qu'on étoit obligé d'avoir recours aux injections & aux contre-ouvertures. *Voyez* CONTRE-OUVERTURE & INJECTION.

Lorsque le trépan a été appliqué à l'occasion des pieces d'os qui comprimoient la dure-mere ou qui perçoient les membranes & pénétroient dans le cerveau, il faut relever ces parties avec l'élévatoire. *Voyez* ÉLÉVATOIRE.

Le pansement de l'opération consiste dans l'application d'une petite piece de linge de la grandeur du trou. (*Voyez* SYNDON), de la charpie, des compresses & un bandage convenable. *Voyez* COUVRE-CHEF.

La matiere dont nous traitons, pourroit donner lieu à des dissertations aussi étendues qu'importantes: on peut consulter à ce sujet les différens *traités de Chirurgie*, & particulierement le *premier volume* de l'*académie royale de Chirurgie*, où l'on trouve plusieurs mémoires, dans lesquels M. Quesnay détermine par des observations très-intéressantes les cas où il faut multiplier les trépans; les remedes qui conviennent le mieux pour la cure des plaies du cerveau; les moyens dont on se sert pour hâter l'exfoliation des os du crâne ou pour l'éviter, &c. Nous allons rapporter, d'après le mémoire *du trépan dans les cas douteux*, les raisons qui peuvent en pareils cas déterminer à recourir au trépan, ou à éviter cette opération.

De tous les signes qui peuvent déterminer à *trépaner*, il n'y en a point de plus décisifs que les fractures & les enfoncemens du crâne. Cependant il y a des exemples de blessés qui ont guéri dans quelques-uns de ces cas, sans avoir été trépanés. Mais ces observations ne doivent point en imposer; on doit se défier de toute observation où l'on ne rapporte que le succès, sans parler des indications qui peuvent y conduire: ces observations nous instruisent peu par la pratique, sur-tout quand elles sont contredites par d'autres qui l'emportent infiniment sur elles. Les observateurs éclairés ont remarqué qu'on ne pouvoit se dispenser de l'opération du trépan dans le cas de fracture, que lorsque les pieces (des os fracturés) étoient assez écartées l'une de l'autre, pour permettre la sortie du sang qui auroit pu s'épancher sur la dure-mere. Il y a des cas où l'écartement d'une suture voisine de la fracture, a dispensé de l'opération du trépan; mais ces cas méritent une attention singuliere; car l'épanchement peut se faire des deux côtés de la suture; & alors l'évacuation ne peut ordinairement se faire que d'un côté, à cause que la dure-mere peut encore rester adhérente vers le bord d'un des os écartés, & retenir le sang qui seroit épanché sous la portion de l'os à laquelle la dure-mere seroit restée attachée. Il faudra donc appliquer le trépan de ce côté malgré l'écartement de la suture. Toute cette doctrine est appuyée sur des observations dont on sent toute la conséquence, & dont il résulte qu'on peut dans certains cas, s'écarter des regles les plus invariables de l'art, mais qu'on ne doit le faire qu'avec beaucoup de connoissance & de circonspection.

Il est un autre cas bien plus embarrassant, même pour les plus grands maîtres; ce sont les coups à la tête sans lésion apparente aux os, souvent même sans plaie ni contusion aux chairs ni à la peau, lesquels sont suivis d'épanchement sous le crâne, & qui d'autres fois n'en causent point, quoiqu'ils soient accompagnés de circonstances ou d'accidens qui donnent lieu d'en soupçonner. Les accidens qui arrivent dans les blessures de la tête où il n'y a point de fractures, déterminent, lorsqu'ils sont graves, plusieurs praticiens à *trépaner*. D'autres se contentent de combattre ces accidens par les saignées & les autres remedes qui peuvent servir à les dissiper. Les uns & les autres réussissent souvent; mais ils se trompent souvent aussi. M. Quesnay, par l'usage qu'il a sçu faire des différentes observations communiquées à l'académie, découvre, dans les succès même, les circonstances ou les particularités qui peuvent aider à distinguer les cas où l'on peut se déterminer le plus surement qu'il est possible sur le parti qu'on doit prendre. La distinction des accidens en primitifs & en consécutifs, fait le principal fondement des dogmes que l'on pose sur cette matiere. *Voyez* COMMOTION. Les accidens consécutifs prescrivent l'opération du trépan; & ceux qui arrivent beaucoup de tems après le coup, sont les plus pressans pour l'opération. Il faut surtout faire attention que les accidens consécutifs ne dépendent pas de l'inflammation du péricrâne, comme nous l'avons dit en parlant des plaies de tête.

Il y a un troisieme cas où l'application du trépan est douteuse. Il arrive quelquefois qu'après des coups à la tête, il reste à l'endroit de la blessure, quoiqu'elle soit guérie, une douleur fixe, qui au-lieu de diminuer avec le tems, augmente de-plus-en-plus malgré tous les topiques auxquels on peut avoir recours; ce qui a plusieurs fois obligé d'y faire des incisions pour découvrir l'os. Les uns ont pris le parti de le ruginer; les autres d'en attendre l'exfoliation; d'autres enfin ont jugé d'en venir à l'opération du trépan.

M. Quesnay rapporte des observations où l'on voit que ces moyens ont diversement réussi, selon les différens cas. Quoiqu'on soit arrivé à la même fin par différens procédés, on ne doit pas y avoir recours indifféremment: ces observations laissent entrevoir que l'opération du trépan ne doit avoir lieu, que quand on soupçonne que l'os est altéré presque dans toute son épaisseur, ou lorsque quelques accidens font croire que la cause du mal est sous le crâne, comme seroit une carie à la face interne des os dont il y a des exemples; ou enfin, lorsqu'ayant jugé à propos d'attendre l'exfoliation, elle n'a pas fait cesser les accidens. Mais quand la douleur paroît extérieure, qu'elle augmente lorsqu'on presse sur l'endroit où elle se fait sentir, on doit tout espérer de l'exfoliation, sur tout si après avoir découvert l'os, on n'y apperçoit qu'une légere altération ou une carie superficielle. Il faut, pour s'en assurer, avoir recours à la rugine: son usage peut d'ailleurs avoir ici d'autres avantages, comme d'accélérer beaucoup l'exfoliation, de faire cesser la douleur avant que l'exfoliation soit arrivée; mais ce dernier effet dépend surtout de bien découvrir toute la surface de l'os, qui est altérée, afin que cette altération ne communique plus à aucun endroit avec le péricrâne. (*Y*)

TRÉPAN, (*Fortification.*) instrument dont les mineurs se servent pour donner de l'air à une galerie de mine, lorsque l'air n'y circule pas assez pour qu'on puisse y tenir une chandelle allumée. Ils ont pour cet effet une espece de foret avec lequel ils percent le ciel de la galerie, & à mesure que cet instrument avance dans les terres, ils l'alongent par le moyen de plusieurs antes, dont les extrémités sont faites en vis & en écrou pour s'ajuster bout à bout. Par cette opération les mineurs disent avoir *trépané la mine*, ou *donné un coup de trépan*. (*Q*)

TRÉPAN, s. m. (*Outil de Sculpteur & de Marbrier.*) outil qui sert à forer & percer les marbres & les pierres dures. On s'en sert aussi quelquefois pour le bois. Il est du nombre des principaux outils de l'art des sculpteurs, & du métier des marbriers.

Il y a trois sortes de *trépans*, l'un qui est le plus simple, c'est un vrai vilebrequin, mais avec une meche plus longue & plus acérée; le second *trépan* se nomme *trépan à archet*; il est semblable au foret à archet des serruriers, & a comme lui sa boîte, son archet & sa palette, il est seulement plus fort, & ses meches de plusieurs figures: enfin le troisieme *trépan*, sans rien ajouter pour le spécifier, est celui que l'on appelle simplement *trépan*. Il est le plus composé des trois, & le plus en usage en sculpture. Les parties de ce *trépan* sont la tige que l'on appelle aussi le *fust*, la traverse, la corde de cette traverse, un plomb, une virole & une meche. La tige est de bois, & a à l'une de ses extrémités une virole qui sert à y attacher & y affermir la meche qu'on peut changer, suivant qu'on en a besoin, y en mettre de plus ou de moins fortes, de rondes, de quarrées, de pointues, &c. à l'autre extrémité du fust, est un trou par où passe la corde que la traverse a attachée à ses deux bouts. Cette traverse est elle-même enfilée du fust par un trou qu'elle a au milieu; au-dessous de la traverse, & un peu au-dessus de la virole; est le plomb qui est de figure sphérique, & qui est joint, & posé horisontalement au pié du fust. C'est la corde en s'entortillant autour du fust, qui donne le mouvement au *trépan* plus prompt, ou plus long, suivant qu'on leve ou qu'on abaisse la traverse

verſe où elle eſt attachée avec plus ou moins de viteſſe. (*D. J.*)

TRÉPAS, MORT, DÉCÈS, (*Synonym.*) *trépas* eſt poétique, & emporte dans ſon idée le paſſage d'une vie à l'autre. *Mort* eſt du ſtyle ordinaire, & ſignifie préciſément la ceſſation de vivre. *Décès* eſt d'un ſtyle plus recherché, tenant un peu de l'uſage du palais, & marque proprement le retranchement du nombre des mortels. Le ſecond de ces mots ſe dit à l'égard de toutes ſortes d'animaux; & les deux autres ne ſe diſent qu'à l'égard de l'homme. Un *trépas* glorieux eſt préférable à une vie honteuſe. La *mort* eſt le terme commun de tout ce qui eſt animé ſur la terre. Toute ſucceſſion n'eſt ouverte qu'au moment du *décès*.

Le *trépas* ne préſente rien de laid à l'imagination, il peut même faire enviſager quelque choſe de gracieux dans l'éternité. Le *décès* ne fait naître que l'idée d'une peine cauſée par la ſéparation des perſonnes auxquelles on étoit attaché; mais la *mort* douloureuſe de ces perſonnes préſente quelque choſe d'affreux. *Girard*. (*D. J.*)

TRÉPAS DE LOIRE, (*Finances de France.*) bureau de France où l'on fait payer le droit de la traite-foraine, à l'embouchure de la Sarre dans la Loire. Apparemment que ce mot *trépas* eſt dit par corruption de *outrepaſſer*, parce que ce droit ſe paie ſur les marchandiſes qui paſſent outre la Loire, & qui vont en Bretagne, qui étoit autrefois province étrangere.

En 1630, Chriſtomwal capitaine anglois, s'empara de l'abbaye de Saint-Maur-ſur-Loire, où il ſe fortifia. Le connetable du Gueſclin, après des tentatives inutiles pour l'en chaſſer, traita avec lui de la rançon de cette abbaye, à 16 mille francs d'or, dont il conſentit avec le ſieur Dubeuil une obligation au capitaine anglois. Pour la payer, on établit un péage de douze deniers par livre, de la valeur de toutes les marchandiſes montant, deſcendant & traverſant la Loire depuis Candé juſqu'à Chantoceaux. Il devoit être *éteint* dès que la ſomme ſeroit rembourſée; mais cette promeſſe fut oubliée: la ſeule grace qu'on accorda, fut de réduire ce péage en 1654 à deux deniers obole.

En 1665, ce droit fut continué, ſans aucune juſtice, par un arrêt du conſeil, avec une nouvelle impoſition ſur l'Anjou; le tout fut uni aux fermes générales, & depuis aliéné, comme il l'eſt encore aujourd'hui; l'extenſion arbitraire que les engagiſtes ont donnée à ce droit, les procès & les formalités qui en réſultent, ont prodigieuſement affoibli le commerce de ces cantons. Les receveurs du *trépas de Loire*, par exemple, ſe ſont avancés juſque dans la Bretagne, où le droit n'eſt point dû: enfin leurs tarifs ſont falſifiés & contraires aux premiers principes du commerce. (*D. J.*)

TRÉPASSÉS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccl.*) nom d'une fête, ou plutôt un jour de prieres ſolemnelles pour les ames du purgatoire. Amalarius Fortunatus dans ſon ouvrage des offices eccléſiaſtiques de Louis-le-Debonnaire, au commencement du ix. ſiecle, nous a laiſſé un office entier des morts, d'où quelques-uns ont voulu conclure que la mémoire annuelle des défunts, étoit établie dès ce tems-là; mais cette preuve paroît foible. Il y a plus d'apparence que cet office ne ſe diſoit encore alors que pour chaque particulier qui quittoit cette vie. C'eſt ſaint Odilon, abbé de Cluni, qui eſt le premier auteur de cette inſtitution, laquelle a paſſé de ſon ordre dans toute l'Egliſe. Ce ſaint abbé, au commencement du ix. ſiecle, ordonna à tous les religieux qui dépendoient de ſon abbaye, de faire tous les ans une commémoration ſolemnelle de tous les fideles défunts, le 2 Novembre, qui eſt le lendemain de la fête de tous les ſaints. Les ſouverains pontifes approuverent cette dévotion, & voulurent l'étendre dans toute l'Egliſe: c'eſt de-là qu'eſt venue la ſolemnité lugubre, que l'on appelle la fête des *trépaſſés*. Bollandus, *vie de ſaint Odilon*.

TRÉPIDATION, ſ. f. ou TITUBATION, *en terme d'Aſtronomie*, eſt une eſpece de balancement que les anciens aſtronomes attribuoient aux cieux de cryſtal qu'ils avoient imaginé pour expliquer le mouvement des planetes. Par cette *titubation* ils expliquoient quelques mouvemens obſervés dans l'axe du monde; ſavoir celui qui produit la préceſſion des équinoxes: cette préceſſion, comme on le ſait aujourd'hui, vient d'un mouvement conique de l'axe de la terre autour des poles de l'éclyptique contre l'ordre des ſignes, & la cauſe phyſique en a été découverte dans ces derniers tems. *Voyez* PRÉCESSION. (*O*)

TRÉPIDATION, ſ. f. *en Médecine*, eſt un tremblement des nerfs & des membres du corps. *Voyez* TREMBLEMENT.

Le premier ſymptome de la rage dans les chiens, eſt une *trépidation* des membres, &c. *Voy.* HYDROPHOBIE.

TRÉPIÉ, (*Antiq. grec. & rom.*) c'étoit un inſtrument à trois piés qui, dans le paganiſme, entroit dans les actes de religion, & étoit lié avec elle.

Il ſeroit impoſſible de remonter à l'origine des *trépiés*, elle ſe perd dans les tems les plus reculés. Homere en parle comme d'un uſage établi, lorſqu'il écrivoit. On connoît l'emploi qu'on faiſoit des *trépiés* pour les oracles & pour les prédictions. Le *trépiés* étoient dans la Grece, ce que les couronnes & les boucliers votifs furent dans la ſuite des tems chez les Romains, c'eſt-à-dire des offrandes plus ou moins cheres, qu'on faiſoit à tous les dieux. Les inſcriptions dont il étoit facile de les orner, perpétuoient la mémoire de celui qui les avoient offerts. La grandeur & la matiere en étoient indifférentes.

Preſque tous les enfans qui avoient exercé le ſacerdoce d'Apollon chez les Thébains, laiſſoient un *trépié* dans le temple. Les *trépiés* étoient auſſi donnés par recompenſe aux talens. Héſiode en remporta un pour prix de poéſie à Chalcys ſur l'Euripe. Echembrote en offrit un de bronze à Hercule avec cette inſcription: „ Echembrote Arcadien a dédié „ ce *trépié* à Hercule, après avoir remporté le prix „ aux jeux des Amphictyons „. Horace dit, *l. IV. ode* 8.

Donarem tripodas *præmia fortium*
Graïorum.

Si j'étois riche, mon cher Cenſorinus, je donnerois volontiers à mes *amis*, de ces beaux *trépiés* dont la Grece recompenſa autrefois la valeur de ces héros.

Pauſanias cite le ſujet d'un groupe de marbre aſſez indécent pour les dieux, mais qui fait honneur aux *trépiés*. Hercule & Apollon y étoient repréſentés ſe diſputant un *trépié*, ils étoient prêts à ſe battre, mais Latone & Diane retenoient Apollon tandis que Minerve appaiſoit Hercule. On en voit peu de bien conſervés, & la plûpart ſont romains.

On en a trouvé un dans la maiſon de campagne d'Hadrien, de la hauteur d'environ cinq piés; ce qui prouve qu'il n'a été deſtiné que pour une offrande. Il eſt de pierre de touche, du plus beau travail grec.

Les *trépiés* ſacrés, car c'eſt ainſi qu'on les nommoit, ſe trouvent ſouvent de différentes formes; les uns ont des piés ſolides, les autres ſont ſoutenus ſur des verges de fer; il y en avoit en maniere de ſieges, de tables, de cuvettes; il y en avoit qui ſervoient d'autels, & ſur leſquels on immoloit les victimes.

Enfin quelle que fût leur figure, les trois piés des *trépiés* ſouffroient en particulier différentes formes, & pouvoient être décorés de différens ornemens. Le noyau ou le pilier montant qui portoit la cuvette, pouvoit être formé par un ou pluſieurs figures. On varioit ces figures dans l'eſpece & dans les proportions. La cuvette, toujours ſoutenue par les trois piés, pouvoit être ornée par des têtes de caracteres, mais il étoit poſſible de la décorer à volonté, en-dedans comme en-dehors, par des bas-reliefs & des gravures. Auſſi eſt-il conſtant que les Grecs allioient dans les *trépiés* la ſculpture & la gravure. Pour les Romains, ils n'ont guere été dans le goût d'embellir leurs *trépiés*. Ils les ont conſervés dans leur premiere forme, c'eſt-à-dire ſimple, car en fait d'ornemens, on augmente plutôt qu'on ne diminue, comme le remarque M. de Caylus. *Antiq. Grec. Rom. Etruſq. t.* 2. (*D. J.*)

TRÉPIÉ, (*Médailles.*) les médailles prouvent que les *trépiés* avoient un grand uſage dans les ſacrifices; car les trois piés étoient couverts d'un baſſin, ſous lequel on faiſoit du feu pour brûler l'encens & les parfums que l'on offroit aux dieux; on a une médaille de l'empereur Vérus, dont la tête eſt gravée d'un côté, & ſur l'autre on voit un *trépié* entouré d'un ſerpent: ce *trépié* marque un ſacrifice que faiſoit l'empereur, & le ſerpent indique qu'il ſacrifioit

ſioit à Eſculape, au ſujet de ſa ſanté. Pour rendre ce ſymbole intelligible, on dit que comme le ſerpent quitte ſa vieille peau, les malades, par le ſecours de la médecine, quittent la largeur qui ſuit les maladies.

On connoît encore une médaille de Vitellius, ſur le revers de laquelle on voit un *trépié*, la figure d'un dauphin au-deſſus, & un oiſeau que l'on croit être un corbeau au-deſſous. La légende porte ces mots XV. VIR. SACR. FAC. qui nous apprennent que Vitellius étoit un des quindécemvirs prépoſés pour la ſolemnité des ſacrifices: en effet, le dauphin étoit conſacré à Apollon, ſelon la remarque de Servius ſur le troiſieme livre de l'Enéide: & à l'égard du corbeau, on prétend qu'il étoit ſous la protection du même dieu. (*D. J.*)

TRÉPIÉ DE LA PYTHIE, (*Mytholog.*) machine à trois piés ſur laquelle la Pythie aſſiſe rendoit les oracles d'Apollon; c'étoit là le *ſacré trépié*, appellé en latin *cortyna*; il étoit couvert de la peau du ſerpent Python; la prêtreſſe ou le prêtre d'Apollon ne rendoit les oracles du dieu, & n'annonçoit l'avenir, qu'après s'être aſſiſe ſur le *ſacré trépié*.

Dans les premiers ſiecles de la découverte de l'oracle de Delphes, devint prophete qui voulut, dit M. Hardion. Les habitans du Parnaſſe n'avoient beſoin, pour acquérir le don de prophétie, que de reſpirer la vapeur qui ſortoit de l'antre de Delphes. Le dieu de l'oracle pour ſe mettre en crédit, inſpiroit alors toutes ſortes de perſonnes indifféremment. Enfin pluſieurs de ces phrénétiques dans l'accès de leur fureur, s'étant précipités dans l'abyme, on chercha les moyens de remédier à cet accident. On dreſſa ſur le trou une machine qui fut appellée *trépié*, parce qu'elle avoit trois barres, & l'on commit une femme pour monter ſur ce *trépié*, d'où elle pouvoit, ſans aucun riſque, recevoir l'exhalaiſon prophétique. Cette exhalaiſon étoit une ivreſſe produite par quelques vapeurs qui ſortoient de l'antre de Delphes, ou bien une ivreſſe réelle procurée par des aromates qu'on brûloit, & qui attaquoient le cerveau délicat de la Pythie, ou plutôt encore, c'étoit une ivreſſe feinte, des emportemens & des contorſions étudiées.

Il ne faut pas confondre le *trépié* ſur lequel la prêtreſſe étoit aſſiſe pour rendre les oracles d'Apollon, avec le *trépié* d'or qui étoit placé auprès de l'autel dans le temple de Delphes, *voy.* donc TRÉPIÉ D'OR. *Littérat.*

On donnoit auſſi par excellence le nom de *trépiés* aux divers autels du fils de Jupiter & de Latone. Claudien nous repréſente ce dieu qui vient de les viſiter dans ſon char tiré par des griffons.

Phœbus adeſt & frænis grypha jugalem
Riphæo tripodus *repetens detorſit ab axe.*

TRÉPIÉ D'OR, (*Littérat.*) ce *trépié*, dit Hérodote, *liv. IX.* étoit porté ſur un ſerpent de bronze à têtes: il fut conſacré à Apollon, & placé auprès de l'autel dans ſon temple de Delphes.

Pauſanias, général des Lacédémoniens à la bataille de Platée, fut d'avis qu'on donnât cette marque de reconnoiſſance au dieu des oracles. Pauſanias le grammairien, qui étoit de Céſarée en Cappadoce, & qui dans le ſecond ſiecle nous a donné une belle deſcription de la Grece, fait mention de ce *trépié*. Après la bataille de Platée, dit-il, les Grecs firent préſent à Apollon d'un *trépié d'or*, ſoutenu par un ſerpent de bronze; c'étoit un ſerpent d'airain à trois têtes, dont les différens contours faiſoient une grande baſe qui s'élargiſſoit inſenſiblement.

Il ſe pourroit bien que la colonne de bronze qui étoit à Conſtatinople, fût ce fameux ſerpent à trois piés; car outre Zozime & Sozomène, qui aſſurent que l'empereur Conſtantin fit tranſporter dans l'hyppodrome les *trépiés* du temple de Delphes, Euſebe rapporte que ce *trépié* tranſporté par ordre de l'empereur, étoit ſoutenu par un ſerpent roulé en ſpire.

Quoi qu'il en ſoit, la colonne de bronze aux trois ſerpens avoit environ quinze piés de haut; elle étoit formée par trois ſerpens tournés en ſpirale comme un rouleau de tabac; leurs contours diminuoient inſenſiblement depuis la baſe juſque vers les cous des ſerpens, & leurs têtes écartées ſur les côtés en maniere de *trépiés*, compoſoient une eſpece de chapiteau: Mourat avoit caſſé la tête à un de ces ſerpens; la colonne fut traverſée, & les têtes des deux autres furent caſſées en 1700, après la paix de Carlovitz. (*D. J.*)

TRÉPIÉS DE DODONE, (*Littérat.*) l'airain qui reſonnoit dans ce temple étoit peut-être une ſuite de *trépiés* poſés de maniere que le reſonnement du premier qu'on touchoit ſe communiquoit aux autres, & produiſoit un ſon continué pendant quelque tems. *Voyez l'article* ORACLE DE DODONE. (*D. J.*)

TRÉPIÉ, (*Littérat.*) *tripus*, gen. *odis*, les *trépiés* des anciens étoient de grandes marmites ou de grands chauderons à trois piés, de divers métaux. Il y en avoit de deux ſortes, les uns étoient pour mettre ſur le feu, & on les appelloit ἐμπυριβήτας & λοετροχόους, & les autres ſervoient à mêler le vin avec l'eau, & ils étoient appellés ἀπύρους, parce qu'on ne les mettoit jamais au feu. On voit par-tout dans Homere que l'on faiſoit préſent aux héros de baſſins & de *trépiés*; ainſi dans le *liv. XIX.* de l'Iliade, Achille reçoit d'Agamemnon vingt cuvettes & ſept *trépiés*. (*D. J.*)

TRÉPIÉ, (*Art numiſmat.*) le *trépié* ſur les médailles romaines, marque quelque ſacerdoce ou dignité ſacerdotale. Le *trépié* couvert ou non, avec une corneille ou un dauphin, eſt le ſymbole des duumvirs députés pour garder les oracles des ſibylles, & pour les conſulter dans l'occaſion; ils étoient conſacrés aux piés de la ſtatue d'Apollon palatin, à qui la corneille eſt conſacrée, & à qui le dauphin ſert d'enſeigne dans les cérémonies des duumvirs. *P. Jobert.*

TRÉPIÉ, (*Cirier.*) les blanchiſſeurs de cire nomment *trépié*, une petite table quarrée faite de menus morceaux de fer, ſur laquelle poſe l'inſtrument en forme d'auge, qu'ils appellent la *grelouoire*. (*D. J.*)

TRÉPIÉ, *terme de Marchand de fer*, uſtenſile de cuiſine, fait d'un cercle de fer ſoutenu de trois piés, ſur lequel on poſe les chauderons, fourneaux, poiles, &c. qu'on veut tenir ſolidement ſur le feu. (*D. J.*)

TRÉPIGNER, (*Maréchal.*) un cheval qui *trépigne*, eſt celui qui bat la poudre avec les piés de devant, en maniant ſans embraſſer la volte, & qui fait ſes mouvemens courts, près de terre, ſans être aſſis ſur les hanches. Les chevaux qui n'ont pas les épaules ſouples & libres, & qui avec cela n'ont guere de mouvement, ne font que *trépigner*: un cheval peut *trépigner*, même en allant droit.

TRÉPOINTE, ſ. f. *terme de Coffretier*, c'eſt chez les maîtres Coffretiers-malletiers, maîtres Bourreliers, Selliers, & autres ouvriers, un cuir mince, qu'ils mettent entre deux autres cuirs plus épais qu'ils veulent coudre. Les ſtatuts des Coffretiers leur ordonnent de faire les *trépointes* des malles, de bon cuir de veau ou de mouton, & de les coudre à deux chefs de bonne ficelle neuve, bien poiſſée.

TRÉPOINTE DE DEVANT, (*Cordonnerie.*) eſt une bande de cuir que l'on coud avec la premiere ſemelle de l'empeigne.

Trépointe de derriere, eſt une bande de cuir plus mince que celle de devant, qui ſe coud avec le quartier du ſoulier & le talon de la ſeconde ſemelle.

TRÉPOST ou TRÉPORT, ſ. m. (*Charpent. & Marine.*) longue piece de bois, qui eſt aſſemblée avec le bout ſupérieur de l'étambord, & qui forme la hauteur de la pouppe. *Voy.* ALONGES DE POUPPE.

TREPTOW, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Poméranie, ſur la riviere de Rega. Il y a une autre petite ville de même nom dans la même province, ſur le lac de Toll. (*D. J.*)

TRÉRO, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Trerus*, riviere d'Italie, dans la campagne de Rome. Elle naît proche d'Agnani, & ſe rend dans le Garigliano, aux confins de la Terre de Labour. (*D. J.*)

TRERONES, (*Géog. mod.*) peuples qui faiſoient ſouvent des courſes à la droite du Pont-Euxin, dans les pays voiſins juſque dans la Paphlagonie & dans la Phrygie: ces peuples, dit Strabon, *liv. I. pag.* 161. étoient les mêmes que les Cimmériens, ou dumoins quelques peuples d'entr'eux.

TRERUS, (*Géog. anc.*) 1°. petite contrée de la Thrace, ſelon Etienne le géographe, qui nomme ſes habitans *Treres*. Ces peuples, ſelon Pline, *l. IV. c.* 10. habitoient aux environs de la Dardanie, de la Macédoine, & de la Piérie. Thucydide, *l. II. p.* 166. les met ſur le mont Scomius, appellé *Scopius* par Pline, *liv. IV. ch. x.* & qui tient au mont Rodope. Strabon, *l. I. p.* 61. & *l. XIV. p.* 647. dit qu'ils étoient Cimmériens d'origine; que comme ceux-ci,

ci, ils firent des courses dans divers pays, & que la fortune les favorisa pendant long-tems.

2°. *Trerus*, fleuve d'Italie, dans le Latium. Strabon, *l. V. p.* 237. dit que ce fleuve mouilloit la ville de Fabrateria, qui étoit sur la voie Latine: son nom moderne est le *Tréro*. (*D. J.*)

TRÈS-CHRÉTIEN, (*Hist. de France.*) titre des rois de France. Le concile de Savonniere, tenu en 859, qualifie Charles-le-Chauve de *roi très-chrétien*. Le pape Etienne II. avoit déja donné ce nom à Pepin l'an 755. Malgré ces faits tirés de l'histoire, on a dit assez communément jusqu'à ces derniers tems, que le titre de *très-chrétien* fut accordé pour la premiere fois par Paul II. à Louis XI.

Le pere Mabillon qui a fait imprimer un extrait de l'ambassade de Guillaume de Monstereeet en 1469, où l'on voit que ce souverain pontife déclare qu'il donnera dans la suite ce titre à nos rois, remarque qu'en cela le pape ne faisoit que continuer un usage déja établi. Pour le prouver il rapporte plusieurs exemples anciens, qui à la vérité ont été quelquefois interrompus; mais il démontre que du tems de Charles VII. cette dénomination étoit déja constamment & héréditairement attachée à nos rois. Pie II. le dit expressément dans sa 385^e. lettre adressée à Charles VII du 3 des ides d'Octobre 1457. *Nec immerito ob christianum nomen a progenitoribus tuis defensum, nomen* christianissimi *ab illis hæreditarium habes*. Si ce savant religieux eût vu le prologue de Raoul de Presles à son livre de *la cité de Dieu*, il n'eût pas manqué de faire remonter l'usage de ce titre de *très-chrétien* jusqu'au tems de Charles V. ayeul de Charles VII. les termes de Raoul de Presles sont assez précis: „ Et à vous singulierement en l'institu- „ tion des lettres au *très-chrétien* des princes „. Ce passage a échappé aux auteurs des dissertations insérées dans les Mercures de Janvier, Avril & Juin 1720, *&c.* où cette matiere est discutée avec beaucoup de vivacité.

On trouve cependant, malgré ces autorités, que le concile de Bâle, tenu en 1432. ne donne au roi de France que le titre de *sérénissime*; enfin celui de *très-chrétien* que Louis IX. obtint du pape en 1469 est devenu un titre permanent dans ses successeurs. Au reste, on a remarqué que ce prince prit la qualité de *très-chrétien*, à peu-près dans le tems que Ferdinand d'Aragon, illustre par des perfidies autant que par des conquêtes, prenoit le titre de *catholique* (*D. J.*)

TRES TABERNÆ, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie dans la campagne de Rome, & où l'histoire Miscellanée & Zozime, *l. II.* disent que l'empereur Sévere fut tué par Maxence. Cicéron, *l. II attic. epist. x.* qui parle de ce lieu, fait entendre qu'il n'étoit pas éloigné de la voie appienne, & un peu plus loin que le marché d'Appius. Les Chrétiens qui étoient à Rome allerent au devant de saint Paul jusqu'au lieu nommé les Trois-loges, *Tres Tabernæ*, comme nous le lisons dans les *Actes xxviij.* 15. L'itineraire d'Antonin marque ce lieu sur la route de Rome à la colonne, en suivant la voie Appienne, entre Aricia & Apii-Forum, à 17 milles du premier de ces lieux, & à 18 milles du second. Le nom moderne est *Cisterna*.

Tres-Tabernæ est encore un lieu de la Macédoine, suivant l'itinéraire d'Antonin, qui le marque sur la route de Dyrrachium à Byzance. (*D. J.*)

TRÉSAILLE, s. f. *terme de Gharron*, c'est une piece de bois longue de quatre piés & demi, plate, quarrée, de l'épaisseur de deux pouces & de la largeur de quatre, qui est assujettie sur les deux ridelles ou brancart du tombereau, au milieu de cette *trésaille* est un anneau de fer fait en piton, où est attachée la chaîne qui attache le tombereau, & le maintient en état.

TRÉSEAU, s. m. (*Commerce.*) petit poids qui pese le demi quart, ou la huitieme partie de l'once; c'est ce qu'on nomme plus communément un *gros*. On pese au *tréseau* les drogues des apoticaires, & la menue marchandise que les merciers débitent en détail, comme le fil & la soie en écheveaux. *Voyez* GROS. *Dictionnaire de Commerce.*

TRÈS-FONCIER, adj. (*Jurispr.*) se dit de celui qui a la propriété du fonds, on l'appelle *seigneur très-foncier*, parce que le droit de pleine propriété est regardé comme une espece de seigneurie, utile en ce qu'il donne le droit de disposer de la chose, d'en jouir, & même d'en user & abuser selon que la raison & la loi le permettent. *Voyez* DOMAINE, HÉRITAGE, PROPRIETÉ, SEIGNEUR, SEIGNEURIE. (*A*)

TRÈS-FONDS, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) signifie la partie de l'héritage qui est opposée à la superficie; on dit de celui qui a le pleine propriété d'un héritage qu'il a le *fonds* & les *très-fonds*, parce qu'il a non-seulement la superficie, mais aussi le fond, c'est-à-dire tout ce qui est au-dessous de la superficie à quelque profondeur que ce soit, de maniere qu'il fait faire des fouilles & excavations aussi avant qu'il le juge à propos. *Voyez* DOMAINE, FONDS, PROPRIETÉ, TRÈS-FONCIER, USUFRUIT. (*A*)

TRÉSILLON, s. m. (*Charpent.*) morceau de bois qu'on met entre des ais nouvellement sciés, pour les tenir en état & les faire sécher plus aisément & sans gauchir. On dit *trésillonner* une pile de bois, de crainte qu'il ne se tourmente. (*D. J.*)

TRÉSOR, s. m. (*Droit naturel & civil.*) thesaurus *est vetus quædam depositio pecuniæ, cujus non extat memoria, ut jam dominum non habeat: sic enim fit ejus qui invenerit quod non alterius sit, alioquin si quis aliquid vel lucri causa, vel metus, vel custodiæ, condiderit sub terra, non est* thesaurus *cujus etiam furtum fit*. Digest. *lib. XLI. tit. I.*

Selon cette définition, un *trésor* est un argent trouvé, & dont on ignore le maître. Je dis, *dont on ignore le maître*; car si quelqu'un cache en terre son argent crainte d'être dépouillé, ou simplement faute d'endroits plus commodes pour le serrer, ce n'est pas un *trésor*; & quiconque le prend, se rend coupable de larcin, comme ce valet dont il est parlé dans la comédie de Plaute, intitulée *Aulularia*. On demande donc à qui appartient un *trésor* trouvé, c'est-à-dire un argent dont on ignore le maître.

Selon le droit naturel tout seul, un *trésor*, de même que toutes les autres choses qui n'ont point de maître, appartiennent au corps de l'état, ou à ceux qui le représentent, en un mot, au souverain. Mais d'un autre côté, le souverain est censé laisser ces sortes de choses au premier occupant, tant qu'il ne se les réserve pas bien clairement à lui-même. Et lorsqu'il permet aux particuliers ou expressément, ou tacitement, de se les approprier; celui qui trouve un *trésor* & qui s'en saisit, en devient par là maître, quand même il l'auroit trouvé dans un fonds appartenant à autrui, si les lois civiles n'en disposent autrement; parce que ce *trésor* n'est pas accessoire du fonds, comme les métaux, les minéraux, & autres choses semblables qui y sont attachées naturellement, & dont à cause de cela le propriétaire du fonds peut être regardé comme en possession.

Les lois romaines qui donnent la moitié du *trésor* au maître du fonds, & l'autre moitié à celui qui y trouve un *trésor*, étendent cela à un ouvrier qui est payé par le maître du champ ou de la maison pour y travailler; car, dit-on, il n'agit au nom de celui qui l'a loué qu'en ce qui regarde l'ouvrage qu'il a à faire. *Nemo enim servorum opera* thesaurum *quæret: nec ea propter tum terram fodiebat, sed alii rei operam insumebat & fortuna aliud dedit*. Digest. *lib. XLI. tit. I. De acquir. rer. domin. leg.* 43.

Platon décide qu'un *trésor*, & en général toutes les choses perdues, ne demeurent pas à celui qui les trouve, quoiqu'on ne sache point à qui elles appartiennent; mais il prétend qu'il faut consulter là-dessus l'oracle de Delphes, pour disposer de ces choses comme il en ordonnera. C'est pousser le scrupule aussi loin que faisoit un philosophe chinois, nommé *Chiungai*, qui s'imaginant qu'il n'étoit pas permis de rien toucher que l'on soupçonnât le moins du monde être le fruit de quelque injustice, ne vouloit pas loger dans la maison de son pere, crainte qu'elle n'eût été bâtie par des fripons, ni manger chez ses parens ou ses freres, de peur que ce qu'ils lui donneroient ne fût mal acquis. On a lieu de croire que parmi les Juifs, les Romains du tems de Plaute & les Syriens, le *trésor* appartenoit au maître du camp où il avoit été trouvé; mais ce qu'on sait plus certainement, c'est que les lois romaines ont fort varié sur cette matiere. *Voyez* le *droit public* de M. Domat, *liv. I. tit. VI. sect.* 3. & le *jus privatum romano-german.* de Titius, *lib. VIII. chap. xiij*

Au reste il convient de savoir qu'il y a sur ce sujet parmi nous divers réglemens, des lois civiles selon les différens pays, comme aussi diverses opinions parmi les auteurs; mais il seroit inutile d'entrer dans ce détail. (*D. J.*)

TRÉSOR PUBLIC, (*Antiq. d'Athènes.*) le *trésor public* d'Athènes étoit consacré à Jupiter sauveur, & à Plutus dieu des richesses. Dans la masse des revenus publics qui formoient ce *trésor*, on y gardoit toujours en réserve mille talens, 187 mille 5000 livres sterlings, auxquels il étoit défendu de toucher sous des peines capitales, excepté dans les besoins les plus urgens de l'état.

Les fonds de subside qui fournissoient le *trésor public* d'Athènes provenoient de l'imposition, nommée *tele*, τέλη; des *phori*, φόροι; des *eisphore*, εἰσφοραί; & des *timemata*, τιμήματα, c'est-à-dire des *amendes*; les autres mots ont été expliqués à leur article.

Le *trésor public* étoit employé à trois sortes de dépenses, qui tiroient leurs noms de leur emploi. On appelloit 1°. τὰ χρήματα τῆς διοικήσεως, *les fonds destinés aux dépenses civiles*; 2°. τὰ στρατιωτικὰ χρήματα, *les fonds destinés pour la guerre*; 3°. τὰ θεωρικὰ, *les fonds destinés pour la religion*. Dans cette derniere classe étoient comprises les dépenses des théatres & des fêtes publiques.

Il y avoit un trésorier assigné à chaque branche des revenus publics, & l'on appelloit cette magistrature, ταμίας τῆς διοικήσεως, τῶν στρατιωτικῶν, & θεωρικῶν. Potter, *archæol. græc. t. I p.* 82. (*D. J.*)

TRÉSOR PUBLIC, *Antiq. rom.*) *trésor* de l'épargne formé des deniers publics.

Il y avoit dans le temple de Saturne, situé sur la pente du mont Capitole, trois *trésors publics*. Dans le *trésor* ordinaire, l'on mettoit l'argent des revenus annuels de la république, & l'on en tiroit de quoi subvenir aux dépenses ordinaires.

Le second *trésor* provenoit du vingtieme qu'on prenoit sur le bien des affranchis, sur les legs & successions qui étoient recueillis par d'autres héritiers que les enfans des morts, ce qui montoit à des sommes excessives. Ce second *trésor* étoit appellé par cette raison *aurum vicesimarium*.

Dans le troisieme étoit en réserve tout l'or que l'on avoit amassé depuis l'invasion des gaulois, & que l'on conservoit pour des extrémités pareilles, sur-tout en cas d'une nouvelle irruption de ces mêmes gaulois. Ce fut ce qui donna lieu à ce noble trait d'esprit de César au tribun qui gardoit ce *trésor*, quand ce grand capitaine le fit ouvrir par force, sous prétexte de la guerre civile: „ Il est inutile, dit-il, de „ le réserver davantage, puisque j'ai mis Rome „ hors de danger d'être jamais attaquée par les Gau„ lois „.

C'étoit dans le troisieme *trésor* qu'étoient encore les sommes immenses que les triomphateurs apporterent des pays conquis. César s'empara de tout, & en fit des largesses incroyables. Cependant ce troisieme *trésor public*, ainsi que le second, s'appelloit *sanctius ærarius*, mais rien n'étoit sacré pour servir à l'ambition de ce nouveau maître de Rome.

Tout le monde sait que le mot général *ærarium*, qu'on donnoit à tous ces *trésors*, venoit de ce que la premiere monnoie des Romains étoit du cuivre. Quand la république fut soumise à l'autorité d'Auguste, il eut son *trésor* particulier sous le nom de *fiscus*. Le même empereur établit un *trésor* militaire, *ærarium militare*.

Les pontifes avoient aussi leur trésor, *ærarium*, que l'on appelloit plus communément *arca*; & ceux qui en avoient la garde se nommoient *arcarii*, dont il est fait mention dans le code Théodosien, & dans le code Justinien, *liv. II. tit. VIII.* (*D. J.*)

TRÉSOR, (*Critique sacrée.*) en grec θησαυρὸς, ce mot signifie 1°. un *amas* de richesses mises en réserve, *Matth. vj.* 19. *ne cherchez point à amasser des* trésors *sur la terre*: 2°. des coffres, des cassettes; les mages après avoir déployé leurs *trésors*, θησαυροὺς αὐτῶν, *Matth. ij.* 11. c'est-à-dire après avoir ouvert les cassettes, les coffres où étoient renfermées les choses précieuses qu'ils vouloient présenter au Sauveur: 3°. magasin où l'on garde les provisions, *Matth. xiij.* 52. le pere de famille tire de sa depense, ἐκ τοῦ θησαυροῦ, toutes sortes des provisions.

Le *trésor de l'épargne* étoit la tour où les rois de Juda faisoient porter leurs finances, *IV. Rois, xx.* 13. le *trésor du temple* étoit le lieu où l'on mettoit en réserve tout ce qui étoit consacré au Seigneur, *Josué vj.* 19. le *trésor de Dieu* est une expression métaphorique, pour marquer ses bienfaits, sa puissance, &c. Il tire de ses *trésors*, comme d'un arsenal, les traits dont il punit les méchans, *Jérémie, l.* 25. Les *trésors d'iniquité* désignent les *richesses* acquises par des voies injustes, *Prov. x.* 2. (*D. J.*)

TRÉSOR DES CHARTES DU ROI, est le dépôt des titres de la couronne, que l'on comprenoit tous anciennement sous le terme de *chartes du roi*.

On entend aussi par-là le *lieu* où ce dépôt est conservé.

Anciennement & jusqu'au tems de Philippe-Auguste, il n'y avoit point de lieu fixe pour y garder les *chartes du roi*; ces actes étant alors en petit nombre, nos rois les faisoient porter à leur suite par-tout où ils alloient, soit pour leurs expéditions militaires, soit pour quelqu'autre voyage.

Guillaume le Breton & autres historiens rapportent, qu'en 1194 Philippe-Auguste ayant été surpris pendant son dîner, entre Blois & Fretteval, dans un lieu appellé *Bellefoye*, par Richard IV. dit *Cœur de lion*, roi d'Angleterre & duc de Normandie, avec lequel il étoit en guerre, il y perdit tout son équipage, notamment son scel & ses chartes, titres & papiers.

M. Brussel prétend néanmoins que cet enlevement n'eut pour objet que certaines pieces, & que les Anglois n'emporterent point de regîtres ni de titres considérables.

Il y a du-moins lieu de croire que dans cette occasion les plus anciens titres furent perdus, parce qu'il ne se trouve rien au *trésor des chartes* que depuis Louis le Jeune, lequel, comme on sait, ne commença à regner qu'en 1137.

Philippe-Auguste, pour réparer la perte qui venoit de lui arriver, donna ordre que l'on fît des soigneuses recherches, pour remplacer les pieces qui avoient été enlevées.

Il chargea de ce soin Gaultier le jeune, *Galterius junior*, auquel du Tillet donna le titre de *chambrier*.

Ce Gaultier, autrement appellé *frere Guerin*, étoit religieux de l'ordre de S. Jean de Jérusalem. Il fut évêque de Senlis, garde des sceaux de France sous Philippe-Auguste, puis chancelier sous Louis VIII. & S. Louis.

Il recueillit ce qu'il put trouver de copies de chartes qui avoient été enlevées, & rétablit le surplus de mémoire le mieux qu'il lui fut possible.

Il fut arrêté que l'on mettroit ce qui avoit été ainsi rétabli, & ce qui seroit recueilli à l'avenir, en un lieu où ils ne fussent point exposés aux mêmes hasards; & Paris fut choisi, comme la capitale du royaume, pour y conserver ce dépôt précieux.

Il est présentement placé dans un petit bâtiment en forme de tour quarrée, attenant la Ste Chapelle, du côté septentrional: au premier étage de ce bâtiment est le *trésor* de la Ste Chapelle; & dans deux chambres l'une sur l'autre, au-dessus du *trésor* de la Ste Chapelle, est le *trésor des chartes*.

Mais ce dépôt n'a pu être placé dans cet endroit que sous le regne de S. Louis; & seulement depuis 1246, la Ste Chapelle n'ayant été fondée par ce roi que le 12 Janvier de cette année.

Les chartes ou titres recueillis dans ce dépôt sont les contrats de mariages des rois & reines, princes & princesses de leur sang, les quittances de dot, assignation de douaire, lettres d'apanages, donations, testamens, contrats d'acquisition, échanges, & autres actes semblables, les déclarations de guerre, les traités de paix, d'alliance, &c.

On y trouve aussi quelques ordonnances de nos rois, mais elles n'y sont pas recueillies de suite, ni exactement; car le regître de Philippe-Auguste & autres des regnes suivans jusqu'en 1381, ne sont pas des recueils d'ordonnances de ces princes, mais des regîtres de toutes les charges qui s'expédioient en chancellerie, parmi lesquelles il se trouve quelques ordonnances.

Le roi enjoignoit pourtant quelquefois par ses ordonnances mêmes de les déposer en original au *trésor des chartes*, témoin celles de Philippe VI touchant la régale du mois d'Octobre 1344, à la fin de laquelle il est dit qu'elle sera gardée par original au *trésor des chartes* & lettres du roi, ordonnances de la troisieme race, *tom. V.*

Lorsque le *trésor des chartes* fut établi dans le lieu où il est présentement, on créa aussi-tôt un gardien de ce dépôt, que l'on appelle *trésorier des chartes de France*, & que l'on a depuis appellé *trésorier-garde des chartes & papiers de la couronne*, ou, comme on dit vulgairement, *garde du trésor des chartes*.

Suivant des lettres de Louis XI. de l'an 1481, il doit prêter serment de cette charge en la chambre des comptes.

En inſtituant le tréſorier des chartes, on lui donna non-ſeulement la garde de ce dépôt, mais on le chargea auſſi de recueillir les chartes & titres de la couronne, de les dépoſer dans le *tréſor*, & d'en faire de bons & fideles inventaires.

Il nous reſte encore quelques notions de ceux qui ont exercé la charge de *tréſorier* des chartes.

Le plus ancien qui ſoit connu, eſt Me. Jean de Calais.

Depuis Etienne de Mornay qui l'étoit en 1305, on connoît aſſez exactement ceux qui ont rempli cette charge.

On trouve qu'en 1318, Pierre d'Eſtampes ou de Stampis étoit garde du tréſor; mais M. Dupuy dit qu'il y a lieu de douter ſi ce Pierre d'Eſtampes & ceux qui lui ſuccéderent en cet emploi juſqu'en 1370, étoient véritablement gardes du tréſor des chartes; il prétend qu'ils étoient ſeulement gardes des chartes de la chambre des comptes, que l'on appelle aujourd'hui *gardes des livres*.

Cependant ils ne ſont qualifiés ſimplement *gardes des livres* ou *lettres du roi*, mais *gardes du tréſor de lettres du roi*; par exemple, à la marge des lettres de Charles, régent du royaume, pour le rétabliſſement du bailliage royal de Saint-Jangon en Mâconnois, du mois de Décembre 1359, qui ſont au mémorial *D* de la chambre des comptes de Paris; *fol.* 1, eſt écrit: *ego Adam Boncherii clericus domini regis & cuſtos theſauri litterarum regiarum, recipi in camera compoſitorum originale hujus tranſcripti per manum magiſtri Johannis Aquil. die penult. Januarii, anno* 1359. Voyez *les ordonnances de la troiſieme race, tom. III p.* 380, *aux notes*.

Dans la confirmation des privileges que le roi Jean accorda en Janvier 1350, aux habitans de la ville de Florence, il eſt dit qu'il fit tirer des regiſtres de ſon pere (Philippe VI.) leſdites lettres de privileges qui ſont du mois de Mai 1344, & ces regiſtres s'entendent du *tréſor des chartes*. Voyez *les ordonnances de la troiſieme race, tom. IV. pag.* 37, & *la note de* M. Secouſſes, à la table des matieres, au mot *tréſor des chartes*.

En 1364, Pierre Goneſſe étoit garde des chartes & des privileges royaux dont on lui remettoit les originaux; il donnoit des expéditions ſignées de lui des lettres qui y étoient contenues; il eſt qualifié *cuſtos cartarum & privilegiorum regiorum*, ce qui ne paroît pas équivoque. *Voyez les ordonnances de la troiſieme race, tom. IV. p.* 474, 475 & 476.

Il eſt encore parlé du *tréſor des chartes* dans des lettres de Charles V. du 14 Mars 1367, ordonnances de la troiſieme race, *tom. V. p.* 100 & 103.

Les premiers gardes du *tréſor des chartes* ne firent que des inventaires ſi ſuccints, qu'on n'en peut preſque point tirer d'inſtruction. Au mois de Janvier 1371, Charles V. ayant viſité en perſonne ſon *tréſor des chartes*, & voyant la confuſion qui y étoit, en donna la garde à Gérard de Montaigu qu'il fit ſon notaire & ſecrétaire tréſorier & garde de ſon *tréſor des chartes*, & par ſes lettres patentes il ordonna qu'à l'avenir ceux qui auroient la garde dudit *tréſor*, ſeroient appellés *tréſoriers & ſes ſecrétaires perpétuels*.

Il eſt parlé de ce Gerard de Montaigu en la dite qualité à la marge des lettres de Charles V. du mois de Septembre 1371, qui ſont au cinquieme volume des ordonnances de la troiſieme race, *p.* 425 & 426. Il fut garde du *tréſor* juſqu'en 1375. Dreux Bude lui ſuccéda en cette fonction le 7 Février 1375. Le 22 Septembre 1376 le même Gerard de Montaigu étoit garde du *tréſor* de la chapelle. *Voyez le recueil des ordonnances de la troiſieme race, pag.* 30, 56 & 218. Chopin, *de dom. lib. III. p.* 459, dit que Dreux (Draco) & Jean Bude, aïeul & pere de Guillaume Bude, furent ſucceſſivement gardes du *tréſor des chartes*, ainſi que Guillaume Budée le remarque en ſa note ſur la loi *nec quicquam ff. de offic. proconſul*.

Pour revenir aux inventaires du *tréſor des chartes*, Gerard de Montaigu en fit un, mais qui fut encore très-ſuccint, ſuivant lequel il y avoit alors 310 layettes ou boëtes, 109 regiſtres, & quelques livres de juifs, deſquels il n'eſt reſté que quatre hébreux qui y ſont encore. Montaigu mit à part les papiers inutiles & pluſieurs coins de monnoie, qui ſont à préſent rongés de la rouille, & que l'on a mis en la chambre haute.

Les regiſtres ſont ſeulement cottés audit inventaire ſelon les tems, depuis Philippe Auguſte juſqu'en 1381, tellement que pour trouver une charte dans ces regiſtres, il faut ſavoir le tems qu'elle à été enregiſtrée en l'audience de la chancellerie, ou plutôt levée, parce qu'on n'en faiſoit regiſtre qu'après qu'elle avoit été délivrée.

Les 12 Séptembre 1481, Jacques Louvet commença un inventaire qui n'étoit que de 75 layéttes, ſelon l'ancienne quote, dont il s'en trouva deslors pluſieurs de manque.

Suivant la commiſſion qui avoit été donnée pour faire cet inventaire dès l'an 1474. on voit que le *tréſor* fermoit à trois clés, dont l'une demeura à Jean Bude, ancien tréſorier des chartes, une audit Louvet, tréſorier actuel, & la troiſieme à MM. de la chambre des comptes auxquels tout ce qui ſe faiſoit ſe rapportoit par cahiers.

Sous le roi François I. on porta au *tréſor* quinze coffres appellés les *coffres des chanceliers*, parce qu'ils contenoient les papiers trouvés chez les chanceliers du prat, du Bourg & Poyet. Ceux de ce dernier furent ſaiſis quand on lui fit ſon procès au mois de Juin 1542, & enſuite mis au *tréſor des chartes*.

Il faut remarquer à cette occaſion qu'anciennement après la mort ou demiſſion des chanceliers ou gardes des ſceaux, l'on retiroit d'eux ou de leurs héritiers les papiers du roi, ainſi qu'on l'a vu pratiquer par la décharge qui fut donnée aux héritiers du chancelier des Urſins.

Du tems que M. de Thou, fils du premier préſident, fut tréſorier des chartes, M. du Tillet, greffier en chef du parlement, auteur du recueil des rois de France & autres œuvres qu'il compoſa tant ſur les regiſtres du parlement & ſur ceux de la chambre des comptes, que ſur le *tréſor des chartes*, eut pour cet effet permiſſion d'entrer au *tréſor* même, de tranſporter ce dont il auroit beſoin: ce qui fut fait avec ſi peu d'ordre, que les titres dont il s'étoit ſervi en furent point remis à leur place, pluſieurs ne furent point rapportés, & demeurerent chez lui ou ſe trouverent perdus.

Le déſordre s'accrut encore par l'entrée qu'eut au *tréſor* M. Briſſon la premiere année qu'il fut avocat du roi, lequel emporta de ce dépôt beaucoup de bons mémoires, même les remontrances faites à l'occaſion du concordat.

M. Jean de la Guesle, procureur général, voyant le circuit qu'il étoit obligé de faire pour avoir quelque titre du *tréſor*, qu'il faiſoit préſenter requête au roi, puis obtenir une lettre de cachet, fit démettre celui qui étoit alors tréſorier des chartes, & unir cette charge à perpétuité à celle de procureur général, ce qui fut fait au mois de Janvier 1582; & le procureur général prend depuis ce tems la qualité de *tréſorier garde des chartes & papiers de la couronne*, & tel eſt le dernier état au moyen de quoi MM. Dupuy & Godefroi, commis ſous M. Molé, procureur général tréſorier des chartes, firent en 1615 un inventaire lors duquel ils trouverent beaucoup de titres pourris, partie des layettes briſées & pourries faute d'avoir entretenu la couverture. Ils remirent l'ordre qui y eſt aujourd'hui, ayant rangé les layettes par les douze gouvernemens, puis les affaires étrangeres, les perſonnes & les mélanges, tellement qu'ils mirent en état 350 layettes, 15 coffres & 52 ſacs. Pour les regiſtres ils furent rangés ſelon l'ordre chronologique du regne des rois.

L'inventaire des layettes, coffres & ſacs contient huit volumes de minute. MM. Dupuy & Godefroy n'acheverent pas celui des regiſtres, ayant été occupés à d'autres affaires.

M. Molé fit apporter au *tréſor* les papiers de M. de la Guesle, procureur général; on les mit dans des ſacs étiquetés, ce qui remplit une partie d'une grande armoire diſtribuée en quarante-deux guichets.

Le roi ayant fait raſer le château de Mercurol en Auvergne, où étoient ſes titres pour ledit pays, on les a mis au *tréſor des chartes* dans la chambre haute; mais on en a tiré peu d'utilité.

On y a auſſi mis quelques papiers de M. Pithou, des papiers concernant Metz, Toul & Verdun, la Lorraine; on apporta de Nancy ſix grands coffres qui ſont au *tréſor*.

M. Dupuy dit que les miniſtres ont négligé de faire porter les titres au *tréſor des chartes*: que pour ce qui eſt des regiſtres des chartes qui s'expédioient en la chancellerie, & pour leſquels on exige encore un droit, l'on n'en a point apporté au *tréſor des char-*

chartes depuis Charles IX. qu'à l'égard des originaux, on n'y en a point mis non plus depuis longtems, si ce n'est quelques pieces singulieres, comme le procès de la dissolution du mariage d'Henri IV. avec la reine Marguerite.

M. de Lomenie, secrétaire d'état, fit remettre à M. Molé, procureur général, les originaux des actes passés pour le mariage d'Henriette de France avec Charles I. roi d'Angleterre, pour être déposés au *trésor des chartes*.

Le cardinal de Richelieu y fit aussi mettre grand nombre de petits traités & actes faits par le roi avec les princes & états voisins.

On y chercha le contrat de mariage de Louis XIII. qui se trouva enfin dans un lieu où il ne devoit pas être.

Le garde des sceaux de Marillac fit rendre un arrêt du conseil d'état le 23 Septembre 1628, portant que les traités, actes de paix, mariages, alliances & négociations, de quelque nature qu'elles soient, passées avec les princes, seigneuries & communautés, tant dedans que dehors le royaume, seroient portés au *trésor des chartes* & ajoutés à l'inventaire d'icelui, & il fut enjoint aux chanceliers gardes des sceaux d'y tenir la main.

M. Dupuy dit que tout cela a encore été mal exécuté, & que les choses sont restées comme auparavant.

Mais par les soins de MM. Joly de Fleury pere & fils, plusieurs pieces anciennes très-importantes ont été récouvrées & mises au *trésor des chartes*.

Par exemple, le registre 84, qui depuis très-longtems étoit en deficit dans ce dépôt, s'étant trouvé dans la bibliotheque de M. Rouillé du Coudray, conseiller d'état, & lors de sa mort arrivée en 1729, ayant passé entre les mains de M. de Fourqueux, procureur général de la chambre des comptes de Paris, son neveu, ce magistrat l'a remis au *trésor des chartes*, & ce registre a été réuni aux autres qui sont conservés dans ce dépôt. *Voyez l'avertissement* de M. Secousse qui est au troisieme volume des ordonnances de la troisieme race, *p.* 673.

Pour ce qui est des pieces modernes, il y a plus de cent ans que l'on n'en n'a mis aucune au *trésor des chartes*; on en a d'abord mis quelques-unes aux archives du louvre, ensuite on a mis toutes celles qui sont survenues dans le dépôt des manuscrits de la bibliotheque du roi, où il y a déja plus de pieces qu'au *trésor des chartes*.

Il y a présentement plusieurs commissaires au *trésor des chartes* qui sont nommés par le roi, & qui sous l'inspection de M. le procureur général, travaillent aux inventaires & dépouillemens des pieces qui sont dans ce dépôt, dont on fait différentes tables & extraits, non-seulement par ordre des matieres, mais aussi des tables particulieres des noms de lieu, des noms des personnes, & singulierement de ceux des grands officiers de la couronne, des titres qui étoient alors usités, des noms des monnoies, & autres objets semblables qui méritent d'être remarqués.

On travaille aussi à une table générale des registres & à une autre de toutes les pieces originales qui sont au *trésor*; on se propose même de faire une table générale de toutes les chartes du royaume qui se trouvent dispersées dans différens dépôts, depuis le commencement de la monarchie jusqu'en 1560, tems depuis lequel les actes qui ont suivi, ont été recueillis avec plus de soin dans différentes collections.

Il seroit à souhaiter que le public pût profiter bientôt de ce travail immense, dans lequel on puiseroit sans doute une infinité de connoissances curieuses & utiles. (*A*)

TRÉSORIER, s. m. (*Gram.*) est en général celui à qui l'on a confié la garde d'un trésor.

TRÉSORIER *en sous ordre*, (*Hist. rom.*) les *trésoriers* en sous-ordre, ou les *sous tréseriers*, selon Asconius & Varron, étoient certains particuliers d'entre le peuple qui levoient & portoient chez le questeur du proconsul, l'argent nécessaire pour la paie des troupes; c'étoient des especes de collecteurs de l'argent imposé sur chaque tribu pour les besoins de l'état. Leur établissement est de la plus haute antiquité, au rapport d'Aulugelle. La loi *aurelia* nous apprend combien cet ordre peu digne de considération devint accrédité, puisque cette loi rendit commun aux *trésoriers* & aux chevaliers le droit de juger de certaines matieres qui n'appartenoient auparavant qu'aux sénateurs; il falloit au contraire les dépouiller de ce privilege, si quelque autre loi le leur avoit accordé. (*D. J.*)

TRÉSORIER, (*terme d'église.*) c'est celui qui possede une dignité ou bénéfice ecclésiastique, qui le rend gardien de l'argenterie, des joyaux, des reliques, du trésor des chartes, & autres objets appartenans à l'église particuliere dont il est membre. Le *trésorier* a succédé en quelque façon aux anciens diacres à qui les trésors de l'église étoient confiés. Dans le tems de la réformation cette dignité fut abolie comme inutile dans la plupart des églises cathédrales de la grande Bretagne; cependant elle subsiste toujours dans celles de Londres, de Salisbury, *&c.* (*D. J.*)

TRÉSORIERS DE FRANCE, (*Jurisprud.*) sont des magistrats établis pour connoître du domaine du roi.

Ils ont été appellés *trésoriers*, parce qu'au commencement de la monarchie toute la richesse de nos rois ne consistoit que dans leur domaine, qu'on appelloit *trésor du roi*; & que les revenus du domaine étoient déposés dans un lieu appellé *le trésor du roi*, dont ces officiers avoient la garde & la direction.

Du tems de Clovis I. le trésor étoit gardé dans l'ancien palais bâti de son tems, où est aujourd'hui le parlement.

Le *trésorier* qui ordonnoit du paiement des gages ou pensions assignées par les rois sur leur domaine, même des fiefs & aumônes, avoit une chambre près du trésor, en laquelle il connoissoit du domaine, comme cela s'est toujours pratiqué depuis, soit lorsqu'il n'y avoit qu'un seul *trésorier*, ou lorsqu'ils ont été plusieurs.

Sous Philippe-Auguste le trésor étoit au temple: ce prince avant de partir pour la Terre-sainte, l'an 1196, ordonna qu'à la recette de son avoir, Adam son clerc, seroit présent & écriroit la recette; que chacun auroit une clé des coffres où l'argent seroit remis, & que le temple en auroit une. C'étoit un chevalier du temple qui étoit le gardien particulier du trésor du roi, & qui en expédioit les quittances aux prevôts & aux comptables.

Du tems de S. Louis la chambre des comptes, qui étoit ambulatoire, ayant été fixée à Paris, les *trésoriers de France* & officiers des monnoies, à raison de la communication qu'ils avoient avec les finances, dont les gens des comptes étoient juges, furent unis & incorporés en la chambre des comptes, où ils continuerent chacun l'exercice de leurs charges.

On voyoit en effet encore dans l'ancien bâtiment de la chambre des comptes, qui fut brûlé le 28 Octobre 1737, une chambre du trésor, appellée *camera vetus thesauri*, où les *trésoriers de France* exerçoient anciennement leur charge & jurisdiction en la connoissance du domaine: il y avoit aussi une chambre des monnoies, & Miraulmont dit avoir vu des commissions, une entr'autres de l'an 1351, intitulée *les gens des comptes & trésoriers & les généraux maitres des monnoies du roi notre sire*, qui prouvent qu'autrefois ces trois chambres n'ont fait qu'un corps & une compagnie; c'est de-là que les *trésoriers de France* sont encore reçus & installés en la chambre des comptes, & qu'entre les six chambres ou divisions dans lesquelles les auditeurs des comptes sont distribués pour le rapport des comptes; la premiere s'appelle encore *la chambre du trésor*.

Le dépôt du trésor du roi fut pourtant remis au temple en 1302; depuis il fut mis au louvre, & ensuite on le remit au palais.

Il étoit dans une tour près la chambre appellée *du trésor*, laquelle se voit encore aujourd'hui treillissée, au plancher de laquelle sont attachées les balances où les finances du royaume, qui étoient apportées & mises ès mains du changeur du trésor, se pesoient.

Du tems de Miraulmont, le trésor du roi étoit gardé à la bastille de S. Antoine.

Présentement le trésor du roi, appellé *trésor royal*, reste chez les gardes du trésor royal.

Pour ce qui est de la recette & de l'administration du trésor ou domaine, au commencement c'étoient les baillifs & sénéchaux qui en étoient chargés, chacun dans leur ressort.

Depuis, pour ne les pas détourner de l'exercice de la justice, on établit des revenus particuliers, lesquels reportoient tous l'argent de leur recette au chan-

changeur du trésor, qui étoit le receveur général.

Le changeur du roi distribuoit les deniers suivant les mandemens & ordonnances des *trésoriers de France*, lesquels avoient la direction du domaine & revenus du roi.

Le nombre de ces officiers fut peu considérable sous les deux premieres races de nos rois, & même encore assez avant sous la troisieme.

Grégoire de Tours & Aimoin, deux de nos plus anciens historiens françois, parlent du *trésorier* de Clovis I. *thesaurarius Clodovici*.

On trouve peu de chose au sujet des *trésoriers de France*, jusqu'au tems de Philippe le Bel.

Sous le regne de ce prince il n'y avoit qu'un seul *trésorier de France*, qui étoit établi en cette charge par forme de commission seulement, pour un an, plus ou moins, selon la volonté du roi ou de son conseil.

Guillaume de Hangest étoit seul *trésorier de France* en 1300, depuis ce tems il y en eut tantôt deux, tantôt trois ou quatre; leur nombre a beaucoup varié, y ayant eu en divers tems plusieurs créations & suppressions de *trésorier de France*.

Entre ces *trésoriers*, les uns étoient pour la direction du domaine & finances; les autres étoient *trésoriers* sur la foi de la justice, c'est-à-dire, préposés pour rendre la justice sur le fait du domaine & trésor, c'est pourquoi on les appelloit aussi *conseillers du trésor*; il y en avoit dès 1390; ils furent supprimés par une ordonnance du 7 Janvier 1400, à la charge que s'il se présentoit quelques différens au trésor, les autres *trésoriers*, pour les décider, appelleroient des conseillers au parlement ou de la chambre des comptes, cependant deux conseillers au parlement & le baillif de Senlis furent encore pourvus de ces offices, lesquels de nouveau furent supprimés en 1407, avec la même clause qu'en 1400, ce qui n'empêcha pas encore qu'en 1408 les *trésoriers de France* ne reçussent un conseiller sur le fait de la justice.

Ces *trésoriers* sur le fait de la justice, ou conseillers du trésor, subsisterent au nombre de dix jusqu'en 1683, que la chambre du trésor fut unie au bureau des finances. Le roi attribuant aux *trésoriers de France* toute cour & jurisdiction, chacune dans leur généralité. *Voyez* ce qui a été dit ci-devant à ce sujet au *mot* DOMAINE.

Quoique les *trésoriers de France* ne s'occupassent autrefois principalement que de la direction des finances, ils avoient cependant toujours conservé le droit de venir prendre place en la chambre du trésor & d'y présider.

Dès le tems de Philippe le Bel il y avoit un président des *trésoriers de France*, qu'on appelloit *le souverain des trésoriers*. Henri III. en créa un second dans chaque bureau; il en a été encore créé d'autres dans la suite, lesquels à Paris ont été réunis au corps des *trésoriers de France*, & sont exercés par les plus anciens d'entr'eux.

En 1551, Henri II. voulant unir les charges de *trésoriers de France* avec celle de généraux des finances, ordonna que dans chaque bureau des dix-sept recettes générales du royaume il y auroit un *trésorier de France* général des finances; depuis, il sépara ces charges en deux.

En 1577, Henri III. créa les *trésoriers de France* en corps de compagnie, au moyen de l'établissement qu'il fit des bureaux des finances dans les généralités & principales villes du royaume.

L'édit du mois de Mars 1627, en ôtant aux baillifs & sénéchaux la connoissance des causes du domaine que l'édit de Crémiu leur avoit attribué, la donna aux *trésoriers de France*, chacun dans l'étendue de leurs généralités, avec faculté de juger en dernier ressort jusqu'à 250 liv. de principal, & de 10 liv. de rente, & de juger par provision jusqu'au double de ces sommes.

Les bureaux des finances sont présentement composés de présidens en titre d'office, de presidens dont les offices ont été réunis au corps, & sont remplis & exercés par les plus anciens *trésoriers de France*.

Il y a aussi dans plusieurs bureaux des finances un chevalier d'honneur; à Paris il n'y en a point.

Les présidens & *trésoriers de France* de Paris servent alternativement en la chambre du domaine; & au bureau des finances, il y a un avocat & un procureur du roi pour la chambre du domaine, & un autre avocat & un autre procureur du roi pour le bureau des finances.

Les *trésoriers de France* réunissent présentement quatre sortes des fonctions; savoir, 1°. celle qui leur appartenoit anciennement pour la direction des finances, du tems que la connoissance des causes du domaine appartenoit à la chambre du trésor. 2°. La jurisdiction qui appartenoit à la chambre du trésor sur le fait du domaine, & qui pendant un tems avoit été attribuée en partie aux baillifs & sénéchaux. 3°. Ils ont aussi la voirie, en conséquence de l'édit du mois de Février 1627, qui leur a attribué la jurisdiction contentieuse en cette matiere.

Leur direction, par rapport aux finances, comprend les finances ordinaires, qui sont le domaine & les finances extraordinaires, qui sont les aides, tailles & autres impositions.

Il est de leur charge de veiller à la conservation du domaine du roi & de ses revenus, d'en faire payer les charges locales, & pour cet effet, d'en donner un état des recette & dépense à faire aux receveurs pour se conduire dans leur recette.

Ce sont eux qui reçoivent les fois & hommages, aveux & dénombremens des terres non titrées relevantes du roi; mais ils en envoyent annuellement les actes à la chambre des comptes, conformément à un réglement du mois de Février 1668.

Dans leurs chevauchées ils font des procès-verbaux des réparations à faire aux maisons & hôtels du roi, aux prisons & autres édifices dépendans du domaine, & aussi aux grands chemins, pour être pourvu de fonds à cet effet.

Les commissions des tailles & impositions leur sont envoyées, & ensuite envoyées par eux avec leur attache aux élus des élections pour en faire l'assiette & département sur les paroisses contribuables.

Ils donnent aux comptables de leur généralité chacun un état par estimation des recette & dépense qu'ils ont à faire, & vérifient à la fin de leur exercice l'état au vrai des recette & dépense faites sur les comptables qui rendent leur compte à la chambre des comptes.

Jusqu'à ce que les comptes soient rendus à la chambre, ils ont toute jurisdiction sur les comptables & sur ceux qui ont des assignations sur leurs recettes, en exécution de l'état du roi qu'ils ont; mais du moment que les comptes sont rendus, ce pouvoir cesse, les particuliers prennent droit par les comptes, & se pourvoient en conséquence d'iceux à la chambre.

Ils reçoivent les cautions des comptables de leur généralité, & les font fortifier en cas d'insolvabilité, mais ils en envoyent les actes au greffe de la chambre des comptes, suivant le réglement de 1668 & l'édit du mois d'Août 1669.

Lorsque les comptables meurent sans avoir rendu leurs comptes, les *trésoriers de France* apposent chez eux le scellé, & veillent à la sureté de ce qu'ils doivent au roi, dont ils se font compter par état.

Si les comptables deviennent insolvables, il les dépossedent, & commettent à leur exercice, en attendant que le roi y ait pourvu.

Ils prêtent serment à la chambre des comptes, & reçoivent celui de tous les comptables de leur généralité, mais ils ne font point l'information de leurs vie & mœurs, après que la chambre l'a faite à la réception des comptables, cela appartenant uniquement à la chambre, ainsi qu'il est expliqué par l'adresse des provisions.

Les *trésoriers de France* jouissent de plusieurs privileges, dont les preuves ont été recueillies par Fournival.

Ils sont commensaux de la maison du roi, comme officiers qualifiés de France, & jouissent en conséquence de tous les privileges attribués aux commensaux, tels que les droits de *committimus* & de franc-salé, le droit de deuil à la mort des rois.

En cette même qualité de commensaux ils sont encore exempts de guet, de garde, de réparations des villes & de subventions.

Ils sont du corps des compagnies souveraines, & ont les mêmes privileges, & notamment la noblesse transmissible.

Ceux de Paris l'ont au premier degré en vertu d'un édit du mois d'Avril 1705; ceux des autres bureaux des finances ne transmettent que *patre & avo*.

Par le réglement de la réforme des habits, ils sont traités comme les compagnies souveraines.

Et en effet dans certain cas ils jugent souverainement.

Il y a des édits & déclarations qui leur sont adressés.

Ils ont l'honneur de parler debout au roi, comme les cours souveraines.

Ils doivent jouir du droit d'indult.

Dans les villes où il n'y a pas d'autres cours, ils ont près d'eux une chancellerie établie à l'instar de celles des compagnies souveraines.

Leurs huissiers ont été créés à l'instar de ceux des autres compagnies souveraines.

Ils ont rang & séance aux entrées & pompes funebres des rois, reines, & autres princes.

Ils ont aussi entrée & séance au parlement entre les conseilliers; lorsqu'ils viennent ou sont mandés pour quelqu'affaire, & lorsqu'ils viennent seulement pour assister aux grandes audiences, ils ont droit de sieger les premiers sur le banc des baillifs & sénéchaux.

Ils ont aussi droit de séance, en la cour des aides lorsqu'ils y sont mandés pour affaires.

Ils sont exempts des droits d'aides, emprunts, subsistances, logemens de gens de guerre, & ont été maintenus par provision dans l'exemption du droit de gros.

Ils sont aussi exempts du ban & arriere-ban, de payer le prêt au renouvellement du droit annuel, de toute tutelle & curatelle.

Fournival dit que leur procès ne peut leur être fait que par le chancelier de France; il est au-moins certain qu'ils jouissent du privilege des autres cours, de ne pouvoir être jugés que par leurs confreres.

Sur ce qui concerne les *trésoriers de France*, on peut voir Miraumont, Pasquier, Joly, Baquet, Fournival, le recueil des ordonnances de la troisieme race, & ci-devant le *mot* DOMAINE. (*A*)

TRÉSORIERS DE L'EXTRAORDINAIRE DES GUERRES, (*Finances.*) sont en France des officiers créés par le roi, pour faire le payement de toutes les troupes, tant de cavalerie que d'infanterie, pour payer les garnisons de toutes les places, comme aussi les vivres, étapes, fourrages, appointemens des gouverneurs, lieutenans, major & états majors de toutes les provinces, *&c.* Ces *trésoriers* choisissent entre leurs principaux commis ceux qui sont les plus entendus, & ils en envoient un dans chaque armée. Il doit avoir un logement dans le quartier général; l'infanterie lui fournit une garde de trente hommes. Quand le régiment des Gardes-françoises est à l'armée, cette garde lui est affectée de droit; elle est composée de quinze ou vingt hommes commandés par un sergent. (*Q*)

TRÉSORIER DE PROVINCE, (*Hist. d'Angleterr.*) *treasurer of the county*; c'est celui qui est le gardien des fonds de la comté, *of the county stock*. Il y a deux *trésoriers* dans chaque comté, nommés aux sessions de pâques, à la pluralité des suffrages des juges de paix; ils sont annuels, doivent avoir dix livres sterlings de revenus en terres, & rendre compte chaque année de leur régie, à leurs successeurs, aux sessions de pâques, ou au plus tard dix jours après.

Les fonds du comté dont cet officier est le gardien, se levent annuellement par une taxe de contribution sur chaque paroisse; ce fond doit être employé à des usages charitables, à soulager des soldats ou des matelots estropiés, comme aussi des prisonniers qui sont pour dettes dans les prisons du comté; il sert encore à entretenir de pauvres maisons de charité, & à payer les salaires des gouverneurs des maisons de correction. Quelle est la charge de ces *trésoriers*, la maniere de lever les fonds, & quel en doit être l'emploi, c'est ce qu'on trouvera détaillé dans les *statuts XLIII.* d'Elisabeth, *c. vij.* Jacques I. *c. iv, xj, & xij.* de Guillaume III. *c. xviij.* de la reine Anne, *c. xxxij.* de George I. *c. xxiij.* (*D. J.*)

TRESQUILLES, s. f. pl. (*Lainage.*) espece de laine qui vient du levant; c'est la même qualité de laine que les laines surges & en suint.

TRESSAILLIR, v. n. (*Gram.*) éprouver une émotion subite & légere: on *tressaillit* de peur & de joie; l'homme le plus intrépide qui regarde sa fin d'un air tranquille, ne peut fixer long-tems son attention sur cet objet, sans *tressaillir*; combien notre éducation est mauvaise de ce côté! pourquoi nous effrayer sans cesse sur un événement qui doit un jour avoir lieu? pourquoi nous surfaire à tout moment le prix d'une vie qu'il faut perdre? ne vaudroit-il pas mieux nous en entretenir avec mépris dès nos plus jeunes ans? nous *tressaillons* de frayeur quand on nous montre la mort de près; on pourroit nous apprendre à *tressaillir* de joie en la recevant; quels hommes que ceux qu'on auroit instruits à mourir avec joie!

TRESSANT, *à la Monnoie*, lorsque l'essayeur général & l'essayeur particulier ne se rapportent point en faisant leur essai d'une même espece, & qu'il y a quelque trente-deuxieme pour l'or, ou quelque vingt-quatrieme pour l'argent de différence entre eux, on appelle cela *faire un tressant*.

TRESSAUX, *terme de Pêche*, liens de bois tord, pour arrêter les nasses ou nausses. *Voyez* DUITS.

TRESSE, *en terme de Boutonnier*, est un tissu de soie ou de fil, d'or ou d'argent, de différente largeur, & fait au boisseau. *Voyez* BOISSEAU.

Voici la maniere dont ce tissu se travaille. On sait le nombre de pieces de même longueur & de même largeur qu'on a à faire; alors on devide ses soies sur la chignole, *voyez* CHIGNOLE, en les séparant par tas égaux de plusieurs brins; on charge chacun de ces tas sur le pareil nombre de fuseaux, où on se propose de faire une douzaine, deux douzaines, *&c.* de jartieres; par exemple, où on ne veut faire qu'une *tresse*, ceinture de manchon, guide de chevaux, *&c.* dans le premier cas, le nombre des fuseaux chargés comme on vient de le voir, n'est que la moitié de celui dont on se servira, l'autre moitié se chargeant à mesure d'autant de matiere en longueur qu'il en faut pour achever une jartiere; cette moitié se coupe de dessus les autres fuseaux; les deux bouts se nouent, ensuite on arrange tous les fuseaux dans une S de fil-d'archal, ensorte que les brins soient l'un sur l'autre sans confusion, & partagés en deux parties égales; on passe pour commencer la tête, une moitié de ces fuseaux sous le carton du boisseau, on fait jouer l'autre en faisant des levées d'un en un, en allant de droite à gauche, ou de gauche à droite, en jettant le dernier de chaque côté au milieu des fuseaux, levant celui d'après, ainsi du reste, jusqu'à ce que la tête soit formée: alors on prend les autres fuseaux, on les leve d'un en un pendant le premier tour seulement, & de deux en deux, ou de trois en trois, pendant le second & les autres. Ces levées faites d'un côté, à chaque tour on jette le dernier fuseau entre ceux qui sont levés, & ceux qui posent sur le boisseau jusqu'au milieu des deux parties de fuseaux; on met les levées à leur place, on en fait autant de l'autre côté, jusqu'à ce que l'ouvrage soit fini. Dans le second cas où on fait une *tresse* sans tête, on charge tous les fuseaux de la même quantité de matiere, on les noue l'une avec l'autre, on les arrange sur l'*s*, ensorte que toute les nœuds entrent dedans, & on travaille comme dans les jartieres, au premier tour & aux autres, en laissant un peu d'intervalle entre l'*s* & l'endroit d'où on commence le tissu, pour former ce qu'on appelle *un paine*. *Voyez* PAINE. Si l'on fait des boutonnieres à ces sortes de *tresses*, on met sous le carton du boisseau la moitié des fuseaux, & on fait avec l'autre un côté de la boutonniere: on reprend les fuseaux du carton avec lesquels on fait l'autre côté, puis on les rassemble tous au bas de la boutonniere, pour achever la *tresse* pleine.

Les fuseaux sont en nombre impair, à cause de celui qui court toujours entre les levées: on ne fait guere de *tresses* au-dessous de treize fuseaux, & on va en augmentant de trois, de quatre, ou de cinq, jusqu'à soixante & onze, qui est la *tresse* la plus forte; plus de fuseaux seroient trop embarrassans.

Les levées se font de deux en deux, ou de trois en trois, relativement au nombre des fuseaux, & à la qualité qu'on veut donner à l'ouvrage.

TRESSE *de cheveux*, *terme de Perruquier*, tissu qui se fait des cheveux attachés par un bout sur un long fil de soie; cette *tresse* se fait sur un petit métier qui consiste en trois pieces; savoir une table longue environ d'un pié & demi, & large de trois ou quatre pouces, & deux petits cylindres, ou colonnes d'un pouce de diametre, & d'un pié de hauteur, postés aux deux bouts de la table. Ces cylindres sont mobiles, afin de pouvoir devider la *tresse* sur l'un, à mesure qu'elle s'avance, & alonger la soie qui est roulée, sur l'autre, lorsque l'espace qui est entre deux est tissu, c'est-à-dire lorsque les cheveux y sont attachés avec une aiguille. Les *tresses* de cheveux servent à faire des perruques, & des choins de cheveux pour hommes, des tours & des boucles pour femmes. (*D. J.*)

TRESSER *les cheveux*, (*terme de Perruquier.*) c'eſt les attacher par un bout ſur des fils ou ſoies, pour les mettre en état de ſervir à faire des perruques & autres ouvrages de cheveux.

TRESSOIR, ſ. m. *outil de Gainier*, c'eſt un petit fer plat, de la largeur d'un pouce, quarré par en-haut & un peu arrondi par en-bas; au milieu de cet arrondiſſement, eſt une petite queue auſſi de fer, qui ſe met dans un petit manche de la longueur d'un pouce & gros à proportion; le bout quarré de cet outil eſt garni de petites pointes faites en dents creuſées dans le fer, à la diſtance chacune d'environ une ligne: cet outil ſert aux gainiers pour marquer les diſtances où il faut placer les clous d'ornement. *Voy. la figure Pl. du Gainier.*

TRESSURES, *ou* TRESTONS *montés ſur piquets*, ſorte de pêcherie en uſage dans le reſſort de l'amirauté de S. Malo.

Ceux qui font la pêche où les pêcheurs bouchoteurs ſe ſervent de lignes garnies de gros hameçons, pour prendre des chiens de mer, des morues, & autres eſpeces de gros poiſſons qui entrent dans la baie de S. Malo; ils ſont montés ſur des piles ou des avançons ſéparés, comme font les pêcheurs de Dunkerque & autres; le bout de la pile eſt garni d'une pierre ou d'une torque de paille, enfouée dans le ſable ou la vaſe, & tient l'air au-deſſus du fond; quelques-uns les montent auſſi chacune ſur un petit piquet de *treſſons* ou *treſſures*, qui ſont proprement des rets de bas parc montés ſur de petits piquets; mais les rets dont ces piquets ſont garnis, n'ont au plus que douze braſſes de longueur, parce que la mer, que les pêcheurs diſent être trop courſiere, ou qui monte avec précipitation dans cette baie, emporteroit bientôt les rets avec les piquets, ſi une plus grande étendue lui faiſoit quelque réſiſtance; les mailles de ces filets commencent d'approcher du calibre preſcrit par les ordonnances: le défaut de ſoin des officiers qui les doivent ſurveiller, & des ſyndics ou gardes jurés qui n'y ſont point établis, ſont la cauſe que les filets de ces pêcheurs ne ſont pas préſentement dans la regle qui eſt ordonnée par les ordres de ſa majeſté.

TRETA, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Cypre. Strabon, *l. XVI. p.* 683. la place entre Booſura & le promontoire d'où l'on précipitoit ceux qui avoient profané l'autel d'Apollon. (*D. J.*)

TRÉTEAU, ſ. m. (*inſtrument d'Ouvrier.*) eſpece de chevalet de bois avec quatre piés, deux à chaque bout, qui ſert à différens uſages dans les arts & métiers. Les *tréteaux* des charpentiers, ſcieurs de long, ſont fort élevés, afin que le ſcieur de deſſous ait de l'échappée pour retirer la ſcie lorſque le ſcieur de deſſus la pouſſe; il faut deux *tréteaux* quand ce ſont de longues pieces qu'on débite, & ſeulement un quand les pieces ſont courtes; mais alors il faut l'étançonner, & bander fortement la piece deſſus avec des cordes. (*D. J.*)

TRÉTEAU, ſ. m. pl. (*Charpent.*) ſortes de piés de bois aſſez hauts, ſur leſquels on poſe les pieces pour les ſcier. (*D. J.*)

TRÉTEAU, ſ. m. pl. *terme de ſcieur de bois*, ſorte de piés de bois d'une certaine hauteur, ſur leſquels les ſcieurs de bois poſent la piece qu'ils ont à ſcier.

TRÉTHIMIROW, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans l'Ukranie, au palatinat de Kiovie, ſur le Boryſthène, à douze lieues de Kiovie; elle appartient aux Coſaques. (*D. J.*)

TRÉTOIRE, ſ. f. (*Vanerie.*) eſpece de tenaille de bois.

TRETUM, (*Géogr. anc.*) 1°. promontoire de l'Afrique propre. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* le marque ſur la côte du golfe de Numidie, entre Ruſicada & Uzicath. Strabon, *l. XVII. p.* 830. qui nomme ce promontoire *Tritum*, dit qu'il étoit à ſix mille ſtades de celui de Métagonium. Le nom moderne eſt *Capo Ferrato*, ſelon Caſtald, & *Bucramel*, ſelon Mercator.

2°. *Tretum*, lieu du Peloponnèſe, dans l'Argolide. Pauſanias, *l. II. c. xv.* dit que l'un des chemins qui conduit de Cléone à Argos, paſſe à *Tretum*, & que quoique étroit & ſerré dans les montagnes, il étoit néanmoins le plus facile pour les voitures. C'eſt dans ces montagnes que l'on montroit la caverne du lion Néméen; & de-là à la ville de Némée, il n'y avoit pas plus de quinze ſtades. (*D. J.*)

TREU, *ou* TRUAGE, (*Juriſprud.*) ancien terme qui paroît être un diminutif de *treuver*, que l'on diſoit alors pour *trouver*: on payoit le droit de *treu* accoutumé au ſeigneur dans la juſtice duquel on avoit trouvé & abbattu une bête que le chaſſeur avoit fait lever dans une autre ſeigneurie; d'autres prétendent que *treu* & *truage* venoient de *tribu*, en latin *tributum*, & par corruption *tributagium*, & en effet le mot *treu* ou *truage* ſignifioit auſſi le *péage* ou *impôt* que le ſeigneur levoit ſur les marchandiſes qui paſſoient dans ſa ſeigneurie. Le *treu* du ſel étoit l'impôt qui ſe percevoit ſur le ſel. *Voyez* Bouteillier, Galland, Lamiere, du Cange, au mot *Trutanizare*. (*A*)

TREVA, (*Géog. anc.*) ville que Ptolomée, *l. II. c. xj.* marque dans le climat le plus ſeptentrional de la Germanie. Cluvier penſe que c'eſt Lubec. *Treva* eſt auſſi le nom d'une ville d'Italie, dans la Flaminie, ſur les bords du fleuve Clitumnus. (*D. J.*)

TREVE, ſ. f. (*Droit polit.*) la *treve* eſt une convention, par laquelle on s'engage à ſuſpendre pour quelque tems les actes d'hoſtilité, ſans que pour cela la guerre finiſſe, car alors l'état de guerre ſubſiſte toujours.

La *treve* n'eſt donc point une paix, puiſque la guerre ſubſiſte; mais ſi l'on eſt convenu, par exemple, de certaines contributions pendant la guerre, comme on n'accorde ces contributions que pour ſe racheter des actes d'hoſtilité, elles doivent ceſſer pendant la *treve*, puiſqu'alors ces actes ne ſont pas permis; & au contraire, ſi l'on a parlé de quelque choſe, comme devant avoir lieu en tems de paix, l'intervalle de la *treve* ne ſera point compris là-dedans.

Toute *treve* laiſſant ſubſiſter l'état de guerre, c'eſt encore une conſéquence, qu'après le terme expiré, il n'eſt pas beſoin d'une nouvelle déclaration de guerre; la raiſon en eſt, que ce n'eſt pas une nouvelle guerre que l'on commence, c'eſt la même que l'on continue.

Ce principe, que la guerre que l'on recommence après une *treve*, n'eſt pas une nouvelle guerre, peut s'appliquer à divers autre cas. Dans un traité de paix conclu entre l'évêque & prince de Trente, & les Vénitiens, il avoit été convenu que chacun ſeroit remis en poſſeſſion de ce qu'il poſſédoit avant la précédente & derniere guerre.

Au commencement de cette guerre, l'évêque avoit pris un château des Vénitiens, que ceux-ci reprirent depuis; l'évêque refuſoit de le céder, ſous prétexte qu'il avoit été repris après pluſieurs *treves*, qui s'étoient faites pendant le cours de cette guerre; la queſtion devoit ſe décider évidemment en faveur des Vénitiens.

On peut faire des *treves* de pluſieurs ſortes.

1°. Quelquefois pendant la *treve*, les armées ne laiſſent pas de demeurer ſur le pié avec tout l'appareil de la guerre, & ces ſortes de *treves* ſont ordinairement de courte durée.

2°. Il y a une *treve générale* pour tous les pays de l'un & de l'autre peuple, & une *treve particuliere* reſtreinte à certains lieux, comme par exemple, ſur mer, & non pas ſur terre, *&c.*

3°. Enfin, il y a une *treve abſolue*, indéterminée & générale, & une *treve limitée* & déterminée à certaines choſes; par exemple, pour enterrer les morts, ou bien ſi une ville a obtenu une *treve* ſeulement pour être à l'abri de certaines attaques, ou par rapport à certains actes d'hoſtilité, comme pour le ravage de la campagne.

Il faut remarquer encore qu'à proprement parler, une *treve* ne ſe fait que par une convention expreſſe, & qu'il eſt très-difficile d'établir une *treve* ſur le fondement d'une convention tacite, à-moins que les faits ne ſoient tels en eux-mêmes & dans leurs circonſtances, qu'ils ne puiſſent être rapportés à un autre principe, qu'à un deſſein bien ſincere de ſuſpendre pour un tems les actes d'hoſtilité.

Ainſi, de cela ſeul qu'on s'eſt abſtenu pour quelque tems d'exercer des actes d'hoſtilité, l'ennemi auroit tort d'en conclure que l'on conſent à une *treve*.

La nature de la *treve* fait aſſez connoître quels en ſont les effets.

1°. En général, ſi la *treve* eſt générale & abſolue, tout acte d'hoſtilité doit ceſſer, tant à l'égard des perſonnes, qu'à l'égard des choſes; mais cela n'empêche pas que l'on ne puiſſe pendant la *treve*, lever de nouvelles troupes, faire des magaſins, réparer des fortifications, *&c.* à-moins qu'il n'y ait quelque convention formelle au contraire; car ces ſortes d'actes ne ſont pas en eux-mêmes des actes d'hoſtilité, mais des précautions défenſives, & que l'on peut prendre même en pleine paix. Ce

Ce feroit auffi une chofe contraire à la *treve*, que de s'emparer d'une place occupée par l'ennemi, en corrompant la garnifon; il eft bien évident que l'on ne peut pas non plus innocemment s'emparer pendant la *treve*, des lieux que l'ennemi a abandonnés, mais qui lui appartiennent, foit qu'il ait ceffé de les garder avant la *treve*, foit après.

3°. Par conféquent, il faut rendre les chofes appartenantes à l'ennemi, qui pendant la *treve* font par quelque hafard tombées entre nos mains, encore même qu'elles nous euffent appartenu auparavant.

4°. Pendant la *treve*, il eft permis d'aller & de venir de part & d'autre, mais fans aucun train, ni aucun appareil, d'où il puiffe y avoir quelque chofe à craindre.

A cette occafion, on demande fi ceux qui par quelque accident imprévû & infurmontable, fe trouvent malheureufement fur les terres de l'ennemi après la *treve* expirée, peuvent être retenus prifonniers, ou fi l'on doit leur accorder la liberté de fe retirer: Grotius & Puffendorf après lui, décident que l'on peut à la rigueur du droit, les retenir prifonniers de guerres; mais, ajoute Grotius, il eft fans doute plus humain & plus généreux de fe relâcher d'un tel droit; pour moi, il me femble que c'eft une fuite du traité de *treve*, que l'on laiffe aller ces gens-là en liberté; car puifqu'en vertu de la *treve*, on étoit obligé de laiffer aller & venir en liberté pendant tout le tems de la *treve*, on doit auffi leur accorder la même permiffion après la *treve* même, s'il paroît manifeftement qu'une force majeure, ou un cas imprévû les a empêché d'en profiter durant l'efpace reglé; autrement, comme ces fortes d'accidens peuvent arriver tous les jours, une telle permiffion deviendroit fouvent un piege pour faire tomber bien des gens entre les mains de l'ennemi: tels font les principaux effets d'une *treve* abfolue & générale.

Pour ce qui eft d'une *treve particuliere* ou déterminée à certaines chofes, fes effets font proportionnés à la convention, & limités par la nature de l'accord.

1°. Ainfi, fi l'on a accordé une *treve* feulement pour enterrer les morts, on n'eft pas pour cela en droit d'entreprendre tranquillement quelque chofe de nouveau, qui apporte quelque changement à l'état des chofes: on ne peut, par exemple, pendant ce tems-là, fe retirer dans un port plus fûr, ni fe retrancher, *&c.* car premierement, celui qui a accordé une courte *treve* pour enterrer les morts, ne l'a accordée que pour cela, & il n'y a nulle raifon de l'étendre au-delà du cas dont on eft convenu; d'où il s'enfuit, que fi celui à qui on l'a accordée, vouloit en profiter pour fe retrancher, par exemple, ou pour quelqu'autre chofe, l'autre feroit en droit de l'empêcher par la voie des armes: le premier ne fauroit s'en plaindre, car on ne fauroit prétendre raifonnablement qu'une *treve* conclue pour enterrer les morts & reftrainte à ce feul acte, donne droit d'entreprendre & de faire tranquillement quelqu'autre chofe; tout ce à quoi elle oblige celui qui l'a accordée, c'eft à ne point s'oppofer par la force à l'enterrement des morts, il n'eft tenu à rien de plus; cependant Puffendorf eft dans un fentiment contraire.

C'eft en conféquence des mêmes principes, que l'on fuppofe que par la *treve*, on ait feulement mis les perfonnes à couvert des actes d'hoftilité, & non pas les chofes; en ce cas-là, fi pour défendre les biens on fait du mal aux perfonnes, on n'agit point contre l'engagement de la *treve*; car par cela même qu'on a accordé de part & d'autre une fûreté pour les perfonnes, on s'eft auffi réfervé le droit de défendre fes biens du dégât ou du pillage; ainfi la fûreté des perfonnes n'eft point générale, mais feulement pour ceux qui vont & viennent fans deffein de rien prendre à l'ennemi, avec qui on a fait cette *treve* limitée.

Toute *treve* oblige les parties contractantes, du moment que l'accord eft fait & conclu; mais à l'égard des fujets de part & d'autre, ils ne font dans quelque obligation à cet égard, que quand la *treve* leur a été folemnellement notifiée. Il fuit de-là, que fi avant cette notification, les fujets commettent quelque acte d'hoftilité, ou font quelque chofe contre la *treve*, ils ne feront fujets à aucune punition; cependant les puiffances qui auront conclu la *treve* doivent dédommager ceux qui auront fouffert, & rétablir les chofes dans le premier état, autant que faire fe pourra.

Enfin, fi la *treve* vient à être violée d'un côté, il eft certainement libre à l'autre des parties de reprendre les armes, & de recommencer la guerre fans aucune déclaration préalable; que fi l'on eft convenu d'une peine payable par celui qui violeroit la *treve*, fi celui-ci offre la peine, ou s'il l'avoit fubie, l'autre n'eft point en droit de recommencer les actes d'hoftilité avant le terme expiré; bien entendu qu'outre la peine ftipulée, la partie léfée eft en droit de demander un dédommagement de ce qu'elle a fouffert par l'infraction de la *treve*; mais il faut bien remarquer que les actions des particuliers ne rompent point la *treve*, à-moins que le fouverain n'y ait quelque part, ou par un ordre donné, ou par une approbation; & le fouverain eft cenfé approuver ce qui a été fait, s'il ne veut ni punir, ni livrer le coupable, ou s'il refufe de rendre les chofes prifes pendant la fufpenfion d'armes. *Principes du Droit politique, tom. II.* (*D. J.*)

Treve, (*Jurifprud.*) ce terme a dans cette matiere différentes fignifications.

Treve, du latin *trivium*, fignifie dans les anciens titres un *carrefour* où aboutiffent trois chemins.

Treve, en quelques pays, comme en Bretagne, fignifie une *églife* qui eft fuccurfale d'une paroiffe.

Treve eft pris quelquefois pour fauvegarde, liberté, franchife; il en eft parlé en ce fens pour ceux qui alloient à certaines foires, les débiteurs avoient huit jours de *treve* avant la fête & huit jours après. *Voyez* le *Gloff.* de Ducange au mot *treviæ immunitas*.

Treve brifée ou *enfreinte*, c'étoit lorfque l'une des parties faifoit quelque hoftilité au préjudice de la *treve*. *Voyez* le *Gloff.* de Ducange au mot *treuga, treugarum infractio*. (*A*)

Treve de Dieu *ou* Treve du Seigneur, *treva, treuca* feu *treuga Domini*, étoit une fufpenfion d'armes qui avoit lieu autrefois pendant un certain tems par rapport aux guerres privées.

C'étoit anciennement un abus invétéré chez les peuples du Nord, de venger les homicides & les injures par la voie des armes.

La famille de l'homicidé en demandoit raifon aux parens de celui qui avoit commis le crime; & fi l'on ne pouvoit parvenir à un accommodement, les deux familles entroient en guerre l'une contre l'autre.

Cette coutume barbare fut apportée dans les Gaules par les Francs lorfqu'ils en firent la conquête; nos rois ne purent pendant long-tems arrêter les défordres de ces guerres privées qui fe faifoient fans leur permiffion.

Cette licence dura pendant tout le cours de la premiere & de la feconde race, & même encore fous les premiers rois de la troifieme; on peut voir fur ces premiers tems Grégoire de Tours, Frédégaire Warnefrid, de Thou.

Cependant en attendant que l'on pût entierement remédier au mal, on chercha quelques moyens pour l'adoucir.

Le premier fut que l'homicide ou fa famille payeroit au roi une fomme pour acheter la paix, ce qui s'appelloit *fredum*; ils payoient auffi aux parens du mort une fomme qui, felon quelques-uns, s'appelloit *faidum* où *faidam*; d'autres prétendent que *faida* fignifioit une *inimitié capitale*.

Le fecond moyen étoit que les parens du meurtrier pouvoient affirmer & jurer folemnellement qu'ils n'étoient directement ni indirectement complices de fon crime.

Le troifieme moyen étoit de renoncer à la parenté & de l'abjurer.

Charlemagne fut le premier qui fit une loi générale contre les guerres privées: il ordonna que le coupable payeroit promptement l'amende ou compofition, & que les parens du défunt ne pourroient refufer la paix à celui qui la demanderoit.

Cette loi n'étant pas affez rigoureufe, ne fit point ceffer l'abus, d'autant même que l'autorité royale fut comme éclipfée fous les derniers rois de la feconde race & fous les premiers rois de la troifieme, les feigneurs, tant eccléfiaftiques que temporels, s'étant arrogé le droit de faire la guerre; de forte que ce qui n'étoit jufque-là que des crimes de quelques particuliers qui étoient tolérés, devint en quelque maniere un droit public.

Les évêques défendirent, fous des peines canoniques, que l'on ufât d'aucune violence pendant un certain tems, afin que l'on pût vaquer au fervice divin; cette fufpenfion d'hoftilité fut ce que l'on appella la *treve de Dieu*, nom commun dans les conciles depuis le onzieme fiecle.

Le

Le premier reglement fut fait dans un ſynode tenu au diocèſe d'Elne en Rouſſillon le 16 Mai 1027, rapporté dans les conciles du pere Labbe. Ce reglement portoit que dans tout le comté de Rouſſillon perſonne n'attaqueroit ſon ennemi depuis l'heure de none du ſamedi, juſqu'au lundi à l'heure de prime, pour rendre au dimanche l'honneur convenable; que perſonne n'attaqueroit, en quelque maniere que ce fût, un moine ou un clerc marchant ſans armes, ni un homme allant à l'égliſe ou qui en revenoit, ou qui marchoit avec des femmes; que perſonne n'attaqueroit une égliſe ni les maiſons d'alentour, à trente pas, le tout ſous peine d'excommunication, laquelle au bout de trois mois ſeroit convertie en anathème.

Au concile de Bourges tenu en 1031, Jourdain de Limoge prêcha contre les pillages & les violences; il invita tous les ſeigneurs à ſe trouver au concile le lendemain & le troiſieme jour, pour y traiter de la paix, il les exhorta de la garder en venant au concile pendant le ſéjour, & après le retour ſept jours durant, ce qui n'étoit encore autre choſe que ce qu'on appelloit la *treve de Dieu*, & non paix proprement dite, la paix étant faite pour avoir lieu à perpétuité, quoique ſouvent elle dure peu de tems.

Cette *treve* étoit regardée comme une choſe ſi eſſentielle, que pour y engager tout le monde, le diacre qui avoit lû l'évangile lut une excommunication contre les chevaliers du diocèſe de Limoges qui refuſoient de promettre à leur évêque par ſerment la paix & la juſtice comme il l'exigeoit; cette excommunication étoit accompagnée de malédictions terribles, & même les évêques jetterent à terre les cierges qu'ils tenoient allumés & les éteignirent; le peuple en frémit d'horreur, & tous s'écrierent ainſi: „ Dieu éteigne la joie de ceux qui ne veulent pas „ recevoir la paix & la juſtice „.

Sigebert rapporte ſous l'an 1032, qu'un évêque d'Aquitaine, dont on ignore le nom, publia qu'il avoit reçu du ciel un écrit apporté par un ange, dans lequel il étoit ordonné à chacun de faire la paix en terre pour appaiſer la colere de Dieu qui avoit affligé la France de maladies extraordinaires & d'une ſtérilité générale, ce qui donna lieu à pluſieurs conciles nationaux & provinciaux de défendre à toutes perſonnes de s'armer en guerre privée pour venger la mort de leurs parens, ce que les évêques de France preſcrivirent chacun aux fideles de leur diocèſe.

Mais cette paix générale ne dura qu'environ ſept ans, & les guerres privées ayant recommencé, on tint en 1041 divers conciles en France au ſujet de la paix qui y étoit deſirée depuis ſi long-tems, & la crainte & l'amour de Dieu firent conclure entre tous les ſeigneurs une *treve* générale, qui fut acceptée d'abord par ceux d'Aquitaine, & enſuite peu-à-peu par toute la France.

Cette *treve* duroit depuis les vêpres de la quatrieme férie, juſqu'au matin de la ſeconde, c'eſt-à-dire depuis le mercredi au ſoir d'une ſemaine juſqu'au lundi matin, ce qui faiſoit un intervalle de tems dans chaque ſemaine d'environ quatre jours entiers, pendant lequel toutes vengeances & toutes hoſtilités ceſſoient.

On crut alors que Dieu s'étoit déclaré pour l'obſervation de cette *treve*, & qu'il avoit fait un grand nombre de punitions exemplaires ſur ceux qui l'avoient violée.

C'eſt ainſi que les Neuſtriens ayant été frappés de la maladie des ardens, qui étoit un feu qui leur dévoroit les entrailles, ce fléau fut attribué à ce qu'ils n'avoient pas d'abord voulu recevoir la *treve de Dieu*; mais bien-tôt après ils la reçurent, ce qui arriva principalement du tems de Guillaume-le-Conquérant, roi d'Angleterre & duc de Normandie.

En effet, Edouard-le-Confeſſeur, roi d'Angleterre, qui déſigna Guillaume-le-Conquérant pour ſon ſucceſſeur, reçut dans ſes états en l'année 1042, la *treve de Dieu*, avec cette addition, que cette paix ou *treve* auroit lieu pendant l'avent & juſqu'à l'octave de l'Epiphanie, depuis la Septuagéſime juſqu'à Pâques; depuis l'Aſcenſion juſqu'à l'octave de la Pentecôte, pendant les quatre-tems, tous les ſamedis depuis neuf heures juſqu'au lundi ſuivant, la veille des fêtes de la Vierge, de ſaint Michel, de ſaint Jean-Baptiſte, de tous les apôtres & de tous les ſaints dont la ſolemnité étoit annoncée à l'égliſe, de la Touſſaint, le jour de la dedicace des égliſes, & le jour de la fête du patron des paroiſſes, *&c.*

Le reglement des rois Edouard & Guillaume II. ſur la paix ou *treve de Dieu*, fut depuis confirmé dans un concile tenu à Lillebonne l'an 1080.

Pluſieurs grands ſeigneurs adopterent auſſi la *treve de Dieu*, tels que Raimond Berenger, comte de Barcelone en 1066, & Henri, évêque de Liege en 1071.

Ce que les évêques avoient ordonné à ce ſujet à leurs diocéſains, fut confirmé par Urbain II. au concile de Clermont en 1095.

Il y eut nombre d'autres conciles qui confirmerent la *treve de Dieu*; outre le ſynode d'Elne en 1027, & le concile de Bourges en 1031, dont on a déja parlé, on en fit auſſi mention dans les conciles de Narbonne en 1054, d'Elne en 1065, de Troye en 1093, de Rouen en 1096, de Northauſen en 1105, Reims en 1119 & 1136, de Rome dans la même année, de Latran en 1139, au troiſieme concile de Latran en 1179, de Montpellier en 1195, & pluſieurs autres.

On voit auſſi par le chapitre premier du titre *de tregua & pace* aux décrétales, qui eſt tiré du concile de Latran de l'an 1179, ſous Alexandre III. que la *treve de Dieu*, avec une partie des augmentations qu'Edouard-le-Confeſſeur y avoit faites, devint une regle générale & un droit commun dans tous les états chrétiens.

Cependant Yves de Chartres dit que cette *treve* étoit moins fondée ſur une loi du ſouverain que ſur un accord des peuples confirmé par l'autorité des évêques & des égliſes.

On faiſoit jurer l'obſervation de cette *treve* aux gens de guerre, aux bourgeois, & aux gens de la campagne, depuis l'âge de quatorze ans & au-deſſus; le concile de Clermont marque même que c'étoit dès douze ans.

Ce ſerment fut la cauſe pour laquelle Gérard, évêque de Cambray, s'oppoſa ſi fortement à l'établiſſement de la *treve de Dieu*; il craignoit que chacun ne tombât dans le cas du parjure, comme l'événement ne le juſtifia que trop.

La peine de ceux qui enfreignoient la *treve de Dieu* étoit l'excommunication, & en outre une amende, & même quelquefois une plus grande peine.

Cependant les *treves* étoient mal obſervées, & les guerres privées recommençoient toujours.

Pour en arrêter le cours, Philippe-Auguſte fit une ordonnance, par laquelle il établit une autre eſpece de *treve* appellée *la quarantaine le roi*; il ordonna que depuis le meurtre ou l'injure, juſqu'à quarante jours accomplis, il y auroit de plein droit une *treve* de par le roi, dans laquelle les parens des deux parties ſeroient compris; que cependant le meurtrier ou l'agreſſeur ſeroit arrêté & puni; que ſi dans les quarante jours marqués quelqu'un des parens étoit tué, l'auteur de ce crime ſeroit réputé traitre & puni de mort.

Cette *treve* eut plus de ſuccès que les précédentes elle fut confirmée par ſaint Louis en 1245, par Philippe III. en 1257, par Philippe-le-Bel en 1296, 1303, & 1314, par Philippe-le-Long en 1319, & par le roi Jean en 1353, lequel en preſcrivant l'obſervation ponctuelle de la quarantaine le roi, ſous peine d'être pourſuivi extraordinairement, mit preſque fin à cet abus invétéré des guerres privées. *Voyez* le *Gloſſaire* de Ducange & celui de Lauriere, le *Recueil des ordonnances* de la troiſieme race, & les *mots* ASSUREMENT, GUERRE PRIVÉE, PAIX, QUARANTAINE LE ROI, SAUVEGARDE. (*A*)

TREVE ENFREINTE *ou* BRISÉE, c'étoit la même choſe, *Voyez* ci-devant TREVE BRISÉE. (*A*)

TREVE PÊCHERESSE, eſt la faculté qu'une puiſſance ſouveraine accorde aux pêcheurs de quelque autre nation, de pêcher en toute liberté dans les mers de ſa domination, nonobſtant la guerre qui ſubſiſte entre les deux nations.

Les puiſſances voiſines qui ont pour limites des mers qui leur ſont communes, ayant un égal intérêt de favoriſer la pêche de leurs ſujets reſpectifs en quelque tems que ce ſoit, rien ne ſeroit plus naturel que de convenir entr'elles de cette liberté de la pêche, au moins pour le poiſſon qui ſe mange frais, laquelle ne peut être faite que jour par jour. On devroit déroger en cette partie au droit de la guerre, ſuivant lequel les pêcheurs ſont de bonne priſe comme les autres navigateurs.

Auſſi ces ſortes de traités étoient-ils anciennement d'une pratique aſſez commune: c'eſt ce qu'on appelloit *treve pêchereſſe*.

De

De la part de la France, l'amiral étoit autorisé à les conclure: c'étoit une des prérogatives de sa charge: il en est fait mention dans les ordonnances du mois de Février 1543 & Mars 1584. L'amiral avoit le droit d'accorder en tems de guerre de telles *treves* pour la pêche du hareng & autres poissons aux ennemis & à leurs sujets, pourvu que les ennemis la voulussent accorder de même aux sujets du roi; & si la *treve* ne se pouvoit accorder de part & d'autre, l'amiral pouvoit donner aux sujets des ennemis des sauf-conduits pour la pêche sous telles & semblables cautions, charges & précis que les ennemis les accordoient aux sujets du roi. L'amiral pouvoit en tems de guerre armer des navires pour conduire en sûreté les sujets du roi & autres marchands alliés & amis de la France.

Cet ordre a subsisté jusqu'en 1669, que la charge d'amiral qui avoit été supprimée en 1626, fut rétablie. Depuis ce tems il n'a plus été fait aucun traité, soit pour la liberté de la pêche ou autre cause, qu'au nom du roi; de même aussi les escortes pour la liberté de la pêche n'ont été données que par ordre du roi. Le droit dont jouissoit l'amiral par rapport à ces deux objets n'ayant point été rappellé lors du rétablissement de cette charge, & ayant même été révoqué implicitement, tant par le dernier article du réglement du 12 Novembre 1669, que par l'ordonnance de la marine *tit.* de la liberté de la pêche, *art.* 14.

Au reste ces *treves pêcheresses* n'ont presque plus été pratiquées, même pour la pêche journaliere du poisson frais, depuis la fin du dernier siecle, par l'infidélité de nos ennemis qui enlevoient continuellement nos pêcheurs, tandis que les leurs faisoient leurs pêches en toute sûreté. *Voyez* l'ordonnance de la marine, *liv. V. tit.* 7, & le commentaire de M. Valin. (*A*)

TREVE DU SEIGNEUR, *voyez ci-devant* TREVE DE DIEU.

TREVE ET PAIX, (*Hist. mod.*) nom que l'on donna vers l'an 1020, à un decret porté contre les violences qui se commettoient alors publiquement de particulier à particulier. Les lois étoient alors si peu respectées, & les magistrats si foibles, que chaque citoyen prétendoit avoir droit de se faire justice à soi-même par la voie des armes, sans épargner le fer ni le feu contre les maisons, les terres & les personnes mêmes de ses ennemis. Pour remédier à ces désordres, les évêques & les barons, premierement en France, puis dans les autres royaumes, firent un decret par lequel on mettoit absolument à couvert de ces violences les églises, les clercs ou ecclésiastiques séculiers, les religieux & leurs monasteres, les femmes, les marchands, les laboureurs & les moulins: ce qu'on comprit sous le nom de *paix*. A l'égard de toutes autres personnes, on défendit d'agir offensivement depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin, par le respect particulier, disoit-on, qu'on devoit à ces jours que Jesus-Christ à consacrés par les derniers mysteres de sa vie, & c'est ce qu'on appella *treve*. On déclara excommuniés les violateurs de l'un ou l'autre de ces decrets, & l'on arrêta ensuite qu'ils seroient bannis ou punis de mort, selon la qualité des violences qu'ils auroient commises. Divers conciles approuverent ces résolutions, & entr'autres celui de Clermont en Auvergne tenu en 1095, qui aux quatre jours de la semaine affectés à la *treve*, ajouta tout le tems de l'avent jusqu'après l'octave de l'épiphanie, celui qui est compris entre la septuagesime & l'octave de pâques, & celui qui commence aux rogations & finit à l'octave de le pentecôte; ce qui joint aux autres jours prescrits pour la *treve* dans les autres saisons, faisoit plus de la moitié de l'année. Il est étonnant que les évêques qui avoient intimidé les peuples par le motif de la religion pour les engager à suspendre leur vengeance pendant la moitié de chaque semaine & des intervalles assez considérables de l'année, ne pussent en obtenir la même chose ni pour la semaine ni pour l'année entiere, & il ne l'est pas moins que les peuples eussent tolérée & même permise à certains jours une vengeance qu'ils n'osoient prendre dans d'autres. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'usage de ces petites guerres qui désoloient toutes les provinces du royaume, dura jusqu'au tems de Philippe-le-bel. *Voyez* TREVE DE DIEU.

TREVENTINATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, que Pline, *l. III. c. xij.* place dans la quatrieme région. Leur ville est nommée *Tereventum* par Frontin, *p.* 89, qui lui donne le titre de *colonie*. C'est aujourd'hui *Trivento*, sur le Trigno, dans le comté de Molisse. (*D. J.*)

TREVES, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne en deçà du Rhin, capitale de l'archevêché & électorat du même nom, au bord de la Moselle, qu'on y passe sur un pont, à dix lieues d'Allemagne au nord-est de Luxembourg, à treize au nord-est de Metz, & à dix-sept au sud de Mayence.

Quoiqu'elle ne soit plus fameuse que lorsque cinq des principales villes situées sur le Rhin lui étoient soumises, elle tient pourtant encore son rang parmi les villes peuplées, à quoi la fertilité de son terroir, son vignoble & la Meuse qui y passe, contribuent beaucoup. Sa situation est au bord de la Moselle entre deux montagnes, & la petite riviere *Olebia*, en allemand *Weberbach*, passe au milieu de la ville. On y compte un grand nombre d'églises & plusieurs maisons religieuses. *Long.* 24. 15. *lat.* 49. 47.

Treves fut connue anciennement sous le nom de *Trevirorum civitas*, ou *Treviri*, du nom des peuples qui l'habitent. Après qu'Auguste l'eut érigée en métropole de la seconde Belgique, elle prit en son honneur le nom d'*Augusta Trevirorum*. Tacite fait beaucoup mention de cette ville. Ammien Marcellin l'appelle une *seconde Rome*, à cause de son autorité, de son pouvoir, de la magnificence de ses bâtimens à la romaine, & pour avoir été la plus grande ville en-deçà des Alpes. Quelques empereurs romains & ensuite quelques rois de France, y ont fait plusieurs fois leur séjour. On y voit encore des restes d'antiquité, entr'autres des piliers & des colonnes de son pont sur la Moselle, des vestiges d'anciennes tours & d'un amphithéatre; mais les Huns, les Francs & les Normands ont détruit par leurs ravages ses autres monumens antiques.

On prétend que Salvien, prêtre de Marseille au cinquieme siecle, étoit originaire de *Treves*; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il mourut à Marseille dans un âge fort avancé. Il nous reste de lui deux traités qui sont écrits d'un style assez orné, l'un sur la providence de Dieu, & l'autre contre l'avarice. Les meilleures éditions des ouvrages de Salvien ont été données par M. Baluze à Paris, & par Conrad Ritterhusius à Nuremberg, en deux volumes *in*-8°.

Drusille (Julie), fille de Germanicus & d'Agrippine, naquit à *Treves*, & dégénera de l'exemple de ses pere & mere; car sa vie fut très-scandaleuse. Elle épousa Lucius Cassius; mais Caligula son frere l'enleva à ce mari, & vécut incestueusement avec elle comme avec sa femme légitime. Il l'aimoit déja follement n'ayant pas encore la robe virile; & quand elle fut morte l'an 791 de Rome, il fit des extravagances impies pour honorer sa mémoire. Il donna à ce sujet des decrets semblables à ceux que l'on avoit faits pour Livie femme d'Auguste, indépendamment de son decret public qui déclaroit Drusille au nombre des immortels.

On la mit en statue d'or dans le sénat: on lui éleva une autre statue dans le forum pareille à celle de Vénus, & sous les mêmes honneurs que l'on rendoit à cette déesse. On lui dédia un temple particulier: on ordonna que les hommes & les femmes lui consacreroient des images, que les femmes jureroient par son nom quand elles attesteroient quelque fait, & que son jour natal seroit destiné à des jeux tels que ceux de Cybele. Elle fut appellée la *Panthea*, c'est-à-dire, la *toute-divine*, & on lui rendit les honneurs divins dans tout l'empire. Caligula, dans les choses même de la derniere importance, ne juroit jamais ni au sénat ni à l'armée, que par la divinité de Drusille. Livius Germinus non content de déclarer qu'il l'avoit vu monter au ciel & converser avec les dieux, fit des imprécations contre lui-même & contre ses propres enfans, si ce qu'il disoit n'étoit pas véritable. Cette basse flatterie lui valut une grosse fortune; les Romains se trouverent alors fort embarrassés; car s'ils paroissoient tristes, on les accusoit de méconnoitre la divinité de Drusille; s'ils paroissoient gais, on les accusoit de ne pas regretter sa mort. Enfin c'étoit un crime de pleurer Drusille, parce qu'elle étoit la sœur de Caligula. *Voyez* à ce sujet Dion, Suétone & Séneque. (*D. J.*)

TREVES, *archevêché de*, (*Géog. mod.*) l'archevêché de *Treves* est un des électorats de l'empire. Il est borné par celui de Cologne au septentrion, par la Wetteravie à l'orient, par le palatinat du Rhin & par la Lorraine au midi, par le Luxembourg à l'occident.

Pepin, Charlemagne & Louis le débonnaire ayant enrichi considérablement l'église de *Treves*, ses archevêques commencerent sous le regne d'Othon II. vers l'an 976, à se gouverner en princes souverains; & vers ce tems-là les chanoines las de vivre régulierement & en commun, partagerent les biens du chapitre en prébendes, & vécurent dans des maisons séparées. Ludolphe de Saxe fut le premier électeur de *Treves*, suivant l'opinion de ceux qui attribuent l'institution du college électoral à Othon III. Les successeurs de Ludolphe aggrandirent insensiblement leur domaine par des acquisitions, des échanges, des donations, & des cessions que d'autres princes leur firent.

Le pays de l'archevêché de *Treves* est fertile, surtout en vins; la Moselle le coupe en partie septentrionale & en partie méridionale, la premiere est beaucoup plus agréable & mieux peuplée que la seconde, qui ne contient presque que des bois. Cet état est composé de vingt-cinq bailliages, dont celui de *Treves* capitale, fait le principal.

Les empereurs de la maison de Saxe soumirent la ville de *Treves* aux archevêques, & les empereurs de la maison de Franconie l'affranchirent de la domination de ces prélats qui s'y opposerent, & ne laisserent pas de reprendre quelquefois leur autorité, selon que les diverses factions de la ville leur étoient favorables. Enfin l'empereur Rodolphe dévoué à l'électeur Jacques d'Elz, déclara en 1580 la ville de *Treves* déchue de ses prétentions; & depuis ce tems-là les électeurs en ont toujours été les maîtres.

L'électeur de *Treves*, comme archevêque, a pour suffragans les évêques de Metz, de Toul & de Verdun, & comme électeur, il prend la qualité d'archichancelier de l'empire pour les Gaules, mais cette dignité n'est qu'un titre imaginaire inventé par les Allemands pour marquer la prétendue dépendance du royaume d'Arles à l'égard de l'empire.

L'électeur de *Treves* donne le premier son suffrage à l'élection de l'empereur. Il a séance vis-à-vis de lui dans les assemblées, & il alterne pour la seconde place avec l'électeur de Cologne dans le college électoral. Il jouit de plusieurs privileges; il peut réunir à son domaine les fiefs impériaux situés dans ses états, faute d'hommage rendu dans le tems porté par les constitutions impériales. Il peut user du même droit que l'empereur & l'empire à l'égard des fiefs qui relevent de lui, & qui se trouvent vacans faute d'hoirs mâles, à moins que les héritiers ne produisent un privilege qui déroge à ce droit; il met au ban ceux qu'il a excommuniés, s'ils ne se réconcilient dans l'année; & cette proscription a autant de force que si elle étoit faite par les électeurs de l'empire; il a dans la ville de *Treves* la gardenoble de tous les mineurs; on peut cependant appeller de sa justice à la chambre impériale, parce que l'électeur Charles Gaspar de la Leyen ne fit pas confirmer par l'empereur le droit qu'ont les électeurs d'empêcher qu'on ne puisse appeller de leur justice.

On peut lire sur tout ce qui concerne l'archevêché de *Treves*, un ouvrage imprimé à Augsbourg, & intitulé, *historia trevirensis diplomatica & pragmatica. August.* 1745, *in-fol.* trois vol. (*D. J.*)

TREVES, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourg de France, dans l'Anjou. Il s'y tient quatre foires par an. (*D. J.*)

TREVI, (*Géog. mod.*) nom commun à deux anciennes villes d'Italie. La premiere appellée en latin *Treba* est dans la campagne de Rome, près de la source du Teverone. C'étoit autrefois une ville, mais ce n'est plus aujourd'hui qu'un village, & son évêché a été uni à celui d'Anagni.

La seconde *Trevi* est un bourg dans l'état de l'église, au duché de Spolete, près de Clytumno, environ à cinq milles de Foligno. Elle étoit épiscopale dans le v. siecle. On croit que c'est la *Trebia* des anciens. (*D. J.*)

TREVICO, (*Géog. mod.*) petite ville au royaume de Naples, dans la principauté ultérieure, avec un évêché établi dès le dixieme siecle, & qui est suffragant de Benevent. (*D. J.*)

TREVIER, s. m. (*Marine.*) c'est le nom qu'on donne à celui qui travaille aux voiles, qui a soin de leur envergure, & qui les visite à chaque quart pour voir si elles sont en bon état.

TREVIGNO, (*Géog. mod.*) ou TREVINO, comme écrit Rodrigo Mendez Silva, ville d'Espagne en Biscaye, dans la province d'Alava, sur une colline, proche la riviere d'Ayuda, avec une citadelle, à six lieues au sud ouest de Vittoria. Son territoire abonde en blé, fruits & pâturages. *Longit.* 14. 35. *lat.* 42. 50. (*D. J.*)

TREUIL, s. m. (*Méch.*) n'est autre chose que la machine autrement appellée *axis in peritrochio* (*fig.* 44. *Méch.*), dont l'axe *EF* est situé parallélement à l'horison. Dans cette machine la puissance appliquée à l'extrémité du rayon *A*, est au poids comme le rayon de l'axe *EF* est au rayon de la roue. *Voyez* AXE DANS LE TAMBOUR.

M. Ludot dans une piece sur le cabestan, qui a partagé le prix de l'académie en 1741, remarque que la théorie de M. Varignon, pour déterminer la charge des appuis dans le *treuil*, est insuffisante, & qu'elle peut même induire en erreur. Il s'est appliqué à réparer cette négligence, & donne le théorème général pour déterminer la charge des appuis dans le *treuil*, suivant quelques directions, & dans quelques plans que la puissance & le poids agissent.

Le *treuil* s'appelle aussi *tour*; cependant le nom de *tour* est plus souvent un mot générique, pour exprimer la machine appellée *axis in peritrochio*, soit que l'axe soit parallele à l'horison, ou qu'il lui soit perpendiculaire.

Au-lieu de la roue *AB*, on se contente souvent de passer dans l'axe *EF* des leviers *AB*, plus ou moins longs, & en plus ou moins grand nombre, selon les poids qu'on veut élever, & la quantité de puissance qu'on veut y employer. (*O*)

TREVIRI, (*Géog. anc.*) ou *TREVERI*; l'itinéraire d'Antonin porte *Triveri*, & la notice de l'empire, *Triberi*; peuples de la Germanie, en-deçà du Rhin. On ne peut douter que ces peuples n'aient d'abord habité au-delà du Rhin, puisqu'ils étoient originaires de la Germanie; mais on ne sait dans quel quartier de la Germanie ils avoient leur demeure, & en quel tems ils passerent le Rhin pour s'établir dans la Gaule. Voici quelque chose de plus sûr.

Quand ces peuples habiterent dans la Gaule, ils furent toujours mis au nombre des Belges, entre lesquels Pomponius Mela, *l. II. c. ij.* leur donne la gloire d'être le peuple le plus célebre. César, *de bell. Gall. l. V. c. iij.* dit que leur cavalerie l'emportoit infiniment sur celle de la Gaule, & qu'ils avoient une infanterie nombreuse; & selon Hirtius, *l. VIII. c. xxv.* le voisinage de la Germanie leur donnant occasion d'avoir continuellement les armes à la main: ils ne différoient guere des Germains, ni pour les mœurs, ni pour la férocité. Ces mœurs les distinguerent des Gaulois, & les maintinrent libres depuis le tems de Jules César jusqu'à celui de Vespasien, qu'ils furent seulement alliés & amis des Romains. Au commencement du regne de ce prince, ils se joignirent avec Civilis; mais Cerealis les ayant vaincus, Vespasien les punit de leur révolte par la perte de leur liberté. Ils demeurerent depuis soumis aux Romains jusqu'à la chûte de cet empire qu'ils entrerent dans l'alliance des François.

Les demeures & les bornes du pays des *Treviri* ont souvent changé. Il paroît cependant qu'en général ils demeurerent toujours sur le Rhin; mais il y a quelque apparence qu'après l'établissement des Ubiens sur la rive gauche de ce fleuve, le pays des *Treviri* s'étendit depuis le confluent de l'Abrinca, jusqu'à celui de la Nave. Du-moins est-il certain qu'on ne connoît point d'autre peuple à qui on puisse attribuer cette étendue du pays. La ville de Treves étoit leur principale demeure. On la nommoit *Trevirorum civitas*; & après qu'Auguste l'eût érigée en métropole, elle prit en son honneur le nom d'*Augusta Trevirorum*. (*D. J.*)

TREVIRIENS, (*Hist. anc.*) peuple de l'ancienne Gaule, qui du tems des Romains habitoit le pays où est maintenant la ville de Treves.

TRÉVIRS, CAPITAUX, (*Hist. rom.*) *triumviri* ou *treviri capitales*; étoient trois magistrats romains d'un bien moindre rang que les *trévirs* ou triumvirs monétaires. Ils étoient chargés de veiller à la garde des prisonniers, & de présider aux supplices capitaux. Ils jugeoient aussi des délits & crimes des esclaves fugitifs, & des gens sans aveu. Ils furent établis sous le consulat de Curius Dentatus, peu de tems après qu'il eut triomphé des Gaulois. Ils avoient sous leurs ordres huit licteurs qui faisoient les exécutions prescrites, comme il paroît par ce discours de Sosie dans l'Amphitrion. „ Que deviendrai-je à-présent? les *trévirs* pourroient bien m'envoyer en prison, d'où je „ ne serois tiré demain que pour être fustigé, sans

„ avoir même ni la liberté de plaider ma cauſe, ni „ de réclamer la protection de mon maître. Il n'y auroit perſonne qui doutât que j'ai bien mérité cette „ punition; & que je ſerois aſſez malheureux pour „ eſſuyer les coups de leurs eſtafiers, qui battroient „ ſur mon pauvre corps comme ſur une enclume „. Cicéron fait alluſion à ces ſortes de lieutenans criminels de Rome, en badinant plaiſamment ſur le jeu de mots, dans une de ſes lettres à Trébatius, qui ſuivoit alors Céſar dans ſes guerres contre les *Trévirs*, une des plus fieres & des plus vaillantes nations de la Gaule. „ Je vous avertis, lui dit-il, de ne vous „ pas trouver ſur le chemin de ces *Trévirs*, car j'en„ tens dire qu'ils ſont *capitaux*; & je déſirerois fort „ qu'ils fuſſent plutôt fabricateurs d'or & d'argent „. (*D. J.*)

Trévirs, *monétaires*, (*Hiſt. rom.*) les ſurintendans de la monnoie de la république & empire romain, étoient appellés trévirs, *treviri* ou *triumviri monetales*, parce qu'ils furent au nombre de trois juſqu'à Jules-Céſar, qui en créa quatre. Cicéron fut un des quatre directeurs de la monnoie, car nous avons encore une médaille exiſtante de ce grand homme, où il eſt nommé *iiij vir*; mais nous parlerons plus au long de ces magiſtrats prépoſés à la fabrication des monnoies, au *mot* Triumvirs *monétaires*. (*D. J.*)

TREVISAN, le, (*Géog. mod.*) ou marche Tréviſane; pays d'Italie dans la ſeigneurie de Veniſe, renfermé entre le Feltrin & le Belluneſe vers le nord; le Padouan vers le ſud; Frioul & le Dogado à l'eſt, & le Vicentin à l'oueſt. Sa principale richeſſe conſiſte en mâts de vaiſſeaux, & en bois de chauffage. Ses principaux lieux ſont Tréviſo, Caſtel-Franco, Céneda & Serra-Vallée. (*D. J.*)

• TRÉVISO, (*Géog. mod.*) *Treviſi* ou *Treviſio*, en latin *Tarviſium* ou *Terviſium*; ville d'Italie dans les états de Veniſe, capitale du Tréviſan, ſur la riviere Silis ou Silé, à 18 milles au nord-oueſt de Veniſe, à 20 au nord-eſt de Padoue, & à 25 à l'eſt de Baſſano. Elle eſt décorée de pluſieurs édifices publics. Son évêché ſuffragant d'Aquilée, eſt des premiers ſiecles. *Long.* 29. 48. *lat.* 45. 44.

Tréviſo ſubſiſtoit du tems de l'empire romain, car on y a découvert une inſcription où on lit ces mots, *Mun Tar*, & une autre où l'on voit celui-ci, *Decurion*. C'en eſt aſſez pour regarder cette ville comme un ancien municipe. Elle fut ſous la puiſſance des Goths, puiſqu'après la réduction de Ravenne par Béliſaire, & la détention de Vitigis, cette ville fut une de celles qu'ils remirent au vainqueur. Peut-être retomba-t-elle encore ſous leur domination, lorſqu'Ildibade eut vaincu Vitalius. *Tréviſo* tomba dans la ſuite au pouvoir des Hongrois, puis elle appartint aux Carares & aux Scaligers; enfin elle ſe donna aux Vénitiens en 1388, & depuis ce tems-là, elle eſt demeurée toujours attachée à cette république. Jean Bonifacio & Barthélemi Burchelati, ont donné l'hiſtoire de *Tréviſo*, on peut les conſulter.

Non-ſeulement *Tréviſo* fut ſous la puiſſance des Goths, mais elle eut la gloire de donner la naiſſance à Totila roi de ce peuple. Il fut mis ſur le trône après la mort d'Evaric, & rétablit par ſa valeur & par ſa conduite les déſaſtres de la nation. Il reprit pluſieurs provinces ſur les Romains, toute la baſſe Italie, les îles de Corſe, de Sardaigne & de Sicile. Il s'empara de Rome, en donna le pillage à ſes troupes, & fit démolir une partie des murailles. Il continua de remporter quelques autres avantages contre les Romains; mais il périt en 552, dans une bataille contre Narsès. (*D. J.*)

TRÉVOUX, (*Géog. mod.*) ancienne petite ville de France, capitale de la principauté de Dombes, ſur le bord oriental de la Saône. Le pape Clément VII. y érigea un chapitre en 1523, & Anne-Marie-Louiſe d'Orléans, ſouveraine de Dombes, y fonda un hôpital. M. le duc du Maine y a bâti un palais pour le ſiege du parlement. Louis XIV. a accordé aux officiers de ce parlement, les mêmes privileges dont jouiſſent les officiers des autres parlemens de France. Ce même prince y a fait établir une imprimerie. Les uns croient que le *Tivurtium* de l'itinéraire d'Antonin eſt *Trévoux*. A d'autres *Tournus*. *Long.* 22. 24. *lat.* 45. 56. (*D. J.*)

TREWIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante que Linnæus caractériſe de cette maniere. Le calice eſt permanent, & compoſé de trois feuilles ovales, colorées & recourbées; il n'y a point de pétales. Les étamines ſont de nombreux filets capillaires de la longueur du calice. Les boſſettes ſont ſimples. Le germe du piſtil eſt placé ſous le calice. Le ſtile eſt de la longueur des étamines & ſimple ainſi que le ſtigma. Le fruit eſt une capſule couronnée, turbinée, formée de trois coques & contenant trois loges. Les ſemences ſont ſimples, convexes d'un côté & angulaires de l'autre. *Linnæi gen. plant. p.* 236. *Hort. malab. vol. II. p.* 42. (*D. J.*)

TREYSA, (*Géog. mod.*) ou plutôt *Treyſen*, ville d'Allemagne, dans le pays de Heſſe, chef-lieu du comté de Ziegenheim, ſur une colline proche la riviere de Schwalm. Elle fut brûlée par les impériaux en 1640. *Long.* 26. 48. *lat.* 50. 54.

TREZAIN, ſ. m. *ou* TREIZAIN, (*Monnoie.*) petite monnoie de France, qui avoit cours ſous Louis XI. & Charles VIII. On en ignore la valeur. Nous ſavons ſeulement qu'il y avoit alors des ſous valant 13 deniers, & qui par cette raiſon étoient appellés *trezains*. C'étoit alors la coutume de donner un *trezain* à la meſſe des épouſailles, comme on voit dans Franchet. Cette coutume étoit fort ancienne, car Frédegaire rapporte que les ambaſſadeurs de Clovis allant fiancer Clotilde, lui offrirent un ſou & un denier; c'eſt une des formules de Marculphe; cela ſervoit pour repréſenter une eſpece d'achat de femme, ſuivant l'ancienne coutume non-ſeulement des Francs, mais auſſi des Saxons, des Allemands & des Bourguignons. *Trévoux*. (*D. J.*)

TRÉZALÉ, tableau, (*Peinture.*) on appelle ainſi un tableau où il ſe trouve de petites fentes ou des raies imperceptibles ſur ſa ſuperficie; ce qui arrive ſouvent aux tableaux qui ſont peints à l'huile par-deſſus un fond de détrempe, ou lorſqu'on a trop employé d'huile graſſe; enfin lorſque le tableau a été trop expoſé aux rayons du ſoleil, il devient ordinairement *trèzalé*. *Dict. des beaux arts.* (*D. J.*)

Trézalé, (*Porcelaine & Poterie.*) ſe prend dans le même ſens qu'en peinture. Une porcelaine & morceau de poterie eſt *trézalé*, lorſque la couverte s'eſt fendue & gercée. Il n'y a guere d'uſtenſiles de cuiſine en terre verniſſée, qui ne ſe *trézale* à la longue, ce qui prouve que la longueur & la violence du feu peuvent être comptées parmi les cauſes de cet effet.

TREZZO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans le Milanez, ſur l'Adda, aux confins du Bergamaſque près de Caſtello, & au midi de Lecce.

TRIADE harmonique, *trias harmonica*; ce mot, *en Muſique*, a deux ſens différens. Dans le calcul, c'eſt la proportion harmonique; dans la pratique; c'eſt l'accord parfait qui réſulte de cette même proportion, & qui eſt compoſé d'un ſon quelconque de ſa tierce & de ſa quinte. *Voyez* Accord, Proportion.

Triade, parce qu'elle eſt compoſée de trois termes.

Harmonique, par excellence, parce qu'elle eſt la ſource de toute harmonie. *Voyez* Harmonie. (*S*)

TRIADIQUE, ſ. & adj. (*terme d'Egliſe.*) ce mot ſe diſoit dans l'égliſe grecque de certaines hymnes dont chaque ſtrophe finiſſoit par la louange de la Trinité & de la Sainte-Vierge. Après *alleluya*, on chantoit les *triadiques*.

TRIAGE, ſ. m. (*Commerce.*) choix que l'on fait entre pluſieurs marchandiſes de même eſpece de ce qu'il y a de meilleur.

Quoique ce terme ſoit en uſage dans le commerce pour ſignifier ce partage du bon avec le moindre, & du moindre d'avec le mauvais, que les marchands ont coutume de faire des denrées, drogues ou marchandiſes, qui ſont l'objet de leur commerce: il ſe dit principalement du *triage* qu'on fait des morues ſeches & des laines. *Voyez* Laines & Morue. *Dictionnaire de Commerce*.

Triage. (*Juriſprudence.*) en terme d'eaux & forêts, ſignifie une portion ou canton de bois ſéparée & diviſée du reſte par quelque marque ou trace.

Quelques-uns croient que ce terme vient de celui de tiers, *triens*; parce qu'ordinairement dans les bois communaux les ſeigneurs ont pour leur part un tiers, & les habitans les deux autres tiers.

Mais il paroît que *triage* vient de *trier*, qui ſignifie *choiſir*, *mettre à part*; ainſi *triage* ſignifie *choix*, *portion ſéparée*.

En effet, l'ordonnance des eaux & forêts, *tit.* 25. des bois appartenans aux communautés, veut que le quart des bois communs ſoit reſervé pour croître en futaie dans le meilleur fonds & lieux plus commodes, par *triage* & déſignation du grand-maître ou des officiers de la maîtriſe par ſon ordre.

L'art. 4. du même titre veut que si les bois étoient de la concession gratuite des seigneurs, sans charge d'aucuns cens, redevance, prestation ou servitude, le tiers en pourra être distrait & séparé à leur profit, en cas qu'ils le demandent, sinon le partage n'aura lieu; & il est dit qu'en ce cas les seigneurs n'y auront autre droit que l'usage comme premiers habitans, sans part ni *triage*.

Ainsi le tiers du seigneur est aussi appellé son *triage;* & l'on appelle aussi *triage* la part des habitans, quoiqu'ils aient les deux tiers, comme il se voit en l'*article 6, & suiv.* du même titre. (*A*)

TRIAGE, (*Métallurgie & Minéralogie.*) c'est ainsi qu'on nomme, dans les travaux des mines, l'opération par laquelle on sépare à coups de marteau la partie métallique du minerai d'avec la roche ou la matrice dont cette partie est enveloppée. Ce travail qui est un des plus légers de la minéralogie, se fait ordinairement par de jeunes garçons qui sont rassemblés dans une salle ou angard, & qui ont devant eux une grande table sur laquelle on place le minerai dont il faut faire le *triage*. Cependant cette opération n'est point exempte de danger, sur-tout quand il s'agit de travailler sur du minérai qui est chargé d'arsenic. Le but qu'on se propose par le *triage* c'est de diminuer le volume du minérai, & de le séparer des substances inutiles, ou de celles qui pourroient nuire à son traitement dans le fourneau de fusion.

TRIAGE DU PAPIER, *terme de Papeterie*, c'est une opération par laquelle on retient toutes les feuilles du papier les unes après les autres pour en ôter toutes les petites taches noires avec un petit couteau fait exprès, pour en séparer les feuilles déchirées & les mettre au rebut, & enfin pour ployer le papier pour le mettre en main & en rame. *Voyez les Pl. de Papeterie.*

TRIAIRE, s. m. (*Art militaire des Romains.*) les triaires, *triarii*, étoient de vieilles troupes romaines mises sur les dernieres lignes, & qui ne combattoient que lorsque les premieres lignes étoient rompues. Denis d'Halicarnasse en décrivant l'attaque d'un camp romain par les Volsques, & la défense vigoureuse d'un reste infortuné de l'armée romaine, dit qu'après les cavaliers qui combattoient alors à pié, parce que le terrein ne leur permettoit pas de se servir de leurs chevaux, on vit marcher ceux que l'on appelloit *triarii*, c'est-a-dire les plus *vieux soldats* à qui l'on confie ordinairement la garde du camp, pendant que l'autte partie de l'armée est aux prises avec l'ennemi. Pour eux, ajoute l'auteur, ils ne combattent qu'à la derniere extrémité, & lorsqu'il n'y a plus d'autre ressource.

Tite Live, dans la guerre des Latins, après avoir dit que ce peuple avoit comme les Romains tout hormis le cœur & l'inclination, même langue, mêmes armes, même discipline, même ordre de bataille, ajoute: „ Leur premiere ligne étoit composée de „ jeunes gens en qui l'on voyoit briller également „ & le feu de l'age, & l'ardeur de la gloire; la se„ conde d'hommes faits, qu'on appelloit *principes*, „ & la troisieme de soldats véterans appellés *triarii*. „ (*D. J.*)

TRIANGLE, s. m. *en terme de Géométrie*, c'est une figure comprise entre trois lignes ou côtés, & qui par conséquent a trois angles. *Voyez* FIGURE & ANGLE.

Si les trois lignes ou côtés d'un *triangle* sont des lignes droites, on l'appelle *triangle rectiligne*. *Voy.* RECTILIGNE.

Si les trois côtés du *triangle A B C, Planche de Géométrie, fig.* 68 sont égaux, on l'appelle *triangle équilatéral*. *Voyez* ÉQUILATÉRAL.

S'il n'y a que deux de ses côtés égaux, comme *D E F*, *fig.* 69. on l'appelle *triangle isoscele* ou *équicrural*. *Voyez*. ISOSCELE.

Si tous les côtés sont inégaux entr'eux, comme *A C B fig.* 70. on l'appelle *triangle scalene*. *Voyez* SCALENE.

Si un des angles *K* d'un *triangle K M L*, *fig* 71. est droit, on dit que le *triangle*. est *rectangle*. *Voy.* RECTANGLE.

Si un des angles *N*, *fig.* 72. est obtus, on dit que le *triangle*, est *obtusangle*, ou *amblygone*. *Voyez* AMBLYGONE.

Si les trois angles sont aigus, comme *A C B*, *fig.* 68. le *triangle* s'appelle *acutangle* ou *oxygone*. *Voy.* ACUTANGLE. *&c.*

Si les trois lignes du *triangle* sont courbes, on l'appelle *curviligne*. *Voyez* CURVILIGNE.

Si quelque côté du *triangle* est droit & les autres courbes, on l'appelle *triangle mixtiligne*.

Si tous les côtés sont des arcs de grands cercles ou de sphere, le *triangle* s'appelle *sphérique*. *Voyez* SPHÉRIQUE.

Triangles semblables, } *voyez* { SEMBLABLES.
Base d'un triangle, } *voyez* { BASE.
Canon d'un triangle, } *voyez* { CANON.
Jambes d'un triangle, } *voyez* { JAMBES.

Constructions de triangles 1°. Deux côtés *A B*, *A C*, *fig.* 73. ayant été donnés en nombres ou autrement, aussi-bien que la quantité de l'angle *A* compris entre ces côtés. Pour en construire un *triangle*, prenez *A B* pour la base; & en *A*, formez l'angle donné pour l'autre jambe, tracez l'autre ligne donnée *A C*, enfin tirez la ligne *B C*, & pour-lors *A B C* sera le *triangle* que l'on cherche.

D'où il suit qu'ayant déterminé deux côtés avec l'angle compris entr'eux, vous avez déterminé tout le *triangle;* par conséquent si en deux angles *A C B* & *a c b*, $a = A$, & que l'on ait $ab : ac :: AB : AC$, alors les *triangles* sont déterminés de la même maniere, & par conséquent ils sont semblables; ainsi $c. = C$; $b = B$, & $ab : bc :: AB : BC$. *&c.*

2°. Trois côtés *AB*, *BC* & *CA*, *fig.* 68. étant donnés, dont deux, comme *A C* & *A B* pris ensemble, sont plus grands que le troisieme; si vous voulez en construire un *triangle*, prenez *A B* pour la base, & du point *A* avec l'intervalle *A C*, décrivez un arc *y;* & du point *B* avec l'intervalle *B C*, décrivez un autre arc *x:* tirez les lignes droites *A C* & *B C*, vous aurez le *triangle*.

Il ne faut pas s'imaginer que ce problème soit toujours possible; dès-là que la somme des deux côtés est plus grande que le côté pris pour base, ainsi que tous les auteurs qui ont écrit sur la Géométrie paroissent en être persuadés; car, prenant toujours *A B* pour base, si le côté *A C*, par exemple, surpassoit cette base d'une quantité égale ou plus grande que l'autre côté *B C*, l'intersection ne pourroit pas se faire, & par conséquent la construction ne seroit pas possible. Il est donc nécessaire, quand on propose ce problème, d'y mettre plus de condition qu'on n'a de coutume, de peur que l'on ne tombe dans une construction absurde, comme je l'ai vu arriver.

C'est pourquoi, comme on ne peut construire qu'un *triangle* avec trois lignes droites données, il s'ensuit qu'en déterminant les trois côtés, tout le *triangle* est déterminé.

Ainsi si en deux *triangles A C B* & *a c b*, *fig.* 73. l'on a $AC, AB :: ac : ab$; $AC : CB :: ac : bc$; alors les *triangles* sont déterminés de la même maniere, par conséquent ils sont semblables & équiangles.

3°. Une ligne droite comme *A B*, & les deux angles *A* & *B* adjacens, lesquels pris ensemble sont moindres que deux angles droits, étant donnés; pour décrire le *triangle A B C* aux extrémités de la ligne donnée *A B*, formez les deux angles donnés *A* & *B*: continuez les côtés *A C* & *B C*, jusqu'à ce qu'ils se rencontrent en *C*, alors vous aurez le *triangle A B C* que vous cherchiez.

De sorte qu'un côté & deux angles étant donnés, on a tout le *triangle*; par conséquent, si deux *triangles* $A = a$ & $B = b$; alors ces *triangles* seront déterminés de la même maniere, & par conséquent semblables.

Maniere de mesurer les triangles. Pour trouver la superficie d'un *triangle* multipliez la base *A B*, *fig.* 74. par la hauteur *Cd*, la moitie du produit est la superficie du *triangle A B C*.

Ou de cette autre maniere: multipliez la moitié de la base *A B* par la hauteur *Cd*, ou toute la base par la moitié de la hauteur, le produit vous donnera la superficie du *triangle*.

Par exemple,

$AB = 342$	$AB = 342$	$\frac{1}{2}\ AB = 171$
$Cd = 234$	$\frac{1}{2}\ CD = 117$	$Cd = 234$
1368	2394	684
1026	342	513
684	342	342
2) 80028	*superficie* 40014	*superficie* 40014
superficie 40014		

Ou

Ou bien on trouve la ſuperficie d'un *triangle* en joignant enſemble les trois côtés, & prenant la moitié de la ſomme, & de cette moitié on ſouſtrait chaque côté ſéparément; après quoi on multiplie la moitié de cette ſomme par le produit des trois reſtes, & l'on tire la racine quarrée de ce dernier produit; d'où il ſuit, 1°. que ſi entre la baſe & la moitié de la hauteur, ou entre la hauteur & la moitié de la baſe, on trouve une moyenne proportionnelle, ce ſera le côté d'un quarré égal au *triangle*. 2°. Si la ſuperficie d'un *triangle* eſt diviſée par la moitié de la baſe, le quotient eſt la hauteur.

Propriétés des triangles plans. 1°. Si en deux *triangles* ABC, abc, *fig.* 73. l'angle $A = a$ les côtés $AB = ab$ & $AC = ac$, alors le côté $BC = bc$ & les angles $C = c$ & $B = b$, & par conſéquent ces *triangles* ſeront égaux & ſemblables.

2°. Si un côté du *triangle* ABC, *fig.* 75. eſt continué juſqu'à D, l'angle extérieur DAB ſera plus grand qu'aucun des deux angles intérieurs oppoſés B ou C.

3°. Dans chaque *triangle*, le plus grand côté eſt oppoſé au plus grand angle, & le plus petit côté au plus petit angle.

4°. Dans tous les *triangles*, deux côtés tels qu'ils ſoient, ſont plus grands que le troiſieme.

5°. Si en deux *triangles* les différens côtés de l'un ſont reſpectivement égaux aux côtés de l'autre, les angles ſeront auſſi reſpectivement égaux, & par conſéquent les *triangles* ſeront entierement égaux & ſemblables.

6°. Si quelque côté, comme BC *fig.* 76. d'un *triangle* ACB, eſt continué juſqu'à D, l'angle extérieur DOA ſera égal aux deux angles intérieurs oppoſés, y & z pris enſemble.

7°. En tout *triangle*, comme ABC, les trois angles A, B, C, pris enſemble, ſont égaux à deux angles droits, ou à 180d. d'où il s'enſuit, 1°. que ſi le *triangle* eſt rectangle, comme MKL, *fig.* 71. les deux angles obliques M & L pris enſemble, ſont un angle droit ou 90d. & par conſéquent ce ſont des demi-angles droits, ſi le *triangle* eſt iſoſcele. 2°. Si un angle d'un *triangle* eſt oblique, les deux autres pris enſemble ſont pareillement obliques. 3°. Dans un *triangle* équilatéral, chaque angle eſt de 60 degrés. 4°. Si un angle d'un *triangle* eſt ſouſtrait de 180d. le reſtant eſt la ſomme des deux autres; & ſi la ſomme de deux angles eſt ſouſtraite de 180d. le reſtant eſt le troiſieme angle. 5°. Si deux angles d'un *triangle* ſont égaux à deux angles d'un autre *triangle*, ſoit conjointement, ſoit ſéparément, le troiſieme angle de l'un eſt égal au troiſieme angle de l'autre. 6°. Comme dans un *triangle* iſoſcele DFE, *fig.* 69. les angles de la baſe y & u ſont égaux; ſi l'angle d'en-haut eſt ſouſtrait de 180d & que le reſtant ſoit diviſé par 2, le quotient eſt la quantité de chacun des angles égaux; de même ſi le double d'un des angles de la baſe y eſt ſouſtrait de 180d. le reſtant eſt la quantité de l'angle d'en haut.

8°. Si en deux *triangles* ABC & abc, *fig.* 73. $AB. = ab.$, $A = a$, & $B = b$, alors $AC. = ac$. $BC. = bc$. $C = c$ & le *triangle* $ACB = acb$. d'où il s'enſuit que ſi en deux *triangles* ACB. & acb, $A = a$, $B = b$, & $BC = bc$; alors $C = c$, par conſéquent $AC = ac$, $AB = ab$ & le *triangle* $ACB = acb$.

9°. Si dans un *triangle* DFE les angles de la baſe y & u, *fig.* 69. ſont égaux, le *triangle* eſt iſoſcele: par conſéquent ſi les trois angles ſont égaux, le *triangle* eſt équilatéral.

10°. Si dans un *triangle* ABC une ligne droite eſt tirée parallelement à la baſe, elle coupe les côtés proportionnellement, & forme un petit *triangle* ſemblable au grand.

11°. Tout *triangle* peut être inſcrit dans un cercle. *Voyez* CERCLE.

12°. Le côté d'un *triangle* équilatéral inſcrit dans un cercle, eſt en puiſſance triple du rayon. *Voyez* RAYON.

13°. Les *triangles* de même baſe & même hauteur, c'eſt-à-dire, qui ſe trouvent entre les mêmes lignes paralleles, ſont égaux. *Voyez* PARALLELE.

14°. Tout *triangle* comme CFD, (*fig.* 41.) eſt la moitié d'un parallélogramme $ACDB$ de même ou d'égale baſe CD, & de même hauteur, ou entre les mêmes paralleles: ou bien un *triangle* eſt égal à un parallélogramme qui eſt ſur la même baſe, mais qui n'a que la moitié de la hauteur, ou qui n'ayant que la moitié de la baſe, a la même hauteur que le *triangle*. *Voyez* PARALLÉLOGRAMME.

15°. Dans tous les *triangles* tant plans que ſphériques, les côtés ſont proportionels aux ſinus des angles oppoſés.

16°. Dans tous les *triangles* plans, la ſomme des deux côtés eſt à leur différence, comme la tangente de la moitié de la ſomme des angles oppoſés eſt à la tangente de la moitié de leur différence.

17°. Si l'on fait tomber une perpendiculaire ſur la baſe d'un *triangle* obliquangle, la différence des quarrés des côtés eſt égale au double du rectangle ſous la baſe & la diſtance qu'il y a de la perpendiculaire au milieu de la baſe.

18°. Les côtés d'un *triangle* ſont coupés proportionnellement, par une ligne qu'on tire parallélement à la baſe.

19°. Un *triangle* entier eſt à *triangle* coupé par une ligne droite, comme le rectangle ſous les côtés coupés eſt au rectangle des deux autre côtés.

20°. Dans un *triangle* rectiligne une ligne de l'angle droit perpendiculairement ſur l'hypothenuſe, diviſe le *triangle* en deux autres *triangles* rectilignes, leſquels ſont ſemblables au premier *triangle*, & l'un à l'autre.

21°. En tout *triangle* rectangle le quarré de l'hypothenuſe eſt égal à la ſomme des quarrés des deux autres côtés. *Voyez* HYPOTHENUSE.

22°. Si quelqu'angle d'un *triangle* eſt coupé en deux parties égales, la ligne qui le coupe diviſera le côté oppoſé proportionellement aux côtés qui forment cet angle. *Voyez* BISSECTION.

23°. Si l'angle du ſommet de quelque *triangle* eſt coupé en deux parties égales, la différence des rectangles faits par les côtés & par les ſegmens de la baſe, eſt égale au quarré de la ligne qui coupe l'angle en deux.

24°. Si une ligne droite BE *fig.* 78.) coupe en deux un angle ABC d'un *triangle*, le quarré de ladite ligne $BE = AB + BC - AE + EC$. Newton, *arith. univerſ.*

Pour diviſer un *triangle* dans un certain nombre donné de parties égales, diviſez la baſe CB (*fig.* 77.) en autant de parties égales qu'il s'agit de diviſer la figure, & tirez les lignes $A1$, $A2$, &c.

Sur les propriétés des triangles ſphériques, Voyez SPHÉRIQUE.

TRIANGLE, *en terme de Trigonométrie*. La ſolution ou analyſe des *triangles* eſt du reſſort de la trigonométrie *Voyez les figures de* TRIGONOMÉTRIE.

Les différens cas peuvent être réduits aux problèmes ſuivans.

Solution des triangles plans. 1°. Deux angles A & C (*tabl. trigon. fig.* 26.) étant donnés conjointement avec le côté AB, oppoſé à l'un de ces deux angles C pour trouver le côté BC, oppoſé à l'autre angle A. en voici la regle: le ſinus de l'angle C eſt au côté donné AB, qui lui eſt oppoſé; comme le ſinus de l'autre angle A eſt au côté que l'on cherche.

C'eſt pourquoi le côté BC ſe trouve aiſément par les logarithmes ou par la regle de trois ou de proportion. *Voyez* LOGARITHME.

Car par exemple, ſuppoſez $C = 45^d\ 35'$. $A = 57^d\ 28'$. $AB = 74'$. l'opération ſe fait de cette maniere.

Log. du ſinus de C,	9. 8750142
Log. de AB,	1. 8692317
Log. du ſinus de A.	9. 9258681
Total du log. de AB & du ſinus de A.	11. 7950998
Log. de BC,	1. 9200856

Le nombre qui répond à cela dans la table des logarithmes eſt 83, qui eſt la quantité du côté que l'on cherchoit.

2°. Deux côtés AB & BC, ayant été donnés conjointement avec l'angle C, oppoſé à l'un des deux, pour trouver les autres angles A & B, voici la regle: un côté AB eſt au ſinus de l'angle donné C, & oppoſé à ce côté, comme l'autre côté BC eſt au ſinus de l'angle oppoſé que l'on cherche.

Par exemple,

Suppofez $AB = 94'$, $BC = 69'$, $C = 72^{d}.\ 15'$.

Log. de AB, 1. 9731279
Log. du finus de C, 9. 9788175
Log. de BC, 1. 8388491

Somme des logarith. du finus de C & de BD, 11. 8176666
Log. du finus de A, 9. 9444387

Le nombre qui répond à cela dans la table des logarithmes eft $61^{d}.\ 37'$. & comme l'angle donné C eft de $72^{\circ}.\ 15'$. la fomme des deux autres $133^{\circ}.\ 52'$. étant fouftraite de 180, total des trois, vous aurez $46^{\circ}.\ 8'$. pour l'autre angle B que vous cherchiez.

De même fuppofez que dans un triangle rectangle (*fig.* 28.) outre l'angle droit A on ait donné l'hypothenufe $BC = 49$, & la cathete $AC = 36$ pour trouver l'angle B, voici comme on opere.

Log. de BC, 1. 6901961
Log. de tout le finus, 10. 0000000
Log. de AC, 1. 5563025

Log. du finus de B 9. 8661064

Le nombre qui répond à cela dans la table des logarithmes eft $47^{\circ}.\ 16'$. par conféquent $C = 42^{\circ}.\ 44'$.

3°. Deux côtés BA & AC, & l'angle A compris entre ces côtés étant donnés, pour trouver les deux autres angles.

I. Si le *triangle* ABC eft rectangle, prenez un des côtés, qui forment l'angle droit, comme AB, pour rayon, pour lors CA fera la tangente de l'angle oppofé B, en ce cas la regle eft qu'un côté AB eft à l'autre AC, comme le finus total eft à la tangente de l'angle B.

Par exemple,

Suppofé $BA = 79$ & $AC = 54$
Logarithme de BA, 18976291
Log. de AC, 17323938
Log. du finus total, 100000000

Log. de la tang. de B, 9. 8347667

Le nombre qui répond à cela, dans la table des logarithmes, eft $34^{\circ}.\ 21'$. par conféquent l'angle C eft de $55^{\circ}.\ 39'$.

II. Si l'angle A eft oblique (*fig.* 26.), il faut faire cette proportion, la fomme des côtés donnés AB & AC eft à leur différence, comme la tangente de la moitié de la fomme des angles cherchés C & B eft à la tangente de la moitié de leur différence: c'eft pourquoi en ajoutant la moitié de la différence à la moitié de la fomme, ce total donnera le plus grand angle C, & en ôtant la moitié de la différence de la moitié de la fomme, le reftant fera le plus petit angle B.

Par exemple,

Suppofez $AB = 75'$. $AC\ 58'$. $A\ 108^{\circ}.\ 24'$. alors
AB 75 AB 75'. $A + B + C$ $179^{\circ}.\ 60'$.
AC 58 AC 58 A 108 24

Somme 133. diff. 17 $B + C$ 71 36
$\frac{1}{2}(B + C)$ 35 48

Log. de $AB + AC$ 2. 1238516
Log. de $AB - AC$ 1. 2304489
Log. de la tang. $\frac{1}{2}(B + C)$ 9. 8580694

Somme des log. 12. 0885183

Log. de la tang. $\frac{1}{2}(C - B)$ 8. 6946667 le nombre qui répond à cela eft $5^{\circ}.\ 16'$.

$\frac{1}{2}(B + C) = 35^{\circ}.\ 48'$. $\frac{1}{2}(B + C) = 35^{\circ}.\ 48'$.
$\frac{1}{2}(C - B) = 5^{\circ}.\ 16'$. $\frac{1}{2}(C - B) = 5^{\circ}.\ 16'$.
$C = 41, 4$ $B = 30, 32$

4°. Les 3 côtés AB, CD, & CA, *fig.* 28, étant donnés, pour trouver les angles A, B, & C, du fommet de l'angle A avec l'étendue du plus petit côté AB, décrivez un cercle: alors CD fera AC & AB; & CF fera leur différence. La regle eft donc que la bafe BC, eft la fomme des côtés CD, comme la différence des côtés CF eft au fegment de la bafe CG.

Ce fegment ainfi trouvé étant fouftrait de la bafe CB, le reftant eft la corde GB. Enfuite du point A abaiffez la perpendiculaire AE fur la corde BG, pour lors $BE = EG = \frac{1}{2} GB$.

Ainfi dans un *triangle* rectangle AEB, les côtés AB & BE étant donnés; ou dans un *triangle* obliquangle ACE, les côtés AC & CE étant donnés: les angles B & A font trouvés.

Par exemple,

Suppofé $AB = 36$, $AC = 45$, $BC = 40$
$AC = 45$ $AC = 45$
$AB = 36$ $AB = 36$

$AC + AB = 81$, $FC = 9$
Log. de $BC =$ 1. 6020600
Log. de $AC + AB$ 1. 9084850
Log. de $FC =$ 0. 9542425

Somme des log. = 2. 8627275

Log. de $CG =$ 1. 2606675. le nombre qui y répond dans les tables eft 18.

$BC = 4000$ $EG = 1089$
$CG = 1822$ $CG = 1822$

$BG = 2178$ $CE = 2911$

$BE = 1089$
Log. de $AB =$ 3. 5563025
Log. du finus total = 10. 0000000
Log. de $EB =$ 3. 0370279

Log. du finus de $EAB =$ 9. 4807254, le nombre qui y répond dans les tables eft $17^{\circ}.\ 36'$. par conféquent l'angle ABE eft de $72^{\circ}.\ 14'$.

Log. de $AC =$ 3. 6532125
Log. du finus total 10. 0000000
Log. de $CE =$ 3. 4640422

Log. du finus total 9. 8108297. le nombre qui y répond dans les tables, eft $40^{\circ}.\ 18'$. par conféquent ACE eft de $49^{\circ}.\ 42'$. & CAB eft de $57^{\circ}.\ 54'$.

Solution des triangles rectangles fphériques par les regles communes. I. Dans un *triangle* rectangle fphérique deux parties quelconques étant données, outre l'angle droit, pour trouver le refte.

1°. Il faut confidérer fi les parties dont il eft queftion font conjointes ou disjointes. Si les parties difjointes font oppofées l'une à l'autre, comme fi l'hypothenufe BC & l'angle C, *fig.* 29. font donnés; pour trouver le côté oppofé AB, voici quelle eft la regle; le finus total eft au finus de l'hypothénufe BC, comme le finus de l'angle C eft au finus du côté oppofé AB.

2°. Si les parties disjointes ne font point oppofées l'une à l'autre, comme fi AB & l'angle adjacent B font donnés; pour avoir l'angle oppofé C, les côtés du triangle doivent être continués du même côté, jufqu'à ce qu'ils faffent des quarts de cercle, afin que par ce moyen vous ayez un nouveau *triangle*, dans lequel les parties dont il eft queftion foient oppofées mutuellement les unes aux autres; comme dans le cas préfent le *triangle* EBF, où nous avons le côté BF donné, qui eft le complément du côté AB, & l'angle B pour EF, complément de l'angle C: voici donc la regles qu'il faut fuivre. Le finus total eft au finus de BF, comme le finus de l'angle B eft au finus EF, ou co-finus de C.

3°. Si l'hypothénufe ne fe trouve point parmi les parties conjointes, comme lorfque les côtés AB & AC font donnés, pour avoir un angle oppofé à l'un des deux; il faut dire le finus de AC eft au finus total, comme la tangente de AB eft à la tangente de C.

4°. Mais fi l'hypothénufe fe trouve parmi les parties conjointes, comme fi l'hypothenufe BC & l'angle C font donnés, pour trouver le côté adjacent AC; les côtés du triangle doivent être continués du même côté, jufqu'à ce qu'ils faffent des quarts de cercle, afin que l'on ait un nouveau *triangle*, dans lequel l'hypothénufe ne fe trouve point parmi les parties dont il eft queftion; par exemple, dans le cas préfent EBF dans lequel font donnés le complément EB de l'hypothénufe BC, le complément de l'angle C, & l'angle F complément du côté AC. Puis donc que dans le *triangle* EFB, l'hypothénufe n'entre pas dans la queftion, la regle eft la même que ci-deffus: c'eft-à-dire, que le finus de EF ou co-finus de C, eft au finus total, comme la tangente de EB, ou co-tangente de BC eft la tangente de F ou co-tangente de AC.

5°. Quand

5°. Quand les côtés d'un *triangle* doivent être continués, il n'importe de quel côté que ce soit, pourvu qu'il ne soit pas question d'un angle aigu, autrement les côtés doivent être continués par l'autre angle oblique: si les deux côtés sont dans la connexion, ils doivent être continués par l'angle adjacent au côté en question.

C'est ainsi qu'on peut toujours former un *triangle*, où l'on trouve par la regle des sinus ou des tangentes les parties que l'on cherche.

Solution des triangles rectangles sphériques par une regle universelle. Considérez, comme ci-dessus, si les parties dont il est question sont conjointes ou disjointes.

Si l'un des deux côtés, qui forment l'angle droit, ou même si ces deux côtés entrent dans la question, en leur place, il faut mettre parmi les données leur complément à un quart de cercle: alors, puisque, suivant la regle universelle, si connue dans cette TRIGONOMÉTRIE, le sinus total avec le sinus du complément de la partie moyenne, est égal aux sinus des parties disjointes, & aux co-tangentes des parties conjointes; ôtez du total de ces choses données; la troisieme partie donnée, le reste sera quelque sinus ou tangente, & le côté ou l'angle qui y répond dans la table des logarithmes, est le côté ou l'angle que vous cherchez.

Comme la regle universelle ou générale est d'un grand secours dans la Trigonométrie, nous en ferons l'application à différens cas, & nous en apporterons des exemples qui dans les cas des parties conjointes & disjointes répandront aussi de la lumiere sur la méthode commune: mais dans les cas des parties contiguës, il faudra avoir recours à d'autres solutions.

1°. L'hypothénuse $BC = 60^{d}$, & l'angle $C = 23^{d}$. 30'. étant donnés; trouver le côté opposé AB, *fig.* 22. puisque AB est la partie moyenne, C & BC sont parties disjointes, *voyez* PARTIES: le sinus total, avec le co-sinus du complément AB, c'est-à-dire, avec le sinus même de AB, est égal aux sinus de C, & BC.

C'est pourquoi si du sinus de C	96006997
& du sinus de BC.	99375306
Somme.	195382303
Vous ôtez le sinus total.	100000000
Reste le sinus de AB.	95382303

Le nombre qui y répond dans la table est 20^{d}. 12'. 6''.

2°. L'hypothénuse $BC = 60^{d}$. & la jambe $A = 20^{d}$. 12'. 6''. étant données, trouver l'angle opposé C.

Il paroît par le problème précédent que de la somme du sinus total, & du sinus du côté AB, il faut ôter le sinus de l'hypothénuse BC. le reste est le sinus de l'angle C. de sorte qu'il est aisé de transformer le cas précédent en celui-ci

3°. Le côté $AB = 20^{d}$. 12'. 6''. & l'angle opposé $C = 23^{d}$. 30'. étant donnés, trouver l'hypothénuse BC.

Il paroît par le premier exemple que de la somme du sinus total, & du sinus de AB, il faut ôter le sinus de l'angle C, le reste est le sinus de l'hypothénuse BC.

4°. L'hypothénuse $BC = 60^{d}$. & un côté $AB = 20^{d}$. 12'. 16''. étant donnés; trouver l'autre côté.

Puisque BC est une partie moyenne, & que AB & AC sont des parties disjointes, le sinus total avec le co-sinus de l'hypothénuse B, sont égaux aux sinus des complémens, c'est-à-dire, aux co-sinus des côtés AB & AC.

C'est pourquoi du sinus total.	100000000
& du co-sinus de BC.	96989700
Somme.	196989700
soustrayez le co-sinus de AB.	99724279
Reste le co-sinus de AC.	97265421

Le nombre qui y répond dans la table; est 32^{d}. 11'. 34''. par conséquent AC est de 57^{d}. 48'. 26''.

5°. Les côtés $AC = 57^{d}$. 48'. 26''. & $AB = 20^{d}$. 12'. 6''. étant donnés, trouver l'hypothénuse BC.

Il paroît, par l'exemple précédent, que le sinus total doit être ôté de la somme des co-sinus des côtés AB & AC; le reste est le co-sinus de l'hypothénuse BC, par conséquent l'exemple ci-dessus s'applique aisément à celui-ci.

6°. Le côté $AC = 57^{d}$. 48'. 26''. & l'angle adjacent $C = 23^{d}$. 30'. étant donnés, trouver l'angle opposé B.

Puisque B est une partie moyenne, & que A & C sont des parties disjointes, le sinus total avec le co-sinus de B, est égal au sinus de C, & au sinus du complément, c'est-à dire au co-sinus de AC.

C'est pourquoi du sinus de C	96006697
& du co-sinus AC.	97265421
Somme.	193272118
Otez le sinus total.	100000000
Reste le co-sinus de B.	93272118

Le nombre qui y répond, dans la table, est 12^{d}. 15' 56''. par conséquent B est de 77^{d}. 44'. 4''.

7°. Le côté $AC = 57^{d}$. 48'. 26''. & l'angle opposé $B = 77^{d}$. 44'. 4''. étant donnés, trouver l'angle adjacent C. Il paroît par l'exemple précédent que le co-sinus de AC, doit être soustrait de la somme du sinus total, & du co-sinus de B, le reste est le sinus de C, de sorte que l'exemple précédent s'applique aisément à celui-ci.

8°. Les angles obliques $B = 77^{d}$. 44'. 4''. & $C = 23^{d}$. 30'. étant donnés, trouver le côté AC adjacent à l'autre angle.

Il paroît par le sixieme problème que le sinus de C, doit être ôté de la somme du sinus total, & du co-sinus de B, le reste est le co-sinus de AC. Le cas du sixieme problème s'applique aisément à celui-ci.

9°. Le côté $AC = 57^{d}$. 48'. 26''. & l'angle adjacent $C = 23^{d}$. 30'. étant donnés, trouver le côté opposé AB.

Puisque AC est une partie moyenne, & que C & AB sont des parties conjointes, le sinus total, avec le sinus de AC, est égal à la co-tangente de C, & à la tangente de AB.

C'est pourquoi du sinus total.	100000000
& du sinus de AC.	99275039
Somme.	199275039
Otez la cotangente de C.	103616981
Reste la tangente de AB.	95658058

Le nombre qui y répond dans la table est 20^{d}. 12'. 6''.

10°. Le côté $AB = 20^{d}$. 12'. 6'' & l'angle opposé $C = 23^{d}$. 30'. étant donnés, trouver le côté adjacent AC.

De la somme de la co tangente de C & de la tangente de AB, ôtez le sinus total, le reste est le sinus de AC.

11°. Les côtés $AB = 20^{d}$ 12'. 6''. & $AC = 57^{d}$. 48'. 26''. étant donnés, trouver l'angle C, opposé à l'un des deux.

De la somme du sinus total & du sinus de AC, ôtez la tangente de BA, le reste est la co-tangente de C.

12°. L'hypothénuse $BC = 60^{d}$. & l'angle oblique $C = 23^{d}$. 30'. étant donnés, trouver le côté adjacent AC.

Puisque C est une partie moyenne, & que AB & AC sont des parties conjointes, le sinus total avec le co sinus de C, sera égal à la co tangente de AC.

C'est pourquoi du sinus total.	100000000
& du co-sinus de C.	99623978
Somme	199623978
Otez la co-tangente de BC.	97614394
Reste la tangente de AC.	102009584

Le nombre qui y répond dans les tables est 57^{d}. 48'. 26''.

13°. Le côté $AC = 57^{d}$. 48'. 26''. & l'angle adjacent $C = 23^{d}$. 30'. étant donnés, trouver l'hypothénuse BC.

De la somme du sinus total & du co-sinus de C, ôtez la tangente de AC, le reste est la co-tangente de BC.

14°. L'hypothénuse $BC = 60^{d}$ & le côté $AC = 57^{d}$. 48' 26'' étant donnés; trouver l'angle adjacent C.

De la somme de la co-tangente de BC, & de la tangente de AC, ôtez le sinus total, le reste est le co-sinus de C.

15°. L'hypothénuse $BC = 60^{d}$ & un angle $C = 23^{d}$., 30' étant donnés, trouver l'autre angle B.

Puisque BC est la partie moyenne, & que B & C sont des parties disjointes, le sinus total avec le co-sinus de BC sera égal aux co-tangentes de B & de C.

C'est

C'eſt pourquoi du ſinus total . 100000000
Et du co-ſinus de *B C*. . 96989700

Somme 196989700
Otez la co-tangente de *C*. . 103616981

Reſte de la co-tangente de *B*. 93372719

Le nombre qui y répond dans les tables eſt 12^{d}. 15′ 56″, par conſéquent *B* eſt de 77^{d}. 44′ 4″

16°. Les angles obliques *B* = 77^{d}. 44′ 4″. & *C* = 23^{d}. 30′ étant donnés, trouver l'hypothénuſe *B C*.

De la ſomme des co-tangentes de *C* & de *B*, ſouſtrayez le ſinus total; le reſte eſt le co-ſinus de *B C*.

Solution des triangles obliquangles ſphériques. 1°. Dans un *triangle* obliquangle ſphérique *ABC* (*Pl. Trigonom. fig.* 30.) deux côtés *A B* & *B C* étant donnés conjointement avec un angle *A* oppoſé à l'un des deux; trouver l'autre angle *C*. Voici la regle, le ſinus du côté *B C* eſt au ſinus de l'angle oppoſé *A*, comme le ſinus du côté *B A* eſt au ſinus de l'angle oppoſé *C*.

Suppoſez par exemple, *B C* = 39^{d}. 29′. *A* = 43^{d}. 20′. *B A* = 66^{d}. 45′. Pour-lors on trouvera que le ſinus de *B C* eſt . . . 98033572
Le ſinus de *A*. 98364771
Le ſinus de *B A*. . . . 99632168

197796936
Le ſinus de *C*. 99963367

Le nombre qui y répond dans les tables eſt 82^{d} 34′ 7″.

2°. Deux angles *C* = 82^{d}. 34′ 7″ & *A* = 43^{d}. 20′ avec le côté *A B* = 60^{d}. 45′ oppoſé à l'un d'eux *C* étant donnés, trouver le côté *BC* oppoſé à l'autre angle *A*.

Il faut dire: le ſinus de l'angle *C* eſt au ſinus du côté oppoſé *B*, comme le ſinus de l'angle *A* eſt au ſinus du côté oppoſé *BC*. L'exemple précédent ſuffit pour l'intelligence de celui-ci.

3°. Deux côtés *AB* = 66^{d}. 45 m. & *BC* = 39^{d}. 29′ avec un angle oppoſé à l'un des deux *A* = 43^{d}. 20′ étant donnés; trouver l'angle *B* compris entre ces côtés; ſuppoſez que l'angle *C* eſt aigu; puiſque l'autre angle *A* eſt pareillement aigu, la perpendiculaire *BE* tombe dans le *triangle*; c'eſt pourquoi dans le *triangle* rectangle *ABE*, par le moyen de l'angle *A*, & du côté *AB* donnés, on trouve l'angle *ABE*. Puiſque *BE* ſert comme de partie latérale dans le *triangle AEB*, l'angle *EBC* eſt une partie moyenne, & le côté *BC* eſt une partie conjointe.

Ce co-ſinus de l'angle *EBC* ſe trouvera en ôtant la co-tangente de *AB* de la ſomme du co-ſinus de l'angle *ABE*, & de la co-tangente de *BC*. Ainſi, en joignant enſemble les angles *ABE* & *EBC*, ou ſi la perpendiculaire tombe hors du *triangle*, en ôtant l'un de l'autre, vous trouverez l'angle en queſtion.

Par exemple, ſinus total . . . 100000000
Co-ſinus de *A B*. 95963154

Somme 195965154
Co-tangente de *A*. . . . 100252805

Co-tangente de *ABE* . . 95710349

Le nombre qui y répond dans les tables eſt 20^{d}. 25′ 35″ par conſéquent *AB* eſt de 69^{d} 34′ 25″.
Co-ſinus de *ABE* 95428300
Co-tangente de *BC*. . . . 100141529

Somme . : . . . 196269829
Co-tangente de *AB*. . . . 96330085

Co-ſinus de *EBC*. 99938544

Le nombre qui y répond dans les tables eſt 80^{d}. 24′ 26″ par conſéquent *ABC* eſt de 79^{d}. 9′ 57″.

4°. Deux angles *A* = 43^{d}. 20′ & *B* = 79^{d}. 9′ 59″ avec le côté adjacent *AB* = 66^{d}. 45′ étant donnés, trouver le côté *B* oppoſé à l'un des deux angles.

De l'un des angles donnés *B*, abaiſſez une perpendiculaire *EB* ſur le côté inconnu *AC*; &, dans le *triangle* rectangle *ABE*, par le moyen de l'angle donné *A* & de l'hypoténuſe *AB*, cherchez l'angle *ABE*; lequel étant ôté de l'angle *ABC*, il reſte l'angle *EBC*. Mais ſi la perpendiculaire tomboit au-dehors du *triangle*, en ce cas, il faudroit ſouſtraire l'angle *ABC* de l'angle *ABE*; parce que la perpendiculaire *BE* étant priſe pour une des parties latérales, la partie moyenne dans le *triangle ABE* eſt l'angle *B*, & la partie conjointe eſt *AB*; dans le *triangle ABC*, la partie moyenne eſt l'angle *B*, & la partie conjointe *BC*; la co-tangente du côté *BC* ſe trouve en ôtant le coſinus de *EBA* de la ſomme de co-tangente de *AB* & du co-ſinus de *EBC*. L'exemple du cas précédent s'applique aiſément à celui-ci.

5°. Deux côtés *AB* = 66^{d}. 45′ & *BC* = 39^{d}. 29′ avec l'angle *A* oppoſé à l'un ou à l'autre = 43. 20′ étant donnés, trouver le troiſieme côté *AC*, abaiſſant, comme ci-deſſus, la perpendiculaire *BE*, dans le *triangle* rectangle *ABE*, par le moyen de l'angle donné, & de l'hypothénuſe *AB*, vous trouverez le côté *AE*; puiſqu'en prenant *B E* pour une partie latérale dans le *triangle AEB*, *AB* eſt la partie moyenne, & *AE* la partie disjointe, & que dans le *triangle BEC*, *BC* eſt la partie moyenne, & *E C* la partie disjointe; le co-ſinus de *EC* ſe trouve en ôtant le co-ſinus de *AB* de la ſomme des co-ſinus de *AE* & *CB*, de ſorte qu'en joignant enſemble les ſegmens *AE* & *EC*, ou en cas que la perpendiculaire tombe hors le *triangle* en les ôtant l'un de l'autre, on trouvera le côté *AC*.

6° Deux côtés *AC* = 65^{d}. 30′ 46″ & *A B* = 66^{d}. 45′. avec l'angle *A* = 43^{d}. 20′ compris entre ces côtés, étant donnés, trouver le troiſieme côté *BC* oppoſé à cet angle.

Abaiſſez la perpendiculaire *B E*, cherchez dans le *triangle* rectangle le ſegment *A E*, lequel étant ôté de *AC*, il vous reſte *EC*. Si la perpendiculaire tombe au-dehors du *triangle*, il faut ôter *AC* de *AE*.

Puiſqu'en prenant la perpendiculaire *B E* pour une partie latérale dans le *triangle A EB*, *AB* devient la partie moyenne, & *A E* la partie disjointe: & que dans le *triangle EBC* *C B* eſt la partie moyenne, & *E C* la partie disjointe; le co-ſinus de *BC* ſe trouve en ôtant le co-ſinus de *A E*, de la ſomme des co-ſinus de *AB* & *EC*.

7°. Deux angles *A* = 43^{d}. 20′ & *B* = 79^{d}. 9′. 59″ avec le côté *C B* = 39^{d}. 29′ oppoſé à l'un ou l'autre de ces angles, étant donnés, trouver le côté *AB* adjacent à l'un & l'autre.

Abbaiſſez la perpendiculaire *C D* de l'angle inconnu *C* ſur le côté oppoſé *AB*, & ſi cette perpendiculaire tombe dans le *triangle*, par le moyen de l'angle donné *B*, & de l'hypothénuſe *BC*, cherchez dans le *triangle* rectangle *BCD*, le ſegment *B D*. Puiſqu'en prenant la perpendiculaire *C D* pour une partie latérale dans le *triangle C D B*, *D B* eſt la partie moyenne, & l'angle *B* une partie conjointe; & que dans le *triangle C D A*, *A D* eſt la partie moyenne, & l'angle *A* une partie conjointe; le ſinus de ſegment *A D* ſe trouve en ôtant la co-tangente de l'angle *B* de la ſomme du ſinus de *DB* & de la co-tangente de l'angle *A*: de ſorte qu'en joignant enſemble les ſegmens *AD* & *DB*, ou, ſi la perpendiculaire tombe hors du *triangle*, en ôtant l'un de l'autre, le réſultat ſera du côté *AB* que vous cherchiez.

8°. Deux côtés *AB* = 66^{d} 45′. & *BC* = 39^{d}. 29′. avec l'angle compris entre ces côtés = 79^{d} 9′. 59″. étant donnés, trouver l'angle *A* oppoſé à l'un ou à l'autre de ces côtés.

En abaiſſant la perpendiculaire *C D*, vous trouverez le ſegment *B D*, comme dans le problème précédent: ôtez ce ſegment de *AB*, reſte *AD*. Si la perpendiculaire tombe hors le *triangle*, *AB* doit être joint à *DB*: & comme en prenant la perpendiculaire *CD* pour une partie latérale dans le *triangle CDB*, *B D* eſt la partie moyenne, & l'angle *B* la partie conjointe; & que dans le *triangle C D A*, *A D* eſt la partie moyenne, & l'angle *A* la partie conjointe; la co-tangente de l'angle *A* ſe trouve en ôtant le ſinus de *D B* de la ſomme de la co-tangente de l'angle *B* & du ſinus *A D*.

9°. Deux angles *A* = 43^{d}. 20′ & *B* = 79^{d}. 9′. 59″. avec le côté adjacent *AB* = 75^{d} 45′. étant donnés, trouver l'angle *C* oppoſé à ce côté.

De l'un des angles donnés *B* abaiſſez la perpendiculaire *BE*, ſur le côté oppoſé *AC*: dans le *triangle* rectangle *A B E*, par le moyen de l'angle *A* donné, & de l'hypothenuſe *A B*, vous trouverez l'angle *A B E*, lequel étant ôté de *A B C*, reſte l'angle *EBC*.

Si la perpendiculaire tombe hors le *triangle*, il faut ôter ABC de ABE. Puisqu'en prenant BE pour une partie latérale dans le *triangle* CBE, l'angle C est la partie moyenne, & l'angle CBE, la partie disjointe; & que dans le *triangle* ABE, l'angle A est la partie moyenne & l'angle ABE la partie disjointe: le co-sinus de l'angle C se trouve en soustrayant le sinus de l'angle ABE de la somme du co-sinus de l'angle A & du sinus de EBC.

10°. Deux angles $A = 42^d. 20'$. & $C = 52^d. 34'$. avec le côté $BA = 66^d. 45'$. opposé à l'une de ces deux, étant donnés, trouver l'autre angle.

De l'angle cherché B, abaissez une perpendiculaire BE; & dans le *triangle* rectangle AEB, par le moyen de l'angle donné A, & de l'hypothenuse BA, vous trouverez l'angle ABE, puisqu'en prenant la perpendiculaire EB pour une partie latérale dans le *triangle* ECB, l'angle C est la partie moyenne, & l'angle CEB la partie disjointe, & que dans le *triangle* ABE, l'angle A est la partie moyenne, & l'angle ABE la partie disjointe: le sinus de l'angle EBC se trouve en soustrayant le co-sinus de A de la somme du co-sinus de C & du sinus de ABE, de-sorte qu'en joignant ensemble ABE & EBC; ou si la perpendiculaire est hors le *triangle*, en ôtant l'un de l'autre vous aurez pour résultat l'angle cherché ABC.

11°. Les trois côtés étant donnés, trouver un angle opposé à l'un de ces côtés.

I. Si un côté AC, *fig.* 16. est un quart de cercle, & que le côté AB soit plus petit qu'un quart de cercle, vous trouverez l'angle A; prolongez AB jusqu'en F, & jusqu'à ce que AF soit égal à un demi-cercle; du pole A tirez l'arc CF, qui coupe l'arc BF à angles droits en F. Puisque dans le *triangle* rectangle CBF, l'hypothenuse BC est donnée, & le côté FB, ou son complément AB, à un demi-cercle, vous trouverez la perpendiculaire CF, laquelle étant la mesure de l'angle CAB, donne par conséquent l'angle que vous cherchez.

II. Si l'un des côtés AC est un quart de cercle, & que l'autre côté AB soit plus grand qu'un quart de cercle, cherchez l'angle A: de AB ôtez le quart de cercle AD; & du pole A décrivez l'arc CD, coupant l'arc AB à angles droits en D. Comme dans le *triangle* rectangle CDB, l'hypothénuse BC, & le côté DB, ou l'excès du côté AB sur le quart de cercle sont donnés, la perpendiculaire CD sera trouvée, comme ci-dessus, & cette perpendiculaire est la mesure de l'angle cherché A.

III. Si le *triangle* est isoscele, que $BC = CF$ & l'angle ACF celui qu'on cherche; coupez AF en deux parties égales au point D; & par D & C faites passer l'arc de cercle DC. Puisque DC est perpendiculaire à AF, les angles A & F, ACD & DCF sont égaux; par le moyen de l'hyothénuse AC & du côté AD donnés dans le *triangle* rectangle ACD, vous trouverez l'angle ACD, dont le double est l'angle cherché ACF; & par les mêmes parties données on peut trouver l'angle A ou l'angle F.

IV. Si le *triangle* est scalène, & que vous cherchiez l'angle A, *fig.* 30. de C, abaissez la perpendiculaire CD, & cherchez la demi-différence des segmens AD & DB, en disant, la tangente de la moitié de la base AB est à la tangente de la moitié de la somme des côtés AC & CB, comme la tangente de leur demi-différence est à la tangente de la demi-différence des segmens AD & DB: ajoutez ensuite la demi-différence des segmens à la moitié de la base pour trouver le grand segment, & ôtez cette même demi-différence de la même moitié de la base pour trouver le petit segment, pour lors ayant trouvé dans le triangle rectangle CAD, l'hypothénuse AC & le côté AD, vous avez aussi l'angle cherché A. De la même maniere, dans l'autre *triangle* CDB, vous trouverez B par les parties données CB & DB.

12°. Les trois angles A, B & C étant donnés, trouver un des côtés quelconque.

Comme, au-lieu du *triangle* donné on peut en prendre un autre, dont les côtés soient égaux aux angles donnés, & les angles égaux aux côtés donnés, ce problème se résout de la même maniere que le précédent. *Chambers* & *Wolf*. (*E*)

Triangle, s. m. *en Astronomie*, c'est un nom commun à deux constellations, l'une dans l'hémisphere septentrional, appellé simplément *triangle* ou *triangle céleste*, & l'autre dans l'hémisphere méridional, que l'on appelle *triangle austral*. *Voyez* Constellation.

Les étoiles qui composent le *triangle* septentrional, sont au nombre de quatre, suivant le catalogue de Ptolomée, autant dans celui de Tycho; 24 dans le catalogue britannique.

Triangle différentiel d'une courbe, *dans la haute Géométrie*, c'est un *triangle* rectiligne rectangle, dont l'hypothénuse est une partie de la courbe, qui ne differe qu'infiniment peu d'une ligne droite. *Voy.* Courbe.

Supposons, par exemple, la demi-ordonnée pm, *Pl. d'analyse*, *fig.* 18. & une autre demi-ordonnée PM, qui en soit infiniment proche: alors Pp sera la différentielle de l'abscisse, & abaissant une perpendiculaire $MR = Pp$, Rm sera la différentielle de la demi-ordonnée. Tirez donc une *tangente* TM, & l'arc infiniment petit Mm ne sera pas différent d'une ligne droite; par conséquent MmR est un *triangle* rectiligne rectangle, & constitue le *triangle* différentiel de cette courbe. *Voyez* Tangente & Soutangente. *Chambers*. (*O*)

Triangle, (*Arithmétique*.) on appelle ainsi un *triangle* formé de la maniere suivante.

1	1			
1	2	1		
1	3	3	1	
1	4	6	4	1
1	5	10	10	5
1	6	15	20	
1	7	21		
1	8	&c.		
1	9			

La premiere colonne verticale renferme l'unité; la seconde la suite des nombres naturels 2, 3, 4, 5, &c. la troisieme la suite des nombres triangulaires, 1, 3, 6, 10, &c. la quatrieme la suite des nombres pyramidaux, &c. Sur quoi *voyez l'article* Figuré; *voyez* aussi Triangulaire, Pyramidal, &c. M. Pascal a fait un traité de ce *triangle arithmétique*. Les bandes horisontales sont les coefficiens des différentes puissances du binome. Sur quoi *voyez* Binome. (*O*)

Triangle, (*Littérat.*) cette figure géométrique a depuis long-tems servi de signe, de marque, ou de symbole à bien des choses différentes. Plutarque nous apprend que le philosophe Xénocrates comparoit la divinité à un *triangle* équilatéral, les génies au *triangle* isoscele, & les hommes au scalene. Les Chrétiens à leur tour employerent le *triangle* pour représenter la Trinité; d'abord ils se servirent du simple *triangle*, mais dans la suite ils ajouterent au *triangle* quelques lignes, qui formoient une croix: c'est ainsi qu'on trouve des *triangles* diversément combinés sur les médailles des papes publiées par Bonanni. Au commencement de la découverte de l'Imprimerie, rien n'étoit plus commun que de graver ces sortes de figures au frontispice des livres; ensuite elles devinrent de simples marques de correcteur d'Imprimerie, ou des symboles distinctifs dans le commerce. Enfin, elles ont passé aux emballeurs, qui marquent ainsi avec leur pinceau, toutes les balles de marchandises qui sont envoyées dans les provinces, ou qui doivent passer à l'étranger. (*D. J.*)

Triangle, (*Fortification*.) ouvrage dont les trois angles sont formés par des bastions coupés, ou des demi-bastions. (*D. J.*)

Triangle, (*Marine*.) sorte d'échafaud, qui sert à travailler sur les côtés du vaisseau. Il est composé de trois pieces; d'un traversin; d'une acore, qui pend de travers sur le traversin, & qui va s'appuyer sur le côté du vaisseau; & d'un arcboutant, qui est attaché par une extrémité au bout d'un traversin, & qui, s'élevant par l'autre en-haut du vaisseau, est cloué à son côté.

Triangle, (*Marine*.) c'est le nom qu'on donne à trois barres de cabestan, qu'on suspend autour des grands mâts, quand on veut le racler.

Triangle, (*Instrument d'ouvriers*.) les Menuisiers, les Charpentiers, & quelques autres ouvriers, ont des instrumens à qui ils donnent le nom de *triangle*, & les spécifient néanmoins par quelque terme qui dénote leur usage. Le triangle onglé ou à onglet, n'est qu'une regle de bois de deux lignes d'épais, d'un pié de long, & de trois piés de large, dont l'une des extrémités, qui est coupée en angle de quarante-cinq degrés, est emboîtée dans un autre morceau de bois plus épais, qu'on nomme la

joue,

joue. Il sert à tracer des angles réguliers, en appuyant la piece de bois contre la joue de l'instrument, & en tirant une ligne le long de la regle. Le *triangle quarré* est une vraie équerre, dont une des branches qu'on appelle la *joue*, qui est du triple plus épaisse que l'autre, a dans le millieu & tout le long de son épaisseur, une espece de languette. Il sert à tracer les pieces quarrées, en les appuyant sur la languette le long de la joue, & en tirant les lignes paralleles à l'autre branche. Pour éviter la multiplicité des instrumens, le sieur Hulin en a inventé un qui contient non-seulement ces deux *triangles*, mais encore une équerre, & ce qu'on appelle la *piece quarrée*, mais les Anglois ont imaginé un autre instrument encore plus simple & plus parfait.

TRIANGULAIRE, adj. (*Géom.*) se dit en général de tout ce qui a rapport au triangle.

Les compas *triangulaires* ont trois branches; on en fait un grand usage dans la construction des mappemondes, des globes, *&c.* lorsqu'il s'agit de prendre un triangle tout d'un coup. *Voyez* COMPAS.

Les nombres *triangulaires* sont une espece de nombres polygones; ce sont les sommes des progressions arithmétiques, dont la différence des termes est 1. *Voyez* NOMBRE, POLYGONE, & FIGURÉ.

Ainsi, de la progression arithmétique 1. 2. 3. 4. 5. 6. on forme les nombres *triangulaires* 1. 3. 6. 10. 15. 21. *Chambers*.

TRIANGULAIRE, *en Anatomie*, est un nom qu'on donne à deux muscles à cause de leur figure. *Voy.* MUSCLE.

TRIANGULAIRE, de *la poitrine* ou *du sternum*, est un muscle qui ressemble quelquefois à trois ou quatre muscles distincts. Il vient de la face interne du sternum, & se termine aux cartilages qui joignent les quatre dernieres vraies côtes au sternum.

TRIANGULAIRE *de la levre inférieure*, est un muscle attaché à la levre externe du bord inférieur de la machoire inférieure, vers la partie moyenne, entre le menton & le masseter; delà, les fibres se réunissant, viennent s'unir à la commissure des levres, avec celles du canin, de façon qu'ils ne paroissent former ensemble qu'un même muscle digastrique. *Voyez* DIGASTRIQUE.

Le *triangulaire* des lombes. *Voyez* QUARRÉ.

TRIANGULAIRES OS, (*Anat.*) on doit mettre au nombre des variations utiles qui se rencontrent souvent dans la structure générale des parties osseuses, les *os triangulaires* qu'on trouve quelquefois dans les sutures du crâne, & plus fréquemment dans la suture lambdoïde que dans aucune autre, parce que, faute de les connoître, quelqu'un pourroit se tromper à l'égard de ceux qui ont des pareils os, & prendre une légere plaie pour une fracture considérable.

TRIANGULO ILES, (*Géog. mod.*) îles de l'Amérique méridionale, dans la mer du Nord, à l'entrée du détroit d'Euxuma. On met ces îles au nombre des Lucayes, & l'on en compte trois, qui par leur situation forment comme un triangle d'où vient leur nom.

TRIANON, s. m. (*Archit. mod.*) c'est en France un terme générique qui signifie tout pavillon isolé, construit dans un parc, & détaché d'un château. Le césino des Italiens est un bâtiment de cette espece, en usage pour servir de retraite, & se procurer de la fraîcheur à la campagne; il y en a dans presque toutes les vignes d'Italie. Le nom de *trianon*, que les François ont donné à ces sortes de pavillons, vient de celui que Louis XIV. a fait construire dans le parc de Versailles. C'est un petit palais du roi, galant, bien bâti, incrusté de marbre de diverses couleurs, & décoré de précieux ameublemens.

La face extérieure de cette maison est d'environ 64 toises. La cour offre un péristyle soutenu par des colonnes & des pilastres de marbre. Les deux aîles de la maison sont terminées par deux pavillons; & sur tout l'édifice regne une balustrade, le long de laquelle sont des statues, des corbeilles, des urnes & des cassolettes. Les jardins en sont très-agréables; les bassins y sont ornés de groupes choisis. On y trouve entr'autres le groupe de Laocoon, sculpté par Baptiste Tuby d'après l'antique. La cascade mérite aussi d'être remarquée, outre d'autres embellissemens qui y sont employés avec goût. (*D. J.*)

TRIAS, (*Théol.*) terme dont on se sert quelquefois pour exprimer la sainte Trinité. *Voyez* TRINITÉ.

TRIAVERDENS ou TRIVERDENS, s. m. (*Hist. ecclés.*) brigands qui dans le xij. siecle exercerent contre les chrétiens toutes sortes de cruautés. Le troisieme concile de Latran décerne les peines ecclésiastiques contre ceux qui leur donneront retraite, qui les recevront, les secourront, auront la moindre communication avec eux. Il veut qu'ils soient anathématisés comme les Albigeois.

TRIBADE, s. f. (*Gramm.*) femme qui a de la passion pour une autre femme; espece de dépravation particuliere aussi inexplicable que celle qui enflamme un homme pour un autre homme.

TRIBALLES, LES, *Triballi*, (*Géog. anc.*) peuples de la basse Mœsie. Strabon, *l. VII. p.* 301. les met sur le bord du Danube, & dit qu'ils s'étendoient jusques dans l'île de Peucé. Il ajoute qu'Alexandre le grand ne put s'emparer de cette île, faute d'un nombre suffisant de vaisseaux, & que Syrmus, roi des *Triballes*, qui s'y étoit retiré, en défendit courageusement l'entrée. Ptolomée, *liv. III. ch. x.* & Pline, *liv. III. ch. xxvj* font aussi mention de ces peuples. Ce dernier dit, *liv. VII. ch. ij.* qu'on racontoit que parmi eux il y avoit des gens qui enforceloient par leur regard, & qu'ils tuoient ceux sur qui ils tenoient long-tems les yeux attachés, surtout lorsqu'ils étoient en colere. (*D. J.*)

TRIBAR, ou TRIBARD, s. m. *terme de Jardinier*, on nomme ainsi une machine composée de trois bâtons, qu'on met au cou des chiens & des pourceaux, pour les empêcher de passer au-travers des haies, & d'entrer dans les jardins; de ces trois bâtons est venu le nom de *tribar*; ce mot écrit avec un *t* à la fin *tribart*, est dans Cotgrave, qui l'explique par *bâton court*. (*D. J.*)

TRIBESÉES, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans la Poméranie, sur les confins du Mecklenbourg, proche la riviere de Trébel, entre Rostock & Gripswalde, avec un château. Elle appartient au roi de Suede. *Long.* 32. 52. *lat.* 54. 12.

TRIBOCCIENS, (*Hist. anc.*) peuples de l'ancienne Gaule, qui habitoient le pays nommé *Alsace* par les modernes. Argentina, ou Strasbourg, étoit leur capitale.

TRIBOCI, (*Géog. anc.*) nous disons en françois les *Tribocs*; nation germanique qui s'établit en-deçà du Rhin, dans une partie de l'Alsace.

La maniere d'exprimer le nom des *Tribocs*, n'est pas uniforme dans les anciens auteurs. Strabon écrit Τριβοκχοι, Ptolomée Τριβοκκοι, Jule-César *Tribocci*, Pline *Tribochi*, Tacite *Triboci*; l'ortographe de ce dernier est celle que nous suivons, parce que c'est la même qui se lit dans une inscription trouvée à Brumt, à trois lieues de Strasbourg, par M. Schœflin vers l'an 1737. Ce monument porte *Imp. Cæs. Publio Licinio Valeriano Pio Felici. Invicto Augusto civ. Tribocorum*: c'est-à-dire que la communauté des *Tribocs* a érigé ce monument en l'honneur de l'empereur Valérien, dont on a ajouté les éloges ordinaires de pieux, d'heureux, & d'invincible.

L'étymologie du mot *Tribocs*, a embarrassé plusieurs savans modernes, qui l'ont cherché avec plus de curiosité que de succès. Les historiens du moyen âge ont publié sans fondement que les Trévériens & les *Tribocs* tiroient leur origine commune de Trebeta, fils de Ninus & de Sémiramis, & qu'ils tenoient leur nom de ce fondateur. Un siecle éclairé comme le nôtre, ne défere point du tout à l'autorité des écrivains peu clairvoyans, fabuleux dans les matieres de leur tems, & à plus forte raison dans celles qui font beaucoup antérieures.

Mais le sentiment le plus reçu dérive ce nom des mots germaniques *drey buchen*, *trois hêtres*, à cause du culte qu'on prétend que cette nation rendoit à ces arbres, & à l'ombre desquels elle avoit coutume de tenir ses assemblées de religion & d'état. Cluvier avance cette conjecture après Conrad Celte, Rhenanus, Glareanus, Willichius, Schadæus, Coccius, suivis par plusieurs savans plus modernes.

Pour la fortifier on prétend qu'il y a encore aujourd'hui en Alsace un endroit de ce nom; mais ce qu'il y a de certain, c'est que cet endroit n'y existe point. Supposé son existence, on n'en sauroit induire que les anciens habitans en eussent tiré leur nom; il faut même observer que le hêtre n'a pas été un objet de religion des peuples Celtiques, comme le chêne.

Les *Tribocs* se sont trouvés enveloppés dans la conquête des Gaules faite par les Francs, & depuis ce

ce tems là ce nom s'est perdu pour faire place à celui d'*Alsaciones*, dont nous trouvons la premiere mention dans Frédégaire, & qui dénote les habitans sur la riviere d'Ill. Elass marque *sedes elli*, le siege ou le cours de l'Ill.

M. Schœpflin, dans les mémoires de l'académie des inscriptions, *tom. XV.* a tâché de fixer le tems où les *Tribocs* passerent le Rhin, & de déterminer l'étendue du terrein qu'ils ont occupé entre les Séquanois au midi, les Németes au nord, le Rhin à l'orient, & les Voges à l'occident; il y fait l'énumération des villes & des bourgs considérables, situés dans leur territoire, qui dans l'espace de vingt-six lieues, le long du Rhin, depuis Marckelsheim, jusqu'à Guermersheim, comprenoit à-peu-près, selon lui, toute la basse Alsace. Schelestat, El, Strasbourg, Druseinheim, Seltz, Rheinzabern, Bruent, Saverne, Bergrabern, faisoient partie de ces places enclavées dans le pays des *Tribocs*.

Il ne faut pas croire que les *Tribocs* aient fondé aucune des places dont nous venons de parler. Le goût des peuples Teutoniques n'étoit pas porté à bâtir des villes, soit par aversion pour tout ce qui relâche le courage, soit par un penchant naturel pour la liberté, & parce qu'ils savoient que les mêmes remparts qu'ils défendent contre les ennemis, asservissent quelque fois sous des maitres; d'ailleurs ils se plaisoient à changer de lieu; ils évitoient les villes, à ce que dit Ammien, de même que si c'eût été des filets & des prisons; c'est pourquoi les Allemans, lors de leur irruption dans les Gaules, y en avoient abattu ou ruiné plus de quarante-cinq, sans compter les forts & les petits châteaux. C'est de-là que toute l'ancienne Germanie ne nous fournit pas une seule ville du tems de Tacite; les noms même de celles que nous venons de marquer, les uns Gaulois, les autres pour la plûpart latins, font connoître que toutes avoient pour fondateur les Gaulois ou les Romains.

D'un autre côté, à peine les *Tribocs* eurent-ils chassé les Médiomatriciens ripuaires de leur pays, qu'eux-mêmes furent subjugués à leur tour par les Romains; & ceux-ci qui en demeurerent les maîtres pendant plus de cinq siecles, regardoient toujours ce pays comme un boulevart contre les nations barbares, qui ont tant de fois entrepris de pénétrer par-là dans l'intérieur des Gaules, & qui y ont même réussi par la suite.

C'est de-là que nous trouvons dans l'ancienne Alsace, le long de la grande route de Rhin, ces fréquentes garnisons de la huitieme, dix-neuvieme, & vingt-deuxieme légion; & dans le bas empire, ces Audéréciens & Ménapiens; c'est de-là que viennent ces forts & ces villes fortifiées, ces camps, ces murs épais bâtis dans les gorges & sur les hauteurs des montagnes des Vôges, dont il reste encore aujourd'hui de grands & magnifiques vestiges dans les comtés de Dabo, & d'Ochsenstein, à S. Odile, à Niderbroun, à Framont, & ailleurs.

Les *Tribocs* étoient un des sept peuples qui fournirent des troupes au célebre Arioviste, lorsqu'il entra dans les Gaules; & M. Schœpflin croit que ce peuple germain ne s'établit en Alsace qu'après l'invasion d'Arioviste; mais M. Freret a prouvé dans les mémoires de l'académie des Inscriptions, *tom. XVIII. p.* 236. que l'établissement des *Tribocs* en Alsace, étoit antérieur à l'invasion d'Arioviste, qui passa le Rhin au plus tard l'an 71 avant Jesus-Christ.

En effet, César ne dit pas que les sept nations qui composoient l'armée de ce prince, eussent passé le fleuve avec lui, il le remarque seulement des Harudes, & l'on doit aussi le supposer des Marcomans, des Sédusiens, & des Sueves, qu'on ne trouve qu'en Germanie; mais à l'égard des *Tribocs*, des Vangions, & des Németes, qui du vivant de César, ou du moins peu après sa mort, étoient fixés dans la Gaule, rien ne prouve qu'ils n'y fussent pas déja dès le tems d'Arioviste.

La politique des Romains nous oblige même à penser le contraire; jamais ils n'eussent permis à ces nations de franchir la barriere du Rhin. César traite de dangereux pour l'empire, ces sortes d'établissemens des colonies germaniques dans la Gaule. Enfin, dans le doute où l'on seroit du tems où les *Tribocs* ont passé le Rhin, il faudroit supposer le fait antérieur à l'expédition d'Arioviste, par la seule raison du silence des autres, qui ne font aucune mention de ce passage des *Tribocs*, & qui n'en parlent jamais que comme d'une nation germanique établie en-deça du Rhin par rapport à nous.

Ptolomée regardoit *Brocomagus* comme le chef-lieu de la nation des *Tribocs*, & il n'est pas vraissemblable que ce soit *Argentoratum*, comme le croit M. Schœpflin. *Argentoratum* étoit selon toute apparence, une ancienne ville gauloise des Médiomatriques, où les *Tribocs* n'eurent garde de s'enfermer; si cette place avoit été la capitale des *Tribocs*, il y seroit resté quelques vestiges du nom de ce peuple; mais il n'en reste aucun.

Nous apprenons d'une inscription rapportée par Gruter, *p. MX. n°.* 12. qu'une partie de la nation des *Tribocs* resta dans son ancienne demeure au-delà du Nekre, & vers Murhart, lieu situé sur le confluent du Murh & du Nekre. Il paroît par le même Gruter, que les Boïens, *Boii*, s'unirent avec les *Tribocs* pour la consécration d'un temple dédié à une divinité romaine, sur les bords du Nekre. (*D. J.*)

TRIBOMETRE, s. m. (*Physiq.*) c'est le nom que donne M. Musschenbroek à une machine dont il se sert pour mesurer les frottemens: on voit cette machine dans les *Pl. de mech. fig.* 39. *n°.* 3. & il est facile d'en comprendre le jeu & l'usage en jettant les yeux sur la figure. Ceux qui desireront un plus grand détail peuvent avoir recours à *l'essai physique* de M. Musschenbroek, *p.* 177. *& suiv. Voyez* FROTTEMENT. (*O*)

TRIBONIANISME, (*Jurispr.*) on appelle ainsi certaines interpolations de lois, que l'on prétend avoir été supposées par Tribonien, chancelier de l'empereur Justinien, ou qu'on le soupçonne d'avoir accommodées aux intérêts de ses amis. *Voyez* le mercure d'Octobre 1753 *p.* 60. (*A*)

TRIBORD, (*Marine.*) voyez STRIBORD.

TRIBORD TOUT, (*Marine.*) commandement au timonnier de pousser la barre du gouvernail à droite, tout proche du bord.

TRIBORDAIS, (*Marine.*) c'est la partie de l'équipage qui doit suivre le quart de stribord.

TRIBOULET, *en terme d'Orfevre en grosserie*, est un morceau de bois assez gros, d'environ deux piés de haut, taillé en forme d'entonnoir renversé; sur lequel on forme les cercles & les gorges. *Voyez* GORGES, *&c.* voyez *les Pl. & les fig.* Il y en a de buis & de fer, & de toutes grosseurs.

TRIBRAQUES, TRIBRACHIS, *terme de l'ancienne Prosodie;* c'étoit le pié d'un vers, & il consistoit en trois syllabes breves, comme *mĕlĭŭs, lĕgĕrĕ*.

Ce mot est formé du grec *treis* & *brachys*, trois breves. *Voyez* PIÉ.

TRIBU, s. f. (*Gram. & Hist. anc.*) certaine quantité de peuple distribuée sous différens districts ou divisions.

TRIBUS DES HÉBREUX, (*Hist. sacrée.*) les Hébreux formerent douze *tribus* ou districts, selon le nombre des enfans de Jacob, qui donnerent chacun leur nom à leur *tribu*; mais ce patriarche ayant encore adopté en mourant les deux fils de Joseph, Manassé & Ephraïm, il se trouva treize *tribus*, parce que celle de Joseph fut partagée en deux après la mort de Jacob. La famille de Joseph s'étant multipliée prodigieusement en Egypte, devint si suspecte aux rois du pays, qu'elle se vit obligée de passer dans la terre de Chanaan, sous la conduite de Josué, qui la divisa entre onze *tribus* de cette famille. On en sait les noms, Ruben, Siméon, Juda, Issachar, Zabulon, Dan, Nephtali, Gad, Azer, Benjamin, Manassé, & Ephraïm. La *tribu* de Lévi n'eut point de part au partage, parce qu'elle fut consacrée au service religieux; on pourvut à sa subsistance, en lui assignant des demeures dans quelques villes, les prémices, les dixmes, & les oblations du peuple.

Cet état des douze *tribus* demeura fixe jusqu'après la mort de Salomon. Roboam qui lui succéda, fit naître une révolte par sa dureté. Dix *tribus* se séparerent de la maison de David, reconnurent pour roi Jéroboam, & formerent le royaume d'Israël. Il ne resta au fils de Salomon que Juda & Benjamin, qui constituerent l'autre royaume, dans lequel se conserva le culte de Dieu; mais le royaume d'Israël lui substitua l'idolatrie des veaux d'or.

Dans la suite des tems, Tiglath-Pilésec rendit Samarie tributaire; Salmanazar ruina la capitale, & le royaume d'Israël s'éteignit. Enfin arriva la captivité de Juda, sous Nabuchodonosor qui prit Jérusalem, la détruisit avec le temple, & transporta tous les habitans

bitans dans les provinces de son empire, 588 ans avant Jésus-Christ; cependant après une captivité de 70 ans, Cyrus renvoya les Juifs dans leur pays, leur permit de rebâtir le temple, & de vivre selon leur loi; alors la Palestine se repeupla, les villes furent rebâties, le terres cultivées, les Juifs ne firent plus qu'un seul état gouverné par un même chef, un seul corps, rendant au vrai Dieu leurs adorations dans son temple. Voilà l'époque la plus brillante de l'histoire de ce peuple, la suite ne regarde pas cet *article*. (*D. J.*)

TRIBUS D'ATHENES, (*Hist. d'Athènes*) Athènes dans sa splendeur étoit divisée en dix *tribus*, qui avoient emprunté leurs noms de dix héros du pays; elles occupoient chacune une partie d'Athènes, & contenoient en-dehors quelques autres villes, bourgs, & villages. Les noms de ces dix *tribus* reviennent souvent dans les harangues de Démosthène, mais je n'en puis rappeller à ma mémoire que les huit suivans; la *tribu* Acamantide, ainsi nommée d'*Acamas*, fils de Télamon; l'Antiochide, d'*Antiochus* fils d'Hercule; la Cécropide, de *Cecrops*, fondateur & premier roi d'Athènes; l'Egéide, d'*Egée*, neuvieme roi d'Athènes; l'Hippothoontide, d'*Hippothoon*, fils de Neptune; la Léontide, de *Léon*, qui voua ses filles pour le salut de sa patrie, & l'Œnéide, d'*Œneus*, fils de Pandion, cinquieme roi d'Athènes.

Mais il faut observer que le nombre des *tribus* ne fut pas le même dans tous les tems, & qu'il varia selon les accroissemens d'Athènes. Il n'y en avoit eu d'abord que quatre, il y en eut six peu après, puis dix, & enfin treize; car aux dix nommées par Démosthène, la flaterie des Athéniens en ajouta trois autres dans la suite; savoir la *tribu* ptolémaïde, en l'honneur de Ptolomée, fils de Lagus; l'attalide, en faveur d'Attalus, roi de Pergame; & l'adrianide, en faveur de l'empereur Adrien. Pour établir ces nouvelles *tribus*, on démembra quelques portions des anciennes. Au reste les peuples ou bourgades qui composoient toutes ces *tribus*, étoient au nombre de cent soixante & quatorze. *Voyez* Suidas, Eustache, & Meursius, & *notre article* RÉPUBLIQUE D'ATHÈNES. (*D. J.*)

TRIBU ROMAINE (*Hist. rom.*) nom collectif du partage de différens ordres de citoyens romains, divisés en plusieurs classes & quartiers. Le mot *tribu* est un terme de partage & de division, qui avoit deux acceptions chez les Romains, & qui se prenoit également pour une certaine partie du peuple, & pour une partie des terres qui lui appartenoient. C'est le plus ancien établissement dont il soit fait mention dans l'histoire romaine, & un de ceux sur lesquels les auteurs sont moins d'accord.

L'attention la plus nécessaire dans ces sortes de recherches, est de bien distinguer les tems; car c'est le nœud des plus grandes difficultés. Ainsi il faut bien prendre garde de confondre l'état des *tribus* sous les rois, sous les consuls & sous les empereurs; car elles changerent entierement de formes & d'usages sous ces trois sortes de gouvernemens. On peut les considérer sous les rois comme dans leur origine, sous les consuls comme dans leur état de perfection, & sous les empereurs comme dans leur décadence, du-moins par rapport à leur crédit & à la part qu'elles avoient au gouvernement: car tout le monde sait que les empereurs réunirent en leur personne toute l'autorité de la république, & n'en laisserent plus que l'ombre au peuple & au sénat.

L'état où se trouverent alors les *tribus* nous est assez connu, parce que les meilleurs historiens que nous ayons sont de ce tems-là: nous savons aussi à-peu-près quelle en étoit la forme sous les consuls, parce qu'aucune partie des mêmes historiens en ont été témoins: mais nous n'avons presque aucune connoissance de l'état où elles étoient sous les rois, parce que personne n'en avoit écrit dans le tems, & que les monumens publics & particuliers qui auroient pu en conserver la mémoire, avoient été ruinés par les incendies.

Les anciens qui ont varié sur l'époque, sur le nombre des *tribus*, & même sur l'étymologie de leur nom, ne sont pas au fond si contraires qu'ils le paroissent, les uns n'ayant fait attention qu'à l'origine de *tribus* qui subsistoient de leur tems, les autres qu'à celle des *tribus* instituées par Romulus & supprimées par Servius Tullius. Il y a eu deux sortes de *tribus* instituées par Romulus, les unes avant l'enlevement des Sabines, les autres après qu'il eut reçu dans Rome les Sabins & les Toscans. Les trois nations ne firent alors qu'un même peuple sous le nom de *Quirites*, mais elles ne laisserent pas de faire trois différentes *tribus*; les Romains sous Romulus, d'où leur vint le nom de *Ramnes*; les Sabins sous Tatius, dont ils porterent le nom; & les Toscans appellés *Luceres* sous ces deux princes.

Pour se mettre au fait de leur situation, il faut considérer Rome dans le tems de sa premiere enceinte, & dans le tems que cette enceinte eut été aggrandie après l'union des Romains, des Sabins, & des Toscans. Dans le premier état, Rome ne comprenoit que le mont Palatin dont chaque *tribu* occupoit le tiers; dans le second, elle renfermoit la roche tarpéienne; & la vallée qui séparoit ces deux monticules fut le partage des Toscans, & l'on y joignit le mont Aventin & le Janicule: la montagne qu'on nomma depuis le capitole, fut celui des Sabins, qui s'étendirent aussi dans la suite sur le mont Cœlius.

Voilà quelle étoit la situation des anciennes *tribus*, & quelle en fut l'étendue, tant qu'elles subsisterent; car il ne leur arriva de ce côté-là aucun changement jusqu'au regne de Servius Tullius, c'est-à-dire jusqu'à leur entiere suppression. Il est vrai que Tarquinius Priscus entreprit d'en augmenter le nombre, & qu'il se proposoit même de donner son nom à celles qu'il vouloit établir; mais la fermeté avec laquelle l'augure Nævius s'opposa à son dessein, & l'usage qu'il fit alors du pouvoir de son art, ou de la superstition des Romains, en empêcherent l'exécution. Les auteurs remarquent qu'une action si hardie & si extraordinaire lui fit élever une statue dans l'endroit même où la chose se passa. Et Tite-Live ajoute que le prétendu miracle qu'il fit en cette occasion, donna tant de crédit aux auspices en général & aux augures en particulier, que les Romains n'oserent plus rien entreprendre depuis sans leur aveu.

Tarquin ne laissa pas néanmoins de rendre la cavalerie des *tribus* plus nombreuse; & l'on ne sauroit nier que de ce côté-là il ne leur soit arrivé divers changemens: car à mesure que la ville se peuploit, comme ses nouveaux habitans étoient distribués dans les *tribus*, il falloit nécessairement qu'elles devinssent de jour en jour plus nombreuses, & par conséquent que leurs forces augmentassent à-proportion. Aussi voyons-nous que dans les commencemens chaque *tribu* n'étoit composée que de mille hommes d'infanterie, d'où vint le nom de *miles*, & d'une centaine de chevaux que les Latins nommoient *centuriæ equitum*. Encore faut-il remarquer qu'il n'y avoit point alors de citoyen qui fût exemt de porter les armes. Mais lorsque les Romains eurent fait leur paix avec les Sabins, & qu'ils les eurent reçus dans leur ville avec les Toscans qui étoient venus à leur secours; comme ces trois nations ne firent plus qu'un peuple; & que les Romains ne firent plus qu'une *tribu*, les forces de chaque *tribu* durent être au-moins de trois mille hommes d'infanterie & de trois cens chevaux, c'est-à-dire trois fois plus considérables qu'auparavant.

Enfin quand le peuple romain fut devenu beaucoup plus nombreux, & qu'on eut ajouté à la ville les trois nouvelles montagnes dont on a parlé, savoir le mont Cœlius pour les Albains, que Tullus Hostilius fit transférer à Rome après la destruction d'Albe, & le mont Aventin avec le Janicule pour les Latins qui vinrent s'y établir, lorsqu'Ancus Martius se fut rendu maître de leur pays, les *tribus* se trouvant alors considérablement augmentées & en état de former une puissante armée, se contenterent néanmoins de doubler leur infanterie, qui étoit, comme nous venons de voir, de 9000 hommes. Ce fut alors que Tarquinius Priscus entreprit de doubler aussi leur cavalerie, & qu'il la fit monter à 1800 chevaux, pour répondre aux dix huit mille hommes dont leur infanterie étoit composée.

Ce sont-là tous les changemens qui arriverent aux *tribus* du côté des armes, & il ne reste plus qu'à les considérer du côté du gouvernement.

Quoique les trois nations dont elles étoient composées ne formassent qu'un peuple, elles ne laisserent pas de vivre chacune sous les lois de leur prince naturel, jusqu'à la mort de T. Tatius: car nous voyons que ce roi ne perdit rien de son pouvoir, quand il vint s'établir à Rome, & qu'il y régna conjointement, & même en assez bonne intelligence avec Romulus tant qu'il vécut. Mais après sa mort les Sabins ne firent point de difficulté d'obéir à Romulus, & sui-

ſuivirent en cela l'exemple des Toſcans qui l'avoient déjà reconnu pour leur ſouverain. Il eſt vrai que lorſqu'il fut queſtion de lui choiſir un ſucceſſeur, les Sabins prétendirent que c'étoit à leur tour à régner, & ſurent ſi bien ſoutenir leurs droits contre les Romains, qui ne vouloient point de prince étranger, qu'après un an d'interregne on fut enfin obligé de prendre un roi de leur nation. Mais comme il n'arriva par-là aucun changement au gouvernement, les *tribus* demeurerent toujours dans l'état où Romulus les avoit miſes, & conſerverent leur ancienne forme tant qu'elles ſubſiſterent.

La premiere choſe que fit Romulus, lorſqu'il les eut réunies ſous ſa loi, fut de leur donner à chacune un chef de leur nation, capable de commander leurs troupes & d'être ſes lieutenans dans la guerre. Ces chefs que les auteurs nomment indifféremment *tribuni* & *præfecti tribuum*, étoient auſſi chargés du gouvernement civil des *tribus;* & c'étoit ſur eux que Romulus s'en repoſoit pendant la paix. Mais comme ils étoient obligés de le ſuivre lorſqu'il ſe mettoit en campagne, & que la ville ſeroit demeurée par-là ſans commandant, il avoit ſoin d'y laiſſer en ſa place un gouverneur qui avoit tout pouvoir en ſon abſence, & dont les fonctions duroient juſqu'à ſon retour. Ce magiſtrat ſe nommoit *præfectus urbis*, nom que l'on donna depuis à celui que l'on créoit tous les ans pour tenir la place des conſuls pendant les féries latines: mais comme les fonctions du premier étoient beaucoup plus longues, les féries latines n'étant que de deux ou trois jours, ſon pouvoir étoit auſſi beaucoup plus étendu; car c'étoit pour lors une eſpece de viceroi qui décidoit de tout au nom du prince, & qui avoit ſeul le droit d'aſſembler le peuple & le ſénat en ſon abſence.

Quoique l'état fût alors monarchique, le pouvoir des rois n'étoit pas ſi arbitraire, que le peuple n'eût beaucoup de part au gouvernement. Ses aſſemblées ſe nommoient en général *comices*, & ſe tenoient dans la grande place ou au champ de Mars. Elles furent partagées en différentes claſſes, les curies, les centuries, & les nouvelles *tribus*.

Il faut bien prendre garde au reſte de confondre les premieres aſſemblées du peuple ſous les rois & du tems des anciennes *tribus*, avec ces comices des centuries, & encore plus avec ceux des nouvelles *tribus;* car ces derniers n'eurent lieu que ſous les conſuls, & plus de ſoixante ans après ceux des centuries, & ceux-ci ne commencerent même à être en uſage, que depuis que Servius Tullius eut établi le cens, c'eſt-à-dire plus de deux cens ans après la fondation de Rome.

Les curies étoient en poſſeſſion des auſpices, dont le ſceau étoit néceſſaire dans toutes les affaires publiques; & malgré les différentes révolutions arrivées dans la forme de leurs comices, elles ſe ſoutinrent juſqu'à la fin de la république. Il y avoit deux ſortes de curies à Rome du tems des anciennes *tribus:* les unes où ſe traitoient les affaires civiles, & où le ſénat avoit coutume de s'aſſembler, & les autres où ſe faiſoient des ſacrifices publics & où ſe régloient toutes les affaires de la religion. Ces dernieres étoient au nombre de trente, chaque *tribu* en ayant dix qui formoient dans ſon enceinte particuliere autant de quartiers & d'eſpeces de paroiſſes, car ces curies étoient des lieux deſtinés aux cérémonies de la religion, où les habitans de chaque quartier étoient obligés d'aſſiſter les jours ſolemnels, & qui étant conſacrés à différentes divinités, avoient chacune leurs fêtes particulieres, outre celles qui étoient communes à tout le peuple.

D'ailleurs, il y avoit dans ces quartiers d'autres temples communs à tous les Romains, où chacun pouvoit à ſa dévotion aller faire des vœux & des ſacrifices, mais ſans être pour cela diſpenſé d'aſſiſter à ceux de ſa curie, & ſur-tout aux repas ſolemnels que Romulus y avoit inſtitués pour entretenir la paix & l'union, & qu'on appelloit *chariſtia*, ainſi que ceux qui ſe faiſoient pour le même ſujet dans toutes les familles.

Enfin, ces temples communs étoient deſſervis par différens colleges de prêtres, tels que pourroient être aujourd'hui les chapitres de nos égliſes collégiales, & chaque curie au contraire, par un ſeul miniſtre qui avoit l'inſpection ſur tous ceux de ſon quartier, & qui ne relevoit que du grand *curion*, qui faiſoit alors toutes les fonctions de ſouverain pontife: ces curions étoient originairement les arbitres de la religion, & même depuis qu'ils furent ſubordonnés aux pontifes, le peuple continua de les regarder comme les premiers de tous les prêtres après les augures, dont le ſacerdoce étoit encore plus ancien, & qui furent d'abord créés au nombre de trois, afin que chaque *tribu* eût le ſien. Voilà quel étoit l'état de la religion du tems des anciennes *tribus*, & quels en furent les principaux miniſtres tant qu'elles ſubſiſterent.

Le peuple étoit en droit de ſe choiſir tous ceux qui devoient avoir ſur lui quelque autorité dans les armes, dans le gouvernement civil & dans la religion. Servius Tullius fut le premier qui s'empara du trône ſans ſon conſentement, & qui changea la forme du gouvernement, pour faire paſſer toute l'autorité aux riches & aux patriciens, à qui il étoit redevable de ſon élévation. Il ſe garda bien néanmoins de toucher à la religion, ſe contentant de changer l'ordre civil & militaire. Il diviſa la ville en quatre parties principales, & prit de-là occaſion de ſupprimer les trois anciennes *tribus*, que Romulus avoit inſtituées, & en établit quatre nouvelles, auxquelles il donna le nom de ces quatre principaux quartiers, & qu'on appella depuis les *tribus* de la ville pour les diſtinguer de celles qu'il établit de même à la campagne.

Servius ayant ainſi changé la face de la ville, & confondu les trois principales nations, dont les anciennes *tribus* étoient compoſées, fit un dénombrement des citoyens & de leurs facultés. Il diviſa tout le peuple en ſix claſſes ſubordonnées les unes aux autres, ſuivant leur fortune. Il les ſubdiviſa enſuite en cent quatre-vingt-treize centuries, par le moyen deſquelles il fit paſſer toute l'autorité aux riches, ſans paroître leur donner plus de pouvoir qu'aux autres.

Cet établiſſement des claſſes & des centuries, en introduiſant un nouvel ordre dans les aſſemblées du peuple, en introduiſit un nouveau dans la répartition des impôts; les Romains commencerent à en ſupporter le poids à proportion de leurs facultés, & de la part qu'ils avoient au gouvernement. Chacun étoit obligé de ſervir à ſes dépens pendant un nombre déterminé de campagnes fixé, à dix pour les chevaliers, & à vingt pour les plébéïens; la claſſe de ceux qui n'en avoient pas le moyen fut exempte de ſervice, juſqu'à ce qu'on eut aſſigné une paye aux troupes; les centuries gardoient en campagne le même rang & les mêmes marques de diſtinction qu'elles avoient dans la ville, & ſe rendoient en ordre militaire dans le champ de Mars pour y tenir leurs comices.

Ces comices ne commencerent néanmoins à avoir lieu, qu'après l'établiſſement des nouvelles *tribus*, tant de la ville, que de la campagne: mais comme ces *tribus* n'eurent aucune part au gouvernement ſous les rois, qu'on fut même dans la ſuite obligé d'en augmenter le nombre à pluſieurs repriſes, & qu'enfin les comices de leur nom ne commencerent à être en uſage que ſous la république; nous allons voir comment elles parvinrent à leur perfection ſous les conſuls.

Pour ſe former une idée plus exacte des diverſes *tribus*, il eſt bon de conſidérer l'état où ſe trouverent les Romains à meſure qu'ils les établirent, afin d'en examiner en même tems la ſituation, & de pouvoir même juger de leur étendue par la date de leur établiſſement. Pour cela, il faut bien diſtinguer les tems, & conſidérer les progrès des Romains en Italie ſous trois points de vûe différens; ſur la fin de l'état monarchique, lorſque Servius Tullius établit les premieres de ces *tribus;* vers le milieu de la république, lorſque les conſuls en augmenterent le nombre juſqu'à trente-cinq; & un peu avant les empereurs, lorſqu'on ſupprima les *tribus* ſurnuméraires qu'on avoit été obligé de créer pour les différens peuples d'Italie.

Au prémier état leurs frontieres ne s'étendoient pas au-delà de ſix milles, & c'eſt dans cette petite étendue qu'étoient renfermées les *tribus* que Servius Tullius établit, entre leſquelles celles de la ville tenoient le premier rang, non-ſeulement parce qu'elles avoient été établies les premieres, mais encore parce qu'elles furent d'abord les plus honorables, quoiqu'elles ſoient depuis tombées dans le mépris.

Ces *tribus* étoient au nombre de quatre, & tiroient leur dénomination des quatre principaux quartiers de Rome. Varron, ſans avoir égard à l'ancienneté

des

des quartiers dont elles portoient le nom, nomme la *suburane* la premiere; l'*esquiline* la seconde; la *colline* la troisieme; & la *palatine* la derniere: mais leur ordre est différemment rapporté par les historiens.

A l'égard des *tribus* que Servius Tullius établit à la campagne & qu'on nommoit *rustiques*, on ne sait pas au juste quel en fut d'abord, le nombre, car les auteurs sont partagés sur ce sujet. Comme il est certain que des trente-une *tribus* rustiques dont le peuple romain étoit composé du tems de Denys d'Halycarnasse, il n'y en a que dix-sept dont on puisse rapporter l'établissement à Servius Tullius, on peut supposer que ce prince divisa d'abord le territoire de Rome en dix-sept parties, dont il fit autant de *tribus*, & que l'on appella dans la suite les *tribus rustiques*, pour les distinguer de celles de la ville. Toutes ces *tribus* porterent d'abord le nom des lieux où elles étoient situées; mais la plûpart ayant pris depuis le nom des familles romaines, il n'y en a que cinq qui aient conservé leurs anciens noms, & dont on puisse par conséquent marquer au juste la situation; voici leurs noms.

La *romulie*, ainsi nommée, selon Varron, parce qu'elle étoit sous les murs de Rome, ou parce qu'elle étoit composée des premieres terres que Romulus conquit dans la Toscane le long du Tibre & du côté de la mer.

La *veïentine*, qui étoit aussi dans la Toscane, mais plus à l'occident, & qui s'étendoit du côté de Veïes; car cette ville si fameuse depuis le long siege qu'elle soutint contre les Romains, n'étoit pas encore en leur pouvoir.

La *lémonienne* qui étoit diamétralement opposée à celle-ci, c'est-à-dire du côté de l'orient, & qui tiroit son nom d'un bourg qui étoit proche de la porte Capene, & sur le grand chemin qui alloit au Latium.

La *pupinienne*, ainsi nommée du champ pupinien qui étoit aussi dans le Latium, mais plus au nord & côté du Tusculum.

Enfin la *Crustumine* qui étoit entierement au nord, & qui tiroit son nom d'une ville des Sabins, qui étoit au-delà de l'Anio, à quatre ou cinq milles de Rome.

Des douze autres qui ne sont plus connues aujourd'hui que par le nom des familles *Claudia*, *Æmilia*, *Cornelia*, *Fabia*, *Menenia*, *Pollia*, *Voltinia*, *Galeria*, *Horatia*, *Sergia*, *Veturia* & *Papiria*, il n'y a que la premiere & la derniere dont on sache la situation; encore n'est-ce que par deux passages, l'un de Tite-Live, qui nous apprend en général que lorsqu'Atta Clausus, qu'on appella depuis *Appius Claudius*, vint se réfugier à Rome avec sa famille & ses cliens, on lui donna des terres au-delà du Téveron dans une des anciennes *tribus* à laquelle il donna son nom, & dans laquelle entrerent depuis tous ceux qui vinrent de son pays; l'autre passage est de Festus, par lequel il paroît que la *tribu* papirienne étoit du côté de Tusculum, & tellement jointe à la pupinienne, qu'elles en vinrent quelquefois aux mains pour leurs limites.

Pour les dix autres *tribus*, tout ce qu'on en sait, c'est qu'elles étoient dans le champ romain, *in agro romano*; mais on ne sait d'aucune en particulier, si elle étoit du côté du Latium dans la Toscane ou chez les Sabins. Il y a cependant bien de l'apparence qu'il y en avoit cinq dans la Toscane outre la romulie & la veïentine, & cinq de l'autre côté du Tibre; c'est-à-dire, dans le Latium & chez les Sabins, outre la capirienne, la claudienne, la lémonienne, la pupinienne & la crustumine; par conséquent que de ces dix-sept premieres *tribus* rustiques, il y en avoit dix du côté du Tibre & sept de l'autre; car Varron nous apprend que Servius Tullius divisa le champ romain en dix-sept cantons, dont il fit autant de *tribus*; & tous les auteurs conviennent que la partie de la Toscane qui étoit la plus proche de Rome, s'appelloit *Septempagium*. On pourroit même conjecturer que toutes ces *tribus* étoient situées entre les grands chemins qui conduisoient aux principales villes des peuples voisins de maniere que chacun de ces chemins conduisoit à deux *tribus*, & que chaque *tribu* communiquoit à deux de ces chemins.

Il faut remarquer que ces dix-sept *tribus* rustiques devinrent dans la suite les moins considérables de toutes les rustiques, par l'impossibilité où elles étoient de s'étendre, & par le grand nombre de nouveaux citoyens & d'étrangers dont on les surchargeoit. Les Romains avoient coutume d'envoyer des colonies dans les principales villes des pays conquis & d'en transférer à Rome les anciens habitans. Leur politique les empêcha de rien précipiter; d'abord ils ne refusoient l'alliance d'aucun peuple, & à l'égard de ceux qui leur déclaroient la guerre ou qui favorisoient secrettement leurs ennemis, ils se contentoient de leur retrancher quelque partie de leurs terres, permettoient au reste de se gouverner suivant ses lois, lui accordoient même dans la suite tous les droits des citoyens romains, s'il étoit fidele; mais ils le traitoient après cela à toute rigueur, s'il lui arrivoit de se révolter. On comptoit alors dans l'Italie dix-huit sortes de villes différentes; celles des alliés des Romains, celles des confédérés, qui ne jouissoient que conditionnellement de leurs privileges, les colonies composées de seuls romains & les colonies latines, les municipes dont les habitans perdoient leurs droits de citoyens romains, & les autres qui n'en étoient point privés, & les préfectures.

Ce ne fut qu'insensiblement, & à mesure que les Romains étendirent leurs conquêtes, que furent établies les tribus *stellatine*, *sabatine*, *tromentine*, & celle que quelques-uns ont nommée *arniensis* ou *narniensis*.

La *stellatine* étoit ainsi nommée non de la ville de *Stellate* qui étoit dans la Campanie, mais d'une autre ville de même nom qui étoit dans la Toscane entre Capene, Falerie & Veïes, c'est-à-dire, à cinq ou six milles de Rome.

La *sabatine* étoit aussi dans la Toscane, mais d'un côté de la mer, proche le lac appellé aujourd'hui *Brachiano*, & que les Latins nommoient *Sabatinus*, de la ville de Sabate qui étoit sur ses bords.

La *tromentine* tiroit son nom du champ tromentin dont on ne sait pas au juste la situation, mais qui étoit aussi dans la Toscane, & selon toutes les apparences entre les deux *tribus* dont nous venons de parler.

Enfin celle qui étoit nommée *arniensis* dans quelques auteurs, comme nous l'avons dit, étoit la derniere & la plus éloignée de toutes les rustiques.

Ces quatres *tribus* furent établies ensemble l'an 337 de Rome, & neuf ans après la prise de Veïes; quand Camille eut défait les Volsques, on en établit deux nouvelles dans la partie du Latium qu'ils occupoient, & le sénat voyant toute l'Italie prête à se soulever, consentit enfin en 307 de former du champ Pomptin deux *tribus*, la *comptine* & la *publilienne*, auxquelles on ajouta successivement la *mæcienne*, la *scaptienne*, l'*ufentine* & la *falerine*.

La *pomptine* étoit ainsi nommée, selon Festus, du champ Pomptin qui tiroit lui-même son nom, ainsi que les marais dont il est environné, de la ville de Pométie, que les Latins appelloient *Suessa Pometia*, *Pometia*, & *Pontia*.

La *publilienne* étoit aussi chez les Volsques, mais on n'en sait pas au juste la situation.

La *mæcienne* étoit située chez les Latins, & tiroit son nom d'un château qui étoit entre Lanuvium, Ardée & Pométie, & auprès duquel les Volsques avoient été défaits par Camille.

L'autre étoit chez les Herniques, & portoit le nom d'une ville qui étoit située entre Tivoli, Préneste & Tusculum, à quinze milles de Rome.

L'*ufentine* étoit ainsi nommée du fleuve *Ufens* qui passoit à Terracine à l'extrémité du Latium.

La *falérine* étoit dans la Campanie, & tiroit son nom du territoire de Falerne si renommé chez les anciens par ses excellens vins.

C'est en suivant le même ordre des tems, & après que la révolte des Toscans eut contraint les Romains occupés dans le Latium à tourner leur armes victorieuses contre la Toscane, qu'ils formerent de leurs nouvelles conquêtes la *tarentine* & celle qui est nommée *arniensis*.

La *tarentine* étoit située dans la Toscane, mais on n'en sait au juste ni la situation ni l'étymologie.

L'*arniensis* tiroit son nom de l'Arne jusqu'où les Romains avoient pour lors étendu leurs conquêtes.

Ce fut au reste l'an 453, que ces deux *tribus* furent établies.

Enfin c'est chez les Sabins qu'étoient situées les deux dernieres *tribus* que les consuls instituerent, savoir la *véline* & la *quirine*, dont l'une tiroit son nom du lac Velin, qui est à cinquante milles de Rome, & l'autre

l'autre de la ville de Cures, d'où les Romains tiroient aussi leur nom de *Quirites*, & ces *tribus* ne furent même établies que longtems après que les Romains se furent rendus maîtres du pays où elles étoient situées.

Ces *tribus* au reste furent les deux dernieres des quatorze que les consuls instituerent, & qui jointes aux quatre *tribus* de la ville & aux dix-sept rustiques que Servius Tullius avoit établies, acheverent le nombre de trente-cinq dont le peuple romain fut toujours depuis composé.

Voilà en quel tems & à quel occasion chacune de ces *tribus* fut établie, & même quelle en étoit la situation. Ainsi il ne nous reste plus qu'à parler de leur étendue, ce qui est difficile à constater; car il n'en est pas de ces dernieres *tribus*, comme de celles que Servius avoit formées.

En effet malgré les changemens qui arriverent aux *tribus* de la ville à mesure qu'on l'aggrandit, comme elles la partagerent toujours à-peu-près également, il est assez facile de s'imaginer quelle en fut l'étendue selon les tems. Pour les dix-sept *tribus* rustiques de Servius Tullius, comme elles étoient toutes renfermées dans le champ romain qui ne s'étendoit pas à plus de dix ou douze milles, il s'ensuit que ces *tribus* ne pouvoient guere avoir que cinq ou six milles, c'est-à-dire, environ deux lieues d'étendue chacune. Mais à l'égard des quatorze qui furent depuis établies par les consuls, comme elles étoient d'abord fort éloignées les unes des autres, & situées non-seulement en différentes provinces, mais encore séparées entr'elles par un grand nombre de colonies, de municipes & de préfectures qui n'étoient point de leur dépendance, il est impossible de savoir au juste quelle en fut d'abord l'étendue; tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'elles étoient séparées en général par le Tibre, le Nar & l'Anio, & terminées par le Volturne à l'orient, au midi par la mer, par l'Arne à l'occident, & au septentrion par l'Apennin; car elles ne passerent jamais ces limites.

Ainsi lorsqu'on voulut dans la suite leur donner plus d'étendue, on ne put les augmenter que du territoire des colonies & des municipes qui n'y étoient point comprises, & elles ne parvinrent même à remplir toute l'étendue du pays qui étoit entr'elles, que lorsqu'on eut accordé le droit de bourgeoisie à tous les peuples des provinces où elles étoient situées, ce qui n'arriva qu'au commencement de la guerre marsique, c'est-à-dire, dans les derniers tems de la république, encore ces peuples ne furent-ils pas d'abord reçus immédiatement dans ces trente-cinq *tribus*; car les Romains craignant qu'ils ne se rendissent les maîtres dans les comices, en créerent exprès pour eux dix nouvelles, auxquelles ils ne donnerent point le droit de prérogative, & dont on ne prenoit par conséquent les suffrages, que lorsque les autres étoient partagées. Mais comme ces peuples se virent par-là privés de la part qu'ils espéroient avoir au gouvernement, ils en firent éclater leur ressentiment, & furent si bien se prévaloir du besoin que les Romains avoient alors de leur secours, qu'on fut peu de tems après obligé de supprimer ces nouvelles *tribus*, & d'en distribuer tous les citoyens dans les anciennes, où ils donnerent toujours depuis leurs suffrages.

Appian nous apprend que ce fut dans le consulat de L. Julius César & de P. Rutilius Lupus, que ces nouvelles *tribus* furent instituées, c'est-à-dire, l'an 660, & que ce fut l'an 665, sous le quatrieme consulat de L. Cinna, & pendant la censure de L. Marcus Philippus & de Marcus Perpenna, qu'elles furent supprimées.

Il y a bien de l'apparence au reste que les noms des dix ou douze *tribus* qu'on appelle ordinairement les *surnuméraires*, & dont il nous reste plusieurs inscriptions antiques, savoir *Oericulana*, *Sapinia*, *Clavia*, *Papia*, *Cluentia*, *Camilla*, *Dumia*, *Minucia*, *Julia*, *Flavia*, & *Ulpia*, étoient les noms mêmes de ces dix nouvelles *tribus* ou de quelques-unes des anciennes qui changerent de dénomination dans les premiers tems de la république, si l'on en excepte les trois dernieres, *Julia*, *Flavia* & *Ulpia*, qui ne commencerent à être en usage que sous les empereurs, & qui furent données par honneur aux *tribus* d'Auguste, de Vespasien & de Trajan.

Pour les autres, ce qui fait croire que ce pourroient être les noms des dix nouvelles *tribus* dont nous avons parlé, c'est qu'il y en a qui sont des noms de familles qui n'étoient point encore romaines lorsque les autres *tribus* furent établies, comme la *sapienne* & la *cluentienne*, qui tiroient leur origine de deux chefs de la guerre marsique, dont Appien parle au premier livre de la guerre civile, savoir *Papius Mutilus* & *L. Cluentius*, auxquels on accorda pour lors le droit de bourgeoisie, & qui parvinrent depuis à tous les honneurs de la république. D'autres sont des noms de lieux qui ne convenoient ni aux dernieres *tribus* établies par les consuls dont nous savons la situation, ni aux premieres établies par Servius Tullius, qui étoient toutes renfermées dans le champ romain, comme l'*oericulane*, la *sapinienne* & la *cluentienne*, qui étoient situées dans l'Ombrie, sur le Nac, & chez les Samnites.

Quoi qu'il en soit, il est certain que comme les *tribus* de la ville étoient en général moins honorables que les rustiques à cause des affranchis dont elles étoient remplies; les premieres rustiques établies par Servius Tullius l'étoient aussi beaucoup moins que les consulaires, non-seulement parce qu'elles avoient beaucoup moins d'étendue, mais encore parce que c'étoit dans ces *tribus* qu'étoient distribués tous les nouveaux citoyens & les différens peuples auxquels on accordoit le droit de suffrage, ainsi qu'on peut le faire voir en exposant la forme politique de ces *tribus*, leurs différens usages selon les tems & les mutations qui leur arriverent depuis leur institution jusqu'à leur décadence.

Mais auparavant il est bon de rappeller l'état des anciennes, afin d'en examiner de suite les changemens, & montrer que tout ce que les nouvelles entreprirent sous les consuls, ne tendoit qu'à recouvrer l'autorité que les anciennes avoient eue sous les cinq premiers rois, & à se tirer de la sujettion où Servius Tullius les avoit asservies, en établissant les comices des centuries.

Les anciennes *tribus* sous les rois étoient distinguées en général par leur situation & par les différentes nations dont elles étoient composées; mais elles ne laissoient pas d'avoir les mêmes usages, & leur forme politique étoit précisément la même. Toutes les curies avoient également part aux honneurs civils militaires. Servius Tullius supprima les anciennes *tribus*, & leur en substitua de nouvelles qu'il dépouilla de toute autorité; elles ne servirent jusqu'au jugement de Coriolan, qu'à partager le territoire de Rome, & à marquer le lieu de la ville & de la campagne où chaque citoyen demeuroit.

La condition du peuple romain ne devint pas meilleure par l'établissement des consuls, dont l'autorité ne fut pas suffisamment modérée par l'appel au peuple, ni par le pouvoir de les élire accordé aux centuries. L'abolition des dettes fut le premier coup d'éclat que le peuple frappa contre les patriciens. Il obtint ensuite ses tribuns par sa retraite sur le mont Sacré. Les Tribuns n'eurent d'abord d'autre fonction que celle de défendre le peuple contre l'oppression des grands; mais ils se servirent du droit d'assembler le peuple sans la permission du sénat, pour établir les comices des *tribus*, pour faire accorder aux mêmes *tribus* le droit d'élire les magistrats du second ordre, pour arrêter les délibérations du sénat, pour renverser la forme du gouvernement, pour faire parvenir le peuple au consulat, pour s'emparer du sacerdoce, & pour opprimer les patriciens.

Comme les *tribus* ne commencerent à avoir part au gouvernement que depuis l'établissement de leurs comices; & que c'est même du pouvoir qu'elles avoient dans ces assemblées, qu'elles tirerent depuis tout leur crédit, il est certain que c'est à ces comices qu'il en faut rapporter le principal usage; mais comme il en est fait quelquefois mention dans les comices des centuries, tant pour l'élection des magistrats qu'au sujet de la guerre, on ne sauroit douter qu'elles ne fussent aussi de quelque usage dans cette autre sorte d'assemblée, & il ne s'agit plus que de savoir de quel usage elles y pouvoient être, & quand elles commencerent d'y avoir part.

A l'égard de la premiere question, elle ne souffre point de difficulté; & quoiqu'un passage de Lœlius Félix cité par Aulu-Gelle, nous marque expressément que les comices des centuries ne pouvoient se tenir dans la ville, à cause que la forme en étoit militaire: il est certain néanmoins qu'on passoit quelquefois sur la regle en faveur de la commodité; & qu'alors, pour sauver les apparences, le peuple s'assembloit d'abord par *tribus*, & se partageoit ensuite par classes & par centuries pour donner ses suffrages.

A l'égard du tems où les *tribus* commencerent à être en usage dans les comices des centuries; c'est ce qu'il n'est pas aisé de déterminer, car on n'en trouve rien dans les anciens; & les modernes qui en ont parlé, sont d'avis entierement contraires. Les uns prétendent que ce ne fut que depuis que le nombre des trente-cinq *tribus* fut rempli; les autres au contraire soutiennent que cet usage eut lieu dès l'établissement des centuries, & que leurs comices ne se tinrent jamais autrement; mais leur conjecture n'est pas mieux fondée: car Denys-d'Halicarnasse qui nous en a laissé un détail fort exact & fort circonstancié, ne dit pas un mot des *tribus*, & il n'en est pas fait une seule fois mention dans tous les comices dont Tite-Live parle avant le jugement de Coriolan.

Ainsi quoiqu'on ne puisse pas marquer précisément en quel tems les *tribus* commencerent à avoir part aux comices des centuries, nous croyons néanmoins pouvoir assurer que ce ne fut que depuis l'établissement de leurs comices, & nous ne doutons pas même que ce ne soit des *tribus* que le droit de prérogatives passa aux centuries, car il est certain qu'originairement il n'étoit point en usage dans leurs comices.

Il y a bien de l'apparence au reste, que ce fut en faveur du peuple, pour rétablir en quelque maniere l'égalité des suffrages dans les comices des centuries, & sur-tout afin de pouvoir les tenir dans la ville sans violer les lois, que cet usage s'établir, & qu'on leur donna cette nouvelle forme.

Il seroit inutile de citer tous les passages qui ont rapport à ce sujet; nous en choisirons seulement deux ou trois qui puissent nous en apprendre des particularités différentes.

Le premier fait mention en général de toutes les *tribus* dans une occasion où il étoit question de décider de la guerre, & qui étoit par conséquent du ressort des centuries. *Tit. Liv. lib. VI. cap. xxj. Tunc ut bellum juberent latum ad populum est, & ne quicquam dissuadentibus tribunis plebis omnes* tribus *bellum jusserunt*.

Dans le second, il s'agit de l'élection des tribuns militaires qui étoit encore du ressort des centuries, & cependant il y est parlé non-seulement de la *tribu* prérogative, c'est à dire, de celle qui donnoit sa voix la premiere, mais encore de toutes les autres qui étoient ensuite appellées dans leur ordre naturel, & qui se nommoient à cause de cela *jure vocatæ: Tit. Liv. lib. V. cap. xviij. Haud invitis patribus, P. Licinium Calvum prærogativa tribunum militum . . . . creant.... omnesque deinceps ex collegio ejusdem anni refici apparebat.....qui prinsquam renuntiarentur jure vocatis* tribubus, *permissu interregis, P. Licinius Calvus ita verba fecit*.

Enfin, le dernier passage regarde l'élection des consuls, & nous donnera lieu de faire encore quelques remarques sur ce sujet: *Tit. Liv. lib. XXVI. cap. xxij. Fulvius Romam comitiorum causa arcessitus, cum comitia consulibus rogandus haberet prærogativa Veturia juniorum declaravit T. Manlium Torquatum & T. Otacilum. Manlius qui præsens erat, gratulandi causa cum turba coiret nec dubius esset consensus populi, magna circumfusus turba ad tribunal consulis venit petitque ut pauca sua verba audiret, centuriamque quæ tulisset suffragium revocari juberet...... Tum centuria & autoritate mota viri & admirantium circa fremitu, petit a consule ut veturiam seniorum citaret, velle sese cum majoribus-natu colloqui, & ex auctoritate eorum consules dicere. Citatis veturiæ senioribus, datum secreto in ovili cum his colloquendi tempus...... ita de tribus consultatione data, senioribus dimissis, juniores suffragium ineunt, M. Claudium Marcellum...... & M. Valer.. absentem coss. dixerunt auctoritatem, prærogativæ omnes centuriæ secutæ sunt*.

On voit par ce passage; premierement, que le suffrage de la prérogative ne demeuroit point secret, & qu'on avoit coutume de le publier avant que de prendre celui des autres *tribus*. Secondement, que son suffrage étoit d'un si grand poids, qu'il ne manquoit presque jamais d'être suivi, & qu'on en recevoit sur le champ les complimens, comme si l'élection eut déja été faite; c'est ce qui a donné lieu à Ciceron de dire, que le présage en étoit infaillible: *Tanta est illis comitiis religio, ut adhuc semper omen valuerit prærogativum*, & que celui qui l'avoit eu le premier, n'avoit jamais manqué d'être élu: *Prærogativa tantum habet auctoritatis, ut nemo unquam prior eam tulerit, quin renuntiatus sit*. Enfin ce passage nous apprend encore que celui qui tenoit ces comices, pouvoit reprendre le suffrage des *tribus*, & leur permettre même de consulter ensemble pour faire un nouveau choix. Mais en voilà assez sur les comices des centuries, passons à la milice.

Quoique les levées se fussent faites d'abord par les centuries, ainsi que Servius Tullius l'avoit établi, il est sûr qu'elles se firent aussi dans la suite par les *tribus*: & la preuve s'en tire du lieu même où elles se faisoient; car c'étoit ordinairement dans la grande place; mais le choix des soldats ne s'y faisoit pas toujours de la même maniere; c'étoit quelquefois uniquement le sort qui en décidoit, & surtout lorsque le peuple refusoit de prendre les armes.

Quelquefois au contraire, c'étoit en partie par le sort, & en partie par le choix des tribuns qu'ils se levoient; par le sort pour l'ordre des *tribus*; & par le choix des tribuns pour les soldats qu'on en tiroit. Enfin Tite-Live nous apprend que lorsqu'on n'avoit pas besoin d'un si grand nombre de soldats, ce n'étoit pas de tout le peuple qu'ils se levoient, mais seulement d'une partie des *tribus* que l'on tiroit au sort.

A l'égard du cens, c'étoit une des occasions où les *tribus* étoient le plus d'usage, & cependant le principal sujet pour lequel les classes & les centuries avoient été instituées. Aussi ne cessoient-elles pas entierement d'y avoir part, & elles y servoient dumoins à distinguer l'âge & la fortune des citoyens d'une même *tribu* jusqu'en l'année 571 que les censeurs en changerent entierement l'ordre, & commencerent à faire la description des *tribus* selon l'état & la condition des particuliers.

Pour le tems où l'on commença de faire le cens par *tribus*, comme les anciens ne nous en ont rien appris, c'est ce qu'on ne sauroit déterminer au juste: il y a bien de l'apparence cependant, que ce ne fut que depuis l'établissement des censeurs; c'est-à-dire, depuis l'an 310, car il n'en est fait aucune mention auparavant, & l'on en trouve depuis une infinité d'exemples.

Quand les nouveaux citoyens étoient reçus dans les *tribus*, les censeurs ne les distribuoient pas indifféremment dans toutes, mais seulement dans celles de la ville, & dans quelques-unes des rustiques. Ce fut sans doute ce qui rendit les autres *tribus* plus honorables; & ce qui fit même qu'entre celles où ils étoient reçus, il y en avoit de plus ou moins méprisées selon les citoyens dont elles étoient remplies; car il faut remarquer qu'il y avoit de trois sortes de nouveaux citoyens, les étrangers qui venoient s'établir à Rome ou qu'on y transferoit des pays conquis, les différens peuples d'Italie auxquels on accordoit le droit de suffrage, & les affranchis qui avoient le bien nécessaire pour être compris dans le cens.

A l'égard des peuples que l'on transféroit des pays conquis, comme les Romains ne manquoient pas d'y envoyer aussi-tôt des colonies, ils avoient coutume de distribuer ces nouveaux citoyens dans les *tribus* les plus proches de la ville, tant pour tenir la place des anciens citoyens qu'ils en avoient tirés, qu'afin de les avoir sous leurs yeux, & d'être par-là plus sûrs de leur fidélité.

C'étoit aussi dans ces premieres *tribus* établies par Servius Tullius qu'étoient reçus les différens peuples d'Italie, auxquels on accordoit le droit de suffrage; car l'usage n'étoit pas de les distribuer dans les *tribus* qui étoient sur leurs terres, comme on pourroit se l'imaginer, mais dans celles du champ romain qui portoient des noms de famille, comme on le peut voir par une infinité d'exemples, & entr'autres par celui des Sabins, des Marses, des Péllyniens, & par celui des peuples de Fondi, de Formies & d'Arpinum, desquels Cicéron & Tite-Live font mention.

Pour les affranchis, ce fut presque toujours dans les *tribus* de la ville qu'ils furent distribués; mais ils ne laisserent pas d'être quelquefois reçus dans les rustiques, & l'usage changea même plusieurs fois sur ce sujet. Il est bon d'en connoître les variations suivant l'ordre des tems.

Pour cela il faut premierement remarquer qu'ils demeurerent dans les *tribus* de la ville jusqu'en l'année 441, qu'Appius Claudius les reçut dans les rustiques. Tite-Live nous apprend même que cette action fut agréable à tous les citoyens, & que Fabius en reçut le surnom de *Maximus*, que toutes ses victoires n'avoient encore pu lui acquérir.

On ne voit point à quelle occasion, ni par quel moyen ils en étoient sortis peu de tems après; mais il falloit bien qu'ils s'en fussent tirés du consentement ou par la négligence des censeurs. Ils en sortirent plusieurs fois en divers tems, & furent obligés d'y rentrer; mais cela n'empêche pas que ce ne fût ordinairement dans les *tribus* de la ville qu'ils étoient distribués, & ces *tribus* leur étoient tellement affectées, que c'étoit une espece d'affront que d'y être transféré.

C'étoit même la différence qu'il y avoit non-seulement entre les *tribus* de la ville & celles de la campagne, mais encore entre les premieres rustiques établies par Servius Tullius, & celles que les consuls avoient établis depuis, qui donna lieu à l'usage de mettre entre les différens noms qu'on portoit celui de sa *tribu*.

La raison, au reste, pour laquelle les Romains mettoient le nom de leurs *tribus* immédiatement après leurs noms de famille & avant leurs surnoms, c'est que ces sortes de noms se rapportoient à leurs familles, & non pas à leur personne; & cela est si vrai, que lorsqu'ils passoient d'une famille dans une autre qui n'étoit pas de la même *tribu*, ils avoient coutume d'ajouter au nom de leur premiere *tribu* le nom de celle où ils entroient par adoption, comme on le peut voir par une infinité d'exemples.

Il reste à parler de l'usage des *tribus* par rapport à la religion; car quoiqu'elles n'eussent aucune part aux auspices, c'étoit d'elles cependant que dépendoit le choix des pontifes & des augures, & il y avoit même des cérémonies où leur présence étoit absolument nécessaire. Immédiatement après la dédicace du temple de Junon Monéta, c'est-à-dire l'an 411, sous le troisieme consulat de C. Martius Rutilius, un esprit de trouble & de terreur s'étant répandu dans toute la ville sur le rapport de quelques prodiges, & la superstition n'ayant point trouvé d'autre ressource que de créer un dictateur pour établir fêtes & des prieres publiques, il se fit à Rome pendant plusieurs jours des processions solemnelles, non-seulement de toutes les *tribus*, mais encore de tous les peuples circonvoisins.

A l'égard de l'élection des pontifes, il faut remarquer premierement que jusqu'en l'année 850 il n'y avoit que le grand-pontife qui fut élu par les *tribus*, & que tous les autres prêtres étoient cooptés par les colléges: secondement que ce fut Cn. Domitius, le trisayeul de Néron, qui leur ôta ce droit, & l'attribua au peuple pour se venger de ce qu'ils n'avoient pas voulu le recevoir à la place de son pere: & troisiemement, que l'assemblée où se faisoit l'élection des pontifes & des augures n'étoit composée que de dix-sept *tribus*, c'est-à-dire de la moindre partie du peuple, parce qu'il ne lui étoit pas permis en général de disposer du sacerdoce, comme on le peut voir par le passage de Cicéron contre Rullus.

Encore faut-il observer premierement que le peuple ne les pouvoit choisir qu'entre ceux qui lui étoient présentées par les colleges; secondement, que chaque prétendant ne pouvoit avoir plus de deux nominateurs, afin que les colleges fussent obligés de présenter plusieurs sujets, entre lesquels le peuple pût choisir; troisiemement, que les nominateurs devoient répondre par serment de la dignité du sujet qu'ils présentoient; & quatriemement enfin, que tous les compétiteurs devoient être approuvés par les augures avant la présentation, afin que le choix du peuple ne pût être éludé.

Mais quoique l'assemblée où se faisoient ces élections ne fût composée que de dix-sept *tribus*, & portât même en particulier le nom de *comitia calata*; comme ces dix-sept *tribus* néanmoins se tiroient au sort, & qu'il falloit pour cela que toutes les autres se fussent auparavant assemblées, il est certain que c'étoit une dépendance de leurs comices, & même une des quatre principales raisons pour lesquelles ils s'assembloient, car ces comices se tenoient encore pour trois autres sujets.

Premierement, pour l'élection des magistrats du second ordre, *minores magistratus*, les comices des *tribus* se tenoient en second lieu pour l'établissement des lois tribuniciennes, c'est-à-dire des plébiscites, qui n'obligerent d'abord que les plébéiens, & auxquels les patriciens ne commencerent d'être tenus que l'an 462 par la loi Hortensia, quoiqu'on eût entrepris de les y soumettre dès l'an 304 par la loi Horatia, & que cette loi eût été renouvellée l'an 417 par le dictateur Publilius. Enfin les *tribus* s'assembloient encore pour les jugemens qui avoient donné lieu à l'etablissement de leurs comices & qui précédoient, ou des ajournemens que les *tribus* décernoient contre les particuliers, ou de la liberté que les particuliers avoient d'appeller au peuple de tous les magistrats ordinaires: le peuple jouissoit de ce droit dès le tems des rois, & il lui fut depuis sous les consuls confirmé par trois différentes fois, & toujours par la même famille, c'est-à-dire par les trois lois Valeria; la premiere, de l'an 246; la seconde, de l'an 304; & le derniere, de l'an 422.

Il faut néanmoins remarquer qu'il n'y avoit que les centuries qui eussent droit de juger à mort, & que les *tribus* ne pouvoient condamner au plus qu'à l'exil; mais cela n'empêchoit pas que leurs comices ne fussent redoutables au sénat; premierement, parce qu'ils se tenoient sans son autorité; secondement, parce que les patriciens n'y avoient point de part; & troisiemement, parce qu'ils n'étoient point sujets aux auspices; car c'étoit-là d'où ils tiroient tout leur pouvoir, & ce qui servoit en même tems à les distinguer des autres.

Ces comices, au reste, continuerent de se tenir toujours régulierement depuis leur institution, si on en excepte les deux années que le gouvernement fut entre les mains des décemvirs; & quoique Sylla eût entrepris dans les derniers tems d'en diminuer l'autorité, en ôtant aux tribuns du peuple le pouvoir de publier des lois, pour les punir d'avoir favorisé le parti de Marius; comme cette suspension de la puissance tribunicienne n'empêcha pas les *tribus* de s'assembler à l'ordinaire, & ne dura même que jusqu'au consulat de Pompée, les comices des *tribus* conserverent toute leur liberté jusqu'au tems des empereurs; mais César ne fut pas plutôt dictateur qu'il s'empara d'une partie de leurs droits, afin de pouvoir disposer des charges, & d'être plus en état de changer la forme du gouvernement. L'histoire nous apprend à la vérité qu'Auguste les rétablit dans tous leurs droits dès qu'il fut parvenu à l'empire, mais il est certain qu'ils ne s'en servirent plus que pour prévenir ses ordres ou pour les exécuter, & qu'enfin Tibere les supprima entierement, & en attribua toute l'autorité au sénat, c'est-à-dire à lui-même.

Depuis ce tems, les *tribus* n'eurent plus de part au gouvernement, & le dessein qu'eut Caligula de rétablir leurs comices n'eut point d'exécution; mais elles ne laisserent pas néanmoins de subsister jusqu'aux derniers tems de l'empire, & nous voyons même que leur territoire fut encore augmenté sous Trajan de quelques terres publiques par une suscription qu'elles firent élever en son honneur, & qu'on nous a conservée comme un monument de leur reconnoissance envers ce prince.

Telle est l'idée générale qu'on peut se former sur l'origine des *tribus* romaines, l'ordre de leurs établissemens, leur situation, leur étendue, leur forme politique, & leurs différens usages selon les tems; M. Boindin, dont j'ai tiré ce détail, a épuisé la matiere par trois belles & grandes dissertations insérées dans le recueil de l'académie des Belles-Lettres. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TRIBULE, s. m. *tribulus*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond; le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit en forme de croix ou turbiné, & composé le plus souvent de plusieurs parties faites en forme de chausse-trape, & réunies en maniere de tête qui contiennent des semences ordinairement oblongues, & placées dans de petites loges comme dans une niche. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort en établit quatre especes, & nomme la premiere *tribulus terrestris, ciceris folio, fructu aculeato*, *I. R. H.* 265. Sa racine est simple, blanche, fibreuse. Elle pousse plusieurs petites tiges, couchées par terre, rondes, noueuses, velues, rougeâtres, divisées en plusieurs rameaux. Ses feuilles sont aîlées ou rangées par paires le long d'une côte, semblables à celles du pois chiche, velues. Ses fleurs sortent des aisselles des feuilles portées sur des pédicules assez longs, composées chacune de cinq pétales ou feuilles jaunes, disposées en rose, avec dix petites étamines dans le milieu. A ces fleurs succedent des fruits durs, armés d'épines longues & aiguës; ce fruit est composé de quatre ou cinq cellu-

les;

les, dans leſquelles ſe trouvent renfermées des ſemences oblongues.

Cette plante croît abondamment dans les pays chauds, en Eſpagne, en Provence & en Languedoc aux environs de Montpellier; elle ſort de terre ſur la fin de Mai, fleurit en Juillet, & graine en Août; elle eſt fort incommode aux jardiniers, parce que ſes fruits qui tombent dès qu'ils ſont mûrs, leur bleſſent rudement les piés par leurs piquans aiguillons; cependant ſa graine eſt d'uſage: elle paſſe pour être aſtringente & bienfaiſante dans la diarrhée. (*D. J.*)

TRIBULE AQUATIQUE, (*Botan.*) *tribulus aquaticus*, C. B J. B Parkinſon, Tournef. *&c.* C'eſt la ſeule eſpece du genre de plante que Tournefort caractériſé ſous le nom de *tribuloides*, & Ray ſous celui de *potamogiton*.

Cette plante aquatique pouſſe des tiges longues, grêles, ſucculentes, garnies par eſpece de beaucoup de fibres, qui lui ſervent de racines pour s'attacher, ces tiges groſſiſſent vers la ſuperficie de l'eau; elles jettent des feuilles larges preſque ſemblables à celle du peuplier, mais plus courtes, & ayant en quelque maniere la forme rhomboïde, relevées de pluſieurs nervures crenelées en leur circonférence, attachées à des queues longues & groſſes. Ses fleurs ſont petites, blanches, ſoutenues par un pédicule arrondi, ſolide, couvert d'un petit duvet; il leur ſuccede des fruits ſemblables à des petites châtaignes, mais armés chacun de quatre groſſes pointes ou épines dures, de couleur griſe, revêtu d'une membrane qui ſe ſépare; enſuite ce fruit devient noir, preſque comme du jais, liſſe, poli; on appelle ce fruit vulgairement *châtaigne d'eau:* ſa ſubſtance eſt une ſorte d'amande formée en cœur, dure, blanche, couverte d'une peau très-fine, & bonne à manger. On en peut faire de la farine qui reſſemble à celle de feves, & en paîtrir du pain. Cette plante croît dans les ruiſſeaux, ſur le bord des lacs & des rivieres en Italie & en Allemagne. (*D. J.*)

TRIBUN, (*Hiſt. rom.*) *tribunus;* mot général qui ſignifioit *chef*, & le mot qu'on ajoutoit à celui-ci, déſignoit la choſe commiſe à la garde, aux ſoins, à l'inſpection ou à l'adminiſtration de ce chef. Ainſi le *tribun* du peuple étoit le chef, le défenſeur du peuple. *Tribun* militaire, étoit un magiſtrat qui commandoit les armées. *Tribuns* des légions étoient des officiers qui commandoient tour-à-tour pendant deux mois à toute la légion. *Tribun* des céleres étoit le commandant de ce corps de cavalerie.

Le nom de *tribun* ſe donnoit encore à d'autres ſortes d'officiers. Les *tribuns* de la marine, par exemple, *tribuni marinorum*, étoient des intendans des côtes & de la navigation des rivieres. Des *tribuns* du tréſor public, *tribuni ærarii*, étoient des tréſoriers établis pour payer les milices; comme ſont aujourd'hui nos tréſoriers des guerres. Les *tribuns* des fabriques, *tribuni fabricarum*, préſidoient à la fabrique des armes. Les *tribuns* des notaires, *tribuni notariorum*, étoient les premiers ſecrétaires des empereurs. Les *tribuns* des plaiſirs, *tribuni voluptatum*, dans le code Théodoſien, *l. XII. de ſcenic.* avoient ſoin des jeux, des ſpectacles & autres divertiſſemens ſemblables du peuple. Enfin *tribun* déſignoit chez les Romains, le chef d'une tribu. (*D. J.*)

TRIBUN DU PEUPLE, (*Hiſt. & gouvern. rom.*) magiſtrat romain, pris du peuple pour le garantir de l'oppreſſion des grands, de la barbarie des uſuriers, & pour défendre ſes droits & ſa liberté contre les entrepriſes des conſuls & du ſénat. En deux mots, *les tribuns du peuple* étoient cenſés ſes chefs & ſes protecteurs. Entrons dans les détails hiſtoriques qui concernent cette magiſtrature.

Le peuple ne pouvant cultiver ſes terres à cauſe des querelles fréquentes que la république avoit à ſoutenir, il ſe trouva bientôt accablé de dettes, & ſe vit conduire impitoyablement en eſclavage par ſes créanciers, quand il ne pouvoit pas payer. Il s'adreſſa ſouvent au ſénat pour trouver quelque ſoulagement, mais il ne put rien obtenir. Laſſé des vaines promeſſes dont on l'amuſoit depuis long-tems, il ſe retira un jour ſur le mont Sacré, l'an de Rome 259, à l'inſtigation de Sicinius, homme de courage & de réſolution; enſuite il ne voulut point rentrer dans la ville qu'on ne lui eût remis toutes ſes dettes, & promis de délivrer ceux qui étoient eſclaves pour ce ſujet. Il fallut outre cela, lui permettre de créer des magiſtrats pour ſoutenir ſes intérêts. On les nomma *tribuns*, parce que les premiers furent pris d'entre les *tribuns* militaires. Ainſi on en créa deux dans les comices par curies; & depuis la publication de la loi Publicola, l'an 283, on en nomma cinq dans les comices par tribus. Enfin l'an 297, on en élut dix, c'eſt-à-dire deux de chaque claſſe. Cicéron dit cependant qu'on en créa deux la premiere année, & dix la ſeconde, dans les comices par centuries.

Les *tribuns du peuple* tiroient au ſort pour préſider à ces aſſemblées par tribuns, & s'il arrivoit que l'aſſemblée fût finie avant que tous les dix fuſſent nommés, le reſte l'étoit par le college des *tribuns;* mais cela fut abrogé par la loi Trébonia, l'an 305. On prétend qu'il y en avoit une ancienne qui ordonnoit que les *tribuns* qui n'auroient pas créé leurs ſucceſſeurs pour l'année ſuivante, ſeroient brûlés vifs. C'eſt Valere Maxime qui le dit; mais ce n'eſt pas un auteur de grande autorité.

Comme les premiers *tribuns* furent créés le quatrieme des ides de Décembre, dans la ſuite le même jour fut deſtiné pour l'élection de ces magiſtrats. Ces *tribuns* étoient toujours choiſis d'entre le peuple. Aucun patricien ne pouvoit être revêtu de cette charge, à-moins que l'adoption ne l'eût fait paſſer dans l'ordre plébéien. Un plébéien qui étoit ſénateur, ne pouvoit pas même être *tribun*.

Ils n'avoient point entrée au ſénat; ils demeuroient ſeulement aſſis ſur les bancs vis-à-vis la porte du lieu où il étoit aſſemblé, d'où ils entendoient les réſolutions qui s'y prenoient. Ils pouvoient cependant aſſembler le ſénat quand il leur plaiſoit. Dans la ſuite par la loi Atinia (Atinius étoit *tribun* l'an 633, ſelon Pighius), il fut ordonné qu'aucun romain ne pourroit être élu *tribun du peuple*, s'il n'étoit ſénateur plébéien.

Au commencement l'unique devoir des *tribuns* étoit de protéger le peuple contre les patriciens; en ſorte que leur pouvoir conſiſtoit plutôt à empêcher qu'à agir. Ils ne paſſerent pas d'abord pour magiſtrats; auſſi ne portoient-ils point la robe prétexte: on les regardoit plutôt comme le frein de la magiſtrature. Cependant dans la ſuite on leur donna communément le nom de *magiſtrats*. Ils avoient le droit de délivrer un priſonnier, & de le ſouſtraire à un jugement prêt à être rendu contre lui. Auſſi pour ſignifier qu'ils faiſoient profeſſion de ſecourir tout le monde, leurs maiſons devoient être ouvertes jour & nuit, & il ne leur étoit pas permis de coucher hors de la ville, ni même d'en ſortir, ſi nous en croyons Appien. (*Civil. l. II. pag. 736. Edit. Tollii.*) D'ailleurs hors de Rome, ils n'avoient aucune autorité, ſi ce n'eſt dans les fêtes latines, ou lorſqu'ils ſortoient pour les affaires de la république.

Leur principal pouvoir conſiſtoit à s'oppoſer aux arrêts du ſénat, & à tous les actes des autres magiſtrats, par cette formule ſi célebre: *veto*, *intercedo*, je m'oppoſe, j'interviens. La force de cette oppoſition étoit ſi grande, que quiconque n'y obéiſſoit pas, ſoit qu'il fût magiſtrat, ſoit qu'il fût particulier, on le faiſoit auſſi-tôt conduire en priſon par celui qu'on nommoit *viator*; ou bien on le citoit devant le peuple comme rebelle à la puiſſance ſacrée qu'ils repréſentoient. De-là vient que quiconque les offenſoit de parole ou d'action, étoit regardé comme un ſacrilege, & ſes biens étoient confiſqués.

Lorſque les *tribuns du peuple* ne s'oppoſoient point aux decrets du ſénat, on mettoit au bas de l'acte la lettre *T*, pour marquer l'approbation. S'ils oppoſoient, le decret n'étoit point appellé *ſenatus-conſultum*, mais ſeulement *ſenatus auctoritas*. Dans l'enregiſtrement, ce mot ſignifioit que tel avoit été l'avis du ſénat. Un ſeul *tribun* pouvoit s'oppoſer à ce que faiſoient ſes collegues, & il l'annuloit par cette oppoſition. Le ſénat pour ſubjuguer le peuple, ſe ſervoit ſouvent de ce moyen, & tâchoit toujours de mettre de ſon côté quelqu'un des *tribuns*, pour rompre les meſures des autres.

Quoiqu'ils euſſent déja une très-grande autorité, elle devint dans la ſuite bien plus conſidérable. En vertu de la puiſſance ſacrée dont ils étoient revêtus, non ſeulement ils s'oppoſoient à tout ce qui leur déplaiſoit, comme aux aſſemblées par tribus, & à la levée des ſoldats; mais encore ils aſſembloient le ſénat & le peuple quand ils vouloient, & ils rompoient les aſſemblées de même. Tous les plébiſcites ou decrets du peuple qu'ils publioient, n'obligeoient au commencement que le peuple ſeul: dans la ſuite ils obligerent tous les trois ordres, & cela après la publi-

cation des lois *Horatia* & *Hortensia*, en 464 & 466. Enfin ils portoient si loin leur autorité, qu'ils donnoient ou ôtoient à qui bon leur sembloit, le maniement des deniers publics, la recette des impositions, les départemens, les magistratures, les commandemens d'armées, & toutes sortes de charges, *&c.* Par l'abus qu'ils firent de ce pouvoir immense, ils furent cause des plus grands troubles de la république, dont Cicéron se plaint amèrement, *de legib. lib. III. c. ix.*

Cette puissance illimitée ne subsista pas toujours. L. Sylla attaché au parti des grands, s'étant rendu maître de la république à main armée, diminua beaucoup l'autorité des *tribuns*, & l'anéantit presque entierement par une loi portée l'an 672, qui défendoit que celui qui avoit été *tribun* pût jamais parvenir à aucune autre charge. Il leur ôta par la même loi, le droit de haranguer le peuple, de faire des lois; & les appellations à leur tribunal furent abolies. Il leur laissa seulement le droit de s'opposer.

Cependant le consul Cotta, l'an 679, leur rendit le droit de parvenir aux charges de la république; & l'an 683, le grand Pompée les rétablit dans tous leurs anciens privileges. Leur puissance subsista jusqu'à Jules-César. La 731 année de Rome, le sénat rendit un decret par lequel il transferoit à Auguste & à ses successeurs, toute l'autorité des *tribuns du peuple*, qu'on continua de créer pour la forme. Auguste s'étant ainsi rendu maître de la puissance tribunitienne, n'accorda aux *tribuns* que le seul privilege de ne pouvoir être cités en jugement avant que d'avoir quitté leur charge; & sous Tibere, ils eurent encore le droit fictif d'opposition. Enfin du tems des empereurs Nerva & Trajan, la dignité de *tribun du peuple* n'étoit plus qu'un fantôme, un vain titre sans fonction & sans honneur. Ils resterent dans cet état jusqu'à Constantin le grand; depuis son regne il n'est plus fait mention de cette magistrature.

Il ne me reste pour en compléter l'histoire, qu'à en reprendre les principaux faits, déja indiqués ou obmis.

Après de grandes divisions entre les patriciens & les plébéiens, le sénat consentit pour l'amour de la paix, à la création de nouveaux magistrats, qui furent nommés *tribuns du peuple*, l'an de Rome 260.

Il en fut fait un sénatus-consulte, & on élut dans le camp même pour les prémiers *tribuns du peuple*, selon Denys d'Halicarnasse, L. Junius Brutus, & C. Sicinius Bellutus, les chefs du parti, qui associerent en même tems à leur dignité C. & P. Licinius, & Sp. Icilius Ruga. Tite Live prétend que C. Licinius & Lucius Albinus, furent les premiers *tribuns* qui se donnerent trois collegues, parmi lesquels on compte Sicinius Bellutus; cet historien ajoute, qu'il y avoit des auteurs qui prétendoient qu'il n'y eût d'abord que deux *tribuns* élus dans cette assemblée, & c'est l'opinion la plus commune.

Quoi qu'il en soit, on déclara avant que de quitter le camp, la personne des *tribuns* sacrée. Il en fut fait une loi, par laquelle il étoit défendu sous peine de la vie de faire aucune violence à un *tribun*, & tous les Romains furent obligés de jurer par les sermens les plus solemnels l'observation de cette loi. Le peuple sacrifia ensuite aux dieux sur la montagne même, & qu'on appella depuis le *mont sacré*, d'où il rentra dans Rome à la suite de ses *tribuns* & des députés du sénat.

Rome par l'établissement du tribunal, changea une seconde fois la forme de son gouvernement. Il étoit passé de l'état monarchique à une espece d'aristocratie, où toute l'autorité étoit entre les mains du sénat & des grands. Mais par la création des *tribuns*, on vit s'élever insensiblement une nouvelle démocratie, dans laquelle le peuple, sous différens prétextes, s'empara par degré de la meilleure partie du gouvernement.

Ces nouveaux magistrats n'avoient dans leur origine, ni la qualité de sénateur, ni tribunal particulier, ni jurisdiction sur leurs citoyens, ni le pouvoir de convoquer les assemblées du peuple. Habillés comme de simples particuliers, & escortés d'un seul domestique appellé *viateur*, & qui étoit comme un valet de ville, ils demeuroient assis sur un banc au dehors du sénat; ils n'y étoient admis que lorsque les consuls les faisoient appeller, pour avoir leur avis sur quelque affaire qui concernoit les intérêts du peuple; toute leur fonction se réduisoit à pouvoir s'opposer aux ordonnances du sénat par le mot *veto*, qui veut dire *je l'empêche*, qu'ils mettoient au bas de ses decrets, quand ils les croyoient contraires à la liberté du peuple; cette autorité étoit même renfermée dans les murailles de Rome, & tout au plus à un mille aux environs: & afin que le peuple eut toujours dans la ville des protecteurs prêts à prendre sa défense, il n'étoit point permis aux *tribuns* de s'en éloigner un jour entier, excepté dans les féries latines. C'étoit par la même raison qu'ils étoient obligés de tenir la porte de leurs maisons ouverte jour & nuit, pour recevoir les plaintes des citoyens, qui auroient recours à leur protection.

De semblables magistrats sembloient n'avoir été institués que pour empêcher seulement l'oppression des malheureux: mais ils ne se continrent pas dans un état si plein de modération. Il n'y eut rien dans la suite de si grand & de si élevé, où ils ne portassent leurs vûes ambitieuses. Ils entrerent bientôt en concurrence avec les premiers magistrats de la république; & sous prétexte d'assurer la liberté du peuple, ils eurent pour objet de ruiner insensiblement l'autorité du sénat.

L'an de Rome 262, le peuple augmenta la puissance de ses *tribuns*, par une loi qui défendoit à personne d'interrompre un *tribun* qui parle dans l'assemblée du peuple romain.

L'an 283, on publia une loi qui ordonnoit que l'élection des *tribuns* se fît seulement dans une assemblée par tribus, & en conséquence on élut pour la premiere fois des *tribuns* de cette maniere.

La paix ayant succédé aux guerres contre les Volsques l'an 380 on vit renaître de nouvelles dissentions. Quelques plébéiens qui s'étoient distingués dans ces guerres, aspirerent au consulat, & au commandement des armées. Le petit peuple uniquement touché des incommodités de la vie, parut peu sensible à des prétentions si magnifiques. Les patriciens d'un autre côté s'y opposerent long-tems, & avec beaucoup de courage & de fermeté. Ce fut pendant plusieurs années un sujet continuel de disputes entre le sénat & les *tribuns du peuple*. Enfin les larmes d'une femme emporterent ce que l'éloquence, les brigues, & les cabales des *tribuns*, n'avoient pû obtenir: tant il est vrai que ce sexe aimable & rusé n'est jamais plus fort que quand il fait servir sa propre foiblesse aux succès de ses desseins. Voici le fait en peu de mots.

M. Fabius Ambustus avoit trois fils qui se distinguerent dans la guerre des Gaulois, & deux filles, dont l'aînée étoit mariée à S. Sulpicius, patricien de naissance, & qui étoit alors *tribun* militaire, & la cadette avoit épousé un riche plébéien, appellé C. Licinius Stolon. Un jour que la femme de ce plébéien se trouva chez sa sœur, le licteur qui précédoit Sulpicius à son retour du sénat, frappa à sa porte avec le bâton des faisceaux, pour annoncer que c'étoit le magistrat qui alloit rentrer. Ce bruit extraordinaire fit peur à la femme de Licinius; sa sœur ne la rassura que par un souris fin, & qui lui fit sentir l'inégalité de leurs conditions. Sa vanité blessée par une différence si humiliante, la jetta dans une sombre mélancolie. Son pere & son mari lui en demanderent plusieurs fois le sujet, sans pouvoir l'apprendre. Elle affectoit d'en couvrir la cause par un silence opiniâtre. Ces deux romains à qui elle étoit chere, redoublerent leurs empressemens, & n'oublierent rien pour lui arracher son secret. Enfin après avoir résisté autant qu'elle crut le devoir faire pour exciter leur tendresse, elle feignit de se rendre, elle leur avoua les larmes aux yeux, & avec une espece de confusion, que le chagrin la feroit mourir, si étant sortie du même sang que sa sœur, son mari ne pouvoit pas parvenir aux mêmes dignités que son beau-frere.

Fabius & Licinius pour l'appaiser, lui firent des promesses solemnelles de n'épargner rien pour mettre dans sa maison les mêmes honneurs qu'elle avoit vus dans celle de sa sœur: & sans s'arrêter à briguer le tribunal militaire, ils porterent tout d'un coup leurs vûes jusque au consulat.

Le beau-pere quoique patricien, se joignit à son gendre: & par complaisance pour sa fille, ou par ressentiment de la mort de son fils, que le sénat avoit abandonné, il prit des intérêts opposés à ceux de son ordre. Licinius & lui associerent dans leur dessein L. Sextius d'une famille plébéienne, également estimé par sa valeur & par son éloquence, intrépide défenseur des droits du peuple, & auquel de l'aveu même de patriciens, il ne manquoit qu'une naissance plus illustre, pour pouvoir remplir toutes les charges de la république.

C. Li-

C. Licinius & L. Sextius convinrent d'abord de briguer le tribunal plébéien, afin de s'en faire comme un degré pour parvenir à la souveraine magistrature: ils l'obtinrent aisément. A peine eurent-ils fait ce premier pas, qu'ils résolurent de rendre le consulat commun aux deux ordres de la république, & ils y travaillerent avec tant de chaleur, que les citoyens étoient à la veille de prendre les armes les uns contre les autres, quand les patriciens pour éviter ce malheur, prirent le parti de céder au peuple une des places du consulat. Sextius fut le premier des plébéiens qui en fut pourvû l'an de Rome 380, & Licinius lui succéda peu de tems après.

Quoique les *tribuns* de Rome ayent souvent causé de grands troubles dans la ville par leur ambition, & par l'abus qu'ils firent de leur pouvoir, Cicéron n'a pû s'empêcher de reconnoître, que leur établissement fut le salut de la république; car, dit-il, la force du peuple qui n'a point de chef, est plus terrible, & commet toujours des désordres extrèmes. Un chef qui sent que l'affaire roule sur lui, il y pense; mais le peuple dans son impétuosité, ne connoit point le péril où il se jette. D'ailleurs dans une république le peuple a besoin d'un magistrat pour le défendre contre les vexations des grands; cependant la puissance des *tribuns* de Rome étoit vicieuse en ce point particulier, qu'elle arrêtoit non-seulement la législation, mais même l'exécution; or il ne faut pas dans un état modéré, que la puissance législative ait la faculté d'arrêter la puissance exécutrice, & réciproquement. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TRIBUN MILITAIRE, (*Hist. milit. des Rom.*) officier qui commandoit en chef à un grand corps de troupes; c'étoit une magistrature romaine, qu'il ne faut pas confondre avec ce qu'on nommoit *tribun des soldats*.

Varron dit qu'on leur donna le nom de *tribuns*, parce qu'au commencement ils étoient trois, lorsque la légion étoit composée de trois mille hommes, des trois tribus qu'il y avoit alors; à mesure que la légion crut, on augmenta le nombre des *tribuns* qui furent quatre, & ensuite six. D'abord c'étoit les généraux d'armée qui les choisissoient; mais l'an de Rome 391, il fut réglé que le peuple en nommeroit une partie, & le général une autre; ce fut Rutilius Rufus, qui porta cette loi; ceux que le peuple choisissoit dans les comices, s'appelloient *comitiati*. Ils étoient également patriciens ou plébéiens, & avoient les mêmes marques d'honneur que les consuls; voici leur histoire en peu de mots.

Les *tribuns* du peuple ayant fait tous les efforts imaginables, pour obtenir que les familles plébéiennes pourroient avoir part au consulat, & les patriciens, qui se voyoient hors d'état de résister plus long-tems, ne voulant pas que le peuple pût être admis au consulat, on fit l'an de Rome 309, un réglement ratifié par un decret du sénat, par une loi du peuple, qu'à la place des consuls, on choisiroit parmi les patriciens trois *tribuns militaires*, & autant parmi les plébéiens, & que ces nouveaux magistrats auroient toute l'autorité des consuls pour gouverner la république, & qu'au bout de l'année, il seroit fait un sénatus-consulte pour demander au peuple s'il aimoit mieux avoir des consuls que des *tribuns militaires*, & qu'on se conformeroit à ses intentions. Au reste on appella ces nouveaux magistrats *tribuns militaires*, parce que parmi les plébéiens, ceux qui avoient exercé l'emploi de tribun, étoient les plus distingués du peuple.

Cette premiere année, il n'y eut que trois personnes nommées pour remplir cette magistrature, & ce furent trois patriciens: mais bientôt après ils abdiquerent, sous prétexte que leur élection étoit vicieuse, & on leur substitua des consuls. Dans les années suivantes on créa, tantôt des consuls, tantôt des *tribuns militaires*, suivant que le sénat ou le peuple avoit le dessus. Cet usage dura jusqu'à l'an de Rome 387, qu'on choisit un plébéién pour consul, & ce fut Sextius. On créa d'abord trois *tribuns militaires*, ensuite quatre, puis six. Tite-Live prétend que l'an de Rome 347, on en élut huit, ce qui n'étoit pas encore arrivé, mais les autres historiens n'en marquent que six; du reste le titre que ces magistrats portoient, *tribuni militum consulari potestate*, fait connoître qu'ils avoient les mêmes fonctions, & les mêmes marques de dignité que les consuls. (*D. J.*)

TRIBUN DES CELERES, (*Hist. milit. des Romains.*) *tribunus celerum*; c'étoit l'officier qui commandoit la troupe des chevaux légers des Romains. Il fut ainsi nommé de Fabius Celer, qui eut le premier cette charge. Le *tribun des celeres* étoit proprement le commandant de la cavalerie, & après le roi il avoit la principale autorité dans les armées. Dans la suite, le maître de la cavalerie eut le même rang sous les dictateurs, car après l'expulsion des rois la charge de *tribun des celeres* fut abolie, & Plutarque même prétend que du tems de Numa, la troupe nommée *des celeres* n'existoit plus. (*D. J.*)

TRIBUN DE SOLDATS, (*Art milit. des Rom.*) officier dans l'armée; mais il ne faut pas confondre les *tribuns de soldats* avec les *tribuns* militaires, qui furent substitués au consuls, & revêtus de toute leur autorité. Cependant les *tribuns de soldats* avoient un grade honorable dans le service; il y en avoit de deux sortes, les uns choisis par lé général, & on les nommoit *rufuli*, & les autres élus dans les comices, par les suffrages du peuple, & ils s'appelloient *comitiati*. Ceux-ci furent introduits par une loi que proposerent Lucius Attilius & Caïus Martius, tribuns du peuple, sous le consulat de Marcus Valerius & Publius Decius. La fonction des *tribuns de soldats* étoit de contenir les troupes dans le camp, de veiller à leurs exercices, de connoître leurs démêlés, d'entendre leurs plaintes, d'avoir inspection sur leurs habits, sur leurs armes & sur les hôpitaux; d'avoir soin des vivres, de faire des rondes, de recevoir les ordres du consul, & de les donner ensuite aux autres officiers subalternes. (*D. J.*)

TRIBUN DU TRÉSOR, (*Antiq. rom.*) *tribunus ærarii*; espece de trésorier des fonds militaires. Les *tribuns du trésor* étoient des officiers tirés du peuple, qui gardoient les fonds d'argent destinés à la guerre, pour les distribuer dans le besoin aux questeurs des armées. On observoit de choisir ces *tribuns* les plus riches qu'on pouvoit, parce que c'étoit un emploi où il y avoit beaucoup d'argent à manier; mais Clodius, du tems de Cicéron, trouva le moyen d'en corrompre plusieurs, qu'on lui avoit nommés pour juges. (*D. J.*)

TRIBUNAL, s. m. (*Gramm. & Jurisprud.*) est le siege d'un juge, le lieu où il rend la justice. Quelquefois aussi ce terme se prend pour le corps entier des juges qui composent une jurisdiction. Quelquefois il se prend pour la jurisdiction même qu'ils exercent.

Ce terme qui est aussi latin tire son origine du nom que l'on donnoit à un siege élevé où les tribuns rendoient la justice. *Voyez* TRIBUN.

TRIBUNAL ECCLESIASTIQUE, est celui qui connoît des matieres ecclésiastiques, comme les officialités. *Voyez* TRIBUNAL SÉCULIER.

TRIBUNAL INCOMPÉTENT, est une jurisdiction qui n'a pas le pouvoir de connoître d'une affaire soit par rapport à la qualité des personnes, ou à la qualité de la matiere. *Voyez* COMPÉTENCE & INCOMPÉTENCE.

TRIBUNAL INFÉRIEUR est une jurisdiction qui ressortit à un autre.

TRIBUNAL DU RECTEUR, c'est le titre consacré à la jurisdiction du recteur de l'université. *Voyez* RECTEUR & UNIVERSITÉ.

TRIBUNAL SÉCULIER, est une jurisdiction établie pour connoître des affaires temporelles. *Voy.* TRIBUNAL ECCLESIASTIQUE.

TRIBUNAL SOUVERAIN, est une jurisdiction où l'on juge souverainement & sans appel.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR, se prend quelquefois pour *tribunal* souverain; quelquefois il signifie seulement une jurisdiction qui est au-dessus d'une autre, dont les jugemens y ressortissent par appel. (*A*)

On a comparé les *tribunaux* au buisson épineux, où la brebis cherche un refuge contre les loups, & d'où elle ne sort point sans y laisser une partie de sa toison. C'est aux sangsues du palais à comprendre ceci: ces mains avides ne feront-elles que tendre des lacets, tracer des lignes obliques, & fabriquer des labyrinthes? Le souverain ne sévira-t-il point contre ces sangsues altérées, qui épuisent le bien de leurs clients par des faux conseils, par des menées indirectes, & par des voies tortueuses? (*D. J.*)

TRIBUNAL SECRET DE WESTPHALIE, (*Hist. mod.*) c'est le nom d'un *tribunal* assez semblable à celui de l'inquisition, qui fut, dit-on, établi en Westphalie par l'empereur Charlemagne, & par le pape Léon III. pour forcer les Saxons payens à se convertir au christianisme. On a une description de ce *tribunal* faite par plusieurs auteurs & historiens, ainsi que l'ordre & les statuts des assesseurs de ce *tribunal*, appel-

lés *vry graves*, *frey graves*, *comtes libres*, ou *échevins du ſaint & ſecret tribunal de Weſtphalie*.

Une ſuperſtition cruelle, aidée d'une politique barbare, autoriſa pendant long-tems les jugemens clandeſtins de ces redoutables *tribunaux*, qui rempliſſoient l'Allemagne de délateurs, d'eſpions, d'aſſeſſeurs & d'exécuteurs de leurs arrêts ténébreux; les juges de Weſtphalie uſurperent une autorité ſemblable à celle que s'eſt arrogée depuis le *tribunal* odieux que l'Eſpagne, l'Italie & le Portugal réverent encore ſous le titre de *ſaint office*. Il paroît en effet que c'eſt ſur le modele du *tribunal ſecret de Weſtphalie* que la cour de Rome a formé celui de l'inquiſition, ſi favorable à ſes prétentions & à l'abrutiſſement des peuples, & ſi contraire aux maximes de la vraie religion & de l'humanité.

Quoi qu'il en ſoit, ces deux *tribunaux* furent toujours également propres à anéantir la liberté des citoyens en les mettant à la merci d'une autorité ſecrette qui puniſſoit des crimes qu'il fut toujours facile d'imputer à tous ceux qu'on voulut perdre. En effet, le *tribunal ſecret* connoiſſoit également de tous les crimes & même de tous les péchés, puiſqu'à la liſte des cas qui étoient ſpécialement de ſa compétence on joignoit toutes les tranſgreſſions du décalogue & des lois de l'Egliſe, la violation du carême, *&c.* Son autorité s'étendoit ſur tous les ordres de l'état; les électeurs, les princes, les évêques mêmes y furent ſoumis, & ne pouvoient en être exemptés que par le pape & l'empereur. Par la ſuite néanmoins les eccléſiaſtiques & les femmes furent ſouſtraits de ſa juriſdiction; cet établiſſement fut protégé par les empereurs, à qui il fut, ſans doute, utile pour perdre ceux qui avoient le malheur de leur déplaire. L'empereur Sigiſmond y préſida une fois, il fut alors garni de mille aſſeſſeurs ou échevins; Charles IV. en ſut tirer un très-grand parti, & les bourreaux du *tribunal ſecret* euſſent empêché la dépoſition de l'affreux Wenceslas, s'il ne les eût indiſpoſés en divulgant leur ſecret. La ſuperſtition ne ſert les tyrans que lorſqu'ils conſentent à lui être fideles.

Pour ſe faire une idée de ce *tribunal*, il ſuffit de voir ce qu'en à dit Æneas Sylvius en parlant de ceux qui le compoſoient de ſon tems, il dit qu'ils ont (*ſecretos ritus*) *& arcana quædam inſtituta, quibus malefactores judicent, & nondum repertus eſt qui vel pretio vel metu revelaverit; ipſorum quoque ſcabinorum major pars occulta eſt, qui per provincias diſcurrentes, criminoſos notant, & inferentes judicio accuſant, probantque, ut eis mos eſt. Damnati libro inſcribuntur, & junioribus ſcabinis committitur executio.* ,, Ils ont des uſages ſecrets & des formalités ,, cachées pour juger les malfaiteurs, & il ne s'eſt ,, encore trouvé perſonne à qui la crainte ou l'argent aient fait réveler le ſecret; la plûpart des ,, échevins de ce *tribunal* ſont inconnus; en parcourant les provinces, ils prennent note des criminels, ils les déferent & les accuſent devant le *tribunal*, & prouvent leur accuſation à leur maniere; ,, ceux qui ſont condamnés ſont inſcrits ſur un livre, ,, & les plus jeunes d'entre les échevins ſont chargés ,, de l'exécution ,,. *V.* Æneas Sylv. *Europ. cap. xljx.*

Au mépris de toutes les formes judiciaires, on condamnoit ſouvent l'accuſé ſans le citer, ſans l'entendre, ſans le convaincre; un homme abſent étoit légalement pendu ou aſſaſſiné ſans qu'on ſût le motif de ſa mort, ni ceux qui en étoient les auteurs. Un *tribunal* ſi déteſtable, ſujet à des abus ſi crians, & ſi contraires à toute raiſon & à toute juſtice, ſubſiſta pourtant pendant pluſieurs ſiecles en Allemagne. Cependant il fut réformé à pluſieurs repriſes par quelques empereurs qui rougirent des horreurs qu'on commettoit en leur nom; & enfin il fut entierement aboli par l'empereur Maximilien I. en 1512; & on l'appella depuis le *tribunal défendu de Weſtphalie*, & il n'en fut plus queſtion dans l'empire. Il faut eſpérer que les progrès de la raiſon, qui tend toujours à rendre les hommes plus humains, feront abolir de même ces inſtitutions odieuſes & tyranniques, qui ſous le faux prétexte des intérêts de la divinité, permettent à quelques hommes d'exercer la tyrannie la plus cruelle ſur les êtres qu'elle a créés à ſon image; quelles que ſoient leurs opinions, un chrétien doit de l'indulgence à ſes ſemblables; s'ils ſont vraiment criminels, ils doivent être punis ſuivant les lois de la juſtice & de la raiſon. Ce *tribunal* ſe trouve déſigné dans les hiſtoriens & dans les écrivains ſur le droit public germanique, ſous le nom de *Judicium occultum Weſtphalicum*, de *Vemium*, *Wemium* ou *Wehem Gericht* en allemand. Ce que quelques-uns dérivent du latin *væ mihi*, & d'autres du mot ſaxon *vehmen*, qui ſignifie *proſcrire*, *bannir*, *condamner*, ou de *verfaymer*, diffamer, noter d'infamie, *&c. Voyez* VRIGRAVES, INQUISITION, *&c.*

Ce *tribunal Weſtphalien*, comme on a dit, fut établi par Charlemagne de concert avec le pape Léon III. Quelques auteurs ont rapporté les circonſtances ſuivantes de ſa fondation; cependant il y a des auteurs qui les regardent comme fabuleuſes. Quoi qu'il en ſoit, voici ce qui eſt dit à la *page 624 du tome III. ſcriptorum Brunſwic.* par M. de Leibnitz. *Ut fertur, miſit rex* (*Carolus M.*) *legatum Romam ad Leonem papam, pro concilio habendo de rebellibus iſtis* (*Saxonibus*). *quos nulla poterat diligentia ex toto compeſcere aut exterminare. At ſanctus vir, audita legatione, nihil prorſus reſpondit, ſed ſurgens ad hortulum ivit, & zizania cum tribulis colligens, ſupra patibulum quod de virgulis fecerat, ſuſpendit. Rediens autem legatus hæc Carolo nunciavit, qui mox jus vetitum inſtituit, quod uſque in præſens* veniæ *vel* vemiæ *vocatur*. ,, On dit que le roi Charlemagne envoya un ambaſſadeur à Rome vers le pape ,, Léon, afin de prendre ſes conſeils ſur ce qu'il devoit faire de ces rebelles Saxons, qu'il ne pouvoit ,, ni dompter ni exterminer. Mais le ſaint homme, ,, ayant entendu le ſujet de l'ambaſſade, ne répondit ,, rien; il ſe leva ſeulement & alla dans ſon jardin, ,, où ayant ramaſſé des ronces & des mauvaiſes herbes, il les ſuſpendit à un gibet qu'il avoit formé ,, avec de petits bâtons. L'ambaſſadeur, à ſon retour, rapporte à Charles ce qu'il avoit vu, & celui-ci inſtitua le *tribunal* qui s'appelle juſqu'à ce ,, jour *venia* ou *vemia* ,,. *Voyez* Pfeffinger, *in vitriarium, tome IV. p. 470. & ſuiv.* (1)

TRIBUNAL DE L'INQUISITION, (*Hiſt. eccléſ.*) *voy.* INQUISITION *&* OFFICE, *ſaint*.

Je me contenterai d'ajouter ici une foible deſcription de la torture qu'on fait ſubir dans cet horrible *tribunal*, l'opprobre de la religion chrétienne & de l'humanité.

,, Un bourreau deshabille le patient, lui lie les piés ,, & les mains avec une corde, & le fait monter ſur ,, un petit ſiege pour pouvoir paſſer la corde à des ,, boucles de fer qui ſont attachées à la muraille. ,, Après cela, on ôte le ſiege de deſſous les piés du ,, patient, de ſorte qu'il demeure ſuſpendu par la ,, corde, que le bourreau ſerre toujours plus violemment, juſqu'à ce que le criminel ait confeſſé, ,, ou qu'un chirurgien qui eſt préſent, avertiſſe les ,, juges qu'il eſt en danger de mourir. Ces cordes ,, cauſent comme on le peut aiſément penſer, une ,, douleur infinie, lorſqu'elle viennent à entrer dans ,, la chair, & qu'elles font enfler les mains & les piés, ,, juſqu'à tirer du ſang par les ongles. Comme le ,, patient ſe trouve violemment ſerré contre la muraille, & qu'en ſerrant les cordes avec tant de force, on courroit riſque de déchirer tous ſes membres, on a ſoin auparavant de le ceindre avec ,, quelques bandes par la poitrine, qu'on ſerre extrêmement. Dans le moment qu'il ſouffre le plus, ,, on lui dit, pour l'épouvanter, que ce n'eſt que le ,, commencement des ſouffrances, & qu'il doit tout ,, avouer avant qu'on en vienne à l'extrémité. Outre les tourmens dont on vient de parler, le bourreau lâche ſur les jambes du patient une petite ,, échelle où il eſt monté, & dont les échelons aigus ,, cauſent une douleur incroyable en tombant ſur les ,, os des jambes. . . ,,.

On frémit ſans doute à cette ſeule deſcription de la torture qu'on emploie dans ce *tribunal*, quoique cette deſcription en françois ſoit fort imparfaite & fort adoucie; le lecteur peut s'en convaincre en la liſant dans le latin de l'hiſtoiren de l'inquiſition, dans Limborch, *hiſt. inquiſit. lib. IV. cap. xxjx. pag.* 323. (*D. J.*) (2)

(1. 2.) Quoique nous ayons pour la Sainte Inquiſition romaine toute la vénération qu'elle mérite, comme elle nous eſt tout-à-fait étrangere par conſtitution d'état, nous pouvons croire que tout au plus il peut y avoir des abus. Il peut ſe faire qu'une charité chrétienne ſoit juſtement le motif du ſecret que garde ce Saint Tribunal, dont les corrections fraternelles de toi à moi *inter me & te ſolum* ſuivant le precepte de Jeſus-Chriſt, ayant pour regle une droite raiſon, doivent être des plus touchantes, au-lieu de mériter des reprimendes. Mais on renvoie le lecteur aux notes des articles *Inquiſition*, *Saint-office* & autres ſemblables. (D)

TRIBUNAUX DE JUIFS, (*Critiq. sacrée.*) il y avoit chez les Juifs trois sortes de *tribunaux*, un de trois juges, un de vingt-trois, & un troisieme de soixante; on voit leur institution au *Deutér. xvj.* 18. & *xvij.* 8. Le premier *tribunal* étoit établi dans toutes les bourgades, & on y plaidoit devant trois arbitres les procès où il s'agissoit d'argent & de choses mobiliaires; le second se tenoit dans les villes, & jugeoit en premier ressort de quelques affaires criminelles; enfin le troisieme supérieur aux deux autres étoit le grand sanhédrin, qui ne se tenoit que dans Jérusalem. *Voyez* les détails concernant ces trois *tribunaux* au *mot* SANHÉDRIN, (*D. J.*)

TRIBUNAUX DE ROME, (*Antiq. rom.*) il y avoit à Rome trois sortes de *tribunaux;* le premier étoit le *tribunal* des sénateurs; le second celui des chevaliers; & le troisieme étoit celui des tribuns de l'épargne: mais Cesar supprima le dernier. (*D. J.*)

TRIBUNE, s. f. (*Architet.*) on appelle ainsi les galeries élevées dans les églises, pour chanter la musique ou entendre l'office: on donne aussi ce nom au balcon qui est autour de la lanterne d'un dôme, comme à saint Pierre de Rome: chez les Italiens le mot *tribune* signifie le chevet d'une église.

Tribune en saillie, tribune qui avance, & qui est soutenue par des colonnes ou des figures, comme celle de la salle des Suisses à Paris, ou portée en encorbellement par des consoles des trompes: il y a une *tribune* de cette derniere façon dans la grande salle de l'hôtel-de-ville de Lyon. *Daviler*. (*D. J.*)

TRIBUNE AUX HARANGUES, (*Antiq. rom.*) la *tribune aux harangues* étoit une espece de *tribune* élevée dans le *forum romanum*, où se tenoient les comices, tout devant la salle des assemblées du sénat, dite *curia*; cette *tribune* fut décorée de becs de navires pris sur les Antiates, & fut nommée *rostra*; c'étoit de dessus cette *tribune* que les rois & les consuls haranguoient le peuple. (*D. J.*)

TRIBUNITIENNE, PUISSANCE, (*Antiq. rom. & Médailles.*) magistrature perpétuelle dont les empereurs se revêtirent.

La *puissance tribunitienne*, accordée à tous les empereurs, depuis Auguste, étoit différente du tribunat du peuple, en ce que le tribunat auquel on continua d'élever des particuliers étoit annuel, comme toutes les autres magistratures ordinaires, au-lieu que la *puissance tribunitienne* étoit perpétuelle. L'autorité des tribuns du peuple étoit renfermée dans l'enceinte de Rome; la *puissance tribunitienne* des empereurs s'étendoit par-tout, & l'autorité qu'elle leur donnoit ne cessoit point lorsqu'ils étoient éloignés de la capitale de l'empire.

Le sénat ne prétendit jamais marquer sur les monnoies, que la *puissance tribunitienne* étoit une grace qu'il accordoit au prince, & que dans ce dessein il statuoit, que le nombre des tribunats seroit reglé d'année en année: si la chose étoit ainsi, ce nombre se trouveroit exprimé plus souvent & plus correctement sur les médailles qui portent la marque de l'autorité du sénat, c'est-à-dire sur les médailles de bronze, & sur celles d'or & d'argent. Il est cependant très-certain que les différentes *puissances tribunitiennes* se rencontrent également sur les trois métaux, tant avec S. C. que sans cette marque. Les bons princes n'ont pas été plus attentifs que les méchans, à donner au sénat cette prétendue démonstration de déference; car le nombre des *puissances tribunitiennes* n'est pas moins grand dans Tibere, dans Caligula, dans Néron, dans Domitien, dans Commode, & dans Elagabale, que dans Auguste, dans Vespasien, dans Nerva, dans Trajan, dans Antonin-Pie, & dans Marc-Aurele. (*D. J.*)

TRIBUT, s. m. (*Gram. Jurispr.*) du latin *tributum*, signifie une imposition qu'un état paye au souverain d'un autre état, ou que les sujets payent à leur prince.

Chez les Romains on distinguoit plusieurs sortes de *tributs* savoir *jugatio*, redevance fonciere qui se payoit pour des terres, selon la quantité; *pro numero jugerum annona quasi ab anno*, quand elle se payoit en fruits de l'année; *census*, redevance qui se payoit au fisc de l'empereur pour marque de la seigneurie universelle, on l'appelloit aussi *tributum*; mais lorsqu'elle se payoit aux provinces qui étoient dans le partage du peuple, on l'appelloit *stipendium*. Dans la suite on confondit ces termes *stipendium* & *tributum;* on appelloit *canon*, la redevance qui se payoit pour les terres du domaine; *vectigal*, le droit que l'on payoit pour l'entrée ou sortie des marchandises.

Parmi nous on appelle *tributs* ce qui se leve sur les personnes, comme la capitation; *impôt* ou *imposition*, ce qui se leve sur les denrées & marchandises: cependant on confond souvent les termes de *tribut* & d'*impôt*, & le terme d'*imposition* comprend toutes sortes de *tributs* & de droits.

Il n'appartient qu'au souverain de mettre des *tributs* & impôts sur ses sujets. *Voyez* le Bret, *Traité de la souver*. (*A*)

TRIBUT, (*Gouvernement politiq.*) *Voyez* TAXE, IMPOSITION, IMPÔT, SUBSIDE, &c.

C'est assez d'ajouter avec l'auteur de l'*Esprit des lois*, qu'il n'y a point d'état où l'on ait plus besoin de *tributs* que dans ceux qui dégénerent & qui s'affoiblissent, de-sorte qu'on y augmente les charges à proportion que le peuple peut moins les supporter. Dans les beaux jours de la république romaine on n'augmenta jamais les *tributs;* dans la décadence de l'empire romain, ils devinrent intolérables. Il faut lire dans Salvien les horribles exactions que l'on faisoit dans les provinces. Les citoyens poursuivis par les traitans, cette cruelle peste des états, n'avoient d'autre ressource que de se réfugier chez les Barbares, ou de donner leur liberté à ceux qui la vouloient prendre. (*D. J.*)

TRIBUT, (*Critiq. sacrée.*) χλίβων, *tributum*; ce mot se trouve dans l'Ecriture, & signifie en général tout impôt mis par le prince sur ses sujets; mais il faut remarquer que le terme grec φόρον, *Rom. xiij.* 6. designe l'impôt pour les terres; & τέλος, l'impôt pour les marchandises. Hégésipe parlant du bien des descendans de Judas, frere de Notre Seigneur, dit qu'ils possédoient entre eux 239 arpens de terre; qu'ils les travailloient de leurs mains, & qu'ils en payoient le *tribut*, φόρον Avant Salomon les Juifs n'étoient point adstreints à des corvées, & autres contributions pour les ouvrages publics; ce prince, par cette nouveauté, aliéna les esprits de tout le peuple, & jetta les semences de la terrible sédition qui éclata sous son fils. (*D. J.*)

TRIBUTS, *levée des*, un mot suffira. „ Dans la „ perception des *tributs*, la faveur ne doit pas ac„ corder à des hommes nouveaux de partager avec „ le prince, & inégalement pour lui, les revenus de „ l'état, les denrées du peuple „. *Esprit des lois*. (*D. J.*)

TRIBUTAIRE, s. m. (*Hist. mod.*) celui qui paie tribut à un autre, soit pour vivre en paix avec lui, soit pour jouir de sa protection. *Voyez* TRIBUT.

La république de Raguse est *tributaire* du turc, aussi bien que le cham de la petite Tartarie, &c.

TRIBUTOS VACOS, (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme en Espagne un droit régalien, en vertu duquel le roi jouit de tous les revenus des charges ou offices qui dépendent de la cour, pendant tout le tems de leur vacance.

TRIC, s. m. (*terme d'ergot d'Imprimeur.*) mot inventé par les compagnons imprimeurs, quand ils quittent leur ouvrage pour aller faire la débauche ensemble. Il est fait mention de ce terme dans une ordonnance de François I^er^. en l'an 1541, & de Charles IX. en 1571. Un réglement de 1618, cité dans le code de la librairie de Paris, *page* 176, défend à tous compagnons imprimeurs & libraires de faire aucun *tric* dans les imprimeries, c'est-à-dire, de donner le signal de quitter conjointement le travail, pour aller boire, ou pour autre raison. (*D. J.*)

TRICADIBA, (*Géog. anc.*) île de l'Inde en-deçà du Gange. Elle est marquée par Ptolomée, sur la côte, en allant du golphe Canticolpe au golphe Colchique, au midi de l'île d'Heptanesia. (*D. J.*)

TAICALA, (*Géog. mod.*) ville de Turquie européenne, dans la province de la Janna, sur le bord de la Sélampria, avec un évêché suffragant de Larisse. *Tricala* est l'ancienne tricca. *Voyez* TRICCA, (*Géog. anc.*) (*D. J.*)

TRICALUM, (*Géog. anc.*) ou *Tricaia*, ville de Sicile, selon Etienne le géographe. C'est la même ville que Ptolomée, *l. II. c. ix.* appelle *Tricola*, & qu'il place dans les terres. Diodore de Sicile, *in Eglog. pag.* 913. & Silius Italicus, *l. XIV. vers* 271. écrivent *Tricola*.

. . . . *Servili vastata* Triocala *bello*.

Et c'est, conformément à cette derniere orthographe, que Pline, *l. III. c. viij.* appelle les habitans

tans de cette ville *Triocalini*. Cicéron, *7. Verr.* 10. dit *Tricalinum*. Le nom moderne est *Troccoli*, selon le P. Hardouin. (*D. J.*)

TRICAMARUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Afrique, à cent quarante stades de Carthage, selon Procope. (*Hist. des Wandal. l. II. c. ij.* C'est le lieu où les Romains rencontrerent les Wandales campés, & près duquel les deux armées en vinrent à une bataille, dont le succès fut désavantageux aux barbares. (*D. J.*)

TRICARICO, (*Géog. mod.*) bourg, & autrefois dans le xj siecle, ville épiscopale d'Italie, au royaume de Naples, dans la Basilicate, sur le Casuente.

TRICASSINI, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule Celtique ou Lyonnoise, & dont le pays étoit presque renfermé entre la Seine & la Marne. Ce sont les *Trecasses* de Pline, *l. IV. c. xviij.* & les *Tricarii* de Ptolomée, *l. II. c. viij.* Le nom de ces peuples se trouve encore sous différentes ortographes, comme *Tricasses*, *Tricases*, & *Trécases*. Une ancienne inscription rapportée par Gruter, *pag.* 371. *n°.* 8. fait mention de ces peuples:

> *Aetæ. Memoriæ Aureli*
> *Demetri Adjutori*
> *Proce. Civitatis Senonum*,
> Tricassinorum, *Meidorum*,
> *Parisiorum & Civitatis*
> *Æduorum*.

Dans la suite on a dit *Trecæ* ou *Treci*, d'où l'on a fait le nom moderne de leur capitale, *Troyes*. (*D. J.*)

TRICASTIN LE, (*Géog. mod.*) ou le *Tricastinois*, pays de France, dans le Bas-Dauphiné. Il est borné au septentrion par le Valentinois & le Diois; à l'orient & au midi par le comtat Venaissin, & à l'occident par le Rhône. C'est le pays qu'occupoient autrefois les *Tricastini*, ancien peuple de la Gaule narbonnoise. Il n'y a point d'autres villes que S. Paul-Trois-Châteaux. (*D. J.*)

TRICASTINI, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule Narbonnoise. Ils habitoient sur le Rhône, & leur capitale est nommée *Augusta Tricastinorum* par Pline, *l. III. c. jv.* Ptolomée *l. II. c. x.* nomme ces peuples *Tricasteni*. Tite-Live, *l. XXI. c. xxxj.* & Silius Italicus, *l. III. v.* 466. écrivent *Tricasteni*. Le pays qu'ils habitoient se nomme aujourd'hui *S. Paul Tricastin*, ou *S. Paul Trois Châteaux*. (*D. J.*)

TRICCA, (*Géog. anc.*) ville de Macédoine, dans l'Estiotide, selon Ptolomée, *l. III c. xiij.* Homere, Iliad. *B. v.* 236, a connu cette ville. Strabon, *liv. VIII. p.* 360, la met dans la Thessalie, ce qui revient au même, puisque les Stolides étoient une contrée de la Thessalie. Elle étoit sur le fleuve Lethæus, *l. XIV. p.* 647, sur le bord duquel on disoit qu'Esculape étoit né. Le nom moderne de cette ville est *Tricasa*. (*D. J.*)

TRICCIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Sirmium à *Carnuntum*, entre *Pons Mansuetianus* & *Cimbriane*, à trente milles du premier de ces lieux, & à vingt-cinq milles du second. (*D. J.*)

TRICÉNAIRE, s. m. (*terme d'Eglise.*) prieres continuées pendant 30 jours, comme la neuvaine désigne des prieres continuées pendant neuf jours. S. Grégoire établit l'usage d'un *tricénaire*, qui consistoit à dire trente messes pour les morts pendant trente jours de suite, mais cet usage n'a pas eu lieu.

TRICENNALES, s. m. & pl. (*Antiq. rom.*) l'espace de trente ans; comme les Décennales & les Vicennales sont l'espace de dix & de vingt ans: il se disoit des années du gouvernement des empereurs. Il se dit aussi des vœux, des actions de graces, & autres cérémonies qui se faisoient au bout de ce nombre d'années, pour remercier les dieux de l'heureuse administration de l'empereur, & leur en demander la continuation. On trouve sur les médailles *decennales*, *decennalia* & *vicennalia* tout au long, mais jamais *tricennalia*, ni *tricennales*. Il est toujours en chiffre, & il s'y trouve de différentes manieres. 1°. VOT. XXX. *vota tricennalia*, dans Constantin, dans Valerius Maximianus. 2°. VOT. XX. *Mult.* XXX. dans Licinius, dans Constantin, dans Constans, dans Constantius, *&c.* 3°. VOT. XXX. *Mult.* XXXX. C'est-à-dire qu'on remercioit les dieux pour les vingt ou les trente premieres années de l'empire du prince, & qu'on prioit les dieux pour les dix suivantes, ce qui fesoit ou trente ou quarante ans d'heureux gouvernement. C'étoit le langage de la flatterie. (*D. J.*)

TRICEPS, *en Anatomie*, est un muscle de la cuisse, qui a trois portions; c'est pourquoi on peut fort bien le distinguer en trois muscles, qui viennent tous trois de l'os pubis, & se terminent à la ligne osseuse du fémur, dont ils occupent la plus grande partie.

Le *triceps* supérieur vient de l'angle de l'os pubis, & se portant à la partie interne de la cuisse, va se terminer à la partie moyenne de la ligne osseuse du fémur.

Le *triceps* moyen vient de la branche de l'os pubis au-dessous du supérieur, & se termine à la ligne osseuse du fémur au-dessus de ce même muscle.

Le *triceps* inférieur, qui est le plus grand des trois, vient de la branche & de la tubérosité de l'ischion, & va se terminer tout le long de la ligne osseuse du fémur jusqu'à l'endroit où cette ligne se divise en deux pour aller à chaque condile, de là ce muscle fournit un tendon qui va s'attacher à la partie latérale interne du condile interne du fémur.

Le *triceps* de l'avant-bras, *voyez* ANCONÉ.

TRICEPS, (*Mythol.*) on donnoit à Mercure le surnom de *Triceps*, ou *à trois têtes*, parce qu'il se trouvoit également en fonctions, dans le ciel, sur la terre, & dans les enfers, & qu'il avoit trois différentes formes, suivant les trois différens endroits où il étoit employé. (*D. J.*)

TRICHIASE, *voyez* ci-après TRICHIASIS.

TRICHIASIS, (*Lexicog. Médic.*) τριχίασις de θρὶξ, *cheveux* ou *poil*, est une maladie des yeux, consistant dans l'irritation des poils rentrans en-dedans, ou qui se forment en-dedans contre nature; nous appellons en françois cette maladie *trichiase*.

Mais le mot grec τριχίασις désigne encore dans Galien une maladie, où l'on voit dans l'urine des malades des especes de poils accompagnés de mucosité, qui les couvre, & les font paroître ordinairement blancs. Quelques-uns appellent cette affection *pilimiction*, pissement de poils; voici ce qu'en dit Tulpius. *Observ. méd. l. II. c. lij.*

Peu de médecins ont eu l'occasion d'observer le *trichiasis*, ou l'évacuation de poils avec l'urine, & bien moins encore le retour périodique de ce desordre: pour moi j'en ai vu cependant un exemple mémorable dans le fils d'un homme de distinction, qui fut affligé pendant plus de quatre ans d'un *trichiasis*, lequel revenoit tous les quinze jours, avec difficulté d'uriner, & d'un si grand mal-aise par-tout le corps, qu'il avoit de la peine à demeurer dans le lit.

Chaque poil étoit quelquefois de la longueur d'un demi-doigt, & quelquefois aussi de la longueur d'un doigt entier: mais ils étoient si couverts & si enveloppés de mucosité, que rarement les voyoit-on à nud. Chaque paroxysme lui duroit environ quatre jours; & quoique dans ce tems il rendît toujours son urine avec peine, il passoit les jours intermédiaires sans douleur, & sans rendre de poils avec les urines, jusqu'à ce qu'il revînt un nouveau paroxysme. (*D. J.*)

TRICHIASIS, *terme de Chirurgie*; maladies des paupieres, causée par des poils qui rentrent en-dedans. Ce mot vient de θρὶξ, τριχὸς, *pilos*, *poil*.

Ce dérangement des cils excite une douleur vive qui est suivie d'inflammation, d'un écoulement continuel des larmes, & souvent d'ulceres de l'œil. Tous ces symptomes augmentent considérablement la cause dont ils dépendent; & font souvent cause de la perte de la vue.

La cure de cette maladie doit commencer par l'administration des remedes généraux, si l'on juge qu'il en soit besoin. On se sert d'une fomentation émolliente pour tâcher d'humecter & de ramollir les bords des paupieres, ce qui peut faire changer la disposition défectueuse des cils.

Si ces remedes sont inutiles, il faut, avec une petite pincette, arracher les uns après les autres les cils qui piquent l'œil. Cet organe n'étant plus piqué, la fluxion s'appaisera plutôt, & on aura le tems de rétablir le bord des paupieres avant que les cils aient repoussé. *Voyez* le *traité des maladies des yeux*, de Me Antoine Maître-Jean, chirurgien.

On a aussi donné le nom de *trichiasis* à une maladie de la vessie, dans laquelle on rend les urines épaisses & chargées de filamens semblables à des poils. *Voy.* le *comment. de Gal. sur l'aph.* 76. *sect. iv. d'Hippoc.* (Y)

TRICHIRAPALI, (*Géog. anc.*) ville des Indes, fur la rive droite du Caveri, entre Tanjaour au levant, & Mayflour au couchant. Elle eft devenue capitale du royaume de Maduré, depuis que les rois des Mayfloriens y ont tranfporté leur cour. Elle contient plus de cent mille ames, & doit être regardée pour la plus grande fortereffe qu'il y ait depuis le cap de Comorin jufqu'à Golconde. Ses murailles forment une double enceinte fortifiée chacune de tours quarrées, éloignées les unes des autres d'environ cent pas.

La garnifon de cette fortereffe eft d'environ fix mille hommes, & l'on fait toutes les nuits trois rondes dans la place. *Longitude* 94. 52. *latitude* 12. 16. (*D. J.*)

TRICHISMOS, f. m. *terme de Chirurgie;* épithete qu'on donne à une fracture des os plats, fi fine qu'elle eft prefque imperceptible. On l'appelle auffi fente capillaire, *rima capillaris*.

Ce mot eft grec, il vient de θρὶξ, τριχὸς, *capillaires, poil, cheveu*.

Pour n'être point trompé fur cette efpece de fracture, il faut paffer de l'encre fur la dépreffion capillaire; on rugine enfuite l'endroit; fi l'os eft réellement fracturé, on voit une ligne noire produite par l'encre qui a pénétré la fracture. Cela eft important dans les félures du crâne pour fe déterminer à l'opération du trépan, ou pour s'en abftenir. *Voyez* TRÉPAN. (*Y*)

TRICHITES, f. m. (*Hift. nat. Litholog.*) nom employé par quelques naturaliftes, pour défigner le vitriol qui s'attache fous la forme de poils, de cheveux, autour de quelques terres ou pierres, qui contenoient des pyrites qui font détruites & vitriolifées.

TRICHOMANÈS, f. m. (*Hift. nat. Bot.*) Tournefort diftingue quatorze efpeces de ce genre de plante. Ses fleurs n'ont pas encore été découvertes; mais fes graines naiffent comme celles de la fougere fur le dos des feuilles, qui font compofées de lobes rondelets, & font en quelque façon conjuguées. Dans le fyftème de Linnæus, le *trichomanès* ne forme point un genre diftinct de plante, & n'eft autre chofe qu'une efpece d'afplénium; c'eft-à-dire, que fur le bord de fes feuilles fe trouve le calice fimple, droit, turbiné, & le ftile fe termine à la capfule.

Quoi qu'il en foit, l'efpece de *trichomanès* la plus commune, & que les botaniftes nomment généralement de ce nom, eft le polytric des boutiques, autrement dit le capillaire rouge, *adiantum rubrum*, dont on a parlé au *mot* POLYTRIC. (*D. J.*)

TRICHONIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Etolie. Paufanias, *l. II. c. xxxvij* & Etienne le géographe en font mention; le premier dit qu'Arriphon étoit originaire de cette ville; fur quoi il remarque que cet Arriphon étoit un favant homme, fort eftimé des Lyciens, parmi lefquels il vivoit: critique judicieux qui découvroit bien des chofes à quoi les autres n'avoient pas penfé. C'eft lui, ajoute Paufanias, qui a remarqué le premier que tout ce qui concerne les myfteres de Lerna, vers, profe, ou mélange de l'un & de l'autre, étoit écrit en langue dorique. Or avant l'arrivée des Héraclides dans le Péloponnèfe, les Argiens parloient la même langue que les Athéniens, & du tems de Philamon, le nom de *Dorien* étoit encore inconnu à la plûpart des Grecs. Telle eft la découverte dont on étoit redevable à Arriphon, & dont nous fommes peu touchés aujourd'hui.

Ortélius croit que le *Trichonium* de Paufanias & d'Etienne le géographe, eft le Trichone de Pline, *l. IV. c. iij* mais le P. Hardouin lit *Thitbrone* pour *Trichone*, & foutient que ce peut être le *Trichonium* en queftion qui étoit dans l'Etolie, au lieu que le Trichone de Pline étoit dans la Locride. Il fonde fa correction fur Paufanias même, qui met dans la Locride une ville nommée *Tithronium*, & fur Hérodote, *liv. VIII. n°.* 33. qui nomme cette derniere ville *Thetronium* (*D. J.*)

TRICHOSANTHES, f. f. (*Hift. nat. Bot.*) nom donné par Linnæus au genre de plante que le P. Plumier, Micheli, & autres botaniftes appellent *anguina*; en voici les caracteres. Il produit des fleurs mâles & femelles fur des parties diftinctes de la même plante. Dans les fleurs mâles, le calice eft formé d'une feule feuille très-longue, liffe fur la furface, avec une petite levre repliée en-arriere, & découpée en cinq parties. La fleur eft auffi divifée en cinq fegmens, du refte attachée au calice & déployée; les fegmens font de forme ovale, terminés en pointe & frangés dans les bords en un grand nombre de fils chevelus. Les étamines font trois filamens qui s'étendent au fommet du calice; chaque boffette eft un corps cylindrique, droit, contenant une grande quantité de farine; on diftingue dans cette fleur trois ftiles fort petits, & qui naiffent aux côtés du calice, mais ils ne produifent jamais rien. Le calice de la fleur femelle eft le même que dans la fleur mâle, excepté que dans la fleur femelle il eft placé fur le germe du piftil, & qu'il meurt promptement; cette fleur eft toute femblable à la mâle; le piftil a un germe délié, & un ftile capillaire, naiffant du piftil, & ayant la longueur du calice; les ftigma font au nombre de trois, longs, pointus, & entr'ouverts au milieu. Le fruit eft une très-longue pomme, contenant trois loges fort éloignées les unes des autres. Les graines font nombreufes, applaties, de figure ovale obtufe, & couvertes d'une pellicule. Linnæi, *gen. plant. p.* 466 Micheli, *nov. gen. p.* 9. Plumier, *nar. p.* 100 *hort. malab. vol.* 8. *p.* 157. (*D. J.*)

TRICHOSTEMA, f. m. (*Hift. nat. Bot.*) genre de plante qu'on caractérife ainfi. Le calice eft d'une feule feuille bilabiée; la levre fupérieure fe divife en trois fegmens, & eft deux fois auffi large que la levre inférieure, laquelle eft feulement découpée en deux parties. La fleur eft monopétale, & du genre des labiées; fon tuyau eft fort court; la levre fupérieure eft applatie, & faite en faulx; la levre inférieure eft découpée en trois fegmens, dont l'intermédiaire eft le plus petit. Les étamines font quatre filets capillaires, longs & crochus; les boffettes font fimples; le genre du piftil eft divifé en quatre parties; le ftile eft fort délié, & a la longueur des étamines; le ftigma eft fendu en deux. Le calice fubfifte après que la fleur eft tombée, & devient alors beaucoup plus gros; la levre fupérieure tombe fous l'inférieure, il s'étend dans le milieu, fe referme à l'extrémité, & contient quatre femences. Linnæi, *gen. plant. p.* 265. (*D. J.*)

TRICHRUS, f. m. (*Hift. nat. Lithol.*) pierre que Pline dit s'être trouvée en Afrique, qui rendoit des fucs de trois couleurs différentes. Il étoit noir à la bafe, de couleur de fang au milieu, & blanc par le haut.

TRICLARIA, (*Mythol.*) furnom de Diane, pris de ce que la déeffe étoit honorée par trois villes de l'Achaïe; favoir, Aroé, Anthie & Meffatis, lefquelles poffédoient en commun un certain canton avec un temple confacré à Diane. Là les habitans de ces trois villes célébroient tous les ans une fête en l'honneur de cette déeffe, & la nuit qui précédoit cette fête fe paffoit en dévotion.

La prêtreffe de Diane étoit toujours une vierge obligée de garder la chafteté jufqu'à ce qu'elle fe mariât, & pour lors le facerdoce paffoit à une autre. Ce mot *Triclaria* eft formé de τρεῖς, *trois*, & κλῆρος, *héritage*. (*D. J.*)

TRICLINIUM, f. m. (*Antiq. rom.*) lieu où mangeoient les Romains; on lui donnoit ce nom à caufe des trois lits qui y étoient dreffés: l'architriclinarche de S. Jean, *ch. ij.* & le triclinarche de Pétrone font dérivés de ce mot. On les traduit affez mal en françois par *maitres-d'hôtel*, quoiqu'en partie la fonction de ces officiers fût de préparer le couvert dans le *triclinium*, d'accommoder les lits autour de la table, & de dreffer le buffet. On donnoit auffi le nom de *triclinium* aux lits fur lefquels mangeoient les Romains, parce que chaque lit étoit pour trois perfonnes. Lorfqu'on mettoit plus de trois lits autour de chaque table, ou que ces lits contenoient plus de trois perfonnes, c'étoit un extraordinaire. Tel fut le cas du feftin de Lucius Verus, où il y avoit onze convives fur trois lits; telle étoit encore la cène que Jefus-Chrift fit avec fes apôtres; dans le repas que Perpenna donna à Sertorius, & où ce grand capitaine fut affaffiné: les trois *triclinium* étoient, felon Séneque, difpofés de maniere que le nord-eft répondoit au *triclinium* d'Antoine, & le nord-oueft à celui de Perpenna. (*D. J.*)

TRICOLOR, f. m. (*Hift. nat. Bot.*) nom abrégé, donné par les Fleuriftes à une efpece d'amaranthe, dont les feuilles font comme enluminées de trois couleurs, *amaranthus folio variegato*, de Tournefort. Elle pouffe une feule tige rougeâtre, à la hauteur d'environ deux piés; fes feuilles font faites comme celles de la blete, mais elles font colorées & comme

enlu-

enluminées naturellement de verd, de jaune, & d'incarnat; ses fleurs sont petites, verdâtres, & par paquets; du milieu de ces fleurs s'éleve un pistil, qui devient ensuite un fruit membraneux, s'ouvrant en-travers comme une boëte à savonnette, & renfermant une ou deux semences presque rondes: on cultive cette plante dans les jardins à cause de sa grande beauté.

Le mot *tricolor* se donne aussi par les Fleuristes à quelques œillets. (*D. J.*)

TRICOISES, s. f. pl. (*Maréchal.*) les *tricoises* sont des tenailles à l'usage des Maréchaux; elles ont le mors tranchant, pour couper les clous qu'il a brochés avant que de les river, & pour déferrer un cheval. (*D. J.*)

TRICOLLORI, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoise. Pline, *l. III. ch. iv.* éloigne ce peuple de la côte de la mer; leur pays est aujourd'hui, selon le pere Hardouin, le diocèse de Sisteron, & la capitale étoit Alarante, dont la table de Peutinger fait mention, & qu'on nomme présentement *Talard*, lieu du Dauphiné, sur la route de Sistéron à Gap; c'est du-moins le sentiment de Bouche dans son histoire de Provence, *liv. III. ch. xvij.* (*D. J.*)

TRICOLONI, (*Géog. anc.*) ville de l'Arcadie. Pausanias, *l. VIII. c. xxv.* dit qu'elle étoit à dix stades des ruines de *Charisium*; mais il ajoute que cette ville ne subsistoit plus de son tems, & qu'il ne s'étoit conservé qu'un temple de Neptune sur une colline, avec un bois sacré qui environnoit ce temple. (*D. J.*)

TRICOMIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Arabie heureuse: il en est parlé dans la notice des dignités de l'empire, *sect.* 22. où on lit: *equites promoti Illyricani Tricomiæ*: un manuscrit consulté par Ortelius portoit *Trigonia* pour *Triconia*. (*D. J.*)

TRICON, s. m. (*Jeux.*) au brelan, à l'ambigu, au hoc, & autres jeux de cartes, ce sont trois cartes de même figure, comme trois rois, trois dix, &c. Le *tricon* en main l'emporte sur le *tricon* de retourne, qui consiste à avoir en main deux cartes de même figure, lorsqu'il y en a une semblable retournée sur le talon.

TRICONESII, (*Géog. anc.*) peuples de la haute Moësie. Ptolomée, *liv. III. ch.* 9. les place aux confins de la Dalmatie; le nom moderne de leur pays est Topliza, selon Castald. (*D. J.*)

TRICORNIUM, (*Géog. anc.*) ville de la haute Moësie; Ptolomée la marque près du Danube: c'est aujourd'hui Glumbatz, selon Niger; & Corusceène, selon Lazius. Cette ville *Tricornium* est, à ce que croit Smiler, la ville *Turium* ou *Dorium* d'Antonin. (*D. J.*)

TRICORYPHOS, (*Géog. anc.*) montagne de l'Arabie heureuse, selon Pline, *liv. VI. ch. xxviij.* Le nom de cette montagne lui avoit été donné à cause de ses trois sommets, sur chacun desquels il y avoit un temple d'une hauteur prodigieuse, à ce que nous apprend Diodore de Sicile, *liv. III. pag.* 178. (*D. J.*)

TRICORYTUS, (*Géog. anc.*) bourg de l'Attique, sous la tribu Æantide; il étoit proche de Marathon, sur le bord du marais des champs marathoniens, où périt une partie de l'armée des Perses dans cette bataille qui préserva les Grecs de l'esclavage des Barbares. Il n'y a plus dans cet endroit qu'un méchant hameau, appellé *Calyvi-siosoully*: cependant il a été un tems qu'on comptoit ce lieu pour une des quatre villes de l'Attique, qui donnoit le nom de *Tétrapole* à ce quartier, & ces quatre villes étoient Oenoé, *Tricorythus*, *Probalinthus*, & Marathon.

On voit à Athènes, au rapport de Spon, proche l'église d'Agria-Kyra, cette inscription:

„ A l'honneur de la déesse Vesta & des dieux Augustes, du conseil de l'Aréopage, & du conseil „ des six-cens, & du peuple; Philoxenus, fils d'A„ gathoclès de Phlya, a consacré ce monument à „ ses propres dépens. Agathoclès, fils de Philoxe„ nus, ayant eu le soin de le faire, dans le tems „ que Tiberius Claudius Pœanien étoit gouverneur „ de la milice, & pourvoyeur de la ville.... *Tri„ corythus* „.... (*D. J.*)

TRICOT, s. m. (*Bonneterie.*) on appelle ouvrages au *tricot*, bonneterie au *tricot*, toutes les especes de marchandises qui se fabriquent ou se brochent avec des aiguilles, comme bas, bonnets, camisoles, gants, chaussons, &c. (*D. J.*)

TRICOTAGE, s. m. (*Bonneterie.*) travail de celui qui tricote ou qui broche à l'aiguille des bas, des bonnets, & autres marchandises de cette nature, dépendantes du négoce des Bonnetiers; le *tricotage* est plus ou moins bon dans un lieu que dans un autre, suivant que les ouvriers sont bien ou mal stilés & conduits, ou que les matieres sont bonnes ou mauvaises, ou qu'elles sont plus ou moins bien filées. (*D. J.*)

TRICOTER, v. act. (*Bonneterie.*) action par laquelle on travaille à former avec de longues & menues aiguilles, ou broches de fer ou de laiton poli, certains tissus de soie, de laine, de coton, de chanvre, de lin, ou de poil, en maniere de petits nœuds, boucles ou mailles, tels qu'on les voit aux bas, bonnets, camisoles, & autres pareilles marchandises de bonneterie. On dit aussi dans le même sens *brocher* des bas, des camisoles, des bonnets, &c. pour dire les *tricoter*, ou les travailler à l'aiguille; ce mot se dit aussi des dentelles de soie ou de fil, qui se manufacturent avec des épingles & des fuseaux sur un oreiller, suivant le dessein en papier ou en vélin qui y est appliqué; ainsi l'on dit *tricoter* une dentelle, pour dire la travailler avec des épingles & des fuseaux sur l'oreiller. *Savary*. (*D. J.*)

TRICOTER, *en terme de Manège*, se dit d'un cheval qui remue vîte les jambes en marchant, & qui n'avance pas.

TRICRANA, (*Géog. anc.*) île de l'Argie. Pausanias, *l. II. c. xxxiv.* dit: „ Quand on a passé le „ cap Bucéphale, les îles Haliouse, Pithyouse & „ Aristere, on trouve un autre promontoire qui „ joint le continent, & que l'on n'appelle point au„ trement qu'*Acra*; bien-tôt après vous voyez l'île „ de *Ticrane*, & ensuite une montagne du Pélopon„ nèse, qui donne sur la mer, & qui a nom *Bu„ porthmos* „. (*D. J.*)

TRICRENE, (*Géog. anc.*) *Tricrena*, lieu de l'Arcadie. A la gauche du mont Géronte, dit Pausanias, *liv. VIII. ch. xvj.* les Phénéates sont bornés par un lieu qu'on nomme *Tricrene*, à cause des trois fontaines qui y sont, & où l'on dit que les nymphes laverent Mercure, lorsqu'il vint au monde; c'est pour cela que ce lieu étoit consacré à Mercure. (*D. J.*)

TRICTRAC, s. m. (*Jeu.*) jeu qui se joue avec deux dés, suivant le jet desquels chaque joueur ayant quinze dames, les dispose artistement sur des points marqués dans le tablier, & selon les rencontres gagne ou perd plusieurs points, dont douze font gagner une partie ou un trou, & les douze parties ou trous le tout ou le jeu.

Il faut pour jouer au *trictrac* avoir quinze dames de chaque côté noires ou blanches, deux dés, trois jettons & deux fiches qui sont, comme nous l'avons dit à leur article, les marques qu'on met dans chaque trou pour compter les parties qu'on gagne.

On ne joue ordinairement que deux au *trictrac*, & avec deux dés; ce sont les joueurs eux-mêmes qui les mettent chacun dans leur cornet.

On commence ce jeu en faisant deux ou trois piles de dames qu'on pose sur la premiere fleche du *trictrac*. Il ne faut jamais que ce soit à contre-jour pour la plus grande commodité des joueurs, à moins qu'on ne joue à la chandelle; alors il n'y a point de regles à garder là-dessus, & il est indifférent de quel côté l'on place les piles des dames. A l'égard des dames, les blanches sont les dames d'honneur; c'est pourquoi par honnêteté on les présente toujours aux personnes qu'on considere; l'honnêteté exige aussi qu'on donne le choix des cornets, & qu'on présente les dés pour voir à qui l'aura, ou bien qu'on lui donne les deux dés pour tirer coup & dés, auquel cas celui qui a de son côté le dé qui marque le plus haut point, gagne la primauté. On peut s'associer, si l'on veut, au *trictrac* pour jouer tour-à-tour, ou si l'on se sent foible, il est permis de prendre un conseil du consentement de celui avec lequel on joue, sans cela personne ne peut conseiller en aucune façon.

Pour jouer avec ordre, on observera, si l'on amene d'abord ambezas, de jouer deux dames de la pile, & de les accoupler sur l'as, qui est la fleche qui joint celle sur laquelle sont ces dames empilées. On peut jouer tout d'une en mettant une dame seule sur la seconde fleche. C'est la même chose à l'égard de tous les autres nombres qu'on peut abattre, ou jouer tout d'une si l'on veut, excepté cependant six & cinq qu'on doit absolument abattre quand on l'amene le premier coup, parce que les regles ne permettent

point de mettre une dame ſeule dans le coin de repos. Il eſt de la prudence du joueur d'accoupler deux dames enſemble, & on commence ainſi à caſer dans la table où les dames ſont en pile, qui eſt pour l'ordinaire la premiere. On paſſe enſuite dans celle du coin de repos, quelquefois même dans celle de ſa partie quand le progrès du jeu y conduit. Un joueur ne doit jamais compter pour jouer les nombres qu'il ramene la fleche d'où il part, ſoit qu'il abatte du bois, ou qu'il joue en commençant ou dans le cours du jeu. On n'a pas plutôt jetté le dé, qu'on doit voir le gain ou la perte qu'on fait, avant que de toucher ſon bois; car en fait du jeu, bois touché ſuppoſe être joué, ſi ce n'eſt néanmoins quand les dames touchées ne peuvent abſolument point être jouées: ce qui arrive lorſque quelqu'une donne dans un coin qui n'eſt point encore pris, ou qu'une autre ne ſauroit entrer ni ſortir ſeule, ou bien qu'elle donne dans le grand jan de celui contre qui vous jouez, avant qu'il ſoit rompu.

Ces coups arrivent quelquefois imprudemment lorſque ne devant pas jouer ſes dames, mais ſeulement regarder la couleur de ſa fleche pour compter plus aiſément ce qu'on gagne, on vient à les toucher; mais on évite cet inconvénient, lorſque l'on dit, avant d'y porter la main, *j'adoube*, & cela ſuffit pour marquer que vous n'avez pas deſſein de toucher votre bois. Il faut toujours marquer les points qu'on gagne, avant que de toucher ſon bois, autrement votre adverſaire ſera en droit de vous envoyer à l'école. Selon les regles du *trictrac*, quand on a gagné deux points, on doit les marquer au bout & devant la fleche de l'as, quatre points devant la fleche du trois, ou plutôt entre celle du trois & celle du quatre; ſix points devant celle du cinq, ou contre la bande de ſéparation devant la fleche du ſix, on marquera dix points devant la fleche du neuf ou du dix. Pour ce qui eſt des douze points qui ſont le trou ou partie double ou ſimple, ils ſe marquent avec une fiche ſur les bords du *trictrac* du côté où les dames ſont en tas. Celui qui d'un coup gagne pluſieurs points, eſt en droit de marquer quatre, puis huit ou dix points, & enfin la partie, pourvu qu'il les marque avant que de porter la main ſur ſon bois, ou qu'en l'y portant, il dite, *j'adoube*. Celui qui jette les dés, eſt toujours en droit de marquer les points qu'il gagne avant que ſon adverſaire puiſſe marquer ce qu'il perd. Le joueur qui marque le trou ou la partie, efface tous les points de ſon adverſaire.

Il faut remarquer au *trictrac* que lorſqu'on s'eſt emparé de ſon coin, & que l'adverſaire n'a pas le ſien, chaque coup de dé vaut quatre ou ſix points, ſi on bat ſon coin de deux dames, c'eſt-à-dire ſix par doublet, & quatre par ſimple; ſuppoſé donc que le jeu ſoit diſpoſé comme dans l'exemple ſuivant, & qu'on ait les dames noires, ſi on amenoit ſix & cinq, on battroit le coin de ſon homme par un moyen ſimple qui vaudroit quatre points, on le battroit du ſix en comptant depuis la ſixieme fleche, & du cinq, en comptant depuis la ſeptieme. On doit remarquer qu'outre cela on gagneroit encore quatre points ſur la dame qu'on a découverte dans la huitieme caſe, parce qu'on battroit cet adverſaire par deux moyens, & que dans la ſeconde table qui eſt celle du grand jan, chaque moyen ſimple vaut deux points. Le premier moyen par lequel on le battroit, ſeroit du cinq, en comptant depuis la dixieme caſe, & le ſecond en aſſemblant les ſix & cinq qui ſont onze, & comptant depuis la quatrieme caſe, ce qui produit quatre points ſur la lame que celui contre qui vous jouez, a découverte en ſa cinquieme caſe, en comptant depuis votre ſeptieme, parce que vous la battrez par un moyen ſimple valant quatre points dans la premiere table, de maniere que ſix & cinq vous vaudroient douze points qui ſeroient partie bredouille qu'on marqueroit d'abord; cela fait, il vous couvriroit aiſément vos deux demi caſes, prenant le cinq ſur la cinquieme pour couvrir la ſixieme, & le ſix ſur la premiere pour couvrir la ſeptieme, ce qui produiroit beau jeu pour faire votre grand jan, vous reſtant ſonnet, ſix & cinq, & ſix & quatre qui vous reſteroient à remplir.

Ces cinq & ſix vous donneroient deux trous qu'il faudroit marquer avant que de caſer, & votre adverſaire marqueroit quatre points pour ſa dame découverte en ſa premiere caſe que vous battez par paſſages fermés, parce que ces caſes ſix & ſept ſont remplies; ſi un joueur au contraire amenoit quine, on ne pourroit pas battre ſon coin, parce que pour battre d'un quine, la regle veut qu'on compte depuis la ſeptieme caſe couverte d'une ſeule dame, & comme le coin eſt différent des autres dames, & qu'on ne peut battre du cinq & du quine qui ſont dix, ce joueur ne gagneroit rien pour le coin.

Au contraire ſon adverſaire profiteroit de huit points ſur la dame découverte que le premier auroit en ſa huitieme caſe, parce que l'autre le battroit par doublet & par deux moyens, & que chaque moyen eſt compté pour quatre points dans la ſeconde table quand c'eſt par doublet. Le premier moyen par lequel il faudroit battre cette dame, ſeroit du cinq, à commencer depuis la ſixieme caſe, & le ſecond du quine les deux nombres ajoutés, à compter depuis la cinquieme caſe.

Quant à la dame de celui contre qui on joue, qui eſt découverte dans ſa cinquieme caſe, on pourroit de-là la battre en comptant depuis votre huitieme, mais cette dame vous ſeroit nuiſible, d'autant plus que le paſſage de quine qui eſt ſur la dixieme caſe, étant fermé par deux dames qui y ſont accouplées, cela vaudroit ſix points à l'adverſe partie, à cauſe que cette dame eſt dans ſa premiere table, où l'on compte ſix points pour chaque moyen doublet.

S'il arrivoit que ſur ce même jeu on amenât ſonnet, il faudroit battre d'abord le coin ayant deux dames en votre ſixieme caſe, parce qu'on a le paſſage ouvert dans ſon ſecond coin; battez encore la dame qu'on voit découverte en ſa huitieme caſe, à compter de votre troiſieme, & ce coup doit vous valoir ſix du coin, ſix de la dame placée en la cinquieme caſe, & quatre ſur celle de la huitieme, qui ſont ſeize points & partie, & quatre ſus, parce que vous battez par doublet. Celui contre qui l'on joue, gagneroit ſix points de ce coup, parce que l'on battroit contre ſoi la dame qu'il a découverte en ſa cinquieme caſe, à compter de votre dixieme, le paſſage de la ſeptieme étant fermé. La différence qu'il y a des coups ſimples aux doublets, c'eſt qu'aux derniers il n'y a jamais qu'un paſſage, qui ſe trouvant fermé par une caſe, produit un jan qui ne peut; au lieu qu'aux autres, comme ſes deux nombres ſont différens, il y a auſſi deux paſſages, de maniere que lorſque l'un ſe trouve fermé, c'eſt aſſez pour gagner, que l'autre ſoit ouvert. Suppoſé, par exemple, que vous ayez les deux dames noires, & que vous ameniez ſix & as, ce ſeroit pour vous quatre points que vous prendriez ſur la dame découverte de votre homme en ſa cinquieme caſe, parce que vous la battriez, à compter depuis votre coin. Vous remarquerez cependant que le paſſage du ſix eſt fermé, puiſque la ſixieme caſe eſt remplie; mais cela ne fait rien contre vous, parce que vous comptez par as dont le paſſage eſt ouvert dans le coin de celui contre qui vous jouez, & qu'en même tems vous battez ſa dame. Il faut alors avec votre cornet ou avec la main montrer le paſſage qui vous eſt ouvert, & dire, *as & ſix me valent quatre points*.

Il faut ſavoir que les nombres pairs tombent toujours ſur la même couleur d'où ils partent; il arrive tout le contraire aux nombres impairs. Cette regle eſt générale.

TRICTRAC, ſe dit encore du tablier ſur lequel on joue le jeu. Ce tablier eſt de bois ou d'ébene, & a d'aſſez grands rebords pour arrêter les dés qu'on jette, & retenir les dames qu'on y arrange.

TRICTRAC A ÉCRIRE, ce qu'on appelle *trictrac à écrire*, ne change rien à la maniere de jouer le *trictrac*, non plus que le piquet à écrire au jeu de piquet.

Pour jouer ce jeu, il faut avoir deux cartes & un crayon; au haut de chaque carte on met le nom d'un joueur, & chacun marque ſur ſa carte les points qu'il gagne, avec le crayon, au lieu de les marquer avec des fiches ou des jettons.

Il faut ſeulement remarquer qu'au *trictrac à écrire*, on ne ſauroit gagner ni perdre de points, que l'un des joueurs n'ait ſix caſes; au reſte ce jeu eſt entierement conforme à l'autre *trictrac*.

TRICTRAC *des anciens*, (*Littérat.*) eſpece de jeu appellé [illegible] par les Grecs, & *duodena ſcripta* par les Latins. La table ſur laquelle on jouoit, étoit quarrée. Elle étoit partagée par douze lignes ſur leſquelles on arrangeoit les jettons comme on le jugeoit à-propos, en ſe réglant néanmoins ſur les points des dés qu'on avoit amenés. Ces jettons ou dames nommés *calculs* étoient chez les Romains au nombre de quin-

quinze de chaque côté, de deux couleurs différentes.

Discolor ancipiti sub jactu calculus astat,
Decertantque simul candidus atque niger:
Ut quamvis parili scriptorum tramite currant;
Is capiet palmam quem sua fata vocant.

Ainsi la fortune & le savoir dominoient également dans ce jeu; & un joueur habile pouvoit réparer par sa capacité les mauvais coups qu'il avoit amenés, suivant ce passage de Terence: *ita vita est hominum quasi cum ludas tesseris, si illud quod maxime opus est jactu, non cadit; illud quod accidit, id arte ut corrigas.* On pouvoit par cette même raison se laisser gagner par complaisance, en jouant mal les jettons. C'est le conseil qu'Ovide donne à un amant qui joue avec sa maîtresse.

Seu ludet numerosque manu jactabit eburnos;
Tu male jactato, tu male jacta dato.

Lorsqu'on avoit avancé quelque jetton, ce qu'on appelloit *dare calculum*, & qu'on s'appercevoit avoir mal joué, on pouvoit avec la permission de son adversaire, recommencer le coup, ce qu'on appelloit *reducere calculum*.

Les douze lignes étoient coupées par une ligne transversale appellée *linea sacra*, qu'on ne passoit point sans y être forcé; d'où étoit venu le proverbe χινῶν ἀφ' ἱερᾶς, *je passerai la ligne sacrée*; c'est-à-dire, *je passerai par-dessus tout*. Lorsque les jettons étoient parvenus à la derniere ligne, on disoit qu'ils étoient *ad incitas*. On se servoit de cette métaphore, pour dire que des personnes étoient poussées à bout; témoin ce passage de Plaute.

Sy.* *Profecto ad incitas lenonem rediget, si eas abduxerit;*
Mi. *Quin prius disperibit saxa, quam unam calcem civerit.*

Le πεντάγραμμον des Grecs n'avoit que dix lignes & douze jettons.

On ignore le autres regles de ce jeu que l'on ne doit point confondre, comme ont fait la plûpart des commentateurs, avec les jeux des dames, des merelles ou des échecs qui ne dépendent point du sort des dés. Celui-ci n'a proprement rapport qu'à notre *trictrac*, auquel il est aisé d'en faire l'application. (*D. J.*)

Trictrac, s. m. (*Tabletterie.*) c'est une sorte de tiroir brisé qui se ferme à la clé; le dessus forme un damier, & le dedans ce qu'on appelle *trictrac*, dans lequel le tabletier a peint diverses fiches, pour servir au jeu nommé *trictrac*. (*D. J.*)

Trictrac, *terme de Vénerie*, espece de chasse qui se fait par plusieurs personnes assemblées, avec grand bruit pour effaroucher le gibier, & le faire passer devant des chasseurs qui le tirent. (*D. J.*)

TRICTYES, s. m. pl. (*Antiquit. grecq.*) fêtes consacrées à Mars surnommé *Enyalius*, dans lesquelles on lui immoloit trois animaux, comme dans les *suovetaurilia* des Romains. (*D. J.*)

TRICUSPIDES *ou* TRIGLOCHINES, *en Anatomie*, est le nom que l'on donne aux trois valvules, situées à l'orifice auriculaire du ventricule & s'avancent dans la cavité de ce même ventricule. *Voyez* Valvule *&* Ventricule.

Elles s'ouvrent de dehors en-dedans; de sorte qu'elles laissent passer le sang des oreillettes dans les ventricules de cœur, mais l'empêchent de refluer dans ces mêmes oreillettes. *Voyez* Cœur, Oreillettes, *&c.*

Elles sont ainsi appellées, à cause de leur figure triangulaire: & c'est pour cela que les Grecs les nomment τριγλώχινες.

TRIDE, adj. *terme de Manege*, ce mot se dit d'un pas, d'un galop, & autres mouvemens d'un cheval, qui est un mouvement court & prompt. On dit d'un cheval qu'il a la carriere *tride*, pour dire fort prompte; c'est en ce point qu'excellent les chevaux anglois. (*D. J.*)

TRIDENT, s. m. (*Géom.*) est une courbe qu'on appelle autrement *parabole* de Descartes; son équation est $xy = ax^3 + bx^2 + cx + e$. On la nomme *trident*, parce qu'elle en a à-peu-près la figure, elle forme une des quatre divisions générales des lignes du troisieme ordre, suivant M. de Newton. *Voyez* Courbe; *voyez* aussi l'*enumeratio linearum tertii ordinis* de Newton, *& l'analyse des lignes courbes* de M. Cramer. (*O*)

Trident, (*Belles Lett.*) symbole ou attribut de Neptune. C'est une espece de sceptre, que les Peintres & les Poëtes ont mis entre les mains de ce dieu, & qui a la forme d'une lance ou d'une fourche à trois pointes ou dents, ce qui lui a donné ce nom: c'étoit peut-être une espece de sceptre que portoient les rois dans les tems héroïques, ou un harpon dont on faisoit usage en mer pour piquer les gros poissons. Les mythologues racontent, que les cyclopes avoient forgé le *trident*, & qu'ils en firent présent à Neptune dans la guerre contre les Titans; que Mercure le déroba un jour à Neptune; c'est-à-dire qu'il devint habile dans la navigation; & enfin que Neptune ouvroit la terre chaque fois qu'il la frappoit de son *trident*; ce qui fait dire à Homere dans la description du combat des dieux. *Iliade, liv. XX.*

L'enfer s'émeut au bruit de Neptune en furie.
Pluton sort de son trône, il palit & s'écrie;
Il a peur que ce dieu dans cet affreux séjour
D'un coup de son trident *ne fasse entrer le jour,*
Et par le centre ouvert de la terre ébranlée.
Ne fasse voir du Styx la rive désolée;
Ne découvre aux vivans cet empire odieux
Abhorré des mortels & craint des dieux.

Despr. *trait du sublime.*

Trident, *terme de Pêche, voyez* Fouanne; on appelle ainsi des especes de fourchettes dont les dents sont ébarbelées, & avec lesquelles les pêcheurs prennent des poissons en piquant dans l'eau au hasard. Quoique ces instrumens ayent quelquefois jusqu'à quatorze dents, on ne laisse pas de les appeller improprement *Voyez* Fouanne *& la fig. 2. Pl. IV. de Pêche.*

TRIDENTE *ou* TRIDENTUM, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie; Ptolomée, *liv. III. c. j.* la donne aux Cénomans. Les habitans de cette ville sont appellés *Tridentini* par Pline, *l. III ch. ix.* C'est aujourd'hui la ville de Trente, appellée *Trento* par les Italiens, & *Triende* par les Allemands. (*D. J.*)

TRIDENTULE, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes à des glossopêtres ou dents de poissons pétrifiées, à cause de leur forme triangulaire.

TRIEL, (*Géog. mod.*) lieu de l'île de France, au Vexin françois, diocèse de Rouen, élection de Paris. Ce lieu qui contient environ mille habitans dans son étendue, est situé sur la Seine, à une lieue de Poissy, à 2 de Meulun, à 3 de Pontoise. C'est le siége d'une prevôté royale; la taille y est personnelle; la core vaut 4000 liv. & il y a une communauté de filles Ursulines. Son église paroissiale est décorée d'un tableau de Poussin, qui est fort estimé; il représente l'adoration des mages à Bethléem. Sa hauteur est de 18 piés, sa largeur de 12, & les figures y sont de grandeur naturelle. Ce beau tableau avoit été donné par le pape à Christine, reine de Suede, pendant son séjour à Rome. Il fut envoyé à l'église de *Triel*, par le sieur Poilteneт, natif du lieu, & valet-de-chambre de la reine Christine. (*D. J.*)

TRIENNAL, adj. (*Hist. mod.*) épithete que l'on applique le plus ordinairement aux officiers alternatifs de trois en trois ans, ou aux charges & emplois que l'on quitte tous les trois ans.

C'est ainsi que l'on dit un gouvernement *triennal*, & il a lieu dans certaines charges politiques, & dans la plûpart des monasteres où les religieux élisent leurs supérieurs. Ceux-ci sont ordinairement *triennaux*, c'est-à-dire, que leur autorité leur est confiée pendant trois ans, après lesquels on la leur continue, ou on la leur ôte en procédant à une nouvelle élection.

En 1695, on fit en Angleterre un acte pour tenir des parlemens *triennaux*, c'est-à-dire, des parlemens qui devoient être dissous, & dont les membres devoient être élus de nouveau tous les trois ans.

Jusque-là le roi d'Angleterre avoit eu le pouvoir de proroger, ou de continuer son parlement tant qu'il le jugeoit à propos. Mais comme cet usage étoit une porte ouverte à la corruption & à mille autres abus qui tendoient à faire prédominer les intérets de la cour sur ceux de la nation & de la liberté

berté publique; l'esprit du bill *triennal* fut d'y apporter remede.

Cependant d'autres vues ont fait abolir depuis ce bill *triennal*; les brigues qui se font ordinairement aux élections, la fermentation considérable qui dans ces occasions a coutume de régner parmi le peuple, la dépense excessive, & d'autres considérations, déterminerent en 1717 la puissance législative à changer ces parlemens *triennaux* en d'autres qui doivent durer sept ans; terme suffisant à la cour pour s'acquérir les membres qui pourroient être opposés. *Voyez* PARLEMENT.

TRIENS, s. m. *terme d'Antiquaire*, ce mot signifie, 1°. une monnoie de bronze qui étoit la troisieme partie de l'as; il étoit marqué d'un côté d'une tête de Janus, de l'autre d'un radeau. *Voyez* sur cette monnoie Gronovius, *de pecun. veter. lib. IV. c. ij.* Pline, *lib. XXXIII. c. iij.* & *lib. XXXIV. c. xiij.* rapporte que la famille Servilia avoit un *triens* qu'elle conservoit comme quelque chose de sacré; mais je ne pense pas que tous ceux de cette famille en fissent le même cas. 2°. Le *triens* étoit une tasse à boire, dont on se servoit ordinairement, & qui contenoit la quatrieme partie du septier; presque tous les poëtes en parlent, témoin Properce, *Eleg. III. viij.* Perse, *Sat. III. c.* Martial, *Epig. CVII. v. viij.* (*D. J.*)

TRIENTALIS, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante ainsi caractérisée par Linnæus: le calice subsiste, & est composé de six feuilles étroites, pointues, & déployées. La fleur est du genre des radiées, & est formée de sept pétales, applatis, joints légerement ensemble au sommet, & un peu plus longs que les feuilles du calice. Les étamines sont sept filets chevelus de la longueur du calice, mais plantés dans la fleur; les bossettes sont simples; le germe du pistil est rond; le stile est capillaire, & a la même longueur que les étamines; le stigma est gros sur le haut; le fruit est une baie seche, globulaire, couverte d'une peau fort mince, & contenant une seule loge; les graines sont peu nombreuses, & de forme angulaire; cependant leur receptacle seroit assez grand pour en contenir beaucoup: enfin, le nombre des feuilles du calice, qui est communément de six, varie quelquefois. Linnæi, *gen. plant. p.* 187. (*D. J.*)

TRIENTIUS AGER, (*Géog. anc.*) terre d'Italie, à cinquante milles de Rome. Tite-Live, *liv. XXXI. c. xiij.* dit qu'on lui donna ce nom, à cause qu'elle fut partagée à divers particuliers en payement de la troisieme partie de l'argent qu'ils avoient avancé à la république pour les frais de la guerre de Carthage. (*D. J.*)

TRIER, v. act. (*Gram. & Commerce.*) mettre à part, faire choix de ce qu'il y a de meilleur dans plusieurs choses d'une même espece.

M. Savari pense que dans le Commerce en général, on a fait ce mot *trier*, du terme *trayer*, qui est propre aux monnoies, où l'on dit *trayer* le fort du foible, c'est-à-dire, choisir les especes qui ont plus de trait, qui sont plus trébuchantes. *Voy.* TRÉBUCHANT & TRAYER. *Dictionnaire de Commerce.*

TRIER *ou* DÉLISSER LE CHIFFON, *terme de Papeterie*, qui signifie l'action par laquelle on sépare le chiffon en différentes classes, selon la beauté & la finesse de la toile. Ce sont ordinairement des femmes, qu'on emploie à cet ouvrage, & que l'on appelle pour cette raison *trieuses*. Pour cet effet, elles ont devant elles des tas de chiffons & une grande caisse de bois, divisée en plusieurs cases, dans lesquelles elles jettent le chiffon suivant le degré de finesse. Elles ont devant elles une machine de bois, faite comme le boisseau des Boutonniers, & lorsqu'il se rencontre des chiffons crottés, elles les grattent avec un couteau fait exprès avant que de les jetter dans les cases de la caisse; on en fait ordinairement quatre classes séparées, qu'on appelle *grobin fin*, *grobin second*, *grobin troisiéme*; pour le reste, ce sont des chiffons que la saleté empêche de reconnoître jusqu'à ce qu'ils ayent été lavés. *Voyez les Pl. de Papeterie.*

TRIER, *en terme de Raffineur;* c'est l'action de séparer en plusieurs tas ou monceaux, les différentes especes de matieres, selon les différentes qualités qui se trouvent dans un même barril. Pour faire ce triage, c'est ordinairement sur la couleur qu'on se regle; cependant il y a des cas où l'on a plus besoin d'expérience que d'yeux. C'est quand le grain est assez fin pour faire juger de sa bonté indépendamment de sa couleur. Cette variété de couleur & de qualité vient des différentes couches du barril, pendant lesquelles le syrop a filtré à-travers la matiere, & taché la plus proche des parois du barril en y séjournant.

TRIER, *en terme de Vergettier*, c'est mettre ensemble les soies, ou les plumes de même grosseur.

TRIÉRARQUE, s. m. (*Antiq. d'Athènes.*) τριήραρχος, ce mot *triérarque*, signifie par lui-même *commandant de galere*; mais l'usage lui donna dans Athènes une autre signification. On entendit par ce mot, les citoyens aisés qui étoient obligés comme tels, & à proportion de leurs richesses, d'équiper à leurs dépens un certain nombre de vaisseaux. Quelle belle police pour l'emploi des richesses au bien public! Dès qu'un bourgeois avoit dix-huit mille livres de bien, il étoit *triérarque*, & armoit un vaisseau; il en armoit deux, s'il avoit deux fois la valeur de ce bien; mais il n'étoit pas obligé d'en armer au-delà de trois. Quand il ne se trouvoit pas assez de bourgeois qui pussent financer en particulier autant de dix-huit mille livres qu'il falloit de vaisseaux, on associoit plusieurs citoyens, pour faire ensemble ce qu'un seul auroit fait; mais personne pouvoit se plaindre. Le bourgeois qui vouloit se faire décharger de cette dépense, n'avoit qu'à justifier qu'un autre étoit plus riche que lui; le plus riche étoit mis à la place du dénonciateur.

On peut juger aisément de ce détail, que le nombre des *triérarques* dut varier selon les besoins de l'état, & la nécessité des conjonctures. D'ailleurs, il se faisoit des vicissitudes continuelles dans les fortunes des familles, qui changeoient nécessairement la *triérarchie*, & la bouleversoient. Par toutes ces raisons, on fixa finalement le nombre des *triérarques* à douze cens hommes; & voici de quelle maniere on s'y prit. Athènes étoit composé de dix tribus: on nomma donc pour fournir à la dépense des armemens, six vingt citoyens des plus riches de chaque tribu; de cette maniere chacune des dix tribus fournissant six vingt hommes, le nombre de *triérarques* monta à douze cens.

Toutes les contradictions apparentes qui regnent dans les recits des anciens sur les *triérarques*, ne naissent que des changemens qui se firent dans la triérarchie, avant qu'elle fût fixée; & comme chaque auteur en a parlé selon l'état où elle se trouvoit de son tems, ils en ont presque tous parlé différemment; voilà l'explication du cahos que Sheffer & autres commentateurs ont trouvé si difficile à débrouiller. (*D. J.*)

TRIESTE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans l'Istrie, sur le golfe de même nom, à dix mille au nord de capo d'Istria, avec une citadelle toute moderne. L'impératrice, reine de Hongrie, a fait augmenter les fortifications de *Trieste*, & agrandir le port dont le mouillage n'étoit pas bon. Elle a rendu ce port franc, & y a établi des chantiers pour la construction des vaisseaux. Cette ville a été bâtie des ruines de l'ancienne Tergeste, & elle étoit évêché dans le vj. siecle sous Aquilée.

On peut consulter l'*Istoria di* Trieste, *del* P. Ireneo della Croce, dans laquelle il fait l'éloge de quelques savans qui y sont nés, mais qui maintenant sont à peine connus dans la république des lettres. *Long.* 31. 50. *latit.* 45. 52. (*D. J.*)

TRIÉTERIDE, s. f. *terme de Chronologie*, espace, nombre, ou révolution de trois années. Selon Censorin, *de die natali, c. xviij.* l'année étoit disposée de sorte que tous les trois ans on ajoutoit un mois intercalaire, les deux premieres années étant de douze mois, & la troisieme, qu'on nommoit la *grande-année*, étoit de treize mois. Cette période de trois ans s'appelloit *triéteride*, mot formé de τρεῖς, *trois*, & de ἔτος, *année*. (*D. J.*)

TRIÉTERIES *ou* TRIÉTÉRIQUES, s. f. plur. (*Antiq. greq.*) fêtes de trois en trois années que faisoient les Béotiens & les Thraces en l'honneur de Bacchus, & en mémoire de son expédition des Indes qui dura trois ans. Cette solemnité étoit célébrée par des matrones divisées par bandes, & par des vierges qui portoient les thyrses; les unes & les autres saisies d'enthousiasme ou d'une fureur bachique, chantoient l'arrivée de Bacchus pendant le cours de cette fête, qui finissoit par des sacrifices en l'honneur du dieu. *Triéteries* est formé de deux mots grecs, τρεῖς, *trois*, & ἔτος, *année*. (*D. J.*)

TRIEU, LE, *ou* LE TRIEUX, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans la Bretagne. Elle se jette dans

dans la Manche à trois lieues de Tréguier. (*D. J.*)

TRIFANUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie, dans la Campanie. Tite-Live, *l. VIII. c. xj.* dit que ce lieu étoit entre Sinuessa & Minturnæ. (*D. J.*)

TRIFILERIE, *en terme d'Epinglier*, n'est autre chose qu'un banc garni d'une filiere, à-travers laquelle passe le fil qu'on tire par des tenailles qui sont prises par un crochet, répondant à une bascule qu'un ouvrier foule en avançant la tenaille de chaque coup. Il y a encore des *trifileries* à l'eau, dont les bascules sont foulées par roues. *Voyez l'article* EPINGLIER, où l'on a décrit une de ces *trifileries*, & *l'article* GROSSES-FORGES, où l'on a décrit l'autre.

TRIFOLIUM, (*Jardinage.*) *voyez* CYTISUS.

TRIFORMIS DEA, (*Mythol.*) la déesse à trois faces, ou à trois têtes; c'étoit Hécate, qui, selon Servius, présidoit à la naissance, à la vie & à la mort. Entant qu'elle présidoit à la naissance, elle est appellée *Lucine*; entant qu'elle a soin de la santé, on l'appelle *Diane*; le nom d'*Hecate* lui convient en ce qu'elle préside à la mort. (*D. J.*)

TRIGABOLI, (*Géog. anc.*) peuples toscans, que Polybe place à l'embouchure du Pô. Léander, *descr. di tutta Ital. p.* 344. prétend que les *Trigaboles* habiterent anciennement entre les deux bouches du Pô, appellées *Magna Vacca* & *Volana*. (*D. J.*)

TRIGAMIE, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est le crime de celui qui épouse en même tems trois femmes, comme la bigamie est le crime de celui qui en a deux; ce crime est compris sous le terme de *poligamie*. *Voyez* BIGAMIE & POLIGAMIE. (*A*)

TRIGE, s. f. *terme d'Antiquaire*, char à trois chevaux. La *trige* n'étoit tirée que par deux chevaux, ainsi c'étoit proprement une *bige*: mais elle avoit un troisieme cheval attaché aux deux autres par une laisse ou une longe, comme un cheval de main, apparemment pour changer. La *trige* ne se voit sur aucun monument ancien: elle a cependant été très-long-tems en usage à Rome dans les jeux du cirque, mais chez les Grecs on l'abandonna de bonne heure. Le troisieme, cheval de la *trige* s'appelloit [illegible], selon Hésychius, & [illegible], selon Denis d'Halicarnasse. Stace, dans sa *Thébaïde, l. VI. vers.* 461. l'appelle en latin *equus funalis*, cheval de laisse ou de longe. *Trévoux*. (*D. J.*)

TRIGLA, s. m. (*Mythol.*) femme à trois têtes, que les anciens habitans de la Lusace adoroient. On nourrissoit dans son temple un cheval noir qui étoit spécialement consacré à la déesse; & lorsqu'il y avoit demeuré quelques années, le prêtre qui en prenoit soin le menoit à la guerre pour en tirer des présages. (*D. J.*)

TRIGLOCHINES, VALVULES, *voyez* TRICUSPIDES.

TRIGLYPHE, s. m. (*Archit.*) espece de bossage par intervalles égaux, qui, dans la frise dorique, a des gravures entieres en angles, appellées *glyphes* ou *canaux*, & séparés par trois côtes d'avec les deux demi-canaux des côtés. Il a dans le milieu deux cannelures ou coches en triangle, & deux demi-cannelures sur les deux côtés. On appelle *côte* ou *listel* chaque espace qui est entre les deux cannelures. Les *triglyphes* sont distribués sur la frise dorique, de façon qu'il y en a toujours un qui répond sur le milieu des colonnes, & qui a de largeur le demi-diametre de la colonne prise sur le pié. Le mot *triglyphe* vient du grec *triglyphos*. qui a trois gravures. (*D. J.*)

TRIGONE, adj. *en Astronomie*, signifie l'*aspect* de deux planetes lorsqu'elles sont éloignées l'une de l'autre de la troisieme partie du zodiaque, c'est-à-dire de 120 degrés. On appelle plus communément cet aspect *trine*. *Voyez* TRINE.

TRIGONE *des signes*, c'est un instrument dont on se sert en gnomonique, pour tracer les arcs des signes.

Pour bien entendre la construction & l'usage de cet instrument, sur lequel est tracée la projection de l'écliptique sur le colure des solstices, il faut se souvenir que l'écliptique fait avec l'équateur un angle ♋ ♈ *D* de 23^{d}. 28'. 40". *fig.* 8. *n°.* 5. dont la projection sur le plan du colure des solstices est l'angle ♋ *F D*; que la ligne ♈ *F* ♎ est tout-à-la-fois l'intersection de l'écliptique de l'équateur & du colure des équinoxes, & que l'axe *AB* lui est perpendiculaire. Concevons à présent que toute la sphere tourne sur le diametre *AB*; les extrémités de la ligne ♈ ♎ décriront un cercle ♈ *D* ♎ *C* qui est l'équateur, & chaque point de l'écliptique décrira un parallele: avec cette différence que les lignes menées du centre *F* de la sphere jusqu'à ces points ne seront pas perpendiculaires à l'axe *AB*; comme, par exemple, la ligne *F* ♋ qui fait avec l'axe l'angle *AF* ♋ de 66^{d}. 31'. 20". complément de l'obliquité de l'écliptique, les angles *A F* ♊ & *A F* ♉ sont les complémens de la déclinaison des lignes ♊ & ♉.

Puisque les lignes *F* ♉, *F* ♊, *F* ♋, font avec l'axe un angle qui n'est pas droit, il suit qu'elles décriront chacune la surface d'un cône, & c'est l'intersection de ces surfaces coniques & du plan du cadran que l'on appelle les *arcs des signes*, lesquels sont par conséquent des sections coniques. *Voyez la fig.* 18. *n°.* 1.

En projettant les déclinaisons ♋ *D*, ♊ *n*, ♉ *o*, sur le colure des solstices, on a la figure ♈ *D* ♋, *fig.* 8. *n°.* 2. & en ajoutant l'angle ♎ *D* ♑ pour la moitié australe de l'écliptique, on a la figure du *trigone*, dans laquelle on doit remarquer que les lignes *D* ♑, *D* ♋, qui repondent aux tropiques, font ensemble un angle ♑ *D* ♋ de 46^{d}. 57'. 20". double de l'obliquité de l'écliptique, & que toutes les autres lignes intermédiaires répondent à deux signes, parce que, tant dans la partie boréale que méridionale de l'écliptique, il y a deux signes qui ont même déclinaison, comme on peut le voir dans la table suivant:

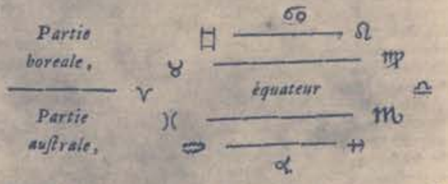

C'est cette figure qui est tracée sur l'instrument de cuivre ou autre matiere, représenté *fig.* 8. *n°.* 4. *AD* est un bout de regle fermement attachée à l'instrument, & ensorte que la ligne *AD* fasse avec la ligne *D* ♈ un angle droit; au sommet de cet angle est un petit trou, dans lequel est passé un fil *D* ♈, dont nous allons voir l'usage.

On dispose l'instrument, ensorte que le bout de regle *AD* soit le long de l'axe du cadran, *fig.* 8. *n°.* 3. le point *D* a l'extrémité du stile, & le plan de l'instrument dans le plan du cercle horaire, sur lequel on veut opérer; c'est dans la figure dans le plan du méridien. On prend ensuite le fil *D* ♈ par l'extrémité ♈, & on l'étend, ensorte qu'il passe par-dessus une division de l'instrument; on fait une marque *f* à l'endroit où le fil *D* ♈ rencontre le plan du cadran; & cette marque est un des points par où passera l'arc du signe auquel la division dont on s'est servi, se rapporte; c'est dans notre figure au signe du ♌, de même aux autres divisions.

Après avoir ainsi trouvé dans un cercle horaire les rencontre ou extrémités des lignes de l'instrument prolongées, on le changera de position, ensorte que son plan coincide avec le plan d'un autre cercle horaire, dans lequel on trouvera de même les extrémités *abcodfg* du prolongement des lignes de l'instrument.

Les triangles *ADo* représentent les plans des cercles horaires; & il faut que la ligne *D* ♈ de l'instrument soit la même que la ligne *Do*. Ayant ainsi dans chaque ligne horaire les points *abcodfg*, il ne reste plus qu'à les joindre les uns aux autres; savoir tous les *a* ensemble, tous les *b*, *&c.* & on aura les arcs des signes tracés, ainsi qu'ils sont dans la *fig.* 1. & d'autant plus exactement, que le nombre des lignes horaires sera plus grand.

On doit remarquer que tous les *a* sont en ligne droite; c'est qu'ils représentent l'intersection de l'équateur & du plan du cadran qui est une ligne droite, les *abcdfg* sont des courbes coniques, parce qu'elles représentent l'intersection du plan du cadran, & des surfaces coniques que décrivent les lignes *F* ♉, *F* ♊, *F* ♋, *fig.* 8. *n°.* 5. ces courbes ont un axe commun, qui est la soustilaire.

Ce moyen de trouver les arcs des signes, en se servant de l'instrument, est défectueux dans la pratique; on

on peut bien avec un petit instrument prendre des angles, dont les côtés sont très-grands, mais on ne peut pas de même en tracer: & c'est cependant ce qu'il faudroit faire. Voici une autre méthode fondée sur la même théorie.

Il faut tracer en grand sur un mur, ou sur le plancher, la figure du *trigone* telle qu'elle est représentée, *fig.* 8. n°. 3. sur la ligne ♈ *D*, élever la perpendiculaire *D A*, égale à la longueur *A D* de l'axe; prendre ensuite sur la ligne *D* ♈ l'intervalle *D o*, égal aux lignes *D o* de la *figure* 2; mener ensuite la ligne *A M*, qui sera coupée par les lignes du *trigone* aux points *a b c n d f g*; qu'il faut ensuite rapporter sur la ligne horaire, à laquelle appartient le *D o* dont on s'est servi: procéder ainsi sur chaque ligne horaire, & joindre ensuite ensemble tous les *a b c o d f g*, comme dans la premiere méthode.

TRIGONELLA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) ce genre de plante établi par Linnæus, renferme le fœnugrec des autres botanistes; en voici les caracteres. Le calice est formé d'une seule feuille, en cloche, légérement découpée en cinq segmens pointus, & à-peu-près égaux; la couronne de la fleur est légumineuse, & semble formée de trois pétales; l'étendart est ovale, obtus, & recourbé en arriere, ensorte que ses deux aîles semblent former une fleur à trois petales ordinaires; le pétale inférieur est très-court, obtus, & occupe le milieu; les étamines des filets courts, formant deux corps; les sommets sont simples; le germe du pistil est ovale, oblong; le stile est simple & droit; le stigma est pareillement simple; le fruit est une gousse applatie, de forme ovale, oblongue, & contenant plusieurs graines arrondies; la seule forme de la fleur est suffisante pour distinguer ce genre de plante de tous les autres de cette classe. Linnæi, *gen. plant. p.* 362. Tournefort, *inst. p.* 270. Rivin, *p.* 487. (*D. J.*)

TRIGONELLE, (*Hist. nat.*) espece de coquille fossile qui est d'une forme triangulaire.

TRIGONOMÉTRIE, s. f. (*Géom.*) est l'art de trouver les parties inconnues d'un triangle, par le moyen de celles qu'on connoit. *Voy.* TRIANGLE.

Connoissant par exemple les deux côtés *A B*, *A C* & un angle *B*, on trouve par la *trigonométrie* les deux autres angles *A*, *C*, & le troisieme côté *B C*. *Pl. de la trigonométrie*, *fig.* 2.

Le mot de *trigonométrie* signifie proprement *mesure de triangle*: il est composé du mot grec τρίγωνος, *triangle*, & de μέτρον, *mesure*. Cependant il ne signifie pas aujourd'hui la *mesure* de l'aire des triangles, ce qui appartient à la partie de la géométrie qu'on appelle *planimètrie*; mais il veut dire la *science* qui traite des lignes & des angles des triangles.

La *trigonométrie* est de la plus grande nécessité dans la pratique; c'est par son secours qu'on vient à bout de la plûpart des opérations de la géométrie pratique, & de l'astronomie. Sans cette science nous ignorerions encore la circonférence de la terre, les distances & les mouvemens des astres: nous ne pourrions point prédire leurs éclipses, &c. On peut donc dire sans exagération, que la *trigonométrie* est un art par lequel une infinité de choses naturellement cachées, & hors de la portée des hommes, ont été manifestées à leur intelligence: quiconque l'ignore ne peut faire aucun progrès dans les mathématiques mixtes, & se trouve arrêté à tout moment dans la physique.

La *trigonométrie*, ou la résolution des triangles, est fondée sur la proportion mutuelle qui est entre les côtés & les angles d'un triangle, cette proportion se détermine par le rapport qui regne entre le rayon d'un cercle, & certaines lignes que l'on appelle *cordes*, *sinus*, *tangentes*, & *sécantes*. *Voy.* SINUS, TANGENTE, & SÉCANTE.

On observera que tous les problèmes *trigonométriques* peuvent se résoudre par le seul secours des triangles semblables, sans employer les sinus ou leurs logarithmes; mais cette méthode, quoique rigoureusement démontrée à l'esprit, n'est pas aussi savante, ni aussi sure, & aussi expéditive dans la pratique, que celle des sinus, on a même fait voir dans les *institutions de géométrie*, qui se vendent chez de Bure l'ainé, à Paris, que l'on pouvoit, sans faire usage des sinus, ni même des triangles semblables, déterminer les distances inaccessibles, horisontales, élevées au-dessus de l'horison, ou inclinées au-dessous; trouver la valeur d'un angle inaccessible; mener une parallele à une ligne inaccessible, &c. & cela avec la simple connoissance de ces deux propositions; *les trois angles d'un triangle, pris ensemble, sont égaux à la somme de deux angles droits; & dans un triangle, les angles égaux sont opposés à des côtés égaux;* de sorte qu'en deux jours de géométrie l'on peut se mettre en état d'entendre toute la théorie de la *trigonométrie* rectiligne, ce qui est d'un assez long détail par les autres méthodes: on remarquera aussi dans ces *institutions*, que tous les problèmes de la *trigonométrie*, qui emploient les sinus, peuvent se résoudre par cette proposition unique: *les sinus des angles sont entre eux comme les côtés opposés à ces angles.*

Le rapport des sinus & des tangentes au rayon, est quelquefois exprimé en nombres naturels, & forme alors ce qu'on appelle la *table des sinus naturels*, *tangentes*, &c.

Quelquefois aussi il est exprimé en logarithmes, & en ce cas c'est ce qu'on appelle *la table des sinus artificiels* ou *logarithmiques*, &c. *Voyez* TABLE.

Enfin ce rapport est aussi exprimé par des parties prises sur une échelle, qu'on appelle alors *la ligne des sinus des tangentes*, &c. *Voy.* LIGNE & ECHELLE.

La *trigonométrie* est divisée en *trigonométrie rectiligne*, & en *trigonométrie sphérique*. La premiere ne regarde que les triangles rectilignes; la seconde considere les triangles sphériques.

La *trigonométrie rectiligne* est d'un usage continuel dans la navigation, l'arpentage, la géodésie, & autres opérations géométriques. *Voyez* MESURE, ARPENTAGE, NAVIGATION, &c.

La *trigonométrie sphérique* est plus savante; elle est d'usage principalement dans l'astronomie, & les arts ou les sciences qui en dépendent, comme la géographie & la gnomonique. Elle passe pour être extrèmement difficile, à cause du grand nombre de cas qui la compliquent; mais M. Wolf en a écarté les plus grandes difficultés. Cet auteur ne s'est pas contenté de faire voir que tous les cas des triangles peuvent être résolus par les méthodes ordinaires, en employant les regles des sinus & des tangentes; mais il a donné une regle générale, par laquelle tous les problèmes des triangles rectilignes & sphériques sont résolus; il enseigne même à résoudre les triangles obliquangles avec autant de facilité que les autres. On trouvera sa méthode au *mot* TRIANGLE.

La *trigonométrie rectiligne* est l'art de trouver toutes les parties d'un triangle rectiligne, par le moyen de quelques-unes de ces parties que l'on suppose données.

Le principe fondamental de cette *trigonométrie*, consiste en ce que les sinus des angles sont entr'eux dans le même rapport que les côtés opposés. *Voy.* l'application de ce principe à plusieurs cas des triangles rectilignes, à *l'article* TRIANGLE.

La *trigonométrie sphérique* est l'art par lequel trois des parties d'un triangle sphérique étant données, on trouve toutes les autres. Qu'on connoisse par exemple, deux côtés & un angle, on trouvera les deux autres angles & le troisieme côté. *Voy.* SPHÉRIQUE.

Voici les principes de la *trigonométrie sphérique*, suivant la réforme ou la doctrine de Wolf. 1°. Dans tout triangle sphérique *A B C*, rectangle en *A*, le sinus total est au sinus de l'hypothénuse *B C*, (*Pl. trigon. fig.* 31.) comme le sinus de l'un des deux angles aigus *C*, est au sinus du côté opposé *A B*; ou comme le sinus de l'angle *B*, au sinus de son côté opposé *A C*: d'où il suit que le rectangle sous le sinus total, & sous le sinus d'un de ces côtés, est égal au rectangle sous le sinus de l'angle opposé à ce côté, & sous le sinus de l'hypothénuse.

Comme c'est ici la doctrine de M. Wolf, il est nécessaire d'expliquer quelques termes qui sont particuliers à cet auteur. Supposant le triangle rectangle *B A C* (*Pl. de trigonom. fig.* 33.), il appelle *partie moyenne* celle qui se trouve entre deux autres, considérée comme *extrèmes*: ainsi prenant les côtés *A B*, *B C*, pour *extrèmes*, l'angle *B* sera la *partie moyenne*: si les parties que l'on considere comme *extrèmes* sont contiguës avec la *moyenne*, ou que l'angle droit *A* se trouve entre la *moyenne* & l'une des *extrèmes*, il les nomme *parties conjointes*. Par exemple, *B* étant la *partie moyenne*, *A B* & *B C* seront les *parties conjointes*. Si *A B* est *moyenne*, *A C* & *B* seront les *conjointes*: si c'est le côté *B C*, en ce cas les angles *B C*, le seront: est-ce l'angle *C*, on aura pour *conjointes* les côtés *B C*, *C A*: enfin si le côté *A C* est

eſt *moyenne*, l'angle *C* & le côté *AB* feront les *parties conjointes*.

Mais ſi entre les parties qui ſont à la place des *extrèmes*, & la *moyenne*, il ſe trouve quelqu'autre partie indifferente de l'angle droit, alors il les appelle *parties disjointes*: par exemple, l'angle *B* étant la *moyenne*, le côté *AC*, & l'angle *C* feront les *disjointes*: car entre la *partie moyenne B* & *l'extrème C*, ſe trouve l'hypothénuſe *BC*; entre la *moyenne B* & l'autre *extrème AC*, il y a le côté *AB*, outre l'angle droit *A*, que l'on ne conſidere point ici: ainſi le côté *AB* étant *moyenne*, le côté *BC*, & l'angle *C* feront les *parties disjointes*: ſi c'eſt le côté *BC*, les *disjointes* feront *AB*, *AC*. Quand ce ſera l'angle *C*, l'angle *B*, & le côté *AB*, feront les *disjointes*: enfin ſi le côté *AC* eſt la *moyenne*, le côté *BC*, & l'angle *B* feront les *parties disjointes*. Cela ſuppoſé, dans tout triangle rectangle *ABC* (*fig.* 32.), dont aucun côté n'eſt un quart de cercle; ſi on prend les complémens des côtés *AC*, ou *AC* à la place de ces côtés, le rectangle du ſinus total, par le co-ſinus de la *partie moyenne*, eſt égal au rectangle des *parties disjointes* ou *extrèmes*.

D'où il ſuit 1°. en employant les ſinus logarithmiques à la place des naturels, que le ſinus total ajouté avec le co-ſinus de la *partie moyenne*, eſt égal à la ſomme des ſinus des *parties disjointes*.

2°. Puiſque dans le triangle rectiligne *ABC fig.* 32.), le ſinus total eſt à l'hypothénuſe *BC*, comme le ſinus de l'angle *B* ou *C* au ſinus du côté oppoſé *AC* ou *AB*: ſi au-lieu des ſinus des côtés, on prend les côtés mêmes, il ſera encore vrai, dans ce cas, que le co-ſinus de la partie moyenne *AC* ou *AB*; ou bien que *AC* ou *AB* joint au ſinus total ſera égal à la ſomme des ſinus des *parties disjointes B* ou *C*, & *BC*; c'eſt-à-dire au ſinus *B* ou de *C*, ajouté avec *BC* même.

C'eſt-là ce que Wolfius appelle *regula ſinuum catholica*, on la premiere partie de la regle générale de la *trigonométrie*, par le moyen de laquelle tous les problemes de la *trigonométrie ſphérique* & de la *rectiligne*, peuvent être réſolus, quand on ne veut ſe ſervir que de ſinus. Mylord Napier eſt le premier inventeur de cette regle; mais il avoit employé les complémens de l'hypothénuſe *BC* (*fig.* 22.), & les angles *B* & *C* au lieu de l'hypothenuſe & des angles mêmes: enſorte qu'il énonce ſa regle de la maniere ſuivante.

Le ſinus total, avec le ſinus de la partie moyenne, eſt égal aux co ſinus des parties oppoſées ou disjointes: pour employer les termes de Wolfius. Mais dans cette regle l'harmonie qui eſt entre la *trigonométrie ſphérique* & la *rectiligne*, n'eſt pas auſſi apparente que dans la regle précédente.

3°. Dans un triangle ſphérique quelconque *ABC* (*fig.* 29. , dont aucun côté n'eſt un quart de cercle, le ſinus total eſt au ſinus du côte adjacent *AC*, comme la tangente de l'angle adjacent *C* eſt à la tangente du côté *AB*.

Ainſi la co-tangente de l'angle *C* eſt au ſinus total comme le ſinus total eſt à la tangente de l'angle *C*; & parce que le ſinus total eſt à la tangente de l'angle *C*, comme le ſinus *AC* eſt à la tangente *AB*, la co-tangente de l'angle *C* ſera au ſinus total, comme le ſinus du côté adjacent *AC*, eſt à la tangente du côté oppoſé *AB*: par conſéquent le rectangle du ſinus total, par le ſinus de l'un des côtés *AC*, eſt égal au rectangle de la tangente de l'autre côté *AB*, par la co-tangente de l'angle *C*, oppoſé au même côté: de même le rectangle du ſinus total & du ſinus du côté *AB*, ſera égal au rectangle de la tangente du côté *AC*, & de la co-tangente de l'angle *B*.

4°. Dans tout triangle rectangle ſphérique *ABC*, dont aucun côté n'eſt un quart de cercle, ſi, à la place des complémens des côtés *AB* & *AC* au quart de cercle, ou des excès de ces côtés ſur le quart de cercle, on prend ces côtés mêmes, le rectangle du ſinus total, & du co-ſinus de la partie moyenne, ſera égal au rectangle des co-tangentes des parties conjointes.

De-là il ſuit 1°. qu'en prenant les ſinus & les tangentes logarithmiques, au-lieu des naturels, le ſinus total ajouté avec le co-ſinus de la partie moyenne, ſera égal à la ſomme de co-tangentes des parties conjointes. 2°. Puiſque dans un triangle rectiligne rectangle *ABC*, on ſe ſert de tangentes pour déterminer l'angle *C*, les côtés *AB*, *AC* étant donnés; en diſant, ſi le ſinus total eſt à la co-tangente de l'angle *C* comme *AB* en *AC*: il ſera donc vrai dans tout triangle rectangle rectiligne (en prenant à la place des ſinus & des tangentes des côtés, les côtés mêmes), que le ſinus total ajouté avec le co-ſinus de la partie moyenne, c'eſt-à-dire avec *AC*, eſt égal à la ſomme des co-tangentes des parties conjointes, c'eſt-à-dire au côté *AB* ajouté avec la co-tangente de *C*, ou avec la tangente de *B*.

C'eſt là la regle que M. Wolf appelle *regula tangentium catholica*, & qui fait la ſeconde partie de la regle générale de la *trigonométrie*, par laquelle on réſout tous les problèmes de la *trigonométrie*, tant rectiligne que ſphérique, quand on veut ſe ſervir des tangentes.

La regle de mylord Napier, équivalente à celle-ci, eſt *que le ſinus total ajouté avec le ſinus de la partie moyenne, eſt égal à la ſomme des tangentes des parties contiguës ou conjointes*.

C'eſt donc une regle générale dans la *trigonométrie* tant ſphérique que rectiligne (en obſervant les conditions ſuppoſées, c'eſt-à-dire, en prenant dans les triangles ſphériques, les complémens des côtés *AB* & *AC*, au-lieu des côtés mêmes; & dans les triangles rectilignes les côtés mêmes à la place de leurs ſinus ou de leurs tangentes), que dans tout triangle rectangle le ſinus total ajouté au co-ſinus de la partie moyenne eſt égal aux ſommes des ſinus des *parties disjointes*, ou à la ſomme des co-tangentes des *parties conjointes*.

On trouvera au *mot* TRIANGLE une application de cette regle, à la réſolution des différens cas des triangles ſphériques; ce qui contribuera à l'éclaircir. *Chambers*. (*E*)

TRIGONON, (*Muſiq. des anc.*) inſtrument de muſique des anciens, en grec τρίγωνον. Il venoit originairement des Syriens, ſelon Juba, cité par Athénée; c'étoit de ces Orientaux que les Grecs l'avoient emprunté. Sophocle en parloit dans ſes *Myſiens*, au rapport du même Athénée, comme d'un inſtrument phrygien. Platon & Ariſtote en font mention en pluſieurs endroits: ce qui ſuffit pour détruire la conjecture d'un moderne, qui regarde le livre des *problèmes*, comme fauſſement attribué au dernier, & fort poſtérieur à ce philoſophe, par cette ſeule raiſon qu'il y eſt parlé du *trigonum*, inſtrument aſiatique inconnu pour lors, ſelon lui, à la Grece entiere; mais nous ne ſavons rien de particulier touchant ſa figure: la harpe eſt le ſeul inſtrument vulgaire qui puiſſe nous repréſenter le *trigone* des anciens. En effet, c'eſt un véritable triangle, dont un des angles forme le pié ou la baſe, & dont le côté oppoſé à cet angle, ſert de chevillier, pendant que l'un des deux autres côtés fait office d'ἠχεῖον, ou de *ventre*, le long duquel les cordes ſont attachées. (*D. J.*)

TRIHEMIMERIS, ſ. f. (*Littérat.*) *ſemiternaria*, eſpece de céſure dans les vers latins, qui arrive lorſque après le premier pié du vers, il reſte une ſyllabe impaire, par laquelle commence le pié ſuivant, comme dans ce vers:

Ille latus niveum molli fultus hyacintho.

Voyez CÉSURE.

TRIHEMITON, ſ. m. eſt *en Muſique* le nom que donnoient les Grecs à l'intervalle que nous appellons *tierce mineure*; ils l'appelloient auſſi quelquefois *hémiditon*. *Voyez* HÉMITON, SEMI-TIERCE, INTERVALLE. (*S*)

TRIJUMEAUX, *en Anatomie*, nom des nerfs de la cinquieme paire, ou nerfs innominés.

La cinquieme paire des nerfs qui eſt la plus conſidérable des dix paires qui ſortent de la baſe du crâne, a des uſages & des diſtributions plus étendues, & elle ſert tout-à-la-fois pour la ſenſation, le mouvement, le toucher & le goût. Elle envoie des branches non-ſeulement aux yeux, au nez, au palais, à la langue, aux dents, à la plus grande partie de la bouche & du viſage, mais auſſi à la poitrine, au bas-ventre, aux inteſtins, *&c.* & cela par le moyen des intercoſtaux ou grands lymphatiques, qui ſont formés en partie par les rameaux qui viennent de ce nerf, d'où il arrive un conſentement ou une ſympathie entre ces différentes parties du corps. *Voyez les Planches anat. & leur explic.* Voyez *auſſi* CONSENTEMENT.

Ces nerfs naiſſent antérieurement des parties latérales de la protubérance annulaire par pluſieurs filets, qui forment deux gros troncs, un de chaque côté,

qui après avoir percé la dure-mere, s'enfonce dans le finus caverneux, où il forme une efpece de plexus applati. *Voyez* SINUS CAVERNEUX & PLEXUS.

Le tronc fe divife enfuite en trois branches, dont l'une entre dans l'orbite, & fe nomme *ophthalmique de Willis*; la feconde fort par le trou rond, ou trou maxillaire fupérieur, & s'appelle *maxillaire fupérieure*; la troifieme enfin qui porte le nom de *maxillaire inférieure*, fort par le trou ovale, ou trou maxillaire inférieur. *Voyez* ORBITE, TROU, RONDE, &c.

Le nerf ophthalmique, ou nerf orbitaire fe fubdivife en trois rameaux; un frontal & fupérieur, un interne ou nafal, & un externe ou lacrymal.

Le rameau frontal ou fourcilier fe porte tout le long de la partie fupérieure de l'orbite, donne quelques filets à la graiffe qui environne le globe de l'œil, aux membranes voifines, & au mufcle releveur de la paupiere, enfuite il paffe par le trou fourcilier, & fe diftribue fur le tronc, où il communique avec un rameau de la portion dure.

Le rameau interne, ou rameau nafal du nerf orbitaire, fe porte du côté du nez, & jette un filet qui communique avec le ganglion lenticulaire de la troifieme paire; il paffe enfuite fur le nerf optique, & fe gliffe entre l'adducteur & le grand oblique de l'œil, d'où il gagne le grand angle de l'œil, & jette un filet dans le trou orbitaire, qui rentre dans le crâne, & fe plonge de nouveau, en s'uniffant avec un filet des nerfs olfactifs par les trous antérieurs de la lame cribleufe dans le nez; le nerf nafal fe diftribue à la caroncule lacrymale, au fuc lacrymal, aux portions voifines du mufcle orbiculaire & aux tégumens.

Le rameau externe ou nerf lacrymal fe diftribue principalement à la glande lacrymale.

Le nerf maxillaire fupérieur fe divife en trois principaux rameaux.

Le premier, ou fous-orbitaire, fe gliffe tout le long du canal de la portion inférieure de l'orbite, fort par le trou orbitaire externe, fe diftribue à la levre fupérieure & aux gencives; il communique avec un rameau de la portion dure.

Le fecond, ou le rameau palatin, fort par le trou palatin poftérieur, fe diftribue au palais.

Le troifieme, ou rameau fpheno-palatin, paffe par le trou fpheno-palatin, & fe diftribue à la partie poftérieure des narines.

Le nerf maxillaire inférieur, après fa fortie du crâne, fournit quatre rameaux; le premier fe diftribue au mufcle crotaphite; le fecond communique avec la portion dure, & fe diftribue à l'oreille externe; le troifieme communique de même, & fe jette dans les mufcles maffeter, buccinateur; le quatrieme fe diftribue au mufcle pterigoïdien interne, aux glandes buccales, & aux autres parties voifines, &c. après cela le nerf maxillaire fournit avant fon entrée dans le conduit de la mâchoire inférieure, un rameau nommé *petit nerf lingual*, ou *petit hypogloffe*, qui fe diftribue à la langue; il entre enfuite, & après avoir donné un filet à chaque dent, il fort par le trou mentonnier, & fe diftribue aux différentes parties du menton.

TRILATERE, adj. *dans la Géométrie*, fe dit d'une figure qui a trois côtés. Ce mot eft peu en ufage, celui de *triangle* eft le feul ufité.

TRILEUCUM, (*Géog. anc.*) promontoire d'Efpagne, que Ptolomée marque fur la côte feptentrionale, entre Flavium Brigantium, & l'embouchure du fleuve Métarus ou Mearus.

TRILLION, f. m. c'eft la dénomination que l'on donne *en Arithmétique*, au chiffre qui fe trouve dans la cinquieme claffe, ou cinquieme ternaire, quand il s'agit de numération. Ainfi on dit (nombre, dixaines, centaines), premiere claffe.

(Mille, dixaines de mille, centaines de mille), feconde claffe.

(Million, dixaines de million, centaines de millions), troifieme claffe.

(Billion, dixaines de billions, centaines de billions), quatrieme claffe.

(Trillions, dixaines de trillions, centaines de trillons), cinquieme claffe, &c. comme on le voit dans l'exemple fuivant:

Trillion	billion	million	mille	unité.
541,	203,	976,	402,	165.

Voyez NUMÉRATION. (*O*)

TRILOGIE, f. f. (*Littérat.*) affemblage de trois pieces de théatre que, chez les anciens, les poëtes dramatiques étoient obligés de préfenter lorfqu'ils vouloient difputer à leurs concurrens le prix de la tragédie. Plutarque, dans la vie de Solon, dit que ces fortes de combats littéraires ne commencerent qu'après le tems de Thefpis. Depuis on ajouta à ces trois pieces une quatrieme appellée *fatyrique*. *Voyez* SATYRIQUE & TÉTRALOGIE; *Voff. inftit. poët. lib. II. c. xjx. pag. 92.*

Le grammairien Ariftophane avoit auffi partagé les dialogues de Platon en *trilogies*, & quelques-uns prétendent que Platon lui-même les avoit divifés de la forte.

TRIMANIUM, (*Géog. anc.*) ville de la baffe Mœfie, fur le Danube, felon Ptolomée, *liv. III. chap. x.* Il femble à Ortélius, que Drimago occupe aujourd'hui la place de cette ville. (*D. J.*)

TRIMESTRE, f. m. (*Gramm. & Jurifprud.*) eft un efpace de trois mois; le premier *trimeftre* pour les études, ou pour le fervice dans un tribunal, ce font les trois premiers mois de l'année, felon le tems auquel elle commence; le fecond *trimeftre* ce font les trois mois fuivans; & ainfi des deux autres *trimeftres*.

Une compagnie *trimeftre* eft celle dont les officiers font diftribués en quatre colonnes, qui fervent chacune pendant trois mois, comme les compagnies femeftres font celles où l'on fert fix mois. (*A*)

TRIMÈTRE, f. m. (*Profod. latine.*) vers ïambiques. La viteffe de l'ïambe a fait que quoique ce vers foit de fix piés, on l'appelle *trimètre*, vers de trois piés, parce que en le fcandant on a joint deux piés enfemble, les breves donnant cette facilité; ainfi dans ce vers ïambique de Terentianus;

Adefto ïambe præpes, & tui tenax.

Au-lieu de le mefurer en fix:

Adef | t'ïam | be præ | pes & | tui | tenax. |

On l'a mefuré en trois:

Adeft'ïam | be præpes & | tui tenax. |

Jugatis per dipodiam binis pedibus, ter feritur, ait Victorinus. (*D. J.*)

TRIMICHI, f. m. (*Hift. mod.*) nom que les Anglo-Saxons donnoient au mois de Mai, parce que dans ce mois ils trayoient leurs vaches trois fois par jour.

TRIMODIE, f. f. (*Littérat.*) efpece de fac de la forme d'un cône renverfé, dans lequel les laboureurs chez les Romains, mettoient leurs femences, & qu'ils portoient pendu à leur cou quand ils enfemençoient les terres. Ce fac étoit nommé *trimodia*, parce qu'il contenoit trois boiffeaux. (*D. J.*)

TRIMONTIUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande-Bretagne. Ptolomée la donne aux peuples *Selgovæ*. Cambden croit que c'eft préfentement Atterith en Ecoffe.

TRINACIA, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, & qui n'eft connue fous ce nom que par Diodore de Sicile, *liv. XII. c. xxjx.* dont quelques exemplaires même lifent *Trinacria*. Ces deux noms ayant été ceux de l'île de Sicile, on pourroit foupçonner que le nom de cette ville, qui étoit *Tiracia*, fe corrompit dans la fuite des tems, & que de *Tiracia*, on fit *Trinacia* & *Trinacria*.

Cluvier, *Sicil. antiq. l. II. c. xiij.* dit que le vrai nom de la ville étoit *Tiracial*, parce que Pline, *l. III c. viij.* appelle fes habitans *Tiracienfes*. Cette ville, felon Diodore de Sicile, étoit riche, puiffante, & confidérée comme la premiere de l'île. Elle tint toujours tête à celle de Syracufe; & lorfque celle-ci eut réduit fous fon joug toutes les autres villes de l'île, les habitans de *Tiracia*, quoique feuls à défendre leur liberté, ne laifferent pas d'en venir à une bataille contre ceux de Syracufe. Ces derniers remporterent la victoire, firent leurs ennemis efclaves, pillerent toutes leurs richeffes, & raferent leur ville; mais elle fut rétablie dans la fuite. (*D. J.*)

TRINASI MÆNIA, (*Géog. anc.*) Paufanias, *l. III. c. xxij.* dit: A la gauche de Gythée, en avançant quelques trente ftades dans les terres, on trouve les murs de *Trinafe*. Je crois que c'étoit autrefois non une ville, mais un château qui avoit pris fon nom de trois petites îles qui font de ce côté-là. Environ quatre-vingt ftades plus loin, étoient les ruines de la ville d'Hélos. Ptolomée, *l. III. c. xvj.* au-lieu de

Trinasus, écrit *Trinassus*, & en fait un port dans le golfe Laconique. (*D. J.*)

TRINE, adj. *en Astrologie*, est l'aspect ou la situation d'un astre par rapport à un autre lorsqu'ils sont distans de cent vingt degrés. On l'appelle quelquefois *trigone*, & l'on represénte par le caractere △. *Voyez* TRIGONE.

TRINEMEIS, (*Géogr. anc.*) bourg de l'Attique sous la tribu Cécropide. Il donnoit la naissance à la petite riviere de Cephissus, dont Strabon parle, & qu'il semble confondre avec celle que d'autres appellent *Eridan*.

TRINESIA, (*Géog. anc.*) île de l'Inde en-deçà du Gange. Ptolomée, *l. VII. c. j.* la marque dans le Golfe colchique, & Castald veut que le nom moderne soit *Rhésiphe*.

TRINGLE, s. f. (*instrumens d'Ouvriers.*) piece de bois longue & étroite, qui sert à plusieurs marchands, ouvriers & artisans, soit pour y suspendre plusieurs sortes de marchandises, soit pour travailler à leurs ouvrages. La *tringle* des marchands bouchers est bordée par en-haut d'un rang de clous à crochet, pour y pendre à des allonges la viande dépecée; elle a aussi par en-bas une toile blanche de toute sa longueur, d'environ trois quarts d'aune de large, sur laquelle cette viande est proprement arrangée. On appelle cette toile, *une nappe à boucherie*. Les *tringles* des chandeliers, épiciers, merciers, *&c.* n'ont souvent que des clous, de même que celles des bouchers, mais quelquefois ce sont des chevilles de bois avec un mantonnet. (*D. J.*)

TRINGLE, (*Archit. civile.*) c'est un petit membre en forme de regle, d'où pendent ce qu'on appelle les *gouttes* dans l'ordre dorique. Il est immédiatement au-dessous de la plate-bande de l'architrave, & répond directement à chaque triglyphe.

TRINGLE, s. f. (*Hydraul.*) dans la pompe aspirante on fait passer une *tringle* de fer tout le long du tuyau montant. Dans la foulante il y a des *tringles* de fer appellées *chassis*, qui donnent le mouvement aux pistons, & qui sont attachées aux manivelles, soit simples soit à tiers-points.

TRINGLES, *dans les Brasseries*, ce sont de petits chevrons de trois pouces en quarré, que l'on met sur les sommiers de la tournaille, qui sont à deux ou trois pouces de jour, & sur lesquels est placé l'aire de crin sur laquelle on étend le grain pour sécher.

TRINGLE, (*terme de Boucher.*) les bouchers appellent *tringle*, une barre de bois qui est au-dessus de leur étale, & où il y a des clous à crochets pour pendre la viande. *Trévoux.*

TRINGLE *de la table*, (*Manufactur. de glaces.*) dans les manufactures de glaces de grands volumes, on appelle *tringles de la table* à couler, deux grandes pieces de fer aussi longues que la table, qui se placent à discrétion des deux côtés pour regler la largeur de la glace. C'est sur les *tringles* que porte le rouleau de fonte qui détermine l'épaisseur de la piece. (*D. J.*)

TRINGLE, (*Menuiserie.*) espece de regle longue, qui encastrée & scellée au-dessous des corniches des chambres, sert à porter la tapisserie, & à divers usages dans la menuiserie.

TRINGLE *à ourdir*, (*terme de Nattiers.*) ce sont deux fortes & longues pieces de bois, sur lesquelles ils bâtissent & ourdissent leurs nattes, c'est-à-dire, sur lesquelles de plusieurs cordons de nattes qu'ils cousent ensemble avec de la ficelle, ils font des pieces de la largeur & longueur qui leur sont commandées. (*D. J.*)

TRINGLE *à dorer*, (*Relieur.*) c'est un bout de latte proportionné à la grandeur du livre, épais de 3 lignes par en haut, & d'une ligne d'épaisseur par en bas. *Voyez les Pl. & les fig. du Relieur.* Elle sert à mettre entre les feuillets & le carton du livre qu'on veut dorer sur tranche, lorsqu'on le serre dans la presse à dorer, *Voyez* PRESSE *à dorer. Pl. de la Reliure.*

Tringle ou regle de fer qui sert à rabaisser les cartons sur le devant du volume, se met en-dedans du livre quand il est rogné, pour ôter le trop de largeur du carton, & ne lui laisser que le bord ordinaire; ainsi on dit *rabaisser. Voyez les Planches de la Reliure.*

TRINGLE, (*terme de Serrurier.*) verge de fer qu'on accroche aux pitons des colonnes d'un lit, & où l'on met des anneaux pour y attacher des rideaux qu'on tire & que l'on ferme par ce moyen. (*D. J.*)

TRINGLE, (*terme de Vitrier.*) les vitriers se servent aussi de *tringles* pour dresser & enfermer leurs panneaux. Elles sont ordinairement de fer, mais quelquefois simplement de bois. On les coupe en angles par les deux bouts, afin qu'elles puissent mieux se dresser d'équerre. (*D. J.*)

TRINGLER, v. act. (*Menuis.*) c'est tracer une ligne droite avec le cordeau frotté de pierre blanche, noire ou rouge, pour la façonner. (*D. J.*)

TRINGLETTES, s. f. pl. (*Vitrerie.*) piece de verre dont on compose les panneaux des vitres. C'est aussi un outil de fer en forme de petit couteau émoussé, dont les vitriers se servent pour ouvrir leur plomb; le plus souvent ce sont des morceaux d'ivoire, d'os ou de buis, de quatre ou cinq pouces de long, plats & arrondis par le bout. (*D. J.*)

TRINITAIRES, s. m. (*Hist. eccl.*) terme qui a des significations extrémement variées & arbitraires.

On s'en sert souvent pour marquer toutes sortes d'hérétiques & sectaires qui pensent différemment des catholiques sur le mystere de la sainte Trinité. *Voyez* TRINITÉ.

Quelquefois ce terme est restraint plus immédiatement à quelque classe particuliere d'hérétiques, & dans ce sens les *trinitaires* se confondent souvent avec les unitaires. *Voyez* UNITAIRES.

Quelquefois on l'applique aux orthodoxes eux-mêmes par opposition aux *antitrinitaires* qui nient ou combattent la doctrine de la Trinité. C'est dans ce sens que les Sociniens & d'autres ont coutume de donner le nom de *trinitaires* aux athanasiens, c'est-à-dire, aux catholiques & aux protestans qui professent sur la Trinité la doctrine contenue dans le symbole attribué à S. Athanase. *Voyez* ANTITRINITAIRES & SYMBOLE.

TRINITAIRES, s. m. pl. (*Hist. eccl.*) est aussi le nom d'un ordre religieux institué à l'honneur de la sainte Trinité, & pour la rédemption des captifs chrétiens qui sont en esclavage chez les infideles.

On les appelle en France *Mathurins*, parce que la premiere église qu'ils ont eu à Paris étoit sous l'invocation de S. Mathurin. Ils sont habillés de blanc, & portent sur la poitrine une croix mi-partie de rouge & de bleu. Les *trinitaires* font profession & un voeu particulier de s'employer à racheter les chrétiens détenus esclaves dans les républiques d'Alger, de Tripoli, de Tunis, & dans les royaumes de Fez & de Maroc. Ils ont une regle qui leur est particuliere, quoique plusieurs historiens les rangent au nombre des communautés qui suivent la regle de S. Augustin.

Cet ordre prit naissance en 1198, sous le pontificat d'Innocent II. Les fondateurs furent S. Jean de Matha & S. Felix de Valois. Le premier étoit natif de Faucon en Provence; le second étoit apparemment originaire de la petite province de Valois, & non pas de la famille royale de ce nom, qui ne commença que plus d'un siecle après; réflexion que n'ont pas faite les auteurs qui pour illustrer ce saint, l'en font descendre.

Gauthier de Chastillon fut le premier qui leur donna une place dans ses terres, pour y bâtir un couvent qui dans la suite devint le chef-lieu de tout l'ordre. Honoré III. confirma leur regle. Urbain IV. nomma l'évêque de Paris & d'autres prélats pour les réformer, & la réforme fut approuvée par Clément IV. en 1267.

Cet ordre possede environ 250 maisons distribuées en treize provinces, dont six se trouvent en France, trois en Espagne, trois en Italie, & une en Portugal. Ils ont eu autrefois un couvent en Angleterre, un en Ecosse, & un troisieme en Irlande.

Dans les chapitres généraux tenus en 1573 & 1576, on ordonna une réforme qui fut suivie quelque tems après par Julien de Nantonville, & par Claude Aleph, deux hermites de S. Michel; mais le pape Grégoire XIII. leur permit depuis de prendre l'habit de *trinitaires*, & dans la suite leur hermitage fut changé en une maison de l'ordre.

En 1609 le pape Paul V. leur permit de bâtir de nouvelles maisons, & introduire la réforme dans quelques-unes des anciennes. En 1635 Urbain VIII. commit par un bref le cardinal de la Rochefoucauld pour mettre la réforme dans toutes les maisons de l'ordre; ce qui fut exécuté en vertu d'une sentence où la réforme étoit contenue en huit articles, dont les

les principaux étoient que ces religieux eussent à observer la regle primitive approuvée par Clément IV. à s'abstenir de viandes, à porter des chemises de laine, à aller à matines à minuit, *&c.*

En 1454 on avoit aussi fait une réforme parmi ceux de Portugal.

L'habit des *trinitaires* est différent dans les différentes provinces.

TRINITAIRES DÉCHAUX *ou* DÉCHAUSSÉS, (*Hist. ecclésiast.*) est une réforme de l'ordre des *trinitaires* qui se fit en Espagne dans le chapitre général tenu en 1594, où il fut résolu que chaque province établiroit deux ou trois maisons pour y observer la regle primitive, pratiquer de plus grandes austérités, porter de plus gros habits, *&c.* de sorte cependant qu'on laissâ à ces réformés la liberté de retourner à leur ancien couvent quand bon leur sembleroit.

Dom Alvarez Basan ayant intention de fonder un monastere à Val de Pegnas, & desirant qu'il fût occupé par des *trinitaires déchaux*, on convint d'ajouter à la réforme la nudité des piés, afin que les *trinitaires* profitassent de cet établissement.

Ensuite la réforme fit des progrès dans les trois provinces d'Espagne, & enfin elle fut introduite en Pologne & en Russie; de-là en Allemagne & en Italie.

En France il y a aussi des *trinitaires déchaux* établis par Frere Jérome Hallies, lequel ayant été envoyé à Rome pour y solliciter la réforme telle qu'on l'avoit premierement établie en Espagne, obtint encore du pape la permission d'y ajouter un habit grossier & la nudité des piés. Il commenca cette réforme par le couvent de S. Denys à Rome, & par celui d'Aix en Provence.

En 1670 les religieux de cette réforme eurent assez de maisons pour en former une province; de sorte que la même année ils tinrent leur premier chapitre général.

TRINITAIRES RELIGIEUSES, (*Hist. ecclésiastiq.*) Il y a aussi des religieuses de la sainte Trinité établies en Espagne par S. Jean de Matha lui-même qui leur bâtit un couvent en 1201. Celles qui prirent d'abord l'habit n'étoient que des oblates qui ne faisoient point de vœux; mais en 1201. le monastere fut rempli de véritables religieuses sous la direction de l'Infante Constance, fille de Pierre II. roi d'Arragon, qui fut la premiere religieuse & la premiere supérieure de cet ordre.

Françoise de Romero, fille de Julien de Romero, lieutenant général des armes d'Espagne, établit aussi des religieuses *trinitaires déchaussées* à Madrid, vers l'an 1612. Son dessein étant de fonder un monastere d'augustines déchaussées, elle rassembla un certain nombre de filles, & les logea, pour un tems, dans une maison qui appartenoit aux *trinitaires* déchaux, & qui étoit située dans le voisinage. Comme ces filles alloient à l'église de ces religieux, & qu'elles s'étoient mises sous la direction du pere *Jean-Baptiste de la Conception*, leur fondateur, la connoissance qu'elles firent avec ce religieux, & les services qu'elles en reçurent, les engagerent à changer la résolution qu'elles avoient prise de se faire augustines; elles demanderent à leur directeur l'habit de son ordre, ce qu'il leur accorda.

Mais l'ordre s'étant opposé à ce dessein, & ayant refusé de prendre ces filles sous sa jurisdiction, elles s'adresserent à l'archevêque de Tolede qui leur permit de vivre suivant la regle de l'ordre des *trinitaires;* desorte qu'elles en prirent de nouveau l'habit en 1612, & commencerent leur noviciat.

Enfin il y a encore un tiers-ordre de *trinitaires*. *Voyez* TIERS ORDRE.

TRINITÉ THÉOLOGIQUE, nous appellons ainsi le mystere de la *Trinité*, en tant qu'il est du ressort de la foi, & des explications qu'en donnent les Théologiens.

Trinité ainsi considérée, *Trinitas* ou *Trias*, est le mystere de Dieu même subsistant en trois personnes, le Pere, le Fils, le Saint-Esprit, réellement distinguées les unes des autres, & qui possedent toutes trois la même nature numérique & individuelle. *Voy.* DIEU, PERSONNE, *&c.*

C'est un article de la foi chrétienne qu'il n'y a qu'un seul Dieu, & cette unité est tout le fondement de la croyance des chrétiens. Mais cette même foi enseigne que cette unité est féconde, & que la nature divine sans blesser l'unité de l'être suprème, se communique par le Pere au Fils, & par le Pere & le Fils au Saint-Esprit: fécondité au reste qui multiplie les personnes sans multiplier la nature.

Ainsi le mot *trinité* renferme l'unité de trois personnes divines réellement distinguées, & l'identité d'une nature indivisible. La *Trinité* est un ternaire de personnes divines, qui ont la même essence, la même nature & la même substance, non-seulement spécifique, mais encore numérique.

La *théologie* enseigne qu'il y a en Dieu une essence, deux processions, trois personnes, quatre relations, cinq notions, & la circumincession que les Grecs appellent περιχώρησις. Nous allons donner une idée de chacun de ces points, qu'on trouvera d'ailleurs traités dans ce Dictionnaire, chacun sous son titre particulier.

1°. Il y a donc en Dieu une seule essence, une seule nature divine qui est spirituelle, infinie, éternelle, immense, toute-puissante, qui voit tout, qui connoît tout, qui a créé toutes choses, & qui les conserve. Vouloir diviser cette nature, c'est établir ou le manichéisme, ou le tritheisme, ou le polythéisme. *Voyez* MANICHÉISME, *&c.*

2°. Il y a en Dieu deux processions ou émanations, savoir celle du Fils, & celle du Saint-Esprit. Le Fils tire son origine du Pere, qui est improduit, & le S. Esprit tire la sienne du Pere & du Fils. La procession du Fils s'appelle *génération*, celle du S. Esprit retient le nom de *procession*. *Voyez* GÉNÉRATION, *&c.*

Le Fils procede du Pere par l'entendement, ou par voie de connoissance: car Dieu se connoissant lui-même de toute éternité, nécessairement & infiniment, produit un terme, une idée, une notion ou connoissance de lui-même, & de toutes ses perfections, qui est appellée son *Verbe*, son *Fils*, l'*image de sa substance*, qui lui est égal en toutes choses, éternel, infini, necessaire, *&c.* comme son Pere.

Le Pere regarde son Fils comme son Verbe, & le Fils regarde son Pere comme son principe; & en se regardant ainsi l'un & l'autre éternellement, nécessairement & infiniment, ils s'aiment nécessairement, & produisent un acte de leur amour mutuel.

Le terme de cet amour est le S. Esprit, qui procede du Pere & du Fils par voie de spiration, c'est-à dire de volonté, d'amour & d'impulsion, & qui est aussi égal en toutes choses au Pere & au Fils. *Voyez* PERE, FILS *&* ESPRIT.

Ces processions sont éternelles, puisque le Fils & le S. Esprit qui en résultent, sont eux-mêmes éternels. Elles sont nécessaires & non contingentes, car si elles étoient libres en Dieu, le Fils & le S. Esprit qui en émanent seroient contingens, & dès-lors ils ne seroient plus Dieu. Enfin elles ne produisent rien hors du Pere, puisque le Fils & le S. Esprit qui en sont le terme, demeurent unis au Pere sans en être séparés, quoiqu'ils soient réellement distingués de lui.

3°. Chaque procession divine établit deux relations; l'une du côté du principe, ou de la personne de qui une autre émane; & l'autre du côté du terme ou de la personne qui émane d'une autre personne divine.

La paternité est une relation fondée sur ce que les théologiens scholastiques appellent *l'entendement notionel*, par lequel le Pere a rapport à la seconde personne qui est le Fils. La filiation est la relation par laquelle la seconde personne, c'est-à-dire le Fils, a rapport au Pere. Ainsi la premiere procession qu'on nomme *génération*, suppose nécessairement deux relations, la paternité & la filiation. *Voyez* PATERNITÉ *&* FILIATION.

La spiration active est la relation fondée sur l'acte notionel de la volonté, par laquelle la premiere & la seconde personne regardent ou se rapportent à la troisieme. La spiration passive, ou procession prise dans sa signification stricte, est la relation par laquelle la troisieme personne regarde ou se rapporte à la premiere & à la seconde. Par conséquent la seconde procession, qui retient proprement le nom de *procession*, forme nécessairement deux relations, la spiration active & la spiration passive. *Voyez* SPIRATION.

Ou pour exprimer encore plus clairement ces choses abstraites. La premiere personne qui s'appelle *Pere*, a en qualité de *Pere*, un rapport réel de *paternité* avec le Fils qu'il engendre. La seconde personne qui s'appelle *Fils*, a en qualité de *Fils*, un rapport réel de *filiation* avec le Pere qui le produit. La troisieme personne qui s'appelle le *Saint-Esprit*, a en qua-

qualité de *Saint Esprit*, un rapport réel de spiration passive avec le Pere & le Fils, parce qu'il en procede. Le Pere & le Fils qui produisent le S. Esprit ont en qualité de *principe du S. Esprit*, un rapport réel de spiration active avec cette troisieme personne qui émane d'eux.

4°. Par *personne* on entend une substance individuelle, raisonnable ou intellectuelle, ou bien une substance intellectuelle & incommunicable. *Voyez* PERSONNE.

Quoique dans les premiers siecles on ait disputé sur la signification du mot *hypostase*, quelques peres le rejettant pour ne pas paroître admettre en Dieu trois natures; cependant selon l'usage reçu depuis long-tems dans l'Eglise & dans les écoles, le mot *hypostase* est synonyme à celui de *personne*. Il y a donc dans la sainte *Trinité* trois hypostases, ou trois personnes, le Pere, le Fils & le S. Esprit, qui sont constituées par les relations propres & particulieres à chacune d'elles. En sorte qu'excepté ces relations, toutes choses leur sont communes. C'est de-là qu'est venu cet axiome en Théologie: *omnia in divinis unum sunt, ubi non obviat relationis oppositio*, c'est-à-dire qu'il n'y a point de distinction dans les personnes divines, lorsqu'il n'y a point d'opposition de relation. Ainsi tout ce qui concerne l'essence ou la nature leur est commun, il n'y a que les propriétés relatives qui regardent proprement les personnes. *Relativa nomina* Trinitatem *faciunt*, dit S. Fulgence, *lib. de Trinit. essentialia vero nullo modo triplicantur*.

Ainsi si la puissance est quelquefois attribuée au Pere, la sagesse au Fils, & la bonté au S. Esprit; & de même si l'on dit que les péchés d'infirmité ou de foiblesse sont commis contre le Pere, ceux d'ignorance contre le Fils, ceux de malice contre le S. Esprit, ce n'est pas à dire pour cela que ces attributs ne soient pas communs aux trois personnes, ni que ces péchés les offensent moins directement l'une que l'autre. Mais on leur attribue ou rapporte ces choses par voie d'appropriation, & non de propriété; car toutes ces choses sont communes aux trois personnes, d'où est venu cet axiome: *les œuvres de la sainte* Trinité *sont communes & indivises*, (c'est-à-dire elles conviennent à toutes les personnes divines), mais non pas leurs productions *ad intra* (comme on les appelle), par la raison qu'elles sont relatives.

Par *appropriation* on entend l'action de donner à une personne divine, à cause de quelque convenance, un attribut qui est réellement commun à toutes les trois. Ainsi dans les Ecritures, dans les epîtres des apôtres, dans le symbole de Nicée, la toute-puissance est attribuée au Pere, parce qu'il est le premier principe, & un principe sans origine, ou principe plus élevé. La sagesse est attribuée au Fils, parce qu'il est le terme de l'entendement divin, auquel la sagesse appartient. La bonté est attribuée au S. Esprit, comme au terme de la volonté divine à laquelle appartient la bonté.

Le Pere est la premiere personne de la sainte *Trinité*, par la raison que le Pere seul produit le Verbe par l'acte de son entendement; & avec le Verbe il produit le S. Esprit par l'acte de sa volonté.

Il est bon de remarquer ici que le S. Esprit n'est pas ainsi appellé à cause de sa spiritualité, qui est un attribut commun à toutes les trois personnes; mais à cause de la spiration passive qui lui est particuliere à lui seul. *Spiritus, quasi spiratus*.

Ajoutez à cela, que quand une personne de la sainte *Trinité* est appellée *premiere*, une autre *seconde* une autre *troisieme*, ces expressions ne doivent point s'entendre d'une priorité de tems ou de nature, qui emporteroit avec elle quelqu'idée de dépendance, ou de commencement dans le tems; mais d'une priorité d'origine ou d'émanation, qui consiste en ce qu'une personne produit l'autre; mais de toute éternité, & de telle sorte que la personne qui produit ne peut exister, ni être conçue sans celle qui est produite.

5°. Il suit de ce que nous avons dit, que dans la *Trinité* il y a des notions; & par *notion* l'on entend une marque particuliere, ou un caractere distinctif qui sert à distinguer les trois personnes, & l'on en compte cinq. La *paternité*, qui distingue le Pere du Fils & du S. Esprit. La *filiation*, qui distingue le Fils des deux autres personnes divines. La *spiration active*, qui distingue le Pere & le Fils d'avec le S. Esprit, & la *spiration passive*, qui distingue le S. Esprit du Pere & du Fils. Quelques théologiens prétendent que ces quatre notions suffisent, & que le Pere est assez distingué du Fils par la *paternité*, & du S. Esprit par la *spiration active*; mais le plus grand nombre ajoûte encore pour le Pere l'*innascibilité*. En effet, elle seule donne une idée juste & totale du Pere, qui est la premiere des trois personnes divines. Cette premiere personne est *improduite*, & qui dit simplement *pere*, n'énonce pas une personne non engendrée: quiconque est pere, peut avoir lui-même un pere.

6°. La circumincession, ou περιχώρησις, est l'inexistence intime des personnes divines, ou leur mutuelle existence l'une dans l'autre. Car quoiqu'elles soient réellement distinguées, elles sont cependant consubstantielles; c'est pourquoi J. C. dit dans S. Jean, *ch. xiv. Quoi, vous ne croyez pas que je suis dans le Pere, & que le Pere est en moi?* L'identité d'essence que les Grecs appellent ὁμουσία, & la consubstantialité avec la distinction des personnes, sont nécessaires pour la circumincession. *Voyez* CIRCUMINCESSION.

Telle est la foi sur le mystere de la sainte *Trinité* & telles sont les expressions consacrées parmi les Théologiens pour expliquer ce mystere, autant que les bornes de l'esprit humain peuvent le permettre. Car on sent d'abord combien il en surpasse la foible portée, & qu'on ne sauroit trop scrupuleusement s'attacher au langage reçu dans une matiere où il est aussi facile que dangereux de s'égarer, comme l'a dit S. Augustin: *in iis ubi quæritur unitas* trinitatis, *Patris, & Filii, & Spiritus Sancti, nec periculosius alicubi erratur, nec laboriosius aliquid quæritur. lib. I. de Trinit. c. j.*

En effet, il est peu de dogmes qui aient été attaqués avec tant d'acharnement & tant de différentes manieres pas les ennemis du christianisme. Car sans parler des Juifs modernes qui le nient hautement pour ne pas reconnoître la divinité de Jesus-Christ, & sous prétexte de maintenir l'unité d'un Dieu qui leur est si expressement recommandée dans l'ancienne loi, comme si l'on n'y trouvoit pas des traces suffisantes de ce mystere; parmi les autres hérétiques, les uns l'ont combattu dans toutes ses parties en niant la *trinité* des personnes; d'autres, ne l'ont attaqué qu'en quelque points, soit en multipliant ou en diversifiant la nature divine, soit en niant l'ordre d'origine qui se trouve entre le Pere, le Fils & le Saint-Esprit.

Sabellius & ses sectateurs qui ont paru dans le iij. siecle de l'Eglise, les Spinosistes & les Sociniens qui se sont élevés dans ces derniers tems, en ont nié la possibilité & la réalité. La *possibilité*, parce qu'ils prétendent qu'il implique contradiction qu'il y ait en Dieu trois personnes réellement distinguées les unes des autres, & que ces trois personnes possedent une seule & même nature numérique & individuelle. La *réalité*, parce qu'ils s'imaginent qu'il n'en est fait aucune mention dans les livres saints. Suivant eux, c'est la même personne divine ou le même Dieu qui est nommé *Pere, Fils* & *Saint-Esprit* dans les Ecritures. *Pere*, entant qu'il est le principe de toutes choses & qu'il a donné l'ancienne loi. *Fils*, entant qu'il a daigné instruire de nouveau les hommes par Jesus-Christ qui étoit lui-même un pur homme. *Saint-Esprit*, entant qu'il éclaire les créatures raisonnables, & qu'il les échauffe du feu de son amour.

Jean Philoponus est le premier qu'on connoisse avoir multiplié la nature divine dans les trois personnes de la sainte *Trinité*. Il enseignoit, selon Nicephore *hist. l. XVIII.* que le Pere, le Fils & le Saint-esprit avoient la même nature spécifique, en ce qu'ils possédoient tous trois la même divinité; mais il ajoutoit que la nature divine ne se trouve pas une en nombre dans ces trois personnes & qu'elle y est réellement multipliée. Erreur que l'abbé Faydit a renouvellée dans le dernier siecle. Arius, prêtre d'Alexandrie & Macédonius, patriarche de Constantinople, ont soutenu; l'un, que le Verbe n'étoit pas consubstantiel au Pere; l'autre, que le Saint-Esprit n'étoit pas Dieu comme le Pere & le Fils. Deux points que les Ariens modernes ou Antitrinitaires ont aussi avancé dans ces derniers tems. Enfin les Grecs pensent que le Saint-Esprit ne procede que du Pere & nullement du Fils.

A ces différentes erreurs, les Orthodoxes opposent. 1°. Les écritures qui établissent évidemment l'existence de ce mystere, & par conséquent sa possibilité dont la raison seule n'est pas juge compétent. 2°. Les déci-

décisions de l'église & sa tradition constante. 3°. Les recherches & les raisonnemens d'un grand nombre de Théologiens, soit protestans, soit catholiques, qui ont approfondi ces matieres dans les disputes avec les Sociniens, de maniere à faire voir que les interprétations que ceux-ci donnent aux Ecritures sont fausses, forcées & également contraires à l'esprit & à la lettre des livres saints. On peut consulter sur ce point les PP. Petau & Thomassin, MM. Bossuet, Huet & Whitasle; & parmi les Protestans, Abadie, la Place, Bullus, *Hoornébek*, &c.

TRINITÉ PHILOSOPHIQUE, nous entendons par ce terme, les divers sentimens répandus dans l'antiquité sur une *trinité* d'hypostases dans la divinité.

En effet, parmi les payens, plusieurs écrivains semblent avoir eu quelque notion de la *Trinité*. Steuch. Eugub. *de Peren. Philos. lib. I. c. iij.* observe qu'il n'y a rien dans toute la théologie payenne qui ait été ou plus approfondi, ou plus généralement avoué par les Philosophes que la *Trinité*. Les Chaldéens, les Phéniciens, les Grecs & les Romains ont reconnu dans leurs écrits que l'être suprème a engendré un autre être de toute éternité, qu'ils ont appellé quelquefois le *fils de Dieu*, quelquefois le *verbe*, quelquefois l'*esprit* & quelquefois la *sagesse de Dieu*, & ont assuré qu'il étoit le créateur de toutes choses. *Voy.* FILS.

Parmi les sentences des Mages descendans de Zoroastre, on trouve celle-ci, πάντα ἐτέλεσε πατὴρ καὶ νῷ παρέδωκε δευτέρῳ; le pere a accompli toutes choses & les a remises à son second esprit. Les Egyptiens appelloient leur *trinité hempta*, & ils l'ont représentée comme un globe, un serpent & une aîle joints dans un symbole hiéroglyphique. Le P. Kircher & M. Gale supposent que les Egyptiens avoient reçu cette doctrine du patriarche Joseph & des Hébreux.

Les Philosophes, dit S. Cyrille, ont reconnu trois hypostases ou personnes. Ils ont étendu leur divinité à trois personnes, & même se sont quelquefois servis du mot *trias*, trinité. Il ne leur manquoit que d'admettre la consubstantialité de ces trois hypostases, pour signifier l'unité de la nature divine à l'exclusion de toute triplicité, par rapport à la différence de nature, & de ne point regarder comme nécessaire de concevoir quelqu'infériorité de la seconde hypostase, par rapport à la premiere; & de la troisieme, par rapport aux deux autres. *Voyez* HYPOSTASE.

Plotin soutient, *Ennead. V. lib. I. chap. viij.* que cette doctrine est très-ancienne, & qu'elle avoit déja été enseignée, quoiqu'obscurément par Parmenide. Il y en a qui rapportent l'origine de cette opinion aux Pythagoriciens, & d'autres l'attribuent à Orphée, qui a nommé ces trois principes *Phanès*, *Uranus* & *Chronus*. Quelques savans ne trouvent pas vraissemblable que cette *trinité* d'hypostases soit une invention de l'esprit humain, & M. Codworth, entr'autres, juge qu'on peut en croire Proclus, qui assure que c'est une *théologie de tradition divine*, θεοπαράδοτος θεολογία, & qu'ayant été donnée aux Hébreux, elle est passée d'eux à d'autres nations, parmi lesquelles elle s'est néanmoins corrompue; & en effet, il est fort probable que les Hébreux l'aient communiquée aux Egyptiens, ceux-ci aux Phéniciens & aux Grecs, & que par laps de tems, elle se soit altérée par les recherches mêmes des Philosophes, dont les derniers, comme c'est la coutume, auront voulu substituer & ajouter de nouvelles découvertes aux opinions des anciens. Il est vrai, d'un autre côté, que le commerce des philosophes grecs avec les Egyptiens, ne remonte qu'au voyage que Pythagore fit en Egypte, où il conversa avec les prêtres de ce pays, ce qui ne remonte pas plus haut que l'an du monde 3440, & il y avoit alors plus de mille ans que les Hébreux étoient sortis d'Egypte. Il eût été par conséquent fort étonnant que les Egyptiens eussent conservé des idées bien nettes & bien pures de la *trinité*; & ils n'en purent gueres donner que de confuses à Pythagore, sur un dogme qui leur étoit, pour ainsi dire étranger, puisqu'ils avoient eux-mêmes considérablement obscurci ou défiguré les principaux points de leur propre religion.

Quoi qu'il en soit, les Philosophes qui admettoient cette *trinité* d'hypostases, la nommoient *trinité de dieux*, *un premier*, *un second*, *un troisieme dieu*. D'autres ont dit *une trinité de cause*, *de principes ou de créateurs*. Numenius disoit qu'il y a trois dieux, qu'il nomme *le pere*, *le fils & le petit-fils*. Philon, tout juif qu'il étoit, a parlé d'un second dieu. Cette tradition fut exprimée en termes impropres & corrompus en diverses manieres parmi les payens. Il y eut quelques Pythagoriciens & quelques Platoniciens qui dirent que le monde étoit la troisieme hypostase dont il s'agissoit, de sorte qu'ils confondoient la créature & le créateur. On ne peut pas les excuser, en disant qu'ils entendoient principalement par-là l'esprit ou l'ame du monde, puisque s'il y avoit une ame du monde, qui conjointement avec le monde sensible composât un animal, il faudroit que cette ame fût une créature. 2°. Il y eut encore quelques philosophes des mêmes sectes, qui croyant que les différentes idées qui sont dans l'entendement divin, sont autant de dieux, faisoient de la seconde hypostase un nombre infini de divinités. 3°. Proclus & quelques nouveaux Platoniciens établirent un nombre infini de *henades* ou d'unités qu'ils plaçoient au-dessus de leur premier esprit qui faisoit leur seconde hypostase, & plaçoient de même une infinité de *noës* ou d'*esprits* au-dessus de la troisieme hypostase, qu'ils nommoient *la premiere ame*. De-là vinrent une infinité de dieux subalternes ou créés dans leur théologie, ce qui les jetta dans l'idolâtrie & dans la superstition, & les rendit les plus grands ennemis du christianisme.

Mais de tous les anciens philosophes, aucun ne s'est exprimé sur cette *trinité* d'hypostases plus formellement que Platon. Ce philosophe établit trois Dieux éternels, & qui ne sont pas des choses abstraites, mais des êtres subsistans. On peut voir là-dessus la seconde épître à Denys. La deuxieme hypostase de Platon, où l'entendement est aussi sans commencement. Il assuroit la même chose de la troisieme hypostase, nommée l'*ame*. Il y a là-dessus des passages remarquables de Plotin & de Porphyre, qui disent que la seconde *existe par elle même* & *est le* pere d'elle-même, αὐτογένητος καὶ αὐτοπάτωρ. Plotin en particulier a expliqué ce mystere, en disant qu'encore que la seconde hypostase procede de la premiere, elle n'a pas été produite à la maniere des créatures, ni par un effet arbitraire de la volonté divine; mais qu'elle en est sortie comme une émanation naturelle & nécessaire. Les trois hypostases de Platon sont non-seulement éternelles, mais aucune d'entre elles ne peut être détruite. Enfin elles renferment également tout l'univers, c'est-à-dire, qu'elles sont infinies & toute-puissantes. Cependant ce philosophe admettoit entre elles une espece de subordination; l'on agitoit dans les écoles platoniciennes à-peu-près les mêmes difficultés qui ont donné tant d'exercice à nos théologiens. Le P. Petau, *Dogm. théolog. tom II. l. I. c. j.* après avoir expliqué le sentiment d'Arius, a soutenu que cet heresiarque étoit un véritable platonicien. Tandis que M. Cudworth prétend au contraire que c'est S. Athanase qui a été dans les sentimens de Platon. Il faut avouer que l'obscurité de ce philosophe & de ses disciples, donne lieu de soutenir l'un & l'autre sentiment. *Voyez* le Clerc, *Bibliot. chois. tom. III. art. j.*

Voilà sans doute ce qui a donné lieu à quelques modernes d'avancer que les peres de la primitive église avoient puisé leur doctrine sur la *trinité* dans l'école de Platon; mais le P. Mourgues & le P. Balthus, jésuites, qui ont approfondi cette matiere, montrent qu'il n'y a rien de si absurde que de supposer que c'est la *trinité* de Platon qui a été adoptée dans l'Eglise, & que d'avoir recours au prétendu platonisme des peres, pour décréditer leur autorité par rapport à ce dogme. En effet, outre que toutes les vérités fondamentales qui concernent ce mystere sont contenues dans l'Ecriture & ont été définies par l'Eglise, quelle qu'ait été l'opinion des peres considérés comme philosophes, elle n'influe point sur le dogme de la *Trinité* chrétienne, qui ne dépend nullement des opinions de la philosophie; & l'on peut faire, puisque l'occasion s'en présente, les trois remarques suivantes sur cet article de notre foi. 1°. La *Trinité* que nous croyons, n'est point une *trinité* de noms & de mots, ou de notions de métaphysique, ou de conceptions incomplettes de la divinité: cette doctrine a été condamnée dans Sabellius & dans d'autres: c'est une *trinité* d'hypostases, de substances & de personnes. 2°. C'est qu'encore que la deuxieme hypostase ait été engendrée par la premiere, & que la troisieme procede de l'une & de l'autre; ces deux dernieres ne sont pas néanmoins des créatures, mais sont coéternelles à la premiere. 3°. C'est que ces trois

trois hypoftafes ne font réellement qu'un feul Dieu, non-feulement à caufe du confentement de leurs volontés, (ce qui ne feroit qu'une unité morale), mais encore à caufe de leur mutuelle union de fubftance, que les anciens ont nommées *circum in feffion*, περιχώρησις ou *inexiftences* ἐνύπαρξις, ce qui emporte une unité réelle & phyfique.

Quoiqu'on ne puiffe trouver d'autres exemples d'une femblable union dans les créatures; puifque deux fubftances diverfes font un feul homme, trois hypoftafes divines peuvent bien faire un feul Dieu. Ainfi quoiqu'il y ait dans ce dogme une profondeur impénétrable, il ne renferme pourtant point de contradiction & d'impoffibilité. Au refte, il femble que la providence divine ait confervé la *trinité* felon le fyftème des Philofophes dans le monde payen, jufqu'à ce que le chriftianifme parut, pour lui préparer une voie par laquelle il pût être reçu des habiles gens. *Cet article eft en partie tiré des mémoires de M. Formey, hiftoriographe de l'académie royale de Pruffe.*

TRINITÉ, (*fête de la très-fainte.*) fête folemnelle que l'on célebre dans l'Eglife romaine, en l'honneur du myftere de la *Trinité*, le premier dimanche après la fête de la Pentecôte.

Quoique de tout tems on ait honoré ce myftere, & que tout le culte des Chrétiens confifte à adorer un Dieu en trois perfonnes, cependant la fête particuliere de la *Trinité* eft d'une inftitution affez recente. Vers l'an 920, Etienne, evêque de Liége, fit dreffer un office de la *Trinité*, qui s'établit peu à peu dans diverfes églifes. On célebroit ordinairement la meffe de la *Trinité* dans les jours qui manquoient d'offices; mais le pape Alexandre II. ne voulut approuver aucun jour particulier pour la fête de la fainte *trinité*, quoiqu'elle fût établie dans plufieurs églifes particulieres. Alexandre III. déclara fur la fin du xij^e^ fiecle, que l'Eglife romaine ne connoiffoit point cette fête. Pothon, moine de Prom, qui vivoit dans le même fiecle, en combattit l'ufage, & il fut encore vivement attaqué dans le xiij^e^. fiecle, cependant le concile d'Arles, tenu en 1260, l'établit pour fa province. On croit que ce fut au xiv^e^ fiécle, que l'églife de Rome reçut la fête de la *Trinité*, fous le pontificat de Jean XXII. & que ce pape la fixa au dimanche qui fuit immédiatement la Pentecôte, mais ce fait eft fort douteux: car le cardinal Pierre d'Ailly, follicita en 1405. Benoît XIII pour l'établiffement de cette fête, & Gerfon dit que de fon tems l'inftitution en étoit encore toute nouvelle. Les Grecs n'ont point encore la fête folemnelle de la *Trinité*, ils en font feulement l'office le lundi, le lendemain de la Pentecôte. Baillet, *vies des faints, hift. des fêtes mobiles.*

TRINITÉ, (*critiq. facrée.*) ce mot eft reçu pour défigner le myftere de Dieu en trois perfonnes, le pere, le fils & le faint-efprit. Il me femble qu'il y auroit de la témérité d'entreprendre d'expliquer ce dogme, parce que vû le filence des écrivains facrés, les explications ne peuvent être qu'arbitraires, & chacun a droit de forger la fienne. De-là vient que S. Hilaire par fon expreffion *trina deitas*, trouva tout autant de cenfeurs que d'approbateurs, qui difputerent vainement fur un fujet dont ils ne pouvoient fe former d'idée. Auffi Chilperic I. monarque fingulier, fi le portrait que nous en a fait Grégoire de Tours eft fidele, voulut donner un édit pour défendre de fe fervir même à l'avenir du terme de *trinité*, & de celui de *perfonne* en parlant de Dieu. Il condamnoit le premier terme parce qu'il n'étoit pas dans l'Ecriture, & profcrivoit le fecond, parce qu'étant d'ufage pour diftinguer parmi les hommes chaque individu, il prétendoit qu'il ne pouvoit en aucune maniere convenir à la divinité. (*D. J.*) (1)

TRINITÉ, *fraternité ou confrairie de la fainte*, eft une fociété inftituée à Rome par faint Philippe de Néry, en 1548, pour avoir foin des pélerins qui viennent de toutes les parties du monde, fe rendre dans cette ville capitale, pour vifiter les tombeaux des apôtres faint Pierre & faint Paul. *Voyez* FRATERNITÉ.

Ceux qui compofent cette fociété, ont une maifon où ils entretiennent pendant l'efpace de trois jours non-feulement les pélerins, mais auffi les pauvres convalefcens, & ceux qui étant fortis trop-tôt de l'hôpital, pourroient être fujets à des rechutes.

Cet établiffement fut d'abord fait dans l'églife de S. Sauveur, *in campo*, & ne confiftoit qu'en quinze perfonnes qui tous les premiers dimanches du mois fe trouvoient dans cette églife, pour pratiquer les exercices de piété prefcrits par faint Philippe de Néry, & pour entendre fes exhortations; en 1558, Paul IV. donna à la fraternité l'églife de faint Benoît, que les freres intitulerent du nom de la *fainte Trinité*. Depuis ce tems là, ils ont bâti & joint à l'églife un hôpital très-vafte, pour les pélerins & malades convalefcens.

Aujourd'hui cette fraternité eft très-confidérable, & la plûpart de la nobleffe de Rome de l'un ou de l'autre fexe, lui fait l'honneur d'en être membres.

La congrégation de la *fainte Trinité* confifte en douze prêtres, établis dans l'hôpital de la fraternité pour prendre foin des pélerins & de ceux que l'on a coutume d'y entretenir.

Comme les fréquens changemens de prêtres donnoient occafion à une partie des différens qui s'élevoient dans cet hôpital, fur la conduite fpirituelle & fur l'inftruction des pélerins, les gardiens & adminiftrateurs pour y établir une plus grande uniformité, y formerent une congrégation de douze prêtres qui logent aujourd'hui dans un quartier de l'hôpital, & y vivent en communauté comme dans un monaftere.

TRINITÉ, (*ordre de la fainte.*) *Voyez* TRINITAIRES.

TRINITÉ CRÉÉE, *filles de la*, (*Hift. des ord. relig.*) c'eft le nom bien étrange des religieufes de la fociété de S. Jofeph. Ces filles avoient une maifon à la Rochelle qui y fut établie en 1659; cinq ans après les fœurs de cette maifon ayant eu envie d'embraffer l'état régulier, firent des vœux, & jetterent les fondemens d'un ordre pour lequel on dreffa des regles & des conftitutions, qui furent imprimées à Paris en 1664, fous le titre de regle des filles de la *Trinité créée*, dites religieufes de la congrégation de faint Jofeph, inftituée pour l'éducation des filles orphelines dans la ville de la Rochelle. Cette feule maifon de la Rochelle fait jufqu'ici tout cet ordre. (*D. J.*)

TRINITÉ *maifon de la*, (*Hift. mod. d'Angl.*) *the trinity-houfe*; c'eft ainfi qu'on appelle en Angleterre, une célebre confrairie, corporation, ou compagnie de gens de mer, à qui l'ufage & la légiflature ont con-

(1) Les explications qu'on peut donner du dogme de la très-Sainte *Trinité*, abfolument ne doivent pas être arbitraires, mais elles doivent être telles, qu'il n'y ait rien du tout qui puiffe être contraire à la révélation divine fur ce myftère, révélation déjà tant de fois expliquée par les docteurs Catholiques, & reçue par l'Eglife. C'eft pourquoi, quoique dans les premiers fiécles les SS. PP. & les auteurs fe ferviffent indifféremment de certains mots, comme les Grecs de ceux d'οὐσία ὑπόστασις & autres, & les Latins de ceux de *fubfiftentia & fubftantia*, les employant indifféremment l'un au-lieu de l'autre; ces mots ayant à-préfent d'un confentement unanime cette fignification déterminée οὐσία *fubftance* ou *nature*, ὑπόστασις *fubfiftence* ou *perfonnalité* fuivant le langage de l'école, on ne fauroit, fans tomber dans une héréfie, affurer qu'il y a en Dieu trois fubftances, ou qu'il n'y a qu'une hypoftafe. De-là vient que le grand S. Jérôme docteur de l'Eglife protefta dans fa LVII. lettre écrite au Pape Damas qu'il n'employeroit d'autres mots que ceux qu'il voudroit bien lui indiquer: „ determinez vous-même, je vous en prie; „ je ne ferai pas difficulté de dire trois hypoftafes, fi vous me „ l'ordonnez. Toutes les claffes n'entendent par le mot *hypoftafe* „ que *fubftance*, & qui, dites-moi, ofera admettre, fans fe rendre „ coupable d'un facrilége, trois fubftances? (en Dieu) . . . La foi „ catholique romaine ne permet pas cela. Qu'on laiffe les trois „ hypoftafes, fi vous le jugez ainfi; & qu'on n'en admette qu'une. „ Mais fi vous croyez que ce foit bien de dire trois hypoftafes, „ nous ne nous y oppoferons pas: *Difcernite, fi placet, obfecro: non timebo tres hypoftafes dicere, fi jubetis. Tota fæcularium litterarum fchola nihil aliud hypoftafim nifi ufiam novit. Et quis, rogo, ore facrilego tres fubftantias prædicavit? . . . . abfit hoc a romana fide. Taceantur tres hypoftafes, fi placet, & una teneatur. Aut fi rectum putatis tres hypoftafes nos dicere, non urgemus.* Ainfi non feulement il n'eft permis à perfonne de donner arbitrairement les explications touchant le myftère de la *Trinité*, mais il n'eft pas même permis de fe fervir d'autres mots que ceux que l'Eglife a adoptés, & qui ont une fignification déterminée, généralement reçue de tous les catholiques. S'il y a quelque différence entre les écoles catholiques, elle confifte feulement dans la maniére dont chacune fe fert pour pouvoir perfuader les hommes que ce myftère ne renferme en lui-même aucune contradiction, & qu'il ne repugne point à la raifon quoiqu'elle ne puiffe pas le comprendre entiérement; mais toutes les écoles font parfaitement d'accord fur la fubftance du dogme, & fe fervent de tous les mots que l'Eglife Catholique a adoptés. (W)

confié plusieurs articles de police, concernant la navigation des côtes & des rivieres, & particulierement ce qui regarde le lamanage & le lestage des navires.

Elle doit son origine à Henri VIII, qui, par des lettres-patentes du mois de Mars de la quatrieme année de son regne, incorpora les mariniers anglois, sous le nom de *maîtres gardiens, & assistans de la société de la très glorieuse* Trinité, *Master Wardens, and assistans of the guild fraternity, or Brothers hood of the most glorious, and individual triniti*; c'est le titre singulier qu'on lui donna.

Cette confrairie fut érigée dans la paroisse de Deptford-Strand, au compté de Kent, où elle eut sa premiere maison; depuis elle en a élevé quelques autres en divers endroits, qui sont celles de Newcastle sur la Tine, dans le Northumberland. Celle de Kingstone-sur Hull, dans l'York-Shire, & celle des cinq ports. La maison de Deptford-Strand, est comme le chef lieu de la confrairie.

L'acte du parlement passé sous Elisabeth, attribue à la maison de la *Trinité*, le droit de placer sur les côtes d'angleterre, les tonnes, les bouées, les balises & les fanaux qu'elle juge à propos, pour la sûreté de la navigation, & l'autorise à donner aux gens de mer, la permission d'exercer sur la tamise, le métier de batelier; sans que qui que ce soit puisse leur apporter aucun empêchement.

La corporation de *la trinité* est composée d'anciens & de jeunes confreres. Il y a trente-un anciens, le nombre des jeunes n'est pas limité. Tout marinier peut prétendre d'y être admis. On tire les anciens du nombre des jeunes. Quand une fois ils ont été élus, ils conservent cette qualité toute leur vie, à moins que par quelque malversation, ils ne se fassent casser. On choisit annuellement entr'eux un maître, quatre gardiens, & huit assesseurs. Le pouvoir accordé à la corporation par la couronne, s'exerce par le maître, les gardiens, les assesseurs, & les anciens.

On leur remet quelquefois des causes maritimes à juger, & l'on s'en tient à leur jugement. De plus, la cour de l'amirauté les charge d'instruire certains procès, & de les rapporter.

La corporation de la *trinité*, indépendamment de plusieurs franchises, jouit du privilége exclusif de fournir des pilotes, pour conduire les navires hors de la Tamise & du Medway, jusqu'aux dunes, & des dunes dans le Medway & dans la Tamise. Elle peut faire tel réglement qu'elle juge nécessaire pour le bon ordre, le soutien & l'augmentation de la navigation, & des mariniers. Elle a droit d'appeller devant elle, tout maître, pilote, ou homme de mer employé dans un vaisseau sur la Tamise, & de condamner à une amende ceux qui refusent de comparoître. Quoique la police de la Tamise, depuis le pont de Londres jusqu'à la mer, soit particulierement de son ressort, ses soins ne laissent pas de s'étendre encore au-delà; mais la Tamise en est l'objet principal, à cause que le courant du commerce y est plus animé.

La corporation a deux hôpitaux en Deptford-Strand, & un à Mile-End, pour le secours des matelots. Elle doit ces trois édifices au chevalier Baron & Richard Brown de Sayes-Court, au capitaine Richard Maples, & au capitaine Henry Mudel; les noms des bienfaiteurs de leur pays doivent passer à la postérité.

Indépendamment de ces trois fondations, la confrairie de la *Trinité* fait de petites pensions par mois à plus de deux mille matelots, ou à leurs veuves. Ces charités montent annuellement à cinq mille & quelquefois six mille livres sterlings. Non seulement cette corporation aide les mariniers que la vieillesse ou les accidens mettent hors d'état de gagner leur vie, mais elle étend même ses aumônes sur tous les gens de mer qui languissent dans l'indigence, soit par défaut d'occupation, soit par quelqu'autre raison.

Le produit d'un grand nombre d'amendes, appliquées au profit de la corporation; les droits qu'elle perçoit pour les fanaux, les bouées, les balises, le lestage; les donations des confrairies & des personnes charitables, sont les sources d'où sortent les fonds qui la mettent en état de faire de pareilles libéralités. Enfin les services importans que cette société rend au public, lui ont mérité, que les Anglois ne prononcent point son nom, sans l'accompagner de l'épithete d'*éminente*, & c'est une qualification des plus honorables. (*D. J.*)

TRINITÉ, *île de la*, (*Géog. mod.*) grande & belle île de l'Amérique équinoxiale, dans le golfe de Paria, sur la côte de la nouvelle Andalousie, au midi des Antilles; elle peut avoir environ 100 à 120 lieues de circuit; sa figure est à peu-près celle d'un triangle, dont le plus petit côté est tourné à l'occident & fait un angle rentrant, formant une grande baie très-profonde; cette île appartient aux Espagnols, & quoique son terrein soit extrèmement fertile, à peine est-elle peuplée. L'intérieur du pays est couvert de forêts, remplies d'une multitude d'arbres d'une grosseur énorme; on y trouve beaucoup d'acajoux d'une beauté admirable, dont on se sert pour construire de grands canots & des pirogues d'une seule piece, qui peuvent porter trente & quarante hommes, même plus; ces arbres servent encore à former des madriers & des planches de plus de 30 piés de longueur, qu'on emploie utilement à border des bâtimens de mer & à d'autres usages.

Les habitans de la *Trinité* trouvent abondamment de quoi vivre à la façon du pays, la terre leur fournit naturellement beaucoup de fruits; ils peuvent cultiver du manioc, du mahis & des légumes de toutes especes, le poisson, les crabes & le gibier ne leur manquent pas; du reste, ils sont si misérables par leur paresse & par le peu de commerce qu'ils font, que le gouverneur, quoique plus opulent que les autres habitans, reserve ses souliers pour s'en parer les jours de cérémonie.

TRINITÉ, *île de la* (*Géog. mod.*) ou ila della *Trinitad*, île de l'Amérique méridionale, dans la mer du Sud, sur la côte de la Terre-ferme, au nord de l'embouchure de l'Orénoque. Elle appartient aux Espagnols; on lui donne 25 lieues de long, sur 18 de large, mais l'air y est mal-sain, à cause qu'il est ordinairement chargé de brouillards. Colomb a découvert cette île en 1498; la petite ville de Saint-Joseph est sa capitale. *Latit. mérid.* 9. *latit. septent.* 10. 30. suivant les cartes hollandoises. (*D. J.*)

TRINITÉ, *la* (*Géog. mod.*) ou comme disent les Espagnols, la *Trinitad*, ville de l'Amérique méridionale, dans la Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade, sur le bord oriental de la riviere de la Magdalena, à 24 lieues de Santa-Fé. *Latitude* 5. 30. (*D. J.*)

TRINITÉ *ou* TRINITAD, (*Géog. mod.*) ville ou bourgade de l'Amérique méridionale, dans la nouvelle Espagne, sur la côte de la mer du sud, au gouvernement de Guatimala, & à 4 lieues du port d'Acaxutla, vers le sud-ouest, dans un terroir fertile en cacao. C'est un lieu de grand trafic, où toutes les marchandises qui viennent du Pérou & de la nouvelle Espagne sont transportées. (*D. J.*)

TRINITÉ, *la*, (*Géog. mod.*) *Trinitad*, petite ville de l'île de Cuba, en Amérique. Elle est sur une riviere poissonneuse. Son port est accessible & commode; son négoce consiste en tabac qui est très-bon. (*D. J.*)

TRINIUM, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie. Pline, *l. III. c. xij.* le marque dans le pays des *Trentani*. On le nomme présentement *Trigno*. (*D. J.*)

TRINIUMGELD, s. m. (*Hist. mod.*) c'est une espece de compensation qui fut en usage parmi les Anglosaxons, pour punir de grands crimes dont on ne pouvoit être absous, qu'en payant trois fois une amende. *Voyez* ARGENT. (*D. J.*)

TRINO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans le Montferrat, proche le Pô, à 8 milles de Casal. Elle est fortifiée à la moderne, & a été cédée au duc de Savoye en 1631. par le traité de Quierasque. *Long.* 25. 52. *lat.* 45. 10. (*D. J.*)

TRINOBANTES (*Géog. anc.*) selon César, *Bell. gall. l. V. c. xx. Trinovantes*. Selon Tacite, *Trinoantes*. Selon Ptolomée, *l. II. c. iij.* peuples de la Grande-Bretagne. Ils habitoient, selon quelques-uns, aux environs de Londres; d'autres les mettent dans le pays appellé depuis *Essex*; & d'autres veulent qu'ils ayent habité le Middelsex.

Les *Trinobantes* voyant que César s'approchoit de leur pays, lui envoyerent des députés pour lui demander la paix. En même tems, ils le supplierent de prendre sous sa protection Mandrubatius, leur roi, qui s'étoit retiré dans les Gaules, lors de la mort d'Immanuantius son pere, à qui Cassivellaunus avoit ôté la vie, après lui avoir enlevé ses états. César promit de leur envoyer Mandrubatius, à condition qu'ils lui fourniroient des vivres, & qu'ils lui livreroient quarante ôtages, à quoi ils obéirent sur

le

le champ. Les *Trinobantes* furent des premiers qui se souleverent contre les Romains du tems de Néron. (*D. J.*)

TRINOME, *en terme de Mathématiques*, est l'assemblage de trois termes, ou monomes, joints les uns aux autres par les signes + ou —. Tels sont $a + b - c$, $a^2 b + c a d - b^3$, &c.

TRINQUART, s. m. *terme de Charpenterie*, petit bâtiment qui sert à la pêche du harang, que les François font dans la Manche; les *trinquarts* sont depuis douze jusqu'à quinze tonneaux. (*D. J.*)

TRINQUET, s. m. *terme de Marine*; c'est le second mât de la galere. *Voyez* GALERE.

TRINQUETIN, s. m. *terme de Marine*; c'est le bordage extérieur le plus élevé de la galere.

TRINQUETTE, s. f. *terme de Marine*, voile triangulaire qu'on met à l'avant de certains vaisseaux.

TRINQUILIMALE, (*Géog. mod.*) forteresse de l'île de Ceylan, dans la partie orientale de l'île, à l'entrée de la baie de *Trinquilimale*, ou de Los Arcos, sur une pointe qui avance dans la mer, du côté du nord. *Long.* suivant le P. Noël, 100. 58. 45. *lat.* 8. 50. (*D. J.*)

TRIO, s. m. musique à trois parties principales ou récitantes. Cette espece de composition passe pour la plus excellente, & doit aussi être la plus réguliere de toutes. Outre les regles générales du contre-point il y en a de particulieres pour le *trio*, qui ne laissent pas d'être rigoureuses, mais dont la parfaite observation fait du *trio* la plus agréable de toutes les harmonies. Ces regles découlent toutes de ce principe, que l'accord parfait étant formé de trois sons différens, il faut dans chaque accord, pour remplir l'harmonie, distribuer tous ces trois sons, autant qu'il se peut, entre les trois parties du *trio*. A l'égard des dissonnances, comme on ne les doit jamais doubler, & que leur accord est composé de plus de trois sons, c'est encore une plus grande nécessité de diversifier & de bien choisir les sons qui les doivent accompagner.

Delà ces diverses regles, de ne passer aucun accord sans faire entendre la tierce ou du-moins la sixte; par conséquent d'éviter de frapper à la fois la quinte & l'octave; de ne pratiquer l'octave qu'avec beaucoup de précaution; d'éviter la quarte autant qu'il est possible; car toutes les parties d'un *trio* bien composé, doivent, étant prises de deux en deux, former toujours des *duo* parfaits; delà en un mot, toutes ces petites regles de détail, qu'on pratique même sans les avoir apprises, quand on en connoît suffisamment le principe.

On doit se rappeller ici ce que j'ai dit au *mot* DUO. Ces termes *duo* & *trio* s'entendent seulement des parties principales & obligées; & l'on n'y comprend point les accompagnemens ni les remplissages; de sorte qu'une musique à quatre ou cinq parties, peut fort bien n'être qu'un *trio* (*S*)

TRIOBOLE, s. m. (*Monnoie d'Athènes.*) τριώϐολον, nom de poids & de monnoie grecque, pesant ou valant trois oboles. On donnoit à Athènes, à ceux qui assistoient aux assemblées du peuple, un *triobole*, pourvu qu'ils n'y vinssent point trop tard. *Voy.* Petit, *de Leg. art III. tit. I.* Le *triobole* étoit la moitié de la dragme, ou du denier. (*D. J.*)

TRIOCTILE, s. m. *en Astrologie*, est l'aspect ou la situation de deux planetes par rapport à la terre, quand elles sont éloignées l'une de l'autre de trois octantes ou huitiemes parties d'un cercle, c'est-à-dire, de 135 degrés.

Cet aspect, que quelques-uns nomment *sesquiquadrant*, est un des nouveaux aspects que Kepler a ajouté aux anciens. *Voyez* ASPECT.

TRIOCULUS, (*Mythol.*) il y avoit dans le temple de Minerve à Corinthe, un Jupiter en bois, qui avoit deux yeux comme la nature les a placés aux hommes, & un troisieme au milieu du front. On peut raisonnablement conjecturer, dit Pausanias, que Jupiter a été représenté avec trois yeux, pour signifier qu'il regne premierement dans le ciel, comme on le croit communément; secondement dans les enfers, car le dieu qui tient son empire dans ces lieux souterreins, est aussi appellé Jupiter par Homere; troisiemement, sur les mers, comme le témoigne Eschyle: „ je crois donc que quiconque a fait „ cette statue, lui a donné trois yeux, pour nous „ apprendre qu'un seul & même dieu gouverne les „ trois parties du monde, que les poëtes disent être „ tombées en partage à trois dieux différens. (*D. J.*)

TRIODION, s. m. (*Eglise grecque.*) nom d'un livre ecclésiastique, qui est à l'usage de l'église grecque, & qui comprend l'office d'une partie de l'année. On nomme ce livre *triodion*, parce qu'il contient les hymnes ou odes à trois strophes; l'hymne même s'appelle aussi par cette raison *triodion*, comme celle qui n'a que deux strophes se nomme *diodion*, & celle qui en a quatre, *tetrodion*. On peut consulter Leo Allatius, Meursius, & Suicer, sur ce breviaire des Grecs. (*D. J.*)

TRIODUS, (*Géog. anc.*) les Grecs donnoient ce nom à un lieu où aboutissoient trois chemins: c'est ce que les Latins appellent *trivia*. Pausanias, *liv. VIII. c. xxxvj* parle d'un de ces lieux qui étoit dans l'Arcadie sur le mont Ménalien. Ce fut dans ce lieu que les Mantinéens, par le conseil de l'oracle de Delphes, enleverent les os d'Arcas, fils de Callisto. (*D. J.*)

TRIOLET, s. m. (*Botan.*) nom vulgaire de l'espece de trefle, qu'on nomme aussi *trefle sauvage jaune*, ou mieux encore *lotier*. *Voyez* LOTIER. (*D. J.*)

TRIOLET, (*Poësie franç.*) les François nomment ainsi une piece de huit vers sur deux rimes, & la bonté de la piece consiste dans l'application heureuse qui se fait des deux premiers vers qui sont comme un refrain. Il faut pour cela qu'ils rentrent bien dans le rolet, & qu'ils tombent au vrai lieu des pauses, dit St. Amant, qui a expliqué les regles austeres du *triolet* dans un *triolet* même. Comme le caractere de cette espece de rondeau est d'être plaisant & naïf, on n'en fait guere pour des éloges, ou sur des sujets graves, mais on les emploie volontiers pour un trait de satyre ou de raillerie. Exemple:

Que vous montrez de jugement,
De prévoyance & de courage!
Vous allez au feu rarement;
Que vous montrez de jugement!
Mais on vous voit avidement
Courir des premiers au pillage.
Que vous montrez de jugement,
De prévoyance & de courage!

Voici un *triolet* d'un goût encore préférable, c'est le joli *triolet* de Ranchin:

Le premier jour du mois de Mai
Fut le plus heureux de ma vie.
Le beau dessein que je formai,
Le premier jour du mois de Mai!
Je vous vis & je vous aimai
Si ce dessein vous plut, Sylvie,
Le premier jour du mois de Mai
Fut le plus heureux de ma vie.

Rien n'est si doux, ni si naïf. (*D. J.*)

TRIOMPHAL, adj. (*Gram.*) qui a rapport au triomphe. On dit robe *triomphale*, char *triomphal*, marche *triomphale*, art *triomphal*

TRIOMPHALE, *colonne*, (*Archit.*) colonne qui étoit élevée chez les anciens en l'honneur d'un héros, & dont les joints étoient cachés par autant de couronnes qu'il avoit fait d'expéditions militaires. Chacune de ces couronnes avoit son nom particulier chez les Romains, comme *palissaire*, qui étoit bordée de pieux, pour avoir forcé une palissade, *murale*, qui étoit ornée de créneaux ou de tourelles, pour avoir monté à l'assaut; *navale*, chargée de proues & de poupes de vaisseaux, pour avoir vaincu sur mer; *obsidionale* ou *graminale*, de la premiere herbe qu'on trouvoit, & que les Latins appelloient *gramen*, pour avoir fait lever le siege; *civique*, de chêne, pour avoir ôté des mains de l'ennemi un citoyen romain; *ovante*, de myrthe, qui marque l'ovation ou petit triomphe; & *triomphale*, de laurier, pour le grand triomphe. Procope rapporte qu'il fut élevé dans la place appellée *Augustaeum*, devant le palais impérial de Constantinople, une colonne de cette sorte, qui portoit la statue équestre de bronze de l'empereur Justinien. (*D. J.*)

TRIOMPHALE, *pierre*, (*Littérat.*) c'étoit une coutume assez ordinaire chez les anciens, de faire graver sur la pierre des faits historiques, & de consacrer aux dieux ces monumens, pour en conserver la mémoire à la posterité. Telles étoient les *pierres* nommees *triomphales*, où les noms de ceux qui avoient mérité l'honneur du triomphe, étoient marqués. On

en

en uſoit de même dans les dangers preſſans, & dans les maladies fâcheuſes, ſi l'on avoit éprouvé le ſecours des dieux; on gravoit alors ſur le marbre ou ſur la pierre, le bienfait qu'on avoit reçu, pour ſervir de témoignage d'une reconnoiſſance éternelle. (*D. J.*)

TRIOMPHATEUR. ſ. m. (*Hiſt. anc.*) celui à qui l'on a accordé les honneurs du triomphe.

TRIOMPHAUX, Jeux, (*Antiq. rom.*) on nommoit jeux *triomphaux*, ceux qu'on repréſentoit à l'occaſion de quelque triomphe. *Voyez* Triomphe. (*D. J.*)

TRIOMPHE, (*Hiſt. rom.*) cérémonie & honneur extraordinaire accordé par le ſénat de Rome & quelquefois par le peuple, pour récompenſer un général qui par ſes actions & ſes victoires avoit bien mérité de la patrie.

Romulus & ſes ſucceſſeurs furent preſque toujours en guerre avec leurs voiſins, pour avoir des citoyens, des femmes & des terres. Ils revenoient dans la ville avec les dépouilles des peuples vaincus: c'étoient des gerbes de blé & des troupeaux, objets d'une grande joie. Voilà l'origine des triomphes qui furent dans la ſuite la principale cauſe des grandeurs où parvint la ville de Rome.

Le mot *triomphe* tire ſon origine de θρίαμβος, qui eſt un des noms de Bacchus conquérant des Indes. Il fut le premier qui dans la Grece, ſelon l'opinion commune, inſtitua cette réception magnifique qu'on faiſoit à ceux qui avoient remporté de grands avantages ſur les ennemis. Les acclamations du ſoldat & du peuple qui crioient après le vainqueur: *io triumphe*, ont donné naiſſance au mot *triumphus*, & étoient imitées du *io triambe Bacche*, qu'on chantoit au *triomphe* de Bacchus.

Tant que l'ancienne diſcipline de la république ſubſiſta, aucun général ne pouvoit prétendre au *triomphe*, qu'il n'eût éloigné les limites de l'empire par ſes conquêtes, & qu'il n'eût tué au-moins cinq mille ennemis dans une bataille, ſans aucune perte conſidérable de ſes propres ſoldats; cela étoit expreſſément porté par une ancienne loi, en confirmation de laquelle il fut encore établi par une ſeconde ordonnance qui décernoit une peine contre tout général qui prétendroit au *triomphe*, de donner une liſte fauſſe du nombre des morts, tant dans l'armée ennemie, que dans la ſienne propre.

Cette même loi les obligeoit avant que d'entrer dans Rome, de prêter ſerment devant les queſteurs, que les liſtes qu'ils avoient envoyées au ſénat, étoient véritables. Mais ces lois furent long-tems négligées, & traitées de vieillerie, & comme hors d'uſage. Alors l'honneur du *triomphe* fut accordé à l'intrigue & à la faction de tout général de quelque crédit qui avoit obtenu quelque petit avantage contre des pirates ou des bandits, ou qui avoient repouſſé les incurſions de quelques barbares ſauvages, qui s'étoient jettés ſur les provinces éloignées de l'empire.

C'étoit une loi dans la république de Rome qu'un général victorieux & qui demandoit le *triomphe*, ne devoit point entrer dans la ville avant que de l'avoir obtenu.

Il falloit encore, pour obtenir le *triomphe*, que le général eût les auſpices, c'eſt-à-dire, qu'il fût revêtu d'une charge qui donnoit droit d'auſpices; & il falloit auſſi que la guerre fût légitime & étrangere. On ne triomphoit jamais lorſqu'il s'agiſſoit d'une guerre civile.

Le général qui avoit battu les ennemis dans un combat naval, avoit les honneurs du *triomphe* naval. Ce fut C. Duillius qui les eut le premier l'an 449, après avoir défait les Carthaginois: car c'eſt à-peu-près dans ce tems-là que les Romains mirent une flotte en mer pour la premiere fois. L'honneur que l'on fit à Duillius fut d'élever à ſa gloire une colonne roſtrale, *roſtrata*, parce qu'on y avoit attaché les proues des vaiſſeaux: on en voit encore aujourd'hui une inſcription dans le capitole.

Comme pour triompher, il falloit être général en chef, lorſqu'il n'y eut plus d'autre général ou chef que l'empereur, les *triomphes* lui devoient être réſervés. Cependant, comme le dit très-bien M. l'abbé de la Bletterie, Auguſte en habile politique, accoutumé à tout attendre & à tout obtenir du tems, ne ſe hâta point de tirer cette conſéquence. Au contraire il prodigua d'abord le *triomphe*, & le fit décerner à plus de trente perſonnes. Mais enfin l'an de Rome 740 Agrippa, ſoit par modeſtie, ſoit pour entrer dans les vues d'Auguſte, qu'il ſeconda toujours d'auſſi bonne foi que s'il eût approuvé la nouvelle forme de gouvernement; Agrippa, dis-je, ayant remis ſur le trône Polémon, roi de la Cherſonnèſe taurique, n'écrivit point au ſénat, & refuſa le *triomphe*.

L'exemple d'Agrippa, gendre d'Auguſte, & ſon collegue dans la puiſſance tribunitienne, eut force de loi: on ſentit que l'on faiſoit ſa cour au prince en s'excluant ſoi-même de cet honneur; & les bonnes graces d'Auguſte valoient mieux que les *triomphes*. Ceux qui commandoient les troupes, quelques victoires qu'ils euſſent remportées, n'adreſſerent plus de lettres au ſénat, & par-là ſans excluſion formelle, le *triomphe* devint un privilege des empereurs & des princes de la maiſon impériale.

En privant les particuliers de la pompe du *triomphe*, on continua de leur accorder les diſtinctions qui de tout tems en avoient été la ſuite; c'eſt-à-dire, le droit de porter la robe triomphale à certains jours & dans certaines cérémonies, une ſtatue qui les repréſentoit avec cet habillement, & couronnés de lauriers, enfin quelques autres prérogatives moins connues qui ſont renfermées dans ces paroles de Tacite: *Et quidquid pro* triumpho *datur*.

Auguſte, pour faire valoir & pour ennoblir cette eſpece de dédommagement dont il étoit inventeur, voulut que Tibere, quoique devenu ſon gendre après la mort d'Agrippa, ſe contentât des ornemens triomphaux, au-lieu du *triomphe* que le ſénat lui avoit décerné: ce ne fut que long-tems depuis, & pour d'autres victoires, qu'il lui permit de triompher.

Le dernier des citoyens qui ſoit entré dans Rome en *triomphe*, eſt Cornelius Balbus, proconſul d'Afrique, neveu de ce Cornelius Balbus connu dans l'hiſtoire par ſes liaiſons avec Pompée, Cicéron & Jules-Céſar. Balbus, le neveu, triompha l'an de Rome 735, pour avoir vaincu les Garamantes, chez qui les armes romaines n'avoient point encore pénétré. Deux ſingularités caractériſent ſon *triomphe*; 1°. Balbus eſt le ſeul, qui, n'étant citoyen romain que par grace, & n'ayant pas même l'avantage d'être né dans l'Italie, ait obtenu le plus grand honneur auquel un romain ait pu aſpirer. 2°. Nul particulier n'eut cet honneur depuis le jeune Balbus. On ne ſauroit alléguer ſérieuſement contre cette propoſition l'exemple de Béliſaire qui triompha ſix cens ans après à Conſtantinople ſous le regne de Juſtinien.

Il arrivoit quelquefois, que, ſi le ſénat refuſoit d'accorder le *triomphe*, à cauſe du défaut de quelque condition néceſſaire, alors le général triomphoit ſur le mont Albain. Papirus Maſſa fut le premier qui triompha de cette maniere l'an 522 de Rome.

Lorſque les avantages qu'on avoit remportés ſur l'ennemi ne méritoient pas le grand *triomphe*, on accordoit au général le petit *triomphe*, nommé *ovation*: celui qui triomphoit ainſi, marchoit à pié ou à cheval, étoit couronné de myrthe, & immoloit une brebis. Il n'étoit pas même néceſſaire d'être général d'armée, & d'avoir remporté quelque victoire pour obtenir ce *triomphe*; on le décernoit quelquefois à ceux qui n'étant chargés d'aucune magiſtrature ni d'aucun commandement en chef, rendoient à l'état des ſervices ſignalés.

Auſſi trouvons-nous qu'un particulier obtint cet honneur l'an de Rome 800, quarante-ſeptieme de Jeſus-Chriſt, plus de cinquante ans depuis l'établiſſement de la monarchie; je parle d'Aulus Plantius qui ſous les auſpices de Claude, avoit réduit en province la partie méridionale de la grande-Bretagne. L'empereur lui fit décerner le petit *triomphe*, alla même au-devant de lui le jour qu'il entra dans Rome, l'accompagna pendant la cérémonie, & lui donna toujours la main. *Aulo Plantio etiam ovationem decrevit, ingreſſoque urbem obviam progreſſus, & in capitolium eunti, & inde rurſus revertenti latus texit*, dit Suétone. L'hiſtoire ne fait mention d'aucune *ovation* qui ſoit poſtérieure à celle de Plantius.

Au reſte, peu de perſonnes étoient curieuſes d'obtenir ce *triomphe*, tandis que le grand *triomphe* étoit l'objet le plus flatteur de l'ambition de tous les Romains. Comme on jugeoit de la gloire d'un général par la quantité de l'or & de l'argent qu'on portoit à ſon *triomphe* il ne laiſſoit rien à l'ennemi vaincu. Rome s'enrichiſſoit perpétuellement, & chaque guerre la mettoit en état d'en entreprendre une autre.

Lorſque le jour deſtiné pour le *triomphe* étoit arrivé, le général revêtu d'une robe triomphale, ayant

une

une couronne de laurier ſur la tête, monté ſur un char magnifique attelé de quatre chevaux blancs, étoit conduit en pompe au capitole, à-travers la ville. Il étoit précédé d'une foule immenſe de citoyens tous habillés de blanc. On portoit devant lui les dépouilles des ennémis, & des tableaux des villes qu'il avoit priſes & des provinces qu'il avoit ſubjuguées. Devant ſon char marchoient les rois & les chefs ennemis qu'il avoit vaincus & faits priſonniers.

Le triomphateur montoit au capitole par la rue ſacrée. Lorſqu'il étoit arrivé, il ordonnoit qu'on renfermât ſes priſonniers, & quelquefois qu'on en fît mourir pluſieurs. A la ſuite de ces priſonniers, étoient les victimes qu'on devoit immoler. Ceux qui ſuivoient le triomphateur de plus près, étoient ſes parens, & ſes alliés. Enſuite marchoit l'armée avec toutes les marques d'honneur que chaque militaire avoit obtenues du général. Les ſoldats couronnés de lauriers, crioient, *io triumpho*, qui étoit un cri de joie; ils chantoient auſſi des vers libres, & ſouvent fort ſatyriques contre le général même.

On trouve dans les anciennes bacchanales quelques traces de cette licence. Elle regnoit dans les ſaturnales, dans les fêtes appellées *matronales*, & preſque dans tous les jeux. Ceux du cirque en particulier avoient leurs plaiſans dans la marche ſolemnelle qui ſe faiſoit depuis le capitole. Denis d'Halicarnaſſe dit que cette coutume biſarre ne venoit ni des Ombriens ni des Lucaniens ni des anciens peuples d'Italie, & que c'étoit une pure invention des Grecs qu'il compare à l'ancienne comédie d'Athènes.

Quelle que ſoit l'origine de cet uſage, il eſt certain qu'il avoit lieu dans les *triomphes*, comme on le voit par le récit des hiſtoriens. Tite-Live, *l. XXXIX.* parlant du *triomphe* de Cn. Manlius Volſo, qui avoit dompté les Gaulois d'Aſie, dit que les ſoldats firent comprendre par leurs chanſons, que ce général n'en étoit point aimé. Pline, *liv. XIX. c. viij.* obſerve que les ſoldats reprocherent à Jules-Céſar ſon avarice pendant la pompe d'un de ſes *triomphes*, diſant hautement qu'il ne les avoit nourris que de légumes ſauvages, & lorſque ce même dictateur eut réduit les Gaules, parmi toutes les chanſons qui ſe firent contre lui, pendant la marche du *triomphe*, il n'y en eut point de plus piquante que celle où on lui reprochoit ſon commerce avec Nicomede, roi de Bithynie. *Gallias Cæſar ſubegit, Nicomedes Cæſarem. Ecce Cæſar nunc triumphat qui ſubegit Gallias. Nicomedes non triumphat, qui ſubegit Cæſarem.* On ne l'épargna pas non plus ſur toutes ſes autres galanteries, & c'étoit tout dire, que de crier devant lui; *Urbani, ſervate uxores, mæchum calvum adducimus.* Suétone & Didon Caſſius, *liv. XLIII.* nous rapportent tous ces détails.

Lorſqu'il n'y avoit point de priſe du côté des vertus, on ſe rabattoit ſur la naiſſance, ou ſur quelqu'autre défaut. Nous en avons un exemple remarquable dans le *triomphe* de Ventidius Baſſus, homme de baſſe extraction, mais que Céſar avoit élevé à la dignité de pontife & de conſul. Ce général triomphant des Parthes, ſelon le rapport d'Aulu-Gelle, *l. I. c. iv.* on chanta pendant la marche cette chanſon: *concurrite omnes augures, aruſpices, Portentum inuſitatum, conflatum eſt recens: mulos qui fricabat, conſul factus eſt.*

Velleius Paterculus, raconte que Lépide ayant preſcrit ſon frere Paulus, ceux qui ſuivoient le char de *triomphe*, mêlerent parmi leurs ſatyres ce bon mot; qui tombe ſur une équivoque de la langue latine: *de Germanis, non de Gallis triumphant duo conſules.* Martial, *l. I. épigr.* 4. après avoir prié Domitien de ſe dépouiller, pour lire ſes ouvrages, de cette gravité qui ſéyoit à un empereur, ajoute que les *triomphes* mêmes ſouffrent les jeux, & que le vainqueur ne rougit pas de ſervir de matiere aux railleries:

Conſuevere jocos veſtri quoque ferre triumphi,
Materiam dictis nec pudet eſſe ducem.

Enfin; pour que le triomphateur ne s'enorgueillît pas de la pompe de ſon *triomphe*, on faiſoit monter ſur le même char un eſclave prépoſé pour le faire ſouvenir de la condition humaine, ſi ſujette aux caprices de la fortune. Il avoit ordre de lui répeter de-tems-en-tems ces paroles, *reſpice poſt te; hominem memento te;* cet eſclave eſt nommé ingénieuſement par Pline, *carnifex gloriæ*, le bourreau de la gloire. Derriere le char pendoient un fouet & une ſonnette.

Ce qu'il y a de plus étrange, c'eſt que dans ce même jour où le triomphateur étoit revêtu de l'autorité ſouveraine, il y avoit tel cas où les tribuns du peuple pouvoient le renverſer de ſon char, & le faire conduire en priſon.

Valere Maxime nous rapporte que la faction de ces magiſtrats plébéiens ayant formé cette entrepriſe violente contre Claudius, dans la marche de ſon *triomphe*, ſa fille Claudia, qui étoit une des veſtales, voyant qu'un des tribuns avoit déjà la main ſur ſon pere, ſe jetta avec précipitation dans le char, & ſe mit entre le tribun & ſon pere, qu'elle accompagna juſqu'au capitole.

Cette action arrêta la violence du magiſtrat, par cet extrême reſpect qui étoit dû aux veſtales, & qui à leur égard ne laiſſoit qu'au pontife ſeul, la liberté des remontrances & des voies de fait.

Le général après avoir parcouru la ville jonchée de fleurs & remplie de parfums, arrivoit au capitole, où il ſacrifioit deux taureaux blancs; & mettoit une couronne de laurier ſur la tête de Jupiter, ce qui s'obſerva dans la ſuite, quoiqu'on ne triomphât point. On faiſoit après cela un feſtin auquel on invitoit les conſuls, mais ſeulement pour la forme, car on les prioit de n'y pas venir, de peur que le jour même que le général avoit triomphé, il n'y eût dans le même repas quelqu'un au-deſſus de lui.

Telle étoit la cérémonie du *triomphe;* mais pour mettre ſous les yeux du lecteur la deſcription de quelque *triomphe* ſuperbe, nous choiſirons celle qu'ont fait les hiſtoriens du *triomphe* de Céſar après la priſe d'Utique, & d'Auguſte après la victoire d'Actium. Céſar brilla par quatre *triomphes* réunis, qui durerent quatre jours.

Le premier deſtiné au *triomphe* des Gaules, fit voir aux Romains dans pluſieurs tableaux, les noms de trois cens nations, & de huit cens villes, conquiſes par la mort d'un million d'ennemis qu'il avoit défaits en pluſieurs batailles. Entre les priſonniers paroiſſoit Vercingentorix, qui avoit ſoulevé toutes les Gaules contre la république.

Tous les ſoldats romains ſuivoient leur général couronné de laurier, & en cet équipage il alla au capitole, dont il monta les degrés à genoux; quarante éléphans rangés de côté & d'autre, portant des chandeliers magnifiques garnis de flambeaux. Ce ſpectacle dura juſqu'à la nuit, à cauſe que l'eſſieu du char de *triomphe* rompit, ce qui penſa faire tomber le vainqueur, lorſqu'il ſe croyoit au plus haut point de ſa gloire.

Le ſecond *triomphe* fut de l'Egypte, où parurent les portraits de Ptolomée, de Photin & d'Achillas, qui réjouirent fort le peuple. Le troiſieme repréſentoit la défaite de Pharnace, & la ſuite de ce roi, qui excita parmi le peuple de grands cris de joie, & pluſieurs railleries contre le vaincu; c'eſt-là que fut employée l'inſcription *veni, vidi, vici;* mais au quatrieme *triomphe*, la vue des tableaux de Scipion, de Pétréius, & de Caton qui étoit peint déchirant ſes entrailles, fit ſoupirer les Romains. Le fils de Juba, encore fort jeune, étoit du nombre des priſonniers; Auguſte lui rendit dans la ſuite une partie du royaume de ſon pere, & lui fit épouſer la jeune Cléopatre, fille de Marc-Antoine.

Dans tous ces *triomphes*, on porta tant en argent qu'en vaſes & ſtatues d'orfévrerie pour ſoixante & cinq mille talens, qui font 12 millions 650 mille liv. ſterlings, à 210 livres ſterling le talent; il y avoit mille huit cens vingt-deux couronnes d'or, qui peſoient vingt mille quatorze livres, & qui étoient des préſens qu'il avoit arrachés des princes & des villes après ſes victoires.

C'eſt de cette ſomme immenſe qu'il paya à chaque ſoldat, ſuivant ſes promeſſes, cinq mille drachmes, environ cinq cens livres; le double au centurion; & le quadruple aux tribuns des ſoldats, ainſi qu'aux commandans de la cavalerie: pour leur retraite après la guerre, il leur donna des héritages dans pluſieurs endroits ſéparés de l'Italie.

Le peuple ſe reſſentit auſſi de ſa prodigalité; il lui fit diſtribuer par tête quatre cens deniers, dix boiſſeaux de blé, & dix livres d'huile; enſuite il traita tout le peuple romain à vingt-deux mille tables.

Afin que rien ne manquât à la pompe de ces fêtes, il fit combattre juſqu'à deux mille gladiateurs, ſous pré-

prétexte de célebrer les funérailles de ſa fille Julie. Il fit repréſenter les jours ſuivans, toute ſorte de pieces de théatre, où les enfans des princes de l'Aſie danſerent armés. Le cirque fut agrandi par ſon ordre, & environné d'un foſſé plein d'eau. Dans cet eſpace, toute la jeune nobleſſe de Rome repréſenta les yeux troyens, tant à cheval que ſur des chars à deux & à quatre chevaux de front.

A ces divertiſſemens ſuccéderent ceux de la chaſſe des bêtes qui dura cinq jours. On fit paroître enſuite deux armées campées dans le cirque, chacune de cinq cens ſoldats, vingt éléphans, & trois cens cavaliers, qui repréſenterent un combat. Les athletes à la lutte & au pugilat remplirent deux jours entiers.

Enfin pour dernier ſpectacle, ſur un lac creuſé exprès dans le champ de Mars, deux flottes de galeres équipées de mille hommes, donnerent au peuple le plaiſir d'un combat naval. Ces fêtes attirerent tant de monde à Rome, que la plûpart furent obligés de camper dans les places publiques; pluſieurs perſonnes, & entr'autres deux ſénateurs, furent étouffés dans la preſſe.

Le *triomphe* d'Auguſte, après ſes victoires d'Actium & d'Alexandrie, ne fut guere moins ſuperbe, quoique par une feinte modération, il crût devoir retrancher une partie des honneurs que le decret du ſénat lui accordoit, n'ayant point voulu, par exemple, que les veſtales abandonnaſſent le ſoin de leur religion, pour honorer ſon *triomphe*, & laiſſant au peuple la liberté de ſortir au devant de lui, ou de ſe tenir dans leurs maiſons, ſans contraindre perſonne. Au milieu de cette modération affectée, il fit ſon entrée triomphante, l'an 725 de la fondation de Rome, s'étant fait donner le conſulat pour la quatrieme fois. Il borna ſon *triomphe* à trois jours de ſuite.

Le premier jour, il triompha des Pannoniens, des Dalmates, des Japides, & des peuples de la Gaule & de l'Allemagne, voiſins de ceux-là; le ſecond, de la guerre d'Actium, & le troiſieme, de celle d'Alexandrie.

Ce dernier *triomphe* ſurpaſſa les deux autres en magnificence. On y admiroit un tableau, qui repréſentoit d'après nature la reine Cléopatre couchée ſur ſon lit, où elle ſe faiſoit piquer le bras par un aſpic. On voyoit à ſes côtés le jeune Alexandre & la jeune Cléopatre ſes enfans, vêtus d'habits magnifiques. Le char de *triomphe* éclatant d'or & de pierreries, ſuivoit celui du tableau; Auguſte y étoit aſſis, paré de ſa robe triomphale, toute de pourpre en broderie d'or, tel qu'on avoit vu autrefois le grand Pompée triomphant de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Europe, c'eſt-à-dire, de toute la terre connue, faiſant porter devant lui plus de quatorze cens millions en argent, & menant trois cens princes & rois captifs qui précédoient ſon char. Auguſte n'apportoit guere moins de richeſſes à l'état que Pompée en avoit apporté, ſi l'on en croit Dion, Plutarque & Suétone.

Après avoir fait diſtribuer quatre cens ſeſterces par tête au peuple, ce qui montoit à plus de dix millions d'or, en comptant cinq cens mille hommes; il donna plus de cinquante millions à ſon armée, & cependant il remit tant d'argent dans l'épargne, que l'intérêt fut reduit de 6 à 2 pour cent, & que le prix des fonds hauſſa à proportion.

Il remplit les temples de Jupiter & de Minerve, ainſi que les grandes places de Rome, des plus riches monumens de l'Egypte & de l'Aſie, & fit mettre dans le temple de Vénus une ſtatue de Cléopatre qui étoit d'or maſſif; de ſorte que cette reine après ſa mort, ſe trouva tellement honorée par ſes propres vainqueurs, qu'ils placerent ſes ſtatues juſques dans leurs temples.

Il y avoit dans celui-ci une chapelle dédiée à Jules-Céſar, où étoit la ſtatue de la Victoire; c'eſt autour de cette ſtatue, qu'Octave fit attacher les plus riches dépouilles d'Alexandrie.

En politique habile, il demanda que ſon collegue au conſulat, Apuleius, fût aſſis auprès de lui, & qu'il n'y eût point de diſtinction dans la marche entre les ſénateurs & les autres magiſtrats de la république. Aux deux portieres de ſon char, marchoient à cheval Marcellus & Tibere, le premier à la droite, & Tibere à la gauche. Ils entroient l'un & l'autre dans leur quatorzieme année; mais Marcellus attiroit les regards de tout le monde par la nobleſſe de ſa figure, telle que Virgile la dépeint dans ſon Enéide.

Egregium forma juvenem fulgentibus armis!
Qui ſtrepitus circa comitum! quantum inſtar in ipſo eſt!

D'ailleurs les Romains qui vénéroient ſa famille, & qui honoroient la vertu d'Octavie, le regardoient avec plaiſir, comme devant un jour ſuccéder à l'empire.

Cette fête fut ſuivie des jeux troyens, où le jeune Marcellus ſurpaſſa tous les autres, par ſon adreſſe & par ſa bonne mine. Auguſte donna enſuite des combats de gladiateurs qu'il tira d'entre les priſonniers faits par ſes généraux ſur les peuples barbares qui habitoient vers l'embouchure du Danube. Il eſt inutile de parler des ſpectacles, des jeux & des feſtins qui furent prodigués dans Rome tant que dura la fête. Le peuple la termina en allant fermer le temple de Janus pour marque d'une paix univerſelle; choſe ſi rare, que Rome ne l'avoit vu que deux fois depuis ſa fondation.

Depuis Auguſte, l'honneur du *triomphe* devint un apanage de la ſouveraineté. Ceux qui eurent quelque commandement, craignirent d'entreprendre de trop grandes choſes. Il fallut, dit M. de Monteſquieu, modérer ſa gloire, de façon qu'elle ne reveillât que l'attention, & non pas la jalouſie du prince. Il fallut ne point paroître devant lui avec un éclat, que ſes yeux ne pouvoient ſouffrir.

Quoi qu'il en ſoit, on peut juger par les deux exemples, que nous venons de citer, quelle étoit la pompe du *triomphe* chez les Romains. Il ſemble que les guerres d'à préſent ſoient faites dans l'obſcurité, en comparaiſon de toute cette gloire ancienne, & de tout cet honneur qui réjailliſſoit autrefois ſur les gens de guerre.

Nous n'avons pour exciter le courage que quelques ordres militaires, & qu'on a encore rendu communs à la robe & à l'épée, quelques marques ſur les armes, & quelques hôpitaux pour les ſoldats hors d'état de ſervir par leur âge ou par leurs bleſſures. Mais anciennement les trophées dreſſés ſur les champs de bataille, les oraiſons funebres à la louange de ceux qui avoient été tués, les tombeaux magnifiques qu'on leur élevoit, les largeſſes publiques, le nom d'empereur que les plus grands rois ont pris dans la ſuite, les *triomphes* des généraux victorieux, les libéralités que l'on faiſoit aux armées, avant que de les congédier; toutes ces choſes enfin étoient ſi grandes, en ſi grand nombre, & ſi brillantes, qu'elles ſuffiſoient pour donner du courage, & porter à la guerre les cœurs les plus timides. Pourquoi tous ces avantages n'ont-ils point été tranſmis juſqu'à nous? Pourquoi cet appareil de gloire n'eſt-il plus que dans l'hiſtoire? C'eſt que les honneurs du *triomphe* ne conviennent qu'aux républiques qui vivent de la guerre, & que cette oſtentation ſeroit dangereuſe dans une monarchie, où les rayons de la couronne royale abſorbent tous les regards. (*Le Chevalier* DE *Jaucourt*.)

TRIOMPHE, *arc de*, *de Conſtantin*, (*Hiſt. anc. & mod.*) je renvoie d'abord le lecteur au *mot* ARC *de triomphe*: & j'ajoute enſuite avec l'abbé du Bos au ſujet de *l'arc de triomphe de Conſtantin*, que ce n'eſt autre choſe que le monument de Trajan déguiſé.

Quand le ſénat & le peuple romain voulurent ériger à l'honneur de Conſtantin cet *arc de triomphe*, il ne ſe trouva point apparemment dans la capitale de l'empire un ſculpteur capable d'entreprendre l'ouvrage. Malgré le reſpect qu'on avoit à Rome pour la mémoire de Trajan, on dépouilla l'arc élevé autrefois à ſon honneur de ſes ornemens; & ſans égard à la convenance, on les employa dans la fabrique de l'arc qu'on élevoit à Conſtantin.

Les arcs triomphaux des Romains n'étoient pas, comme les nôtres, des monumens imaginés à plaiſir, ni leurs ornemens des embelliſſemens arbitraires, qui n'euſſent pour regles que les idées de l'architecte. Comme nous ne faiſons pas de *triomphes* réels, & qu'après nos victoires, on ne conduit pas en pompe le triomphateur ſur un char précédé de captifs; les ſculpteurs modernes peuvent ſe ſervir, pour embellir leurs arcs allégoriques, des trophées & des armes qu'ils inventent à leur gré. Les ornemens d'un de nos arcs triomphaux peuvent ainſi convenir la plûpart à un autre arc; mais comme les arcs triomphaux des Romains ne ſe dreſſoient que pour éterniſer la mémoire d'un triomphe réel, les ornemens tirés des dé-

pouilles qui avoient paru dans un *triomphe*, & qui étoient propres pour orner l'arc qu'on dressoit, afin d'en perpétuer la mémoire, n'étoient point propres pour embellir l'arc qu'on élevoit en mémoire d'un autre *triomphe*, principalement si la victoire avoit été remportée sur un autre peuple, que celui sur qui avoit été remportée la victoire, laquelle avoit donné lieu au premier *triomphe*, comme au premier arc.

Chaque nation avoit alors ses armes & des vétemens particuliers très-connus dans Rome. Tout le monde y savoit distinguer le Dace, le Parthe, & le Germain, ainsi qu'on savoit distinguer les François des Espagnols il y a cent cinquante ans; & quand ces deux nations portoient encore des habits faits à la mode de leur pays. Les arcs triomphaux des anciens étoient donc des monumens historiques; ce qui exigeoit une vérité historique, à laquelle il étoit contre la bienséance de manquer.

Néanmoins on embellit l'arc de Constantin de captifs parthes, & des trophées composés de leurs armes & de leurs dépouilles; mais Constantin n'avoit encore rien à démêler avec cette nation. Enfin on orna l'arc avec des bas-reliefs, où tout le monde reconnoissoit encore la tête de Trajan.

Comme on ne pouvoit pas le composer entierement de morceaux rapportés, il fallut qu'un sculpteur de ce tems-là fit quelques bas-reliefs qui servissent à remplir les vuides. Tels sont les bas-reliefs qui se voyent sous l'arcade principale: les divinités qui sont en dehors de l'arc, posées sur les moulures du ceintre des deux petites arcades, ainsi que les bas-reliefs écrasés, placés sur les clés de voûte de ces arcades: toute cette sculpture, qu'on distingue d'avec l'autre en approchant de l'arc, est fort au-dessous du bon gothique; quoique suivant les apparences, le sculpteur le plus habile de la capitale de l'empire y ait mis la main. (*D. J.*)

TRIOMPHE, *char de*, (*Antiq. rom.*) le *char de triomphe* des Romains étoit rond comme une tour; c'est ce qui paroît par les médailles, & par l'arc de Titus à Rome. Ce char étoit ordinairement d'ivoire, *portabit niveis currus eburneus equis*; vous serez sur un char d'ivoire traîné par des chevaux blancs, dit Tibulle; mais le haut du char étoit tout doré. Eutrope en parlant du *char de triomphe* de Paul Emile, dit qu'il triompha sur un char tiré par quatre chevaux, *aurato curru, quatuor equis triumphatur*. (*D. J.*)

TRIOMPHE, *jeu de la*, s. f. ce jeu a diverses manieres de se jouer qui se ressemblent toutes en quelque chose, & different cependant par plusieurs points essentiels; nous parlerons de chacune de ces manieres, *voyez* celle dont on le joue à Paris.

On prend un jeu de piquet ordinaire, dont les cartes conservent leur rang & leur valeur, à la reserve de l'as qui n'est supérieur qu'au dix & aux autres cartes au-dessous: ce jeu se joue un contre un, deux contre deux, trois contre trois, ou même plus. Ceux qui sont ensemble se mettent d'un côté de la table, & leurs antagonistes occupent l'autre. Ceux du même parti se communiquent leur jeu de la vue seulement, quoiqu'assez communément l'une désigne à l'autre la carte qu'il doit jouer, mais les bons joueurs ne le font pas. Quelquefois aussi les joueurs qui sont ensemble sont placés vis-à-vis l'un de l'autre à chaque coin de la table, & ne peuvent en aucune façon se découvrir leur jeu ni s'avertir de paroles ou de gestes. Mais soit que l'on joue de la sorte, à communiquer, ou un contre un, l'on bat d'abord les cartes, & l'on tire à la plus haute, ou à la plus basse, au gré des joueurs, pour voir à qui fera, un parti ordonnant toujours à son adversaire de faire, s'il a droit, parce qu'il y a du désavantage. Après avoir battu & fait couper les cartes à l'adversaire, on les distribue jusqu'au nombre de cinq, de la maniere qu'il plaît à celui qui les donne, à deux d'abord, & trois ensuite; ou à trois d'abord & deux ensuite, ou même encore autrement. Quand les joueurs & lui ont leurs cartes, il tourne la premiere du talon s'il en reste, & la derniere de celles qu'il se donne à lui-même, soit qu'il reste un talon ou non. Ensuite le premier jette telle ou telle carte de son jeu, dont les autres joueurs fournissent s'ils en ont de plus hautes, ou coupent avec de la *triomphe* faute de carte de la couleur de celle qu'on leur a joué, & celui des deux partis qui a fait trois levées marque un jeu, & deux s'il a les fait toutes. *Voy.* VOLE.

Il est permis à un parti qui ne croit pas faire trois levées, & qui craint que son adversaire ne fasse la vole, de lui offrir ou lui donner le jeu qu'il perd double s'il ne fait pas la vole qu'il a entreprise.

Lorsque le jeu est trouvé faux, on refait, mais les coups précédens sont bons. Celui qui donne mal démarque un jeu de ceux qu'il a, s'il n'en a point il ne compte point le premier qu'il fait, ou bien le parti contraire le marque. Celui qui ne leve pas quand il le peut perd un jeu; de même que celui qui ne coupe pas quand il a *de la triomphe*, à moins qu'on n'en ait jetté une plus haute que la sienne. Celui qui renonce perd deux jeux. Celui qui change ses cartes avec son compagnon, ou en prend des levées déjà faites perd la partie: il en est de même de ceux qui quittent la partie avant qu'elle soit finie.

Autre maniere de jouer à la triomphe. Dans cette maniere de jouer *à la triomphe*, chaque joueur joue pour soi, mais les as sont les premieres cartes du jeu & enlevent les rois, ceux-ci les dames, & ainsi des autres; celui qui fait a le privilege de prendre l'as s'il est *triomphe* en y mettant telle autre carte de son jeu à la place, & toutes les autres de la même couleur qui seroient au-dessous de cet as, pourvu qu'il y remit autant de cartes de son jeu. Les autres joueurs ont le même privilege à l'égard des autres *triomphes* qu'ils peuvent prendre avec l'as qu'ils ont dans la main, aux mêmes conditions & aux mêmes charges.

Autre maniere de jouer la triomphe. Ce *jeu de la triomphe* est plus connu dans les provinces que le précédent, il a les mêmes regles; on le joue avec le même nombre de cartes; ce qui le rend différent du premier, c'est qu'on y peut jouer cinq comme quatre, & trois comme deux, chacun jouant pour soi; & lorsque deux des joueurs font deux mains, c'est celui qui les a fait le premier qui compte le jeu, au préjudice de l'autre: ceux qui font des fautes les payent, comme dans le jeu précédent.

TRIOMPHER, (*Langue françoise*.) ce verbe se dit élégamment au figuré pour subjuguer, surmonter, vaincre. La philosophie, dit M. de la Rochefoucaut, *triomphe* aisément des maux passés & des maux à venir, mais les maux présens *triomphent* d'elle. L'hypocrisie *triomphe* tous les jours de la vertu. Ce verbe s'emploie encore noblement pour exceller en quelque chose. Quand il est sur cette matiere il *triomphe*, c'est-à-dire il excelle. Il *triomphe* sur la générosité, sur la délicatesse des sentimens. Enfin *triompher* se prend aussi en mauvaise part pour tirer vanité des vices. Tibere à Rome, comme dans l'île de Caprée; *triomphoit* de ses dereglemens & de sa perfidie. (*D. J.*)

TRIONES, s. f. pl. *en Astronomie*, est une sorte de constellation ou assemblage de sept étoiles qui sont dans la petite ourse. *Voyez* OURSE.

Les *septem triones* ont donné au pole du nord la dénomination de *septentrion*. *Voyez* NORD, POLE, &c.

TRIONTO, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure. Elle a sa source près du bourg d'Acri, & se perd dans le golfe de Tarente, près du cap de *Trionto*: cette riviere est l'Hylias des anciens. (*D. J.*)

TRIONUM, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par Linnæus, au genre de plante que Ruppius appelle *bammia*; en voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur est double; l'extérieur est composé de douze feuilles tres-minces: l'intérieur est formé d'une seule feuille en tuyaux, & qui se divise à l'extrémité en cinq quartiers. La fleur est à cinq pétales faites en cœur au sommet, & qui croissent ensemble au fond de la fleur; les étamines sont nombreuses, formant d'abord un seul cylindre, & se séparant en plusieurs filets vers leur extrémité, les bossettes sont faites en forme de rein; le germe du pistil est arrondi; le stile est fort délié, mais il se termine par cinq stigma obtus & recourbés; le fruit est ovale, sillonné de cinq rayures, & composé de cinq loges; les graines sont nombreuses & taillées en rein. Linnæi, *Gen. plant. p.* 333. Ruppii, *Flora jenensis, pag.* 16. (*D. J.*)

TRIOPION *ou* TRIOPIA, (*Géog. anc.*) c'est le premier nom qu'ait eu la ville de Gnide; de-là vient qu'on l'on trouve *Apollo triopius, templum triopium*, & *mare triopium*, pour l'Appollon de Gnide, le temple de Gnide, & la mer qui baigne le territoire de Gnide. Scylax parle aussi d'un promontoire sacré dans la Carie, qu'il nomme ἄκρα Τριόπιον. Le scholiaste de

de Théocrite appelle ce même promontoire *Tripon*, & dit que les Doriens y tenoient une assemblée de religion & des jeux en l'honneur des nymphes, d'Apollon & de Neptune. Le promontoire *Triopon* ou le promontoire de Gnide fut ainsi nommé de Triopé, fils d'Abas; il s'appelle présentement *Capo-Erio*. (*D. J.*)

TRIOPTERIS, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante ainsi nommée par Linnæus: voici ses caracteres. Le calice est fort petit, mais durable; il est composé d'une seule feuille découpée en cinq segmens. La fleur est formée de six pétales égaux, de forme ovale, entourée de trois autres petits petales d'égale grandeur entre eux; les étamines sont deux filets attachés au calice, & qui s'élevent au-dessus des pétales de la fleur; leurs bossettes sont simples; le germe du pistil est partagé en trois; les stiles sont pareillement au nombre de trois, & simples; les stigma sont obtus; il n'y a point de fruit qui contienne les graines; elles sont nues, au nombre de trois, creusées sur le dos, ailès dans les bords, & ressemblant dans le commencement qu'elles sortent, à de petites pétales de fleurs. Il faut remarquer ici, que ce que nous avons nommé *pétales* dans cette description, n'en sont pas en réalité, ce sont les ailes du germe, car les étamines sont placés dessous; mais comme elles ressemblent beaucoup à des pétales, nous nous sommes servis de ce mot pour faciliter plus aisément à un jeune botaniste le moyen de distinguer ce genre de plante. Linnæi, *Gen. plant. pag.* 195. (*D. J.*)

TRIOPHTALMUS, (*Hist. nat.*) nom donné par Pline à une pierre, sur laquelle on voyoit la figure de trois yeux.

TRIOSTEOSPERMUM, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) ou *gycacuanha*, voici son caractere. Sa fleur est tubuleuse, & n'a qu'une feuille divisée en cinq segmens rondelets; son calice est à cinq pieces. Il y en a un second placé sur l'embryon: celui-ci dégenere en un fruit rondelet, charnu, & contenant trois semences dures, larges à leur partie supérieure, & étroites par le bas. Miller le nomme *triosteospermum latiore folio, flore rutilo, Hort. Elth.* (*D. J.*)

TRIP, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) c'est le nom donné par les Hollandois à la pierre que les François appellent *tourmaline*. *Voyez* cet *article*.

TRIPARTITION, s. f. (*Arithmét. & Géom.*) c'est l'action de diviser une grandeur quelconque en trois parties égales, ou d'en prendre la troisieme partie. *Voyez* TRISECTION.

TRIPE, s. f. (*Manufacture.*) sorte d'étoffe veloutée qui se manufacture sur un métier, comme le velours ou la peluche, dont le poil qui fait le côté de l'endroit est tout de laine, & la tissure qui en forme le fond, est entierement de fil de chanvre. La *tripe* s'emploie à divers usages, mais particulierement à faire des meubles, à couvrir des souliers d'enfans, & des pelotes pour les Chapeliers qui s'en servent à lustrer leurs chapeaux. Furetiere dit qu'il y a de l'apparence que ce mot vient de l'espagnol *terciopelo*, qui veut dire *velours*, parce que c'est en effet du velours de laine. *Savary*. (*D. J.*)

TRIPES, s. f. pl. *terme de Boucher*, on appelle ainsi à Paris les abattis & issues des bœufs & moutons, que les Tripiers & marchandes Tripieres achettent des Bouchers, pour les nettoyer, laver, faire cuire, & ensuite les vendre & débiter, soit en gros, soit en détail. Les *tripes* & abattis de bœufs consistent aux quatre piés; à la pance, qu'on appelle *gras-double*; au feuillet, autre partie des entrailles, que les Tripieres nomment communément le *pseautier*; à la franche-mulle ou caillette; & à la fraise, qui comprend le mou ou poumon, le foie & la rate; le palais de bœuf est aussi du nombre des issues. Celles du mouton sont la tête garnie de sa langue, les quatre piés & la caillette. *Savary*. (*D. J.*)

TRIPERGOLA-LAGO, (*Géog. mod.*) c'est le nom que donnent les Italiens au lac Averne, si fameux chez les anciens, & qui est dans la terre de Labour, à un bon mille du lac Lucrin. Du tems d'Auguste, il y avoit un port qu'on nommoit *Portus-Julius*; car Suétone & Paterculus nous apprennent que cet empereur fit faire un port du lac Lucrin & du lac Averne. (*D. J.*)

TRIPÉTALE, FLEUR, (*Botan.*) une *fleur tripétale* est une fleur à trois feuilles, qu'on appelle *pétales*, pour les distinguer des feuilles des plantes. *Voyez* FLEUR. (*D. J.*)

TRIPHOLINUS mons, (*Géog. anc.*) montagne d'Italie, dans la Campanie. Ortélius, qui cite Galien, *l. I. de Antidotis*, fait entendre que cette montagne est dans la ville de Naples, près de la fontaine de S. Martin, & dit qu'il n'y croît que des tresles. D'autres marquent cette montagne ou colline hors de Naples, mais dans le voisinage de cette ville, & l'appellent *San-Martino*. Cette montagne donnoit autrefois son nom aux vins qu'elle produisoit, ou que l'on produisoit dans son voisinage, *trifolina-vina*. Juvenal, *sat. ix. vers.* 56. appelle *Trifolinus ager* le territoire où ils croissent, & il devoit être aux environs de Cumes.

> *Te* Trifolinus ager *fecundis vitibus*,
> *Suspectumque jugum Cumis*.

Martial, *l. XIII. épigr.* 114. parle aussi de ces mêmes vins:

> *Non sum de primo, fateor*, Trifolina *lyæo*,
> *Inter* vina *tamen septima vitis ero*.

(*D. J.*)

TRIPHTHONGUE, s. f. assemblage de trois sons, qui ne font qu'une syllabe.

TRIPHYLIE, (*Géog. anc.*) *Triphylia*, *Tryphalia*, *Triphylis*, contrée du Péloponnèse, dans l'Elide. Polybe, *l. IV. c. lxxvij.* qui écrit *Tryphalia*, la met sur la côte du Péloponnèse, entre l'Elide & la Messénie, & y marque entr'autres les villes Samicum, Lepreum & Hypana; il paroît que la *Triphylie* & la *Trypalie* étoient la même contrée. De toutes les villes de la *Triphylie*, il n'y avoit que celle de Samicum qui fût maritime, les autres étoient dans les terres. Mais d'où vient à cette contrée de l'Elide le nom de *Triphylie*? Du mot grec φύλον, *gens*, parce que trois différens peuples s'y réunirent, & ne firent plus qu'un seul corps. (*D. J.*)

TRIPIER, s. m. (*Fauconnerie.*) c'est un des noms qu'on donne aux oiseaux de proie, qu'on ne peut affairer ni dresser, & qui donne sur les poules & les poulets. Le milan & le corbeau sont des oiseaux *tripiers*, ou absolument des *tripiers* qui sont de mauvaise affaire. *Fouilloux*. (*D. J.*)

TRIPIERE, s. f. (*Comm. de Bouch.*) marchande qui vend des tripes & des issues de bœufs & de moutons échaudées, ou, pour mieux dire, à demi-cuites. *Trévoux*. (*D. J.*)

TRIPLE, adj. *en Musique*, sorte de mesure dans laquelle les mesures, les tems ou les aliquotes des tems se divisent en trois parties égales.

On peut réduire à deux classes générales ce nombre infini de mesures *triples*, dont Bononcini, Lorenzo, Penna & Brossard, après eux, ont surchargé, l'un son *musico prattico*, l'autre ses *alberi musicali*, & le troisieme son *dictionnaire*; ces deux classes sont la mesure ternaire ou à trois tems, & la mesure à deux tems ou binaire, dont les tems sont divisés selon la raison sous-*triple*.

Nos anciens Musiciens regardoient la mesure à trois tems comme beaucoup plus excellent que la binaire, & lui donnoient, à cause de cela, le nom de *tems* ou *mode parfait*. Nous avons expliqué aux *mots* MODE, PROLATION, TEMS, les différens signes dont ils se servoient pour exprimer ces mesures, selon les diverses valeurs des notes qui les remplissoient; mais quelles que fussent ces notes, dès que la mesure étoit *triple* ou parfaite, il y avoit toujours une espece de note qui, même sans point, remplissoit exactement une mesure, & se divisoit en trois autres notes égales, une pour chaque tems. Ainsi dans la *triple* parfaite, la breve ou quarrée valoit non deux, mais trois semi-breves ou rondes, & ainsi des autres especes de mesures *triples*. Il y avoit pourtant un cas d'exception; c'étoit, par exemple, lorsque cette breve étoit précédée ou suivie immédiatement d'une semi-breve; car alors les deux ensemble ne faisant qu'une mesure juste, dont la semi-breve valoit un tems; c'étoit une nécessité que la breve n'en valût que deux, & ainsi des autres mesures.

C'est ainsi que se formoit les tems de la mesure *triple*; mais quant aux subdivisions de ces mêmes tems, elles se faisoient toujours selon la raison sous-double; & je ne connois point d'anciennes musiques où les tems soient divisés en trois parties égales.

Les modernes ont auſſi pluſieurs meſures à trois tems de différentes valeurs, dont la plus ſimple ſe marque par un 3, & ſe remplit d'une blanche pointée, faiſant une noire pour chaque tems. Toutes les autres ſont des meſures appellées *doubles*, à cauſe que leur ſigne eſt compoſé de deux chiffres. *Voyez* MESURES.

La ſeconde eſpece de *triple* eſt celle qui ſe rapporte, non au nombre des tems de la meſure, mais à la diviſion de chaque tems en raiſon ſous-*triple*. Cette meſure eſt, comme je viens de le dire, de moderne invention, & peut ſe ſubdiviſer en deux claſſes; meſures à deux tems, & meſures à trois tems; dont les dernieres peuvent être conſiderées comme meſures doublement *triples*; ſavoir 1°. par les trois tems de la meſure, & 2°. par les trois parties égales de chaque tems.

Les *triples* de ces dernieres eſpeces s'expriment toutes en meſures doubles.

Voici donc une récapitulation de toutes les meſures *triples* en uſage actuellement: celles que j'ai marquées d'une étoile, ſont moins uſitées en France.

1° *Triples* de la premiere eſpece, c'eſt-à-dire dont la meſure eſt à trois tems, & chaque tems diviſé ſelon la raiſon ſoudouble,

	*		*		*
3.	$\frac{3}{1}$	$\frac{3}{2}$	$\frac{3}{4}$	$\frac{3}{8}$	$\frac{3}{16}$

2°. *Triples* de la ſeconde eſpece, c'eſt-à-dire dont la meſure eſt à deux tems, & chaque tems diviſé ſelon la raiſon ſous-*triple*,

*				*
$\frac{6}{2}$	$\frac{6}{4}$	$\frac{6}{8}$	$\frac{12}{8}$	$\frac{12}{16}$

Ces deux dernieres meſures ſe battent à quatre tems.

3°. *Triples* compoſées, c'eſt-à-dire dont la meſure eſt à trois tems, & chaque tems encore diviſé en trois parties égales,

*		*
$\frac{9}{4}$	$\frac{9}{8}$	$\frac{9}{16}$

Voyez au *mot* MESURE, *Planche & fig.* des exemples de la plûpart de ces meſures *triples*. (*S*)

TRIPLE DROIT, (*Juriſprud.*) c'eſt lorſqu'on paye trois fois le droit. Le double ou *triple droit* eſt une peine ordonnée par les édits burſaux, en cas de contravention. (*A*)

TRIPLE NÉCESSITÉ, (*Hiſt. mod.*) ſuivant les anciennes coutumes d'Angleterre, c'étoit une taxe dont aucune terre ne pouvoit être exempte, & qui avoit pour objet la milice ou la néceſſité de fournir des ſoldats, la réparation des ponts, & l'entretien des châteaux ou forrereſſes.

Quand les rois donnoient à l'Egliſe des terres qu'ils exemptoient de toute charge & de tout ſervice ſéculier, ils faiſoient inférer ces trois exceptions dans les lettres, après la clauſe de l'exemption. *Voyez* PONTENAGE.

TRIPLÉ, adj. (*Mathém.*) on appelle ainſi le rapport que des cubes ont entr'eux: les ſolides ſemblables ſont en raiſon *triplée* de leurs côtés homologues, c'eſt-à-dire, comme les cubes de ces côtés; il ne faut pas confondre une raiſon *triplée* avec une raiſon *triple*. La raiſon *triple* eſt le rapport d'une grandeur à une autre grandeur qu'elle contient ou dans laquelle elle eſt contenue trois fois; or il eſt très-évident que le rapport des cubes, qui eſt la raiſon *triplée*, eſt fort différent; ainſi le rapport de 1 à 8 eſt une raiſon *triplée* de 1 à 2; & le rapport de 3 à 1 eſt une raiſon triple. (*E*)

TRIPLÉ, adj. *en Muſique*, un intervalle *triplé* eſt celui qui eſt porté à ſa triple-octave. *Voyez* INTERVALLE, OCTAVE. (*S*)

TRIPLICITÉ *ou* TRIGONE, *chez les Aſtrologues*, eſt une diviſion des ſignes qu'ils ont imaginée & introduite dans leur art, ſuivant le nombre des élémens. Chaque diviſion contient trois ſignes. *Voy.* SIGNE.

On confond ſouvent *triplicité* avec *trine aſpect*; cependant à parler ſtrictement, ce ſont deux choſes fort différentes; car *triplicité* ne ſe dit que par rapport aux ſignes, & au contraire *trine aſpect* s'entend proprement des planetes. *Voyez* TRINE.

Les ſignes de *triplicité* ſont ceux qui ſont de même nature, & non pas ceux qui ſont en *trine aſpect*. Ainſi le lion, le ſagittaire & le belier ſont des ſignes de *triplicité*, parce qu'on ſuppoſe que ces ſignes ſont tous de feu.

TRIPLIQUE, (*Juriſprud.*) eſt une troiſieme réponſe qui eſt faite à quelque plaidoyer ou écrit; les défenſes ſont la premiere réponſe à la demande; les répliques ſont la réponſe aux défenſes; les dupliques ſont la réponſe aux répliques, & les *tripliques* la réponſe aux dupliques.

L'ordonnance de 1667 a abrogé l'uſage des dupliques & *tripliques*, au moyen de quoi, ſi l'on en fait encore quelquefois, elles ne doivent pas paſſer en taxe. *Voy.* DEMANDE, DEFENSES, DUPLIQUES, RÉPLIQUE, FRAIS, SALAIRES, TAXE. (*A*)

TRIPODISQUE, LE, (*Géog. anc.*) *Tripodiſcus*, village du Péloponnèſe dans l'Attique, ſur le mont Géranien, avec un temple dédié à Apollon. Pauſanias, *l. I. c. xlij.* rapporte ainſi l'hiſtoire.

Sous le regne de Crotopus, roi d'Argos, Pſamathé ſa fille accoucha d'un fils qu'elle avoit eu d'Apollon; & pour cacher ſa faute à ſon pere qu'elle craignoit, elle expoſa cet enfant. Le malheur voulut que les chiens des troupeaux du roi ayant trouvé cet enfant, le dévoraſſent. Apollon irrité ſuſcita contre les Argiens le monſtre Pœne, monſtre vengeur qui arrachoit les enfans du ſein de leurs meres & les dévoroit. On dit que Corœbus touché du malheur des Argiens, tua ce monſtre; mais la colere du dieu n'ayant fait qu'augmenter, & une peſte cruelle déſolant la ville d'Argos, Corœbus ſe tranſporta à Delphes pour expier le crime qu'il avoit commis en tuant le monſtre. La Pythie lui défendit de retourner à Argos, & lui dit de prendre dans le temple un trépié, & qu'à l'endroit où ce trépié lui échapperoit des mains, il eût à bâtir un temple à Apollon, & à y fixer lui-même ſa demeure. Corœbus s'étant mis en chemin, quand il fut au mont Géranien, ſentit tomber ſon trépié, & là il bâtit un temple à Apollon, avec un village qui de cette particularité fut nommé le *Tripodiſque*. (*D. J.*)

TRIPOLI, ſ. m. *ou* TERRE DE TRIPOLI, (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) en latin *Tripela*, *terra Tripolitana*. C'eſt ainſi qu'on nomme une terre argilleuſe & ferrugineuſe qui eſt rude au toucher, comme du ſable, qui devient plus dure & plus compacte dans le feu, ce qui caractériſe les argilles, & qui eſt ou griſe, ou blanche, ou jaunâtre.

Le nom qu'on donne à cette terre, vient de ce qu'autrefois on en tiroit beaucoup des environs de la ville de *Tripoli* en Barbarie; mais aujourd'hui on en trouve dans toutes les parties de l'Europe qui ne le cede en rien à celle de Barbarie.

La rudeſſe des parties qui compoſent le *tripoli*, fait qu'on l'emploie avec ſuccès pour polir les métaux, le verre & les glaces. Les Fondeurs s'en ſervent auſſi pour faire des moules, parce que cette terre eſt très propre à réſiſter à l'action du feu. Pour que le *tripoli* ſoit d'une bonne qualité, il faut qu'il ſoit pur & dégagé de grains de ſable, qu'il ſoit tendre & facile à pulvériſer.

M. Neumann ayant mis deux onces de *tripoli* en diſtillation dans une corne expoſée à feu nud, a obtenu deux drachmes d'eſprit de ſel, & il s'attacha une petite portion de ſel ammoniacal dans le col de la rétorte. M. Zimmermann y a auſſi trouvé une petite portion d'acide vitriolique.

Cette terre miſe dans l'eau régale lui donne une couleur jaune, ce qui a fait ſoupçonner à quelques alchimiſtes que le *tripoli* contenoit de l'or qu'ils croyent voir par-tout; mais cette couleur vient des parties ferrugineuſes dont cette terre eſt mêlée; une preuve de cette vérité, c'eſt que le *tripoli* devient rougeâtre par la calcination. Cependant on ne veut point nier qu'il ne puiſſe ſe trouver des particules d'or accidentellement mêlées avec cette ſubſtance, ce ſeroit pourtant ſe tromper que d'eſpérer en tirer aſſez pour ſe dédommager des frais de l'opération. Stahl a trouvé le *tripoli* aſtringent & deſſicatif comme toutes les ſubſtances martiales. (—

TRIPOLI *état de* (*Géog. mod.*) l'état de *Tripoli* eſt borné au nord par la mer Méditerranée, à l'orient par l'Egypte, au midi par le pays des Béréberes, & à l'occident, partie par le royaume de Tunis, partie par le Bilédulgérid ou pays des Dattes, & partie

par le pays de Gadamis; cet état eſt diviſé en divers quartiers; il poſſede ſur la côte de la province de *Tripoli*, le pays de Mſerata, le golfe de la Sidre, la côte de Derne *&c.* Il a dans les terres quelques cantons & déſerts. La ville de *Tripoli* eſt la capitale de tout l'état.

Les femmes de *Tripoli* ne reſſemblent point aux égyptiennes dont elles ſont voiſines; elles ſont grandes, & font conſiſter la beauté dans une taille exceſſivement longue. Elles ſe font, comme les femmes arabes, des piquures ſur le viſage, principalement aux joues & au menton. Elles eſtiment beaucoup les cheveux roux, comme en Turquie, & elles font même peindre en vermillon les cheveux de leurs enfans.

La république de *Tripoli* ſubſiſte par ſon commerce d'étoffes & par celui du ſafran qui ſe tire du mont Garian ſitué au midi de la ville de *Tripoli*, & où il eſt admirable; mais la principale richeſſe des habitans vient de leurs pirateries. Elles furent ſi grandes dans le dernier ſiecle contre les François, que Louis XIV. n'en put obtenir raiſon qu'en faiſant bombarder la capitale par le maréchal d'Eſtrée, vice-amiral. (*D. J.*)

TRIPOLI, (*Géog. mod.*) ou *Tripoli* de Barbarie, ville d'Afrique, dans la Barbarie, ſur la côte de la Méditerranée, dans la province de même nom, entre Zoara & Lebda.

La ville de *Tripoli* a le titre de royaume ſans en être un; mais cette qualification lui vient de quelques princes qui s'en emparerent, & s'arrogerent le titre de roi. Le nom de *Tripoli* étoit anciennement le nom d'un canton où ſe trouvoient trois villes remarquables, & de là vient qu'il y a pluſieurs autres cantons, qui portent ce même nom par la même raiſon.

Le pays de *Tripoli* de Barbarie fut nommé la *Tripolitaine* du tems des Romains, & ce nom lui fut continué du tems des Vandales. Les Arabes s'en emparerent ſous le regne des caliphes, dont les lieutenans conquirent toutes les côtes de l'Afrique le long de la Méditerranée, & même une partie conſidérable de l'Eſpagne.

Ce pays, ainſi que la ville, reſta dans une aſſez grande obſcurité juſqu'au commencement du ſeizieme ſiecle. Alors dom Pedro de Navarre, général de Ferdinand le catholique, profitant des troubles qui regnoient dans la ville, s'en rendit maître, & y fit un riche butin ſur les Maures. Quelque tems après les chevaliers de S. Jean de Jéruſalem ayant perdu l'île de Rhodes, Carles Quint leur donna en 1528 l'île de Malthe, ainſi que *Tripoli* qui étoit frontiere de leur île; mais Soliman forma une puiſſante armée navale qui battit la place avec quarante pieces de canon, & le gouvernement ſe vit obligé de la rendre à l'amiral Dragut. Les Turcs y établirent un bacha dont l'autorité diminua peu-à-peu. Enfin Mamet-Bey, renégat grec, de l'ancienne maiſon des Juſtiniani, eut le crédit d'y établir ſon autorité, & d'y commander en ſouverain. Depuis ce tems-là *Tripoli* s'eſt gouvernée en république, ſous la protection du grand ſeigneur, à qui l'on envoie une eſpece de tribut: cette république a pour chef un général qu'on nomme *dey*, & qui eſt élu par la milice.

Tripoli eſt aujourd'hui bien fortifiée; mais on n'y boit que de l'eau de citerne, & le blé y eſt rare, parce que le terroir eſt aride, ſablonneux, & ſouvent même inondé par la mer. On fabrique dans cette ville des étoffes de ſoie & d'aſſez bons camelots. Son commerce étoit autrefois beaucoup plus brillant. *Long.* ſuivant Caſſini, 30. 36'. 45". *latit.* 30. 53'. 40". & ſuivant le P. Feuillée, *Long.* 31. 2'. 30". *latit.* 32. 54. (*D. J.*)

TRIPOLI, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans la Syrie, ſur la côte & à trois quarts de lieue de la Méditerranée. Elle eſt ceinte de murailles, particulierement vers la mer, ſur le bord de laquelle elle a quelques tours quarrées avec du canon pour ſe défendre contre les corſaires; elle eſt fort peuplée de turcs & de juifs, qui y font un grand commerce de ſoie. On y compte quatre maiſons de religieux francs. *Long.* 56. 32. *latit.* 34. 10.

La *Tripoli* d'Aſie eſt une ville très-ancienne ſituée dans le canton que les anciens nommoient *Phénicie*, entre Botrys au midi, & Arca au ſeptentrion, & ſur le bord d'une riviere qui deſcend du Liban. Il en eſt parlé dans le ſecond livre des Machabées, *xiv.* 1, ou il eſt dit que trois jours après la mort d'Antiocus Epiphanes, Démétrius, fils de Séleucus, à qui le royaume de Syrie appartenoit de droit, s'enfuit de Rome, & vint aborder à *Tripoli*.

Le nom de *Tripoli* ſignifie en grec *trois villes*, parce qu'en effet elle étoit compoſée de trois villes éloignées l'une de l'autre de la longueur d'une ſtade. L'une de ces villes étoit aux Arcadiens, l'autre aux Sinodiens, & la troiſieme aux Tyriens. Il y a grande apparence qu'avec le tems ces trois villes n'en formerent plus qu'une, par le moyen des maiſons que l'on bâtit entre les eſpaces qui les ſéparoient. On a pluſieurs médailles d'Antoine avec Cléopatre, d'Auguſte, de Néron, de Trajan, de Séverе & d'Eliogabale, avec ce mot, ΤΡΙΠΟΛΕΙΤΩΝ, & & une de Julie Soæmie, où on lit: ΤΡΙΠΟΛΙΤΩΝ. (*D. J.*)

TRIPOLI, (*Géog. mod.*) village d'Aſie, dans l'Anatolie, à trois milles de la mer-Noire, & à 36 de Céraſonte. Arrien & Polybe en parlent; la riviere qui ſe jette dans la mer-Noire au-deſſus de ce village, portoit apparemment le même nom que la ville qui ſubſiſtoit du tems de Pline. (*D. J.*)

TRIPOLIR, *en terme de Bijoutier*, c'eſt donner le troiſieme poli à un ouvrage avec la matiere de ce nom bien pulvériſée & détrempée dans de l'huile ou de l'eau.

TRIPOLIS, (*Géog. anc.*) 1°. contrée du Péloponnèſe dans l'Arcadie. Elle fut ainſi nommée des trois villes qui s'y trouvoient; ſavoir, *Callio*, *Dipæns* & *Nomaeris*.

2°. Contrée ou ville du Péloponnèſe, dans la Laconie, ſelon Tite-Live, *l. XXXV. c. xxvij.* il ne dit point ſi c'étoit une ſeule ville ou une petite contrée dans laquelle il ſe trouvoit trois villes, comme dans la *Tripolis* de l'Arcadie. Il ſemble néanmoins que c'étoit une petite contrée formée de trois villes ou bourgs: car Tite-Live dit qu'on y enleva une grande partie d'hommes, & beaucoup de bétail. Aucun autre auteur ne connoît cette *Tripolis*.

3°. *Tripolis*, contrée de la Theſſalie, ſelon Tite-Live, *l. XXXXII. c. liij.* Elle prenoit ſon nom des trois villes, Azorum, Pythium, & Doliche, qui s'y trouvoient. C'eſt la *Tripolis*, qu'Etienne le géographe met dans la Perrhébie, mais de quelle Perrhébie entend-il parler? Il y en avoit une au pié de l'Olympe, une autre au pié du Pinde; y en avoit-il une auſſi au pié des monts Cambuniens? C'eſt ce qu'il faudroit ſavoir pour pouvoir tout concilier.

4°. *Tripolis*, ville de l'Aſie mineure, ſur le Méandre, & la premiere ville de la Carie, ſelon Ptolomée, *l. V. c. ij.* Etienne le géographe la met auſſi dans la Carie; mais les notices épiſcopales & celles des provinces de l'empire la marquent dans la Lydie. Pline, *l. V. cxxjv.* nomme ſes habitans *Tripolitani*. M. Spanheim, *p.* 888, rapporte l'inſcription d'une ancienne médaille, qui prouve que cette ville étoit ſur le Méandre: *Tripoleiton Maiandr.* c'eſt-à-dire, les *Tripolitains* du Méandre, ou ſur le Méandre.

5°. *Tripolis*, lieu fortifié dans le Pont, ſur le bord du Pont-Euxin, ſelon le Périple d'Arrien, *p.* 17, entre *Zephyrium* & *Argyria*, à quatre-vingt-dix ſtades du premier de ces lieux, & à vingt ſtades du ſecond. (*D. J.*)

TRIPOLITAINE, LA, (*Géog. anc.*) *Tripolitana regio*, ou *Tripolis*; contrée d'Afrique, ſur la côte de la mer Méditerranée qui la baignoit au nord. Elle avoit à l'orient le fleuve Ciniphus, la Lybie intérieure au midi, & le fleuve Triton à l'occident. Procope dit que cette province étoit habitée par des Maures qui étoient alliés des Romains, c'eſt-à-dire, qui entretenoient la paix avec les Romains. La *Tripolitaine* eſt connue dans les auteurs eccléſiaſtiques, comme une province qui renfermoit quelques évêchés. (*D. J.*)

TRIPOLIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante nommé par Tournefort, *aſter maritimus paluſtris, cæruleus, ſalicis folio. Inſt. R. H.* 481, & communément en françois *boucage*.

Cette plante s'éleve à la hauteur d'une coudée ou d'une coudée & demie; ſa racine eſt fibreuſe; les feuilles ſont aſſez ſemblables à celles du *limonium majus*, elles ſont plus étroites, mais à-peu-près de la même longueur, traverſées de côtes comme celles du plantain, unies, épaiſſes, graſſes, tirant quelquefois ſur le bleu, & placées irrégulierement autour de la tige, & ſur les branches. Ses fleurs croiſſent au ſommet branchu de la tige; elles ſont attachées à l'extrémité des rejettons, purpurines ou bleues, & tombent en duvet. Les *tripolium majus* & *minus* ne dif-

different qu'en grandeur. Le *tripolium flore nudo* est fort commun aux environs de Bristol. (*D. J.*)

TRIPOLUS, (*Géog. anc.*) lieu de l'île de Crete & celui de la patrie de Plutus, selon Hésiode, Diodore de Sicile, *l. V. c. lxxvij.* dit la même chose. (*D. J.*)

TRIPONTIUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Angleterre. L'itinéraire d'Antonin le marque sur la route de Londres à Lincoln, entre Isanavatia & Vennonæ, à douze milles du premier de ces lieux, & à neuf milles du second. Camden veut que *Tripontium* soit Towcester, & que ce lieu soit déplacé dans l'itinéraire d'Antonin. Mais M. Thomas Gale, *Brit. p. 69* a fait voir que *Tripontium* ne pouvoit être autre chose que Dowbridge, près de Lilburne. (*D. J.*)

TRIPOT, s. m. (*Paumier.*) lieu où l'on s'exerce à jouer à la paume; les *tripots* sont de grandes places couvertes & entourées de murs des quatre côtés, du-moins jusqu'à la hauteur de quinze piés. Au-dessus il y a de distance en distance de gros piliers de bois pour soutenir le plancher & la charpente de la couverture. L'espace vuide qui est entre la charpente & le haut des murs est garni tout-autour de filets ou rézeau de ficelles, tendus pour arrêter les balles qu'on y jette, qui tombent dans une galerie pratiquée en-haut tout-autour des murs. On y met aussi de grands rideaux de toile pour empêcher le soleil de faire mal aux yeux des joueurs. Le *tripot* est pavé de quarreaux de pierre de même largeur; au-milieu du *tripot* est une corde tendue dans sa largeur, & qui le sépare en deux parties égales. Le long d'un des grands côtés regne un mur à hauteur d'appui, au-dessus duquel sont placés de distance en distance des poteaux qui soutiennent un toit couvert de planches, qui est ménagé à la hauteur d'environ 6 piés. Ce côté s'appelle la *galerie*; l'autre grand côté est un mur tout uni dans les *tripots* appellés *quarrés*; mais il y a un tambour vers la grille, dans les *tripots* appellés *dedans*. Des deux petits côtés, l'un a un mur avancé élevé jusqu'à la hauteur de 6 piés, & surmonté d'un toit de planches appuyé contre le grand mur; à un des angles, & immédiatement au-dessous du toit, est un grand trou appellé la *grille*. Le quatrieme côté du *tripot* est construit différemment dans les quarrés & dans les dedans. Dans les dedans c'est un mur avancé, haut de 6 piés, & surmonté d'un toit, comme de l'autre côté opposé, à l'exception que celui ci est ouvert depuis la hauteur de trois piés jusqu'au toit. Dans les quarrés, ce quatrieme côté est un mur tout uni; à un de ces bouts par terre est une petite ouverture qu'on appelle le *trou*, & à l'autre bout de ce mur est une planche enfoncée dans le mur, & qu'on appelle l'*ais*. La galerie est pavée avec des chassis de bois faits en forme de barres un peu éloignées les unes des autres, afin que les balles qu'on jette dans la galerie puissent passer par ces ouvertures, & se rendre dans un endroit ou le paumier va les chercher quand il en a besoin.

TRIPTOLÉME, s. m. (*Mytholog.*) fils de Céleus & de Néera, ou de Métanire, fut ministre de Cérès. Sa fable est agréablement conçue. L'hospitalité de Céleus pour Cérès est récompensée; elle rend la vie à son fils par un seul baiser, le nourrit de son lait divin, se charge de son éducation, lui montre l'agriculture, lui fait présent d'un char tiré par des dragons, & se propose enfin de le rendre immortel, en purifiant son corps de ce qu'il avoit de terrestre.

Cette jolie fable simplifiée signifie introduction du culte de Cérès dans la Grece par *Triptolème*, roi d'Eléusis; ce prince se fit initier des premiers dans les mystères de la déesse, & passa par toutes les épreuves usitées. Il établit l'agriculture dans ses états; son char tiré par des dragons ailés, c'est un vaisseau qui porte du blé en différentes contrées de l'Attique, pour apprendre aux habitans à le semer & à le recueillir.

Triptolème, dit Justin, trouva l'art d'ensemencer les terres; ce fut à Eléusis qu'il en produisit l'invention, & ce fut aussi à l'honneur de cette invention, qu'on établit des nuits pour les initiations. Les Athéniens honorerent par reconnoissance *Triptolème* comme un dieu; ils lui érigerent un temple, un autel, & lui consacrerent une aire à battre le blé. (*D. J.*)

TRIPUDIUM, s. m. (*Littérat.*) c'est le nom latin dont on se servoit en général pour exprimer l'auspice forcé, c'est-à-dire, l'auspice qui se prenoit par le moyen des poulets qu'on tenoit dans une espece de cage, à la différence des auspices qui se prenoient quelquefois lorsqu'un oiseau libre venoit à laisser tomber quelque chose de son bec; lorsqu'en prenant les auspices par les poulets sacrés, il leur étoit tombé du bec quelque morceau de la pâte qu'on avoit mise devant eux; cela s'appelloit *tripudium solistimum*, ce qui étoit regardé comme le meilleur augure qu'on pût avoir. Il y avoit encore le *tripudium sonivium*, dont le nom est tiré du son que faisoit en tombant à terre par accident quelque chose que ce fût; alors on tiroit des présages bons ou mauvais, selon la qualité du son. (*D. J.*)

TRIPYRGA, (*Géog. mod.*) nom que les habitans d'Athènes donnent aujourd'hui à un lac marécageux de la Morée, environ à une lieue d'Athènes. Ce lac ou marais étoit nommé, selon Xénophon, *Phalaræa palus*, & il y avoit auprès un lieu nommé *Tripyrgia*, à cause de trois tours qui y étoient bâties. Du nom de ce lieu on a formé celui du lac, & de *Tripyrgia* on a fait par corruption *Tripyrga*. M. Wheler, voyage d'Athènes, *l. III. p.* 207. croit que ces trois tours pouvoient être des restes de la ville Limes. Du-reste, ajoute-t-il, ce lac s'étend en long du-moins une lieue & demie sur la côte, & il sort de son extrémité orientale un petit ruisseau qui se jette dans la mer, assez proche de la baie de Phalara, où il a une petite église ruinée, appellée *S. Nicolo*. C'est apparemment ce lieu qui s'appelloit autrefois *Colias promontorium*. (*D. J.*)

TRIQUEBALLE, s. m. (*Art. milit.*) machine très-simple qui sert dans l'artillerie à transporter du canon. Elle est composée d'une grande fleche de bois ou timon appuyé sur un essieu à deux roues par-derriere, & sur un avant train par-devant. On attache le canon sur cette flèche avec une chaîne de fer ou de bons cordages. *Mémoires d'Artillerie* de Saint-Remy. (*Q*)

TRIQUE-MADAME, s. f. (*Botan.*) nom vulgaire du *sedum minus luteum, folio acuto*, de C. B. & de Tournefort. C'est une espece de petite joubarbe, qui pousse des tiges tendres, rampantes, revêtues de beaucoup de feuilles épaisses, oblongues, grasses, pointues, bleuâtres, ou rougeâtres, remplies de suc; ses fleurs sont à plusieurs pétales disposées en rose, au sommet des branches, de couleur jaune; il leur succede un petit fruit composé de cinq graines. On cultive cette plante dans les jardins, parce qu'on en mêle dans les salades; mais elle croît naturellement sur les murailles, & ailleurs. (*D. J.*)

TRIQUER, v. act. (*Comm.*) separer une chose d'avec une autre: il signifie aussi quelquefois *mêler* plusieurs choses ensemble.

Dans ce dernier sens, les ordonnances de la ville de Paris, *chap. iij.* défendent aux marchands de *triquer*, & mêler les marchandises de différens prix & qualités; & dans l'autre signification, les mêmes ordonnances enjoignent aux marchands de bois à brûler qu'on empile dans les chantiers, de *triquer* & séparer le bois blanc & de l'empiler à part. *Dictionnaire de Commerce*.

TRIQUET, s. m. (*Charpenterie.*) échafaud fait de plusieurs pieces de bois réunies ensemble, qui s'applique contre les murs, & qu'on appelle autrement *chevalet*. Il faut pour échafauder deux *triquets* qui s'attachent avec des cordages, & s'éloignent l'un de l'autre suffisamment par la longueur des planches qu'on met dessus

TRIREME, s. m. (*Littérat.*) *triremis*, galere, bâtiment, vaisseau des Romains, qui avoit de chaque côté trois hommes sur chaque rame, quelque nombre de rames qu'il eût d'ailleurs; messieurs le Baif & Dacier tiennent pour l'hypothèse des étages de rames les uns sur les autres. Ils citent en leur faveur des médailles, & la colonne trajane, où ce fait n'est pas de la derniere évidence; je sai même que Scheffer & plusieurs autres savans, ont essayé à force de supputations mathématiques, de trouver une combinaison & un arrangement, pour prouver que la chose n'est pas impossible; mais quelque effort que l'on fasse, & de quelque maniere que l'on dispose ces étages, soit en files perpendiculaires, soit en files obliques, soit en forme de rampe, je ne crois pas, avec Scaliger, Saumaise, & le P. Sanadon, qu'on réussisse jamais à nous montrer une possibilité pratique, c'est-à-dire, qui puisse être d'un usage aisé, constant, & uniforme; sans quoi tout ce système se réduit à une spéculation vaine & stérile, qui ne décide rien, & qui ne touche pas même à la question. (*D. J.*)

TRI-

TRISACRAMENTAIRES, *ou* TRISACRAMENTAUX, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) nom que l'on a donné à une secte de religionnaires qui n'admettent que trois sacremens. *Voyez* SACREMENT.

Il y a eu plusieurs *trisacramentaires* parmi les protestans qui admettoient le Baptême, l'Eucharistie, & l'Absolution, comme sacremens.

M. Chambers observe qu'on confond mal-à-propos les Anglois avec les *Trisacramentaires*, parce qu'on suppose qu'ils regardent l'ordination comme un sacrement; mais quelle que soit l'opinion des Anglois sur ce point, il est sûr que les épiscopaux regardent la Confirmation comme un sacrement, & que d'ailleurs ils comptent pour sacremens le Baptême & l'Eucharistie; ainsi l'on peut à cet égard le comprendre parmi les *Tris Sacramentaires*.

TRISAGION, s. m. *dans l'histoire ecclésiastique*, est le nom qu'on donne à un hymne où le nom de *saint* est répété trois fois.

Ce mot est grec, composé de τρὶς, *trois*, ou *trois fois*, & d'ἅγιος, *saint*.

Le *trisagion* proprement dit est composé de ces paroles, *sanctus*, *sanctus*, *sanctus Dominus Deus sabaoth. Saint*, *saint*, *saint*, *Seigneur Dieu des armées*, comme nous les lisons dans Isaïe, *c. vj.* ℣. 3. & dans l'Apocalypse, *c. jv.* de ces mots l'Eglise a formé un autre *trisagion*, qu'on chante dans l'église latine seulement le jour du Vendredi-saint, avant l'adoration de la croix. Il est conçu en ces termes: *sanctus Deus*, *sanctus fortis*, *sanctus immortalis*, *misere nobis*, que les Grecs ont rendu par ceux-ci, ἅγιος ὁ θεὸς, ἅγιος ἰσχυρὸς, ἅγιος ἀθάνατος, ἐλέησον ἡμᾶς; *saint Dieu*, *saint puissant*, *saint immortel*, *ayez pitié de nous*; qu'ils répetent souvent non-seulement dans l'office, mais encore dans leurs prieres particulieres.

Pierre Gnaphée ou le Foulon, patriarche d'Antioche dans le v. siecle, y fit ajouter ces paroles *qui crucifixus est propter nos*; attribuant ainsi la passion non-seulement au fils, mais aussi aux deux autres personnes de la sainte Trinité, & prononça anathéme contre ceux qui refuseroient de dire la même chose; mais le pape Félix III & les Catholiques rejetterent cette addition qui autorisoit manifestement les erreurs des Patripassiens. *Voyez* PATRIPASSIENS & THÉOPASCHITES.

Ce dernier *trisagion* exclusivement aux paroles que Pierre le Foulon y vouloit ajouter, commença à être en usage dans l'église de Constantinople, d'où il passa dans les autres églises d'orient, & ensuite dans celles d'occident.

S. Jean Damascene, Codin Balsamon, & d'autres disent que le *trisagion* fut introduit à Constantinople à l'occasion d'un terrible tremblement de terre, arrivé la trente-cinquieme année de l'empire de Théodose le jeune, & du tems du patriarche Proclus; que celui-ci ayant ordonné une procession solemnelle, où l'on chanta pendant plusieurs heures de suite le *kyrie eleison*, Seigneur, ayez pitié de nous, un enfant fut élevé en l'air, où il crut avoir entendu les anges chanter le *trisagion*; que cet enfant à son retour, ayant raconté la chose, le peuple commença aussi-tôt à chanter cette hymne, avec d'autant plus d'ardeur, qu'il attribuoit la calamité présente aux blasphèmes que les hérétiques de Constantinople vomissoient contre le fils de Dieu, & qu'incontinent après ce fléau cessa. Asclépiade, Cedrenus, le pape Félix III. & Nicéphore, racontent la même chose.

Quelques efforts que fit Pierre le Foulon pour introduire dans le *trisagion* l'addition dont nous avons parlé, cet hymne subsista toujours dans sa pureté primitive, & est demeuré tel dans les offices latins, grecs, éthiopiques, mozarabiques ou autres qui l'ont adopté.

TRISANTO, (*Géog. anc.*) fleuve de la grande Bretagne; Ptolomée, *l. II. c. iij.* marque son embouchure sur la côte méridionale de l'île entre *Magnus-Portus*, & *Novus-Portus*. C'est présentement Hampton-Water, autrement le port de Southampton, à l'embouchure du Tost. (*D. J.*)

TRISECTION, s. f. (*Géom. & Algebr.*) division d'une chose en trois parties.

Ce terme est principalement employé en Géométrie pour la division d'un angle en trois parties égales.

La *trisection* géométrique des angles, telle que les anciens la demandoient, c'est-à-dire en n'employant que la seule regle & le compas, est un de ces problèmes qu'on a cherché en vain depuis plus de deux mille ans, & qui à cet égard, ainsi que la duplication du cube, peut être comparé à la quadrature du cercle.

La solution de ce problème dépend d'une équation du troisieme degré. On en peut voir le calcul & le détail dans différens ouvrages, entr'autres dans l'application de l'Algebre à la Géométrie de M. Guisnei, & dans le dixieme livre des sections coniques de M. le marquis de l'Hôpital. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de la donner ici; mais il sera bien plus utile pour nos lecteurs d'examiner pourquoi ce problème est du troisieme degré.

Soit, *fig.* 13 *d'Algébre*, un cercle $ACBD$; on propose de diviser en trois parties égales l'arc AB, dont la corde est AB; on nomme le rayon du cercle r, la corde AB, a, & la corde inconnue AC du tiers de l'arc x; & on parvient, comme on le peut voir dans les ouvrages cités, à une équation qui monte au troisieme degré, & dans laquelle x a trois valeurs réelles; par conséquent le problème a trois solutions. Il paroît cependant au premier coup d'œil qu'il devroit n'en avoir qu'une; car il n'y a certainement qu'une seule & unique valeur possible de la corde AC qui soutend le tiers de l'arc AB. Mais on fera réflexion que l'équation algébrique à laquelle on parvient, ne renferme point les arcs AB, AC, mais simplement leur corde; & que par conséquent x n'est pas seulement la corde du tiers de l'arc ACB, mais la corde du tiers de tout arc qui a AB pour corde: or tous les arcs qui ont AB pour corde sont, en nommant C la circonférence, les arcs ACB, $ACB+c$, $ACB+2c$, $ACB+3c$, $ACB+4c$, $ACB+5c$, &c.

Et $c-ACB$ ou ADB, $2c-ACB$, $3c-ACB$, $4c-ACB$, &c.

Maintenant je dis que la division de tous ces arcs en trois, fournit trois cordes différentes, & jamais plus de trois. Car 1°. soit le tiers de l'arc ACB, z, le tiers de l'arc $ACB+c$, y, le tiers de l'arc $ACB+2c$, u, cela donnera trois arcs différens qui auront chacun leurs cordes: voilà donc trois cordes différentes, & par conséquent les trois racines de l'équation. 2°. Il sembleroit d'abord que le tiers des autres arcs doit avoir chacun sa corde, que par conséquent le problème auroit une infinité de solutions; mais on remarquera que l'arc $ACB+3c$ a pour tiers $c+z$, donc la corde est la même que celle de y; que l'arc $ACB+4c$ a pour tiers $c+z$, dont la corde est la même que celle de y; que l'arc $ABC+5c$ a pour tiers $c+u$ dont la corde est la même que celle de u, & ainsi de suite. De même on trouvera que ADB ou $c-ACB$ a pour tiers $c-u$, parce que $3c-3u=3c-2c-ABC$. Or la corde de $c-u$ est la même que celle de u. Par la même raison la corde du tiers de $2c-ACB$ sera la même que celle de y, & celle de $3c-ACB$ la même que celle de z, & ainsi de suite; donc la division à l'infini de tous ces arcs en trois, donne trois cordes différentes, & n'en donne pas plus de trois. Voilà pourquoi le problème est du troisieme degré.

Si on divisoit un arc en quatre parties, on trouveroit une équation du quatrieme degré, & on pourroit prouver de la même maniere qu'en effet cette division donne quatre cordes différentes, & jamais plus: la division d'un angle en cinq parties égales donnera par la même raison une équation du cinquieme degré, & ainsi de suite. Il nous suffit d'avoir ici mis le lecteur sur la voie, il pourra trouver facilement de lui-même la démonstration générale. Elle est fondée sur ce que l'arc ACB étant divisé en n parties, la corde de la n^e partie de $nc+ACB$ sera la même que la corde de la n^e partie de ACB. (*O*)

TRISIDIS, (*Géog. mod.*) ville de la Mauritanie tingitane; étoit dans les terres, selon Ptolomée, *liv. IV. ch. ij.* Marmol la nomme *Tenzert*.

TRISMEGISTE, adj. (*Hist. anc.*) surnom donné à l'un des deux Hermès ou Mercures de Thebes en Egypte. On croit que c'est au second, qui étoit contemporain de Moïse, le premier ayant regné vers le tems du déluge; cependant on le confondoit assez souvent eu égard à la science; car les Egyptiens se reconnoissoient redevables à l'un & à l'autre de plusieurs inventions utiles. Ce mot formé du grec τρὶς, *trois fois*, & μέγιστος, *très-grand*, exprimoit que l'Hermès, ainsi surnommé, avoit été un grand philosophe, un grand-prêtre & un grand roi, ou qu'il avoit également approfondi les secrets de la nature, les mysteres de la religion & les ressorts de la politique.

Trismegiste, (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) seizieme des corps sur lesquels on fond les caracteres d'Imprimerie; sa proportion est de six lignes mesure de l'echelle; il est le corps double du gros romain. *Voyez* Proportion *des caracteres d'Imprimerie*, & l'exemple à *l'article* Caracteres. Le *trismegiste* ne faisoit point un corps dans l'Imprimerie; le sieur Fournier le jeune en a fait un, qu'il a placé entre le gros & petit canon dans les proportions qu'il a données aux caracteres; il l'a fait pour donner un corps double au gros romain, & pour rendre par-là la correspondance des caracteres plus générale.

TRISMIS, (*Géog. anc.*) ville de la basse Mœsie; Ptolomée, *liv. III. ch. x.* la nomme entre les villes qui étoient au voisinage du Danube. C'est la ville *Trosmis* de l'itinéraire d'Antonin, qui la marque sur la route de *Viminacium* à Nicomédie. (*D. J.*)

TRISMOS, s. m. (*Médecine.*) est une convulsion du muscle temporal, qui fait grincer les dents. *Voy.* Convulsion, &c.

TRISOLYMPIONIQUE, adj. (*Hist. nat.*) athlete qui avoit remporté trois fois le prix aux jeux olympiques. Ce mot est composé de τρὶς, *trois*, ὀλύμπια, *jeux olympiques*, & de νίκη, *victoire*, trois fois vainqueur à Olympie.

On érigeoit aux *trisolympioniques* des statues de l'espece de celles qu'on nommoit *iconiques*, & qui étoient de grandeur naturelle, prérogative qu'on n'accordoit point au commun des athletes. Pour les autres récompenses & marques d'honneur qui leur étoient accordées dans leur patrie, nous en avons parlé au long sous le *mot* Olympioniques.

TRISPASTON, s. m. *en méchanique*, est une machine qui a trois poulies, ou un assemblage de trois poulies pour soulever de grands fardeaux. *Voy.* Poulie & Moufle. Ce mot est composé de τρὶς, *trois*, & σπάω *traho*, je tire.

TRISSE DE BEAUPRÉ, (*Marine.*) c'est un palan qui saisit la vergue de civadiere des deux côtés, entre les palancines & les haubans, pour l'aider à la soutenir, & pour la manœuvre.

TRIST, *ou* TRIS, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Espagne, sur la côte méridionale de la baie de Campêche, au couchant de l'île de Port-Royal, dont elle n'est séparée que par un canal ou crique très-étroit. Cette île est petite, basse & deserte.

TRISTE, adj. *voyez l'article* Tristesse.

Triste, *l'arbre*, (*Hist. nat. Botan.*) arbre des Indes orientales qui croît sur tout vers la côte de Malabar. Son nom lui vient, dit-on, de ce qu'il perd ses fleurs au moment où celles des autres arbres s'épanouissent au soleil. Ces fleurs sont semblables au jasmin blanc, sinon qu'elles ont le pié jaune. Cet arbre ne vient que d'une hauteur médiocre. Ses feuilles sont petites, d'un verd foncé & d'un goût âpre.

TRISTENA, (*Géog. mod.*) bourg de la Morée, dans la Sacanie, anciennement *Nenica*. Il est à quinze ou seize milles au midi de Corinthe, à l'entrée & au nord de la forêt de Tristena, autrefois la forêt Némée. (*D. J.*)

TRISTESSE, s. f. (*Morale.*) Cicéron définit la *tristesse*, l'opinion d'un grand mal présent, & tel que celui qui l'éprouve croit qu'il est juste & même nécessaire de s'affliger. Nos jours seront toujours malheureux, dit-il, si nous ne luttons de toutes nos forces contre cette passion, que la folie suscite comme une furie pour nous tourmenter. „ Je n'aime point „ cette passion, dit Montagne, quoique le monde ait „ entrepris comme à prix fait, de l'honorer de fa„ veur particuliere; ils en habillent la sagesse, la „ vertu, la conscience; bizarre habillement toujours „ nuisible, & toujours facheux! (*D. J.*)

TRISYLLABIQUE *ou* TRISYLLABE, adj. (*Gram.*) qui est composé de trois syllabes. On dit un pié *trisyllabique*, un vers *trisyllabique*.

TRITÆOPHYES, (*Lexicograph. medic.*) τριταιοφυὴς, de τριταῖος, *tierce*, & φύω, *être de même nature*, épithete d'une sorte de fievre qui ressemble beaucoup à la fievre tierce, d'où elle tire son nom. Elle vient le troisieme jour, & arrive presque à son plus haut période; ensorte qu'on la distingue de la tierce proprement dite, de la tierce allongée, & de la demi-tierce, & qu'elle tient une espece de milieu entre toutes celles-là.

Galien, *Comm. II. in VI. Epid.* dit aussi que τριταιοφυὴς peut s'employer, comme une épithete commune à toutes les fievres qui ont leur accès ou leur retour périodique le troisieme jour.

Erotien expliquant ce mot, pense que c'est une fievre qui donne des signes des approches de ses paroxysmes, & dont les intervalles sont réguliers, mais qui n'arrive jamais à sa perfection; on l'appelle aussi demi-tierce. Ce mot se trouve souvent dans Hippocrate. (*D. J.*)

TRITE, τρίτη, *en Musique*, est, en comptant de l'aigu au grave, la troisieme corde du tétracorde dans l'ancien systême. Comme il y avoit cinq différens tétracordes, il y auroit dû avoir autant de *trites*; mais ce nom n'étoit en usage que dans les trois tétracordes supérieurs: pour les deux premiers, *voy.* Parypate.

Ainsi il y avoit *trite hyperboleon*, *trite diezeugmenon*, & *trite synnemenon*. *Voyez* Systême Tétracorde, &c.

Boëce dit que le systême n'étant encore composé que de deux tétracordes, on donna le nom de *trite* à la cinquieme corde qu'on appelloit aussi *paramuse*, c'est-à dire à la seconde en montant du deuxieme tétracorde; mais que Lychaon, samien, ayant inséré une nouvelle corde entre la sixieme ou paranete, & la *trite*, celle-ci perdit son nom qui fut donné à cette nouvelle corde. Pour entendre ceci, il faut supposer que le second tétracorde n'avoit que trois cordes auparavant, & un espace vuide entre la *trite* & la paranete; ce que Boëce auroit dû expliquer. (*S*)

TRITÉE, (*Géog. mod.*) *Tritea*, ville du Péloponnèse, dans l'Achaïe propre, selon Strabon, *l. VIII. pag.* 341. Hérodote, Plutarque, Polybe, Thucydide & Etienne le géographe, font mention de cette ville. Pausanias, *liv. VII. c. xxij.* qui écrit *Tritia*, dit qu'elle étoit en terre ferme, à six-vingt stades de Pheræ, & qu'elle étoit de la dépendance de Patra, parce qu'Auguste l'avoit ainsi voulu.

Avant que d'entrer dans la ville, ajoute-t-il, on voit un magnifique tombeau de marbre blanc, plus précieux encore par les peintures de Nicias, que par les ouvrages de sculpture dont il est orné. Une jeune personne d'une grande beauté est représentée assise dans une chaise d'ivoire: à côté d'elle est une de ses femmes qui lui tient une espece de parasol sur la tête: de l'autre côté, c'est un jeune garçon qui n'a point encore de barbe; il est vêtu d'une tunique, & d'un manteau de pourpre par-dessus; près de lui est un esclave, qui d'une main tient des javelots, & de l'autre des chiens de chasse qu'il mene en lesse.

Les auteurs ne s'accordoient pas sur la fondation de cette ville. Les uns lui donnoient pour fondateur Celbidas, originaire du Cumes en Opique: d'autres disoient que Tritia, fille du fleuve Triton, après avoir été prêtresse de Minerve, fut aimée du dieu Mars, & que de ce commerce naquit Menalippus, qui bâtit une ville, & du nom de sa mere l'appella *Tritia*.

On voyoit dans cette ville un temple que les gens du pays nommoient *le temple des grands dieux*. Leurs statues n'étoient que de terre: on célébroit leur fête tous les ans avec les mêmes cérémonies, que les Grecs avoient coutume de pratiquer à la fête de Bacchus.

Minerve avoit aussi son temple à *Tritia*, avec une statue de marbre, & qui étoit d'un goût moderne du tems de Pausanias: les habitans prétendoient qu'anciennement il y en avoit une autre qui avoit été portée à Rome. Ces peuples observoient religieusement de sacrifier tous les ans au dieu Mars & à Tritia.

On ne connoit, dit Pausanias, *liv. VI. c. xij.* dans toute la Grece, d'autre ville du nom de *Tritée*, que celle qui est en Achaie. Il se peut faire néanmoins, ajoute-t-il, que du tems d'Hégésarque, *Tritée* fut une ville d'Arcadie, & qu'elle en ait été démembrée, comme quelques autres qui sont soumises au gouvernement d'Argos. Pausanias fait cette remarque parce que dans une ancienne inscription, les habitans de *Tritée* étoient qualifiés *Arcadiens*; ce qui pouvoit être vrai dans le tems que cette inscription avoit été faite. (*D. J.*)

TRITHÉISME, s. m. (*Théolog.*) opinion des Trithéistes, ou hérésie de ceux qui admettent trois Dieux. *Voyez* Dieu & Trinité.

Le *Trithéïsme* consiste à croire qu'il y a non-seulement trois personnes en Dieu, mais aussi trois essences, trois substances ou hypostases & trois Dieux. *Voyez* PERSONNE, HYPOSTASE, *&c.*

Il s'est trouvé beaucoup de personnes, qui dans la crainte de donner dans le *Trithéïsme*, sont tombés dans le Sabellianisme; d'autres, qui pour éviter le Sabellianisme, sont devenus Trithéïstes: tant il est difficile de garder un juste milieu dans une matiere si délicate. *Voyez* SABELLIENS.

Ainsi, dans la fameuse dispute entre le docteur *South* & le docteur *Sherlok*, on juge que le premier est tombé dans le Sabellianisme, en soutenant trop à la rigueur l'unité de Dieu, & l'autre dans le *Trithéïsme*, en soutenant la trinité d'une maniere trop absolue.

Jean le Grammairien, surnommé *Philoponus* ou *amateur du travail*, passe pour être l'auteur de la secte des Trithéïstes. Il paroît du moins qu'il étoit très-zélé défenseur de ce système. Il vivoit sous l'empire de Phocas. Leonce & George de Pisidie combattirent ses écrits.

TRITICIRI, LE, (*Géog. mod.*) riviere de Perse; elle traverse la province de Chusistan, & se jette dans le golphe Persique. C'est le *Mosæus* des anciens. (*D. J.*)

TRITICUM, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) on a déja donné les caracteres de ce genre de plante, d'après Tournefort, au mot *froment*. Voici comme Ray le caractérise.

Ses fleurs sont, dit-il, hermaphrodites, à pétales, à étamines simples & mâles, avec leurs testicules propres, foibles & minces, dans lesquels l'ovaire est placé, garni d'une paire de tubes skirrheux & recourbés, enveloppés de deux feuilles pétaloïdales, quelquefois barbues, avec un appendice long, aigu, foible, tantôt uni, tantôt velu; & de plus, avec deux feuilles concaves qui tiennent lieu de calice. Ces fleurs sont placées sur un pédicule, & forment sur un même axe, un épi fort serré. La semence est oblongue & large.

Dans le système de Linnæus, le calice de ce genre de plante est un tuyau composé de deux écailles, qui contiennent les fleurs dans un court épi; les feuilles du calice sont de forme ovale & obtuses; la fleur est de la grosseur du calice; la bâle extérieure qui la contient, est concave, obtuse & pointue; l'intérieure est lisse & applatie: les étamines sont trois filets capillaires; leurs bossettes sont oblongues, & fendues aux extrémités; le germe du pistil est de forme turbinée; les stiles sont au nombre de deux, très-fins & recourbés; les stigma sont ailés; la fleur renferme la graine jusqu'à sa maturité, & pour lors elle s'ouvre, & la laisse sortir; la graine est unique, ovale, oblongue, obtuse aux deux bouts, convexe d'un côté, & profondément sillonné de l'autre. Toute plante qui réunit ces caracteres, soit que son grain soit mangeable ou non, doit être rangée sous le genre du *triticum* Linnæi, *Gen plant. p.* 16. (*D. J.*)

TRITIUM-TUBORICUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne-tarragonnoise, selon Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui la donne aux Varduli. Il y a grande apparence que c'est le *Titium-Tobolicum* de Pomponius-Mela, *l. III. c. j.* & il ne seroit pas impossible que ce fût la ville *Tritium*, que l'itinéraire d'Antonin marque entre Varia & Olbia, à dix-huit milles du premier de ces lieux, & à égale distance du second. (*D. J.*)

TRITOGENIE, (*Mythol.*) surnom qu'on donne à Pallas, parce qu'elle étoit sortie de la tête de jupiter; ce mot est formé de *τριτὼ*, *tête*, & de *γίνομαι*, *je nais, je sors.* (*D. J.*)

TRITOLI, THERMES DE, (*Hist. des Eaux minéral.*) les thermes de *Tritoli*, en latin *thermæ tritulæ*, sont situés dans le royaume de Naples, à l'endroit où étoit autrefois la ville de Bayes. Il y a là une grotte souterreine, divisée en sept galeries. On n'y sauroit demeurer long-tems sans éprouver une sueur, qui, selon l'avis des Médecins, est salutaire contre l'hydropisie. On a besoin d'un flambeau & d'un guide dans ces galeries, parce qu'elles sont si basses en certains endroits, qu'on est obligé de marcher à quatre pattes. Le terrein y est brûlant. Tous les jours cette grotte se remplit & se désemplit d'une eau très-chaude, ou pour mieux dire, cette eau s'abaisse & s'éleve en suivant le reflux de la mer.

Au haut de la montagne, sous laquelle cette grotte se trouve, il y en a une autre plus haute, mais dont l'air n'est pas moins chaud. Au reste, les bains de *Tritoli* sont appellés, je ne sais pourquoi, les *bains de Cicéron*. L'on y voyoit autrefois à fleur de terre, de petits réservoirs qui étoient remplis par différentes eaux. Près de-là il y avoit des statues, qui ayant la main sur une des parties de leur corps, faisoient connoître à quoi l'eau de chaque réservoir étoit propre. (*D. J.*)

TRITON, s. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) nom sous lequel le P. Nieremberg a décrit un bel oiseau commun dans l'isle Hispaniola, & qui est célebre pour la beauté & la variété de son chant. (*D. J.*)

TRITON, (*Géog. anc.*) nom de plusieurs marais, rivieres, & lieux:

1°. C'est le nom d'un marais de l'Afrique propre; d'un marais au pié du mont Atlas; d'un marais de la Thrace; & d'un marais de la Cyrénaïque.

2°. *Triton*, est le nom d'une ville de la Lybie; d'une ville de la Béotie; & d'un lieu de l'Asie mineure, sur le bord de la Propontide.

3°. *Triton*, étoit un fleuve de l'isle de Crete, à la source duquel la tradition fabuleuse vouloit que Minerve fût née, & qu'elle en eût pris le surnom de tritogénie.

4°. Torrent de la Béotie, qui selon Pausanias, *l. IX. c. xxxiij.* couloit près du rivage d'Alcomène.

5°. Fontaine de l'Arcadie, dans le territoire de la ville d'Aliphere. Les habitans de cette ville avoient, au rapport de Pausanias, *l. VIII. c. xvj.* une dévotion singuliere pour Minerve, dans la persuasion où ils étoient, que cette déesse avoit pris naissance chez eux, & qu'elle y avoit été nourrie. (*D. J.*)

TRITON, s. m. (*Belles-Lettres.*) dans la fable, demi-dieu marin que les anciens regardoient comme le trompette de Neptune, dont il portoit les ordres d'une mer à l'autre. *Voyez* DIEU.

Les Poëtes & les Peintres le représentent avec une figure d'homme, nageant jusqu'aux reins, & le bas du corps terminé par une queue de dauphin, tenant à la main une conque marine, dont il sonne comme d'une trompette.

Quelques anciens lui donnent pour pere Neptune, & pour mere Amphitrite; d'autres, la nymphe Salacis. Numenius, dans son livre de la Pêche, le fait fils de l'Océan & de Thétis; & Lycophron le croit fils de Nerée.

Quoiqu'Hesiode & les Mythologistes ne parlent que d'un seul *Triton*, les Poëtes en ont imaginé plusieurs, auxquels ils donnent la fonction de précéder les dieux marins, & sur-tout le char de Neptune & celui de Venus aphrodite, en sonnant de leur conque. C'est ainsi qu'on les introduisoit souvent sur les théatres des anciens, & dans les naumachies ou représentations des combats de mer.

En effet, on ne se contentoit pas de faire servir les *Tritons* en qualité de trompettes dans le cortege de Neptune, on en faisoit aussi les tenans & les supports de son char; c'est-à-dire, de la conque marine sur laquelle il parcouroit les mers, comme on le voit dans Virgile, *Eneid. l. X. v.* 209. Ovid. *Metamorph. l. I. v.* 333. & dans une médaille de l'empereur Claude.

Les Poëtes donnent ordinairement aux *tritons* la charge de calmer les flots, & de faire cesser les tempêtes. On lit dans le premier livre des Métamorphoses d'Ovide, que Neptune voulant faire retirer les eaux du déluge, ordonna à *Triton* de sonner de la trompette, au bruit de laquelle toutes le eaux rentrerent au sein de la mer.

Il n'est pas douteux que la fable des *Tritons* ne tire son origine des hommes de mer; car il paroît, après ce que nous avons dit dans l'article des Syrenes, qu'il n'est guere possible de révoquer en doute l'existence d'êtres semblables à ces hommes de mer. *Voyez* SYRENE.

TRITON, s. m. *en Musique*, est un intervalle dissonant qu'on peut appeller aussi *quarte superflue*, parce qu'il est formé de trois degrés diatoniques, c'est-à-dire de quatre sons. *Voyez* QUARTE. Son intervalle est de trois tons, ainsi que celui de la fausse quinte; cependant les rapports n'en sont pas égaux, car celui du *triton* n'est que 32 à 45; cela vient de ce que parmi les semitons qui forment ces deux intervalles, il y en a plus de majeurs dans la fausse quinte. *Voyez* FAUSSE-QUINTE.

Mais la plus considérable des différences de la fausse-quinte & du *triton*, c'est que celui-ci est une dissonance majeure que les parties sauvent en s'éloignant,

& la fausse-quinte une dissonance mineure que les parties sauvent en s'approchant.

L'accord du *triton* n'est qu'un renversement de l'accord sensible dont la dissonance est portée à la basse; d'où il s'ensuit que cet accord ne se doit placer que sur la quatrieme note du ton, qu'il doit s'accompagner de seconde & de sixte, & que la basse descendant toujours d'un degré pour sauver la dissonance, & la note sensible montant de même, le *triton* se sauvera de la sixte. *Voyez* SAUVER. (*S*)

TRITONIA, s. f. (*Mytholog.*) c'est la même que Pallas Tritogénie; on donne aussi le surnom de *Tritonia* à Vénus, parce qu'elle est souvent portée par des tritons. (*D. J.*)

TRITONOS, (*Géog. anc.*) petite ville de la Doride. Tite-Live, *l. XXVIII. c. vij.* dit qu'elle fut prise par Philippe de Macédoine. (*D. J.*)

TRITOPATORIES, s. f. pl. (*Antiq. greq.*) τριτοπατόρια, solemnité religieuse dans laquelle on adressoit des prieres pour les enfans aux θεοὶ γενέθλιοι, *aux dieux généthliaques*, c'est-à-dire, qui présidoient à la génération, & qu'on nommoit aussi quelquefois τριτοπατόρες. (*D. J.*)

TRITTYARQUES, s. m. (*Antiq. greq.*) τριττύαρχοι, magistrats athéniens qui avoient l'intendance & la direction de la troisieme partie d'une tribu. Potter. *archæol. græc. tom. I. p.* 78. (*D. J.*)

TRITURATION, *en Pharmacie*, est l'action de réduire un corps solide en poudre subtile. On l'appelle aussi *lévigation*, *pulverisation*, &c. *Voyez* POUDRE, BROYEMENT, LÉVIGATION, &c. Ce mot est formé du latin *triturare*, broyer, qui vient de *tero*, frotter, piler, briser.

La *trituration* des bois, des écorces, des minéraux, & des corps durs & secs se fait dans des mortiers de fer.

On emploie aussi ce terme quand on parle de briser, d'atténuer & de diviser en petites parties des matieres humides. La *trituration* des corps humides se fait dans des mortiers de marbre ou de pierre, avec des pilons de bois, de verre, d'yvoire, &c.

Boerhaave observe que la *trituration* a une force merveilleuse pour dissoudre certains corps, & qu'elle les rend aussi fluides que s'ils étoient fondus par le feu; de cette maniere si on broie la poudre de myrrhe avec le sel de tartre, ils se dissoudront mutuellement l'un l'autre. Si on broie dans un mortier de la limaille de fer nouvelle & brillante avec le double pesant de soufre bien pur, le fer se dissoudra tellement, que si on le lave avec de l'eau, il donnera un vitriol de mars. *Voyez* FER & VITRIOL.

L'or trituré longtems dans un mortier avec le sel de tartre donne une sorte de teinture, & trituré avec le mercure dans un mortier de verre, il se résout entierement en une liqueur purpurine, & devient un très-puissant remede.

Le docteur Langelotte a écrit un traité fort curieux sur les grands effets de la *trituration* dans la chimie. Il décrit une façon particuliere qu'il employoit pour triturer l'or, & au moyen de laquelle il pouvoit le rendre aussi fluide que par le moyen du feu, & faire un or potable par le seul mouvement d'un moulin. *Voyez* OR & AURUM.

Cet auteur, dans les *Transactions philosophiques*, parle de la maniere dont il trituroit l'or, & décrit deux machines ou moulins philosophiques servant à cet effet, avec l'eau desquels dans l'espace de quatorze jours, il réduisoit une feuille d'or en une poudre brune, mettant ensuite cette poudre dans une cornue peu profonde qu'il plaçoit sur un feu de sable, il augmentoit le feu par degrés, & donnoit à la la fin un feu violent. Il avoit par ce moyen quelques gouttes fort rouges, qui étant mises en digestion *per se*, ou avec de l'esprit-de-vin tartarisé, donnoient un véritable or potable.

L'auteur attribue en grande partie le succès de cette opération au sel de l'air qui durant le broyement se mêle abondamment, & s'unit avec l'or.

TRITURATION, se dit aussi, *en Médecine*, de l'action de l'estomac sur les alimens, qui les rend propres à la nutrition. *Voyez* ESTOMAC, &c.

Quelques médecins prétendent que la digestion se fait par la *trituration*, & non par la fermentation; autrement que l'estomac ne fait autre chose que de broyer & atténuer les alimens pour les rendre propres à la nutrition. *Voyez l'article* DIGESTION, où cette matiere est traitée amplement.

Ce systême fit beaucoup de bruit, il y a quelques années, étant soutenu par le docteur Pitcairn & par d'autres; mais il paroit qu'il est maintenant fort tombé. La doctrine de la *trituration* n'est pas nouvelle. Erasistrate l'a soutenue anciennement dans toute son étendue, & les modernes n'ont fait que la renouveller.

Elle fut inventée du tems d'Hippocrate, c'est-à-dire, dans un tems où l'anatomie étoit encore peu connue, & c'est ce qui lui donna du cours. Certains médecins de ce tems-là croyoient que l'estomac n'étoit simplement que le réservoir des alimens solides ou secs: que ces alimens après avoir été délayés & broyés dans la bouche, étoient de nouveau broyés plus parfaitement dans l'estomac, & par ce seul moyen étoient convertis en chyle, mais que la boisson ne pouvant pas être broyée à cause de sa liquidité, alloit dans les poumons & non dans l'estomac, où à raison de sa quantité, elle auroit plutôt nui à la digestion qu'elle n'y auroit aidé.

Hippocrate, comme nous voyons dans son quatrieme livre des maladies, s'éleva fortement contre une opinion si visiblement contraire à la raison & à l'expérience; & il nous apprend que s'il se donna cette peine, c'est parce qu'une telle erreur avoit déja beaucoup de partisans. Elle ne put pas tenir long-tems contre les raisons d'Hippocrate, & sa chute fut suivie de la ruine entiere du systême de la *trituration* dont elle étoit le fondement.

Mais Erasistrate la releva; & cette doctrine après avoir été soutenue durant quelque tems, retomba dans l'oubli, d'où quelques auteurs modernes ont tâché inutilement de la retirer.

TRITURER LE GRAIN, (*Critiq. sacrée.*) c'est l'action de séparer le grain d'avec la paille; cette manœuvre s'opéroit en deux manieres chez les Juifs, soit avec des traineaux ou chariots armés de fer, soit plus ordinairement en faisant fouler le grain par des bœufs qui brisoient la paille avec la corne de leurs piés. Comme on donnoit des muselieres à ces animaux afin qu'ils ne pussent toucher aux grains qu'ils fouloient, & que cependant l'ouvrage étoit fort pénible pour ces pauvres bêtes; Moïse voulant inspirer aux Juifs des sentimens d'humanité à cet égard, défendit par une loi expresse de mettre des muselieres aux bœufs qu'on employoit à ces travaux fatiguans. S. Paul tire de cette loi la conséquence qu'il est juste que les ministres de l'évangile soient nourris aux dépens de ceux qu'ils instruisent. Au reste l'Ecriture fait quelquefois allusion à la maniere de broyer le blé par le secours des bœufs: témoin ce passage du prophete Michée, *iv.* 15. „ leve-toi, fille de Sion, je te donnerai une corne de fer, & tu froisseras plusieurs peuples „. (*D. J.*)

TRIVENTO, (*Géog. mod.*) en latin *Treventum*, petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans le comté de Molisse, sur le Trigno, à 28 lieues au nord-est de Naples, avec un évêque qui ne releve que du saint siege. *Long.* 32. 10. *latit.* 41. 47. (*D. J.*)

TRIVIA, (*Mythol.*) surnom de Diane ou d'Hécate, parce qu'on la faisoit présider sur les lieux qui aboutissent à trois chemins, ou parce qu'elle est la même que la lune. (*D. J.*)

TRIVIAL, adj. (*Gram.*) bas, commun, qui appartient à tout le monde. On dit une pensée *triviale*.

TRIVICUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Campagne, selon quelques-uns, & dans la Pouille, selon d'autres, chez les Hirpins, à l'orient d'hiver d'Ariano, mais de l'autre côté de l'Apennin. *Trivicum* devint dans la suite une siege épiscopal. Le nom moderne est *Trevico*, située à 28 milles de Bénevent.

Je ne crois point que le *Trivicum* des Hirpins soit le *Trivicum* d'Horace, *l. I. sat.* 5, *v.* 79, puisqu'il ne la qualifie que de méchante ferme, *villa*, qui devoit son nom à sa situation, parce qu'elle étoit apparemment sur les confins de trois villages, comme on appelle *trivium* une place qui termine trois rues.

Trivicum; la ville de Campanie, n'est point dans l'itinéraire d'Antonin, parce qu'elle n'étoit pas sur la voie appienne. (*D. J.*)

TRIULATTI, (*Géog. anc.*) peuples des Alpes, que Pline, *l. III. c. xx* met au nombre de ceux qui furent subjugués par Auguste. Le P. Hardouin croit qu'ils habitoient dans le diocèse de Sénez, vers le bourg d'Alloz. (*D. J.*)

TRIUMFETTE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *triumfetta*, genre de plante à fleur en rose, composée de plu-

plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit dur, sphérique & hérissé des pointes, qui contient quatre semences anguleuses. Plumier, *nova plant. Amer. genera*. *Voyez* PLANTE.

Miller en compte deux especes, le *triumfetta, fructu echinato racemoso*. Plum. *nov. gen.* La seconde, *triumfetta fructu echinato racemoso, minor*.

La premiere de ces plantes est fort commune à la Jamaïque, & dans plusieurs autres contrées de l'Amérique. La seconde est rare, & ne se trouve qu'en quelques endroits. Les fleurs de ces plantes sont petites, jaunes, assez semblables à celles de l'aigremoine, & c'est par cette raison qu'on les a mises dans la même classe: ces fleurs croissent en branches aux extrémités des rejettons; elles ne sont pas fort belles, aussi ne les cultive-t-on que dans les jardins où l'on se propose de répandre de la variété.

La premiere s'éleve à six ou sept piés de haut; sa tige est ligneuse; elle se divise vers le haut en plusieurs branches, dont chacune produit un épi ou un bouquet de fleurs. Ses feuilles sont assez larges, & ressemblant à celles de la *malvinda major*. La seconde espece s'éleve rarement à plus de trois piés; ses feuilles sont plus petites que celles de la premiere. Sa tige est ligneuse, mais non branchue, & la plante entiere est à tous égards plus petite que la précédente.

Dans le système de Linnæus, le genre de plante appellé *triumfetta*, n'a point de calice, à moins qu'on ne donne ce nom à la fleur même; elle est composée de quatre pétales droits, concaves, obtus à leur extrémité, & recourbés en arriere; comme ils tombent d'abord après qu'ils sont ouverts, il paroît de-là que ce sont plutôt les pétales de la fleur, que les feuilles du calice; les étamines sont seize filets droits, égalant la fleur en hauteur, & finissant en pointe aiguë; les bossettes sont simples; le germe du pistil est arrondi; le stile est simple, & de la longueur des étamines; le stigma est fendu en deux; le fruit est une capsule ronde, armée de toutes parts d'épines crochues; elle contient quatre loges, dans chacune desquelles sont deux semences convexes d'un côté, & anguleuses de l'autre. Il est très-rare cependant qu'il y ait deux graines d'une même loge venant à maturité. Linnæus, *Gen. plant. p.* 243. Plumier, *Gen.* 8. (*D. J.*)

TRIUMPILINI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, selon Pline, *l. III. c. xx.* qui nous apprend qu'ils faisoient partie des *Euganei*. Ils habitoient la vallée que l'on appella de leur nom *Trompla*, ensuite *Trompia*, & que l'on connoît aujourd'hui sous le nom de *Troppia*. Pline un peu plus bas met les *Triumpilini* au nombre des nations des Alpes, dont Auguste triompha. (*D. J.*)

TRIUMVIR DE LA RÉPUBLIQUE, (*Hist. rom.*) l'un des trois chefs qui gouvernerent absolument la république de Rome; ce n'étoit pas un magistrat, mais l'usurpateur d'une magistrature souveraine. Rome vit naître deux fois cette usurpation. César, Pompée & Crassus, furent les premiers *triumvirs* qui partagerent entr'eux le gouvernement, & c'est ce qu'on appelle le premier *triumvirat*. Octavius, Antoine & Lépidus, furent les seconds *triumvirs*, & la république finit par dégénérer en monarchie; mais nous tâcherons de ne rien laisser à desirer sur ces deux grandes révolutions de Rome, au *mot* TRIUMVIRAT. (*D. J.*)

TRIUMVIRS, *des colonies*, (*Hist. rom.*) *triumviri coloniæ deducendæ*, magistrats préposés pour établir des colonies.

Ces sortes de magistrats se créoient dans une assemblée du peuple par tribuns: toutes les fois que les Romains envoyoient des colonies dans les pays qu'ils avoient soumis, pour maintenir les peuples dans l'obéissance & les empêcher de secouer le joug, on choisissoit des magistrats qu'on appelloit ou *duumvirs*, ou *triumvirs*, ou *décemvirs*, selon le nombre dont ils étoient composés. Quand par un ordonnance du peuple, ou par un decret du sénat, on avoit déterminé la colonie & fait le choix de ceux qui la devoient remplir, on chargeoit les *triumvirs* de la conduire: c'étoit à eux de l'établir, de faire le département des terres qui lui étoient adjugées, & d'assigner à chacun ce qu'on lui donnoit en propre à cultiver; après cela, ils traçoient avec une charrue les limites du terrein, dont ils avoient fait le partage. On voit des monumens de cette institution sur les médailles, où l'établissement des colonies est marqué par une charrue attelée de bœufs. (*D. J.*)

TRIUMVIRS *de nuit*, (*Hist. rom.*) *triumviri nocturni*; c'étoient de bas officiers préposés pour la police de la nuit. Auguste voulant s'affermir sur le trône, s'appliqua à rétablir l'ordre & la sûreté de la ville de Rome, où il y avoit eu autrefois des *triumvirs*, dont l'emploi étoit de maintenir le repos public pendant la nuit, & de veiller aux incendies; c'est par cette derniere raison qu'ils furent appellés *triumviri nocturni*; mais comme il étoit difficile que ces officiers pussent suffire à ces deux choses, Auguste créa sept cohortes, dont il en établit une pour veiller dans deux quartiers de Rome, & leur donna un chef qu'il appella *præfectus vigilum*, dignité mentionnée dans plusieurs inscriptions anciennes, qui ont été rapportées par Panvinius, *de civitate Romana*. (*D. J.*)

TRIUMVIRS CAPITAUX, (*Hist. rom.*) *Voyez* TRÉVIRS CAPITAUX. (*D. J.*)

TRIUMVIRS MONÉTAIRES, *terme de monnoies des Romains*, officiers directeurs ou surintendans, préposés chez les Romains à la fabrique des monnoies.

On sait que du tems de la république, l'intendance de la monnoie étoit commise à trois officiers ou magistrats, qu'on nommoit *triumviri auro, argento, æri, flando, feriundo*. Jules-César en ajouta un quatrieme comme nous l'apprenons de plusieurs médailles qui portent l'image de ce prince; mais sous Auguste les choses furent remises sur l'ancien pié, & les *triumvirs monétaires* continuerent de mettre leur nom sur les monnoies qu'ils faisoient frapper; c'est un fait dont les médailles d'Auguste nous instruisent.

Il n'est pas vraissemblable qu'il y ait eu à Rome des *triumvirs monétaires* préposés par l'empereur à la fabrication des especes d'or & d'argent, & d'autres *triumvirs* nommés par le sénat, pour avoir soin de la fabrication des especes de bronze; car les mêmes officiers ont pû avoir l'intendance de toute la monnoie qui se frappoit à Rome, quoiqu'ils fussent obligés de demander l'approbation de l'empereur pour le type des monnoies d'or & d'argent, & l'approbation du sénat pour le type de la monnoie de bronze.

Au reste, il n'est guere possible de douter que la disposition de la monnoie n'ait appartenu aux empereurs, puisqu'on trouve sur une infinité de médailles, *moneta Aug. & moneta Augg.* De plus, Stace dans les vers qu'il a faits, pour consoler Hétruscus, de la mort de son pere, qui après avoir été affranchi par Tibere, étoit devenu intendant de l'empereur, *dispensator Cæsaris*: Stace, dis-je, nous apprend qu'Hétruscus avoit été chargé de la matiere qui devoit être employée à frapper des monnoies au coin des empereurs.

Quæ divum in vultus igni formanda liquescat
Massa, quid Antoniæ scriptum crepet igne monetæ.

Il est donc vrai que la monnoie d'or & d'argent appartenoit plus particulierement à l'empereur; en effet, outre que la marque de l'autorité du sénat ne se trouve que très-rarement sur ces deux métaux, une inscription découverte à Rome sur la fin du seizieme siecle, & rapportée dans Gruter, prouve ce fait d'une maniere évidente. Cette inscription qui est du tems de Trajan commence ainsi: *Fortunæ Aug. sacrum officinatores monetæ aurariæ, argentariæ Cæsaris*.

Il falloit donc que la monnoie d'or & d'argent dépendît plus particulierement de l'empereur, puisque sans cela les monétaires en bronze auroient été joints aux monétaires des deux autres métaux. On peut tirer cette même conséquence de ce que Sévere Alexandre ayant réduit les impositions à la trentieme partie de ce qu'elles étoient sous Elagabale, voulant faire aussi un changement dans le poids & dans le module de la monnoie, il est dit qu'il fit frapper des demi-sols & des tiers de sols d'or; mais on n'ajoute pas qu'il ait entrepris de rien changer dans la monnoie de bronze, apparemment parce qu'il ne voulut pas être accusé d'empiéter sur les droits du sénat.

Remarquons qu'après Auguste on ne trouve plus sur les médailles le nom des *triumvirs monétaires*; mais il ne faut pas croire pour cela que ces emplois ayent été supprimés; car parmi les titres donnés dans une ancienne inscription à un *Q. Hedius Rufus Lollianus Gentianus*, qui vivoit du tems de Sévere & de

de Caracalle, on lit celui de *III. Vir.* AA. A. FF. & on trouve un L. Antonius Vagonius Profper *III. Vir. Monetalis*, dans une autre inſcription rapportée par Reineſius, & que Sperlingius croit plus moderne que la précédente. Les ouvriers qui travailloient à la monnoie ſous les ordres des *triumvirs*, étoient ou des affranchis ou des eſclaves; c'eſt pour cela que dans un ancien monument, ils ſont nommés *officinatores*, & *nummularii officinarum argentariarum familiæ monetariæ;* on les appelloit en général *monetarii*, *officinatores monetæ*, & *nummularii officinatores monetæ*.

On les diviſoit en pluſieurs claſſes; les uns, nommés *ſignatores*, gravoient les coins; les autres, appellés *ſuppoſtores*, avoient ſoin de mettre la piece de métal entre les quarrés; d'autres, appellés *malleatores*, la frappoient avec le marteau; il eſt fait mention de ces trois ſortes d'ouvriers conjointement dans une inſcription de Gruter.

Il y avoit outre cela d'autres ouvriers chargés de la fonte & de la préparation des métaux qu'on apportoit en maſſe ou en lingots aux hôtels des monnoies. Ceux-ci ſe nommoient *flatores*, ou *flatuarii*, *auri & argenti monetarii*.

Quelques-uns étoient chargés de la vérification du titre & du poids des eſpeces, on les appelloit *exactores auri, argenti, æris;* & c'eſt pour cela qu'on lit *exagium ſolidi* ſur certaines médailles d'Honorius & de Valentinien III. qui paroiſſent avoir ſervi d'une eſpece de pié-fort, pour vérifier les ſols d'or qu'on frappoit du tems de ces empereurs, comme on peut le voir dans la diſſertation de M. du Cange ſur les médailles du bas âge: le chef de ces ouvriers eſt appellé *optio* dans quelques inſcriptions, du-moins en cas qu'il y en eût quelqu'un au-deſſus de celui qui portoit ce nom, les anciens monumens ne nous en ont pas conſervé le ſouvenir.

Ce ſont là tous les noms qui ſoient parvenus juſqu'à nous, des perſonnes employées dans les monnoies des Romains; car il faut bien ſe garder de confondre, comme a fait Sperlingius, les monétaires avec ceux qui ſont appellés ſur d'anciens marbres, *argentarius coactor, auri luſtralis coactor, procurator, ſubprocurator, defenſor aurariarum*. Les premiers étoient des receveurs chargés du recouvrement de l'or & l'argent que les ſujets de l'empire devoient payer au tréſor impérial; les derniers étoient des officiers prépoſés à la fouille des mines d'or qu'on découvroit ſur les terres de l'empire.

Dans le bas-empire, il n'eſt plus fait mention des *triumvirs monétaires*, & le S. C. ne ſe trouve plus comme auparavant ſur les monnoies de bronze. Cela fait juger que les empereurs, en attribuant à leur dignité le droit excluſif de faire battre monnoie, abolirent les trois charges de ceux qui préſidoient à cet emploi, & qui vraiſſemblablement n'étoient pas nommés ſans l'approbation du ſénat. Ce changement, ſelon les apparences, arriva ſous Aurélien, contre qui les monétaires s'étoient révoltés.

Dans la ſuite, il paroît par la notice des deux empires que la monnoie fut dans le département du ſurintendant des finances, appellé *comes ſacrarum largitionum*. On établit pour-lors dans chaque monnoie particuliere un directeur, que la notice appelle *procurator monetæ*, & Ammien Marcellin, *præpoſitus monetæ:* au-deſſus de celui-ci étoit le chef des monétaires, à qui on donnoit le nom de *primarius monetariorum*. Il eſt vrai que la notice ne parle point des différentes monnoies établies dans l'empire d'Orient, & qu'elle n'en nomme que ſix dans l'Occident, celle de Siſcia, d'Aquilée, de Rome, de Lyon, d'Arles & de Treves. Cependant l'exergue des médailles du bas-empire nous prouve qu'il y en avoit un bien plus grand nombre. *Notices* de M. le baron de la Baſtie. (*D. J.*)

TRIUMVIRAT, ſ. m. (*Hiſt. rom.*) c'eſt le nom latin que l'hiſtoire a conſacré à l'aſſociation faite par trois perſonnes, pour changer le gouvernement de la république, & s'en emparer contre les lois de l'état.

Etat de Rome ſur la fin de la république. Rome montée au faîte de la grandeur, ſe perdit par la corruption, par le luxe, par des profuſions qui n'avoient point de bornes. Avec des deſirs immodérés, on fut prêt à tous les attentats; &, comme dit Salluſte, on vit une génération de gens qui ne pouvoient avoir de patrimoine, ni ſouffrir que d'autres en euſſent. Sylla, dans la fureur de ſes entrepriſes, avoit fait des choſes qui mirent Rome dans l'impoſſibilité de conſerver ſa liberté. Il ruina dans ſon expédition d'Aſie toute la diſcipline militaire: il accoutuma ſon armée aux rapines, & lui donna des beſoins qu'elle n'avoit jamais eu; il corrompit une fois des ſoldats qui devoient, dans la ſuite, corrompre les capitaines.

Il entra à main armée dans Rome, & enſeigna aux généraux romains à violer l'aſyle de la liberté. Il donna les terres des citoyens aux ſoldats, & il les rendit avides pour jamais; car dès ce moment il n'y eut plus un homme de guerre qui n'attendit une occaſion qui pût mettre les biens de ſes concitoyens entre ſes mains.

Dans cette poſition, la république devoit néceſſairement périr; il n'étoit plus queſtion que de ſavoir comment & par qui elle ſeroit abattue. Trois hommes également ambitieux effaçoient alors les autres citoyens de Rome, par leur naiſſance, par leur crédit, par leurs exploits, & par leurs richeſſes, Cnéius Pompéius, Caïus Julius Céſar, & Marcus Licinius Craſſus.

Caractere de Craſſus. Ce dernier de la maiſon Licinia, & célebre par ſa mort chez les Parthes, étoit fils de Craſſus le cenſeur. Ne pouvant vivre en ſûreté à Rome, parce qu'il avoit été proſcrit par Cinna & Marius, il ſe ſauva en Eſpagne, où Vibius, un de ſes amis, le tint caché pendant huit mois dans une caverne. De-là il ſe rendit en Afrique auprès de Sylla, qui lui donna d'abord la commiſſion d'aller dans le pays des Marſes, pour y faire de nouvelles levées; mais comme il falloit paſſer dans différens quartiers de l'armée ennemie, Craſſus avoit beſoin d'une eſcorte, il la demanda à Sylla. Ce général, qui vouloit accoutumer ſes officiers à des entrepriſes hardies, lui répondit fierement: „ Je te donne „ pour gardes ton pere, ton frere, tes parens, & „ amis qui ont été maſſacrés par nos tirans, & dont „ je veux venger la mort „. Craſſus touché de ce diſcours, & plein du deſir de ſe diſtinguer, partit ſans répliquer, paſſa au-travers de différens corps de l'armée ennemie, leva un grand nombre de troupes par ſon crédit, vint rejoindre Sylla, & partagea depuis avec lui tous les périls & toute la gloire de cette guerre.

Dans le même tems, le jeune Pompée n'ayant pas encore vingt-trois ans, tailla en pieces la cavalerie gauloiſe aux ordres de Brutus, joignit Sylla avec trois légions, & ſe lia d'amitié & d'intérêt avec Craſſus.

Sylla devenu dictateur perpétuel, ou, pour mieux dire, le maître abſolu de Rome, diſpoſa ſouverainement des biens de ſes concitoyens, qu'il regardoit comme faiſant partie de ſes conquêtes; & Craſſus, dans cette confiſcation, eut le choix de tout ce qui pouvoit flatter ſon avarice: Sylla, auſſi libéral envers ſes amis, que dur & inexorable envers ſes ennemis, ſe faiſoit un plaiſir de répandre à pleines mains les tréſors de la république ſur ceux qui s'étoient attachés à ſa fortune. Voilà la principale ſource des richeſſes de Craſſus.

Elles n'amollirent point ſa valeur. Il y avoit déjà trois ans que la guerre civile duroit en Italie, avec autant de honte que de déſavantage pour la république, lorſque le ſénat lui en donna la conduite. La fortune changea ſous cet habile général; il rétablit la diſcipline militaire, défit les troupes de Spartacus, & remporta une victoire complette.

De retour à Rome l'an 683, ſa faction ſe réunit à celle de Pompée; & comme il avoit paſſé par la charge de préteur, il fut élu *conſul*. On déféra la même dignité à Pompée, quoiqu'il ne fût que ſimple chevalier, qu'il n'eût pas été ſeulement queſteur, & qu'à peine il eût trente-quatre ans; mais ſa haute réputation & l'éclat de ſes victoires couvrirent ces irrégularités; on ne crut pas qu'un citoyen qui avoit été honoré du triomphe avant l'âge de vingt-quatre ans & avant que d'avoir entrée au ſénat, dût être aſſujetti aux regles ordinaires.

Il ſembloit que Pompée & Craſſus euſſent renoncé au triomphe, étant entrés dans Rome pour demander le conſulat; mais, après leur élection, on fut ſurpris qu'ils prétendiſſent encore au triomphe, comme s'ils étoient reſtés chacun à la tête de leurs armées. Ces deux hommes également ambitieux & puiſſans vouloient retenir leurs troupes, moins pour la cérémonie du triomphe, que pour conſerver plus de force & d'autorité l'un contre l'autre. Craſſus, pour gagner l'affection du peuple, fit dreſſer mille tables

tables où il traita toute la ville, & fit distribuer en même tems aux familles du petit peuple du blé pour les nourrir pendant trois mois. On ne sera pas surpris de cette libéralité, si l'on considere que Crassus regorgeoit de richesses, & possédoit la valeur de plus de sept mille talens de bien, c'est-à-dire plus de trente millions de notre monnoie; & c'étoit par ces sortes de dépenses publiques que les grands de Rome achetoient les suffrages de la multitude.

Pompée de son côté, pour renchérir sur les bienfaits de Crassus, & pour mettre dans ses intérêts les tribuns du peuple, fit recevoir des lois qui rendoient à ces magistrats toute l'autorité dont ils avoient été privés par celles de Sylla.

Enfin ces deux hommes ambitieux se réunirent, s'embrasserent; & après avoir triomphé l'un & l'autre, ils licencierent de concert leurs armées.

Caractere de Pompée. Mais Pompée attira sur lui, pour ainsi dire, les yeux de toute la terre. C'étoit, au rapport de Cicéron, un personnage né pour toutes les grandes choses, & qui pouvoit atteindre à la suprème éloquence, s'il n'eût mieux aimé cultiver les vertus militaires, & si son ambition ne l'eût porté à des honneurs plus brillans. Il fut général avant que d'être soldat, & sa vie n'offrit qu'une suite continuelle de victoires. Il fit la guerre dans les trois parties du monde, & il en revint toujours victorieux. Il vainquit dans l'Italie Carinat & Carbon du parti de Marius; Domitius, dans l'Afrique; Sertorius, ou pour mieux dire Perpenna, dans l'Espagne; les pirates de Cilicie sur la mer Méditerranée; & depuis la défaite de Catilina, il revint à Rome vainqueur de Mithridate & de Tigrane. Par tant de victoires & de conquêtes, il acquit un plus grand nom que les Romains ne souhaitoient, & qu'il n'avoit osé lui-même espérer.

Dans ce haut degré de gloire où la fortune le conduisit comme par la main, il crut qu'il étoit de sa dignité de se familiariser moins avec ses concitoyens. Il paroissoit rarement en public; & s'il sortoit de sa maison, on le voyoit toujours accompagné d'une foule de ses créatures, dont le cortege nombreux représentoit mieux la cour d'un grand prince, que la suite d'un citoyen de la république. Ce n'est pas qu'il abusât de son pouvoir, mais dans une ville libre on voyoit avec peine qu'il affectât des manieres de souverain.

Accoutumé dès sa jeunesse au commandement des armées, il ne pouvoit se réduire à la simplicité d'une vie privée. Ses mœurs à la vérité étoient pures & sans tache: on le louoit même avec justice de sa tempérance; personne ne le soupçonna jamais d'avarice, & il recherchoit moins dans les dignités qu'il briguoit, la puissance qui en est inséparable, que les honneurs & l'éclat dont elles étoient environnées.

Deux fois Pompée retournant à Rome, maître d'opprimer la république, eut la modération de congédier ses armées avant que d'y entrer, pour s'assûrer les éloges du sénat & du peuple; son ambition étoit plus lente & plus douce que celle de César: il aspiroit à la dictature par les suffrages de la république; il ne pouvoit consentir à usurper la puissance, mais il auroit desiré qu'on la lui remît entre les mains. Il vouloit des honneurs qui le distinguassent de tous les capitaines de son tems.

Modéré en tout le reste, il ne pouvoit souffrir sur sa gloire aucune comparaison. Toute égalité le blessoit, & il eût voulu, ce semble, être le seul général de la république, quand il devoit se contenter d'être le premier. Cette jalousie du commandement lui attira un grand nombre d'ennemis, dont César, dans la suite, fut le plus dangereux & le plus rédoutable; l'un ne voulut point d'égal, comme nous venons de dire, & l'autre ne pouvoit souffrir de supérieur. Cette concurrence ambitieuse dans les deux premiers hommes de l'univers causa les révolutions, dont nous allons indiquer l'origine & le succès à la suite du portrait de César.

Caractere de César. Il étoit né de l'illustre famille des Jules, qui, comme toutes les grandes maisons, avoit sa chimere, en se vantant de tirer son origine d'Anchise & de Vénus. C'étoit l'homme de son tems le mieux fait, adroit à toutes sortes d'exercices, infatigable au travail, plein de valeur, & d'un courage élevé: vaste dans ses desseins, magnifique dans sa dépense, & libéral jusqu'à la profusion. La nature, qui sembloit l'avoir fait naître pour commander au reste des hommes, lui avoit donné un air d'empire, & de la dignité dans ses manieres. Mais cet air de grandeur étoit tempéré par la douceur & la facilité de ses mœurs. Son éloquence insinuante & invincible étoit encore plus attachée aux charmes de sa personne, qu'à la force de ses raisons. Ceux qui étoient assez durs pour résister à l'impression que faisoient tant d'aimables qualités, n'échappoient point à ses bienfaits: & il commença par gagner les cœurs, comme le fondement le plus solide de la domination à laquelles il aspiroit.

Né simple citoyen d'une république, il forma, dans une condition privée, le projet d'assujettir sa patrie. La grandeur & les périls d'une pareille entreprise ne l'épouvanterent point. Il ne trouva rien au-dessus de son ambition, que l'étendue immense de ses vues. Les exemples récens de Marius & de Sylla lui firent comprendre, qu'il n'étoit pas impossible de s'élever à la souveraine puissance: mais sage jusque dans ses desirs immodérés, il distribua en différens tems l'exécution de ses desseins. Doué d'un esprit toujours juste, malgré son étendue, il n'alla que par degrés au projet de la domination; & quelque éclatantes qu'ayent été depuis ses victoires, elles ne doivent passer pour de grandes actions, que parce qu'elles furent toujours la suite & l'effet de grands desseins.

A peine Sylla fut-il mort, que César se jetta dans les affaires: il y porta toute son ambition. Sa naissance, une des plus illustres de la république, devoit l'attacher au parti du sénat & de la noblesse; mais neveu de Marius & gendre de Cinna, il se déclara pour leur faction, quoiqu'elle eût été comme dissipée depuis la dictature de Sylla. Il entreprit de relever ce parti qui étoit celui du peuple, & il se flatta d'en devenir bien-tôt le chef, au-lieu qu'il lui auroit fallu plier sous l'autorité de Pompée, qui étoit à la tête du sénat.

Sylla avoit fait abattre pendant sa dictature les trophées de Marius. César n'étoit encore qu'édile, qu'il fit faire secrétement par d'excellens artistes la statue de Marius, couronné par les mains de la Victoire. Il y ajouta des inscriptions à son honneur, qui faisoient mention de la défaite des Cimbres, & il fit placer de nuit ces nouveaux trophées dans le capitole. Tout le peuple accourut en foule le matin pour voir ce nouveau spectacle. Les partisans de Sylla se récrierent contre une entreprise si hardie; on ne douta point que César n'en fût l'auteur. Ses ennemis publioient qu'il aspiroit à la tyrannie, & qu'on devoit punir un homme qui osoit de son autorité privée relever des trophées, qu'un souverain magistrat avoit fait abattre. Mais le peuple dont Marius s'étoit déclaré protecteur, donnoit de grandes louanges à César, & disoit qu'il étoit le seul qui, par son courage, méritât de succéder aux dignités de Marius. Aussi les principaux de chaque tribu ne furent pas long-tems sans lui donner des preuves de leur dévouement à ses intérêts.

Après la mort du grand pontife Métellus, il obtint cet emploi, passa avec facilité à la préture, & en sortant de cette charge, le peuple lui déféra le gouvernement de l'Espagne.

César en possession de ce gouvernement, porta la guerre dans la Galice & dans la Lusitanie, qu'il soumit à l'empire Romain; mais dans cette conquête il ne négligea pas ses intérêts particuliers. Il s'empara par des contributions violentes, de tout l'or & l'argent de ces provinces, & il revint à Rome chargé de richesses, dont il se servit pour se faire de nouvelles créatures, par des libéralités continuelles; sa maison leur étoit ouverte en tout tems; rien ne leur étoit caché que son cœur, toujours impénétrable même à ses plus chers amis.

On ne doutoit point qu'il ne se fût mis à la tête de la conjuration de Catilina, si elle eût réussi; & ce fameux rebelle qui croyoit ne travailler que pour sa propre grandeur, se fût vu enlever le fruit de son crime, par un homme plus autorisé que lui dans son propre parti, & qui avoit eu l'adresse de ne lui laisser que le péril de l'exécution. Cependant le mauvais succès de cette entreprise, & le souvenir de la mort des Gracques, assassinés aux yeux de la multitude qui les adoroit, lui firent comprendre que la faveur seule du peuple ne suffisoit pas pour le succès de ses affaires: & il jugea bien qu'il ne s'éleveroit jamais jusqu'à la souveraine puissance, sans le commandement des armées, & sans avoir un parti dans le sénat.

Formation du premier triumvirat. Ce corps si auguste

guſte étoit alors partagé entre Pompée & Craſſus, ennemis & rivaux dans le gouvernement; l'un le plus puiſſant, & l'autre le plus riche de Rome. La république tiroit au-moins cet avantage de leur diviſion, qu'en partageant le ſénat, elle tenoit leur puiſſance en équilibre, & maintenoit la liberté. Céſar réſolut de s'unir tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, & d'emprunter pour ainſi-dire leur crédit de tems-en-tems; dans la vue de s'en ſervir pour parvenir plus aiſément au conſulat, & au commandement des armées. Mais comme il ne pouvoit ménager en même tems l'amitié de deux ennemis déclarés, il ne ſongea d'abord qu'à les réconcilier. Il y réuſſit, & lui ſeul tira toute l'utilité d'une réconciliation ſi pernicieuſe à la liberté publique. Il fut perſuader à Pompée & à Craſſus de lui confier, comme en dépôt, le conſulat, qu'ils n'auroient pas vu ſans jalouſie paſſer entre les mains de leurs partiſans. Il fut élu conſul avec Calphurnius Bibulus, par le concours des deux factions. Il en gagna ſecrétement les principaux, dont il forma un troiſieme parti, qui opprima dans la ſuite ceux mêmes qui avoient le plus contribué à ſon élévation.

Rome ſe vit alors en proie à l'ambition de trois hommes qui, par le crédit de leurs factions réunies, diſpoſerent ſouverainement des dignités & des emplois de la république. Craſſus toujours avare, & trop riche pour un particulier, ſongeoit moins à groſſir ſon parti, qu'à amaſſer de nouvelles richeſſes. Pompée content des marques extérieures de reſpect & de vénération que lui attiroit l'éclat de ſes victoires, jouiſſoit dans une oiſiveté dangereuſe, de ſon crédit & de ſa réputation. Mais Céſar plus habile & plus caché que tous les deux, jettoit ſourdement les fondemens de ſa propre grandeur, ſur le trop de ſécurité de l'un & de l'autre. Il n'oublioit rien pour entretenir leur confiance, pendant qu'à force de préſens il tâchoit de gagner les ſénateurs qui leur étoient les plus dévoués. Les amis de Pompée & de Craſſus devinrent ſans s'en appercevoir les créatures de Céſar; pour être averti de tout ce qui ſe paſſoit dans leurs maiſons, il ſéduiſit juſqu'à leurs affranchis, qui ne purent réſiſter à ſes libéralités. Il employa contre Pompée en particulier, les forces qu'il lui avoit données, & ſes artifices mêmes; il troubla la ville par ſes emiſſaires, & ſe rendit maître des élections; conſuls, préteurs, tribuns, furent achetés au prix qu'ils mirent eux-mêmes.

Etant conſul, il fit partager les terres de la Campanie, entre vingt mille familles romaines. Ce furent dans la ſuite autant de cliens, que leur intérêt engagea à maintenir tout ce qui s'étoit fait pendant ſon conſulat. Pour prévenir ce que ſes ſucceſſeurs dans cette dignité pourroient entreprendre contre la diſpoſition de cette loi, il en fit paſſer une ſeconde, qui obligeoit le ſénat entier, & tous ceux qui parviendroient à quelque magiſtrature, de faire ſerment de ne jamais rien propoſer au préjudice de ce qui avoit été arrêté dans les aſſemblées du peuple pendant ſon conſulat. Ce fut par cette habile précaution qu'il ſut rendre les fondemens de ſa fortune ſi ſûrs & ſi durables, que dix années d'abſence, les tentatives des bons citoyens, & tous les mauvais offices de ſes envieux & de ſes ennemis, ne la purent jamais ébranler.

Cimentation de ce triumvirat. Mais comme il craignoit toujours que Pompée ne lui échappât, & qu'il fût regagné par le parti des republicains zélés, il lui donna ſa fille Julie en mariage, comme un nouveau gage de leur union. Pompée donna la ſienne à Servilius, & Céſar épouſa Calpurnie, fille de Piſon, qu'il fit déſigner conſul pour l'année ſuivante. Il prit en même tems le gouvernement des Gaules avec celui de l'Illyrie, pour cinq ans. On décerna depuis celui de la Syrie à Craſſus, qui le demandoit dans l'eſpérance d'y acquérir de nouvelles richeſſes, en quoi il réuſſit, car il doubla les trente millions qu'il poſſédoit. Pompée obtint l'une & l'autre Eſpagne, qu'il gouverna toujours par ſes lieutenans, pour ne pas quitter les délices de Rome.

Ils firent comprendre ces différentes diſpoſitions dans le même décret qui autoriſoit le partage des terres, afin d'en intéreſſer les propriétaires à la conſervation de leur propre autorité. Ces trois hommes partagerent ainſi le monde entier. Voila la ligue qu'on nomma *le premier triumvirat*, dont l'union, quoique momentanée, perdit la république. Rome ſe trouvoit en ce malheureux état, qu'elle étoit moins accablée par les guerres civiles que par la paix, qui réuniſſant les vues & les intérêts des principaux, ne faiſoit plus qu'une tyrannie.

L'uſage donnoit un gouvernement aux conſuls à l'iſſue du conſulat, & Céſar de concert avec Pompée & Craſſus, s'étoit fait déferer celui de la Gaule Ciſ-Alpine, qui n'étoit pas éloigné de Rome. Vatinius, tribun du peuple, & créature de Céſar, y fit ajouter celui de l'Illyrie, avec la Gaule Trans-Alpine; c'eſt-à-dire la Provence, une partie du Dauphiné & du Languedoc, que Céſar ſouhaitoit avec paſſion, pour pouvoir porter ſes armes plus loin, & que le ſénat même lui accorda, parce qu'il ne ſe ſentoit pas aſſez puiſſant pour le lui refuſer.

Il avoit choiſi le gouvernement de ces provinces comme un champ de bataille propre à lui faire un grand nom. Il enviſagea la conquête entiere des Gaules, comme un objet digne de ſon courage & de ſa valeur, & il ſe flatta en même tems d'y amaſſer de grandes richeſſes, encore plus néceſſaires pour ſoutenir ſon crédit à Rome, que pour fournir aux frais de la guerre. Il partit pour la conquête des Gaules, à la tête de quatre légions, & Pompée lui en prêta depuis une autre, qu'il détacha de l'armée qui étoit ſous ſes ordres, en qualité de gouverneur de l'Eſpagne & de la Lybie.

Les guerres de Céſar, ſes combats, ſes victoires, ne ſont ignorés de perſonne. On ſait qu'en moins de dix ans, il triompha des Helvétiens, & les força de ſe renfermer dans leurs montagnes qu'il attaqua; & qu'il vainquit Arioviſte, roi des Germains, auquel il fit la guerre, quoique ce prince eût été reçu au nombre des alliés de l'état; qu'il ſoumit depuis les Belges à ſes lois; qu'il conquit toutes les Gaules, & que les Romains ſous ſa conduite, paſſerent la mer, & arborerent pour la premiere fois les aigles dans la Grande Bretagne.

On prétend qu'il emporta de force, ou qu'il réduiſit par la terreur de ſes armes, huit cens villes; qu'il ſubjugua trois cens peuples ou nations; qu'il défit en différens combats trois millions d'hommes, dont il y en eut un million qui furent tués dans les batailles, & un autre million faits priſonniers; détail qui nous paroîtroit éxagéré, s'il n'étoit rapporté ſur la foi de Plutarque, & des autres hiſtoriens romains.

Ambition & conduite de Céſar. Il eſt certain que la république n'avoit point encore eu un plus grand capitaine, ſi on examine ſa conduite dans le commandement des armées, ſa rare valeur dans les combats, & ſa modération dans la victoire. Mais ces qualités étoient obſcurcies par une ambition démeſurée, & par une avidité inſatiable d'amaſſer de l'argent, qu'il regardoit comme l'inſtrument le plus ſûr pour faire réuſſir ſes grands deſſeins. Depuis qu'il fut arrivé dans les Gaules, tout fut vénal dans ſon camp; charges, gouvernemens, guerres, alliances, il trafiquoit de tout. Il pilla les temples des Dieux, & les terres des alliés. Tout ce qui ſervoit à augmenter ſa puiſſance, lui paroiſſoit juſte & honnête; & Cicéron rapporte qu'il avoit ſouvent dans la bouche ces mots d'Euripide: „ s'il faut violer le droit, il ne le faut „ violer que pour régner; mais dans des affaires de „ moindre conſéquence, on ne peut avoir trop d'é„ gards pour la juſtice „.

Le ſénat attentif ſur ſa conduite, vouloit lui en faire rendre compte, & il envoya des commiſſaires juſques dans les Gaules, pour informer des plaintes des alliés. Caton au retour de ces commiſſaires, propoſa de le livrer à Arioviſte, comme un déſaveu que la république faiſoit de l'injuſtice de ſes armes, & pour détourner ſur ſa tête ſeule, la vengeance céleſte de la foi violée. Mais l'éclat de ſes victoires, l'affection du peuple, & l'argent qu'il ſavoit répandre dans le ſénat, tournerent inſenſiblement les plaintes en éloges. On attribua ſes brigandages à des vûes politiques; on décerna des actions de graces aux dieux pour ſes ſacrileges; & de grands crimes couronnés de la réuſſite, paſſerent pour de grandes vertus.

Céſar devoit ſes ſuccès à ſa rare valeur, & à la paſſion que ſes ſoldats avoient pour lui. Il en étoit adoré, ils le ſuivoient dans les plus grands périls, avec une confiance bien honorable pour un général. Ceux qui ſous d'autres capitaines n'auroient combattu que foiblement, montroient ſous ſes ordres un courage invincible, & devenoient par ſon exemple d'autres Céſars. Il les avoit attachés à ſa perſonne & à ſa fortune, par le ſoin infini qu'il prenoit de leur ſubſiſtance, & par des récompenſes magnifiques. Il doubla leur ſolde; & le blé qu'on ne leur diſtribuoit

que par rations réglées, leur fut donné ſans meſure. Il aſſigna aux vétérans des terres & des poſſeſſions. Il ſembloit qu'il ne fût que le dépoſitaire des richeſſes immenſes qu'il accumuloit tous les jours, & qu'il ne les conſervoit que pour en faire le prix de la valeur, & la récompenſe du mérite. Il payoit même les dettes de ſes principaux officiers, & il laiſſoit entrevoir à ceux qui étoient engagés pour des ſommes exceſſives, qu'ils n'auroient jamais rien à craindre de la pourſuite de leurs créanciers, tant qu'ils combattroient ſous ſes enſeignes. Soldats & officiers, chacun fondoit l'eſpérance de ſa fortune, ſur la libéralité & la protection du général. Par-là les ſoldats de la république devinrent inſenſiblement les ſoldats de Céſar.

Son attention n'étoit pas bornée à s'aſſurer ſeulement de ſon armée. Du fond des Gaules il portoit ſes vûes ſur la diſpoſition des affaires, & juſque dans les comices, & les aſſemblées du peuple, il ne s'y paſſoit rien ſans ſa participation. Son crédit influoit juſque dans la plupart des délibérations du ſénat. Il avoit dans l'un & l'autre corps des amis puiſſans, & des créatures dévouées à ſes intérêts. Il leur fourniſſoit de l'argent en abondance, ſoit pour payer leurs dettes, ou pour s'élever aux principales charges de la république. C'étoit de cet argent qu'il achetoit leurs ſuffrages, & leur propre liberté. Emilius Paulus étant conſul, en tira neuf cent mille écus, ſeulement pour ne s'oppoſer point à ſes deſſeins pendant ſon conſulat. Il en donna encore davantage à Scribonius Curion, tribun du peuple, homme factieux, habile, éloquent, qui lui avoit vendu ſa foi, & qui pour le ſervir plus utilement, affectoit de n'agir que pour l'intérêt du peuple.

Rupture de Pompée avec Céſar, Pompée ouvrit enfin les yeux, & réſolut de ruiner la fortune de Céſar. La jalouſie du gouvernement, & une émulation réciproque de gloire, les firent bientôt appercevoir qu'ils étoient ennemis, quoiqu'ils conſervaſſent encore toutes les apparences de leur ancienne liaiſon. Mais Craſſus qui par ſon crédit & ſes richeſſes immenſes, balançoit l'autorité de l'un & de l'autre, ayant été tué dans la guerre des Parthes, ils ſe virent en liberté de faire éclater leurs ſentimens. Enfin la mort de Julie fille de Céſar, qui arriva peu de tems après, acheva de rompre ce qui reſtoit de correſpondance entre le beau-pere & le gendre.

Céſar demanda qu'on lui continuât ſon gouvernement, comme on avoit fait à Pompée, ou qu'il lui fût permis, ſans être dans Rome, de pourſuivre le conſulat. Il ajouta dans la même lettre, que ſi Pompée prétendoit retenir le commandement, il ſauroit bien ſe maintenir de ſon côté à la tête de ſon armée; & qu'en ce cas, il ſeroit dans peu de jours à Rome pour y vanger ſes propres injures, & celles qu'on faiſoit à la patrie. Ces dernieres paroles remplies de menaces, parurent au ſénat une vraie déclaration de guerre. Lucius Domitius fut nommé ſur le champ pour ſon ſucceſſeur, & on lui donna quatre mille hommes de troupes, pour aller prendre poſſeſſion de ſon gouvernement: mais Céſar dont les vûes & l'activité étoient incomparables, avoit déja prévenu ce decret, par la hardieſſe & la promptitude de ſa marche.

Céſar uſurpe la tyrannie par les armes. La même frayeur qu'Annibal porta dans Rome après la bataille de Cannes, Céſar l'y répandit lorſqu'il paſſa le Rubicon. Pompée éperdu, ne vit dans les premiers momens de la guerre, de parti à prendre que celui qui reſte dans les affaires déſeſpérées: il ne ſut que céder & que fuir; il ſortit de Rome, y laiſſa le tréſor public; il ne put nulle part retarder le vainqueur; il abandonna une partie de ſes troupes, toute l'Italie, & paſſa la mer.

Céſar entra dans Rome en maître, & s'étant emparé du tréſor public, où il trouva environ cinq millions de livres de notre monnoie, il ſe mit en état de pourſuivre Pompée & ſes partiſans; mais ce général du ſénat qui vouloit tirer la guerre en longueur, pour avoir le tems d'amaſſer de plus grandes forces, paſſa d'Italie en Epire, & après s'être embarqué à Brindes, il aborda dans le port de Dirrachium. Céſar ne l'ayant pu joindre, ſe rendit maître de toute l'Italie, en moins de 60 jours.

Le détail & le ſuccès de la guerre civile n'eſt point de mon ſujet. On ſait que l'empire ne coûta pour ainſi dire à Céſar, qu'une heure de tems; & que la bataille de Pharſale en décida. La perte de Pompée, qui périt depuis en Egypte, entraîna celle de ſon parti. L'activité de Céſar, & la rapidité de ſes conquêtes, ne donnerent point le tems de traverſer ſes projets. La guerre le porta dans des climats différens. La victoire le ſuivit preſque par-tout, & la gloire ne l'abandonna jamais.

On parle beaucoup de la fortune de Céſar; mais cet homme extraordinaire avoit tant de grandes qualités, ſans aucun défaut, quoiqu'il eût bien des vices, qu'il eût été difficile, que quelqu'armée qu'il eût commandée, il n'eût été vainqueur, & qu'en quelque république qu'il fût né, il ne l'eût gouvernée.

Tout plie ſous ſa puiſſance. Tout plia ſous ſa puiſſance, & deux ans après le paſſage du Rubicon, l'an 696, on le vit rentrer dans Rome maître de l'univers. Il pardonna à tout le monde; mais la modération que l'on montre après qu'on a tout uſurpé, ne mérite pas de grandes louanges.

Le ſénat à ſon retour, lui decerna des honneurs extraordinaires, & une autorité ſans bornes, qui ne laiſſoit plus à la république qu'une ombre de liberté. On le nomma conſul pour dix ans; & dictateur perpetuel. On lui donna le nom d'*empereur*, le titre *auguſte* de *pere de la patrie*. On déclara ſa perſonne ſacrée & inviolable. C'étoit réunir & perpetuer en lui la puiſſance & les privileges annuels de toutes les dignités de l'état. On ajouta à cette profuſion d'honneurs, le droit d'aſſiſter à tous les jeux dans une chaire dorée, & une couronne d'or ſur la tête; & il fut ordonné par le decret; que même après ſa mort, on placeroit toujours cette chaire & cette couronne dans tous les ſpectacles, pour immortaliſer ſa mémoire.

Mais la plupart des ſénateurs ne lui avoient décerné tous ces honneurs extraordinaires dont nous venons de parler, que pour le rendre plus odieux, & pour le pouvoir perdre plus ſurement. Les grands ſurtout qui avoient ſuivi la fortune de Pompée, & qui ne pouvoient pardonner à Céſar la vie qu'il leur avoit donnée dans les plaines de Pharſale, ſe reprochoient ſecrétement ſes bienfaits, comme le prix de la liberté publique; & ceux qu'il croyoit ſes meilleurs amis, ne recevoient ſes graces que pour approcher plus près de ſa perſonne, & pour le faire périr plus ſurement.

Il en abuſe & périt. Il eſſaya pour ainſi dire le diadème; mais voyant que le peuple ceſſoit ſes acclamations, il n'oſa haſarder d'affermir la couronne ſur ſa tête; cependant il caſſa les tribuns du peuple, & fit encore d'autres tentatives pour le conduire à la royauté: mais on ne peut comprendre qu'il pût imaginer que les Romains pour le ſouffrir tyran, aimaſſent pour cela la tyrannie.

Il commit beaucoup d'autres fautes, en témoignant le peu d'égards qu'il avoit pour le ſénat, & en choquant les cérémonies & les uſages de ce corps. Il porta ſon mépris juſqu'à faire lui-même les ſénatus-conſultes, & à les ſouſcrire du nom des premiers ſénateurs qui lui venoient dans l'eſprit. „ J'apprens „ quelquefois, dit Ciceron (*Lettres famil. l. IX*), „ qu'un ſénatus-conſulte, paſſé à mon avis, a été „ porté en Syrie & en Arménie, avant que j'aye ſçu „ qu'il ait été fait; & pluſieurs princes m'ont écrit „ des lettres de remerciemens, ſur ce que j'avois „ été d'avis qu'on leur donnât le titre de rois, que „ non-ſeulement je ne ſavois pas être rois, mais même qu'ils fuſſent au monde „.

En un mot, il étoit d'autant plus difficile que Céſar pût défendre ſa vie, qu'il y avoit un certain droit des gens, une opinion établie dans toutes les républiques de Grece & d'Italie, qui faiſoit regarder comme un homme vertueux, l'aſſaſſin de celui qui avoit uſurpé la ſouveraine puiſſance. A Rome ſurtout, depuis l'expulſion des rois, la loi étoit préciſe, les exemples reçus; la république armoit le bras de chaque citoyen, le faiſoit magiſtrat pour le moment, & l'avouoit pour ſa défenſe. Brutus oſa bien dire à ſes amis, que quand ſon pere reviendroit ſur la terre, il le tueroit tout de même s'il aſpiroit à la tyrannie. En effet, le crime de Céſar qui vivoit dans un gouvernement libre, n'étoit-il pas hors d'état d'être puni autrement que par un aſſaſſinat? Et demander pourquoi on ne l'avoit pas pourſuivi par la force ouverte, ou par des lois, n'étoit-ce pas demander raiſon de ſes crimes?

Il eſt vrai que les conjurés finirent preſque tous malheureuſement leur vie; il falloit bien que des gens

à la

à la tête d'un parti abattu tant de fois, dans des guerres où l'on ne le faiſoit aucun quartier, périſſent de mort violente. De-là cependant on tira la conſéquence d'une vengeance céleſte, qui puniſſoit les meurtriers de Céſar, & proſcrivoit leur cauſe.

Conduite du ſénat & d'Antoine après la mort de Céſar. Après la mort de ce tyran, les conjurés ne firent rien pour ſe ſoutenir; ils ſe retirerent ſeulement au capitole, ſans ſavoir encore ce qu'ils avoient à eſpérer ou à craindre de ce grand événement; mais ils virent bientôt avec amertume, que la mort d'un uſurpateur alloit cauſer de nouvelles calamités dans la république.

Le lendemain Lépidus ſe ſaiſit de la place Romaine avec un corps de troupes, qu'il y fit avancer par ordre d'Antoine, alors premier conſul. Les ſoldats vétérans qui craignoient qu'on ne répétât les dons immenſes qu'ils avoient reçus, entrerent dans Rome. Le ſénat s'aſſembla, & comme il étoit queſtion de décider ſi Céſar avoit été un tyran, ou un magiſtrat légitime, & ſi ceux qui l'avoient tué méritoient des peines ou des récompenſes, jamais cet auguſte conſeil ne s'étoit tenu pour une matiere ſi importante & ſi délicate. Après pluſieurs avis différens, on prit un tempérament pour contenter les deux partis. On convint qu'on ne pourſuivroit point la mort de Céſar; mais on arrêta pour concilier les extrèmes, que toutes ſes ordonnances ſeroient ratifiées: ce qui produiſit une fauſſe paix.

Antoine diſſimulant ſes ſentimens, ſouſcrivit au decret du ſénat. Les provinces furent diſtribuées en même tems; Brutus eut le gouvernement de l'île de Crete; Caſſius de l'Afrique; Trebonius de l'Aſie; Cimber de la Bithinie, & on confirma à Décimus Brutus, celui de la Gaule ciſalpine, que Céſar lui avoit donné. Antoine conſentit même à voir Brutus & Caſſius. Il ſe fit une eſpece de réconciliation entre ces chefs de parti: réunion apparente qui ne trompa perſonne.

Comme le ſénat avoit approuvé tous les actes de Céſar ſans reſtriction, & que l'exécution en fut donnée aux conſuls, Antoine qui l'étoit, ſe ſaiſit du livre de raiſons de Céſar, gagna ſon ſecrétaire, & y fit écrire tout ce qu'il voulut; de maniere que le dictateur régnoit plus impérieuſement que pendant ſa vie; car ce qu'il n'auroit jamais fait, Antoine le faiſoit; l'argent qu'il n'auroit jamais donné, Antoine le donnoit; & tout homme qui avoit de mauvaiſes intentions contre la république, trouvoit ſoudain une récompenſe dans les prétendus livres de Céſar.

Par un nouveau malheur, Céſar avoit amaſſé pour ſon expédition, des ſommes immenſes, qu'il avoit miſes dans le temple d'Ops; Antoine avec ſon livre, en diſpoſa à ſa fantaiſie.

Les conjurés avoient d'abord réſolu de jetter le corps de Céſar dans le Tibre: ils n'y auroient trouvé nul obſtacle; car dans ces momens d'étonnement qui ſuivent une action inopinée, il eſt facile de faire tout ce qu'on peut oſer: cela ne fut point exécuté, & voici ce qui en arriva.

Le ſénat ſe crut obligé de permettre les obſèques de Céſar; & effectivement dès qu'il ne l'avoit pas déclaré tyran, il ne pouvoit lui réfuſer la ſépulture. Or c'étoit une coutume des Romains, ſi vantée par Polybe, de porter dans les funérailles les images des ancêtres, & de faire enſuite l'oraiſon funebre du défunt. Antoine qui la fit, montra au peuple la robe enſanglantée de Céſar, lui lut ſon teſtament, où il lui prodiguoit de grandes largeſſes, & l'agita au point qu'il mit le feu aux maiſons des conjurés.

S'ils furent offenſés des diſcours artificieux d'Antoine, le ſénat n'en fut guere moins piqué, & ſans ſe déclarer ouvertement, il ne laiſſa pas de favoriſer ſecrettement leurs entrepriſes, perſuadé que la conſervation du gouvernement républicain dépendoit des avantages de ce parti; cependant Antoine s'acheminoit à la ſouveraine puiſſance, lorſqu'on vit arriver le jeune Octavius, petit neveu de Céſar, qui ſe préſenta pour recueillir ſa ſucceſſion.

Arrivée du jeune Octavius à Rome. Il étoit fils d'un ſénateur appellé *Cajus Octavius*, qui avoit exercé la préture, & d'Acie, fille de Julie, ſœur de Céſar, qui avoit été mariée en premieres nôces à Accius Balbus, & enſuite à Marcus Philippus. Comme Octavius n'avoit pas encore dix-huit ans, Céſar l'avoit envoyé à Apollonie, ville ſur les côtes d'Epire, pour y achever ſes études & ſes exercices. Il n'y avoit pas ſix mois qu'il étoit dans cette ville lorſqu'il apprit que ſon grand-oncle avoit été aſſaſſiné dans le ſénat. Ses parens & ſes amis voulant oppoſer ſon nom à la puiſſance d'Antoine, lui manderent de venir à Rome pour y jouir du privilege de ſon adoption, & la faire autoriſer par le préteur.

Au bruit de ſa marche, les ſoldats vétérans auxquels Céſar, après la fin des guerres civiles, avoit donné des terres dans l'Italie, accoururent lui offrir leurs ſervices; on lui apportoit de l'argent de tous les côtés, & quand il approcha de Rome, la plûpart des magiſtrats, les officiers de guerre, toutes les créatures du dictateur, & le peuple en foule ſortirent au-devant de lui.

Ce jeune Octavius prit le nom de *Céſar*, vendit ſon patrimoine, paya une partie des legs portés par le teſtament de ſon grand-oncle, & jetta avec un ſilence profond, les fondemens de la perte d'Antoine. Il ſe voyoit ſoutenu du grand nom de Céſar, qui ſeul lui donneroit bien-tôt les legions & des armées à ſes ordres; d'un autre côté, Cicéron pour perdre Antoine ſon ennemi particulier, prit le mauvais parti de travailler à l'élevation d'Octavius, & au-lieu de faire oublier au peuple Céſar, il le lui remit devant les yeux. Octavius ſe conduiſit avec Cicéron en homme habile, il le flatta, le conſulta, le loua, & employa tous ces artifices dont la vanité ne ſe défie jamais. Prenant en même tems ſon intérêt pour regle de ſa conduite, tantôt il ménagea politiquement Antoine, & tantôt le ſénat, attendant toujours à ſe determiner d'après les conjonctures favorables.

Il eſt certain qu'Antoine ne craignoit pas moins Octavius, que Brutus & Caſſius; mais il fut obligé de diſſimuler, & de garder beaucoup de meſures avec le premier, à cauſe de l'attachement que lui portoient le peuple, les officiers, & les ſoldats qui avoient ſervi dans les armées du dictateur; delà toutes les réunions apparentes qu'ils eurent l'un avec l'autre, n'étoient pour ainſi dire qu'une matiere d'infidélités nouvelles; tous deux ne chercherent long-tems qu'à ſe détruire, chacun aſpirant à demeurer ſeul à la tête du parti oppoſé à celui des conjurés.

Antoine tenant aſſiégé Decimus Brutus dans Modène, & refuſant de lever le ſiege, le ſénat irrité de ſa rébellion, ordonna à Hirtius & à Panſa, conſuls, ainſi qu'à Octavius, de marcher au ſecours de Decimus. Le combat fut long; Antoine fut défait, & les deux conſuls y périrent; cependant le ſénat ſongeant à abaiſſer Octave, fier du grand nom dont il avoit hérité, & du conſulat qu'il avoit obtenu, mit Decimus Brutus à la tête des troupes de la république.

Union d'Octave, d'Antoine, & de Lepidus. Ce fut alors qu'Octavius, extrèmement piqué de cette injure qui bridoit ſon ambition, ſongea ſérieuſement à ſe réconcilier avec Antoine quand l'occaſion s'en préſenteroit; mais il attendit politiquement à ſe déterminer qu'il fût ſû du parti qu'embraſſeroient Lépidus & Planchus. Antoine gagna les ſoldats de Lépidus, qui le reçurent la nuit dans leur camp & le reconnurent pour leur général. Plancus toujours eſclave des événemens ſe déclara contre le ſénat & contre Decimus Brutus. Antoine repaſſa les Alpes à la tête de dix-ſept légions, arrêta Brutus dans les défilés des montagnes voiſines d'Aquilée, & lui fit couper la tête.

Cette mort fut le motif, ou plutôt le prétexte de la réunion entre Octave & Antoine; il s'y trouverent enfin également diſpoſés l'un & l'autre. Antoine venoit d'éprouver devant Modène ce que pouvoit encore le nom de la république; & comme il déſeſpéroit alors de s'emparer ſeul de la ſouveraine puiſſance, il réſolut de la partager avec ſon rival. Octave de ſon côté craignoit que s'il différoit plus long-tems à ſe racommoder avec Antoine, ce chef de parti ne ſe joignît à la fin aux conjurés, comme il l'en avoit menacé, & que leurs forces réunies ne rétabliſſent l'autorité de la république; ainſi la paix fut aiſée à faire entre deux ennemis qui trouvoient un intérêt égal à ſe rapprocher. Des amis communs les firent convenir d'une entrevue; la conférence ſe tint dans une petite île déſerte, que forme, proche de Modène, la riviere du Panaro.

Formation du ſecond triumvirat. Les deux armées camperent ſur ſes bords, chacune de ſon côté, & on avoit fait des ponts de communication qui y aboutiſſoient, & ſur leſquels on avoit mis des corps-de-gar-

gardes. Lépidus étant dans l'armée d'Antoine, ſe trouva naturellement à cette entrevue; & quoiqu'il n'eût plus que le nom de général & les apparences du commandement, Antoine & Octave, toujours en garde l'un contre l'autre, n'étoient pas fâchés qu'un tiers, qui ne leur povoit être ſuſpect, intervînt dans les différends qui pourroient naître entre eux.

Ainſi Lépidus entra le premier dans l'île, pour reconnoître s'ils y pouvoient paſſer en ſureté. Telle étoit la malheureuſe condition de cet homme ambitieux, qui dans leur réunion même, conſervoient encore une défiance réciproque. Lépidus leur ayant fait le ſignal dont on étoit convenu, les deux généraux paſſerent dans l'île, chacun de ſon côté. Ils s'embraſſerent d'abord, & ſans entrer dans aucune explication ſur le paſſé, ils s'avancerent pour conferer, vers l'endroit le plus élevé de l'île, & d'où ils pouvoient être également vus par leurs gardes, & même par les deux armées.

Ils s'aſſirent eux trois ſeuls. Octave en qualité de conſul, prit la place la plus honorable, & ſe mit au milieu des deux autres. Ils examinerent quelle forme de gouvernement ils donneroient à la république, & ſous quel titre ils pourroient partager l'autorité ſouveraine, & retenir leurs armées, pour maintenir leur puiſſance. La conférence dura trois jours; on ne ſait point le détail de ce qui s'y paſſa: il parut ſeulement par la ſuite, qu'ils étoient convenus qu'Octave abdiqueroit le conſulat, & le remettroit pour le reſte de l'année à Ventidius, un des lieutenans d'Antoine; mais qu'Octave, Antoine, & Lépidus, ſous le titre de *triumvirs*, s'empareroient de l'autorité ſouveraine pour cinq ans; ils bornerent leur autorité à ce peu d'années, pour ne pas ſe déclarer d'abord trop ouvertement les tyrans de leur patrie.

Partage de l'empire entre les triumvirs. Ces triumvirs partagerent enſuite entre eux les provinces, les légions, & l'argent même de la république; & ils firent, dit Plutarque, ce partage de tout l'empire, comme ſi c'eût été leur patrimoine.

Antoine retint pour lui les Gaules, à l'exception de la province qui confine aux Pyrénées, & qui fut cédée à Lépidus avec les Eſpagnes. Octave eut pour ſa part l'Afrique, la Sicile, la Sardaigne, & les autres îles. L'Aſie occupée par les conjurés n'entra point dans ce partage; mais Octave & Antoine convinrent qu'ils joindroient inceſſamment leurs forces pour les en chaſſer; qu'ils ſe mettroient chacun à la tête de vingt légions; & que Lépidus, avec trois autres, reſteroit en Italie & dans Rome, pour y maintenir leur autorité. Ces deux collegues ne lui donnerent point de part dans la guerre qu'ils alloient entreprendre, parce qu'ils connoiſſoient ſon peu de valeur & de capacité. Ils ne l'aſſocierent au *triumvirat*, que pour lui laiſſer en leur abſence, comme en dépôt, l'autorité ſouveraine, bien perſuadés qu'ils ſe déferoient plus aiſément de lui que d'un autre général, s'il leur devenoit infidele ou inutile.

Ils dreſſerent un rôle de proſcrits & de récompenſes. Leur ambition étoit ſatisfaite par ce partage; mais ils laiſſoient à Rome & dans le ſénat des ennemis cachés, & des républicains toujours zélés pour la liberté; ils réſolurent avant que de quitter l'Italie, d'immoler à leur ſureté, & de proſcrire les plus riches & les plus précieux citoyens; ils en dreſſerent un rôle. Chaque triumvir y comprit ſes ennemis particuliers, & les ennemis de ſes créatures: ils pouſſerent l'inhumanité exécrable juſqu'à s'abandonner l'un à l'autre leurs propres parens, & même les plus proches. Lépidus ſacrifia d'abord ſans peine ſon frere à ſes deux collegues; Antoine de ſon côté abandonna à Octavius le propre frere de ſa mere; & celui-ci conſentit qu'Antoine fît mourir Cicéron, quoique ce grand homme l'eût ſoutenu de ſon crédit contre Antoine même. On mit dans ce rôle funeſte Thoranius, tuteur d'Octave, celui-là même qui l'avoit élevé avec tant de ſoin. Plotius déſigné conſul, frere de Plancus, un des lieutenans d'Antoine, & Quintus ſon collegue au conſulat, furent couchés ſur la liſte, quoique ce dernier fût beau-pere d'Aſinius Pollio, partiſan zélé du *triumvirat*; ainſi tous les droits les plus ſacrés de la nature & de la reconnoiſſance furent violés par ces trois ſcélérats.

On diſpoſa des récompenſes, & cet article étoit important pour retenir les troupes dans leur devoir. Il fut donc arrêté qu'on abandonneroit aux ſoldats en propriété les terres & les maiſons de dix-huit des meilleures villes de l'Italie, qui furent choiſies par les triumvirs, ſelon qu'ils avoient des ſujets d'averſion contre ces miſérables cités; les plus grandes étoient Capoue, Reggium, Venouze, Benevent, Nocere, Rimini, & Vibone: tout cela fut reglé ſans conteſtation.

Ils imitent Marius & Sylla dans leur proſcription. Pour exécuter leurs vengeances avec éclat, ils imiterent la maniere dont Marius & Sylla en avoient uſé. Elle conſiſtoit à écrire en groſſes lettres ſur un tableau le nom des condamnés, & on affichoit ce tableau dans la place publique; c'eſt ce qu'on appella *proſcription*. De ce moment chacun pouvoit tuer les proſcrits; & comme leur tête étoit à fort haut prix, il étoit bien difficile qu'ils puſſent échapper à des ſoldats animés par l'intérêt. Ces terribles articles étant ſignés, Octave ſortit pour les déclarer aux troupes qui en témoignerent une extrême joie, & alors les ſoldats des trois armées ſe mêlerent, & ſe traiterent réciproquement.

Ainſi fut conclu cet exécrable *triumvirat*, dont les ſuites furent ſi funeſtes; & pour en faire paſſer la mémoire juſqu'à la poſtérité, ils firent battre de la monnoie, où on voyoit d'un côté l'image d'Antoine: *Marc Antoine, empereur auguſte, triumvir*, & au revers trois mains qui ſe tenoient, les haches des conſuls, & pour deviſe, *le ſalut du genre humain*.

Les triumvirs ayant ainſi établi leur autorité, dreſſerent le rôle des autres perſonnes qui devoient périr par leurs ordres; & bien que la haine y eût grande part, l'intérêt y trouva auſſi ſa place. Ils avoient beſoin de beaucoup d'argent pour ſoutenir la guerre contre Brutus & Caſſius, qui trouvoient de puiſſantes reſſources dans les richeſſes de l'Aſie, & dans l'aſſiſtance des princes d'Orient; au-lieu que ceux-ci n'avoient que l'Europe pour eux, ſur-tout l'Italie épuiſée par la longueur des guerres civiles. Ils établirent de grands impôts ſur le ſel, & ſur les autres marchandiſes; mais comme cela ne ſuffiſoit pas, ils proſcrivirent, ainſi que je l'ai dit, pluſieurs des plus riches de Rome, afin de profiter de leur confiſcation.

Decret de cette proſcription. Le decret de la proſcription commençoit en ces termes: „ Marcus Lépidus, Marcus Antonius & Octavius Céſar, élus „ pour la reformation de la république. Si la généroſité de Jules Céſar ne l'avoit obligé à pardonner à des perfides, & à leur accorder, outre la „ vie dont ils étoient indignes, des honneurs & des „ charges qu'ils ne méritoient pas, après avoir „ pris les armes à la main contre ſa perſonne, il „ n'auroit pas péri ſi cruellement par leur trahiſon; „ & nous ne ſerions pas forcés d'uſer de voyes de „ rigueur contre ceux qui nous ont déclarés ennemis de la patrie. Mais les entrepriſes déteſtables „ qu'ils ont machinées contre nous, la perfidie horrible dont ils ont uſé à l'égard de Céſar, & la connoiſſance que nous avons de leur méchanceté & „ de leur obſtination dans des ſentimens ſi odieux, „ nous obligent à prevenir les maux qui nous en pourroient arriver.

Le reſte contenoit une juſtification du procédé des *triumvirs*, fondée ſur les avantages que Jules-Céſar avoit acquis aux Romains par ſes victoires, l'ingratitude de ſes bienfaits, en un mot la néceſſité de punir des ennemis, qui pourroient par leurs artifices rejetter la ville de Rome dans les malheurs de la diviſion, durant qu'Octave & Antoine ſeroient occupés contre Brutus & Caſſius: on appuyoit cette juſtification par l'exemple de Sylla.

Après avoir imploré l'aſſiſtance des dieux, ils concluoient ainſi: „ que perſonne ne ſoit aſſez hardi „ pour recevoir, recéler ou faire ſauver aucun des „ proſcrits, ſous quelque prétexte que ce ſoit, ni „ lui donner argent ou autre ſecours, ni avoir aucune intelligence avec eux, ſous peine d'être mis „ en leur rang, ſans eſpérance d'aucune grace. „ Quiconque apportera la tête d'un proſcrit, aura „ deux mille écus, ſi c'eſt un homme libre; & s'il „ eſt eſclave, il aura la liberté & mille écus. L'eſclave qui tuera ſon propre maître, aura outre cela „ le droit de bourgeoiſie. On donnera la même récompenſe à ceux qui nous déclareront le lieu où „ un proſcrit ſe ſera retiré, & le nom du dénonciateur ne ſera couché ſur aucun regiſtre ni autre mémoire, afin que perſonne n'en ait connoiſſance „.

Quantité de leurs ſoldats arriverent à Rome avant la publication du decret, & tuerent d'abord quatre des proſcrits, les uns dans leurs logis, & les autres

dans la rue. Ils se mirent ensuite à courir par les maisons & par les temples; ce qui causa une frayeur générale. On n'entendoit que des cris & des pleurs; & comme le decret n'étoit pas encore publié, chacun se persuadoit être du nombre des condamnés. Quelques-uns même tomberent dans un si grand desespoir, qu'ils vouloient envelopper la ville entiere dans leur perte, en mettant le feu par-tout. Pédius, pour empêcher ce malheur, fit publier qu'on ne cherchoit qu'un fort petit nombre des ennemis des *triumvirs*, & que tous les autres n'avoient rien à craindre. Le lendemain il fit afficher les noms des dix-sept condamnés; mais il s'échauffa si fort à courir de tous côtés pour rassurer les esprits, qu'il en mourut.

Les *triumvirs* firent ensuite leur entrée dans la ville en trois différens jours. Octave entra le premier, Antoine le second, & Lepidus le troisieme; chacun d'eux menoit une légion pour sa garde. La loi par laquelle ils s'attribuoient la même autorité que les consuls pour l'espace de cinq ans, & se déclaroient réformateurs de la république, fut publiée par Titius tribun du peuple; & la nuit suivante, ils firent ajouter les noms de cent trente personnes à ceux qu'ils avoient déja proscrits.

Peu de tems après on en publia encore cent cinquante, sous prétexte qu'on les avoit oubliés. Ainsi le nombre des malheureuses victimes s'accrut jusqu'à trois cent sénateurs, & plus de deux mille chevaliers. Personne n'osoit refuser l'entrée de sa maison aux soldats qui cherchoient dans les lieux les plus secrets; & la face de Rome ressembloit alors à celle d'une ville prise d'assaut, exposée au meurtre & au pillage. Plusieurs furent tués dans ce desordre sans être condamnés. On les reconnoissoit à ce qu'ils n'avoient pas la tête coupée.

Peinture de ces horreurs. Salvius tribun du peuple fut tué le premier sur la table où il traitoit ses amis, pour avoir abandonné trop légérement les intérêts d'Antoine, qu'il avoit d'abord soutenu contre Cicéron. Le préteur Minutius périt par l'imprudence de ceux qui l'accompagnoient par honneur, & qui le firent découvrir. Caepion se fit tuer les armes à la main après une vigoureuse résistance, & Veratinus rassembla plusieurs autres proscrits comme lui, avec lesquels il tua grand nombre de soldats, & se sauva en Sicile.

Statius proscrit à l'âge de quatre-vingt ans, à cause de ses grands biens, les abandonna au pillage, & mit le feu dans sa maison, où il se brûla. Emilius voyant des gens armés qui couroient après un misérable, demanda qui étoit ce proscrit; un soldat qui le reconnut, répondit c'est toi-même, & le tua sur l'heure. Cilius & Decius ayant lû leurs noms écrits dans le tableau, se mirent à fuir étourdiment, & attirerent après eux des soldats qui les tuerent. Julius se joignit à des gens qui portoient un corps mort dans la ville, mais il fut reconnu & tué par les gardes de la porte, qui trouverent un porteur de plus qu'il n'y en avoit d'ordinaire.

Largus épargné par quelques soldats de sa connoissance, en rencontra d'autres qui le poursuivirent; il se jetta dans les bras de ceux qui l'avoient sauvé, afin qu'ils gagnassent le prix qui leur appartenoit. Les gens les plus illustres se cachoient pour sauver leur vie dans les grottes, dans les aqueducs & les souterreins. On ne trouvoit que sénateurs, tribuns & autres magistrats fugitifs, cherchant des aziles de toutes parts.

On porta à Antoine la tête de Rufus proscrit, pour avoir refusé quelque tems auparavant de lui vendre une maison voisine de celle de Fulvie; il dit que ce présent appartenoit à sa femme, & le lui envoya; d'un autre côté, la femme de Coponius qui étoit fort belle, n'obtint d'Antoine la grace de son mari que par la derniere faveur.

Ciceron fut poursuivi dans ses terres par un certain Herennius, & par un tribun militaire nommé *Popilius Lena*, auquel il avoit sauvé la vie en plaidant pour lui; ils le tuerent dans sa litiere à l'âge de 64 ans. Ainsi fut cimenté le *triumvirat* par le sang d'un des plus grands hommes de la république.

En un mot tout ce que la vengeance, la haine ou l'intérêt peuvent produire de plus tragique, parut dans les divers incidens de cette affreuse proscription. On vit des amis livrer leurs amis à l'assassinat; des parens leurs parens; & des esclaves leurs maîtres. On vit

Le méchant par le prix au crime encouragé;
Le mari dans son lit par sa femme égorgé;
Le fils tout dégoutant du meurtre de son pere,
Et, sa tête à la main, demandant son salaire.

Salassus fut trahi par sa femme; Annalis & Thauranius, tous deux préteurs, furent vendus par leurs propres fils, & Fulvius fut livré par une esclave qu'il entretenoit.

Peinture de belles actions dans ce tragique évenement. Mais aussi, tout ce que l'attachement, l'amour & la fidélité peuvent inspirer de plus généreux, parut au milieu de tant d'horreurs. On vit des soldats compatissans respecter le mérite; on vit des esclaves se dévouer pour les maîtres, & des ennemis assez généreux risquer tout pour sauver la vie à leurs ennemis. On vit des femmes porter par les campagnes leurs maris sur leurs épaules, & s'aller cacher avec eux dans le fond des forêts. On vit des enfans s'exposer au glaive pour leurs peres, & des peres pour leurs enfans. Enfin, on vit de si grands traits d'héroïsme, qu'il sembloit que la vertu dans cette occasion vouloit triompher sur le crime.

Les femmes de Lentulus, d'Apuleius, d'Antichus, se cacherent dans des lieux deserts avec leurs maris, sans vouloir jamais les abandonner.

Comme Reginus sortoit de la ville déguisé en charbonnier, sa femme le suivant en litiere, un soldat arrête la voiture, Reginus revient sur ses pas pour prier cet homme de respecter cette dame. Le soldat qui avoit servi sous lui, le reconnut: „ sauvez-vous, „ lui dit-il, mon général, je vous appellerai tou„ jours ainsi, & je vous respecterai toujours, dans „ quelque misérable état que je vous voye „.

Ligarius se noya desespéré de n'avoir pu secourir son frere qu'il vit tuer devant ses yeux; & la tendresse de pere fut funeste à Blavus, qui revint se faire massacrer pour tâcher de sauver son fils.

Arianus & Metellus échapperent au fer des assassins par les soins & le courage de leurs enfans. Oppius, qui avoit sauvé son pere infirme, en le portant de lieu en lieu sur ses épaules, en fut recompensé par le peuple qui le nomma *édile*; & comme il n'avoit pas assez de bien pour fournir à la dépense des jeux, non-seulement tous les ouvriers lui donnerent généreusement leurs peines & leurs salaires; mais la plûpart de ceux qui assisterent à ses spectacles, lui firent tant de présens, qu'ils l'enrichirent.

Junius dut son salut aux services de ses esclaves qui combattirent pour le défendre. Un affranchi poignarda le commandant de ceux qui venoient d'égorger son maître, & se tua du même poignard.

L'avanture de Restius ou de Restio est surprenante. Il avoit autrefois fait marquer d'un fer chaud le front d'un de ses esclaves pour s'être enfui. Cet esclave decouvrit sans peine le lieu où il étoit caché, & vint l'y trouver. Restius crut être perdu, mais l'esclave le rassura: „ crois-tu, dit-il, mon „ maître, que ces caracteres dont tu as marqué „ mon front, aient fait plus d'impression sur mon „ ame que les bienfaits que j'ai reçu de toi depuis „ ce tems-là „? Il le conduisit dans un autre lieu plus secret, & l'y nourrit soigneusement, en veillant sans cesse à sa conservation: cependant comme des soldats vinrent à passer plusieurs fois près de cet endroit, leurs allées & venues causerent mille frayeurs à l'esclave. Il suivit un jour ces soldats, & prit si bien son tems qu'il tua à leur vue un laboureur: les soldats coururent à lui comme à un assassin; mais il leur dit, sans se déconcerter, que c'étoit son maître Restius proscrit par les loix, qu'il venoit heureusement de tuer, moins encore pour la recompense, que pour se venger des marques infâmes qu'ils voyoient sur son front. Ainsi l'esprit, le crime & l'héroïsme se réunirent dans un simple esclave, & son maître fut sauvé.

Mais la grandeur d'ame des esclaves d'Appion & de Méneïus fut sans tache: ils se dévouerent généreusement, & se firent tuer tous les deux, l'un dans une litiere, & l'autre sur un lit, avec les habits de leurs maîtres.

L'imagination féconde inventa toutes sortes de moyens pour échapper à la mort. Pomponius revêtit l'habit de préteur, habilla ses esclaves en licteurs, contrefit le seing des *triumvirs*, & prit un vaisseau pour passer en Cilicie. Un autre sénateur se fit raser, changea de nom, leva une petite école, & y enseigna

gua publiquement tant que dura la proſcription, ſans que perſonne vînt à ſoupçonner qu'un maître d'école fût un illuſtre proſcrit.

L'aimable & belle Octavie ſaiſiſſoit de ſon côté toutes les occaſions poſſibles d'arracher quelques victimes à la barbarie du *triumvirat*. La femme de Vinius compris dans la proſcription, après avoir examiné les moyens de le ſauver, l'enferma dans un coffre qu'elle fit porter à la maiſon d'un de ſes affranchis, & répandit ſi bien le bruit qu'il étoit mort, que tout le monde en fut perſuadé. Mais comme cette reſſource ne calmoit point ſes allarmes, elle ſaiſit l'occaſion qu'un de ſes parens devoit donner des jeux au peuple, & ayant mis Octavie dans ſes intérêts, elle la pria d'obtenir de ſon frere, qu'il ſe trouvât ſeul des *triumvirs* au ſpectacle. Les choſes ainſi diſpoſées, cette dame vint ſur le théatre, ſe jette aux piés d'Octavius, lui déclare ſon artifice, & fait porter en ſa préſence le coffre même, d'où ſon mari ſortit en tremblant. Tandis que tous les deux imploroient la clémence du *triumvir*, Octavie donna des louanges à cette action avec tant de graces & d'adreſſe, que ſon frere applaudiſſant à l'amour héroïque de cette dame, accorda la vie à ſon mari. Octavie n'en demeura pas là, elle loua ſi fort le courage de l'affranchi qui, recevant ce dépôt, avoit couru riſque de périr lui-même, qu'elle engagea ſon frere à le recompenſer, en le mettant au rang des chevaliers romains.

Triomphe de Lépidus. Sur la fin des exécutions du *triumvirat*, Lépidus s'aviſa de vouloir triompher de quelques peuples que ſes lieutenans avoit ſoumis en Eſpagne. La publication de ce triomphe portoit ces paroles remarquables: „ à tous ceux qui honoreront notre triomphe par des ſacrifices, des feſtins publics, & autres démonſtrations de joie, ſalut, & bonne fortune. A ceux qui ſe conduiront autrement, malheur & proſcription „. On peut s'imaginer que la joie fut univerſelle, tant la terreur étoit grande! la cérémonie de ce triomphe fut honorée par plus de ſacrifices & de feſtins, qu'il n'en avoit encore paru dans aucune occaſion ſemblable, ni même dans toutes réunies enſemble.

Taxe exorbitante ſur les hommes. Après la mort ou la fuite des proſcrits, on mit en vente les biens de ces malheureux, c'eſt-à-dire *leurs immeubles*; car les meubles avoient été pillés; mais outre qu'il y eut peu de gens aſſez bas pour ruiner des familles déſolées, perſonne ne vouloit paroître riche en acquérant dans un tems ſi dangereux; cependant les *triumvirs* inſatiables projetterent de lever pour la guerre d'Aſie & de Sicile, la ſomme de deux cens mille talens, environ quarante-deux millions ſterlings; & pour y parvenir ils tournerent la proſcription en une taxe exorbitante, ſur plus de deux cens mille hommes, tant romains qu'étrangers.

Taxe ſur les dames romaines. Ils comprirent dans cette taxe, quatorze cens des plus riches dames de Rome, meres, filles, parentes, ou alliées de leurs ennemis, & les alliances étoient tirées de fort loin. La plûpart de ces dames accablées pour cette nouvelle injuſtice, vinrent en repréſenter les conſéquences à la mere & aux ſœurs d'Octave, qui les écouterent favorablement. La mere d'Antoine en uſa de même, Fulvie ſeule rejetta leur requête. Elles prirent le parti de ſe rendre au palais des *triumvirs*, où d'abord elles furent repouſſées par les gardes: mais elles inſiſterent avec tant de fermeté, & le peuple les ſoutint ſi hautement, que les *triumvirs* ſe virent contraints de leur accorder une audiance publique. Alors Hortenſia, fille du célebre Hortenſius, le rival de Ciceron en éloquence, prit la parole au nom de toutes.

„ Les dames, dit-elle, que vous voyez ici, Seigneurs, pour implorer votre juſtice & vos bontés, n'y paroiſſent qu'après avoir ſuivi les voyes qui leur étoient marquées par la bienſéance. Nous avons recherché la protection de vos meres & de vos femmes; mais nos reſpects n'ont pas été agréables à Fulvie. C'eſt ce qui nous a obligé de faire éclater nos plaintes en public contre les regles qui ſont preſcrites à notre ſexe, & que nous avons juſqu'ici obſervées rigoureuſement. Vous nous avez privées de nos peres & de nos enfans, de nos freres, & de nos maris. Vous prétendiez en avoir été outragés; ce ſont des ſujets qu'il ne nous appartient pas d'approfondir. Mais quelle injure avez-vous reçue des femmes, pour leur ôter leurs biens? Il faut auſſi les proſcrire, ſi on les croit coupables. Cependant aucune de notre ſexe ne vous a déclarés ennemis de la patrie. Nous n'avions ni pillé vos fortunes, ni ſuborné vos ſoldats. Nous n'avons point aſſemblé de troupes contre les vôtres, ni formé d'oppoſitions aux honneurs, & aux charges que vous prétendiez obtenir. Et puiſque les femmes n'ont point eu de part à ces actions qui vous offenſent, l'équité ne veut pas qu'elles en ayent à la peine que vous leur impoſez. L'empire, les dignités, les honneurs, ne ſont pas faits pour elles. Aucune ne prétend à gouverner la république, & notre ambition ne lui attire point les maux dont elle eſt accablée. Quelle raiſon pourroit donc nous obliger à donner nos biens pour des entrepriſes où nous n'avons point d'intérêt?

„ La guerre, continua-t-elle, a élevé cette ville au point de gloire où nous la voyons; cependant il n'y a point d'exemple que les femmes y ayent jamais contribué. C'eſt un privilége accordé à notre ſexe, par la nature même, qui nous exempte de cette profeſſion. Il eſt vrai que durant la guerre de Carthage, nos meres aſſiſterent la république, qui étoit alors dans le dernier péril. Cependant ni leurs maiſons, ni leurs terres, ni leurs meubles, ne furent vendus pour ce ſujet. Quelques bagues & quelques pierreries fournirent ce ſecours, & ce ne fut point la contrainte, les peines, ni la violence, qui les y obligerent, mais un pur mouvement de généroſité. Que craignez vous à préſent pour Rome, qui eſt notre commune patrie? Quel danger preſſant la menace? Si les Gaulois ou les Parthes l'attaquent, nous n'avons pas moins de zele pour ſes intérêts que nos meres; mais nous ne devons pas nous mêler des guerres civiles. Céſar ni Pompée ne nous y ont jamais obligées; Marius & Cinna ne l'ont jamais propoſé, ni Sylla même, qui le premier établit la tyrannie.

Ce diſcours plein d'éloquence & de vérité confondit les *triumvirs*, & les obligea de congédier les dames romaines, en leur promettant d'avoir égard à leur requête. Le bruit des battemens de mains qu'ils entendirent de toutes parts fut ſi grand, que craignant une émeute générale s'ils ne tenoient parole, ils modérerent leur liſte à quatre cens dames, du nombre de celles dont ils avoient le moins à rédouter le crédit. Mais leurs ſoldats exercerent la levée des autres taxes avec tant de violences, qu'un des *triumvirs* même eut bien de la peine à réprimer leurs déſordres.

Défaite de Brutus & de Caſſius. Enfin le *triumvirat* enrichi par ſes horribles vexations, diminua le nombre & la puiſſance des gens de bien. La république ne ſubſiſtoit plus que dans le camp de Brutus & de Caſſius, & en Sicile auprès de Sextus, le dernier des fils du grand Pompée.

Octave & Marc-Antoine ne craignant plus rien de Rome, ſuivirent leurs projets, & paſſerent en Aſie, où ils trouverent leurs ennemis dans ces lieux où l'on combatit trois fois pour l'empire du monde. Les deux armées étoient campées proche de la ville de Philippes, ſituée ſur les confins de la Macédoine, & de la Thrace. Après différentes eſcarmouches & de petits combats; le jour parut qui devoit décider de la fortune & de la deſtinée des Romains.

Je n'entrerai point dans le détail d'une action qui a été décrite par divers hiſtoriens; en voici l'évenement. La liberté fut enſevelie dans les plaines de Philippes avec Brutus & Caſſius, les chefs de leur parti; Brutus défit, à la vérité, les troupes d'Octave; mais Antoine triompha du corps que commandoit Caſſius. Ce général croyant ſon collégue auſſi malheureux que lui, obligea un de ſes affranchis de le tuer; & Brutus ayant voulu tenter une ſeconde fois le ſort des armes, perdit la bataille, & ſe tua lui-même, pour ne pas tomber vif entre les mains de ſes ennemis.

Il eſt certain que Brutus & Caſſius ſe tuerent avec une précipitation qui n'eſt pas excuſable, & l'on ne peut lire cet endroit de leur vie, ſans avoir pitié de la république, qui fut ainſi abandonnée. Caton s'étoit donné la mort à la fin de la tragédie; ceux-ci la commencerent en quelque façon par leur mort.

Après le décès de ces deux grands hommes, les *triumvirs* établirent leur empire ſur les ruines de la république. Mais dans de ſi grands ſuccès, Octave n'avoit contribué à la cauſe commune que par des

projets, dont encore il cacha toujours à ſes deux collégues, les motifs les plus ſecrets. Il n'eut point de honte la veille du combat d'abandonner le corps qu'il commandoit, & déſerteur de ſa propre armée, il alla ſe cacher dans le bagage, pendant qu'on étoit aux mains. Peut-être qu'il ſe flattoit que les périls ordinaires dans les batailles & le courage d'Antoine, le déferoient d'un collegue ambitieux, enſorte que ſans s'expoſer, il recueilleroit le fruit de la victoire. Mais c'eſt faire trop d'honneur à ſon eſprit aux dépens de ſa lâcheté. Ce qui prouve qu'il n'agit en cette occaſion que par la vive impreſſion de la peur, c'eſt qu'on fit toutes les railleries qu'il eut depuis à eſſuyer de la part d'Antoine.

Défaite de Sextus Pompée. Il ne reſtoit des débris de la république, que le jeune Pompée, qui s'étoit emparé de l'île de Sicile, d'où il faiſoit des incurſions ſur les côtes d'Italie. Il étoit queſtion de le déposséder d'une retraite qui en ſervoit encore à pluſieurs illuſtres proſcrits, dont le but étoit de relever le parti de la liberté. Mécœne réuſſit à tirer d'Antoine les vaiſſeaux qu'il poſſédoit, quoique ce *triumvir* eût un grand intérêt à maintenir le jeune Pompée, dans une île qui lui ſervoit comme de barriere contre l'ambition toujours redoutable de ſon rival. Sa flotte étant formée & confiée au commandement d'Agrippa, cet habile capitaine ſe met en mer, va chercher l'ennemi, bat les lieutenans de Pompée, le défait lui-même en pluſieurs occaſions, & le chaſſe enfin de cette île.

Octave dépouille Lépidus de l'autorité. Octave alors victorieux de tous les républicains par l'épée & la bravoure d'un ſoldat de fortune qui lui étoit dévoué, crut qu'il étoit tems de rompre avec ſes collegues, pour régner ſeul. Il les attaqua l'un après l'autre. La perte de Lépidus ne lui couta que quelques intrigues. Ce *triumvir* peu eſtimé de ſes ſoldats, s'en vit abandonné au milieu de ſon camp. Octave s'en empara par ſes négociations ſecretes, & ſous différens prétextes, il dépouilla ſon collegue de l'autorité ſouveraine. On vit depuis ce *triumvir* réduit à mener une vie privée & malheureuſe.

Il défait enſuite Antoine à Actium, & reſte ſeul maître de l'Empire. Antoine adoré de ſes ſoldats, maître de la meilleure partie de l'Aſie & de l'Egypte entiere, & qui avoit de puiſſans rois dans ſon parti & dans ſon alliance, donna plus de peine à Octave. Mais ſa perte vint de ce qui devoit faire ſa principale reſſource. Ce grand capitaine enivré d'une paſſion violente pour Cléopatre reine d'Egypte, imagina qu'il trouveroit en Orient autant de forces contre ſon collegue, en cas de rupture, qu'il rencontroit de charmes dans le commerce qu'il entretenoit avec cette princeſſe. Cet excès de confiance lui fit négliger le ſoin de Rome & de l'Italie, le centre de l'Empire; ſon rival s'en prévalut, & y établit ſon autorité.

La jalouſie du gouvernement, ſi naturelle entre des puiſſances égales en dignité, les brouilla ſouvent; tantôt Octavie, femme d'Antoine & ſœur d'Octave, & tantôt des amis communs les réconcilierent: mais à la fin ils prirent les armes l'un contre l'autre: on en vint aux mains; & la bataille navale qui ſe donna près d'Actium décida de l'Empire du monde entre ces deux célebres rivaux. Octave victorieux pourſuivit Antoine juſques dans l'Egypte, & le réduiſit à ſe tuer lui-même. Par ſa mort, & l'abdication forcée de Lépidus, qui avoit précédé de ſix ans la bataille d'Actium, Octave ſe vit au comble de ſes deſirs, ſeul maître & ſeul ſouverain. Il établit une nouvelle monarchie ſur les ruines de la liberté, & vint à bout de la rendre ſupportable à d'anciens républicains. Les hiſtoriens qui ont écrit preſque tous du tems & ſous l'empire de ce prince, l'ont comblé de louanges & d'adulations; mais c'eſt ſur les faits, c'eſt ſur les actions de ſa vie qu'il faut le juger.

Caractere d'Auguſte. Auguſte (puiſque la flatterie a conſacré ce nom à Octave) étoit d'une naiſſance médiocre par rapport à la grandeur où il eſt parvenu; ſon pere étoit à peine chevalier romain; mais ſa mere Accie, étant fille de Julie, ſœur de Jules-Céſar, lui acquit l'adoption de ce dictateur.

Sa taille étoit au-deſſous de la médiocre, & pour réparer ce défaut naturel, il portoit des ſouliers fort hauts. Il avoit d'ailleurs la figure agréable, les ſourcils joints, les dents peu ſerrées & rouillées, les yeux vifs & difficiles à ſoutenir, quoiqu'il affectât dans ſes regards une douceur concertée.

Il étoit incommodé d'une foibleſſe à la cuiſſe gauche, qui le faiſoit tant-ſoit peu boiter de ce côté-là. Il pâliſſoit & rougiſſoit aiſément, changeant à ſa volonté de couleur & de maintien; ce qui l'a fait comparer ingénieuſement par un de ſes ſucceſſeurs (l'empereur Julien) au camaléon, qui ſe rend propres toutes les couleurs qui lui ſont préſentées.

Son génie étoit audacieux, capable des plus grandes entrepriſes, & porté à les conduire avec beaucoup d'adreſſe & d'application. Pénétrant, toujours attentif aux affaires, on voit dans ſes deſſeins un eſprit de ſuite, & qui ſavoit diſtribuer dans des tems convenables l'exécution de ſes projets. Fin politique, il crut dès ſa jeuneſſe, que c'étoit beaucoup gagner, que de ſavoir perdre à-propos. Tantôt ami d'Antoine, & tantôt ſon ennemi, ſon intérêt fut conſtamment la regle de ſa conduite, attendant toujours à ſe déterminer d'après les conjonctures favorables. Il tâchoit de couvrir ſes vices & ſes défauts, par l'art infini qu'il avoit de ſe donner les vertus qui lui manquoient.

Profond dans la connoiſſance de ſa nation, il eut aſſez de ſoupleſſe dans l'eſprit, de manege dans toutes ſes démarches, & de modération feinte dans le caractere pour ſubjuguer les Romains. Il y réuſſit en leur perſuadant qu'ils étoient libres, ou du-moins à la veille de l'être. Il fit ſemblant de vouloir ſe démettre de l'empire, demanda tous les dix ans qu'on le déchargeât de ce poids, & le porta toujours. C'eſt par ces ſortes de fineſſes qu'il ſe faiſoit encore donner ce qu'il ne croyoit pas aſſez avoir acquis. Tous ſes réglemens viſoient à l'établiſſement de la monarchie, & tous ceux de Sylla au milieu de ſes violences, tendoient à une certaine forme de république. Sylla, homme emporté, menoit violemment les Romains à la liberté; Auguſte, ruſé tyran, les conduiſoit doucement à la ſervitude.

Cependant la crainte qu'il eut avec raiſon d'être regardé pour tel, l'empêcha de ſe faire appeller Romulus, & ſoigneux d'éviter qu'on penſât qu'il uſurpoit la puiſſance d'un roi, il n'en affecta point le faſte.

Il choiſit pour ſucceſſeur, je ne ſai par quel motif, un des plus méchans hommes du monde; mais ſe regardant comme un magiſtrat qui feint d'être en place malgré lui-même, il ne commanda point, il pria la nation, il poſtula, qu'au-moins on lui donnât pour collegue, ſuppoſé qu'il le méritât, un fils capable de ſoulager ſa vieilleſſe, un fils qui faiſoit toute ſa conſolation. Travaillant toujours à faire reſpecter les lois dont il étoit le maître, il voulut que l'élection de Tibere fût l'ouvrage du peuple & du ſénat, comme la ſienne, diſoit-il, l'avoit été. Tibere lui fut donc aſſocié l'an de Rome 766. & de J. C. la douzieme.

Il donna pluſieurs lois bonnes, mauvaiſes, dures, injuſtes. Il oppoſa les lois civiles aux cérémonies impures de la religion. Il fut le premier qui, par des raiſons particulieres, autoriſa les fidéicommis. Il attacha aux libelles la peine du crime de léſe-majeſté. Il établit que les eſclaves de ceux qui auroient conſpiré, ſeroient vendus au public, afin qu'ils puſſent dépoſer contre leurs maîtres. Vous voyez par-là, les ſoins attentifs qu'il prend pour lui-même.

Il fut remettre l'abondance dans la capitale, & tâcha de gagner la populace par des jeux, des ſpectacles, & des largeſſes, ſouvent médiocres, mais bien ménagées. Apprenant que certaines lois qu'il avoit donné effarouchoient le peuple, il ne les caſſa pas, mais pour en détourner les réflexions, il rappella Pylate que les factions avoient chaſſé.

Il fit paſſer ſans ſuccès Ælius Gallus d'Egypte en Arabie pour s'emparer du pays; mais les marches, le climat, la faim, la ſoif, les maladies perdirent l'armée; on négocia avec les Arabes, comme les autres peuples avoient fait, & le temple de Janus fut fermé de nouveau.

Mécénas, ſon favori, content d'une vie délicieuſe, & deſirant de faire goûter le gouvernement d'Auguſte, s'attacha tous ceux qui pouvoient ſervir à ſa gloire; poëtes, orateurs; hiſtoriens; il les combloit de careſſes & de bienfaits, & les produiſoit à ſon maître; on exaltoit chez lui les louanges du prince; Horace & Virgile les répandoient par les charmes de la poéſie.

D'un autre côté, Auguſte diſpoſant de tous les revenus de l'état, bâtit des temples dans Rome, & l'embellit de beautés ſi magnifiques, qu'il méritoit

par-là

par-là d'en être l'édile. Mais c'eſt le maître du monde que je dois ici caractériſer.

Lorſque les troupes avoient les armes à la main, il craignoit leur révolte, & les ménageoit. Lorſqu'il fut en paix, il craignit les conjurations, & toutes les entrepriſes lui parurent ſuſpectes. Ayant toujours devant les yeux le deſtin de Céſar, il s'éloigna de ſa conduite pour éviter ſon ſort; il refuſa le nom de dictateur, ne parla que de la dignité du ſénat, & de ſon reſpect pour la république; mais en même tems il portoit une cuiraſſe ſous ſa robe, & ne permettoit à aucun ſénateur de s'approcher de lui que ſeul, & après avoir été fouillé.

Incapable de ſoutenir de ſang froid la vue du moindre péril, il ne montra du courage que dans les conſeils, & partout où il ne falloit point payer de ſa perſonne.

Toutes les victoires qui l'éleverent à l'empire du monde, furent l'ouvrage d'autrui. Celle de Philippe eſt dûe au ſeul Antoine. Celle d'Actium, auſſi-bien que la défaite de Sextus Pompée, ſont l'ouvrage d'Agrippa. Auguſte ſe ſervit de cet officier, parce qu'il étoit incapable de lui donner de l'ombrage, & de ſe faire chef de parti.

Pendant un combat naval, il n'oſa jamais voir les flottes en bataille. Couché dans ſon vaiſſeau, & les yeux tournés vers le ciel, comme un homme éperdu, il ne monta ſur le tillac, qu'après qu'on lui eut annoncé que les ennemis avoient pris la fuite.

Je crois, dit M. de Monteſquieu, qu'Auguſte eſt ſeul de tous les capitaines romains qui ait gagné l'affection des ſoldats, en leur donnant ſans ceſſe des marques d'une lâcheté naturelle. Dans ce tems-là, les ſoldats faiſoient plus de cas de la libéralité de leur général, que de ſon courage. Peut-être même que ce fut un bonheur pour lui, de n'avoir point eu cette valeur qui peut donner l'empire, & que cela même l'y porta: on le craignoit moins. Il n'eſt pas impoſſible que les choſes qui le deshonorerent le plus, aient été celles qui le ſervirent le mieux. S'il avoit d'abord montré une grande ame, tout le monde ſe ſeroit méfié de lui; & s'il eût eu de la hardieſſe, il n'auroit pas donné à Antoine le tems de faire toutes les extravagances qui le perdirent.

Les gens lâches ſont ordinairement cruels, c'étoit auſſi le caractere d'Auguſte. Sans parler des horreurs de la proſcription où il eut la plus grande part, & dont même il prolongea le cours, je trouve dans l'hiſtoire, qu'il exerça ſeul cent actions plus cruelles les unes que les autres, & qui ne peuvent être excuſées par la néceſſité des tems, ou par l'exemple de ſes collegues.

Après la bataille de Philippe, dans laquelle il ne paya pas de ſa perſonne, il mit en uſage des horreurs bien étranges envers de malheureux priſonniers qui lui furent préſentés. L'un d'eux qui ne requéroit de lui que la ſépulture, en reçut cette réponſe conſolante, „ que les oiſeaux le mettroient „ bientôt en état de n'en avoir pas beſoin.

Il fit égorger un pere & un fils, ſur ce qu'ils refuſoient de combattre enſemble, & dans le tems qu'ils lui demandoit la grace l'un de l'autre de la maniere du monde la plus touchante. Auſſi quand on conduiſit les autres priſonniers enchaînés devant Antoine & lui, ils ſaluerent tous Antoine, lui marquerent leur eſtime, & l'appellerent *empereur*; au lieu qu'ils chargerent Auguſte de reproches, d'injures & de railleries ameres.

Le ſaccagement de Péruge priſe ſur Lucius Antonius, fait frémir l'humanité. Auguſte abbandonna à ſes ſoldats le pillage de cette ville, quoiqu'elle eût capitulé; les violences y furent ſi grandes, que les hiſtoriens les plus flatteurs ne pouvant les déguiſer, en ont rejetté la faute ſur la fureur des ſoldats victorieux mais au-moins ne ſont-ils pas coupables de la mort des trois cens qui compoſoient le ſénat de cette ville, & qu'Auguſte fit égorger de ſang froid. Comme ils lui eurent été préſentés enchaînés, ils lui demanderent leur grace pour être reſtés dans le parti d'un homme auquel ils avoient les plus grandes obligations, & qui d'ailleurs avoit été long-tems ſon ami & ſon allié; il leur répondit, *vous mourez tous*: immédiatement après cette réponſe, auſſi barbare que laconique, ils furent éxécutés.

On dit qu'après le décès d'Antoine, il fit tuer ſon fils Antyllus, qui s'étoit refugié dans le mauſolée que Cléopatre avoit élevé à ſon pere.

Dans les premieres années de ſon regne, Murena Ignatius Rufus, M. Lépidus fils de ſon ancien collégue, & tant d'autres, furent du nombre de ſes victimes. Il fit exécuter Procillus ſon affranchi, qui avoit été très-avant dans ſes ſecrets, ſous le prétexte de ſes liaiſons avec des femmes de qualité. En un mot, on comptoit peu de jours qui ne fuſſent marqués par l'ordre de ce monſtre, de la mort de quelque perſonne conſidérable. Comme les conſpirations renaiſſoient ſans ceſſe, qu'on me permette le terme, du ſang & de la cendre de ceux qu'il immoloit, il pouvoit bien ſe tenir à lui-même le diſcours que Corneille met dans ſa bouche:

Rentre en toi-même, Octave....
Quoi tu veux qu'on t'épargne, & n'as rien épargné!
Songe aux fleuves de ſang où ton bras s'eſt baigné!
De combien ont rougi les champs de Macédoine?
Combien en a verſé la défaite d'Antoine?
Combien celle de Sexte? & revois tout d'un tems
Peruge au ſien noyée, & tous ſes habitans.
Remets dans ton eſprit après tant de carnages,
De tes proſcriptions les ſanglantes images,
Où toi-même des tiens devenu le bourreau,
Au ſein de ton tuteur, enfonças le couteau.

Cinna, *act. IV. ſcen. iij.*

Il eſt vrai que ce prince après tant d'exécutions, prit le parti de pardonner à Cinna, mais ce fut par les conſeils de Livie; & peut-être craignit-il dans Cinna le nom de ſon ayeul maternel, le grand Pompée, dont les partiſans cachés dans Rome étoient nombreux & puiſſans.

Je cherche des vertus dans Auguſte, & je ne lui trouve que des crimes, des défauts, des vices, des ruſes, & des baſſeſſes. Ne croyons pas cependant les accuſations d'Antoine, qui lui reprocha que ſon adoption avoit été la récompenſe de ſes impudicités. Je n'ajoute pas plus de foi à l'épitre *ad Octavium*, qu'on attribue à Cicéron, où il eſt dit que la ſervitude de Rome eſt le prix d'une proſtitution. *Audiet C. Marius impudico domino parere nos, qui ne militem voluit niſi pudicum: audiet Brutus eum populum, quem ipſe primo, poſtquam progenies ejus à regibus liberavit, pro turpe ſtupro datum in ſervitutem, &c.* Mais ce qui ſemble plus fort, eſt le témoignage de Suétone, qui rapporte que depuis Céſar, il avoit ſervi de Ganimede à Hirtius, le même qui fut conſul avec Panſa; c'eſt pourquoi le peuple romain entendit avec tant de plaiſir ce vers récité ſur le théâtre:

Videſne ut Cynedus orbem digito temperet?

On doit mettre au rang de ſes artifices les propoſitions d'accommodement qu'il fit faire à Cléopatre pour la trahir & la mener à Rome en triomphe. Dangereux pour toutes ſortes de commerces, & en même tems capable des plus bas artifices, il faiſoit l'amoureux des femmes des ſénateurs, dans le deſſein d'arracher d'elles le ſecret de leurs maris.

Plein d'une vanité deſordonnée; il ſe fit décerner les honneurs divins. Il vouloit paſſer pour fils & pour favori d'Apollon, ſe faiſant peindre ſous la figure de ce dieu; & dans ſes feſtins, comme dans ſes ſtatues, il en prenoit l'habit & tout l'équipage; c'eſt ce que les Romains nommoient les menſonges impies d'Auguſte, *impia Auguſti mendacia*. Quelqu'un dit là-deſſus, que s'il étoit Apollon, c'étoit l'Apollon qu'on adoroit dans un quartier de la ville, ſous le nom de *Tortor*, le bourreau.

Cet Apollon romain étoit ſuperſtitieux à l'excès. Il ajoutoit foi aux ſonges, & aux préſages les plus ridicules. Il craignoit ſi fort le tonnerre qu'il éleva un temple à Jupiter tonnant, près du capitole; & comme ce temple ne le raſſuroit pas encore, il s'alloit cacher ſous des voûtes à la moindre tempête; & par ſurcroit de précaution, il portoit ſur lui une peau de veau marin, pour le garantir des effets de la foudre.

Il mourut à Nole en Campanie, l'an de Rome 767. Le jour de ſa mort il ſe démaſqua lui-même en demandant à ſes amis, s'il avoit bien joué ſon rôle dans le monde: *Ecquid iis videretur, mimum vitæ commode tranſegiſſe?* On lui répondit ſans doute par des témoignages d'admiration & de douleur; mais il auroit dû ſavoir que la poéſie dramatique met ſur la ſcène des perſonnages de ſon ordre, comme

on mettroit un bourreau carthaginois dans un tableau qui représenteroit la mort de Régulus. Passons au caractere du second triumvir, j'entends de Marc-Antoine.

Caractere d'Antoine. Il étoit fils de Marc-Antoine le Crétique, & de Julie de la maison de Jules; sa famille, quoique plébéïenne, tenoit un rang distingué parmi les meilleures de Rome. Son ayeul étoit le fameux Marc-Antoine l'orateur, qui fut la victime des vengeances de Marius. La mere d'Antoine épousa en secondes nôces Cornelius Lentulus, homme de grande qualité, que Cicéron fit mourir parce qu'il étoit un des chefs de la conjuration de Catilina. Cette mort tragique alluma dans le cœur de sa femme une mortelle haine contre Cicéron, & lui inspira des sentimens de vengeance, auxquels elle fit participer Antoine; c'est-là sans doute une des premieres causes de l'inimitié cruelle qui dura toujours entre ces deux hommes, & qui fut si fatale à Cicéron.

Marc-Antoine avoit une figure agréable, la taille belle, le front large, le nez aquilin; beaucoup de barbe & de force de tempérament, exprimée sur tous les traits de sa figure

Plein de valeur & de courage, il se fit connoître de bonne heure par son génie & par ses exploits militaires, étant encore jeune, il commanda un corps de cavalerie dans l'armée de Gabinius contre les Juifs, & Josephe nous apprend que dans celle contre Alexandre, fils d'Aristobule, il effaça tous ceux qui combattoient avec lui. Ce fut dans ce pays-là qu'il forma son style sur le goût asiatique, qui avoit beaucoup de conformité avec sa vie bruyante.

Il étaloit un faste immense dans ses dépenses, une folle vanité dans ses discours, du caprice dans son ambition demesurée, & de la brutalité dans ses débauches. Plus guerrier que politique, familier avec le soldat, habile à s'en faire aimer, prodigue de ses richesses pour ses plaisirs, ardent à s'emparer de celles d'autrui, aussi prompt à récompenser qu'à punir, aussi gai quand on le railloit, que quand il railloit les autres.

Fécond en ressources militaires, il réussit dans la plus grande detresse où il se soit trouvé, à gagner les chefs de l'armée de Lépidus; il entra dans son camp, se saisit de lui, l'appella son pere, & lui laissa le titre de général.

Il savoit souffrir plus que personne, la faim, la soif, & les incommodités des saisons; il devenoit supérieur à lui-même dans l'adversité, & les malheurs le rendirent semblable à l'homme de bien.

Lorsqu'il eut répudié sa seconde femme, il s'attacha à la comédienne Cythéris, affranchie de Volumnius, qu'il menoit publiquement dans une litiere ouverte, & la faisoit voyager avec lui dans un char traîné par des lions. C'étoit la mode de son siecle, quoiqu'il ait plû à Cicéron d'enrichir de ce tableau particulier, la plus belle de ses Philippiques. *Vehebatur in essedo tribunus plebis; lictores laureati antecedebant, inter quos aperta lectica, mima portabatur; quam ex oppidis municipales, homines honesti, obviam necessario prodeuntes, non noto illo & mimico nomine, sed Volumniam consalutabant: sequebatur rheda cum leonibus comitis nequissimi; rejecta mater amicam impuri filii, tanquam nurum sequebatur.* Philipp. 2.

Mais laissant à part l'attachement passager d'Antoine pour Cythéris, pour peu qu'on examine sa vie, on avouera que c'étoit un homme sans délicatesse, sans principes & sans mœurs, également livré au luxe & à la débauche, abîmé de dettes & rongé d'ambition; il s'attacha politiquement à César qui le reçut très-bien; le connoissant pour un excellent officier, il lui confia les postes les plus importans, & ne cessa pas même de l'employer, quoiqu'il eût assez mauvaise opinion de son ame, & qu'il sût que ses débordemens en tout genre étoient excessifs. Il est vrai qu'il se vit une fois obligé de lui donner un grand sujet de mortification, en permettant qu'on l'assignât, & qu'on saisit ses biens pour le payement du palais de Pompée, dont il s'étoit rendu adjudicataire sans vouloir en payer un denier.

Antoine fut si piqué du jugement de César, qu'étant à Narbonne, il forma avec Trebonius le dessein de le tuer. On ignore ce qui les empêcha d'exécuter ce projet, ni si César en eut connoissance; ce qu'il y a de certain, c'est qu'Antoine rentra dans ses bonnes graces, qu'il fut son collegue dans son cinquieme consulat; & qu'alors il servit de tout son pouvoir dans la fête des Lupercales, le desir secret qu'avoit le dictateur d'être déclaré roi; cependant vers le tems de la conspiration, on ne doutoit guere qu'il ne fût prêt à le sacrifier dans l'espérance de remplir sa place, au lieu que les conjurés en tuant ce tyran, vouloient abolir la tyrannie. Ils crurent même qu'il falloit immoler Antoine avec César; mais Brutus s'y opposa par principe de justice, car il n'avoit jamais eu pour lui la moindre estime, comme il paroît dans cet endroit d'une de ses lettres à Atticus, où il lui dit: *Quamvis vir sit bonus, ut scribis, Antonius, quod numquam existimavi*.

Sextus Pompée, fils du grand Pompée, avoit des raisons personnelles pour penser comme Brutus, de la probité d'Antoine. On raconte que dans une treve qu'il fit avec lui & avec Octave, ils se donnerent tous trois consécutivement à manger: quand le tour de Pompée vint, Antoine, toujours railleur, lui demanda dans quel endroit il les recevroit: dans mes carines, répondit Sextus, *in carinis meis*; ce mot équivoque signifioit son *vaisseau*, & les carines de Rome, où étoit bâtie la maison de son pere, dont Antoine avoit été dépossédé après s'en être indignement emparé.

Transportons-nous avec lui en Orient, où il s'avisa de disposer en despote suivant la fougue de ses caprices, des états & de la vie des rois, dépouillant les uns, nommant d'autres en leur place; & pour donner des marques de sa puissance monstrueuse, il mit aux fers Artabase, roi d'Arménie, qu'il avoit vaincu par surprise, le conduisit en triomphe dans Alexandrie, & fit décapiter publiquement Antigone, roi des Juifs.

Dans la fureur de sa passion pour Cléopatre, il lui donna la Phénicie, la basse Syrie, l'île de Cypre, une partie de la Cilice, l'Arabie heureuse, en un mot, provinces sur provinces, & royaumes sur royaumes, sans s'embarrasser des volontés du sénat & du peuple romain.

Les profusions extravagantes de ses fêtes, épuisoient les revenus de l'empire, le mettoient hors d'état d'entretenir les armées, & l'obligeoient de vexer par de nouveaux impôts, les peuples soumis à son gouvernement.

Cléopatre sut si bien enchaîner sa valeur féroce, qu'elle tint tout ses talens militaires assujettis à l'amour qu'elle lui inspira. Un seul de ses regards imposteurs, un seul accent de sa voix enchanteresse, suffisoit pour l'abattre à ses piés. Cependant elle n'étoit plus dans sa premiere jeunesse; mais elle avoit trouvé le secret de conserver sa beauté. Sa magnificence extraordinaire plaisoit aux yeux d'Antoine; & son esprit souple se portoit à toutes sortes de caracteres avec tant de facilité, qu'elle ne manquoit jamais de séduire quand elle l'entreprenoit. Elle avoit déja autrefois subjugué César, & l'on dit encore que le fils aîné du grand Pompée soupira long-tems pour ses appas.

Elle ne craignit qu'un moment la jeunesse, les charmes & le mérite d'Octavie dans son voyage d'Egypte, & c'est alors qu'elle crut n'avoir rien de trop, pour faire de son amant un mari infidele. Elle prodiga ses richesses, ou en présens pour les amis d'Antoine, & pour ceux qui avoient quelque pouvoir sur son esprit, ou en espions pour découvrir les sentimens de son cœur, & ses démarches les plus cachées. Enfin, les délices d'Egypte l'emporterent sur Rome, & les prestiges de son art triompherent de la vertu d'Octavie.

Après son départ, l'amour d'Antoine pour Cléopatre prit de nouvelles forces, & il se persuada qu'elle avoit pour lui les mêmes sentimens. Il ignoroit le commerce secret qu'elle entretenoit avec Dellius. Les soupçons, peut-être bien fondés, qu'il avoit conçu dans le séjour qu'ils firent à Samos, s'évanouirent, & l'adresse de Cléopatre effaça de son esprit toutes ces idées importunes. Il ne jugea plus de ses sentimens que par les plaisirs qu'elle lui faisoit goûter, & de la reconnoissance, que par les tendresses qu'elle lui marquoit.

Cet amour aveugle rendit son nom & sa valeur inutiles. Il fut le prétexte de la guerre d'Octave, qui arracha à Antoine plusieurs de ses plus illustres partisans, parce qu'on étoit persuadé à Rome, que s'il devenoit le maître, il transporteroit en Egypte le siege de l'empire, & tout le monde conclut à le dépouiller de ses dignités.

Les troupes d'Octave s'embarquent, & s'avancent en diligence. Cléopatre équipe un armée navale, pom-

peuse

peuſe s'il en fut jamais, qu'elle unit à celle d'Antoine pour ſoutenir cette guerre, dont elle eſt, dit-elle, la ſeule cauſe. Elle étale tous les tréſors qu'elle poſſede, & les deſtine à l'entretien des troupes. La bataille d'Actium ſe donne; il y avoit ſur les rivages plus de deux cens mille hommes, les armes à la main, attentifs à cette tragédie.

On combattoit ſur le golfe de Larta avec chaleur de part & d'autre, quand on vit 60 bâtimens de la reine d'Egypte équippés avec magnificence, cingler à toutes voiles vers le Péloponnèſe. Elle fuit, & entraîne Antoine avec elle. Il eſt du-moins certain que dans la ſuite elle le trahit. Peut-être que par cet eſprit de coquetterie inconcevable des femmes, elle avoit formé le deſſein de mettre à ſes piés un troiſieme maître du monde.

Antoine abandonné, trahi, déſeſpéré, réſolut, à l'exemple de Timon, de ſe ſéqueſtrer de tout commerce avec les hommes. L'île d'Anthirrodos, ſituée en face du pont d'Alexandrie, lui parut favorable à ce deſſein; il y fit élever une jettée qui avançoit conſidérablement dans la mer. Sur cette jettée, il bâtit un palais qu'il nommoit ſon *timonium;* le rapport qu'il trouvoit entre l'ingratitude qu'il avoit éprouvée de la part de ſes amis, & celle que cet athénien en avoit auſſi ſouffert, lui avoit, diſoit-il, donné de l'inclination pour ſa perſonne, & du goût pour le genre de vie qu'il avoit mené. Il ne l'imita cependant que pendant peu de tems, ſortit de cette retraite avec autant de légereté qu'il y étoit entré, & alla rejoindre ſa Cléopatre à Alexandrie, réſolu de faire de nouveaux efforts, pour balancer encore la fortune d'Octave; tel fut ſon aveuglement, qu'il vit perdre ſes dernieres eſpérances, ſans pouvoir haïr le principe de ſon malheur.

Tant de capitaines, & tant de rois qu'il avoit agrandis ou faits, lui manquerent; & comme ſi la généroſité avoit été liée à la ſervitude, une troupe de gladiateurs & deux affranchis, Eros & Lucilius, lui conſerverent une fidélité héroïque. Dans ce triſte état on lui fait un faux rapport de la mort de Cléopatre; il le croit, perd tout courage, ſe trouble, & conjure Eros de le tuer. Cet affranchi poſſédé d'une funeſte douleur, ſe poignarde lui-même, & jette en mourant le poignard à ſon maître, qui s'en ſaiſit, s'en frappe, & tombe à ſon tour. Un de ſes gens arrive, dans l'inſtant de cette cataſtrophe, bande ſa plaie, & lui apprend que Cléopatre vivoit encore.

Il ſe fait porter aux piés de la tour où elle étoit enfermée. Ce fut un ſpectacle touchant de voir le maître de tant de nations, un des premiers capitaines de ſon ſiecle, illuſtre par ſes faits d'armes & par ſes victoires, expirant, porté par des gladiateurs, & élevé dans un panier au haut de la tour où Cléopatre lui tendoit les bras, à la vue de toute la ville d'Alexandrie, dont les cris & les larmes exprimoient la douleur & l'étonnement.

Cléopatre en ſe réfugiant dans cette tour, avoit fait ſemer d'avance le bruit de ſa mort, bien réſolue de ſe tuer, ſoit qu'elle ſe reprochât d'avoir perdu un homme qui lui avoit pendant dix ans ſacrifié l'empire du monde, ou qu'elle vît ſes nouveaux projets démentis. Quoi qu'il en ſoit, le triſte état d'Antoine lui fit verſer un torrent de larmes. „ Ne pleurez „ point, madame, lui dit-il, je meurs content en- „ tre les bras de l'unique perſonne que j'adore „. Tel fut à l'âge de 53 ans la fin d'un homme ambitieux, qui avoit déſolé la terre, & que perdirent les égaremens de l'amour. J'ai peu de choſe à dire du troiſieme triumvir.

Caractere de Lépidus. Lépidus (Marcus Æmilius), ſortoit de la Maiſon Æmilia, la plus illuſtre entre les patriciennes; c'eſt celle qu'on citoit ordinairement pour la ſplendeur, & pour la quantité de triomphes & des dignités. Ainſi Lépide portoit un grand nom; conſidéré dans le ſénat, & très-honoré dans la république, mais il le ternit honteuſement par ſes vices & par ſes crimes.

C'étoit un eſprit borné, ambitieux ſans courage, un homme vain, fourbe, avare, & qui ne poſſédoit aucune vertu, *nullam virtutibus tam longam fortunæ indulgentiam meritus.* La fortune l'éleva, & le ſoutint quelque tems dans le haut poſte de triumvir, ſans aucune mérite de ſa part; mais auſſi cette même fortune lui fit éprouver ſes revers, & le remit dans l'état d'opprobre où il paſſa les dernieres années de ſa vie. Il avoit été trois fois conſul, ſavoir l'an 708, 709 & 713 de Rome.

Dès qu'il fut revêtu de cette énorme puiſſance que lui donna le rang ſupérbe de triumvir, qu'il avoit joint à la charge de grand-pontife, tant de pouvoir & de dignités l'étourdirent. Cet étourdiſſement s'accrut encore lorſque les deux autres triumvirs le fixerent à Rome pour y commander à toute l'Italie, au peuple, & au ſénat qui diſtribuoit ſes ordres dans les provinces: cependant il auroit dû comprendre qu'on ne le laiſſoit à Rome que pour ſon peu de capacité pour la guerre.

Auſſi quand les deux autres triumvirs, après la bataille de Philippe, ſe partagerent de nouveau le monde, ils ne lui donnerent que très-peu de part à l'autorité; & tandis qu'Antoine prit l'orient, Octave l'Italie & le reſte de l'empire, Lépidus fut obligé de ſe contenter de ſon gouvernement des Eſpagnes, & comme toutes les troupes étoient dévouées à ſes deux collegues, il fallut qu'il partît ſeulement avec quelques légions, deſtinées pour ſa province.

Bientôt après, Octave ayant ſur les bras en Sicile les reſtes du parti de Pompée, Lépidus le tira de peine avec pluſieurs légions qu'il lui amena, & qui déciderent de la victoire. Le ſuccès tourna la tête de cet homme vain, il montra peu d'égards pour ſon collegue, & lui fit dire de ſe retirer de Sicile où il n'avoit plus rien à faire. Octave qui trouvoit toujours des reſſources dans ſes ruſes, diſſimula cette injure, & gagna par tant de récompenſes & de promeſſes pluſieurs chefs de l'armée de Lépide, qu'ils abandonnerent leur général, & le livrerent entre ſes mains.

Conduit à la tente d'Auguſte, il oublia ſon nom, ſa naiſſance & ſon rang. Il lui demanda lâchement la vie avec la conſervation de ſes biens. Auguſte n'oſa pas lui refuſer ſa priere, de peur d'irriter toute une armée dont il avoit beſoin de gagner les cœurs. Mais quand il eut aſſuré ſon autorité, il dépouilla Lépidus du pontificat. Le reſte de la vie de ce triumvir ſe paſſa dans l'obſcurité; & ſans doute bien triſtement, puiſqu'il ſe voyoit le malheureux objet de l'indulgence hautaine d'un ancien collegue. Cependant on eſt bien aiſe de l'humiliation d'un homme qui avoit été un des plus méchans citoyens de la république, ſans honneur & ſans ame, toujours le premier à commencer le troubles, & formant ſans ceſſe des projets où il étoit obligé d'aſſocier de plus habiles gens que lui.

Concluſion. Voilà le portrait des trois hommes par leſquels la république fut abattue, & perſonne ne la rétablit. Malheureuſement Brutus, à la journée de Philippe, ſe crut trop-tôt ſans reſſource pour relever la liberté de la patrie. Il ſe conſidéra, dans cet état, comme n'ayant pour appui que ſa ſeule vertu, dont la pratique lui devenoit ſi funeſte: „ vertu, s'é- „ cria-t-il, que j'ai toujours ſuivie, & pour laquel- „ le j'ai tout quitté, parens, amis, biens, plaiſirs & „ dignités, tu n'es qu'un vain fantôme ſans force „ & ſans pouvoir. Le crime a l'avantage ſur toi, & „ deſormais eſt-il quelque mortel qui doive s'attacher „ à ton inutile puiſſance „! En diſant ces mots, il ſe jetta ſur la pointe de ſon épée, & ſe perça le cœur.

Vitaque cum gemitu fugit indignata ſub umbras.

L'article du *triumvirat* qu'on vient de lire, & que j'ai tiré de pluſieurs excellens ouvrages, pouvoit être beaucoup plus court; mais je me flatte qu'il ne paroîtra pas trop long à ceux qui daigneront conſidérer que c'eſt le morceau le plus intéreſſant de l'hiſtoire romaine. Auſſi les anciens l'ont-ils traité avec amour & prédilection. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TRIUN, adj. (*Théolog.*) *tres in uno*, eſt un terme qu'on applique quelquefois à Dieu pour exprimer l'unité de Dieu dans la trinité des perſonnes. *Voyez* TRINITÉ.

TROADE, (*Géog. anc.*) contrée de l'Aſie mineure, ainſi nommée de la fameuſe ville de Troie ſa capitale. Si on prend le nom de *Troade* pour tout le pays ſoumis aux Troïens, ou pour le royaume de Priam, il ſe trouvera qu'elle comprenoit preſque toute l'étendue de pays que l'on entend ſous le nom des deux *Myſies*, & ſous celui de *petite Phrygie;* mais ſi on la reſtreint à la province où étoit la ville de Troie, & qui étoit la *Troade* propre, elle ſe trouvera ne comprendre que le pays qui eſt entre la Dardanide au nord, & au nord oriental le pays des Leleges, à l'orient méridional l'Helleſpont, & la mer Egée au couchant. Ptolomée, *liv. V. ch. ij.* qui ren-

terme

ferme la *Troade* dans la petite Phrygie, y met les lieux suivans:

Sur le bord de la mer Egée, { *Alexandria Troas*, *Lectum promontorium*, *Assum*.

Dans les terres, { *Ilium*.

2°. *Troade*, en latin *Troas*, ville de l'Asie mineure, dans la *Troade*, ou dans la petite Phrygie sur la côte de l'Hellespont vis-à-vis de l'île de Ténédos. Cette ville fut aussi quelquefois appellée Antigonia & Alexandrina: *ipsa Troas Antigonia dicta, nunc Alexandrina*, dit Pline, *l. V. c. xxx.* Quelquefois on joint les deux, Alexandria-Troas. S. Paul étant allé à *Troade* en l'an de l'ére vulgaire 52, eut la nuit cette vision. Un homme de Macédoine se présenta devant lui, & lui fit cette priere: passez en Macédoine, & venez nous secourir. Il s'embarqua donc à *Troade*, & passa en Macédoine. Ce voyage de S. Paul s'exécuta lorsqu'il alloit à Jérusalem où il fut ensuite arrêté. L'apôtre fut encore quelques autres fois à *Troade*; mais on ne sait rien de particulier de ce qu'il y fit. *Voyez act. xx.* 5. 6. & *II Corinth. ij.* 14. Il avoit laissé à *Troade* chez un nommé Carpe, quelques habits & quelques livres, qu'il pria Timothée de lui apporter à Rome en l'an 65 de l'ére vulgaire, peu de tems avant sa mort, arrivée en l'an 66. *Voyez II. Timoth. jv.* 13. *act. xvj.* 5. *& suiv.* (*D. J.*)

TROC, ECHANGE, PERMUTATION, (*Synonymes*.) *troc*, selon M. l'abbé Girard, est dit pour les choses de service, & pour tout ce qui est meuble; ainsi l'on fait des *trocs* de chevaux, de bijoux & d'ustensiles. *Echange* se dit pour les terres, les personnes, tout ce qui est bien fonds; ainsi l'on fait des *échanges* d'états, de charges & de prisonniers. *Permutation* n'est d'usage que pour les biens & titres ecclésiastiques; ainsi l'on *permute* une cure, un canonicat, un prieuré avec un autre bénéfice de même ou de différent ordre, il n'importe. (*D. J.*)

TROCAR, *ou* TROISQUARTS, s. m. *instrument de Chirurgie*, poinçon d'acier, long d'environ deux pouces & demi, exactement rond, emmanché par son extrémité postérieure dans une petite poignée faite en poire, terminé par l'extrémité antérieure en pointe triangulaire. C'est des trois angles tranchans qui forment la pointe de cet instrument qu'il tire son nom. Les auteurs latins le nomment *acus triquetra*. Voyez *fig.* 4. *Pl. XXVI.*

Le poinçon dont nous venons de parler, est renfermé dans une canule d'argent proportionnée à son volume. L'extrémité antérieure de la canule est ouverte non seulement par le bout, mais encore par les côtés, pour donner une issue plus facile aux matieres liquides épanchées dans quelque capacité. Cette canule doit être taillée extérieurement en biseau, afin qu'elle s'adapte si juste au commencement de la pointe triangulaire du poinçon qu'elle n'excede sa grosseur que le moins qu'il est possible. Par ce moyen le *trocar* armé de sa canule pénetre plus aisément les parties qu'il doit diviser, & cela épargne beaucoup de douleur au malade.

La partie postérieure de la canule est une plaque exactement ronde, dont la face postérieure est un peu cave, & l'antérieure un peu convexe. *Voyez la fig.* 3. *Pl. XXVI.* Cette plaque est percée de deux petits trous pour pouvoir passer des fils en anse, afin d'assujettir au besoin la canule par une ceinture circulaire.

M. Petit a perfectionné la construction de cet instrument. Il a fait alonger le pavillon de la canule en forme de cuillier, terminée en bec d'aiguiere, pour faciliter la sortie du fluide, & empêcher qu'il ne coule sur la peau. *Voyez fig.* 1 *&* 2. *Pl. XXVI.* Cet avantage seroit de petite considération, parce que les fluides épanchés forment une arcade en sortant de la canule, sur tout dans l'opération de la paracenthese ou ponction au ventre des hydropiques, *voyez* PARACENTHESE; mais cet alongement a une utilité marquée, & relative à une autre addition que M. Petit a faite au *trocar*; c'est une petite rainure qui s'étend extérieurement tout le long de la canule. Cette dépression est fort avantageuse pour l'ouverture des dépôts internes, des tumeurs enkistées & autres cas où l'on est fort aise de connoître la nature du fluide épanché avant que de se déterminer à faire une opération. Et lorsqu'on veut imiter la canelure longitudinale qui se trouve à la surface extérieure de la canule, elle sert à conduire le bistouri, & la gouttiere de la partie postérieure sert de piece de pomme ou de manche à la canule qui remplit parfaitement l'office de sonde cannelée.

On se sert du *trocar* dans l'opération de l'hydrocele. *Voyez* HYDROCELE. Dans ce cas, quelques chirurgiens ont un *trocar* plus menu & plus court que celui que nous venons de décrire pour la paracenthese.

M. Foubert se sert d'un grand *trocar*, *Pl. IX. fig.* 1. dont la canule, *fig.* 2. est ouverte pour pratiquer sa méthode de tailler. *Voyez* cette méthode & les instrumens qui lui sont particuliers, au *mot* TAILLE.

M. Petit a imaginé un *trocar* pour les contre-ouvertures, *voyez Pl. XXIII. fig.* 2. Sa canule est ronde, garnie d'une rainure sur le long de son corps, & de deux yeux à son extrémité pour y passer une bandelette. La construction du manche de ce *trocar* est semblable à celle du pharingotome. *Voyez* PHARINGOTOME.

M. Foubert s'est servi aussi du *trocar* courbe pour faire la ponction de la vessie au-dessus de l'os pubis, dans le cas de l'impossibilité absolue de sonder les malades attaqués de rétention d'urine, & pour aller à l'urgent, attendu que les bougies se frayent une route dans la vessie par la voie naturelle. M. Flurant, chirurgien de Lyon, où il jouit d'une réputation méritée, se sert d'un pareil *trocar* pour le même cas; mais il fait la ponction par l'intestin rectum: c'est une opération nouvelle dont il est l'auteur, & qui a eu des succès. Ses observations sont insérées dans l'ouvrage d'un de ses confreres, intitulé, *mélanges de Chirurgie*, publié en 1760. (*Y*)

TROCHAIQUE, adj. (*Littérat.*) en poésie greque & latine, est une espece de vers composé de trochées, ou dans lequel ce pié-là domine le plus, comme l'iambe dans le vers iambique. *Voyez* IAMBIQUE & TROCHÉE.

La dix-huitieme ode du second livre des odes d'Horace, est composée de plusieurs strophes de deux vers dont le premier est *trochaique dimetre catalectique*, c'est-à-dire *trochaique*, composé de trois trochées & d'une syllabe à la fin, comme:

Non ebur, neque aurum
Largiora flagito
Truditur dies die.

TROCHANTER, s. m. *en Anatomie*, est le nom que l'on a donné à deux apophyses situées à la partie supérieure du fémur, *voyez* APOPHYSE. La plus grosse s'appelle *grand trochanter*, & la plus petite, *petit trochanter*. Le grand *trochanter* est situé à la partie postérieure de la tête du fémur, on remarque dans la face de cette apophyse qui regarde la tête, une cavité.

Le petit *trochanter* est situé intérieurement au-dessous de la tête du fémur. *Voyez nos Pl. d'Anat. avec leur explication*. *Voyez aussi l'art.* FÉMUR.

Ce mot signifie littéralement *rotator*, rouleur. Il est formé du verbe grec τροχάω, *roto*, je cours, je tourne en rond. Ce mot a été donné aux deux apophyses dont il s'agit, parce qu'elles donnent attache aux tendons de la plûpart des muscles de la cuisse, entre lesquels sont les obturateurs qui la font mouvoir en rond. *Voyez* OBTURATEUR.

TROCHÉE, s. m. (*Littérat.*) dans la poésie greque & latine, est une espece de pié consistant en deux syllabes, dont la premiere est longue & la seconde breve, comme dans les mots *vādĕ* & *mēnsă*. *Voy.* PIÉ.

Le *trochée* est l'iambe renversé, & produit absolument un effet contraire; car celui-ci est vif & léger, est le *trochée* est mou & languissant, comme sont toutes les mesures qui sautent d'une syllabe longue à une breve. *Voyez* IAMBIQUE. Quelques-uns donnent au *trochée* le nom de *chorée*, parce qu'il convient au chant & à la danse. Ils donnent aussi le nom de *trochée* aux tribraques. *Voyez* TRIBRAQUE. Quintilien, *l. X. c. jv.*

TROCHES, s. f. (*Vener.*) ce sont des fumées qui sont à-demi formées; quand elles sont grosses & molles, elles marquent un cerf de dix cors.

TROCHET, s. m. (*Jardin.*) se dit d'un paquet de poires toutes sorties d'un même bouton. *Nos poires*, dit-on, *viennent par trochets*.

Trochets se dit encore quand on seme sur une planche

che des piés dans des trous faits avec le plantoir de pié en pié.

TROCHILE, f. m. (*Archit.*) τροχίλος, poulie; c'eft une moulure ronde & creufe entre les tores de la bafe d'une colonne; on la nomme autrement *fcotie*. *Voyez* SCOTIE. (*D. J.*)

TROCHILITE, f. f. (*Hift. nat. Litholog.*) coquille foffile & univalve, plate à fon ouverture, mais fe terminant en une pointe en volute. Il y en a de liffes, d'autres font épineufes ou hériffées de pointes.

TROCHINI, (*Géog. anc.*) c'eft le nom d'un des trois peuples gaulois qui allerent s'établir dans la Galatie, felon Pline, *l. V. c. xxxij.* Les *Trochini* fixerent leur demeure à l'orient de la Galatie, près du fleuve Halijs, où ils poffèderent la partie de cette contrée qui regarde le Pont-Euxin, & celle qui touche la Cappadoce. Ils avoient trois bonnes forterefles: favoir, *Tavium*, *Mitridatium* & *Dansla*. (*D. J.*)

TROCHISQUE, f. m. *en Pharmacie*, eft une forme de remede, faite pour être tenue dans la bouche & s'y diffoudre peu-à-peu.

Le *trochifque* eft proprement une compofition feche, dont les principaux ingrédiens, après avoir été mis en poudre très-fine, font incorporés dans une liqueur convenable, comme dans des eaux diftillées, du vin, du vinaigre, ou dans des mucilages, & réduits en une maffe, dont on forme de petits pains ou de petites boules, comme l'on veut, & qu'on fait fécher à l'air loin du feu.

Il y a différentes fortes de *trochifques*, & qui ont différentes vertus: il y en a de purgatifs, d'altérans, d'apéritifs, de fortifians, &c.

Les auteurs latins les nomment *paftilli*, *rotulæ*, *placentulæ*, *orbes*, *orbiculi*; & les françois les nomment fouvent *tablettes*, *paftilles*. *Voyez* TABLETTES, PASTILLES, &c.

Les principaux *trochifques* font ceux d'agaric, de régliffe, de noix mufcade, de fuccin, de rhubarbe, de myrrhe, de rofes, de camphre, de fquille, de vipere, &c. Ceux de coloquinte fe nomment *trochifques d'alhandal*, mot pris des Arabes qui appellent la coloquinte *handal*.

On peut mettre une infinité de remedes fous la forme de *trochifques*: mais il eft inutile de multiplier le nombre de ces fortes de préparations; les remedes agiffent plus fûrement fous d'autres formes; & en général les Praticiens font peu d'ufage des *trochifques*.

Quelques charlatans emploient beaucoup cette forme pour déguifer leur fpécifique, pour vendre bien cher des drogues qu'ils ont à vil prix. Mais ils font un grand tort au public; car ils cachent fous ce voile la violence & l'acrimonie de leurs préparations infernales qui deviennent pour les entrailles un vrai poifon.

TROCHISQUE ESCARROTIQUE, (*Mat. médic.* & *Pharm.*) *Voyez* MERCURE.

TROCHISQUE, *de minium*, (*Mat. médic.*) l'ingrédient vraiment actif de cette compofition officinale étant un fel mercuriel; favoir le fublimé corrofif: nous en avons traité à l'*article* MERCURE, *mat. méd.* & *pharm.* *Voyez* cet *article*.

TROCHIQUE, DE SCILLE, (*Mat. méd.*) *Voyez* SCILLE.

TROCHITE, f. f. (*Hift. nat.*) c'eft le nom qu'on donne à un fragment d'un corps marin, ainfi nommé parce qu'il reffemble à une petite roue: en effet ils font cylindriques à l'extérieur, ont un trou au centre d'où partent des rayons. Les *trochites* font des fragmens de l'entrochite qui eft compofée d'un amas d'articulations qui tiennent les unes aux autres, & dont l'affemblage forme un corps cylindrique & long. Les *trochites* ont été fouvent regardées comme des aftéries ou comme des pierres étoilées.

TROCHLÉATEUR, f. m. *en Anatomie*, eft un nom que l'on a donné au mufcle grand oblique de l'œil, parce qu'il paffe dans une membrane en partie cartilagineufe qui lui fert de poulie. *Voyez* OBLIQUE & ŒIL, NERFS TROCLÉATEURS, *Voyez* PATHÉTIQUES.

TROCHOIDE, f. f. *en Géométrie*, eft une courbe dont la génération fe conçoit ainfi. Si une roue ou un cercle fe meut avec un mouvement compofé d'un mouvement en ligne droite & d'un mouvement circulaire autour de fon centre, & que ces deux mouvemens foient égaux, un point de la circonférence de ce cercle décrira pendant ce mouvement une courbe appellée *trochoïde*. Ainfi le clou d'une roue qui tourne décrit une *trochoïde*.

La *trochoïde* en eft appellée la *bafe*.

La *trochoïde* eft la même courbe qu'on appelle autrement & plus communement *cicloïde*, dont on peut voir les propriétés, &c. fous l'*article* CICLOIDE.

On appelle auffi *trochoïde* une courbe *F A figure* 85. *Pl. Géom.* dans laquelle les ordonnées *A O* feroient égales aux arcs correfpondans *F d* du cercle *F d c*; & cette derniere courbe eft auffi nommée *compagne de la cicloïde*, ou *courbe des arcs*. M. Pitot a donné la quadrature d'une portion de cette courbe dans les *Mém. de l'acad. de* 1724.

La *trochoïde* ne differe pas effentiellement de la *courbe des finus*. Si les ordonnées de la courbe font augmentées en raifon de *n* à *I*, la courbe fe nomme alors *trochoïde alongée*. M. Taylor a prétendu que cette courbe étoit celle que formoit une corde de mufique mife en vibration. Sur quoi *voyez* les *Mém. de l'acad. de Berlin* 1747, 1749, 1750. (*O*)

TROCHOLIQUE, f. f. (*Mécan.*) terme peu ufité, par lequel quelques auteurs anciens entendent cette partie des Mécaniques qui traite des propriétés de tous les mouvemens circulaires. Ce mot vient du grec τρέχω *tourner*.

TROCHOS, (*Géog. anc.*) village du Péloponnèfe, fur le chemin d'Argos à Tégée. A la gauche de ce village on trouvoit le fort *Cenchrée*, ainfi nommé, à ce que croit Paufanias, *l. II. c. xxiv.* de *Cenchreus* qui étoit fils de Piréne. C'eft-là que l'on voyoit la fépulture commune de ces Argiens qui défirent l'armée de Lacédémone auprès d'Hyfies. Ce combat fut donné du tems que Pififtrate étoit archonte à Athènes. (*D. J.*)

TORCHURE, f. f. (*terme de Chaffe*) Il fe dit des bois de cerfs, lorfqu'ils fe divifent en trois ou quatre cors ou épois au fommet de la tête, comme un trochet de fleurs ou de fruits. *Trévoux*. (*D. J.*)

TROCHUS, (*Gymnaf. médic.*) Mercurialis qui a beaucoup parlé du *trochus*, avoue qu'il eft très-difficile de s'en former une idée bien claire. Il croit qu'il y en avoit de deux efpeces; l'une en ufage pour les Grecs, & l'autre pour les Romains.

L'exercice du *trochus* ou cerceau étoit divifé en deux efpèces, tant parmi les Grecs que parmi les Romains. La premiere étoit nommée par les Grecs κρικηλασία, qui veut dire *agitation du cerceau*, fuivant Oribafe *l. collect. VI. ad Julian.* Celui qui devoit faire cet exercice, prenoit un grand cercle autour duquel rouloient plufieurs anneaux, & dont la hauteur alloit jufqu'à l'eftomac. Il l'agitoit par le moyen d'une baguette de fer à manche de bois. Il ne le faifoit pas rouler fur la terre; car les anneaux inférés dans la circonférence ne l'auroient pas permis, mais il l'élevoit en l'air, & le faifoit tourner au-deffus de fa tête, en le dirigeant avec fa baguette: voilà pourquoi Oribafe dit qu'on n'agitoit pas le cerceau fuivant fa hauteur, mais tranfverfalement.

Le mouvement communiqué au cerceau étoit quelquefois très-rapide; & alors on n'entendoit pas le bruit des anneaux qui rouloient dans la circonférence. D'autres fois on l'agitoit avec moins de violence, afin que le fon des petits anneaux produisît dans l'ame un plaifir qui procurât un agréable délaffement. Cette réflexion d'Oribafe nous apprend que le jeu du cerceau étoit regardé comme un exercice très-capable de contribuer en amufant à la fanté du corps. Il y en avoit une feconde efpece, dans laquelle au-lieu de fe fervir d'un grand cercle, on en employoit un beaucoup plus petit. Il paroît que c'eft proprement le *trochus* des Grecs & des Romains.

Xénophon nous en apprend l'ufage, en parlant d'une danfeufe qui prenoit à la main douze de ces cerceaux, les jettoit en l'air, & les recevoit en danfant au fon d'une flûte. Il n'eft point parlé dans ce paffage des petits anneaux inférés dans la circonférence du *trochus*: mais il en eft fait mention dans plufieurs épigrammes de Martial.

Les deux efpèces de cerceaux dont on vient de parler, ne differoient entre eux que par la grandeur. On les diftingue avec peine, quand ils font fimplement repréfentés fur des bas-reliefs. Mercurialis en a fait graver un, dont Ligorius lui avoit envoyé le deffein, d'après un monument élevé en l'honneur d'un comédien. La circonférence eft chargée de huit anneaux, à l'un defquels eft attachée une fonnette, &

outre cela de neuf fiches ou chevilles, qui fort lâches dans leurs trous, augmentoient le bruit des anneaux, & produisoient le même son que les baguettes qui traversoient les sistres.

Sur un tombeau gravé dans le *recueil* de Pietro-Santi Bartoli, on voit un cerceau qui a des anneaux, des chevilles, & de plus un oiseau qui paroît y être attaché: singularité qui ne donneroit lieu qu'à des conjectures bien vagues. (*D. J.*)

TROENE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *ligustrum*, genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir; le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit presque rond, mou & plein de suc; ce fruit renferme le plus souvent quatre semences plates d'un côté, & relevées en bosse de l'autre. Tournefort, *inst. rei herb. Voy.* PLANTE.

TROENE, *ligustrum*, arbrisseau qui vient communément en Europe dans les haies, les bois & les lieux incultes, où sa hauteur ordinaire est de six ou huit piés, mais avec quelque culture on peut le faire monter jusqu'à douze piés. Il se garnit de quantité de branches qui sont menues, flexibles & fort droites. Il a l'écorce unie & cendrée; ses racines s'étendent & tracent beaucoup. Ses feuilles sont lisses, oblongues, pointues & sans aucune dentelure; elles sont placées opposément sur les branches, & leur verdure est un peu brune. Ses fleurs viennent en grapes au bout des branches dans le commencement du mois de Juin; elles sont blanches, odorantes, de longue durée & d'un aspect assez agréable. Les fruits qui succedent, sont des baies rondes, molles, noires & fort ameres, qui renferment quatre semences anguleuses d'un goût fort desagréable. Ces baies sont en maturité à la fin de l'automne, & elles restent sur l'arbrisseau pendant tout l'hiver. Le *troëne* se trouve presque partout; il est très-robuste; il vient promptement, il réussit dans toutes sortes de terreins, quoique cependant il se plaise particulierement dans ceux qui sont pierreux & humides; il se multiplie aisément par tous les moyens connus, & il n'est nullement sujet à être attaqué par les insectes.

Le *troëne* étoit fort en usage dans le dernier siecle, pour faire de petites haies ou de moyennes palissades, on lui faisoit prendre quantité d'autres formes; mais il a passé de mode, soit parce qu'il est trop commun, ou plutô: parce que les rameaux poussent trop vigoureusement, & qu'ils prennent une direction trop horisontale: ce qui exige de fréquentes attentions pour le tailler & lui conserver une forme réguliere. Cependant quelques gens l'admettent encore, parce qu'il se soutient bien de lui-même, qu'il est de longue durée, & qu'il réussit dans des endroits serrés, ombragés, & dont le terrain est de si mauvaise qualité, que d'autres arbrisseaux ne pourroient pas y venir; mais ce qui n'est pas moins à son avantage, c'est que ses feuilles sont toutes les dernieres à tomber, & que souvent elles restent sur l'arbrisseau pendant tout l'hiver, lorsqu'il n'est pas rigoureux.

On tire quelques services des baies du *troëne* pour les arts. On en fait une couleur noire & un bleu turquin dont les Teinturiers se servent, & surtout les enlumineurs d'estampes; on en peut faire d'assez bonne encre, & les frélateurs les emploient quelquefois pour donner de la couleur au vin, mais fort aux dépens du goût. Enfin ces baies sont la derniere ressource des oiseaux dans les rudes & longs hivers. On fait aussi quelque usage en médecine de la feuille & de la fleur de cet arbrisseau, qui sont déterfives, astringentes & antisceptriques.

Le bois du *troëne* est blanc, dur, souple & assez durable. On s'en sert utilement pour des perches de vigne, & on en trouve souvent de huit & dix piés de longueur. On l'emploie aussi à faire la poudre à canon, & les Vanniers font usage des jeunes branches de l'arbrisseau dans quelques-uns de leurs ouvrages.

Variété du troëne. 1. *Le troëne commun.* 2. *Le troëne panaché de jaune.* 3. *Le troëne panaché de blanc.* Ces deux arbrisseaux panachés ont de l'agrément dans ce genre; on peut les multiplier de branche couchée, de bouture & de greffe. On doit avoir attention de les mettre dans un terrein sec, si l'on veut en conserver la bigarure. L'arbrisseau panaché de blanc est un peu plus sensible au froid que les autres sortes.

4. *Le troëne toujours verd.* Quoique cet arbrisseau soit originaire d'Italie, il est cependant aussi robuste que l'espece commune. On le qualifie toujours verd, parce que ses feuilles ont un peu plus de tenue, & qu'il faut un hiver très-rigoureux pour les faire tomber. Mais ce n'est pas là ce qui constitue la seule différence de ce *troëne* avec le commun; il fait un plus grand arbre qui s'éleve à 15 ou 18 piés. Ses feuilles sont plus larges & d'un verd plus foncé; ses grappes de fleurs sont plus grandes & d'une blancheur plus parfaite, & ses baies sont plus grosses & d'un noir plus luisant. Quand on ne cultiveroit pas ce *troëne* pour l'agrément qu'il a de plus, il seroit toujours fort utile de le multiplier pour son bois qui fourniroit plus de ressources.

TROENE, (*Mat. méd.*) on ne fait point, ou on fait très-rarement usage du *troëne* intérieurement; cependant quelques auteurs recommandent le suc des feuilles & des fleurs jusqu'à la dose de quatre onces, & la décoction jusqu'à six ou huit contre le crachement de sang; les hémorrhagies & les fleurs blanches. On les emploie très-utilement à l'extérieur en gargarisme dans les ulceres de la bouche, inflammations & excoriations de la luette, de même que dans le relâchement & la chûte de cette derniere partie. On s'en sert aussi dans les aphtes ou ulceres de la gorge, ou dans les ulceres des gencives. Geoffroy, *Mat. méd.*

TROEZENE ou TROEZEN, (*Géog. anc.*) en grec τροιζὴν, & par Polybe τροιζῆνα; ville du Péloponnèse, dans l'Argolide, sur la côte orientale, un peu au-delà du promontoire Scyllæum, à l'entrée du golfe Saronique; le territoire de cette ville est nommé *Troëzénide* par Thucydide. Voici la description de la ville par Pausanias.

Dans la place de *Troëzene*, dit cet historien, *l. II. c. xxxj. & xxxij.* on voit un temple & une statue de Diane conservatrice; les Troëzéniens assuroient que ce temple avoit été consacré par Thésée, & que l'on avoit donné ce surnom à la déesse, lorsque ce héros se sauva si heureusement de Crete, après avoir tué Astérion, fils de Minos. Dans ce temple il y a des autels consacrés aux dieux infernaux.

Ces autels cachoient, à ce qu'on disoit, deux ouvertures: par l'une de ces ouvertures Bacchus retira Sémélé des enfers, & par l'autre Hercule emmena avec lui le cerbere. Derriere le temple étoit le tombeau de Pithée, sur lequel il y avoit trois sieges de marbre blanc, où l'on dit qu'il rendoit la justice avec deux hommes de mérite, qui étoient comme ses assesseurs. Près de là on voyoit une chapelle consacrée aux muses; c'étoit un ouvrage d'Ardalus, fils de Vulcain, que les Troëzéniens disoient avoir inventé la flute; & de son nom on appella les muses *Ardalides*. Ils assuroient que Pithée enseignoit dans ce lieu l'art de bien parler, & on voyoit un livre composé par cet ancien roi. Au-de-là de cette chapelle il y avoit un autel fort ancien; la tradition vouloit qu'il eût été consacré par Ardalus. On y sacrifioit aux muses & au Sommeil; car de tous les dieux, disoient-ils, c'est le Sommeil qui est le plus ami des muses.

Auprès du théatre on voyoit un temple de Diane Lycéa bâti par Hippolyte. Pausanias juge que ce surnom de Diane venoit, ou de ce qu'Hippolyte avoit purgé le pays des loups dont il étoit infesté, ou de ce que par sa mere il descendoit des Amazones, qui avoient dans leur pays un temple de Diane de même nom. Devant la porte du temple étoit une grosse pierre appellée la *pierre sacrée*, & sur laquelle on prétendoit qu'Oreste avoit été purifié du meurtre de sa mere par d'illustres personnages de *Troëzeme* au nombre de neuf; assez près de là on trouvoit plusieurs autels peu éloignés les uns des autres: l'un consacré à Bacchus sauveur, en conséquence d'un certain oracle: un autre à Thémis, & que Pithée lui-même avoit consacré; un troisieme avoit été consacré au Soleil le libérateur par les Troëzéniens, lorsqu'ils se virent délivrés de la crainte qu'ils avoient eue de tomber sous l'esclavage de Xercès & des Perses. On y voyoit aussi un temple d'Apollon Théorius, & qui passoit pour avoir été rétabli & décoré par Pithée. C'étoit le plus ancien des temples que connût Pausanias. La statue qu'on y voyoit étoit un présent d'Auliscus, & un ouvrage du statuaire Hermon, natif du pays; on y voyoit encore les deux statues des Dioscures; elles étoient de bois & aussi de la main d'Aulicus.

Dans la même place il y avoit un portique orné de plusieurs statues de femmes & d'enfans, toutes de marbre: c'étoient ces femmes que les Athéniens confierent avec leurs enfans aux Troëzéniens, lorsqu'ils prirent la résolution d'abandonner Athènes, dans l'im-

poſſibilité où ils étoient de la défendre contre les Perſes avec le peu de forces qu'ils avoient ſur terre. On n'érigea pas des ſtatues à toutes, mais ſeulement aux plus conſidérables d'entr'elles.

Devant le temple d'Apollon on remarquoit un viel édifice appellé le *logis d'Oreſte*, & où il demeura comme ſéparé des autres hommes, juſqu'à ce qu'il fût lavé de la tache qu'il avoit contractée en trempant les mains dans le ſang de ſa mere; car on diſoit que juſque-là aucun troézénien n'avoit voulu le recevoir chez lui; de ſorte qu'il fut obligé de paſſer quelque tems dans cette ſolitude, & cependant on prenoit ſoin de le nourrir & de le purifier juſqu'à ce que ſon crime fût entierement expié; & même encore du tems de Pauſanias, les deſcendans de ceux qui avoient été commis à ſa purification, mangeoient tous les ans à certains jours dans cette maiſon. Les Troézéniens diſoient qu'auprès de cette maiſon, dans le lieu où l'on avoit enterré les choſes qui avoient ſervi à cette purification, il avoit pouſſé un laurier qui s'étoit toujours conſervé depuis; & entre les différentes choſes qui avoient ſervi à purifier Oreſte, on citoit particulierement l'eau de la fontaine d'Hippocrène; car les Troézéniens avoient auſſi une fontaine Hippocrène.

On voit auſſi au même lieu une ſtatue de Mercure Polygius, devant laquelle ils aſſuroient qu'Hercule avoit conſacré ſa maſſue faite de bois d'olivier. Quant à ce qu'ils ajoutent, dit Pauſanias, que cette maſſue prit racine, & pouſſa des branches, c'eſt une merveille que le lecteur aura peine à croire. Quoi qu'il en ſoit, ils montrent encore aujourd'hui cet arbre miraculeux; & à l'égard de la maſſue d'Hercule, ils tiennent que c'étoit un tronc d'olivier qu'Hercule avoit trouvé auprès du marais Saronique. On voyoit encore à *Troëzene* un temple de Jupiter ſauveur, bâti, à ce qu'on diſoit, par Aëtius, lorſqu'il avoit pris poſſeſſion du royaume après la mort de ſon pere.

Les Troézéniens donnoient comme une merveille leur fleuve Chryſorrhoès, qui durant une ſéchereſſe de neuf années que tous les autres tarirent, fut le ſeul qui conſerva toujours ſes eaux, & qui coula à l'ordinaire. Ils avoient un fort beau bois conſacré à Hippolyte, fils de Théſée, avec un temple où l'on voyoit une ſtatue d'un goût très-ancien. Ils croyoient que ce temple avoit été bâti par Diomede, qui le premier avoit rendu des honneurs divins à Hippolyte. Ils honoroient donc Hyppolyte comme un dieu. Le prêtre chargé de ſon culte étoit perpétuel, & la fête du dieu ſe célébroit tous les ans. Entr'autres cérémonies qu'ils pratiquoient en ſon honneur, les jeunes filles, avant que de ſe marier, coupoient leur chevelure, & la lui conſacroient dans ſon temple. Au reſte ils ne convenoient point qu'Hippolyte fût mort, emporté & trainé par ſes chevaux; & ils ſe donnerent bien de garde de montrer ſon tombeau; mais ils vouloient perſuader que les dieux l'avoient mis dans le ciel au nombre des conſtellations, & que c'étoit celle qu'on nommoit le *conducteur du chariot*.

Dans le même lieu il y avoit un temple d'Apollon Epibaterius, & qu'ils tenoient avoir été dédié ſous ce nom par Diomede, après qu'il ſe fut ſauvé de la tempête qui accueillit les Grecs lorſqu'ils revenoient du ſiege de Troie. Ils diſoient même que Diomede avoit inſtitué le premier les jeux pithiques en l'honneur d'Apollon. Ils rendoient un culte à Auxeſia & à Lamia, auſſi bien que les Epidauriens & les Eginetes; mais ils racontoient différemment l'hiſtoire de ces divinités; ſelon eux, c'étoient deux jeunes filles qui vinrent de Crete à *Troëzene*, dans le tems que cette ville étoit diviſée par des parties contraires; elles furent les victimes de la ſédition, & le peuple qui ne reſpectoit rien, les aſſomma à coups de pierre; c'eſt pourquoi on célébroit tous les ans un jour de fête qu'on appelloit la *lapidation*.

De l'autre côté c'étoit un ſtade nommé le *ſtade d'Hppolyte*; & au-deſſus il y avoit un temple de Vénus ſurnommée la *regardante*, parce que c'étoit delà que Phedre épriſe d'amour pour Hippolyte, le regardoit toutes les fois qu'il venoit de s'exercer dans la carriere; c'eſt auſſi là que l'on voyoit le myrthe qui avoit les feuilles toutes criblées; car la malheureuſe Phedre poſſédée de ſa paſſion, & ne trouvant aucun ſoulagement, trompoit ſon ennui en s'amuſant à percer les feuilles de ce myrthe avec ſon aiguille de cheveux. Là ſe voyoit la ſépulture de Phedre, & un peu plus loin celle d'Hippolyte; mais le tombeau de Phedre étoit plus près du myrthe. On y remarquoit auſſi la ſtatue d'Eſculape faite par Timothée; & l'on croyoit à *Troëzene* que c'étoit la ſtatue d'Hippolyte. Pour la maiſon où il demeuroit, je l'ai vue, dit Pauſanias; il y avoit devant la porte une fontaine dite *la fontaine d'Hercule*, parce qu'on diſoit que c'étoit Hercule qui l'avoit découverte.

Dans la citadelle on trouvoit un temple de Minerve Sthéniade; la déeſſe étoit repréſentée en bois. C'étoit un ouvrage de Callon, ſtatuaire de l'île d'Egine. En deſcendant de la citadelle, on rencontroit une chapelle dédiée à Pan le libérateur, en memoire du bienfait que les Troézéniens reçurent de lui lorſque par des ſonges favorables il montra aux magiſtrats de *Troëzene* le moyen de remédier à la famine qui affligeoit le pays. En allant dans la plaine, on voyoit ſur le chemin un temple d'Iſis, & au-deſſus un autre temple de Vénus Acréa; le premier avoit été bâti par les habitans d'Halicarnaſſe, qui avoient voulu rendre cet honneur à la ville de *Troëzene*, comme à leur mere. Pour la ſtatue d'Iſis, c'étoit le peuple de *Troëzene* qui l'avoit fait faire.

Dans le montagnes du côté d'Hermione, on rencontroit premierement la ſource du fleuve Hilycus, qui s'étoit appellé autrefois *Taurius*: en ſecond lieu, une roche qui avoit pris le nom de *Théſée*, depuis que ce héros, tout jeune encore, la remua pour prendre la chauſſure & l'épée de ſon pere, qui les avoit cachées deſſous: car auparavant elle ſe nommoit l'*autel de Jupiter Sthénius*. Près de-là, on montroit la chapelle de Vénus, ſurnommée *Nymphée*, bâtie par Théſée, lorſqu'il épouſa Hélene. Hors des murs de la ville, il y avoit un temple de Neptune Pythalmius, ſurnom dont la raiſon eſt que ce dieu dans ſa colere, inonda tout le pays des eaux ſalées de la mer, fit périr tous les fruits de la terre, & ne ceſſa d'affliger de ce fléau les Troézéniens, juſqu'à ce qu'ils l'euſſent appaiſé par des vœux & des ſacrifices.

Au-deſſus étoit le temple de Cérès légiſlatrice, conſacré, diſoit-on, par Althepus. Si on alloit au port, qui étoit dans un bourg nommé *Célenderis*, on voyoit un lieu appellé le *berceau de Théſée*, parce que c'étoit-là que Théſée étoit né. Vis-à-vis on avoit bâti un temple au dieu Mars, dans le lieu même où Théſée défit les Amazones. C'étoit apparemment un reſte de celles qui avoient combattu dans l'Attique contre les Athéniens commandés par ce héros.

En avançant vers la mer Pſéphée, on trouvoit un olivier ſauvage nommé le *rhachos* tortu; car ils donnoient le nom de *rhachos* à tous les oliviers qui ne portoient point de fruit; & ils appelloient celui-ci *tortu*, parce que c'étoit autour de cet arbre, que les renes des chevaux d'Hippolyte s'étoient embarraſſées; ce qui avoit fait renverſer ſon char.

Il y avoit deux îles qui dépendoient de *Troëzene*; ſavoir l'île de Sphérie, depuis nommée l'*île ſacrée*, & celle de *Calaurée*. Une bonne partie du pays de *Troëzene* étoit, à proprement parler, un iſthme qui avançoit conſidérablement dans la mer, & qui s'étendoit juſqu'à Hermione.

Les Troézéniens faiſoient tout ce qu'ils pouvoient pour donner d'eux une grande idée. Ils diſoient que leur premier roi s'appelloit *Orus*, & qu'il étoit originaire du pays; mais je crois, dit Pauſanias, *l. II. c. xxx.* que le nom d'*Orus* eſt plutôt égyptien que grec. Quoi qu'il en ſoit, ils aſſuroient qu'Orus avoit regné ſur eux, & que de ſon nom le pays avoit été appellé l'*Orée*, qu'enſuite Althepus, fils de Neptune & de Leis, qui étoit fille d'Orus, ayant ſuccédé à ſon ayeul, toute la contrée avoit pris le nom d'*Althépie*. Ce fut ſous ſon regne que Bacchus & Minerve diſputerent à qui auroit le pays ſous ſa protection, & que Jupiter les mit d'accord en partageant cet honneur entre l'un & l'autre. C'eſt pour cela qu'ils honoroient Minerve Poliade, & Minerve Sthéniade, donnant deux noms différens à la même divinité, & qu'ils révéroient Neptune ſous le titre de *roi*; même l'ancienne monnoie de ce peuple avoit d'un côté un trident, & de l'autre une tête de Minerve. Nous avons encore des médailles qui prouvent ces deux faits; Goltius cite une médaille frappée à *Troëzene*, où l'on voit d'un côté un trident, & une autre médaille des Troézéniens avec ce mot Πολιάς, c'eſt-à-dire, *Minerve*, protectrice de la ville.

A Althépus ſuccéda Saron; celui-ci, ſuivant la tradition, bâtit un temple à Diane Saronide, dans un lieu où les eaux de la mer forment un marécage; auſſi l'appelloit-on le *marais Phœbéen*. Ce prince aimoit

moit paſſionnément la chaſſe: un jour qu'il chaſſoit un cerf, il le pourſuivit juſqu'au bord de la mer. Le cerf s'étant jetté à la nage, le prince s'y jetta après lui, & ſe laiſſant emporter à ſon ardeur, il ſe trouva inſenſiblement en haute mer, où épuiſé de forces, & laſſé de lutter contre les flots, il ſe noya. Son corps fut apporté dans le bois ſacré de Diane, auprès de ce marais, & inhumé dans le parvis du temple. Cette avanture fut cauſe que le marais changea de nom, & s'appella le *marais Saronique*.

Après le retour des Héraclides dans le Péloponnèſe, les Troézéniens reçurent les Doriens dans *Troézene*, je veux dire ceux des Argiens qui y voulurent venir demeurer; ils ſe ſouvenoient qu'ils avoient été ſoumis eux-mêmes à la domination d'Argos, car Homere dans ſon dénombrement dit qu'ils obéiſſoient à Diomede. Or Diomede & Eurialus, fils de Méciſtée, après avoir pris la tutelle de Cyanippe fils d'Egialée, conduiſirent les Argiens à Troie. Quant à Schénélus, il étoit d'une puiſſance beaucoup plus illuſtre, & de la race de ceux qu'on nommoit *Anaxagorides*: c'eſt pourquoi l'empire d'Argos lui appartenoit. Voilà ce que l'hiſtoire nous apprend des Troézéniens; on pourroit ajouter qu'ils ont envoyé encore diverſes autres colonies de part & d'autre.

Ptolomée, *l. III c. xvj.* parle d'une ville du Péloponnèſe dans la Meſſénie, qui portoit auſſi le nom de *Troézene*. Enfin, Pline, *l. V. c. xxix.* parle d'une troiſieme *Troézene*. Cette derniere avoit pris ſon nom d'une colonie de troézéniens, qui, à ce que dit Strabon, *l. XIV. p.* 656. vint autrefois habiter dans la Carie. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TROGILORUM PORTUS, (*Géog. anc.*) port de la Sicile, près de la ville de Syracuſe; il en eſt parlé dans Tite-Live, *l. XXV. c. xxiij.* & dans Thucydide, *l. VI. p.* 413. (*D. J.*)

TROGLODYTES, ſ. m. pl. (*Géog.*) dans l'ancienne Geographie, c'étoient des peuples d'Ethyopie, qu'on dit avoir vécu dans des caves ſouterreines; ce mot eſt formé du grec τρωγλη, *caverne*, & de δύω, *ſubeo*, j'entre.

Pomponius Méla rapporte qu'ils ne parlent point, mais qu'ils crient ou ne font entendre que des ſons ſans articulation, qu'ils vivent de ſerpens, *&c.* Tzetzés les appelle *ichthyophages* ou *mangeurs de poiſſon*. Montanus croit que c'eſt le même peuple que l'Ecriture appelle *Ghanamins*, & Pintianus ſur Strabon, veut que l'on écrive ce nom ſans *l*, *Trogodytes*.

Si l'on en croit quelques modernes, tels que les peres Kircher & Martin, il n'y a pas encore longtems qu'il y avoit à Malte des *troglodytes*, c'eſt-à-dire, des eſpeces de ſauvages ſéparés de tous les autres habitans, & vivant entre eux dans une vaſte caverne, proche d'une maiſon de plaiſance du grand-maître. Ils ajoutent qu'il y en a en Italie près de Viterbe, & en divers endroits des Indes, & qu'on en a trouvé qui n'avoient jamais vu la lumiere du ſoleil.

Troglodytes eſt encore le nom donné par Philaſtre à une ſecte de juifs idolâtres, qui ſelon lui ſe retiroient dans des cavernes ſouterraines pour adorer toute ſorte d'idoles. Cet auteur & ſon éditeur tirent du grec, comme nous avons fait ci-deſſus, le mot de *Troglodytes*; mais ils paroiſſent ſe tromper dans l'attribution qu'ils en font à cette ſecte; car ils ſe fondent ſur la viſion rapportée par Ezéchiel, *chap. viij.* ℣. 8. 9. & 10. Or dans cette viſion, il ne s'agit nullement de *cavernes ſouterreines*, mais du temple même que les 70 vieillards avoient choiſi pour en faire le théâtre de leurs impiétés, ou, comme porte le *verſet* 12. l'endroit ſecret de leur chambre, *in abſcondito cubiculi ſui*. Ainſi le nom de *Troglodytes* eſt très-mal appliqué à cet égard, & ne convient point du tout à la ſecte dont il eſt mention dans ce prophete.

TROGUE, ſ. f. (*Draperie.*) c'eſt la chaîne préparée par les ourdiſſeurs pour la fabrique des draps mélangés: chaque *trogue* contient en longueur de quoi ourdir & fabriquer deux pieces de drap; avant de les délivrer au tiſſerand pour les monter ſur ſon métier, on les colle avec de la colle de Flandre, puis on les laiſſe quelque tems ſécher, & avant qu'elles ſoient tout-à-fait ſeches, on en ſépare les fils avec un peigne de fil de fer. *Savary.* (*D. J.*)

TROIA, (*Géog. anc.*) ce mot, outre la célebre ville de Troie, eſt donné par Etienne le géographe à d'autres villes; 1°. à une ville de Chaonie, dans la Ceſtrie. Virgile, *Æneid. l. III. v.* 349. en parle; 2°. à une ville d'Egypte, voiſine du mont Troicus; mais Strabon ne lui donne que le titre de village; 3°. à une ville de la Cilicie; 4°. à une ville d'Italie, ſituée au fond du golfe Adriatique, chez les Vénetes. Tite-Live. *l. I. c. j.* n'en fait pas une ville; il dit ſeulement qu'on donna le nom de *Troia*, au lieu où Anténor & ſes compagnons débarquerent dans ce quartier. L'on nomma de même *Troia*, l'endroit du territoire de Laurentum où Enée prit terre en arrivant en Italie. (*D. J.*)

TROJA, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, au pié de l'Apennin, ſur le Chilaro, à 10 milles de Bovino, & à 30 au ſud-oueſt de Manfredonia, avec un évêché ſuffragant de Bénévent. *Long.* 32. 56. *latit.* 41. 20. (*D. J.*)

TROICUS-MONS, (*Géog. anc.*) montagne d'Egypte, ſelon Etienne le géographe; Strabon, *liv. XVII. p.* 809. dit que cette montagne ſe trouve au voiſinage du lieu où l'on avoit tiré les pierres dont les pyramides avoient été faites, & que c'eſt auprès de cette montagne qu'étoit la ville *Troja*. Cette montagne eſt la même que Ptolomée, *l. IV. c. v.* nomme *Troici lapidis mons*; c'eſt auſſi la même qu'Hérodote, *l. II. n°.* 8. appelle *Arabicus mons.* (*D. J.*)

TROIE, (*Géog. anc.*) *Troia* ou *Ilium*, ville de l'Aſie mineure, la capitale de la troade. *Voyez* ILIUM.

Horace appelle cette ville ſacrée *ſacrum Ilium*, & Virgile la nomme la demeure des dieux, *divum domus*, non-ſeulement, parce que ſes murailles avoient été bâties de la main des dieux, mais encore parce qu'il y avoit dans ſon enceinte un grand nombre de temples.

Troie immortaliſée par les poëtes, étoit bâtie ſur le fleuve Scamandre ou Xanthus, en Phrygie, à 3 milles de la mer Egée. Cette ville n'a eu que ſix rois, ſous le dernier deſquels elle fut priſe & brûlée par les Grecs, deux cens cinquante-ſix ans après ſa naiſſance.

Dardanus l'a fondée l'an du monde 2524, & régna trente-un ans; Erichthonius en régna ſoixante-cinq; Tros ſoixante-dix; c'eſt de lui que cette ville prit le nom de *Troie*, elle ſe nommoit auparavant *Dardanie*, Julus qui lui ſucceda, régna cinquante-quatre ans; c'eſt de ſon nom que la forteresſe de *Troie* s'appelle *Ilium*. Laomedon régna trente-ſix ans; il bâtit les murailles de *Troie* des tréſors de Neptune & d'Apollon. Priam régna quarante ans. L'an du monde 2794. Paris, fils de Priam, enleva Hélene, femme de Ménélaüs, roi de Lacédémone. Les Grecs après avoir demandé pluſieurs fois qu'on rendît Hélene, déclarerent la guerre aux Troïens & commencerent le ſiege de *Troie*, qui fut priſe & brûlée dix ans après, l'an du monde 2820. avant l'ere vulgaire 1184 ans, & 431 ans avant la fondation de Rome.

On prétend que cette guerre ſi cruelle prenoit ſon origine de plus haut on dit qu'il y avoit une guerre héréditaire, entre la maiſon de Priam & celle d'Agamemnon. Tantale, roi de Phrygie, pere de Pélops & biſaïeul d'Agamemnon & de Ménélaüs, avoit enlevé il y avoit long-tems Ganimede, frere d'Ilus. Cet Ilus, grand-pere de Priam, pour ſe venger d'une injure qui le touchoit de ſi près, dépouilla Tantale de ſes états, & l'obligea de ſe réfugier en Grece, où s'établirent ainſi les Pélopides qui donnerent leur nom au Péloponnèſe. Paris, arriere-petit-fils d'Ilus, enleva Hélene par une eſpece de repréſailles, contre Ménélaüs, arriere-petit-fils du raviſſeur de Ganimede.

Il faut cependant ſe ſouvenir toujours qu'il y a mille fables mêlées dans tout ce que les poëtes nous diſent du ſiege de *Troie* & des premiers héros de cette guerre, & qu'ainſi il ne faut pas trop compter ſur ce qu'ils débitent d'Achille, d'Ajax, d'Ulyſſe, de Paris, d'Hector, d'Enée, & de tant d'autres. Quant au fameux cheval de bois, dit Pauſanias, *l. I. c. xxiij.* c'étoit certainement une machine de guerre, inventée par Epeus & propre à renverſer les murs, telle que celles auxquelles on donna dans la ſuite le nom de *bélier*; ou bien, continue Pauſanias, il faut croire que les Troïens étoient des ſtupides, des inſenſés, qui n'avoient pas ombre de raiſon.

Il ne reſte aucuns veſtiges de cette ancienne ville; on voit à la vérité dans le quartier où elle étoit des rui-

ruines considérables; mais ce sont les ruines de la nouvelle *Troie*, & non celles de l'ancienne. En approchant de ces ruines, on trouve quantité de colonnes de marbre rompues, & une partie des murailles & des fondemens le long de la côte. Il n'y a rien d'entier, tout est renversé; ce qui est le moins ruiné se trouve sur le bord de la mer, rongé par l'air, & mangé des vents salés qui en viennent.

Un peu plus loin, on voit le bassin du port, avec une muraille sur la côte; elle étoit sans doute ornée de colonnes de marbre qui sont à présent toutes brisées sur la terre, & dont les piés qui restent autour, font juger que le circuit du port étoit d'environ quinze cens pas. L'entrée de ce port est aujourd'hui bouchée de sable.

On ne sauroit dire que ce soit le port de l'ancienne *Troie*, ni que les antiquités que l'on voit soient de plus vieille date que le tems des Romains. Belon & Pietro della Valle assurent avec beaucoup de confiance que ce sont les ruines de la fameuse *Troie*: mais ils se trompent, ce sont les ruines de l'Ilium moderne qu'Alexandre le grand commença à bâtir, & que Lysimaque acheva; il l'appella *Alexandrie*, & elle fut ensuite une colonie des Romains.

Un peu au-delà du port, on trouve divers tombeaux de marbre, avec la tête d'Apollon sur quelques-uns, & sur d'autres des boucliers sans aucune inscription. M. Spon a remarqué que ces tombeaux sont de la même forme que ceux des Romains qui sont en France dans la ville d'Arles, ce qui prouve que ce ne sont pas les tombeaux des premiers Troiens, comme Pietro della Valle se l'est imaginé.

Un peu plus haut au midi du port, il y a deux colonnes couchées par terre; elles ont chacune 30 piés de long; une troisieme en a 35; celle-ci qui est rompue en trois morceaux est de marbre granite d'Egypte, & a un diametre de 4 piés 9 pouces. Le grand-seigneur, Mahomet IV. fit enlever de ce lieu une grande quantité de colonnes pour la fabrique de la mosquée neuve de la sultane mere.

En allant encore plus le long de la côte, on passe au-travers de plusieurs débris; ce sont les restes d'un aqueduc qui conduisoit l'eau au port. A quelque distance de-là, est un canal ou fossé, long, étroit & profond, ouvrage de l'art, & fait apparemment pour laisser entrer la mer, afin que les vaisseaux allassent jusqu'à la ville; mais il est aujourd'hui à sec. Au-dessus, un peu à la droite, on voit d'autres masures considérables qui découvrent la grandeur de la ville. Il y a un théâtre, des fondemens de temples & de palais, avec des arcades autour, & des voûtes sous terre. On y trouve encore de-bout une partie d'un petit temple rond qui a une corniche de marbre au-dedans. Tout proche sont trois carreaux de marbre, faits en façon d'autel ou de piédestal, avec des inscriptions qui ne different que dans les derniers caracteres, comme VIC. VII. VIC. VIII. & VIC. IX. il suffit de rapporter l'une des trois.

DIVI JULI FLAMINI
C. ANTONIO. M. F.
VOLT. RUFO FLAMINI.
DIVI AUG. COL. CL. APRENS
ET COL. JUL. PHILIPENS
EORUNDEM ET PRINCIPI ITEM
COL. JUL. PARIANÆ TRIB.
MILIT. COH. XXXII. VOLUNTARIOR.
TRIB. MIL. LEG. XIII.
GERM. PRÆF. EQUT. ALÆI.
SCUBULORUM VIC. VII.

Ces inscriptions sont à l'honneur de Caïus Antonius Rufus, fils de Marcus de la tribu Vollinie, prêtre de Jule & d'Auguste César, fait chef de la colonie d'Apri, par Claudius; & de Philippi, par Julius, comme aussi de la colonie Parium, par Julius, & mestre-de-camp de la cohorte 32 des volontaires, commandant de la légion 13 appellée *germina*, & capitaine de la premiere aîle de cavalerie des scubuli.

La derniere ligne de chacune de ces inscriptions n'est pas aisée à expliquer. M Spon a cru pourtant que VIC. VII. VIC. VIII. & VIC. IX. signifioient *vicus septimus*, *vicus octavus & vicus nonus*, c'est-à-dire la septieme, la huitieme & la neuvieme rue, où ces statues avoient été placées, à l'imitation des rues de Rome.

Troie, colonie des Romains, fondée par Auguste, & qui en avoit pris le nom de *colonia augusta* Troas, avoit apparemment ses quartiers & ses tribus comme la ville de Rome.

Selon les apparences, le quartier le plus habité de la ville, étoit sur le plus haut d'une colline, que l'on monte insensiblement depuis le rivage, environ à 2 milles de la mer. On voit en cet endroit quantité de masures, de voûtes, & un théâtre, mais particulierement trois arcades, & des pans de murailles qui restent d'un bâtiment superbe, dont la situation avantageuse & l'étendue, font connoître que c'étoit le palais le plus considérable de la ville. Je ne veux pas croire, dit M. Spon, comme le disent ceux des environs de *Troie*, que c'étoit le château du roi Priam; car je ne le tiens pas plus ancien que le tems des premiers empereurs romains. Ce bâtiment étoit presque tout de marbre, & les murailles ont 12 piés d'épaisseur. Au-devant de ces arcades, qui paroissent avoir soutenu une voûte, il y a une si prodigieuse quantité de quartiers de marbre entassés les uns sur les autres, qu'on peut aisément juger par-là de la hauteur, & de la beauté de ce palais.

Le terroir des environs de *Troie* est tout inculte, à la reserve de quelques endroits où il croît du coton. Le reste n'est que broussailles, ronces, épines & chênes verds; & on peut dire aujourd'hui ce que Lucain disoit de son tems:

Jam sylvæ steriles & putres robore trunci
Assaraci pressere domos, & templa deorum
Jam lassâ radice tenent, ac tota teguntur
Pergama dumetis.

Le Pays des environs nourrit des lievres, des cailles & des perdrix qui y sont en abondance. On y voit aussi un oiseau de la grosseur de la grive, ayant la tête & la gorge d'un jaune éclatans, & le dos & les aîles d'un verd gai, comme un verdier, le bec & la tête comme la grive, & aussi gros que les ortolans en France. On y trouve encore un autre oiseau d'une autre espece, mais qui n'est pas beaucoup plus gros. Il est fait comme un héron, & tacheté comme un épervier, avec un long bec, de longues jambes, des griffes, & une crête de plumes sur la tête. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TROIENS. JEUX, (*Antiq. rom.*) *ludi trojani*; exercice militaire que les jeunes gens de qualité célébroient à Rome dans le cirque, à l'honneur d'Ascagne: Virgile en a fait la description la plus brillante dans le V. livre de l'Enéïde, depuis le vers 545. jusqu'au vers 604. voici comme il la termine.

Hunc morem, hos cursus, atque hæc certamina primus
Ascanius, longam muris cum cingeret Albam,
Retulit, & priscos docuit celebrare latinos:
Quo puer ipse modo, secum quo Troia *pubes,*
Albani docuere suos: hinc maxima porro
Accepit Roma, & patrium servavit honorem:
Trojaque nunc, pueri, Trojanum dicitur agmen.

„ Lorsqu'Ascagne eut élevé les murs d'Albe-la-„ longue, il établit le premier en Italie cette mar-„ che & ce combat d'enfans: il enseigna cet exerci-„ ce aux anciens Latins, & les Albains le transmi-„ rent à leur postérité. Rome, au plus haut point „ de sa grandeur, plein de vénération pour les cou-„ tumes de ses ancêtres, vient d'adopter cet ancien „ usage; c'est de-là que les enfans, qui font aujour-„ d'hui à Rome ce même exercice, portent le nom „ de *troupe troïenne*.

Dion dit que lorsqu'Octave célebra l'apothéose de Jules-César, un an après sa mort, il donna au peuple romain un spectacle semblable à celui de cette cavalcade de jeunes gens, & que depuis il le réitéra. C'est pour flatter Auguste, que Virgile fait ici célébrer par Enée les jeux appellés *Troïens*, renouvellés par cet empereur alors triumvir, après la victoire d'Actium, c'est-à-dire l'an 726. de Rome. *Trojæ*, dit Suétone, (*in Aug.* c. xliij.) *ludum edidit frequentissime majorum minorumve puerorum delectu, prisci decorique moris, existimans claræ stirpis indolem sic innotescere*. Auguste croyoit que cet exercice ancien & convenable à la jeunesse, donnoit aux enfans de condition de la république, l'occasion de faire briller leur adresse, leur bonne grace, & leur goût pour la guerre.

Virgile saisit encore ici l'occasion de faire sa cour à toute la noblesse romaine, en faisant remonter l'origi-

rigine de leurs jeux jusqu'à cette troupe de jeunes gens qu'Enée mene avec lui en Italie, & que le poëte montre aux Romains, comme les auteurs de leurs principales maisons. On juge bien que celle d'Auguste s'y trouvera. Atis, dit le poëte, tendrement aimé d'Ascagne, marche à la tête de la seconde bande troïenne; les Atius du pays des Latins tirent de lui leur origine.

Alter Atys, genus unde Atyi duxere coloni
Parvus Atys, parvoque puer dilectus Iulo.

Or Julie, sœur des Jules-César, avoit été mariée à M. Atius Balbus. Elle fut mere d'Atia, femme d'Octavius, qui eut Octave Auguste. Ainsi pour plaire à ce prince, le poëte ne manque pas de donner une origine des plus illustres aux Atius qui étoient d'Aricie, ville du Latium.

Les *jeux troïens* renouvellés par Auguste, commencerent à décheoir sous Tibere, & finirent sous l'empereur Claude. (*D. J.*)

TROIS, *terme d'Arithmétique*, nombre impair, composé d'un & deux, en chiffre arabe, il s'exprime par cette figure 3; en chiffre romain de cette maniere III, & en chiffre françois de compte ou de finance, ainsi iij. *Savary*. (*D. J.*)

TROIS POUR CENT. On nomme ainsi en France, un droit qui se paye au fermier du domaine d'occident sur toutes les marchandises du cru des îles & colonies françoises de l'Amérique, même sur celles qui proviennent de la traite des negres, ainsi qu'il a été statué par un arrêt du conseil du 26 Mars 1722. *Dictionn. de Commerce*.

TROIS COUPS, *terme de Rubanier*, dans le galon où l'on veut épargner le filé, en ne laissant paroître qu'un coup en-dessous, contre deux en-dessus. l'ouvrier marche à trois coups, c'est-à-dire partant de la main gauche, il va à la droite; de cette droite il retourne à la gauche; & enfin de cette gauche à la droite, où il change de marche pour repartir de la main droite & continuer de même; par ce moyen, il y a toujours un coup en-dessous contre deux en-dessus, ce qui forme un envers.

TROIS QUARRES, *en terme d'Eperonnier*, est une grosse lime, de figure triangulaire, ainsi appellée, parce qu'elle a trois pans ou quarres.

TROIS, DEUX, UN, *en terme de Blason*, se dit de six pieces disposées, *trois* en chef sur une ligne, deux au milieu, & une en pointe de l'écu.

Illiers en Beauce, d'or, à six annelets de gueules, 3, 2, 1.

TROIS-CHAPITRES, *les*, (*Hist. ecclésiast.*) c'est ainsi qu'on a nommé les trois articles, qui furent le sujet de tant de disputes ecclésiastiques pendant tout le sixieme siecle, & qui regardoient Théodore de Mopsueste. On engagea l'empereur Justinien à condamner 1°. Théodore de Mopsueste & ses écrits, 2°. les écrits de Théodoret contre saint Cyrille, 3°. la lettre d'Ibas. L'empereur publia en 545 la condamnation sur ces trois points, qu'on nomma les *trois-chapitres*, en sous-entendant peut-être le mot de *dissension*. L'année suivante 546, ils furent aussi condamnés dans un concile de Constantinople. On prononça une nouvelle sentence de condamnation plus solemnelle encore en 553, dans le second concile de Constantinople; mais tandis que l'Orient se déclaroit contre les *trois-chapitres*, presque tout l'Occident en prit la défense, & l'on vit un schisme dans l'Eglise sur des objets misérables. De quelle utilité, dit M. Dupin, étoit-il de condamner les *trois-chapitres*, & pourquoi les défendre avec opiniâtreté? Pourquoi s'excommunier & se persécuter mutuellement à ce sujet? L'empereur Justinien a la foiblesse de se prêter aux intrigues de Théodore, évêque de Césarée, & trouble la paix de l'Eglise par des conciles inutiles. On détourne les évêques d'Orient & d'Occident de la conduite de leurs diocèses, pour remplir leurs esprits de contestations frivoles, qui aboutirent à faire exiler & persécuter des personnages célebres qui eussent rendu de grands services à l'Eglise. C'est ainsi que les hommes, pour satisfaire leurs passions, ont sacrifié de tout tems les intérêts de la religion à des vues particulieres de vengeance. (*D. J.*) (1)

TROIS EGLISES, (*Géog. mod.*) lieu de Perse, digne de remarque, en entrant dans ce royaume par l'Arménie. Il y a dans ce lieu, qui est à neuf milles d'Erivan, un célebre monastere de religieux, dont l'église est dédiée à S. Grégoire l'illuminateur. Les moines des *Trois Eglises* sont arméniens, & font des souris moqueurs quand on leur parle de réunion avec le siege de Rome. La campagne qui est autour de leur monastere, peut donner, par ses agrémens & sa fertilité, une idée du paradis terrestre. (*D. J.*)

TROIS-RIVIERES, *les*, (*Géog. mod.*) petite ville de l'Amérique septentrionale, au Canada, à 27 lieues de Québec, entre cette ville & Montréal, sur un côteau de sable, au pié duquel coule le fleuve de S. Laurent. Il y a dans son voisinage une riche mine de fer. *Latit.* 46. (*D. J.*)

TROISIEME, adj. (*Gram.*) ce qui dans un ordre de choses succede aux deux premieres. Cet homme est la *troisieme* personne après le roi. Il est difficile qu'un homme & une femme soient long-tems seuls; l'amour ne tarde pas à être le *troisieme*.

TROKI, (*Géog. mod.*) palatinat de Pologne, dans la Lithuanie. Il est borné à l'orient & au nord par le palatinat de Wilna; au couchant, par la Prusse & la Poldaquie. Il envoie aux dietes du royaume deux sénateurs, dont l'un est palatin & l'autre châtelain. La capitale porte son nom. (*D. J.*)

TROKI, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, dans la Lithuanie, capitale du palatinat de même nom, au milieu des marais, à 8 lieues au couchant de Wilna. Elle fut bâtie par Gédimir, grand-duc de Lithuanie, en 1321. Les Moscovites la ravagerent en 1655. *Long.* 43. 50. *latit.* 54. 33. (*D. J.*)

TROLLE, (*Vénerie.*) aller à la *trolle*, c'est découpler les chiens dans un pays de bois, pour quêter & lancer une bête que l'on veut courre, sans avoir été la détourner.

TROLLER, v. act. (*Agriculture.*) c'est faire une espece

(1) Quoique la condamnation des *Trois-chapitres* eût pour origine une politique injuste & frauduleuse de Théodore évêque de Césarée, hérétique Acephale, & très-attaché aux erreurs imputées à Origène; elle ne fut pas moins juste, parce que Théodore de Mopsueste avoit écrit, il est vrai, contre Eunomius, & contre Apollinaire, tous deux hérétiques; mais en refutant ceux-ci il s'étoit déclaré un vrai Nestorien; car il nioit ouvertement dans son livre qu'il y eût en Jesus-Christ une seule personne, que le Verbe divin se fût incarné & qu'enfin la Vierge Marie fût mere de Dieu. Ce livre de Théodore de Mopsueste fut bientôt par malice des Nestoriens divulgué dans tout l'Orient, après l'avoir traduit en langues Syriaque, Persane & Arménienne, afin que les fideles y pussent trouver le poison Nestorien, puisque les livres de l'hérésiarque Nestorius avoient été défendus par différens decrets. Il y avoit dans le livre de Théodoret douze censures des plus terribles contre les douze chapitres de S. Cyrille, qui contenoient la foi qu'on professoit & qu'on avoit expliqué dans le concile d'Ephèse. Dans la lettre d'Ibas évêque d'Edesse, qui fut écrite à Maris Persan, on faisoit une apologie solemnelle de Théodore de Mopsueste qui avoit déjà été reconnu pour un parfait Nestorien. Ce fut pour cela que les trois livres sous le nom de *trois Chapitres* furent condamnés dans le second concile de Constantinople, qui est le cinquieme Œcuménique; & cela fut nécessaire pour éteindre totalement la peste Nestorienne. Que si quelques évêques d'Afrique & d'Italie s'opposerent à cette condamnation, ce fut par erreur de fait, parce qu'ils craignoient qu'on pût par-là préjudicier aux définitions du concile de Calcédoine, qui avoit reçu dans la communion catholique Théodoret & Ibas, & les avoit rétablis dans leurs siéges épiscopaux; ils ne pensoient pas que ce concile ne s'étoit déterminé à faire cela qu'après que ces deux évêques eurent donné des marques de leur repentir & qu'ils eurent solemnellement condamné la doctrine impie de Nestorius: ainsi le fait du concile de Calcédoine rouloit sur les personnes, & non sur la doctrine de Théodoret & d'Ibas. Si l'on fit mention dans ce concile de la lettre d'Ibas, ce ne fut pas pour en faire une décision canonique, mais pour en faire seulement le rapport. Les évêques d'Illirie & quelques-uns d'Afrique sans faire attention à rien de tout cela, crurent que le concile de Calcédoine avoit ratifié les *trois Chapitres* en réintégrant dans leurs évêchés ces deux prélats; & s'opposerent si fortement à la condamnation des *trois chapitres*, qu'ils devinrent des parfaits Schismatiques. Nous ne saurions certainement nier que le motif qui porta Théodore évêque de Césarée à insinuer à l'empereur Justinien la condamnation de ces chapitres, ne tendît à déroger réellement à l'autorité du concile de Calcédoine, s'imaginant que dans peu l'orage qui ménaçoit alors les Eutichéens, se déchargeroit sur les Nestoriens ennemis des Eutichéens mêmes. Le Pontife Vigile par une sage pénétration prévit fort bien l'effet de cette indigne manœuvre par la longue résistance qu'il fit de souscrire à la condamnation des *trois chapitres*; mais ayant appris la justice de cette condamnation, & clairement connu qu'elle ne pouvoit donner aucune atteinte au concile de Calcédoine, il souscrivit tout de suite à la reprobation des *trois chapitres*. D'après ces faits qui ne voit que c'est bien mal-à-propos que se plaint M. Dupin que des évêques se soient occupés sans aucun avantage de la condamnation des *trois chapitres*? Comment sans avantage? s'ils ne les fulminoient point, l'hérésie de Nestorius déja condamnée revivoit & reprenoit dans peu toutes ses forces. Il sera donc vrai que cette condamnation fut légitime & même nécessaire. (W)

espece de clisse avec des branches d'arbres sur des pieux frappés en terre, & lacés comme un panier quand on fait une *clisse* pour fermer une étable, on la terrasse. (*D. J.*)

TROMBE, s. f. (*Physiq.*) est un météore extraordinaire qui paroît sur la mer, qui met les vaisseaux en grand danger, *&c.* & qu'on remarque très-souvent dans un tems chaud & sec; les Latins l'appellent *typho* & *sypho*. *Voyez* MÉTÉORE.

La *trombe* est une nuée condensée, dont une partie se trouvant dans un mouvement circulaire, causé par deux vents qui soufflent directement l'un contre l'autre, tombe par son poids, & prend la figure d'une colonne, tantôt conique, tantôt cylindrique. Elle tient toujours en-haut par sa base, tandis que la pointe regarde en-bas.

„ On ne sauroit examiner ces *trombes* de mer avec toute l'exactitude requise; car comme les Marins n'ignorent pas le danger auquel ils sont alors exposés, ils les évitent autant qu'il leur est possible. On n'a pourtant pas laissé d'observer qu'elles sont creuses en-dedans & sans eau, parce que la force centrifuge pousse hors du centre les parties internes, qui se meuvent alors d'un mouvement rapide & circulaire, avec lequel le tourbillon est emporté comme autour d'un axe. La surface interne qui est creuse, ressemble assez bien à une vis d'Archimede, à cause de l'eau qui tombe par son propre poids, & qui tournant en même tems avec beaucoup de rapidité, fait effort pour se jetter en-dehors par sa force centrifuge, ou pour s'éloigner davantage du centre de mouvement. Plusieurs parties aqueuses se détachent de la circonférence, & forment la pluie qui tombe tout-autour du tourbillon. Cette colonne ne tombe cependant pas toujours en bas, elle ne s'arrête pas non plus, mais elle est quelquefois emportée par le vent inférieur, lorsqu'il est le plus fort, de sorte qu'elle est comme suspendue obliquement à la nuée; il arrive quelquefois qu'étant ainsi suspendue, elle forme une courbure ou angle, ou qu'elle paroît double, comme dans la *fig. 3. de Physique*. Lorsque l'un des deux vents inférieurs est plus fort que l'autre, le tourbillon est emporté par le vent qui souffle avec le plus de violence, & flotte par conséquent au-dessus de la mer & de la terre ferme. Lorsqu'il se tient suspendu au-dessus de la mer, & qu'il est presque descendu sur sa surface, il s'éleve de la mer une autre petite colonne *B*, qui va à la rencontre de la supérieure. En effet, comme la *trombe* est creuse en-dedans, & qu'elle ne contient autre chose qu'un air fort raréfié, puisque les parties s'éloignent continuellement du centre, & que l'air fait aussi la même chose, l'atmosphere comprime alors la mer par son propre poids, & la fait monter vers la *trombe* qui se trouve suspendue tout vis-à vis. Il en est de même à cet égard, comme à l'égard de l'eau que l'on presse dans une pompe lorsqu'on leve le piston. De-là vient que l'air s'insinue dans ces cavités entre la mer & la partie inférieure du tourbillon, & qu'il emporte tous les corps légers, qu'il éleve ensuite dans le tourbillon. Il en tombe alors une quantité prodigieuse d'eau qui fait monter celle de la mer, de sorte qu'il se forme tout-à-l'entour du tourbillon une épaisse bruïne *C*, *fig. 7.* qui s'éleve comme une vapeur qui bout. Par-tout où ce tourbillon tombe, il y cause de grandes inondations par la prodigieuse quantité d'eau qu'il répand. Il en tombe même quelquefois de la grêle. Les dégâts qu'il cause sont affreux: il met tout sens dessus-dessous, il force & réduit en pieces les corps les plus forts, il arrache les arbres les plus gros, il rompt & brise leurs branches quelque grosses qu'elles soient, il renverse les vaisseaux qu'il fait périr, & même beaucoup plus vîte que s'ils étoient frappés de quelque coup de vent le plus impétueux „. Massch. *Ess. de physs.* §. 1688.

Les *trombes* sont fort fréquentes auprès de certaines côtes de la Méditerranée, sur-tout lorsque le ciel est fort couvert & que le vent souffle en même tems de plusieurs côtés; elles sont plus communes près des caps de Laodicée, de Greego & de Carmel, que dans les autres parties de la Méditerranée.

Mais il faut distinguer, dit M. de Buffon, deux especes de *trombes*: la premiere, qui est la *trombe* dont nous venons de parler, n'est autre chose qu'une nuée épaisse, comprimée, resserrée & réduite en un petit espace par des vents opposés & contraires, lesquels soufflant en même tems de plusieurs côtés, donnent à la nuée la forme d'un tourbillon cylindrique, & font que l'eau tombe tout-à-la-fois sous cette forme cylindrique; la quantité d'eau est si grande & la chûte en est si précipitée, que si malheureusement une de ces *trombes* tomboit sur un vaisseau, elle le briseroit & le submergeroit dans un instant. On prétend, & cela pourroit être fondé, qu'en tirant sur la *trombe* plusieurs coups de canons chargés à boulets, on la rompt, & que cette commotion de l'air la fait cesser assez promptement; cela revient à l'effet des cloches qu'on sonne pour écarter les nuages qui portent le tonnerre & la grêle.

L'autre espece de *trombe*, continue M. de Buffon, s'appelle *typhon*; & plusieurs auteurs ont confondu le typhon avec l'ouragan, sur-tout en parlant des tempêtes de la mer de la Chine, qui est en effet sujette à tous deux; cependant ils ont des causes bien différentes. Le typhon ne descend pas des nuages comme la premiere espece de *trombe*, il n'est pas uniquement produit par le tournoiement des vents comme l'ouragan, il s'éleve de la mer vers le ciel avec une grande violence; & quoique ces typhons ressemblent aux tourbillons qui s'élevent sur la terre en tournoyant, ils ont une autre origine. On voit souvent, lorsque les vents sont violents & contraires, les ouragans élever des tourbillons de sable, de terre, & souvent ils enlevent & transportent dans ce tourbillon les maisons, les arbres, les animaux. Les typhons de mer au contraire restent dans la même place, & ils n'ont pas d'autre cause que celle des feux souterreins; car la mer est alors dans une grande ébullition, & l'air est si fort rempli d'exhalaisons sulphureuses que le ciel paroît caché d'une croute couleur de cuivre, quoiqu'il n'y ait aucun nuage, & qu'on puisse voir à travers ces vapeurs le soleil & les étoiles; c'est à ces feux souterreins qu'on peut attribuer la tiédeur de la mer de la Chine en hiver, où ces typhons sont très-fréquens. *Voyez Acta erud. Lips. supplem. tome I. pag. 405. Hist. nat. génér. & part. tome I.*

Voici ce que dit Thévenot, dans son *voyage du Levant*. „ Nous vîmes des *trombes* dans le golfe Persique, entre les îles Quéfomo, Laréca, & Ormus. Je crois que peu de personnes ont considéré les *trombes* avec toute l'attention que j'ai faite, dans la rencontre dont je viens de parler, & peut-être qu'on n'a jamais fait les remarques que le hasard m'a donné lieu de faire; je les exposerai avec toute la simplicité dont je fais profession dans tout le récit de mon voyage, afin de rendre les choses plus sensibles & plus aisées à comprendre.

„ La premiere qui parut à nos yeux étoit du côté du nord ou tramontane, entre nous & l'île Quéfomo, à la portée d'un fusil du vaisseau; nous avions alors la proue à grec-levant ou nord est. Nous apperçumes d'abord en cet endroit l'eau qui bouillonnoit & élevée de la surface de la mer d'environ un pié, elle étoit blanchâtre, & au-dessus paroissoit comme une fumée noire un peu épaisse, de maniere que cela ressembloit proprement à un tas de paille où on auroit mis le feu, mais qui ne feroit encore que fumer; cela faisoit un bruit sourd, semblable à celui d'un torrent qui court avec beaucoup de violence dans un profond vallon; mais ce bruit étoit mêlé d'un autre un peu plus clair, semblable à un fort sifflement de serpens ou d'oies; un peu après nous vîmes comme un canal obscur qui avoit assez de ressemblance à une fumée qui va montant aux nues en tournant avec beaucoup de vîtesse, ce canal paroissoit gros comme le doigt, & le même bruit continuoit toujours. Ensuite la lumiere nous en ôta la vue, & nous connumes que cette *trombe* étoit finie, parce que nous vîmes qu'elle ne s'élevoit plus, & ainsi la durée n'avoit pas été de plus d'un demi-quart d'heure. Celle-là finie nous en vîmes une autre du côté du midi qui commença de la même maniere qu'avoit fait la précédente; presqu'aussi-tôt il s'en fit une semblable à côté de celle-ci vers le couchant, & incontinent après une troisieme à côté de cette seconde; la plus éloignée des trois pouvoit être à portée du mousquet loin de nous; elles paroissoient toutes trois comme trois tas de paille hauts d'un pié & demi ou de deux, qui fumoient beaucoup, & faisoient le même bruit que la premiere. Ensuite nous vîmes tout autant de canaux qui venoient

,, depuis

depuis les nues ſur ces endroits où l'eau étoit élevée, & chacun de ces canaux étoit large par le bout qui tenoit à la nue, comme le large bout d'une trompette, & faiſoit la même figure (pour l'expliquer intelligiblement) que peut faire la mamelle ou la tette d'un animal tiré perpendiculairement par quelque poids. Ces canaux paroiſſoient blancs d'une blancheur blafarde, & je crois que c'étoit l'eau qui étoit dans ces canaux tranſparens qui les faiſoit paroître blancs; car apparemment ils étoient déja formés avant que de tirer l'eau, ſelon que l'on peut juger par ce qui ſuit, & lorſqu'ils étoient vuides ils ne paroiſſoient pas, de même qu'un canal de verre fort clair expoſé au jour devant nos yeux à quelque diſtance, ne paroit pas s'il n'eſt rempli de quelque liqueur teinte. Ces canaux n'étoient pas droits, mais courbés à quelques endroits, même ils n'étoient pas perpendiculaires, au contraire, depuis les nues où ils paroiſſoient entés, juſqu'aux endroits où ils tiroient l'eau, ils étoient fort inclinés, & ce qui eſt de plus particulier, c'eſt que la nue où étoit attachée la ſeconde de ces trois ayant été chaſſée du vent, ce canal la ſuivit ſans ſe rompre & ſans quitter le lieu où il tiroit l'eau, & paſſant derriere le canal de la premiere, ils furent quelque tems croiſés comme en ſautoir ou en croix de ſaint André. Au commencement ils étoient tous trois gros comme le doigt, ſi ce n'eſt auprès de la nue qu'ils étoient plus gros, comme j'ai déjà remarqué; mais dans la ſuite celui de la premiere de ces trois groſſit conſidérablement; pour ce qui eſt des deux autres, je n'en ai autre choſe à dire, car la derniere formée ne dura guere davantage qu'avoit duré celle que nous avions vûe du côté du nord. La ſeconde du côté du midi dura environ un quart-d'heure; mais la premiere de ce même côté dura un peu davantage, & ce fut celle qui nous donna le plus de crainte, & c'eſt de celle-là qu'il me reſte encore quelque choſe à dire; d'abord ſon canal étoit gros comme le doigt, enſuite il ſe fit gros comme le bras, & après comme la jambe, & enfin comme un gros tronc d'arbre, autant qu'un homme pourroit embraſſer. Nous voyons diſtinctement au-travers de ce corps tranſparent l'eau qui montoit en ſerpentant un peu, & quelquefois il diminuoit un peu de groſſeur, tantôt par le haut tantôt par le bas. Pour-lors il reſſembloit juſtement à un boyau rempli de quelque matiere fluide que l'on preſſeroit avec les doigts, ou par haut, pour faire deſcendre cette liqueur, ou par bas, pour la faire monter, & je me perſuadai que c'étoit la violence du vent qui faiſoit ces changemens, faiſant monter l'eau fort vîte lorſqu'il preſſoit le canal par le bas, & la faiſant deſcendre lorſqu'il le preſſoit par le haut. Après cela il diminua tellement de groſſeur qu'il étoit plus menu que le bras, comme un boyau qu'on alonge perpendiculairement, enſuite il retourna gros comme la cuiſſe, après il redevint fort menu; enfin je vis que l'eau élevée ſur la ſuperficie de la mer commençoit à s'abaiſſer, & le bout du canal qui lui touchoit s'en ſépara & s'étrécit, comme ſi on l'eût lié, & alors la lumiere qui nous parut par le moyen d'un nuage qui ſe détourna, m'en ôta la vue; je ne laiſſai pas de regarder encore quelque tems ſi je ne le reverrois point, parce que j'avois remarqué que par trois ou quatre fois le canal de la ſeconde de ce même côté du midi nous avoit paru ſe rompre par le milieu, & incontinent après nous le revoyons entier, & ce n'étoit que la lumiere qui nous en cachoit la moitié; mais j'eus beau regarder avec toute l'attention poſſible, je ne revis plus celui-ci, il ne ſe fit plus de *trombe*; *&c.*

„ Ces *trombes* ſont fort dangereuſes ſur mer; car ſi elles viennent ſur un vaiſſeau, elles ſe mêlent dans les voiles, enſorte que quelquefois elle l'enlevent, & le laiſſant enſuite retomber, elles le coulent à fond, & cela arrive particulierement quand c'eſt un petit vaiſſeau ou une barque, tout-au-moins ſi elles n'enlevent pas un vaiſſeau, elles rompent toutes les voiles, ou bien laiſſent tomber dedans toute l'eau qu'elles tiennent, ce qui le fait ſouvent couler à fond. Je ne doute point que ce ne ſoit par de ſemblables accidens que pluſieurs des vaiſſeaux dont on n'a jamais eu de nouvelles ont été perdus, puiſqu'il n'y a que trop d'exemples de ceux que l'on a ſu de certitude avoir péri de cette maniere „.

On peut ſoupçonner, dit M. de Buffon, qu'il y a pluſieurs illuſions d'optique dans les phénomènes que ce voyageur nous raconte; mais on a été bien aiſe de rapporter les faits tels qu'il a cru les voir, afin qu'on puiſſe les vérifier, ou du-moins les comparer avec ceux que rapportent les autres voyageurs; voici la deſcription qu'en donne le Gentil dans ſon *voyage autour du monde*.

„ A onze heures du matin, l'air étant chargé de nuages, nous vîmes autour de notre vaiſſeau, à un quart de lieue environ de diſtance, ſix *trombes* de mer qui ſe formerent avec un bruit ſourd, ſemblable à celui que fait l'eau en coulant dans des canaux ſouterreins; ce bruit s'accrut peu-à-peu, & reſſembloit au ſifflement que font les cordages d'un vaiſſeau lorſqu'un vent impétueux s'y mêle. Nous remarquâmes d'abord l'eau qui bouillonnoit & qui s'élevoit au-deſſus de la ſurface de la mer d'environ un pié & demi; il paroiſſoit au-delà de ce bouillonnement un brouillard, ou plutôt une fumée épaiſſe d'une couleur pâle, & cette fumée formoit une eſpece de canal qui montoit à la nue.

„ Les canaux ou manches de ces *trombes* ſe ploioient ſelon que le vent emportoit les nues auxquelles ils étoient attachés, & malgré l'impulſion du vent, non-ſeulement ils ne ſe détachoient pas, mais encore il ſembloit qu'ils s'alongeaſſent pour les ſuivre, en s'étréciſſant & ſe groſſiſſant à meſure que le nuage s'élevoit ou ſe baiſſoit.

„ Ces phénomènes nous cauſerent beaucoup de frayeur, & nos matelots au-lieu de s'enhardir, fomentoient leur peur par les contes qu'ils débitoient. Si ces *trombes*, diſoient-ils, viennent à tomber ſur notre vaiſſeau, elles l'enleveront, & le laiſſant enſuite retomber, elles le ſubmergeront; d'autres (& ceux-ci étoient les officiers) répondoient d'un ton déciſif, qu'elles n'enleveroient pas le vaiſſeau, mais que venant à le rencontrer ſur leur route, cet obſtacle romproit la communication qu'elles avoient avec l'eau de la mer, & qu'étant pleines d'eau, toute l'eau qu'elles renfermoient tomberoit perpendiculairement ſur le tillac du vaiſſeau & le briſeroit.

„ Pour prévenir ce malheur on amena les voiles & on chargea le canon; les gens de mer prétendant que le bruit du canon agitant l'air, fait crever les *trombes* & les diſſipe; mais nous n'eumes pas beſoin de recourir à ce remede; quand elles eurent couru pendant dix minutes autour du vaiſſeau, les unes à un quart de lieue, les autres à une moindre diſtance, nous vimes que les canaux s'étréciſſoient peu-à-peu, qu'ils ſe détacherent de la ſuperficie de la mer, & qu'enfin ils ſe diſſiperent „. *Page* 191. *tome I.*

Il paroit, dit M. de Buffon, par la deſcription que ces deux voyageurs donnent des *trombes*, qu'elles ſont produites, au-moins en partie, par l'action du feu ou d'une fumée qui s'éleve du fond de la mer avec une grande violence, & qu'elles ſont fort différentes de l'autre eſpece de *trombe* qui eſt produite par l'action des vents contraires, & par la compreſſion forcée & la réſolution ſubite d'un ou de pluſieurs nuages, comme les décrit M. Shaw, *pag.* 56. *tom. II.*

„ Les *trombes*, dit-il, que j'ai eu occaſion de voir, m'ont paru autant de cylindres d'eau qui tomboient des nues, quoique par la réflexion des colonnes qui deſcendent ou par les gouttes qui ſe détachent de l'eau qu'elles contiennent & qui tombent, il ſemble quelquefois, ſur-tout quand on eſt à quelque diſtance, que l'eau s'éleve de la mer en-haut. Pour rendre raiſon de ce phénomène, on peut ſuppoſer que les nues étant aſſemblées dans un même endroit par des vents oppoſés, ils les obligent, en les preſſant avec violence, de ſe condenſer & de deſcendre en tourbillons „.

Il reſte beaucoup de faits à acquérir, continue M. de Buffon, avant qu'on puiſſe donner une explication complete de ces phénomenes; il paroît ſeulement que s'il y a ſous les eaux de la mer des terreins mêlés de ſoufre, de bitume & de minéraux, comme l'on n'en peut guere douter, on peut concevoir que ces matieres venant à s'enflammer, produiſent une grande quantité d'air, comme en produit la poudre à canon; que cette quantité d'air nouvellement généré, & prodigieuſement rarefié, s'échappe & monte avec rapidité, ce qui doit élever l'eau, & peut produire ces *trombes* qui s'élevent de la mer vers le ciel; & de même ſi par l'inflammation des matieres ſulphureuſes que contient un nua-

nuage, il ſe forme un courant d'air qui deſcend perpendiculairement du nuage vers la mer, toutes les parties aqueuſes que contient le nuage peuvent ſuivre le courant d'air, & former une *trombe* qui tombe du ciel ſur la mer; mais il faut avouer que l'explication de cette eſpece de *trombe*, non plus que celle que nous avons donnée par le tournoiement des vents & la compreſſion des nuages, ne ſatisfait pas encore à tout, car on aura raiſon de nous demander pourquoi l'on ne voit pas plus ſouvent ſur la terre comme ſur la mer de ces eſpeces de *trombes* qui tombent perpendiculairement des nuages. *Hiſt. nat. gen. & part. tom. I.* Voyez l'analyſe de l'air de M. Hales, & le traité de l'artillerie de M. Robins.

L'hiſtoire de l'académie, année 1727, fait mention d'une *trombe* de terre qui parut à Capeſtan près de Béziers; c'étoit une colonne aſſez noire qui deſcendoit d'une nue juſqu'à terre, & diminuoit toujours de largeur en approchant de la terre où elle ſe terminoit en pointe; elle obéiſſoit au vent qui ſouffloit de l'oueſt au ſud oueſt; elle étoit accompagnée d'une eſpece de fumée fort épaiſſe, & d'un bruit pareil à celui d'une mer fort agitée, arrachant quantité de rejetons d'olivier, déracinant des arbres, & juſqu'à un gros noyer qu'elle tranſporta juſqu'à 40 ou 50 pas, & marquant ſon chemin par une large trace bien battue, où trois carroſſes de front auroient paſſé. Il parut une autre colonne de la même figure, mais qui ſe joignit bientôt à la premiere, & après que le tout eut diſparu, il tomba une grande quantité de grêle. *Ibid.*

Cette eſpece de *trombe* paroît être encore différente des deux autres; il n'eſt pas dit qu'elle contenoit de l'eau, & il ſemble, tant parce qu'on vient d'en rapporter, que par l'explication qu'en a donnée M. Andoque lorſqu'il a fait part de ce phénomene à l'académie, que cette *trombe* n'étoit qu'un tourbillon de vent épaiſſi & rendu viſible par la pouſſiere & le vapeurs condenſées qu'il contenoit. *Voyez l'hiſt. de l'academ. an.* 1727, *pag.* 4 *& ſuiv.* Dans la même hiſtoire, *année* 1741, il eſt parlé d'une *trombe* vue ſur le lac de Genève; c'étoit une colonne dont la partie ſupérieure aboutiſſoit à un nuage aſſez noir, & dont la partie inférieure, qui étoit plus étroite, ſe terminoit un peu au-deſſus de l'eau. Ce météore ne dura que quelques minutes, & dans le moment qu'il ſe diſſipa on apperçut une vapeur épaiſſe qui montoit de l'endroit où il avoit paru, & là même les eaux du lac bouillonnoient & ſembloient faire effort pour s'élever. L'air étoit fort calme pendant le tems que parut cette *trombe*, & lorſqu'elle ſe diſſipa il ne s'en ſuivit ni vent ni pluie. „ Avec tout ce „ que nous ſavons déja, dit l'hiſtorien de l'académie, „ ſur les *trombes* marines, ne ſeroit-ce pas une preu„ve de plus qu'elles ne ſe forment point par le ſeul „ conflit des vents, & qu'elles ſont preſque toujours „ produites par quelque éruption de vapeurs ſouter„reines, ou même de volcans, dont on ſait d'ail„leurs que le fond de la mer n'eſt pas exempt. Les „ tourbillons d'air & les ouragans, qu'on croit com„munément être la cauſe de ces phénomenes, pour„roient donc bien n'en être que l'effet ou une ſui„te accidentelle. *Voyez l'hiſt. de l'academ. an.* 1741. „ *pag.* 20 „.

TROMBONE, ſ. m. (*Muſiq. inſtrum.*) nom que les Italiens donnent à une eſpece de trompette; il y en a de pluſieurs grandeurs qui ſervent à exécuter diverſes parties de la muſique. Il y en a une petite qui peut ſervir pour la haute-contre, & la partie notée qui lui eſt deſtinée s'intitule ordinairement *trombone*. 1°. Il y en a une autre un peu plus grande qu'on nomme *trombone maggiore*, qui peut ſervir pour la taille; on intitule ſa partie *trombone*. 2°. Il y en a une troiſieme encore plus grande nommée par les Italiens *trombone groſſo* qu'on pourroit ſuppléer par nos quintes de violons & de hautbois; on intitule ſa partie *trombone*. 3°. Enfin il y en a une qui eſt la plus grande de toutes, qui ſe fait entendre ſurtout dans le bas; on intitule ſa partie *trombone*. 4°. On lui donne ordinairement la clé de *F ut fa* ſur la quatrieme ligne, mais auſſi fort ſouvent ſur la cinquieme ligne d'en-haut, à cauſe de la gravité & profondeur de ſes ſons. *Broſſard*. (*D. J.*)

TROMBUS, ſ. m. *terme de Chirurgie*, petite tumeur qui ſurvient à l'occaſion d'une ſaignée. *Voy.* TRUMBUS. (*Y*)

TROMELIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Achaïe, ſelon Athénée: cette ville donnoit ſon nom à un excellent fromage qui s'y faiſoit, & que les anciens nommoient *Tromelius caſeus*. (*D. J.*)

TROMENTUS CAMPUS, (*Géog. anc.*) campagne d'Italie. Feſtus dit qu'elle avoit donné ſon nom à la tribu Tromentine. Pluſieurs anciennes inſcriptions font mention de cette tribu. Elle fut, ſelon Tite-Live, *l. VI. c. v.* une des quatre tribus qui furent ajoutées aux vingt-une anciennes, l'an 368 de la fondation de Rome. On croit que *Tromentus-Campus* étoit dans l'Etrurie. (*D. J.*)

TROMPE, ſ. f. (*Conchyl.*) ce mot déſigne la partie inférieure du buccin; coquille que les Hollandois appellent *trompette*. (*D. J.*)

TROMPES DE FALLOPE, *en Anatomie*, ſont deux canaux qui partent du fond de la matrice, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, & qui aboutiſſent aux ovaires: elles ont beaucoup de part dans les opérations de la conception. *Voyez* CONCEPTION.

On les appelle *tubæ*, c'eſt-à dire, *trompes* à cauſe de leur forme; parce qu'à leur commencement ou à leur extrémité qui eſt dans la matrice, elles ſont ſi étroites, qu'on auroit peine à y introduire une aiguille à tricotter; mais à meſure qu'elles s'avancent vers les ovaires, elles deviennent plus groſſes, & ſont enfin aſſez larges pour y mettre le doigt; d'où elles ſe contractent encore, & aux extrémités qui ſont proches des ovaires, elles s'étendent comme un feuillage qui eſt garni tout-autour d'une frange faite d'un nombre infini de petites fibres qui reſſemblent aſſez au pavillon d'une trompette.

Les *trompes de Fallope* ont quatre ou cinq pouces de long: elles ſont compoſées d'une double membrane qui vient des membranes internes & externes de l'uterus. Leur extrémité vers l'ovaire, dans le tems de la conception, tems auquel toute la *trompe* ſe dilate, s'attache à l'ovaire & l'embraſſe, quoique dans un autre tems elle paroiſſe en être un peu diſtante & ne toucher que ſuperficiellement avec ſa frange le côté inférieur de l'ovaire.

L'uſage de ces *trompes* eſt de tranſporter la ſemence, ou plutot les œufs de la femme & des autres animaux, des teſticules ou ovaires dans l'uterus ou la matrice. *Voyez* OVAIRE & MATRICE.

Elles ſont compoſées pour la plus grande partie de fibres charnues dont les unes ſont longitudinales & les autres circulaires, & d'un tiſſu de veines & d'arteres qui forment une eſpece de corps réticulaire ou creux, qui eſt ſemblable au clitoris. Cette ſtructure les rend capables de dilatation & de contraction, ſuivant la quantité & l'obſtacle que le ſang y apporte; & par conſéquent, ſuivant la maniere dont elles ſe redreſſent & embraſſent l'ovaire pendant le coït; ce qu'elles ne peuvent pas faire dans leur état naturel. *Voyez* GÉNÉRATION.

Elles tirent leur dénomination de Fallope de Modène, qui mourut en 1562, & qu'on regarde comme celui qui les a découvertes le premier: cependant nous trouvons que Rufus d'Epheſe en a fait une deſcription exacte, long-tems avant Fallope.

Les œufs ou embryons ſont quelquefois arrêtés dans les *trompes* de Fallope, ſans pouvoir deſcendre dans la matrice. *Voyez* FŒTUS.

On en a ſouvent trouvé des exemples dans les diſſections: mais le plus remarquable eſt celui qu'a rapporté Abraham Cyprianus, célebre médecin d'Amſterdam, dans une lettre adreſſée à monſieur Thomas Millington, dans laquelle il fait une deſcription de la maniere dont il tira un fœtus de vingt & un mois, hors de la trompe de Fallope, d'une femme qui a vécu & a eu pluſieurs enfans depuis cette opération. *Voyez Planch. anat.* (*Myol.*) *fig.* 9. *c. c.* & *fig.* 11. *e. e.*

Il eſt fait mention, *Mem. de l'Acad. royale des Sc. année* 1702. de deux obſervations ſur un fœtus humain trouvé dans une des *trompes* de la matrice, année 1712; d'une autre, ſur un fœtus renfermé dans un ſac formé par la membrane externe de la *trompe* droite.

TROMPE D'EUSTACHE, eſt le canal de communication entre la bouche & le tympan de l'oreille. *Valſalva* lui donne ce nom de ſa figure, & c'eſt Euſtache qui l'a découvert. *Voy.* OREILLE & BOUCHE.

TROMPE, (*Hiſt. nat. des Inſectes.*) en latin *lingua*, *promuſcis*, partie de la bouche des inſectes; cette partie s'appelle autrement le *ſyphon* ou la *langue* des inſectes. Ariſtote la nomme *trompe*, par alluſion à

celle des élephans, & c'eſt ſous cet ancien nom, que nous en parlerons ici fort briévement.

Quelques inſectes, comme les grillons ſylveſtres, la portent entre leurs tenailles. Il y en a qui peuvent la retrécir & l'étendre ſelon leur volonté.

Les papillons la portent fort adroitement entre les deux tiges ou lames barbues, qui ſervent à la cacher & à la garantir; & d'autres la couchent ſous leur ventre, qui pour cet effet a une petite canelure, où elle eſt en ſureté. Les punaiſes des arbres ſont dans ce cas; elles ont une fente dans laquelle elles couchent leur trompe.

Cette *trompe* des inſectes n'eſt pas toujours d'une égale longueur; les uns l'ont fort courte, & dans les autres elle eſt plus longue que tout le corps: telle eſt encore la *trompe* des papillons, qui eſt un chef-d'œuvre en ſon genre. Quand elle eſt étendue, ſa longueur excede celle de l'animal même, & il la roule & la déroule cependant avec une viteſſe incroyable.

Quand on regarde la *trompe* de quelque inſecte au-travers d'une loupe, l'on découvre qu'elle eſt finement travaillée, & d'une maniere proportionnée à leur genre de vie; toutes les parties en ſont diſpoſées avec tant d'art, qu'il n'y a rien de trop, ni de trop peu.

Dans pluſieurs inſectes elle eſt renfermée dans une eſpece de fourreau, dont le bout pointu leur ſert à percer les choſes qui contiennent leur nourriture. Quand ils l'ont fait, ils ouvrent ce fourreau, & appliquent la trompe dans l'ouverture afin de tirer le ſuc qui y eſt. Elle leur ſert donc, comme on le voit, de ſyphon pour attirer les liqueurs dont ils font leur aliment; & outre cela elle leur ſert à piquer & à bleſſer comme on pourroit le faire avec une lancette.

Quoique cette *trompe* ſoit ſi petite, qu'on ne ſauroit l'appercevoir ſans le ſecours d'une loupe, elle eſt néanmoins ſi forte, qu'elle peut ſans peine percer le cuir le plus dur & le plus épais. La *trompe* du moucheron, par exemple, a cet avantage.

La *trompe* des couſins, des mouches & de divers autres inſectes, leur ſert ſeulement pour ſucer le ſang des animaux, & les autres liqueurs dont il ſe nourriſſent; ce qu'ils font de cette maniere: leur *trompe* étant un tuyau diſpoſé de telle ſorte qu'il ſe pliſſe pour s'accourcir, & qu'il étend ſes plis pour s'alonger, il arrive que quand l'inſecte veut tirer le ſang d'un animal, il alonge ſa *trompe* & cherche dans ſa peau un pore ouvert pour l'y introduire, & l'y fourrer aſſez avant pour trouver le ſang qui monte dans la cavité de la *trompe*, par le moyen de la dilatation qui arrive au corps de l'inſecte. (*D. J.*)

TROMPE, (*Archit.*) eſpece de voûte en ſaillie qui ſemble ſe ſoutenir en l'air. Elle eſt ainſi nommée, ou parce que ſa figure eſt ſemblable à une *trompe*, ou conque marine, ou parce qu'elle trompe ceux qui la regardent, & qui ne connoiſſent point l'artifice de ſon appareil.

Trompe dans l'angle; trompe qui eſt dans le coin d'un angle rentrant; il y en a une dans la rue de la Savaterie à Paris, que Philibert de Lorme avoit faite pour un banquier. *Voyez ſon architecture, liv. IV. chap. xj.*

Trompe de Montpellier, eſpece de *trompe* dans l'angle qui eſt en tour ronde & différente des autres *trompes* en ce qu'elle a de montée deux fois la largeur de ſon ceintre. On en voit dans Montpellier, où cette *trompe* a été inventée; une autre au quartier du palais qui eſt barlongue: elle eſt plus eſtimée que l'autre. Elle a environ 7 piés de large ſur 11 de long.

Trompe en niche; trompe concave en maniere de coquille, & qui n'eſt pas réglée par ſon profil, comme la *trompe* qui porte le bout de la galerie de l'hôtel de la Vrilliere, rue neuve des Bons-Enfans à Paris. On la nomme auſſi *trompe ſphérique*.

Trompe en tour ronde; trompe dont le plan ſur une ligne droite rachete une tour ronde par le devant, & qui eſt faite en maniere d'éventail; telles ſont les *trompes* de l'extrémité de la galerie de l'hôtel de la Feuillade, à la place des Victoires à Paris.

Trompe ondée; trompe dont le plan eſt ceintré en onde par ſa fermeture. Telle eſt la *trompe* du château d'Anet, qui a été démontée de l'endroit où Philibert de Lorme l'avoit bâtie, pour ſervir de cabinet au roi Henri II. & remontée en une autre place avec beaucoup de ſoin par Girard Vyet, architecte du duc de Vendôme.

Trompe réglée; trompe qui eſt droite par ſon profil; il y en a une derriere l'hôtel de Duras, près la place Royale à Paris.

Trompe ſur le coin; c'eſt une *trompe* qui porte l'encoigneure d'un bâtiment pour faire un pan coupé au rez-de-chauſſée. Il y a une de ces *trompes* au village de Saint-Cloud; mais la plus belle qui ait été conſtruite, eſt celle qui eſt au bout du pont de pierre ſur la Saône à Lyon, ouvrage de M. Deſargues, qui eſt un monument de ſa capacité dans l'art de la coupe des pierres. *Daviler.* (*D. J.*)

TROMPE, (*Pyrotechn.*) une *trompe* eſt une aſſemblage de pluſieurs pots-à-feu, les uns au-deſſus des autres, & qui partent ſucceſſivement; de maniere que le premier en jettant ſa garniture, donne feu à la compoſition lente du porte-feu du ſecond, & ainſi des autres. On en fait à autant de repriſes que la longueur du fourreau en peut contenir, mais communément à cinq ou ſix.

Les *trompes* ſont peu en uſage dans les feux de terre; on n'en fait guere que pour les tirer à la main, & s'amuſer à diriger leur garniture où l'on veut; mais on les emploie beaucoup dans les feux ſur l'eau, ſoit pour faire vomir du feu à un monſtre marin, ſoit pour en former ce qu'on appelle des *barrils de trompes* dans les auteurs de Pyrotechnie, car il n'eſt pas poſſible d'entrer ici dans ces petits détails. (*D. J.*)

TROMPE, (*terme de Mercier.*) on dit à Paris *guimbarde*; ſorte d'inſtrument compoſé ſeulement de deux petites lames de laiton ou d'acier, réunies avec une languette au milieu qui fait reſſort, & qu'on touche legerement avec les doigts, tandis qu'on la tient entre les dents; elle rend un frémiſſement ou bourdonnement ſourd muſical par le mouvement de la langue & l'ouverture de la bouche. (*D. J.*)

TROMPE, cours de chaſſe, petit & grand.

TROMPER, v. act. (*Gramm.*) ſurprendre, ſéduire, décevoir, abuſer de l'ignorance, de la confiance, de la crédulité, de la facilité de quelqu'un. Il eſt plus honteux de *tromper*, que d'être *trompé*. A force d'être fin, on ſe *trompe* ſoi-même. Ma fuite a *trompé* ſa vengeance. Les ennemis ont *trompé* ſa prudence.

TROMPER *un cheval à la demi-volte d'une ou de deux priſes*, (*Maréchal.*) cela arrive, par exemple, ſi le cheval maniant à droite, & n'ayant encore fourni que la moitié de la demi-volte, on le porte un tems en avant avec la jambe de dedans, & on reprend à main gauche dans la même cadence qu'on avoit commencé; par-là on regagne l'endroit où la demi-volte avoit été commencée à droite, & où ſe trouve à gauche. On peut *tromper* un cheval à quelque main qu'il manie. *Voyez* VOLTE, DEMI-VOLTE, *&c.*

TROMPETE, OISEAU, (*Hiſt. natur. Ornithol.*) l'oiſeau appellé *trompetero* par les Eſpagnols, dans la province de Maynas, eſt le même qu'on nomme *agami* au Para & à Cayenne. Il eſt fort familier, & n'a rien de particulier que le bruit qu'il fait quelquefois, qui lui a valu le nom d'oiſeau *trompete*. C'eſt mal-à-propos que quelques uns ont pris ce nom pour un chant ou pour un ramage; il paroît qu'il ſe forme dans un organe tout différent, & préciſément oppoſé à celui de la gorge. *Mém. de l'acad. des Scienc. année* 1745. (*D. J.*)

TROMPETTE, *voyez* AIGUILLE.

TROMPETTE, ſ. f. (*Luth.*) inſtrument de muſique, le plus noble des inſtrumens à vent portatifs; on s'en ſert principalement à la guerre pour faire faire le ſervice ou l'exercice à la cavalerie.

Le mot eſt françois; Ménage le dérive du grec τρομβος, *turbo*, qui eſt une conque dont on ſe ſervoit autrefois au-lieu de *trompette*. Du Cange croit que ce mot vient du latin corrompu, *trompa*, ou de l'italien *tromba* ou *trombetta*. D'autres penſent qu'il dérive du celtique *trombill*, qui ſignifie la même choſe. *Voyez*-en la repréſentation dans la *fig.* 3. *Pl. VII. de la Lutherie.*

Cet inſtrument ſe fait ordinairement de cuivre, quelquefois d'argent, de fer, d'étain & de bois. Nous liſons que Moïſe fit faire deux *trompettes* d'argent pour l'uſage des prêtres. *Num. X.* & Salomon en fit faire 200 ſur le même modele, comme nous l'apprenons de Joſephe, *liv. VIII.* ce qui fait aſſez connoître l'antiquité de cet inſtrument.

Les anciens avoient divers inſtrumens qui étoient des eſpeces de *trompettes*, comme *tubæ cornua*, *litui*. *Voyez* COR, TROMPE, CLAIRON.

La *trompette* moderne conſiſte dans l'embouchure, qui eſt un bocal large d'environ un pouce, quoique le fond n'ait qu'un tiers de cette largeur. Les deux canaux qui portent le vent, s'appellent les *branches*;

les deux endroits par où elle fe recourbe & fe replie, s'appellent *potences*; & le canal qui eft depuis la feconde courbure jufqu'à fon extrémité, s'appelle le *pavillon*; les endroits où les branches fe peuvent brifer & féparer, ou fouder, s'appellent les *nœuds*, qui font au nombre de cinq, & qui en couvrent les jointures.

Quand on ménage bien le fon de la *trompette*, il eft d'une fi grande étendue, que l'on ne fauroit la détermination au jufte, puifqu'elle va auffi haut que la force du fouffle la peut porter; une bonne poitrine pouffera le fon de la *trompette* au-delà des quatre octaves qui font l'étendue des claviers des épinettes & des orgues.

A la guerre il y a huit manieres principales de fonner la *trompette*. La premiere s'appelle le *cavalquet*, dont on fe fert quand l'armée approche des villes, ou quand elle paffe à-travers dans une marche. La deuxieme eft le *boute-félle*, qui eft fuivi de la levée du boute-felle; on le fonne quand on veut déloger, ou fe mettre en marche. La troifieme eft quand on fonne *à cheval*, & puis *à l'étendard*. La quatrieme eft *la charge*. La cinquieme *le guet*. La fixieme *le double cavalquet*. La feptieme *la chamade*. La huitieme *la retraite*. On fonne auffi avec la *trompette* des airs & des fanfares dans les réjouiffances.

On trouve des gens qui fonnent fi délicatement de la *trompette*, & qui en tirent un ton fi doux, que cet inftrument tient fa place non-feulement dans la mufique d'églife, mais auffi dans la mufique de chambre; de forte que dans la mufique italienne & allemande nous trouvons fouvent des parties intitulées *tromba prima*, *feconda*, *terza*, c'eft-à-dire, premiere, feconde, troifieme *trompette*, & que ces parties doivent être exécutées par ces inftrumens.

M. Roberts, dans fes *tranfactions philofophiques*, remarque que la *trompette* a deux défauts confidérables; le premier, que dans fon étendue elle ne peut former ou exprimer qu'un certain nombre de notes, que l'on appelle communément *notes de trompette*; le deuxieme, que quatre des notes qu'elle exprime ne font point d'un accord parfait. *Voyez* NOTE. Les mêmes défauts fe trouvoient dans la *trompette* marine, & c'eft la même raifon qui les fait naître. *Voy.* TROMPETTE MARINE.

TROMPETTE, (*Littérat.*) l'origine de cet inftrument fe perd dans l'antiquité; les Tyrrhéniens, fuivant quelques hiftoriens grecs, en font les inventeurs; d'autres attribuent plus vraifemblablement cette découverte aux Egyptiens, dont la connoiffance paffa chez les Ifraélites; car Moïfe fit faire deux *trompettes* d'argent pour le fervice des troupes & du peuple. Les Grecs n'avoient encore aucun ufage de cet inftrument lors du fiege de Troie; mais il étoit connu du tems d'Homere, comme il paroît par le poëme fur le combat des grenouilles & des rats; cependant Virgile n'a pas cru devoir s'attacher à la vérité hiftorique fur cette bagatelle. Il releve dans fon Enéïde les talens de Misène, en nous affurant que ce fils d'Eole avoit été, au fiege de Troie, un fameux trompette, qui s'étoit fouvent diftingué à côté d'Hector; ces fortes d'anacronifmes font fort permis en poéfie; mais l'hiftoire nous apprend que l'ufage de la *trompette*, chez les Grecs, ne remonte pas fi haut. Il eft vrai que cet exercice vint bientôt à s'introduire dans les jeux folemnels de la Grece, & même y eut un prix.

La même hiftoire nous apprend que dans une bataille des Spartiates contre les Mefféniens, le bruit de cet inftrument jufques-là inconnu à ces derniers peuples, les jetta dans une épouvante qui donna la victoire aux Lacédémoniens: *Lacedemonii vicerunt quum novus tubæ fonitus hoftes terruiffet*. Cependant les auteurs grecs ne fourniffent rien de particulier fur la *trompette* de leurs pays; mais on trouve affez de chofes fur celles des Romains, & nous favons par exemple qu'ils en connoiffoient de trois fortes.

La premiere étoit celle qu'on appelloit *tuba*, de *tubus*, à caufe de fa reffemblance à un tuyau. Cette *trompette* étoit droite, & fe nommoit *tuba directa*, *æs rectum*. Elle étoit étroite par fon embouchure, s'élargiffant infenfiblement, & fe terminant par une ouverture circulaire & proportionnée.

La feconde forte de *trompette* romaine, étoit plus petite que la premiere. Elle étoit courbée vers l'extrémité, à-peu-près comme le bâton augural, duquel elle avoit auffi emprunté le nom de *lituus*. Elle s'appelloit encore quelquefois *tuba curva*.

La troifieme efpece de *trompette* en ufage chez les Romains, étoit appellée *buccina* ou *buccinum*. Celle-ci étoit prefque entierement courbée en cercle. Elle paffoit par-deffous du bras gauche du trompette qui l'embouchoit, & fe recourboit de maniere que l'ouverture de l'extrémité, de la même forme que celle de la *trompette* droite, fe faifoit voir en-devant par-deffus l'épaule, comme fi elle eût été fe rejoindre à fon embouchure.

La *trompette* droite appellée par les Grecs σάλπιγξ, & *tuba* par les Latins, fervoit à la guerre pour animer les foldats au combat, ou pour les rappeller à leur drapeau lorfque dans le fort de la mêlée ils s'étoient trop écartés.

La *trompette* droite dans les armées, étoit particulierement deftinée à l'infanterie; & ceux qui fonnoient *tubicines*, étoient auffi à pié, fi ce n'eft dans quelques occafions extraordinaires où on les faifoit monter à cheval. Quand les armées étoient en préfence, les *trompettes* fonnoient la charge, c'eft-à-dire donnoient le fignal du combat. Mais de même qu'un certain fon de la *trompette* fignifioit qu'il falloit attaquer l'ennemi, par un autre fon elle faifoit entendre qu'il falloit fe retirer. Un des ufages particuliers de la *trompette* droite étoit encore de donner dans le camp les fignaux qui indiquoient aux foldats leurs différens devoirs.

C'étoit au fon de ces mêmes *trompettes* que triomphoient les dictateurs, les confuls, les préteurs & les autres généraux. Elles étoient à la tête de cette marche pompeufe, & elles faifoient retentir l'air de fanfares propres à redoubler la joie du peuple. Au refte, la *trompette* droite n'étoit pas fi particulierement deftinée à la guerre, qu'elle ne fût encore employée à quelques ufages qui n'y avoient aucun rapport. A l'imitation des Grecs, les Romains s'en fervoient dans la célébration de quelques-uns de leurs jeux facrés, & entr'autres dans celles des jeux floraux, dans la fête de la luftration & dans quelques facrifices.

On s'en fervoit auffi quelquefois dans les cérémonies lugubres, c'eft-à-dire dans la marche des pompes funebres, & tant que duroient les jeux qui fe célebroient au-tour du bucher d'un défunt pour honorer fes funérailles. Selon Servius, on ne fe fervoit de la *trompette* droite que dans les pompes funebres des gens d'un âge avancé, à la différence des jeunes gens dont la pompe n'étoit précédée que de flûtes. Cependant malgré la diftinction de ce favant grammairien, il eft conftant qu'on méloit affez fouvent le fon des flûtes à celui des *trompettes* dans les pompes funebres des Romains de tout âge & de toute qualité.

Il y a encore eu deux efpeces de *trompettes* particulieres aux Romains; le *lituus* & la *buccina*. Le *lituus* ou *trompette* courbe appartenoit à la cavalerie: ce qu'Horace, dans les deux premiers livres de fes odes, marque affez clairement, pour ne pas laiffer lieu d'en douter. Lorfque les empereurs romains étoient à l'armée, & qu'ils vouloient haranguer les foldats, ils les faifoient affembler au fon de la *trompette* courbe, felon le témoignage d'Ammien Marcellin. Comme la *trompette* droite fervoit à l'infanterie de fignal pour la charge & pour la retraite, le *lituus* fervoit au même ufage pour la cavalerie. Il étoit auffi employé dans les entrées triomphales; ce qu'il ne faut entendre néanmoins que par rapport aux compagnies de cavalerie, qui embelliffoient la marche des triomphes. L'infanterie qui marchoit à la tête de cette pompe, étoit toujours précédée de fes *tubicines* qui fonnoient de la *trompette* droite nommée proprement *tuba*.

A l'égard de l'autre efpece de *trompette* appellée *buccina*, elle étoit commune à l'infanterie comme la *trompette* droite. C'étoit encore au fon de la *buccina* que s'annonçoient dans le camp les différentes veilles de la nuit, & que la premiere fentinelle étoit relevée par la feconde, & ainfi des autres. La *buccina* étoit employée à cet ufage plutôt que la *trompette* droite & que la courbe, à caufe que le fon de la *buccina* étoit plus aigu, & fe faifoit entendre plus diftinctement & de plus loin.

Du tems de Vegece, qui vivoit fous Valentinien le jeune, les Romains fe fervirent d'une quatrieme forte de *trompette*; ce fut de la corne de ces bœufs fauvages, *uri*, & fréquens alors en Allemagne. Cet-

te corne garnie d'argent par son embouchure, rendoit, dit cet auteur, un son aussi distinct & aussi éclatant que celui d'aucune sorte de *trompette*.

Les modernes ont extrèmement perfectionné la méchanique des différentes *trompettes*, leur forme, l'alliage qui leur convient & la théorie de leurs sons. Morland, Cassegrain, Muller, Coniers & Haase ont recherché curieusement la meilleure fabrique des *trompettes*, & le dernier a donné sur ce sujet un petit livre intitulé, *de tubis stentoriis, eorumque forma & structura*. (*D. J.*)

TROMPETTE HARMONIEUSE, (*Luther.*) c'est un instrument harmonieux, qui imite le son de la *trompette*, & qui lui ressemble, hormis qu'il est plus long, & qu'il a plus de branches. Il s'appelle ordinairement *sacquebutte*, *Voyez* SACQUEBUTTE, & *la fig.* 14. *Pl. VII. de la Lutherie*.

TROMPETTE MARINE, (*Luther.*) est un instrument de musique composé de trois tables, qui forment son corps triangulaire; elle a un manche fort long, & une seule corde de boyau fort grosse, montée sur un chevalet, qui est ferme d'un côté sur un de ses piés, & tremblotant de l'autre côté, sur un pié qui n'est point attaché à la table. On la touche d'une main avec un archet, & de l'autre on presse la corde sur le manche avec le pouce: c'est ce tremblement du chevalet qui lui fait imiter le son de la *trompette*; ce qu'elle fait si parfaitement, qu'il n'y a presque pas moyen de la distinguer de la *trompette* ordinaire, & c'est ce qui lui a fait donner ce nom, quoique d'ailleurs ce soit une espece de monocorde. *Voyez la fig.* 10. *Pl. II. de Lutherie*.

La *trompette marine* a les mêmes défauts que la *trompette* militaire, en ce qu'elle ne peut exprimer que *des notes de trompette*, & qu'elle leur donne un ton trop bas ou trop haut. Voici la raison que M. Roberts en donne, après avoir fait la remarque des deux cordes qui sont à l'unisson, & dont l'une ne peut être ébranlée, sans que l'autre ne s'ébranle en même tems, il dit que les impulsions que l'air reçoit de l'ébranlement d'une corde, se communiquent à une autre corde qui se trouve disposée à recevoir les mêmes vibrations.

A quoi on peut ajouter qu'une corde s'ébranle, non-seulement par l'impulsion d'un unisson, mais aussi par celle d'une octave ou douzieme, n'y ayant point de contrariété dans les mouvemens, pour se nuire les uns aux autres. *Voyez* CORDE, UNISSON.

D'ailleurs en jouant de la *trompette marine*, on n'appuie pas ferme sur la corde, comme dans les autres instrumens, mais on ne fait que la toucher légérement du pouce.

Enfin la partie supérieure de la corde concourt avec la partie inférieure pour former le son: d'où il faut conclure que la *trompette marine* ne rend point un son musical, que lorsque la touche sur la partie supérieure de la corde forme une partie aliquote, ou intégrante de la note; de sorte que le concours de la partie inférieure de la corde acheve de former le son parfait, ou la note entiere. Autrement les vibrations des parties s'entrechoquent & forment un son qui est proportionné à leur mouvement, & qui met la confusion dans toute leur harmonie: ce sont donc ces parties aliquotes qui, selon M. Roberts, sont les véritables touches, qui forment les notes de *trompettes*.

TROMPETTE PARLANTE, (*Acoust.*) est un tube de la longueur de six à quinze piés, tout droit, & fait de fer blanc, avec un pavillon fort large: son bocal est assez large pour recevoir les deux levres d'une personne. Lorsqu'on y applique la bouche & qu'on y parle dedans, la voix se porte très-loin, & on se fait entendre distinctement à la distance d'un mille ou de mille pas: on s'en sert beaucoup sur mer.

On dit que l'invention en est moderne, & on l'attribue communément au chevalier Samuël Morland anglois, qui lui a donné le nom de *trompette stentorophonique*. Mais il semble que le P. Kircher reclame à plus juste titre l'invention de cet instrument, puisqu'il est constant qu'il donna la figure de la *trompette parlante*, avant que le chevalier Morland en eût conçu l'idée, *Voyez* PORTE-VOIX.

Kircher dans sa *Phonurgie*, dit qu'il avoit inventé il y avoit 24 ans, & publié dans sa *Musurgie*, la même *trompette* qu'en dernier lieu on a fait passer en Angleterre pour une invention nouvelle. Il ajoute que Jacobus Albanus Ghibbisius, & le P. Eschinardus lui attribuent cette invention, & que G. Schotus lui rend témoignage que dans le college Romain il avoit cet instrument dans sa chambre, & qu'il s'en servoit pour appeller le portier, & pour en recevoir reponse.

Lorsque l'on fait attention au fameux porte-voix dont Alexandre le Grand se servoit pour parler à son armée, & que l'on pouvoit entendre distinctement à cent stades (huit stades font un mille d'Angleterre, qui fait un tiers de lieue de France), il paroît un peu surprenant que les modernes prétendent à cette invention; la *trompette* stentorophonique d'Alexandre, dont on conserve une figure au Vatican, étant presque la même chose que la *trompette parlante* dont on fait usage aujourd'hui. *Chambers*.

TROMPETTE ÉCOUTANTE, est un instrument inventé par Joseph Landini, pour faire entendre une personne qui parle à une distance considerable, sans le secours d'aucune *trompette* parlante: c'est une espece de cornet, *Voyez* CORNET.

TROMPETTE, *jeu d'orgue* de la classe de ceux qu'on appelle *jeux d'anches*. Il est composé d'un tuyau d'étain *E C*, *fig.* 44. *Pl. d'Orgue*, de forme conique comme tous les autres jeux d'anche, excepté le cromorne; à l'extrémité inférieure est soudée une noix de plomb *c*, dans laquelle l'anche & sa languette sont assujetties par le moyen d'un coin de bois. *Voyez l'article* ANCHE. Un peu plus haut est un anneau de plomb *D*, soudé sur le corps du tuyau dans lequel passe la rasette *b a*, qui passe aussi dans la noix *e* du tuyau, & qui va s'appuyer sur la languette de l'anche pour fixer la longueur de la partie qui doit vibrer. La partie inférieure *D C* de la *trompette* entre dans une boite *A B* qui est d'étoffe, c'est-à-dire de plomb & d'étain fondus ensemble; savoir deux parties du premier, & une du troisieme. La *trompette* entre dans la boite, en sorte que la bague *D* vienne appuyer sur la partie supérieure qu'elle doit fermer exactement; en sorte que le vent du sommier qui passe dans la boite par l'ouverture de son pié, *B*, ne puisse trouver d'issue pour sortir qu'entre la languette & l'anche du tuyau par où il passe dans le corps de la *trompette*, ce qui la fait parler. *Voy.* pour l'explication de la formation du son dans les jeux d'anches, *l'article* ORGUE, où la facture des jeux d'anches est expliquée.

La *trompette* sonne l'unisson du huit piés ouvert, ou du clavecin, & l'octave au-dessous du prestant, sur lequel on l'accorde. *Voyez la table du rapport & de l'étendue des jeux de l'Orgue*.

TROMPETTE DE RÉCIT, *jeu d'orgue* de la classe de ceux qu'on appelle *jeux d'anches*. Le jeu qui est d'étain, sonne l'unisson des dessus & des tailles de la *trompette*, dont il ne differe qu'en ce qu'il est de plus menue taille. Quelquefois ce jeu descend jusqu'au *fa* de la clé de *fa*, ou des basses tailles de la *trompette*. Il est sur un clavier séparé, & sur le même sommier que le cornet de récit, qui est placé dans le haut de l'orgue. *Voyez la table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue*. Voyez *l'article* ORGUE & JEUX, & la *fig.* 40. *Pl. d'Orgue*, qui représente un tuyau de *trompette de récit* dans la boite.

TROMPETTE, DOUBLE TROMPETTE, *jeu d'orgue* ne differe de la *trompette* dont il sonne l'unisson, qu'en ce qu'il est de plus grosse taille, pour éviter la confusion que deux unissons de même taille font entendre dans les sons qu'ils rendent.

TROMPETTE, s. m. (*Art milit.*) c'est le cavalier qui sonne de cet instrument.

Il y a des *trompettes* dans toutes les compagnies de cavalerie, & dans toutes celles de la maison du roi & de la gendarmerie.

Les *trompettes*, dans les marches & dans les revues, marchent à la tête de l'escadron, trois ou quatre pas en avant; dans un combat, ils sont sur l'aîle ou dans les intervalles des escadrons. (*Q*)

TROMPETTES, *fêtes des*, (*Hist. jud.*) solemnité célébrée chez les anciens Hébreux & chez les Juifs modernes, mais avec quelque différence.

Elle se célébroit chez les anciens le premier jour du septieme mois de l'année sainte qui étoit le premier de l'année civile. Ce mois s'appelloit *tizri*, & répondoit à la lune de Septembre. On annonçoit le premier jour de l'année au son des trompettes. Ce jour étoit solemnel. Toute œuvre servile y étoit défendue; on y offroit un holocauste solemnel au nom de toute la nation, d'un veau, de deux béliers, de sept agneaux de l'année; avec les offrandes de farine, de vin, que l'on avoit coutume de joindre

à ces

à ces facrifices. L'Écriture ne nous apprend point la raifon de l'établiffement de cette fête. Théodoret, *quæft. XXXII. in levitic.* croit que c'étoit en mémoire du tonnerre que l'on avoit entendu fur le mont Sinaï, lorfque Dieu y donna fa loi. Les rabbins veulent que ce foit en mémoire de la délivrance d'Ifaac, à la place duquel Abraham immola un bélier.

Aujourd'hui les Juifs ont coutume ce foir-là de fe fouhaiter l'un à l'autre une bonne année, de faire meilleure chere qu'à l'ordinaire, & de fonner de la *trompette* à trente diverfes fois. Léon de Modène, *cérémon. des Juifs, part. III, c. v.* remarque qu'il y a eu autrefois difpute entre les rabbins fur le tems auquel le monde a commencé, les uns prétendant que c'étoit au printems, & les autres en automne: que ce dernier fentiment a prévalu, & que c'eft fur cela qu'eft fondée la fête des *trompettes* qui fe célebre au commencement de tizri qui répond à Septembre. Pendant cette fête qui dure les deux premiers jours du mois, le travail & les affaires font fufpendues; les Juifs tiennent par tradition que ce jour-là Dieu juge particulierement les actions de l'année précédente, & difpofe des événemens de celle où l'on va entrer. C'eft pourquoi dès les premiers jours du mois précédent, ou du moins huit jours avant la fête des *trompettes*, la plûpart vaquent aux œuvres de pénitence & de mortification; & la veille, plufieurs fe font donner trente-neuf coups de fouet, par forme de difcipline.

Le premier foir qui commence l'année & qui précede le premier jour de *tizri*, en revenant de la fynagogue. Ils fe difent l'un à l'autre: *Soyez écrit en bonne année*, & l'autre répond, *& vous auffi*. Lorfqu'ils font dans leur maifon, on fert fur la table du miel & du pain levé & tout ce qui peut faire augurer une année abondante & douce. Il y en a plufieurs qui vont le matin de ces deux fêtes vêtus de blanc à la fynagogue en figne de pureté & de pénitence. Parmi les Allemands quelques-uns portent alors l'habit qu'ils ont deftiné pour leur fépulture. On récite ce jour-là dans la fynagogue plufieurs prieres & bénédictions particulieres. On y tire folemnellement le pentateuque de l'armoire, & on y lit à cinq perfonnes le facrifice qu'on faifoit ce jour-là. Enfuite on fonne trente fois du cor, tantôt d'une maniere fort lente, & puis d'une maniere fort brufque. Ils difent que c'eft pour faire fonger au jugement de Dieu, pour intimider les pécheurs & les porter à la pénitence. Après quelques prieres, ils s'en retournent à la maifon, ils fe mettent à table, & paffent le refte du jour à entendre quelques fermons & à d'autres exercices de dévotion. Les deux jours de la fête fe paffent dans de femblables cérémonies.

Pour fe préparer à la *fête des trompettes* ou du commencement de l'année civile, plufieurs juifs fe plongent dans l'eau froide; & à-mefure qu'ils s'y plongent, ils confeffent leurs péchés, & fe frappent la poitrine. Ils s'y plongent entierement afin de paroître purs aux yeux de Dieu. Ils croient que ce jour-là Dieu affemble fon confeil ou fes anges, & qu'il ouvre fes livres pour juger tous les hommes. On ouvre felon eux trois fortes de livres: le *livre de vie* pour les juftes; le *livre de mort* pour les méchans; le *livre des hommes qui tiennent le milieu*, pour ceux qui ne font ni tout-à-fait bons ni tout-à-fait mauvais. Il y a dans les deux livres de vie & de mort deux efpeces de pages, l'une pour cette vie & l'autre pour l'éternité; car il arrive fouvent que les méchans ne font pas châtiés en cette vie felon leurs démérites; & que les juftes y font traités avec rigueur, comme s'ils avoient encouru la colere de Dieu. Cette conduite du Seigneur fait, felon eux, que l'on n'eft jamais fûr de fon état, & qu'on eft toujours dans l'incertitude fi l'on eft digne d'amour ou de haine. Pour ceux qui ne font ni tout-à-fait bons, ni tout-à-fait mauvais, ils ne font écrits nulle part, difent les Juifs; Dieu attend jufqu'au jour de l'expiation qui eft le dixieme de l'année, s'ils fe convertiront. Ce jour-là il porte contre eux fon jugement de vie ou de mort felon leur mérite. Calmet, *Dictionn. de la bible*.

TROMPILLON, f. m. (*Coupe des pierres.*) c'eft la naiffance, le milieu d'une trompe, qui eft au fommet du cône dans les coniques, & au pole de la fphere dans les fphériques. C'eft une pierre d'une feule piece qu'on eft forcé de faire ainfi pour occuper la place de plufieurs extrémités de vouffoirs en pointe, qui feroient tellement aigus, qu'on ne pourroit les tailler & les pofer fans rifque de les caffer.

On appelle auffi *trompillons* les petites trompes faites de plufieurs pieces fous les quartiers tournans de certains efcaliers.

TRON, Saint-, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans l'évêché de Liége, capitale de la Hasbaye, aux frontieres du Brabant. *Long.* 22. 53. *latit.* 50. 40. (*D. J.*)

TRONC, f. m. (*Bot.*) Le *tronc* eft la partie des plantes qui naît de la racine, & qui ordinairement foutient les feuilles, les fleurs, & les fruits; on diftingue deux fortes de *tronc* qui font la tige & le chaume.

La tige eft fimple ou compofée. La tige fimple eft celle qui fe continue fans interruption depuis le bas de la plante jufqu'au haut; elle eft denuée ou garnie de branches & de feuilles; elle s'éleve droit ou obliquement, en s'entortillant, ou en fe pliant; elle fe panche, elle retombe, ou elle rampe, ou elle pouffe des farmens; elle eft vivace, en arbriffeau, en fous-arbriffeau, ou annuelle; elle eft cylindrique, à deux angles, à trois angles *&c.* à plufieurs angles; elle eft cannelée, en gouttiere, liffe, velue, raboteufe, ou hériffée de poils.

La tige branchue pouffe des branches latérales qui montent, ou qui s'écartent; elle a de groffes branches, quantité de petits rameaux; elle porte des fupports, ou elle eft prolifique; elle a d'ailleurs tous les attributs de la tige non branchue.

La tige compofée eft celle qui fe perd en fe ramifiant; elle fe divife en deux branches; elle fe partage en deux rangs de branches, ou elle fe fous-divife.

Le chaume eft une tige fiftuleufe & garnie de feuilles, qui porte ordinairement des épis ou des panicules comme dans les graminées; le chaume eft entier, ou branchu, uniforme, articulé, écailleux, dénué ou garni de feuilles. *flor. parif. Prodr.*

Tronc, *en Anatomie*, fignifie le bufte du corps humain, à l'exclufion de la tête & des membres. *Voyez* Buste.

Tronc fe dit auffi du corps principal d'une artere ou d'une veine, à la différence de fes branches & de fes rameaux. *Voyez* Veine *&* Artere.

Ce mot fe dit particulierement de certaines parties de l'aorte & de la veine cave. *Voyez les Planches anat. Voyez auffi* Aorte *&* Veine cave.

Tronc, f. m. (*Archit.*) c'eft le fût d'une colonne, & le dé d'un piédeftal.

Tronc, (*terme d'églife.*) coffre de bois ou de fer, fixé dans un endroit de l'églife, & fermant à la clé; le haut de ce coffre eft fait en talud, ayant au milieu une fente pour recevoir les aumônes que les gens de bien donnent aux pauvres de la paroiffe. Les *troncs* furent établis en France dans les églifes au commencement du xiij. fiecle par Innocent III. afin que les fideles y puffent dépofer leurs aumônes en tout tems.

TRONCHE, f. f. (*Archit.*) groffe & courte piece de bois comme un bout de poutre, dont on peut tirer une courbe rampante pour un efcalier. (*D. J.*)

TRONCHET, *en terme d'orfevre en grofferie*, c'eft proprement le billot fur lequel fe montent les bigornes, les tas & les boules de toutes efpeces. Le *tronchet* eft percé à cet effet de trous de diverfes grandeurs. *Voyez Pl. & fig.*

Tronchet, f. m. (*terme de Tonnelier.*) forte de gros billot ordinairement élevé fur trois piés, fervant à doler & à hacher. (*D. J.*)

TRONCHON, f. m. (*Hift. nat.*) poiffon de mer, large, court, applati & fans écailles; il a le dos bleu & le ventre blanc; il reffemble au lampuga par fes nageoires, à l'exception de celle du dos, qui, au lieu de s'étendre fur toute fa longueur, ne commence que vers le milieu. *Voy.* Lampugo. Le *tronchon* a fur les côtés du corps deux traits placés l'un au-deffus de l'autre, qui s'étendent depuis la tête jufqu'à la queue; le trait fupérieur eft courbe. Rondelet, *hift. nat. des poiffons, I. part. liv. VIII. ch. xix.* *Voyez* Poisson.

TRONÇON, f. m. (*Archit.*) morceau de marbre ou de pierre, dont deux, trois ou quatre pofés de lit en joint, forment le fût d'une colonne. On appelle *colonne par tronçons*, une colonne faite de trois ou de quatre morceaux de pierre ou de marbre, différens des tambours, parce qu'ils font plus hauts que

la

la largeur du diametre de la colonne. On en fait aussi de *tronçons* de bronze, chacun d'un jet, dont les joints sont recouverts par des ceintres de feuilles. *Daviler*. (*D. J.*)

TRONÇON, s. m. (*Hydraul.*) se dit d'un tuyau de grais séparé, qui a deux piés de long, que l'on encastre avec un autre de même longueur, & que l'on joint par des nœuds de filasse & de mastic. (*K*)

TRONÇON, (*Maréchal.*) le *tronçon* de la queue n'est autre chose que les vertebres de la queue vers la croupe. On enveloppe le *tronçon* de la queue des chevaux avec un morceau de cuir qu'on appelle *trousse-queue*. *Voyez* TROUSSE-QUEUE.

TRONÇON, (*Hist. mod.*) mot dérivé du latin *truncus*; c'est une espece de bâton fort court, que portent les rois, les généraux, & les grands officiers militaires, comme la marque de leur autorité. *Voyez* BATON DE COMMANDEMENT.

TRONÇONNÉ, adj. *dans le Blason*, signifie une croix ou autre chose coupée par morceaux & démembrée, de sorte cependant que toutes les pieces conservent la forme d'une croix, quoiqu'elles soient séparées les unes des autres par un petit intervalle. *Voyez* CROIX.

TRONE, *voyez* THRONE.

TRONE, s. m. (*Comm.*) sorte de poids: c'étoit autrefois ce qu'on appelle aujourd'hui en Angleterre *troy weight* ou poids de douze onces à la livre. *Voy.* POIDS.

TONIERE, s. f. (*Artillerie.*) c'est une ouverture qu'on fait dans les batteries & attaques de places pour tirer le canon. Les *tronieres* doivent être larges de trois piés par-dedans, & distantes l'une de l'autre de vingt piés. On les ouvre dans la terre naturelle, quand on fait des batteries de pieces enterrées. Les *tronieres* & épaules doivent être faites & élevées avant que l'ennemi s'en apperçoive. Il faut que la premiere planche de l'esplanade joignant la barbe de la *troniere*, soit de neuf piés. (*D. J.*)

TRONIS, (*Géog. anc.*) petite contrée de la Phocide, au pays des Dauliens. On y voit, dit Pausanias, *l. X. c. iv.* le tombeau d'un héros que ces peuples regardent comme leur fondateur. Les uns disent que c'est Xantipe, homme de réputation à la guerre; & les autres que c'est Phocus, petit-fils de Sisyphe. Ce héros, quoiqu'il fût, étoit honoré tous les jours par des sacrifices; on faisoit couler le sang des victimes dans son tombeau par une ouverture destinée à cet usage; & les chairs de ces victimes étoient consumées par le feu. (*D. J.*)

TRONIQUÉ, adj. (*Gram.*) *voyez* TRONQUER.

TRONQUÉ, adj. (*Géom.*) on appelle pyramide *tronquée* une pyramide dont on a retranché la partie supérieure par un plan, soit parallele à la base, soit incliné d'une maniere quelconque. Il en est de même d'un cône *tronqué*.

Ce mot vient du latin *truncare* qui signifie *ôter une partie du tout*. C'est du même mot que sont dérivés *tronc*, *tronçon*, &c. *Chambers*.

Dans la *fig.* 5, n°. 2 *d'arpentage*, la partie de la pyramide quadrangulaire comprise entre les plans Bb, & de la hauteur Aa, est une pyramide tronquée.

Pour en trouver la solidité, faites usage du théorème suivant: soit B le côté donné de la plus grande base (*tab. d'Arpent. fig.* 5, n°. 2.), b le côté de la plus petite base, A la hauteur du corps *tronqué*: supposons enfin que B' & b' représentent les aires de ces deux bases, & que la hauteur totale de la pyramide $a + A = H$.

1°. Pour trouver a, dites $B - b . b :: A \frac{Ab}{B-b}$ ou $\frac{Ab}{e}$

Maintenant $B' H$ vaut le triple de la pyramide, à cause qu'une pyramide n'est que le tiers d'un prisme de même base & de même hauteur, & ba est le triple de la pyramide supérieure; ainsi $\frac{\overline{BH-ba}}{3}$ est l'expression de la solidité de la pyramide *tronquée*. Voici le théorème énoncé en langage ordinaire.

Multipliez la base inférieure par la hauteur totale; ôtez de ce produit la base supérieure multipliée par la hauteur de la pyramide supérieure que l'on a enlevée, & prenez le tiers de ce reste, vous aurez la solidité de la pyramide *tronquée*.

Vous pouvez suivre la même méthode à l'égard d'un cône *tronqué*, excepté que vous aurez un peu plus de peine à trouver les bases circulaires dont l'aire demande plus de calcul; encore ne peut-on avoir cette aire que par approximation. *Voyez* CONE. *Chambers*. (*E*)

TRONQUÉ, *en termes de Blason*, se dit des arbres coupés par les deux bouts.

TRONQUER, v. act. (*Gram.*) c'est ôter à une chose considérée comme un tout une portion qui la défigure, dépare ou rend incomplette. Un morceau de poésie *tronqué*, un passage *tronqué*, un livre *tronqué*, un arbre *tronqué*.

TRONSOND, (*Géog. mod.*) nom d'une contrée, d'un cap & d'un détroit de la Norwege.

La contrée de *Tronsond* est dans la partie septentrionale de la Norwege, au gouvernement de Wardhus. Le cap & le détroit sont aussi situés dans le même lieu; le cap est couvert de plusieurs îles, à l'occident, au nord & à l'orient. (*D. J.*)

TRONTINO LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure. Elle arrose Teramo, & se perd dans le golphe de Venise. On croit que c'est le *Juvantius* des anciens. (*D. J.*)

TROPHÆA, (*Géog. anc.*) ou *ad Tropæa*, ville d'Italie, chez les Brutiens, au voisinage du port d'Hercule. Etienne le géographe place cette ville dans la Sicile: cela vient de ce que de son tems les auteurs donnoient à cette partie d'Italie le nom de *Sicile*. Dans les actes des conciles, cette ville est simplement nommée *Tropæa*, nom qu'elle conserve encore aujourd'hui. (*D. J.*)

TROPÆA AUGUSTI, (*Géogr. anc.*) ville de la Ligurie. Ptolomée, *l. III. c. j.* la donne aux Marseillois, & la met entre le port d'Hercule & celui de Monæchus. Quelques-uns veulent que ce soit aujourd'hui Torbia ou Turbia, & d'autres Villa-Franca. (*D. J.*)

TROPÆA DRUSI, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie; selon Ptolomée, *l. II. c. ij.* Elle étoit à moitié chemin entre la Sala & le Rhin, dans l'endroit où Drusus, selon Ortelius, qui a cru mal-à-propos que cette ville étoit l'endroit dont Dion-Cassius, *l. XV.* a voulu parler sous le nom de *Trophées de Drusus*. Il n'étoit point question alors de ville dans ce lieu-là. Les Romains après leur victoire y firent un retranchement où ils éleverent un trophée des armes des vaincus, & mirent au-bas les noms de toutes les nations qui avoient eu part à la défaite. Dans la suite il put s'y former une ville, puisque Ptolomée y en marque une. (*D. J.*)

TROPAIRE, s. m. (*terme de Rubriq.*) le *tropaire*, dans l'église greque, étoit un verset qui se chantoit après les heures, & qui pour l'ordinaire étoit à l'honneur du saint dont on faisoit la fête ce jour-là. On chantoit en certains jours des canons, c'est-à-dire, des hymnes composés de trente *tropaires*, & quelquefois plus. Les *tropaires* se chantoient sur le ton des hymnes qui en faisoient la premiere partie, & leur servoient d'antienne. Antimus & Tymoclès avoient composé la plûpart des *tropaires*. *Voyez* si vous voulez, le *glossaire* de Meursius & le *trésor ecclésiastique* de Suicer. (*D. J.*)

TROPATAINE, (*Géog. anc.*) contrée d'Asie, dans le Moësie. Ptolomée, *l. VI. c. ij* l'étend depuis le pays des *Geli Margasi* jusqu'à celui des *Amariaci*. Ce mot *Tropaiène* est corrompu d'Atropatène. (*D. J.*)

TROPE, s. m (*Gram.*) ,, Les *tropes*, dit M. du
,, Marsais (*Trop. part. I. art. iv.*) sont des figures
,, par lesquelles on fait prendre à un mot une signi-
,, fication qui n'est pas precisément la signification
,, propre de ce mot... Ces figures sont appellées
,, *tropes*, du grec τρόπος, *conversio*, dont la racine est
,, τρέπω, *verto*. Elles sont ainsi appellées, parce que,
,, quand on prend un mot dans le sens figuré, on le
,, tourne, pour ainsi dire, afin de lui faire signifier
,, ce qu'il ne signifie point dans le sens propre. *Voy.*
,, SENS. *Voiles*, dans le sens propre, ne signifie point
,, *vaisseaux*, les voiles ne sont qu'une partie du vais-
,, seau: cependant *voiles* se dit quelquefois pour *vais-*
,, *seaux*. Par exemple, lorsque, parlant d'une armée
,, navale, je dis qu'elle étoit composée de cent voi-
,, les; c'est un *trope*, *voiles* est là pour *vaisseaux*:
,, que je substitue le mot de *vaisseaux* à celui de
,, *voiles*, j'exprime également ma pensée, mais il n'y
,, a plus de figure.

,, Les *tropes* sont des figures, puisque ce sont des
,, manieres de parler qui, outre la propriété de faire
,, connoître ce qu'on pense, sont encore distinguées
,, par quelque différence particuliere, qui fait qu'on
,, les

les rapporte chacune à une espece à part. *Voyez* FIGURE.

,, Il y a dans les *tropes* une modification ou différence générale qui les rend *tropes*, & qui les distingue des autres figures: elle consiste en ce qu'un mot est pris dans une signification qui n'est pas précisément sa signification propre... Par exemple, *il n'y a plus de Pyrénées*, dit Louis XIV.... lorsque son petit-fils le duc d'Anjou, depuis Philippe V. fut appellé à la couronne d'Espagne. Louis XIV. vouloit-il dire que les Pyrénées avoient été abîmées ou anéanties? nullement: personne n'entendit cette expression à la lettre & dans le sens propre; elle avoit un sens figuré.... Mais quelle espece particuliere de *trope*? Cela dépend de la maniere dont un mot s'écarte de sa signification propre pour en prendre une autre.

I. *De la subordination des* TROPES *& de leurs caracteres particuliers.* (*Ibid. part. II. art. xxj.*) ,, Quintilien dit que les Grammairiens, aussi-bien que les Philosophes, disputent beaucoup entre eux pour savoir combien il y a de différentes classes de *tropes*, combien chaque classe renferme d'especes particulieres, & enfin quel est l'ordre qu'on doit garder entre ces classes & ces especes. *Circa quem* (tropum) *inexplicabilis, & grammaticis inter ipsos & philosophis, pugna est; quæ sint genera, quæ species, quis numerus, quis cui subjiciatur. Inst. orat. lib. VIII. cap. vj.*... Mais toutes ces ces discussions sont assez inutiles dans la pratique, & il ne faut point s'amuser à des recherches qui souvent n'ont aucun objet certain ,,.

[Il me semble que cette derniere observation de M. du Marsais n'est pas assez réfléchie. Rien de plus utile dans la pratique, que d'avoir des notions bien précises de chacune des branches de l'objet qu'on embrasse; & ces notions portent sur la connoissance des idées propres & distinctives qui les caractérisent: or cette connoissance, à l'égard des *tropes*, consiste à savoir ce que Quintilien disoit n'être encore déterminé ni par les Grammairiens, ni par les Philosophes *quæ sint genera, quæ species, quis numerus, quis cui subjiciatur*; & loin d'insinuer la remarque que fait à ce sujet M. du Marsais, Quintilien auroit dû répandre la lumiere sur le systême des *tropes*, & ne pas les traiter de bagatelles inutiles pour l'institution de l'orateur, *omissis quæ mihi ad instituendum oratorem pertinent cavillationibus*. Une chose singuliere & digne de remarque, c'est que ces deux grands hommes, après avoir en quelque sorte condamné les recherches sur l'assortiment des parties du systême des *tropes*, ne se sont pourtant pas contentés de les faire connoître en détail; ils ont cherché à les grouper sous des idées communes, & à rapprocher ces groupes en les liant par des idées plus générales: témoignage involontaire, mais certain, que l'esprit de systême a pour les bonnes têtes un attrait presque irrésistible, & conséquemment qu'il n'est pas sans utilité. Voici donc comment continue le grammairien philosophe. *Ibid.*]

,, Toutes les fois qu'il y a de la différence dans le rapport naturel qui donne lieu à la signification empruntée, on peut dire que l'expression qui est fondée sur ce rapport appartient à un *trope* particulier.

,, C'est le rapport de ressemblance qui est le fondement de la catachrèse & de la métaphore; on dit au propre *une feuille d'arbre*, & par catachrèse *une feuille de papier*, parce qu'une feuille de papier est à-peu-près aussi mince qu'une feuille d'arbre. La catachrèse est la premiere espece de métaphore ,,. [Cependant M. du Marsais, en traitant de la catachrèse, *part. I. art. j.* dit que la *langue*, qui est le principal organe de la parole, a donné son nom par métonymie au mot générique dont on se sert pour marquer les idiomes, le langage des différentes nations, *langue latine*, *langue françoise*; & il donne cet usage du mot *langue*, comme un exemple de la catachrèse. Voilà donc une catachrèse qui n'est point une espece de métaphore, mais une métonymie. Cette confusion des termes prouve mieux que toute autre chose la nécessité de bien établir le systême des *tropes*.] ,, On a recours à la catachrèse par nécessité, quand on ne trouve point de mot propre pour exprimer ce qu'on veut dire ,,. [Voilà, si je ne me trompe, le véritable caractere distinctif de la catachrèse: une métaphore, une métonymie, une synecdoque, *&c.* devient catachrèse, quand elle est employée par nécessité pour tenir lieu d'un mot propre qui manque dans la langue. D'où je conclus que la catachrèse est moins un *trope* particulier, qu'un aspect sous lequel tout autre *trope* peut être envisagé.] ,, Les autres especes de métaphores se font par d'autres mouvemens de l'imagination, qui ont toujours la ressemblance pour fondement.

,, L'ironie au contraire est fondée sur un rapport d'opposition, de contrariété, de différence, &, pour ainsi dire, sur le contraste qu'il y a ou que nous imaginons entre un objet & un autre; c'est ainsi que Boileau a dit (*sat. ix.*) *Quinault est un Virgile*. [Il me semble avoir prouvé, *article* IRONIE, que cette figure n'est point un *trope*, mais une figure de pensée.]

,, La métonymie & la synecdoque, aussi-bien que les figures qui ne sont que des especes de l'une ou de l'autre, sont fondées sur quelqu'autre sorte de rapport, qui n'est ni un rapport de ressemblance, ni un rapport du contraire. Tel est, par exemple, le rapport de la cause à l'effet; ainsi dans la métonymie & dans la synecdoque, les objets ne sont considérés ni comme semblables ni comme contraires; on les regarde seulement comme ayant entr'eux quelque relation, quelque liaison, quelque sorte d'union: mais il y a cette différence, que, dans la métonymie, l'union n'empêche pas qu'une chose ne subsiste indépendamment d'une autre; au lieu que, dans la synecdoque, les objets dont l'un est dit pour l'autre ont une liaison plus dépendante; l'un est compris sous le nom de l'autre; ils forment un ensemble, un tout.... ,,

[Je crois que voilà les principaux caracteres généraux auxquels on peut rapporter les *tropes*. Les uns sont fondés sur une sorte de similitude: c'est la métaphore, quand la figure ne tombe que sur un mot ou deux; & l'allégorie, quand elle regne dans toute l'étendue du discours. Les autres sont fondés sur un rapport de correspondance: c'est la métonymie, à laquelle il faut encore rapporter ce que l'on désigne par la dénomination superflue de métalepse. Les autres enfin sont fondés sur un rapport de connexion: c'est la synecdoque avec ses dépendances; & l'antonomase n'en est qu'une espece, désignée en pure perte par une dénomination différente.

Qu'on y prenne garde; tout ce qui est véritablement *trope* est compris sous l'une de ces trois idées générales; ce qui ne peut pas y entrer n'est point *trope*, comme la périphrase, l'euphémisme, l'allusion, la litote, l'hyperbole, l'hypotypose, *&c.* J'ai dit ailleurs à quoi se réduisoit l'hypallage, & ce qu'il faut penser de la syllepse.

La métaphore, la métonymie, la synecdoque, gardent ces noms généraux, quand elles ne sont dans le discours que par ornement ou par énergie; elles sont toutes les trois du domaine de la catachrèse, quand la disette de la langue s'en fait une ressource inévitable: mais, sous cet aspect, la catachrèse doit être placée à côté de l'onomatopée; & ce sont deux principes d'étymologie, peut-être les deux sources qui ont fourni le plus de mots aux langues: ni l'un ni l'autre ne sont des *tropes*.]

II. *De l'utilité des* TROPES. C'est M. du Marsais qui va parler. *Part. I. art. vij.* §. 2.

1°. ,, Un des plus fréquens usages des *tropes*, c'est de réveiller une idée principale, par le moyen de quelque idée accessoire: c'est ainsi qu'on dit, *cent voiles* pour *cent vaisseaux*, *cent feux* pour *cent maisons*, *il aime la bouteille* pour *il aime le vin*, *le fer* pour *l'épée*, *la plume* ou *le style* pour *la maniere d'écrire*; *&c.*

2°. ,, Les *tropes* donnent plus d'énergie à nos expressions. Quand nous sommes vivement frappés de quelque pensée, nous nous exprimons rarement avec simplicité; l'objet qui nous occupe se présente à nous avec les idées accessoires qui l'accompagnent; nous prononçons les noms de ces images qui nous frappent: ainsi nous avons naturellement recours aux *tropes*, d'où il arrive que nous faisons mieux sentir aux autres ce que nous sentons nous-mêmes. De-là viennent ces façons de parler, *il est enflammé de colere*, *il est tombé dans une erreur grossiere*, *flétrir la réputation*, *s'enivrer de plaisir*, *&c.*

[Les *tropes*, dit le P. Lamy (*rhét. liv. II. ch. vj.*) font une peinture sensible de la chose dont on parle. Quand on appelle un grand capitaine *un*

fou-

foudre de guerre, l'image du foudre représente sensiblement la force avec laquelle ce capitaine subjugue des provinces entieres, la vîtesse de ses conquêtes & le bruit de sa réputation & de ses armes. Les hommes, pour l'ordinaire, ne sont capables de comprendre que les choses qui entrent dans l'esprit par les sens: pour leur faire concevoir ce qui est spirituel, il se faut servir de comparaisons sensibles, qui sont agréables, parce qu'elles soulagent l'esprit, & l'exemptent de l'application qu'il faut avoir pour découvrir ce qui ne tombe pas sous les sens. C'est pourquoi les expressions métaphoriques prises des choses sensibles, sont très-fréquentes dans les saintes Ecritures. Lorsque les prophetes parlent de Dieu, ils se servent continuellement de métaphores tirées de choses exposées à nos sens. . . . ils donnent à Dieu des bras, des mains, des yeux; ils l'arment de traits, de carreaux, de foudres; pour faire comprendre au peuple sa puissance invincible & spirituelle, par des choses sensibles & corporelles. S. Augustin dit pour cette raison. . . . *Sapientia Dei, quæ cum infantia nostra parabolis & similitudinibus quodammodo ludere non dedignata est, prophetas voluit humano more de divinis loqui; ut hebetes hominum animi divina & cælestia, terrestrium similitudine, intelligerent.*]

3°. ,, Les *tropes* ornent le discours. M. Fléchier ,, voulant parler de l'instruction qui disposa M. le ,, duc de Montausier à faire abjuration de l'hérésie, ,, au lieu de dire simplement qu'il se fit instruire, ,, les ministres de J. C. lui apprirent les dogmes de ,, la religion catholique, & lui découvrirent les erreurs de l'hérésie, s'exprime en ces termes: *tombez, tombez, voiles importans qui lui couvrez la ,, vérité de nos mysteres: & vous, prêtres de J. C. ,, prenez le glaive de la parole, & coupez sagement ,, jusqu'aux racines de l'erreur, que la naissance & ,, l'éducation avoient fait croître dans son ame. Mais ,, par combien de liens étoit-il retenu?*

,, Outre l'apostrophe, figure de pensée, qui se ,, trouve dans ces paroles, le *tropes* en font le principal ornement; *tombez voiles, couvrez, prenez le ,, glaive, coupez jusqu'aux racines, croître, liens, ,, retenu*, toutes ces expressions sont autant de *tropes* qui forment des images, dont l'imagination est ,, agréablement occupée.

[Par le moyen des *tropes*, dit encore le P. Lamy (*loc. cit.*) on peut diversifier le discours. Parlant long-tems sur un même sujet, pour ne pas ennuyer par une répétition trop fréquente des mêmes mots, il est bon d'emprunter les noms des choses qui ont de la liaison avec celles qu'on traite, & de les signifier ainsi par des *tropes* qui fournissent le moyen de dire une même chose en mille manieres différentes. La plûpart de ce qu'on appelle *expressions choisies, tours élégans*, ne sont que des métaphores, des *tropes*, mais si naturels & si clairs, que les mots propres ne le seroient pas davantage. Aussi notre langue, qui aime la clarté & la naïveté, donne toute liberté de s'en servir; & on y est tellement accoutumé, qu'à peine les distingue-t-on des expressions propres, comme il paroît dans celles-ci qu'on donne pour des expressions choisies: *Il faut que la complaisance ôte à la sévérité ce qu'elle a d'amer, & que la sévérité donne quelque chose de piquant à la complaisance*, &c. *La sagesse la plus austere ne tient pas long-tems contre les grandes largesses, & les ames vénales se laissent éblouir par l'éclat de l'or.* . . . Ces métaphores sont un grand ornement dans le discours.]

4°. ,, Les *tropes* rendent le discours plus noble; ,, les idées communes, auxquelles nous sommes accoutumés, n'excitent point en nous ce sentiment ,, d'admiration & de surprise qui éleve l'ame: en ces ,, occasions on a recours aux idées accessoires, qui ,, prêtent, pour ainsi dire, des habits plus nobles à ,, ces idées communes. *Tous les hommes meurent également*; voilà une pensée commune: Horace a dit ,, (1. *od.* 4.): *Pallida mors æquo pulsat pede pauperum tabernas regumque turres.* On fait la paraphrase simple & naturelle que Malherbe a fait de ,, ces vers:

,, *La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles;*
,, *On a beau la prier.*
,, *La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles*
,, *Et nous laisse crier.*
,, *Le pauvre en sa cabane, où le chaume le couvre,*
,, *Est sujet à ses lois;*
,, *Et la garde qui veille aux barrieres du louvre,*
,, *N'en défend pas nos rois.*

,, Au lieu de dire que c'est un phénicien qui *a inventé les caracteres de l'Ecriture*, ce qui seroit une ,, expression trop simple pour la poésie, Brébeuf a dit: ,, *Pharsale, l. III.*

,, *C'est de lui que nous vient cet art ingénieux,*
,, *De peindre la parole & de parler aux yeux,*
,, *Et par les traits divers des figures tracées*
,, *Donner de la couleur & du corps aux pensées.*
,,

[Ces quatre vers sont fort estimés; dit M. le cardinal de Bernis; (*disc.* à la tête de ses *poésies diverses.*) cependant, ajoute M. l'abbé Fromant (*suppl.* de la *gramm. gén. part.* II. *ch.* j.) le troisieme est très-foible, & les regles exactes de la langue ne sont pas observées dans le quatrieme: il faudroit dire, *& donne de la couleur*, & non pas *donner*. Cette correction est très-exacte; & l'on auroit encore pû censurer dans le troisieme vers, *les traits divers des figures*, ainsi qu'on le trouve dans la plûpart des leçons de ce passage: j'ai sous les yeux une édition de la Pharsale, faite à Rouen en 1663, qui porte, comme je l'ai déja transcrit, *par les traits divers des figures*; ce que je crois plus régulier. Cependant M. l'abbé d'Olivet a conservé *de* dans la correction qu'il a faite des deux derniers vers, en cette maniere.

Qui par les traits divers de figures tracées,
Donne de la couleur & du corps aux pensées.

Lucain avoit ennobli à sa maniere la pensée simple dont il s'agit, & l'avoit fait avec encore plus de précision: *lib. III.* 220.

Phœnices primi, famæ si creditur, ausi
Mansuram rudibus vocem signare figuris.

5°. ,, Les *tropes* sont d'un grand usage pour déguiser les idées dures, desagréables, tristes, ou ,, contraires à la modestie ,,.

6°. ,, Enfin les *tropes* enrichissent une langue, en ,, multipliant l'usage d'un même mot; ils donnent ,, à un mot une signification nouvelle, soit parce ,, qu'on l'unit avec d'autres mots auxquels souvent ,, il ne se peut joindre dans le sens propre, soit parce qu'on s'en sert par extension & par ressemblance, pour suppléer aux termes qui manquent dans ,, la langue ,,. [On peut donc dire des *tropes* en général, ce que dit Quintilien de la métaphore en particulier: (*Inst.* VIII. vj. *Copiam quoque sermonis auget, permutando aut mutuando quod non habet: quodque difficillimum est, præstat ne ulli rei nomen deesse videatur*].

,, Mais il ne faut pas croire avec quelques savans, ,, (M. Rollin, *traité des études*, *tom.* II. *pag.* 426. ,, Cicéron, *de oratore*, n°. 155. *alit.* xxxviij. Vossius, *Inst. orat. lib.* IV. *cap.* vj. *n.* 14.) que les ,, *tropes* n'aient *d'abord été inventés que par nécessité, ,, à cause du défaut & de la disette des mots propres*, ,, & qu'ils aient *contribué depuis à la beauté & à l'ornement du discours, de même à peu-près que les vêtemens ont été employés dans le commencement pour ,, couvrir le corps & le défendre contre le froid, & ensuite ont servi à l'embellir & à l'orner*. Je ne crois ,, pas qu'il y ait un assez grand nombre de mots qui ,, suppléent à ceux qui manquent, pour pouvoir dire ,, que tel ait été le premier & le principal usage des ,, *tropes*. D'ailleurs ce n'est point là, ce me semble, ,, la marche, pour ainsi dire, de la nature; l'imagination a trop de part dans le langage & dans la ,, conduite des hommes, pour avoir été précédée en ,, ce point par la nécessité.

Je pense bien autrement que M. du Marsais à cet égard; *ce n'est point là*, dit-il, *la marche de la nature*: c'est elle même; la nécessité est la mere des arts, & elle les a tous précédés. Il n'y a pas, dit-on, un assez grand nombre de mots qui suppléent à ceux qui manquent, pour pouvoir dire que le premier & le principal usage des *tropes* ait été de completter la nomenclature des langues. Cette assertion est hasardée, ou bien l'auteur n'entendoit pas assez ce qu'il faut entendre ici par la disette des mots propres.

Rien ne peut, dit Loke, nous approcher mieux de l'origine de toutes nos notions & connoissances, que d'observer combien les mots dont nous nous servons dépendent des idées sensibles, & comment ceux qu'on emploie pour signifier des actions & des notions tout-à-fait éloignées des sens, tirent leur origine de

ces

ces mêmes idées ſenſibles, d'où ils ſont transférés à des ſignifications plus abſtruſes pour exprimer des idées qui ne tombent point ſous les ſens. Ainſi les mots ſuivans, *imaginer*, *comprendre*, *s'attacher*, *concevoir*, &c. ſont tous empruntés des opérations des choſes ſenſibles, & appliqués à certains modes de penſer. Le mot *eſprit*, dans ſa premiere ſignification, c'eſt le *ſouffle*; celui d'*ange* ſignifie *meſſager*; & je ne doute point que ſi nous pouvions conduire tous les mots juſqu'à leur ſource, nous ne trouvaſſions que, dans toutes les langues, les mots qu'on emploie pour ſignifier des choſes qui ne tombent pas ſous les ſens, ont tiré leur premiere origine d'idées ſenſibles.

Aux exemples cités par M. Loke, M. le préſident de Broſſes en ajoute une infinité d'autres, qui marquent encore plus préciſément comment les hommes ſe forment des termes abſtraits ſur des idées particulieres, & donnent aux êtres moraux des noms tirés des objets phyſiques: ce qui ſuppoſant analogie & comparaiſon entre les objets des deux genres, démontre l'ancienneté & la néceſſité des *tropes* dans la nomenclature des langues.

,, En langue latine, dit ce ſavant magiſtrat, *calamitas* & *ærumna* ſignifient un *malheur*, une *infortune*: mais dans ſon origine, le premier a ſignifié la *diſette des grains*, & le ſecond, la *diſette de l'argent*. *Calamitas*, de *calamus*, grêle, tempête qui rompt les tiges du blé. *Ærumna*, de *æs*, *æris*. Nous appellons en françois, *terre en chaume*, une terre qui n'eſt point enſemencée, qu'on laiſſe repoſer, & dans laquelle, après qu'on a coupé l'épi, il ne reſte plus que le tuyau (*calamus*) attaché à ſa racine: de-là vient qu'on a dit *chommer* une fête, pour la célébrer, ne pas travailler ce jour-là, ſe repoſer; ,, (*chaumer* un champ, veut dire en arracher le chaume, & c'eſt pour différencier ces deux ſens, que l'on écrit *chommer* une fête.) ,, de-là vient le mot *calme* pour *repos*, *tranquillité*; mais combien la ſignification du mot *calme* n'eſt-elle pas différente du mot *calamité*, & quel étrange chemin n'ont pas fait ici les expreſſions & les idées des hommes!

,, En la même langue *incolumis*, ſain & ſauf, (*qui eſt ſine columna*); expreſſion tirée de la comparaiſon d'un bâtiment qui, étant en bon état, n'a pas beſoin d'étaie.

,, *Diviſer* (*dividere*), vient de la racine celtique *dirv* (riviere): le terme relatif *diviſer* a été formé ſur un objet phyſique, à la vue des rivieres qui ſéparoient naturellement les terres: de même de *rivales*, qui ſe dit dans le ſens propre, des beſtiaux qui s'abreuvent à une même riviere, ou à un même gué, on en fait au figuré *rivaux*, *rivalité*, pour ſignifier la jalouſie entre pluſieurs prétendans à une même choſe.

,, *Conſidérer*, c'eſt regarder un aſtre; de *ſidus*, *ſideris*. *Refléchir*, c'eſt plier en deux, comme ſi l'on plioit les penſées les unes ſur les autres, pour les raſſembler & les combiner. *Remarquer*, c'eſt diſtinguer un objet, le particulariſer, le circonſcrire en le ſéparant des autres, de la racine allemande *mark* (borne, confin, limite) ,,.

J'omets, pour abréger, quantité d'autres exemples cités par le même académicien, & j'en viens à une obſervation qu'il établit lui-même ſur ces exemples. ,, Remarquez en général, dit-il, qu'il n'eſt pas poſſible, dans aucune langue, de citer aucun terme moral dont la racine ne ſoit phyſique. J'appelle *termes phyſiques* les noms de tous les individus qui exiſtent réellement dans la nature: j'appelle *termes moraux* les noms des choſes qui, n'ayant pas une exiſtence réelle & ſenſible dans la nature, n'exiſtent que par l'entendement humain qui en a produit les archétypes ou originaux. Peut-être pourroit-on dire à la rigueur, que les mots *pli* & *marque* ne ſont pas des noms de ſubſtance phyſique & réelle, mais de mode & de relation; mais il ne faut pas preſſer ceci ſelon une métaphyſique trop rigoureuſe: les qualités & les ſubſtances réelles peuvent bien être rangées ici dans la claſſe du phyſique, à laquelle elles appartiennent bien plus qu'à celle des purs êtres moraux.

,, Citons encore un exemple tiré de la racine *ſidus*, propre à montrer que les termes qui n'appartiennent qu'au ſentiment de l'ame, ſont tous tirés des objets corporels; c'eſt le mot *deſir*, ſyncopé du latin *deſiderium*, qui, ſignifiant dans cette langue plus encore le regret de la perte que le ſouhait de la poſſeſſion, s'eſt particulierement étendu dans la nōtre au dernier ſentiment de l'ame: la particule privative *de* précédant le verbe *ſiderare*, nous montre que *deſiderare*, dans ſa ſignification purement littérale, ne vouloit dire autre choſe qu'*être privé* de la vue des aſtres ou du ſoleil; le terme qui exprimoit la perte d'une choſe ſi ſouhaitable, pour l'homme, s'eſt généraliſé [par une ſynecdoque de la partie pour le tout], pour tous les ſentimens de regret; & enſuite [par une autre ſynecdoque de l'eſpece pour le genre] pour tous les ſentimens de deſir qui ſont encore plus généraux: car le regret n'eſt que le ſouhait de ce que l'on a perdu; & le deſir regarde auſſi-bien ce que l'on voudroit obtenir, que ce que l'on ne poſſede plus. Ces deux exemples ſont d'autant plus frappans que les deux expreſſions *conſiderare* & *deſiderare* n'ayant rien de commun dans l'idée qu'ils préſentent, ni dans l'affection de l'ame, & ſe trouvant chacun précédé d'une particule qui les caractériſe, on ne pourroit les tirer ainſi tous deux de *ſiderare*, ſi le dévéloppement de l'opération de l'eſprit, dans la formation des mots, n'avoit été tel qu'on vient de le décrire ,,.

Il ſeroit aiſé de multiplier ces exemples en très-grand nombre: [& j'en ſupprime effectivement une quantité conſidérable dont M. le préſident de Broſſes a enrichi ſes mémoires] ,, ceux-ci doivent ſuffire aux perſonnes intelligentes pour les mettre ſur les voies de la maniere dont procede la formation de ces ſortes de termes qui expriment des idées relatives ou intellectuelles. Pour leur démontrer qu'il n'y en a point de cette eſpece qui ne viennent d'une image d'un objet extérieur, phyſique & ſenſible; c'eſt qu'étant difficile de démêler le fil de ces ſortes de dérivations, où ſouvent la racine n'eſt plus connue, où l'opération de l'homme eſt toujours vague, arbitraire, & fort compliquée; on doit, en bonne logique, juger des choſes que l'on ne peut connoître, par celles de même eſpece qui ſont ſi bien connues, en les ramenant à un principe dont l'évidence ſe fait appercevoir par-tout où la vue peut s'étendre. Quelque langue que l'on veuille parcourir, on y trouvera dans la formation de leurs mots, le même procedé dont je viens de donner des exemples pris de la langue françoiſe ,,.

Qu'eſt-ce autre choſe que des *tropes* & des métaphores continuelles, qui favoriſent cette formation des termes intellectuels? la comparaiſon & la ſimilitude y ſont ſenſibles: or il eſt conſtant que les hommes ont eu beſoin de très-bonne heure de cette eſpece de termes; & il n'y a preſque pas à douter que l'expédient de les prendre par analogie dans l'ordre phyſique, ne ſoit auſſi ancien & ne vienne de la même ſource que le langage même. *Voyez* LANGUE. Nous pouvons donc croire que les *tropes* doivent leur premiere origine à la néceſſité, & que ce que dit Quintilien de la métaphore, eſt vrai de tous les *tropes* ſavoir que *præſtat ne ulli rei nomen deeſſe videatur*.

,, La vivacité avec laquelle nous reſſentons ce que nous voulons exprimer, dit avec raiſon M. du Marſais (*loc. cit.*), excite en nous ces images; nous en ſommes occupés les premiers, & nous nous en ſervons enſuite pour mettre en quelque ſorte devant les yeux des autres, ce que nous voulons leur faire entendre.... les rhéteurs ont enſuite remarqué que telle expreſſion étoit plus noble, telle autre plus énergique, celle-là plus agréable, celle-ci moins dure; en un mot ils ont fait leurs obſervations ſur le langage des hommes ,, [& l'art s'eſt établi ſur les procedés néceſſaires de la nature: les différens degrés de ſuccès des moyens ſuggérés par le beſoin, ont ſervi de fondement aux regles fixées enſuite par l'art, pour ajouter l'agréable à l'utile]

,, Pour faire voir que l'on *ſubſtitue quelquefois des termes figurés à la place des mots propres qui manquent*, ce qui eſt très-véritable, Cicéron, *de oratore*, *lib. III. n.* 155. *aliter xxxviij*. Quintilien, *Inſtit. VIII. vj.* & M. Rollin, *tom. II. pag.* 246. qui penſe & qui parle comme ces grands hommes, diſent que c'eſt *par emprunt & par métaphore qu'on a appellé* gemma *le bourgeon de la vigne*, *parce*, diſent-ils, *qu'il n'y avoit point de mot propre pour l'exprimer*. Mais ſi nous en croyons les étymologiſtes, *gemma* eſt le mot propre pour ſignifier le *bourgeon de la vigne*, & ç'a été enſuite par figure que

„ les Latins ont donné ce nom aux perles, & aux „ pierres précieuses. Gemma *est id quod in arboribus tumescit cum parere incipiunt, à geno, id est, gigno: hinc margarita & deinceps omnis lapis pretiosus dicitur* gemma.... *quod habet quoque Perottus, cujus hæc sunt verba*: „ *lapillos gemmas vocavere à similitudine* gemmarum *quas in vitibus sive arboribus cernimus*; gemmæ *enim propriè sunt pupuli quos primò vites emittunt; &* gemmare *vites dicuntur, dum* gemmas *emittunt* (Martinii, *lexic. voce* gemma). „ gemma *oculus vitis propriè.* 2. gemma *deinde generale nomen est lapidum pretiosorum* (Bas. Fabri, thesaur. voce *gemma*). En effet, „ c'est toujours le plus commun & le plus connu qui „ est le propre, & qui se prête ensuite au sens figuré. Les laboureurs du pays latin connoissoient les „ bourgeons des vignes & des arbres, & leur avoient „ donné un nom avant que d'avoir vu des perles & „ des pierres précieuses; mais comme on donna ensuite par figure & par imitation ce même nom aux „ perles & aux pierres précieuses, & qu'apparemment „ Cicéron, Quintilien, & M. Rollin ont vu plus de „ perles que de bourgeons de vignes, ils ont cru que „ le nom de ce qui leur étoit plus connu, étoit le „ nom propre, & que le figuré étoit celui de ce qu'ils connoissoient moins „.

III. *De la maniere de faire usage des tropes*. C'est particulierement dans les *tropes*, dit le p. Lamy, (*rhét. l. II. c. iv.*) que consistent les richesses du langage; aussi comme le mauvais usage des grandes richesses cause le déreglement des états, le mauvais usage des *tropes* est la source de quantité de fautes que l'on commet dans le discours: c'est pourquoi il est important de le bien regler, & pour cela les *tropes* doivent surtout avoir deux qualités; en premier lieu, qu'ils soient clairs, & fassent entendre ce qu'on veut dire, puisque l'on ne s'en sert que pour rendre le discours plus expressif: la seconde qualité, c'est qu'ils soient proportionnés à l'idée qu'ils doivent réveiller.

I. Trois choses empêchent les *tropes* d'être clairs. 1°. S'ils sont tirés de trop loin, & pris de choses qui ne donnent pas occasion à l'ame de penser d'abord à ce qu'il faut qu'elle se représente pour découvrir la pensée de celui qui parle. Pour éviter ce défaut, on doit tirer les métaphores & autres *tropes* de choses sensibles & qui soient sous les yeux, dont l'image par conséquent se présente d'elle-même sans qu'on le cherche. La sagesse divine, qui s'accommode à la capacité des hommes, nous donne, dans les saintes Ecritures, un exemple du soin qu'on doit avoir de se servir des choses connues à ceux qu'on instruit, lorsqu'il est question de leur faire comprendre quelque chose de difficile. Ceux qui ont l'esprit petit, & qui cependant osent critiquer l'Ecriture, y condamnent les métaphores & les allégories qui y sont prises des champs, des pâturages, des brebis, des chaudieres; ils ne prennent pas garde que les Israëlites étoient tous bergers, & qu'ainsi il n'y avoit rien qui leur fût plus connu que le ménage de la campagne. Les prêtres, à qui l'Ecriture s'adressoit particulierement, étoient perpétuellement occupés à tuer des bêtes dans le temple, à les écorcher, & à les faire cuire dans les grandes cuisines qui étoient autour du temple. Les écrivains sacrés ne pouvoient donc pas choisir des choses dont les images se présentassent plus facilement à l'esprit des Israëlites.

2°. L'idée du *trope* doit être tellement liée avec celle du mot propre, qu'elles se suivent, & qu'en excitant l'une des deux, l'autre soit renouvellée. Le défaut de cette liaison est la seconde chose qui rend les *tropes* obscurs.

3°. L'usage trop fréquent des *tropes* est une autre cause d'obscurité. Les *tropes* les plus clairs ne signifient les choses qu'indirectement; l'idée naturelle de ce que l'on n'exprime que sous le voile des *tropes*, ne se présente à l'esprit qu'après quelques réflexions; on s'ennuie de toutes ces réflexions, & de la peine de deviner toujours les pensées de celui qui parle. On ne condamne pourtant ici que le trop fréquent usage des *tropes* extraordinaires: il y en a qui ne sont pas moins usités que les termes naturels; & ils ne peuvent jamais obscurcir le discours.

II. Si je veux donner l'idée d'un rocher dont la hauteur est extraordinaire, ces termes *grand*, *haut*, *élevé*, qui se disent des rochers d'une hauteur commune, n'en feront qu'une peinture imparfaite; mais si je dis que ce rocher *semble menacer le ciel*, l'idée du *ciel*, qui est la chose la plus élevée de toute la nature, l'idée de ce mot *menacer*, qui convient à un homme qui est au-dessus des autres, forment l'idée de la hauteur extraordinaire que je ne pouvois exprimer d'une autre maniere; mais l'image auroit été excessive, si je ne disois que le rocher *semble* menacer le ciel: & c'est ainsi qu'il faut prendre garde qu'il y ait toujours quelque proportion entre l'idée naturelle du *trope* & celle que l'on veut rendre sensible.

„ Il n'y a rien de plus ridicule en tout genre, dit „ M. du Marsais, *Trop. part. I. art.* 7. §. 3. que „ l'affectation & le défaut de convenance. Moliere, „ dans ses *précieuses*, nous fournit un grand nombre „ d'exemples de ces expressions recherchées & déplacées. La convenance demande qu'on dise simplement à un laquais, *donnez des siéges*, sans aller chercher le détour de lui dire, *voiturez-nous ici les commodités de la conversation*, (*sc. ix.*) De plus, les idées accessoires ne jouent point, si j'ose „ parler ainsi, dans le langage des *précieuses* de Moliere, ou ne jouent point comme elles jouent dans „ l'imagination d'un homme sensé, [parce que les „ idées comparées n'ont entr'elles aucune liaison naturelle]: *le conseiller des graces* (*sc. vj.*) pour „ dire, *le miroir*; *contentez l'envie qu'a ce fauteuil* „ *de vous embrasser* (*sc. ix.*) pour dire, *asseyez-vous*.

„ Toutes ces expressions tirées de loin & hors de „ leur place marquent une trop grande contention „ d'esprit, & font sentir toute la peine qu'on a eue „ à les rechercher: elles ne sont pas, s'il est permis „ de parler ainsi, à l'unisson du bon sens, je veux „ dire qu'elles sont trop éloignées de la maniere de „ penser de ceux qui ont l'esprit droit & juste, & „ qui sentent les convenances. Ceux qui cherchent „ trop l'ornement dans le discours, tombent souvent „ dans ce défaut sans s'en appercevoir; ils se savent bon „ gré d'une expression qui leur paroît brillante & „ qui leur a couté, & se persuadent que les autres „ doivent être aussi satisfaits qu'ils le sont eux-„ mêmes.

„ On ne doit donc se servir de *tropes* que lorsqu'ils se présentent naturellement à l'esprit; qu'ils „ sont tirés du sujet, que les idées accessoires les „ font naître, ou que les bienséances les inspirent: „ ils plaisent alors; mais il ne faut point les aller „ chercher dans la vue de plaire.

„ Il est difficile, dit ailleurs notre grammairien „ philosophe, *part. III. art.* 23. en parlant & en „ écrivant, d'apporter toujours l'attention & le discernement nécessaires pour rejetter les idées accessoires qui ne conviennent point au sujet, aux „ circonstances & aux idées principales que l'on „ met en œuvre: de-là il est arrivé dans tous les „ tems que les écrivains se sont quelquefois servis „ d'expressions figurées qui ne doivent pas être prises pour modeles.

„ Les regles ne doivent point être faites sur l'ouvrage d'aucun particulier; elles doivent être puisées dans le bon sens & dans la nature; & alors „ quiconque s'en éloigne, ne doit point être imité „ en ce point. Si l'on veut former le goût des jeunes gens, on doit leur faire remarquer les défauts „ aussi-bien que les beautés des auteurs qu'on leur „ fait lire. Il est plus facile d'admirer, j'en conviens; „ mais une critique sage, éclairée, exempte de passions & de fanatisme, est bien plus utile.

„ Ainsi l'on peut dire que chaque siecle a pu avoir „ ses critiques & son *dictionnaire néologique*. Si quelques personnes disent aujourd'hui avec raison ou „ sans fondement, (*dict. néol.*) qu'*il regne dans le* „ *langage une affectation puérile; que le style frivole & recherché passe jusqu'aux tribunaux les plus* „ *graves*: Cicéron a fait la même plainte de son tems, „ (*Orat. n.* 96. *aliter xxvij.*) *est enim quoddam etiam* „ *insigne & florens orationis, pictum & expolitum* „ *genus, in quo omnes verborum, omnes sententiarum illigantur lepores. Hoc totum e sophistarum* „ *fontibus defluxit in forum*, &c.

„ Au plus beau siecle de Rome, selon le P. Sanadon, (*Poës. d'Horace, tome II. p.* 254.) c'est-„ à-dire au siecle de Jules-César & d'Auguste, un „ auteur a dit *infantes statuas*, pour dire *des statues nouvellement faites*: un autre, que Jupiter „ *crachoit* la neige sur les Alpes; *Jupiter hibernas* „ *cana nive conspuit Alpes*. Horace se moque de „ l'un & de l'autre de ces auteurs, *II. sat. vers.* 40.

„ mais

„ mais il n'a pas été exemt lui même des fautes qu' „ il a reprochées à ses contemporains „. [Je dois „ remarquer qu'Horace ne dit pas *Jupiter*, mais „ *Furius* (qui est le nom du poëte qu'il censure) „ *hibernas canâ nive conspuit Alpes*.]

„ Quintilien, après avoir repris dans les anciens „ quelques métaphores défectueuses, dit que ceux „ qui sont instruits du bon & du mauvais usage des „ figures ne trouveront que trop d'exemples à re„ prendre: *Quorum exempla nimium frequenter re„ prehendet, qui scïverit hæc vitia*. (*Instit. viij. 6.*)

„ Au reste, les fautes qui regardent les mots, ne „ sont pas celles que l'on doit regarder avec le plus „ de soin: il est bien plus utile d'observer celles qui „ pechent contre la conduite, contre la justesse du „ raisonnement, contre la probité, la droiture & les „ bonnes mœurs. Il seroit à souhaiter que les exem„ ples de ces dernieres sortes de fautes fussent plus „ rares, ou plutôt qu'ils fussent inconnus „. *B. E. R. M.*)

TROPÉA, (*Géog. mod.*) en latin *Tropæa*, *ad Tropæa*, ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, sur le sommet d'un rocher, à 12 milles de Mileto, 40 de Messine & 45 de Reggio. Son évêché est suffragant de Reggio. *Long.* 33. 40. *lat.* 38. 40. (*D. J.*)

TROPES, SAINT-, (*Géog. mod.*) ville de France, en Provence, au diocèse de Fréjus, sur la Méditerranée, où elle a un port, à 14 lieues au levant de Marseille, & à 6 au sud-ouest de Fréjus. *Long.* 24. 20. *lat.* 43. 17. (*D. J.*)

TROPHÉE, s. m. (*Archit.*) c'étoit chez les anciens un amas d'armes & de dépouilles des ennemis, élevé par le vainqueur dans le champ de bataille, & qu'on a ensuite représenté en pierre ou en marbre, comme les *trophées* de Marius & de Sylla au capitole, & dont on fait usage en architecture, pour décorer un bâtiment avec des attributs militaires.

Les *trophées* antiques sont formés d'armes greques & romaines; ceux qu'on emploie aujourd'hui sont composés d'armes de diverses nations de notre tems. On voit de ces *trophées* isolés à l'arc de triomphe du fauxbourg S. Antoine, & sur la balustrade du château de Versailles. On en fait aussi en bas-relief, comme à la colonne trajane, & à l'attique de la cour du Louvre. La beauté des uns & des autres consiste principalement dans le choix, la disposition & le rapport qu'ils doivent avoir au dessein général de l'édifice. Il y en a de différentes especes. Nous allons définir dans les articles suivans les principaux.

Trophée de Marine. Trophée composé de poupes & proues de vaisseaux, de becs & éperons de galeres, d'ancres, de rames, de flammes, pavillons, *&c.*

Trophée de musique. Trophée composé de livres & d'instrumens de musique.

Trophée des Sciences. C'est un *trophée* formé de livres de science, de spheres, de globes, & d'instrumens à observer les astres.

Trophée rustique. Trophée composé d'instrumens servant au labourage & au ménage rustique.

Le mot *trophée* vient du latin *trophæum*, qui vient, selon Vossius, du grec *trope*, fuite de l'ennemi. *Daviler*. (*D. J.*)

TROPHÉE, s. m. (*Antiq. greq. & rom.*) *tropæum*, en grec τρόπαιον de τροπὴ, *fuite*. Un *trophée* n'étoit dans son origine qu'un tronc de chêne dressé, & revêtu des dépouilles ou armes des ennemis vaincus, comme d'une cuirasse, de boucliers, de javelots & d'un casque. De-là vient le nom de *trunci*, que Virgile donne à ces *trophées*, dans la description qu'il en fait, *indutosque jubet truncos hostilibus armis*; & selon que la forme s'en voit assez souvent dans les médailles.

C'est d'où l'on recueille que ce n'étoit pas seulement une coutume romaine, comme quelques savans le prétendent, mais c'étoit aussi un usage grec de faire les *trophées* d'un tronc de chêne revêtu des armes des ennemis. On peut le voir entr'autres au revers de la médaille d'Agathocles, roi de Sicile; & dans deux autres médailles, l'une d'Alexandre, l'autre de son pere Philippe, qui ont chacune au revers la figure d'un homme nud devant un *trophée*, de la façon de ceux dont je viens de parler, c'est-à-dire non d'une colonne de pierre ou de marbre, mais d'un chêne paré des dépouilles des vaincus: que si Philippe & Alexandre ne se sont point fait dresser eux-mêmes des *trophées*, parce que ce n'étoit pas la coutume des Macédoniens, comme Pausanias le

prétend dans ses *béotiques*, néanmoins les villes de Grece ou d'autres n'ont pas laissé d'en élever à leur honneur, & de les faire graver dans leurs médailles. Ce n'est pas cependant que les Grecs n'ayent fait aussi des *trophées* d'autre sorte, & quelquefois d'airain pour plus de durée, selon le même Pausanias. Quant aux ornemens ajoutés quelquefois à ces *trophées*, & qu'on remarque aussi sur les médailles, nous en dirons un mot dans la suite.

Les *trophées* portoient d'ordinaire les noms des ennemis ou peuples vaincus, *inimicaque nomina figi*, comme dit Virgile, & les exemples en sont fréquens dans les historiens, les poëtes & les anciennes médailles.

Ces *trophées* même se multiplioient selon le nombre des peuples vaincus par le général, suivant l'exemple de Pompée, que Dion rapporte en parlant d'un magnifique *trophée* de ce conquérant qui portoit la fastueuse inscription, non d'un peuple vaincu, mais *de orbe terrarum*, ou *du monde subjugué*.

Pausanias, *l. IV.* parle d'un *trophée* qu'Epaminondas, par ordre de l'oracle, fit dresser avant la journée de Leuctres, c'est-à-dire avant les Lacédémoniens vaincus & à leur vue.

Le nom grec τροπαιοῦχος, ou qui porte des *trophées* donnés en premier lieu aux dieux, comme on peut voir dans Pollux, fut dans la suite des tems consacré entre les autres titres des empereurs, ce qui paroît en particulier par la médaille de Pescennius Niger avec l'inscription, *invicto imp. tropæa*; cette coutume de dresser des *trophées* passa des Grecs aux Romains, & même y fut d'abord introduite par Romulus, comme les historiens de sa vie le remarquent.

Les vainqueurs dressoient à leur gloire un *trophée* des vaincus. Les Grecs montrerent l'exemple, & ils avoient coutume de le faire après la victoire au lieu même de la bataille & de la défaite des ennemis. L'histoire de Thucydide en fournit plusieurs exemples.

Pour les Romains, ils ne se contenterent pas de cet honneur, ils firent porter ces *trophées* en triomphe, comme Dion entr'autres le remarque de Pompée, au retour de la guerre contre Mithridate. C'est ce qui se voit encore à l'œil des deux médaillons; l'un du cabinet du roi, qui représente le triomphe de Marc-Aurele & de L. Verus, après les exploits de ce dernier dans l'Arménie & contre les Parthes, où on voit un *trophée* porté devant le char des triomphans. L'autre médaillon est de Caracalla, où non seulement il y a un *trophée* avec deux captifs attachés, porté dans une espece de char avant celui du triomphant, mais de plus on voit un soldat qui marche au-devant, portant un autre *trophée* sur l'épaule, à l'exemple de Mars ou de Romulus.

On peut y ajouter l'usage de dresser ces *trophées* en des places publiques & sur le capitole, de les consacrer à leurs dieux, & entr'autres à Jupiter Férétrius, ou à Mars, témoin Virgile, *tibi rex gradive tropæum*; pour ne pas parler de la coutume d'orner les vestibules ou portiques de leurs maisons, des armes ou autres dépouilles des ennemis vaincus, c'est ce qui donna lieu à cette harangue de Caton l'ancien, citée par Festus, qui avoit pour titre, *de spoliis, ne figerent, nisi quæ de hostibus capta essent*; la chose est connue; en cela même les Romains ne firent que suivre l'exemple d'autres peuples, & en particulier de leurs premiers fondateurs, témoin Virgile, parlant du palais du roi Priam, *barbarici postes auro spoliisque superbi*.

Nous avons une médaille de Romulus à pié, portant son *trophée* sur l'épaule, ce qui arriva aussi à Cornelius Cossus & à Claudius Marcellus, qui porterent eux-mêmes leurs *trophées*, d'où vient que Virgile dit:

Indutosque jubet truncos hostilibus armis
Ipsos ferre duces.

Mars & la Victoire sont encore représentés avec un *trophée* sur l'épaule, & les autres dieux sont chargés pareillement sur l'épaule des marques de leurs dignités ou de leur distinction, comme Diane d'un carquois, Apollon d'une lyre ou d'un arc, Hercule de sa massue, Jupiter de la foudre, Bacchus d'un thyrse, & Vulcain d'un marteau qu'il tient levé au-dessus de l'épaule, & qui est prêt à battre l'enclume. On en voit plusieurs échantillons dans les médailles. Il y en a aussi de Trajan, qui le représentent tenant sur les épau-

épaules les *trophées* des victoires qu'il avoit remportées sur les Getes & les Parthes.

J'ai dit ci-dessus qu'un *trophée* n'étoit ordinairement qu'un tronc de chêne; de-là viennent les mots de *quercus* ou *truncus*, dont les poëtes latins se servent d'ordinaire pour désigner des *trophées*. Ainsi les *trophées* n'étoient quelquefois qu'un tronc de chêne avec un bouclier au-dessus, ou un tronc revêtu d'une cuirasse, au-haut d'un casque & aux deux côtés d'un bouclier, comme sont d'ordinaire les *trophées* que Mars-Gradivus porte sur l'épaule, ou qui se voient dans les médailles de Trajan, ou même avec une cuirasse sans bouclier.

Les *trophées* sont aussi souvent accompagnés de javelots, outre les boucliers, le casque & la cuirasse.

Enfin l'on voit dans les anciens monumens des *trophées* ornés & embellis d'un amas de toutes sortes d'armes ou de dépouilles des ennemis vaincus, comme de cuirasses, de boucliers de différentes façons, d'épées, de javelots, de dragons ou enseignes militaires, de maillets, de carquois, avec des fleches; c'est ce qui est sculpté dans des *trophées* de la colonne de Trajan & de Marc-Aurele.

M. Spanheim, dans son bel ouvrage des Césars, de l'empereur Julien, nous donne la représentation gravée par Picard, d'un de ces magnifiques *trophées*, qui se voit encore aujourd'hui à Rome au capitole, & qu'on attribue à Trajan, attendu le lieu d'où il a été tiré. C'est-là que l'on voit ce tronc, ce *trophée* superbe, ou ces *intestina tropæorum*, comme parle Tertullien, tout couvert d'un casque ouvragé, & d'ailleurs revêtu d'une veste ou *chlamys*, avec quantité d'ornemens, de carquois, de fleches, de boucliers soutenus par des figures aîlées, & autres embellissemens de sphinx, de tritons, de centaures, *&c.* on en a gravé des estampes.

Le but des *trophées* étoit de les dresser comme des monumens durables des victoires remportées sur les ennemis. Il étoit si peu permis de les arracher, que les Athéniens crurent avoir un sujet suffisant de renouveller la guerre aux Corinthiens, sur ce que ceux-ci avoient enlevé un de leurs *trophées*, comme Aristide le remarque dans son oraison à la louange d'Athènes, *in Panathén. p.* 209. c'est encore ce qui nous est spécifié bien clairement dans une médaille romaine, qui nous représente Mars portant un *trophée*, avec l'inscription remarquable, *æternitas*.

Les soldats romains avoient aussi le pouvoir & la coutume d'étaler dans la partie de leurs maisons la plus remarquable, les dépouilles qu'ils avoient prises sur les ennemis, comme Polybe le remarque.

Enfin les *trophées* devinrent des types de monnoies ou de bas-reliefs, tels qu'on en voit encore plusieurs sur l'escalier du capitole; c'étoient aussi des figures de métal ou de marbre isolées & posées sur une base, & l'on sait qu'un grand nombre de cette espece faisoient un des ornemens de la ville de Rome. Tels furent les changemens qu'on fit aux *trophées*.

Dans les siecles héroïques & chez les Grecs, les *trophées*, comme nous l'avons dit, n'étoient qu'un tronc d'arbre revêtu des armes des vaincus. Enée, après sa premiere bataille où il avoit tué Mezence, éleve un *trophée*, *Æneid. l. XI. vers.* 5.

Ingentem quercum, decisis undique ramis,
Constituit tumulo, fulgentiaque induit arma,
Mezenti ducis exuvias; tibi, magne, tropæum,
Belli potens: aptat rorantes sanguine cristas
Telaque trunca viri, & bis sex thoraca petitum
Perfossumque locis; clypeumque ex ære sinistræ
Subligat, atque ensem collo suspendit eburnum.

On les dressoit sur le champ de bataille aussi-tôt après la victoire; il étoit d'abord défendu de les faire d'aucune matiere durable, comme de bronze ou de pierre; ce fut sans doute par privilege qu'on permit à Pollux, après la victoire qu'il remporta sur Lyncée, d'en ériger un de cette espece, & ce *trophée* se voyoit encore à Lacédémone du tems de Pausanias.

L'inscription des *trophées* étoit simple, noble & modeste, ainsi que toutes les inscriptions des beaux siecles de la Grece; il n'y avoit que deux mots, le nom des vainqueurs & celui des vaincus. Othryades resté seul après la fuite des Argiens, se traîne percé de coups sur le champ de bataille, recueille les armes, dresse un *trophée* avant de mourir, & écrit de son sang sur son bouclier, *J'ai vaincu*.

Ces monumens exposés à toutes les injures de l'air périssoient bientôt, & on s'étoit fait une loi de les laisser tomber d'eux-mêmes sans les réparer. Plutarque, dans ses questions romaines, *quest. xxxvj.* demande pourquoi entre toutes les choses consacrées aux dieux, il n'y a que les *trophées* qu'il soit d'usage de laisser dépérir: „ Est-ce, dit-il, afin que les „ hommes voyant leur gloire passée, s'anéantir avec „ ces monumens, s'évertuent sans cesse à en acquérir une nouvelle? ou plutôt parce que le tems effaçant ces signes de discorde & de haine, ce seroit „ une opiniâtreté odieuse de vouloir, malgré lui, en „ perpétuer le souvenir. Aussi, ajoute-t-il, n'a-t-on „ pas approuvé la vanité de ceux qui, les premiers „ [illegible] Grecs, se sont avisés de dresser des trophées [illegible] de pierre & de bronze „. Peut-être ces deux [illegible] censure de cette [illegible] les Eléens; du-moins je trouve dans Pausanias qu'il y avoit à Olympie un *trophée* [illegible] dont l'inscription portoit que les Eléens l'avoient érigé après une victoire gagnée sur Lacédémone.

Le même auteur nous apprend encore, que ce n'étoit pas la coutume des Macédoniens d'ériger des *trophées* après leur victoire. Caranus fondateur de leur monarchie, ayant vaincu Cissée prince voisin, avoit dressé un *trophée*: un lion sortant du [illegible] pe renversa ce monument, & le détruisit [illegible] roi de Macédoine tira une leçon de cet événement [illegible] il fit réflexion qu'il avoit eu tort d'insulter [illegible] & de se priver lui-même de l'espérance d'une réconciliation; aussi, ajoute Pausanias, dans la [illegible] ni ce prince, ni aucun de ses successeurs, ne dressa jamais de *trophée*, pas même Alexandre, après les éclatantes victoires sur les Perses & sur les Indiens.

Les Romains, dont la politique se proposoit d'accoutumer au joug les peuples vaincus, & d'en faire des sujets fideles, furent long-tems sans reprocher aux ennemis leur défaite par des *trophées*, & Florus ne manque pas de leur faire honneur de cette modération. *Domitius Ænobarbus & Fabius maximus ipsis quibus dimicaverant in locis, saxeas erexere & turres, & desuper exornata armis hostilibus* trophea *fixere; quum hic mos inusitatus fuerit nostris: nunquam enim populus romanus hostibus domitis, victoriam suam exprobravit.*

Le premier dont l'histoire romaine fasse mention (car on ne doit pas regarder comme de vrais *trophées*, ni les dépouilles opimes, ni celles des Curiaces que le vainqueur fit porter devant lui) le premier *trophée*, dis-je, fut celui que dressa C. Flaminius en l'honneur de Jupiter, après avoir vaincu les Insubriens l'an de Rome 530. il étoit d'or & placé dans le capitole. Cent ans après C. Domitius Ænobarbus, & Q. Fabius Maximus Allobrogicus, dresserent sur les bords de l'Isere ceux dont il est parlé dans le passage de Florus que nous venons de citer. Après la prise de Jugurtha, Bocchus étant venu à Rome, érigea dans le capitole des *trophées* en l'honneur de Sylla; ce qui piqua vivement Marius, & alluma de plus en plus dans son cœur cette jalousie meurtriere qui fit couler tant de sang. Sylla en dressa deux lui-même dans les plaines de Chéronée, après la défaite de Taxile, lieutenant de Mithridate.

Pompée ayant terminé la guerre contre Sertorius, dressa des *trophées* sur les Pyrénées avec des inscriptions fastueuses. Cette vanité déplut aux Romains; & ce fut pour y opposer une apparence de modestie, que César traversant les Pyrénées après la guerre d'Afranius, se contenta de construire un autel auprès des *trophées* de Pompée.

Un passage de Xiphilin, dans la vie de Néron, nous fait connoître que les *trophées* dont nous venons de parler, ne sont pas les seuls qui ayent été élevés à Rome sous les consuls. Lorsque cet auteur représente le ridicule infamant dont Néron chargeoit les sénateurs mêmes, en les forçant de faire le rôle de comédiens, ou de combattre contre les bêtes; il donnoit, dit-il, en spectacle sur le théatre & dans l'arène, les Furius, les Fabius, les Porcius, les Valériens, ces illustres familles dont le peuple voyoit encore les *trophées*.

Mais les plus célebres qu'il y ait eu à Rome du tems de la république, sont les deux *trophées* de Marius, en mémoire de ses deux victoires, l'une remportée sur Jugurtha, l'autre sur les Cimbres & les Teutons; ils étoient de marbre dans la cinquieme région, dite *Esquiline*, élevés sur deux arcs de brique qui posoient sur un reservoir de l'*aqua marcia*; Properce les appelle *les armes de Marius*. *Ju-*

Jura dare statuas inter & arma Marii.

Sylla les renversa contre l'ancien usage, qui ne permettoit pas de détruire, ni même de déplacer les *trophées*. César dans son édilité, les releva; le quartier de Rome où ils étoient, en conserve la mémoire; on l'appelle encore aujourd'hui *il Cimbrico*, entre l'église de saint Eusebe & de saint Julien, sur le mont Esquilin; cette tradition n'a pas été interrompue.

Pétrarque, dans la seconde épître de son sixiéme livre, parlant de ce lieu dit, *hoc Marii cimbrium fuit*. Nardini pense que ces *trophées* furent depuis transportés dans le capitole, & il censure Ligorius qui croit mal-à-propos que les *trophées* du capitole sont de Domitien. Les monumens de ce prince furent, selon Suétone & Xiphilin, abatus par cr-- du ienat aussi-tôt après sa mort. D'autres antiquaires prétendent cependant que les *trophées* de marbre qui se voyent au capitole, ne sont pas ceux de Marius, mais qu'ils appartiennent à Trajan; cette question nous importe fort peu.

Après la destruction de la liberté publique, à proportion que la vertu diminua, les récompenses de la vertu & les marques d'honneur se multiplierent dans la personne des empereurs. Auguste en donna comme le signal par le *trophée* qu'il fit ériger à sa gloire sur les Alpes, & dont l'inscription se lit dans Pline, *l. III. c. xxiv.* Ce ne fut plus en Italie & dans les provinces que *trophées* de pierre, de marbre, de bronze; les colonnes trajane & antonine, qui sont des tours rondes avec un escalier pratiqué en-dedans, sont de vrais *trophées*; Xiphilin raconte que Néron ayant ôté la vie à Domitia sa tante paternelle, employa une partie des biens de cette dame, à dresser de magnifiques *trophées*, qui subsistoient encore du tems de Dion, c'est-à-dire, sous Alexandre Sévere. Xiphilin dit qu'après la prise de Jérusalem, on décerna à Vespasien & à Titus des arcs de triomphes chargés de *trophées*. Comme le tems & les accidens endommageoient sans cesse ces sortes de monumens, quelques-uns furent réparés, & c'est ce qu'on voit par des médailles.

Quant aux *trophées* élevés par les modernes en l'honneur des rois conquérans, ils me paroissent assez semblables à ceux des empereurs dont je viens de parler; ce sont autant de monumens de desolations, de desastres, & de vaine gloire. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TROPHÉES D'ÉMILIEN, (*Géogr. anc.*) en latin *trophaeum Q. Fabii Maximi Æmiliani*. Strabon *lib. IV.* nous apprend que près du lieu où l'Isere se jette dans le Rhône, Q. Fabius Maximus Æmilien, dont l'armée n'étoit pas de trente mille hommes, défit deux cens mille gaulois, & éleva sur le champ de bataille un *trophée* de pierre blanche. (*D. J.*)

TROPHÉES DE POLLUX, (*Géog. anc.*) ces *trophées* étoient dans la ville de Sparte; quand on a passé le temple d'Esculape, dit Pausanias, on voit les *trophées* que Pollux, à ce qu'on croit, érigea lui-même après la victoire qu'il remporta sur Lyncée. (*D. J.*)

TROPHÉES *des Romains & de Sylla*, (*Géog. anc.*) on voit, dit Pausanias, *l. IX. c. xxxix.* dans la plaine de Chéronée en Béotie, deux *trophées* qui ont été érigés par les Romains & par Sylla, pour une victoire remportée sur Taxile, général de l'armée de Mithridate. (*D. J.*)

TROPHÉE, *en Peinture & Sculpture*, étoit anciennement l'imitation des *trophées* que les anciens élevoient des dépouilles de leurs ennemis vaincus; ce n'étoit qu'un amas d'armes & d'armures, ou autre attirail de guerre. Maintenant l'on fait des *trophées* généralement de tous les instrumens qui servent aux sciences, aux arts, & au luxe, & chacun de ces *trophées* porte le nom de la science ou de l'art auquel les instrumens qui le composent sont utiles; *trophée* d'Astronomie, de Musique, de Jardinage, *&c.* On fait des *trophées* bacchiques qui représentent des treilles, des pots, des verres, des bouteilles, *&c.* on en fait de bal, où l'on représente des masques, des castagnetes, des tambours de basques, des habits de caractere ou de fantaisie. Il y a des *trophées* de modes qui réunissent tous les ajustemens d'hommes & de femmes que le caprice peut suggérer. On fait des *trophées* de folie, composés de marottes, de sonnettes, de grelots, de papillons, de fumée, ou brouillards, *&c.* Enfin, on fait des *trophées* de tous les êtres physiques ou moraux qui sont susceptibles de signes qui les caractérisent.

TROPHÉE, *argent de*, (*Jurisp.*) est un droit que paient tous les ans les locataires des maisons dans les provinces d'Angleterre, pour fournir à la milice, des harnois, tambours, drapeaux, *&c.*

TROPHONIENS, JEUX, (*Littérat.*) jeux publics qui se donnoient un jour de l'année, en l'honneur de Trophonius, & dans lesquels la jeunesse de la Grece venoit étaler son adresse. Il est vrai qu'aucun auteur peut-être, ne parle de ces jeux, outre Julius Pollux; encore ne dit-il point en quelle ville on les célébroit. Mais on l'apprend d'un marbre qui est à Mégare, & qui porte qu'on les faisoit à Lebadée; cette ville de Grece en Béotie, étoit d'ailleurs très-célebre par l'oracle même de Trophonius. (*D. J.*)

TROPHONIUS, (*Mythol.*) fils d'Erginus roi des Orchoméniens, est bien célebre dans l'histoire par son oracle en Béotie, lequel se rendoit avec plus de cérémonies que ceux d'aucun dieu, & qui subsista même assez longtems après que tous ceux de la Grece eurent cessé. *Voyez* donc ORACLE DE TROPHONIUS.

TROPHONIUS, *bois sacré de*, (*Géog. anc.*) le bois sacré de *Trophonius* étoit dans la Béotie, à une petite distance de la ville de Lébadée. On disoit, selon Pausanias, *l. IX. c. xxxix.* qu'un jour Hercine jouant en ce lieu avec la fille de Cérès, laissa échapper une oie qui faisoit tout son amusement; Proserpine ayant couru après, attrapa cette oie qui s'étoit allé cacher dans un antre sous une grosse pierre, de dessous laquelle on vit aussi-tôt couler une source d'eau, d'où se forma un fleuve qui, à cause de cette avanture, eut aussi nom *Hercine*. On voyoit encore du tems de Pausanias, sur le bord de ce fleuve, un temple dédié à Hercine, & dans ce temple la statue d'une jeune fille, qui tenoit une oie avec ses deux mains. L'autre où ce fleuve avoit sa source, étoit orné de deux statues qui étoient debout, & qui tenoient une espece de sceptre, avec des serpens entortillés à l'entour, de sorte qu'on les auroit pris pour Esculape & Hygéia. Mais peut-être que c'étoit *Trophonius* & Hercine, car les serpens ne sont pas moins consacrés à *Trophonius* qu'à Esculape. On voyoit aussi sur le bord du fleuve le tombeau d'Arcésilas, dont on disoit que les cendres avoient été apportées de Troie par Léitus.

Dans le bois sacré de *Trophonius* voici ce qu'il y avoit de plus curieux à voir; premierement le temple de *Trophonius*, avec sa statue qui étoit de Praxitele. Cette statue, aussi-bien que la premiere dont il a été parlé, ressembloit à celle d'Esculape; en second lieu, le temple de Cérès surnommée *Europe*, & une statue de Jupiter le pluvieux, qui étoit exposée aux injures du tems. En descendant, & sur le chemin qui conduisoit à l'oracle, on trouvoit deux temples; l'un de Proserpine conservatrice, l'autre de Jupiter roi: ce dernier étoit demeuré imparfait, soit à cause de son excessive grandeur, soit à cause des guerres qui étoient survenues, & qui n'avoient pas permis de l'achever; dans l'autre on voyoit un Saturne, un Jupiter & une Junon; Apollon avoit aussi son temple dans ce bois.

Quant à l'oracle de *Trophonius*, on en trouvera l'*article* à-part, au *mot* ORACLE. (*D. J.*)

TROPHONIUS, *oracle de*, (*Hist. des oracles.*) oracle fameux dans la Béotie, lequel se rendoit avec plus de cérémonie que ceux d'aucun dieu, & subsista même assez long-tems après que tous ceux de la Grece eurent cessé.

Trophonius dont l'oracle portoit le nom, n'étoit cependant qu'un héros, & même suivant quelques auteurs, un brigand & un scélérat. Il étoit fils ainsi qu'Agamede, d'Erginus roi des Orchoméniens: ces deux freres devinrent de grands architectes. Ce furent eux qui bâtirent le temple d'Apollon à Delphes, & un édifice pour les trésors d'Hyriéus. En construisant ce dernier bâtiment, ils y avoient pratiqué un secret, dont eux seuls avoient connoissance: une pierre qu'ils savoient ôter & remettre sans qu'il y parût, leur donnoit moyen de voler chaque nuit l'argent d'Hyriéus, lequel le voyant diminuer sans qu'on eût ouvert les portes, s'avisa de tendre un piege au-tour des vases qui renfermoient son trésor, & Agamede y fut pris. *Trophonius* ne sachant comment le dégager, & craignant que s'il étoit mis le lendemain à la question, il ne découvrît le mystere, lui coupa la tête.

Sans entrer dans la critique de cette histoire qui semble être une copie de celle qu'Hérodote racon-

te au long d'un roi d'Egypte, & de deux freres qui lui voloient son trésor par un semblable stratageme, je dois observer que Pausanias ne nous apprend rien de la vie de *Trophonius*, & qu'il dit seulement que la terre s'étant entr'ouverte sous ses piés, il fut englouti tout vivant dans cette fosse, que l'on nomma *la fosse d'Agamede*, & qui se voyoit dans un bois sacré de Lébadée, avec une colonne que l'on avoit élevée au-dessus.

Son tombeau demeura quelque tems dans l'oubli, lorsqu'une grande sécheresse affligeant la Béotie, on eut recours à l'oracle de Delphes; mais Apollon qui vouloit reconnoître le service que lui avoit rendu *Trophonius* en bâtissant son temple, répondit par la Pythie que c'étoit à *Trophonius* qu'il falloit avoir recours, & l'aller chercher à Lébadée. Les députés s'y rendirent en effet, & en obtinrent une réponse qui indiqua les moyens de faire cesser la stérilité. Depuis ce tems on consacra à *Trophonius* le bois dans lequel il étoit enterré, & au milieu de ce bois on lui éleva un temple où il recevoit des sacrifices, & rendoit des oracles. Pausanias qui avoit été lui-même consulter l'oracle de *Trophonius*, nous en a laissé une description fort ample, dont voici l'abregé.

Lébadée, dit cet historien, est une ville de Béotie au-dessus de Delphes, & aussi ornée qu'il y en ait dans toute la Grece: le bois sacré de *Trophonius* n'en est que fort peu éloigné, & c'est dans ce bois qu'est le temple de *Trophonius*, avec sa statue de la main de Praxitele.

Lorsqu'on vient consulter son oracle, il faut pratiquer certaines cérémonies. Avant que de descendre dans l'antre où l'on reçoit la réponse, il faut passer quelques jours dans une chapelle dédiée au bon Génie & à la Fortune. Ce tems est employé à se purifier par l'abstinence de toutes les choses illicites, & à faire usage du bain froid, car les bains chauds sont défendus; ainsi on ne peut se laver que dans l'eau du fleuve Hercine. On sacrifie à *Trophonius* & à toute sa famille, à Jupiter surnommé *Roi*, à Saturne, à une Cérès Europe, qu'on croyoit avoir été nourrice de *Trophonius*; & on ne vit que de chairs sacrifiées.

Il falloit encore consulter les entrailles de toutes les victimes, pour savoir si *Trophonius* trouvoit bon qu'on descendît dans son antre; sur-tout celles du bélier, qu'on immoloit en dernier lieu. Si les auspices étoient favorables, on menoit le consultant la nuit au fleuve Hercine, où deux enfans de douze ou treize ans lui frottoient tout le corps d'huile. Ensuite on le conduisoit jusqu'à la source du fleuve, & on l'y faisoit boire de deux sortes d'eau; celle de Léthé qui effaçoit de l'esprit toutes les pensées profanes, & celle de Mnémosyne qui avoit la vertu de faire retenir tout ce qu'on devoit voir dans l'antre sacré. Après tous ces préparatifs, on faisoit voir la statue de *Trophonius*, à qui il falloit adresser une priere: on étoit revêtu d'une tunique de lin, ornée de bandelettes sacrées; ensuite de quoi on étoit conduit à l'oracle.

Cet oracle étoit sur une montagne, dans une enceinte de pierres blanches, sur laquelle s'élevoient des obélisques d'airain. Dans cette enceinte étoit une caverne de la figure d'un four, taillée de main d'homme. Là s'ouvroit un trou assez étroit, où l'on ne descendoit point par des degrés, mais avec de petites échelles. Lorsqu'on y étoit descendu, on trouvoit encore une petite caverne, dont l'entrée étoit assez étroite: on se couchoit à terre; on prenoit dans chaque main certaines compositions de miel, qu'il falloit nécessairement porter: on passoit les piés dans l'ouverture de cette seconde caverne, & aussi-tôt on se sentoit entraîné au-dedans avec beaucoup de force & de vitesse.

C'étoit-là que l'avenir se déclaroit, mais non pas à tous de la même maniere; les uns voyoient, les autres entendoient. On sortoit de l'antre couché à terre, comme on y étoit entré; & les piés les premiers. Aussi-tôt on étoit mis dans la chaise de Mnémosyne, où l'on demandoit au consultant ce qu'il avoit vu ou entendu; de-là on le ramenoit, encore tout étourdi, dans la chapelle du bon génie, & on lui laissoit le tems de reprendre ses sens; enfin il étoit obligé d'écrire sur un tableau, tout ce qu'il avoit vu ou entendu, ce que les prêtres apparemment interprétoient à leur maniere.

Ce pauvre malheureux ne pouvoit sortir de l'antre qu'après avoir été extrèmement effrayé; aussi les anciens tiroient de la caverne de *Trophonius*, la comparaison d'une extrème frayeur, comme il paroît par plusieurs passages des Poëtes, & entr'autres d'Aristophane. Ce qui augmentoit encore l'horreur de la caverne, c'est qu'il y avoit peine de mort pour ceux qui osoient interroger le dieu sans les préparatifs nécessaires.

Cependant Pausanias assure qu'il n'y avoit jamais eu qu'un homme qui fût entré dans l'antre de *Trophonius*, & qui n'en fût pas sorti. C'étoit un espion que Démétrius y avoit envoyé, pour voir s'il n'y avoit pas dans ce lieu saint quelque chose qui fût bon à piller. Son corps fut trouvé loin de-là, & il y a apparence que son dessein étant découvert, les prêtres le massacrerent dans l'antre même, & le firent sortir par quelque issue, par laquelle ils entroient eux-mêmes dans la caverne sans qu'on s'en apperçût. Pausanias ajoute à la fin: „ ce que j'écris „ ici, n'est pas fondé sur un oui-dire; je rapporte ce „ que j'ai vu arriver aux autres, & ce qui m'est arrivé à moi-même; car pour m'assurer de la vérité, j'ai voulu descendre dans l'antre, & consulter „ l'oracle „.

Il faut terminer ce récit par les réflexions dont M. de Fontenelle l'accompagne dans son *Histoire des oracles*. Quel loisir, dit-il, n'avoient pas les prêtres pendant tous ces différens sacrifices qu'ils faisoient faire, d'examiner si on étoit propre à être envoyé dans l'antre? Car assurément *Trophonius* choisissoit les gens, & ne recevoit pas tout le monde. Combien toutes ces ablutions, ces expiations, ces voyages nocturnes, & ces passages dans des cavernes étroites & obscures, remplissoient-elles l'esprit de superstition, de frayeur & de crainte? Combien de machines pouvoient jouer dans ces ténebres? L'histoire de l'espion de Démétrius nous apprend qu'il n'y avoit pas de sureté dans l'antre, pour ceux qui n'y apportoient pas de bonnes intentions; & de plus qu'outre l'ouverture sacrée, qui étoit connue de tout le monde, l'antre en avoit une secrette qui n'étoit connue que des prêtres. Quand on s'y sentoit entraîné par les piés, on étoit sans doute tiré par des cordes, & on n'avoit garde de s'en appercevoir en y portant les mains, puisqu'elles étoient embarrassées de ces compositions de miel qu'il ne falloit pas lâcher. Ces cavernes pouvoient être pleines de parfums & d'odeurs qui troubloient le cerveau; ces eaux de Léthé & de Mnémosyne pouvoient aussi être préparées pour le même effet. Je ne dis rien des spectacles & des bruits dont on pouvoit être épouvanté; & quand on sortoit de-là tout hors de soi, on disoit ce qu'on avoit vu ou entendu à des gens qui profitant de ce désordre, le recueilloient comme il leur plaisoit, y changeoient ce qu'ils vouloient, ou enfin en étoient toujours les interpretes. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TROPIQUES, s. m. *terme d'Astronomie*, ce sont deux petits cercles de la sphere, paralleles à l'équateur, & passant par les points solsticiaux, c'est-à-dire par des points éloignés de l'équateur de 23. degrés $\frac{1}{3}$ environ. *M E* & *N L* représentent ces cercles dans les *Planches d'Astronomie*, *fig.* 52.

Les *tropiques* sont les cercles paralleles à l'équateur, que le soleil atteint lorsqu'il est dans sa plus grande déclinaison, soit septentrionale, soit méridionale. *Voyez* ECLIPTIQUE & OBLIQUITÉ, &c.

Celui de ces deux cercles qui passe par le premier point de cancer s'appelle *tropique du cancer*. Celui qui passe par le premier point du capricorne est le *tropique* du capricorne. *Voyez* CANCER & CAPRICORNE.

Tropique vient de τροπὴ qui signifie *tour*; on l'a nommé ainsi à cause que le soleil, après s'être écarté continuellement de l'équateur, se rapproche de ce cercle lorsqu'il a atteint le *tropique*.

Si *N D* exprime l'obliquité de l'écliptique, *E N* sera la distance des deux *tropiques*, laquelle est double de la plus grande déclinaison, ainsi la distance des deux *tropiques* est d'environ 47 degrés, & c'est aussi la largeur de la zone torride ou brûlante, que ces deux *tropiques* renferment.

Le soleil est vertical aux habitans du *tropique* du cancer le jour du solstice d'été, & le jour du solstice d'hiver, aux habitans du *tropique* du capricorne.

Les *tropiques* ont divers usages considérables: ils renferment la route du mouvement du soleil dans l'écli-

l'écliptique ; ce ſont comme deux barrieres que cet aſtre ne paſſe jamais. C'eſt dans les mêmes cercles que le ſoleil fait le plus long & le plus court jour de l'année, de même que la plus longue & la plus courte nuit. Ils marquent les lieux de l'écliptique où ſe font les ſolſtices, & auxquels le ſoleil a ſa plus grande déclinaiſon, ſa plus grande & ſa plus petite hauteur méridienne. Ils montrent dans l'horiſon les plus grandes amplitudes orientales & occidentales du ſoleil, & dans le méridien ſa plus grande & ſa plus petite diſtance du zénith pour les habitans de la ſphere oblique. Ils renferment l'eſpace de la terre, que l'on nomme *zone torride* ou *brûlée*, parce que les rayons du ſoleil tombant à plomb ſur cette zone, y cauſent d'exceſſives chaleurs. Ils marquent ſur l'horiſon quatre points collatéraux, l'orient & l'occident d'été, l'orient & l'occident d'hiver ; & la diſtance de ces mêmes points au lever & au coucher équinoxial montre les plus grandes amplitudes du ſoleil, dont on vient de parler. Enfin, ils déterminent les limites de la zone torride & des zones temperées : ſuivant les obſervations, toute la variation de l'obliquité de l'écliptique ne va pas au delà de 24 min. Copernic l'a obſervé de 23 deg. 28 min. Tycho Brahé, de 23 deg. 31. min. & elle eſt à préſent moindre que 23 deg. 29. min. *M. Formey*.

On a cette diſtance par obſervation, en retranchant la hauteur méridienne du ſoleil dans le ſolſtice d'hiver, de la hauteur méridienne dans le ſolſtice d'été. *Voyez* ECLIPTIQUE, SOLSTICE, *&c.*

Tropique eſt auſſi adjectif. *Année tropique*. *Voyez* ANNÉE.

TROPIQUE, *oiſeau du*, (*Hiſt. nat. Ornithol.*) c'eſt un oiſeau que l'on ne trouve, ſoit en mer, ſoit vers les côtes, que vers les *tropiques*. Il eſt de la groſſeur d'un pigeon, il a la forme d'une perdrix. Son plumage eſt tout blanc, à l'exception de quelques plumes des ailes qui ſont d'un gris clair ; ſon bec qui eſt court eſt d'une couleur jaune ; il a ſur le croupion une longue plume ou un tuyau d'environ 7 à 8 pouces de long, qui lui tient lieu de queue. Telle eſt la deſcription qu'on donne de cet oiſeau dans la nouvelle Eſpagne ; mais il y a apparence que l'on en trouve de différentes eſpeces, ils ſont connus ſous les noms de *paille en cu* ou *fêtu-en-cu*. *Voyez* PAILLE-EN-CU.

TROPIQUES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom d'une ſecte ancienne d'hérétiques.

S. Athanaſe dans ſa lettre à Serapion, appelle ainſi les Macédoniens qu'on appelloit autrement dans l'orient *pneumatomaches*, & il leur donne ce titre, parce qu'ils expliquoient par *tropes* & dans un ſens figuré les paſſages de l'Ecriture, où il eſt fait mention du S. Eſprit, pour prouver, comme ils le prétendoient, qu'il n'étoit qu'une vertu divine, & non pas une perſonne. *Voyez* MACÉDONIENS.

Quelques controverſiſtes catholiques ont auſſi donné le nom de *Tropiques* ou de *Tropiſtes* aux ſacramentaires qui expliquent les paroles de l'inſtitution de l'Euchariſtie, dans un ſens de trope ou de figure. *Voyez* EUCHARISTIE.

TROPITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſectes d'hérétiques, qui, ſelon Philaſtre, ſoutenoient que le Verbe avoit été converti en chair ou en homme, & par conſéquent qu'il avoit ceſſé d'être Dieu en s'incarnant. *Voyez* INCARNATION.

Ils fondoient leur opinion ſur ce paſſage de S. Jean, le *Verbe a été fait chair*, qu'ils entendoient mal, comme ſi ces paroles ſignifioient, que le Verbe avoit été converti en chair, & non pas que le Verbe ſe fût revêtu de la chair & de la nature humaine.

TROPŒA, (*Mythol.*) ſurnom donné à Junon, parce qu'elle étoit cenſée préſider aux triomphes ; & que dans ces ſortes de cérémonies, on lui offroit toujours des ſacrifices. (*D. J.*)

TROPŒOLUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt dans le ſyſtème de Linnæus le nom du genre de plante appellée par Tournefort, *cardamindum* ; & par Bauhin, *naſturtium indicum*. En voici les caracteres : le calice eſt formé d'une ſeule feuille, diviſée en cinq ſegmens, droits, déployés, pointus, colorés, & dont les deux inférieurs ſont plus étroits que les autres ; ce calice tombe. La fleur eſt à cinq pétales arrondis, inſérés dans les diviſions du calice ; les deux pétales ſupérieurs ſont fendus aux bords, les trois autres ſont velus & très-alongés ; les étamines ſont huit filets courts, inégaux, ſaillant en pointe aiguë ; les boſſettes des étamines ſont droites, oblongues & à quatre loges ; le germe eſt arrondi, ſillonné & formé de trois lobes, le ſtile eſt ſimple, droit, & de la longueur des étamines ; le ſtigma eſt aigu & fendu en trois ; le fruit eſt compoſé de trois capſules convexes, ſillonnées d'un côté, & angulaires de l'autre ; les graines au nombre de trois, ſont auſſi boſſelées d'un côté, & angulaires de l'autre ; mais cependant en quelque maniere arrondies ſur le tout, & profondement ſillonnées. Linnæi, *gen. plant. pag.* 158. (*D. J.*)

TROPŒUS, (*Mythol.*) ſurnom donné à Jupiter ; par la même raiſon que celui de *Tropæa* à Junon ; il y a des auteurs qui font venir ce mot du grec τρέπω, *je change*, comme qui diroit, Jupiter qui change, qui renverſe les états à ſa fantaiſie. (*D. J.*)

TROPPAU, (*Géog. mod.*) en latin moderne, *Oppavia*, ville d'Allemagne, dans la Siléſie, capitale du duché de même nom, ſur la riviere d'Oppa, & ſur celle de Mohr, dans une agréable plaine, à 30 lieues au ſud-eſt de Breslau. Les Danois prirent cette ville en 1626 ; les Impériaux, en 1627 ; les Suédois, en 1642. *Long.* 35. 44. *lat.* 50. 6. (*D. J.*)

TROQUE, ſ. f. (*Gram. & Comm.*) terme de commerce, qui n'eſt guere en uſage que dans les colonies françoiſes du Canada, où il ſignifie la même choſe que *troc* ou *échange*. Aller faire la *troque* avec les habitans de Quebec, de Mont-Real, *&c.* c'eſt porter des marchandiſes d'Europe pour échanger avec les pelleteries & autres choſes, qu'on tire de cette partie de l'Amérique ſeptentrionale. *Dict. de Comm.*

TROQUER, faire un troc, échanger une choſe contre une autre. Dans la nouvelle France, on dit *faire la troque*. *Voyez* TROC & TROQUE. *Id. ibid.*

TROQUER *les aiguilles*, *terme d'Epinglier* ; c'eſt les faire paſſer les unes après les autres ſur un morceau de plomb, pour faire ſortir avec un poinçon un petit morceau d'acier qui eſt reſté dans la tête après qu'elles ont été percées. *Savary*. (*D. J.*)

TROQUEUR, celui qui eſt dans l'habitude de troquer. *Voyez* TROQUER.

TROQUER, ſ. m. *en terme de Cloutier, faiſeur d'aiguilles courbes* ; c'eſt une eſpece de poinçon, dont on ſe ſert pour faire le trou de l'aiguille qui n'étoit que marqué & pour le rendre quarré, en frappant l'aiguille de deux côtés ſur le *troqueur*.

TROSCULUM, (*Géog. anc.*) ville d'Aſie, dans l'Etrurie, au voiſinage du pays des Volſques. Un corps de cavalerie romaine s'étant emparé de cette ville, on donna aux cavaliers le nom de *Troſſuli* ; mais ſelon Pline, *liv. XXXIII. ch. ij.* qui rapporte la même choſe, ce titre d'honneur devint bien-tôt un titre d'ignominie, dont les cavaliers eurent honte à cauſe de l'équivoque du mot ; car dans ce tems-là *troſſulus* ſignifioit un homme *délicat & efféminé* ; le nom moderne eſt *Troſſulo*, ſelon Léandre. (*D. J.*)

TROSLY, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Trosleium* & *Drosleium*, village de France, au diocèſe de Soiſſons. Je ne parle de ce village, que parce qu'il s'y eſt tenu des conciles en 909, 921, 924, & 927. Comme on connoît aujourd'hui deux *Trosly* dans le diocèſe de Soiſſons, l'un ſur la rive gauche de la riviere d'Aiſne, en allant de Soiſſons à Compiegne ; l'autre voiſin de Couci, & à l'extrémité du diocèſe de Soiſſons, en allant à Blérancourt ; on ignore lequel des deux *Trosly* a été celui de la tenue des conciles, dont nous venons d'indiquer les époques. M. de Valois, eſt pour le premier *Trosly* ; dom Mabillon & dom Germain tiennent pour le ſecond. Dans le dernier *Trosly*, il y a encore deux égliſes paroiſſiales, & entre ces égliſes, on voit les veſtiges d'un ancien château ; c'eſt à-peu-près toutes les conjectures que l'on peut apporter en faveur du ſentiment de dom Mabillon & Dom Germain. (*D. J.*)

TROSSE DE RACAGE, *terme de Marine* ; c'eſt un palanquin formé de deux poulies, une double & l'autre ſimple.

TROT, ſ. m. *en terme de Manege*, eſt un des pas naturels du cheval, qu'il forme en élevant deux jambes en l'air, & en poſant les deux autres à terre dans le même tems, & en forme de la croix de S. André, de ſorte qu'en marchant il leve alternativement la jambe de derriere d'un côté, & en même tems la jambe de devant de l'autre côté, en laiſſant l'autre jambe de derriere & l'autre jambe de devant à terre juſqu'à ce qu'il ait poſé les deux premieres.

Moins un cheval leve ſes piés de terre, plus il le *trot* franc, court & égal ; quand il leve les jambes len-

lentement, c'est un signe qu'il bronche ou qu'il est estropié; quand il serre ou qu'il croise le pas, cela marque qu'il est fautif ou qu'il s'entre-heurte les jambes, & qu'il est sujet à se donner des atteintes; s'il alonge le pas, c'est un signe de nerf-ferrure; & lorsqu'il a le pas inégal, c'est une marque de fatigue & de lassitude.

TROTER, v. n. (*Maréchal.*) c'est aller le trot. *Troter des épaules*, se dit d'un cheval qui *trote* pesamment. *Troter légerement*, c'est le contraire. *Troter autour du pilier*, c'est un exercice qu'on fait faire aux poulains pour les débourrer.

TROTER, *terme d'Oiselerie*, il se dit du marcher des oiseaux de marécages, lequel est différent des autres, qui ne vont qu'en sautant. *Trévoux*. (*D. J.*)

TROTEUR *ou* TROTEUX, *en terme d'Académie*, signifie un cheval qui ne peut aller que le trot. *Voyez* TROT.

TROTOIR, s. m. (*Gram.*) chemin élevé, qu'on pratique le long des quais & des ponts, par la commodité de ceux qui vont à pié.

TROU, s. m. (*Gram.*) c'est en général toute ouverture pratiquée naturellement ou par art à quelque chose que ce soit.

TROU, (*Architect.*) nom général qu'on donne à toute cavité en pierre & en plâtre, creusée quarrément, dans laquelle on scelle des pattes, gonds, barreaux de fer, *&c.* & que les tailleurs de pierre & les maçons marchandent par nombre à chaque croisée, porte, vitrail, *&c.* Les *trous* se font en menuiserie avec des instrumens pointus, comme poinçons, forêts, vrilles, *&c.* En maçonnerie avec des tarieres, des pinces, des marteaux, des pics, *&c.* (*D. J.*)

TROU, *en Anatomie*, est un nom qui se donne à des cavités qui percent d'outre en outre; on s'en sert aussi quelquefois pour exprimer l'orifice d'un canal. *Voyez* CANAL.

Le trou *de la membrane du tympan*. C'est une fente qui se trouve à la membrane du tympan ou du tambour de l'oreille, qui permet à l'air, à la fumée, *&c.* de passer de dedans la bouche dans le tambour par la trompe d'Eustache. *Voyez* OREILLE.

Cette fente est très petite; elle part obliquement de la partie supérieure de la membrane du tympan, proche l'apophyse du marteau. On prouve mieux l'existence de ce *trou* quand il y a quelque ulcere au palais & que le malade se bouche le nez & la bouche, & qu'il oblige ainsi l'air de se porter dans les oreilles & de sortir par la fente du tympan, que par aucun examen anatomique. *Voyez* TYMPAN.

Trou ovale ou *trou botal*, ou *trou qui se trouve dans le cœur du fœtus*, & qui se ferme après la naissance. *Voyez nos Planches anat. & leur explic. Voy.* FOETUS. Il naît au-dessus de la veine coronaire, proche de l'oreillette droite, & passe directement dans l'oreillette gauche du cœur. *Voyez* CŒUR.

Le *trou ovale* est une des choses particulieres au fœtus, & par où il differe de l'adulte; il sert à la circulation du sang du fœtus jusqu'à ce qu'il puisse respirer & que les poumons soient dilatés. *Voy.* RESPIRATION.

Leon Botal, d'Asti en Piémont, a le premier décrit exactement, en 1562, l'usage de ce *trou*. Lorsqu'il décrit la circulation du sang, il assure que le *trou ovale* est une des voies par où le sang, dans le fœtus, est porté du ventricule droit dans le ventricule gauche.

Les anatomistes modernes approuvent cette découverte, & regardent tous le *trou ovale* comme absolument nécessaire pour la circulation du sang dans le fœtus. *Voyez* CIRCULATION.

A l'ouverture du *trou* il y a une espece de membrane flottante qui ressemble à une valvule, mais elle n'en fait point l'office, car elle ne peut point empêcher le sang de passer d'une oreillette dans l'autre. Suivant M. Winslow cette membrane ne sert qu'à fermer le *trou* lorsque le fœtus est né.

C'est un sentiment unanimement reçu, que le *trou ovale* peut quelquefois rester ouvert, même dans les adultes; nous en avons beaucoup d'exemples rapportés par différens auteurs.

Le docteur Connor assure qu'il a trouvé un *trou botal* à demi-ouvert dans une fille âgée de quatre ou cinq ans, & il le trouva assez grand dans une fille qu'il ouvrit à Oxford pour laisser passer une tente. *Dissert. médic. & phys. de Stup. oss. coat.*

L'exact M. Cowper ajoute, qu'il a souvent trouvé le *trou botal* ouvert dans les adultes. *Anat. app. f. 3.*

Des anatomistes de Paris observent, que le *trou ovale* reste toujours ouvert dans le veau marin, c'est pour cela qu'il peut rester pendant si long-tems sous l'eau.

Ceux qui ont été rappellés à la vie après avoir resté long-tems sous les eaux, ou après avoir été pendus, étoient peut-être dans ce cas. *Voyez* NOYÉ. mais M. Chefelden rejette sans hésiter toutes ces autorités, & il soutient que ni dans les animaux adultes, soit terrestres, soit amphibies, ce *trou* n'est jamais ouvert.

Il dit que quand il commença à disséquer qu'il pensoit comme les autres auteurs au sujet du *trou botal*, mais qu'il s'apperçut par la suite qu'il avoit pris l'orifice de la veine coronaire pour le *trou ovale*, & il pense que les autres auteurs qui assurent qu'il est toujours ouvert dans les amphibies, ont donné dans la même méprise que lui, parce qu'après nombre de dissections faites avec exactitude, il n'a jamais trouvé ce trou ouvert dans ces animaux. *Voyez* AMPHIBIES.

Et il ne peut pas croire que l'ouverture de ce *trou* pût mettre ces animaux en état de vivre sous l'eau comme le fœtus vit dans la matrice, à-moins que le canal artériel ne fût aussi ouvert. Cheseld. *Ap. phys. thesl. l. IV. c. vij.*

On vient de voir que le *trou ovale* a une valvule, qui dans le fœtus laisse passer le sang d'une oreillette du cœur dans l'autre, & qu'après la naissance de l'enfant elle se colle peu-à-peu à la circonférence de ce *trou*, & ne permet plus cette communication qui étoit entre les deux oreilles; cependant M. Hunauld a fait voir à l'académie le cœur d'un sujet de 50 ans, où cette valvule collée exactement comme elle devroit être, à la circonférence du *trou ovale*, étoit percée dans son milieu d'une ouverture d'environ trois lignes de diametre, & par conséquent donnoit au sang un passage d'une oreillette dans l'autre, aussi libre qu'avant la naissance, si elle avoit toujours été collée, & presque aussi libre, si elle ne l'avoit pas toujours été. L'ouverture de la valvule n'avoit été produite ni par un déchirement, ni par une suppuration, & cela se reconnoissoit facilement à son rebord. Il est nécessaire que le *trou ovale* soit ouvert dans le fœtus qui ne respire pas, mais il n'est peut-être pas également nécessaire qu'il soit fermé quand on respire. En 1740 M. Duhamel a lû à l'académie une seconde observation de M. Aubert, médecin de la marine à Brest, qui a confirmé exactement celle de M. Hunauld; toute la différence est que le sujet de M. Hunauld avoit cinquante ans, & celui de M. Aubert trente.

La valvule que nous avons dit se coller quelque tems après la naissance au bord du *trou ovale*, paroit une partie bien nécessaire à la circulation du sang dans le fœtus; cependant M. Lieutaud dit l'avoir vû manquer entierement dans un fœtus de neuf mois. (*D. J.*)

TROUS DU CRANE, (*Anatomie.*) comme dans une grande ville il y a différentes portes, au moyen desquelles les habitans de la campagne communiquent avec ceux de la ville pour les besoins réciproques; de même dans le crâne il se rencontre différens *trous*, au moyen desquels il entre, par divers canaux, la nourriture pour le cerveau, & il en sort par d'autres les esprits préparés dans cet organe, & qui sont nécessaires pour exécuter les mouvemens du corps; Keill a fait l'énumération de tous ces *trous*, mais il importe encore plus de savoir qu'ils offrent, comme les autres parties du corps, des jeux & des variétés de la nature; j'en citerai seulement deux ou trois exemples.

On rencontre quelquefois, contre l'ordinaire, un *trou* ou canal à la partie inférieure & antérieure des os pariétaux, par lequel passe une branche de la carotide externe, qui va distribuer ses rameaux à la dure-mere.

Les temporaux ont communément cinq *trous* extérieurs; l'un d'eux est situé de chaque côté derriere l'apophyse mastoïde; ce *trou*, quoique considérable, ne se rencontre dans quelque sujet que d'un côté, & d'autres fois point-du-tout.

L'occipital a d'ordinaire sept *trous*, au nombre desquels il y en a deux considérables qui répondent aux fosses jugulaires, & cependant ils ne se trouvent quelquefois que d'un côté; M. Hunaud, *Mém. de l'acad.* 1730, a remarqué au sujet de ces deux *trous*, que celui du côté droit est ordinairement bien plus grand que celui du côté gauche; & comme le diametre du

sinus

finus latéral droit eft auffi d'ordinaire à proportion plus grand que celui du gauche, cet académicien en conclut que la faignée de la jugulaire du côté droit eft différente par fon effet de celle du côté gauche; mais il falloit conclure feulement, qu'en ce cas le fang s'évacuoit plus promptement du côté droit dans le même tems donné. (*D. J.*)

TROUS D'AMURES, (*Marine.*) *voyez* AMURES.

TROUS D'ECOUTES, (*Marine.*) trous ronds percés en biais dans un bout de bois, en maniere de dalots, par où paffent les grandes écoutes.

TROU, (*Horlogerie.*) outil à rapporter des trous: c'eft un inftrument repréfenté *dans nos Planches de l'Horlogerie*, dont les Horlogers fe fervent lorfqu'ils ont befoin de refaire un trou dans une platine (ou comme ils difent de le *reboucher*), dans le même endroit précifément où il étoit avant. Ce qu'il y a d'effentiel dans cette opération, c'eft de déterminer deux points fixes fur la platine dont on connoiffe la diftance au centre du trou. Voici comment on les détermine avec cet outil. La piece *mo* mobile fur les deux pivots *TT* eft continuellement pouffée à-travers le *trou V* de *m* vers *o*, au moyen du reffort *r* qui appuie deffus en *m*, de façon que la pointe *o* de cette piece deborde toujours les autres *PP*; ainfi faifant entrer cette pointe dans le *trou* que l'on veut reboucher, on abaiffe enfuite les deux autres *PP*, & on les preffe un peu contre la platine, au moyen de quoi elles marquent deux points; le *trou* étant rebouché, on repréfente l'outil fur la platine en élevant la pointe *o*, de façon qu'il n'y ait que les deux autres qui portent deffus cette platine, & on les fait rentrer bien précifément dans les mêmes points ou petits *trous* qu'elles avoient marqués ci-devant; cela étant fait, on lâche la pointe *o* dont l'extrémité fort aiguë marque un petit point dans le même endroit précifément où étoit le centre du *trou* avant de l'avoir bouché, puifque la diftance entre ce centre & ces points a été prife d'une maniere invariable par ces trois pointes *O* & *PP*. Dans cet outil la pointe *O* communément n'eft ni mobile, comme elle eft ici, ni dans une même ligne; elle eft feulement un peu plus longue que les deux autres, & forme avec elles une efpece de triangle. Cette difpofition lui donne un grand défaut, parce que les *trous* que l'on rebouche, étant plus ou moins grands, la pointe *o* y entre plus ou moins avant; d'où il arrive que le point que cet outil donne (en s'en fervant de la même maniere approchant que du précédent), n'eft point au centre du *trou* que l'on a bouché, mais dans l'arc du cercle décrit par la pointe *O* dans ces différentes fituations; pour peu qu'on y faffe attention, on en concevra la raifon facilement, & pourquoi on a donné à cet outil la difpofition repréfentée dans la *figure*; cet inftrument eft en général fort utile en ce qu'il épargne beaucoup de peine à l'ouvrier.

TROU DU TAMPON, les *Fondeurs* appellent ainfi le *trou* par lequel le métal fort du fourneau pour entrer dans l'écheno. Il eft fait en forme de deux entonnoirs joints l'un contre l'autre par leurs bouts les plus étroits. On bouche celui qui eft du côté du fourneau, avec un tampon de fer de la figure de l'ouverture qu'il doit remplir, & que l'on met par le dedans du fourneau avec de la terre qui en bouche les joints; de forte que le tampon étant en forme de cône, le métal ne peut le pouffer dehors. *Voyez* FONDERIE & *les Planches de la fonderie des figures équeftres*.

TROU, (*Jardinage.*) eft l'ouverture que l'on creufe pour planter les arbres proportionnément à leur force; on les fait de fix piés en quarré pour les plus grands arbres; ordinairement ils ne font que de trois ou quatre piés en quarré, & leur profondeur fe regle fuivant la qualité de la terre. *Voyez* PLANTER.

TROU, *terme de jeu de Paume*, c'eft un petit *trou* d'environ un pié en quarré, pratiqué au-bas d'un des murs du bout d'un jeu de paume au niveau du pavé. Lorfqu'une balle entre dans le *trou* de volée ou du premier bond, le joueur qui l'a pouffée, gagne quinze.

TROU-MADAME, f. f. (*Jeux.*) efpece de jeu où l'on joue avec des petites boules ordinairement d'ivoire, qu'on tache de pouffer dans des ouvertures en forme d'arcades marquées de différens chiffres. Jouer au *trou-madame*, c'eft, dit Richelet, jouer à une forte de jeu compofé de treize portes & d'autant de galeries, auquel on joue avec treize petites boules. On appelle du même nom l'efpece de machine ouverte en forme d'arcades, dans lefquelles on pouffe les boules.

TROUBADOURS *ou* TROMBADOURS, f. m. (*Littérat.*) qu'on trouve auffi écrit *trouveors*, *trouveours*, *trouverfes* & *trouveurs*, nom que l'on donnoit autrefois, & que l'on donne encore aujourd'hui aux anciens poëtes de Provence. *Voyez* POÉSIE.

Quelques-uns prétendent qu'on les a appellés *trombadours*, parce qu'ils fe fervoient d'une trompe ou d'une trompette dont ils s'accompagnoient en chantant leurs vers.

D'autres préferent le mot de *troubadours* qu'ils font venir du mot *trouver*, inventer, parce que ces poëtes avoient beaucoup d'*invention*, & c'eft le fentiment le plus fuivi.

Les poéfies des *troubadours*, confiftoient en fonnets, paftorales, chants, fatyres, pour lefquelles ils avoient le plus de goût, & en *tenfons* ou plaidoyers qui étoient des difputes d'amour.

Jean de Notre-Dame ou Noftradamus qui étoit procureur au parlement de Provence, eft entré dans un grand détail fur ce qui concerne ces poëtes.

Pafquier dit qu'il avoit entre les mains l'extrait d'un ancien livre qui appartenoit au cardinal Bembo, & qui avoit pour titre: *les noms d'aquels firent temons & fyrventes*. Ils étoient au nombre de 96, & il y avoit parmi eux un empereur, favoir Fréderic I. deux rois, Richard I. roi d'Angleterre, & un roi d'Arragon, un dauphin de Viennois & plufieurs comtes, *&c.* non pas que tous ces perfonnages euffent compofé ces ouvrages entiers en provençal, mais pour quelques épigrammes de leur façon faites dans le goût de ces poëtes. Les pieces mentionnées dans ce titre & nommées *fyrventes*, étoient des efpeces de poëmes mêlés de louanges & de fatyres, dans lefquels les *troubadours* célébroient les victoires que les princes chrétiens avoient remportées fur les infideles dans les guerres d'outre-mer.

Pétrarque au iv. chapitre du triomphe de l'amour, parle avec éloge de plufieurs *troubadours*. On dit que les poëtes italiens ont formé leurs meilleures pieces fur le modele de ces poëtes provençaux, & Pafquier avance pofitivement que le Dante & Pétrarque font les vraies *fontaines* de la poéfie italienne, mais que ces *fontaines* ont leur *fource* dans la poéfie provençale.

Boucher, dans fon hiftoire de Provence, raconte que vers le milieu du douzieme fiecle les *troubadours* commencerent à fe faire eftimer en Europe, & que la réputation de leur poéfie fut au plus haut degré vers le milieu du xiv. fiecle. Il ajoute que ce fut en Provence que Pétrarque apprit l'art de rimer, qu'il pratiqua & qu'il enfeigna enfuite en Italie.

En effet outre les différentes fortes de poéfies que compoferent les *troubadours*, même dès la fin du xj. fiecle, ils eurent la gloire d'avoir les premiers fait fentir à l'oreille les véritables agrémens de la rime. Jufqu'à eux elle étoit indifféremment placée au commencement, au repos ou à la fin du vers; ils la fixerent où elle eft maintenant, & il ne fut plus permis de la changer. Les princes de ce tems-là en attirerent plufieurs à leurs cours, & les honorerent de leurs bienfaits. Au refte ces *troubadours* étoient différens des conteurs, chanteurs & jongleurs qui parurent dans le même tems. Les conteurs compofoient les profes hiftoriques & romanefques; car il y avoit des romans rimés & fans rimes; les premiers étoient l'ouvrage des *troubadours*, & les autres ceux des conteurs. Les chanteurs chantoient les productions des poëtes, & les jongleurs les exécutoient fur différens inftrumens. *Voyez* JONGLEURS.

„ Les premiers poëtes, dit M. l'abbé Maffieu dans
„ fon hiftoire de la poéfie françoife, menoient une
„ vie errante, & reffembloient du-moins par-là aux
„ poëtes grecs. Lorfqu'ils avoient famille, ils me-
„ noient avec eux leurs femmes & leurs enfans qui
„ fe mêloient auffi quelquefois de faire des vers; car
„ affez fouvent toute la maifon rimoit bien ou mal
„ à l'exemple du maître. Ils avoient foin encore de
„ prendre à leur fuite des gens qui euffent de la voix
„ pour chanter leurs compofitions, & d'autres qui
„ fuffent jouer des inftrumens pour accompagner.
„ Ecoutés de la forte ils étoient bien venus dans les
„ châteaux & dans les palais. Ils égayoient les re-
„ pas; ils faifoient honneur aux affemblées, mais fur-
„ tout ils favoient donner des louanges, appât au-
„ quel les grands fe font prefque toujours laiffés

„ pren-

„ prendre „. *Hist. de la poésie françoise, pag.* 96.

„ Quelquefois, dit M. de Fontenelle, durant le „ repas d'un prince on voyoit arriver un trouverre „ inconnu avec ses menestrels ou jongleurs, & il „ leur faisoit chanter sur leurs harpes ou vielles les „ vers qu'il avoit composés. Ceux qui faisoient les „ *sons*, aussi bien que les *mots*, étoient les plus esti- „ més. On les payoit en armes, draps & chevaux, „ & pour ne rien déguiser, on leur donnoit aussi de „ l'argent; mais pour rendre les récompenses des „ gens de qualité plus honnêtes & plus dignes d'eux, „ les princesses & les plus grandes dames y joignoient „ souvent leurs faveurs. Elles étoient fort foibles „ contre les beaux esprits „. *Hist. du théatre franç. pag.* 5. *& 6, œuv. de M. de Fontenelle, tom. III.*

Les plus célebres *troubadours* sont *Arnaud Daniel*, né dans le xij. siecle à Tarascon ou à Beaucaire ou à Montpellier, d'une famille noble, mais pauvre, auteur de plusieurs tragedies & comédies, & entr'autres d'un poëme intitulé, *les illusions du paganisme*, des poésies duquel Pétrarque a bien su profiter. Anselme Faydit, Hugues Brunet, Pierre de Saint-Remi, Perdrigon, Richard de Noues, Luco, Parasols, Pierre Roger, Giraud de Bournel, Remond le Proux, Ruthebœuf, Heberes, Chrétien de Troies, Eustace le peintre. *&c.*

Ces *troubadours* brillerent en Europe environ 250 ans, c'est-à-dire, depuis 1120 ou 1130, jusqu'à la fin du regne de Jeanne I. du nom, reine de Naples & de Sicile, & comtesse de Provence, qui mourut en 1382. Alors défaillirent les Mécènes, & défaillirent aussi les poëtes, dit Nostradamus. D'autres voulurent suivre les traces des premiers *troubadours*, mais n'en ayant pas la capacité, ils se firent mépriser; de sorte que tous ceux de cette profession se séparerent en deux différentes especes d'acteurs; les uns sous l'ancien nom de *jongleurs*, joignirent aux instrumens le chant ou le récit des vers, & les autres prirent simplement le nom de joueurs, *joculatores*, ainsi qu'ils sont nommés dans les anciennes ordonnances.

M. l'abbé Goujet de qui nous empruntons ceci, remarque que parmi ces poëtes il y en eut qu'on nomma *comiques*, c'est-à-dire *comédiens*, parce qu'en effet ils jouoient eux-mêmes dans les pieces qu'ils composoient, & peut-être dans celles qu'ils débitoient à la cour des rois & des princes où ils étoient admis. *Suppl. de Morery.*

TROUBLE, s. m. (*Gram.*) état contraire à celui de paix, de tranquillité, de repos. On dit le *trouble* de l'air, le *trouble* des eaux, le *trouble* des provinces, les *troubles* d'une maison, le *trouble* des passions, de la conscience, du cœur, de l'esprit. Il y avoit dans toutes ses actions ce *trouble* que cause toujours l'amour vrai dans l'innocence de la premiere jeunesse: les discours de celui qui aime, sont accompagnés d'un *trouble* plus séducteur que tout ce qu'il dit.

TROUBLE, (*Jurisprud.*) est l'interruption qui est faite à quelqu'un dans sa possession.

Pour acquérir la prescription il faut entr'autres choses avoir joui sans *trouble* pendant le tems fixé par la loi.

Le *trouble* est de fait ou de droit.

On entend par *trouble* de fait celui qui se commet par quelque action qui nuit au possesseur, comme quand un autre vient prendre possession du même héritage, qu'il le fait labourer ou ensemencer, qu'il en fait recolter les fruits, ou lorsqu'il empêche le premier possesseur de le faire.

Le *trouble* de droit est celui qui sans faire obstacle à la possession de fait, empêche néanmoins qu'elle ne soit utile pour la prescription, comme quand on fait signifier quelque acte au possesseur pour interrompre sa possession.

Celui qui prétend avoir la possession d'an & jour, & qui intente complainte, déclare qu'il prend pour *trouble* en sa possession d'an & jour l'acte qui lui a été signifié, ou l'entreprise faite par son adversaire, il demande d'être maintenu dans sa possession; & pour réparation du *trouble*, des dommages & intérêts. *Voy.* COMPLAINTE, POSSESSION, PRESCRIPTION. (*A*)

TROUBLE, (*Pêcherie.*) filet de pêcheurs dont on ne se sert guere qu'en hiver, pour aller pêcher le long des rivages en l'enfonçant sous les bordages, ce qui ne pouvant s'exécuter sans troubler l'eau, a donné le nom au filet. Il est fait en demi-rond, que forme un morceau d'orme autour duquel le filet de la *trouble* est attaché; une fourchette de bois à deux ou trois fourchons soutient le morceau d'orme & sert de manche: on ne s'en sert que de dessus le bateau. Ce filet a ordinairement huit à neuf piés de hauteur. *Savary.* (*D. J.*)

TROUBLÉE, adj. (*Mathémat.*) on dit que des grandeurs sont en raison *troublée*, quand étant proportionnelles, elles ne le sont pas dans le même ordre où elles sont écrites. Supposons les trois nombres 2, 3, 9, dans un rang, & trois autres 8, 24, 36, dans un autre rang proportionnel aux trois précédens, mais dans un ordre différent; en sorte que 2 soit à 3 : 24 est à 36, & 3 est à 9 comme 8 est à 24, on dit en ce cas que ces grandeurs sont en raison *troublée*. *Voyez* RAISON. *Chambers.* (*E*)

TROUCHET, (*instrument de Tonnelier.*) c'est une espece de gros billot de bois construit comme le moyeu d'une roue; il est plat par en-haut, & porté par en-bas sur trois piés. Les tonneliers s'en servent pour doler leurs douves, c'est-à-dire pour les dégrossir.

TROUETTE, *voyez* GARDON.

TROUPE, BANDE, COMPAGNIE, (*synon.*) plusieurs personnes jointes pour aller ensemble font la *troupe*. Plusieurs personnes séparées des autres pour se suivre & ne se point quitter, font la *bande*. Plusieurs personnes réunies par l'occupation, l'emploi ou l'intérêt, font la *compagnie*.

On dit une *troupe* de comédiens, une *bande* de violons, & la *compagnie* des Indes.

Il n'est pas honnête de se séparer de sa *troupe* pour faire *bande* à part; & il convient ordinairement de prendre le parti de la *compagnie* où l'on se trouve engagé. *Girard.* (*D. J.*)

TROUPES, (*Art milit.*) on appelle du nom général de *troupes* toutes sortes de gens armés & assemblés pour combattre.

Les *troupes* sont composées principalement de deux sortes de personnes; savoir de simples combattans & d'officiers.

Les simples combattans sont ceux qui ne sont chargés d'aucune autre chose que d'employer leur personne & leur force dans les fonctions de la guerre.

Les officiers sont ceux qui outre l'obligation de simples combattans, doivent encore être employés à la conduite des troupes, & à y maintenir l'ordre & la regle.

Les *troupes* sont formées de gens destinés à combattre à pié, & d'autres à combattre à cheval. On ne mêle pas confusément ces deux especes de combattans. On fait combattre ensemble les gens de pié, de même que ceux de cheval, ou les partage en différens corps, appellés *bataillons* pour les premiers, & *escadrons* pour les seconds. Il y a des *troupes* qui combattent à pié & à cheval, suivant l'occasion; *voy.* INFANTERIE, CAVALERIE, DRAGONS, ESCADRON, BATAILLON & EVOLUTION.

Outre les *troupes* de cavalerie & d'infanterie dont on vient de parler, il y a des *troupes* légeres composées de l'une & l'autre espece, dont l'objet est d'aller à la découverte, de roder continuellement autour de l'ennemi pour épier ses démarches, le harceler, *&c.* Ces *troupes* different des autres en ce qu'elles ne sont pas, comme celles-ci, destinées à combattre en ligne.

Les *troupes* d'un état sont nationales ou étrangeres. Il y a plusieurs inconvéniens à en avoir un trop grand nombre d'étrangeres ou d'auxiliaires dans les armées; car outre qu'elles coûtent plus que les nationales, elles sont plus difficiles à conduire, & bien plus difficiles à ramener lorsque l'esprit de sédition & de mutinerie s'y introduit. „ Les premiers Ro- „ mains, dit un auteur célebre, ne mettoient point „ dans leurs armées un plus grand nombre de *trou-* „ *pes* auxiliaires que de romaines; & quoique leurs „ alliés fussent proprement des sujets, ils ne vou- „ loient point avoir pour sujets des peuples plus bel- „ liqueux qu'eux-mêmes. Mais dans les derniers tems „ non-seulement ils n'observerent pas cette propor- „ tion des *troupes* auxiliaires, mais même ils rempli- „ rent de soldats barbares les corps des *troupes* na- „ tionales, ce qui contribua beaucoup à leur déca- „ dence. „ *Voyez* sur cette matiere le *commentaire sur Polybe* de M. le chevalier Folard, *tom. II. pag.* 379. les *reflexions militaires* de M. le marquis de Santa-Crux, *tom. I. ch. xj. & suiv. &c.*

Les *troupes* que chaque état entretient doivent être proportionnées à sa richesse & au nombre d'habitans qu'il contient, autrement il est difficile de les entretenir long-tems.

Sui-

Suivant M. le président de Montesquieu, „ une expérience continuelle a pu faire connoître en Europe, qu'un prince qui a un million de sujets, ne peut, sans se détruire lui-même, entretenir plus de dix mille hommes.

„ On doit, dit M. de Beausobre sur ce même sujet, établir une proportion entre la quantité de *troupes* à entretenir, & celle des citoyens que l'on a. Quoiqu'un prince puisse en ménager une partie par un supplément de *troupes* étrangeres, ce supplément casuel ne doit pas le dispenser d'observer cette proportion dans son état: il doit regarder comme un gain de soulager les nationaux d'une partie des occasions qui peuvent en diminuer le nombre, sans cependant laisser perdre le goût des armes, & *le point d'honneur de la nation*. Les Carthaginois périrent pour avoir outré ce ménagement, & rendu leurs citoyens paresseux. Jusqu'à Auguste les Romains observerent très-exactement la proportion entre les légions des citoyens & celles des alliés. Les empereurs ayant négligé cette proportion, elle fut perdue de vue & s'évanouit avec l'empire.

„ Un état, continue le même auteur, qui auroit de grandes villes dont les terres devroient être nécessairement cultivées, où il y auroit beaucoup d'employés, d'artisans, de célibataires, de magistrats, d'ecclésiastiques, de fabriquans, de littérateurs, & qui contiendroit vingt millions d'ames, ne pourroit pas entretenir plus de deux cens mille hommes sous les armes, c'est-à-dire en arracher un plus grand nombre à la culture des terres, aux arts & aux professions nécessaires à l'intérieur de l'état; encore faudroit-il que cet état n'essuyât pas de longues guerres, & fût fondé sur des lois qui encourageassent la population. Sans ces deux conditions on auroit peine à en entretenir cent mille.

„ Il faut considérer les hommes qui composent la milice, comme vivant beaucoup moins que les autres, comme célibataires, & les plus vigoureux d'entr'eux comme incapables de faire la guerre avec l'activité requise dès qu'ils ont fait vingt campagnes. Otez de ces vingt millions d'ames les femmes, les vieillards, les enfans, les hommes hors d'état de servir par leurs infirmités & leur défaut de force ou de courage; ceux qui sont mal conformés; les gens exempts du service par leur aisance, les charges & les emplois; les ecclésiastiques, les magistrats & gens de lois, & les hommes en état de travailler dont les provinces ont besoin, & vous verrez qu'il ne vous en restera pas davantage pour porter la guerre au-dehors & pour l'entretenir. Plus un état est étendu, moins il est peuplé à proportion d'un petit; plus il est urbanisé, & moins il contient de soldats.

„ Rome ne renfermoit aucun cultivateur. Les esclaves y composoient la classe des domestiques & celle des artisans. Le célibat y étoit regardé avec ignominie; les citoyens, à l'exception d'un très-petit nombre de prêtres & d'augures, n'étoient destinés qu'aux armes, & elles étoient unies aux charges du gouvernement. Sur la fin du regne d'Auguste cette capitale contenoit quatre millions cent trente-sept mille citoyens inscrits dans le dénombrement, & d'âge à être admis aux charges ou dans la milice; le total du peuple de tout âge & de tout sexe étoit de treize millions cinquante-un mille cent soixante-dix-huit ames. La milice composée de citoyens n'étoit que de cent quatre-vingt-sept mille deux cent cinquante, tant infanterie que cavalerie, en sorte que le nombre des ames étoit à celui des soldats, comme 75 ou 76 est à 1; il auroit été au-moins de 150 à 1, si l'ancienne Rome eût eu en citoyens le nombre de domestiques & de célibataires de toute condition qu'on trouve dans les villes modernes „. *Tableau militaire des Grecs* imprimé à la suite du commentaire sur Enée le tacticien.

Ce n'est pas tant le grand nombre de *troupes* qui fait la sûreté des états, que des troupes bien disciplinées, & commandées par des chefs consommés dans l'art de la guerre. Les Romains firent toutes leurs conquêtes avec de petites armées, mais bien exercées dans toutes les manœuvres militaires. „ Car une armée formée & disciplinée de longue main, dit un grand capitaine, quoique petite, est plus capable de se défendre & même d'acquérir, que ces armées qui ne s'assurent que sur leur grand

nombre. Les grandes conquêtes se sont presque toujours faites par les armées médiocres, comme les grands empires se sont toujours perdus avec leurs peuples innombrables; & cela parce que ceux qui avoient à combattre ces armées si nombreuses, ont voulu leur opposer une exacte discipline & un bon ordre, & les autres ayant négligé toute bonne discipline & ordre, ont voulu récompenser ce défaut par le grand nombre d'hommes, qui leur a causé toute confusion, & n'a servi qu'à les faire perdre plus honteusement „. *Traité de la guerre* par M. le duc de Rohan.

Que l'exacte discipline puisse suppléer avantageusement au nombre des *troupes*, c'est ce que les Grecs & ensuite les Romains ont fait voir dans le degré le plus évident. Les premiers avec leurs petites armées furent vaincre celles de Xercès & de Darius infiniment plus nombreuses; & les autres celles de Mitridate & des autres princes de l'Asie qui avoient armé des peuples entiers contre eux. Les anciens bien persuadés que le nombre de *troupes* sans une discipline ne fait rien à la guerre, ne négligeoient rien pour mettre les leurs en état de ne rien trouver d'impossible, & quels que fussent leurs soldats, ils savoient en faire de bonnes *troupes*. Lorsque Scipion eut le commandement de l'armée romaine en Espagne, les *troupes* étoient mauvaises & découragées, parce qu'elles avoient souvent été battues sous les autres généraux. Ce grand homme s'appliqua d'abord à les remettre sous les lois de la discipline, & il trouva bientôt ensuite le moyen de prendre Numance, qui jusque-là avoit été l'écueil de la valeur romaine. C'est par-là que Belisaire se distingua sous Justinien, & qu'il fut le boulevard de l'empire. Avec un général qui avoit toutes les maximes des premiers Romains, il se forma, dit l'illustre auteur de l'*esprit des lois*, une armée telle que les anciennes armées romaines. *Voyez* DISCIPLINE MILITAIRE & EXERCICE. (Q)

TROUPEAUX *des bêtes à laine*, (*Econom. rustiq.*) la conservation, la multiplication & la beauté des *troupeaux* dépend presque toujours des agneaux qui en naissent. S'ils sont bien alaités & nourris, ils sont gras, vigoureux & de durée; ils périssent ordinairement par une vie différente: ceux qui résistent en sont petits, maigres & languissans. Cette sorte de loi naturelle est commune à beaucoup d'especes d'animaux; il faut donc s'attacher à avoir des *troupeaux* bien conformés, ou, ne pouvant changer ceux que nous avons lorsqu'ils ne le sont pas, faire en sorte que leurs descendans ne leur ressemblent pas au moyen des soins & des précautions qui dépendent de nous. Nous allons suivre les différens états par où passent les agneaux avant qu'ils parviennent à cet état de vigueur qui les met ordinairement à l'abri des maux du bas âge, pendant lequel ils sont si délicats & périssent aisément, en parcourant en même tems ce qui concerne les brebis & les moutons à-mesure que cela s'enchaînera.

Il en est de la maniere d'élever ces animaux en différens climats, comme de la culture des plantes pour lesquelles chaque climat à ses pratiques différentes; en sorte que ce qu'on pratique pour les *troupeaux* dans un pays ne doit pas être suivi dans les autres. Ceux des pays méridionaux, par exemple, ne doivent pas être traités comme ceux des septentrionaux. En ceux-ci les *troupeaux* restent pendant tout l'hiver sans sortir des bergeries. Dans les autres il est assez rare qu'ils restent enfermés pendant quelques jours de suite. Il pleut, il neige, &c. souvent ou pendant long-tems dans les septentrionaux; il est rare qu'il pleuve long-tems de suite dans les méridionaux; il est plus rare encore qu'il y neige, & que la neige couvre long-tems de suite la surface de la terre. D'un autre côté les pays méridionaux sont ordinairement exposés à la secheresse vers le printems & l'été, tandis que les septentrionaux jouissent alors d'un tems favorable aux productions de la terre. D'où s'ensuit en général que les *troupeaux* des pays froids ont besoin pour l'hiver d'une abondante provision de nourriture dans les bergeries, & que ceux des pays chauds en demandent beaucoup moins, puisque ceux-ci ont l'avantage de manger alors une nourriture plus succulente & de leur goût, la prenant eux-mêmes sur les plantes; au-lieu que ceux des pays froids vivant enfermés, ne peuvent se nourrir que des plantes qui ont perdu une partie de leurs sucs par le desséchement qu'exige le moyen

de les conserver. Au contraire les *troupeaux* des pays méridionaux trouvant vers la fin du printems, & plus encore vers l'été les arbustes durcis & les herbes desséchées par les ardeurs du soleil, & par conséquent sans cette fraîcheur salutaire à leur embonpoint, dépérissent, tandis que ceux des septentrionaux jouissent alors de la fraîcheur des plantes, de leur abondance, & sont à l'abri des ardeurs du soleil. Par où l'on voit que les soins & les précautions doivent être différens dans ces différens climats, & que les climats intermédiaires exigent des soins qui participent de ces deux extrèmes, ce qu'il n'est possible de fixer que par des observations faites en chacun d'eux par des personnes intelligentes, & non par des bergers, dont la plûpart ne suivent que la routine. C'est pourquoi n'ayant été à portée d'observer que les usages de mon climat, je me renfermerai à ne parler que de ce coin de la terre si privilégié par la nature à cet égard, selon de très-anciennes observations, pour donner quelques réflexions qui peuvent être de quelque utilité, parce que peu de chose en cette matiere peut produire des grands biens à l'état, les laines du Roussillon & du diocèse de Narbonne, sur-tout celles de la montagne de la Clape, étant les seules, de l'aveu des fabricans & de l'inspecteur général des manufactures de la province de Languedoc, propres à remplacer celles d'Espagne dans la fabrique des Londrins pour les échelles du Levant.

Les plus grands *troupeaux* de ce climat sont partagés en trois parties. Dans l'une sont les brebis; dans l'autre les moutons, & la troisieme n'a que les agneaux lorsqu'ils sont sévrés. L'on y reserve du terroir destiné à ces troupeaux la partie la plus fertile en pâturages & la moins pénible pour les brebis, sur-tout quand elles sont avancées dans la grossesse, ou qu'elles alaitent, ou quand elles approchent du tems d'entrer en chaleur. La partie la plus rude est destinée pour les moutons. Les agneaux sévrés participent souvent aux avantages des brebis, & de moins en moins à mesure qu'ils deviennent forts, pour prendre le supplément de leur nourriture sur ce qui est le moins rude qu'on destine aux moutons.

On mêle les béliers avec les brebis dès les premiers jours du mois d'Août, & nous voyons ordinairement que les premiers agneaux naissent au commencement du mois de Janvier suivant, & qu'il en nait plusieurs encore dans le mois d'Avril. Voici ce qui s'ensuit.

Quand l'automne & l'hiver sont doux, & les plantes humectées de tems-en-tems, les arbres, les arbrisseaux, & les aromates en sont plus touffus; les brebis se portent bien, & les agneaux naissent avec de l'embonpoint; ils sont alaités tendrement & abondamment; ils croissent vite: on les voit caracoler & bondir en troupes dans les bergeries, peu de jours après leur naissance; dès que leurs meres sont aux champs, où elles restent chaque jour huit, neuf, dix, jusqu'à douze heures de suite; les agneaux enfermés pendant la foiblesse de leur âge, mangent alors des provisions délicates; ils préferent avec avidité des feuilles d'olivier, de l'yeuse, qu'on leur coupe à mesure; ils ne passent guere au-delà d'un mois à vivre de cette façon; ils suivent ensuite leurs meres pour commencer à paître avec elles. Ils sont disposés ainsi à soutenir les épreuves de la sécheresse quand le printems & l'été en affecte les plantes.

Les choses changent quand l'automne & l'hyver sont rudes, parce que les plantes étant alors dans une espece d'engourdissement, les brebis n'y trouvent qu'une foible nourriture; elles perdent peu-à-peu l'embonpoint que la transmigration, dans des pays gras pendant l'été, leur avoit donné; certaines avortent, & les agneaux qui naissent des autres sont la plûpart maigres, les meres les rejettent (il n'y a que la violence qui les fait accueillir), le lait leur manque, malgré les secours artificiels des provisions qu'on leur donne; enfin les agneaux souffrent, ils en deviennent plus foibles & languissans; il est rare de les voir jamais, à quelques-uns près, dans un état heureux, & il en est peu de ceux qui naissant les derniers, & trop avant dans le printems, résistent à la sécheresse de cette saison; le lait leur manque alors, ils ne trouvent pas, quand ils peuvent manger, de quoi brouter sur nos plantes déja desséchées, de-sorte que la chaleur venant les assaillir, & étant sevrés en même-tems que les premiers nés, ils ne peuvent les suivre qu'avec peine dans les campagnes, ils s'épuisent & périssent avant que d'arriver à l'automne prochaine.

Nous venons de dire que les brebis rejettoient leur agneaux; on les contraint de les accueillir en les enfermant dans une petite case faite exprès avec des claies, & en les y attachant avec une corde qui les embrasse au milieu du corps: on y met l'agneau qu'elle reçoit enfin, ni l'un ni l'autre ne pouvant s'échapper. C'est là où il faudroit soulager la misere & exciter la tendresse par des avoines, des orges, des herbes succulentes, *&c.* c'est-là aussi où les bergers infideles contraignent de même les beaux agneaux de leurs maitres à prendre leurs brebis qui en ont eu de misérables, ou qui les ont perdus.

Tout ce qui précede, nous prescrit qu'il faut que les brebis se portent bien, autant que cela dépendra de nous, eu égard à leurs descendans, indépendamment de tous les autres avantages, & que cet état est à rechercher, sur-tout dans le tems de leurs penchans à la génération, parce qu'il amene vîte à celui de s'accoupler, & fait devancer par conséquent dans l'arriere-saison pour mettre bas leur fruit; de cette façon les premiers nés se fortifient mieux, & les derniers ne périssent pas.

Quels sont les moyens qu'on emploie pour se procurer cet état favorable des brebis? les uns ont accoutumé ou de faire passer leurs *troupeaux* dans les montagnes verdoyantes en tout tems, & la plûpart pendant l'été, dans les plaines fertiles pour y faire manger les herbes qui naissent dans les champs, les épis échappés aux glaneuses, & le chaume. Voici les effets funestes & ordinaires, quand les bergers sans la moindre prudence, & sous le prétexte d'engraisser vîte leurs troupeaux, les laissent paître à leur gré. Ces animaux venant de souffrir la faim & souvent la soif dans les lieux de leur demeure ordinaire, à cause de la sécheresse qui y desseche les herbes & les autres plantes dont ils font leur nourriture, & n'ayant pu quitter des lieux si incompatibles alors avec leurs besoins, parce que les moissons sont encore répandues dans les champs où ils doivent se réparer: ces animaux, dis-je, se jettent avec avidité sur cette espece d'abondance, & s'en remplissent; un grand nombre creve d'indigestion, sur-tout là où les épis n'ont pas été bien ramassés, parce que le grain, en s'enflant dans l'estomac, leur cause sans-doute une espece de suffocation d'autant plus prompte, que la soif, suite ordinaire, en les faisant boire immodérément sans opposition des bergers, augmente l'enflure des grains. Il est encore un autre danger dont la mort est aussi la suite, mais dont les effets sont plus lents. Les pâturages gras sont souvent sujets à l'humidité, elle s'y conserve plus avant dans le jour, selon qu'ils sont enfoncés & privés des rayons du soleil; de maniere que si nos *troupeaux* y paissent avant l'évaporation de l'humidité qui affecte les plantes, ils en contractent une maladie qui semble tenir de la pulmonie, qu'on appelle dans le pays *le gam*, & dont ils meurent après avoir langui pendant plusieurs mois. Tous ces endroits seroient bien moins dangereux aux *troupeaux* sous des bergers sages & vigilans; mais presque tous paresseux, ne comptant pour rien le danger, & aussi avides de les engraisser que ces animaux sont voraces, s'y laissent tromper. Il faut donc se garantir de ces lieux dangereux, étant plus raisonnable de se retirer sans perte, & avec moins d'embonpoint, que de périr en l'acquérant.

Revenons à la naissance des agneaux. Mêler trop-tôt les brebis avec les beliers, c'est hâter la conception des plus vigoureuses, tandis que celles d'un tempérament foible, quoique également ou plus empressés, ne conçoivent que trois ou quatre mois plus tard; de sorte que les agneaux premiers nés ont déja profité des fourrages ensemencés, & de l'étalage des feuilles des plantes de nos guérets & de nos montagnes, quand les autres naissent: il ne reste presque aux derniers nés, pour être nourris, que le lait de leurs meres toujours insuffisant alors: on les livre à suivre bientôt leurs meres pour aller paître ensemble comme les autres suivent les leurs; il faut parcourir beaucoup d'étendue, à cause des consommations antérieures, pour fournir à la nourriture de tous; les plus jeunes manquent de force & restent les derniers du *troupeau*; les premiers nés en profitent, ils mangent, ils dévorent presque tout, & ne laissant chaque jour aux traineurs que les parties les plus grossieres, ceux-ci ne pouvant fournir à ces marches trop longues pour eux, s'épuisent pour attraper une foible subsistance; ils succombent enfin.

On vit dans cette espece d'indifférence pour ces animaux, &, l'on n'a d'autre ressource que celle de les hasarder, quand on ne veut ou l'on ne peut pas les vendre. Il y a cependant un moyen bien simple d'éviter ou du moins de diminuer cette perte: séparons ces derniers nés & leurs meres du *troupeau*, pour les faire paître sans partage dans la meilleure partie & la moins éloignée de nos pâturages; nous devons même leur ménager, s'il est possible, des fourrages tendres, leur donner des provisions enfermées, soit des foins les plus fins, des luzernes, des esparsets, soit des avoines ou des orges, afin de hâter leur bonne constitution; la réussite dédommagera de ces frais. Il seroit peut-être plus avantageux d'avoir des moyens de les alaiter abondamment; je me suis bien trouvé plusieurs fois d'avoir des chevres pour suppléer à la disette de lait des brebis, mes agneaux les plus foibles ayant resisté, tandis que la plûpart de leurs contemporains, manquant de cette ressource, ont péri: on ne peut être détourné de cette pratique, que par la vue d'économie & pour éviter les ravages des chevres par-tout où elles broutent.

On trouve un autre moyen pour n'avoir pas des foibles agneaux, ou d'en avoir beaucoup moins; en mêlant plus tard les beliers avec les brebis, les plus ardentes conserveront leur penchant, quoique satisfait plus tard, & celles à qui le leur aura fait porter le plus loin la conception, acheveront de rendre plus court l'intervalle des premiers nés aux derniers; de cette maniere les premiers nés étant plus jeunes, & ayant moins de consistence, auront moins dévoré la nourriture destinée pour les uns & les autres; cette nourriture d'ailleurs sera plus abondante, parce qu'elle commencera à être dévorée plus tard; les plus jeunes en trouveront encore assez, que les premiers nés n'auront pas eu le tems de manger, & nos campagnes moins dévorées causeront moins de fatigues aux derniers nés pour trouver leur subsistance.

Ces précautions cependant peuvent bien ne pas suffire, en suivant la pratique ordinaire de sevrer en même-tems tous les agneaux malades comme les sains, les derniers nés comme les premiers: on manque ainsi contre la pratique la plus naturelle: on devroit par analogie faire pour ces animaux qui méritent nos soins à tant d'égards, comme nous faisons pour nos enfans: on les alaite pendant un tems assez limité pour ceux d'un bon tempérament; mais on le prolonge selon les circonstances, quand les enfans sont valetudinaires. N'auroit-on pas raison de blâmer une mere qui faisant deux enfans de neuf à dix mois de terme l'un de l'autre, s'aviseroit de les sevrer tous deux le même jour, dans les climats même où l'on alaite jusqu'à l'âge de deux ans les enfans bien constitués? & si ce procedé est blâmable, combien ne l'est pas celui des bergers qui ayant des agneaux nés au commencement du mois de Mai, les sevrent le même jour que ceux du mois de Janvier, vers le commencement du mois de Juillet? (car il faut que les brebis commencent dès-lors à s'engraisser pour accueillir les beliers dans le mois d'Août suivant): on a par-là des agneaux, les uns âgés de six mois, les autres seulement d'environ deux, quand on les sevre. En quel tems d'ailleurs se fait cette cruelle séparation d'avec leurs meres? pendant les grandes chaleurs si propres à causer des épuisemens mortels aux plus foibles, & lorsque les subsistances diminuent chaque jour.

Il faudroit donc se garder de priver de leur mere ces derniers nés & reserver, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, un coin de gras pâturage à ces meres & à leurs petits.

Nous avons une ressource plus sûre, & dont il faut tâcher d'accompagner les autres, pour n'avoir pas de ces derniers nés trop tard: ne gardons pas des vieilles brebis; la nature en elles, quoique bien déchue de sa vigueur, ne leur ôte pas le penchant à la génération, elles le satisfont en même-tems que les autres, mais elles engendrent plus tard, quoiqu'on leur ait departi avec abondance pendant l'hiver & le printems précédent, de cette nourriture reservée pour toutes les brebis: on en perd beaucoup malgré ces graces particulieres.

Suivons maintenant les agneaux sevrés, jusqu'à ce que ceux de l'année suivante prennent leur place; c'est une année bien dangereuse pour eux; il en périt souvent, & la perte s'étend jusque aux vigoureux: ce n'est que par des soins assidus & des secours de nourriture artificielle, & des pâturages choisis, que nous pouvons diminuer leurs dangers. Préservons les du froid & des pluies, ménageons leur, contre les tems rudes, des pâturages où ils soient abriés; ne les fatiguons pas; donnons leur quelque brebis vigoureuse pour leur servir de guide dans leur marche; leur stupidité en a besoin pour aider la voix du berger qui les mene; elle seule ne pouvant réussir, il y joint les mauvais traitemens toujours dangereux; ayant ménagé ainsi leur foiblesse jusqu'à la saison prochaine des nouveaux agneaux qu'on va sevrer, on sépare alors les mâles des femelles, pour remettre celles-ci au berger des anciennes brebis, & les mâles en passant au *troupeau* des moutons, subissent bien-tôt le même état de mouton; on ne reserve pour rester belier pour toute leur vie, que quelques-uns des mieux faits & des plus vigoureux, de laine fine & blanche, ayant des oreilles longues, en vue d'en avoir des pareils pour y pouvoir avec un emporte-piece, y imprimer le sceau du maître. S'il en est parmi les uns & les autres, certains dont l'état soit valétudinaire, on les associe aux nouveaux venus ou aux brebis, pour vivre mieux à leur aise & se fortifier. Le tems de renouveller les galanteries de nos *troupeaux* étant arrivé, on voit quelquefois des jeunes brebis que nous avons incorporées avec les anciennes, certaines dont le tempérament vigoureux & comme anticipé leur permet d'accueillir les beliers; la prudence & l'expérience condamnent cet usage, parce que devenant pleines, elles affoiblissent leur tempérament, & la plûpart durent peu. Il est des bergers qui par cette raison, séparent toutes les jeunes brebis d'avec les vieilles, lorsqu'on veut mêler les beliers avec les anciennes, pour ne les livrer toutes ensemble que quand elles ont atteint l'âge de trois ans.

Toutes les brebis, même les jeunes, ne donnent pas des agneaux tous les ans; certaines sont stériles pour une ou deux années, & d'autres pour toujours; elles aideroient, restant mêlées avec les fécondes, à consommer les bonnes nourritures destinées à celles-ci: on les sépare chaque année, à mesure qu'on les reconnoît, pour les réunir au *troupeau* de moutons destinés à se nourrir des autres pâturages.

Les pâturages où se trouvent nos plus grands *troupeaux* sont dans les campagnes entremêlées de terres pour le labourage, de terres incultes, & de montagnes; en celles-ci croissent des arbrisseaux, à l'ombre & autour desquels végetent des herbes douces, assez verdoyantes pendant l'hiver & une bonne partie du printems, se desséchant pendant le reste de l'année plus ou moins, selon la qualité du terroir & le degré de sécheresse.

Les champs, après la moisson, poussent aussi des herbes dès que la pluie y tombe; ils peuvent quelquefois suffire à nourrir les *troupeaux*, avec le foible secours des arbustes qu'elle fait revivre, & que les chaleurs avoient épuisés. Quand ces pluies nous manquent avant ou peu après la recolte, il faut (on le fait par précaution pendant les étés) faire transmigrer nos *troupeaux* dans les montagnes éloignées, où l'humidité & le tems frais entretiennent des pâturages toujours verdoyans, ou bien se contenter, sans les changer de climat, de les faire descendre dans les plaines fertiles, pour les y nourrir pendant l'été: on conserve ainsi pour leur retour à la demeure ordinaire, des herbages propres à leur conserver l'embonpoint acquis dans ces plaines; les pluies d'automne survenant, elles augmentent ces pâturages des champs & des montagnes, & faisant développer de nouvelles graines, nos guérets donnent ainsi des herbages pour l'hiver, servant comme de régal chaque jour, partie par partie pendant quelques heures, aux brebis & aux agneaux, tour-à-tour jusqu'à la fin du premier labour de ces guérets: on reserve pour une partie du printems quelque coin de terre le plus *herbu*, pour subvenir à l'entretien des meres & de leurs descendans, quand les fourrages ensemencés pour les nouveaux agneaux ou pour les bêtes malades, sont mangés. Les terres incultes & les montagnes suppléent à tout le reste pendant certaines années; au-lieu qu'il se consume beaucoup de provisions quand elles sont rudes.

Nous avons des terres, des montagnes dont la qualité & l'exposition produisent des arbrisseaux & des aromates toujours verdoyans, faisant le fond principal de la nourriture des *troupeaux*; tels sont le kermès, appellé vulgairement *garrouille*, dont ils mangent les feuilles quoique hérissées de pointes sur leur contour, & les glands qu'ils aiment beaucoup;

tels

tels sont aussi les romains, dont les feuilles & les fleurs leur sont si agréables, & dont la conservation contribue par leurs parties dont ils se dépouillent annuellement comme le kermès, à fortifier, en se réduisant en terreau, toutes les herbes qui les environnent. Il est d'un dommage infini pour nos *troupeaux*, que certains seigneurs de la montagne de la Clape, permettent à tous les habitans de plusieurs villages de détruire à grand force ces arbustes indispensables & presque l'unique ressource pendant l'hiver pour la nourriture de ces animaux; l'objet de ces permissions est de retirer la plus foible des retributions des paysans qui transportent sans cesse à Narbonne ces plantes, pour entretenir le feu des pauvres familles; feu qui aussi peu utile que celui de la paille, & aussi facile à s'enflammer, augmente leur pauvreté en la soulageant dans le moment par la modicité du prix: on travailleroit pour leur intérêt, & en même tems pour la conservation & l'augmention des *troupeaux*, si l'on interdisoit ces permissions qu'un foible intérêt a introduites depuis peu, & qui frappe directement contre la partie la plus précieuse des manufactures de Languedoc, & en même tems contre l'agriculture. Il est aisé de voir que cela diminue les engrais nécessaires aux terres cultivées de ces montagnes qui, toutes légeres, ne donnent que des pauvres récoltes & peu d'herbes dans les guérets, si indispensables dans l'hiver pour fournir, comme nous venons de l'expliquer, des nourritures aux brebis & à leurs agneaux.

C'est ici le lieu de parler des abeilles. La fleur des romarins dure, en se renouvellant, pendant huit à neuf mois de l'année. C'est celle que les abeilles recherchent par préférence à toutes les autres; c'est aussi celle qui donne le miel le plus parfait; c'est perdre tous ces avantages en arrachant ces plantes, comme c'est détroire visiblement les *troupeaux*, au lieu de faire les derniers efforts pour les conserver. L'exposition des bergeries n'est pas indifférente pour y concourir; on cherche pour leur emplacement des monticules qui ne soient pas dominées de trop près par d'autres hauteurs pour en détourner apparemment l'humidité qui y seroit produite par les transpirations, & pour y conserver un air sain; on paroît d'ailleurs assez indifférent à l'exposition quant au soleil. J'ai remarqué cependant que les agneaux qu'on tient enfermés pendant que leurs merés sont aux champs, vont toujours se placer vis-à-vis les ouvertures par lesquelles le soleil échauffe les bergeries, cherchant le plus grand jour, & surtout une chaleur bienfaisante propre à les défendre des rigueurs du froid qui les tient engourdis, couchés & immobiles. Cela nous indique l'exposition à donner aux bergeries. Il faut tourner les longues faces au midi, y pratiquer les portes & les fenêtres, les abajours, & n'en faire aux autres faces que les indispensables, surtout en celles qui sont tournées aux vents, dont il faut tâcher de se garantir, soit par-là, soit en plaçant les bergeries de façon à en être à l'abri. Il faut mieux faire les bergeries longues & étroites pour remplir ces deux conditions à l'avantage des troupeaux, & on diminuera ainsi la hauteur des pignons, & par conséquent la grandeur sans diminuer l'étendue du sol; la transpiration, les excrémens & le souffle des animaux échauffera mieux les bergeries. On fera bien, quand ces pignons seront trop hauts, de les retrancher par un plancher qui sera propre à y déposer des fourrages en provision, & à intercepter les frimats qui se sont sentir à-travers les toits.

Il est donc nécessaire de procurer la chaleur à nos bergeries pendant l'hiver, au lieu qu'elle est dangereuse pendant le tems chaud. On y respire alors un air échauffé, piquant & mauvais, toujours nuisible aux *troupeaux* qu'on y enferme pendant la nuit: ce qui nous doit porter a les faire parquer, indépendamment des avantages résultans pour nos terres; il est fâcheux que la paresse de nos bergers l'emporte sur une raison aussi forte. Les moins indolens se contentant de parquer vers le mois de Mai, au lieu de commencer vers le mois de Mars, & souvent plutôt, selon la constitution favorable de l'année. On se fonde sur ce délai à parquer, en ce que l'on craint que la pluie survenant dans la nuit, il faudroit que les *troupeaux*, quelque grande qu'elle fût, la supportassent, & qu'il en périroit beaucoup; on en est si prévenu, que nos bergers la redoutent pendant le jour en toute saison, au point qu'ils se rapprochent des bergeries dès que le tems leur paroît un peu menaçant. Il est pourtant vrai que les *troupeaux* des environs de Montpellier où la température de l'air différe peu de celle du climat dont il est question, parquent presque toute l'année sans qu'on en ressente de plus grands inconvéniens. Les qualités des laines rendroient-elles différens les effets de cette bonne pratique, & seroit-elle seulement pernicieuse pour les *troupeaux* à laine fine? Il est du-moins certain que l'humidité qui les imbibe, y dure plus long-tems, parce que les poils en sont plus fins & plus serrés, donnant par-là plus de difficulté à l'air de pénétrer dans l'épaisseur de la toison, & à l'eau de s'en écouler.

Il s'ensuit cependant, en ne parquant que tard, un autre désavantage. Les sols des bergeries deviennent humides, à mesure qu'on avance dans la belle saison, parce que les *troupeaux* se nourrissant beaucoup des herbes fraîches, font des excrémens & rendent des urines à proportion: cela produit comme une espece de glu qui s'attache à la laine des flancs, & plus encore à celle des fesses sur laquelle ils se couchent. On voit alors du crotin arrondi prendre au derriere & grossir comme des noix jusqu'au tems de la toison, matiere nuisible sans doute aux parties qui en sont affectées, rendant la laine plus courte & d'une couleur brûlée, au point qu'on la met à part, & qu'on ne la vend guere au-delà de la dixieme partie du prix de celle du reste de l'animal. La plus belle est celle qui se trouve vers le milieu des flancs; elle diminue de beauté à mesure qu'elle se trouve à la partie que les excrémens atteignent; celle qui couvre le dos, vaut moins que celle des flancs, soit à cause que le suint y abonde moins, soit parce que la poussiere qu'élevent les *troupeaux* en marchant, y tombant, se mêle à demeure avec elle en descendant jusque sur la peau, & cause beaucoup de peine aux tondeurs, quand les ciseaux parviennent à ces endroits. La laine des flancs n'est pas sujette à retenir cette poussiere à cause de la direction des poils de la laine en ces parties qui est de haut vers le bas, au lieu qu'ils vont presque verticalement en remontant vers l'échine.

Cette poussiere qu'on ne peut empêcher de s'élever sous les *troupeaux*, d'autant plus abondamment que la terre est seche, a fait naître à certains bergers l'envie d'en augmenter le volume sur leurs *troupeaux* au tems de la toison, afin que pesant devantage & la vendant en suint, ils ayent plus d'argent. Ils cherchent pour cela un champ labouré dont la terre soit légere, seche & d'un sable extrèmement fin; ils y resserrent leurs *troupeaux*, & les forçant de courir ou marcher vite en cet état, il s'éleve un tourbillon de poussiere qui les couvre & se dépose dessus d'autant plus abondamment, qu'un vent arriere favorise leur course.

Il est encore une autre malversation moins connoissable & bien souvent pernicieuse au maître du *troupeau*: elle consiste à l'enfermer la veille du jour qu'on veut les tondre, dans la bergerie où l'on le contraint d'occuper beaucoup moins de place qu'à l'ordinaire, afin que suant avec abondance pendant la nuit, le suint remplisse mieux les vuides des fils de la laine & la rende plus pesante. Cette transpiration est si abondante quelquefois, qu'il périt plusieurs de ces pauvres bêtes sur la place. Il est pourtant essentiel d'enfermer les *troupeaux* pendant cette nuit-là, parce que s'ils parquoient, la fraîcheur empêcheroit la transpiration suffisante, & les tondeurs le lendemain matin ne trouvant pas la laine assez humide pour la tondre légerement, la besogne seroit mal faite, plus difficile, & souvent les animaux blessés avec les ciseaux; on verroit sur la peau comme des sillons de laine trop éminens en pure perte; il faut donc enfermer les *troupeaux*, mais les laisser dans la bergerie avec la même aisance qu'auparavant. La transpiration qui en resulte, est reconnue si nécessaire, qu'on préfere de les laisser enfermés & à jeun pendant tout le jour de la toison, pour la conserver ou la produire, afin qu'ils ne sentent pas l'air extérieur avant que d'être tondus. Le jeûne cruel ne finit cependant que vers le coucher du soleil, tems auquel la journée des ouvriers finissant aussi, laisse encore un tems suffisant pour faire paître frugalement ces animaux; s'il étoit plus long, le jeûne causeroit l'indigestion. Cette pratique est une espece d'épreuve dont les effets peuvent nuire. Les bêtes moins vigoureuses devroient être tondues les premieres, afin de les faire paître en *troupeau* d'abord après.

Je finis en expliquant comment on peut connoître

la qualité de nos laines en les voyant fur l'animal. Elle y eft crevaffée fur tous, y formant fur le dos des bandes diftinctes dans le fens de la tête à la queue, & des efpeces de zones ceignant les flancs & le cou dans une direction verticale ou à-peu-près, féparées entr'elles par des fillons ou crevaffes ouvertes à la furface de la laine fe réduifant à rien fur la peau. Chaque zone eft entrecoupée de-près-en-près par des petits fillons en tous les autres fens. Tous ces fillons font plus ou moins ouverts, felon la pofture de l'animal; ils font plus grands quand il marche ou qu'il eft couché; que quand il eft debout en repos, ou qu'il regarde. Ils font plus étroits & plus nombreux fur l'animal à laine fine que fur celui qui l'a moins fine & plus groffiere, parce qu'en celui-là la laine y eft plus courte. Il en eft de ces différentes largeurs des fillons comme de la grandeur des degrés de deux différens cercles, les plus grands degrés fe trouvant dans celui dont le rayon eft plus grand. Ils font plus nombreux, parce que les fils en font plus fins, & qu'il y en a un plus grand nombre à étendues égales de la peau de l'un & de l'autre, enforte qu'ayant moins de vuide fur l'animal à laine fine entre les fils pour fe rapprocher & s'unir, il faut néceffairement qu'ils fe mettent, pour ainfi dire, en plus petits floccons qu'en l'animal qui les a plus gros & plus diftans entr'eux. Le plus de fineffe des fils & leur plus grande proximité étant plus propre à arrêter la tranfpiration appellée le *fuint*; la laine en eft plus pefante, quoique moins longue. Ce fuint eft fi abondant, fur-tout dans le printems, qu'il fe diftingue fingulierement fur l'animal à laine fine vers la jointure de fes épaules; on le voit alors comme couler le long de la laine qu'il réduit là en une forme appellée par les bergers des *aiguillettes*, reffemblante affez à la frifure que les Perruquiers appellent *en béquille*. *Article de M.* BARTHÉS *le pere, de la fociété royale des Sciences de Montpellier.*

TROUSSE, f. f. (*Art milit.*) efpece de carquois où les arbalétriers & les archers mettoient leurs fleches. Le pere Daniel rapporte, dans l'hiftoire de la milice françoife, un mémoire du tems de Louis XI. concernant l'armure des francs archers, par lequel on voit que leurs *trouffes* devoient être garnies aumoins de dix-huit traits. *Voyez* CARQUOIS. (*Q*)

TROUSSE, (*Art milit.*) groffe & longue botte de fourrage verd du poids de cinq à fix cens livres, qu'on fait dans les fourrages en campagne pour la nourriture des chevaux dans le camp.

Chaque cheval qui revient du fourrage, eft chargé d'une trouffe & du cavalier qui le mene, qui eft affis ou achevalé deffus. *Voyez* FOURRAGE. (*Q*)

TROUSSES DE QUEUES DE CHEVAL, *en terme d'Aiguilletier*, eft un ruban de laine fendu en deux, dont chaque partie fe termine par une touffe de laine éfilée & d'une autre couleur, qui eft attachée au ruban par un fer à embraffer. *Voyez* FER A EMBRASSER.

TROUSSE, f. f. (*terme de Barbier.*) efpece d'étui de cuir ou d'étoffe à deux, à trois ou à quatre divifions, dans l'une defquelles on met les rafoirs, dans une autre les peignes, dans une autre les cifeaux, *&c.* (*D. J.*)

TROUSSES, f. f. pl. (*Charpent.*) ce font des cordages de moyenne groffeur dont on fe fert pour lever de petites pieces de bois & autres médiocres fardeaux. (*D. J.*)

TROUSSE, f. f. (*Fendrie.*) c'eft ainfi qu'on appelle chaque affemblage de taillans ou de couteaux de la machine à fendre le fer.

TROUSSES, f. f. (*terme de mode.*) efpece de haut-de-chauffes qui ne pend point en-bas, & qui ferre les feffes & les cuiffes; elles font partie de l'habit de cérémonie des chevaliers de l'ordre; c'étoit-là le haut-de-chauffe qu'on portoit au feizieme fiecle. (*D. J.*)

TROUSSEAU, f. m. (*Gram.*) nippes qu'une mere donne à fa fille, quand elle la marie, au-delà de fa dot. On en ufe de même avec celles qui entrent en religion.

On dit un *trouffeau* de clés, pour un paquet de clés enfilées dans une corde ou un anneau qu'on appelle *clavier*.

TROUSSEAU, f. m. (*terme de Fondeur.*) longue piece de bois taillée en cône, c'eft-à-dire, plus menue par un bout que par l'autre, fur laquelle on forme les moules des pieces de canon. (*D. J.*)

TROUSSEAU, (*terme d'ancien monnoyage.*) fignifioit, lorfque l'on monnoyoit au marteau, le coin où étoit l'empreinte de l'effigie, laquelle fut longtems précédée par une croix.

Le *trouffeau* étoit long d'environ fept à huit pouces; après avoir pofé le flanc fur la pile avec la main gauche, on pofoit le *trouffeau* fur le flanc à plomb des empreintes, & le tenant perpendiculairement de la main droite, on donnoit plufieurs coups fur ce *trouffeau* avec une efpece de marteau ou maillet de fer; en conféquence le flanc fe trouvoit monnoyé des deux côtés; mais fi quelque endroit étoit mal empreint, on réitéroit les coups de marteaux jufqu'à ce que le flanc fût monnoyé, autant bien que cette mauvaife manutention le pouvoit permettre. *Voyez* PILE.

TROUSSE-QUEUE, f. m. (*Maréchal.*) on appelle ainfi une efpece de fac ou d'enveloppe dans laquelle on enferme la queue des chevaux de carroffe qui ont tous leurs crins, pour que la queue ne fe crotte ni ne fe faliffe point. On met auffi un *trouffe-queue* aux chevaux fauteurs pour la tenir en état, & empêcher qu'ils n'en jouent. Il eft auffi long que le tronçon de la queue, & s'attache par des contrefanglots au culeron de la croupiere & à des courroies qui paffent entre les cuiffes du cheval & le long des flancs jufqu'aux contrefanglots de la felle.

TROUSSEQUIN, f. m. (*terme de Sellier.*) piece de bois cintré qui s'éleve fur l'arçon du derriere d'une felle, & qui fert à en affermir les battes. (*D. J.*)

TROUSSER, v. act. (*Gram.*) relever, replier, remonter plus haut. On *trouffe* ou mieux *retrouffe* un habit trop long; une femme *trouffée* eft plus immodefte qu'une femme nue.

TROUSSER, *terme de galere*, (*Marine.*) c'eft fe courber en-dedans.

TROUSSER, (*Maréchal.*) fe dit d'un cheval qui a des éparvins fecs qui lui font trop lever les jarrets, à quelque allure que ce foit.

TROUSSER, *en terme de Cuifine*, c'eft appliquer les pates d'un animal fur fa cuiffe, ou les paffer dans un trou qu'on fait près de chacune d'elles, & amener le bout des aîles fur fon dos en les retournant.

TROUTE, *voyez* TRUITE.

TROUVAILLE, f. f. (*Gramm. & Jurifprud.*) dans l'ancienne coutume d'Orléans fignifie *épave*. *V.* ÉPAVE.

Droit de la trouvaille, dans les coutumes de la mer, eft la part qui appartient à ceux qui ont trouvé ou fauvé des marchandifes perdues. (*A*)

TROUVER, RENCONTRER, (*Synon.*) nous *trouvons*, dit l'abbé Girard, les chofes inconnues, ou celles que nous cherchons. Nous *rencontrons* les chofes qui font à notre chemin, ou qui fe préfentent à nous, & que nous ne cherchons point.

Les plus infortunés *trouvent* toujours quelques reffources dans leurs difgraces. Les gens qui fe lient aifément avec tout le monde, font fujets à *rencontrer* mauvaife compagnie.

Trouver fe dit dans un fens très-étendu au figuré; il fignifie quelquefois *inventer*. Newton a *trouvé* le calcul des fluxions; d'autrefois il fignifie *donner fon jugement* fur quelque chofe. MM. de Port-Royal *trouvent* que Montagne eft plein de vanité. (*D. J.*)

TROUVERE, f. m. (*Poéf. prov.*) vieux mot françois, fynonyme de *troubadour*. *Voyez* TROUBADOUR.

C'eft le nom que l'on donnoit autrefois, & que l'on donne encore aux premiers poëtes provençaux, inventeurs des fyrventes, fatyres & chanfons, que les menétriers alloient chanter chez les grands. On appelloit auffi les trouveres *trouvours* & *trouveurs*.

Le préfident Fauchet nous apprend qu'il y avoit autrefois en France des perfonnes qui divertiffoient le public fous les noms de *trouveres*, *chanteres*, *conteurs*, *jougleurs* ou *jugleurs*, c'eft-à-dire *meneftriers* chantant avec la viole. Les *trouveres* compofoient les chanfons, & les autres les chantoient; ils s'affembloient & alloient dans les châteaux. Ils venoient, dit Fauchet, aux grandes affemblées & feftins donner plaifir aux princes, comme il eft expliqué dans ces vers tirés du *tournoiement* de l'antéchrift, compofé au commencement du regne de S. Louis, par Huon de Mery.

Quand les tables oitées furent,
Cil jugleur enprès efturent;
Sont vielles & harpes prifes
Chanfons, lais, vers & reprifes,
Et de gefte chanté nos ont.
Et efcuyer, antechrift font
Rebardex par grand deducit.

Ils ne chantoient pas toujours; souvent ils récitoient des contes qu'ils avoient composés, & qu'ils appelloient *fabliaux*. *Voyez* FABLIAU. (*D. J.*)

TROYE, (*Géogr. anc.*) *Troja*, *Ilium*, *voyez* TROIE.

TROYE-GEWICHT, s. m. (*Commerce.*) on nomme ainsi en Hollande ce qu'on appelle en France *poids de marc*. *Voyez* POIDS & MARC. *Dictionnaire de Commerce*.

TROYES, (*Géog. mod.*) ville de France en Champagne, dont elle est capitale, sur la Seine, à 26 lieues au midi de Rheims, & à 35 au sud-est de Paris.

Troyes a quatorze paroisses, deux abbayes d'hommes & une de filles, un séminaire gouverné par les prêtres de la mission, & dont le revenu est de quarante-cinq mille livres. Il y a dans cette ville élection, maréchaussée & siege présidial. Il y a aussi une commanderie de Malte, dont le revenu est de douze mille livres; enfin on y voit plusieurs couvens de religieux & de religieuses. Son commerce a été autrefois très-florissant. Il consiste aujourd'hui en toiles, en blanchissage de cire, en chandelle & en vin. Les statuts des communautés de cette ville doivent être rectifiés à plusieurs égards, sur-tout en fait de maîtrise & de reglemens impossibles dans l'exécution.

Troyes manque de bonne eau à boire, & auroit besoin de fontaines publiques tirées de sources d'eaux vives. Son terroir produit des grains, des vins & des fruits en abondance.

Son premier évêque, S. Amatre, vivoit l'an 340. L'évêché est composé de 372 paroisses & de 98 annexes, divisées en huit doyennés sous cinq archidiacres. Cet évêché vaut vingt à vingt-quatre mille livres de rente. *Long.* suivant Cassini, 21. 31'. 30". *latit.* 48. 15'.

Troyes a pris son nom des peuples Celtes, *Tricasses* ou *Trecasses*, que César n'a point connus, mais qu'Auguste a dû établir en corps de peuple ou de cité, puisqu'il est le fondateur de leur ville principale, qu'il appella *Augustobona* ou *Augustomana*, nom qui a été en usage jusqu'au cinquieme siecle. Pline fait mention des *Tricanes* parmi les Celtes, sans nommer leur ville *Augustobona*; mais Ptolomée la nomme. Ensuite le nom du peuple a prévalu, & *Tricasses* a été corrompu en *Trecæ*, ensorte que les écrivains qui sont venus depuis Grégoire de Tours appellent toujours Troyes, *Trecæ*.

Après la chûte de l'empire romain, cette ville passa au pouvoir des Francs; & après la division de la France en Austrasie & Neustrie, *Troyes* fut de la Neustrie, ensorte que les rois de la Neustrie en ont toujours eu la propriété ou la souveraineté. Lorsqu'on institua une quatrieme lyonnoise sur le déclin de l'empire romain, la ville de *Troyes* fut mise sous cette province, voilà pourquoi les évêques de *Troyes* ont toujours jusqu'à présent reconnu celui de Sens pour leur métropolitain.

Jarchi ou *Jarhi* (Salomon), autrement nommé *Isaacites*, rabbin célebre du xij. siecle, étoit de *Troyes*, selon R. Ghédalia & la plûpart des autres chronologistes Juifs. Il commença à voyager à l'âge de trente ans. Il vit l'Italie, ensuite la Grece, Jérusalem & toute la Palestine; puis il alla en Egypte, & s'aboucha avec le rabbin Maimonides. Il passa en Perse, en Tartarie, en Moscovie, en d'autres pays septentrionaux, & enfin en Allemagne, d'où il revint dans sa patrie, ayant employé six années à ce grand voyage. Il se maria, & eut trois filles, qui épouserent de savans rabbins.

Les commentaires de Jarchi sur l'Ecriture sont fort estimés des juifs, & quelques-uns ont été traduits en latin par des chrétiens. Genebrard a publié à Paris en 1563 la version du commentaire sur Joël, & en 1570 celle du commentaire sur le cantique des cantiques. Arnaud de Pontac est l'auteur de la traduction latine des commentaires de Jarchi sur Abdias, sur Jonas & sur Sophonie, qui ont été imprimés à Paris l'an 1566, *in*-4°. Henri d'Aquin publia dans la même ville en 1522 le commentaire de Jarchi sur Esther, avec des notes. On a inséré finalement tous les commentaires de ce rabbin sur l'Ecriture dans les bibles de Venise & de Bâle. Enfin on a imprimé, avec le corps du Thalmud, ses glosses sur ce grand livre. On met sa mort l'an 1173. Il est bon de remarquer que le rabbin Jarchi, Jarhi, Isaaki, Isaacites & Raschi sont le seul & même homme.

Parlons à présent de quelques-uns de nos savans chrétiens nés à *Troyes*.

Caussin (Nicolas), jésuite & confesseur de Louis XIII. s'est fait de la réputation par un ouvrage qu'il intitula, *la cour sainte*, imprimé en 1625, *in*-8°. ensuite en 1664 en deux volumes *in*-4°. enfin en 1680 en deux volumes *in fol.* On a traduit cet ouvrage en latin, en italien, en espagnol, en portugais, en allemand & en anglois. Le P. Caussin favorisa la liaison du roi pour mademoiselle de la Fayette, liaison qui pouvoit servir à faire rappeller la reine-mere, & disgracier le cardinal de Richelieu; mais le ministre l'emporta sur la maîtresse & sur le confesseur. Mademoiselle de la Fayette fut obligée de se retirer dans un couvent, & bientôt après en 1637 le P. Caussin fut arrêté, privé de son emploi, & relégué en basse Bretagne. Il ne revint à Paris qu'après la mort de son éminence, & mourut dans la maison-professe en 1651, âgé de 71 ans.

Cointe (Charles le), prêtre de l'oratoire, naquit en 1611, & mourut en 1681, à 70 ans, après avoir publié en latin les annales ecclésiastiques de France, en huit volumes *in fol.* imprimés au Louvre par ordre du roi. Ces annales commencent à l'an 235, & finissent à l'an 835. Elles contiennent les decrets des conciles de France, avec des explications, le catalogue des évêques & leurs vies, les fondateurs, les privileges des monasteres, les vies des saints, les questions de doctrine & de discipline. C'est un ouvrage d'un prodigieux travail, d'une recherche singuliere, mais dénué de tout ornement, & qui ne se fait point lire avec plaisir. Le premier volume parut en 1666, & M. Colbert protégea l'auteur tant qu'il vécut.

Henrion (Nicolas), né en 1663, mort en 1720, s'attacha à l'étude des médailles, & à la connoissance des langues orientales. Il fut aggrégé en 1701 à l'académie des Inscriptions; cependant il n'y a rien sous son nom dans les mémoires de cette académie, & fort peu de choses dans son histoire.

Noble (Eustache le) naquit en 1643, & fit quantité de petits ouvrages en prose & en vers, qui eurent un grand cours. Il devint procureur général au parlement de Metz, où sa mauvaise conduite lui ayant attiré des affaires fâcheuses, il fut détenu plusieurs années en prison, & perdit sa charge. Il mourut à Paris en 1711, à 68 ans, si pauvre, que la charité de la paroisse de S. Severin fut obligée de le faire enterrer. Brunet, libraire, a recueilli ses œuvres. & les a imprimées en vingt volumes *in*-12. c'est un mélange d'écrits sacrés & profanes, d'historiettes & de pieces graves, de fables, de contes, & de traductions en vers des pseaumes, de satyres de Perse, de comédies, & d'épîtres morales.

Passerat (Jean), né en 1534, se rendit très habile dans les Belles-Lettres, & joignit une rare politesse à beaucoup d'érudition. Il succéda à Pierre Ramus dans la chaire d'éloquence, & mourut en 1602, à 68 ans. On a de lui des commentaires sur Catulle, Tibulle & Properce, un livre *de cognatione litterarum*, des notes sur Pétrone, & des poésies latines, dont les vers marquent beaucoup de pureté de style.

On ne fait pas le même cas de ceux de l'abbé Boutard, compatriote de Passerat, né un siecle après, & mort à Paris en 1729, âgé de 75 ans. Cet abbé ayant composé en vers latins l'éloge de M. Bossuet, ce prélat lui conseilla d'en composer une autre à la gloire de Louis XIV. & se chargea de le présenter lui-même. Le roi récompensa l'auteur par une pension de mille livres, & M. Bossuet lui procura des bénéfices qui le mirent fort à son aise. L'abbé Boutard se trouvant riche, imagina avoir des talens extraordinaires pour la poésie. Il ornoit de ses vers tous les monumens érigés en l'honneur de sa majesté, & se croyoit obligé par état de ne laisser passer aucun événement remarquable du regne de ce prince, sans le célébrer; cependant le public méprisa le poëte, sa versification commune, ses expressions impropres, & ses pensées obscures.

Mais MM. Pithou freres ont fait un honneur immortel à la ville de *Troyes* leur patrie. *Pithou* (Pierre), célebre jurisconsulte & l'un des plus savans hommes du xvj. siecle, naquit en 1539, & mourut à Nogent-sur-Seine en 1596, à 57 ans.

Personne, dit M. de Thou, n'a jamais mieux su ses affaires domestiques, qu'il savoit l'histoire de France & des étrangers. La mort de cet homme incomparable, ajoute-t-il, avec lequel je partageois

mes

mes soins, & à qui je communiquois mes études, mes desseins, & les affaires d'état, me fut si sensible, que je cessai entierement l'histoire que j'avois commencée; & j'eusse tout-à-fait abandonné cet ouvrage, si je n'avois pas cru devoir cette marque de respect à sa mémoire que d'achever ce que j'avois entrepris par ses conseils.

Dans le grand nombre d'ouvrages qu'il a composé ou qui sont sortis de sa bibliotheque, on estime singulierement son traité des libertés de l'Eglise gallicane, qui sert de fondement à tout ce que les autres en ont écrit depuis. La premiere édition de cet ouvrage conçu en 83 articles, parut à Paris en 1594, avec privilege. Les maximes qui y sont détachées & suivies par articles, ont en quelque sorte force de lois, quoiqu'elles n'en ayent pas l'authenticité. Le roi en a reconnu l'importance par son édit de 1719, où l'article 50. est rapporté. Les expéditionnaires en cour de Rome citent les articles de nos libertés dans leurs certificats. Comme M. Pithou avoit lu les anciens écrivains grecs & latins, & qu'il les avoit conférés avec les vieux exemplaires, il en a mis plusieurs au-jour, & y a joint ses savantes notes. On lui doit encore des éditions de plusieurs monumens sacrés & profanes, des *miscellanea ecclesiastica*, quantité de collections historiques, le canon des écritures de Nicéphore, des fragmens de S. Hilaire, les coutumes du bailliage de *Troyes*, avec des annotations, *&c.*

Pithou (François), avocat au parlement de Paris, frere du précédent, fut comme lui, un homme d'une vertu rare, d'une modestie exemplaire, extrèmement habile dans les Belles-Lettres, dans le Droit, & pour couper court, l'un des plus savans hommes de son tems. Il ne voulut jamais que l'on mît son nom à aucun de ses ouvrages. Ce fut lui qui découvrit le manuscrit des fables de Phedre, & il le publia conjointement avec son frere pour la premiere fois. Ces deux illustres savans, les Varrons de la France, travaillerent toujours ensemble. François Pithou donna tous ses soins à restituer & à éclaircir le corps du droit canonique, ouvrage qui parut en 1687, & c'est la meilleure édition. Le *Pithæana* est aussi de lui. Il est encore l'auteur de la comparaison de lois romaines avec celles de Moïse, & de l'édition de la loi salique, avec des notes. Il fut du nombre des commissaires qui reglerent les limites entre la France & les Pays-Bas. Il étoit né en 1544, & mourut en 1621, âgé de 77 ans. Le lecteur peut voir le catalogue des ouvrages de MM. Pithou, à la tête de leurs œuvres imprimées en 1715 en latin.

Leur famille originaire de Vire en basse Normandie remontoit jusqu'à un Guillaume Pithou, qui est nommé entre ceux qui se croiserent pour la Terre-sainte en 1190; mais indépendamment de la noblesse le nom de cette famille fleurira dans la littérature, tant que les lettres subsisteront dans le monde. On peut dire de chacun des deux freres que j'ai nommés, un seul d'eux contenoit plusieurs savans, & ce qui est plus estimable que le savoir, chacun portoit également un attachement religieux à l'amour de la vérité. Pierre Pithou a eu plus d'historiens que n'en ont eu la plûpart des souverains. On en compte jusqu'à sept qui se sont fait un honneur de célébrer sa gloire, en écrivant sa vie; mais M. Boivin le cadet a remporté le prix dans cette carriere. (*Le chevalier* DE *Jaucourt*.)

Troyes, *blanc de*, *blanc d'Orléans*, *blanc d'Espagne*, *&c.* on appelle ainsi une préparation de craie que l'on divise en molécules fort fines, qu'on met en différentes formes de pains, & qu'on emploie dans les arts: nous croyons devoir entrer dans quelques détails instructifs sur la nature, la préparation, & les usages du blanc, & sur-tout de celui qui se fait à Troyes, & de celui qu'on prépare à Levereau, village à neuf lieues d'Orléans, que nous comparerons ensemble.

La matiere du *blanc* de *Troyes* se trouve en grande abondance dans un village nommé *Villeloup*, distant de Troyes d'environ 4 lieues du côté de l'ouest; le sol dans les environs est une terre très-maigre & peu profonde, qui peut à-peine porter du seigle. Sous cette couche légere regne un gros massif de craie plein de fentes & de gerçures si fréquentes qu'on n'en peut tirer aucune pierre qui ait de la consistance & de la solidité, mais cette craie qui n'est point propre à bâtir devient une matiere infiniment précieuse par l'emploi que l'on en fait à Troyes pour la fabrique du blanc.

Les habitans de Villeloup commencent par tirer cette matiere en petits moëllons, & après l'avoir laissé essuyer à l'air, ils la battent avec des mailllets armés de clous, & la réduisent en une poudre grossiere qu'ils passent au crible; le blanc brute est ensuite voituré à Troyes, où les ouvriers qui l'achetent exigent, comme une condition très-essentielle, qu'il leur soit livré parfaitement sec, & dégagé de toute cette humidité dont il peut être imprégné dans la carriere. Il paroit que dans cet état requis de parfaite siccité, la matiere brute a plus de facilité à se laisser pénétrer plus intimement de l'eau dont on l'arrose, qu'elle se divise en molécules plus fines par l'action d'un fluide qu'elle boit avec plus d'avidité, & qu'en conséquence elle se réduit plus facilement en bouillie.

Les ouvriers emploient pour détremper leur craie l'eau blanche qui a déjà servi, & qu'on a tiré des opérations précédentes. Après qu'on a réduit la craie en bouillie, ce qui n'est pas long, vû l'extrème facilité avec laquelle la craie seche s'imbibe d'eau, on passe au moulin la bouillie après l'avoir long-tems brassée. Cette nouvelle manipulation a pour but de suppléer à ce que l'eau n'a pû faire par rapport à la division de la craie, de la réduire en une pâte composée de molécules très-fines, & capables de former des couches plus uniformes & plus brillantes lorsqu'on l'étend sur des surfaces unies, en un mot, de favoriser tous les effets du blanc.

Le moulin qui sert à cet usage est assez semblable à celui avec lequel on broye la moutarde, & on le fait jouer de la même maniere; il est composé de deux meules de seize à dix-sept pouces de diametre, qui sont des fragmens des vieilles meules de moulins à blé. La meule supérieure qui a environ deux pouces & demi d'épaisseur, a au centre une ouverture d'un demi-pouce de diametre, à laquelle est adaptée une écuelle percée, où l'ouvrier jette de tems-en-tems sa bouillie de craie; la matiere descend peu-à-peu entre les meules, & s'écoule après la trituration en formant un filet continu par une ouverture latérale pratiquée dans la cage qui renferme le tout. Plus la matiere est fondue & réduite & les meules serrées, plus le blanc qui passe est affiné. Les différens degrés d'attention que les ouvriers apportent à toutes ces préparations décident de la finesse du blanc; un ouvrier peut faire passer au moulin jusqu'à six cens livres par jour, mais il en fait passer un tiers moins de celui qui a acquis la derniere perfection.

Les peintres de bâtimens ou autres ouvriers qui veulent ménager la dépense de blanc de céruse, & qui n'ont pas besoin de préparations à l'huile, demandent quelquefois du blanc de la plus grande finesse, afin d'avoir moins de peine à le broyer sur le marbre, & qu'il fasse un meilleur effet. Lorsqu'il sera employé dans ces cas, l'ouvrier prévenu pour répondre aux intentions du peintre, ou plutôt du barbouilleur, est obligé de passer trois fois la matiere du blanc par le moulin.

On verse dans des tonneaux la bouillie de craie qui a éprouvé la trituration du moulin, & on la laisse reposer pendant sept ou huit jours; la matiere craïeuse se précipite insensiblement au fond du tonneau, & l'eau qui s'en désaisit surnage, de sorte qu'on peut l'épuiser à mesure avec une écuelle; c'est cette eau que l'on emploie à détremper la matiere brute comme nous l'avons observé plus haut.

Le sédiment craïeux qui se dépose au fond des tonneaux ne parvient pas de lui-même à un état de consistence assez considérable pour qu'on puisse le manier aisément & le réduire en pain, quand même on voudroit former la craie en cet état dans des moules, les pains qui en résulteroient seroient exposés à se gercer en séchant; la consistence de la craie est alors telle à-peu-près que celle de la chaux lorsqu'elle est universellement fondue. Pour parvenir donc à donner à la craie le degré de consistence & de desséchement convenable, l'ouvrier étend sa matiere, qui est fort mollasse, sur des treillis qu'il place au-dessus d'un lit de blanc brut. C'est ici le point le plus délicat de sa manipulation & d'un procédé qui suppose une sagacité bien digne de l'attention des Physiciens & des Philosophes, pour le dire en passant, c'est cette physique usuelle qui mérite le plus notre étude surtout lorsqu'elle présente le résultat des essais journaliers & traditionels appliqués aux arts; je dis donc que la poussiere de la craie brute qui est fort seche attire

attire puiſſamment & boit l'humidité ſurabondante du ſédiment craïeux, enſorte que celui-ci parvient en vingt-quatre heures à une conſiſtence de pâte très-maniable. L'ouvrier n'a beſoin pendant tout ce tems que de remuer une fois ſeulement ſa matiere, afin que toutes ſes parties ſoient expoſées également à l'action de la terre abſorbante, & que la pate s'affine également dans toute ſa maſſe. Je ferai remarquer ici une vérité aſſez importante, prouvée par tous ces eſſais multipliés, qui eſt que l'air agit moins efficacement & moins promptement que la matiere brute & ſeche pour dégager l'eau de la craie imbibée.

Enfin l'ouvrier forme avec les mains ſeules des pains de ſa pâte de craie, dont la figure eſt celle d'un parallelepipede émouſſé par les côtés ou arrêtes, les plus gros n'excedent pas trois livres; pour le débit en détail on en fait des pains arrondis en forme de mamelle.

Il ne reſte plus maintenant qu'à expoſer la maniere dont on fait ſécher les pains nouvellement formés, & il y a encore une petite manipulation fort fine & fort phyſique. Comme les pains ont ſix faces, il n'y en a que cinq qui puiſſent être expoſées à l'air, le pain étant poſé ſur la ſixieme; ſi celle-ci ne ſéchoit pas dans la même progreſſion que les autres, peut-être y auroit-il à craindre des gerçures, ou au-moins on ſeroit dans la néceſſité de retourner ſouvent les pains. Mais par une ſuite de procédés & de réflexions l'ouvrier a ſenti qu'il éviteroit tous ces inconvéniens & ces embarras en poſant ces pains nouvellement formés ſur des moëllons ſecs de la craie de Villeloup de trois ou quatre pouces d'épaiſſeur. Le moëllon ſéche l'humidité & en enleve autant que l'air, ils en prennent une ſi grande quantité qu'il leur faut un beau jour d'été pour ſe ſécher & être en état de recevoir de nouveaux pains. C'eſt dans l'endroit le plus élevé des maiſons & le plus expoſé à l'action de l'air, que les vinaigriers (car ce ſont eux qui à Troyes ſont attachés à cette beſogne) préparent le blanc, & qu'ils conſervent la vieille eau blanchie qui doit détremper le blanc brute; ils ne travaillent à cette fabrique que depuis le mois d'Avril juſqu'à la fin du mois d'Octobre; la moindre gelée dérangeroit tout le travail, & diſſoudroit même les pains nouvellement formés.

Les pains une fois ſéchés ſont extrèmement fragiles; les molécules qui les forment n'ayant point naturellement de viſcoſités qui puiſſent les lier entre elles, & les ouvriers ne faiſant entrer aucune eſpece de colle dans leur préparation, il eſt néceſſaire que les parties craïeuſes ſoient unies ſeulement par une juxte poſition qui eſt l'ouvrage de l'eau, cette non-viſcoſité paroit même un point important par rapport à la bonté du blanc. De toutes les différentes carrieres de craie qui ſe trouvent aux environs de Troyes, & qui fourniſſent des matériaux propres pour les édifices, il n'y a que celle de Villeloup dont la craie ait été juſqu'à préſent accueillie par les ouvriers, comme ayant toutes les qualités requiſes pour ſe prêter à toutes leurs opérations. Quelques-uns ayant voulu épargner les frais de voiture, avoient tenté de préparer la craie tirée des carrieres plus voiſines de Troyes; mais ils ont trouvé plus de difficulté à la façonner que la matiere de Villeloup, & moins de blancheur dans les pains qui en provenoient. Quelques cantons de Villeloup fourniſſent même de la craie dans laquelle les ouvriers rencontrent des marques de viſcoſité ſenſibles, qui l'empêche de paſſer facilement au moulin, & qui en général la rend peu ſuſceptible de ſe prêter à toutes leurs manipulations.

Il paroit donc que toutes les qualités requiſes par nos ouvriers pour la matiere du blanc ſont; 1°. qu'elle ſoit très-blanche; 2°. qu'elle ſoit tendre & friable; 3°. qu'elle ne ſoit point viſqueuſe; 4°. qu'elle ſoit exempte de toute terre ou pierre étrangere, tels que les petits graviers ou molécules ferrugineuſes; les ouvriers prétendent qu'il ne faudroit qu'un grain de gravier gros comme une tête d'epingle pour arrêter l'ouvrage du moulin & les obliger à le démonter; la craie de Villeloup réunit toutes ces qualités, elle donne le plus beau blanc, elle eſt ſans aucun mélange, & ſe prête à tous les procédés eſſentiels dont nous venons de donner les détails.

Ces conſidérations nous conduiſent naturellement à faire mention du blanc qui ſe façonne au Cavereau, village à 9 lieues au-deſſous d'Orléans, ſur la Loire, & dont M. Salerne, médecin à Orléans, & correſpondant de l'académie des Sciences parle, dans un diſcours inſéré, *tom. II. p. 5.* des mémoires préſentés à cette académie; il nous apprend que cette craie de Cavereau eſt graſſe & liée, propre à ſe détacher en maſſe comme la marne, & que les habitans de Cavereau la mêlent par petits tas, qu'ils pétriſſent à piés nuds en ôtant toutes les petites pierres & en y jettant de l'eau à différentes repriſes. Après cette premiere préparation ils en forment des rouleaux gros comme le bras, puis ils les coupent au couteau par morceaux de la longueur d'environ quatre à cinq pouces, pour les mouler quarrément & uniment en les tapant ſur une petite planche. Tel eſt, ajoute-t-il, le *blanc d'Eſpagne* qu'ils nomment *grand blanc* ou *blanc quarré*, à la différence d'une autre ſorte qu'ils appellent *petit blanc* ou *blanc rond*; le dernier eſt effectivement arrondi en forme de mamelle, il eſt plus fin & plus parfait que le précédent, parce qu'étant façonné à la main, il contient moins de gravier ou de pierrettes. Ce travail dure juſqu'a la vendange, ou juſqu'au commencement des froids & des mauvais tems, alors ils le ceſſent, parce qu'il faut un beau ſoleil pour ſécher le blanc.

Après ces détails de la préparation du blanc au Cavereau; on peut ſe convaincre aiſément que les différences ſont à l'avantage du blanc façonné à Troyes; il paroit d'abord que la viſcoſité eſt très-marquée dans la craie de Cavereau, ainſi que le gravier & autres pierres dures, & grumeaux terreux, ochreux, *&c.* J'ai vû moi-même dans ce village la matiere du blanc, c'eſt une marne blanche, douce au toucher, qui boit l'eau avec avidité, & ſe réſout en pâte qui ſe paitrit aiſément; je l'ai trouvé mêlée pour-lors de petits débris de cos & de ſilex qui coupent quelquefois les doigts des ouvriers qui la paitriſſent; cette propriété qu'elle a de ſe paitrir & de ſe réduire en une pâte molle qui s'alonge ſous les piés, ſemble indiquer une qualité argilleuſe qui lie les parties, & permet de ſécher les pains au ſoleil ſans qu'ils ſe gercent; en un mot elle a tous les caracteres de la marne, les pains d'ailleurs ſe ſéchent très-aiſément, parce que la marne quitte l'eau plus facilement que la craie; en conſéquence de ces imperfections dans la matiere premiere, les manipulations ne s'y exécutent pas avec les attentions ſcrupuleuſes dont on uſe à Troyes; on voit bien que le mélange des petites pierres ne permettroit pas de faire uſage du moulin; les différentes qualités du *blanc d'Orléans* dépendent, à ce qu'il paroit du plus ou moins de gravier qui s'y trouve mêlé; au-lieu qu'à Troyes tout eſt égal, à la trituration près; enfin les ouvriers de Troyes évitent le ſoleil, & y ſuppléent par un procédé très-ingénieux, qui n'eſt peut-être pas néceſſaire au Cavereau, vû la viſcoſité de la craie, car l'action du ſoleil qui ſéche les pains du Cavereau, feroit gercer ceux de Troyes.

Je ſoupçonne que le nommé *Vignereux*, qui le premier a façonné le blanc au Cavereau, & qui y a laiſſé beaucoup de ſes deſcendans, comme le rapporte M. Salerne, eſt un homme ſorti de Troyes, car il y a encore dans un fauxbourg de Troyes une famille de ce nom; cet homme aura reconnu une certaine analogie entre la matiere marneuſe du Cavereau & le *blanc de Troyes*, mais ou il n'étoit pas inſtruit du procédé des artiſans de Troyes, ou plutôt il aura trouvé une matiere peu ſuſceptible de leurs préparations par les raiſons que nous avons détaillées.

Inſtruit de tous ces faits, j'ai été curieux de comparer enſemble les effets du *blanc de Troyes* avec ceux du *blanc d'Orléans*, & d'après la plus légere inſpection & les uſages les plus communs, il n'y a pas lieu d'héſiter à donner la préférence à celui de Troyes, les couches du *blanc de Troyes* ſont plus uniformes, plus brillantes, plus blanches, parce que les molécules en ſont plus fines & ſans aucun mélange de grumeaux pierreux, tels qu'on les découvre aiſément à l'œil dans les pains d'Orléans; enfin ſi l'on emploie le *blanc de Troyes* comme terre abſorbante, il y a tout lieu de croire que la matiere n'ayant aucune viſcoſité, & étant d'ailleurs réduite en molécules plus fines que celles du *blanc d'Orléans*, doit avoir des effets beaucoup plus complets & beaucoup plus prompts, car les terres abſorbantes agiſſent en proportion de la diviſion de leurs parties; d'ailleurs les petites pierres & ſilex du *blanc d'Orléans* peuvent déchirer les étoffes & les parties ochreuſes, les tacher, lorſqu'on emploie le blanc pour les dégraiſſer.

Depuis quelque tems on débite à Paris des pains de blanc encore plus groſſier que celui d'Orléans, ſous le nom abuſif de *blanc d'Eſpagne*; la matiere de ce blanc ſe tire proche de Marly & au-deſſous de

Meu-

Meudon, on la détrempe dans des tonneaux; on la brasse, & l'on tire l'eau chargée des molécules craieuses qu'on laisse reposer ensuite, & on forme les pains du sédiment qu'on fait sécher comme ceux du Cavereau, la craie paroît fort grasse au toucher, mêlée de matiere ochreuse.

L'usage du blanc est assez connu, on en blanchit les appartemens; il sert, comme nous l'avons dit, de terre absorbante pour dégraisser les serges, les draps, les couvertures, au-lieu de les blanchir au soufre; on en met aussi une premiere couche avec de la colle sur les moulures qu'on se propose de dorer; il sert aussi de base pour étendre certaine préparation terreuse colorée.

La matiere brute voiturée à Troyes vaut 4 à 5 sols le boisseau du pays; les ouvriers prétendent qu'il en faut trois boisseaux pour un cent pesant, mais on en peut douter, si l'on considere que le boisseau de Troyes contient 20 pintes du pays, qui correspondent à 24 pintes de Paris; & comme on mesure comble la matiere brute du blanc, il est à présumer que le boisseau contient alors 26 pintes de Paris; il ne paroît pas vraissemblable qu'ils emploient 78 pintes de blanc pour un cent pesant; quoi qu'il en soit, le blanc d'une médiocre qualité se vend actuellement 25 à 30 sols le cent; & le plus parfait quelquefois jusqu'à 40 & 45 sols le cent pesant pris en gros. Cette marchandise est plus chere en tems de paix. Le blanc brut augmente aussi de prix à proportion. Les vinaigriers de Troyes en font des envois dans tout le royaume, & même en Allemagne. *Voyez* Mémoires de l'académie des Sciences, *année* 1754, & les Ephemérides troyennes, *année* 1759. *Article de M.* Desmarais.

TRUAGE, (*Jurisp.*) *Voyez ci-devant* Treu.

TRUAND, s. m. (*Langue franç.*) *truand*, *truande*, *truander*, *truandaille*, sont de vieux mots qui étoient autrefois fort en usage, comme il paroît par le roman de la Rose, Villon, l'auteur de la comédie de Pathelin, & autres.

Truand signifioit un mendiant valide qui fait métier de gueuser, *truander*, demander l'aumône par fainéantise, par libertinage: *truandaille*, nom collectif pour dire de la gueuserie, des gueux, des vauriens: ce mot se trouve dans la vieille bible des noëls.

> *Vous n'êtes que* truandailles,
> *Vous ne logerez point céans.*

Truande s'est dit encore dans le siecle au figuré; pour une *salope*.

> *Ah!* truande, *as tu bien le courage*
> *De me faire cocu à la fleur de mon âge.*
> Mol.

Ces mots pourroient donc bien venir de *truillon*, qui en langage celtique ou bas-breton, signifie *guenille*. Nicod prend aussi le mot de *truand* pour un bateleur.

Borel a dit *trualté* pour *gueuserie*. Il ajoute que *truand*, *truande*, *truandaille*, se prennent pour des fouillons, des fouillones, & comme qui diroit, tripiers, tripieres, *triperia*, d'où vient la rue de la *Truanderie*, qu'on appelloit anciennement par cette raison, *vicus Trutenariæ*, selon le chartulaire de S. Lazare. (*D. J.*)

TRUAU, s. m. (*Mesure de continence.*) cette mesure tient un boisseau & demi; elle est d'usage en certains cantons du royaume. *Dictionnaire des arts.* (*D. J.*)

TRUBICE, la, (*Géog. mod.*) riviere de Pologne, au palatinat de Kiovie. Elle se jette dans le Borysthène, à deux mille germaniques au-dessous de Péreslaw. (*D. J.*)

TRUBLE, *voyez* Palette.

Truble *ou* Trouble, qu'on appelle en quelques endroits *étiquette*, (*Pêche.*) c'est un petit filet de pêcheur, qui a à-peu-près la figure d'un grand capuchon à pointe ronde, dont l'ouverture est attachée à un cerceau, ou à quatre bâtons suspendus au bout d'une perche: on s'en sert pour pêcher les écrevisses, & aussi pour d'autres poissons. On amorce la *truble* avec une poignée de vers de terre, qu'on enfile par le milieu du corps, & qu'on lie pour pendre au haut de ce filet, de sorte qu'ils soient à demi-pié du fond du filet quand on le plonge dans l'eau.

TRUBRIDGE, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans le Wiltshire. Il est renommé par ses ouvrages de laine. (*D. J.*)

TRUCHEMENT, s. m. (*Gramm.*) interprete commun entre deux personnes qui parlent des langues différentes.

Truchement, (*Hist. rom.*) en latin *interpres*. Quoique presque tous les Romains entendissent & parlassent le grec, cependant les gouverneurs de province avoient toujours avec eux un *truchement*, même dans les provinces où on parloit grec, comme dans la Sicile, dans l'Asie mineure, dans la Macédoine, parce qu'il leur étoit défendu de parler une autre langue que la latine, lorsqu'ils étoient en fonction. On peut citer pour preuve Cicéron, à qui l'on reprocha d'avoir parlé grec dans le sénat de Syracuse, pendant qu'il étoit questeur en Sicile. La république entretenoit aussi des *truchemens* dans les villes de commerce, & sur-tout dans les ports de mer, pour la commodité des étrangers de différentes nations qui y abordoient. (*D. J.*)

Truchement, (*Hist. mod.*) dans les contrées du Levant signifie un *interprete*; ce sont ordinairement des Grecs ou des Arméniens qui remplissent cette fonction à la cour du grand-seigneur. *Voyez* Drogman.

TRUCHSES, s. m. (*Hist. mod.*) nom d'une des quatre anciennes & principales charges de l'empire de Constantinople, & de celui d'Allemagne. On appelloit autrefois celui qui en étoit revêtu, *præpositus mensæ regiæ*: on l'a nommé ensuite *archi dapifer*. La fonction de l'archi-*truchses* en Allemagne, au couronnement de l'empereur, consiste aujourd'hui à porter sur la table de ce prince, entre deux plats d'argent, une piece du bœuf qu'on rôtit tout entier à cette solemnité. Autrefois les empereurs donnoient cet emploi, selon leur choix, à quelque prince de l'empire, jusqu'à ce que cette charge fût attachée à la maison Palatine, qui la perdit ainsi que l'électorat en 1623; mais elle lui fut rendue en 1708, & depuis elle repassa à la maison de Baviere en 1714. La charge de *truchses* héréditaire de l'Empire sous l'archi-*truchses*, appartient aux comtes de Waldebourg. *Voyez* Archi-dapifer. Godin, *de offic. aulæ Constantinopol.* Fauchet, *de l'orig. des dignités. Supplém. de Moreri, tome II.*

TRUDEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, au diocèse de Liege, entre Tongres & Tirlemont. L'évêque de Liege en est co-seigneur avec l'abbaye des Bénédictins, que S. Trudo fonda dans cette place, l'an 647.

TRUEC, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Truccia*; bourg de l'île de France. Landry maire du palais, gagna à *Truec* en 593, la bataille donnée entre l'armée de Clotaire II. roi de France, & l'armée de Childebert roi d'Austrasie. Mais quel est l'endroit où s'est donnée cette bataille, & où par conséquent doit-on placer le bourg de *Truccia*? La plupart des modernes, entr'autres Mrs. de Valois, de Cordemoi, & le P. Daniel, croient que *Truccia* est Trouci ou Droissi, sur la Demete; cependant Trouci est dans le Laônois, & l'histoire dit que *Truccia* étoit dans le Soissonnois, au royaume de Neustrie. M. Robbe a assez bien prouvé dans une dissertation sur ce sujet, que *Truec* étoit dans le Soissonnois, sur la rive gauche de l'Aisne, & qu'ils se nomme aujourd'hui *Presle le commun*. (*D. J.*)

TRUELLE, s. f. (*Maçonn.*) outil de fer poli, ou de cuivre, emmanché dans une poignée de bois, qui sert à un maçon pour rendre unis les enduits de plâtre frais, & à prendre le mortier dans le baquet. Il y a des *truelles* triangulaires, dont deux côtés sont tranchans pour grater & nettoyer les enduits de plâtre au sas, & dont l'autre côté est breté ou brételé, c'est-à-dire a de petites hoches en maniere de scie, pour faire des brétures, gravures, ou raies qui imitent celles de la pierre de taille en badigeonnant. (*D. J.*)

Truelle bretée, s. f. *terme de Maçon*, sorte de *truelle* particuliere qui a des dents, & qui sert aux maçons pour nettoyer le plâtre, lorsque le mur est enduit. (*D. J.*)

Truelle, *en terme de Raffinerie de sucre*, est un outil semblable à celui des maçons, excepté que celui-ci a le coude bien plus long. On s'en sert pour faire les fonds, *Voyez* Foncer; pour ramasser dans les poëletres ce qui se répand par-dessus les bords des chaudieres. *Voyez* Poelettes, & les sirops qu'on

on renverse souvent par accident. *Voyez les Pl. de Raffinerie du sucre.*

TRUENTUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie, dans le Picenum. La ville *Asculum-Picenum* (Ascoli), capitale du pays, étoit bâtie sur ses bords, dans l'endroit où elle reçoit le fleuve Castellanum. A son embouchure étoit un lieu fortifié nommé *castrum Truentinum*. Pline, *l. III. c. xiij.* qui nomme le château *Truentum*, parle aussi de la riviere qui lui donnoit son nom. Strabon, *l. V. p.* 241. fait mention de la riviere sous le nom du Τρυεντῖνος ποταμὸς, *Truentinus amnis*, & y met une ville de même nom. Le nom moderne de cette riviere est *Tronto*. (*D. J.*)

TRUFFE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *tuber*; genre de plante qui ne sort pas hors de terre, & qui n'a ni racines, ni tiges, ni feuilles. La *truffe* est ordinairement arrondie, & couverte d'une écorce inégale, raboteuse & hérissée de tubercules en pointes de diamant. Sa substance est dure, calleuse & interrompue par un grand nombre de fentes sinueuses, de sorte qu'elle paroît divisée en plusieurs parties, comme la noix muscade; elle est remplie de capsules molles, en forme de vessies, arrondies & très-petites, qui renferment chacune deux, trois ou quatre semences rondes ou arrondies, & dont la surface est inégale. *Michelli nova plant. amer. genera.* Voyez PLANTE.

TRUFFE, (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres connus; les *truffes* sont d'une substance charnue, fongueuse, de forme irréguliere, croissant en terre; elles sont quelquefois séparées, & quelquefois réunies ensemble.

S'il y a des animaux, qui ont peu l'air d'animaux, il ne faut pas être surpris qu'il y ait aussi des plantes qui n'en ont pas la mine. Les *truffes* sont de ce nombre; elles n'ont ni racines, ni stamens qui en tiennent lieu, ni tiges, ni feuilles, ni fleurs apparentes, & nulle apparence de graine. Il faut pourtant qu'elles jettent des semences pour se multiplier. En un mot, il faut que ce soit des plantes. Elles méritent bien par leur singularité, qu'on recueille ici ce qu'en ont écrit quelques physiciens, & M. Geoffroy entr'autres, qui a fait un mémoire sur leur nature.

Tous les corps qui paroissent végéter, se peuvent partager généralement en deux classes. La premiere, de ceux à qui il ne manque rien de tous les caracteres des plantes. La seconde, de ceux à qui il en manque quelques-uns. Parmi ces derniers, les uns manquent de fleurs apparentes, comme le figuier dont on croit la fleur renfermée au-dedans du fruit. D'autres manquent de fleurs & de graines apparentes, comme la plupart des plantes marines dont on soupçonne les semences renfermées dans des vésicules particulieres. D'autres n'ont que des feuilles sans tige, comme le lichen, le *lactuca marina*, & le nostoch. D'autres ont des tiges sans feuilles, comme les euphorbes, la presle, le litophyton, *&c.* D'autres enfin, n'ont pour ainsi dire, aucune apparence de plantes, puisqu'on n'y distingue ni feuilles, ni fleurs, ni graines. De ce genre sont la plupart des champignons, les éponges, les morilles, & sur-tout les *truffes*, qui de plus n'ont point de racines. Les Botanistes les ont rangées dans l'ordre des plantes, parce qu'on les voit croître & multiplier; ils ne doutent point qu'elles n'aient du-moins les parties essentielles des plantes, si elles n'ont pas les apparences, de même que les insectes ont la partie essentielle à l'animal, quoique la structure apparente en soit différente.

Cette sorte de plante est une espece de tubercule charnu, couvert d'une enveloppe ou croûte dure, raboteuse, chagrinée, & gercée à sa superficie, avec quelque régularité, telle à-peu-près qu'on l'apperçoit dans la noix de cyprès. Elle ne sort point de terre; elle y est cachée à environ un demi-pié de profondeur. On en trouve plusieurs ensemble dans le même endroit, qui sont de différentes grosseurs. Il s'en voit quelquefois d'assez grosses pour être du poids d'une livre; & ces dernieres sont rares.

Il ne paroît pas que les anciens aient connu notre *truffe*, car ils décrivent la leur de couleur rougeâtre, & d'une surface lisse; espece de *truffe* qui est encore commune en Italie, & qu'on appelle *truffe* sauvage, mais dont on ne fait aucun cas. Il est vrai cependant que les Romains recevoient quelquefois une *truffe* blanche d'Afrique, qu'ils estimoient singulierement pour son odeur; ils la nommoient *truffe* de Lybie, & les Grecs fort peu au fait de toutes les productions africaines, appelloient celle-ci *misy cyrénaïque*.

Avicenne met au rang des meilleures *truffes*, celles qui sont en-dedans de couleur blanchâtre, ou pour mieux traduire le terme qu'il emploie, de couleur de sable, faisant allusion au sable grisâtre qui étoit en usage de son tems. Pline dit avec peu d'exactitude, que les *truffes* de Lybie étoient plus charnues que les autres. Théophraste s'exprime bien mieux, en disant que leur chair étoit d'un excellent parfum, pour les distinguer des *truffes* de la Grece qui étoient insipides. Comme les *truffes* de Lybie venoient dans les sables brûlans de cette région, on les appelloit *truffes* sablonneuses; & Martial y fait allusion, lorsqu'il décrit les meilleures *truffes*, comme faisant des crevasses sur la surface du terrein. Il est vrai, que nous ne voyons point que la terre se fende dans les endroits où elle porte des *truffes*; & Pline lui-même assure que les *truffes* sont enfouies en terre, sans donner aucune indication de leur place; il a sans doute raison pour les *truffes* romaines, & le fait est également vrai pour les nôtres; mais puisque Martial parle des *truffes* de Lybie, il faudroit avant que de le censurer, savoir si les *truffes* d'Afrique fendent ou non, le terrein des endroits où elles se trouvent; & c'est sur quoi nous avons par hazard le témoignage de Léon l'Africain. Cet auteur qui est fort exact dans son détail des *truffes* de Lybie, rapporte qu'on reconnoît les endroits qui produisent des *truffes*, par la surface de la terre, élevée en petites mottes, & fendue en un grand nombre de crevasses; mais laissons les *truffes* d'Afrique, pour parler de celles de l'Europe qui sont sous nos yeux, & de caractere bien différent.

Les bonnes sont communes en Italie, en Provence, en Dauphiné, dans le Languedoc, l'Angoumois, & le Périgord, où elles sont les meilleures. Il en croît aussi en Bourgogne & aux environs de Paris. Il en vient dans le Brandebourg, & en d'autres endroits d'Allemagne; M. Hatton a le premier découvert les *truffes* de Northampton, province d'Angleterre, & Morton les a décrites dans son histoire naturelle du pays.

On remarque que les *truffes* viennent plus ordinairement dans des terres incultes, de couleur rougeâtre & sablonneuse, quoi qu'un peu grasses. On les trouve au pié & à l'ombre des arbres; on les trouve aussi quelquefois entre des racines, des pierres, & quelquefois en pleine terre. Leur arbre favori est le chêne ou le chêne-verd, ou le chêne blanc, comme l'orme est celui de la morille.

On commence à voir des *truffes* au premier beau tems qui suit les froids, plutôt ou plus tard, suivant que le tems est doux, mais à la suite du grand hiver, elles ont été très-rares. Elles ne paroissent dans leur naissance, que comme de petits pois ronds, rouges au-dehors, & blancs en-dedans; ces pois grossissent peu-à-peu. C'est depuis ce tems-là, qu'on commence à tirer de la terre celles qu'on nomme *truffes* blanches. Elles sont insipides d'elles-mêmes, & on les fait sécher pour entrer dans les ragouts, parce qu'elles se gardent mieux séches que les marbrées.

C'est l'opinion commune, que les *truffes* qui ont été une fois déplacées ne prennent plus de nourriture, quand même on les remettroit dans la même terre d'où on les a tirées; mais si on les y laisse jusqu'à un certain point sans les déranger, elles grossissent insensiblement; leur écorce devient noire, chagrinée, ou inégale, quoiqu'elles conservent toujours leur blancheur au-dedans; jusqu'à ce point, elles ont très-peu d'odeur & de saveur, & ne peuvent encore s'employer qu'en ragoût; & c'est toujours ce qu'on appelle premieres *truffes* blanches, dont il ne faut point faire une espece différente des marbrées, & des noires, que l'on recueille depuis l'automne jusque en hiver après les premieres gelées, car ce ne sont que les mêmes à différens points de maturité.

La *truffe* blanche est dans son premier état, comme une plante qui est tout-à-la-fois racine, tige & fruit, dont le parenchime se gonfle de toutes parts, & dont les parties se développent insensiblement. A mesure que la *truffe* se gonfle, l'écorce se durcit, se gerce, en différens endroits pour donner plus de nourriture à la masse qui est plus grosse; alors la *truffe* change de couleur, & de blanche qu'elle étoit, on la voit insensiblement se marbrer de gris, & on n'apperçoit plus le blanc que comme un tissu de canaux qui se répandent dans le cœur de la *truffe*, & qui viennent tendre aux gerces de l'écorce.

La matiere grise qui est renfermée entre ces canaux, étant considérée au microscope, paroît être un paren-

parenchime tranſparent, composé de véſicules. Au milieu de ce parenchime, on voit des points noirs, ronds, ſéparés les uns des autres, qui ont tout l'air d'être des graines nourries dans ce parenchime dont elles ont obſcurci la couleur, & où il n'y a que les vaiſſeaux & quelques cloiſons qui ſont reſtées blanches.

Lorſque les *truffes* ſont venues à ce point de maturité, elles ont une très-bonne odeur & un très-bon goût. La chaleur & les pluies du mois d'Août les font mûrir plus promptement; c'eſt ce qui peut avoir donné lieu à quelques auteurs de dire que les orages & les tonneres les enfantoient. En effet, on ne commence à fouiller les bonnes *truffes*, que depuis le mois d'Octobre juſqu'à la fin de Décembre, & quelquefois juſqu'au mois de Février, où pour lors elles ſont marbrées; au lieu que celles que l'on ramaſſe depuis le mois d'Avril, juſqu'au mois de Juillet & d'Août, ne ſont encore que blanches. Si on manque à ramaſſer les *truffes* lorſqu'elles ſont à leur point de maturité, elles ſe pourriſſent: c'eſt alors que l'on peut obſerver la reproduction de la *truffe*, parce qu'au-bout de quelques tems, on trouve pluſieurs amas d'autres petites *truffes* qui occupent la place de celles qui ſont pourries. Ces jeunes *truffes* prennent nourriture juſqu'aux premiers froids. Si la gelée n'eſt pas forte, elles paſſent l'hiver, & forment de bonne heure les *truffes* blanches du printems.

Le grand froid de 1709 eſt encore une preuve de ce qu'on vient d'avancer, puiſqu'on n'a vû des *truffes* que dans l'automne de la même année; les plus avancées qui auroient dû paroître au printems, ayant péri par la rigueur de la ſaiſon, au lieu que l'année précédente, elles avoient été très-communes.

On ne remarque ni chevelu, ni filamens de racines aux *truffes* qu'on tire de terre. Elles en ſont enveloppées de maniere, qu'elles y impriment les traces de leur écorce, ſans y paroître autrement attachées. Elles ſont ſujettes comme les autres racines, à être percées de vers; celui qui s'attache à la *truffe* eſt un ver blanc aſſez menu, & différent de ceux qui naiſſent de leur pourriture: par la ſuite, il forme une féve renfermée dans un nid tiſſu d'une ſoie blanche fort déliée. Il en ſort quelque tems après une mouche bleue, tirant ſur le violet, qui s'échappe de la truffiere, par des gerçures qu'on y obſerve. Dès qu'on apperçoit de ces ſortes de mouches, on les regarde comme un indice certain qu'il y a des *truffes* dans l'endroit autour duquel on les voit voltiger; mais nous ferons un article à part du *ver de truffe*.

Quand une *truffe* cuite a été piquée du ver; on s'en apperçoit à l'amertume qu'elle a au goût; & en y faiſant un peu d'attention, on reconnoît que l'endroit de la piquure eſt plus noir que le reſte, & que c'eſt de-là que vient cette amertume, le reſte de la *truffe* ayant un bon goût. Si on l'ouvre crue à l'endroit de la piquure, on y découvre aiſément le nid du ver, & une eſpace autour ſans marbrure, d'une couleur différente du reſte de la *truffe*, & qui approche de celle du bois pourri.

On a obſervé avec le microſcope la ſuperficie des *truffes*, & on a remarqué que certains points blancs qui s'y trouvent, étoient autant de petits inſectes qui les rongent. Ils ſuivent les ſillons de l'écorce pour pouvoir tirer plus de nourriture; ces inſectes ſont blancs & tranſparens, de figure ronde à-peu-près comme les mittes. Ils n'ont que quatre pates & une fort petite tête, ils marchent même aſſez promptement.

Ces inſectes ſe nourriſſent du ſuc nourricier de la *truffe*: la preuve eſt qu'on en a trouvé qui s'étoient retirés dans le canton qu'avoit habité un ver, ils étoient devenus quoique tranſparens, d'une couleur de caffé, telle que celle de l'endroit où le ver avoit niché. Il eſt à remarquer que la terre qui produit la *truffe* ne porte point d'autres plantes au-deſſus de la truffiere; la *truffe* en ſouſtrait le ſuc nourricier, ou peut-être par ſon odeur fait périr, & empêche les herbes d'y pouſſer. Cette derniere raiſon paroît aſſez probable, d'autant que la terre qui porte la *truffe* ſent la *truffe*. Les payſans en certains endroits font un tel profit ſur le débit des *truffes*, que cela les rend ſoigneux de découvrir les truffieres; enſorte qu'ils deviennent très-habiles en ce métier.

Ils connoiſſent l'étendue d'une truffiere à ce qu'il n'y croît rien, & que la terre eſt nette de toute herbe. En ſecond lieu, ſuivant la qualité de la terre, lorſque la truffiere eſt abondante, elle ſe gerce en différens endroits. Ils la reconnoiſſent encore, à ce qu'elle eſt plus légere; ils la reconnoiſſent enfin, à ces petites mouches bleues & violettes dont j'ai parlé, & à une autre eſpece de groſſes mouches noires, longues, différentes des premieres, qui ſortent des vers qui s'engendrent de la pourriture de la *truffe*, & tout ſemblables à ceux qui naiſſent de toute autre matiere pourrie.

Il y a une habileté à fouiller les *truffes*, ſans les couper, ſur-tout lorſqu'elles ſont groſſes. Pour les tirer, les payſans ont une eſpece de houlette; dans d'autres endroits, ils ne s'en rapportent point à eux-mêmes pour cette recherche, mais ils ont recours à un moyen dont parle Pline & d'autres auteurs. Il faut ſavoir, que les porcs ſont fort friands de *truffes*; on ſe ſert donc d'un de ces animaux qu'on dreſſe à les chercher, & à les tirer. Il faut être prompt à leur ôter les *truffes* qu'ils découvrent, & leur donner quelque choſe à la place pour les récompenſer, ſans quoi ils ſe rebuteroient, & laiſſeroient-là une chaſſe qui leur ſeroit infructueuſe. Dans le Montferrat, ils ont des chiens dreſſés à cette chaſſe; il en eſt de même en Angleterre, & cette derniere méthode a ſes avantages.

Voilà en général les obſervations de M. Geoffroi ſur la *truffe*. Je vais préſentement en déterminer les eſpeces d'après Tournefort; il en compte deux, qu'il diſtingue par leur figure. La premiere, eſt la ronde, dont on voit la figure dans ſes élémens de Botanique, la même que celle qui eſt dans Mathiole & dans les autres Botaniſtes. Cette eſpece eſt celle que l'on mange en ce pays, & qui eſt connue de tout le monde. La ſeconde eſpece eſt celle que Mentzelius nomme dans ſon *pugillus variorum plantarum*, truffes d'Allemagne, *tubera ſubterranea teſticulorum forma*. Cette *truffe* eſt différente des autres par ſa figure, & par ſa couleur interne, qui, au rapport de cet auteur, eſt d'un roux tirant ſur le verdâtre, ſemblable à la couleur interne des veſſes de loup de nos bois: peut-être que s'il les eût ouvertes en d'autres tems, il les eût trouvées d'une autre couleur. Il les compare même à une matiere qui change de couleur comme elles. Mentzelius découvrit cette eſpece dans les mois d'Août & de Septembre, qui eſt le tems où elles ne ſont pas encore mûres, & en un certain canton de la marche de Brandebourg.

Sur ce pié-là, nous n'avons encore en Europe que deux eſpeces de *truffes* qui different par le port extérieur, & nous ne devons point prendre les variétés de couleurs internes, ni les différentes groſſeurs pour des caracteres de différentes eſpeces, puiſque les racines ou les pierres qu'elles rencontrent en groſſiſſant, leur peuvent donner différentes formes. La *truffe* eſt donc une plante & non point une matiere conglomérée, ou un excrément de la terre, comme Pline l'a penſé, en rapportant pour preuve une hiſtoire d'un gouverneur de Carthagène, qui en mordant une *truffe*, trouva ſous ſes dents un denier. Cette preuve n'eſt point ſuffiſante, puiſque le haſard peut avoir fait que la *truffe* en groſſiſſant, ait enveloppé ce denier, comme on voit arriver pareilles choſes à certains arbres, de la végétation deſquels on eſt perſuadé. Il me paroît même que Pline ne ſavoit à quoi s'en tenir, puiſqu'il rapporte enſuite, que l'on obſervoit que les *truffes* ne venoient auprès de Mételin dans l'île de Lesbos, que quand le débordement des rivieres en apportoit les ſemences d'un endroit nommé *Tiares*, dans la terre ferme d'Aſie, où il y avoit des *truffes* en quantité.

Peut-être que l'on pourroit multiplier les *truffes* en tentant différens moyens, puiſque nous les voyons multiplier dans la terre. Cette reproduction nous confirmeroit l'opinion que les graines ſont renfermées dans l'intérieur de la *truffe*, & que ce ſont ces graines & ces points ronds qui forment le parenchime de la *truffe*. Ce parenchime eſt ſoutenu par des fibres qui vont irrégulierement de la circonférence au centre, & tout traverſé par des canaux blancs qui forment la marbrure de la *truffe*. Quelquefois ces canaux s'étendent en formant des plaques blanches, compoſées de véſicules tranſparentes plus déliées que les autres; en ſorte que vues de côté, elles forment une ſurface unie, blanche; conſidérées perpendiculairement, elles laiſſent diſcerner à-travers elles, des points noirs; ſi ces points ſont les graines de la *truffe*, il eſt probable que les plaques blan-

blanches en ſont comme les fleurs, y ayant toute apparence que les fleurs doivent être renfermées dans la *truffe* avec les graines.

Quoique les fibres de la *truffe* ſoient fort déliées, elles ne laiſſent pas toutes enſemble, d'avoir aſſez de force pour réſiſter quelque tems à l'effort que l'on fait en les tirant en long. On les obſerve mieux dans une *truffe* paſſée que dans une autre, parce que le tiſſu charnu étant flétri, laiſſe appercevoir les locules qu'elles occupoient, & qui rend en les exprimant, le ſuc dont elles étoient chargées. Si au contraire on tire ces fibres de côté, elles ſe déchirent en ſe ſéparant en pluſieurs lames dans le ſens des fibres. Une preuve que ce ſont des fibres, c'eſt que l'endroit qui a été gâté par le ver, étant vu au microſcope, paroît être ſemblable à du bois pourri; en ſorte que ce ne ſont plus que des fibres ou des lames ſans ſuc, ſans véſicules, & ſans les points qui ſont peut-être les graines. On les trouve comme criblées aux endroits où ces matieres auroient dû être; d'où l'on peut conjecturer que les vers ou les inſectes ont ſouſtrait le ſuc nourricier, puiſque les inſectes de la *truffe* ont la même couleur que la *truffe* dans l'endroit qu'ils ont piqué.

Au reſte, tout ceci n'eſt que pure conjecture, car nos phyſiciens étant rarement à portée d'une truffiere, n'ont point encore cherché, comme il conviendroit, à approfondir tout ce qui concerne la végétation de la *truffe*. Ce ne ſont pas les payſans qui découvriront ce myſtere, moins encore ces perſonnes voluptueuſes qui font leurs délices de ce mets, & qui, comme diſoit Juvenal de leurs ſemblables,

Libidinis alimenta per omnia quærunt.

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TRUFFE, (*Diete.*) quoique la *truffe* contienne une aſſez bonne quantité de matiere alimenteuſe, cependant ſon goût très-relevé eſt cauſe qu'on l'emploie principalement à titre d'aſſaiſonnement ou d'*irritamentum gulæ*.

La conſiſtence naturelle de la *truffe* qui eſt d'un tiſſu dur & ſerré, n'empêche point qu'elle ne ſoit de facile digeſtion. On n'obſerve point dans les pays où elles croiſſent abondamment, & où on en mange beaucoup, qu'elle cauſe des indigeſtions, ni même qu'elle fatigue l'eſtomac. Le véritable inconvénient de leur uſage eſt d'échauffer conſidérablement, mais cependant ſans exciter la ſoif qui eſt le plus importun de tous les accidens de l'échauffement proprement dit.

La vertu d'exciter l'appétit vénérien qu'on leur attribue eſt très-réelle; elle s'y trouve même en un degré fort énergique. Ainſi elles ne conviennent certainement point aux tempéramens ſanguins, vifs, bouillons, portés à l'amour, ni à ceux qui ſont obligés par état à s'abſtenir de l'acte vénérien.

Une obſervation rapportée à l'*article* POULE D'INDE (*diete*), *voyez cet article*, ſemble prouver que le principe aromatique de la *truffe* eſt anti-ſceptique ou aſſaiſonnant. (*b*)

TRUFFE DE CERF, (*Botan.*) eſpece de champignon nommé *tuber cervinum*, ou *cervi boletus*, par J. B. III. 851. *Lycoperdaſtrum tuberoſum, arrhizon, fulvum, cortice duriore, craſſo, & granulato; medulla ex albo purpuraſcente; ſemine nigro craſſiore*, Mich. *nov. gen. plant.* 220. *n°.* 10. *tab.* 99. *fig.* 4. Cette eſpece de champignon ou de *truffe*, eſt de la groſſeur d'une noix, quelquefois d'une noiſette, & même plus petite, arrondie, raboteuſe, inégale; d'une ſubſtance qui n'eſt ni dure, ni molle, & d'un noir pourpre; elle eſt couverte d'une écorce ſemblable à du cuir, griſe, rouſſe, ſemée de petits grains par-deſſus, renfermant en-dedans une ſubſtance fongueuſe, d'un blanc tirant ſur le pourpre, ſubdiviſée & diſtribuée en des cellules cotonneuſes & molles, remplies de très-petites graines, qui font une maſſe, & qui ſont attachées par des filamens. Cette même ſubſtance ayant donné ſa graine mûre, ſe reſſerre, & forme un petit globule.

Lorſque cette *truffe* eſt récente, elle a un goût & une odeur forte & muriatique; mais lorſqu'elle eſt ſeche & gardée depuis quelque tems, elle n'en a preſque point de ſenſible. Elle naît ſous la terre comme les autres *truffes*, ſans racines; au-moins viſibles. On la trouve dans les forêts épaiſſes & les montagnes eſcarpées d'Allemagne & de Hongrie; les cerfs en ſont friands; étant attirés par ſon odeur, ils grattent la terre où elle eſt cachée pour la découvrir & la manger. (*D. J.*)

TRUFFE *vers des*, (*Hiſt. nat.*) eſpece de vers qui ſe transforment en mouches, & qui avant leur métamorphoſe, vivent dans les *truffes*, & s'en nourriſſent. Ces ſortes de vers qui vivent dans les *truffes*, ſont ſouvent cauſe qu'elles nous arrivent à Paris très-corrompues; car ils logent dans la *truffe* comme d'autres vers dans la viande. S'ils ne donnent pas toujours à la *truffe* le premier degré de corruption, au-moins en accelerent-ils les progrès. Lorſqu'on en preſſe quelqu'une entre les doigts, qui eſt trop avancée, on y ſent des endroits qui cedent, qui ſe ſont ramollis; qu'on ouvre ces endroits, ordinairement on y trouvera des vers. Ils ſont aſſez petits, & de ceux dont le bout poſtérieur eſt plan comme celui d'un cylindre. Ce bout a deux tubercules bruns, placés ſur la même ligne, plus près de la partie ſupérieure que de l'inférieure, qui ſont les deux ſtigmates poſtérieurs. Ces vers ſont blancs & tranſparens; auſſi lorſqu'on regarde le deſſus de leur partie antérieure, on voit diſtinctement les deux tiges noires des deux crochets noirs dont ils ſont armés.

Ils piochent la *truffe* avec ces crochets, comme d'autres vers piochent la viande avec les leurs; leur anus qui eſt aiſé à trouver, eſt en-deſſous du ventre, près du bout poſtérieur; il jette une matiere blanche & gluante, qui aide peut-être à faire corrompre la *truffe*; chaque ver eſt toujours entouré de cette liqueur épaiſſe. Quand ils ont pris tout leur accroiſſement, & ils l'ont pris en peu de jours, ils quittent la *truffe* comme les autres quittent la viande, & pour la même fin; je veux dire pour chercher un lieu propre à leur transformation: ils entrent en terre, & au bout de douze heures, ils ſont transformés dans leur coque, qui eſt de couleur de marron.

La coque du ver des *truffes*, comme celle de tous les vers de leur claſſe, eſt faite de leur peau, & a de même, à-peu-près la forme d'un œuf. Ce qu'elle a de particulier, c'eſt que ſon bout antérieur eſt un peu applati; il a moins de diametre de deſſus en-deſſous, que d'un côté à l'autre. Dans l'étendue de cette portion applatie, chaque côté eſt bordé par une eſpece de cordon, analogue à celui des coques des vers de la viande, mais qui dans celle-ci, va juſqu'au bout. Le cordon finit pourtant à un des ſtigmates antérieurs; mais ces ſtigmates ſont ſur la ligne droite par laquelle le bout plat eſt terminé. Au milieu de ce bout, paroiſſent des plis diſpoſés comme ceux d'une bourſe, qui entourent l'ouverture par laquelle le premier anneau eſt rentré en-dedans.

L'eſpece de ver dont nous venons de parler, n'eſt pas la ſeule qui mange les *truffes*; elle donne encore de la nourriture à d'autres vers ſemblables à ceux qui mangent les champignons; ce ſont des vers ſans jambes, qui ont le corps jaune, & la tête noire & écailleuſe. Reaumur, *Hiſt. des inſectes, tome IV. page* 374. (*D. J.*)

TRUFFETTE, ſ. f. (*Toilerie.*) nom que l'on donne à certaines toiles blanches faites de lin, qui approchent aſſez de la qualité de celles qu'on nomme *toiles demi-Hollande*. (*D. J.*)

TRUFFIERE, ſ. f. (*Agriculture.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans les pays chauds, comme en Languedoc, en Provence, en Périgord, un terrein particulier où viennent les truffes; on connoît ce terrein par expérience, & parce qu'il n'y croît deſſus preſque point d'herbe. (*D. J.*)

TRUGUE *ou* TUGUE, ſ. f. (*Marine*) eſpece de faux tillac ou de couverte, qu'on fait de caillebotis, & que l'on éleve ſur quatre ou ſix piliers au-devant de la dunette, pour ſe garantir du ſoleil ou de la pluie. Il eſt défendu de faire cette couverte de planches, & le roi veut qu'elle ſoit faite avec des tentes ſoutenues par des cordages.

TRUIE, (*Mythol.*) cet animal étoit la victime la plus ordinaire de Cérès & de la déeſſe Tellus. On ſacrifioit à Cybelle une *truie* pleine. Lorſqu'on juroit quelque alliance, ou qu'on faiſoit la paix, elles étoient confirmées par le ſang d'une *truie*; c'eſt ainſi que Virgile repréſente Romulus & Tatius, ſe jurant une alliance éternelle devant l'autel de Jupiter, en immolant une truie, *cæſa porca*. (*D. J.*)

TRUITE, TRUITTE, TRUITE DE RIVIERE, TROUTTE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichthiol.*) *trutta*, poiſſon d'eau douce que l'on pêche dans les étangs, les rivieres, les ruiſſeaux, *&c.* & qui varie un peu pour la couleur, ſelon les différens pays.

La *truite* en général ressemble beaucoup au saumon; elle a la tête courte & arrondie, l'ouverture de la bouche grande, & le bec obtus; le corps est épais & terminé par une queue large, les mâchoires n'ont qu'un simple rang de dents, mais il y en a sur le palais. Les côtés du corps ont des taches d'un très-beau rouge, le dos est brun & marqué de taches noires, parmi lesquelles il s'en trouve quelquefois de rouges. Ce poisson se plait dans les petites rivieres où il y a beaucoup de pierres, & dont les eaux sont claires & froides; il se nourrit de poissons & de vers; sa chair est ferme, un peu dure & excellente. Rai, *synop. méth. piscium*. Rondelet, *des poissons de riviere*, *chap. ij*. *Voyez* POISSON.

TRUITE SAUMONÉE, poisson d'eau douce, qui ne differe du saumon qu'en ce qu'il est plus petit, & qu'il n'a pas la queue fourchue. *Voyez* SAUMON.

La *truite saumonée* a rarement plus de 20 pouces de longueur, sa chair n'est pas rouge comme celle du saumon, & elle a un goût désagréable. Gesner & Aldrovande font mention sous le nom de *trutta lacustris*, d'une espece de *truite saumonée* bien différente de la précédente; ces auteurs disent qu'on en pêche dans le lac de Genève, qui pesent trente-cinq à quarante livres, & même qu'on en trouve dans le lac de Lago de l'état de Milan, qui pesent jusqu'à cent livres. Le dos de ces *truites saumonées* est d'un beau verd bleuâtre; la nageoire du dos a beaucoup de taches noires, & la queue est fourchue; leur chair est rouge & de bon goût. Rai, *synop. meth. piscium*. *Voyez* POISSON.

TRUITE, (*Diete*.) la chair de ce poisson est d'un goût exquis, délicieux, & fort nourrissante, elle est meilleure en été qu'en toute autre saison.

La graisse est adoucissante, dissolvante, résolutive, bonne pour les taches, les rousseurs du visage, pour les taches de petite verole, pour la surdité, les bruissemens d'oreille, pour les taches & les cataractes des yeux; elle soulage dans les hémorrhoïdes, les ragades, les gerçures de l'anus, dans les ulceres du sein & les fissures du mamelon. Lemeri, *dict. des drogues*.

TRUITE, (*Pêche*.) on la pêche avec une seine qui traverse la riviere: on halle ce filet d'un bord & d'autre; il n'y a que trois hommes employés à cette manœuvre; un homme de chaque côté, & un dans un bateau pour mieux gouverner le filet; qui a deux brasses de hauteur, & environ 40 de long. *Voyez* SEINE.

TRUITE, (*Brass*.) est une espece de cage quarrée, placée sur la cheminée du fourneau de la touraille; elle est à carneaux tout-au-tour, & couverte en comble; elle sert à recevoir la fumée qui sort par les carneaux & se répand dans toute la touraille. Il y en a qui sont faites de fer & d'autres de brique.

TRUITE, adj. *terme de Manege*; épithete du cheval, qui sur un poil blanc a des marques de poil noir, bai ou alezan, particulierement à la tête & à l'encolure. (*D. J.*)

TRUITÉE, PIERRE, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes allemands à une espece de pierre semblable à de l'albâtre, remplie de taches noirâtres & luisantes, qui font que cette pierre ressemble à la peau d'une truite saumonée. C'est la même pierre que d'autres ont nommé *pierre tigrée*. *Voyez* Bruckmanc, *epistol. itineraria centuria I*.

TRULLE, s. f. *terme de Pêche*; sorte de grand havenet dont on se sert dans le Garonne; cet instrument est assez semblable aux grands bouts de quiévres; il est monté de même sur deux longues perches croisées, tenues ouvertes au moyen d'une petite traverse de bois; le sac est amarré aux deux côtés des perches, & à une traverse de corde qui est à l'extrémité de ces perches; il forme une espece de poche dans le fond; les mailles de l'entrée peuvent avoir environ 15 lignes; on ne se sert de cet instrument que durant le printems, & de marée montante; les pêcheurs les traînent, & poussent devant eux à-peu-près de la même maniere que ceux qui se servent de bouteux & de bout de quievres, pour faire la pêche des chevrettes.

Avec des mailles aussi serrées, & la manœuvre que font ceux qui pêchent avec cet instrument, rien ne peut être plus abusif; puisque tout ce qui monte avec la marée est arrêté & pris, à cause de la petitesse des mailles de la trulle, dont rien ne peut évader.

TRULLE, *la*, (*Géog. mod.*) ou la *Trouille*, petite riviere des Pays-bas, dans le Hainaut. Elle traverse Mons, & se jette bientôt après dans la Haisne, au-dessus de S. Guillain. (*D. J.*)

TRULLIZATION, s. f. (*Archit.*) Vitruve, *l. VII. c. iij*. appelle ainsi toute sorte de mortier travaillé avec la truelle au-dedans des voûtes ou des hachures qu'on fait sur la couche de mortier pour retenir l'enduit du stuc. (*D. J.*)

TRULLOTTE, s. f. *terme de Pêche*; sorte de chaudiere ou d'engin avec lequel on prend du poisson; les pêcheurs qui se servent de cet instrument font la pêche de la même maniere que les pêcheurs de l'amirauté de Caux la font avec leurs petites chaudieres; mais leurs *trullottes* sont différemment construites; ce sont deux petits bâtons de 18 à 20 pouces de long, passés au-travers d'un morceau de bois quarré, sur 2 pouces de large & un pié de haut; le petit sac de ret qui forme cet instrument est amarré aux bouts de la petite croisiere; on met des appâts dans le fond pour y attirer les chevrettes, avec une pierre qui y est amarrée, pour faire caler la *trullotte*, que l'on releve de tems-en-tems au moyen d'une corde d'une brasse environ, frappée sur le bout du morceau de bois au-travers duquel passe la croisée; le bout de la corde qui y est amarrée est soutenu à fleur d'eau par une petite bouée de liege, par laquelle, au moyen d'une petite fourche, on releve la *trullotte* de tems-en-tems; cet instrument ressemble assez à une espece de croc où l'on pend la viande pour la conserver au frais, les pêcheurs font cette petite pêche à pié à la basse-eau, n'ayant aucun bateau.

TRULLUM, s. m. (*Hist. ecclésiastique*.) mot barbare qui signifie *dôme*; on s'en sert principalement dans cette phrase usitée parmi les théologiens, *le concile in trullo*.

On donne proprement ce nom, non pas au sixieme concile général assemblé à Constantinople en 680, quoiqu'il fût tenu dans le *trullum* ou dôme du palais des empereurs, mais au concile tenu en 692 dans le même lieu dont ce concile a retenu le nom, on l'appelle aussi *concilium quini-sextum*, parce qu'il est une suite des cinquieme & sixieme conciles généraux. *Voyez* QUINI-SEXTA.

Le *trullum*, ou comme l'appelle M. Fleury, le *trullus*, étoit proprement un vaste sallon où se tenoit ordinairement le conseil d'état des empereurs de Constantinople. On peut juger de son étendue par le nombre des évêques qui assisterent aux conciles, qui y assisterent au premier; il s'y trouva l'empereur en personne & plus de 160 évêques; au second on comptoit 211 évêques.

On croit que ce nom *trullus* ou *trullum* vient du latin *trulla*, coupole, & qu'on avoit appellé ainsi la salle en question, parce qu'elle étoit voutée en coupole. *Voyez* COUPOLE.

TRUMEAU ou TREMEAU, s. m. (*Archit.*) partie du mur de face entre deux croisées, qui porte le fond des sommiers des plate-bandes. Les moindres *trumeaux* sont érigés d'une seule pierre à chaque assise. (*D. J.*)

TRUMEAU, *terme de Miroitier*; il se dit des glaces qui se placent dans l'entre-deux des croisées que les architectes nomment *trumeaux*, d'où ces miroirs ont pris leur nom.

TRUS, (*Glossaire françois*.) *trus* ou *trut* veut dire en françois *impôt*, *tribut*. Selon M. de Boulainvilliers, Charles le Chauve mit un impôt sous ce nom, par lequel chaque maison devoit payer une certaine somme, lorsqu'on apprenoit la nouvelle de quelque descente des Normands. De ce mot *trus*, dit Paquier, vint celui de *truander*, pour dire *gourmander* & *fouler*; parce que ceux qui sont destinés à exiger les tributs, sont ordinairement gens fâcheux, qui ont peu de pitié des pauvres, sur lesquels ils exercent les mandemens du roi. Il y a quelque apparence qu'on donna le nom de *truanderie* aux rues où les bureaux de ces fermiers & receveurs étoient établis. (*D. J.*)

TRUSION, s. f. (*Médec.*) c'est ainsi qu'on nomme le mouvement du sang du cœur au corps par les arteres; & son retour du corps au cœur par les veines s'appelle *mouvement progressif* & *circulaire*.

TRUSQUIN, s. m. (*outil d'Arquebusier*.) ce *trusquin* est une targette de bois longue d'un pié & large & épaisse d'un pouce, qui est percée à deux pouces du haut d'un petit trou quarré, dans lequel passe en croix une petite targette de fer du calibre du trou; cette targette est un peu recourbée d'un bout & un

& un peu aiguë; cet outil sert aux Arquebusiers pour marquer des raies droites sur des bois de fusil & des plaques de fer.

Trusquin, est un instrument ou outil dont se servent les Charpentiers à mettre les bois d'épaisseur. *Voyez Pl. du Menuisier, & l'article* Menuiserie.

Trusquin d'assemblage, s. m. (*Menuiserie.*) outil dont les Menuisiers se servent pour marquer l'épaisseur des tenons & la largeur des mortaises qu'ils veulent faire pour assembler leurs bois, afin que les unes répondent aux autres. Cet outil est de bois composé de deux pieces; l'une est une espece de regle d'un pouce d'équarrissage & de dix ou douze de longueur, qu'on appelle la *tige*; l'autre est une très-petite planche ou morceau de bois plat, peu épais, d'environ quatre pouces en quarré, à-travers lequel passe la regle, ensorte néanmoins qu'on puisse l'avancer ou le reculer à volonté; c'est sur la tige qu'est la pointe à tracer. On appelle *trusquin à longue pointe* un *trusquin* qui n'a qu'une pointe, mais très-longue; il sert à courroyer du bois, & à pouvoir atteindre dans les fentes ou flâches que le bois peut avoir. (*D. J.*)

TRUSTÉE, s. f. (*Mesure de continence.*) on s'en sert en quelques lieux de Bretagne, particulierement dans toute l'étendue de la prévôté de Nantes, pour le commerce des sels qui s'y vendent ordinairement au cent des *trustées*. Vingt-cinq *trustées* font environ un muid, mesure nantoise. *Savary.* (*D. J.*)

TRUTE *ou* TRUTTE, *voyez* Truite.

TRUTINA HERMETIS, (*Divin.*) terme familier aux astrologues, & qui signifie une méthode artificielle d'examiner & de rectifier la nativité ou l'horoscope pris du moment de la naissance d'une personne en remontant au moment de sa conception, & déterminant quel étoit alors l'état des cieux. On sent que par-là ces imposteurs ont voulu se ménager une ressource, mais aussi fautive que leur premiere méthode. *Voyez* Horoscope.

TRUTULENSIS PORTUS, (*Géog. anc.*) port de la Grande-Bretagne. Tacite en fait mention dans la vie d'Agricola. Comme on ne fait point la situation de ce port, il y a des auteurs qui veulent au lieu de *Trutulensis*, lire *Rhutupensis*, & ils prétendent que c'est *Richborough* dans la province de Kent. (*D. J.*)

TRUXILLO, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, dans l'Estramadoure, dans les montagnes, à dix lieues de Mérida, à 25 lieues au sud-ouest de Tolede, avec une citadelle. Jean II. roi de Castille a érigé *Truxillo* en ville en 1431. Elle a six paroisses & plusieurs monasteres. Son terroir nourrit des brebis dont la laine est très précieuse. *Long.* 12. 38. *latit.* 39. 10. (*D. J.*)

Truxillo, (*Géogr. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, dans le Pérou, audience de Lima, proche la mer du Sud, avec un pont qui en est à deux lieues, & où l'encrage n'est pas bon. François Pizarro fonda cette ville l'an 1553. Son terroir abonde en figues, pommes, grenades, oranges & vignes. *Long.* 298. *latit. mérid.* 7. 30. (*D. J.*)

Truxillo, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, au gouvernement d'Honduras, sur la côte du golphe du même nom; son port est au fond de la baie. Son terroir est fertile en fruits excellens, & en vins qu'on recueille deux fois l'année. *Long.* 292. 16. *latit.* 15. 38. (*D. J.*)

TRYCHNUS, s. m. (*Hist. nat. Botan. anc.*) c'est la même plante que le *strychnus*, nom du solanum ou morelle. Les Grecs l'ont appellé τρύχνος, & les Latins semblablement ont abandonné à leur exemple le σ initial, comme ils ont fait dans plusieurs autres mots; c'est ainsi qu'ils ont écrit *milax* pour *smilax*, *maragdus* pour *smaragdus*, &c.

Dioscoride voulant distinguer le solanum qui rend furieux, du solanum qui cause l'assoupissement, & qui sont, comme on fait, deux plantes vénéneuses, appelle l'une *trychnos*, & l'autre *strychnos*; mais c'est-là un mauvais jeu de mots inconnu même dans la langue greque.

Théocrite parle aussi du *trychnus*, mais il entend par ce mot une plante qui porte un fruit mangeable, & une plante différente des deux solanum vénéneux; car c'est notre lycopersicon ou pomme d'amour, que la plûpart des botanistes ont effectivement placée, jusqu'à Tournefort, entre les especes de solanum.

Théophraste distingue aussi trois especes de *trychnus*, & dit que la troisieme donne un fruit bon à manger. Aujourd'hui encore les juifs, les Italiens, les Espagnols, & les Portugais mangent tous les pommes d'amour, ou le fruit du lycopersicon, & ils en font grand cas en salade, avec du sel & du poivre. Les derniers écrivains grecs ont abandonné le mot *strychnus* & *trychnus*, en leur substituant le terme *melintzanion*, qui est peut-être emprunté de l'italien *melanzana*. (*D. J.*)

TRYM *ou* TRYME, (*Géogr. mod.*) ville d'Irlande, dans la province de Leinster, au comté d'Est-Meath dont elle est la capitale, à six milles de la Boyne. Elle a le droit de tenir marché public, & envoie deux députés au parlement de Dublin. (*D. J.*)

TRYPHERA, s. f. *en Pharmacie*, est un nom qui a été donné à différens remedes, surtout du genre narcotique. La grande *tryphere* est composée d'opium, de canelle, de clous de girofles & de plusieurs autres ingrédiens. On l'emploie pour fortifier l'estomac, pour arrêter les cours de ventre, & pour certaines maladies de la matrice. Ce mot est formé du grec τρυφερος, *délicat*, parce que ces sortes de remedes agissent doucement & agréablement, ou selon d'autres, parce qu'ils procurent du repos à ceux qui en usent.

La *tryphere* sarracénique & la *tryphere* persienne ainsi nommées parce qu'elles furent premierement introduites, l'une par les Sarrasins, & l'autre par les Persans, sont toutes deux de doux purgatifs.

T S.

TSANGOU-MANGHITS, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante de l'île de Madagascar, qui est une espece de scolopendre: ses feuilles sont longues & étroites, rangées de côté & d'autre; elles répandent une odeur très-aromatique.

TSAPHARI, s. m. (*Mat. méd. des anc.*) nom donné par quelques-uns à la cadmie que Dioscoride appelle *placitis*, c'est-à-dire *crouteuse*, parce qu'elle forme une espece de croute aux côtés des fourneaux. Sérapion s'est bien trompé quand il a dit que la cadmie étoit une production naturelle. (*D. J.*)

TSAR, (*Hist. de Russie*) ce mot signifie *roi* dans toute la bible en langue sclavone, & les étrangers lui ont substitué le mot *czar*, qui est une corruption de celui de *tsar*. Dans la bible sclavone traduite du grec, il y a sept cens ans, longtems avant que les ducs de Russie prissent le titre de *tzar*, les rois Pharaon, Saül, David, &c. sont appellés *tzar*, il n'y a point dans cette langue de différence entre roi & empereur.

Le premier qui prit le titre de *tzar*, fut Iwan Wasiélewitz, aïeul de Ivan Basilowitz, qui reprit le titre qu'avoit porté son grand-pere, se qualifiant *czar* de Casan, d'Astracan & de Sibérie, comme aussi *powelitel* & *samoderschetz* de toutes les Russies. Le premier de ces deux derniers mots signifie *imperator* ou *général*, & le dernier veut dire *souverain*. Ces titres ont été donnés à tous les successeurs de Basilowitz jusqu'en l'année 1721, que l'archevêque de Novogrod persuada au czar Pierre I. de changer le titre russien de *powelitel* en latin, & de se qualifier *empereur*, & quoique toutes les puissances lui eussent toujours donné ce titre en langue russienne, il causa dès le moment qu'il fut latinisé, de grandes contestations en Europe; mais le vainqueur de Charles XII. les fit cesser par sa puissance. (*D. J.*)

TSCHAROS les, (*Géog. mod.*) peuples sauvages de l'Amérique méridionale, au Paraguai. Les détails que le P. Sepp jésuite, donne de ce peuple dans les lettres édifiantes, ne sont pas assez vraissemblables pour y ajouter foi; ce qui qu'il y a de sûr, c'est que les missionaires n'ont encore rien opéré sur la conversion des *Tscharos*, mais ils vivent avec eux sans les troubler ni les persécuter, & c'est quelque chose. (*D. J.*)

TSE-KIN, s. m. (*Porcelaine de la Chine.*) espece de vernis qu'on met à la Chine sur la porcelaine pour lui donner une couleur de caffé ou de feuilles mortes.

Pour faire ce vernis, on prend de la terre jaune commune, on lui donne la même façon qu'au *pétunse*; & quand cette terre est préparée, on n'en emploie que la matiere la plus déliée qu'on jette dans de l'eau, dont on forme une espece de colle aussi liquide que le vernis ordinaire appellé *péyéon*, qui se fait de quartiers de roches. Ces deux vernis, le *tse-*

kin & le pé-yéon se mêlent ensemble & pour cela ils doivent être également liquides. On en fait l'épreuve en plongeant le *pétunse* dans l'un & dans l'autre vernis. Si chacun de ces vernis pénétre son *pétunse*, on les juge propres à s'incorporer ensemble.

On fait aussi entrer dans le *tsekin* du vernis ou de l'huile de chaux & de cendres de fougeres préparées, de la même liquidité que le pé-yéon; mais on mêle plus ou moins de ces deux vernis avec le *tsekin*, selon que l'on veut que le *tsekin* soit plus clair ou plus foncé; c'est ce qu'on peut connoître par divers essais; par exemple, on mêlera deux tasses de la liqueur *tsekin* avec huit tasses de pé-yéon, puis sur quatre tasses de cette mixtion de *tsekin* & de pé-yéon, on mettra une tasse de vernis fait de chaux & de fougere. *Coutume d'Asie*. (*D. J.*)

TSE SONG, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) nom chinois d'un arbre qui tient du cyprès & du genievre. Le tronc qui a environ un pié & demi de circuit, pousse des branches qui se partagent en une infinité d'autres, & forment un buisson verd, épais & touffu; ses feuilles sont longues, étroites, piquantes, disposées le long des rameaux par files, tantôt au nombre de cinq, & tantôt au nombre de six. Les rameaux qui sont couverts de ces feuilles longues, se trouvent principalement en-dessous & au-bas des branches, tout le haut & le dessus n'étant que cyprès.

L'écorce de cet arbre est un peu raboteuse, d'un gris-brun tirant sur le rouge en certains endroits; le bois est d'un blanc rougeâtre, semblable à celui de genievre, ayant quelque chose de résineux; ses feuilles, outre l'odeur d'un cyprès, sont d'un goût fort amer mêlé de quelque âcreté.

Ses fruits sont verds, ronds & un peu plus gros *que les baies de genievre, d'un verd olivâtre & d'une odeur forte; ils sont attachés aux branches par de longs pédicules; ils contiennent deux grains roussâtres en forme de petits cœurs,* & durs comme les grains de raisin. (*D. J.*)

TSHINCA, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) espece de giroflier des Moluques, *caryophillus ramosus vel dentatus*. Joh. Bod. à Stapel. D'autres auteurs hollandois appellent cette plante *caryophillus regius*, parce que les petits princes & les nobles des îles moluques en font une estime qui va jusqu'à la superstition pour sa forme singuliere & sa rareté; ils prétendent qu'il n'y a que deux especes de *tshinca* dans le monde; ils sont tous deux caryophylliferes, & ne different des arbres de ce genre que par la grandeur; leur fruit n'est cependant autre chose que le caryophyllus ou girofle aromatique ordinaire divisé en plusieurs cornes qui croissent par degrés, mais qui n'ont point de calices ronds, & qui portent des fleurs. Il n'est pas étonnant que ces sortes de végétaux monstrueux soient fort rares. (*D. J.*)

TSJASKELA, s. m. (*Hist. nat. botan.*) arbre des Indes orientales qui est une espece de figuier; son écorce sert en quelques endroits à faire des cordes d'arcs. On en tire aussi une couleur rouge propre à la teinture.

TSI-CHU, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est ainsi que les Chinois nomment l'arbre qui leur fournit la liqueur dont ils font les vernis si estimés par les Européens. Ce mot en chinois signifie *l'arbre à l'huile, nom qui lui a été donné à cause de la liqueur semblable à de l'huile, qui en découle par les incisions qu'on lui fait; elle tombe peu-à-peu comme la térébenthine des pins; mais l'arbre en donne une plus grande quantité quand on y fait des incisions; cependant elles le font mourir en peu de tems. On fait bouillir cette liqueur pour lui donner de la consistence.* Les émanations qui partent de cette liqueur, qui est le vernis de la Chine, sont très-dangereuses; les hommes qui s'occupent à la recueillir, prennent les plus grandes précautions pour s'empêcher de les recevoir, soit par la respiration, soit dans les yeux, ils prennent des précautions même pour que la liqueur ne tombe point sur leurs mains, malgré cela ils sont sujets à des inflammations des yeux, à des ulceres & quelquefois à des maladies funestes. *Voy.* VERNIS.

TSJELA, s. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) arbre du Malabar qui s'éleve fort haut; son tronc pousse un grand nombre de branches qui s'étendent au loin circulairement. Son fruit n'a point d'odeur ni de goût; il croît sur les branches, entre les feuilles, sans pédicule, il est de la forme & de la grosseur de la groseille, & contient quantité de petits grains rougeâtres. Les auteurs de l'*hort. malab.* en font une espece de figuier qu'ils nomment *ficus malabarica, fructu ribesii forma & magnitudine*. (*D. J.*)

TSIEM-TANI, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) *mixa pyriformis, ossiculo trispermo*. Rai. C'est un très-grand arbre qui croît au Malabar; son écorce est échauffante, incise les humeurs visqueuses & pituiteuses, les attenue, & évacue les eaux dans l'hydropisie; si on la réduit en poudre avec la pulpe de son fruit, elle produit la guérison des fievres intermittentes qui viennent d'humeurs viciées & tenues surabondantes. (*D. J.*)

TSJERIAM-COTTAM, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) *fructus indicus, baccifera, fructu racemoso, cuspidato, riberium simili monopyreno*. *Hort. malab.* C'est un arbrisseau toujours verd qui croît au Malabar, & dont le fruit ressemble assez à notre groseille. Ses feuilles bouillies dans l'eau donnent un gargarisme qui dissipe le gonflement des gencives & les raffermit. On prépare de son écorce bouillie dans du petit lait avec de la graine de cumin, un autre gargarisme qu'on dit être un lent remede contre les aphthes. *Ray.* (*D. J.*)

TSJEROE-KATOU, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) grand & bel arbre du Malabar; son tronc est fort gros, ses branches sont nombreuses, & s'étendent très-loin; son bois est blanchâtre, compacte, couvert d'une écorce brune & lanugineuse; il rend par des incisions une larme rougeâtre, glutineuse, odoriférante, très-âcre, & que la chaleur du soleil noircit. Sa racine est couverte d'une écorce obscure, sans odeur, d'un goût onctueux, acrimonieux & caustique. On exprime aussi de ses feuilles un suc rougeâtre, âcre, brûlant, & qui ulcere la peau.

Ses fleurs sont pentapétales, blanches, tendres, odoriférantes, âcres, chaudes au goût; elles sont suivies d'un petit fruit rond & oblong, qui est d'abord verd, ensuite bleu, & cotonneux à mesure qu'il mûrit. Il est d'un bleu noir dans sa maturité, & plein d'une pulpe brunâtre, succulente, glutineuse, âcre & caustique. Au milieu de cette pulpe est un noyau qui contient une amande blanchâtre, onctueuse, âcre & fort amere.

Cet arbre croît dans toutes les contrées du Malabar. M. Commelin l'appelle *prunifera malabarica, fructu racemoso, parvo, acri, succo tinctorio*. *Hort. malab.* On le cultive dans les champs semés de riz pour en écarter les oiseaux, à cause de ses qualités pernicieuses. Les teinturiers se servent du suc de son fruit avec de la chaux, pour teindre leur coton mêlé. (*D. J.*)

TSJEROE-POEAM, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) *arbor baccifera malabarensibus, racemosa, tripetala, fructu oblongo, tricocco, calice excepto*. *Hort. malab.* C'est un petit arbre fort bas, dont le tronc est vert en-dedans, blanchâtre en-dehors, & revêtu d'une écorce noirâtre; il jette un grand nombre de branches noueuses. Sa racine est jaunâtre, couverte d'écorce rougeâtre, d'une odeur & d'un goût desagréable; ses feuilles sont pointues, oblongues, unies, d'un verd obscur, luisantes en-dessus, verdâtres & cotonneuses en-dessous. Ses fleurs sont à trois pétales. Il s'éleve du milieu d'elles un pistil oblong & d'un verd tirant sur le jaune. Quand les fleurs sont tombées, il leur succede des baies rondelettes à trois panneaux, vertes, placées dans des calices, pleines de semences, d'un verd cendré, & dont les cellules sont séparées par des pellicules membraneuses. (*D. J.*)

TSJEROM-CARA, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) arbrisseau de Malabar, qui s'éleve à la hauteur de sept à huit piés; son tronc pousse un grand nombre de petites branches armées d'épines droites, & rangées circulairement; sa racine est *rougeâtre*, odoriférante & amere; ses fleurs naissent dans les aisselles des feuilles; elles sont verdâtres, sans odeur, & placées dans un petit calice verd divisé en cinq lobes pointus; elles sont suivies de baies applaties, rondes, à deux panneaux, couronnées d'un ombilic, pleines d'une pulpe verte & amere. Ces baies contiennent deux semences oblongues, placées à quelque distance l'une de l'autre. Cet arbuste est nommé dans le jardin de Malabar, *frutex baccifera indica, flosculis ad foliorum exortum confertis, fructu dicocco*. (*D. J.*)

TSIKUDSEN, (*Géog. mod.*) une des neuf provinces de la contrée de l'empire du Japon, dans le pays de l'ouest. Cette province est divisée en vingt-quatre districts, & a quatre journées de longueur du sud

sud au nord; c'est un pays médiocrement bon, & qui a plusieurs manufactures de porcelaine. (*D. J.*)

TSIKUNGO, (*Géog. mod.*) une des neuf provinces de la contrée de l'empire du Japon, dans le pays de l'ouest. Cette province a cinq journées de longueur du sud au nord, & est partagée en dix districts. Son pays produit en abondance du blé, du ris & des pois. Les côtes lui donnent du poisson, des écrevisses, & du coquillage. On y fait beaucoup de confitures, qui sont estimées dans les autres provinces. (*D. J.*)

TSIMADAN, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre de l'île de Madagascar, dont la feuille a des propriétés qu'on vante contre les maux de cœur, la peste & toutes les maladies contagieuses.

TSIMANDATS, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante de l'île de Madagascar, dont les voyageurs ne nous apprennent rien, sinon que les négres s'en servent pour guérir la maladie vénérienne. Il seroit à souhaiter que ceux qui nous ont transmis les noms des plantes exotiques, nous eussent en même tems donné la maniere de s'en servir.

TSIN, s. m. (*Hist. nat. Minéralogie.*) nom donné par les Chinois à une substance minérale d'un bleu foncé, assez semblable à du vitriol bleu, qui se trouve dans quelques mines de plomb, & que l'on croit contenir quelques portions de ce métal. Les Chinois s'en servent pour peindre en bleu leur porcelaine, & ils l'emploient comme un fondant, qui fait pénétrer les autres couleurs dans la pâte de la porcelaine. Cette substance se trouve, dit-on, aux environs de Canton & de Pékin. Les peintres en émail se servent aussi de cette matiere dans leurs émaux, & l'on en applique sur de l'argent; mais elle s'en détache aisément. Quand on en met sur la porcelaine, il faut qu'elle soit ensuite remise au feu pour recuire.

Avant d'employer le *tsin*, on ne fait que le pulvériser sans le calciner, comme cela se pratique d'ordinaire; on le bat ensuite dans beaucoup d'eau pour en séparer la terre & les parties étrangeres, après quoi on laisse la poudre tomber au fond de l'eau qui n'en est point colorée; quant à la poudre, elle n'est plus bleue, comme avant que d'avoir été pulvérisée, mais elle est d'un gris cendré; mais après avoir été recuite, elle redevient d'un très-beau bleu. La matiere qui s'est précipitée au fond de l'eau se seche & se conserve; pour en faire usage, on ne fait que la mêler avec de l'eau gommée, & on l'applique avec un pinceau sur la porcelaine qu'on veut peindre. *Voyez le recueil des observations sur les coutumes de l'Asie.*

TSINGALAHA, s. m. (*Hist. nat.*) espece de scorpion fort dangereux qui se trouve dans l'île de Madagascar. Il habite toujours dans les marais & les eaux dormantes; il s'attache aux bestiaux & aux chiens qu'il tue, & dont il suce le sang.

TSIN-SE, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme à la Chine les lettrés du troisieme ordre; grade qui répond au docteur de nos universités; on n'y parvient qu'après un examen qui se fait à Pékin, dans le palais de l'empereur, qui préside en personne à l'assemblée, & qui donne souvent lui-même le sujet sur lequel les candidats doivent composer. Cet examen ne se fait que tous les trois ans, & l'on n'admet au doctorat qu'un petit nombre de *kiu gins*, ou lettrés du second ordre. La réception se fait avec une pompe extraordinaire; chacun de ceux qui ont été reçus docteurs, reçoit de l'empereur une coupe d'argent, un parasol de soie bleue, & une chaise très-ornée pour se faire porter. Les noms des nouveaux docteurs sont inscrits sur de grands tableaux qu'on expose dans la place publique. Dès qu'ils sont admis, on s'empresse d'aller instruire leurs familles de l'honneur qu'elles ont reçu; ces couriers sont très-bien récompensés; les villes où les docteurs sont nés, prennent part à la gloire de leurs citoyens, & célebrent cet événement par de très-grandes réjouissances. Les noms des docteurs s'inscrivent dans un régistre particulier, & c'est parmi eux que l'on choisit les personnes qui doivent occuper les premieres charges de l'empire; il n'est point surprenant qu'un état administré par des hommes qui ont consacré leur tems à l'étude de la morale, des lois & de la philosophie, surpasse tous les autres par la sagesse de son gouvernement.

TSIO, s. m. (*Mesur.*) c'est chez les Japonois un espace de 60 brasses.

TSJOCATTI, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) arbre nommé dans l'Hort. malab. *frutex baccifera, malabarensis, fructu calyculato, tetracocco, umbellato*; cet arbre ne s'éleve qu[illegible] son tronc pousse un grand nombre de petites branches ligneuses; son bois est blanchâtre, revêtu d'une écorce rougeâtre; sa racine est blanche, amere & aromatique. Ses feuilles sont rondes, oblongues, pointues, légerement dentelées, épaisses, fortes, unies, d'un verd noirâtre en-dessus, & verdâtre en-dessous. Ses fleurs sont jaunâtres, sans odeur, & placées au sommet des branches, en forme d'ombelles. Ses baies sont à trois panneaux, & quelquefois davantage, d'abord verdâtres, mais rouges lorsqu'elles sont mûres, fixées dans un calice rouge & noirâtre; d'un goût acide; elles contiennent ordinairement quatre semences blanchâtres en forme de rein, & d'une amertume qui n'est pas desagréable. On emploie dans le pays la décoction des fleurs & des baies pour raffermir les gencives. (*D. J.*)

TSIOMPA, *ou* CIAMPA, *ou* CHIAMPA, (*Géog. mod.*) petit royaume d'Asie. Il est borné au levant & au midi par la mer, au couchant par le royaume de Camboge, & au nord par le desert de la Cochinchine.

Nous ne connoissons de ce royaume ni les villes, ni les rivieres, ni les montagnes. Nous savons seulement que son roi est tributaire de celui de Cochinchine. Ses sujets sont idolâtres, & vivent dans de misérables cabanes de bois. (*D. J.*)

TSIO-TEI, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est un mirthe du Japon qui est sauvage; il a de longues feuilles; le même, suivant Kempfer, que le mirthe commun d'Italie de Gaspard Bauhin.

TSITSIHI, s. m. (*Hist. nat.*) espece d'ecureil d'une couleur grise, qui se trouve dans l'île de Madagascar. Ils demeurent dans les creux des arbres, & jamais on n'a pu parvenir à les apprivoiser.

TSONG-MING, (*Géog. mod.*) île de la Chine, dans la province de Kiangnang, dont elle n'est séparée à l'ouest que par un bras de mer, qui n'a que 5 à 6 lieues.

Cette île n'étoit anciennement qu'un pays sauvage & desert, tout couvert de roseaux. On y reléguoit les bandits & les scélérats, dont on vouloit purger l'empire. Les premiers qu'on y débarqua se trouverent dans la nécessité, ou de périr par la faim, ou de tirer leurs alimens du sein de la terre. L'envie de vivre les rendit actifs. Ils défricherent cette terre inculte: ils en arracherent les plantes inutiles; ils semerent le peu de grains qu'ils avoient apporté; & ils ne furent pas long-tems sans recueillir le fruit de leurs travaux. Au bout de quelques années une partie du terroir qu'ils avoient cultivé, devint si fertile, qu'elle leur fournit abondamment de quoi vivre.

Dans la suite des tems, plusieurs familles chinoises, qui avoient de la peine à subsister dans le continent, se transporterent dans l'île, & sortirent de l'indigence.

L'air du pays est assez tempéré, parce que sa chaleur excessive est modérée par des pluies qui tombent en abondance, surtout au milieu de l'été. Toute la campagne est aujourd'hui semée de villages & de maisons. La volaille y abonde, ainsi que le riz, malgré la difficulté de sa culture. On donne à cette île 20 lieues de long, & 5 à 6 de large. Elle est située sous le 33 degré de *latitude* nord. (*D. J.*)

TSONG-TU, s. m. (*Hist. mod.*) ce mot est chinois, on le donne aux vice-rois qui commandent à deux ou trois provinces, au-lieu que les vice-rois ordinaires, qui n'ont qu'une seule province dans leur district, se nomment *Tu yen*. Les Européens disent *som-tout* ou *som-tok* par corruption.

TSUSSIMA, (*Géog. mod.*) île appartenante à l'empereur du Japon, & qui l'a réunie à [illegible] ne, après l'avoir conquise dans la guerre du dernier siecle contre les habitans de Corée; c'est une petite île qui n'a qu'une journée & demie de longueur, & qui d'ailleurs n'est pas fertile; mais elle est fameuse par le grand nombre d'idoles qu'on y adore. (*D. J.*)

TU

TU, VOUS, (*Synonymes.*) nous ne nous servons aujourd'hui qu'en poésie du mot *tu*, ou quelquefois dans le style soutenu, ou en faisant parler des barbares.

Plusieurs personnes trouvent que ce singulier avoit plus de grace dans la bouche des anciens que le mot *vous*, que la politesse a introduit, & qu'ils n'ont jamais connu; mais le meilleur est de les adopter tous les deux. Comme il y a des occasions où le mot *tu* choque réellement, il en est d'autres, où il fait un meilleur effet que le mot *vous*; c'est une richesse dans nos langues modernes, dont les anciens étoient privés, car étant toujours forcés de se servir de ce singulier *tu*, ils ne pouvoient faire sentir ni les mœurs, ni les passions, ni les caracteres, au lieu que c'est un avantage que fournissent ce singulier & ce pluriel, employés à-propos avec discernement, & lorsque les occasions demandent l'un préférablement à l'autre. Voici donc le parti que prennent les bons traducteurs; partout où il faut faire sentir de la fierté, de l'audace, du mépris, de la colere, ou un caractere étranger, ils emploient le mot *tu*; mais dans tous les autres cas, comme quand un sujet parle à son roi qui lui est supérieur, ils se servent du mot *vous*, pour s'accommoder à notre politesse qui le demande nécessairement, & qui est toujours blessée de ce singulier *tu*, comme d'une familiarité trop grande.

Par exemple, dans la vie de Romulus par Plutarque, quand on mene Rémus à Numitor, Rémus dit à ce prince: „ Je ne *te* cacherai rien de tout ce que „ *tu* me demandes, car *tu* me parois plus digne d'ê„ tre roi que ton frere „: ce singulier *tu* a plus de grace que le *vous*, à cause du caractere de Rémus, qui a été élevé parmi des pâtres, qui est vaillant & fougueux, & qui doit témoigner de l'intrépidité & de l'audace.

Lorsque Caton dit à César, *tiens ivrogne*, en lui rendant la lettre de sa sœur, il n'y auroit rien de plus froid que de lui faire dire, *tenez ivrogne*. Quand Léonidas parle à Alexandre, & qu'il lui dit: „ lorsque *vous* aurez conquis la région qui porte ces aromates „: *vous* est là bien meilleur que *tu*; mais „ quand Alexandre, après avoir conquis l'Arabie, „ écrit à Léonidas, „ je t'envoie une bonne provi„ sion d'encens & de myrrhe „; *je t'envoie*, vaut mieux que *je vous envoie*. De même quand le prophete de Jupiter Ammon dit à Alexandre, „ ne blas„ phème pas, *tu* n'as point de pere mortel „; le mot *vous* rendroit la réponse foible & languissante. C'est un prophete qui parle, & il parle avec autorité.

Vaugelas, dans sa tradition de Quinte-Curce, a toujours observé ces différences avec beaucoup de raison & de jugement: Alexandre dit *vous*, en parlant à la reine Sisigambis; & la reine Sisigambis dit *tu* en parlant à Alexandre; & cela est nécessaire, pour conserver le caractere étranger; cette différence de *tu* à *vous*, donne à la traduction de Lucien, par M. d'Ablancourt, une grace que l'original ne peut avoir; car que le philosophe cynique dise *tu* à Jupiter, & que tous ceux de la même secte se *tutoyent*; cela peint leur caractere, ce que le grec ne peut faire. Qu'on mette *vous* au-lieu de *tu* chez des cyniques, toute la gentillesse sera perdue. (*D. J.*)

TUAL, s. m. (*Diete & Hist. nat.*) c'est le nom que les habitans des îles Moluques donnent à une liqueur blanche comme du lait, qui découle du palmier segoutier, par les incisions que l'on fait à ses branches. Les Indiens boivent cette liqueur; elle est très-douce lorsqu'elle est récente; si on la fait bouillir, elle donne par la fermentation une liqueur semblable à de la biere; on peut aussi lui faire prendre le goût du vin & du vinaigre.

TUBAN *ou* TUBAON, (*Géog. mod.*) ville des Indes, dans l'île de Java, sur la côte septentrionale, près de Bantam; c'est la plus belle & la plus forte place de toute l'île. Ses habitans trafiquent en soie, en toile de coton, en camelots, *&c.* mais ils vont tout nuds de la ceinture en haut, & portent un poignard à leur ceinture. *Long.* 130. *latit. mérid.* 5. 30. (*D. J.*)

TUBANTES, (*Géog. anc.*) peuples de la basse-Germanie au-delà du Rhin, connu de Strabon, *l. VII.* sous le nom de *Tubantii*, & de Ptolomée, *l. II. c. xj.* sous celui de *Tubanti*. Alting croit que le nom *Germain* étoit *Tbo-Benthen*, & qu'il leur avoit été donné, parce que c'étoit une troupe de gens qui changeoient souvent de demeure, ce qu'on appplle encore aujourd'hui *bende* ou *bande*.

Cluvier, *géogr. ant. l. III. c. xij.* a prouvé que les *Tubantes* avoient d'abord habité dans les pays appellés aujourd'hui *les comtés de Ravesfuberg & de Lippe*, & le village de Bent-dorp pourroit bien retenir le nom de ces anciens habitans. De ce pays-là ils passerent dans les terres qui sont entre le Rhin & la Sala, & que les Romains, avec le secours des Tencteri & des Usipii, enleverent aux Ménapiens, & abandonnerent à leurs soldats.

Il est à croire qu'après la défaite des Marses & des Bructeres, les *Tubantes* allerent occuper une partie de leur pays, sur les deux bords de la riviere de Wecht, avant que les Chamaves & les Ampsibariens s'y fussent établis. Trop de lieux portent dans ce quartier là le nom de ces peuples, pour qu'on puisse douter qu'ils y ayent fait quelque demeure. On y voit *Bentlagen*, qui signifie le camp des *Tubantes*, outre *Bentlo*, *Bentinge*, *Bente*, & peut-être encore quelques autres. Tout cela porte Alting à conclure que les *Tubantes* ont habité tout le pays qui est entre l'Ems & le comté de Bentheim, y compris ce comté & la seconde Salique (Solland), ou cette partie de l'Over-Issel, appellée aujourd'hui *Twente*, du nom de ces peuples.

C'est peut-être la raison pourquoi dans la notice des dignités de l'empire, les *Tubantes* sont joints avec les Saliens. Du reste, on ne trouve point que les *Tubantes* se soient depuis transportés ailleurs, à moins qu'ils ne soient entrés dans l'alliance des Francs, alliance qui a pu faire perdre leur nom, comme elle a fait perdre ceux de tant d'autres peuples M. d'Audifret a cru sur les anciens itinéraires que Zwol devoit être leur demeure; & sur ce qu'Appien en dit, Cluvier a cru que c'étoit Doesbourg. (*D. J.*)

TUBE, s. m. (*Phys.*) tuyau, conduit ou canal, est un cylindre creux en-dedans, fait de plomb, de fer, de bois, de verre, ou d'autre matiere, qui sert à donner passage à l'air ou à quelqu'autre fluide.

Ce terme s'applique ordinairement à ceux dont on se sert en Physique, Astronomie, Anatomie, *&c.* Dans les autres cas ordinaires, on se sert plus ordinairement du mot *tuyau*. *Voyez* TUYAU.

M. Varignon a donné, dans les *mémoires de l'académie des Sciences*, un *essai* sur les proportions nécessaires des diametres des *tubes*, pour donner précisément une quantité déterminée d'eau. Le résultat de ce mémoire revient à ces deux analogies; que les diminutions de vîtesse de l'eau, occasionnées par ses frottemens contre les parois des *tubes*, sont comme les diametres, les *tubes* étant supposés également longs; & que la quantité d'eau qui sort des *tubes*, est, comme la racine quarrée de leurs diametres; mais cette regle doit être regardée comme beaucoup plus mathématique que physique. Car on ne connoît point exactement à beaucoup-près la quantité de frottemens que l'eau souffre contre les parois d'un vase dans lequel elle coule. Il est même fort difficile de déterminer le mouvement d'un fluide qui coule dans un *tube* non-cylindrique, abstraction faite des frottemens, & ce ne sera tout-au-plus qu'après bien du tems & des expériences réitérées qu'on viendra à bout de donner sur cette matiere des regles précises, & de déterminer les lois du mouvement d'un fluide dans un *tube* de figure quelconque, ayant égard à toutes les causes qui alterent son mouvement, comme l'adhérence de ses parties, le frottement de ces parties contre le vase; *&c. Voyez* FLUIDE, FONTAINE, FROTTEMENT, *&c.*

Pour ce qui regarde les *tubes* des barometres & des thermometres, *voyez* BAROMETRE & THERMOMETRE. A l'égard de l'ascension des liqueurs dans des *tubes* capillaires, *voyez* ASCENSION & CAPILLAIRE.

TUBE DE TORRICELLI, *voyez* TORRICELLI. (*O*)

TUBE, *en Astronomie*, se dit quelquefois au-lieu de *télescope*; mais plus proprement de cette partie du télescope, dans laquelle on met les verres lenticulaires, & par laquelle on les dirige & on les met en œuvre. *Voyez* TÉLESCOPE.

La bonté d'un *tube* étant de grande importance pour la bonté d'un télescope, nous donnerons ici la maniere de le construire.

Construction d'un tube *pour un télescope.* Les principaux points auxquels il faut avoir égard, sont, que le

le *tube* ne soit point incommodé par sa pesanteur, ni sujet à se déjetter & à déranger la position des verres; d'où il s'ensuit qu'aucune espece de *tube* ne peut servir dans tous les cas.

1°. Si le *tube* est petit, il vaut mieux qu'il soit fait de plaques de cuivre, minces, couvertes d'étain, & formées en tuyaux propres à entrer les uns dans les autres.

2°. Pour les longs *tubes*, le fer seroit trop pesant: c'est pourquoi on aime mieux les faire de papier. Ainsi on tourne un cylindre de bois de la longueur du papier qu'on veut employer, & d'un diametre égal à celui du plus petit tuyau; on roule le papier autour de ce cylindre jusqu'à ce qu'il soit d'une épaisseur suffisante. Quand un tuyau est sec, on en fait d'autres de la même maniere, observant toujours que le dernier serve d'étui à son plus proche voisin, jusqu'à ce qu'on en ait assez pour la longueur du *tube* qu'on veut faire. Enfin aux extrémités des tuyaux, on doit coller des anneaux de bois, afin de pouvoir les tirer plus facilement.

3°. Comme les rouleaux de papier sont sujets à renfler à l'humidité, de façon à ne pouvoir pas être tirés, & à se relâcher dans le tems sec, ce qui les fait vaciller, & que dans l'un & l'autre cas il est fort aisé que la situation des verres se trouve dérangée; voici la meilleure maniere de fabriquer ces *tubes*. Collez un parchemin autour d'un cylindre de bois, & ayez soin que le parchemin du côté où il est appliqué sur le cylindre soit peint en noir, pour empêcher les rayons réfléchis de faire aucune confusion. Prenez de petites lames de bois de hêtre bien fines, & les tournant au tour en cylindre, collez-les avec soin au parchemin, couvrez cet étui de bois avec du parchemin blanc, & faites un petit anneau ou rebord à son extrémité en-dehors; faites ensuite un autre tuyau par-dessus le premier, & ensuite un autre jusqu'à ce que vous en ayez assez pour la longueur du *tube*.

Aux extrémités intérieures de chaque morceau du *tube*, placez une virole de bois, afin que les rayons superflus frappent sur les côtés & se perdent. Il sera à propos de garnir les viroles d'une vis dans les endroits où on doit placer les verres. Ayez un étui de bois pour couvrir le verre objectif, & le garantir des saletés; & plaçant l'objectif dans sa virole, appliquez-le avec une vis au *tube*. Enfin ayez un étui de bois d'une longueur égale à la distance à laquelle l'oculaire est de la prunelle, & placez-le à l'autre extrémité du *tube*.

On a dit plus haut, à l'article second, que les longs *tubes* devoient se faire de papier; mais depuis plus de trente ans, on en a fait de fort longs de laiton bien écroui, comme de 4, 5, 6, 8 piés *&c.* de long, tant pour des télescopes ordinaires, que pour des télescopes de réflexion, & on doit toujours préférer les *tubes* de laiton bien écroui aux autres, lorsqu'ils ne sont pas d'une grandeur extraordinaire, & qu'on veut avoir un *tube* qui ne se déjette point, & qui reste constamment le même. *Voyez* SECTEUR. (*T*)

TUBE, *terme d'Emailleur*, c'est un tuyau de verre gros & long à volonté, dont les Emailleurs se servent pour aviver le feu de leur lampe, en le soufflant à la bouche, lorsqu'ils travaillent à des ouvrages qui ne sont pas de longue haleine, & qu'ils ne veulent point se servir du soufflet à émailleur.

Les Emailleurs ont encore plusieurs autres *tubes* pour souffler & enfler l'émail; ce sont des especes de sarbacanes dont ils se servent, à proportion comme les Verriers se servent de la felle pour souffler le verre.

TUBE, *en terme de Lunettier*, c'est le tuyau qui sert pour les verres des lunettes de longue vue. On le partage ordinairement en plusieurs morceaux qui s'emboîtent les uns dans les autres. On en fait de carton, de fer blanc & de légers copeaux de bois. *Voyez* LUNETTE, LUNETTIER & MOULE.

TUBES (*Lutherie*.) dans les grands tuyaux d'anches des orgues, sont des tuyaux de même forme & étoffe que le tuyau à la partie inférieure, dès qu'ils sont soudés, la noix, la bague; & comme si le tuyau d'anche ne devoit pas avoir plus de longueur, on place le corps du tuyau dans la table dans laquelle, à cause de la forme conique de ces deux pieces, il s'ajuste exactement, ensorte que le vent qui vient par l'anche dans la table passe dans le corps du tuyau, comme s'il étoit d'une seule piece. *Voyez* la *fig.* 53. *Pl. d'Orgue*, qui représente un *tube* coupé par la moitié par un plan qui passe par son axe.

TUBERAIRE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *tuberaria*, par J. B. & par Tournefort, *helianthemum plantaginis folio perenne*. C'est en effet une espece d'helianthème. Elle pousse une tige à la hauteur de plus d'un pié, ronde, environnée en sa partie d'en-bas d'un coton blanc, & garnie de feuilles nerveuses, opposées l'une à l'autre, semblables à celles du plantin, mais couvertes dessus & dessous d'une laine blanche; sa sommité se divise en petites branches qui soutiennent des fleurs à plusieurs pétales jaunes, auxquelles il succede un fruit presque rond, contenant des semences rondelettes. Cette plante croît aux lieux montagneux & chauds: elle passe pour être astringente. (*D. J.*)

TUBERCULE, *en Anatomie*, nom dont on se sert pour caractériser quelques éminences. *Voyez* ÉMINENCE.

On remarque à la partie moyenne de la face interne de l'occipital un *tubercule*. *Voyez* OCCIPITAL.

TUBERCULES QUADRIJUMEAUX, *en Anatomie*, nom particulier de quatre petites éminences qui se tiennent toutes ensemble, comme n'étant qu'un seul corps, situé derriere l'union des couches des nerfs optiques. Les *antérieurs* sont un peu plus arrondis & un peu plus larges, & on les appelle *nates*, & les postérieurs *testes*.

TUBERCULE, (*Médecine*.) ce terme employé quelquefois pour exprimer des petites tumeurs qui paroissent sur la surface du corps, a été plus particulierement consacré dans le langage de la Médecine interne, pour désigner des concrétions lymphatiques qu'on a souvent observées dans les poumons des personnes mortes de phthisie; *voyez ce mot*. Morton, auteur d'une excellente phthisiologie, fondé sur un grand nombre d'observations cadavériques, & appuyé de raisons assez plausibles, pense que ces concrétions ou *tubercules* sont la cause la plus ordinaire de la phthisie, sur-tout de celle qu'on apporte en naissant, héritage funeste transmis par des parens malsains, & qui se perpétue de génération en génération jusqu'à la postérité la plus reculée.

Les *tubercules* ne se manifestent par aucun signe exactement caractéristique, & qui ne puisse convenir à d'autres affections. Les moins équivoques & qui servent communément à juger de leur présence, sont 1°. une toux seche qui persiste pendant très-long-tems, & qu'accompagnent souvent le dégoût, perte d'appetit, & vomissement après le repas. 2°. La difficulté de respirer, qui augmente par le mouvement, la course, au point que ces malades sont prêts à suffoquer après qu'ils ont marché un peu vite, ou monté des endroits fort élevés. 3°. Le changement de la voix qui devient plus grêle, plus aiguë, rauque & *clangens*, c'est-à-dire semblable à celle des grues. 4°. La gêne, l'oppression, le sentiment d'ardeur que ces malades sentent dans la poitrine, ou entre les deux épaules, souvent un poids plus sensible d'un côté que de l'autre. 5°. Enfin un commencement de fievre lente. On pourroit aussi tirer des lumieres pour confirmer le diagnostic des *tubercules* de l'état du malade & de ses parens; cette disposition phthisique est marquée par un col grêle, alongé, par des rougeurs au visage, par une poitrine étroite & resserrée, par une maigreur constante, & par des constipations opiniâtres; si le malade est né de parens phthisiques, s'il a eu des freres ou des sœurs, dans lesquels on ait reconnu sûrement une phthisie *tuberculeuse*, tous ces signes ramassés décideront assez sûrement le genre de sa maladie, ou la présence des *tubercules*; mais il est rare que l'on puisse rassembler tous ces signes, il est aussi très-difficile de bien connoître cette maladie, & il est très-ordinaire de la voir confondre par des médecins qui jugent avec trop de précipitation, avec le squirrhe ou les dérangemens du foie; aussi a-t-on souvent déclaré phthisiques, poulmoniques des gens qui avoient le poulmon très-sain, & chez qui le foie seul étoit affecté: cette erreur est d'une très-grande conséquence dans la pratique, car les remedes indiqués dans ces deux cas sont tout-à-fait différens; elle est cependant très-commune, j'y ai vu tomber, il n'y a pas long-tems, des praticiens d'une très-grande réputation, qui, sur ces signes trompeurs de *tubercules*, avoient décidé la phthisie & la mort prochaines dans un malade, & par les remedes peu convenables ordonnés sur cette fautive indication, rendoient tous les jours la maladie plus grave & plus opiniâtre, & l'auroient enfin justi-

justifiant leur prognostic, rendu mortelle, si un nouveau médecin n'avoit mieux connu la source & le siege du mal qui étoit dans le foie, & administré des remedes [illegible]lés qui eurent le succès le plus prompt & le plus heureux.

On distingue trois états ou périodes dans les *tubercules*; savoir, 1°. lorsqu'ils se forment & qu'ils ne sont que des concrétions indolentes plus ou moins dures; 2°. lorsqu'ils s'enflamment, deviennent douloureux, & excitent de l'ardeur; 3°. enfin lorsqu'ils s'ulcerent, que la suppuration s'établit & fournit la matiere des crachats purulens. Ces trois états sont démontrés par l'ouverture des cadavres, on voit les *tubercules* dispersés dans le parenchyme des poumons, parcourir successivement ces périodes, & dans des tems différens; les uns seront encore durs, tandis que d'autres seront enflammés, & il s'en présentera ailleurs déja détruits par la suppuration; on a tiré de cette suppuration la distinction de la phthisie commençante, confirmée & désespérée. *V.* PHTHISIE.

La cause la plus commune des *tubercules* est une disposition héréditaire qui affecte également les tumeurs & le tissu des poumons; il peut se faire aussi que les rhumes négligés, les catarrhes, les autres affections de poitrine, les virus vénériens & scrophuleux, leur donnent naissance; ceux qui sont produits par ces causes accidentelles sont bien moins dangereux & plus faciles à guérir, que ceux qui dépendent d'un vice des solides & des fluides né avec le malade que l'âge n'a fait que développer, & que les excès dans différens genres, l'usage immodéré du vin & des liqueurs fortes, & sur-tout les débauches, augmentent considérablement.

C'est un préjugé reçu chez presque tous les praticiens, qu'il ne faut attaquer ces *tubercules* que par des adoucissans, des laitages, des mucilagineux, *&c.* & qu'il faut s'abstenir avec soin des apéritifs; il faut, disent-ils, envelopper, invisquer, engaîner la lymphe âcre, & prendre garde de ne pas en augmenter par des médicamens chauds, le mouvement & l'activité; mais ils ne font pas attention que par cette méthode, loin de détruire ces concrétions, ils ne font que les augmenter, qu'ils dérangent en même tems l'estomac, donnent lieu à des mauvaises digestions; nouvel obstacle à la guérison, & enfin qu'aucun malade traité par cette méthode n'en rechappe. C'est pourquoi il faut, laissant à part toutes ces idées ridicules & dangereuses de théorie boerhaavienne, consulter l'observation, la seule maîtresse dans la pratique; elle nous apprendra qu'on peut sans crainte avoir recours à des remedes un peu énergiques, incisifs, sur-tout à des stomachiques amers & même à des légers martiaux; les sudorifiques doux ou diaphorétiques paroissent très-bien indiqués par cette observation lumineuse, qui nous apprend que le défaut de transpiration est une cause fréquente des *tubercules*, ou du-moins un symptome qui l'accompagne assez constamment, & que son rétablissement est un des signes les plus assûrés de guérison; c'est à produire cet effet que réussissent admirablement les eaux minérales sulphureuses de Bareges, de Cauterets, de S. Laurent, les eaux bonnes, *&c.* l'antimoine diaphorétique, l'antihectique de Poterius, & autres préparations de cette classe si celébrée par leurs auteurs, & par le vulgaire des médecins crédules, sont des remedes absolument inefficaces dans le cas présent; peut-être auroient-ils quelque effet, s'il s'agissoit de détruire les acides dans les premieres voies; enfin on doit beaucoup compter pour dissiper cette maladie & prévenir la phthisie, ou l'étouffer dans le berceau, sur la promenade, l'exercice, les voyages, les changemens d'air, l'équitation; sans doute les eaux minérales qu'on va prendre sur les lieux & les pélerinages, doivent à ces secours beaucoup de leur vertu. Lorsque les *tubercules* sont enflammés, il est à propos de modérer un peu l'activité des remedes, & d'insister sur les délayans; le petit-lait, le lait d'ânesse, celui de vache coupé avec des plantes béchiques; diaphorétiques, avec le lierre terrestre, la squine, le capillaire, *&c.* sont assez appropriés. Lorsque la suppuration est formée, il faut mêler à ces remedes l'usage des baumes, on peut encore tenter les eaux minérales sulphureuses, mais il y a peu d'espérance. Si quelque virus a produit & entretient les *tubercules*, il faut recourir au spécifique, & ne pas s'épouvanter dans les *tubercules* vénériens de la qualité échauffante du mercure; il peut seul guérir la maladie, on aura seulement la précaution de le donner à moindre dose, & à de plus grande distance. Le traitement qui convient aux deux derniers états des *tubercules* qui constituent proprement la phthisie, doit se trouver exposé plus au long à cet article, nous y renvoyons le lecteur muni de ces principes. (*m*)

TUBERCULE, s. m (*Conchyl.*) en latin *tuberculum*; les *tubercules* chez les conchyliologistes désignent des *boutons*, des *tubérosités*, des *éminences* régulieres & rondes, plus grandes que les verrues, & qui se distinguent sur la robe des coquilles. (*D. J.*)

TUBERCULE, s. m. *terme de Jardinier*, les Jardiniers nomment ainsi une racine qui vient en forme de navet, & que les Botanistes appellent *racine tubereuse*. (*D. J.*)

TUBEREUSE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) nom donné à la plante entiere & à sa fleur; nous en parlerons, comme fleuriste, dans un article à part, &, comme botaniste, nous observerons que c'est l'espece du genre des hyacinthes, que Tournefort appelle *hyacinthus orientalis, indicus*, tuberosâ *radice*.

La tige de cette belle plante s'éleve à la hauteur de trois ou quatre piés; elle est grosse comme le petit doigt, droite, ronde, ferme, nue, lisse, creuse en-dedans; ses feuilles sont au bas de sa tige, longues d'environ six pouces, étroites, épaisses, charnues, vertes, luisantes, se répandant au large; ses fleurs naissent au sommet formées en tuyau long qui s'évase en haut, & se découpe en six parties; leur couleur est un blanc de lait; leur odeur suave parfume les appartemens où l'on met cette fleur; sa racine est *tubéreuse*, & toute la plante est remplie d'un suc visqueux.

C'est M. de Peyresc qui a eu le premier des *tubéreuses* en France. Un p. minime qu'il avoit envoyé à ses frais en Perse, lui apporta en Provence la premiere plante de *tubéreuse* qu'on ait vu dans ce royaume. M. Robin la fit connoître à Paris, en en élevant des oignons au jardin royal. (*D. J.*)

TUBEREUSE, (*Jard. fleuriste.*) le bouquet de cette belle fleur ne se déploie pas tout-à-la-fois: mais comme les choses les plus belles veulent être vues long-tems, elle n'ouvre d'abord que quelques-uns de ses pétales qui sont d'une blancheur éclatante. Les dernieres fleurs ne sont pas moins belles que les premieres, ensorte qu'on jouit encore des *tubéreuses* durant tout l'automne.

Quand la fleur des *tubéreuses* est passée, on renverse le pot qu'on met dans un lieu sec pour en tirer l'oignon, & le garder pendant l'hiver à l'abri de la gélée, pour le replanter au commencement du printems. Cette plante se multiplie d'oignons bien choisis qu'on met dans des pots de moyenne grandeur, remplis d'une terre composée de deux tiers de terreau, & un tiers de terre à potager bien fine, le tout mêlé ensemble. On plante les oignons un doigt avant dans cette terre, laissant l'autre partie de l'oignon pour être couvert de terreau pur. On met ces pots dans une couche chaude, & on les couvre de cloches jusqu'à ce que l'air soit adouci, en arrosant la plante de-tems en-tems.

Après que les *tubéreuses* ont poussé & qu'on les a ôtées de dessus la couche, il faut placer les pots à une bonne exposition, car les *tubéreuses* aiment le soleil. A mesure qu'elles poussent leurs montans, on y fiche aux piés de petites baguettes pour les y attacher avec du jonc, & éviter que la charge de ces fleurs qui naissent au sommet des tiges ne les rompe en les faisant plier.

On plante les *tubéreuses* en Février pour avoir de leurs fleurs en Mai, & on en plante au mois de Mai pour en avoir en fleur pendant l'automne. Les Parfumeurs font un grand usage de ces belles fleurs; & les dames délicates ont bien de la peine à supporter l'excellente odeur qu'elles répandent dans leurs petits appartemens. (*D. J.*)

TUBEREUSE, *racine*, (*Botan.*) les Botanistes nomment *racines tubéreuses* celles qui sont grosses, charnues, plus épaisses que les tiges de la plante, de figure irréguliere, & qui n'ont aucun des caracteres de bulbeuses. (*D. J.*)

TUBÉROIDES, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par M. du Hamel à une plante parasite, qui tire sa nourriture de l'oignon du safran, s'attache à sa substance, & la fait périr. Cette plante végete à la maniere de la truffe, c'est-à-dire qu'elle ne paroît point au-dehors, mais naît, croît & se multiplie dans l'intérieur de la terre, & cela par des racines

qui

qui poussent de nouveaux tubercules. M. du Hamel n'a pu découvrir ni fleurs, ni graines à cette plante; elle pousse de longs filets en terre avec des petits tubercules lanugineux; la couleur intérieure de sa chair est en été d'un rouge brun, & en hiver d'un noir légerement marbré de rouge; enfin elle renferme quelquefois dans sa substance des corps étrangers, comme du gravier, ou de petites mottes de terre endurcie. *Mém. de l'acad. des Sciences, an.* 1728. (*D. J.*)

TUBILUSTRE, s. m. (*Antiq. rom.*) *tubilustrium festus*, ou *tubilustrium sacrorum*; fête qu'on célébroit chez les Romains; la tradition mythologique étoit que Minerve vint au monde le dix-neuf de Mars, & ce jour là lui fut consacré par cette raison; quatre jours après, c'est-à-dire le vingt trois, on faisoit la fête dont il s'agit ici, *tubilustrium sacrorum*, parce qu'on y purifioit les instrumens de musique, & les trompettes qui servoient aux sacrifices. Dans la suite on réunit ces deux fêtes, en y enfermant les trois jours qui les séparoient, & l'on appelle tout ce tems là *quinquatria* soit parce que cette fête commençoit le cinquieme jour inclusivement après les ides, soit à cause de la cérémonie *tubilustrale* qui se faisoit le dernier jour, car les anciens Latins disoient *quinquennare* pour *lustrare*, purifier. (*D. J.*)

TUBINGEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, en Suabe, dans le duché de Wirtemberg, sur le Necker, à quatre milles de Stutgard au sud-ouest, & à douze au couchant d'Ulm. On croit que cette ville a été bâtie au commencement du sixieme siecle, mais elle a été agrandie en 1482, par le duc de Wirtemberg, Eberard *le barbu*, qui y avoit établi en 1477 une université à laquelle il accorda de grands priviléges. Le territoire de cette ville est diversifié par quelques vignobles, des prés, des terres labourables, des collines & des vallées. *Long.* suivant Cassini, 26. 56. 15. *latit.* 48. 34. *Long.* suivant Sickard, 26. 46. 30. *latit.* 48. 34. (*D. J.*)

TUBULAIRE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) Tournefort fait un genre de plante de cette espece de madrepore, qui croît sous l'eau, imitant le corail par sa dureté, & qui est composée d'un grand nombre de petits tubes placés à côté les uns des autres. Boerhaave caractérise ce corps maritime, *corallus affinis, alcyonium fistulosum, rubrum*; c'est d'après J. B. 3. 805. (*D. J.*)

TUBULAIRE, s. f. (*Hist. nat. Lithol.*) *tubularia*; nom qu'on donne à une espece de litophyte ou de corps marin cannelé & celluleux, qui forme comme un amas de paille d'avoine & rempli d'articulations ou de pointures. *Voyez* TUBULITE.

TUBULITE, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) espece de litophyte ou de corps marin, qui n'est qu'un amas de tuyaux qui sont ou droits ou entortillés comme des vers, & que pour cette raison on nomme aussi *tuyaux vermiculaires*. On en trouve dans le sein de la terre qui sont pétrifiés; on en rencontre aussi dans la mer, ce sont des loges d'animaux. Les *tubulites* sont composées de tuyaux qui sont ou placés régulierement les uns à côté des autres, comme des tuyaux d'orgue, ou arrangés confusément; ces tuyaux sont ou cylindriques, ou hexagones, ou pentagones, ou quadrangulaires, ou en chainette & par articulation.

TUBURBIUM, (*Géog. du moyen âge.*) ville d'Afrique. Il y avoit en Afrique deux villes appellées *Tuburbium*, l'une surnommée *la grande Tuburbe*, & l'autre *la petite*; toutes deux voisines, & toutes deux de la province proconsulaire; mais la notice des évêchés d'Afrique n'en connoit qu'une épiscopale, dont elle nomme l'évêque *Benenatus tuburbitensis*. (*D. J.*)

TUCCI, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne bétique; Ptolomée, *l. II. c.* 15. la donne aux Turdules. Pline, *l. III. c. j.* la surnomme *Augusta-gemella*. Strabon, *l. III. p.* 141. nomme simplement cette ville *Tucis*. (*D. J.*)

TUCHÉ, (*Mythol.*) Τύχη est le nom qu'Homere a donné à la Fortune, & dont les Grecs se sont toujours servi depuis; cependant bien-loin d'en créer une déesse toute puissante, qui exerce son empire sur les choses humaines & les fait réussir à son gré, il ne lui attribue aucune autorité, aucune fonction; tandis qu'il déclare que Pallas & Enyo présidoient aux combats, Vénus aux nôces, & Diane aux accouchemens. Mais Bupalus, grand architecte & grand sculpteur, ayant fait le premier une statue de *Tuché*, pour la ville de Smyrne, s'avisa de la représenter avec une étoile polaire sur la tête, & tenant de la main gauche la corne d'abondance, comme des symboles de son pouvoir. A Egine on représentoit cette déesse ayant à ses côtés l'Amour avec des ailes. Sa statue à Athenes tenoit entre ses bras le dieu Plutus, sous la forme d'un enfant; idée ingénieuse de mettre le dieu des richesses entre les bras de la Fortune, comme si elle étoit sa mere & sa nourrice. Enfin les Romains, à l'exemple des Grecs, honorerent cette divinité sous quantité d'épithetes magnifiques. *Voyez* FORTUNE.

TUCKÉA, s. m. (*Poids de Turquie.*) on s'en sert à Mocha, ville d'Arabie. Quarante *tuckéa* font un maun, dix mauns font le trefell, & quinze trefells font le bahars qui est un poids de 420 livres. (*D. J.*)

TUCUMAN, LE, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale. Elle est bornée à l'orient par la province de Chaco, & celle de Rio-de-la-Plata; au couchant par les montagnes du Pérou & du Chili; au nord par la province de Santa-Cruce de la Sierra; au midi par les pays de Cuyo-Chimito & des Pampas. Cette contrée est habitée par trois nations de sauvages; les Espagnols y ont plusieurs bourgades, comme Saint-Salvador, Saint-Muguel, Saint Jago ou Estero. Le pays abonde en cire, en miel, en coton & en pastel. (*D. J.*)

TUCUYO, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique, dans la terre ferme, au gouvernement de Vénézuela, & & dans la vallée de même nom. Sa richesse consiste en troupeaux, en coton, & en cannes de sucre. *Long.* 311. 30. *latit.* 7. 32. (*D. J.*)

TUDELA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne dans la Navarre, capitale d'une merindade, à la droite de l'Ebre qu'on y passe sur un pont, à 4 lieues de Tarragone, à 15 au midi de Pampelune, & à 60 au nord-est de Madrid. On y compte dix paroisses, mais dépeuplées, & plusieurs couvens. Alphonse I. roi de Navarre & d'Arragon, la prit sur les Maures & lui accorda des privileges. Son terroir est fertile & produit d'excellent vin. *Long.* 16. 20. *latit.* 42. 6.

Benjamin de *Tudelle*, ainsi nommé de *Tudela*, lieu de sa naissance, étoit un célebre rabbin du douzieme siecle, qui voyagea d'imagination dans la plûpart des pays du monde, pour y visiter les synagogues des juifs, & connoitre à fond leurs rits & leurs coutumes. On a publié sous son nom ce voyage fabuleux, imprimé d'abord à Anvers en 1575. *in*-8°. mais il faut lire ce même ouvrage traduit en françois, avec des éclaircissemens curieux, par M. Baratier, *Amst.* 1734. *en 2 vol. in* 8°. (*D. J.*)

TUDER, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie dans l'Umbrie entérieure, selon Strabon, *l. V. p.* 227. Pline, *l. III. c. xiv.* & Silius Italicus, *l. VI. v.* 645. Paul Diacre, *l. IV. c. viij.* & quelques autres auteurs du moyen âge, écrivent *Tudertum*. Ses habitans sont appellés *Tudertes* par Pline, *l. II. c. lvij.* & *Tudertini* dans une ancienne inscription rapportée par M. Spon, *p.* 183. Le nom moderne de cette ville est *Todi*. Frontin lui donne le titre de *fida colonia Tuder*. (*D. J.*)

TUDESQUE LANGUE, (*Hist. des langues mod.*) langue que l'on parloit à la cour après l'établissement des Francs dans les Gaules. Elle se nommoit aussi *Franctheuch*, *Théotiste*, *Théotique* ou *Thivil*. Mais quoiqu'elle fût en regne sous les deux premieres races, elle prenoit de jour en jour quelque chose du latin & du roman, en leur communiquant aussi de son côté quelques tours ou expressions. Ces changemens même firent sentir aux Francs la rudesse & la disette de leur langue; leurs rois entreprirent de la polir, ils l'enrichirent de termes nouveaux; ils s'apperçurent aussi qu'ils manquoient de caracteres pour écrire leur langue naturelle, & pour rendre les sons nouveaux qui s'y introduisoient. Grégoire de Tours & Aimoin parlent de plusieurs ordonnances de Chilpéric, touchant la langue. Ce prince fit ajouter à l'alphabet les quatre lettres greques, [illegible]; c'est ainsi qu'on les trouve dans Grégoire de Tours. Aimoin dit que c'étoient θ, φ, χ, ω. Fauchet prétend sur la foi de Pithou, & sur celle d'un manuscrit qui avoit alors plus de cinq cens ans, que les caracteres qui furent ajoutés à l'alphabet, étoient l'ω des Grecs, le ח, le ט, & le ז des Hébreux; c'est ce qui pourroit faire penser que ces caracteres furent introduits dans le Franctheuch pour des sons qui lui étoient particuliers, non pas pour le latin à qui ses caracteres suffisoient. Il ne seroit pas étonnant que Chilpéric eut emprunté des caracteres hébreux, si l'on fait attention qu'il y avoit beaucoup de

juifs

Juifs à ſa cour, & entre autres un nommé Priſc qui jouiſſoit de la plus grande faveur auprès de ce prince.

En effet, il étoit néceſſaire que les Francs en enrichiſſant leur langue de termes & de ſons nouveaux, empruntaſſent auſſi les caracteres qui en étoient les ſignes, ou qui manquoient à leur langue propre, dans quelque alphabet qu'ils ſe trouvaſſent. Il ſeroit à deſirer, aujourd'hui que notre langue eſt étudiée par tous les étrangers qui recherchent nos livres, que nous euſſions enrichi notre alphabet des caracteres qui nous manquent, ſur-tout lorſque nous en conſervons de ſuperflus, ce qui fait que notre alphabet peche à la fois par les deux contraires, la diſette & la ſurabondance; ce ſeroit peut-être l'unique moyen de remédier aux défauts & aux biſarreries de notre ortographe, ſi chaque ſon avoit ſon caractere propre & particulier, & qu'il ne fût jamais poſſible de l'employer pour exprimer un autre ſon que celui auquel il auroit été deſtiné.

Les guerres continuelles dans leſquelles les rois furent engagés, ſuſpendirent les ſoins qu'ils auroient pu donner aux lettres, & à polir la langue. D'ailleurs les Francs ayant trouvé les lois, & tous les actes publics écrits en latin, que les myſteres de la religion ſe célébroient dans cette langue, ils la conſerverent pour les mêmes uſages, ſans l'étendre à celui de la vie commune; elle perdoit au-contraire tous les jours, & les eccléſiaſtiques furent bientôt les ſeuls qui l'entendirent; les langues romane & *tudeſque*, toutes imparfaites qu'elles étoient, l'emporterent, & furent les ſeules en uſage juſqu'au regne de Charlemagne. La langue *tudeſque* ſubſiſta même encore plus long-tems à la cour, puiſque nous voyons que cent ans après, en 948, les lettres d'Artaldus, archevêque de Rheims, ayant été lues au concile d'Ingelheim, on fut obligé de les traduire en théotiſque, afin qu'elles fuſſent entendues par Othon roi de Germanie, & par Louis d'Outremer, roi de France, qui ſe trouverent à ce concile. Mais enfin la langue romane qui ſembloit d'abord devoir céder à la *tudeſque*, l'emporta inſenſiblement, & ſous la troiſieme race elle fut bientôt la ſeule & donna naiſſance à la langue françoiſe. *Voyez* ROMANE. *Mémoire des Inſcriptions*, *tom. XV*. (*D. J.*)

TUE-CHIEN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom vulgaire de la plante nommée par Tournefort *apocynum ægyptiacum*, *floribus ſpicatis*, & en françois *apocyn*. *Voyez* APOCYN. (*D. J.*)

TUE-LOUP, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt la plante nommée par Tournefort, *aconitum foliis platani*, *flore luteo palleſcente*, en françois *aconit*. (*D. J.*)

TUER, v. act. (*Gram.*) faire mourir de mort violente, les ſoldats *tuent* juſtement dans une guerre juſte ou injuſte; c'eſt le ſouverain qui emploie leur bras, qui eſt un meurtrier: on dit que le grand froid a *tué* les inſectes, que l'on ſe *tue* à travailler, que les péchés *tuent* l'ame, qu'une couleur en *tue* une autre, qu'une liqueur ſe paſſe ou ſe *tue*, &c. qu'on *tue* le tems.

TUER, DÉTRUIRE, (*Peinture.*) lorſque dans un tableau il y a divers objets de même couleur, & frappés de lumieres également vives, ces objets ſe *tuent* & ſe *détruiſent*, en s'empêchant réciproquement de briller & de concourir à l'effet total qui doit réſulter de leur union. *Voyez* TOUT-ENSEMBLE. On dit encore que les couleurs d'un tableau ſont *tuées*, lorſque l'impreſſion de la toile ſur laquelle on les a miſes, les a fait changer, ou lorſque changeant la diſpoſition d'un tableau, on place des parties lumineuſes ſur celles qui étoient ombrées, les deſſous *tuent* ou *détruiſent* les deſſus.

TUERE, DUCHÉ DE, (*Géogr. mod.*) province de l'empire ruſſien. Elle eſt bornée au nord & au couchant par le duché de Novogorod; au levant par le duché de Roſtow, & au midi par le duché de Moſcou, & par la province de Rzeva. Elle a eu long-tems ſes princes particuliers; mais le czar Jean-Baſile la réunir à ſes états en 1486.

TUERE, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, capitale du duché de même nom, au confluent du Wolga & de Tuertza. *Long.* 53. 50. *lat.* 56. 15.

TUERJOCK, *ou* TERSOK, (*Géog. mod.*) ville de Moſcovie, dans le duché de Tuere, près de la riviere de Tuertza, à 10 milles polonois de la ville de Tuere.

TUEROBIUS, ou *TUEROBIS*, (*Géog. anc.*) fleuve de la Grande-Bretagne. Ptolomée, *liv. II. c. iij.* marque ſon embouchure ſur la côte occidentale, entre celle du fleuve Stuccia & le promontoire Ocrapitarum. Le nom moderne de ce fleuve eſt *Tivy*, ſelon Cambden. (*D. J.*)

TUERTA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Eſpagne, au royaume de Léon. Elle a ſa ſource dans les montagnes des Aſturies, & va ſe perdre dans le Duero au-deſſous de Zamora.

TUERTZA, LA, (*Géog. mod.*) riviere de Ruſſie. Elle a ſa ſource dans le duché de Novogorod, & ſe jette dans le Volga, près de la ville de Tuere, à laquelle elle donne ſon nom.

TUESIS, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne, ſelon Ptolomée, *liv. II. c. iij.* qui la donne aux Vocomagi. On croit que c'eſt aujourd'hui Barwick, dans le Northumberland.

TUE-VENTS, (*terme de Tailleur d'ardoiſe.*) petites cabanes mobiles faites en forme de guérites, ſous leſquelles les fendeurs & tailleurs d'ardoiſe ſe mettent à couvert. (*D. J.*)

TUF, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) *tophus*, *lapis tophaceus*; c'eſt ainſi qu'on nomme une pierre légere, ſpongieuſe, & communément remplie de trous, dont la couleur varie ainſi que la conſiſtence par les parties étrangeres qui s'y trouvent mêlées. Ces pierres ſont formées par le limon entraîné par le courant des eaux, qui s'eſt déposé lorſque les eaux ſont devenues plus tranquilles, & qui après qu'elles ſe ſont retirées tout-à-fait, a pris une conſiſtence dure comme celle d'une pierre.

On ſent aiſément que le *tuf* doit être très-varié, ainſi que le limon dont il eſt formé, *voyez l'article* LIMON; tantôt il eſt fiſtuleux, ſpongieux & poreux comme de la pierre ponce; tantôt il eſt compacte comme de la pierre à bâtir; quelquefois il eſt épais, d'autrefois il eſt très-mince: il eſt tantôt plus, tantôt moins mêlé de cailloux, de ſable & de gravier; ſouvent il eſt coloré par l'ocre & par des parties ferrugineuſes; tantôt il eſt calcaire, tantôt il eſt argilleux; il varie auſſi pour la figure & pour le tiſſu; ſouvent on y remarque des empreintes de plantes qui ont été détruites, & qui n'ont laiſſé dans la pierre ou dans le *tuf* que les trous dans leſquels elles ſe ſont moulées; c'eſt ce qui ſe voit ſur-tout dans le *tuf* de Langenſaltza, décrit par M. Schober, dont il parle dans l'*article* TOURBE, auquel on renvoie le lecteur.

Comme c'eſt ſur-tout aux débordemens des rivieres que le *tuf* doit ſon origine, on voit que cette pierre doit former des couches qui s'étendent ſous terre dans les endroits qui ont été autrefois inondés. Il y a quelquefois pluſieurs couches de *tuf* les unes au-deſſus des autres; les intervalles qui ſont entre elles ſont remplis de terre ou de pierres d'une nature différente de la leur; cela vient de ce que les débordemens qui les ont produits ſe ſont quelquefois ſuccédés à des intervalles de tems très conſidérables. D'autrefois les *tufs* ou *dépôts* ſe touchent immédiatement, & ſe diſtinguent par leurs différentes couleurs, parce que les rivieres ont en différens tems charrié des terres ou un limon diverſement coloré.

Les endroits anciennement inondés par les rivieres, & où le *tuf* s'eſt formé, ſe ſont recouverts de terre par la ſuite des tems, & l'on en a fait des terres labourables; mais pour qu'elles rapportent, on eſt obligé de briſer le *tuf*, parce qu'il empêcheroit la croiſſance des racines, ſur-tout lorſqu'il eſt proche de la ſurface; mais lorſqu'il eſt profondément en terre, ou lorſque la couche de terre qui eſt par-deſſus eſt fort épaiſſe, on eſt diſpenſé de ce travail.

On voit par ce qui précede, que le *tuf* ſe forme de la même maniere que les incruſtations, c'eſt-à-dire par un dépôt des particules terreuſes, ſablonneuſes & groſſieres que les eaux avoient détrempées & entraînées avec elles. *Voyez* INCRUSTATION.

Le *tuf* quand il eſt ſolide, eſt une pierre très-bonne pour bâtir, ſur-tout pour les voûtes, parce qu'elle eſt fort légere; comme elle eſt raboteuſe & poreuſe elle prend très-bien le mortier. (—)

TUF, (*Draperie.*) groſſe étoffe de très-bas prix, qui a environ demi-aune de large, & dont la chaîne eſt de fil d'étoupe de chanvre, & la trème de plome ou poil de bœuf filé. Cette étoffe ſert ordinairement aux tondeurs de drap à garnir les tables à tondre. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

TU-FAN, (*Géog. mod.*) vaſte pays de la Tartarie chinoiſe. *Voyez* SI-FAN.

TUFFO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) nom donné par les peuples de Guinée à une plante de leur

pays, dont ils ſe ſervent en décoction pour ſe laver les yeux enflammés; c'eſt une eſpece de *corona ſolis*, ou *fleur de ſoleil*, nommée par Petiver, *flos ſolis guineenſis*, *folio glabro*, *flore minore*. Elle reſſemble beaucoup à quelques fleurs du ſoleil d'Amérique, dont les ſauvages mangent les graines, & tirent une huile propre à différens uſages. *Philoſop. tranſact.* n°. 232. (*D. J.*)

TUGIA, (*Géog. anc.*) ville d'Eſpagne, entre Caſtulo & Traxinum. Elle donne ſon nom à la montagne que Pline nomme *Tugienſis ſaltus*, & qu'on appelle préſentement *Sierra-di-Alcaraz*.

TUGMA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde au-delà du Gange. Ptolomée, *liv. II. c. vij.* qui lui donne le titre de métropole, la place près du Gange.

TUGUC, ou TEUGUC, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt une eſpece d'auvent placé au-devant de la chambre de la poupe ou de la dunette d'un vaiſſeau.

On appelle encore de ce nom une ſorte d'impériale ſupportée par ſix ou-bien huit fourchettes de fer placées ſur la partie de derriere des canots paſſagers qui font communément le trajet du fort Saint-Pierre de la Martinique au fort Royal de la même île. Ces *tugues* ſont conſtruites d'un chaſſis de menuiſerie un peu cintré dans ſa largeur, & couvert d'une groſſe toile gaudronnée; elles ſont ſi baſſes qu'elles ne permettent pas à ceux qui ſont deſſous de ſe tenir autrement qu'aſſis ou couchés.

TUGUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) plante d'un doux aromate, fort eſtimé en Orient, & que le pere Camelli croit être le véritable amomum des anciens. Le fruit de cette plante qui vient en bouquet, ſa forme oblongue & le goût aromatique de ſes graines, ſemblent appuyer fortement l'opinion du ſavant botaniſte d'Italie.

Le *tugus* s'éleve à la hauteur de huit ou neuf coudées. Ses feuilles répandent une odeur aromatique des plus ſuaves; elles ſont de forme oblongue, traverſées de nervures & de groſſes veines, & couvertes en-deſſous d'un fin duvet blanc. Les fleurs croiſſent en bouquets rouges de la largeur de la main, ayant quelque choſe de plus en longueur, & ſortent de la racine, ou de la principale tige de la plante. Le fruit qui ſuccede aux fleurs n'eſt autre choſe que leur calice groſſi, & contenant les ſemences. Comme ce calice ne forme qu'une couverture très-tendre & très-mince, & que les ſemences qu'il renferme ſont délicieuſes, les inſectes & les oiſeaux les dévorent avant leur maturité, en ſorte qu'on n'en peut cueillir que très-peu ſur les lieux mêmes. Chaque fruit du *tugus* contient ſix ou ſept graines, qui ſont de forme oblongue, rougeâtres, & d'une ſaveur aromatique également douce & flatteuſe.

Les naturels du pays ſont auſſi fous de ces graines, que les anciens l'étoient de l'amomum; & les jeunes dames les enfilent & les portent en bracelets; quelquefois elles mêlent les graines alternativement avec des perles, ou des grains de corail rouge; elles nomment ces bracelets *caropi*. Elles croient qu'un collier de ces graines eſt un préſervatif contre le mauvais air, & contre la morſure des ſerpens; mais dans ce dernier cas, elles défont leur collier, & mangent les graines du *tugus* qui le formoient.

Le bouquet du fruit du *tugus* reſſemble beaucoup avant ſa maturité au faux amomum de Garcias, reſſemblance qui s'évanouit quand le fruit eſt entierement mûr.

Le Pere Camelli a joint à ce détail dans les *tranſactions philoſophiques*, la figure de la plante tirée dans le pays. Du premier coup d'œil elle ne paroît point être l'amomum des anciens; car Dioſcoride & Pline nous diſent que les feuilles de la plante amomum ſont ſemblables à celles de la grenade, & la figure du P. Camelli les repréſente beaucoup plus larges & beaucoup plus grandes. Mais cette difficulté paroîtra bien foible ſi l'on conſidere que Dioſcoride, Pline & les autres anciens auteurs s'intéreſſoient fort peu à la plante qui donnoit ce fruit précieux, & que d'ailleurs ils ne l'ont jamais vue; les feuilles dont ils parlent ne ſont point les grandes & belles feuilles de la plante même, ce ſont de petites & courtes feuilles aſſez ſemblables en réalité à celles de la grenade, mais qui ſont toujours adhérentes aux bouquets des fruits, que l'on envoyoit de cette maniere à Rome. *Philoſ. tranſact.* n°. 248. *p.* 2. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TUIAPUTEJUBA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) eſpece de perroquet du Bréſil, tout verd, mais de nuances différentes; ſon verd eſt foncé ſur les aîles, pâle-jauniſſant ſur le ventre, & clair ſur le reſte du corps. Il eſt de la groſſeur d'une hirondelle; ſa queue eſt très-longue; ſes yeux ſont gris, [illegible] tout-au-tour ainſi que le bec, un cercle d'un verd jaunâtre: ſon bec eſt noir & crochu; ſa tête eſt marquetée d'une tache de plumes d'un jaune doré. Marggravii *hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

TUIÉ-ÉTÉ, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) nom d'une eſpece de perroquet du Bréſil de la groſſeur d'une alouette, & qui eſt d'un verd pâle mêlé de bleu; le commencement & le bout de ſes aîles eſt bleu; ſon croupion eſt auſſi marbré d'une tache bleue; ſa queue eſt fort courte; ſon bec eſt petit, crochu & d'un rouge pâle; ſes jambes & ſes piés ſont gris. Marggravii *hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

TUILAGE, ſ. m. (*terme de Tondeur de draps.*) c'eſt la derniere façon que les tondeurs donnent aux draps après qu'ils ont fait paſſer le cardinal & la broſſe par-deſſus l'étoffe, ils appellent le *tuilage*, le définitif de leur ouvrage. (*D. J.*)

TUILE, ſ. f. (*Art. méchaniq.*) matiere à bâtiment; c'eſt une ſorte de pierre mince, artificielle & laminée, dont on ſe ſert pour couvrir les toîts des maiſons; ou pour parler plus proprement, c'eſt une ſorte de terre glaiſe, pétrie & moulée dans une juſte épaiſſeur, ſéchée & cuite dans un four, comme la brique, deſtinée à couvrir les maiſons. *Voyez* BRIQUE, COUVERTURE.

Ce mot eſt françois, & dérive du latin *tegula*, qui ſignifie la même choſe.

M. Leybourn dit que les *tuiles* ſe font d'une terre qui vaut mieux que celle de la brique, & qui approche davantage de la terre des Potiers.

Suivant l'ordonnance dix-ſept d'Edouard IV. la terre à *tuiles* doit être bêchée, ou tirée avant le premier de Novembre, taillée, moulée & retournée avant le premier Février; & on ne peut en faire des *tuiles*, ou leur donner la derniere façon, avant le premier de Mars. Il faut auſſi l'épurer & en ôter les pierres, la marne & la chaux. Pour ce qui eſt de la maniere de cuire les *tuiles*, voyez *l'article* BRIQUE.

A l'égard de l'uſage qu'on fait des *tuiles* après la cuiſſon, quelques-uns les mettent ſécher en ſortant du four, ſans les couvrir de mortier, ni d'autre choſe. D'autres les mettent dans une eſpece de mortier, fait de torchis & de fiente de cheval. Il y a des endroits où on les met dans la mouſſe, comme dans le comté de Kent.

Il y a des *tuiles* de différentes façons, ſuivant les différentes manieres de bâtir. Savoir, les *tuiles plates* ou à *crochet*, *faitieres*, *cornieres*, de *gouttieres*, *courbes* ou *flamandes*, *lucarnieres*, *aſtragales*, *traverſieres* & *hollandoiſes*.

Les *tuiles plates* ou à *crochet*, ſont celles dont on ſe ſert ordinairement pour couvrir les maiſons, & qui pendant qu'elles étoient encore molles, ont été jettées dans un moule. Elles ſont de figure oblongue, & ſuivant l'ordonnance dix-ſept d'Edouard IV. *chap. iv.* elles doivent avoir dix pouces & demi de long, ſix pouces & un quart de large, un demi-pouce & un demi-quart d'épais. Mais ces dimenſions ne s'obſervent point à la rigueur dans toutes les tuileries.

Les *tuiles faitieres*, de *toît* ou *courbes*, ſervent à couvrir les faîtages des maiſons; leur forme eſt circulaire, & large comme un demi-cylindre. Pline les appelle *lateruli*, & ſuivant l'ordonnance elles doivent avoir treize pouces de long, & leur épaiſſeur doit être la même que celle des *tuiles* pleines ou unies.

Les *tuiles cornieres* ou *gironnées* ſe mettent ſur les angles, arrêtes ou encoignures des toits. A l'égard de leur formation, on les façonne d'abord pendant qu'elles ſont molles, comme les *tuiles* plates; mais on leur donne une figure quadrangulaire, dont deux côtés ſont des lignes droites, & les deux extrémités des arcs circulaires, l'une des extrémités étant un peu concave, & l'autre un peu convexe; de ſorte que ſi l'on en ôtoit un angle, elles deviendroient triangulaires. Mais avant de les faire cuire, on les plie ſur un moule en large, comme les *tuiles* faîtieres. On leur fait un trou à l'extrémité étroite, pour y paſſer le clou en les attachant, & on les poſe de façon que leur extrémité étroite ſe trouve attachée par le haut. Suivant l'ordonnance elles doivent avoir dix pouces & demi de long, avec une largeur & une épaiſſeur proportionnée.

Les

Les *tuiles de gouttieres* ou *creuses* se mettent dans les gouttieres ou descentes des toits. On les fait comme les *tuiles* angulaires, si ce n'est que les angles de l'extrémité large se retournent en forme de deux ailes. On ne leur fait point de trou, mais on les pose l'extrémité large en-haut, sans les attacher avec des clous. Elles se font sur le même moule que les *tuiles* angulaires, & elles ont les mêmes dimensions de leur côté convexe: chacune de leurs ailes ont quatre pouces de larges, sur huit pouces de long.

Les *tuiles courbes* ou de *Flandres*, servent à couvrir les angars, appentis & toutes sortes de bâtimens plats. Elles ont la forme d'un parallélogramme oblong, comme les *tuiles* plates. Mais elles sont pliées par leur largeur en avant & en arriere, en forme d'une *S*, & l'une de ses deux arches a pour le moins trois fois l'épaisseur de l'autre. Cette arche épaisse se pose toujours par-dessus; & l'arche mince d'une autre *tuile* couvre la carne de l'arche épaisse de la premiere. Elles ne sont point percées pour des clous, mais elles sont pendues aux lattes par un bouton de leur propre terre. Elles ont pour l'ordinaire quatorze pouces & demi de long, & dix pouces & demi de large.

Quand elles sont cuites, elles ne peuvent avoir moins de treize pouces & demi de long, sur neuf & demi de large, & un demi-pouce d'épais.

Les *tuiles lucarnieres* consistent dans une *tuile* plate, & une piece triangulaire d'une même *tuile*, dressée en rectangle sur un côté de la *tuile* plate, & contournée en arche d'un autre côté qui se termine en pointe. Ces *tuiles* sont de deux sortes; dans l'une la piece triangulaire se leve du côté droit, & dans l'autre du côté gauche de la *tuile* plate. Ces deux sortes ont chacune deux especes, quelques-unes ayant une *tuile* plate en entier, & d'autres n'ayant qu'une demi-*tuile* plate. Mais dans toutes ces especes la *tuile* plate a deux trous pour des clous, du côté où est le large bout de la piece triangulaire.

On les met dans les gouttieres, entre le toît & les côtés des lucarnes, la partie plate étant posée sur le toît, & la partie triangulaire étant dressée perpendiculairement aux côtés de la lucarne. Elles sont excellentes pour garantir les chambres de l'humidité, & cependant l'usage n'en est peut-être connu que dans le comté de Suffex. Les dimensions de la partie plate sont les mêmes que celles de la *tuile* plate; la partie triangulaire est de la même longueur; une de ses extrémités a six pouces de large, & l'autre n'a point de largeur, étant terminée en pointe.

Les *tuiles astragales* ressemblent à tous égards, aux *tuiles* plates, si ce n'est que leurs parties inférieures sont en forme d'astragale, c'est-à-dire en demi-cercle, avec un quarré de chaque côté.

Les *tuiles traversieres* sont des especes de *tuiles* irrégulieres, dont on a rompu les trous, ou l'un des bas angles. On les pose par le bout rompu, en-haut, sur les solives auxquelles on ne sauroit pendre des *tuiles*.

Les *tuiles hollandoises* ou *flamandes* sont anciennes ou modernes; les premieres servoient à garnir ou paver les âtres, estrades & coins des cheminées: elles étoient peintes, & représentoient des figures antiques, & le plus souvent des soldats. Quelques-unes étoient en compartimens, & quelquefois avec des devises moresques; mais leurs desseins & leurs couleurs n'approchent point de la beauté des modernes.

En Angleterre les âtres sont élevés d'un, deux ou trois piés, sur-tout dans les cuisines; & la plupart des cheminées des chambres n'ont point de manteau ou chambranle: ces sortes de *tuiles* s'appellent à Paris des *carreaux de faïance*.

Celles-ci se maçonnent communément dans les jambages des cheminées, au-lieu d'y mettre des pierres angulaires. Elles sont bien vernies, quelques-unes sont toutes blanches; mais celles qui sont peintes sont infiniment mieux dessinées & colorées que les anciennes. L'une & l'autre espece semblent être faites de la même argille que notre poterie de terre blanche & vernie. Quelques-unes des anciennes ont quatre pouces & un quart en quarré, & plus de trois quarts d'un pouce d'épais; quelques-unes des modernes ont six pouces & demi en quarré, & trois quarts d'un pouce d'épais.

Tuile, *terme de Tondeur*, les Tondeurs de draps appellent ainsi une sorte de petite planche ordinairement de bois de sapin, d'environ deux piés & demi de long, & large de quatre pouces, sur un côté de laquelle est étendue & appliquée une espece de mastic, composé de résine, de grès & de limaille de fer passée au sas. (*D. J.*)

Tuile, *en terme d'Orfevre en grosserie*, c'est une espece de lingotiere composé de deux plaques de fer, montées sur un chassis de même, environnées d'un lien d'une seule piece, dans lequel on les presse plus ou moins avec des coins, selon que l'on a plus de matiere à y jetter. Cette machine paroit d'abord plus commode qu'une lingotiere, parce qu'elle rend la matiere, d'une forme qui approche plus de celle qu'on veut lui donner; mais elle la rend venteuse. *Voyez les Pl. & les fig.*

Tuile dont les *Facteurs d'orgue* se servent pour poser la soudure & la poix-résine avec lesquelles ils soudent les tuyaux d'étain & de plomb, est une de ces *tuiles* communes dont on couvre les maisons. On étend les fers à souder en les frottant plusieurs fois sur la soudure qui est sur la *tuile*, lorsqu'ils sont chauds & non ardens. *Voyez* Soudure & Fers a souder.

TUILEAU, s. m. pl. (*Tuilerie.*) les *tuileaux* sont des morceaux de tuiles cassées, dont on fait les voûtes des fours, & les contre-cœurs des âtres de cheminée. On s'en sert aussi pour sceller en plâtre des corbeaux, des gonds & autres pieces de fer: on en fait encore du ciment.

TUILÉE, coquille, (*Conchyliol.*) *concha imbricata;* coquille dont les cavités sont faites en forme de tuiles creuses, en latin *imbrices*. (*D. J.*)

TUILER, c'est *parmi les Tondeurs*, polir & lustrer l'étoffe quand elle a été tondue, couchée & brossée, pour en ôter le duvet s'il y en avoit encore par hasard.

TUILERIE, s. f. (*Architect. rustiq.*) grand bâtiment accompagné de fours, & d'un hâle où l'on fait la tuile. Le hâle est un lieu couvert & percé de tous côtés de plusieurs embrasures par où le vent passe pour donner du hâle, & faire sécher à l'ombre la tuile, la brique & le carreau, avant que de les mettre au four. On ne peut point se servir pour cela des rayons du soleil, parce qu'il les gerce & les gauchit. On donne aussi à la *tuilerie* le nom de *briqueterie*. (*D. J.*)

TUILERIES, (*Hist. mod.*) le jardin du Louvre porte le nom de *jardin des Tuileries*, parce que c'étoit autrefois une place où l'on faisoit des tuiles. Cependant sous le nom de *Tuileries* on n'entend pas seulement ce jardin, mais aussi un palais superbe dont la façade répond à toute la largeur du jardin. Ainsi l'on a dit pendant la minorité du roi régnant, que sa majesté logeoit aux *Tuileries*.

Le palais des *Tuileries* est joint au Louvre par une longue & large galerie qui regne le long du bord septentrional de la Seine, & qui a vûe sur cette riviere.

Ce magnifique édifice fut commencé en 1564, par Catherine de Médicis veuve d'Henri II. & du tems de sa régence pendant la minorité de Charles IX. Il fut fini par Henri IV. & orné par Louis XIV. Louis XIII. avoit aussi beaucoup embelli le jardin des *Tuileries*; mais ce fut sous Louis XIV. que le fameux le Nôtre en dirigea les nouvelles plantations, & qu'on y plaça la plupart des grouppes & des statues qu'on y voit aujourd'hui.

TUILIER, s. m. un artisan qui façonne & cuit les tuiles; chez les Anglois on appelle *tuilier*, l'artisan qui les emploie, ou le couvreur en tuiles.

Les *tuiliers* & briquetiers, ou poseurs de tuiles & de briques, se formerent en corps la dixieme année de la reine Elisabeth, sous le nom de *maîtres & gardes de la société d'hommes libres du secret & de l'art de tuilerie & de briqueterie*. *Voyez* Brique.

TUISTON, s. m. (*Mytholog.*) les anciens germains le regardoient comme l'auteur de leur nation, & disoient qu'il étoit fils de la Terre, c'est-à-dire qu'on ignoroit son origine. Il donna des lois aux Germains, les poliça, établit des cérémonies religieuses parmi eux, il s'acquit de la part de son peuple, tant de vénération, qu'après sa mort il fut mis au rang des dieux. Une des principales cérémonies de son culte étoit de chanter ses louanges qu'on avoit mises en vers. César croit que c'étoit Pluton qu'on honoroit sous le nom de *Tuiston*. (*D. J.*)

TUITIRICA, s. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) perroquet du Brésil, un peu plus gros que l'espece ordinaire. Il est par-tout d'un très-beau verd, seulement plus foncé sur le dos & sur les aîles qu'il n'est ailleurs. Son bec est extrèmement crochu, & d'un rouge-

ge-pâle; ses yeux sont noirs; ses jambes sont bleues; sa queue n'est qu'un peu plus longue que les aîles fermées. Cette espece de perroquet est fort recherchée au Brésil, parce qu'il apprend aisément à parler, qu'on les apprivoise jusqu'à manger dans la bouche. Marggravii, *Hist. brasil.* (*D. J.*)

TULBENTOGLAN, s. m. *terme de relation*, nom que porte celui d'entre les pages du grand-seigneur qui a soin de son turban; cet honneur appartient au cinquieme page de la cinquieme chambre. *Du Loir.*

TULIPE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *tulipe*; genre de plante à fleur liliacée, composée de six pétales disposés de façon qu'elle ressemble à un vase par sa forme. Le pistil occupe le milieu des pétales, & devient dans la suite un fruit oblong qui s'ouvre en trois parties, & qui est divisé en trois loges. Ce fruit renferme deux rangées de semences plates, & placées les unes sur les autres. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que la racine est composée de plusieurs tuniques, & qu'elle est fibreuse à sa partie inférieure. Tournefort. *I. R. H. Voyez* PLANTE.

Personne n'ignore que le nom de *tulipe* se donne également à la plante & à sa fleur; mais les Botanistes, laissant aux curieux le plaisir de cultiver la fleur, s'attachent à caractériser la plante entiere, & ils ont bien su le faire d'une maniere aussi nette que solide.

La *tulipe*, disent-ils, est un genre de plante bulbeuse, qui pousse une seule tige à la hauteur d'environ un pié, ronde, moëlleuse, accompagnée de deux ou trois feuilles longues, assez larges, épaisses, dures, ondoyées à leurs bords, terminées en pointe. Cette tige porte en son sommet une seule fleur, grande, belle, à six pétales, peu évasée, formant souvent un ventre plus large que l'ouverture, ornée de couleurs magnifiques, jaune, ou blanche, ou purpurine, ou rouge ou variée. Lorsque cette fleur est passée il paroit un fruit oblong & triangulaire, divisé en trois loges, remplies de semences orbiculaires, rougeâtres, fort applaties. La racine de la *tulipe* est une grosse bulbe jaunâtre ou noirâtre, composée de plusieurs tuniques qui s'emboîteut les unes dans les autres, & cette bulbe est garnie de fibres en sa partie inférieure.

On voit clairement par cette description les caracteres de la *tulipe*; sa fleur est en forme de lis exapétale, en godet, nue, seule au sommet de la tige, droite, garnie de six étamines; elle embrasse l'ovaire qui dégénere en un fruit oblong, chargé de semences applaties, couchées les unes sur les autres, formant un double rang; ce fruit est garni d'un tube sensiblement velu; la tige de la plante est environnée de feuilles larges; sa racine est bulbeuse, & revêtue d'une tunique; sa partie fibreuse se divise en filets.

Ce genre de plante est des plus étendus en especes. Tournefort en compte quatre-vingt-treize, qui produisent tous les jours quelques nouvelles variétés de couleur. Gesner a décrit la premiere *tulipe* qui fut apportée de Constantinople en Europe en 1590. Aussi le nom *tulipe* paroit turc. Ménage dit que cette plante s'appelle en Turquie *tulibent*, à cause de la ressemblance qu'elle a avec la figure du tulbent, que nous appellons ici *turban*; mais une remarque plus curieuse, c'est qu'on observe dans le mois d'Octobre au fond de l'oignon des *tulipes*, une *tulipe* entiere; sur la tige de cette *tulipe* qui n'a pas encore trois lignes de haut, on découvre déja la fleur qui ne doit paroître que dans le mois d'Avril suivant: on compte les six pétales de cette fleur, les étamines, les sommets, le pistil ou le jeune fruit, les capsules, & les semences qu'elles renferment. Qui ne croiroit après tout cela, que toutes ces parties étoient renfermées dans un espace encore plus petit, qui n'a pû se rendre visible qu'à mesure que le suc nourricier en a dilaté les moindres parties? (*D. J.*)

TULIPE, (*Jardin des Fleuristes.*) les curieux ne considerent la *tulipe* que comme fleur, & disent qu'il ne lui manque qu'une odeur agréable pour en faire la plus belle fleur du monde, qui en déployant ses variétés infinies, efface toutes les autres depuis le mois de Mars jusqu'à la fin de Mai.

Les caracteres des bonnes *tulipes* consistent selon les Fleuristes, dans leur nouveauté, la beauté de leurs couleurs, la force & la hauteur de leur tige, la forme de leur fleur qui doit être ovoïde, sans finir en pointe; une belle *tulipe* doit donc avoir:

1°. Une forte tige, qui ne soit ni trop haute ni trop basse; la portée ordinaire du plus grand nombre des belles *tulipes* regle la taille de sa tige, elle doit être assez forte dans sa hauteur, & cependant n'être pas trop grosse.

2°. La fleur doit être composée de six pétales, trois dedans & trois dehors; les pétales de dedans doivent être plus larges que ceux de dehors, autrement ce seroit un défaut.

3°. Le fond de la fleur doit être proportionné au sommet, & les bords des pétales doivent être arrondis & non pointus.

4°. On n'estime point la *tulipe* dont la forme est belle en entrant en fleur, mais qui deux ou trois jours après s'alonge & se gâte.

5°. On dédaigne celles qui étant fleuries renversent leurs feuilles par-dedans ou par-dehors, qui se gaudronnent ou [illegible].

6°. Le pétale de la fleur doit être épais & étoffé pour durer long-tems en fleur; une *tulipe* qui dure peu n'est point considérée, quelque beauté qu'elle ait; & les *tulipes* dont les pétales sont minces, grillent par l'ardeur du soleil avant que d'être fleuries.

7°. Quoique toutes les *tulipes* aient du dos, celles qui en ont le moins sont le plus estimées.

8°. Les couleurs bisarres passent pour les plus belles; les plus nuancées font les plus beaux panaches. Plus leurs couleurs s'éloignent du rouge, plus elles sont à priser, parce que les fleurs font de plus beaux effets, avec cette exception néanmoins que les rouges à fond blanc ont leur mérite. Parmi les rouges, les couleurs de feu & de grenade sont les plus belles. Les sortes bisarres à fond tout blanc, & les grises à fond tout jaune sont fort recherchées. Plus le coloris est satiné, plus il est estimé; s'il est terne, c'est un très-grand défaut. Les *tulipes* qui étant fleuries ne conservent point leurs belles couleurs pendant dix ou douze jours, ne doivent guere être prisées; celles qui les gardent jusqu'à la fin de la fleur le sont beaucoup.

9°. Les plus petits fonds sont les meilleurs pour faire de beaux panaches. Les fonds qui panachent le mieux sont d'une même couleur, tant dedans que dehors. Il faut bien comprendre cette regle; c'est tout le fin de la connoissance pour le jugement le moins incertain de ce que doivent faire les couleurs.

Le dehors du fond sont les plaques cerclées ou étoilées, qui sont au-bas des feuilles dans le vase; le dedans du fond, c'est l'épaisseur même du bas des feuilles qui est couverte par la plûpart, de sorte que si les plaques sont blanches, & qu'en les levant avec l'ongle, ce dedans qu'elles couvrent soit jaune, ce jaune en montant dans le panache, s'éteint en passant par le blanc de la plaque.

10. Les étamines doivent être brunes & non pas jaunes, mais il importe peu de quelle couleur sont les pivots.

On divise généralement les *tulipes* en deux classes, prises du tems qu'elles fleurissent. La premiere classe est composée des *tulipes* printanieres, & la seconde des *tulipes* tardives. Il se trouve d'autres *tulipes* qu'on appelle *méridionales*, parce qu'elles fleurissent entre les printanieres & les tardives, mais il n'est pas besoin d'en faire une classe séparée.

Les *tulipes* printanieres ne sont ni si belles, ni si hautes, ni aussi diversifiées que les tardives, car les fleuristes qui les élevent d'oignons de Flandre & de Hollande, les bornent à quarante & une, qui sont connues chacune par un nom du pays.

La classe des *tulipes* tardives est si nombreuse, qu'il n'est pas possible d'en faire une liste; il s'en trouve de si diversement colorées, qu'il est impossible aux Peintres d'en imiter la variété; & quoique leur couleur, comme couleur, soit des moindres en beauté, néanmoins ce sont les plus estimées, comme seules capables de se changer en mieux, & comme les meilleures pour cueillir les graines.

On distingue aussi diverses sortes de *tulipes* panachées, auxquelles on a donné les noms de [illegible], *morillon*, *agathe*, *marquetrine*, &c. cette derniere emporte le prix sur les autres, sur-tout quand ses panaches détachés sans aucune diminution, naissent en leurs couleurs, & sont arrêtés par un petit bord, comme un filet de soie.

Il se trouve aussi des *tulipes* jaspées, c'est-à-dire dont les diverses couleurs sont mélangées ensemble, comme dans le jaspe. Il se voit des *tulipes* que l'on peut dire *doubles*, parce qu'elles portent jusqu'à plus de

de vingt pétales. Il s'en voit qui ont les pétales de la fleur de deux couleurs. Les parangonées sont celles qui reviennent tous les ans nettement panachées.

Les *tulipes* panachées doivent avoir les mêmes qualités que les simples couleurs, quant au verd, à la tige, à la forme, & au fond. Le premier panache est celui qui vient par grands traits, de différentes figures, bien coupées, & séparées de leurs couleurs, & qui ne prend point de fond. Le second est le panache qu'on nomme *à yeux*, qui est par de grandes pieces emportées nettement, & qui ne vient point du fond. Le troisieme est celui qui vient en grande broderie bien détachée de ses couleurs, & qui ne prend point du fond. Il est parfaitement beau quand il vient sur des bisarres bien nuancés. Le quatrieme est celui de petite broderie; quand il est net & qu'il perce bien ses couleurs, il est agréable; mais il ne l'est que sur les bisarres qui ont plusieurs nuances, quand il vient sur les autres couleurs il ressemble trop au drap d'or ou au drap d'argent. Les autres panachées, dont le panache prend du fond, ne laissent pas d'être quelquefois assez belles, quand elles sont bien nettes, & partagées de leurs couleurs. Toutes les panachées qui sont également partagées & entrecoupées de panaches & de couleurs sont les plus agréables, chacune en son espece.

Je n'entrerai point dans la culture des *tulipes*, ce détail me meneroit trop loin, & d'ailleurs il a été épuisé par Miller dans son *Dictionnaire du jardinage*, & par Morin dans son livre *de la culture des fleurs*, imprimés à la fin des ouvrages de la Quintinie. Je ne parle point des traités publiés en flamand & en hollandois, les deux peuples du monde les plus curieux en ce genre.

On sait en particulier avec quel amour les Hollandois ont autrefois cultivé les *tulipes*, avant leur goût pour les œillets & les oreilles d'ours. Dans l'année 1634, & les cinq suivantes, on vit en Hollande, & particulierement à Harlem, un trafic de *tulipes* si singulier, qu'il ressembloit assez à celui qu'eurent les actions en 1719 & en 1720. On fit monter le prix de ces fleurs à des sommes si exorbitantes, que s'il n'en restoit des monumens indubitables, la postérité auroit peine à croire une pareille extravagance. Plusieurs bourgeois quitterent leur boutique & leur commerce pour la culture des *tulipes*. Munting nous a laissé les détails d'un marché fait par un particulier pour une seule *tulipe* nommée le *vice-roi*; l'acheteur n'ayant point d'argent, donna pour cette rare *tulipe* deux lasts de froment (trente-six septiers mesure de Paris), quatre lasts de riz, quatre bœufs gras, douze brebis grasses, huit cochons engraissés, deux muids de vin, quatre tonneaux de bierre, deux tonneaux de beurre, mille livres pesant de fromage, un lit, des habits, & une grande tasse d'argent, le tout estimé à deux mille cinq cens florins, c'est-à-dire à plus de cinq mille livres de notre monnoie.

Dans le même tems, un autre particulier offrit 12 arpens de bonnes terres pour un oignon de *tulipe*, qu'on ne voulut pas lui céder. On fit dans une vente publique neuf mille florins d'une collection de *tulipes* d'un fleuriste. Un habitant de Bruxelles avoit un petit jardin, dans lequel, par une vertu singuliere (apparemment celle de gravats bien pilés) les *tulipes* simples se changeoient en belles *tulipes* panachées; on apporta à cet homme des racines de toutes parts en pension à un très-haut prix, pour être élevées chez lui. Enfin la folie des *tulipes* fut si grande, que les Etats-généraux prirent cette affaire en considération, & ayant trouvé qu'elle étoit également nuisible aux particuliers & au commerce en général, ils arrêterent cette folie par des lois expresses des plus sérieuses. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TULIPIER, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres. Ses fleurs sont composées de plusieurs feuilles, rangées, à ce que quelques auteurs disent, comme dans la tulipe; son pistil part du centre; il est environné d'un grand nombre d'étamines, & il dégénere en un fruit écaillé, ou en cône droit. On peut ajouter à ces caracteres, que les feuilles sont pour la plûpart angulaires, concaves dans la partie supérieure, & terminées par deux pointes, comme si l'extrémité avoit été divisée avec des ciseaux. Miller en nomme deux especes; 1°. *tulipifera arbor virginiana*, H. L. tulipier de Virginie; 2°. *tulipifera virginiana, laurinis foliis aversa parte rore cœruleo tinctis, coudi baccifera*, Pluk. Phyt. *tulipier* à feuilles de laurier.

La premiere espece est fort commune en Amérique, où elle s'éleve à une grande hauteur; mais de tous ceux qu'on cultive en Angleterre, il y en a très-peu qui aient pris quelque force; on le tient dans des caisses, & on serre les caisses avec beaucoup de soin pendant l'hiver: malgré tous ces soins il profite peu, & ne produit point de fleurs. Il y a une cinquantaine d'années qu'on en planta un dans un lieu champêtre, au milieu des jardins du comte Peterborough, à Parsons-Gréen, proche Fulham; les progrès prodigieux qu'il fit en quelques années, détromperent les curieux sur la maniere dont ils cultivoient cet arbre; il ne tarda pas à produire des fleurs; il subsiste encore, & produit tous les ans en grande quantité. Si quelques-unes de ces branches commencent à se sécher, il y a tout lieu de croire que cela provient de ce qu'il est trop serré par d'autres arbres qui l'environnent, dont les racines s'entrelacent avec les siennes, & qui le privent d'une partie de sa nourriture. Il donne aussi des cônes, mais qui ne sont pas assez parfaits pour que les semences qui y sont contenues soient fécondes

Il y a encore quelques autres *tulipiers* qui ont produit des fleurs pendant plusieurs années, mais ils ne sont pas devenus fort gros; le plus haut de tous ceux que j'ai vus, excepté à Parsons-Gréen, n'avoit pas plus de vingt-cinq piés; au-lieu que celui de milord Peterborough s'est élevé à cinquante piés, & a le tronc d'une grosseur proportionnée à sa hauteur. Ce tronc est nud; ce n'est qu'au-dessus de quarante piés qu'il commence à pousser, ce qu'il faut peut-être attribuer, ainsi que je l'ai dit, au voisinage des autres arbres dont il est trop serré; car j'ai remarqué que par-tout où le *tulipier* avoit la liberté de s'étendre, il poussoit promptement des branches, & s'élevoit moins. Il en est de cet arbre, ainsi que du plane, il part de son milieu un rejetton droit, qui croît à-peu-près de la même maniere dans l'un & l'autre de ces arbres.

Il ne faut pas s'imaginer que ces fleurs soient fort semblables à la tulipe, comme ont fait quelques personnes peu attentives, & sur-tout les habitans de l'Amérique, qui ont nommé cet arbre, auquel les Européens ont conservé le nom qu'ils lui ont trouvé. Je n'ai point entendu dire que le *tulipier* fleurisse en aucune contrée de l'Europe qu'en Angleterre.

M. Catesby dit dans son histoire naturelle de la Caroline, qu'il y a des *tulipiers* en Amérique, qui ont jusqu'à trente piés de tour; que leurs branches sont inégales, irrégulieres, & font un grand nombre de coudes; ce qui rend cet arbre reconnoissable à une grande distance, même lorsqu'il est dépouillé de ses feuilles. On le trouve dans la plûpart des contrées de l'Amérique méridionale, depuis le cap de Florida, jusqu'à la nouvelle Angleterre, où son bois est d'un grand usage.

Le *tulipier* à feuilles de laurier est maintenant très-rare en Angleterre; il y avoit jadis plusieurs de ces arbres dans les jardins de l'évêque de Londres à Fulham, & dans ceux de la duchesse de Beaufort à Chelsea: mais ils sont tous péris; en sorte qu'il n'en reste plus qu'un dans les jardins de M. Pierre Collinson à Peckam; il a donné les trois dernieres années un grand nombre de fleurs.

On trouvera une fort bonne figure de la plante du *tulipier*, qui avoit ce nom lorsqu'on l'apporta en Angleterre, dans la troisieme partie de l'histoire naturelle de la Caroline de M. Catesbi, sous le nom de *magnolia, lauri folio, subtus albicante*. Il dit que c'est un petit arbre qui s'éleve rarement à plus de seize piés de haut; que son bois est blanc, spongieux, & couvert d'une écorce blanche; que ses feuilles ressemblent à celles du laurier commun; qu'elles sont d'un verd pâle en-dessus, & blanches en-dessous; que ses fleurs commencent à paroître en Mai; qu'elles sont blanches & odoriférantes; qu'elles durent pendant la plus grande partie de l'été, & remplissent les bois de leur odeur; qu'après la chûte des fleurs, leur pistil dégenere en un fruit conique, de la grosseur d'une bonne noix, tout couvert d'éminences, & plein de semences grosses comme des feves françoises, qui ont une amande couverte d'une peau mince & rouge; que ces semences sortent de leurs cellules, sans tomber à terre; qu'elles demeurent suspendues par de petits filamens blancs, d'environ deux

deux pouces de long. Ce qui forme un fort beau spectacle, c'est que son fruit qui est verd d'abord, devient rouge en mûrissant, & finit par être brun; que cet arbre naît dans des lieux humides, & des terres bourbeuses; mais, ce qu'il y a de singulier, c'est que si on le transplante dans des lieux secs, il devient plus beau, plus régulier, & donne plus de fleurs & de fruits; qu'il se dépouille ordinairement de ses feuilles en hiver, à-moins qu'il ne soit fort doux.

On en a découvert une autre espece, nommée par le Pere Plumier, *magnolia amplissima, flore albo, fructu cæruleo*. C'est un des plus beaux arbres qu'il y ait en Amérique, où il croît dans les lieux humides & marécageux: il s'éleve quelquefois à la hauteur de soixante piés & davantage; ses feuilles sont beaucoup plus larges que celles du laurier commun; elles sont d'un verd léger, fort larges, blanchâtres, & odoriférantes. Son fruit ressemble à la premiere espece de *tulipier*, mais il est plus grand; il porte ses semences de la même maniere; en sorte que cet arbre n'est jamais plus beau à voir, que depuis le mois de Mai jusqu'au mois de Décembre. Cependant comme il est toujours verd, il forme un assez bel aspect, même en hiver; ses feuilles croissent promptement, & sont placées sur des pédicules droits; ce qui les fait paroître avec avantage, notre climat n'étant pas trop froid pour lui; je ne doute point que dans quelques années on ne le voye avec plaisir chargé de fleurs dans les jardins de quelques curieux, où on le cultive, où il a supporté le froid des trois derniers hivers, & il profite admirablement tous les ans. (*D. J.*)

TUIN, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas, d'entre Sambre & Meuse, au bord méridional de la Sambre. Quoique cette petite ville ou bourg soit située dans le Hainaut, elle appartient au diocèse de Liége. (*D. J.*)

TULINGIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Tulingi*, peuples de l'ancienne Gaule. César, *l. I. c. v.* les met dans le voisinage des Helvétians; ils habitoient, selon quelques-uns, le pays nommé aujourd'hui la *Lorraine*; &, selon d'autres, c'étoient les habitans des comtés de Stulingen & de Nellenburg. (*D. J.*)

TULLE, s. f. (*Commerce.*) espece de dentelle commune qui sert à faire des manchettes, mais plus communément ce qu'on appelle *entoilage*. Il y en a en soie & en fil; celle en soie a le même emploi que celle en fil.

TULLE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Tutela*, ville de France, capitale du bas Limousin, au confluent des rivieres de Corrèse & de Solan, à 15 lieues au sud-est de Limoges, & à 118 au midi de Paris, dans un pays rempli de montagnes & de précipices.

C'est aussi par cette raison, que d'anciens moines s'y établirent, pour y former dans le x. siecle un monastere qui procura la fondation de la ville de *Tulle*. Les princes qui ont possédé le Limousin, s'attribuerent le haut domaine de cette ville, & les rois de France leur ont succédé.

Tulle est aujourd'hui décorée d'un évêché, d'un présidial, & d'une élection: l'évêché fut érigé par le pape Jean XXII. en 1317; il n'a que huit lieues d'étendue, & le revenu est de douze à quatorze mille livres; l'évêque est aussi seigneur de la ville, qui porte le titre de vicomté. *Long.* 19. 20. *lat.* 45. 15.

Cette ville a été fort illustrée par M. *Baluze* (Etienne) qui y naquit en 1630. C'est un des plus savans hommes du xvij. siecle, & un des auteurs qui a rendu le plus de services à l'Eglise & à la république des Lettres, par les soins qu'il prit de rechercher de tous côtés les anciens manuscrits, de les conférer avec les éditions, & de les donner ensuite au public avec des notes pleines d'érudition. On lui doit le recueil du capitulaire de nos rois, les œuvres de S. Cyprien, les conciles de la Gaule narbonnoise, la concorde du sacerdoce & de l'empire de M. de Marca, l'édition des épîtres d'Innocent III. en 2. vol. *in-fol.* qui parurent en 1682. Outre cela, il a mis au jour six volumes *in-8°.* de différentes pieces, intitulées *Miscellanea* (1). C'est encore lui qui a formé le recueil des manuscrits de la bibliotheque de Colbert. Il a travaillé jusqu'à l'âge de 88 ans, qu'il termina par sa mort à Paris, en 1718.

M. Baluze écrivoit bien en latin, & étoit très-versé dans l'histoire ecclésiastique & prophane. Il donna en 1708, l'histoire généalogique de la maison d'Auvergne, & fut exilé pendant quelque tems, pour avoir soutenu dans cet ouvrage les prétentions du cardinal de Bouillon, qui se croyoit indépendant du roi, & qui fondoit son droit sur ce qu'il étoit né d'un prince souverain, dans le tems que Sedan appartenoit encore à ce prince.

Le jésuite *Jarrige* (Pierre) n'a pas fait beaucoup d'honneur à la ville de *Tulle* sa patrie. Il étoit un des fameux prédicateurs de son ordre, mais un malhonnête homme, qui pour se venger de ne pas obtenir les emplois dont il se croyoit digne, vint en Hollande, abjura sa religion, & mit au jour un livre qu'il intitula, *les jésuites mis sur l'échaffaud*, livre dans lequel il les traita d'une maniere si outrageante, que jamais il n'étoit arrivé à leur société rien de si mortifiant, dit un auteur calviniste. Le Pere Ponthelier ramena cet esprit fougueux; il rentra en 1650 dans la communion romaine, s'établit chez les jésuites d'Anvers, & publia sa rétractation.

M. *Melon* (N.) mort à Paris en 1738, étoit natif de *Tulle*; la cour l'employa dans des affaires très-importantes; son principal ouvrage est un *Essai politique sur le Commerce*, dont la seconde édition est meilleure que la premiere. (*D. J.*)

TULLUM, (*Géog. anc.*) montagne de l'Illyrie, selon Strabon, *l. IV. p.* 207. Lazius dit que le nom moderne est Delez, & que les habitans du pays la nomment *Trlez*. (*D. J.*)

TULN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la basse Autriche, proche la riviere de même nom, à quatre milles de Vienne; son terroir produit du blé & du vin. *Long.* 34. 6. *latit.* 48. 22.

C'est à *Tuln* que fut inhumé le comte de Habsbourg, devenu empereur sous le nom de Rodolphe I. pour avoir, dit-on, prêté son cheval à un curé. Sa fortune étoit singuliere par plus d'un endroit; il avoit été grand-maître-d'hôtel d'Ottocare roi de Bohème; dès qu'il fut sur le trône impérial, il pressa ce roi de lui rendre hommage: le roi répondit qu'il ne lui devoit rien, qu'il lui avoit payé ses gages. (*D. J.*)

TULN LA, (*Géogr. mod.*) riviere d'Allemagne, dans la basse Autriche; elle a sa source au quartier du bas Vienner-Wald, arrose la ville de *Tuln*, & se jette dans le Danube. (*D. J.*)

TULONIUM, ou *TULLONIUM*, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise; Ptolomée qui la marque dans les terres, la donne aux *Varduli*. L'itinéraire d'Antonin la met sur la route de l'Espagne dans l'Aquitaine ou d'Asturica à Bordeaux, entre *Suissatium* & *Alba*, à sept milles du premier de ces lieux, & à douze milles du second. (*D. J.*)

TULSK, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Connaught, au comté de Roscomon; elle est environ à trois milles au sud-ouest d'Elphin, & à treize milles au sud de Roscomon. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin. (*D. J.*)

TUMBE, *voyez* VIVE.

TUMBEZ, (*Géog. mod.*) vallée de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans le gouvernement de Quito. Quoique cette vallée soit traversée par une riviere qui lui donne son nom, son terroir est très-peu fertile, parce qu'il n'y pleut jamais. (*D. J.*)

(1) C'est avec raison qu'on fait mention dans cet article du célebre Baluse, comme un des plus savans hommes du XVII. siecle. Nous nous contenterons d'y ajouter l'éloge qu'en fait le pere Mansi, mort archevêque de notre ville de Lucques, dans la nouvelle édition publiée en 1761. de ses ouvrages intitulés *Miscellanea* imprimés en divers tems, mais devenus fort rares de nos jours. Notre illustre pere Mansi, infatigable dans ses glorieuses entreprises, outre l'ordre admirable qu'il a mis dans cette édition par la division des choses qui concernent l'histoire sacrée, d'avec celles qui regardent la prophane, & par celle des unes & des autres d'avec la Diplomatique: outre avoir mis la derniere main à quelques monumens qu'on trouvoit imparfaitement dans Baluse; il y a aussi pour l'avantage de la République litteraire, ajouté une suite considérable de choses des plus rares & des plus interessantes: ce qui l'a augmentée presque de moitié plus que l'ancienne. En voici l'intitulé = *Stephani Baluzii Tutel, Miscell. Lucæ 1761. apud Vincent. Junktinium T. IV. fol.* (P)

TUMEFACTION, f. f. eft l'action de s'enfler, ou de s'élever en tumeur. *Voyez* TUMEUR.

Il arrive fouvent dans la gonorrhée des inflammations & des *tumefactions* des tefticules, foit par la foibleffe des vaiffeaux, les mouvemens violens, l'ufage indifcret des aftringens, le défaut de purgation, foit par quelqu'autre caufe femblable. *Voyez* GONORRHÉE.

TUMEN, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruffien, dans la Sibérie, fur la riviere de Tuca, à 50 lieues au fud-oueft de Tobolskoi. Ses habitans font prefque tous tartares, & payent leur tribut au czar en pelleteries. (*D. J.*)

TUMEUR, *tumor*, *oris*, f. f. *terme de Chirurgie*, c'eft une élévation contre nature qui furvient à quelque partie du corps. Ce mot vient du latin *tumere*, s'enfler, fe gonfler.

Les *tumeurs* font formées 1°. par l'accumulation & le féjour de quelque humeur; ce font alors des *tumeurs* humorales, nommées *apoftèmes*, lorfqu'elles attaquent les parties molles, *voyez* APOSTÈME; & EXOSTOSE, lorfqu'elles affectent les parties dures. *voyez* EXOSTOSE. Il y a des *tumeurs* qui font caufées par le déplacement de quelques parties organiques. Ce font des *hernies* lorfque la *tumeur* eft faite par des parties molles, *voyez* HERNIES; & des luxations, lorfque les parties dures ont fouffert quelque dérangement. *Voyez* LUXATION.

La troifieme claffe de *tumeurs* reconnoît pour caufe la préfence de quelque corps étranger. On entend par *corps étrangers* toutes les chofes qui n'entrent point actuellement dans la compofition de notre corps. Les uns font formés au-dedans de nous, les autres viennent du dehors; les uns & les autres peuvent être animés ou inanimés.

Ceux qui font formés chez nous font de deux efpeces. Les uns fe font formés d'eux-mêmes: telles font la pierre dans les reins, dans les ureteres, dans la veffie, dans la veflicule du fiel, ou dans toute autre partie du corps; la molle dans la matrice, les vers & autres infectes dans les inteftins, ou dans quelqu'autre partie. Les autres font devenus corps étrangers, parce qu'ils ont féjourné trop long-tems dans le corps: tel eft un enfant mort dans la matrice; ou parce qu'ils fe font féparés du tout, telles font les efquilles des os, une efcharre, &c.

Les corps étrangers venus de dehors, font entrés dans le corps en faifant une divifion, ou fans faire de divifion. Un dard, une balle de fufil, un éclat de bombe, & tous les corps portés avec violence font dans le premier cas. Ceux qui entrent fans divifion, font les corps de toute efpece qui s'introduifent dans les ouvertures naturelles; telles que le nez, les yeux, le gofier, les oreilles, l'anus, le vagin, l'uretere, la veffie.

Quelques-uns mettent au rang des corps étrangers l'air qui, en s'infinuant dans l'interftice des parties, forme des *tumeurs* qui tirent différens noms, fuivant les différentes parties qu'il occupe. *Voyez* EMPHYSÈME.

Tous les corps étrangers doivent être tirés dès qu'il eft poffible de le faire, de crainte que ceux qui font engendrés dans le corps, tels que les pierres de la veffie, n'augmentent en volume, ou que ceux qui font venus de dehors n'occafionnent, par leur preffion, des accidens qui empêchent leur extraction, ou qui la rende difficile.

Il y a différentes manieres d'extraire les corps étrangers. On ne peut tirer les uns que par une ouverture qu'on eft obligé de faire, comme la lythotomie, pour l'extraction de la pierre urinaire. *Voy.* TAILLE. On peut tirer les autres fans faire aucune divifion.

Si on tire un corps étranger par l'endroit par lequel il eft entré, cette maniere s'appelle *attraction* ou *expulfion*. Si au contraire on le fait fortir par une ouverture oppofée à celle où il eft entré, cette maniere s'appelle *impulfion*.

La diverfité des corps étrangers qui peuvent entrer dans les différens endroits où ils fe placent, les moyens finguliers qu'il faut quelquefois inventer pour en faire l'extraction, enfin les accidens que ces corps étrangers occafionnent, demandent quelquefois de la part des chirurgiens beaucoup de génie & d'adreffe. On trouve, dans le premier volume des *mémoires de l'académie royale de Chirurgie*, un grand mémoire très-intéreffant fur les différens moyens de procurer la fortie des corps étrangers de l'œfophage, par M. Hevin, fecrétaire de cette académie pour les correfpondances, & premier chirurgien de madame la dauphine.

Avant que de faire l'extraction d'un corps étranger de quelque efpece qu'il foit, on doit fe rappeller la ftructure de la partie où il eft placé; s'informer & s'affûrer, s'il eft poffible, de la groffeur, de la grandeur, de la figure, de la matiere, de la quantité, de la fituation du corps étranger, & de la force avec laquelle il a été pouffé dans le corps, s'il eft venu de dehors: il faut outre cela mettre le malade & la partie dans une fituation commode, & telle que les mufcles foient dans un état de relâchement, & enfin faire chois des inftrumens les plus convenables pour en faire l'extraction.

Les corps étrangers entrés & engagés dans quelque ouverture naturelle, doivent être tirés promptement. On doit auparavant faire des injections d'huile d'amande-douce pour lubrifier le paffage, & faciliter par ce moyen la fortie du corps. Quant aux corps étrangers qu'on ne peut tirer fans faire de divifion, ou fans agrandir l'ouverture déja faite par le corps, *voyez* INCISION, CONTRE-OUVERTURE & PLAIE *avec corps étranger*.

Les inftrumens dont on fe fert pour faire l'extraction des corps étrangers font les curettes, pour tirer ceux qui font engagés dans l'oreille ou dans l'urethre; les différentes efpeces de repouffoir & de pincettes pour tirer ceux qui font engagés dans le gofier: les tenettes, les pinces de différentes efpeces pour tirer les pierres, les balles, & autres corps femblables. *Voy.* TIREBALLE. Lorfque le corps étranger peut être faifi avec les doigts, ils font préférables à tout autre inftrument. *Voyez* CORPS ÉTRANGERS, & fur ceux qui font dans la trachée artere, l'*article* TRACHÉOTOMIE. (*Y*)

TUMULTUAIRE, TUMULTUEUX, (*Synon.*) il femble qu'il y ait au propre quelque difference entre ces deux mots, le premier fignifiant ce qui fe fait à la hâte, avec trouble, fans ordre; *tumultueux* défignant plus ce qui fe fait avec fédition: une affemblée *tumultuaire*, une affemblée *tumultueufe*, ne difent donc pas précifément la même chofe. Les mutins fortirent *tumultuairement* du camp; les rebelles s'affemblerent *tumultueufement*. Mais *tumultueux* au figuré veut dire *confus*, *ému*, *en defordre*, & il s'emploie mieux que *tumultuaire*. Il eft difficile d'appaifer une paffion auffi *tumultueufe* que la vengeance. Si la naiffance de l'amour eft *tumultueufe*, fes progrès le font encore davantage. (*D. J.*)

TUMULTUS, (*Langue latine.*) les Romains donnoient le nom de *tumulte* aux guerres les plus dangereufes, & qui mettoient la république en péril. Dans la révolte des alliés, le péril parut fi grand aux Romains, qu'il fut déclaré qu'il y avoit *tumulte*. On publia que la guerre des Gaulois étoit tumulte, *tumultus*. (*D. J.*)

TUNBRIDGE, (*Géograph. mod.*) bourg d'Angleterre, dans le comté de Kent, à quinze milles de Rochefter, & à vingt-cinq milles de Londres, fur la Medway. Il y a un château qui fut bâti par Richard de Clare, qui avoit eu *Tunbridge* par échange pour Brion en Normandie. Ce bourg eft fort renommé par fes eaux minérales, & par l'affluence de gens de qualité qui viennent les boire, s'amufer, & y prendre de l'exercice dans une faifon convenable.

C'eft un plaifir, dit Pavillon dans une lettre à madame Péliffari, que d'être malade dans ce pays, car fitôt qu'on l'eft, ou qu'on croit l'être, ou qu'on veut l'être, on vous envoie aux eaux de *Tunbridge*; or ce *Tunbridge* eft la plus charmante médecine que l'on puiffe prendre; c'eft une fontaine au bout d'une foire auffi magnifique que celle de S. Germain. Il faut avoir la complaifance de croire que ceux qui y vont boivent de ces eaux, & qu'ils en ont befoin.

Ce qui m'en fait douter, c'eft que ceux qui les prennent,
Sont à jouer affiduement;
Caquetent fans ceffe, ou toujours fe promenent,
Et ne piffent que rarement.
Mille fraîches beautés parent la promenade,
Et l'on trouveroit en ce lieu
Plus malaifément un malade
Qu'un homme fain à l'Hôtel dieu.

Comme j'étois furpris de voir tous ces prétendus malades en fi bonne fanté, je demandai avec empreffement

ſement, continue Pavillon, de quel mal cette fontaine guériſſoit; mais je n'en pus être éclairci. Pour toute réponſe, les uns hauſſoient les épaules, les autres me rioient au nez, *&c.* Il finit en diſant à madame Péliſſari: „ Enfin, madame, ce pays eſt ſi beau & ſi „ bon, que ſi par haſard quelque magicien, ſelon „ l'ancienne coutume, me détient ici enchanté du- „ rant deux ou trois mille ans, je vous prie de ne me „ plaindre point, & d'attendre patiemment mon re- „ tour „.

Ces lieux ſont pour moi pleins d'appas,
Je n'y vois ni procès, ni moine, ni miſere,
On y ſonne très-peu; l'on n'y travaille guere,
Et l'on y fait de longs repas.

(*D. J.*)

TUNDES, ſ. m. (*Hiſt. mod. ſuperſtit.*) les Japonois déſignent ſous ce nom des prêtres revêtus d'une dignité eccléſiaſtique de la religion de Budſdo, qui répond à celle de nos évêques. Ils tiennent leurs pouvoirs & leur conſécration du ſouverain pontife de leur religion appellé *ſiaka*, *voyez cet article*; c'eſt l'empereur ſéculier du Japon qui nomme ces *tundes*, le ſiaka confirme ſon choix, & leur accorde le *droit de diſpenſer dans les cas ordinaires, & d'appliquer aux vivans & aux morts les mérites des dieux & des ſaints*.

Les *tundes* ne communiquent point ſans reſtrictions, un pouvoir ſi étendu aux prêtres ordinaires. Ils ont communément la direction de quelque riche monaſtere de bonzes, qui leur fourniſſent les moyens de ſoutenir avec ſplendeur la dignité de leur état. *Voyez* SIAKA.

TUNEBRIUM, (*Géog. anc.*) promontoire d'Eſpagne, dans le royaume de Valence, entre les villes Altea & Denia. Les anciens l'appelloient *Artemiſium*, du nom de la ville la plus célebre du voiſinage, & *Ferraria*, à cauſe des mines de fer qui s'y trouvoient. On lui donne aujourd'hui le nom de *capo Martino* ou *punta de l'Emperador*. (*D. J.*)

TUNER, TUNAGE, TUNES, (*Hydraulique.*) ce ſont des harts, compoſés de trois brins ou verges de 15 piés de long, pour ſerrer les tiers de faſcines qui ſe poſent les uns ſur les autres, de maniere qu'ils forment un lit de 18 à 20 pouces d'épaiſſeur. Ces *tunes* s'attachent autour des piquets de 12 piés de long verticalement, & enfoncés à coup de maillet pour les ſerrer les uns contre les autres, afin d'affaiſſer le faſcinage, on remplit l'intervalle que les *tunes* laiſſent entr'elles de pierres plates & dures poſées de champ. (*K*)

TUNG, ſ. m. (*Hiſt. des inſectes.*) nom qu'on donne chez les Guaranis, peuples de l'Amérique méridionale, à un petit inſecte qui les déſole, & qui s'inſinue peu à-peu entre cuir & chair, principalement ſous les ongles; là il fait ſon nid & dépoſe ſes œufs, qui venant à éclore, rongent toutes les parties voiſines, & produiſent de fâcheux ulceres. On eſt averti de l'endroit où ils ſont nichés, par une violente démangeaiſon qu'on y ſent. Le meilleur remede, eſt d'ouvrir la partie avec la pointe d'une lancette, d'en tirer la vermine, de deſſécher enſuite la plaie, & la cicatriſer; c'eſt le même inſecte que les Eſpagnols nomment *pico*, & les François, *chique*. *Voyez* CHIQUE. (*D. J.*)

TUNGRI, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule belgique, ſelon Ptolomée, *liv. II. ch. ix.* qui leur donne Atuacutum pour capitale. Tacite, *hiſt. liv. IV. & V.* fait auſſi mention de ces peuples. Ce ſont les mêmes que les *Eburones*, ce qui fait que Céſar ne fait point mention des Tongres, parce qu'il ne les connoît que ſous le nom d'*Eburons*; & Pline, *liv. IV. c. xvij.* au contraire, nomme les Eburons *Tongres*.

Ils ſont communément appellés *Germains* par les Gaulois, des mots *gerra*, guerre, & de *man*, homme, c'eſt comme qui diroit *homme de guerre*.

Les *Tungri* habitoient les pays de Liége, de Cologne, de Juliers, de Limbourg, de Namur, & partie du Luxembourg. Du tems de Céſar, ces pays étoient occupés par les Condruſiens & les Segniens auprès du Rhein. Les Careſiens & les Pæmanes étoient à l'occident: les Eburons étoient entre les Segniens & la Meuſe. Dans la ſuite les Ubiens, *Ubii*, les Suniques *Sunici*, les Aduaticiens *Aduatici*, poſſéderent entr'eux toute cette etendue de pays.

Les *Ubii* occuperent le territoire de Cologne, & partie de Juliers. Leurs villes étoient *Agrippina Col.* aujourd'hui Cologne; *Ara ubiorum*, aujourd'hui Bonn; *Noveſium*, Nuys; & *Gelduba*, Geldub, village qui a retenu l'ancien nom.

Les *Sunici* habitoient Limbourg, & partie de Juliers, ils avoient deux villes. *Teudurium*, à préſent Tudder, & *Coriovalum* qu'on nomme maintenant *Valgenbourg*.

Les *Aduatici* tenoient le comté de Namur, & partie du Brabant. Ils avoient pour villes principales *Geminiacum*, aujourd'hui Gemblours, & *Perviciacum*, village qu'on nomme à préſent Pervis. (*D. J.*)

TUNGRIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) peuple de l'ancienne Gaule, qui du tems de Céſar, habitoit la partie du pays de Liége où eſt la ville de Tongres.

TUNGRORUM FONS, (*Géog. anc.*) eaux minérales dans la Gaule belgique, au pays des Tongres, ſelon Pline, *l. XXXI. c. ij.* qui en parle en ces termes: *Tungri civitas Galliæ, fontem habet inſignem plurimis bullis ſtillantem, ferruginei ſaporis; quod ipſum non niſi in fine potus intelligitur. Purgat hic corpora, tertianas febres diſcutit, calculorumque vitia. Eadem aqua igni admota, turbida fit, ac poſtremo rubeſcit*. Perſonne ne doute que Pline ne parle de la fontaine ſi connue aujourd'hui ſous le nom d'eaux de *Spa*, & qui ſe trouve dans le diocèſe de Liége, pays qu'habitoient les anciens Tongres, (*D. J.*)

TUNGSTEEN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéral.*) les Suédois donnent ce nom à une pierre ferrugineuſe ou mine de fer, qui reſſemble à la mine d'étain en cryſtaux de la forme du grenat. Cette ſubſtance eſt très-peſante & très-difficile à reduire, cependant on en a tiré juſqu'à trente livres de fer par quintal: on a de la peine à la faire entrer en fuſion, en y joignant du borax ou du ſel alkali fixe; mais le ſel fuſible de l'urine la fait fondre très-promptement, alors on obtient une ſcorie noire. On trouve différentes variétés de cette ſubſtance, il y en a de rougeâtre ou couleur de chair, de jaune, & de couleur de perle; elle varie auſſi pour le tiſſu, on en trouve qui eſt très-compacte & d'un grain très-fin, il y en a d'autre qui reſſemble à du ſpath & qui a un coup d'œil gras à ſa ſurface. *Voyez l'Eſſai d'une nouvelle minéralogie*, publiée en Suédois en 1758. (—)

TUNJA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique, dans la Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade, capitale de la province de même nom, ſur le haut d'une montagne, à 20 lieues de Santa-Fé. *Latit.* 5. (*D. J.*)

TUNICATUS POPELLUS, (*Litt.*) c'eſt le peuple & les eſclaves, qui ne portoient que la tunique ſans robe: car la robe étoit l'habit des hommes libres, un homme de condition n'auroit oſé paroître en tunique ſans robe; d'où vient que Céſar punit un officier qui avoit manqué à ſon devoir, en le faiſant tenir debout tout le jour en tunique & ſans ceinture, devant la tente du général. (*D. J.*)

TUNIQUE, ſ. f. (*Botan.*) les Botaniſtes appellent *tuniques*, les différentes peaux de certaines plantes, telles, par exemple, que celles d'un oignon, qui ſont emboîtées les unes dans les autres; ils ſe ſervent auſſi quelquefois du mot de *tunique*, pour ſignifier ſimplement une enveloppe. (*D. J.*)

TUNIQUE, *en Anatomie*, eſt un nom qui ſe donne aux membranes, qui enveloppent les vaiſſeaux & différentes autres parties des moins ſolides du corps. *Voyez* les *Planches d'Anatomie*.

Les yeux ſont principalement compoſés d'un certain nombre d'humeurs qui ſont contenues dans des *tuniques*, rangées l'une ſur l'autre, comme la *tunique albuginée*, la *cornée*, la *rétine*, &c. *Voy.* ŒIL, ALBUGINÉE, *&c.*

TUNIQUE VAGINALE, *voyez* VAGINALE.

TUNIQUE ACINIFORME, eſt la même que la membrane uvée de l'œil. *Voyez* UVÉE.

TUNIQUE VITRÉE, (*Anatom.*) c'eſt la même que la *tunique* arachnoïde ou cryſtalloïde, ou capſule du cryſtallin. *Voyez* ARACHNOÏDE.

M. Petit s'eſt fort étendu ſur cette *tunique*, à laquelle il a donné un mémoire entier, dont voici le précis.

C'eſt une membrane qui enveloppe tout le cryſtallin, mais une membrane ſi déliée, que d'habiles anatomiſtes en ont nié l'exiſtence, ou du moins en ont douté. Elle n'eſt effectivement guere moins fine dans l'homme qu'une toile d'araignée; auſſi quelques-uns l'appellent-ils *arachnoïde*. Elle eſt une fois plus épaiſſe

paiſſe dans le bœuf que dans l'homme, & encore plus dans le cheval. Elle ſeroit par conſéquent moins difficile à démontrer dans ces animaux, & ce ſeroit une aſſez forte préſomption qu'elle devroit ſe trouver dans l'homme; mais on l'y démontre auſſi, & même ſans injection, quoique ce fût d'ailleurs une choſe aſſez ſurprenante, qu'une membrane ſi fine pût être injectée. Elle peut l'être cependant, & Ruyſch y eſt parvenu; elle reçoit quelquefois une injection naturelle, c'eſt-à-dire qu'il s'y fait une inflammation, que ces vaiſſeaux plus remplis de ſang ou de la liqueur qu'ils portent, deviennent viſibles, & qu'on apperçoit leur diſtribution & leurs ramifications.

Le cryſtallin de l'homme, revêtu de ſa membrane ou capſule, paroît moins tranſparent à ſa partie antérieure qu'à la poſtérieure; mais s'il en eſt depouillé, ſa tranſparence eſt égale des deux côtés.

Le ligament ciliaire ſe termine & s'attache à la partie antérieure de la capſule par des fibres qu'il y jette, & par les vaiſſeaux qu'il y fournit, ces vaiſſeaux ne ſont que ces lymphatiques. Quand il paroît du ſang dans cette membrane, c'eſt par quelque accident particulier, comme lorſque dans un accouchement difficile, la tête de l'enfant a été violemment comprimée au paſſage, & que le ſang a été obligé de s'inſinuer dans des canaux qui ne lui étoient pas deſtinés.

La *tunique vitrée* ſe nourrit donc de cette lymphe, qui lui eſt apportée par les vaiſſeaux qu'elle reçoit du ligament ciliaire. On voit qu'il s'eſt épanché une partie dans la cavité de la capſule, entre cette membrane & le cryſtallin.

M. Petit l'a toujours trouvée tranſparente, tant dans l'homme que dans les animaux, même dans les ſujets qui avoient des cataractes. La cornée & la membrane hyaloïde trempées dans l'eau bouillante, dans les eſprits acides, *&c.* y perdent leur tranſparence, la membrane vitrée y conſerve la ſienne, elle ne la perd que dans l'eſprit-de-nitre, encore s'y diſſout-elle le plus ſouvent, plutôt que de la perdre. *Hiſt. & mém. de l'acad.* 1730. (*D. J.*)

TUNIQUE, ſ. f. (*Antiq. rom.*) eſpeces de chemiſe des hommes & des femmes romaines.

La *tunique* étoit un habillement commun aux hommes & aux femmes, mais la forme en étoit différente. Les femmes avoient accoutumé de les porter beaucoup plus longues que les hommes, & lorſqu'elles ne leur donnoient pas toute la longueur ordinaire, c'étoit ſortir de la modeſtie de leur ſexe, & prendre un air trop cavalier; *infra mulierum, ſupra centurionum*.

Juvenal, en parlant d'une femme qui ſe pique à tort & à travers de bel eſprit, qui au commencement du repas ſe jette ſur les louanges de Virgile, peſe dans la balance le mérite de ce poëte & la gloire d'Homere, trouve des excuſes pour Didon lorſqu'elle ſe poignarde, décide la queſtion du ſouverain bien: Juvenal, dis-je, ajoute que puiſqu'elle affecte ainſi de paroître ſavante, il ſeroit juſte qu'elle retrouſſât ſa *tunique* juſqu'à demi-jambe, c'eſt-à-dire, qu'elle ne ſe montrât alors que dans l'équipage d'un homme.

Crure tenus medio tunicas *ſuccingere debet*.

Non-ſeulement les *tuniques* des dames étoient diſtinguées par la grandeur, elles l'étoient auſſi par des manches, qu'il n'étoit permis qu'à elles de porter. C'étoit parmi les hommes une marque de molleſſe dont les tems de la république n'avoient point montré d'exemple. Céſar ne put pas même ſur cela ſe mettre à l'abri des reproches; mais ſes mœurs étoient auſſi efféminées que ſon courage étoit élevé; & nous ne devons point tirer à conſéquence l'exemple d'un homme, que Curion le pere dans une de ſes harangues avoit non-ſeulement nommé le *mari de toutes les femmes*, mais auſſi la *femme de tous les maris*.

La *tunique* prenoit ſi juſte au cou, & deſcendoit ſi bas dans les femmes pleines de retenue, qu'on ne leur voyoit que le viſage. Catia n'étoit point du nombre de ces ſortes de femmes, à ce que dit Horace:

Matronæ præter faciem nil cernere poſſis,
Cætera, ni Catia eſt, demiſſa veſte tegentis.

Elle laiſſoit à découvert cette partie des épaules qui eſt jointe au bras; Ovide diſoit que cet étalage ſéyoit aux femmes blanches, & qu'il autoriſoit les émancipations.

Hoc ubi vidi,
Oſcula ferre humero, qua patet uſque libet.

Lorſque le luxe eut amené l'uſage de l'or & des pierreries, on commença impunément à montrer encore la gorge; la vanité gagna du terrein, & les *tuniques* s'échancrerent davantage; ſouvent les manches, au rapport d'Elien, n'en étoient point couſues, & du haut de l'épaule juſqu'au poignet, elles s'attachoient avec des agraffes d'or ou d'argent, de telle ſorte qu'un côté de la *tunique* poſant à demeure ſur l'épaule gauche, l'autre côté tomboit négligemment ſur la partie ſupérieure du bas droit; ainſi les *tuniques* étoient ouvertes par les côtés, à-peu-près comme nos chemiſes d'hommes.

Leur nombre s'augmenta chez les Romains, d'abord parmi les hommes dont les femmes ſuivirent l'exemple; mais le goût en forma la différence; la premiere étoit une ſimple chemiſe, la ſeconde une eſpece de rochet, & la troiſieme, c'eſt-à-dire celle qui ſe mettoit par-deſſus, ſe nommoit *ſtole*. *Voyez* STOLE.

Du tems de Séneque la *tunique* des dames romaines étoit très-fine. Voyez-vous, dit-il, ces habillemens de ſoie que portent nos dames; qu'y découvrez vous qui puiſſe défendre ou le corps ou la pudeur? Celle qui peut les revêtir, oſera-t-elle jurer qu'elle ne ſoit pas nue? On fait venir à grands frais de pareilles étoffes d'un pays où le commerce n'a jamais été ouvert; & tout cela pour avoir droit d'étaler en public des objets qu'en particulier on n'oſe montrer à ſes amans qu'avec quelque réſerve.

Il ne manquoit plus à Séneque qu'à nous inſtruire de la couleur de la *tunique* des dames romaines, ſelon ce même eſprit de galanterie & de volupté qui corrompoit les mœurs de ſon ſiecle, & dans lequel Ovide ne recommandoit que la convenance avec le teint. La *tunique* noire, dit-il, ſied bien aux blanches, & la blanche ſied bien aux brunes. Nous ne marions pas volontiers de même ces deux dernieres couleurs. Eſt-ce que la fantaiſie régloit le goût des Romains, ou qu'elle détermine le notre? C'eſt tous les deux; car en tout tems la fantaiſie a décidé des goûts, des modes & de la beauté. (*D. J.*)

TUNIQUE, ſ. f. (*terme de Chaſublier.*) vêtement dont les diacres & ſoûdiacres ſe ſervent en officiant. La *tunique* ne differe de la dalmatique que par les manches qui ſont plus longues. La *tunique* eſt auſſi une ſorte de veſte dont les rois de France ſont revêtus à leur ſacre ſous leur manteau royal. (*D. J.*)

TUNIQUE, ſurtout, ou cote d'armes pour être portée ſur l'armure du corps. *Voyez* COTE D'ARMES.

La *tunique* eſt proprement un petit ſurtout de taffetas, court & fort large, ſur lequel on a peint ou brodé des armes, comme en portent les hérauts d'armes; autrefois les officiers généraux militaires en portoient auſſi ſur leurs armures pour ſe diſtinguer de leurs ſubalternes. *Voyez* ARMES.

TUNIS ÉTAT DE, (*Géogr. mod.*) état d'Afrique, dans la Barbarie, ſur la côte de la mer Méditerranée, qui le baigne au nord & à l'orient. Il a au midi divers peuples arabes, & au couchant le royaume d'Alger & le pays d'Eſlab. Cet état répond à-peu-près à l'ancien état de Carthage, tel qu'il étoit avant les grandes conquêtes qu'il fit dans la ſuite; mais il s'en faut bien que les Tuniſiens ne ſoient les mêmes que les Carthaginois.

On diviſe aujourd'hui cet état en huit contrées, qui comprennent chacune diverſes bourgades, qui pour la plûpart ont été ruinées par les Arabes. De ces bourgades les unes ſont ſur la côte, & les autres dans les terres.

Le terroir de l'état de *Tunis* eſt un peu plus fertile que celui de Tripoli; mais ſon gouvernement eſt à-peu-près le même. Il eſt avantageux à la régence de *Tunis* d'être toujours en bonne intelligence avec la régence d'Alger, qui manque rarement de profiter de tous les troubles qui arrivent dans la régence de *Tunis*. Il ſemble que les Maures ſoient un ennemi auſſi dangereux; mais ces peuples partagés entre divers ſouverains ne ſongent qu'à jouir en paix de leurs pays, & ne remuent que quand on les chagrine par les impots & autres vexations. La régence de Tripoli ne s'aviſera point d'attaquer celle de *Tunis*; les forces ſont trop inégales en pareil cas;

mais

mais si *Tunis* vouloit se ressaisir de l'ancienne domination qu'elle a eue sur Tripoli, il seroit difficile qu'elle réussit, parce qu'alors elle ne seroit pas plutôt embarassée dans cette guerre, que ses voisins fondroient sur elle.

A parler généralement, l'état de *Tunis* n'est nullement propre à faire de grandes conquêtes. Les dignités de dey, de bey & de bacha partagent trop l'autorité quand elles sont divisées; & si quelqu'un les réunit, il peut compter d'attirer sur lui l'envie de tous ses sujets. Le gouvernement tel qu'il est établi, est exposé à un flux & reflux perpétuel, & à des orages qui renversent les plus hautes fortunes. Sinan bacha après avoir fait la conquête de l'état de *Tunis*, le mit sous la protection du grand-seigneur; & y établit un nouveau gouvernement, avec une milice de cinq mille turcs divisés en plusieurs compagnies; mais le gouvernement fondé par Sinan bacha a aussi éprouvé un grand nombre de vicissitudes. (*D. J.*)

TUNIS, *royaume de*, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans la Barbarie, dont il étoit le quatrieme, & le dernier du côté de l'orient. Il comprenoit autrefois les provinces de Constantine, de Buglie, de *Tunis*, de Tripoli & d'Essab, & avoit plus de six vingt lieues de longueur le long de la mer; mais Essab n'est plus aujourd'hui de ses dépendances; Tripoli fait un royaume à part; & Buglie & Constantine sont incorporées au royaume d'Alger; ainsi *Tunis* a conservé seulement les villes du ressort de son état. *Voy.* TUNIS *état de*, & TUNIS *ville de*. (*D. J.*)

TUNIS, *ville de*, (*Géog. mod.*) anciennement *Tunes*, ville d'Afrique en Barbarie, capitale du royaume du même nom, dans une plaine, sur le lac de la Goulette, à 4 lieues de la mer, & à 145 au nord-est d'Alger.

Les rues & les places de cette ville sont fort bien ordonnées; mais sa plus grande force consiste dans le nombre de ses habitans, pour la plûpart artisans, entre lesquels se distinguent les tisserans, qui font la meilleure toile d'Afrique. Il n'y a dans cette ville aucun moulin à vent ni à eau, point de fontaines, point de ruisseaux, point de puits, mais seulement de grandes citernes où se rendent les eaux de pluie, tant pour boire que pour le service de chaque maison.

Il ne manque pas de mosquées dans *Tunis*; les anciens colleges qui y étoient, sont la plûpart ruinés. Les maisons n'ont qu'un étage, & sont toutes en terrasse, afin de faire mieux écouler l'eau de pluie dans les citernes. Les vestibules sont frais & propres, parce que les hommes y demeurent la plûpart du tems à faire leur négoce, pour empêcher leurs amis ou leurs gens d'entrer dans l'appartement de leurs femmes. Les fauxbourgs, au nombre de trois, sont extrèmement peuplés, & renferment deux à trois mille maisons.

Les dehors de la ville contiennent d'amples jardins ou vergers remplis de citronniers, d'orangers & d'oliviers, qui sont soigneusement cultivés. Près du lac est un arsenal, avec un chantier pour la construction des galeres. De l'autre côté du lac, sur le bord de la mer, est la forteresse de la Goulette, & le canal par où l'eau entre dans le lac. *Longit.* 28. 25. *latit.* 36. 42.

Tunis est ancienne, & le pays qui en dépend, répond à l'Afrique proconsulaire des Romains. Elle fut possédée par les Carthaginois, par les Romains, ensuite par les Vandales qui la saccagerent du tems de S. Augustin. Les Arabes mahométans releverent cette ville, & l'embellirent de plusieurs édifices, quoiqu'ils aient été depuis fixer leur demeure trente lieues plus loin dans le pays, où ils bâtirent Carvan.

Les Almohades devinrent alors maitres de *Tunis*, dont ils furent dépossédés par Abu Férez, qui par ses conquêtes prit le titre glorieux de roi d'Afrique & de *Tunis*. Après la mort de son fils, les rois de Fez se rendirent si puissans, qu'ils se firent reconnoître pour souverains par tous les mahométans d'Afrique; cependant les rois de *Tunis* se maintinrent dans leurs états jusqu'à Muley Hascen, qui en fut chassé par Barberousse II. lorsqu'il reprit cette ville sur les Espagnols en 1535.

Barberousse étoit un homme étonnant; il mourut chargé d'années en 1547, après avoir ravagé à plusieurs reprises toutes les côtes d'Italie. A l'âge de 80 ans il s'occupoit encore à Constantinople à mettre sa flotte en mer, sans que son âge, la grosseur & la pesanteur de son corps eussent pu le guérir de l'amour des femmes.

En 1570, Aluch Ali, gouverneur d'Alger, s'empara de *Tunis* au nom du grand-seigneur; mais quelque tems après dom Juan d'Autriche débusqua les turcs de cette place, & établit pour gouverneur de la ville Gabriel Tillon, & Pietro Carrero eut le commandement de la Goulette. Enfin le sultan Amurat que l'agrandissement des Espagnols inquiétoit, équipa une flotte des plus formidables sous la conduite de l'admiral Ochiali, & leva une puissante armée de terre sous les ordres du bacha Sinan. Les Turcs emporterent de vive force la Goulette & la citadelle de la ville dont ils sont demeurés en possession depuis ce tems: ce qui mit fin au royaume de *Tunis* qui avoit duré trois cens soixante-dix ans.

C'est devant *Tunis* que S. Louis finit ses jours en 1270, à 56 ans. Aucun roi de France ne fit paroître plus de valeur, plus de justice & plus d'amour pour son peuple. Les statuts de ce prince pour le commerce, une nouvelle police établie par lui dans Paris, sa pragmatique sanction qui assura la discipline de l'église gallicane, l'érection de ses quatre grands bailliages auxquels ressortissoient les jugemens de ses vassaux, & qui paroissent être l'origine du parlement de Paris, ses réglemens & sa fidélité sur les monnoies, tout indique que la France eût été florissante sous ce monarque, sans le funeste préjugé des croisades qui causa ses malheurs, & qui le fit mourir sur les sables d'Afrique. *Voyez* sa vie & son caractere au *mot* POISSY, *Géog. mod.* (*D. J.*)

TUNNOCELUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. Il en est parlé dans la notice des dignités de l'empire, *sect.* 63, où on lit, *tribunus cohortis primæ Aeliæ classicæ* Tunnocelo. Cambden dit que c'est présentement *Tinnmouth*. (*D. J.*)

TUNQUIN LE, (*Géog. mod.*) royaume d'Asie, dans les Indes. Il est borné au nord & au levant par la Chine, au midi par le golfe & le royaume de la Cochinchine, au couchant par le royaume de Laos.

Tunquin est un des plus considérables royaumes de l'Orient, par son étendue, par sa population, par sa fertilité & par les richesses du monarque qui le gouverne. On lui donne trois cens lieues de longueur, & cent cinquante de largeur. La plus grande partie de ce pays consiste en de spacieuses plaines, entourées de montagnes qui produisent de l'eau, des lacs, des étangs & des rivieres en abondance; de-là vient qu'on y fait de grandes récoltes de riz, qui ne croît & ne parvient à sa maturité qu'à force d'eau.

Les Tunquinois sont en général de moyenne taille; ils ont le teint basané comme les Indiens, mais avec cela la peau si belle & si unie, qu'on peut s'appercevoir du moindre changement qui arrive sur leur visage lorsqu'ils pâlissent ou qu'ils rougissent: ce qu'on ne peut pas reconnoître sur le visage des autres Indiens. Ils ont communément le visage plat & ovale, le nez & les levres assez bien proportionnés, les cheveux noirs, longs & fort épais; ils se rendent les dents aussi noires qu'il leur est possible. La chevelure noire, déliée & négligée est celle qu'ils estiment davantage; mais leurs bonzes, qui sont leurs prêtres, se rasent la tête.

Le peuple va presque nud la plus grande partie de l'année. Les plus riches portent au lieu de chemise, une soutanelle de soie qui leur pend jusqu'aux genoux, & par-dessus une longue robe légere. Les bonzes portent par magnificence une sorte de pourpoint à rézeaux, & leurs femmes, au lieu de bonnet, ont une demi-mitre ornée tout-au-tour d'un rang de grains de verre ou de crystal, de différentes couleurs, enfilés avec quelque symmétrie.

Les maisons des Tunquinois sont toutes de bois & de chaume; les cloisons sont de roseaux nommés *bambu*, goudronnés ensemble; le plancher est de terre bien battue, & le toît est couvert de paille.

Tout est réglé chez les Tunquinois, comme chez les Chinois, jusqu'aux civilités qu'ils se doivent les uns aux autres; il n'est pas permis de se présenter chaussé chez le roi; il faut y aller piés nuds sans souliers; lui seul se sert de pantoufles; & son fils même, quand il va lui rendre visite, se déchausse à la porte, où il trouve un page avec de l'eau qui lui lave les piés. Il est encore défendu à qui que ce soit de se servir de son éventail en présence du roi; & quoique la chaleur soit extrême, tout le monde met son éventail dans la manche, tenant ses mains en repos dans une des manches de sa robe, toutes deux couvertes & appliquées sur la poitrine.

Lors-

Lorsqu'on entre dans la salle d'audience, avant que de joindre le roi pour le saluer, on est obligé de faire quatre génuflexions, les deux genoux en terre; après la quatrieme on se leve, & joignant les mains avec les doigts entrelacés l'un dans l'autre, & couvertes des manches de la robe de dessus, on les porte en cette posture jusque sur la tête; alors après une petite inclination qui est la derniere, on salue le monarque, en disant „ vive le roi l'espace de „ deux mille ans „.

Lorsque les grands mandarins, après avoir eu audience, prennent congé de ce prince, ils sortent avec empressement de sa chambre, & s'en retournent chez eux en courant; s'ils en usoient autrement, ce seroit une incivilité inexcusable. Au *Tunquin*, tous les mandarins civils & militaires sont eunuques, & c'étoit autrefois la même chose à la Chine pour les gouverneurs des villes.

On ne se sert point de sieges dans le *Tunquin* pour la conversation; on s'y contente d'une natte que l'on étend sur la terre. Les personnes distinguées s'entretiennent sur une espece d'estrade élevée d'un pié & couverte d'une belle natte au lieu de tapis. Si quelqu'un de leur même condition leur rend visite, ils lui donnent place sur la même estrade, & s'il est inférieur, ils le font asseoir plus bas sur une natte double, la donnant simple aux personnes de médiocre condition, & ne laissant que la terre sans natte à ceux qui sont de la populace. Ils ne traitent jamais d'affaires en se promenant, mais toujours assis ou debout, sans remuer les mains. Si un tunquinois en rencontre un autre qui lui soit égal, il le salue, en disant: je me réjouis avec vous; & s'il le regarde comme étant d'un rang au-dessus de lui, il lui donne la main gauche par honneur, pour lui témoigner que s'il se conserve la liberté de la droite, c'est pour le défendre contre ceux qui le voudroient insulter.

Leurs festins sont sur des tables rondes comme un tambour pour les gens de qualité, mais si basses que pour y manger commodément il faut être assis à terre, & avoir les jambes croisées. La chair de cheval ne leur déplait pas, non plus que celle du tigre, du chien, du chat, de la taupe, de la couleuvre, de la chauve-souris, de la civette & autres. Ils mangent indifféremment les œufs des cannes, d'oies, de poules, sans s'embarrasser s'ils sont couvés ou frais. Ils sont fort sales dans leurs repas, & ne se lavent jamais les mains devant ni après, à cause que tout ce qu'on sert sur leurs tables, est coupé par morceaux, & que pour les prendre, ils ont deux petites baguettes d'ivoire ou de quelque espece de bois solide, de la longueur d'un demi-pié; ils s'en servent au lieu de cuilleres & de fourchettes. C'est pour cela que l'on n'y voit ni serviettes, ni nappes, & qu'il leur suffit que leurs tables rondes soient peintes de ces beaux vernis rouges & noirs, que l'on tâche inutilement d'imiter ailleurs. Ils boivent beaucoup; & quoique leur vin ne se fasse ordinairement que de riz, il est aussi violent que l'eau-de-vie.

Les procès sont examinés, comme à la Chine, dans différens tribunaux de mandarins; mais les mandarins lettrés ont le pas sur ceux d'épée; ils deviennent conseillers d'état, gouverneurs de province & ambassadeurs. Quoique l'on puisse appeller des grands tribunaux au tribunal de la cour, on en exclud ceux que des crimes énormes, comme l'assassinat, font condamner tout de suite à mort. La maison du mandarin supplée aux prisons publiques dans les provinces; il s'y trouve des chaînes, des menotes, & d'autres semblables instrumens de fer.

Tous les supplices sont dans le *Tunquin* d'une barbarie recherchée, excepté pour les nobles qu'on se contente d'etrangler, parce que c'est dans ce pays là le genre de mort le moins infame. On assomme les princes du sang d'un coup de massue de bois de santal qu'on leur décharge sur la tête.

Dans les maladies où le mal augmente malgré les remedes, on a recours au magicien qui invoque le secours du démon, en obligeant le malade de lui offrir des sacrifices, dont lui magicien prend toujours la premiere part. Lorsqu'il abandonne le malade, on s'adresse à quelque sorciere pour en avoir soin. Le malade étant mort, les parens approchent de son lit, une table chargée de viandes suivant leurs facultés, & l'invitent à en manger avec eux. Ensuite les prêtres des idoles viennent réciter leurs prieres d'un ton si languissant & si rude, qu'on croiroit entendre des chiens qui hurlent. Enfin les devins indiquent l'heure & le lieu de l'ensevelissement.

La dépense en est incroyable pour les grands; mais rien n'est au-dessus de la magnificence avec laquelle se font les obseques du roi de *Tunquin*; tous les vassaux du royaume sont obligés de porter le deuil vingt-sept jours, avec défense de plaider, de faire des nôces & des festins pendant tout le tems du deuil. Il est défendu de même pendant trois ans d'accompagner aucune fête même les plus solemnelles, d'instrumens, de chansons, de danses & de toutes marques de réjouissance.

Il y a dans ce royaume des mines d'or, d'argent & d'autres métaux; mais le roi ne permet pas qu'on ouvre celles d'or. On tire du pays des soies, du musc, des bois de santal, d'aloës, *&c.* Les Hollandois y portent en échange de ces marchandises, des épiceries, des draps & d'autres étoffes.

Il est inutile d'entrer dans de plus grands détails sur ce royaume; on peut consulter, mais avec une foi réservée, les lettres édifiantes & la relation du royaume de *Tunquin* donnée par le P. Marigni. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

TUNIOBRIGA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, *liv. II. c. vj.* la donne aux Callaïques bracariens, & l'on croit que c'est aujourd'hui le village de Bargua de Regoa, dans la province de Tra-los-montes en Portugal.

TUNUPOLON, s. m. (*Hist. nat. Ophiolog.*) nom d'une petite espece de vipere des Indes orientales, connue principalement dans l'île de Ceylan; sa peau imite le satin fin lustré, & richement ombré de brun. Rai, *synops. animal.*

TUNZA, (*Géog. mod.*) petite riviere de la Turquie dans la Romanie. Elle se décharge dans l'Archipel près de la ville d'Eno, du côté de l'orient. *Tunza* est le nom moderne du fleuve *Tænarum* des anciens.

TUOLA, (*Géog. anc.*) fleuve de l'île de Corse. Ptolomée, *liv. III. c. ij.* marque son embouchure sur la côte orientale de l'île, entre Tutela-Ara & la ville Mariana. C'est aujourd'hui le *Golo*. (*D. J.*)

TUPINAMBAS, LES, (*Géogr. mod.*) nation de l'Amérique méridionale, autrefois dominante dans une partie du Brésil, aujourd'hui réduite à une poignée d'hommes, sous le nom de *Topayos*, sur le bord d'une grande riviere qui vient du Brésil, & se décharge dans l'Amazone.

TUPUTA, s. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) oiseau d'Amérique de la grosseur du faisan, & qui vit dans les broussailles. Le pere Nieremberg dit absurdement de cet oiseau, qu'il n'a point de chair, & que tout son corps n'est qu'un assemblage de vers vivans entre sa peau & ses os; ce bon pere aura pris l'état maladif d'un de ces oiseaux pour être son état naturel, & ensuite il a exagéré cet état. (*D. J.*)

TURA, LA, (*Géog. mod.*) riviere de Sibérie dans l'empire russien. Elle a sa source dans cette partie du mont Caucase qui sépare la Sibérie de la Russie, à 59 degrés 30 minutes de *latitude*, au nord du royaume de Casan, & courant de-là à l'est-sud-est, elle va se joindre à la riviere de Tobol, à 57. 40. de *latitude*. Cette riviere est fort poissonneuse, ses rives abondent en toutes sortes de gibier.

TURANO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure. Elle a sa source près de Tagliacozzo, & va se jetter dans le Velino, un peu au-dessous de Rieti. On prend cette riviere pour le *Telonus* des anciens.

TURBA, (*Geog. anc.*) ville d'Espagne, selon Tite-Live, *l. XXXIII. c. lxjv.* Ce pourroit bien être, dit la Martiniere, la même ville que Ptolomée, *liv. II. c. vj.* nomme *Turbula*, & qu'il donne aux Bastitans. (*D. J.*)

TURBAN, s. m. (*Hist. mod.*) c'est la coiffure de la plûpart des orientaux & des nations mahométanes. Il consiste en deux parties, savoir le bonnet & le bourlet ou la bande qui est de linge fin, ou de taffetas artistement plié & entortillé au-tour de la partie inférieure du bonnet.

Ce mot vient de l'arabe *dar* ou *dur*, *dal* ou *dul*, qui signifie *entourer*, & de *bond* ou *bend*, qui veut dire *bande*, *bourelet*, ou *écharpe*; de sorte que *durband* ou *turband* ou *tulbend*, ne signifie autre chose qu'une *écharpe*, ou *bande liée en rond*, & c'est ce bourlet qui donne la dénomination à tout le *turban*.

Le bonnet est rouge ou verd, sans bord, tout uni, & plat par dessus, mais arrondi par les côtés, & pique

qué ou fourré de coton, mais il ne couvre point les oreilles, une longue piece de linge ou de coton très-fin l'enveloppe depuis le milieu de ſa hauteur juſqu'à ſa naiſſance ſur le front, & forme une infinité de plis ſur le bourlet.

Il y a beaucoup d'art à donner bon air au *turban*, & parmi les orientaux c'eſt un commerce ou une profeſſion particuliere, comme eſt parmi nous la fabrique des chapeaux, ou plutôt le métier de coiffeuſes.

Les émirs qui ſe prétendent de la race de Mahomet, portent leurs *turbans* tout-à-fait verds, & eux ſeuls parmi les turcs ont le privilege de l'avoir entierement de cette couleur, qui eſt celle du prophete. Ceux des autres turcs ſont ordinairement rouges avec un bourlet blanc. Les gens de qualité, & ceux qui aiment la propreté ſont obligés de changer ſouvent de *turban*.

M. de Tournefort remarque que le *turban* eſt à tous égards une coiffure très-commode, elle eſt même plus avantageuſe à la guerre que nos chapeaux, parce qu'elle tombe moins facilement, & peut plus aiſément parer un coup de tranchant.

Le *turban* du grand-ſeigneur eſt auſſi gros qu'un boiſſeau, & les Turcs l'ont en ſi grande vénération qu'à peine oſent-ils y toucher. Il eſt orné de trois aigrettes, enrichi de diamans & de pierres précieuſes. Il y a un officier appellé *tulbent-oglan*, chargé expreſſément de le garder & d'en avoir ſoin. Le *turban* du grand-vizir n'a que deux aigrettes, auſſi-bien que ceux de pluſieurs officiers qui les portent plus petits les uns que les autres. Quelques-uns ne portent qu'une aigrette, d'autres n'en ont point du tout.

Le *turban* des officiers du divan eſt d'une forme particuliere, & on l'appelle *muzenezek*. Nous avons obſervé que le bourlet du *turban* des Turcs eſt de toile blanche, celui des Perſans eſt de laine rouge & de taffetas blanc rayé de rouge, & ce ſont-là les marques diſtinctives de la religion différente entre ces deux peuples. *Voyez* MANDIL.

Sophi roi de Perſe, qui étoit de la ſecte d'Ali, fut le premier qui adopta cette couleur, pour le diſtinguer des turcs qui ſont de la ſecte d'Omar, & que les Perſans regardent comme des hérétiques. *Voyez* KINIBASCH.

TURBAN, (*toilerie de coton.*) les turbans ſont des toiles de coton rayées, bleues & blanches, qui ſe fabriquent en divers endroits des Indes orientales; on leur donne ce nom parce qu'elles ſervent à couvrir ou faire l'habillement de tête qu'on nomme un *turban*. Elles ſont propres pour le commerce de Guinée, leur longueur n'eſt que des deux aunes ſur une demi-aune de large. Leur véritable nom eſt des *brauls*. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

TURBE, ſ. f. (*Gramm. & Juriſp.*) du latin *turba*, qui ſignifie *troupe* ou *attroupemement de perſonnes*, d'où l'on a fait en françois *turbe*, & quelquefois *tourbe*, *tourbiers*.

La *turbe*, ou enquête par *turbe*, étoit une enquête que l'on faiſoit anciennement pour conſtater quelque fait ou quelque uſage; on convoquoit les habitans d'un lieu, ou autres perſonnes, que l'on entendoit pour avoir leur avis ou témoignage ſur ce qui faiſoit l'objet de l'enquête, & leur avis ou dépoſition étoit rédigé collectivement, à la différence des enquêtes ordinaires où les témoins ſont entendus ſéparément, & leur dépoſition rédigée de même. La confuſion qui s'élevoit ordinairement dans l'aſſemblée des *turbiers* & les autres inconvéniens que l'on y a reconnus, ont fait que l'uſage de ces ſortes d'enquêtes a été abrogé par l'ordonnance de 1667.

A ces enquêtes ont ſuccédé des actes de notorieté que l'on demande aux officiers d'un ſiege, aux avocats, procureurs ou autres perſonnes, ſelon la nature de l'affaire. *Voyez* ACTE DE NOTORIÉTÉ, ENQUÊTE, NOTORIÉTÉ. (*A*)

TURBE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Turcs nomment une eſpece de tour ou de colonne qu'ils élevent ſur les tombeaux. On les laiſſe communément ouvertes par le haut; cette ouverture ſert à recevoir la pluie qui arroſe les fleurs & les plantes odoriférantes dont ces tombeaux ſont ornés, & l'on y met une grille de fer ou de cuivre pour empêcher les oiſeaux d'y faire leurs nids ou de s'y loger. *Voyez* Cantemir, *Hiſt. ottomane.*

TURBIER, ſ. m. (*Gramm. & Juriſp.*) étoit celui qui donnoit ſon avis ou déclaration dans une enquête par turbe. *Voyez* ci-devant ENQUÊTE & *le mot* TURBE. (*A*)

TURBINE, ſ. f. (*terme de Menuiſier.*) eſpece de jubé qui eſt élevé dans les égliſes, & où ſe placent pour chanter quelques religieux. On le dit auſſi des lieux deſtinés pour les orgues & pour des chœurs de muſiciens. (*D. J.*)

TURBINÉE, COQUILLES, (*Conchyliol.*) on appelle ainſi toute coquille dont la figure tourne au-moins une fois dans ſon étendue, & s'éleve en ſpirale.

Les *turbinées* ne ſont point ſi pointues que les vis; ils ont le corps gros, la bouche large, & ſouvent très-alongée. De plus les coquillages *turbinés* ont cela de particulier, que les parties baſſes de leurs coquilles prennent le contour de la tête, & qu'elles remuent leurs couvertures, en-dedans très-égales & très-polies, en-dehors ſouvent très-raboteuſes; leur chair eſt moins attachée à la coquille que celle de tous les autres poiſſons, elle n'y tient que par un point au ſommet.

Les parties extérieures ſont ordinairement compoſées d'une tête & de deux cornes qui ſe couchent & s'étendent ſeulement le long du muſeau. Ils portent par le même mouvement la nourriture en-dedans. Deux trompes ſemblables à celles des mouches leur tiennent lieu de langue; ces trompes en ont la figure, & ſont ſi fermes qu'elles percent de même que l'aiguillon des mouches, ce qu'il y a de plus dur. Leurs yeux ſont de petits globes charnus placés à chaque côté de la tête; mais qui n'ont pas plus d'effet que les yeux cachés de la taupe.

Il faut encore remarquer que les *turbinées* ſuivent aſſez le contour & les régularités de leurs couvertures; leur corps devient raboteux, ſtrié, cannelé ſur l'extrémité du contour; il n'atteint jamais le ſommet intérieur de leur vis; quand ils ſont âgés, cette partie ſe remplit d'une maniere pierreuſe, pareille à celle qui a formé la coquille; leurs muſcles leur tiennent lieu d'oſſemens, & au-lieu de ſang ils ont une humeur baveuſe. (*D. J.*)

TURBINITES, (*Hiſt. nat.*) ce ſont des coquilles univalves, longues & en volute, que l'on nomme auſſi quelquefois *ſtrombites*. Elles ſont très-communes. On les appelle auſſi *volutites*.

TURBITH, ſ. m. (*Botan. exot.*) *turbedh* par les Arabes, & τουρπὶθ par les Grecs modernes; c'eſt une racine des Indes orientales, ou l'écorce d'une racine ſéparée de ſa moëlle ligneuſe, deſſéchée, coupée en morceaux oblongs, de la groſſeur du doigt, réſineux, bruns ou gris en-dehors, blanchâtres en-dedans, d'un goût un peu âcre & qui cauſe des nauſées.

On doit choiſir celle qui eſt un peu réſineuſe, nouvelle, griſe en-dehors, unie, non ridée, blanche en-dedans, non cariée, & qui n'eſt pas trop couverte en-dehors de gomme ou de réſine; car les impoſteurs ont coutume de frotter à l'extérieur avec de la gomme ou de la réſine, les morceaux de cette racine, afin qu'elle paroiſſe plus gommeuſe.

La plante s'appelle *convolvulus indicus, alatus, maximus, foliis ibiſco non nihil ſimilibus, anguloſis*, turbith *officinarum*. Hort. Lugd. Bat. *turpethum repens, indicum, foliis althææ*, C. B. P.

Cette racine qui a plus d'un pouce d'épaiſſeur, ſe plonge dans la terre à trois ou quatre coudées en ſerpentant beaucoup: elle eſt ligneuſe, partagée en quelques branches, couverte d'une écorce épaiſſe & brune; cette écorce étant rompue, laiſſe échapper un ſuc laiteux, gluant, qui deſſéché devient une réſine d'un jaune pâle, d'un goût douçâtre d'abord, enſuite piquant, & excitant des envies de vomir. Du collet de cette racine partent des tiges ſarmanteuſes, branchues, garnies de quatre feuillets membraneux, différemment entortillés, ligneuſes à leur origine, de la groſſeur du doigt, rouſſâtres, longues de ſix ou ſept aunes; quelques-unes ſont couchées ſur terre, & d'autres en s'élevant ſe lient par différentes circonvolutions aux arbres & aux arbriſſeaux voiſins.

Ces tiges portent des feuilles qui ont chacune une queue aîlée, & creuſée en gouttiere; elles ſont aſſez ſemblables à celles de la guimauve, molles, couvertes d'un peu de duvet court & blanchâtre, anguleuſes, crenelées ſur leurs bords, & un peu pointues. De l'aiſſelle des feuilles qui ſe trouvent près de l'extrémité des rameaux, naiſſent des pédicules plus longs que les queues des feuilles, plus fermes, qui ne ſont point aîlés, ni creuſés en gouttiere, & qui portent trois ou quatre têtes oblongues & pointues.

Cha-

Chaque tête eſt un bouton de fleur dont le calice eſt compoſé de cinq petites feuilles vertes, panachées de rouge, duquel ſort une fleur d'une ſeule piece, blanche, ſemblable pour la figure & la grandeur à celle du grand liſeron ordinaire. L'intérieur de cette fleur eſt rempli de cinq étamines pâles, & d'un ſtile porté ſur la tête de l'embryon. La fleur étant paſſée, l'embryon groſſit, devient une capſule à trois loges, ſéparées par des cloiſons membraneuſes & remplies de graines noirâtres, arrondies ſur le dos, anguleuſes d'un autre côté, & de la groſſeur d'un grain de poivre.

Cette plante pullule dans les lieux couverts, humides, ſur le bord des foſſés, derriere les buiſſons, & dans les autres endroits champêtres loin de la mer, dans l'île de Ceylan & le Malabar.

Pour en faire uſage en médecine, on recueille les groſſes racines pleines de lait & de beaucoup de réſine; les racines qu'on nous envoie ſont tirées de Guzarate où il y en a une grande abondance.

Ce puiſſant hydragogue paroît avoir été inconnu à Dioſcoride & aux anciens Grecs. Les arabes ſont les premiers qui en ayent fait mention, quoiqu'ils ſemblent fort incertains ſur ſon origine. Serapion a tellement ignoré cette origine, qu'il tranſcrit mot-pour-mot l'hiſtoire du *tripolium* donnée par Dioſcoride, à laquelle il joint enſuite celle qu'il a tirée des Arabes, qui ont décrit le vrai *turbith*. Il eſt cependant évident que le *turbith* des boutiques & des Arabes, n'eſt pas le tripolium de Dioſcoride, parce que le *turbith* dont on uſe communément, n'a aucune odeur, & qu'il ne laiſſe pas une ſi grande âcreté après qu'on l'a goûté.

Avicenne, ſelon l'interprétation de Saumaiſe, écrit qu'on trouve dans les boutiques, ſous le nom de *turbith*, des morceaux de bois, plus ou moins gros, apportés des Indes, gris, blancs, longs, unis en-dehors, creux en-dedans, comme des morceaux de roſeau, faciles à broyer, & qui étant écraſés, ne laiſſent aucune nervure; il eſt aſſez vraiſſemblable, par cette deſcription, qu'Avicenne connoiſſoit le *turbith* des Indes, mais il ne dit rien de ſon origine. Selon Méſué; le *turbith* eſt la racine d'une plante qui a les feuilles de la férule, & qui eſt pleine de lait. Il établit deux *turbiths*, l'un ſauvage, l'autre cultivé; & parmi ces deux eſpeces, il diſtingue le grand, le petit, le blanc, le jaune & le noir; mais nous ne connoiſſons point toutes ces différentes eſpeces de *turbith*. Méſué confond le *turbith* indien avec les autres racines des plantes férulacées.

Actuarius nomme deux ſortes de *turbith*, l'un noir, & l'autre blanc, que quelques-uns croient être l'alypum de Dioſcoride; quelques modernes ont prétendu que le tithymale myriéniſte eſt le *turbith* des Arabes; d'autres la ſcammonée d'Antioche; d'autres les différentes eſpeces de thapſie. Enfin Garzias a trouvé dans l'orient la racine qu'on emploie tous les jours dans les boutiques pour le véritable *turbith*, & il en a découvert l'origine; enſuite le fameux Herman, qui a rendu des grands ſervices à la Botanique, a décrit très-exactement cette plante dans ſon catalogue des ſimples du jardin de Leyde; c'eſt auſſi ſa deſcription que nous avons empruntée.

Le *turbith* eſt regardé comme un cathartique efficace dans la paralyſie, l'hydropiſie & autres maladies chroniques qui dépendent d'une ſurabondance d'humeurs épaiſſes & gluantes; on le donne alors en ſubſtance depuis quinze grains juſqu'à une drachme, & en infuſion depuis une drachme juſqu'à trois. Cependant c'eſt un remede ſuſpect, parce qu'il excite des coliques, qu'il agite l'eſtomac, & qu'il atténue le corps par ſon action; on tâche en vain d'y remédier par des aromatiques & des ſtomachiques, on diminue par-là la force du remede, ſans corriger ſes effets; on n'eſt guere plus avancé en le mêlant avec d'autres purgatifs; mais ceux-là ſont encore moins ſages qui l'ont banni de la pratique médicinale, pour lui ſubſtituer les racines de certaines plantes dangereuſes, telles que ſont le *laſerpitium foliis ovatis* de Moriſon, qui eſt le *thapſia offic. apium pyrenaicum thapſiæ facie*, I. R. H. *thapſia, ſive turbith garganicum, ſemine latiſſimo*, J B. & ſemblables. Il eſt fou d'employer ces ſortes de racines qui enflamment par leur acreté la gorge, l'eſtomac, les inteſtins; & qui ſont des purgatifs beaucoup plus violens que le *turbith* dont on peut du-moins tempérer l'action avec ſûreté. (*D. J.*)

TURBITH *bâtard*, (*Botan.*) c'eſt la même plante que la thapſie. *Voyez* THAPSIE. (*D. J.*)

TURBITH *minéral*, (*Chimie & Mat. méd.*) cette préparation chimique deſtinée à l'uſage médicinal, eſt auſſi connue ſous le nom de *précipité jaune*, & elle eſt un ſeul neutre formé par l'union de l'acide vitriolique & du mercure, vraiſſemblablement au point de ſaturation. *Voyez* MERCURE *Chimie*, & MERCURE *Mat. méd.* (*b*)

TURBOT, RHOMBE, ROMBO, BERTONEAU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *rhombus*; poiſſon de mer plat, dont Rondelet décrit deux eſpeces; il nomme la premiere *turbot piquant*, parce qu'il a des aiguillons; & la ſeconde *turbot ſans piquans*, parce qu'il eſt liſſe.

Le *turbot piquant* a la figure d'un lozange; il eſt plat, il reſte ſur les côtés, il a des aiguillons ſur toute la face ſupérieure du corps, & principalement ſur la tête; cette face entiere eſt brune & a une ligne noire qui s'étend depuis la tête juſqu'à la queue; la face inférieure eſt blanche; les nageoires ſont noires en-deſſus & blanches en-deſſous; la bouche eſt grande & dépourvue de dents; il y a deux barbillons à la mâchoire inférieure; le corps eſt bordé de chaque côté par une nageoire qui s'étend juſqu'à la queue; elle a plus de hauteur au milieu de ſa longueur qu'aux extrémités. Ce poiſſon eſt fort goulu, il ſe nourrit d'autres poiſſons & principalement de crabes; ſa chair eſt un peu dure & caſſante, c'eſt un mets très-délicat. Les *turbots* de l'Océan ſont plus grands que ceux de la Méditerranée; on en pêche qui ont juſqu'à cinq coudées de longueur, quatre de largeur, & un pié d'épaiſſeur.

Le *turbot ſans piquans* ne differe du précédent qu'en ce qu'il n'a point du tout d'aiguillons, & qu'il eſt plus large & plus mince: on lui a donné le nom de *barbut*, dans pluſieurs provinces de France, & celui de *panſar* en Languedoc. *Voyez* BARBUT. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, premiere partie, liv. XI. c. j. & xj.* *Voyez* POISSON.

TURBOT, (*Littérat.*) Juvenal, *ſat.* 4. nous a laiſſé la deſcription très-vive & très-ſatyrique d'une ſéance de conſeil, qui fut tenue dans le château d'Albe, au ſujet d'un *turbot* monſtrueux, dont on avoit fait préſent à Domitien. Falloit il couper ce poiſſon, ou le faire cuire tout entier? c'eſt le ſujet de la délibération; il fut conclu que l'on feroit ſur le champ un vaſe de terre aſſez grand pour le contenir, & qu'il y auroit déſormais des potiers à la ſuite de la cour. Heureux les Romains, ſi dans le conſeil de l'empereur on n'eût décidé que des queſtions de cette eſpece! mais on y condamnoit à mort les plus illuſtres citoyens, ou l'on y prenoit la réſolution de les faire condamner par le ſénat. Le château d'Albe, dit Tacite, étoit regardé comme la citadelle du tyran (Domitien) La Bleterie, *ſur Tacite*. (*D. J.*)

TURCÆ, (*Géog. anc.*) peuples qui habitoient aux environs des Palus Méotides, ſelon Pomponius Méla, *l. I. c. xix.* & Pline, *l. VI. c. vij.* Dans l'hiſtoire Miſcellanée, ils ſont placés au voiſinage des portes caſpiennes. Les Huns, dit Euſtathe, ſont appellés *Turcæ* par les Perſes. Il y en a qui veulent que ces peuples ſoient les *Cyrtii* de Strabon. On convient aſſez généralement qu'ils tiroient leur origine des Scythes qui habitoient les monts Caucaſe, entre le pont-Euxin & la mer Caſpienne. Si nous nous en rapportons à Chalcondyle, leur nom ſignifie *des hommes qui menent une vie champêtre*. Ainſi ce pourroit être là l'origine du nom des Turcs & des Turckmans. (*D. J.*)

TURCIE, ſ. f. (*Archit. hydraul.*) eſpece de digue ou de levée en forme de quai, pour réſiſter aux inondations. On diſoit autrefois *turgie*, du latin *turgere*, enfler, parce que l'effet de la *turcie* eſt d'empêcher le débordement des eaux enflées. (*D. J.*)

TURCKHEIM, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans la haute Alſace, près de Colmar. Elle étoit libre dans ſon origine. L'électeur palatin l'a poſſedée par engagement, enſuite les archiducs d'Autriche; enfin elle fut cedée à la France en 1648, & M. de Turenne remporta ſous ſes murs une grande victoire ſur les impériaux, en 1675. (*D. J.*)

TURCKMANNS, LES, (*Géog. mod.*) peuple d'Aſie, iſſus des anciens habitans du pays de Turqueſtan, qui quitterent leur pays natal vers le onzieme ſiecle, dans l'intention de chercher fortune ailleurs. Ils ſe partagerent en deux branches; les uns paſſerent au nord de la mer Caſpienne, & vinrent occuper

par la partie occidentale de l'Arménie, qu'on appelle encore présentement *le pays des Turcomanns*, & les peuples qui l'habitent *Turckmanns occidentaux*. Les autres tournerent tout droit au sud, & vinrent s'établir vers les bords de la riviere d'Amu, & vers le rivage de la mer Caspienne, où ils occupent encore un grand nombre de bourgades & de villages dans le pays d'Altrabath, & dans celui de Charasm. Ce sont là les *Turckmanns orientaux*.

Les descendans des *Turckmanns* occidentaux se rendirent fort puissans dans les siecles passés, & furent même pendant quelque tems les maîtres de la Perse, mais depuis que les sophis se sont emparés de ce trône, & que les Turcs se sont rendus maîtres de tout le pays qui est à l'occident du Tigre, les *Turckmanns* occidentaux ont perdu leur puissance, & une partie de leur liberté; ils occupent encore à l'heure qu'il est les plus belles campagnes aux environs de l'Euphrate.

Ils n'ont aucune demeure fixe, vivent sous des tentes d'un gros feutre, & ne subsistent absolument que de leur bétail, dont ils ont des troupeaux sans nombre; ils sont d'une taille haute, ont le teint basané; mais le sexe chez eux a le sang assez beau. En hiver ils portent de longues robes de peaux de brebis, & dans l'été des vestes de toile de coton, à la façon des caftans des Turcs. Ils professent grossierement le mahométisme, & ont leurs chefs particuliers auxquels ils obéissent. Ils sont souvent aux prises avec les Curdes, leurs voisins à l'orient, & avec les Arabes qui confinent avec eux au sud, parce que ces deux nations voisines viennent fréquemment écorner leurs troupeaux, & enlever leurs femmes & leurs filles.

Les *Turckmanns* orientaux sont plus basanés que les occidentaux, & ressemblent davantage aux Tartares. Ceux d'entre eux qui sont établis dans le pays d'Astrabath, suivent pour la plûpart la secte d'Ali, & ceux qui habitent dans le pays de Charass'm, se conforment aux pratiques des Tartares Osbeck, sur la religion; cependant les uns & les autres s'en mettent fort peu en peine, outre qu'ils sont braves & remuans. Le chef de chaque tribu jouit chez eux des mêmes prérogatives que chez les autres Tartares. Les *Turckmanns* tant occidentaux qu'orientaux, peuvent armer quarante à quarante-cinq mille hommes.

TURCOCHORI, (*Géog. mod.*) lieu de la Livadie, au nord du mont Parnasse, & où il y a un kan. Avant que d'arriver à *Turcochori*, en venant de Livadia, on passe trois rivieres qui se joignent & se rendent dans le marais Copaïde, appellé présentement *étang de Livadia*, ou *de Topoglia*. Une de ces rivieres est le Cephissus qui prenoit sa source vers Lilæa; ces rivieres arrosoient le territoire d'Elatée, dont il ne reste pas même le nom. *Turcochori* paroît néanmoins avoir été anciennement quelque chose d'assez considérable: car on y voit beaucoup de fragmens, de colonnes, & de marbres antiques. Ce lieu n'est presque habité que par des Turcs qui y ont une mosquée, & il y a hors du village une chapelle pour les Grecs. (*D. J.*)

TURCOPOLIER, s. m. (*Hist. de Malte.*) dignité dans l'ordre de Malte, qui ne subsiste plus depuis que l'Angleterre a secoué le joug de Rome. Avant ce tems-là, le *turcopolier* étoit le chef de cette langue. Il avoit en cette qualité le commandement de la cavalerie & des gardes de la marine. *Turcopoli* signifioit anciennement dans le levant *un cheveau léger*; aujourd'hui les fonctions de *turcopolier* sont déférées en partie au sénéchal du grand-maître. (*D. J.*)

TURCS MOIS DES (*Calendrier des Turcs.*) l'année des *Turcs* (car on a oublié d'en parler ailleurs), est de trois cens cinquante-quatre jours, partagés en douze lunes ou mois, lesquels ne commencent qu'à la nouvelle lune; ces mois sont alternativement l'un de trente jours & l'autre de vingt-neuf. Le premier qui est de trente jours, s'appelle *muharrem*; le second *sefer*, & n'est que de vingt-neuf jours; le troisieme *rebilleuvel*; le quatrieme *rebiul abhir*; le cinquieme *giama-zillemul*; le sixieme *giamazil-abbir*; le septieme *regeb*; le huitieme *chaban*; le neuvieme *ramazan* ou *ramadan*; le dixieme *chuval*; le onzieme *zoulcadé*; le douzieme *zoulbigé*. Ces mois ne suivent pas le cours des saisons, parce qu'ils ne s'accordent pas avec le cours du soleil, & les années turques sont plus courtes de onze jours que les nôtres: ainsi leur ramazan ou carême, qui prend le nom du mois où il se trouve, remonte tous les ans de pareil nombre de jours; delà vient qu'il parcourt à la longue toutes les saisons. *Voyez* RAMAZAN. (*D. J.*)

TURDÉTAINS LES, (*Géog. anc.*) *Turdetani*, peuples d'Espagne. Leur pays, selon Strabon, *l. III. p.* 139. s'appelloit *Bétique*, du nom du fleuve Bétis qui l'arrosoit, & on le nommoit aussi *Turdetanie*, du nom des peuples qui l'habitoient. Strabon dit encore que les habitans s'appelloient *Turdetani* & *Turduli*, dont quelques-uns ne faisoient qu'un seul peuple; mais que d'autres distinguoient les *Turdetani* des *Turduli*, & que Polybe, entre autres mettoit les *Turdetani* au nord des Turduli. Du tems de Strabon les *Turdétains* & les Turdules, étoient regardés comme le même peuple, & il ne paroissoit aucune distinction entre eux.

Les *Turdétains* étoient regardés pour être les plus savans & les plus éclairés d'entre les Espagnols; ils avoient dans leur langue d'anciennes histoires & des lois écrites en vers; aussi passoient-ils pour les plus polis de toute la contrée, à cause du commerce qu'ils avoient avec les étrangers, & particulierement avec les Phéniciens. Ceux-ci, lorsqu'il y aborderent la premiere fois, trouverent l'argent si commun parmi les *Turdètains*, que tous les ustensiles de ce peuple étoient de ce métal. Les Phéniciens leur donnerent de petites bagatelles de clinquaillerie contre leurs métaux, & ils faisoient dans cet échange un gain prodigieux.

On dit que cette abondance d'argent si surprenante de la Bétique, venoit d'un embrasement des Pyrénées, arrivé un peu avant que les Phéniciens connussent l'Espagne. Des bergers avoient mis le feu à une forêt des montagnes, qui s'étoit répandu partout avec une si grande force, qu'il avoit consumé les arbres jusqu'à la racine, & fondu les minieres qui étoient cachées dans la terre.

On croit que les Phéniciens ayant fait alliance avec les Hébreux, du tems d'Hiram, roi de Tyr, ami de David & de Salomon, leur découvrirent les richesses de l'Espagne, & que dans la suite les rois d'Israël & de Juda y envoyoient de tems-en-tems des flottes. L'Ecriture appelle ce pays *Tharcis*, du nom de l'une de ses principales villes qui étoit près de la mer & entre les deux bras du Bœtis, ou du Guadalquivir. C'est là où se faisoit le plus grand commerce.

Les *Turdétains*, dit Strabon, *l. III. c. cxxxix. & suiv.* étoient civilisés, & quand ils furent sous l'obéissance des Romains, ils prirent les mœurs de leurs vainqueurs, & oublierent leur propre langage, tant ils aimerent celui des Romains. Leur province surpassoit les autres, non-seulement en richesses, mais en honnêteté. On portoit de leur pays dans le reste de l'Espagne, quantité de froment, de vin & d'huile, des pois, du miel, de la cire, du safran, & même on emportoit de là à Rome une grande quantité de vermillon & de laines très-fines. (*D. J.*)

TURDÉTANIENS ou TURDULIENS s. m. pl. (*Hist. anc.*) peuples qui du tems des Romains habitoient en Espagne, la Bétique ou Andalousie, & une partie de la Lusitanie ou du Portugal.

TURDULES, LES, (*Géogr. anc.*) *Turduli*. Il y a eu anciennement plusieurs peuples de ce nom en Espagne. Pline, *l. III. c. j.* dans un endroit, dit que les *Turdules* habitoient la Lusitanie, & l'Espagne tarragonoise; & dans un autre endroit il les met seulement dans la Lusitanie. Selon Strabon. *liv. III. c. cxxxix* les *Turdules* étoient les mêmes que les Turdétains, & habitoient la Bétique. Ptolomée fait deux peuples des Turdétains & des *Turdules*, & il indique comment se divisoit leur pays. (*D. J.*)

TURENNE, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le Bas-Limousin, à deux lieues de Brive, & à quatre de Tulle, avec titre de vicomté & un château. Cette vicomté, qui a huit lieues de long sur sept de large, a long-tems appartenu en toute souveraineté à la maison de Bouillon, & finalement a été vendue en 1738 au roi, qui l'a réunie à la couronne. *Long.* 19. 17. *latit.* 45. 10. (*D. J.*)

TURFAN, (*Géog. mod.*) ville de la grande Tartarie, au royaume de Cialis sur la route de Calgar à la grande muraille de la Chine, entre Cialis & Camul. *Long.* 113. 7. *latit.* 30. 43. (*D. J.*)

TURIA, (*Géog. anc.*) 1°. riviere d'Espagne, selon Salluste, qui dit qu'elle arrosoit la ville de Valence. C'est par conséquent aujourd'hui le Guadalaviar & non le Guadalquivir, comme le veut M. Corneille.

2°. *Turia*, riviere ou ruisseau d'Italie. Ce ruisseau n'est guere connu que de Silius Italicus. *l. XIII. v.* 5. qui en parle ainsi:

> . . . . *Nulla tædens ubi gramina ripæ*
> Turia *deducit tenuem sine nomine rivum*,
> *Et tacite Tuscis inglorius affluit undis*.

On croit cependant que c'est la même riviere que Tite-Live, *l. XXVI. c. xj.* met à six milles de Rome; mais Sigonius & Gronovius, au lieu de *ad Turiam fluvium*, lisent *ad Tutiam fluvium*. (*D. J.*)

TURIASO, (*Géog. anc.*) & *TURIANO*, selon Pline ville de l'Espagne-tarragonnoise. Ptolomée, *l. II. c. vj.* la donne aux Celtiberes. C'est aujourd'hui *Taraçona* ou *Tarazona*. (*D. J.*)

TURIN, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, capitale du Piémont, dans une agréable plaine au confluent du Pô & de la Doria-Riparia, à 36 lieues au sud-est de Chamberi, à 27 au nord-est de Gènes, à 30 au sud-est de Milan, & à 157 au sud-est de Paris. On compte dans *Turin* dix églises paroissiales, & un grand nombre de couvens de l'un & de l'autre sexe. L'église du couvent des capucins est peut-être la plus magnifique que ces religieux aient en Europe.

Cette ville étoit évêché dès l'an 480, & fut érigée en métropole par Sixte IV, ce qui fut confirmé par Léon X. l'an 1215. Ses suffragans sont, Yvrée, Saluces, Trossano & Mondovi; le chapitre est composé de vingt-cinq chanoines, dont cinq sont les premieres dignités.

L'académie de *Turin* a été fondée en 1505. On y enseigne la Théologie, le Droit, les Mathématiques & la Médecine. Les jésuites y ont un college, mais ils ne peuvent enseigner publiquement. *Long.* suivant Cassini, 25. 11. 30. *latit.* 44. 50.

Turin prit le nom de ses peuples appellés *Taurini* par Pline, *l. III. c.* 17. Ils descendoient des Liguriens, & pouvoient avoir tiré eux-mêmes leur nom du taureau qui étoit dans leurs enseignes. Annibal ruina cette ville parce qu'elle avoit refusé de s'allier avec lui; & comme c'étoit la place la plus forte de ce quartier, sa ruine jetta une telle crainte dans l'esprit des peuples voisins, qu'ils se soumirent d'abord que ce général parut. Jules-César y établit une colonie romaine, & l'appella *Colonia Julia*. Auguste par vanité changea ce nom en celui de *Taurinorum Augusta*, nom sous lequel Ptolomée, Pline & autres l'ont connue. On a d'anciennes inscriptions où il est parlé de cette ville sous deux noms: *Julia Augusta Taurinorum. Jupiter custos Augustæ Taurinorum. P. Rutilius Aug. Taurinorum proconsul*. On peut consulter sur les antiquités de Turin *Marmora taurinensia*, *Taurini* 2 vol. *in* 4°.

Après que *Turin* eut été long-tems soumise aux Romains, elle tomba dans la décadence de l'empire sous la puissance des Barbares, qui ravagerent l'Italie. Les Goths, les Huns, les Erules & les Bourguignons, la posséderent successivement. Elle appartint aux Lombards, lorsque ceux-ci s'emparerent de la Gaule-cisalpine; & elle fut la capitale d'un des quatre duchés qui composerent le royaume de Lombardie. Quelques-uns de ces ducs devinrent rois d'Italie, entre autres le duc Agilulphe, qui conjointement avec sa femme Théodélinde, fit bâtir l'église cathédrale sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, & la dota richement.

Lorsque Charlemagne eut détruit le royaume des Lombards en Italie, il paroit qu'il établit le marquis de Suze à *Turin*, pour y garder le passage des Alpes, & pour contenir les peuples voisins dans l'obéissance. Les successeurs de Charlemagne leur ayant continué la même charge, les marquis de Suze se la rendirent héréditaire, & devinrent maîtres dans *Turin*, en qualité de feudataires de l'Empire. Ce pouvoir subsista jusqu'à ce que Ulric Mainfroi, le dernier des marquis de Suze, étant mort vers l'an 1032, la ville de *Turin* passa sous la puissance des comtes de Savoie, par le mariage d'Adélaïde, fille d'Ulric Mainfroi, avec Oddon, comte de Maurienne & de Savoie: leurs descendans en ont toujours joui depuis, excepté durant quelques tems de troubles.

Les François prirent *Turin* en 1536, sous Charles-le-Bon, & ne la rendirent qu'à la paix de 1562, au duc Philibert, qui la choisit pour sa résidence, & qui en fit la capitale de ses états. Le comte d'Harcourt la prit encore en 1640; on vit à ce siége une chose fort extraordinaire, savoir la citadelle assiégée par le prince Thomas, maître de la ville, la ville assiégée par le comte d'Harcourt, & le comte d'Harcourt assiégé lui-même dans son camp par le marquis de Leganez. Dans la guerre du commencement de ce siecle, le duc de la Feuillade ouvrit la tranchée devant cette ville le 3 Juin 1706; mais le prince Eugene, après une longue & pénible marche, força les lignes des François, s'empara de leur artillerie, & fit lever le siége.

Le duc Philibert avoit fortifié *Turin*; mais le duc Charles Emanuel I. rendit sa capitale digne du nom d'Auguste qu'elle porte; il en agrandit l'enceinte, & prit soin de l'orner au-dedans d'édifices magnifiques, & d'ouvrages au-dehors propres à sa défense: le palais ayant été brûlé en grande partie l'an 1659, Charles Emanuel II. le répara, l'embellit, & l'augmenta considérablement.

Rien n'est plus riant que les avenues & la situation de *Turin*. Elle l'emporte à ces deux égards sur presque toutes les villes d'Italie, aussi bien que par la beauté de ses bâtimens uniformes, de ses places, & de ses rues tirées au cordeau; il est vrai que son pavé est mauvais, mais par le moyen d'une riviere qui coule dans le plus haut quartier de la ville, on peut jetter un petit ruisseau dans toutes les rues, & balayer toutes les ordures: le directeur ouvre l'écluse toutes les nuits, & distribue l'eau à volonté dans tous les quartiers de la ville. (*D. J.*)

TURIN, *province de*, (*Géog. mod.*) en latin *Taurinensis ager*; province particuliere du Piemont; c'étoit un duché du tems des Lombards, qui avoit son duc particulier qui résidoit à Turin, selon Paul Diacre. (*D. J.*)

TURIVA, (*Géog. anc.*) satrapie des Bactriens. Les Grecs, dit Strabon, *l. XI. p.* 117. s'étant rendus maîtres de la Bactriane, la diviserent en satrapies, du nombre desquelles l'Asponie & la *Turive* leur furent enlevées par les parthes eucratides. (*D. J.*)

TURLOTTE, s. f. (*Pêche.*) est le nom que l'on donne à une sorte de pêche, qui est la même que la pêche à la ligne. Pour faire cette pêche, il est essentiel de savoir la maniere d'enfiler l'hameçon dont on veut se servir, & d'attacher l'amorce. Pour cela, il faut avoir un hameçon & un bout de fil-d'archal jaune, de la grosseur d'une fine épingle, qu'on plie en deux, & qu'on tortille de maniere qu'il fasse un petit chaînon, au bout duquel on laissera un petit anneau. A l'égard des deux bouts du fil d'archal qui reiteront du chaînon, on doit les attacher à la queue de l'hameçon avec de la soie ou du fil, en sorte que ce qui sera attaché, ne descende pas plus bas que l'endroit vis-à-vis le crochet de l'hameçon. Cela fait, il faut faire un cornet d'un gros carton, ou si l'on veut de terre à potier, dont le dedans ne soit pas plus large que la grosseur d'un tuyau d'une grosse plume à écrire, & de la longueur environ d'un petit doigt; ensuite passer à-travers du cornet l'hameçon attaché au fil d'archal, puis faire en sorte que toute la queue de l'hameçon depuis l'endroit vis-à-vis le crochet, & environ la longueur d'un travers de doigt du chaînon, soit cachée dans le cornet, & emplir ledit cornet de plomb fondu, en tenant l'hameçon par le bout du chaînon, afin que ce qui doit être enchassé se trouve dans le milieu, & enveloppé également partout, après quoi on arrondit les deux extrémités du plomb. L'hameçon ainsi accommodé, il faut avoir un fer de la longueur de quatre pouces ou environ, qui soit faite de maniere qu'on puisse faire entrer dans la queue le bout d'un bâton de la longueur d'une canne, & qu'il y ait au bout un petit anneau par lequel il soit aisé de faire passer la ficelle, & la ligne sera faite. Pour pêcher on prend un petit poisson, on lui passe le chaînon dans la gueule & dans le corps, par l'anneau qui ressortira par l'endroit par lequel le poisson rend son excrément, & on fait en sorte que ce poisson avale tout ce qui est couvert de plomb; ensuite on tourne la pointe de l'hameçon du côté de l'ouie, & on attache le poisson avec du fil en trois endroits, savoir au-dessus des ouies, au milieu du corps, & au-dessus de la queue. L'amorce ainsi disposée, on passe par l'anneau de fer le bout de la ficelle dont il faut avoir dix ou douze brasses entortillées autour d'un morceau de bois, & on attache cette ficelle à l'anneau du chaînon, ce qui acheve la ligne dont on doit se servir: en voici l'usage.

On tient de la main droite le bâton, & de la main gauche le paquet de ficelle qu'on détortille autant

qu'il

qu'il eſt néceſſaire pour jetter dans la riviere l'amorce, qu'il faut laiſſer aller à fond, & la faire ſautiller en ſecouant la ligne par ſauts; & lorſque le brochet donne ſur l'amorce, on doit la lui laiſſer prendre & emporter, & lui fournir de la ficelle juſqu'à ce qu'il ſoit arrêté. Il faut lui donner le tems d'avaler le goujon, & enſuite le ſonder doucement en retirant la ligne; & ſi l'on ſent de la réſiſtance, c'eſt ſigne que le brochet n'a pas abandonné l'appât: alors on retire en donnant un petit ſaut à la ligne par le mouvement du bâton, pour enferrer le brochet que l'on ramene enſuite aiſément à bord, en retirant la ligne peu-à-peu: cette façon de ligne eſt excellente pour pêcher le brochet.

TURLUPINS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'hérétiques ou plutôt de libertins, qui faiſoient publiquement profeſſion d'impudence, ſoutenant qu'on ne devoit avoir honte de rien de ce qui eſt naturel, & par conſéquent l'ouvrage de Dieu; auſſi ils alloient nus par les rues, & avoient commerce avec les femmes publiquement, comme les anciens cyniques.

Ils ſe nommoient *la ſociété des pauvres*, & ſe répandirent en Angleterre & en France ſur la fin du xiv. ſiecle. Quelques-uns diſent qu'on leur avoit donné le nom de *turlupins*, parce qu'ils n'habitoient d'autres lieux que ceux qui pouvoient être également habités par des loups. *Voyez* ADAMITES.

Cependant ils oſerent s'établir à Paris, & y dogmatiſer ſous le regne de Charles V. On y en brûla pluſieurs avec leurs livres, ainſi que le rapportent Guaguin dans la vie de ce prince, & du Tillet dans ſa chronique de France ſous Charles V.

TURLUPINADE, ſ. f. (*Abus des langues.*) une *turlupinade* eſt une équivoque inſipide, une mauvaiſe pointe, une plaiſanterie baſſe & fade priſe de l'abus des mots. *Voyez* JEU DE MOTS, ÉQUIVOQUE, POINTE, QUOLIBET.

Malgré notre juſte mépris des *turlupinades*, je n'approuverois pas ces eſprits précieux que ces ſortes de pointes dans la ſociété irritent ſans ceſſe, lors même qu'on les dit par haſard, & qu'on les donne pour ce qu'elles ſont. Il ne faut pas toujours vouloir reſſerrer la joie de ſes amis dans les bornes d'un raiſonnement ſévere; mais je ne ſaurois blâmer un homme d'eſprit qui releve finement la ſottiſe de ces turlupins, dont tous les diſcours ne ſont qu'une enchaînure de pointes triviales, & de vaines ſubtilités. On ſe trompe fort de croire qu'on ne ſauroit éviter les quolibets & les fades plaiſanteries, ſans une grande attention à tout ce que l'on dit. Quand, dès ſa jeuneſſe, on a tâché de donner un bon tour à ſon eſprit, on contracte une auſſi grande facilité à badiner judicieuſement, que ceux qui ſe ſont habitués aux plaiſanteries inſipides, en ont à railler ſans délicateſſe & ſans bon ſens. (*D. J.*)

TURME, ſ. f. (*Art. milit.*) c'étoit chez les Romains, un petit corps de cavalerie, de trente juſqu'à trente-deux maîtres, rangés ſur quatre de hauteur. (*Q*)

TURNERE, *turnera*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir & profondément découpée; le calice de cette fleur a deux cornes: le piſtil ſort de ce calice, il eſt attaché comme un clou à la partie inférieure de cette fleur, & il devient dans la ſuite un fruit preſque rond, ou en forme de toupie, qui s'ouvre en trois parties, & qui renferme des ſemences arrondies, & attachées à de petits filamens ou à un placenta. Plumier, *nova plant. amer. genera*. *Voyez* PLANTE.

Miller en compte deux eſpeces; la premiere, *turnera fruteſcens ulmifolia;* la ſeconde, *turnera fruteſcens folio longiore & mucronato*.

Ces plantes ſont toutes deux originaires des contrées chaudes de l'Amérique. La premiere eſpece a été trouvée par le P. Plumier à la Martinique, & a pris ſon nom de *turnera*, de celui du docteur Turner, médecin anglois qui vivoit ſous le regne de la reine Eliſabeth, & qui a mis au jour un herbier, où il décrit ſur-tout les plantes d'uſage.

L'autre eſpece a été découverte par M. Hanſ-Sloane, chevalier baronet, qui l'a deſſinée dans ſon hiſtoire naturelle de la Jamaïque, ſous le nom de *ciſtus urticæ folio, flore luteo, vaſculis trigonis*. Mais ces deux ſortes ont été obſervées par le docteur Guillaume Houſtoun, dans pluſieurs parties de l'Amérique. (*D. J.*)

TURNHOUT, (*Géog. mod.*) *ou* TOURHOUT, petite ville des Pays-bas, dans la Campine, avec ſeigneurie & une collégiale, dont le chapitre fut fondé en 1398, par Marie de Brabant, ducheſſe de Gueldres. *Turnhout* a été bâtie par Henri IV. duc de Brabant, vers l'an 1212. Les Eſpagnols furent taillés en pieces près de cette ville en 1596, par le prince Maurice de Naſſau. Le quartier de *Turnhout* eſt de la dépendance de la ville d'Anvers, & comprend quinze villages. *Long.* 22. 37. *lat.* 51. 14. 30.

Dridoens (Jean), en latin *Driedus*, théologien du xvj. ſiecle, étoit natif de *Turnhout*, & mourut dans ſa patrie en 1535. Ses ouvrages théologiques, écrits en latin, ont été imprimés pluſieurs fois à Louvain, en 4 vol. *in-fol.* & *in-4°.* mais on ne les recherche plus aujourd'hui. (*D. J.*)

TUROBRICA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne bétique, ſelon Pline, *l. III. c. 1.* on croit qu'elle étoit au voiſinage d'Alcantara.

TURONES; (*Géog. anc.*) ou *TURONI*, anciens peuples de la Gaule, ſur le bord de la Loire, Céſar, *l. VIII. c. xlvj.* dit qu'il mit deux légions *in Treveris, ad fines Carnutum, ut omnem regionem conjunctam Oceano continerent*. Il faut lire, comme diſent effectivement les meilleures éditions, *Turonis*, c'eſt-à-dire dans le pays des *Turoni*, voiſins des Chartrains d'un côté, & de l'autre voiſins des cités Armoriques ou maritimes. Lucain, *l. I. v.* 437. leur donne l'épithete d'*inſtabiles*:

Inſtabiles Turonos *circumſita caſtra coercent*.

Ils avoient une ville que Ptolomée appelle *Cæſarodunum*, mais qui prit dans la ſuite le nom du peuple; car Sulpice Sévere, *dialog. III. c. viij.* & Grégoire de Tours, *l. X. c. xxix.* la nomment *Turoni*. Les *Turoni* ſont les peuples du diocèſe de Tours. *Voyez* TOURS. (*D. J.*)

TURQUESTAN, (*Géog. mod.*) *ou* TURKESTAN, grand pays d'Aſie. Il eſt borné au nord par la riviere de Jemba; à l'eſt par les états du Contaiſch, grand chan des Callmoucks; au ſud par le pays de Charaſs'm, & la grande Boucharie; à l'oueſt par la mer Caſpienne. Il peut avoir environ 70 lieues d'Allemagne de longueur; & un peu moins en largeur; mais ſes limites étoient beaucoup plus étendues avant que Gingis-chan ſe fût rendu le maître de toute la grande Tartarie. Le *Turqueſtan* dans ſon état actuel, eſt partagé entre deux chans de Tartares, tous deux mahométans ainſi que leurs ſujets. Le fleuve Sihon traverſe tout le pays du ſud-oueſt au nord-oueſt. La capitale ſe nomme auſſi *Turqueſtan*. *Long.* 72 77. *lat.* 42. 46. (*D. J.*)

TURQUESTAN *ou* TURKESTAN, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, capitale du pays de même nom, ſur le fleuve Sirr. Elle a la réſidence d'un chan des Tartares pendant l'hiver, quoique ce ne ſoit qu'un méchant trou. *Long.* 74. 25. *lat.* 45. 30. (*D. J.*)

TURQUETTE, (*Botan.*) c'eſt le nom vulgaire de la plante que les botaniſtes appellent *herniaria*. *Voyez* HERNIAIRE *ou* HERNIOLE, *Botan.* (*D. J.*)

TURQUIE TERRE DE, (*Hiſt. nat.*) *turcica terra*, terre bolaire qui ſe trouve près d'Andrinople, dont les Turcs ſe ſervent comme d'un remede ſudorifique & aſtringent. Elle eſt peſante, d'un gris rougeâtre, douce au toucher, friable, fondante dans la bouche, ne fait point efferveſcence avec les acides, & eſt d'un goût aſtringent. *Voyez Hill's natural hiſtory of foſſils*.

TURQUIE *pierre de*, (*Hiſt. nat.*) *cos turcica*, nom donné par quelques naturaliſtes à une pierre à aiguiſer, d'un blanc griſâtre, dont les parties ſont d'une grande fineſſe; on y met de l'huile quand on veut s'en ſervir pour affiler des couteaux ou d'autres inſtrumens tranchans. Son nom lui a été donné, parce qu'on l'apporte de *Turquie*.

TURQUIE, (*Géog. mod.*) vaſte empire, un des plus grands de l'univers, qui s'étend en Europe, en Aſie, & en Afrique. On lui donne ordinairement huit cens lieues d'orient en occident, & environ ſept cens du ſeptentrion au midi.

Les premiers turcs qui habiterent la Turcomanie aux environs de l'Arménie inférieure, étoient des tartares turcomans dont le morzar ou chef, Ordogrul, mourut l'an de l'hégire 687, & de Jeſus-Chriſt 1288. Il eut pour fils Oſman ou Othman, homme plein d'ambition & de bravoure, qui jetta les fondemens de l'empire que nous appellons par corruption

tion *l'empire ottoman*. Il fit de grandes conquêtes tant en Aſie qu'en Europe, profitant des querelles qui regnoient entre les ſoudans de Perſe & les Sarrazins. Il ſut encore ſe ſervir à propos de la déſunion de tous les petits ſouverains qui s'étoient appropriés de grandes provinces, & qui en qualité de membres de l'empire grec, uſurpoient le titre de duc, de deſpote & de roi. Ces petits ſouverains n'eurent point d'autre reſſource dans leur deſeſpoir, que de ſe jetter entre les bras des Turcs, de s'accommoder à leurs lois, à leurs rits & à leurs principes.

Enfin Oſman porta ſes vues ſur la ville de Burſe, capitale de la Bithynie, pour y établir ſon nouvel empire. Charmé de cette ville ſituée proche de la mer Marmara, au pié de l'Olympe, dans une agréable plaine arroſée d'eaux minérales, froides & chaudes, en un mot, une des plus belles contrées du monde; il y fixa ſa réſidence, & y bâtit un palais qui juſtifie par ſa ſtructure que le luxe dans ce tems-là n'excédoit point les revenus. Il fit auſſi conſtruire pluſieurs moſquées, dans une deſquelles eſt ſon tombeau.

L'empire ottoman s'eſt prodigieuſement augmenté ſous le regne de dix-neuf empereurs, depuis Oſman juſqu'à Mahomet IV. & ſous le gouvernement de 115 premiers vizirs juſqu'à la mort de Cara Muſtapha, qui fut l'auteur du ſiege de Vienne. Mahomet IV. fit la conquête de Naiſel, de Candie, de Camimieth & de Zegrin, enſorte que le circuit de l'empire ottoman en 1680 s'étendoit à l'occident des deux côtés du Danube, juſqu'à 16 lieues de la capitale de l'Autriche.

Si l'on compare l'empire turc avec l'ancien empire romain, on ſera ſurpris de voir l'eſpace qu'il occupe ſur la carte; mais qu'on examine enſuite les états qui compoſent ce dernier empire, on en connoîtra toute la foibleſſe. On verra que le ſultan n'eſt point maître abſolu d'une partie: qu'une autre eſt ſtérile & inhabitée: que d'autres provinces ſont plutôt ſujettes de nom que de fait; telles ſont la Mecque & le pays d'Iémen; ainſi tout le vaſte terrein de l'Arabie déſerte & de l'Arabie heureuſe ne ſert qu'à diminuer les forces du grand-ſeigneur.

Les trois républiques de Tripoli, de Tunis & d'Alger ſe diſent pour la forme dépendantes du ſultan; mais quand elles envoient leurs vaiſſeaux pour groſſir la flotte ottomane, ils ſont bien payés; encore arrive-t-il qu'ayant reçu l'argent, leurs eſcadres ne ſortent point de la Méditerranée.

Tout le pays qui eſt au bord de la mer Noire, depuis Azac juſqu'à Trébiſonde, ne procure d'autres avantages à ſa Hauteſſe que celui d'avoir quelques havres dont elle ne profite point. Le chan de la Crimée n'enrôle des tartares qu'avec l'argent de la Porte. De plus, la contrée d'Azac juſqu'au fort du Boriſthène, eſt un véritable déſert, entre la Moſcovie & la Tartarie Crimée. Les tartares de ces contrées, loin de fournir aucun tribut au grand-ſeigneur, reçoivent de l'argent de lui, lorſqu'il leur demande des troupes; il eſt même obligé de payer des garniſons en pluſieurs places pour tenir ces mêmes tartares en reſpect.

Les pays de l'Ukraine & la Podolie juſqu'à la riviere de Bog, ſont totalement ruinés. Les provinces tributaires de la Moldavie & de la Valachie ſont gouvernées par des ſujets du rit grec. Les tributs qu'on y perçoit, tombent plus au profit des miniſtres que du tréſor public; outre cela la Porte eſt obligée d'y ſoudoyer des garniſons onéreuſes pour contenir tant de peuples.

C'eſt un grand embarras dans l'empire ottoman que de pouvoir gouverner en ſûreté un état compoſé de nations ſi éloignées de la capitale, & ſi différentes par rapport au langage & par rapport à la religion. On peut facilement comprendre que de ce grand nombre de nations différentes, on ne ſauroit tirer des milices pour défendre ſolidement l'empire, à moins qu'à chaque fois les bachas n'enrôlent à bas prix la plus vile populace, & des chrétiens même, faute d'autres ſujets. Pour ce qui eſt des troupes de la Moldavie & de la Valachie, les Turcs ne s'en ſervent qu'à groſſir leur armée, à diſpenſer les braves ſoldats de certains emplois deſagréables, & conſerver l'uſage d'avoir ces troupes infideles hors de leur pays ſous les yeux d'une armée, lorſque la Porte eſt en guerre avec les puiſſances chrétiennes.

La ſouveraineté du grand-ſeigneur eſt à la vérité deſpotique, & ce prince n'en eſt que plus malheureux; car lorſque tout le corps de la milice de Conſtantinople ſe trouve réuni ſous les ordres de l'ulama, ce monarque deſpotique paſſe du trône au fond d'un cachot, ſi on ne l'étrangle pas tout-de-ſuite lui & ſon vizir. Venons à d'autres détails.

L'exercice des lois & de la juſtice eſt confié dans ce grand empire à des juges de différens ordres. Les moins conſidérables de tous ſont les cadis, enſuite les mollas, & puis les cadileskeres, dont les ſentences ſont portées devant le mufti en derniere inſtance. Ces juges ſont diſtribués dans tout l'empire par départemens; & la dignité de cadilesker eſt partagée en deux: l'une pour l'Europe, & l'autre pour l'Aſie. Ce corps de juges qui a le mufti pour préſident, eſt nommé *ulama*: & les affaires conſidérables qui regardent la religion & l'état, ſont de ſon reſſort.

On parvient au grade de cadilesker après avoir paſſé par les offices ſubalternes de la judicature. Le mufti eſt choiſi du nombre des cadileskers par la faveur du ſultan, & encore plus par celle du vizir; & lorſque ces deux grands officiers ſont unis, ils peuvent faire la loi au grand-ſeigneur même.

L'ordre qui concerne le maniement des finances, eſt ſi bien établi dans cet empire, ſoit pour les charges, ſoit pour les regiſtres, que quelque puiſſance chrétienne que ce ſoit, trouveroit de quoi s'inſtruire, en retranchant quantité d'abus qui s'y gliſſent.

Le gouvernement militaire politique eſt diviſé en deux parties principales, ſavoir l'Europe & l'Aſie, ſous le nom de *Romélie* & d'*Anatolie*. On a conſervé dans chacune de ces deux parties du monde, les mêmes diviſions qu'elles avoient lorſque la Porte les conquit. Ce qui étoit royaume, l'eſt encore; ce qui n'étoit que province, ce qui n'étoit que département, eſt encore aujourd'hui ſur le même pié. Ces grands gouvernemens ont le titre de bachalas, dont quelques-uns portent le caractere de vizir; d'autres ſont de ſimples bachas qui peuvent quelquefois être du rang des vizirs ou des beglerbegs; & tant qu'ils ſont en charge, ils prennent le nom de la capitale où eſt leur réſidence.

Les provinces ſont partagées en pluſieurs départemens gouvernés par un officier qu'on nomme *ſangiac*: & ceux-ci ont ſous eux un certain nombre de zaïms & de timariots. Ils ſont tous également ſubordonnés au bacha de la province ou aux vizirs des royaumes, qui donnent audience publique une fois la ſemaine, accompagnés des premiers officiers de la judicature, des finances & de la milice, pour entendre les plaintes des zaïms & des timariots, des ſujets chrétiens, qu'on nomme indifféremment *raja*, c'eſt-à-dire *ſujets*, & des juifs qu'on appelle *giſrit*.

La ſévérité des lois eſt une ſuite d'un gouvernement arbitraire, où tout dépend de la volonté de ceux qui commandent. De-là réſulte en *Turquie* l'oppreſſion des peuples & leur ſervitude. Tout dans ce royaume appartient en propre au grand-ſeigneur. Il eſt le maître abſolu des terres, des maiſons, des châteaux & des armes, de ſorte qu'il en peut diſpoſer comme il lui plait. Les terres appartenant ainſi de droit au ſultan, il en fait le partage entre les ſoldats, pour les récompenſer de leurs travaux; ces récompenſes s'appellent *timars*, & ceux qui les obtiennent, ſont obligés à proportion du revenu, d'entretenir des hommes & des chevaux pour le ſervice du grand ſeigneur à la guerre. Il n'y a que les terres deſtinées à des uſages religieux, qui n'appartiennent point au ſultan; enſorte qu'un bacha peut en mourant (même comme criminel de léſe-majeſté) donner valablement ſes biens à une moſquée.

Toutes les fois qu'il y a un nouvel empereur, on le conduit avec pompe dans un endroit des fauxbourgs de Conſtantinople, où le mufti lui donne ſa bénédiction, & le grand-ſeigneur promet de défendre la religion muſulmane & les lois de Mahomet. Auſſitôt le premier vizir, les vizirs du banc & les bachas font une profonde inclination, baiſent le bas de la veſte de ſa hauteſſe avec un reſpect extraordinaire, & le reconnoiſſent ainſi pour leur véritable empereur.

Les grands officiers de l'empire ſont le premier vizir ou vizir-azem, entre les mains duquel eſt toute l'autorité; les vizirs du banc au nombre de ſix, ſiegent avec le grand vizir dans le divan, mais ils n'ont aucune voix délibérative; auſſi ne ſont-ils pas ſujets aux révolutions de la fortune, parce que leurs richeſſes ſont médiocres, & que leurs charges ne les

obli-

obligent point de fe mêler des affaires dangereufes de l'état.

Les beglerbegs ou bachas ont fous leur jurifdiction divers gouvernemens, des agas & plufieurs autres officiers. Le fultan donne pour marque d'honneur à chacun de ces beglerbegs trois enfeignes que les Turcs appellent *tug*; ce font des bâtons au haut defquels il y a une queue de cheval attachée, & un bouton d'or par-deffus. Cette marque les diftingue d'avec les bachas qui n'ont que deux de ces enfeignes, & d'avec les fangiacs qui portent auffi le nom de *bachas*, mais qui n'en ont qu'une. Les gouvernemens de beglerbegs, qui ont fous eux diverfes provinces nommées *fangiacs*, font de deux fortes; les uns ont un revenu affigné fur leurs propres gouvernemens, & qui fe leve par leurs propres officiers; les autres font payés du tréfor du grand-feigneur. On compte vingt-deux beglerbegs de la premiere forte, & fix de la feconde.

Il y a cinq beglerbegs de la premiere forte qui portent le titre de vizirs, c'eft-à-dire *confeillers*. Ce font le bacha d'Anatolie, celui de Babylone, celui du caire, celui de Romanie & celui de Bude, qui font les gouvernemens les plus riches & les plus confidérables de l'empire; les autres ont leur rang felon la date de l'érection de leurs gouvernemens; car la poffeffion la plus ancienne conftitue le plus honorable gouvernement.

Le capoutan eft l'amiral de la flotte du grand-feigneur; il commande par-tout où le pouvoir du turc s'étend par mer. Il réfide à Gallipoli, & a fous lui treize fangiacs.

Le mufti ou grand pontife, le reis-effendi ou chef des dépêches, & le defterdar ou grand-tréforier font trois autres grands officiers de l'empire ottoman. Le grand-feigneur confulte le mufti par forme & pour s'accommoder à la coutume; mais lorfque les fentences de ce pontife ne s'accordent pas avec les deffein du prince, il le prive de fon pontificat, & donne cette charge à un autre, qui fait mieux faire répondre les oracles aux intentions de fon maître.

Le reis-effendi eft toujours auprès du premier vizir, pour expédier les ordres, les arrêts, les lettres patentes & les commiffions dans tous les différens endroits de l'empire. On ne fauroit croire combien il fe fait dans fon bureau de dépêches chaque jour, parce que le gouvernement des Turcs étant arbitraire, chaque affaire demande un ordre exprès à part, & même la plûpart des cours de juftice ne fe conduifent que par des ordres qu'elles reçoivent d'en-haut. Cette multitude d'affaires oblige le reis-effendi d'employer un grand nombre d'écrivains, & elle remplit fes coffres d'or & d'argent.

Le defterdar reçoit le revenu du grand-feigneur, paie les foldats, & fournit l'argent néceffaire pour les affaires publiques. Cette charge eft différente de celle de tréforier du ferrail; car ce dernier ne pourvoit qu'à la dépenfe de la cour; il reçoit les profits cafuels, ainfi que les préfens qu'on fait au grand-feigneur, préfens qui font auffi nombreux que confidérables.

La milice de l'empire turc eft prodigieufe, & conftitue toute fa force. Elle eft compofée de zaims qui font comme des barons en certains pays, & de timariots, qui peuvent être comparés à ceux que les Romains appellent *decumani*. Entre les gens qui compofent toute la milice turque, les uns font entretenus du revenu de certaines terres & de certaines fermes que le grand-feigneur leur donne, les autres font payés en argent, comme les fpahis, les janiffaires, les armuriers, les canonniers & les foldats de mer appellés *leventis*.

J'abrege toutes ces chofes; le lecteur peut confulter les *mots* VIZIR, BACHA, DEFTERTAR, AGA, SANGIAC, CADI, REIS EFFENDI, LIAMET, TIMAR, *&c.*

Les lois civiles font partie de la religion chez les Turcs, & ne compofent qu'un corps avec elle, parce que les Turcs fe perfuadent que les unes & les autres leur ont également été données par Mahomet. Les cérémonies, la doctrine & les lois de la religion turque font renfermées dans trois livres qu'on peut appeller proprement le *code* & les *pandectes de la religion des mahométans*. Le premier eft l'alcoran, le fecond l'*affonah* ou la tradition, avec les fentimens des fages; le troifieme comprend les conféquences que l'on en tire. Mahomet a écrit l'alcoran, & a fait quelques lois pour le gouvernement civil; le refte a été compofé par fes quatre premiers fucceffeurs, Abubeker, Omar, Ofman & Aly. Les califes de Babylone & d'Egypte ont auffi été des interpretes de la loi de Mahomet, & leurs décifions étoient autrefois regardées comme d'autorité divine; mais l'opinion que l'on avoit de leur autorité infaillible, s'étant perdue avec leur puiffance temporelle, elle a été tranfportée au mufti.

Cependant quoiqu'il y ait une grande diverfité entre les docteurs dans l'explication de leur loi, quiconque obferve les cinq articles fondamentaux de leur religion, eft reputé comme véritable fidele. Le premier de ces articles regarde la pureté extérieure de leurs corps & de leurs habits. Le fecond confifte à faire leurs prieres cinq fois le jour. Le troifieme oblige à jeûner le mois de Ramazan. Le quatrieme prefcrit de donner la zécat, c'eft-à-dire l'aumône. Le cinquieme recommande le voyage de la Mecque quand la chofe eft poffible; mais ils n'ont qu'un feul article de foi, favoir, qu'il n'y a qu'un feul Dieu, & que Mahomet eft fon prophete. Les autres cérémonies, comme la circoncifion, l'obfervation du vendredi pour un jour de dévotion, l'abftinence de la chair de pourceau & du fang des animaux n'ont été recommandées que pour marques de l'obéiffance d'un mufulman.

Le mufti, dont j'ai déja dit un mot, eft le chef principal de la religion des Turcs, & l'oracle de toutes les difficultés qui peuvent naître fur l'explication de leur loi. Le grand-feigneur le nomme, & dans les caufes civiles & criminelles, il donne, quand il eft confulté, fon avis par écrit du oui ou du non, à quoi il ajoute ces mots bien fages, Dieu fait ce qui eft meilleur. Lorfque ce papier eft porté au cadi ou juge, il y conforme toujours fon jugement, & la fentence s'exécute fans délai & fans appel. Aujourd'hui, on ne confulte guere le mufti que pour la forme; le grand vizir décide par lui-même & exécute ce qu'il a réfolu, après quoi il demande l'approbation du mufti & le fens de la loi; alors le mufti a un vafte champ pour trouver des interprétations, d'autant plus que c'eft une maxime reçue, que la loi mahométane s'accommode aux tems & aux conjonctures.

Après la charge de mufti, celle de cadi-les-ker eft la plus confidérable. Le cadi-les-ker eft non-feulement juge de la milice, mais il peut connoître de toutes fortes de caufes & de procès entre toutes fortes de perfonnes.

Les mollas exercent la jurifdiction de juges, les uns fur une province entiere de beglerbegs, & les autres fur de petites provinces; ces deux fortes de mollas commandent aux cadis de leur dépendance.

Les imams font des prêtres de paroiffes; leur fonction confifte à appeller le peuple aux prieres, & à lui fervir de guide dans les mofquées aux heures prefcrites. Ils font auffi obligés de lire tous les vendredis des fentences ou des verfets de l'alcoran. Il y en a peu qui ofent entreprendre de prêcher, à-moins qu'ils n'aient bien de la vanité, ou qu'ils ne croient avoir bien du talent; ils laiffent ce foin aux fcheichs, & à ceux qui font profeffion de prêcher, & qui paffent ordinairement leur vie dans les monafteres. Le mufti n'a point de jurifdiction fur les imans, pour ce qui regarde le gouvernement de leurs paroiffes, car il n'y a à cet égard-là nulle fupériorité, nulle hiérarchie entr'eux, chacun étant indépendant dans fa paroiffe, mais ils font fujets aux magiftrats dans les caufes civiles & criminelles.

On peut mettre les émirs au nombre des eccléfiaftiques, parce qu'ils font de la race de Mahomet. Pour marque de cette illuftre origine, ils portent le turban verd, & jouiffent de grands privileges. Ils ont deux officiers fupérieurs, l'un fe nomme *nakib-efcheref*; l'autre s'appelle *alemdar*, & porte l'enfeigne verte de Mahomet, lorfque le grand-feigneur fe montre en public. *Voyez* MUFTI, CADILESKER, MOLLA, IMAM, SCHEICH, EMIR, *&c.*

Les Turcs ont dans leur religion un grand nombre de fectes particulieres, mais il y en a deux générales qui divifent les mahométans; favoir, celle qui eft fuivie par les Turcs, & celle qui eft reçue par les Perfans. L'intérêt des princes qui gouvernent ces deux peuples, & leur différente éducation, contribuent beaucoup à entretenir la haine que la diverfité de leurs opinions a fait naître. La fecte des Turcs tient Mahomet pour le plus confidérable des prophetes, & celle des Perfes eftime qu'Aly lui doit être préféré.

Les

Les Turcs vivent en général fort sobrement, & divisent le peu de nourriture qu'ils prennent en plusieurs repas. Le mouton est leur viande ordinaire la plus exquise; ils mangent beaucoup de fruits, de légumes, de riz, de froment mondé, de miel & de sucre. Leur riz & leur froment mondé, font une nourriture légere, facile à digérer, & fort aisée à apprêter. Leurs tables sont bientôt dressées, tout le monde sait qu'ils mangent à terre.

Ils usent de différentes boissons pour compenser le vin qui leur est défendu par l'alcoran. Ces boissons sont ou purement naturelles, comme l'eau de puits, de riviere & de fontaine; ou artificielles, qui consistent dans le laitage de plusieurs animaux, & dans les liqueurs froides & chaudes; les plus ordinaires de celles-ci, sont le caffé & le salep qu'ils font avec de la racine de satirion. Leur plus exquise boisson est le sorbet, composé du suc de cerises & d'autres fruits. Ils boivent toujours, assis, à-moins que la nécessité ne les oblige à se tenir de bout. Ils mettent en été l'eau commune à la glace, lorsqu'ils peuvent en avoir, ou en jettent dans les vases de verre & de porcelaine dans lesquels ils boivent.

Les Turcs sont dans le fond plus portés au repos qu'à l'activité; cependant ce naturel fait plus ou moins d'impression sur eux à mesure qu'ils habitent sous différens climats. Les Turcs asiatiques aiment beaucoup leur tranquillité; au contraire, ceux de l'Albanie & de quelques autres parties de l'Illyrie, trouvent une vie active & laborieuse plus à leur goût. Ceux de Constantinople languissent dans une molle oisiveté, suivant l'usage des habitans des capitales; les fatigues & les travaux sont pour les esclaves, & pour les gens réduits à une extrème pauvreté, comme sont les paysans grecs & arméniens.

Le sommeil est reglé chez les Turcs, de même que le sont les veilles par la distribution des heures pour les prieres. Quoiqu'ils cherchent toutes leurs commodités pour dormir, ils ne se déshabillent que rarement tout-à-fait; ils gardent au lit leur habillement de dessous, & se couvrent la tête avec une écharpe plus grosse que celle qu'ils portent le jour. Ils font excès des bains sudorifiques, qu'ils répetent plusieurs fois la semaine, & joignent dans cet usage le motif de leur santé à celui de la préparation qu'exige la priere, comme si cette préparation requéroit de se procurer une sueur violente, qui ne tend qu'à les affoiblir. Il y a dans Constantinople seule, trente-trois bains chauds somptueusement bâtis, & qui pendant le jour ont des heures marquées pour les hommes, & d'autres pour les femmes. Ils affoiblissent encore leur constitution par des remedes violens qu'ils prennent pour s'exciter à l'amour, & qui ne font que nuire à leur santé, & les rendre incapables de soutenir les fatigues de la guerre.

Pour peu qu'ils aient de fortune, ils l'emploient volontiers à élever des mosquées, des fontaines sur le grand chemin, des ponts, & des hôtelleries publiques qu'on nomme *caravenserais*; mais ils tâchent de faire ces établissemens de maniere qu'ils puissent apporter un certain revenu à leurs descendans. Un grand motif, outre celui de la religion, les détermine à ces sortes de fondations; c'est que si le capital qu'ils y emploient restoit entre leurs mains, il seroit confisqué au plus tard après leur mort; au lieu que dès qu'ils est consacré à Dieu, aucune loi, ni même tout le pouvoir du sultan ne sauroient l'aliéner.

Dans Constantinople, il y a pour la priere du vendredi quatre cens quatre-vingt-cinq mosquées, dont sept sont nommées *impériales*, parce qu'elles ont été bâties par des empereurs turcs à grands frais. Toutes ces mosquées ont des revenus considérables. Il y a de plus dans chaque quartier, des endroits particuliers appellés *meschites*, ou mosquées ordinaires pour la priere. On en compte quatre mille quatre cens quatre-vingt-quinze, fréquentées uniquement par les Turcs.

Les inarets, especes d'hôpitaux où l'on donne à manger aux pauvres, selon l'ordre prescrit par les fondateurs, sont au nombre de cent, & il y a cinq cens quinze écoles publiques. Il arrive de-là qu'on ne voit point de mendians chez les Turcs, & que leurs fondations pieuses sont innombrables. Ils sont par principe de religion, hospitaliers, même envers les ennemis de leur culte. Ils vont se promener sur les grands chemins, avant midi & vers le soir, pour découvrir les passagers, & les inviter à loger chez eux.

Les chrétiens ont tort de les accuser de ne savoir pas lire, & d'entendre à peine l'alcoran, puisqu'ils n'ont tant d'écoles publiques que pour l'instruction. Ils n'ont point chez eux de savans qui ne sache à fond le turc, le persan & l'arabe. Ils s'appliquent beaucoup à la médecine, à la géométrie, à la géographie & à la morale. S'ils font imprimer peu d'ouvrages, c'est pour ne point empêcher leurs copistes qui sont en très-grand nombre de gagner leur vie.

La monnoie particuliere de l'empire commença de paroître l'an de l'hégire 65. Abdilmelik, roi de Damas, fut le premier de tous les mahométans qui fit battre monnoie; on ne se servoit auparavant que de monnoies étrangeres. La monnoie turque est de trois sortes de métaux, d'or, d'argent & de cuivre. Elle n'a point d'autre marque, que certains caracteres qui désignent le nom du sultan régnant, de son pere, & quelques mots à sa louange, ou un passage de l'alcoran. La grande vénération que les Turcs ont pour le sultan, est cause qu'on ne met point son effigie sur la monnoie, parce qu'elle passe par les mains de tout le monde; cependant cette vénération ne les a point empêché quelquefois de faire étrangler ce même sultan, pour le portrait duquel ils ont un si profond respect.

Le gouvernement turc facilite, protege le commerce dans l'empire, & ne charge point les marchandises de droits exorbitans. La *Turquie* fournit quantité de soie, de laine, de poil de chevre & de chameau, de coton brut & filé, de lin, de cire, d'huile, de bétail, de cendres, & de bois. La situation de l'empire, qui du côté de l'Asie, confine avec la Perse & l'Arabie-heureuse, est fort avantageuse au commerce. Les Turcs tirent de ces pays-là beaucoup de marchandises, qui se transportent dans les ports de l'Archipel, & se distribuent ensuite aux autres nations de l'Europe. Ces marchandises sont d'un côté des soies, des toiles de Perse & des Indes, des draps d'or, des pierreries, & des drogues médicinales; de l'autre, ce sont des parfums, des baumes & du caffé qui viennent de l'Arabie-heureuse par la mer Rouge.

Leurs manufactures sont les tanneries, les pelleteries pour toutes sortes d'usages, & les chagrins. La teinture des soies, des laines & des peaux y est dans la derniere perfection pour l'éclat & la durée des couleurs. C'est de ces laines dont ils font leurs tapisseries; & s'ils avoient des desseins bien entendus, on ne pourroit rien voir au monde de plus beau que leurs ouvrages en ce genre.

Les marchandises que les nations européennes fournissent aux Turcs, ne sont point d'un assez grand prix pour pouvoir être échangées avec les leurs, sans un retour considérable en argent comptant. Les Anglois, les François & les Vénitiens sont obligés de fournir beaucoup de comptant pour la balance.

La Porte ayant reconnu l'avantage qu'elle retiroit de son commerce avec les nations de l'Europe, a tâché de le faciliter. Dans cette vue, elle a accordé des privileges par les traités qu'elle a faits avec leurs souverains, qui depuis tiennent des ambassadeurs à Constantinople, pour veiller à l'observation de leur contenu. Ces ambassadeurs ont sous eux des consuls de leur nation dans les échelles principalement de l'Asie, & depuis le Caire jusqu'à Alep, aussi-bien que dans les villes méditerranées & dans les ports de mer, comme à Smyrne, à Tripoli de Sourie, à Saïde, à Alexandrie, & autres.

On ne leve en *Turquie* qu'un seul droit d'entrée fort modique, après quoi tout le pays est ouvert aux marchandises. Les déclarations fausses n'emportent même ni confiscation ni augmentation de droits. Tout le contraire se pratique en Europe; les peines fiscales y sont très-séveres. C'est qu'en Europe le marchand a des juges qui peuvent le garantir de l'oppression; en *Turquie* les juges seroient eux-mêmes les oppresseurs; & le trésor de Constantinople ne retireroit rien. Que fera le marchand contre un bacha despote, qui confisqueroit ses marchandises.

Le tribut naturel au gouvernement modéré est l'impôt sur les marchandises dont le commerçant fait les avances. En Angleterre il en fait de prodigieuses pour un seul tonneau de vin; mais quel est le marchand qui oseroit faire des avances sur les marchandises dans un pays gouverné comme la *Turquie*? & quand il l'oseroit, comment le pourroit-il avec une fortune suspecte, incertaine, ruinée?

Pour que tout ne soit pas perdu dans un état despotique, il faut au-moins que l'avidité du prince soit

ſoit modérée par quelque coutume. Ainſi, en *Turquie*, le prince ſe contente ordinairement de prendre trois pour cent ſur les ſucceſſions des gens du peuple. Mais comme le grand ſeigneur donne la plûpart des terres à ſa milice, & en diſpoſe à ſa fantaiſie, comme il ſe ſaiſit de toutes les ſucceſſions des officiers de l'empire, comme lorſqu'un homme meurt ſans enfans mâles, le grand-ſeigneur a la propriété, & que les filles n'ont que l'uſufruit, il arrive que la plûpart des biens de l'état ſont poſſédés d'une maniere précaire.

Comme en *Turquie* l'on fait très-peu d'attention à la fortune, à la vie, à l'honneur des ſujets, on termine promptement d'une façon ou d'une autre toutes les diſputes. La maniere de les finir eſt indifférente, pourvu qu'on finiſſe. Le bacha d'abord éclairci, fait diſtribuer, à ſa fantaiſie, des coups de bâton ſur la plante des piés des plaideurs, & les renvoye chez eux. Ce n'eſt pas là la formalité de juſtice qui convient dans les états modérés, où l'on ne peut ôter l'honneur & les biens à aucun citoyen, qu'après l'examen le plus long & le plus réfléchi.

Un des fléaux de la *Turquie* qui dépend uniquement du climat, eſt la peſte, dont le ſiege principal eſt en Egypte. On a imaginé dans les états de l'Europe un moyen admirable pour arrêter les progrès du mal; on forme une ligne de troupes autour du pays infecté, pour empêcher toute communication; on fait faire une quarantaine aux vaiſſeaux ſuſpects; on parfume les hardes, les papiers, les lettres qui viennent du lieu peſtiferé. Les Turcs n'ont, à cet égard, aucune police; ils voient les Chretiens dans la même ville échapper au danger, dont ils ſont eux ſeuls la victime. La doctrine d'un deſtin rigide qui regle tout, fait en *Turquie* du magiſtrat un ſpectateur tranquille; il penſe mal-à-propos que Dieu a déja tout fait, & que lui n'a rien à faire.

Il faut lire ſur l'empire ottoman l'hiſtoire admirable qu'en a donné le chevalier anglois Paul Ricaut, & qui forme trois volumes *in folio*. On peut y ajouter pour les tems plus modernes l'*hiſtoire des Turcs*, publiée par le prince Cantemire. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TURQUOISE, ſ. f. *turcoides*, *turcheſia*, *calais jaſpis aerizuſa*. (*Hiſt. nat.*) pierre précieuſe bleue & opaque, ainſi nommée, parce qu'elle vient de Turquie.

Les Lapidaires diſtinguent les *turquoiſes* en orientales & en occidentales; les premieres ſe trouvent, ſuivant Tavernier, en Perſe près d'une ville appellée *Necabour*, à trois journées de Méched; ce ſont celles qu'on appelle *turquoiſes de la vieille roche*: il s'en trouve auſſi, ſelon le même auteur, à cinq journées de chemin du premier endroit, elles ne ſont point ſi eſtimées; ce ſont celles qu'on nomme *turquoiſes de la nouvelle roche*. Ainſi les orientales viennent de la Perſe, des Indes & de la Turquie: les occidentales viennent de pluſieurs endroits de l'Europe, d'Allemagne, de Bohème, d'Hongrie, de Siléſie.

Les *turquoiſes* varient pour la couleur; les plus belles & les plus eſtimées ſont d'un bleu céleſte, les autres ſont d'un bleu plus clair, il y en a qui ſont d'un bleu verdâtre ou tirant un peu ſur le jaune.

M. de Réaumur, dans un mémoire inſéré dans les *mémoires de l'académie des Sciences de l'année* 1715, a voulu prouver que les *turquoiſes* ne ſont autre choſe que des os d'animaux enfouis en terre, & qui ont été colorés par une diſſolution de cuivre. Ce ſavant naturaliſte appuie ſon ſentiment par des os & des dents trouvés près de Simore, dans le bas Languedoc, qui n'ont point naturellement une couleur bleue, comme la *turquoiſe*, mais qui acquierent cette couleur; lorſqu'après les avoir fait ſécher à l'air, on les met ſous une mouffe pour les chauffer dans un fourneau. Par ce moyen on développe la couleur de ces os, mais il faut les chauffer avec précaution, parce que ſans cela un feu trop violent & trop ſubit les feroit exfolier.

On aſſure qu'un chimiſte, nommé *Jean Caſſianus*, avoit le ſecret de colorer artificiellement les os de mammoth qui ſe trouvent en Ruſſie, & le célebre Henckel paroît avoir poſſédé le même ſecret. L'on voit en effet que le tiſſu d'un grand nombre de prétendues *turquoiſes* eſt le même que celui d'un os ou d'une dent, étant compoſé, comme eux, de lames appliquées les unes ſur les autres. M. Hill dit auſſi avoir fait des *turquoiſes* artificielles, qui ont trompé les Lapidaires. *Voyez* ſes notes ſur *Théophraſte*.

De toutes ces expériences, on en a conclu très-précipitamment que toutes les *turquoiſes* n'étoient que des dents & des os d'animaux, mais il ſemble que l'on s'eſt trompé pour avoir voulu trop généraliſer cette aſſertion, & nous allons faire voir que les vraies *turquoiſes* ne ſont nullement des os, mais doivent être regardées comme de vraies pierres. En effet, M. Mortimer, ſecrétaire de la ſociété royale de Londres, a fait voir à cette académie un morceau de *turquoiſe*, dans laquelle on ne remarquoit nullement le tiſſu oſſeux des prétendues *turquoiſes* de Languedoc; c'étoit une vraie pierre, en forme de mamelon, ſemblable aux mamelons de l'eſpece d'hématite que l'on nomme pour cette raiſon hématite en grappe de raiſin, *hæmatites botryites*; M. Mortimer dit avec raiſon que c'eſt cette pierre qui mérite à juſte titre d'être appellée la *turquoiſe*, & que l'on devroit la diſtinguer des os ou de l'ivoire coloré, qui ne peut être regardé que comme une *turquoiſe bâtarde*.

Le même auteur a trouvé que la vraie *turquoiſe*, dont il a montré un échantillon à la ſociété royale, étoit très-chargée de cuivre; cette pierre pulvériſée & trempée dans de l'eſprit volatil de corne de cerf, a coloré cette liqueur d'un bleu foncé; miſe dans de l'eau-forte, ce diſſolvant eſt devenu d'un beau verd, & en y trempant un fil de fer, ce fil devint de la couleur de cuivre. Quelques *turquoiſes* de cette nature miſes dans un creuſet, ſont entrées en fuſion ſans qu'on leur eût joint d'addition, & ſe ſont changées en une ſcorie vitreuſe, tandis qu'à ce degré de chaleur les os ou l'ivoire euſſent dû ſe calciner, vu que M. Mortimer avoit donné un feu très-violent. L'action du feu n'en rendoit pas la couleur plus belle; & lorſqu'elle avoit été rougie, la pierre devenoit caſſante.

L'échantillon que M. Mortimer montra à la ſociété royale avoit 12 pouces de longueur, & 53 de largeur, & en quelques endroits 23 d'épaiſſeur; cette pierre étoit inégale & rude par le côté par où elle avoit été attachée au rocher, mais la partie ſupérieure étoit remplie de mamelons liſſes & unis.

Le chevalier Hans Sloane avoit dans ſa collection différens morceaux ſemblables de *turquoiſes*, dont un entr'autres qui venoit de la Chine, avoit 3 pouces de long, 23 pouces de large, & près de 13 d'épaiſſeur. Il poſſédoit outre cela des prétendues *turquoiſes*, ou plutôt de l'ivoire coloré en bleu, qui venoient de Languedoc & d'Eſpagne. *Voy.* les *Tranſactions philoſophiques*, n°. 482. *art.* 17.

Ces faits prouvent clairement qu'on riſque toujours de ſe tromper en voulant trop généraliſer les choſes dans l'hiſtoire naturelle, il faut en conclure qu'il y a deux eſpeces de *turquoiſes*, les véritables ſont des pierres, de la nature d'un grand nombre d'agates, de jaſpes & de cailloux, que l'on trouve ſouvent en mamelons; celles-là ne ſont point ſujettes à perdre leur couleur ou en changer, ce qui arrive aux *turquoiſes* bâtardes, ou à celles qui ſont des dents ou des os pénetrés d'une diſſolution cuivreuſe. La vraie *turquoiſe* paroît, à la couleur près, être de la même nature que la malachite, qui eſt une pierre verte. *Voyez l'article* MALACHITE.

La pierre que nous nommons *turquoiſe*, étoit connue des anciens ſous le nom de *calaïs* ou *callaïs*. Quelques-uns croient que Pline a voulu la déſigner ſous le nom de *boreas*, dont il dit que la couleur étoit ſemblable à celle du ciel du matin en automne; les Grecs l'ont appellé ἰάσπις ἀερίζουσα. (—)

La *turquoiſe* n'entroit point dans le rational du grand-prêtre des juifs, quoique la paraphraſe chaldaïque ait rendu le terme hébreu de l'Ecriture par celui de *turkaia*; qui approche fort de notre mot françois.

Cette pierre eſt regardée comme la premiere des pierres opaques; ſa couleur eſt bleue, mais d'un bleu qui tire ſur le verd-de-gris en maſſe, & qui ne doit pas reſſembler au bleu d'empois, comme diſent les Jouaillers. Sa dureté égale à peine celle des cryſtaux ou celle des cailloux tranſparens; mais il y en a de bien plus tendres les unes que les autres; les plus dures, toutes choſes d'ailleurs égales, ſont les plus belles, & cela parce que la vivacité du poli eſt dans toutes les pierres proportionnée à la dureté.

Cependant celles d'une belle couleur, d'un poli vif, qui n'ont ſur leur ſurface ni filets, ni taies, ni inégalités, & qui peſent pluſieurs karats, ſont très-cheres. Roſnel, jouaillier, auteur d'un traité ſur les pierres précieuſes, à préſent aſſez rare, apprécie les

turquoises (qui rassemblent les qualités que nous venons de rapporter) sur le pié des émeraudes, c'est-à-dire presque autant que le diamant. Il est vrai qu'il est rare de trouver de ces pierres d'une grosseur un peu considérable sans défauts, & les défauts diminuent bien leur valeur; le même Rosnel, qui a mis les parfaites à un si haut prix, n'estime qu'un écu (c'est-à-dire environ 6 liv. 12 sols de notre monnoie d'aujourd'hui (le karat de celles qui pesent peu, & qui pechent encore par quelqu'autre endroit.

Il n'est pas trop aisé de décider sous quel nom les anciens ont parlé de la *turquoise*; ils ont caractérisé la plûpart des pierres d'une façon qu'il n'est pas possible de les reconnoître. Plusieurs modernes ne travaillent pas mieux pour la postérité: ne seroit-elle pas embarrassée de savoir quelle est la pierre que nous appellons aujourd'hui *turquoise*, quand elle trouvera dans Berqueu, jouailler de profession, qui par conséquent devoit avoir manié bien des *turquoises* en sa vie, que cette pierre est transparente, & qu'elle ne tient son opacité que du chaton dans lequel elle est sertie? Cependant si quelque pierre est opaque, celle-ci l'est assûrément: les morceaux les plus minces qui sont à peine d'une demi-ligne d'épaisseur, considérés vis-à-vis le grand jour, n'ont aucune transparence. Je ne sai s'il est vrai que la *turquoise* des modernes soit la *calaïs* des anciens, cela me paroît fort douteux, parce que Pline dit expressément que la *calaïs* étoit verte.

Tavernier nous assure qu'il n'y a d'autres *turquoises* orientales que celles de Perse, dont il distingue deux mines, l'une appellée la *vieille roche*, près du bourg qu'il nomme *Nécabourg*; l'autre que l'on distingue par le nom de *nouvelle roche*, en est à cinq journées, & ces dernieres sont peu estimées. Le chevalier Chardin qui a fait un long séjour en Perse, confirme la relation du baron d'Aubonne, & distingue, comme lui, les deux sortes de *turquoises* persanes de la vieille roche & la nouvelle; il ajoute que la vieille se tire des mines de Nicapour (que Tavernier nomme mal *Nécabourg*) & de Caraston, dans une montagne entre l'Hyrcanie & la Parthide, à quatre journées de la mer Caspienne. La nouvelle roche qui n'a été découverte que bien des siecles après la vieille, n'est point estimée des Persans, à cause que la couleur de la pierre n'est pas durable.

Toute la vieille roche se réserve pour le roi qui garde les plus belles, & vend ou échange les moindres. Cependant il n'est pas si difficile d'en avoir, parce que les ouvriers qui travaillent aux mines & les officiers qui y commandent pour le prince, en détournent souvent des plus belles, que, pour n'être pas découverts, ils ne vendent guere qu'aux marchands étrangers.

Il est cependant fort rare que nous voyons de vraies *turquoises* persanes un peu grosses; de-là vient qu'on regarde comme une chose très-singuliere dans son genre celle qui étoit exposée dans la galerie du grand-duc de Toscane, & dont un ancien graveur fit un buste; elle avoit près de trois pouces de haut; tous les auteurs qui ont traité des pierres précieuses en ont parlé, & M. Mariette en a donné une description très-detaillée. Ainsi je crois que la *topase* de M. Mortimer n'étoit point une *topase* persane de la vieille roche.

Quoiqu'il en soit, la *turquoise* sort d'entre les mains de la nature, à-peu-près comme l'opale; mais elle est tout-à-fait opaque, & il faut qu'elle soit taillée & polie par l'art, si on veut qu'elle soit également luisante dans toute sa superficie; & qu'elle acquiere une forme réguliere; la plus naturelle, & celle qu'on lui donne, est la forme ronde ou ovale, en cabochon.

Les plus belles *turquoises* sont les plus saillantes, & celles qui étant les mieux conformées sont en même tems teintes d'un beau bleu céleste, sans aucun mélange de blanc. Les *turquoises* européennes, & en particulier celles qu'on trouve en France, dans le Belay & autres endroits du Languedoc, sont blanchâtres, & d'ordinaire traversées par des veines comme l'ivoire; aussi nos *turquoises* ne sont d'aucun prix, & M. de Réaumur ne les a pas remises en valeur, malgré tous les efforts qu'il a faits pour y parvenir; les *turquoises* de Perse ne sont point des os d'animaux auxquelles le feu donne la couleur bleue, ce sont des vraies pierres précieuses d'une nature très-différente & d'une toute autre origine.

On dit qu'avec le tems la *turquoise* perd sa couleur, & l'on marque outre cela certaines circonstances, dans lesquelles on a vu des *turquoises* changer subitement de couleur. On assûre encore qu'elles verdissent en vieillissant: cette opinion passe pour constante dans l'esprit de beaucoup de personnes, & M. de Réaumur lui-même s'en est déclaré le défenseur; mais d'autres physiciens moins faciles à persuader regardent cette idée comme une fable, d'autant plus que ce changement de couleur seroit une singularité unique, puisque les autres pierres précieuses sont d'une couleur inaltérable. Selon ce dernier systême, les *turquoises* qui sont verdâtres n'ont jamais cessé de l'être, c'étoit une imperfection de la pierre.

Il est certain que le merveilleux, dont on a chargé les récits des transmutations de couleurs de la *turquoise*, a dû véritablement choquer les amateurs de la vérité; mais d'un autre côté, ils auroient tort de douter qu'il n'y ait des *turquoises* qui changent de couleur, & ce sont les *turquoises* européennes. On ne peut nier qu'il n'y ait des *turquoises* qui naissent verdâtres, mais toutes celles qui ont actuellement cette couleur ne l'ont pas toujours eue; c'est une maladie qui attaque tantôt plutôt, tantôt plus tard, nos *turquoises* occidentales; on en voit assez fréquemment, qui, après avoir conservé pendant assez longtems leur couleur bleue, commencent insensiblement à tirer au verd: presque toujours le mal se manifeste par un point qui se fait appercevoir, ou dans la partie la plus éminente de la pierre, ou sur un des bords; cet endroit affecté devient terne & pâlit, peu-à-peu le verd se montre, s'étend, &, comme une gangrene, il gagne toute la capacité de la *turquoise*; si dans les commencemens on abat la tache en retaillant la pierre, on arrête le progrès du mal, mais il est rare qu'il ne fasse bientôt de nouveaux ravages. Il y a toute apparence qu'une *turquoise* qui se gâte ainsi, porte dans elle-même quelque partie métallique, quelque particule de cuivre qui se dissout, & qui se chargeant de verd-de-gris corrompt la couleur de la pierre. (*D. J.*)

TURREBA, s. f. (*Hist. nat. Botan. exot.*) nom donné par les peuples de Guinée & d'autres parties de l'Afrique à une espece d'excellente truffe, qu'ils trouvent en abondance dans leurs déserts stériles, à cinq ou six pouces sous le sable. (*D. J.*)

TURRIS-FERRATA, (*Géog. anc.*) lieu de la Pannonie, aux environs de Sirmium. Aurelius Victor nous apprend que c'est l'endroit où l'empereur Probus fut assassiné. (*D. J.*)

TURRITIS, s. f. (*Hist. nat. Bot*) genre de plante qui ne differe de la julienne qu'en ce que ses siliques sont applaties, & du geroflier qu'en ce que ses semences ne sont pas bordées; enfin on le distingue du cou par le port de la plante & par ses siliques applaties. *Voyez* JULIENNE, GEROFLIER & CHOU. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort distingue sept especes de ce genre de plante. La plus commune nommée *turritis vulgaris*, en anglois *the large tower-mustard*, a la racine blanche, fibrée comme celle du plantain; elle pousse de cette même racine des feuilles oblongues, velues, sinueuses en leurs bords, s'épandant çà & là par terre; il s'éleve de leur milieu une tige à la hauteur de deux piés, ronde, ferme, solide, revêtue de petites feuilles pointues comme celles de la petite oseille, sans queues; ses sommités ressemblent à celles de la julienne; elles soutiennent de petites fleurs blanches à quatre pétales, disposées en croix: quand ces fleurs sont passées, il leur succede des gousses fort applaties qui renferment des semences menues, rougeâtres, âcres au goût. Cette plante croît aux lieux montagneux, pierreux, sablonneux, fleurit en Juin, & passe pour être incisive & apéritive. (*D. J.*)

TURSAN, LE, (*Géog. mod.*) pays de France dans la Gascogne. Il est borné au nord par les landes, au midi par le Béarn, au levant par le bas Armagnac, & au couchant par la Chalosse. Il comprend la petite ville d'Aire & celle de S. Sever, qu'on surnomme capitale de Gascogne. On appelle en latin le Tursan, *Tursanum*, & il a toujours eu les mêmes vicomtes que ceux de Marsan. Il vint au pouvoir des seigneurs de Béarn, comme plusieurs autres vicomtés du voisinage. (*D. J.*)

TURSI, (*Géog. mod.*) en latin vulgaire *Tursia*; petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Basilicate, entre les rivieres d'Agri & de Sino, avec un évêché qui étoit auparavant à Anglona. Son ter-

roit produit de l'huile, de l'anis, du ſafran & du coton. *Long.* 34. 8. *lat.* 40. 20.

TURTRELLE, *voyez* Tourterelle.

TURULIS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Eſpagne tarragonoiſe. Ptolomée, *l. II. ch. vj.* marque ſon embouchure dans le pays des Hédétains, entre l'embouchure du *Pallantia* & la ville *Dianium*. (*D. J.*)

TURUNTUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sarmatie européenne, ſelon Ptolomée, *liv. III. chap. v.* qui marque ſon embouchure entre celle du Rubon & celle du Cherſinus. Cellarius, *géogr. antiq. l. II. c. vj.* croit que c'eſt aujourd'hui la riviere de Néva, appellée *Weliko* par les Moſcovites.

TURZO, *ou* TURZA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, au midi d'Adrumete, ſelon Ptolomée, *liv. IV. c. iij.*

TUSCA, (*Géog. anc.*) fleuve d'Afrique aux confins de la Numidie, ſelon Pline, *l. V. c. iij.* Le nom moderne eſt *Guad-il-barbar*, ſelon Jean Léon. Ce fleuve ſéparoit la Numidie de l'Afrique propre, où commence aujourd'hui l'état de Tunis. (*D. J.*)

TUSCULANE, ſ. f. (*Littérat.*) c'eſt le titre que Cicéron a donné à un de ſes ouvrages qu'il a nommé *queſtions tuſculanes*, qui ſont des diſputes ſur divers lieux communs de la philoſophie morale. Comme la maiſon de campagne où l'on ſuppoſe que cet ouvrage fut compoſé, ou qu'on regarde comme la ſcène des diſputes qu'il contient, ſe nommoit *Tuſculum*, l'auteur en a pris occaſion d'appeller ce recueil *queſtions tuſculanes*. C'eſt ainſi que M. Huet, alors abbé d'Aulnay, & depuis évêque d'Avranches, a donné à un de ſes livres qu'il avoit compoſé dans cette abbaye, le nom de *quæſtiones alnetanæ*. Au reſte, les *tuſculanes* de Cicéron forment cinq livres, dont le premier eſt ſur le mépris de la mort, le ſecond ſur la patience ou la force d'eſprit pour ſupporter les afflictions, le troiſieme ſur l'adouciſſement des peines, le quatrieme ſur les autres paſſions de l'ame, & le cinquieme enſeigne que la vertu ſuffit pour rendre l'homme heureux. M. l'abbé d'Olivet, de l'académie françoiſe, a donné une fort belle traduction des *tuſculanes*.

TUSCULUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Latium, au nord de la ville d'Albe, à douze lieues de Rome, bâtie au haut d'une colline fort élevée par Télégone fils d'Ulyſſe & de Circé, dit Silius Italicus. Sa ſituation ſur une colline lui a fait donner par Horace le ſurnom de *ſupernum*:

Superni villa candens Tuſculi.

Strabon & Plutarque font le nom de cette ville de deux ſyllabes, & écrivent Τύσκλον; Ptolomée écrit Τούσκλον, & tous les Latins *Tuſculum*; c'étoit un municipe auquel Cicéron donne l'épithète de *clariſſimum*.

Marcus Porcius, l'un des plus grands hommes de l'antiquité, naquit l'an de Rome 519 à *Tuſculum*. Il commença à porter les armes à l'âge de 17 ans, & il fit paroître non-ſeulement beaucoup de courage, mais le mépris des voluptés, & même de ce qu'on nomme les commodités de la vie. Il étoit d'une ſobriété extraordinaire, & il n'y avoit point d'exercice corporel qu'il regardât au-deſſous de lui. Au retour de ſes campagnes, il s'occupoit quelquefois à labourer ſes terres, équipé comme ſes eſclaves, ſe mettant à table avec eux, mangeant du même pain, & buvant du même vin qu'il leur donnoit. Mais en même tems il ne négligeoit pas la culture de l'eſprit, & ſur-tout l'art de la parole. Il vint à Rome, fut choiſi tribun militaire par les ſuffrages du peuple, enſuite on le fit queſteur, & de degré en degré il parvint au conſulat & à la cenſure.

Sa ſageſſe lui fit donner le ſurnom de *Caton*, qui paſſa à ſes deſcendans. Pour le diſtinguer des autres du même nom, on l'appelle tantôt *priſcus*, l'ancien, parce qu'il fut le chef de la famille Porcia, & tantôt *cenſorius*, cenſeur, à cauſe qu'il exerça la cenſure avec une grande réputation de vertu & de ſévérité: Horace l'appelle *intonſus*, parce que les anciens Romains ne ſe faiſoient couper ni les cheveux, ni la barbe avant l'an de Rome 454, comme il paroît par les médailles conſulaires qui précedent ce tems-là.

De ſes deux femmes, Licinie & Salonie, il eut deux fils qui firent les branches des Liciniens & des Saloniens. Caton d'Utique étoit de la ſeconde branche, & l'arriere-petit-fils de Caton le cenſeur. Ce cenſeur n'avoit qu'un petit héritage dans le pays des Sabins; mais dans ce tems-là, dit Valere Maxime, chacun ſe hâtoit d'augmenter le bien de ſa patrie & non pas le ſien, & on aimoit mieux être pauvre dans un empire riche, que d'être riche dans un empire pauvre.

Il harangua très-ſouvent, & il inſéra dans ſon hiſtoire romaine quelques unes de ſes harangues. Cette hiſtoire, ſon ouvrage ſur l'art militaire, & celui qu'il fit ſur la Rhétorique ne nous ſont point parvenus, mais ſes livres d'agriculture ſe ſont conſervés. Au reſte, il fut tout enſemble & grand orateur & profond juriſconſulte, deux qualités qui ne vont guere de compagnie. Cicéron dit de ce grand homme, *l. III. de oratore*: *Nihil in hac civitate, temporibus illis ſciri diſcive potuit, quod ille non tum inveſtigarit, & ſcierit, tum etiam conſcripſerit*. On ſe formeroit de lui une fauſſe idée ſi l'on prétendoit que l'auſtérité ſeule ſe faiſoit ſentir dans ſes harangues & dans ſes converſations; il ſavoit y mêler les agrémens & le badinage, mais il étoit bien aiſe que l'on parlât ſouvent dans les entretiens ordinaires du mérite des hommes illuſtres.

Il fut accuſé pluſieurs fois en juſtice, & ſe défendit toujours avec une extrème force. „ Comme il „ travailloit bien les autres, dit Plutarque, s'il don„ noit la moindre priſe du monde ſur lui, il étoit in„ continent mis en juſtice par ſes malveuillans, de „ maniere qu'il fut accuſé 44 fois, à la derniere deſ„ quelles il etoit âgé d'environ quatre-vingt ans; & „ ce fut là où il dit une parole qui depuis à été „ bien recueillie „ : *qu'il étoit mal aiſé de rendre compte de ſa vie devant des hommes d'un autre ſiecle que de celui auquel on avoit vécu*. Cependant il fut toujours abſous, comme Pline nous l'apprend, *liv. VII. ch. xxvij. Itaque fit proprium Catonis quater & quadragies cauſam dixiſſe, nec quemquam ſæpius poſtulatum, & ſemper abſolutum*.

Il vécut 85. ans, & conſerva juſqu'à la fin de ſa vie une grande force de corps & d'eſprit. Son tempérament robuſte fit qu'il eut beſoin de femme dans ſa vieilleſſe; & parce que ſon concubinage avec une jeune fille ne put demeurer caché autant qu'il vouloit, il ſe remaria & épouſa la fille de Salonius, qui avoit autrefois été ſon greffier: il faut lire cette anecdote dans Plutarque. Il fut bon mari & bon pere, & auſſi exact à entretenir la diſcipline dans ſa maiſon, qu'à réformer les déſordres de la ville.

„ Pendant qu'il étoit préteur en Sardaigne, dit „ Plutarque (je me ſers toujours de la verſion d'Amyot), „ au-lieu que les autres préteurs avant lui mettoient le „ pays en grands frais, à les fournir de pavillons, de „ lits, de robes & autres meubles, & chargeoient les „ habitans d'une grande ſuite de ſerviteurs, & grand „ nombre de leurs amis qu'ils traînoient toujours „ quant & eux, & d'une groſſe dépenſe qu'ils faiſoient „ ordinairement en banquets & feſtoyemens; lui au „ contraire y fit un changement de ſuperfluité ex„ ceſſive en ſimplicité incroyable: car il ne leur fit „ pas coûter pour lui un tout ſeul denier, pour ce „ qu'il alloit faiſant ſa viſitation par les villes à pié, „ ſans monture quelconque, & le ſuivoit ſeulement „ un officier de la choſe publique, qui lui portoit „ une robe & un vaſe à offrir du vin aux dieux ès „ ſacrifices „.

L'inſcription de la ſtatue que le peuple romain lui érigea après ſa cenſure, rendoit un témoignage bien glorieux à ſa vertu réformatrice; l'inſcription étoit telle: *A l'honneur de Marcus Cato cenſeur, qui par bonnes mœurs, ſaintes ordonnances & ſages réglemens, redreſſa la diſcipline de la république romaine, qui commençoit déja à décliner & à ſe détruire*. On ſait bien cependant qu'inſenſible aux louanges & aux érections de ſtatues, il répondit un jour à quelques-uns qui s'émerveilloient de ce qu'on dreſſoit ainſi des images à pluſieurs petits & inconnus perſonnages, & à lui non: J'aime mieux, dit-il, qu'on demande pourquoi l'on n'a point dreſſé des ſtatues à Caton, que pourquoi on lui en a dreſſé. Mais le lecteur aimera mieux lire cette belle réponſe dans le latin d'Ammien Marcellin: *Cenſorius Cato*....... *interrogatus quamobrem inter multos nobiles ſtatuam non haberet, malo, inquit, ambigere bonos quamobrem id non meruerim, quam quod eſt gravius, cur impetraverim neceſſitate*. Amm. Marcell. *lib. XI. cap. vj.* Enfin, le lecteur trouvera l'éloge complet de Caton dans le meilleur des hiſtoriens latins, Tite-Live, *liv. XXXIX. ch. lx. & lxj.* Sa vie a été donnée par Plutarque, & ſon article dans Bayle eſt extrèmement curieux. Je reviens à *Tuſculum*.

Cette

Cette ville eſt encore célebre par les palais que pluſieurs grands de Rome y éleverent à l'envi, mais ſurtout parce que Cicéron avoit dans ſon voiſinage ſa principale maiſon de plaiſance. C'eſt dans cette aimable ſolitude que l'orateur de Rome oublioit ſes triomphes & ſa dignité. Tantôt il y aſſembloit une troupe d'amis choiſis pour lire avec eux les écrits les plus rares & les plus intéreſſans; tantôt il ſondoit ſeul les ſecrets de la philoſophie, & travailloit à enrichir ſon pays des lumieres des ſages de la Grece. Rouſſeau le dit en de très-beaux vers:

C'eſt-là que ce romain, dont l'éloquente voix
D'un joug preſque certain ſauva la république,
Fortifioit ſon cœur dans l'étude des lois
Ou du Licée, ou du Portique,
Libre des ſoins publics qui le faiſoient réver,
Sa main du conſulat laiſſoit flotter les rènes;
Et courant à Tuſcule, *il alloit cultiver*
Les fruits de l'école d'Athenes.

Tuſculum fut ruiné par l'empereur Henri: c'eſt ſur ſes ruines que l'on a bâti le bourg de Fraſcati à une lieue de l'ancien *Tuſcule* dans la campagne, de Rome; & c'eſt ſur les ruines de la maiſon de plaiſance de Cicéron qu'on a élevé l'abbaye de Grotta-Ferrata. *Voyez* FRASCATI & GROTTA-FERRATA. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TUSIN L'ORDRE DE, (*Hiſt. des ordres.*) ordre d'Allemagne, dont l'abbé Juſtiniani attribue la fondation aux archiducs d'Autriche vers l'an 1562; il dit que ces chevaliers faiſoient vœu de chaſteté & d'obéiſſance au ſaint ſiége & à leur ſouverain. Ce qu'il y a de plus vrai, c'eſt que cet ordre n'a pas fait grande figure; car non-ſeulement on ignore ſon origine & celle de ſon nom, mais même ſi un tel ordre a jamais exiſté. (*D. J.*)

TUSSILAGE, ſ. f. (*Hiſt. nat.* (*Botan.*) il n'y a dans le ſyſtème de Tournefort qu'une ſeule eſpece de ce genre de plante, *tuſſilago vulgaris*, *I. R. H.* 487. en anglois, *the common coolts-foot*. Sa racine eſt longue, menue, blanchâtre, tendre, rampante; elle pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'environ un pié, creuſes en-dedans, cotonnées, rougeâtres, revêtues de petites feuilles ſans queue, pointues, placées alternativement; elles ſoutiennent chacune en leur ſommet une fleur, belle, ronde, radiée, jaune, reſſemblante à celle de l'aſter, avec cinq étamines capillaires & très-courtes, à ſommets cylindriques; à quoi ſuccedent pluſieurs ſemences oblongues, applaties, garnies chacune d'une aigrette. Après les fleurs naiſſent les feuilles, & ces feuilles ſont grandes, larges, anguleuſes, & preſque rondes.

Cette plante croit aux lieux humides, comme aux bords des rivieres, des ruiſſeaux, des fontaines, des foſſés, dans les terres graſſes & un peu aquatiques. Elle fleurit au commencement de Mars, & ſa fleur ne dure pas long-tems; elle trace, & multiplie beaucoup dans les jardins. (*D. J.*)

TUSSILAGE, *ou* PAS D'ANE, (*Mat. méd.*) ce ſont principalement les fleurs de *tuſſilage* qui ſont d'uſage en Médecine; on ſe ſert pourtant auſſi quelquefois de ſes feuilles, de ſes racines, & de ſes diverſes parties, tant intérieurement qu'extérieurement.

Ces remedes tiennent un rang diſtingué parmi les béchiques ou pectoraux; on les preſcrit en infuſion ou en décoction à la doſe de trois ou quatre pincées pour chaque pinte de liqueur, ſoit ſeules, ſoit mêlées à d'autres remedes pectoraux. *Voy.* PECTORAL.

Cette tiſane ſoit ſimple, ſoit compoſée, eſt un remede populaire contre le rhume.

On trouve dans les boutiques un ſirop de *tuſſilage* ſimple, un ſirop compoſé, auquel cette plante donne ſon nom, & une conſerve faite avec les fleurs. On retire auſſi de ſes fleurs une eau diſtillée qui ne participe certainement point de leur qualité adouciſſante; car elles doivent cette qualité à une ſubſtance mucilagineuſe, qui n'eſt rien moins que volatile. Le ſirop de *tuſſilage* ſimple ſe prépare avec l'infuſion ou la décoction des fleurs non mondées de leurs pédicules. Il poſſede toute la qualité adouciſſante du *tuſſilage*, que le ſucre augmente encore plutôt qu'il ne l'affoiblit; on doit avoir préciſément la même idée de la conſerve. Le ſirop de *tuſſilage* compoſé ſe prépare de la maniere ſuivante, ſelon Lémeri, (*Pharmac. univerſ.*) prenez racine de *tuſſilage* demi-livre, feuilles & fleurs de la même plante quatre poignées, capillaire de Montpellier deux poignées, regliſſe une once; faites cuire dans huit livres d'eau commune juſqu'à la diſſipation du tiers; clarifiez la colature avec cinq livres de beau ſucre, & cuiſez en conſiſtence de ſirop ſelon l'art, toutes les matieres employées dans ce ſirop ſont douées de vertus fort analogues; par conſéquent le ſirop de *tuſſilage* compoſé a les mêmes propriétés que le ſirop de *tuſſilage* ſimple.

La racine de *tuſſilage* entre d'ailleurs dans le ſirop de velar, les fleurs dans le ſyrop de grande conſoude, dans celui de roſſolis, & dans la décoction pectorale de la pharmacopée de Paris; les fleurs & les racines dans les trochiſques noirs de la même pharmacopée, &c.

Quant à l'uſage extérieur de cette plante, on applique quelquefois ſes feuilles pilées en forme de cataplaſme ſur les tumeurs inflammatoires, pour les relâcher & en diminuer la douleur. (*b*)

TUTANUS, ſ. m. (*Mytholog.*) Varron met *Tutanus* au rang des dieux tutélaires; mais il ne paroît pas que cette divinité ait fait fortune. (*D. J.*)

TUTELA, ſ. f. (*Antiq. rom.*) on a découvert à Bordeaux les reſtes d'un ancien temple avec une inſcription à la déeſſe *Tutela*, que l'on croit avoir été la patrone de cette ville, plus particulierement des négocians qui commerçoient ſur les rivieres. Ce temple qu'on nomme aujourd'hui *les piliers de Tutela*, étoit un péryſtile oblong, dont huit colonnes ſoutenoient chaque face, & ſix les deux extrémités: chacune de ces deux colonnes étoit ſi haute, qu'elle s'élevoit au-deſſus des plus hauts édifices de la ville. Louis XIV. fit abattre les voûtes de ce temple que le tems avoit déjà fort endommagées, pour former l'eſplanade qui eſt devant le château-Trompette. (*D. J.*)

TUTÉLAIRE, adj. (*Gram. & Littér.*) du latin *tutela*, protection, défenſe, ſûreté, eſt celui qui a pris quelque perſonne ou quelque bien en ſa ſauvegarde ou protection. *Voyez* GARDIEN & PROTECTION.

Les anciens tant grecs que romains, penſoient avoir des divinités *tutélaires* pour les empires, les villes, les familles. A Troie c'étoit le palladium; à Athènes, Minerve; à Rome, les boucliers ſacrés de Numa, & dans chaque famille ſes dieux lares ou pénates. *Voyez* LARES & PÉNATES.

C'eſt une opinion ancienne dans le Chriſtianiſme & fondée ſur l'Ecriture, qu'il y a des anges *tutélaires* des royaumes, des villes, & même des perſonnes. Les Catholiques croyent que chaque fidele a depuis le moment de ſa naiſſance un de ces anges *tutélaires* attaché à ſa perſonne pour le défendre des tentations, le préſerver des périls, & l'exciter à l'obſervation de la loi, & cette créance eſt un des motifs du culte religieux qu'ils rendent aux anges. *Voy.* ANGE, DÉMON, GÉNIE, GARDIEN.

Le P. Antoine Macedo, jéſuite portugais de Coimbre, a publié un grand ouvrage *in-folio*, ſur tous les ſaints *tutélaires* de tous les royaumes, provinces, & grandes villes du monde chrétien, intitulé, *Divi tutelares orbis chriſtiani*, & imprimé à Lisbonne en 1687. *Voyez* PATRON, SAINT, &c.

TUTELE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) *tutela*, du latin *tueri*, eſt la puiſſance que quelqu'un a ſur la perſonne & les biens d'un pupille mineur ou autre, qui par rapport à la foibleſſe de ſon âge, ou à quelque autre infirmité ou empêchement, comme le furieux & le prodigue, n'eſt pas en état de veiller par lui-même à la conſervation de ſes droits.

La *tutele* des impuberes & ſingulierement celle des pupilles orphelins, dérive du droit naturel, qui veut que l'on pourvoye à la conſervation de la perſonne & des biens de ceux qui ne ſont pas en état de défendre leurs droits; la *tutele* des mineurs puberes, & celle des autres perſonnes qui ont quelquefois beſoin de tuteur, dérive du droit civil.

L'inſtitution des tuteurs eſt fort ancienne, puiſque nous voyons dans Tite-Live qu'Ancus Marcius, l'un des premiers rois de Rome, voulut que Tarquin l'ancien fût tuteur de ſes enfans; il eſt à préſumer que cette *tutele* fut déférée par teſtament, & conſéquemment que la *tutele* teſtamentaire eſt la plus ancienne de toutes.

Elle fut en effet autoriſée par la loi des 12. tables, *pater familias uti legaſſit ſuper pecunia* tutelave *rei ſuæ ita jus eſto*; ce qui fait croire que la *tutele* teſtamentaire ſe pratiquoit chez les Grecs; la loi des

12.

12. tables ayant été formée par les decemvirs de ce qu'ils trouverent de meilleur dans les lois de ces peuples.

Le tuteur est donné à la personne & biens du pupille, ou autre personne soumise à la *tutele*, à la différence du curateur, qui n'est que pour les biens; c'est pourquoi il importe beaucoup que le tuteur soit de bonnes mœurs, afin qu'il éleve son pupille dans les sentimens d'honneur & de vertu.

La *tutele* étant une charge publique, on contraint celui qu'elle regarde naturellement, de l'accepter.

On oblige aussi le pupille ou mineur d'avoir un tuteur, au lieu que dans les pays de droit écrit, on ne force point les mineurs puberes de prendre de curateur.

Le mineur peut seul & sans l'autorité & le consentement de son tuteur, faire sa condition meilleure; mais il ne peut s'obliger seul, il faut que ce soit son tuteur qui le fasse pour lui.

On distingue en Droit trois sortes de *tutele*; la testamentaire, la légitime, & la dative; la premiere est celle qui est de force par le testament du pere ou de la mere; la *tutele* légitime, celle qui est déférée par la loi au plus proche parent, ou à son défaut, au plus proche voisin; la dative, celle qui est donnée par le juge, après avoir pris l'avis des parens.

Les *tuteles* testamentaire & légitime ont encore lieu dans quelques pays; mais elles ont besoin d'être confirmées par le juge; c'est pourquoi l'on dit communément qu'en France toutes les *tuteles* sont datives.

Le pere & la mere sont cependant tuteurs naturels de leurs enfans, & peuvent gérer sans être nommés par le juge.

On peut nommer un ou plusieurs tuteurs à une même personne, lui donner des tuteurs honoraires, & des tuteurs onéraires, donner au tuteur un conseil sans l'avis duquel il ne puisse rien faire, exiger du tuteur caution, s'il n'est pas solvable.

La fonction de tuteur étant un office public & civil, on ne peut pas y nommer une femme, à-moins que ce ne soit la mere ou l'ayeule; on présume que dans ces personnes la tendresse supplée ce qui pourroit leur manquer d'ailleurs; mais on ne peut pas les contraindre d'accepter la *tutele*.

Tout tuteur nommé ou confirmé par le juge, doit prêter serment de bien administrer avant de s'immiscer dans l'administration.

Celui que l'on veut nommer tuteur, peut se faire décharger de la *tutele* s'il a quelque excuse légitime; ces causes sont le grand nombre d'enfans; il en falloit trois à Rome, quatre en Italie, & cinq dans les provinces; l'âge de 70 ans; la grande pauvreté; l'exercice de quelque magistrature, même municipale; un procès avec le mineur; le défaut de savoir lire & écrire; l'inimitié capitale; une infirmité ordinaire; l'absence pour le service public; la profession des armes ou des arts libéraux.

Il y a des excuses qui ne sont que pour un tems, comme la charge de deux *tuteles*, la minorité de 25 ans, la recette des deniers publics, une maladie actuelle.

Son premier soin doit être de veiller à l'éducation du pupille ou mineur.

Il doit aussi administrer fidelement & diligemment les biens, & pour cet effet commencer par faire faire inventaire, faire vendre les meubles, placer les deniers oisifs, & faute de le faire dans un délai compétent, il en doit les intérêts, & même les intérêts des intérêts; il doit écrire jour par jour sa recette & sa dépense, & la *tutele* finie, en rendre compte.

Dans quelques pays, comme en Normandie, les nominateurs du tuteur sont responsables de sa solvabilité; ailleurs ils n'en sont point garants, à-moins qu'il n'y ait eu du dol de leur part

En pays de droit écrit la *tutele* finit à la puberté; en pays coutumier, à la majorité seulement, à-moins que le mineur ne soit plutôt émancipé.

La *tutele* finit aussi par la mort du mineur, & par celle du tuteur, & par la mort civile de l'un ou de l'autre.

Elle finit encore, lorsque le tuteur est déchargé de la *tutele* à cause de quelque excuse légitime qu'il a, ou lorsqu'il est destitué comme suspect, soit pour ses mauvaises mœurs, soit pour malversation.

Pour les différentes sortes de *tuteles* & de tuteurs, *voyez* les subdivisions suivantes.

Voyez aussi au digeste les titres *de administr. & peric. tut.* & au code *de administr. tut.* & celui *de peric. tut.* & aux instit. *de tutelis*, & les autres titres suivans, Brillon, au mot *tutele*, le *Tr. des minorités* de Meslé. (*A*)

Tutele *à l'accroissement* ou *augment*. *Voyez* Tuteur *à l'augment*.

Tutele *actionnaire*. *Voyez* Tuteur *actionnaire*.

Tutele *aux actions immobiliaires*. *Voyez* Tuteur *aux actions immobiliaires*.

Tutele *des agnats*, étoit chez les Romains une *tutele* légitime ou légale, qui étoit déférée au plus proche des parens paternels du mineur, qu'on appelloit *agnati*, agnat; mais Justinien ayant par sa novelle 118. abrogé le droit d'agnation, la *tutele* légitime fut depuis ce tems déférée au plus proche parent paternel ou maternel. *Voyez* le *chap. v.* de la *novelle* 118. & ci-après *l'article* Tutele *légitime*.

Tutele *attilienne*. *Voyez* Tuteur *attilien*.

Tutele *à l'augment*. *Voyez* Tuteur *à l'augment*.

Tutele *comptable*. *Voyez* Tuteur *comptable*.

Tutele *consulaire*. *Voyez* Tuteur *consulaire*.

Tutele *dative*, selon le droit romain, étoit celle qui au défaut de la testamentaire & de la légitime étoit déférée par le magistrat en vertu de la loi attilia, pour ceux qui demeuroient dans la ville, & en vertu de la loi julia & titia pour ceux qui demeuroient dans les provinces. *Voyez* Tuteur *attilien*, & Tuteur suivant la loi *julia* & *titia*.

La même gradation est encore observée pour les *tuteles* en pays de droit écrit.

Mais dans la France coutumiere, toutes les *tuteles* sont datives, si ce n'est dans quelques coutumes particulieres qui admettent la *tutele* testamentaire.

Cependant si le pere ou la mere ont nommé un tuteur par testament à leurs enfans, il est ordinairement confirmé par le juge, & quand le pere ou la mere qui survit veut bien accepter la *tutele* de ses enfans, le juge lui donne ordinairement la préférence. *Voyez* Tutele *légitime*, & Tutele *testamentaire*.

Tutele *aux enfans à naître*. *Voyez* Tuteur *aux enfans à naître*.

Tutele *fiduciaire* étoit celle qui après le décès du pere tuteur légitime, qui avoit émancipé ses enfans impuberes, étoit déférée aux enfans majeurs qui étoient demeurés dans la famille, c'est-à-dire non-émancipés.

Mais cette sorte de *tutele* qui avoit encore lieu par le droit des instituts, fut supprimée par Justinien, lors de la derniere édition de son code, par lequel il ordonne que le droit d'agnation demeureroit entre les freres émancipés.

La *tutele* des peres n'étoit aussi au commencement que fiduciaire. *Voyez* Tutele *des patrons*.

Tutele *ad hoc*. *Voyez* Tuteur *ad hoc*.

Tutele *honoraire*. *Voyez* Tuteur *honoraire*.

Tutele *pour l'instruction*. *Voyez* Tuteur *pour l'instruction*.

Tutele *légitime*, signifie en général celle qui est déférée par la loi au plus proche parent du mineur, il y en avoit de quatre sortes chez les Romains, savoir celle des agnats, celle des patrons, celle des peres, *parentum*, & la *tutele* fiduciaire. *Voyez* Tutele *des agnats*, *des patrons*, *des peres*, & *fiduciaire*.

Les *tuteles* légitimes des agnats ou parens paternels furent établies par la loi des douze tables, elles furent ensuite réglées par les lois de Justinien que l'on suit encore à cet égard en pays de droit écrit, du moins pour la *tutele* des peres & meres, à leur défaut au plus proche parent paternel ou maternel.

Quelques coutumes admettent la *tutele* légitime, telle que celle de Poitou, en faveur de la mere; celle de Bourbonnois l'admet pour la mere, & à son défaut pour l'ayeul ou ayeule paternels & maternels, les paternels néanmoins préférés aux autres; la coutume d'Auvergne y appelle la mere, mais elle lui préfére l'ayeul paternel, & même le frere des mineurs qui est majeur de vingt-cinq ans.

Quoique la loi appelle quelqu'un à la *tutele*, il doit néanmoins être confirmé par le juge, ainsi qu'il est dit dans la coutume d'Auvergne. *Voyez ci-après* Tutele *naturelle*.

Tutele *suivant la loi julia*, &c. *Voyez* Tuteur *suivant la loi julia*, & Tutele *dative*.

Tutele *mixte* est celle qui dérive du testament du pere, & qui est confirmée par le juge: on l'appelle *mixte* parce qu'elle est tout-à-la-fois testamen-

taire

taire & dative. *Voyez* Grégor. *Tolof. tit. de tutelis*.

TUTELE *naturelle* eft celle qui appartient à quelqu'un, *jure naturæ*, comme au pere & à la mere, par une fuite de la puiffance & autorité qu'ils ont fur leurs enfans; c'eft la premiere dans l'ordre des *tuteles* légitimes; il en eft parlé dans les coutumes de Bretagne, Tours, Poitou, Loudun. *Voyez* TUTULE LÉGITIME, PUISSANCE PATERNELLE, GARDE.

TUTELE *onéraire*. *Voyez* TUTEUR *onéraire*.

TUTELE *des patrons* étoit chez les Romains une *tutele* légitime, établie par une interpretation de la loi des douze tables, qui étoit déférée au patron fur la perfonne de fon affranchi, par la raifon qu'il en étoit l'héritier légitime. *Voyez* aux *inftitutes* le tit. *de legitima patron. tut.*

TUTELE *du pere*, appellée en droit *legitima parentum tutela*, eft celle qui à l'exemple du patron, étoit déferée au pere qui avoit émancipé fes enfans impuberes.

Elle a lieu en vertu d'une conftitution de l'empereur Juftinien.

Au commencement elle étoit feulement fiduciaire & n'etoit déferée au pere fur leurs enfans impuberes émancipés, qu'au moyen d'une convention en la formule appellée *fiducia*.

Mais depuis elle fut rendue légitime, c'eft-à-dire, de droit, en vertu de la conftitution de Juftinien, qui ordonna que de quelque maniere que les peres euffent emancipé leurs enfans, ils conferveroient toujours fur leurs perfonnes & leurs biens, tous les droits légaux, & qu'ainfi ils feroient vraiment tuteurs légitimes. *Voyez inftit. de legit. parent. tutela*.

TUTELE *permife* ou *permiffive permiffiva*: on donnoit quelquefois en droit ce nom à la *tutele* teftamentaire, parce qu'il étoit permis au teftateur de nommer le tuteur. *Voyez* Grégor. *tolof.*

TUTELE *perpétuelle*, c'étoit chez les Romains, celle où étoient autrefois les femmes mêmes puberes & majeures.

Suivant la loi des douze tables, les femmes orphelines non mariées, demeuroient perpétuellement fous la *tutele* foit de leur frere foit de leur plus proche parent paternel.

La loi attilia ordonna que le préteur & la plus grande partie des tribuns donnaffent des tuteurs aux femmes & aux pupilles qui n'en avoient pas.

Il y avoit néanmoins cette différence entre les tuteurs des pupilles & ceux des femmes puberes, que les premiers avoient la geftion des biens de leurs mineurs, au-lieu que les tuteurs des femmes interpofoient feulement leur autorité.

Quand la femme fe marioit, elle paffoit de la main ou puiffance de fon tuteur, en celle de fon mari, ainfi elle étoit dans une *tutele perpétuelle*.

Mais la loi claudia ôta les *tuteles* légitimes des femmes, & ne foumit à la *tutele* que celles qui étoient pupilles & impuberes, & à l'égard des femmes mariées les droits du mari furent reftraints; il lui défendu d'aliéner la dot, fans le confentement de fa femme, & l'on permit à celle-ci de difpofer de fes paraphernaux. *Voyez* le *traité des minorités* de Meslé, *ch. iij*. (*A*)

TUTELINA, f. f. (*Mythol.*) divinité romaine qui veilloit à la confervation des moiffons & des fruits de la terre déjà recueillis: on lui avoit érigé des ftatues, des autels, & un temple qui étoit fur le mont Aventin. (*D. J.*)

TUTEUR, f. m. (*Gram. & Jurifprud.*) *tutor*, *quafi tuitor ac defenfor*, eft celui qui eft chargé de la tutele de quelqu'un, c'eft-à-dire de veiller à l'adminiftration de fa perfonne & de fes biens. *Voyez* ci-devant le *mot* TUTELE, & les fubdivifions fuivantes du *mot* TUTEUR.

TUTEUR *à l'accroiffement*. *Voyez* ci-après TUTEUR *à l'augment*.

TUTEUR *actionaire*, en Normandie, eft le *tuteur* onéraire qui gere les affaires de la tutele, à la différence du *tuteur* honoraire qu'on appelle dans cette province *tuteur confulaire*, lequel n'eft que pour le confeil. *Voyez* l'*article* 37. du reglement du parlement de Rouen fur les tuteles.

TUTEUR *aux actions immobiliaires*, eft celui que l'on donne à un mineur émancipé, pour ftipuler pour lui, tant en jugement que dehors, lorfqu'il s'agit de fes droits immobiliers.

TUTEUR *attilien*, *attilianus tutor*, étoit chez les Romains un *tuteur* datif, qui étoit établi au défaut de *tuteur* teftamentaire & légitime, par la difpofition du magiftrat, en vertu de la loi attilia, pour les perfonnes demeurantes à Rome, de même qu'on en donnoit à ceux qui demeuroient dans les provinces, en vertu de la loi *julia & titia*.

Au commencement les *tuteurs*, en vertu de la loi *attilia*, étoient donnés dans la ville par le préteur appellé *urbanus*, & par la plus grande partie des tribuns du peuple.

Depuis, l'empereur Claude ordonna que les *tuteurs* feroient donnés extraordinairement par les confuls fur information.

Dans la fuite, Marc-Antonin établit le préteur pour donner ces *tuteurs*, de maniere qu'il pouvoit les contraindre à gérer, & qu'il exigeoit d'eux qu'ils donnaffent caution.

Enfin l'ufage introduifit que le prefet de la ville & le préteur appellé *urbanus*, donnerent ces *tuteurs*, chacun dans leur diftrict, favoir le prefet aux perfonnes qui avoient le titre de *clariffimes*, & le préteur aux autres. *Voyez* aux *inftitut.* le titre *de attiliano tutore*, &c.

TUTEUR *à l'augment*, *augmento*, on entend par-là non pas un *tuteur* nommé pour veiller à la confervation de l'augment de dot, mais celui qui étoit nommé en particulier pour gérer les biens échus au mineur depuis la premiere tutele déferée; celui qui étoit ainfi nommé n'étoit pas tenu de veiller aux biens échus précédemment; mais fi l'on ne nommoit pas de nouveau *tuteur*, l'ancien étoit obligé de veiller à tout. *Voyez* la loi 9. ff. *de adminift. & peric. tut.* §. 8. & 9.

TUTEUR *comptable* eft celui qui touche les deniers du mineur, & qui doit en rendre compte; tous les *tuteurs* onéraires font comptables, les *tuteurs* honoraires ne le font pas, parce qu'ils ne font que pour le confeil.

TUTEUR *confulaire*, on appelle ainfi en Normandie le *tuteur* honoraire: parce qu'il n'eft que pour le confeil. *Voyez* l'*article* 37 du reglement du parlement de Normandie fur les *tuteles*.

CO-TUTEUR, eft celui qui eft *tuteur* conjointement avec un autre.

TUTEUR *datif*. *Voyez* ci-devant TUTELE *dative*.

TUTEUR *aux enfans à naître*, eft celui qui eft nommé pour prendre les intérêts d'enfans qui ne font pas encore nés, & pour lefquels cependant il y a des droits à conferver. *Voy.* TUTEUR *à la fubftitution*.

TUTEUR *excufé* eft celui qui pour quelque caufe légitime a obtenu d'être déchargé de la tutele qu'on vouloit lui déférer. *Voyez* aux *inftit.* le tit. *de excuf. tut. vel curat.*

TUTEUR *fiduciaire*. *Voyez* ci-devant TUTELE *fiduciaire*.

TUTEUR *ad hoc* eft celui qui eft nommé fpécialement pour une certaine affaire, comme pour entendre un compte, faire un partage, intenter une telle action contre le *tuteur* ordinaire; le pouvoir de ce *tuteur* eft borné à ce qui fait l'objet de fa commiffion, & finit lorfqu'elle eft remplie.

TUTEUR *honoraire*, eft celui qui eft nommé par honneur feulement, pour affifter de fes confeils le mineur & fon *tuteur* onéraire. Ces *tuteurs* honoraires ne font pas obligés de fe mêler de l'adminiftration des biens du mineur, & quand ils ne l'ont pas fait, ils ne font pas comptables; cependant ils peuvent auffi gérer, à moins que cela ne leur ait été défendu expreffément, & quand ils l'ont fait, ils font comptables comme les autres.

TUTEUR *pour l'inftruction*, *notitiæ causâ datus*, c'étoit chez les Romains un affranchi que le pere nommoit pour inftruire les *tuteurs* qui devoient gérer, la geftion ne lui étant pas déferée à caufe de fon peu de bien. Ce *tuteur* étoit néanmoins garant, fi le mineur fouffroit quelque préjudice, faute par lui d'avoir inftruit les *tuteurs* onéraires, ou de les avoir déferés comme fufpects. *Voy.* la loi 32. §. 1. *de teftam. tut.* la loi 14. §. 6. *de folut.* & la loi 1. cod. *de peric. tut.* Parmi nous, on ne connoît point ces fortes de *tuteurs*, il y a feulement quelquefois des agens de la tutelle, comme chez les Romains, ce qu'ils appelloient *adjutores tutelæ*, comme qui diroit *aides de tutele*.

TUTEUR *légitime*. Voyez *ci-devant* TUTELE *légitime*.

TUTEUR *fuivant* la loi *julia & titia*, étoit chez les Romains celui qui étoit donné en vertu de ces lois, dans les provinces, à ceux qui n'avoient ni *tuteur teftamentaire*, ni *tuteur* légitime. Le gouverneur

étoit

étoit d'abord le seul qui conférât ces tuteles; dans la suite ce droit fut communiqué aux officiers municipaux, au cas que la fortune du pupille fût modique, de maniere néanmoins qu'ils ne se faisoient point sans l'ordre du gouverneur; que s'il s'agissoit de nommer un *tuteur* qui demeurât hors de leur ressort, ils ne le donnoient pas eux-mêmes, ils nommoient seulement au président quelques sujets idoines, entre lesquels il en choisissoit un. Enfin Justinien les dispensa d'attendre l'ordre du gouverneur, à condition néanmoins que si les facultés du mineur excédoient cinq cens écus, l'évêque de la ville, ou les autres personnes publiques seroient adjointes aux officiers municipaux pour la nomination du *tuteur*. *Voyez* aux *instit.* le tit. *de attiliano tutore*, & ci-devant TUTELE *dative*, & TUTEUR *attilien*.

TUTEUR *naturel*. Voyez *ci devant* TUTELE *naturelle*.

TUTEUR *né* est celui qui est de droit *tuteur* naturel, comme les peres & meres le sont de leurs enfans.

TUTEUR *notitiæ causa*. Voyez *ci-devant* TUTEUR *pour l'instruction*.

TUTEUR *onéraire* est celui qui est véritablement chargé de la gestion de la tutele, à la différence du *tuteur* honoraire, lequel ordinairement ne gere point & ne fait que donner ses conseils. *Voyez* TUTEUR *consulaire*, & TUTEUR *honoraire*.

TUTEUR *au posthume*, est celui qui est nommé pour veiller aux intérêts d'un enfant conçu, mais qui n'est pas encore né & dont le pere est mort.

PRO-TUTEUR est celui qui sans avoir été nommé *tuteur*, cependant en tient lieu & devient comptable comme s'il étoit véritablement *tuteur*; tel est le second mari d'une femme qui étoit tutrice de ses enfans.

SUBROGÉ-TUTEUR: on entend par-là celui qui est nommé, à l'effet d'assister à la levée du scellé, à l'inventaire & à la vente des meubles; lorsque le conjoint survivant est *tuteur* de ses enfans, on nomme en ce cas un *subrogé-tuteur* pour servir de contradicteur vis-à-vis du pere ou de la mere dont les intérêts peuvent être différens de celui des enfans.

TUTEUR *à la substitution*, est celui qui est nommé pour veiller aux droits d'une substitution qui n'est pas encore ouverte, ou pour veiller aux intérêts de ceux qui sont appellés au défaut du premier appellé, ou après lui.

TUTEUR *suspect* est celui qui gere frauduleusement ou négligemment la tutele, ou qui est de mauvaises mœurs. Il doit être destitué de la tutele, *Instit. de suspectis tutor*.

TUTEUR *testamentaire*, Voyez *ci-devant* TUTELE *testamentaire*. (*A*)

TUTEUR, (*terme de Jardin.*) les jardiniers nomment assez bien *tuteur* un gros pilier de bois ou appui qu'ils attachent au tronc d'un arbre pour le soutenir, & pour le faire monter plus droit. (*D. J.*)

TUTHIE, s. f. (*Mat. médic. des anc.*) *cadmia fornacum*: Dioscoride & Pline, surtout le premier, se sont fort étendus sur la *tuthie*, & s'accordent ensemble à la définir un récrément de métaux qui s'attache aux parois & à la voute des fourneaux, où l'on fond le métal; ils regardent l'un & l'autre la cadmie comme un remede astringent, propre à déterger les ulceres sanieux, à les dessécher & à les cicatriser. Mais ils different dans l'énumération des especes de cadmie. Pline dit que la cadmie botryris rouge, étoit la meilleure de toutes les cadmies. Dioscoride ne fait aucune mention de cadmie rouge, & nomme une cadmie bleue dont Pline ne dit mot, comme la plus excellente de toutes. Il se peut bien néanmoins que la cadmie rouge de Pline, & la bleue de Dioscoride soient une seule & même substance. Les Grecs avoient coutume de nommer tout ce qui étoit bleu du mot cyanizusa, c'est-à-dire, *ressemblant au cyanus* (bluët des prés) en couleur; ce mot κυανίζουσα, un peu mal écrit, pourroit être celui que Pline ou son secrétaire aura trouvé dans quelque auteur grec ou dans Dioscoride, & φοινίκουσα pour κυανίζουσα, il a traduit *rouge*, au lieu de *bleu*. Comme nous avons plusieurs inexactitudes de cette espece dans Pline, à l'égard des drogues mentionnées dans les autres naturalistes grecs, il me semble qu'il vaut encore mieux concilier ainsi son récit de la cadmie, que de supposer qu'il en connoissoit une espece particuliere, dont aucun autre écrivain n'a parlé. (*D. J.*)

TUTHIE, s. f. (*Préparat. métallurg.*) *tuthia vulgaris*, offic. *cadmia fornacum*, *Agricol.* C'est une craste de la pierre calaminaire fondue avec le cuivre, au lieu que la cadmie des anciens ne venoit que du cuivre seulement. Ainsi la *tuthie* des boutiques est la pierre calaminaire, qui dans la fusion du cuivre se sublime à la partie supérieure du fourneau, où elle s'attache à des piques de fer, & forme une croute dure compacte, que l'on fait tomber en morceaux, semblables à des morceaux d'écorces d'arbres, sonores, polis intérieurement, d'une couleur tirant sur le jaune, parsemés extérieurement de beaucoup de petits grains, & de couleur de cendre, qui tire un peu vers le bleu.

Cette *tuthie* dont nous nous servons, est peut-être la même que celle des Arabes, puisque Serapion décrit une sorte de *tuthie* qui se fait & qui se ramasse dans des fourneaux, dans lesquels on jaunit le cuivre. Peut-être aussi que par le mot de *tuthie*, ils entendent la pierre calaminaire elle même; tout cela n'est pas trop clair dans leurs livres.

On place la *tuthie* parmi les plus excellens remedes ophtalmiques; car elle déterge, & desseche sans mordre. C'est pourquoi on la prescrit heureusement dans les ulceres de la cornée & des paupieres, dans la demangeaison des yeux, dans les ophtalmies invétérées, & pour guérir les yeux larmoyans.

On emploie rarement la *tuthie* sans être preparée. On la prépare en la mettant au feu, en l'éteignant trois ou quatre fois dans de l'eau rose, & en la pulvérisant sur le marbre, selon l'art. On en fait un collyre avec de l'eau rose; ce collyre est beaucoup meilleur que d'employer cette drogue dans les onguens qu'on nomme *ophthalmiques*. (*D. J.*)

TUTHOA, (*Géog. anc.*) rivieres du Péloponnèse, dans l'Arcadie. Le Ladon, dit Pausanias, *liv. VIII. chap. xxv.* reçoit la riviere de *Tuthoa*, auprès d'Hérée sur les confins des Thelphusiens; & la campagne voisine du confluent des deux rivieres, s'appelle par excellence *la plaine*. (*D. J.*)

TUTIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne citérieure. Ce fut selon Florus, *liv. III. cap. xxij.* une des villes que les Romains reprirent, après que Sertorius eut été assassiné, & que Perpenna eut été vaincu, & livré à Pompée. (*D. J.*)

TUTICUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le pays des Samnites, selon Ptolomée. *liv. III. cap. j.* c'est l'*Aquus Tuticus* de l'itinéraire d'Antonin.

TUTINGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Souabe, proche le Danube, & dans le domaine du duché de Wirtemberg. (*D. J.*)

TUTOYMENT, s. m. (*Poésie drag.*) le *tutoyment* qui rend le discours plus serré, plus vif, a souvent de la noblesse & de la force dans la tragédie; on aime à voir Rodrigue & Chimene l'employer. Remarquez cependant que l'élégant Racine ne se permet gueres le *tutoyment*, que quand un pere irrité parle à son fils, ou un maître à son confident, ou quand une amante emportée se plaint à son amant.

Je ne t'ai point aimé, cruel, qu'ai-je donc fait?

Hermione dit:

Ne devois-tu pas lire au fond de ma pensée?

Phédre dit:

Eh bien connois donc Phèdre & toute sa fureur.

Mais jamais Achille, Oreste, Britannicus, &c. ne tutoyent leurs maitresses. A plus forte raison, cette maniere de s'exprimer doit-elle être bannie de la comédie qui est la peinture de nos mœurs. Moliere en a fait usage dans le dépit amoureux, mais il s'est ensuite corrigé lui-même. *Voltaire*. (*D. J.*)

TUTRICE, s. f. (*Gram. Jurisp.*) est celle qui a la tutelle de ses enfans ou petits-enfans; les femmes en général ne peuvent être *tutrices* à cause de la foiblesse de leur sexe; on excepte seulement la mere, & à son défaut l'ayeule, lesquelles peuvent & ont droit d'être *tutrices* de leurs enfans & petits-enfans, par ce que l'on présume que la tendresse maternelle supplée ce qui peut leur manquer d'ailleurs. *Voy.* FEMME, TUTELE, TUTEUR. (*A*)

TUTTI, (*Musiq. Italienne*) terme italien employé dans la Musique, & qu'on marque par abréviation d'un *T* seulement; ce terme est pour avertir

que

que toutes les parties du grand chœur doivent chanter. *Boissard*. (*D. J.*)

TUTUCURIN, TUTOCORIN, TUTOCORY, (*Géog. mod.*) ville de la presqu'isle occidentale de l'Inde, sur la côte de la pescherie, entre le cap de Comorin, & le passage de Ramanor. Elle est très-peuplée, & c'est le seul endroit de la côte où les vaisseaux européens puissent aborder, cette rade étant couverte par deux isles qui en font la sureté. Les Hollandois y ont une forteresse, qui leur sert à faire un grand commerce sur toute cette côte. *latit.* suivant le pere Noel, 8, 52. (*D. J.*)

TUTULUS, s. m. (*Littérat.*) touffe de cheveux élevé au haut de la tête, & lié avec un ruban pourpre; ce fut une mode de coëffer qui régna pendant quelque tems chez les hommes & les dames Romaines; elle consista, en se perfectionnant, à arranger avec art ses cheveux sur la tête en forme de tour; nous avons des médailles qui nous en donnent la représentation. (*D. J.*)

TUYAU, s. m. (*Invention de Méchanique.*) canal ou conduit qui sert à faire entrer l'air, le vent, l'eau, & autres choses liquides dans quelques endroits, ou à les faire sortir. On fait des *tuyaux* d'étain, de plomb, de laiton, pour monter les orgues; ces derniers sont en maniere de caisses quarrées, les autres sont ronds.

Les *tuyaux* pour la conduite & décharge des eaux & pour les machines hydrauliques, se font ordinairement de fer fondu, de plomb, de terre, & de bois. On emploie communément pour ceux-ci du bois de chêne ou d'aulne. Les *tuyaux de fer* se fondent dans les fonderies & forges de fer; leur diametre est suivant la volonté de celui qui les ordonne, leur épaisseur proportionnée à leur diametre, & leur longueur comme de deux piés & demi à trois piés; on les joint les uns aux autres par le moyen de quatre vis & de quatre écrous à chaque bout, en mettant entre deux pour étancher l'eau, du cuir ou du feutre d'un vieux chapeau.

Les *tuyaux de terre* se font par les potiers de terre; ils s'emboîtent les uns dans les autres, ayant tous un bout plus large que l'autre. Pour les mieux unir & empêcher l'eau de s'échapper, on les couvre de mastic & de poix avec des étoupes ou de la filasse. Ils portent à-peu-près la même longueur que ceux de fer; le diametre est à discrétion, l'épaisseur suivant le diametre.

Les *tuyaux de bois* se percent par des charpentiers-fontainiers, avec de grandes tarieres de fer de différentes grosseurs & figures qui se succedent les unes aux autres; les premieres sont pointues & en forme de pique, comme les amorçoirs des charpentiers; les autres ont une forme de cueiller par le bout, bien acérée & bien tranchante. & augmentent de diametre depuis un pouce jusqu'à six pouces & plus; toutes se tournent avec une forte piece de bois semblable aux bois d'une tariere ordinaire; ces *tuyaux* s'emboîtent les uns dans les autres; ils se vendent à la toise.

L'on fait de deux sortes de *tuyaux de plomb*, les uns soudés & les autres sans soudure. Lorsque chaque table de plomb a été fondue de largeur, épaisseur & longueur convenables à l'usage qu'on en veut faire, & qu'elles ont été bien débordées, on les arrondit sur des rondins de bois avec des bourseaux & des maillets plats; ces rondins sont des rouleaux de grosseur & longueur à discrétion, qui servent comme d'ame & de noyau aux *tuyaux*, & que l'on en tire lorsque l'ouvrage est arrondi. Les deux bords bien revenus l'un contre l'autre & se joignant parfaitement, on les gratte avec un grattoir, & ayant frotté de poix-résine ce qu'on a gratté, on y jette dessus la soudure fondue dans une cuiller, que l'on applatit avec le fer à souder, & que l'on rape avec la rape, s'il est nécessaire. Pour les petits *tuyaux* où la soudure ne s'emploie pas fort épaisse, on la fait fondre avec le fer à souder à mesure qu'on l'applique; s'il y a des endroits où l'on ne veut pas que la soudure s'attache, on les blanchit de craie.

Comme il y a des *tuyaux* d'un si grand diametre & d'une épaisseur si considérable, qu'il seroit difficile de les souder sans les chauffer en-dedans; les Plombiers ont pour cela des polastres, c'est-à-dire des especes de poëles quarrées, faites de cuivre fort mince, de deux ou trois piés de long sur quatre ou cinq de large & autant de haut, dont le fond est en rond. Ces poëles s'emplissent de braise, & avec un long manche de bois qu'elles ont à un bout, se coulent dans la cavité du *tuyau*, & s'arrêtent aux endroits que l'on veut chauffer pour les souder.

Il se fait aussi des *tuyaux de cuivre* par les fondeurs en sable & en terre; ils servent particulierement aux corps des pompes pour l'élévation des eaux, & aux endroits des conduites où il y a des regards, & où l'on pose des robinets. (*D. J.*)

TUYAU AÉRIQUE, (*Hist. des invent. modernes.*) plusieurs expériences réitérées ont prouvé que de longs *tuyaux aëriques*, conduits à-travers les voutes ou plafonds des prisons, & hors de leurs toicts, pour en faire continuellement sortir les mauvaises vapeurs qui s'exhalent des prisonniers, en empêchent effectivement la putréfaction, qui sans cela ne manqueroit pas d'avoir lieu, & même souvent de devenir contagieuse. C'est par cet heureux moyen qu'on a conservé à Londres la vie à quantité de prisonniers françois, & que l'on a sauvé de même un grand nombre de prisonniers anglois en France; & je ne doute pas que si cette méthode, facile & peu couteuse, étoit employée dans toutes les prisons d'Angleterre, on ne conservât la vie à une infinité de prisonniers, & que l'on ne prévînt par-là l'infection qu'ils apportent avec eux, lorsqu'ils comparoissent aux assises pour y être jugés annuellement, & qui ont souvent été fatales à leurs juges & aux assistans; les habitans mêmes des villes où il y a des prisons, seroient par ce moyen à l'abri de la contagion qui en pourroit provenir.

On a d'ailleurs éprouvé l'utilité de ces *tuyaux* à l'égard des hôpitaux & des maisons de charité, où ils ont servi à augmenter le nombre des convalescens & à en accélérer la guérison, avantage non-seulement considérable pour les malades, mais encore pour le public, puisque de cette maniere un plus grand nombre de personnes peut y être admis, parce que la convalescence de ceux qui occupent les places y est plus prompte: c'est-là, ce me semble, pratiquer efficacement le précepte du Sauveur, qui ordonne d'avoir soin des malades & des prisonniers.

On a encore étendu l'usage de ces mêmes *tuyaux* jusqu'aux appartemens qui sont ordinairement remplis de monde, les salles d'assemblée, les maisons des spectacles, *&c.* en faisant évaporer par leur moyen, le mauvais air que l'on y respire, & en y introduisant sans cesse un air plus pur & plus frais; le même succès s'est aussi fait sentir dans les fonderies des métaux, dont les exhalaisons sont si nuisibles.

L'ingénieux M. Yeoman est le premier qui en ait fait l'essai à la chambre des communes, & il a donné à ces *tuyaux* neuf pouces de diametre; mais il n'en a donné que six à ceux qu'il a placés au-dessus de la prison du banc du roi dans Westminster-Hall: on les fait quelquefois plus larges & quelquefois plus étroits; mais plus ils ont de largeur, & plus doivent-ils être longs pour faire sortir d'autant plus promptement les exhalaisons corrompues qui s'y élevent.

On a remarqué qu'en tenant au-dessus d'un *tuyau* placé sur la chambre des communes, l'un des bassins d'une balance, lequel n'avoit que deux pouces de diametre, la force de l'air qui en sortoit le faisoit élever de quatre grains au-dessus de son équilibre, lorsqu'il n'y avoit personne dans cette chambre; mais quand il y avoit beaucoup de monde, ce bassin s'élevoit de plus de douze grains au-dessus de son équilibre, & toujours davantage à proportion du nombre de gens qui s'y trouvoient. Il paroit par-là combien ces *tuyaux* sont rafraîchissans & salutaires, puisqu'ils ne cessent d'emporter les vapeurs continuelles qui s'exhalent d'un grand nombre de corps différens & resserrés; ces exhalaisons se montant pour chaque homme en Angleterre au poids de 36 onces en vingt-quatre heures, selon l'estimation qu'en a faite le docteur Keil de Northampton.

M. Yeoman a fait l'epreuve de ces *tuyaux* dans plusieurs hôpitaux, maisons de correction, prisons, & lieux d'assemblées publiques, & il a trouvé qu'on en a retiré de très-grands soulagemens; c'est pour en rendre témoignage, & pour l'intérêt du public, que je crois devoir transcrire ces divers faits du *Journal encyclopédique*, *Février* 1761. (*D. J.*)

TUYAUX, (*Hydraul.*) les *tuyaux* sont des canaux ou conduites qui peuvent seuls servir aux eaux forcées & les conduire où l'on en a besoin; ils se font ordinairement de fer fondu, de plomb, de terre, de bois, & de cuivre.

Les *tuyaux de fer* se fondent dans les fonderies & forges de fer; il y en a à manchons & à brides, ces derniers sont les meilleurs. Leur épaisseur est proportionnée à leur diametre, qui ne passe pas dix-huit pouces ou deux piés, leur longueur est de trois piés & demi, ayant à chaque bout des brides avec quatre vis & quatre écrous où l'on met des rondelles de cuir entre deux & du mastic à froid; ces *tuyaux* résistent à des élévations de 150 piés, & se cassent dans les rues d'une ville à cause du fardeau des voitures.

Les *tuyaux de grès, de terre*, ou *de poterie* sont bons pour les eaux à boire; leurs tronçons sont de deux piés de long qui s'emboîtent par leurs virets avec du mastic chaud & de la filasse à leurs jointures sur l'ourlet; on en fait de six pouces de diametre, & quand ils servent aux eaux jaillissantes on les entoure d'une chemise de chaux & ciment de six à sept pouces d'épaisseur.

Les *tuyaux de bois* se font de chêne, d'orme, & d'aulne, percés avec de grandes tarrieres de différentes grosseurs & figures, qui se succedent les unes aux autres; les premieres tarrieres sont pointues en fer de pique, les autres sont faites en cuiller, augmentant de diametre depuis un pouce jusqu'à six; toutes ces tarrieres se tournent avec une forte piece de bois semblable aux bras des tarrieres ordinaires. Les plus gros *tuyaux de bois* ne passent pas huit pouces de diametre; on les frette de fer par un bout & on les affute par l'autre pour les emboîter, & ces joints sont recouverts de poix ou de mastic à froid; ces sortes de *tuyaux* ne résistent long-tems que dans les pays marécageux.

Les *tuyaux de plomb* sont les plus commodes de tous, pouvant descendre, monter, & se couder sans être endommagés; ils sont ou moulés ou soudés. Les soudés sont des tables de plomb pliées & dont les bords revenant l'un sur l'autre se joignent parfaitement; on les arrondit sur des rondins ou rouleaux de bois de la grosseur & longueur à discrétion qui servent comme d'ame ou de noyaux aux *tuyaux*, & que l'on en tire lorsqu'ils sont bien arrondis. On répand ensuite sur leur joint de la soudure que l'on applatit avec le fer chaud; ces *tuyaux* se font si grands & si gros que l'on veut; les *tuyaux* moulés sont jettés dans un moule de la longueur de deux à trois piés qui pourroient en avoir douze si l'on vouloit en faire la dépense; on les fait plus épais que les soudés à cause des soufflures; ils sont meilleurs, mais ils coûtent davantage; les moulés ne passent pas ordinairement six pouces de diametre, cependant on en fait de dix-huit pouces, ils s'emboîtent & se joignent l'un à l'autre par des nœuds de soudure.

Les *tuyaux de cuivre* ou *de chauderonnerie* dont la composition s'appelle *potin*, qui n'est autre que des lavures qui sortent de fabrique du laiton, auquel on mêle du plomb ou de l'étain pour le rendre plus doux au travail, environ sept livres de plomb pour cent: les ouvriers l'appellent *potin gris* ou *arcot*, il coûte moins que le potin jaune; on y emploie souvent du cuivre rouge qui est le meilleur. Ces *tuyaux* sont des tables de cuivre étamées & bien battues que l'on plie en rond & dont on soude les morceaux emboîtés l'un dans l'autre par des nœuds de soudure plus fine que celle qui sert à joindre le plomb; une crasse verte semblable au verd-de-gris les ronge, si l'on n'a soin de les nettoyer; ils sont d'une longue durée, mais ils coûtent plus que tous les autres.

On dit encore un *tuyau montant & descendant*, qui sont ceux que l'on emploie pour conduire l'eau dans un réservoir & l'en faire descendre pour les jardins, ce qui se pratique dans les machines hydrauliques, ainsi que les *tuyaux* d'aspiration. *Voyez* MACHINE HYDRAULIQUE. *(K)*

TUYAU, (*Hydr.*) *Proportion des tuyaux*. C'est de la proportion des tuyaux avec les réservoirs & les ajutages que dépend la beauté des eaux jaillissantes; il convient encore de regler cette proportion, & la grosseur que doivent avoir les tuyaux ou conduites par rapport à la quantité de fontaines qu'on a dessein de construire dans un jardin.

Plus les conduites sont grosses, & plus les jets d'eau s'élevent; une autre maxime certaine est que les circonférences des cercles sont entr'elles en même raison que les quarrés de leurs diametres: ces regles servent infiniment dans toutes les formules hydrauliques.

Cette proportion dépend de la hauteur des réservoirs & de la sortie des ajutages, afin que la colonne d'eau puisse mieux surmonter la colonne d'air qui lui résiste avec tant de violence; le trop de frottement dans les conduites menues par rapport aux gros ajutages, & aux bords des petits ajutages par rapport aux grosses conduites, a fait tenter des expériences sur lesquelles on a établi les deux formules suivantes.

Premiere formule: connoître le diametre d'une conduite proportionnée à la hauteur du réservoir & à la sortie de l'ajutage, pour que le jet monte à la hauteur qu'il doit avoir. L'expérience que l'on a faite, qu'un jet venant d'un réservoir de 52 piés de haut demandoit une conduite de 3 pouces de diametre & un ajutage de 6 lignes, a servi de regle à cette formule.

On veut savoir quel diametre aura la conduite d'un jet venant d'un réservoir de 20 piés de haut, & dont l'ajutage aura 12 lignes de diametre. Cherchez 1°. une moyenne proportionnelle entre le nombre 52, hauteur du réservoir donné par l'expérience, & le nombre 20 hauteur du réservoir dont on cherche le diametre de la conduite, vous trouverez par le calcul 32 environ; mettez 52 au premier terme de la regle, 32 au second en négligeant le reste de la racine, puis prenez le quarré des 3 pouces de la conduite de l'expérience qui est 9 que vous mettrez au troisieme terme, & la regle faite, il viendra au quatrieme terme $5\frac{28}{52}$, qui font $5\frac{1}{2}$ environ, ce qui s'écrit ainsi $52, 32 :: 9, 5\frac{1}{2}$.

2°. Les ajutages étant connus l'un de 6 lignes venant de 52 piés de haut, l'autre de 12 lignes, venant de 20 piés de haut, on prendra leurs quarrés, qui seront 36 & 144, que vous mettrez aux deux premiers termes de la seconde regle, & au troisieme $5\frac{1}{2}$ trouvé dans la premiere regle, écrivez $36, 144 :: 5\frac{1}{2}\, x$; multipliez $5\frac{1}{2}$ par 144, vous aurez pour produit 792, qui, divisé par 36, vous donnera au quotient 22 pouces quarrés dont vous tirerez la racine, & par la plus grande approximation vous aurez 34, en négligeant un reste de 71, & vous direz, le plus grand quarré contenu dans 34 est 25, dont la racine est 5; ainsi vous aurez 5 pouces pour le diametre de la conduite du jet proposé de 12 lignes d'ajutage venant d'un réservoir de 20 piés de haut.

Seconde formule. Quand on veut tirer plusieurs jets d'un même réservoir, il n'est pas nécessaire de faire autant de conduites que de jets; une ou deux suffiront, pourvu qu'elles soient assez grosses pour fournir à toutes les branches de ces jets, de maniere qu'ils jouent tous ensemble à leur hauteur, sans faire baisser les autres.

Plusieurs branches ou *tuyaux* étant déterminées pour leur diametre, trouver celui de la maîtresse conduite où ils doivent être soudés, ensorte qu'il passe la même quantité d'eau dans les uns que dans les autres.

Si quatre conduites de 3 pouces de diametre sont nécessaires pour distribuer l'eau aux fontaines d'un jardin, sans être obligé de tirer du réservoir quatre *tuyaux* séparés, on réunira l'eau qui doit passer dans les quatre en une principale conduite, & on ne fera que souder dessus des branches ou fourches vis-à-vis des bassins qui doivent être fournis; il s'agit de savoir quel diametre on donnera à cette maîtresse conduite.

Supposé que vous ayez quatre fourches de 3 pouces chacune, quarrez les diametres qui font 9 pouces en superficie, ajoutez la somme des quatre superficies, qui font 36, il faut en extraire la racine quarrée qui est 6, ce sera le diametre de la maîtresse conduite sur laquelle seront soudées les quatre fourches de 3 pouces chacune, & il passera autant d'eau dans la grosse que dans les quatre autres. On peut encore diminuer la grosse conduite proportionnellement après chaque fourche, ce qui épargnera la dépense.

Si on avoit à fournir un rang de jets, que l'on appelle *grilles d'eau*, on laisseroit la grosse conduite dans toute sa longueur sans la diminuer, afin que les jets montent à la même hauteur: on ne cherche dans ces sortes de fontaines qu'à former de gros bouillons peu élevés. *(A)*

TUYAU *de cheminée*, (*Architect.*) c'est le conduit par où passe la fumée depuis le dessus du manteau d'une cheminée, jusque hors du comble. On appelle

tuyau apparent le *tuyau* qui eſt pris hors d'un mur, & dont la faillie paroît de ſon épaiſſeur dans une piece d'appartement; *tuyau* dans œuvre, le *tuyau* qui eſt dans le corps d'un mur; *tuyau* adoſſé, un *tuyau* qui eſt doublé ſur un autre, comme on le pratiquoit anciennement; & *tuyau* dévoyé, un *tuyau* qui eſt détourné de ſon à-plomb, & à côté d'un autre.

Les *tuyaux* de cheminée ſe font de plâtre pur, de brique ou de pierre de taille. Lorſqu'ils ſont joints contre les murs, on y pratique des tranchées, & on y met des fentons de fer de pié-en-pié, & des équerres de fer, pour lier les *tuyaux* enſemble, *Daviler*.

TUYAU, ſe dit auſſi, *dans l'Ecriture*, de la partie inférieure de la plume faite en forme de tube.

Il en eſt de trois ſortes, les gros, les moyens & les petits.

Les gros ne ſont pas ordinairement bons, les petits ſont les meilleurs, mais leur forme irréguliere, jointe à leur petiteſſe, les font manier avec peine, de-là la néceſſité de ſe ſervir des moyens plus maniables, & plus propres à répondre à l'action des doigts ſur eux.

TUYAU, (*Jardinage*.) c'eſt ainſi que l'on nomme la tige d'une plante légumineuſe. Ces *tuyaux* n'ont pas la conſiſtance auſſi forte que le tronc des arbres, ce qui fait que la nature leur a donné fort peu de groſſeur pour ſe ſoutenir, mais les a fortifiés d'eſpace en eſpace par des nœuds appellés *genoux*. *Voy.* GENOUX.

TUYAU, *terme d'Organiſte*, il ſe dit des canaux dans leſquels entre le vent, qui produit le ſon & l'harmonie de l'orgue. On les fait la plûpart d'étain, tels que ſont ceux de la montre, quelques-uns de plomb, comme le nazard, quelques-uns de laiton comme ceux à anches, & pluſieurs de bois, comme ceux du bourdon & des pédales.

Le *tuyau* eſt compoſé de quatre parties. La premiere eſt ſon porte-vent, fait en forme de cône renverſé & tronqué, dont la baſe eſt le corps, & l'ouverture du *tuyau* & de la languette; & le ſommet eſt ce qui entre dans le trou du ſommier par où le vent du ſoufflet ſe communique juſqu'à la languette. La ſeconde partie eſt le corps du *tuyau*. La troiſieme eſt la languette, qui eſt cette partie qui eſt taillée en biſeau ou en talus, qui s'incline du quart d'un angle droit vers le corps du *tuyau*. C'eſt elle qui coupe & fend le vent, & elle eſt ainſi nommée, parce qu'elle ſert de langue à la bouche des *tuyaux* pour les faire parler. Elle doit avoir le tiers de la hauteur de la bouche.

La languette qui couvre le concave du demi-cylindre des *tuyaux* à anche s'appelle *échalote*. L'ouverture du *tuyau* qui donne libre entrée au vent, s'appelle la *bouche* ou la *lumiere*. Elle doit avoir le quart de la largeur du *tuyau*, & aux *tuyaux* ouverts la cinquieme partie. Le morceau de bois qui bouche le *tuyau*, s'appelle *tampon*.

On appelle *oreille* de petites lames de plomb qu'on ſonde aux côtés des *tuyaux* bouchés, afin de les abaiſſer, ou de les relever, pour ouvrir ou ombrager leur bouche, & pour rendre les ſons plus graves, ou plus aigus. On les appelle ainſi, parce qu'il ſemble qu'elles écoutent ſi les *tuyaux* ſont d'accord.

Il y a des *tuyaux* de quatre ſortes; les uns ſont ouverts, les autres ſont bouchés. Ceux-ci rendent les ſons deux fois plus graves, ou plus bas. Les *tuyaux* à anche ſont de laiton avec une anche au milieu. Les *tuyaux* à cheminée ſont des *tuyaux* bouchés, ſur leſquels on applique un petit cylindre dont la circonférence eſt la quatrieme partie du *tuyau*. La hauteur d'un *tuyau* doit être quadruple de ſa largeur ou circonférence.

Quand les *tuyaux* ſont longs ſans s'élargir en haut, on les appelle *cromornes*, & quand ils s'élargiſſent, on les nomme *trompettes* ou *clairons*.

On appelle la partie du *tuyau*, *noyau* d'orgue, celle où l'on fait rentrer l'anche avec ſon échalote, ou bien l'endroit où il change de groſſeur, comme il arrive au cromorne.

Les plus grands *tuyaux* parlent plus aiſément & avec moins de vent que les petits, parce que leurs bouches ſont plus baſſes & plus étroites, & les trous de leurs piés, beaucoup moindres à proportion. *Traité de l'orgue*. (*D. J.*)

TUYAU, (*Plombier*.) canal ou conduit qui ſert à faire entrer dans quelqu'endroit ou à en faire ſortir l'air, le vent, l'eau, & autres choſes liquides.

Il y a des *tuyaux* d'étain, de plomb, de bois pour monter les orgues.

Les *tuyaux* qui ſervent pour la conduite & pour la décharge des eaux ſe font de fer, de plomb, de terre, ou de bois.

Les *tuyaux* de plomb ſont de deux ſortes, il y en a de ſoudés, & d'autres ſans ſoudure. On ne parle ici que des *tuyaux* ſoudés, parce que on a expliqué ailleurs la fabrique des *tuyaux* de plomb ſans ſoudure. *Voyez* PLOMBIER.

On prend une table de plomb de la largeur, épaiſſeur & longueur convenable aux *tuyaux* qu'on veut faire, & après l'avoir bien débordée, on l'arrondit ſur un rondin de bois, avec des bourſeaux & des maillets plats. Quand les deux bords ſont approchés l'un contre l'autre & bien joints, on les gratte avec un grattoir, & ayant frotté de poix-réſine la partie qu'on a grattée, on y jette par-deſſus la ſoudure fondue, & on l'applatit enſuite avec le fer à ſouder.

Pour les petits *tuyaux* où la ſoudure ne s'emploie pas fort épaiſſe, on la fait fondre avec le fer à ſouder à meſure qu'on l'applique.

Comme il y a des *tuyaux* qui ont tant de diametre & d'épaiſſeur, qu'il ne ſeroit pas facile de les ſonder ſans les échauffer en-dedans, les plombiers ont pour cela des polaſtres, qu'on emplit de braiſe, & avec un long manche de bois qu'elles ont à un bout, on les inſinue dans la cavité du *tuyau* aux endroits qu'on veut chauffer pour les ſouder.

TUYAU, (*Soierie*.) ce ſont des roſeaux pour les étoffes unies, & de petits canaux de buis pour les étoffes façonnées. C'eſt là-deſſus qu'on met la dorure ou la ſoie à employer dans l'étoffe.

TUYAU *de mer*, (*Conchyliolog.*) genre de coquille univalve dont voici les caracteres. Elle eſt de figure oblongue, terminée en pointe, & creuſe en-dedans comme une corne. On nomme en latin cette coquille *tubulus marinus*, *canalis marinus*, parce qu'elle reſſemble à un tuyau. On l'appelle encore *dentale*, à cauſe de ſa prétendue reſſemblance à la dent d'un chien, & *antale*, par rapport à la courbure en forme de croiſſant qu'a quelquefois cette coquille; cependant pour plus de convenance, nous réſerverons ces deux noms au coquillage.

Dans la famille générale des *tuyaux de mer*, on y met quatre claſſes; 1°. les *tuyaux* rayés; 2°. les *tuyaux* polis; 3°. les *tuyaux* droits; 4°. les *tuyaux* ſemblables à une corne peu courbée; 5°. les *tuyaux* petits, polis ſur la ſurface, & faits en croiſſant: quelques auteurs nomment ces derniers *antales*.

Nous ne connoiſſons qu'une ſeule eſpece de *tuyaux* rayés; mais comme cette eſpece varie beaucoup en groſſeur & en couleur, on l'a multipliée en pluſieurs eſpeces, qui ne ſont que des variétés. D'ailleurs cette eſpece de *tuyau* prend une forme différente dans les cabinets des curieux, ce qui vient du poli qu'on lui donne, lequel en élevant ces raies & ces canelures, fait paroître cette coquille totalement différente de ce qu'elle eſt naturellement.

Nous ne connoiſſons auſſi qu'une ſeule eſpece de *tuyaux* droits, quoique variés par différens accidens.

Mais il y a pluſieurs eſpeces de *tuyaux* ou de dentales courbés; on diſtingue dans ce nombre, 1°. le *tuyau* cornu, il prend exactement la forme d'une corne modérement courbée; 2°. le *tuyau* fait en forme de racine; 3°. le *tuyau* qui a la figure d'une racine de biſtorte; 4°. le *tuyau* en forme de rave; 5°. le *tuyau* appellé communément *dent de chien*; 6°. le *tuyau* nommé *dent d'éléphant*; 7°. le *tuyau* courbé de couleur blanchâtre; 8°. le *tuyau* courbé verdâtre; 9°. le purpurin; 10°. le noirâtre.

On ne connoît que deux eſpeces de *tuyaux* de la claſſe de ceux qu'on appelle *antales*; ſavoir, 1°. l'antale blanc, & 2°. l'antale jaune: l'antale eſt plus petit que le dentale, & ſes cannelures ſont moins profondes; les plus eſtimés viennent des Indes orientales.

L'arroſoir ou le pinceau de mer eſt de tous les *tuyaux* le plus diſtingué: on doit le regarder comme ayant un caractere ſpécifique, non pas ſeulement à cauſe de ſa forme toute droite, mais par la ſingularité de ſa tête percée en arroſoir. C'eſt cette eſpece de *tuyau* que quelques auteurs appellent *phallus*.

Il ne faut pas confondre les *tuyaux* de mer avec les vermiſſeaux de mer, qui ſont ſi intimément joints enſem-

ensemble, qu'ils ne paroissent qu'une masse confuse. *Voyez* VERMISSEAUX *de mer*.

Il me reste à parler de l'animal habitant de la coquille, que je nommerai *dentale* & *antale*, pour plus grande commodité.

Ces animaux sont toujours solitaires, & on ne les voit jamais adhérens & collés les uns contre les autres. Ils peuvent faire sortir de leur étui une partie de leur corps qui ne tient à rien, & même sortir entierement eux-mêmes, ainsi ils ont certainement un mouvement progressif. Le vermisseau solitaire est de même. Ceux qui sont en masse toujours adhérens & collés ensemble, ou attachés à quelque corps étranger, ne sortent jamais de la place, où le hazard qui a porté leur frai les fait naître, à moins qu'on ne les détache. Ces animaux font sortir de leur *tuyau* une partie supérieure, & ensuite ils la retirent d'environ 5 à 6 lignes.

Le *tuyau de mer* nommé le *pinceau*, l'*arrosoir*, le *phallus*, a la tête garnie d'une fraise & d'un gland percé de petits trous remplis d'une infinité de filets, qui ressemblent assez aux poils d'un pinceau. Sitôt que ce poisson est hors de l'eau, tous les filets tombent; & vous voyez alors un *tuyau* blanc, mince & creux, qui va en diminuant jusqu'à l'autre extrémité, formant quelques replis d'espace en espace. Comme il est percé dans le gros bout d'une infinité de trous, il peut fort bien s'appeller l'*arrosoir*, mieux du-moins que *le brandon d'amour*, qui est d'ailleurs un terme impropre & obscene.

Aucuns testacés ne se détachent plus facilement de leur coquille, quand ils le veulent, que ces animaux qui y sont flottans: cela est si vrai, qu'en introduisant une filet par un des bouts des tubulaires, on les fait sortir par l'autre. Peut-être que dans cette opération le ligament qui les retient est si fragile qu'on n'y apperçoit aucune rupture. Leur forme tortueuse fait assez soupçonner qu'ils sont libres entierement dans leur étui, & qu'à l'exemple de la teigne, ils forment leur fourreau indépendant de leurs corps.

La plus grande partie du corps du dentale est couverte d'une teinte blanche, au-travers de laquelle percent plusieurs petits vaisseaux intestinaux d'un jaune foncé. Lorsque ce testacé est caché dans son étui, il se ramasse du côté de la tête; mais lorsqu'il s'alonge, cette masse se développe: alors il se forme un bouton pyramidal qui se trouve enveloppé d'un capuchon; à l'extrémité du bouton est une très-petite ouverture par où le dentale prend la nourriture.

Comme le dentale reste presque toujours ensablé dans une attitude verticale ou perpendiculaire, il s'alonge de côté & d'autre jusqu'à la surface du terrein, sans que les flots de la mer puissent l'ébranler.

Lorsqu'il est à sec sur la greve, & qu'il craint de succomber à ses efforts, il fait sortir de la pointe tronquée de sa coquille (j'entends de celle opposée à la tête) une espece de filament ou jambe, dont l'étendue n'a que 5 à 6 lignes, & qui va un peu en serpentant, souvent en forme d'une petite poire. Il enfonce cette jambe dans *le terrein*, ce qui affermit sa coquille: il la termine dans une plaque ronde, dont les rebords présentent le calice d'une fleur à 5 pans. Cette partie, qui peut avoir un demi-pouce, & par laquelle il est à croire que passent les alimens, est très-blanche, & ne paroît en-dehors dans toute son étendue, qu'autant que la tête ne jouit pas de toute sa liberté.

Le dentale n'a point d'opercule, & pour se soustraire à ce qui pourroit extérieurement le blesser, il s'avance si avant dans un étui, qu'il n'est guere possible de le pouvoir atteindre.

L'antale qu'on ne trouve que rarement dans la plûpart des ports de mer, est présumé avoir la même construction & les mêmes habitudes; l'analogie l'enseigne ainsi: on a déja dit qu'il étoit moins gros que le dentale; & c'est la seule différence qu'on y peut trouver. *Voyez* Aldrovand, Jonston, *mém. de l'académie des Sciences*, & surtout la *conchyliogie* de M. Dargenville. (*D. J.*)

TUYAUX D'ORGUE, *voyez* ORGUE DE MER.

TUYAU CHAMBRÉ *ou* CLOISONNÉ, (*Hist. nat.*) *tubulus concameratus*, *polythalamium*, *orthoceratites*, c'est une coquille de forme conique, dont l'intérieur est séparé par des cloisons comme la corne d'ammon. Cette coquille ne se trouve que pétrifiée. *Voyez l'article* ORTHOCERATITE.

TUYERE, s. f. (*Métallurgie.*) c'est ainsi qu'on nomme dans les fonderies, une espece de tuyau de cuivre, de fer fondu ou de tôle, dans lequel on ajuste le bec des soufflets qui doivent faire aller le feu dans les fourneaux où l'on traite les mines & les métaux. La *tuyere* se place à la partie postérieure du fourneau dans un trou quarré pratiqué pour la recevoir; on lui donne toujours un peu d'inclinaison de haut-en-bas, afin qu'elle dirige le vent des soufflets sur la mine en fusion; cette disposition est une chose essentielle pour que la fusion se fasse convenablement. Lorsqu'on se sert de deux soufflets à la fois, il faut aussi que la *tuyere* soit double.

TWEDE, LA, (*Géog. mod.*) riviere qui sépare l'Angleterre de l'Ecosse. Elle se jette dans la mer auprès de Berwick, sur les frontieres d'Ecosse. (*D. J.*)

TWENTE, (*Géog. mod.*) canton des Pays-bas, dans la province d'Ovérissel, sur les confins de la Westphalie. Oldensel en est le chef-lieu. (*D. J.*)

TWESDALE, (*Géog. mod.*) province de l'Ecosse méridionale, qui prend son nom de la riviere de Twede qui la traverse. Elle a environ 28 milles de longueur sur 18 de largeur. Ses montagnes sont couvertes de pâturages, où l'on nourrit de nombreux troupeaux; ses rivieres & ses lacs abondent en poisson. Peebles est la capitale. (*D. J.*)

TUXIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, & la capitale des Samnites, selon Plutarque, *parall. p.* 315. Il dit que Fabius Fabricanus en pillant cette ville, en enleva la Vénus victorieuse qui y étoit adorée, & la fit porter à Rome. (*D. J.*)

TUY, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne dans la Galice, sur une montagne, au pié de laquelle coule le Minho, vis-à-vis & tout proche de Valence, à 24 lieues au midi de Compostel, & à 100 au nord-ouest de Madrid. Elle a titre de *cité*, avec un évêché suffragant de Compostelle, & son évêque jouit de quatre milles ducats de revenu. Comme c'est une place frontiere, on y tient toujours bonne garnison. Son territoire est très-agréable & très-fertile, outre que l'air y est tempéré. *Long.* 8. 55. *latit.* 41. 54. (*D. J.*)

T Y

TYAHILLAUD, *cri de chasse*, d'usage lorsque le cerf commence à dresser par les faites, & que le veneur en est certain; c'est ainsi qu'il crie jusqu'à ce que les chiens soient arrivés à lui, & c'est ainsi que crient les piqueurs lorsqu'ils voyent ce cerf.

TYAN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province d'Ulster, au comté d'Armagh, sur les frontieres du comté de Tyrone & de Monaghan. (*D. J.*)

TYANE, (*Géog. anc.*) *Tyana*, ville de la Cappadoce, dans la préfecture tyanitide, selon Ptolomée, *l. V. c. vj.* Strabon, *l. XII. p.* 537, en fait la seule ville de cette préfecture. Pline, *l. VI. c. iij.* & Arrien, *l. Peripl.* connoissent aussi cette ville. Ce dernier dit qu'on la nommoit *Thyana* pour *Thoana*, nom qui lui avoit été donné par Thoas, roi de Chersonèse taurique.

Cette ville est principalement connue pour avoir donné la naissance à Apollonius, surnommé par cette raison, de *Tyane*, l'un des hommes du monde dont on a dit les choses les plus étranges; & en effet il mena une vie fort extraordinaire. Il naquit vers le commencement du premier siecle, & dès l'âge de seize ans il se montra un observateur rigide de la regle de Pythagore, renonçant au vin, aux femmes, ne portant point de souliers, laissant croître ses cheveux, & ne s'habillant que de toile. Il fit élection de domicile dans un temple d'Esculape, où bien des malades alloient lui demander leur guérison. Il passa cinq ans sans parler, & ensuite après avoir donné une partie de son bien à un frere aîné & à des parens pauvres, il se mit à voyager presque dans toutes les parties du monde, condamnant dans sa route le luxe & les plaisirs, & recommandant les œuvres de charité.

Il avoit coutume de dire qu'il étoit convenable de bien parler de tous les dieux quels qu'ils fussent, & il répétoit cette maxime principalement à Athènes, où plusieurs autels étoient dédiés à des dieux même inconnus. S'étant présenté à Eleusis pour être initié dans les mysteres, l'hyérophante le refusa d'abord, sous prétexte qu'il étoit magicien, & qu'il se vantoit de

de connoître les penſées des hommes. Vaincu néanmoins par le mécontentement général que ſon refus excitoit, il offrit de l'initier. Je le ſerai, lui répondit Apollonius, mais ce ſera par un autre que vous: ce qui arriva, ſelon Philoſtrate, au bout de quatre ans. Il mourut fort âgé, ſans qu'on ait pu ſavoir ni où ni de quelle maniere.

Sa vie a été amplement décrite par Philoſtrate; l'édition que Morel en a donnée, eſt recherchée; Vigenere en a fait une traduction françoiſe. Quoique cette vie contienne mille choſes fabuleuſes, on ne peut nier qu'Apollonius n'ait reçu de très-grands honneurs, & que ſa réputation n'ait duré autant que le paganiſme. Titus eut grande envie de s'entretenir avec ce philoſophe; car ayant pris Jéruſalem l'an de Rome 823, & la 70e. année de l'ere chrétienne, il paſſa en Grece, & donna rendez-vous dans Argos à Apollonius de *Tyane*. Ses compatriotes lui bâtirent un temple après ſa mort. Antonin Caracalla lui rendit le même honneur. Enfin Aurélien réſolu de ſaccager *Tyane*, ne le fit pas, à cauſe qu'Apollonius lui apparut, & lui défendit de cauſer le moindre dommage à ſa patrie. L'empereur non content d'obéir à cet ordre d'Apollonius, dit Vopiſcus, lui voua une image, un temple & des ſtatues. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TYANITIDE, (*Géog. anc.*) *Tyanitis*, préfecture d'Aſie, dans la Cappadoce. Strabon, *l. XII. p.* 537. qui la place au pié du mont Taurus, près des portes ciliciennes, dit qu'on la nommoit auſſi *Euſebia ad Taurum*, qu'elle étoit fertile, & conſiſtoit en plaines pour la plus grande partie. Tyane étoit ſa capitale. (*D. J.*)

TYBI, ſ. m. (*Calend. égypt.*) nom du cinquieme mois de l'année égyptienne; il commence le 27 Décembre du calendrier julien. (*D. J.*)

TYCHO; SYSTÈME DE (*Aſtron.*) c'eſt une ſuppoſition particuliere ſur la diſpoſition & le mouvement des corps céleſtes; qui tient un milieu entre le ſyſtème de Copernic & celui de Ptolomée.

L'inventeur de ce ſyſtème eſt Ticho Brahé, ſeigneur danois, dont nous parlerons ci-après à l'*article* URANIBOURG.

Dans ce ſyſtème, ainſi que dans celui de Ptolomée, la terre eſt ſuppoſée au centre & fixe, le ſoleil & la lune tournent autour de la terre chacun dans leur orbite; mais les cinq autres planetes ſont ſuppoſées tourner autour du ſoleil. Par ce moyen les trois orbites des planetes ſupérieures renferment celles de la terre, au lieu qu'il n'en eſt pas de même des deux inférieures dont les diſtances au ſoleil ſont moindres que celle du ſoleil à la terre. Ce ſyſtème ſuppoſe les cieux fluides & compoſés de trois différentes ſpheres; la premiere eſt mobile, & fait ſa révolution en vingt-quatre heures; la ſeconde eſt la ſphere des planetes; la troiſieme eſt le firmament ou la région des étoiles fixes. *Voyez* la diſpoſition des corps céleſtes dans cette hypotheſe à la *fig.* 45. *de la Planche de l'Aſtronomie*.

Quelques aſtronomes modernes n'oſant pas ſuppoſer de mouvement à la terre, trouvant d'ailleurs que le ſyſtème de Ptolomée ne s'accorde point avec les phénomènes, & ne pouvant pas goûter cependant la ſuppoſition de Ticho des deux centres, ont imaginé un ſyſtème qui tient en partie du ſyſtème de Ptolomée, & en partie de celui de *Ticho*, non ſeulement ils ont imaginé que le ſoleil & la lune ſe mouvoient autour de la terre, mais encore Saturne, Jupiter & Mars, en leur faiſant parcourir à la vérité des épicycles. Quant aux planetes inférieures, ils les ont toujours ſuppoſées tourner autour du ſoleil, à cauſe que leurs phaſes & leurs phénomènes ne permettent point du tout de les rapporter à la terre; mais on voit aſſez que cette correction au ſyſtème de *Ticho* ſuppoſe toujours deux centres; & dès qu'on en admet deux, peu importe de faire tourner toutes les planetes autour du ſoleil, ou deux ſeulement; cette ſuppoſition des deux centres eſt une des principales difficultés qu'on puiſſe faire contre le ſyſtème de *Ticho*, rien n'étant plus contraire à l'harmonie générale qu'on obſerve dans les corps céleſtes, & à la loi de Kepler. *Voy.* SYSTÈME, SOLEIL, LUNE, PLANETE. *&c Chambers.* (*D. J.*)

TYCOKSIN, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, dans la Podlaquie, ſur la riviere de Narew, avec un château fortifié & environné de marais. *Long.* 41. 24. *latit.* 52. 47. (*D. J.*)

TYDÉE LE TOMBEAU DE, (*Géog. anc. & Littér.*) ce tombeau étoit dans la Béotie, entre Thèbes & Chalcis. Près du tombeau de Mélanippus, dit Pauſanias, *l. IX. c. xviij.* on voit trois groſſes pierres. Ceux qui croyent connoître les antiquités du pays, diſent que c'eſt le lieu de la ſépulture de *Tydée*, qui fut inhumé dans ce lieu par Méon, & ils ſe fondent ſur un vers de l'iliade d'Homere, qui dit que ce guerrier trouva ſa ſépulture dans les campagnes de Thèbes. *Tydée* fut tué de la main de Mélanippus, quand les Argiens aſſiégeoient la ville de Thèbes. (*D. J.*)

TYKIRAT, ſ. m. (*Calend. des Mores.*) nom que les Mores donnoient au deuxieme mois de l'année. Il commençoit le 28 Septembre de l'année julienne.

TYLANGIUM, (*Géog. anc.*) ville de Péloponnèſe, dans la Tryphilie, ſelon Polybe, *l. IV.* qui dans le même endroit appelle cette ville Στυλάγγιον, *Stylangium*, qui eſt ſelon les apparences, la véritable orthographe. (*D. J.*)

TYLEHURST, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, en Berckshire, où naquit en 1627 (Guillaume) *Lloyd*, très-ſavant écrivain, qui de degré en degré devint évêque de S. Aſaph, enſuite de Lichtfield & Coventry en 1692, & finalement de Worceſter en 1699. C'eſt en occupant ce ſiege qu'il eſt mort en 1717, dans la 91 année de ſon âge. C'étoit un grand critique des auteurs grecs & latins, mais plus encore de nos livres ſacrés. Profondément verſé dans l'hiſtoire & dans la chronologie, il a trouvé peu de maîtres à ces deux égards. Les matériaux qu'il avoit recueillis ſur toutes ſortes de ſujets, avec un diſcernement délicat, rempliſſoient pluſieurs volumes, où tout étoit diſpoſé avec tant de méthode, qu'il en auroit peu coûté d'en faire des livres intéreſſans.

Il ſeroit trop long de donner ici le catalogue de ſes ouvrages, c'eſt aſſez de dire que la plupart roulent ſur des matieres théologiques, qu'il a traité d'ordinaire en ſermons peu connus des étrangers. Son eſſai ſur les ſoixante-douze ſemaines de Daniel, eſt un livre très-curieux, quoiqu'il ne mérite pas, ce me ſemble, l'éloge qu'en a fait M. Marshal, en diſant qu'il lui paroit infiniment meilleur qu'aucun autre qu'on ait jamais donné; c'eſt pourquoi je me flatte qu'on ſera bien aiſe de trouver ici les obſervations du chevalier Newton ſur l'ouvrage de l'évêque de Worceſter.

„ J'ai lu, dit ce grand homme, l'écrit que mylord, évêque de Worceſter, a envoyé au docteur Prideaux, & je l'ai trouvé plein d'excellentes remarques ſur l'ancienne année; mais il ne prouve pas qu'aucune nation ancienne ſe ſoit ſervie de l'année de douze mois & de trois cens ſoixante jours, ſans la corriger de tems en tems ſur le cours des aſtres, pour faire correſpondre les mois au cours de la lune, & l'année à celui du ſoleil, & pour régler le retour des ſaiſons & le tems des fruits de la terre.

„ Les premiers peuples, avant qu'ils ſe ſerviſſent de cycles artificiels, régloient leurs calculs du tems par le cours du ſoleil & de la lune, *Geneſ. c. xiv.* & pour ſavoir quels jours de chaque mois de l'année ils devoient célébrer leurs fêtes, & à quelle divinité, ils avoient beſoin d'un calendrier; & il étoit le plus naturel de donner dans ce calendrier trente jours à chaque mois lunaire, & douze mois lunaires à l'année ſolaire, parce que ce ſont là les nombres ronds, qui approchent le plus du cours du ſoleil & de la lune. C'eſt ce qui fit que les anciens comptoient que les années luni-ſolaires étoient de douze mois, ou de 360 jours, & qu'ils diviſerent l'écliptique en douze ſignes, & en 360 parties égales, qui correſpondoient aux douze mois & aux 360 jours qu'ils croyoient que le ſoleil employoit à faire ſon tour dans le ciel.

„ Mais je ne trouve point, que par rapport aux affaires civiles, aucuns peuples aient ſuivi ce calendrier luni-ſolaire; lorſqu'ils trouvoient qu'il différoit du cours du ſoleil & de la lune, ils le corrigeoient de tems en tems, retranchant un jour ou deux du mois toutes les fois qu'ils le trouvoient plus long que le tems de la révolution de la lune, & ajoutant un mois à l'année auſſi ſouvent qu'ils s'appercevoient que douze mois n'atteignoient pas le tems du retour des quatre ſaiſons & des fruits de la terre. Ainſi la correction du calendrier luni-ſolaire étoit l'affaire des prêtres. C'eſt à cette réforme du calendrier primitif, & pour le mettre de plus en plus d'accord avec les révolutions du

„ ſoleil

soleil & de la lune, & n'être pas obligés d'y revenir si souvent, que tous les différens cycles d'année inventés depuis, doivent leur origine.

„ Après qu'ils eurent remarqué que douze mois lunaires ne suffisoient pas pour atteindre le point du retour du soleil & des saisons, ils ajouterent un mois à chaque seconde année, & formerent leur triétéride, nommée plus proprement *diétéride*. Et quand ils trouverent le cycle biennal trop long, & qu'il avoit besoin de correction une fois en huit ans, ils retrancherent un mois intercalaire une fois tous les huit ans, & formerent l'octoëtéride dont la moitié étoit leur tétraëtéride. Ces cycles étoient aussi anciens chez les Grecs que le tems de Cadmus, de Minos, d'Hercule idéen, & du grand Bacchus ou Osiris, ce qui semble indiquer qu'ils avoient été apportés en Grece par les colonies des Egyptiens & des Phéniciens, & par l'armée de Bacchus.

„ Dans la suite, quelques grecs changerent la maniere de placer les mois intercalaires, ayant découvert à la longue, que l'octoëtéride n'atteignoit pas le point du retour des saisons, & ne répondoit pas exactement au cours du soleil & de la lune, mais qu'elle avoit besoin d'être corrigée de tems en tems sur le cours du soleil, pour conserver la régularité des saisons.

„ Méton inventa le cycle de dix-neuf ans, dans lequel on ajoutoit sept mois en dix-neuf ans, & c'est ce cycle qui est encore en usage. A l'égard de la longueur des mois, quelques uns des grecs les faisoient alternativement de 29 & de 30 jours, & par le moyen de ce cycle ils étoient en état de compter exactément, sans avoir besoin de le corriger qu'une seule fois dans l'espace d'un an ou deux.

„ Les Chaldéens réduisoient l'année luni-solaire à un cycle de douze ans; ainsi ils semblent avoir ajouté un mois à la fin de chaque troisieme année, & avoir à la fin dé chaque révolution de douze ans, corrigé leur cycle sur le cours du soleil & de la lune: car tous les cycles d'année servoient à régler l'intercalation des mois.

„ L'*année luni-solaire* étant d'une longueur incertaine, & par cette raison peu propre aux usages astronomiques, les Egyptiens, lorsqu'ils s'appliquerent à observer les étoiles par rapport à la navigation, mesurerent la juste longueur de l'année solaire par le lever héliaque & le coucher des étoiles, & abandonnant l'année du calendrier, ils adopterent l'année solaire, qu'ils firent de 365 jours. Cette année fut reçue des astronomes de Babylone, par les mages de Perse, & par les Grecs dans leur ére de Philippe; & elle devint l'année des Romains après la correction de Jules-César, qui ajouta un jour intercalaire tous les quatre ans. Enfin le pape Grégoire XIII. y a fait une nouvelle correction.

„ Mais les habitans de l'Arabie heureuse, se servant de l'ancienne année de douze mois lunaires, sans la corriger sur le cours du soleil, ont transmis aux nations mahométanes, une année proprement lunaire, en réglant leurs mois sur le cours de la lune.

„ Vous voyez donc que toutes les nations ont tâché de régler leur année sur le cours du soleil & de la lune, ou de l'un des deux; par conséquent on ne peut admettre sans bonne preuve, qu'il y ait eu quelque peuple qui se soit servi d'une année de 360 jours, sans égard au cours d'aucun de ces deux luminaires. Simplicius dit dans son commentaire sur le premier livre d'Aristote intitulé, *Physica Acroasis, apud Theodorum Gazam de mensibus*: nous mettons le commencement de l'année ou au solstice d'été, comme le peuple de l'Attique; ou à l'équinoxe de l'automne, comme les habitans de l'Asie; ou au solstice d'hiver, comme les Romains; ou à l'équinoxe du printems, comme les Arabes & ceux qui habitent du côté de Damas; & nous mettons le commencement du mois ou à la pleine-lune, ou à la nouvelle lune. Il nous dit que l'ancienne année des Romains, des Grecs, des Asiatiques, des Syriens & des Arabes étoit luni-solaire, & s'accordoit avec le cours du soleil & de la lune.

„ C'est ainsi que l'année que les Israélites apporterent d'Egypte étoit luni-solaire, & commençoit en automne. Moyse en mit le commencement au printems, & le premier mois fut nommé *abib*, parce que le blé se formoit en épi dans ce mois-là. Diodore de Sicile nous dit aussi qu'Uranus, ancien roi d'Egypte & de Libye, se servoit de l'année luni-solaire. De même encore l'année que les Samaritains apporterent des provinces de l'empire assyrien, & les Juifs de Babylone, étoit luni-solaire, & commençoit au printems. Les Chaldéens étoient un peuple arabe, & les années arabiques étoient luni-solaires. Scaliger & d'autres nous apprennent que l'année ancienne, en usage en Perse, aux Indes, à la Chine & dans les îles voisines, étoit l'année luni-solaire. L'essence de cette espece d'année, est d'être composée de mois lunaires, & de périodes solaires.

„ Géminus nous dit que tous les anciens grecs, suivant l'autorité de leurs lois, & les décisions de leurs oracles, faisoient accorder leur année avec le cours du soleil, & leurs mois & les jours du mois avec le cours de la lune; afin que les mêmes sacrifices tombassent toujours dans les mêmes saisons de l'année, & sur les mêmes jours du mois lunaire; & qu'ils prétendoient que cela étoit agréable aux dieux. & conforme aux institutions & aux coutumes de leur pays.

„ Cicéron assure que les Siciliens & les autres grecs retranchent quelquefois un jour ou deux du mois (c'est-à-dire au mois du calendrier de 30 jours), & quelquefois l'alongent d'un jour ou deux, pour faire correspondre leurs jours & leurs mois avec le cours du soleil & de la lune. Censorin dit que les anciens peuples d'Italie avoient tous leurs différentes années, mais toutes corrigées sur l'année naturelle, par l'intercalation de leurs mois qui se faisoit différemment.

„ Par ce moyen, les anciennes fêtes & les solemnités des peuples de la Grece, de la Sicile & de l'Italie, qui se célébroient à de certains jours de certains mois (telles que les jeux olympiques & pythiques, les bacchanales, les céréales, *&c.*), tomboient toujours dans la même saison de l'année; & l'année d'Hésiode commençoit dans l'été après le lever des Pléïades, & son mois lénæon étoit un mois d'hiver, à en juger par la maniere dont il le représente. De la même façon, les mois des Asiatiques tomboient aussi dans les mêmes saisons; car Galien dit: *Quod tempus Romæ est Septembris, Pergami apud nos Hyperberetæus, Athenis vero mysteria, ea namque erant Boëdromione*. La même chose avoit lieu par rapport aux jours & aux mois des Juifs.

„ Le sanhédrin publioit les nouvelles lunes, dès que la nouvelle lune paroissoit; & lorsque le blé se trouvoit assez mûr pour en offrir les premiers fruits au milieu du 13e mois, ils ajoutoient ce mois à la vieille année, & commençoient la nouvelle au 14e mois. C'étoit par quelque arrangement pareil que les mois des annnées des Chaldéens tomboient aussi toujours dans les mêmes saisons; car comme la diétéride, la tétraétéride & l'octoétéride des Grecs tiroient leur origine de l'intercalation des mois, la dodécaétéride des Babyloniens venoit du même principe; & le but de ces intercalations étoit d'ajuster l'année au cours du soleil, & d'empêcher les mois de s'éloigner de leur saison propre.

„ Suidas nous dit que 120 sares font 2220 ans, selon les Chaldéens, le sare contenant 222 mois lunaires, qui font 18 ans & six mois. Dans ce calcul, douze mois lunaires font l'année des Chaldéens, & 18 de ces années & six mois (je crois qu'il parle de mois intercalaires), font le sare. Athénée, *lib. XIV*. nous dit d'après Bérose, que les Babyloniens célébroient annuellement la fête nommée *sacæa*, le seizieme jour du mois de loüs, c'est-à-dire le 16 du mois lunaire appellé *loüs* par les Macédoniens. Cette fête tomboit donc toujours dans la même saison de l'année, de même que le mois babylonien où elle se célébroit.

„ Lors donc que Cléobule, un des sept sages, Hippocrate, Hérodote, Aristote, Plutarque, Manethon, représentent l'ancienne année des Grecs, des Romains ou des Egyptiens, comme composée de douze mois égaux, ou de 360 jours; que Cyrus par allusion à ce nombre de jours, fit couper la riviere de Gyndes en 360 canaux, & que les Athéniens ayant égard à ce même nombre de jours, dresserent 360 statues à Démétrius; tout cela doit s'entendre de l'année du calendrier des anciens, avant qu'elle fût corrigée sur le cours du

„ soleil & de la lune. Et lorsqu'ils avoient à Athènes quatre φυλὰς; désignant les quatre saisons de l'année; douze φατρίας καὶ τριττῦς, selon le nombre des mois; & chaque φατρία, trente γένη; ils corrigeoient de tems en tems l'année sur le cours des astres, pour tenir les saisons dans leur ordre naturel.

„ Quand Hérodote intercale un mois de 30 jours tous les deux ans, cela doit être entendu de la diétéride des anciens continuée pendant 70 ans, sans correction sur le cours de la lune. Et quand Moyse calcule la durée du déluge par des mois de 30 jours, cela doit s'entendre de mois vulgaires, non rectifiés sur le cours de la lune, à cause de la pluie continuelle qui l'empêchoit de se montrer.

„ Quand David établit douze départemens de gardes, un pour chaque mois de l'année, il n'eut égard qu'aux mois vulgaires de l'année mosaïque, sans pourvoir aux mois intercalaires, parce qu'ils étoient incertains, & qu'ils pouvoient être remplis par les douze départemens; celui qui auroit dû être de service le premier mois de l'année suivante, entroit en fonction dans le mois intercalaire quand il arrivoit, & le second département servoit alors le premier mois de l'année suivante.

„ Quand les Babyloniens disoient, au rapport de Diodore de Sicile, qu'il y avoit douze dieux principaux; assignant à chacun d'eux un mois & un signe dans le zodiaque, & que le soleil parcouroit ces douze signes chaque année, & la lune tous les mois, ils font connoître que l'année chaldéenne étoit solaire, qu'elle étoit composée de douze mois lunaires égaux, correspondans aux douze signes & à leurs degrés, & ils parlent des mois & des jours de l'année du calendrier, n'étant point corrigée par le cours du soleil & de la lune; en faisant correspondre ces mois aux douze signes, ils les fixerent aux saisons de l'année, au moyen des corrections inventées pour cet usage.

„ Les Juifs, pendant leur séjour à Babylone, se servirent de cette année dans leurs contrats & dans leurs affaires civiles, & ils en rapporterent l'usage avec eux à leur retour de Babylone à Jérusalem, ayant toujours depuis donné à leurs mois les noms babyloniens, ce qu'ils n'auroient pas fait si leurs mois lunaires n'avoient pas été les mêmes que ceux des Babyloniens.

„ Il est donc évident que l'année luni-solaire avec son calendrier étoit fort ancienne & d'un usage universel; Noé s'en étoit servi; elle avoit passé de lui à sa postérité, & avoit donné lieu à la division du zodiaque en douze signes, & l'invention de la diétéride, tétraétéride & des autres anciens cycles, pour éviter la peine de la corriger tous les mois sur la lune, & chaque année sur le soleil; cette année a continué à être en usage en Egypte, jusqu'à l'établissement de leur année solaire de 365 jours; en Chaldée & chez les nations voisines, jusqu'à l'expédition de Cyrus au-delà du Gyndes, & jusqu'à la prise de Babylone par ce prince; en Grece jusqu'au tems des sept sages & de l'empire des Grecs & des Perses; en Italie jusqu'au regne des Latins, & jusqu'à ce qu'enfin les Arabes en ont formé leurs années lunaires.

„ Je ne trouve point, conclut Newton, chez les anciens, d'année qui ne fût luni-solaire, ou solaire, ou lunaire, non plus que d'autre calendrier que ceux de ces années-là. Une de 360 jours n'est aucune de celles-là. Le commencement de cette année auroit parcouru toutes les saisons dans l'espace de 70 ans. Une révolution si remarquable auroit été marquée dans l'histoire, & ne doit pas être supposée sans en donner de bonnes preuves „. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TYLLINUS, s. m. (*Mythol.*) dieu des Bressans en Italie, & dont la figure a été déterrée dans le dernier siecle près de Bresse. Le Rossi qui l'a fait graver dans ses *mémoire brassiane*, dit que la statue de cette divinité fut mise en pieces l'an 840, par Rampat évêque de Bresse, & qu'elle n'avoit pour inscription que le nom du dieu à qui elle étoit consacrée.

Cette statue étoit de fer, la tête couronnée de laurier, appuyant le pié droit sur le crâne d'un mort, & tenant de la main gauche une pique de fer, terminée en haut par une main ouverte, sur laquelle on voyoit entre l'indice & le pouce un œuf qu'un serpent entortillé dans la main venoit mordre: ce sont-là des symboles aussi obscurs que mystérieux. Ce pié appuyé sur une tête de mort & de laurier, marquoient-ils, comme le conjecture le pere Montfaucon, que *Tillynus* triomphoit de la mort! Mais qui sera l'antiquaire, ou le mythologiste assez hardi pour expliquer ce que signifie le serpent qui se jette sur l'œuf que tient la main qui est au haut de la pique? Avouons que principalement parmi les dieux topiques qui n'étoient guere connus que dans quelques villes particulieres qui les avoient choisis pour leurs patrons, il se trouve toujours des symboles inexplicables. (*D. J.*)

TYLOSIS, s. f. (*Médec.*) τύλωσις, callosité, dartre calleuse des paupieres, en latin *callositas palpebræ*; espece de dartre des paupieres dans laquelle leur partie intérieure est ulcérée, avec des fentes & des duretés calleuses.

Cette maladie commence rarement par le bord des paupieres, quoique dans la suite ce bord vienne à s'ulcerer; mais elle commence d'ordinaire par une chaleur & un prurit qui augmente de jour à autre, jusqu'à les rendre inégales & âpres, & finit enfin par y causer des ficosités, fentes, duretés & petits ulceres: c'est alors une maladie très-opiniâtre & très-difficile à guérir. Sa cure demande les remedes généraux, un régime de vivre doux & rafraîchissant, la saignée, s'il y a pléthore, ainsi que la purgation, quand le mal est habituel. Pour ce qui est des remedes topiques, on usera d'abord de ceux qui humectent, amollissent & temperent l'acrimonie de l'humeur contenue dans les paupieres; on vient ensuite à ceux qui détergent & desséchent les ulceres. *Voyez Maître-Jan*. (*D. J.*)

TYLUS, (*Géog. anc.*) les geographes connoissent une ville & deux îles de ce nom, savoir:

1°. *Tylus*, ville du Péloponnese sur le golfe de Messénie, entre les îles Tyrides & la ville de Leuctrum, selon Strabon, *l. VIII. p.* 350, qui dit que quelques-uns la nomment *Œtilus* Pausanias. *l. III. c. xxv.* est de ce nombre.

2°. *Tylus*, île du golfe Persique. Arrien la place à deux jours de navigation de l'embouchure de l'Euphrate; son nom moderne est *Queximi* ou *Queixome*.

3°. *Tylus minor*, île du golfe Persique, selon Pline, *l. XII. c. x.* qui la met à 10 milles de la grande *Tylus*, cette île est nommée *Arados* par Strabon, & *Arathos* par Ptolomée. (*D. J.*)

TYMBALE, LA, (*Art. milit.*) est une espece de tambour dont le cuir est tendu sur une caisse d'airain. Il étoit autrefois en usage à la guerre chez les Sarrasins; il passa ensuite chez les François & chez les Anglois.

Il n'y a pas long-tems que cet instrument militaire est en usage dans nos armées, au-moins le pere Daniel prétend qu'on ne le trouve point dans nos histoires sous le regne de Henri IV. & sous celui de Louis XIII.

La *tymbale* nous est venue d'Allemagne. Juste Lipse qui est mort en 1606, dit dans son traité de la *milice romaine*, que les Allemands s'en servoient de son tems. On en prit dans le combat aux Allemands en quelque occasion; & il ne fut permis d'abord à aucun régiment françois de cavalerie d'en avoir qu'à ceux qui en avoient pris sur l'ennemi. Depuis on en a mis dans les compagnies de la maison du roi; il n'y a que les mousquetaires qui n'en ayent point. La gendarmerie & les régimens de cavalerie légere en ont aussi dans la compagnie du mestre-de-camp, & dans les autres compagnies qui en ont enlevé aux ennemis.

Les *tymbales* sont deux especes de grands bassins de cuivre rouge ou d'airain, ronds par le fond & couverts par-dessus d'une peau de bouc qu'on fait tenir par le moyen d'un cercle de fer, & plusieurs écrous attachés au corps de la *tymbale*, & d'un pareil nombre de vis que l'on monte & démonte avec une clé. Les *tymbales* se tiennent ensemble par le moyen d'une courroie que l'on fait passer par deux anneaux qui sont attachés l'un devant & l'autre derriere le pommeau de la selle du tymbalier.

Les *tymbales* sont garnies de deux tabliers de damas ou de satin, aux armes du colonel, du prince, ou du mestre-de-camp à qui elles appartiennent. Quand il fait mauvais tems, on les couvre d'ordinaire d'un cuir de vache noir.

Le tymbalier bat avec des baguettes de bois de cornier ou de buis, longues chacune de 8 à 9 pouces. Elles ont chacune au bout une petite rosette de

la grandeur d'un écu. C'est de l'extrémité de ces petites rosettes que l'on frappe la *tymbale*, ce qui lui fait rendre un son plus agréable que si elle étoit frappée d'une baguette de tambour.

Le tymbalier, aussi-bien que le trompette, dans les marches & dans les routes, est à la tête de l'escadron, trois ou quatre pas devant le commandant; mais dans les combats ils sont sur les aîles dans les intervalles des escadrons pour recevoir les ordres du major ou de l'aide-major. Le tymbalier doit être un homme de cœur qui doit défendre ses *tymbales* au péril de sa vie, comme le cornette & le guidon doivent faire pour leur drapeau. *Histoire de la milice françoise*.

TYMBALE, (*terme de Paumier*.) espece de raquette de bois couverte de parchemin des deux côtés, dont on se sert pour jouer au volant.

TYMBALIER, s. m. (*Art. milit.*) le *tymbalier* bat avec des baguettes de bois de cornier ou de buis, longues chacune de huit à neuf pouces; elles ont chacune au bout une petite rosette de la grandeur d'un écu; c'est de l'extrémité de ces petites rosettes que l'on frappe la tymbale, ce qui lui fait rendre un son plus agréable, que si elle étoit frappée d'une baguette de tambour.

Le *tymbalier*, aussi-bien que le trompette, dans les marches & dans les revues, est à la tête de l'escadron, trois ou quatre pas devant le commandant. Dans les combats, les *tymbaliers* sont sur les aîles dans les intervalles des escadrons pour recevoir les ordres du major ou de l'aide-major. Le *tymbalier* doit être un homme de cœur, qui doit défendre les tymbales au péril de sa vie, comme le cornette & le guidon doivent faire pour leurs drapeaux. (*D. J.*)

TYMBRE, s. m. *en Musique*, on appelle ainsi cette qualité du son par laquelle il est aigre ou doux, sourd ou éclatant.

Les sons doux ont ordinairement peu d'éclat comme ceux de la flûte; les sons éclatans sont sujets à l'aigreur, comme les sons de la vielle ou du hautbois. Il y a même des instrumens, tels que le clavecin, qui sont à-la-fois sourds & aigres, & c'est le plus mauvais *tymbre*. Le beau *tymbre* est celui qui réunit la douceur à l'éclat de son; on en peut donner le violon pour exemple. *Voyez* SON. (*S*)

TYMBRE, *en termes de Blason*, signifie la *crête* ou le *cimier* d'un écusson, ou tout ce qui se met au-dessus des armoiries, pour distinguer les degrés de noblesse ou de dignité ecclésiastique ou séculiere. *Voy.* CRÊTE & CIMIER.

Telle est la tiare papale, le chapeau de cardinal, la crosse, la mitre, la croix, les couronnes, les mortiers, & sur-tout les casques & héaumes, que les anciens appelloient plus particulierement *tymbres*, parce qu'ils ressembloient à une espece de cloche sans battant, qui en françois s'appelle un *tymbre*, ou parce qu'ils raisonnoient comme les *tymbres* quand on les frappoit; du-moins c'est-là l'opinion de Boileau, qui derive ce mot de *tintinnabulum*. *Voyez* CASQUE & HÉAUME.

TYMBRÉ, on appelle *dans le Blason*, armes *tymbrées*, celles qui n'appartiennent qu'aux nobles, & l'écu *tymbré*; celui qui est couvert d'un casque ou d'un tymbre. *Voyez* TYMBRE.

TYMPAN, s. m. *en Anatomie*, la membrane du *tympan* est une peau mince & délicate, entiere, seche, transparente, qui ferme l'extrémité du canal auditif, descend en-devant de la partie supérieure vers l'inférieure, de façon qu'elle fait un angle obtus avec l'une, & aigu avec l'autre, surtout dans l'adulte; car dans le fœtus elle est presque horisontale. Sa figure est elliptique, mais elle envoie une appendice obtuse supérieurement dans la fissure de l'anneau. Elle n'est donc ni ovale, comme l'ont voulu Casserius & Valsalva, & encore moins circulaire, comme le prétend Vieussens & Duverney. Son milieu avance comme un bouclier, est tiré tellement en-dedans, qu'il est cave du côté du canal, & conique vers la cavité du *tympan*. La peau & l'épiderme se séparent sans peine l'une de l'autre même dans l'adulte par la macération; après quoi on trouve cette membrane seche, extérieurement couverte d'une lame fournie par le périoste du *tympan*, comme le démontre évidemment l'adhésion du manche du marteau; ce périoste est au milieu de cette seche membrane, & cela paroît plus manifestement dans le fœtus. Vieussens qui exclut cette tunique, & n'en admet que deux, n'a donc pas raison, non-plus que Valsalva, de rejetter le périoste auditif. Morgagni soutient ces trois lames; Winslow prétend qu'on en peut distinguer quatre ou cinq. Les vaisseaux de cette partie injectés ressemblent à des branches d'arbres, & il n'est pas difficile de les injecter à la faveur de leur tronc qui vient par le canal auditif, & avec le muscle externe de Fabricius, comme le pensent Ruysch & Cassebohmius. On le voit en effet souvent venir des vaisseaux du périoste du *tympan* & de l'adhésion du manche du marteau, se reprendre de toutes parts; il est probable qu'il y a deux couches de vaisseaux, dont l'une appartient à la peau extérieurement collée à la membrane du *tympan*, & l'autre sert au périoste du *tympan* rampant intérieurement sur la même membrane.

Puisque la membrane du *tympan* est cave en son milieu, & qu'ainsi le sac borgne du canal de l'ouie se termine enfin en un tube conique, il ne peut aucunement être douteux qu'il se fasse de nouvelles réflexions dans la pointe même du cône.

Les ondulations de l'air externe doivent se communiquer, & au périoste de la cavité du *tympan* & au marteau, & à l'air interne, le périoste & le marteau étant continus à la membrane du *tympan* que cet air touche de près.

Le *tympan*, appellé vulgairement le *tambour*, est situé obliquement eu égard à la posture droite du corps, & regarde en-bas: de-là vient que nous entendons mieux les sons qui viennent d'en-bas, que ceux qui viennent d'en-haut. *Voyez* TAMBOUR.

La face externe du *tympan* est un peu enfoncée dans le milieu; il est composé de deux ou trois lames. Il a un trou, ou du-moins une portion qui n'est pas attachée au cercle osseux, & qui laisse passer l'air, & dans quelques sujets la fumée du dedans de la bouche en-dehors. *Voyez* TROU.

Derriere la membrane du *tympan* est une cavité dans l'os pierreux, appellée *caisse du tympan*, & quelquefois simplement *tympan*. On y remarque quatre petits os; savoir, le marteau, l'enclume, l'étrier & l'os orbiculaire. *Voyez*-les chacun sous son *article particulier* MARTEAU.

Au-dedans de la caisse du *tympan*, Vieussens a découvert une membrane très-mince, qui sert à former la porte du labyrinthe, & à empêcher toute communication entre l'air interne & l'air externe. La membrane du *tympan* a une branche considérable de nerfs, qui passe sur la face interne entre le marteau & l'enclume, & qui est appellée *corde du tympan*. *Voyez* CORDE.

Willis regarde la membrane du *tympan* comme une espece d'instrument préparatoire de l'ouie; & il croit que sa fonction est de recevoir les premieres impressions des sons, & de les transmettre au cerveau duement modifiées & proportionnées à sa disposition. *Voyez* SONS, SENSATION, &c.

En effet, la fonction de la membrane du *tympan* par rapport à l'ouie, semble être la même que celle de la prunelle de l'œil par rapport à la vue. La prunelle empêche qu'il n'entre dans l'œil une trop grande quantité de rayons de lumiere; elle les tempere, les adoucit, & les proportionne, pour ainsi dire, au *sensorium*, auquel elle les transmet. La membrane du *tympan* fait la même chose à l'égard des rayons sonores; car si les uns & les autres tomboient immédiatement sur le *sensorium*, ils pourroient aisément blesser sa délicatesse. *Voyez* PRUNELLE.

La membrane du *tympan* à la vérité n'est pas l'organe propre de l'ouie; mais elle fait que l'on entend mieux. Pour cela il est nécessaire qu'elle se tende ou se relâche dans le besoin, comme la prunelle; & c'est à quoi servent les quatre osselets dont nous avons parlé ci-dessus, qui ont le même usage pour tendre ou relâcher la membrane du *tympan*, que les cordages d'un tambour à l'égard de cet instrument. Par le moyen de cette tension & de ce relâchement, la membrane du *tympan* s'accommode à tous les sons, violens ou foibles, de même que la prunelle à tous les degrés de lumiere. *Voyez* OUIE.

L'ingénieux docteur Holder a perfectionné cette théorie. Il conçoit que l'action du muscle qui tend ou relâche la membrane du *tympan*, le tient toujours dans un état de tension modérée. Mais lorsqu'il s'agit d'écouter, & de faire une attention particuliere à quelque son, alors l'action de ce muscle est plus forte, & la membrane du *tympan* plus tendue qu'à l'ordinaire, afin de faciliter le passage du son. *Voyez* ATTENTION.

Sur ce fondement le même auteur ayant entre ſes mains un jeune homme ſourd de naiſſance, & remarquant que ſon mal venoit d'un défaut de tenſion dans la membrane du *tympan*, il dit à ſa mere de conſulter les médecins pour ſavoir s'il n'y auroit pas moyen par quelques fumées aſtringentes ou autrement, de rendre à cette membrane ſa tenſion néceſſaire.

En attendant, il s'aviſa d'un moyen paſſager, qui fut d'employer quelque ſon violent, comme de battre du tambour auprès du malade. Un pareil ſon tant qu'il continue, doit néceſſairement diſtendre la membrane du *tympan*, en le pouſſant & le faiſant enfler en-dehors, comme un vent frais enfle les voiles d'un vaiſſeau. L'expérience réuſſit ſelon l'eſpérance du docteur; car tandis qu'on battoit fortement du tambour près du jeune homme, celui-ci entendoit les gens qui étoient près de lui, & qui l'appelloient doucement par ſon nom; mais lorſqu'on ceſſoit de battre du tambour, il n'entendoit plus les mêmes perſonnes, quoiqu'elles l'appellaſſent à haute voix. *Voyez* SURDITÉ.

Ce qui montre néanmoins que la membrane du *tympan* n'eſt pas ſi néceſſaire, c'eſt qu'il y a des exemples de gens qui entendoient parfaitement ſans le ſecours de cette membrane. M. Chelelden rapporte qu'il rompit la membrane du *tympan* des deux oreilles d'un chien, qui ne laiſſa pas d'entendre. Il eſt vrai que quelque tems après les ſons violens lui faiſoient beaucoup de peine. Le même auteur ajoute que M. S. André l'avoit aſſuré qu'un de ſes malades ayant eu cette membrane détruite par un ulcere qui avoit même fait ſortir les oſſelets, ne laiſſa pas néanmoins de conſerver l'ouie.

Corde du TYMPAN, *voyez* CORDE.

TYMPAN, ſ. m. (*Architect.*) mot dérivé du grec *tympanon*, tambour. C'eſt la partie qui reſte entre les trois corniches d'un fronton triangulaire, ou les deux d'un fronton ceintré. Elle eſt quelquefois liſſe, & quelquefois ornée de ſculpture en bas-relief, comme au temple de Caſtor & de Pollux, à Naples, & au portail de l'égliſe des peres Minimes, à Paris.

Tympan d'arcades, table triangulaire, placée dans les encoignures d'une arcade. Les plus ſimples *tympans* de cette eſpece n'ont qu'une table renfoncée, ornée quelquefois de branches de laurier, d'olivier, de chêne, *&c.* ou de trophées, feſtons, *&c.* comme au château de Trianon; & ils conviennent aux ordres dorique & ionique. Les *tympans* les plus riches ſont décorés de figures volantes, comme des renommées, ainſi qu'on en voit aux arcs de triomphe antiques; ou de figures aſſiſes, telles que ſont des vertus, comme dans l'égliſe du Val-de-Grace; ou des béatitudes, comme dans celle du collége Mazarin, à Paris. *Daviler*. (*D. J.*)

TYMPAN *de machine*, (*Mécan.*) roue creuſe qu'on nomme auſſi *roue à tambour*, dans laquelle un ou pluſieurs hommes marchent pour la faire tourner, & qui ſert aux grues, aux calandres, & à certains moulins. (*D. J.*)

TYMPAN, (*Imprimerie.*) grand & petit *tympan*, piéces d'une preſſe d'imprimerie; le premier eſt fait d'une feuille de parchemin collée ſur le chaſſis de bois, attaché au bout du coffre par deux couplets; c'eſt ſur ce *tympan* après qu'il a été ramoiti avec une éponge trempée dans l'eau, que ſe marge ou ſe pointe la feuille de papier prête à paſſer ſous preſſe: le petit *tympan* eſt auſſi une feuille de parchemin collée ſur un plus petit chaſſis, de bois ou de fer, qui s'enclave au revers du premier; entre ces deux peaux ou *tympans* ſe mettent les blanchets, & le carton. *Voyez* POINTURES, BLANCHETS, CARTON, *& les fig. & Pl. d'Imprimerie.*

TYMPAN *de menuiſerie*. (*Menuiſ.*) panneau dans l'aſſemblage du dormant d'une baye de porte ou de croiſée, qui eſt quelquefois évidé, & garni d'un treillis de fer, pour donner du jour. Cela ſe pratique auſſi dans les *tympans* de pierre. (*D. J.*)

TYMPAN *de l'oreille*, (*Anatom.*) *Voyez membrane du tambour*, au *mot* TAMBOUR. (*D. J.*)

TYMPANA, (*Hiſt. des ſuppl. des Grecs.*) τυμπάνα ſupplice chez les Athéniens, par lequel un criminel étoit condamné à être attaché à un poteau pour y recevoir la baſtonade juſqu'à ce qu'il expirât. Potter. *Archæol. Græc. liv. I. c. xxv. tom. I. p.* 134. (*D. J.*)

TYMPANIA, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèſe, en Elide: Ptolomée, *l. III. c. xvj.* la marque dans les terres. Les habitans de cette ville ſont appellés *typanei* par Pline, *liv. IV. cap. vj.* mais il les place dans l'Achaie. Ce pourroit être la même ville que Polybe, *liv. IV.* nomme *tympanæa*. & qu'il met dans la Triphylie; il y a apparence auſſi que c'eſt la ville *typaneæ* d'Etienne le géographe, qui la met pareillement dans la Triphilie. (*D. J.*)

TYMPANITE, ſ. f. (*Médec.*) c'eſt ainſi que l'on appelle une maladie où le bas-ventre eſt conſidérablement enflé & réſonne comme un ballon, lorſqu'on le frape; on l'appelle auſſi *hydropiſie ſeche*, mais fort mal-à-propos, car cette hydropiſie eſt ſans eau; s'il eſt permis de parler ainſi; c'eſt ce que confirme l'ouverture des cadavres en qui on ne trouve pas une ſeule goutte d'eau dans la cavité du bas-ventre, ni dans le canal inteſtinal: bien des gens attribuent cette affection à la tenſion ſpaſmodique du genre nerveux dans cette cavité, à l'accumulation du ſuc nerveux dans les nerfs de ſes viſceres qui diſtendant les membranes, y fait amaſſer l'air dans certains endroits, & l'empêche de circuler par les étranglemens qu'il cauſe dans certains endroits du canal; mais cette idée eſt bien ſyſtématique, l'eſprit animal y joue un trop grand rôle, pour qu'on la croie. Nous ne nions cependant pas que les ſpaſmes convulſifs des nerfs ne concourent à cette maladie, & il eſt vraiſſemblable qu'elle dépend de la tenſion de ſes parties, ſoit par l'obſtruction du foie & de la rate qui retient le ſang dans le bas-ventre, ſoit par les criſpations des nerfs qui cauſent des étranglemens dans différens points du canal inteſtinal: mais la tenſion ſeule ne ſuffit pas; l'air y entre pour quelque choſe, le réſonnement, le bruit que rend la cavité du bas ventre quand on le frape, ſont des preuves palpables de ce que nous avançons.

L'air fera différentes exploſions, il ſera produit par les humeurs qui ſont en ſtagnation dans les vaiſſeaux obſtrués, il s'échappera des alimens, il diſtendra les parois de l'eſtomac, il roulera dans le canal inteſtinal, par l'étroiteſſe que produit dans les différens replis du canal la conſtriction ou la tenſion des membranes. Ainſi l'air s'amaſſant de plus en plus diſtendra les cavités, & augmentera la capacité du bas-ventre, juſqu'à lui donner une élevation énorme. Les cadavres morts de cette maladie ont les cavités remplies d'air, les vaiſſeaux obſtrués chargés d'un ſang noirâtre.

Cette maladie arrive dans tous les âges, elle eſt commune aux femmes après l'acouchement; elle attaque les jeunes gens, les vieillards, les convaleſcens & ſur-tout les hypocondriaques, tous ceux qui mangent beaucoup & qui digerent peu, ſur-tout après de grandes évacuations, comme il arrive aux femmes en couches, & aux convaleſcens, tous ceux en qui les reſſerremens convulſifs des viſceres retiennent l'air exprimé des alimens dans les cavités des inteſtins, ce qui arrive aux gens vaporeux, à ceux que l'application continuelle de l'eſprit & le chagrin empêchent de digérer comme il faut.

Pour peu que l'on conſidere encore la ſituation des malades à qui la *tympanite* ſurvient; on verra qu'elle eſt la ſuite de beaucoup de maladies aiguës & chroniques, elle ſuccede aux vieilles obſtructions du meſentere, elle accompagne le carreau ou l'état ſkirrheux du meſentere dans les enfans qui ſont à la mamelle, elle ſuit les devoymens opiniâtres, les diſſenteries ulcéreuſes, elle eſt l'effet de l'affection hipochondriaque invétérée, elle finit les malades de conſomption; il eſt notoire que dans ces malades les humeurs ſont en diſſolution, les ſolides à demi-putréfiés, & l'air échappé des molécules des uns & des autres occupe les cavités.

Les ſignes de cette maladie, ſont les ſuivans: il ſurvient une tenſion dans la région des lombes & une conſtipation opiniâtre, enſuite de laquelle le bas ventre eſt conſidérablement diſtendu, le malade eſt ſujet aux rapports, le pouls eſt inégal, l'appetit languiſſant & la ſoif exceſſive; l'on ſent dans les hypochondres & dans la région du nombril, une douleur poignante, mordicante, & une tenſion accompagnée de chaleur, on ne peut demeurer couché ſur les côtés & la tumeur ne diminue point, lorſqu'on eſt couché ſur le dos.

La *tympanite* fait une maladie dangereuſe; elle eſt abſolument incurable, lorſqu'elle accompagne ou qu'elle ſuit l'hydropiſie, à cauſe que la diſtention violente des inteſtins & des muſcles épigaſtriques, en comprimant les veines retarde la circulation du ſang, produit la conſtipation, ſupprime la tranſpiration; la

la *tympanite* simple, lorsqu'elle est invétérée, & qu'on n'a pas soin d'y remédier sur le champ, dégenere dans les femmes & dans les enfans en une maladie chronique opiniâtre dont la mort est toujours la suite.

Le traitement s'exécute en employant les remedes cardiaques & stomachiques de même que les amers de tous genres; après avoir fait précéder la saignée & les autres évacuans préliminaires, on peut employer les remedes aromatiques.

TYMPANO, s. m. (*Musiq. ital.*) les Italiens se servent de ce terme pour désigner une paire de *tymbales* d'une grandeur inégale, & accordées à la quarte juste. La plus petite exprime le son de *c-sol-ut*, & la plus grande celui de *g-re-sol*, une quarte au-dessous. Cet instrument sert ordinairement de basse aux trompettes. *Dict. des B. A.* (*D. J.*)

TYMPANOTRIBA, s. m. (*Littérat.*) τυμπανοτρίβης, un joueur de *tympanum*: mais ce terme désignoit au figuré chez les anciens une personne *efféminée*, plongée dans la mollesse. (*D. J.*)

TYMPANUM des Hébreux, (*Musiq. des Hébreux*) cet instrument de musique est désigné en hébreu sous le nom général de *toph*, qui comprenoit diverses sortes de tambours. Celui-ci ressembloit à un crible entouré de sonnettes, à-peu-près comme aux tambours de basque. On s'en servoit dans les occasions de réjouissance, après une victoire, dans les festins, les noces, & pour célébrer les louanges de Dieu.

Le *tympanum* des Romains étoit un cuir mince, étendu sur un cercle de bois ou de fer, que l'on frappoit à-peu-près de la même maniere que font encore à présent nos bohémiennes. Quelques auteurs dérivent ce mot de τύπτειν, *frapper*; Vossius le tire de l'hébreu *toph*. Il est du-moins certain que l'invention des *tympanum* vient de la Syrie, selon la remarque de Juvenal.

Jampridem Syrus in Tyberim defluxit orontes
Et linguam & mores & cum tibicine chordas
Obliquas, nec non gentilia tympana *secum*
Vexit.

Ils étoient fort en usage dans les fêtes de Bacchus & de Cybele, comme on voit par ces vers de Catulle.

Cybeles Phrygiæ ad nemora deæ,
Ubi cymbalum sonat, ubi tympana *reboant.*

Hérodien, parlant d'Héliogabale, dit qu'il lui prenoit souvent des fantaisies de faire jouer des flûtes, & de faire frapper des *tympanum*, comme s'il avoit célébré les bacchanales.

Le lecteur trouvera la représentation de divers *tympanum* & cymbales des anciens dans le *Museum romanum* de Spon, *l. II. sect. 4. tab. 7. & 8.* & dans *Agostini Gemme Antiche, part. I. p. 30.* (*D. J.*)

TYMPHÆA, (*Géog. anc.*) ville de la Thesprotie, selon Etienne le géographe. Strabon, *l. VII. pages 326 & 327*, ne connoît que les peuples qu'il nomme *Tymphæi*, & qu'il place vers les sources du Pénée. Selon Pline, *l. IV. c. ij.* les peuples *Tymphæi* étoient du nombre de ceux qui habitoient l'Etolie; mais, *l. IV. c. x.* il met encore des *Tymphæi* dans la Bisaltie, ou du-moins entre le Strimon & l'Anius; ce qui oblige d'en faire deux peuples différens. (*D. J.*)

TYMPHÉE, GYPSE DE, *tymphaicum gypsum*, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens naturalistes à une terre qui, sans avoir été calcinée, prenoit corps avec l'eau, comme fait le plâtre ou le gypse calciné. Ils l'appelloient aussi *terra tymphaïca*. Pline dit: *Cognata calci res gypsum est; plura ejus genera; nam e lapide coquitur, ut in Syria ac Thuriis: & e terra foditur, ut in cypro & perrhibæis; e summa tellure &* tymphaïcum *est*, *lib. XXXVI. c. xxiij.*

TYMPHRESTUS, (*Géog. anc.*) montagne de la Thessalie. Strabon, *l. IX. p. 433.* la met au voisinage du pays des Dolopes. (*D. J.*)

TYNDARIDES, s. f. (*Mythol.*) on nommoit ainsi Castor & Pollux, enfans de Léda & de Tyndare, roi de Laconie. Castor se distingua dans la course & dans l'art de dresser les chevaux, Pollux dans l'exercice de la lutte. Aux jeux funebres de Pélops, la tradition des Eléens, suivie par Pausanias, fait remporter le prix de la course à pié à Castor, & celui du pugilat à Pollux. Jupiter, selon quelques poëtes, donna l'immortalité à Pollux qui la partagea avec Castor, ensorte qu'ils vivoient & mouroient alternativement.

Couple de déités bisarre,
Tantôt habitans du Ténare
Et tantôt citoyens des cieux.

Selon d'autres, il furent placés au ciel, sous le signe des Gemeaux, dont la découverte se fit peut-être environ ce tems-là; ce qui a donné lieu à la premiere fable de la mort & de la résurrection alternative de Castor & de Pollux, c'est que ces deux étoiles ne se montrent jamais ensemble. (*D. J.*)

TYNDARIUM, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, sur la côte septentrionale. Ptolomée, *l. III. c. iv.* la marque entre les embouchures des fleuves Hélicon & Tyméthus. Elle est nommée *Tyndaris* par Strabon, *l. VI. p. 266.* & par Pline, *l. VI. c. viij.* qui lui donne le titre de *colonie*.

Dans une ancienne inscription, ses habitans sont nommés Τυνδαρῖται, *Tyndarienses*, & dans plus d'un endroit des *verrines* de Cicéron, *Tyndaritani*.

Diodore de Sicile, *excep. leg. ex lib. XXII.* dit que Denys le tyran donna ce terrein aux Messéniens, qui y bâtirent la ville de *Tyndaris*. Cicéron, *verr. 3.* l'appelle *nobilissima civitas*: il la met au nombre des plus considérables de la Sicile, & il ajoute: ses habitans étoient les amis & les alliés du peuple romain. Pline, *l. II. c. xcij.* nous apprend que la mer avoit englouti la moitié de cette ville. Le reste est aujourd'hui détruit: on n'y voit plus qu'une église, appellée *Sancta Maria in Tyndaro*. (*D. J.*)

TYNDARIUM PROMONTORIUM, (*Géog. anc.*) promontoire de l'île de Sicile, sur la côte septentrionale. Il tiroit son nom de la ville de Tyndaris. (*D. J.*)

TYNNA, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Asie, dans la petite Arménie. Ptolomée, *l. V. c. vij.* la marque parmi les villes de la préfecture de Cataonie.

2°. Fleuve de l'Inde, en-deçà du Gange. Ptolomée, *l. VII. c. j.* met son embouchure dans le pays des Arvares. (*D. J.*)

TYPE, s. m. (*Gramm. & Théolog.*) c'est la copie, l'image, ou la ressemblance de quelques modeles. *Voy.* MODELE, IMAGE.

Ce mot est formé du grec, τύπος, *forme*, *figure*.

Le terme *type* est moins en usage que les composés *prototype* & *archétype*, qui signifient les *originaux* qui n'ont été faits d'après aucun modele. *Voyez* ARCHETYPE, PROTOTYPE, ECTYPE.

TYPE est aussi un terme scholastique, dont les Théologiens se servent souvent pour signifier un *symbole*, un *signe* ou une *figure* d'une chose à venir.

Dans ce sens, on emploie ordinairement le mot *type* relativement au mot *antitype*, ἀντίτυπος, qui est la chose même dont une autre chose est le *type* ou la *figure*. *Voyez* ANTYTIPE.

C'est ainsi que le sacrifice d'Abraham, l'agneau paschal, *&c.* étoient les *types* ou figures de notre rédemption. Le serpent d'airain étoit le *type* de la croix, *&c.*

Les *types* ne sont pas de simples conformités ou analogies que la nature fait naître entre deux choses d'ailleurs différentes, ni des images arbitraires, qui n'ont d'autre fondement que la ressemblance casuelle d'une chose à une autre. Il faut outre cela que Dieu ait eu une intention particuliere de faire un *type*, & qu'il ait déclaré expressément que ce *type* en est un, ou que l'autorité de Jesus-Christ & des apôtres, ou celle d'une tradition constante ayent décidé que telle ou telle chose est *type* par rapport à telle ou telle autre, autrement, & s'il étoit libre à chaque particulier de mettre des *types* où il veut & il juge à propos, l'Ecriture deviendroit un livre où l'on trouveroit tout ce qu'on voudroit.

M. Gale distingue les *types* en historiques & en prophétiques. Les derniers sont ceux dont les anciens prophetes se sont servis dans leurs inspirations. Les premiers sont ceux dans lesquels des choses arrivées ou des cérémonies instituées sous l'ancien Testament ont figuré d'avance, pronostiqué ou annoncé Jesus-Christ, ou des choses qui ont rapport à lui dans le nouveau Testament.

Les anciens peres de l'Eglise, aussi-bien que les critiques modernes, sont extrèmement partagés sur la nature & l'usage des *types*, & sur les représentations typiques qui se trouvent dans l'ancien Testament; & c'est ce qui fait une des grandes difficultés

que

que l'on a à entendre les anciennes prophéties, & à concilier l'ancien Testament avec le nouveau. *Voy.* PROPHÉTIE.

On ne peut disconvenir en effet qu'il n'y ait eû des *types* institués par la sagesse divine, pour être les ombres & les figures des choses à venir; & quoique les hommes soient tombés, à cet égard, dans bien des excès, & que plusieurs se soient imaginés voir des *types* par-tout, comme Origene, qui trouvoit des mysteres jusque dans les chaudrons du tabernacle, on doit se contenter des plus sensibles & des plus frappans, ou de ceux dont l'application a déja été faite par une autorité supérieure en fait de religion. Mais il n'en faut point proposer sans les prouver autant qu'il est possible, & sans faire voir que ce sont en effet des *types*, afin de justifier la solidité du raisonnement des apôtres qui en ont tiré des argumens.

Un auteur moderne soutient que non-seulement les peres de l'Eglise, mais aussi S. Paul lui-même, étoient d'opinion que toute la religion chrétienne étoit contenue dans l'ancien Testament, & accomplie dans l'histoire & dans la loi des juifs, & que ce testament & cette loi ne devoient être regardés que comme les *types* & les ombres du Christianisme. Dans cette vue il cite l'épître aux Hébreux, *chap. viij.* 5. *chap. x.* 1. & celle aux Colossiens, *chap. j. vers.* 16. & 17. il ajoute que les lois rituelles de Moïse n'étant que des *types* & des ombres des choses réelles à venir, doivent être considérées comme des prophéties accomplies. C'est aussi le sentiment de M. Whiston & d'autres. Et le premier auteur, pour appuyer davantage son raisonnement, cite Jesus-Christ lui-même qui, en S. Matthieu, *ch. xj. vers.* 13. confirme les propheties légales, en disant qu'*il est venu accomplir la loi*. Mais c'est abuser visiblement de l'Ecriture que d'employer ces passages à prouver que tout y est *type* & figure; car lorsque S. Paul dit que Jesus-Christ est la fin de la loi, *finis legis Christus*, il ne s'agit pas de savoir si Jesus-Christ y est figuré & prédit; il est simplement question de montrer qu'il est le seul auteur de la justice que la loi ne pouvoit donner. Quand il dit aux Colossiens, que tout ce qui a été fait, n'a été fait que pour Jesus-Christ, *omnia in ipso constant*, & ne subsiste qu'en lui, il établit la divinité de Jesus-Christ, & il en donne pour preuve que tout ce qui existe, n'existe que par l'opération de sa toute-puissance. De même quand Jesus-Christ dit qu'il est *venu accomplir la loi*, cela s'entend des vérités de pratique qu'il venoit confirmer par ses exemples & par sa doctrine, & non simplement des figures qu'il venoit accomplir, comme si tout eût été *type* sous l'ancienne loi.

Cette affectation des figuristes a donné lieu à quelques écrivains peu favorables à la religion, d'observer que si les anciens & les modernes partisans du sens typique eussent formé le dessein de décrier le Christianisme, ils n'auroient pû mieux y réussir qu'en travestissant ainsi toutes choses en *types* & en prophéties. Il ne faut pas s'étonner, ajoutent-ils, que les athées & les déistes insultent à la crédulité des chrétiens, & qu'il rejettent des preuves fondées sur de pareilles absurdités.

Mais on peut répondre à ces écrivains, que l'exemple des figuristes ne peut tirer à conséquence contre la solidité des véritables preuves de la religion. Car il n'est pas difficile de reconnoître, à-moins qu'on ne veuille s'aveugler soi-même, la réalité de ce qu'on appelle *types*. Il est évident qu'il y en avoit beaucoup sous l'ancien Testament. Tels étoient les sacrifices, la personne du grand-prêtre, l'arche de Noé, *&c.* tels étoient les deux verges ou bâtons, dont il est parlé dans Zacharie, *c. xj. vers.* 7. 10. & 14. telle étoit la femme adultere d'Osée, *c. j. vers.* 2. ses enfans, *vers.* 46. Par ces *types* & par d'autres semblables, Dieu & le prophete ont dessein d'annoncer des événemens futurs, mais il faut observer ou que le prophete avertit en même tems le lecteur de prendre ces choses pour *types*, qu'il le met en état de les entendre de cette maniere, qu'il ne l'abandonne pas à ses propres conjectures après l'événement ou l'accomplissement de ces prophéties; ou que les apôtres ont expliqué ces *types* conformément à la tradition des juifs; & qu'en montrant qu'ils avoient été accomplis en Jesus-Christ, ils en ont tiré des argumens victorieux en faveur de la religion.

En effet les apôtres ont cité, en parlant de Jesus-Christ & des mysteres de la loi nouvelle, un grand nombre de passages de l'ancien Testament dans leurs écrits, mais ils ne les ont pas tous cités dans le même sens. Ils en ont cité quelques-uns dans le sens que la sagesse divine avoit intention d'exprimer en dictant les livres-saints, mais ils en ont cité aussi, sans qu'ils parussent avoir une destination particuliere & directe de Dieu, pour les vérités auxquelles ils les appliquoient. On en trouve plusieurs qu'ils n'ont appliqués à Jesus-Christ qu'à cause des traits de convenance & de ressemblance qui en autorisoient l'allusion & l'application, & qui avoient donné lieu aux Juifs de les entendre du Messie: c'est le sentiment de plusieurs peres, & entr'autres de S. Cyrille contre Julien: *Paulus autem*, dit ce pere, *valde sapiens artifex ad introducendum divina, etiam illa quæ de aliquibus aliis in scripturis dicta sunt, aliquoties ad manifestandum Christi sacramentum inducit. Verumtamen non illa separat ab iis personis in quas dicta esse cognovimus, sed neque omnia illorum ad Christum redigit, verum aliquam partem minimam aliquoties suscipit quam ipse possit sine ullo periculo artificiose ad suum referre propositum.*

Le savant Maldonat admet le même principe, & s'explique ainsi très-nettement sur ce point. „ Quand „ les apôtres, dit-il, remarquent que quelque pro- „ phétie de l'ancien testament s'est trouvé accom- „ plie par ce qu'ils rapportent, ils ne l'entendent pas „ toujours de la même maniere; cette expression „ peut être prise en quatre sens différens.

„ Le premier, qui est l'immédiat & le plus pro- „ chain, a lieu lorsque la chose s'accomplit propre- „ ment & à la lettre, selon qu'elle est prédite, com- „ me quand S. Mathieu remarque, *ch. j.* que cette „ prophétie d'Isaïe, *ch. vij. une vierge enfantera*, „ *&c.* a été accomplie dans la Vierge Marie.

„ Le second qui est quelquefois plus éloigné, mais „ qui n'est pas moins direct & moins absolu dans l'in- „ tention du S. Esprit, a lieu lorsque la chose s'ac- „ complit dans la chose figurée par le *type*, comme „ quand S. Paul applique à Jesus-Christ, *Hébr. ch. j.* „ *vers. vj.* ces paroles du premier livre des rois, „ *ch. vij.* dites immédiatement de Salomon, *je lui* „ *tiendrai lieu de pere, & je le traiterai comme mon* „ *fils*, parce que Salomon étoit la figure du Messie; „ ou quand S. Jean observe, *ch. xix.* qu'on ne rom- „ pit point les os de Jesus-Christ à la passion, pour „ accomplir ce qui étoit dit de l'agneau paschal, „ *Exod. XII. vous n'en briserez aucun os.*

„ Le troisieme qui n'est qu'un sens accommodatice, „ a lieu lorsqu'on applique une prophétie à ce qui „ n'est ni l'objet immédiat de la prophétie, ni le *type* „ figuré par la prophétie, mais à une chose indiffé- „ rente, parce qu'elle quadre aussi-bien à cette cho- „ se, que si elle avoit été faite pour elle, & qu'il „ y eût des preuves que le S. Esprit l'eût dirigée à „ signifier cette chose. Isaïe, par exemple, *ch. xxix.* „ semble borner le reproche que Dieu fait aux Juifs, „ de l'honorer du bout des levres, à ceux qui vi- „ voient de son tems; mais Jesus-Christ l'applique, „ *Matth. xv.* à ceux qui vivoient du sien, parce „ qu'ils ne valoient pas mieux que leurs peres.

„ Le quatrieme sens dans lequel les apôtres disent „ qu'une chose s'accomplit, c'est lorsque une chose „ étant déja faite en partie, elle s'acheve tout-à-fait, „ de sorte qu'il n'y a plus rien à desirer pour son „ accomplissement „. Maldonat, *in ℣.* 15. *cap. ij. S. Matthæi.*

Ainsi il est certain que plusieurs des interprétations typiques & allégoriques de la loi, de l'histoire, & des cérémonies des Juifs, peuvent être rejettées sans donner aucun tour forcé, ni aucune atteinte au texte sacré de l'Ecriture, qui peut être expliqué par des principes plus naturels, plus intelligibles, & plus conformes aux regles de la grammaire, que ceux des figuristes modernes.

Le mot τύπος, comme nous l'avons observé, ne signifie autre chose qu'une copie ou une impression de quelque chose. Les Anglois dans leur version de la bible, l'ont rendu tantôt par le terme d'*impression* ou *estampe*, tantôt par celui de *figure*, quelquefois par le mot de *forme*, & quelquefois par celui de *façon* ou *maniere*.

C'est de-là aussi que le même terme s'emploie au figuré, pour signifier un *modele moral*, & dans ce sens-là il ne signifie autre chose qu'un *exemple* ou une *similitude*. De même le mot ἀντίτυπα dans l'Ecriture signifie une chose faite d'après un modele, & c'est ainsi que dans l'épître aux Hébreux, le tabernacle & le Saint des saints ayant été faits après le mo-

modele que Dieu avoit montré à Moyse, ils sont appellés *antitypes*, ou *figure des vrais lieux saints*. C'est encore dans le même sens que S. Pierre, en parlant du déluge & de l'arche de Noé, qui sauva huit personnes, appelle le baptême un *antitype* de cette arche, & par-là il n'exprime autre chose qu'une similitude de circonstances.

Les autres termes dont l'Ecriture se sert quelquefois pour marquer qu'un événement a été figuré d'avance par quelque chose qui a précédé, sont ὑπόδειγμα que l'on rend par *imitation* & *exemple*, & σκιὰ, *ombre*. S. Paul se sert souvent de ce dernier mot, & l'applique aux lois & aux cérémonies des Juifs, qu'il représente comme de simples ombres des choses à venir, ou des choses spirituelles & célestes. Ces expressions générales ont induit des auteurs à prêter à S. Paul un dessein qu'il n'avoit point en faisant ces comparaisons, & à conclure de-là que tous les rits de la loi de Moyse étoient autant de *types*, ou de choses destinées à signifier des événemens futurs, & que l'on doit trouver l'Evangile dans le pentateuque, tandis que S. Paul ne paroit avoir eu d'autre intention que de faire connoître les grands avantages que l'Evangile a sur la loi ancienne à différens égards, où l'un a autant de prééminence sur l'autre, que le corps ou la substance en a sur l'ombre *Voyez* ACCOMMODATION.

Si l'ombre des choses à venir est la figure ou le *type* des événemens futurs, quels sont les événemens auxquels puissent avoir aucun rapport, les nouvelles lunes, ou le boire & le manger des Juifs? ou comment la loi de Moyse composée de commandemens pour les personnes; tems, lieux, sacrifices; *&c.* pouvoit-elle signifier une dispense des mêmes choses sous l'Evangile, où ces mêmes choses, loin d'avoir été enjointes, ont été déclarées au contraire inutiles & superflues? Voilà toutes les observations que l'on peut faire sur toutes les significations des termes dont se servent les auteurs du nouveau Testament, & par lesquels ils semblent avoir voulu exprimer quelque figure ou *type* d'événemens futurs, sous l'Evangile: d'où nous pouvons conclure 1° que d'argumenter des *types*, c'est argumenter très-souvent d'exemples ou de similitudes; le but des similitudes ou des comparaisons est simplement d'aider & de rendre quelques idées plus claires & plus fortes, de sorte qu'il est absurde de tirer des conséquences d'une similitude, ou d'inférer de quelque partie d'une similitude, autre chose que ce qui est absolument semblable. 2°. Que l'on ne sauroit prouver que toutes les cérémonies de la loi mosaïque ayent jamais été destinées à signifier des événemens futurs sous le regne du Messie. Les auteurs de l'ancien Testament n'en font aucune mention, quelques notions que puissent avoir eû là-dessus les écrivains qui les ont suivis immédiatement: on convient que les apôtres ont argumenté des rits de l'institution mosaïque, mais il paroît que souvent ils ne l'ont fait que par forme d'illustration & d'analogie.

Assurément il y a une similitude générale dans toutes les opérations ou distributions de la Providence, & une analogie des choses dans le monde naturel, aussi-bien que dans le monde moral; d'où il est aisé d'argumenter par forme de parité, & même il est très-juste & très-commun de le faire; mais de dire qu'une de ces opérations ou distributions ait toujours été faite pour en marquer ou signifier une autre qui devoit avoir lieu dans la suite, c'est ce qu'on ne pourra jamais prouver, à moins que Dieu ne l'ait revélé.

Nous savons que la terre promise étoit un lieu où les Juifs devoient jouir d'un doux repos, après toutes leurs peines & fatigues. Dieu se reposa lui-même le septieme jour après l'ouvrage de la création; cependant quelqu'un a-t-il jamais imaginé de prétendre que le repos de Dieu après la création, signifie le repos des Juifs dans la terre promise? & n'est-il pas aussi sensé de dire que le repos que Dieu prit le septieme jour, signifie l'entrée des Juifs dans la terre de Canaan, que de dire que le repos des Juifs dans cette terre, signifie le repos dont David fait mention dans ses pseaumes? On ne prouvera pas non plus que ces événemens qui se succedent dans l'ordre de la providence, & qui ressemblent à quelques événemens qui ont précédé, soient destinés à être figurés d'avance. Si on peut le prouver, on sera bientôt d'accord que le repos des Juifs étoit le *type* du repos des chrétiens. C'est de la même maniere que nous devons entendre S. Paul, lorsqu'il dit, *Jesus-Christ notre pâque a été immolé pour nous*, & S. Jean Baptiste, lorsqu'il appelle notre Sauveur l'*agneau de Dieu*. Il y avoit là cette similitude de circonstances que Jesus-Christ fut immolé le même jour qu'on immoloit & qu'on mangeoit l'agneau paschal, qu'il mourut à-peu-près à la même heure du jour où les prêtres commençoient leurs sacrifices, & qu'on ne brisa aucun des os ni de l'un ni de l'autre; & comme l'agneau paschal devoit être sans tache, de même Jesus-Christ étoit sans souillure. C'est par rapport à ces circonstances, & d'autres semblables, que S. Paul applique à Jesus-Christ le nom de *Pâque*.

C'est encore ainsi qu'on explique ce que S. Paul appelle le baptême des enfans d'Israel, dans la nue & dans la mer, & la comparaison qu'il fait du grand prêtre qui entroit tous les ans dans le lieu saint, avec Jesus Christ qui est entré dans le ciel. Il est donc certain qu'il y a des *types* dans l'ancien Testament, mais il l'est également que tout n'y est pas *type*, & que plusieurs de ces *types* ne sont que des similitudes ou des allusions, & n'ont été employés que dans ce sens par les apôtres.

TYPE, s. m. (*Théolog.*) est aussi le nom que l'on a donné à un édit de l'empereur Constans II. publié en 648. pour imposer un silence général aux orthodoxes, aussi-bien qu'aux Monothélites, sur la question qu'on agitoit alors, s'il falloit reconnoitre en Jesus-Christ deux opérations ou volontés, comme le soutenoient les Catholiques, ou s'il falloit n'y en admettre qu'une seule, comme la vouloient les Monothélites. *Voyez* MONOTHÉLITES.

On l'appella *type* parce que c'étoit une espece de formulaire de foi, ou plutôt un reglement auquel tout le monde devoit conformer sa conduite, en s'abstenant de parler des matieres controversées.

Le véritable auteur du *type* étoit Paul, patriarche de Constantinople, & monothélite, qui crut assez servir son parti en forçant par autorité les catholiques à n'oser publier leur foi, espérant que l'erreur feroit assez de progrès, tant qu'on ne la combattroit pas. En conséquence, il insinua à l'empereur Constans de supprimer l'ecthèse d'Héraclius, & de publier un édit pour imposer silence aux orthodoxes & aux monothélites; mais sur-tout aux premiers qui se plaignoient vivement de l'ecthèse, comme favorable au monothélisme; mais on sent que cette prétendue voie de pacification étoit injuste, & qu'elle opprimoit la vérité, sous prétexte d'éteindre les disputes: on croit cependant que Constans avoit donné cette loi à bonne intention, puisque dans le *type* même, après avoir ordonné le silence aux deux partis, il ordonne qu'on s'en tienne aux saintes Ecritures, aux cinq conciles œcuméniques, & aux simples passages des peres, dont la doctrine est la regle de l'Eglise, sans y ajouter, en ôter, ni les expliquer selon des sentimens particuliers. Mais quelles que soient les intentions de l'empereur, il est certain que celles des monothélites étoient d'en abuser & de s'en prévaloir contre les catholiques. Aussi le pape Théodore ne tarda-t-il point à prononcer la sentence de déposition contre le patriarche Paul. Le *type* fut examiné dans le concile de Latran, tenu en 649, & l'on y prononça anathème contre tous ceux qui admettoient l'impiété du *type* & de l'ecthèse. *Voyez* ECTHÈSE.

TYPE, s. m. (*Art numismatique*.) terme générique par lequel les médaillistes entendent l'empreinte qui est marquée sur la tête & le revers des médailles, comme symboles, figures de divinités, de génies, d'hommes, de femmes, d'animaux, & de choses insensibles. On explique toutes ces choses en détail au *mot* TÊTE & SYMBOLE, *art numismat.* (*D. J.*)

TYPÉE, (*Géogr. anc.*) montagne du Péloponnèse, dans l'Elide. En allant de Scillunte à Olympie, dit Pausanias, *l. V. c. vj.* avant que d'arriver au fleuve Alphée, on trouve un rocher fort haut, qu'on appelle le *mont typée*. Les Eléens, ajoute-t-il, ont une loi par laquelle il est ordonné de précipiter du haut de ce rocher, toute femme qui seroit surprise assister aux jeux olympiques, ou qui même auroit passé l'Alphée les jours défendus; ce qui n'étoit jamais arrivé qu'à une seule femme nommée Callipatire, selon quelques-uns, & Phérénice, selon d'autres. Cette femme étant devenue veuve, s'habilla à la façon des maîtres d'exercice, & conduisit elle-même son fils Pisidore à Olympie. Il arriva que le

jeune homme fut déclaré vainqueur: aussi-tôt sa mere transportée de joie, jette son habit d'homme, & saute par dessus la barriere qui la tenoit enfermée avec les autres maîtres. Elle fut connue pour ce qu'elle étoit, mais on ne laissa pas de l'absoudre en considération de son pere, de ses freres, & de son fils, qui tous avoient été couronnés aux jeux olympiques. Depuis cette aventure, il fut défendu aux maîtres d'exercice, de paroître autrement que nuds à ces spectacles. (*D. J.*)

TYPHO, sorte d'ouragan. *Voyez* OURAGAN.

TYPHOÉE, s. m. (*Mytholog.*) monstre né de l'alliance de la Terre avec le Tartare. Il avoit cent têtes de serpent; ses langues étoient noires; un feu ardent partoit de tous ses yeux, & de toutes ses bouches sortoient des sons ineffables, tantôt intelligibles pour les Dieux, & tantôt semblables aux mugissemens des taureaux, ou aux rugissemens des lions, & qui faisoient retentir les montagnes de sifflemens effroyables.

Il ne naquit qu'après la défaite des Titans, & seroit le maître des dieux, si Jupiter honoré par l'olympe de la souveraineté, n'eût prévenu ce terrible monstre. Armé de son tonnerre, ce dieu, dit Hésiode, fait retentir la terre & les cieux; la mer s'agite, & les flots se poussant impétueusement les uns les autres, viennent se briser contre les côtes; la terre gémit, le ciel s'enflamme; Pluton est troublé dans les enfers, & le bruit des carreaux de Jupiter va porter la terreur jusque sous le tartare, dans la ténébreuse demeure des Titans; il s'élance de l'olympe, & brûle toutes les têtes du monstre qui tombant sous ses coups redoublés, est sur le champ précipité jusqu'au fond du tartare; le feu dont ses têtes sont embrasées, se communique à la terre, qui fond comme de l'etain dans les fourneaux.

De *Typhoée* sont nés les vents nuisibles aux mortels, & différens de Notus, de Borée, & de Zéphire. L'origine de ceux-ci est divine, & leur utilité répond à l'excellence de cette origine; mais les autres, soufflant sur la face de la mer, y font périr navires & nautoniers; rien ne peut garantir de leur rage ceux qui ont le malheur d'en être surpris: ils se répandent avec une égale fureur sur la terre, & leurs tourbillons impétueux renversent & détruisent tous les ouvrages des mortels. *Voyez* TYPHON. (*D. J.*)

TYPHOMANIE, *en Médecine*, s. f. est une maladie du cerveau, dans laquelle ceux qui en sont attaqués ne peuvent dormir, quoiqu'ils en aient grande envie; ils sont couchés ayant les yeux fermés, disent des choses absurdes, & jettent les membres de côté & d'autre; si on les touche, ils ouvrent d'abord les yeux, regardent de travers, & retombent dans une espece d'assoupissement, qui est interrompu par une foule d'idées fâcheuses.

La *typhomanie* est une espece de frenésie & de léthargie compliquée, on l'appelle aussi *coma vigil.* *Voyez* COMA, FRÉNESIE & LÉTHARGIE.

Le mot est formé du grec *typhos*, fumée, & *mania*, folie.

TYPHON, (*Physiq. générale*) un *typhon* est un vent vif, fort, qui souffle de tous les points, varie de tous les côtés, & communément vient d'en-haut.

Il est fréquent dans la mer orientale, sur-tout dans celle de Siam, de la Chine, du Japon, & entre Malacca & le Japon. Il sort avec violence le plus souvent du point de l'ouest, & parcourant tout l'horison avec beaucoup de rapidité, il fait le tour en vingt heures; il accroît de force de plus en plus; il éleve la mer à une grande hauteur avec ses tournans, & chaque dixieme vague s'élevant plus que les autres, fait perdre aux gens de mer tout espoir de se sauver; c'est pourquoi la navigation de l'Inde au Japon est fort dangereuse, de sorte que si de trois vaisseaux il en arrive un à bon port, on regarde cet événement comme un voyage heureux.

Le *typhon* régne le plus ordinairement en été, & il est plus terrible, qu'on ne peut imaginer sans l'avoir vû; de sorte qu'il n'est pas étonnant, que les côtés des vaisseaux les plus forts & les plus gros n'y résistent pas; on croiroit que le ciel & la terre vont se replonger dans leur ancien cahos.

Il exerce sa furie sur terre comme sur mer, renverse les maisons, déracine les arbres, & emporte de gros vaisseaux jusqu'à un mille de la mer.

Il dure rarement plus de six heures; dans l'Océan Indien, la mer est d'abord unie, mais il s'y éleve ensuite des vagues terribles. Ainsi près de la ville d'Arbeil en Perse, ce *typhon* éleve tous les jours à midi, dans les mois de Juin & de Juillet, une grande quantité de poussiere, & dure une heure.

La cause de ce *typhon* vient peut être de ce que le vent soufflant vers un certain point, est arrêté & revient sur lui-même, & qu'ainsi il tourne en rond, comme nous voyons que l'eau forme un tourbillon, quand elle rencontre un obstacle; ou bien cela peut venir des vents furieux qui se rencontrent l'un l'autre, qui rendent la mer unie, & cependant s'élancent contre les vaisseaux qui se trouvent entr'eux. Quand ce vent vient d'en-haut, on l'appelle *catagis*.

Le *typhon*, dit le peintre des saisons, tournoie d'un tropique à l'autre, épuise la fureur de tout le firmament, & le terrible ectreplica regne. Au milieu des cieux faussement sereins, un puissant orage se prépare; comprimé dans une petite tache de nuée, que l'œil connoisseur peut seul appercevoir: le fatal & imperceptible présage plein de feu & de malignes influences, est suspendu sur le sommet du promontoire, & rassemble ses forces. Le démon de ces mers le fait précéder d'un calme trompeur, propre à engager le matelot à confier ses voiles au zéphir qui l'accompagne. Tout-à-coup des vents rugissans, des flammes & des flots combattans, se précipitent & se confondent en masse. Le matelot demeure immobile; son vaisseau, dont les voiles sont déployées, boit la vague, s'enfonce & se cache dans le sein du sombre abîme. Le redoutable Gama combattit contre un semblable *typhon*, pendant plusieurs jours & plusieurs nuits terribles, voguant sans cesse autour du cap orageux, conduit par une ambition hardie, & par la soif de l'or encore plus hardie. (*D. J.*)

TYPHONIS INSULA, (*Géogr. anc.*) île de la Méditerranée, aux environs de la Troade; quelques-uns l'ont nommé *Calydna*. (*D. J.*)

TYPHOS, (*Médec. anc.*) τῦφος; maladie décrite par Hippocrate, & dont il distingue cinq especes différentes.

La premiere est une fievre continue, qui affoiblit les forces, & qui est accompagnée de tranchées, d'une chaleur extraordinaire dans les yeux, & de la difficulté de parler.

La seconde espece de *typhos*, commence par une fievre tierce ou quarte, qui est suivie de maux de tête, de sputations, & de déjections de vers; le visage est pâle, les piés, & quelquefois tout le corps s'enflent; le malade sent de la douleur, tantôt dans la poitrine, & tantôt dans le dos; il a des borborygmes, les yeux hagards, la voix foible & tremblante.

La troisieme espece de *typhos*, se montre par des douleurs aiguës dans les articulations, souvent même dans toutes les parties du corps, & ces douleurs produisent quelquefois l'immobilité des membres.

La quatrieme espece de *typhos*, est accompagnée de tension, d'enflure, & d'ardeur extraordinaire dans le bas ventre, laquelle est suivie d'une diarrhée qui dégénere en hydropisie.

La cinquieme espece de *typhos*, se manifeste par une extrème pâleur sans aucune enflure. Au contraire, le corps est exténué, sec & affoibli. Le malade a les yeux creux arrache le duvet qui tient à sa couverture, & est sujet, soit qu'il veille ou qu'il dorme, à des pollutions fréquentes; ces symptomes réunis sont fort extraordinaires; nous ne connoissons point ce dernier genre de *typhos*, & nous douterions beaucoup de l'exactitude du récit, si nous ne le tenions d'Hippocrate. (*D. J.*)

TYPIQUE, (*Liturg. grecq.*) τυπικὸν de τύπος, *forme*, *regle*; livre ecclésiastique des Grecs, qui contient la forme de réciter l'office pendant toute l'année; mais comme les Eglises ont beaucoup varié sur ce point, les *typiques* sont fort différens les uns des autres; on peut consulter Allatius dans sa premiere dissertation sur les livres ecclésiastiques des Grecs. (*D. J.*)

TYPIQUE, *fievre*, (*Médec.*) *febris typica*; on appelle *fievres typiques*, celles qui sont bien caractérisées par la régularité de leurs accès, de leur accroissement, de leur rémission & de leur période; on les nomme ainsi, par opposition aux fievres erratiques, qui ne suivent point de régle dans leurs cours; τύπος est l'ordre que tient une maladie. (*D. J.*)

TYPOGRAPHE, s. m. (*Gram.*) Imprimeur. *Voy.* ce mot.

TYPOGRAPHIE, ſ. f. (*Gram.*) art de l'Imprimerie. *Voyez* IMPRIMERIE.

TYPOLITES *ou* PIERRES A EMPREINTES, (*Hiſt. nat. Minéral.*) *impreſſa lapidea, typolitus*, c'eſt ainſi que quelques naturaliſtes nomment des pierres ſur leſquelles on voit des empreintes de ſubſtances du regne végétal ou du regne animal.

On trouve dans pluſieurs pays des pierres ſur leſquelles on remarque diſtinctement des empreintes de plantes; c'eſt ordinairement dans des pierres feuilletées qu'on les rencontre; les ardoiſes ou pierres ſchiſteuſes qui accompagnent communément les mines de charbon de terre, ſont très-fréquemment remplies de différentes plantes, & ſurtout de celles qui croiſſent dans les forêts, telles que les fougeres, les capillaires, les roſeaux, la prêle que l'on y diſtingue parfaitement. Scheuchzer & d'autres naturaliſtes nous ont fait de longues énumérations des plantes qui ſe trouvent de cette maniere. Mais une obſervation très-digne de réflexion, c'eſt que les plantes dont on trouve les empreintes ſur des pierres de nos contrées, ſont ſouvent tout-à-fait étrangeres à nos climats, & leurs analogues vivans ne ſe rencontrent que dans d'autres parties du monde. M. de Juſſieu ayant eu occaſion d'obſerver des pierres empreintes qui ſe trouvent à Saint-Chaumont en Lyonnois, trouva que les plantes qu'il y voyoit, reſſembloient ſi peu à toutes celles qui croiſſent dans cette province & dans celles des environs, qu'il crut herboriſer dans un monde tout nouveau. *Voyez les mémoires de l'académie royale des Sciences, année* 1718.

Les naturaliſtes qui attribuent au déluge univerſel tous les changemens arrivés à notre globe, n'ont pas manqué de le regarder comme l'auteur des pierres empreintes que l'on rencontre dans le ſein de la terre. Scheuchzer a été plus loin; ayant trouvé des pierres chargées des empreintes de quelques végétaux ſemblables à des épics de blé dans l'état où ils ſont au printems, il a cru devoir en conclure que le déluge étoit arrivé dans cette ſaiſon; mais il ſera très-difficile d'expliquer par le déluge la raiſon pourquoi la plûpart des plantes que l'on trouve empreintes, ſont exotiques ou étrangeres au climat où on les rencontre aujourd'hui; il faut pour cela ſuppoſer que les climats ont changé, ainſi que les plantes qu'ils produiſoient autrefois; d'ailleurs le peu de durée du déluge ne permet point de croire que les eaux aient apporté ces plantes d'Aſie ou d'Amérique, vû qu'elles n'auroient point eu le tems de faire un auſſi long voyage, & que les végétaux ne flottent point avec beaucoup de rapidité.

Les feuilles & les plantes dont on voit les empreintes, ſont ordinairement détruites & décompoſées, & l'on ne trouve plus que le limon durci qui a pris leur place, & à qui elles ont ſervi de moules. La plûpart de ces feuilles empreintes ſont étendues; il eſt rare d'en voir qui ſoient roulées ou pliées, d'où quelques naturaliſtes n'ont pas manqué de conclure qu'elles avoient dû nager ſur l'eau; mais cette raiſon n'eſt rien moins que déciſive, vû qu'une eau agitée peut aiſément rouler & plier des feuilles ou des plantes.

Il ne faut point confondre avec les *typolites* ou pierres empreintes dont nous venons de parler, celles qui ſe trouvent dans le tuf, & qui ne ſont produites que par incruſtation, c'eſt-à-dire, par le dépôt qui s'eſt fait des parties terreuſes contenues dans des eaux qui ſont tombées ſur des feuilles ou des plantes.

A l'égard des *typolites*, ou pierres qui portent des empreintes d'animaux, les plus ordinaires ſont celles ſur leſquelles on voit des poiſſons, telles que celles qui ſe trouvent ſur une pierre feuilletée blanchâtre à Papenheim. *Voyez* PAPENHEIM *pierre de*. On doit auſſi placer dans ce nombre la pierre ſchiſteuſe chargée d'empreintes de poiſſons, qui ſe trouve près d'Eisleben, dans le comté de Mansfeld, qui eſt une vraie mine de cuivre. *Voyez* MANSFELD, *pierre de* (—)

TYR, (*Géog. anc.*) ville d'Aſie, dans la Phénicie, ſur le bord de la mer, au midi de Sidon. Cette ville auſſi célebre dans l'hiſtoire ſacrée, que dans l'hiſtoire profane, eſt des plus anciennes, ſoit qu'elle ait la même ancienneté que Sidon, comme le prétend Quint-Curce, ſoit qu'elle ait été bâtie depuis Sidon, comme le penſe Juſtin, *l. XVIII. c. iij.*

Quelques critiques prétendent qu'il y avoit deux villes de *Tyr*, l'une plus ancienne connue ſous le nom de *Palæ Tyros*, & l'autre plus nouvelle nommée ſimplement *Zor* ou *Tyr*. La premiere étoit bâtie ſur le continent, à trente ſtades de la ſeconde, ſelon Strabon, *l. XVI.* C'eſt dans la premiere qu'étoit le temple d'Hercule, dont les prêtres de *Tyr* vantoient avec exagération l'antiquité à Hérodote; & c'eſt dans ce temple que les Tyriens répondirent à Alexandre qu'il pouvoit venir ſacrifier, lorſqu'il leur fit dire qu'il ſouhaitoit ſe rendre dans leur ville pour y offrir des ſacrifices à Hercule. L'autre, *Tyr* étoit dans une île vis-à-vis de l'ancienne, dont elle n'étoit ſéparée que par un bras de mer aſſez étroit. Pline, *l. V. c. xix.* dit qu'il n'y avoit que ſept cens pas de diſtance de l'île à la terre ferme. Alexandre le grand combla tout cet eſpace pour prendre la ville, & l'île étoit encore jointe à la terre ferme du tems de Pline. Dans le même chapitre cet auteur donne dix-neuf mille pas de circuit au territoire de *Tyr*, & il y renferme la vieille *Tyr*.

Le nom de cette ville en hébreu eſt *Zor* ou *Sor*; ſuivant une autre dialecte, c'eſt *Syr* ou *Sar*; les Araméens qui ont coutume de changer la lettre *ſ* en *t*, diſent *Tor*, *Tur* ou *Tyr*, & en ajoutant la terminaiſon greque, on a fait τύρος, *Tyrus*. De *Sar* a été formé le nom national *ſarranus*, qui dans les poëtes ſignifie la même choſe que *tyrius*. Virgile, *l. II. Georg. v.* 506, s'en eſt ſervi dans ce ſens:

Ut gemma bibat, & ſarrano dormiat oſtro.

Les Tyriens paſſoient pour être les inventeurs du commerce & de la navigation, & ils l'étoient en effet. Pendant que dans les autres empires il ſe faiſoit un commerce de luxe, les Tyriens faiſoient par toute la terre un commerce d'économie. Bochard a employé le premier livre de ſon *Chanaan* à l'énumération des colonies qu'ils envoyerent dans tous les pays qui ſont près de la mer; ils paſſerent les colonnes d'Hercule, & firent des établiſſemens ſur les côtes de l'Océan.

Dans ces tems-là, les navigateurs étoient obligés de ſuivre les côtes, qui étoient, pour ainſi dire, leur bouſſole. Les voyages étoient longs & pénibles. Les travaux de la navigation d'Ulyſſe ont été un ſujet fertile pour le plus beau poëme du monde, après celui qui eſt le premier de tous.

Le peu de connoiſſance que la plûpart des peuples avoient de ceux qui étoient éloignés d'eux, favoriſoit les nations qui faiſoient le commerce d'économie. Elles mettoient dans leur negoce les obſcurités qu'elles vouloient; elles avoient tous les avantages que les nations intelligentes prennent ſur les peuples ignorans.

L'Egypte éloignée par la religion & par les mœurs, de toute communication avec les étrangers, ne faiſoit guere de commerce au-dehors; elle jouiſſoit d'un terrein fertile & d'une extrème abondance. C'étoit le Japon de ce tems-là; elle ſe ſuffiſoit à elle-même.

Les Egyptiens furent ſi peu jaloux du commerce du dehors, qu'ils laiſſerent celui de la mer Rouge à toutes les petites nations qui y eurent quelque part. Ils ſouffrirent que les Juifs & les Syriens y euſſent des flottes. Salomon employa à cette navigation des tyriens qui connoiſſoient ces mers.

Joſephe dit que ſa nation uniquement occupée de l'agriculture connoiſſoit peu la mer: auſſi ne fut-ce que par occaſion que les Juifs négocierent dans la mer Rouge. Ils conquirent ſur les Iduméens Elath & Aſiongaber, qui leur donnerent ce commerce; ils perdirent ces deux villes, & perdirent ce commerce auſſi.

Il n'en fut pas de même des Phéniciens ou des Tyriens; ils ne négocioient point par la conquête; leur frugalité, leur habileté, leur induſtrie, leurs périls, leurs fatigues les rendoient néceſſaires à toutes les nations du monde. Ce ſont les excellentes réflexions de l'auteur de l'eſprit des lois.

Les Tyriens vendoient à tous les peuples de la terre les étoffes teintes en pourpre & en écarlate, dont ils avoient le ſecret; & cette ſeule branche de commerce leur valoit un gain immenſe. Ulpien, fameux juriſconſulte, & né lui-même à *Tyr*, nous apprend que l'empereur Severe accorda aux Tyriens de grands privileges qui contribuerent encore à leur agrandiſſement. Ils peuplerent les villes de Biſerte, de Tripoli de Barbarie & de Carthage. Ils fonderent Tartèſe, & s'établirent à Cadix.

Mais pour parler de plus loin, l'Ecriture appelle *Tyr* dans son style oriental, une *ville couronnée de gloire & de majesté*, remplie de princes & de nobles qui avoient tant d'or & d'argent, que ces métaux y étoient aussi communs que la terre. Elle y est dite parfaite en beauté, & elle est comparée à un navire royal qui a été construit pour être un chef-d'œuvre digne d'admiration.

La religion chrétienne y fit de grands progrès du tems des empereurs romains; cette ville a eu le titre de métropole, & celui du premier siege archiépiscopal sous le patriarchat d'Antioche: ce qui fait qu'on l'a nommé *Protothronos* ou *premier siege*.

Tyr est aujourd'hui entierement ruinée, au point même qu'on trouve à peine dans ses ruines de foibles traces de son ancienne splendeur, dans un si grand nombre de ses palais abattus, de ses pyramides renversées & de ses colonnes de jaspe & de porphyre rompues. Ses fortes murailles sont détruites, ses boulevards applanis, & les débris qui en restent, ne servent plus qu'à étendre & à sécher les filets de quelques pauvres pêcheurs. Enfin on ne trouve plus dans les masures de l'ancienne capitale de Phénicie, qu'une douzaine de maisons habitées par quelques turcs ou quelques arabes.

Cette ville a été assiégée deux fois par les chrétiens; la premiere en 1112, par Baudoin I. sans succès, & la seconde en 1124; cette derniere fois les Chrétiens la prirent, & en demeurerent maîtres jusqu'en 1188, que Saladin l'attaqua, s'en empara, & la démolit de fond-en-comble. Le port de *Tyr* est fort vaste & à l'abri des vents du midi. Il reste ouvert à la tramontane; mais sa tenue est bonne & son fond net.

Recapitulons en peu de mots les vicissitudes de *Tyr*. Bâtie sur les côtes de la Phénicie, dans une île éloignée de quatre stades du bord de la mer, peu de villes anciennes ont joui d'une plus grande célébrité. Reine des mers, suivant l'expression des écrivains sacrés, peuplée d'habitans dont l'opulence égaloit celle des princes, elle sembloit embrasser l'univers par l'étendue de son commerce; ses vaisseaux parcouroient toutes les côtes de l'Afrique & de l'Europe, celles de la mer Rouge & du golfe Persique. Par terre, ses négocians trafiquoient au-delà de l'Euphrate, qui fut long-tems le terme des connoissances géographiques des anciens. Le nombre de ses colonies l'a mise au rang des métropoles les plus illustres. Plusieurs, comme Utique & Carthage, ont joué de grands rôles; d'autres, comme Cadix, subsistent encore avec éclat.

Tyr n'étoit pas moins guerriere que commerçante; cet immense négoce qui fit sa gloire, & dont l'ingénieux auteur de Télémaque nous offre un magnifique tableau, étoit soutenu par des troupes nombreuses de terre & de mer. De fréquentes révolutions firent succéder plus d'une fois à ses prospérités les plus affreux malheurs. Salmanasar l'humilia; Nabuchodonosor la détruisit presque. Rétablie sous Cyrus, & plus brillante que jamais sous les rois de Perse, elle paya chérement l'honneur d'arrêter Alexandre dans sa course; un siege meurtrier en fit un monceau de ruines.

De la domination des rois de Syrie, successeurs de ce conquérant, elle passa sous celle des Romains. Leur empire doux & tranquille favorisoit le commerce; *Tyr* en profita pour se relever; on la vit reparoître avec honneur, & devenir la principale ville de Syrie. Dans les siecles suivans elle éprouva sous les Sarrasins & les princes chrétiens, la même alternative de revers & de succès.

Enfin aujourd'hui elle a le sort de toutes les villes anciennes tombées au pouvoir des Turcs. Teucer de Cyzique avoit poussé l'histoire de cette ville jusqu'à son tems; nous avons perdu son ouvrage, & personne ne l'a ni recommencé ni continué. Le chevalier Newton, Marsham & Perizonius ont établi la fondation de *Tyr* sous le regne de David ou de Nabuchodonosor; & il faut avouer qu'il est bien difficile de renverser leur systême.

Porphyre, célebre philosophe platonicien, naquit à *Tyr* dans le troisieme siecle, & mourut sous le regne de Dioclétien. Disciple de Longin, il fut l'ornement de son école à Athènes; de-là il passa à Rome, & s'attacha au célebre Plotin, dont il écrivit la vie, & auprès duquel il demeura six ans. Après la mort de Plotin, il enseigna la philosophie à Rome avec une grande réputation; il se montra très-habile dans les belles-lettres, dans la géographie, dans l'astronomie & dans la musique. Il nous reste de lui un livre en grec sur l'abstinence des viandes, & quelques autres écrits. Son traité contre la religion chrétienne fut refuté par Méthodius, évêque de *Tyr*, par Eusebe, par Apollinaire, par S. Augustin, par S. Jérôme, par S. Cyrille & par Théodoret. Voilà bien des réfutateurs; mais l'ouvrage même n'est pas parvenu jusqu'à nous; l'empereur Théodose le fit brûler en 388, avec quelques autres livres du même philosophe. (*Le chevalier* DE *Jaucourt*.)

TYR, (*Calend. éthyopien.*) nom du cinquieme mois de l'année éthyopienne. Il commence le 25 Décembre de l'année julienne.

TYR, (*Mythol.*) nom d'une divinité invoquée par les Celtes qui habitoient les royaumes du nord. C'étoit un dieu guerrier qui protégeoit les hommes vaillans & les athletes, & dispensoit les victoires. Le troisieme jour de la semaine lui étoit consacré, & il s'appelle encore aujourd'hui *tyrs-dag*, le *jour de Tyr*, ce qui répond au mardi, qui chez les Romains étoit consacré au dieu Mars. Il ne faut point confondre le dieu dont nous parlons avec celui que les peuples du nord appelloient *Thor*. Voyez *son article*.

TYR *marbre de*, (*Hist. nat.*) *tyrium marmor*, marbre blanc, fort estimé des anciens, & qui n'étoit point inférieur au marbre de Paros lorsqu'il étoit parfaitement pur. Quelquefois il avoit des veines d'un gris noirâtre.

TYRAN, s. m. (*Politique & Morale.*) par le mot τύραννος, les Grecs désignoient un citoyen qui s'étoit emparé de l'autorité souveraine dans un état libre, lors même qu'il le gouvernoit suivant les lois de la justice & de l'équité; aujourd'hui par *tyran* l'on entend, non-seulement un usurpateur du pouvoir souverain, mais même un souverain légitime, qui abuse de son pouvoir pour violer les lois, pour opprimer ses peuples, & pour faire de ses sujets les victimes de ses passions & de ses volontés injustes, qu'il substitue aux lois.

De tous les fléaux qui affligent l'humanité, il n'en est point de plus funeste qu'un *tyran*; uniquement occupé du soin de satisfaire ses passions, & celles des indignes ministres de son pouvoir, il ne regarde ses sujets que comme de vils esclaves, comme des êtres d'une espece inférieure, uniquement destinés à assouvir ses caprices, & contre lesquels tout lui semble permis; lorsque l'orgueil & la flatterie l'ont rempli de ces idées, il ne connoît de lois que celles qu'il impose; ces lois bizarres dictées par son intérêt & ses fantaisies, sont injustes, & varient suivant les mouvemens de son cœur. Dans l'impossibilité d'exercer tout seul sa tyrannie, & de faire plier les peuples sous le joug de ses volontés déréglées, il est forcé de s'associer des ministres corrompus; son choix ne tombe que sur des hommes pervers qui ne connoissent la justice que pour la violer, la vertu que pour l'outrager, les lois, que pour les éluder. *Boni quam mali suspectiores sunt, semperque his aliena virtus formidolosa est*. La guerre étant, pour ainsi dire, déclarée entre le *tyran* & ses sujets, il est obligé de veiller sans cesse à sa propre conservation, il ne la trouve que dans la violence, il la confie à des satellites, il leur abandonne ses sujets & leurs possessions pour assouvir leur avarice & leurs cruautés, & pour immoler à sa sûreté les vertus qui lui font ombrage. *Cuncta ferit, dum cuncta timet*. Les ministres de ses passions deviennent eux-mêmes les objets de ses craintes, il n'ignore pas que l'on ne peut se fier à des hommes corrompus. Les soupçons, les remords, les terreurs l'assiégent de toutes parts; il ne connoît personne digne de sa confiance, il n'a que des complices, il n'a point d'amis. Les peuples épuisés, dégradés, avilis par le *tyran*, sont insensibles à ses revers, les lois qu'il a violées ne peuvent lui prêter leur secours; en vain réclame-t-il la patrie, en est-il une où regne un *tyran*?

Si l'univers a vu quelques *tyrans* heureux jouir paisiblement du fruit de leurs crimes, ces exemples sont rares, & rien n'est plus étonnant dans l'histoire qu'un *tyran* qui meurt dans son lit. Tibere après avoir inondé Rome du sang des citoyens vertueux, devient odieux à lui-même; il n'ose plus contempler les murs témoins de ses proscriptions, il se bannit de la société dont il a rompu les liens, il n'a pour compagnie que la terreur, la honte & les remors. Tel est le triomphe qu'il remporte sur les lois! Tel est le

le bonheur que lui procure fa politique barbare! Il mene une vie cent fois plus affreufe que la mort la plus cruelle. Caligula, Néron, Domitien ont fini par groffir eux-mêmes les flots de fang que leur cruauté avoit répandus; la couronne du *tyran* eft à celui qui veut la prendre. Pline difoit à Trajan, „ que „ par le fort de fes prédéceffeurs, les dieux avoient „ fait connoître qu'ils ne favorifoient que les prin„ ces aimés des hommes „.

TYRANS, LES TRENTE, (*Hift. greq.*) on appelloit ainfi les trente hommes que fes Lacédémoniens établirent dans Athènes pour la tenir en fervitude; mais Thrafibule forma le généreux deffein de les chaffer d'Athènes, & y réuffit. C'eft là-deffus que Cornelius Nepos a dit ce beau mot de ce grand homme: „ Plufieurs ont defiré, peu ont eu le bonheur de dé„ livrer leur patrie d'un feul tyran, Thrafibule dé„ livra la fienne de trente „. (*D. J.*)

TYRANNICIDE, f. m. (*Lang. franç.*) *tyrannicida*, dans les auteurs latins, fignifie le *meurtrier d'un tyran*. M. d'Ablancourt a dit le premier *tyrannicide* dans fa belle traduction de Lucien, & il doit être approuvé par tous ceux qui ont du goût. (*D. J.*)

TYRANNIE, f. f. (*Gouvern. politiq.*) tout gouvernement injuftement exercé fans le frein des lois.

Les Grecs & les Romains nommoient *tyrannie* le deffein de renverfer le pouvoir fondé par les lois, & fur-tout la démocratie: il paroît cependant qu'ils diftinguoient deux fortes de *tyrannie*; une réelle, qui confifte dans la violence du gouvernement; & une d'opinion, lorfque ceux qui gouvernent établiffent des chofes qui choquent la maniere de penfer d'une nation.

Dion dit qu'Augufte voulut fe faire appeller Romulus; mais qu'ayant appris que le peuple craignoit qu'il ne voulût fe faire roi, Augufte changea de deffein.

Les premiers romains ne vouloient point de roi, parce qu'ils n'en pouvoient fouffrir la puiffance: les Romains d'alors ne vouloient point de roi, pour n'en point fouffrir les manieres; car quoique Céfar, les triumvirs, Augufte, fuffent des véritables rois, ils avoient gardé tout l'extérieur de l'égalité, & leur vie privée contenoit une efpece d'oppofition avec le fafte des rois d'alors; & quand les Romains ne vouloient point de rois, cela fignifioit qu'ils vouloient garder leurs manieres, & ne pas prendre celles des peuples d'Afrique & d'orient.

Dion ajoute que le même peuple romain étoit indigné contre Augufte, à caufe de certaines lois trop dures qu'il avoit données; mais que fi-tôt qu'il eut rappellé le comédien Pylade, chaffé par les factions de la ville, le mécontentement ceffa; un pareil peuple fentoit plus vivement la *tyrannie* lorfqu'on chaffoit un baladin, que lorfqu'on lui ôtoit toutes les lois; il falloit bien qu'il tombât fous l'empire de la *tyrannie* réelle, & cet événement ne tarda pas.

Comme l'ufurpation eft l'exercice d'un pouvoir auquel d'autres ont droit, nous définiffons la *tyrannie* l'exercice d'un pouvoir également injufte & outré, auquel qui que ce foit n'a aucun droit dans la nature: ou bien la *tyrannie* eft l'ufage d'un pouvoir qu'on exerce contre les lois au détriment public, pour fatisfaire fon ambition particuliere, fa vengeance, fon avarice, & autres paffions déréglées, nuifibles à l'état. Elle réunit les extrèmes; & fur la tête d'un million d'hommes qu'elle écrafe, elle éleve le coloffe monftrueux de quelques indignes favoris qui la fervent.

Cette dégénération des gouvernemens eft d'autant plus à craindre, qu'elle eft lente & foible dans fes commencemens, prompte & vive dans la fin. Elle ne montre d'abord qu'une main pour fecourir, & opprime enfuite avec une infinité de bras.

Je dis cette dégénération, cette corruption des gouvernemens, & non pas comme Puffendorf de la fimple monarchie, parce que toutes les formes de gouvernement font fujettes à la *tyrannie*. Partout où les perfonnes qui font élevées à la fuprème puiffance pour la conduite du peuple, & la confervation de ce qui lui appartient en propre, emploient leur pouvoir pour d'autres fins, & foulent des gens qu'ils font obligés de traiter d'une toute autre maniere, là certainement eft la *tyrannie*; foit qu'un feul homme revêtu du pouvoir agiffe de la forte, foit qu'il y en ait plufieurs qui violent les droits de la nation. Ainfi l'hiftoire nous parle de trente tyrans d'Athènes, auffibien que d'un à Syracufe; & chacun fait que la domination des décemvirs de Rome, n'étoit qu'une véritable *tyrannie*.

Partout où les lois ceffent, ou font violées par le brigandage, la *tyrannie* exerce fon empire; quiconque révêtu de la puiffance fuprème, fe fert de la force qu'il a en main, fans avoir aucun égard pour les lois divines & humaines, eft un véritable tyran. Il ne faut point d'art ni de fcience pour manier la *tyrannie*. Elle eft l'ouvrage de la force, & c'eft tout enfemble la maniere la plus groffiere, & la plus horrible de gouverner. *Oderint dum metuant*; c'eft la devife du tyran; mais cette exécrable fentence n'étoit pas celle de Minos, ou de Rhadamante.

Plutarque rapporte que Caton d'Utique étant encore enfant fous la férule, alloit fouvent, mais toujours accompagné de fon maître, chez Sylla le dictateur, à caufe du voifinage & de la parenté qui étoit entr'eux. Il vit un jour que dans cet hôtel de Sylla, en fa préfence, ou par fon ordre, on emprifonnoit les uns, on condamnoit les autres à diverfes peines: celui-ci étoit banni, celui-là dépouillé de fes biens, un troifieme étranglé. Pour couper court, tout s'y paffoit, non comme chez un magiftrat, mais comme chez un tyran du peuple; ce n'étoit pas un tribunal de juftice, c'étoit une caverne de *tyrannie*. Ce noble enfant indigné fe tourne avec vivacité vers fon précepteur. „ Donnez-moi, dit-il, un poignard; „ je le cacherai fous ma robe; j'entre fouvent dans „ la chambre de ce tyran avant qu'il fe leve; je „ le plongerai dans fon fein, & je délivrerai ma „ patrie de ce monftre exécrable. Telle fut l'enfance „ de ce grand perfonnage, dont la mort couronna „ la vertu.

Thalès interrogé quelle chofe lui paroiffoit la plus furprenante, c'eft, dit-il, un vieux tyran, parce que les tyrans ont autant d'ennemis qu'ils ont d'hommes fous leur domination.

Je ne penfe pas qu'il y ait jamais eu de peuple, qui ait été affez barbare & affez imbécille pour fe foumettre à la *tyrannie* par un contrat originel; je fai bien néanmoins qu'il y a des nations fur lefquelles la *tyrannie* s'eft introduite ou imperceptiblement, ou par violence, ou par prefcription. Je ne m'érigerai pas en cafuifte politique fur les droits de tels fouverains, & fur les obligations de tels peuples. Les hommes doivent peut-être fe contenter de leur fort; fouffrir les inconvéniens des gouvernemens, comme ceux des climats, & fupporter ce qu'ils ne peuvent pas changer.

Mais fi l'on me parloit en particulier d'un peuple qui a été affez fage & affez heureux, pour fonder & pour conferver une libre conftitution de gouvernement, comme ont fait par exemple les peuples de la grande-Bretagne; c'eft à eux que je dirois librement que leurs rois font obligés par les devoirs les plus facrés que les lois humaines puiffent créer, & que les lois divines puiffent autorifer, de défendre & de maintenir préférablement à toute confidération la liberté de la conftitution, à la tête de laquelle ils font placés. C'étoit-là l'avis non-feulement de la reine Elifabeth, qui n'a jamais tenu d'autre langage, mais du roi Jacques lui-même. Voici de quelle maniere il s'énonça dans le difcours qu'il fit au parlement en 1603. „ Je préférerai toujours en publiant de bonnes „ lois & des conftitutions utiles le bien public & „ l'avantage de tout l'état, à mes avantages propres, „ & à mes intérêts particuliers, perfuadé que je fuis „ que le bien de l'état eft ma félicité temporelle, & „ que c'eft en ce point qu'un véritable roi differe „ d'un tyran.

On demande fi le peuple, c'eft-à-dire, non pas la canaille, mais la plus faine partie des fujets de tous les ordres d'un état, peut fe fouftraire à l'autorité d'un tyran qui maltraiteroit fes fujets, les épuiferoit par des impôts exceffifs, négligeroit les intérêts du gouvernement, & renverferoit les lois fondamentales.

Je réponds d'abord à cette queftion, qu'il faut bien diftinguer entre un abus extrème de la fouveraineté, qui dégénere manifeftement & ouvertement en *tyrannie*, & qui tend à la ruine des fujets; & un abus médiocre tel qu'on peut l'attribuer à la foibleffe humaine.

Au premier cas, il paroît que les peuples ont tout droit de reprendre la fouveraineté qu'ils ont confiée à leurs conducteurs, & dont ils abufent exceffivement.

Dans

Dans le ſecond cas, il eſt abſolument du devoir des peuples de ſouffrir quelque choſe, plutôt que de s'élever par la force contre ſon ſouverain.

Cette diſtinction eſt fondée ſur la nature de l'homme & du gouvernement. Il eſt juſte de ſouffrir patiemment les fautes ſupportables des ſouverains, & leurs légeres injuſtices, parce que c'eſt-là un juſte ſupport qu'on doit à l'humanité; mais dès que la *tyrannie* eſt extrème, on eſt en droit d'arracher au tyran le dépôt ſacré de la ſouveraineté.

C'eſt une opinion qu'on peut prouver 1°. par la nature de la *tyrannie* qui d'elle-même dégrade le ſouverain de ſa qualité qui doit être bienfaiſante. 2°. Les hommes ont établi les gouvernemens pour leur plus grand bien; or il eſt évident que s'ils étoient obligés de tout ſouffrir de leurs gouverneurs, ils ſe trouveroient réduits dans un état beaucoup plus fâcheux, que n'étoit celui dont ils ont voulu ſe mettre à couvert ſous les aîles des lois. 3°. Un peuple même qui s'eſt ſoumis à une ſouveraineté abſolue, n'a pas pour cela perdu le droit de ſonger à ſa conſervation, lorſqu'il ſe trouve réduit à la derniere miſere. La ſouveraineté abſolue en elle-même, n'eſt autre choſe que le pouvoir abſolu de faire du bien; ce qui eſt fort contraire au pouvoir abſolu de faire du mal, que jamais aucun peuple, ſuivant toute apparence, n'a eu intention de conférer à aucun mortel. Suppoſé, dit Grotius, qu'on eût demandé à ceux qui les premiers ont donné des lois civiles, s'ils prétendoient impoſer aux citoyens la dure néceſſité de mourir, plutôt que de prendre les armes pour ſe défendre contre l'injuſte violence de leur ſouverain; auroient-ils répondu qu'oui? Il y a tout lieu de croire qu'ils auroient décidé qu'on ne doit pas tout ſouffrir; ſi ce n'eſt peut-être, quand les choſes ſe trouvent tellement diſpoſées, que la réſiſtance cauſeroit infailliblement les plus grands troubles dans l'état, ou tourneroit à la ruine d'un très-grand nombre d'innocens.

En effet, il eſt indubitable que perſonne ne peut renoncer à ſa liberté juſque-là; ce ſeroit vendre ſa propre vie, celle de ſes enfans, ſa religion; en un mot tous ſes avantages, ce qui certainement n'eſt pas au pouvoir de l'homme.

Ajoutons même qu'à parler à la rigueur, les peuples ne ſont pas obligés d'attendre que leurs ſouverains aient entierement forgé les fers de la *tyrannie*, & qu'ils les aient mis dans l'impuiſſance de leur réſiſter. Il ſuffit pour qu'ils ſoient en droit de penſer à leur conſervation, que toutes les démarches de leurs conducteurs tendent manifeſtement à les opprimer, & qu'ils marchent, pour ainſi dire, enſeignes déployées à l'attentat de la *tyrannie*.

Les objections qu'on fait contre cette opinion ont été ſi ſouvent réſolues par tant de beaux génies; Bacon, Sydney, Grotius, Puffendorf, Locke & Barbeyrac, qu'il ſeroit ſuperflu d'y répondre encore; cependant les vérités qu'on vient d'établir ſont de la derniere importance. Il eſt à-propos qu'on les connoiſſe pour le bonheur des nations, & pour l'avantage des ſouverains qui abhorrent de gouverner contre les lois. Il eſt très-bon de lire les ouvrages qui nous inſtruiſent des principes de la *tyrannie*, & des horreurs qui en réſultent. Apollonius de Thyane ſe rendit à Rome du tems de Néron pour voir une fois, diſoit-il, quel animal c'étoit qu'un tyran. Il ne pouvoit pas mieux tomber. Le nom de Néron a paſſé en proverbe, pour déſigner un monſtre dans le gouvernement; mais par malheur Rome n'avoit plus ſous lui, qu'un foible reſte de vertu; & comme elle en eut toujours moins, elle devint toujours plus eſclave; tous les coups porterent ſur les tyrans; aucun ne porta ſur la *tyrannie*. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

TYRAS, (*Géog. mod.*) fleuve de la Sarmatie européenne. Hérodote, *l. IV. c. lj.* met ſept fleuves entre le Danube & le Tanaïs. Le premier eſt le *Tyrès*; car c'eſt ainſi qu'il l'écrit. Pomponius Mela, Ptolomée, Scymnus de Chio, & Ovide, *l. IV. ex Ponto, epiſt.* 10. *v.* 50. diſent *Tyras*:

. . . . . *Nullo tardior amne* Tyras.

Selon Strabon, du fleuve *Tyras* à la derniere embouchure du Danube, il y avoit environ trois cens ſtades; ce qui fait conclure que c'eſt aujourd'hui le *Nieſter* ou *Danieſter*, nom qui paroît avoir été formé de celui de *Danaſter*, dont ſe ſert Jornandès, *de reb. getic. c.* v. Ptolomée, *l. III. c. x.* nous apprend que le fleuve *Tyras* ſervit de bornes entre la Dace & la Sarmatie. Sur le bord de ce fleuve, il y avoit une ville de même nom, appellée auparavant *Ophiuſa*, ſelon Pline, *liv. IV. chap. xij.* ce qui eſt confirmé par le témoignage d'Etienne le géographe. (*D. J.*)

TYRBÉ, (*Antiq. greq.*) τύρϐη, fête que célébroient les peuples d'Achaïe en l'honneur de Bacchus. Le mot τύρϐη, *trouble, confuſion*, indique aſſez que l'ordre ne regnoit pas beaucoup dans cette fête. Potter, *archeol. græc. l. II. c. x. t. I. p.* 434. (*D. J.*)

TYREDIZA, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, ſelon Etienne le géographe. Hérodote, *l. VII.* écrit *Tyrodiza*, & la place ſur la côte des Périnthiens. (*D. J.*)

TYRIMNUS, ſ. m. (*Mythol.*) divinité de Thyatrie, ville de Lydie. Il avoit ſon temple devant la ville pour la garder; on faiſoit des jeux publics en ſon honneur, mais c'eſt tout ce que nous apprend de ce dieu une inſcription rapportée par M. Spon. (*D. J.*)

TYRISSA, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine. Ptolomée, *liv. III. ch. xiij.* la marque dans l'Emathie; le nom moderne eſt *Cereſi*, ſelon Mercator. Les peuples ſont appellés *Tyriſæi* par Pline, *l. IV. c. x.* (*D. J.*)

TYRISTASE, (*Géog. anc.*) *Tyriſtaſis* ou *Tiriſtaſis*, ville du Cherſonnèſe de Thrace, vers la Propontide, au voiſinage de la ville Crobyle, ſelon Pline, *l. IV. c. ij.* (*D. J.*)

TYRMIDÆ, (*Géog. anc.*) Etienne le géographe & Suidas donnent ce nom à une partie de la tribu Œneïde; & la liſte de l'Attique publiée par M. Spon en fait un bourg de cette même tribu. Il en eſt fait mention dans une ancienne inſcription, avec cette différence qu'il y a un *e* à la ſeconde ſyllabe; auſſi ce nom s'écrivoit-il de plus d'une maniere, puiſque Harpocration l'écrit avec un *ei*. L'inſcription dont il vient d'être parlé ſe trouvoit à Florence chez le marquis Richardi: voici ce qu'elle porte.

Ισιδι Χ[illegible] Επηκοω
Σελευκος Σωκρατ[illegible]
Επι ιερεως Διοκλεους
Του Διοκλεους Τυρμιδου.

C'eſt-à-dire, *Iſidi concidenti, obſequenti, Seleucus Socratis filius, votum poſuit, ſub pontifice Diocle, Dioclis filio Turmedo.* (*D. J.*)

TYROMORPHITE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom que quelques naturaliſtes ont donné à une pierre ſemblable à du fromage pourri.

TYRONE *ou* TYR-OWEN, (*Géog. mod.*) comté d'Irlande, dans la province d'Ulſter. Ce comté a Loug-Neagh & Armagh à l'eſt; Londonderry au nord & nord-oueſt; Monagham & Fremanagh au ſud & ſud-oueſt: on donne à ce comté quarante-ſept milles de longitude, ſur trente-trois de large; c'eſt un pays montagneux; il n'a point de ville qui ait droit de tenir un marché public, mais il en a quatre qui envoient leurs députés au parlement de Dublin; ce ſont Strabane, Omag, Dungannon, & Agher. (*D. J.*)

TYROSIS, *en Médecine*, eſt une coagulation de lait caillé dans l'eſtomac, en forme de fromage. *Voy.* COAGULATION, CAILLÉ; ce mot eſt formé du grec τυρος, *caſeus*, fromage. *Voyez* FROMAGE.

TYROTARICHUS, (*Littérat.*) c'étoit chez les Romains un mets fort groſſier dont ſe nourriſſoient les gens de la campagne, & qui étoit compoſé de fromage & de drogues ſalées, l'étymologie l'indique. Cicéron, dans ſes lettres à Atticus, emploie pluſieurs fois ce mot pour déſigner une table frugale. Ainſi, *liv. XIV. épit. xvj.* il dit à ſon ami: „ Je vais aujourd'hui ſouper frugalement chez Pœtus „. *Ipſe autem eo die in Pœti noſtri* tyrotarichum *imminebam. Voyez* auſſi *Epiſt. xvj. xvij. & xx. l. IX. fam.* (*D. J.*)

TYRRHENES, (*Géog. anc.*) *Tyrrheni*; le nom de *Tyrrhènes* ou de *Tyrrhéniens*, paroît dans l'origine avoir été celui des habitans d'une partie de la Macédoine, qui s'étendoit juſqu'au Strymon, & qu'Hérodote appelle *Creſtonie*, à cauſe de ſa capitale *Creſtona*. Inſenſiblement il reçut cette acception plus générale, il devint ſynonyme du nom *Pélaſge*. Thucydide les confondoit enſemble, & quelques vers de Sophocle cités par Denis d'Halicarnaſſe, nous donnent lieu de penſer que cette confuſion étoit ordinaire chez les Athéniens. Des *Pélaſges de la Grece* il paſſa bien-tôt à ceux d'Italie, c'eſt-à-dire aux peuples d'origine grecque, plus anciens que les colonies

nies helléniques ; on les nommoit tantôt *Italiotes*, tantôt *Tyrrhènes*, & c'est ce qu'on peut remarquer dans Denis d'Halicarnasse, qui voulant prouver aux Grecs que les Romains n'étoient point Barbares, attribue sans réserve aux Pélasges d'Italie tout ce que les anciens ont débité sur ceux de la Grece. Par une suite de ce systême, qui le jette quelquefois dans de fausses interprétations, il a changé le nom de *Crestona* en celui de *Cortona*, & confond les *Tyrrhènes* de la Crestonie avec ceux de la Toscane, malgré la précaution qu'Hérodote avoit eue de désigner ces derniers par leur voisinage avec l'Ombrie.

Cette erreur de Denis d'Halicarnasse a fait illusion à tous les critiques, & produit des faux systêmes sur l'origine des Toscans. Comme par une suite de la premiere méprise on avoit donné le nom de *Tyrrhéniens* à tous les Pélasges répandus en Italie, & qu'il se trouvoit sur les côtes de Toscane plusieurs de ces cités pélasgiques, entre autres celle des Agylliens, très-connue des Grecs; les Grecs peu-à-peu s'accoutumerent à désigner tous les Toscans sous le même nom. Ils les regarderent comme des *Tyrrhéniens*, & par conséquent comme des Pélasges; parce que ne les connoissant pas eux-mêmes, il étoit naturel qu'ils les confondissent avec des peuples enclavés dans leur territoire, & qui ne cessoient d'entretenir quelque relation avec la Grece. Mais ni les Toscans, ni même les Romains n'ont jamais connu ces dénominations: si quelques poëtes latins s'en servent, ce n'est que pour imiter les Grecs, & par la même licence qui rend les termes d'*Ausonie* & d'*Hespérie* communs dans nos poëtes françois.

Les Agylliens sont souvent appellés *Tyrrhènes* par les écrivains grecs. Hérodote leur donne indifféremment ces deux noms. Pindare en parlant des pirates qui troubloient le commerce de l'Italie & de la Sicile, désigne aussi sous ce nom de *Tyrrhènes* les Argylliens qu'il associe aux Carthaginois. L'auteur des hymnes attribués à Homere dit la même chose, & Thucydide parle du secours qu'ils envoyerent aux Athéniens dans la guerre de Sicile, la dix-neuvieme année de celle du Péloponnèse, un peu avant la ruine de Veies par les Romains. (*D. J.*)

TYRRHENICA STAGNA, (*Géogr. anc.*) on trouve ce nom sur une ancienne inscription, & on croit qu'il est question de la partie de la mer Méditerranée, vers l'embouchure de l'Ebre. Ausone, *ad Paul. epist. xxiij* appuie ce sentiment, car il donne à la ville de Tarragone le surnom de *Tyrrhenica*:

> . . . . Tyrrhenica *propter*
> *Tarraco & ostrifero super addita Barcino ponto.*

(*D. J.*)

TYRUS, (*Géog. anc.*) île que Strabon, *liv. VI. pag.* 776. met dans le golfe Persique. Eustathe & Etienne le géographe connoissent cette île, & le dernier dit qu'Artémidore la nomme *Tylos*. Plutarque fait mention dans plusieurs endroits d'une île nommée *Tylus*, & qu'il place dans la mer Rouge, qui s'étendoit jusque dans le golfe Persique; de cette façon *Tyrus*, *Tylus*, ou *Tylos* sont la même île.

Tyrus est encore le nom d'une île sur la côte de la Syrie, tout près du continent, selon Ptolomée, *l. V. c. xv.*

Etienne le géographe met une ville nommée *Tyrus* dans la Laconie, une autre dans la Lydie, & une troisieme dans la Pisidie. (*D. J.*)

TYSHAS, s. m. (*Calend. éthyop.*) c'est chez les Ethyopiens le quatrieme mois de l'année; il commence le 27 Novembre de l'année Julienne. (*D. J.*)

TYSON, GLANDE DE, (*Anatom.*) Tyson, membre de la société royale d'Angleterre, médecin de l'hôpital de Bethléem, & professeur d'Anatomie, a publié & nous a laissé différens petits traités; il y a des glandes auxquelles on a donné son nom. *Voyez* GLANDE.

TYSTED, (*Géog. mod.*) petite ville de Danemarck, dans le Nord-Jutland, au diocèse d'Alborg, dans le Hundborg, à trois lieues de la mer, sur le bord du Lymfiord. (*D. J.*)

T Z

TZANATL, s. m. (*Hist. nat. Ornith.*) nom d'un oiseau d'Amérique décrit par le pere Nieremberg. Il dit que cet oiseau est couvert de grandes & belles plumes d'un verd admirable, & aussi lustré que dans le paon; le dessus de ses aîles est noir, le dessous est d'un verd opaque; sa tête est ornée d'une très-belle crête; son gosier & sa gorge sont d'un rouge écarlate; les grosses plumes des aîles sont fort longues, & brillantes par l'agréable variété de leurs couleurs. Les Indiens emploient ces grosses plumes à décorer les statues de leurs dieux. Ray, *Ornithol. pag.* 303.

TZANGÆ, (*Littérat.*) nom donné par les anciens à des souliers faits en forme d'aigle, enrichis de pierres précieuses, & destinés à l'usage des seuls empereurs. (*D. J.*)

TZANIENS, (*Géog. anc.*) *Tzani*, peuples voisins de l'Arménie. Procop. *ædif. l. III. c. vj.* dit que ces peuples étoient autrefois indépendans, qu'ils menoient une vie farouche, & adoroient des animaux. Ils habitoient dans des montagnes, voloient au-lieu de travailler, & n'étoient point accoutumés à l'agriculture. Il ne faut pas s'en étonner, leur terroir étoit stérile, toujours couvert de neige, & comme condamné à un hiver éternel. (*D. J.*)

TZANPAU, s. m. (*Hist. nat. Ornit.*) nom d'un oiseau d'Amérique, que les Espagnols tiennent en cage à cause de la beauté de son chant; il est de la grosseur d'un étourneau; sa poitrine & son ventre sont diaprés de blanc, de noir, & de gris; son dos est bigarré de blanc, de noir, & de brun. Ray, *Ornithologie.* (*D. J.*)

TZAULE, s. m. (*Hist. du bas empire.*) nom d'office à la cour des empereurs de Constantinople. Le grand *tzaule* étoit l'officier que l'on appelloit auparavant le *grand-courier*, le *premier courier*, parce qu'il portoit les ordres de l'empereur dans les provinces, & remplissoit alors quelquefois la charge de commissaire impérial. (*D. J.*)

TZCHALATZKI LES, & LES TZUKTZCHI, (*Géog. mod.*) nom de deux peuples barbares & alliés qui habitent la Sibérie, à la pointe du nord-est de l'Asie, & vers le cap Suétoi-Nos; ils sont les plus féroces de tout le nord de l'Asie. (*D. J.*)

TZCHOPPAU, *ou* ZSCHOPPA, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Misnie, sur la riviere de même nom, proche d'Anneberg, dans une contrée fertile. (*D. J.*)

TZÉLAFÉE, (*Calendr. persan.*) ere ou époque des Persans; elle commença le 14e jour de l'année 1079, & fut substituée par l'ordre d'Alba-Artalan, sarrasin, roi de Perse, à l'ere de Jezdégerdique, dont ce peuple s'étoit servi depuis l'an 632, que commença le regne d'Isdégerde III. le dernier de ses rois de la race des Sassanides. Le mot de *tzélafée* signifioit *ere auguste;* mais aujourd'hui cette époque ne subsiste plus, & les Persans se servent du calendrier arabe. (*D. J.*)

TZÉNOGAR, *ou* TZORNOGAR, (*Géogr. mod.*) petite ville de l'empire russien, dans le royaume d'Astracan, à trois werstes de la ville d'Astracan, à la droite du Wolga, sur une montagne. Elle fut bâtie en 1627, & on y tient garnison, pour s'opposer aux courses des Tartares. (*D. J.*)

TZERKA LA, *ou* TZIRCHO, (*Géog. mod.*) riviere de l'empire russien en Jugorie; elle prend sa source d'un lac voisin de Plavonicka, reçoit la Norbiga, & ensuite la Szilma, dans laquelle elle se perd pour aller grossir la Petzora. (*D. J.*)

TZETLAN, ILE DE, (*Géog. mod.*) petite île de la mer Caspienne, à huit lieues de Terki. C'est une île stérile pour la plus grande partie, marécageuse, & seulement couverte de coquilles sur le rivage. *Latit* 43. 5. (*D. J.*)

TZICATLIN, s. m. (*Ophiologie.*) nom d'un très-beau serpent de l'Amérique méridionale; selon le récit du pere Nieremberg, *l. II. c. vij.* il est long de neuf à dix pouces, gros comme le petit doigt, marqueté alternativement de bandes rouges & blanches qui se croisent; ce serpent ne fait de mal à personne; son nom signifie le *serpent des fourmis*, parce qu'il vit avec les fourmis, & peut-être en vit-il. (*D. J.*)

TZINITZIAN, f. m. (*Hiſt. nat. Ornithologie.*) m d'un oiſeau d'Amérique, ſuperbe par la variété la richeſſe de ſes couleurs. Il eſt de la groſſeur d'un petit pigeon, dont il a la tête & le cou; ſon bec eſt court, crochu, & d'une couleur pâle; ſa gorge & une partie du ventre, ſont rouges; mais le bas du dos près de la queue, étale un mêlange éclatant d'un beau bleu d'azur, & d'un blanc de ſatin; la queue eſt verte en-deſſus, & noire en-deſſous; ſes aîles ſont nuancées de noir & de blanc; ſes épaules ſont d'un verd admirable; ſes jambes & ſes piés ſont gris. Cet oiſeau eſt fort commun ſur les bords de la mer du Sud; il vit de végétaux, ne chante jamais; mais ſa beauté fait qu'on veut en avoir en cage: les Indiens ſe ſervent de ſes plumes à diverſes ſortes d'ouvrages, dont ils ſe parent. Ray, *Ornithol.* (*D. J.*)

TZTACTZON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithologie.*) nom d'une eſpece de canard d'Amérique, remarquable par le beau mêlange des couleurs de ſa tête, qui offre aux yeux le pourpre, le bleu, le verd, & le blanc, d'un luſtre de ſatin; ſon corps eſt peint de blanc, de noir, & de gris; ſes jambes ſont rouges; ſes piés ſont plutôt faits pour nager que pour marcher; auſſi ſe trouve-t-il communément ſur les lacs du Méxique. (*D. J.*)

TZURULUM, ou *ZURULUM*, (*Géog. anc.*) ville, ou plutôt, comme dit Zonare, château de Thrace, à moitié chemin, entre Conſtantinople & Andrinople; les ſavans croyent que le nom moderne eſt *Ziorlo*, ou *Zorli*. (*D. J.*)

U

U, Subst. masc. (*Gram.*) c'est la vingtieme lettre de l'alphabet latin; elle avoit chez les Romains deux différentes significations, & étoit quelquefois voyelle, & quelquefois consonne.

I. La lettre *U* étoit voyelle, & alors elle représentoit le son *ou*, tel que nous le faisons entendre dans *fou*, *loup*, *nous*, *vous*, qui est un son simple, & qui, dans notre alphabet devroit avoir un caractere propre, plutôt que d'être représenté par la fausse diphtongue *ou*.

De-là vient que nous avons changé en *ou* la voyelle *u* de plusieurs mots que nous avons empruntés des Latins, peignant à la françoise la prononciation latine que nous avons conservée: *sourd*, de *surdus*, *court*, de *curtus*; *couteau*, de *culter*; *four*, de *furnus*; *doux*, de *dulcis*; *bouche*, de *bucca*; *sous*, & anciennement *soub*, de *sub*; *genou*, de *genu*; *bouillir*, & anciennement *boullir*, de *bullire*, &c.

II. La même lettre étoit encore consonne chez les Latins, & elle représentoit l'articulation sémilabiale foible, dont la forte est *F*; le digamma Ⅎ, que l'empereur Claude voulut introduire dans l'alphabet romain, pour être le signe non équivoque de cette articulation, est une preuve de l'analogie qu'il y avoit entre celle-là & celle qui est représentée par *F*. (*Voyez* I.) Une autre preuve que cette articulation est en effet de l'ordre des labiales, c'est que l'on trouve quelquefois *V* pour *B*; *velli* pour *belli*; *Danuvius*, pour *Danubius*.

En prenant l'alphabet latin, nos peres n'y trouverent que la lettre *U* pour voyelle & pour consonne; & cette équivoque a subsisté long-tems dans notre écriture: la revolution qui a amené la distinction entre la voyelle *U* ou *u*, & la consonne *V* ou *v*, est si peu ancienne, que nos dictionnaires mettent encore ensemble les mots qui commencent par *U* & par *V*, ou dont la différence commence par l'une de ces deux lettres; ainsi l'on trouve de suite dans nos vocabulaires, *utilité*, *vue*, *uvée*, *vuide*, ou bien *augment* avant le mot *avide*; celui-ci avant *aulique*, *aulique* avant le mot *avocat*, &c. C'est un reste d'abus dont je me suis déjà plaint en parlant de la lettre *I*, & contre lequel je me déclare ici, autant qu'il est possible, en traitant séparément de la voyelle *U*, & de la consonne *V*.

U, s. m. c'est la vingt-uniéme lettre de l'alphabet françois, & la cinquieme voyelle. La valeur propre de ce caractere est de représenter ce son sourd & constant qui exige le rapprochement des lévres & leur projection en-dehors, & que les Grecs appelloient *upsilon*.

Communément nous ne représentons en françois le son *u* que par cette voyelle, excepté dans quelques mots, comme j'ai *eu*, tu *eus*, que vous *eussiez*, ils *eurent*, *Eustache*: *heureux* se prononçoit *hureux* il n'y a pas long-tems, puisque l'abbé Régnier & le pere Buffier le disent expressément dans leurs grammaires françoises; & le dictionnaire de l'académie françoise l'a indiqué de même dans ses premieres éditions: l'usage présent est de prononcer le même son dans les deux syllabes *heu-reux*.

Nous employons quelquefois *u* sans le prononcer après les consonnes *c* & *g*, quand nous voulons leur donner une valeur gutturale; comme dans *cueuillir*, que plusieurs écrivent *cueillir*, & que tout le monde prononce *keuillir*; *figue*, *prodigue*, qui se prononcent bien autrement que *fige*, *prodige*, par la seule raison de l'*u*, qui reste absolument muet.

Il est aussi presque toujours muet après la lettre *q*; comme dans *qualité*, *querelle*, *marqué*, *marquis*, *quolibet*, *queue*, &c. que l'on prononce *kalité*, *kerelle*, *marké*, *markis*, *kolibet*, *keue*.

Dans quelques mots qui nous viennent du latin, *u* est le signe du son que nous représentons ailleurs par *ou* comme dans *équateur*, *aquatique*, *quadrature*, *quadragésime*, que l'on prononce *ékouateur*, *akouatike*, *kouadrature*, *kouadragésime*, conformément à la prononciation que nous donnons aux mots latins *æquator*, *aqua*, *quadrum*, *quadragesimus*. Cependant lorsque la voyelle *i* vient après *qu*, l'*u* reprend sa valeur naturelle dans les mots de pareille origine, & nous disons, par exemple, *kuinkouagésime* pour *quinquagésime*, de même que nous disons *kuinkouagesimus* pour *quinquagesimus*.

La lettre *u* est encore muette dans *vuide* & ses composés, où l'on prononce *vide*: hors ces mots, elle fait diphtongue avec l'*i* qui suit, comme dans *lui*, *cuit*, *muid*, &c.

V, s. m. c'est la vingt-deuxieme lettre, & la dix-septieme consonne de notre alphabet. Elle représente, comme je l'ai déjà dit, l'articulation sémilabiale foible, dont la forte est *F*; (*voyez F.*) & de-là vient qu'elles se prennent aisément l'une pour l'autre: *neuf* devant un nom qui commence par une voyelle, se prononce *neuv*, & l'on dit *neuv hommes*, *neuv articles*, pour *neuf hommes*, *neuf articles*: les adjectifs terminés par *f*, changent *f* en *ve* pour le féminin; *bref*, m. *breve*, f. *vif*, m. *vive*, f. *veuf*, m. *veuve*, f.

Déjà avertis par la *Grammaire générale* de P. R. de nommer les consonnes par l'*e* muet, nos peres n'en ont rien fait à l'égard de celle-ci quand l'usage s'en introduisit; & on l'appelle plus communément *vé*, que *ve*.

Il paroît que c'étoit le principal caractere ancien pour représenter la voyelle & la consonne. Il servoit à la numération romaine, où *V*. vaut *cinq*; *IV*. vaut *cinq moins un*, ou *quatre*; *VI*, *VII*, *VIII*, valent *cinq plus un*, *plus deux*, *plus trois*, ou *six*, *sept*, *huit*: $\overline{V} = 5000$.

Celles de nos monnoies qui portent la lettre *V* simple, ont été frappées à Troyes: celles qui sont marquées du double *W*, viennent de Lille. (*B. E. R. M.*)

V, *en Musique*. Cette lettre majuscule sert à indiquer les parties de violons, & quand elle est double VV, elle marque que le premier & le second dessus de symphonie sont à l'unisson. (*S*)

v, *dans le commerce*. Cette lettre suivie d'un petit o & ainsi figurée V°. signifie *verso*. Cette même voyelle ou simple V ou W double barré par le haut, comme dans ces caracteres $\overline{V}$ ou $\overline{W}$, signifie *écu ou écus de soixante sols ou trois livres tournois*. *Dict. de commerce*. *Voyez* ABRÉVIATION.

v, v, v, (*Ecriture*.) ces trois v dans leur figure sont composés d'une ligne mixte, & de la 5, 6, 7 & 8 partie d'*o*. Ils se forment du mouvement mixte des doigts & du poignet. *Voyez le vol. des Pl. à la table de l'Ecriture*.

U, u, *u*, quant à leur figure, sont deux *i* sans point liés ensemble, ils se forment du mouvement mixte des doigts & du poignet dans leurs parties inférieures & du simple mouvement des doigts dans leur premieres parties. *Voyez le vol. des Pl. à la table de l'Ecriture*.

VA, s. m. (*Jeu*.) abréviation de *vade*; ainsi on dit *sept & le va*, pour le *vade*, où la premiere mise & sept fois autant.

VA HORS DE JOUR, *ou* VA A DIEU, (*Jurisprud.*) en Angleterre sont les termes dans lesquels les juges prononcent ce que nous appellons ici un *hors de cours*. *Voyez* HORS DE COUR.

VAALI, s. m. (*Hist. mod.*) ce sont des princes sortis des maisons royales dont les rois de Perse ont conquis les états. Ils sont demeurés vice-rois, gouverneurs, ou rois tributaires des états de leurs ancêtres.

VAATRIMON, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece de citron de l'isle de Madagascar, qui vient de la grosseur de la tête d'un enfant & dont l'écorce confite dans le sucre est un manger excellent.

VABAR, (*Géogr. anc.*) ville de la Mauritanie, césarienne, selon Ptolomée, *l. IV. c. ij*. Castald dit que c'est aujourd'hui Bismes. (*D. J.*)

VABRES, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Vabrinum*, & *vabrense castrum*; elle a dans nos géographes le titre de petite ville de France, dans le Rouergue, à 10 lieues de Rhodès, à 11 d'Alby, & au confluent de deux petites rivieres, qui se jettent

un peu plus bas dans le Tarn. Elle doit ſon origine à une abbaye de bénédictins, fondée par Raimond I, comte de Toulouſe, & elle fut érigée en 1317 par le pape Jean XXII, en évêché aujourd'hui ſuffragant d'Alby. Cet évêché vaut environ vingt mille livres de revenu, & n'a que ſoixante & neuf paroiſſes; mais *Vabres* ne doit qu'au ſiége épiſcopal le nom de *ville*, car ce n'eſt qu'un vrai village dépeuplé. *Longit.* 20. 30. *latit.* 42. 53. (*D. J.*)

VACANCE, ſ. f. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt l'état d'une choſe qui n'eſt point remplie ou occupée.

La *vacance* du ſiége d'un prélat, ou d'un juge ou d'un office en général, c'eſt lorſque perſonne n'eſt pourvû du bénéfice, office ou autre place.

On entend quelquefois par *vacance* le cas qui a fait vaquer l'office ou le bénéfice, comme la *vacance* par mort. *Voyez les articles ci-après.*

VACANCE par APOSTASIE, *Voy.* APOSTAT, APOSTASIE, RELIGIEUX.

VACANCE ſe prend auſſi quelquefois pour la ceſſation de certains exercices, comme dans les colleges, les *vacances* données aux profeſſeurs & étudians, les *vacances* que prennent les chanoines ſelon les ſtatuts de leur chapitre, & les *vacances* ou vacations des tribunaux. *Voyez* VACATIONS. (*A*)

VACANCE PAR DÉMISSION. *Voyez* DÉMISSION.

VACANCE PAR DÉVOLUT. *Voyez* DÉVOLUT.

VACANCE PAR INCAPACITÉ. *Voyez* INCAPACITÉ.

VACANCE PAR INCOMPATIBILITÉ. *Voyez* BÉNEFICE & INCOMPATIBILITÉ.

VACANCE PAR INTRUSION. *Voyez* INTRUSION.

VACANCE PAR IRRÉGULARITÉ. *Voyez* IRRÉGULARITÉ.

VACANCE PAR MORT, *ou per obitum*, eſt la *vacance* d'un office ou d'un bénéfice, par le décès du titulaire.

VACANCE PAR PERMUTATION. *Voyez* PERMUTATION.

VACANCE PAR RÉSIGNATION. *Voy.* RÉSIGNATION, BÉNÉFICE, OFFICE.

VACANCE PAR SIMONIE. *Voyez* SIMONIE.

VACANCE *in curia*, on ſous-entend *romana*, c'eſt la *vacance* d'un bénéfice, dont le titulaire meurt dans le lieu où le pape tient ſa cour, ou à deux journées aux environs; les papes ſe ſont réſervé la collation de ces bénéfices. *Voyez* BÉNÉFICES VACANS *in curia*.

VACANCES, (*Juriſprudence.*) *Voyez* VACATIONS.

VACANT, adj. (*Gram. & Juriſpr.*) ſe dit de ce qui n'eſt point rempli ou occupé.

Le ſaint ſiége eſt *vacant*, lorſqu'il n'y a point de pape; on dit de même que le ſiége épiſcopal ou abbatial eſt *vacant*, lorſqu'il n'y a point d'évêque ou d'abbé.

La chancellerie eſt *vacante* lorſqu'il n'y a point de chancelier; en général un office eſt *vacant* lorſque perſonne n'en eſt pourvû.

Un bien *vacant*, eſt celui qui n'eſt occupé par perſonne.

Une ſucceſſion *vacante*, eſt celle qui eſt abandonnée, & pour laquelle il ne ſe préſente point d'héritier. *Voyez* BIEN, CHANCELLERIE, HÉRITIER, OFFICE, SIEGE, SUCCESSION. (*A*)

VACANT *le*, (*Hiſt. de Malte.*) on appelle le *vacant* dans l'ordre de Malte, le revenu entier de chaque commanderie après la mort du commandeur, c'eſt-à-dire l'année qui ſuit le mortuaire. Le *vacant* appartient au tréſor de l'ordre. Le commandeur nommé à la commanderie, eſt obligé de l'y faire tenir.

VACARME, TUMULTE, ſ. m. (*Synon.*) *vacarme* emporte par ſa valeur l'idée d'un plus grand bruit, & *tumulte* celle d'un plus grand deſordre.

Une ſeule perſonne fait quelquefois du *vacarme*; mais le *tumulte* ſuppoſe toujours qu'il y a un grand nombre de gens.

Les maiſons de débauche ſont ſujettes aux *vacarmes*. Il arrive ſouvent du *tumulte* dans les villes mal policées.

Vacarme ne ſe dit qu'au propre; *tumulte* ſe dit au figuré du trouble & de l'agitation de l'ame. C'eſt pour cela qu'on tient mal une réſolution qu'on a priſe dans le *tumulte* des paſſions. (*D. J.*)

VACATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt lorſqu'une choſe vient à vaquer, comme quand il arrive *vacation* d'un bénéfice, ou office par le décès du titulaire. *Voyez* VACANCE.

Vacations au pluriel ſe prend pour le tems où une juriſdiction vaque, c'eſt-à-dire, où la juſtice n'y eſt point exercée; il y a dans le cours de l'année différens jours auxquels les tribunaux vaquent; mais on n'entend ordinaire par les *vacations* ou vacances qu'un certain eſpace de tems qui eſt donné aux officiers pendant l'automne pour vaquer à leurs affaires rurales; il y a des tribunaux dont le tems des *vacations* eſt reglé autrement; quelques-uns ont deux différentes *vacances* dans l'année. *Voyez* VACANCES.

Vacation dans un ſens tout oppoſé, ſe prend pour l'action de vaquer à quelque choſe, c'eſt-à-dire, de s'y employer de s'en occuper.

On appelle premiere, ſeconde, ou autre *vacation* d'un inventaire ou d'un procès-verbal les différentes ſéances où l'on a travaillé à ces actes. *Voyez* INVENTAIRES, PROCÈS-VERBAL, SÉANCE, JOURNÉE.

On entend quelquefois par *vacation* le droit qui eſt dû à un officier pour avoir vaqué à quelque choſe. Les juges ont des épices & *vacations*. Les *vacations* ſont pour ceux qui ont vu le procès de grand ou de petit commiſſaire, au-lieu que les pieces ſont pour ceux qui ont aſſiſté au jugement.

L'écu de *vacation* eſt ce que l'on paie à chaque commiſſaire pour une vacation. *Voyez* ÉCU QUART. (*A*)

VACATION, (*Antiq. rom.*) ſuſpenſion des affaires au barreau. Il y avoit de deux ſortes de *vacations* chez les Romains, l'ordinaire & l'extraordinaire. L'ordinaire avoit lieu un certain nombre de jours de l'année, qui étoient connus de tout le monde. L'extraordinaire n'arrivoit que quand, dans des tems de tumulte & de guerres civiles, le ſénat ſtatuoit que toutes les affaires ceſſaſſent, & qu'on ne rendît point la juſtice, juſqu'à ce que la tranquillité fût rétablie. C'eſt ainſi que le ſénat l'ordonna, lorſqu'il apprit que Céſar étoit entré avec ſon armée en Italie. Cette ſuſpenſion des affaires s'appelloit *rerum prolatio* ou *judiciorum indictio*, & c'eſt ce qu'on ne pratiquoit que dans les grandes extrémités. (*D. J.*)

VACCA, (*Géog. anc.*) ville de la Numidie, l'entrepôt des états de Jugurtha, mais cette ville ne fut heureuſe ni dans ſon zèle pour ſon prince, puiſque ce zèle la fit périr ſous Métellus, ni dans ſon infidélité pour ſon roi, car ayant voulu ſe donner à Céſar, dans le tems qu'il faiſoit la guerre en Afrique, Juba qui en fut averti s'en rendit maître, & la ruina de fond en comble. (*D. J.*)

VACCA ou *VAGIA*, (*Géog. anc.*) fleuve de la Luſitanie, ſelon Pline, *l. IV. c. xxj.* c'eſt aujourd'hui le Vouga, qui ſe jette dans l'Océan près d'Aveiro.

VACCA, *Ile*, (*Géog. mod.*) ou île *Buccina*, île de la Méditerranée, ſur la côte méridionale de la Sardaigne, à deux milles, & vis-à-vis de la pointe Béta, en tirant vers le nord oriental de l'île Toro. (*D. J.*)

VACCÆI, (*Géog. anc.*) peuple de l'Eſpagne tarragonoiſe, que Tite-Live met au nombre de ceux que L. Lucullus & Cl. Marcellus ſubjuguerent.

VACERRES, ſ. m. pl. (*Hiſt. des Gaulois.*) nom d'une des claſſes de druides. Les *vacerres* étoient les prêtres, comme les eubages étoient les augures, les bardes les poëtes, les chantres les ſarronides, les juges, les théologiens & profeſſeurs de la religion. (*D. J.*)

VACHE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) *vacca*, c'eſt la femelle d'un taureau. *Voyez* TAUREAU.

VACHE, (*Diete & Mat. méd.*) il n'y a que les payſans & les gens du peuple qui mangent la chair de la *vache* au-lieu de celle du bœuf: la premiere eſt communément plus dure, plus maigre, & par conſéquent plus ſeche; cependant les bouchers en vendent quelquefois pour du bœuf, même à Paris; & comme ils ont ſoin de choiſir des *vaches* jeunes & graſſes, peu de perſonnes s'apperçoivent de la fraude qui dès-lors devient indifférente. *Voyez* BŒUF.

La *vache* eſt proprement un objet médecinal en ce qu'elle fournit un aliment médicamenteux qui tient un rang diſtingué parmi les ſecours médecinaux; ſavoir, ſon lait qui a auſſi mérité à ce titre un article particulier. *Voyez* LAIT, *Chimie*, *Diete & Mat. méd.* Secondement, par un remede aſſez biſarre qu'on retire de ſa fiente en la diſtillant au bain-marie, & qui eſt connu ſous le nom *d'eau de mille fleurs*, qui paſſe dans l'uſage intérieur pour un anti-pleurétique excellent, & pour un bon diurétique, & même lithontriptique, & dans l'uſage extérieur pour un excellent coſmétique: au reſte, c'eſt-là un remede fort propre & fort élégant en comparaiſon du ſuc même de la fiente de *vache* récente, que les payſans avalent dans quelques contrées pour ſe guérir des fievres,

vres, & qu'Ettmuller recommande non-seulement pour cet usage, mais même contre la pleurésie, appliquée extérieurement en guise de cataplasme: elle passe pour un très-bon remede contre les brûlures, contre les douleurs des membres, les tumeurs œdémateuses, *&c.*

L'urine de *vache* récente & fournie surtout par une *vache* noire, a été aussi un remede interne contre l'hydropisie, la goutte & la paralysie, qui a été connue aussi sous le nom *d'eau de mille fleurs*; Jean Becler observe dans sa continuation de la cynosure d'Herman, que la manie pour ce remede ridicule qu'il avoit vu très en vogue dans son pays, ne dura pas long-tems, parce que ce remede purgeoit jusqu'au sang, & abattoit considérablement les forces, ce que la plupart des sujets ne pouvoient supporter. (*b*)

VACHE ROUSSE, (*Critiq. sacrée.*) la *vache rousse*, ou la genisse rousse, étoit la victime d'expiation pour les impuretés que les Juifs contractoient par la présence ou l'attouchement d'un mort. On prenoit une génisse sans défaut, & qui n'avoit point porté le joug. On la livroit au grand-prêtre, qui l'immoloit hors du camp en présence de tout le peuple. Il trempoit son doigt dans le sang de l'animal, & en faisoit sept fois l'aspersion contre le devant du tabernacle; ensuite on brûloit la génisse toute entiere. Le grand-prêtre jettoit dans le feu du bois de cedre, de l'hyssope, & de l'écarlate teinte deux fois. Un homme recueilloit les cendres de la génisse, & les portoit dans un lieu pur hors du camp; ensuite on les mettoit en réserve pour l'assemblée des enfans d'Israël, afin qu'ils en fissent de l'eau d'expiation pour se purifier des impuretés légales: tout cela fut ordonné par Moïse, & est détaillé dans le livre des nombres, *xix. vers.* 2. 6. & 9.

Il n'y avoit que le grand-prêtre qui eût droit d'offrir le sacrifice de la *vache rousse*; mais tout israélite, pourvu qu'il fût pur, pouvoit faire les aspersions de la cendre mêlée avec de l'eau, parce qu'il auroit été trop incommode de venir au temple, pour expier une impureté que la mort des proches pouvoit rendre très-fréquente. (*D. J.*)

VACHE, (*Corroyeur.*) de tous les animaux qui sont sur la terre, il n'y en a guere dont les hommes tirent plus d'utilité que de la *vache*; car indépendamment des veaux qu'elle produit, sa chair, son lait, ses cornes, ses os, sa graisse, son poil & sa peau, sont d'usage soit pour la nourriture de l'homme, soit pour le commerce.

Les peaux de *vache* qu'on appelle *cuirs*, se vendent en poil, vertes, salées ou seches, & sans poil, tannées, passées en coudrement ou en croutes, courroyées ou apprêtées de diverses façons qu'on trouvera expliquées dans les article CUIR, PEAU; TANNER & COURROYEUR.

Le long poil de la queue des *vaches* fournit aux selliers une partie du crin qu'ils emploient, & le poil court dont toute la peau de la *vache* est couverte, sert à rembourer les selles des chevaux, les bâts des mulets, *&c.*

VACHE-DURE, (*Corroyerie.*) c'est une peau de *vache* où le corroyeur n'a mis du suif que du côté de la fleur, & n'a mis ni suif, ni huile du côté de la chair. (*D. J.*)

VACHE DE RUSSIE, (*Corroyerie.*) sorte de cuir, ou peau de *vache* qui vient toute aprêtée du Moscovie, où elle se prépare d'une maniere toute particuliere, qui n'est guere connue que de ceux qui s'en mêlent dans le pays. *Savary.*

VACHE EN GRAIN, (*Tannerie.*) peau ou cuir de *vache*, dont la superficie est devenue grenue par les différens apprêts qu'on lui a donnés, & dont on fait les empeignes des souliers. (*D. J.*)

VACHE DE SEL, (*Saline.*) on appelle *vache de sel* en Poitou, ces monceaux de plusieurs milliers de muids de sel, qu'on éleve en forme de meule de foin, pour achever de le sécher, en attendant la vente.

VACHES, *terme d'Imprimerie*; ce sont les cordes qui tiennent au berceau & au train de derriere d'une presse: elles assurent l'endroit jusqu'où doit aller le coffre sur le derriere, & empêchent qu'il ne recule plus qu'il ne faut. *Voyez les Pl. & les fig. de l'Imprimerie.*

VACHE ARTIFICIELLE, (*Chasse.*) c'est la toile faite en forme de *vache*, dont on se sert pour approcher les canards, & dont se servent aussi ceux qui chassent à la tonnelle.

VACHE DE BARBARIE, (*Hist. nat. Ichthiolog.*) on a donné ce nom dans les *mémoires pour servir à l'hist. nat. des anim. dressés* par M. Perrault, à un animal à-peu-près de la grandeur d'une *vache*, & d'un poil roux, un peu plus court que celui des *vaches*, presqu'aussi gros vers la pointe que vers la racine, & de couleur plus foncée vers la racine que vers la pointe. Cette *vache* de Barbarie ressemble plus au cerf qu'à la *vache* par l'habitude du corps, par les jambes & par l'encolure. Les cornes sont de même nature que celles de la *vache*, mais elles en different par plusieurs caracteres; elles prennent leur naissance fort près l'une de l'autre; elles sont longues d'un pié, fort grosses, recourbées en arriere, noires & torses, comme une vis. La queue est courte & terminée par un bouquet de crins longs de trois pouces; les yeux sont placés si près des cornes, que la tête paroît n'avoir presque point de front. Cet animal n'a que deux mamellons. Les épaules sont fort élevées, & forment une bosse entre l'extrêmité du col & le commencement du dos: il y a une callosité au bas du sternum. On a présumé que cette *vache* de Barbarie a plus de rapport au bubale des anciens, qu'au petit bœuf d'Afrique. *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des animaux.*

VACHE MARINE *ou* BÊTE A LA GRAND-DENT, *odobenus*, animal amphibie qui a beaucoup de rapport au lamantin & au veau-de-mer, sur-tout pour la forme du corps & des piés, *&c. Voyez* LAMANTIN. La *vache-marine* a la tête grosse & écrasée sur le devant, le museau entouré de gros poils, & la peau épaisse de près d'un pouce, & couverte d'un poil court, ferme, & de couleur brune-jaunâtre. Les oreilles ne sont apparentes à l'extérieur que par un orifice qui se trouve de chaque côté de la tête. Il y a huit dents molaires à chaque mâchoire, & deux grandes dents canines à la mâchoire supérieure, recourbées en-bas, & longues de deux piés: l'animal s'en sert pour sa défense, & pour traîner différentes choses sur la glace & sur les rivages, car il ne peut pas rester long-tems dans l'eau. La *vache-marine* est un animal du Nord, elle a jusqu'à seize piés de longueur, & huit piés de circonférence. *Voyez* Brisson, *reg. anim. p.* 48.

VACHER, s. m. VACHERE, s. f. (*Econ. rust.*) le *vacher* est un garçon qui garde les vaches; la *vachere* est une fille qui a la même occupation.

VACHERIE, s. f. (*Econ. rust.*) partie de la basse-cour dans les grandes fermes; c'est l'étable où l'on tient les vaches, & le lieu où on les trait.

VACILLANT, VACILLATION, VACILLER, (*Gram.*) termes corrélatifs, & opposés de *ferme*, *fixe*, *stable*, *assuré*, *constant*. On les prend au simple & au figuré; on dit le *trouble* lui rendoit la voix embarrassée & la prononciation *vacillante*; c'est un esprit *vacillant*; ce juge étoit *vacillant*. La *vacillation* d'un vaisseau sur les eaux, des réponses d'un criminel. Cette machine est mal assemblée; la plûpart des pieces qui devroient être fixes *vacillent*. Il *vacille* dans son opinion, dans ses projets, ses résolutions. L'impulsion la plus légere suffit pour jetter un homme incertain & *vacillant* dans le parti le plus contraire à ses intérêts, & il est rare qu'il ne trouve quelque méchant attentif à lui donner cette impulsion.

VACOMAGI, (*Géog. anc.*) peuple de la grande Bretagne, selon Ptolomée, *l. II. c. iij.* qui les place au midi des Calédoniens. Il y en a qui croient qu'ils habitoient la province de Sterling en Ecosse. (*D. J.*)

VACORIUM, (*Géog. anc.*) ville du Norique, au midi du Danube, suivant Ptolomée, *l. II. c. xiij.* selon les uns, c'est aujourd'hui Villac, dans la Carinthie sur la Drave; & selon Lazius, c'est Straesburg sur le Gurck. (*D. J.*)

VACOS, (*Hist. nat.*) c'est ainsi que les habitans de l'île de Ceylan nomment des fourmis blanches. Elles sont d'une grandeur médiocre; leur corps est blanc, & leur tête est rouge. Ces insectes dévorent tout ce qu'ils rencontrent, sans épargner même le bois des maisons. Ils se forment le long des murs une espece de chemin couvert, en faisant comme une voûte avec de la terre; lorsqu'elle s'est rompue en quelque endroit, ces animaux ont grand soin de la réparer. Ces fourmis, dans les champs, forment de petits monticules avec une terre très-fine; ces buttes ont cinq ou six piés de hauteur, & sont d'une grande solidité. Lorsque les aîles sont venues à ces four-

fourmis, elles s'envolent en si grand nombre, que le ciel en est quelquefois obscurci; alors elles s'élevent à perte de vue, & continuent à voler jusqu'à ce qu'elles soient entierement épuisées; elles finissent par tomber mortes, & servent de nourriture aux oiseaux, & sur-tout aux poules qui en sont très-friandes.

VACUAC, (*Géog. mod.*) nom d'un pays qui confine avec celui qui se nomme *Sofalatirb*, la campagne & vallée de la poudre d'or. Il y a dans ce pays deux villes, Daduah & Jananah. (*D. J.*)

VACUNE, s. f. *vacuna*, (*Mythologie.*) divinité des Romains, déesse des vacations; elle étoit particulierement honorée par les gens de la campagne, & présidoit sur ceux qui étoient, pour ainsi dire, en vacances, & qui se reposoient de leurs travaux. Les Latins formerent son nom du verbe *vacare*, qui signifie *se reposer*, *être de loisir*. Sa fête se célébroit au mois de Décembre. Les laboureurs lui adressoient leurs prieres pendant qu'ils cultivoient leurs terres; & lorsque la saison de l'hiver venoit à leur donner du repos, ils s'acquittoient de leurs vœux par les sacrifices que leur permettoit leur état. Cet usage n'étoit point encore aboli du tems d'Ovide qui en fait mention dans le *VI. liv.* de ses fastes.

Nam quoque cum fiunt antiquæ sacra vacunæ,
Ante vacunales stantque, sedentque focos.

Aujourd'hui même, dit-il, quand on célebre la fête de l'ancienne *vacune*, les villageois sont assis devant le foyer de cette déesse.

Le culte de *vacuna* étoit très-ancien dans l'Italie, & s'y étoit établi chez les Sabins long-tems avant la fondation de Rome. Elle avoit un temple sur le mont Ficellus, aux confins de Picenum, vers les sources du Nar. Elle en avoit une autre entre Caspérie & Ocricule, avec un bois & une ville du même nom, qui subsiste encore en partie. Pline, *liv. III. c. xij.* nous parle des bois magnifiques qu'on lui avoit consacrés dans le territoire de Rieti.

Les uns prennent la *vacuna* des Sabins pour Diane, Vénus ou Cérès, d'autres pour Bellone ou la Victoire. Varron prétend que c'étoit Minerve, parce que l'étude de la sagesse demande un grand loisir; mais cette idée n'est qu'un jeu d'esprit. (*D. J.*)

VADAVERO, (*Géog. anc.*) montagne d'Espagne, dans la Celtibérie. Martial, *l. I epigr.* 50. *ad Licinianum*, est le seul des anciens qui en fasse mention:

Sterilemque cannum nivibus, & fractis sacrum
Vadaveronem *montibus*.

Jérôme Paul de Barcelone, dans son livre des fleurs & des montagnes d'Espagne, dit, en parlant de la montagne de *Vadavero*, que plusieurs croient avec assez de fondement que c'est une montagne de la Celtibérie; qu'elle est séparée des autres, dont on diroit qu'elle a été arrachée; qu'elle forme comme une île, & qu'on la nomme présentement par corruption *Vadaricore*. (*D. J.*)

VADE, s. f. (*Commerce de Mer.*) ce mot signifie l'*intérêt* que chacun a dans un vaisseau à proportion de l'argent qu'il y a mis. Je suis pour un sixieme de *vade* dans l'armement de l'amphitrite, c'est-à-dire, j'ai un sixieme. Il se prend dans le même sens au jeu où la *vade* est ce qu'on a mis d'abord. *Dict. du Comm.*

VADE-MECUM ou VENI-MECUM, s. m. (*Gramm.*) phrase latine & familiere, pour exprimer une chose que l'on a toujours à la main, & que l'on porte ordinairement sur soi: on l'applique le plus souvent à quelque livre favori; quelques-uns font leur *vade mecum* de Virgile, d'autres d'Horace, d'Epictete, de Thomas à Kempis, *&c.* c'est ce que les Grecs appelloient ἐγχειρίδιον, & que nous appellons autrement *manuel*. Les Arabes ont une phrase pour dire la même chose, savoir *habib al seir*, compagnon de voyage.

VADIARE DUELLUM, (*Hist. mod.*) espece de cartel ou de défi pour s'engager dans un combat, qui devoit se donner à jour nommé, c'est-à-dire lorsqu'une personne provoquoit quelqu'un pour décider une dispute par un combat ou duel, & qu'il jettoit à bas son gantelet, ou faisoit quelque signe semblable de défi; si alors l'autre ramassoit le gantelet ou acceptoit la provocation, on appelloit cette action *vadiare duellum*, donner & prendre un gage mutuel du combat.

Dans l'affaire des templiers, le grand-maître Jacques de Molai ayant comparu devant l'archevêque de Narbonne & d'autres commissaires ecclésiastiques, leur dit que s'il avoit affaire à des juges laïcs, les choses ne se passeroient pas comme on les traitoit, donnant à entendre qu'il provoqueroit au combat & les accusateurs & les juges, pour soutenir son innocence & celle de ses chevaliers. L'archevêque lui répondit: *Nous ne sommes pas gens à recevoir un gage de bataille.* Et en effet les ecclésiastiques étoient dispensés de cette sorte d'épreuve. *Voyez* ÉPREUVE, COMBAT, CHAMPION, *&c.*

VADICASSII, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule celtique ou lyonnoise, selon Ptolomée, *l. II. c. viij.* Ce sont les *Vadicasses* de Pline, *l. IV. c. xviij.* Le p. Briet, *p.* 355. sans appuyer son sentiment par aucune preuve, dit que ces peuples faisoient partie des *Ædui*, & il leur donne pour ville *Noviodunum Æduorum*, ou *Nivernium*, aujourd'hui *Nevers*. (*D. J.*)

VADI-GAMUS, (*Géog. anc.*) vallée d'Egypte. C'est une vallée étroite entre deux montagnes, qui sont aussi hautes l'une que l'autre & plates au sommet. Cette vallée ressemble à un bufle, & le mot de *vadi gamus* veut dire *la vallée du bufle*. Elle s'étend vers le sud-est jusqu'à une demi-heure de chemin, puis elle s'éleve peu-à-peu entre les deux montagnes jusqu'à leur sommet.

Il y a à chaque côté de ces deux montagnes qui s'entre-regardent, deux rangs de carrieres, dont quelques-unes sont fort hautes, vastes, & irrégulieres en-dedans: ce sont ces carrieres que plusieurs voyageurs ont prises pour des grottes. *Voyez* THÉBAÏDE, *grottes de la*. (*D. J.*)

VADIMONIS LACUS, (*Géog. anc.*) lac d'Italie, dans l'Hétrurie, au voisinage d'*Améria*, & près de la maison de plaisance de Calpurnius Fabatus, appellée *Amerina-Prædia*. Pline le jeune, *l. VIII. epist.* 20. nous a donné la description de ce lac. Il est, dit-il, dans un fond, & sa figure est celle d'une roue couchée. Il est par-tout égal, sans aucun recoin, sans aucun angle; tout y est uni, compassé, & comme tiré au cordeau. Sa couleur approche du bleu, mais tire plus sur le blanc & sur le verd. Ses eaux sentent le soufre; elles ont un goût d'eaux minérales, & sont propres à consolider les fractures.

Ce lac n'est pas fort grand, continue Pline, mais il l'est assez pour être agité de vagues quand les vents soufflent. On n'y trouve point de bateaux, parce qu'il est consacré: mais au-lieu de bateaux, vous y voyez flotter au gré de l'eau plusieurs îlotes chargées d'herbages, couvertes de joncs, & de tout ce qu'on a coutume de trouver dans les meilleurs marais & aux extrémités d'un lac. Chaque île a sa figure & sa grandeur particuliere; chacune a ses bords absolument secs & dégarnis, parce que souvent elles se heurtent l'une l'autre, & heurtent le rivage. Elles ont toutes une égale légereté, une égale profondeur; car elles sont taillées par-dessous, à-peu-près comme la quille d'un vaisseau. Quelquefois détachées, elles se montrent également de tous côtés, & sortent autant hors de l'eau qu'elles y entrent. Quelquefois elles se rassemblent, se joignent, & forment une espece de continent. Tantôt le vent les écarte; tantôt elles flottent séparément dans le lieu où le calme les a surprises; souvent les plus petites suivent les plus grandes, & s'y attachent comme de petites barques aux vaisseaux de charge. Quelquefois vous diriez que les grandes & les petites luttent ensemble, & se livrent combat. Une autre fois poussées au même rivage, elles se réunissent & s'accroissent: tantôt elles chassent le lac d'un endroit, tantôt elles l'y ramenent, sans lui rien ôter quand elles reviennent au milieu. Il est certain que les bestiaux, suivant le pâturage, entrent dans ces îles comme si elles faisoient partie de la rive, & qu'ils ne s'apperçoivent que le terrein est mouvant que lorsque le rivage s'éloignant d'eux, la frayeur de se voir comme emportés & enlevés dans l'eau qu'ils voient autour d'eux les saisit. Peu après ils abordent où il plaît au vent de les porter, & ne sentent pas plus qu'ils reprennent terre, qu'ils avoient senti qu'ils la quittoient.

Ce même lac, ajoute Pline, se décharge dans un fleuve, qui, après s'être montré quelque tems, se précipite dans un profond abîme. Il continue son cours sous terre, mais avec tant de liberté, que si, avant qu'il y entre, on y jette quelque chose, il la conserve & la rend quand il sort.

Divers autres auteurs ont parlé de ce lac, entr'autres Polybe, *l. II. c. xx.* qui le nomme Οὐάδμονα. Tite-Live, *l. IX. c. xxxix.* Florus, *l. I. c. xiij.* & Pline, *l. II. c. xcv.* On s'appelle aujourd'hui *Lago di Bessanello*, selon le p. Hardouin, qui le met dans le patrimoine de S. Pierre environ à trois milles du Tibre. (*D. J.*)

VADIMONIUM, s. m. (*Jurisprud. rom.*) ce mot signifie *ajournement*, obligation de comparoître en justice au jour assigné; il faut donc savoir que dans les affaires d'injures le demandeur demandoit contre sa partie l'action ou le jugement au préteur, c'est-à-dire qu'il le prioit de poursuivre sa partie, & le défendeur de son côté demandoit un avocat. Après ces préliminaires, le demandeur exigeoit par une formule prescrite que le défendeur s'engageât sous caution à se représenter en justice un certain jour, qui, pour l'ordinaire, étoit le sur-lendemain; c'est ce qu'on appelloit de la part du demandeur *reum vadari*, demander une caution, un répondant; & de la part du défendeur *vadimonium promittere*, promettre de comparoître en justice: s'il ne paroissoit pas, on disoit qu'il avoit manqué à l'assignation, qu'il avoit fait défaut, ce qui s'exprimoit par les deux mots latins, *vadimonium deserere*. Trois jours après, si les parties n'avoient point transigé, le préteur les faisoit appeller, & pour-lors le demandeur ayant proposé son action dans la formule réglée, le préteur lui donnoit un tribunal ou un arbitre. S'il lui donnoit un tribunal, c'étoit celui des commissaires, qu'on appelloit *recuperatores*, ou celui des centumvirs.

Les mots *vadimonium* & *vadari* se trouvent si fréquemment dans Cicéron, Horace, Plaute, & les historiens, qu'on ne sauroit trop les expliquer pour pouvoir entendre leurs écrits, & les allusions qu'ils y font. Ainsi dans Cicéron *vadimonia constituta* signifient les jours assignés pour comparoître; *actio vadimonii deserti*, est le défaut qu'on accordoit pour avoir manqué à l'ajournement; *obire vadimonium*, *sistere vadimonium*, veut dire, se présenter au jour & lieu marqués; *debere vadimonium cuipiam*, signifie être tenu par promesse de se trouver à l'assignation prise avec quelqu'un; *differre vadimonium cum aliquo*, donner délai à sa partie; *vadimonium promittere pro aliquo*, dans Varron, promettre de comparoître en justice pour un autre; *missum facere vadimonium*, décharger sa partie de l'ajournement donné.

On ne trouve pas moins souvent le verbe *vadari*, dans les lectures des auteurs romains. *Vadari reum tot vadibus*, signifie dans Tite-Live, obliger un accusé à donner un certain nombre de répondans. *Vadari quempiam ex aliquo loco ad locum aliquem*, c'est tirer quelqu'un de sa jurisdiction pour venir donner caution en un lieu où il ne ressort point. Ce même mot se trouve employé au figuré dans les poëtes comiques; on lit dans Plaute, *qui abire nullo pacto possim, si velim, ita me* vadatum *& vinctum attines*. „ Je ne puis m'échapper quand je le voudrois, étant „ engagé, lié & garotté comme je le suis avec vous „. Horace a dit, *sat. IX. l. I. vers. 36. & casu tunc respondere* vadato *debebat:* „ & heureusement pour moi, „ c'étoit le tems où mon homme devoit comparoître „ en qualité de *caution* pour un ami „. Horace a jugé à propos de mettre ici *vades* pour *prædes*, car *vades* étoit pour le criminel, & *prædes* pour le civil. (*D. J.*)

VADO, *ou* VADI, petit port d'Italie, sur la côte de Gènes, à trois milles de Savonne, du côté de l'occident méridional, & à cinq milles au nord oriental de Noli. (*D. J.*)

VADROUILLE, s. m. (*Marine.*) c'est la même chose que guispont. *Voyez* GUISPON.

VAFERINE LA, *ou* LA VAUFERAU, (*Géog. mod.*) riviere qui sépare la Savoie d'avec le pays de Michaille. Elle sort de la vallée Chasirg dans le Bugey, & va se jetter dans le Rhône. (*D. J.*)

VAG LE, (*Géog. mod.*) riviere de la haute Hongrie. Elle a sa source dans le mont Rabahora, aux confins de la Pologne, & après avoir traversé les comtés d'Arava, de Tauroez, de Tranczin, de Néitra, & de Comore; elle tombe dans le Danube, au-dessous de la ville de Comore. (*D. J.*)

VAG, *pays de*, (*Géog. mod.*) nom d'un pays que les géographes orientaux comprennent dans l'Egypte; c'est cependant une contrée qui en est entierement séparée & qui s'étend entre l'Egypte & le pays de Barca en Afrique. En un mot, c'est la *Pentapolis* des anciens, ainsi nommée, parce qu'elle renfermoit cinq villes, savoir Barca, Faran, Caïrouan ou Cyrène, Tripoli de Barbarie, & Afrikiah, ville qui a donné le nom à la province d'Afrique proprement dite, d'où l'Afrique a tiré le sien. (*D. J.*)

VAGA, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* séparant de sa nouvelle Numidie le pays voisin de la ville Cirta, & lui donnant le nom de contrée des Cirtésiens, y met entre autres la ville *Vaga*, située dans les terres, à l'orient de Cirta. C'est de cette ville dont parle Silius Italicus, *l. III. v.* 259. dans ce vers:

Tum Vaga, *& antiquis dilectus regibus Hippo.*

Ptolomée écrit Οὔαγα; & Plutarque, *in Mario*, Βάγα, *Baga*. Ce que ce dernier en dit, fait voir que c'est la même ville que Salluste nomme *Vacca*, au-lieu de *Vaga*, Pline, *l. V. c. iv.* dit *Vagense oppidum*. (*D. J.*)

VAGA, (*Géog. mod.*) province de l'empire russien, qui fait aujourd'hui la partie méridionale de celle d'Archangel. Elle est toute couverte de forêts: on lui donne 150 werstes d'étendue du midi au nord, & 120 du levant au couchant. La riviere de *Vaga* ou *Wara*, la traverse du midi au nord. (*D. J.*)

VAGABOND, adj. (*Gram. & Jurisprud.*) qui erre çà & là, & qui n'a aucune demeure fixe. Sous ce nom sont compris, suivant les déclarations du roi, tous ceux qui n'ont ni profession, ni métier, ni domicile certain, ni bien pour subsister, & qui d'ailleurs ne peuvent être avoués ni certifiés de bonne vie & mœurs, par personnes dignes de foi; comme aussi les mendians valides qui sont pareillement sans aveu; ces *vagabonds* doivent être arrêtés & punis suivant les reglemens faits contre les mendians. *Voy.* MENDIANS & PAUVRES.

On repute aussi *vagabonds* ceux des sujets du roi qui vont en pélérinage à S. Jacques, à notre-dame de Lorette, & autres lieux hors du royaume, sans une permission expresse de sa majesté, signée par un secrétaire d'état, & sur l'approbation de l'évêque diocésain. La déclaration de 1738. enjoint aux magistrats, prevôts des marchands, exempts, maires, syndics des villes, de les arrêter sur les frontieres, & veut qu'ils soient condamnés par les juges des lieux en premiere instance, & par appel aux cours de parlement: savoir les hommes à la peine des galeres à perpétuité, les femmes à telle peine afflictive qui sera estimée convenable par les juges.

L'ordonnance des eaux & forêts enjoint à tous les *vagabonds* & gens inutiles de se retirer à deux lieues des forêts, & en cas qu'ils reparoissent, les officiers des maîtrises ont droit de les faire arrêter & de prononcer contre eux la peine des galeres. *Voyez* le *tit.* 27. de l'ordonnance de 1669. *art.* 35. *& suiv.* (*A*)

VAGENI, (*Géog. anc.*) peuples de la Ligurie, vers la source du Pô. Pline les nomme *Vagienni ligures*, & les surnomme *Montani*. Leur capitale s'appelloit *augusta vagiennorum*. C'est de ce peuple que parle Silius Italicus dans ces vers, *l. VIII. v.* 607.

Tunc pernix ligus, & sparsi per saxa Vagenni
In decus Annibalis duros misere nepotes.

Selon Cluvier, *Ital. ant. l. I. c. ix.* Les *Vageni* habitoient à la source du Pô, entre la rive droite de ce fleuve, & la riviere Stura. (*D. J.*)

VAGIN, s. m. (*Anat. & Chirurg.*) le *vagin* est un canal ample, qui n'est pas fort différent d'un intestin grêle; il est plus fort, marche entre la vessie & le rectum, & s'étend de l'orifice externe jusqu'à la matrice; il faut y remarquer:

1°. La longueur qui est de six ou sept doigts.

2°. La capacité, qui est comme celle d'un intestin grêle, mais qui change en divers cas, comme dans l'accouchement; son orifice est plus étroit que le reste.

3°. La substance qui est membraneuse, ridée en dedans, couverte de houpes ou mammellons, suivant l'observation de M. Ruysch, de-là vient qu'elle est fort sensible.

4°. Les rides qui ne sont pas circulaires, mais qui se trouvent comme dans le jéjunum; elles sont fort grandes dans les vierges, sur-tout à la partie antérieure; dans les femmes qui approchent souvent des hommes, elles sont petites & usées, pour ainsi dire, elles s'effaçent presque entierement après plusieurs couches.

5°. Les lacunes qui se trouvent repandues partout au *vagin*, & au col de la matrice, de même qu'autour de l'urethre; on peut quelquefois y introduire des soies; les glandes avec lesquelles communiquent ces lacunes, filtrent une humeur muqueuse.

6°. Le muscle constricteur du *vagin*, est un assemblage de fibres musculeuses, qui embrassent en partie le *vagin*, & qui s'y insérent dans le clitoris; il y a au même endroit un corps celluleux, & un lacis de vaisseaux qui environnent l'orifice du *vagin*.

Mais il est à propos de passer à la description suivie de ce canal membraneux qui s'étend depuis l'orifice interne de la matrice jusqu'à la vulve.

Il est situé dans le bassin de l'hypogastre, au-dessous des os pubis, entre la vessie & l'intestin droit. Il est si étroitement attaché à cette derniere partie, qu'il semble que leurs membranes soient confondues; de sorte que si l'un d'eux vient à être percé ou déchiré dans un accouchement laborieux, dans l'opération que l'on fait à la fistule de l'anus, ou par l'érosion de quelque ulcere, les excrémens passent facilement du rectum au *vagin*, & la femme ne peut plus les retenir. C'est dans ce cas qu'il faut se servir d'un pessaire en forme de globe, ovale, percé de trous opposés, que l'on introduit dans le *vagin*, & qui bouche si bien l'ouverture de communication, que l'on remédie par-là, avec assez de succès, à cet inconvénient si désagréable.

La figure du *vagin* est ronde & longitudinale: il peut se resserrer de toutes parts; il peut aussi beaucoup s'étendre & se dilater au tems de l'accouchement; ses parois s'affaissent, & il ressemble à un boyau lâche dans les filles qui vivent chastement.

Dans les femmes qui n'ont pas encore eû d'enfans, ce conduit est à-peu-près de la longueur de six à sept travers de doigt, & de la largeur d'un travers & demi; mais dans celles qui ont eu des enfans, on ne peut pas trop bien déterminer sa grandeur; sa longueur & sa largeur varient selon l'âge, selon les sujets & leur tempérament.

Vers le dernier mois de la grossesse, le *vagin* surchargé du poid du fœtus, s'accourcit tellement, qu' en y introduisant le doigt, on peut toucher l'orifice interne de la matrice.

La substance intérieure du *vagin* paroît être toute nerveuse; M. Ruysch y a découvert plusieurs papilles qui nous apprennent d'où vient que le *vagin* est très-sensible. Il est extérieurement revêtu d'une membrane assez épaisse, sous laquelle se trouvent, dans toute sa longueur, des fibres charnues, par le moyen desquelles il s'attache aux autres parties voisines.

La membrane interne du *vagin* est quelquefois tellement relâchée par des humeurs superflues qui l'abreuvent, qu'elle descend plus bas que le conduit de la pudeur, & qu'elle se montre au-dehors; c'est-là ce que les anciens ont pris pour une descente de matrice. On peut voir à ce sujet les observations chirurgicales de Roonhuyse, & celle de van-Meckeren, qui ont fait l'amputation de ces excroissances.

L'entrée du *vagin* est située presqu'au milieu de la vulve, tirant néanmoins un peu plus vers l'anus. Cet orifice, avant l'âge de puberté, est beaucoup plus étroit que le *vagin* même; & c'est, selon de Graaf, la marque la plus certaine que l'on puisse avoir de la virginité.

Il y a sur la face intérieure du *vagin*, des rides circulaires, plus marquées à sa partie antérieure, du côté du canal de l'urine, que vers la partie postérieure; elles sont assez semblables à celles que l'on voit au palais d'un bœuf, hormis que ces rides n'y sont pas disposées sur une ligne aussi réguliere: aux vierges, à la partie antérieure du *vagin*, on rencontre quantité de ces rides; mais dans les femmes qui ont eu plusieurs enfans, ou qui se livrent au libertinage, ces rides s'évanouissent proprement, de sorte que la face interne de leur *vagin*, devient lisse & polie.

Le tissu de la membrane interne du *vagin*, est parsemé de petites glandes, & les embouchures de leurs conduits excréteurs, s'apperçoivent tout le long de ce canal; mais elles sont en plus grand nombre près de l'entrée de l'urethre, & à la partie antérieure du *vagin*. Tous les conduits excréteurs fournissent par leurs embouchures, plus ou moins grandes, une liqueur séreuse qui humecte ce canal; cette liqueur coule en abondance dans le tems de l'amour. Lorsque cette liqueur s'augmente excessivement, elle cause l'écoulement qu'on nomme *fleurs-blanches*, état très-difficile à guérir. Ettmuller a nommé cet écoulement *catharre uterin*.

On remarque au *vagin* un sphincter situé sur le clitoris, qui a trois travers de doigt de largeur, & qui partant de celui de l'anus, monte latéralement autour du *vagin*, l'embrasse & sert à le fermer, afin d'empêcher l'air extérieur d'y entrer. Jules-César Aranthius a fait le premier mention de ce muscle orbiculaire.

La constriction de l'orifice du *vagin* est aidée par des corps que l'on apperçoit à sa partie inférieure, aux deux côtés de la vulve. Leur substance extérieure est composée d'une membrane très-déliée; & l'intérieure, que l'abondance du sang coagulé rend noirâtre, est tissue de plusieurs petits vaisseaux, & de fibres entrelassées; ce qui a porté de Graaf, qui a le premier reconnu ces corps, à les nommer *plexus rétiformes*: ils servent à retrécir l'entrée du *vagin*.

On trouve quelquefois à cet orifice, dans les jeunes filles, une espece de membrane, tantôt sémilunaire, tantôt circulaire, nommée par les anatomistes *hymen*. *Voyez* Hymen.

Les caroncules dites *myrtiformes*, sont des restes de cet hymen déchiré, qui après s'être cicatrisés, forment de petits corps charnus & membraneux; elles ne sont point la marque du pucelage, elles le seroient plutôt de la défloration. *Voyez* Caroncules Myrtiformes.

Il y a des femmes qui ont, dès la premiere conformation, l'orifice du *vagin* plus dilaté que beaucoup d'autres, & plus disposé à se dilater à mesure qu'elles avancent en âge; de sorte qu'étant nubiles, elles souffrent moins de l'usage du mariage, que celles qui sont naturellement fort étroites; sur-tout bien-tôt après l'écoulement de leurs menstrues, dont la seule acrimonie, dans les filles qui ne jouissent pas d'une bonne santé, peut ronger les fibrilles ou les membranes déliées qui unissent les caroncules; outre que le flux menstruel, en humectant cet orifice, le rend beaucoup plus susceptible de dilatation.

De Graaf dit qu'il ne connoît point d'autres marques de la virginité, que cette étroitesse de l'orifice du vagin, où l'on observe plus ou moins de rugosités ou caroncules qui se manifestent depuis le premier âge jusqu'à environ vingt ans, dans toutes les femmes qui sont encore vierges: cet auteur ajoute que l'absence de ces caroncules n'est point un signe certain pour convaincre une fille d'impudicité; d'autant que par une infinité d'accidens qui n'ont donné aucune atteinte à la virginité de la nouvelle épouse, cet orifice peut se trouver assez large pour souffrir la consommation du mariage sans effusion de sang.

L'orifice du *vagin* est quelquefois si fort retréci par une membrane qui le bouche presque totalement, qu'il n'y reste qu'un petit trou par où les regles s'écoulent; cet obstacle empêche la consommation du mariage, quand l'orifice est fermé par une membrane; l'on ne peut rémédier à ces deux inconvéniens qu'en incisant & retranchant cette membrane.

Dans le premier cas, il faut avec un bistouri droit, faire quatre petites incisions en forme de la lettre X; & dans le second, avec une lancette montée, l'on fait une seule ouverture longitudinale à cette membrane, telle que la fit Fabrice d'Aquapendente à une fille qui n'étoit point percée, pour donner issue aux menstrues retenues par cette membrane.

Les ulcérations qui succédent à un accouchement laborieux, sont quelquefois cause qu'il se fait une cohérence entre les parois du *vagin*; cet accident arrive aussi quelquefois par la faute du chirurgien, qui néglige dans les pansemens d'interposer quelque chose qui tienne les parois du canal séparés; de sorte que l'on est obligé de séparer de nouveau cette cohérence, & d'en empêcher la réunion par des soins plus attentifs. (*D. J.*)

Vagin, (*Maladies particulieres du vagin*.) ce conduit est sujet à des maladies qui lui sont propres, telles sont les hémorrhagies, la chute ou descente, qui n'est autre chose que la prolongation de la membrane interne du *vagin*; les excroissances, qu'on distingue en sarcomes, fungus ou champignons, & la clôture par vice de conformation ou par accident.

I. Les veines du *vagin* sont sujettes à la dilatation

variqueuſe, comme les veines du fondement: les femmes groſſes, & les filles nubiles, en qui les vaiſſeaux de la matrice ne ſe ſont pas encore ouverts ſont particulierement attaquées de cette maladie, ainſi que les femmes qui ont le corps de la matrice obſtrué; parce que dans toutes ces circonſtances, le ſang qui doit ſervir à la menſtruation, ne pouvant s'amaſſer dans les vaiſſeaux propres à cette fonction, engorge ceux du *vagin* avec leſquels ils communiquent. Lorſque ces vaiſſeaux exceſſivement diſtendus par la plénitude viennent à ſe crever, il en réſulte un flux hémorrhoïdal, diſtingué du menſtruel, en ce que l'effuſion du ſang ne ſe fait pas en tems marqué, mais par intervalle ſans regle & ſans ordre. La dilatation des veines du *vagin* eſt auſſi fort ſouvent une ſuite des maladies propres de cet organe, telles que les inflammations, rhagades ou excroiſſances.

Les auteurs qui diſent généralement & vaguement que le traitement des hémorrhoïdes du *vagin* eſt le même que de celles du ſiege, n'ont pas aſſez conſulté les différentes cauſes de ces maladies. Les fomentations faites avec la décoction de graines de lin, des racines d'althéa, de feuilles de bouillon, peuvent bien calmer dans l'un & l'autre cas la tenſion inflammatoire; on peut être ſoulagé par l'uſage des linimens preſcrits contre le gonflement des hémorrhoïdes, tels que l'onguent populeum, les huiles de pavot, de nénuphar, d'amandes douces battues long tems en un mortier de plomb, avec l'addition d'un jaune d'œuf & d'un peu d'opium. Mais on ne parviendra jamais à la guériſon radicale du mal ſecondaire qu'après avoir détruit le primitif: ainſi il faudra, dans le cas d'obſtruction de la matrice, obtenir la déſopilation de ce viſcere, avant que de pouvoir employer efficacement des remedes contre les hémorrhoïdes de *vagin* qui ſeroient l'effet de cette obſtruction. Nous en diſons autant des autres cauſes.

II. La deſcente du *vagin* n'eſt jamais une chute ou relaxation de la totalité de ce conduit: la tumeur à laquelle on donne ce nom, eſt ſimplement un alongement d'une portion de la tunique intérieure du *vagin*. Ces prolongations viennent le plus ſouvent après des accouchemens laborieux, difficiles ou trop fréquens, ſur-tout dans les femmes d'une conſtitution délicate, & ſont l'effet de la trop grande diſtenſion que le *vagin* a ſoufferte. La tunique externe reprend ſon reſſort, & l'interne qui eſt naturellement ridée ne ſe rétablit pas ſi aiſément, & s'il y a quelque pli trop alongé, il forme une expanſion qui ſort de la vulve, comme on voit la tunique intérieure du rectum former la chute de cet inteſtin, maladie aſſez fréquente aux enfans. *Voyez* CHUTE DU FONDEMENT.

Il n'eſt pas difficile de diſtinguer la chute du *vagin* de la deſcente de matrice; pour peu qu'on connoiſſe par l'anatomie la diſpoſition naturelle des parties, on ne pourra tomber en aucune mépriſe ſur ce point; l'introduction du doigt ſuffira pour s'en aſſurer. La deſcente de matrice préſente un corps d'un certain volume, ferme, liſſe, & où l'on peut aiſément reconnoître l'ouverture tranſverſale de ſon orifice qui s'avance antérieurement, & qui eſt la partie la plus étroite; dans la prolongation de la tunique intérieure du *vagin*, le doigt ſe porte plus haut que la tumeur, qu'on ſait n'être qu'un corps flexible formé par un pli membraneux.

Cette maladie eſt plus incommode que douloureuſe; elle cauſe une malpropreté qui exige des ſoins habituels, faute deſquels il réſulteroit des inconveniens; les malades ſont auſſi moins capables de remplir les devoirs du mariage. D'ailleurs par la négligence des moyens curatifs, ces alongemens peuvent devenir ſkirrheux, & former des tumeurs ſpongieuſes, qui donnent lieu à l'engorgement variqueux des vaiſſeaux, d'où réſultent des écoulemens ſanguinolens, & quelquefois des pertes du ſang.

L'indication curative eſt de fortifier la partie relâchée par l'uſage des aſtringens, capables par leur effet de la réduire à ſon état naturel. On ſe ſert avec ſuccès d'une éponge fine, ou d'un peſſaire fait avec du linge roulé & trempé dans une décoction de fleurs de ſumach, de balauſtes, de noix de galle faite avec du gros vin, ou de l'eau de forge de maréchal, ou rendue ſtyptique par l'addition d'un peu d'alun. On peut auſſi recevoir avec ſuccès ſur une chaiſe percée, & par le moyen d'un entonnoir, la fumigation des roſes de provins ſeches, d'encens, de maſtic, de laudanum en poudre, &c.

III. Les excroiſſances ont auſſi leur ſiege dans la tunique interne du *vagin*; il y en a de molles, de dures; les unes ſont flaſques & ſpongieuſes, les autres pleines de vaiſſeaux variqueux: les excroiſſances qui ſont ſans ulcération ſont des eſpeces de ſarcomes; ſi elles ſont produites par une végétation charnue à l'occaſion d'un ulcere fongueux, on les nomme *champignons*. *Voyez* HYPERSARCOSE.

Parmi les excroiſſances il y en a à baſe large, d'autres qui ont une racine ou pédicule grêle; les unes ſont bénignes, c'eſt-à-dire qu'elles dépendent d'un vice purement local; les autres ſont malignes, & viennent ordinairement du vice vénérien: celles-ci demandent d'abord le traitement qui convient à la cauſe qui les a produites. La cure locale conſiſte dans la deſtruction des excroiſſances: tous les auteurs ont preſcrit avec raiſon de ne pas irriter par des médicamens âcres & cauſtiques, les excroiſſances ſkirrheuſes & douloureuſes, de crainte qu'elles ne dégénerent plus promptement en cancer. La ligature, ſi elle eſt poſſible, eſt préférable, ou l'extirpation par l'uſage des ciſeaux eſt le moyen le plus ſûr. On arrête facilement le ſang avec de la charpie trempée dans de l'eau alumineuſe. Ambroiſe Paré conſeilloit l'uſage d'une eau cathérétique pour conſumer les racines des excroiſſances du *vagin*, & empêcher leur reproduction. Elle aura lieu principalement pour les excroiſſances charnues, ſuites de l'ulcération. Prenez eau de plantain, ſix onces; verd-de-gris & alun de roche de chacun, deux gros; ſel commun, deux onces; vitriol romain & ſublimé, de chacun demi-gros: mêlez le tout pour s'en ſervir au beſoin. On ſe ſervira enſuite d'injections avec le vin blanc miellé, & de médicamens deſſicatifs. Quelques auteurs preſcrivent le jus de pourpier avec un peu de poudre de ſabine, comme un remede excellent pour faire tomber les verrues du *vagin*.

IV. La clôture du *vagin* ſe borne ou à la ſimple imperforation de la vulve, *voyez* IMPERFORATION, où le *vagin* eſt fermé dans une grande étendue, par des brides & cicatrices qui ſont des ſuites des ulceres de cette partie. Le *vagin* fermé contre l'ordre naturel peut nuire à quatre fonctions enſemble, ou ſéparément; ce ſont la menſtruation, l'uſage du mariage, la conception & l'accouchement; il n'y a de reſſource que dans l'opération pour détruire ces obſtacles. Paul d'Ægine & Fabrice d'Aquapendente ont conſeillé cette opération, que M. Aſtruc a décrite plus amplement dans ſon *traité des maladies des femmes*, *tome I*. (Y)

VAGINALE TUNIQUE, *en Anatomie*, eſt la même que celle qu'on appelle autrement *clytroïde*. *Voyez* CLYTROÏDE.

VAGISSEMENT, ſ. m. (*Gramm.*) mot que nous avons emprunté des Latins, qui avoient *vagitus* pour déſigner le cri des enfans nouveaux-nés, & dont nous avons fait *vagiſſement*, qui ſignifie la même choſe. Il ne s'emploie guere que dans les traités de ſcience.

VAGNIACÆ, (*Géog. anc.*) lieu de la grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin le marque ſur la route de Vallum à Portus-Ritupis, entre Novimagum & Durobrivæ, à dix-huit milles du premier de ces lieux, & à huit milles du ſecond. Pluſieurs mettent ce lieu à *Maidſtone*, d'autres à *Wrotham*, & d'autres à *Northflet*. (D. J.)

VAGORITUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule lyonnoiſe. Ptolomée, *l. II. ch. viij*. la donne aux peuples *Aruvii*; Ortélius croit que c'eſt *Vaugiron*.

VAGUES, ſ. f. effet du mouvement imprimé à la ſurface des eaux, ou ſur la mer, ou ſur les rivieres. *Voyez* LAMES.

VAGUES, ſ. f. pl. (*terme de Braſſeur*.) autrement *braſſoirs*; ce ſont des eſpeces de longs rabots de bois aſſez ſemblables à ceux avec leſquels les Limouſins courroyent leur mortier. Les braſſeurs de biere s'en ſervent pour remuer & braſſer leur biere, ſoit dans les cuves à matiere où ils la préparent, ſoit dans les chaudieres où ils la font cuire. (*D. J.*)

VAGUE, adj. (*Gramm.*) qui n'eſt pas limité, circonſcrit, déterminé. On dit le *vague* de l'air, le *vague* d'une idée, d'un diſcours, d'une propoſition, d'un deſſein.

VAGUE, *en Anatomie*, nom de la huitieme paire de nerfs qu'on appelle auſſi *ſympathiques moyens*.

On lui a donné ce nom parce qu'elle ſe diſtribue différentes parties du corps.

La huitieme paire de nerfs naît de la partie poſtérieure de la moelle alongée de la protubérance an-

nulaire, & de la partie antérieure des éminences olivaires par plusieurs filets, qui en s'unissant, sortent du crâne par le trou déchiré postérieur; le nerf accessoire de la huitieme paire, ou nerf spinal s'y unit avant sa sortie. *Voyez* ACCESSOIRE.

Cette paire de nerfs se divise ensuite en deux parties principales, dont la plus petite se distribue aux muscles voisins de la langue, à ceux du pharynx, *&c.* & va ensuite se perdre dans la langue en communiquant avec le grand & le petit hypoglosse. *Voyez* HYPOGLOSSE.

La grande portion de la huitieme paire après avoir communiqué avec la neuvieme paire & le nerf intercostal, paroît former une espece de ganglion, d'où il se détache un filet qui se distribue au larynx, à la glande thyroïde, *&c.* qui communique avec le nerf récurrent; elle descend ensuite avec la veine jugulaire interne, l'artere carotide, en leur donnant des rameaux & à l'ésophage; en entrant dans la poitrine, elle produit le nerf récurrent qui embrasse à droite l'artere souclaviere, & à gauche l'aorte, & envoie des branches à l'ésophage, à la trachée artere & au larynx. Les différens filets que la huitieme paire jette de chaque côté, forment par leur rencontre mutuelle & leur communication avec les filets du nerf intercostal, différens plexus, dont les principaux sont le plexus pulmonaire, & le plexus cardiaque.

Le plexus cardiaque produit quantité de filets qui vont se distribuer au cœur; le plexus pulmonaire en produit de même qui se distribuent au poumon. *Voy.* CŒUR & POUMON.

La huitieme paire gagne peu-à-peu l'estomac, & jette chemin faisant différens rameaux à l'ésophage, après cela tous les autres filets forment par leur entrelacement le plexus coronaire stomachique, duquel naissent plusieurs filets de nerfs qui se distribuent à l'estomac. *Voyez* ESTOMAC.

Le plexus coronaire produit dès sa naissance deux cordons particuliers, qui en s'unissant avec le nerf intercostal, forment le plexus hépatique, le plexus splénique, les plexus mésentériques & les plexus reinaux qui distribuent des filets au foie, à la rate, au mésentere & aux reins. *Voyez* FOIE, RATE, *&c.*

On a remarqué dans l'ouverture d'un cadavre mort paralytique dans l'hôpital de la Charité de Paris, une tumeur ganglio-forme de la grosseur du doigt dans la huitieme paire un peu avant qu'elle produise le nerf récurrent.

VAGUE *année*, (*calend. de Cappadoce.*) année des Cappadociens un peu plus courte que l'année julienne; en voici l'histoire, & les raisons peu connues.

Les Cappadociens avoient une année qui leur étoit propre, & qui différoit absolument de l'année solaire des Romains, ainsi que de l'année luni-solaire des Grecs de l'Asie mineure & de la Syrie, soit pour la grandeur, soit pour les noms des mois, pour leur durée, & pour le lieu de l'année solaire auquel ils répondoient.

Cette année cappadocienne étoit composée de 12 mois de trente jours chacun, auxquels on ajoutoit cinq épagomenes; ainsi c'étoit une *année vague*, plus courte d'un quart de jour que l'année julienne, dont le *nourous* ou le premier jour remontoit d'un jour tous les quatre ans dans l'année solaire, & ne revenoit au même jour qu'au bout de 1460 ans.

Nous ne connoissons que deux nations chez lesquelles l'*année vague* ait été employée dans l'usage civil, les Egyptiens & les Perses. La Cappadoce n'a jamais rien eu à démêler avec les Egyptiens, si ce n'est peut-être au tems de l'expédition de Sésostris; & d'ailleurs les noms des mois cappadociens n'ont aucun rapport avec ceux des mois égyptiens: mais voici une raison plus forte. L'année fixe ou julienne n'a été établie dans la Cappadoce que quand le nourous ou premier jour de l'année vague répondoit au 12 Décembre; or le premier jour de l'*année vague* égyptienne, celui qui suit les épagomenes, a répondu au 12 Décembre depuis l'an 304, jusqu'à l'an 307 avant Jesus-Christ, & long-tems avant que l'on eût pensé à établir l'usage d'une année solaire fixe, qui ajoutoit un 366e jour tous les quatre ans; car Jules-César en est le premier auteur.

De-plus, les noms cappadociens de la plûpart des mois sont formés sur ceux des Persans, & non sur ceux des Egyptiens. Ce pays a été long-tems soumis aux Medes & aux Perses, qui avoient à-peu-près la même religion, & qui l'avoient portée dans la Cappadoce; de-là il faut conclure que c'étoit aussi d'eux que les Cappadociens avoient emprunté leur *année vague* de 365 jours.

Les Arméniens se servent aujourd'hui d'une année composée comme celle des anciens persans, de douze mois de trente jours chacun, & de cinq épagomenes; cette *année* est absolument *vague*, sans aucune intercalation, & elle remonte tous les quatre ans d'un jour dans l'année julienne. Elle sert dans le pays pour les actes & pour la date des lettres; mais en même tems elle emploie une autre année, qui est proprement l'année ecclésiastique, & qui sert dans la liturgie pour régler la célébration de la pâque & des fêtes, le tems des jeûnes, & tout ce qui a rapport à la religion; cette année est fixe au moyen d'un sixieme épagomene qu'on ajoute tous les quatre ans. Les noms des mois sont les mêmes que ceux de l'*année vague*; mais les nourous ou premier jour de l'année qui commence avec le mois de navazardi, est fixé depuis long-tems au onzieme du mois d'Août de l'année julienne, & il ne s'en écarte plus.

Le premier du mois navazardi, ou le nourous de l'*année vague*, répondoit en 1710 au 27 Septembre julien, c'est le 8 Octobre grégorien, & par conséquent il précédoit de 318 jours le nourous de l'année fixe suivante, ou le onzieme d'Août 1711. Ce précès de 318 jours n'a pu se faire qu'en 1278 ans vagues égaux à 1277 juliens & 47 jours; ôtant ce dernier nombre de 1709 ans complets, plus 270 jours, il restera 432 ans 223 jours après l'ere chrétienne, ou le onzieme d'Août de l'an 433 de Jesus-Christ. Ce fut sans doute alors qu'on établit en Arménie l'usage d'une année fixe, semblable à l'année julienne.

Les Arméniens avoient cessé en 425 ou 429 d'avoir des rois, & ils étoient gouvernés par des satrapes persans. Comme les rois de Perse leur défendoient d'avoir aucun commerce avec les grecs, & même d'en garder les livres, & qu'ils n'en avoient aucuns écrits dans leur propre langue, pour laquelle ils n'avoient pas même de caracteres, ils se proposerent d'en inventer un qui en exprimât les sons, & dans lequel ils pussent écrire une traduction de la bible, des sermonaires, *&c.* Moïse de Khorenne fut employé à cet ouvrage avec d'autres savans, & ce fut alors qu'on pensa à établir une liturgie propre aux églises arméniennes; mais comme il étoit très-difficile d'avoir un calendrier qui donnât dans l'*année vague* le jour de Pâques, & la célébration des fêtes aux mêmes jours que les autres églises chrétiennes qui se régloient sur l'année julienne, ce fut sans doute par cette raison qu'on établit l'usage d'une année liturgique fixe.

Dans la suite, lorsque les Arméniens se réconcilierent avec l'Eglise latine, & qu'une partie d'entre eux reconnut les papes de Rome, dans une espece de concile tenu à Kerna, au xij. siecle, ils admirent la forme de l'année julienne, que le commerce avec les Francs avoit rendue nécessaire depuis les croisades. Les actes du concile des Sis joignent l'an 756 de l'ere arménienne avec l'an 1307 de l'ére vulgaire, & datent dans l'une & l'autre année par le 19 de Mars. Dans le concile d'Adena, tenu en 1316, où il fut question du calendrier, on ne se sert que des mois juliens & de l'ere vulgaire, & encore aujourd'hui lorsque les arméniens traitent avec les occidentaux, ils emploient les mois juliens. Une lettre ou bulle du patriarche arménien de Valarschapad, publiée par Schroder, porte la date du premier Décembre 1153 de l'ére arménienne, c'est l'an 1702.

Le dictionnaire arménien de Riucola donne le nom de plusieurs mois rapportés aux mois juliens; mais ce rapport est très-différent de celui qui se trouve dans les liturgies & dans les calendriers entre l'année julienne & l'année arménienne fixe. Riucola avoit sans doute copié des calendriers réglés au xjv. siecle, pour donner le rapport qu'avoit alors l'*année vague* avec l'année julienne. *Mém. de l'acad. des Insc. tome XIX.* (*D. J.*)

VAGUE MESTRE GÉNÉRAL, LE, (*Fortific.*) est dans une armée un officier qui a soin de faire charger, atteler & défiler les bagages d'une armée. Il va tous les soirs prendre l'ordre du maréchal des logis de l'armée, pour savoir la route que les équipages doivent tenir, & ensuite se pourvoir de bons guides. Il fait avertir les bagages de chaque brigade, de se trouver dans un endroit marqué pour les faire défiler, selon le rang des brigades. Elles avoient autrefois chacune un étendard de serge qu'on appelloit *fanion*, mais il n'est plus d'usage.

Il y a pluſieurs autres *vague-meſtres* qui ſont ſubordonnés au *vague-meſtre général*, & qui prennent l'ordre de lui. Ils ſont choiſis dans les brigades de cavalerie & d'infanterie, & ils ont des aides: ils marchent à la tête des colonnes & des brigades. (*Q*)

VAGUER, v. neut. (*Braſſerie.*) c'eſt remuer l'eau & la farine, ou le grain bruiſiné.

VAGUM, (*Géog. anc.*) promontoire de l'île de Corſe. Ptolomée, *l. III. c. ij.* le marque ſur la côte orientale de l'île, entre *Mariana-civitas* & *Mantinum-civitas*. Cluvier dit, que c'eſt le promontoire qui eſt à l'entrée de l'étang de Brigaglia. (*D. J.*)

VAHALAI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) racine de l'île de Madagaſcar; elle vient de la groſſeur de la tête d'un homme; ſon goût approche de celui d'une poire; on la mange ou crue, ou cuite. Elle fait la nourriture la plus ordinaire des habitans.

VAHALIS, (*Géog. anc.*) Tacite écrit *Vahalis*, & Céſar *Valis*; fleuve du pays des Bataves. Le Rhein étant arrivé à l'entrée de leur pays, ſe partagea de tous tems en deux bras, dont le gauche coula vers la Gaule, & le droit après avoir ſervi de bornes entre les Bataves & les Germains, ſe rendit dans l'Océan. Le bras gauche fut appellé *Vahalis*. La Meuſe, dit Céſar, *l. IV. c. x.* prend ſa ſource au mont Vogeſus, aux confins des Lingones; & après avoir reçu une certaine partie du Rhein nommé le *Vahal*, elle forme l'île des Bataves. On croit que le nom de ce fleuve venoit du mot germanique *waalen*, qui ſignifie *détourner*, & qu'on l'aura appellé *waal*, parce que cette branche du Rhein ſe détournoit vers la Gaule.

VAHATS, ſ. m. (*Teinture.*) le *vahats* eſt un arbriſſeau de l'île de Madagaſcar, dont la racine eſt propre pour la teinture. Lorſqu'on veut ſe ſervir de cette racine, on enleve l'écorce qui peut ſeule donner de la couleur; & après en avoir réduit une partie en cendres, dont on fait une eſpece de leſſive, on met bouillir dans cette leſſive avec l'autre partie d'écorce qu'on a reſervée, les matieres qu'on veut teindre, auxquelles il faut prendre garde de ne pas donner un feu trop vif. La couleur que produit cette teinture, eſt un rouge couleur de feu, ou un jaune éclatant, ſi l'on y ajoute un peu de jus de citron. (*D. J.*)

VAHIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagaſcar. Elle rampe comme le lierre terreſtre, & répand une odeur très-aromatique.

VAHON-RANOU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagaſcar; elle vient d'un gros oignon; ſa racine eſt très-forte, on en mêle dans les alimens des enfans, afin de chaſſer les vers. Cette plante croît ſur le bord des étangs, ſa fleur eſt fort belle. Ses feuilles broyées & battues avec de l'eau la font écumer comme du ſavon, auſſi s'en ſert-on pour ſe nettoyer le viſage.

VAJAROU, (*Géog. mod.*) riviere des Indes; elle a ſa ſource au royaume de Maduré, & tombe dans la Marava. Les gens du pays la ſaignent tant qu'ils peuvent, pour la culture de leur riz, qui veut toujours avoir le pié dans l'eau, juſqu'à ce qu'il ait acquis ſa parfaite maturité. (*D. J.*)

VAIGRES ou SERRES, ſ. f. pl. *terme de Marine*; ce ſont des planches qui font le bordage intérieur du vaiſſeau, & qui forment le ſerrage; c'eſt-à-dire la liaiſon. *Voyez* encore les articles ſuivans.

Vaigres de fond. *Vaigres* les plus proches de la quille; elles n'en ſont éloignées que de 5 à 6 pouces; on ne les joint pas entierement à la quille, afin de laiſſer un eſpace pour l'écoulement des eaux, juſqu'à l'archipompe: cet eſpace eſt fermé par une planche qui ſe leve ſelon le beſoin.

Vaigres d'empâture. Ce ſont les *vaigres* qui ſont au-deſſus de celles du fond, *voyez* VAIGRES DE FOND, & qui forment le commencement de la rondeur des côtes.

Vaigres de pont. Ce ſont des *vaigres* qui font le tour du vaiſſeau, & ſur leſquels ſont poſés les bouts des baux du ſecond pont.

Vaigres de fleurs. *Vaigres* qui montent au-deſſus de celles d'empâture, & qui achevent la rondeur des côtes. *Voyez* FLEURS.

VAIGRER, v. neut. *terme de Marine*; c'eſt poſer en place les planches qui font le revêtement intérieure du vaiſſeau. *Voyez* VAIGRES.

VAILA, *terme de Chaſſe*; c'eſt le terme dont un valet de limier doit uſer, quand il arrête ſon *limier* qui eſt ſur les voies d'une bête, pour connoître *s'il* eſt dans la voie.

VAILLANCE, ſ. f. (*Morale.*) *voyez* VALEUR. Il ne faut pas néanmoins renvoyer ſéchement au *mot* ſynonyme, quand on peut faire quelque choſe de plus. Je définis donc la *vaillance*, l'effet d'une force naturelle de l'homme qui ne dépend point de la volonté, mais du méchaniſme des organes, leſquels ſont extrèmement variables; ainſi l'on peut dire ſeulement de l'homme *vaillant*, qu'il fut brave un tel jour, mais celui qui ſe le promet comme une choſe certaine, ne ſait pas ce qu'il fera demain; & tenant pour ſienne une *vaillance* qui dépend du moment, il lui arrive de la perdre dans ce moment même où il le penſoit le moins. Notre hiſtoire m'en fournit un exemple bien frappant dans la perſonne de M. Pierre d'Oſſun officier général, dont la *vaillance* reconnue dans les guerres de Piémont, étoit paſſée en proverbe; mais cette *vaillance* l'abandonna à la bataille de Dreux, donnée en 1562, entre l'armée royale & celle des proteſtans; ce brave officier manqua de courage à cette action, & pour la premiere & la ſeule fois de ſa vie, il prit la fuite. Il eſt vrai qu'il en fut ſi honteux, ſi ſurpris & ſi affligé, qu'il ſe laiſſa mourir de faim, & que toutes les conſolations des autres officiers généraux, ſes amis, & du duc de Guiſe en particulier, ne firent aucune impreſſion ſur ſon eſprit; mais ce fait prouve toujours que la *vaillance* eſt momentanée, & que la diſpoſition de nos organes corporels la produiſent où l'anéantiſſent dans un moment. Nous renvoyons les autres réflexions qu'offre ce ſujet aux *mots* COURAGE, FERMETÉ, INTRÉPIDITÉ, BRAVOURE, VALEUR, &c. (*D. J.*)

VAILLANT, adj. qui a de la vaillance. *Voyez* VAILLANCE.

VAILLANT, *terme de Maréchal*, cheval *vaillant*. On appelle ainſi un cheval courageux & vigoureux.

VAIN, adj. (*Gram.*) ce mot a pluſieurs acceptions fort différentes. On dit d'un homme qu'il eſt *vain*, c'eſt-à-dire qu'il s'eſtime lui-même, aux yeux des autres, & plus qu'il n'eſt permis, de quelque qualité qu'il a ou qu'il croit avoir. *Voyez l'article* VANITÉ. On dit d'une ſcience que ſes principes ſont *vains*, lorſqu'ils n'ont aucune ſolidité. On dit de la gloire & des plaiſirs de ce monde qu'ils ſont *vains*, parce qu'ils paſſent: de la plûpart de nos eſpérances qu'elles ſont *vaines*, parce qu'elles nous trompent. On dit encore de preſque toutes les choſes qui ne produiſent pas l'effet qu'on en attend, qu'elles ſont *vaines*; des prétentions *vaines*, une parure *vaine*, la pompe *vaine* d'un mauſolée, d'un tombeau. Un tems *vain* eſt celui d'un jour de chaleur qui accable, étouffe, réſout les forces, & rend incapable d'occupation.

VAIN PATURAGE, (*Juriſprud.*) eſt celui qui ſe trouve ſur les terres & prés après la dépouille, ſur les terres en gueret ou en friche, dans les bruyeres, haies, buiſſons & bois non défenſables. *Voyez* PRÉS & PATURAGES, PATURE. (*A*)

VAIN, (*Maréchal.*) cheval *vain*, c'eſt celui qui eſt foible par trop de chaleur, ou pour avoir pris quelques remedes, ou pour avoir été mis à l'herbe, enſorte qu'il n'eſt plus guere en état de travailler.

VAINE PATURE, (*Juriſprud.*) eſt la même choſe que *vain* paturage. *Voyez* ci-devant VAIN PATURAGE & les *mots* PATURAGE, PATURE & PRÉS. (*A*)

VAINES, (*Vener.*) il ſe dit des fumées légeres & mal preſſées des bêtes fauves.

VAINCRE, SURMONTER, (*Synon.*) *vaincre* ſuppoſe un combat contre un ennemi qu'on attaque & qui ſe défend. *Surmonter* ſuppoſe ſeulement des efforts contre quelque obſtacle qu'on rencontre, & qui fait de la réſiſtance.

On a *vaincu* ſes ennemis, quand on les a ſi bien battus, qu'ils ſont hors d'état de nuire. On a *ſurmonté* ſes adverſaires quand on eſt venu à bout de ſes deſſeins, malgré leur oppoſition.

Il faut du courage & de la valeur pour *vaincre*, de la patience & de la force pour *ſurmonter*.

On ſe ſert du mot de *vaincre* à l'égard des paſſions, & de celui de *ſurmonter* pour les difficultés.

De toutes les paſſions l'avarice eſt la plus difficile à *vaincre*, parce qu'on ne trouve point de ſecours contr'elle, ni dans l'âge, ni dans la foibleſſe du tempérament, comme on en trouve contre les autres, & que d'ailleurs étant plus reſſerrée qu'entreprenante, les choſes extérieures ne lui oppoſent aucune difficulté à *ſurmonter*. *Synonym.* de l'abbé Girard.

VAINQUEUR, ſ. m. (*Gram.*) homme ſignalé par une victoire. Il ſe prend au ſimple & au figuré;

il fut moins difficile à Alexandre de vaincre les Perses & les Asiatiques, que ses passions.

VAIR, s. m. (*terme de Blason.*) c'est une fourrure faite de plusieurs petites pieces d'argent & d'azur à-peu-près comme un U voyelle, ou comme une cloche de melon. Les *vairs* ont la pointe d'azur opposée à la pointe d'argent, & la base d'argent à celle d'azur.

On appelle *vair affronté*, lorsque les *vairs* ont leurs pointes tendantes au cœur de l'écu, & *vair appointé* ou *vair en pal*, quand la pointe d'un *vair* est opposée à la base de l'autre.

On appelle *vair contre vair*, lorsque les *vairs* ont le métal opposé au métal, & la couleur opposée à la couleur: ce qui est contraire à la disposition ordinaire du *vair*.

Vairé se dit de l'écu, ou des pieces de l'écu chargées de *vairs*: quand la fourrure est d'un autre émail que d'argent & d'azur, alors on dit *vairé* de telle couleur ou métal. Senecé porte *vairé* d'or & de gueules. On appelle aussi des pieces honorables de l'écu *vairées*, quand elles sont chargées de *vair*. (*D. J.*)

VAIRON, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) *varius, seu phoxinus levis*, poisson de riviere du double plus petit que le goujon; il a le corps un peu mince & long d'environ trois pouces; il est couvert de si petites écailles qu'on les distingue à peine, & il n'a point de barbillons. Il y a sur les côtés du corps une ligne de couleur d'or, qui s'étend depuis la tête jusqu'à la queue; la couleur qui est au-dessous de cette ligne, varie dans différens individus; car quelques-uns ont le ventre rouge, d'autres blanc ou bleu; enfin il y en a qui ont sur les côtés du corps du bleu & de la couleur d'or. Ce poisson se plait dans les eaux peu profondes & qui coulent rapidement. On le trouve ordinairement dans les gués couverts de pierres ou de sable. Ray, *synop. meth. piscium*. *Voy.* POISSON.

VAIRON, (*Maréchal.*) se dit de l'œil du cheval dont la prunelle est entourée d'un cercle blanchâtre, ou qui a un œil d'une façon, & l'autre d'une autre. Il se dit aussi d'un cheval de plusieurs couleurs, & dont les poils sont tellement mêlés, qu'il est difficile de distinguer les blancs d'avec les noirs, & les roux d'avec les bais. On l'appelloit autrefois *vair*.

VAISON, (*Géog. mod.*) petite ville, ou bicoque de France, en Provence, au comtat Venaissin, proche la riviere d'Ouvèse, à douze lieues au nord-est d'Avignon, dont son évêché est suffragant. *Long.* 22, 47. *latit.* 44. 17.

Le nom latin de *Vaison* est *Vasco*, ou plutôt *Vasio*, *Vasiorum civitas*, *Vasio Vocontiorum*, autrefois la capitale des Voconciens, l'une des grandes villes des Gaules, & du nombre de celles qu'on appelloit *fæderatæ*, c'est-à-dire alliées des Romains, comme nous l'apprenons de Pline. Elle étoit dans la plaine, ainsi qu'on le voit par ses ruines. Elle reçut de bonne heure le christianisme; car un de ses évêques nommé *Daphnus*, *episcopus vasionensis*, envoya un député au concile d'Arles tenu l'an 314.

Cette ville fut ruinée sur la fin du sixieme siecle, soit par les Sarrasins, soit par les Lombards d'Italie, qui ayant passé les monts, ravagerent les pays qui sont entre le Rhône & les Alpes. A la place de cette ancienne ville de *Vaison*, on a bâti sur une montagne la nouvelle ville, qui n'est, à proprement parler, qu'une méchante bicoque dépeuplée, de la dépendance du pape, sans fortifications, & dont l'évêque a moins de revenu que plusieurs curés ordinaires. (*D. J.*)

VAISSEAU, s. m. (*Gram.*) il se dit en général de tout ustensile propre à contenir quelque chose de fluide ou de solide. La capacité du *vaisseau* est indéterminée; il y en a de grands, de petits, de toutes sortes de formes, & pour toutes sortes d'usage; le tonneau, la caraffe, le verre, la tasse, le calice, *&c.* sont des *vaisseaux*.

VAISSEAU SANGUIN, (*Physiol.*) Les *vaisseaux sanguins* sont distingués en arteres & en veines. On nomme *arteres* les *vaisseaux* qui reçoivent le sang du cœur, pour le distribuer dans toutes les parties du corps. On appelle *veines* les *vaisseaux* qui rapportent de toutes les parties au cœur une portion de sang qui avoit été distribué dans ces mêmes parties par les arteres.

Ces sortes de *vaisseaux* se distinguent aisément dans le corps vivant; les premiers, c'est-à-dire les arteres, ayant deux mouvemens que les veines n'ont pas, ou du moins qui ne s'y montrent pas d'une maniere aussi sensible. Dans l'un de ces mouvemens les arteres sont dilatées, & dans l'autre elles se resserrent. On nomme le premier *dyastole*, & le second *systole*.

Les anatomistes sont partagés sur le nombre des tuniques des arteres; les uns les ont multipliées, les autres les ont diminuées. D'autres ont disputé sur leur nature. Sans entrer dans cette discussion, nous en reconnoitrons trois avec la plupart des écrivains. La plus extérieure *vasculeuse*, la seconde *musculeuse*, dont les fibres sont annulaires, & la troisieme *nerveuse*. Ruysch en ajoute une quatrieme qu'il nomme *cellulaire*.

Toutes les arteres commencent par deux troncs principaux, dont l'un sort du ventricule droit du cœur pour aller se distribuer aux poumons; on le nomme *artere pulmonaire*; le second qui est appellé *aorte*, prend naissance du ventricule gauche, pour aller se distribuer généralement à toutes les parties, sans en excepter même les poumons ni le cœur.

Les veines commencent où les arteres finissent, de sorte qu'on les considere comme des arteres continuées. Elles ne sont dans leur origine que des conduits d'une petitesse indéfinie, & de l'union de plusieurs rameaux les uns avec les autres, il se forme des troncs d'une grosseur plus considérable, laquelle augmente d'autant plus qu'ils s'éloignent de leurs origines, & qu'ils aprochent du cœur.

Les veines n'ont point de mouvement apparent; il se rencontre dans leur cavité des membranes divisées en soupapes ou valvules, qui facilitent le cours du sang vers le cœur, & empêchent son retour vers les extrémités. *Voy.* VALVULE.

Les veines ont moins d'épaisseur que les arteres: ce qui a donné lieu aux anciens de croire que les veines n'étoient formées que d'une seule membrane ou tunique, & que les arteres en avoient deux; mais les modernes ont découvert que les veines sont composées à peu-près des mêmes tuniques que les arteres, avec cette différence néanmoins qu'elles y sont plus minces, & n'ont point le même arrangement. La premiere de ces tuniques est membraneuse, n'étant faite que de plusieurs filets, qui s'étendent pour la plûpart suivant la longueur de la veine; la seconde est vasculeuse; la troisieme glanduleuse, & la quatrieme est faite de plusieurs fibres annulaires, que quelques-uns disent *musculeuses*; car il regne la même variété d'avis sur la tunique des veines que sur celle des arteres.

On doit observer en général que toutes les arteres sont accompagnées dans leurs distributions d'autant de veines, & qu'il se trouve le plus souvent deux veines pour une seule artere. Il n'en est pas ainsi des veines; car on en rencontre plusieurs qui ne sont accompagnées d'aucune artere; telles sont pour l'ordinaire les veines extérieures des bras & des jambes, *&c.* On juge de-là que les ramifications des veines sont plus nombreuses que celles des arteres.

On observe aussi que les troncs & les principales branches tant des arteres que des veines, conservent ordinairement la même situation dans tous les sujets, mais qu'il n'en est pas ainsi de leur ramification, principalement à l'égard des veines; car leur situation varie beaucoup, non-seulement dans plusieurs sujets, mais même à l'égard des membres d'un même sujet; les jeux de la nature sont très-fréquens sur cet article. *Voyez* VAISSEAU *sanguin*, (*Angiol.*) (*D. J.*)

VAISSEAU SANGUIN, (*Angiolog.*) Les *vaisseaux sanguins* sont de deux sortes, nommés *arteres* & *veines*. L'origine, le décours & les ramifications de ces deux genres de *vaisseaux*, offrent des variétés sans nombre; nous exposerons seulement les principales.

1°. *Jeux de la nature sur les arteres.* Chaque ventricule du cœur produit une maitresse artere; l'antérieur jette la pulmonaire; le postérieur donne naissance à l'aorte.

L'artere bronchiale, devenue fameuse par la description de Ruysch, & par les injections de ses ramifications que j'ai vu souvent dans son cabinet, a une naissance fort incertaine, tantôt elle vient de la courbe de l'aorte, ou des environs de cette courbure; quelquefois d'une intercostale, & quelquefois quoique plus rarement, d'un tronc commun avec l'œsophagienne. M. Winslow a vu une communication de l'artere bronchiale gauche, avec la veine azygos; & il

il l'a vu une autre-fois s'anastomoser dans le corps de cette veine.

L'aorte jette comme on sait, les deux coronaires du cœur, les intercostales & les œsophagiennes. Cependant quelquefois les coronaires sont triples; les intercostales au nombre de dix de chaque côté, au-lieu de sept ou huit qui est le nombre ordinaire; & on ne rencontre quelquefois qu'une artere œsophagienne, au-lieu de deux. De plus, les œsophagiennes naissent très-souvent des intercostales.

La laryngée est assez souvent double.

Les musculaires du cou varient beaucoup en nombre.

La stylo-mastoïdienne vient souvent du tronc de l'occipitale.

L'artere orbitaire qui naît de la maxillaire, est le plus ordinairement double.

Les sous-clavieres & les carotides ont quelquefois deux troncs communs.

Les trachéales, les médiastines & la thymique, ont leur nombre & leur origine incertaine, & qui varie dans tous les sujets. Les trachéales viennent tantôt de la thymique, tantôt de la sous-claviere, tantôt de la carotide, *&c.* Les médiastines & les péricardines viennent de plusieurs endroits; la thymique, la mammaire interne, les diaphragmatiques, l'aorte & les intercostales les produisent. La thymique est quelquefois double, & naît quelquefois du tronc commun de la sous-claviere & de la carotide. Les médiastines manquent assez souvent.

La mammaire externe donne des rameaux dont le décours & la distribution varient dans divers sujets.

Les arteres cervicales sortent souvent de la partie supérieure de la sous-claviere; mais souvent les vertébrales & les carotides les produisent: quelquefois elles viennent d'un seul tronc.

L'artere basilaire se divise quelquefois de nouveau vers l'extrémité de l'apophyse basilaire, en deux branches latérales.

L'artere intercostale supérieure a une origine très-incertaine; quelquefois elle naît de l'aorte, d'autres fois de la sous-claviere, & d'autres fois de la cervicale.

La mammaire interne est souvent double; & les thorachiques inférieures naissent souvent d'un seul tronc.

L'artere brachiale se divise quelquefois au milieu du bras, & quelquefois plus haut; & sa distribution présente divers jeux de la nature en divers sujets.

L'artere cubitale se termine dans la paume de la main, par une arcade qu'on nomme *palmaire*, qui n'est pas également bien formée dans tous les sujets.

Passons à la distribution de l'aorte dans le bas-ventre.

L'artere cœliaque se divise quelquefois tout-à-coup près de son origine, en trois branches, à-peu-près en maniere de trépié; ensuite elle offre plusieurs variétés dans les ramifications de ses branches. Elle fournit dans son cours l'artere gastrique; mais celle-ci sort quelquefois de même que l'hépatique, de la mésentérique supérieure; & quelquefois elle est double.

L'artere mésentérique supérieure, que produit l'aorte dans le bas-ventre, n'est pas moins considérable que la cœliaque, & a de même ses variétés dans ses anastomoses.

Les arteres rénales ou émulgentes sont quelquefois doubles de chaque côté; mais leur grosseur est alors proportionnée à leur nombre.

Les capsulaires viennent tantôt du tronc de l'aorte, tantôt des arteres rénales, souvent des diaphragmatiques, & quelquefois de la cœliaque.

Les arteres spermatiques, qui sont les deux plus petites que produise l'aorte, varient beaucoup dans leur origine & leur décours; quelquefois l'artere droite passe sur la veine-cave, & quelquefois derriere; variété qui trouble ceux qui dissequent. Les mêmes arteres se divisent avant que d'arriver aux testicules, tantôt en trois, tantôt en quatre, & tantôt en cinq branches: rien n'est moins fixe.

Les arteres lombaires sortent quelquefois par paires, & non pas séparément, d'un petit tronc commun.

Les arteres sacrées sont quelquefois solitaires, quelquefois au nombre de trois & de quatre. Elles naissent tantôt de l'aorte, tantôt des iliaques, plus rarement des lombaires.

L'artere hypogastrique, qui paroît dans le fœtus aussi considérable que le tronc de l'iliaque qui la produit, n'en est qu'une branche dans l'adulte; sa division varie si fort qu'on n'en sauroit donner une description qui puisse convenir à un nombre même médiocre de sujets.

L'artere honteuse interne est beaucoup plus considérable dans le sexe, à cause de la matrice & du vagin qu'elle arrose. Elle est quelquefois double dans l'un & l'autre sexe, mais plus souvent dans les femmes; c'est peut-être de-là que dépend dans quelques-unes, l'abondance de leurs regles. D'ailleurs l'artere honteuse interne communique tant avec la honteuse externe, qu'avec la moyenne; & leur réunion porte par conséquent dans les parties de la génération, la force & la chaleur du tempérament.

Voilà les jeux des principales arteres. Un détail poussé plus loin des petits rameaux artériels, n'offriroit que semblables jeux, dont il seroit difficile de tirer quelque usage; quoique ces variations aient leur utilité particuliere, en offrant au sang de nouvelles routes, lorsque quelques arteres cessent de faire leurs fonctions.

2°. *Jeux de la nature sur les veines.* Le cœur ne produit que deux arteres; mais il reçoit plusieurs grosses veines pulmonaires.

La veine bronchiale varie non-seulement dans son origine, mais quelquefois même elle manque, au-lieu qu'ordinairement elle est double.

La veine azygos est très-considérable, & double dans quelques sujets; quand elle est fort grosse, alors la veine-cave inférieure est très-étroite; elle se termine par anastomose, tantôt avec la veine émulgente, tantôt avec une veine lombaire, tantôt immédiatement avec le tronc de la veine-cave inférieure, & tantôt autrement; car il se trouve ici cent jeux de la nature. Elle reçoit communément les intercostales inférieure, supérieure, les œsophagiennes, souvent les lombaires, & les diaphragmatiques. Mais quelquefois les intercostales inférieures naissent de deux petits troncs communs, & quelquefois d'un seul.

Les veines péricardines, droites & gauches, ont semblablement beaucoup de variations dans leur origine.

Les veines jugulaires externes naissent quelquefois de l'axillaire, & quelquefois de l'union de la sous-claviere & de l'axillaire. Elles sont quelquefois en plus grand nombre que deux de chaque côté. Toutes les branches des jugulaires externes communiquent non-seulement ensemble, mais encore avec les branches de la jugulaire interne. De-là vient la difficulté que les Chirurgiens rencontrent souvent dans la saignée du col; les ligatures ordinaires ne faisant point gonfler les *vaisseaux* qu'on doit ouvrir, à cause de l'issue que le sang trouve vers la jugulaire interne.

La veine vertébrale est quelquefois double dans sa partie inférieure; la veine occipitale en vient quelquefois, & d'autres fois de l'axillaire.

La veine gutturale gauche sort quelquefois de la veine axillaire, comme M. Winslow l'a vu.

La veine axillaire jette quelquefois une branche de communication à la basilique.

La veine porte & la splénique reçoivent un grand nombre de *vaisseaux* qui viennent du ventricule, du duodénum, de la vésicule du fiel, du pancréas, & de l'épiploon; mais ces veines varient infiniment dans chaque sujet, pour leur nombre & leur distribution.

La naissance des veines lombaires se trouve dans divers sujets, varier de différentes manieres.

La veine sacrée est quelquefois double, & ensuite se réunit en un seul tronc; elle est encore quelquefois une branche de l'hypogastrique.

Ce court détail des jeux de la nature sur les *vaisseaux sanguins* de notre machine, doit suffire. Ceux qui examineront ces *vaisseaux* dans un grand nombre de cadavres, seront peut-être surpris d'y rencontrer des jeux infinis; chaque sujet présente un arrangement nouveau. Quand on n'a pas eu l'occasion, ou l'habitude des nombreuses dissections, on croit assez souvent faire des découvertes importantes, lorsqu'il arrive d'observer quelques variétés en ce genre, tandis que les grands anatomistes, à qui ces variétés sont familieres, en gardent le silence dans leurs écrits, ou se contentent d'en avertir une fois pour toutes.

3°. *Observation générale sur les jeux des vaisseaux sanguins.* Comme entre les exemples de ces *jeux*, on parle principalement de ceux qui concernent

l'autre

l'aorte & les arteres emulgentes, on pourroit peut-être propoſer une conjecture, qui ſerviroit à expliquer pourquoi il ſe trouve quelquefois pluſieurs arteres émulgentes.

Suppoſons que dans un embryon qui commence à ſe développer, un ſeul petit tronc d'artere ſorte de l'aorte, & qu'avant d'arriver au rein, il ſe diviſe en pluſieurs branches, ainſi qu'on le voit dans la plupart des cadavres. Dans cet embryon, le petit tronc de l'artere émulgente n'eſt pour ainſi dire qu'un point; ſi les branches croiſſent, tandis que le petit tronc ne croît pas, & ſi en même tems les petites parties qui ſont dans l'angle d'où partent les branches, vont à augmenter, voilà le petit tronc partagé en deux ou trois petits troncs, qui auront chacun leur ouverture particuliere dans l'aorte. Avec le tems ces deux ou trois petits troncs, pourront devenir fort éloignés les uns des autres, parce que l'aorte qui eſt entr'eux, croîtra à proportion que l'accroiſſement de l'aorte augmentera.

On peut auſſi comprendre comment un de ces troncs, ou une branche de l'artere émulgente, n'entre pas dans le rein à l'endroit de la ſinuoſité, & qu'il perce ailleurs la ſubſtance du rein. Il ſe peut faire que la ſubſtance du rein ſe développe ſur le chemin par où cette artere doit entrer; alors cette artere aura dans le rein une entrée plus haute ou plus baſſe que de coutume.

Ordinairement l'aorte fournit un tronc commun pour la ſous-claviere & la carotide droite; elle donne enſuite la carotide gauche, & enfin la ſous-claviere gauche. Quelquefois la carotide & la ſous-claviere du côté droit, ont chacune une origine diſtinguée.

La conjecture que l'on vient de propoſer, peut encore ici être appliquée; & elle fourniroit la raiſon de cette variété.

En effet, il eſt aiſé de concevoir que ſi dans l'embryon, le tronc commun de la carotide & de la ſous-claviere droite manque à ſe développer, tandis que l'une & l'autre de ces arteres prennent leur accroiſſement, elles paroîtront par la ſuite partir immédiatement, & chacune ſéparément, de la courbure de l'aorte. Si la petite portion de l'aorte qui eſt entre la carotide gauche & le tronc commun de la carotide & de la ſous-claviere droite, ne croît pas, il n'y aura qu'un tronc pour la ſous-claviere droite & les deux carotides; c'eſt ce qu'on trouve auſſi quelquefois.

On peut faire l'application du même principe, à l'égard des petits troncs qui ſortent de l'artere iliaque interne, dans leſquels on rencontre beaucoup de variétés. On verra facilement qu'il peut y en avoir, car ce ſont cinq ou ſix petits troncs naiſſans de l'iliaque interne, dans un eſpace qui dans l'adulte n'a qu'environ un pouce d'étendue; ainſi ces petits troncs étant placés, pour ainſi dire l'un ſur l'autre dans l'embryon, la moindre variété dans le développement, peut produire de la variété dans leur arrangement & leur diſtribution. *Voy. les Mém. de l'acad. des Scienc. ann.* 1740. (*D. J.*)

VAISSEAUX DU CORPS HUMAIN, (*Phyſiologie.*) l'exilité, la molleſſe, & la délicateſſe de pluſieurs *vaiſſeaux du corps humain*, ſurpaſſe l'idée que l'imagination s'en forme, & leur derniere diviſion ſe perd dans la nuit de la nature.

La plus petite artere, rouge ou ſanguine, qui eſt le plus grand de tous les petits *vaiſſeaux*, ne paroît pas ſurpaſſer en épaiſſeur un dixieme de fil d'araignée, & c'eſt une groſſe artere comme l'aorte, relativement à une autre pareille artériolle de la ſubſtance corticale du cerveau. Les *vaiſſeaux* de cette partie ſont, ſuivant Leuwenhoeck, cinq cens douze fois plus fins qu'un globule rouge, qu'il prétend n'être pas plus épais qu'un centieme de fil d'araignée; c'eſt donc un prodige continuel que des *vaiſſeaux*, dont l'exiguité & la fineſſe ſont immenſes, puiſſent réſiſter aux ſeuls mouvemens, qui ſont abſolument néceſſaires à la vie & à la ſanté.

Que dis-je! ils réſiſtent aux fievres les plus terribles; mais les tuyaux par leſquels commence la filtration des eſprits ſont infiniment plus fins, jamais l'art de Ruyſch n'a pû y pénétrer. Quelle prodigieuſe petiteſſe! l'imagination ſe perd dans l'infini que la nature offre par-tout.

Ces mêmes *vaiſſeaux*, qui ſont l'objet de notre étonnement dans l'adulte, étoient autant de fois plus petits dans le fœtus, que l'adulte eſt plus grand que le fœtus, & le nombre en étoit par conſéquent autant de fois plus conſidérable; car bien-loin qu'un nouveau-né manque d'aucun *vaiſſeau* qui ſe trouve dans les adoleſcens, il en a d'autant plus, qu'il eſt plus près de ſon origine, comme Ruyſch l'a remarqué, en injectant de jeunes ſujets de différens âges, & comme la raiſon le démontre; c'eſt l'effet de la continuation de la vie de racourcir, de boucher, d'oſſifier, de détruire tous les *vaiſſeaux* de notre machine. (*D. J.*)

VAISSEAUX, (*Botan.*) il y en a de *capillaires;* ce ſont les plus petits *vaiſſeaux* des plantes; ils changent & varient les combinaiſons des premieres principes auxquels il n'eſt pas aiſé de remonter, malgré l'analyſe des Chimiſtes. Les *vaiſſeaux capillaires* ſont la partie la plus déliée qui compoſe le deſſus des feuilles; ils ſuccent & attirent la pluie, la roſée, l'air, & les atômes aeriens dont les plantes ont beſoin pour leur conſervation.

Des excretoires; les canaux qui vuident les ſucs qui ne ſont pas propres à la nourriture des plantes, & qui ont été filtrés dans leurs viſceres, ſe nomment *excrétoires;* les poils même qui couvrent les feuilles des arbres, ſont autant de *vaiſſeaux excrétoires* qui rejettent le fluide ſuperflu.

Des longitudinaux; ce ſont les canaux perpendiculaires qui montent le long de la tige d'un arbre, & qui portent le ſuc dans les parties les plus élevées, en-ſorte que ces deux termes deviennent ſynonymes, & expriment dans un végétal les tuyaux qui montent le plus droit.

Des latéraux; ce ſont les *vaiſſeaux* ſéveux, qui au ſortir des *vaiſſeaux* perpendiculaires s'étendent horiſontalement dans les branches des végétaux pour les nourrir en partie, le reſte étant réſervé aux feuilles dont les véhicules & les *vaiſſeaux* capillaires imbibent l'humidité de l'air.

VAISSEAUX DE CHIMIE, ces *vaiſſeaux* ſont la partie des meubles chimiques, *ſupellectilis chimica*, qui ſervent à contenir certains ſujets de l'art; non pas pour les conſerver, pour en approviſionner le chimiſte, mais pour qu'il puiſſe les expoſer par leur moyen aux divers agens chimiques, & principalement au feu, ou diriger, ramaſſer, retenir les produits de diverſes opérations; car les *vaiſſeaux* que les Chimiſtes emploient aux uſages les plus communs, ſavoir à ſerrer, à conſerver diverſes matieres, tels que les bouteilles, les pots, les poudriers, les boëtes, &c. ne ſont pas proprement des *vaiſſeaux de chimie*, & l'attention ſcrupuleuſe que les Chimiſtes doivent avoir à ce que la matiere du *vaiſſeau* dans lequel ils enferment chaque ſubſtance ne puiſſe point être attaquée par cette matiere, n'a rien de particulier lorſqu'ils l'appliquent à cette derniere eſpece; on a cette attention à propos de l'uſage économique des *vaiſſeaux*, & de celui auquel on les emploie dans tous les arts. Il faut convenir cependant que cet objet mérite une circonſpection particuliere lorſqu'il s'agit de matieres chimiques deſtinées à des procédés de chimie philoſophique, ou à des préparations pharmaceutiques. Au reſte, cette conſidération regarde de la même maniere les inſtrumens (*voyez* INSTRUMENS DE CHIMIE), mais le choix de la matiere des *vaiſſeaux chimiques* proprement dits eſt bien d'une autre conſéquence, & n'eſt point inſpiré comme le précédent, par une prudence & par une expérience vulgaire; car il ne ſuffit pas que l'artiſte connoiſſe l'énergie d'une ſeule ſubſtance, qu'il a actuellement ſous les ſens, il faut qu'il prévoye tous les produits & les événemens divers de l'opération qu'il va exécuter, & qu'il emploie des *vaiſſeaux* tellement conſtitués, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, & tellement appareillés, qu'ils reçoivent & retiennent ces produits, qu'ils ſupportent & qu'ils moderent même ces événemens de la maniere la plus avantageuſe qu'il eſt poſſible. Au reſte, il y a ſur ceci une eſpece de tradition dans l'art, & même des lois écrites qui laiſſent rarement l'artiſte dans le cas de méditer ou de tenter beaucoup pour imaginer ou pour choiſir la meilleure matiere des *vaiſſeaux* & le meilleur appareil. Ce n'eſt que dans les expériences nouvelles où il pourra avoir ce ſoin, dont il ſera exempt encore, moyennant l'habitude des travaux chimiques & un peu de ſagacité de talent, par la conſidération des travaux analogues ſur des ſujets analogues; & il n'arrivera point à un chimiſte de diſtiller, comme M. Hales, du vitriol dans un canon de fuſil, ſur-tout pour eſtimer l'air qui ſe dégorgera de ce corps par ce moyen, parce qu'il ſe ſouviendra que l'acide vitriolique, qui s'échappe dans cette opération, attaque

que le fer avec effervefcence, c'eft-à-dire émiffion d'air, & par conféquent porte néceffairement de l'erreur dans l'eftimation de l'air réputé entierement fourni par la fubftance diftillée. On trouvera dans différens *articles* de ce Dictionnaire, & nommément dans les *articles* particuliers deftinés aux diverfes opérations chimiques, les principales connoiffances de détail néceffaires pour diriger convenablement cette partie de la pratique ou du manuel chimique. Il feroit inutile de répéter ici l'énumération de tous ces différens *vaiffeaux*, dont on trouvera d'ailleurs un tableau, une diftribution réguliere dans les planches de chimie. *Voyez* les *Planches* avec leur explication: on trouvera encore un *article* particulier pour chaque *vaiffeau*.

Les Chimiftes fe font des *vaiffeaux* de terre cuite de poterie, comme les creufets, les têts à rôtir, des cornues, des cucurbites, *&c.* de verre, tels que des cornues, des alembics, toutes les efpeces de récipiens les plus employés, *&c.* de fer fondu, favoir des baffines & des cornues de diverfes efpeces; de cuivre, comme grands alambics les plus ordinaires, des baffines, des réfrigérants, *&c.* de plomb, qui fournit les tuyaux des ferpentins; d'étain, favoir les cucurbites pour le bain-marie avec leur chapiteau, *&c.* d'argent, des cucurbites, des baffines, *&c.* qu'on fubftitue avec avantage aux *vaiffeaux* de cuivre qui font beaucoup plus expofés que ceux d'argent à être entamés par divers fujets chimiques qu'on traite dans ces *vaiffeaux*. Il y a telle opération pour laquelle les *vaiffeaux* d'or feroient très-commodes, par exemple, une cloche à retenir l'acide du foufre, un ferpentin pour la diftillation des acides minéraux, *&c.* mais j'ai obfervé déja dans quelque autre endroit de ce Dictionnaire, que la pauvreté chimique ne permettoit pas qu'on employât au-moins une fois ce précieux métal à un ufage déduit de fes propriétés réelles; enfin les *vaiffeaux* de bois peuvent fervir à traiter les fujets chimiques même par l'application du feu; le tonneau diftillatoire repréfenté dans les tables de chimie, & dont il eft fait mention à l'*article* DISTILLATION, en eft l'exemple & la preuve.

Outre la confidération principale qui détermine le choix de la matiere des *vaiffeaux*, & dont nous avons parlé plus haut, favoir leur infolubilité par les matieres à l'action defquelles ils font expofés dans chaque opération; outre cette confidération, dis-je, il y en a deux autres très-générales pour les opérations qui s'exécutent par le moyen du feu, favoir que le *vaiffeau* réfifte au feu, qu'il ne s'y fonde ni éclate, ni fe fêle, *&c.* & 2°. qu'il puiffe fupporter l'alternative du chaud & du froid qu'occafionnent l'abord libre de l'air, ou l'application faite à deffein d'un corps froid: *voyez* REFRIGÉRANT & DISTILLATION. Les *vaiffeaux* de bonne terre font ceux qui réfiftent le mieux au feu, & lorfqu'ils font lutés; *voyez* LUT. Le célebre M. Potte a donné fur cette partie importante de manuel chimique, une differtation dont tous les objets de détail font trop intéreffans pour qu'elle foit fufceptible d'extrait. Les artiftes ne peuvent fe difpenfer de la connoître toute entiere; elle fe trouve dans le quatrieme volume de la collection françoife de fes differtations, fous ce titre: *Effai fur la maniere de préparer des* vaiffeaux *plus folides qui puiffent foutenir le feu le plus violent. & qui foient les plus propres à contenir les corps en fufion.*

Les *vaiffeaux* de métal font éminemment propres à fupporter le rafraîchiffement. Les *vaiffeaux* de fer fondu fupportent quelquefois le plus grand feu. Les *vaiffeaux* de verre ont befoin d'être lutés pour réfifter au grand feu, & ils doivent être raffraîchis avec beaucoup de circonfpection; enfin il y a encore une confidération particuliere déduite de l'effort que des matieres très-expanfibles, l'eau & l'air principalement, font quelquefois au-dedans des *vaiffeaux*, qu'elles peuvent brifer, faire fauter en éclat. Pour prévenir cet inconvénient on donne iffue à cette matiere expanfive, comme on le pratique dans les diftillations, au moyen du petit trou du balon; *voyez* DISTILLATION. Ou on emploie des *vaiffeaux* capables de réfifter aux efforts de la vapeur engendrée au-dedans d'eux, comme lorfqu'on emploie un matras vigoureufement cuiraffé, à la préparation de l'éther nitreux (*voyez* ÉTHER NITREUX); ou un *vaiffeau* d'un métal fort épais, comme la machine ou digefteur de Papin. *Voyez* DIGESTEUR. (*b*)

VAISSEAUX. (*Marine.*) c'eft un bâtiment de charpente conftruit d'une maniere propre à floter & à être conduit fur l'eau.

On diftingue *vaiffeaux* de guerre & *vaiffeaux* marchands; la force & la groffeur des *vaiffeaux*, & le nombre de canons qu'ils portent, diftinguent les *vaiffeaux* de guerre, des *vaiffeaux* marchands.

Pour connoître l'enfemble & les principales parties d'un *vaiffeau*, il faut voir la *pl. I. de la Marine; fig.* 1. & *fig.* 2. qui font fuffifantes, pour toutes les parties antérieures, & la *Pl. IV. fig.* 1. pour les parties intérieures. *Voyez* auffi les *mots* CONSTRUCTION & RANG. On ajoutera cependant ici quelques remarques particulieres fur la conftruction des *vaiffeaux* en général.

Méthode générale des conftructeurs. L'expérience eft la bafe de toute les regles des conftructeurs. Cette expérience confifte à comparer la bonté de différens bâtimens de divers gabarits, & à choifir une moyenne forme qui réuniffe les diverfes qualités de ces bâtimens. Ils fe reglent encore fur les poiffons, & ils s'imaginent que de tous les poiffons, celui qui va le mieux, doit avoir la forme convenable à un parfait *vaiffeau*. Ce poiffon eft felon eux le maquereau: ce font les proportions de cet animal que l'on doit fuivre. Ainfi l'a du-moins fait un des plus fameux conftructeurs françois: c'eft M. Hendrick; & tel eft fon raifonnement. Le maquereau eft cinq fois plus long que large, & fa partie la plus groffe eft aux deux premieres parties de fa longueur, & les trois autres vont en diminuant jufqu'à la queue, d'où il conclud que les *vaiffeaux* ayant cette proportion, doivent avoir la même légereté. Comme ce poiffon eft rond & affez épais, il veut qu'on n'épargne pas les façons aux *vaiffeaux*; qu'on tienne fon eftime ronde, & qu'on lui donne beaucoup de hauteur. L'avantage qu'on retire de-là, felon lui, eft que le fillage en eft plus grand, parce que l'eau paffe au-deffous des façons, & ne les choque pas. Outre cela, le plat & la rondeur des étains empêche un grand tangage ou roulis; ce qui eft une qualité effentielle à la bonté d'un bâtiment. Ceux qui font les façons de derriere en poire, n'ont point, dit encore ce conftructeur, ces précieux avantages.

D'après ces principes, M. Hendrick a établi ces proportions pour trouver la hauteur de l'étrave; partagez la quille en cinq parties égales; prenez-en une; joignez-la à la hauteur de la quille; ce fera la hauteur de l'étrave.

Pour déterminer fa quête il faut partager la quille en douze parties égales, & en prendre une pour la quête.

Pour déterminer la hauteur de l'étambord, partagez la quille en neuf parties égales; deux de ces parties donneront cette hauteur fur la quille, en y comprenant celle de la mortaife faite fur cette quille, pour ce même étambord. La quête de cette partie du *vaiffeau* doit être la huitieme partie de fa propre hauteur.

On trouve la largeur du maître couple de dehors en-dehors, en partageant la longueur du *vaiffeau* de dedans en-dedans, par le haut en fept parties égales, dont deux donneront la largeur du maître couple, de dehors en-dehors.

Pour avoir la hauteur du fond de cale, partagez le maître couple, de dehors en-dehors, en cinq parties égales.

Deux de ces parties donneront cette hauteur depuis la quille jufqu'au-deffus des baux, en ligne droite.

La hauteur du fond de cale, à prendre deffous la quille, donne la hauteur des façons.

Enfin, pour avoir la longueur de la liffe de hourdi, partagez le maître couple, de dehors en-dehors en trois parties égales, & prenez deux de ces parties.

L'auteur de ces regles a auffi prefcrit les dimenfions des principales pieces d'un *vaiffeau*; favoir la quille, l'étambord, l'étrave, les varangues de fond, & les baux du premier pont.

La quille aura autant de pouces en largeur, qu'elle aura de fois fept piés & demi dans fa longueur; & fa hauteur en avant fera égale à une fois & demie fa largeur. A l'égard de fa hauteur en-arriere, on la détermine en partageant fa hauteur en-avant en quatre parties égales, & on en prend trois.

L'épaiffeur de l'étrave eft égale à la largeur de la quille; fa largeur a deux fois fon épaiffeur, & on augmente le haut d'un $\frac{1}{4}$ de fa largeur d'en-bas.

On donnera à l'épaisseur de l'étambord la largeur de la quille à son ordinaire; sa largeur d'en-bas aura trois fois son épaisseur, & sa largeur d'en-haut sera la moitié de celle d'en-bas.

La varangue de fond aura autant de largeur & d'épaisseur que la quille.

Et les baux du premier pont auront autant de quarré, que la varangue du fond a d'épaisseur.

Voici un exemple pour rendre sensible l'application de ces regles; je suppose qu'on veut bâtir un *vaisseau* de soixante pieces de canon.

La quille sera de 125 piés portant sur terre; sa largeur sera de 15 pouces $\frac{1}{2}$ & sa hauteur de 24 pouces $\frac{3}{4}$ en-avant, & de 18 $\frac{1}{2}$ en-arriere.

L'étrave aura 24 piés 3 pouces de hauteur, & 18 piés $\frac{1}{2}$ de quête.

L'étambord aura 27 piés trois pouces de hauteur, & 3 piés & 3 pouces de quête.

La longueur de l'étrave à l'étambord par haut de dedans en-dedans sera de 133 piés.

La largeur du maitre couple de-dehors en-dehors, sera de 38 piés 4 pouces.

La longueur de la lisse de hourdi sera de 25 piés & quelques lignes.

Quinze piés quatre pouces font la hauteur du fond de cale.

La varangue de fond aura de hauteur 16 pouces $\frac{1}{2}$ 2 piés 8 pouces d'acculement, jusqu'à la premiere lisse, & 12 pouces & quelques lignes d'épaisseur.

Et le ban du premier pont sera de 16 pouces $\frac{1}{2}$ en quarré.

Comme tout l'art de la construction proprement dite consiste à bien placer la premiere lisse, M. Hendrick donne une regle particuliere à cet égard; c'est de partager la longueur de l'étrave en-dedans en trois parties égales, dont il prend la premiere, où il cloue la lisse qu'il conduit jusqu'au bout de la maîtresse varangue, & qu'il fait suivre jusqu'au bas de l'estive.

Ce constructeur ne manque pas de raisons pour appuyer ces regles; il prétend que les *vaisseaux* ainsi proportionnés, portent bien la voile, qu'ils filent bien; qu'ils ont un grand fond de cale, capable de contenir beaucoup de vivres, & par-là propres aux voyages de long cours; que les batteries étant fort élevées au-dessus de l'eau, rendent le tangage plus doux, enfin qu'ils ne craignent point tant l'échouement que les autres *vaisseaux*.

Ces qualités sont sans doute excellentes; mais pour savoir si elles sont réunies par les regles ci-dessus prescrites, il faut lire les *articles* CONSTRUCTION & TANGAGE.

Mais quelle est la grandeur que doit avoir un *vaisseau*? C'est sur quoi M. Hendrick n'a pas jugé à-propos de s'expliquer.

La proportion que j'ai suivie dans cet ouvrage, est celle que les constructeurs ont adoptée d'après l'expérience qui est la moins susceptible des fautes qu'on peut faire dans la construction. Un grand bâtiment a pourtant des avantages dont ne jouit pas un *vaisseau* médiocre. Premierement, il porte une grande charge, & ce qu'on y met est plus assûré que ce qu'on embarque dans un *vaisseau* médiocre. En second lieu, il résiste mieux à la tempête; & par ces deux raisons, il est très-utile pour les voyages de long cours. Enfin, dans un combat il peut, & par son équipage, & par son artillerie, qui sont nombreux, écarter aisément l'ennemi. Ainsi il est en état de se défendre quand un gros tems l'a séparé des autres *vaisseaux*, avec lesquels il formoit une flotte. Voilà son beau côté: les inconvéniens sont, 1°. d'être difficile à loger, parce qu'il y a peu de havre où il puisse entrer & y demeurer à l'abri des vents, & hors de l'insulte des ennemis; 2°. d'être plus sensible à une mauvaise construction, les fautes augmentant à proportion de la grandeur du bâtiment; 3°. de tirer une grande quantité d'eau; de sorte qu'il est dangereux de filler la nuit près des côtes ou dans des lieux inconnus. Aussi les Anglois, les Hollandois, &c. qui estiment les grands *vaisseaux*, ne les ramenent jamais chez eux qu'en été, tems où les nuits sont courtes, & où l'on peut par conséquent reconnoitre de loin les terres. A tout prendre, je ne serois pas partisan des grands *vaisseaux*: quelques avantages qu'ils ayent, l'architecture navale est encore trop imparfaite, pour s'exposer aux périls d'une mauvaise construction, qui est inévitable, comme on l'a éprouvé dans l'usage qu'on a fait de ces *vaisseaux*.

Des rangs des vaisseaux. On distingue les *vaisseaux* suivant leur grandeur, le nombre de leurs ponts, leur port, & la quantité de canons dont ils sont montés, & on les divise par rangs. Il y en a cinq en France: par deux ordonnances du roi de 1670 & de 1688, ces *vaisseaux* sont caractérisés de la maniere suivante.

Vaisseaux du premier rang. Ils ont depuis 130 jusqu'à 163 piés de long, 44 piés de large, & 20 piés 4 pouces de creux. Ils ont trois ponts entiers, dont le troisieme est coupé, avec deux chambres l'une sur l'autre; savoir celle des volontaires ou du conseil, & celle du capitaine, outre la sainte-barbe & la dunette. Leur port est de 1500 tonneaux, & ils sont montés depuis 70 jusqu'à 120 pieces de canon.

Vaisseaux du second rang. Ces *vaisseaux* ont depuis 110 jusqu'à 120 piés de quille, trois ponts entiers, dont le troisieme est quelquefois coupé, avec leurs chambres dans leur château de pouppe, outre la sainte-barbe & la dunette. Leur port est de 11 à 1200 tonneaux, ils sont montés depuis 50 jusqu'à 70 pieces de canon.

Vaisseaux du troisieme rang. Ils ont 110 piés de quille, deux ponts, & n'ont dans leur château de pouppe que la sainte-barbe, la chambre du capitaine & la dunette; mais ils ont un château sur l'avant du second pont, sous lequel sont les cuisines. Leur port est de 8 à 900 tonneaux, & ils sont montés de 40 à 50 pieces de canon.

Vaisseaux du quatrieme rang. La longueur de la quille de ces vaisseaux est de 100 piés, ont deux ponts courant devant arriere, avec leurs châteaux de proue & de pouppe, comme les vaisseaux du troisieme rang. Leur port est de 5 à 600 tonneaux, & ils sont montés de 30 à 40 canons.

Vaisseaux du cinquieme rang. Ces *vaisseaux* ont 80 piés de quille & même moins, & deux ponts courant devant arriere, sans aucun château sur l'avant. Les cuisines sont entre deux ponts dans le lieu le plus commode; le port est de 300 tonneaux, & ils sont montés de 18 à 20 pieces de canon.

On appelle ces *vaisseaux*, *vaisseaux de ligne*, parce que quoique plus petits que les autres, ils sont encore assez forts pour servir dans un corps d'armée.

VAISSEAUX *des anciens*, *Archit. navale des anc.*) tous les *vaisseaux* armés en guerre chez les anciens, alloient à la voile & à la rame; mais dans les combats, on abattoit le mât, on plioit les voiles, & on ne se servoit que des rames: les *vaisseaux* guerroyoient alors comme les oiseaux avec leur bec; leurs rames leur tenoient lieu d'aîles, & ils tâchoient réciproquement de briser les ailes du vaisseau ennemi; c'étoit donc dans la rame que consistoit toute la force d'un navire, aussi tiroit-il sa dénomination du nombre des rames.

Les *vaisseaux* de charge n'alloient qu'à la voile, sans rames, pour épargner les frais de transport. La largeur des *vaisseaux* de charge étoit ordinairement le quart de sa longueur, c'est pour cela qu'on les appelloit γογγυλαὶ, *rotundæ naves*; les *vaisseaux* de guerre au contraire se nommoient μακραὶ νῆες, *longæ naves*, ils étoient au moins huit fois plus longs que larges. Héron, roi de Sicile, fit construire des *vaisseaux* de transport d'une grandeur extraordinaire, dont le plus considérable pouvoir porter 2000 tonneaux, chaque tonneau pesant 4000 livres.

Au reste, on doit à M. Witsen (Nicolas) un des plus célébres magistrats d'Amsterdam, dans le dernier siecle, un traité curieux de l'architecture navale des anciens, & c'est sans contredit ce que nous avons de meilleur en ce genre; le lecteur y trouvera les lumieres d'un homme de l'art sur les *vaisseaux* de guerre des anciens, tant à la voile qu'à rame, leurs *vaisseaux* de charge, & leurs *vaisseaux* de transport; mais les modernes ont bien renchéri dans cette tactique; César seroit bien surpris s'il revenoit à Londres, qu'il vît l'architecture navale des Anglois, & les bateaux de Civita-Vecchia. (*D. J.*)

Lilio Gerardi a donné d'après Maxime de Tyr, la description d'un *vaisseau* d'un roi phénicien, qui s'en servit pour faire un voyage à Troye; c'étoit un palais flottant, divisé en plusieurs appartemens riche-

ment

ment meublés. Il renfermoit des vergers assez spacieux, remplis d'orangers, de poiriers, de pommiers, de vignes & d'autres arbres fruitiers. Le corps du bâtiment étoit peint de diverses couleurs, & l'or & l'argent y brilloient de toutes parts.

Les *vaisseaux* de Caligula étoient encore plus magnifiques que celui-ci. L'or & les pierreries enrichissoient leurs pouppes. Des cordes de soie de différentes couleurs en formoient les cordages; & la grandeur de ces bâtimens étoit telle, qu'elle renfermoit des salles & des jardins remplis de fleurs, des vergers & des arbres. Caligula montoit quelquefois ces *vaisseaux*; & au son d'une symphonie formée de toutes sortes d'instrumens, il parcouroit les côtes de l'Italie. Suétone, *in Cali*.

Cet empereur a encore fait construire des bâtimens qui ont été célebres dans l'antiquité par leur énorme grandeur; tel a été celui dont il se servit pour faire venir d'Egypte l'obélisque qui fut posé dans le cirque du vatican, & que Suétone appelle le *grand obélisque*; ç'a été le plus grand *vaisseau* qu'on ait vû sur mer jusqu'au tems de Pline. On dit que quatre hommes pouvoient à peine embrasser le sapin qui lui servoit de mat. Depuis ce naturaliste, on a essayé de construire de pareils bâtimens; & ceux qu'on compte sont le grand yave, qui parut au siege de Diu, lequel avoit son château de pouppe plus haut que la hune des meilleurs *vaisseaux* de Portugal; le caraquon de François I; le grand jacques & le souverain d'Angleterre, du port de 1637 tonneaux, & dont la quille ne pouvoit être tirée que par vingt-huit bœufs & quatre chevaux; la fortune de Danemarck & la nonpareille de Suéde, portant deux cens pieces de canon; enfin, la cordeliere & la couronne. La longueur de ce dernier étoit de 200 piés; sa largeur de 46; sa hauteur de 75; & toute la mâture de son grand mât, en y comprenant le bâton de pavillon, étoit de 216 pieces. On peut voir la description de ces deux derniers *vaisseaux* dans l'hydrographie du p. Fournier, *pag*. 45 *& suiv*.

VAISSEAUX CHINOIS, (*Marine de la Chine*,) les *vaisseaux chinois* pour naviger sur mer, & qui different de leurs bateaux & de leurs barques, sont appellés *soma* ou *sommes* par les Portugais.

Ces *vaisseaux* ne peuvent pas se comparer aux nôtres; les plus gros ne sont que de 250 à 300 tonneaux de port; ce ne sont, à proprement parler, que des barques plates à deux mâts; ils n'ont guere que 80 à 90 piés de longueur. La proue coupée & sans éperon, est relevée en-haut de deux especes d'ailerons en forme de corne, qui font une figure assez bizarre; la pouppe est ouverte en-dehors par le milieu, afin que le gouvernail y soit à couvert des coups de mer. Ce gouvernail qui est large de cinq à six piés, peut s'élever & s'abaisser par le moyen d'un cable qui le soutient sur la pouppe.

Ces *vaisseaux* n'ont ni artimon, ni beaupré, ni mât de hune. Toute leur mâture consiste dans le grand mât & mâts de misaine, auxquels ils ajoutent quelquefois un fort petit mât de perroquet, qui n'est pas d'un grand secours. Le grand mât est placé assez près du mât de misaine, qui est fort sur l'avant. La proportion de l'une à l'autre est communément comme 2 à 3, & celle du grand mât au *vaisseau* ne va jamais au-dessous, étant ordinairement plus des deux tiers de toute la longueur du *vaisseau*.

Leurs voiles sont faites de nattes de bambou, ou d'une espece de cannes communes à la Chine, lesquelles se divisent par feuilles en forme de tablettes, arrêtées dans chaque jointure par des perches qui sont aussi de bambou. En haut & en-bas sont deux pieces de bois: celle d'en-haut sert de vergue: celle d'en-bas faite en forme de planche, & large d'un pié & davantage, sur cinq à six pouces d'épaisseur, retient la voile lorsqu'on veut la hisser, ou qu'on veut la ramasser.

Ces sortes de bâtimens ne sont nullement bons voiliers; ils tiennent cependant mieux le vent que les nôtres: ce qui vient de la roideur de leurs voiles qui ne cedent point au vent; mais aussi comme la construction n'en est pas avantageuse, ils perdent à la dérive l'avantage qu'ils ont sur nous en ce point.

Ils ne calfatent point leurs *vaisseaux* avec du gaudron, comme on fait en Europe. Leurs calfas est fait d'une espece de gomme particuliere, & il est si bon qu'un seul puits ou deux à fond de cale du *vaisseau* suffit pour le tenir sec. Jusqu'ici ils n'ont eu aucune connoissance de la pompe.

Leurs ancres ne sont point de fer comme les nôtres; elles sont d'un bois dur & pesant, qu'ils appellent *bois de fer*. Ils prétendent que ces ancres valent beaucoup mieux que celles de fer, parce que, disent-ils, celles-ci sont sujettes à se fausser: ce qui n'arrive pas à celles de bois qu'ils emploient; cependant pour l'ordinaire elles sont armées de fer aux deux extrémités.

Les Chinois n'ont sur leur bord ni pilote, ni maître de manœuvre; ce sont les seuls timonniers qui conduisent le *vaisseau*, & qui commandent la manœuvre; ils sont néanmoins assez bons manœuvriers, mais très-mauvais pilotes en haute mer. Ils mettent le cap sur le rumb qu'ils croyent devoir faire, & sans se mettre en peine des élans du *vaisseau*, ils courent ainsi comme ils le jugent à propos. Cette négligence vient en partie de ce qu'ils ne font pas de voyages de long cours.

Mais le lecteur sera bien aise de trouver ici la description détaillée d'un grand *vaisseau chinois*, faite par cinq missionnaires jésuites pendant leur traverse de Siam à Canton en 1687.

Sa mâture. Cette somme qu'ils monterent suivant la maniere de compter, qui a cours parmi les portugais des Indes, étoit du port de 1900 pics: ce qui à raison de 100 catis ou 125 livres par pic, revient à près de 120 tonneaux; la pesanteur d'un tonneau est évaluée à deux mille livres. Le gabarit en étoit assez beau, à la réserve de la proue qui étoit coupée, plate & sans éperon. Sa mâture étoit différente de celle de nos *vaisseaux*, par la disposition, par le nombre & par la force des mâts; son grand mât étoit placé, ou peu s'en falloit, au lieu où nous plaçons notre mât de misaine, de sorte que ces deux mâts étoient assez proches l'un de l'autre. Ils avoient pour étai & pour haubans un simple cordage, qui se transportoit de bas-bord à tribord, pour être toujours amarré au-dessus du vent. Elle avoit un beaupré & un artimon qui étoient rangés à bas-bord. Au reste ces trois derniers mâts étoient fort petits, & méritoient à peine ce nom. Mais en récompense le grand mât étoit extrèmement gros par rapport à la somme, & pour le fortifier encore davantage, il étoit saisi par deux jumelles qui le prenoient depuis la carlingue jusqu'au-dessus du second pont. Deux pieces de bois plates fortement chevillées à la tête du grand mât, & dont les extrémités alloient se réunir sept ou huit piés au-dessus de cette tête, tenoient lieu de mât de hune.

Sa voilure. Pour ce qui est de la voilure, elle consistoit en deux voiles quarrées faites de nattes, savoir la grande voile & la misaine. La premiere avoit plus de 45 piés de hauteur sur 28 ou 30 de largeur; la seconde étoit proportionnée au mât qui la portoit. Elles étoient garnies des deux côtés de plusieurs rangs de bambous, couchés sur la largeur de la voile, à un pié près les uns des autres en-dehors, & beaucoup moins serrés du côté des mâts dans lesquels elles étoient enfilées par le moyen de plusieurs chapelets, qui prenoient environ le quart de la largeur de la voile, en commençant au côté qui étoit sans écoute, de sorte que les mâts les coupoient en deux parties fort inégales, laissant plus des trois quarts de la voile du côté de l'écoute, ce qui lui donnoit le moyen de tourner sur son mât comme sur un pivot, sur lequel elle pouvoit parcourir sans obstacle du côté de la pouppe au moins 26 rumbs, quand il falloit revirer de bord, portant ainsi tantôt sur le mât, & tantôt y étant seulement attachée par les chapelets. Les vergues y servoient de ralingue par le haut; un gros rouleau de bois égal en grosseur à la vergue, faisoit le même office par le bas; ce rouleau servoit à tenir la voile tendue; & afin qu'il ne la déchirât pas, il étoit soutenu en deux endroits par deux ais, qui étoient suspendus chacun par deux amarres, lesquels descendoient du haut du mât à cet effet. Chacune de ces voiles n'avoit qu'une écoute, un couet, & ce que les Portugais nomment *aragnée*, qui est une longue suite de petites manœuvres qui prennent le bord de la voile depuis le haut jusqu'au bas, à un ou deux piés de distance les unes des autres, & dont toutes les extrémités s'amarroient sur l'écoute, où elles faisoient un gros nœud.

Sa manœuvre. Ces sortes de voiles se plient & se déplient comme nos paravents. Quand on vouloit hisser la grande voile, on se servoit de deux vireveaux & de trois drisses, qui passoient sur trois rouets de poulies enchâssées dans la tête du grand mât. Quand il étoit question de l'amener, ils y enfonçoient deux

croc de fer, & après avoir largué les driſſes, ils en ferroient les différens pans à diverſes repriſes, en halant avec force ſur les crocs.

Inconvénient de cette manœuvre. Ces manœuvres ſont rudes, & emportent beaucoup de tems. Auſſi les Chinois, pour s'en épargner la peine, laiſſoient battre leur voile durant le calme. Il eſt aiſé de voir que le poids énorme de cette voile joint à celui du vent qui agiſſoit ſur le mât, comme ſur un levier, eût dû faire plonger dans la mer toute la proue, ſi les Chinois n'avoient prévenu dans l'arrimage cet inconvénient en chargeant beaucoup plus l'arriere que l'avant pour contrebalancer la force du vent. De-là vient que quand on étoit à l'ancre, la proue étoit toute hors de l'eau, tandis que la pouppe y paroiſſoit fort enfoncée. Ils tirent cet avantage de la grandeur de cette voile & de ſa ſituation ſur l'avant, qu'ils font un grand chemin de vent arriere; mais en échange, de vent largue & de bouline, ils ne peuvent tenir, & ne font que dériver, ſans parler du danger où ils ſont de virer, quand ils ſe laiſſent ſurprendre d'un coup de vent.

Dans le beau tems, on portoit outre une civadiere, un hunier, un grand coutelas qui ſe mettoit au côté de la voile, laquelle étoit ſans écoute, des bonnettes & une voile quarrée à l'artimon. Toutes ces voiles étoient de toiles de coton.

Diſpoſition de la pouppe. La pouppe étoit fendue par le milieu, pour faire place au gouvernail dans une eſpece de chambre qui le mettoit à couvert des coups de mer dans le gros tems. Cette chambre étoit formée par les deux côtés de la pouppe, qui laiſſant une large ouverture en-dehors, ſe rapprochoient peu-à-peu en-dedans, où ils faiſoient un angle rentrant dont la pointe étoit coupée, pour donner au jeu du gouvernail toute la liberté.

Du gouvernail. Ce gouvernail étoit ſuſpendu par deux cables, dont les extrémités étoient roulées ſur un vireveau placé ſur la dunette, afin de le baiſſer & de le lever à-propos. Deux autres cables, qui après avoir paſſé par-deſſous le *vaiſſeau*, venoient remonter par la proue à l'avant, où on les bandoit à l'aide d'un vireveau, quand ils étoient relâchés, tenoient la place des gonds qui attachent les nôtres à l'eſtambort. Il y avoit une barre de ſept à huit piés de long ſans manivelle, & ſans poulie, pour augmenter la force du timonier. Quatre manœuvres attachées deux à chaque bord du *vaiſſeau*, & dont une de chaque côté faiſoit quelques tours ſur le bout de la barre, ſervoient au timonnier à le tenir en état.

Inconvénient de ce gouvernail. Un gouvernail de cette maniere ne ſe peut faire ſentir que foiblement à un *vaiſſeau*, non-ſeulement parce que les cables, par le moyen deſquels il lui communique ſon mouvement, prêtent beaucoup & s'alongent aiſément, mais principalement à cauſe des élans continuels qu'ils lui donnent par le trémouſſement où il eſt ſans ceſſe; d'où naît un autre inconvénient, qui eſt qu'on a toutes les peines du monde à tenir conſtamment le même rumb dans cette agitation continuelle.

De la bouſſole. Le pilote ne ſe ſervoit point de compas de marine; il régloit ſa route avec de ſimples bouſſoles, dont le limbe extérieur de la boëte étoit partagé en vingt-quatre parties égales, qui marquoient les rumbs de vent; elles étoient placées ſur une couche de ſable, qui ſervoit bien moins à les aſſeoir mollement & à les garantir des ſecouſſes du *vaiſſeau* (dont l'agitation ne laiſſoit pas de faire perdre à tout moment l'équilibre aux aiguilles), qu'à porter les bâtons des paſtilles dont on les parfumoit ſans ceſſe. Ce n'étoit pas le ſeul régal que la ſuperſtition chinoiſe faiſoit à ces bouſſoles, qu'ils regardoient comme les guides aſſûrés de leur voyage, ils en venoient juſqu'à ce point d'aveuglement, que de leur offrir des viandes en ſacrifice.

Le pilote avoit grand ſoin ſur-tout de bien garnir ſon habitacle de clous: ce qui fait connoître combien cette nation eſt peu entendue en fait de marine. Les Chinois, dit-on, ont été les premiers inventeurs de la bouſſole; mais ſi cela eſt, comme on l'aſſure, il faut qu'ils aient bien peu profité de leur invention. Ils mettoient le cap au rumb où ils vouloient porter, par le moyen d'un filet de ſoie, qui coupoit la ſurface extérieure de la bouſſole en deux parties égales du nord au ſud: ce qu'ils pratiquoient en deux manieres différentes; par exemple pour porter au nord-eſt, ils mettoient ce rumb parallele à la quille du *vaiſſeau*, & détournoient enſuite le *vaiſſeau* juſqu'à ce que l'aiguille fût parallele au filet, ou bien, ce qui revient au même, mettant le filet parallele à la quille, ils faiſoient porter l'aiguille ſur le nord-oueſt. L'aiguille de la plus grande de ces bouſſoles n'avoit pas plus de trois pouces de longueur. Elles avoient toutes été faites à Nangazaquie un bout étoit terminé par une eſpece de fleur de lys, & l'autre par un trident.

Du fond de cale. Le fond de cale étoit partagé en cinq ou ſix grandes ſoutes ſéparées les unes des autres par de fortes cloiſons de bois. Pour toute pompe, il y avoit un puits au pié du grand mât, d'où, ſans autre artifice, on tiroit l'eau avec des ſeaux. Quoique les mers fuſſent extrèmement hautes & la ſomme exceſſivement chargée, cependant par la force de ſes membrures & la bonté de ſon calfat, elle ne fit preſque point d'eau.

Compoſition du calfat. Ce calfat eſt une eſpece de compoſition de chaux, d'une eſpece de réſine qui découle d'un arbre nommé *tong yeon*, & de filaſſe de bambous. La chaux en eſt la baſe, & quand tout eſt ſec, on diroit que ce n'eſt que de la chaux pure & ſans aucun mélange. Outre que le bâtiment en eſt beaucoup plus propre, on ne ſent point, comme dans nos vaiſſeaux, cette odeur de gaudron inſupportable à quiconque n'y eſt point accoutumé; mais il y a encore en cela un avantage plus conſidérable, c'eſt que par-là ils ſe garantiſſent des accidens du feu, auquel notre brai de gaudron expoſe nos *vaiſſeaux*. *Deſcript. de la Chine par le* p. du Halde. (*D. J.*)

VAISSEAUX JAPONOIS, (*Marine du Japon.*) tous les *vaiſſeaux* japonois qu'on voit ſur mer, ſont faits de bois de ſapin ou de cedre, qu'on trouve en abondance dans le pays. Ils ſont conſtruits différemment, ſuivant le but qu'on ſe propoſe, & les lieux pour leſquels on les deſtine.

Les bateaux de plaiſir, qui ſont une eſpece à part, & dont on ſe ſert ſeulement pour remonter & deſcendre les rivieres, ou pour traverſer de petites baies, different encore beaucoup dans leur ſtructure, ſelon la fantaiſie de ceux à qui ils appartiennent. Ordinairement ils ſont faits pour aller à la rame; le premier pont eſt plus bas; ſur celui-là on en conſtruit un autre, qui a des fenêtres ouvertes, & qu'on peut avec des paravents, diviſer comme l'on veut, en pluſieurs petites chambres ou loges. Le deſſus & pluſieurs autres parties de ces bateaux ſont artiſtement ornées de diverſes banderolles, & d'autres embelliſſemens.

Les plus grands bâtimens que l'on ait au Japon, ſont les *vaiſſeaux* marchands, qui s'expoſent aux dangers de la mer (quoiqu'ils ne s'éloignent jamais beaucoup des côtes), & qui ſervent à tranſporter d'une île ou d'une province à l'autre. Ils méritent une deſcription particuliere, puiſque c'eſt par leur moyen que le commerce s'étend dans toutes les parties de l'empire.

Ils ont pour l'ordinaire quatorze toiſes de longueur ſur quatre de largeur, & ils ſont faits pour aller à voiles & à rame. Ils vont en pointe depuis le milieu juſqu'à l'éperon; les deux bouts de la quille s'élevent conſidérablement au-deſſus de l'eau; le corps du *vaiſſeau* n'eſt pas convexe, comme celui de nos *vaiſſeaux* européens; mais la partie qui eſt ſous l'eau s'étend preſque en droite ligne du côté de la quille. La pouppe eſt large & plate, ayant une grande ouverture dans le milieu, qui va preſque juſqu'à fond de cale, & laiſſe voir tout l'intérieur du bâtiment. On avoit d'abord inventé cette ouverture, pour conduire plus aiſément le gouvernail: depuis que l'empereur a fermé l'entrée de ſes états à tous les étrangers, il a ordonné expreſſément qu'on ne bâtît point de *vaiſſeau* ſans y faire une pareille ouverture; & cela pour empêcher ſes ſujets d'aller en haute-mer à quelque deſſein que ce ſoit.

Le tillac s'éleve un peu vers la pouppe; il eſt plus large ſur les côtés, & dans cet endroit il eſt plat & uni: il eſt fait ſeulement de planches de ſapin, qui ne ſont point fermes, ni attachées enſemble; il eſt fort peu au-deſſus de la ſurface de l'eau, quand le *vaiſſeau* a toute ſa charge. Une eſpece de cabane de la hauteur d'un homme la couvre preſque tout-à-fait: il y a ſeulement un petit eſpace vers l'éperon qu'on laiſſe vuide, pour y ſerrer les ancres & les cordages: cette cabane avance hors du *vaiſſeau* environ deux piés de chaque côté, & tout-au-tour il y a des fenêtres qui ſe briſent, & qu'on peut ouvrir ou fermer comme l'on veut.

Dans

Dans le fond il y a de petites chambres pour les paſſagers, ſéparées les unes des autres par des paravens & des portes, & dont les planchers ſont couverts de nattes artiſtement travaillées; la plus reculée de ces chambres paſſe toujours pour la meilleure, & par cette raiſon elle eſt deſtinée au plus apparent des paſſagers.

Le deſſus ou le pont le plus élevé eſt un peu plat, & fait de planches fort propres & parfaitement bien jointes: quand il pleut on amene le mât, & on le met ſur ce pont, & par-deſſus on étend la voile, afin que les matelots puiſſent y être à couvert, & y paſſer la nuit.

Quelquefois pour le garantir encore mieux de la pluie, on le couvre de nattes de paille, qu'on a toutes prêtes pour cet uſage.

Le *vaiſſeau* n'a qu'une voile faite de chanvre, & fort ample, & n'a qu'un mât placé environ une toiſe plus avant que le milieu, du côté de la pouppe. On éleve ce mât, qui eſt auſſi long que le *vaiſſeau*, avec des poulies, & on l'amene de même ſur le pont quand on vient à mouiller.

Les ancres ſont de fer, & les cables de paille cordonnée ſont plus forts qu'on ne s'imagineroit.

Ces *vaiſſeaux* ont communément 30 ou 50 rameurs pour tirer à la rame, lorſque le vent tombe: ces rameurs s'aſſeient ſur des bancs qui ſont placés du côté de la pouppe; ils rament en cadence ſur l'air d'une chanſon, ou ſur le ton de quelques paroles, ou ſur un ſon qui ſert en même tems à regler les manœuvre, & à les animer.

Ils n'étendent pas leurs rames à la maniere des Européens, droit en avant, & fendant juſtement la ſurface de l'eau; mais il les laiſſent tomber preſque perpendiculairement, & puis ils les relevent: cette maniere de ramer a non-ſeulement tous les avantages de la nôtre, mais elle donne moins de peine, & paroît beaucoup meilleure, ſi on conſidere que les *vaiſſeaux* n'ont quelquefois que très-peu d'eſpace, comme lorſqu'ils paſſent par des détroits, ou à côté les uns des autres; & que les bancs des rameurs ſont fort élevés au-deſſus de l'eau: d'ailleurs leurs rames ſont faites préciſément pour cet uſage, car elles ne ſont pas toutes droites comme les nôtres, mais un peu recourbées, avec un joint mobile dans le milieu, lequel cédant à la violente preſſion de l'eau, fait qu'on peut les relever plus aiſément.

Les diverſes pieces de la charpente de ces bâtimens, & les planches ſont attachées enſemble dans les joints & dans les extrémités avec des crampons & des bandes de cuivre. L'éperon eſt orné d'un nœud de franges fait de petits cordons noirs & longs. Les perſonnes de qualité, dans leurs voyages, font tendre leurs cabanes de drap, auquel leurs armes ſont couſues; & ils mettent leur pique, qui eſt une marque de leur autorité ſur l'arriere du vaiſſeau, à l'un des côtés du gouvernail; de l'autre côté il y a une girouette pour l'uſage du pilote.

Dans les petits bâtimens, auſſi-tôt qu'on a jetté l'ancre, on ôte le gouvernail, & on le met à terre; enſorte qu'on peut paſſer au-travers de l'ouverture de la pouppe, comme par une porte de derriere, & marchant ſur le gouvernail, comme ſur un pont, aller à terre. Kæmpfer, *hiſt. du Japon*. (*D. J.*)

VAISSEAU SACRÉ. (*Antiq. grèq.*) on appelloit ainſi le *vaiſſeau* que les Athéniens envoyoient tous les ans à Délos, pour faire des ſacrifices à Apollon, & l'on prétend que c'étoit le même ſur lequel Théſée avoit mené en Crete les quatorze jeunes enfans que les Athéniens payoient de tribut à Minos. *Voy.* NAVIRE *ſacré*. (*D. J.*)

Voici l'explication de quelques façons de parler à l'égard des *vaiſſeaux*.

Vaiſſeau à la bande; c'eſt un *vaiſſeau* qui cargue, & qui ſe couche ſur le côté, lorſqu'il eſt ſous les voiles, & qu'il fait beaucoup de vent. *Voyez* encore BANDE.

Vaiſſeau à l'ancre; c'eſt un *vaiſſeau* qui a jetté l'ancre à la mer.

Vaiſſeau à ſon poſte; c'eſt un *vaiſſeau* qui ſe tient au lieu qui lui eſt marqué par ſon commandant.

Vaiſſeau beau de combat, ou *qui eſt de beau combat*; *vaiſſeau* qui a ſa premiere batterie haute, & ſes ponts aſſez élevés, ce qui eſt un avantage pour bien manier le canon.

Vaiſſeau corſaire; *voyez* CORSAIRE.

Vaiſſeau démarré; c'eſt un *vaiſſeau* qui a levé exprès les amarres qui le tenoient, ou dont les amarres ont rompu.

Vaiſſeau gondolé; *vaiſſeau* qui eſt enſellé, ou qui eſt relevé de l'avant & de l'arriere; enſorte que les préceintes paroiſſent plus arquées que celles d'un autre *vaiſſeau*.

Vaiſſeau qui a le côté droit comme un mur; cela veut dire que le côté du *vaiſſeau* n'eſt pas aſſez renflé, ou qu'il n'y a pas aſſez de rondeur dans ſon fort.

Vaiſſeau qui a le côté foible; c'eſt un *vaiſſeau* dont le côté eſt droit, & qui n'eſt pas bien garni de bois.

Vaiſſeau qui a le côté fort; *vaiſſeau* dont le côté a de la rondeur.

Vaiſſeau qui cargue; *vaiſſeau* qui ſe couche lorſqu'il eſt ſous les voiles.

Vaiſſeau qui charge à fret; *vaiſſeau* qui eſt à louage. *Voyez* FRET.

Vaiſſeau qui ſe manie bien; c'eſt un *vaiſſeau* qui gouverne bien.

Vaiſſeau qui ſe porte bien à la mer: *vaiſſeau* qui a les qualités néceſſaires pour bien filler, & pour être doux au tangage.

Vaiſſeau ralongé; c'eſt un *vaiſſeau* qui avoit été conſtruit trop court, & qu'on a ralongé pour remédier à ce défaut.

Vaiſſeaux de bas bord; ce ſont des bâtimens qui vont à voiles & à rames, tels que les galeres, les brigantins, *&c.* ils ne ſont preſqu'en uſage que ſur la Méditerranée.

Vaiſſeaux de haut bord; *vaiſſeaux* qui ne vont qu'à voiles, & qui peuvent courir toutes les mers.

VAISSEAUX, (*Mytholog.*) l'uſage très-ancien de donner aux *vaiſſeaux* le nom des animaux qui étoient repréſentés ſur la proue, a enrichi la mythologie. Elle ne dit point que Perſée voyageoit ſur un *vaiſſeau*, mais qu'il étoit monté ſur un cheval aîlé. Dédale s'enfuit de Crete ſur un *vaiſseau* à voiles, qui alloit plus vîte que le *vaiſseau* à rames qui le pourſuivoit: voilà les aîles avec leſquelles il s'envola. Minerve en conſtruiſant le *vaiſseau* des Argonautes avoit employé au gouvernail un des chênes de la forêt de Dodone qui rendoit des oracles; & cette fable n'eſt fondée que ſur un mot phénicien qui eſt équivoque, & qui ſignifie également la *parole* ou un *gouvernail*. Virgile n'a garde de dire groſſierement que Turnus brûla la flotte de ſon héros dans le port. Il transforme les *vaiſseaux* d'Enée en des déeſſes immortelles; on voyoit déjà, nous dit-il, voler les tiſons ardens & les torches enflammées de Turnus; déjà une épaiſſe fumée s'élevoit juſqu'aux aſtres, lorſqu'une voix redoutable ſe fit entendre: Troyens, dit-elle, ne vous armez point pour la défenſe de mes *vaiſſeaux*; Turnus embraſera plutôt les mers, que cette flotte ſacrée: galeres, nagez & devenez déeſſes de l'Océan, c'eſt la mere des dieux qui l'ordonne. Auſſitôt chaque galere briſe ſes cables, & comme des dauphins ſe plongeant dans le ſein de l'onde, elles reparoiſſent à l'inſtant, & offrent aux yeux autant d'océanides. Ces nouvelles déeſſes ſe ſouvenant des dangers qu'elles avoient couru, prêtent depuis lors une main ſecourable à tous les *vaiſseaux* menacés du naufrage, excepté aux *vaiſseaux* des Grecs... Que d'idées ingénieuſes & brillantes dans ce ſeul endroit de l'Enéide. (*D. J.*)

VAISSEAUX A FOULER, *inſtrument de Manufacture*, autrement *piles* ou *pots*, ce ſont, pour l'ordinaire, particulierement du côté d'Amiens, de gros troncs d'arbres que l'on a creuſés en façon d'auges ou mangeoires d'écuries, où l'on a eu ſoin de laiſſer des ſéparations de diſtance en diſtance. C'eſt dans ces *vaiſſeaux* que l'on met les étoffes que l'on veut fouler ou dégorger, ce que l'on appelle *reviquer* dans les manufactures d'Amiens.

A chaque *vaiſseau* il y a deux pilons ou maillets qui battent alternativement ſur les étoffes, & par le moyen deſquels elles ſe tournent comme d'elles-mêmes dans les piles quand on les foule ou qu'on les revique. Comme les pilons ont leur mouvement par le moyen d'un moulin à eau, ceux qui conduiſent ces moulins ſe nomment *meuniers-foulons*. (*D. J.*)

VAISSELLE, ſ. f. (*Gram.*) terme collectif; on comprend ſous ce nom tous les vaiſſeaux deſtinés au ſervice de la table, pots, plats, aſſiettes, ſalieres, *&c.* en argent, en or, en terre, en fayance, en porcelaine. Pour déſigner les aſſietes & les plats, on ajoute le mot de *plate*.

VAISSELLE *d'argent d'Amérique*, (*Orfévrerie d'Amérique*.) il ſe fabrique dans l'Amérique eſpagnole quantité de *vaiſselle* d'argent, qui fait une partie du commerce de contrebande, que les vaiſſeaux des au-

tres

tres nations de l'Europe ont coutume de faire, ſoit ſur les côtes de la mer du nord, ſoit ſur celles de la mer du ſud. Les profits ſur cette marchandiſe ſont très-grands; mais pour n'y être pas trompé, il faut être inſtruit de la différence qu'il y a entre la *vaiſſelle* qui eſt fabriquée au Pérou, & celle qu'on fait au Mexique.

En général il n'y a rien de fixe ni de poſitif ſur le titre de cette *vaiſſelle*, le prix n'en étant pas reglé, & les ouvriers travaillant comme il leur plaît. Celle du Mexique eſt la meilleure, quoique pourtant elle differe de quatre à cinq pour cent du titre des piaſtres, ſuivant qu'il y a plus ou moins de ſoudure.

La *vaiſſelle* qui vient du Pérou eſt encore plus ſujette aux alliages faux, car il y en a qui ne rend pas neuf deniers & demi de fin, quoique ce ſoit de la *vaiſſelle* plate; en ſorte qu'il n'en faut acheter qu'à un bas prix. Elle ne vaut ordinairement que 7 piaſtres & demi le marc. *Savary*. (*D. J.*)

VAISSELLE d'étain, (*Potier d'étain.*) c'eſt ce qui eſt compris ſous le nom d'*aſſiettes*, *plats*, *jattes* ou *baſſins*, *écuelles*, &c. ce qui n'eſt compoſé que d'une ſeule piece jettée dans un ſeul moule; chacun ſait que la forme en eſt ordinairement ronde; les parties ſont le fond, les côtés du fond, qu'on nomme le *bouge*, & le bord à l'extrémité duquel eſt une moulure qu'on appelle *filet*, & le deſſous du filet, *plate-bande*. Anciennement le bord de la *vaiſſelle* étoit tout plat ſans filet, & le fond très-petit. On a donné à la mode d'à préſent le nom de *marly*, parce qu'on en préſenta le premier ſervice au roi Louis le Grand à Marly, environ l'an 1690. ou 92.

On a inventé depuis d'autres modes de *vaiſſelle*, dont les bords ſont octogones, avec des gaudrons ſur la moulure, & enfin la *vaiſſelle* à contour, qui eſt la derniere mode, & de la même façon que la *vaiſſelle* d'argent, & qui ſe plane de même. *Voyez* FORGER *l'étain*.

Il faut pour faire la *vaiſſelle* la jetter en moule, épiller, revercher, paillonner; ſi c'eſt de l'étain fin, tourner, & forger ou planer. *Voyez ces mots*.

VAISSELLÉE, ſ. f. (*Manufacture de lainage.*) ce mot ſe dit de la quantité d'étoffes de laine, qui eſt contenue dans chaque vaiſſeau d'un moulin à foulon; quelques-uns diſent auſſi *pilée*. *Trévoux*. (*D. J.*)

VAIVODE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt proprement un titre qu'on donne aux gouverneurs des principales places de l'empire de Ruſſie.

Les palatins ou gouverneurs des provinces de Pologne prennent auſſi la qualité de *vaivodes*. *Voy.* PALATINS.

Les Polonois ont auſſi donné le nom de *vaivodes* aux princes de Valaquie & de Moldavie, parce qu'ils ne les regardent que comme des gouverneurs, prétendant que la Valaquie & la Moldavie ſont des provinces que leurs gouverneurs ont ſouſtraites à l'obéiſſance de la république de Pologne, à qui elles étoient autrefois ſoumiſes; partout ailleurs on appelle ces princes *hoſpodar*. *Voyez* HOSPODAR.

Ducange prétend que le nom de *vaivode* ne ſignifie autre choſe dans la Dalmatie, la Croatie & la Hongrie, qu'un général d'armée. Léunclavius dans ſon livre intitulé *pandectes des Turcs*, dit que ce nom ſignifie communément un *capitaine* ou *commandant*. M. l'abbé Fourmont dans la relation de ſon voyage de Grece, en 1730, appelle *waivode* l'officier turc qui commandoit dans Athènes, & qui étoit le gouverneur de la ville, qu'il diſtingue expreſſément du *diſdar* ou gouverneur de la forteresse.

VAIVRE *ou* VOIVRE, (*Géog. mod.*) petit pays de France, au duché de Bar, entre la Meuſe & la Moſelle le principal lieu eſt le bourg nommé *Haton-le-châtel*. (*D. J.*)

VAKEBARO, (*Géog. mod.*) vallée du royaume d'Eſpagne dans l'Aſturie. C'eſt une des cinq vallées qui compoſent la petite province de Liebana. Elle eſt fertile en froment, en vin, en bétail, & elle eſt miſérable avec tous ces avantages.

VAKHSCHAR, LE, (*Géog. mod.*) riviere de la province de Tranſoxane, qui donne ſon nom à la ville de Vakhschah qu'elle traverſe. (*D. J.*)

VAKIÉ, ſ. m. (*Comm.*) poids qui revient à une once, poids de marc. *Voyez* BATMAN, *Diction. de commerce*.

VAL, (*Gram.*) eſpace ou terrein bas, renfermé entre des montagnes, ce que nous entendons aujourd'hui par *vallée*; car *val* n'eſt plus d'uſage.

VAL, ſ. m. (*Poids étranger.*) petits poids, dont on ſe ſert dans les Indes orientales pour peſer les piaſtres ou réales de huit. Chaque réale doit être du poids de 73 *vals*; autrement celui qui les vend, doit en ſuppléer le prix. (*D. J.*)

VAL-AVERSA, (*Géog. mod.*) juriſdiction du pays des Griſons, dans la ligue de la Maiſon-Dieu; & l'une des dépendances de la communauté de Stallen. Cette vallée eſt ſituée au pié du mont Septimer, dans un lieu rude & ſauvage. On y compte ſept paroiſſes. Les habitans ont eu des ſeigneurs particuliers, vaſſaux de l'évêque de Goire; mais ils ont acheté leur liberté depuis long-tems; & c'eſt une acquiſition qu'on ne peut trop payer.

VAL-BREGNA, *ou* VAL-BREUNA, (*Géog. mod.*) bailliage d'Italie, dans la dépendance des petits cantons de la Suiſſe; ce bailliage n'eſt qu'une vallée qui contient un petit nombre de villages & quelques mines de cuivre & de plomb. Le nom de *Val Breuna*, en allemand *Breuner Thal*, lui vient des Breunes, ancien peuple dont Pline fait mention entre les Alpes; ce nom vient de la riviere Breuna qui arroſe la vallée. (*D. J.*)

VAL-DE-GRACE, (*Hiſt. eccléſ.*) abbaye de bénédictines, au fauxbourg S. Jacques, fondée au viij. ſiecle, réformée en 1618, & transférée en 1621 de la paroiſſe de Biron-le-châtel, ſituée à trois lieues de Paris, dans la capitale par Anne d'Autriche. L'égliſe qui eſt belle eſt de Gabriel Leduc; elle eſt remarquable par ſon dôme & par le baldaquin élégant du maître autel. Mignard a peint le dôme; Moliere a chanté ce morceau de peinture. Le morceau de peinture & le poëme ſont des ouvrages médiocres, l'un d'un grand poëte, l'autre d'un peintre ordinaire.

VAL DES CHOUX, (*Théol.*) prieuré dans le diocèſe de Langres, à 4 lieues de Chatillon, ſitué dans une affreuſe ſolitude. C'eſt un chef-d'ordre, mais peu conſidérable, & qui n'eſt qu'une branche de celui de S. Benoît. On lit dans le pays qu'il doit ſon origine à un certain frere Wiart ou Viard, convers de la chartreuſe de Logny, qui ne trouvant pas l'ordre des chartreux aſſez auſtere, ſe retira dans cette ſolitude, & y aſſembla des diſciples. Ce qui peut confirmer cette tradition, c'eſt que les religieux du *Val des choux* avoient l'habit des chartreux dans le commencement de leur inſtitut, & qu'ils portent encore aujourd'hui l'habit blanc: mais ils y ont changé quelque choſe. Ils prennent un chaperon, au-lieu du capuchon, qui tenoit autrefois à la cucule ou ſcapulaire.

L'auteur du ſupplément de Morery, de qui nous empruntons cet article, remarque que cette tradition eſt inſoutenable, & il le prouve entr'autres raiſons: 1°. parce que Jacques de Vitri, auteur contemporain, dit que les moines du *Val des-choux* ſuivoient les uſages de cîteaux & non ceux des chartreux: 2°. parce que le premier prieur du *Val-des-choux* ne fut point le frere Wiard, mais un nommé *Gui*, qui eut pour ſucceſſeur Humbert, ainſi que le porte cette inſcription de leur tombeau qu'on voit encore dans l'égliſe de ce monaſtere.

Hic duo ſunt fratres, caput ordinis, & prothopatres,
Guido & Humbertus: ſit Chriſtus utriſque miſertus.

3°. parce qu'une autre inſcription qu'on lit dans la même égliſe, montre que le frere Wiard ne ſe retira au *Val des choux* qu'environ 100 ans après la fondation du monaſtere l'an 1293, *anno Domini M CC XCIII. quarto nonas Novembris intravit frater Wiardus in chorum Vallis-caulium*. On convient cependant que le premier prieur du *Val des-choux* eſt venu de la chartreuſe de-Lugny; les conſtitutions le diſent poſitivement. *Voyez le ſupplément au diction. de Morery*.

VAL DES-ÉCOLIERS, (*Théol.*) abbaye dans le diocèſe de Langres, & autrefois chef-d'ordre d'une congrégation de chanoines réguliers ſous la regle de S. Auguſtin vers l'an 1212. Guillaume Richard & quelques autres docteurs de Paris, perſuadés de la vanité des choſes du monde, ſe retirerent dans cette ſolitude avec permiſſion de l'évêque diocéſain; ils y furent bientôt ſuivis de grand nombre d'écoliers de la même univerſité, & c'eſt de là que leur ſolitude prit le nom de *Val-des-écoliers*. Leur établiſſement s'augmenta avec tant de ſuccès, que, ſuivant la chronique

nique d'Alberic, en moins de vingt ans, ils eurent ſeize maiſons. Saint Louis fonda celle de Ste Catherine à Paris, & en établit d'autres en France & dans les Pays-bas. Clément Cornuot, prieur général de cette congrégation, obtint du pape Paul III. la dignité d'abbé pour lui & pour ſes ſucceſſeurs. Depuis l'an 1653, cet inſtitut a été uni à la congrégation des chanoines réguliers de Ste Génevieve de France. Albéric, *in chron.* Ste Marthe, *t. IV. Gall. Chriſt.* Du Molinet, *deſcription des habits des chanoines réguliers*.

Le continuateur de Morery dit que le premier endroit que les fondateurs du *Val-des-écoliers* choiſirent pour leur demeure, étoit ſi inacceſſible par les bois & les rochers qui l'environnoient, qu'on fut obligé, trente ans après, de tranſporter l'habitation à une demi-lieue du premier monaſtere, dans un lieu encore fort ſolitaire, mais moins deſagréable. On y transféra les oſſemens de ceux qui étoient déja morts, & ſur-tout des quatre fondateurs, qui ſont ſous une belle tombe au milieu du chœur, ſur laquelle on lit ces quatre vers:

> *Gallia nos genuit, docuit Sorbona, recepit*
> *Hoſpitio præſul, pavit eremus inops.*
> *Juſta pius ſolvit Chriſto, quem ereximus ordo,*
> *Oſſa quæ jam* Vallis noſtra ſcholaris *habet*.

Les pp. dd. Martenne & Durand, bénédictins, ont fait imprimer les premieres conſtitutions de ce monaſtere, qui ſont également inſtructives & édifiantes, dans leur *voyage littéraire, tome I. part. I.* & *ſupplém. de* Morery.

VAL-MADIA *ou* VAL-MAGIA, (*Géog. mod.*) par les Allemands *Mayn Thal*, petit bailliage d'Italie, dans la dépendance des douze anciens cantons ſuiſſes. Ce bailliage n'eſt qu'une longue vallée étroite, ſerrée entre de hautes montagnes, & arroſée dans ſa longueur par une riviere de même nom, & qui delà coule à Locarno. (*D. J.*)

VAL-OMBROSA, (*Géog. mod.*) monaſtere, chef-d'ordre d'Italie, dans la Toſcane, aux montagnes de l'Apennin, fondée dans le xj. ſiecle par S. Gualbert. (*D. J.*)

VAL-TELLINE, (*Géog. mod.*) les écrivains latins du moyen âge l'appellent *Vallis Telina*, & nomment les habitans *Volturení*. Les Allemands ont corrompu le nom de *Vallis-Telina* en celui de *Veltlyn*.

Seigneurie des Griſons, à l'entrée de l'Italie, au pié des Alpes, près du comté de Bormio. La vallée qui compoſe cette ſeigneurie eſt fort longue, mais d'une largeur très-inégale. L'Adda la traverſe & la partage en deux parties. Elle eſt diviſée en trois tiers, qui forment cinq petits balliages. Le premier tiers a Tirano pour capitale; le ſecond tiers a Sondrio; & le troiſieme qui eſt partagé en deux gouvernemens, a Trahona & Morbegno. Le territoire de Teglio fait un gouvernement à part.

Les cinq gouvernemens de cette vallée ont chacun leur conſeil & leurs chefs, qui ſont élus par toute la communauté. Ils ont auſſi leurs officiers militaires, leurs ſyndics qui veillent à l'obſervation des lois, & leurs conſuls de juſtice qui ont ſoin des orphelins. On fait des aſſemblées générales pour les affaires qui regardent tous les habitans; ces aſſemblées ſe tiennent à Sondrio.

Pluſieurs puiſſances ont tenté tour-à-tour de s'emparer de cette petite province au commencement du dernier ſiecle, lorſqu'elle appartenoit aux ligues Griſes réformées. On vit en 1620 éclore le projet de maſſacrer tous les proteſtans du pays. On en égorgea environ cinq cens, & ce fut le fruit des intrigues de la maiſon d'Autriche. Elle s'empara des comtés de Bormio & de Chiavenne, d'où elle chaſſa les proteſtans. Les Eſpagnols vouloient joindre la *Val-Telline* aux Milanez. Le pape Urbain VIII. avoit obtenu qu'on la ſéqueſtrât entre ſes mains, & ne deſeſpéroit pas de la garder. La France jalouſe affranchit ce pays de l'invaſion autrichienne; mais les miniſtres autrichiens engagerent finalement les Griſons à s'allier avec l'empereur ſous des conditions favorables. La capitulation fut conclue à Milan en 1639, & la religion proteſtante a été bannie du pays.

François I. roi de France, s'étant mis en poſſeſſion du duché de Milan en 1516, céda aux Griſons la conquête qu'ils avoient faite de la *Val-Telline*, & des comtés de Chiavenne & de Bormio; cependant quoique ce pays ſoit beaucoup meilleur que celui qu'ils habitent, ils n'ont point voulu s'y établir. Ils préferent le ſéjour de leur premiere patrie aux beautés d'une terre étrangere, & l'amour de la liberté les porte à croire qu'ils ſont plus en ſûreté dans leurs montagnes, dont aucune puiſſance ne tentera jamais de les débuſquer. (*D. J.*)

VAL-VERD, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) monaſtere de chanoines réguliers. Ce ne fut d'abord qu'un hermitage, où Jean de Boſco, deſcendu des anciens ducs de Brabant, ſe retira au commencement du xiv. ſiecle. L'hermitage fut ſucceſſivement habité par deux ou trois hermites, & continua d'être pauvre juſqu'à ce qu'il eut une chapelle, une maiſon, des revenus, un habit, une regle, & devint chef de maiſon. Alors il s'unit avec d'autres, & perdit ſon nom.

VALABLE, adj. (*Gram.*) qu'on peut faire valoir devant les tribunaux, au jugement des hommes; ainſi on dit, ce titre eſt *valable*; ce teſtament eſt *valable*; c'eſt un contrat très-*valable*; c'eſt un excuſe *valable*. On dit auſſi en deniers comptans & *valables*. Alors il s'oppoſe à de mauvais aloi, manquant de cours, &c.

VALACHIE *ou* VALAQUIE, (*Géog. mod.*) principauté de l'Europe, poſſédée pour la meilleure partie par le Turc, & pour le reſte par l'empereur. Elle a environ 80 lieues du levant au couchant, & 40 du midi au ſeptentrion. Elle eſt bornée au nord partie par la Moldavie, partie par la Tranſilvanie; au midi, par le Danube; au levant, par ce même fleuve; & au couchant, par la Tranſilvanie. La partie de cette province qui dépend de l'empire turc, eſt gouvernée par un hoſpodar ou vaïvode.

Cette province fut anciennement nommée *Flaccie*, du nom de *Flaccus*, que Trajan y envoya avec une colonie de trente mille hommes pour cultiver le pays, qui fournit à l'armée romaine une bonne partie des vivres pendant la guerre contre les Scythes & les Sarmates. La *Valachie* & la Moldavie ne compoſoient autrefois qu'une ſeule province des Daces, nommée ſimplement *Valachie*; mais ayant enſuite été diviſée en haute & baſſe, à cauſe de la riviere qui la partageoit, la derniere a toujours retenu le nom de *Valachie*, & l'autre a pris celui de *Moldavie*. Elle avoit autrefois ſes princes particuliers, dépendans & tributaires des rois d'Hongrie; mais tout a changé depuis que Selim II. s'eſt emparé de cette province en 1574.

Elle eſt diviſée en treize comtés, qui ſont habités indifféremment par les Saxons, par les Hongrois & par les naturels du pays. L'hoſpodar qui la gouverne tire une groſſe ſomme de la dixme de la cire & du miel, dont les peuples font leur principal trafic, ainſi que du blé & du vin qu'on porte en Ruſſie. L'hoſpodar paye de ſon côté un argent conſidérable à la Porte, pour être maintenu dans ſon gouvernement.

Il n'y a que trois villes dans la *Valachie*, ſavoir Tergovitz, où demeure l'hoſpodar, Briel & Treffort. Le terroir ſeroit fertile, ſi les habitans le cultivoient; mais la plus grande partie eſt en friche, & les terres ſont au premier qui veut les labourer & enſemencer. Cette province eſt en quelques endroits traverſée d'épaiſſes forêts, & dans d'autres elle manque totalement de bois. On en tire des chevaux, des bœufs & des bêtes à laine. Les maiſons des habitans ne ſont bâties qu'en terre graſſe, & couvertes de roſeaux. La langue du pays a un grand rapport avec la latine; mais dans les cérémonies de la religion qui eſt celle des Grecs, on ſe ſert de la langue franque. (*D. J.*)

VALANEINE, (*Marine.*) voyez BALANEINE.

VALANTIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante dont les fleurs ſont des baſſins partagés ordinairement en quatre parties, quelquefois en trois. Le calice devient un fruit membraneux, ſemblable en quelque maniere au pié d'un oiſeau qui tient dans ſes ſerres une graine de la forme d'un petit rein. Tournefort, *Mém. de l'acad. roy. des Sciences, an.* 1706. *Voyez* PLANTE.

VALCUM, (*Géogr. anc.*) lieu de la baſſe Pannonie, entre *Silacenſis* & *Mogetiana*, à 28 milles de l'un, & à 30 milles de l'autre. Ce lieu n'eſt pas Wolcowar ſur le Danube, comme le penſoit Lazius; ce ſeroit plutôt Veltz, bourgade de Hongrie, dans l'Eſclavonie. (*D. J.*)

VALDANUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Pannonie, ſelon Pline, *l. III. c. xxv.* qui met ſon embouchure dans le Danube, au-deſſus de la Save: on l'appelle préſentement *Valpo* ou *Walpo*. Cette riviere a ſa ſource dans l'Eſclavonie; & après avoir arroſé

la ville de Valpo, elle se rend à Wolcowar où elle se jette dans le Danube un peu au-dessous de l'embouchure de la Drave. (*D. J.*)

VALDEPEGNAS, (*Géog. mod.*) village d'Espagne, dans le diocèse de Tolede. Il a donné la naissance en 1560 à Balbuena (Bernardo de), l'un des meilleurs poëtes espagnols, qui devint évêque de Puerto-Rico en Amérique. On a de lui 1°. des bucoliques intitulées, *le siecle d'or dans les bois d'Eriphile*; 2°. un poëme héroïque sous le titre de *el Bernardo*; 3°. *la grandeur du Mexique*. Il mourut en 1627. (*D. J.*)

VALDERAS, (*Géog. mod.*) vallée de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, sur la côte de la mer du sud, au fond d'une profonde baie. Cette vallée a au-tour de trois lieues de largeur. On y trouve des guaves, des orangers, des limons en abondance; les pacages gras sont pleins de bœufs & de vaches; ce sont-là les seuls habitans de ce beau vallon où personne ne s'est encore établi.

VALDELVANCE, (*Géog. mod.*) en allemand *Valderfringen*; les François craignant de s'écorcher la langue, écrivent & prononcent *Vaudevrange*; ville ruinée de France, en Lorraine dans le bailliage allemand, sur la rive gauche de la Saare. Louis XIV. a détruit cette ville & a fait construire au-dessus une forteresse qu'on a nommée *Saar-Louis*, & qui est de ce côté-là le boulevard de la France. (*D. J.*)

VALDIC, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *valdia*; genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, & découpée le plus souvent en trois parties; cette fleur a deux calices, elle est enveloppée par l'un de ces calices & soutenue par l'autre; celui-ci devient dans la suite un fruit rond & mou, qui contient pour l'ordinaire deux semences oblongues. Plumier, *nova plant. amer. genera*. *Voyez* PLANTE.

VALDIVIA, ou BALDIVIA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Amérique méridionale, au Chili, sur la côte de la mer du sud, avec un port de même nom, lequel port est le plus beau & le plus fort de toute la côte de la mer du Sud.

VALENA, (*Géog. anc.*) ville de la haute Pannonie. Ptolomée, *liv. II. ch. xv.* la met au nombre des villes qui étoient éloignées du Danube. Cependant Villeneuve & Mollet veulent que ce soit aujourd'hui la ville de *Gran*, & selon Lazius c'est *Valbach*.

VALENÇA, (*Géog. mod.*) par les François *Valence*, petite ville d'Italie, dans le Milanez, capitale de la Laumeline, sur la rive droite du Pô, près de sa jonction avec le Tanaro. *Long.* 26. 17. *lat.* 44. 55. (*D. J.*)

VALENÇA D'ALCANTARA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, dans l'Estramadure, sur les frontieres de Portugal, à 7 lieues au sud-ouest d'Alcantara. Elle est bâtie sur un roc avec un vieux château. *Long.* 11. 30. *lat.* 39. 10.

VALENÇA DO MINHO, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans la province d'entre Duero-e-Minho, sur les frontieres de la Galice, au bord du Minho, vis-à-vis de Tuy. *Long.* 8. 56. *lat.* 41. 54. (*D. J.*)

VALENCE, (*Géog. mod.*) province d'Espagne, avec titre de royaume. Elle est bornée au nord par l'Aragon & la Catalogne; au midi & au levant par la mer Méditerranée; au couchant par la nouvelle Castille, & par le royaume de Murcie. Elle tire son nom de sa capitale, & s'étend du nord au sud de la longueur d'environ 66 lieues sur 25 dans sa plus grande largeur.

Elle est arrosée d'un grand nombre de rivieres, dont les principales sont la Segura, le Xucar, le Guadalaviar, le Morviedro & le Millas ou Millares.

Cette province est une des plus peuplées de l'Espagne. On y compte 7 cités, 64 villes ou bourgs, & 4 ports de mer, entre lesquels est Alicante. *Valence* est aussi l'un des plus agréables pays de la monarchie. On y jouit d'un printems presque continuel. Les côteaux abondent en excellens vins; les vallées & les plaines sont couvertes d'arbres fruitiers chargés de fruits ou parés de fleurs dans toutes les saisons de l'année; on y recueille du riz, du lin précieux, du chanvre, de la soie, de l'huile, du miel & du sucre. La mer y fournit abondamment de poissons, particulierement des aloses & du thon; les montagnes, quoique rudes & stériles pour la plûpart, y cachent dans leurs entrailles des mines fécondes en alun & en fer, ainsi que des carrieres d'albâtre, de chaux, de plâtre & de calamine.

C'est le pays qu'habitoient anciennement les Celtibériens, les Contestains & les Lusons. Il fut érigé en royaume l'an 788 par Abdalla qui en étoit le gouverneur. Dans le x. siecle, sous le regne de Ferdinand, fils de Sanche roi de Navarre & d'Aragon, le ciddon Rodrigue, à la tête de sa chevalerie, subjugua le royaume de *Valence*. Sans être roi, & sans en prendre le titre, soit qu'il lui préférât celui de cid, soit que l'esprit de chevalerie le rendît fidele au roi Alphonse son maître, il gouverna néanmoins le royaume de *Valence* avec l'autorité d'un souverain, recevant des ambassadeurs, & se faisant respecter de toutes les nations. Corneille a trouvé l'art de nous intéresser pour lui, & il est vrai qu'il épousa depuis Chimene dont il avoit tué le pere.

Après sa mort arrivée l'an 1096, les Maures reprirent le royaume de *Valence*, & l'Espagne se trouva toujours partagée entre plusieurs dominations; mais Jacques, le premier des rois d'Aragon à qui les états ayent prêté le serment de fidélité, reprit sur les Maures en 1238, le beau royaume de *Valence*. Ils se soumirent à lui, & continuerent de le rendre florissant. C'étoit encore dans ce pays favorisé de la nature qu'habitoit la plus grande partie des Maures qui furent chassés de l'Espagne pour toujours en 1610. Leurs descendans qu'on appelle *Mauriques*, sont bons laboureurs, robustes, sobres & laborieux.

Le royaume de *Valence* avoit ci-devant de grands privileges, dont Philippe V. le dépouilla en 1705, pour avoir embrassé le parti de l'archiduc, & en même tems il réunit ce royaume à celui de Castille, pour en être desormais une province. (*D. J.*)

VALENCE, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, capitale de la province de même nom, à 65 lieues au sud-ouest de Barcelone, à 45 de Murcie, & à 67 de Madrid.

Cette ville est située à 3 milles de la mer, au bord du Gaudalaviar, dans une campagne admirable, où la nature semble avoir répandu tous ses dons à pleines mains, pour servir aux besoins & aux délices de la vie. Indépendamment de la beauté du lieu, des agrémens de sa situation, de la douceur de l'air, de la fertilité du terroir, la mer y forme dans le voisinage un lac de trois lieues d'étendue & d'une lieue de largeur; c'est ce lac que les Romains nommoient *amœnum stagnum*, & qui produit divers poissons des plus délicats.

La ville est grande, & contient environ douze mille feux dans son enceinte; les habitans y sont égayés par la température de l'air, & les femmes y passent pour être les plus belles du royaume. Entre les édifices publics se distingue par sa beauté l'église cathédrale, dont le trésor est très-riche; le grand-autel de cette église est tout couvert d'argent, & éclairé de quatorze candélabres de même métal, suspendus au-devant. On vante aussi en fait de bâtimens profanes les palais du vice-roi, de la ciuta & de la députation, l'arsenal, la bourse & l'hôtel-de-ville.

On compte à *Valence* douze portes, dix mille puits ou fontaines d'eau vive, & cinq ponts sur le Guadalaviar; ils ont quinze pas de largeur, & environ trois cens de longueur. L'incommodité de cette ville est de n'être point pavée, ce qui la rend fort sale en hiver, & remplie de poussiere en été.

Elle est le siege d'une université & d'un archevêché, qui y fut fondé en 1492 par le pape Innocent VIII. L'archevêque jouit de trente à quarante mille ducats de rente, & revêt l'habit de cardinal dans les cérémonies de l'église. Les canonicats de la cathédrale valent chacun trois mille écus de revenu.

Cette ville est habitée par une grande partie de la noblesse du royaume, ainsi que par un grand nombre de négocians, qui profitent de la quantité des mûriers du territoire pour y fabriquer toutes sortes de soiries, & en faire fleurir le commerce. Il y a dans *Valence* un gouverneur qui se nomme *corregidor*. La noblesse fait un corps à part, & a une chambre particuliere qu'on nomme la *casa de la députation*. *Long.* suivant Cassini, 16. 46. 15. *lat.* 39. 30.

Je ne dois pas oublier de dire, à la gloire de *Valence*, qu'on y trouve divers monumens d'antiquité, parce que c'est en effet une ancienne ville. Elle fut donnée l'an de Rome 616, près de deux cens quarante ans avant Jesus-Christ, à de vieux soldats qui avoient servi sous le fameux Viratus, de-là vient que les habitans prenoient le nom de *veteres*, ou de *veterani*, comme il paroît par l'inscription suivante qu'on a trouvée: *C. Valenti hostiliano. Meslio. Quintio, nobilissimo. Cæs. principi juventutis Valentini. vete-*

vetera. &. *veteres.* Pompée détruisit cette ville dans le tems de la guerre de Sertorius; mais elle fut rétablie dans la suite. Les Maures qui s'en étoient saisis, la perdirent dans le xj. siecle, par la valeur de Rodrigue dias de Bivar, surnommé le *cid.* Ils la reprirent après sa mort, arrivée l'an 1096, & s'y maintinrent jusqu'en 1238, que Jacques I. roi d'Aragon, la leur enleva pour toujours.

C'est dans cette ville que naquit le pape Alexandre VI. mort à Rome en 1503, à l'âge de 72 ans, laissant en Europe, dit M. de Voltaire, une mémoire plus odieuse que celle des Nérons & des Caligula, parce que la sainteté de son ministere le rendoit plus coupable. Cependant c'est à lui que Rome dût sa grandeur temporelle, & ce fût lui qui mit ses successeurs en état de tenir quelquefois la balance de l'Italie.

Furius, (Frederic) surnommé *Seriolanus*, à cause qu'il étoit né à *Valence*, dont les habitans étoient appellés vulgairement *Sériols*, mourut à Valladolid l'an 1592. Son traité du conseiller, *del conceio y consciero*, a été fort estimé, il y en a une traduction latine imprimée à Bâle, *in*-8°. en 1563, & ensuite à Strasbourg, *in*-12. On lui fit des affaires pour avoir mis au jour en latin un fort bon traité intitulé *Bononia*, dans lequel il soutenoit qu'il falloit traduire l'Ecriture-sainte en langue vulgaire. Il ne fallut pas moins que la protection de Charles-quint pour préserver l'auteur de l'orage qu'on éleva contre lui, mais la lecture de son livre a été défendue par l'index du concile de Trente.

Miniana, (Joseph-Emmanuel) naquit à *Valence* en 1572, entra dans l'ordre des religieux de la rédemption des captifs, & mourut en 1630. Il est auteur de la continuation de l'histoire d'Espagne de Mariana, & il y travailla douze ans. Quoiqu'il promette dans sa préface la plus grande impartialité, personne n'a espéré de la trouver dans une histoire écrite par un religieux espagnol, qui doit raconter tant de choses concernant les troubles de religion arrivés sous Charles-quint & sous Philippe II. aussi n'a-t-il puisé tout ce qu'il dit sur cette matiere, que dans des auteurs remplis des mêmes préjugés que lui; & pour ce qui regarde les troubles des Pays-bas, il n'a fait qu'abreger le jésuite Strada. En parlant de la mort tragique du prince d'Orange Guillaume I. il loue extrêmement, *liv. VIII. ch. xiij. p.* 341. *col.* 1. la constance avec laquelle l'assassin Balthazar Gérard souffrit la mort; & loin d'insinuer que ce parricide la méritoit, il remarque que la tête de Gérard exposée au bout d'une pique, parut beaucoup plus belle qu'elle n'étoit quand il vivoit. Il traite en même tems de monstres & d'hommes détestables, des gens illustres qui n'ont eu d'autres défauts que de ne pas penser comme l'Eglise romaine. Le pere Miniana auroit dû se souvenir de la disposition où il dit lui-même que doit être un bon historien: „ de se regarder „ comme citoyen du monde, de tout peser à la balance de Thémis avec la derniere exactitude, & „ sur-tout avec un amour dominant de la vérité „. Au reste, son style n'est point aussi net & aussi dégagé que celui de son modele. Il s'est proposé mal-à-propos d'imiter Plaute, & quelquefois ses phrases par leur concision sont obscures & embarrassées.

Vives (Jean-Louis) naquit à *Valence* en 1492, & mourut à Bruges en 1540, à 48 ans. Il a beaucoup écrit, & avec peu d'utilité pour le public; cependant ses ouvrages recueillis & imprimés à Bâle en 1555 en *deux vol in fol.* ont été recherchés dans le xvj. siecle.

N'oublions pas *Ferrier* (Vincent) dominicain, qui fleurissoit vers le milieu du xjv. siecle. Benoît XIII. le choisit pour son confesseur; & comme il avoit un talent peu commun pour la prédication, il se rendit bien-tôt fameux. Il fit aussi des miracles en nombre, & fut canonisé. Ce saint thaumaturge, dit le pere d'Orléans, n'avoit pourtant rien de farouche & d'embarrassé lorsque son ministere le mettoit dans le commerce du monde & à la cour des princes. On tâcha de l'attirer dans l'assemblée du concile de Constance, par deux raisons, l'une pour qu'il aidât par son crédit à terminer les affaires épineuses qui occupoient les peres, & l'autre pour l'empêcher d'autoriser les Flagellans, dont la secte avoit fait de grands progrès malgré les édits des empereurs & les bulles des papes.

Vincent Ferrier les favorisoit extrêmement par ses manieres & par ses actions qui ressentoient beaucoup le fanatisme: il marchoit souvent à la tête d'une foule prodigieuse de pénitens, qui se fouettoient jusqu'au sang, & qui couroient par-tout après lui pour l'entendre prêcher. On peut juger que le saint voyoit sans chagrin les fruits de sa prédication, & que si les Flagellans aimoient à l'entendre, il n'étoit pas fâché d'en être suivi. Le concile de Constance eut beau s'y prendre avec dextérité pour ramener le dominicain, il ne voulut point se rendre à l'assemblée, malgré les sollicitations empressées du roi d'Aragon même. Il mourut à Vannes en Bretagne le 5 d'Avril 1419, jour auquel on célebre sa fête dans l'Eglise romaine depuis sa canonisation. On a de lui quelques ouvrages dont on ne fait aucun cas, ou plutôt qu'on méprise beaucoup aujourd'hui. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.) (1)

VALENCE, (*Géog. mod.*) ville de France dans le Dauphiné, capitale du Valentinois, sur la rive gauche du Rhône, à 7 lieues au nord-ouest de Die, à 9 lieues de Viviers, à 12 au midi de Vienne, & à 120 de Paris.

Les maisons de *Valence* sont fort vilaines; mais le palais épiscopal est bien bâti. L'évêché établi dès le iij. siecle est suffragant de Vienne. Cet évêché vaut environ 16000 liv. de revenu, & a dans son diocese une centaine de paroisses, deux abbayes d'hommes, & deux de filles.

L'université avoit d'abord été fondée à Grenoble par le Dauphin Humbert II. & fut transférée à *Valence* par Louis XI. l'an 1454. Elle est composée de trois facultés, & n'a pas soutenu sa premiere réputation. *Long.* 22. 28. *latit.* 44. 55.

Valence est une des plus anciennes villes des Gaules; car elle étoit déjà colonie romaine du tems de Pline le naturaliste. Après l'institution des nouvelles provinces, elle demeura sous la premiere viennoise; & après la ruine de l'empire romain, elle fut soumise aux Bourguignons, & ensuite aux François Mérovingiens; sous les Carlovingiens elle fut du royaume de Bourgogne & d'Arles, & reconnut ceux qui n'étant

(1) C'est un abus trop manifeste que l'on fait du mot *flagellans*, lorsqu'on l'entend des pieux fideles qui par une espece & simple devotion écoutoient les prédications de Vincent Ferrier suivoient [illegible] & sur ses exhortations pratiquoient des exercices de pénitence & de mortification recommandées par l'évangile, mais toujours cependant dans les justes bornes que prescrit la prudence, pour appaiser la colere divine que les péchés des hommes avoient dans ces malheureux tems fortement irritée. Ce seroit faire une injustice trop eclatante aux partisans de S. Vincent que de les confondre avec la secte horrible des hérétiques appellés les *flagellans*, Car ces factionnaires, quoique au commencement leur conduite parût avoir quelque apparence de piété, donnerent peu de tems après dans des si grands excès au sujet de la morale chrétienne & de la foi catholique, qu'ils se rendirent tout-à fait insupportables dans l'Eglise de Jesus-Christ. En effet qui d'entre les Catholiques auroit pu souffrir leur blasphèmes? Ils pretendoient que la confession sacramentelle & l'absolution du prêtre fussent inutiles à tous ceux qui vivoient hors de leur secte, tandis qu'un chacun d'eux, même laïque absolvoit de tout péché, quoique énorme qu'il fût. De plus cette secte infame rejettoit tous les Sacremens jusqu'au baptême institué par J. Christ, y avant substitué le baptême de sang. Ils enseignoient encore que la flagellation qu'ils exerçoient, étoit plus noble que le mariage. Ils excluoient le Purgatoire, les jeûnes ecclésiastiques excepté la 6. ferie & les veilles de la nativité de Jesus-Christ & de l'Assumption de Marie. Il y a un infinité d'autres maximes abominables que professoit cette troupe de Scélérats, lesquelles nous ont été trasmises par des grands historiens, tels que Sifridius dans le second livre de son Epitome. Longin dans le VII. livre de son histoire de Pologne. Judocus Coccius *tract.* 2. *lib.* 7. *art.* 3. Jean Gerson fit contre cette secte un savant traité, où il leur reproche le mauvais usage de leurs flagellations, parce qu'ils les exerçoient avec scandale, avec ostentation, sans discernement, sans jugement, en un mot sans les regles de modération qui dirigent la conscience, & parce qu'elles étoient accompagnées de desobéissance envers leurs légitimes supérieurs, & de mepris pour la confession sacramentelle. Cette sorte de flagellation & de disciplines faites à propos & sagement, ne peuvent qu'appaiser la colere divine, & satisfaire nos propres péchés. On n'ignore pas que les flagellations & disciplines moderées furent combattues comme honteuses & dangereuses par Jacque Boileau docteur de Sorbonne dans son *histoire des flagellans*; citant en faveur de son systême le pieux Gerson, mais à-faux, le sentiment du grand Chancelier étant fort different de la doctrine relachée de Boileau. Concluons donc que les fideles pénitens qui suivoient S. Vincent Ferrier n'appartenoient en aucune maniere à la secte des *flagellans*, vu que leurs mortifications étoient réglées & conduites par l'esprit de prudence, d'honnêteté & de soumission à leurs légitimes Supérieurs; ce qui manquoit entierement à la secte des *flagellans*, outre la veritable foi qui ne leur manquoit pas moins. (W)

n'étant pas de la race de Charlemagne, jouirent de ce royaume.

Baro (Balthazar) né à Valence en 1600, & reçu à l'académie françoise en 1633, fut gentilhomme de mademoiselle Anne-Marie-Louise d'Orléans, fille de Gaston. Il mourut en 1650. L'ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur, est le cinquieme tome d'*Astrée*, qui en formoit la conclusion, & qui ne fut guere moins bien reçu que les quatre autres volumes donnés par M. d'Urfé, dont Baro avoit été secrétaire. Le grand succès de ce roman produisit ceux de Gomberville, de la Calprenede, de des-Marais, & de Scudery. Que de différence entre les romans de ce tems-là, & ceux de Richardson! Baro fit aussi neuf pieces de théatre imprimées, dont la moins mauvaise est Parthénie tragédie.

Joubert (Laurent), médecin ordinaire du roi, naquit à *Valence* en 1530, & se rendit célebre par ses leçons. On étoit si prévenu de ses lumieres, qu'Henri III. souhaitant avec passion d'avoir des enfans, le fit venir à Paris, dans l'espérance que l'habileté de ce médecin leveroit tous les obstacles qui rendoient son mariage stérile; mais son espérance fut trompée. Joubert avoit cependant traité cette matiere dans ses erreurs populaires, & même il l'avoit fait avec une indécence inexcusable; cet ouvrage devoit contenir six parties, divisées chacune en cinq livres; mais le public n'en a vu que la premiere, & quelque chose de la seconde; ses ouvrages latins forment deux volumes *in fol.* dans les éditions de Francfort, 1582, 1599. & 1645. Il mourut à Lombez en 1582. à 52 ans.

Sautel (Pierre-Juste), jésuite, né en 1613, à *Valence*, s'est distingué par ses petites pieces en vers latins, lesquelles sont délicates & ingénieuses. On estime son élégie sur une mouche tombée dans une terrine de lait; son essain d'abeilles distillant du miel dans le carquois de l'Amour; sa querelle des mouches: son oiseau mis en cage; son perroquet qui parle, *&c.* Il mourut à Tournon, en 1662, âgé de 50 ans. (*D. J.*)

VALENCE, (*Géog. mod.*) petite ville, disons mieux, bourg de France dans l'Agénois, sur la rive droite de la Garonne, vis-à-vis d'Aurignac. (*D. J.*)

VALENCE, (*Géog. mod.*) nos géographes disent petite ville de France dans l'Armagnac, à six lieues au nord d'Auch, sur la Blaise; cette place ne vaut pas un bourg. (*D. J.*)

VALENCE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le haut Languedoc, au diocese d'Alby, & l'une des douze principales préfectures de ce diocèse.

VALENCE, *golphe de*, (*Géog. mod.*) golphe formé par la partie de la mer Méditerranée qui baigne les côtes du royaume de *Valence*. Il s'étend depuis l'embouchure de l'Ebre, jusqu'au cap nommé la *punta del Emporador*. (*D. J.*)

VALENCE, *douane de*, (*Finance.*) la douane de *Valence* est un droit local destructif du commerce, & qui fatigue à la fois six ou sept provinces, dont il anéantit les communications.

Cette douane fut établie en 1625. par bail, pour la somme de quatre cens mille livres, à des traitans, pendant trois ans: son étendue, quant à la perception des droits, est excessive; la maniere de les percevoir n'est pas moins onereuse, son effet est de détruire le commerce des bestiaux, autrefois si considérable en Dauphiné, d'occasionner des tours & détours aux marchandises des provinces limitrophes, de diminuer les consommations intérieures & extérieures. La forme du tarif de cette douane est contre toute bonne politique, en ce qu'elle est susceptible d'une infinité de surprises; enfin elle a acquis entre les mains industrieuses des régisseurs, une propriété singuliere, c'est celle de pouvoir être perçue deux fois sur la même marchandise. *Consid. sur les finances.* (*D. J.*)

VALENCÉ ou VALENCEY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Berry, sur la rive gauche du Nahon, au midi de Selles, avec un château qui n'est point achevé, & qui cependant a autrefois mérité d'être regardé comme une des belles maisons de France. *Long.* 19. 16. *latit.* 47. 7. (*D. J.*)

VALENCIENNES, (*Géog. mod.*) ville de France, dans le Hainaut, sur le bord de l'Escaut, entre Condé & Bouchain, à huit lieues au nord est de Cambrai, à six au sud ouest de Mons, & à cinquante de Paris.

Les rois de France avoient un palais à *Valenciennes*, sous Clovis III. qui y tint une assemblée des grands du royaume, *valentinianis in palatio nostro*, dit la patente de ce prince; cependant *Valenciennes* n'étoit encore qu'une bourgade; mais sa situation avantageuse la rendit avec le tems une bonne ville. L'Escaut qui la coupe par le milieu, & où il y a de belles écluses, y porte bateau. Comme cette riviere la divise en deux, la ville est aussi de deux dioceses, de Cambrai & d'Arras; c'est ce qui fait qu'elle a été attribuée par divers auteurs au Hainaut, & par d'autres à la Flandre. Les empereurs de qui Cambrai & le Hainaut relevoient, prétendoient avoir la souveraineté de toute la ville; mais cette prétention leur étoit disputée par les comtes de Flandre, & par les rois de France de qui ces comtes relevoient. Louis XIV. prit *Valenciennes* en 1677. & elle lui fut cédée l'année suivante par le traité de Nimegue.

Cette ville, dont Henri Oultreman a donné l'histoire imprimée à Anvers, en 1590. *in*-4°. contient à-peu-près quatre mille maisons, & environ vingt mille habitans; les rues sont étroites, mal percées, & toutes tortues; ses fortifications & la citadelle ont été réparées, & construites en partie par le maréchal de Vauban; la citadelle est une des plus irrégulieres qu'on puisse voir, mais les redoutes sont belles & bien revêtues.

Il y a dans cette ville un gouverneur, un lieutenant de roi, & bonne garnison; la citadelle a son gouverneur particulier; les membres de la magistrature sont nommés tous les ans par le gouverneur de la ville, & par l'intendant de la province. La justice royale qu'on appelle la *prévôte-le comte*, s'étend sur les vingt-quatre villages de la prévôté, & connoît des cas royaux dans la ville; l'appel des jugemens est porté au parlement de Douay. Le commerce de *Valenciennes* consiste en camelots, bouracans, toiles fines appellées *batistes*, & belles dentelles. *Long.* 21. 45. *latit.* 50. 22.

Froissard (Jean), prêtre, historien & poëte, naquit à *Valenciennes* vers l'an 1337. & montra dès sa jeunesse un fond de dissipation naturelle, qui exerça souvent la patience de ses maîtres. Il aimoit la chasse, les assemblées, les danses, la bonne chere, le vin, & les femmes. Tout cela paroît par un morceau de ses poésies, où il se dépeint ainsi lui même:

Et si destoupe mes oreilles,
Quand j'oi vin verser de bouteilles,
Car au boire prens garant plaisir,
Aussi fais en beaus draps vestir,
En viande fresche & nouvelle.
Violettes en leur saisons,
Et roses blanches & vermeilles
Voi volontiers, car c'est raisons,
Et chambres plaines de candeilles,
Jus & dances, & longes veilles,
Et beaus lis pour li rafreschir,
Et au couchier pour mieulx dormir
Especes, (épices) clairet, & rocelle:
En toutes ces choses veir
Mon esperit se renouvelle.

Le goût pour l'histoire remplit un peu le vuide que l'amour des plaisirs laissoit dans son esprit & dans son cœur. Il avoit à peine vingt ans lorsqu'il entreprit d'écrire l'histoire des guerres de son tems, particulierement de celles qui suivirent la bataille de Poitiers. Quatre ans après, en 1356, étant allé en Angleterre, il en présenta une partie à la reine Philippe de Haynaut, femme d'Edouard III. Quelque jeune qu'il fût alors, il avoit déja parcouru toutes les provinces de la France.

L'objet de son voyage en Angleterre étoit de s'arracher au trouble d'une passion qui le tourmentoit depuis long-tems; mais malgré les amusemens qu'on lui procura, & les caresses dont on l'accabla, rien ne put charmer l'ennui qui le dévoroit; il résolut de se rapprocher; cependant ses assiduités & ses soins auprès de sa maîtresse ayant été encore sans succès, il s'éloigna d'elle une seconde fois; il retourna en Angleterre, & fut nommé clerc, c'est-à-dire secrétaire ou écrivain de la chambre de la reine. Elle prenoit souvent plaisir à lui faire composer des poésies amoureuses; mais ce n'étoit là qu'un amusement qui ne préjudicioit point à des travaux plus sérieux, puisqu'il fit aux frais de cette princesse, pendant les cinq années qu'il passa à son service, plusieurs voyages dont l'objet paroit avoir été de rechercher tout ce qui devoit servir à enrichir son ouvrage.

Après

Après la mort de cette reine, qui l'avoit comblé de biens, il s'attacha à Vinceslas de Luxembourg, duc de Brabant, ensuite à Gui, comte de Blois. Ce dernier prince lui donna des lettres de recommandation pour Gaston Phœbus, comte de Béarn, ce qui lui procura le moyen de s'instruire à fonds des provinces du royaume les plus éloignées, où il savoit qu'un grand nombre de guerriers se signaloient tous les jours par de merveilleux faits d'armes. En 1395. il fit une course en Angleterre, où il n'avoit pas été depuis vingt ans; le roi le gracieusa beaucoup, & le gratifia à son départ de cent nobles dans un gobelet d'argent doré, pesant deux marcs. Il mourut six ans après, âgé d'environ 64 ans.

Son histoire est un ouvrage précieux. Elle comprend tout ce qui s'est passé en France, en Espagne, & en Angleterre, depuis 1326, jusqu'en 1400. Enguerrand de Monstrelet continua cette besogne jusqu'en 1467. On a plusieurs éditions de la chronique de Froissard; les premieres sont à Paris, chez Jean Petit, & chez Antoine Vérard, en caracteres gothiques. Denys Saulvage la réimprima à Lyon en 1559. la quatrieme édition parut à Paris en 1574; mais comme les François accusent Froissard de partialité pour la nation angloise, ils ont par-ci par-là, tronqué son histoire dans toutes leurs éditions.

On dit qu'on garde dans la Bibliotheque de Breslaw, un manuscrit complet de la chronique de Froissard; c'est sur ce manuscrit qu'elle mériteroit d'être réimprimée. Il faudroit y joindre dans ce cas le mémoire sur la vie de l'historien, par M. de Sainte Palaye, inséré dans le recueil de l'académie des Inscriptions, *tom. X. in-4°. p.* 564. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VALENGIN, (*Géog. mod.*) comté joint à celui de Neuf-Châtel, & compris parmi les alliés de la Suisse, dont ces deux comtés occupent une partie des quartiers occidentaux. Le comté de *Valengin* a eu divers seigneurs. Il tire son nom d'une bourgade contenant à peine vingt maisons, & dans laquelle étoit autrefois un château bâti sur un rocher. Les états de Neuf-Châtel investirent en 1707, le roi de Prusse de leur comté & de celui de *Valengin*; cette possession lui fut confirmée par le traité d'Utrecht. (*D. J.*)

VALENTIA, (*Géog. anc.*) 1°. contrée de la grande-Bretagne, selon Ammien Marcellin, qui en fait le détail suivant.

Les Pictes, dit-il, les Scots, & quelques autres peuples du pays, s'étant jettés sur la province romaine, sous l'empire de Valentinien I. ce prince envoya contre eux Théodose l'ancien qui repoussa ces peuples, s'empara d'une partie de leurs terres, & fit construire deux forts sur l'isthme qui sépare les deux mers, afin de les tenir plus éloignés. Par-là, les terres des Romains se trouverent augmentées d'un grand pays, dont Théodose fit une cinquieme province, à laquelle il donna le nom de *Valentia*, pour faire honneur à Valentinien.

Ce pays faisoit partie du royaume des Pictes, qui par ce moyen se trouva considérablement diminué. Cette province comprenoit la meilleure partie de l'Ecosse; aussi cette invasion nouvelle irrita tellement les Calédoniens, que jamais ils ne cesserent depuis de harceler les Romains & les Bretons leurs sujets. Tant que l'empire romain eut assez de force pour se soutenir, leurs efforts furent inutiles; mais d'abord qu'il vint à chanceler, c'est-à-dire dès le commencement du cinquieme siecle, les Calédoniens revenant à la charge avec une nouvelle fureur, franchirent toutes les barrieres qu'on leur avoit opposées, & firent de grands ravages dans la province des Romains: ceux-ci les repousserent quelquefois, mais ayant assez à faire chez eux, ils se retirerent de la province de *Valentia*, & bâtirent de grosses pierres la muraille que l'empereur Sévere avoit élevée deux cens trente ans auparavant, entre l'embouchure de la Tyne & celle de l'Eden.

2°. *Valentia*, ville & colonie de la Gaule narbonnoise. Ptolomée, *l. II. c. x.* la donne aux peuples *Segalauni*. L'itinéraire d'Antonin marque cette ville sur la route de Milan à Lyon, entre *Augusta* & *Ursoiæ*; c'est aujourd'hui la ville de Valence.

3°. *Valentia*, ville de l'Espagne tarragonoise. Pline, *l. III. c. iij.* la met dans le pays des Edétains, à trois milles de la mer, & lui donne le titre de colonie. C'est aujourd'hui Valence, capitale d'un royaume de même nom.

4°. *Valentia*, autre ville d'Espagne. Le consul Junius donna cette ville avec des terres, aux soldats qui avoient combattu sous Viriatus. Cette ville, selon Mariana, étoit sur le Minho, & son nom s'est conservé jusqu'à présent. C'est aujourd'hui Valença, bourg de Portugal, dans la province de Tra-los-montes, sur la rive gauche du Minho, vis-à-vis de Tuy.

5°. *Valentia*, ville d'Italie dans la Messapie ou la Calabre; c'est apparemment le *Valetium* de Pomponius Méla, *l. II. c. iv.* qui étoit à l'embouchure du fleuve Pactius.

6°. *Valentia*, ville de l'île de Sardaigne, dont les habitans sont nommés *Valentini* par Pline, *liv. III. c. vij.* (*D. J.*)

VALENTIANÆ, (*Géog. du moyen âge.*) nom de la ville de Valenciennes, dans le Hainaut, sur le bord de l'Escaut. Eginhard, *ad annum* 771, dit que le roi Charles tint une assemblée générale *in villa Valentiana*. M. de Longuerue prétend que le fondateur de Valenciennes fut Valentinien I. ou son plus jeune fils; & que le nom de *Valentianæ* est corrompu de *Valentinianæ*: mais Cellarius regarde l'origine de Valenciennes comme fort incertaine, & pense qu'elle a pris le nom *Valentianæ* de son fondateur nommé *Valens*. (*D. J.*)

VALENTIN, (*Géog. mod.*) maison de plaisance du roi de Sardaigne, dans le Piémont, sur le bord du Pô, au-dessus de Turin. Elle est enrichie de belles peintures, & ornée de beaux jardins. (*D. J.*)

VALENTINE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le haut Languedoc, au diocèse de Comminges, proche la rive droite de la Garonne, vis-à-vis Saint-Gaudens; on attribue la fondation de cette place, entierement dépeuplée, à Philippe-le-Bel; c'est un grand passage pour entrer en Catalogne & en Aragon. (*D. J.*)

VALENTINIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) ancienne & fameuse secte de Gnostiques, ainsi appellés de l'hérésiarque Valentin leur chef, qui vivoit dans le onzieme siecle. *Voyez* GNOSTIQUES.

Le fonds du systême des *Valentiniens* étoit de vouloir expliquer l'Évangile par les principes du platonisme; c'est pourquoi ils avoient imaginé une généalogie d'éons ou d'éones au nombre de trente, mâles & femelles qui composoient le pléroma ou la divinité. *Voyez* l'exposition de ce systême sous le *mot* EONS.

Outre cela Valentin & ses sectateurs disoient que les Catholiques, qu'ils appelloient *Psychiques*, étant incapables d'arriver à la science parfaite, ne pouvoient se sauver que par la foi simple & les œuvres; que c'étoit à eux que convenoit la continence & le martyre, mais que les spirituels (c'est le nom que se donnoient les *Valentiniens*), n'avoient pas besoin de bonnes œuvres, parce qu'ils étoient bons par nature & propriétaires de la grace qui ne pouvoit leur être ôtée. Ils se comparoient à l'or qui ne se gâte point dans la boue; c'est pourquoi ils mangeoient indifféremment des viandes immolées aux idoles, & prenoient part aux fêtes des payens & aux spectacles mêmes des gladiateurs. Quelques-uns s'abandonnoient sans mesures aux plaisirs les plus infâmes, disant qu'il falloit rendre à la chair ce qui appartient à la chair, à l'esprit ce qui appartient à l'esprit. Ils se moquoient des Catholiques qui craignoient les péchés de parole & même de pensée, les traitant de simples & d'ignorans, sur-tout ils condamnoient le martyre, & disoient que c'étoit une folie de mourir pour Dieu.

Pour initier à leurs mysteres il y en avoit qui préparoient une chambre nuptiale, & avec de certaines paroles célébroient un mariage spirituel, à l'imitation de l'union des éones; d'autres amenoient leurs disciples à l'eau & les baptisoient au nom de l'inconnu pere de tout, en la vérité mere de tout, & en celui qui est descendu, en Jesus, en l'union, la rédemption, & la communauté des puissances; d'autres disoient que le baptême d'eau étoit superflu, & se contentoient de jetter sur la tête de l'huile & de l'eau mêlée & d'oindre de baume; d'autres rejettoient toutes les cérémonies extérieures, disant que le mystere de la vertu invisible & ineffable ne pouvoit s'accomplir par des créatures sensibles & corruptibles; que la rédemption étoit toute spirituelle, & s'accomplissoit intérieurement par la connoissance parfaite. Les *Valantiniens* se diviserent en plusieurs branches connues sous les noms de *Caïnites*, d'*Ophites*, & de *Sethiens*. *Voyez* CAÏNITES, OPHITES & SETHIENS.

THIENS. Fleury, *Hist. ecclés. tom. I. l. III. n°.* 29. & 30.

VALENTINOIS, (*Géog. mod.*) pays de France, dans le Dauphiné. Il est borné au nord par le Viennois, au midi par le Tricastinois, au levant par le Diois, & au couchant par le Rhône, qui le sépare du Languedoc, comme l'Isere le sépare du Viennois.

Les peuples du *Valentinois* sont nommés par Pline *Segovellauni*, par Ptolomée *Segalauni*, & dans la notice de l'empire *Segaulauni*.

On ignore les noms des premiers comptes de *Valentinois*; on sait seulement que vers la fin du xij. siecle, Raymond, comte de Toulouse, donna le Diois & le *Valentinois* à Amyr de Poitiers. En 1446, ces deux comtés furent incorporés au Dauphiné. Louis XII. en fit un duché en 1498. Henri II. gratifia Diane de Poitiers, sa maîtresse, de l'usufruit de ce duché. Louis XIII. l'érigea en duché-pairie, dont il fit la donation à Honoré de Grimaldi, prince de Monaco, qui avoit reçu dans sa ville garnison françoise, Valence est la capitale de ce duché.

VALERIA, (*Géog. anc.*) 1°. contrée de la Germanie, & qui comprenoit une portion de la Pannonie. Elle est appellée en conséquence *Valeria Pannoniæ*, par Ammien Marcellin. Selon cet auteur, Galere Maximien ayant abattu des forêts immenses & fait écouler le lac Peizon dans le Danube, donna à cette province le nom de sa femme Valérie, fille de l'empereur Dioclétien. La *Valérie* de Pannonie étoit renfermée entre le Danube & la Drave.

2°. *Valeria*, province d'Italie, selon Paul diacre, qui dit que la Nurcie lui étoit annexée, & qu'elle étoit entre l'Ombrie, la Campanie, & le Picenum.

3°. *Valeria*, ville d'Italie, selon Strabon qui, *l. V. p.* 238. la place dans le Latium, sur la voie Valérienne.

4°. *Valeria*, ville de l'Espagne tarragonoise; c'étoit, selon Ptolomée, *l. II. c. vj.* une des villes des Celtiberes. Ses habitans sont nommés *Valerienses* par Pline, *l. III. c. iij.* qui les met au nombre des colonies. Cette ville étoit bâtie sur une colline; les Maures la ruinerent, & selon Vaseus, Cuença sur le Xucar dans la nouvelle Castille, s'est élevée des débris de *Valeria*. (*D. J.*)

VALÉRIANE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *valeriana*, genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, profondément découpée & soutenue par un calice qui devient dans la suite une semence, le plus souvent oblongue, presque plate, & garnie d'une aigrette. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

VALÉRIANE, (*Bot.*) dans le système de Linnæus, le calice de ce genre de plante n'est qu'une espece de bordure feuillée qui entoure le germe; la fleur est d'un seul pétale en tuyau, contenant un suc mielleux, & se divisant dans les bords en cinq segmens obtus; les étamines sont des filets droits, pointus, de la même longueur que la fleur; leurs bossettes sont arrondies; le pistil a son germe au-dessous du réceptacle; le stile fin comme un cheveu est aussi long que les étamines; le fruit est une capsule qui s'ouvre & tombe; les graines sont oblongues; les especes de ce genre de plante offrent de grandes variétés, & presque toutes, cultivées, sauvages aquatiques, sont employés en maladies.

La grande *valériane* des jardins, *valeriana hortensis*, *I. R. H.* 132, a la racine grosse comme le pouce, ridée, située transversalement & à fleur de terre, fibreuse en dessous, de couleur jaunâtre ou brune en dessus, d'une odeur à-peu-près comme celle de la racine du cabaret, sur-tout quand elle est seche, & d'un goût aromatique.

Elle pousse des tiges hautes d'environ trois piés, grêles, rondes, lisses, creuses, rameuses, garnies d'espace en espace de deux feuilles opposées, lisses, les unes entieres, les autres découpées profondément de chaque côté, comme celles de la scabieuse.

Ses fleurs naissent en ombelles aux sommités des tiges & des rameaux, formant une espece de girandole, petites, de couleur blanche, tirant sur le purpurin, d'une odeur suave, qui approche un peu de celle du jasmin. Chacune de ces fleurs est un tuyau évasé en rosette, taillée en cinq parties avec quelques étamines à sommets arrondis. Quand la fleur est passée, il lui succede une semence applatie, oblongue, couronnée d'une aigrette.

Cette plante se multiplie aisément; elle fleurit en Mai & Juin.

VALÉRIANE, (*Mat. médic.*) grande *valériane*, & petite ou *valériane* sauvage, c'est la racine de ces plantes qui est d'usage en Médecine.

La grande *valériane* & la *valériane* sauvage different beaucoup entre elles quant au degré d'activité. La derniere est beaucoup plus efficace que la premiere, quoique plusieurs médecins aient recommandé l'une ou l'autre presque indistinctement; ce n'est presque plus que la *valériane* sauvage qui est usuelle aujourd'hui. La racine de cette plante a, lorsqu'elle est seche (état dans lequel on a coutume de l'employer), une odeur forte, pénétrante, desagréable, & une saveur amere, acerbe, dégoûtante. Elle tient un rang distingué, peut-être le premier rang parmi les remedes anti-épileptiques tirés du regne végétal. Plusieurs auteurs dont le témoignage est très-grave, rapportent des observations d'épilepsie guérie par l'usage de cette racine, à plus forte raison est-elle recommandée & employée avec succès contre les autres maladies convulsives, & principalement dans l'asthme convulsif & la passion hystérique. Cette racine est aussi un emmenagogue éprouvé; on l'ordonne en substance à la dose d'un gros jusqu'à deux dans une liqueur appropriée, & à celle de demi-once jusqu'à une once en décoction.

Ce remede donné à haute dose, & continué pendant quelques jours, a coutume de produire des sueurs abondantes; on pourroit par conséquent l'employer avec succès toutes les fois que cette évacuation est indiquée, & sur-tout dans les maladies chroniques, telles que le rhumatisme, certaines maladies de la peau, l'asthme humide, &c.

La racine de la grande *valériane* entre dans la thériaque, le mithridate, l'orviétan, & les trochisques hedichroï; & celle de la petite *valeriane* dans l'eau thériacale, l'eau épileptique, l'*orvietanum præstantius*, la poudre anti-spasmodique & les trochisques de myrrhe de la pharmacopée de Paris, l'onguent *martiatum*, &c. La racine & les feuilles entrent dans l'emplâtre *diabotanum*, l'extrait dans la thériaque céleste. (*b*)

VALERIANE GREQUE, *polemonium*, genre de plante décrit sous le nom de *polemonium*. *Voyez* POLEMONIUM.

VALERIANELLE, s. f. (*Hist nat. Bot.*) Tournefort compte dix especes de *valérianelle*, du nombre desquelles la principale a été décrite sous le nom vulgaire de *mâche* qu'on lui donne en françois. *Voyez* MACHE. (*D. J.*)

VALERIANELLOIDE, s. f. (*Hist. nat. Botan. exot.*) genre de plante dont voici les caracteres: sa racine est fibreuse, vivace, & le produit d'une semence de couleur cendrée oblongue, pointue, petite, semblable à celle du petit cumin. Sa tige est rameuse, cendrée, couverte d'un petit duvet, & fertile. Ses feuilles sont conjuguées, arrondies, inégales, dentelées, soutenues par un pédicule long & sillonné. Il sort d'entre leurs aisselles, d'autres feuilles conjuguées, semblables aux précédentes, & au nombre de quatre. Les sommets des tiges & des branches sont terminés par un épi long & mince, entouré de calices d'une seule piece, découpés en cinq parties, & fortement attachés aux côtés de l'épi. Ces calices soutiennent une fleur d'une seule piece, faite en forme d'entonnoir, divisée en cinq quartiers, & d'un bleu pâle, du dedans du pistil de laquelle s'élevent deux étamines. L'ovaire est au centre du calice, & contient une semence cylindrique, d'où sort un tuyau qui soutient un sommet demi-sphérique. Boërhaave. (*D. J.*)

VALERY, SAINT, (*Géog. mod.*) ville de France en Picardie, dans le Vimeux, à l'embouchure de la Somme, à 4 lieues d'Abbeville. Elle est divisée en haute & basse; il y a une abbaye de bénédictins & un port. Les habitans sont presque tous commerçans. *Long.* 19. 30. *lat.* 50. 9. (*D. J.*)

VALERY EN CAUX, SAINT, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Normandie, au pays de Caux, à 7 lieues de Dieppe, & à 15 de Rouen, avec un petit port. *Long.* 19. 20. *lat.* 49. 48.

VALESIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclésiast.*) ancienne secte d'hérétiques, ainsi nommés d'un certain Valesius leur chef; inconnu à S. Epiphane, qui faisant mention de cette secte, *héres.* 58. avoue que l'on en savoit peu de particularités, si ce n'est que ces hérétiques n'admettoient dans leur société que des eunuques; ou s'ils recevoient quelqu'un qui ne le fût pas, ils l'empêchoient de manger de la viande, jusqu'à ce

qu'il ſe fût conformé à leur volonté, & alors ils lui en permettoient l'uſage, parce qu'il n'étoit plus, diſoient-ils, ſujet aux mouvemens déréglés de la chair. S. Epiphane place cette héréſie entre celle des Noctiens & celle des Novatiens, ce qui fait conjecturer qu'elle eſt du troiſieme ſiecle. On ajoute que les *Valeſiens* étoient dans les principes des Gnoſtiques touchant les anges, & qu'ils rejettoient la loi & les prophetes. Baronius, *ad ann. chr.* 249. Dupin, *bibliot. des aut. eccléſ. des trois prem. ſiecles*.

VALET, ſ. m. (*Lang. franç.*) le terme de *valet* a été autrefois un titre honorable. Les fils des empereurs étoient appellés *varlets* ou *valets*; Villehardouin s'en ſert en pluſieurs endroits de ſon hiſtoire de Conſtantinople. Fauchet & Paſquier nous apprennent, que les écuyers tranchans étoient appellés *varlets*. Duchène dans l'hiſtoire de la maiſon de Richelieu, rapporte un titre de l'an 1201. dans lequel Guillaume Dupleſſis ſe qualifie de *valet*, qui ſignifie, dit l'hiſtorien, *écuyer* ou *damoiſel*; & il ajoute cette particularité, que les nobles qui s'intituloient *valets*, donnoient à connoître par-là, qu'étant iſſus de chevaliers, ils prétendoient à l'ordre de chevalerie obtenu par leurs peres. Il cite enſuite pluſieurs titres anciens, où un particulier qualifié *valet*, ſe dit fils d'un chevalier. Gaſſe, ancien poëte, parlant du jeune Richard, duc de Normandie, dit:

> *Ni ere mie chevalier, encor ere* valeton,
> *N'avoir encor envis ne barbe, ne guernon*, &c.

Le *valet* au jeu de cartes, ſignifie le fils du roi & de la reine. *Voyez* M. du Cange ſur Villehardouin, *pag.* 162. (*D. J.*)

VALET, LAQUAIS, (*Synon.*) le mot de *valet* a un ſens général, qu'on applique à tous ceux qui ſervent. Celui de *laquais* a un ſens particulier, qui ne convient qu'à une ſorte de domeſtiques. Le premier déſigne proprement une perſonne de ſervice; & le ſecond un homme de ſuite. L'un emporte une idée d'utilité, l'autre une idée d'oſtentation. Voilà pourquoi il eſt plus honorable d'avoir un *laquais* que d'avoir un *valet*, & qu'on dit que le *laquais* ne déroge point à ſa nobleſſe, au lieu que le *valet*-de-chambre y déroge, quoique la qualité & l'office de celui-ci ſoient au-deſſus de l'autre.

Les princes & les gens de baſſe condition n'ont point de *laquais*; mais les premiers ont des *valets* de pié, qui en font la fonction & qui en portoient même autrefois le nom; & les ſeconds ont des *valets* de labeur.

Le mot *laquais* eſt moderne, & veut dire un homme ſervant à pié; le mot *valet* eſt ancien, & ſe donna d'abord à des officiers honorables, comme *valets* tranchans, *valets* échanſons: les écuyers portoient ce nom. *Voyez en l'article.* (*D. J.*)

VALETS D'ARTILLERIE, (*Art milit.*) ce ſont des garçons qui ſervent les canonniers, chargent le canon, y mettent le feu, le nettoyent, & apportent aux canonniers tout ce qui leur eſt néceſſaire.

VALET, ſ. m. *terme de Marine*, peloton fait de fil de carret ſur le calibre des canons, pour bourrer la poudre quand on les charge. (*D. J.*)

VALET, *terme de Maréchal*, *voyez* POINÇON. *Valet d'écurie*, eſt celui qui a ſoin de panſer, de nourrir & d'accommoder les chevaux.

VALETS DE CHIENS, *terme de Venerie*, ce ſont ceux qui ont ſoin des chiens.

Valets de limiers, ce ſont ceux qui vont au bois pour détourner les bêtes avec leurs limiers, & qui doivent en avoir ſoin & les dreſſer.

Valets de levriers, ce ſont ceux qui ont le ſoin des levriers, qui les tiennent & les lâchent à la courſe.

VALET ou VARLET, ſ. m. (*Outil d'ouvriers.*) il y a pluſieurs ouvriers qui ſe ſervent d'outils & d'inſtrumens qui ont ce nom, quoiqu'ils ne ſe reſſemblent point. Ils ſont tous néanmoins appellés de cette ſorte, parce qu'ils tiennent lieu de *valets* ou *ſerviteurs*, pour tenir les ouvrages fermes, & dans la ſituation qui convient pour y travailler. (*D. J.*)

VALET, ſ. m. *terme d'Artificier*; c'eſt un cylindre de bois ſolide, chargé de poudre & percé en pluſieurs endroits, où l'on met des pétards. (*D. J.*)

VALET, *terme de Corroyeur*; c'eſt ainſi qu'on appelle un inſtrument de fer avec lequel on attache le cuir ſur la table, quand on veut l'étirer ou lui donner quelqu'autre façon. *Voyez* CORROYER, *& la fig. Planche du Corroyeur*.

VALET, *en terme de Doreur*, eſt un morceau de fer courbé à un bout preſqu'en maniere d'*S*, dont on ſe ſert pour contenir l'ouvrage ſur l'établi. *Voy.* ÉTABLI; *voyez la figure* & ces outils en particulier, *Pl. du Menuiſier*.

VALET ou SAUTOIR, *terme d'Horlogerie*; c'eſt une petite piece d'acier, qui dans la quadrature d'une montre ou pendule à répétition, contient l'étoile & par conſéquent le limaçon des heures dans une ſituation fixe. Cette piece eſt mobile ſur une tige qui entre dans un canon, ſitué vers ſon extrémité *E*. Elle porte deux talus formant entr'eux un angle que le petit reſſort pouſſe toujours entre les rayons de l'étoile. *Voyez E t a, fig. & Pl. de l'Horlogerie*.

Effet du valet. Lorſque par l'action du rouage le bouton *S* de la ſurpriſe qui fait ſon tour en une heure, rencontre un des rayons de l'étoile, il la fait tourner, & la pointe *S* bande le petit reſſort *k*, au moyen du talus *t*. Cette pointe en tournant toujours, parvient enfin au-delà de l'angle formé par les deux talus; pour lors le *valet* agiſſant avec toute la force qui lui eſt communiquée par le reſſort, pouſſe la pointe par l'autre talus *u*, juſqu'à ce que les rayons 5 & 6 de l'étoile, ſe trouvent dans la ſituation où étoient avant les rayons 6 & 7; il en eſt de même des autres rayons de l'étoile. *Voy.* ETOILE, QUADRATURE, RÉPÉTITION, *&c.*

VALET, ſ. m. *terme de Manege*, bâton qui à l'un de ſes bouts a une pointe de fer émouſſée; on s'en ſert pour aider & pincer un cheval ſauteur. (*D. J.*)

VALET, (*Outil de Menuiſier.*) c'eſt une forte piece de fer, ronde, de plus d'un pouce de diametre, & en tout à-peu-près de trois piés de longueur. Cette piece eſt pliée par un bout en forme d'équerre, non pas à angles droits, mais un peu aigus. (*D. J.*)

VALET, les *Miroitiers* appellent ainſi ce morceau de bois qui eſt attaché derriere un miroir de toilette, & qui ſert à le ſoutenir quand on le poſe ſur la table.

VALET, (*Serrur.*) barre de fer qui ſert à appuyer le battant d'une porte. Quand une porte a deux battans, il faut que l'un d'eux ſoit aſſuré par un *valet*, ſi l'on veut qu'elle ferme bien. (*D. J.*)

VALET, (*Soierie.*) eſpece de liteau, garni d'une cheville pour arrêter le battant en arriere quand on broche, & faciliter le paſſage des eſpolins. Il y a encore le *valet* de l'arbalete du battant; c'eſt un morceau de bois ſervant à tordre la corde qui forme l'arbalete; & le *valet* de derriere qui ſert à ſoutenir le poids, ou la baſcule qui tient la chaine tendue.

VALET A PATIN, (*Inſtrument de Chirurgie.*) pincettes dont le bec alongé reſſemble à celui d'une cane, qui ſervoient aux anciens pour faire la ligature des vaiſſeaux après l'amputation.

Cet inſtrument eſt compoſé principalement de deux branches; l'une mâle & l'autre femelle. On peut diviſer chaque branche en trois parties, qui ſont le corps, l'extrémité antérieure & la poſtérieure.

Le corps de la branche mâle a en-dedans une avance plate, arrondie dans ſon contour, de quatre lignes de ſaillie, large d'un demi pouce, & épaiſſe d'une ligne & demie. Cette éminence eſt percée dans ſon milieu, & on remarque à chaque côté de ſa baſe, une échancrure ſémi-lunaire ou ceintrée, creuſée ſur le ventre de la branche.

Le corps de la branche femelle porte intérieurement deux avances, dont les dimenſions ſont les mêmes que celles de la branche mâle; elles ſont percées dans leur milieu; elles ſont ſur les côtés & laiſſent entre elles une cavité ou mortaiſe, qui reçoit l'avance de la branche mâle, pour compoſer une charniere. La jonction des deux pieces eſt fixée par un clou rivé ſur les éminences de la branche femelle.

L'extrémité antérieure de l'inſtrument, eſt la continuation des branches; elles ſe jettent légérement en-dehors de la longueur d'un pouce quatre lignes, puis formant un coude très-mouſſe, elles diminuent conſidérablement d'épaiſſeur pour former le bec, qui a près d'un pouce de long, & qui eſt garni intérieurement de petites rainures & éminences tranſverſales, qui ſe reçoivent mutuellement. *V. la fig.* 4. *Pl. XVII.*

L'extrémité poſtérieure eſt la continuation des branches qui ſe jettent beaucoup en-dehors; ces branches diminuent d'épaiſſeur & augmentent en largeur, depuis le corps juſqu'à l'extrémité, afin de préſenter une ſurface plus étendue, & d'être empoignée

avec

avec plus d'aiſance: l'extrémité eſt un peu recourbée en-dedans.

Enfin il y a un double reſſort, formé par un morceau d'acier plié en deux, dont la baſe eſt arrêtée par une vis ſur la branche femelle, tout auprès de la charniere, & dont l'uſage eſt d'écarter avec force les branches poſtérieures de l'inſtrument, pour que le bec pince ſans riſque de manquer priſe.

On recommandoit de ſaiſir avec le *valet à patin*, l'extrémité du vaiſſeau qu'on vouloit lier; de laiſſer enſuite pendre l'inſtrument, & de faire la ligature avec le fil & l'aiguille, comme nous l'avons dit à l'*article* AMPUTATION. *Voyez auſſi* LIGATURE.

On ne ſe ſert plus de cet inſtrument, du moins pour le cas en queſtion. J'en ai donné la deſcription, parce que je crois que cette eſpece de pinces n'eſt point inutile en Chirurgie. L'avantage qu'elle a ſur toutes nos pincettes, c'eſt qu'au moyen de ſon reſſort, on eſt diſpenſé du ſoin de ſerrer, & que l'on peut être aſſuré que ce qui a été bien ſaiſi avec le *valet à patin*, n'échappera pas. (*Y*)

VALETTE, *la cité de la*, (*Géog. mod.*) c'eſt la plus grande des trois parties, qu'on entend communément ſous le nom général de ville de *Malte*.

Les Italiens l'appellent *Terra-nuova*, & les François *Villeneuve*. Elle tient ſon nom de ſon fondateur Jean de la Valette, grand-maître de l'ordre de Malte.

La cité de *la Valette* eſt ſituée ſur une péninſule, battue des flots de la mer par trois endroits; c'eſt une forte place, entourrée de foſſés taillés dans le roc, & défendue par de bons baſtions, & autres ouvrages à la moderne. Le dedans eſt orné de rues longues & droites.

Il y a ſept égliſes, & ſept palais qu'on nomme *auberges*, & où peuvent manger tous les religieux, ſoit chevaliers ou freres ſervans, tant les profès que les novices des ſept langues. Les commandeurs qu'on ſuppoſe aſſez riches pour ſubſiſter des revenus de leurs commanderies, ne s'y préſentent guere; chaque chef ou pilier de l'auberge, y occupe un appartement. Le tréſor de l'ordre lui fournit une ſomme, ſoit en argent, ſoit en grains, ou en huile, pour les alimens des religieux de ſon auberge. Sa table particuliere eſt ſervie avec abondance, qui ſe répand ſur les tables voiſines; mais avec tout cela, les religieux feroient ſouvent mauvaiſe chere, ſi le pilier de l'auberge ne ſuppléoit de ſes propres fonds à ce qu'il tire du tréſor. Comme ceux qui tiennent l'auberge ont droit à la premiere dignité vacante dans leur langue, chacun cherche dans ſes épargnes, ou dans la bourſe de ſes amis, de quoi ſoutenir avec honneur cette dépenſe.

L'arſenal n'eſt pas éloigné du palais du grand-maître, & eſt ſous l'inſpection d'un des chevaliers de l'ordre. Le château S. Elm eſt bâti ſur la pointe de la cité de *la Valette*, dont il n'eſt ſéparé que par un foſſé taillé dans le roc. Entre ce château & la cité il y a des magaſins à blé, qui ſont auſſi taillés dans le roc.

VALETTE, LA, (*Géog. mod.*) anciennement *Villebois*; petite ville de France dans l'Angoumois, à quatre lieues au midi d'Angoulème, érigée en duché-pairie en 1622. *Long.* 17. 46. *lat.* 45. 41. (*D. J.*)

VALÉTUDINAIRE, ſ. m. (*Médecine.*) ce terme eſt plus en uſage parmi les gens qui ne ſont pas profeſſion de médecine, que parmi les Médecins même; cependant il a rapport à la Médecine, & eſt employé pour ſignifier une perſonne dont la ſanté eſt ou chancelante, ou délicate, ou ſouvent altérée par différentes maladies qui lui arrivent par intervalles.

En général les femmes, les enfans, les vieillards, & parmi les adultes les pléthoriques, les mélancoliques, les hypocondriaques, & enfin les phthiſiques ſont généralement *valétudinaires*; de ſorte que *valétudinaire* peut s'appliquer à tous ceux qui ont quelque maladie chronique, ou qui ſont fort ſujets aux maladies chroniques.

Le régime des *valétudinaires* doit être fort différent de celui que l'on preſcrit, ou que l'on permet aux gens qui jouiſſent d'une ſanté égale & conſtante; on doit employer toutes les précautions imaginables pour ſoutenir leur délicateſſe & leur foibleſſe contre toutes les maladies qui les menacent.

1°. Les alimens doivent être eupeptiques, aiſés à digérer, pris en petite quantité, ſuivis d'un exercice modéré; la boiſſon ſera différente ſelon les circonſtances: mais on évitera l'uſage des liqueurs, & encore plus leur abus.

2°. Les paſſions ſeront tranquilles & calmes; le chagrin & les autres excès de l'ame ſeront défendus.

3° Le ſommeil ſera prolongé, & on défendra l'uſage de tout ce qui pourra le troubler.

Les remedes ſeront appropriés, mais on ſe gardera d'en faire une habitude & une coutume; & comme les remedes demandent un régime convenable, on aura ſoin de régler le régime pendant leur uſage.

VALEUR, PRIX, (*Synonym.*) le mérite des choſes en elles-mêmes en fait la *valeur*, & l'eſtimation en fait le *prix*.

La *valeur* eſt la regle du *prix*, mais une regle aſſez incertaine, & qu'on ne ſuit pas toujours.

De deux choſes celle qui eſt d'une plus grande *valeur*, vaut mieux, & celle qui eſt d'un plus grand *prix*, vaut plus.

Il ſemble que le mot de *prix* ſuppoſe quelque rapport à l'achat ou la vente: ce qui ne ſe trouve pas dans le mot de *valeur*. Ainſi l'on dit que ce n'eſt pas être connoiſſeur que de ne juger de la *valeur* des choſes que par le *prix* qu'elles coûtent. *Girard.* (*D. J.*)

VALEUR DES NOTES, *en Muſique*, outre la poſition des notes qui en marque le ton, elles ont toutes quelque figure déterminée qui en marque la durée ou le tems, c'eſt-à-dire qui détermine la *valeur* de la note.

C'eſt à Jean de Muris qu'on attribue l'invention de ces diverſes figures, vers l'an 1330. Cependant le pere Merſene, qui avoit lu les ouvrages de cet auteur, aſſure n'y avoir rien vu qui pût appuyer cette opinion. De plus, l'examen des manuſcrits de muſique du quatorzieme ſiecle qui ſont à la bibliotheque du roi, ne portent point à juger que les diverſes figures de notes qu'on y voit, fuſſent de ſi nouvelle invention. Enfin c'eſt une choſe qui me paroît difficile à croire que durant trois cens ans & plus qui ſe ſont écoulés entre Gui Aretin & Jean de Muris, la muſique ait été entierement privée du rhythme & de la meſure, qui en ſont l'ame & le principal agrément.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que les différentes *valeurs* des notes ſont de fort ancienne invention. J'en trouve dès les premiers tems de cinq ſortes de figures, ſans compter la ligature & le point. Ces cinq ſont la maxime, la longue, la breve, la ſemi-breve & la minime. Toutes ces différentes notes ſont noires dans les manuſcrits de Guillaume de Machaut; ce n'eſt que depuis l'invention de l'Imprimerie qu'on s'eſt aviſé de les faire blanches, & ajoutant de nouvelles notes, de diſtinguer les *valeurs* par la couleur, auſſi bien que par la figure.

Les notes, quoique figurées de même, n'avoient pas toujours une même *valeur*. Quelquefois la maxime valoit deux longues, ou la longue deux breves; quelquefois elle en valoit trois, cela dépendoit du mode. *Voyez* MODE. Il en étoit de même de la breve par rapport à la ſemi-breve, & cela dépendoit du tems. *Voyez* TEMS; & de même enfin de la ſemi-breve par rapport à la minime, & cela dépendoit de la prolation. *Voyez* PROLATION.

Il y avoit encore beaucoup d'autres manieres de modifier les différentes *valeurs* de ces notes par le point, par la ligature & par la poſition de la queue. *Voyez* LIGATURE, POINT, QUEUE.

Les figures qu'on ajouta dans la ſuite à ces cinq premieres, furent la noire, la croche, la double-croche, la triple & même la quadruple croche; ce qui feroit dix figures en tout: mais dès qu'on eut pris la coutume de ſéparer les meſures par des barres, on abandonna toutes les figures de notes qui valoient pluſieurs meſures, comme la maxime qui en valoit huit, la longue qui en valoit quatre, & la breve ou quarrée qui en valoit deux; la ſemi-breve ou ronde, qui valoit une meſure entiere, fut la plus longue *valeur* de note qui demeura en uſage, & ſur laquelle on détermina les *valeurs* de toutes les autres notes; & comme la meſure binaire qui avoit paſſé longtems pour moins parfaite que la meſure à trois tems, prit enfin le deſſus, & ſervit de baſe à toutes les autres meſures, de même la diviſion ſoûdouble l'emporta ſur la diviſion ſoûtriple qui avoit auſſi paſſé pour la plus parfaite; la ronde ne valut plus que quelquefois trois blanches, mais toujours deux ſeulement; la blanche deux noires, la noire deux croches, & ainſi toujours dans la même proportion juſqu'à la quadruple croche, ſi ce n'eſt dans quelques cas d'exception où la diviſion ſoûtriple fut conſervée & indiquée par le chiffre 3 placé au-deſſus ou au-deſſous des notes.

Voyez

Voyez Planches & fig. les figures & les *valeurs* de toutes ces différentes especes de notes.

Les ligatures furent en même tems abolies, du-moins quant aux changemens qu'elles produisoient dans les *valeurs* des notes. Les queues, de quelque maniere qu'elles fussent placées, n'eurent plus qu'un sens fixe & toujours le même; & enfin la signification du point fut aussi bornée à valoir exactement la moitié de la note qui est immédiatement avant lui. Tel est l'état où les figures des notes ont été mises par rapport à la *valeur*, & où elles sont actuellement.

L'auteur de la *dissertation sur la musique moderne* trouve tout cela fort mal imaginé; nous avons exposé au *mot* Note quelques-unes de ses raisons. (*S*)

Valeur, s. f. (*terme de lettre-de-change.*) ce mot signifie proprement la nature de la chose, comme deniers comptans, marchandises, lettres-de-change, dettes, *&c.* qui est donnée, pour ainsi dire, en échange de la somme portée par la lettre dont on a besoin, *Ricard*. (*D. J.*)

Valeur intrinseque, (*Monnoie.*) ce mot se dit des monnoies qui peuvent bien augmenter ou baisser suivant la volonté du prince, mais dont la véritable valeur ne dépend que de leur poids & du titre du métal. C'est toujours sur cette *valeur intrinseque* des especes qu'elles sont reçues dans les pays étrangers, bien que dans les lieux où elles ont été fabriquées, & où l'autorité souveraine leur donne cours, elles soient portées dans le commerce sur un pié bien plus fort; mais c'est un mal de plus dans l'état. (*D. J.*)

Valeur, s. f. (*Hydr.*) la *valeur* des eaux est l'estimation de ce qu'elles peuvent produire en un certain tems. L'expérience y est plus nécessaire que la démonstration; c'est elle qui a fait connoître ce que fournit par minute un ruisseau, une riviere, un pouce d'eau, une ligne; c'est par son moyen qu'on fait qu'un muid d'eau contient 288 pintes mesure de Paris, & qu'on peut l'évaluer à 8 piés cubes valant chacun 36 pintes 8^e de 288. (*K*)

Valeur, (*Morale.*) la *valeur* est ce sentiment que l'enthousiasme de la gloire & la soif de la renommée enfantent, qui non content de faire affronter le danger sans le craindre, le fait même chérir & chercher.

C'est ce délire de l'héroïsme qui dans les derniers siecles forma ces pieux chevaliers, héros chers à l'humanité, qui sembloient s'être approprié la cause de tous les foibles de l'univers.

C'est cette délicatesse généreuse que l'ombre d'un outrage enflamme, & dont rien ne peut désarmer la vengeance que l'idée d'une vengeance trop facile.

Bien différente de cette susceptibilité pointilleuse, trouvant l'insulte dans un mot à double sens, quand la peur ou la foiblesse le prononce, mais dont un regard fixe abaisse en terre la vue arrongante, semblable à l'épervier qui déchire la colombe, & que l'aigle fait fuir.

La *valeur* n'est pas cette intrépidité aveugle & momentanée que produit le desespoir de la passion, *valeur* qu'un poltron peut avoir, & qui par conséquent n'en est pas une; tels sont ces corps infirmes à qui le transport de la fievre donne seul de la vivacité, & qui n'ont jamais de force sans convulsions.

La *valeur* n'est pas ce flegme inaltérable, cette espece d'insensibilité, d'oubli courageux de son existence, à qui la douleur la plus aiguë & la plus soudaine ne peut arracher un cri, ni causer une émotion sensible: triomphe rare & sublime que l'habitude de la plus longue, la plus réfléchie & la mieux secondée par une ame vigoureuse, remporte difficilement sur la nature.

La *valeur* est encore moins cette force extraordinaire que donne la vue d'un danger inévitable, dernier effort d'un être qui défend sa vie; sentiment inséparable de l'existence, commun, comme elle, à la foiblesse, à la force, à la femme, à l'enfant, seul courage vraiment naturel à l'homme né timide. A votre aspect, que fait le sauvage votre frere? il fuit. Osez le poursuivre & l'attaquer dans sa grotte, vous apprendrez ce que fait faire l'amour de la vie.

Sans spectateurs pour l'applaudir, ou au-moins sans espoir d'être applaudi un jour, il n'y a point de *valeur*. De toutes les vertus factices c'est sans doute la plus noble & la plus brillante qu'ait jamais pu créer l'amour propre; mais enfin c'est une vertu factice.

C'est un germe heureux que la nature met en nous, mais qui ne peut éclore, si l'éducation & les mœurs du pays ne le fécondent.

Voulez-vous rendre une nation valeureuse, que toute action de *valeur* y soit récompensée. Mais quelle doit être cette recompense? L'éloge & la célébrité. Faites construire des chars de triomphe pour ceux qui auront triomphé, un grand cirque pour que les spectateurs, les rivaux & les applaudissemens soient nombreux; gardez-vous sur-tout de payer avec de l'or ce que l'honneur seul peut & doit acquitter. Celui qui songe à être riche, n'est ni ne sera jamais valeureux. Qu'avez-vous besoin d'or? Un laurier récompense un héros.

Il s'agissoit au siege de * * * de reconnoître un point d'attaque; le péril étoit presque inévitable; cent louis étoient assurés à celui qui pourroit en revenir; plusieurs braves y étoient déjà restés; un jeune homme se présente; on le voit partir à regret; il reste long-tems; on le croit tué; mais il revient, & fait également admirer l'exactitude & le sang froid de son récit. Les cent louis lui sont offerts; vous vous mocquez de moi, mon général, répond-il alors, va-t-on là pour de l'argent? Le bel exemple!

Que l'on parcourre dans les fastes de l'histoire, les siecles de l'ancienne chevalerie, où tout jusqu'aux jeux de l'amour avoit un air martial; où les couleurs & les chiffres de la maîtresse ornoient toujours le bouclier de l'amant; où la barriere des tournois ouvroit un nouveau chemin à la gloire; où le vainqueur aux yeux de la nation entiere recevoit la couronne des mains de la beauté; qu'à ces jours d'honneur l'on compare ces tems d'apathie & d'indolence; où nos guerriers ne souleveroient pas les lances que manioient leurs peres, on verra à quel point les mœurs & l'éducation influent sur la *valeur*.

La *valeur* aime autant la gloire qu'elle déteste le carnage; cede-t-on à ses armes, ses armes cessent de frapper; ce n'est point du sang qu'elle demande, c'est de l'honneur; & toujours son vaincu lui devient cher, sur-tout s'il a été difficile à vaincre.

Du tems du paganisme elle fit les dieux, depuis elle créa les premiers nobles.

C'est à elle seule que semblera appartenir la pompe fastueuse des armoiries, ces casques panachés qui les couronnent, ces faisceaux d'armes qui servent de support aux écussons, ces livrées qui distinguoient les chefs dans la mêlée, & toutes ces décorations guerrieres qu'elle seule ne dépare pas.

Ces superbes priviléges, aujourd'hui si prisés & si confondus, ne sont pas le seul appanage de la *valeur*; elle possede un droit plus doux & plus flatteur encore, le droit de plaire. Le valeureux fut toujours le héros de l'amour; c'est à lui que la nature a particulierement accordé des forces pour la défense de ce sexe adoré, qui trouve les siennes dans sa foiblesse; c'est lui que ce sexe charmant aime sur-tout à couronner comme son vainqueur.

Non contente d'annoblir toutes les idées & tous les penchans, la *valeur* étend également ses bienfaits sur le moral & sur le physique de ses héros; c'est d'elle sur-tout que l'on tient cette démarche imposante & facile; cette aisance qui pare la beauté ou prête à la disgrace un charme qui la fait oublier; cette sécurité qui peint l'assurance intérieure; ce regard ferme sans rudesse que rien n'abaisse que ce qu'il est honnête de redouter; & la grandeur d'ame, & la sensibilité que toujours elle annonce, est encore un attrait de plus dont toute autre ame sensible peut mal-aisément se défendre.

Il seroit impossible de définir tous les caracteres de la *valeur* selon ceux des êtres divers que peut échauffer cette vertu; mais de même que l'on peut donner un sens définitif au mot *physionomie*, malgré la variété des physionomies, de même peut-on fixer le sens du mot *valeur*, malgré toutes ces modifications.

Pour y parvenir encore mieux, l'on va comparer les mots *bravoure*, *courage*, & *valeur*, que l'on a toujours tort de confondre.

Le mot *vaillance* paroît d'abord devoir être compris dans ce parallele; mais dans le fait c'est un mot qui a vieilli, & que *valeur* a remplacé; son harmonie & son nombre le fait cependant employer encore dans la poésie.

Le *courage* est dans tous les événemens de la vie; la *bravoure* n'est qu'à la guerre; la *valeur* par-tout où il y a un péril à affronter, & de la gloire à acquérir.

Après avoir monté vingt fois le premier à l'assaut, le brave peut trembler dans une forêt battue de l'orage.

rage, fuir à la vue d'un phosphore enflammé, ou craindre les esprits; le courage ne croit points à ces rêves de la superstition & de l'ignorance; la *valeur* peut croire aux revenans, mais alors elle se bat contre le phantome.

La *bravoure* se contente de vaincre l'obstacle qui lui est offert; le *courage* raisonne les moyens de le détruire; la *valeur* le cherche, & son élan le brise, s'il est possible.

La *bravoure* veut être guidée; le *courage* sait commander, & même obéir; la *valeur* sait combattre.

Le *brave* blessé s'enorgueillit de l'être; le *courageux* rassemble les forces que lui laisse encore sa blessure pour servir sa patrie; le *valeureux* songe moins à la vie qu'il va perdre, qu'à la gloire qui lui échappe.

La *bravoure* victorieuse fait retentir l'arène de ses cris guerriers; le *courage* triomphant oublie son succès, pour profiter de ses avantages; la *valeur* couronnée soupire après un nouveau combat.

Une défaite peut ébranler la *bravoure*; le *courage* sait vaincre & être vaincu sans être défait; un échec desole la *valeur* sans la décourager.

L'exemple influe sur la *bravoure*; (plus d'un soldat n'est devenu brave qu'en prenant le nom de *grenadier*; l'exemple ne rend point *valeureux* quand on ne l'est pas) mais les témoins doublent la *valeur*; le *courage* n'a besoin ni de témoins ni d'exemples.

L'amour de la patrie & la santé rendent *braves*; les réflexions, les connoissances, la Philosophie, le malheur, & plus encore la voix d'une conscience pure, rendent *courageux*; la vanité noble, & l'espoir de la gloire, produisent la *valeur*.

Les trois cens Lacédémoniens des Termopiles, (celui qui échappa même) furent *braves*: Socrate buvant la ciguë, Regulus retournant à Carthage, Titus s'arrachant des bras de Bérénice en pleurs, ou pardonnant à Sextus, furent *courageux*: Hercule terrassant les monstres; Persée délivrant Andromede; Achille courant aux remparts de Troie sûr d'y périr, étonnerent les siecles passés par leur *valeur*.

De nos jours, que l'on parcourre les fastes trop mal conservés, & cent fois trop peu publiés de nos régimens, l'on trouvera de dignes rivaux des braves de Lacédémone; Turenne & Catina furent *courageux*; Condé fut *valeureux* & l'est encore.

Le parallele de la *bravoure* avec le *courage* & la *valeur*, doit finir en quittant le champ de bataille. Comparons à présent le *courage* & la *valeur* dans d'autres circonstances de la vie.

Le *valeureux* peut manquer de courage; le *courageux* est toujours maître d'avoir de la *valeur*.

La *valeur* sert au guerrier qui va combattre; le *courage* à tous les êtres qui jouissant de l'existence, sont sujets à toutes les calamités qui l'accompagnent.

Que vous serviroit la *valeur*, amant que l'on a trahi; pere éploré que le sort prive d'un fils; pere plus à plaindre, dont le fils n'est pas vertueux? ô fils désolé qui allez être sans pere & sans mere; ami dont l'ami craint la vérité; ô vieillards qui allez mourir, infortunés, c'est du *courage* que vous avez besoin!

Contre les passions que peut la *valeur* sans *courage*? Elle est leur esclave, & le *courage* est leur maître.

La *valeur* outragée se vange avec éclat, tandis que le *courage* pardonne en silence.

Près d'une maîtresse perfide le *courage* combat l'amour tandis que la *valeur* combat le rival.

La *valeur* brave les horreurs de la mort; le *courage* plus grand brave la mort & la vie.

Enfin, l'on peut conclure que la *bravoure* est le devoir du soldat; le *courage*, la vertu du sage & du héros; la *valeur*, celle du vrai chevalier. *Article de M.* DE PEZAY, *capitaine au régiment de Chabot, dragons*.

VALHALLA, s. m. (*Mythologie.*) c'est le nom que la Mythologie des anciens Celtes, Scandinaves ou Goths, donne à un séjour de délices, destiné pour ceux qui périssoient dans les combats; *valhalla* étoit le palais du dieu Odin; les plaisirs dont on y jouissoit étoient conformes aux idées guerrieres de ces peuples avides de combats. Ils supposoient donc que ceux qui étoient admis dans le *valhalla*, avoient tous les jours le plaisir de s'armer, de passer en revue, de se ranger en ordre de bataille, & de se tailler en pieces les uns les autres; mais dès que l'heure du festin étoit venue, les héros retournoient dans la salle d'Odin, parfaitement guéris de leurs blessures; là ils se mettoient à boire & à manger; leur boisson étoit de la biere & de l'hydromel, qu'ils buvoient dans les crânes des ennemis qu'ils avoient tués, & qui leur étoit versée par des nymphes appellées *valkiries*. On voit combien une pareille doctrine étoit propre à inspirer le courage & le desir d'une mort glorieuse dans les combats, à ces peuples qui ont conquis la plus grande partie de l'Europe.

L'entrée du *valhalla* n'étoit promise qu'à ceux qui périssoient dans les combats, toute autre mort étoit regardée comme ignominieuse; & ceux qui mouroient de maladie ou de vieillesse, alloient dans le *niphein* ou dans l'enfer destiné aux lâches & aux scélérats. *Voy. l'Introduction à l'histoire de Danemarck, par M.* Mallet, *& voyez* NIFLHEIM.

VALI, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le titre que l'on donnoit en Perse avant les dernieres révolutions, à des vice-rois ou gouverneurs établis par la cour d'Ispahan, pour gouverner en son nom des pays dont leurs ancêtres étoient les souverains avant que d'être soumis aux Persans. La Géorgie étoit dans ce cas, ainsi qu'une partie de l'Arabie; les vice-rois de ces pays s'appelloient *vali* de Géorgie, *vali* d'Arabie, *&c.*

VALIDATION, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est l'action de faire valoir quelque chose qui sans cela ne seroit pas valable.

Validation de criées; ce sont des lettres accordées en chancellerie, pour confirmer les criées, lorsqu'il y manque quelque défaut de formalité. Dans les coutumes de Vitry, Château-Thierry, & quelques autres, les Praticiens sont dans l'usage lorsqu'il est question de certifier des criées, d'observer si toutes les significations ont été faites parlant à la partie saisie, cette formalité y est tellement de rigueur, que pour en couvrir le defaut, on a recours à des lettres de *validation de crirées*; l'adresse de ces lettres se fait au juge devant lequel les criées sont pendantes. *Voyez le style des lettres de chancellerie, par* M. de Pimont.

Validation de mariage; on trouve dans le style de la chancellerie de Dufault, la formule de lettres de *validation de mariage* pour des gens de la religion pretendue réformée, qui s'étoient mariés, quoique il y eût parenté au degré de l'ordonnance, entre la premiere femme & la seconde, à l'effet d'assurer l'état des conjoints & celui de leurs enfans nés & à naître.

Validation de payement; sont des lettres que le roi accorde à un comptable pour qu'on lui alloue à la chambre des comptes un payement sur lequel elle pourroit faire quelque difficulté. *Voyez le style de chancellerie de* Dufault, *page* 79.

VALIDE, adj. (*Gram. & Jurisprud.*) signifie ce qui est valable selon les lois; un acte est *valide* en la forme, lorsqu'il est revêtu de toutes les formalités nécessaires, & il est *valide* au fond lorsque les dispositions qu'il renferme n'ont rien de prohibé. *Voyez* ACTE, FORMALITÉ, FORME, VALABLE, VALIDITÉ. (*A*)

VALIDÉ, (*Hist. mod.*) nom que l'on donne chez les Turcs à la sultane mere de l'empereur qui est sur le trône. La *sultane validé* est toujours très-respectée par son fils, & prend part aux affaires de l'état, suivant le plus ou le moins d'ascendant qu'elle sait prendre sur son esprit. Elle jouit d'une liberté beaucoup plus grande que les autres sultanes qui sont dans le serrail, & peuvent y changer & y introduire ce que la fantaisie leur suggere. La loi veut que le sultan obtienne le consentement de sa mere pour coucher avec quelqu'une des femmes qui y sont renfermées; ainsi la *validé* lui amene une fille choisie pour attirer ses regards; elle trouveroit très-mauvais & se croiroit déshonorée, si son fils ne s'en rapportoit à son choix. Son médecin nommé *bekisis effendi*, lorsqu'elle tombe malade, est introduit dans son appartement, mais il ne lui parle qu'au travers d'un voile dont son lit est environné, & ne lui tâte le pouls qu'au-travers d'un linge fin, qu'on met sur le bras de la sultane *validé*. Elle a un revenu particulier, que l'on nomme *Paschmalik*; il est de mille bourses ou d'environ quinze cent mille francs, dont elle dispose à sa volonté.

VALISE, s. f. (*terme de Coffretier.*) ustensile de cuir uni ou à poil, servant à mettre des hardes & autres choses, pour porter en voyage sur la croupe d'un cheval, ou autrement. (*D. J.*)

VALKYRIES, s. f. pl. (*Mythologie.*) C'est le nom que les anciens Scandinaves ou Goths donnoient à des Nymphes, qui habitoient le *valhalla*, c'est-à-dire paradis des héros, ou la demeure d'Odin; ce dieu les emploie par choisir ceux qui doivent être tués dans les combats. Une de leurs fonctions étoit de verser à boire aux héros qui avoient été admis dans le palais d'Odin; c'étoient aussi elles qui présentoient à ce dieu ceux qui mouroient dans les batailles. *Voyez* l'EDDA *des Irlandois*.

VALLADOLID, (*Géog. mod.*) en latin *Pincium*, ville d'Espagne dans la vieille Castille, sur la riviere de Pisuerga, près de son embouchure dans le Duero, à 20 lieues au sud-ouest de Burgos, à 25 au nord-est de Salamanque, & à 35 au nord de Madrid.

Valladolid est une des plus grandes villes d'Espagne. Elle contient soixante & dix couvens de l'un & de l'autre sexe, & des églises à proportion; d'ailleurs l'étendue de ses places publiques y est très-considérable. On donne sept cens pas de circuit à la seule place du marché nommée *el campo*; les maisons de cette place sont égales, & à quatre étages. L'université n'est composée que de quelques colleges. On a fondé dans cette ville en 1752, une académie des sciences & des arts; mais cette académie ne se presse pas de répandre ses lumieres, car elle n'a point encore publié d'ouvrages. L'évêché de cette cité est suffragant de Tolede, & a été fondé en 1595. Son revenu est évalué à quinze mille ducats. Cette ville a été la résidence des rois de Castille jusqu'à Charles-quint. Les dehors en sont très-agréables; c'est une belle plaine couverte de jardins, de vergers, de prés & de champs. *Long.* 13. 35. *lat.* 41. 43.

Valladolid est la patrie de quatre ou cinq jésuites, dont les noms ne sont connus qu'en Espagne; mais il n'en est pas de même de *Mercado* (Louis de) en latin *Mercatus*, un des savans médecins du xvj. siecle; toutes ses œuvres ont été recueillies & imprimées *Francofurti* 1654, *cinq. vol. in-fol.* Il mourut en 1593, à 53 ans.

Nuanez (Ferdinand), surnommé *Pincianus*, du nom latin de sa patrie, a eu la gloire d'apporter le premier l'usage de la langue greque en Espagne. La noblesse de son extraction lui procura l'honneur d'être fait chevalier de S. Jacques; mais quoiqu'il fût en même tems intendant des finances de Ferdinand le catholique, il n'employa sa fortune qu'à devenir le propagateur des belles-lettres dans sa patrie; sourd aux promesses les plus magnifiques, & insensible aux espérances de la cour les plus flatteuses, il consacra son loisir studieux à communiquer aux autres les lumieres qu'il possédoit. Il fit pour la plus grande partie la version latine des septante, imprimée dans la polyglotte du cardinal Ximenès. Emule d'Hermolaüs Barbaro, il publia des commentaires sur Pline, Pomponius Méla & Séneque, tous trois ses compatriotes; enfin, il mérita les éloges des plus savans hommes, de juste-Lipse, d'Isaac Vossius & d'autres critiques. Il mourut en 1553, âgé de plus de 80 ans. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VALLADOLID, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Quito, entre Loxa au nord, & Loyola au midi, sur la riviere de Chinchipé. Cette ville autrefois opulente, n'est plus qu'un petit hameau habité par quelques indiens ou métifs. *Long.* 301. 40. *lat. mérid.* 4. 31. (*D. J.*)

VALLADOLID *ou* VALLISOLETO, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, au gouvernement de Méchoacan, proche d'un grand lac, avec un évêché suffragant de Mexico. *Latit.* 12. 19. (*D. J.*)

VALLADOLID, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, au Yucatan, environ à 30 lieues au midi oriental de Mérida, près de la côte du golfe de Honduras. *Latit.* 19.

VALLADOLID, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique septentrionale, dans le gouvernement de Honduras, sur les confins de l'audience de Nicaragua, dans une belle plaine. Il y a des peres de la Merci, & un évêché.

VALLAGE LE, (*Géog. mod.*) petit pays de France, qui fait partie du gouvernement de Champagne. Il est borné au nord par le Chalonois & le Pertois, au midi par le Bassigni, au levant par le Barrois, & au couchant par la Champagne propre. Il est arrosé par l'Aube & la Marne. Vaussy est la capitale; ses autres villes sont Joinville & Bar-sur-Aube. (*D. J.*)

VALLAIRE, adj. (*Hist. nat.*) nom que donnoient les Romains à la couronne que l'état ou le général décernoit à tout officier ou soldat qui dans l'attaque d'un camp avoit le premier franchi les palissades & pénétré dans les lignes ou retranchemens des ennemis. Ce mot est dérivé de *vallum*, pieu garni de quelques branches qu'on plantoit sur la crête du retranchement, pour former l'enceinte du camp que les anciens nommoient *lorica*. Ils donnoient aussi à cette couronne le nom de *castrensis*, du mot *castra*, camp.

Aulugelle assure que cette couronne étoit d'or, & néanmoins, au rapport de Pline, *l. XXII. c. iij.* elle n'étoit pas tant estimée que la couronne obsidionale qui n'étoit que d'herbe ou de gason. Les Romains pensoient & avec raison qu'il étoit plus glorieux & plus utile à l'état de délivrer & de conserver des citoyens, que de vaincre des ennemis. *Voyez* COURONNE.

VALLAIS, LE, (*Géog. mod.*) en allemand *Walisserland*; pays voisin & allié des Suisses. Il est borné au nord par le canton de Berne, au midi par le val d'Aoste, au levant par le canton d'Uri, & au couchant par la république de Genève; de ce dernier côté, il fait face à la Savoie. Ce pays est une vallée étroite, dont la longueur est d'environ 34 lieues; sa largeur est fort inégale. Le Rhône traverse le *Vallais* dans toute sa longueur, du levant au couchant. On le divise en haut & bas *Vallais*, qui sont l'un & l'autre très-peuplés. Le haut *Vallais* est partagé en sept communautés, départemens ou jurisdictions, que l'on nomme *dixaines* en françois, & *zehnden* en allemand. Le bas *Vallais* est divisé en six gouvernemens ou bannieres.

Il n'y a peut-être point dans la Suisse de contrée si bien entourée de montagnes que le *Vallais*, ni si bien fortifiée par la nature; mais quoique ce pays soit une vallée environnée de hautes montagnes couvertes de neiges, c'est cependant le quartier le plus chaud de la Suisse. Il produit de très-bons vins, dont les vignes sont sur des rochers; le terroir rapporte aussi suffisamment de blé, de seigle & d'orge pour la nourriture des habitans: ils sont accoutumés à la fatigue, endurcis au travail; & comme ils vivent frugalement, & respirent un air pur; ils parviennent sans maladies à une vieillesse vigoureuse; ils paroissent n'être exposés qu'à la difformité du goitre, qui peut venir de la mauvaise qualité des eaux; mais ce mal même n'est pas universel; tout le pays est cultivé & planté d'arbres fruitiers.

Le haut *Vallais*, où est la source du Rhône, étoit autrefois occupé par les *Seduni* qui ont laissé leur nom à la ville de Sion, appellée en latin *Seduni*, & le bas-*Vallais* par les *Veragri*, dont la situation a été exactement marquée par César dans le *liv. III.* de ses commentaires, où il nomme par ordre les *Nantuates*, les *Veragri*, & les *Seduni*, qui occupoient le pays depuis les Allobroges, le lac Léman & le Rhône jusqu'aux hautes Alpes, *usque ad summas Alpes*, où est la source du Rhône.

Le *Vallais* fit partie du royaume de Bourgogne sous les Mérovingiens & les Carlovingiens. Les successeurs de Rodolphe, élu l'an 888 roi de la Bourgogne transjurane & septentrionale, jouirent paisiblement de ce même pays jusqu'à Rodolphe III. sous lequel les officiers nommés *comtes*, s'érigerent en princes, & les évêques aussi, ce qu'ils avoient commencé à faire dès le tems du roi Conrad le Pacifique, pere & prédécesseur de Rodolphe, nommé le *lâche*, parce qu'il souffrit & autorisa ces usurpations. Les empereurs allemands, qui succéderent à Rodolphe, mirent le gouvernement de la Bourgogne transjurane entre les mains des ducs de Zeringue, qui attaquerent les Vallaisans, mais avec divers succès, & ils furent obligés enfin de les laisser vivre dans leurs montagnes en liberté.

La plus ancienne alliance que les Vallaisans aient faite avec quelques cantons de la Suisse, est celle qu'ils contracterent pour dix ans avec les Bernois l'an 1250, qu'ils renouvellerent en 1448, & qu'ils déclarerent stable & éternelle en 1475. Ils avoient fait une pareille alliance en 1473 avec les cantons de Lucerne, d'Ury & Underwald; & en 1529, ils furent admis par tous les cantons dans l'alliance helvétique. Il fut cependant ajouté dans l'acte une clause, qui portoit que cette alliance seroit renouvellée tous les 25 ans.

Enfin en 1533, l'évêque & la république de *Val-*

lais renouvellerent leur alliance avec les trois cantons catholiques, Lucerne, Ury & Underwald; & les quatre autres; savoir, Schwitz, Zoug, Fribourg & Soleure y acquiescerent.

Ce renouvellement fut en quelque maniere une nouvelle alliance; car du côté des Suisses tous les cantons catholiques y stipulerent, & du côté des Vallaisans, qui sont fort attachés à l'église romaine, tout l'état y entra pareillement.

Les Vallaisans voulant conserver leur liberté intérieure, pratiquent depuis long-tems un usage singulier pour réprimer les grands qui tenteroient de la leur ravir par leur crédit & leur puissance. C'est ce qu'ils appellent la *masse*, en allemand *matzen*, & qui tient quelque chose de l'ostracisme des Athéniens. Le peuple prend un tronc d'arbre ou de vigne, sur lequel il pose une figure de tête d'homme, semblable à une tête de Méduse; chaque mécontent fiche un clou à cette masse; & quand elle est chargée de clous, on porte la masse dans l'assemblée des jurisdictions avec le nom de l'homme qu'on redoute, & l'on demande son bannissement. Cette maniere extraordinaire d'obtenir justice dans ce pays-là, y produit beaucoup de bien & peu de mal. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VALLATUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Vindélicie. L'itinéraire d'Antonin le place entre Abasina & Summemtorium. On croit communément que le nom moderne est Willenbach. (*D. J.*)

VALLÉE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'Istrie, à 7 milles de la mer, & à 14 au nord de Pola; elle est ceinte de murailles, & soumise aux Vénitiens.

VALLÉE, VALLON, (*Synonyme.*) *vallée* semble signifier un espace plus étendu; *vallon* semble en marquer un plus resserré.

Les poëtes ont rendu le mot de *vallon* plus usité; parce qu'ils ont ajouté à la force de ce mot une idée de quelque chose d'agréable ou de champêtre, tandis que celui de *vallée* n'a retenu que l'idée d'un lieu bas, & situé entre d'autres lieux plus élevés.

On dit la *vallée* de Josaphat, où le vulgaire pense que se doit faire le jugement universel; (1) & l'on dit souvent en poésie le *sacré vallon*, où la fable établit une demeure des muses. A entendre nos aimables décider d'un ton léger du mérite des poëtes anciens & modernes,

> *On diroit qu'ils ont seuls l'oreille d'Apollon,*
> *Qu'ils disposent de tout dans le sacré* vallon.

(*D. J.*)

VALLÉE, (*Géog. sacrée.*) il est parlé dans l'Ecriture de plusieurs *vallées* de la Judée; nous n'en citerons ici que quelques-unes, dont les noms se lisent le plus souvent: telles sont la *vallée des artisans*, sur les confins des tribus de Juda & de Benjamin; la *vallée des bois*, dans laquelle étoient bâties Sodome & Gomorrhe; la *vallée de Save* ou *Royale*, ainsi dite parce que Melchisédech y rencontra Abraham; la *vallée de benédiction*, près de Jérusalem, ainsi nommée, parce que les Juifs y remercierent Dieu de la victoire qu'il avoit accordée à Josaphat, *II. Paral. xx.* 26. la *vallée de Gad*, située au-delà du Jourdain, le long de l'Arnon, *II rois, xxiv.* 5. la *vallée de vision*, signifie *Jérusalem* dans le style prophétique, & par antiphrase, parce qu'elle est située sur une montagne; la *vallée grasse*, étoit aux environs de Samarie qui la dominoit; sa fertilité lui fit donner ce nom; la *vallée des passans* marque le grand chemin qui étoit au pié du mont-Carmel, pour aller du levant vers la mer. *Ezech. xxxix.* 11. la *vallée des montagnes*, désigne les *vallées* qui étoient autour de Jérusalem, où les habitans de cette ville se sauverent, lorsqu'elle fut assiégée par les Romains; la *vallée du carnage* fut ainsi nommée, parce que Josaphat y défit un grand nombre d'ennemis; c'est la même que la *vallée* de Josaphat ou du jugement, dont parle Joël, *iij.* 14. (*D. J.*)

VALLÉE, (*Géog. mod.*) mot françois qui signifie la *descente* d'une montagne rude, escarpée, roide; il signifie aussi un *espace* de terre ou de pays, situé au pié de quelque montagne ou côte. On disoit autrefois *val*; mais il n'est plus en usage que dans les noms propres: le *val* de Galice, le *val* des Choux, le *val* Suzon. L'un & l'autre mot est formé du latin *vallis*, dont les Italiens ont fait leur mot *val* ou *valle*, & les Espagnols leur mot *valle*.

On entend ordinairement par une *vallée* une espece de plaine, le plus souvent traversée par une riviere, bornée à ses côtés par des collines ou des montagnes, & qui a une longueur plus ou moins grande, sans largeur considérable. Il y a des pays fort vastes nommés *vallées*, comme dans la Sicile, qui est divisée en trois *vallées*, valle di Mazzara, valle di Demona, & valle di Noto. Comme, selon le proverbe, il n'y a point de montagnes sans *vallées*, le mot de *vallée* est commun dans les montagnes, par exemple, dans la Suisse, chez les Grisons, dans une partie de la Lombardie & dans les Pyrénées. (*D. J.*)

VALLÉE DE VISION, *la*, (*Critique sacrée.*) la *vallée* de vision dans le style figuré, signifie *Jérusalem*. Elle est nommée *vallée* par antiphrase, parce qu'elle est située sur une montagne; & on lui donne le surnom de *vision*, parce qu'elle est le sujet de la prophétie d'Isaïe, ou parce que le temple de Jérusalem fut bâti sur le mont Moria, qui est la montagne de vision.

VALLÉE DE CLUYD, (*Géog. mod.*) *vallée* d'Angleterre, dans le comté de Denbig. Elle s'étend du sud-est au nord-ouest jusqu'à l'Océan, de la longueur de 17 milles, sur 5 de largeur. Elle est de toutes parts environnée de hautes montagnes, excepté le long des côtés, où elle est toute ouverte. La riviere de la Cluyd la traverse par le milieu, depuis sa source jusqu'à son embouchure.

VALLÉES, *pays des quatre.* (*Géog. mod.*) pays de France, dans la Gascogne, sur la gauche de la Garonne, partie dans le diocèse d'Auch, & partie dans celui de Comminge. Il renferme les *vallées* de la Barthe ou Nestes, Aure, Magnoac & Barousse. (*D. J.*)

VALLI, (*Botan. exot.*) arbrisseau des Indes que M. Commelin nomme *frutex siliquosa, indica, flore papilionaceo, siliquis planis, brevibus, duo aut tria semina isthmia continentibus*. Hort. Malab.

Cet arbrisseau s'attache à toutes les plantes de son voisinage. Ses feuilles ressemblent à celles du frêne, & ont quelque âcrimonie. Ses fleurs sont papilonacées & sans odeur. Ses gousses ont un pouce de long, sur un pouce de circonférence; elles sont plates, & contiennent deux ou trois semences séparées par une cloison étroite; ses feves sont d'un goût extrémement désagréable. Cette plante fleurit au mois d'Août, & son fruit est mûr dans ceux de Décembre & de Janvier. (*D. J.*)

VALLUM, AGGER, VINEÆ, TURRES, Art. milit. des Romains.) *vallum* étoit un retranchement que l'on faisoit avec des pieux, une palissade. *Agger*, élevation pour dominer la ville, que l'on faisoit

soit

(1) Tout le monde sait la variété des opinions qu'on trouve chez les savans auteurs par rapport à ces paroles Joël Prophete *Cap.* 3. *v.* 2. *Congregabo omnes gentes & educam eas in vallem Josaphat, & disceptabo cum eis ibi*. Et par rapport à ces autres contenues dans le même Chapitre v. 14. parce que ce mot hebraïque יהושפט, *Jehosaphath*, fut pris par les uns comme nom propre, & par d'autres comme nom appellatif. S. Jérôme, Pagnini & les Septante Interpretes le prirent pour un nom propre; Caldeo & autres Interpretes de l'Ecriture-Sainte le prirent pour appellatif; delà leur traduction du texte de Joël = *J'assemblerai toutes les nations & les conduirai dans la Vallée du grand jugement, & là je disputerai avec elles*; ou bien, comme d'autres l'entendent = *Je les conduirai dans la Vallée du jugement du Seigneur*. Cependant ces auteurs avouent que ces paroles du Prophete doivent s'entendre du jugement universel, mais qu'elles n'en marquent pas l'endroit precisément déterminé. Il y a néanmoins plusieurs docteurs, qui ne sont pas certainement des plus communs, puisqu'on y compte S. Thomas, Albert le grande, Dominique Sot, Paludan, Arété évêque de Césarée, Hiran, Vatable, Denis, Guillaume, Estius, & une infinité d'autres, qui sachant que le jugement universel doit se faire dans un lieu fixé, proposent beaucoup de raisons de convenance, qui ne sauroient être adaptées qu'à la *Vallée* de Josaphat; car, disent-ils, il est croyable que le fils de Dieu jugera les hommes dans le même endroit où il souffrit, & où il fut jugé par les hommes comme coupable de mort. François Ribeyra parlant de ce Capître de Joël est du même avis, ainsi, que Estius qui en donne les mêmes raisons dans son 4 livre des sentences *distinct.* 48. v. 4. faisant tous deux allusion & repondant à la Glose & à Pierre Lombard qui paroissent être d'une opinion contraire. Le sentiment des plus saints & plus sages personnages soutenu sur des fondemens plausibles, n'est donc pas vulgaire, ni à mepriser. (W)

foit avec des poutres & des branches d'arbres qu'on couvroit de terre. *Vineæ*, machines qui couvroient ceux qui travailloient à la fappe du mur. *Turres*, les tours, étoient de bois, & l'on y mettoit des machines pour lancer des pierres, des feux d'artifices, &c. (*D. J.*)

VALLUM ADRIANI, (*Géog. anc.*) dans la 124e. année de J. C. l'empereur Adrien paffa dans la grande-Bretagne pour y appaifer un foulevement, & après avoir battu les rebelles, il fit tirer pour la premiere fois, dit Spartian *in Hadriani, vita, c. xj.* une muraille de 80 milles de longueur, pour empêcher les peuples fauvages du nord, de fe jetter fur les fujets des Romains.

Cette muraille, ou ce retranchement, tenoit toute la largeur de l'île, depuis une mer jufqu'à l'autre; c'eft-à-dire, depuis le bord de la Tyne, au voifinage de New-Caftle, jufqu'au bord de l'Eden, près de Carlisle, dans le Cumberland, & de Carlisle jufqu'à la mer.

L'auteur des délices de la grande-Bretagne, *page* 1140, dit: „ L'hiftorien qui nous apprend cette circonftance, ne marque pas en quel endroit étoit „ cette muraille: mais les Ecoffois ne doutent nullement, que ce ne fût entre les golfes de Glotta & „ de Bodotria, dans les mêmes endroits où Agricola „ avoit mis des garnifons 40 ans auparavant; & ils „ font perfuadés que c'eft la même muraille dont il „ refte des veftiges affez confidérables, entre les golfes dont il vient d'être parlé, qui font ceux de la „ Cluyd & du Forth.

Mais il paroîtroit plutôt que c'eft le *Vallum* de Sévere, dont nous ferons l'article, qui doit être placé entre ces deux golfes, & non celui d'Hadrien: car Spartian, *in Hadriani vita, c. xj.* dit pofitivement que le *Vallum* de Sévere fut bâti bien loin au-delà de celui d'Hadrien. D'ailleurs, fi le mur de ce dernier avoit été entre les golfes de Cluyd & de Forth, il n'auroit pas eu 80 mille pas de longueur, mais feulement 32 mille pas, mefure qu'Aurelius Victor *Epitom. hift. Augufta*, & Eutrope, *in Severo, l. VII. c. xix.* donnent au *Vallum* de Sévere.

Quoi qu'il en foit, les reftes de ce grand & merveilleux ouvrage font voir qu'il étoit digne de la puiffance des Romains. D'abord Hadrien ne le fit faire que de gafon; mais dans la fuite on l'a bâti de gros quartiers de pierre. Cette muraille étoit haute de 15 piés, & en quelques endroits large de 9, comme on le peut encore voir par les débris qui en reftent. Elle comprenoit un efpace d'environ cent milles de longueur à-travers des plaines, des vallées, des montagnes & des forêts: de-forte qu'elle devoit avoir coûté des peines & des dépenfes infinies. Elle étoit flanquée de tours, à la diftance de mille pas les unes des autres: & tout du long, on avoit bâti une infinité de bourgs & de châteaux. Les Anglois l'appellent *the Picts wall*, c'eft-à-dire, *la muraille des Pictes*; parce que les incurfions des Pictes furent la caufe qui fit que les Romains penferent à un ouvrage de cette nature.

A Walvich, que l'on croit être l'ancienne *Gallana*, on voit des veftiges d'anciennes fortifications, & particulierement les ruines d'une grande forterefle. Près de cet endroit, la Tyne coupe la muraille, paffant par une voute qu'on eut foin d'y conftruire; & à quelque diftance de la muraille, les deux Tynes fe joignent, pour ne faire plus qu'une feule riviere. (*D. J.*)

VALLUM ANTONII PII, (*Géog. anc.*) retranchement ou muraille élevée par l'empereur Antonin Pie, dans la grande-Bretagne, pour arrêter les incurfions des Calédoniens. On n'eft pas d'accord fur l'endroit où fut fait ce retranchement. Camden prétend qu'il paffoit par la ville de *Brumeria*, aujourd'hui *Brampton*; & felon la carte du pere Briet, il commençoit auprès de Berwick, à l'embouchure de la Twede, & entroit dans les terres vers le fud-oueft, en fuivant à-peu-près les mêmes limites qui féparoient l'Ecoffe de l'Angleterre. (*D. J.*)

VALLUM SEVERI, (*Géog. anc.*) l'empereur Sévere étant paffé dans la grande Bretagne avec fes deux fils, environ l'an 207 de Jefus-Chrift, repouffa les Calédoniens; & pour les empêcher de revenir dans la province des Romains, il fit élever une muraille qui tenoit toute la largeur de l'île d'une mer à l'autre, entre les golfes de Glotta & de Bodotria, aujourd'hui les golfes de Cluyd & de Forth.

Cette muraille, ou plutôt ce retranchement, puifque Spartien & les autres auteurs anciens lui donnent le nom de *vallum*, fut apparemment forcé par les Calédoniens: car, fous l'empire de Dioclétien, Caraufius, qui dans la fuite eut la préfomption de prendre la pourpre impériale, dépouilla les Calédoniens de leurs terres, & alla rétablir les bornes de l'empire romain entre les golfes de Cluyd & du Forth: & foixante ans après ou environ, Théodofe, pere de l'empereur Théodofe le grand, marchant fur les brifées de Caraufius, rédaifit en forme de province tout le pays qui eft entre l'Angleterre & les deux golfes en queftion. Il l'appella *Valentia*, du nom de l'empereur; & pour en affûrer la poffeffion aux Romains, il rétablit la muraille de Sévere entre les mêmes golfes. *Voyez VALENTIA, Géog. anc.* (*D. J.*)

VALLUM-STILICONIS ou MURUS-STILICONIS, (*Géog. anc.*) nom d'une muraille ou d'un retranchement, qu'on croit que Stilicon fit tirer dans la grande Bretagne le long du rivage, dans un efpace d'environ quatre milles, depuis l'embouchure du Darwent jufqu'à celle de l'Elne, afin de défendre ces côtes contre l'irruption des *Scoti*, qui fortoient de l'Irlande pour fe jetter fur ce pays-là. (*D. J.*)

VALNA, (*Géog. mod.*) petite méchante ville ou bicoque d'Efpagne, dans l'Andaloufie, fur une montagne, au midi du Guadalquivir.

VALOGNE *ou* VALOGNES, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Valoniæ*; ville de France, dans la baffe Normandie, au diocèfe de Coutances, fur un petit ruiffeau, à 3 lieues de la mer. Il y a un bailliage, une fénéchauffée, une maîtrife des eaux & forêts, une collégiale, & quelques couvens. *Long.* 16. 15. *latit.* 49. 27.

C'eft au village de Valdéfie, près de *Valogne*, qu'eft né, au commencement du dernier fiecle, Jean de Launoi, en latin *Launoius*, prêtre & célebre docteur en Théologie dans l'univerfité de Paris, favant d'un ordre fupérieur, infatigable dans le travail, & critique intrépide. Homme d'un defintéreffement à toute épreuve, infenfible à toute ambition, il refufa tous les bénéfices qu'on lui offrit, content de fes livres & de fa fortune qui étoit très-médiocre. Sa vie fut fimple, & fon ame toujours bienfaifante.

La préface de fon teftament eft remarquable. Après les paroles ordinaires, *au nom du Pere*, &c. il y avoit: „ J'aurai bientôt fait, car je n'ai pas beaucoup de „ biens, ayant détourné mon efprit de leur recher„ che par de plus nobles foins, & m'étant convaincu „ de bonne heure qu'un chrétien a beaucoup plus „ de peine à faire un bon ufage des richeffes qu'à „ s'en paffer „. On peut dire qu'il eft mort la plume à la main: car non-feulement il avoit un livre fous la preffe (défenfe des intérêts du roi), pendant fa derniere maladie, mais même il en corrigea les épreuves un jour avant fon décès.

Il mourut à l'hôtel d'Etrée l'an 1678, âgé de plus de 77 ans. Le cardinal d'Etrée n'étant encore qu'évêque de Laon, s'étoit en quelque maniere approprié M. de Launoi. „ Et certes ayant un tel perfon„ nage auprès de lui, il ne le pouvoit conferver ni „ chérir avec trop de foins ", dit M. de Marolles. Il fut enterré aux minimes, comme il l'avoit ordonné par fon teftament; mais on n'eut pas la liberté de mettre fur fon tombeau l'épitaphe qu'on lui avoit préparée, parce que cette épitaphe attribuoit au défunt la louange d'avoir foutenu l'orthodoxie; & quelque tems après, les minimes déclarerent que les deux puiffances, la royale & l'eccléfiaftique, leur avoient enjoint de ne fouffrir aucune infcription à la gloire de M. de Launoi.

Ses œuvres ont été recueillies par l'abbé Granet, & imprimées à Genève en 1731, en dix volumes *in-folio*. Ses lettres, qui en font la partie principale, avoient déja paru à Cambridge en 1689, *in-fol.* Tous les ouvrages de ce favant font remplis de lecture & de fcience eccléfiaftique. Il y défend avec force les droits du roi, les libertés de l'églife gallicane, & la jufte autorité des évêques. Son ftyle n'eft pas affez orné, & fes raifonnemens ne font peut-être pas toujours juftes; mais on eft amplement dédommagé en le lifant, par la variété des fujets qu'il traite, l'étendue de fon érudition, & quantité de traits ingénieux.

Le public lui a certainement de grandes obligations. Quand il n'auroit publié que le livre *de autoritate negantis argumenti*, il auroit rendu fervice à la république des lettres; car il a donné, par cet ouvrage, de belles ouvertures, pour difcerner le vrai & le faux dans les matieres hiftoriques.

Il attaqua, dans ſes écrits, pluſieurs fauſſes traditions, entr'autres l'arrivée de Lazare & de Magdeleine en Provence; l'apoſtolat des Gaules de Denys l'aréopagite; la cauſe de la retraite de S. Bruno, fondateur des chartreux; la viſion de Simon Stoch; les privileges de la bulle ſabbatine, *&c.* Il crut auſſi devoir démontrer la fauſſeté des prétendus privileges des moines, en vertu deſquels ils ne vouloient pas reconnoître la juriſdiction des évêques; & il réfuta les raiſons qu'ils alléguoient pour s'attribuer l'adminiſtration du ſacrement de pénitence. „ Ceux qui aiment la vérité, dit M. de Marolles, lui furent autant de gré de ſes belles recherches, que les gens qui ſont incapables d'honorer la raiſon, crurent avoir de ſujet de ſe plaindre de ce ſavant pour avoir fait de telles conquêtes; & ſi la ſuperſtition s'en afflige, l'Egliſe pure doit s'en glorifier „.

M. de Launoi étendit encore ſa critique ſur le trop grand nombre de ſaints canoniſés dans le calendrier, & les abus qui en réſultent. Vigneul Marville rapporte que le curé de S. Euſtache de Paris diſoit: „ Quand je rencontre le docteur de Launoi, je le ſalue juſqu'à terre, & ne lui parle que le chapeau à la main, & avec bien de l'humilité, tant j'ai peur qu'il ne m'ôte mon S. Euſtache qui ne tient à rien „. Il avoit raiſon, dit M. de Valois, car la vie de S. Euſtache eſt un tiſſu de fables entaſſées les unes ſur les autres; & je ſuis fort ſurpris, continue-t-il, que la plus groſſe paroiſſe de Paris ait quitté le nom d'une des plus célebres & illuſtres martyres que nous ayons pour prendre celui d'un ſaint inconnu & fort ſuſpect.

Godefroi l'hiſtoriographe étant ſorti de ſon logis de grand matin le premier jour de l'an, rencontra dans la rue de la Harpe M. de Launoi qui s'en alloit en Sorbonne. Il l'aborda, & lui dit en l'embraſſant: „ Bon jour & bon an, monſieur, quel ſaint dénicherez-vous du ciel cette année „? M. de Launoi, ſurpris de la demande, lui répondit: „ Je ne déniche point du ciel les véritables ſaints que Dieu & leur mérite y ont placés, mais bien ceux que l'ignorance & la ſuperſtition des peuples y ont fait gliſſer ſans qu'ils le méritaſſent, & ſans l'aveu de Dieu & des ſavans „.

C'eſt là-deſſus que Ménage fit une bonne épigramme greque, dans laquelle il compare M. de Launoi au Jupiter d'Homere, qui chaſſa du ciel toute la racaille des faux dieux qui s'y étoit gliſſée parmi les véritables, & qui leur donnant du pié au cul, les fit tomber du haut de ſon trône & des étoiles en terre.

Τὸν Λαυνοῖον ἰδὼν, ἐς εὐρῶεν Οὐρανιώνων
Ῥῖψε, ποδὸς τεταγὼν ἀπὸ βηλοῦ θεσπεσίοιο.

Rome cria contre l'entrepriſe de M. de Launoi, comme contre un horrible ſacrilege; elle le déclara un deſtructeur de la religion, & mit tous ſes livres à l'*inquiſition*, ne pouvant y faire traîner l'auteur; mais l'*hiſtoire de l'Egliſe* de Baſnage, publiée l'an 1699, en deux volumes *in fol.* a bien dû autrement émouvoir la bile des inquiſiteurs. C'eſt-là qu'on trouve la deſtruction de tant de faux ſaints & de tant de faux martyrs, qu'en comparaiſon de cet océan l'entrepriſe de M. de Launoi n'eſt qu'un petit ruiſſeau.

Il étoit cependant difficile que ce docte théologien de Sorbonne écrivît beaucoup de choſes contre les maximes des flatteurs du pape, contre les ſuperſtitions & contre les prétendues exemptions des moines, ſans s'attirer beaucoup d'ennemis. Il éprouva ſur ſes vieux jours qu'il avoit choqué un parti fort redoutable. On lui défendit de tenir des aſſemblées dans ſa chambre, quoiqu'elles fuſſent très-innocentes, puiſqu'il n'y recevoit que des amis, & qu'on n'y converſoit que de ſciences; enfin on fit des affaires à ſon libraire qui imprimoit ſon livre de la *ſimonie*, où entr'autres choſes il attaque les annates & réfute le jéſuite Azorius.

M. de Launoi ſupporta patiemment cette eſpece de perſécution, & ſe trouvant d'ailleurs protégé par des gens du premier mérite, il continua de travailler pour l'Egliſe, pour ſon prince & pour le plus grand bien de la religion. Il a éclairé l'eſprit d'une infinité de gens, ſans que tous les abus ayent été corrigés; c'eſt parce que trop de perſonnes ſont intéreſſées à les maintenir. Il y a bien de la différence entre les particuliers & le public. Il vient des tems où la plûpart des particuliers ſe trouvent déſabuſés, & néanmoins la pratique du public demeure la même. Enfin il ſemble que la cour de Rome ait adopté la religion du dieu *Terme* de la république romaine. Ce dieu ne cédoit à rien, non pas même à Jupiter. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.) (1)

VALOIR, v. act. (*Gram.*) avoir une valeur, un certain prix, ſoit intrinſeque, ſoit arbitraire: une marchandiſe doit *valoir* moins quand elle eſt commune, que quand elle eſt rare. *Voyez* VALEUR.

On dit auſſi *dans le commerce* faire *valoir* ſon argent, pour dire *en tirer du profit*, le *mettre à intérêt*. *Voy.* INTÉRÊT.

VALOIS, (*Géog. mod.*) pays de France, dans le gouvernement de l'île de France. Il eſt borné au nord par le Soiſſonnois; au midi, par la Brie; au levant, par la Champagne; & au couchant, par le Beauvoiſis. Il prend ſon nom d'un vieux chapitre appellé *Vadum* en latin, & *Vé* en françois. Ce n'étoit autrefois qu'un comté, que Philippe-Auguſte réunit à la couronne; c'eſt à-préſent un duché qui fut donné en apanage au frere de Louis XIV. & que la maiſon d'Orléans poſſede. Creſi eſt la capitale. (*D. J.*)

VALOISE ou LUQUOISE, ſ. f. (*Manuf. en ſoie.*) étoffe montée à huit liſſes, autant de liſſes pour rabattre que pour lever; à chaque coup de la tire, on baiſſe une liſſe de rabat, & l'on paſſe la navette de la même couleur; ce qui produit un diminutif de la luſtrine. La chaîne & la trame ſont très-minces.

VALON, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie tingitane. Ptolomée, *l. III. c. j.* place ſon embouchure entre les villes *Tingis* & *Exiliſſa*, c'eſt-à-dire environ au milieu de la côte du détroit de Gibraltar. (*D. J.*)

VALONE, (*Géog. mod.*) ville de l'empire turc, dans l'Albanie, ſur le bord de la mer, près des montagnes de la Chimere, à 70 milles d'Otrante, avec un port & un archevêché grec. Les Vénitiens la prirent en 1690, & l'abandonnerent quelque tems après, en ayant ruiné les fortifications.

VALOUVERS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme les idolâtres de l'Indoſtan, les prêtres de la derniere des tribus, appellée *parreas* ou *pouliar*, qui eſt l'objet du mépris de peuple. Il y a parmi une famille ſacerdotale, appellée des *valouvers*, qui prétendent avoir occupé anciennement dans les Indes un rang auſſi diſtingué que les bramines ou prêtres actuels. Les *valouvers* s'appliquent à l'Aſtronomie & l'Aſtrologie; ils ont des livres qui contiennent des préceptes de morale très-eſtimés. On dit qu'ils portent un filet de pêcheur autour du col lorſqu'ils font leurs ſacrifices.

VALPARAISO ou VALPARISSO, (*Géog. mod.*) bourgade de l'Amérique méridionale, au Chili, ſur la côte de la mer du ſud, dans un vallon, avec un port défendu par une citadelle. Cette bourgade eſt compoſée d'une centaine de pauvres maiſons, dont la plus grande partie n'eſt habitée que des noirs, de mulâtres & de métifs, qui ſont des matelots & gens de cet ordre; cependant cette bourgade a pour ſa défenſe deux forteresſes; l'une commande l'entrée du

(1) L'opinion que l'on eut tant de la perſonne que de la doctrine du célebre & fameux Launoi, fut ſi partagée, que pour en reconnoître la pure verité, il ſemble qu'il n'y a qu'à lire attentivement ſes ouvrages avec la permiſſion du Saint Siége, qui en a interdit pluſieurs ſuivant l'Index Romain fait ſous Benoît XIV. Quelques écrivains ont regardé ce Docteur comme un critique immodéré, comme un des plus dangereux ennemis de la dignité & autorité du pontife romain, comme fort contraire à tous les ordres reguliers, comme un homme d'une érudition groſſiere & confuſe, qui n'avoient pas honte de rejetter, même les monumens les plus certains, s'ils venoient à ſe trouver contraires à ſes opinions. De-là vient qu'il fut traité d'auteur ſubtil, d'Iſmaël nouveau, dont les mains étoient contre tout le monde & les mains de tout le monde contre lui. Si cependant l'on veut en croire les partiſans de Launoi, il paroîtra comme un homme ennemi des fables & des ſuperſtitions, ami declaré de la verité, un critique ſubtil & heureux, très-zélé defenſeur de l'autorité royale, & des immunités de l'Egliſe Gallicane, prêtre de mœurs integres, & Docteur qui n'a jamais été intereſſé ni attaché aux biens de la fortune. Quelque néanmoins qu'ait été M. Launoi, on ne ſauroit nier, qu'il n'ait été un homme d'un grand ſavoir, & qu'il n'ait, par ſes écrits, donné motif d'éclaircir pluſieurs points de diſcipline & d'hiſtoire, quoique l'Egliſe ait eu de très-bonnes raiſons d'en proſcrire une bonne partie. (w)

du port avec des batteries rasantes; l'autre a une batterie de vingt pieces de canon de bronze. Quoique *Valparaiso* soit le principal port du Chili, il n'y entre guere néanmoins que vingt-cinq bâtimens par an. C'est dans ce port que François Drake enleva en 1579 un gros navire espagnol chargé de marchandises précieuses, & entr'autres de douze mille cinq cens livres d'or de Baldivia, le plus pur des Indes occidentales. *Long.* suivant le p. Feuillé, 305. 19. 30. *latit.* 33. 2. (*D. J.*)

VALRÉAS, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le comtat Venaissin, & l'une des dépendances du pape; cette petite ville toute dépeuplée est la plus considérable partie du comtat qui confine avec le Dauphiné; jugez par-là du reste. (*D. J.*)

VALROMEY, (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans le Bugey, entre les mandemens de Seyssel & de Michaille. C'est un de ceux qui furent cédés à la France en échange de Saluces, par le traité de Lyon de l'an 1601. Il n'a pas vingt paroisses, dont Châteauneuf est la principale. Louis XIII. érigea l'an 1612 la seigneurie de *Valromey* en marquisat en faveur d'Honoré d'Urfé. (*D. J.*)

VALS, EAUX DE, (*Hist. nat. des eaux minérales.*) eaux minérales de France en Languedoc. On les va prendre dans les mois de Juin, de Juillet & d'Août, & la mode capricieuse est aujourd'hui venue de les prescrire fréquemment, & d'en transporter à Paris & ailleurs.

Le petit bourg qui donne son nom à ces eaux minérales est dans le Vivarais, à 5 lieues du Rhône, & près du torrent de la Volane, au fond d'un vallon. Ce bourg est environné de côteaux fertiles en blé & en vignes.

Les fontaines minérales sont à deux portées de mousquet du bourg près du torrent. L'une de ces sources, appellée la *Marie*, est du côté du bourg. Les autres, appellées la *Marquise*, la *S. Jean*, la *Camuse* & la *Dominique*, sont de l'autre côté du ruisseau.

L'eau de la Marie est froide, limpide, aigrelette & diurétique. Elle donne une teinture orangée à la noix-de-galle, & une couleur de vin rouge à la teinture de tournesol. Le sel qu'on en retire par évaporation à la quantité d'environ une drachme sur douze onces d'eau, est nitreux & fermente avec les acides.

L'eau de la Marquise est plutôt salée qu'aigrelette. La teinture qu'elle fournit à la noix-de-galle, approche assez de celle que lui donne la Marie, mais elle donne la teinture de vin plus paillet à l'eau colorée par le tournesol. Le résidu est de même nature que celui de la Marie, seulement en plus grande quantité. La source de cette eau sort entre des fentes de rocher, & est peu considérable.

L'eau de la fontaine S. Jean ne differe de la précédente que par un goût un peu plus stiptique.

La source Camuse, découverte par un médecin nommé le *Camus*, semble avoir encore moins d'acidité & plus de salure. La rouille qui est dans son canal d'écoulement est aussi plus rougeâtre, du reste elle fait les mêmes changemens avec la noix-de-galle & la teinture de tournesol.

Les sels de ces quatre fontaines, soit le naturel qui se trouve sur les rochers, soit l'artificiel qui se tire par l'évaporation, étant dissous dans un peu d'eau, font une grande effervescence avec l'esprit de vitriol. Ils ne pétillent point sur les charbons allumés, & ne changent point de couleur; mais ces sels jettés dans le sirop violat, le rendent aussi verd que fait le sel de tartre.

La source Dominique, ainsi nommée d'un jacobin qui l'a découverte, est la moins abondante de toutes. Elle est âpre, vitriolique & desagréable à l'estomac. Le résidu qu'on en tire est en petite quantité; une livre d'eau ne produisant que huit ou dix grains d'un sel grisâtre, & qui semble un vitriol légerement calciné. La noix-de-galle procure à cette eau une couleur bien différente de celle que lui donnent les eaux des autres fontaines, savoir une couleur bleuâtre & fort peu foncée. Elle rougit aussi la teinture de tournesol d'un rouge beaucoup plus opaque, & le sel de tartre a de la peine à faire revenir cette teinture dans sa couleur de pourpre. Cette eau opere par les vomissemens. (*D. J.*)

VALSARA, MUSCLE DE. (*Anatom.*) Valsara d'Imola, docteur en médecine & en philosophie, professa l'anatomie dans l'université de Boulogne, & fut chirurgien de l'hôpital des Incurables. Il nous a laissé un traité sur l'oreille qui renferme plusieurs choses neuves. Il y a un muscle de l'oreille qui porte son nom, qu'on appelle aussi *le muscle antérieur*.

VALTELINE, (*Géogr. mod.*) *voyez* après le *mot* VAL, *l'article* VAL-TELLINE.

VALVERDE, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Lima, dont elle est à 35 lieues. Ses habitans qui sont espagnols, sont riches; son port qui en est à 6 lieues, se nomme *Puerto quémado*. *Lat. mérid.* 14. (*D. J.*)

VALVÆ, (*Archit. anc.*) *valvæ*, genit. *valvarum*, s. f. pl. indique, dans Vitruve, une porte simple, & qui n'a qu'un battant, puisque dans les auteurs elle est opposée à celle qui a deux battans, que les Romains appelloient *bifores*. Quoique *valvæ* désigne communément les deux battans d'une porte, il est sûr que ce mot n'a cette signification qu'à cause qu'il est au pluriel; & encore n'a-t-il pas semblé à Ovide que le pluriel fût suffisant pour cela quand il dit, *argenti bifores radiabant lumine* valvæ, car il a jugé que *valvæ* sans *bifores* n'auroit pû signifier une *porte à deux battans*. (*D. J.*)

VALUE, s. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) est la même chose que *valeur*, mais ce terme n'est usité que quand on dit plus *value*, la moins *value*; la plus *value* est ce que la chose vaut de plus que ce qu'elle a été estimée ou vendue; la moins *value* est ce qu'elle vaut de moins. La crue a été introduite pour tenir lieu de la plus *value* des meubles. *Voy.* CRUE, ESTIMATION, PRISÉE, VENTE. (*A*

VALVE, (*Conchyl.*) en latin *valva*, c'est l'écaille ou l'une des pieces de la coquille.

VALVULE, s. f. (*Méchan.*) est la même chose que *soupape*. *Voyez* SOUPAPE. Ce mot vient du mot latin *valvæ*, porte à deux battans, parce que les *valvules* s'ouvrent & se ferment à-peu-près comme ces sortes de portes.

VALVULE, (*Physiologie.*) petite membrane attachée à la paroi intérieure des veines, pour faciliter le cours du sang vers le cœur, & empêcher son retour vers les extrémités.

La structure des *valvules* est une méchanique fort considérable entre les organes qui servent à la distribution des humeurs. Exposons cette méchanique.

Les *valvules* font le même office à l'égard des humeurs contenues dans le corps des animaux, que font dans les machines hydrauliques, les soupapes, ou les autres machines équipollentes à des soupapes, que l'on emploie pour laisser couler l'eau d'un sens, & lui fermer le passage, en l'empêchant de retourner d'où elle est venue. Or comme on se sert de trois sortes de soupapes, il y a aussi de trois sortes de *valvules* qui empêchent que les humeurs qu'elles ont laissé passer dans les canaux ne puissent retourner.

Les trois especes de soupapes sont la soupape à clapet, la soupape en cône & la soupape en maniere de porte à deux battans. La soupape à clapet est une lame plate & quarrée, qui étant attachée par un de ses côtés, peut, étant abattue & appliquée sur un trou, le boucher ou le déboucher lorsqu'elle est levée.

L'espece de *valvule* qui a rapport à ce clapet, est la moins ordinaire; on en trouve à l'embouchure des ureteres dans la vessie, où la tunique interne de la vessie couvre le trou par où l'uretere, après s'être coulé entre les deux membranes dont la vessie est composée, fait passer l'urine dans la capacité de la vessie; car cette membrane que l'urine leve pour entrer, est rabattue par la même urine, qui la colle contre les bords du trou après qu'elle est passée.

On a trouvé une pareille *valvule* dans la vésicule du foie d'un bœuf au milieu de la partie de son fond, où elle est attachée au foie. Cette *valvule* étoit une membrane qui couvroit un trou faisant l'embouchure d'un rameau de la bile, qui ayant plusieurs racines répandues dans tout le foie, apportoit cette humeur dans la vésicule.

La seconde espece de soupape qui est en cône, agit d'une autre maniere; car la partie faite en cône laisse passer l'eau qui vient du côté de la pointe du cône, parce qu'elle est poussée par l'eau & levée, en sorte qu'elle ouvre en partie le trou rond du cercle, qu'elle fermoit entierement lorsqu'elle étoit abaissée; mais elle empêche que l'eau ne retourne, parce que venant vers la base du cône, sa pesanteur fait rentrer le cône dans le trou du cercle qu'elle bouche fort exactement, n'y ayant rien qui bouche si-bien un trou, qu'un cône ou foret. L'espe-

L'espece de *valvule* qui répond à cette sorte de soupape est appellée *sigmoïde*, parce que le bord de la membrane qui la compose représente un *C*, qui est un sigma des anciens caracteres grecs. Cette membrane, qui est comme un sac ou capuchon, fait un cône, lorsqu'étant remplie elle est dilatée; car la moitié du bord de cette membrane étant attachée à la tunique de la veine, il arrive, nécessairement que lorsque le sang monte dans la veine, il pousse la partie détachée, & la collant contre la tunique de la veine, il se fait passage; au contraire, lorsque le sang vient à descendre, il sépare la partie détachée d'avec la tunique de la veine contre laquelle elle étoit collée, & emplissant le sac, l'arrondit, & lui donne la figure conique dont la base emplit toute la rondeur du conduit de la veine, de même que la base du cône de la soupape remplit la rondeur du cercle qui la soutient.

Il se trouve dans quelques poissons, comme dans la raie, que ces *valvules*, au-lieu d'être des sacs composés de membranes, sont des chairs solides qui doivent apparemment en se gonflant & en se rétrécissant, faire l'effet que la *valvule* sigmoïde fait en s'emplissant & en se vuidant de sang. Et il faut supposer que ces chairs ont des pores ouverts vers le côté où le sang doit couler, & qu'ils sont fermés vers celui d'où il vient; en sorte que lorsque le sang fait effort pour passer, il comprime ces chairs, & en exprime le sang; & lorsqu'il fait effort pour retourner, il les remplit, & les faisant gonfler, il bouche le passage, y ayant apparence que ces *valvules* charnues ne sont effectivement autre chose qu'un amas d'une infinité de petits sacs remplis de sang.

Ces *valvules* sigmoïdes se trouvent presque dans tous les vaisseaux; il y en a dans les veines & dans les canaux lymphatiques, pour empêcher le retour des humeurs que ces vaisseaux contiennent, & pour aider au cours qu'elles doivent avoir: car les humeurs ne pouvant retourner lorsqu'elles ont passé au-dessus des *valvules*, la moindre compression que les veines ou vaisseaux lymphatiques souffrent par le mouvement de la respiration & des muscles de tout le corps, leur fait pousser le sang & la lymphe vers les endroits où les *valvules* leur donnent le passage libre.

Cela se fait par la même raison qui fait monter un épi de blé le long du bras, quand il est mis entre le bras & la manche de la chemise la queue en haut, & les barbes de l'épi en en bas, quoique la structure de cette machine soit différente de celle des *valvules*; car l'épi monte lorsqu'on remue le bras, parce qu'il ne peut aller en en-bas, & qu'il va aisément en en-haut, attendu que rien ne l'en empêche, & que le mouvement du bras agissant sur l'épi, l'oblige à ne pas demeurer en une place.

Il y a aussi de ces *valvules* dans le cœur; savoir trois qui ferment l'aorte à la sortie du ventricule gauche, & empêchent que le sang n'y rentre; & trois qui de la même maniere forment la veine artérieuse, & qui empêchent que le sang, qui pour passer dans le poumon est sorti du cœur, n'y rentre. Les gros rameaux de veines ont ordinairement deux *valvules* vis-à-vis l'une de l'autre, & les petits n'en ont qu'une: quand les *valvules* doubles sont enflées par le sang qui les emplit, elles ont la figure d'un demi-cône, & celle du tiers d'un cône quand elles sont triples.

La troisieme espece de soupape n'a point encore le nom, mais M. Perrault a cru qu'il lui en étoit dû un à cause qu'elle agit de même que les soupapes. Ces soupapes de la troisieme espece sont ordinairement sans comparaison plus grandes que les autres, qui ne passent guere quatre ou cinq pouces de diametre, au-lieu que celles-là ont jusqu'à deux ou trois toises; on s'en sert pour les écluses. Ce sont deux battans de porte que l'eau ferme en les poussant & en les faisant approcher l'un de l'autre; & elles demeurent en cet état, tant à cause qu'elles sont retenues par des chaînes, que parce qu'elles se soutiennent d'elles-mêmes, étant appuyées l'une contre l'autre, & faisant un angle opposé au cours de l'eau.

Il y a dans le cœur des *valvules* qui agissent par une même raison: on les appelle *tricuspides* ou *tricuspidales*, parce qu'elles ont trois pointes étant de forme triangulaire: car quoique ces petites portes du cœur ne soient pas quarrées, elles font néanmoins le même effet que les portes des écluses qui le font en ce que s'approchant & se joignant par leurs côtés elles ferment le passage au sang, & l'empêchent de sortir des ventricules du cœur, quand il est entré par la veine cave ou par l'artere veineuse. Et de même que les *valvules* tricuspides se touchent par deux côtés étant attachées au cœur par le troisieme, les portes des écluses se touchent aussi par un côté, & touchent au fond de l'écluse par un autre, le troisieme étant attaché à la muraille.

Or parce que ces *valvules* ne sont pas d'une matiere ferme; comme les portes qui résistent à l'impulsion de l'eau lorsqu'elles sont jointes l'une contre l'autre, la nature leur a donné un autre moyen de résister à l'impulsion du sang, & cela se fait par un grand nombre de ligamens, qui sont comme autant de petites cordes attachées aux deux bords de chaque *valvule*, de même que les portes des écluses sont retenues par des chaînes: car ces ligamens empêchent que lorsque le sang a fait approcher les membranes qui font le corps de la *valvule*, elles ne soient pas poussées plus avant; si cela arrivoit, elles ne pourroient empêcher le sang de passer & de retourner d'où il est venu.

Il y a de cette espece de *valvules* dans le cœur à l'extrémité des vaisseaux qui apportent le sang dans chaque ventricule, savoir la veine cave, qui le rapporte de tout le corps dans le ventricule droit, & l'artere veineuse qui est proprement une veine qui rapporte dans le ventricule gauche le sang que la veine artérieuse a répandu dans le poumon. La veine cave a trois de ces *valvules*; mais l'artere veineuse n'en a que deux parce qu'elle ne rapporte pas tant de sang dans le ventricule gauche, que la veine cave en rapporte dans le droit; une partie du sang que la veine cave rapporte dans le cœur, & que la veine artérieuse distribue dans le poumon, étant consumée pour nourriture de cette partie, qui en dissipe beaucoup.

Toutes ces *valvules*, tant les sigmoïdes, que les tricuspidales, se trouvent dans le cœur de presque tous les animaux terrestres qui sont un peu grands: dans les oiseaux elles sont autrement, & les anfractuosités des ventricules sont aussi différentes; les ventricules même ne sont pas en même nombre; ceux d'entre les poissons qui ne respirent point, n'ont qu'un ventricule dans le cœur; mais ce ventricule a deux sacs, qui sont comme ses oreilles: dans l'un de ses sacs, que j'appelle *l'oreille droite*, la veine cave porte le sang par deux troncs: de l'autre sac, qui est comme *l'oreille gauche*, l'aorte sort faisant un seul tronc. Les *valvules* sont dans le cœur à l'entrée de chaque sac; elles sont sigmoïdes, deux à chaque entrée. Celles qui empêchent que le sang ne retourne dans la veine cave sont mieux fermées, & doivent avoir plus de force pour le retenir, que celles qui l'empêchent de retourner de l'aorte dans le cœur.

Jacques Sylvius, le grand admirateur de Galien, & l'ennemi juré de Vesale, a le premier découvert les *valvules* qui sont à l'orifice de la veine azigos, de la jugulaire, de la brachiale, de la crurale, & du tronc de la veine cave qui part du foie. Il les nomma *épiphises membraneuses*; Fabricius *ab Aquapendente* revendique à tort l'honneur de cette découverte; il n'a que celui d'en avoir donné une plus exacte description, & de leur avoir imposé le nom de *valvules*, qu'elles retiennent encore aujourd'hui; nom qui leur convient en effet, tant par rapport à leurs usages, qu'à l'égard de leur structure. Eustachius apperçut le premier la *valvule* placée à l'orifice de la veine coronaire dans le cœur. Il prétend encore avoir découvert la *valvule* que quelques auteurs appellent *valvula nobilis*, placée dans la veine cave, tout proche de l'oreillette droite du cœur. Cependant Jacques Sylvius paroît avoir remarqué cette *valvule* avant Eustachius; mais ce dernier l'a bien mieux décrite. (*D. J.*)

VALVULES *du cœur*, (*Anatom.*) especes de soupapes qui sont aux orifices des ventricules du cœur.

Ces *valvules* ou soupapes sont de deux sortes; les unes permettent au sang d'entrer dans le cœur, & l'empêchent d'en sortir par le même chemin; les autres le laissent sortir du cœur, & s'opposent à son retour. Celles de la premiere espece terminent les oreillettes, & celles de la seconde occupent les embouchures des grosses arteres. On a donné à celles-ci le nom de *valvules semi-lunaires* ou *valvules sigmoïdes*, & aux autres celui de *triglochines* ou *tricuspides* ou *mitrales*.

Les *valvules* triglochines ou tricuspides du ventri-

culç

cule droit ſont attachées à l'orifice auriculaire du ventricule, & s'avancent dans la même cavité de ce ventricule. Elles ſont comme trois languettes fort polies du côté qui regarde l'embouchure de l'oreillette, garnies de pluſieurs expanſions membraneuſes & tendineuſes du côté de la cavité ou ſurface interne du ventricule, & elles ſont comme découpées ou dentelées par leurs bords. Les *valvules* de l'orifice auriculaire du ventricule gauche ſont de même forme & ſtructure; mais il n'y en a que deux, & on les a nommées *valvules mitrales* à cauſe de quelque reſſemblance à une mitre qu'elles repréſentent aſſez groſſierement.

Ces cinq *valvules* ſont très-minces, & elles ſont attachées par pluſieurs cordes tendineuſes aux colonnes charnues des ventricules. Les cordages des chaque *valvule* ſont attachées à deux colonnes. Il y a entre ces *valvules* d'autres petites de la même figure. On peut auſſi appeller toutes ces *valvules* tricuſpides en général *valvules auriculaires* ou *valvules veineuſes du cœur*.

Les *valvules* ſemi-lunaires ou *valvules* ſigmoïdes ſont au nombre de ſix; trois à chaque ventricule, & à l'embouchure des groſſes arteres. Le nom de *valvules arterielles* leur convient aſſez. Elles ſont faites à-peu-près comme des paniers de pigeon. Leurs concavités regardent la paroi ou concavité de l'artere, & leurs convexités s'approchent mutuellement. En examinant ces *valvules* avec le microſcope, on trouve des fibres charnues dans la duplicature des membranes dont elles ſont compoſées.

Elles ſont vraiment ſemi-lunaires, c'eſt-à-dire en forme de croiſſant, par les attaches de leurs fonds; mais elles ne le ſont pas par leurs bords flottans; car ces bords repréſentent chacun deux petits croiſſans, dont deux extrémités ſe rencontrent au milieu du bord, & y forment une eſpece de petit mamelon. *Winslow*. (*D. J.*)

VALVULES *des inteſtins*; „ dans le jejunum & l'i-
„ leum, la tunique interne ayant plus d'étendue que
„ l'externe, eſt fort ridée. On a cru que les plis ta-
„ chés qu'elle forme, faiſoient en quelque maniere
„ la fonction des *valvules*; c'eſt pourquoi ils ont été
„ nommés *valvules conniventes*, en latin *valvulæ con-*
„ *niventes*.

VALVULES *des vaiſſeaux lactés*; „ les vaiſſeaux
„ lactés qui s'ouvrent dans les inteſtins, reçoivent la
„ partie du chyle qui eſt préparée & fluide, & pa-
„ roiſſent par intervalles comme s'ils étoient liés &
„ ſerrés. Quand on les comprime, ils ne laiſſent pas
„ refluer la liqueur vers les inteſtins, quoiqu'elle ſoit
„ aiſément pouſſée vers les glandes: ce qui montre
„ qu'il y a des *valvules* dans les vaiſſeaux lactés,
„ mais qui ſont trop petites pour être viſibles. *Id. ibid. p* 56.

VALVULE *du colon*, le colon a une grande *valvule* pour empêcher les excrémens de rentrer dans l'ileon; il a auſſi pluſieurs autres *valvules* pour retarder la deſcente des matieres. *Voy.* COLON & EXCRÉMENT.

Conſtantin Varole, boulonois, médecin du pape Grégoire XIII. & qui mourut en 1570, fut le premier qui obſerva les *valvules* du colon. Bart. Euſtachi, natif de San-Severino en Italie, découvrit vers ce même tems la *valvule* qui eſt à l'orifice de la veine coronaire, & cette *valvule* remarquable qui eſt à l'orifice du tronc inférieur de la veine cave, près de l'oreillette droite du cœur. Il eſt vrai qu'il ne la prit pas pour une *valvule*, mais ſeulement pour une membrane.

Lanciſi, médecin du pape Clément XI. & qui a publié le premier les œuvres d'Euſtachi, croit que l'uſage de cette *valvule* eſt d'empêcher le ſang de la veine cave ſupérieure de frapper avec trop de violence contre celui de l'inférieure. M. Winslow qui a examiné cela avec beaucoup de ſoin, eſt à peu-près de même ſentiment. *Mém. de l'acad. des Sciences*.

Mais comme cette *valvule* diminue peu-à-peu dans les enfans, de même que le trou ovale, & qu'à la fin elle diſparoit entierement dans les adultes, il ſemble qu'elle a quelque autre uſage qui regarde principalement la circulation du ſang dans le fœtus.

En effet, par le moyen de cette *valvule*, M. Winslow concilie les deux ſyſtèmes oppoſés de la circulation du ſang dans le fœtus, qui ſont expliqués dans l'*article* CIRCULATION. *Voyez* CIRCULATION *du ſang*, & FOETUS.

VAMPIRE, ſ. m. (*Hiſt. des ſuperſtit.*) c'eſt le nom qu'on a donné à de prétendus démons qui tirent pendant la nuit le ſang des corps vivans, & le portent dans ces cadavres dont l'on voit ſortir le ſang par la bouche, le nez & les oreilles. Le p. Calmet a fait ſur ce ſujet un ouvrage abſurde dont on ne l'auroit pas cru capable, mais qui ſert à prouver combien l'eſprit humain eſt porté à la ſuperſtition. (*D. J.*)

VAN, ſ. m. (*Littérat.*) on connoit cet inſtrument à deux anſes, courbé en rond par-derriere, & dont le creux diminue inſenſiblement ſur le devant: ce qui lui donne la forme d'une coquille; voilà la conque célebre des Egyptiens, des Grecs & des Romains; nous allons dire pourquoi.

L'enfant chéri d'Oſiris & d'Iſis, & le ſerpent qu'on y joignoit, paſſerent d'Egypte à Athènes, qui étoit une colonie venue de Saïs, & de-là furent portés bien loin ailleurs. Telle eſt viſiblement l'origine de l'uſage qu'avoient les Athéniens de placer les enfans dans un *van* auſſitôt après la naiſſance, & de les y coucher ſur un ſerpent d'or. Cette pratique étoit fondée ſur la tradition, que la nourrice de Jupiter l'avoit fait pour le dieu, & Minerve pour Ericthonius.

De ſi grands exemples ne pouvoient qu'accréditer dans la Grece l'uſage de mettre ſur un *van* les enfans nouvellement nés. C'eſt pourquoi Callimaque nous dit que Néméſis attentive à toutes les bonnes pratiques, poſa le petit Jupiter ſur un *van* d'or; c'étoit en même tems une cérémonie fort ordinaire chez les Athéniens, ſur-tout dans les familles diſtinguées, d'étendre les petits enfans ſur des ſerpens d'or.

Tout le monde ſait encore que le *van* étoit conſacré au dieu du vin; & *myſtica* vannus *Bacchi*, dit Virgile. Les commentateurs apportent deux raiſons de cette conſécration du *van myſtérieux* voué à Bacchus, qui ſont toutes deux plauſibles: l'une, parce qu'Iſis avoit ramaſſé dans un *van* les membres épars d'Oſiris, qui eſt le même que Bacchus, & que Tiphon avoit mis en pieces. L'autre raiſon eſt priſe de ce que les vignerons offroient à Bacchus dans un *van* les prémices de la vendange. (*D. J.*)

VAN, ſ. m. (*terme de Vanniers.*) inſtrument d'oſier à deux anſes, courbé en rond par-derriere qu'il a un peu relevé, dont le creux diminue inſenſiblement juſque ſur le devant. Les *vans* ſervent à vanner les grains pour en ſéparer la menue paille & la pouſſiere. Ils ſont le principal objet du métier des vanniers-cloturiers. (*D. J.*)

VAN, (*Géog. mod.*) ville & château de la grande Arménie, vers les ſources de l'Euphrate, ſur les confins des deux empires turc & perſan, à 70 lieues au ſud-oueſt d'Erzeron. *Van* eſt aujourd'hui ſous la domination du grand-ſeigneur, & a ſon château ou ſa fortereſſe ſur une montagne voiſine; les habitans ſont pour la plûpart arméniens. Tout près de la ville, eſt un lac du même nom, l'un des plus grands de l'Aſie, & qui peut avoir 50 lieues de circuit. C'eſt le *Mantiana palus* de Strabon, *l. XI p.* 529. Ce lac de *Van* eſt auſſi nommé *lac d'Actamar*; on n'y trouve qu'une ſorte de poiſſon qui eſt un peu plus gros que nos ſardines, & dont il ſe fait tous les ans un grand débit en Perſe & en Arménie. (*D. J.*)

VANANTE, adj. (*terme de Papeterie.*) la pâte de moyenne qualité, ou celle qui eſt faite avec des vieux chiffons & drapeaux de toile de chanvre ou de lin, qui ne ſont pas de la plus belle qualité, ſe nomme *pâte vanante*. C'eſt avec cette pâte qu'on fabrique le papier de la ſeconde ſorte. *Voy.* PAPIER.

VANAS, (*Commerce.*) terme corrompu du latin, que quelques teneurs de livres mettent d'eſpace en eſpace à la marge de leurs écritures, pour marquer qu'ils annullent les articles qui ſont vis-à-vis de ce mot, & qu'ils ont mal portés, ſoit dans le journal, ſoit dans le grand livre. *Voyez* ANNULLER. *Dictionn. de Commerce.*

VANCOHO, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de ſcorpion fort dangereux qui ſe trouve dans l'île de Madagaſcar; il reſſemble à quelques égards à une araignée. Il a le corps ou le ventre noir, rond & fort gros; ſa piquure eſt extrèmement dangereuſe; elle cauſe un évanouiſſement ſoudain qui dure quelquefois deux jours, pendant leſquels on a tout le corps froid comme de la glace. On donne dans ce cas au malade les mêmes remedes que contre les poiſons, & on le tient le plus chaudement qu'il eſt poſſible.

VANDABANDA, (*Géog. anc.*) contrée de la Sogdiane. Elle eſt placée par Ptolomée, *l. VI. c. xij.* entre le mont Caucaſe & le mont Imaüs. (*D. J.*)

VANDALES, ſ. m. pl. (*Hiſt. ancienne.*) nation barbare faiſant partie de celle des Goths, & qui,

com-

comme cette derniere, étoit venue de Scandinavie. Le nom des *Vandales* vient, dit-on, du mot gothique *vandelen* qui signifie encore aujourd'hui en allemand *errer*, parce que ce peuple changea très-souvent de demeure. Au sortir du nord les *Vandales* s'établirent dans les pays connus aujourd'hui sous le nom du *Brandebourg* & du duché de *Meklenbourg*. Sous l'empire d'Auguste, une partie de ces barbares vinrent s'établir sur les bords du Rhin; chassés par Tibere ils allerent s'établir vers l'orient entre le bosphore cimmérien & le Tanaïs, d'où ils chasserent les Sclaves, dont ils prirent le pays & le nom; une partie alla s'établir sur les bords du Danube, & occuperent les pays connus aujourd'hui sous le nom de *Transylvanie*, de *Moldavie* & de *Valachie*; ils se rendirent maîtres de la Pannonie, d'où ils furent chassés par l'empereur Marc-Aurele en 170. Ils firent en 271 de nouvelles irruptions sur les terres de l'empire romain, & furent défaits par Aurélien, par Probus. L'an 409, les *Vandales* accompagnés des Sueves & des Alains se rendirent maîtres d'une partie de l'Espagne qu'ils partagerent avec ces barbares; de-là sous la conduite de leur roi Genseric, ils passerent en Afrique en 428. Après plusieurs victoires remportées sur les Romains, ils forcerent à leur céder la plus grande partie des provinces que l'empire possédoit dans cette partie du monde. En 455, Genseric vint en Italie où il prit & pilla la ville de Rome; il infesta les côtes de Sicile & de Grece, & continua à harasser les Romains jusqu'à ce qu'il força l'empereur Zénon à lui céder tous ses droits sur l'Afrique, qui resta aux *Vandales* jusqu'au regne de Justinien, qui réunit de nouveau à son empire les provinces dont ces barbares s'étoient emparés.

VANDALICI MONTES, (*Géog. anc.*) Dion Cassius *l. IV.* donne ce nom aux montagnes dans lesquelles l'Elbe prend sa source. Par conséquent ce sont les montagnes qui séparent la Bohème de la Lusace & de la Silésie. (*D. J.*)

VANDALIE, (*Géog. mod.*) plusieurs géographes ont donné ce nom à une partie de la Poméranie ducale & du duché de Mecklenbourg en basse Saxe.

La *Vandalie* prise pour une contrée de la Poméranie ducale, est bornée par la mer Baltique au nord, le desert de Waldow au midi, les seigneuries de Butow & de Louwenbourck au levant, & par la Cassabie au couchant. On lui donne environ quatorze lieues de longueur & autant de largeur. Sa capitale est Stolpe.

La *Vandalie* regardée comme une contrée du duché de Meklenbourg en basse Saxe, est entre l'évêché & le duché de Swerin, la seigneurie de Rostock & celle de Stutgard, la Poméranie royale & le marquisat de Brandebourg. Ce pays peut avoir environ trente lieues du couchant au levant, & dix du nord au sud. On y voit plusieurs petits lacs. Sa capitale est Gustrow. (*D. J.*)

VAND'ŒUVRE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Champagne, sur la riviere de Barse, à six lieues au levant de Troyes. *Longit.* 22. 4. *lat.* 48. 12.

Cette petite ville est la patrie de Nicolas Bourbon, poëte latin qui vivoit sous le regne de François I. Marguerite de Valois le donna pour précepteur à Jeanne d'Albret de Navarre sa fille, & mere d'Henri IV. Il mourut à Condé, vers l'an 1550. Il a laissé huit livres d'épigrammes, sous le titre de *nugæ*, bagatelles, au sujet duquel de Bellai fit ces deux jolis vers:

Paule, tuum inscribis, Nugarum *nomine librum*,
In toto libro nil melius titulo.

C'est un bon mot, mais qui ne doit point détruire le mérite de l'ouvrage même, dont Erasme faisoit grand cas. Bourbon étoit fils d'un riche maître des forges, ce qui lui donna lieu de publier son poëme de la forge en latin *ferraria*. Il décrit dans cet ouvrage tout le travail de la forge, & de l'occupation des ouvriers qui coupoient le bois, qui faisoient le charbon, qui fouilloient la mine, qui la nettoyoient, qui la voituroient au fourneau pour le fondeur, & pour les forgerons; il les met tous en action, & il ne laisse à son pere que le soin de les payer & de veiller sur le produit.

Il eut un petit neveu, nommé comme lui Nicolas Bourbon, & comme lui très-bon poëte latin. Ce neveu fut de l'académie françoise, & mourut comblé de pensions en 1644. âgé d'environ 70 ans. Ses poésies parurent à Paris l'an 1630. *in-12*. On fait grand cas dans ce recueil de la piece intitulée: *imprecation contre le parricide d'Henri IV*. Les deux beaux vers en l'honneur de ce prince, qui sont à la porte de l'arsenal de Paris, sont encore du même poëte; les voici, quoique tout le monde les sache par cœur, ou si vous voulez, par cette même raison:

Ethna hæc Henrico vulcania tela ministrat,
Tela gigantæos debellatura furores.

(*D. J.*)

VANDOISE, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) poisson de riviere, qui est une espece de muge que l'on nomme *suiffe* à Lyon, & *dard* en Saintonge & au Poitou, parce qu'il s'élance avec une vitesse semblable à celle d'un dard; il a le corps moins large que le gardon, & le museau plus pointu: il est couvert d'écailles de moyenne grandeur, & il a plusieurs petites lignes longitudinales sur la partie supérieure des côtés du corps; sa couleur est mêlée de brun, de verd, & de jaune; ce poisson devient fort gras, il a la chair molle & d'un assez bon goût. Rondelet, *hist. des poissons de riviere, chap. xiv.*

VANG, s. m. (*Hist. mod.*) ce mot signifie *petit roi* ou *roitelet:* l'empereur de la Chine le confere aux chefs ou kans des Tartares monguls qui sont soumis à son obéissance, & à qui il ne permet point de prendre le titre de kan, qu'il se réserve; ces *vangs* ont sous eux des *peit-sé* & des *kong*, dont les titres répondent à ceux de ducs & de comtes parmi nous.

VANGERON, s. m. (*Hist. nat. Ichth.*) poisson qui se trouve dans le lac de Lausane; il ressemble aux muges par le museau, & à la carpe par la forme du corps & par la qualité de la chair; il a deux nageoires de couleur d'or près des ouies, deux jaunes sous le ventre, une au-delà de l'anus, & une sur le dos; la queue est fourchue & revêtue à son origine, par des écailles peu adhérentes. Rondelet, *hist. des poissons des lacs, chap. ix. Voyez* Poisson.

VANGIONS, les, (*Géog. anc.*) *Vangiones*; peuples de la Gaule belgique, & originaires de la Germanie. César, dans ses commentaires, *bel. Gall. l. I.* dit qu'ils étoient dans l'armée d'Arioviste, avec les *Tribocci* & les *Nemetes*; & Pline, *l. IV. c. xvj.* nous apprend qu'ils s'emparerent de la partie du pays des *Médiomatrices*, le long du rivage du Rhin.

Cluvier, *Germ. ant. l. II. c. x.* croit que ces peuples étoient établis dans les Gaules avant la guerre d'Arioviste, parce que les Marcomans, les Sédusiens, les Harudes, & les Sueves, que ce prince avoit amenés avec lui, ou qui l'avoient joint depuis son arrivée, furent tous chassés de la Gaule, après que César les eut battus: au-lieu que les Németes, les *Vangions*, & les Tribocci demeurerent toujours dans leurs terres, sur la rive gauche du Rhin.

Il paroît que ces trois nations n'étoient point soumises à Arioviste, puisqu'elles demeuroient dans la Gaule belgique. Elles pouvoient être seulement en alliance avec lui, ou peut-être même sous sa protection; ce qui les engagea à lui donner du secours contre les Romains.

On ne sait point en quel tems les *Vangions* passerent le Rhin pour s'établir dans les Gaules. Ils occuperent une partie des terres de Mayence & du Palatinat. *Borbetomagus*, ou *Borgetomagus*, aujourd'hui *Worms*, étoit leur ville capitale. (*D. J.*)

• VANILLE, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *vanilla*, genre de plante à fleur polypétale, anomale & composée de six pétales, dont cinq sont semblables & disposés presqu'en rond; le sixieme occupe le milieu de la fleur, & il est roulé en forme d'aiguiere; le calice devient dans la suite un fruit en forme de corne molle & charnue, qui renferme de très-petites semences. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* Plante.

Vanille, s. f. (*Botan. exot.*) gousse américaine qui donne la force, l'odeur, & le goût au chocolat; cette boisson dont les Espagnols font leurs délices, & qu'ils n'aiment pas moins que l'oisiveté. Quoiqu'ils tirent ce fruit depuis près de deux siecles, des pays qu'ils ont si cruellement ravagés, ils ne savent pas même aussi bien que nous, ce qui concerne les especes, la culture, la multiplication, & les propriétés de la *vanille*. Nous ne leur devons point le peu de lumieres que nous en avons, & sur tout le reste, ils nous ont bien dégagés de la reconnoissance.

La

La *vanille* eſt du nombre de ces drogues dont on uſe beaucoup, & que l'on ne connoît qu'imparfaitement. On ne peut pas douter que ce ne ſoit une gouſſe, ou ſilique, qui renferme la graine d'une plante, & de-là lui vient le nom eſpagnol de *vaynilla*, qui ſignifie *petite guaîne*; mais on ne connoît ni le nombre des eſpeces, ni quelles ſont les eſpeces les plus eſtimables de ce genre de plante, en quel terroir elles viennent le mieux, comment on les cultive, de quelle maniere on les multiplie, *&c.* on n'a ſur tout cela que des détails peu ſûrs & peu exacts. Meſſieurs les académiciens qui ont été au Pérou, ne nous ont point fourni les inſtructions qui nous manquent ſur cette plante.

Les Américquains ſont ſeuls en poſſeſſion de la *vanille*, qu'ils vendent aux Eſpagnols, & ils conſervent ſoigneuſement ce tréſor qui leur eſt du moins reſté, apparemment parce que leurs maîtres n'ont pas ſu le leur ôter. On dit qu'ils ont fait ſerment entr'eux de ne révéler jamais rien aux Eſpagnols, fût-ce la plus grande de toutes les bagatelles, c'eſt en ce cas une convention tacite dont ils ne rendroient que de trop bonnes raiſons; & ſouvent ils ont ſouffert les plus cruels tourmens, plutôt que d'y manquer.

D'un autre côté, les Eſpagnols contens des richeſſes qu'ils leur ont enlevées de plus accoutumés à une vie pareſſeuſe, & à une douce ignorance, mépriſent les curioſités d'hiſtoire naturelle, & ceux qui les étudient; en un mot, ſi l'on en excepte les ſeuls Hermandez, & le pere Ignatio, eſpagnols, c'eſt aux curieux des autres nations, aux voyageurs, aux négocians, & aux conſuls établis à Cadix, que nous ſommes redevables du petit nombre de particularités que nous avons ſur cette drogue précieuſe; & qui formeront cet article.

Noms & deſcriptions de la vanille. Elle eſt nommée des Indiens *mécaſubil*, & par nos botaniſtes *vanilla*, *vaniglia*, *vayniglia*, *vanillias*, *piperis arbori jamaïcenſis innaſcens*, Pluk. *almaq.* 301.

C'eſt une petite gouſſe preſque ronde, un peu applatie, longue d'environ ſix pouces, large de quatre lignes, ridée, rouſsâtre, mollaſſe, huileuſe, graſſe, cependant caſſante, & comme coriace à l'extérieur. La pulpe qui eſt en-dedans, eſt rouſſâtre, remplie d'une infinité de petits grains, noirs, luiſans; elle eſt un peu âcre, graſſe, aromatique, ayant l'odeur agréable du baume du Pérou: on nous l'apporte du Pérou & du Méxique; elle vient dans les pays les plus chaux de l'Amérique, & principalement dans la nouvelle Eſpagne; on la prend ſur des montagnes acceſſibles aux ſeuls Indiens, dans les lieux où il ſe trouve quelque humidité.

Ses eſpeces. On diſtingue trois ſortes principales de *vanilles*; la premiere eſt appellée par les Eſpagnols, *pompona* ou *bova*, c'eſt-à-dire enflée ou bouffie; celle de *leq*, la marchande ou de bon aloi; la *ſimarona* ou bâtarde; les gouſſes de la *pompona* ſont groſſes & courtes; celles de la *vanille de leq*, ſont plus déliées & plus longues; celles de la *ſimarona* ſont les petites en toute façon.

La ſeule *vanille de leq* eſt la bonne; elle doit être d'un rouge brun foncé, ni trop noire, ni trop rouſſe, ni trop gluante, ni trop deſſéchée; il faut que ſes gouſſes quoique ridées, paroiſſent pleines, & qu'un paquet de cinquante peſe plus de cinq onces; celles qui en peſe huit eſt la *ſobrebuena*, l'excellente. L'odeur en droit être pénétrante & agréable; quand on ouvre une de ces gouſſes bien conditionnée & fraîche, on la trouve remplie d'une liqueur noire, huileuſe & balſamique, où nagent une infinité de petits grains noirs, preſque abſolument imperceptibles, & il en ſort une odeur ſi vive, qu'elle aſſoupit, & cauſe une ſorte d'ivreſſe. La *pompona* a l'odeur plus forte, mais moins agréable; elle donne des maux de tête, des vapeurs, & des ſuffocations. La liqueur de la *pompona* eſt plus fluide, & ſes grains plus gros, ils égalent preſque ceux de la moutarde. La *ſimarona* a peu d'odeur, de liqueur & de grains.

On ne vend point la *pompona*, & encore moins la *ſimarona*, ſi ce n'eſt que les Indiens en gliſſent adroitement quelques gouſſes parmi la *vanille* de *leq*. On doute ſi les trois ſortes de *vanilles* en queſtion, ſont trois eſpeces, ou ſi ce n'en eſt qu'une ſeule, qui varie ſelon le terroir, la culture & la ſaiſon où elle a été cueillie.

Dans toute la nouvelle Eſpagne, on ne met point de *vanille* au chocolat; elle le rendroit mal ſain, & même inſupportable; ce n'eſt plus la même choſe quand elle a été tranſportée en Europe. On a envoyé à nos curieux des échantillons d'une *vanille* de Caraca & de Maracaybo, villes de l'Amérique méridionale; elle eſt plus courte que celle de *leq*, moins groſſe que la *pompona*, & paroît de bonne qualité; c'eſt apparemment une eſpece différente: on parle auſſi d'une *vanille* du Pérou, dont les gouſſes ſechées ſont larges de deux doigts, & longues de plus d'un pié; mais dont l'odeur n'approche pas de celles des autres, & qui ne ſe conſerve point.

Lorſque les *vanilles* ſont mûres, les Méxiquains les cueillent, les lient par les bouts, & les mettent à l'ombre pour les faire ſécher; lorſqu'elles ſont ſéches & en état d'être gardées, ils les oignent extérieurement avec un peu d'huile pour les rendre ſouples, les mieux conſerver, empêcher qu'elles ne ſe ſéchent trop, & qu'elles ne ſe briſent. Enſuite ils les mettent par paquets de cinquante, de cent, ou de cent cinquante, pour nous les envoyer.

Prix & choix de la vanille. Le paquet de *vanille* compoſé de cinquante gouſſes, ſe vend à Amſterdam depuis dix juſqu'à vingt florins, c'eſt-à-dire depuis vingt & une juſqu'à quarante-deux livres de notre monnoie, ſuivant la rareté, la qualité, ou la bonté: on donne un pour cent de déduction pour le prompt payement. On choiſit les *vanilles* bien nourries, groſſes, longues, nouvelles, odorantes, peſantes, un peu molles, non trop ridées ni trop huileuſes à l'extérieur; il ne faut pas qu'elles ayent été miſes dans un lieu humide, car alors elles tendroient à ſe moiſir, ou le ſeroient déjà; elles doivent non-ſeulement être exemptes du moiſi, mais être d'une agréable odeur, graſſes & ſouples. Il faut encore prendre garde qu'elles ſoient égales, parce que ſouvent le milieu des paquets n'eſt rempli que de petites *vanilles* ſeches & de nulle odeur; la graine du dedans qui eſt extrémement petite, doit être noire & luiſante: on ne doit pas rejetter la *vanille* qui ſe trouve couverte d'une fleur ſaline, ou de pointes ſalines très-fines, entierement ſemblables aux fleurs de benjoin: cette fleur n'eſt autre choſe qu'un ſel eſſentiel dont ce fruit eſt rempli, qui ſort au-dehors quand on l'apporte dans un tems trop chaud.

Quand on laiſſe la *vanille* mure trop long-tems ſur la plante ſans la cueillir, elle creve, & il en diſtille une petite quantité de liqueur balſamique, noire & odorante, qui ſe condenſe en baume: on a ſoin de la ramaſſer dans de petits vaſes de terre, qu'on place ſous les gouſſes: nous ne voyons point en Europe de ce baume, ſoit parce qu'il ne ſe conſerve pas dans le tranſport, ſoit parce que les gens du pays le retiennent pour eux, ſoit parce que les Eſpagnols ſe le réſervent.

Falſification de la vanille. Dès qu'il n'en ſort plus de liqueur balſamique, il y a des Méxiquains qui connoiſſant le prix qu'on donne en Europe à la *vanille*, ont ſoin, après avoir cueilli ces ſortes de gouſſes, de les remplir de paillettes & d'autres petits corps étrangers, & d'en boucher les ouvertures avec un peu de colle, ou de les coudre adroitement; enſuite ils les font ſécher, & les entremêlent avec la bonne *vanille*. Les gouſſes ainſi falſifiées, n'ont ni bonté ni vertu, & nous ne manquons pas d'en rencontrer quelquefois de telles, avec les autres bonnes ſiliques.

Noms botaniques de la plante à vanille. Cette plante a les noms ſuivans dans les livres de botanique.

Volubilis, ſiliquoſa, mexicana, foliis plantaginis, Raii, hiſt. 1330.

Aracus aromaticus... Tlixochitl, *ſeu flos niger, mexicanis dictus*, Hermand 38

Lathyrus mexicanus, ſiliquis longiſſimis, moſchatis, nigris, Ammon. char. plant. 436.

Lobus oblongus, aromaticus. Cat. jam. 70.

Lobus aromaticus, ſubfuſcus, terebenthi corniculis ſimilis. C. B. P. 404.

Lobus oblongus, aromaticus, odore fere belzuini, J. B. I. 428.

Deſcriptions de cette plante. Nous n'avons point encore de deſcription exacte de la plante qui fournit la *vanille* du Méxique, de ſes caracteres, & de ſes eſpeces.

Les uns la rangent parmi les lierres; ſelon eux, ſa tige a trois ou quatre lignes de diametre, & n'eſt pas tout-à fait ronde. Elle eſt aſſez dure, ſans être pour cela moins liante & moins ſouple; l'écorce qui la couvre eſt fort mince, fort adhérente, & fort verte; la tige eſt partagée par des nœuds éloignés les uns

uns des autres de ſix à ſept pouces; c'eſt de ces nœuds que ſortent les feuilles toujours couplées; elles reſſemblent beaucoup pour la figure à celles du laurier, mais elles ſont bien plus longues, plus larges, plus épaiſſes, & plus charnues; leur longueur ordinaire eſt de cinq à ſix pouces, ſur deux & demi de large; elles ſont fortes & pliantes comme un cuir, d'un beau verd vif, & comme vernissées par-deſſus, & un peu plus pâles par-deſſous.

Hermandez, dont le témoignage paroît être ici d'un grand poids, prétend que cette herbe eſt une ſorte de liſeron, qui grimpe le long des arbres, & qui les embraſſe; ſes feuilles ont, ſuivant lui, onze pouces de longueur ou de largeur, ſont de la figure des feuilles de plantin, mais plus groſſes, plus longues, & d'un verd plus foncé; elles naiſſent de chaque côté de la ligne alternativement; ſes fleurs ſont noirâtres.

Pluſieurs autres botaniſtes ſoutiennent que la plante de la *vanille* reſſemble plus à la vigne qu'à aucune autre; du moins, c'eſt ce qui a été certifié par le pere Fray Ignatio de ſancta Thereſa, de Jeſus, carme déchauſſé, qui ayant long-tems réſidé dans la nouvelle Eſpagne, arriva à Cadix en 1721, pour paſſer à Rome; ce religieux plus éclairé & plus curieux en phyſique que ſes compatriotes, ſe fit apporter par quelques valets indiens un grand ſep de la plante où croît la *vanille*.

Comme il avoit déja quelques connoiſſances ſur cette plante, il appliqua ſon ſep à un grand arbre, & entrelaça dans les branches de cet arbre tous les rejettons ou pampres du ſep. Il en avoit laiſſé le bout inférieur élevé de 4 ou 5 doigts de terre, & l'avoit couvert d'un petit paquet de mouſſe ſeche pour le défendre de l'air. En peu de tems la ſeve de l'arbre pénétra le ſep, & le fit reverdir; au bout d'environ deux mois il ſortit à travers le paquet de mouſſe, 5 ou 6 filamens qui ſe jetterent en terre: c'étoient des racines qui devinrent groſſes comme des tuyaux de plumes au plus. Au bout de deux ans le ſep produiſit des fleurs, & puis des *vanilles* qui mûrirent.

Les feuilles ſont longues d'un demi-pié, larges de trois doigts, obtuſes, d'un verd aſſez obſcur; les fleurs ſont ſimples, blanches, marquetées de rouge & de jaune.

Quand elles tombent, les petites gouſſes ou *vanilles*, commencent à pouſſer; elles ſont vertes d'abord, & quand elles jauniſſent on les cueille. Il faut que la plante ait trois ou quatre ans pour produire du fruit.

Les ſarmens de la plante rampent ſur la terre comme ceux de la vigne, s'accrochent de même, s'entortillent aux arbres qu'ils rencontrent, & s'élevent par leurs ſecours. Le tronc avec le tems devient auſſi dur que celui de la vigne; les racines s'étendent & tracent au loin dans la terre; elles pouſſent des rejettons qu'on tranſplante de bouture au pié de quelque arbre, & dans un lieu convenable: cette plantation ſe fait à la fin de l'hiver, & au commencement du printems.

Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que, comme on a déja vu que le pratiqua le P. Ignatio, on ne met pas le bout du ſarment en terre, il s'y pourriroit. La plante reçoit aſſez de nourriture de l'arbre auquel elle eſt attachée, & n'a pas beſoin des ſucs que la terre fourniroit. La ſeve des arbres dans ces pays chauds de l'Amérique, eſt ſi forte & ſi abondante, qu'une branche rompue par le vent & jettée ſur un arbre d'eſpece toute différente, s'y collera & s'y entera elle-même comme ſi elle l'avoit été par tout l'art de nos jardiniers; ce phénomene y eſt commun.

C'en *eſt* un autre commun auſſi, que de gros arbres qui de leurs plus hautes branches, jettent de longs filamens juſqu'à terre, ſe multiplient par le moyen de ces nouvelles racines, & font autour d'eux une petite forêt, où le premier arbre, pere ou aïeul de tous les autres, ne ſe reconnoît plus; ces ſortes de générations répétées, rendent ſouvent les bois impraticables aux chaſſeurs.

Deſcription de la plante de vanille *de S. Domingue.* Cependant la plante de la *vanille* qui croît dans l'île de S. Domingue, que le R. P. Plumier décrit dans ſa *Botanique M. S. C. d'Amérique*, n'eſt pas différente de celle dont Hermandez fait la deſcription; mais celle du botaniſte françois eſt auſſi bien détaillée que l'autre l'eſt mal.

Ce pere l'appelle *vanilla flore viridi & albo, fructu nigreſcente*, Plum. *nov. plant. amer.* 25. Les racines de cette plante ſont preſque de la groſſeur du petit doigt, longues d'environ deux piés, plongées dans la terre au loin & au large, d'un roux-pâle; tendres & ſucculentes, jettant le plus ſouvent une ſeule tige menue, qui comme la clématite, monte fort haut ſur les grands arbres, & s'étend même au-deſſus. Cette tige eſt de la groſſeur du doigt, cylindrique, verte, & remplie intérieurement d'une humeur viſqueuſe; elle eſt noueuſe, & chacun de ſes nœuds donne naiſſance à une feuille.

Ces feuilles ſont molles, un peu âcres, diſpoſées alternativement, & pointues en forme de lance; longues de neuf ou dix pouces, larges de trois, liſſes, d'un verd-gai, creuſées en gouttiere dans leur milieu, & garnies de nervures courbées en arc. Lorſque cette plante eſt déja fort avancée, des aiſſelles des feuilles ſupérieures il ſort de longs rameaux garnis de feuilles alternes; leſquels rameaux donnent naiſſance à d'autres feuilles beaucoup plus petites.

De chaque aiſſelle des feuilles qui ſont vers l'extrémité, il ſort un petit rameau différemment genouillé; & à chaque genouillure ſe trouve une très-belle fleur, polypétale, irréguliere, compoſée de ſix feuilles, dont cinq ſont ſemblables & diſpoſées preſqu'en roſe. Ces feuilles de la fleur ſont oblongues, étroites, tortillées, blanches en-dedans, verdâtres en-dehors. La ſixieme feuille, ou le *nectarium* qui occupe le centre, eſt roulée en maniere d'aiguierre, & portée ſur un embryon charnu, un peu tors, ſemblable à une trompe. Les autres feuilles de la fleur ſont auſſi poſées ſur le même embryon, qui eſt long, verd, cylindrique, charnu. Il ſe change enſuite en fruit, ou eſpece de petite corne molle, charnue, preſque de la groſſeur du petit doigt; d'un peu plus d'un demi-pié de longueur; noirâtre lorſqu'il eſt mûr, enfin rempli d'une infinité de très-petites graines noires. Les fleurs & les fruits de cette plante ſont ſans odeur.

On la trouve dans pluſieurs endroits de l'île de S. Domingue: elle fleurit au mois de Mai. Cette *vanille* de S. Domingue ne paroît différer de celle du Mexique, dont Hermandez a fait la deſcription, que par la couleur des fleurs, & par l'odeur des gouſſes: car la fleur de celle-là eſt blanche & un peu verte, & la gouſſe eſt ſans odeur; mais la fleur de celle du Mexique, ſuivant la deſcription d'Hermandez, eſt noire, & la gouſſe d'une odeur agréable.

Deſcription de la plante de vanille *de la Martinique*. Le P. Labat aſſure dans ſes voyages d'Amérique, qu'il a trouvé à la Martinique une autre eſpece de *vanille*, qu'il décrit ainſi. La fleur qu'elle produit eſt preſque jaune, partagée en cinq feuilles, plus longues que larges, ondées & un peu découpées dans leur milieu. Il s'éleve du centre un petit piſtil rond & aſſez pointu, qui s'alonge & ſe change en fruit. Cette fleur eſt à-peu-près de la grandeur & de la conſiſtance de celle des pois; elle dure tout au plus cinq ou ſix jours, après leſquels elle ſe fanne, ſe ſeche, tombe & laiſſe le piſtil tout nud, qui devient peu-à-peu une ſilique de cinq, ſix & ſept pouces de long, plus plate que ronde, d'environ cinq lignes de large, & deux lignes d'épaiſſeur, de la figure à-peu-près de nos coſſes d'haricots.

Cette ſilique eſt au commencement d'un beau verd, elle jaunit à meſure qu'elle mûrit, & devient tout-à-fait brune lorſqu'elle eſt ſeche; le dedans eſt rempli de petites graines rondes, preſque imperceptibles & impalpables, qui ſont rouges avant d'être mûres, & toutes noires dans leur maturité. Avant ce tems-là elles n'ont aucune odeur fort ſenſible, que celle de ſentir le verd; mais quand elles ſont mûres & qu'on les froiſſe entre les mains, elles rendent une petite odeur aromatique fort agréable.

Le même fait a été mandé à l'académie des Sciences en 1724, par un des correſpondans de cette académie demeurant à la Martinique, qui ajoute qu'il en avoit trois piés venus de bouture, qu'il avoit tirés de la nouvelle Eſpagne, & qui réuſſiſſoient parfaitement.

Lieux où croît la bonne vanille. Malgré ces ſortes d'atteſtations, la *vanille* de la Martinique n'a point pris faveur ſur les lieux, ni dans le commerce: on continue toujours de la tirer de la nouvelle Eſpagne & du Pérou.

Les endroits où l'on trouve la *vanille* en plus grande quantité, ſont la côte de Caraque & de Carthagène, l'iſthme de Darion, & toute l'étendue qui eſt depuis cet iſthme & le golfe de S. Michel, juſqu'à

Panama, le Jucatan & les Honduras. On en trouve auſſi en quelques autres lieux, mais elle n'eſt ni ſi bonne, ni en ſi grande quantité qu'au Mexique. On dit encore qu'il y en a beaucoup & de belle, dans la terre ferme de Cayenne. Comme cette plante aime les endroits frais & ombragés, on ne la rencontre guere qu'auprès des rivieres, & dans les lieux où la hauteur & l'épaiſſeur des bois la mettent à couvert des trop vives ardeurs du ſoleil.

Sa récolte, ſa culture & ſes vertus. La récolte commence vers la fin de Septembre; elle eſt dans ſa force à la Touſſaint, & dure juſqu'à la fin de Décembre. On ignore ſi les Indiens cultivent cette plante, & comment ils la cultivent; mais l'on croit que toute la cérémonie qu'ils font pour la préparation du fruit, ne conſiſte qu'à le cueillir à tems; qu'enſuite ils le mettent ſécher 15 à 20 jours pour en diſſiper l'humidité ſuperflue, ou plutôt dangereuſe, car elle le feroit pourir; qu'ils aident même à cette évaporation, en preſſant la *vanille* entre les mains, & l'applatiſſant doucement, après quoi ils finiſſent par la frotter d'huile de coco ou de calba, & la mettent en paquets qu'ils couvrent de feuilles de baliſier ou de cachibou.

La *vanille* contient une certaine humeur huileuſe, réſineuſe, ſubtile & odorante, que l'on extrait facilement par le moyen de l'eſprit de-vin. Après avoir tiré la teinture, la gouſſe reſte ſans odeur & ſans ſuc. Dans l'analyſe chimique elle donne beaucoup d'huile eſſentielle, aromatique, une aſſez grande portion de liqueur acide, & peu de liqueur urineuſe & de ſel fixe.

Hermandez lui attribue des vertus admirables, mais Hermandez eſt un mauvais juge; cependant les auteurs de matiere médicale n'ont preſque fait que le copier. Ils prétendent qu'elle fortifie l'eſtomac, qu' elle aide la digeſtion, qu'elle diſſipe les vents, qu' elle cuit les humeurs crues, qu'elle eſt utile pour les maladies froides du cerveau, & pour les catharres; ils ajoutent qu'elle provoque les regles, qu'elle facilite l'accouchement, qu'elle chaſſe l'arriere-faix: tout cela eſt exagéré. La *vanille* peut par ſon aromate chaud, être un bon ſtomachique dans les occaſions où il s'agit de ranimer les fibres de l'eſtomac affoibli; elle deviendra quelquefois par la même raiſon emménagogue & apéritive; ſon huile balſamique, ſubtile & odorante, la rend ſouvent recommandable dans les maladies nerveuſes, hyſtériques & hypochondriaques; c'eſt pourquoi quelques anglois l'ont regardée avec trop de précipitation, comme un ſpécifique dans ce genre de maladies.

On la donne en ſubſtance juſqu'à une drachme; & en infuſion dans du vin, de l'eau, ou quelqu'autre liqueur convenable, juſqu'à deux drachmes. Il faut conſiderer qu'elle échauffe beaucoup quand on en prend une trop grande doſe, ou qu'on en fait un uſage immoderé; & cette conſidération doit ſervir pour indiquer les cas où il ne faut point la mettre en uſage. Nos médecins françois l'emploient rarement, la laiſſent ſeulement en valeur dans la compoſition, ou chocolat dont elle fait l'agrément principal. On s'en ſervoit autrefois pour parfumer le tabac; mais les parfums ont paſſé de mode, ils ne cauſent à-préſent que des vapeurs. Je ne connois aucun traité particulier ſur la *vanille*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VANITÉ, ſ. f. (*Morale.*) le terme de *vanité* eſt conſacré par l'uſage, à repréſenter également la diſpoſition d'un homme qui s'attribue des qualités qu'il a, & celle d'un homme qui tâche de ſe faire honneur par de faux avantages; mais ici nous le reſtreignons à cette derniere ſignification, qui eſt celle qui a le plus de rapport avec l'origine de l'expreſſion.

Il ſemble que l'homme ſoit devenu vain, depuis qu'il a perdu les ſources de ſa veritable gloire, en perdant cet état de ſainteté & de bonheur où Dieu l'avoit placé. Car ne pouvant renoncer au deſir de ſe faire eſtimer, & ne trouvant rien d'eſtimable en lui depuis le péché; ou plutôt n'oſant plus jetter une vue fixe & des regards aſſurés ſur lui-même, depuis qu'il ſe trouve coupable de tant de crimes, & l'objet de la vengeance de Dieu; il faut bien qu'il ſe répande au-dehors, & qu'il cherche à ſe faire honneur en ſe revêtant des choſes extérieures: & en cela les hommes conviennent d'autant plus volontiers qu'ils ſe trouvent naturellement auſſi nuds & auſſi pauvres les uns que les autres.

C'eſt ce qui nous paroîtra, ſi nous conſidérons que les ſources de la gloire parmi les hommes ſe réduiſent, ou à des choſes indifférentes à cet égard, ou ſi vous voulez, qui ne ſont ſuſceptibles ni de blâme, ni de louange, ou à des choſes ridicules, & qui bien loin de nous faire véritablement honneur, ſont très-propres à marquer notre abaiſſement, ou à des choſes criminelles, & qui par conſequent ne peuvent être que honteuſes en elles-mêmes, ou enfin à des choſes qui tirent toute leur perfection & leur gloire du rapport qu'elles ont avec nos foibleſſes & nos défauts.

Je mets au premier rang les richeſſes, quoiqu'elles n'aient rien de mépriſable, elles n'ont auſſi rien de glorieux en elles-mêmes. Notre cupidité avide & intéreſſée ne s'informe jamais de la ſource, ni de l'uſage des richeſſes, qu'elle voit entre les mains des autres, il lui ſuffit qu'ils ſont riches pour avoir ſes premiers hommages. Mais, s'il plaiſoit à notre cœur de paſſer de l'idée diſtincte à l'idée confuſe, il ſeroit ſurpris aſſez ſouvent de l'extravagance de ces ſentimens; car comme il n'eſt point eſſentiel à un homme d'être riche, il trouveroit ſouvent qu'il eſtime un homme, parce que ſon pere a été un ſcélérat, ou parce qu'il a été lui-même un fripon; & que lorſqu'il rend ſes hommages extérieurs à la richeſſe, il ſalue le larcin, ou encenſe l'infidélité & l'injuſtice.

Il eſt vrai, que ce n'eſt point-là ſon intention, il ſuit ſa cupidité plutôt que ſa raiſon: mais un homme à qui vous faites la cour eſt-il obligé de corriger par toutes ces diſtinctions la baſſeſſe de votre procédé? Non, il reçoit vos reſpects extérieurs comme un tribut que vous rendez à ſon excellence. Comme votre avidité vous a trompé, ſon orgueil auſſi ne manque point de lui faire illuſion; ſi ſes richeſſes n'augmentent point ſon mérite, elles augmentent l'opinion qu'il en a, en augmentant votre complaiſance. Il prend tout au pié de la lettre, & ne manque point de s'aggrandir intérieurement de ce que vous lui donnez, pendant que vous ne vous enrichiſſez guere de ce qu'il vous donne.

J'ai dit en ſecond lieu, que l'homme ſe fait fort ſouvent valoir, par des endroits qui le rendent ridicule. En effet, qu'y a-t-il, par exemple, de plus ridicule que la *vanité* qui a pour objet le luxe des habits? Et n'eſt-ce pas quelque choſe de plus ridicule que tout ce qui fait rire les hommes, que la dorure & la broderie entrent dans la raiſon formelle de l'eſtime, qu'un homme bien vêtu ſoit moins contredit qu'un autre; qu'une ame immortelle donne ſon eſtime & la conſidération à des chevaux, à des équipages, &c. Je ſais que ce ridicule ne paroît point, parce qu'il eſt trop général; les hommes ne rient jamais d'eux-mêmes, & par conſéquent ils ſont peu frappés de ce ridicule univerſel, qu'on peut reprocher à tous, ou du moins au plus grand nombre; mais leur préjugé ne change point la nature des choſes, & le mauvais aſſortiment de leurs actions avec leur dignité naturelle, pour être caché à leur imagination, n'en eſt pas moins véritable.

Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'eſt que les hommes ne ſe ſont pas ſeulement valoir par des endroits qui les rendroient ridicules, s'ils pouvoient les conſidérer comme il faut, mais qu'ils cherchent à ſe faire eſtimer par des crimes. On a attaché de l'opprobre aux crimes malheureux, & de l'eſtime aux crimes qui réuſſiſſent. On mépriſe dans un particulier le larcin & le brigandage qui le conduiſent à la potence; mais on aime dans un potentat les grands larcins & les injuſtices éclatantes qui le conduiſent à l'empire du monde.

La vieille Rome eſt un exemple fameux de cette vérité. Elle fut dans ſa naiſſance une colonie de voleurs, qui y chercherent l'impunité de leurs crimes. Elle fut dans la ſuite une république de brigands, qui étendirent leurs injuſtices par toute la terre. Tandis que ces voleurs ne font que détrouſſer les paiſans, bannir d'un petit coin de la terre la paix & la ſûreté publique, & s'enrichir aux dépens de quelques perſonnes; on ne leur donne point des noms fort honnêtes, & ils ne prétendent pas même à la gloire, mais ſeulement à l'impunité. Mais auſſi-tôt qu'à la faveur d'une proſpérité éclatante, ils ſe voient en état de dépouiller des nations entieres, & d'illuſtrer leurs injuſtices & leur fureur, en traînant à leur char des princes & des ſouverains; il n'eſt plus queſtion d'impunité, ils prétendent à la gloire, ils oſent non-ſeulement juſtifier leurs fameux larcins, mais il les conſacrent. Ils aſſemblent, pour ainſi dire, l'univers dans la pompe de leurs triomphes pour étaler le ſuc-

cès de leurs crimes; & ils ouvrent leurs temples, comme s'ils vouloient rendre le ciel complice de leurs brigandages & de leur fureur.

Il y a d'ailleurs un nombre infini de choses que les hommes n'estiment, que par le rapport qu'elles ont avec quelqu'une de leurs foiblesses. La volupté leur fait quelquefois trouver de l'honneur dans la débauche: les riches sont redevables à la cupidité des pauvres, de la considération qu'ils trouvent dans le monde. La puissance tire son prix en partie d'un certain pouvoir de faire ce qu'on veut, qui est le plus dangereux présent qui puisse jamais être fait aux hommes. Les honneurs & les dignités tirent leur principal éclat de notre ambition; ainsi on peut dire à coup sûr que la plûpart des choses ne sont glorieuses, que parce que nous sommes dereglés.

VANITÉ, VAIN, (*Critiq. sacrée.*) ces mots dans l'Ecriture signifient ce qui n'a rien de solide. *Ecclés. j.* 2. la fausse gloire, 2. *Pier. ij.* 18. le mensonge, *Ps. xxxvij.* 13. les idoles, *Jérém. viij.* 19. (*D. J.*)

VANNE, s. f. (*Hydr.*) ce sont de gros ventaux de bois de chêne, que l'on hausse ou que l'on baisse dans des coulisses, pour lâcher ou retenir les eaux d'une écluse, d'un étang, d'un canal; on appelle encore *vannes* les deux cloisons d'ais, soutenus d'un fil de pieux dans un batardeau. (*K*)

VANNES, *terme de Rivieres*; ce sont encore les dosses dont on se sert pour arrêter les terres à un batardeau, derriere la culée d'un pont de bois.

VANNES, *en Fauconnerie*, ce sont les grandes plumes des aîles des oiseaux de proie.

VANNEAU, s. m. (*Hist. nat.*) c'est un oiseau gros à-peu-près comme un pigeon; il a sur la tête une espece de crète, oblongue & noire, le col verd & le reste du corps de différentes couleurs, où on remarque du verd, du bleu & du blanc; son cri a quelque rapport à celui d'une chevre, il se jette sur les mouches en l'air, il est presque toujours en mouvement, vole rapidement, on diroit que son cri exprime dix-huit. Il habite ordinairement les lieux marécageux; on le chasse depuis la Toussaint jusqu'à la sainte Catherine; ils vont seuls l'été, & par bande l'hiver; on en prend jusqu'à soixante d'un coup de filet; lorsqu'on tire aux *vanneaux* & aux étourneaux, il est bon d'avoir deux fusils chargés, car si l'on en tue quelqu'un du premier coup & que les autres le voient, ils y volent tous & tout-autour de la tête du chasseur, ce qui fait qu'on y a ordinairement bonne chasse, sur-tout en les tirant en l'air, plutôt qu'à terre. On mange les *vanneaux* sans les vuider, comme la grive, la bécasse, le pluvier & l'alouette.

VANNEAU, (*Diete.*) tout le monde connoit ce proverbe populaire, *qui n'a pas mangé d'un vanneau n'a pas mangé d'un bon morceau*: mais ce proverbe n'est vrai que du *vanneau* gras, car les *vanneaux* sont ordinairement maigres, secs, durs, & par conséquent fort mauvais, ce qui n'empêche point que lorsqu'on en rencontre de gras ils ne soient tendres, succulens, & d'un goût que beaucoup de personnes trouvent exquis. Cependant on peut observer de cet oiseau comme de la bécasse, de la bécassine, du pluvier, *&c.* qu'il faut que leur suc alimenteux ne soit pas *très accommodé à notre nature*, car beaucoup de personnes, & sur-tout celles qui n'y sont point accoutumées, ont un certain dégoût pour cette viande, à laquelle ils trouvent une saveur sauvage & tendante à la corruption, à l'état que Boerhaave appelle *alkalescence*. Si cette observation est vraie, savoir que les animaux carnivores ne se nourrissent point naturellement des chairs d'autres animaux qui vivent eux-mêmes de matieres animales, on trouveroit dans ce principe la raison du fait que nous avons avancé; car le *vanneau* se nourrit de vers & de différentes autres especes d'insectes. Il faut avouer cependant, que les vers & les insectes sont de toutes les substances animales les moins animalisées, s'il est permis de s'exprimer ainsi. *Voyez* SUBSTANCE ANIMALE, *Chim.* Mais aussi on n'a pas naturellement tant de dégoût pour un *vanneau* ou pour un pluvier que pour la chair d'un animal véritablement carnivore. *Voyez* VIANDE. *Diete.* (*b*)

VANNER, v. act. (*Gram.*) c'est en général agiter dans un van la graine pour la nettoyer. *Voyez* VAN.

VANNER LES AIGUILLES, (*Aiguillier.*) c'est les faire ressuyer dans du son chaud un peu mouillé, après qu'elles ont été lescivées ou lavées dans de l'eau avec du savon: voici comme on vanne les aiguilles. On les enferme avec du son dans une boëte ronde de bois qui est suspendue en l'air avec une corde, & on agite cette boëte jusqu'à ce que le son soit entierement sec, & les aiguilles sans aucune humidité. *Voyez* AIGUILLE, & la machine à *vanner les aiguilles*, *fig.* & *Pl. de l'Aiguillier*.

VANNER, *en terme d'Epinglier*, c'est séparer le son d'avec les épingles en les remuant sur un plat de bois, comme on remue le froment dans un van, excepté que l'un se fait aux genoux, & l'autre avec les mains seulement.

VANNERIE, s. f. (*Art méchan.*) l'art de faire des vans, des paniers, des hottes à jour ou pleins, en clôture, mandrerie ou fasserie, de toutes grandeurs & à toutes sortes d'ouvrages.

Cet art est fort ancien & fort utile. Les peres du désert & les pieux solitaires l'exerçoient dans leurs retraites, & en tiroient la plus grande partie de leur subsistance; il fournissoit autrefois des ouvrages très-fins pour servir sur la table des grands où l'on n'en voit plus guere, les vases de crystal ayant pris leurs place.

La *vannerie* se divise en quatre sortes d'ouvrages principaux; la mandrerie, la closerie ou clôture, la faisserie, & la lesserie; on verra ces termes à leur article.

VANNES, (*Géog. mod.*) ville de France dans la Bretagne, à deux lieues de la mer, avec laquelle elle communique par le canal de Morbihan, à 20 lieues de Nantes, à 22 de Quimper, à 23 de Rennes, & à une centaine de Paris.

Cette ville est arrosée par deux petites rivieres qui rendent son port capable de contenir plusieurs vaisseaux. Le fauxbourg de *Vannes* surpasse la ville en étendue; il en est séparé par des murailles & par un large fossé; il a ses paroisses, les couvens, ses places, & un hôpital.

Saint Paterne est le premier évêque de *Vannes* qui nous soit connu; cet évêché vaut environ 25000 livres de revenu, & l'évêque est en partie seigneur de *Vannes*. On ne compte dans son diocèse que 168 paroisses.

Le principal commerce de *Vannes* est en blé & en seigle pour l'Espagne. On y trafique aussi en sardines & en congres. Les marchands achetent les sardines au bord de la mer, les salent & les arrangent dans des barriques, où on les presse pour en tirer l'huile, qui sans cela les feroit corrompre. *Long.* suivant Cassini, 14. 35. *lat.* 47. 40.

Vannes, aujourd'hui le chef-lieu d'une recette, d'un présidial, & d'une jurisdiction de juges consuls, tire son nom des anciens peuples *Veneti*, qui étoient des plus célebres des Gaules du tems de Jules César. Ptolomée la nomma *civitas Dariorigum*.

Lorsque les Bretons s'établirent dans l'Armorique, ils n'occuperent pas cette ville qui demeura à ses anciens habitans romains ou gaulois. Elle vint ensuite au pouvoir des Francs, lorsqu'ils se rendirent les maîtres de cette partie des Gaules. L'an 577 Varor, prince des Bretons, s'en empara sur Gontran, l'un des rois françois. Pepin s'en rendit maître l'an 553; mais Numénoius, prince des Bretons, la reprit ensuite; enfin elle a passé à la couronne avec le reste de la Bretagne. Cette ville avoit été érigée en comté par ses anciens souverains, & réunie à leur domaine par Alain surnommé *le Grand*. (*D. J.*)

VANNES, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France dans le Sénonois. Elle prend sa source à trois lieues de Troyes, & se jette dans l'Yonne au fauxbourg de Sens. (*D. J.*)

VANNETS, s. m. pl. (*Pêche.*) ce sont des rets qu'on tend en différentes manieres sur la grève que le flux de la mer couvre; ils doivent avoir leurs mailles de la grandeur marquée par les ordonnances de 1681 & 1684.

VANNETS, (*Blason.*) on appelle ainsi en termes de Blason, les coquilles dont on voit le creux, à cause qu'elles ressemblent à un van à vanner.

VANNETTE, s. f. *en Vannerie*, est une espece de corbeille ronde & à bord, faite de clôture; on s'en sert sur-tout pour épousseter l'avoine qu'on donne aux chevaux.

VANNIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. Ptolomée, *liv. III. ch. j.* la donne aux Bechuni; quelques-uns croyent que c'est aujourd'hui *Franua*, bourg de l'état de Venise; d'autres prétendent que c'est *Lavino*, & le pere Briet dit que c'est *Civedo* ou *Cividade*. (*D. J.*)

VAN-

VANNIANUM REGNUM, (*Géog. anc.*) royaume de la Sarmatie européenne, dont Pline, *liv. IV. ch. xij.* fait mention; c'eſt le royaume de *Vannius*, que Druſus Céſar avoit donné aux Suèves, non à toute la nation des Suèves, mais à ceux que Druſus avoit envoyés fixer leur demeure au-delà du Danube, entre le Marus & le Cuſus. Ce royaume ne fut pas de longue durée. Vannius lui-même fut chaſſé de ſes états par Jubilius, roi des Hermunduriens, & par Vangion & Sidon, fils de ſa ſœur. Ces deux derniers partagerent entre eux le royaume de leur oncle qui alla s'établir dans la Pannonie avec ceux de ſes ſujets qui lui étoient demeurés fideles. Tacite, *Ann. liv. XII.* (*D. J.*)

VANNIER, ſ. m. (*Corps de Jurande.*) celui qui fait ou qui vend les vans, ou tous autres ouvrages d'oſier, comme paniers, hottes, clayes, cages, corbeilles, charrieres, verreries, *&c.* pelles, boiſſeaux, ſoufflets, ſabots, échelles, *&c.*

Il y a à Paris une communauté de maîtres *vanniers*-quinquailliers, dont les ſtatuts ſont de 1467, confirmés par lettres-patentes de Louis XI. & réformés ſous le regne de Charles IX. par arrêt du conſeil du mois de Septembre 1561, enregiſtrés au parlement la même année.

Les différens ouvrages qui diſtinguent les *vanniers*, ſont ceux de la mandrerie, de la clôture ou cloſerie, & de la faiſſerie. La mandrerie dont les maîtres ſont appellés *vanniers-mandriers*, comprend tous les ouvrages, d'oſier blanc & d'oſier verd qui ne ſont point à claire-voie, à la réſerve des vans à vanner les grains, & des hottes à vin qui ſont réſervés à la clôture, dont les maîtres ſe nomment *vanniers-cloturiers*.

A l'égard de la faiſſerie, qui eſt la vannerie proprement dite, ſon partage conſiſte dans tout ce qui ſe fait d'ouvrages à jour de quelque ſorte d'oſier que ce ſoit. Cette partie du métier des *vanniers* donne à ceux qui s'y occupent le nom de *vanniers-faiſſiers*. Malgré cette eſpece de diſtinction d'ouvrages & de métier, les maîtres *vanniers* ne s'y aſſujettiſſent pourtant pas tellement, qu'il ne s'en trouve qui travaillent tout-à-la-fois aux uns & aux autres.

Comme les ouvrages de clôture ſont les plus difficiles & demandent les plus habiles ouvriers, & qu'il faut d'ailleurs des outils à part, les clôturiers s'occupent rarement à la mandrerie & à la faiſſerie; mais au contraire les mandriers & les faiſſiers, convenant en quantité de choſes, & ſe ſervant des mêmes outils, il eſt rare que ceux qui exercent la faiſſerie, ne travaillent pas auſſi à la mandrerie.

Les outils & inſtrumens communs aux trois ſortes de *vanniers*, ſont la ſcie montée & la ſcie à main, le couteau à travailler, divers villebrequins, entre autres le villebrequin à hottrian, l'épluchoir, le poinçon de fer, les fers à clore, le maillet, le chevalet, l'établi, la ſellette, les moules, & le ſaudoir. Outre ces outils, les clôturiers ont encore la batte de fer, le villebrequin à menuiſier, la bécaſſe, le crochet, & la trétoire. (*D. J.*)

VAN-RHECDE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *vanrhecdia*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſées en rond: le piſtil ſort du milieu de cette fleur devient dans la ſuite un fruit qui a la forme d'un citron; ce fruit eſt membraneux ou charnu, & il renferme deux ou trois ſemences ovoïdes & charnues. Plumier, *nova plant. amér. genera. Voyez* Plante.

VANS, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans le bas Languedoc, diocèſe d'Uſez.

VANTAIL, ſ. m. (*Menuiſerie.*) manteau ou battant d'une porte qui s'ouvre des deux côtés. Il y a auſſi des *vantaux* de fenêtres, ou des volets qui ferment une fenêtre du haut en bas; on appelloit autrefois de ce nom la partie de l'habillement de tête par laquelle le chevalier reſpiroit.

VANTER, LOUER, (*Synonymes.*) on *vante* une perſonne pour lui procurer l'eſtime des autres, ou pour lui donner de la réputation; on la *loue* pour témoigner l'eſtime qu'on fait d'elle, ou pour lui applaudir.

Vanter, c'eſt dire beaucoup de bien des gens, & leur attribuer de grandes qualités, ſoit qu'ils les ayent ou qu'ils ne les ayent pas; *louer*, c'eſt approuver avec une ſorte d'admiration ce qu'ils ont dit ou ce qu'ils ont fait, ſoit que cela le mérite ou ne le mérite point.

On *vante* les forces d'un homme, on *loue* ſa conduite. Le mot de *vanter* ſuppoſe que la perſonne dont on parle, eſt différente de celle à qui la parole s'adreſſe, ce que le mot de *louer* ne ſuppoſe point.

Les charlatans ne manquent jamais de ſe *vanter*; ils promettent toujours plus qu'ils ne peuvent tenir, ou ſe font honneur d'une eſtime qui ne leur a pas été accordée. Les perſonnes pleines d'amour propre ſe donnent ſouvent des *louanges*; elles ſont ordinairement très-contentes d'elles-mêmes.

Il eſt plus difficile, ſelon mon ſens, de ſe *louer* ſoi-même que de ſe *vanter*, car on ſe *vante* par un grand deſir d'être eſtimé, c'eſt une vanité qu'on pardonne, mais on ſe *loue* par une grande eſtime qu'on a de ſoi, c'eſt un orgueil dont on ſe moque. *Girard.* (*D. J.*)

VANTILLER, v. act. (*Charpent.*) c'eſt mettre des doſſes ou bonnes planches de deux pouces d'épaiſſeur pour retenir l'eau. *Diction. de Charpent.* (*D. J.*)

VA OUTRE, (*Chaſſe.*) c'eſt le terme dont uſe le valet de limier lorſqu'il eſt au bois & qu'il alonge le trait à ſon limier, & le met devant lui pour le faire quêter.

VAPEURS, ſ. f. (*Phyſiq.*) c'eſt l'aſſemblage d'une infinité de petites bulles d'eau ou d'autre matiere liquide, remplies d'air raréfié par la chaleur & élevés par leur légéreté juſqu'à une certaine hauteur dans l'atmoſphere; après quoi elles retombent, ſoit en pluie, ſoit en roſée, ſoit en neige, *&c.*

Les maſſes formées de cet aſſemblage, qui flottent dans l'air, ſont ce qu'on appelle *nuages*. *Voyez* Nuage.

Quelques perſonnes ſe ſervent indifféremment du mot de *vapeur* pour exprimer les fumées qu'envoyent les corps humides & les corps ſecs, comme le ſoufre, *&c.* mais M. Newton avec pluſieurs autres auteurs, appellent ces dernieres *exhalaiſons* & non *vapeurs*.

Sur la maniere dont les *vapeurs* ſont elévées & enſuite précipitées vers la terre, *Voyez* Evaporation, Rosée, Pluie, *&c.*

Sur la formation des ſources par le moyen des *vapeurs*, *voyez* Fontaine, *&c.*

La quantité de *vapeurs* que le ſoleil fait élever de deſſus la ſurface de la mer, eſt inconcevable. M. Halley a fait une tentative pour la déterminer. Par une expérience faite dans cette vue & décrite dans les Tranſactions philoſophiques, il a trouvé que de l'eau dont la chaleur eſt égale à celle de l'air en été, perdoit en *vapeurs* dans l'eſpace de deux heures la quantité que demande un abaiſſement dans la ſurface de la cinquante-troiſieme partie d'un pouce; d'où on peut conclure que dans un jour où le ſoleil échauffe la mer pendant douze heures, l'eau qui s'évapore, monte à un dixieme de pouce ſur toute la ſurface de la mer.

Dans cette ſuppoſition, dix pouces quarrés en ſurface donnent d'évaporation environ un pouce cubique d'eau par jour, & chaque pié quarré par conſéquent environ une demi-pinte; chaque eſpace de quatre piés quarrés donnera deux pintes; chaque mille quarré 6914 tonneaux; chaque degré quarré ſuppoſé de 69 milles d'Angleterre, donne 33 millions de tonneaux. Or ſi on ſuppoſe la Méditerranée d'environ 40 degrés de long & de 4 de large, en prenant un milieu entre les endroits où elle eſt le plus large, & ceux où elle l'eſt le moins, ce qui donne 160 degrés pour l'eſpace qu'occupe cette mer, on trouvera par le calcul qu'elle peut fournir en évaporations dans un jour d'été 5280 millions de tonneaux.

Mais cette quantité de *vapeurs* quoique très-grande, n'eſt qu'une partie de ce que produit une autre cauſe bien plus éloignée de pouvoir être calculée, qui eſt celle de l'évaporation produite par le vent, & que tous ceux qui ont examiné la promptitude avec laquelle les vents deſſechent, ſavent être extrèmement conſidérable. *Chambers.*

De plus, la partie ſolide de la terre eſt preſque par-tout couverte de plantes, & les plantes envoyent une grande quantité de *vapeurs*; car ſuivant les obſervations de M. Hales, dans la ſtatique des végétaux, un tourneſol haut de 3 piés $\frac{1}{2}$ tranſpire du-moins de 1 livre $\frac{1}{2}$ dans l'eſpace de 12 heures, ce qui eſt preſque autant que ce qui s'évapore en un jour d'un bac d'eau expoſé au ſoleil, & qui auroit trois piés quarrés de diametre. Par conſéquent ſi on ſup-

suppofoit que toutes les plantes tranfpiraffent également, il ne s'éleveroit pas moins de *vapeurs* des parties folides de la terre qu'il s'en éleve de la mer.

D'ailleurs il fort auffi du corps des hommes & des animaux une grande quantité de *vapeurs*, & fuivant les obfervations de M. Hales, ce qui s'évapore du corps d'un homme, eft à ce qui s'évapore du tournefol comme 141 à 100; fi nous joignons à cela les exhalaifons des plantes qui fe fechent ou qui fe pourriffent, celles qui proviennent de la fumée de toutes les matieres qu'on brûle, enfin les exhalaifons qui s'élevent du fein de la terre même, nous conclurons que l'air eft rempli d'une prodigieufe quantité de *vapeurs*, & que fa fubftance doit en être comme pénétrée.

A l'égard du méchanifme de l'élévation des *vapeurs*, ceux qui defireront un plus grand détail fur ce fujet, peuvent avoir recours aux articles cités ci-deffus, & à l'*effai de phyfique* de M. Muffchenbroeck, article des *météores*, d'où nous avons tiré en partie ce qui précede.

VAPEUR, VAPOREUX, fe dit *en Peinture*, lorfque la perfpective aërienne eft bien entendue dans un tableau, & qu'il y regne un très-léger brouillard qui rend les objets tendres & flous. On dit il regne une belle *vapeur* dans ce tableau: ces objets font tendres & *vaporeux*. Vauvermans & Claude Lorrain excelloient en cette partie.

VAPEURS, *en Médecine*, eft une maladie appellée autrement *mal hypochondriaque* & *mal de rate*. Elle eft commune aux deux fexes, & reconnoit deux différentes caufes.

On croit qu'elle provient d'une *vapeur* fubtile qui s'éleve des parties inférieures de l'abdomen, furtout des hypocondres, & de la matrice au cerveau, qu'elle trouble & qu'elle remplit d'idées étranges & extravagantes, mais ordinairement defagréables. Cette maladie fe nomme dans les hommes *affection hypochondriaque*. *Voy.* AFFECTION HYPOCHONDRIAQUE.

Les *vapeurs* des femmes que l'on croit venir de la matrice, font ce qu'on appelle autrement *affection* ou *fuffocation hiftérique* ou *mal de mere*.

Cette maladie provient également des hypocondres, comme de la matrice. L'idée du public ou du vulgaire fur la fumée qui s'éleve du bas-ventre au cerveau, paroit d'abord vraiffemblable, mais elle eft fauffe & combattue par la théorie & l'anatomie. Cette prétendue fumée n'eft rien autre chofe que l'irritation des fibres nerveufes des vifceres contenus dans le bas-ventre, tels que le foie, la rate, l'eftomac & la matrice, qui affecte fympathiquement le cerveau par la communication de la huitieme paire de nerfs avec le grand nerf intercoftal; cette communication qui eft étendue dans toutes les cavités, eft la caufe prochaine & unique de ces maladies & des étranges & bifarres fymptomes qui l'accompagnent; une preuve de ceci eft que les remedes qui peuvent détourner les efprits animaux ailleurs, ou caufer une irritation différente, en produifant une fenfation defagréable, font excellens dans ces maladies; or d'où peut provenir un tel prodige, finon que les efprits font déterminés ailleurs? Mais on doit remarquer que les *vapeurs* attaquent fur-tout les gens oififs de corps, qui fatiguent peu par le travail manuel, mais qui penfent & rêvent beaucoup; les gens ambitieux qui ont l'efprit vif, entreprenans, & fort amateurs des biens & des aifes de la vie, les gens de lettres, les perfonnes de qualité, les eccléfiaftiques, les dévots, les gens épuifés par la débauche ou le trop d'application, les femmes oifives & qui mangent beaucoup, font autant de perfonnes fujettes aux *vapeurs*, parce qu'il y a peu de ces gens en qui l'exercice & un travail pénible du corps empêche le fuc nerveux d'être maléficié. Bien des gens penfent que cette maladie attaque l'efprit plutôt que le corps, & que le mal git dans l'imagination. Il faut avouer en effet que fa premiere caufe eft l'ennui & une folle paffion, mais qui à force de tourmenter l'efprit oblige le corps à fe mettre de la partie; foit imagination, foit réalité, le corps en eft réellement affligé. Ce mal eft plus commun aujourd'hui qu'il ne fut jamais, parce que l'éducation vicieufe du fexe y difpofe beaucoup, & que les jeunes gens fe livrent ou à la paffion de l'étude, ou à toute autre avec une égale fureur, fans mefure & fans difcernement; l'efprit s'affoiblit avant d'être formé, & à peine eft-il né, qu'il devient languiffant. La gourmandife, la vie oifive, les plaifirs habituels entretiennent cette malheureufe paffion de paffer pour bel efprit; & les *vapeurs* attaquent le corps, le ruinent & le font tomber en confomption. Voici les remedes les plus efficaces pour ce mal qui devient contagieux, & qui eft l'opprobre de la médecine.

1°. Un régime exact, ne manger qu'avec faim & manger peu, éviter les alimens de haut goût, les liqueurs, les paffions violentes, les veilles, les jeux & les pertes que l'on y fait, la débauche de toute efpece; defirer peu, ou des chofes juftes & poffibles, travailler beaucoup & plus qu'on ne mange, font des moyens plus fûrs que toutes les portions cordiales.

2°. Se former une idée véritable de fon peu de favoir & de fon petit mérite, fe croire toujours favorifé, foit de la fortune, foit du prince, foit de la nature, au-delà de fes talens, écouter la raifon & fe faire de bonnes mœurs, font des préfervatifs contre les *vapeurs*.

Cependant comme ces remedes ne plairont pas à ceux qui flattés de leurs faux talens, fe croiront réellement malades, & avoir befoin de la médecine qui ne peut guere les foulager, nous les renvoyons aux articles du *fpafme*, des *convulfions*, de la *tenfion*, de l'*épilepfie*, du *vertige*, de la *fureur utérine*, de l'*affection hypocondriaque & hyftérique*, & nous leur enjoignons d'ufer des remedes purgatifs, des amers, des apéritifs combinés avec les toniques: la teinture de caftor, le firop de karabé, les pilules de cachou, de Wildeganfius & la liqueur minérale d'Hoffman font leur reffource.

VAPINCUM ou *VAPINGUM*, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule narbonnoife, fur la route de Mediolanum à Arles, entre Caturigæ & Alabonte, felon l'itinéraire d'Antonin. C'eft la ville de Gap. (*D. J.*)

VAQUER, v. neut. (*Gram.*) être vuide, non occupé. Cet appartement eft *vacant*; il *vaque* dans cette maifon un corps-de-logis en entier; fi ce bénéfice vient à *vaquer*, tâchez de l'obtenir. Mais voici une acception de ce verbe très-différente de la précédente: il *vaque* à la prédication; il *vaque* à la converfion des hérétiques; il *vaque* à deux ou trois fonctions à la fois; il fignifie alors *fatisfaire*, *remplir*, *exercer*. *Vaquer* fe prend auffi pour *ceffer fes fonctions*: le parlement *vaque* certains jours; les colleges *vaquent* lorfqu'il y a proceffion du recteur.

VAQUETTES, f. f. pl. (*Commerce*.) peaux de petites vaches, dont il fe fait un affez grand commerce à Smirne. *Savary*. (*D. J.*)

VAR, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Varus*; riviere qui fait la féparation entre l'Italie & la France. Elle eft auffi marquée par tous les anciens géographes pour une des limites qui féparent la Gaule narbonnoife de l'Italie. Cette riviere prend fa fource dans le mont Cema ou Acema, qui fait partie des Alpes maritimes près du château de S. Etienne. Cette montagne s'appelle auffi *Cémélion*; c'étoit le nom d'une ancienne ville bâtie au-deffus, dont il ne refte aujourd'hui que des mafures, & qui étoit de la Gaule narbonnoife. Du mont Cema, le *Var* vient arrofer le territoire de Glandeve & celui de Nice, où il fe décharge dans la mer Méditerranée, à une demi-lieue à l'occident de Nice. Ce n'eft point cependant la riviere du *Var* toute entiere qui formoit la féparation de la Gaule d'avec l'Italie, c'en eft feulement la fource placée dans les Alpes maritimes; le comté de Nice qu'elle traverfe, faifoit partie de la Gaule narbonnoife, comme il le fit enfuite de la Provence. (*D. J.*)

VAR, *voyez* LOUP MARIN.

VARA, (*Géogr. des Arabes.*) ce mot eft arabe, & fignifie dans cette langue *derriere* & *au-delà*. Ainfi *Vara-Gihoun*, dans la géographie des Arabes, défigne la *Tranfoxane* (en arabe *Maouaralnahar*), qui eft au-delà du fleuve, car ils qualifient du nom de *fleuve* par excellence le Gihon, que les Perfans nomment en leur langue *Roud. Vara Sihoun*, c'eft-à-dire ce qui eft au-delà de Sihon ou Jaxartes. C'eft le Turqueftan, appellé auffi des Arabes par la même raifon *Vara-Kkogend*, à caufe qu'il s'étend au-delà de la ville de Khogend, qui eft bâtie fur le fleuve Sihon (*D. J.*)

VARAHANGA, f. f. (*Hift. nat.*) réfine qui fe trouve dans l'île de Madagafcar, & qui a l'odeur de l'encens.

VARAIGNE, f. f. (*Saline*.) on appelle *varaigne* dans les marais falins l'ouverture par laquelle on

intro-

introduit l'eau de la mer dans le premier réservoir de ces marais, qui s'appelle *jas*. La *varaigne* s'ouvre & se ferme à-peu-près comme on fait avec la bonde des étangs, on ouvre la *varaigne* dans les grandes marées de Mars, puis on la referme quand la mer vient à baisser, afin de tenir les jas pleins d'eau.

VARALLO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au duché de Milan, dans le val de Sessia, sur la riviere qui donne son nom à cette vallée. A demi-lieue de cette ville, sur une montagne délicieuse, qu'on nomme la *montagne de Varallo*, est un lieu d'une grande & ridicule dévotion, appellé la *nouvelle Jérusalem*. (*D. J.*)

VARAMBON, (*Géogr. mod.*) *voyez* VAREMBON.

VARAMUS (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie chez les Vénetes. Pline dit, *l. III. c. xviij.* qu'il se jettoit dans l'Arassus. Léander prétend que son nom moderne est le Caloro. (*D. J.*)

VARANGUAIS, s. f. (*Marine.*) c'est ainsi qu'on appelle les martigales dans le levant. *Voyez* MARTICLES.

VARANGUES, s. f. (*Marine.*) ce sont des chevrons de bois, entés & rangés de distance en distance, à angles droits & de travers, entre la quille & la carlingue, afin de former le fond du vaisseau. *V.* CONSTRUCTION.

On appelle *maîtresse varangue* la *varangue* qui se pose sous le maître bau. On lui donne aussi le nom de *premier gabarit*. Les maîtresses *varangues* de l'avant & de l'arriere sont celles qui font partie des deux grands gabarits. *Voyez* GABARIT, *voyez Pl. I. fig.* 1. les *varangues*, *n°.* 13. 14. & 15.

Varangues acculées. *Varangues* rondes en-dedans, qui se posent en allant vers les extrémités de la quille, proche les fourçats, & au-devant & au derriere des *varangues* plates. *Voyez* CONSTRUCTION, *voyez Pl. IV. fig.* 1. les *varangues acculées cottées* 14.

Varangues demi-acculées. *Varangues* qui ont moins de concavité que les *varangues* acculées, & qui se posent vers les *varangues* plates, de sorte que les *varangues* plates sont au milieu; les *varangues* demi-acculées viennent ensuite, & les *varangues* acculées font les bouts. *Voyez Pl. IV. fig.* 1. *n°.* 15.

Varangues plates ou *varangues de fond*. Ce sont les *varangues* qui sont placées vers le milieu de la quille, & qui ont moins de rondeur que les *varangues* acculées. *Voyez* CONSTRUCTION.

On dit qu'un vaisseau est à plates *varangues*, lorsqu'il a beaucoup de *varangues* qui ont peu de rondeur dans le milieu, & par conséquent qu'il a le fond plat. *Voyez Pl. IV. fig.* 1. les *varangues de fond*, *cottées* 13.

VARANO, LAC, (*Géogr. mod.*) lac d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, près de la côte septentrionale. Son circuit est de cinq lieues, & il se décharge par un petit canal dans le golfe de Rodia, à deux lieues à l'occident de la petite ville Rodia.

VARAR, (*Géog. anc.*) golfe de la grande Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* le marque sur la côte orientale, entre l'embouchure du fleuve Loxa & le golfe Tuæsis. Au-lieu de *Varar*, le grec porte *Vara*. C'est aujourd'hui le golfe de Murray en Ecosse, *Murray-Furth*. Buchanan croit que la province de Murray, qui est baignée par ce golfe, a été aussi autrefois appellée *Varar*, nom que la riviere de Farray, qui se jette dans ce golfe, a en quelque sorte retenu. (*D. J.*)

VARASAYN, (*Géog. mod.*) ville ou, pour mieux dire, bourg du royaume de Navarre, à peu de distance de Pampelune.

C'est dans ce bourg qu'est né en 1491 *Aspicuéta* (Martin), que l'on appelle communément le *docteur Navarre*, *Navarrus*, grand sectateur de Pierre Lombard, nommé le *maître des sentences*. Il enseigna seize ans à Conimbre, & reçut beaucoup d'honneur à la cour de Rome, lorsqu'il s'y rendit, à l'âge de 80 ans, pour défendre Caranza son ami, archevêque de Tolede, accusé d'hérésie devant le tribunal de l'inquisition; la cause fut plaidée & le procès perdu. Il n'auroit pas été difficile à Aspicuéta d'obtenir les plus hautes dignités, tant civiles qu'ecclésiastiques, mais il leur préféra l'étude & le repos. Il mourut en 1586. âgé de 94 ans & 6 mois. Sa vie a été faite, par plusieurs écrivains, mais la meilleure a été donnée par son neveu, à la tête des œuvres de son oncle, imprimées à Rome en 1590, en trois volumes *in-fol.* Lyon 1591, & Venise 1602; on ne lit plus aujourd'hui les ouvrages de ce fameux casuiste, excepté peut-être en Espagne. (*D. J.*)

VARAUCOCO, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau qui s'attache aux grands arbres. Il produit un fruit violet, de la grosseur d'une pêche, & qui renferme quatre noyaux; sa chair est pâteuse, mais douce & agréable. L'écorce de l'arbrisseau fournit une matiere résineuse rouge; la seconde peau brûlée à une chandelle se fond comme la gomme-laque, dont elle a l'odeur.

VARCIA, (*Géog. anc.*) ville de la gaule belgique. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route d'*Andrematunum* à *Cambate*. Alting croit que c'est Varcar, village sur la Sône. (*D. J.*)

VARDARI, LE, (*Géog. mod.*) riviere de l'empire turc, dans la Macédoine. Elle a sa source dans les montagnes qui sont aux confins de la Servie, de la Bulgarie & de la Macédoine, & finit par se jetter dans le golfe de Salonique. Le *Vardari* est l'*Axius* des anciens. (*D. J.*)

VARDING, (*Commerce.*) petite monnoie, ayant cours en Livonie, dont il faut 60 pour faire un écu d'Allemagne, c'est à 3. liv. 15 sols de France, ainsi le *varding* vaut environ cinq liards de notre monnoie.

VARDULES, LES, *Vardüli*, (*Géog. anc.*) peuples de l'Espagne tarragonoise, sur l'Océan cantabrique. Ptolomée. *l. II. c. vj.* leur donne une ville nommée *Menosca*. Pomponius Méla, *l. III. c. j.* & Pline, *l. II. c. iij.* parlent aussi de ces peuples. Ce dernier, *l. IV. c. xx.* nomme leurs villes *Morosgi*, *Menosca*, *Vesperies* & *Amanus-Portus*, où étoit *Flaviobriga colonia*. On convient que le pays des *Vardules* est aujourd'hui le Cuipuscoa. (*D. J.*)

VARECH, s. m. (*Botan.*) plante maritime, nommée par Tournefort, *fucus maritimus vesiculas habens, I. R. H.* Cette herbe se nomme en Bretagne *goueman*; sur les côtes du pays d'Aunis, *sar*; & sur les côtes de Normandie, *varech*, nom qui s'étend même sur tout ce que la mer jette sur ses bords; d'où vient le droit de *varech* que dans cette province les seigneurs de fiefs voisins de la mer prétendent avoir sur les effets qu'elle jette sur le rivage; il est vraissemblable que ce mot dérive de l'anglois *wrack* ou *wreck*, qui signifie *naufrage*, vieux mot normand que ce peuple a porté en Angleterre.

Quoi qu'il en soit, le *varech* est une espece de *fucus* des botanistes; c'est une plante maritime qui pousse plusieurs petites tiges plates, étroites, mais qui s'élargissent peu-à-peu en croissant, & qui se divisent en petits rameaux, portant des feuilles larges, oblongues, ayant quelque ressemblance à celles du chêne, cependant plus petites, attachées avec leurs tiges par une substance tenace, pliante, membraneuse, ordinairement lisses, quelquefois velues ou couvertes d'un poil blanc; c'est peut-être la fleur de la plante qui est suivie de graines rondes; il s'y éleve aussi des tubercules vuides, en forme de vessies, tantôt oblongues, tantôt rondes, tantôt plus grosses, tantôt plus petites. Cette plante est souvent basse, & quelquefois elle croît jusqu'à la hauteur d'un pié & demi; pendant qu'elle est récemment cueillie, elle a une vilaine couleur jaune-verdâtre; mais si on la fait sécher, elle devient noire, principalement celle qu'on a tirée des rivages sablonneux de la mer.

On se servoit autrefois en Crete de cette plante au rapport de Pline, *l. XXVI. c. x.* pour teindre en pourpre, Horace, *ode V. l. III.* le confirme, en disant:

Neque amissos colores
Sana refert medicata fuco.

„ La laine une fois teinte de pourpre, ne reprend „ jamais sa premiere couleur „. Nous avons perdu ce secret, & nous ne connoissons point d'espece de *fucus* qu'on emploie à aucune teinture. Son seul usage en quelques endroits est à fumer les terres; & en Normandie, à brûler, pour faire cette sorte de soude, qu'on nomme *soude de varech*, qui se consume en quantité à Cherbourg pour fondre le verre, soit en table, soit en plat.

Lorsque les pêcheurs ou les riverains qui n'ont pas de bateaux ou gabarres, trouvent à la basse eau une grande quantité de gouémon, ou qu'ils en font la récolte dans le tems permis & réglé par l'ordonnance,

nance, ils ramaſſent les herbes marines, en font de gros tas ou meulons, qu'ils lient comme ils peuvent avec de mauvais cordages ſouvent ſeulement avec du chanvre retors & mal fabriqué; pluſieurs perſonnes ſe mettent ſur ce gouémon avec des perches, & attendent que le flot ſouleve leur meulon pour le conduire à la côte au-deſſus du plain, & pouvoir enſuite plus aiſément l'emporter en haut ſur les terres; ſi la marée eſt tranquille & la mer étalle, ils y abordent aiſément; mais pour peu qu'il faſſe de moture, & que le vent ſoit contraire, ils ont peine à gagner le bord; & ſi les vagues s'augmentent, comme il arrive ſouvent ſur le coup de la pleine mer, & qu'elles entament tant-ſoit-peu ces meulons, ils ſe diſſipent & s'éboulent auſſitôt; & pour lors, les hommes & les femmes qui s'y ſont expoſés, tombent à la mer, & ſont ſouvent noyés, ſans qu'on puiſſe leur donner aucun ſecours, & il n'eſt que trop ordinaire dans les paroiſſes où ces ſortes de meulons ſont en uſage, de voir périr quantité de perſonnes, & même des familles entieres; c'eſt le ſujet des remontrances des recteurs des paroiſſes riveraines, le motif que le ſeigneur évêque diocéſain a eu d'en faire un cas réſervé; ainſi ces meulons doivent être défendus, à peine de punition corporelle; & les ſyndics ou gardes jurés des pêcheurs doivent être chargés, lorſqu'ils ſeront établis le long des côtes de cette province, d'y tenir la main, & de dénoncer aux officiers du reſſort les riverains qui auront contrevenu à la défenſe.

Les laboureurs emploient le gouémon de différentes manieres; les uns le répandent ſur les terres lorſqu'ils l'ont recueilli à la côte, ou qu'il a été nouvellement coupé; mais la plûpart en font des fumiers qu'ils nomment *mains*, qu'ils compoſent de gouémon, des fumiers de beſtiaux & de terres franches, qu'ils laiſſent conſommer enſemble, & qu'ils répandent enſuite ſur leurs terres; un laboureur eſt eſtimé d'autant plus à ſon aiſe, qu'il a nombre ou quantité de ces mains.

Il y a le long de ces côtes grand nombre de gabarres gouémonnieres qui font pendant tout le cours de l'année uniquement le commerce du gouémon qu'ils ne diſcontinuent que durant la ſaiſon de la pêche du maquereau, où elles ſont alors deſtinées, & dont les équipages ſont compoſés de ces riverains hommes & femmes.

Le grand nombre d'îles déſertes & de rochers qui ſont couvertes de gouémon, facilite aux maîtres de ces gabarres le commerce qu'ils en font: mais ils chargent ſouvent leurs gabarres avec tant d'imprudence, que pluſieurs y périſſent; d'autres qui n'ont point de gabarres pour aller en mer, s'attroupent à la côte lors des motures & des tempêtes qui rejettent ordinairement grande quantité de gouémon au bord des greves qu'ils ramaſſent de baſſe-mer, & dont ils font des meulons liés, des mauvaiſes cordes, & ſur leſquels ils ſe riſquent de marée montante pour conduire leur gouémon au haut de la pleine mer, la violence des vagues éboule ſouvent ces meulons, & fait périr ceux qui ont été aſſez téméraires de s'y expoſer; d'autres enfin ſe mettent à l'eau avec de longues perches, pour attirer à terre le gouémon qui flotte, & ſont quelquefois emportées par le reſſac de la lame.

L'ordonnance n'ayant pas pourvu une pareille témérité, la majeſté intéreſſée à la conſervation de ſes ſujets, n'a pas mis une police pour contenir ces malheureux riverains: les évêques avertis des malheurs qui arrivent à cette occaſion par les recteurs qui les en ont informés, ont fait un cas réſervé de cette récolte à eux ſeuls, pour contenir ceux qui s'expoſeroient à périr en ſe mettant ſur ces meulons, c'eſt tout ce que le juge eccléſiaſtique a pu de ſa part.

Varech, de la fabrique de la ſoude. Pour faire la ſoude, les pêcheurs ramaſſent tout le *varech* de flot & de rapport qui vient à la côté quand ils ont amaſſé une quantité de ces herbes, ils les ſechent & les brûlent enſuite dans des trous ou eſpeces de fourneaux qu'ils font au pié des falaiſes.

Voici la maniere de brûler le *varech*, telle qu'elle ſe pratique dans le reſſort de l'amirauté de Cherbourg.

On conſtruit une foſſe longue de 7 à 8 piés, large de 3 à 4, & profonde au-deſſus de l'atre de 18 à 20 pouces; on ſépare cette foſſe en trois ou quatre au moyen de deux pierres plates, qui en traverſent la largeur; au fond ſont des pierres brutes & plates, comme des gros carreaux, & que les riverains trouvent aiſément le long de cette côte. Quand les foſſes ſont faites, on les remplit de *varech* ſec; on y met le feu, & l'on fournit des plantes toujours juſqu'à ce que les cendres aient rempli une partie des foſſes dont on caſſe la ſoude qui s'y eſt formée pour l'en retirer: ce petit commerce eſt de conſéquence pour les riverains de cette amirauté.

On ne doit brûler les *varechs* que lorſque le vent chaſſe à la mer, à cauſe que la fumée de ces herbes fait du tort aux arbres. *Voyez la figure 2. Pl. XVII. de Pêche*.

Le commerce de la ſoude eſt très-avantageux aux marchands; car les pêcheurs la leur vendent 30 livres le cent, & ils la revendent au-moins le double.

Le *varech* ſert auſſi à fumer les terres.

Dans certains lieux on halle le *varech* au haut de la côte, par le moyen d'un cheval qui tire une corde paſſée ſur une poulie.

Varech, (*Juriſprudence.*) l'ancienne coutume de Normandie dit que tout ce que l'eau de la mer aura jetté à terre eſt *varech*: la nouvelle coutume comprend ſous ce terme tout ce que l'eau jette à terre par la tourmente & fortune de mer, ou qui arrive ſi près de terre, qu'un homme à cheval y puiſſe toucher avec ſa lance.

Le droit que certains ſeigneurs prétendent ſur les effets que la mer a jettés à bord, s'appelle *droit de varech*.

La garde du *varech* appartient au ſeigneur dans le fief duquel il eſt trouvé.

S'il y a des choſes périſſables, elles doivent être vendues par autorité de juſtice.

Si le propriétaire reclame les effets dans l'an & jour, ils lui ſont rendus; mais après l'an & jour, ils appartiennent au ſeigneur féodal & au roi.

L'article 602 de la coutume de Normandie adjuge au roi l'or & l'argent, lorſqu'il vaut plus de 20 liv. les chevaux de ſervice, francs-chiens, oiſeaux, ivoire, corail, pierres, écarlate, le vair, le gris, les peaux zibelines, non encore appropriées à uſage d'homme, les pieces de draps & de ſoie, le poiſſon royal. Tous les autres effets appartiennent au ſeigneur.

Ce droit eſt confirmé en faveur des ſeigneurs de Normandie par l'ordonnance de la marine, *l. IV. tit. ix. art. 3. & ſuiv.*

Elle leur défend ſeulement de faire tranſporter les choſes échouées dans leurs maiſons, avant qu'elles aient été viſitées par les officiers de l'amirauté.

Elle leur défend auſſi d'empêcher les maîtres de ſe ſervir de leur équipage pour alléger leurs bâtimens échoués, & le remettre à flot, ni de les forcer de ſe ſervir de leurs valets & vaſſaux, ſous peine de 1500 liv. d'amande, & de perte de leur droit.

L'ordonnance ne veut pas non-plus, que ſous prétexte du droit de *varech*, les riverains prennent aucune part aux effets trouvés ſur les flots, ou pêchés en pleine mer, & amenés ſur les greves en l'endroit de leurs ſeigneuries, ni ſur les poiſſons gras, & autres qui y ſont conduits & chaſſés par l'induſtrie des pêcheurs.

Enfin, elle ordonne de punir de mort les ſeigneurs de fiefs voiſins de la mer, & tous autres qui auroient forcé les pilotes ou locmans de faire échouer les navires aux côtes qui joignent leurs terres pour en profiter, ſous prétexte du droit de *varech* ou autre.

Le titre ſuivant de la même ordonnance traite de la coupe du *varech*. *Voyez* les commentateurs de la coutume de Normandie, *tit. de varech*, & le commentaire de M. Valin, ſur le *tit.* 9. de l'ordonnance de la marine. (*A*)

Varech, (*Marine.*) nom qu'on donne à un vaiſſeau qui eſt au fond de l'eau, & hors de ſervice.

VAREMBON *ou* VARAMBON, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Breſſe, près la riviere d'Ain. Elle eſt de l'élection de Bourg, & députe aux aſſemblées de la Breſſe. Elle a un hôpital, & une égliſe collégiale, ſoumiſe immédiatement au ſaint ſiége. Au milieu de cette égliſe eſt le tombeau de ſon fondateur, le cardinal la Palue, mort l'an [illegible]. (*D. J.*)

VARENNE, ſ. f. (*Gramm.*) fond plat & marécageux, entre des côteaux; terrein conſidérable qui ne ſe fauche, ni ſe cultive. Il y a des *varennes* où le pâturage eſt bon, & où les payſans menent leurs troupeaux. On appelle *juriſdiction de la varenne* un tribunal établi au louvre, pour la conſervation de la chaſſe dans les plaines ſituées à ſix lieues à la ronde de Paris.

Va-

VARENNE, (*Commerce.*) mefure des grains dont on le fert en quelques endroits de la Savoie, particulierement à la Rochelle; la *varenne* pefe trente-une livres poids de Genève. *Diction. de Comm.*

VARENNES, (*Géog. mod.*) autrefois petite ville de France, en Bourbonnois, élection de Moulins, près de l'Allier, aux frontieres de la baffe Auvergne.

Cette place ne forme plus à prefent qu'un village qui n'a pas cent habitans. (*D. J.*)

VARESSE, f. f. (*Hift. nat.*) animal quadrupede, carnaffier, de l'île de Madagafcar. Il eft de la taille d'un renard; il a la queue longue & très-fournie, fon poil reffemble à celui d'un loup.

VARGIONES, (*Géog. anc.*) peuple de la Germanie, felon Ptolomée, *l. II. c. xj.* on croit qu'ils habitoient vers les fources du Danube, dans le comté de Barr, en allemand *bar landgrafschaft*. (*D. J.*)

VARI, f. m. (*Commerce.*) petit poids en ufage parmi les anciens habitans de Madagafcar, ou île Dauphine, comme l'appellent les François.

Le *vari* pefe environ un demi-gros poids de marc. Il y a au deffus le *fompi*, qui eft le poids le plus fort dont ces barbares aient connoiffance, & au-deffous le facare, puis le nanqui, & enfin le nanque: le *vari*, non plus que ces autres poids, ne fervent qu'à pefer l'or & l'argent. *Voyez* SOMPI, *Dict. de Comm.*

VARIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Efpagne tarragonnoife, felon Strabon, *l. III. p.* 162. & Ptolomée, *l. II. c. vj.* Ce dernier la donne aux Berones. Pline, *l. III. c. iij.* dit qu'elle étoit fur le bord de l'Ebre, dans l'endroit où ce fleuve commence à être navigable. On croit que la ville de Logorono s'eft élevée de fes ruines. (*D. J.*)

VARIABLE, adj. (*Alg & Géom.*) on appelle *quantités variables* en Géométrie, les quantités qui varient fuivant une loi quelconque. Telles font les abfciffes & les ordonnées des courbes, leurs rayons ofculateurs, *&c.*

On les appelle ainfi par oppofition aux quantités conftantes, qui font celles qui ne changent point, comme le diametre d'un cercle, le parametre d'une parabole, *&c.*

On exprime communément les variables par les dernieres lettres de l'alphabet *x, y, z.*

Quelques auteurs au lieu de fe fervir de l'expreffion de *quantités variables*, difent des *fluentes*. *Voy.* FLUENTE & FLUXION.

La quantité infiniment petite, dont une *variable* quelconque augmente ou diminue continuellement, eft appellée par les uns fa *différence* ou *différencielle*, & par les autres, fa *fluxion*. Le calcul de ces fortes de quantités eft ce qu'on appelle *le calcul differentiel* ou *le calcul des fluxions*. *Voyez* DIFFÉRENTIEL & FLUXION *Chambers*. (O)

VARIABLE, *vent variable*, eft le nom qu'on donne aux vents qui ne paroiffent point réglés, mais qui foufflent tantôt dans un tems, tantôt dans un autre, fans paroître obferver aucune loi dans leur cours. Tels font la plûpart des vents qui foufflent fur le continent, fur-tout dans nos climats, & dans les lieux éloignés de la mer. *Voyez* VENT.

VARIANA, (*Géog. anc.*) ville de la baffe-Mœfie. L'itinéraire d'Antonin la marque fur la route de Viminaceum à Nicomédie. L'empereur Juftinien releva cette ville qui étoit tombée en ruine. Son nom moderne, felon Lazius, eft *Varaden*.

VARIANÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie, felon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque fur la route de Hemona à Sirmium, entre Sefcia & Memneianœ, à 24 milles du premier de ces lieux, & à 20 milles du fecond. Le nom moderne, felon Ortelin, eft *Wara* fur la Drave. (*D. J.*)

VARIATION, f. f. (*en Algèbre.*) eft la même chofe que *permutation*, ou en général *combinaifon*. *Voyez* PERMUTATION & COMBINAISON.

VARIATION, *en terme d'Aftronomie*. La *variation* de la lune, que Bouillaud appelle *reflexio luminis*, eft la troifieme inégalité du mouvement de la lune, celle par laquelle le vrai lieu de cette planete, excepte dans les quadratures, differe de celui qu'on a trouvé par les deux premieres équations. *Voy.* LIEU, EQUATION, *&c.*

M. Newton fait dépendre la *variation* en partie de la forme de l'orbite lunaire qu'il fuppofe elliptique, & en partie de l'inégalité des efpaces ou aires que la lune décrit en tems égaux dans la fuppofition que ces efpaces ou aires foient terminés par des rayons tirés à la terre. *Voyez* LUNE.

Pour avoir la plus grande *variation* de la lune, il faut obferver cet aftre dans fes octants, & calculer le lieu de la lune pour cet inftant. La différence entre le lieu vrai trouvé par l'obfervation, & celui que donne le calcul, eft la plus grande *variation*. Tycho fait la plus grande *variation* de 40′ 30″; Kepler, de 51′ 49″. M. Newton fuppofe cette plus grande *variation* à la moyenne diftance entre le foleil & la terre de 35′ 9″. Pour les autres diftances, la plus grande *variation* eft en raifon compofée de la raifon doublée directe des tems de la révolution fynodique de la lune, & de la raifon triplée inverfe des diftances du foleil à la terre. *Phil. nat. princ. mat. prop. xxix. lib. III.* Ce grand philofophe eft le premier qui ait expliqué la vraie caufe de la *variation* de la lune. Il a démontré par le calcul qu'elle venoit de l'action du foleil fur cette planete; que cette action, en dérangeant le mouvement de la lune dans fon orbite, devoit tantôt accélérer le mouvement, tantôt le retarder, de maniere que la lune ne peut décrire autour de la terre des fecteurs elliptiques exactement proportionnels aux tems correfpondans, comme elle feroit fuivant les lois de la gravitation, fi elle étoit fimplement attirée vers la terre. *Voyez* LUNE. *Chambers*.

VARIATION, *en terme de Navigation*, fe dit de la déviation de l'aiguille aimantée par rapport à la vraie direction au nord, foit que cette déviation fe faffe vers l'oueft, foit qu'elle fe faffe vers l'eft. On l'appelle auffi *déclinaifon*, *voyez* DÉCLINAISON.

La *variation* ou la *déclinaifon* de l'aiguille eft proprement l'angle que l'aiguille magnétique fufpendue librement fait avec la ligne méridienne dans le plan de l'horifon; ou ce qui revient au même, c'eft un arc de l'horifon compris entre le vrai méridien & le méridien magnétique. *Voyez* AIGUILLE.

Tous les corps magnétiques fe rangent d'eux-mêmes à-peu-près dans le méridien; mais il eft rare qu'ils s'y placent exactement. Dans un lieu ils déclineront du nord à l'eft & du fud à l'oueft; dans un autre ce fera du nord à l'oueft & du fud à l'eft, & cette variation fera auffi différente en différens tems. *Voy.* MAGNÉTISME.

On a imaginé différentes hypothèfes pour expliquer ce phénomene fi extraordinaire: nous n'en rapporterons que quelques-unes.

La premiere eft celle de Gilbert, qui a été fuivie par Cabeus, *&c.*

Ces auteurs penfoient que les terres attiroient l'aiguille, & le détournoient de fa vraie fituation méridienne, & ils prétendoient que l'aiguille avoit une déviation plus ou moins grande, fuivant qu'elle étoit plus ou moins éloignée de quelque grand continent; en forte que fi on étoit fur mer, dans un lieu également diftant de toutes les terres, l'aiguille n'auroit aucune déclinaifon.

Suivant ce fyftème, dans les îles Açores, qui font également diftantes de l'Afrique à l'eft, & de l'Amérique à l'oueft, l'aiguille ne doit point avoir de déclinaifon. Si de ces îles on va vers l'Afrique, l'aiguille doit commencer à décliner du nord à l'eft, & cela d'autant plus qu'on approche plus de la côte. Et continuant enfuite d'aller vers l'eft, en s'avançant par terre dans le cœur de l'Afrique, ou en allant vers le cap de Bonne-Efpérance, la déclinaifon doit diminuer continuellement, à caufe que la partie occidentale & orientale de l'Afrique attirent l'aiguille en fens contraires, & diminuent par ce moyen l'action l'une de l'autre. Et enfin fi l'on arrive à un lieu où les efpaces de terre des deux côtés foient les mêmes, la déclinaifon doit encore devenir nulle comme auparavant.

Les obfervations faites pendant les voyages des Indes orientales fembloient confirmer ce fyftème, car aux Açores la déclinaifon étoit en effet nulle, enfuite allant vers le cap de Bonne-Efpérance, la variation étoit toujours à l'eft; mais lorfqu'on étoit au cap des Aiguilles qui fépare l'Afrique en deux parties égales, on ne trouvoit aucune *variation*, jufqu'à ce qu'en avançant après pour laiffer les côtes de l'Afrique à l'oueft, la déclinaifon devenoit occidentale.

Mais cette loi n'a point lieu généralement, & le grand nombre d'obfervations faites de tous les côtés, & raffemblées par le docteur Halley, renverfent entierement cette théorie.

D'autres phyficiens ont recours à la contexture de l'intérieur de la terre, qui étant pleine de mines, rochers, *&c* placés en plus grand nombre vers les

poles qu'ailleurs, mais rarement dans la direction du méridien, obligent l'aiguille à tendre en général vers les poles, mais avec des *variations*.

Quelques-uns veulent que les différentes parties de la terre ayent différens degrés de vertu magnétique, à raison de ce que ces parties contiennent plus ou moins de matiere hétérogene, & propre à diminuer l'effet de celles qui ont la vertu magnétique.

Plusieurs attribuent toute la déclinaison aux mines d'aimant & de fer, qui ayant plus de vertu magnétique que le reste de la terre, attirent l'aiguille avec plus de force.

Enfin il y a des physiciens qui ont imaginé que les tremblemens de terre, ou les grandes marées ont pu déranger plusieurs parties considérables de la terre, & en changer l'axe magnétique qui étoit originairement le même que l'axe de la terre.

Mais toutes ces hypothèses sont détruites par la *variation* de la *variation*, c'est-à-dire par le changement continuel de la déclinaison dans le même lieu, phénomene si singulier & cependant démontré par toutes les observations modernes.

C'est ce qui a engagé M. Halley à donner un nouveau système qui est le résultat d'une infinité d'observations, & de plusieurs grands voyages ordonnés à ce sujet par la nation angloise. Cette théorie demande donc un détail plus ample. Les observations sur lesquelles elle est fondée, se trouvent dans les *Transactions philosophiques* de la maniere suivante.

Observations des variations de l'aiguille, faites en divers lieux & en divers tems.

Noms des lieux.	Longitudes depuis Londres.			Latitudes.			Année de l'observation.	Variation observée.		
Londres,	0	0		51d	32'	N	1580	11d	15'	E
							1622	6	0	E
							1634	4	5	E
							1672	2	30	O
							1683	4	30	O
Paris,	2	25	E	41	51	N	1640	3	0	E
							1666	0	0	
							1681	2	30	O
Uranibourg,	13	0	E	55	54	N	1672	2	55	O
Copenhague,	12	53	E	35	41	N	1649	1	30	E
Dantzick,	19	0	E	54	23	N	1679	7	0	O
Montpellier,	4	0	E	43	37	N	1674	1	10	O
Brest,	4	25	O	48	23	N	1680	1	45	O
Rome,	13	0	E	41	50	N	1681	5	0	O
Bayonne,	1	20	O	43	30	N	1680	1	20	O
Baie d'Hudson,	79	40	O	51	0	N	1668	19	15	O
Détroit d'Hudson,	57	0	O	61	0	N	1668	29	30	O
Baie de Baffins au détroit de Tho. Smith.	80	0	O	78	0	N	1616	57	0	O
En mer,	50	0	O	38	40	N	1682	7	30	O
En mer,	31	30	O	43	50	N	1682	5	30	O
En mer,	42	0	O	21	0	N	1678	0	40	E
Cap Saint-Augustin,	35	30	O	8	0	S	1670	5	10	E
En mer, à l'embouchure de la Plata,	53	0	O	39	30	S	1670	20	30	E
Cap Frio,	41	10	O	22	40	S	1670	12	10	E
Entrée orientale du détroit de Magellan,	68	0	O	52	30	S	1670	17	0	E
Entrée occidentale,	75	0	O	53	0	S	1670	14	10	E
Baldivia,	73	0	O	40	0	S	1670	8	10	E
Cap des Aiguilles,	16	30	E	34	50	S	1622	2	0	O
							1675	8	0	O
En mer,	1	0	E	34	34	S	1675	0	0	
En mer,	20	0	O	34	0	S	1675	10	30	E
En mer,	32	0	O	24	0	S	1675	10	30	E
Sainte-Hélene,	6	30	O	16	0	S	1677	0	40	E
L'ascension,	14	30	O	7	50	S	1678	1	0	E
Anjouan (Johanna *chez les Anglois*, & Amzuan, *chez les Hollandois*),	44	0	E	12	15	S	1675	19	30	O
Monbasa,	40	0	E	4	0	S	1675	16	0	O
Zocatra,	56	0	E	12	30	N	1674	17	0	O
Aden, à l'entrée de la mer Rouge,	47	30	E	13	0	N	1674	15	0	O
Diego Roiz,	61	0	E	20	0	S	1676	20	30	O
En mer,	64	30	E	0	0		1676	15	30	O
En mer,	55	0	E	27	0	S	1676	14	0	O
Bombay,	72	30	E	19	0	N	1676	12	0	O
Cap Comorin,	76	0	E	8	15	N	1680	8	48	O
Ballasore,	87	0	E	21	30	N	1680	8	20	O
Fort Saint-Georges,	80	0	E	13	15	N	1680	8	10	O
Pointe occidentale de Java,	104	0	E	6	40	S	1676	3	10	O
En mer.	58	0	E	39	0	S	1677	27	30	O
Ile Saint Paul,	72	0	E	28	0	S	1677	23	30	O
A la terre de Van Diemens,	142	0	E	43	25	S	1642	0	0	O
A la nouvelle Zélande,	170	0	E	40	50	S	1642	9	0	E
A l'île des Trois-Rois, dans la Nouvelle Zélande,	169	30	E	34	35	S	1642	8	40	E
Ile de Rotterdam, dans la mer du Sud,	184	0	E	20	15	S	1642	6	20	E
A la côte de la Nouvelle Guinée,	149	0	E	5	30	S	1643	8	45	E
A la pointe occidentale de la Nouvelle Guinée,	126	0	E	0	26	S	1643	5	30	E

De toutes ces observations notre savant auteur conclut 1°. que par toute l'Europe la *variation* pour le présent est occidentale, & qu'elle l'est davantage dans les lieux orientaux que dans les occidentaux, son augmentation se faisant du côté de l'orient.

2°. Que sur les côtes de l'Amérique la *variation* est occidentale & augmente à mesure que l'on va au nord le long des côtes.

Dans la Terre-neuve à environ 30 degrés du détroit d'Hudson, cette *variation* est de plus de 20 degrés, & n'est pas moindre que 57 dans la baie de Baffins; mais lorsque l'on cingle à l'est de cette cô-

te; la *variation* diminue. D'où il s'enſuit, ſuivant lui, qu'entre l'Europe & le nord de l'Amérique, il doit y avoir une *variation* à l'eſt, ou au moins une *variation* nulle.

3°. Que ſur la côte du Bréſil la *variation* eſt à l'eſt, en augmentant à meſure qu'on va vers le ſud; au cap Trio elle eſt d'environ 12 degrés. De $20\frac{1}{2}$ degrés à l'embouchure de la riviere de la Plata; delà en cinglant au ſud-oueſt, vers le détroit de Magellan, elle n'eſt plus que de 17 degrés à ſon entrée orientale, & de 14 à ſon entrée occidentale.

4°. Qu'à l'eſt du Bréſil cette *variation* à l'eſt diminue, en ſorte qu'elle eſt très-peu de choſe à l'île Sainte-Helene, & celle de l'Aſcenſion, & qu'elle eſt tout-à-fait nulle à environ 18 degrés de longitude du cap de Bonne-Eſpérance.

5°. Qu'à l'eſt de ces mêmes lieux commence la *variation* à l'oueſt, qui s'étend dans toute la mer des Indes; cette *variation* eſt d'environ 15 degrés ſous l'équateur, dans le méridien de la partie ſeptentrionale de Madagaſcar, & de $27\frac{1}{2}$ degrés au 29 degré de latitude méridionale proche le même méridien; & elle va enſuite en décroiſſant en allant vers l'eſt, en ſorte qu'elle n'eſt plus que d'environ 8 degrés au cap Comorin, d'environ 3 degrés à la côte de Java, & entierement nulle vers les îles Moluques, auſſi-bien qu'un peu à l'oueſt de la terre de Van Diemen.

6°. Qu'à l'eſt des îles Moluques & de la terre de Van Diemen par des latitudes méridionales, commence une autre *variation* orientale qui ne paroît pas ſi forte que la premiere, & qui ne ſemble pas non plus s'étendre ſi loin; car celle qu'on obſerve à l'île de Rotterdam, eſt ſenſiblement moindre que celle qui eſt à la côte orientale de la nouvelle Guinée; & en la regardant comme décroiſſante, on peut bien ſuppoſer qu'à environ 20 degrés plus à l'eſt, c'eſt-à dire à 225 degrés de Londres, & à 20 degrés de latitude au ſud, commence alors la *variation* occidentale.

7°. Que la *variation* obſervée à Baldina & à l'entrée occidentale du détroit de Magellan, fait voir que la *variation* orientale remarquée dans la troiſieme obſervation, décroît très-promptement, & qu'elle ne s'étend guere qu'à quelques degrés dans la mer du Sud en s'éloignant des côtes du Pérou & du Chili, étant ſuivie d'une petite *variation* occidentale dans cette plage inconnue, qui eſt entre le Chili & la nouvelle Zélande, entre l'île de Hound & le Pérou.

8°. Qu'en allant au nord-oueſt de Sainte-Helene juſqu'à l'équateur, la *variation* continue toujours à l'eſt, & très-petite, étant, pour ainſi dire, preſque toujours la même; en ſorte que dans cette partie du monde, la ligne qui eſt ſans *variation* n'eſt point du-tout un méridien, mais plutôt une ligne nord-oueſt.

9°. Qu'à l'entrée du détroit d'Hudſon & à l'embouchure de la riviere de la Plata qui ſont à-peu-près ſous le même méridien, l'aiguille varie dans l'un des lieux de $29\frac{1}{2}$ degrés à l'oueſt, & à l'autre $20\frac{1}{2}$ degrés à l'eſt.

Théorie de la variation *de l'aiguille aimantée donnée par M. Halley.* Par le moyen de toutes les circonſtances que nous venons de rapporter, M. Halley a imaginé cette hypothèſe, que tout le globe entier de la terre eſt un grand aimant, ayant quatre poles magnétiques ou points d'attractions, deux voiſins du pole arctique du monde, deux voiſins du pole antarctique, & que l'aiguille en quelque lieu qu'elle ſoit, éprouve l'action de chacun de ces quatre poles, mais toujours une action plus forte du pole dont elle eſt voiſine que des autres.

M. Halley conjecture que le pole magnétique le plus voiſin de nous, eſt placé ſur le méridien qui paſſe par Landſend, & eſt à environ 7 degrés de diſtance du pole arctique. C'eſt ce pole principalement qui régit toute la *variation* en Europe & en Tartarie, & dans la mer du Nord, quoiqu'à la vérité ſon action doive être combinée avec celle de l'autre pole ſeptentrional, qui eſt dans le méridien du milieu de la Californie, & à environ 15 degrés du pole arctique; cet autre pole régit à ſon tour la plus grande partie de la *variation* dans le nord de l'Amérique, les deux Océans qui l'environnent depuis les Açores à l'oueſt juſqu'au Japon, & par-delà.

Les deux poles du ſud, dans la même hypothèſe, ſont un peu plus diſtans du pole antarctique, que les deux du nord ne le ſont du pole arctique. Le premier de ces deux poles eſt à environ 16 degrés du pole antarctique dans le méridien qui paſſe à 20 degrés à l'oueſt du détroit de Magellan, c'eſt-à-dire à 95 degrés à l'oueſt de Londres; & la puiſſance de ce pole s'étend dans toute l'Amérique méridionale, dans la mer Pacifique & dans la plus grande partie de la mer d'Ethiopie: l'autre pole méridional ſemble être le plus puiſſant de tous, & il eſt en même tems le plus éloigné du pole antarctique, étant à environ 20 degrés de ce pole dans le méridien qui paſſe par la nouvelle Hollande à l'île de Celebes, à environ 120 degrés à l'eſt de Londres. La puiſſance de ce pole s'étend ſur toute la partie méridionale de l'Afrique, ſur l'Arabie, la mer Rouge, la Perſe, les Indes & toutes leurs îles, toute la mer des Indes depuis le cap de Bonne-Eſpérance en allant à l'eſt juſqu'au milieu de la grande mer du Sud qui ſépare l'Aſie de l'Amérique.

Tel paroît l'état actuel des forces magnétiques ſur la terre. Il reſte à faire voir comment cette hypothèſe explique toutes les *variations* qui ont été obſervées, & comment elle répond aux différentes remarques faites ſur la table de ces obſervations.

1°. Il eſt clair que notre pole magnétique d'Europe étant dans le méridien qui paſſe par Landſend, tous les lieux qui ſont plus orientaux que ce méridien, doivent l'avoir à l'oueſt de leur méridien, & que par conſéquent l'aiguille attirée par ce pole aura alors une déclinaiſon occidentale, qui augmentera à meſure qu'on ira plus à l'eſt, juſqu'à ce qu'ayant paſſé le méridien où cette déclinaiſon eſt dans ſon *maximum*, elle aille enſuite en décroiſſant; auſſi trouve-t-on; conformément à ce principe, qu'à Breſt la *variation* eſt de $1\frac{3}{4}$, à Londres $4\frac{1}{2}$ degrés, à Dantzick de 7 degrés à l'oueſt (en 1683.)

Plus à l'oueſt du méridien qui paſſe par ce même pole magnetique, l'aiguille devroit avoir, en vertu de l'attraction de ce pole, une *variation* orientale; mais à cauſe qu'on approche alors du pole de l'Amérique, qui eſt à l'oueſt du premier, & paroît avoir une force plus conſidérable, l'aiguille eſt attirée par ce pole à l'oueſt aſſez ſenſiblement pour contrebalancer la tendance à l'eſt cauſée par le premier pole, & pour en cauſer même une petite à l'orient dans le méridien de ce premier pole. Cependant à l'île de Tercere on ſuppoſe que le pole d'Europe l'emporte aſſez ſur l'autre pour donner à l'aiguille une *variation* à l'eſt, quoiqu'à la vérité pendant un très-petit eſpace, le contrebalancement des deux poles ne permettant pas une *variation* conſidérable dans toute la partie orientale de l'Océan atlantique, ni ſur les côtes occidentales de l'Angleterre, de l'Irlande, de la France, de l'Eſpagne & de la Barbarie. Mais à l'oueſt des Açores, où la puiſſance du pole de l'Amérique ſurpaſſe celle du pole d'Europe, l'aiguille eſt plus ſoumiſe pour la plus grande partie par le pole de l'Amérique, & ſe dirige de plus en plus vers ce pole à meſure qu'on en approche; en ſorte que lorſqu'on eſt à la côte de la Virginie, de la nouvelle Angleterre & du détroit d'Hudſon, la *variation* eſt à l'oueſt, & augmente à-meſure qu'on s'éloigne d'Europe, c'eſt-à-dire qu'elle eſt moindre dans la Virginie & dans la nouvelle Angleterre, que dans la Terre neuve & dans le détroit d'Hudſon.

2°. Cette variation occidentale décroît enſuite à meſure qu'on va dans le nord de l'Amérique; vers le méridien du milieu de la Californie l'aiguille eſt dirigée exactement au nord, & en allant plus à l'oueſt, comme à Yeço au Japon, la *variation* redevient orientale. Vers le milieu du trajet, qui eſt entre l'Amérique & l'Aſie, cette déclinaiſon n'eſt guere moindre que de 15 degrés. Cette variation orientale s'étend ſur le Japon, la terre de Yeço, une partie de la Chine, la Tartarie orientale, enfin juſqu'au point où la *variation* redevient occidentale par l'approche du pole d'Europe.

3°. Dans le ſud les effets ſont entierement les mêmes, à cela près que c'eſt le bout méridional de l'aiguille qui eſt attiré par les poles méridionaux; en ſorte que la *variation* ſur les côtes du Bréſil, à la riviere de la Plata & au détroit de Magellan, ſera orientale, ſi on ſuppoſe un pole magnétique à environ 20 degrés plus à l'oueſt que le détroit de Magellan. Et cette *variation* orientale s'étendra ſur la plus grande partie de la mer d'Ethiopie, juſqu'à ce qu'elle ſe trouve contrebalancée par la puiſſance de l'au-

l'autre pole du sud, c'est-à-dire jusqu'à la moitié du trajet qui est entre le cap de Bonne-Espérance & les îles de Tristan d'Acunha.

4°. De-là vers l'est, le pole méridional d'Asie reprend le dessus, & attirant le bout méridional de l'aiguille, il arrive une *variation* occidentale qui est très-considérale, & qui s'étend fort loin à cause de la grande distance entre ce pole & le pole antarctique du monde. C'est ce qui fait que vers la mer des Indes, aux environs de la nouvelle Hollande & plus loin, il y a constamment une *variation* occidentale sous l'équateur même; elle ne va pas moins qu'à 18 degrés dans les endroits où elle est la plus forte. De plus, vers le méridien de l'île de Celebes, en vertu du pole qui y est supposé, la *variation* occidentale cesse, & il en naît une orientale qui s'étend jusqu'au milieu de la mer du Sud, entre le milieu de la nouvelle Zélande & du Chili, & laisse ensuite une plage où il se trouve une petite *variation* occidentale dépendante du pole méridional de l'Amérique.

5°. De tout cela il suit que la direction de l'aiguille dans les zones froides & dans les zones tempérées, dépend principalement du contrebalancement des forces des deux poles magnétiques du même hémisphere, forces qui peuvent aller jusqu'à produire dans le méridien une *variation* occidentale de 29 $\frac{1}{2}$ degrés en un endroit, & une *variation* orientale de 20 $\frac{1}{2}$ dans un autre.

6°. Dans la zone torride, & particulierement sous l'équateur, il faut avoir égard aux quatre poles à-la-fois, & à leur position par rapport au lieu où l'on est, sans quoi l'on ne pourroit pas déterminer aisément la quantité dont la *variation* doit être; parce que le pole le plus proche, quoique le plus fort, ne l'est pas toujours assez pour contrebalancer l'effet des deux poles les plus éloignés concourant ensemble. Par exemple, en cinglant de Sainte-Helene à l'équateur dans une course au nord-ouest, la *variation* est tant-soit-peu orientale, & toujours de même dans tout ce trajet, parce que le pole méridional de l'Amérique, qui est considérablement le plus proche de ces lieux-là, & qui demanderoit une grande variation à l'est, est contrebalancée par les actions réunies du pole du nord de l'Amérique & du pole méridional de l'Asie, & que dans la route nord-ouest la distance au pole méridional de l'Amérique variant très-peu, ce que l'on perd en s'éloignant du pole méridional de l'Asie, on le gagne en s'approchant du pole septentrional de l'Amérique.

On trouveroit de la même maniere la *variation* dans les autres lieux voisins de l'équateur, & l'on trouveroit toujours que ce système s'accorde avec les *variations* observées. *Voyez* plus bas VARIATION DE VARIATION.

Maniere d'observer la variation *ou déclinaison de l'aiguille aimantée.* Tirez une méridienne par la méthode enseignée à l'article qui en traite, plaçant ensuite votre boussole, ensorte que le pivot de l'aiguille soit au milieu de la méridienne, l'angle que fera l'aiguille avec cette même méridienne, sera la déclinaison cherchée. *Voyez* BOUSSOLE.

Comme cette méthode ne sauroit être pratiquée sur mer, on a imaginé différentes manieres d'y suppléer: voici la principale. Suspendez un fil à plomb au-dessus de la boussole, ensorte que l'ombre passe par le centre de cette boussole; observez le rumb ou le point de la boussole lorsque l'ombre est la plus courte, & vous aurez aussi-tôt la déclinaison cherchée, puisque l'ombre est dans ce cas la méridienne.

On peut s'y prendre aussi de cette maniere. Observez le rumb où le soleil se couche & se leve, ou bien celui du lever & du coucher de quelque étoile, divisez en deux l'axe compris entre ces deux points, ce qui donnera le méridien, & par conséquent la déclinaison. On la trouveroit de même en prenant deux hauteurs égales de la même étoile, soit pendant le jour, soit pendant la nuit.

On y pourroit encore parvenir ainsi. Observez le rumb où le soleil ou quelque étoile se couche ou se leve; par le moyen de la latitude & de la déclinaison trouvez l'amplitude orientale ou occidentale, cela fait la différence entre l'amplitude; & la distance du rumb observé au point d'est de la boussole, sera la *variation* cherchée.

Ou bien encore. Observez la hauteur *S I* du soleil ou de quelque étoile (*Pl. navigat. fig.* 20.) dont la declinaison est connue, & marquez le rumb de la boussole lequel répond à l'astre observé dans cette hauteur. Ayant alors dans le triangle *Z P S* les trois côtés, *P Z* complément de la latitude *P R*, *S P* complément de la déclinaison *D S*, & *Z S* complément de la hauteur *S I*; vous aurez l'angle *P Z S* par la trigonométrie sphérique (*voyez* TRIANGLE); & par conséquent aussi l'angle *A Z S* qui mesure l'azimuth *H I*; cela fait, la distance entre l'azimuth & la distance du rumb observé au point du sud, sera la *variation* cherchée.

Remarquez que pour avoir l'amplitude orientale ou occidentale avec exactitude, il faut avoir égard à la réfraction, dont les lois sont expliquées à l'*article* RÉFRACTION.

Afin d'observer plus commodément dans quel rumb on voit un astre, il est bon de se servir d'un instrument garni d'alidades ou de pinnules, ou de quelque chose d'équivalent, au moyen de quoi on déterminera avec plus de precision la position du vertical dans lequel l'astre est placé. *Voyez* COMPAS AZIMUTHAL.

VARIATION DE LA VARIATION. *Variation de variation*, c'est le changement qu'on observe dans la déclinaison de l'aiguille dans un même lieu. Cette *variation* a été premierement remarquée par Gassendi. Suivant M. Halley elle dépend du mouvement des parties intérieures du globe.

Théorie de la variation de la variation. De toutes les observations ci-dessus rapportées sous l'*article* VARIATION, il semble suivre que tous les poles magnétiques ont un mouvement vers l'ouest, mais un mouvement qui ne sauroit se faire autour de l'axe de la terre; car alors la *variation* continueroit d'être la même dans tous les lieux placés sous le même parallele, & les poles magnétiques seroient toujours à la même distance des poles du monde. L'expérience prouve le contraire, puisqu'il n'y a aucun lieu entre l'Amérique & l'Angleterre à la latitude de 51 $\frac{1}{2}$ degrés où la *variation* soit de 11 degrés à l'est comme elle a été à Londres: il semble donc que le pole d'Europe s'est plus approché du pole arctique qu'il n'étoit, ou qu'il a perdu une partie de sa force.

Mais ce mouvement des poles magnétiques est-il commun à tous les quatre à-la-fois, ou sont-ce des mouvemens séparés? ces mouvemens sont-ils uniformes ou inégaux? la révolution est-elle en aire ou est ce simplement une vibration autour duquel centre se fait ce mouvement? ou de quelle maniere se fait cette vibration? c'est ce qui est entierement inconnu.

Et toute cette théorie semble avoir quelque chose d'obscur & de défectueux; car de supposer quatre poles à un même globe magnétique afin d'expliquer la *variation*, c'est déjà une hypothèse qui n'est pas fort naturelle; mais de vouloir de plus que ces poles se meuvent de maniere à donner la *variation de la variation*, c'est une supposition véritablement étrange; en effet, donner une telle solution, ce seroit laisser le problème tout aussi embarrassé qu'auparavant.

Le savant auteur de cette théorie a senti cet inconvénient & y a remédié de la maniere suivante.

Il regarde l'extérieur de la terre comme une croute laquelle renferme au-dedans un globe qui en fait le noyau, & il suppose un fluide qui remplit l'espace compris entre ces deux corps; il suppose de plus que ce globe intérieur a le même centre que la croute extérieure, & qu'il tourne aussi autour de son axe en vingt-quatre heures, à une très-petite différence près, laquelle étant répétée par un grand nombre de révolutions, devient assez forte pour empêcher les parties du noyau de répondre aux mêmes parties de la croute, & pour donner à ce noyau à l'égard de la croute un mouvement ou à l'est ou à l'ouest.

Or par le moyen de cette sphere intérieure & de son mouvement particulier, on peut résoudre aisément les deux grandes difficultés faites contre la premiere hypothèse; car si la croute extérieure de la terre est un aimant dont les poles soient à une certaine distance de ceux du monde, & que le noyau soit de même un autre aimant ayant les poles placés aussi à une certaine distance de ceux du monde, & différemment des poles de la croute; par le mouvement de ce globe la distance entre les poles & ceux de l'extérieur variera, & l'on aura facilement l'explication des phénomènes ci-dessus rapportés. Comme la période de ce mouvement doit être d'une très-longue durée, & que les observations sur lesquelles

on

on peut compter donnent à peine un intervalle de cent ans, il paroit jusqu'à présent presque impossible de fonder aucun calcul sur cette hypothèse, & sur-tout depuis qu'on a remarqué que quoique les *variations* croissent ou décroissent régulierement dans le même lieu, elles ont cependant des différences sensibles dans des lieux voisins, qu'on ne sauroit réduire à aucun système régulier & qui semblent dépendre de quelque matiere distribuée irrégulierement dans la croute extérieure de la terre, laquelle matiere en agissant sur l'aiguille, la détourne de la déclinaison qu'elle auroit en vertu du magnétisme général du système entier de la terre. Les *variations* observées à Londres & à Paris donnent un exemple bien sensible de ces exceptions, car l'aiguille a été constamment de 1 $\frac{1}{2}$ degrés plus oriental a Paris qu'à Londres, quoiqu'il dût résulter des effets généraux, que cette différence de déclinaison eût dû arriver dans un sens contraire, cependant les *variations* dans les deux lieux suivent la même marche.

Les deux poles fixes, comme nous l'avons déjà dit, sont supposés ceux du globe extérieur ou croute, & les deux mobiles ceux du globe intérieur ou noyau. Le mouvement de ces poles se fait à l'ouest, ou ce qui revient au même, le mouvement du noyau n'est pas absolument le même que celui de la croute, mais il en differe si peu, qu'en 365 révolutions la différence est à peine sensible. La différence de ces deux révolutions viendra vraissemblablement de ce que la premiere impulsion du mouvement de la terre aura été donnée à la croute, & qu'en se communiquant de-là à l'intérieur, elle n'aura pas donné exactement le même mouvement au noyau.

Quant à la durée de la période, on n'a pas un nombre suffisant d'observations pour les déterminer, quoique M. Halley conjecture avec quelque vraissemblance que le pole de l'Amérique a fait 96 degrés en quarante ans, & qu'il emploie environ sept cens ans à sa révolution entiere.

M. Whiston dans son traité intitulé, *New laws of magnetism*, nouvelles lois du magnétisme, a fait plusieurs objections contre la théorie de M. Halley qu'on vient d'exposer. En effet, on ne sauroit disconvenir qu'il n'y ait encore du vague & de l'obscur dans toute cette théorie, & nous croyons avec M. Musschenbroeck, qu'on n'est point encore parvenu à une explication suffisante & bien démontrée de ce phénomène singulier, le plus extraordinaire peut-être de tous ceux que la nature nous offre en si grande abondance. *Chambers*.

De-là & de quelques autres observations de même nature, il paroît clair que les deux poles du globe extérieur sont fixés à la terre, & que si l'aiguille n'étoit soumise qu'à ces poles, les *variations* seroient toujours les mêmes, à certaines irrégularités près, qui seroient de la même espece que celles dont nous venons de parler. Mais la sphere intérieure ayant un mouvement qui change graduellement la situation de ses poles à l'égard des premiers, elle doit agir aussi sur l'aiguille, & produire une déclinaison différente de la premiere, qui dépend de la révolution intérieure, & qui ne se rétablisse qu'après que les deux corps se retrouvent dans la même position l'un à l'égard de l'autre. Si par la suite les observations apprennent qu'il en est autrement, on en pourra conclure qu'il y a plus d'une sphere intérieure & plus de quatre poles; ce qui jusqu'à présent ne sauroit être déterminé par les observations dont on a un trop petit nombre, sur-tout dans cette vaste mer du Sud qui occupe la plus grande partie de la terre.

Dans la supposition de quatre poles, dont deux sont fixes & deux variables, on peut aisément reconnoître quels sont ceux qui doivent être fixes. M. Halley pense qu'il est suffisamment prouvé que notre pole d'Europe est celui des deux poles du nord qui se meut, & que c'est-là principalement la cause des changemens qu'éprouve la déclinaison de l'aiguille dans nos contrées; car dans la baie d'Hudson, qui est sous la direction du pole d'Amérique, le changement de *variation*, suivant qu'on l'a observé, ne va pas, à beaucoup près, aussi loin que dans les parties de l'Europe où nous sommes, quoique ce pole de l'Amérique soit beaucoup plus éloigné de l'axe. Quant aux poles du sud, M. Halley regarde celui d'Asie comme fixe, & conséquemment celui d'Amérique comme mobile.

VARIATION, (*Marine*.) c'est un mouvement inconstant de l'aiguille, qui la dérange de sa direction au nord. *Voyez* DÉCLINAISON.

On dit que la *variation* vaut la route, lorsque la *variation* & le vent sont du même côté; de sorte que l'un corrige la perte que l'autre cause.

VARIATIONS, *en Musique*, sont différentes manieres de jouer ou de chanter un même air, en y ajoutant plusieurs notes pour orner ou figurer le chant. De quelque maniere qu'on puisse charger les *variations*, il faut toujours qu'au-travers de toutes ces broderies on reconnoisse le fond de l'air, qu'on appelle le *simple*; & il faut en même tems, que le caractere de chaque couplet soit marqué par des différences qui soutiennent l'attention, & préviennent l'ennui.

Les divers couplets des folies d'Espagne sont autant de *variations*; il y en a souvent dans les chaconnes; l'on en trouve plusieurs sur des *arie* italiennes; & tout Paris est allé admirer au concert spirituel les *variations* des sieurs Guignon & Mondonville, & plus récemment des sieurs Guignon & Gavinié sur des airs du Pont-neuf, qui n'avoient guere d'autre mérite, que d'être ainsi variés par les plus habiles violons de France. (*S*)

VARIATION, CHANGEMENT, (*Synonym.*) la *variation* consiste à être tantôt d'une façon & tantôt d'une autre; le *changement* consiste seulement à cesser d'être le même.

C'est *varier* dans ses sentimens, que de les abandonner & les reprendre successivement. C'est *changer* d'opinion, que de rejetter celle qu'on avoit embrassée pour en suivre une nouvelle.

Les *variations* sont ordinaires aux personnes qui n'ont point de volonté déterminée; le *changement* est le propre des inconstans.

Qui n'a point de principes certains est sujet à *varier*; qui est plus attaché à la vérité, n'a pas de peine à *changer* de doctrine. *Girard*. (*D. J.*)

VARICE, s. f. (*Chirurgie*.) *varix*; les Médecins donnent le nom de *varice*, à ces tubercules inégaux, noueux, & noirâtres des veines, qui ont coutume de se former en différentes parties de l'habitude du corps, mais le plus souvent autour des chevilles, & quelquefois plus haut, comme aux jambes, aux cuisses, au scrotum, & même à la *tête* & au bas-ventre, ainsi que Celse l'observe, *lib. VII. cap. xxxj*.

Cette maladie affecte ordinairement les femmes grosses, aussi-bien que les personnes qui ont le sang épais, ou qui sont affligées de douleurs dans les hypocondres, d'une obstruction au foie, ou d'un skirrhe.

Plus les *varices* augmentent, plus elles deviennent douloureuses & incommodes, par la tension que les membranes souffrent; elles s'ouvrent même quelquefois, & rendent beaucoup de sang, ou bien elles dégénerent en des ulceres extrèmement malins. Les petites *varices* sont rarement incommodes; aussi n'employe-t-on guere les secours de la Chirurgie pour y remédier.

Pour empêcher cependant qu'un mal aussi peu considérable en apparence n'augmente, & ne nuise à la fin au malade, il convient de lui ouvrir la veine sans délai, de lui tirer une bonne quantité de sang, & de lui prescrire ensuite un régime convenable. Cela fait, on assurera le pié malade, le mieux qu'il sera possible, avec un bandage expulsif, en le resserrant à mesure qu'il se lâchera, & se donnant bien de garde de l'ôter, tant qu'on aura lieu de craindre que la maladie augmente.

Cela nous apprend que les anciens délivroient leurs malades des *varices* dont ils étoient affligés, par le cautere ou l'incision: mais les modernes se servent d'une méthode beaucoup moins cruelle. Lorsque les *varices* sont devenues d'une grosseur considérable, on se sert du bandage, dont on vient de parler, pour comprimer & fortifier les veines qui sont dilatées au-delà de leur juste mesure; on a pris soin de tremper auparavant le bandage dans du vin rouge chaud, dans une *décoction* astringente, ou dans du vinaigre & de l'alun, & l'on applique par-dessus une plaque de plomb fort mince, en l'assurant de façon qu'elle ne puisse point tomber.

Dionis assure qu'il ne connoît point de meilleur moyen pour comprimer les *varices*, qu'une bottine de peau de chien, ou d'autre peau semblable, que l'on taille & proportionne à la grosseur de la jambe, en y pratiquant des œillets pour la laçer en-dehors,

à l'aide d'un cordon, & la ſerrer autant que le malade peut le ſouffrir; au moyen de quoi la jambe éprouve une compreſſion égale, ſans qu'on ſoit obligé de l'ôter la nuit: on peut faire auſſi ces ſortes de bottines avec du gros linge.

Le remede le plus efficace contre les *varices*, ſi l'on en croit Harris, *Diſſert. chirurg. viij.* eſt de frotter la partie affectée le plus ſouvent qu'on peut, avec de la teinture de myrrhe, & de la couvrir enſuite avec l'emplâtre de ſoufre du Ruland. Ce remede produit beaucoup plus l'effet, lorſqu'on a ſoin de comprimer la partie avec un bandage, ou avec les bottines dont on vient de parler.

Les chirurgiens de l'antiquité guériſſoient les *varices* par le cautere ou l'exciſion; cette derniere opération conſiſtoit à couper la peau qui couvre la *varice*, à ſaiſir la partie viciée de la veine avec un crochet, à la retrancher entierement, & à panſer enſuite la plaie avec un emplâtre. Gouey dans ſa *chirurgie*, prétend que la maniere la plus prompte, & en même tems la plus ſûre de guérir les *varices*, eſt de paſſer une aiguille courbe enfilée de deux fils cirés au-deſſous du vaiſſeau variqueux, de les couper près de l'aiguille, & d'en couler un au-deſſus de la *varice*; de lier ces deux fils à un bon pouce l'un de l'autre; de couper la veine entre deux, & de laiſſer ſortir une quantité ſuffiſante de ſang; après quoi l'on panſe la plaie avec quelque digeſtif, & l'on fait garder le lit au malade juſqu'à ce qu'elle ſoit tout-à-fait conſolidée; mais cette méthode n'a point eu de partiſans, & avec raiſon.

L'opération des anciens par le cautere, conſiſtoit à couper la peau, à découvrir la veine, & à la cautériſer avec un fer rouge, en écartant les lévres de la plaie avec des crochets pour ne point les brûler; cela fait, on panſoit la plaie avec des remedes propres pour les brûlures. Harris regarde ces méthodes comme inſenſées & cruelles: il faut avouer cependant que les *varices* cauſent quelquefois des douleurs ſi violentes, qu'il eſt à craindre qu'il n'en réſulte quelque rupture durant la nuit, avec danger de mort; pour lors l'on eſt obligé d'avoir recours au biſtouri, & à l'aiguille.

De quelque façon que l'on remedie aux *varices*, il faut pour empêcher qu'elles ne reviennent, s'abſtenir de tout aliment groſſier, manger peu, & n'uſer que de liqueurs légeres; telles que l'eau, le gruau à l'angloiſe, & autres infuſions faites avec des plantes convenables. On doit auſſi faire beaucoup d'exercice, ſe frotter tous les jours les piés, & ſe faire ſaigner deux fois par an, dans le printems, & dans l'automne.

Ces précautions ſont également néceſſaires à ceux dont les *varices* ne font que commencer, & qui veulent ſe mettre à couvert des accidens qui demandent le fer & le feu. Muys parle d'une *varice* compliquée, dont il tiroit tous les ans une livre de ſang, à deſſein de prévenir l'éruption des ulceres. *Heiſter*. (*D. J.*)

Varice, (*Maréchall.*) on appelle ainſi dans le cheval une groſſeur au-dedans du jarret près de l'endroit où eſt ſituée la courbe. C'eſt la veine crurale qui ſe dégorge en cet endroit, & y fait une tumeur molle & indolente.

VARICOCELE, ſ. m. (*Maladie chirurgicale.*) tumeur contre nature des teſticules ou du cordon ſpermatique, occaſionnée par l'engorgement des veines de ces parties: les cauſes de cette maladie ſont les mêmes que celles des varices. *Voyez* Varices.

Dans cette maladie on ſent le teſticule ou le corps pampiniforme compoſé de gros nœuds: ſi l'on n'y remédie pas d'abord, la dilatation occaſionnée par le ſang engorgé, ſera ſuivie de douleur & de gonflement à l'épidydime & au teſticule; elle pourra auſſi donner lieu par la ſuite à une hydrocele. *Voy.* Hydrocele.

La ſituation horiſontale du corps eſt très-avantageuſe dans cette maladie, parce que dans cette poſition le retour du ſang devient plus libre.

Quand le malade eſt debout, il faut qu'il porte un ſuſpenſoir, afin de prévenir le tiraillement & la douleur que pourroit cauſer le poids du ſcrotum, en laiſſant les bourſes libres & pendantes. Ce bandage doit être par cette raiſon d'un uſage conſtant dans toutes les tumeurs de cette partie. *Voyez* Suspensoir.

Si le *varicocele* a fait beaucoup de progrès, & que les vaiſſeaux ſe trouvent généralement engorgés, il faut avoir recours aux ſaignées & aux autres évacuations générales, pour tâcher de les vuider un peu; & on employera les topiques aſtringens pour en rétablir le reſſort.

Si la douleur étoit conſidérable, & ſi la tumeur menaçoit de quelque autre fâcheux accident, il faudroit inciſer les tégumens, découvrir les veines variqueuſes, les inciſer pour en procurer le dégorgement, & en faire enſuite la ligature; on obſervera de ne pas comprendre toutes les ramifications dans la ligature, afin d'en conſerver pour le retour du ſang.

On trouvera des obſervations très-intéreſſantes ſur cette maladie, & ſur l'opération dont nous venons de parler, dans le traité d'opérations que feu M. Petit avoit promis, & dont les héritiers de ce grand chirurgien ne doivent pas priver le public. (*Y*)

VARIÉ, adj. (*Méch.*) on appelle en général mouvement *varié* celui qui n'eſt pas uniforme, ſuivant quelque loi que ſe faſſe d'ailleurs ce mouvement. *Voyez* Mouvement & Uniforme.

VARIÉTÉ, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt la multitude de choſes diverſes. On dit la *variété* des objets rend le ſpectacle de la nature toujours intéreſſant; il amuſe par la *variété* des idées; la *variété* des opinions étonne; pour plaire long-tems, il faut ſavoir introduire de la *variété* dans ſes ouvrages; la *variété*, ſur-tout dans les grandes productions, eſt un des principaux caracteres de la beauté.

Variété, (*Botan.*) les botaniſtes appellent *variétés* des différences entre des plantes de même nom, mais des différences inconſtances, paſſageres, qui tantôt paroiſſent, & tantôt ne paroiſſent pas, qui ne ſe perpétuent point, & ſemblent ne venir que de quelques accidens. Ainſi les tulipes ont beaucoup de *variétés*; car toutes les plantes n'y ſont point également ſujettes. Ce n'eſt pas là ce qui fait les différentes eſpeces de fruits; il faut des différences ſtables & durables, telles qu'il s'en trouve entre des prunes & des ceriſes de différens noms. Comme il paroît qu'un grand nombre de ces *variétés* ſont uniquement dûes à la culture, il faudroit trouver par où préciſément la culture les produit, & on l'ignore; on ſait ſeulement en général qu'un terroir plus ou moins convenable à l'arbre, une expoſition plus ou moins favorable, & une infinité de petits ſoins du jardinage font naître des *variétés*; mais pour les eſpeces, il ſemble que la greffe y doive être plus propre que tout autre moyen. (*D. J.*)

VARINI, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie, qui, ſelon Pline, *l. IV. c. xiv.* faiſoient partie des Vandales. Spener, *not. germ. ant. l. V. c. iv.* remarque que ces peuples ſont appellés *Varni* par quelques-uns, *Varri* par d'autres, *Viruni* par Ptolomée. Il n'y a point de difficulté à croire qu'ils avoient pris leur nom de la riviere *Varna*, ſur les bords de laquelle ils avoient leur demeure; & il eſt probable que ce ſont ces mêmes peuples qu'on trouve nommés avec les Angili dans une ancienne loi des Germains.

Peut-être, dit Splener, qu'une partie de ces peuples vint s'établir en-deçà de l'Elbe, & entra dans l'alliance des Thuringiens; car dans la loi dont il vient d'être parlé, ils ſont nommés immédiatement avant les Thuringiens. Il ſe pourroit faire auſſi que le nouveau nom de *Werini* auroit été occaſionné par celui de la riviere, ſur le bord de laquelle ils fixerent leur nouvelle demeure, & que comme le nom de la *Varnâ* leur avoit fait donner le nom de *Varini*; celui de la riviere *Werra* les fit appeller *Werini*. Ce n'eſt pourtant là qu'une conjecture, & il ne ſeroit pas impoſſible que deux rivieres euſſent chacune donné le nom à un peuple différent. (*D. J.*)

VARIOLITE, *ou* Pierre de petite verole, (*Hiſt. nat. Lithol.*) *variolithus*, *lapis variolarum*, nom donné par les naturaliſtes à des pierres de différentes couleurs, remplies de taches ou de petits tubercules d'une couleur différente de celle du fond de la pierre. Quelques-uns donnent ce nom à une eſpece de granite ou des fragmens de granite qui ont été roulés & arrondis comme des gallets.

VARIOMPHALE, ſ. m. *terme de Chirurgie*, tumeur du nombril formée par des vaiſſeaux veineux dilatés. Elle eſt bleuâtre ou d'un brun livide, avec ou ſans douleur, ſuivant le degré de plénitude des vaiſſeaux engorgés, & la diſpoſition inflammatoire accidentelle. La tumeur variqueuſe eſt quelquefois une complication de la hernie inteſtinale ou épiploïde. *Voy.* Exomphale. La cure des varices de l'ombilic doit être tentée par l'uſage des remedes géné-

raux

raux & l'application locale des remedes astringens aidés d'une compression méthodique. Si ces secours sont sans effet, il faut en venir à l'opération, qui consiste à vuider le sang au moyen d'une incision par la lancette; lorsque le dégagement est fait, on applique des plumaceaux & des compresses trempées dans une eau astringente & dessicative que l'on continue jusqu'à la guérison, s'il est possible de l'obtenir. (Y)

VARIORUM LES, (*Littérat. mod.*) c'est le nom qu'on donne aux éditions des auteurs classiques, qu'on a faites en Hollande, avec les notes & extraits de divers auteurs. C'est dommage que ces extraits ne soient pas ordinairement bien travaillés, & qu'au lieu de bonnes remarques qui se trouvent dans les excellens commentateurs, & les meilleurs critiques, on se soit contenté de petites observations littérales, de diverses leçons, & d'autres semblables minuties, qui ne contribuent ni à l'avancement des lettres, ni à donner l'intelligence du génie des auteurs. C'est manquer de jugement dans le triage, & gâter le goût. Il faut cependant excepter du nombre des mauvais rhapsodistes dont nous parlons, Grævius, Gronovius, Thysius, Schildius, & peu d'autres, dont les extraits sont bien faits, & dont les notes sont utiles. (*D. J.*)

VARIQUEUX, CORPS *variqueux*, *en Anatomie*, est le même que le corps pyramidal. *Voyez* PYRAMIDAL.

VARIQUEUX, EUSE, qui tient des varices, nom qu'on donne aux tumeurs écrasées par des varices, & aux vaisseaux veineux trop dilatés. *Voyez* VARICES.

Il y a des ulceres *variqueux*. *Voyez* ULCERE. Le cancer à la mammelle est ordinairement accompagné de l'engorgement *variqueux* des veines qui l'avoisinent. *Voyez* CANCER. (Y)

VARIS, s. m. (*Hist. nat.*) espece de singe qui se trouve dans l'île de Madagascar. Il est d'une couleur grise; son museau est fort long, & sa queue est aussi longue & aussi fournie que celle d'un renard.

VARIS, (*Géog. anc.*) lieu de la grande Bretagne. L'itinéraire d'Antonin le marque sur la route de Segonicium à Deva, entre Cornovium & Deva, à dixneuf milles du premier de ces lieux, & à trente-deux milles du second. *Varis* étoit près de la Cluyd. Le lieu s'appelle encore aujourd'hui *Bod-Vari*, & ses ruines se voient sur une hauteur nommée dans le pays *Moyly-Caer*, c'est-à-dire, *la montagne de la ville*. (*D. J.*)

VARLET, s. m. (*terme de Jurande.*) ce mot signifie dans plusieurs des anciens statuts des communautés des arts & métiers, ce que dans d'autres on nomme *serviteur*, & que présentement on ne connoit plus guere que sous le nom de *compagnon*. (*D. J.*)

VARLET, s. m. (*Hydr.*) est une espece de balancier de bois équarri, gros dans son milieu, & se terminant en deux cônes tronqués, fretés & boulonés, pour recevoir dans son milieu les queues de fer des pieces que le *varlet* met en mouvement. (*K*)

VARLOPE, s. f. (*Menuiserie.*) est un outil qui sert aux Menuisiers & aux Charpentiers, pour corroyer les bois, c'est-à-dire les dresser. Elle est composée de trois pieces, savoir, le fût & le coin qui sont de bois, & d'un fer tranchant. Le fût est un morceau de bois de 26 pouces de long sur deux pouces & demi de large & trois de haut. Sur le bout de devant est une poignée; au milieu est la lumiere où est le fer tranchant & le coin, & à l'extrémité sur le derriere est une poignée ouverte dans laquelle passe la main. *Voyez les Planches de Menuiserie.*

Demi varlope, est un outil de menuisier, dont les Charpentiers se servent aussi pour dégrossir leur bois. Elle est semblable à la *varlope*, à l'exception qu'elle est plus courte & plus étroite, & que le tranchant du fer ne s'affute pas si quarrément que celui de la *varlope*. Voyez *les Planches de Menuiserie.*

Varlope à onglet, est une espece de rabot; elle est seulement une fois plus longue, mais le fer toujours au milieu comme au rabot.

VARMO, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie, dans l'état de Venise. Elle a sa source dans le Frioul, près de Codropio, & se jette dans le Tajamento. (*D. J.*)

VARNA *ou* VARNE, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Bulgarie, & la capitale de la Drobugie, sur la riviere de Varne, près de son embouchure dans la mer Noire, à seize milles de Rosito du côté du nord. *Long.* 51. 28. *lat.* 40. 6.

Quelques géographes prennent *Varne* pour la *Tiberiopolis* de Curonalate; & d'autres veulent que ce soit l'ancienne *Odessus* de Strabon, entre Calatis & Apollonie. Quoi qu'il en soit, c'est près de cette ville que se donna en 1444 une célebre bataille entre Uladislas VI. roi de Pologne, & le sultan Amurath II. après avoir conclu tout récemment ensemble, sans aucun combat, la paix la plus solemnelle que les Chrétiens & les Musulmans eussent jamais contractée. Amurath jura cette paix sur l'alcoran, & l'Uladislas sur l'évangile.

Cependant à peine cette paix fut jurée, que le cardinal Julien Césarini persuada à Uladislas, aux chefs hongrois & aux polonois qu'on pouvoit violer ces sermens, parce que cette paix avoit été faite malgré l'inclination du pape. Uladislas séduit par cette raison entra dans les terres du sultan & les ravagea.

Les janissaires vinrent en foule prier Amurath de quitter sa solitude pour se mettre à leur tête. Il y consentit; les deux armées se rencontrerent près de la ville de *Varne*, où se donna la bataille. Amurath portoit dans son sein le traité de paix qu'on venoit de conclure; il le tira au milieu de la mêlée, & pria Dieu qui punit les parjures, de venger cet outrage fait aux lois des nations. Les Chrétiens furent vaincus; le roi Uladislas fut percé de coups, & périt à l'âge de vingt ans, n'ayant été parjure qu'à l'instigation du légat. Sa tête coupée par un janissaire fut portée en triomphe de rang-en-rang dans l'armée turque, & ce spectacle acheva la déroute. Le cardinal Julien périt aussi dans cette journée; quelques-uns disent qu'il se noya, & d'autres que les Hongrois mêmes le tuerent.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable, ajoute M. de Voltaire, c'est qu'Amurath après cette victoire retourna dans sa solitude, qu'il abdiqua une seconde fois la couronne, qu'il fut une seconde fois obligé de la reprendre pour combattre & pour vaincre. Enfin il mourut à Andrinople en 1451, & laissa l'empire à son fils Mahomet II. qui songea plus à imiter la valeur de son pere que sa philosophie. (*D. J.*)

VARNA, *la*, (*Géog. mod.*) riviere des états du turc, en Europe; elle a sa source aux montagnes qui sont vers la Romanie, & se jette dans la mer Noire, près du lac de Dwina. C'est le *Zirus* des anciens. (*D. J.*)

VARNAVAL, (*Géog. mod.*) ville d'Egypte, sur le bord du Nil, vers le levant, selon Marmol, qui dit que son territoire produit abondamment du blé & du riz. (*D. J.*)

VARNDORP, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, en Westphalie, à cinq lieues de Munster, sur l'Ems. Elle appartient à l'évêque de Munster, qui y tient garnison, parce que c'est une clé de ses états. (*D. J.*)

VARNETON, (*Géog. mod.*) *voyez* WARNETON.

VAROLE, PONT DE, (*Anat.*) *Varole* naquit à Boulogne, où il exerça la chirurgie; il fut ensuite nommé premier médecin du pape Grégoire XIII. & professeur en anatomie dans le principal college de Rome, où il mourut en 1575, à l'âge de 32 ans. Il a découvert le premier l'origine des nerfs optiques; & l'on donne encore aujourd'hui le nom de *pont de Varole* à cette éminence du cerveau, qui se nomme aussi *protuberance annulaire*. *Voyez* PROTUBERANCE.

Il publia en 1570 une nouvelle maniere de disséquer le cerveau, qu'on appelle encore aujourd'hui *la méthode de Varole*.

VARRE, s. f. (*Mesure espagnole.*) c'est la mesure des longueurs dont on se sert en Espagne, particulierement dans le royaume d'Arragon, pour mesurer les étoffes. Sa longueur est semblable à celle de la canne de Toulouse, qui est de cinq piés cinq pouces six lignes, ce qui revient à une aune & demie de Paris, ou trois aunes de Paris font deux *varres* d'Espagne. (*D. J.*)

VARRE, s. f. (*Pêche.*) instrument des pêcheurs de l'Amérique, servant à prendre les gros poissons, surtout les tortues. Il est composé de deux pieces principales; savoir d'une forte hampe de bois, d'environ sept à huit piés de longueur; & d'une pointe de fer quarrée, qui se place à chaque fois qu'on veut s'en servir dans un trou quarré, percé exprès au bout le plus menu de la hampe, lequel dans cette partie est garni d'une virole.

La pointe de fer qui doit sortir d'environ quatre pouces, est percée auprès de la douille d'un trou assez

sez large pour y passer une longue & forte corde, que l'on arrête au moyen d'un nœud; & l'on attache aussi une grosse ficelle à la hampe, afin de pouvoir la retirer à soi lorsqu'elle se sépare de la pointe qui reste fichée dans le corps de l'animal, ainsi qu'on le dira.

Cet instrument, de dedans les barques ou canots, se lance avec roideur sur le dos des tortues, qui pendant la nuit dorment à la surface de l'eau, ou s'élevent de tems en tems pour respirer. La pointe de fer pénétrant l'écaille, y demeure fortement attachée, & par les efforts que fait la tortue pour se débarrasser la hampe se détache, flotte sur l'eau, & peut être facilement retirée par le varreur qui n'abandonne point la ficelle dont on a parlé, tandis que ceux qui l'accompagnent filent la corde attachée par une de ses extrémités à la pointe de fer, & par l'autre au devant du canot, que la tortue entraine avec une extrème rapidité, jusqu'à ce que ses forces étant affoiblies, elle se laisse tirer à bord.

Les tortues varrées ne vivent pas long-tems, on est obligé de les assommer tout de suite, & d'en saler la chair si l'on se trouve fort éloigné des lieux où l'on veut les transporter.

VARRER, v. neut. & act. *terme de relation*, *varrer*, c'est prendre à la varre des tortues, quand elles viennent de tems en tems sur l'eau pour respirer.

Lorsqu'on veut *varrer*, ou prendre les tortues à la varre, on va la nuit avec un canot dans les endroits où l'on a remarqué beaucoup d'herbes coupées sur la surface de l'eau; car c'est une marque certaine qu'il y a des tortues en cet endroit, qui coupant l'herbe en paissant, en laissent toujours échapper quelque partie, qui monte & surnage sur l'eau: celui qui tient la varre est sur le bout ou la proue du canot.

Le mot de *varre* est espagnol, il signifie une *gaule* ou *perche*; celle dont on se sert en cette pêche, est de sept à huit piés de longueur, & d'un bon pouce de diametre, à-peu-près comme la hampe d'une hallebarde. On fait entrer dans un des bouts un clou quarré, de sept à huit pouces de long y compris la douille dont il fait partie; cette douille a une boucle ou anneau de fer, ou simplement un trou, où est attachée une longue corde proprement roulée sur l'avant du canot, où un des bouts est aussi attaché, & la hampe est aussi attachée à une autre petite corde dont le varreur tient un bout.

Le varreur donc étant debout sur l'avant du canot, la varre à la main droite, examine tout autour de lui s'il voit paroître quelque tortue, ce qui est assez aisé durant la nuit, parce qu'on voit bouillonner la surface de l'eau à l'endroit où la tortue veut lever la tête pour souffler; ou si la tortue dort sur l'eau, ou qu'un mâle soit avec une femelle, ce qu'on appelle un *cavalage*, l'écaille qui reluit & qui réflechit la lumiere de la lune ou des étoiles, la lui fait appercevoir aussi-tôt; à quoi l'on doit ajouter que dans les nuits obscures il reste toujours sur la surface de la terre & des eaux un peu de lumiere, qui est suffisante à ceux qui se couchent sur le ventre pour voir à une distance assez considérable autour d'eux.

Dès qu'il apperçoit la tortue, il marque avec le bout de sa varre à celui qui conduit la canot, le lieu où il faut aller; & quand il est à portée de la tortue il la *varre*, c'est-à-dire il la frappe & la perce avec le clou qui est enté dans la hampe. Aussi tôt que la tortue se sent blessée, elle fuit de toutes ses forces, & elle entraine le canot avec une très-grande violence; le clou qui est entré dans son écaille ne la quitte pas, & le varreur qui a retiré sa hampe s'en sert pour enseigner à celui qui est à l'arriere, où il doit gouverner.

Après qu'elle a bien couru les forces lui manquent, souvent même elle étouffe faute de venir sur l'eau pour respirer. Quand le varreur sent que la corde mollit, il la retire peu-à-peu dans le canot, & s'approchant ainsi de la tortue qu'il a fait revenir sur l'eau, morte ou extrèmement affoiblie, il la prend par une patte & son compagnon par l'autre, & ils la mettent dans le canot, & en vont chercher une seconde.

Il n'est pas nécessaire qu'il y ait des ardillons au fer de la varre, ni que le varreur fasse entrer le fer guere plus avant que l'épaisseur de l'écaille, parce que aussi-tôt que la tortue sent la douleur que le clou lui fait en perçant son écaille, elle se resserre de telle façon qu'on a bien plus de peine à retirer le clou, qu'on en avoit eu à le faire entrer.

On sera peut-être surpris de ce qui a été dit ci-dessus, que la tortue entraine le canot avec une grande violence; mais il sera aisé de se le persuader quand on fera réflexion à la force & à la grandeur qu'ont ces animaux dans l'Amérique, où communément on les trouve de trois piés & demi à quatre piés de long, sur deux piés & demi de large, pesant jusqu'à trois cent livres, & souvent davantage. Labat, *Voyage d'Amérique*. (*D. J.*)

VARREUR, s. m. (*Pêche.*) celui qui fait la pêche de la varre.

VARSAR-ILI, (*Géog. mod.*) petit pays de la Cilicie, appellé aujourd'hui *Caramanie*. Mahomet I. en fit la conquête l'an 816 de l'hégire. (*D. J.*)

VARSOVIE, (*Géog. mod.*) en polonois *Warsaw*; ville du royaume de Pologne, la capitale de la Mazovie, & en quelque maniere celle du royaume. Elle est située sur la Vistule, à 24 milles de Lublin & de Sendomir; à 29 de Thorn, à 35 de Gnesne; à 40 de Cracovie; à 50 de Dantzik & de Breslaw; à 70 de Vilna & de Berlin; à 80 de Kaminieck, & à 100 de Kiow, dans une vaste & agréable campagne. *Long.* suivant Cassini, 39. 6. 30 *latit.* 52. 14. La différence des méridiens entre Paris & *Varsovie*, est de 18. 48. 45. dont Paris est plus occidental que *Varsovie*.

Non-seulement les rois de Pologne ont long-tems résidé à *Varsovie*, mais la république en a fait le lieu de la convocation des dietes & de l'élection de ses rois. On l'a choisie parce qu'elle est sous une bonne température d'air, au centre du pays, & à portée de recevoir les denrées de toutes parts par le secours de la Vistule.

Le palais de la république, où elle loge les rois & où se tiennent les conférences avec les ambassadeurs, n'est qu'un château de brique, de médiocre architecture.

La situation de cette ville au bout de vastes plaines, qui regnent en terrasse le long de la Vistule, fait son plus beau coup-d'œil. Elle est entourée en croissant, de fauxbourgs où les seigneurs ont leur palais, & les moines leurs couvens. Les rues de ces faux-bourgs sont larges, alignées; mais ce sont en hiver des abymes de boue faute de pavé. La ville n'est qu'un trou, habité par des marchands & des artisans. Quoique capitale, elle n'a pas même d'évêché; mais elle a une starostie considérable, tant par son revenu, que par sa jurisdiction. On compte dans cette ville & ses fauxbourgs 50000 ames.

Le lieu nommé *Kolo*, est fameux par l'élection qu'on y fait des rois de Pologne. Il est à un mille de la ville, & présente un quarré long, partagé en deux ouvertures qui se communiquent. Il a un toît au milieu, comme le couvert d'une halle. Le mot *kolo* veut dire *rond* en polonois; & ce lieu est ainsi nommé, parce que la noblesse est disposée en rond tout-au-tour: c'est le lieu de la diete de l'élection des rois. Cette élection qui se tient à cheval, se décide à la pluralité des voix; souvent à coups de sabre; & toujours par les suffrages des plus forts, soit que le candidat à la couronne ait la majorité des suffrages en sa faveur, ou que n'ayant qu'un petit nombre de voix, il se trouve à portée de se faire reconnoitre par la force. (*D. J.*)

VARTIAS, s. m. (*Hist. mod.*) ce sont des bramines ou prêtres indiens, qui ont embrassé la vie monastique ou cénobitique. Ils vivent en communauté sous un général, un provincial & sous d'autres supérieurs choisis d'entre eux.

Ils font vœu de pauvreté, de chasteté & d'obéissance; & ils l'observent avec la derniere rigueur. Ils ne vivent que d'aumônes qu'ils envoient recueillir par les plus jeunes d'entre eux, & ne mangent qu'une fois par jour. Ils changent de couvent tous les trois mois. Ils passent par un noviciat plus ou moins long, suivant la volonté des supérieurs. Leur regle leur interdit la vengeance; & ils poussent la patience jusqu'à se laisser battre sans marquer de ressentiment. Il ne leur est point permis d'envisager une femme. Ils n'ont d'autre habillement qu'un morceau d'étoffe qui couvre les parties naturelles, & qu'ils font revenir par-dessus la tête. Ils ne peuvent réserver pour le lendemain les aumônes qu'on leur donne. Ils ne font point de feu dans leurs couvents, de peur de détruire quelque insecte. Ils couchent à terre tous ensemble dans un même lieu. Il ne leur est point permis de quitter leur ordre après qu'ils ont fait leurs vœux; mais on les en chasse lorsqu'ils ont violé celui de chasteté. Les *vartias*, suivant Thevenot, ont plus

de

de dix mille couvens dans l'Indoftan, dont quelques-uns furpaffent les autres en auftérités. Quelques-uns de ces cénobites ne rendent aucun hommage aux idoles; ils croient qu'il fuffit d'adorer l'être fuprème en efprit, & ils font exempts de toutes les fuperftitions indiennes.

Il y a auffi des religieufes dans les Indes, qui ne le cedent point aux *vartias* pour les auftérités. *Voy.* Thevenot, *Voyage des Indes*.

VARVATES, f. f. (*Hift. nat. Botan.*) efpece de plante de l'île de Madagafcar, qui reffemble à l'arbre qui produit des capres. Chaque filique contient un pois fort petit, très-bon à manger; cette plante s'éleve auffi haut qu'un cerifier.

VARUS, (*Géog. anc.*) fleuve des Alpes, aux confins de la Ligurie & de la Gaule. Son nom lui vient de fon cours oblique & ferpentant. Ce fleuve, dit Pomponius-Mela, *l. II. c. iv.* eft fort connu, parce qu'il termine l'Italie du côté de la Gaule. La province de Narbonne, dit Pline, *l. III. c. iv.* eft féparée de l'Italie par le fleuve *Varus*; & on lit dans Lucain, *l. I. verf.* 404.

Finis & hefperiæ promoto limite Varus.

Outre les auteurs déja cités, Strabon, Ptolomée, & divers autres, s'accordent à dire que le *Varus* féparoit la Gaule narbonnoife de l'Italie. On l'appelle préfentement le *Varo* (*D. J.*)

VARZY, (*Géog. mod.*) nom de deux gros bourgs, de France, & que l'on qualifie de petites villes; l'un eft à 5 lieues d'Auxerre, & a un chapitre; l'autre eft dans le Nivernois, recette de Clamecy. (*D. J.*)

VAS BREVE, vaiffeau court, *en Anatomie*, eft un vaiffeau au fond de l'eftomac, ainfi appellé à caufe de fa brieveté. *Voyez* ESTOMAC. Il envoie plufieurs petites branches du fond de l'eftomac à la rate; ou de la rate à l'eftomac, fuivant l'ufage que les anciens lui ont attribué: car ils croyoient que par le moyen de ce vaiffeau, la rate fourniffoit à l'eftomac un fuc acide, qui agiffant fur les tuniques internes & nerveufes de ce vifcere, caufoit le fentiment de la faim, & qui fe mêlant en même tems avec les alimens contenus dans l'eftomac, aidoit par fon acidité à leur diffolution. *Voyez* RATE, FAIM, *&c.*

Mais en examinant avec plus d'attention les petites branches de ce vaiffeau, on trouve qu'elles ne pénétrent pas jufqu'au-dedans de l'eftomac, & qu'elles ne font autre chofe que des branches de veines, qui fervent à reporter le fang dans la veine fplénique, d'où il va dans la veine porte, *Voyez* SPLENIQUE & PORTE.

VASA DEFERENTIA, (*Anat.*) ce font les vaiffeaux dans lefquels la femence eft conduite des tefticules aux *veficulæ feminales*.

VASA VERTICOSA, *en Anatomie*, eft le nom latin que Stenon a donné à quantité de lignes plates arrangées en maniere de tourbillon fur la furface interne de la membrane choroïde de l'œil; ces lignes font autant de vaiffeaux. *Voyez* CHOROIDE & VAISSEAU.

VASARII, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule aquitanique. Ptolomée, *l. II. c. vij.* les place au midi des itiobriges, c'eft-à-dire qu'ils devoient habiter les confins de l'Armagnac. Scaliger les met dans les landes. (*D. J.*)

VASARIUM. f. m. (*Antiq. rom.*) grande chambre des thermes des anciens, fituée proche des étuves & des bains chauds, ce qu'on échauffoit par le fourneau nommé *hypocaufte*. (*D. J.*)

VASCHGERD, (*Géog. mod.*) ville du Turqueftan, dans le territoire de Saganian, fur les confins de Tarmed. *Long.* 92. fa latitude eft inconnue. (*D. J.*)

VASCONES, (*Géog. anc.*) peuples de l'Efpagne tarragonnoife. Ptolomée les borne au nord, partie par l'Océan cantabrique, partie par les Pyrénées: à l'orient, le pays des Sueffitani: au midi, par le fleuve Ibérius; & à l'occident, par le pays des Vardules. Pline, *l. III. c. iij.* les met auprès des Cerretani; ils habitoient la Navarre. Lorfqu'ils eurent paffé les Pyrénées pour s'établir dans la Gaule, ils furent appellés *gafcons*. (*D. J.*)

VASCONUM SALTUS, (*Géog. anc.*) felon Pline, *l. IV. c. xx.* & *vafconiæ faltus*, felon Aufone, *epift.* 15. contrée de l'Efpagne tarragonoife, entre les Pyrénées & l'Océan cantabrique. Ce doit être quelque canton de la baffe-Navarre, ou du Guipufcoa. (*D. J.*)

VASCULAIRE, adj. *en Anatomie*, fe dit de tout ce qui eft compofé de différens vaiffeaux, veines arteres, *&c.*

Ainfi on dit, le tiffu *vafculaire* des poumons. Toute la chair d'un corps animal eft *vafculaire*, & n'a aucun parenchyme, comme les anciens ont cru. *V.* CHAIR, PARENCHYME. *&c.*

VASCULAIRES GLANDES, *voyez l'article* GLANDE.

VASCULARIUS, f. m. (*Hift. anc.*) faifeur de vafes; c'étoit le nom d'une forte d'ouvriers ou d'artifans parmi les Romains, dont le métier confiftoit à faire des vafes d'or ou d'argent, unis & fans figures en relief.

C'eft pour cela, felon Saumaife, que Cicéron dans la fixieme verrine diftingue l'ouvrier nommé *vafcularius*, de celui qu'on appelloit *cælator*, cifeleur ou graveur.

Dans l'art que les Grecs nommoient ἐμπαιστικὴ, & qui confiftoit à ajouter des ornemens de pierres précieufes ou de riches métaux à des vafes d'une matiere différente; les faifeurs de vafes étoient proprement des orfévres, & ceux qui travailloient aux ornemens, des graveurs ou fculpteurs en métaux. Mais dans l'art nommé τορευτικὴ, ou l'art de faire des bas-reliefs & des figures en boffe qui ne font point furajoutées, mais qui naiffent du fonds même du métal, le métier de faifeur de vafes ou orfévre, & celui de cifeleur ou graveur n'étoient qu'une feule & même profeffion. *Voyez* SCULPTURE.

VASCULIFERES, *plantes* VASCULIFERES, adj. plur. (*Botan.*) chez les Botaniftes font celles qui ont un vaiffeau particulier ou loge pour contenir la graine, lequel vaiffeau eft quelquefois partagé en plufieurs cellules. *Voyez* PLANTE.

Ces plantes ont toujours une fleur monopétale, foit égale, foit inégale.

Celles de la premiere forte ont leurs graines contenues, ou en deux cellules, comme la jufquiame, le tabac, le priapéia, la gentiane; ou en trois cellules, comme le *convolvulus*, le *fpeculum veneris*, le *trachelium*, le *repunculus* ou *campanula*, le *repunculus corcinulatus*, &c. ou en quatre cellules, comme le *ftramonium*.

Les plantes de la feconde forte, c'eft-à-dire qui ont une fleur monopétale, font comme la linaire, le *pinguicula*, l'*antirrhinum*, l'ariftoloche, la fcrophulaire, la digitale, la pédiculaire, le *melampyrum*, l'eupraife, *&c.*

VASE, f. m. (*Archit.*) c'eft le corps du chapiteau corinthien & du chapiteau compofite.

Vafe d'amortiffement. *Vafe* qui termine la décoration des façades, & qui eft ordinairement ifolé, orné de guirlandes & couronné de flammes. Cet ornement s'emploie encore au-dedans des bâtimens, au-deffus des portes, cheminées, *&c.*

Vafe d'enfaitement. On nomme ainfi les *vafes* qu'on met fur les poinçons des combles, & qui font ordinairement de plomb, quelquefois doré, comme au château de Verfailles, par exemple. (*D. J.*)

VASE, f. f. (*Archit. hydraul.*) terrein marécageux & fans confiftence. On ne peut fonder fur la *vafe* fans pilotage ni grille.

VASE, (*Orfèvrerie.*) les Orfevres travaillent à toutes fortes de *vafes*, foit pour les églifes, foit pour les particuliers; il faut ici leur faire connoître le livre d'un italien fort curieux fur leur art, c'eft celui de Jean Giadini; il a publié à Rome en 1750, *in-folio*, des modeles de pieces d'orfévrerie propres à fournir des idées pour inventer, & faire toutes fortes de *vafes* élégans, d'or, d'argent ou autre métal. Cet ouvrage contient cent planches gravées fur cuivre, & qui font d'un fort beau deffein. (*D. J.*)

VASE, f. m. (*Sculpt.*) ornement de fculpture, ifolé & creux, qui, pofé fur un focle ou piédeftal, fert pour décorer les bâtimens & les jardins. Il y en a de pierre, de fer, de plomb, de marbre, de bronze, *&c.* Les premiers fervent d'amortiffement. Les *vafes* de fer font employés pour décorer les jardins, de même que les *vafes* de fayence. On peint les premieres d'une couleur à l'huile. On orne les parcs avec des *vafes* de marbre, placés dans les endroits les plus apparens, & on réferve les *vafes* de marbre précieux, tels que ceux de porphyre, d'agate, d'albâtre, *&c.* pour la décoration du-dedans. Enfin l'ufage des *vafes* de bronze, qui font toujours de moyenne grandeur, eft d'embellir les tablettes des terraffes.

Une figure gracieuse & variée, constitue la beauté des *vases*. On en trouvera des modeles dans l'essai d'Architecture historique de Fischer, *liv. IV*. (*D. J.*)

VASE D'ALBATRE, (*Critique sacrée*.) il est dit dans l'Evangile, *Matth. xxvj. vers. 6. & 7.* que Jesus-Christ étant à table à Béthanie, dans la maison de Simon le lépreux, Marie, sœur de Marthe & de Lazare, y oignit & répandit sur les piés du Sauveur, un *vase d'albâtre*, plein d'un nard d'épic très-précieux. Ce *vase d'albâtre* étoit d'une sorte de marbre blanc, dans lequel on conservoit les essences. Pline, *l. XXXVI. c. viij.* dit que l'on trouvoit ces especes de pierres ou de marbres dans des carrieres aux environs de Thèbes, d'Egypte & de Damas, de Syrie; on les façonnoit autour avec assez de facilité, parce que cette pierre n'étoit ni dure, ni cassante. On donna néanmoins le nom *d'albâtre* en général à tous les *vases* propres à contenir des liqueurs, de quelque matiere que ces *vases* fussent composés.

Quelques savans croient que le *vase* dont il est question dans l'Evangile, étoit de verre, parce que S. Marc dit que la femme qui répandit le parfum sur le Sauveur, brisa ce *vase d'albâtre*; mais cela ne prouve rien, parce qu'on peut casser un *vase* de pierre, comme un *vase* de verre: enfin, selon d'autres critiques, le mot *alabastrum* marque plutôt la forme que la matiere du *vase*, car souvent ce mot signifie un *vase* qui n'a point d'anse. (*D. J.*)

VASE *de treillage*, (*Décorat. de jardin.*) ornement à jour fait de verges de fer & de bois de boisseau, contourné selon un profil qui sert d'amortissement sur les portiques & cabinets de treillage. Les *vases* de cette espece les plus riches sont remplis de fleurs & de fruits qui imitent le naturel, & ont des ornemens pareils à ceux de sculpture. (*D. J.*)

VASES ANTIQUES, (*Arts, Littérat. antiq.*) les *vases antiques* peuvent se diviser en *vases* de sacrifices, *vases* funéraires, *vases* d'ornemens, d'architecture, *vases* de buffets & coupes, ou *vases* à boire: nous avons parlé de presque tous ces *vases* en particulier.

On commença par les faire de corne, de bois, de terre cuite, de pierre, de marbre, d'ivoire; enfin on les fit de pierres précieuses, d'agate, de crystal, de porcelaine, on les incrusta d'or & d'argent, on y représenta toutes sortes de figures, & la beauté de l'exécution surpassa le prix de la matiere, on en changea les formes à l'infini, & leurs formes se perfectionnerent au point que ces monumens nous donnent aujourd'hui la plus grande idée du travail des anciens.

Athénée parle d'un *vase* sur lequel la prise de Troie étoit gravée, c'est-à-dire *formoit un ornement en relief*. On y lisoit le nom de l'artiste, il se nommoit *Mus*; le nom de *Parhasius*, auteur de l'inscription qui s'y lisoit aussi, prouve que ce Parhasius comptoit vivre dans les tems à venir, en s'associant à un ouvrage estimé. Cicéron, dans la sixieme harangue contre Verrès, dit qu'un des fils d'Antiochus, dixieme roi de Syrie, aborda en Sicile, & que Verrès, qui en étoit préteur, trouva moyen de lui dérober plusieurs *vases* d'or enrichis de pierres précieuses, dont les rois, & principalement ceux de Syrie, étoient dans l'habitude de se servir; mais, selon le même auteur, on en distinguoit un qui étoit d'une seule pierre, & qui avoit une anse d'or.

Un fragment d'Athénée nous apprend que Parménion mandoit à Alexandre, qu'il s'étoit trouvé parmi les dépouilles de Darius pour soixante-treize talens babyloniens & douze mines de *vases* d'or, & pour cinquante-six talens trente-six mines de *vases* enrichis de pierreries.

On sait que les poids babyloniens étoient d'un cinquieme plus forts que ceux de l'Attique; ainsi en évaluant le talent attique à 4500. liv. de notre monnoie ou environ, le talent babylonien reviendroit à 5400 livres. Quelqu'étonnant que soit une pareille somme, qui doit monter à un peu plus de sept cens mille francs de notre monnoie, on ne seroit point étonné que cette somme fût peu forte, avec les idées que l'on a des richesses & du luxe des rois de Perse. Mais il en résulte toujours une preuve de la considération que l'on avoit pour ce genre d'ouvrage; car il n'est pas douteux que les princes n'ont jamais rassemblé que les choses qui peuvent flatter leur vanité, & faire impression tout-à-la-fois sur leurs peuples & sur leurs voisins.

Quand Pline ne nous apprendroit pas en quel tems le goût des *vases* s'accrédita dans Rome, je ne crois pas qu'on eût été feuilleter les auteurs pour trouver de curiosités de ce genre dans le tems de la république. Entre le nombre des richesses dont Pompée embellit son troisieme triomphe, on voyoit des *vases* d'or en assez grande quantité pour en garnir neuf buffets. Je ne parlerai point ici des *vases* myrrhins qui ornoient le triomphe du même Pompée, & qu'il consacra à Jupiter capitolin, je réserve à ces *vases* un petit article à part.

M. de la Chausse, Pietro Santo-Bartoli, & autres antiquaires nous ont donné le dessein d'un grand nombre de *vases*, qui ont échappé aux outrages des tems. Le trésor de l'abbaye de S. Denis conserve en particulier trois *vases antiques* d'agate orientale, qui sont dignes de notre attention.

Le premier est une coupe ronde en forme de gobelet, évidée avec la plus grande exactitude, mais dont la cannelure qui fait l'ornement extérieur est exactement partagée & travaillée avec un soin qui fait admirer, malgré son apparente simplicité, la justesse & la précision de l'ouvrier.

Le second forme une coupe ovale, dont les bords sont très-peu relevés, & qui peut avoir sept à huit pouces dans sa longueur; elle est admirable par le rapport que les cannelures tenues fort larges & d'un bon goût, dans leur proportion, ont de l'extérieur à l'intérieur: la dureté de la matiere, les outils que l'on peut employer, enfin la difficulté du travail donnent un grand prix à de pareils morceaux.

Mais le plus beau de tous, & peut-être un des plus singuliers qu'il y ait en Europe, est une coupe remarquable, sur-tout par le tems qu'il à fallu pour exécuter ses anses, & la quantité de ses ornemens en relief; car la matiere est plus recommandable pour son volume que pour sa beauté. Les pampres & les seps de vigne qui renferment tout l'ouvrage, ne laissent rien à desirer. Ce beau morceau est fidelement représenté dans l'histoire de S. Denis, par dom Félibien.

Personne n'ignore que le roi de France a une des plus superbes collections qui puisse se voir en fait de *vases*. Cette collection en contient plus de huit cens qui sont de pierres précieuses ou de crystal de roche, tous richement montés en or, le plus souvent émaillés avec une grande intelligence. Le plus grand nombre de ces *vases* a été rassemblé par monseigneur grand-pere du roi, quelques-uns sont décrits ou indiqués dans la description de Paris, de Piganiol de la Force.

Il est vrai cependant que tout n'est pas antique; car lors du renouvellement des arts, les princes de l'Europe placerent une partie de leur luxe à faire décorer les *vases* échappés à la fureur des tems & des barbares, ou bien à en travailler d'autres de nouveaux. Aussi les Graveurs en pierres fines, tant françois qu'italiens, en ont-ils exécuté & restauré un très-grand nombre pendant le cours des deux derniers siecles. Les habiles orfevres de ce tems-là les ont montés avec tant d'élégance, que la plus grande partie fait admirer leur goût, leur adresse & leur savoir.

Le roi possede encore un autre trésor; c'est un grand *in-fol.* de 220 pages, qu'on garde dans le cabinet de ses estampes; c'est dommage que ce beau recueil ne se trouve accompagné d'aucune sorte d'explications.

On y voit d'abord douze *vases* de marbre dessinés d'après l'antique par Errard, peintre du roi, & qui ont été gravés sur ces desseins par Cournier. On y trouve ensuite les desseins de plusieurs autres monumens antiques; principalement des *vases* de métal de formes singulieres, qui paroissent avoir servi dans les sacrifices, & qui sont en général dessinés avec une telle intelligence & une telle vérité, qu'il n'est pas possible de mieux rendre un objet en faisant même sentir à l'œil la matiere dont il est formé.

Pour donner une plus juste idée de la forme & des ornemens de ces morceaux rares, on les a non-seulement représentés dans plusieurs aspects différens, mais les figures ou les ornemens qui en font la richesse sont les plus souvent dessinés séparément, & plus en grand; & quant aux *vases* qui se trouvent d'agate ou d'autres matieres précieuses, on les a coloriées avec une grande précision, pour en donner une idée plus exacte. De ce nombre sont plusieurs *vases* qui se conservent au trésor S. Denis: le fameux

monument d'agate dont j'ai parlé, s'y trouve beaucoup mieux rendu de toutes les façons que dans les auteurs qui l'ont donné au public; & la comparaison de ces copies avec leurs originaux, augmente & confirme la confiance que la vérité de la touche & l'exécution peuvent donner à un connoisseur sur les morceaux qu'il ne connoît pas, ou qui n'existent plus.

Ces desseins sont entremêlés d'autres desseins faits par d'excellens artistes du seizieme siecle, la plus grande partie faite pour des ouvrages d'orfévrerie, que l'on exécutoit alors avec autant de goût & de finesse, que de magnificence, pour la décoration des tables & des buffets; aussi l'on avoit grand soin de choisir pour les exécuter, les hommes les plus habiles & les plus célebres dans l'orfévrerie: ainsi l'on peut assurer qu'elle nous a conservé & ramené le dessein & la sculpture.

Quelques-uns de ces desseins sont d'après Polidor; mais il ne faut pas passer sous silence ceux d'un orfevre françois, nommé *maître Etienne de l'Aulne*; ils sont d'une fermeté de touche merveilleuse.

M. de Caylus parle aussi des études qui ont été faites par un autre habile homme, lequel a fait des recherches fort utiles d'après les monumens antiques, & découvert différens *vases* & différens instrumens en usage chez les anciens; toutes ces choses peuvent beaucoup servir à ceux qui font leur étude de l'antique, & l'on doit par conséquent les indiquer, pour recourir dans le besoin à une source aussi exacte qu'abondante.

Ce recueil est encore enrichi de plusieurs *vases* étrusques, de pateres d'argent, dont les ornemens sont rendus avec la plus grande précision, & dans lesquels on trouve des masques scéniques, disposés de la même maniere & dans la même proportion que sur la belle coupe de saint Denys.

Tout prouve la magnificence des anciens en fait de *vases*, & les grandes dépenses qu'ils ont faits avec profusion en ce genre. Le luxe, cet ennemi de la durée des empires, & qui n'a pour excuse que la perfection des arts, dont il est un abus; le luxe, dis-je, ne s'étend que par la séduction qu'il cause dans l'esprit des particuliers, & par l'imitation des princes & des gens riches à laquelle il les engage. Cette imitation, quoiqu'en petit, va presque toujours par-delà leurs fortunes; malheureusement encore l'engagement que l'usage leur fait prendre, devient successivement général, & par conséquent nécessaire: enfin cette nécessité conduit au dérangement des fortunes, en faisant préferer des choses frivoles qui flattent la vanité, à de plus essentielles qui demeurent cachées. Ainsi pour satisfaire ces prétendus besoins, l'art a cherché les moyens d'imiter la nature, afin de remplacer avec une moindre dépense, ce qu'elle ne pouvoit fournir aux desirs trop étendus des peuples policés. Les anciens n'ont pas été plus sages que nous; les hommes ont fait & feront toujours les mêmes folies. Extrait d'un mémoire de M. de Caylus, qui est dans le *recueil des inscr. tom. XXIII. Voyez* aussi son *ouvrage des antiquités*. (*D. J.*)

Vases *de sacrifice*, s. m. pl. (*Sculpt. antiq.*) *vases* qui servoient aux anciens pour les sacrifices, & qui étoient souvent employés dans les bas-reliefs de leurs temples, tels que les *vases* par exemple, nommés *præfericulum*, *simpulum*, *&c.* Le premier étoit une sorte de grande burette, ornée de sculpture; on en voit encore un de cette façon à la frise corinthienne du temple de Jupiter tonnant, & rapporté dans les édifices antiques de Rome, de M. Desgodets, un plus petit *vase*, en maniere de lampe; qui servoit aux libations des augures, formoit le second, c'est-à-dire le simpule.

On a introduit ces *vases* dans quelques bâtimens modernes; mais comme on ne les employe que dans les édifices sacrés, nos calices, burettes, benitiers, *&c.* conviennent mieux à la décoration de l'architecture de nos églises. (*D. J.*)

Vases *à boire*, (*Arts & Littérat.*) Les hommes commencerent à faire usage des cornes de certains animaux, pour leur tenir lieu de *vases à boire*, ou de coupe, dont le nom étoit aussi général que celui de verre peut l'être parmi nous. Du tems de Jules César, les Germains & les Gaulois buvoient dans des cornes de bœuf. Nous voyons que cette espece de *vase* étoit encore en usage sous Trajan, puisque la corne qu'il trouva dans les dépouilles de Décébale, à la vérité roi d'un peuple barbare, fut consacrée par ce grand prince à Jupiter Césius, lorsqu'il alloit combattre les Parthes, & qu'il traversa la Syrie. Cet usage de coupes de corne régnoit aussi parmi les Juifs, car Samuel prit une corne remplie d'huile, pour sacrer David, & vraissemblablement il ne la versa pas toute entiere sur sa tête: on ne peut douter du long & du grand usage que les hommes, dans tout pays, ont fait des cornes d'animaux, par la façon dont on voit qu'ils les ont employées, soit entieres, soit coupées, & parce qu'ils les ont données pour attribut à un grand nombre de figures seules ou grouppées avec plusieurs autres.

Athénée qui avoit examiné cette matiere à fond, dit que les *vases à boire*, qu'on appelloit ἄμαι, avoient une coudée de haut, & qu'ils étoient faits en forme de corne. Le même Athénée rapporte encore, & dans le même endroit, que le ῥυτὸν étoit une sorte de *vase* semblable à une corne, mais percé par le bas; apparemment que la main ou le doigt retenant la liqueur, obligeoit le convive à ne rien laisser dedans. Cette invention a été attribuée à Ptolomée Philadelphe: ce prince paroît en avoir été infiniment flatté; ainsi nous voyons clairement que ces mêmes anciens conserverent cette forme, lors même qu'ils commencerent à employer d'autres matieres à ce même usage. Nous allons voir qu'ils l'ont ensuite alterée, mais sans la rendre méconnoissable: c'est la voie générale de la nature; les idées des hommes ne vont jamais que de proche en proche, sur-tout dans les arts.

Le tems de ce changement ne peut être fixé ni calculé, d'autant que ces différentes pratiques se sont perpétuées plus ou moins, selon le degré de culture des arts chez les différens peuples. Les deux *vases* de marbre qui sont placés sur le perron de la vigne Borghese à Rome, sont des imitations de coupes dont les anciens se servoient pour boire: ce sont des cornes terminées par des têtes de bœufs; leur grandeur & la beauté du travail, semblent persuader qu'ils ont été consacrés à quelque ancien temple de Bacchus.

Quoiqu'on ne puisse déterminer combien de tems les hommes se sont servi de cornes d'animaux en guise de coupes, il est constant que ces premiers *vases*, donnés par la nature, aussi-bien que ceux qui furent formés à leur imitation, furent dans la suite remplacés par d'autres, dont les formes nous sont rapportées avec une grande variété; il suffit de lire le livre onzieme d'Athénée, pour en être convaincu.

Les anciens ne négligerent rien encore pour l'élégance du trait, la beauté du travail, & la recherche des matieres des *vases* destinés à leur table & à l'ornement de leur buffet; ce luxe a été un de ceux auxquels ils ont été le plus constamment attachés; & c'est peut-être à ce même luxe qu'ils ont été redevables d'un grand nombre de découvertes dans les arts, & de la recherche des belles matieres que la nature pouvoit leur fournir; il est prouvé que leur curiosité a été aussi grande en ce genre, que leur attention à les faire valoir par le travail le plus exact, le plus couteux, & le plus difficile à exécuter.

On voit que l'ancienne forme des *vases à boire*, changea de très-bonne heure dans la Grece, puisque Homere parle de deux coupes dans son *Iliade*, très-éloignées de cette forme; l'une de ces coupes est celle que Vulcain présente aux dieux pour les réconcilier, & l'autre est celle que le poëte, *l. II.* donne à Nestor. Cette derniere coupe étoit piquée de clous d'or, avec quatre anses, accompagnées chacune de deux colombes; cette même coupe étoit à deux fonds & fort pesante lorsqu'elle étoit remplie, tout autre que Nestor, un jeune homme même, l'eût difficilement levée de dessus la table; mais le bon vieillard la levoit encore, & la vuidoit sans peine. Qu'Homere n'ait point décrit d'après nature la coupe qu'il donna à Nestor, ou qu'il l'ait rapportée d'imagination, cette imagination a toujours eu pour fondement des objets réels, & reçus de son tems pour usage en ce genre; mais Athénée prouve que ces coupes existoient réellement du tems d'Homere & dans le sien. L'on se vantoit de conserver à Capoue la coupe de Nestor; jactance qui montre que non-seulement des particuliers, mais des villes & des peuples entiers ont toujours attaché de l'opinion aux choses antiques, & que cette opinion a constamment ajouté au mérite réel. La raison de ce prejugé ne viendroit-elle pas de ce que l'esprit, flatté d'embrasser plusieurs idées, se trouve non-seulement touché de l'objet en lui-même, mais qu'il aime à se trouver étendu par les idées des hommes & des tems qui l'ont précédé;

Anacréon, ce poëte délicieux à qui sa coupe a le plus souvent servi de lyre, nous prouve par ses *Odes XVII.* & *XVIII.* que de son tems on faisoit représenter tout ce que l'on vouloit sur les coupes des festins, & que les artistes étoient en état de satisfaire la volonté des particuliers, quant aux compositions & à la dépense. Hérodote parle aussi quelquefois des *vases* de festin; & c'en est assez pour prouver l'estime qu'on en faisoit.

Suétone, dans la vie de Néron, *c. xlviij.* dit que ce prince renversa la table sur laquelle il mangeoit, lorsqu'il apprit la révolte de ses armées, & qu'il brisa deux belles coupes sur lesquelles on avoit gravé des vers d'Homere. Pline dit que ces deux coupes étoient de crystal. Si les hommes n'eussent point été frappés du mérite de ces coupes, un historien n'auroit pas cité leur perte comme une preuve de l'impression que ce prince, tout insensé qu'il étoit, reçut d'une nouvelle qui lui annonçoit ses malheurs.

Les Romains abuserent des formes qu'ils donnerent à leurs *vases*. Je me contenterai de renvoyer au vers 95. de la seconde satyre de Juvénal. Pline, dans le *liv. XIV. c. xxij.* ainsi que dans l'avant-propos du *liv. XXIII.* s'éleve vivement contre l'usage où l'on étoit de son tems, d'employer ces vases obscènes, ce qu'il appelle *per obscænitates bibere*. *Mém. des Inscriptions, tom. XXIII.* (*D. J.*)

VASE *myrrhin*, (*Littér.*) Parmi les riches dépouilles que Pompée, vainqueur de Mithridate, & maître d'une partie de l'Asie, fit voir à Rome, lorsqu'il obtint le triomphe, entre une infinité de bijoux de toute espece, de pierres précieuses, & d'ouvrages inestimables où l'art le disputoit avec la nature, on admira pour la premiere fois plusieurs de ces beaux vases appellés *vasa murrhina*. C'étoit une nouveauté pour les Romains, une nouveauté de matiere fragile, & qu'on leur présentoit comme une chose aussi rare qu'elle étoit parfaite: on en voulut à tout prix.

On vit un ancien consul y consumer tout son patrimoine: acheter un seul de ces vases 70 talens, qui font plus de 150 mille livres de notre monnoie, & boire, tout brisé qu'il étoit, sur les bords avec la même satisfaction, & peut-être encore avec plus de délices, que quand il étoit entier. Mais Néron, & Pétrone le ministre de ses plaisirs, allerent encore bien au-delà, & je n'ose écrire les sommes qu'ils y dépenserent, on ne me croiroit point. Une pareille folie étoit digne d'un empereur, qui, après avoir rassemblé autant qu'il avoit pu de *vases* de cette espece, & en avoir enrichi le théâtre sur lequel il osoit faire, à la vue de tout un public, le personnage d'acteur, ne rougissoit point de recueillir jusqu'aux débris de ces *vases*, de leur préparer un tombeau, & de les y placer à la honte du siecle, avec le même appareil que s'il se fût agi de rendre un honneur semblable aux cendres d'Alexandre.

Il en coûta à Pétrone pour acquérir un bassin, *trullum murrhinum*, 300 talens, qui réduits à leur moindre valeur, font la somme de 720 mille livres, & Néron en dépensa autant pour un *vase* à deux anses de la même matiere.

Pline, qui s'est attaché à nous décrire l'auguste cérémonie du triomphe de Pompée d'après les actes mêmes qu'il avoit eus en communication, nous parle de *vases* faits avec de l'or & avec les pierres les plus précieuses qui ornerent ce triomphe, & qui étoient en si grande abondance, c'étoient les *vases* de Mithridate; mais le même Pline ne tarde pas à nous avertir que ce fut en cette occasion qu'on vit paroître les premiers *vases myrrhins*: vases qui furent reçus avec une admiration mêlée, si on peut le dire, de respect, jusque-là que Pompée crut qu'il étoit de son devoir d'en consacrer au moins six dans le temple de Jupiter capitolin.

Ces *vases* précieux par leur belle forme, leur éclat, leur transparence en plusieurs endroits, nous ignorons quelle en étoit la matiere; mais on conçoit bien qu'elle n'étoit pas de myrrhe, cette idée seroit ridicule.

Plusieurs sçavans ont jugé que ces *vases* étoient d'une sorte d'agate, comme par exemple de celle que Pline nomme *antachates*; mais cette conjecture souffre aussi de fortes difficultés. Ces *vases myrrhins* étoient d'une grandeur considérable, ayant une même disposition de figures, avec des ornemens de couleur différente du fonds; or la nature produit rarement des morceaux d'agate d'une certaine étendue; on n'y trouve jamais les mêmes dispositions de figures; il est contre le caractere de l'agate d'être litée en sens contraire comme il le faudroit pour rencontrer dans le même morceau des ornemens d'une couleur différente du fonds.

Ces raisons ont déterminé quelques savans à penser que les *vases myrrhins* étoient des procédés de l'art, & c'est peut-être le seul sujet sur lequel Jules-César Scaliger & Jérôme Cardan se soient accordés. Ils ont avancé tous les deux que les *vases myrrhins* venoient de l'Inde, & qu'ils étoient de porcelaine. M. Mariette a adopté dernierement la même opinion, & s'est si bien attaché à la faire valoir dans son traité des pierres gravées, que M. de Caylus avoue que ces preuves l'ont convaincu. Elles me paroissent en particulier d'autant plus vraissemblables, que Properce dit positivement que les *vases myrrhins* se faisoient au moyen du feu.

Myrrheaque in carthis pocula cocta focis.

(*D. J.*)

VASES *de théatre*. (*Antiq. greq. & rom.*) C'étoient, selon Vitruve, certains vaisseaux d'airain ou de poterie qu'il appelle *echeia*, qui se mettoient en des endroits cachés sous les degrés de l'amphithéatre, & qui servoient pour la repercussion de la voix.

Lorsque les Grecs eurent bati des théatres solides & d'une vaste étendue, ils s'apperçurent que la voix de leurs acteurs ne pouvoit plus porter jusqu'au bout, ils résolurent d'y suppléer par quelque moyen qui en pût augmenter la force, & en rendre les articulations plus distinctes. Pour cela, ils s'aviserent de placer dans de petites chambres pratiquées sous les degrés du théatre, des *vases* d'airain de tous les tons de la voix humaine, & même de toute l'étendue de leurs instrumens, afin que tous les sons qui partoient de la scene pussent ébranler quelqu'un de ces *vases*, suivant le rapport qui étoit entr'eux, & profiter de leur consonance pour frapper l'oreille d'une maniere plus forte & plus distincte.

Ces vases étoient faits dans des proportions géométriques, & leurs dimentions devoient être tellement compassées, qu'ils sonnassent à la quarte, à la quinte les uns des autres, & formassent ainsi tous les autres accords jusqu'à la double octave. Il faut entendre par leurs dimensions leur hauteur, leur largeur, leurs différens degrés, & la courbure de leur évasement. On les arrangeoit ensuite sous les gradins du théatre dans des proportions harmoniques, & il falloit qu'ils fussent placés dans leurs chambres de maniere qu'ils ne touchassent point aux murailles, & qu'ils eussent tout au-tour, & par dessus, une espece de vuide.

Vitruve ne nous apprend point quelle figure ils avoient; mais comme il ajoute qu'ils étoient renversés & soutenus du côté de la scene par des coins de demi-pié de haut, il y a bien de l'apparence qu'ils avoient à-peu-près la forme d'une cloche ou d'un timbre de pendule, car c'est la plus propre au retentissement dont il s'agit.

Pour les chambres où ils étoient placés, il y en avoit treize sous chaque étage de degrés, & comme elles devoient être disposées de maniere qu'il y eût entre-elles douze espaces égaux, il falloit qu'elles fussent situées dans le milieu de ces étages, & non pas au bas comme le marque M. Perrault, à cause des portes & des escaliers qui se trouvoient au-dessous. Aussi Vitruve dit expressément que si le théatre n'a qu'un étage de degrés, ces chambres doivent être placées dans le milieu de sa hauteur, & qu'il faut les disposer de même dans les autres étages, si le théatre en a plusieurs; car il y en avoit jusqu'à trois rangs dans les grands théatres, dont l'un étoit pour le genre enharmonique, l'autre pour le cromatique, & le troisieme pour le diatonique, & dont les *vases* étoient par conséquent arrangés suivant les différentes proportions de ces trois genres de musique.

Toutes ces chambres au reste devoient avoir par en bas des ouvertures longues de deux piés, & larges d'un demi-pié, pour donner passage à la voix, & il falloit que leurs voutes eussent à-peu près la même courbure que les *vases*, pour n'en point empêcher le retentissement. Par ce moyen, dit Vitruve, la voix s'étendant du centre à la circonférence, ira frapper dans la cavité de ces *vases*, & les ébranlant suivant leur consonance, en sera non-seulement rendue plus forte & plus claire, mais encore plus douce & plus agréable.

On

On prétend qu'il y a des *vaſes* de l'eſpece de ceux des anciens dans l'égliſe cathédrale de Milan, qui eſt très-propre à l'harmonie; mais on prétend communément des choſes, qui bien examinées, ne ſe trouvent pas vraies. (*D. J.*)

VASGAU, (*Géog. mod.*) *Voyez* WASGAW.

VASIERE, ſ. f. (*Saline.*) grand baſſin dans les *ſalines*, où on fait venir & où on laiſſe chauffer l'eau pour la faire couler dans les villers par l'arene & les canaux. (*D. J.*)

VASILICA, (*Geog. mod.*) *ou* BASILICO, ſelon M. de Liſle, lieu de la Morée, aux environs du golfe de Lépante, à l'occident de Corinthe, anciennement Sicyon.

VASILICA, du tems que les Vénitiens poſſédoient le pays, étoit une petite ville; aujourd'hui c'eſt un petit hameau à trois ou quatre milles de la mer. Il n'y a pas douze maiſons dans ce hameau. (*D. J.*)

VASILIPOTAMOS *ou* BASILIPOTAMO, (*Géogr. mod.*) c'eſt-à-dire le fleuve Royal, riviere de Grece dans la Morée. Elle coule en ſerpentant du nord au midi, dans la province de Brazzo di Maina, baigne Miſitra, & va ſe jetter dans le golfe de Colochine, entre Paléopoli & Caſtro-Rampano.

Cette riviere eſt l'Eurotas des anciens, ſi célebre chez les poëtes qui nous peignent ces bords plantés de myrtes de lauriers & d'oliviers, C'eſt près de ces mêmes bords que Caſtor & Pollux avoient coutume de s'exercer, qu'Helene fut enlevée deux fois, & que Diane ſe plaiſoit à chaſſer. Ce petit fleuve étoit honoré chez les Lacédémoniens par une loi expreſſe. *Voyez donc* EUROTAS. (*D. J.*)

VASIZA, LA, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale dans la Louiſiane. Elle ſe jette dans le golfo du Mexique, après un cours d'environ trente lieues. (*D. J.*)

VASSAL, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) en latin *vaſſallus*, & autrefois *vaſſus* & *vavaſſor*, ſignifie préſentement celui qui tient en propriété un fief de quelque ſeigneur à la charge de la foi & hommage.

On appelle auſſi le *vaſſal* ſeigneur utile, parce que c'eſt lui principalement qui retire l'utilité du fief ſervant.

Les *vaſſaux* ſont auſſi appellés *hommes du ſeigneur*, à cauſe de l'hommage qu'ils lui doivent.

En quelques endroits on les appelle *hommes de fief*, *pairs de fief*, ou *pairs du ſeigneur*.

Il n'y a guere de terme dans la juriſprudence dont l'étymologie ait plus exercé les ſavans que celui-ci.

Boſchornius prétend que *vaſſus*, vaſſal, vient du celtique *gwas* ou *goas*, qui ſignifie *ſervus*, *famulus*, leſquels termes latins ſignifioient chez les anciens un *jeune homme*, un *adoleſcent*.

Goldaſt veut que *vaſſus* ſoit venu de *vade*, *vadimonium*, gage, parce que le *vaſſal* donnoit, dit-il, un gage à ſon ſeigneur pour le bénéfice qu'il recevoit de lui.

Turnebus croit que l'on a dit *vaſſos quaſi vaſarios*, parce que les *vaſſaux* étoient des cliens qui étoient prépoſés ſur la vaiſſelle & meubles de nobles.

Frédéric Bandius fait dériver *vaſſus* de l'allemand *vaſſen*, qui ſignifie obliger, lier, *vincire*, parce que les *vaſſaux* étoient attachés à un ſeigneur.

Pithou, en ſes notes ſur les capitulaires, tient que le terme vaſſal, *vaſſus*, eſt françois, & que *vaſſus* ſignifie *ſervilis*; il cite auſſi pluſieurs auteurs ſaxons, ſuivant leſquels *vaſſus* chez les Saxons ſignifie *ſervilis*; entr'autres Trucbaldes, abbe d'Elne, en la vie de S. Lebvin, lequel dit que la nation des Saxons étoit partagée en trois ordres; ſavoir, les nobles, les ingénus, & ceux qu'on appelloit *laſſi*, ce qu'il traduit par *ſerviles*.

L'opinion de Bandius, qui fait venir *vaſſus* de l'allemand *vaſſen*, eſt celle qui nous paroît la plus vraiſemblable.

Il eſt certain en effet qu'anciennement par le terme de *vaſſus*, vaſſal, on entendoit un familier ou domeſtique du roi, ou de quelqu'autre prince ou ſeigneur, & qu'il étoit obligé de lui rendre quelque ſervice.

Ce terme de *vaſſus* étoit uſité dès le commencement de la monarchie, & bien avant l'inſtitution des fiefs; il eſt parlé des *vaſſaux* du roi & des autres princes dans nos plus anciennes lois, telles que les lois ſaliques, la loi des Allemands dans les capitulaires, dans les conciles de ce tems, & dans les plus anciens auteurs, tels que Grégoire de Tours, Marculphe, &c.

Quelques-uns ont prétendu que *vaſſus* & *vaſſallus* n'étoient pas la même choſe, que *vaſſallus* étoit le client de celui qu'on appelloit *vaſſus*, mais il paroît que *vaſſus* eſt le nom primitif, & que l'on a enſuite appellé indifféremment les perſonnes de cette condition *vaſſi ſeu vaſſali*, & en quelques endroits *vaſſallitii* ou *vaſſalubi*, à moins que l'on ne veuille dire que *vaſſali* étoit un diminutif de *vaſſi*, & que par le terme de *vaſſali* ou *vaſſalubi* on entendoit les enfans des *vaſſaux*. Je croirois néanmoins plutôt que *vaſſalubi* étoient non pas des arriere-*vaſſaux*; mais des *vaſſaux* ou domeſtiques d'un ordre inférieur.

Les *vaſſaux* qui étoient du nombre des familiers ou domeſtiques du roi ou de l'empereur, étoient appellés *vaſſi regales ſeu dominici*.

Il ne faut pas croire que ces *vaſſaux* royaux ne fuſſent que des gens de condition ſervile: ils étoient au contraire ſi conſidérables, qu'ils ſont nommés les premiers après les comtes; on comprenoit ſous ce titre de *vaſſaux*, tous ceux qui étoient liés envers le roi par la religion du ſerment.

Ils avoient auſſi un privilege ſingulier; ſavoir, que quand ils étoient accuſés de quelque crime, & qu'ils étoient obligés de s'en purger par ſerment, ils n'étoient pas obligés de le faire en perſonne; ils faiſoient jurer pour eux celui de leurs hommes qui étoit le plus conſidérable, & qui méritoit le plus de créance.

Ces *vaſſaux* royaux étoient quelquefois envoyés par les prince dans les provinces, pour aſſiſter les comtes dans l'adminiſtration de la juſtice, & autres affaires publiques; on trouve nombre de jugemens rendus par les comtes avec les *vaſſaux*; c'eſt pourquoi ces *vaſſaux* étoient quelquefois appellés les *vaſſaux* des comtes, quoique dans le vrai ils fuſſent les *vaſſaux* du roi, qui les donnoit pour collegues aux comtes; ils étoient, comme on voit, à l'égard des comtes, ce que ſont encore dans certaines coutumes les hommes de fief ou pairs à l'égard du ſeigneur.

On envoyoit auſſi quelquefois ces *vaſſaux* royaux ſur les marches & frontieres du royaume pour les garder & défendre.

D'autres étoient envoyés dans les domaines du roi pour les exploiter, & l'on trouve des preuves que ceux qu'on appelloit *villici vel præpoſiti* avoient été anciennement *vaſſali*.

Lorſque les *vaſſaux* royaux alloient au lieu de leur commiſſion, ou qu'ils y étoient réſidens, ils recevoient des contributions de même que ces commiſſaires du roi, qu'on appelloit *miſſi dominici*; ils étoient ſubordonnés aux comtes, & ſoumis à leur juriſdiction.

Le prince donnoit à ſes *vaſſaux* des terres dans les provinces pour en jouir à titre de bénéfice civil, *jure beneficii*; conceſſion dont le premier uſage étoit venu des Romains, & dont, par ſucceſſion de tems, ſe formerent les fiefs.

Ces conceſſions de bénéfices qui étoient faites aux *vaſſaux* n'étoient pas perpétuelles; elles n'étoient qu'à vie, & même amovibles; mais elles ne pouvoient être ôtées ſans cauſe légitime. Odon, abbé de Cluny, en la vie de S. Géraud, dit qu'il ne ſouffroit point qu'aucun ſeigneur, *ſenior*, ôtât par caprice à ſon *vaſſal* les bénéfices qu'il tenoit. C'eſt un des plus anciens exemples que l'on ait trouvé de la ſubordination du *vaſſal* à ſon ſeigneur à raiſon de ſon bénéfice ou fief: le même Odon dit que l'ordre de l'état étoit tellement troublé, que les marquis ou gouverneurs des frontieres avoient pouſſé l'inſolence juſqu'à ſe ſoumettre les *vaſſaux* du roi.

Les bénéfices obligeoient les *vaſſaux* non-ſeulement à rendre la juſtice, mais auſſi à percevoir au nom du ſeigneur les droits qui en dépendoient pour raiſon de quoi ils lui payerent une redevance annuelle.

Ils étoient auſſi obligés au ſervice militaire, & c'eſt de-là que dans le dixieme ſiecle tout poſſeſſeur du fief prit le titre de *miles*, au lieu de celui de *vaſſus*.

On diſtinguoit, comme encore à préſent, deux ſortes de *vaſſaux*; ſavoir, les grands, *majores*, & les petits, *minores*.

Les princes s'étant créés des *vaſſaux* immédiats, par la conceſſion des bénéfices civils, ſe firent auſſi des *vaſſaux* médiats, en permettant aux nobles de ſe créer de même des *vaſſaux*, ce qui eſt l'origine des ſous-inféodations, & des arriere-fiefs & arriere-*vaſſaux*.

Les *vassaux* des princes signoient autrefois en cette qualité leurs chartres après les grands officiers, comme ils firent encore pendant quelque tems, avec cette différence, qu'au-lieu d'ajouter à leur nom la qualité de *vassallus*, ils mettoient celle de *miles*, ou bien leur nom simplement sans aucune qualité.

On trouve une charte de Guillaume, comte de Provence, qui est dite avoir été faite en présence des *vassaux* royaux, *dominici*, tant romains que saliens, *tam romanis quam salicis*, ce qui fait connoître que les *vassaux* étoient quelquefois distingués par la nature de leurs bénéfices, dont les uns tiroient leur origine des Romains, les autres de la loi salique.

Après avoir ainsi expliqué tout ce qui concerne l'origine du terme *vassal*, il faut venir à ce qui s'est observé par rapport aux *vassaux* depuis l'institution des fiefs.

Depuis ce tems, on a entendu par le terme de *vassal*, celui qui tient un fief mouvant d'un autre seigneur à la charge de l'hommage.

Le seigneur est celui qui possède le fief dominant; le *vassal*, celui qui tient le fief servant.

Le *vassal* & le seigneur ont des devoirs réciproques à remplir l'un envers l'autre; le *vassal* doit honneur & fidélité à son seigneur; celui-ci doit protection à son *vassal*.

Anciennement le *vassal étoit* obligé d'assister aux audiences du bailli de son seigneur, & de lui donner conseil, ce qui ne s'observe plus que dans quelques coutumes, comme Artois & autres coutumes voisines.

On appelloit les *vassaux pairs & compagnons*, parce qu'ils étoient égaux en fonctions.

Quand ils avoient quelque procès ou différend entre eux, ils avoient droit d'être jugés par leurs pairs, le seigneur du fief dominant y présidoit. Cet usage s'observe encore pour les pairs de France, qui sont les grands *vassaux* de la couronne, lesquels ne peuvent être jugés dans les causes qui intéressent leur personne & leur état qu'au parlement, *la cour suffisamment garnie de pairs*.

Le *vassal* payoit une redevance annuelle à son seigneur; il pouvoit même y être contraint par la saisie de son fief, ou par la vente de ses effets mobiliers. Si les effets n'étoient pas encore vendus, il pouvoit en avoir main-levée, en offrant d'acquitter la redevance, & de payer la redevance.

Si la saisie du fief étoit faite pour droits extraordinaires, elle n'emportoit pas perte de fruits.

Le *vassal* faisoit la foi pour son fief, mais il n'étoit pas d'usage d'en donner un aveu & dénombrement: lorsque le seigneur craignoit que le *vassal* ne diminuât son fief, il pouvoit obliger le *vassal* de lui en faire montrée, & pour engager celui-ci à ne rien cacher, il perdoit tout ce qu'il n'avoit pas montré, quand il n'y auroit manqué que par ignorance.

S'il étoit convaincu d'avoir donné de fausses mesures, il perdoit ses meubles.

Il perdoit son fief pour différentes causes; savoir, lorsqu'il mettoit le premier la main sur son seigneur, lorsqu'il ne le secouroit pas en guerre, après en avoir été requis, ou lorsqu'il marchoit contre son seigneur, accompagné d'autres que de ses parens, lorsqu'il persistoit dans quelque usurpation par lui faite sur son seigneur, ou s'il désavouoit son seigneur.

Il ne lui étoit pas permis de demander l'amendement du jugement de son seigneur, mais il pouvoit fausser le jugement.

S'il étoit condamné, il perdoit son fief, mais il étoit mis hors de l'obéissance de son seigneur, si le jugement étoit faux; il devenoit alors *vassal* immédiat du seigneur suserain.

Tant que le procès étoit indécis, il ne pouvoit être contraint de payer l'amende au seigneur.

Le *vassal*, c'est-à-dire, le *vasselage* pouvoit être partagé entre freres & sœurs. Mais le seigneur ne pouvoit le partager avec un étranger sans son consentement, & sans celui du seigneur dominant.

S'il étoit partagé entre le baron & le vavasseur ou seigneur de simple fief, la moitié appartenante au vavasseur, étoit dévolue au seigneur immédiat du baron.

Il pouvoit être donné en entier à un étranger par son seigneur. Le baron pouvoit aussi le donner au vavasseur; mais en ce dernier cas, le *vassal* étoit dévolu au seigneur immédiat du baron.

Lorsque les seigneurs se faisoient entr'eux la guerre, leurs *vassaux* étoient obligés de les accompagner, & de mener avec eux leurs arriere-*vassaux*.

Présentement il n'y a plus que le roi qui puisse faire marcher ses *vassaux* & arriere-*vassaux* à la guerre, ce qu'il fait quelquefois par convocation du ban & de l'arriere-ban.

Les devoirs du *vassal* se réduisent présentement à quatre choses.

1°. Faire la foi & hommage à son seigneur dominant, à toutes les mutations de seigneur & de *vassal*.

2°. Payer les droits qui sont dûs au seigneur pour les mutations de *vassal*, tels que le quint pour les mutations par vente, ou autre contrat équipollent, & le relief pour les autres mutations, autres néanmoins que celles qui arrivent par succession & ligne directe.

3°. Fournir au seigneur un aveu & dénombrement de son fief.

4°. Comparoître aux plaids du seigneur, & pardevant ses officiers, quand il est assigné à cette fin.

Le *vassal* doit faire la foi & hommage en personne, & dans ce moment mettre un genou en terre, étant nue tête, sans épée ni éperons; autrefois il joignoit ses mains dans celles de son seigneur, lequel le baisoit en la bouche; c'est pourquoi quelques coutumes disent que le *vassal* ne doit au seigneur que la bouche & les mains dans les cas où il ne doit que la foi & hommage.

La confiscation du fief a lieu contre le *vassal* en deux cas; savoir, pour desaveu formel, lorsque le desaveu se trouve mal fondé, & pour crime de félonie; c'est-à-dire, lorsque le *vassal* offense grievement son seigneur. *Voyez* le *code des lois antiques*, le *recueil des ordonnances*, le *glossaire* de Ducange, & celui de Lauriere, les auteurs qui ont traité des fiefs, & *ci-devant* les *mots* AVEU, DÉNOMBREMENT, DROITS SEIGNEURIAUX, FIEF, FOI, HOMMAGE, MUTATION, QUINT, REQUINT, RELIEF, SEIGNEURIE. (*A*)

VASSART, (*Marine.*) qualité particuliere du fond de la mer. *Voyez* FOND.

VASSELAGE, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est l'état de vassal, la dépendance dans laquelle il est à l'égard du seigneur dont il releve.

Vasselage signifie aussi quelquefois le *fief* mouvant d'un seigneur, & quelquefois aussi l'on entend par ce terme l'*hommage* qui est dû au seigneur par le vassal.

On appelloit en Italie *vasselage*, ce qu'en France on appelloit *hommage*. Voyez *le glossaire* de Ducange, au mot *vassaliticum*.

Vasselage actif, c'est le droit de féodalité qui appartient à un seigneur sur l'héritage mouvant de lui en fief. *Voyez Vassalage passif*, *voyez* la coutume de Berry, *tit. xij. art.* 4.

Vasselage, est l'hommage lige, lequel ne peut plus être dû qu'au roi. *Voyez* HOMMAGE LIGE.

Vasselage passif, c'est l'état du vassal qui tient un fief de quelque seigneur. *Voyez Vasselage actif*.

Vasselage simple, est l'état d'un fief qui ne doit que la foi & l'hommage ordinaire & non hommage lige. (*A*)

VASSETH *ou* VASSITH, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans l'Iraque babylonienne, sur le Tigre, entre Confah & Bassorah. C'est une ville moderne, bâtie l'an 83 de l'hégire par Hégiah, gouverneur de l'Irac, sous le regne de Abdal-Maleck, cinquieme calife de la race des Omniades. *Long.* 81. 30. *latit.* septentrionale 32. 20.

VASSI, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Vassiacus* ou *Vasiacus*, ville de France, en Champagne, la principale place du pays de Vallage, au milieu duquel elle est située, sur une petite riviere appellée la *Blaise*. C'est un lieu fort ancien, & qui étoit déja un domaine royal, *fiscus regius*, dès le milieu du septieme siecle, sous le regne de Clovis II. Elle fleurissoit beaucoup avant le massacre des réformés, qu'on eut lieu d'attribuer principalement au duc de Guise, & par lequel commencerent les affreuses guerres civiles en France pour la religion. *Long.* 19. 23. *latit.* 47. 4.

Jaquelot (Isaac), célebre théologien calviniste, naquit dans cette ville en 1667, & se vit obligé de sortir de France par la révocation de l'édit de Nantes. Le corps des nobles lui donna une église à la Haye, & le roi de Prusse le nomma son prédicateur à Berlin, où il mourut en 1708, âgé de 61 ans. Il a publié des ouvrages estimés, entr'autres des sermons, un traité de l'existence de Dieu, des dissertations

tions sur le Messie, & finalement un traité de la vérité des livres du vieux & du nouveau Testament, imprimé à Rotterdam 1715, *in-8°*. (*D. J.*)

VASSOLES, s. f. (*Marine.*) pieces de bois que l'on met entre chaque panneau de caillebotis.

VASTAN, (*Géog. mod.*) ville de la basse-Arménie, au sud-est de Van, sur le bord du lac de ce nom. *Long.* 77. 50. *latit.* 37. 50. (*D. J.*)

VASTE, (*Langue françoise.*) M. de Saint Evremond a fait une dissertation pour prouver que cette épithete designe toujours un défaut; voici comment il se trouva engagé à écrire sur ce sujet en 1667. Quelqu'un ayant dit en louant le cardinal de Richelieu, qu'il avoit l'esprit *vaste*, sans y ajouter d'autre épithete, M. de Saint-Evremont soutint que cette expression n'étoit pas juste; qu'esprit *vaste* se prenoit en bonne ou en mauvaise part, selon les choses qui s'y trouvoient jointes; qu'un esprit *vaste* merveilleux, pénétrant, marquoit une capacité admirable, & qu'au-contraire un esprit *vaste* & demesuré étoit un esprit qui se perdoit en des pensées vagues, en de vaines idées, en des desseins trop grands, & peu proportionnés aux moyens qui nous peuvent faire réussir. Madame de Mazarin, la belle Hortense prit parti contre M. de Saint-Evremond, & après avoir long-tems disputé, ils convinrent de s'en rapporter à MM. de l'académie.

M. l'abbé de Saint-Réal se chargea de faire la consultation, & l'académie polie décida en faveur de madame de Mazarin. M. de Saint-Evremond s'étoit déja condamné lui-même avant que cette décision arrivât; mais quand il l'eût vue, il déclara que son désaveu n'étoit point sincere: que c'étoit un pur effet de docilité, & un assujettissement volontaire de ses sentimens à ceux de madame de Mazarin; mais que vis-à-vis de l'académie, il ne lui dévoit de la soumission que pour la vérité. Là-dessus il reprit non-seulement l'opinion qu'il avoit d'abord défendue; mais il n'a absolument que *vaste* seul pût jamais être une louange vraie; il soutint que le grand étoit une perfection dans les esprits, le *vaste* un vice; que l'étendue juste & réglée faisoit le grand, & que la grandeur demesurée faisoit le *vaste*; qu'enfin la signification la plus ordinaire du *vastus* des latins, c'est trop spacieux, trop étendu, demesuré, & je crois pour moi qu'il avoit à-peu-près raison en tous points. Je vois du-moins que *vastus homo* dans Cicéron, est un colosse, un homme d'une taille trop grande, & dans Salluste *vastus animus*, est un esprit immodéré, qui porte trop loin ses vues & ses espérances. (*D. J.*)

Vaste, *en Anatomie*, est un nom commun à deux muscles de la jambe, dont l'un est interne, & l'autre externe. Ils sont appellés *vastes* à cause de leur grosseur, & ils servent tous deux à étendre la jambe.

Vaste *externe*, est un muscle qui vient de la racine du grand trochanter, & de la ligne osseuse, étant tendineux en-dehors, & charnu en-dedans; ensuite descendant obliquement, il devient au contraire tendineux en-dedans, & charnu en-dehors, jusqu'à ce que rencontrant le tendon du muscle droit, il devient entierement tendineux, & se termine conjointement avec lui. *Voy. les Planches d'Anatom.*

Vaste *interne* est un muscle qui vient de même par un principe moitié tendineux & moitié charnu de la ligne osseuse, immédiatement au-dessous du petit trochanter. Il se porte ensuite à la partie antérieure du femur, & se continue presque jusqu'au condile interne; de-là il descend obliquement, & devenant tendineux, se termine avec le vaste externe. *Voyez les Pl. anat.*

VASTELLUM, s. m. (*Hist. mod.*) grande coupe ou gobelet d'argent ou de bois, dans laquelle les anciens Saxons avoient coutume de boire à la santé dans leurs festins. Matthieu Paris, dans la vie des abbés de S. Alban, dit: *Abbas solus prendebat supremus in refectorio, habens vastellum.* „ Il avoit auprès de lui „ la coupe de la charité pour boire à la santé des „ freres.

C'est ce qu'on appelle en Allemagne le *vidricum* ou *willekom*, qui signifie *le bien-venu*, vase d'une capacité quelquefois très-énorme qu'il faut vuider à l'exemple des Allemands pour en être bien venu.

On croit que c'est de-là que vient la coutume qui regne encore dans le comté de Sussex, & dans quelques autres endroits, d'*aller*, comme ils disent, *à Wasseling* au festin où l'on boit copieusement.

VAS-TU-VIENS-TU, s. m. *terme de Pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté de Bayeux.

Les pêcheurs du Port, lieu dans ladite amirauté, se servent d'une espece particuliere de filet pour faire la pêche du poisson rond à leur côte.

Ils nomment ce filet ou ret *vas-tu-viens-tu*, & est de la même espece que celui dont se servent les pêcheurs de l'amirauté de Quimper, à la différence que le filet de ces derniers est flottant comme les manets, & qu'il ne forme point d'enceinte. Cette pêche se fait à pié sans bateau; ceux qui la veulent pratiquer portent tout le plus long qu'ils peuvent à la basse eau, une poulie qu'ils frapent sur une petite ancre, quand le fond est du sable, ou qu'ils amarrent à une roche, s'ils en trouvent. On passe dans la poulie un cordage qui vient double jusqu'à terre, on y attache un filet de l'espece des seines à hareng, de la hauteur environ d'une brasse & demie, flotté & pierré par le bas; le filet à la marée ne s'éleve du fond qu'à sa hauteur; quand il y a de l'eau suffisamment pour le soutenir de bout, on l'amarre au cordage dont on hale à mesure l'autre côté pour le faire aller sur la poulie, & en s'écartant du lieu où elle est arrêtée; on forme par cette manœuvre une espece d'enceinte avec l'autre bout du filet qui est resté à terre, & celui que le cordage de la poulie a tiré au large.

On prend de cette maniere toutes sortes d'especes de poissons ronds, bars, mulets, colins & truites saumonnées, qui se trouvent enclavés dans le circuit du filet.

Quoiqu'on doive regarder ce ret comme une espece de seine particuliere, cependant eu égard à cette côte qui est dure & ferrée, elle se pourroit faire sans inconvénient si les mailles du ret avoient dix-huit à vingt lignes en quarré pour laisser évader les petits poissons, & qu'elle ne fût pratiquée seulement que pendant les mois de Novembre, Décembre, Janvier, Février & Mars seulement, à cause du frai qui n'est point alors à la côte.

Cette pêche se pratique dans la fosse de Port, dans celle nommée le Goulet du Vary; elle commence ordinairement dans le mois de Décembre, & se continue jusqu'à la fin de Mai; la pêche des maquereaux que les pêcheurs font alors, la leur fait cesser, & celle du hareng qui lui succede, empêche les pêcheurs de la continuer pendant toute l'année, lorsqu'ils verroient à la côte du poisson pour faire cette pêche avec succès.

Cette pêche se fait également de jour comme de nuit, & avec d'autant plus de succès, lorsque les marsouins qui rangent ordinairement la côte, y chassent le poisson qui donne de lui-même dans le filet pour éviter d'être dévoré. *Voyez la fig.* 1. *Pl. XVII. de Pêche.*

VATAN, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Berry, à 3 lieues d'Issoudum, entre Bourges au levant, & Loches au couchant, avec une collégiale. *Long.* 19. 23. *lat.* 47. 4.

Méry (Jean), naquit à *Vatan* en 1645, & mourut à Paris, premier chirurgien de l'Hôtel-dieu, en 1722, à 77 ans. Son mérite lui valut une place à l'académie des Sciences, & l'on a de lui dans les mémoires de cette académie, plusieurs dissertations sur les parties les plus délicates de l'anatomie, comme sur l'iris de l'œil, la choroïde, le nerf optique, l'usage du trou ovalaire, &c. (*D. J.*)

VATERIA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante dont le calice est petit, aigu & permanent; il est composé d'une seule feuille découpée en cinq segmens; la fleur est formée de cinq pétales déployés & ovoïdes; les étamines sont une grande quantité de filets plus courts que la fleur; les bossettes sont simples; le germe du pistil est arrondi; le stile est court; le stigma est gros au sommet; le fruit est turbiné & a trois cosses; les graines sont simples & ovales. Linnæi, *gen. plant. p.* 235. *Hort. malab. t. IV. p.* 15. (*D. J.*)

VATES, s. f. (*Mytholog.*) c'étoit chez les Gaulois une classe de druides, qui étoient chargés d'offrir les sacrifices, & s'appliquoient à connoitre & à expliquer les choses naturelles, au rapport de Strabon; je soupçonne qu'ils y étoient fort mal-habiles. (*D. J.*)

VATIAN, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) est le nom que les habitans de l'île de Bornéo donnent à une espece de poivre, dont on vante beaucoup les vertus médicinales.

VATICA, (*Géog. mod.*) grande baie de la Morée, sur la côte de Brazzo-di-Maina, entre le cap S. An-

Ange & l'île de Cervi. Cette baie qui a 40 brasses d'eau à son entrée, pourroit contenir 200 vaisseaux; mais par malheur dans le passage qui est entre l'île & le continent, il n'y a tout au plus que trois piés d'eau. (*D. J.*)

VATICA, (*Géog. mod.*) bourg de la Morée, auprès du cap Malée, vis-à-vis de l'île de Cérigo, au lieu où étoit l'ancienne Boja, selon Niger.

VATICAN, LE, (*Architect. gothiq.*) ce palais des pontifes de Rome, est un vaste édifice des plus irréguliers. Le pape Symmaque le commença; plusieurs de ses successeurs y mirent la main; & Sixte V. y fit les travaux les plus considérables. Ce bâtiment est contigu à l'église de S. Pierre, & la masque entierement d'un côté.

Ce qu'il y a de plus curieux au *vatican*, pour les amateurs des beaux-arts, ce sont les tableaux & les peintures à fresque. La salle d'audience pour les ambassadeurs est peinte de cette maniere par Perrin del Vaga. C'est dans cette même salle qu'on voit toujours avec surprise, des tableaux de l'horrible massacre de la S. Barthelemi. Jamais dans le palais des empereurs romains, on ne s'avisa de mettre sous les yeux aucun tableau des proscriptions du triumvirat. La chapelle Sixte est décorée de la représentation du jugement dernier par Michel-Ange; la chapelle Pauline offre à la vûe entr'autres ouvrages de ce grand maître, le crucifiement de S. Pierre, & la conversion de S. Paul. Les frises & les voûtes sont de la main de Zucchero. Enfin on ne se lasse pas de considérer au *vatican*, les batailles de Constantin par Jules Romain; l'histoire d'Attila par Raphaël; l'incendie du bourg S. Pierre par le Perrugin; une Notre-Dame de pitié par Pierre Cortone, & combien d'autres morceaux des premiers peintres d'Italie. (*D. J.*)

Le *vatican* est proprement le nom d'une des sept collines sur lesquelles l'ancienne Rome a été bâtie. Au pié de cette colline est la fameuse église de saint Pierre, & le palais magnifique dont nous venons de parler. C'est de-là aussi que viennent diverses phrases figurées, comme *les foudres du vatican*, c'est-à-dire les anathèmes & les excommunications de la cour de Rome.

Selon Aulugelle le mot *vatican* est dérivé de *vaticinium*, prophétie, parce que c'étoit sur cette colline que se rendoient les oracles & les prédictions qu'inspiroit un dieu des anciens latins, nommé *Vaticanus*.

On croyoit que cette divinité délioit les organes des enfans nouveau-nés; & quelques-uns veulent que ce fût Jupiter lui-même, en tant qu'on lui attribuoit cette faculté.

La bibliotheque du *vatican* est une des plus célebres de l'univers, & des plus riches en manuscrits. Vers le commencement du dernier siecle elle fut considérablement augmentée par l'addition de celle des électeurs Palatins. Elle est ouverte pour tout le monde, trois ou quatre jours de la semaine. On y montre un Virgile, un Térence & divers autres anciens auteurs qui ont plus de mille ans; le manuscrit sur lequel on a fait l'édition des septante, & une grande quantité de manuscrits rabbiniques. *Voyez* BIBLIOTHEQUE.

VATRENUS. (*Géog. anc.*) riviere d'Italie, dans la Gaule cispadane, où selon Pline, elle arrosoit la ville appellée *Forum Cornelii*. Au lieu de *Vatrenus*, quelques exemplaires de Martial, *l. III. c. lxvij.* lisent *Vaternus*.

Vaterno *Eridanoque pigriores*.

Ce fleuve, selon Léander & Cluvier, se nomme aujourd'hui *Saterno* ou *Santerno*, & il coule lentement au dessous de la ville d'Imola, pour aller se perdre dans le Pô (*D. J.*)

VAVASSEUR, s. m. (*Hist. mod & Jurisp.*) dans les anciennes coutumes d'Angleterre, est un diminutif de *vasseur* ou *vassal*, & signifie le vassal d'un autre vassal, ou celui qui tient un fief d'un vassal qui releve lui-même d'un seigneur. *Voyez* VASSAL.

Cependant Camden & d'autres prétendent que *vavasseur* est une dignité immédiatement au-dessous de celle de *baron*. Il ajoute que ce mot est formé de *vas fortitum ad valetudinem*, vase élu pour le salut ou la santé; mais nous avouons que nous n'appercevons pas le rapport de cette étymologie. Celle qu'en donnent d'autres auteurs n'est guere plus heureuse, en disant que *vavasseur* vient de *valvæ*, *quasi obligatus sit adstare ad valvas domini, vel dignus sit eas intrare*, c'est-à-dire que le *vavasseur* est une personne obligée d'attendre à la porte de son seigneur, ou qu'on juge digne d'entrer par cette porte: apparemment comme étoient autrefois les cliens chez les Romains.

Ducange distingue deux sortes de *vavasseurs*; savoir les grands *vavasseurs*, nommés en latin *valvasores*, qui ne relevoient que du roi; & les petits *vavasseurs* qui relevoient des premiers: comme on distinguoit en France grands & petits vassaux.

VAVASSORIE, s. f. (*Hist. mod. Jurispr.*) c'est le nom qu'on donnoit à la terre tenue en fief par un vavasseur.

„ Ce qui est dit de la baronie ne doit point avoir „ lieu pour la *vavassorie*, ni pour d'autres fiefs au- „ dessous de la baronie, parce que ces fiefs inférieurs „ n'ont point de chef comme la baronie „. Bract. *l. II. c. xxxix.*

Il y a des *vavassories* basses ou roturieres, & des *vavassories* libres ou nobles, conformément à la qualité qu'il a plu au seigneur de donner à son vavasseur.

Les basses *vavassories* sont celles qui doivent au seigneur féodal des voitures, chevaux de main, rentes & autres services. Les *vavassories* libres ou franches, sont celles qui sont exemptes de ces servitudes.

VAUCELETS. (*Vener.*) cri qui marque qu'on voit la voie de la bête que l'on chasse, ou que l'on en revoit les fumées.

VAUCLUSE, FONTAINE DE, (*Géog. mod.*) fontaine de France, dans le comtat Venaissin, assez près de la ville d'Apt.

Cette fontaine sort d'un antre très-vaste, au pié d'un rocher d'une grande hauteur, coupé à-plomb comme un mur. Cet antre, où la main de l'homme n'a point été employée, paroît avoir cent piés de large sur environ autant de profondeur. On peut dire que c'est une double caverne, dont l'extérieure a plus de soixante piés d'élévation sous l'arc qui en forme l'entrée, & l'intérieure en a presque la moitié.

C'est de cette seconde caverne que sort la fontaine de *Vaucluse*, avec une telle abondance, que dès sa source elle porte le nom de riviere, & est assez près de la navigable pour de petits bateaux. Elle fournit sans s'épuiser une grande quantité d'eau claire, nette, pure, qui ne teint point les rochers entre lesquels elle passe, & n'y produit ni mousse, ni rouille. Si la superficie de cette eau paroît noire, cela vient de sa grande profondeur, de la couleur de la voûte qui la couvre, & de l'obscurité qui regne dans ce lieu.

On ne voit point d'agitation, de jet, de bouillon, à l'origine de cette source ou nappe liquide; mais bientôt après l'eau trouvant une pente considérable, se précipite avec force entre des rochers, écume & fait du bruit, jusqu'à ce qu'étant arrivée à un endroit plus uni, elle coule tranquillement, & forme une riviere qui s'accroît par divers ruisseaux, & va se jetter dans le Rhône, environ à deux lieues au-dessus d'Avignon, sous le nom de *riviere de Sorgue*, qu'elle portoit déjà dès sa naissance dans l'antre que nous avons décrit.

Pétrarque né à Arezzo en 1304, & mort à Arqua l'an 1374, avoit sa maison sur la pointe d'un rocher, à quelques cent pas au-dessous de la caverne de *Vaucluse*. La belle Laure avoit la sienne sur une autre pointe de rocher, assez près de celle de son amant, mais séparée par un vallon. On voyoit encore dans le dernier siecle les masures de ces deux édifices, qu'on appelloit par magnificence les *châteaux des deux amans*. Leur position alluma les feux de Pétrarque à la premiere vue de sa belle maîtresse, & sa passion nous a valu des chefs-d'œuvres. Ses *canzoni* n'exhalent que douceur, tendresse, louanges délicates de l'amante qu'il adore. Eh combien sont-elles diversifiées ces louanges qu'il lui donne? Combien la langue italienne leur prête-t-elle de graces? Enfin inspiré par l'amour & par son génie; il immortalisa *Vaucluse*, les lieux voisins, Laure & lui-même. Voyez comme il s'exprime dans sa *canzone xiv.*

Chia-

Chiare fresche, e dolci acque,
Ove le belle membra
Pose colei, che sola a me par donna;
Gentil Ramo, ove piacque
(Con sospir mi rimembra)
A lei di fare al bel fianco colonna;
Erba, e fior, che la gonna
Leggiadra ricoverse
Con l'Angelico seno;
Aer sacro sereno,
Ov' amor co' begli occhi il cor m' aperse;
Date udienza insieme
Alle dolenti mie parole estreme.

On connoit sans doute l'imitation libre & pleine de graces que M. de Voltaire a faite de cette strophe:

Claire fontaine, onde aimable, onde pure,
Où la beauté qui consume mon cœur,
Seule beauté qui soit dans la nature,
Des feux du jour évitoit la chaleur;
Arbre heureux, dont le feuillage
Agité par les zéphirs,
La couvrit de son ombrage,
Qui rappellez mes soupirs,
En rappellant son image!
Ornemens de ces bords, & filles du matin,
Vous dont je suis jaloux, vous moins brillantes qu'elle,
Fleurs qu'elle embellissoit, quand vous touchiez son sein!
Rossignols dont la voix est moins douce & moins belle!
Air devenu plus pur! Adorable séjour,
Immortalisé par ses charmes!
Lieux dangereux & chers, où de ses tendres armes
L'amour a blessé tous mes sens;
Ecoutez mes derniers accens;
Recevez mes dernieres larmes.

Le reste de l'ode de Pétrarque est également agréable; mais quoique charmante, je ne trouve point qu'elle surpasse en coloris cette tendresse langoureuse, cette mélancolie d'amour, & cette vivacité de sentimens qui regnent avec tant d'art, de finesse & de naiveté, dans la description poétique de la même fontaine par madame Deshoulieres. Que j'aie tort ou raison, je vais transcrire ici cette description sans aucun retranchement. Ce ne sont que les choses ennuyeuses qu'il faut élaguer dans un ouvrage. „Quand „ vous me pressez de chanter une fameuse fontaine, „ dit notre muse françoise à mademoiselle de la Charce son amie,

Peut-être croyez-vous que toujours insensible,
Je vous décrirai dans mes vers,
Entre de hauts rochers dont l'aspect est terrible,
Des prés toujours fleuris, des arbres toujours verds;
Une source orgueilleuse & pure,
Dont l'eau sur cent rochers divers
D'une mousse verte couverts,
S'épanche, bouillonne, murmure;
Des agneaux bondissans sur la tendre verdure,
Et de leurs conducteurs les rustiques concerts.

De ce fameux desert la beauté surprenante,
Que la nature a pris soin de former,
Amusoit autrefois mon ame indifférente.
Combien de fois, hélas, m'a-t-elle su charmer!
Cet heureux tems n'est plus: languissante, attendrie,
Je regarde indifféremment
Les plus brillantes eaux, la plus verte prairie;
Et du soin de ma bergerie
Je ne fais même plus mon divertissement;
Je passe tout le jour dans une rêverie
Qu'on dit qui m'empoisonnera:
A tout autre plaisir mon esprit se refuse,
Et si vous me forcez à parler de Vaucluse,
Mon cœur tout seul en parlera.

Je laisserai conter de sa source inconnue
Ce qu'elle a de prodigieux;
Sa fuite, son retour, & la vaste étendue
Qu'arrose son cours furieux.
Je suivrai le penchant de mon ame enflammée;
Je ne vous ferai voir dans ces aimables lieux,
Que Laure tendrement aimée,
Et Pétrarque victorieux.

Aussi-bien de Vaucluse *ils font encore la gloire;*
Le tems qui détruit tout, respecte leurs plaisirs;
Les ruisseaux, les rochers, les oiseaux, les zéphirs,
Font tous les jours leur tendre histoire.
Oui, cette vive source en roulant sur ces bords,
Semble nous raconter les tourmens, les transports,
Que Pétrarque sentoit pour la divine Laure:
Il exprima si bien sa peine, son ardeur,
Que Laure malgré sa rigueur
L'écouta, plaignit sa langueur,
Et fit peut-être plus encore.

Dans cet antre profond, où sans autres témoins
Que la nayade & zéphire,
Laure sut par de tendres soins,
De l'amoureux Pétrarque adoucir le martyre;
Dans cet antre où l'amour tant de fois fut vainqueur,
Quelque fierté dont on se pique,
On sent élever dans son cœur
Ce trouble dangereux par qui l'amour s'explique,
Quand il allarme la pudeur.

Ce n'est pas seulement dans cet antre écarté
Qu'il reste de leurs feux une marque immortelle:
Ce fertile vallon dont on a tant vanté
La solitude & la beauté,
Voit mille fois le jour dans la saison nouvelle,
Les rossignols, les serins, les pinçons,
Repéter sous un verd ombrage,
Je ne sais quel doux badinage,
Dont ces heureux amans leur donnoient des leçons.

Leurs noms sur ces rochers peuvent encore se lire,
L'un avec l'autre est confondu;
Et l'ame à peine peut suffire
Aux tendres mouvemens que leur mélange inspire.
Quel charme est ici répandu!
A nous faire imiter ces amans tout conspire.
Par les soins de l'amour leurs soupirs conservés
Enflamment l'air qu'on y respire;
Et les cœurs qui se sont sauvés
De son impitoyable empire,
A ces déserts sont réservés.

Tout ce qu'a de charmant leur beauté naturelle,
Ne peut m'occuper un moment.
Les restes précieux d'une flamme si belle
Font de mon jeune cœur le seul amusement.
Ah! qu'il m'entretient tendrement
Du bonheur de la belle Laure!
Et qu'à parler sincerement,
Il seroit doux d'aimer, si l'on trouvoit encore
Un cœur comme le cœur de son illustre amant!

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VAUCOULEURS, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Champagne, au Bassigny, sur le bord de la Meuse, à 5 lieues au couchant de Toul, à 8 au sud-ouest de Nanci, & à 65 au levant de Paris.

Comme la vue de ce lieu est belle, & qu'elle donne sur une vallée ornée de fleurs naturelles de toutes sortes de couleurs, la ville en a pris le nom de *vallée des couleurs* ou *Vaucouleurs*. Elle faisoit autrefois une petite souveraineté possédée par les princes de la maison de Lorraine; mais à cause de l'importance de son passage, Philippe de Valois en fit l'acquisition de Jean de Joinville en 1335. On y voit une collégiale, un couvent de religieux, un monastere d'Annonciades & un prieuré.

Vaucouleurs est le siege d'une prevôté composée de vingt-deux paroisses qui sont du diocèse de Toul. *Long.* 23. 18. *lat.* 48. 31.

Le pays de *Vaucouleurs* est connu pour avoir donné la naissance dans le village de Domrémy, à cette fameuse fille appellée *Jeanne d'Arc* & surnommée *la pucelle d'Orléans*. C'étoit une servante d'hôtellerie, née au commencement du xv. siecle, „ robuste, „ montant chevaux à poil, comme dit Monstrelet, „ & faisant autres apertises que filles n'ont point ac„ coutumé de faire „. On la fit passer pour une bergere de 18 ans en 1429, & cependant par sa propre confession elle avoit alors 27 ans. On la mena à Chinon auprès de Charles VII. dont les affaires étoient réduites à un état déplorable, outre que les Anglois allié-

aſſiégeoient alors la ville d'Orléans. Jeanne dit au roi qu'elle eſt envoyée de Dieu pour faire lever le ſiege de cette ville, & enſuite le faire ſacrer à Rheims. Un gentil-homme nommé *Baudricourt* avoit propoſé au duc de Danois d'employer c.. expédient pour relever le courage de Charles VII. & Jeanne d'Arc ſe chargea de bien jouer ſon rôle de guerriere & d'inſpirée.

Elle fut examinée par des femmes qui la trouverent vierge & ſans tache.

Les docteurs de l'univerſité & quelques conſeilleurs du parlement ne balancerent pas à déclarer qu'elle avoit toutes les qualités qu'elle ſe donnoit; ſoit qu'elle les trompât, ſoit qu'ils cruſſent eux-mêmes devoir entrer dans cet artifice politique; quoi qu'il en ſoit, cette fille guerriere conduite par des capitaines qui ont l'air d'être à ſes ordres, parle aux ſoldats de la part de Dieu, ſe met à leur tête, leur inſpire ſon courage, bientôt après entre dans Orléans, dont elle fait lever le ſiege.

Les affaires de Charles VII. commencerent à prendre un meilleur train. Le comte de Richemont défit les Anglois à la bataille de Patay, où le fameux Talbot fut priſonnier. Louis III. roi de Sicile, fameux par ſa valeur & par les inconſtances de la fortune pour la maiſon d'Anjou, vint ſe joindre au roi ſon beau-frere. Auxerre, Troyes, Châlons, Soiſſons, Compiegne, *&c.* ſe rendirent à Charles VII. Rheims lui ouvre ſes portes; il eſt ſacré, la pucelle aſſiſtant au ſacre, en tenant l'étendart avec lequel elle avoit combattu.

L'année ſuivante elle ſe jette dans Compiegne que les Anglois aſſiégeoient; elle eſt priſe dans une ſortie, & conduite à Rouen. Le duc de Bedford crut néceſſaire de la flétrir pour ranimer les Anglois. Elle avoit feint un miracle, le régent feignit de la croire ſorciere; on l'accuſa d'héréſie, de magie, & on condamna en 1431 à périr par le feu, celle qui ayant ſauvé ſon roi, auroit eu des autels dans les tems héroïques. Charles VII. en 1454 réhabilita ſa mémoire aſſez honorée par ſon ſupplice même.

On ſait qu'étant en priſon elle fit à ſes juges une réponſe admirable. Interrogée pourquoi elle avoit oſé aſſiſter au ſacre de Charles avec ſon étendart, elle répondit: ,, il eſt juſte que qui a eu part au travail, ,, en ait à l'honneur ,,. Les magiſtrats n'étoient pas en droit de la juger, puiſqu'elle étoit priſonniere de guerre; mais en la condamnant à être brûlée comme hérétique & ſorciere, ils commettoient une horrible barbarie, & étoient coupables de fanatiſme, de ſuperſtition & d'ignorance. D'autres magiſtrats du dernier ſiecle ne furent pas moins coupables en condamnant en 1617 Léonora Galligaï, maréchale d'Ancre, à être décapitée & brûlée comme magicienne & ſorciere, & elle fit à ſes juges une auſſi bonne réponſe que Jeanne d'Arc.

On peut lire ici les mémoires de du Bellay, l'abbé Langlet, *hiſt. de la pucelle d'Orléans*, & la diſſertation de M. Rapin dans le IV. volume de ſon hiſtoire. Au reſte Monſtrelet eſt le ſeul auteur qui ait été contemporain de Jeanne d'Arc.

Deliſle (Claude, naquit à *Vaucouleurs* en 1644, & mourut à Paris en 1720, à 76 ans. On a de lui quelques ouvrages, entr'autres une relation du voyage de Siam, & une abrégé de l'hiſtoire univerſelle en ſept vol. *in* 12; mais ſa principale gloire eſt d'être le pere de Guillaume Deliſle, un des plus grands géographes de l'Europe. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

VAUCOUR, ſ. m. *terme de Poterie*; les potiers de terre nomment *vaucour*, une eſpece de table ou de large planche, ſoutenue ſur deux piliers, placés devant la roue dont ces ouvriers ſe ſervent pour tourner leurs ouvrages de poterie; c'eſt ſur le *vaucour* qu'on prépare & qu'on arrange les morceaux de terre glaiſe. (*D. J.*)

VAUD PAYS DE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *comitatus Waldenſis*; & en Almand, *Wath*; contrée de la Suiſſe, dépendante du canton de Berne. Ce pays où le peuple parle le françois ou le roman, & non pas l'Allemand, s'étend depuis le lac de Genève, juſqu'à ceux d'Yverdum & de Morat. Il touche à l'orient au pays de Gex, & le mont Jura le ſépare de la Franche-Comté vers l'occident. Il eſt aſſez probable, que ce pays a à-peu-près les mêmes bornes que le *pagus Urbigenus* de Céſar, dont la ville d'Orbe, en latin *Urba*, retient le nom.

Quoi qu'il en ſoit, le pays de *Vaud* fit partie de la province nommée *maxima ſequanorum*; & ſous les Bourguignons & les Francs, après la ruine de l'empire Romain, il fut de la Bourgogne tranjurane. Les empereurs allemands ayant ſuccédé aux rois de Bourgogne, donnerent le pays de *Vaud* aux princes de Zéringen. Dans la ſuite des tems, il fut partagé entre trois ſeigneurs; ſavoir, l'évêque de Lauſanne, le duc de Savoye, & les deux cantons de Berne & de Fribourg comptés pour un ſeigneur.

Le premier étoit ſeigneur de la ville de Lauſanne, des quatre paroiſſes de la Vaux, d'Avenche & de Vevay. Les cantons de Berne & de Fribourg poſſédoient en commun les trois bailliages d'Orbe, de Granſon & de Morat. Le duc de Savoye poſſédoit tout le reſte, qu'il gouvernoit par un grand-bailli joint aux états du pays qui s'aſſembloient à Moudon. Ces états contenoient quatorze villes ou bourgs, dont les principaux étoient Moudon, Yverdum, Morges, Nyon, Romont, Payerne, Eſtavayer & Coſſonay. Mais tout le pays de *Vaud* paſſa ſous la puiſſance de Berne dans le tems de la réformation.

Le duc de Savoye s'aviſa pour ſon malheur, de commencer par chagriner les Genevois, au ſujet de leur changement de religion. La ville de Berne lui envoya des députés pour le prier de laiſſer à Genève, le libre exercice de la religion qu'elle avoit choiſie. Les députés n'ayant rien pû obtenir, les Bernois leverent des troupes, entrerent en armes ſur les terres du duc, & dans moins de cinq ſemaines, ils s'emparerent, non-ſeulement de ce qu'il poſſédoit dans le pays de *Vaud*, mais pénétrerent encore dans l'intérieur de la Savoye. Cette conquête ſe fit en 1536 ſur Charles, duc de Savoye, qui avoit été dépouillé de ſes états par François I. Enfin par la médiation des autres cantons Suiſſes, les Bernois remirent au duc tout ce qu'ils lui avoient pris au-delà du lac de Genève, à condition qu'ils demeureroient à perpétuité poſſeſſeurs du reſte, dont ils ſont encore aujourd'hui ſouverains. Comme ils s'étoient auſſi emparés de la ville & de l'évêché de Lauſanne, ils en garderent la poſſeſſion, & abolirent généralement le culte de l'Egliſe romaine dans toutes leurs conquêtes.

Rien de plus agréable que les deux quartiers du pays de *Vaud*, qui ſont à droite & à gauche du lac de Zurich, ainſi que la partie qui eſt ſituée proche du lac de Genève. ,, On admire ſes riches & char-
,, mantes rives où la quantité de villes, le peuple
,, nombreux qui les habite, les côteaux verdoyans
,, & parés de toutes parts forment un tableau raviſ-
,, ſant, terminé par une plaine liquide d'une eau pu-
,, re comme le cryſtal; pays où la terre par-tout cul-
,, tivée, & par-tout féconde, offre aux laboureurs,
,, aux pâtres, aux vignerons, le fruit aſſuré de leurs
,, peines, que ne dévore point l'avide publicain. On
,, voit le Chablais ſur la côte oppoſée, pays non-
,, moins favoriſé de la nature, & qui cependant n'of-
,, fre aux regards qu'un ſpectacle de miſere. On diſ-
,, tingue ſenſiblement les différens effets de deux
,, gouvernemens pour la richeſſe, le nombre & le
,, bonheur des hommes. C'eſt ainſi que la terre ou-
,, vre ſon ſein fertile, & prodigue ſes tréſors aux
,, heureux peuples qui la cultivent pour eux-mêmes.
,, Elle ſemble ſourire & s'animer aux doux ſpectacle
,, de la liberté; elle aime à nourrir des hommes. Au
,, contraire, les triſtes maſures, la bruyere, les ron-
,, ces & les chardons qui couvrent une terre à de-
,, mi-ſerte, annoncent de loin qu'un maître abſent y
,, domine, & qu'elle donne à regret à des eſclaves,
,, quelques maigres productions, dont ils ne profi-
,, tent pas.

On connoît à cette peinture, brillante & vraie, l'Auteur d'Emile, d'Héloïſe, & de l'Egalité des conditions. (*D. J.*)

VAUDEMONT, (*Géog. mod.*) en latin *Vadani mons*, bourg du duché de Lorraine, au département du Barrois. Il a été long-tems le chef-lieu du comté de *Vaudemont*, mais il a depuis cédé cet honneur à la petite ville de Vezelize. (*D. J.*)

VAUDEVILLE, ſ. m. (*Poéſie.*) le *vaudeville* eſt une ſorte de chanſon, faite ſur des airs connus, auxquels on paſſe les négligences, pourvû que les vers en ſoient chantans, & qu'il y ait du naturel & de la ſaillie.

Deſpréaux dans ſon art Poëtique, a conſacré pluſieurs beaux vers à rechercher l'origine, & à exprimer le caractere libre, enjoué & badin, de ce petit poëme, enfant de la joie & de la gayeté.

Si on l'en croit, le *vaudeville* a été en quelque ſorte

démem-

démembré de la satyre; c'est un trait mordant & malin, plaisamment enveloppé dans un certain nombre de petits vers coupés, & irréguliers, plein d'agrément & de vivacité: Voici comme il en parle, après avoir peint l'esprit du poëme satyrique.

D'un trait de ce poëme, en bons mots si fertile
Le François né malin, forma le vaudeville
Agréable, indiscret, qui conduit par le chant
Passe de bouche en bouche, & s'accroît en marchant,
La liberté françoise en ces vers se déploie;
Cet enfant de plaisir veut naître dans la joie.

Cependant le *vaudeville* ne s'abandonne pas toujours à une joie boufonne, il a quelquefois autant de délicatesse qu'une chanson tendre, témoin le *vaudeville* suivant qui fut tant chanté à la cour de Louis XIV, & dont Anacréon pourroit s'avouer l'auteur.

Si j'avois la vivacité
Qui fit briller Coulange;
Si j'avois la beauté
Qui fit régner Fontange;
Ou si j'étois comme Conti
Des graces le modele;
Tout cela seroit pour Crequi,
Dût-il m'être infidele!

On dit qu'un Foulon de Vire, petite ville de Normandie, inventa les *vaudevilles*, qui furent d'abord nommés *vaudevires*, parce qu'on commença à les chanter au Vau de Vire.

André du Chesne, après avoir parlé de ce pays, dans ses antiquités des villes de France, dit que „ d'i„ celui ont pris leur origine ces anciennes chansons „ qu'on appelle communément *vaudevilles* pour *vau„ devires*, desquels, ajoute-t-il, fut auteur un Olivier „ Basselin. ainsi que l'a remarqué Belleforest.

M. Ménage, qui a cité ces paroles, cite aussi celles de Belleforest, qui se trouvent au *II. Vol.* de sa cosmographie; & il conclut de ce passage, & de quelques autres qu'il rapporte, que ceux-là se sont trompés, qui ont cru que ces chansons sont appellées *vaudevilles*, parce que ce sont des voix de ville, ou qu'elles vont de ville en ville. De ce premier sentiment ont été Jean Chardavoine, de Beaufort, en Anjou, dans un livre intitulé: *Recueil des plus belles & des plus excellentes Chansons*, en forme de voix de ville; & Pierre de Saint-Julien, dans ses mélanges historiques. M. de Callieret est pour le second sentiment, car il fait dire à son commandeur dans ses mots à la mode, que les Espagnols appellent *passecaille*, une composition en musique, qui veut dire *passe rue*, comme, dit-il, nous appellons en France des *vaudevilles*, certaines chansons qui courent dans le public.

M. d'Hamilton, si connu par les mémoires du comte de Grammont, s'est amusé à quelques *vaudevilles*, dans lesquels régnent le sel, l'agrément, & la vivacité. Haguenier (Jean) bourguignon, mort en 1738 en a répandu dans le public qui sont gais & amusans; mais Ferrand (Antoine) mort en 1719, âgé de quarante-deux ans, a particulierement réussi à faire des *vaudevilles* spirituels, & pleins de la plus fine galanterie. La plûpart ont été mis sur les airs de clavessin de la composition de Couperin. On trouve dans les *vaudevilles* de M. de Chaulieu, comme dans ses autres poësies négligées, des couplets hardis & voluptueux; tous ces poëtes aimables n'ont point eu de successeurs en ce genre.

Je crois cependant que notre nation l'emporte sur les autres dans le goût & dans le nombre des *vaudevilles*; la pente des François au plaisir, à la satyre, & souvent même à une gaieté hors de saison, leur a fait quelquefois terminer par un *vaudeville* les affaires les plus sérieuses, qui commençoient à les lasser; & cette niaiserie les a quelquefois consolés de leurs malheurs réels.

Au reste, dit l'auteur ingénieux de la nouvelle Héloïse: quand les François vantent leurs *vaudevilles* pour le goût & la musique, ils ont raison; cependant à d'autres égards, c'est leur condamnation qu'ils prononcent; s'ils savoient chanter des sentimens, ils ne chanteroient pas de l'esprit; mais comme leur musique n'est pas expressive, elle est plus propre aux *vaudevilles* qu'aux opéra; & comme l'italienne est toute passionnée, elle est plus propre aux opéra qu'aux *vaudevilles*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VAUDEVRANGE, (*Géog. mod.*) ville de Lorraine, dans le baillage allemand, sur la Saare. *Voy.* VALDERVANGE. (*D. J.*)

VAUDOIS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) sectaires qui parurent dans le christianisme au commencement du douzieme siecle; nous ne pouvons mieux tracer en peu de mots leur origine, leurs sentimens, & leurs persécutions, que d'après l'auteur philosophe de l'essai sur l'histoire générale.

Les horreurs, dit-il, qui se commirent dans les croisades; les dissensions des papes & des empereurs, les richesses des monasteres, l'abus que tant d'évêques faisoient de leur puissance temporelle, révolterent les esprits, & leur inspirerent dès le commencement du douzieme siecle, une secrete indépendance, & l'affranchissement de tant d'abus. Il se trouva donc des hommes dans toute l'Europe, qui ne voulurent d'autres lois que l'Evangile, & qui prêcherent à-peu-près les mêmes dogmes que les Protestans embrasserent dans la suite. On les nommoit *Vaudois*, parce qu'il y en avoit beaucoup dans les vallées de Piémont; *Albigeois*, à cause de la ville d'Albi; *Bonshommes*, par la régularité & la simplicité de leur conduite; enfin *Manichéens*, nom odieux qu'on donnoit alors en général à toutes sortes d'hérétiques. On fut étonné vers la fin de ce même siecle, que le Languedoc fût tout rempli de *Vaudois*.

Leur secte étoit en grande partie composée d'une bourgeoisie réduite à l'indigence, tant par le long esclavage dont on sortoit à peine, que par les croisades en terre sainte. Le pape Innocent III. délegua en 1198. deux moines de Cîteaux pour juger les hérétiques, & nomma un abbé du même ordre pour faire à Toulouse les fonctions de l'évêque. Ce procedé indigna le comte de Foix & tous les seigneurs du pays, qui avoient déja goûté les opinions des réformateurs, & qui étoient également irrités contre la cour de Rome. L'abbé de Cîteaux parut avec l'équipage d'un prince; ce qui ne contribua que davantage à soulever les esprits. Pierre de Castelnau, autre inquisiteur, fut accusé de se servir des armes qui lui étoient propres, en soulevant secrétement quelques voisins contre le comte de Toulouse, & en suscitant une guerre civile; cet inquisiteur fut assassiné en 1207, & le soupçon tomba sur le comte.

Le pape forma pour lors la croisade contre les *Vaudois* ou *Albigeois*; on en sait les événemens. Les croisés égorgerent les habitans de la ville de Béziers, réfugiés dans une église; on poursuivit par le fer & le feu les *Vaudois* qui oserent se défendre; au siege de Lavaur on fit prisonniers quatre-vingt gentils-hommes que l'on condamna tous à être pendus; mais les fourches patibulaires étant rompues, on abandonna les captifs aux croisés qui les massacrerent; on jetta dans un puits la sœur du seigneur de Lavaur, & on brula autour du puits trois cens habitans qui ne voulurent pas renoncer à leurs opinions. Les évêques de Paris, de Lizieux, de Bayeux, étoient accouru au siege de Lavaur pour gagner des indulgences.

Rien n'est si connu des amateurs de recherches, que les vers provençaux sur les *Vaudois* de ce tems-là.

Que non volia maudir, ne jurar, ne mentir,
N'occir, ne avourar, ne prenre de altrui,
Ne s'avengar de li suo ennemi,
Los dizons qu'ès Vaudez, *& los fezons morir.*

Ces vers sont d'autant plus curieux, qu'ils nous apprennent les sentimens des *Vaudois*. Enfin la fureur de la croisade s'éteignit, mais la secte subsista toujours, foible, peu nombreuse, & cachée dans l'obscurité, pour renaître quelques siecles après, avec plus de force & d'avantage.

Ceux qui resterent ignorés dans les vallées incultes qui sont entre la Provence & le Dauphiné, défricherent ces terres stériles, & par des travaux incroyables, les rendirent propres au grain & au pâturage. Ils prirent à cens les héritages des environs, & enrichirent leurs seigneurs. Ils furent pendant deux siecles dans une paix tranquille, qu'il faut attribuer uniquement à la lassitude de l'esprit humain, après qu'il s'est long-tems emporté au zèle affreux de la persécution.

Les *Vaudois* jouissoient de ce calme, quand les réformateurs de Suisse & d'Allemagne apprirent qu'ils avoient des freres en Languedoc, en Dauphiné, & dans les vallées de Piémont, aussi-tôt ils leur envoyerent des ministres, on appelloit de ce nom les desser-

desservans des églises protestantes: alors ces *Vaudois* furent trop connus, & de nouveau cruellement persécutés, malgré leur confession de foi qu'ils dédierent au roi de France.

Cette confession de foi portoit qu'ils se croyoient obligés de rejetter le baptême des petits-enfans, parce qu'ils n'ont pas la foi; de penser qu'il ne faut point adorer la croix, puisqu'elle avoit été l'instrument de la passion de Jesus-Christ; que dans l'eucharistie le pain demeuroit pain après la consécration, & que l'on fait tort à Dieu quand l'on dit que le pain est changé au corps de Christ; qu'ils ne reconnoissoient que deux sacremens, savoir le baptême & la cène; qu'ils ne prioient point pour les morts; que le pape ni les prêtres n'ont point la puissance de lier & de délier; qu'il n'y a d'autre chef de la foi que notre Sauveur; qu'il est impie à tout homme sur la terre de s'attribuer ce privilege; enfin qu'aucune église n'a le droit de maîtriser les autres.

La reponse qu'on fit à cette confession de foi fut d'en traiter les sectateurs d'hérétiques obstinés, & de les condamner au feu. En 1540, le parlement de Provence décerna cette peine contre dix-neuf des principaux habitans du bourg de Mérindol, & ordonna que leurs bois seroient coupés, & leurs maisons démolies.

Les *Vaudois* effrayés députerent vers le cardinal Sadolet, évêque de Carpentras, qui étoit alors dans son évêché. Cet illustre savant, vrai philosophe puisqu'il étoit humain, les reçut avec bonté & intercéda pour eux; Langeai, commandant en Piémont, fit surseoir l'exécution; François I. leur pardonna à condition qu'ils abjureroient; on n'abjure guere une religion sucée avec le lait, & à laquelle on sacrifie les biens de ce monde; leur résolution d'y persister irrita le parlement provençal, composé d'esprits ardens. Jean Meynier d'Oppede, alors premier président, le plus emporté de tous, continua la procédure.

Les *Vaudois* enfin s'attrouperent; d'Oppede aggrava leurs fautes auprès du roi, & obtint permission d'exécuter l'arrêt; il falloit des troupes pour cette exécution; d'Oppede, & l'avocat général Guerin, en prirent. Il paroît évident que ces malheureux *Vaudois*, appellés par le déclamateur Maimbourg, une canaille revoltée, n'étoient point du tout disposés à la révolte, puisqu'ils ne se défendirent pas, & qu'ils se sauverent de tous côtés, en demandant miséricorde; mais le soldat égorgea les femmes, les vieillards, & les enfans qui ne purent fuir assez tot. On compta vingt-deux bourgs mis en cendres; & lorsque les flammes furent éteintes, la contrée auparavant florissante, fut un desert aride. Ces exécutions barbares donnerent de nouveaux progrès au calvinisme; le tiers de la France en embrassa les sentimens. *Essai sur l'hist. génér.* tom. II. III. & IV. (*D. J.*) (1)

* VAU-

(1) L'esprit de sedition & d'hérésie a toujours taché de se couvrir du zele de la parfaite observance de la loi évangelique, en affectant de devoir se soustraire aux abus qu'on imputoit aux pasteurs de l'Eglise, tandisqu'il n'a jamais eu en vue que de dechirer les vêtemens de Jesus-Christ, & d'élever en face de son Sanctuaire un autel sacrilege, pour y offrir autant de victimes de perdition, qu'il y auroit eu d'ames malheureuses, qui séduites par un tel esprit d'impiété, & séparées de l'Eglise Catholique, se seroient aggrégées aux sectes abominables qui s'assembloient de tems-en-tems pour faire comme autant de tanieres horribles des plus affreux monstres au milieu du Christianisme. C'est sous ce pretexte que tous les Protestans des derniers siécles, instruits par les ministres de perdition, qui depuis les siecles les plus reculés ont repandu cette espece de zizanie dans le champ évangelique, se séparerent de la communion des fideles de Jesus-Christ. L'Eglise de Jesus-Christ a été & sera toujours sainte; ce n'est que dans elle qu'on peut se sauver, & on ne sauroit se separer d'elle sans perdre le salut; c'est pourquoi il n'y a aucun cas où il soit permis de se separer de son unité qui sera toujours indivisible, à moins de vouloir chercher la compagnie de Satanas; & les pretextes des abus qu'on peut découvrir dans un ou plusieurs individus de l'Eglise même, ne peuvent jamais être un motif suffisant pour s'en separer. Ainsi les hérétiques *vaudois* ou Albigeois se rendirent coupables d'un horrible schisme, quand avec ces faux prétextes ils se separerent du bercail de J. Christ. Ils se rendirent en outre coupables d'hérésies detestables, lorsque rejettant la doctrine catholique, ils inventerent au gré de leurs caprices des nouveaux dogmes. L'idée que l'auteur de l'*essai sur l'histoire générale* donne des *Vaudois*, est trop precise & trop insuffisante, pour être bien & amplement informé de cette secte. Cet auteur tache de representer la faction Albigeoise ou Vaudoise comme une congrégation d'hommes justes & injustement persécutés par le Pape & par les catholiques. Mais si on consulte les notes qu'à données de la secte *Vaudoise* le fameux Raynier qui en fut non-seulement d'abord infecté, mais encore évêque, qui ayant enfin reconnu la verité, abjura ses erreurs, & rentra dans le sein de l'Eglise; on sera obligé d'avoir de ces sectaires une idée bien differente de celle qu'en donne l'auteur de l'*essai sur l'histoire générale*. Si en outre l'on consulte les ouvrages de Pierre Des-Vaux de Cernay; de Ekbert abbé du Monastere de S. Florin, de César Heisterbacense *Distinct. 5. du dialogue des miracles*; de Luc de Tug *lib. 3. contra Albigenses cap. 5.*, de Guilleaume de Nangis à l'année de l'ere vulgaire 1209; de Guilleaume Britton, & d'autres auteurs contemporains des Albigeois, on trouvera en premier lieu que les *Vaudois* tirent leur origine & leur nom d'un certain Pierre Valdas Lionnois qui établit cette secte environ l'anné 1160. Cette secte devint extrèmement nombreuse dans peu de tems. La Doctrine de ces sectaires, au rapport du dit Raynier, étoit que l'Eglise Romaine n'étoit plus l'Eglise de Jesus-Christ; que celle-ci se bornoit à leur congregation. Partant de-là le Pape, selon eux, étoit le chef de toutes les hérésies, que les prélats n'étoient que des Scribes, & les reguliers des Pharisiens. Ils faisoient du Pape & des évêques autant d'homicides, parce qu'ils permettoient & approuvoient les guerres. Enfin ils méprisoient les prélats, les curés, & jusqu'aux conciles même de l'Eglise. Ils rejettoient cinq sacrémens, & ils croyoient que le baptême n'étoit pas nécessaire. Ils soutenoient que l'Eucharistie étoit nulle, si le prêtre étoit en état de péché mortel, & que ce sacrement se valldoit dans la bouche de qui le recevoit dignement. Ils rejettoient aussi l'invocation & le culte des saints; & n'avoient que du mépris pour toutes les lois de l'Eglise. Y a-t-il Catholique qui puisse entendre cette fausse doctrine, & entendre dire en même tems à quelque auteur que ce sont des gens d'une conduite simple & reglée? Cette secte diabolique fut partagée en differens corps, dans chacun desquels on professoit de nouvelles & differentes erreurs, suivant que l'esprit de confusion & d'impieté les leur dictoit. Dans le grand nombre de ces corps il y eut la faction des *Vaudois* Cathanes, qui admettoient deux principes, comme faisoient precisément les Manichéens, & dans cette faction il y avoit justement les hérétiques Albigeois, qui furent pour cela appellés *Manichéens*, non que l'on donnât alors ce nom indifferemment à tous les hérétiques, mais seulement à ceux qui dans leur profession admettoient le Manichéisme. Il paroît incroyable que des hommes doués de raison puissent embrasser tant d'hérésies, si extravagantes dans leur entendement, & pratiquer tant de scélératesses dans leur conduite. Mais pour éviter tout équivoque, il faut remarquer avec Pierre des Vaux de Cernay que la secte des Albigeois contenoit deux classes de personnes, qui, quoiqu'elles professassent les mêmes erreurs étoient pourtant fort différentes dans la pratique extérieure. Ceux d'une classe portoient des habits noirs, s'abstenoient de la viande & même du petit gras, avoient en horreur les mensonges, condamnoient les juremens, & faisoient d'autres bonnes œuvres de cette nature, le tout par ostentation, d'où ils s'étoient merité dans le public le nom de *parfaits* & de *bons hommes*. La conduite de ceux de l'autre classe étoit bien différente, puisque selon le témoignage de Luc de Tug, ils se livroient à toutes sortes de crimes, ils pratiquoient toutes sortes d'usure, de rapine, d'homicide, de libertinages, & qu'ils mettoient en pratique tous les vices imaginables. Ils faisoient renoncer au baptême & à toute la foi catholique que l'eglise romaine professe, à quiconque vouloit entrer dans leur secte. Ils vomissoient des blasphêmes horribles contre la Mere de Dieu, lesquels font frayeur à qui les lit, comme dit de Nangis dans le passage que nous avons cité de lui. Cette classe d'Albigeois étoit appellée la secte des croyans, parce qu'ils croyoient pouvoir se sauver dans la foi de ceux qu'on appelloit *parfaits* & *bons hommes*, sans faire aucune pénitence de leurs péchés. Ces sectateurs porterent l'effronterie jusqu'à corrompre l'Ecriture-Sainte, en changer le texte, & la divulguer dans cet état de dépravation par tout le monde. Ils envahirent plusieurs villes & provinces. Ils rengerent de leur parti plusieurs princes & seigneurs, sous la protection desquels il est incroyable combien de sacrileges & de profanations ils firent. Un deux n'eut pas honte de faire ses ordures devant le Maître-Autel de la principale église de Toulouse, & se nettoyer avec la Nappe même de l'Autel. D'autres mettoient sur le Saint Autel les femmes de joye, & en y consommant le plus horrible sacrilege, y faisoient triompher la déesse des plaisirs dans le lieu même destiné au plus grand & au plus saint des sacrifices. On vit enlever les saintes hosties, leur rompre les bras, & les traîner avec une corde au cou par la place de la ville, en prononçant les plus horribles blasphêmes. Ils meterent dans l'eglise de S. Marie Magdelaine le Vicomte de Francavais leur propre seigneur, & l'évêque étant accouru pour empêcher un si horrible attentat, ils lui arracherent toutes les dents de la bouche. Le Pontife romain Innocent III. avoit député quelques religieux pleins de zèle, en leur donnant le pouvoir qu'il tient de Dieu, & qu'on ne sauroit nier au Pontife de Rome, comme chef visible de toute l'Eglise catholique, avoit, dis-je, député quelques religieux en qualité de légats, pour empêcher avec les évêques que le monstre impie de l'hérésie n'étendît davantage son empire, s'étant pour lors déjà rendu maître de plusieurs villes & terres: mais quoique l'impiété eût été convaincue & poussée jusqu'au dernier retranchement une infinité de fois par les catholiques qui lui firent la guerre avec les armes de la prédication, des conferences publiques, & des miracles, de ceux surtout que fit le grand Gusman; il ne fut néanmoins jamais possible de la faire rendre & humilier; elle en étoit au contraire plus audacieuse, plus hardie & entréprenante. C'est pourquoi le sage Pontife crut qu'il étoit de son devoir de recourir à la puissance du roi très-chrétien de France & d'autres souverains, pour les porter à prendre, en défense de la religion, les armes qu'ils ont reçu de Dieu, non seulement pour punir les crimes qui se commettent contre la société civile, mais bien plus encore pour défendre la religion de Jesus Christ, lorsqu'elle est attaquée par des aggresseurs injustes. O! bien heureuse Eglise, tant qu'elle sera sous la protection du roi des Gaules & de tous les autres souverains catholiques, enfans pleins de tendresse & de zele pour une si digne mere! Il est vrai que les hérétiques combattront toujours cette protection & défense, la qualifiant tantôt de *persécution*, tantôt du titre odieux de *cruelle tyrannie*, ainsi qu'ils le prétendent dans le cas present, disant que telle fut la défense qu'ils prirent contre les detestables Albigeois, mais ôteront-ils jamais pour cela aux princes catholiques le droit suprême qu'ils tiennent de Dieu, de punir par des peines temporelles ceux de leurs sujets qui se revoltent contre la veritable religion & qui par un horrible sacrilege se separent

VAUTOUR, Vautour cendré, grand Vautour, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) *vultur cinereus*, Wil. oiseau de proie plus gros que l'aigle; il a trois piés six pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & trois piés deux pouces & demi jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est de quatre pouces trois lignes, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche; & la queue a un peu plus d'un pié; l'envergure est de sept piés neuf pouces; les aîles étant pliées s'étendent jusqu' aux trois quarts de la longueur de la queue; la tête, la gorge, & le haut du cou, sont couverts d'un duvet brun; il y a de plus sur la gorge plusieurs longues plumes minces qui ressemblent à des poils; le bas du cou, le dos, le croupion, les grandes plumes des épaules, les petites plumes de la face inférieure & de la face supérieure des aîles, les plumes du dessus & du dessous de la queue, celles de la poitrine, du ventre, des jambes & des côtés du corps, sont d'un brun noirâtre; les grandes plumes des aîles & celles de la queue ont la même couleur mêlée de cendré; les piés sont couverts de plumes brunes jusqu'à l'origine des doigts dont la couleur est jaune: les ongles sont noirs: on trouve cet oiseau en Europe; il reste sur les hautes montagnes, & il se nourrit par préférence de corps morts. *Orn.* de M. Brisson, *tom. I. Voyez* Oiseau.

Vautour des Alpes, *vultur alpinus*, oiseau de proie de la grandeur de l'aigle; il a la tête & le cou dégarnis de plumes & couverts d'un duvet blanc; la peau qui est de chaque côté de la tête, entre l'œil & le bec, n'a point de duvet, elle est d'un cendré bleuâtre; il y a au-dessous du cou de longues plumes blanches qui forment une espece de collier; les plumes du dos, des épaules, du croupion, du dessus de la queue, de la face supérieure des aîles, ont une couleur de rouille claire; celles de la poitrine, du ventre, des jambes, & du dessous de la queue, sont d'un gris sale, & ont quelques taches de couleur de rouille; la face intérieure des jambes est blanche; les grandes plumes des aîles & celles de la queue sont noires; l'iris des yeux a une couleur de noisette qui tire sur le rouge; la peau qui couvre la base du bec est noire; le bec a la même couleur noire, à l'exception de la pointe qui est blanchâtre; les piés sont de couleur livide ou plombée, & les ongles noirs: on trouve cet oiseau sur les Alpes, & sur les autres montagnes élevées. *Ornit.* de M. Brisson, *tom. I. Voyez* Oiseau.

Vautour a tête blanche, *vultur albus*, Wil. oiseau de proie de la grosseur d'un coq; il a deux piés trois pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est de deux pouces depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche, & l'envergure a cinq piés neuf pouces; la tête & le cou sont d'un très-beau blanc & ont des taches ou de petites lignes longitudinales brunes; les plumes du dos, du croupion, du dessus de la queue & de la face supérieure des aîles, sont d'un noir couleur de suie, & ont des taches de couleur de marron, sur-tout celles du dessus des aîles; il y a sur la poitrine une très-grande tache en forme de bouclier, de couleur de maron rougeâtre, qui s'étend jusqu'aux aîles; les plumes du ventre, des côtés du corps & du dessous de la queue, sont d'un blanc mêlé d'une teinte de rouge obscur, & elles ont quelques taches de couleur de marron; les jambes & les piés sont couverts jusqu'à l'origine des doigts de duvet & de très-petites plumes d'un jaune obscur, avec des taches longitudinales; les plumes de la face inférieure des aîles, ont une très-belle couleur blanche; les grandes plumes des aîles sont blanches depuis leur origine jusque vers la moitié de leur longueur, le reste est noirâtre; les plumes de la queue sont blanches à leur origine, ensuite brunes, & elles ont l'extrémité blanche; la peau qui couvre la base du bec est d'un jaune couleur de safran; le bec a une couleur bleuâtre, à l'exception de la pointe qui est noirâtre: on trouve cet oiseau en Europe sur les montagnes; il se nourrit de petits oiseaux & de rats. *Ornit.* de M. Brisson, *tome I. Voyez* Oiseau.

Vautour du Brésil, *vultur brasiliensis*, oiseau de proie, à-peu-près de la grosseur du milan royal; son bec a deux pouces & demi de longueur, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche, & les aîles étant pliées, s'étendent un peu au-delà du bout de la queue. La tête & le cou sont couverts d'une peau, dont la surface est inégale, & qui a plusieurs couleurs mêlées ensemble, du bleu, du jaune couleur de safran, du blanchâtre & du brun roussâtre: cette peau est nue, il y a seulement quelques poils noirs. Les plumes des aîles, de la queue & de toutes les autres parties du corps sont d'un beau noir, qui change à certains aspects, qui paroît d'une belle couleur pourprée ou d'un beau verd. L'iris des yeux est rougeâtre, & les paupieres sont d'un jaune de safran; la peau nue qui couvre la base du bec, a une couleur jaune mêlée d'une teinte de bleu, & le bec est blanc; les piés sont de couleur de chair & les ongles noirs. Cet oiseau se nourrit de corps morts; il mange aussi des serpens; il passe la nuit sur des arbres ou sur des rochers. On le trouve à la Jamaïque, au Méxique, à S. Domingue, au Bresil, dans toute la Guiane & au Pérou. *Ornit. de* M. Brisson, *tome I. Voyez* Oiseau.

Vautour brun, *vultur fuscus*, oiseau de proie, qui tient le milieu entre le faisan & le paon pour la grosseur; il a un peu plus de deux piés de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & un pié dix pouces jusqu'au bout des ongles. La longueur du bec est de deux pouces & demi, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche; les aîles étant pliés s'étendent jusqu'aux trois quarts de la longueur de la queue. Le dessus de la tête est couvert d'un duvet brun, & le cou a des plumes étroites d'un brun foncé ou noirâtre. Les plumes du dos, du croupion, de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, des jambes, & celles du dessus & du dessous de la queue sont brunes; les petites plumes des aîles ont une couleur brune plus foncée, avec quelques taches blanches; les grandes plumes des aîles sont d'un brun noirâtre, à l'exception de l'extrémité des deux ou trois premieres qui est blanche & qui a quelques taches brunes: les plumes de la

---

parent de l'eglise catholique? Leur ôteront-ils jamais le droit qu'ils ont du même Dieu, de se prévaloir de la force & des armes, toutes les fois que le besoin le requiert, pour reprimer l'audace effrénée de l'héresie qui tante de s'emparer des pays catholiques, pour y arborer ses étendards? Non certainement. Car non seulement nous voyons dans le 13. Chapitre v. 12. que Dieu à donné à son peuple, ce souverain droit, mais de plus il fut de tout tems reconnu par l'Eglise catholique dans ses enfans, qui ont un pouvoir absolu sur les peuples. Ce fut precisément le motif qui porta S. Gregoire le grand dans une querelle de religion à engager Maurice Thibere Auguste à prendre les armes contre les Donatistes. Nous nous dispenserons de rapporter ici tout ce qu'ont écrit au sujet des peines temporelles, infligées contre les hérétiques S. Augustin *lib.* 1. contre la lettre de Parménien Donatiste, *Cap.* 7. & 341 dans la 186 lettres qu'il ecrivit à Boniface, comme aussi dans la 93. *alias* 48. S. Léon le grand dans sa XV. lettre de l'édition de Quesnel. Nous ne rapporterons pas non plus tant d'édits qu'ont publié contre les hérétiques, les empereurs les plus anciens, & principalement Frederick II. qui dans un de ses édits cité par Goldast *tom.* 1. *constitutionum imperial.* s'exprime ainsi: *Omnes hæreticos utriusque sexus quocumque nomine censeantur, perpetua damnamus infamia . . . censentes ut bona talium confiscentur . . . . cum longe sit gravius æternam quam temporalem offendere majestatem?* Nous ne mettrons pas tout ceci, ainsi qu'il a été deja dit, sous les yeux de ceux qui sont pour la liberté de penser à son gré en fait de religion, & qui ne peuvent souffrir qu'un hérétique soit puni pour son impiété. Nous nous contenterons de leur faire observer ce qu'en cette matiere a enseigné Calvin, homme élévé jusqu'aux étoiles dans cet ouvrage, à l'article Noyon, & dont fait pareillement un grand éloge le plus grand genie que se puissent vanter d'avoir les Déistes de nos jours, je veux dire, le célebre Jean Jacques Rousseau dans son contract social, à la seconde note du septieme chapitre du second livre de cet ouvrage. Ce Calvin donc devenu célebre non seulement par son institution (voyez le dit Rousseau) mais encore par la compilation des sages édits des Genevois, à laquelle il eut beaucoup de part, enseigna dans la refutation qu'il fit des erreurs de Michel Servet, qu'on pouvoit contraindre les hérétiques *jure gladii*. Il y refout toutes les oppositions qu'on peut tirer de la paisible institution de Jesus-Christ. Enfin il fait voir que non-seulement il est permis aux magistrats de punir les ennemis de la religion & de la doctrine qu'elle enseigne, mais qu'ils manqueroient encore de plus au devoir de leur état, qu'ils n'observeroient point les commandemens de Dieu, s'ils laissoient impunis de pareils sectaires. Théodore Bezza approuva cette doctrine de Calvin & l'embrassa; ce qui le détermina à faire un ouvrage intitulé *de hæreticis a civili magistratu puniendis*, dans lequel il cite comme partisans de ce sentiment, Luther, Melanton, Brentius, Capiton, Bullinger & Muscuius. Est ce qu'il n'y aura donc que les catholiques romains, à qui il soit défendu de se servir du drois de l'epée contre les hérétiques & de les tenir en frein par des peines temporelles, lorsqu'ils ne veulent pas se rendre aux exhortations & aux peines spirituelles? (W)

la queue ont une couleur grise brune. Le bec est noir; les piés sont jaunâtres, & les ongles noirâtres. On trouve cet oiseau à Malte. *Ornit. de* M. Brisson, *t. I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR DORÉ, *vultur bæticus*, Wil. oiseau de proie, plus grand & plus gros que l'aigle; il a environ quatre piés huit pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement trois piés sept pouces jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est à-peu-près de sept pouces, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche: les plus longues plumes des aîles ont près de trois piés de longueur. La tête, la gorge, & le haut du cou sont couverts de duvet d'un blanc roussâtre; le bas de la face supérieure du cou & la partie antérieure du dos ont des plumes entierement noires, à l'exception du tuyau qui est blanc; les plumes de la partie postérieure du dos, celles du croupion & du dessus de la queue sont noirâtres. Les plumes du bas de la face inférieure du cou, de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, des jambes, du dessous de la queue & celles de la face inférieure des aîles sont d'un roux plus foncé vers la tête, & plus clair vers la queue; les petites & les moyennes plumes des aîles ont une couleur noire, & il y a quelques taches sur l'extrémité des plumes moyennes, & des taches blanchâtres sur les petites; la couleur des grandes plumes des aîles & de celles de la queue est brune. Les piés sont couverts jusqu'à l'origine des doigts de plumes d'un roux clair, & les ongles ont une couleur brune. On trouve cet oiseau sur les Alpes. *Ornit. de* M. Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR D'EGYPTE, *vultur ægyptius*, oiseau de proie, de la grosseur du milan royal, il est en entier d'un roux qui tire sur le cendré, avec des taches brunes. Il y a beaucoup de ces oiseaux en Egypte, & on en trouve aussi en Syrie & en Caramanie. *Ornit. de* M. Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR FAUVE, *vultur fulvus*, oiseau de proie, plus grand qu'un aigle; il a trois piés huit pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & trois piés sept pouces & demi jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est de quatre pouces trois lignes, depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche, & l'envergure est de huit piés: les aîles étant pliées, s'étendent presque jusqu'au bout de la queue. La tête, la gorge & le cou sont couverts d'un duvet blanc qui est très-court, & rare sur le cou, de sorte que le cou paroît être d'un gris-brun & bleuâtre qui est la couleur de la peau. Il y a au bas du cou une espece de collier composé de plumes longues de trois pouces fort étroites, & d'un très-beau blanc; les plumes du dos, du croupion, du dessus de la queue, & les petites de la face supérieure & de la face inférieure des aîles sont d'un gris roussâtre: il y a quelques plumes blanches parmi celles des aîles. Les plumes de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, & celles du dessous de la queue sont d'un blanc mêlé de gris-roussâtre; la face extérieure des jambes est de même couleur que le dos; la face intérieure & la partie supérieure des piés sont couverts d'un duvet blanc. Les grandes plumes des aîles & celles de la queue ont une couleur noire. Il y a au milieu de la poitrine une cavité assez grande, & garnie de longues plumes épaisses, & couchées sur la peau & dirigées vers le milieu de la cavité; ces plumes sont un peu plus brunes que celles du dos. Le bec est noir à sa racine & à son extrémité, le milieu a une couleur grise-bleuâtre; les piés sont cendrés & les ongles noirs. *Ornit. de* M. Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR HUPÉ, *vultur leporarius germanis*, Wil. il est plus petit que le *vautour* doré, & il a plus de six piés d'envergure; il est d'un roux noirâtre, à l'exception de la poitrine qui n'a presque pas de noirâtre. Ce *vautour* a une hupe qui ressemble assez bien à des cornes lorsqu'il la dresse; elle n'est pas apparente quand il vole; il a le bec & les ongles noirs, & les piés jaunes. Il marche très-vîte, chacun de ses pas a deux palmes de longueur; il attaque & mange toutes sortes d'oiseaux, & même des lievres, des lapins, des renards & des faons; il se nourrit aussi de poisson & de cadavres. Il poursuit sa proie non-seulement au vol, mais aussi à la course. Il fait son nid sur les arbres les plus élevés des forêts. *Ornit. de* M. Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR DES INDES, *voyez* ROI DES VAUTOURS.

VAUTOUR NOIR, *vultur niger*, Wil. oiseau de proie, plus grand & plus gros que le *vautour* doré; il est entierement noir, à l'exception des plumes des aîles & de la queue qui sont brunes; les piés ont des plumes jusqu'à l'origine des doigts. On trouve cet oiseau en Egypte. *Ornit. de* M. Brisson, *tome I. Voy.* OISEAU.

VAUTOUR, (*Mat. méd.*) beaucoup de matieres retirées de cet oiseau ont été mises au rang des remedes comme bien d'autres, & principalement sa fiente. Mais nous ne rappellons tant de fois ce vain fatras des anciens pharmacologistes, que pour donner une étendue convenable au tableau des fausses richesses, que les modernes ont sagement abandonnées. (*b*)

VAUTRAIT, s. m. (*Vénerie.*) c'est la chasse qui se fait aux bêtes noires; les grands seigneurs entretiennent pour courre les bêtes noires un équipage complet, qui se nomme *vautrait*; il est composé de lévriers d'attache & de meutes de chiens courans. La chasse du *vautrait* doit commencer au mois de Septembre, lorsque les bêtes noires sont en bon corps.

VAUVERT, (*Géog. mod.*) bourg que nos géographes nomment *petite ville de France*, dans le bas Languedoc, diocèse de Nîmes. Ce bourg n'a pas mille habitans. (*D. J.*)

VAUX, LA, (*Géog. mod.*) pays de Suisse, dans le canton de Berne. C'est le quartier de pays qui se trouve entre Lausanne & Vevay. Il a trois lieues de longueur, & une lieue de largeur. Ce pays est fort raboteux. C'est proprement une chaine de collines, dont la pente est rude, & qui s'éleve dès le bord du lac de Geneve l'espace d'une lieue de largeur. Au dessus de ces collines, on se trouve dans un pays solitaire, entrecoupé de bois, de champs & de prés. C'est l'extrémité du Jurat, qui est une forêt de 3 à 4 lieues de longueur, & de deux lieues de largeur, sur une montagne, entre Lausanne & Moudon: on la traverse dans sa largeur, quand on va de l'une de ces deux villes à l'autre. C'est-là la grande route de France en Allemagne.

Le pays de la *Vaux* n'est, pour ainsi dire, qu'un seul vignoble, qui porte le meilleur vin que produise le canton de Berne. Il est partagé en quatre paroisses, nommées *Lutry*, *Cully*, *S. Saphorin* & *Corsier*. On voit dans le temple de S. Saphorin une colonne antique, avec l'inscription suivante, faite à l'honneur de l'empereur Claude l'an 46 de Jesus-Christ. *Tit. Claudius Drusi F. Cæs. Aug. Germ. Pont. Max. Trib. Pot. VII. Imp. XII. P. P. Cos. IIII. F. A. XXXVII.* (*D. J.*)

VAXEL, s. m. (*Saline.*) espece de boisseau dont on se sert dans les salines de Lorraine pour mesurer les sels. Le *vaxel* pese trente-quatre à trente-cinq livres. Il faut seize *vaxels* pour le muid. *Voy.* MUID & SEL. *Dict. de Commerce.*

VAX-HOLM, (*Géog. mod.*) petite île de Suede, à trois lieues du port de Stockholm. Il y a dans cette île un fort avec une garnison, pour visiter tous les vaisseaux qui veulent entrer à Stockholm, ou qui en sortent.

VAX-VILLA-REPENTINA, (*Géog. anc.*) lieu de l'Afrique propre, sur la route de Carthage à Alexandrie. On trouve dans le trésor de Gruter, *p.* 390. *n°.* 2. l'inscription suivante: *P. Claudii. Pallanti. Honorat. Repentini. Lec. Pr. Pr. Provinciæ Africæ.* Peut-être que le *Repentinus* de cette inscription étoit le fondateur du lieu. (*D. J.*)

VAYE LA RADE DE, (*Géog. mod.*) rade d'Italie, sur la côte de Gènes. C'est une grande anse de sable formée au moyen d'une grosse pointe qu'on appelle le *cap de Vaye*, qui s'avance en mer, paroissant de loin blanchâtre, & sur le sommet de laquelle il y a quelques vieilles ruines de fortifications.

VAYVODES, *ou* WOYWODES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne en langue sclavone aux gouverneurs des provinces de Valachie & de Moldavie. *Woyna* dans cette langue signifie *guerre*, & *woda*, conducteur, *dux bellicus*. Les Polonois désignent aussi sous le nom de *woywodes* ou *vayvodes*, les gouverneurs des provinces appellés plus communément *palatins*. Ce titre est pareillement connu dans l'empire russien; on le donne aux gouverneurs des provinces dont le pouvoir est très-étendu. La Porte ottomane n'accorde que le titre de *vayvodes* ou de *gouverneurs* aux souverains chrétiens de Moldavie, de Valachie qui sont établis par elle, qui sont ses tributaires, & qu'elle dépose à volonté.

VAZUA, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique propre. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* la marque au nombre des villes situées entre la ville Thabraca & le fleuve Bagradas.

U B

UBAYEL l', (*Géog. mod.*) petite riviere de France dans la Provence: elle prend ſa ſource près de l'Arche & de l'Argentiere, traverſe la vallée de Barcelonnette, & ſe rend dans la Durance. (*D. J.*)

UBEDA, (*Géog. mod.*) cité d'Eſpagne, au royaume de Jaën, dans l'Andalouſie, à une lieue au nord-eſt de Bicca, dans une campagne fertile en vin, en blé & en fruits. *Long.* 15. 4. *latit.* 37. 46.

UBERLINGEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Suabe, ſur une partie du lac de Conſtance, à cinq lieues au nord-oueſt de Lindaw. Elle eſt libre & impériale. Il s'y fait un bon commerce de blé. *Long.* 25. 50. *lat.* 47. 35.

UBIENS les, (*Géog. anc.*) *Ubii*; peuples de la Germanie, compris originairement ſous le nom général des *Stævones*. Ils habitoient premierement au-de-là du Rhin. Leur pays étoit d'une grande étendue. Il confinoit du côté du nord au pays des Sicambres, ce qui eſt prouvé par la premiere expédition de Céſar dans la Germanie tranſrhénane; car lorſqu'il fut arrivé aux confins des *Ubiens*, il entra dans le pays des Sicambres; & le Segus pouvoit ſervir de bornes entre ces deux peuples.

Du côté de l'orient, les *Ubiens* touchoient au pays des Cattes, comme le prouvent encore les expéditions que Céſar, *l. IV. c. xvj. & xjx. l. VI. c. jx. & x.* fit au-delà du Rhein, & il eſt à croire que les ſources de l'Adrana & de la Longana, étoient aux confins des deux peuples.

Au midi ils étoient limités par le Mein, qui les ſéparoit des Helvétiens, des Marcomans & des Sédufiens. Enfin on ne peut point douter que les *Ubiens* du côté du couchant ne fuſſent bornés par le Rhein; car aux deux fois que Céſar paſſa le Rhein, il entra d'abord dans le pays des *Ubiens*: outre que le pont qu'il fit à la ſeconde expédition, joignoit le pays de ces peuples à celui des Treviri. Spener, *notit. Germ. ant. l. IV. c. j. & l. IV. c. iij.*

Les *Ubiens* vivoient dans une perpétuelle inimitié avec les Cattes, dont ils devinrent même tributaires; ce qui fit que les *Ubiens* furent les premiers des peuples au-delà du Rhein qui rechercherent l'alliance & la protection des Romains. Mais ils ne trouverent pas dans cette alliance & dans cette protection tout le ſécours dont ils avoient beſoin pour ſe défendre contre des peuples à qui cette démarche les rendit odieux; & ils couroient riſque d'être entierement exterminés, ſi le conſul M. Vipſanius Agrippa ne les eût transférés ſur la rive gauche du Rhein, où ils prirent le nom du fondateur de leur colonie, qui l'an 716 de Rome, & 35 ans avant Jeſus-Chriſt, leur bâtit une ville qui fut appellée *colonia Agrippina*, & Tacite donne le nom d'*Agrippinenſes* à toute la nation.

Il ne paroît pas que les *Ubiens* euſſent des chefs, *duces*, ou des rois pour les commander. Le commerce qu'ils avoient avec les Gaulois leur en avoient fait prendre quelques manieres; & à l'exemple de ces peuples, ils avoient un ſénat qui géroit les affaires générales; auſſi voyons-nous que les ambaſſadeurs des Teneteres s'adreſſerent au ſénat de la colonie pour expoſer la commiſſion dont ils étoient chargés, & non à aucun prince ni chef. Lorſqu'ils eurent paſſé le Rhein, ils ne changerent point la forme de leur gouvernement, du-moins n'en a-t-on aucune preuve.

Quant aux bornes du pays qu'ils occuperent endeçà du Rhein, aucun ancien ne les a déterminées. Cluvier prétend qu'ils avoient le Rhein à l'orient; du côté du nord ils étoient bornés par une ligne tirée depuis l'embouchure du Roer dans la Meuſe, juſqu'à l'endroit ou une autre riviere appellée auſſi *Roer*, ſe jette dans le Rhein, ils confinoient de ce côté-là au pays des *Menapii* & des *Gugerni*; le Roer, qui ſe jette dans la Meuſe, les bornoit au couchant, & les ſéparoit du pays des Tongres; & du côté du midi, l'Aar faiſoit la borne entre leur pays & celui des Treviri. (*D. J.*)

UBIQUISTES, *ou* UBIQUITAIRES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte de Luthériens qui s'éleva & ſe répandit en Allemagne dans le xvj. ſiecle, & qu'on nomma ainſi, parce que pour défendre la préſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, ſans ſoutenir la tranſubſtantiation, ils imaginerent que le corps de J. C. eſt par-tout, *ubique*, auſſi-bien que ſa divinité.

On dit que Brentius, un des premiers réformateurs, fit éclore cette héréſie en 1560, qu'immédiatement après Mélancthon s'éleva contre cette erreur, diſant que c'étoit introduire, à l'exemple des Eutychiens, une eſpece de confuſion dans les deux natures en Jeſus-Chriſt; & en effet il la combattit juſqu'à ſa mort.

D'un autre côté, Andrew, Flaccius Illyricus, Oſiander, &c. épouſerent la querelle de Brentius, & ſoutinrent que le corps de J. C. étoit par-tout.

Les univerſités de Leipſic & de Virtemberg & pluſieurs proteſtans s'oppoſerent en vain à cette nouvelle doctrine. Le nombre des *Ubiquiſtes* augmenta. Six de leurs chefs, ſavoir Schmidelin, Selneur, Moſculus, Chemnitz, Chythræus & Cornerus s'étant aſſemblés en 1577 dans le monaſtere de Berg, ils y compoſerent une eſpece de formulaire où l'ubiquité fut établie comme un article de foi.

Cependant tous les *Ubiquiſtes* ne ſont point d'accord. Les Suédois, par exemple, penſent que le corps de Jeſus-Chriſt pendant le cours de ſa vie mortelle étoit préſent par-tout; d'autres ſoutiennent que ce n'eſt que depuis ſon aſcenſion qu'il a cette propriété.

Hornius n'attribue à Brentius que la propagation de l'ubiquiſme, & il en rapporte l'invention à Jean de Weſtphalie, qu'on nomme autrement *Weſtphale*, miniſtre de Hambourg en 1552.

Ubiquiste, ſ. m. dans l'univerſité de Paris, ſignifie un docteur en Théologie, qui n'eſt attaché à aucune maiſon particuliere; c'eſt-à-dire, qui n'eſt ni de la maiſon de Sorbonne, ni de celle de Navarre. On appelle ſimplement les *ubiquiſtes*, docteurs en Théologie, ou docteurs de Sorbonne, au lieu que les autres ſe nomment *docteurs de la maiſon & ſociété de Sorbonne*, *docteurs de la maiſon & ſociété royale de Navarre*. *Voy.* Sorbonne, Docteur, &c.

UBITRE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) poiſſon qui ſe trouve dans les mers du Bréſil; il a, dit-on, la queue fort longue, & ſemblable à celle d'une vache, & il la releve de même.

U C

UCCELLO, (*Géog. mod.*) montagne des Alpes, l'une des croupes du mont Saint-Godard. On l'appelle autrement *Vogelsberg*, c'eſt-à-dire, *la montagne de l'oiſeau*. *Voyez* Vogelsberg.

U D

UDENHEIM, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans l'évêché de Spire, à la droite du Rhein. Elle a été fortifiée dans le dernier ſiecle, & a pris depuis ce tems-là le nom de *Philisbourg*. *Voyez* Philisbourg.

UDESSE, (*Géog. mod.*) province des Indes, au royaume de Bengale, à l'orient de Daca, ſur les frontieres du royaume de Tipra. (*D. J.*)

UDINE, (*Géog. mod.*) en latin *Utina*, *Utinum*, ville d'Italie, dans l'état de Veniſe, capitale du Frioul, entre le Tajamento & le Liſonzo, à 8 milles au ſud-oueſt de Cividad di Friuli, & à 20 milles au couchant de Garitz. L'air y eſt tempéré, & le terroir fertile en grains, en vin & fruits délicieux. *Long.* 30. 45. *lat.* 46. 10.

Léonard de Utino, ainſi nommé parce qu'il étoit né à *Udine*, entra dans l'ordre de S. Dominique, & fut un des plus célebres prédicateurs de ſon tems. Ses ſermons écrits en latin, ont eu un débit prodigieux dans le xv. ſiecle; cependant quelques éloges qu'on en ait fait, ils tenoient beaucoup du caractere de ceux de Barlette, de Maillard & de Menot; & ſi l'on n'y trouve pas des turlupinades ſemblables aux leurs, du-moins y rencontre-t-on des plaiſanteries peu dignes de la gravité de la chaire; telle eſt celle-ci tirée du ſermon xliij.

Fœmina corpus, animam, vim, lumina, vocem,
Polluit, annihilat, necat, eripit, orbat, acerbat.

On a publié les ſermons de ce dominicain ſous le titre de *ſermones aurei*, & Bayle dit qu'ils furent imprimés pour la premiere fois l'an 1446. A la vé-

rité

rité il produit ses garans, mais il devoit au-contraire censurer une semblable erreur, puisque l'Imprimerie n'a point été connue, ni pratiquée dans aucun pays du monde, avant l'an 1450. La premiere édition des sermons d'or du dominicain d'*Udine* est de l'an 1473, sans nom de ville, ni d'imprimeur, en 2. *vol. in-folio*.

Amaseus (Romulus), un des savans de Rome qui brillerent le plus sous le pontificat de Jules III. étoit natif d'*Udine*. Il a fait paroître son intelligence de la langue greque par la traduction de Pausanias, & par celle de l'ouvrage de Xénophon, qui concerne l'expédition du jeune Cyrus. Il naquit en 1489, & mourut vers l'an 1550.

Robortello (François), autre critique du xvj. siecle, naquit à *Udine*, & mourut à Padoue en 1567 à 51 ans. On a de lui un traité de l'histoire, des commentaires sur plusieurs des poëtes grecs & latins, & des ouvrages polémiques pleins d'aigreur & de violence, en particulier contre Alciat, Sigonius & Baptiste Egnatius, qui lui répondit finalement l'épée à la main, ce qui termina la dispute. (*D. J.*)

UDINI, (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Scythie. Pline, *l. VI. ch. xij.* qui en parle, le met à la droite, à l'entrée du détroit, par lequel on croyoit anciennement que la mer Caspienne communiquoit avec la mer Chronienne.

UDNON, s. m. (*Botan. exot.*) nom donné par Théopraste & Dioscoride, à la truffe qu'on mangeoit communément à la table de leur tems. Dioscoride dit qu'elle étoit lisse en-dehors, rougeâtre en-dedans, qu'on la tiroit de terre, où elle étoit enfouie à une légere profondeur, & qu'elle n'avoit ni tige, ni fleurs, ni feuilles. Cette même truffe se trouve encore de nos jours en Italie. Les Grecs connoissoient une autre espece de truffe d'Afrique, & qu'ils nommoient *cyrénaïque*; cette derniere truffe étoit blanche en-dehors, d'un excellent goût, & d'une odeur charmante. (*D. J.*)

UDON, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sarmatie asiatique. Son embouchure dans la mer Caspienne, est marquée par Ptolomée, *l. V. c. ix.* entre les embouchures de l'*Alonias* & du *Rha*. (*D. J.*)

UDSTET *ou* YSTED, (*Géog. mod.*) ville de Suede, dans la Scanie, sur la côte méridionale de cette province, à neuf lieues de Lunden, à deux de Malmoe, & à trois de Christiamstad. (*D. J.*)

V E

VÉ *ou* VAY, (*Géog. mod.*) en latin *Vadum*, nom qu'on donne en Normandie à des gués qui sont à l'embouchure des rivieres de Vire, d'Oure, & de Tante dans la Manche. (*D. J.*)

VÉADAR, s. m. (*Calend. judaïque.*) nom du treizieme mois dans le calendrier judaïque, dont les Juifs font l'intercalation entre le sixieme & le septieme mois, sept fois dans dix-neuf ans; savoir à la troisieme, à la sixieme, à la huitieme, à la onzieme, à la quatorzieme, à la dix-septieme, & la dix-neuvieme année. (*D. J.*)

VEAMINI, (*Géog. anc.*) peuples des Alpes. Pline, *l. III. c. xx.* les met au nombre de ceux qui furent subjugués par Auguste; leur nom se trouve dans l'inscription du trophée des Alpes. Selon le P. Hardouin, les *Veamini* occupoient le pays qui forme aujourd'hui le diocèse de Sénez. (*D. J.*)

VEASCIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, selon Diodore de Sicile, *liv. XIV. ch. cxviij.* qui dit que les Gaulois, après être sortis de Rome, attaquerent cette ville, qui étoit alliée des Romains: mais que Camille étant survenu, les defit entierement. Ortélius, qui prétend mal-à-propos que cette ville fut pillée par les Gaulois, n'est pas mieux fondé à croire qu'elle étoit dans l'Etrurie. Plutarque, *in Camillo*, nous apprend que les Gaulois avoient pris une route toute opposée, puisqu'ils avoient été camper à huit milles de Rome, sur le chemin de Gabies, par conséquent dans le Latium, & à l'orient de Rome. Cela donne lieu de soupçonner que la ville *Veascium* de Diodore de Sicile, pourroit bien être la ville de Gabies, *Gabii*. (*D. J.*)

VÉAU, s. m. (*Econom. rust.*) le petit de la vache.

VEAU, (*Diete & Mat. méd.*) la chair du *veau* très-jeune est médiocrement nourrissante. Elle est regardée comme humectante & raffraîchissante; & c'est à cause de ces deux dernieres qualités qu'on en emploie la décoction ou le bouillon à demi-fait pour tisane ou boisson ordinaire dans les maladies inflammatoires: cette boisson est connue sous le nom *d'eau de veau*, elle est très-analogue à l'eau de poulet.

La chair du *veau*, & sur-tout du jeune *veau* qui tete encore, a le défaut de la plûpart des chairs des autres animaux très-jeunes, elle lâche le ventre, & purge même quelques sujets. On corrige ces qualités par divers assaisonnemens, soit acides, soit aromatiques & piquans, comme l'oseille, le vinaigre, le poivre, &c. Mais comme ces assaisonnemens sont défendus par eux-mêmes aux sujets délicats & aux convalescens, ce n'est pas une ressource pour eux, & comme d'ailleurs le *veau* ne sauroit être regardé comme une viande absolument saine, le mieux est de la leur refuser; quant aux usages diététiques des piés de *veau*, du foie de *veau*, &c. *voyez* ce qui est dit du pié, du foie, &c. des animaux à l'*article* général VIANDE. (*b*)

VEAU, (*Corroyerie.*) on tire du *veau* deux sortes de marchandises pour le négoce, savoir la peau & le poil. Les peaux de *veau* se préparent par les Tanneurs, Mégissiers, Corroyeurs & Hongrieurs, qui les vendent aux Cordonniers, Selliers, Bourreliers, Relieurs de livres, & autres semblables artisans qui les mettent en œuvre; les peaux de *veau* corroyées qui se tirent d'Angleterre sont les plus estimées.

Le vélin, qui est une espece de parchemin, se fait de la peau d'un *veau* mort-né, ou de celle du petit *veau* de lait: c'est le mégissier qui commence à le préparer, & le parcheminier qui l'acheve.

Le poil des *veaux* se mêle avec celui des bœufs & des vaches, pour faire la bourre qui sert à rembourrer les selles des chevaux, les bâts des mulets, & les meubles de peu de valeur. Les marchands Libraires, les Relieurs de livres, disent qu'un livre est relié en *veau-fauve*, pour faire entendre que la peau de *veau* qui le couvre est blanchâtre & toute unie, sans avoir été marbrée, ni rougie, ni noircie. (*D. J.*)

VEAU PASSÉ EN SUMAC, (*Corroyerie.*) c'est du *veau* corroyé en noir du côté de la fleur, auquel on donne avec le sumac une couleur orangée du côté de la chair; ce sont les maîtres ceinturiers qui emploient cette sorte de cuir. (*D. J.*)

VEAU-FAUVE; les *Relieurs* appellent une reliure en *veau-fauve* celle dont la peau n'est point jaspée, & dont on a conservé la couleur naturelle qui est blanche en son entier. Pour relier en *veau-fauve*, il faut que les peaux soient belles, sans taches ni autres défectuosité; il est fâcheux que la délicatesse de ces peaux en ôte promptement la propreté; au reste, cette reliure se fait tout-comme les autres. *Voyez* RELIURE.

VEAU, (*Charpent.*) les Charpentiers appellent ainsi le morceau de bois qu'ils ôtent avec la scie du dedans d'une courbe droite ou rampante, pour la tailler. (*D. J.*)

VEAU, (*Critique sacrée.*) cet animal a servi dans l'Ecriture à plusieurs métaphores, où il s'emploie dans des sens différens. Il se prend pour un ennemi en fureur dans le *ps. xxj.* 13. plusieurs ennemis furieux, *vituli multi* m'ont environné; ailleurs des personnes simples & douces sont désignées sous le nom de ces animaux, comme dans *Is. xj.* 7. l'ours & le *veau* paîtront ensemble, c'est-à-dire que des gens foibles & simples ne craindront plus ceux qui leur paroissent si redoutables. Ailleurs encore, comme dans Malach. *iv.* 2. des personnes qui sont dans la joie sont comparées à des *veaux* qui bondissent dans la prairie; mais les *veaux des levres* dans Osée, *xiv.* 3. *reddemus vitulos labiorum nostrorum*, est une expression métaphorique bien bisarre pour marquer les louanges, les hymnes, les prieres que les captifs de Babylone adressoient au Seigneur, parce qu'ils n'étoient plus à portée de lui offrir des sacrifices dans son temple. (*D. J.*)

VEAU D'OR, (*Critiq. sacrée.*) idole que les Israëlites adoroient au pié du mont Sinaï: l'histoire en est rapportée dans l'*Exode chap. xxxij.* Ce fut à l'imitation des Egyptiens qu'Aaron fit le *veau d'or* dans le désert, & Jéroboam ceux qu'il dressa à Dan & à Béthel pour y être adorés des enfans d'Israël, comme les dieux qui les avoient tirés du pays d'Egypte. Les Israëlites se familiariserent peu à-peu avec la nouvelle religion de Jéroboam. Ils furent enchantés de l'aisance de ce culte, & l'exercerent jusqu'à la ruine de Samarie & la dispersion des dix tribus; mais pour ce qui regarde le *veau d'or* d'Aaron, Moïse outré de voir le peuple danser tout-autour, brisa les tables

de

de la loi, prit le *veau d'or*, le fit fondre, & le réduiſit en poudre d'or, par une manipulation qui n'eſt point décrite, mais qu'il eſt fort ſingulier qu'on connût déjà; il jetta cette poudre dans le torrent, pour anéantir à jamais ce monument de l'idolâtrie des Hébreux. (*D. J.*)

VEAU MARIN, (*Hiſt. nat.*) *phoca*, animal amphibie, qui a beaucoup de rapport à la vache marine & au lamantin pour la forme du corps & des piés, *&c.* Sa longeur eſt d'environ quatre piés depuis le bout du muſeau juſqu'à l'origine de la queue, qui n'eſt longue que de trois pouces, il a les yeux grands & enfoncés dans les orbites, le cou oblong, & la poitrine large; on ne voit qu'un trou à l'endroit de chacune des oreilles. Le poil de cet animal eſt court, ferme, & de couleur griſe luiſante, avec des taches noires ſur le deſſus du corps; le deſſous eſt d'un blanc ſale & jaunâtre; il y a des chiens de mer qui ſont noirs en entier. *Regn. anim. pag.* 230. *Voyez* QUADRUPEDE.

Si les *veaux marins* peuvent reſter long-tems ſous l'eau par le ſécours du trou ovale dont on a parlé, ils font auſſi un furieux vacarme quand ils ſortent de la mer pour ſe retirer dans des cavernes, & ſe livrer à l'amour; c'eſt alors, dit M. de Tournefort, qu'ils font des cris ſi épouvantables pendant la nuit, que l'on ne ſait ſi ce ſont des animaux d'un autre monde. Quelques commentateurs de Pline ſont partagés ſi ces animaux crient en veillant ou en dormant; on voit bien que ces gens-là ne ſont pas ſortis de leur cabinet; nos matelots qui vont dans le Levant ſont bien mieux inſtruits, pour avoir vû les *veaux marins* dans le tems de leur rut, & en avoir tué dans leurs réduits.

VEBEHASOU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre du Bréſil, dont les feuilles reſſemblent à celles du chou. Son fruit eſt d'une grande douceur, qui fait que les abeilles en ſont très-friandes.

VECCHIADOS, *terme de Relation*, c'eſt ainſi que les Grecs d'Athènes moderne nomment les vingt-quatre vieillards qu'ils choiſiſſent dans les meilleures familles chrétiennes, pour régler les affaires qui ſurviennent de chrétien à chrétien.

VECHT, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Weſtphalie, dans l'évêché de Munſter, ſur la riviere de ſon nom.

VECHT, *le*, (*Géog. mod.*) 1°. riviere d'Allemagne, en Weſtphalie; elle prend ſa ſource dans l'évêché de Munſter, à cinq milles de la ville de ce nom; elle entre dans l'Over-Yſſel, & ſe perd dans le Zuyderzé. 2°. On nomme *Vecht*, la partie du Rhein, qui ſortant d'Utrecht, arroſe pluſieurs lieux, comme Marſen, Breukelen, Nieuwerſluis, Weſon, Muyden, & ſe perd enfin dans le Zuiderzée.

VECTEUR, RAYON, adj. *en Aſtronomie*, eſt une ligne qu'on ſuppoſe tirée d'une planete qui ſe meut autour d'un centre ou du foyer d'une ellipſe, à ce centre ou à ce foyer; ce mot vient du latin *vehere*, porter. *Voyez* PLANETE, *&c. Chambers.*

On appelle ainſi cette ligne, parce que c'eſt celle par laquelle la planete paroît être portée, & au moyen de laquelle elle décrit des aires proportionnelles au tems autour du foyer de ſon orbite que le ſoleil occupe.

VECTIS, (*Géog. anc.*) île de la mer Britannique. Ptolomée, *liv. II. c. ij.* la marque au midi du grand port; mais quelques exemplaires, au-lieu de *Vectis*, liſent *Victeſis*, *κτίσιν*. Pline, *l. IV. c. xvj.* la connoit ſous le nom de *Vectis*; & Eutrope, auſſi-bien que le panégyriſte de Maximilien, écrivent *Vecta*. *Je* jugerois, dit Ortélius, que ce ſeroit l'*Icta* de Diodore de Sicile; mais je n'adopterois pas les fables qu'il débite par rapport au reflux de la mer; le nom moderne de cette île eſt *Wight*. (*D. J.*)

VEDAM, ſ. m. (*Hiſt. ſuperſt.*) c'eſt un livre pour qui les Brammes ou nations idolâtres de l'Indoſtan ont la plus grande vénération; dans la perſuaſion où ils ſont: que Brama leur légiſlateur l'a reçu des mains de Dieu même. Cet ouvrage eſt diviſé en quatre parties à qui l'on donne des noms différens. La premiere que l'on nomme *rogo*, *roukou* ou *ouroukou*. *Vedam* traite de la premiere cauſe & de la matiere premiere; des anges; de l'ame; des récompenſes deſtinées aux bons, des peines réſervées aux méchans; de la production des êtres & de leur deſtruction; des péchés, & de ce qu'il faut faire pour en obtenir le pardon, *&c.* La ſeconde partie ſe nomme *jadara* ou *iſſurevedam*, c'eſt un traité du gouvernement ou du pouvoir des ſouverains. La troiſieme partie ſe nomme *ſama-vedam*, c'eſt un traité de morale fait pour inſpirer l'amour de la vertu & la haine du vice. Enfin la quatrieme partie appellée *addera-vedam*, *brama-vedam*, ou *latharvana-vedam*, a pour objet le culte extérieur, les ſacrifices, les cérémonies qui doivent s'obſerver dans les temples, les fêtes qu'il faut célébrer, *&c.* On aſſure que cette derniere partie s'eſt perdue depuis long-tems, au grand regret des bramines ou prêtres, qui ſe plaignent d'avoir perdu par-là une grande partie de leur conſidération, vû que ſi elle exiſtoit, ils auroient plus de pouvoir que les rois mêmes; peut-être ſont-ce ces derniers qui, jaloux de leur autorité, ont eu ſoin de ſouſtraire les titres ſacrés ſur leſquels celle des prêtres pouvoit être établie aux dépens de la leur.

On voit par-là que le *vedam* eſt le fondement de la théologie des Brames, le recueil de leurs opinions ſur Dieu, l'ame & le monde; on ajoute qu'il contient les pratiques ſuperſtitieuſes des anciens pénitens & anachoretes de l'Inde. Quoi qu'il en ſoit, la lecture du *vedam* n'eſt permiſe qu'aux bramines ou prêtres & aux rajahs ou nobles, le peuple ne peut pas même le nommer ni faire uſage des prieres qui y ſont contenues, non ſeulement parce que ce livre contient des myſteres incompréhenſibles pour le vulgaire, mais encore parce qu'il eſt écrit dans une langue qui n'eſt entendue que des prêtres; on prétend même que tous ne l'entendent point, & que c'eſt tout ce que peuvent faire les plus habiles docteurs d'entre eux. En effet, on aſſure que le *vedam* eſt écrit dans une langue beaucoup plus ancienne que le *ſanſkrit* qui eſt la langue ſavante connue des bramines. Le mot *vedam* ſignifie *ſcience*. Les Indiens idolâtres ont encore d'autres livres ſur qui la religion eſt fondée: tels ſont le *ſkaſter* & le *pouran*. *Voyez* ces deux *articles*. Le reſpect que les bramines ont pour le *vedam* eſt cauſe qu'ils n'en veulent communiquer des copies à perſonne; malgré ces obſtacles les jéſuites miſſionnaires ſont parvenus à obtenir une copie du *vedam* par le moyen d'un bramine converti; le célebre dom Calmet en a enrichi la bibliotheque du Roi en 1733. *Voyez* l'*Hiſtoire univerſelle d'une ſociété de ſavans d'Angleterre, hiſt. mod. tom. VI. in-8°.*

VEDE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans la Touraine. Elle paſſe à Richelieu, & ſe jette dans la Vienne, près de Chinon. (*D. J.*)

VEDETTE, ſ. f. (*Art. milit.*) c'eſt dans le ſervice de la cavalerie ce qu'on appelle *ſentinelle* dans celui de l'infanterie. Les *vedettes* ſe placent dans les lieux les plus favorables, pour découvrir le plus d'étendue de terrein qu'il eſt poſſible dans les environs du camp; elles ſont tirées des grand-gardes ou gardes ordinaires. *Voyez* GARDE ORDINAIRE. (*Q*)

VEDIANTII, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, dans les Alpes, ſelon Pline, *liv. III. c. v.* qui nomme leur ville *Cemelium Vedantiorum civitas*. Ces peuples, dit le P. Hardouin, faiſoient partie des Liguriens *Capillati*. Ptolomée, *l. III. c.* nomme leur ville *Cemelenum vendiontiorum*, & la place dans les Alpes maritimes; c'eſt aujourd'hui Cimiez, près de Nice. (*D. J.*)

VEDRA, (*Géogr. anc.*) fleuve de la grande Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. ij.* marque l'embouchure de ce fleuve, entre celle de l'*Alaunus* & *Dunum ſinus*, ſur la côte orientale de l'île; cette riviere ſe nomme préſentement *Weere*. (*D. J.*)

VEDRO, ſ. m. (*Commerce.*) meſure de liquides uſitée en Ruſſie, qui contient environ 25 pintes.

VEERE, (*Géog. mod.*) *Voyez* WEERE.

VÉHEUR, ſ. m. (*Juriſprud.*) vieux terme de pratique, qui n'eſt uſité qu'en Normandie, où il ſe dit des témoins qui aſſiſtent à la vue ou viſite d'un héritage. *Voyez* VISITE.

VEGA-REAL, (*Géog. mod.*) grande plaine de l'île Hiſpagnola. Cette plaine a environ ſoixante-dix lieues de long du nord au ſud, & dix dans ſa plus grande largeur. Elle eſt arroſée de quelques grandes rivieres auſſi larges que l'Ebre ou le Guadalquivir, & d'un nombre prodigieux de petits ruiſſeaux, d'une eau pure & fraîche. La plus grande partie de cette plaine formoit autrefois un royaume, dont la capitale étoit au même lieu, où les Eſpagnols bâtirent depuis la ville de la Conception de la *Vega*. (*D. J.*)

VEGEL, VEGER, *&* BEGE *ou* BEGER, (*Géog. mod.*) dans quelques cartes; petite ville d'Eſpagne, dans l'Andalouſie, à l'entrée du détroit de Gibraltar, ſur une colline, près du rivage de l'Océan, à 7 lieue

au midi de Cadix, dans un terroir ſec & aride. *Long.* 11. 30. *latit.* 36. (*D. J.*)

VEGESELA, (*Géog. anc.*) l'itinéraire d'Antonin marque deux villes de ce nom en Afrique, l'une dans la Numidie, & l'autre dans la Byzazene; la derniere étoit un ſiege epiſcopal (*D. J.*)

VÉGÉTABLE, adj. *en Phyſiologie*, eſt un terme qu'on applique à toutes les plantes, entant qu'elles ſont capables de croître, c'eſt-à-dire à tous les corps naturels qui ont les parties organiſées pour la génération & pour l'accroiſſement, mais non pas pour la ſenſation. *Voyez* PLANTE.

On ſuppoſe que dans les végétaux il y a un principe de vie, que l'on appelle communément *l'ame végétative*. *Voyez* VÉGÉTATIF & VÉGÉTATION.

Boerhaave définit ſavamment le corps *végétable*, un corps engendré de la terre, à laquelle il adhere ou tient par des parties, nommées *racines*, par le canal deſquelles il reçoit la matiere de ſa nourriture & de ſon accroiſſement, & forme de ſucs & de vaiſſeaux diſtingués ſenſiblement les uns des autres; ou bien, c'eſt un corps organiſé, compoſé de ſucs & de vaiſſeaux que l'on peut toujours diſtinguer les uns des autres, & auquel croiſſent des racines ou des parties, par leſquelles il adhere à quelqu'autre corps dont il tire la matiere de ſa vie & de ſon accroiſſement.

Cette définition nous donne une idée juſte & parfaite du corps *végétable*; car en diſant qu'il conſiſte en ſucs & en vaiſſeaux, on le diſcerne du *foſſile*; & en diſant qu'il adhere à quelqu'autre corps & qu'il en tire ſa nourriture, on le diſtingue parfaitement d'un animal. *Voyez* FOSSILE, ANIMAL.

On le définit un corps organiſé, parce qu'il eſt formé de différentes parties, leſquelles concourent enſemble à l'exercice des mêmes fonctions. *Voyez* ORGANISÉ.

Il adhere par quelques-unes de ſes parties à un autre corps; puiſque nous ne connoiſſons point de plante ſur la terre ſi vague & ſi flottante qui ne ſoit toujours adhérente à un corps tel qu'il ſoit, quoique ce corps ſoit de différente nature, comme eſt la terre à l'égard de nos plantes communes, la pierre à l'égard des plantes de roche, comme l'eau à l'égard des plantes de mer, & enfin comme l'air à l'égard de quelques mucilages.

Pour ce qui eſt d'un petit nombre de plantes qui ſemblent flotter ſur l'eau, leur maniere de croître eſt un peu anomale ou irréguliere. M. de Tournefort a fait voir que toutes les plantes ne naiſſent point abſolument des ſemences, mais il y en a qui, au-lieu de jetter de la ſemence, dépoſent ou font tomber une petite goutte de ſeve, laquelle, en s'enfonçant dans l'eau, atteint par ſa peſanteur naturelle juſqu'au fond de la mer, ou rencontre en chemin quelque rocher où elle s'attache, prend racine & jette des branches: telle eſt, par exemple, l'origine du corail.

Ajoutez à cela qu'il eſt indifférent de quelle maniere une plante jette ſa racine, ſoit en haut, ſoit en-bas; par exemple, l'aloës, le corail, la mouſſe & les champignons ont ſouvent la racine en-haut & croiſſent vers la terre.

La ſtructure vaſculaire des *végétables* a été rendue fort ſenſible par une expérience de M. Willugby: on coupe quelques branches des plus épaiſſes de bouleau, on applique à leurs extrémités une eſpece de baſſin ou réſervoir de cire molle; on l'emplit d'eau, & on tient les branches droites: dans cet état, l'eau deſcend en peu de minutes dans les vaiſſeaux de bois, & s'écoule entierement à-travers la longueur des branches en tombant goutte-à-goutte & très-promptement, ce qu'elle continue de faire tant que l'on verſe de l'eau dans le baſſin. La même expérience réuſſit dans le ſycomore & le noyer, mais l'écoulement n'eſt pas ſi copieux. *Voyez* les *Tranſactions philoſophiques*, nº. 70.

Il y a des ſecrets pour hâter l'accroiſſement des *végétables* d'une maniere ſurprenante. M. Boyle fait mention d'un ſavant qui, à la fin du repas, régala ſes amis d'une ſalade de laitue qu'il avoit ſemée en leur préſence immédiatement avant de ſe mettre à table.

Les Chimiſtes nous fourniſſent auſſi une ſorte de végétaux fort extraordinaires, comme *l'arbre de Diane*, *l'arbre de Mars*, &c. En effet de l'or, de l'argent, du fer & du cuivre ayant été préparés dans de l'eau-forte, il s'en éleve une eſpece d'arbre qui végete & croît à vue-d'œil, & étend ſes branches & ſes feuilles de toute la hauteur de l'eau juſqu'à ce qu'il ait épuiſé & dépenſé toute la matiere qui eſt au fond. *Voyez* ARBRE DE DIANE, &c.

Cette eau eſt appellée par les Chimiſtes *flent water*, & c'eſt Rhodocanaſſes, chimiſte grec, qui en a communiqué le ſecret.

Huile végétable, *voyez* HUILE.

VÉGÉTAL, adj. & ſubſt. (*Gram.*) c'eſt le terme le plus étendu de la Botanique. Il ſe dit de toute plante & de tout ce qui croît par la végétation, ou à la maniere des plantes. *Voyez* VÉGÉTAUX.

VÉGÉTAL, (*Chimie* ou *analyſe végétale.*) une ſubſtance *végétale*, une matiere *végétale* eſt pour le chimiſte un corps quelconque provenu du regne *végétal*, ſoit que ce corps ſoit organiſé, tel que les *végétaux* entiers, ou leurs différentes parties, tiges, racines, fleurs, &c. ou qu'il ſoit non-organiſé, comme divers ſucs concrets ou liquides, tels que les baumes, les réſines, la gomme, &c. & enfin les produits quelconques des travaux chimiques ſur les ſubſtances *végétales*, tels que l'eſprit-de-vin, l'alkali fixe, diverſes huiles, &c. ſont encore des ſubſtances *végétales*.

Les matieres *végétales* organiſées, ou tiſſues, *texta*, (*voyez* TISSU, *Chimie.*) ne different chimiquement des matieres *végétales* non organiſées, que par leur ordre reſpectif de compoſition; elles ſont entre elles comme le compoſé eſt à ſes principes; car le tiſſu *végétal* eſt chimiquement formé par le concours de pluſieurs de ces matieres *végétales* non organiſées, ſoutenues par une charpente terreuſe plus ou moins *renforcée*, & dans laquelle réſide principalement l'organiſation, dont les Chimiſtes ne ſe mettent point en peine, ou ce qui eſt la même choſe, qui n'eſt point un objet chimique.

Les ſubſtances *végétales* de la premiere eſpece, les végétaux proprement dits, ſont offerts immédiatement par la nature; les ſubſtances *végétales* non organiſées qui ſont, comme nous venons de l'obſerver, les principes communs des végétaux, ſe préſentent auſſi quelquefois d'eux-mêmes, comme la gomme vulgaire, les baumes, les bitumes, que les Chimiſtes regardent avec beaucoup de probabilité, comme ayant une origine *végétale*. *Voyez* CHARBON DE TERRE, &c.) Mais plus ſouvent ils ne ſont manifeſtés que par l'art qui les a ſucceſſivement tirés des végétaux pour divers uſages. Il eſt clair par le ſimple énoncé que les ſubſtances *végétales* de la troiſieme eſpece, ſavoir les produits des opérations chimiques, ſont toujours des préſens de l'art.

L'énumération des différentes ſubſtances organiſées, ſur leſquelles les Chimiſtes ſe ſont exercés, eſt aſſez connue; elle renferme les tiges ſoit ligneuſes, ſoit herbacées, les racines ligneuſes, charnues, bulbeuſes, &c. les écorces, les feuilles, les calices des fleurs, les pétales, les piſtils, les étamines, & même leurs pouſſieres, les ſemences, & toutes leurs différentes eſpeces d'enveloppe, parmi leſquelles on doit compter les pulpes des fruits & leurs écorces; toutes leurs eſpeces de plantes moins parfaites ou moins connues, comme champignons, mouſſes, & vraiſſemblablement toutes les eſpeces de fleurs ou moiſiſſures, &c.

Les ſubſtances *végétales* de la ſeconde eſpece, c'eſt-à-dire, celles qui proviennent ſoit naturellement, ſoit par art, des ſubſtances précédentes, ſont une eau aromatique ou non aromatique; le principe aromatique, l'acide ſpontané, l'alkali volatil ſpontané, le principe vif, piquant, indéfini, tel que celui de l'oignon, de la capucine, &c. l'huile eſſentielle, différentes eſpeces d'huiles graſſes, le baume, la réſine, la gomme ou le mucilage, la gomme réſine, l'extrait, la réſine extraite, le corps muqueux, le ſel eſſentiel, acidule, la partie colorante verte, & pluſieurs autres matieres colorantes.

Nous énoncerons dans la ſuite de cet article toutes les ſubſtances *végétales* de la troiſieme eſpece, c'eſt-à-dire véritablement artificielles.

Les Chimiſtes ont procédé à l'analyſe des végétaux entiers ou de leurs parties, c'eſt-à-dire, des ſubſtances *végétales* de notre premiere eſpece, par deux moyens différens; ſavoir par la diſtillation analytique, c'eſt-à-dire exécutée à la violence du feu, & ſans intermede; (*voyez* DISTILLATION) & par l'analyſe menſtruelle, &c. *Voyez* MENSTRUELLE, *analyſe*.

Toutes ces ſubſtances ont fourni aſſez généralement par le premier moyen, les produits ſuivans: 1º. une eau ou flegme limpide, quelquefois aromatique, quelquefois inodore, ſelon que la matiere traitée eſt aromatique ou inodore; mais dans le dernier

nier cas même, annonçant jusqu'à un certain point la substance particuliere qui l'a fourni; & toujours très-distinctement le regne auquel appartient cette substance, le regne *végétal*; 2°. un flegme coloré & légerement empreint de l'odeur empyreumatique; 3°. un flegme plus coloré, un petit trouble, & chargé d'une petite quantité d'esprit salin, quelquefois acide, mais plus souvent alkali; une petite quantité d'huile jaunâtre & assez limpide, un peu d'air; 4°. une liqueur plus saline, trouble, de l'huile plus abondante, plus dense & noirâtre, de l'air; 5°. le plus souvent de l'alkali volatil concret; une huile qui devient de plus en plus dense & noire, de l'air; 6°. il reste enfin un résidu charbonneux, qui étant brûlé ou calciné à l'air libre, donne par la lixiviation de l'alkali fixe & quelques sels neutres; savoir du tartre vitriolé ou du sel marin, ou bien l'un & l'autre.

Tels sont les produits communs & à-peu-près universels d'un végétal traité par la distillation analytique: ce sont ceux qu'ont obtenus constamment les premiers chimistes de l'académie des Sciences, MM. Dodart, Bourdelin, Tournefort, Boulduc, *&c.* ceux qui sont exposés dans un livre très-connu; la matiere médicale de Geoffroy, *&c.* Mais la doctrine chimique dominante sur les produits caractéristiques & respectifs de la distillation analytique des végétaux & des animaux, n'en est pas moins que l'acide est ce produit spécial & propre aux végétaux, & que l'alkali volatil est ce produit propre & spécial aux animaux; sur quoi il est observé dans un mémoire sur l'analyse des végétaux, imprimé dans le second volume des mémoires présentés à l'acad. royale des Sciences, par divers savans, *&c.* qu'on a toujours lieu d'être étonné sans doute de voir des erreurs de fait qu'une seule expérience doit détruire, se répandre & subsister; que l'établissement de l'opinion particuliere dont il s'agit ici, & qui est moderne, est d'autant plus singulier, que tous les chimistes qui ont fait une mention expresse des distillations analytiques des végétaux, ont dénommé très-expressément parmi les produits de ces distillations, les esprits & les sels alkalis volatils; que la présence de l'acide mentionné par tous ces chimistes est presque toujours fort équivoque, tandis que celle de l'alkali volatil est toujours très-évidente; qu'on distingue très-vainement par ce produit les plantes de la famille des cruciferes de Tournefort, dont l'alkali volatil spontané qui se dégage de quelques-unes au plus léger degré de feu, ne doit être ici compté pour rien, puisque ces plantes n'ont rien de particulier quant au produit alkali volatil de leurs distillations analytiques; puisqu'au contraire on retire par cette distillation, de plusieurs plantes des autres classes plus d'alkali volatil, même concret, que des plantes cruciferes qui contiennent le plus d'alkali volatil spontané; par exemple, de la laitue & de l'oseille plus que du cochlearia; & enfin que ce n'est qu'à la distillation des bois, & principalement à celle des bois durs & résineux, que convient la doctrine que nous combattons; car ces bois donnent en effet abondamment de l'acide, & fort peu d'alkali volatil: & il est presque hors de doute que c'est de leur analyse particuliere, qu'on a déduit par une conséquence prématurée, ce qu'on a avancé trop généralement sur la distillation des végétaux.

Il est observé dans le même écrit que cette ancienne maniere de procéder à la décomposition des végétaux, est imparfaite & vicieuse; parce qu'une analyse réguliere doit attaquer par rang les différens ordres de combinaison qui concourent à la formation du corps examiné; & que l'analyse par la violence du feu atteint tout-d'un-coup au contraire les derniers ordres de combinaison dont elle simplifie les principes trop brusquement; car, est-il ajouté, c'est avoir une idée très-fausse de l'analyse chimique, que de prétendre qu'on doive pousser immédiatement celle d'un corps quelconque jusqu'aux produits exactement simples, comme sembloient l'exiger les physiciens, qui rejettoient la doctrine des Chimistes, parce que les produits de leurs analyses, qu'ils appeloient *les principes chimiques*, n'étoient pas des corps simples; tandis qu'au contraire le vice réel de leurs opérations consistoit précisément en ce qu'elle simplifioit trop ces principes.

On conclut de ces observations qu'il faut absolument substituer à cette maniere de procéder, la méthode nouvelle de l'analyse menstruelle ou par combinaison, par le moyen de laquelle on retire des végétaux les principes immédiats & évidemment inaltérés de leur composition; chacun desquels peut être successivement & distinctement soumis à une analyse ultérieure. Il est dit aussi dans ce mémoire que les Chimistes n'ont encore que des connoissances fort imparfaites sur l'analyse particuliere de chacune des substances qu'on retire des végétaux par l'application de diverses menstrues, & qui sont celles dont nous avons fait mention plus haut, sous le nom de *seconde espece de substance végétale*; savoir le baume, l'extrait, la gomme, *&c.* & que ce n'est presque sur la résine & les matieres analogues, savoir les baumes, les bitumes, *&c.* que les Chimistes ont des notions distinctes.

Les substances *végétales* artificielles, dont nous avons annoncé plus haut l'énumération, sont outre les produits de la distillation analytique ci-dessus détaillée, les produits spéciaux des trois fermentations proprement dites; savoir l'esprit-de-vin, le tartre, la lie du vin, le vinaigre, l'alkali volatil, l'esprit fœtide putride, absolument indéterminé jusqu'à présent, & enfin la suie *végétale*.

On trouvera dans ce Dictionnaire des articles particuliers pour toutes les substances *végétales* de la seconde & de la troisieme espece; pour l'extrait, la gomme, la résine, les principes odorans, sous le *mot* ODORANT; l'huile essentielle, & l'huile grasse, l'esprit-de-vin sous le *mot* VIN; le vinaigre, le tartre, la suie, *&c.* & dans ces articles, la maniere d'obtenir, de préparer, d'extraire, ou de produire la substance particuliere qui en fait le sujet. Les procédés nécessaires à cet objet sont, par exemple, exposés avec beaucoup de détail à *l'article* EAU DISTILLÉE, à *l'article* HUILE, à *l'article* EXTRAIT, *&c.* Celui-ci a été spécialement destiné à la substance *végétale* très-composée, ou proprement dite au TISSU VÉGÉTAL. (*b*)

VÉGÉTAL, *acide*, (*Chimie & Médec.*) l'acide *végétal* est le quatrieme & dernier acide simple connu. C'est le plus volatil de tous; c'est celui qui est le plus fréquemment en usage, puisqu'il entre dans une grande partie de nos mets. *Voyez* acides en général à *l'article* SEL. Une saveur astringente, une odeur assez agréable, le caractérisent assez pour que nous ne nous arrêtions pas davantage sur cet article.

On le retire par la distillation de quelques végétaux, comme la canne à sucre, du tartre (*voyez* TARTRE), & des substances qui ont subi une fermentation acide, après avoir été successivement du moût & du vin. La différence des sels que donnent ces différentes substances doit bien nous convaincre que tous les corps sont composés des mêmes élémens, & que la différente combinaison, un peu plus ou un peu moins, en font toute la différence. C'est par les voies les plus simples que la nature opere tant de merveilles. Notre admiration augmentera lorsque nous considérerons que ce moût qui précédemment avoit été acide, n'a fait que revenir à son ancien état. Quoique, à dire le vrai, ce n'est que par conjecture que nous soupçonnons que le verjus est, à quelque différence près, le même acide que le vinaigre, encore que leurs saveurs ne se ressemblent pas exactement. M. Gellert va plus loin; il prétend que tous les végétaux contiennent le même acide, ce qui nous paroît bien éloigné de la vérité, puisqu'avec l'acide vitriolique & un peu d'essence de citron on fait une limonade semblable à celle que produisent les citrons, ce qu'on n'obtiendroit jamais avec le vinaigre distillé.

Dans l'état ordinaire, le vinaigre contient un principe huileux & tartareux, qui, en le privant d'une partie de son activité, empêche de faire avec ce menstrue toutes les dissolutions dont il est capable. La Chimie se sert de deux moyens, pour l'avoir dégagé de cette terre & de cette huile. Le premier est de le distiller. On a par cette opération une liqueur transparente beaucoup plus acide que n'est le vinaigre ordinaire, mais encore bien affoiblie par la grande quantité de phlegme qu'elle contient. On a donc imaginé une seconde méthode, qui consiste à prendre un sel neutre, dont l'acide est le vinaigre, à le dessécher, & en le décomposant distiller l'acide à un feu violent. Le vinaigre radical qui en résulte ne cede peut-être en rien aux autres acides pour sa force; communément c'est du verdet qu'on le retire. Lorsqu'on veut concentrer le vinaigre sans le débarrasser

rasser de la terre & de l'huile dont la distillation le dépouille, on l'expose à une forte gelée: la partie phlegmatique se gèle, tandis que l'acide conservant sa fluidité, s'écoule à-travers les lames de la glace.

Homberg & Neumann ont calculé que du fort vinaigre ne contient qu'une soixantieme partie d'acide, Boerhaave ne lui en accorde pas une quatre-vingtieme: nous sommes persuadés que si on débarrassoit encore cette quatre-vingtieme partie de tout le phlegme superflu, elle se réduiroit à beaucoup moins.

Quoique les Chimistes ayent fait plusieurs expériences avec le vinaigre simple ou distillé, ils en ont peu fait avec le radical. Il reste donc encore bien des choses à éprouver & à découvrir sur cet acide, auquel les Chimistes n'ont peut-être pas donné toute l'attention qu'il méritoit. Geoffroy ne lui a accordé aucune colonne dans sa table des rapports; M. Gellert omet plusieurs métaux & plusieurs terres dans la sienne. Il place l'or, l'argent, l'étain & le mercure comme indissolubles dans l'acide du vinaigre, & cependant le contraire vient d'être démontré au sujet du mercure; il ne fait pas mention des terres calcaires: enfin il prouve combien peu on a fait de recherches sur un sujet aussi intéressant. En général on peut dire que cet acide est le plus foible de tous, que les sels qu'il forme avec les alkalis & les métaux sont décomposés par les acides minéraux. Quoique cet acide ne puisse pas dissoudre un grand nombre de métaux *étant* appliqué à nud, cependant il les dissout presque tous *lorsqu'ils* ont été précipités de leurs dissolvans propres. On peut le dulcifier avec l'esprit-de-vin, & en retirer un éther, suivant le procédé & la découverte de M. le comte de Lauragais.

Le vinaigre pris en petite quantité, délayé dans beaucoup d'eau, est, comme les autres acides, un tempérant propre à calmer la soif & la fievre; mais il a une propriété singuliere, c'est qu'en même tems qu'il est un violent astringent, rafraîchissant & diurétique, il excite abondamment la transpiration, & par ces raisons il peut, étant pris immodérément, conduire à un desséchement, à un marasme général. L'assemblage de ces qualités le rend d'un très-grand secours dans les maladies pestilentielles, où il faut en même tems corriger la corruption de l'air infecté par la pourriture des cadavres, tempérer le mouvement du sang & exciter la transpiration. Il sert dans les tems de contagion à purifier les viandes, les habits, les appartemens, *&c.* Pour augmenter sa vertu, on le rend aromatique par l'infusion de quelques végétaux: les formules en sont sans nombre. Il est d'un très-grand usage dans la Pharmacie; on en fait l'oxycrat, médicament souvent aussi utile que simple. On en compose l'oxymel, dont les anciens médecins faisoient un bien plus grand usage que nous; extérieurement c'est un rafraîchissant, répercussif, astringent très-fort.

Lorsque dans les mets on emploie le vinaigre, on en compose toujours une espece de savon, puisque c'est avec des graisses ou des huiles & du sel qu'on le mêle. Quand le savon n'est ni trop huileux, ni trop acide, il est à son point de perfection, & le mets préparé est au goût de tout le monde: les parties huileuses qui entrent dans la composition du vinaigre, facilitent le mélange savonneux.

VÉGÉTALE, *terre*, (*Hist. nat.*) *humus, humus vegetabilis*; c'est la terre qui se trouve à la surface, elle est plus ou moins noire ou jaune; c'est cette terre qui contribue à la croissance des plantes qui, par leurs racines qui pourrissent, lui rendent continuellement une portion de ce qu'elles en ont reçu. On voit par-là que la *terre végétale* est bien éloignée d'être une terre simple; elle doit être un mélange d'argille, de terre calcaire, de sable, de gravier, de parties ferrugineuses, *&c.* auquel s'est joint une portion de la partie terreuse, huileuse & saline, des végétaux qui s'y pourrissent & s'y décomposent. Une des principales qualités de cette terre est d'être bien divisée, afin d'être propre à se prêter, pour ainsi dire, aux racines jeunes encore des plantes, pour cela il faut qu'elle ne soit ni trop compacte, ni trop spongieuse. Quand elle est trop dense, elle serre trop fortement les racines des plantes & empêche de s'étendre; joignez à cela qu'elle retient les eaux qui ne pouvant point la traverser assez promptement, ou y séjournant trop long-tems, pourrissent & endommagent les *végétaux*. Une terre trop grasse & trop chargée de glaise est dans ce cas. *Voyez* GLAISE.

D'un autre côté, si la *terre végétale* est trop poreuse & trop légere, l'eau, si nécessaire pour la végétation & qui est le véhicule qui doit porter le suc nourricier aux plantes, n'y séjourne point assez pour produire cet effet, elle passe comme au-travers d'un crible. Telle est une *terre végétale*, qui seroit trop sablonneuse ou trop remplie de craie.

Pour remédier à ces inconvéniens dans le premier cas, c'est-à-dire lorsque la terre sera trop grasse, il faudra la diviser & la rendre plus légere, en y joignant soit de la craie, soit du gravier, soit du sable. Quant au second inconvénient, c'est-à-dire lorsque la *terre végétale* sera trop maigre, on pourra y joindre une terre plus grasse, du fumier de la marne argilleuse, *&c.*

L'on voit donc que tout le mystere de la fertilisation des terres dépend de rencontrer la juste proportion qui est nécessaire, pour que les terres soient dans un état de division qui facilite la circulation des eaux, & qui ne les arrête ni trop ni trop peu. *Voyez* les *articles* GLAISE *&* MARNE.

La *terre végétale* s'appelle aussi *terreau*, *terre franche*, *terre des jardins*.

VÉGÉTATION MÉTALLIQUE, (*Chimie.*) quoique le mot *végétation* ne convienne proprement qu'aux végétaux, cependant il est en usage parmi les Chimistes pour exprimer certaines crystallisations particulieres, ou un arrangement de quelque matiere que ce puisse être, dont la figure extérieure ressemble assez sensiblement à celle des plantes; c'est en ce sens que les Chimistes appellent *arbre de Diane* ou *arbre philosophique* une *végétation* d'argent, & *arbre de Mars* une autre *végétation* chimique, qui a de l'analogie avec la premiere; cette derniere *végétation* est une dissolution de fer faite par le moyen de l'esprit-de-nitre.

Peu de chimistes ont travaillé avec plus de succès sur les *végétations métalliques* que M. Homberg. On a de lui, dans les *mémoires de Mathématique & de Physique, année* 1692, une observation, dans laquelle non-seulement il donne une maniere plus prompte que la commune de faire l'arbre de Diane, mais il enseigne encore de nouvelles méthodes pour la production d'autres *végétations* semblables, & il explique la formation de ces *végétations* par des raisons assez claires. Toutes ces *végétations*, à l'exception d'une pour laquelle il ne faut qu'une simple amalgamation d'or ou d'argent, avec du mercure, sans addition d'aucune autre liqueur; toutes ces *végétations*, dis-je, se forment au milieu d'un liquide & au fond du vaisseau. Le seul arbre de mars se forme au-dessus du liquide, qui est même enlevé tout entier au haut du vaisseau, & quelquefois en très-peu de tems. Ainsi il doit être regardé comme une espece de *végétation métallique*, différente des autres. Celles dont parle M. de la Condamine dans les *mémoires de l'académie des Sciences*, sont encore des *végétations* d'une autre espece, & méritent le nom de *végétation* par la maniere dont elles se forment.

Il a mis sur une agate polie, ou sur un verre posé horisontalement, un peu de solution d'argent, faite à l'ordinaire par l'esprit-de-nitre, & au milieu de cette liqueur épanchée qui n'avoit que très-peu d'épaisseur, il a placé un clou de fer par la tête. Dans l'espace de quelques heures, il s'est formé autour de cette tête-de-clou un très-grand nombre de petits filets d'argent, qui, à mesure qu'ils s'éloignoient du centre commun, diminuoient de grosseur & se divisoient en plus petits rameaux. C'est-là ce qui avoit l'air de *végétation*.

M. de la Condamine juge avec beaucoup de vraisemblance, que la cause générale de ce fait est le principe établi en Chimie, qu'un dissolvant qui tient un métal dissous l'abandonne dès qu'on lui présente un autre métal qu'il dissoudra plus facilement. Ici le nitre a abandonné l'argent pour aller dissoudre du fer ou la tête du clou.

On peut conclure de ce principe qu'on fera la même expérience sur tous les autres métaux, en substituant à la solution d'argent une solution d'un métal quelconque, & au fer un métal plus aisé à dissoudre par le dissolvant du métal qu'on aura choisi; & c'est en effet ce que M. de la Condamine a trouvé par un grand nombre d'expériences différemment combinées.

Il a eu des *végétations* horisontales, des arbrisseaux plats avec plusieurs variétés, soit en ce que les arbrisseaux ont demandé plus ou moins de tems, soit en ce qu'ils ont été plus ou moins touffus, de ramifications.

On

On a ſuppoſé juſqu'ici que le verre ſur lequel ſe faiſoit l'expérience étoit poſé horiſontalement, mais il peut auſſi être incliné. Toute la différence ſera qu'il y aura plus de ramifications, que l'arbriſſeau ſera plus touffu au-deſſus du centre, ou à la tête du clou qu'au-deſſous. La raiſon en eſt qu'entre les courans qui doivent tous aller vers ce centre, les inférieurs y trouvent plus de difficulté, puiſqu'ils n'y peuvent aller qu'en remontant. Les *végétations* de cette eſpece ſe font également bien ſur des verres ou glaces de toutes couleurs, & l'eſprit s'amuſe volontiers à ces ſortes d'artifices. (*D. J.*)

VÉGÉTATION, (*Hiſt. nat. Botan.*) *voyez cet article à la fin de ce volume.*

VÉGÉTATIF, (*Jardinage.*) s'emploie en parlant de l'eſprit *végétatif*, de l'ame *végétative* des plantes. *Voyez* VÉGÉTATION.

VÉGÉTAUX, (*Jardinage.*) ſont tous les êtres qui vivent de la ſubſtance de la terre. On entend par ce mot toutes les plantes en général que l'on peut renfermer ſous deux eſpeces, les arbres & les herbes.

Le terme de *végétal* a été donné aux plantes, parce qu'on a cru devoir appeller *végétation* l'action par laquelle les plantes croiſſent, *vegetans dicitur ab anima vegetante.*

Les *végétaux* ſe diſtinguent en arbres, arbuſtes, arbriſſeaux ou *frutex*, ſous-arbriſſeaux ou *ſufrutex*, herbes, légumes, oignons, roſeaux & chiendents.

Ils ſe peuvent encore diviſer en plantes terreſtres & aquatiques; les terreſtres ſont celles qui croiſſent ſur la terre, au-lieu que les aquatiques ne s'élevent bien que dans l'eau.

Les unes & les autres ſe ſubdiviſent en plantes ligneuſes ou boiſeuſes, en bulbeuſes & en fibreuſes, ou ligamenteuſes, qu'on peut encore appeller *herbacées*.

Les plantes ligneuſes ou boiſeuſes ſont tous les arbres dont la conſiſtance, tant dans les branches que dans la tige & les racines, eſt aſſez dure pour former du bois; elles ſe diviſent en arbres ſauvages & en domeſtiques.

Les ſauvages ſont ceux qui viennent ſans culture, dans les bois & les campagnes.

Les domeſtiques ſe cultivent dans les jardins, & ſont proprement les arbres à fruit.

Les plantes bulbeuſes renferment toutes les plantes qui ont des oignons, ſoit légumes ou fleurs.

Les plantes fibreuſes ou ligamenteuſes n'ont que des racines très-menues, ou de petits ligamens; cela regarde les fleurs les plus délicates, les blés & autres chiendents, les plantes médicinales cultivées, les herbes ſauvages, que l'on appelle *ſimples*, les légumes & les herbes potageres.

Il y a encore les plantes annuelles, les pérenelles & les paraſites.

Les plantes annuelles ne durent qu'un an, les pérenelles ou vivaces durent plus long-tems.

Les plantes paraſites vivent aux dépens des autres, tels que l'agaric & le gui de chêne; elles végetent ſur les autres, & leurs racines ſe nourriſſent ſur l'écorce de ces plantes auxquelles elles ſont attachées.

Les parties des *végétaux* ſont la graine, la racine, la tige ou le tronc, l'écorce, les yeux, les bourgeons, les branches, les feuilles, les fleurs & les fruits.

On expliquera toutes ces parties différentes à leur article.

VEGGIA *ou* VEGLIA, (*Géog. mod*) île du golfe de Veniſe, ſur la côte de la Morlaquie, au voiſinage de l'île de Cherzo. On lui donne environ cent milles de tour. C'eſt la plus belle île de cette côte. Elle produit du vin, de la ſoie, & des petits chevaux eſtimés. Sa capitale qui porte le même nom, eſt ſur le bord de la mer, du côté du midi, où elle a un port capable de contenir dix galeres & quelques vaiſſeaux. Cette ville eſt honorée d'un évêché. *Long.* 32. 27. *latit.* 46. 12.

L'île de *Veggia* eſt nommée *Kar* par les Eſclavons, & ce pourroit être la *Curica* de Ptolomée. Après la décadence de l'empire, elle ſe gouverna quelque tems par ſes propres lois, ayant des princes particuliers, dépendans des rois de Dalmatie. L'un d'eux la céda, à ce qu'on croit, à la république de Veniſe en 1480, du-moins depuis ce tems-là les Vénitiens en ont joui tranquillement. Ils y envoyent pour la gouverner un noble avec titre de *provéditeur*. (*D. J.*)

VEGIUM, (*Géog. anc.*) ville maritime de la Liburnie, ſelon Pline, *l. III. c. xxj.* Ptolomée, *l. II. c. xvij.* qui la marque entre *Ortopla* & *Argyrutum*, la nomme *Vegia*. (*D. J.*)

VEGLIA, (*Géog. mod.*) île du golfe de Veniſe. *Voyez* VEGGIA.

VEGRE, LA, *ou* LA VESGRE, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans le Hurepoix. Elle a ſa ſource au-deſſus de Houdan où elle paſſe, & vient couler dans l'Eure, un peu au-deſſous d'Ivry. (*D. J.*)

VÊGRES, *voyez* VAIGRES.

VEGUER, ſ. m. (*Juriſprud.*) terme de palais uſité ſeulement dans le Béarn, où il ſe dit de certains huiſſiers qui ont ſpécialement le droit de ſignifier des exploits aux gentilshommes, à la différence des bayles qui n'en peuvent ſignifier qu'aux roturiers. *Voyez* BAYLE.

VÉHÉRIE, (*Juriſprud.*) *veheria ſeu vicaria, vice-dognatus, vice-dominatus*, vicairie, office, juriſdiction ou diſtrict du véhir, viguier ou vicaire.

Ce terme eſt uſité en quelques provinces, & notamment en Dauphiné. *Voyez ci-après* VÉHIER. (*A*)

VÉHÉMENT, adj. (*Gram.*) il ſe dit d'un mouvement, d'une action violente, forte, impétueuſe. La *véhémence* des flots & des vents; un orateur, un diſcours *véhément*.

VÉHICULE, ſ. f. (*Gram.*) dans ſon ſens littéral, ſignifie une choſe qui en charrie ou porte une autre avec elle ou ſur elle. *Voyez* VOITURE, CHARIOT, ROUE.

C'eſt dans ce ſens-là que les anatomiſtes diſent que le ſerum eſt le *véhicule* qui voiture les globules du ſang. *Voyez* SANG.

En Pharmacie, une liqueur qui ſert à délayer une autre, ou dans laquelle on détrempe une médecine pour la rendre moins deſagréable au goût d'un malade, eſt appellée auſſi un *véhicule*.

L'eau eſt le *véhicule* de la matiere nutritive des végétaux. *Voyez* VÉGÉTATION & EAU.

VEHIER, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) *veherius, ucerius, viguerius ſeu vicarius*, le même officier qu'on appelle ailleurs *viguier*, & qu'en Dauphiné on appelle *vehier*. C'étoit le lieutenant du ſeigneur, & l'on croit qu'il rendoit la juſtice en ſon nom.

Il y avoit deux ſortes de *vehiers*: les uns eccléſiaſtiques, les autres laïques.

Le *vehier* ou vicaire eccléſiaſtique de Romans étoit ordinairement un chanoine de l'égliſe de S. Bernard, que l'archevêque de Vienne, abbé de cette égliſe collégiale, nommoit à cet office ou bénéfice. Jean XXII. ſupprima les charges de mitral de Vienne & de *viguier* de Romans pour les réunir à la menſe archiépiſcopale.

Le mitral de Vienne & le *vehier* de Romans avoient les mêmes fonctions; l'un & l'autre avoit droit d'établir un juge dans la ville, qui avoit juriſdiction ſur les habitans, ainſi qu'on l'apprend d'une ſentence arbitrale de l'an 1274, par laquelle on voit que ce vicaire ou *vehier*, outre la nomination du juge, avoit encore celle de pluſieurs autres officiers qui prêtoient tous ſermens entre ſes mains. Quoiqu'il pût ſubroger à ſes fonctions de judicature, il lui étoit libre de les exercer en perſonne, ſur-tout en certaines cauſes dont il ſe réſervoit ordinairement la connoiſſance, & auxquelles l'archevêque ne pouvoit pas commettre un autre juge.

Le *vehier* laïque étoit un officier prépoſé par le ſeigneur à la recette des deniers provenant de ſa juſtice. Une reconnoiſſance de 1318 juſtifie qu'outre le *vehier* de l'archevêque de Vienne, il y avoit à Romans un officier du dauphin, que l'on appelloit du même nom. Sa recette étoit compoſée des amendes & condamnations de juſtice, des émolumens du ſceau, du tribut qui ſe levoit ſur les mariages pour le plat ou mets du ſeigneur, & autres droits ſemblables.

La plûpart des veheries ayant été inféodées, ont conſervé leurs droits; mais elles ont entierement perdu leurs fonctions. Dans le tems qu'elles ſubſiſtoient, le *vehier* avoit pour ſa part le tiers de ſa recette, ainſi qu'il en eſt fait mention dans pluſieurs anciens hommages rendus pour ces veheries.

Suivant un rapport fait par les gens des comptes en 1494, il y avoit dans Grenoble trois veheries, ſavoir celle de Giere, de Portetroine & de Clérien; ces veheries avoient retenu ces noms des premiers ſeigneurs auxquels elles avoient été inféodées.

Ceux de Portetroine & de Clérien n'avoient chacun proprement qu'une moitié de la veherie épiſcopale.

Dans

Dans la ſuite le dauphin acquit les veheries de Giere & de Portetroine: ce qui augmenta beaucoup ſes droits.

Les anciens aveux de ces veheries font connoître que ceux qui les tenoient, ſe reconnoiſſoient hommes liges du dauphin ou de l'évêque pour celles qui relevoient de ce prélat, & que de chaque veherie dépendoit une maiſon forte deſtinée pour l'habitation du *vebier*.

La veherie de Clerien qui eſt demeurée à des ſeigneurs particuliers, a conſervé pour tout reſte des anciens droits qui y étoient attachés, un douzieme des langues de bœufs que l'on tue dans la ville.

Les reconnoiſſances paſſées pour la veherie de Bernin, font mention d'un droit ſur les petits bans, *banna minuta*. On entendoit par-là les peines pécuniaires impoſées par les ſtatuts des lieux pour des contraventions, à la différence des condamnations de juſtice, qui ſont les amendes ordinaires prononcées par les ſentences des juges. Ce *vebier* profitoit des petits bans quand ils étoient au-deſſous de trois ſols ſix deniers; au-deſſus il n'en retiroit que le tiers. Il avoit auſſi le droit de nommer ſeul un bannier pour la garde des champs & des vignes dans le tems des moiſſons & des vendanges, le tiers du droit de paſſage dû par les étrangers qui amenoient paître des beſtiaux dans le lieu, le droit de langues de bœufs; il avoit auſſi le droit d'étalonner ſeul les meſures du vin & les autres meſures des blés & moulins conjointement avec le châtelain.

La veherie de Moirene eſt celle dont on a conſervé les plus anciens titres dans les privileges de ce lieu, qui ſont de l'an 1164. Le *vebier* nommé *aymo vicarius* eſt donné par le ſeigneur pour garant de l'obſervation des franchiſes. Cet officier avoit une portion des bans & amendes impoſés pour certains crimes.

Le *vebier* de Payrins étoit tenu de payer au dauphin à chaque mutation de ſeigneur & de poſſeſſeur, une redevance de 35 liv. viennoiſes & deux draps de toile d'Allemagne pour le plait ou mutation de la veherie. *Voyez* les *mémoires* de Valbonay, Chorier *hiſt. du Dauphiné*, & les *mots* VEHERIE, VICAIRE, VIGUIER, VIGUERIE. (*A*)

VEJENTANUM, (*Géog. anc.*) maiſon de campagne, en Italie, au bord du Tibre, ſur la voie Flaminienne. Cette maiſon, dont parle Suétone, *l. VII. in Galba, c. j.* appartenoit à Livie, femme d'Auguſte, & elle fut nommée *ad-Gallinas*. (*D. J.*)

VEIES, (*Géog. anc.*) *Veii*, ville d'Italie, dans l'Etrurie, près du Tibre, à environ cent ſtades de Rome. C'étoit une ville puiſſante, riche & forte; du-moins les hiſtoriens nous la repréſentent comme une ville auſſi étendue & auſſi peuplée qu'Athènes. Les habitans qui craignoient les Romains, ne s'étoient pas contentés de la ſituation avantageuſe de leur ville, ils avoient encore employé l'art pour la fortifier. Depuis long-tems les Veiens & les Romains vivoient dans une perpétuelle méſintelligence, & commettoient à toute heure des hoſtilités ſur les terres les uns des autres, juſque-là que Florus, *l. I. c. xiij* nomme les Veiens *aſſidui & anniverſarii Romanis hoſtes*.

Enfin dans l'année 348 de la fondation de Rome, les Romains prirent la réſolution de réduire cette puiſſante ville. Ils commencerent alors ce ſiege ſi fameux, que l'hiſtoire compare pour la difficulté & pour la longueur avec celui de Troie. Ce ne fut que dans l'année 357, qu'ils emporterent cette ville. Comme l'armée romaine étoit extrèmement nombreuſe, elle donna l'aſſaut de tous côtés. Les Veiens occupés par-tout ne firent point attention à une mine qu'on creuſoit ſous leur ville, & ne furent pas en état de repouſſer l'ennemi lorſqu'il entra chez eux par le ſouterrein. Les Romains enfouis s'ouvrirent un paſſage dans l'enceinte du temple de Junon. Le temple principal de cette ville étoit conſacré à cette déeſſe; & ſelon la coutume des anciens, il étoit placé dans la haute ville.

Les Romains ſortis de la mine eurent encore différens combats à livrer; mais ils furent vainqueurs, pillerent les maiſons, & mirent le feu en différens quartiers. On vendit à l'enchere tous les priſonniers de condition libre; & l'argent que l'on en tira, fut attribué au fiſc. Camille, après le partage du butin fait dans les maiſons, ordonna le dépouillement des temples, & forma le deſſein de tranſporter religieuſement à Rome la ſtatue de Junon; en conſéquence il choiſit dans ſon armée des jeunes gens bien faits, à qui il ordonna de ſe purifier par des ablutions & de ſe revêtir d'habits blancs.

Ce fut à eux qu'il confia le ſoin de porter à Rome le ſimulacre de la déeſſe, & les offrandes qu'on lui avoit faites de tout tems. La jeune troupe entra dans ſon temple avec un grand air de modeſtie & de vénération. D'abord Camille toucha la ſtatue, liberté qui n'étoit permiſe, parmi les Etruriens, qu'à un ſeul prêtre d'une famille marquée. On dit qu'enſuite il lui demanda ſi elle conſentoit de venir à Rome, & que la ſtatue, ſelon les uns, lui fit ſigne, & ſelon les autres, lui répondit qu'elle partiroit volontiers. Elle fut placée ſur le mont Aventin, où elle demeura longtems dans un temple.

Ainſi périt la fameuſe ville de *Veïes*, qui fut dépouillée tout-à-la-fois de ſes richeſſes, de ſes habitans & de ſes dieux. On peut juger de la force par la difficulté que Rome eut à la ſoumettre. Dix ans ſuffirent à peine à la réduire. On n'en diſcontinua le ſiege ni pendant l'hiver, ni pendant l'été. Enfin elle fut priſe par la ſappe, & l'artifice y eut plus de part que la valeur même.

Les habitans de *Veïes* ſont appellés *Veïentes* par Cicéron, *l. I. de divinat. c. xliv.* & *Veïentani* par Pline, *l. III. c. v.* C'étoit une colonie greque venue en Italie d'Argos, où Junon étoit particulierement adorée. Le pays des Veiens compoſoit un quartier de l'Etrurie, qui n'étoit ſéparé des Sabins & des Latins que par le Tibre; c'eſt aujourd'hui la partie la plus orientale du patrimoine de S. Pierre.

Les Romains ne détruiſirent pas entierement la ville de *Veïes*. Tite-Live, *l. XXXIX. c. ix.* fait entendre qu'elle ſubſiſtoit encore après la guerre punique; & Rome y envoya une colonie que Frontin nomme *Colonia vejus*. Depuis elle tomba tellement en ruine, qu'on n'en reconnoiſſoit plus la place. Holſtein a eu beaucoup de peine à en trouver quelques veſtiges ſur une colline eſcarpée, vis-à-vis de l'île *Farneſia*, aujourd'hui *Iſola*; cette poſition s'accorde avec celle que Denys d'Halicarnaſſe donne à la ville de *Veïes*. (*D. J.*)

VEILLANE, (*Géog. mod.*) ou plutôt *Vigliana*, petite ville d'Italie, dans le Piémont, au marquiſat de Suze, près de la Doire, appellée *Doria-Riparia*, à 14 milles au nord-oueſt de Turin. *Long.* 24. 55. *latit.* 44. 53. (*D. J.*)

VEILLE, ſ. f. (*Phyſiolog.*) dans l'économie animale, état du corps humain dans lequel les actions des ſens internes & externes, & des muſcles peuvent ſe faire facilement, ſans trouver aucune réſiſtance. Je ſuis ſûr que je veille lorſque mes yeux ouverts apperçoivent les corps qui m'environnent; car mes yeux voyent confuſément quand j'ai envie de dormir, & je ne vois plus rien quand je dors. Je veille ſi j'entends les ſons qui ſont à la portée de mon oreille; je dors ſi je ne les entends pas. Je veille lorſque je marche ou je parle à volonté; je veille lorſque mon cerveau eſt dans cette diſpoſition phyſique, au moyen de laquelle les impreſſions externes appliquées à mes organes excitent certaines penſées. Je veille enfin lorſque le principe moteur des muſcles, au moindre changement du principe penſant, eſt prêt à être déterminé vers les muſcles, quoique ſouvent il n'y coule point actuellement.

VEILLE, (*Antiq. rom.*) *vigilia*, partie de la nuit. Les Romains diviſoient la nuit en quatre parties égales. La premiere commençoit ordinairement depuis ſix heures du ſoir juſqu'à neuf; la ſeconde depuis neuf juſqu'à minuit; la troiſieme depuis minuit juſqu'à trois heures du matin; la quatrieme depuis trois heures juſqu'à ſix. La même choſe ſe pratiquoit dans les villes de guerre, & par-tout où il y avoit des garniſons. (*D. J.*)

VEILLE, (*Hiſt. eccléſ.*) on appelle *veille* le jour qui précede la fête de quelque ſaint. Ce nom ſignifioit autrefois non pas le jour, mais la nuit pendant laquelle les Chrétiens veilloient ſur les tombeaux des martyrs, en chantant des hymnes à l'honneur de ceux dont on devoit ſolemniſer la fête le lendemain. On appella ces ſortes de veilles, *natalitia*, non par rapport au jour de la naiſſance, mais par rapport à une autre vie plus heureuſe que celle qu'ils avoient perdue.

Pluſieurs ſavans croyent qu'on commença les *veilles* dans le ſecond ſiecle de l'égliſe, que ce fut pour célébrer le martyre de S. Polycarpe, évêque de Smyrne; mais cette époque eſt fort conteſtée, & véritable-

blement il eſt difficile de la fixer : ce qu'il y a de plus vrai, eſt que c'étoit ſur le tombeau des martyrs que l'on ſolemniſoit la *veille* du jour du martyre du ſaint que l'on invoquoit.

On avoit accoutumé de publier la fête des martyrs que l'on devoit célébrer : cette publication ſe faiſoit ſecretement dans les tems de perſécution par un homme prépoſé pour cette fonction, & que l'on appelloit *curſor*. C'étoit principalement pendant la nuit que les aſſemblées ſe faiſoient, comme nous l'apprenons de Tertullien & de Clément d'Alexandrie; on éclairoit les lieux d'aſſemblée par le moyen des cierges & d'autres matieres qui produiſoient une lumiere ſuffiſante pour ſuppléer au défaut du jour.

Il eſt aiſé de comprendre que dans la ſuite des tems cette pratique religieuſe tomba dans pluſieurs abus, & le ſcandale devint ſi public, que dans le ſeptieme ſiecle on défendit les *veilles* nocturnes : ce qui fut confirmé par pluſieurs conciles généraux & par des ſynodes particuliers. (*D. J.*)

VEILLE, *des armes la*, (*Hiſt. de la Chevaler.*) ancienne cérémonie, qui conſiſtoit en ce que la *veille* que quelqu'un devoit être fait chevalier, il paſſoit la nuit à veiller dans une chapelle où étoient les armes dont il devoit être armé le lendemain : & en ce ſens on diſoit, faire la *veille des armes*. Voyez *l'hiſt. de la Chevalerie* de M. de Sainte-Palaye. (*D. J.*)

VEILLE-LA-DRISSE, (*Marine.*) commandement de ſe tenir prêt à amener les huniers.

VEILLE-L'ÉCOUTE-DE-HUNE, (*Marine.*) commandement de tenir l'écoute de hune prête à être larguée.

VEILLE-LES-HUNIERS, (*Marine.*) c'eſt la même choſe que veille-les-driſſes. *Voyez* VEILLE-LA-DRISSE.

VEILLER, v. act. & neut. (*Gram. franç.*) c'eſt être dans l'état qu'on déſigne par veille. *Voyez l'article* VEILLE.

Veiller une perſonne, ſe dit en deux ſens bien différens. Il ſignifie *paſſer la nuit* auprès d'un malade pour en avoir ſoin, comme, on le *veille* toutes les nuits : je l'ai déja *veillé* deux fois; & il ſignifie auſſi *épier* une perſonne, la *ſuivre de près*, comme, on le *veille* de près, on le *veille* avec tant de ſoin qu'il ne ſauroit échapper.

Veiller ſur les actions, ſur la conduite de quelqu'un, ſe prend en bonne & en mauvaiſe part; exemples : il *veille* ſur toutes les actions de ſon ennemi; un bon pere doit *veiller* ſur la conduite de ſes enfans.

Veiller à quelque choſe, ſe prend toujours pour en avoir ſoin; je *veillerai* à votre affaire. M. Deſpreaux s'eſt ſervi fort agréablement du verbe *veiller*.

Ces pieux fainéans veilloient *à bien dormir*.

(*D. J.*)

VEILLER, (*Juriſprud.*) ſignifie en cette matiere *être attentif à la conſervation de ſes droits* ; c'eſt en ce ſens que l'on dit que *vigilantibus jura proſunt*. Un créancier, en formant ſon oppoſition, *veille* pour empêcher que l'on ne purge ſes droits par un decret, par des proviſions d'un office, par des lettres de ratification d'une rente ſur le roi. Le tuteur eſt obligé de *veiller* à la conſervation des biens de ſes mineurs. Tant que le vaſſal dort, le ſeigneur *veille*, & *vice verſa*, c'eſt-à-dire que le ſeigneur qui a ſaiſi, fait les fruits ſiens, tant que le vaſſal néglige de prêter la foi, ou au contraire que le vaſſal gagne les fruits, tant que le ſeigneur ne ſaiſit pas. *Voy.* CRÉANCIER, DECRET, OPPOSITION, SAISIE, TUTEUR, SEIGNEUR, VASSAL. (*A*)

VEILLER, (*Marine.*) c'eſt prendre garde à quelque choſe. On dit qu'il faut *veiller* les mâts & non le côté, quand on veut faire entendre que les mâts d'un vaiſſeau ſont bons, & qu'ils vireront plutôt que de démâter. On dit encore qu'une ancre eſt à la *veille*, quand elle eſt prête à être mouillée, & qu'une bouée eſt à la *veille*, lorſqu'elle flotte ſur l'eau, & qu'elle montre où l'ancre eſt mouillée.

VEILLER, (*terme de Fauconnerie.*) c'eſt empêcher l'oiſeau de dormir, afin de le dreſſer.

VEILLOIR, ſ. m. *terme d'ouvriers en cuir* ; on nomme ainſi parmi les ouvriers qui travaillent en cuir, comme bourreliers, maletiers, cordonniers, ſavetiers, &c. une petite table ſur laquelle les compagnons mettent leur chandelle & leurs outils lorſqu'ils commencent à veiller, & autour de laquelle ils s'arrangent pour profiter tous de la lumiere. *Savary*. (*D. J.*)

VEILLOTE, ſ. f. *terme de Faucheur* ; petit tas de foin qu'on fait, lorſque l'arbre du pré eſt fauché, & qu'on fane à deſſein de la réduire le plutôt qu'il eſt poſſible en foin. (*D. J.*)

VEINE, ſ. f. *en Anatomie*, eſt le nom que l'on donne aux vaiſſeaux ou conduits qui reçoivent le ſang de toutes les parties du corps, où les arteres l'ont diſtribué, & le rapportent au cœur. *Voyez Pl. d'Anatom. Angiol. Voyez auſſi* SANG, *&c.*

Les *veines* ne ſont qu'une continuation des extrémités des arteres capillaires, qui ſe réfléchiſſent vers le cœur. *Voyez* CAPILLAIRE *&* ARTERE.

Comme elles ſe réuniſſent à meſure qu'elles approchent du cœur, elles forment à la fin trois groſſes *veines* ou troncs; ſavoir, la *veine cave deſcendante*, qui rapporte le ſang de toutes les parties au-deſſous du cœur. La *veine cave aſcendante*, qui rapporte le ſang de toutes les parties au-deſſus du cœur. Et la *veine porte*, qui va ſe rendre au foie. *Voyez* CAVE, CŒUR, PORTE, *&c.*

L'anaſtomoſe des *veines* & des arteres a été vue au microſcope dans les piés, les queues, *&c.* des grenouilles, & d'autres animaux amphibies, premierement par Leuwenhoeck : mais depuis elle a été obſervée en d'autres animaux, & ſurtout dans l'épiploon du chat, par Cowper; on l'a remarquée dans différentes parties du corps humain : mais elle n'eſt pas conſtante, *&c. Voyez* ANASTOMOSE, CIRCULATION, *&c.*

Les tuniques des *veines* ſont quatre, & les mêmes que celles des arteres, excepté que la tunique muſculaire eſt fort mince dans toutes les *veines*, ainſi que dans les arteres capillaires; la preſſion du ſang contre les parois des *veines* étant moindre que contre celles des arteres, parce que la force du cœur eſt fort affoiblie dans les capillaires. *Voyez Pl. anatom.* (*Angiol.*) *Voyez* auſſi *l'article* PHLEBOTOMIE.

Les *veines* n'ont point de battement, parce que le ſang y eſt pouſſé d'une maniere uniforme, & qu'il coule d'un canal étroit dans un plus grand. Mais elles ont un mouvement periſtallique, qui dépend de leur tunique muſculaire. *Voyez* POULS, *&c.*

Les *veines capillaires* s'uniſſent les unes avec les autres, comme il a été dit des arteres capillaires; mais leur direction eſt entierement contraire : car au lieu qu'une artere eſt un tronc qui ſe diviſe en pluſieurs branches & pluſieurs capillaires, une *veine* eſt un tronc formé de la réunion de pluſieurs capillaires. *Voyez* CAPILLAIRE.

Dans toutes les *veines* qui ſont perpendiculaires à l'horiſon, excepté dans celles de la matrice, & dans la *veine* porte, il y a de petites valvules ou ſoupapes. Quelquefois il n'y en a qu'une, quelquefois il y en a deux, & d'autres fois trois, placées enſemble, comme autant de demi-dez attachés aux parois des *veines*, avec leurs ouvertures tournées vers le cœur.

Ces valvules ſont preſſées contre les parois des *veines* par le ſang qui coule vers le cœur; mais elles empêchent le ſang de revenir du cœur, & en fermant les *veines*, ſoutiennent le poids du ſang dans les gros troncs. *Voyez* VALVULE.

Les *veines* ſont diſtinguées par rapport à leur ſituation, en *ſupérieure* & *inférieure*, *aſcendante* & *deſcendante* ; en *droite*, comme la méſentérique, & en *gauche*, comme la ſphérique; en *interne*, comme la baſilique, & en *externe*, comme la céphalique.

Pluſieurs *veines* tirent auſſi leurs noms des parties où elles ſe trouvent, comme les jugulaires, les diaphragmatiques, les rénales, les iliaques, les hypogaſtriques, les épigaſtriques, les axillaires, les crurales, les ombilicales, les ſurales, la ſciatique, la ſaphene, la médiane, la céphalique, la thorachique, la ſouclaviere, l'intercoſtale, la coronale, l'hémorrhoïdale, la cervicale, la thymique, la mammillaire, la gaſtrique, la ſtomachique, l'épiploïque, la ſplénique, *&c.*

On diſtingue auſſi les *veines* à raiſon de leurs fonctions particulieres, en ſpermatiques, émulgentes, *&c. Voyez* toutes ces *veines* repréſentées dans la *Pl. anat.* (*Angiol.*) & leur deſcriptions particulieres dans leur articles propres. *Voyez* JUGULAIRE, *&c.*

VEINE, (*Maréchall.*) preſſer la *veine*. *Voyez* PRESSER. *Barrer la veine*. *Voyez* BARRER.

VEI-

Veines, ſe dit auſſi des raies ou des ondes de différentes couleurs qu'on apperçoit ſur pluſieurs ſortes de bois, de pierres, *&c.* comme ſi elles y euſſent été peintes; & que les peintres même imitent ſouvent, en peignant les menuiſeries, *&c.*

En général le marbre eſt rempli de pareilles *veines*. *Voyez* Marbre,

Le lapis lazuli a des *veines* qui reſſemblent à de l'or. *Voyez* Lapis.

Ovide parlant des métamorphoſes des hommes en pierres, dit: *quæ modo vena fuit, ſub eodem nomine manſit*,

Les *veines* dans les pierres ſont un défaut qui vient pour l'ordinaire d'inégalité dans leur conſiſtance, comme d'être trop dures ou trop tendres; défaut qui fait éclater & fendre les pierres dans ces endroits.

Veine eſt un mot qui ſe dit auſſi dans le même ſens que *ſtratum*, pour exprimer les différentes diſpoſitions ou eſpeces de terre qu'on rencontre en creuſant. *Voyez* Stratum.

Ainſi on dit une *veine* de ſable, une autre de roc, *&c.* une *veine* d'ocre, de vitriol, d'alun; de calamine, de charbon, *&c.* Les eaux minérales acquierent leurs différentes qualités en paſſant par des *veines* de vitriol, de ſouffre, *&c.* *Voyez* Minéral.

On dit dans le même ſens une *veine* d'or, d'argent, de mercure, *&c.* & on entend par-là certaines parties de la terre dans leſquelles on trouve de la mine de ces métaux, qui ſe diſtribue en différentes branches, comme font les *veines* dans le corps. *Voyez* Mine, *&c.*

Tavernier donne une deſcription des *veines* qui ſont dans les mines de diamans de Golconde, avec la maniere de les tirer. *Voyez* Diamant.

Veines *métalliques*, (*Hiſt. nat*) *voyez* l'article Filon.

Veine, (*Architecture*.) c'eſt une beauté & un défaut dans la pierre, dans le marbre & dans le bois. Nous allons diſtinguer ces défauts pour chaque matiere d'après Daviler.

Veine de bois. C'eſt une variété qui fait la beauté des bois durs pour le placage, & c'eſt un défaut dans ceux d'aſſemblage de menuiſerie, parce que la *veine* eſt alors une marque de tendre ou d'aubier.

Veine de marbre; c'eſt une variété qui fait la beauté des marbres mêlés. Les *veines* griſes ſont un défaut dans les marbres blancs, pour la ſculpture, quoiqu'elles faſſent la beauté des marbres blancs.

Veine de pierre; défaut de la pierre qui provient d'une inégalité de conſiſtance par le dur & le tendre. La pierre ſe moie & ſe délite à l'endroit de ce défaut, qui eſt encore une tache au parement, qui fait rebuter la pierre dans les ouvrages propres. (*D. J.*)

Veines *d'eau*, (*Archit. Hydraul.*) ce ſont dans la terre des filets d'eau qui viennent d'une petite ſource, ou qui ſe ſéparent d'une groſſe branche, & qu'on recueille, comme des pleurs de terre dans des réſervoirs. (*D. J.*)

VEINEUX, EUSE, adj. *en Anatomie*, qui appartient aux veines. *Voyez* Veine.

Artere veineuſe, *voyez* Artere, Poumon, Circulation, *&c.*

VEJOVIS *ou* VEJUPITER, (*Mythol.*) c'eſt-à-dire, *Jupiter vengeur*; il avoit ſous ce nom un temple à Rome près du capitole; il étoit repréſenté avec des fleches à la main, pour marquer que ce dieu eſt toujours prêt à punir les criminels, & à venger les crimes ſecrets; les coupables tâchoient de l'appaiſer par le ſacrifice d'une chevre. (*D. J.*)

VEIRAT, *voyez* Maquereau.

VEIROS, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, dans l'Alentejo, ſur la riviere d'Anhalouva, près de Fonteira. Elle eſt défendue par un château. (*D. J.*)

VEISSEL, ſ. m. (*Com.*) meſure des grains dont on ſe ſert à Chambery en Savoie. Le *veiſſel* peſe 140 livres poids de Genève. *Dictionn. de Comm.*

VEIT, Saint, *ou* FIUME, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'Iſtrie, ſur le golfe de Veniſe, à 12 lieues au ſud-eſt de Capo d'Iſtria, avec un port. Elle dépend de la maiſon d'Autriche. *Long.* 32. 10. *latit.* 45. 24. (*D. J.*)

Veit, Saint, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la baſſe Carinthie, au confluent des rivieres de Glan & de Wonich, au nord-oueſt & à 4 lieues de Clagenfurt. Elle eſt entre quatre montagnes. *Long.* 31. 47. *latit.* 46. 51.

VELABRE, ſ. m. (*Topogr. de Rome.*) *velabrum*; le *vélabre* étoit un lieu de Rome, proche le quartier des Toſcans. Il étoit ſéparé en deux par le marché aux poiſſons, & tout garni de boutiques ſurtout de vendeurs d'huile.

Velabrum pour *vehiculabrum*, lieu où l'on paſſe en voiture, *velabrum dicitur a vehendo*. La raiſon en eſt que le *vélabre* étant un lieu fort bas au pié du mont Aventin, il ſe trouvoit inondé toutes les fois que le Tibre ſe débordoit, & alors on avoit beſoin de voitures pour y paſſer.

Ceux qui tirent ce nom de *velum*, voile, ne prennent pas garde, dit le P. Sanadon, que le *velabre* s'appelloit ainſi, long-tems avant que Quintus Catulus ſe fût aviſé de le faire couvrir de toiles. Tarquin, cinquieme roi de Rome, remédia aux inondations que ſouffroit le *vélabre*, par ces prodigieux conduits ſouterrains & bien voutés, où l'eau du fleuve ſe retiroit dans les débordemens, & dont Pline admiroit encore la beauté & la fermeté 800 ans après. Agrippa y fit auſſi d'autres ouvrages. (*D. J.*)

VÉLAIRE, ſ. m. (*Antiq. rom.*) *velarius*, huiſſier de la chambre de l'empereur chez les Romains. Les empereurs avoient des huiſſiers à la porte de leur chambre, qui étoient prépoſés pour l'ouvrir, en levant le voile ou la portiere; on les appelloit *velarii*, & c'eſt ainſi qu'ils ſont nommés dans les anciennes inſcriptions. Gruter en cite une conçue en ces termes: *Thalius præpoſitus* velariorum *domus Auguſtæ*; & enſuite *L. Flavius ſupra* velarios *de domo Aug.* (*D. J.*)

VELAMENTUM BOMBYCINUM, eſt un nom latin, que quelques anatomiſtes donnent à la membrane veloutée ou tunique interne des inteſtins. *Voyez* Intestins.

VELAR *ou* TORTELLE, (*Hiſt. nat. Bot.*) *eryſimum*; genre de plante à fleur en croix compoſée de quatre pétales. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit ou une ſilique compoſée de deux panneaux, & diviſée en deux loges par une cloiſon intermédiaire; cette ſilique renferme des ſemences qui ſont le plus ſouvent minces & arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre le port des plantes de ſes eſpeces. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voy.* Plante.

L'eſpece commune d'éryſimum eſt nommée *eryſimum vulgaire*, par C. B. P. & T. *I. R. H.* 228. ſa racine eſt ſimple, de la groſſeur du petit doigt ou environ, blanche, ligneuſe, âcre, & ayant la ſaveur de la rave; ſes tiges ſont hautes de deux coudées, cylindriques, fermes, rudes & branchues; ſes feuilles ſont en grand nombre vers le bas, longues d'un palme & plus, velues, diviſées de chaque côté en pluſieurs lobes, comme triangulaires; celui qui eſt à l'extrémité eſt plus ample, & partagé en trois.

Ses fleurs ſont très-petites, diſpoſées en longs épis ſur les rameaux; elles ſont en croix, compoſées de quatre pétales, jaunes, contenues dans un calice à quatre feuilles velues; leur piſtil ſe change en une ſilique longue au-moins d'un demi-pouce, cylindrique, terminée par une corne partagée en deux loges qui contiennent de petites graines brunes, d'une ſaveur piquante.

On trouve fréquemment cette plante ſur les murs, les maſures, & le long des haies; elle eſt fort eſtimée pour réſoudre & enlever par l'expectoration, la mucoſité gluante qui ſe trouve dans la gorge, dans les bronches, & dans les véſicules du poumon; elle agit par ſes parties ſubtiles, volatiles & âcres, qui inciſent, réſolvent, & détergent.

Après l'incendie de Londres, les botaniſtes obſerverent une grande quantité de l'eſpece de *vélars* nommée *eryſimum latifolium, majus, glabrum*, qui parut ſur plus de deux cens arpens de terre, où l'incendie s'étoit étendue. Ce fait ſingulier prouve bien & la grande multitude de ſemences de plantes répandues par-tout, & la néceſſité de certaines circonſtances pour les faire éclore. La terre eſt donc pleine d'une infinité inconcevable de végétaux parfaitement formés en petit, & qui n'attendent pour paroître en grand, que certains accidens favorables; & l'on pourra imaginer de-là, quoique très-imparfaitement, combien de differentes richeſſes la nature renferme dans ſon ſein! (*D. J.*)

Vélar, *ou* Tortelle, (*Mat. méd. & Pharmac.*) cette plante eſt de la claſſe des cruciferes de Tournefort; elle eſt dans un état moyen ou tempéré relativement au principe mobile, c'eſt-à-dire à l'alkali volatile ſpontané, qui eſt propre à toutes les plantes de

cette

cette classe. La plante entiere est d'usage: on peut l'employer comme anti-scorbutique, avec les autres matieres végétales analogues; c'est sur-tout sa graine qui est recommandée contre cette maladie; elle approche beaucoup pour la saveur de celle de roquette & de moutarde. Les auteurs la recommandent aussi à la dose d'un gros en substance, dans la suppression d'urine, & dans les ulceres des poumons.

Mais la vertu la plus célébrée du *vélar*, c'est celle que les médecins lui ont assez généralement reconnue de guérir l'asthme, la toux invétérée, & surtout l'enrouement & l'extinction de voix; qualités qu'on a attribué cependant aussi aux navets & aux choux, qui à la vérité sont fort analogues au *vélar*. Rondelet qui a mis le premier cette plante en usage, l'a spécialement employée pour rétablir la voix; & on dit qu'il l'a rendue par ce seul remede à plusieurs chantres de tout âge qui l'avoient entierement perdue; c'est de cette tradition que vient sans doute le nom de *sirop du chantre*, qu'on donne communément à un sirop de *vélar* composé, qui est fort usité contre l'enrouement. Voici la préparation de ce sirop, selon la pharmacopée de Paris.

Sirop composé de vélar, ou *sirop du chantre*. Prenez orge entier, raisins secs mondés, réglisse seche rapée & pilée, de chacun deux onces; bourrache & chicorée, de chacune trois onces; faites bouillir dans douze livres d'eau commune jusqu'à la dissipation de la quatrieme partie; passez avec expression; d'autre part prenez *vélar* frais trois livres, racine d'aulnée & de pas d'âne récente, de chacune deux onces, capillaire de Canada une once, sommités seches de romarin & de stœcas, de chacun demi-once; semences d'anis, six gros; fleurs seches de violette, de bourrache, & de buglose, de chacun deux gros: ayant haché ou pilé ce qui doit être haché ou pilé, versez sur toutes ces matieres la précédente décoction encore bouillante; macerez pendant vingt-quatre heures dans un alembic d'étain ou de verre, alors retirez par la distillation au bain marie, huit onces de liqueur, de laquelle vous ferez un sirop en y fondant le double de son poids de beau sucre à la chaleur du bain marie.

Prenez le résidu de votre distillation, passez-le avec une forte expression, clarifiez-le au blanc-d'œuf avec trois livres de sucre & une livre de beau miel, & cuisez-le en consistence de sirop que vous mêlerez, lorsqu'il sera presque réfroidi, avec le précédent.

La dose de ce sirop est d'une ou de plusieurs onces dans une décoction ou une infusion convenable, telle que l'eau-de-vie, l'infusion de thé, de pié de chat, de coquelicot, &c.

On trouve aussi dans les boutiques un sirop de *vélar* simple, qui n'est pas inférieur à celui-ci, ou du moins qui lui seroit fort analogue quant aux principes fournis par le *vélar*, si on le préparoit par la distillation, comme le sirop composé. On ne devine pas trop pourquoi la pharmacopée de Paris néglige de retenir dans le sirop simple, le principe mobile du *vélar* qu'elle ménage dans le sirop composé. Le *vélar* entre dans le sirop composé de rossolis. (*b*)

VELAUDORUM, (*Géog. anc.*) ville de Séquaniens; l'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Milan à Strasbourg, en prenant par les Alpes graïennes. Elle est entre *Vesuntio* & *Epamantadurum*, à vingt-deux milles du premier & de ces lieux, & à douze milles du second. (*D. J.*)

VÉLAW, LE, *ou* LE VELUWE, (*Géog. mod.*) quartier de la province de Gueldre; il contient cette partie de la Gueldre hollandoise, renfermée entre le Rhin, l'Issel, & le Zuiderzée, & confine au couchant à la province d'Utrecht. C'est un pays de landes & de bruyeres. Le *Vélaw* a été long-tems un arriere-fief de l'église d'Utrecht; mais le duché de Gueldre étant tombé entre les mains de princes très-puissans, les évêques n'eurent plus aucune seigneurie directe ni utile, dans le duché de Gueldre. Les principales places du *Vélaw* sont Arnheim & Harderwick. (*D. J.*)

VÉLAY, LE, (*Géog. mod.*) contrée de France, dans le gouvernement militaire de Languedoc. Elle est bornée au nord par le Forez, au midi par le Gévaudan, au levant par le Vivarais, & au couchant par la haute Auvergne. C'est un petit pays de montagnes couvertes de neige une partie de l'année, & dans lesquelles cependant on nourrit des bestiaux qui font subsister le canton. Il se tient dans le *Vélay* de petits états particuliers, auxquels préside l'évêque du Puy, capitale du *Vélay*, nommée *Rovesio* par Ptolomée, & dans la carte de Peutinger; mais elle quitta ce nom peu de tems après, pour prendre celui des peuples *Velavi*.

César dit que ces peuples étoient dans la dépendance des Auvergnats, *in clientela Arvernorum*. Ils étoient du nombre des Celtes, qui furent joints par Auguste à l'Aquitaine. Le *Vélay*, après la division de l'Aquitaine en deux provinces, fut mis sous la premiere dans le quatrieme siecle; il tomba dans le cinquieme sous le pouvoir des Visigots; & dans le sixieme, après la mort d'Alaric, sous la domination des Francs. Ceux du *Vélay* étoient comme les Auvergnats leurs voisins, sujets des rois d'Austrasie, qui tenoient une partie de l'Aquitaine.

Le duc Eudes se rendit maître du *Vélay*, & son petit-fils en fut dépouillé par Pepin, dont les descendans jouirent de ce pays jusqu'au regne de Louis d'Outremer. Ce roi donna le *Vélay* à Guillaume *Têtes d'étoupes*, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine. Ses successeurs donnerent une partie du *Vélay* en fief, & l'autre partie à l'évêque de la ville du Puy, dans laquelle on avoit établi le siege épiscopal du *Vélay*. (*D. J.*)

VELCERA, (*Géog. anc.*) ville de l'Illyrie. Ptolomée, *l. II. c. xvij.* la marque sur la côte, entre l'embouchure du fleuve Oënus & la ville Seni. Thevet dit que le nom moderne est *Bacharin*. (*D. J.*)

VELCY-ALLÉ, (*Vennerie.*) cri dont doit user le valet de limier en parlant à son chien, pour l'obliger à suivre les voies d'une bête quand il en a rencontré; ce cri peut servir aussi pour faire guéter & reguéter les chiens courans.

Velcy va avant, cri que doit dire le valet de limiers en parlant à son chien lorsqu'il court une bête qui va d'assurance, & quand il en revient des voies, & quand ce sont des foulées ou des portées, il doit dire, *velcy-va-avant par les foulées*, ou *portées*, ou *par les fumées*, s'il s'en trouve & que c'en soit la saison.

Velcy-revary-volcelets, se dit d'un cerf qui ruse, & qu'on voit revenir sur les mêmes voies.

VELDENTZ, (*Géog. mod.*) château d'Allemagne au cercle du bas Rhin, près de la Mozelle, chef-lieu d'un comté enclavé dans l'archevêché de Treves, trois milles au-dessus de Traerbach. *Long.* 24. 35. *lat.* 49. 51. (*D. J.*)

VELDIDENA, (*Géog. anc.*) lieu de la Germanie, à 33 milles de *Vipetenum*, selon l'itinéraire d'Antonin. On croit que c'est aujourd'hui Wilten, abbaye de l'ordre de Prémontré, au voisinage d'Inspruck. (*D. J.*)

VÉLESCY-ALLÉ, (*Vennerie.*) cri dont on doit user quand on voit des fuites de loup, de sanglier, & de renard.

VELETTE, f. f. (*Ichthiolog.*) nom que donnent le Provençaux à un petit poisson fort singulier, qui flotte par milliers sur la surface de la Méditerranée. Je ne sache que M. de la Condamine qui l'ait décrit.

Ce petit poisson est de forme ovale, à-peu-près de la grandeur d'une moule, mais sans coquille, fort plat, n'ayant pas une ligne d'épaisseur; sa longueur est depuis sept à huit lignes jusqu'à un pouce & demi, & sa largeur à-peu-près la moitié de sa longueur; quelques marins ont rapporté en avoir vu comme la main vers nos îles d'Amérique, & d'une autre espece sur nos rivieres.

Quoique qu'il en soit, le corps de ceux dont il est ici question, est une substance molle, visqueuse, de couleur d'indigo foncé; les bords sont plus minces & plus transparens; le milieu est couvert de quantité de petits filets de relief argentés, qui forment des ovales concentriques & paralleles, lesquelles se perdent & deviennent imperceptibles, en approchant des bords. Toutes ces ovales sont traversées de plusieurs lignes qui partent de leur centre commun, comme dans les toiles d'araignées de jardin; le centre qui forme une éminence pointue, est l'endroit le plus relevé du corps de l'animal; le dessous vers le bord, est hérissé d'une prodigieuse quantité de filamens bleus, de trois à quatre lignes de long, qui paroissent être les pattes ou les nageoires de ce poisson, & qui ne se distinguent bien que dans l'eau. Il nage, ou pour mieux dire, il flotte sur la surface de la mer selon sa longueur, mais ce qui l'aide à s'y soutenir, & qui lui fait donner le nom de *velette*, est

eſt une eſpece de crête qui s'éleve verticalement ſur la ſurface ſupérieure.

Cette crête lui ſert pour-ainſi dire de voile, que les Provençaux nomment *véle*; elle eſt à-peu-près auſſi haute que l'animal eſt large; elle le traverſe en ligne droite, obliquement; l'obliquité de la voile eſt toujours du même ſens, c'eſt-à-dire de gauche à droite, en paſſant de la partie antérieure à la poſtérieure; ſon contour eſt à-peu-près demi-circulaire, excepté qu'il ſe termine au ſommet par un angle ſaillant. Cette crête, voile, ou cartilage, comme on voudra la nommer, eſt très-mince, tranſparente & ſemblable à du talc; en la regardant de près, on la voit traverſée d'un nombre infini de rameaux déliés qui forment une eſpece de rézeau; elle a au toucher quelque ſolidité, à-peu-près comme de la corne très-mince, mais elle eſt bordée d'une membrane, plus déliée, plus molle & plus tranſparente, qui ſe flétrit & s'affaiſſe auſſitôt que l'animal eſt hors de l'eau, d'où l'on peut à peine le retirer ſans le bleſſer.

M. de la Condamine a mis pluſieurs de ces inſectes de mer dans un vaiſſeau rempli d'eau, où ils n'ont pas paru vivre plus d'une heure. On reconnoit qu'ils ne ſont plus vivans, lorſqu'ils ne ſe ſoutiennent plus ſur l'eau, comme dans leur ſituation ordinaire, qu'ils enfoncent plus d'un côté que de l'autre, ou qu'ils ſont tout-à-fait renverſés la voile en bas. *Mémoire de l'acad. des Sciences, ann.* 1732. *p.* 320. (*D. J.*)

VELEZ DE GOMERE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Fez, ſur la côte de la Méditerranée, à quarante lieues de Malaga. Il y a un méchant arſenal, & un château où réſide le gouverneur. Son port eſt capable de contenir quelques petits vaiſſeaux. Le pays ne produit qu'un peu d'orge, & n'offre par-tout que roches. C'eſt le port de la Méditerranée le plus proche de Fez. *Long.* 13. 32. *latit.* 35. (*D. J.*)

VELEZ-MALAGA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, au royaume de Grenade, dans une grande pleine, à deux milles de la mer, & à quatorze milles de Malaga. *Long.* 13. 52. *latit.* 36. 27. (*D. J.*)

VELIA, (*Géog. anc.*) ville de la Lucanie, dans le golfe Eléate, vis-à-vis des îles Oënétrides, ſur le Hêles, ou l'Hales; cette ville ſe nomme aujourd'hui *Piſciota*, & la riviere l'*Alente*. Les îles Oënétrides ſont Poncia & Iſacia. *Velia* eſt appellé par les Grecs *Elea*, & d'abord qu'elle fut fondée par les Phocéens, elle s'appella *Hylea*; Strabon, *l. VI.* dit qu'auprès du golfe Pœſtanus, il y en a une autre qui lui eſt contigu, où l'on voit une ville qui fut appellée *Hycla*, par les Phocéens ſes fondateurs, *Ella* par d'autres, du nom d'une certaine fontaine, & que de ſon tems on la nommoit *Elea*.

Selon Etienne le géographe, la ville d'Eléa avoit pris ſon nom d'une riviere qui la baignoit, & de ſon tems cette ville ſe nommoit *Véléa*. Cette riviere eſt l'Hêles, d'où on l'appella la ville *Héléa*, & dans la ſuite l'aſpiration fut changée en la lettre V. Pline, *l. III. c. v.* Cicéron, *l. VII. épiſt. xix* & Velléius Paterculus, *l. II. c. lxxix.* diſent *Vélia*.

Le nom des habitans varie comme celui de la ville, les anciens écrivent quelquefois *Eléates*, quelquefois *Velienſes*, & Virgile, *Æneid, l. VI. vers* 366. dit:

Portuſque require Velinos.

Ses médailles ſe connoiſſent par ce mot, ΥΕΛΗΤΩΝ. Cette ville a été la patrie de Zénon Eléate, l'un des principaux philoſophes de l'antiquité, & qui floriſſoit dans la ſoixante & dix-neuvieme olympiade. Il fut diſciple de Parménide, & l'un des plus beaux hommes de ſon tems, en quoi il reſſembloit à Apulée, à Pythagore, & à pluſieurs autres philoſophes. Zénon eſt nommé *le Palamede d'Elée*, dans le ſophiſte de Platon; c'étoit un philoſophe qui renverſoit beaucoup d'opinions, & qui en gardoit très-peu pour lui. Ses ſentimens étoient à-peu-près les mêmes que ceux de Xénophanes & de Parménides, touchant l'unité, l'incompréhenſibilité, & l'immutabilité de toutes choſes; vous en trouverez l'expoſition dans ce Dictionnaire.

On a eu ſoin à l'*article* SIDON, de diſtinguer les différens philoſophes qui ont porté le nom de Zénon, car il ne faut pas les confondre; celui-ci eſt non-ſeulement connu pour être l'inventeur de la dialectique la plus captieuſe, mais ſur-tout pour avoir entrepris de redonner la liberté à ſa patrie opprimée par un tyran. Son projet ayant été découvert, il ſouffrit avec une fermeté extraordinaire les tourmens les plus rigoureux. *Voyez* ce qu'en rapporte Diogene Laërce, *liv. IX.* avec le commentaire de Ménage. (*D. J.*)

VELIA, (*Géog. anc.*) lieu de la ville de Rome, ſelon Denys d'Halicarnaſſe, *l. V. c. xix.* C'étoit une éminence eſcarpée, qui commandoit le marché de Rome & les comices, ou plutôt c'étoit la croupe du mont Palatin, du côté où cette montagne dominoit le marché de Rome. (*D. J.*)

VELIATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, Pline, *l. III. c. xv.* qui les met dans la huitieme région, les ſurnomme *Vecteri*. Ce ſont les même *Veliates* qu'il place dans la Ligurie; car la Ligurie étoit dans la huitieme région, & ce ſont les *Velcates* de Valerius Flaccus.

VÉLIE, (*Topogr. de Rome.*) c'étoit une éminence ſur le mont Palatin, expoſée au ſoleil levant, & qui avoit vûe ſur la place romaine. Cette éminence, dit Varron, fut nommée *Vélie*, à *velenda lana*, parce qu'on y conduiſoit les moutons, pour leur arracher la laine, avant qu'on eût l'uſage de les tondre. Valerius Publicola bâtit d'abord ſa maiſon au haut de cette éminence; mais comme on crut qu'il aſpiroit à la royauté, & qu'il vouloit s'en faire un lieu de défenſe, parce que la ſituation naturelle de ſa maiſon avoit l'air d'une fortereſſe, il la démolit & en bâtit une autre au pié de la colline, afin que du ſommet, ainſi qu'il s'en expliqua lui-même dans ſon apologie, le peuple pût l'accabler plus aiſément de pierres, ſi jamais il trahiſſoit ſes devoirs. (*D. J.*)

VELIKA, (*Géog. mod.*) petite ville de Hongrie, dans l'Eſclavonie, au-deſſous du confluent des rivieres Velika & Pakra. Il y a des géographes qui prennent *Velika* pour l'ancienne *Variona*.

VELIKA, LA, (*Géog. mod.*) riviere de Hongrie en Eſclavonie. Elle prend ſa ſource dans la partie ſeptentrionale du comté de Creits, & ſe perd dans la Save, à quelques lieues au-deſſous de Siſſek. (*D. J.*)

VELIKIE-LOUKI *ou* VELIKUTOUKI, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, dans la partie occidentale du duché de Rzeva, entre Rzveva la déſerte & Nevel, avec un château ſur la riviere pour ſa défenſe. Le nom de cette ville en langue du pays veut dire *les grands prés*. *Long.* 49. 15. *lat.* 56. 33. (*D. J.*)

VÉLIN, ſ. m. ſorte de parchemin plus fin, plus uni & plus beau que le parchemin ordinaire: il eſt fait de peau de veau, d'où lui vient ſon nom. *Voy. l'article* PARCHEMIN & PAPIER.

S. Jérôme place la découverte du *vélin* ſous le regne d'Attalus; il n'eſt pas le ſeul de ce ſentiment. Tzezès avance la même choſe, ainſi qu'un écrivain anonyme dont Saumaiſe rapporte les paroles dans ſes exercitations ſur Pline. L'un & l'autre font honneur de cette invention à Cratès le grammairien, contemporain d'Attalus, & ſon ambaſſadeur à Rome; il y arriva l'année même de la mort d'Ennius, à ce que prétend Suetone, quoique ſans aucun fondement; mais nous avons indiqué plus particulierement l'époque du *vélin* au *mot* PAPIER. (*D. J.*)

VÉLIN, (*Doreurs.*) les maîtres peintres & doreurs du pont Notre-Dame & du quai de Gèvres, nomment ainſi des bordures de bois unies qui ſervoient autrefois à encadrer des images de *vélin* d'une certaine grandeur, qui ont ſervi depuis de modele déterminé pour toutes les eſtampes de leur volume.

VÉLIN, (*Manufact.*) c'eſt ce qu'on appelle communément *point royal* ou *point de France*. La manufacture de ce *vélin* a été inventé dans la ville d'Alençon, & s'eſt communiquée dans quatre villes circonvoiſines, où l'on ne le nomme point autrement que *vélin*, quoique ce terme ſoit inconnu à Paris & ailleurs. On appelle *fil a vélin* & *aiguilles à vélin*, les fils fins & les petites aiguilles dont ſe ſervent les vélineuſes. Quoique cette ſorte d'ouvrage ſoit inventé dans le dernier ſiecle, on ne ſait pourtant pas ce qui lui a donné le nom de *vélin*. Peut-être eſt-ce le *vélin* effectif ou le parchemin, ſur lequel les ouvrieres travaillent, & qu'elles appellent *parches*. *Savary*.

VELINO LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, elle a ſa ſource au royaume de Naples dans l'Apennin, à environ 45 milles de l'endroit où elle ſe jette dans la Nera, & à 4 milles au-deſſus de Terni. La cascade du *Velino*, nommée la *caſcata del Marmore*, eſt préférable à celle de Tivoli, & ne cede qu'à celle du

Nia-

Niagara, dans l'Amérique septentrionale. Cette cascade consiste en ce que le *Velino*, grossi de plusieurs eaux, court rapidement à un rocher uni, & large de 60 pas, taillé à-plomb par la nature, & élevé d'environ 300 piés au-dessus d'un autre rocher que la chûte continuelle des eaux a creusé comme un vaste gouffre; ce dernier rocher est semé de pointes inégales, où l'eau qui tombe de si haut se brise en une infinité de parties, qui jaillissant en l'air, fait comme une brume; les rayons du soleil en tombant dessus, se réfléchissent diversement, & forment des milliers d'arcs-en-ciel qui changent & qui se succedent les uns aux autres d'une maniere admirable. (*D. J.*)

VELINUS LACUS, (*Géog. anc.*) lac d'Italie chez les Sabins, au nord de Casperia, & presentement appellé *Lago di Rieti*. Lorsque l'on assembla à Rome les députés des villes & des colonies, qui avoient intérêt au projet que l'on avoit proposé de détourner le cours des rivieres & des lacs qui causoient les inondations du Tibre; les habitans de Réate empêcherent, selon Tacite, *Ann. l. I. c. lxxix.* qu'on ne bouchât le passage par où le lac *Velinus* se décharge dans la Néra.

Pline, *l. III. c. xij.* dit que les Sabins habitoient sur les bords des lacs *Velini*, parce que ce lac est divisé en plusieurs parties qui sont formées par le fleuve *Velinus*, dont parle Virgile au vers 517 de l'Enéid. *l. VII.*

Sulfurea Noralbus aqua fontesque Velini.

Ce fleuve *Velinus* étoit accru de la riviere Télonia, fameuse par la défaite de Rutilius, selon Orose, *l. V. c. xviij.* On voyoit autour du lac *Velinus*, des champs fertiles & de gras pâturages que Virgile, *Æneid. l. V. v.* 712. appelle *rosea rura Velini*. (*D. J.*)

VELITES, s. m. pl. (*Art milit. des Rom.*) les *vélites* étoient l'une des quatre sortes de soldats qui composoient les légions. On prenoit les plus jeunes & les plus pauvres, pour en former des *vélites*; leur paie étoit moins forte que celle des autres soldats, & on les armoit à la légere. On les nommoit quelquefois *antesignani*, parce qu'on les plaçoit souvent avant les enseignes aux premiers rangs, & qu'ils commençoient le combat.

Ils avoient pour armes défensives, un petit bouclier rond, d'un pié & demi de diametre; une espece de petit casque, d'un cuir fort, couvert de quelque peau de bête sauvage, comme de loup; mais sans armure, afin d'être plus dispos. Leurs armes offensives étoient l'épée, le javelot, d'un bois de la grosseur du doigt, long de trois piés, avec une pointe longue de huit pouces, mais si fine que ce javelot ne pouvoit être tourné contre celui qui l'avoit lancé.

Les *vélites* armés de frondes, ne servoient que pour escarmoucher; aussi leur étoit-il permis de fuir, n'ayant point d'armes défensives pour en venir aux mains. Ils se rangeoient d'abord à la queue des troupes, & delà ils s'avançoient aux premiers rangs; quelquefois on les plaçoit dans les intervalles de la premiere ligne, d'où ils escarmouchoient entre les deux armées; quand le choc commençoit, ils se retiroient derriere les autres, d'où ils lançoient leurs traits, ou des pierres avec la fronde, par-dessus la tête de ceux des premiers rangs; c'est ce qu'ils pouvoient faire avec d'autant plus de facilité, qu'on donnoit peu de hauteur à ces premiers rangs. Avant l'institution de cette milice, la premiere ligne de la légion servoit d'infanterie légere. Enfin on employoit souvent les *vélites* pour accompagner la cavalerie dans les promptes expéditions.

Leur établissement ne se fit que dans la seconde guerre punique, selon Valere Maxime, *l. II. c. iij.* qui fait l'honneur de cette idée à un centurion nommé *Quintus Mævius*. Ils étoient également distribués dans chaque corps, n'ayant point de commandant particulier. Selon Tite-Live, il y en avoit 20 dans chaque manipule; ce qui faisoit 60 par cohorte, & 600 par légion quand elle étoit de 6000 hommes. Avant qu'il y eût des *vélites*, les troupes qui formoient l'infanterie légere s'appelloient *rorarii* & *accensi*. *Voyez* LÉGION & MILITAIRE, *discipline des Romains*.

J'ajouterai seulement que pour bien entendre les historiens romains qui parlent souvent des *vélites*, il faut savoir que ces sortes de soldats armés à la légere, se divisoient en frondeurs qui jettoient des pierres; en dardeurs qui lançoient le javelot, & en archers qui tiroient des fleches.

Sous les empereurs Trajan, Adrien & Antonin le pieux, les *vélites* portoient un corcelet de fer, ou une cuirasse à écailles de poisson; mais les frondeurs en particulier, n'étoient vêtus que de leurs habits à pans du bas retroussés. Les archers ou tireurs d'arc avoient le pot en tête, une cotte-d'armes à écailles, un carquois garni de fleches, & du côté gauche une épée. Enfin ils portoient à la main l'arc avec lequel ils tiroient des fleches. (*D. J.*)

VELITIÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. Festus, *de verbor. signif.* en fait mention au mot *novæ curiæ*, en ces termes: *Velitia res divinæ fiunt in veteribus curiis*. Elle tiroit son nom des peuples *Velitienses*, dont parle Pline, quoique la plupart des exemplaires imprimés de cet ancien lisent *Vellicenses*, au lieu de *Velitienses*. (*D. J.*)

VELITIS, (*Hist. nat.*) nom que les anciens donnoient à une espece de sable, dont ils faisoient usage pour la composition du verre; ils choisissoient pour cela le sable le plus pur qui se trouvoit sur le bord des rivieres, & ils le méloient avec le *natron* ou sel alkali minéral. Ce sable se nommoit aussi *hyalitis* du mot grec ὕαλος, qui signifie *verre*.

VELITRÆ, (*Géog. anc.*) Vélitres, ville d'Italie, dans le Latium, & la capitale des Volsques, aujourd'hui *Velitri* ou *Velletri*. Ancus mit le siége devant cette ville, & la pressa tellement, que les habitans réduits à l'extrémité, firent sortir de leurs murs leurs vieillards en état de supplians. Ceux-ci promirent de réparer au gré du roi, les torts que leurs concitoyens pouvoient avoir faits aux Romains, & de livrer les coupables. Ancus se laissa gagner par cette soumission, & mit les habitans de *Velitræ* au nombre des alliés.

L'an 259 de la fondation de Rome, Virginius ayant battu les Volsques, entra pêle-mêle dans la ville de *Velitræ* avec les fuyards, & n'épargna qu'un petit nombre d'habitans qui mirent les armes bas. Trois ans après, la peste y fit de si grands ravages, qu'à peine il resta dans cette ville la dixieme partie des citoyens. Ceux qui échapperent furent contraints de se donner à la république de Rome, & de la supplier d'envoyer chez eux des habitans pour repeupler leur ville; les Romains y envoyerent une colonie.

Environ cent cinquante ans après, les habitans de Vélitres, quoique colonie romaine, s'allierent avec les ennemis de Rome. On usa d'une grande sévérité à leur égard, leur ville fut rasée. Son sénat fut transporté ailleurs, & l'on ordonna à tous ses habitans, d'aller fixer leur demeure de l'autre côté du Tibre. Si quelqu'un entreprenoit de le repasser, on l'obligeoit à payer mille as d'airain, & l'on avoit droit d'exiger cette somme de lui, en le saisissant au corps. Les campagnes de leurs sénateurs furent distribuées à une nouvelle colonie.

La ville de *Vélitræ* reprit ensuite son ancienne forme. Suétone nous apprend que la famille d'Auguste étoit une des principales de cette ville. Les habitans sont appellés *Veliternus populus*, par Tite-live, *liv. VIII. ch. xij.* & *Veliterni*, par Pline, *liv. III. ch. v.* On voit dans Gruter, *p.* 297. une ancienne inscription, où il est parlé d'une victoire remportée sur ces peuples. Mœnius.... *de Veliterneis, predie k. Oct.* (*D. J.*)

VELLA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) nom d'un genre de plante dont voici les caracteres, selon Linnæus; le calice est cylindrique, droit, composé de quatre feuilles obtuses, minces, & qui tombent avec la fleur; la fleur est à quatre pétales, disposés en croix, de forme ovale, & de la longueur du calice; les étamines sont six filets, dont il y en a deux opposés l'un à l'autre, & qui sont plus courts que les quatre autres; les bossettes sont simples; le germe du pistil est ovale; le style est conique; le stigma est simple; le fruit est une gousse ronde, à crête pendante, contenant deux loges, & divisée par une pellicule deux fois aussi considérable que la gousse même; les semences sont rondelettes. Linnæi, *gen. plant. p.* 317. (*D. J.*)

VELLA, (*Géog. mod.*) ville de la haute Ethiopie, au royaume de Dancali, à 20 lieues du détroit de Babelmandel, à 77[d] du premier méridien, & à 3 de *latit.* septentrionale. (*D. J.*)

VELLA, *la*, (*Géog. mod.*) ou la *Verra*, riviere d'Italie, dans la partie orientale de l'état de Gènes. Elle prend sa source dans l'Apennin, & se jette dans la Magra, à 4 milles au-dessus de Sarzana. On croit que c'est le *Boactus* des anciens. (*D. J.*)

VELLANIS, (*Géog. anc.*) ville de la haute-Mœſie. Ptolomée, *l. III. c. x.* la marque parmi les villes qui étoient éloignées du Danube. Si nous en croyons Lazius, le nom moderne eſt *Lurzy*. (*D. J.*)

VELLATES, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule aquitanique, ſelon Pline, *l. IV. c. xix.* Ces peuples, dit le p. Hardouin, ſont les *Velanni* de Ptolomée, *l. II. c. vij.* & ils habitoient entre les *Auſcii* & les *Rhuteni*. (*D. J.*)

VELLAVI ou *VELAUNI*, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule celtique. Ptolomée leur donne une ville nommée *Rueſium* ou *Rueſſum*. Quelques-uns veulent que cette ville ſoit la même qu'*Anicium* ou *Podium*, Pui-en-Vélay; cependant la ville *Vellava* étoit, ſelon Grégoire de Tours, *l. X. c. xxv.* à quelque diſtance d'*Anicium*. (*D. J.*)

VELLAUNODUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule celtique, ou lyonnoiſe. Céſar, *de Bell. gall. l. VII.* dit que c'étoit une ville des Senones, dont il s'empara. On ne s'accorde point ſur le nom moderne de cette ville des Sénonois: M. de Valois a cru que c'étoit Montargis; mais cela ne ſe peut, parce que Montargis eſt une ville du moyen âge. Vigenere a ouvert le premier l'avis, que ce pouvoit être Château-Landon, à 4 lieues de Montargis, ſur le grand chemin de Paris à Lyon. Il ſe trouve en effet quelqu'affinité entre Landon & *Laudunum*, car pour le mot de *château*, c'eſt une épithete moderne; cependant M. Lancelot eſtime, que c'eſt plutôt Seviniere, qui eſt à une ou deux lieues de Châtillon-ſur-Loin, environ à moitié chemin de Sens à Orléans. André Ducheſne veut que ce ſoit aujourd'hui Villeneuve-le-roi, lieu dépendant du reſſort de Sens; mais le plus grand nombre des géographes françois s'en tient à l'opinion de Vigenere. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que *Vellaunodunum* n'étoit pas éloignée d'*Agendicum*, Sens, puiſque Céſar en partant de cette derniere ville, ſe rendit le lendemain devant *Vellaunodunum*. (*D. J.*)

VELLEIACIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Gaule ciſpadane, aux environs de Plaiſance, au milieu des colines. Pline, *l. VII. c. xlix.* dit qu'on y avoit vû ſix hommes de cent dix ans, quatre de ſix vingt ans, & un de cent quarante ans. (*D. J.*)

VELLEIEN, adj. (*Gramm. & Juriſprud.*) ou *ſénatus-conſulte velleïen*, eſt un decret du ſénat, ainſi appellé parce qu'il fut rendu ſous le conſulat de M. Sillanus & de *Velleius Tutor*, du tems de l'empereur Claude, par lequel on reſtitua les femmes contre toutes les obligations qu'elles auroient contractées pour autrui, & qu'on auroit extorquées d'elles par violence, par autorité & par ſurpriſe, pourvu qu'il n'y eût eu aucune fraude de leur part.

On entend auſſi quelquefois par le terme de *velleïen* ſimplement, le bénéfice accordé par ce ſénatuſconſulte.

Les lois romaines n'avoient pas d'abord porté les précautions ſi loin que ce ſénatus-conſulte en faveur des femmes & filles.

La loi julia permettoit au mari de vendre les biens dotaux de ſa femme, pourvu qu'elle y donnât ſon conſentement; il lui étoit ſeulement défendu de les hypothéquer, du conſentement même de ſa femme, parce qu'on penſa qu'elle ſe prêteroit plus volontiers à l'hypotheque de ſes fonds qu'à la vente.

Cette loi n'avoit porté ſes vues que ſur le fonds dotal, & non ſur les meubles & choſes mobiliaires même apportées en dot, elle ne concernoit d'ailleurs que les fonds dotaux ſitués en Italie; mais quelques-uns tiennent que la femme qui étoit ſur le point de ſe marier, pouvoit prendre certaines précautions par rapport à ſes fonds dotaux qui étoient ſitués hors l'Italie.

Quoi qu'il en ſoit, elle avoit toute liberté de diſpoſer de ſes paraphernaux, & conſéquemment de s'obliger juſqu'à concurrence de ſes biens, bien entendu que l'obligation fût contractée par la femme pour elle-même, & non pour autrui.

En effet, il fut d'abord défendu par des édits d'Auguſte & de Claude, aux femmes de s'obliger pour leurs maris.

Cette défenſe ne fut faite qu'aux femmes mariées, parce que dans l'ancien droit que l'on obſervoit encore en ces tems-là, toutes les perſonnes du ſexe féminin étoient en tutelle perpétuelle, dont elles ne ſortoient que lorſqu'elles paſſoient ſous l'autorité de leurs maris; c'eſt pourquoi la prohibition de cautionner ne pouvoit concerner que les femmes mariées.

Mais ſous l'empereur Claudius, les filles & les veuves ayant été délivrées de la tutelle perpétuelle, tout le ſexe feminin eut beſoin du même remede, la pratique s'en introduiſit ſous le conſulat de M. Silanus & de Velleïus Tutor, & elle fut confirmée par l'autorité du ſénat.

Le decret qu'il fit à cette occaſion eſt ce que l'on appelle le *ſénatus-conſulte velleïen*.

Il fut ordonné par ce decret, que l'on obſerveroit ce qui avoit été arrêté par les conſuls Marcus Silanus & Velleïus Tutor, ſur les obligations des femmes qui ſe ſeroient engagées pour autrui; que dans les fidéjuſſions ou cautionnemens & emprunts d'argent que les femmes auroient contractés pour autrui, l'on jugeoit anciennement qu'il ne devoit point y avoir d'action contre les femmes, étant incapables des offices virils, & de ſe lier par de telles obligations; mais le ſénat ordonna que les juges devant leſquels ſeroient portées les conteſtations au ſujet de ces obligations, auroient attention que la volonté du ſénat fût ſuivie dans le jugement de ces affaires.

Le juriſconſulte Ulpien, qui rapporte ce fragment du ſénatus-conſulte *velleïen*, applaudit à la ſageſſe de cette loi, & dit qu'elle eſt venue au ſecours des femmes à cauſe de la foibleſſe de leur ſexe, & qu'elles étoient expoſées à être trompées de plus d'une maniere; mais qu'elles ne peuvent invoquer le bénéfice de cette loi s'il y a eu du dol de leur part, ainſi que l'avoient décidé les empereurs Antonin le pieux & Sévere.

Cette loi, comme l'obſervent les juriſconſultes, ne refuſe pas toute action contre la femme qui s'eſt obligée pour autrui; elle lui accorde ſeulement une exception pour ſe défendre de ſon obligation, exception dont le mérite & l'application dépendent des circonſtances.

Le bénéfice ou exception du *velleïen* a lieu en faveur de toutes les perſonnes du ſexe, ſoit filles, femmes ou veuves, contre toutes ſortes d'obligations verbales ou par écrit; mais il ne ſert point au débiteur principal, ni à celui pour qui la femme s'eſt obligée.

Pluſieurs juriſconſultes tirent des annotations ſur le ſénatus-conſulte *velleïen*, ainſi qu'on le peut voir dans le titre du digeſte *ad S. C. velleianum*.

L'empereur Juſtinien donna auſſi deux lois en interprétation du *velleïen*.

La premiere eſt la loi 22. au *cod. ad S. C. velleianum*, par laquelle il ordonne que ſi dans les deux années du cautionnement fait par la femme, pour autre néanmoins que pour ſon mari, elle approuve & ratifie ce qu'elle a fait, telle ratification ne puiſſe rien opérer, comme étant une faute réitérée, qui n'eſt que la ſuite & la conſéquence de la premiere.

Mais cette même loi veut que ſi la femme ratifie après deux ans, ſon engagement ſoit valable, ayant en ce cas à s'imputer de l'avoir ratifiée après avoir eu un tems ſuffiſant pour la réflexion.

Cette loi de Juſtinien ne regardoit que les interceſſions des femmes faites pour autres que pour leurs maris; car par rapport aux obligations faites pour leurs maris, Juſtinien en confirma la nullité par ſa *novelle* 134. *chap. viij.* dont a été formée l'authentique *ſi quæ mulier*, inſérée au code *ad ſenatus-conſult. velleianum*.

La diſpoſition de ces lois a été long-tems ſuivie dans tout le royaume.

Le parlement de Paris rendit le 29 Juillet 1595, un arrêt en forme de réglement, par lequel il fut enjoint aux notaires de faire entendre aux femmes qu'elles ne peuvent s'obliger valablement pour autrui, ſur-tout pour leurs maris, ſans renoncer expreſſément au bénéfice du *velleïen*, & de l'autentique *ſi quæ mulier*, & d'en faire mention dans leurs minutes, à-peine d'en répondre en leur nom, & d'être condamnés aux dommages & intérêts des parties.

Mais comme la plupart des notaires ne ſavoient pas eux mêmes la teneur de ces lois, ou ne les ſavoient pas expliquer, que d'ailleurs ces ſortes de renonciation n'étoient plus qu'un ſtyle de notaire, le roi Henri IV. par un édit du mois d'Août 1606, fait par le chancelier de Sillery, abrogea la diſpoſition du ſénatus-conſulte *velleïen* de l'autentique *ſi quæ mulier*, fit défenſes aux notaires d'en faire mention dans les contrats des femmes, & declare leurs obligations bonnes & valables, quoique la rénonciation au *velleïen* & à l'autentique n'y fuſſent point inſérées.

Cet

Cet édit, quoique général pour tout le royaume, ne fut enregiſtré qu'au parlement de Paris, Il eſt obſervé dans le reſſort de ce parlement, tant pour le pays de droit écrit, que pour les pays coutumiers.

Il y a cependant quelques coutumes dans ce parlement, où les femmes ne peuvent s'obliger pour leurs maris; telles ſont celles d'Auvergne, de la Marche & du Poitou, dont les diſpoſitions ſont demeurées en vigueur, l'édit de 1606 n'ayant dérogé qu'à la diſpoſition du droit, & non à celle des coutumes.

La déclaration du mois d'Avril 1664 déclare, qu'à la vérité les obligations paſſées ſans force ni violence par les femmes mariées à Lyon & dans les pays de Lyonnois, Mâconnois, Forès & Beaujolois, ſeront bonnes & valables, & que les femmes pourront obliger tous leurs biens dotaux ou paraphernaux mobiliers & immobiliers, ſans avoir égard à la loi *julia*, que cette déclaration abroge à cet égard.

On tient que cette déclaration fut rendue à la ſollicitation du ſieur Perrachon, pour-lors fermier général de la généralité de Lyon, qui la demanda pour avoir une plus grande ſûreté ſur les biens des ſous-fermiers, en donnant à leurs femmes la liberté d'engager leurs biens dotaux, & en les faiſant entrer dans les baux.

Cette déclaration n'ayant été faite que pour les pays du Lyonnois, Forès, Beaujolois & Maconnois, elle n'a pas lieu dans l'Auvergne, quoique cette province ſoit du parlement de Paris, la coutume d'Auvergne ayant une diſpoſition qui défend l'aliénation des biens dotaux.

L'édit de 1606 qui valide les obligations des femmes, quoiqu'elles n'ayent point rénoncé au *velleïen* & à l'autentique *ſi quæ mulier*, eſt obſervé au parlement de Dijon depuis 1609, qu'il y fut enregiſtré.

Les renonciations au *velleïen* & à l'autentique ont auſſi été abrogées en Bretagne par une déclaration de 1683, & en Franche-Comté par un édit de 1703.

Le ſénatus-conſulte *velleïen* eſt encore en uſage dans tous les parlemens de droit écrit; mais il s'y pratique différemment.

Au parlement de Grénoble la femme n'a pas beſoin d'avoir recours au bénéfice de reſtitution pour être relevée de ſon obligation.

Dans les parlemens de Toulouſe & de Bordeaux, elle a beſoin du bénéfice de reſtitution, mais le tems pour l'obtenir eſt différent.

Au parlement de Toulouſe elle doit obtenir des lettres de reſciſion dans les dix ans, on y juge même qu'elle ne peut renoncer au ſénatus-conſulte *velleïen*, ce qui eſt contraire à la diſpoſition du droit.

Au parlement de Bordeaux, le tems de la reſtitution ne court que du jour de la diſſolution du mariage; néanmoins ſi l'obligation ne regardoit que les paraphernaux, que le mari n'y fût pas intéreſſé, les dix ans courroient du jour du contrat.

En Normandie, le ſénatus-conſulte *velleïen* n'a lieu qu'en vertu d'un ancien uſage emprunté du droit romain, & qui s'y eſt conſervé; car l'édit de 1606 n'a point été régiſtré au parlement de Rouen; le ſénatus-conſulte *velleïen* y eſt même obſervé plus rigoureuſement que dans le droit romain; en effet, la rénonciation de la femme au bénéfice de cette loi, n'y eſt point admiſe, & quelque ratification qu'elle puiſſe faire de ſon obligation, même après les dix années, elle eſt abſolument nulle, & on la déclare telle, quoiqu'elle n'ait point pris de lettres de reſciſion.

Le ſénatus-conſulte *velleïen* eſt conſidéré comme un ſtatut perſonnel, d'où, il ſuit qu'une fille, femme, ou veuve domiciliée dans un pays où cette loi eſt obſervée, ne peut s'obliger elle ni ſes biens pour autrui, en quelque pays que l'obligation ſoit paſſée, & que les biens ſoient ſitués. *Voyez* au digeſte & au code, les *tit. ad ſenatus-conſultum velleïanum*, la *novelle* 134. *cap. viij.* Pauſus, *ij.* 11. Lucius, Fillau, Duperier, le Brun, Stokmans, Coquille, Lapeyrere, Hevin, Bretonnier, Froland, Boulenois, & les *mots* FEMME, OBLIGATION, DOT, LOI JULIA. (*A*)

VELLÉITÉ, ſ. f. dans les écoles de Philoſophie, eſt définie communément, *une volonté foible, froide & languiſſante*.

D'autres diſent qu'elle emporte impuiſſance d'obtenir ce qu'on demande. D'autres prétendent que c'eſt un deſir paſſager pour quelque choſe dont on ne ſe ſoucie pas beaucoup, & qu'on ne veut pas ſe donner la peine de chercher: comme, *Catus amat piſcem, ſed non vult tangere limpham*. Si on examinoit bien toute ſa vie, on trouveroit que la cauſe pour laquelle on a eu ſi peu de ſuccès, c'eſt qu'on n'a preſque point eu de volonté; mais qu'excité par le deſir de la choſe, retenu par la pareſſe, la puſillanimité, la vue des difficultés, on n'a eu que des demi-volontés. Les Italiens ont un proverbe qui contient le ſecret de devenir pape; & ce ſecret c'eſt de le vouloir.

VELLELA, c'eſt le terme qu'on doit dire quand on voit le lievre, le loup & le ſanglier.

VELLETRI, VELETRI, *ou* VELITRI, (*Géog. mod.*) en latin *Velitræ*, ancienne ville d'Italie, dans la campagne de Rome, près de la mer, ſur une hauteur, à 6 milles d'Albano, à 8 de Marano, à 14 de Segni, & à 20 de Rome.

Cette ville, autrefois la capitale des Volſques, eſt aujourd'hui la demeure des doyens du ſacré college. Elle a infiniment ſouffert dans les révolutions de l'empire, & dans les guerres civiles qui ont mis tant de fois l'Italie en feu; ſes rues ſont encore belles, & ſes maiſons ont quelque apparence, mais elles ſont preſque ſans habitans, excepté des religieux & des religieuſes. Le palais Ginetti, élevé par l'architecte Lunghi, paſſe pour un ouvrage de magnificence & de goût; c'eſt la ſeule choſe curieuſe à voir dans cette ville. Le prince Lobkowitz fit ſur *Vélétri* en 1744, la même entrepriſe que le prince Eugene avoit faite ſur Crémone en 1702, & elle eut le même ſuccès. *Long.* 30. 36. *lat.* 41. 40. (*D. J.*)

VELLICA, (*Géog. anc.*) ville de Cantabrie vers les ſources de l'Hebre, aujourd'hui la *Guardia*, ou *Medina del Pomar*. Peut-être que cette ville étoit célebre par le culte du dieu Endovellicus, & que c'étoit le lieu où il avoit pris naiſſance, ce qui l'avoit fait nommer *Endo-Vellicus*, l'*Endo de Vellica*, comme l'Apollon de Delphes, l'Hercule de Tyr. Ce fut ſous les murailles de cette ville que les généraux d'Auguſte battirent les Cantabres, au rapport de Florus, *l. IV. c. xij.* (*D. J.*)

VELLICATION, ſ. f. *chez les Médecins*, eſt l'action de picotter, de pincer. Ce mot ſe dit plus particulierement d'une ſorte de convulſions ſoudaines qui arrivent aux fibres des muſcles. *Voyez* FIBRE & CONVULSION.

VELLACASSES, (*Géog. anc.*) ce nom eſt auſſi écrit *Velocaſſes* dans Céſar, *Bel. Gall. l. II. c. xij.* Pline, *l. IV. cap. xviij.* écrit *Vellocaſſes*, & met les *Vellocaſſes* dans la Gaule narbonnoiſe: *Lugdunenſis Gallia*, dit-il, *habet Loxovios*, Vellocaſſes, *Galatas, Venetos*. En effet, Auguſte tira ces quatre peuples de la Gaule belgique pour les mettre dans la Gaule lyonnoiſe. (*D. J.*)

VELLON, ſ. m. (*terme de Monnoie*.) ce mot eſpagnol ſignifie, en fait de monnoie, ce qu'on appelle en France *billon*; il ſe dit particulierement des eſpeces de cuivre.

VÉLOCITÉ, ſ. f. (*Phyſ.*) eſt la même choſe que *viteſſe*; ce dernier mot eſt plus uſité.

VÉLOUR, (*Géog. mod.*) ville des Indes, au royaume de Carnate, à l'oueſt de Cangi-Vouran & d'Alcatile. Il y a toujours un gouverneur dans cette ville, & la fortereſſe eſt une des principales du pays.

VELOURS, (*Etoffe de ſoie.*) le *velours* uni ſe fait avec une chaîne par le tiſſu communément appellé *toile*; une ſeconde chaîne communément appellée *poil*, & de la trame; on fortifie la ſeconde chaîne de plus ou moins de brins, ſuivant le nombre de poils dont on veut le qualifier.

La quantité de poil augmente la qualité & la force du *velour*; on ne déſigne le nombre par les barres jaunes qui ſont aux liſieres; on fabrique depuis un poil & demi juſqu'à 4 poils; ils ſe font ordinairement de 11 24es d'aune. *Voyez* ÉTOFFE DE SOIE.

Il ſe fait auſſi des *velours* friſés, des *velours* coupés & friſés, des *velours* à la reine, des *velours* à quarreau tout coupé, des *velours* ras, des *velours* cannelés, des *velours* chinés; on a pouſſé ce genre d'étoffe juſqu'à faire des *velours* à deux endroits, & de deux couleurs oppoſées l'une ſur un côté, l'autre de l'autre; mais cela n'a pas été ſuivi. Cette étoffe ſe fabrique en divers endroits, comme Lyon, Gènes & autres lieux. *Voy.* ÉTOFFE DE SOIE.

Maniere dont on travaille le velours ciſelé. Comme nous avons rapporté à ce genre d'étoffe preſque toute la fabrication des autres, nous allons en traiter au long; enſorte que celui qui ſe donnera la peine de bien entendre cet article, ne ſera étranger

dans

dans aucune manufacture d'ourdissage, n'ayant jamais qu'à passer du plus composé au moins composé. Nous tâcherons d'être exact & clair; & s'il nous arrive de pécher contre l'une ou l'autre de ces qualités, ce sera ou par la difficulté même de la matiere, ou par quelqu'autre obstacle insurmontable. Car nous avons fait construire & monter un métier complet sous nos yeux; nous l'avons ensuite démonté, & nous nous sommes donnés la peine de travailler.

Nous avons ensuite jetté sur le papier les choses; puis nous avons fait revoir le tout par d'habiles manufacturiers.

Ce mémoire a deux parties. Dans la premiere, on verra l'ordre que nous avons suivi dans notre essai; dans la seconde, ou dans les notes, on verra l'ordre que l'on suit dans une manufacture réglée.

Nous traiterons 1°. des parties en bois du métier, & de leur assemblage.

2°. Des parties en fil, en soie, en ficelle; & autres matieres, de leur disposition & de leur usage.

3°. Des outils, de leurs noms & de la maniere de s'en servir.

4°. De la main d'œuvre, du dessein, de la lecture, & de la maniere de travailler.

Du bois du métier. Les parties *AB*, *ab*, qui ont mêmes dimensions, mêmes façons & même situation, ont depuis *A*, *a*, jusqu'à *B*, *b*, 6 piés de longueur; leur équarrissage est de 6 à 7 pouces; elles s'assemblent par des tenons de dimensions convenables avec les piéces *CD*, *c*,*d*. Elles sont perpendiculaires au plan & paralleles entre elles. On les appelle les *piliers* de devant du métier.

Les parties *EF*, *ef*, qui ont mêmes dimensions, mêmes façons & même situation entr'elles, qui sont paralleles l'une à l'autre, & aux parties *A*, *B a b*, qui s'assemblent par des tenans aux pieces *CD*, *cd*, s'appellent les *piliers de derriere*.

Les parties *C D*, *cd*, qui ont mêmes dimensions, mêmes façons, même disposition, qui sont paralleles entr'elles, qui reçoivent dans leurs mortaises *C*, *c*, les tenons des piliers de devant, & dans leurs mortoises *D*, *d*, les tenons des piliers de derriere; ont 12 piés de longueur, sur 6 à 7 pouces d'équarrissage, & s'appellent les *estases* ou *traverses d'en haut*.

Les estases ont à chacune de leur extrémité une ouverture quarrée ou oblongue *GH*, *gh*, qui reçoivent les tenons des deux pieces de bois *Gg*, *Hh*. Ces tenons sont percés, & peuvent admettre un petit coin de bois. Les pieces de bois servent, à l'aide des coins, à tenir les estases fermement à la même distance & sur le même parallélisme; & on les appelle par cette raison les *clés du métier*.

On a pratiqué à l'extrémité inférieure de chacune des pieces *AB*, *ab*, une ouverture oblongue *IK*; la piece de bois *IK* a deux tenons qui remplissent les ouvertures *I* & *K*, & chacun de ces tenons est percé, & peut admettre un petit coin qui sert, avec la piece *IK*, à tenir les piliers de devant fermement à la même distance, & sur le même parallélisme.

Il y a encore aux extrémités des quatre piliers quatre mortaises *LM*, *lm*, qui servent à recevoir les tenons de deux barres de bois *LM*, *lm*, paralleles entr'elles & aux estases, & servant à tenir paralleles entr'eux les piliers.

Ces barres *LM*, *lm*, ont, à une distance convenable, des piliers de derriere, chacune une ouverture oblongue *NO*. La piece *NO* a deux tenons qui entrent dans les mortaises *N*, *O*, & elle sert à plusieurs usages. Le premier est de tenir les barres *LM*, *lm*, paralleles & à la même distance. Le second est de soutenir les marches.

Les pieces *PQ* 1, *PQ* 2, *PQ* 3, & qu'on voit ici au nombre de sept, percées par leur extrémité *Q*, traversées des pieces de fer *rs*, & soutenues au-dessus de la barre *no*, par deux pitons plantés dans cette barre, s'appellent les *marches*.

Il n'y en a que sept ici, mais il peut y en avoir davantage; c'est selon l'ouvrage que l'on travaille. Par exemple, dans le *velours* à jardin, en supposant qu'il y ait cinq marches de pieces, il y a certainement quatre marches de poil.

Les barres *Lm*, *lm*, ont à leur extrémité *L*, *l*, chacune une mortaise. Cette mortaise reçoit l'extrémité de la piece *TV*, *tu*, dont le côté parallele au pilier de devant s'applique exactement contre ce pilier, & l'autre côté taillé en console a un autre usage, dont nous parlerons ci-après.

Elle est échancrée à sa partie supérieure; & c'est dans cette échancrure circulaire que se place la moulure pratiquée à l'un des bouts de l'ensuple. Cette piece *TV*, *tu*, s'appelle *tenon*.

Avant que d'assembler avec les piliers les barres *Lm*, *lm*, & la traverse *IK*; on passe les deux piliers de devant dans les ouvertures des morceaux de bois parallélogrammatiques *XY*, *xy*; ils embrassent les piliers, & les tenons les tiennent fermement appliqués l'un à l'autre, & c'est sur leur extrémité *Y*, que l'ouvrier pose ses nayettes. On les appelle *banques*.

Le pilier de devant, qui est à droite, est percé circulairement en *Z*. Cette ouverture reçoit un morceau de fer ou broche, dont l'extrémité cachée par le pilier est en vis, & s'arrête par un petit écrou de fer. Cette broche dans l'autre extrémité a une tête, passe à-travers une espece d'S de fer ou crochet, & fixe ce crochet au côté du pilier, comme on le voit. Ce crochet s'appelle *chien*. On voit la broche en Z, avec le chien. L'extrémité recourbée du chien est ouverte par le milieu, ou plutôt évidée. On verra dans la suite l'usage de cette configuration.

On a attaché parallélement entr'eux, aux deux piliers de derriere, deux morceaux de bois, faits comme deux valets, excepté que leur partie supérieure est échancrée circulairement; cette échancrure circulaire reçoit la moulure de l'ensuple de derriere. *Voy.* ces morceaux de bois ou tasseaux de derriere, 1, 2. On les appelle *oreillons*.

On voit à la partie antérieure des estases deux petites tringles de bois placées intérieurement & parallélement de chaque côté, à chaque estase. Ces tringles sont dentelées. On les appelle *acocats*. Elle servent à avancer ou reculer le batant à discrétion. *Voyez* les acocats 34, 34.

Entre les deux piliers de devant est une planche supportée par ces deux piliers; elle sert de siege à l'ouvrier, & s'appelle la *banquette*.

Voilà ce que l'on peut appeller la *charpente* ou la *cage* du métier. Cette cage est composée de toutes les parties dont nous venons de parler assemblées, comme on les voit dans la *premiere figure*, où l'on appercevra encore sous les banques une caisse ou coffre 5, pour recevoir l'ouvrage à mesure qu'il se fait, & entre les piliers de devant, les extrémités du derriere du siege de l'ouvrier.

Pour tenir l'ensuple fermement appliquée & contre l'échancrure circulaire des tenons, & contre la partie eminante de ces tenons au-dessus de la banque, on met un petit coin 6 entre le pilier & la moulure de l'ensuple. On appelle ce petit coin une *taque*.

Il y a encore à la surface intérieure des piliers de derriere parallélement à l'ensuple, deux broches de fer qui tiennent deux bobines, qu'on appelle *restiers*. Ces restiers sont montés de fils, qu'on appelle *cordelines*.

Il part du pilier de devant pour aller au pilier de derriere une corde, qu'on appelle *corde de jointe*. Il y a dans cette corde un roquet ou roquetin, qu'on appelle *roquet de jointe*.

De la cantre. Imaginez un chassis *ABCD*, dont la forme soit parallélogrammatique, qui soit divisé longitudinalement par une tringle de bois qui coupe les deux petits côtés en deux parties égales, & qui soit par conséquent parallele aux deux grands côtés; que les grands côtés & la tringle de bois soient percés de trous correspondans, capables de recevoir des petites broches de fer, & de les tenir paralleles les unes aux autres, & aux petits côtés du chassis; que ce chassis soit soutenu sur quatre piliers assemblés deux à deux, les deux de devant ensemble, pareillement les deux de derriere, par deux traverses, dont l'une passe de l'extrémité d'un des piliers de devant, à l'autre extrémité du pilier de devant; & l'autre traverse passe de l'extrémité d'un des piliers de derriere à l'extrémité de l'autre pilier de derriere, que ces quatre piliers soient consolidés par une traverse qui s'assemble d'un bout avec la traverse des piliers d'en-haut, & de l'autre bout avec la traverse des piliers d'en-bas; que les deux piliers d'en-haut ou les plus grands, soient de même hauteur; que les deux piliers d'en-bas soient aussi entr'eux de la même hauteur, mais plus bas que les piliers d'en-haut; que toutes ces parties soient assemblées les unes avec les autres, & leur assemblage formera la cantre.

La cantre en deux mots n'est donc autre chose qu'

un chaſſis oblong, ſoutenu ſur quatre piliers, dont les deux derniers ſont plus hauts que les deux de-devant, & partagé en deux parties égales par une traverſe percée d'autant de trous qu'on veut à égale diſtance, dont chacun correſpond à deux autres trous pratiqués aux grands côtés du chaſſis, capables de recevoir de petites broches de fer, & de les tenir paralleles aux petits côtés.

Il eſt néceſſaire de donner plus d'élévation à la cantre d'un côté ou d'un bout que d'un autre. Cette différence d'hauteur empêche les branches des roquetins de ſe mêler; & on peut à chaque inſtant appercevoir quand il y en a quelques-uns de caſſés, ce qui ne pourroit pas paroître, ſi la hauteur étoit égale par-tout.

Nous ſuppoſerons ici les côtés de la cantre percés de 25 trous ſeulement.

La cantre ſe place entre les piliers de derriere du métier, & s'avance preſque juſqu'à la traverſe qui ſoutient les marches.

On a de petites broches toutes prêtes, avec des eſpeces de petites bobines, qu'on appelle de *roquetins*.

Les broches ſont fort minces, elles ſervent aux roquetins d'axes ſur leſquels ils peuvent ſe mouvoir.

Il faut diſtinguer dans ces roquetins deux moulures principales; l'une garnie de ſoie, & l'autre d'un fil, à l'extrémité duquel pend un petit morceau de plomb. La ſoie & le fil étant dévidés chacun ſur leur moulure, en ſens contraire, il eſt évident que ſi l'on prend un bout de la ſoie, & qu'on le tire, il ne pourra ſe dévider de deſſus ſa moulure, qu'en faiſant monter le petit poids qui réagira contre la force qui tirera le bout de ſoie. Cette réaction tiendra toujours le fil de ſoie tendu, & ne l'empêchera pas de ſe dévider, la bobine entiere ou le roquetin pourront ſe mouvoir ſur la petite broche de fer dans laquelle il eſt enfilé par un trou qui le traverſe dans toute ſa longueur.

On charge chacune des petites broches d'un nombre égal de roquetins, tous garnis de leur ſoie & de leur plomb; ce nombre de roquetins eſt partagé ſur chaque broche en deux parties égales par la traverſe du chaſſis de la cantre, il faut obſerver en enfilant les roquetins dans les verges du chaſſis, de tourner le plomb de maniere que la ſoie ſe dévide en-deſſus & non en-deſſous.

La ſoie eſt de la même ou de différentes couleurs ſur tous les roquetins, ſelon l'eſpece de *velours* qu'on ſe propoſe d'exécuter.

C'eſt le deſſein qui fait varier le nombre des roquetins.

Nous ſuppoſerons ici que chaque verge portoit 8 roquetins.

La cantre étoit compoſée de 200 roquetins; elle l'eſt ordinairement de huit cens & de mille. On voit maintenant l'uſage de la traverſe qui diviſe le chaſſis en deux parties égales, & qui met dans la ſuppoſition préſente cent roquetins d'un côté, & cent de l'autre, ou quatre roquetins par broche d'un côté, & quatre de l'autre.

Des maillons, des mailles de corps & des aiguilles de plomb. Après qu'on a formé la cage du métier, garni la cantre de ſes roquetins, & placé cette cantre entre les piliers de derriere du métier, de maniere que la chute de l'inclinaiſon du chaſſis ſoit tournée vers les marches.

On ſe pourvoit au-moins d'autant de petits anneaux de verre, tels que nous les allons décrire, qu'il y a des roquetins. Je dis *au-moins;* car à parler exactement, on ne ſe regle point ſur les roquetins de la cantre pour la quantité de maillons, aiguilles, &c. Au-contraire, on ne forme la cantre que ſur la quantité de cordages dont on veut monter le métier, parce qu'on fait des *velours* à 800 roquetins & à 1000, ſuivant le beauté qu'on veut donner à l'étoffe, les *velours* à 1000 étant plus beaux que ceux de 800. Dans ce cas, le métier eſt la premiere choſe qu'on diſpoſe, après quoi on ſe conforme à la quantité convenable des roquetins, ou à-proportion du cordage. Ces petits anneaux ſont oblongs; ils ſont percés à leur extrémité de deux petits trous ronds; & au milieu, ou entre ces deux petits trous ronds, d'un troiſieme beaucoup plus grand, & à-peu-près quarré; les bords de ces trois trous ſont très-polis, & très-arrondis. On appelle ces petits corps ou anneaux de verre, *maillons*.

Il faut avoir autant d'aiguilles de plomb qu'il y a de roquetins ou de maillons. Ces aiguilles de plomb ſont percées à l'une de leur extrémité d'un petit trou, ont environ 3 lignes de longueur, & peſent à-peu-près chacune 2 onces.

On prend un fil fort, on en paſſe un bout dans un des trous ronds d'un maillon; on ramene ce bout à l'autre bout, & on fait un nœud ordinaire avec tous les deux: on paſſe un autre fil dans l'autre trou rond du même maillon qu'on noue, comme on l'a preſcrit pour le premier trou.

On garnit de la même maniere tous les maillons de deux fils doubles, paſſés chacun dans un de leurs trous ronds.

Puis on prend un maillon avec ces deux fils doubles; on paſſe le nœud d'un de ces fils doubles dans le trou de l'aiguille, on prend le nœud de l'autre fil double, on le paſſe entre les deux brins de fil qui ſont unis par le premier nœud, & l'aiguille de plomb ſe trouve attachée à l'extrémité nouée du premier des fils doubles.

On en fait autant à toutes les aiguilles, & l'on a quatre choſes qui tiennent enſemble. Un premier fil double, dont les deux extrémités ſont nouées enſemble, & qui forme une boucle dans laquelle l'un des trous ronds d'un maillon eſt enfilé; le maillon; un ſecond fil double, dont les deux extrémités ſont nouées enſemble, & qui forme une boucle dans laquelle l'autre trou rond du maillon eſt enfilé, & l'aiguille qui tient à l'extrémité nouée de ce ſecond double fil.

Le premier fil double s'appelle *maille de corps d'en-haut*.

Le ſecond fil double s'appelle *maille de corps d'en-bas*.

Il y a donc autant de mailles de corps d'en-haut que de maillons; autant de maillons que de mailles de corps d'en-bas; autant de mailles de corps d'en-bas que d'aiguilles, & autant d'aiguilles de mailles de corps d'en-bas, de maillons, de mailles de corps d'en-haut, que de roquetins.

Après ces premieres diſpoſitions, on commence à monter le métier, ou à faire ce que les ouvriers appellent *remettre*.

Pour cet effet, on prend une tringle de bois, on la paſſe entre les fils des mailles de corps d'en haut, de maniere que tous les nœuds ſoient à côté les uns des autres; on ſuppoſe cette tringle aux deux eſtaſes, enſorte que les maillons ſoient à la portée de la main de l'ouvrier aſſis.

On ne paſſe point de tringle de bois pour ſuſpendre les maillons & les aiguilles. Dans le bon ordre, on attache chaque maille de corps d'en-haut à l'arcade qui doit la retenir; l'arcade étant attachée à la corde de rame, tout le corps compoſé de mailles, maillons & aiguilles ſe trouve ſuſpendu, comme il doit l'être lorſque le métier travaille. Nous expliquerons moins ici comment les choſes s'executent dans une manufacture toute montée, & où l'on n'a rien à deſirer du côté des commodités, que dans un lieu où tout manque, & où l'on ſe propoſe de monter un métier.

Il s'aſſied le dos tourné vers le devant du métier, la tringle & les mailles de corps ſont entre lui & la cantre. Alors un autre ouvrier placé vers la cantre, prend le fil de ſoie du premier roquetin de la premiere rangée d'en-haut à gauche, & le donne au premier ouvrier qui le paſſe dans l'ouverture du milieu du premier maillon qu'il a à ſa gauche; on lui tend le fil de ſoie du ſecond roquetin de la même rangée parallele au grand côté gauche de la cantre, qu'il paſſe dans le trou du milieu du ſecond maillon à gauche; on lui tend le fil du troiſieme roquetin de la premiere rangée, parallele au grand côté gauche de la cantre, qu'il paſſe dans le trou du milieu de la premiere rangée parallele au grand côté gauche de la cantre, & ainſi de ſuite juſqu'à la fin de cette premiere rangée. Il paſſe à la ſeconde, ſur laquelle il opere de la même maniere, en commençant ou par ſon premier roquetin d'en-haut, ou par ſon premier roquetin d'en-bas. Si l'on commence par le premier roquetin d'en-haut, on deſcendra juſqu'en-bas, & il faudra obſerver le même ordre juſqu'à la fin des rangées, commençant toujours chaque rangée par les premiers roquetins d'en-haut; au-lieu que ſi après avoir commencé la premiere rangée par ſon premier roquetin d'en-haut, on commence la ſeconde par ſon premier roquetin d'en-bas; il faudra commen-

cer la troiſieme par ſon premier roquetin d'en-haut, la quatrieme par ſon premier roquetin d'en-bas, & ainſi de ſuite.

On verra dans la ſuite la raiſon de la liberté qu' on a ſur cet arrangement, qui n'influe en rien ſur l'ouvrage, mais ſeulement ſur le mouvement de certains roquetins de la cantre, qui fourniſſent de la ſoie, & qui ſe repoſeroient, ſi l'on avoit choiſi un autre arrangement, lorſqu'on vient à tirer les cordes du ſample.

Les fils de ſoie des roquetins ſont collés au bord des roquetins, afin qu'on puiſſe les trouver plus commodément; il faut que l'ouvrier qui les tend à l'autre ouvrier, ait l'attention de bien prendre tous les brins; ſans quoi la ſoie de ſon roquetin ſe mêlera; il faudra la dépaſſer du maillon, & chercher un autre bout, ce qu'on a quelquefois bien de la peine à trouver, au point qu'il faut mettre un autre roquetin à la place du roquetin mêlé. Les 200 fils de roquetin de la cantre ſe trouveront donc paſſés dans les 200 maillons; le premier fil de la premiere rangée à gauche du haut de la cantre, dans le premier maillon à gauche, & ainſi de ſuite dans l'un ou l'autre des ordres dont nous avons parlé.

Il faut obſerver que celui qui reçoit & paſſe les fils des roquetins dans les maillons, les reçoit avec un petit inſtrument qui lui facilite cette opération. Ce petit inſtrument n'eſt autre choſe qu'un fil-de-laiton aſſez mince, dont l'ouvrier tient un bout dans ſa main; ſon autre bout eſt recourbé, & forme une eſpece de petit hameçon; il paſſe cet hameçon dans le trou du milieu du maillon, accroche & attire à ſoi le fil de ſoie qui lui eſt tendu, & qui ſuit ſans peine le bec de l'inſtrument à-travers le maillon. Cet inſtrument s'appelle une *paſſette*.

L'ouvrier a à côté de ſoi, à ſa gauche, une autre tringle de bois placée perpendiculairement & poſée contre les ſuſpenſoirs de la premiere tringle, qui ſoutient les mailles de corps; cette ſeconde tringle ſoutient une navette qu'on y a attachée, & l'ouvrier paſſe derriere cette navette les fils des roquetins, à meſure qu'il les amene avec la paſſette à-travers les maillons; ils ſont arrêtés là entre le dos de la navette & la tringle, & ne peuvent s'échapper.

Lorſqu'il y en a un certain nombre de paſſés à-travers les maillons, & de retenus entre la tringle & la navette, il les prend tous, & forme un nœud commun à leur extrémité; ce nœud les arrête & les empêche de s'échapper, comme ils en font effort en vertu des petits plombs qui pendent des roquetins, & qui tirent en ſens contraire,

Ces paquets de fils de roquetins noués & paſſés par les maillons, s'appellent des *berlins*. Ainſi faire un berlin, c'eſt nouer un paquet de fils de roquetins paſſés par les maillons, afin de les empêcher de s'échapper.

Après qu'on a paſſé tous les fils de roquetins par les maillons, on place le caſſin.

Pour procéder méthodiquement, le caſſin & tout ce qui en dépend, peut & même doit être placé avant que de placer les branches des roquetins dans les maillons.

Imaginez deux morceaux de bois de quatre piés de longueur ſur trois pouces d'équarriſſage, aſſemblés parallelement à un pié & demi de diſtance l'un de l'autre par deux petites traverſes emmortaiſées à deux pouces de chacune de leurs extrémités; concevez ſur chacun de ces deux morceaux de bois un triangle rectangle, conſtruit de deux morceaux de bois; dont l'un long de quatre piés ſur trois pouces d'équarriſſage, faſſe la baſe, & l'autre long de deux piés ſur trois pouces d'équarriſſage, faſſe le côté perpendiculaire. Ces deux côtés s'emmortaiſent enſemble par leurs extrémités qui forment l'angle, & par leurs deux autres extrémités avec l'une des deux pieces dont nous avons parlé d'abord. Imaginez enſuite une petite traverſe qui tienne les deux extrémités des triangles fixes dans la même poſition, enſorte que les deux triangles placés parallelement ne s'inclinent point l'un vers l'autre, & une autre traverſe placée parallelement à la précédente de l'une à l'autre baſe des triangles, à une diſtance plus ou moins grande de celle du ſommet, ſelon l'ouvrage que l'on a à exécuter.

Soit cet intervalle parallelogrammatique formé par deux parties égales des baſes, & deux traverſes paralleles, dont l'une va d'un des ſommets des triangles à l'autre, & l'autre coupe les deux baſes; ſoit, dis-je, cet intervalle rempli de petites poulies, nous ſuppoſerons ici qu'il y en a cinq rangées de dix chacune, paralleles aux traverſes, ou dix rangées de cinq chacune, paralleles aux parties des baſes ou aux deux autres côtés de l'eſpace parallelogrammatique. Cet aſſemblage des deux morceaux de bois fixés parallelement par deux traverſes, & ſur chacun deſquels on conſtruit un triangle, qu'on tient parallele par deux autres traverſes, & que ces traverſes forment avec les parties des baſes qu'elles coupent, un eſpace parallelogrammatique, un eſpace rempli de poulies rangées parallelement, eſt ce qu'on appelle un *caſſin*.

On poſe cette machine ſur les deux eſtaſes du métier, de maniere que les caſſins de ſa baſe ſoient perpendiculaires aux eſtaſes, & que les baſes des triangles ſoient tournées vers quelque mur voiſin. Il faut auſſi laiſſer entre le caſſin & les piliers de devant du métier une certaine diſtance, parce que cette diſtance doit être occupée par pluſieurs liſſes, par l'enſuple. Fixez le caſſin ſur les eſtaſes avec de bonnes cordes qui le tiennent immobile, & même en état de réſiſter à quelque effort. C'eſt pour lui faciliter cette réſiſtance, & par une autre raiſon qu'on concevra mieux dans la ſuite, je veux dire de laiſſer de l'intervalle & un jeu plus libre aux ficelles qui paſſent ſur les poulies, qu'elles ont été diſpoſées ſur les baſes, en plaçant les poulies ſur les côtés perpendiculaires des triangles.

Cela fait, cherchez contre le mur qui regarde les devants du caſſin, un point un peu plus élevé que le ſommet du caſſin, mais répondant perpendiculairement au milieu de la traverſe d'en-haut du caſſin. Plantez en ce point un piton de fer qui ſoit fort; paſſez-y une corde à laquelle ſoit attaché par le milieu un gros bâton: ce bâton s'appelle *bâton des cramaillieres du rame*.

Attachez à chaque extrémité de ce bâton deux cordes doublées, afin que le bâton puiſſe tenir dans la boucle d'un des doubles, & qu'on puiſſe fixer un autre bâton dans l'autre boucle. On appelle ces cordes *cramailleres du rame*; & l'autre bâton qui eſt retenu par cramailleres, qui eſt tourné, & auquel on a pratiqué deux moulures, une à chaque extrémité, dans leſquelles ſont placées les boucles des extremités des cramailleres, s'appelle *bâton de rame*.

Sur ces bâtons ſont montées autant de cordes qui l'environnent par un bout, & d'une longueur telle que leur autre extrémité paſſant ſur les poulies du caſſin, puiſſe deſcendre juſqu'entre les eſtaſes.

On commence par enverger ces cordes, afin qu'on puiſſe les ſéparer facilement, & les faire paſſer chacune ſur la poulie qui leur convient.

Pour enverger ces cordes & tout autre paquet de cordes, on les laiſſe pendre, puis on tient l'index de la main gauche & le pouce paralleles; on prend la premiere, on la place ſur l'index, & on la fait paſſer ſous le pouce. On prend la ſeconde corde qu'on fait paſſer ſous l'index & ſur le pouce; la troiſieme qu'on fait paſſer ſur l'index & ſous le pouce; la quatrieme qu'on fait paſſer ſous l'index & ſur le pouce, & ainſi de ſuite. Il eſt évident que toutes ces cordes ſe trouveront rangées ſur les doigts de la même maniere que ſur le bâton de rame, & qu'elles feront angle entre les doigts, c'eſt-à-dire qu'elles ſeront croiſées; on prend enſuite une ficelle dont on paſſe un bout le long de l'index, & l'autre bout en même ſens le long du pouce; on prend enſuite les extrémités de cette ficelle, & on les noue, ce qui tient les cordes de rame croiſées.

La totalité de ces cordes paſſées ſur les poulies du caſſin s'appelle *le rame*.

Il y a autant de cordes de rame que de poulies au caſſin, par conſéquent dans l'exemple que nous avons choiſi, il y a cinquante cordes de rame.

La premiere corde de rame à gauche paſſe ſur la premiere poulie d'en-bas de la premiere rangée parallele au côté gauche du caſſin; la ſeconde corde paſſe ſur la ſeconde poulie en montant de la même rangée; la troiſieme corde ſur la troiſieme poulie en montant de la même rangée; la quatrieme corde ſur la quatrieme poulie en montant de la même rangée; la cinquieme corde ſur la cinquieme poulie en montant; la ſixieme corde ſur la premiere poulie d'en-bas de la ſeconde rangée; la ſeptieme corde ſur la ſeconde poulie en montant de la ſeconde rangée; la huitieme corde ſur la troiſieme poulie, & ainſi de ſuite en zigzag de rangées en rangées.

Quand

Quand on a passé toutes les cordes du rame sur les poulies du cassin dans l'ordre que nous venons d'indiquer, on en fait un berlin, c'est-à-dire qu'on les lie toutes en paquet par le bout, afin qu'elles ne s'échappent point.

Il y a dans chacune de ces cordes du rame un petit anneau de fer enfilé. On appelle cet anneau *œil de perdrix*.

Les cordes du rame passées sur les poulies, on a des ficelles qu'on plie en deux; on prend une, deux ou trois de ces ficelles, on les plie toutes ensemble en deux, & on y fait ensuite une boucle, d'où il arrive qu'il part du nœud de chaque boucle deux, quatre, six, huit & dix bouts; on prépare de ces petits faisceaux de cordes, autant qu'on a de poulies au cassin: il en faut donc cinquante ici. Ce sont ces faisceaux de cordes pliées en deux & jointes ensemble par le nœud d'une boucle, une-à-une, ou deux-à-deux, ou trois-à-trois, qu'on appelle *arcades*. Il faut qu'il y ait autant de bouts de ficelles aux arcades que de roquetins à la cantre, que de maillons, que de mailles de corps, & il faut qu'il y ait à chaque boucle des arcades, autant de bouts que l'on veut que le dessein soit repeté de fois sur la largeur de l'étoffe. Dans l'exemple proposé, nous voulons que le dessein soit répeté quatre fois; il faut donc prendre deux ficelles, les plier en deux, & les unir par une boucle, au-delà du nœud, de laquelle il partira quatre bouts.

Après qu'on a préparé les ficelles ou faisceaux, ou boucles, qui doivent former les arcades, on a une planche percée d'autant de trous qu'il y a de bouts de ficelles aux arcades, ou de mailles de corps, ou de maillons, ou de fils de roquetins, ou de roquetins à la cantre.

Les trous de cet ais percé sont par rangées; il y a autant de trous sur la largeur de la planche qu'il a de poulies dans une rangée du cassin parallele au côté du cassin.

On peut considérer ces rangées, ou relativement à la longueur de la planche, ou relativement à sa largeur. Je vais les considérer relativement à la largeur & relativement à la longueur. Commençons par la longueur. Il est évident que les quatre ficelles qui partent d'un faisceau d'arcades, étant destinées à rendre quatre fois le dessein, par conséquent destinées à lever chacune la premiere de chaque quart du nombre des mailles de corps, puisque toutes les mailles de corps sont destinées toutes à former toute la largeur de l'étoffe, & que le dessein doit être répeté quatre fois dans toute la largeur de l'étoffe; or il y a 200 mailles de corps: donc les quatre brins du premier faisceau d'arcades répondront à la premiere corde de maille de chaque cinquantaine; en deux cens il n'y a que quatre cinquantaines. En supposant donc quarante trous selon la longueur de la planche par rangées, & cinq trous par rangées selon la largeur, il est évident que la planche sera percée de deux cens trous, & qu'en faisant passer la premiere ficelle du premier faisceau d'arcade dans le premier des dix premiers trous de la premiere rangée longitudinale, la seconde ficelle du même faisceau dans le premier trou de la seconde dixaine; la troisieme dans le premier trou de la troisieme dixaine, & la quatrieme dans le premier trou de la quatrieme dixaine; ces quatre brins répondront à la premiere de chaque quart des trous; car puisqu'il y a quarante trous sur chaque rangée longitudinale, & cinq trous sur chaque rangée latitudinale, on aura cinq fois dix trous ou cinquante trous, avant que d'en venir au second brin, cinq fois encore dix trous, avant que d'en venir à la seconde ficelle du même faisceau ou cinquante autres trous, & ainsi de suite.

Ces trous sur la planche sont à quelque distance les uns des autres, & sont percés en tiers point, ou ne se correspondent pas. On a suivi cet arrangement pour faciliter le mouvement de toutes ces cordes.

On passe la premiere ficelle du premier faisceau d'arcade dans le premier trou en commençant à gauche de la premiere rangée latitudinale: la premiere du second faisceau dans le second trou de la même rangée: la premiere du troisieme faisceau dans le troisieme trou de la même rangée: la premiere du quatrieme faisceau dans le quatrieme trou de la même rangée: la premiere du cinquieme faisceau dans le cinquieme trou de la même rangée. On passe la premiere ficelle du sixieme faisceau dans le premier trou en commençant à droite de la seconde rangée latitudinale; la premiere du septieme faisceau dans le second trou de la même rangée, ainsi de suite jusqu'à cinquante; quand on est parvenu à cinquante, il est évident qu'on a épuisé toutes les premieres ficelles de tous les faisceaux d'arcades, & qu'on rencontre alors les secondes. On passe les cinquante secondes comme les cinquante premieres, les cinquante troisiemes comme les cinquante secondes, les cinquante quatriemes comme les cinquante troisiemes; & les deux cens cordes d'arcades se trouvent passées dans les deux cens trous de l'ais percé.

Voyons maintenant ce que deviendra cet ais percé de ses cinquante trous, dans lesquels passent deux cens fils dans l'ordre que nous venons de dire, de maniere qu'ils se meuvent tous quatre-à-quatre, les quatre du premier faisceau par les quatre premiers trous de chaque cinquante, les quatre du second faisceau par les quatre seconds trous de chaque cinquantaine, les quatre du troisieme faisceau par les quatre troisiemes trous des quatre cinquantaines, & ainsi de suite. On fait un berlin de tous ces bouts de ficelle, afin qu'ils ne s'échappent point des trous de l'ais, & l'on enfile dans une broche de fer tous les faisceaux, en faisant passer la broche par les boucles de chaque faisceau.

On suspend ensuite cet ais percé par deux ficelles qui l'embrassent aux estases; sa longueur tournée vers le devant du métier. Les bouts des ficelles qui passent par ses trous, s'étendent vers les mailles de corps, & les faisceaux enfilés dans la broche sont tournés vers le cassin.

On prend la premiere maille de corps, & on l'attache au premier bout des ficelles d'arcades qui passe par le premier trou à gauche de la rangée latitudinale, ou de cinq trous; on attache la seconde maille de corps à la seconde ficelle qui passe par le second trou de la même rangée; la troisieme maille, à la troisieme ficelle de la même rangée; la quatrieme maille à la quatrieme ficelle de la même rangée; la cinquieme maille à la cinquieme ficelle de la même rangée; la sixieme maille à la premiere ficelle qui passe par le premier trou à droite de la seconde rangée, parallele à la précédente; la septieme maille à la seconde ficelle du second trou de la même rangée, & ainsi de suite.

L'usage est d'attacher les arcades aux cordes de rame, avant que d'attacher les mailles de corps aux arcades. Car comment seroit soutenue l'arcade, la maille du corps y étant attachée, si l'arcade même n'est pas attachée à quelque chose? D'ailleurs quel embarras ne seroit-ce pas de manier toutes ces mailles de corps dont le maillon seroit rempli de soie? Convenons donc que la maille de corps & le maillon, seront plus aisés à manier quand ils seront vuides, que quand ils seront pleins.

De-là on passe au cassin; on prend la ficelle qui passe sur la premiere poulie d'en-bas de la rangée de cinq poulies paralleles au côté gauche du cassin, & l'on y attache le premier faisceau d'arcades, ou le faisceau dont le premier bout passe dans le premier trou à gauche de la premiere rangée latitudinale. On prend la ficelle qui passe sur la seconde poulie, en montant de la même rangée, & l'on y attache le second faisceau d'arcades, ou celui dont le premier bout passe dans le second trou de la même rangée latitudinale. On prend la ficelle qui passe sur la troisieme poulie en montant de la même rangée, & on y attache le troisieme faisceau d'arcades, ou celui dont le premier bout passe par le troisieme trou de la premiere rangée latitudinale. On prend le quatrieme faisceau d'arcades, ou celui dont le premier bout passe par le quatrieme trou de la premiere rangée latitudinale, & on l'attache à la ficelle qui passe sur la quatrieme poulie en montant de la même rangée. On prend la ficelle de la cinquieme poulie en montant de la même rangée, & on y attache le cinquieme faisceau d'arcades, ou le faisceau dont le premier bout passe par le cinquieme trou de la premiere rangée latitudinale. On prend la ficelle qui passe sur la premiere poulie d'en-haut de la seconde rangée, & on y attache le sixieme faisceau d'arcade, ou celui dont le premier bout passe dans le premier trou à droite de la seconde rangée latitudinale, & ainsi de suite pour les autres ficelles & les autres faisceaux d'arcades.

Il s'ensuit de cet arrangement, qu'il y a autant de cordes de rames que de poulies au cassin, que de faisceaux d'arcades, ou quatre fois plus que de ficelles d'arcades, ou quatre fois moins que de trous à la

la planche, ou quatre fois moins que de mailles de corps, que de maillons, que de fils de roquetins, que de mailles de corps d'en-bas, & que d'aiguilles de plomb.

Les mailles de corps, maillons, mailles de corps, & les mailles d'en-bas, forment donc avec une partie des arcades qui eſt au-deſſous de la planche, une eſpece de parallelepipede de ficelles, dont la hauteur eſt de quatre à cinq piés, dont les faces tournées vers le devant & derriere du métier ſont faites de quarante ficelles, & celles qui ſont paralleles aux côtés du métier, ſont faites de cinq ficelles, & dont la maſſe eſt de deux cens ficelles.

Voici une table qui repréſente à merveille les rapports & les correſpondances des roquetins, des fils de roquetins ou maillons, des mailles de corps, des arcades, de la planche percée, des poulies du caſſin, & du rame.

Les ficelles d'arcades qui ſont au-deſſus de l'ais percé, forment une eſpece de pyramide à quatre faces, dont le ſommet eſt tourné vers le caſſin, & eſt placé aux nœuds des arcades des cordes de rames; & dont les faces qui regardent le devant & le derriere du métier ont quarante ficelles, & celles qui regardent les côtés ont cinq ficelles.

La partie des cordes de rames qui va des arcades aux poulies du caſſin, eſt une autre pyramide à quatre côtés, oppoſée au ſommet à la précédente inclinée ſur le plan dans lequel ſont placées les poulies du caſſin; ſes faces tournées vers le devant & derriere du métier n'ont que cinq ficelles, & ſes faces tournées vers les côtés du métier en ont dix. Cela eſt évident pour quiconque a bien entendu tout ce que nous avons dit juſqu'à préſent.

Cantre.

A	B	C	D		E	F	G	H
1	1	1	1	.	1	1	1	1
2	2	2	2	.	2	2	2	2
3	3	3	3	.	3	3	3	3
4	4	4	4	.	4	4	4	4
5	5	5	5	.	5	5	5	5
6	6	6	6	.	6	6	6	6
25	25	25	25	.	25	25	25	25
A	B	C	D		E	F	G	H

A 1.2.3.4.5.6.&c.—25. | A B 1.2.3.4.5.6.&c.—25. | B C 1.2.3.4.5.6.&c.—25. | C D 1.2.3.4.5.6.&c.—25 | D E 1.2.3.4.5.6.&c.—25 | E F 1.2.3.4.5.6.&c.—25. | F G 1.2.3.4.5.6.&c.—25. | G H 1.2.3.4.5.6.&c.—25. H

Maillons ou mailles de corps.

Planche percée.

A B

5 15 25 . 10 20
6 16 . 1 11 21
4 14 24 . 9 19
7 17 . 2 12 22,
3 13 23 . 8 18
8 18 . 3 13 23
2 12 22 . 7 17
9 19 . 4 14 24
1 11 21 . 6 16
10 20 . 5 15 25

A B

C D

5 15 25 . 10 20
6 16 . 1 11 21
4 14 24 . 9 19
7 17 . 2 12 22
3 13 23 . 8 18
8 18 . 3 13 23
2 12 22 . 7 17
9 19 . 4 14 24
1 11 21 . 6 16
10 20 . 5 15 25

C D

E F

5 15 25 . 10 20
6 16 . 1 11 21
4 14 24 . 9 19
7 17 . 2 12 22
3 13 23 . 8 18
8 18 . 3 13 23
2 12 22 . 7 17
9 19 . 4 14 24
1 11 21 . 6 16
10 20 . 5 15 25

E F

G H

5 15 25 . 10 20
6 16 . 1 11 21
4 14 24 . 9 19
7 17 . 2 12 22
3 13 23 . 8 18
8 18 . 3 13 23
2 12 22 . 7 17
9 19 . 4 14 24
1 11 21 . 6 16
10 20 . 5 15 25

G H

	21	20	11	10	1	25	16	15	6	5
	22	19	12	9	2	24	17	14	7	4
	23	18	13	8	3	23	18	13	8	3
	24	17	14	3	4	22	19	12	9	2
HFDB.	25	16	15	6	5	21	20	11	10	1

Caffin.

									Voilà la cantre avec ses roquetins. Les fils des roquetins répondent aux maillons de même chiffre & dans le même rang.
1	26	1	26	.	1	26	1	26	
2	27	2	27	.	2	27	2	27	
3	28	3	28	.	3	28	3	28	
4	29	4	29	.	4	29	4	29	
5	30	5	30	.	5	30	5	30	
6	31	6	31	.	6	31	6	31	
7	32	7	32	.	7	32	7	32	
8	33	8	33	.	8	33	8	33	
9	34	9	34	.	9	34	9	34	
10	35	10	35	.	10	35	10	35	
|	|	|	|	.	|	|	|	|	
25	50	25	50	.	25	50	25	50	
A	*B*	*C*	*D*		*E*	*F*	*G*	*H*	

Aiguilles, mailles de corps d'en-bas, mailles de corps d'en-haut.

1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.11.12.13.14.&c.—50. *A* *B* | 1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.11.12.13.14.&c.—50. *C* *D* | 1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.11.12.13.14.&c.—50. *E* *F* | 1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.11.12.13.14.&c.—50. *G* *H*

5		15		25		35		45			
	6		16		26		36		46		
4		14		24		34		44			
	7		17		27		37		47		
3		13		23		33		43			
	8		18		28		38		48		
2		12		22		32		42			
	9		19		29		39		49		
1		11		21		31		41			
	10		20		30		40		50		
A									*B*		

5		15		25		35		45	
	6		16		26		36		46
4		14		24		34		44	
	7		17		27		37		47
3		13		23		33		43	
	8		18		28		38		48
2		12		22		32		42	
	9		19		29		39		49
1		11		21		31		41	
	10		20		30		40		50
C									*D*

5		15		25		35		45	
	6		16		26		36		46
4		14		24		34		44	
	7		17		27		37		47
3		13		23		33		43	
	8		18		28		38		48
2		12		22		32		42	
	9		19		29		39		49
1		11		21		31		41	
	10		20		30		40		50
E									*F*

5		15		25		35		45	
	6		16		26		36		46
4		14		24		34		44	
	7		17		27		37		47
3		13		23		33		43	
	8		18		28		38		48
2		12		22		32		42	
	9		19		29		39		49
1		11		21		31		41	
	10		20		30		40		50
G									*H*

Ais ou planche percée, sa figure, ses trous, leurs dispositions, ou celle des fils d'arcade, ou la nouvelle forme que prennent les mailles de corps. On voit les mailles de corps partagées en cinquantaine. La cinquantaine *GH* des mailles de corps répond à la cinquantaine *GH*, & ainsi de suite; & les mailles de chaque cinquantaine, aux trous marqués des mêmes chiffres.

Cassin.

H 50	49	48	47	46
41	42	43	44	45
40	39	38	37	36
31	32	33	34	35
30	29	28	27	26
21	22	23	24	25
20	19	18	17	16
11	12	13	14	15
10	9	8	7	6
1	2	3	4	5

Chaque ficelle du rame, ou chaque poulie du cassin tire les quatre arcades du même chiffre, les quatre maillons, & fait mouvoir les quatre roquetins.

 Cela

Cela fait, on peut tirer la tringle de bois attachée aux estases, & qui soutenoit les mailles de corps; elles tiennent maintenant aux arcades, les arcades aux ficelles du rame, & les cordes du rame au bâton de rame, le bâton de rame aux cramailleres, & les cramailleres à leur bâton, leur bâton à deux cordes, & ces cordes à un point fixe.

Il faut observer qu'en attachant les mailles de corps aux arcades, & les arcades aux cordes de rames, on a fait d'abord des boucles & non des nœuds, afin de pouvoir mettre toutes les ficelles de longueur convenable, tenir les maillons à-peu-près de niveau les uns aux autres, partant les nœuds des mailles de corps tous dans un même plan horisontal, de même que les nœuds des arcades & des cordes de rame.

C'est ici le lieu d'apprendre à faire un nœud fort commode, à l'aide duquel sans rien dénouer en tirant l'un ou l'autre des côtés du nœud, on fait descendre ou monter un objet. Voici comment on s'y prendra: prenez un bout de ficelle de telle longueur qu'il vous plaira; attachez-en un bout à un objet fixe; faites une boucle à un pouce de cet objet; que cette boucle ne soit ni grande ni petite; prenez le bout qui reste de la ficelle après la boucle faite; passez-le dans la boucle, en sorte que cela forme une seconde boucle; prenez l'extrémité du bout passé dans la premiere boucle; passez ce bout dans la seconde boucle, de maniere que vous en ayez même une troisieme; vous arrêterez cette troisieme boucle, en nouant le bout de la ficelle, avec la partie qui forme la troisieme boucle, & laissant subsister cette troisieme boucle.

Cela fait, on prend l'ensuple de derriere sur laquelle est disposée la soie croisée sur le dévidoir, & tenue croisée par le moyen d'un petit cordon de soie dont on passe un des bouts le long des angles que font les fils croisés, ramenant le même bout le long des autres angles opposés au sommet des mêmes fils croisés, & nouant ensuite les deux bouts ensemble.

L'ensuple de derriere est un rouleau de bois auquel on a pratiqué à chaque extrémité, une moulure dans laquelle s'applique les deux tasseaux échancrés attachés aux piliers de derriere du métier. On dispose la soie sur l'ensuple, en la faisant passer à-travers un rateau ou une espece de peigne: au sortir des dents du peigne, on prend les bouts de soie; on a deux petites baguettes rondes, entre lesquelles on les serre; on enveloppe d'un tour ou deux ces baguettes avec la soie; il y a une rainure dans l'ensuple; on enferme ces deux baguettes dans la rainure; on continue d'envelopper ensuite la soie sur l'ensuple, à mesure qu'elle sort du peigne, jusqu'à ce qu'on soit à la fin.

C'est dans cet état qu'est l'ensuple, lorsqu'on la met sur les tasseaux échancrés.

Pour achever le montage du métier.

On est deux: l'un entre le corps de mailles & l'ensuple de derriere, & l'autre entre l'ensuple de devant ou les deux piliers de devant, & le corps.

On commence par substituer des enverjures à la ficelle, qui passoit par les angles opposés au sommet formé par les fils.

Ces enverjures sont des bâtons percés par leur longueur; lorsqu'ils sont à la place du cordon, & qu'ils tiennent les fils de soie croisés, on les arrête chacun d'un petit cordon de soie qu'on noue, afin que s'ils venoient à s'échapper d'entre les soies, elles ne se mêlassent point, mais qu'on pût toujours replacer les bâtons, les séparer, & les tenir croisés.

Cela fait, celui qui est entre l'ensuple de derriere & les mailles de corps, divise les fils de soie par berlins qu'il tient de la main gauche; de la droite, il sépare les fils avec le doigt par le moyen des enverjures. Pour concevoir cette séparation, imaginez deux fils croisés & formant deux angles opposés au sommet où ils sont appliqués l'un contre l'autre. Il est évident que si ces deux fils sont tenus croisés par deux bâtons passés entre les deux côtés d'un angle d'un côté, & les deux côtés d'un angle de l'autre, le sommet de l'angle se trouvera entre les bâtons; de plus que si la partie d'un des fils qui forme un côté d'un des angles, passe dessus un des bâtons, la partie qui forme le côté de l'autre angle passera dessous, & qu'en supposant que la partie du fil que l'ouvrier a de son côté qui forme le côté de l'angle qui est à gauche, passe sous le bâton qui est à gauche, l'autre passera dessous le bâton qui est à droite, & qu'en pressant du doigt cette derniere partie, on séparera très-distinctement un des fils de l'autre; & que s'il y en avoit un troisieme qui croisât le dernier, c'est-à-dire, dont la partie qui fait le côté de l'angle qui est à gauche, passât sur le bâton, & l'autre dessous, en pressant du doigt la premiere partie de ce fil, on la feroit sortir ou on l'écarteroit du second fil.

Il est encore évident qu'on fait sortir de cette maniere les fils les uns après les autres, selon leur vraie disposition, & que s'il en manquoit un qui se fût rompu, on connoîtroit toujours sa place.

Car il faut pour faire sortir les fils presser du doigt alternativement la partie de fils qui passent dessus & qui passent dessous les bâtons, au lieu que s'il manquoit un fil, il faudroit presser deux fois du même côté. S'il manquoit un fil, il s'en trouveroit deux sur une même verge; ce qui s'appelle en terme de l'art *foraire*.

L'ouvrier qui tient la chaîne de la main gauche, sépare les fils les uns après les autres, par le moyen de leur encroisement & des enverjures, avec l'un des doigts de la droite; observant bien de ne pas prendre un brin pour un fil, cela est fort facile.

Comme il y a beaucoup plus de fils à la chaîne que de fils de poil ou de roquetins, ou de mailles de corps, & que l'opération que je décris consiste à distribuer également tous les fils de la chaîne entre les mailles de corps, il est évident qu'il passera entre chaque maille de corps un nombre plus ou moins grands de fils de chaîne, qu'il y aura moins de roquetins & plus de fils de chaîne.

Ici nous avons supposé deux cens roquetins, & par conséquent deux cens mailles de corps; nous allons maintenant supposer douze cens fils à la chaîne, sans compter ceux de la lisiere qu'on fait ordinairement d'une autre couleur. Pour savoir combien il faut placer de fils de chaîne entre chaque fil de roquetin ou maille de corps, il n'y a qu'à diviser le nombre des fils de chaîne par celui des mailles de corps, & dire par conséquent ici, en 1200 combien de fois 200, ou en 12 combien de fois deux; on trouve 6, c'est-à-dire, qu'il faut distribuer entre chaque maille de corps, six fils de chaîne.

Mais en distribuant entre chaque maille de corps six fils de chaîne, il y aura une maille de corps qui se trouvera libre, que la chaîne n'embrassera pas; mais la chaîne faisant le fond de l'étoffe, & les mailles de corps ne servant qu'au mouvement des fils de roquetins qui sont destinés à figurer sur le fond de l'étoffe; il faut que tous ces fils de roquetins soient embrassés par les fils de chaîne.

Comment donc faire? car voici deux conditions qui semblent se contredire; l'une que les mailles de corps soient toutes prises dans la chaîne, & l'autre que la chaîne soit également distribuée entre les mailles de corps.

Voici comment on s'y prend. Par exemple dans le cas présent on commence par mettre trois fils de chaîne sur la premiere maille de corps, ou hors du corps, on met ensuite six fils de chaîne entre la premiere & la seconde maille de corps, six entre la seconde & la troisieme, & ainsi de suite.

D'où il arrive qu'il reste à la deux centieme maille de corps, trois fils de chaîne qui sont sur elle & hors du corps, & que l'on satisfait à toutes les conditions, ainsi l'ouvrier qui est entre le corps & l'ensuble de derriere, commence dans le cas dont il s'agit, par séparer avec un des doigts de la main droite, trois fils de chaîne, qu'il donne à l'ouvrier qui est entre le corps & l'ensuble de devant; cet ouvrier les prend & les met entre une navette attachée à une tringle de bois fixée à son côté gauche, à l'estase, ou au cassin. Le premier ouvrier sépare six fils de chaînes, qu'il tend au second, qui les passe entre la premiere & la seconde maille de corps, & ainsi de suite jusqu'à la fin de la chaîne & des mailles de corps.

Les mailles de corps & les maillons ou fils de roquetin sont placés de maniere que la chaîne passe audessus des maillons ou fils de roquetins, à-peu-près de la hauteur de trois ou quatre pouces.

Il faut observer deux choses, c'est qu'il y a sur la premiere & la derniere maille de corps, outre les trois fils de chaîne dont nous avons parlé, les fils qui doivent composer la lisiere, qui sont en plus ou moins grand nombre, selon que l'on veut que la lisiere soit plus ou moins grande, ou forte; ici il y a de chaque côté du corps pour faire la lisiere, quarante fils; ces

fils

fils de la liſiere ſont placés ſur l'enſuble de derriere avec la chaîne, & envergés comme elle.

Après cette premiere diſtribution, on prend le châtelet, ou autrement dit la petite carette, & on la place ſur les eſtaſes à côté du caſſin; ou plutôt tout cela doit être placé avant aucune opération.

La belle & bonne méthode pour monter un métier, ſoit velours, ſoit broché, eſt de bien ajuſter & attacher le rame, les arcades & le corps, les ayant paſſés ainſi qu'il vient d'être expoſé; après quoi on enverge les mailles de corps ſelon l'ordre qu'elles ont été paſſées, & on paſſe dans l'envergure deux cannes ou baguettes aſſez fortes pour rendre le corps parallele à l'enſuple de devant ou de derriere: on fait deſcendre les deux cannes ou baguettes, près des aiguilles, à quatre pouces environ de diſtance l'une de l'autre, & quand il s'agit de paſſer les branches de roquetin dans les maillons, on n'a beſoin que de ſuivre l'envergure du corps. Ordinairement on paſſe la chaîne du velours entre les maillons, & après que la chaîne eſt paſſée, on tire l'envergure qui devient inutile, parce que chaque maille de corps eſt ſuffiſamment ſéparée par les fils de la chaîne, qui ont précédé cette opération. Les roquetins ſont toujours paſſés les derniers, au-lieu qu'ici c'eſt la premiere choſe par laquelle on a débuté pour plus de clarté.

Pour ſe former une idée de la carette, imaginez, comme au caſſin, deux morceaux de bois paralleles, de même groſſeur, longueur, & tenus à quelque diſtance l'un de l'autre, & parallelement par deux petites traverſes. Sur chacun de ces morceaux, on en aſſemble deux autres perpendiculairement, à quelque diſtance de l'extrémité des premiers qui ſervent de baſe à la carette ou au chatelet; ces deux derniers ont plus ou moins de hauteur; ils ſont percés par leur extremité chacun d'un trou correſpondant qui puiſſe recevoir une verge de fer.

Perpendiculairement à l'extrémité des pieces qui ſervent de baſe, & parallelement à ces morceaux perpendiculaires & percés, on en éleve deux autres qui s'aſſemblent avec la piece de baſe, qui ſont un peu plus bas que les morceaux percés, & qui ſont aſſemblés par leur extrémité par une traverſe.

On a autant de petits morceaux de bois plats, & allant un peu en diminuant par les bouts, de la longueur de trois piés, & percés tous par le milieu, qu'il y a de liſſes à l'ouvrage: on enfile ces morceaux de bois dans la verge de fer: on met entre chacun & les deux pieces perpendiculaires de la carette qui doit leur ſervir d'appui, en recevant dans les trous faits à leur extrémité, la broche qui les traverſe, des petites roulettes de bois pour tenir ces eſpeces de petits leviers ſéparés, qui outre les trous qui ſont au milieu, en ont encore chacun un à chaque extrémité, dans une direction contraire à celui du milieu: car ces trous des extrémités ſont percés de bas en haut, & ceux du milieu ſont percés horiſontalement; on appelle ces petits leviers *aleirons*; la verge de fer leur ſert de point d'appui, & leur queue eſt ſoutenue ſur la traverſe des petites pieces perpendiculaires à l'extrémité des deux pieces qui ſont paralleles aux morceaux percés qui reçoivent la broche ou fil de fer. Cet aſſemblage des aleirons, des morceaux de bois parallelement tenus par des traverſes, des deux pieces percées par le haut & fixées à quelque diſtance des pieces paralleles de baſes, & des deux autres moindres pieces, moins hautes que les précédentes, & aſſemblées par une traverſe qui joint leur bout & placés tout-à-fait à l'extrémité des pieces de baſe & moins haute que les pieces percées; cet aſſemblage s'appelle la *carette* ou le *châtelet*; on le met à quelque diſtance du caſſin, ſur les eſtaſes, les extrémités du devant des aleirons répondans à l'endroit où doivent être placées les liſſes, & les extrémités de derriere des aleirons, ou ceux qui portent ſur la traverſe & qui ſont plus bas, débordant l'eſtaſe: on fixe le chatelet ou la carette dans cet état.

La carette fixée, on prend des ficelles qu'on paſſe par l'extrémité de derriere des aleirons, & on attache à ces ficelles des contrepoids capables de faire relever les extrémités de devant des aleirons lorſqu'ils ſeront tirés, il y a un contrepoids à chaque aleiron; les ficelles qui joignent des extrémités de derriere des aleirons, aux contrepoids, ſont paſſées auparavant dans un petit morceau de bois plat percé d'autant de trous qu'il y a de ficelles; ces petits morceaux de bois empêchent les contrepoids de ſe mêler, & tiennent les ficelles dans une direction toujours parallele: on appelle les contrepoids *carreaux*; enſuite on prend des ficelles qu'on plie en quatre; il faut qu'elles aient, pliées en quatre, environ un pouce & demi de longueur; ces ficelles pliées en quatre, forment deux boucles à l'une de leur extrémité: on fait un gros nœud à l'autre, de maniere qu'en paſſant les quatre brins par le trou fait à l'extrémité de devant des aleirons, ils ne s'en échapaſſent pas; ces quatre brins formant deux boucles, paſſées par le trou des aleirons, ſont tournées en bas vers les marches; & le nœud eſt en-deſſus des aleirons: on prend autant de ces ficelles pliées en quatre, qu'il y a d'aleirons, & on les en garnit tous comme nous venons de dire.

Puis à chacune de ces boucles, on pratique le nœud coulant que nous avons appris à former, ce nœud à l'aide duquel un objet monte ou deſcend à diſcrétion; il part donc deux boucles de l'extrémité de chaque aleiron, & de chacune de ces boucles, un nœud coulan.

Ces nœuds coulans ſont deſtinés à tenir les liſſes ſuſpendues à la hauteur convenable; il faut que les mailles des liſſes de chaîne ou de piece, ſoient paralleles à la partie ſupérieure de l'enſuple de devant & de derriere, enſorte que les fils de chaîne, les mailles de remiſſe, ou de toutes les liſſes de piece ou de chaîne, & la partie ſupérieure des enſuples, ſont toutes dans un même plan horiſontal.

On ſuſpend enſuite les liſſes de chaînes aux nœuds coulans qui partent des extrémités des aleirons, & on les tient dans la ſituation que nous venons d'indiquer.

Mais pour bien entendre ceci, il faut ſavoir ce que c'eſt qu'une *liſſe*.

Il faut diſtinguer dans la liſſe pluſieurs parties: les premieres ſont deux petits morceaux de bois plats, d'environ un pouce & demi de largeur, ſur quatre à cinq lignes d'épaiſſeur.

Ces petits morceaux ſont façonnés en queue d'aronde à leur extrémité, & percés ſelon leur épaiſſeur d'un trou à chaque extrémité, à quelque diſtance de la queue d'aronde: on appelle ces petits morceaux de bois *liſſerons*: il y a deux liſſerons à chaque liſſes.

On a enſuite une ficelle aſſez longue pour aller d'un bout à l'autre du liſſeron, & pour pouvoir s'attacher fermement aux trous des deux queues d'aronde du liſſeron, & ſe tenir couchée ſur l'épaiſſeur du liſſeron: on prend ſur cette ficelle une diſtance égale à celle de l'intervalle des deux trous qui traverſent l'épaiſſeur du liſſeron, ou même égale à la diſtance entiere du liſſeron, excepté les queues d'aronde.

On fixe ſur cette partie de la ficelle des bouts de fils pliés en deux, & formant une boucle: on a dans cet intervalle au-moins autant de boucles qu'il y a d'unités au quotient du nombre des fils de la chaîne & de la liſiere, diviſés par le nombre des liſſes de pieces: car les liſſes de pieces augmentent ou diminuent en nombre, ſelon la qualité de l'étoffe que l'on veut travailler; cette ficelle armée de ſes morceaux de fils formant des boucles qui feront partie de ce qu'on appelle *mailles de liſſes*, s'appelle la *criſtelle*.

L'autre liſſeron a ſa queue d'aronde, ſa criſtelle, ſes boucles, comme celui qui ſe vient de décrire, mais il faut obſerver que quand on a armé la criſtelle de ſes boucles, il a fallu les paſſer dans les boucles de l'autre; ce ſont ces boucles paſſées l'une dans l'autre, qui forment ce qu'on appelle *la maille de liſſe*.

Les deux liſſerons, les deux criſtelles, avec les mailles de liſſes, ſont ce qu'on appelle *une liſſe*.

Lorſque les criſtelles ſont faites, on les fixe ſur l'épaiſſeur des liſſerons, en paſſant le liſſeron ſous la criſtelle, pour le liſſeron d'en-haut, & ſur la criſtelle pour celui d'en-bas, & attachant enſuite ces criſtelles aux queues d'aronde des liſſerons.

Quand on a les liſſes, on prend les nœuds coulans qui deſcendent des aleirons, on les paſſe dans les trous percés dans l'épaiſſeur des liſſerons, & on fait un nœud qui les empêche d'en ſortir, & les liſſes ſont ſuſpendues.

On commence par ſuſpendre les liſſes de pieces. Il doit y avoir dans l'exemple que nous avons choiſi, cinq liſſes de pieces; & puiſqu'il y a quatre-ving fils de liſiere, & douze cens fils de chaîne, il faut

faut divifer mille deux cens quatre-vingt par cinq, pour favoir combien il doit y avoir de mailles de liffes à chaque lifle: or mille deux cent quatre-vingt, divifé par cinq, donne deux cent cinquante-fix, c'eft-à-dire qu'il doit y avoir à chaque lifle de chaîne, deux cens cinquante-fix mailles.

L'affemblage des cinq liffes de pieces, s'appelle *remiffe*.

Dans les métiers montés comme il faut, on ne met point d'arbalête au lifferon d'en-bas, ou y attache feulement à deux pouces de diftance, un autre lifferon beaucoup plus court, auquel on donne le nom de *faux lifferon*, lequel eft percé dans le milieu du dos, de la quantité de trous néceffaires pour la quantité d'eftrivieres, dont chacune eft paffée dans un trou du faux lifleron. Cette façon de placer les eftrivieres, rend la marche plus douce, & ufe moins de cordes.

On paffe par les trous des lifferons d'en bas des lifles, de petites ficelles qu'on appelle *arbalêtes*, parce qu'en effet elles font avec le lifleron, la figure d'une arbalête dont la corde feroit tournée vers le manche; on attache à chaque arbalête une ficelle qui va trouver une marche à laquelle elle s'attache, & qu'elle tient fufpendue; cette ficelle s'appelle *eftriviere*.

D'où l'on voit qu'en appuyant le pié fur la marche; on tire l'eftriviere qui tire l'arbalête, l'arbalête tire le lifleron, le lifleron tire la lifle, la lifle tire les nœuds coulans qui font defcendre les extrémités des aleirons, qui font lever leur autre extrémité, & monter les carreaux qui remettent la lifle dans fon premier état, fi on ôte le pié de deffus la marche.

Lorfque les cinq lifles de pieces font fufpendues, il s'agit de diftribuer entr'elles les fils de poils ou de roquetins, & les fils de chaîne; de lifiere, ou de piece.

La lifiere ne fe paffe ordinairement que quand les autres fils font paffés.

Voici comment on s'y prend.

On commence par les fils de chaînes ou de pieces, ou plutôt par ceux de lifiere.

Afin de les paffer plus commodément, & les prendre bien dans l'ordre qu'ils doivent être pris, il faut faire paffer l'envergure au-delà du corps.

Voici comment on s'y prend. On approche le plus près du corps que l'on peut, les deux verges; puis on paffe fa main le long de la verge la plus proche du corps; on écarte le plus que l'on peut les deux parties de la chaîne, de maniere qu'elles paroiffent féparées au-delà du corps; alors on infere la main gauche entre elles, obfervant bien de ne pas laiffer à l'une un fil qui appartienne à l'autre, & de la gauche on tire la verge la plus voifine du corps, & on la met à la place de la main droite: cela fait, on preffe le plus qu'on peut vers le corps, celle qui refte, & l'on éloigne le plus qu'on peut celle qu'on a déplacée; il arrive de-là que l'endroit où les fils fe croifent, s'avance au-delà du corps; lorfqu'on s'en apperçoit, on infere la main droite entre les côtés des angles oppofés au fommet, on tire de la gauche l'autre verge, & l'on la fubftitue à la main droite. Il eft évident qu'en s'y prenant ainfi, l'envergure fe trouve entre le corps & les lifles.

Cela fait, on continue l'opération à deux, un des ouvriers fe place à côté des lifles, l'un eft placé derriere les lifles à côté de l'envergure, l'autre eft placé devant.

Les berlins de la chaîne font attachés l'un après l'autre à une corde qui prenant à un pié de devant d'un côté, vient s'attacher à un pié de devant de l'autre, & forme une efpece d'arc; l'autre eft placé vis-à-vis de lui, il prend les berlins de la chaîne & de la lifiere, & il commence par féparer un fil de lifiere à l'aide de l'envergure; il le tire enfuite du berlin, & le préfente au premier qui le prend & le paffe dans la premiere maille de la lifle la plus voifine des lifles de poils; pour la paffer, voici ce qu'il fait.

On fait que cette maille eft compofée de deux boucles qui fe coupent à angles droits; or il prend la boucle d'en-bas, il y paffe les doigts de la main gauche, en écarte les fils, l'éleve un peu au-deffus de l'extrémité de la boucle d'en-haut, dont il écarte pareillement les fils qui la forment, en avançant les mêmes doigts & s'aidant de la droite, & il fe fait une ouverture entre ces fils, dans laquelle il paffe le fil de lifiere qui lui eft préfenté, puis il retire fes doigts, les boucles qui forment la maille fe rapprochent par le poids des lifferons & des marches; il ne faut point de marches quand on remet, elles embarrafferoient & chargeroient trop les liffes; le fil de lifiere fe trouve pris entre les boucles ou dans la maille, & ne peut plus ni defcendre ni baiffer, fans que la liffe defcende ou baiffe, quoiqu'il puiffe fort bien gliffer horifontalement.

Ce fil paffé, l'ouvrier qui l'a paffé le met derriere la navette attaché à la tringle qui eft placée à fa gauche où il eft arrêté; cependant l'autre fépare un fecond fil de lifiere qui fort enfuite du berlin, qu'il rend à l'ouvrier qui le paffe, comme nous avons dit, dans la premiere maille de la feconde lifle en defcendant vers le corps; il paffe le troifieme fil dans la premiere maille de la troifieme liffe, en s'avançant vers le corps; le quatrieme fil dans la premiere maille de la quatrieme lifle, en s'avançant vers le corps; le cinquieme fil dans la premiere maille de la cinquieme lifle ou derniere vers le corps, du moins dans l'ouvrage que nous nous propofons de faire, où nous n'avons que cinq liffes de piece.

Lorfqu'il a paffé le cinquieme fil dans la premiere maille de la cinquieme liffe, ou de la liffe la plus voifine du corps, il paffe le fixieme fil dans la feconde maille de la premiere lifle de piece la plus voifine des lifles de poil; le feptieme dans la feconde maille de la feconde liffe, en s'avançant vers le corps, c'eft-à-dire qu'il continue & reprend fon opération toujours de la même maniere, jufqu'à ce qu'il foit à la fin de la lifiere.

Quand il en eft à la chaîne, il fuit un ordre renverfé, c'eft-à-dire qu'il paffe le premier fil de piece dans la premiere maille vacante de la liffe la plus voifine du corps, c'eft la neuvieme maille, car il y a quarante fils de lifiere qui divifés par cinq, donnent huit, c'eft-à dire qu'ils occupent huit mailles de chaque lifle.

Il paffe le fecond fil de piece dans la neuvieme maille de la lifle qui fuit la plus voifine du corps, & ainfi de fuite jufqu'à la cinquieme; à la cinquieme, il revient à la liffe la plus voifine du corps; cela fait, il recommence jufqu'à ce qu'il ait épuifé les fils de piece, c'eft-à-dire qu'il ne refte plus huit mailles vacantes dans chaque lifle; pour remplir ces huit mailles vacantes, des quarante autres fils de lifiere, il abandonne l'ordre des fils de chaîne, & il reprend pour les paffer l'ordre de lifles qu'il a fuivi en paffant les quarante premiers.

Cela fait, tous les fils de piece & de lifle fe trouvent paffés; mais dans cette opération le remetteur a eu foin d'en faire des berlins, à mefure qu'ils augmentoient en nombre, afin de les empêcher de s'échapper, & celui qui les lui tendoit, avoit grand foin de les lui tendre en entier, c'eft-à-dire bien féparés & avec tous leurs brins.

On diftribue enfuite les fils de roquetin ou de poil, c'eft précifément dans cette occafion qu'on doit commencer à paffer les branches de roquetin dans les mailles de corps, enfuite entre celles du remiffe, & après fur les deux lifles qui leur font deftinées. La diftribution des fils de roquetin ne fe fait pas comme celle des fils de piece.

Les fils de poil feront diftribués entre les mailles de corps, tandis que les fils de roquetin pafferont dans les maillons; ici c'eft le contraire, les fils de piece paffent dans les mailles de liffe, & les fils de roquetin ou de poil paffent entre elles; mais voyons comment ils s'y diftribuent. Il y a mille deux cens quatre-vingt mailles de lifle, & il n'y a que deux cens fils de roquetin.

De ces mille deux cens quatre-vingt mailles de lifle, comme il ne doit point y avoir d'ouvrage dans la lifle, il eft évident que le fil de roquetin n'y devant point entrer, on commencera donc par en ôter quarante de chaque côté, ce qui les réduit à douze cens, c'eft dans ces douze cens que les fils de roquetin doivent être contenus; il eft donc évident que c'eft fix mailles de liffe pour un fil de roquetin; mais en s'y prenant ainfi, le premier ou le dernier fil de roquetin ne feroient pas compris dans les douze cens mailles de lifle; pour cet effet après les quarante mailles d'un côté accordées aux fils de lifle, on en ôte encore trois, c'eft-à-dire la neuvieme de la premiere liffe, ou de la plus voifine du corps, la neuvieme de la lifle fuivante, & la neuvieme de l'autre, puis on paffe un fil de roquetin, on continue enfuite à diftribuer

buer un fil de roquetin entre les mailles de lisse, en comptant de six en six mailles, il est évident qu'il reste après les neuf cens fils de roquetin distribués entre les mailles de lisse, comme nous venons de prescrire, trois mailles de lisse, plus les quarante destinées aux fils de lisiere.

On observe à mesure qu'on passe un fil de roquetin, de le fixer derriere la navette, & de faire des berlins quand il y en a un certain nombre de passés.

Cela fait, on place les deux lisses de poil; nous allons voir comment les fils, tant de chaîne que de roquetin les occupent.

Ces deux lisses sont construites & attachées aux aleirons comme les premieres; mais c'est encore ici l'ordre renversé; les fils de poil ou de roquetin étoient distribués entre les mailles des autres lisses & les fils de piece ou de chaîne passoient dans les mailles, ici ce sont les fils de roquetin qui passent dans les mailles, & les fils de chaîne ou de piece sont distribués entre elles.

Pour ceux de lisieres, ils sont tous au-dehors de ces deux lisses, & vont droit au peigne sans les traverser.

On commence par passer les fils de roquetin dans les mailles; ces lisses de poil n'ont pas plus de mailles chacune, qu'il y a de fils de roquetin, c'est-à-dire deux cens dans l'exemple que nous avons choisi.

D'où l'on peut conclure qu'un fil de roquetin passe dans deux mailles de lisse; car chaque lisse ayant autant de mailles qu'il y a de fils de roquetin, les deux lisses ensemble auront deux fois plus de mailles qu'il n'y a de fils de roquetin.

Pour passer le premier fil de roquetin dans les deux lisses, on commence par tenir une de ces lisses *plus haute que l'autre*; la premiere ou la plus voisine de l'ensuple de devant.

Il arrivera de-là que les mailles de ces lisses ne se trouveront plus dans le même plan, ne se correspondront plus; mais que les boucles d'en-bas de celles de devant s'ouvriront dans les boucles d'en-haut de celles de derriere; & que si l'on prend un fil de roquetin & qu'on le conduise horisontalement à-travers les fils des deux premieres marches de ces lisles, ce fil de roquetin se trouvera entre les fils de la boucle d'en-haut de la derniere lisse, & entre les fils de la boucle d'en-bas de la premiere, & cela d'un bout à l'autre des lisses.

D'où l'on voit que ces fils peuvent se mouvoir librement en montant dans la lisse de derriere, & librement en descendant dans la lisse de devant; mais que la lisse de devant fera descendre tous les fils de roquetin, en descendant, & que la lisse de derriere les fera tous monter avec elle; voilà pour le passage des fils de roquetin dans les lisses de poil.

Quant à la distribution des fils de piece dans ces lisses, c'est la même que la distribution entre les mailles de corps.

Il y a ici autant de mailles de lisse de poil que de maillons ou que de fils de roquetin, & il y a six fois plus de fils de piece; c'est donc six fils de piece pour un fil de poil ou de roquetin.

Mais comme il faut toujours que les fils de roquetin soient enfermés dans les fils de piece à cause de leur destination, qui est de former le dessein dans la piece, & que si l'on commençoit par mettre 6 fils de chaîne puis un fil de roquetin, & ainsi de suite, le dernier fil de roquetin se trouveroit hors de la chaîne; on commence au contraire à laisser les trois premiers fils de chaîne, puis on prend un fil de roquetin, puis six fils de chaîne, puis un fil de roquetin, & ainsi de suite; d'où il arrive que le dernier fil de roquetin a sur lui trois fils de chaine.

Il faut observer qu'on n'a pas besoin de faire passer ici les enverjures pour la distribution des fils; car on est dirigé par les mailles des lisses précédentes pour les fils de chaîne, & par les maillons pour les fils de roquetin.

On a soin de tenir ces fils arrêtés à mesure qu'on les passe, & d'en faire toujours des berlins.

On tient les lisses de poil ou de roquetin un peu plus haut que les autres, afin que les fils de poil ou de roquetin se séparent davantage de la chaine en-dessus, & que l'ouvrier puisse travailler plus commodément, soit avec les navettes, soit avec les fers de frisés & de coupés.

Cela fait, il ne s'agit plus que de distribuer dans le peigne tous ces fils.

Le peigne est composé de petites lames fort minces, assez proches les unes des autres, fixées paralleles les unes aux autres, dans deux petites traverses rondes.

On choisit dans ce peigne une quantité de dents proportionnée à la quantité de fils qu'on a à y distribuer, & à la grandeur de l'étoffe qu'on veut faire; si l'on prenoit trop de dents pour la quantité de fils, alors le tissu seroit rare & l'étoffe mauvaise, le dessein mal exécuté.

Si au contraire on en prenoit trop peu, il se trouveroit trop de fils dans chaque dent du peigne, la séparation s'en feroit difficilement, il y auroit un frottement qui useroit les soies & les feroit casser, les fils se trouveroient les uns sur les autres, l'étoffe seroit trop compacte, mauvaise, & mal faite.

On a ici à distribuer dans les dents du peigne, quatre-vingt fils de lisiere, quarante de chaque côté de la chaîne, douze cens fils de chaîne, & entre eux deux cens fils de roquetin.

On peut prendre d'abord quatre dents pour les quarante fils de lisiere d'un côté, dix à chaque dent, cent dents pour les fils de chaîne & de roquetin, c'est-à-dire douze fils de chaîne, & deux fils de roquetin à chaque dent.

Prenez quatre dents pour les quarante autres fils de lisiere, dix à chaque dent.

Si on baisse les lisses de roquetin, alors on ne verra que les fils de piece ou de chaîne s'élever, tous les autres fils de roquetin seront en-dessous.

Si au-contraire on baisse le remisse ou toutes les lisses de chaîne, on ne verra que les fils de roquetin, toute la chaîne sera en-dessous.

Mais on demandera peut être comment il se peut faire que n'y ayant que deux fils de roquetin sur douze de chaîne, ces deux fils de roquetin suffisent pour couvrir toute la chaîne, quand en baissant les lisses de chaîne on la fait passer en-dessous.

Cela se fait par deux causes; par le peu d'intervalle des dents qui sont fort serrées les unes contre les autres, & qui assemblent deux cens fils dans un assez petit intervalle; & la seconde cause, c'est que les deux cens fils ont beaucoup plus de brins que les fils de piece. Les deux cens dents du peigne ne doivent contenir que quatre pouces, puisque les *velours* ordinaires ne sont composés que de soixante-quinze portées de chaîne faisant à quatre-vingt fils chaque portée, six mille fils, & que la largeur ordinaire de l'étoffe n'est que de vingt pouces environ; douze cens fils par conséquent ne sont que la cinquieme partie de six mille fils.

Cela fait, on arrête les fils devant le peigne en en faisant des berlins, & l'on place le battant.

Imaginez un morceau de bois auquel, par sa partie supérieure, on a pratiqué une rainure; soient aux extrémités de ce bois, deux autres morceaux assemblés comme on voit, soit dans ces deux morceaux paralleles, un troisieme morceau de bois mobile, & cannelé à sa partie inférieure; on place le peigne verticalement dans la cannelure de ces deux morceaux de bois, dont celui de dessus est mobile; on approche celui de dessous, de maniere que le peigne puisse jouer sans toutefois s'échapper.

Les deux morceaux de bois dans lesquels la piece placée au-dessus du peigne, semblable & parallele à celle du dessus, est assemblée verticalement, s'appellent l'*ame du battant*.

Il y a de chaque côté attaché à cette ame deux petites tringles de bois encochées; ce sont les supentes du battant.

Quant au porte-battant, c'est un morceau de bois quarré, à l'extrémité duquel il y a deux tenons ronds dans lesquels on place deux especes de viroles de bois, mobiles sur les tenons.

On attache le porte-battant aux battans par des cordes qui passent dans les coches des supentes du battant, & qui l'embrassent par-derriere le porte-battant.

C'est à l'aide de ces coches qu'on monte ou descend le battant, en faisant descendre ou monter les cordes qui l'attachent au porte-battant, d'une de deux, ou de plusieurs coches.

Les extrémités du porte-battant, ou plutôt les deux viroles mobiles de bois placées dans les tenons ronds de ses extrémités, sont placés sur deux autres tringles de bois, encochées & placées contre les estases, & parallelement à ces précédens; on appelle ces tringles *acocats*. L'usage des acocats est de soutenir le battant, & de l'approcher ou de l'éloigner à discre-

discrétion, en faisant mouvoir les viroles de bois ou roulettes dans les coches des acocats.

Quand on a placé le battant, on prend l'ensuple de devant, & on la met sur les tasseaux, ou entre les tenons & les piliers de devant; cette ensuple ou ensuble de devant est à-peu-près semblable à celle de derriere; elle a pareillement deux moulures à ses extrémités, avec une cannelure transversale; ces moulures sont pour la facilité du mouvement de l'ensuple sur elle-même, dans l'échancrure des tasseaux ou tenons, & la cannelure sert à placer le composteur.

Le composteur est fait de deux petites baguettes rondes, égales, dont les diametres pris ensemble sont plus grands que celui de la cannelure; d'où il arrive que si l'on attache des ficelles à l'une de ses baguettes & qu'on la place dans la cannelure; qu'ensuite on prenne l'autre baguette & qu'on la mette aussi dans la cannelure, de maniere qu'elle porte en partie sur la premiere baguette placée & contre les parois d'enhaut de la cannelure, & qu'elle soit embrassée à l'exterieur par les ficelles de la premiere baguette, on aura beau tirer les ficelles de la premiere baguette autour de l'ensuple; on ne la fera pas sortir pour cela, car elle ne pourroit sortir qu'en déplaçant la baguette placée sur elle; mais elle ne peut la déplacer, car les ficelles passant sur cette baguette la retiennent dans l'état où elle est, & le tour demeure immobile.

On prend tous les berlins qu'on a faits pour empêcher tous les fils de s'échapper à-travers le peigne, on les traverse d'une broche de bois, de maniere que partie des fils passe au-dessus de la broche, partie en dessous.

On prend de bonne ficelle, qu'on passe en double dans les extrémités & les autres parties découvertes de la broche: on attache ces ficelles à une des baguettes du composteur; on dispose cette baguette & celle qui lui est tout-à-fait semblable, dans la canelure de l'ensuple: puis on fixe l'ensuple dans cet état, c'est-à-dire la cannelure un peu tournée en-dessous & la ficelle un peu enveloppée autour de l'ensuple.

Pour fixer l'ensuble, on a adapté à l'une de ses extrémités un morceau de fer, dans le milieu duquel l'extrémité de l'ensuble s'emboîte quarrément; cette boîte quarrée de fer est garnie par une de ses ouvertures d'une plaque ronde de fer, ouverte aussi dans son milieu pour laisser passer l'extrémité de l'ensuble dans la boîte, & dentelée par les bords. Ce morceau de fer s'appelle *roulette*.

Le chien est une espece d'*S* de fer dont nous avons déja parlé, dont l'extrémité s'engraine dans les dents de la roulette, & tient l'ensuble en arrêt. On acheve de finir l'ensuple, en plaçant entr'elle contre le pilier de devant, un petit coin de bois que l'on appelle une *taque*.

Cela fait, on va à l'autre ensuble, à celle derriere; il y a au bas de chaque pié de derriere du métier, deux morceaux de bois percés de trous, selon leur longueur, attachés aux piés parallelement l'un à l'autre.

On peut passer dans ces trous une broche de fer, & cette broche de fer fixe une corde qui lui est attachée, & qui passe entr'eux longitudinalement.

Cette corde vient chercher la moulure de l'ensuble, & s'entortille autour d'elle; on l'appelle *corde du valet*: après qu'elle a fait plusieurs tours, trois ou quatre seulement, & pas davantage; on a une espece de morceau de bois échancré par un bout, & percé; le trou reçoit la corde de valet, & l'échancrure s'applique sur la moulure de l'ensuble; l'autre bout de ce morceau de bois est encoché. On pend un poids à cette extrémité encochée, ce poids tire cette extrémité, & fait tourner l'autre sur la moulure; l'autre ne peut tourner sans tirer la corde, la corde ne peut être tirée, sans tirer l'ensuble; & l'ensuple ne peut être tirée, sans que la chaîne ne soit tendue; on appelle ce morceau de bois qui fait l'office de levier à l'extrémité de l'ensuble, *un valet*. Il y a un valet à l'autre extrémité, si le valet tire trop, on raccourcit le levier, en rapprochant le poids d'une coche ou de deux plus près de l'ensuble.

En s'y prenant ainsi, on bande la chaîne & la lisiere à discrétion; quant aux filets de roquetin, ils sont tendus à discrétion aussi; par les petits poids de plomb qui tiennent à chaque roquetin, & qu'on fait toujours assez pesans pour le service qu'on en attend.

Voilà maintenant le métier tout arrangé, il n'est plus question que d'une petite opération dont nous allons parler, pour qu'il soit ce qu'on appelle *monté*.

Mais avant que de passer à cela, il ne sera pas hors de propos de dire un mot de cette multitude de lisses, de pieces, ou de chaînes.

Nous en avons cinq, & on en emploie quelquefois beaucoup davantage.

On voit évidemment qu'elles partagent ici la chaîne en cinq parties égales.

Que quand on en baisse une, on ne fait baisser que le cinquieme de la chaîne, & que pour baisser toute la chaîne, il faut les faire baisser toutes.

Il est encore à propos de savoir, que si la premiere lisse ou la plus voisine du corps répond à la premiere marche à droite, il n'en est pas ainsi des autres.

Voici l'ordre que l'on suit, la premiere marche tire la premiere lisse; la seconde marche la quatrieme lisse; la troisieme marche, la seconde lisse; la quatrieme marche, la cinquieme lisse; la cinquieme marche, la troisieme lisse: ainsi de suite pour cinq lisses, comme pour un plus grand nombre; c'est-là ce que les ouvriers appellent *passe de deux en deux*.

L'ouvrier en travaillant fait jouer ces marches les unes après les autres, quand il fait le satin.

La sixieme marche tire la premiere lisse de poil.

La troisieme marche tire la seconde lisse de poil.

Dans le cas donc qu'il y ait douze cens fils à chaîne, & que l'on ait cinq marches, & qu'il y ait douze fils de chaîne à chaque dent.

Voici comment se fait le satin, ou plutôt une petite table de la combinaison des marches, des lisses & des fils.

Avec un peu d'attention sur cette table, on s'appercevra tout d'un coup que ce qui se passe dans soixante fils, ou dans l'intervalle de cinq dents, se passe dans tout le reste.

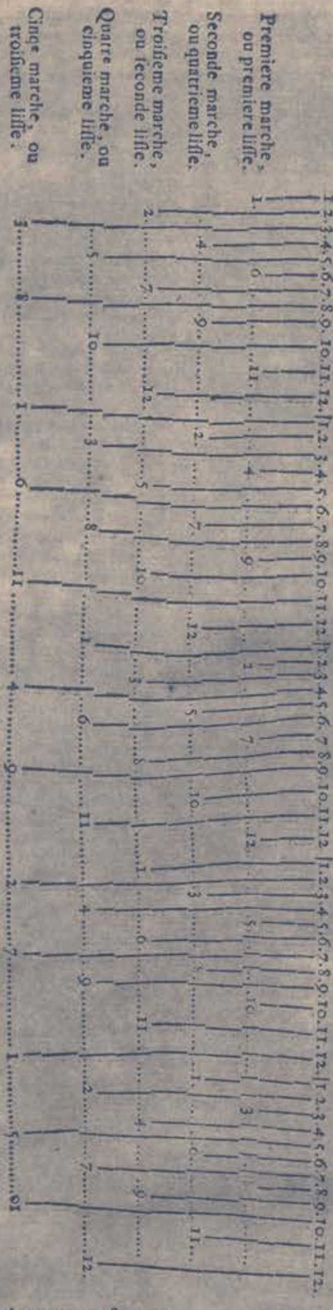

Voici comment fe fait le fatin dans l'étoffe dont il s'agit ici, & qu'on a pris pour exemple; y ayant cinq marches, la chaîne eft divifée en cinq parties égales, & il n'y a qu'un cinquieme qui travaille à chaque marche dans l'ordre repréfenté par la table.

La premiere marche étant attachée à la premiere liffe, quand on la preffe, on baiffe la premiere liffe & on en fépare de la chaîne le cinquieme; 1 6, 11 4, 9 2, 7 12, 5 10, 3 8; quand on preffe la feconde marche, la quatrieme liffe fe baiffe; & on fépare le cinquieme, 4 9, 2 7, 12 5, 10 3, 8 1, 6 11, & ainfi des autres, comme on voit par la table.

Paffons maintenant à la partie la plus importante du métier, je veux dire, le fample.

On a un bâton, tout femblable à celui de rame; il a une moulure à chaque bout; l'entre-deux des moulures eft rempli de cordes ou ficelles, il y en a autant qu'au rame; elles font croifées comme celui de rame l'étoit. Les ficelles doivent être affez longues, pour atteindre à celles du rame.

Ce bâton s'appelle *bâton des cordes du fample*. Le bâton armé de fes ficelles croifées s'appelle *fample*.

Il n'y a de différence entre le fample & le rame, que dans la longueur des cordes, & les yeux de perdrix qui font au rame.

Pour placer le fample, on s'y prend comme par le rame, on fixe à terre un bâton, vis-à-vis du devant du caffin qu'on appelle *bâton de fample*; on paffe à fes deux extrémités deux cordes qui font boucles étant nouées chacune par leurs bouts. On peut les appeller les *cramailleres* du bâton des cordes de fample: on fixe à ces deux cordes les moulures du bâton des cordes du fample.

On prend toutes ces cordes à poignées, & à l'aide de leur croifement ou enverjure, on les fépare les unes d'avec les autres, & les unes après les autres.

On paffe la premiere corde de fample dans l'œil de perdrix de la corde de rame qui paffe fur la premiere poulie d'en-bas de la premiere rangée verticale que l'ouvrier a à fa gauche & l'y attache, en faifant un nœud. Obfervant que fa corde de fample ne foit pas lâche; mais au contraire, bien tendue; pour cet effet, il faudra que celle de rame faffe angle à l'endroit où elle fera tirée par l'œil de perdrix; cet angle eft ordinairement très-obtus.

Il paffe la feconde corde du fample dans l'œil de perdrix de la corde du rame, qui paffe fur la feconde poulie en montant de la même rangée & l'y attache. La troifieme corde de fample dans l'œil de perdrix de la corde qui paffe fur la troifieme poulie de la même rangée. La quatrieme dans l'œil de perdrix de la corde qui paffe fur la quatrieme poulie en montant de la même rangée. La huitieme corde dans l'œil de perdrix de la corde qui paffe fur la cinquieme poulie de la même rangée. La fixieme corde dans l'œil de perdrix de la corde qui paffe fur la premiere poulie d'en-haut de la feconde rangée verticale; la feptieme corde dans l'œil de perdrix, de la corde qui paffe fur la feconde poulie en defcendant de la même rangée; & ainfi de fuite rempliffant les yeux de perdrix, de chaque corde, de chaque rangée, fuivant les rangées en zigzag; d'où il s'enfuit que chaque corde de fample tire les mêmes arcades, les mêmes mailles de corps, les mêmes maillons, les mêmes fils de roquetins que chaque corde de rame.

Ainfi la premiere corde de fample tire dans l'exemple propofé, les quatre premiers fils de chaque quatre cinquantaine de fils de roquetin; la feconde corde de fample, les quatre feconds fils de chaque quatre cinquantaine de fils de roquetin, & ainfi de fuite; d'où l'on voit que par le moyen de ces ficelles du fample, des cordes de rames correfpondantes, des arcades, des mailles de corps, des maillons, des mailles de corps d'en-bas, & des aiguilles; on a la facilité de faire paroître en tel endroit de la chaîne, que l'on voudra tel fil, & autant de fils de roquetin qu'on le defirera.

Et par conféquent, on a le moyen d'exécuter à l'aide de la trame, de la chaîne, & de ces fils de roquetins qu'on peut faire paroître dans la chaîne & fur la trame, quelque figure donnée que ce foit.

Il ne s'agira plus que de favoir quelles font les ficelles du fample qu'il faudra tirer.

Or nous allons maintenant parler de la maniere de déterminer ces ficelles.

Après avoir obfervé que la chaîne peut-être d'une couleur, ou le fond, & les figures tracées dans la chaîne fur la trame, ou fur les fils des navettes qui courent entre les parties féparées, foit de la chaîne, foit des fils de roquetin, & qui les tiennent féparées, d'une autre couleur.

En travaillant ainfi à l'aide de la chaîne feulement, de la liffe, des cordes du fample, & des fils de roquetin; on voit évidemment qu'en fuppofant la facilité de déterminer les cordes de fample à tirer pour une figure quelconque, on exécuteroit fur la chaîne cette figure; on feroit alors ce qu'on appelle *une étoffe à fleur*.

Nous venons de monter un métier, c'eft-à-dire de le mettre en état d'exécuter tout deffein qui ne demande pas plus de cordes que nous en avons employé; & même de repéter quatre fois ce deffein dans la largeur de l'étoffe: ce qui feroit 20 fois dans la largeur de l'étoffe ordinaire, s'il n'y avoit que 50 cor-

cordes. Car on a pu remarquer que chaque ficelle de fample tirant une ficelle de rame, & chaque ficelle de rame tirant un faifceau d'arcades, 4 bouts d'arcades, où 4 maillons, & les 200 maillons fe trouvant divifés en cinquantaines, & les 4 maillons tirés paroiffant toujours fur la chaîne dans des endroits femblables de chaque cinquantaine; car ce font ou les 4 premiers de chaque cinquantaine, ou les 4 trentiemes, *&c.* On doit repérer le deffein dans la chaîne, à chaque cinquantaine de fils de roquetin, ou chaque douze dents & demie du peigne, parce qu'il y a deux fils de roquetin dans chaque dent; partant 24 fils en 12 dents, & 25 en 12 dents & demie. Cette façon de dire *& demie* n'eft pas tout à fait jufte; car les fils de roquetin ne partagent pas également les fils de la dent, & ne font pas à égale diftance l'un de l'autre, & de l'extrémité de la dent, pour qu'on puiffe dire *une demie-dent*. Je veux dire feulement qu'il faut vingt-quatre dents, & un fil de la vingt-cinquieme pour avoir une cinquantaine de fils de roquetin.

J'ai oublié de dire en parlant des piliers de derriere du métier, qu'il y avoit à la face intérieure de chacun, un peu au-deffus de la chaîne, deux broches paralleles à l'enfuple dans laquelle font paffées deux efpeces de bobines, qu'on appelle *reftins*.

Autre chofe encore à ajouter. C'eft une corde attachée par fes deux bouts à deux murs qui fe regardent, & parallele à celles des rames, mais beaucoup plus forte, & placée à côté du caffin, du côté du châtelet, qu'on appelle *arbalete*.

L'arbalete fert à foutenir la gavaffiniere; elle fert auffi à foutenir un petit bâton qui flotte fur le fample: les cordes qui foutiennent ce bâton s'appellent *cordes de gance*, & le bâton, *bâton de gance*.

La gavaffiniere eft une longue corde pliée en deux, dans la boucle de laquelle paffe l'arbalete. Les deux bouts de cette corde font noués au bâton de rame. Elle eft bien tendue; & comme elle ne peut être bien tendue qu'elle ne tire & ne faffe faire angle à la corde qui la foutient, c'eft par cette raifon qu'on appelle cette corde *arbalete*. Nous dirons ailleurs pourquoi on appelle l'autre dont les brins font paralleles aux ficelles du fample, *gavaffiniere*.

Il ne nous refte plus à parler que du deffein, de la lecture, du travail, & des outils qui y fervent.

Pour le deffein, on a un papier réglé, divifé en petits carreaux par des lignes horifontales & verticales. Il faut qu'il y ait dans la ligne horifontale autant de petits carreaux, que de cordes au fample.

Pour faciliter la lecture du deffein, on divife la ligne horifontale par dixaine, c'eft-à-dire que de dix en dix divifions de l'horifontale, la verticale eft plus forte que fes voifines, & fe fait remarquer.

Il y a auffi des horifontales plus fortes les unes que les autres: on divife la verticale en certain nombre de parties égales, & par chaque partie de cette verticale on tire des horifontales paralleles.

Il y a de ces horifontales un plus grand ou plus petit nombre, & elles font plus longues felon que le deffein eft ou plus courant, ou plus long & plus large; & il y a des verticales un plus grand nombre, & elles font plus longues, felon que le deffein eft plus large & plus long.

On divife pareillement le nombre des horifontales en parties égales, & on fait l'horifontale de chaque partie égale, plus forte que les autres.

Si l'horifontale eft divifée de dix en dix, & la verticale de huit en huit, on a ce que les ouvriers appellent *un deffein en papier de dix en huit*.

On trace fur ce papier un deffein, comme on voit dans nos Pl. Les quarrés horifontaux repréfentent les coups de navette, qui doivent paffer pour faire le corps de l'étoffe; & les quarrés verticaux repréfentent les cordes de fample.

Les quarrés horifontaux repréfentent auffi les fils de roquetins.

Les quarreaux qui reftent blancs marquent les fils de roquetin, qu'il ne faut point faire paroitre fur l'étoffe. Les autres quarreaux colorés marquent les fils de roquetins qu'il faut faire paroitre.

Ces fils peuvent être de différentes couleurs; mais pour plus de fimplicité nous les fuppoferons ici tous de la même couleur, bleus par exemple.

Si l'on voit le bleu de différente couleur, c'eft que ce deffein eft deftiné à faire du *velours* cifelé.

Le bleu-clair marque le frifé, & le bleu fort noir marque le coupé.

Il faut obferver en faifant un deffein, que le frifé foit toujours en plus grande quantité que le coupé, parce que comme on verra, le coupé ne fe fait que fur le frifé; & le frifé fert à empêcher le poil du coupé de tomber, il le tient élevé & l'empêche de tomber.

Les autres deffeins ne fe tracent pas autrement, & il n'y a guere de différence dans la maniere de les lire.

Pour lire un deffein, on commence par enverger, ou plutôt encroifer le fample, afin de ne pas fe tromper en comptant les cordes.

Puis on fixe à l'eftafe, à chaque côté du fample, deux barres de bois; on infere entre ces barres & le fample, deux autres morceaux de bois qui le tirent en arriere, & le tiennent plus tendu; l'un en-haut & l'autre en-bas. Les verges qui appuient en-devant fur les barres de bois, empêchent qu'il n'aille tout en arriere. Il eft donc tenu par haut & par bas, en arriere, par les bâtons placés entre lui & les barres, & tenu en-devant par les verges de fon enverjure.

Puis au-deffous du premier morceau de bois & de la premiere verge, on place un inftrument que nous allons décrire, entre le fample & les barres de bois, contre lequel il eft preffé par le fample qui eft ici en arriere. Cet inftrument confifte en trois morceaux de bois plats, affemblés par un bout par une cheville de bois, autour de laquelle il fe meut librement, dont le dernier eft divifé à fa furface extérieure, en un certain nombre de crans larges & profonds, à égale diftance les uns des autres; les deux autres s'appliquent fur celui-ci & le couvrent quand il en eft befoin, & peuvent auffi s'affembler par l'autre bout, au moyen d'une autre cheville de bois. Cet inftrument s'appelle *un efcalette*, & fon ufage principal eft de faciliter encore la lecture du deffein, en facilitant le compte des cordes.

Pour cet effet, lorfqu'on l'a appliqué comme j'ai dit, on met dans chaque cran dix cordes de fample, c'eft-à-dire autant de cordes de fample, qu'il y a de divifions dans la ligne horifontale du deffein.

Cela fait, on met fur cette lame de bois divifée, la feconde qui la couvre; on applique fur cette feconde la feconde; on paffe fur cette feconde & fur le deffein la troifieme, & on les fixe toutes trois par l'autre bout.

On voit que par ce moyen, le deffein fe trouve pris entre les deux lames reftantes; la lifeufe le difpofe entre fes lames, de maniere qu'il n'y ait que fa premiere rangée de petits quarreaux qui débordent les lames, foit par en-haut, foit par en-bas.

Alors elle prend à côté d'elle des ficelles, toutes prifes d'une certaine longueur, elle examine fur le deffein; ou on lui dit combien il y a de couleurs au deffein; elle attache chacune des couleurs à un de fes doigts, c'eft-à-dire que cette couleur, ou les ficelles qui lui correfpondent, au femple, doivent paffer fous les doigts auxquels elles les a attachées, & fous tous les autres; ainfi des autres couleurs. Quand il y a plus de couleurs que de doigts, elle en attache au poignet, au milieu du bras, ou bien elle prend le parti de lier chaque couleur féparément; mais ce n'eft pas la maniere des habiles lifeufes.

Mais pour éviter toute confufion, nous fuppoferons feulement deux couleurs, comme on voit au deffein dans nos Pl.

Elle commence par la premiere ligne. Je fuppofe qu'elle ait attaché le verd-clair ou de frife au doigt du milieu, & le gros verd ou coupé à l'index.

Elle voit que les fix premiers quarrés, ou les fix premieres divifions font blanches; elle paffe fix cordes du fample, ou les fix premieres cordes de la premiere dixaine, contenue dans la premiere coche de l'efcalette à gauche. Puis elle prend le refte de cette dixaine qu'elle paffe fous l'index, fur le doigt du milieu & fous les autres doigts; elle y joint la premiere corde de la feconde dixaine, parce qu'elle eft auffi verd-clair ou frifé, & qu'elle a attaché le verd-clair au doigt du milieu. Elle prend enfuite les fix cordes fuivantes de cette feconde dixaine qu'elle paffe fous l'index & fous les autres doigts. Elle prend la huitieme corde de la même dixaine qu'elle paffe fous l'index, fur le doigt du milieu & fous les autres doigts; puis les deux cordes reftantes de la même dixaine, qu'elle paffe fur l'index & fous les autres doigts; & ainfi de fuite jufqu'au bout de la ligne.

S'il y avoit eu plufieurs couleurs, elle les eût at-

tachées à d'autres parties de la main; & les auroit ſéparées toutes en les plaçant ſur ces parties, à meſure qu'elles ſe ſeroient préſentées.

Puis elle auroit pris de ficelles qui ſont à ſa gauche, autant qu'elle eût eu de couleurs; elle n'en prend donc que deux ici. Elle eût avec une de ces ficelles pliée en deux, & dont elle auroit ſubſtitué à l'index l'un des bouts, renfermé & ſéparé dans la boucle tous les verds découpés, pour avec l'autre qu'elle eût pareillement pliée en deux, & dont elle eût auſſi ſubſtitué un des bouts à l'autre doigt, elle eût renfermé & ſéparé dans la boucle les verds-clairs. Puis elle eût un peu tordu enſemble ces bouts, & les auroit fixés à côté d'elle à ſa droite, en leur faiſant faire un tour autour d'une corde, attachée par un bout à l'eſtaſe, & par l'autre bout à un des bâtons de l'enverjure: on l'appelle *corde des embarbes*. Elle eût enſuite paſſé à la lecture de la ſeconde ligne, qu'elle eût expédiée comme la précédente, & eût été de ſuite juſqu'à la fin de la lecture du deſſein. Les ficelles dont elle ſe ſert pour ſéparer les couleurs s'appellent *des embarbes*.

Il eſt facile de ſavoir le nombre des embarbes, quand on ſait le nombre des lignes du deſſein; celui de ſes dixaines, & celui des couleurs.

Lorſque toutes les embarbes ſont placées, ou que la lecture du deſſein eſt achevée, on travaille à faire les gavaſſines & les lacs; & voici comment on s'y prend.

On plante à un mur, ou à quelqu'autre partie ſolide, placée immédiatement derriere le ſample, un piton, un anneau, auquel on attache une corde aſſez forte; puis on paſſe derriere le ſample; on prend une petite ficelle qu'on fait paſſer ſur la premiere corde du ſample, que l'on enferme dans une boucle; on enferme la ſeconde dans une boucle encore, on en fait autant à toute la ficelle du ſample; puis on tire fortement toutes ces ficelles ou boucles formées de la même ficelle, en arriere, vers la groſſe corde attachée au piton; on la fixe à cette corde: cette corde, avec l'aſſemblage de toutes ces boucles formées d'une ſeule ficelle, dans chacune deſquelles eſt ſéparée & renfermée une corde du ſample, s'appelle *le lac à l'angloiſe*; il ſert à ſéparer facilement les cordes du ſample, & à ne pas ſe tromper dans le choix qu'on en doit faire pour former les lacs.

Cela fait, on prend des ficelles de même longueur, qu'on joint deux-à-deux ou trois-à-trois, ſelon qu'il y a un plus grand nombre de couleurs au deſſein: ici une ſeule ficelle pliée en deux ſuffit; car nous n'avons proprement que deux couleurs, ou qu'une ſeule ſéparée en deux.

On plie cette ficelle en deux; on renferme entre ces deux brins, ou dans ſa boucle, la partie de la gavaſſiniere que l'on a le plus à droite: puis on arrête la boucle par un nœud, en ſorte que la partie de la gavaſſiniere ſoit, pour ainſi dire, enfilée dans la boucle faite avec de la ficelle, & n'en puiſſe ſortir; on fait avec la gavaſſiniere autant de ces boucles qu'il y a des lignes au deſſein; & ces ficelles bouclées, & tenues par leur boucle dans la partie la plus à gauche de la gavaſſiniere qui les enfile toutes les unes après les autres, s'appellent *des gavaſſines*.

Après cette premiere réparation, on prend du fil fort; on ſe ſaiſit de la premiere ou derniere embarbe; placée, on la tire à ſoi; on voit quelles ſont les cordes de ſample qu'elle embraſſe; on fait en zig-zag avec le fil deux fois autant de boucles qu'il y a des cordes de ſample ſéparées par l'embarbe; toutes ces boucles ſont du même fil continu; on enfile de ces boucles celles que l'on a de ſon côté dans un de ſes doigts, les autres embraſſent chacune une des cordes du ſample ſéparées par l'embarbe; on les égaliſe, & on leur donne une certaine longueur, puis on coupe le fil, & on attache ces deux bouts enſemble par un nœud.

Cela fait, on prend un des bouts de la gavaſſine qu'on paſſe ſous l'autre partie parallele à la premiere, à la place à droite de la gavaſſiniere; on paſſe ce bout à la place du doigt dans lequel on tenoit les boucles enfilées: on fixe toutes ces boucles à ce bout de la gavaſſine par un nœud, & l'on a formé ce qu'on appelle un *lac*.

On ôte enſuite l'embarbe, car elle ne ſert plus de rien; les fils qu'elle ſéparoit ſont tenus ſéparés dans les boucles du lac.

On tire enſuite la ſeconde embarbe; on prend du fil, & l'on forme des boucles toutes ſemblables à celles du premier lac; on attache ces boucles par un nœud à l'autre bout de la gavaſſine, obſervant ſeulement que la partie de la gavaſſiniere qui eſt la plus à gauche, ſoit priſe entre les deux bouts de la gavaſſine; & partant que ſi celui qui tenoit le premier lac paſſoit ſous cette partie de gavaſſine, l'autre paſsât deſſus.

Si la gavaſſine étoit compoſée d'un plus grand nombre de bouts & de lacs, il faudroit obſerver la même choſe.

Cela fait, c'eſt-à-dire les embarbes étant épuiſées par la formation des lacs, de même que les bouts de gavaſſine (car il n'y a pas plus de bouts à la gavaſſine, que de lacs, ni de lacs que d'embarbes), on peut commencer à travailler. J'ai oublié de dire qu'à meſure qu'on formoit les lacs, & qu'on garniſſoit les gavaſſines, on les tenoit ſéparées & attachées en haut à un empêcher ou autre arrêt, afin d'empêcher la confuſion: voilà donc le bois du métier monté; la cantre placée, les fils de roquetin paſſés dans les maillons entre les remiſſes, dans les mailles des liſſes de poil & dans les dents du peigne, les enſuples placées, & la chaîne diſpoſée comme il convient, le deſſein lu, en un mot diſpoſé pour le travail; voyons maintenant comment on travaille, & comment, à l'aide de la diſpoſition & de la machine précédente, on execute ſur la chaîne le deſſein ſur le ſemple.

Voici ce qui nous reſte à faire; car à cette occaſion nous parlerons & des outils qu'on emploie, & de quelques autres opérations qui n'ont point encore pu avoir lieu. Voici donc la maniere de faire le *velours ciſelé*. Celui qui a bien entendu ce que nous venons de dire, ſera en état de ſe faire conſtruire un métier & de le monter; & celui qui entendra bien ce que nous allons dire, ſera en état de faire du *velours ciſelé* & de travailler.

Travail ou opération par laquelle on exécutera en velours ciſelé *le deſſein qu'on vient de lire ſur le ſemple*. Il faut commencer par avoir à ſes côtés deux petites navettes, telles qu'on les voit, *Pl. de ſoirie*, ici faites en bateau, dans leſquelles ſont ſur une petite branche de fer qui va de l'un à l'autre bout, une bobine garnie de ſoie, dont le bout paſſe par une ouverture faite latéralement, & tournée vers l'ouvrier; ces navettes ſont placées ſur les deux bouts de la banque.

Premiere opération. On enfoncera en même tems la premiere marche de piece du pié droit, & les deux marches de poil du pié gauche.

On paſſera une des navettes.

On enfoncera la ſeconde marche de piece ſeule du pié droit.

On paſſera la même navette.

On enfoncera la troiſieme marche de piece du pié droit, & les deux de poil du pié gauche.

On paſſera la navette.

On enfoncera la quatrieme marche de piece ſeule du pié droit.

On paſſera la navette, & ainſi de ſuite.

C'eſt ainſi qu'on formera le ſatin & le fond, & ce que l'ouvrier appelle *la tirelle*.

Seconde opération, ou *commencement de l'exécution du deſſein*. Il faut avoir tout prêts des fers de deux eſpeces; des fers de friſé, & des fers de coupé. Les fers de friſé ſont des petites broches rondes, de la largeur de l'étoffe, armées par un bout d'un petit bouton de bois fait en poire; dans le nœud de laquelle ce fer eſt fixé; ces fers ſont de fer véritable. On en trouve par-tout; il n'y a aucune difficulté à les faire. Son petit manche en poire s'appelle *pedonne*. Les fers de coupés ne ſont pas ronds, ils ſont, pour ainſi dire, en cœur; ils ont une petite cannelure ou fente dans toute leur longueur; il eſt plus difficile d'en avoir de bois: ils ſont de laiton. Il n'y a qu'un ſeul homme en France qui y réuſſiſſe; c'eſt un nommé *Rouſſillon* de Lyon. Ces fers ont auſſi leurs pedonnes ou petits manches en poire, que quand il s'agit de les paſſer.

L'uſage des pedonnes ou manches en poire, c'eſt d'écarter les fils, & de faciliter le paſſage des fers tant de coupé que de friſé.

Il faut avoir, pour l'ouvrage que nous allons exécuter, quatre fers de friſé, & trois fers de coupé.

On diſtingue dans le travail du *velours ciſelé* cinq ſuites d'opérations à-peu-près ſemblables, qu'on appelle *un courſe*, & chaque ſuite d'opérations un coup; ainſi un courſe eſt la ſuite de cinq coups.

Premier coup. On met un fer de friſé entre la chaîne & le poil qu'on ſépare l'un de l'autre, en enfon-

fonçant les cinq marches de piece du pié droit, sans toucher à celles de poil; ce qui fait paroître tout le poil en-dessus.

On enfonce la premiere marche de piece du pié droit, & les deux de poil en même tems du pié gauche. Coup de battant. On passe la navette qui va & vient. Coup de battant. On lâche les deux lisses de poil, & l'on enfonce la seconde marche de piece du pié droit. Coup de battant. On passe la navette qui va & vient. Coup de battant. On enfonce les deux marches de poil, pié gauche, & la troisieme de piece, pié droit. Coup de battant. On passe l'autre navette, qui va seulement. Coup de battant. En le donnant, on laisse aller les marches de poil, & l'on tient seulement celle de piece, qui est la troisieme du pié droit. On fait passer ensuite cette troisieme marche sous le pié gauche, on y joint la quatrieme & la cinquieme; on les enfonce toutes trois du pié gauche, & en même tems on enfonce du pié droit la premiere & la seconde; ce qui finit le premier coup.

Second coup. Il y a vis-à-vis du sample une fille, qu'on appelle une *tireuse* de son emploi, qui est de tirer les gavassines les unes après les autres à mesure qu'elles se présentent. La tireuse tire la gavassine, la gavassine tire le lac; & le lac amene les cordes qui doivent opérer la figure; la tireuse prend les cordes amenées par le lac, & les tire. Une gavassine est, comme on sait, composée de deux lacs. On tient les deux premieres marches sous le pié droit, on conserve les trois suivantes sous le pié gauche, on y joint la premiere de poil. Coup de battant. On passe un fer de frisé. La tireuse laisse élever ou descendre les deux lacs. Coup de battant. La tireuse reprend le lac de dessous ou de coupé & le tire seul. On arme le fer de coupé de sa pedonne, & on le passe. La tireuse laisse aller le lac de coupé. Coup de battant, ou même plusieurs, jusqu'à ce que le fer de coupé soit monté sur celui de frisé. On laisse aller les deux premieres marches. On enfonce la troisieme du pié droit, qui est celle par laquelle on a fini le coup précédent; on laisse aller en même tems du pié gauche les quatre & cinq marches de piece; mais l'on enfonce de ce pié les deux de poil. Coup de battant. On passe la navette qui va & vient. Coup de battant. On passe le pié droit sur la quatrieme marche, tenant toujours les deux de poil enfoncées du pié gauche. Coup de battant. On laisse aller les deux de poil, en donnant un coup de battant. On enfonce les deux de poil du pié gauche, tenant toujours la quatrieme du pié droit. Coup de battant. On passe à la cinquieme de piece du pié droit, tenant toujours enfoncées celles de poil du pié gauche. Coup de battant. On passe la navette qui va seulement. Coup de battant; en le donnant on laisse aller le poil, & l'on tient toujours la cinquieme de piece enfoncée du pié droit. On la passe sous le pié gauche, & du pié droit on enfonce les quatre premieres, tandis que du pié gauche on tient la cinquieme enfoncée. On bat trois coups & davantage, & l'on finit par-là le second coup.

Troisieme coup. La tireuse tire la gavassine suivante. On enfonce la premiere de poil du pié gauche; ainsi l'on a le pié droit sur les quatre premieres de piece, & le gauche sur la cinquieme de piece, & la premiere de poil. On passe un fer de frisé. Coup de battant. La tireuse laisse aller les deux lacs, & reprend celui de dessus ou de coupé, & le tire. Coup de battant. On passe un fer de coupé; la tireuse laisse aller son lac de coupé. Coup de battant. On laisse aller les quatre premieres de piece; on passe le pié droit sur la cinquieme, ou sur celle qui a fini le coup précédent; en même tems on enfonce du pié gauche les deux de poil. Coup de battant. On pousse la navette qui va & vient. Coup de battant. On laisse aller les deux marches de poil, & la cinquieme de piece, & on revient à la premiere de piece. Coup de battant. On passe la navette qui va & vient. Coup de battant. On enfonce les deux marches de poil du pié gauche; on quitte la premiere de piece, & on prend la seconde du pié gauche. On passe la navette qui va seule. On laisse aller le poil, & on fait passer la seconde de piece sous le pié gauche; on y joint les trois autres, & on enfonce la premiere de piece du pié droit. Coup de battant, & fin du troisieme coup.

Quatrieme coup. On tire la gavassine suivante. On tient la premiere enfoncée du pié droit, & l'on joint aux quatre autres que l'on tient du pié gauche, la premiere de poil. Coup de battant. On passe un fer de frisé. On laisse aller les deux lacs; on reprend celui de coupé ou de dessus, & le tire. Coup de battant. On passe le fer de coupé. On laisse aller le lac de coupé. Coup de battant. On laisse aller la premiere marche, on passe le pié droit sur la seconde, qui est celle qui a fini le coup précédent, & l'on enfonce du gauche les deux marches de poil. Coup de battant. On passe la navette qui va & vient. Coup de battant. On laisse aller la seconde; on prend la troisieme, & on laisse aller le poil, en donnant un coup de battant. On passe la navette qui va & vient. Coup de battant. On enfonce les deux marches de poil du pié gauche, & on prend la quatrieme du pié droit. Coup de battant. On passe la navette qui va seule. Coup de battant. On laisse aller les deux marches de poil; on passe la quatrieme & la cinquieme sur le pié gauche; on enfonce du pié droit les trois premieres. Trois coups de battant plus ou moins, & fin du quatrieme coup.

Cinquieme coup. L'ouvrier retire le premier fer de frisé; la tireuse tire la gavassine suivante. On joint à la quatrieme & cinquieme de piece qu'on tient du pié gauche la premiere de poil, tenant les trois premieres du pié droit. Coup de battant; on passe le fer de frise: coup de battant; on laisse les lacs, & on reprend celui de coupé sans le tirer. On prend alors un petit instrument, formé d'un petit morceau d'acier plat quarré, tranchant par un de ses angles, & fendu jusqu'à son milieu, & même plus loin, afin que, par le moyen de cette fente, l'ouvrier puisse écarter à discrétion la partie tranchante, tandis qu'il s'en sert: on appelle cet instrument une *taillerole*. On prend donc la taillerole, & l'on applique son angle tranchant dans la rainure du fer de coupé, tous les fils de roquetin qui la couvrent sont coupés, & c'est-là ce qui forme le poil. Cela fait, la tireuse tire le lac de coupé: on passe le fer de coupé, la tireuse laisse aller le lac de coupé: on laisse les trois marches qu'on tenoit du pié droit, on passe ce pié sur la quatrieme: on laisse aller la premiere de poil, & la cinquieme de piece qu'on tenoit encore du pié gauche; on enfonce de ce pié les deux de poil. Coup de battant: coup de navette qui va & vient. Coup de battant; on laisse aller les marches de poil, & la quatrieme de piece; on passe à la cinquieme; coup de battant; on passe la navette qui va & vient: coup de battant; on enfonce les deux de poil du pié gauche, & la premiere de piece, pié droit: coup de battant; on passe la navette qui va seule: coup de battant; on laisse aller le poil, & la premiere de piece; on enfonce du pié gauche les cinq premieres de piece, trois coups de battant plus ou moins, & fin du cinquieme coup, & de ce qu'on appelle un *course*. Il ne s'agit plus que de recommencer.

On continue l'ouvrage de cette maniere. Lorsqu'on en a fait une certaine quantité, on prend une barre de fer pointue par un bout & fourchue par l'autre, on enfonce le bout pointu ou aminci dans des trous pratiqués à l'ensuble, ce qui la fait tourner sur elle-même; le *velours* s'enveloppe, & l'on peut continuer de travailler; mais lorsqu'il y a assez d'ouvrage fait pour que l'ensuble ne puisse être tournée sans que le *velours* ne s'appliquât sur lui-même, il faut recourir à un nouveau moyen; car le *velours* s'appliquant sur le *velours*, ne manqueroit pas d'en affaisser le poil & de se gâter.

Voici donc ce dont il s'agit, c'est d'éviter cet inconvénient, de ne pas tomber dans un autre, & de faire tenir le *velours* à l'ensuble.

On avoit jadis des ensubles avec des pointes qui entroient dans le *velours* & l'arrêtoient, mais on a trouvé que si les pointes remplissoient le premier objet, elles ne répondoient pas tout-à-fait au second, car elles laissoient des trous au *velours*, le mâchoient & le piquoient. On a tout naturellement abandonné les ensubles à pointes, & imaginé ce qu'on appelle un *entaquage*.

Les *velours* cizelés ou à fleurs, frisés & coupés, ne sont point entaqués.

De l'entaquage. Voici ce qu'on entend par un entaquage. Imaginez trois pieces deliées & jointes ensemble, dont la premiere s'appelle l'*entaquage*, c'est une lime des plus grosses, un morceau de bois pareil à la lime, avec un morceau de fer semblable aux deux autres; un boîte de fer les tient unies, mais non contiguës; elles laissent entr'elles de l'interval-

le.

le. On paſſe le *velours* entre le morceau de bois & celui de fer, la lime reſte derriere, l'envers du *velours* repoſe ſur elle; on fait faire un tour à l'entaquage, le *velours* fait auſſi un tour ſur lui; on le met en pente dans la boîte qui l'applique fort juſte aux bouts de l'entaquage; mais comme ces bouts de l'entaquage ſont plus gros, que les trois pieces jointes qui arrêtent les *velours*, ſes parties ne touchent point le *velours*. On met la boîte & l'entaquage dans la chanée de l'enſuble; on couvre le tout avec une petite eſpece de couliſſe, qui ne ferme pas entierement la chaîne, il reſte une petite ouverture par laquelle le *velours* ſort & s'applique ſur l'enſuble, en ſortant entre l'enſuble & le bord de la chaîne & celui de la couliſſe ſans y toucher ni autre choſe, c'eſt-à-dire garanti de tout inconvénient.

Le canard ſe met devant l'enſuble, entr'elle & l'ouvrier; il empêche que l'ouvrier ne gâte ſon ouvrage en appuyant ſon eſtomac deſſus; il faut un canard pour toutes les eſpeces de *velours*.

De la machine à tirer. Il y a quelquefois un ſi grand nombre de fils de roquetin, que la tireuſe ne pourroit venir à bout de les tirer, ſur-tout ſur la fin d'un jour que ſes bras ſeroient las, que pour l'aider on a imaginé une eſpece ſinguliere de levier.

Il a trois bras, tous trois dans le même plan, mais dont deux ſont placés l'un au-deſſus de l'autre parallelement, & laiſſent entr'eux de la diſtance; de ces deux leviers paralleles, celui d'en-haut eſt fixé dans deux pieces de bois perpendiculaires & paralleles que traverſe ſeulement celui d'en-bas, tout cet aſſemblage eſt mobile ſur deux rouleaux, qui ſont retenus entre deux morceaux de bois placés parallelement, à l'aide deſquels les leviers paralleles peuvent s'avancer & ſe reculer.

Lorſque la tireuſe veut tirer, elle fait avancer les deux leviers paralleles, elle paſſe entre ces leviers le paquet de ficelle de ſample qu'elle veut tirer; de maniere que ce paquet paſſe deſſus le levier d'en-haut, & deſſous le levier d'en-bas.

Il y a un troiſieme levier appliqué perpendiculaire à celui d'en-haut; elle prend ce levier, elle l'entraîne, & avec lui les ficelles du ſample qui ſont ſur lui.

Il eſt encore d'autres outils qu'il faut avoir. Il faut avoir une fourche pour tirer les fers de friſé: cette fourche eſt un morceau de fer recourbé par le bout, & la courbure eſt entr'ouverte; on met la pedonne dans cette ouverture, & on la tire. Des forces pour couper les nœuds de la ſoie, ce qui s'appelle *remonder* ou *éplucher la ſoie*. Un monte-fer, c'eſt une forte piece, plate & quarrée par le bout, avec laquelle on tire les fers de friſé qui caſſent quelquefois, & pour faire tirer le fer de friſé à la pedonne. Des pinces pour nettoyer l'ouvrage, c'eſt-à-dire en ôter les petits brins de ſoie caſſés, qui font un mauvais effet.

Il n'y a qu'une certaine quantité de ſoie montée ſur l'enſuble de derriere. Quand cette quantité eſt épuiſée & qu'une piece eſt finie, s'il s'agit d'en monter une autre, voici comment on s'y prend.

On approche la nouvelle piece que l'on veut monter de celle qui finit: cette nouvelle piece eſt toute envergée; on ſépare, par le moyen de l'envergure, de petits fils que l'on trempe dans de la gomme, & qu'on tord avec le premier fil de la piece qui finit, & ainſi des autres fils: cela fait, on ôte les envergures de la nouvelle piece qui ſe trouve toute montée & toute jointe à l'autre; & l'ouvrier continue de travailler. Celui qui fait ces opérations s'appelle *tordeur*, & l'opération s'appelle *tordre*.

Il faut encore avoir un devidoir pour le fil des lacs qu'on devide dans un panier, d'où il vient plus aiſément quand on fait ſes lacs.

Obſervations. Les caſſins ordinaires ont huit rangs de cinquante poulies; & par conſéquent les rames 400 cordes, les ſamples 400; les arcades 800 brins; & partant la planche percée 800 trous, c'eſt-à-dire 100 rangées de 8 trous, ou 8 rangées de 100 trous. En ſuppoſant encore qu'il n'y ait que deux brins à chaque arcade, & qu'on ne veuille que répéter une fois ce deſſein.

Il faut un rouet à cannettes. On entend par *cannette* cette eſpece de petite *bobine*, qui eſt enfermée dans la navette. Ce rouet eſt une aſſez jolie machine, & qui vaudra la peine d'être décrite, & que nous décrirons auſſi.

Il faut avoir une eſpece de coffre ou de caiſſe à chaufferte, elle ſert à relever le poil du *velours*, en la faiſant paſſer ſur cette caiſſe dans laquelle on a allumé du feu.

Il faut un temple: c'eſt une machine qui ſert à tenir l'ouvrage tendu. Imaginez une petite tringle de bois plate, fendue par un bout, & percée de trous ſelon ſon épaiſſeur, qu'il y ait dans la fente une rainure ou couliſſe, dans laquelle puiſſe ſe mouvoir un petit morceau de bois ou bâton.

Aſſemblez dans la fente de ce morceau de bois, un autre qui ait l'air d'une petite pelle, dont la queue ſoit percée de trous; capable de recevoir une broche qui traverſera en même tems les trous pratiqués dans l'épaiſſeur du premier morceau; que cette pelle ſoit percée de pointes, de même que l'extrémité auſſi fendue de l'autre morceau. Fixez l'épaiſſeur de l'une & de l'autre de ces parties dans la liſſe; faites mouvoir l'une & l'autre partie juſqu'à ce que toute la machine ſoit droite, il eſt évident que les parties de cette machine peuvent ſe redreſſer, & la queue de la partie faite en pelle ſe loger dans la fente de l'autre ſans tendre l'ouvrage. On arrêtera enſuite la queue de cette partie par le bâton mobile dans la rainure, dont nous avons parlé.

Velours à fond or. Pour faire le *velours* cizelé à fond or ou argent, on ajoute à la chaîne & aux roquetins un poil de la couleur de la dorure, quatre liſſes à grand coliſſe pour le poil, ſi on veut accompagner la dorure, ce qui ne ſe pratique guere; on paſſe la chaîne dans les maillons avec les roquetins, & toutes les fois qu'on paſſe les deux fers, on paſſe deux coups de navette de dorure à deux bouts, ce qui fait quatre bouts de dorure entre les fers. On fait tirer les lacs de friſé & de coupé aux coups de dorure, afin qu'elle ſe trouve à l'envers de l'étoffe; & quand il eſt queſtion de paſſer les fers ſous les lacs de friſé & de coupé, comme la chaîne qui eſt paſſée dans les roquetins eſt tirée comme eux, on a ſoin de faire baiſſer avec une liſſe de rabat ſous laquelle la chaîne eſt paſſée, cette même chaîne, afin qu'il ne ſe trouve que la ſoie des roquetins de levée, ſous laquelle on paſſe les fers à l'ordinaire.

Ceux qui ſe piquent de faire cette étoffe comme il faut, ne mettent que deux liſſes de poil à grand coliſſe, & ſix portées & un quart de poil pour les 1000 roquetins.

Velours uni. Le *velours* uni eſt la plus belle & la plus riche de toutes les étoffes figurées; on donne le nom d'*étoffe figurée* à toutes celles dont la chaîne ou le poil fait une figure, ſans que la tire ou la navette y ait aucune part.

Le *velours* uni eſt composé de quarante portées doubles pour la chaîne, ou quatre-vingt portées, ou de ſoixante portées ſimples, & de 20 portées de poil, monté ſur des 20 de peigne: c'eſt la façon d'Italie.

Les *velours* de quarante portées doubles ſont montés ſur quatre liſſes de fond; & ceux de ſoixante portées ſimples, ſur ſix liſſes. Ce ſont les meilleurs; & on ne les fait pas autrement à Gènes.

On ne détaillera point ici la façon dont la ſoie eſt diſtribuée dans les poils de *velours*, étant ſuffiſamment expliquée dans un autre article; on ne parlera que du travail de cette étoffe.

Elle eſt montée ſur ſix liſſes de chaîne, comme il a été dit, & deux de poil, parce qu'une gêneroit trop. Les fils ſont paſſés dans les liſſes deſſus & deſſous la boucle, ou entre les deux boucles de la maille, comme dans les taffetas unis. Ce qui s'appelle *paſſés à coup tors*.

Le *velours* doit avoir une liſiere qui indique ſa qualité, ou qui le caractériſe. Le *velours* à quatre poils doit avoir quatre chaînettes de ſoie jaune entre quatre autres de rouge; le *velours* à trois poils & demi, quatre chaînettes d'un côté, & trois de l'autre; le *velours* à trois poils trois chaînettes de chaque côté, ainſi des autres.

Le *velours* à ſix liſſes doit avoir quatre marches pour la chaîne, & une pour le poil.

Quand la tête du *velours* eſt faite, & qu'on commence à le travailler, on enfonce la premiere marche du pié droit qui fait baiſſer une liſſe, & celle du poil qui eſt du pié gauche, & on paſſe un coup de navette garnie de trame de la couleur de la chaîne & du poil. Au deuxieme coup on paſſe la même navette, & on enfonce la deuxieme marche du pié droit qui fait baiſſer deux liſſes. Au troiſieme coup on enfonce la troiſieme marche & celle du poil qui fait

fait baiſſer une liſſe, & on paſſe un troiſieme coup d'une ſeconde navette.

On laiſſe aller la troiſieme marche du pié droit & celle du poil, & on enfonce les quatre marches de pieces, ſavoir deux de chaque pié, & on paſſe le fer dont la canelure ſe trouve du côté du peigne. C'eſt lè premier coup.

Au ſecond coup on reprend la troiſieme marche du côté droit qui fait baiſſer une liſſe & celle du poil, & on les enfonce toutes les deux, & on reprend la premiere navette pour la paſſer. On baiſſe enſuite la quatrieme marche du côté droit qui fait baiſſer deux liſſes, & on paſſe un ſecond coup de la même navette. On reprend enſuite la premiere marche du pié droit qui fait baiſſer une liſſe, & enfonçant celle de poil, on paſſe un troiſieme coup avec la ſeconde navette; ce coup paſſé, on met le pié ſur les quatre marches de chaîne, & on paſſe le ſecond fer.

Le ſecond fer étant paſſé, on recommence à la premiere marche, comme il a été dit plus haut; on paſſe les trois coups de navette, & on coupe le fer qui eſt paſſé enſuite de la même façon que les deux premiers. C'eſt la façon dont on travaille le *velours* à ſix liſſes; les autres tant petits que gros, ſont travaillés à-peu-près de même.

Il faut obſerver que les *velours* ſont montés d'une façon différente des autres étoffes; dans les autres étoffes il faut faire lever les liſſes pour les travailler; dans les *velours* il faut les faire baiſſer.

Le *velours* à quatre liſſes ſe travaille comme celui à ſix.

Démonſtration de l'armure du velours *à ſix liſſes.*

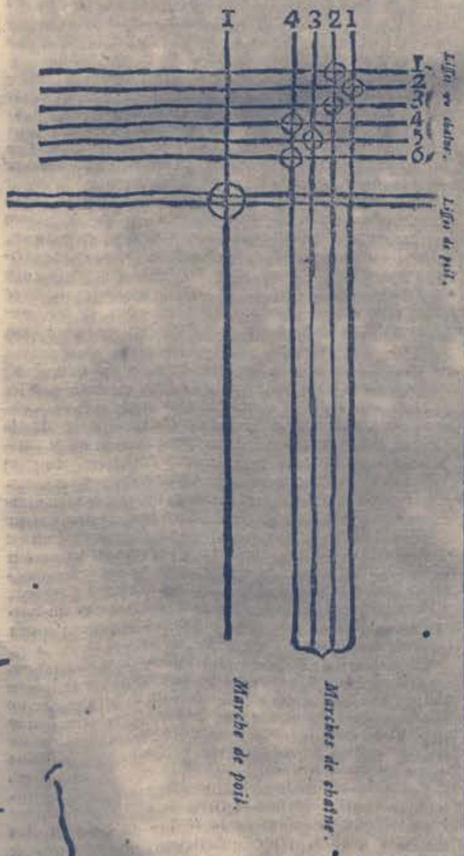

L'armure d'un *velours* à quatre marches pour la chaîne eſt celle du ras de S. Maur.

Velours ciſelés. Il ſe fabrique aujourd'hui à Lyon des *velours* ciſelés ſi beaux, qu'il n'eſt pas poſſible qu'on puiſſe en augmenter la perfection.

Lorſque ce genre d'étoffes fut commencé à Lyon, les ouvriers ne mettoient pas plus de 800 roquetins pour compoſer ou remplir les 800 mailles de corps que contient chaque métier de 400 cordes, dont l'arcade tire les 800 mailles ſuſdites.

Pour augmenter cette branche de commerce, un magiſtrat de la ville de Lyon, (M. Perrichon, qui ſeul a été pendant dix années prevôt des marchands & commandant de la ville, dont la mémoire ſera à jamais auſſi chere aux Lyonnois qu'elle leur eſt reſpectable), obtint un arrêt du conſeil (1713) qui accordoit aux marchands fabriquans de la ville une gratification de 4 liv. 10 ſols ſur chaque aune de *velours* qu'ils faiſoient fabriquer en ſoie ſeulement, & 7 liv. 10 ſols pour chaque aune de ceux qui étoient en dorure. Les ſommes deſtinées à payer cette gratification étoient tirées de la caiſſe de la recette des droits ſur les marchandiſes étrangeres.

Cette gratification excita tellement l'émulation des marchands fabriquans de la ville de Lyon qu'ils firent venir des ouvriers d'Italie, où ce genre d'étoffe étoit auſſi brillant que l'eſt actuellement le *velours* uni: ces ouvriers en formerent d'autres; ils furent recompenſés de leurs ſoins: on fit pour-lors des *velours* ciſelés auſſi parfaits que chez l'étranger; la gratification accordée les fit donner à meilleur prix, de ſorte que la perfection & le bon marché leur faiſant accorder la préférence, les fabriques étrangeres tomberent totalement, & n'ont jamais pû ſe relever. Une fabrique tombée une fois, ſe releve difficilement.

On auroit fait tomber les *velours* unis, ſi on avoit ſuivi le même ſyſtème.

La ceſſation des travaux dans la fabrique s'étant fait reſſentir par les diminutions conſidérables ſur les eſpeces (1725 & 1726), le nombre des pauvres ayant conſidérablement augmenté dans l'hôpital-général de la Charité de Lyon, les magiſtrats de la ville firent accorder des ſommes conſidérables pour ſubvenir au beſoin des pauvres, leſquelles furent priſes ſur la recette des droits ſur les marchandiſes étrangeres, ce qui obligea le miniſtere à ſupprimer l'année ſuivante (1727) la gratification ordonnée, & engagea les fabriquans de la ville de Lyon à augmenter la perfection des *velours* pour ſe conſerver la préférence ſur les étrangers.

Les fabriquans entreprirent pour-lors à augmenter les *velours* de deux cens roquetins, c'eſt-à-dire de le faire avec mille au-lieu de huit cens; les ouvriers trouverent cette *augmentation extraordinaire, parce qu'il fallut faire augmenter les caſſins de cent poulies, de même que les rames, les ſemples & les planches pour les arcades; ils eurent même peine à s'y réſoudre, mais la ceſſation des travaux ou la miſere l'emporta ſur la répugnance.*

Il ſe fabrique aujourd'hui à *Lyon des velours de* 3200 roquetins, c'eſt à-dire de quatre cantres compoſées de 800 chacune, dont une de ces cantres fait le fond de l'étoffe, quand elle n'eſt pas en dorure, parce que pour lors les quatre cantres ſont diſpoſées pour faire les fleurs.

Les cantres qui ſont diſpoſées pour faire les fleurs de l'étoffe, ſoit qu'il y en ait trois, ſoit qu'il y en ait quatre, ſont compoſées de vingt couleurs différentes plus ou moins, ſuivant la diſpoſition du deſſein, conſéquemment il faut que l'ouvrier ait un grand ſoin de conduire les couleurs par dégradations lorſqu'il monte le métier, c'eſt-à-dire de la plus obſcure à la plus claire, ce qui n'eſt pas un léger embarras, & cela afin que la fleur puiſſe acquérir la beauté que le deſſinateur s'eſt propoſé de lui donner.

Les métiers qui ſont montés de 3200 roquetins, vulgairement appellés *trente-deux-cens*, doivent avoir un pareil nombre de mailles de corps; puiſque chaque branche de roquetin doit avoir ſa maille, ce corps eſt diviſé en quatre parties égales de 800 mailles chacune, ce qui compoſeroit 1600 cordes de rame & de ſemple; mais comme les beaux *velours*, ou ceux de cette eſpece ſont tous à petits bouquets, ſuivant le goût d'aujourd'hui, & que chaque bouquet eſt répeté au-moins huit fois dans l'étoffe, chaque corde de rame tirant quatre arcades qui levent huit mailles, il s'enſuit que quatre cens cordes font lever les 3200 mailles, ce qui n'augmente ni ne diminue le cordage ordinaire. Si les bouquets ſont répetés dix fois dans la largeur de l'étoffe, pour-lors il ne faut que 80 cordes chaque cantre, qui tient cinq arcades

cades, ce qui fait 320 cordes, tant pour le rame que pour le ſemple; ainſi des autres plus ou moins.

Les beaux *velours* ont encore un corps particulier pour le poil compoſé de 800 mailles. Si la répétition eſt de huit fleurs, il faut cent cordes de ſemple ci-deſſus, & à proportion ſi elle eſt de dix fleurs; on fait lire les cordes du poil pour donner à la dorure le liage que l'on deſire, ſoit droit, ſoit guilloché ou autrement. Il eſt des *velours* qui n'ont pas de poil, parce que pour-lors l'ouvrier paſſe la dorure ſous une liſſe de la chaîne de l'étoffe, ce qui fait un fond de dorure égal, mais plus ſerré & moins beau que ceux qui ont un poil. Les 800 mailles de poil compoſent dix portées. Tous les *velours* ſont montés à 5 liſſes & 75 portées de chaîne, ce qui fait 15 portées ou 1200 fils pour lier la dorure.

Tous les *velours* en 3200, dont les bouquets ſont répétés huit fois, n'ont que 400 roquetins au-lieu de 3200, à l'exception néanmoins des ouvriers qui, ayant ſuffiſamment de cantres & de roquetins, ne jugent pas à propos ou ne ſont pas en état d'en faire la dépenſe. Les *velours* qui ont dix bouquets n'ont beſoin que de 320 roquetins, ainſi des autres. Il s'agit maintenant d'expliquer de quelle façon peut ſe faire une choſe auſſi belle & auſſi bien inventée.

Pour expliquer une choſe auſſi bien concertée, il faut faire attention qu'on vient de dire que dans l'étoffe où les bouquets ſont répétés huit fois, chaque corde de ſemple ou de rame tire huit mailles; de même que dans celle où il y en a dix, chaque corde tire dix mailles. On charge, pour cette opération, le roquetin, qui eſt plus gros que les ordinaires, de huit branches, pour l'étoffe où les bouquets ſont répétés huit fois, & de dix pour celles où ils ſont répétés dix fois; & on a ſoin que chaque branche du roquetin ſoit paſſée dans chaque maille tirée par la même corde; & afin que les branches du même roquetin puiſſent ſe ſéparer aiſément pendant le cours de la fabrication, on a ſoin de les enrouler ſur le roquetin de la même façon, & avec la même précaution que l'on obſerve quand on ourdit une chaîne; c'eſt-à-dire, que ſi une branche eſt de quatre fils d'organſin, on paſſe quatre fils dans une ſeule boucle de la cantre à ourdir; & les huit ou dix branches paſſées, on les enroule enſemble ſur le roquetin; lequel étant chargé de la quantité néceſſaire, on enverge les branches, ou on les encroiſe, pour que chaque branche ſoit paſſée de ſuite dans la maille qui lui eſt deſtinée. Il paroit par cet arrangement, que chaque corde tirant les huit mailles, ou dix, dans leſquelles ſont paſſées les huit ou dix branches du roquetin, chaque branche doit avoir la même extenſion, par conſéquent faire un *velours* parfait.

Afin que le roquetin ſoit plus gai pour le mouvement de la tire, & qu'il puiſſe tourner aiſément en avant & en arriere, il n'eſt point enfilé par une baguette de fer comme ceux des autres métiers; ceux-ci ont dans le centre deux pivots très-minces, qui ſont placés dans une mortoiſe de pareille ouverture, & conſéquemment ne font pas tant de frottemens; ils ont en outre deux poids proportionnés à la quantité de branches dont ils ſont garnis, un de chaque côté, placés de façon que quand l'un eſt monté, l'autre eſt encore à moitié de ſa hauteur; afin que ſi, par événement, l'un le trouvoit deſſus la cannelure du roquetin, celui-ci qui eſt pendu donnât l'extenſion continuelle; ce qui ne peut durer le tems d'une ſeconde; parce que les poids étant ronds, il n'eſt pas poſſible qu'ils puiſſent ſe ſoutenir ſans tomber, ſur une ſurface auſſi unie que celle de la circonférence de ce roquetin, continuellement en mouvement, & qui eſt d'une rondeur parfaite. A obſerver que l'on ne pourroit pas faire un *velours* à grand deſſein avec des roquetins de cette eſpece, parce que pour lors la corde ne doit tirer que deux mailles, quelquefois même qu'une: ce qui a été pratiqué lorſqu'on a fait des habits pour homme à bordure; mais il ne s'en fait plus aujourd'hui.

Etoffe à la broche. Quoique la façon de faire les velours ciſelés, chargés de roquetins, ſemblable à celle que l'on vient de démontrer, ſoit auſſi ſinguliere qu'elle eſt bien imaginée, il ſe fabrique encore à Lyon des étoffes riches auxquelles les ouvriers ont donné le nom d'*étoffes à la broche*, qui cependant dans le commerce n'ont d'autre dénomination que celle de fond or ou argent riches; il faut en donner l'explication.

Toutes les étoffes riches de la fabrique dont la dorure eſt liée par les liſſes, ſoit par un poil, ſoit par la chaîne, ont un liage ſuivi qui forme des lignes diagonales, leſquelles portent à droite ou à gauche, ſuivant la façon de commencer ou d'armer ce liage; en commençant par la premiere du côté du battant, & finiſſant par la quatrieme du côté des liſſes; ou en commençant par cette derniere, & finiſſant par la premiere du côté du battant; cette façon d'armer le liage eſt générale, & pourvu que la liſſe ne ſoit pas contrariée, elle eſt la même, & produit le même effet. Outre cette façon de lier la dorure dans les étoffes riches, elles ont encore une dorure plus groſſe qui imite la broderie appellée vulgairement *dorure ſans liage*, parce que pour lors on ne baiſſe point de liſſe pour lier cette dorure qui n'eſt arrêtée que par la corde; c'eſt-à-dire, que dans les parties de dorure qui ſont tirées & qui ont une certaine largeur, le deſſinateur a ſoin de laiſſer des cordes à ſon choix, leſquelles n'étant pas tirées, & ſe trouvant à une diſtance les unes des autres, arrêtent la dorure, & lui donnent plus de relief, parce qu'elles portent plus d'éloignement que le fil ordinaire qui la lie. La diſtance ordinaire des cordes qui ne ſont point tirées, afin d'arrêter la dorure, eſt de treize à quatorze; au lieu que dans les liages ordinaires, elle ne paſſe pas, pour les plus larges, à 5 ou 6 cordes. Outre le brillant que le liage par la corde donne à la dorure, le deſſinateur qui le marque au deſſein, a encore la liberté de diſtribuer ce liage à ſon choix, tantôt à droite, tantôt à gauche, dans une partie de dorure en rond, en quarré, ou ovale, comme il lui plaît, dans une feuille de dorure; à former les veines des côtés, ce qui ne peut point ſe faire avec la liſſe ordinaire. Cette façon de lier la dorure étant peinte ſur le deſſein, il n'y a pas de doute que le deſſinateur ne la diſtribue d'une façon à faire briller davantage l'étoffe, & qu'il ne la repréſente comme une broderie parfaite.

Obſervation ſur l'article vij du titre 8 du réglement du 19 Juin 1744, qui déclare que dans le cas où les velours unis ſeront fabriqués avec de l'organſin, monté à trois brins, chaque fil de poil ſera compté pour un fil & demi, & le velours pourra être marqué ſur ce pié à la liſiere, & vendu pour velours à trois poils, quoiqu'il ne ſoit qu'à deux.

On n'entrera point ici dans le détail de la façon dont eſt monté l'organſin à deux, trois & quatre brins, ni dans la façon dont eſt fabriqué le *velours*, pour démontrer le ridicule de cet article; on ne s'attachera qu'à la façon dont cette étoffe eſt montée & fabriquée chez les Génois & les Piémontois pour faire voir que ſi leurs *velours* ont plus de réputation que les nôtres, ces étrangers le méritent à tous égards.

Les fabricateurs du réglement de 1744, qui eſt aujourd'hui attaqué de toutes parts, même par les ordres du conſeil, pour éblouir ceux qui ne connoiſſent pas la manufacture, ont fixé l'aune de la toile pour les velours à trois, trois & demi & quatre poils, ſoit de ſoixante portées ſimples, ſoit de quarante portées doubles; leſdites portées de quatre-vingt fils, à vingt-deux deniers poids de marc, comme s'il étoit d'une grande conſéquence de ne l'avoir pas porté à une once, & qu'il fût bien intéreſſant qu'une chaîne, qui ne paroît en aucune façon, fût plus ou moins peſante, ſur-tout lorſqu'il eſt impoſſible de faire l'étoffe avec un organſin plus léger, parce qu'il ne pourroit pas réſiſter au coup du battant, qui doit être proportionné au genre d'étoffe pour laquelle il eſt deſtiné.

C'eſt une pure bavarderie de la part des inſtigateurs de ce réglement, que cette fixation illuſoire de vingt-deux deniers chaque aune de toile ourdie des velours à trois poils & au deſſus; parce que quand il ſeroit poſſible de fabriquer des velours de ſemblable eſpece ou qualité avec des organſins plus légers de 6. den. chaque aune, la différence ne ſeroit pas de ſix liards, puiſque l'organſin fin eſt infiniment plus cher que le gros, & qu'il faut ſuppléer par la trame au defaut de la chaîne dans des étoffes de cette qualité, pour qu'elles ſoient parfaites & fortes.

Le poil de tous les velours eſt compoſé de vingt portées, afin que tous les deux fils, dans la chaîne de quarante portées doubles, il y en ait un de poil, de même que tous les trois fils, dans celles de ſoixante portées ſimples.

Le peigne pour fabriquer le velours doit contenir vingt

vingt portées, à quarante dents chaque portée du peigne, de façon que chaque dent doit avoir deux fils de poil de deux boucles différentes.

On appelle velours à quatre poils, celui dont le poil est composé de vingt portées à quatre fils par boucle à l'ourdissage; c'est-à-dire, qu'au lieu d'un fil il y en ait quatre ensemble; ce qui vaut autant pour la quantité de soie que contient le poil, que s'il y avoit quatre-vingt portées séparées. Les velours à trois poils & demi, ont une boucle de quatre fils, & une de trois; c'est-à-dire, une huitieme partie de soie moins que les velours à quatre poils. Les velours à trois poils ont trois fils par boucle; c'est-à-dire, un quart de soie moins que les velours à quatre poils. Ceux à deux poils & demi, ont une boucle de deux fils, & une de trois, ainsi des autres.

Chaque dent du peigne doit contenir deux boucles de quatre fils chacune, pour le velours à quatre poils; ce qui compose huit fils séparés. Une boucle de quatre fils & une de trois pour les *velours* à trois poils & demi, ce qui compose sept fils. Enfin, deux boucles de trois fils chacune pour ceux à trois poils, ce qui compose six fils, ainsi des autres.

Le velours ne tire sa beauté que de la quantité de fils qui composent le poil, & de leur séparation, lorsque l'ouvrier le coupe en le travaillant; de façon que s'il étoit possible de fabriquer un velours à quatre poils avec les huit brins séparés qui composent les quatre fils d'organsin, il en seroit infiniment plus beau; il n'est pas un fabriquant, pour peu qu'il soit habile qui ne convienne de ce principe.

Selon le systême nouveau des fabricateurs du réglement de 1744, ils veulent qu'un fil d'organsin monté à trois brins, soit compté pour un fil & demi; conséquemment qu'un velours fabriqué avec deux fils d'organsin, monté à trois brins, puisse être marqué & vendu pour un velours à trois poils; quelle absurdité, ou plutôt quelle supercherie! Sur ce pied, un velours fabriqué avec deux fils d'organsin montés à quatre brins, pourra donc être marqué & vendu pour un velours à quatre poils, de même qu'un velours fabriqué avec un fil d'organsin monté à huit brins, pourra aussi être marqué & vendu pour un velours à quatre poils! A-t-on pû avancer une semblable imposture? on le demande aux plus habiles fabriquans de l'Europe, principalement aux Génois, qui fabriquent mieux que nous ce genre d'étoffe, pour convaincre les auteurs de cet article de la plus insigne fourberie.

La façon dont est préparé l'organsin, soit à deux, trois & quatre brins étant connue, le velours ne tirant sa perfection qu'autant qu'il est garni par le poil, afin que la toile ne paroisse pas au travers, il s'agit d'examiner si un fil à trois ou quatre brins se séparera suffisamment, pour qu'il soit parfait, attendu le tors: c'est ce qu'on défie à tous les fabriquans ensemble de soutenir; encore moins de prouver; M. Fagon disoit que si on pouvoit fabriquer à Lyon les *velours* & les damas aussi bien qu'à Gênes, il faudroit bâtir une nouvelle ville, tant cet objet lui paroissoit important; voyons donc si la méthode contenue dans ce nouvel article augmentera leur perfection: c'est ce qu'il est impossible de persuader; il est clair au contraire qu'elle la diminue.

On a déja observé que si on pouvoit fabriquer le *velours* à quatre poils avec les huit brins séparés qui composent les quatre fils d'organsin par boucle, il en seroit infiniment plus beau; il faut le prouver. Les quatre fils d'organsin étant tordus & retordus dans le premier & second apprêt du moulin, il n'est pas possible qu'ils ne conservent dans la fabrication une partie de ce même tors que les huit bris séparés n'auroient pas; il est encore plus difficile que les deux brins qui composent le fil, tellement unis par le second apprêt, qu'il est impossible de les séparer, puissent produire un effet semblable à deux brins qui n'auront aucune préparation de cette nature.

Si les fabriquans étrangers n'avoient pas été convaincus par une longue expérience de la nécessité de séparer les fils qui composent le poil des *velours*, il y a long-tems qu'ils auroient introduit chez eux la nouvelle découverte des fabricateurs du réglement de 1744; mais ils ont reconnu l'importance de la matiere, & qu'une nouveauté si dangereuse ne tendroit rien moins qu'à la destruction de leurs manufactures; c'est pourquoi ils ont voulu qu'un fil d'organsin à trois brins ne tint lieu que d'un fil ordinaire, mais encore que leurs *velours* ne fussent fabriqués qu'avec des fils de cette espece; que répondront à cela les fabricateurs du réglement de 1744, lesquels moins scrupuleux que ceux des fabriques étrangeres, n'étendent pas la spéculation jusqu'à ce point? Douteront-ils de ce qu'on avance? il faut le leur prouver.

Le réglement de la manufacture de Turin du 8 Avril 1724 fait sur le modele de celui de Gènes, précédé des ordonnances des 11 Juin 1711, 4 Juilles 1703 & 17 Mai 1687, ordonne précisément (*article* 3) que chaque fil de poil servant à la fabrication des *velours* unis, sera composé d'un fil d'organsin superfin à trois brins. Il faut citer l'article.

Tali velluti dovranno fabbricarsi, cioè i velluti, come anche i drappi, con organzini travagliati di sete filate di 8 *in* 12 *cochetti; il pelo di cochetti* 5 *in* 7. *o pure d'organzino sopraffino a tre file, e con trame di seta di seconda sorta.*

Ces étrangers ne portent pas seulement la délicatesse jusqu'au point de faire leurs *velours* avec des organsins superfins à trois brins, ils veulent encore que chaque qualité d'organsin qui compose tant la toile que le poil, soit tirée à un certain nombre de cocons pour que le *velours* soit plus parfait.

Si les fabriquans de Turin, Gènes, Pise, Lucques & Florence portent la délicatesse jusqu'au point de ne se servir que d'organsin à trois brins pour le poil des *velours*, afin de les faire plus parfaits, s'ils veulent que des mêmes *velours* ne soient fabriqués qu'avec des trames de seconde sorte, à quels reproches ne doivent pas être exposés les instigateurs du réglement de 1744, de vouloir qu'un fil d'organsin de semblable espece soit reputé tenir lieu d'un fil & demi? N'est-ce pas sacrifier la fabrique de Lyon à leur intérêt propre ou à leur aveuglement? Le conseil n'a point été instruit de cette façon de fabriquer le *velours*; ce ne seroit point un mal que le Dictionnaire encyclopédique fît corriger ce défaut.

Pour achever de confondre les fabricateurs du réglement de 1744, on leur observera encore que l'article 9 du même titre ordonne que dans toutes les étoffes autres que le *velours*, chaque fil d'organsin, à quelque nombre de brins qu'il soit monté, ne soit compté que pour un fil.

Si un fil d'organsin à trois brins fait un *velours* parfait, étant compté pour un fil & demi, comment se peut-il faire qu'il ne produise pas le même effet dans une étoffe moins délicate, & qu'on veuille qu'il ne soit compté que pour un fil? ce contraste paroît des plus singuliers.

C'est un fait certain que toutes les étoffes unies, même façonnées toute soie, il n'en est pas une plus belle ni plus riche que le *velours*, ni qui demande tant de soin & d'application pour la rendre parfaite (ce qu'on n'a pas encore pu faire en France) or puisque la beauté du *velours* ne tire son origine que du poil, qui seule en fait la figure, comment donc osent soutenir les instigateurs du nouveau réglement de 1744 qu'un fil d'organsin à quelques brins qu'il soit monté, ne fera compté que pour un fil dans toute autre étoffe que le *velours*, où il sera compté pour plusieurs, ou un & demi, s'il est monté à trois brins; c'est-à-dire, qu'il fera la perfection de cette derniere étoffe, tandis qu'il sera défectueux dans toute autre. C'est ce qu'il est possible de concevoir.

Quoique la perfection de toutes les étoffes en général, tant unies que façonnées, exige qu'elles soient composées d'un certain nombre de portées pour en rendre la bonté certaine, néanmoins le défaut des portées ou fils prescrits par les réglemens ne sauroit produire la même défectuosité (principalement dans celles qui sont façonnées), qu'il peut apporter dans le *velours*. Il importe peu qu'un satin ou taffetas ait quelques portées ou fils de moins, l'étoffe ne sera ni moins belle, ni moins parfaite; les réglemens mêmes anciens & nouveaux n'ont jamais assujetti les fabriquans à un nombre fixé, ni pour l'une ni l'autre étoffe dans celle qui est façonnée; mais il se sont toujours expliqués pour le *velours*, même jusqu'à un demi-fil, pour en faire connoître l'importance. Que les fabricateurs du réglement de 1744 s'accordent donc avec eux-mêmes sur l'article 7 & sur l'art. 9. du titre 8; pour lors on ne leur fera aucun reproche.

Ce ne seroit pas assez d'avoir démontré l'impossibilité de faire les *velours* unis en France aussi bien que chez l'étranger, si on vouloit se conformer à l'article 7 du tit. 8 du réglement de 1744; il faut faire voir encore que si on manque en France du

côté de la matiere, le défaut de la main-d'œuvre ou fabrication de l'ouvrier n'apporte pas plus de perfection à ce genre d'étoffe que l'exécution de l'article cité ci-dessus.

On n'entre point dans le détail de la façon dont le métier est monté, soit par la quantité des lisses & leur mouvement, soit par la façon dont est passé le fer, celle de couper le poil qui forme le *velours*; on fera seulement l'analise du poil des *velours* de Gènes, ou autres qui se fabriquent en Italie, avec celle de ceux qui se fabriquent en France; après quoi on fera un parallele de la maniere dont ces derniers sont travaillés, avec celle qui est en usage chez les étrangers, pour démontrer qu'il est impossible de faire le *velours* parfait, si on ne les imite pas; on démontrera ensuite que la façon de faire le noir en France est totalement différente de celle d'Italie, laquelle étant plus belle & plus sûre, augmente encore la perfection de ce genre d'étoffe.

Il n'est pas surprenant si les *velours* qui sont fabriqués en France, ne sont pas aussi beaux que ceux qui se fabriquent à Turin, Gènes & autres villes d'Italie; la raison de leur défectuosité ne vient que de ce qu'un *velours* fabriqué en France & marqué pour quatre poils, contenant quatre fils par boucle d'organsin à deux brins, il ne se trouve que huit brins au lieu de douze que contient chaque boucle de ceux qui sont fabriqués chez les étrangers.

Le *velours* de France à quatre poils contenant 80 portées d'organsin à deux brins, composé de 6400 fils; chaque coup de fer contient par conséquent 12800 fils, attendu la jonction des fils sur le même coup, qui se trouvent élevés, de façon qu'à chaque coup de fer il se trouve 25600 brins, lorsque l'organsin est monté à deux bouts ou brins.

Les *velours* d'Italie de même à quatre poils contiennent après la coupe 12800 fils; mais l'organsin étant à trois brins, cette quantité compose un total de 38400 brins: ce qui fait une différence de 12800 brins de plus que ceux de France, à quoi il faut ajouter encore que les *velours* d'Italie étant plus étroits d'un pouce que ceux de France, il n'est pas difficile de croire qu'ayant plus de couverture (c'est le terme), & étant plus garnis, ils ne soient plus parfaits. C'est pour cela que les *velours* de France ne paroissent pas aussi garnis, quant à ceux en couleur, que ceux d'Italie, ni aussi beaux quant à ceux qui sont noirs. La raison de cette différence n'est autre que celle de la quantité supérieure des brins qui forment le *velours*, laquelle étant tirée d'un organsin plus tendre & plus fin, reçoit plus facilement les impressions de la belle teinture, puisque les organsins qui sont employés dans les poils des *velours* d'Italie, sont infiniment plus légers que ceux qu'on emploie en France.

A la qualité plus belle d'organsin il faut encore ajouter la façon de teindre les soies pour les *velours* & autres étoffes, dont les étrangers se servent pour les noirs.

C'est un usage établi principalement à Gènes, Florence, Naples, *&c.* que les teinturiers de soie ne peuvent teindre chez eux ou dans leurs ouvroirs, aucune soie en noir; ils ont seulement la liberté de les faire cuire, de les engaler, & enfin de leur donner toutes les préparations usitées pour les passer sur les bains, cuves ou piés de noirs; les vaisseaux destinés pour leur donner cette couleur, sont dans des lieux qui appartiennent aux villes où ces opérations sont en pratique; on les nomme ordinairement *feraglio*. Ces vaisseaux ou cuves sont entretenus aux dépens de la ville, & l'endroit ou le lieu où ils sont placés, n'est ouvert qu'une fois par semaine, & dans un jour régulierement fixé. Les teinturiers instruits du jour de l'ouverture du feraglio, tiennent leurs soies préparées pour les passer sur les cuves ou bains, & payent une rétribution fixée pour chaque livre de soie qu'ils passent. Cette rétribution sert à l'entretien des cuves, & lorsqu'il arrive que l'entretien est au-dessus de la rétribution ordonnée, la ville fait le surplus des frais; & dans le cas où la rétribution ordonnée excede la dépense (ce qui arrive rarement), le bénéfice demeure à la ville; c'est à la fin de chaque année que cette vérification est faite.

Cette façon de tenir les cuves ou bains de noir dans des lieux fermés est tellement nécessaire, qu'il n'est pas un teinturier qui ne sache qu'ils sont extrêmement délicats, & que peu de chose peut les troubler, même que l'entrée du feraglio est interdite à toutes les femmes, crainte de bouleversement dans des tems critiques de la part de ce sexe. Une raison plus importante encore donne lieu à cet usage, parce qu'il est peu de personnes qui ne sachent que plus un bain de noir est vieux, meilleur il est: ce qui fait qu'il se trouve des cuves dans les feraglio qui sont posées depuis quatre cent années & plus; ces cuves d'ailleurs sont presque toutes de cuivre; il y en a quelques-unes de fer: cette matiere, soit cuivre, soit fer, contribue à la bonté du noir, puisque l'une & l'autre ne peuvent produire dans l'humide que du verd-de-gris ou de la rouille; que le verd-de-gris ou verdet forme une partie de la composition du noir, & que la rouille ne sauroit produire d'autre effet que celui de faire mordre la couleur à la matiere préparée pour la recevoir.

Tout ce qui vient d'être dit touchant la matiere qui entre dans la composition du *velours* uni, doit faire connoître qu'il n'est pas possible que tous les *velours*, principalement les noirs, ne soient plus beaux que ceux qui se font en France; il ne reste plus à démontrer que l'imperfection qui se trouve dans la main-d'œuvre de ceux qui se font à Lyon, bien différente de ceux d'Italie; ce qui occasionne des défauts si sensibles, qu'il n'est pas besoin d'être fabriquant pour les concevoir.

Tous les *velours* de Lyon étoient fabriqués anciennement avec des peignes composés de dents tirées du dos ou écorce de roseaux, ce qui a fait donner le nom de *rot* aux peignes dont on se sert dans les manufactures de draperie & toilerie. Depuis 25 années environ, on ne se sert que de peignes composés de dents de fer qui sont polies & disposées de façon que l'étoffe puisse être fabriquée comme il faut, & que la dent ne coupe pas le fil de la chaîne; ces peignes qui sont communément appellés *peignes d'acier*, sont excellens pour les étoffes riches; mais ils ne valent rien pour le *velours* ni aucune autre étoffe unie; ils occasionnent trois défauts essentiels auxquels il n'est pas possible de parer; peut-être même que les fabricateurs du réglement de 1744 ne les ont pas mieux prévus que ceux qu'entraîne après soi l'exécution de l'article 7 du titre 8. Il faut en donner l'explication.

Le premier défaut du peigne d'acier dans le *velours* uni, est que la dent du peigne ayant plus de consistance, & étant plus dure que celle du roseau, il n'est pas possible que le mouvement continuel du battant qui se fait tantôt en avant, tantôt en arriere, afin de serrer la trame, & faire dresser le fer, ne lisse & racle le poil, & ne détache une partie du noir qui couvre le fil, lequel n'est pas déja assez beau, & qui par ce moyen devenant plus luisant, lui fait perdre une partie de la couleur foncée que le teinturier lui a donnée; ce qui ne sçauroit arriver avec une dent aussi douce que celle du roseau.

Le second défaut, aussi essentiel que le premier, est qu'étant moralement impossible de faire un peigne avec cette égalité qu'exige un ouvrage de cette espece, sur-tout dans l'arrangement des dents, cette inégalité forme des rayeures dans le *velours*, auxquelles il est impossible de parer, & qui ne se trouvent pas, quand on se sert de peignes de roseau. La raison en est sensible; l'inégalité de la dent du peigne d'acier cause une semblable inégalité dans l'étoffe fabriquée, parce que la dent d'acier ayant plus de force & de consistance que celle de roseau, en vain donne-t-on une certaine extension à la chaîne qui fait la toile, elle ne sçauroit ranger la dent trop serrée sur celle qui ne l'est pas autant; au lieu que la dent de roseau étant plus flexible, cette même extension de la chaîne la range dans sa juste place: & il s'ensuit de-là que la dent d'acier conduit la chaîne, & que celle de roseau est conduite par cette même chaîne, ce qui est un des plus grands avantages, parce que dans toutes les étoffes unies la chaîne doit commander à la dent pour qu'elles soient parfaites; au lieu que dans le cas où la dent commande à la chaîne, il en resulte toujours une imperfection marquée.

Le troisieme défaut, plus essentiel même que les deux précedens, se tire de ce que le peigne d'acier étant composé de dents faites avec un simple fil de fer écrasé sous une meule d'acier, comme le fil d'or ou d'argent, dont on fait une lame, cette dent n'étant point trempée, même ne pouvant l'être, pour l'empêcher de couper la baguette ou vergule de laiton qui passe sous le poil pour former le *velours* les grands coups de battant que l'ouvrier est obligé

de

de donner, tant pour faire joindre la trame, que pour faire dresser la baguette de laiton, afin que la rainure qu'elle contient se trouve dessus, cette baguette étant d'une composition dure, pour que la rainure ne se fasse pas plus profonde lorsque la taillerolle ou la pince entre dedans pour couper le poil qui forme le *velours*: ces grands coups de battant, dit-on, font que la dent se carie contre la baguette de laiton. Or comme il faut faire incliner le peigne par le moyen du battant brisé pour faire dresser la baguette, il n'est pas possible que le mouvement que l'ouvrier est obligé de faire pour parvenir à cette inclinaison qui fait un frottement de toutes les dents du peigne sur le poil, n'écrase & ne déchire la superficie de ce même poil, sur-tout dans les *velours* à trois ou quatre poils, parce que le coup étant plus violent, & chaque dent plus garnie de soie, ces mêmes dents étant cariées; il en resulte une défectuosité qui ne se trouve pas dans les *velours* fabriqués avec un peigne de canne ou de roseau. De-là vient qu'on voit beaucoup de nos *velours* couverts d'un duvet ou bourre que le rasoir ne sçauroit lever, parce que ce même duvet étant dans la racine de la partie du poil qui forme le *velours*, plus on le rase pour le lever, plus le *velours* paroît défectueux, & plus on approche du fond, qui étant découvert, ne montre ensuite qu'une toile de poils très-mal arrangés ou disposés.

Il est vrai que le peigne d'acier étant plus coulant, le travail du *velours* est un peu plus aisé, & que ce même peigne dure davantage; mais on n'a pas toujours eu des peignes d'acier, & puisque ces peignes font plus mal le *velours*, il seroit d'une nécessité absolue de les supprimer, si on vouloit faire des *velours* parfaits.

Les Genois travaillent encore les *velours* d'une façon différente de celle qu'on suit en France; ils placent jusqu'à dix fers avant que de couper le *velours*, tandis que les François n'en placent que deux; la façon de travailler des Génois, fait qu'ils sont obligés de couper avec un outil qu'on nomme *rabot*, auquel est attaché le pince, à la distance des dix fers placés, ce qui s'appelle *couper sur drap*; cette façon de couper est beaucoup plus sûre que celle dont on se sert en France, attendu que si par hasard le fer se trouve passé sous quelques fils de la chaîne, il n'est pas possible que ces fils se dépassent, attendu qu'ils sont liés par les trois coups de navette qu'il faut passer à chaque fer, au-lieu qu'en ne posant que deux fers, si par hasard il se trouve quelques fils de la chaîne sur le fer, ces fils n'étant pas suffisamment liés, ils passent derriere le peigne, ce qui n'arrive pas chez les Génois. Cette même méthode fait encore, que si par hasard l'ouvrier détourne la main, & que le pince sorte de la rainure du fer pour se porter sur le premier, pour lors le pince coupant tout ce qui se présente, il fait ce qu'on appelle, en terme de fabrique, *un chaple*, c'est-à-dire, qu'il coupe chaîne & poil, & tout ce qui est coupé passe derriere le peigne, & fait un trou à l'étoffe, ce qui ne sauroit arriver en coupant sur drap ou sur le dixieme fer du côté de l'ouvrier, attendu que le rabot retient le pince par la façon dont il est monté; & qu'à la façon de France la taillerolle dont on se sert n'étant qu'une simple plaque dirigée seulement par la main de l'ouvrier, pour peu qu'elle s'écarte du canal ou de la rainure du fer, elle cause du desordre. On a vu quelquefois couper le quart, même la moitié de la chaîne, par le défaut d'attention ou de sûreté de la main de l'ouvrier.

La quantité des fers que les Génois laissent sur drap, outre qu'elle pare aux inconvéniens que l'on vient de citer, procure encore aux *velours* une légéreté qui ne se trouve pas dans ceux qui se font en France.

Cette quantité de fers, fait qu'il faut tramer plus fin, parce qu'ils retiennent le coup de battant; de-là vient que les *velours* de Gènes sont tous apprêtés, & se coupent moins que ceux de France; l'apprêt qu'on leur donne procure une qualité plus brillante que les nôtres n'ont pas, laquelle jointe à la légereté de l'étoffe, fait qu'elle revient à meilleur prix que les nôtres, par la moindre quantité de trame, dont ils sont garnis. Ce sont les Génois qui les premiers ont établi la manufacture de Lyon, dont les fondemens furent jettés en l'année 1536, sous le regne de François premier, le restaurateur des lettres & des arts, par les soins des nommés *Etienne Turquetti* & *Barthelemy Narris*, tous les deux génois de nation.

Le commerce des *velours* est immense chez les Génois, ils en fournissent toute l'Europe; si les François ne peuvent pas leur ôter cette branche de commerce, au-moins devroient-ils s'attacher à se fournir eux-mêmes cette marchandise, dont la quantité qu'ils tirent de ces étrangers, suivant les registres de la douane de Lyon, monte à près de trois millions chaque année; la modicité de la main-d'œuvre, jointe au prix revenant des soies qu'ils cueillent chez eux, ne contribuent pas peu à l'étendue de leur commerce, ainsi que celui du damas pour meubles; ce sont des paysans qui travaillent ces sortes d'étoffes. Il faudroit pour que l'ouvrier pût vivre à Lyon, que le *velours* fût payé, au-moins 4 liv. même 4. liv. 10 s. l'aune de façon, tandis que les Génois les font faire à 50 s. différence trop considérable pour le prix qui se paie à Lyon, qui est seulement de 3 liv. à 3 liv. 10 s. & qui fait que l'ouvrier quitte le *velours* pour s'attacher à une autre étoffe; les droits qui se perçoivent en France sur cette marchandise, ne balancent qu'à peine la différence qui se trouve sur le prix des soies, attendu que ceux que nous payons sur la soie grése, tant pour la sortie des soies de Piémont, la voiture, la commission, l'entrée du royaume, que la diminution par le défaut de condition, est équivalent, & même supérieur à celui qui se paie sur la marchandise fabriquée, puisque tous ces droits réunis sur une livre de soie grése de 15 onces, se trouvent ensemble sur 11 onces, même moins, lorsque la soie est teinte, & qu'en conséquence nous les payons en entier sur une marchandise dont le quart s'évapore quand elle sort de la teinture.

Ce seroit un beau champ pour les auteurs ou éditeurs de l'Encyclopédie, si après avoir perfectionné le *velours* en France, ils pouvoient trouver le moyen de faire ensorte que l'on pût se passer des Génois pour la consommation du *velours* qui se fait dans le royaume; & ce seroit le cas d'appliquer ce que j'ai dit, *article* ART, *qu'il faudroit qu'il sortît du sein des académies quelqu'homme qui descendît dans les atteliers, pour y recueillir les phénomenes des arts, & qui les exposât dans un ouvrage qui déterminât les artistes à lire, les philosophes à penser utilement, & les grands à faire enfin un usage utile de leur autorité & de leurs récompenses.*

Examen du prix différent des soies de Piémont d'avec celui de France.

Un ballot organsin de Piémont de 136 l. poids du pays, qui font 108 liv, poids de Lyon, paie pour la sortie du Piémont 105 l. qui font, argent de France.	126 liv.
Pour la voiture & douane de Turin à Lyon	80
Provision au commissionnaire, en supposant la soie à 25 liv. la livre, elle en vaut plus de 30 livres	100
Les soies qui viennent du Piémont en France ne passent point par la condition publique, cette opération étant contre l'intérêt du propriétaire, de façon que la diminution qui s'y trouve est, l'un dans l'autre, de 100 liv. au-moins sur chaque ballot.	100
Total.	406 liv.

Un ballot d'organsin teint, la diminution sur la soie grése comprise, ne rend au plus que 75 liv. net poids de soie.

Ces 75 liv. supportent donc les frais de 406 liv. ce qui fait 5 liv. 4 s. chaque livre que la soie revient plus chere en France qu'à Turin, Gènes, &c.

Le transport de la marchandise coute environ 2 s. la livre, à diminuer des 5 liv. 4 s.

Les étoffes teintes ne payent que 50 s. par livre pour tous droits, même moins.

Observations sur un échantillon de velours noir composé de fil & coton, fabriqué par le sieur Fonrobert, fabriquant de Lyon, présenté au bureau de commerce, le jeudi 28 *Janvier* 1751, *par le sieur Pradier, inspecteur général des manufactures.* Quelques soins que se soit donné le sieur Fonrobert pour perfectionner l'échantillon de *velours* noir, composé de fil & coton, qui a été présenté au bureau de commerce, le 28 Janvier dernier, il n'a pas été médiocrement surpris d'apprendre qu'on avoit commencé à fabri-

quer en Angleterre depuis quelque-tems des étoffes semblables. La crainte de ne s'être acquis que la réputation de simple copiste, lui a fait prendre le parti de faire écrire en Angleterre pour vérifier ce fait. Effectivement, il a été informé que depuis trois années environ, on fabriquoit dans la province de Manchester des étoffes de même espece. Une pareille découverte ne l'a point rebuté, quoiqu'il lui en eût déja couté des frais considérables pour parvenir à ce point prétendu d'imitation, au-contraire, elle n'a servi qu'à exciter son zèle. Informé que cette étoffe n'étoit fabriquée qu'en blanc, & ensuite portée à la teinture pour y recevoir les couleurs desirées; convaincu d'ailleurs par une longue expérience, du peu de solidité de la teinture, lorsqu'elle est donnée à une étoffe fabriquée, principalement au coton, il s'est déterminé à faire teindre les matieres avant que de les mettre en œuvre, tant pour assurer solidement la teinture, que pour les rendre plus parfaites; c'est ce qui a été démontré par les échantillons qu'il a soumis à l'examen du conseil.

Comme il pourroit se faire que des personnes qui n'ont pas une connoissance parfaite des étoffes, pourroient confondre celle-ci avec le *velours* appellé communément *velours de gueux*, attendu l'égalité de matiere dans la composition de l'une & de l'autre; on a cru devoir donner une explication claire de la façon dont chacune est travaillée.

Le *velours* de gueux ne differe de la toile ordinaire qu'en ce que toutes les deux duites ou jets de trame on en passe une de coton très grossier. Cette duite de coton est passée dans une ouverture de fil, disposée à faire la figure qui ne sauroit être qu'un carreau. Les parties de coton, qui ne sont arrêtées par aucun fil, composent cette figure, qui est achevée au moyen d'un canif, dont on se sert pour couper le coton dans les endroits où il n'est pas arrêté, lorsque la piece est finie.

La grossiereté de la matiere qui entre dans la composition de cette étoffe, tant en fil qu'en coton; la façon dont elle est travaillée, qui est la même que la toile ordinaire, font qu'elle ne sauroit revenir à un prix excessif, aussi n'est-elle pas chere, & encore moins belle.

Il n'en est pas de même de cette derniere étoffe, outre les choix des plus belles matieres, tant en fil qu'en coton, il faut encore les préparer de façon qu'elles puissent supporter les fatigues du travail, qui est d'autant plus difficile que la teinture ne contribue pas peu à rendre la fabrication pénible; le métier ne doit point être monté, comme les métiers ordinaires à faire du *velours*, parce qu'il ne seroit pas possible de le travailler, le coton ayant infiniment moins de consistance que la soie, il faut donc une plus grande délicatesse pour travailler le *velours* en coton que celui en soie.

Le *velours* de gueux est composé seulement d'une chaîne de fil très-grossiere, celui-ci est composé de deux; savoir, une chaîne de fil très-fin, & une de coton, à laquelle on donne le nom de *poil*, ainsi que dans le *velours* tout soie. Dans le *velours* de gueux, c'est la trame qui fait la figure; dans celui-ci c'est le poil, à l'aide de petites virgules de laiton, auxquelles on donne le nom de *fers* servant à couper le poil, sur lesquelles on le fait passer. Enfin, à la délicatesse près, infiniment au-dessus de celle des *velours* tout soie, il n'y a pas de différence pour le travail.

La durée de cette étoffe ne sauroit être contestée, elle se tire de la qualité de la matiere dont elle est composée; le réglement du 15 Août 1736 pour les peluches qui se fabriquent à Amiens, fixe les fils de la chaîne des peluches à 720 fils, & ceux du poil à 390 pour celles appellées trois poils qui sont les plus belles; celle-ci contient le double des fils, tant pour la chaîne que pour le poil, conséquemment il faut que la matiere soit très-fine & très-belle, sans quoi l'étoffe ne pourroit pas se travailler. Or, si la bonté d'une étoffe n'est tirée que du choix des matieres qui la composent, celle-ci doit l'emporter sans contredit sur toutes celles qui ont été faites en France jusqu'à ce jour.

Les matieres dont cette étoffe est composée sont toutes du cru de la France; la Flandre, la Bretagne, &c. peuvent fournir du fil. Nos colonies & la compagnie des Indes peuvent fournir du coton; il n'est donc pas nécessaire d'avoir recours à l'étranger pour se procurer les matieres qui conviennent; il n'en est pas de même des peluches, il faut tirer d'Afrique tout le poil qui en fait la figure, conséquemment cette étoffe est plus avantageuse à l'état que les peluches, puisqu'on ose assurer d'avance, qu'outre l'avantage de posséder les matieres qui la composent, elle aura encore celui-ci de la durée qui sera infiniment au-dessus de tout ce qui s'est fait en France jusqu'à ce jour.

VELOUTÉ, adj. (*Gram.*) Il se dit de tout ce qui a, soit à l'œil, soit au toucher, l'apparence du velours.

VELOUTÉ, (*Joaillerie.*) il se dit des couleurs des pierreries qui sont brunes & foncées, particulierement des rubis & des saphirs, quand les uns sont d'un rouge-brun, & les autres d'un bleu-foncé. (*D. J.*)

VELOUTÉ, ce qui est fait en maniere de velours. Le *velouté* d'un gallon est la laine ou la soie qui en forment les compartimens, quand elles sont coupées, comme au velours, avec la regle cannelée de cuivre.

VELOUTÉ, (*Anat.*) est le nom qui se donne en particulier à une des membranes de l'estomac; laquelle se nomme en latin *crusta villosa*. Voyez *les Pl. d'Anat. Splanch.* Voyez aussi ESTOMAC.

Elle tire son nom d'une multitude innombrable de poils ou fibriles, dont sa surface interne est garnie, & qui forment comme une espece de velours. *Voy.* CRUSTA *villosa*.

VELOUTÉE, *tunique des intestins*, (*Anatomie.*) la tunique *veloutée* des intestins est la premiere tunique interne des intestins grêles, dans laquelle le chyle est renfermé. On la nomme *tunique veloutée* ou *tunique villeuse*, à cause de certains poils semblables à ceux du velours, dont elle paroît couverte; ces poils sont plutôt des mamellons latéralement applatis, en partie simples & unis, en partie composés & comme branchus, selon l'observation de M. Helvétius, insérée dans les mémoires de l'académie des Sciences, *année* 1721. Quand on examine ces poils apparens avec une bonne loupe, on y découvre une infinité de pores, & ils paroissent comme de petites éponges.

La tunique *veloutée* est vaste, de couleur cendrée, remplie, comme nous venons de le dire des mamellons ou papilles; elle est percée de tuyaux aqueux & muqueux, de vaisseaux lactés, de grands pores distingués des autres conduits, qui s'ouvrent au même endroit; elle est humectée & lubréfiée continuellement d'humeurs aqueuses & glutineuses.

Elle est trois fois plus longue que la tunique nerveuse, qui est immédiatement couchée sur elle, surtout dans l'intestin nommé *jejunum*, où elle se replie, s'éleve, forme des valvules, & en conséquence est fort ridée, principalement où la tunique vasculeuse, glanduleuse & nerveuse, est attachée au mésentere, par sa partie convexe. De-là le chyle & les excrémens sont partout sans-cesse arrêtés, les matieres les plus épaisses sont continuellement délayées, surtout vers la fin de l'ileum; les excrémens qui s'y épaississent, sont enduits d'humeurs onctueuses; les choses âcres y produisent un sentiment très-douloureux; elle éprouve en conséquence une irritation vive, quand la nature veut les expulser, & un resserrement dans les vaisseaux absorbans, qui empêche ces matieres âcres de pénétrer dans les parties intérieures du corps.

La membrane *veloutée* des intestins, se trouvant plus exposée à l'action des liqueurs aqueuses est fournie d'une plus grande quantité de sucs nécessaires pour la défendre de leur action, & se conserve dans un état naturel, tant qu'elle est enduite de sa mucosité; toutes les fois que cette mucosité est emportée trop rapidement, comme il arrive dans les diarrhées & les dissenteries; ou lorsqu'elle n'est pas séparée en une suffisante quantité, comme il arrive dans les inflammations & les autres obstructions des vaisseaux des intestins, il est aisé de juger des suites que peut avoir un accident de cette espece, & combien les médecins doivent s'attacher à suppléer par le moyen de l'art à ce qui manque alors à la nature.

Mais le phénomene le plus surprenant, & celui dont on parle le moins, est l'épaississement qui arrive quelquefois à la tunique *veloutée* des intestins lorsqu'un corps dur est logé pendant un tems considérable dans quelqu'endroit particulier de ce conduit. *Voyez* à ce sujet les *observations de médec. d'Edimbourg, tome IV.*

Comme nous ne pouvons entrer dans ce détail, nous

nous nous contenterons de finir par indiquer en deux mots l'usage de la tunique *veloutée* des intestins. Elle sert à couvrir les orifices des vaisseaux, à les défendre contre les effets nuisibles des matieres qui peuvent passer ou être contenues dans le conduit intestinal, & à transmettre ses impressions à la tunique nerveuse. (*D. J.*)

VELOUTER, v. act. (*Rubannerie.*) c'est donner à la soie ou à la laine dont on fait des galons, un poil semblable à celui du velours. (*D. J.*)

VELSBILLICH, (*Géog. anc.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Treves, à deux lieues au nord de Trèves, sur une petite riviere. *Longit.* 24. 12. *lat.* 49. 50. (*D. J.*)

VELTÆ, (*Géog. anc.*) peuples de la Sarmatie européenne. Ptolomée, *liv. III. ch. v.* les place sur l'Océan, dans une partie du golfe Vénédique. (*D. J.*)

VELTAGE, s. m. *terme de Jaugeur*, mesurage qui se fait des bariques, tonnes, tonneaux, pipes, & autres telles futailles, avec l'instrument que l'on appelle *Velte*. (*D. J.*)

VELTE, s. f. (*Jaugeage.*) instrument qui sert à velter, c'est-à-dire à jauger & mesurer les tonneaux, pour en connoître la continence. La *velte* est une espece de jauge dont on se sert en quelques villes & provinces de France, comme en Guienne, à Bordeaux, dans l'île de Ré, à la Rochelle, à Bayonne, à Coignac, *&c.* & dans quelques pays étrangers, comme à Amsterdam, Lubec, Hambourg, Embden, *&c.*

La *velte* a différens noms, suivant les lieux où elle est d'usage; dans quelques-uns on l'appelle *verge*, dans d'autres *verle*, & dans d'autres encore *verte*, *viertel* & *viertelle*. (*D. J.*)

VELTE, (*Mesure de liquides.*) la *velte* est une mesure des liquides, particulierement des vins & des eaux-de-vie; elle a autant de noms, & sert dans les mêmes lieux que la *velte* à jauger. La *velte* mesure, contient trois pots, le pot deux pintes, & la pinte pese à peu-près deux livres & demie, poids de marc. (*D. J.*)

VELTER, mesurer avec la velte. *Voyez* JAUGER.

VELTEUR, officier ou commis qui mesure avec la velte; c'est ce qu'on appelle ailleurs *jaugeur*. *Voy.* JAUGEUR. *Dict. de Comm. tom. III. lett. V. p.* 553.

VELTZ, (*Géog. mod.*) bourgade de la haute Autriche, près de Lintz; c'est dans cette bourgade que mourut en 1690 à l'âge de quarante-sept ans révolus, Charles V. duc de Lorraine, un des plus grands capitaines de son siecle, & qui rendit le plus de services à l'empereur. On dit qu'il lui écrivit en mourant la lettre suivante: „ Sacrée majesté, suivant vos „ ordres, je suis parti d'Inspruk pour me rendre à „ Vienne, mais je suis arrêté ici par un plus grand „ maître; je vais lui rendre compte d'une vie que „ je vous avois consacrée toute entiere; souvenez-„ vous que je quitte une épouse qui vous touche, „ des enfans à qui je ne laisse que mon épée, & des „ sujets qui sont dans l'oppression „. (*D. J.*)

VELU, adj. (*Gramm.*) qui est couvert de poil. La peau de la plûpart des animaux quadrupedes est *velue*; il y a des plantes dont la feuille, & même l'écorce sont *velues*. Il y a des hommes qui sont presque aussi *velus* que des animaux.

VELUE, s. f. *terme de Chasse*; c'est la peau qui est sur la tête des cerfs, des daims & des chevreuils lorsqu'ils la poussent.

VELUM, s. m. (*Littérat.*) MM. Menard & de Caveirac se sont trompés, en expliquant le mot *velum* par *tapisseries*; ils auroient dû rapporter quelque passage des anciens auteurs, qui nous apprît que les anciens étoient dans l'usage de tapisser leurs temples, & prouver par quelque autorité bien précise, qu'ils ont employé le mot *velum* pour exprimer une piece de tapisserie. *Vela* n'étoient certainement autre chose que des rideaux ou des portieres, & pour s'en convaincre on n'a qu'à jetter les yeux sur ce qu'ont dit les savans interpretes du nouveau Testament sur ces mots de l'Evangile, *velum templi scissum est*, &c. (*D. J.*)

VELVOTE, (*Botan.*) espece de linaire, selon Tournefort, qui l'appelle *linaria segetum*, *I. R. H.* 169. *Voyez* LINAIRE. (*D. J.*)

VELVOTE FEMELLE *ou* VÉRONIQUE FEMELLE, (*Botan.*) ce sont deux noms vulgaires donnés à l'espece de linaire, que Tournefort appelle en Botanique *linaria segetum*, *nummularis folio*, *villoso*. *Voy.* LINAIRE. (*D. J.*)

VELVOTE *ou* VÉRONIQUE FEMELLE, (*Mat. méd.*) les feuilles de *velvote* sont fort ameres, un peu astringentes, & ont une certaine odeur d'huile. Cette plante est fort vulnéraire, tempérante, & détersive, apéritive, & résolutive. Son infusion, sa décoction, ou son eau distillée sont employées à la dose de quatre à six onces; & son suc depuis trois onces jusqu'à cinq, deux ou trois fois le jour. On la loue dans le cancer, la goutte, les dartres, la lepre, l'hydropisie & les écrouelles. Pena & Lobel rapportent qu'un garçon barbier guérit un ulcere carcinomateux qui dévoroit le nez d'une personne, & qui devoit être coupé. Il dissuada de l'amputation, il fit boire du suc de cette plante & en fit faire des linimens, de sorte qu'il guérit le corps entier qui avoit de la disposition à devenir lépreux; il avoit appris ce remede de son maître barbier. Le suc de cette plante répandu dans les ulceres sordides & cancéreux les déterge, les arrête, & les guérit. On en fait un onguent que Tournefort vante pour les ulceres, les hémorrhoïdes, les écrouelles, & tous les vices de la peau.

Quelques-uns emploient encore utilement la *velvote* dans les lavemens pour les cours de ventre & la dissenterie; les feuilles de cette plante entrent dans le baume vulnéraire. Geoffroi, *Mat. méd.*

VEMIUM ou *WEHEMIUM*. Voyez l'*article* TRIBUNAL SECRET DE WESTPHALIE: c'est un brigandage, semblable à celui de l'inquisition, qui subsista long-tems en Allemagne, dans des tems de superstition & de barbarie.

VEMPSUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le Latium, selon Ptolomé. *l. III. c. j.* quelques-uns veulent que ce soit présentement Valmontone.

VENABULUM, s. m. (*Armes des Rom.*) espece de demi-pique, dont le fer étoit fort large: c'est pourquoi Virgile a dit: *lato venabula ferro*; on s'en servoit à la chasse des bêtes fauves. (*D. J.*)

VENAFRE, (*Géog. mod.*) en latin *Venafrum*, ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Terre de Labour, près du Volturne, avec titre de principauté, & un ancien évêché suffragant de Capoue; elle est à vingt milles au nord de cette ville, & à quelques milles du comté de Molise. *Long.* 31. 44. *lat.* 41. 30. (*D. J.*)

VENAFRUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Campanie, sur le Vulturnus, & la derniere ville de cette province vers le nord; son territoire s'avançoit sur les frontieres du Latium & du Samnium. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Rome à Benevent, en prenant par la voie Prénestine, & il la place entre Casinum & Theanum, à seize milles du premier de ces lieux, & à dix-huit milles du second.

Cette ville qui retient son ancien nom, car on la nomme aujourd'hui *Venafro*, se trouve appellée *castrum Benafranum*, *civitas Benafrana*, *urbs Benafro*, *Venabris*.

Venafrum, selon Pline, *l. III. c. v.* eut le titre de *colonie romaine*; elle étoit célebre anciennement par la bonté de son huile d'olives, ce qui a fait dire à Horace, *liv. II. ode vj.*

. . . . Ubi non Hymetto
Mella decedunt, viridique certat
Bacca Venafro.

Pline, *liv. XIII. ch. ij.* après avoir dit que l'Italie l'emporte sur tout le reste du monde, ajoute, que l'huile de *Venafrum* l'emporte sur celle du reste de l'Italie. C'est de-là que, parmi les Romains, pour dire de l'*huile excellente*, on disoit simplement *venafranum*. On lit dans Juvénal, *satyre* v. vers. 86. *ipse venafrano piscem perfundi*. (*D. J.*)

VENAISON, s. f. c'est la graisse de cerf qu'on appelle de même aux autres bêtes, c'est le tems où il est le meilleur à manger & qu'on le force plus aisément, ce sont les cerfs de dix cors & les vieux qui en ont le plus; on appelle *bêtes de grosse venaison*, les bêtes fauves, cerfs, dains & chevreuils avec leurs femelles & faons, & les bêtes noires, sangliers & marcassins: on appelle *basse venaison*, le lievre & le lapin.

VENAISSIN, LE COMTAT, *ou* LE COMTAT VENAISCIN, (*Géog. mod.*) pays situé entre la Provence, le Dauphiné, la Durance & le Rhône, & qui dépend du saint siége; on l'appelle en latin du moyen âge *Vendascensis* ou *Vendauscensis comitatus*; & il a pris son nom de la ville de Vélasque. Le

Le *comtat Venaiſſin*, poſſédé depuis le onzieme ſiecle par les comtes de Toulouſe, fut confiſqué & conquis dans le treizieme ſur le comte Raimond le-Vieux, durant la guerre des Albigeois. Raimond-le-Jeune le laiſſa à ſa fille Jeanne, & à ſon gendre Alphonſe, qui en jouirent juſqu'à leur mort. Philippe-le-Hardi, roi de France, héritier de ſon oncle & de la comteſſe de Toulouſe, céda l'an 1273 le *comtat Venaiſſin* au pape Grégoire X. & depuis ce tems-là les papes l'ont gouverné par des officiers nommés *recteurs*.

Suarez a donné en latin la deſcription du *comtat Venaiſſin* & de la ville d'Avignon; cet ouvrage qui eſt aſſez eſtimé, a été mis au jour à Rome en 1658, *in*-4°. (*D. J.*)

VÉNALITÉ DES CHARGES, (*Hiſt. de France.*) il y a trois ſortes de charges en France, des charges militaires, des charges de finance, & des charges ou offices de judicature, tout cela eſt *vénal* dans ce royaume. On ne diſpute point ſur la *vénalité des charges* militaires & de finance; mais il n'en eſt pas de même de celles de judicature; les uns mettent cette époque plutôt, & d'autres plus tard. Mézerai, Varillas, le pere Daniel décident qu'elle fut établie par François I. à l'occaſion de la guerre d'Italie; enfin le préſ. Henault a diſcuté cette queſtion dans ſon *abrégé de l'hiſtoire de France*; & comme c'eſt un morceau également court, précis, & judicieux, je crois devoir l'inſérer ici pour l'inſtruction des lecteurs.

Il commence par rapporter à ce ſujet ce qu'a écrit Loyſeau dans ſon chapitre de la *vénalité* des offices. Loyſeau eſt mort en 1628; le témoignage de ce juriſconſulte en pareille matiere a plus de poids que celui des hiſtoriens qui ſe ſont copiés les uns les autres. Louis XI. dit-il, rendit les offices perpétuels par ſon ordonnance de 1467; donc auparavant on ne les achetoit pas. Charles VIII par ſon ordonnance de 1493 défendit de vendre les offices de judicature; cette loi s'étoit ſi bien maintenue avant ces deux rois, que Paſquier rapporte deux arrêts de la chambre des comptes de 1373 & de 1404, par leſquels des officiers qui avoient payé pour leurs offices, furent deſtitués.

Louis XII. commença à mettre en vente les offices, mais ce ne fut que ceux de finance. Nicole, Gilles & Gaguin diſent à ce ſujet, „ Que ce fut pour „ s'acquitter de grandes dettes faites par Charles „ VIII. ſon prédéceſſeur, pour le recouvrement du „ duché de Milan, & ne voulant ſurcharger ſon peu„ ple, qu'il prit de l'argent des offices, *dont il tira* „ *grandes pécunes*. Loyſeau, *tom. III chap.* 5. *n°*. „ 86. D'ailleurs il défendit par un édit de 1508, la „ vente des offices de judicature; mais comme en „ France une ouverture pour tirer de l'argent, étant „ une fois commencée, s'accroît toujours „, le roi François I. étendit la vente des offices de finance à ceux de judicature.

Ce n'eſt pas que long-tems auparavant il n'y eût une maniere indirecte de mettre les offices à prix d'argent, comme il paroît par la chronique de Flandre, *c. xxxiij.* où il eſt dit que le roi Philippe-le-„ Bel, pourſuivant la canoniſation de ſaint Louis, „ en fut refuſé par le pape Boniface VIII. parce „ qu'il fut trouvé qu'il avoit mis ſes bailliages & „ prevôtés en fermes „. C'eſt qu'on ſe ſervoit alors du prétexte d'affermer les droits domaniaux, & on bailloit quant & quant à ferme l'office de prevôt, vicomte, *&c.* parce qu'ils adminiſtroient tout-à-la-fois la ferme & la juſtice; mais ce n'étoit point vendre les offices, comme on le fit depuis, & l'on pouvoit dire que ce n'étoit que la terre que l'on affermoit.

Ainſi donc le regne de François I. eſt l'époque qui paroît la plus vraiſſemblable de la *vénalité des charges*, parce qu'alors il y en eut de vendues en plus grand nombre; mais y a-t-il une loi qui fixe cette époque? & comment peut-on expliquer ce qu'on lit par-tout d'offices, même de judicature, qui furent vendus long-tems avant ce regne, & de la défenſe qui en fut faite depuis?

Pour répondre d'abord aux exemples de la vente de quelques offices de judicature, antérieure au regne de François I. il paroît certain à M. le préſident Hénault, que la *vénalité* de ces ſortes d'offices n'étoit pas même tolérée; les ordonnances de Charles VII. de Charles VIII. & de Louis XII. en fourniſſent la preuve; cette preuve ſe trouve encore antérieurement. *Voyez* le dialogue des avocats intitulé *Paſquier*. *Voyez* le *vol. VII.* du recueil des ordonnances; on y lit dans les lettres du 19 Novemb. 1393, concernant les procureurs du Châtelet de Paris, *pour cauſe de ladite ordonnance, ledit office de procuration étoit accoutumé d'être expoſé en vente, & par titres d'achat, aucuns y avoient été ou étoient pourvûs.* On voit des plaintes des états-généraux ſous Louis XI. dans le recueil de Quênet, ſur ce que l'on avoit vendu des charges de judicature. Philippe de Commines rapporte la même choſe.

Les exemples de ces ventes ſont en grand nombre, mais ces exemples nous fourniſſent en même tems la preuve, que ces ventes n'étoient point autoriſées, par les plaintes que l'on en portoit au ſouverain; cela n'empêchoit pas que ce trafic ne continuât par les grands ou les gens en place, qui vendoient leur crédit ſans que le roi en fût informé, ou ſans qu'il parût s'en appercevoir; c'eſt dans ce ſens qu'il ſemble que l'on doit entendre tous les paſſages qui dépoſent de la *vénalité des charges*; c'étoient des abus, & par conſequent ce ne ſont ni des autorités ni des époques.

Nous reſtons toujours au regne de François I. ſans que ce prince ait cependant donné des lois au ſujet de la *vénalité*; loin de-là, pour ſauver le ſerment que l'on étoit obligé de faire au parlement, de n'avoir point acheté ſon office; ce trafic étoit coloré du titre de prêt pour les beſoins de l'état, & par conſéquent n'étoit pas une vente: à la vérité Henri II. ſe contraignit moins; on lit dans un édit de 1554, qui regle la forme ſuivant laquelle on devoit procéder aux parties caſuelles pour la taxe & la vente des offices que ce prince ne fait aucune diſtinction des offices de judicature à ceux de finance, & qu'il ordonne que tous ceux qui voudroient ſe faire pourvoir d'office, ſoit par vacation, réſignation, ou création nouvelle, feroient enregiſtrer leurs noms chaque ſemaine, & que le contrôleur-général feroit des notes contenant les noms & qualités des offices qui feroient à taxer, *&c.*

Le peuple qui croyoit que la *vénalité* des charges entraînoit celles de la juſtice, ne voyoit pas ſans murmurer ce ſyſtème s'accréditer; les grands d'ailleurs n'y trouvoient pas leur compte, puiſqu'ils ne pouvoient mettre en place des hommes qui leur fuſſent dévoués; ce fut par cette double raiſon que Catherine de Médicis, lors de l'avénement de François II. à la couronne, voulut faire revivre l'ancienne forme des élections.

Ce n'eſt pas que les élections n'euſſent leur inconvénient; car où n'y en a-t-il pas? Elles étoient accompagnées de tant de brigues, que dans l'édit donné par François II. il fut dit que le parlement préſenteroit au roi trois ſujets, entre leſquels le roi choiſiroit: les choſes n'en allerent pas mieux; tous les offices vacans furent remplis de gens dévoués tantôt au connétable, tantôt aux Guiſes, tantôt au prince de Condé, & rarement au roi, en ſorte que l'eſprit de parti devint le mobile de tous les corps bien plus que l'amour du bien public, & vraiſſemblablement une des cauſes des guerres civiles.

Sous le regne de Charles IX. le ſyſtème de la *vénalité* reprit le deſſus, & peut-être eſt-ce-là la véritable époque de celle des offices de judicature; ce ne fut pas toutefois en prononçant directement que les offices de judicature ſeroient déſormais en vente, mais cela y reſſembloit beaucoup. Le roi permit à tous les poſſeſſeurs de charges qui, ſans être *vénales* de leur nature, étoient réputées telles à cauſe des finances payées pour les obtenir, de les réſigner en payant le tiers denier; les charges de judicature qui étoient dans ce cas, entrerent comme les autres aux parties caſuelles; le commerce entre les particuliers en devint public, ce qui ne s'étoit point vu juſqu'alors; & quand elles vinrent à tomber aux parties caſuelles faute par les réſignans d'avoir ſurvécu quarante jours à leur réſignation, on les taxa comme les autres, & on donna des quittances de finance dans la forme ordinaire.

On comprend que ce commerce une fois autoriſé, les élections tomberent d'elles-mêmes, & qu'il n'étoit pas beſoin d'une loi pour les anéantir.

Ainſi on peut regarder les édits de Charles IX. à ce ſujet, qui ſont des années 1567 & 1568, comme les deſtructeurs de cet ancien uſage de l'élection, qui n'a pas reparu depuis, malgré l'ordonnance de Blois de 1579, qui à cet égard n'a point eu d'exécution.

Les

Les diſpoſitions de ces édits furent renouvellées en différentes fois par Charles IX. lui-même, & enſuite par Henri III. Enfin l'édit de 1604, qui a rendu héréditaires tous les offices ſans diſtinction, même ceux des cours ſouveraines, a rendu à cet égard les offices de judicature de même nature que tous les autres, & depuis il n'a plus été queſtion de charges non-*vénales*.

On pourroit conclure avec raiſon de ce qui vient d'être dit, que le regne de François I. ne doit pas être l'époque de la *vénalité des charges:* ce n'en eſt pas en effet l'époque, ſi j'oſe dire judiciaire, mais c'en eſt la cauſe véritable, puiſque ce fut ſous ſon regne qu'une grande partie de ces charges s'obtint pour de l'argent.

Il réſulte donc de ce détail que Charles IX. a établi poſitivement par ſes édits la *vénalité* des offices de judicature; celle des charges de finance l'avoit été par Louis XII. & nous liſons dans les mémoires de Dupleſſis Mornay, *tom. I. pag.* 456. que ce furent les Guiſes qui mirent les premiers en vente les charges militaires ſous le regne d'Henri III.

Telles ſont les époques de la *vénalité* de toutes les charges dans ce royaume. Cette *vénalité* a-t-elle des inconvéniens plus grands que ſon utilité? c'eſt une queſtion déja traitée dans cet ouvrage. *Voy.* CHARGES, OFFICES, *&c.*

Nous nous contenterons d'ajouter ici qu'en regardant la *vénalité* & l'hérédité des charges de finance & de judicature comme utiles, ainſi que le prétend le teſtament politique du cardinal de Richelieu, on conviendra ſans peine qu'il ſeroit encore plus avantageux d'en reſtreindre le nombre effréné. Quant aux charges militaires, comme elles ſont le prix deſtiné à la nobleſſe, au courage, aux belles actions, la ſuppreſſion de toute *vénalité* en ce genre ne ſauroit trop tôt avoir lieu. (*D. J.*)

VENA-MEDENI, (*Médec. des Arabes.*) le *vena-medeni* des auteurs arabes n'eſt autre choſe, ſuivant toute apparence, que la maladie cauſée par les petits inſectes nommés *dragonneaux*, qui s'enfoncent dans les chairs, & y excitent des ulceres; ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'Agatharchide le cnidien, qui fleuriſſoit ſous Ptolomée Philometor, en a parlé le premier. Cet homme celebre eſt connu par pluſieurs anciens écrivains qui font une honorable mention de lui.

M. le Clerc le range parmi les médecins de ſon tems, quoique ce ne fût pas ſa profeſſion, mais parce que dans ſon hiſtoire il parle d'une maladie dont Hippocrate ni ſes prédéceſſeurs n'ont rien dit.

Plutarque nous informe, ſur l'autorité de cet hiſtorien, que les peuples qui habitent autour de la mer Rouge, entr'autres maladies étranges auxquelles ils ſont ſujets, ſont ſouvent tourmentés de certains petits inſectes qui ſe trouvent dans leurs jambes ou dans leurs bras, & leur mangent ces parties. Ces animaux montrent quelquefois un peu la tête, mais ſitôt qu'on les touche, ils rentrent & s'enfoncent dans la chair, où s'y nichant de tous côtés, ils y cauſent des inflammations inſupportables. Plutarque ajoute qu'avant le tems d'Agatarchide, *ni même* depuis, perſonne n'avoit rien vu de ſemblable en d'autres lieux. Le mal des contrées bordées par la mer Rouge, & que produit cet inſecte, eſt certainement le *vena-médeni* des Arabes. Le même inſecte cauſe encore aujourd'hui les mêmes maux, non-ſeulement aux peuples dont il eſt ici parlé, mais à ceux qui habitent les côtes de la Guinée, & les parties méridionales de la Perſe. Vous en trouverez la preuve dans l'hiſtoire naturelle de la Meque; & quant à cet inſecte qui ſe loge entre cuir & chair, *voyez* ſon article au *mot* DRAGONNEAU. (*D. J.*)

VENANT SAINT, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans l'Artois, ſur la Lys, à 2 lieues au levant d'Aire, & à 12 au ſud-eſt de Dunkerque. Elle a des écluſes, & quelques fortifications pour ſa défenſe. *Long.* 20. 15. *latit.* 50. 37. (*D. J.*)

VÉNASQUE, (*Géog. mod.*) 1°. en latin du moyen âge *Vendaſca* ou *Vendauſca;* ville des états du pape dans le comtat Venaiſſin dont elle a été autrefois la capitale, & auquel elle a donné ſon nom; c'eſt aujourd'hui une petite place miſérable. Carpentras lui ayant enlevé ſes prérogatives, & en particulier ſon épiſcopat.

2°. *Vénaſque*, ou plutôt *Benaſca*, eſt encore le nom François d'une petite ville d'Eſpagne, au royaume d'Aragon, ſur la riviere d'Eſſera, avec un château où on tient garniſon. Son terroir produit d'excellent vin. (*D. J.*)

VENCE, (*Géog. mod.*) en latin *Vencium;* ville de France, dans la Provence, à 2 lieues au nord-eſt d'Antibes, & à 3 de Graſſe, avec évêché ſuffragant d'Embrun. C'eſt un très-petit évêché qui n'a que 23 paroiſſes, & dont le revenu peut aller à dix mille livres. On a tenté pluſieurs fois ſans ſuccès d'unir cet évêché à celui de Graſſe. Il a en partie la ſeigneurie temporelle de la ville de *Vence*. Cette ville ſi chetive aujourd'hui, appartenoit autrefois aux peuples Nérafiens, & Ptolomée en fait mention. Elle fut attribuée par les Romains à la province des Alpes maritimes. *Long.* 24. 46. *latit* 43. 44. (*D. J.*)

VENCU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) nom chinois d'un excellent fruit fort commun dans leur pays & dans les Indes orientales; c'eſt le jambos d'Acoſta, le pompebinos des Hollandois de Batavia, le jamboa, ou jambeiro des Portugais. *Voyez* JAMBEIRO

VENDANGE, ſ. f. VENDANGER, (*Econom. ruſt*) c'eſt faire la récolte des vignes, des muſcats, chaſſelas, bourdelais, verjus, pommiers, poiriers, cormiers dont on fait différentes liqueurs, telles que du vin, du verjus, du poiré, du cidre & du cormié.

VENDANGER, (*Critiq. ſacrée.*) la récolte des vins, chez les Hébreux, étoit accompagnée de feſtins & de réjouiſſances, *Iſ. xxv.* 6. mais *vendanger* a dans l'Ecriture des ſignifications métaphoriques tirées du dépouillement qu'on fait de la vigne; ainſi ce mot ſe prend pour ravager, & les Hébreux ſe ſervent aſſez ſouvent de cette métaphore. (*D. J.*)

VENDÉE LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France en Poitou. Elle a ſa ſource près des bois du Pays-de-Serre, & tombe dans la mer vis-à-vis de Marans. (*D. J.*)

VENDENIS, (*Géog. anc.*) ville de la haute Mœſie. Elle eſt marquée par Ptolomée, *l. III. c. jx.* au nombre des villes qui étoient éloignées du Danube. Le nom moderne eſt *Ravenitzen*, ſelon Lazius.

VENDEUR, ſ. m. (*Gramm. & Comm.*) celui qui vend. *Voyez* VENDAGE. Ce terme ſe dit en général de toute perſonne qui cede & livre à une autre quelque choſe, ſoit héritage, ſoit contrat, ſoit marchandiſe, pour un prix convenu entre elles. Celui qui vend ce qui ne lui appartient pas s'appelle faux *vendeur* ou *ſtellionataire*. *Voyez* STELLIONATAIRE.

VENDEUR, *en fait de marchandiſes*, ne ſe dit guere que de celui qui vend de petites denrées ou des friandiſes. Un *vendeur* d'allumettes, un *vendeur* de petits pâté, *&c.* On le dit auſſi des femmes qui font ces ſortes de petits négoces. Une *vendeuſe* de pain d'épice, de pommes, d'oranges, *&c.*

VENDEURS, ſe dit auſſi de certains officiers du châtelet de Paris, inſtitués pour crier, priſer & vendre les meubles ſaiſis qui ſe vendent publiquement au plus offrant & dernier enchériſſeur par ordre de juſtice, ou volontairement après le décès des propriétaires. Les ſergens à verge du châtelet de Paris prennent le titre de *jurés priſeurs, crieurs, & vendeurs de meubles*. *Voyez* PRISEUR. *Diction. de Comm.*

VENDEUR, *juré vendeur*, c'eſt en France un officier établi par le roi pour ce qui concerne la vente de certaines eſpeces de marchandiſes. On les appelle *jurés*, à cauſe du ferment qu'ils font lorſqu'ils ſont reçus à cet office, & auſſi parce qu'ils font quelques-unes des fonctions de ce qu'on appelle *jurés* dans les corps des marchands & les communautés des arts & métiers.

Il y a à Paris pluſieurs *jurés-vendeurs*, entr'autres des *jurés-vendeurs* de vin, des *jurés vendeurs* de cuirs, des *jurés vendeurs* de marée ou poiſſon de mer, & des *jurés-vendeurs* de volailles, & quelques autres moins conſidérables.

Ces officiers ſont établis pour payer comptant aux marchands forains lorſqu'ils ſont convenus avec les acheteurs, les ſommes auxquelles ſe monte la vente de leurs marchandiſes, deſquelles ces *vendeurs* ſe chargent à leur propre compte, & en font à leurs riſques, périls & fortunes le recouvrement ſur les acheteurs.

Pour faire ces avances, les *vendeurs* ſont tenus de faire un certain fonds ordinairement réglé par les édits & déclarations de leur établiſſement, qui en cas de mort eſt rembourſé à leurs héritiers, & remplacé par le nouveau *vendeur* qui eſt pourvu de l'office vacant.

Chaque communauté de *vendeurs* doit avoir ſon bureau

bureau pour s'aſſembler, & ſon regiſtre pour y enregiſtrer les ventes & prix des marchandiſes, les noms des marchands forains & ceux des acheteurs. Ils ont auſſi leurs officiers qu'ils éliſent tous les ans, ſavoir un ou deux receveurs, deux ou pluſieurs ſyndics; quelques-uns n'en ont point, mais des caiſſiers & des commis.

Pour les peines des *vendeurs* & les intérêts de l'argent qu'ils avancent, ils reçoivent certains droits qui leur ſont attribués, leſquels leur doivent être payés par les marchands forains, & déduites ſur le prix des marchandiſes qui ont été vendues. Enfin, ceux qui ont acheté, & pour qui le prix de la vente a été avancé aux forains par les *vendeurs*, peuvent être contraints au payement ſans qu'il ſoit beſoin d'aucune ſentence ou jugement qui les y condamne.

Chaque communauté de *jurés-vendeurs* a outre cela de certains droits & fonctions qui leur ſont propres, & dont on trouvera un détail très-circonſtancié, auſſi-bien que de leur création, nombre, augmentation, priviléges, *&c. Dict. de Comm.*

VENDEUR *d'eau-de-vie*, VENDEUSE *d'eau-de-vie*, ce ſont à Paris de pauvres gens qui gagnent leur vie en débitant à petites meſures, depuis quatre deniers juſqu'à un ſou au plus, l'eau-de-vie qu'ils ont achetée au pot ou à la pinte des détailleurs.

L'ordonnance de 1680 défend aux commis des aides, de faire payer ni exiger aucuns droits de ces petits regratiers, revendeurs d'eau-de-vie à porte-col, ou au coin des rues, à peine de concuſſion. *Dict. de Comm.*

VENDICATIONS LA COUR DES, (*Hiſt. d'Angl.*) la cour des *vendications* ou *prétentions*, eſt un tribunal particulier qui n'a lieu qu'une ſeule fois ſous chaque regne à l'occaſion du couronnement. Les *prétentions* des perſonnes qui doivent faire alors quelque ſervice, ſe fondent ſur une ancienne poſſeſſion, & ſont portées à ce tribunal particulier, pour y être fait droit; on a ſoin de tenir un regiſtre des déciſions de cette cour à chaque regne, qu'on nomme *regiſtre de la cour des vendications*, au couronnement de tel & tel roi. Cette cour n'eſt au fond qu'une pure formalité; les déciſions en ſont toujours à-peu-près les mêmes.

On peut voir à ce ſujet, dans l'hiſtoire d'Angleterre de Rapin, un extrait détaillé des regiſtres de la *cour des vendications*, au couronnement du roi Jacques II. & de la reine Marie ſon épouſe. En voici quelques articles pour exemple.

I. Le lord grand-chambellan *vendica*, c'eſt-à-dire *réclama*, au ſuſdit couronnement, le droit d'aller porter ce jour-là la chemiſe & les habits au roi, & d'habiller ſa majeſté; d'avoir quarante verges de velours cramoiſi pour une robe, comme auſſi le lit du roi & ce qui en dépend; la garniture de la chambre où il avoit couché la nuit précédente, avec les habits qu'il portoit la veille, & ſa robe de chambre; de préſenter de l'eau à ſa majeſté avant & après dîner, & d'avoir les baſſins, les eſſuiemains, & la coupe d'eſſai. *Accordé*, à la reſerve de la coupe d'eſſai. Il reçut les quarante verges de velours, & le reſte des profits fut eſtimé à deux cens livres ſterlings.

II. Le comte de Derby contre-vendiqua l'officier du lord grand-chambellan, avec les avantages, *&c. Refuſé.*

III. Le champion du roi vendiqua ſon office, en qualité de ſeigneur de Scrivilsbi, fief du comté de Lincoln, de s'acquitter des devoirs de ſa charge, & d'avoir une coupe & le couvert d'or; avec le cheval que monte ſa majeſté, la ſelle, les armes, les harnois, & vingt verges de ſatin cramoiſi. *Accordé*, à la réſerve du ſatin.

IV. Le même office fut contre-vendiqué par une autre branche de le même famille. *Refuſé.*

V. Le lord feudataire de Lyſton, en Eſſex, vendiqua le droit de faire des gaufres pour le roi & pour la reine, & de leur ſervir à table, d'avoir tous les inſtrumens d'argent & d'autres métaux qui ſervoient à cet uſage, avec le linge, & des livrées pour lui & pour deux valets. *Accordé;* mais le ſervice ſe fit, avec ſon agrément, par les officiers du roi, & les profits furent évalués à 30 livres ſterlings.

VI. Le lord maire avec les citoyens de Londres, vendiqua le droit de ſervir du vin au roi après le dîner, dans une coupe d'or, & de garder la coupe & le couvercle pour ſa peine; avec douze autres citoyens qu'ils avoient choiſis d'entr'eux, d'aſſiſter le grand ſommelier d'Angleterre dans ſon office, & d'avoir une table à main gauche de la ſalle. *Refuſé*, ſous le regne du roi Jacques, parce que ce prince s'étoit emparé alors des libertés de la cité. Malgré cela ils firent l'office par grace; ils dînerent dans la ſalle, & ils eurent la coupe pour leur peine.

VII. Le même lord maire & les citoyens de Londres vendiquerent le droit de ſervir la reine de la même maniere. *Refuſé* dans ce tems-là par la même raiſon.

VIII. Le maire & les bourgeois d'Oxford, vendiquerent en vertu d'une patente, le droit de ſervir le roi dans l'office de ſommelerie, conjointement avec les citoyens de Londres, avec tous les profits qui en dépendent; entr'autres trois coupes d'érable pour leur ſalaire: comme auſſi, par la grace du roi, une grande jatte dorée avec ſon couvercle. *Accordé.*

IX. Le ſeigneur feudataire de Bardol d'Addington, en Surrey, vendiqua le privilege de trouver un homme qui fît un mets de gruau dans la cuiſine du roi, & pour cela demanda que le chef de cuiſine de ſa majeſté en fît l'office. *Accordé*, & le ſuſdit ſeigneur feudataire l'apporta ſur la table du roi, *&c.*

La *cour* des *vendications* s'établit par proclamation avant chaque couronnement, décide les différentes prétentions, & fait inſérer dans les regiſtres les *vendications* qu'elle a accordées ou refuſées. (*D. J.*)

VENDITION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt la même choſe que vente. *Voyez* ci-après VENTE.

VENDOME, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Beauce, capitale du Vendômois, ſur la droite du Loir, à ſept lieues au nord-eſt de Blois, à quinze au nord-eſt de Tours, & à trente-ſept au ſud-oueſt de Paris. Il y a bailliage, élection, maréchauſſée, grenier-à-ſel, & pluſieurs couvens, entr'autres de cordeliers, de capucins, d'urſulines, *&c.*

Les écrits qui ont été faits dans le dernier ſiecle pour prouver la ſainte larme de *Vendôme*, ne ſont ni philoſophiques, ni raiſonnables. Je ſuis fâché d'y trouver celui du p. Mabillon en réponſe à la diſſertation de M. Thiers, qui démontroit la fauſſeté de cette relique, & en conſéquence il en avoit demandé la ſuppreſſion à M. l'évêque de Blois. *Long.* de *Vendôme* 18 44. *latit.* 47. 46.

Cette ville a la gloire d'avoir eu d'auguſtes ſeigneurs dont deſcendoit Henri IV.

Louis, prince de Condé, frere du roi de Navarre, naquit à *Vendôme* en 1530, & fut tué en 1569 à la bataille de Jarnac, près d'Angoulême. *Voyez* JARNAC (*Géog. mod.*)

Il eut pour fils Henri de Bourbon I. du nom, prince de Condé, ſur lequel *voyez* JEAN D'ANGELI, *Saint*, (*Géog. mod.*)

Souchay (Jean-Baptiſte) peut être regardé comme né à *Vendôme*; mais il a fait ſes études à Paris, où il mourut en 1746, à 59 ans; il fut reçu de l'académie des Inſcriptions en 1726, profeſſeur d'éloquence au college royal en 1732, & deux ans après il obtint un canonicat.

On a de lui 1°. une édition d'Ausone, 2°. une traduction françoiſe de la *Pſeudodoxia epidemica* du ſavant Thomas Brown, médecin, en deux vol. *in*-12, ſous le titre d'*eſſai ſur les erreurs populaires*, 3°. une édition des œuvres diverſes de M. Péliſſon en trois vol. *in*-12, 4°. des remarques ſur la traduction de Joſephe, par M. d'Andilly, Paris 1744, ſix volumes *in*-12, 5°. une édition des œuvres de Boileau en 1740, deux vol. *in*-4°, 6°. une édition mal conçue de l'Aſtrée d'Honoré d'Urfé, Paris 1733, en dix volumes *in*-12, 7°. pluſieurs diſſertations dans les mémoires de l'académie des Belles-Lettres. (*D. J.*)

VENDOMOIS, (*Géog. mod.*) petit pays de France, borné au nord par le Perche, au midi par la Touraine, au levant par le Blaiſois, & au couchant par le Maine. On le diviſe en haut & en bas *Vendômois*. Le haut comprend Vendôme, capitale, & quarante-ſix paroiſſes.

L'ancien nom de *Vendômois* étoit *Vendocinum;* il faiſoit dès le tems de Charles-le-chauve, un pays ſéparé qu'on nommoit *pagus Vendocinus;* il étoit ci-devant de l'évêché de Chartres; mais aujourd'hui il eſt de l'évêché de Blois. Ce pays a eu dès la fin du dixieme ſiecle ſes comtes héréditaires qui devinrent auſſi comtes de Caſtres en Languedoc.

C'eſt d'eux que deſcendoit Charles de Bourbon, créé duc de Vendôme par François I. Antoine de Bourbon, fils de Charles, épouſa l'héritiere de Navarre, & laiſſa ſon fils unique Henri IV. qui fut premierement roi de Navarre & enſuite roi de France. Ce

Ce prince donna le duché de Vendôme ſon ancien patrimoine, à Céſar ſon fils naturel, qu'il avoit eu de Gabrielle d'Eſtrée. Céſar épouſa François de Lorraine en 1609, & laiſſa le duché de Vendôme à Louis ſon fils. Louis épouſa en 1652 Victoire Mancini, niece du cardinal Mazarin, de laquelle il eut Louis Joſeph duc de Vendôme, marié en 1710 avec Marie Anne de Bourbon-Condé, & mort en Catalogne en 1712, ſans laiſſer de poſtérité.

Ronſard (Pierre de) poëte françois du xvj. ſiecle, naquit dans le *Vendômois* en 1525. Il devint page du duc d'Orléans, & ayant paſſé au ſervice de Jacques Stuart, roi d'Ecoſſe, il demeura deux ans dans ce royaume. De retour en France il ſe livra tout entier à la poéſie, & y acquit une réputation extraordinaire. Les rois Henri II. François II. Charles IX. & Henri III. le comblerent de faveurs. Marie Stuart lui fit préſent d'un buffet fort riche, où étoit un vaſe en forme de roſier, repréſentant le Parnaſſe & un Pégaſe au-deſſus, avec cette inſcription: *à Ronſard l'Apollon de la ſource des muſes*.

La ville de Toulouſe lui envoya une Minerve d'argent maſſif pour le premier prix des jeux floraux qu'elle lui decerna, & le préſent fut accompagné d'un decret qui déclaroit Ronſard le *poëte françois* par excellence. On peut juger par tous ces faits de la grande réputation dont jouiſſoit ce poëte. Il mourut en 1585, âgé de 60 ans. Du Perron qui fut depuis cardinal, prononça ſon oraiſon funebre.

Ronſard avoit véritablement la ſorte de génie qui fait le poëte. Il y joignoit une érudition aſſez vaſte. Il s'étoit familiariſé avec les anciens, & ſur-tout avec les poëtes grecs, dont il ſavoit la langue. Mais le manque de goût de ſon ſiecle, & le peu qu'il en avoit lui-même, au lieu de perfectionner en lui la nature, ne firent que la corrompre. Imitateur ſervile des Grecs qu'il adoroit avec raiſon, il voulut enrichir notre langue de leurs dépouilles. Il remplit ſes ouvrages d'alluſions fréquentes à leurs hiſtoires, à leurs fables, à leurs uſages. Il admit dans ſes vers le mélange de différens dialectes de nos provinces. Il habilla même à la françoiſe une quantité prodigieuſe de termes grecs; il en devint inintelligible. Ainſi malgré tous ſes talens ſa réputation ne lui ſurvécut guere; & depuis Malherbe ſes ouvrages ne ſont plus lus.

Il ſupprima dans ſon édition de 1585, un ſonnet qu'il avoit fait en 1557, & que Binet, auteur de ſa vie, a transformé en ſatyre contre Philibert de Lorme, ajoutant que cette ſatyre fut cauſe que l'architecte ferma la porte des tuileries au poëte. Quoique l'anecdote de Binet me paroiſſe une fable, je vais tranſcrire ici le ſonnet dont il s'agit d'autant mieux qu'il eſt peu connu.

Penſes tu, mon Aubert, que l'empire de France
Soit plus chéri du ciel que celui des Médois,
Que celui des Romains, que celui des Grégeois,
Qui ſont de leur grandeur tombés en décadence?
Notre empire mourra, imitant l'inconſtance
De toute choſe née, & mourront quelquefois
Nos vers & nos écrits, ſoit latins ou françois;
Car rien d'humain ne fait à la mort réſiſtance.
Ah, il vaudroit mieux être architecte ou maçon
Pour richement timbrer le haut d'un écuſſon
D'une croſſe honorable, en lieu d'une truelle.
Mais de quoi ſert l'honneur d'écrire tant de vers,
Puiſqu'on n'en ſent plus rien quand la parque cruelle,
Qui des muſes n'a ſoin, nous a mis à l'envers.

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VENDRE, v. act. (*Gram. & Comm.*) en général ſignifie *aliéner*, *tranſporter* à un autre la propriété d'une choſe qui nous appartient, & que nous lui cédons & livrons moyennant un certain prix ou ſomme d'argent dont on demeure d'accord.

Les marchandiſes ou autres effets mobiliers ſe vendent ou de gré-à-gré par une ſimple tradition, ou par force à l'encan, par autorité de juſtice. *Voy.* ENCAN. Les immeubles, comme terres, maiſons, moulins, *&c.* ſe vendent auſſi ou volontairement par un ſimple contrat ou par un contrat qui doit être ſuivi d'un decret volontaire, ou forcément par un decret précédé d'une ſaiſie réelle. *Voyez* CONTRAT, DÉCRET, SAISIE RÉELLE.

Tout ce qui ſe vend par force, marchandiſes, meubles & immeubles, doit être crié & adjugé publiquement au plus offrant & dernier enchériſſeur, en payant par lui le prix de la choſe adjugée. *Voy.* ADJUGER & ENCHÉRISSEUR.

Il y a cependant des choſes qui ſe vendent & s'adjugent à cri public, quoique la vente n'en ſoit pas forcée; tels ſont les bois, les domaines, & autres choſes appartenantes au roi, les marchandiſes venues par les vaiſſeaux de la compagnie des Indes, *&c.* *Dictionn. de Commerce.*

VENDRE *des marchandiſes*, ſignifie préciſément *s'en défaire*, les *débiter*, les *livrer*, pour un certain prix, ou à certaines conditions; il y a différentes manieres de *vendre* les marchandiſes, que nous allons rapporter & expliquer d'après l'auteur du dictionnaire de Commerce.

Vendre en gros, c'eſt *vendre* tout-d'un-coup & en une ſeule fois une partie conſidérable de marchandiſes.

Vendre en détail, c'eſt débiter par petites parties les marchandiſes qu'on a achetées en gros.

Vendre comptant, c'eſt recevoir le prix de la marchandiſe vendue dans le moment qu'elle eſt livrée.

Vendre au comptant ou *pour comptant*, ne ſignifie pas la même choſe que l'expreſſion précédente, mais que le vendeur accorde quelquefois à l'acheteur juſqu'à trois mois de tems pour payer un argent qu'il regarde comme comptant.

Vendre à crédit ou *à terme*, c'eſt *vendre* à condition d'être payé dans un tems dont le vendeur convient avec l'acheteur.

Vendre partie comptant & partie à crédit ou *à terme*, c'eſt recevoir ſur le champ une partie du prix de la choſe vendue, & donner du tems pour le reſte.

Vendre à crédit pour un tems à charge de diſcompte ou d'excompte, à tant pour cent par mois pour le prompt payement, c'eſt une convention ſuivant laquelle le vendeur s'engage de faire un rabais ou diminution ſur le prix des marchandiſes qu'il a vendues, ſuppoſé que l'acheteur deſire de lui payer avant le tems, & cela à proportion de ce qui en reſtera à expirer, à compter du jour que le payement doit être fait. *Voyez* DISCOMPTE & EXCOMPTE.

Vendre à profit, c'eſt *vendre* ſuivant ſon livre journal d'achat, ou conformément à ſa facture à tant par cent de gain. *Voyez* JOURNAL & FACTURE.

Vendre pour payer de foire en foire, ou *d'une foire à l'autre*, c'eſt proprement *vendre* à credit pour un tems.

Vendre pour ſon compte, c'eſt *vendre* pour ſoi-même.

Vendre par commiſſion, c'eſt *vendre* pour le compte d'un autre moyennant un certain ſalaire qu'on nomme *droit de commiſſion*. *Voyez* COMMISSION.

Vendre partie comptant, partie en lettres ou billets de change, & partie à terme ou à crédit, c'eſt recevoir une partie du prix en argent comptant, une autre en lettres ou billets de change, & donner du tems pour payer le reſte.

Vendre partie comptant, partie en promeſſes, & partie en troc, c'eſt recevoir une partie en argent comptant dans le moment de la vente, une autre en promeſſes ou billets, dont les payemens doivent ſe faire dans les tems ſtipulés, & prendre pour l'autre partie certaines marchandiſes du prix deſquelles on convient, & qu'on nomme *marchandiſes en troc*. *Voyez* TROC.

Vendre au baſſin, ſe dit à Amſterdam de certaines ventes publiques, dans leſquelles le vendu meeſter frappe ſur un baſſin de cuivre avec une baguette lorſqu'il veut délivrer les cavelins. *Voyez* BASSIN, VENTE AU BASSIN, CAVELIN & VENDU MEESTER.

Vendre hors la main, c'eſt *vendre* en particulier.

Vendre ſe dit auſſi de la maniere de débiter les marchandiſes & denrées, dont les unes comme les métaux, les ſoies, fils, laines, épiceries, *&c.* ſe vendent au poids; les autres, comme les draps, étoffes, toiles, dentelles, rubans, *&c.* ſe vendent à l'aune, à la canne ou autre ſemblable meſure de longueur; d'autres, comme les grains, graines, légumes, farine, charbon de bois & de terre, ſe vendent au muid, au ſeptier, à la mine, au boiſſeau, *&c.* les liqueurs, comme le vin, l'eau-de-vie, le cidre, la biere, ſe vendent en détail à la pinte, chopine, pot, *&c.* & en gros, à la barrique, au tonneau, à la pipe, au buſſard, au muid, à la queue, *&c.* enfin certaines marchandiſes ſe vendent au compte, c'eſt-à-[illegible] au quarteron, à la douzaine, à la groſ-

Vendre signifie quelquefois *tromper*, *trahir*. Ce négociant est plus fin que son associé, il le *vendroit* à beaux deniers comptans.

Se vendre se dit dans le négoce de plusieurs marchandises, & signifie *avoir cours* ou *débit*; les blés, les vins, les toiles se *vendent* bien.

Enfin *vendre* a plusieurs significations dans le commerce, comme marchandise qui plaît est à demi *vendue*. Le marchand *vend* bien ses coquilles, c'est-à-dire qu'il *vend* ses marchandises plus cher qu'un autre. *Dictionn. de Commerce*.

VENDRE, (*Critique sacrée.*) un hébreu, dans une urgente nécessité, pouvoit *vendre* sa propre liberté par la loi du Lévitique, *xxv.* 39. cependant il étoit défendu à celui qui l'achetoit de le traiter comme un esclave, mais il devoit le garder comme un ouvrier à gages; de même quand un hébreu pressé par le besoin vendoit sa fille, c'étoit à condition que son maître l'épouseroit & lui donneroit le rang de seconde femme, *Exod. xxj.* 7. ainsi quand il vouloit la renvoyer, il étoit obligé de lui donner une récompense; ce qui ne se pratiquoit pas envers les esclaves que l'on renvoyoit libres. La loi du Lévitique, *c. xxij.* permettoit aussi de *vendre* un voleur qui ne pouvoit restituer ce qu'il avoit dérobé. On vendoit encore les débiteurs insolvables & leurs enfans, comme il paroît par *Matth. xviij.* 25. mais celui qui vendoit un homme libre pour esclave étoit puni de mort, *Exod. xxj* 16. *Etre vendu pour faire le mal*, est une expression familiere dans l'Ecriture, qui signifie *s'abandonner*, *se livrer tout entier à mal faire*, *III. Rois xxj.* 25. (*D. J.*)

VENDRE, *port de*, (*Géog. mod.*) port de France, dans le Roussillon, sur la côte de la Méditerranée, au pié de plusieurs montagnes, à un mille & demi nord-ouest du cap d'Esbiere. Le port de *Vendre* est une espece de calanque, longue d'environ quatre cens toises, & large de cent en certains endroits. C'étoit autrefois un très-bon port, mais il est présentement comblé en partie. La *latitude* de ce port est 42. 30. & la variation 6^d nord-ouest. (*D. J.*)

VENDOISE, s. f. (*Pêche.*) est un poisson différent de la carpe en ce qu'il est blanchâtre & plus applati; mais il est de meilleur goût, & n'est pas si commun; il a le museau pointu, au reste on le trouve dans les mêmes endroits que la carpe.

VENDREDI, s. m. (*Astronom.*) est le sixieme jour de la semaine, consacré autrefois par les païens à Vénus, dont il a conservé le nom; il est appellé dans l'office de l'Eglise *feria sexta*: c'est le jour consacré à Dieu chez les Turcs, comme le dimanche chez les Chrétiens.

VENDU, VENDUE, adj. (*Gram. & Comm.*) effet ou marchandise qui a été donné à prix d'argent. Vin *vendu*, épiceries *vendues*.

VENDUM, (*Géog. mod.*) ville que Strabon *l. IV. p.* 207. met au nombre de quatre que possédoient les Japodes, dont les terres s'étendoient depuis le Danube jusqu'à la mer Adriatique. Lazius veut que *Vendum* soit Windischgratz. (*D. J.*)

VENDU-MEESTER, s. m. (*Comm.*) qu'on nomme aussi *afslager*; c'est à Amsterdam un commissaire établi par les bourguemestres pour présider aux ventes qui se font au bassin, c'est-à-dire aux ventes publiques, soit volontaires, soit forcées.

Le jour fixé pour la vente & dans le lieu marqué pour la faire, le *vendu-meester* se place sur une espece de bureau, ayant à ses côtés les courtiers du vendeur, & devant lui une table avec un bassin de cuivre pour frapper dessus lorsqu'il veut imposer silence, ou adjuger les lots aux derniers enchérisseurs. Les courtiers sont chargés de ce qu'on appelle les *plokpenins* ou *deniers-à-dieu*, que le vendeur doit donner à l'acheteur. *Voyez* PLOKPENIN.

Le *vendu-meester* commence par dire le placard qui contient la liste des lots des marchandises & les conditions auxquelles on veut les vendre, ensuite il propose chaque lot suivant son numero; & lorsqu'après diverses encheres il s'apperçoit que personne n'enchérit plus, il frappe un coup sur le bassin pour adjuger le lot au dernier enchérisseur, & jette dans la cour par une espece de tuyau de bois un plockpenin, qui est ramassé par un domestique destiné à cet usage, qui le porte à l'acheteur auquel la partie a été adjugée, & dont il reçoit deux sols pour sa peine. Dès le lendemain les marchandises sont délivrées aux acheteurs du nom desquelles, aussi-bien que des lots & du prix des marchandises, le vendu-meester & les courtiers conservent une note, à laquelle les marchands peuvent avoir recours pour voir s'ils n'ont point été trompés par leurs commissionnaires. *Dictionnaire de commerce*.

VÉNEDES, LES, (*Géog. anc.*) *Venedi*, ce sont des peuples originaires de la Sarmatie, & qui passerent ensuite avec les Slaves dans la Germanie, où ils s'emparerent des terres que les Germains avoient abandonnées, pour aller chercher d'autres demeures. Ils s'établirent entre l'Elbe & la Vistule; le tems de cette migration est incertain. On la place communément à la fin du cinquieme siecle, ou au commencement du sixieme.

Ils sont nommés *Venedæ* par Ptolomée, *Vinidæ* & *Veneti* par Jornandès, & par d'autres *Vinidi*. Ils habiterent d'abord sur la côte du golfe Vénédique selon Ptolomée, *l. III. c. v.* & c'est delà qu'ils passerent dans la Germanie, où ils occuperent presque tout le pays qui est au-delà de l'Elbe.

Jornandès, *de rebus Getic.* nous apprend qu'avant cette migration, les *Vénedes* furent vaincus par Hermaricius roi des Goths, & qu'ils furent soumis à ce prince. Le même auteur ajoute que ce peuple étoit divisé en trois cités, connues sous le nom de *Slaves*, d'*Otrates* & de *Vénedes*. Ils avoient cependant tous la même origine, & même ils se diviserent encore en un plus grand nombre de cités, qui prirent des noms différens suivant les lieux où ils s'étendirent.

On appella *Behemi* ceux qui s'emparerent de la Bohème; *Maharenses* ceux qui habiterent sur le bord du Maurus ou Maharus; les *Sorabi* se fixerent sur la Sala; les *Poloni* sur la Vistule; les *Daleminici* sur l'Elbe; les *Haveli* sur le Havel; les *Lini*, les *Uchri* & les *Redarii*, au voisinage de l'Oder; les *Luitici* & les *Wagrii* s'établirent au-delà de l'Oder; sur la côte en-deçà de la vistule, étoient les *Cassubi* & les *Pomerani*. & en deçà de l'Oder, les *Wiltgii* ou *Ludici*; les *Obotriti* se mirent près des des Saxons d'au-delà de l'Elbe. (*D. J.*)

VENEDICI MONTES, (*Géog. anc.*) montagnes de la Sarmatie européenne, selon Ptolomée, *l. III. c. v.* Elles sont, dit Spener, dans le quartier où habiterent d'abord les Vénedes, & où demeuroient les *Aestii* du tems de Tacite. (*D. J.*)

VENEDICUS SINUS, (*Géog. anc.*) Ptolomée, *l. III. c. v.* donne ce nom à cette partie de la côte de la mer Baltique qui est au-dessus de la Vistule, & où le Chronus, le Rubo, le Truntus & le Chesinus avoient leur embouchure.

VENELLI, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule lyonnoise, selon Ptolomée, *l. II. c. viij.* César écrit *Unelli*, & les nomme avec les *Osismii*, les *Veneti* & les *Rhedones*; il nous fait entendre en même tems que les *Unelli* habitoient quelque part dans la province de Bretagne. (*D. J.*)

VENEN, (*Hist. nat. Bot.*) arbre qui croît dans les parties les plus orientales de l'Indostan. Il est épineux, & porte des fleurs blanches d'une odeur très-agréable. Son fruit est assez gros; son écorce est semblable à celle du coing; sa chair est rougeâtre & a le goût du verjus. Ses fleurs fournissent une liqueur très-aromatique; & l'on fait une liqueur propre à boire avec le suc de son fruit.

VENENUM, (*Littérat.*) ce mot dans les auteurs n'indique pas toujours du *poison*; il se prend dans Lucain pour un médicament propre à embaumer les corps. Il désigne au figuré dans Plaute, des attraits, des charmes. *Ætas*, *corpus tenerum & morigeratio*, *hæc sunt* venena *formosarum mulierum*. „ La jeunesse, un beau corps & la complaisance, voilà les „ charmes des belles „. Enfin le mot *venenum* signifient souvent *une teinture*; ainsi l'emploie Virgile: *Alba nec Assyrio fucatur lana veneno*. „ La laine blan„ che n'est point teinte en couleur de pourpre. „ Les anciens appelloient *vestes flammeæ*, ou *venenatæ* indifféremment, les vétemens qu'on teignoit en écarlate avec le kermès. Servius nous apprend que dans certaines cérémonies sacrées, le prêtre devoit être en robe écarlate, & comme il répete la même chose en divers endroits, tantôt il se sert du mot *flammea*, tantôt du mot *venenata*. (*D. J.*)

VENER, (*Géog. mod.*) ou VANER, lac de Suede, le plus grand du royaume. Il s'étend entre la Gothie, le Vermeland & la Dalie. Sa longueur est de 25 milles, & sa plus grande largeur de 14. Il reçoit plus de vingt rivieres tant grandes que petites, & ren-

& renferme plusieurs îles. Wanesburg est le lieu le plus considérable qu'on trouve sur ses bords.

VÉNÉRATION, RESPECT, (*Synon.*) ce sont des égards qu'on a pour les gens; mais on leur témoigne de l'estime par la *vénération*, & on leur marque de la soumission par le *respect*.

Nous avons de la *vénération* pour les personnes en qui nous reconnoissons des qualités éminentes; & nous avons du *respect* pour celles qui sont fort au-dessus de nous, ou par leur naissance, ou par leur poste.

L'âge & le mérite rendent *vénérable*; le rang & la dignité rendent *respectable*.

La gravité attire la *vénération* du peuple; la crainte qu'on lui inspire le tient dans le *respect*. *L'abbé Girard.* (*D. J.*)

VÉNERIE, s. f. c'est l'art de chasser les bêtes sauvages avec des chiens courans. Cet art très-étendu, lorsqu'on veut en parcourir tous les détails, a été de tout tems fort cultivé en France. Une preuve de sa considération & de l'importance qu'on y a attachée, c'est qu'une grande partie des métaphores usuelles de la langue sont tirées des termes usités dans la *vénerie*. Nous avons plusieurs livres dans lesquels l'art de chasser est traité à fond. Entre ces ouvrages on distingue avec avantage ceux de Jacques du Fouilloux & de Robert de Salnove. Ils doivent être consultés par tous ceux qui veulent acquérir une connoissance approfondie des différentes pratiques de la chasse. Les manœuvres qu'ils ont décrites, sont celles que l'expérience a consacrées; & qui pour la plûpart sont encore en usage aujourd'hui. Il est donc inutile que nous exposions ici toutes ces manœuvres particulieres. Le détail que nous pourrions faire de quelques-unes, ne dispenseroit pas de consulter les traités composés exprès, & encore moins d'acquérir par l'expérience les connoissances de routine qu'on ne prend point dans les livres. Il nous suffit d'indiquer ici sommairement les points sur lesquels doit principalement se fixer l'attention du veneur.

La *vénerie* comprend toutes les especes de chasse qu'on peut faire avec des chiens courans; celles du cerf, du dain, du chevreuil, du sanglier, du loup, du renard. Toutes ces chasses ont beaucoup de principes communs. Si chacune d'elles exige quelque différence dans le choix des chiens qui y conviennent, on emploie les mêmes moyens pour les rendre obéissans, sages, & gardant le change. *Voyez* MEUTE. Mais la connoissance des principes communs à toutes les chasses ne suffit pas au veneur; il a besoin d'être instruit, relativement à chacun de ces animaux, de leurs inclinations distinctives, de leurs refuites, & de tous les différens moyens qu'ils emploient pour échapper à la poursuite. *Voyez* INSTINCT, LOUP, SANGLIER, *&c.* Ces connoissances sont sur-tout nécessaires pour le travail qui précede la chasse même, & duquel son succès dépend assez souvent.

Pour prendre à force ouverte des animaux sauvages, il est essentiel de ne pas fatiguer les chiens de meute par une quête inutile & souvent longue. Si d'ailleurs on veut joindre à la certitude de prendre le plaisir que donnent l'appareil & le bruit d'une meute nombreuse, il faut disposer avantageusement les relais. Il est donc nécessaire de savoir d'avance où est l'animal qu'on veut attaquer, & de prévoir, en raison de la connoissance qu'on a du pays & des inclinations des animaux de cette espece, quelles pourront être ses refuites lorsqu'il sera lancé. Le travail par lequel on s'assure de l'endroit où l'on ira attaquer, est une partie considérable de la *vénerie*. Elle exige des connoissances très-fines & en assez grand nombre.

Presque tous les animaux sauvages, carnassiers ou autres, cherchent leur nourriture pendant la nuit; & à la pointe du jour ils entrent dans les parties de bois qui leur servent de retraite: c'est ce qu'on appelle *se rembucher*. Mais les bêtes de chaque espece sont portées d'inclination à adopter des retraites différentes. Plusieurs même en changent selon les saisons. Un bon veneur doit être instruit de tous ces faits; s'il va au bois pour le cerf; il doit savoir que depuis le mois de Décembre jusque vers celui d'Avril ces animaux se retirent en hordes dans le fond des forêts, dans les futaies où ils trouvent du gland, ou qui sont voisines des jeunes taillis: que pendant le printems & la meilleure partie de l'été ils cherchent les buissons tranquilles & à portée des bons gagnages: que dans le tems du [illegible] sont presque toujours sur pié, & n'ont point de rembuchement assuré. Il en est de même des autres animaux. La différence des saisons les porte à changer de retraite. Les loups, par exemple, qui pour l'ordinaire habitent les bois les plus fourrés & les plus épais, n'y rentrent guere pendant l'été lorsque les seigles & les blés sont assez hauts pour les couvrir. Dans cette saison les plaines deviennent bois pour eux.

Il ne suffit pas au veneur d'être instruit des connoissances relatives aux animaux qu'il veut détourner; il faut qu'il soit muni d'un bon limier qui ait le nez fin & bien exercé, qui ne laisse point aller les vieilles voies, & qui ne s'emporte point jusqu'à crier sur celles qui sont fraîches. De la sûreté du chien dépend souvent le succès de la quête du veneur. Le limier en mettant le nez à terre, & en tirant sur le trait auquel il est attaché, indique la voie récente de l'animal pour lequel il a été dressé. Le veneur est averti par-là de porter les yeux à terre, & de chercher à revoir la voie de la bête dont son chien se rabat. Lorsque la terre est molle, & qu'elle reçoit parfaitement l'image du pié de l'animal, le jugement n'est pas difficile à porter; mais lorsque la terre est seche, il y faut beaucoup plus d'attention, de travail & de connoissances. Par exemple, si c'est pour un cerf qu'on est au bois, le veneur doit observer les portées, prendre le contrepié pour lever des fumées, tâcher de connoître les allures, en un mot réunir, autant qu'il peut, tous les différens signes par lesquels on peut s'assurer de l'âge de l'animal. En général il est toujours très-utile de prendre le contrepié des bêtes qu'on a détournées; on apprend par-là toute l'histoire de leur nuit: cette histoire donne quelque connoissance de leur caractere particulier, & indique une partie des ruses dont on pourra avoir à se défier pendant la chasse. On sent combien toutes ces précautions demandent d'expérience & de travail. Le veneur malhabile ou négligent est souvent trompé par l'animal rusé qu'il a devant lui. Il en est qui sans être actuellement inquiétés, ne rentrent au bois qu'en cherchant par des feintes à dérober le lieu de leur retraite; ils font une douzaine de pas dans le bois, & reviennent ensuite sur leurs voies pour aller se rembucher ailleurs: c'est ce qu'on appelle *faux rembuchement*. Si le veneur n'a donc pas l'attention d'examiner si son animal ne sort pas après avoir paru rentrer, il court risque de faire un faux rapport, & de se décréditer si l'on faisoit souvent buisson creux sur sa parole. Lorsque le veneur est bien assuré que la bête qu'il suit, est rentrée dans le bois sans en être sortie, lorsqu'il a bien pris toutes les connoissances dont nous avons parlé, relativement à son âge, *&c.* il n'a plus qu'à en prendre les devants, pour savoir l'enceinte où elle s'est arrêtée. Si son chien lui en remontre, & qu'il la trouve passée, il doit répéter la même manœuvre jusqu'à ce qu'il soit assuré qu'elle ne passe plus. Mais en général il est plus sûr de prendre d'abord les grands devants; il est même presque toujours dangereux de trop racourcir l'enceinte; le veneur peut alors se nuire à lui-même, inquiéter la bête en lui donnant vent du trait, & la faire partir; ce danger existe sur-tout par rapport aux animaux vivant de rapine, comme le loup; la finesse de leurs sens & leur inquiétude naturelle les rendent très-difficiles à détourner.

Lorsque les veneurs sont rassemblés, & qu'ils ont fait leur rapport, on choisit entre les différens animaux détournés celui qu'on veut attaquer. On dispose les relais d'après la présomption qu'on veut avoir des refuites que fera la bête; le veneur qui doit laisser courre, conduit la troupe & la meute à ses brisées. Les brisées sont des branches qu'il a jettées le matin pour se reconnoître, sur la voie de l'animal qu'il a suivi avec son limier. Lorsqu'on est bien sûr que cet animal est seul dans l'enceinte, on peut y faire entrer sans chaleur les chiens de meute qui le rapprochent & vont le lancer. Mais en général il est plus sûr de faire lancer à trait de limier par le veneur qui a détourné. Lorsqu'on a vu la bête, & qu'elle n'est point accompagnée, on met les chiens de meute sur la voie; & quand elle est ainsi attaquée, c'est la chasse proprement dite. La charge des veneurs est alors de suivre leurs chiens, & de les appuyer sans trop les échauffer: de les redresser promptement lorsqu'ils se fourvoient: de connoître ceux des chiens qui méritent créance: piquer à ceux-là, & y rallier les autres: de ne donner les relais que dans les mo- [illegible] n'étant point accompagné, les

chiens

chiens peuvent avoir le tems de goûter la voie avant d'être exposés à rencontrer du change: d'éviter par la maniere de découpler ces chiens de relais, les inconvéniens que pourroit occasionner la fougue de ceux qui sont trop ardens: de reprendre, autant qu'il est possible, les chiens qui s'écartent de la meute: les ramener sur la voie, & rendre par-là la mort de l'animal plus assurée, plus bruyante & plus solemnelle. *Voyez* MEUTE.

Chaque animal, lorsqu'il est chassé, a des ruses communes à son espece, & en outre il peut en avoir de particulieres qui doivent être l'objet de l'attention du veneur. Ainsi son métier demande autant d'intelligence que de routine; & en général un bon corps, un esprit actif, beaucoup de facilité à supporter le travail; mais sur-tout un goût décidé pour la chasse qui supplée presque à tout le reste, & qui est le vrai génie de la chasse. *Article de M. LEROI.*

Eloge historique de la chasse. Dans tous les tems les hommes se sont exercés à la chasse, & l'ont aimée: les plus forts & les plus robustes en ont fait choix: on en trouve des exemples dans les siecles les plus reculés. Dans la Génese il est dit que Nemrod arriere-petit-fils de Noé fut un violent chasseur, c'est-à-dire, le plus hardi, le plus adroit, & le plus infatigable dans cet exercice. Ismaël fils d'Abraham & d'Agar, son esclave, s'établit dans le désert où il devint un adroit chasseur. Esaü ne fut pas moins habile dans cet art. Les enfans d'Israël chassoient dans le désert. Samson brûla les blés des Philistins par le secours des renards qu'il prenoit, & en leur attachant des flambeaux ardens à la queue, & les laissant courir à travers les champs. David chassoit les bêtes qui attaquoient les troupeaux de son pere. Dans le Pseaume 41, il est parlé du cerf altéré qui soupire avec ardeur après les eaux du torrent. L'écriture sainte qui nous transmet l'histoire réelle du genre humain, s'accorde avec la fable pour constater l'ancienneté de la chasse. C'est une occupation divinisée dans la théologie payenne. Diane étoit la déesse des chasseurs; on l'invoquoit en partant pour la chasse, & au retour, on lui sacrifioit l'arc, les fleches & le carquois; Apollon partageoit avec elle l'encens des chasseurs; on leur attribuoit à l'un & à l'autre l'art de dresser les chiens. Céphale, favori de la divinité chasseresse, étoit excellent veneur, il eut pour compagnon le jeune Actéon fort heureux dans l'exercice de la *vénerie*. Apollon & Diane y éleverent Chiron à cause de sa vertu & de son courage. Diane avoit une telle affection pour ses chiens, qu'elle couronnoit dans une solemnité annuelle, à la fin de chaque automne, ceux qui avoient le mieux rempli leurs devoirs, elle leur imposoit des noms convenables à leurs inclinations. Xenophon dans son livre *de venatione*, s'est appliqué à donner la signification de beaucoup de ces noms de chiens, tels qu'on les leur donnoit de son tems. Quiconque entendroit bien le vieux langage gaulois, verroit que ceux de *miraud*, de *briffaud*, & autres semblables que portent présentement nos chiens de chasse, n'ont signifié autre chose que l'*arrêteur*, le *pilleur*, &c. toutes qualités propres à ces chiens. On donne à Pollux la gloire d'avoir le premier dressé des chiens à la chasse, & d'avoir appris la science du connoisseur. Castor a été le premier qui ait dressé des chevaux pour courre le cerf. Persée passoit chez les Grecs pour le plus ancien chasseur de l'antiquité, mais Castor & Pollux lui ont disputé à bon droit cet honneur. Hercule combattit le furieux lion de la forêt de Némée: on sait l'histoire d'Adonis & de Méléagre. Orcon a ajusté les meutes: Hippolite inventa les filets. Les Grecs disoient que les chiens mal dressés font hair & abhorrer la *vénerie* à ceux qui l'aiment le plus. Alexandre le grand s'exerçoit à la chasse dans les intervalles de ses travaux militaires; il avoit un vieux chien en qui il avoit une si grande confiance, qu'il le faisoit porter à la chasse; à un défaut ou embarras on le mettoit à terre, & alors il faisoit des coups de maître, après quoi il étoit soigneusement reporté au logis, & bien traité. Albert le grand rapporte qu'Alexandre chargea Aristote d'écrire sur la chasse, & que pour fournir à la dépense de cette étude, il lui envoya huit cent talens, c'est-à-dire, un million quatre cent vingt mille livres, & qu'il lui donna un grand nombre de chasseurs & de pêcheurs pour travailler sous ses ordres, & lui apporter de tous côtés de quoi faire ses observations. Cyrus aimoit beaucoup

jeunes seigneurs de sa cour s'y exerçoient continuellement avec lui; il y menoit lui-même ses soldats en tems de paix, pour les former ou les entretenir aux exercices de la guerre, les rendre prompts à cheval, adroits, agiles, vigoureux; il enjoignoit aux gouverneurs des provinces de mener souvent à la chasse les jeunes seigneurs de leurs gouvernemens; il fit remplir les charges les plus honorables de la monarchie de Babylone par ses veneurs; il faisoit faire des parcs pour dresser ses chiens, les anciens les avoient inventés pour ce sujet & pour ajuster les meutes. Avant le regne d'Artaxerxe, il n'appartenoit qu'au maître de tuer ou d'affoiblir ce qu'on chassoit; ce prince permit à ceux qui chassoient avec lui de frapper & tuer s'ils pouvoient les premiers ce qu'on poursuivoit; il paroît cependant que ce roi alloit moins à la campagne pour chasser que pour respirer un bon air, puisque le jeune Cyrus, pour engager les Lacédémoniens à se liguer avec lui contre son frere, alléguoit entr'autres raisons qu'il n'étoit pas chasseur. Xenophon grand philosophe & grand général; après sa belle retraite des dix mille, se retira à Sillonte où il fit bâtir une chapelle à Diane, s'amusant à la chasse avec ses fils & ses amis; ce fut aussi là qu'il composa ses ouvrages, principalement ce qu'il a écrit sur la *vénerie*, dont il faisoit beaucoup de cas & de grands éloges; il pensoit que cet exercice fait les meilleurs soldats, qu'il n'y a ni art ni métier qui ait plus de ressemblance & de proportion avec la guerre, que la chasse; qu'elle accoutume les hommes au froid, au chaud, aux fatigues; qu'elle échauffe le courage, éleve l'ame, rend le corps vigoureux, les membres plus souples & plus agiles, les sens plus fins; qu'elle éloigne la vieillesse, & que le plaisir qu'elle procure fait souvent oublier les plus grands besoins. La chasse, dit M. *Rousseau*, *Emile, t. III. p.* 225, endurcit le cœur aussi bien que le corps. „ On a fait Diane ennemie de l'amour, „ & l'allégorie est très-juste, les langueurs de l'amour „ ne naissent que dans un doux repos, un violent „ exercice étouffe les sentimens tendres: dans les „ bois, dans les lieux champêtres, l'amant, le chas„ seur sont si diversement affectés, que sur les mê„ mes objets, ils portent des images toutes différen„ tes; les ombrages frais, les bocages, les doux asy„ les du premier, ne sont pour l'autre que des vian„ dis, des forts, des remises; où l'un n'entend que „ rossignols, que ramages, l'autre se figure les cors „ & les cris des chiens; l'un n'imagine que dryades „ & nymphes, l'autre que piqueurs, meutes & che„ vaux. „ Lycurgue & Agésilas portoient singulierement leur attention à ce que leurs veneurs fussent bien traités à leur retour de chasse. Les Spartiates aimoient les parties de chasse, & ceux qui ne pouvoient y aller, prêtoient leurs chiens & leurs chevaux à ceux qui n'en avoient point. Les veneurs de l'antiquité étoient ordinairement fort dévots; ils tenoient que les dieux ont pris plaisir à voir les hommes s'adonner à un exercice aussi innocent que l'est la *vénerie*; ils consacroient les premices de leurs chasses & de leurs prises à leur chaste Diane.

Les Romains nés guerriers firent de la chasse une affaire importante: elle fut l'école de tous leurs grands hommes; chez ce peuple chacun pouvoit chasser soit dans son fonds, soit dans celui d'autrui. L. Emilius donna au jeune Scipion un équipage de chasse semblable à ceux des rois de Macédoine; après la défaite de Persée, Scipion passa à chasser tout le tems que les troupes resterent dans ce royaume. Tout l'amusement de la jeunesse romaine, dit Pline dans son panégyrique à Trajan, & l'école où se formoient tous les grands capitaines, étoit la chasse: on peut dire au-moins que le courage fit les chasseurs, & l'ambition les guerriers. Les Grecs & les Romains ont toujours regardé la *vénerie* comme la source de la santé & de la gloire, le plaisir des dieux, des rois & des héros. Jules César faisant l'éloge des peuples du Nord, dit qu'ils sont habiles & attentifs à la guerre & à la chasse; il donna lui-même à Rome de très beaux spectacles de chasse pendant cinq jours. Pompée, après avoir subjugué les afriquains, exerça la *vénerie* parmi eux. Les Romains usoient d'un piege assez singulier; ils plaçoient des miroirs sur les routes que tenoient ordinairement les [illegible] dangereux, & pendant qu'un d'entr'eux s'amusoit à considérer son semblable qu'il croyoit voir dans le miroir, les chasseurs cachés derriere ou sur les arbres des environs [illegible] à leur aise. Le sépulcre des Nasons

Naſons découvert près de Rome, & qui ſe trouve repréſenté dans les antiquités des *Gravius* fournit un exemple de cette ruſe de chaſſe, laquelle eſt confirmée par un paſſage de Claudien.

La chaſſe, ſelon Pline, a donné naiſſance aux états monarchiques. Dans les premiers tems, dit cet hiſtorien, les hommes ne poſſédoient rien en propre, ils vivoient ſans crainte & ſans envie, n'ayant d'autres ennemis que les bêtes ſauvages; leur ſeule occupation étoit de les chaſſer; de ſorte que celui qui avoit le plus d'adreſſe & de force, ſe rendoit le chef des chaſſeurs de ſa contrée, & les commandoit dans les aſſemblées qu'ils tenoient pour faire un plus grand abatis de ces bêtes; mais dans la ſuite ces troupes de chaſſeurs vinrent à ſe diſputer les lieux les plus abondans en gibier, ils ſe battirent, & les vaincus demeurerent ſoumis aux vainqueurs: c'eſt ainſi que ſe formerent les dominations. Les premiers rois & les premiers conquérans furent donc des chaſſeurs. La collection de *Philippe d'Inville* préſente une infinité de témoignages de l'antiquité, en faveur de la chaſſe, & les éloges qu'en ont fait Platon, Xenophon, Polybe, Pollux, Cicéron, Virgile, Horace, Seneque, Pline le jeune, Juſtin, Simmaque, Vegece, *&c.* Ce concours unanime prouve combien la chaſſe a été regardée utile au prince & à la jeune nobleſſe deſtinée a être le ſoutien des états par ſa bravoure.

Les Lapons négligent la culture de leurs terres pour ne vivre que de gibier & de poiſſon: preſque tous les Tartares ne ſubſiſtent auſſi que de leur chaſſe & de leurs haras; quand le gibier leur manque, ils mangent leurs chevaux, & boivent le lait de leurs cavales. Les lettres curieuſes des jéſuites miſſionnaires à la Chine, contiennent des relations de chaſſes faites par des armées entieres de pluſieurs milliers d'hommes. Elles ſont très-fréquentes chez les Tartares mongules. Les Indiens de l'Amérique chaſſent continuellement, pendant que leurs femmes ſont occupées des ſoins domeſtiques. Quand ces ſauvages entreprennent de longs voyages, ils ne comptent pour leur ſubſiſtance que ſur les fruits que la nature leur offre partout en abondance, ou ſur les bêtes qu'ils pourront tuer dans leur chemin. On peut aſſurer que la moitié des habitans du monde ne vit encore que de la chaſſe.

Nos premiers rois ſe ſont conſervé les grandes forêts de leur royaume: ils y paſſoient des ſaiſons entieres pour prendre le plaiſir de la chaſſe. On voit dans Grégoire de Tours que le roi Gontran devint ſi jaloux de ſa chaſſe, qu'il en coûta la vie, à trois de ſes courtiſans pour avoir tué un buffle ſans ſa permiſſion. Il étoit pour lors dans les montagnes de Vauges, où il avoit placé une de ces réſerves de chaſſe. Charlemagne & ſes premiers ſucceſſeurs n'eurent point de ſéjour fixe, par le plaiſir de chaſſer dans différens endroits; ces monarques paſſoient leur regne à aller ſucceſſivement d'Aix-la-Chapelle dans l'Aquitaine, & du palais de Caſeuveil dans celui de Verberie en Picardie. Toutes les aſſemblées générales de la nation où les grands parlemens auxquels les rois préſidoient en perſonne ſur tout ce qu'il y avoit de plus illuſtre parmi les françois, ſe terminoient toujours par une chaſſe. Les chaſſeurs voulant faire choix d'un ſaint pour célebrer leur fête ſous ſon auſpice, réclamerent avec toute la France S. Martin; enſuite le royaume ayant changé de protecteur, les chaſſeurs n'adopterent qu'en partie S. Denis que tous les ordres de l'état s'étoient choiſi; ils voulurent un patron qui eût eu leur goût, & pratiqué leur exercice, & eurent recours à S. Hubert, dont on débitoit que la vocation étoit venue par l'apparition qu'il eut en chaſſant d'un cerf qui portoit une croix entre ſon bois. La fête de ce ſaint, qui arrive préſentement le 3 Novembre, a beaucoup varié, ou plutôt y ayant eu pluſieurs translations du corps de ce ſaint, chacune en fut une fête; ainſi il y avoit une S. Hubert en Avril, une en Mai, qui eſt le véritable tems de ſa mort; une autre en Septembre, une en Novembre, qui eſt celle qu'on a retenue, & enfin une en Décembre. Il n'y avoit cependant que celles de ces fêtes qui arrivoient en Mai & en Novembre, au verd naiſſant, & à la chûte des feuilles, qui ſe célébraſſent avec plus d'éclat & de ſolemnité, parce qu'elles arrivoient dans le tems de deux grandes aſſemblées de la nation; celle du printems au champ de Mars, & celle d'automne, ces deux occa[illegible]ns étant les plus favorables pour lier de nombreu[illegible] parties [illegible] que la grande nobleſſe étoit réunie & en train de ſe mouvoir.

Il paroît par des monumens certains que dès le onzieme ſiecle, S. Hubert, nouveau patron des chaſſeurs, étoit encore réclamé contre la rage; cette maladie attaquant plus ordinairement les chiens que tous les autres animaux par l'altération extrême qu'ils ſouffrent quelquefois à la campagne, ou quand on les néglige dans les chenils, ceux qui avoient ſoin des meutes, prioient le ſaint de préſerver leurs bêtes de la rage, & la dévotion des valets paſſant juſqu'aux maîtres, ceux-ci adreſſerent leurs prieres au même ſaint pour qu'il les préſervât de tout fâcheux accident dans le métier de la chaſſe. Arrien dit qu'il y avoit des chaſſeurs dans les Gaules qui ſacrifioient tous les ans à Diane; ils avoient pour cela une eſpece de tronc dans lequel ils mettoient pour un lievre pris deux oboles, pour un renard une dragme, pour une biche quatre dragmes; ainſi tous les ans à la fête de Diane, ils ouvroient ce tronc, & de l'argent qui s'y trouvoit, ils achetoient une victime, les uns une brebis, les autres une chevre, quelques autres un veau; le ſacrifice étant achevé, & ayant offert les prémices des victimes à Diane, les chaſſeurs faiſoient bonne chere, & la faiſoient faire à leurs chiens qu'ils couronnoient de fleurs, afin qu'il parût que la fête ſe faiſoit pour eux.

Dans une entrevue faite entre la reine Jeanne de Bourbon, femme du roi Charles V. & la ducheſſe de Valois ſa mere, le duc de Bourbon donna un ſpectacle de chaſſe aux deux princeſſes dans le voiſinage de Clermont: il y prit un cerf, & leur en fit préſenter le pié par ſon grand-veneur. François I. que *Fouilloux* appelle le pere des chaſſeurs, s'étant égaré un jour à la chaſſe, fut obligé de ſe retirer chez un charbonnier, de la bouche duquel il entendit la vérité, peut-être, pour la premiere fois. On conte la même hiſtoire d'Antiochus.

Accidens arrivés à la chaſſe. Adonis eſt bleſſé à mort par un ſanglier: la Phénicie & l'Egypte retentiſſent des cris qui ſe font à ſes funérailles; ſon ſang eſt changé par Vénus en une fleur, (l'anemone.) Méléagre mourut après avoir tué le monſtrueux ſanglier de Calydon: l'empereur Baſile de Grece fut tué par un cerf aux abois: Théodobert, roi d'Auſtraſie, mourut de la chûte d'une branche d'arbre qu'un buffle qu'il pourſuivoit lui fit tomber ſur la tête, l'animal ayant heurté l'arbre avec ſes cornes. Amé VI. comte de Savoie, périt d'une chûte de cheval, étant à la pourſuite d'un ſanglier dans une forêt près de Thonon en Chablois. Marie, ducheſſe de Bourgogne, la plus riche héritiere de ſon tems, mourut d'une ſemblable chûte dans un retour de chaſſe. Chilperic I. & Childéric II. furent tués en revenant de chaſſer; le dernier pour avoir fait châtier indignement un ſeigneur de ſa cour. On lit dans le manuſcrit de Fœbus, au chapitre du Rut, qu'il a vu des cerfs tuer des valets de limiers, & des limiers en les lançant, & d'autres venir ſur les chevaux. Il parle encore d'un Godefroy d'Harcourt bleſſé au bras d'un coup de fleche à la chaſſe à l'arbalête. Sous le regne d'Henri IV. il y eut deux veneurs de S. M. tués par des cerfs, l'un dans la forêt de Livry, il s'appelloit Clairbois; l'autre appellé S. Bon, dans la forêt de Sennar. En 1725, M. le duc de Melun fut tué dans la forêt de Chantilly par un cerf qui lui donna un coup d'andouiller dans le corps. De mon tems, M. de Courchange, veneur de M. le compte d'Évreux fut tué ſur le champ par un cerf en traverſant une route: il y eut auſſi un gentilhomme de M. le compte de Toulouſe qui fut tué à la chaſſe du lievre dans la plaine de S. Denis, d'une chûte de cheval; il ſe nommoit M. Dabeau. J'ai vu pluſieurs veneurs de S. M. culbutés de deſſus leurs chevaux par des cerfs: M. de Laſmartre a été bleſſé à la cuiſſe par un cerf aux abois dans la forêt de Sennar. Quand les cerfs ſont aux abois, ils ſont plus dangereux, principalement dans la ſaiſon du rut; auſſi dit-on *au cerf la biere, au ſanglier le barbier*.

Hiſtoires de chaſſes, faits curieux. On lit dans le Roy *modus du déduit* royal, *chap. j.* que le roi Charles le Bel chaſſant dans la forêt de Bertilly, prit ſix-vingt bêtes noires en un jour, tant aux filets qu'aux lévriers. *Fouilloux* rapporte qu'un ſeigneur de la ville de Lambale avec une meute de chiens, lança un cerf en une forêt dans ſon comté de Penthievre, le chaſſa & pourchaſſa l'eſpace de quatre jours, tellement qu'enfin il l'alla prendre près la ville de Paris.

On voit dans la ſalle du préſidial à Senlis cette inſcription: „ En l'an. . . . le roi Charles VI chaſſant „ dans la forêt de Hallade, prit le cerf duquel vous „ voyez la figure (elle eſt détruite) portant un col- „ lier d'or où étoit écrit: *Hoc me Cæſar donavit*, „ de ce lieu on voit l'endroit où il fut relancé „.

Jean Sobiesky, roi de Pologne, entretenoit pour la chaſſe cinq cens janiſſaires turcs, pris au milieu des combats, conſervant leurs armes & leurs vêtemens; on leur marquoit une enceinte dans une forêt; ils tendoient les filets en laiſſant une ouverture qui répondoit à la plaine: des chiens tenus en laiſſe formoient un croiſſant à une aſſez grande diſtance; derriere eux le roi, les veneurs & les curieux décrivoient une même ligne. Le ſignal donné, d'autres chiens perçoient dans la forêt, & chaſſoient indifféremment tout ce qui ſe rencontroit; bien-tôt on voyoit ſortir des cerfs, des élans, des aurox, taureaux ſauvages d'une beauté, d'une force & d'une fierté ſinguliere; des loups cerviers, des ſangliers, des ours, & chaque eſpece de chiens attaquoit la bête qui lui étoit propre, laquelle ne pouvoit rentrer dans la forêt, ni s'arrêter aux filets, parce que les janiſſaires y veilloient. Les veneurs ne ſe mettoient du combat que lorſque les chiens étoient trop foibles. Cette multitude d'hommes, de chevaux, de chiens, & d'animaux ſauvages, le bruit des cors, la variété des combats, tout cet appareil de guerre orné d'une magnificence convenable, étonnoit les curieux du midi. *Hiſt. de Jean Sobiesky*.

M. de *Ligniville* rapporte une chaſſe qui a duré trois jours avec les mêmes hommes, chiens & chevaux. Louis XIII. qui ſuivant M. *de Selincourt parfait chaſſeur*, fut le plus grand, le plus habile, le plus adroit chaſſeur de ſon royaume, fit dans ſa jeuneſſe ſa premiere chaſſe avec la fauconnerie dans la plaine S. Denis, en préſence de la reine & de toutes les dames de la cour, placées ſur une butte de terre au lieu nommé la *planchette*; tous les vols ſuivoient le roi dans tous ſes voyages.

La ſeconde chaſſe fait par Louis XIII. fut aux chiens courans; car outre les équipages pour le cerf, les chevreuils, loups, lievres & ſangliers, il y avoit toujours cent cinquante chiens qui ſuivoient S. M. dans tous ſes voyages; il n'y avoit point de jour que huit veneurs au moins n'allaſſent tous les matins dans les bois près deſquels le roi paſſoit, & qui ne lui fiſſent leur rapport de ce qu'ils avoient rencontré, cerfs, biches, renards, *&c.* des ſituations des buiſſons; s'ils étoient en plaine, côteaux, où lieux humides; quelles étoient les refuites, *&c.* de ſorte que le roi étoit informé à ſon levé de quelle bête il pourroit avoir du plaiſir, & comment elle ſeroit portée par terre par trente leſſes de levriers qui ſuivoient l'équipage par tout.

Quand le roi vouloit chaſſer, l'ordre étoit donné aux gendarmes, chevaux-légers & mouſquetaires, pour s'aſſembler à l'heure du départ; les chaſſeurs alloient devant, & voyoient où étoit le vent pour diſpoſer les accourts; les toiles étoient ajuſtées pour cacher les levriers, & le roi trouvoit tout diſpoſé à ſon arrivée: ceux de la ſuite bordoient le côté du mauvais vent, & ſe rangeant a cinquante pas les uns des autres le piſtolet à la main, ſe tenoient prêts pour la chaſſe dès qu'elle commenceroit. Le roi donnoit le ſignal, & dès que les chiens découplés commençoient à chaſſer, la décharge ſe faiſoit du côté du mauvais vent, ce qui donnoit une telle terreur aux bêtes, qu'elles fuyoient du côté des accourts, & à leur ſortie du bois, les levriers côtiers étoient donnés, puis ceux de l'autre côté, de ſorte que les bêtes alloient au fond de l'accourt où étoient les gros levriers qui les coëffoient, & le roi en avoit tout le plaiſir.

Sur le champ, chacun reprenoit ſa place pour voir ſortir d'autres bêtes, leſquelles étoient encore courues, & toutes celles qui étoient dans les bois étoient portées par terre, ce qui duroit tout le haut du jour & ſouvent fort tard, principalement quand il y avoit des loups, car ces animaux ne ſortoient qu'à force, & même il y en avoit qui ſe ſauvoient du côté défendu par les cavaliers, dont ils aimoient mieux eſſuyer les coups, que de ſortir du côté de l'acourt qu'ils avoient éventé. Ces deux chaſſes que nous venons de décrire étoient pleinement royales. *Le parfait Chaſſeur, par M. de Selincourt*.

Le même auteur dit avoir vu un cerf chaſſé pendant trois jours par trois équipages différens: comment il rapporte le fait. Les équipages de M. le duc d'Angoulême, de M. de Souvray & de M. de Metz étoient à Grosbois; il fut laiſſé courre un cerf (on ne marque point ſon âge) en Brie, l'aſſemblée au mont Tetis; & fut couru la premiere journée juſqu'à la nuit, ayant meſuré tous les buiſſons & forêts de Brie, & revenant à la nuit dans le lieu où il avoit été lancé; il fut briſé la tête couverte. Le lendemain ces meſſieurs voulurent voir par curioſité ce que deviendroit ce cerf le ſecond jour, & ils réſolurent de le courre avec un autre équipage & d'autres chevaux; il fut attaqué le lendemain matin où il avoit été briſé, il fut très-bien donné aux chiens; il recommença à reprendre le même chemin qu'il avoit fait le jour de devant, il meſura tous les mêmes lieux, & revint à la nuit dans le lieu où il avoit été lancé, & fut encore briſé la tête couverte. Tous ces meſſieurs le ſoir ne ſavoient que dire, ni Duvivier, Artonge, Deſprez, & tous les autres vieux chaſſeurs crurent tous que c'étoit un ſorcier; enfin, ils dirent qu'il y avoit encore un équipage qui n'avoit point couru, qui étoit celui de M. d'Angoulême, & qu'il falloit voir ce qui arriveroit de cela. Le lendemain dès la pointe du jour, ils allerent frapper aux briſées, ils lancerent le cerf encore à cinq cens pas de là, & le coururent encore ſix grandes lieues, au bout deſquelles ils les prirent ſec comme bois, mourant plutôt de faim que pris de force; car s'il eût eu le loiſir de viander, ils ne l'auroient jamais pris, & tous demeurerent d'accord que ſi ce cerf eût couru ſur une même ligne, il fût allé à plus de ſoixante lieues de là.

On voit au château de Malherbe la figure d'une biche qui avoit un bois comme un cerf, & qui portoit huit andouillers, laquelle après avoir été courue par deux veneurs du roi Charles IX. fut priſe par les chiens pour un cerf: ces veneurs l'ayant détournée en prenant chacun un côté de l'enceinte, l'un la vit piſſer de ſi près qu'il la jugea être une biche; il n'en dit rien à ſon compagnon, il dit ſeulement en termes vagues que cela ne valoit rien à courre. L'autre qui en avoit vu la tête, la jugea être celle d'un cerf, & dans cette confiance laiſſa courre; elle fut priſe enfin & reconnue biche, & celui qui l'avoit vue piſſer ſans l'avoir dit à ſon compagnon, fut caſſé pour avoir donné lieu à une telle mépriſe. La Briſſardiere, *nouveau traité de la vénerie*, *ch. xjv.* Il y a bien d'autres exemples de biches portant tête de cerf.

La premiere chaſſe que le roi Louis XV. a faite avec ſa *vénerie*, étoit le jour de S. Hubert, 3 Novembre 1712, dans le parc de Villercotterêt; on y attaqua un cerf à ſa ſeconde tête, & il y fut pris. Sa majeſté revenoit de Rheims où elle avoit été ſacrée.

Le 13. Juillet 1740, on attaqua à Compiegne un cerf dix corps dans les bordages près la croix du S. Cygne; on le prit au village de Troly. Il étoit monté ſur le haut d'une chaumiere où il ſe promenoit avec deux chiens qui l'aboyoient; M. de Laſmaſtre, lieutenant de la *vénerie*, y grimpa, & fut lui coupé le jarret: le cerf culbuta de haut en bas, & ſe tua. Le roi & toute la cour y étoit.

Dans la forêt de Fontainebleau, à la fin de Septembre 1750, on y prit un cerf dix corps, qui avoit la tête velue comme un cerf qui n'a pas touché au bois au commencement de Juillet. Après la mort il fut examiné, il n'avoit point de dintier ni dehors ni dedans; apparemment que des loups, ou un chicot, ou une balle de braconnier en avoit fait l'opération avant qu'il eût touché au bois, puiſqu'il n'y a point touché après.

Chiens courans. Les auteurs anciens ne diſent rien ſur l'origine des chiens courans. Phæbus, dans ſon *chapitre xix.* rapporte qu'il y en avoit de ſon tems de très-bons en Eſpagne; mais qu'ils ne chaſſoient bien que quand ils avoient un animal près d'eux: il parle d'une autre eſpece qui chaſſoit lentement & peſamment, mais tout le jour; & d'une troiſieme qu'il nomme *beaux*, à qui le vent, ni ſa pluie, ni ſa chaleur ne faiſoient quitter la voie de ce qu'ils avoient attaqué. Il cite encore une autre qualité de chiens qu'il nomme *cerfs beaux*, *muz cerfs*, parce qu'ils étoient beaux, bons & ſages pour le cerf qu'ils chaſſoient toujours quoiqu'il fût mêlé avec le change; ils ne diſoient mot juſqu'à ce que l'animal fût ſéparé du change & pris. Le même auteur fait mention d'une autre eſpece de chiens ſages qu'il appelle *chiens beaux reſtis*, leſquels [illegible] que le cerf. Le

nom

nom de *reſtis* leur étoit donné parce que quand un cerf étoit accompagné, ils demeuroient tout court, & n'alloient pas plus loin, s'ils n'étoient avec le veneur. Les mêmes chiens ne chaſſoient pas ſi-bien dans le tems du rut, & ne gardoient pas ſi-bien le change, les animaux étant tous échauffés; de même ils chaſſoient les biches dans la ſaiſon où elles mettent bas, comme ſi c'eût été des cerſs échauffés; ils ne chaſſoient pas ſi bien depuis le commencement de Mai juſqu'à la S. Jean, à cauſe de l'odeur des herbes. Enfin il dit qu'il préfere les chiens courans aux levriers, allans & autres, parce que les premiers chaſſent tout le jour, *&c. ibid.*

Fouilloux s'étend davantage ſur l'origine des chiens courans. Il tire de bien plus loin leur généalogie. Il dit qu'un certain Brutus deſcendant d'un roi des Latins, étant à la chaſſe, tua ſon pere croyant tuer un cerf. Son peuple voulut ſe ſoulever contre lui, ce qui l'obligea à s'enfuir dans la Grece d'où il vint en Bretagne avec ſon fils Turnus & un bon nombre de chiens courans. Ce ſont les premiers qui aient paru en France. Le premier chien blanc fut donné par un pauvre gentilhomme à Louis XII. qui en fit peu de cas, les chiens dont ſa meute étoit compoſée, étant gris; il le donna au ſénéchal Gaſton qui en fit préſent à ſon tour au grand ſénéchal de Normandie, lequel le donna en garde à un veneur nommé *Jacques Breſé*; celui-ci lui fit couvrir des lices & en tira race. L'année d'après Anne de Bourbon, qui aimoit fort la *vénerie*, envoya une lice appellée *bande*, pour être couverte par ce chien nommé *ſouillard*; l'on en tira deux ou trois portées dont il ſortit quinze ou ſeize chiens *cleraud, joubard, miraud, marteau, briffaud, boiſe, &c.* depuis la race s'en eſt toujours augmentée; & elle fut renforcée par François I. qui fit couvrir les lices qui en étoient ſorties, par un chien fauve nommé *miraud*, que l'amiral d'Annebaud lui avoit donné, *&c.* Les chiens fauves deſcendent de la meute d'un ſeigneur breton appellé *Huet de Nantes*..... Suivant Charles *IX.* les chiens gris dont ſe ſervoient anciennement les rois de France & les ducs d'Alençon, étoient connus ſous le regne de S. Louis. Il y a trois ſortes de chiens courans, ſelon le rapport de Charles IX. dans ſon livre *de la chaſſe royale, ch. vij.* Les premiers qui aient été en notre Europe ont été la race des chiens noirs, & celle des blancs; mais cette derniere fut depuis confondue avec celle des chiens greffiers blancs. Toutes les deux ſont venues de S. Hubert. Dans la ſuite S. Louis qui aimoit fort la chaſſe, étant allé à la conquête de la Terre-ſainte, envoya acheter en Tartarie une meute de chiens qu'on diſoit excellens pour la chaſſe du cerf; il les amena à ſon retour en France; c'eſt la race des chiens gris, la vieille & ancienne race de cette couronne. On dit que la rage ne les prend jamais. Les chiens gris ſont grands, hauts ſur jambes & d'oreilles. Ceux de la vraie race ſont de couleur de poil de lievre, ils ont l'échine large & forte, le jarret droit, le pié bien formé; mais ils n'ont pas le nez ſi bon que les chiens noirs, ce qui fait que leur façon de chaſſer eſt toute différente; car les autres chaſſent dans la voie juſte; ceux-ci au contraire étant extrèmement vîtes chaſſent à grandes randonnées, loin des voies & à la vue les uns des autres. Le plus ſouvent au partir de la couple, ils s'en vont comme s'ils chaſſoient ſans avoir rien devant eux, & leur furie ſeule les tranſporte. Comme ils n'ont pas le nez excellent, ils ne chaſſent que quand l'animal eſt près d'eux, & rarement ils ſont ſages dans le change; s'ils y tournent on ne peut pas les rompre, il faut ſe rompre le cou & les jambes pour les tenir. Si un cerf s'enfuit droit devant lui ſans retour ni change, ils le prendront bien vîte; mais s'il ruſe, on peut les coupler & les ramener au chenil.

Voici ce qui dit *Salnove, ch. ij. des chiens gris*. Ils formoient les premieres meutes de nos rois depuis S. Louis. Ils étoient fort conſidérés des nobles, pourvu qu'ils fuſſent vrais chiens courans & non corneaux, c'eſt-à-dire chiens engendrés d'un mâtin & d'une chienne courante, ou d'une mâtine & d'un chien courant. Ceux-ci ſont plus vîtes que les autres, ils coupent, ne retournent point, ne requêtent, ne crient que rarement, & ſont très-nuiſibles dans une meute. Les chiens gris peuvent chaſſer plus ſouvent que les autres, ils s'entretiennent en bon corps, ſont peu pillars, moins ſujets aux maladies que les autres chiens, ils chaſſent [illegible] ſans ſe rebuter dans l'hiver comme dans l'été, n'appréhendant ni le chaud ni le froid, & criant bien. La derniere meute des chiens gris dont Salnove parle, appartenoit à M. le comte de Soiſſons, ſous Louis XIII. Depuis ce tems il n'eſt plus fait mention de cette eſpece de chiens. Il nous eſt venu dans l'équipage de Louis XV. des chiens de Normandie à poil gris; ce ſont des limiers qui ont le nez excellent; ils ſont vigoureux, mais pillars comme des mâtins, & s'étranglant ſouvent les uns les autres; peut-être eſt ce un reſte de cette ancienne race de chiens gris que S. Louis fit venir de Tartarie; mais ceux-ci ont des qualités & des défauts que les autres n'avoient pas: il n'eſt pas poſſible de trouver de meilleurs limiers.

Les chiens blancs greffiers, ſelon le rapport de Charles IX *ch. x* ont tant de bonté; qu'on n'en ſauroit dire aſſez de bien; ils réuniſſent toutes les qualités des chiens noirs & des gris, ſans tenir rien de ce qu'ils ont de mauvais; ils ont le chaſſer brave & en vrais chiens courans; ils ſont plus vîtes que les gris, & plus ſages que les noirs; ils n'appellent jamais qu'ils n'aient le nez dans les voies; quand le change bondit, c'eſt alors qu'ils ſe glorifient en leur chaſſer, s'ils ſont bien conduits; ce ſont vrais chiens de roi. On les nomme *groſſiers*, parce que ſous le regne de Louis XII. on fit couvrir par un chien blanc de la race de S. Hubert une braque d'Italie qui appartenoit à un ſecrétaire du roi, que dans ce tems on appelloit *greffier*. Le premier chien qui en ſortit fut tout blanc, hors une tache fauve qu'il avoit ſur l'épaule; ce chien étoit ſi bon qu'il ſe ſauvoit peu de cerfs devant lui? il fit treize petits tous auſſi excellens que leur pere, & peu-à-peu la race s'éleva, de ſorte que quand François I. monta ſur le trône, ſa meute n'étoit compoſée que de ces chiens. La maiſon & le parc des loges de Saint-Germain ne furent faits que pour y elever les chiens de cette race.

Les chiens noirs ſont ceux qu'on appelle *chiens de S. Hubert*, dont les abbés de S. Hubert ont toujours conſervé la race en memoire de leur ſaint. Ceux qui ſont de la vraie race ont des marques de feu ſur les yeux & aux extremites; ils vont doucement, n'ont pas grand'force, ſont timides dans le change & nullement entreprenans; ils ont le nez bon, mais ils ſont meilleurs à la main que pour chaſſer. *Charles IX.* Les chiens noirs, ainſi que le rapporte Salnove, *ch. x.* ſont inférieurs aux blancs. M. le cardinal de Guiſe en avoit une meute, & M. le duc de Souvrai, l'un des meilleurs chaſſeurs de ſon tems, en avoit une autre; c'étoient de grands chiens, beaux & bien taillés, & qui prenoient des cerfs dans les pays où il y avoit force changes.

Ligniville, dans ſon manuſcrit, parle d'une race de chiens qui ſe nommoient *merlans*; ils étoient en grande réputation en Lorraine; ils gardoient le change naturellement. Son alteſſe le duc François de Lorraine, en préſenta à Henri IV. qui les trouva fort bons. Le même auteur dit avoir vu couvrir une lice par un loup, & que les chiens qui en ſortirent ne valoient rien. Xénophon rapporte que de ſon tems il avoit vu deux races de chiens, des caſtors & des renardiers.

„ Tous chiens courans, dit Charles IX. *chap. xj.*
„ d'autre poil & race que ceux dont j'ai parlé, ſont
„ chiens bâtards de l'une & l'autre race mêlées en-
„ ſemble, comme les chiens fauves qui ſortent des
„ gris & des blancs; de ce poil ſont venus les chiens
„ de la Hunaudaye. D'autres que l'on appelloit *Du-*
„ *bois*, qu'un gentilhomme du pays de Berry a don-
„ nés aux rois mes prédéceſſeurs. On peut faire état
„ deſdits chiens quant à la vîteſſe? mais ils ont faute
„ de nez. Il y a d'autres races de chiens blancs & de
„ chiens de S. Hubert; mais ce ſont communément
„ gros chiens peſans qui ne ſont à eſtimer.

„ Il y a une autre eſpece de chiens qu'on appelle
„ *chiens de la Loue*, que j'eſtime & priſe beaucoup;
„ ce ſont petits chiens qui ſont poil blanc, qui chaſ-
„ ſent auſſi joliment bien; comme ils ſont gentils &
„ beaux, on les appélle *chiens de la Loue*, parce que
„ c'étoit un gentilhomme du Berry qui porte ce nom-
„ là, qui, du tems du feu roi mon grand-pere, prit
„ la peine de les élever. Le roi les voyant ſi beaux
„ & ſi gentils, les donna au feu roi mon pere ſon
„ fils qui pour lors étoit dauphin. Quant à ceux qui
„ ont deux nez, ce ſont chiens courans ſans courre,
„ car ils ſont de race de chiens courans; mais tou-
„ tefois juſqu'à préſent on ne leur a fait faire autre

„ mé-

„ métier que de limier, & y sont fort bons & excellens. Et afin que je dise ce que c'est que les deux „ nez qu'ils ont, ce n'est pas qu'ils ayent quatre „ nazeaux, mais c'est que le bout de leur nez & „ mufle est fendu, de façon qu'entre les deux narines il y a une fente jusqu'aux dents; il s'en trouve de tout poil „.

Chiens anglois. *Fouilloux* n'en parle point dans son traité de *vénerie*, ni Charles IX. dans son livre de *la chasse royale*. Salnove en fait mention dans son *ch. xiij*. De son tems ils etoient en usage en France; il leur trouvoit une obéissance qu'ils n'ont pas aujourd'hui: ils avoient le nez bon, s'attachant bien à la voie, ne la quittant pas, y étant juste, & ils chassoient avec plus de régularité que les chiens françois. Aujourd'hui ces chiens sont bien changés, ils sont légers comme des levriers, percent dans les fourrés & dans les pays clairs; ont toujours la tête des chiens françois, chassent bien, sont vigoureux, tenant sur pié toute la journée; quand ils se sont faits sages, il n'y en a pas de meilleurs; mais ils ne crient pas si bien que les chiens françois, particulierement ceux du nord, qu'on nomme *chiens du renard*, lesquels ont 22 pouces de hauteur, la queue & les oreilles raccourcies. Les veneurs ne peuvent pas les tenir dans les enceintes, tant ils ont de vîtesse & de légereté. Il y a une autre espece de chiens en Angleterre, qu'on nomme *chiens du cerf*, qui sont un peu plus grands; ils sont environ de 24 pouces, & n'ont point les oreilles ni la queue coupées; ils chapent bien, crient de même; sont vigoureux, mais moins vîtes que les précédens; ils vont du même pié que les chiens françois, & sont bien plus obéissans que les autres anglois; ils ont le nez excellent, & se font sages bien plus vîte. Ce sont ceux que je desirerois qu'il y eût dans la meute du roi avec les chiens françois; par-là la meute seroit plus ensemble, il n'y auroit pas toujours une tête de chiens en avant bien loin des autres, ce qui à la vérité fait prendre des cerfs, mais fait faire aussi des chasses bien désagréables.

Il y a aussi une troisieme espece de chiens qu'on nomme *bicles*, pour chasser le lievre, ils ont 14 à 15 pouces. Une petite meute de cette espece est charmante pour la chasse du lievre & du chevreuil. La petite meute du cerf de S. M. Louis XV. a été commencée en 1726 par des chiens de cette espece, auxquels on faisoit d'abord chasser le lievre, on les mit ensuite au chevreuil, puis au dain, & enfin au cerf où elle est encore actuellement. Elle est composée de presque tous chiens anglois du nord.

M. de Ligniville fait bien l'éloge des chiens anglois, ils ont, dit il, le sentiment excellent, puisqu'ils démêlent & s'approchent ce qui est fort longé; la voix bonne & forte, ils chassent à grand bruit; ils sont si vîtes, que peu de chevaux peuvent les tenir, à moins que ce soient des chevaux anglois, barbes ou turcs, & en haleine; enfin ils sont de grande force à chasser, tiennent long-tems sur pié, & il seroit extraordinaire de trouver un cerf qui les fît rendre. Avec ces quatre qualités, on peut les regarder comme la meilleure race de chiens, quands ils sont bien dressés & ajustés par les meilleurs veneurs.

Chiens françois. La meute du roi Louis XV. est composée pour la plus grande partie de chiens françois, qui ont été élevés au chenil que S. M. a fait construire exprès à Versailles. Il y en a de la premiere beauté, la plûpart bâtards anglois qui sont moulés, vigoureux & chassent bien; ils étoient réduits & sages, ils feroient la plus belle meute du monde; mais la quantité de jeunes chiens qu'on y met tous les ans, fait tourner la tête à ceux qui sont sages & à ceux qui commencent à le devenir; l'autre partie de la meute est de chiens anglois, moitié du nord, & moitié chiens du cerf: il y en a environ $\frac{1}{4}$ d'anglois dans la meute qui est de 140 chiens. Il n'y a plus dans la *vénerie* de race ancienne; toutes les especes de chiens d'aujourd'hui ont été croisées de lices normandes, de chiens françois, d'anglois, tout cela a été confondu; on tire race des plus belles lices & des plus beaux chiens de la meute, anglois ou françois: on tâche de proportionner la taille qui est pour la grande meute de 24 à 25 pouces françois, je dis pouces françois qui ont 12 lignes, car le pouce anglois n'en a qu'onze, c'est à quoi l'on doit prendre garde quand on fait venir des chiens d'Angleterre.

M. de Selincourt, dans son parfait chasseur, *ch.* 12. dit, qu'il y a trois sortes de chiens courans en France, aussi bien qu'en Angleterre. Les chiens pour le cerf, sont de la plus grande race, que l'on appelloit anciennement *royale*. Leur naturel étoit de chasser le cerf, & de garder le change dès la seconde ou troisieme fois qu'ils chassoient; mais, depuis que les races angloises se sont confondues avec les françoises, l'on n'y connoît plus rien: ces belles races de chiens se sont évanouies, & de ces mélanges de races il n'est resté que la curiosité du pelage: l'on a choisi pour courre le cerf, les chiens blancs les plus grands que l'on peut trouver de race mêlée, parce qu'on a remarqué, que de ce poil, ils sont de plus haut nez, gardent mieux le change, sont plus fermes & tiennent mieux dans les chaleurs que les autres. Les Anglois font de même que les François, & ne se servent que des plus grands chiens blancs qu'ils ont, pour courre le cerf. Ils sont très-vîtes & crient peu; ils sont mêlés avec des levriers, qui, naturellement rident (terme que je ne trouve pas). Les Anglois ont, outre cela, de trois sortes de chiens; les plus grands & les plus beaux sont dits de *race royale*; ils sont blancs, marquetés de noir. Ils gardent fort bien le change, & sont dressés de telle sorte, qu'ils chassent tous ensemble sans oser se jetter à l'écart, de peur du châtiment que les valets de chiens anglois, qui sont très-rudes, leur donnent avec de grandes gaules qu'ils portent exprès: les seconds sont appellés *beaubis*, & les troisiemes *bigles*, dont il y en a de deux sortes, de grands & de petits; on a confondu toutes ces races avec les françoises.

Figure & taille des chiens courans. Aucun auteur n'a désigné la taille des chiens courans; mais ils décrivent bien leur figure. Voici le tableau que *Fouilloux* en fait. Il faut, dit-il, *ch. vj.* qu'un chien courant pour être beau, ait la tête de moyenne grosseur, plus longue que camuse, les nazeaux gros & ouverts, les oreilles larges de moyenne épaisseur, les reins courbés, le rable gros, les hanches grosses près des reins, & le reste grêle jusqu'au bout, le poil de dessous le ventre rude, la jambe grosse, la partie du pié seche & en forme de celle d'un renard, les ongles gros. On ne voit guere un chien retroussé, ayant le derriere plus haut que le devant, être vîte. Le mâle doit être court & courbé, & la lice longue. Les nazeaux ouverts signifient chien de haut nez. Les reins courbés & le jarrêt droit, signifient vitesse. La queue grosse près des reins, longue & déliée au bout, signifient force aux reins, & que le chien est de longue haleine. Le poil rude au-dessous du ventre, dénote qu'il est vigoureux, ne craignant pas les eaux. La jambe & les ongles gros, le pié de renard, démontrent qu'il n'a point les piés foibles, qu'il est fort sur les membres pour courre longtems sans s'engraver.

Salnove, *c. vi.* dit qu'il faut qu'un chien courant ait la tête plus longue que grosse, que le front en soit large, l'œil gros & gai, qu'il ait au milieu du front un épi, qui soit de poils plus gros & plus longs, se joignant par le bout à l'opposite l'un de l'autre. Je ne dis pas, continue-t-il, qu'il le faille à tous, mais quand il s'y rencontre, c'est un signe évident de vigueur & de force. Il faut aussi que le chien soit avalé, les oreilles passant le nez de quatre doigts au plus, & non comme celles qui le passent d'un grand demi pié; nous appellons les chiens qui les ont ainsi *clabots*, à cause qu'ils demeurent à chasser dans trois ou quatre arpens de terre ou de bois, où ils retournent & rebattent les voies plusieurs fois; ce qui les y oblige, c'est qu'ils ont naturellement peu de force. Il faut aussi que les chiens courans aient s'il se peut une petite marque à la tête qui ne descende pas au-dessous des yeux, qu'ils n'aient point les épaules larges ni trop étroites, que les reins en soient hauts en forme d'arc & larges, la queue grosse auprès des reins, en aménuisant jusqu' au bout, qui sera épié & relevé en s'arrondissant sur les reins, & non tournée comme une trompe, ce qui est marqué de peu de force & de vîtesse (mais l'on en peut faire des limiers). La cuisse en doit être troussée, le jarret droit & la jambe nerveuse, le pié petit & sec, les ongles gros & courts, qu'ils ne soient pas ergotés, au-moins pour courre, cela n'importe; c'est la taille & les signes qu'il faut aux chiens courans & aux lices, pour [illegible] le point mêmes, bons. Le rein gros & la chair fort dur- soit bien telle sont deux qualités qu'exige M. de [illegible] choix des chi[illegible]

Nous avons, dit le même M. de *Ligniville* de deux tailles de chiens courans; des *esclames* (terme de fauconnerie, *Dictionnaire de chasse par M. Langlois*, p. 81.) approchant de la taille des levriers à lievres; d'autres plus gousseaux & mieux fournis comme levriers d'attaches. Les chiens *esclames* sont bien faits, arpés, c'est-à-dire ayant les hanches & éttignés comme levriers. Ces chiens doivent être vîtes pour les vues, de grandes jambes, force & vîtesse pour un jour; les chiens d'autres tailles harpés, mais plus gousseaux & mieux fournis des reins, & larges, plus ensemble, sans excès en leur taille, ne le doivent point céder à la fin du jour & des chasses à leurs compagnons, même s'il est question de charper trois jours de suite, comme on fait quelquefois. Je tiens que les chiens mieux fournis ne se rendent pas sitôt que les autres.

Le chien esclame doit avoir la tête plus longue que le gousseau, & celui-ci plus courte, toutes les deux doivent être proportionnées à la taille; le reste leur sera commun sans excès à leur grandeur & taille, la tête seche, nerveuse, le dessus du front plein de petites veines, les yeux élevés, noir-clair, grand & large front, les tempes creuses, plutôt courtes oreilles que trop longues, sans poil au-dedans, le col assez long & délicat pour être prompt au mouvement, la poitrine large & grossette, les aisselles un peu distantes des épaules, les jambes de devant petites, droites, rondes & fermes, le pli des cuisses droit, les côtés non creusés, mais un peu relevés, les reins charnus, ni trop longs ni trop courts, les flancs entre le mol & le dur & bien troussés, les cuisses potelées, charnues en bas, larges par le haut, retirées en-dedans, le ventre avec ce qui en dépend bien vuidé, la queue remuante, droite, grosse près des reins plutôt que déliée, & venant à proportion à diminuer, déliée vers le bout, venant aboutir au nœud du jarret, s'il la tourne le long du tour & creux de la cuisse, les jambes de devant beaucoup plus hautes que celles de derriere, & les piés petits, serrés & ronds. Voilà la taille d'un chien robuste, agile, léger & beau à voir, convenable aux efforts, tels qui sont choisis dans la meute de Xenophon & dont Cyrus & Alexandre se servoient.

Il n'y a rien à ajouter au tableau que M. de *Ligniville* fait du chien courant; il le peint comme sont aujourd'hui nos plus beaux chiens françois & bâtards anglois qui sont moulés; il n'en marque point la hauteur, sinon celle du levrier pour lievres. La taille de ces beaux chiens qui sont aujourd'hui dans la grande meute du roi, est de 24 à 25 pouces de hauteur.

Les Anglois, dit M. de Selincourt, observent régulièrement ce qu'il faut faire pour avoir de bons chiens courans, & pour en avoir quantité; car ils gardent des lices exprès, qui ne vont jamais à la chasse, de toutes les meilleures races qu'ils aient, pour leur servir de lices portieres, lesquelles ils laissent libres dans leurs basses-cours, nomme les mâtines, qui n'avortent jamais, qui leur font tous les ans deux portées, dont ils n'en gardent jamais plus de six de chaque portée; si bien qu'il n'y a point de lice qui ne leur donne tous les ans, l'un portant l'autre, une douzaine de chiens; & comme ils abondent en laitage, & que leurs lices sont toujours en liberté, ils les nourrissent mieux que tous autres, & poussent leurs petits chiens jusqu'à l'âge de cinq mois, qu'ils ont fait leurs gueules à force de lait; en telle sorte qu'ils deviennent beaux, grands & forts, & sont plus prêts à chasser à un an, que les autres à dix-huit mois; & ainsi font-ils de toute autre race de chiens.

Si les françois imitoient les anglois, qui font nourrir tous leurs jeunes chiens ensemble, & dès l'âge de six mois, les menent à la campagne pour leur apprendre à être obéissans, ne leur permettant pas que jamais ils se sé[illegible]rent les uns des autres; ils auroient des chiens [illegible]s & obéissans, qui chasseroient toujours ensemble car les chiens françois ont des qualités plus relevées que les chiens anglois. Ils ont les voix plus hautaines, chassent plus gaiement, la queue plus haute, tournent mieux, requêtent incomparablement mieux, rentrent mieux dans les voies, trouvent mieux les retours, & se font plus entendre de deux lieues, qu'une meute angloise ne feroit d'un quart de lieue, parce qu'ils chassent le nez haut à [illegible]es autres v[illegible]de terre; au lieu que les anglois [illegible] chen[illegible] nou[illegible] & d'une voix étouffée contre ter-

re. Tous les avantages des chiens françois s'évanouissent par la mauvaise nourriture qu'on leur donne, les faisant nourrir séparément; les uns par des laboureurs, & les autres par des bouchers, en plein libertinage jusqu'à un an ou quinze mois; pendant lequel temps il acquierent des qualités si vicieuses, qu'avant d'entrer au chenil, ils sont incorigibles, & que l'obéissance & la crainte ne peuvent plus rien sur leurs vicieuses habitudes, & que ce n'est qu'à force de coups qu'on les peut réduire, encore n'en peut-on venir à bout: si bien qu'une meute ne devient sage qu'à force de vieillir.

La Briffardiere, *nouveau traité de vénerie, c. xxxvj.* dit peu de chose sur les races de chiens courans: il donne aux chiens blancs la préférence sur tous les autres poils, & sur ceux d'une taille médiocre, qui sont plus vigoureux & courent plus long-temps que les chiens élancés & de haute taille: ces derniers n'ont que le premier feu, & après le premier relais, ils ne sauroient plus suivre les autres: il propose, quand on a une meute de chiens blancs, de les faire chasser le lievre deux fois la semaine, & que les piqueurs n'épargnent pas les coups de fouet, pour les rendre attentifs & dociles, pour leur apprendre à s'ameuter avec les autres, s'y rallier & tourner où l'on voudra: après, leur faire chasser le cerf ou le chevreuil, & en peu de temps ils seront formés: quand les lices deviennent en chaleur, les faire couvrir par les meilleurs chiens, comme il est dit ci-devant; les séparer de la meute douze jours avant de mettre bas, *&c.*

Phœbus, dans son *chapitre xxiij. du Chenil*, dit comme les chiens doivent demeurer & comme ils doivent être tenus. De son temps il y avoit un préau qui étoit construit exprès, avec une porte de derriere, pour que les chiens allassent au soleil; qui y donnoit tout le jour; les chiens pouvoient y aller quand ils vouloient: il prétend que cette construction de chenil avec un préau, les empêchoit de devenir galeux si souvent; (je serois bien de son sentiment, que le grand air ne peut faire que du bien aux chiens, sur-tout dans les beaux jours.) Il faisoit ficher des bâtons en terre, environnés de paille, hors les bancs où ils se couchoient, pour que les chiens y vinssent pisser; *il en faisoit mettre jusqu'à six*. Si l'on frottoit quelqu'un de ces bâtons avec du *galbanum*, tous les chiens iroient pisser contre. La méthode n'étoit que très-bonne; cela les empêchoit de pisser sur les bancs où ils se couchoient, ce qui faisoit que leurs lits étoient toujours secs: l'on n'a plus cette habitude; prétendant que des chiens, en jouant ou en se battant, ou en sortant de vitesse pour l'ébat ou pour manger la mouée, qu'ils pourroient s'étrusser, se blesser de différentes façons; je laisse la chose à décider. Il y avoit de son tems, des cheminées dans les chenils, pour les réchauffer dans l'hiver & quand ils revenoient de la chasse, ayant eu la pluie quelquefois toute la journée sur le corps, avoir battu l'eau dans des étangs ou des rivieres, la boue, la crotte. Fouilloux parle de l'usage des cheminées. Il faisoit bouchonner les chiens après la chasse, pour faire tomber la boue & la crotte. L'on avoit conservé cette usage jusqu'au regne de Louis XIV. j'ai vu de grandes cheminées, environnées de grillages de fer, dans des chenils de Versailles; je crois que c'est la peur du feu qui les a fait détruire; je les approuverois cependant, pour le bien & la conservation des chiens: à l'égard du feu, on peut prendre des précautions comme on les prenoit dans ce tems-là, où il n'est point mention qu'il soit arrivé d'accident.

Phœbus, dans son *chap. xxiv.* dit, qu'il faisoit mener les chiens à l'ébat deux fois le jour, le matin & le soir, au soleil, en beau & grand pré; on les y peignoit & bouchonnoit tous les matins, on les menoit dans des lieux où il y avoit des herbes tendres ou blé verd, pour qu'ils se purgeassent; on leur donnoit de la paille fraiche une fois le jour, & celle de dessus les bancs on la mettoit dessous les piés. Charles IX. leur faisoit donner de l'eau fraiche deux fois le jour, les faisoit rendre obéissans à l'ébat; il vouloit qu'on ne les laissât pas écarter, qu'on les fit rentrer dans la meute, en les corrigeant & les nommant par leurs noms, qu'on les tînt en crainte & obéissance le plus qu'on pourroit; qu'on les pansât deux fois le jour: c'étoit la méthode du regne de Charles IX. & de Salnove; ils ajoutent, *sans y manquer, si on les veut avoir beaux, vigoureux, & toujours*

jours en bon corps. Il y avoit deux petits valets de chiens ordinaires, qui couchoient au chenil. Liguiville dit qu'il faut des planches le long des murailles où couchent les chiens, pour les garantir de l'humidité des murs contre lesquels ils s'appuient. La précaution est très-bonne; on les faisoit panser le matin à six heures en été, & à cinq le soir, en hiver à huit heures du matin & à trois du soir; on les faisoit promener & mener à l'ébat après leurs pansemens, les y laissant une heure dehors. M. de Selincourt recommande la même chose, disant que si les chiens ne sont bien pansés & tenus proprement, qu'il en arrive toujours deux accidens fort grands & fâcheux, qui sont la galle & la rage; il recommande de même des cheminées dans les chenils & grand feu au retour des chasses froides & humides en hiver.

On ne peut rien ajouter pour la propreté des chiens à l'usage que les anciens en avoient; je suivrois avec plaisir leur méthode; aujourd'hui on s'est relâché sur bien des bonnes choses qu'on a abolies pour en introduire d'autres qui ne les valent pas, comme de laver les chiens le lendemain des chasses en hiver avec de l'eau glacée dans un grand chenil qui n'a de chaleur que ce que les chiens lui en donnent; cela doit leur être bien contraire. On ne les panse plus, ou on ne le fait que très-rarement; quand ils ont été lavés, en voilà jusqu'à la prochaine chasse sans qu'on les peigne ni qu'on les brosse; je ne desaprouverai pas qu'on les lave dans l'été, dans les jours de chaleur le lendemain des chasses: cela les délasse, & ne peut que leur faire du bien; mais cela n'empêcheroit point qu'ils ne fussent pansés avec le peigne & la brosse tous les jours une fois jusqu'au jour de la chasse. En lavant les chiens en hiver avec de l'eau froide, vos vieux chiens qui à peine sont réchauffés de la veille, se mettent les uns sur les autres pour trouver de la chaleur, se saisissent autant qu'ils l'étoient auparavant, ne peuvent se réchauffer qu'avec bien de la peine, ils maigrissent à vue-d'œil, & ne durent pas long-tems. Les auteurs anciens disent que leurs chiens courans duroient en bonté & force neuf ans dans leurs meutes; aujourd'hui quand ils en durent six, c'est beaucoup.

Si les chiens, dit Fouilloux, avoient des poux & puces, pour y remédier, il faut les laver une fois la semaine avec un bain fait de cresson sauvage, autant de feuilles de lapace, de marjolaine sauvage, de la sauge, du romarin & de la rue, faire bouillir le tout jusqu'à ce que les herbes soient bien cuites & consommées, les ôter de dessus le feu, les laisser refroidir jusqu'à ce qu'elles soient tiedes, puis bien laver les chiens ou les bien bouchonner, ou les baigner l'un après l'autre: cela se doit faire dans les grandes chaleurs trois fois le mois au-moins, une poignée de chaque herbe pour un seau d'eau, suivant la quantité plus ou moins.

M. de Selincourt, dans son *ch. xiij. des équipages*, donne de très-bons conseils que j'ai transcrit mot-à-mot. Il y a, dit-il, deux saisons de l'année auxquelles il faut donner plus de soin au maintien d'une meute pour la garantir de toutes les maladies qui regnent en ces deux saisons, l'une est le printems, l'autre l'automne. En celle du printems, parce que le soleil remonte & donne vigueur à toutes choses, qu'en ce tems les animaux sont en leur plus grande force, & principalement les cerfs; & qu'aux chasses qui se font en Avril, les chiens font plus d'efforts en une qu'en plusieurs, en tout tems de l'année; c'est pourquoi il faut purger les chiens, les saigner, les panser, & les tenir plus nets qu'en toute autre saison, & leur donner une meilleure nourriture, ayant soin de ceux qui sont maigres, & par conséquent plus susceptibles des maux qu'ils peuvent communiquer à tous les autres, leur donner de la soupe, & les remettre en état.

Quant à l'automne qui rend tous les corps des animaux plus débiles & plus lâches, c'est en cette saison qu'il en faut avoir un soin plus particulier.

Quand on en a grand soin & qu'on tient les chiens proprement, on ne voit guere de meutes attaquées d'aucunes maladies générales qui les ruinent; & ce ne sont jamais que les grands excès des curées trop fréquentes & des grands efforts que fait une meute qui leur causent la rage de glai; grande rage qui infecte l'air des chenils & qui se communique. La premiere se guérit, si elle arrive au printems, par des remedes rafraîchissans; la seconde qui n'est que particuliere, se guérit par des saignées & par des purgations de sené; la troisieme se guérit par des bains salés, ou par le bain de la mer, & en séparant les chiens les uns des autres le plus promptement que faire se pourra.

Salnove, *ch. xij.* rapporte qu'il y avoit une ancienne coutume dans la *vénérie* du roi, que les chiens mangeoient du pain de froment, du plus blanc & du meilleur; les valets de chiens en prenoient pour leur nourriture sans en abuser.

Il faut faire une très-exacte visite des grains & farines dont on nourrit les chiens, lesquelles sont quelquefois échauffées par la quantité ou épaisseur de grains qu'on met dans les greniers, & quelquefois aussi on fait le pain avec de l'eau puante, par la négligence, paresse, & saleté des boulangers, qui ne se donnent pas la peine de vuider tous les jours leur grande chaudiere, dans laquelle la vieille eau a croupi & formé du verd-de-gris, ils remettent de l'eau par-dessus, la font chauffer, & font le pain avec, ce qui est très-contraire aux chiens, & peut leur donner des maladies qui commencent par des dégoûts, suivis de cours de ventre, de flux de sang, & même de la rage, à laquelle aboutissent tous ces maux; une seule fournée de pain mal cuit rend toute la meute malade une semaine entiere, & principalement les chiens les plus voraces, & qui mangent ordinairement le mieux.

Il faut mettre le boulanger sur le pié de vuider & nettoyer sa chaudiere tous les jours, cela ne peut faire qu'un très-bon effet pour garantir du verd-de-gris, qui est un poison, quand même la chaudiere seroit étamée.

Le boulanger doit aussi examiner la farine qu'on lui livre, & si elle n'étoit pas bonne ne la pas recevoir: celui qui a la direction de l'équipage doit y être bien attentif, & s'en rapporter pour l'examen à lui-même, & s'il étoit absent qu'on reçût de mauvaise farine, faire punir celui qui l'a livrée & celui qui l'a reçue; au moyen d'une pareille exactitude le service pour la nourriture des meutes sera toujours bien fait.

On donne aujourd'hui du pain d'orge pur aux chiens du roi, cela leur tient le corps frais & en embonpoint; la nourriture en est bonne; ils en mangent deux fois le jour: les jours de chasse on doit leur donner à déjeûner, mais le quart de ce qu'ils ont coutume de manger, pour ne les pas trop remplir, mais seulement les soutenir tout le jour que la chasse dure, car souvent ils ne rentrent que bien avant dans la nuit; ces jours-là on leur prépare une bonne mouée, qu'on leur fait manger après la chasse; & après qu'ils ont mangé leur soupe ou mouée, on leur fait faire la curée.

Service du chenil. Voici ce qui est en usage pour les meutes du roi sa majesté Louis XV. pour le service du chenil.

Dans l'été, les valets des chiens doivent se trouver au chenil à cinq heures du matin, pour sortir & promener les limiers, les lices en chaleur, & les teux ou malades; le valet de chien qui sort de garde & qui a passé la nuit dans le chenil avec les chiens, est chargé de bien nettoyer & balayer chaque chenil, de mettre la paille de dessus les bancs par terre, & de la paille blanche neuve sur les bancs, de nettoyer & vuider les baquets où l'on met leur eau; le valet de chien qui prend la garde est chargé d'aider à son camarade à nettoyer & enlever les fumiers, & de mettre de l'eau fraîche dans tous les chenils. A six heures on promene la meute, on les tient ensemble le plus qu'il est possible, à la réserve de ceux qui se vuident ou prennent du verd ou de l'herbe pour les purger, ce qu'il faut leur laisser faire, & laisser un homme pour rester auprès d'eux jusqu'à ce qu'ils aient fini; pendant ce tems on promene les autres.

Il faut que celui qui a la direction de la meute examine les chiens boiteux, ceux qui paroissent n'avoir pas la gaieté ordinaire, qu'il voye s'ils ont la gueule bonne, c'est-à-dire si un chien est malade. Pour cela on lui lave les levres, & si on lui remarque une pâleur qui n'est pas ordinaire, on est sûr qu'il est malade, on lui tâte les côtes vis-à-vis le cœur; quand il a la fievre on en sent les battemens bien plus vifs & plus fréquens que d'ordinaire: on le fait séparer sur-le-champ, & on le traite suivant la maladie qu'on lui trouve: il faut avoir du papier, un crayon, & écrire chaque chien boiteux ou incommodé, pour le panser suivant son mal, & ne [illegible]er à la premiere chasse, jusqu'à ce qu'il [illegible]ait & [illegible]ta-

rétabli; par ce moyen on fait le tems de son incommodité, le genre de sa maladie ou accident, & celui qui est en état d'être mené à la chasse ou non. Après les avoir fait promener trois quarts d'heure ou une heure, on les ramene au chenil, que les deux valets de chiens ont bien balayé, nettoyé, renouvellé de paille blanche & d'eau fraîche; il faut les faire panser, les bien peigner & brosser, ce qui se fait en cette maniere: chaque valet de chiens est obligé d'avoir une étrille, brosse, peigne, ciseaux, & une couple: chacun prend un chien avec sa couple, lui met les deux piés de devant sur le bord du banc où couchent les chiens, commence à le bien peigner, à rebrousser ses poils d'un bout à l'autre, & après on le brosse bien par tout le corps; on doit leur passer la main sous le ventre, entre les cuisses, les épaules, voir s'il n'y a point de crotte seche, & l'ôter s'il s'en trouve; à chaque chien on doit bien nettoyer la brosse avec l'étrille; en les pansant on doit examiner s'ils n'ont point de dentée de la nuit; s'ils en ont, il faut leur couper le poil; de même s'il y avoit quelques dartres qui voulussent venir on leur coupe le poil pour les panser suivant le mal. Quand on a fini de panser les chiens & qu'il ne s'en trouve plus par l'appel qui en est fait par les valets de chiens, chacun serre les ustensiles; on met au gras, c'est-à-dire qu'il doit y avoir un petit chenil à côté du grand, qui ait communication par une porte l'un dans l'autre, & on met dans le petit les chiens qui sont trop gras (pour bien chasser); quand l'on y a mis ceux que l'on juge à propos, le premier valet de chiens examine s'il y en a une grande quantité, on y fait rester le dernier valet de chiens, après quoi on entre les auges dans lesquelles on casse le pain; on les laisse manger environ une heure; on examine ceux qui ne mangent pas, s'ils n'ont point l'air triste ou fatigué de la chasse, ou mal au ventre, suivant ce qu'on leur remarque on les sépare ou on leur donne du lait ou du bouillon, de la soupe ou de la viande, ce qui paroît à propos; quand on voit qu'ils ne mangent plus & qu'il se trouve assez de pain pour que les chiens gras & gourmands n'en mangent trop, on leur ouvre la porte, après quoi on finit le reste des autres, on ôte les auges & l'on panse les boiteux & les malades: on les laisse tranquilles jusqu'à quatre à cinq heures du soir qu'on recommence la même cérémonie, à la reserve du pansement, du peigne, & de la brosse, qu'on ne doit faire que le matin: dans l'hiver on ne les doit sortir qu'à huit heures & le soir à trois.

Le premier valet de chiens est chargé du pansement des boiteux, malades, ou blessés; il a quatre sols par jour de plus que ses camarades; ces pansemens se font toujours sous les yeux & les ordres de celui qui a la direction de la meute & qui en rend compte au commandant; il lui fait part aussi de tous les détails qui concernent le service de la meute & prend ses ordres pour les chasses, les départs, les chiens à mettre aux relais, ceux qu'il faut reformer, généralement tout ce qui est du détail de la meute, & des valets de chiens.

Quand la meute doit chasser, celui qui en a la direction doit avoir un petit état de tous les chiens boiteux de la derniere chasse, des malades, fatigués, maigres, enfin de tous ceux qu'il ne croit point en état d'aller à la chasse; arranger en conséquence le tout, par ordre de meute & de relais, ayant ôté tout ce qui ne doit point marcher, il voit d'un coup d'œil ce qui lui reste de chiens pour la chasse, suivant l'heure du départ de la meute; si c'est le matin, on avance l'heure ordinaire pour les sortir à l'ébat qu'on fait moins long ce jour là qu'une autre; après qu'ils sont rentrés on met au gras, & on leur casse le quart du pain qu'ils ont coutume de manger, comme il a déja été dit; un moment après on laisse venir les gras, quand ils ont fini, ce qui est bientôt fait, on sépare tous ceux que l'on a marqués ne devoir point aller à la chasse, relais par relais; quand cela est arrangé de cette façon, & la séparation faite, on les sort dans la cour, & on les fait rentrer la porte entrebaillée pour les compter un à un; vous devez trouver le compte que vous avez arrangé sur votre billet; il faut panser les boiteux qui restent, & après vous faites préparer les couples pour le nombre des chiens qui vont à la chasse; celui qui est de garde demeure au chenil pour avoir soin de ceux qui restent, & les autres vont se préparer, & doivent se trouver au chenil pour coupler; il faut, en couplant les chiens, les égaliser autant qu'il est possible, tant du poil que de la taille, & s'il y a des chiens querelleurs & de mauvaise humeur, il faut les mettre avec une lice, sans que cela dérange les places que les chiens tiennent à chaque relais. On couple une demi-heure avant celle du départ: quand l'heure dite est arrivée, on fait partir les chiens accompagnés de celui qui en a la direction; c'est le premier piqueur qui ne va plus au bois, & à qui on donne deux chevaux pour conduire l'équipage au rendez-vous, se promener pendant la chasse, & se rendre utile suivant son savoir; il doit y avoir deux valets de chiens à pié à la tête des chiens, & l'on donne des chevaux aux autres pour contenir les chiens, afin qu'ils ne s'écartent pas de la meute. Un d'eux va devant, pour faire arrêter & ranger les voitures; si l'on doit séparer des relais en chemin, le valet de chien à pié, du relais qu'on sépare, prend les chiens dudit relais; son camarade à cheval étant au rendez-vous, & ayant été au bois, ne peut point les accompagner; il les conduit à l'aide des palfreniers dudit relais à l'endroit qu'on lui a nommé, où son compagnon va le rejoindre après avoir fait son rapport au commandant. Les chiens étant arrivés au rendez-vous, dans une place éloignée des chevaux, à l'ombre dans l'été & au soleil dans l'hiver, le rapport étant fait, celui qui a la conduite de l'équipage prend les ordres du commandant pour la distribution des relais qui sont venus au rendez-vous, les envoie aux endroits nommés, & se tient prêt avec les chiens de meute, pour les conduire où l'on doit attaquer sitôt que le roi est arrivé, ou qu'il en reçoit l'ordre; étant à l'enceinte on fait prendre la meute avec les contre hardes, c'est une double couple au milieu de celle qui tient les deux chiens couplés ensemble; chaque homme en prend huit ou dix, plus ou moins suivant le nombre de chiens qu'il y a de meute, & les hommes qui sont pour cela; on fait un détachement d'une harde de six vieux chiens, avec lesquels on va fouler l'enceinte pour faire partir le cerf; l'usage des vieux chiens est très-bon pour cela, il se pratique à petite meute, & ils s'en trouvent bien. Sitôt que le cerf est lancé, & qu'il s'est fait voir, on mene les chiens de meute sur la voie, on les découple, & ils chassent: les valets de chiens à pié suivent la chasse, ramassent les chiens traineurs, les menent doucement pour les donner dans un besoin, ou à la fin d'un cerf.

Quand un cerf se fait prendre bien loin du séjour de l'équipage, qu'il est tard quand la chasse est finie, on doit coucher au plus prochain endroit commode; le lendemain on part du matin pour rentrer au séjour: on envoie les valets de chiens à cheval, dans tous les endroits où la chasse a passé, pour ramener les chiens qui n'ont pas pu suivre, ou qui se sont écartés après du change. L'usage de la *vénerie* est que sa majesté défraye hommes, chiens, & chevaux: quand les retraites sont longues, & qu'il y a assez de jour pour rentrer au logis, on doit faire manger un pain ou deux aux chiens en route; cela les met en état de faire le chemin plus à leur aise; on fait rafraîchir de même l'équipage sur le compte du roi,

On donne à chaque valet de chiens qu'on oblige à coucher dehors, vingt sols, & on leur rend le débourśé qu'ils ont faits pour leurs chevaux.

Curée. De retour de la chasse on attend que les valets de chiens à cheval soient rentrés; en attendant on dépouille le cerf, on leve les morceaux, le commandant prend ce qu'il juge à propos, celui qui a la direction du chenil dispose du reste: ensuite on tient les membres, la carcasse, le cimier, & la pance vuidée & lavée, enfermés ou éloignés de l'endroit où on fait manger la mouée versée dans des auges: on ouvre la porte du chenil: il faut avoir la précaution qu'il y ait un homme à chaque porte en l'ouvrant, & qu'il s'y tienne jusqu'à ce que les chiens soient tous passés, de crainte qu'ils ne s'y heurtent, & ne s'étrussent; il seroit à propos qu'elles s'ouvrissent en-dehors, il y auroit moins de danger: quand ils ont mangé leur mouée, on dispose la curée dans l'endroit qui est choisi pour cela, s'il étoit possible que ce fût sur l'herbe, cela n'en seroit que mieux: on y disperse le cerf, & on tient les chiens sous le fouet en les laissant crier; ce qui fait un bruit mélodieux pour ceux qui aiment la chasse; quand on les a tenu quelques minutes dans cette position, on leur abandonne le cerf dispersé, & ils font la curée, on leur crie *halaly*, pour les animer davantage, l'on s'est relâché de même sur les trompes dont les valets de

chiens devroient toujours se servir à la curée; ce qu'on ne pratique plus qu'à Fontainebleau, cependant cela ne peut faire qu'un très-bon effet, en animant les chiens, & accoutumans les jeunes à connoître la trompe & à y venir quand ils sont séparés de la meute; d'ailleurs la meute du roi doit être distinguée par les plus brillantes operations, on n'auroit pas dû laisser abolir cet ancien usage. Il y a encore une méthode qui s'est introduite depuis un tems, qui est de mettre les chiens au gras les jours de chasse; je ne comprens pas comment l'on n'en reconnoit point l'abus, il en resulte différens inconvéniens: 1°. les chiens qui sont dans l'embonpoint, souvent sont les plus vigoureux, les meilleurs, & ceux qui ont le plus travaillé, soit pour chasser ou avoir battu des eaux froides, ce qui les a mal menés; vous leur donnerez pour leur peine le reste des autres, dont la plûpart n'ont servi de rien à la chasse, cela me paroît contraire au bien de la chose. 2°. En voulant mettre au gras la nuit comme il arrive presque toujours, les valets de chiens ouvrent la porte des gras, & à grands coups de fouet dans le chenil, crient *aux gras*; il en entre des gras, des maigres, des jeunes, des vieux, des craintifs, tous pêle-mêle: on ferme la porte, & l'on vient annoncer qu'on a mis *aux gras*, c'est un ouvrage très-mal fait, & une méthode qui est beaucoup plus nuisible qu'utile au bien du service.

Anciennement on donnoit aux chiens quand le cerf étoit pris, le foie, le cœur, le poulmon, & le sang mêlés avec du lait, du fromage & du pain, le tout bien mélangé & coupé: on mettoit le tout sur la nape du cerf, ce qui a fait conserver le nom de *nape* à la peau du cerf. Il n'y avoit pas un si grand nombre de chiens dans les meutes qu'aujourd'hui: on donnoit le forhu après.

On a aussi supprimé le forhu, qui avoit été de tous les tems en usage, & qui faisoit un bon effet; quand les chiens avoient fait la curée, & qu'il n'y avoit plus que les os, un valet de chien qui tenoit le forhu au bout d'une fourche, crioit *tayoo*, les chiens quittoient les os sans peine, & s'assembloient autour de lui: pendant ce tems on ramassoit les os, on les jettoit dans l'endroit destiné pour cela: on approchoit les chiens du chenil, & on leur jettoit le forhu, en attrappoit qui pouvoit; voici le bon effet de cette pratique: elles les faisoit quitter sans peine les os du cerf, ce qui ne se fait qu'à grands coups de fouets redoublés, étant animés ils se laissent couper le corps, & ne quittent qu'à force de coups; ces pauvres animaux qui un instant avant étoient caressés & animés, l'instant d'après vous les écrasez de coups de fouets pour les faire quitter, c'est un contraste qui ne doit pas faire un bon effet: le forhu prévenoit cela; si tôt qu'ils entendoient crier *tayoo*, ils quittoient les os pour se rassembler au forhu: on avoit peu de peine à les y faire aller, au premier coup de fouet ils partoient, & cela leur en épargnoit beaucoup d'autres; en second lieu cela les accoutumoit à connoître un *tayoo*, & à s'y porter, ce qui peut faire encore un très-bon effet à la chasse; des chiens sans voies qui l'entendoient crier, s'y portoient.

Le forhu, terme ancien, est en usage parmi tous les auteurs qui ont écrit de la chasse; c'est la pance du cerf bien vuidée, nettoyée & lavée qui étoit mise au bout d'une fourche avec les boyaux, un valet de chiens des plus grands & des plus forts tenoit la fourche; quand les chiens avoient fini la curée, il se mettoit au milieu d'eux en criant *tayoo*, ils quittoient aisément les os pour se rassembler au-tour du valet de chiens; il y en avoient plusieurs qui sautoient en l'air pour l'attraper, quand ils étoient tous rassemblés, en les rapprochant du chenil, on le jettoit au milieu d'eux, cela n'étoit pas long à être dissipé; on les menoit après à la mouée, ceux qui n'en avoient pas assez mangé avant la curée achevoient de se remplir, quand ils avoient fini, on les faisoit rentrer au chenil: quand les chiens rentrent au chenil, la porte doit être tenue entre baillée pour les compter, & voir s'il en manque; quand cela arrive, on met un poêslon de mouée dans un petit chenil avec de la paille blanche & de l'eau, on recommande de laisser les portes de la cour du chenil entre-ouverte, pour qu'ils puissent entrer & aller dans le chenil où ils trouvent ce dont ils ont besoin; le lendemain, s'il en manque, on les appelle tous par leurs noms avec la liste; on connoit ceux qui manquent, de quels relais ils sont, & on envoye deux valets de chiens les chercher; si la chasse a fait une grande refuite, il faut envoyer un homme à cheval. Comment voulez-vous qu'un homme qui a fait toute la chasse à pié la veille, qui est rentré tard & a fatigué, puisse faire dix à douze lieues, l'allée, le revenir, & le chemin que la chasse a fait? il le promet, mais il n'en fait rien; avec un cheval l'on seroit assuré qu'il feroit le chemin; il ne faudroit qu'un vieux cheval pour cela, qui épargneroit peut-être bien des accidens, car des chiens qui manquent deux ou trois jours & quelquefois plus, peuvent être mordus par des chiens enragés, sans qu'on le sache, ils sont remis avec les autres, au bout de quelque tems ils deviennent malades au milieu de la meute, voilà comme la plûpart des malheurs des meutes arrivent: si elle a fait peu de pays, un homme à pié suffit; le lendemain des chasses s'ils ont les piés échauffés, sans être desolés, on peut les leur saucer dans de l'eau & du sel, cela les rafraîchit; s'ils sont desolés, on les sauce dans du restrainctif. Pour les voyages & routes, Salnove dit que la marche ordinaire des chiens courans doit être par jour de six lieues, qu'on en faisoit quatre le matin en été, qu'on les faisoit diner, & quand le grand chaud étoit passé, on faisoit les deux lieues pour aller à la chouchée, *ch. lj.* Ligniville dit que rien ne gâte ni n'estropie tant que les grandes retraites: le bon veneur fait retraite par-tout.

Marche de l'équipage en route. Quand le roi veut chasser dans les forêts de Fontainebleau, de Compiegne, de Senart, Saint-leger, *&c.* il donne ses ordres au grand veneur qui les donne au commandant; celui-ci fait assembler les officiers de service à qui il donne l'ordre qu'il a reçu pour le jour du départ de l'équipage, & l'endroit où il doit aller; il regle l'heure & l'endroit où l'on doit aller coucher; s'il y a plusieurs jours de marche, on choisit un valet de limier des plus intelligens pour aller devant la veille du départ de l'équipage où il doit aller coucher, pour marquer grange ou écurie pour loger les chiens commodément, que l'endroit ferme bien, que les fenêtres ne soient point trop basses, afin que les chiens n'y puissent sauter, la faire bien nettoyer, la rendre propre, y faire faire une belle paille blanche & de bonne eau fraiche, prendre du monde pour cette opération, & chercher pareillement des endroits plus petits pour y mettre les limiers, les lices en chaleur & les boiteux, y faire pareillement mettre de belle paille & de l'eau fraiche, qu'il y ait une cour qui ferme bien, de crainte qu'il ne sorte quelques chiens; on fait porter ordinairement le pain pour le souper des chiens, on le leur fait casser dans des vanettes, & on le leur porte dans l'endroit, on leur en donne autant qu'ils en veulent manger; il n'y auroit pas grand mal quand on leur casseroit le matin quelques pains sur la paille un peu avant de les coupler, ils en feroient mieux la route. Pour ne pas retarder la marche de l'équipage, il faut faire mener doucement les vieux chiens. Les limiers sont conduits par un valet de limier, un valet de chien à cheval & un valet de chien à pié, quand il y en a beaucoup, s'il y en a peu, un valet de chiens à cheval, & un à pié suffisent: en passant des forêts, si l'on fait bien, on les prend à la harde de peur qu'ils n'échappent, parce qu'ils sont moins dociles que les chiens de la meute; on prévient encore par-là bien d'autres accidens. Les lices sont menées par un valet de chien à pié la veille du départ: le boulanger part deux jours avant l'équipage, pour préparer le pain, la mouée, & tout ce qui concerne son état, afin que rien ne manque à l'arrivée de la meute. Le roi donne les voitures nécessaires pour porter dans les voyages les ustenciles du fourni, du chenil, & les bagages des officiers & autres de service.

Tous les officiers de la *venerie* doivent accompagner la meute en habit d'ordonnance, il doit y avoir un valet de limier devant l'équipage avec un fusil chargé pour tirer sur les chiens qui se trouveroient seuls sans maître, & qui auroient mauvaise *mine*, ou avertir ceux à qui les chiens *appartiendroient* de les prendre, les attacher, & s'éloigner du chemin; de même avertir les voitures de s'arrêter avant d'arriver à la meute, quand la route est longue, & qu'il n'y a point de bois à passer, on doit laisser les vieux chiens & les plus sages en liberté, & les autres doivent être couplés en arrivant; à l'entrée de quelque forêt il faut tout coupler, & que les chiens soient bien

bien environnés de cavaliers, le fouet haut de crainte qu'ils n'éventent ou n'aient connoissance de voyes qui ne seroient que passer, ou des animaux; on ne fait faire à l'équipage que huit à dix lieues par jour, quelquefois douze, quand on va de Versailles à Compiegne; on a été coucher à la Chapelle, partir à minuit, rafraîchir à Garche, donner du pain & de l'eau aux chiens, envoyer les vieux chiens quatre heures devant la meute, le lendemain faire dix lieues, & tout arriver en bon état: cela s'est pratiqué dans les chaleurs du mois de Juin en 1764. A la moitié de la route, on fait rafraichir les valets de chiens, & donner du pain aux chiens; ceux de l'équipage qui veulent boir un coup, le font: tout cela est sur le compte du roi.

Meutes. Les meutes n'étoient pas si considérables anciennement, en nombre de chiens, qu'elles le sont aujourd'hui. Phœbus faisoit mener à la chasse plusieurs especes de chiens, outre les chiens courans, il avoit des levriers, des allans qui servoient à arrêter & terrasser les animaux, apparament qu'il les faisoit donner avec les levriers *dans des détroits*, plaines ou futayes.

Fouilloux, & *Charles IX.* ne disent rien de positif sur le nombre des chiens dont les meutes étoient composées; on faisoit six relais chacun d'environ six chiens, ils étoient conduits chacun par un gentilhomme & son domestique à l'endroit qu'on leur destinoit: il y avoit, selon les apparences, autant de meutes de chiens que de relais, ce qui pouvoit aller environ à soixante chiens à la chasse; suivant cet état, il falloit que la meute fût composée de quatre-vingt chiens; il y en a toujours de boiteux d'une chasse à l'autre, des malades, fatigués, & lices en chaleur; c'est aussi le nombre que *Salnove* donne à-peu-près aux meutes de son tems; on faisoit de même six relais. Il dit, *ch. 9.* qu'il a vu plusieurs années dans la meute du Roi jusqu'au nombre de trente chiens découplés ou laissés courre, n'y ayant qu'un seul valet de chien devant eux qui tenoit deux houssines en ses mains, suivant celui qui laissoit courre avec son limier qui chassoit de gueule, en renouvellant de voies lancer le cerf & sonner pour donner les chiens qui pourtant ne passoient pas que le valet de chien ne se fût détourné à droite ou à gauche, & qu'il n'eût laissé tomber ses houssines à terre, ou au-moins fort bas. Du tems de *Salnove* on menoit donc à la chasse environ 60 chiens, puisqu'il y en avoit trente de meute, & six relais qui ne doivent pas moins être que de cinq ou six chiens chacun. Ligniville dit que le nombre de vingt-cinq chiens suffit pour forcer ce qu'ils ameutent & chassent.

Le même dit aussi avoir dressé & ajusté des meutes de cinquante à soixante chiens par les regles de *vénerie* qui étoient très-bien au commandement & obéissans à la voix des veneurs.

Toutes les meutes bien dressées dont il parle, n'étoient que de cinquante à soixante chiens, entre autres celle de M. le prince de Conti, & celle du cardinal de Guise, qu'il avoit vues les premieres, & qui chassoient si juste qu'elles prenoient par tout pays un cerf. Les meutes de M. de Soissons & de M. le duc de Vendôme, qui avoient été dressées par messieurs de S. Cer, & M. de Carbignac, veneurs d'Henri IV. prenoient quelquefois 50 à 60 cerfs sans en manquer un.

Il a vu en Angleterre les chiens de sa majesté britannique prendre un cerf qui se mêloit avec plus de 2 ou 300 dains, & avec plus de 100 cerfs, desquels les chiens le séparoient partout, & pas un chien ne tournoit au change. Ils séparoient l'animal qu'ils chassoient également à vûe, comme par les voies.

Avec les mêmes chiens, il a vu le lendemain attaquer un dain, le chasser, se mêler avec des hardes de cerfs & de dains, le séparer partout, & le prendre.

Ils chassoient tous les jours, hors le dimanche, le cerf ou le dain. Ils ne faisoient point de relais; on attaquoit avec toute la meute, sans en manquer un. Ils avoient la précaution en Angleterre de les faire porter où le roi vouloit chasser, dans des carrosses faits exprès; on les rapportoit de même. Les veneurs en Angleterre, n'alloient point aux bois pour y détourner le cerf; ils ne s'appliquoient point à avoir les connoissances du pié, ni les fumées, & ne se servoient point de limiers; ils menoient leur meute dans les parcs; attaquoient un cerf ou un dain dans les hardes, d'animaux, où le gros des chiens tournoit les autres, s'y rallioient & ne se séparoient plus.

Le roi Jacques demanda à Henri IV. de lui envoyer des plus habiles de ses veneurs, pour montrer aux siens les connoissances du pié du cerf, & la maniere de le détourner & le laisser courre avec le limier, afin qu'il pût courre dans les forêts de ses états, & plus dans des lieux fermés comme ses parcs, où jusque-là il avoit toujours couru, & n'avoit pu connoître les cerfs qu'en les voyant. Le roi y envoya messieurs de Baumont, du Moustier, & quelques valets de limiers: depuis de S. Ravy & plusieurs autres bons chasseurs, y sont allés.

Les veneurs que Ligniville a connus en Angleterre, étoient des plus habiles pour dresser des meutes; il en fait un grand éloge, & si les jeunes veneurs faisoient quelques fautes volontaires, ou par ignorance, que le roi en eût connoissance, il donnoit aussitôt des ordres pour y remédier. Il assure avoir beaucoup appris en ayant vu chasser la meute du roi d'Angleterre pendant 4 ou 5 mois, avec tout l'ordre & regles de chasses possibles, & que les veneurs anglois distinguoient le cerf qu'ils avoient attaqué, quand il se mêloit dans des hordes d'autres cerfs, à ne s'y pas tromper.

Salnove, *ch. ix.* dit que la meute du roi *étoit* de chiens blancs, qui étoient d'une sagesse & hardiesse admirables; que dans les forêts de S. Germain, de Fontainebleau & de Mouceaux, où il y avoit une quantité de cerfs innombrable; ils chassoient un cerf quatre ou cinq heures. Quand il se mêloit avec 5 ou 600 cerfs, ils le séparoient, le maintenoient parmi tout ce change jusqu'à ce qu'ils l'eussent porté par terre.

Aucun auteur n'a écrit avec tant de détail pour former de bons veneurs & dresser les meutes, que M. de *Ligniville*; ce qu'il en dit est très-instructif.

Pour faire une bonne meute, il observoit de n'avoir que 50 à 60 chiens, tous du même pié. Quand il avoit un chien qui étoit trop vîte, qui avoit toujours la tête bien loin devant les autres, il lui faisoit mettre un collier avec trois plates longes traînantes, sur lesquelles le chien en courant mettoit les piés de derriere; il lui faisoit baisser le col, & arrêtoit sa grande vîtesse, & le faisoit aller du même pié que les autres. Il y en a eu à qui l'on a mis des colliers de plomb de trois à quatre livres; mais cela fatigue trop un chien (j'adopterois plutôt la plate longe). Quand un chien coupoit par ambition pour être à la tête, il ne le gardoit pas dans sa meute; il vouloit que ses chiens chassassent toujours ensemble: pour peu qu'il remarquât qu'ils fissent une file, il faisoit arrêter la tête, & attendoit les autres jusqu'au dernier, cela arrive souvent dans la chasse, comme quand le maître étoit éloigné, ou à attendre un relais qui avançoit. Il vouloit que ses veneurs fussent toujours collés aux chiens, sans les presser; quand les chiens étoient à bout de voie à un retour, ils remarquassent s'il n'y en avoit pas quelqu'un qui trouvât le retour plutôt que le gros de la meute, & qui s'en allât; pour lors il envoyoit l'arrêter jusqu'à ce que tous fussent ralliés. Il y a des chiens qui sentent la voie double, qui ne se donnent pas la peine d'aller jusqu'au bout du retour, qui abregent par ce moyen, & s'en vont seuls. Mais pour faire de belles chasses il faut que tous les chiens soient ensemble, ils en chassent bien mieux & à plus grand bruit; & jamais ne chassent si bien quand ils sentent la voie foulée par d'autres qui sont devant eux, cela les décourage. Le veneur étant bien à ses chiens, remarque quand le cerf est accompagné, les bons chiens balancent, les timides demeurent; c'est pour lors qu'il doit les laisser faire, sans trop les échauffer, ni intimider, jusqu'à ce que le cerf soit séparé du change, ce qu'il remarquera à ses bons chiens qui renouvellent de gaieté, & crient bien mieux.

Si le cerf étant accompagné, pousse le change & fait un retour, les chiens qui ne sont point encore sages percent en avant, & emmenent les autres; mais le veneur attentif au mouvement de ses chiens, observera que les bons chiens tâtent les branches, pissent contre, si on ne les anime pas trop, croyant que le cerf perce; vous les verrez revenir chercher la voie de leur cerf. Pour lors il faut envoyer rompre les chiens qui s'en vont en avant après le change. Pendant ce tems vous retournez dans vos voies juste,

juste, jusqu'à ce qu'avec vos bons chiens vous ayez trouvé la voie, ou ayez relancé. Quand vos chiens sont bien juste dans le droit, vous les arrêtez pour attendre qu'on vous rallie ceux qui ont tourné au change; & quand tout est bien rallié, vous laissez chasser vos chiens bien ensemble; on les appuie; on parle aux bons; on sonne: cela fait la chasse belle, & accoutume les chiens à chasser ensemble, les rend obéissans, les fait sages, & les dresse. Les vieux & les bons apprennent aux jeunes, à bout de voie, à retourner dans les chemins, routes ou plaines; à mettre le nez à terre pour être juste à la voie. Je dis que *les vieux apprennent aux jeunes*, c'est quand la meute est à bout de voie, les vieux retournent la chercher dans les chemins, mettent le nez à terre & crient, les jeunes vont à eux; apprennent que quand on est à bout de voie il faut retourner pour la retrouver, l'ayant vu faire aux bons chiens, & dans les routes ou chemins qu'un cerf aura longé, les vieux s'en rabattent, chassent & crient, les jeunes mettent aussi le nez à terre, & s'accoutument à chasser dans tous les endroits, & se forment ainsi.

Il faut une distance convenable pour parler & appuyer les chiens, les tenir en obéissance, les faire chasser ensemble; ne jamais attendre qu'ils soient trop éloignés; il les faut tenir dans la justesse de *vénerie*; ne les pas trop presser; les appuyer à côté de la voie. Si les veneurs vont dans la voie du cerf, ils courent risque de passer sur le corps des derniers chiens, de les rouler & de les estropier (ce que j'ai vu arriver); & les chiens qui viennent derriere dans la voie, ne chassent plus avec le même plaisir, sentant la voie foulée par les cavaliers.

Il faut observer que quand on découple la meute dans la voie du cerf, il y faut être bien juste; car au-dessus ou au-dessous, les chiens s'en vont de fougue, sans voie, & attaquent tout ce qui leur part, & l'on a de la peine à les y remettre. Cela fait le commencement d'une vilaine chasse, les veneurs ne se doivent mettre à la queue de leurs chiens qu'après que le dernier sera découplé.

Ligniville dit qu'il a été plus de dix ans à avoir peu de plaisir à la chasse, pour trop mettre de jeunes chiens dans sa meute, & qu'il s'en revenoit souvent sans rien prendre. Le tems, l'expérience & l'exercice lui ont dessillé les yeux; depuis il n'en a mis que ce que la nécessité exige, & lesquels ont été mieux dressés & ajustés à ceux du petit nombre: la quantité nuit beaucoup.

Il en mettoit tous les ans la sixieme partie de sa meute; dans une meute composée de 60 chiens, il en mettoit 20 de la même taille, même race & même vitesse.

Il dit encore que *pour forcer un cerf il falloit science de veneur & force de chiens*; qu'il ne faut pas laisser soustraire la meute en donnant par trop les chiens, sous espérance d'avoir force jeunesse à mettre au chenil; ne jamais se défaire de la tête de la meute, ni des chiens de confiance: il faut peu de chose pour mettre une meute en désordre. *Il faut l'âge, la vie, le soin & le travail d'un vrai bon veneur pour la rendre excellente.*

Il ajoute qu'il faut exercer les chiens deux ou trois fois la semaine; que ceux qui ont besoin de repos doivent être à la discrétion du veneur; combien de jours de repos il leur faut pour être en corps raisonnable; pour avoir force, haleine & sentiment dans les chaleurs. S'ils sont par trop defaits, ils n'ont pas assez de force; s'ils sont trop pleins, ils manquent d'haleine & de sentiment.

Des lices ouvertes pour en tirer race. Si vous voulez avoir de beaux chiens, dit Fouilloux, *ch. vij.* ayez une bonne lice qui soit de bonne race, forte & proportionnée de ses membres, ayant les côtés & les flancs grands & larges. Pour la faire venir en chaleur; prenez deux têtes d'aulx, un demi rognon du dehors d'un castor, avec du jus de cresson alénois, une douzaine de mouches cantharides; faites bouillir le tout ensemble dans un pot tenant une pinte, avec de la chair de mouton, & faites en boire deux ou trois fois en potage à la lice, elle deviendra en peu de tems en chaleur, & faites-en autant au chien pour le réchauffer; il faut tâcher de la faire couvrir s'il est possible, dans le pleins cours de la lune. Le même auteur prétend, que si l'on donne pendant neuf jours à une lice qui n'a point encore porté, neuf grains de poivre dans du fromage, elle ne deviendra point en chaleur. Dans toutes les portées, il y aura des chiens qui ressembleront à celui par lequel la lice aura été couverte la premiere fois; si c'est un matin, levrier, basset, *&c.* toutes les portées en tiendront un peu. Il faut observer de donner à la lice un jeune chien, plutôt qu'un vieux; les jeunes chiens en seront bien plus legers & plus vigoureux. Il ne faut pas baigner les lices dans le tems de leur chaleur, cela leur est contraire, leur glace le sang, leur donne des rhumatismes, des tranchées & autres maladies. Quand les lices sont pleines, il ne faut pas les mener à la chasse, mais les laisser en liberté dans une cour; quand elles ont conçu, elles sont ennuyées, dégoutées; il leur faut faire du potage, au-moins une fois le jour. Il ne faut pas faire couper une lice quand elle est en chaleur, elle seroit en danger de mourir, & autant qu'il est possible, qu'elle n'ait point rapporté quand on la coupe: en le faisant, il faut prendre garde de couper les racines. Quinze jours après sa chaleur, elle est bonne à couper, quand même elle auroit été couverte, mais le plus sage est qu'elle ne l'ait point été. On ne doit tenir, selon Salnove, *ch. xv.* dans une meute de cinquante à soixante chiens, que cinq ou six lices ouvertes, que l'on appelle *portieres*; on ne doit s'en servir que pour porter des chiens. Elles doivent être choisies hautes, longues & larges de coffre, qu'elles soient de bonne & ancienne race, & de vrais chiens courans sans aucun défaut. Pour en être plus assuré, il faut que celui qui a le gouvernement des chiens tienne un état généalogique de tous ceux qui sont dans la meute, afin de mieux connoître les races; savoir si dans les portées d'où elles sont, il n'y en a point qui tombent du haut-mal, ou qui soient sujets à la goutte, querelleurs, pillars, méchans, obstinés à la chasse, *&c.* & ne tirer race que de ceux où l'on ne connoit aucun défaut. Avec ces précautions, on ne peut avoir que de beaux & de bons chiens. Pour faire devenir la lice en chaleur, on peut lui donner deux ou trois fois une omelette avec de l'huile de noix, une demi douzaine d'œufs, & de la mie-de-pain de froment, à laquelle étant presque cuite, on ajoutera une douzaine de mouches cantharides; & si c'est une lice qui n'ait jamais porté, on ne la provoquera point par ce moyen à la chaleur, qu'elle n'ait quatorze à quinze mois, âge où elle peut porter de beaux chiens & les nourrir. Néanmoins si elle devient plutôt en chaleur d'inclination d'un mois ou deux, vous ne laisserez pas de la faire couvrir, & non pas devant qu'elle ait passé sa plus grande chaleur; vous la tiendrez enfermée pour empêcher qu'elle ne soit couverte par d'autres chiens, que par celui que vous lui destinez.

Salnove est à cet égard du sentiment de Fouilloux; il a remarqué que toutes les portées jusqu'à la troisieme tiennent de la premiere. Si vous avez la curiosité de conserver les couleurs de poils dans votre meute; il faut tenir la lice dans un endroit où elle ne voie que des chiens de la couleur que vous demandez. Il faut que sa plus grande chaleur soit passée pour la faire couvrir, afin qu'elle retienne mieux; vous devez choisir l'un de vos meilleurs chiens, l'un des plus beaux, des mieux faits, des plus vigoureux, criant bien & de bonne race. Si c'est une lice qui n'ait jamais porté, il la faudra tenir avec un couple dont vous lui aurez bridé la gueule, pour l'empêcher de vous mordre vous & le chien, autrement elle auroit de la peine à souffrir celui-ci. Si l'un d'eux étoit ou plus petit, ou plus grand, il le faudroit soulager au besoin, en choisissant un lieu ou plus haut ou plus bas. Mais si c'est une lice qui ait déja porté, il suffira que vous la fassiez enfermer avec le chien, faisant observer par la fente de la porte ou par une fenêtre, pour être assuré qu'elle est couverte, & il faut qu'elle le soit jusqu'à deux fois; vous la tiendrez ensuite enfermée comme auparavant, jusqu'à ce qu'elle soit tout-à-fait refroidie; vous jugerez qu'elle le sera, quand vous lui verrez le bouton entierement retiré comme avant sa chaleur; cela étant vous la remettrez avec les autres dans le chenil & la pourrez faire chasser, jusqu'à ce que ses mamelles grossissent & s'avalent; mais avant cela, vous connoîtrez qu'elle est pleine par la dureté du bout de la mamelle; c'en est aussi une marque certaine si elle bat les chiens, & qu'elle ne puisse les souffrir. Lorsqu'elle sera avancée, vous la sortirez du chenil pour la mettre en [illegible]. Il la faut bien nourrir de potage & de lait quand il en sera besoin lui donner du pain de froment, & non de seigle qui relâche; si elle

ſi elle eſt dégoutée, donnez-lui du lait récemment tiré. Salnove, *ch. xv.*

Voici ce que Charles IX. dit ſur le même ſujet. Il faut être curieux de choiſir une lice qui ſoit grande de corps, qui ait le coffre large, le jarret droit, le poil court & gros, ſans être gras, qu'elle ſoit harpée, & ait l'échine large. Il faut que le chien qui doit la couvrir ſoit ſemblable, d'autant que les petits tiendront toujours du pere & de la mere; il faut auſſi qu'ils ayent le nez bon & ſoient vîtes. Après avoir choſi chiens & lices de pareille beauté & bonté, il faut les accoupler enſemble.

Pour faire entrer une lice en chaleur, afin d'en avoir plus promptement de la race, il faut la mettre & tenir avec des lices en chaleur, l'enfermer dans un tonneau qui ſoit barré afin qu'elle n'en puiſſe ſortir; il faut au-travers des barreaux lui montrer de petits chiens, les lui faire ſentir; ſi malgré tout cela elle ne devient point en chaleur, il faut faire couvrir d'autres lices devant elle, & alors elle ne tardera pas à être en chaleur. Quand elle y ſera, il faut attendre qu'elle commence à ſe refroidir pour la faire couvrir, car dans ſa grande chaleur, elle ne tiendroit pas; il ne faut la faire couvrir que deux fois, & depuis qu'elle eſt couverte il la faut laiſſer en liberté, car la nature lui a bien donné le jugement, que pour conſerver ce qu' elle a créé dedans ſon corps, elle ſe garde ſoigneuſement; vous diriez qu' elle eſt gouvernée par quelque raiſon; jamais elle ne s'alonge & s'efforce de peur de ſe bleſſer; ſi elle eſt obligée de paſſer par quelque endroit étroit & mal aiſé, elle ſe ménage & ſe conſerve fort curieuſement. Pour la nourriture, ſi on lui donne ſon ſaoul à manger, elle ne ſe portera pas bien; le bon traitement l'engraiſſeroit de ſorte qu'elle ne pourroit aiſément faire ſes petits, elle les rendroit morts ou en mauvais état; au contraire, il n'y a point de danger de la tenir un peu maigre. Il ne faut pas lui donner de potage ſalé ni de viande crue, car cela la feroit avorter; c'eſt pourquoi on ne donne jamais la curée aux lices pleines; on reconnoît qu'une lice l'eſt, quand les mammelles ſe nouent, le coffre s'élargit, & que le ventre s'abaiſſe; cela ne s'apperçoit que quinze jours après qu'elle a été couverte.

M. de *Ligniville* s'étend peu ſur cet article: voici ce qu'il en dit. Il demande que la lice ait le rable fort gros, la chair dure & les côtés ouverts, ſans avoir le ventre avalé, les flancs larges qui proviennent des côtés ouverts, comme lévriers & tous chiens harpés qui en ſont plus vites & ont plus de force & de reins que les autres. Il faut que le chien & lice aient quatre qualités pour en tirer race. Ces qualités ſont, un ſentiment exquis, la voix belle, de la viteſſe, & beaucoup de force.

M. de la Briffardiere ne dit rien de plus. Les lices portent ſoixante-trois à quatre jours plus ou moins, & font juſqu'à douze petits; ce qui n'eſt pas à ſouhaiter, car dans cette grande quantité ils ne ſont jamais ſi beaux, ſi grands, ſi bien formés, que quand il y en a la moitié de moins.

L'on obſerve aujourd'hui une partie de ce qui eſt dit ci-deſſus, pour le choix & les qualités du chien & de la lice. On laiſſe à la nature le ſoin de mettre cette derniere en chaleur: ſitôt qu'elle y eſt, & que les chiens vont après, on la ſépare; & au bout de 12 jours, on lui donne le chien deſtiné pour la couvrir; le ſurlendemain on la fait couvrir par le même chien une ſeconde fois. (Il y a bien des meutes où on ne les fait couvrir qu'une fois, & elles retiennent de même.) On laiſſe toujours un jour entre les deux couvertures: on laiſſe auſſi repoſer le chien une chaſſe après qu'il a couvert la lice. Quand celle-ci paroît pleine, on l'envoie au chenil deſtiné pour cela. On obſerve auſſi de ne point faire couvrir une jeune lice à ſa premiere chaleur; on attend à la ſeconde; elle eſt alors bien plus formée, & mieux en état de porter; & les chiens qui en ſortiront ſeront bien plus beaux & plus vigoureux. Il arrive auſſi qu'une lice qui devient en chaleur à un an ou quinze mois, ſi elle eſt couverte & qu'elle ait une portée, cela l'effile, la rend foible & délicate pour toujours. Il ne faut pas faire couvrir les lices par de vieux chiens; paſſés ſix ans il n'y ſont plus propres. On doit choiſir le chien bien ſain, ſur-tout qu'il ne tombe point du haut-mal; ne pas lui faire couvrir trop jeune de [illegible] à deux ans il eſt dans ſa force; avant ce temps cela l'effileroit. Il faut laiſſer paſſer une chaleur après que la lice aura mis bas, avant de la faire récouvrir, afin qu' elle ait le tems de ſe rétablir.

Phœbus dit que les lices viennent en chaleur deux fois l'an, qu'elles n'y viennent que quand elles ont au-moins un an; que leur chaleur dure vingt-un jours, quelquefois vingt-ſix; que ſi on les baigne dans une riviere, elles ſeront moins de tems en chaleur; ce qui, comme le remarque *Fouilloux*, leur eſt très-contraire; qu'elles portent neuf ſemaines; *&c.*

Une lice coupée chaſſe toujours, & dure autant que deux lices ouvertes dont on tire des portées.

Si l'on veut faire couler une lice, il faut la faire jeuner un jour, & lui donner, mêlé avec de la graiſſe, le lait de tithymale; toutes fois cela eſt périlleux, ſi les chiens ſont formés. Le ſuc de ſabine dans du lait donné le matin à jeun à la lice, pendant deux ou trois jours de ſuite, fait le même effet. On les fait couler auſſi en leur donnant le matin du plomb à lievre dans un verre d'huile.

Si l'on ne veut pas qu'une chienne nourriſſe, on peut lui faire perdre le lait avec de l'eau de forge, dans laquelle les marechaux éteignent le fer rouge & leurs outils, en lui frottant matin & ſoir le bout des mamelles avec cette eau pendant huit jours. J'en ai fait pluſieurs fois l'expérience.

Du ſoin qu'on doit avoir des lices lorſqu'elles font leurs chiens, & quand elles les nourriſſent, & des ſoins que demandent les petits. Quand on s'apperçoit (Charles IX. *ch. xiij.*) que la lice veut mettre bas, il faut que ceux qui en ont ſoin, ſoient attentifs à ce que les petits ſortent les uns après les autres ſans ſe ſerrer, juſqu'à ce que le dernier ſoit ſorti. Or quand la lice eſt délivrée, il faut lui changer ſa nourriture, lui en donner plus qu'auparavant & de meilleure, comme potages, viandes, & autres choſes qui la peuvent engraiſſer & retablir. Si elle a plus de chiens qu'elle n'en peut nourrir, il faut ne lui en laiſſer que trois, & donner les autres à d'autres chiennes qui aient des petits de même âge, ſur-tout des levrettes ſi l'on peut en avoir; elles ſont meilleures pour cela que les autres pour leurs raiſons, 1°. à cauſe de leur grandeur & force, ce qui fait qu'elles ont plus de lait que les chiennes plus petites, & plus d'étendue; de ſorte que les petits ſont plus à leur aiſe. 2°. c'eſt que les chiens qui en ſont nourris retiennent la viteſſe du levrier. Pour faire que leſdites levrettes ou autres chiennes, à qui l'on veut faire nourrir d'autres petits, ne faſſent difficulté de les recevoir au lieu des leurs, il en faut tuer un & frotter de ſon ſang ceux que vous mettez ſous cette nourrice; en les voyant ainſi couverts du ſang du leur, elle les léchera, & les prendra comme ſi elle en étoit la vraie mere. (Aujourd'hui on n'eſt plus dans cet uſage. On mêle avec les petits de la matine les étrangers qu'on veut qu'elle nourriſſe; on reſte auprès, on les remue enſemble, afin qu'ils prennent l'odeur des ſiens qu' on lui ôte à meſure qu'elle s'accoutume avec les autres ſans leur faire du mal.) Il y a des lices qui à force de lécher leurs petits, les mangent; & ſi on le craint, il faut les emmuſeler quand on les quitte, juſqu'à ce qu'on revienne auprès d'elles pour les faire manger. Ce danger n'eſt plus à craindre au bout du neuf jours. On doit laiſſer teter les petits pendant deux mois. Le lieu où l'on tient la lice tant qu'elle a ſes petits, doit être chaud, ſans feu; ſi on peut les mettre au bout d'une écurie ou étable à vache, ils y feront bien ſur-tout en hiver; mais il faut leur faire faire une ſéparation avec des clayes, de peur que les animaux n'en approchent & ne les écraſent. Cette chaleur eſt douce & tempérée.

Les lices qui mettent bas au mois de Janvier, ont communément des chiens plus beaux que les autres, parce que tandis qu'il fait froid, ils demeurent toujours ſous la mere qui les en garantit; vient enſuite le printems, *&c.*

Les petits chiens, dit Phœbus, naiſſent aveugles, & ne voient clair qu'au bout de neuf jours; ils commencent à manger au bout d'un mois; il faut ne les retirer de deſſous leurs meres, qu'au bout de deux; leur donner du lait de chevre ou de vache avec de la mie de pain matin & ſoir; pour le ſoir, on peut leur donner, à cauſe que la nuit eſt froide, de la mie de pain trempé avec du bon bouillon gras, & les nourrir ainſi juſqu'à ce qu'ils aient ſix mois; alors leurs dents de lait étant tombées, on peut leur apprendre à manger du pain ſec avec de l'eau peu à peu, car les chiens nourris de graiſſe & de ſoupe depuis les ſix premiers mois, ſont de mauvaiſe garde,

& n'ont

& n'ont pas auſſi bonne haleine que quand ils vivent de pain & d'eau.

Il y a, au rapport de *Fouilloux, ch. viij.* des ſaiſons où les petits chiens ſont difficiles à élever. Ordinairement ils ſont ſans force & ſans vigueur, quand ils naiſſent ſur la fin d'Octobre, à cauſe de l'hyver qui commence à regner, & parce qu'alors les laitages dont on les nourrit n'ont pas une bonne qualité. Une autre mauvaiſe ſaiſon eſt en Juillet & Août, à cauſe des grandes chaleurs, des mouches & des puces qui les tourmentent. La vraie ſaiſon eſt en Mars, Avril & Mai, que le tems eſt tempéré, que les chaleurs ne ſont pas fortes, & que c'eſt le tems que la nature a marqué principalement pour la naiſſance des animaux ſauvages, ainſi que des vaches, des chevres, des moutons, *&c.* Si une lice met bas en hyver, il faut prendre un muid ou une pipe bien ſeche, la défoncer par un bout, puis mettre de la paille dedans; coucher le muid ou pipe en quelque lieu où l'on faſſe ordinairement bon feu, & mettre le bout défoncé du côté de la cheminée, afin qu'ils aient la chaleur du feu. Il faut que la mere ſoit bien nourrie de bons potages de viande de bœuf & de mouton, pendant qu'elle allaite. Quand les petits commenceront à manger, il faut les accoutumer au potage qu'on ne ſalera point, mais dans lequel on mettra beaucoup de ſauge & d'autres herbes chaudes; & ſi l'on voyoit que le poil leur tombât, il faudroit les frotter d'huile de noix & de miel mêlés enſemble, en les tenant proprement dans leur tonneau, & changeant leur paille tous les jours. Quand ils commenceront à marcher, il faut avoir un gros filet laiſſé à mailles de preſſe, & attaché avec un cercle au bout du tonneau, pour les empêcher de ſortir, de peur qu'on ne leur marche ſur le corps, & leur donner à manger ſouvent & aſſez dans leur tonneau. Ceux qui naiſſent en été, doivent être mis en lieu frais où les autres chiens n'aillent pas; on doit mettre ſous eux quelques clayes ou ais avec de la paille par-deſſus qu'il faut changer ſouvent, de crainte que la fraîcheur de la terre ne leur faſſe du mal. Il faut les placer dans un endroit obſcur pour qu'ils ne ſoient pas tourmentés des mouches; on doit auſſi les frotter deux fois la ſemaine au moins avec un mélange d'huile de noix & de ſaffran en poudre, ce qui fait mourir toutes ſortes de vers, fortifie la peau & les nerfs des chiens, & empêche que les mouches, puces & punaiſes ne les tourmentent. On peut auſſi frotter la lice de même, en y ajoutant du ſuc de creſſon ſauvage, de peur qu'elle ne porte des puces à ſes petits: quand ceux-ci auront trois ſemaines, il leur faut ôter un nœud ou deux de la queue avec une pelle rouge ſur une planche. Quand ils commenceront à boire & à manger, il leur faut donner du bon lait pur tout chaud, ſoit de vache, de chevre ou de brebis. On ne doit les mettre aux villages qu'à deux mois pour pluſieurs raiſons, dont la premiere eſt que plus ils tettent, plus ils tiennent de la complexion & du naturel de la mere; & ceux qui ſeront nourris par leur mere propre, ſeront toujours meilleurs. L'autre raiſon eſt que, ſi vous les ſéparez avant deux mois, ils ſeront frileux, étant accoutumés à être échauffés par la mere.

Les anciens ont prétendu qu'on connoiſſoit les meilleurs chiens en les voyant tetter; que ceux qui tettent le plus près du cœur ſont les plus vigoureux, parce que le ſang eſt en cet endroit plus vif & plus délicat. D'autres ont dit les reconnoître deſſous la gorge, à un certain ſigne du poil, en forme de poireau; les bons en ont un nombre impair, le mauvais un nombre pair; il y en a qui ont regardé deux ergotures aux jambes de derriere, comme un mauvais ſigne, une ou point comme une bonne marque. D'autres veulent que les chiens qui ont le palais noir ſoient bons; que ceux qui l'ont rouge ſoient mauvais, & que s'ils ont les naſeaux ouverts, cela prouve qu'ils ſont de haut nez. Un auteur aſſure que pour connoître les meilleurs chiens d'une portée, il faut les ôter de deſſous leur mere, & les éloigner de leur lit; & que ceux qu'elle reprendra les premiers pour les y reporter, ſeront aſſûrement les meilleurs. Quoi qu'il en ſoit, ceux qui ont les oreilles longues, larges & épaiſſes, le poil de deſſous le ventre gros & rude ſont les meilleurs; Fouilloux aſſure l'avoir éprouvé.

Quand les petits chiens auront été nourris deux mois ſous la mere, qu'on verra qu'ils mangeront bien; il les faut envoyer au village, en quelque lieu qui ſoit près des eaux, & loin des garennes. S'ils manquoient d'eau, quand ils viendroient en force, ils pourroient être ſujets à la rage, parce que leur ſang ſeroit ſec & ardent; & s'ils étoient près des garennes, ils pourroient ſe rompre & s'effiler après les lapins.

On doit les nourrir aux champs de laitage, de pain & de toutes ſortes de potages, cette nourriture leur eſt beaucoup meilleure que celle des boucheries, d'autant plus qu'ils ne ſont point enfermés, & qu'ils ſortent quand ils veulent, qu'ils apprennent le train de la chaſſe, mangent de l'herbe à leur volonté, s'accoutument au froid, à la pluie, en courant après les animaux privés nourris parmi eux. Au contraire, ſi on les nourriſſoit aux boucheries, le ſang & la chair les échaufferoient tellement, que quand ils ſeroient grands dès les deux ou trois premieres courſes qu'ils feroient à la pluie, ils ſe morfondroient, deviendroient plutôt galeux, ſeroient ſujets à la rage, & à courir après les animaux privés pour en manger le ſang, ſans apprendre ni à quêter, ni à chaſſer en aucune maniere.

On doit retirer les petits chiens du village à dix mois, & les faire nourrir au chenil tous enſemble, afin qu'ils ſe connoiſſent & s'entendent. Il y a une grande différence entre une meute de chiens nourris enſemble & de même âge, & une de chiens amaſſés; après que vous les aurez retirés au chenil, il leur faut pendre des billots de bois au col, pour leur apprendre à aller aux couples.

Le pain qu'on leur donne, doit être un tiers d'orge, un tiers de ſeigle, & un tiers de froment; ce mélange les entretient frais & gras, & les garantit de pluſieurs maladies. Le ſeigle ſeul les relâcheroit trop, le froment ſeul les conſtiperoit; en hiver on leur donnera des carnages, principalement à ceux qui ſont maigres & qui courent le cerf, mais non à ceux qui courent le lievre. Les meilleures chairs & celles qui les remettroient le plutôt ſont celles de cheval, d'âne, de mulet. On peut mêler quelquefois un peu de ſouffre dans leur potage pour les échauffer.

Voici ce que dit à ce ſujet Charles IX. *c. xiv. & xv.* après que les petits chiens ont tetté deux mois, il les faut tirer de deſſous la mere, & les mettre dans un endroit où ils ſoient bien nourris de pain de gruau, lait & autres choſes ſemblables, ſans qu'ils en aient faute; on doit les laiſſer en liberté dans la maiſon d'un laboureur; & afin qu'ils s'accoutument au chaud & s'endurciſſent les piés, il faut que le laboureur qui les a en garde, les mene avec lui quand il va aux champs: juſqu'à l'âge de ſix mois ils ne penſent qu'à jouer; mais quand ils entrent au ſeptieme, on ne doit point les perdre de vue, de peur qu'ils ne chaſſent les lapins, les lievres, & autres animaux ſauvages, ce qui ne peut leur ſervir de rien; mais au contraire ils s'effilent, n'étant point encore aſſez formés.

Quand le laboureur les a nourris juſqu'à huit mois, comme il eſt dit ci-deſſus, il faut qu'il les change de façon de vivre, & qu'il leur donne du pain tout ſec, le meilleur qu'il peut trouver. Depuis cet âge juſqu'au bout de l'an qu'ils doivent demeurer chez lui, il eſt beſoin qu'il leur attache des bâtons au col pour les apprendre à aller au couple, & qu'il les mene parmi le monde & les animaux, afin qu'ils ne ſoient point hagards, quand ils entrent au chenil.

Dès que les chiens ont un an accompli, il eſt néceſſaire de les tirer d'avec le laboureur, & s'il y a quelque gentilhomme qui ait une meute de chiens pour lievres, on doit les lui donner, & même pour quatre mois, car il n'y a rien qui leur faſſe ſitôt le nez bon que de chaſſer avec de bons chiens; ils apprennent à requêter, & d'autant que le ſentiment d'un lievre n'eſt ſi grand que celui du cerf, & qu'il ruſe plus ſouvent, cela leur fait le ſentiment meilleur, plus délié & plus ſubtil; il faut que le gentilhomme les faſſe chaſſer avec ſa meute deux fois la ſemaine, qu'il les tienne ſujets & obéiſſans, & pour ce faire, qu'il ait quelques valets de chiens à pié avec la gaule, qui les faſſent tirer où ils entendent ſonner. Il faut auſſi ne jamais ſonner à faute, c'eſt-à-dire, que la bête ne ſoit paſſée, ou que ce ne ſoit pour faire carde, car cela leur feroit perdre toute créance.

Tandis que le chien eſt chez le gentilhomme, on doit le nourrir de pain ſec, & le bien traiter de la main.

main, ce qui lui profite autant que toute autre nourriture: l'endroit où on le tient doit être ſouvent renouvellé de paille fraîche, & tenu proprement. Après qu'il aura demeuré quatre mois chez le gentilhomme, il l'en faut tirer & le mettre au chenil. Il n'appartient à nul de nommer *chenil* le lieu où l'on met les chiens, qu'à celui qui a meute royale de chiens, qui peut prendre le cerf en tout tems ſans autre aide que de ſes chiens.

Salnove, *ch. xvj.* dit à-peu-près la même choſe ſur les lices & les jeunes *chiens*; ſeulement il ajoute qu'il faut mettre peu de paille les deux ou trois premiers jours après la délivrance de la lice, de peur que le trop ne fît étouffer les petits, & qu'on doit les changer tous les jours de paille pour les garantir des puces & de la galle; que s'ils en étoient atteints, il faudroit les frotter d'huile de noix & de lait chaud. Quand la lice eſt en travail, on doit lui donner du potage, du lait, & même des œufs frais; s'il étoit long, lui faire avaler ſeulement les jaunes, retirer le premier chien de deſſous elle, & ainſi des autres, de crainte qu'elle ne les étouffe pendant ſon travail. Pour la premiere portée, il faut demeurer près de la lice deux ou trois jours, afin d'empêcher qu'elle ne tue ſes petits par imprudence ou par malice, ou qu'elle ne les mange; car ſi elle prenoit cette mauvaiſe habitude, il ſeroit enſuite mal-aiſé de l'en empêcher; ſi celà arrivoit, il faudroit la faire couper pour s'en ſervir à la chaſſe.

Pour les petits que vous mettez ſous la matine, il faut obſerver ce qui eſt dit dans Charles IX. avoir un état bien en regle de la couverture, du nom du pere & de la mere, du jour de leur naiſſance, du nombre des mâles, & de celui des femelles, afin que la race s'en connoiſſe à l'avenir, & auſſi pour ſavoir quand il les faudra retirer de deſſous la mere pour les ſevrer, le tems qu'il les faudra faire nourrir chez le laboureur, quand il faudra les en retirer pour les mettre au chenil; & quand on voudra en tirer race, vous en ſachiez l'âge, ainſi que pour les faire couvrir à-propos, & qu'ils ne ſoient pour cela ni trop jeunes, ni trop vieux, ce qui ne doit être qu'à deux ans pour les mâles, plutôt cela les affoibliroit; & paſſé quatre ans ils ſeroient des chiens ſans force & ſans vigueur; il faut donner aux petits chiens pendant cinq à ſix jours du lait ſortant du pis de la vache, ou bien le faire chauffer, afin de leur empêcher les tranchées qui ne manqueroient pas de venir ſans cette précaution, ce qui pourroit les faire maigrir. Lorſque vos petits auront un mois, vous leur donnerez deux fois le jour du lait, ou une fois ſeulement, avec un peu de mie de pain; ſi les meres en ont aſſez d'ailleurs pour les tenir en bon état: ſinon, vous les ſevrerez à ſix ſemaines, après quoi il faudra les tenir encore un mois au-moins chez vous, pour les accoutumer à manger du potage de lait que vous leur donnerez, pour les rendre plus forts, avant que de les faire nourrir chez le laboureur.

Evérer ou énerver les chiens. Pour faire cette opération, il faut un raſoir ou un biſtouri bien tranchant, un poinçon fort aigu, ou une petite branche de bois en forme de ſoſſet. On fait prendre le chien ou la chienne (car cette opération leur eſt commune) avec une couple, on lui ouvre la gueule, dans laquelle on paſſe un mouchoir qu'on tient des deux côtés pour la maintenir ouverte; on prend la langue avec la main qui doit être envelopée d'un mouchoir, pour que la langue ne gliſſe point pendant l'opération, on la renverſe pour voir & ſentir un petit nerf long comme la moitié du petit doigt, & gros comme un ferret d'aiguillette, formé comme un ver, ayant les deux bouts pointus. C'eſt ce corps qui pique le chien lorſqu'il eſt ému par le ſang qui bout dans ſes veines lors de l'accès de la rage, de-ſorte qu'il croit qu'il ſera ſoulagé toutes les fois qu'il appuyera ce nerf ou ver fortement contre quelque choſe en la mordant. Ce nerf groſſit en proportion de l'âge & de l'accès de la rage. Après avoir fait tirer la langue du chien, il la faut tendre le long de ce nerf ſeulement, pour y paſſer par-deſſous le bout du poinçon, & l'ayant pris, vous l'enleverez en même-tems avec aſſez de facilité, parce qu'il n'a aucune adhérence, après quoi vous laiſſerez aller le chien, qui ſe guérira de ſa ſalive. On fait cette opération à l'âge de trois ou quatre mois; elle prévient tout accident dans les meutes & les chenils, puiſque les chiens aux[illegible] faite, s'ils deviennent enragés, ne mordent jamais, & meurent de la rage, comme d'une autre maladie, cela peut auſſi détourner le mal, ou du-moins le rendre plus facile à guerir. Salnove, *c. xvij.*

Phœbus faiſoit éverer ſes chiens courans.

Gaſton de Foix dit qu'il faut ôter un ver que le chien a ſous la langue, lui donner après du pain avec de la poudre de chélidoine, mêlés dans de la vieille graiſſe, ajoutant que cela eſt contre la rage quand un chien a été mordu. S'il y a playe, il veut qu'on y applique de la feuille de rhue, du ſel, de la graiſſe de porc, le tout mêlé avec du miel. Claude Gaucher Damartinoy, aumônier de Charles IX. auteur d'un poëme intitulé, *les plaiſirs des champs*, dans le *chapitre* de la chaſſe, dit qu'il faut faire éverer les chiens quand ils ont atteint quinze mois. Fouilloux ſans rien dire de poſitif ſur cela rapporte ſeulement que pluſieurs ont prétendu que ce ver que les chiens ont ſous la langue eſt la cauſe qui les fait devenir enragés, ce qu'il nie, quoiqu'on diſe que le chien éveré eſt moins ſujet à cette maladie. Quoi qu'il en ſoit, il ne rejette, ni n'approuve cette opération. Nous avons vu ce que penſe Salnove à ce ſujet. M. de la Briffardiere dans ſon nouveau traité de vénerie, *p.* 371, à l'occaſion de la rage, dit que c'eſt une ſage précaution d'énerver les chiens à qui il n'en arrive jamais aucun inconvenient. Elle eſt ſi utile, qu'on ne devroit jamais la négliger; car jamais les chiens énervés ne courent, ni ne mordent quand ils ſont enragés. On prétend même que les jeunes chiens en viennent mieux, & ſe tiennent plus gras.

On ne devroit donc jamais mettre des chiens dans des meutes, qu'ils n'euſſent été auparavant éverés. La meute du roi a été gouvernée par un veneur nommé *la Quête*, pendant quarante ans, & il n'eſt arrivé pendant ce tems aucun accident de rage dans la meute de ſa majeſté, parce qu'il n'y entroit aucun chien qu'il ne fît éverrer.

Depuis on lui a négligé cette opération, auſſi voilà cinq fois que les deux meutes du cerf de S. M. ont été attaquées de la rage. Je me ſuis trouvé à un voyage de Saint-Leger en 1764, de ſervice pour celui qui a la conduite de l'équipage. J'ai fait énerver toute la meute, qui étoit compoſée de 82 chiens & 11 limiers, avec l'approbation du commandant; le tems nous apprendra quel en ſera le réſultat, & autant qu'il y aura des chiens à quoi on n'aura pas fait l'opération, je la leur ferai faire, elle n'eſt ſuivie d'aucun fâcheux accident; le chien énervé le matin, mange à l'ordinaire du pain le ſoir. On a toujours dit *éverrer*, quoique ce ſoit un nerf & non un ver que le chien a ſous la langue. M. de la Briffardiere nomme l'opération *énerver*, & ce doit être ſa vraie dénomination.

Après l'opération, continue Salnove, vous mettrez vos chiens chez des laboureurs, qui ſeront en pays de froment & non de ſeigle, dont la nourriture ne vaut rien pour de jeunes chiens, parce qu'elle paſſe trop promptement, & ne nourrit pas aſſez, pour leur faire le rable large, & toutes les autres parties à-proportion, comme il faut que les chiens courans les aient pour être forts; il ne faut pas non plus qu'ils ſoient près des forêts ou des garennes, en y chaſſant ils s'éfléroient ou ſe feroient prendre par des loups, ou même par des paiſans. Il faut donc que cette nourriture ſe faſſe où il y ait des pleines, prairies ou pâturages, où l'on nourriſſe des vaches, afin que le lait, qui eſt principale nourriture des chiens à cet âge, ne leur manque pas. On récompenſera le maître pour l'obliger à en nourrir d'autres avec le même ſoin. Salnove & Charles IX. recommandent, pour rendre les petits chiens plus beaux *de donner aux filles de quoi les rendre jolies*. Mais ſur tout qu'on ne les faſſe pas nourrir à des bouchers, cela les rend trop gras, trop foibles, trop peſans, & les accoutume tellement à la chair, que ſi on ne leur en donne ſouvent, ils deviennent maigres, ſans vigueur, ne voulant pas la plûpart du tems manger du pain.

Leur nourriture doit être juſqu'à ſept mois, ſelon le même auteur, de pain de froment mêlé avec du lait, & enſuite de l'orge. L'eau & la paille fraîche ne doivent point leur manquer: à 10 ou 12 mois on les retire pour les mettre au chenil, les accoutumer avec les autres, & les rendre obéiſſans. Salnove condamne les billots; ſelon lui la meilleure & plus ſûre méthode c'eſt, après avoir mis dans le chenil

nil les jeunes chiens avec ceux qui sont dressés, de les mener à l'ébat avec eux deux fois le jour, coupler un jeune chien avec un vieux, après avoir choisi les plus doux, les plus patiens, les moins querelleurs, afin qu'ils les souffrent quelques jours se mouvoir & sauter autour d'eux sans les mordre; & qu'il y ait des valets de chiens attentifs pour les déharder, les faire suivre & marcher avec les vieux, en les caressant de tems-en-tems, & lui démêlant les jambes qui se prennent dans les couples; on continuera ainsi sept à huit jours. C'est le tems qu'il faut à un jeune chien pour aller au couple. Les valets des chiens de garde doivent être plus exacts & plus attentifs au chenil quand on a mis de jeunes chiens, jusqu'à ce qu'ils soient accoutumés avec les vieux.

Tout ce que Salnove dit dans ce chapitre des jeunes chiens mis au chenil est en usage aujourd'hui. Cet auteur blâme qu'on nomme, qu'on sonne au chenil. Fouilloux est d'un sentiment contraire. Je crois qu'il est nécessaire que les chiens connoissent la trompe pour se rallier, & pour y venir quand ils sont égarés.

Usage qui se pratique présentement pour élever les jeunes chiens. J'ai rapporté le précis de tous les sentimens des auteurs qui ont écrit sur la chasse en françois, sur l'origine des chiens courans, leurs figures, celles des lices destinées pour rapporter, leurs couvertures; quand elles mettent bas, les soins qu'on doit en prendre, la quantité de petits qu'on doit leur laisser pour les nourrir, du tems qu'on doit les laisser sous leurs meres, ce que l'on doit observer pour les sevrer, pour les accoutumer à manger, le tems qu'il faut les mettre à la campagne chez les laboureurs, celui de les retirer & de les mettre au chenil, & les accoutumer à aller aux couples.

Je vais donner l'usage qui se pratique aujourd'hui pour les meutes du roi.

Sa majesté Louis XV. a fait construire un chenil à Versailles pour les éleves des jeunes chiens; la distribution des logemens, chenils, cours, bassins, ne laisse rien à desirer pour toutes les commodités nécessaires, & chaque âge des jeunes chiens qui n'ont nulle communication les uns avec les autres.

Ce que je croirois à propos, seroit d'y joindre une basse-cour, & qu'il y eût des vaches & autres animaux pour plusieurs raisons. La premiere, c'est que les petits chiens que l'on accoutume à prendre du lait au bout de six semaines ou deux mois qu'ils ont tetté, l'auroient pur & tout chaud sortant du pis de la vache; on seroit sûr qu'il n'auroit point été baptisé, comme est celui de la plûpart des laitieres qui l'apportent de la campagne, & qui mêlent celui du soir avec celui du matin. Une seconde raison est que dans l'écurie ou étable où seroient les animaux, je ferois faire au bout une séparation de claie, dans laquelle séparation il y auroit des petits compartimens de treillage pour y mettre les petits chiens de différens âges & leurs nourrices; cette chaleur douce & naturelle se communiqueroit à eux, & pour l'hiver cela feroit un très-bon effet; ils ne maigriroient ni ne dépériroient point comme ils font, la plûpart dans les froids qui leur sont très-contraires, rien n'étant plus frileux que les petits chiens, & on seroit à portée de leur distribuer le lait avant qu'il eût le tems de se refroidir.

Quand ils commenceroient à se promener, je leur ferois voir les animaux en rentrant & en sortant, afin de les enhardir à tout, & qu'ils ne fussent ni hagars ni effrayés pour la moindre chose, comme ils le sont tous en sortant du chenil des éleves.

Nourriture des jeunes chiens. Le pain qu'on est dans l'usage à-présent de donner aux chiens du roi, est de farine d'orge; je demanderois que pour celui qu'on donne aux petits chiens jusqu'à l'âge de six mois, on fît bluter la farine d'orge avec moitié farine de froment, afin qu'il n'y eût ni son ni paille dans le pain qu'on leur donneroit, pour qu'ils le mangeassent mieux, qu'ils ne trouvassent rien de rude ni piquant à leurs petites gueules & petits gosiers, & qu'ils eussent moins de crainte en mangeant; je leur ferois mettre de la mie de ce pain dans du lait soir & matin, & pendant la journée toujours des petits morceaux de ce même pain dans quelque chose de propre & où ils pussent atteindre pour en manger quand ils auroient faim. Comme ces petits animaux ont l'estomac chaud, & que leur digestion se fait promptement, ils ne souffriroient pas la faim si long-tems, & quand on leur donneroit à manger leur pain trempé dans du lait, ils le mangeroient moins avidement, & n'en prendroient pas à se faire devenir le ventre comme des tambours: ce qui est bien contraire à un chien courant. Salnove dit qu'on leur donnoit autrefois du pain de froment avec du lait jusqu'à sept mois. Je leur donnerois donc, comme il a été dit, le matin, du pain trempé dans le lait, dans la journée, du pain à ceux qui auroient faim, & le soir, si l'on veut, au lieu de lait avec du pain, je leur donnerois de la mouée. Cette mouée, comme elle se fait aujourd'hui, n'étoit point en usage autrefois: c'est une très-bonne nourriture; on la fait avec les issues de bœuf, c'est-à-dire, piés, cœur, mou, foie, rate & pance bien lavés & bien nettoyés; on les fait cuire; on trempe du pain dans le bouillon, & la viande est coupée par petits morceaux, qu'on mêle avec le pain trempé: ce qui fait un mélange très-nourrissant. On proportionne la quantité d'issues de bœuf au nombre de chiens qui doivent en manger; pour vingt grands chiens il faut une issue; ainsi on peut se régler sur la quantité de grands & de petits chiens; il faut la donner à une chaleur modérée, c'est-à-dire, qu'on y puisse souffrir le doigt sans se brûler, & la faire manger aux petits chiens le soir: cela les soutiendra mieux que le lait & le pain pour leurs nuits qui sont souvent froides & longues.

On doit continuer cette nourriture jusqu'à six mois qu'il faut commencer à leur faire manger du pain tel qu'on le donne aux autres chiens de la meute, leur donner pendant quelque tems une fois de la mouée par jour, la leur diminuer peu-à-peu & les accoutumer à ne manger que du pain, afin que quand on les met dans le chenil avec les autres, ils y soient faits, & n'y maigrissent point. Quand on leur feroit manger de tems-en-tems de la chair de cheval crue, sur-tout dans l'hiver, depuis six mois jusqu'à un an, cela ne peut faire qu'un bon effet; il faut observer, si on leur donne de cette viande, que l'animal ne soit mort que de mal forcé, comme tours de reins, jambe cassée & autres accidens qui font tuer les chevaux sans être malades.

Il y a des exemples à rapporter sur cela: la plûpart des chiens anglois ne sont nourris que de chair de cheval; nous avons eu dans la meute du roi des chiens d'un nommé *Maisoncelle*, qui élevoit des jeunes chiens aux environs de Paris; il ne les nourrissoit que de chair de cheval; nous n'avons point eu de chiens françois plus vigoureux; ils avoient 26 pouces, & étoient très-beaux. M. le duc de Gramont avoit un équipage avec lequel il chassoit le cerf & le chevreuil; il ne faisoit vivre ses chiens que de chevaux morts; à la réforme de son équipage on en a mis environ une douzaine dans la meute du roi, qui étoient très-bons & vigoureux.

A un an on les doit mettre au chenil: c'est l'âge pour les accoutumer avec les autres à aller aux couples; pour les y faire peu-à-peu, il faut d'abord les mettre avec des vieux chiens doux & sages, les mâles avec les lices, & les lices avec des mâles, les accoutumer à manger le pain sec avec les autres, à faire les curées, à apprendre leurs noms & l'obéissance, connoître les valets de chiens & la trompe. A quinze mois on fait chasser les lices, & dix-huit les mâles: c'est l'usage qui est observé dans la vénerie du roi. Quand on les mene à la chasse les premieres fois, ils vont couplés avec les autres aux brisées, un valet de chiens les prend à la harde, à laquelle [illegible] y en avoir que six pour pouvoir les mener plus [illegible] pendant la chasse, s'il la voit passer, il se met sur la voie, afin de donner de l'émulation aux jeunes chiens en leur faisant voir passer & crier les autres, & tâcher de se trouver à la mort d'un cerf pour les faire fouler; à la seconde chasse, si celui qui en est chargé peut se trouver à la fin d'un cerf qui ne doive pas durer long-tems, il peut les découpler, après en avoir demandé la permission à ceux qui peuvent la lui donner, & à la mort du cerf les laisser fouler; & quand on dépouilleroit un peu du col, leur laisser manger de la venaison toute chaude: c'est une petite curée qui doit faire un très-bon effet; aux chasses suivantes, on les peut découpler avec les autres, & avoir soin que les [illegible] de chiens à pié les reprennent quand on les verra traîner derriere les autres ou dans les routes, si l'on veut courre un second cerf, il faut les faire recoupler & renvoyer au logis, & observer [illegible] teint toute

leur

leur force, qui est à deux ans; sans cela si on les laisse chasser tout le jour, & un second cerf, l'ambition des jeunes chiens étant de suivre les autres, quand on donne un relais frais, ils ne peuvent plus atteindre, ils s'efforcent, s'effilent, maigrissent, ont de la peine à prendre le dessus, & souvent ne reviennent point, périssent de maigreur, & ne peuvent plus prendre de force.

Jeunes chiens dans la meute pour les mener à la chasse. Quand on met une grande quantité de jeunes chiens dans la *meute*, & que l'âge exige de les faire chasser, on peut en mettre deux à chaque relais de ceux qui ont déja été à la chasse & découplés jusqu'à ce qu'ils aient pris assez d'haleine & de force pour suivre les autres; sur seize à vingt chiens qu'il y a ordinairement à chaque relais, les deux jeunes chiens ne peuvent y faire aucun tort; les vieux les maîtriseront toujours; si la chasse prenoit un parti contraire au relais, & qu'on l'envoyât chercher, on fait deharder le relais, afin qu'ils aillent plus à leur aise deux-à-deux qu'à la harde; on les emmene au petit galop; le valet de chien à pié doit prendre les deux jeunes qui avoient été mis au relais, les mener doucement, & les faire boire quand ils trouvent de l'eau; s'il rejoint la chasse, & qu'elle aille bien, il les découplera, afin qu'ils chassent avec les autres.

Il seroit à-propos de les promener dans les forêts où l'on veut les faire chasser, pour qu'ils apprennent à connoître les chemins, afin que quand ils se trouveroient égarés & seuls, ils reconnussent les routes pour revenir au chenil, & cela plusieurs fois avant de les découpler, & changer de promenade chaque fois, pour leur apprendre à connoître tous les cantons de la forêt.

La meute de S. M. Louis XV. étoit composée de cent quarante chiens; en 1764, le roi en a réduit le nombre à cent. L'on mene ordinairement cent ou quatre-vingt-dix chiens à la chasse partagés en quatre parties; les chiens de meute qui sont les plus jeunes & les plus vigoureux sont découplés les premiers au nombre de 40 à 50; les trois autres relais sont composés du reste. A mesure qu'un chien de meute se fait sage, il est descendu à la vieille meute; ceux de la vieille meute qui baissent un peu de vigueur & de vitesse, sont mis à la seconde vieille meute; & quand ceux-ci baissent, ils sont descendus de même aux six chiens, qui sont le troisieme & dernier relais; les trois relais sont ordinairement de dix-huit à vingt chiens chacun, menés par un valet de chiens à cheval, & un à pié, qui ont à leur harde huit à dix chiens, & l'on n'en peut pas mener davantage; (quand il n'y en auroit que huit à chaque horde, cela n'en feroit que mieux quand il faut avancer, & sur-tout au galop, ce qui arrive assez souvent) en les tenant, le grand nombre les gêne beaucoup; ainsi, il reste toujours environ quarante à cinquante chiens au chenil les jours de chasse; ce sont les lisses en chaleur, celles qui sont pleines, les malades, les maigres, les boiteux & les fatigués de la derniere chasse, cela fait que le nombre est toujours à-peu-près égal à la chasse; pour cela on a réglé tous les relais sur la liste au nombre de vingt-quatre, pour que chaque relais se trouve rempli du nombre ci-dessus; quand même ils se trouveroient tous en état, l'on n'en mene pas davantage à chaque relais pour la raison déja dite.

Maladies & mort des chiens en l'année 1763. En 1763, le nombre des chiens qu'on menoit à la chasse diminua bien par la maladie épidémique qui s'est jettée sur les chiens dans toute l'Europe, & dont la plus grande partie sont morts; on a été réduit dans la grande meute du roi à ne mener à la chasse que quarante à cinquante chiens au plus: cette maladie a commencé en Angleterre, est venue en France, en Piémont, en Italie, en Allemagne, & dans presque toutes les provinces du royaume. Toutes les meutes du roi, des princes, seigneurs & gentilshommes en ont été attaqués, & la plûpart sont morts; les chiens de basse-cour, de meûniers, bouchers, bergers & de chambre n'en ont pas été exempts.

Les limiers de la grande & petite meute du roi, sont presque tous morts; on a été obligé, les jours de chasse, d'aller chercher à voir un cerf; les piqueurs & valets de limiers alloient à cheval parcourir dans les endroits où le roi vouloit courre, ils cherchoient à voir un cerf quelques momens avant l'heure d'attaquer, & en venoient faire le rapport; on y all[illegible] ce qu'il y avoit de chiens de meute au nombre de dix à douze qui s'étoient découplés, & autant à chacun des trois relais; S. M. étoit obligée de chasser avec ce petit nombre.

L'on n'a pas encore pû trouver de remede à ce malheureux mal; on en essaie tous les jours de nouveaux sans qu'on puisse trouver le véritable: la moitié des chiens des meutes du roi sont morts de cette maladie.

Les chasses que l'on fait avec ce petit nombre de chiens sont des plus belles; en voilà plusieurs où tout le nombre des chiens *menés à la chasse* se trouvent à la mort du cerf, qui se monte depuis quarante jusqu'à soixante chiens, des chasses plus, & d'autres moins.

Le grand nombre de chiens ne fait pas faire de plus belles chasses, au contraire, quand on attaque plusieurs cerfs ensemble avec quarante à cinquante chiens de meute, que cela se sépare en quatre ou cinq parties, on cherche l'occasion d'en trouver un séparé seul pour y faire découpler la vieille meute, mais cela n'empêche pas les autres chiens de chasser séparément; on fait ce qu'on peut pour les rompre & les enlever, ils en entendent d'autres, ils échappent & y vont; plusieurs cerfs se trouvent échauffés ensemble, les voies se croisent, les chiens tournent au plus près d'eux; si ce n'est pas le cerf à quoi ils ont tourné qu'on veut chasser, on rompt les chiens, pendant ce tems quelques chiens forlongent le cerf, on remet les autres sur la voie qui est foulée par ceux qui sont en avant; ils chassent mollement, la plûpart de l'équipage est dispersé, & cela fait faire de très-mauvaises chasses.

Je serois du sentiment de M. de Ligniville, de n'avoir à la chasse que soixante à soixante & dix chiens, vingt à vingt-deux de meute, & seize à chacun des trois relais; quand les chiens de meute se sépareroient, le nombre étant moindre, il seroit bien plus aisé de les arrêter & de les rallier à la voie du cerf qu'on veut chasser, & de les accoutumer à l'obéissance, ce qui feroit faire toujours de bien plus belles chasses; les veneurs & les chiens seroient bien plus ensemble, & l'amusement du maître plus complet. Je suivrois encore le conseil de M. de Ligniville, de ne pas mettre un trop grand nombre de jeunes chiens à la fois dans la meute; il n'en mettoit par an que la sixieme partie du nombre dont sa meute étoit composée. Il dit les inconvéniens du grand nombre; il faut faire réformer tous les chiens inutiles, comme les vieux qui ne peuvent plus tenir avec les autres, ceux qui au bout de six mois ne veulent point chasser, & ceux qui sont lourds, épais & mal faits; je ne voudrois que des chiens qui chassassent bien ensemble, & autant qu'il seroit possible qui fussent du *même* pié, criant bien; c'est un bel ornement à la chasse qu'un beau bruit de chiens.

On pourroit garder six ou huit chiens avec les vieux qui ne peuvent plus tenir comme les autres, ceux qui sont lourds, épais, pour en faire une harde qui serviroit pour fouler l'enceinte où on feroit rapport, & faire partir le cerf.

Si l'on mene le nombre de soixante-dix chiens à la chasse, & comme il est dit ci-dessus, qu'il faille encore trouver six chiens de la meute pour fouler l'enceinte, il est aisé d'en prendre le nombre sur les chiens de meute & ceux de relais; qu'il y en ait dix-huit ou vingt de meute pour découpler dans la voie du cerf que les vieux chiens auront lancé, il y en aura assez pour soutenir jusqu'à la vieille meute, dans les deux bas relais; quand il n'y en auroit que quatorze, cela fait très-peu de différence; c'est celui qui a le détail de l'équipage qui doit arranger le plus ou le moins suivant l'état de la meute de chaque chasse; mais dans les sécheresses, les refuites des cerfs dans des plaines & terres labourées, il se trouvera quelquefois la moitié de la meute dessollée; la chasse d'après ces chiens-là ne peuvent y aller, il faut quinze à vingt jours pour que la peau de dessous les piés soit assez revenue & ferme pour qu'on les puisse mener à la chasse; si la chasse d'après il s'en trouve encore un certain nombre de dessolés, il en reste peu pour la troisieme chasse; en cela on mene ce qu'on peut; quand le nombre seroit réduit à quarante, cela n'empêcheroit pas de chasser: on doit faire force usage de restrainctif, dont il sera parlé aux remedes des maladies des chiens.

Nous croirons faire un larcin à l'Encyclopédie si nous n'insérions dans cet *article* le précis des idées de M. de Buffon sur le chien, le cerf, & la chas-

se; nous nous permettrons aussi de remarquer quelques inadvertances qui ont échappé à cet illustre écrivain.

Les chiennes produisent six, sept, & quelquefois jusqu'à douze petits; elles portent neuf semaines. La vie des chiens est bornée à quatorze ou quinze ans, quoiqu'on en ait gardé quelques-uns jusqu'à vingt. La durée de la vie est dans le chien, comme dans les autres animaux, proportionnelle au tems de l'accroissement; il est deux ans à croître, il vit aussi sept fois deux ans; l'on peut connoître son âge par les dents, qui dans la jeunesse sont blanches, tranchantes, & pointues, & qui à mesure qu'il vieillit deviennent noires, mousses, & inégales; on le connoit aussi par le poil, car il blanchit sur le museau, sur le front, & autour des yeux.

Le chien, lorsqu'il vient de naître, n'est pas encore entierement achevé. Les chiens naissent communément les yeux fermés; les deux paupieres ne sont pas simplement collées, mais adhérentes par une membrane qui se déchire lorsque le muscle de la paupiere supérieure est devenu assez fort pour la relever & vaincre cet obstacle, & la plûpart des chiens n'ont les yeux ouverts qu'au dixieme ou douzieme jour. Dans ce même tems les os du crâne ne sont pas achevés, le corps est bouffi, le museau gonflé, & leur forme n'est pas encore bien dessinée; mais en moins d'un mois ils apprennent à faire usage de tous leurs sens, & prennent ensuite de la force, & un prompt accroissement. Au quatrieme mois ils perdent quelques-unes de leurs dents, qui, comme dans les autres animaux, sont bien-tôt remplacées par d'autres qui ne tombent plus; ils en ont en tout quarante-deux; savoir six incisives en haut & six en bas, deux canines en haut & deux en bas; quatorze machelieres en haut & douze en bas; mais cela n'est pas constant, & il se trouve des chiens qui ont plus ou moins de dents machelieres. Dans ce premier âge les mâles comme les femelles s'accroupissent pour pisser, ce n'est qu'à neuf ou dix mois que les mâles & quelques femelles commencent à lever la cuisse, & c'est dans ce même tems qu'ils commencent à être en état d'engendrer.

Les chiens présentent quelque chose de remarquable dans leur structure; ils n'ont point de clavicules, & ont un os dans la verge; leur mâchoire est armée d'une quarantaine de dents, dont quatre canines sont remarquables par leurs pointes & leur longueur, que l'on observe de même dans le lion & plusieurs autres animaux carnassiers. On reconnoît la jeunesse des chiens à la blancheur de leurs dents, qui jaunissent & s'émoussent à mesure que l'animal vieillit, & sur-tout à des poils blanchâtres qui commencent à paroître sur le museau: la durée ordinaire de la vie des chiens est environ de quatorze ans; cependant on a vû un barbet vivre jusqu'à l'âge de dix-sept ans, mais il étoit décrépit, sourd, presque muet, & aveugle.

Les mâles s'accouplent en tout tems; la chaleur des femelles dure environ quatorze jours; elles ne souffrent l'approche du mâle que vers la fin de ce tems, & elles entrent en chaleur deux fois par an. Le mâle & la femelle sont liés, & retenus dans l'accouplement par un effet de leur conformation & par le gonflement des parties; ils se séparent d'eux-mêmes après un certain tems, mais on ne peut les séparer de force sans les blesser, sur-tout la femelle. Celle-ci à dix mamelles, elle porte cinq à six petits à-la-fois, quelquefois davantage (on en a vû en avoir jusqu'à douze & quatorze); le tems de la portée dure deux mois & deux ou trois jours: on dit qu'elle coupe avec les dents le cordon ombilical & qu'elle mange l'arriere-faix: le nouveau-né s'appelle *petit chien*.

Les yeux de ces petits animaux ne commencent à s'ouvrir qu'au bout de quelques jours. La mere leche sans cesse ses petits & avale leur urine & leurs excrémens pour qu'il n'y ait aucune odeur dans son lit; quand on lui enleve ses petits elle va les chercher & les prend à sa gueule avec beaucoup de précaution; on prétend qu'elle commence toujours par le meilleur, & qu'elle détermine ainsi le choix des chasseurs, qui le gardent préférablement aux autres.

On ne peut réfléchir sans admiration sur la force digestive de l'estomac des chiens; les os y sont ramollis & digérés, le suc nourricier en est extrait. Quoique l'estomac des chiens paroisse assez s'accommoder de toutes sortes d'alimens, il est rare de leur voir manger des végétaux cruds; lorsqu'ils se sentent malades ils broutent des feuilles de gramen, qui les font vomir & les guérissent. Les crottes ou excrémens que rendent ces animaux sont blanchâtres, sur-tout lorsqu'ils ont mangé des os; ces excrémens blancs sont nommés par les Apothicaires *magnésie animale* ou *album græcum*; & la Médecine qui ne se pique pas de satisfaire le goût par ses préparations, se l'est approprié comme médicament: cependant on est revenu, à ce qu'il paroit, de l'usage de cette substance prise intérieurement pour la pleurésie, on en fait tout-au-plus usage à l'extérieur dans l'esquinancie, comme contenant un sel ammoniacal nitreux. On prétend que ces excrémens sont si âcres, qu'ils détruisent entierement les plantes, excepté la renouée, le polygonum, & le sophia des Chirurgiens, & que leur causticité est telle qu'aucun insecte ne s'y attache.

Tout le monde a remarqué que lorsqu'un chien veut se reposer, il fait un tour ou deux en pivotant sur le même lieu. Les chiens ont mille autres petites allures distinctes qui frappent trop les yeux de tout le monde pour que nous en parlions. L'attachement que quelques personnes ont pour cet animal va jusqu'à la folie. Les Mahométans ont dans leurs principales villes des hôpitaux pour les chiens infirmes, & Tournefort assure qu'on leur laisse des pensions en mourant, & qu'on paye des gens pour exécuter les intentions du testateur. Il arrive quelquefois aux chiens de rêver en dormant: ils remuent alors les jambes & aboient sourdement.

Quelques auteurs prétendent que les chiens contractent les maladies des personnes avec qui on les fait coucher, & que c'est même un excellent moyen de guérir les goutteux; mais comme un homme qui prend la maladie d'un autre ne le soulage pas pour cela, il y a toute apparence qu'un malade ne peut recevoir de soulagement d'un chien qu'on lui applique, que dans le cas où la chaleur de l'animal attaqueroit la maladie, en ouvrant les pores, en facilitant la transpiration, & en donnant issue à la matiere morbifique. Quoi qu'il en soit, comme les chiens, en léchant les plaies qu'ils ont reçues, les détergent & en hâtent la consolidation, on a vu des personnes guéries avec succès, de plaies & d'ulceres invétérés, en les faisant lécher par des chiens. C'étoit la méthode de guérir d'un homme que l'on a vu long-tems à Paris, & que l'on nommoit *le médecin de Chaudrai*, du lieu où il faisoit son séjour.

Rage. De tous les animaux que nous connoissons, les chiens sont les plus sujets à la rage ou hydrophobie, maladie causée à ces animaux par la disette de boire & de manger pendant plusieurs jours, ou quelquefois par la mauvaise qualité de matieres corrompues dont ils se nourrissent assez souvent (suivant M. Mead, medecin anglois), ou encore par le défaut d'une abondante transpiration, après avoir long-tems couru. Cette maladie terrible rend le chien furieux; il s'élance indifféremment sur les hommes & sur les animaux, il les mord, & sa morsure leur cause la même maladie, si on n'y porte un prompt remede. Cette maladie gagne d'abord les parties du corps les plus humides, telle que la bouche, la gorge, l'estomac; elle y cause une ardeur, un desséchement, & une irritation si grande, que le malade tombe dans une aliénation de raison, dans des convulsions, dans une horreur & une appréhension terrible de tout ce qui est liquide: aussi ne faut-il pas s'étonner si les animaux, ainsi que les hommes, dans cet état de fureur, ont une aversion insoutenable pour l'eau. Cet effet, ainsi qu'on l'apprend des malades, dépend de l'impossibilité où ils sont d'avaler les liquides: car toutes les fois qu'ils font effort pour le faire, il leur monte alors, à ce qui leur semble, quelque chose subitement dans la gorge qui s'oppose à la descente du fluide. Les symptômes de cette maladie sont des plus terribles, & malheureusement les remedes connus ne font pas toujours des effets certains. On emploie le plus communément les bains froids & les immersions dans la mer, quelquefois sans succès: on a imaginé aussi de faire usage de la pommade mercurielle qui, à ce qu'il paroit, n'est pas non plus toujours infaillible. Comme cette maladie paroit être vraiment spasmodique, on y a employé avec succès les calmans, tels que l'opium & les antispasmodiques, ainsi qu'on le voit dans la dissertation du docteur Nugent, médecin à Bath. Lemery conseille en pareil cas, l'usage fréquent des sels volatils, &c.

Com-

Comme il arrive souvent dans plusieurs maladies des hommes, que la crainte & l'inquiétude influent plus sur un malade que le mal réel, M. Petit, chirurgien, offre dans l'histoire de l'academie, an. 1723. un expédient pour savoir si le chien dont on a été mordu & que l'on suppose tué depuis, étoit enragé ou non; il faut, dit-il, frotter la gueule, les dents, & les gencives du chien mort, avec un morceau de chair cuite que l'on presente ensuite à un chien vivant; s'il le refuse en criant & heurlant, le mort étoit enragé, pourvu cependant qu'il n'y eût point de sang à sa gueule; si la viande a été bien reçue & mangée, il n'y a rien à craindre.

Les chiens sont encore sujets à plusieurs autres maladies.

Dans l'Amérique méridionale les chiens sont attaqués d'une espece de maladie vénérienne qui ressemble à la petite vérole. Les habitans du pays l'appellent *peste*.

Le chien courant que M. de Buffon a fait dessiner, a été choisi par M. de Dampierre, qui a autant de connoissance que de goût dans tout ce qui concerne la chasse.

Les chiens courans ont le museau aussi long & plus gros que celui des mâtins; la tête est grosse & ronde, les oreilles sont larges & pendantes, les jambes longues & charnues, le corps est gros & alongé, la queue s'éleve en haut & se recourbe en-avant, le poil est court & à-peu-près de la même longueur sur tout le corps, les chiens courans sont blancs ou ont des taches noires ou fauves sur un fond blanc.

Il y en a de trois sortes: savoir, les chiens françois, les chiens normands ou baubis, & les chiens anglois.

Description du chien courant. Il faut que les chiens courans françois aient les naseaux ouverts, le corps peu alongé de la tête à la queue, la tête légere & nerveuse, le museau pointu; l'œil grand, élevé, net, luisant, plein de feu; l'oreille grande, souple & pendante; le col long, rond & flexible; la poitrine étroite sans être serrée, les épaules légeres, la jambe ronde, droite & bien formée; les côtés forts, le rein court, haut, large, nerveux, peu charnu; le ventre avalé. (c'est un défaut qu'on n'a pas fait remarquer à M. de Buffon; il ne doit être ni trop retroussé, ni trop avalé, il faut un milieu); la cuisse ronde & détachée, le flanc sec & décharné, le jarret court & large, la queue forte à son origine, velue (il la faut à poil ras), longue, déliée, mobile, sans poil à l'extrémité; le poil du ventre rude, la patte seche, peu alongée, & l'ongle gros, &c. Les chiens normans ou baubis ont le corsage plus épais, la tête plus courte, & les oreilles moins longues. Les chiens anglois ont la tête plus menue, le museau plus long & plus effilé, le corsage, les oreilles & les jarrets plus courts; la taille plus légere, & les piés mieux faits: ceux de la race pure sont ordinairement de poil gris moucheté.

Le chien qu'on a presenté à M. de Buffon à l'équipage du daim, pour le faire dessiner pour un limier, n'est pas assez beau; il le nomme bien un *metis de race de basset & de mâtin*; il y en avoit à la *vénerie* de bien plus beaux & de vraie race de limiers de Normandie, qui auroient mieux rempli son objet.

Chiens de Calabre. Ces chiens sont très-grands parce qu'ils viennent de très grands danois mêlés avec de grands épagneuls; il y a quelques années qu'on en fit peindre à Versailles deux très-beaux, de la haute taille du danois, fort courageux, & très-ardens à la chasse du loup; ils participoient des caracteres des danois & des épagneuls pour la forme du corps & pour le poil; les chiens ont cinq doigts y compris l'ongle, qui est un peu au-dessus du pié en-dedans, & que M. de Buffon compte pour le pouce. Le chien courant que M. Buffon a fait dessiner, avoit deux piés neuf pouces, depuis le bout du nez jusqu'à l'anus.

Hauteur du train de devant, 1 pié 9 pouces 9 lig.

Hauteur du train de derriere, 1 pié 10 pouces.

Longueur des oreilles, 6 pouces 6 lignes.

Les chiens passent pour avoir dix mamelles, cinq de chaque côté, savoir quatre sur la poitrine, & six sur le ventre.

Les chiens ont neuf vraies côtes, trois de chaque côtés, & quatre fausses.

Les vertebres de la queue du chien sont au nombre de vingt.

M. de Buffon ne dit rien du ver que les chiens ont sous la langue, ni de l'opération de couper les lices, & de ce qu'on leur ôte pour empêcher la génération, soit testicules ou autres choses, on leur ôte deux petites glandes.

Il y a dans les mémoires de l'académie des Sciences, l'histoire d'une chienne qui ayant été oubliée dans une maison de campagne, a vécu quarante jours sans autre nourriture que l'étoffe ou la laine d'un matelat qu'elle avoit déchiré.

Epreuve de M. de Buffon. Il éléva une louve prise à l'âge de deux mois dans la forêt; il l'enferma dans une cour avec un jeune chien du même âge; ils ne connoissoient l'un & l'autre aucun individu de leur espece; la premiere année ces jeunes animaux jouoient perpétuellement ensemble, & paroissoient s'aimer. A la seconde année ils commencerent à se disputer la nourriture & à se donner quelques coups de dents; la querelle commençoit toujours par la louve. A la fin de la troisieme année ces animaux commencerent à sentir les impressions du rut, mais sans amour: car loin que cet état les adoucît ou les rapprochât l'un de l'autre, ils devinrent plus féroces, ils maigrirent tous deux, & le chien tua enfin la louve, qui étoit devenue la plus foible & la plus maigre.

M. de Ligniville a fait une expérience pareille, mais qui a mieux réussi, puisqu'il en est sorti des chiens, mais qui ne valoient rien pour la chasse.

Dans le même tems M. de Buffon fit enfermer avec une chienne en chaleur, un renard que l'on avoit pris au piege. Ces animaux n'eurent pas la moindre querelle ensemble; le renard s'approchoit même assez familierement, mais dès qu'il avoit flairé de trop près sa compagne, le signe du desir disparoissoit, & il s'en retournoit tristement dans sa hute. Lorsque la chaleur de cette chienne fut passée, on lui en substitua jusqu'à trois autres successivement, pour lesquels il eut la même douceur, mais la même indifférence: enfin on lui amena une femelle de son espece qu'il couvrit dès le même jour.

On peut donc conclure de ces épreuves faites d'après la nature, que le renard & le loup sont des especes non-seulement différentes du chien, mais séparées & assez éloignées pour ne pouvoir les rapprocher, du moins dans ces climats.

Xénophon dit qu'il avoit des chiens qu'il nommoit *renardiers* en espece.

Le cerf. M. Buffon, *tom. XI. p.* 85. Voici l'un des animaux innocens, doux & tranquilles qui ne semblent être faits que pour embellir, animer la solitude des forêts, & occuper loin de nous les retraites paisibles de ces jardins de la nature. Sa forme élégante & légere, la taille aussi svelte que bien prise, ses membres flexibles & nerveux, sa tête parée plutôt qu'armée d'un bois vivant, & qui, comme la cime des arbres, tous les ans se renouvelle, sa grandeur, sa légéreté, sa force, le distinguent assez des autres habitans des bois; & comme il est le plus noble d'entr'eux, il ne sert qu'aux plaisirs des plus nobles des hommes; il a dans tous les tems occupé le loisir des héros; l'exercice de la chasse doit succéder aux travaux de la guerre, il doit même les précéder; savoir manier les chevaux & les armes sont des talens communs au chasseur & au guerrier; l'habitude au mouvement, à la fatigue, l'adresse, la légéreté du corps, si nécessaires pour soutenir, & même pour seconder le courage, se prennent à la chasse, se portent à la guerre; c'est l'école agréable d'un art nécessaire, c'est encore le seul amusement qui fasse diversion entiere aux affaires, le seul délassement sans molesse, le seul qui donne un plaisir vif sans langueur, sans mélange & sans satiété.

Que peuvent faire de mieux les hommes qui par état sont sans cesse fatigués de la présence des autres hommes? Toujours environnés, obsédés & gênés, pour ainsi dire, par le nombre, toujours en butte à leurs demandes, à leur empressement, forcés de s'occuper de soins étrangers & d'affaires, agités par de grands intérêts, & d'autant plus contraints, qu'ils sont plus élevés; les grands ne sentiroient que le poids de la grandeur, & n'existeroient que pour les autres, s'ils ne se déroboient par instans à la foule même des flatteurs. Pour jouir de soi-même, pour rappeller dans l'ame les affections personnelles, les desirs secrets, ces sentimens intimes mille fois plus précieux que les idées de la grandeur, ils ont besoin de solitude; & quelle solitude plus variée, plus animée que celle de la chasse? Quel exercice plus sain pour le corps, quel repos plus agréable pour l'esprit?

Il

Il seroit aussi pénible de toujours représenter que de toujours méditer. L'homme n'est pas fait par la nature pour la contemplation des choses abstraites; & de même que s'occuper sans relâche d'études difficiles, d'affaires épineuses, mener une vie sédentaire, & faire de son cabinet le centre de son existence, est un état peu naturel, il semble que celui d'une vie tumultueuse, agitée, entraînée, pour ainsi dire, par le mouvement des autres hommes, & où l'on est obligé de s'observer, de se contraindre & de représenter continuellement à leurs yeux, est encore une situation plus forcée. Quelque idée que nous voulions avoir de nous-mêmes, il est aisé de sentir que représenter n'est pas être, & aussi que nous sommes moins faits pour penser que pour agir, pour raisonner que pour jouir. Nos vrais plaisirs consistent dans le libre usage de nous-mêmes; nos vrais biens sont ceux de la nature: c'est le ciel, c'est la terre, ce sont ces campagnes, ces plaines, ces forêts dont elle nous offre la jouissance utile, inépuisable. Aussi le goût de la chasse, de la pêche, des jardins, de l'agriculture est un goût naturel à tous les hommes; & dans les sociétés plus simples que la nôtre, il n'y a guere que deux ordres, tous deux relatifs à ce genre de vie; les nobles dont le métier est la chasse & les armes, les hommes en sous-ordre qui ne sont occupés qu'à la culture de la terre.

Et comme dans les sociétés policées on agrandit, on perfectionne tout, pour rendre le plaisir de la chasse plus vif & plus piquant, pour ennoblir encore cet exercice le plus noble de tous, on en a fait un art. La chasse du cerf demande des connoissances qu'on ne peut acquérir que par l'expérience; elle suppose un appareil royal, des hommes, des chevaux, des chiens, tous exercés, stylés, dressés, qui par leurs mouvemens, leurs recherches & leur intelligence, doivent aussi concourir au même but. Le veneur doit juger l'âge & le sexe; il doit savoir distinguer & reconnoître si le cerf qu'il a détourné (*a*) avec son limier (*b*), est un daguet (*c*), un jeune cerf (*d*), un cerf de dix cors jeunement (*e*), un cerf de dix cors (*f*), ou un vieux cerf (*g*), & les principaux indices qui peuvent donner cette connoissance, sont le pié (*h*) & les fumées (*i*). Le pié du cerf est mieux fait que celui de la biche, sa jambe est (*k*) plus grosse & plus près du talon, ses voies (*l*) sont mieux tournées, & ses allures (*m*) plus grandes; il marche plus régulierement; il porte le pié de derriere dans celui de devant, au lieu que la biche à le pié plus mal fait, les allures plus courtes, & ne pose pas régulierement le pié de derriere dans la trace de celui du devant.

Dès que le cerf est à sa quatrieme tête (*n*), il est assez reconnoissable pour ne s'y pas méprendre; mais il faut de l'habitude pour distinguer le pié du jeune cerf de celui de la biche; & pour être sûr, on doit y regarder de près & en revoir (*o*) souvent & à plusieurs endroits. Les cerfs de dix cors jeunement, de dix cors, *&c.* sont encore plus aisés à reconnoître; & à juger, ils ont le pié de devant beaucoup plus gros que celui de derriere; & plus ils sont vieux, plus les côtés des piés sont gros & usés: ce qui se juge aisément par les allures qui sont aussi plus régulieres que celles des jeunes cerfs, le pié de derriere posant toujours assez exactement sur le pié de devant, à moins qu'ils n'aient mis bas leurs têtes; car alors les vieux cerfs se méjugent (*p*) presque autant que les jeunes cerfs, mais d'une maniere différente, & avec une sorte de régularité que n'ont ni les jeunes cerfs, ni les biches; ils posent le pié de derriere à côté de celui de devant, & jamais au-delà ni en-deçà.

Lorsque le veneur, dans les sécheresses de l'été, ne peut juger par le pié, il est obligé de suivre le contrépié (*q*) de la bête pour tâcher de trouver des fumées, & de la reconnoître par cet indice qui demande autant & peut-être plus d'habitude que la connoissance du pié; sans cela il ne lui seroit pas possible de faire un rapport juste à l'assemblée des chasseurs; & lorsque sur ce rapport l'on aura conduit les chiens à ses brisées (*r*) il doit encore savoir animer son limier & le faire appuyer sur les voies jusqu'à ce que le cerf soit lancé; dans cet instant celui qui laisse courre (*s*) (on ne fait plus usage de lancer à trait de limier, on découple dans l'enceinte une demi-douzaine de vieux chiens pour lancer le cerf, & les veneurs foulent l'enceinte à cheval en faisant du bruit pour le faire partir), sonne pour faire découpler (*t*) les chiens, & dès qu'ils le sont, il doit les appuyer de la voix & de la trompe; il doit aussi être connoisseur & bien remarquer le pié de son cerf, afin de le reconnoître dans le change (*u*) ou dans le cas qu'il soit accompagné. Il arrive souvent alors que les chiens se séparent & font deux chasses; les piqueurs (*x*) doivent se séparer aussi & rompre (*y*) les chiens qui se sont fourvoyés (*z*) pour les ramener & les rallier à ceux qui chassent le cerf de meute. Le piqueur doit bien accompagner ses chiens, toujours piquer à côté d'eux, toujours les animer sans trop les presser, les aider dans le change (quand un cerf est accompagné), les faire revenir sur un retour pour ne se pas méprendre, tâcher de revoir du cerf aussi souvent qu'il est possible, car il ne manque jamais de faire des ruses; il passe & repasse souvent deux ou trois fois sur ses voies; il cherche à se faire accompagner d'autres bêtes pour donner le change, & alors il perce, il s'éloigne tout-de-suite, ou bien il se jette à l'écart, se cache & reste sur le ventre; dans ce cas lorsqu'on est en défaut (*a*), on prend les devants, on retourne sur les derrieres; les piqueurs & les chiens travaillent de concert; si l'on ne retrouve pas la voie du cerf, on juge qu'il est resté dans l'enceinte dont on vient de faire le tour; on la foule de nouveau; & lorsque le cerf ne s'y trouve pas, il ne reste d'autres moyens que d'imaginer la refuite qu'il peut avoir faite, vû le pays où l'on est, & d'aller l'y chercher; dès qu'on sera tombé sur les voies, & que les chiens auront relevé le défaut (*b*), ils chasseront avec plus d'avantage, parce qu'ils sentent bien que le cerf est déja fatigué; leur ardeur augmente à mesure qu'il s'affoiblit, & leur sentiment est d'autant plus distinctif & plus vif, que le cerf est plus échauffé; aussi re-

(*a*) Détourner le cerf, c'est tourner tout-autour de l'endroit où un cerf est entré, & s'assurer qu'il n'est pas sorti.

(*b*) Limier, chien que l'on choisit ordinairement parmi les chiens courans, & que l'on dresse pour détourner le cerf, le chevreuil, le sanglier, *&c.*

(*c*) Daguet, c'est un jeune cerf qui porte les dagues, & les dagues sont la premiere tête, ou le premier bois du cerf qui lui vient au commencement de la seconde année.

(*d*) Jeune cerf, qui est dans la troisieme, quatrieme ou cinquieme année de sa vie.

(*e*) Cerf de dix cors jeunement, cerf qui est dans la sixieme année de sa vie.

(*f*) Cerf de dix cors, qui est dans la septieme année de sa vie.

(*g*) Vieux cerf, cerf qui est dans la huitieme, neuvieme, dixieme *&c.* année de sa vie.

(*h*) Le pié, empreinte du pié du cerf sur la terre.

(*i*) Fumées, fientes du cerf.

(*k*) On appelle *jambes* les deux os qui sont en-bas à la partie postérieure, & qui font trace sur la terre avec le pié.

(*l*) Voies, ce sont les pas du cerf.

(*m*) Allures du cerf, distance de ses pas.

(*n*) Tête, bois ou cornes du cerf.

(*o*) En revoir, c'est d'avoir des indices du cerf par le pié.

(*p*) Se méjuger, c'est, pour le cerf, mettre le pié de derriere hors de la trace de celui de devant.

(*q*) Suivre le contre-pié, c'est suivre les traces à rebours.

(*r*) Brisées, endroit où le cerf est entré, & où l'on a rompu des branches pour le remarquer.

Nota. Que comme le pié du cerf s'use plus ou moins, suivant la nature des terreins qu'il habite, il ne faut entendre ceci que de la comparaison entre cerf du même parc, & que par conséquent il faut avoir d'autres connoissances, parce que dans le [illegible] souvent des cerfs venus de loin.

(*s*) Laisser courre un cerf, c'est le lancer avec le limier, c'est-à-dire le faire partir.

(*t*) Découpler les chiens, c'est détacher les chiens l'un d'avec l'autre, pour les faire chasser.

(*u*) Change, c'est lorsque le cerf en va chercher un autre, pour le substituer à sa place.

(*x*) Les piqueurs sont ceux qui courent à cheval après les chiens, & qui les accompagnent pour les faire chasser.

(*y*) Rompre les chiens, c'est les faire quitter ce qu'ils chassent, & les rappeller.

(*z*) Se fourvoyer, c'est s'écarter de la voie, & chasser quelqu'autre cerf que celui de la meute.

(*a*) Etre en défaut, c'est lorsque les chiens ont perdu la voie du cerf.

(*b*) Relever le défaut, c'est retrouver les voies du cerf, & le lancer une seconde fois.

redoublent ils de jambes & de voix; & quoiqu'il fasse alors plus de ruses que jamais, comme il ne peut plus courir aussi vite, ni par conséquent s'éloigner beaucoup des chiens, ses ruses & ses détours sont inutiles; il n'a d'autre ressource que de fuir la terre qui le trahit, & de se jetter à l'eau pour dérober son sentiment aux chiens. Les piqueurs tournent autour & remettent ensuite les chiens sur la voie (s'il en est sorti). Le cerf ne peut aller loin, dès qu'il a battu l'eau (*c*), quand il est sur ses fins (*d*) (abois), où il tâche encore de défendre sa vie, & blesse souvent les chiens de coups d'andouillers, & même les chevaux de chasseurs trop ardens, jusqu'à ce qu'un d'entr'eux lui coupe le jaret pour le faire tomber, & l'acheve ensuite en lui donnant un coup de couteau-de-chasse au défaut de l'épaule. Depuis quelque tems on porte une carabine, pour empêcher le désordre qu'il feroit dans la meute étant aux abois. On célebre en même tems la mort du cerf par des fanfares; on le laisse fouler aux chiens, & on les fait jouir pleinement de leur victoire en leur faisant faire curée (*e*).

Toutes les saisons, tous les tems ne sont pas également bons pour courre le cerf (*f*). Au printems, lorsque les feuilles naissantes commencent à parer les forêts, que la terre se couvre d'herbes nouvelles & s'émaille de fleurs, leur parfum rend moins sûr le sentiment des chiens; & comme le cerf est alors dans sa plus grande vigueur, pour peu qu'il ait d'avance, ils ont beaucoup de peine à le joindre. Aussi les chasseurs conviennent-ils que la saison où les biches sont prêtes à mettre bas, est celle de toutes où la chasse la plus difficile, que dans ce tems les chiens quittent souvent un cerf mal mené pour tourner à une biche qui bondit devant eux; & de même au commencement de l'automne lorsque le cerf est en rut (*g*), les limiers quêtent sans ardeur; l'odeur forte du rut leur rend peut-être la voie plus différente, peut-être aussi tous les cerfs ont-ils dans ce tems à-peu-près la même odeur. En hiver pendant la neige on ne peut pas courre le cerf; les chiens n'ont point de sentiment; on voit les limiers mêmes suivre la voie plutôt à l'œil qu'à l'odorat. Dans cette saison comme les cerfs ne trouvent point à viander (*h*) dans les forts, ils en sortent, vont & viennent dans les pays découverts, dans les petits taillis, & même dans les terres ensemencées; ils se mettent en hardes (*i*) dès le mois de Décembre, & pendant les grands froids ils cherchent à se mettre à l'abri des côtes ou dans des endroits bien fourrés où ils se tiennent serrés les uns contre les autres, & se rechauffent de leur haleine; à la fin de l'hiver ils gagnent les bordages des forêts, & sortent dans les blés. Au printems ils mettent bas (*k*); la tête se détache d'elle-même, ou par un petit effort qu'ils font en s'accrochant à quelque branche; il est rare que les deux côtés tombent précisément en même tems (cependant cela n'est pas sans exemple; j'ai trouvé les deux côtés de tête d'un cerf dix cors jeunement dans la forêt de Saint-Leger-aux-Plainveaux, qui n'étoient pas à trois piés de distance l'un de l'autre), & souvent il y a un jour ou deux d'intervalle entre la chûte de chacun des côtés de la tête. Les vieux cerfs sont ceux qui mettent bas les premiers, vers la fin de Février ou au commencement de Mars; les cerfs de dix cors ne mettent bas que vers le milieu ou la fin de Mars; ceux de dix cors jeunement dans le mois d'Avril; les jeunes cerfs au commencement, & les daguets vers le milieu & la fin de Mai; mais il y a sur tout cela beaucoup de variétés, & l'on voit quelquefois de vieux cerfs mettre bas plus tard que d'autres qui sont plus jeunes. Au reste la mue de la tête des cerfs avance lorsque l'hiver est doux, & retarde lorsqu'il est rude & de longue durée.

Dès que les cerfs ont mis bas, ils se séparent les uns des autres, & il n'y a plus que les jeunes qui démeurent ensemble; ils ne se tiennent pas dans les forts, mais ils gagnent le beau pays, les buissons, les taillis, & fourrés; ils y demeurent tout l'été pour y refaire leur tête, & dans cette saison ils marchent la tête basse, crainte de la froisser contre les branches, car elle est sensible tant qu'elle n'a pas pris son entier accroissement. La tête des plus vieux cerfs n'est encore qu'à moitié refaite vers le milieu du mois de Mai: on dit en proverbe, *à la mi-Mai mi-tête, à la mi-Juin, mi-graisse*, & n'est tout-à-fait alongée & endurcie que vers la fin de Juillet; celle des plus jeunes cerfs tombant plus tard, repousse & se refait aussi plus tard; mais dès qu'elle est entierement alongée, & qu'elle a pris de la solidité, les cerfs la frottent contre les arbres pour la dépouiller de la peau dont elle est revêtue, & comme ils continuent à la frotter pendant plusieurs jours de suite, on prétend qu'elle se teint de la couleur de la seve du bois auquel ils touchent, qu'elle devient rousse contre les hêtres & les bouleaux, brune contre les chênes, & noirâtre contre les carmes & les trembles. On dit aussi que les têtes des jeunes cerfs qui sont lisses & peu perlées, ne se teignent pas à beaucoup près autant que celles des vieux cerfs, dont les perlures sont fort près les unes des autres, parce que ce sont ces perlures qui retiennent la seve qui colore le bois; mais je ne puis me persuader que ce soit la vraie cause de cet effet, ayant eu des cerfs privés & enfermés dans des enclos où il n'y avoit aucun arbre, & où par conséquent ils n'avoient pû toucher au bois, desquels cependant la tête étoit colorée comme celle des autres.

Peu de tems après que les cerfs ont bruni leur tête, ils commencent à ressentir les impressions du rut; les vieux sont les plus avancés: dès la fin d'Août & le commencement de Septembre, ils quittent les buissons, reviennent dans les forts, & commencent à chercher les bêtes *.

Quand les cerfs touchent aux bois pour nettoyer leur tête de la peau qui est dessus, le premier petit baliveau ou petit arbre qu'on apporte au rendez-vous auquel le cerf a frotté sa tête, & qui est dépouillé de son écorce, se nomme *frayoir*, il est presenté au commandant, à qui l'on fait rapport du cerf qui l'a fait; le commandant le présente au grand veneur, le grand veneur au roi; il y a un droit établi dans la *vénerie* pour le premier freyoir. Salnove, dans son *chapitre vij*. dit que quand un gentilhomme de la *vénerie* apportoit le frayoir, il avoit un cheval, & à un valet de limier un habit; à présent le roi donne pour le premier frayoir huit cens livres, qui sont partagés aux huits valets de limiers, & le grand veneur leur donne aussi cent livres, qui leur fait à chacun cent douze livres dix sols, & souvent ce ne sont pas eux qui apportent le premier frayoir: c'est le reglement qui est en usage aujourd'hui dans la *vénerie*, & c'est toujours le premier valet de limier qui le tient quand le commandant le présente au grand veneur, & le grand veneur au roi. *Voyez* le nouveau traité de la *vénerie*, Paris 1750. p. 27.

Rut: ils raient (*l*) d'une voix forte, le col & la gorge leur enflent, ils se tourmentent, ils traversent en plein jour les guérets & les plaines, ils donnent de la tête contre les arbres & les sépées, enfin ils paroissent transportés, furieux, & courent de pays en pays, jusqu'à ce qu'ils ayent trouvé des bêtes, qu'il ne suffit pas de rencontrer, mais qu'il faut encore poursuivre, contraindre, assujettir: car elles évitent d'abord, elles fuient, & ne les attendent qu'après avoir été long-tems fatiguées de leurs poursuites. C'est aussi par les plus vieilles que commence le rut, les jeunes biches n'entrent en chaleur que plus tard, & lorsque deux cerfs se trouvent auprès de la même, il faut encore combattre avant que de jouir; s'ils sont d'égale force, ils se menacent, ils grattent la terre, ils raient d'un cri terrible, & se précipitant l'un sur l'autre, ils se battent à outrance, & se donnent des coups d'andouillers (*m*) si forts que souvent ils se blessent à mort; le combat ne finit que par la défaite ou la fuite de l'un des deux & alors le vainqueur ne perd pas un instant pour jouir de sa victoire & de ses desirs, à moins qu'un autre ne survienne encore, auquel cas il part pour l'attaquer & le faire fuir comme le premier. Les plus vieux cerfs

(*c*) Battre l'eau, battre les eaux, c'est traverser, après avoir été long-tems chassé, une riviere ou un étang.

(*d*) Abois, c'est lorsque le cerf est à l'extrémité & tout-à-fait épuisé de forces.

(*e*) Faire la curée, donner la curée, c'est faire manger aux chiens le cerf ou la bête qu'ils ont prise.

(*f*) Courre le cerf, chasser le cerf avec des chiens courans.

(*g*) *Rut*, chaleur, ardeur d'amour.

(*h*) Viander, brouter, manger.

(*i*) Harde, troupe de cerfs.

(*k*) Mettre bas, c'est lorsque le bois des cerfs tombe.

* Les bêtes, *en terme de Chasse*, signifient les *biches*.

(*l*) Raire, crier.

(*m*) Andouillers, cornichons du bois de cerf.

cerfs ſont toujours les maîtres, parce qu'ils ſont plus fiers & plus hardis que les jeunes qui n'oſent approcher d'eux ni de la bête, & qu'ils ſont obligés d'attendre qu'ils l'aient quittée pour l'avoir à leur tour; quelquefois cependant ils ſautent ſur la biche pendant que les vieux combattent, & après avoir joui fort à la hâte, ils fuient promptement. Les biches préferent les vieux cerfs, non parce qu'ils ſont plus courageux, mais parce qu'ils ſont beaucoup plus ardens & plus chauds que les jeunes; ils ſont auſſi plus inconſtans; ils ont ſouvent pluſieurs bêtes à la fois; & lorſqu'ils n'en ont qu'une, ils ne s'y attachent pas, ils ne la gardent que quelques jours, après quoi ils s'en ſéparent & vont en chercher une autre auprès de laquelle ils demeurent encore moins, & paſſent ainſi ſucceſſivement à pluſieurs, juſqu'à ce qu'ils ſoient tout-à-fait épuiſés.

Cette fureur amoureuſe ne dure que trois ſemaines, pendant ce tems ils ne mangent que très-peu, ne dorment ni ne repoſent, nuit & jour ils ſont ſur pié, & ne font que marcher, courir, combattre & jouir; auſſi ſortent-ils de-là ſi défaits, ſi fatigués, ſi maigres, qu'il leur faut du tems pour ſe remettre & reprendre des forces: ils ſe retirent ordinairement alors ſur les bords des forêts, le long des meilleurs gagnages où ils peuvent trouver une nourriture abondante, & ils y demeurent juſqu'à ce qu'ils ſoient rétablis. Le rut pour les vieux cerfs commence au premier Septembre, & finit vers le vingt; pour les cerfs dix cors, & dix cors jeunement, il commence vers le dix Septembre, & finit dans les premiers jours d'Octobre; pour les jeunes cerfs c'eſt depuis le vingt Septembre juſqu'au quinze Octobre; & ſur la fin de ce même mois il n'y a plus que les daguets qui ſoient en rut, parce qu'ils y ſont entrés les deniers de tous: les plus jeunes biches ſont de même les dernieres en chaleur. Le rut eſt donc entierement fini au commencement de Novembre, & les cerfs dans ce tems de foibleſſe ſont faciles à forcer. Dans les années abondantes en glands, ils ſe rétabliſſent en peu de tems par la bonne nourriture, & l'on remarque ſouvent un ſecond rut à la fin d'Octobre, mais qui dure beaucoup moins que le premier.

Les biches portent huit mois & quelques jours; elles ne produiſent ordinairement qu'un faon (*n*), très-rarement deux; elles mettent bas au mois de Mai & au commencement de Juin, elles ont grand ſoin de dérober leur faon à la pourſuite des chiens, elles ſe préſentent & ſe font chaſſer elles-mêmes pour les éloigner, après quoi elles viennent le rejoindre. Toutes les biches ne ſont pas fécondes, il y en a qu'on appelle *brehaignes*, qui ne portent jamais; ces biches ſont plus graſſes & prennent beaucoup plus de venaiſon que les autres, auſſi ſont elles les premieres en chaleur. On prétend auſſi qu'il ſe trouve quelquefois des biches qui ont un bois comme le cerf, & cela n'eſt pas abſolument contre toute vraiſſemblance.

Dans le nouveau *traité de vénerie*, 1750. *ch. xiv. des têtes biſarres*, *pag.* 40. il eſt dit qu'au château de Malherbe, on y voyoit la figure d'une biche qui portoit un bois qui avoit huit andouillers, qui fut priſe par les chiens du roi Charles IX. Depuis on a apporté cette tête à ſa majeſté Louis XV. à Fontainebleau.

M. de Ligniville, grand veneur de Lorraine, qui a écrit ſur la chaſſe, dont le manuſcrit eſt à la bibliotheque du roi, rapporte qu'étant en Angleterre, le roi Jacques I. lui fit voir dans ſon park de Pilbok une biche qui avoit ſon faon, & qui portoit une perche fort longue, & une petite, qu'il y avoit long-tems qu'elle y étoit connue.

Le faon ne porte ce nom que juſqu'à ſix mois environ, alors les boſſes commencent à paroître, & il prend le nom de *herre* juſqu'à ce que ces boſſes alongées en dagues lui faſſent prendre le nom de *daguet*. Il ne quitte pas ſa mere dans les premiers tems, quoiqu'il prenne un aſſez long accroiſſement, il la ſuit pendant tout l'été; en hiver les biches, les herres, les daguets, & les jeunes cerfs ſe raſſemblent en hardes, & forment des troupes d'autant plus nombreuſes que la ſaiſon eſt plus rigoureuſe. Au printems ils ſe diviſent, les biches ſe recelent pour mettre bas, & dans ce tems il n'y a que les daguets & les jeunes cerfs qui aillent enſemble. En général, les cerfs ſont portés à demeurer les uns avec les autres, à marcher de compagnie, & ce n'eſt que la crainte ou la néceſſité qui les diſperſe ou les ſépare.

Le cerf eſt en état d'engendrer à l'âge de dix-huit mois, car on voit des daguets, c'eſt-à-dire des cerfs nés au printems de l'année précédente, couvrir des biches en automne, & l'on doit préſumer que ces accouplemens ſont prolifiques; ce qui pourroit peut-être en faire douter, c'eſt qu'ils n'ont encore pris alors qu'environ la moitié ou les deux tiers de leur accroiſſement; que les cerfs croiſſent & groſſiſſent juſqu'à l'âge de huit ans, & que leur tête va toujours en augmentant tous les ans juſqu'au même âge; mais il faut obſerver que le faon qui vient de naître ſe fort ſi en peu de tems, que ſon accroiſſement eſt prompt dans la premiere année, & ne ſe ralentit pas dans la ſeconde; qu'il y a déja ſurabondance de nourriture, puiſqu'il pouſſe des dagues, & c'eſt-là le ſigne le plus certain de la puiſſance d'engendrer; mais ceux qui ont un tems marqué pour le rut, ou pour le frai, ſemblent faire une exception à cette loi. Les poiſſons fraient & produiſent avant que d'avoir pris le quart, ou même la huitieme partie de leur accroiſſement: & dans les animaux quadrupedes ceux qui, comme le cerf, l'élan, le dain, le renne, le chevreuil, *&c.* ont un rut bien marqué, engendrent auſſi plutôt que les autres animaux.

Il y a tant de rapport entre la nutrition, la production du bois, le rut & la génération dans ces animaux, qu'il eſt néceſſaire, pour en bien concevoir les effets particuliers, de ſe rappeller ici ce que nous avons établi de plus général & de plus certain au ſujet de la génération: elle dépend en entier de la ſurabondance de la nourriture: tant que l'animal croît, c'eſt toujours dans le premier âge que l'accroiſſement eſt le plus prompt, la nourriture eſt entierement employée à l'extenſion, au développement du corps, il n'y a donc nulle ſurabondance, par conſéquent nulle production, nulle ſecrétion de liqueur ſéminale, & c'eſt par cette raiſon que les jeunes animaux ne ſont pas en état d'engendrer; mais lorſqu'ils ont pris la plus grande partie de leur accroiſſement, la ſurabondance commence à ſe manifeſter par de nouvelles productions. Dans l'homme, la barbe, le poil, le gonflement des mamelles, l'épanouiſſement des parties de la génération, précedent la puberté. Dans les animaux en général, & dans le cerf en particulier, la ſurabondance ſe marque par des effets encore plus ſenſibles; elle produit la tête, le gonflement des daintiers (*o*), l'enflure du col & de la gorge, venaiſon (*p*). (M. de Buffon nomme venaiſon *la graiſſe du cerf*, dans la *vénerie*, c'eſt ſa chair & non la graiſſe; quand la chair eſt bien vermeille, on dit que la venaiſon eſt belle, & quand elle eſt pâle, on dit que la venaiſon n'eſt pas belle); & comme le cerf croît fort vîte dans le premier âge, il ne ſe paſſe qu'un an depuis ſa naiſſance, juſqu'au tems où cette ſurabondance commence à ſe marquer au-dehors par la production du bois: s'il eſt né au mois de Mai, on verra paroître dans le même mois de l'année ſuivante, les naiſſances du bois qui commence à pouſſer ſur le têt (*q*). Ce ſont deux dagues qui croiſſent (ſur deux pivots, qui ſont deux boſſes, ſur leſquelles le bois ſe forme ſur le maſſacre du cerf) s'alongent & s'endurciſſent à meſure que l'animal prend de la nourriture; elles ont déja vers la fin d'Août pris leur entier accroiſſement & aſſez de ſolidité, pour qu'il cherche à les dépouiller de leur peau en les frottant contre les arbres; & dans le même tems il acheve de ſe charger de venaiſon, qui eſt une graiſſe abondante, produite auſſi par le ſuperflu de la nourriture, qui dès lors commence à ſe déterminer vers les parties de la génération, & à exciter le cerf à cette ardeur du rut qui le rend furieux. Et ce qui prouve évidemment que la production du bois & celle de la liqueur ſéminale dépendent de la même cauſe; c'eſt que ſi vous détrui-

(*n*) Faon, c'eſt le petit cerf qui vient de naître.

(*o*) Les daintiers du cerf ſont ſes teſticules.

(*p*) Venaiſon, c'eſt la graiſſe du cerf qui augmente pendant l'été, & dont il eſt ſurchargé au commencement de l'automne, dans le tems du rut.

(*q*) Le têt eſt la partie de l'os frontal, ſur laquelle appuie le bois du cerf.

truisez la source de la liqueur séminale, en supprimant par la castration les organes nécessaires pour cette sécrétion, vous supprimez en même tems la production du bois; car si l'on fait cette opération dans le tems qu'il a mis bas sa tête, il ne s'en forme pas une nouvelle; & si on ne la fait au contraire que dans le tems qu'il a refait sa tête, elle ne tombe plus, l'animal en un mot reste pour toute sa vie dans l'état où il étoit, lorsqu'il a subi la castration; & comme il n'éprouve plus les ardeurs du rut, les signes qui l'accompagnent disparoissent aussi, il n'y a plus de venaison, plus d'enflure au col ni à la gorge, & il devient d'un naturel plus doux & plus tranquille. Ces parties qu'on a retranchées étoient donc nécessaires, non-seulement pour faire la sécrétion de la nourriture surabondante, mais elles servoient encore à l'animer, à la pousser au-dehors dans toutes les parties du corps, sous la forme de la venaison, & en particulier au sommet de la tête, où elle se manifeste plus que par-tout ailleurs par la production du bois. Il est vrai que les cerfs coupés ne laissent pas de devenir gras, mais ils ne produisent plus de bois, jamais la gorge ni le col ne leur enflent, & leur graisse ne s'exalte ni ne s'échauffe comme la venaison des cerfs entiers qui, lorsqu'ils sont en rut, ont une odeur si forte, qu'elle infecte de loin; leur chair même en est si fort imbue & pénétrée, qu'on ne peut ni la manger ni la sentir, & qu'elle se corrompt en peu de tems, au lieu que celle du cerf coupé se conserve fraîche, & peut se *manger dans tous les tems*.

Remarque sur la castration. M. de Buffon est du sentiment de tous les naturalistes & auteurs, tant anciens que modernes, & même de la tradition dans la *vénerie* du roi, que dans les cerfs à qui on a fait la castration, dans quelqu'état que les têtes se trouvent, elles y restent, c'est-à-dire, que si l'opération se fait après qu'ils ont mis bas, il ne leur poussera pas un nouveau bois; que si un cerf a sa tête formée dans l'opération, elle ne tombera point; enfin que dans tel état que sa tête se trouve à la castration, elle y reste.

Voici ce qui paroît détruire ce sentiment. M. l'abbé de Sainte-Aldégonde, aumonier du roi, dit qu'on lui a apporté deux faons mâles, qu'il a fait élever; après les six mois de faon, ils sont devenus herres; à l'entrée de leur seconde année, daguets; à l'entrée de leur troisieme année, ils ont mis bas leurs dagues; M. l'abbé a profité de l'occasion pour les faire couper, de crainte que par la suite leur bois ayant repoussé ils ne blessassent quelqu'un, étant persuadé qu'ils ne leur repousseroit rien sur la tête; à son grand étonnement leur bois a cru, comme si on ne leur avoit pas fait l'opération, & il est parvenu à la hauteur, grosseur, & garnis d'andouillers, comme il en auroit poussé à des cerfs de leur âge; mais la différence qui s'y est rencontrée, c'est qu'ils n'ont point eu la tête parfaitement dure, que la peau est encore dessus, & que les bouts des andouillers sont mous, tendres & sensibles; voici la seconde année depuis l'opération, & qu'ils se trouvent dans cet état: ce fait a été rendu à S. M. par M. l'abbé, qui m'a fait l'honneur de m'en faire le détail, comme il est écrit.

En Bretagne, on avoit apporté un faon à un particulier, qui l'avoit élevé avec du lait & beaucoup de soin, il est devenu herre au bout d'un an, il lui est poussé des dagues qu'il a gardées un an suivant l'usage; après ce tems il les a mis bas, il avoit deux ans, il lui est venu un bois qui étoit sa seconde tête, qu'il a gardé de même & l'a mis bas, il avoit alors trois ans accomplis; il lui est poussé un autre bois qui faisoit sa troisieme tête, qu'il a mis bas de même & toujours dans le mois de Mai, il lui en est poussé un autre qui lui faisoit sa quatrieme tête, il avoit pour lors cinq ans; le particulier l'a donné à un marchand de bois à Paris, chez lequel j'ai été le voir au mois d'Octobre 1764. Ce cerf étoit dressé à tirer, on lui avoit fait faire une petite voiture qu'il menoit; celui à qui il avoit été donné voulut l'amener à Paris avec sa voiture; après avoir fait environ quarante lieues, l'animal se trouva si fatigué qu'il ne pouvoit plus marcher, on le mit dans une voiture bien lié & garotté, il a été amené, mais dans un très-mauvais état, il s'étoit débattu, les cordes lui avoient fait des découpures à plusieurs endroits, on l'a traité avec soin; ils s'est bien rétabli, il a mis bas sa quatrieme tête, toujours dans le mois de Mai, il lui est poussé sa tête de cerf dix cors jeunement, qui est venu à sa maturité, comme les autres, dans le mois de Septembre; sa tête étant presque tout-à-fait nettoyée de ses lambeaux, son maître lui a fait faire l'opération de la castration; au bout de trois semaines dans le mois d'Octobre, son bois est tombé, il a été remplacé par deux dagues sans andouillers de la hauteur d'un demi-pié; avec la peau qui les couvre; ces deux dagues ne sont point venues en maturité, elles sont restées molles; velues, conservant la chaleur naturelle; il y avoit un an qu'il avoit mis bas sa tête de dix cors jeunement, par conséquent il avoit sept ans, & devoit être cerf de dix cors; mais par l'effet de l'opération, il n'avoit poussé que deux dagues, menues comme celle d'un daguet. Il y a une observation à faire, c'est que quelque tems après l'opération, il a eu la jambe gauche cassée entre le jarret & la jointure du derriere, on a voulu la lui remettre sans avoir pu réussir; la jambe lui est tombée en pourriture; cela pouvoit avoir contribué par les souffrances qu'il a éprouvées, à empêcher qu'il n'eût poussé un autre bois que les dagues.

J'ai vu ses mues de seconde tête, celle de sa troisieme, un côté de sa quatrieme; celles de dix cors jeunement ont été perdues, je ne les ai pas vues; ces mues n'étoient pas si hautes ni si grosses que celles des cerfs des forêts, elles étoient blanches comme de l'ivoire, sans gouttiere ni perlures.

Cet exemple & celui rapporté par M. l'abbé de Sainte-Aldégonde, détruisent ce que les auteurs assurent, & ce que les anciens ont tous débité, que dans quel état qu'un cerf se trouvât quand on lui faisoit la castration, il y restoit, c'est-à-dire, qu'un cerf à qui on faisoit cette opération, s'il avoit sa tête ou son bois fait, ce bois restoit dans cet état sans tomber, que s'il n'en avoit point, il n'y en poussoit pas; le cerf du marchand de bois prouve le contraire du premier cas, puisqu'il a mis bas trois semaines après l'opération; & le deuxieme cas démontré par l'exemple que rapporte M. de Sante-Aldégonde, que ces cerfs ont poussé après l'opération un bois, mais qui n'a point durci, puisqu'il y a plus d'un an que l'opération leur a été faite.

Voici un autre fait qui a quelque rapport à cela. En 1750 le roi chassant dans la forêt de Fontainebleau, vit un très-gros cerf qui n'avoit pas touché au bois, quoique ce fût à la fin de Septembre, cela parut étonnant, on rassembla un nombre de chiens il fut chassé & pris; à la mort sa tête fut trouvée ce qu'elle avoit paru, c'est-à-dire couverte de la peau que les cerfs ont dessus, jusqu'à ce qu'ils aient touché aux bois; on examina s'il avoit daintiers, ils ne se trouverent point, ni en-dehors, ni en-dedans, car on en fit l'ouverture; apparemment que les loups, ou un coup de feu, ou un chicot, lui avoit fait l'opération depuis qu'il avoit mis bas, sa tête étant revenue & n'ayant pu toucher au bois par la même raison des jeunes cerfs de M. l'abbé de Sainte-Aldegonde. Cependant il avoit le ventre noir, & sentoit le rut, il pouvoit s'échauffer dans la saison & saillir les biches, comme on a vu faire à des chevaux hongres sur des jumens.

Un autre preuve que la production du bois vient uniquement de la surabondance de la nourriture, c'est la différence qui se trouve entre les têtes des cerfs de même âge, dont les unes sont très-grosses, très-fournies, & les autres grêles & menues; ce qui dépend absolument de la quantité de nourriture: car un cerf qui habite un pays abondant, où il viande à son aise, où il n'est troublé ni par les chiens, ni par les hommes, où après avoir repu tranquillement il peut ensuite ruminer en repos, aura toujours la tête belle, haute, bien ouverte, l'empaumure (r) large & bien garnie, le merain (s) gros & bien perlé avec grand nombre d'andouillers forts & longs; au-lieu que celui qui se trouve dans un pays où il n'a ni repos, ni nourriture suffisante, n'aura qu'une tête mal nourrie, dont l'empaumure sera serrée, le merain

(r) Empaumure, c'est le haut de la tête du cerf qui s'élargit comme une main, & où il y a plusieurs andouillers rangés [illegible] comme des doigts.

(s) Merain, c'est le tronc, la tige du bois de cerf.

grêle, & les andouillers menus & en petit nombre, en ſorte qu'il eſt toujours aiſé de juger par la tête d'un cerf s'il habite un pays abondant & tranquille, & s'il a été bien ou mal nourri. Ceux qui ſe portent mal, qui ont été bleſſés ou ſeulement qui ont été inquiétés & courus, prennent rarement une belle tête, & une bonne venaiſon; ils n'entrent en rut que plus tard; il leur a fallu plus de tems pour refaire leur tête, & ils ne la mettent bas qu'après les autres; ainſi tout concourt à faire voir que ce bois n'eſt comme la liqueur ſéminale, que le ſuperflu, rendu ſenſible, de la nourriture organique qui ne peut être employée toute entiere au développement, à l'accroiſſement, ou à l'entretien du corps de l'animal.

La diſette retarde donc l'accroiſſement du bois, & en diminue le volume très-conſidérablement; peut-être même ne feroit-il pas impoſſible, en retranchant beaucoup la nourriture, de ſupprimer en entier cette production, ſans avoir recours à la caſtration: ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que les cerfs coupés mangent moins que les autres; & ce qui fait que dans cette eſpece, auſſi-bien que dans celle du dain, du chevreuil, & de l'élan, les femelles n'ont point de bois, c'eſt qu'elles mangent moins que les mâles, & que quand même il y auroit de la ſurabondance, il arrive que dans le tems où elle pourroit ſe manifeſter au-dehors, elles deviennent pleines; par conſéquent le ſuperflu de la nourriture étant employé à nourrir le fœtus, & enſuite à allaiter le faon, il n'y a jamais rien de ſurabondant; & l'exception que peut faire ici la femelle du renne, qui porte un bois comme le mâle, eſt plus favorable que contraire à cette explication; car de tous les animaux qui portent un bois, le renne eſt celui qui, proportionnellement à ſa taille, l'a d'un plus gros & d'un plus grand volume, puiſqu'il s'étend en-avant & en-arriere, ſouvent tout le long de ſon corps; c'eſt auſſi de tous celui qui ſe charge le plus abondamment (*t*) de venaiſon; & d'ailleurs le bois que portent les femelles eſt fort petit en comparaiſon de celui des mâles. Cet exemple prouve donc ſeulement que quand la ſurabondance eſt ſi grande qu'elle ne peut être épuiſée dans la geſtation par l'accroiſſement du fœtus, elle ſe répand au-dehors & forme dans la femelle, comme dans le mâle, une production ſemblable, un bois qui eſt d'un plus petit volume, parce que cette ſurabondance eſt auſſi en moindre quantité.

Ce que je dis ici de la nourriture ne doit pas s'entendre de la maſſe ni du volume des alimens; mais uniquement de la quantité des molécules organiques que contiennent ces alimens: c'eſt cette ſeule matiere qui eſt vivante, active & productrice; le reſte n'eſt qu'un marc, qui peut être plus ou moins abondant, ſans rien changer à l'animal. Et comme le lichen, qui eſt la nourriture ordinaire du renne, eſt un aliment plus ſubſtantiel que les feuilles, les écorces, ou les boutons des arbres dont le cerf ſe nourrit, il n'eſt pas étonnant qu'il y ait plus de ſurabondance de cette nourriture organique, & par conſéquent plus de bois & plus de venaiſon dans le renne que dans le cerf. Cependant il faut convenir que la matiere organique qui forme le bois dans ces eſpeces d'animaux, n'eſt pas parfaitement dépouillée des parties brutes auxquelles elle étoit jointe, & qu'elle conſerve encore, après avoir paſſé par le corps de l'animal, des caracteres de ſon premier état dans le végétal. Le bois du cerf pouſſe, croît, & ſe compoſe comme le bois d'un arbre; ſa ſubſtance eſt peut-être moins oſſeuſe que ligneuſe; c'eſt, pour ainſi dire, un végétal greffé ſur un animal, & qui participe de la nature des deux, & forme une de ces nuances auxquelles la nature aboutit toujours dans les extrêmes, & dont elle ſe ſert pour rapprocher les choſes les plus éloignées.

Le cerf qui n'habite que les forêts, & qui ne vit, pour ainſi dire, que de bois, porte une eſpece de bois qui n'eſt qu'un réſidu de cette nourriture: le caſtor qui habite les eaux & qui ſe nourrit de poiſſon, porte une queue couverte d'écailles: la chair de la loutre & de la plûpart des oiſeaux de riviere, eſt un aliment de carême, une eſpece de chair de poiſſon. L'on peut donc préſumer que des animaux auxquels on ne donneroit jamais que la même eſpece de nourriture s'aſſimileroient en entier à la forme de la nourriture, comme on le voit dans le bois du cerf & dans la queue du caſtor. Ariſtote, Théophraſte, Pline, diſent tous que l'on a vu du lierre s'attacher, pouſſer, & croître ſur le bois des cerfs lorſqu'il eſt encore tendre. Si ce fait eſt vrai, il ſeroit facile de s'en aſſurer par l'expérience; il prouveroit encore mieux l'analogie intime de ce bois avec le bois des arbres.

Le cerf n'eſt pas ſeulement tourmenté par les vers des tumeurs, il l'eſt encore par des vers d'une autre eſpece qui naiſſent dans ſon goſier, & qui ſont fauſſement accuſés d'occaſionner la chûte des bois du cerf.

La mouche, qu'on nomme *mouche de la gorge du cerf*, fait qu'auprès de la racine de la langue des cerfs, il y a deux bourſes qui lui ſont affectées pour le dépôt de ſes œufs; elle connoît auſſi la route qu'il faut tenir pour y arriver. Elle prend droit ſon chemin par le nez du cerf, au-haut duquel elle trouve deux voies, dont l'une conduit au ſinus frontal, & l'autre aux bourſes, dont nous venons de parler. Elle ne ſe méprend point; c'eſt par celle-ci qu'elle deſcend pour aller chercher vers la racine de la langue les bourſes qui en ſont voiſines. Elle y dépoſe des centaines d'œufs qui deviennent des vers, & qui croiſſent & vivent de la mucoſité que les chairs de ſes bourſes fourniſſent continuellement. Lorſqu'ils ſont arrivés à leur groſſeur, ils ſortent du nez du cerf & tombent à terre, s'y cachent & y ſubiſſent leur métamorphoſe qui les conduit à l'état de mouche. *Dictionnaire de* M. Valmont de Bomare, *article* mouche, *p.* 493.

Les mouches des tumeurs des bêtes à cornes ſont extrêmement velues, comme les bourdons; elles ſont, comme eux, un grand bruit en volant, mais elles n'ont que la bouche & deux aîles; c'eſt ſur les taureaux, les vaches, les bœufs, les cerfs que cette mouche hardie va dépoſer ſes œufs. Les daims, les chameaux, & même les rennes n'en ſont point exemts: elle ſe gliſſe ſous leur poil, & avec un inſtrument qu'elle porte au derriere & qu'on pourroit comparer à un biſtouri, elle fait une ouverture dans la peau de l'animal; & y introduit ſes œufs ou ſes vers, car on ignore ſi elle eſt ovipare ou vivipare. Ce biſtouri ou cette tarriere eſt d'une ſtructure très-curieuſe: c'eſt un cylindre écailleux compoſé de quatre tuyaux qui s'alongent à la maniere de lunettes; le dernier eſt terminé par trois crochets, dont la mouche ſe ſert pour percer le cuir de l'animal; le plus ſouvent cette piquure ne paroît point inquiéter le moins du monde ces animaux; mais ſi quelquefois la mouche perçant trop loin, attaque quelque filet nerveux, alors la bête à cornes fait des gambades, ſe met à courir de toutes ſes forces, & entre en fureur. Auſſi-tôt que l'inſecte naiſſant commence à ſucer les liqueurs qui rempliſſent la plaie, la partie piquée s'enfle, s'éleve comme une boſſe; les plus groſſes ont environ 16 à 17 lignes de diametre à leur baſe, & un pouce & un peu plus de hauteur. A peine ces boſſes ſont-elles ſenſibles avant le commencement de l'hiver, & pendant l'hiver même, quoiqu'elles ayent été faites dès l'automne précédent.

Il paroît que les vers qui habitent ces tumeurs ne font point de mal à leur hôte, car l'animal ne s'en porte pas moins bien, ne maigrit point, & conſerve tout ſon appétit; il y a même des payſans qui préferent les jeunes bêtes qui ont de ces boſſes à celles qui n'en ont pas, l'expérience leur ayant appris qu'elles méritent cette préférence. On peut penſer que toutes ces plaies ſont ſur l'animal l'effet de cauteres, qui ſont plus utiles que nuiſibles en faiſant couler les humeurs extérieurement. Lorſque le ver eſt arrivé à ſon état de perfection, il ſort par l'ouverture de la boſſe, & ſe laiſſe tomber à terre; il eſt digne de remarque que c'eſt toujours le matin qu'il prend ſon tems, après que les fraicheurs de la nuit ſont paſſées, & avant que la grande chaleur du jour ſoit arrivée, comme s'il prévoyoit que la fraîcheur de l'air l'engourdiroit, & que la chaleur la deſſécheroit, ſi elle le trouvoit en route. Le ver ſe fourre ſous quelque pierre ou ſous quelque trou, où il ſubit ſa métamorphoſe. M. de

(*t*) Le rangier (c'eſt le renne) eſt une bête ſemblable au cerf, & a ſa tête diverſe, plus grande & chevillée; il porte bien quatre-vingt cors, quelquefois moins; ſa tête lui couvre le corps, il a plus grande venaiſon que n'a un cerf en ſa ſaiſon. *Voyez la chaſſe de Phebus.*

M. de Buffon ne dit rien des taons vivans qui ſe trouvent entre cuir & chair des cerfs, biches, daims, &c. dans l'hiver, qui ſont preſque gros comme le bout du petit-doigt, dont on trouve beaucoup à la fin de l'hiver & au commencement du printems autour de la tête du cerf.

M. de Valmont ne dit rien ſur ce ſujet.

Les auteurs anciens donnent au cerf une bien plus longue vie que les modernes.

Oppien, dans ſon poëme de la *vénerie, liv. II.* dit qu'il cherche & combat les ſerpens, les tue, les mange; & après va chercher dans les fleuves des canercs qu'il mange, ce qui le guérit auſſi tôt, & qu'il vit autant que ſont quatre corneilles.

Modus ne dit rien de la durée de la vie des cerfs.

Phœbus, dans ſon premier chapitre, dit que le cerf vit cent ans; que plus il eſt vieux, plus il eſt beau de ſon corps & de ſa tête, & plus luxurieux il eſt, mais qu'il n'eſt pas ſi vîte, ſi léger ni ſi puiſſant; que quand le cerf eſt très-vieux, il bat du pié pour faire ſortir les ſerpens courroucés, & qu'il en avale & mange & puis va boire, courre çà & là, l'eau & le venin ſe mêlent enſemble, & il jette toutes les mauvaiſes humeurs qu'il a au corps, & lui revient chair nouvelle.

Fouilloux, *chap. xvj.* rapporte le ſentiment d'Iſidore, que le cerf eſt le vrai contraire du ſerpent; & que quand il eſt vieux, décrépit & malade, il s'en va aux foſſes & cavernes des ſerpens, puis avec les narines ſouffle & pouſſe ſon haleine dedans, enſorte que par la force & la vertu d'icelle il contraint le ſerpent de ſortir dehors; lequel étant ſorti, il le tue avec le pié, puis le mange & le dévore; après il s'en va boire, alors le venin s'épand par tous les conduits de ſon corps; quand il ſent le venin, il ſe met à courir pour s'échauffer. Bientôt après il commence à ſe vuider, & purger tellement qu'il ne lui demeure rien dans le corps, ſortant par tous les conduits que la nature lui a donné, & par ce moyen ſe renouvelle & ſe guérit, faiſant mutation de poil.

Charles IX. *chap. vj.* rapporte qu'Oppien dit qu'un cerf peut vivre quatre fois plus que la corneille, comme il eſt écrit ci-deſſus; il donne cent ans de vie à chaque corneille, cela ſeroit quatre cens ans.

Pline donne un exemple de leur longue vie, il écrit que cent ans après Alexandre le grand on a pris des cerfs avec des colliers au col, qu'on leur avoit attaché du tems dudit Alexandre; étant leſdits colliers cachés de leur peau, tant ils avoient de venaiſon. Quand ils ſont malades, Ambroſius dit qu'ils mangent des petits rejettons d'olivier, & ſe guériſſent ainſi.

Pline écrit qu'ils n'ont jamais de fievre, qui plus eſt, qu'ils remédient à cette maladie, qu'il y a eu des princeſſes qui ayant accoutumé de manger tous les matins un peu de chair de cerf, ont vécu fort long-tems, ſans jamais avoir eu aucune fievre, pourvu que les cerfs ayent été tués d'un ſeul coup.

Salnove ne dit rien de poſitif ſur la longue vie des cerfs; voici comme il s'explique.

Salnove ne doute pas que la nature enſeigne aux cerfs les ſimples pour les guérir lorſqu'ils ſont malades; le cerf peut vivre long-tems ſans accident, il s'en trouve peu de mort; mais d'en ſavoir l'âge, cela ne ſe peut, ou bien de connoître s'il eſt jeune cerf, ou cerf dix cors ou vieux cerf.

M. de Selincourt ne dit rien dans ſon parfait chaſſeur ſur la longueur de la vie des cerfs.

Il n'eſt pas aiſé de décider de la durée de la vie des cerfs. Les Naturaliſtes ſont partagés à cet égard. Quelques-uns prétendent qu'ils peuvent vivre deux cens ans. L'auteur du livre dit: „ Pour moi, ſans entrer dans aucune diſcuſſion à ce ſujet, mon ſentiment eſt que les cerfs ne peuvent vivre plus de quarante ans „. Il ſeroit aiſé d'en faire l'expérience, en mettant dans un parc un jeune cerf avec quelques biches, ils y tiendroient le rut, & il faudroit en retirer les faons qui en proviendroient, de peur qu'ils ne ſe battiſſent entr'eux, & qu'à la fin ils ne tuaſſent le vieux cerf. *Nouveau traité de vénerie* 1750, *p.* 140.

Le poëme des dons des enfans de Latone ne dit rien ſur la vie des cerfs.

Dans l'école de la chaſſe de M. le Verrier de la Contrie, *I. part au chap. j. de la chaſſe du cerf, p.* 80. l'auteur cite Phœbus, qui fixe la durée de ſa vie à cent ans, il le réfute, en diſant que les meilleurs naturaliſtes ne donnent aux cerfs que quarante ou cinquante ans de vie, & non cent. Il eſt toujours conſtant qu'il eſt de longue vie, quoique ſujet à deux grandes incommodités, ce que l'auteur a remarqué dans deux qu'il a élevés: la premiere eſt une retention d'urine; la ſeconde, eſt une démangeaiſon vive & douloureuſe, cauſée par de gros vers blancs, appellés *taons*, qui s'engendrent & proviennent pendant l'hiver de la mauvaiſe nourriture, dont il eſt obligé de faire ſon viandis; comme la nature pouſſe au-dehors tout ce qui lui eſt contraire, ces vers cheminent entre cuir & chair pour trouver par où ſortir: les uns vont le long du dos, les autres le long du cou, mais ne pouvant paſſer outre les oreilles, ils deſcendent ſous la gorge, où ils s'amaſſent & y ſéjournent juſqu'à ce qu'ils ayent tous pû ſortir par la bouche & les narines. Quand on vient à lever la tête d'un cerf pris dans cette ſaiſon, on en trouve quelquefois dans le gavion gros comme les deux poings; ces ſortes de vers affoibliſſent & font maigrir extraordinairement les cerfs, mais ils ſe guériſſent de cette maladie aux mois de Mars & d'Avril; en Mars, en mangeant le bouton qui précede le nouveau bois, & le bourgeon des arbres fruitiers; en Avril, avec le nouveau bois même, les blés verds, & autres herbes tendres & nouvelles.

Quant à leur rétention d'urine, ils s'en guériſſent ſingulierement: ils tuent à coups de pié un crapeau ou une vipere, la mangent, & ſe mettent enſuite à courir de toutes leurs forces, puis ſe jettent à l'eau; ceci n'eſt point un conte fait à loiſir (c'eſt toujours l'auteur de l'école de la chaſſe qui parle), j'en ai la preuve de mes yeux: Iſidore eſt de plus mon garant, & nombre de perſonnes qui, en ouvrant des cerfs, ont trouvé dans leur panſe de ces ſortes de reptiles.

Le cerf s'épuiſe ſi fort pendant le rut, qu'il reſte tout l'hiver dans un état de langueur; ſa chair eſt même alors ſi dénuée de bonne ſubſtance, & ſon ſang ſi fort appauvri, qu'il s'engendre des vers ſous ſa peau, leſquels augmentent encore ſa miſere, & ne tombent qu'au printems lorſqu'il a repris, pour ainſi dire, une nouvelle vie par la nourriture active que lui fourniſſent les productions nouvelles de la terre.

Toute ſa vie ſe paſſe donc dans des alternatives de plénitude & d'inanition, d'embonpoint & de maigreur, de ſanté, pour ainſi dire, & de maladie, ſans que ces oppoſitions ſi marquées & cet état toujours exceſſif alterent ſa conſtitution, il vit auſſi long-tems que les autres animaux qui ne ſont pas ſujets à ces viciſſitudes. Comme il eſt cinq à ſix ans à croître, il vit auſſi ſept fois cinq ou ſix ans, c'eſt-à-dire trente-cinq ou quarante ans (*u*). Ce que l'on a débité ſur la longue vie des cerfs, n'eſt appuyé ſur aucun fondement; ce n'eſt qu'un préjugé populaire qui régnoit dès le tems d'Ariſtote, & ce philoſophe dit avec raiſon que cela ne lui paroît pas vraiſſemblable, attendu que le tems de la geſtation & celui de l'accroiſſement du jeune cerf n'indiquent rien moins qu'une très-longue vie. Cependant, malgré cette autorité, qui ſeule auroit dû ſuffire pour détruire ce préjugé, il s'eſt renouvellé dans des ſiecles d'ignorance par le cerf qui fut pris par Charles VI. dans la forêt de Senlis qui portoit un collier, ſur lequel étoit écrit, *Cæſar hoc me donavit*, & l'on a mieux aimé ſuppoſer mille ans de vie à cet animal & faire donner ce collier par un empereur romain, que de convenir que ce cerf pouvoit venir d'Allemagne où les empereurs ont dans tous les tems pris le nom de *Cæſar*.

Il eſt très-certain que ce cerf a été repréſenté dans la ſalle du préſidial à Senlis; j'ai été pour l'y voir, mais il n'y étoit plus, l'inſcription étoit encore ſur la muraille, & je l'ai tranſcrite mot à mot, comme la voici, dans l'année 1756, le 30 Juin, en allant à Compiegne. „ En l'an, *&c. effacé*, le roi Charles „ VI. chaſſant dans la foreſt de Hallatte prit le cerf „ dont vous voyez la figure, portant un collier d'or, „ où étoit écrit, *hoc me Cæſar donavit*, de ce lieu „ en l'endroit où il fut relancé „.

(*u*) Pour moi, ſans entrer dans aucune diſcuſſion à ce ſujet, mon ſentiment eſt que les cerfs ne peuvent vivre plus de quarante ans. *Nouveau traité de la Vénerie, p.* 141.

La tête des cerfs va tous les ans en augmentant en groſſeur & en hauteur depuis la ſeconde année de leur vie juſqu'à la huitieme; elle ſe ſoutient toujours belle, & à peu-près la même pendant toute la vigueur de l'âge; mais lorſqu'ils deviennent vieux, leur tête décline auſſi. Il eſt rare que nos cerfs portent plus de vingt ou vingt-deux andouillers lors-même que leur tête eſt la plus belle (depuis quarante-ſix ans que je ſuis dans les chaſſes du cerf, je n'en ai vu qu'un à Fontainebleau qui en portoit vingt-ſix; attaqué à Maſſory, & pris à la riviere dans le mois de Juillet, il n'avoit pas touché au bois il y a 40 ans), & ce nombre n'eſt rien moins que conſtant; car il arrive ſouvent que le même cerf aura dans une année un certain nombre d'andouillers, & que l'année ſuivante il en aura plus ou moins, ſelon qu'il aura eu plus ou moins de nourriture & de repos; & de même la grandeur de la tête ou du bois du cerf dépend de la quantité de nourriture, la qualité de ce même bois dépend auſſi de la différente qualité des nourritures; il eſt comme le bois des forêts, grand, tendre, & aſſez léger dans les pays humides & fertiles; il eſt au contraire court, dur & peſant dans les pays ſecs & ſtériles. Il en eſt de même encore de la grandeur & de la taille de ces animaux, elle eſt fort différente, ſelon les lieux qu'ils habitent: les cerfs de plaines, de vallées ou de collines abondantes en grains ont le corps beaucoup plus grand, & les jambes plus hautes que les cerfs des montagnes ſeches, arides & pierreuſes; ceux-ci ont le corps bas, court & trapu, ils ne peuvent courir auſſi vîte, mais ils vont plus long-tems que les premiers; ils ſont plus méchans, ils ont le poil plus long ſur le maſſacre, leur tête eſt ordinairement baſſe & noire, à-peu-près comme un arbre rabougri, dont l'écorce eſt rembrunie, au-lieu que la tête des cerfs de plaine eſt haute & d'une couleur claire-rougeâtre, comme l'écorce des arbres qui croiſſent en bon terrein. Les petits cerfs trapus n'habitent guere les futayes, & ſe tiennent preſque toujours dans les taillis, où ils peuvent ſe ſouſtraire plus aiſément à la pourſuite des chiens; leur venaiſon eſt plus fine, & leur chair eſt de meilleur goût que celle des cerfs de plaine. Le cerf de Corſe paroît être le plus petit de tous ces cerfs de montagne, il n'a guere que la moitié de la hauteur des cerfs ordinaires, c'eſt, pour ainſi dire, un baſſet parmi les cerfs; il a le pelage (x) brun, le corps trapu, les jambes courtes; & ce qui m'a convaincu que la grandeur & la taille des cerfs en général dépendoit abſolument de la quantité & de la qualité de nourriture, c'eſt qu'en ayant fait élever un chez moi, & l'ayant nourri largement pendant quatre ans, il étoit à cet âge beaucoup plus haut, plus gros, plus étoffé que les plus vieux cerfs de mes bois, qui cependant ſont de la belle taille.

Le pelage le plus ordinaire pour les cerfs eſt le fauve; cependant il ſe trouve même en aſſez grand nombre, des cerfs bruns, & d'autres qui ſont roux: les cerfs blancs ſont bien rares. Mgr. le Duc, pere de M. le prince de Condé, avoit dans ſa ménagerie à Chantilly, des cerfs blancs, il en a fait paſſer dans les forêts voiſines, ils ont communiqué dans le tems du rut avec les biches, il en eſt ſorti des faons marqués de blanc & de fauve, qui ſe ſont élevés & répandus dans les forêts des environs, il y en a eu un dans la forêt de Montmorenci qui avoit la face & les quatre piés blancs, il eſt venu dans le tems du rut aux environs de Verſailles à Fauſſerpauſe, il a laiſſé de ſon eſpece, pluſieurs faons en ſont venus très-reſſemblans; ils ſe ſont élevés, en ont fait d'autres de leur eſpece, & ſe ſont répandus dans les forêts voiſines, à Scenart, à Saint-Leger, aux Alluets, &c. Ce premier cerf à nez blanc eſt venu à Fauſſerpauſe pendant plus de ſix à ſept ans, toujours dans la ſaiſon du rut, & il s'en retournoit, à la fin il a diſparu, mais il y en a encore de très-reſſemblans, il en eſt entré un de ſon eſpece mais bien plus blanc, dans la forêt de Marly par une breche, celui-ci fera des faons fauves & blancs, qui ſemblent être des cerfs devenus domeſtiques, mais très-anciennement; car Ariſtote & Pline parlent des cerfs blancs, & il paroît qu'ils n'étoient pas alors plus communs qu'ils ne le ſont aujourd'hui. La couleur du bois comme la couleur du poil, ſemble dépendre en particulier de l'âge & de la nature de l'animal, & en général de l'impreſſion de l'air: les jeunes cerfs ont le bois plus blanchâtre & moins teint que les vieux. Les cerfs dont le pelage eſt d'un fauve clair & délayé, ont ſouvent la tête pâle & mal teinte; ceux qui ſont du fauve vif, l'ont ordinairement rouge; & les bruns, ſur-tout ceux qui ont du poil noir ſur le col, ont auſſi la tête noire. Il eſt vrai qu'à l'intérieur le bois de tous les cerfs eſt à-peu-près également blanc, mais ces bois different beaucoup les uns des autres en ſolidité & par leur texture, plus ou moins ſerrée; il y en a qui ſont fort ſpongieux & où même il ſe trouve des cavités aſſez grandes; cette différence dans la texture ſuffit pour qu'ils puiſſent ſe colorer différemment, & il n'eſt pas néceſſaire d'avoir recours à la ſeve des arbres pour produire cet effet, puiſque nous voyons tous les jours l'ivoire le plus blanc jaunir ou brunir à l'air, quoiqu'il ſoit d'une matiere bien plus compacte & moins poreuſe que celle du bois du cerf.

Le cerf paroît avoir l'œil bon, l'odorat exquis, & l'oreille excellente; lorſqu'il veut écouter, il leve la tête, dreſſe les oreilles, & alors il entend de fort loin; lorſqu'il ſort dans un petit taillis ou dans quelqu'autre endroit à demi découvert, il s'arrête pour regarder de tous côtés, & cherche enſuite le deſſous du vent pour ſentir s'il n'y a pas quelqu'un qui puiſſe l'inquiéter. Il eſt d'un naturel aſſez ſimple, & cependant il eſt curieux & ruſé; lorſqu'on le ſiffle ou qu'on l'appelle de loin, il s'arrête tout court & regarde fixement & avec une eſpece d'admiration, les voitures, le bétail, les hommes, & s'ils n'ont ni armes, ni chiens, il continue à marcher d'aſſurance (y) & paſſe ſon chemin fierement & ſans fuir: il paroît auſſi écouter avec autant de tranquillité que de plaiſir, le chalumeau ou le flageolet des bergers, & les veneurs ſe ſervent quelquefois de cet artifice pour le raſſurer, ce qui ne s'eſt jamais pratiqué dans la *vénerie*. En général, il craint bien moins l'homme que les chiens, & ne prend de la défiance & de la ruſe, qu'à meſure & qu'autant qu'il aura été inquiété: il mange lentement, il choiſit ſa nourriture; & lorſqu'il a viandé, il cherche à ſe repoſer pour ruminer à loiſir, mais il paroît que la rumination ne ſe fait pas avec autant de facilité que dans le bœuf; ce n'eſt, pour ainſi dire, que par ſecouſſes que le cerf peut faire remonter l'herbe contenue dans ſon premier eſtomac. Cela vient de la longueur & de la direction du chemin qu'il faut que l'aliment parcoure: le bœuf a le col court & droit, le cerf l'a long & arqué; il faut donc beaucoup plus d'effort pour faire remonter l'aliment, & cet effort ſe fait par une eſpece de hoquet, dont le mouvement ſe marque au-dehors & dure pendant tout le tems de la rumination.

Il a la voix d'autant plus forte, plus groſſe & plus tremblante, qu'il eſt plus âgé; la biche a la voix plus foible & plus courte, elle ne rait pas d'amour, mais de crainte: le cerf rait d'une maniere effroyable dans le tems du rut, il eſt alors ſi tranſporté, qu'il ne s'inquiéte ni ne s'effraie de rien, on peut donc le ſurprendre aiſément, & comme il eſt ſurchargé de venaiſon, il ne tient pas long-tems devant les chiens, mais il eſt dangereux aux abois, & il ſe jette ſur eux avec une eſpece de fureur. Il ne boit guere en hiver, & encore moins au printems; l'herbe tendre & chargée de roſée lui ſuffit; mais dans les chaleurs & ſechereſſes de l'été, il va boire aux ruiſſeaux, aux mares, aux fontaines, & dans le tems du rut, il eſt ſi fort échauffé qu'il cherche l'eau partout, non-ſeulement pour appaiſer ſa ſoif brûlante, mais pour ſe baigner & ſe rafraichir le corps. Il nage parfaitement bien, & plus legerement alors que dans tout autre tems, à cauſe de la venaiſon dont le volume eſt plus léger qu'un pareil volume d'eau: on en a vû traverſer de très-grandes rivieres; on prétend même qu'attiré par l'odeur des biches, les cerfs ſe jettent à la mer dans le tems du rut, & paſſent d'une île à une autre, à des diſtances de pluſieurs lieues; ils ſautent encore plus légerement qu'ils ne nagent; car lorſqu'ils ſont pourſuivis, ils franchiſſent aiſément une haie, & même un palis d'une toiſe de hauteur; leur nourriture eſt différente ſuivante les différentes ſaiſons; en automne, après le rut, ils cherchent les bou-

(x) Pelage, c'eſt la couleur du poil du cerf, du dain, du chevreuil.

(y) Marcher d'aſſûrance, aller d'aſſûrance, [illegible] lorſque le cerf va d'un [illegible] & tranquille.

boutons des arbuſtes verds, les fleurs de bruyeres, les feuilles de ronces, *&c.* en hiver lorſqu'il neige, ils pelent les arbres & ſe nourriſſent d'écorces, de mouſſe, *&c.* & lorſqu'il fait un tems doux, ils vont viander dans les blés au commencement du printems: ils cherchent les chatons des trembles, des marſaules, des coudriers, les fleurs & les boutons du cornouiller, *&c.* en été ils ont dequoi choiſir, mais ils préferent les ſeigles à tous les autres grains, & la bourgenne à tous les autres bois. La chair du faon eſt bonne à manger, celle de la biche & du daguet n'eſt pas abſolument mauvaiſe, mais celle des cerfs a toujours un goût deſagréable & fort *: ce que cet animal a de plus utile, c'eſt ſon bois & ſa peau; on la prépare, & elle fait un cuir ſouple & très-durable; le bois s'emploie par les Couteliers, les Fourbiſſeurs, *&c.* & l'on en tire par la chimie des eſprits alkali-volatils, dont la Médecine fait un fréquent uſage.

Lorſque le faon a environ ſix mois, alors il change de nom, il prend celui de *here*: les boſſettes croiſſent & s'alongent, elles deviennent cylindriques, & dans cet état on leur donne le nom de *couronne* (en termes de chaſſe on les nomme *pivots*); ils ſont terminés par une face concave, ſur laquelle poſe l'extrémite inférieure du bois.

Le premier que porte le cerf ne ſe forme qu'après ſa premiere année; il n'a qu'une ſimple tige ſur chaque pivot ſans aucune branche, c'eſt pourquoi on donne à ces tiges le nom de *dagues*, & au cerf celui de *daguet*, tant qu'il eſt dans la ſeconde année; mais à la troiſieme année, au lieu de dagues il a un bois dont chaque perche jette deux ou trois branches, que l'on appelle *andouillers*.

Alors l'animal eſt nommé *cerf à la ſeconde tête*; ce nom lui reſte juſqu'à ce qu'il ait mis bas ſa ſeconde tête; celle qui lui repouſſe à la quatrieme année lui fait prendre le nom de *cerf à ſa troiſieme tête*, qu'il conſerve juſqu'à ce qu'il ait mis bas cette troiſieme tête, & celle qui lui repouſſe à la cinquieme année, lui fait prendre le nom de *cerf à ſa quatrieme tête*, qu'il conſerve de même juſqu'à ce qu'il ait mis bas cette quatrieme tête, celle qui lui repouſſe lui fait prendre le nom de dix cors jeunement qu'il conſerve pendant ſa ſixieme année; quand il met bas cette tête, à celle qui lui repouſſe à ſa ſeptieme année, il prend le nom de *cerf dix cors*, après il n'y a plus de terme que celui de *gros & vieux cerfs*; dans ces âges le nombre des andouillers n'eſt pas fixe; il a pluſieurs exemples de daguets qu'on a pris avec les meutes de S. M. leſquels portoient des andouillers ſur leurs dagues, qui étoient chaſſés pour des cerfs à leur ſeconde tête, & qui à la mort ne ſe trouvoient que daguets, parce qu'ils n'avoient point de meule, les daguets n'en ayant jamais; les meules ſont une petite couronne en forme de bague, qui croît au bas du merain des cerfs, & elles ne prennent cette forme qu'après que les dagues ſont tombées, & qu'il leur pouſſe leur ſeconde tête, les daguets n'ont point de meule, mais ſeulement de petites pierrures détachées à l'endroit où les meules ſe forment à l'accroiſſement de leur ſeconde tête, quand le nombre des andouillers eſt au nombre pair, & qu'il y en a autant d'un côté que de l'autre, & particulierement ceux qui forment l'empaumure, c'eſt-à-dire, adouillers de chaque côté à l'empaumure, cela ſe dit *porter douze*, parce que l'on compte de cette façon; l'andouiller qui croît le plus près des meules, ſe nomme *premier andouiller*; celui qui ſuit *ſurandouiller*, & celui d'après *chevillure*; or il eſt à préſumer que tous les cerfs doivent avoir ces trois andouillers le long du mérain, que tous les andouillers qui ſont au-deſſus doivent être compris de l'empaumure, ainſi ayant trois andouillers le long du merain, & trois à l'empaumure, cela fait ſix, autant de l'autre côté, fait douze, qu'on dit que le cerf qui a ce même nombre doit porter, & s'il n'y avoit que deux andouillers à l'empaumure d'un côté & trois de l'autre, on dit *porter douze mal ſemée*: quand un cerf n'auroit qu'un premier andouiller, point de ſur-andouiller, ni de chevillure, & qu'il auroit trois andouillers à l'empaumure de chaque côté, on doit toujours dire *porter douze*, comme je l'ai déjà dit, qu'il n'y a que les andouillers de l'empaumure que l'on compte en ſuppoſant toujours les andouillers au-deſſous, qu'ils y ſoient ou non; un cerf qui a les trois premiers andouillers, & qui n'en a point à l'empaumure, il eſt dit *porter huit*; s'il y a un andouiller à l'empaumure, ſi petit qu'il puiſſe être, pourvu qu'il déborde le merain à y accrocher la bouteille, on le compte, & on dit *porter dix*; s'il y en a autant de l'autre côté, s'il n'y en a qu'un d'un côté & point de l'autre, il eſt dit *porter dix mal ſemée*; ainſi du plus grand nombre comme celui-ci, *p.* 143.

L'extrémité inférieure de chaque perche eſt entourée d'un rebord en forme d'anneau, que l'on nomme *la meule*: ce rebord eſt parſemé de tubercules appellés *pierrures*, & il y a ſur les perches ou mérain, & ſur la partie inférieure des andouillers d'autres tubercules plus petits appellés *perlures*: ceux-ci ſont ſéparés les uns des autres dans quelques endroits par des ſillons qui s'étendent le long du merain & des andouillers, & que l'on nomme *gouttiere*: à meſure que le cerf avance en âge le bois eſt plus haut, plus ouvert, c'eſt-à-dire que les perches ſont plus éloignées l'une de l'autre; le merain eſt plus gros, les andouillers ſont plus longs, plus gros & plus nombreux, les meules plus larges, les pierrures plus groſſes, & les gouttieres plus grandes. Cependant à tout âge il arrive dans ces parties des variétés qui dépendent de la qualité des nourritures & de la température de l'air.

Lorſque le bois eſt tombé, la face ſupérieure des prolongemens de l'os du front reſte à découvert (en terme de *vénerie* il ſe nomme *pivot*); mais bientôt le périoſte & les tégumens qui embraſſent chaque pivot en l'entourant s'alongent, leurs bords ſe réuniſſent ſur la face ſupérieure, & forment ſur cette face une maſſe qui a une conſiſtance molle, parce qu'elle contient beaucoup de ſang; & qui eſt revêtue de poils courts à-peu près de la même couleur que celui de la tête de l'animal: cette maſſe ſe prolonge en-haut, comme le jet d'un arbre devient la perche du bois, & pouſſe à meſure qu'elle s'éleve des branches latérales qui ſont les andouillers. Ce nouveau bois, qu'on appelle un *refrais*, eſt de conſiſtance molle dans le commencement de ſon accroiſſement: la réaction qui ſe fait contre les pivots, forme les meules par la portion de matiere qui déborde autour de l'extrémité inférieure de chaque perche. Le bois a une ſorte d'écorce qui eſt une continuation des tégumens de la tête; cette écorce ou cette peau eſt velue, & renferme des vaiſſeaux ſanguins, qui fourniſſent à l'accroiſſement du bois; ils rampent & ſe ramifient le long du merain & des andouillers.

Les troncs & les principales branches de ces vaiſſeaux y creuſent des impreſſions en forme de ſillons longitudinaux, qui ſont les gouttieres. Les petites branches & leurs ramifications tracent d'autres ſillons plus petits, qui laiſſent entr'eux ſur la ſurface du bois des tubercules, des pierrures & des perlures; ces tubercules ſont d'autant plus larges & plus élevés que les vaiſſeaux entre leſquels ils ſe trouvent, ſont plus gros, & par conſéquent plus éloignés les uns des autres à l'extrémité du mérain & des andouillers, les ramifications ſont très-petites; il n'y a point de perlures, ou elles ſeroient ſi petites, qu'elles ſe détruiroient par le moindre frottement. La ſubſtance du nouveau bois de cerf ſe durcit par le bas, tandis que la partie ſupérieure eſt encore tuméfiée & molle; mais lorſqu'il a pris tout ſon accroiſſement, l'extrémité acquiert de la ſolidité, alors il eſt formé en entier,

* M. de Buffon n'a point mangé de la chair du cerf dans la ſaiſon qu'elle eſt bonne, puiſqu'il la trouve d'un goût deſagréable & fort: il eſt vrai qu'elle eſt telle dans le tems du rut, mais quand il eſt paſſé, & que les cerfs ſont refaits & rétablis, elle eſt très-bonne à manger, quand on ſait bien l'acommoder. Elle étoit ſi peu mauvaiſe, qu'anciennement on portoit à la bouche du roi les petits filets, la langue, le mufle & les oreilles: j'ai encore vu de mon tems y [illegible] petits filets & la langue; on s'eſt relaché ſur [illegible] & on ne les y a plus portés; on les portoit à la bouche juſqu'à ce que les cerfs fuſſent en rut, pour-lors on ceſſoit juſqu'à la S. Hubert qu'on les reportoit. J'ai vu auſſi porter quelquefois la hampe du cerf, qui eſt la poitrine, à la bouche de ſa majeſté qui les demandoit. Le roi mange actuellement les daintiers, & même dans le tems du rut par régal. Depuis qu'on ne porte plus à la bouche les petits filets & la langue, ces morceaux ſont pris par ceux à qui l'aſſemblée en pain, vin & viande tombe les jours que l'on chaſſe, ſoit valets de limiers ou valets de chiens.

tier, quoiqu'il ne soit pas aussi compact qu'il le devient dans la suite; la peau dont il est revêtu se durcit comme un cuir, elle se desseche en peu de tems, & tombe par lambeaux, dont le cerf accélere la chute en frottant son bois contre les arbres.

Il y a au-dessus de l'angle antérieur de chaque œil du cerf une cavité dont la profondeur est de plus d'un pouce: elle s'ouvre au-dehors par une fente large d'environ deux lignes du côté de l'œil, & longue d'un pouce, elle est dirigée en ligne droite du côté de la commissure des levres; cette cavité a, pour l'ordinaire, un pouce de longueur, & environ huit lignes de largeur dans le milieu: la membrane qui la tapisse, est plissée dans le fond & très-mince; elle renferme une sorte de sédiment de couleur noire, de substance grasse, tendre & légere; on donne à ces cavités le nom de *larmiers*, & à la matiere qu'elles contiennent celui de *larmes*, ou de *bezoard de cerf*; mais le premier sembleroit être plus convenable que l'autre. Ces cavités sont dans tous les cerfs & dans toutes les biches; mais on ne les trouve pas toujours pleines de matiere épaissie; souvent il n'y en a qu'une petite quantité, & sa consistance est très-molle.

Le cerf a de chaque côté du chanfrein, près de la fente dont il vient d'être fait mention, le poil disposé en épi, comme celui qui est sur le front du cheval.

Il se trouve sur la face extérieure de la partie supérieure du canon des jambes de derriere, un petit bouquet de poil auquel on a donné le nom de *brosse*, parce qu'il est un peu plus serré & un peu plus long que celui du reste du canon.

Le faon en naissant est moucheté, il perd sa livrée à l'âge d'environ neuf mois.

Le cœur du cerf est situé comme celui du bœuf; il a aussi deux os semblables à ceux du cœur du bœuf par leur position & leur figure; la biche a un os dans le cœur, mais à proportion beaucoup plus petit que dans le cerf. En terme de *vénerie* on nomme l'os du cœur du cerf *croix de cerf*.

Les testicules des cerfs sont posés dans le milieu du scrotum, l'un en avant, & l'autre en arriere; dans quelques sujets, le testicule droit se trouvoit en avant; dans d'autres c'étoit le gauche; dans tous, les deux testicules se touchoient par le côté intérieur, & ils adheroient l'un à l'autre par un tissu cellulaire assez lâche, pour qu'on pût le remettre l'un à côté de l'autre, mais dès qu'on donnoit quelque mouvement au scrotum ou aux cuisses de l'animal, on retrouvoit les testicules dans leur premiere situation. En terme de *vénerie*, on nomme les testicules *daintiers*.

La biche a deux mamelles comme la vache, & chaque mamelle a deux mamelons.

Les dents incisives du cerf sont au nombre de huit à la mâchoire inférieure.

Le cerf & la biche ont de plus que le taureau deux crochets dans la mâchoire supérieure, un de chaque côté; ils ont rapport par leur position aux dents canines, & ils leur ressemblent encore par leur racine, mais au-lieu d'être pointus, ils sont arrondis à leur extrémité, & ils sont lisses; quand il y a une espece de larme noire dans le blanc lisse de la dent, elles sont belles, & on les fait monter en bague, sa majesté & le grand veneur prennent souvent les plus belles.

Il y a six dents mâchelieres de chaque côté de chacune des mâchoires: ces dents ressemblent à celle du taureau par leur position & leur figure, comme par leur nombre.

Le bézoard de cerf. Il est de figure ovoïde aplatie, & de couleur jaunâtre au-dehors, & blanches au-dedans; il a deux pouces une ligne de longueur, un pouce dix lignes de largeur, & quinze lignes d'épaisseur; sa surface est lisse & polie, il pese trois onces cinq gros & demi.

Le bézoard, pierre précieuse, qui naît dans l'estomac d'un animal des Indes. Il s'en trouve aussi dans l'estomac de quelques bœufs & de quelques cerfs.

Il y a en Guinée une espece de petits cerfs qui paroît confinée dans certaines provinces de l'Afrique, des Indes orientales; l'on en avoit apporté un mâle & une femelle à M. de Machault, pour lors ministre de la marine; le mâle mourut dans le voyage, & la femelle arriva en bon état; j'ai été la voir à l'hôtel du ministre à Compiegne, elle étoit en liberté, & mangeoit pour lors des feuilles de laitue; elle étoit formée dans toutes les parties de son corps comme les biches de ce pays-ci, mais elle n'étoit pas plus grosse qu'un chat de la moyenne espece; elle n'avoit pas un pié de haut, par le volume à-peu-près elle ne devoit pas peser cinq livres; elle étoit leste autant que par proportion de sa taille elle devoit l'être.

Grand-veneur, M. Langlois, procureur du roi en la varenne du Louvre, siege de la grande-vénerie, a donné un petit traité dont nous allons donner un précis.

L'office de *grand-veneur* est ancien, mais le titre n'est que du tems de Charles VI. Il y avoit auparavant un maître-veneur; Geoffroy est le veneur qui soit connu sous le regne de S. Louis en 1231. Plusieurs de ses successeurs eurent la même qualité jointe à celles de maître ou enquêteur des eaux & forêts.

Le *grand-veneur* étoit autrefois appellé le *grand-forestier*.

Quand ils perdirent cette qualité, ils eurent celle de maître-veneur & gouverneur de la vénerie du roi.

Louis d'Orguin fut établi le 30 Octobre 1413, *grand-veneur* & gouverneur de la vénerie, sous le regne de Charles VI.

Jean de Berghes, sieur de Cahen & de Marguillier en Artois, fut le premier qui fut honoré du titre de *grand-veneur* de France par lettres du 3 Juin 1418. M. de Gamache a été *grand-veneur* sous le même regne. *L'école de la chasse* par M. Leverrier de la Conterie, *p.* 8. *p.* 80.

Il n'est plus mention du nom des *grands-veneurs*, depuis Charles VI. jusqu'aux regnes d'Henri IV. qu'on nomme ceux qui l'ont été, Louis XIII. Louis XIV. & Louis XV.

Salnove nomme M. le prince Guimené & M. le duc de Montbazon, *grands veneurs* sous Henri IV. & Louis XIII.

Dans le nouveau traité de vénerie par M. de la Briffardiere, dans son instruction à la vénerie du roi, *page* 20. dit que sous le regne d'Henri le grand, le duc d'Aumale étoit *grand-veneur*; après lui, le duc d'Elbœuf fut revêtu de cette charge: & depuis le regne de Louis XIII. on a vu la charge de *grand-veneur* exercée successivement par M. le prince de Condé, M. le duc de Montbazon, M. le prince de Guimené, M. le chevalier de Rohan.

J'ai lu dans un endroit, sans pouvoir me souvenir dans quel auteur, que M. de Saucourt avoit été *grand-veneur*, apparemment entre M. le chevalier de Rohan & M. le duc de la Rochefoucault.

A la mort de M. le duc de la Rochefoucault, M. le comte de Toulouse en a exercé la charge; à sa mort, M. le duc de Penthievre son fils, en a été revêtu; pendant sa minorité M. le prince de Dombes l'a exercé; à sa majorité, il l'a exercé lui-même, & en a revêtu M. le prince de Lambale son fils, & il en fait encore les fonctions jusqu'à sa majorité.

Salnove & M. de la Briffardiere ne sont pas d'accord des *grands-veneurs* sous les regnes d'Henri IV. & de Louis XIII. Salnove dit que M. le prince Guimené & M. le duc de Montbazon, étoient *grands-veneurs* sous Henri IV. & M. de la Briffardiere les met sous le regne de Louis XIII. Je crois qu'on peut s'en rapporter à Salnove qui a servi dans la vénerie sous Louis XIII. il étoit à portée de le savoir au juste.

Edit du roi du. . . . . *Octobre* 1737, *qui supprime partie des charges de la grande vénerie. Art. premier.* Des quarante-quatre charges de gentilshommes, il y en a trente-huit de supprimées: plus, toutes les charges de fourriers, valets de chiens ordinaires à cheval, & ceux servant par quartiers; les valets de limiers, autres valets de chiens servant par quartier; les petits valets de chiens, maréchaux ferrans, chirurgiens, boulangers, & châtreurs de chiens.

Il y avoit anciennement sous les ordres du *grand-veneur* quatre lieutenans qui servoient comme de capitaines, chacun dans leurs quartiers, & qui en son absence recevoient les ordres du roi, pour les donner à toute la vénerie. *Nouveau traité de vénerie, p.* 20. *introduction*.

Commandant. Les places de commandant de la vénerie du roi, sont établies depuis que les lieutenans en charge n'ont plus fait de fonctions.

Il y a un commandant qui prend les ordres du *grand-veneur*, & en son absence du roi, qui les lui donne pour les chasses qu'il juge à [illegible] faire; il distribue [illegible] rlé;

Dans le premier volume de l'*école de la chasse*, par M. Leverrier de la Conterie, *p.* 2, il est dit qu'un prince, amateur de la chasse, doit choisir un commandant qui sait de la naissance, qui l'entende, qui l'aime, & pense assez juste pour préférer à tout le plaisir de son prince. Ces quatre qualités sont absolument nécessaires.

Un commandant est responsable de ce qui se passe au chenil & à la chasse par la faute des officiers & autres du service; & il doit se faire un point d'honneur d'amuser son prince. Du choix du commandant dépend la bonté de l'équipage, & le bon ordre dans lequel il doit être tenu. Il faut un gentilhomme né avec le goût décidé pour la chasse, & qui ait blanchi avec fruit dans le métier; qu'il ait des mœurs, humain envers ceux qui lui sont subordonnés, poli avec tout le monde.

M. de Ligniville. Celui qui commande, s'il n'est parfaitement instruit, on lui en fera bien accroire. Il y a des veneurs si ambitieux, qu'ils demandent souvent beaucoup plus de quête qu'ils n'en peuvent faire. Il y en a aussi à qui on donne des quêtes qui sont toujours mal faites par l'ignorance & la paresse de ceux-ci; c'est au commandant à connoître l'ambition des uns & la négligence des autres, pour réprimer l'un, & réveiller l'émulation des autres.

Le commandant doit se rendre le protecteur & le pere des veneurs. Les plus grands princes & seigneurs ont donné le titre de *compagnon de venerie* à ceux avec lesquels ils prenoient le plaisir de la chasse. Quand un commandant a fait monter un veneur au grade pour faire chasser les chiens, il ne l'aura pas fait avancer, qu'il n'ait vu des preuves de son savoir par les beaux laissés-courre qu'il aura faits; l'intelligence, l'âge, la conduite, les talens qui sont nécessaires dans cette partie: d'après cela, il le doit traiter avec bonté & amitié. Si c'est un homme de sentiment, il ne se dédira sûrement pas; mais si on lui fait essuyer des désagrémens, ce pauvre veneur devient triste, mélancolique, se dégoûte du service, ne le fait plus que par honneur; le plaisir est banni de lui. Cet exercice demande qu'on soit dégagé de toute autre chose étant à la chasse: qu'on ne pense & agisse que pour remplir les devoirs de la place qu'on occupe; qu'on soit à l'abri des craintes; que le plaisir seul d'amuser son maître soit toutes les pensées & les actions du veneur à la chasse. Les réprimandes publiques, les mortifications qu'on fait souvent subir à d'honnêtes gens par pur caprice, sont bien à craindre pour ceux qui se font un principe de ne point manquer dans leurs services. Il peut arriver des fautes en croyant bien faire; si-tôt qu'un habile & zélé veneur s'en apperçoit, il est assez puni de l'avoir commise; il en sera tout honteux & consterné. Qui est-ce qui ne commet point de faute? C'est celui qui n'a rien à faire, & qui n'est chargé de rien.

Les mauvais sujets doivent être traités comme ils le méritent après les fautes réitérées; il les faut punir; & s'ils ne se corrigent pas, que les réprimandes & menaces n'y fassent rien, les redescendre à leur premier état, & si cela n'y fait rien, les renvoyer avec du pain: le roi & les princes ne voudroient pas voir des malheureux, qui auroient eu l'honneur de les servir dans leurs plaisirs, être des misérables. Il ne faudroit qu'un pareil exemple à celui d'être descendu, pour exciter & réveiller l'émulation.

Il faut que le commandant soit comme le pere de famille, attentif aux besoins de ceux qui lui sont subordonnés. S'ils n'ont pas de quoi vivre de leurs appointemens & revenus de leurs places, qu'il sollicite pour eux des supplémens; qu'il sache faire récompenser les anciens & bons serviteurs qui se sont exposés, sacrifiés pour leur service. Les bontés du maître doivent couler sur eux par le canal du commandant; de même ceux qui ont de grosses familles, qui ont peine à vivre & qui n'ont pas d'autres ressources, n'en doivent point être abandonnés; il faut secourir les malheureux dans la peine.

La place de commandant est la plus honorable de la vénerie, après le *grand veneur*.

Ses appointemens sur l'état de ceux de la vénerie, sont de quinze cens livres; il a en sus sur la cassette trois mille livres payés par quartiers; c'est-à-dire, en quatre payemens.

Le roi leur donne en sus des pensions sur le trésor royal & [illegible] ications, qui ne sont accordées qu'au [illegible] plaît à S. M. de leur faire du bien. Ils ont un carrosse & une chaise entretenus aux dépens du roi, quatre chevaux, un cocher & un postillon de même.

Pour l'habillement de l'ordonnance, il est pareil à celui du roi du *grand veneur*; ils ont des trompes.

Voilà l'état des commandans de la *venerie* du roi.

Ecuyer. Celui de l'écuyer est de même.

Gentilshommes. Celui des gentilshommes est de trois mille livres payées sur la cassette. S. M. leur donne des pensions & gratifications suivant leur ancienneté & la volonté de S. M. Ils n'ont rien sur l'état des appointemens de la *vénerie*; leur habillement est pareil à celui du commandant; leur service est d'aller au bois, de piquer à la queue des chiens, ils ne sont pas tenus d'autres services; ils avancent au grade de commandant: ils sont deux dans la vénerie.

Pages. Les pages sont au nombre de deux; on les prend fort jeunes suivant l'usage; ils apprennent à connoître les chiens, à aller au bois; ils ont deux chevaux à la chasse, pour apprendre cet art. Leur service est d'aider à aller rompre; d'être sur les aîles à voir ce qui se passe, pour se rendre utiles. Ils parviennent au grade de gentilhomme. Leur habillement est pour la chasse le surtout des pages de la grande-écurie, & l'habit de grande livrée de la petite écurie, chapeau bordé, bourdaloue, *&c.* Ils ont ceinturon, couteau de chasse, bottes, trompe, bas, souliers, quarante sols par jour, & une gratification sur la cassette pour leur bois & chandelle.

Piqueurs. L'état de la *vénerie* est de cinq piqueurs; le premier & le plus ancien est chargé du soin & du détail de la meute; les quatre autres sont pour aller aux bois & piquer à la queue des chiens, les bien connoître, pour en distinguer la sagesse, la bonté & la vigueur, afin de les remarquer & avoir de la confiance dans les occasions aux plus sages.

Il faut, pour être bon piqueur, avoir passé les grades du service de la *vénerie*, pour en connoître les détails, avoir été au bois avec un bon maître pendant deux ans, cela ne feroit qu'une perfection de plus pour l'écolier. Toutes les saisons sont différentes pour le travail du bois; il faut les avoir suivies avec attention & goût; à vingt & vingt-cinq ans est l'âge pour les faire monter à ce grade, pour en tirer du service; il le faut choisir dans les éleves qu'il aime la chasse par goût & non par intérêt, ou pour avancer; qu'il soit d'une bonne santé, vigoureux, ne craignant ni le froid ni le chaud, ni la pluie, neige, gelée, que tout lui soit égal; qu'il ne craigne point de percer les enceintes, fourées ou non, à la queue de ses chiens, ni de franchir un fossé; il faut qu'un bon piqueur soit collé, pour ainsi dire, à ses chiens, pour les remarquer manœuvrer, & savoir quand il arrive du désordre par le change ou par la sécheresse, afin de leur aider dans ces occasions; connoître les chiens timides dans le change, les chiens sages & hardis, & ceux en qui l'on n'a point encore de confiance, afin de savoir à quoi s'en tenir, & prendre son parti suivantes les occurences; savoir retourner à propos & prendre garde de le faire trop promptement dans les sécheresses au bord d'une route ou chemin, ou si des cavaliers auroient passé dans l'un ou l'autre, pour lors les chiens peuvent demeurer court, & le cerf s'en aller: choses à prendre garde dans une pareille incertitude, les uns retournent dans les voyes, les autres prennent avec des bons chiens au-dessus & au-dessous. Il faut pareillement qu'il s'applique à connoître son cerf par la tête, si elle est brune, blonde ou rousse; si elle est ouverte, rouée, ou serrée; si le pelage est brun, blond ou fauve; si c'est un pié long ou rond, creux ou paré, les pinces grosses ou menues, la jambe large ou étroite, haut ou bas jointé, les os gros ou menus; de même la figure du pié de derriere, s'il y a quelque remarque à y faire, en revoir avec attention sur le terrein ferme, comme dans le terrein mol ou sableux, ce qui fait un changement au revoir. D'après toutes ces observations, le piqueur se distinguera dans tous les momens de la chasse, & fera peu de fautes: il faut prendre garde que le trop d'ardeur ne l'entraîne pour se faire voir un des premiers aux chiens, sans se donner la peine de mettre l'œil à terre de crainte que cela ne l'arriere; il arrivera du change, les chiens se sépareront, il tournera à une partie, il reverra d'un cerf devant eux sans savoir si c'est le cerf de meute, il est long-tems à se décider s'il rompra ou appuyer, cela le met dans l'embarras, & connoissant son cerf, il appuye ou arrête.

S'il

S'il peut avoir une bonne voix & une belle trompe, cela fait un ornement de plus à la chasse. Il faut qu'il soit sage sur le vin & le reste; un veneur qui s'est trop adonné à l'un ou à l'autre vice, fait mal son service, il se trouve assommé par la débauche, & ne peut pas les jours de chasse remplir le service du bois où il va pour y dormir au coin d'une enceinte, & sa quête se fait tout d'un somme; & à la chasse il est mou, fatigué, & ne remplit point les devoirs de sa place, pour lors il y faut mettre ordre; il y a toujours une intervalle de trois jours d'une chasse à l'autre, c'est assez pour se reposer & réparer la fatigue de chaque chasse.

Les piqueurs ont cinq chevaux chacun à la chasse, ainsi que les commandans & gentils-hommes: le premier est pour attaquer de meute, le second à la vieille meute, le troisieme à la seconde, le quatrieme aux six chiens, & le cinquieme au relais voulant, où il n'y a que de chevaux & point de chiens.

Le premier piqueur n'a que deux chevaux pour accompagner l'équipage au rendez-vous, & aux brisées où l'on attaque, & se promener; il n'est tenu d'aucun autre service que de se trouver, s'il peut, à la fin de la chasse pour ramener les chiens au logis: il a de plus que les autres 300 livres pour le soin des chiens, 300 livres pour les têtes des cerfs qui lui appartenoient, que le roi prend; il est chauffé & éclairé toute l'année.

L'habillement des piqueurs ne differe des premiers que par les bordées, boutons, boutonnieres, galons sur les coutures, bord de chapeau, le bordé, & boutonniere de la veste qui sont d'argent, & aux premiers ils sont d'or; les grands galons sont les mêmes; ceinturon & couteau de chasse de même, paremens & collet de velours, la même position des galons pareille; on leur donne une trompe à l'habillement comme à tous ceux qui en doivent avoir.

L'habit est bleu, doublé de rouge, paremens de velours, & collet de même; veste & culotte écarlate, l'habit bordé, boutons & boutonniere d'argent, un grand galon or & argent travaillé ensemble, l'or dans le milieu, & les deux bandes chaque côté, large de plus de deux pouces; un de ces grands galons est posé à côté des boutonnieres, à chaque côté du haut en bas; deux de ces grands galons sur le velours de chaque manche, un en bande, l'autre en pointe, & forme deux petits fers à cheval dessus & en dedans, & une bande de ce grand galon qui prend sous le premier galon qui couvre toute la couture du parement, & rentre en-dedans la manche; il y a de même dessous un même galon qui fait le même effet, la poche est bordée d'un petit galon, & un grand qui couvre presque la poche, qui est en grande patte longue; un autre grand galon qui est posé sur la poche au-dessous de la patte, remonte aux manches, est plié de façon qu'il forme une pointe qui gagne la fourche de l'habit par derriere, où il y a encore un autre grand galon de chaque côté de ladite fourche croisé par en haut, qui gagne les deux pointes du galon qui remonte de la poche, le tout lié ensemble; en outre il y a deux bordés dans les plis, & deux grands galons chaque côté; sur toutes les coutures un galon d'argent large de deux pouces. Le ceinturon est couvert du même grand galon or & argent; le bord de chapeau, le bourdaloue, bouton & ganse est pareillement donné. Les habits complets tels qu'ils sont dits, se montent à près de 700 livres: ceux du grand-veneur & commandant, &c. passent au-dessus à cause de l'or.

Appointemens des piqueurs. Ils ont chacun 1100 liv. sur l'état des appointemens de la *vénerie*; ils sont payés, ainsi que tous ceux qui sont sur l'état de la *vénerie*, tous les mois; ils ont ensuite chacun une pension sur le trésor; il y en a de plus fortes les unes que les autres, depuis 300 liv. jusqu'à 480; il n'y en a point eû de 500 liv. S. M. donne à la S. Hubert à chaque piqueur 200 livres; hors Versailles ils ont 10 sols par jour: le roi leur donne des pensions & gratifications sur sa cassette, aux uns plus, & les autres moins.

Valets de limiers. Les valets de limiers sur l'état de la *vénerie*, sont au nombre de huit, dont deux à cheval, pour faire avancer les relais; les autres à pié, pour garder les cerfs détournés le matin, jusqu'à ce qu'on vienne attaquer, ou que l'on chasse.

Pour faire un bon valet de limier, il faut choisir parmi les dix valets de chiens, celui qui a le plus de bonne volonté, de goût pour la chasse, de bonne santé, vigoureux, intelligent; le mettre entre les mains d'un maître habile, & l'y laisser deux ans pour qu'il connoisse chaque façon de travailler au bois dans les différentes saisons, & à juger les cerfs dans les différentes forêts, dont les piés ne se ressemblent point; d'après cela lui confier un limier & une quête: s'il ne se dédit pas après qu'il aura l'habit galonné, s'il a de la voix, de la trompe, qu'il sache mener un cheval, & qu'il ait de la conduite, on peut après l'avoir éprouvé étant valet de chien à cheval, si l'on en a été content, le faire monter à cheval pour faire avancer les relais; c'est-là l'école pour faire un piqueur; si tous les suffrages se réunissent en sa faveur, on peut lui donner la premiere place qui viendra à vaquer dans cette partie, & l'on feroit des éleves; par ce moyen il y auroit toujours des sujets prêts à remplacer ceux qui manqueroient, sans s'arrêter aux rangs; ce n'est pas que je conseille l'injustice, au contraire à chaques sujets qui auroient les qualités susdites, il y en auroit une bien grande de leur faire des passe-droits à leurs rangs; mais je parle de ceux à qui la nature n'a pas donné les dons nécessaires pour la chasse; il faut leur trouver des places à quoi ils puissent être bons, qu'elles soient à-peu-près équivalentes à ce qu'ils perdroient, afin qu'ils se trouvent dédommagés du tems qu'ils auront passé à faire leur possible pour atteindre aux talens qu'ils n'ont pas pû acquérir; cela feroit des heureux, des contens, & l'équipage du roi se trouveroit rempli de sujets capables; bannir les ivrognes, les libertins, les paresseux, & faire faire un noviciat de six mois ou un an à ceux sur lesquels on jetteroit les yeux pour les recevoir dans le service; il ne faudroit pour cela ni protecteurs, ni recommandation, que les dispositions seules.

Valets de limiers. L'habillement des valets de limiers est pareil à celui des piqueurs sans nulle différence.

Les appointemens sont de 360 liv. par an, payés sur l'état de la *vénerie*; on leur a donné du vivant de monseigneur le comte de Toulouse, grand-veneur, par supplément qui est enregistré à la chambre des comptes, à chacun 150 liv. qu'ils reçoivent tous les ans; une partie ont des pensions de 300 liv. chacun.

Le roi leur donne à la S. Hubert à chacun 24 liv.

Le grand-veneur 10 livres, aux étrennes chacun 48 liv.

Sa majesté leur donne au freouet à chacun 100 liv. & le grand-veneur 12 liv. 10 sols. Ils ont chacun environ six assemblées par année qui sont composées de trente bouteilles de vin commun, pris à l'échansonnerie du roi; vingt livres de viande au grand commun, & vingt livres de pain à la panneterie, ce qui peut valoir en argent environ 72 liv.

Ils ont du grand-veneur 5 liv. 10 sols par chasse, & chaque fois qu'ils vont au bois pour reconnoître par ordre qu'il leur fait, environ 50 liv.

Ils ont 10 sols par jour en campagne hors de Versailles, ce qui leur fait 100 liv.

Cela leur fait environ 1200 liv. avec pension; ils ont encore en sus les débris de leur habillement 100 liv. qui leur fait 1300 liv.

Chaque veneur qui va au bois doit avoir deux limiers, afin que s'il arrive accident à un, l'on ait pour ressource un autre qu'on aura dressé, ce qui mérite être expliqué.

Assemblées. Les assemblées autrefois étoient les déjeunés de chasse que l'on faisoit porter aux rendez-vous, composées comme il est dit ci-dessus, de la quantité de pain, vin & viande; depuis un tems dont je ne trouve nulle part la date, on a reglé les assemblées à deux par semaines; les valets de limiers en ont une, & les valets de chiens l'autre; que la meute du roi chasse ou ne chasse pas, elles sont délivrées sur le certificat du commandant, deux par semaine comme il est dit à la *louveterie*; ils en ont pareillement deux, & au vautrait, qui est l'équipage du sanglier, la même chose, & même quantité de l'un & de l'autre.

Le jour de S. Hubert, elle est donnée double à la *vénerie*.

Valets de chiens. Pour le service des chiens il y a dix valets de chiens dans la *vénerie*, dont trois à cheval & sept à pié. Les trois à cheval vont au bois, & menent chacun un relais pour la chasse. Le premier est la vieille meute; le de[illegible] [illegible]ide; le troisieme le[illegible] [illegible]t de [illegible]

chiens à pié. Chaque relais eſt composé de 10 à 18 chiens en deux hardes, une pour le valet de chiens à cheval, & une pour celui à pié: ainſi des deux autres relais.

Le valet de chiens à cheval étant arrivé à la place où doit être ſon relais, & avoir mis ſes chiens à l'ombre dans l'été, & au ſoleil dans l'hiver, à l'abri des mauvais vents & pluie, il laiſſe auprès d'eux le valet de chiens à pié pour prendre garde qu'ils ne ſe mordent, ne ſe hardent, & qu'ils ne coupent point leurs couples; & les attacher de façon à pouvoir ſe coucher.

Le valet de chiens à cheval doit aller en avant aux écoutes, du côté que doit venir la chaſſe, ou qu'on vienne l'avertir, afin de n'être point ſurpris de l'un ou de l'autre.

Il y a encore quatre valets de chiens à pié, dont un reſte au chenil les jours de chaſſe; ordinairement c'eſt celui qui ſe trouve de garde ce jour-là, pour avoir l'œil aux chiens qui ne vont point à la chaſſe; tenir le chenil bien propre, bien net, de belle paille blanche, & de bonne eau fraiche pour le retour de ceux qui ont chaſſé, faire manger les limiers, les lices en chaleur, les boîteux, & panſer les malades. Il reſte trois valets de chiens à pié, à qui on donne deux chevaux à deux, pour aider à mener les chiens au rendez-vous; & le troiſieme va à pié à la tête des chiens, pour les mener pareillement en route, comme à la chaſſe. Leur habillement eſt un habit de grande livrée du roi, une veſte bleue avec boutons & boutonnieres d'argent; une culotte de panne bleue, ou de drap comme ils la veulent; un bord de chapeau, bourdaloue, gance & bouton d'argent. Les trois à cheval ont d'augmentation un ſurtout bleu, bordé de livrée, & une ſeconde culotte. Ils ont en ſus une ſouquenille de coutil, pour le ſervice du chenil: l'on habille ordinairement la *venerie* tous les ans; cela a varié pendant quelques années.

Leurs appointemens ſont de 20 ſols par jour; ils ont en ſus 10 ſols à tous les endroits hors de Verſailles: ils ont environ chacun deux aſſemblées par an, c'eſt-à-dire 30 bouteilles de vin, 20 livres de pain & 20 livres de viande, qu'on leur délivre au grand-commun, à l'echanſonnerie & à la panneterie pour chaque aſſemblée. A la S. Hubert le roi leur donne 400 liv. pour la brioche qui lui eſt préſentée, & en ſus quatre louis pour leur ſouper. Toute la famille royale, le grand-veneur, princes & ſeigneurs à qui l'on préſente des brioches de S. Hubert, donnent chacun, & cela fait maſſe. Ils ont au partage 50 à 60 livres environ. Le premier à 4 ſols par jour pour le panſement des chiens, de plus que ſes camarades.

Appointemens,	360 liv.
Augmentation,	100
Aſſemblée,	24
S. Hubert,	60.
	544 liv.

Ils ont en ſus les nappes des cerfs, les ſuifs dans la ſaiſon, les fumiers, & 10 livres pour leurs uſtenſiles, comme ciſeaux, peignes, broſſes, étrilles, tous les ans.

Le roi donne ſes ordres au grand-veneur pour envoyer les équipages où il veut chaſſer; le jour & l'endroit de la forêt où il juge à-propos de faire ſon rendez-vous; le grand-veneur donne l'ordre au commandant; le commandant aux officiers & autres, fait la diſtribution des quêtes. L'heure du départ de l'équipage ſe dit à celui qui en a la direction, qui eſt le premier piqueur à qui le commandant dit de même la diſtribution des relais, ſi elle ſe doit faire avant l'arrivée de la meute au rendez-vous.

Le plus ancien piqueur a le détail de l'équipage, ce qui concerne ſeulement la meute, pour avoir l'œil que les valets de chiens faſſent bien leur devoir; que rien ne manque pour la propreté des chenils; ſi la nourriture, ſi les farines, le pain, les mouées ſont bonnes & fraîches; ſi la paille n'a pas de mauvaiſe odeur; s'ils ſont bien peignés, bien broſſés; ſi l'on n'en paſſe pas légérement quelques-uns, & ſi on n'en oublie pas; ſi à l'ébat il ne s'en trouve pas de malades, de boîteux, de triſtes, afin de les faire examiner & traiter ſuivant le mal, & les faire ſéparer.

Le boul[illegible] de la *vénerie* eſt habillé de drap bleu, parem[illegible] boutons & bou[illegible]nnieres d'argent, veſte bordée & culotte rouge, bord, bourdaloue, bouton & gance. Il a 30 ſols par jour, & 10 ſols hors de Verſailles; il eſt logé, chauffé, éclairé, c'eſt-à-dire une chandelle par jour; il a à ſon profit la braiſe & la cendre.

Diſtinctions accordées aux officiers de la vénerie *du roi*. (M. de la Briffardiere.) Nos rois ont accordé de tout tems de grands privileges aux officiers de leur *vénerie*.

Il y a une ordonnance de Philippe Auguſte, rendue en 1218, qui donne aux officiers de la *vénerie* différentes exemptions & privileges; & en 1344, Philippe le Bel les exempta de toutes contributions de tailles, ſubſides, d'emprunts, de guet, de gardes, de péages, paſſage & logement de guerre.

Ces exemptions & privileges furent confirmés depuis ſucceſſivement en 1547 par Henri II. en 1594 par Henri le Grand, en 1639 par Louis XIII. qui déclare en outre tous les officiers de la *vénerie* & fauconnerie commenſaux de ſa mayſon, & en cette qualité exempts de taille & de tout autre ſubſide.

Enfin par la déclaration rendue à Poitiers par le feu roi, en l'année 1652, en faveur des officiers de la *vénerie*, il eſt dit expreſſément:

„ Nous confirmons par ces préſentes, tous les privileges, franchiſes, libertés & immunités, exemptions & affranchiſſemens accordés aux officiers de nos maiſons royales, employés aux états de la cour des aides, & à leurs veuves durant leur viduité, voulant qu'elles ſoient quittes de toutes contributions. "

Sous le regne d'Henri le Grand, le duc d'Aumale étoit grand-veneur, après lui le duc d'Elbœuf, & depuis le regne de Louis XIII. juſqu'à préſent, on a vu la charge de grand-veneur exercée ſucceſſivement par M. le prince de Condé, M. le duc de Montbazen, M. le prince de Guimené, M. le chevalier de Rohan; M. le duc de la Rochefoucaut, M. le comte de Toulouſe; après la mort de M. le comte de Toulouſe, M. le prince de Dombes a fait les fonctions de grand veneur juſqu'à la majorité de M. le duc de Penthievre, qui l'a exercée juſqu'à la majorité de M. le prince de Lambale, qui a eu la ſurvivance de M. le duc de Penthievre.

Ecurie pour le ſervice de la vénerie. Après avoir détaillé le nombre d'officiers qui ſont ſur l'état du ſervice de la *vénerie*, je vais faire celui de l'écurie pour le même ſervice.

Il y a un écuyer qui a l'habit complet comme le commandant, de même 1500 liv. ſur l'état des appointemens, & auſſi 3000 liv. ſur la caſſette. Sa majeſté lui donne en ſus des penſions & gratifications ſuivant ſa volonté; il a un carroſſe, deux chevaux, pour le mener; il a une chaiſe pour aller au rendez-vous & voyage, avec pluſieurs chevaux pour relayer, un cocher, un poſtillon payés & habillés ſur l'état de la *vénerie*.

Un ſous-écuyer pour l'acquiſition des chevaux, qui a 1000 francs ſur l'état; il a des penſions & gratifications ſuivant la volonté du grand-veneur. On lui paye ſon habillement, & à chaque voiture de chevaux anglois qu'il achete, il a une gratification & tous ſes frais payés.

Il y a en ſus un piqueur, habillé avec le même uniforme que ceux de l'équipage; il a de plus une redingotte bleue, bordée d'argent, avec boutons & boutonnieres: mais cela ne ſe donne que tous les trois habillemens; il a une culotte rouge de plus. Ses appointemens ſont de 1000 francs; il a des penſions & gratifications en ſus. Son ſervice eſt de dreſſer les chevaux, & les propoſer à l'écuyer pour être donnés ſuivant ceux à qui ils peuvent ſervir; d'avoir l'œil que rien ne leur manque pour la nourriture, les ſoins; & les jours de chaſſe, placer pour chacun aux relais, les chevaux deſtinés au ſervice, & en état de marcher.

Il y a de plus un aide à monter à cheval pour le ſoulager à dreſſer les jeunes chevaux & réduire les fougueux, qui a un ſurtout bleu bordé d'argent, avec boutons & boutonnieres de même: il a pareillement la redingotte de même que le piqueur, la veſte eſt rouge bordée d'argent, boutons & boutonnieres & deux culottes, les paremens de l'habit ſont de drap rouge, ainſi que la doublure qui eſt de la même couleur en ſerge.

Il y a un délivreur pour les fourrages, qui a le même uniforme que l'aide à monter à cheval.

Il y a un maréchal, qui a le même uniforme que

l'aide à monter à cheval. Il a 50 sols par mois pour chaque cheval, pour leur fournir les fers, les médicamens, &c. on lui passe un garçon sur l'état de la *vénerie*.

Le sellier est habillé de même uniforme ci-dessus; on lui passe un garçon sur l'état; on lui fournit tout ce qui concerne son état.

Les palfreniers sont habillés d'un habit de grande livrée, veste bleue, bordée d'un galon de soie, une culotte de drap ou panne, un manteau tous les trois habillemens, bord de chapeau, bourdaloue, bouton & gance; ils ont 20 sols par jour, & 10 sols d'augmentation hors Versailles: ils ont chacun quatre chevaux à panser; on leur donne 25 liv. pour les bottes.

Il y a en sus des surnuméraires, qui ont surtout de bouracan, veste, culotte de drap, bord de chapeau comme les palfreniers; ils n'ont point de manteau, & on leur donne la même paie. Il y en a à-peu-près autant comme de palfreniers à la grande livrée, c'est-à-dire de trente-six à quarante; cela feroit de soixante-douze à quatre-vingt pour les deux parties. Mais ceux de la petite meute sont compris dans ce même nombre de palfreniers & surnuméraires, & les autres détaillés ci-devant, ne sont que pour le service de la grande meute: on leur donne 25 livres pour les bottes.

Le grand-veneur n'a point de nombre de chevaux marqué pour lui; il en fait mettre à son rang ce qu'il juge à propos.

Le commandant en a six à son rang, & toujours cinq à la chasse; un de meute, un de vieille meute, un de seconde vieille meute, un de six chiens, & un de relais volant.

Les deux gentilshommes en ont autant & même position.

Chaque piqueur autant, hors celui qui a le détail de la meute, qui n'en a que deux.

Les pages en ont chacun deux à la chasse, & un qui se repose à l'écurie.

Les deux valets de limiers à cheval ont chacun trois chevaux à leur rang, dont deux à la chasse, & un qui se repose pour chacun.

Les trois valets de chiens à cheval en ont chacun un à chaque chasse; s'il s'en trouve un de boiteux, ou malade d'une chasse à l'autre, on en prend un dans les chevaux de suite, dont il y en a un certain nombre pour monter les palfreniers qui sont destinés à relayer ceux pour qui on leur donne des chevaux à chaque relais.

L'on fait monter le nombre des chevaux pour le service des deux meutes du cerf; les chevaux neufs, ceux du service, ceux de carrosse & de chaise, ceux de suite, au nombre de 300 chevaux.

La nourriture des chevaux de la *vénerie* est un boisseau d'avoine par jour, en deux *ordinaires*, mesure de Paris, une botte de foin, & une botte de paille, du poids chaque de 10 à 11 livres.

La grande *vénerie* du roi étoit composée sous le regne de Louis XIII. d'un grand veneur, quatre lieutenans, quatre sous-lieutenans, quarante gentilhommes de la *vénerie* qui servoient, savoir un lieutenant & un sous-lieutenant & dix gentilhommes par trois mois. Il y a encore huit gentilhommes ordinaires qui ont été choisis de tout tems parmi les susdits nommés pour servir actuellement dans la *vénerie* ou le tems qu'il plait au roi, qui sont ceux à qui l'on doit avoir plus de créance quand le choix en a été bien fait.

Il y a aussi deux pages de la *vénerie*, quatre aumoniers, quatre médecins, quatre chirurgiens & quatre maréchaux, un boulanger, douze valets de limiers servant trois par trois mois, & deux ordinaires que l'on appelle *de la chambre*, quatre fourriers servant aussi un par quartier, quatre maîtres-valets de chiens à cheval & un ordinaire, douze valets de chiens à pié servant par quartier, quatre ordinaires qui sont deux grands & deux petits valets de chiens qui doivent demeurer auprès des chiens jour & nuit.

La *vénerie* du roi est composée en 1763 d'un grand veneur Mgr. le prince de Lamballe: d'un commandant, M. de Lasmartre: d'un écuyer, M. de Vaudelau: deux gentilhommes, deux pages, quatre piqueurs, huit valets de limiers, dont deux à cheval: dix valets de chiens, dont trois à cheval, un boulanger, un châtreur.

Sa Majesté a en sus une seconde meute pour le cerf sous les ordres du même grand veneur, qui est servi par une partie des officiers du grand équipage: un commandant, M. Dyzuville, d'augmentation; le même écuyer de la grande meute, un gentilhomme de la grande meute & un d'augmentation, un des deux pages de la grande meute, trois piqueurs d'augmentation, deux valets de limiers de la grande meute, dix valets de chiens d'augmentation, un boulanger d'augmentation, un maréchal d'augmentation, un aide-à-monter à cheval d'augmentation, un garçon délivreur d'augmentation, & environ 120 chiens sans les limiers, un aumonier, un médecin, un chirurgien, un trésorier en charge, un argentier en charge, un contrôleur, un sous-écuyer, un piqueur pour l'écurie, un aide-à-monter à cheval, un délivreur, un sellier, un maréchal, environ 300 chevaux pour le service des deux meutes, plus de trente-six palfreniers avec l'habit de grande livrée, & environ un pareil nombre avec des surtouts & la même paie.

Sous les regnes précédens la *vénerie* étoit bien plus considérable; & presque tous les employés étoient en charge. Salnove & la Briffardiere en font le détail.

Louis XIII. créa six officiers ordinaires qui demeurent dans la *vénerie* sans en sortir, pour faire chasser & piquer à la queue des chiens; ils sont réduits aujourd'hui à quatre, qui sont les quatre piqueurs qui avoient sur l'état le titre de gentilhomme, qui ne leur est pas continué sur l'état de distribution des appointemens sous ce regne-ci.

La plûpart des charges de la *vénerie* ont été supprimées à la mort de Mgr. le comte de Toulouse, grand veneur, en 1737; il y en a encore quelqu'une de lieutenant, dont ceux qui servent, ne sont pas pourvus: une de trésorier, une d'argentier; voilà celles qui sont à ma connoissance; toutes les autres places qui sont occupées dans la *vénerie*, le sont par des officiers & autres que le grand veneur propose au roi, & qu'il reçoit, suivant les talens, le mérite ou l'ancienneté.

Les charges ci-dessus dépendent du grand veneur; elles sont à son profit.

En 1764 j'ai fait le relevé des charges de la *vénerie* chez M. le grand veneur à l'hôtel de Toulouse à Paris. Voici ce qu'on m'a donné.

Un lieutenant ordinaire, quatre lieutenans par quartiers. Le roi nomme & donne ces places & charges.

Quatre sous-lieutenans par quartier, six gentilhommes. M. le grand veneur donne ces places & charges.

Compagnie des gardes à cheval. Un lieutenant, un sous-lieutenant, six gardes.

Ordre pour la chasse. Quand le roi veut chasser avec son équipage de la *vénerie*, il en fait part au grand veneur, de l'endroit, du jour, du lieu de l'assemblée, & de l'heure qu'il se rendra au rendez-vous; le grand veneur le dit au commandant de la *vénerie*, qui se rend au chenil à l'heure du souper des chiens; tous les gentilshommes, officiers & autres du service s'y trouvent; là il fait la distribution des quêtes à chacun suivant leur rang; leur dit le rendez-vous & l'heure que le roi s'y rendra; il dit aussi l'heure qu'il faut que les chiens partent du logis pour le rendez-vous, & si l'on séparera des relais en chemin; le premier piqueur prend ses ordres sur tout cela. Dans le partage des quêtes il met ordinairement un valet de limier à pié dans chaque quête avec un des officiers ci-dessus à cheval; celui qui est à pié, reste pour garder les cerfs qui se trouvent dans leurs quêtes, & celui qui est à cheval, se rend au rendez-vous pour faire le rapport & conduire à ses brisées; si l'on va à lui, il prend un peu devant pour demander à son compagnon si le cerf n'est pas sorti de l'enceinte où il étoit détourné; s'il y est encore, au carrefour au pié de l'enceinte l'on fait prendre les chiens; on envoie du monde tout-au tour de la dite enceinte; on va aux brisées avec une demi-douzaine de chiens, qui sont découplés derriere le valet de limier dans la voie aux brisées; le valet de limier prend la voie avec son limier, & croise l'enceinte pour lancer le cerf. Les piqueurs entrent à cheval, font du bruit, sonnent l'enceinte jusqu'à ce que le cerf soit parti; si-tôt qu'il a été vu, on crie *tayoo*; si c'est à une route ou à un chemin, on fait avancer les chiens de meute & on les découple dans la voie juste, & on chasse.

Si dans l'endroit que le roi juge à-propos de chasser, il faut que les veneurs aillent coucher dehors (c'est-à-dire à portée de leurs quêtes) le commandant fait [illegible] à son [illegible] il dis[illegible] [illegible]ri-

tribue l'ordre & les quêtes, afin qu'on ait le tems d'arriver de bonne heure à l'endroit qui est le plus prochain village de leur quête, & l'on n'attend pas à l'heure du souper des chiens pour donner l'ordre ces jours-là.

Depuis plusieurs siecles que les chasseurs ont reconnu S. Hubert pour leur patron, il n'y a point de royaume, souveraineté ni principauté où il y ait des meutes & *véneries*, qui n'en célebre la fête par une grande chasse qui se fait ce jour-là, qui arrive le 3 Novembre, même les princes protestans en Allemagne. La famille royale ce jour-là accompagne sa majesté à la chasse, les princes & seigneurs s'y joignent, & cela fait un concours bien brillant; ce jour-là on dit une messe du grand matin, où les veneurs qui vont aux bois, se trouvent; l'on y rend un pain beni au nom du roi pour la *vénerie*; c'est le premier piqueur qui en est chargé; le commandant porte le cierge, & va à l'offrande. On donne un écu pour la messe & un morceau de pain beni au prêtre; le reste est partagé aux officiers du service. Les valets de chiens de *la vénerie* y font bénir pareillement les brioches qui doivent être présentées au roi, à la reine, à la famille royale, au grand veneur, à tous les princes & seigneurs de la cour; sa majesté donne pour la brioche des valets de chiens 400 liv. & quatre louis pour leur souper; le chirurgien de la *vénerie* a 400 liv. chaque piqueur 200 liv. chaque valet de limiers 24 liv. le boulanger 48 liv. le châtreur 150 liv. Sa majesté donne en-sus pour l'écurie une somme.

Le grand veneur donne à l'équipage du roi 100 l. pour les piqueurs, 80 l. pour les valets de limiers, 40 liv. pour les valets de chiens, & 16 pour le boulanger. La reine donne aussi à la S. Hubert pour la *vénerie* 800 liv. dont 400 liv. pour les piqueurs, 200 l. pour les valets de limiers, & 200 liv. pour les valets de chiens.

Sa majesté donne aussi ce jour-là l'assemblée double, c'est-à-dire que chaque chasse, ou deux fois la semaine, il est donné sur le certificat du commandant vingt livres de pain à la panneterie, trente-deux bouteilles de vin à l'échansonnerie, & vingt livres de viande de boucherie au grand commun, pour chaque assemblée; & le jour de S. Hubert il est délivré 40 livres de pain, 64 bouteilles de vin & 40 livres de viande: le tout est doublé ce jour-là; cela appartient aux valets de limiers & valets de chiens, qui l'ont chacun leur tour, c'est-à-dire, un valet de limiers l'a au commencement de la semaine, & un valet de chiens à la fin. Ces assemblées étoient autrefois les déjeunés de chasse que le roi faisoit porter au rendez-vous pour les veneurs; depuis un tems qui m'est inconnu, il a été réglé comme il est dit ci dessus; j'en ai parlé ailleurs. *Article de M. Vinfrais l'aîné, de la venerie du roi.*

Venerie royale, (*Géog. mod.*) maison de plaisance des rois de Sardaigne, entre le Pô, la Sture & la Doria, à 3 milles de Turin. Les François incendierent ce beau palais en 1693. *Long.* 25. 14. *lat.* 45. 56.

RENVOI de la page 749.

Végétation, phénomene de la nature qui consiste dans la formation, l'accroissement, & la perfection des plantes, des arbres, & de tous les autres corps de la nature, connus sous le nom de *végétaux*.

La vie & l'accroissement sont les caracteres distinctifs de ces corps, différens des animaux en ce qu'ils n'ont pas de sentiment; & des minéraux, en ce qu'ils ont une véritable vie, puisqu'on les voit naître, s'accroître, jetter des semences, devenir sujets à la langueur, aux maladies, à la vieillesse, & à la mort.

La *végétation* est quelque chose de distinct de la vie dans les plantes. Quoiqu'une plante morte cesse aussi de végéter, néanmoins il y a beaucoup de plantes qui vivent sans qu'elles donnent la moindre marque de *végétation*. La plûpart des plantes aquatiques conservent la vie dans les tems de sécheresse, & ne recommencent à végéter que lorsque l'eau revient dans les mares ou dans les ruisseaux. Une graine qui n'est point exposée à la chaleur ni à l'humidité, est vivante, & ne végete pas, & peut même demeurer très-long-tems dans cet état de non-*végétation*: on a vu certains haricots rouges de l'Amérique tirés du cabinet de l'empereur, où ils étoient conservés depuis plus de 200 ans, germer & végeter par les soins d'un habile jardinier.

Quelquefois la *végétation* est si foible, qu'elle n'est presque point sensible; bien des arbres de la zone torride restent long-tems dans nos serres sans faire de progrès; & la plûpart de nos arbres qui se dépouillent de leurs feuilles en hiver ne paroissent végéter qu'aux yeux des observateurs attentifs; enfin, les oignons des plantes bulbeuses passent un tems considérable de l'année dans un état de non-*végétation*. Mais lorsque dans le printems & dans l'automne, tous ces êtres vivans poussent de nouvelles feuilles & de nouveaux bourgeons, & que la nature se pare de toutes les nuances de leur verdure & de l'éclat de leurs fleurs, c'est alors que le phénomene de la *végétation* est brillant, & qu'il se laisse voir dans toute son étendue.

La vie des végétaux est variable en durée, suivant la nature de chaque espece; il y a des plantes qui ne durent pas plus de deux à trois mois; il y a des arbres, comme l'*adansonia* du Sénégal, qui vivent plus de 500 ans; quelle que soit cette durée, on peut toujours distinguer quatre [illegible]es dans le cours de la vie des végétaux; c[illegible]sance, c'est-à-dire, de leur *germina*[illegible] *accroissement*; celui de leur *perfe*[illegible]lui de leur *décrépitude* [illegible]constances du[illegible] ces âges, en considérant en même tems les effets de la chaleur, de l'humidité, de l'air, & des autres instrumens qui y contribuent; & nous tâcherons de rapprocher chaque phénomene particulier des lois de Physique qui nous sont connues.

La semence mûre & parfaite de tout être végétal, propre à représenter un jour l'espece dont elle dérive, est composée essentiellement d'un *germe*, c'est-à-dire, du rudiment de la plante qui doit naître: d'une autre partie qu'on appelle *lobe* (qui quelquefois est simple, le plus souvent double, & multiplié dans un très-petit nombre d'especes), enfin des enveloppes qui servent à conserver la semence, & à attirer de la terre l'humidité nécessaire à la germination: ces dernieres sont simples, doubles, triples, seches, succulentes, coriaces ou ligneuses, & de différentes figures, comme on le voit dans les différens fruits.

Choisissons, par exemple, la semence d'un amandier, & suivons les progrès de sa germination.

Lorsqu'une amande a resté pendant l'hiver dans de la terre médiocrement humide, elle se renfle aux premieres chaleurs du printems; sa membrane s'épaissit, paroît toute abbreuvée d'humidité, & bientôt par le gonflement de ses lobes, elle separe les deux coques ligneuses qui la couvroient: alors la membrane déchirée laisse sortir la *radicule*, qui fait la plus grosse partie du petit germe qu'on voit à la pointe de l'amande: *la plume* qui est l'autre partie de ce germe & qui doit former la tige, reste encore pliée & renfermée entre les lobes.

Insensiblement la radicule s'alonge, se courbe, jusqu'à ce qu'elle parvienne à s'enfoncer perpendiculairement dans la terre; les parties de la plume s'étendent pareillement & se développent; les lobes se séparent; la petite plante sort de terre, prend une situation verticale, & s'éleve en gardant pendant quelque tems ses lobes, dont elle continue de tirer sa subsistance, jusqu'à ce que la petite racine se soit assez étendue & ramifiée pour pomper de la terre les sucs nécessaires à l'accroissement de la plante.

Le germe reste attaché aux lobes par le moyen de deux anses ou appendices qui sortent de sa partie moyenne, & qui ne sont autre chose que deux paquets de vaisseaux qui vont se distribuer dans la substance des lobes: il paroît que l'usage de ces lobes est absolument nécessaire à la jeune plante, & qu'il s'étend encore assez long-tems après qu'elle est formée, & qu'elle s'est élevée hors de terre, ils continuent de lui procurer une nourriture plus parfaite & moins crue que celle que tirent ses radicules; en

effet, la quantité d'huile que renferme la ſubſtance farineuſe des lobes, & que leur mucilage rend miſcibles avec l'eau, forme une eſpece d'émulſion très-propre à nourrir cette plante délicate; du-moins eſt-il vrai que toutes celles à qui on retranche les lobes de très-bonne heure, périſſent en peu de tems, ou languiſſent, & ne prennent jamais un entier accroiſſement.

Le ſuc préparé dans les lobes paſſe donc immédiatement dans la radicule, & la fait croître avant la plume; car celle-ci ne commence guere à ſe développer, que lorſque la radicule eſt fixée, & qu'elle a acquiſe une certaine longueur. Cette ſtructure & cette obſervation ſur l'allongement de la radicule antérieur au développement de la plume, ne prouvent-elles pas que les racines ſont de tout tems deſtinées à recevoir & à préparer la nourriture de la tige & des autres parties?

Lorſque les racines ſont aſſez alongées, multipliées, formées, pour donner à la nourriture qu'elles tirent de la terre les qualités néceſſaires à l'accroiſſement de la jeune plante, le ſecours des lobes devient inutile; ils tombent après s'être flétris & deſſéchés, ou bien ils ſe changent dans quelques eſpeces en feuilles ſéminales.

La ſtructure de la nouvelle plante ne préſente encore rien de bien organiſé; la radicule, ainſi que la plume, ne paroiſſent compoſées que d'une ſubſtance ſpongieuſe, abreuvée d'humidité, recouverte d'une écorce plus épaiſſe dans la radicule que dans la plume, mais dans laquelle on diſtingue à peine quelques fibres longitudinales.

Il eſt difficile d'aſſigner le premier terme de la *germination*; c'eſt un mouvement inſenſible excité ſans doute par la chaleur de la terre, quand la ſemence eſt ſuffiſamment pénétrée d'humidité. On ſait plus certainement que l'humidité & la chaleur ſont abſolument néceſſaires à cette action: aucune graine ne germe dans un endroit parfaitement ſec, ni dans un milieu refroidi au terme de la glace: mais les degrés de chaleur & d'humidité ſe combinent à l'infini dans les différentes eſpeces de plantes. Il y a des plantes, comme le *mouron*, l'*aparine*, la *mâche*, qui germent au ſolſtice d'hiver, pour peu que le thermometre ſoit au-deſſus de la congellation; il y a des *baricots* & des *mimoſes* à qui il faut 35 ou 40 degrés de chaleur: quantité de graines ne germent que dans l'eau ou dans une terre abſolument humide; les amandes & les ſemences huileuſes ſe pourriſſent dans une terre trop mouillée, & ne réuſſiſſent jamais mieux que dans une couche de ſable & à couvert, comme dans un cellier.

L'air contribue preſque autant que la chaleur & l'humidité au ſuccès de la germination: pluſieurs graines ne germent point dans le vuide; celles qui y germent périſſent en peu de tems: mais lorſqu'on laiſſe rentrer l'air dans le récipient, celles qui n'ont pas germé, levent aſſez vîte, & prennent un prompt accroiſſement. Beaucoup de graines ne germent point quand elles ſont trop enfoncées dans la terre, ſurtout ſi elle n'a pas été labourée, & que l'air ne peut pas y pénétrer; pluſieurs y périſſent pendant les chaleurs de l'été; d'autres, comme celle des *raiforts*, & des autres cruciferes, s'y conſervent pendant 20 ans, & ne germent que lorſque la terre ouverte par un labour les ramene près de la ſurface, & leur rend la communication avec l'air.

On doit encore regarder le fluide électrique comme une des cauſes qui favoriſent la germination: des graines de moutarde, & d'autres électriſées pluſieurs jours de ſuite pendant l'eſpace de 10 heures, ont germé trois jours plutôt que de pareilles graines qui n'étoient pas électriſées, & au bout de huit jours les premieres avoient fait une crue de plus du double. Peut-être ce fluide qui eſt ſi abondamment répandu ſur la terre quand le tonnerre éclatte, contribue-t-il beaucoup aux progrès rapides de la *végétation* que l'on obſerve après les tems d'orage.

Les gelées blanches, les pluies froides, & les arroſemens à contre-tems, font périr bien des plantes dans le tems de la germination; les vents du nord les deſſechent; l'ardeur du ſoleil les épuiſe, & tous les extrèmes leur nuiſent. Les circonſtances les plus favorables à la germination ſont une chaleur douce, humide & graduée, un lieu un peu ombragé, dans lequel l'air s'entretienne chargé de vapeurs humides.

A meſure que la racine s'alonge, la petite tige croît auſſi; les premieres feuilles ſe développent & s'étendent ſucceſſivement; toutes ces parties ne paroiſſent d'abord formées que par un tiſſu cellulaire, qui n'eſt qu'un amas de véſicules très-minces, remplies d'un ſuc très-aqueux, contenues par l'épiderme, (membrane extenſible & élaſtique déja formée dans la ſemence), qui ſe multiplient prodigieuſement dans l'accroiſſement des végétaux.

Bientôt on commence à diſtinguer pluſieurs faiſceaux de fibres longitudinales, dont le nombre augmente chaque jour; ces faiſceaux ſe lient entr'eux par des paquets de fibres tranſverſales, le tout forme un réſeau à mailles, par leſquelles la ſubſtance cellulaire du centre communique avec celle qui eſt répandue entre ce premier plan de fibres & l'épiderme: il ſe formera par la ſuite dans la concavité de ce plan circulaire un ſecond plan tout-à-fait ſemblable, & enſuite un troiſieme, & ainſi ſucceſſivement; la ſubſtance cellulaire remplira toujours l'intervalle entre chaque plan, & la communication de toutes ces cellules reſte libre par les mailles de tous ces différens réſeaux, qui ſont à-peu-près les uns vis-à-vis des autres.

C'eſt ainſi que ſe forme la couche corticale de la premiere année, & qui ſera toujours la plus près de l'épiderme tant que l'arbre ſubſiſtera, elle eſt compoſée, comme l'on voit alternativement du corps réticulaire fibreux, & de la ſubſtance cellulaire. Toute l'écorce s'appelloit anciennement *le livre*; parce qu'on peut la fendre en autant de feuillets qu'elle a de plans fibreux, & que dans cet état elle repréſente les feuillets d'un livre: aujourd'hui on entend par le livre ou *liber* ſeulement, la plus intérieure des couches fibreuſes de la ſubſtance corticale, celle qui eſt immédiatement contiguë au bois.

Nous regarderions volontiers le *livre* comme un organe particulier, diſtinct du bois & de l'écorce: formé dès la naiſſance de l'arbre, & deſtiné à former le bois par les productions de ſa face interne, & l'écorce par celle de ſa face extérieure; ſon organiſation paroît moyenne entre celle des couches ligneuſes & celle des couches corticales: on n'apperçoit guere autre choſe qu'un vaiſſeau fibreux traverſé de vaiſſeaux, & rempli de ſubſtances cellulaires: mais on obſerve que ces vaiſſeaux ſont dans tous les tems plus abreuvés de ſeve; qu'il s'étend, qu'il s'accroît & qu'il ſe repoſe dans tous les ſens, quand il a été coupé ou déchiré, au lieu que les plaies du corps ligneux ne ſe reparent jamais, non-plus que celles des couches corticales extérieures: enfin le livre eſt comme ſéparé du bois dans le tems que la ſeve eſt abondante, mais il reſte attaché à l'écorce, ce qui la fait regarder comme une partie de cet organe.

Lorſque l'écorce d'un jeune arbre a acquis un peu d'épaiſſeur, ſi on coupe ſa tige tranſverſalement, on apperçoit vers le centre un petit cercle de fibres blanches, plus dures, plus ſolides, plus droites & plus ſerrées que celles de la couche corticale: ce ſont les premieres fibres du bois, celles qui formeront la charpente de l'arbre, & qui ſeront le principe de ſa ſolidité. Les plans de fibres ligneuſes ſe forment & s'enveloppent ſucceſſivement, comme ceux de la ſubſtance corticale, avec cette différence que la premiere couche ſera toujours la plus près du centre & la derniere formée la plus près de l'écorce, au-lieu que le contraire arrive dans la formation des couches corticales. Il y a encore cette différence que le tiſſu cellulaire eſt bien plus rare & bien plus mince entre les couches ligneuſes qu'entre celles des fibres corticales, ce qui fait qu'elles ſont bien plus difficiles à ſéparer par le déchirement; cependant par la macération & l'ébullition, on vient à-bout de les ſéparer par feuillets, comme ceux de l'écorce.

Il eſt très-difficile de déterminer l'origine de la premiere couche ligneuſe; mais il y a toute apparence qu'elle eſt formée comme toutes celles qui la recouvrent, & qu'elle eſt une production du livre, c'eſt-à-dire, de la couche corticale la plus intérieure.

Il ſe forme chaque jour un anneau de vaiſſeaux ſéveux à la partie interne du *liber*, qui ſe durcit peu-à-peu, & forme le ſecond plan de la couche ligneuſe, après celui-ci il s'en forme un troiſieme, & ainſi ſucceſſivement juſqu'à l'hiver; cette couche ligneuſe de la premiere année dev[illegible] toujours & plus dure & plus denſe, à meſ[illegible] [illegible]ieillit: ainſi donc la couche annuelle [illegible] un des cercles concentriques qu'o[illegible] coupe horiſontale d'un [illegible] couches [illegible] les [illegible] la

tems favorable à la végétation, c'eſt-à-dire, depuis le printems juſqu'à l'hiver.

Au même tems que le livre fournit à la production du bois par ſa face intérieure, il diſtribue auſſi quelques vaiſſeaux ſéveux à l'écorce, & forme une nouvelle couche corticale, qui ſera le livre de l'année ſuivante: mais les productions ligneuſes ſont beaucoup plus abondantes que celles de la partie corticale, comme on en peut juger en comparant toute la maſſe ligneuſe avec la maſſe corticale: dans un vieux noyer la proportion du ſolide ligneux au ſolide cortical étoit de 5 à 1; dans un jeune noyer elle étoit de 3 à 1: il eſt vraiſſemblable que cette proportion varie un peu dans les autres arbres.

Ce que nous venons d'expoſer touchant la formation des couches ligneuſes & corticales, nous montre de quelle maniere ſe fait l'accroiſſement des arbres en groſſeur: la premiere couche corticale qui s'eſt formée, reſte toujours la plus extérieure; elle eſt continuellement forcée de ſe dilater à meſure que l'arbre groſſit, & cette dilatation produit les grandes mailles qu'on obſerve ſur les vieilles écorces des grands arbres; il en eſt ainſi des autres couches qui ſe forment ſucceſſivement dans l'intérieur de la premiere.

La premiere couche ligneuſe reſte toujours au-contraire la plus petite; & ſi elle change, c'eſt plutôt pour ſe retrécir & ſe condenſer; il y a du-moins lieu de le croire par la diminution continuelle, & l'évanouiſſement total du noyau médullaire dans le tronc des vieux arbres, auſſi-bien que par la dureté & la denſité du cœur.

A meſure que les couches ligneuſes s'éloignent du centre, elles ſont moins dures & moins compactes; les plus nouvelles, qui ſont auſſi les plus blanches & les plus légeres, reſtent tendres & molles pendant quelque tems, & ſont connues dans cet état ſous le nom d'*aubier*. Voici quelques expériences & des obſervations qui confirment ces vérités.

Si on fait une inciſion ſur le tronc d'un jeune arbre, & qu'après avoir meſuré l'épaiſſeur de ſon écorce, on enfonce une épingle dans la derniere couche de celle-ci, immédiatement ſur le livre, & qu'on bande enſuite exactement la plaie, on verra au-bout de quelques années, qu'il s'eſt formé de nouvelles couches corticales entre l'épingle & le livre, & que l'épaiſſeur de l'écorce n'a pas changé: donc l'accroiſſement de l'écorce ſe fait par la formation de nouvelles couches vers l'intérieur.

Si on enleve ſur le tronc d'un jeune arbre une piece d'écorce de deux ou trois pouces en quarré, ſans endommager le livre, & qu'enſuite on couvre exactement la plaie, pour prévenir le deſſéchement, il ſe formera ſur le livre une nouvelle couche corticale, qui s'élevant & croiſſant peu à-peu, formera enfin une cicatrice: après quelques années on verra en ſciant l'arbre qu'il s'eſt formé de nouvelles couches corticales, entre le fond de la plaie & le livre, d'où l'on peut conclure que l'écorce qui a rempli la plaie, & les couches qui ſe ſont formées depuis ſous ſon fond, ſont des productions du livre.

On obſerve que les caracteres gravés ſur l'écorce des jeunes arbres croiſſent & s'étendent dans toutes leurs dimenſions; mais cependant beaucoup plus en largeur (& il en eſt de même de toutes les cicatrices des plaies qu'ils ont ſouffertes); n'eſt-ce point une preuve que les couches extérieures continuellement pouſſées par celles qui ſe forment intérieurement, ainſi que par les nouvelles couches du bois, ſont forcées à ſe dilater, & à élargir ſucceſſivement les mailles de leur réſeau, & par conſéquent que l'extenſion de leur circonférence eſt continuelle?

Si on enleve ſur le tronc d'un arbre vigoureux une bande d'écorce circulaire de 5 à 6 pouces de long, & de 2 à 3 pouces de largeur, & qu'on applique immédiatement ſur le bois une plaque d'étain fort mince, ou-bien un feuille de papier; qu'enſuite on aſſujettiſſe cette bande (qui doit tenir au reſte de l'écorce par une de ſes extrémités), de maniere que la plaie puiſſe ſe cicatriſer; on s'appercevra en ſciant l'arbre au bout de quelques années, qu'il ſe ſera formé pluſieurs couches ligneuſes par-deſſus la plaque d'étain; [illegible] on ne ſauroit dire que ces nouvelles couches [illegible]ſes ſoient produites par celles qui ſont ſous [illegible]ue d'étain, elles ont donc été formées [illegible]orce, c'eſt-à-dire par le livre.

On [illegible]eux extrémi[illegible] d'un jeune arbre, & on a enfoncé dans le bois deux clous d'épingle juſqu'à la tête, ayant enſuite meſuré avec un compas d'épaiſſeur, l'intervalle entre les deux têtes des clous, on a fermé & cicatriſé la plaie. Au bout de quelques années on a reconnu en ſciant l'arbre qu'il s'étoit formé de nouvelles couches de bois par-deſſus la tête des clous, & l'intervalle meſuré entre ces deux têtes, a été trouvé exactement le même, donc les parties du bois qui ſont une fois formées ne groſſiſſent plus, & l'augmentation du corps ligneux vient des nouvelles couches qui ſe forment ſucceſſivement par le livre.

Les écuſſons du pêcher appliqués ſur le prunier, & ceux du ſaule ſur le peuplier, font voir au-bout de quelque tems (par la différente couleur des deux bois), qu'il s'eſt formé ſous ces écuſſons des lames très-minces de bois, qu'on reconnoît aiſément pour être du pêcher ou du ſaule: or ces petites lames n'ont pu être formées que de la ſubſtance de leurs écuſſons, c'eſt-à-dire, de la petite portion de *liber* qu'ils renfermoient.

De plus, ſi on laiſſe exprès un peu de bois de pêcher ou de ſaule ſous de ſemblables écuſſons, la greffe, qui réuſſit alors bien plus difficilement, laiſſera voir, qu'il s'eſt formé une couche de bois toute nouvelle, entre celui qu'on avoit laiſſé & le livre de l'écuſſon, par lequel cette greffe s'eſt unie avec le ſujet, tandis que l'ancien bois meurt ou languit ſans jamais ſe coller au bois du ſujet.

La formation des couches corticales & ligneuſes nous a conduit à examiner d'abord comment les arbres croiſſent en groſſeur; reprenons notre arbre nouvellement germé, pour conſidérer comment il s'éleve, & comment ſe fait l'allongement de ſa tige. Nous ne ſommes pas plus inſtruits ſur la cauſe de l'alongement des fibres & des vaiſſeaux, que ſur celle de leur formation: ces myſteres dépendent d'un méchaniſme trop ſubtil pour nos ſens, & des lois que le Créateur a impoſées à chaque organiſation qu'il a créée, tout ce que nous pouvons appercevoir, c'eſt que ces fibres croiſſent par la formation de nouveaux organes, & que l'accroiſſement ceſſe quand ces organes ont acquis la perfection qu'ils doivent avoir.

Tant que les fibres du germe ſe conſervent tendres & ſouples, elles s'alongent par l'admiſſion des nouveaux ſucs, & par les principes ſolides qu'ils y dépoſent; les véſicules cellulaires ſe gonflent & ſe multiplient, & fourniſſent au livre la matiere de ſon accroiſſement: à meſure que ſon organiſation ſe perfectionne, il forme à ſon tour les fibres corticales du côté de l'épiderme, & les fibres ligneuſes du côté du centre.

A peine donc la tige du jeune arbre eſt-elle redreſſée & ſortie d'entre les lobes, qu'on apperçoit dans ſa tige les premieres fibres de l'écorce & du livre déja formées au-deſſus des lobes: tant que celles-ci ſont molles & ſouples, elles ſont capables d'alongement; dès qu'elles ſont endurcies, elles ceſſent de croître: comme elles ſe forment d'abord vers le bas de la tige, c'eſt là préciſément qu'elles s'endurciſſent le plus promptement, & c'eſt auſſi par cette partie qu'elles croiſſent le moins; & comme le jeune arbre tire chaque jour plus de nourriture en grandiſſant, auſſi l'allongement de la partie tendre & herbacée de ſa tige augmente-t-il de jour-en-jour, tant que la ſaiſon favoriſe la *végétation*. Enfin aux approches de l'automne l'accroiſſement diminue, & s'arrête tout-à-fait, par un ou pluſieurs boutons qui terminent la jeune tige.

Si on arrache ce jeune arbre, & qu'on le fende ſuivant ſa longueur depuis le bouton juſqu'à la racine, on obſervera dans le centre un noyau médullaire cylindrique qui s'étend depuis la racine juſqu'au ſommet du bouton; & s'il s'eſt formé des feuilles & des boutons le long de la tige, il y aura pareillement des productions de la moëlle qui iront s'y diſtribuer: ce noyau médullaire paroîtra accompagné d'une couche ligneuſe fort épaiſſe vers le bras, & qui ſe termine en une lame très-mince au haut de la tige, excepté qu'elle s'épaiſſit un peu vers le bouton: le livre eſt alors tellement uni au bois, qu'on ne peut le diſtinguer que par la blancheur & le brillant de ſes fibres; enfin on verra les différentes couches de l'écorce plus épaiſſes auſſi vers la baſe, & qui vont ſe perdre dans les écailles du bouton; tâchons de confirmer ces vérités, & de les rendre plus claires par quelques expériences.

Lorſ-

Lorſque la tige d'un arbre nouvellement formé n'avoit encore qu'un pouce & demi de hauteur, on l'a diviſée en dix parties, & on a enfoncé juſqu'au centre dé petits fils d'argent très-fins à l'endroit de chaque diviſion: au bout de l'année tous ces fils s'étoient écartés les uns des autres, mais inégalement: l'écartement de ceux qui étoient vers le bas étoit le moins conſidérable, mais ceux qui étoient vers le haut s'étoient fort éloignés: tout étant demeuré en cet état, l'année ſuivante le bouton forma une nouvelle pouſſe; lorſqu'elle eut 4 à 5 lignes, on la diviſa de même en dix parties, & on y piqua d'autres fils d'argent; ces fils s'éloignerent les uns des autres à-peu-près dans la même proportion que ceux de l'année précédente, mais ceux de cette premiere année ne s'écarterent preſque point.

On a enfoncé deux clous juſqu'au bois dans la tige d'un jeune arbre très-vigoureux à la diſtance d'une toiſe exactement: on a remarqué au bout de pluſieurs années que cet intervalle étoit reſté le même, quoique l'arbre eût grandi conſidérablement, & qu'il fût auſſi beaucoup groſſi.

On obſerve que les branches latérales qui ſortent du tronc d'un jeune arbre étêté reſtent toujours à la même hauteur tant que l'arbre eſt vivant, ainſi que les nœuds & les plaies qui ont pénétré juſqu'au bois: il paroît donc clairement établi que les jeunes tiges, ainſi que les nouveaux bourgeons, s'étendent dans toute longueur, mais beaucoup plus vers leur extrémité ſupérieure où la tige reſte tendre pendant plus long-tems: mais que cet alongement diminue à meſure que le bois ſe forme, & qu'il ceſſe abſolument quand les fibres ligneuſes ſont une fois endurcies.

On peut appliquer aux branches & aux racines tout ce que nous venons de dire touchant la ſtructure & l'extenſion des parties du tronc en longueur & en groſſeur, le méchaniſme étant abſolument le même: on obſervera ſeulement quant aux racines que leur alongement ne ſe fait point dans toute leur longueur, même lorſqu'elles ſont les plus tendres, mais ſeulement par leur extrémité: on en voit la preuve dans les filets que l'on diviſe en parties égales avec un fil d'argent: les intervalles entre ces fils demeurent abſolument les mêmes, quoique la racine continue à croître par ſon extrémité: & ſi on vient à couper ſeulement 3 ou 4 lignes de ſon extrémité, ſa longueur eſt bornée, & elle ne deviendra jamais plus grande, elle ne s'étendra plus que par des rameaux.

Les feuilles ſont les premieres productions de la tige; les premieres de toutes ſont déjà formées dans la plume (je ne parle pas des feuilles ſéminales, qui ne ſont que les lobes de la ſemence qui s'étend quelquefois, & prennent la couleur verte des feuilles): on y reconnoît leur figure & leur proportion: elles ſe développent auſſi-tôt que la graine eſt germée, & elles s'étendent en croiſſant dans toutes leurs dimenſions: elles accompagnent un bouton, pour lequel elles ſemblent deſtinées; car elles ne tardent guere à ſe flétrir & à tomber, lorſque ce bouton a acquis tout ce qui lui eſt néceſſaire pour produire un bourgeon. Les feuilles ſont formées des mêmes ſubſtances que le tronc: une portion des vaiſſeaux ligneux, enveloppée des productions de l'écorce & de l'épiderme, ſemble ſe prolonger en s'écartant du tronc: ce faiſceau détaché & alongé en maniere de queue, s'amincit enſuite en s'élargiſſant pour former le corps de la feuille: les fibres ligneuſes avec leurs vaiſſeaux forment la principale nervure, & jettant des rameaux à droite & à gauche, elles ſont un réſeau à grandes mailles, dont l'intervalle eſt rempli par la ſubſtance cellulaire: l'écorce couvre des deux côtés ce réſeau ligneux; on la diſtingue aiſément par la fineſſe de ſes vaiſſeaux, par la petiteſſe de ſes mailles, & par la délicateſſe de ſon parenchime: dans le plus grand nombre des plantes & des arbres, cette écorce eſt parſemée de glandes & de poils de toutes ſortes de figures, qui ſont autant de canaux par leſquels la feuille abſorbe ou tranſpire une grande quantité de vapeurs.

Cette écorce eſt recouverte de l'épiderme à laquelle elle eſt intimement adhérente: c'eſt une membrane tranſparente très-ſerrée & très-élaſtique, précédée d'une infinité de pores pour laiſſer paſſer les vaiſſeaux excrétoires ou abſorbans de la feuille: au reſte cette épiderme eſt très-aiſément affectée par la chaleur & par l'humidité: elle fait éprouver à la feuille différens mouvemens, ſuivant que les différentes qualités de l'air alterent ſon reſſort.

On ne ſauroit douter que les feuilles ne contribuent beaucoup à la perfection des bourgeons. Les arbres qu'on dépouille de leurs feuilles dans le commencement du printems périſſent ou ne font que des pouſſes languiſſantes: les bourgeons de l'année ſuivante ſont petits & maigres, & ne portent point de fruit, c'eſt ce qu'on obſerve aiſément ſur la vigne lorſque la gelée du printems en détruit les feuilles & les jeunes pouſſes.

L'abondance & la vigueur des feuilles entretient puiſſamment le cours de la ſeve, & contribue par-là à l'accroiſſement de l'arbre: ſi on dépouille un jeune arbre vigoureux dans le fort de ſa ſeve, & lorſque ſon écorce ſe détache aiſément du bois, on obſervera que la ſeve ceſſera de monter, & qu'en un jour ou deux l'écorce ſera tout-à-fait adhérente au bois.

Les boutons qui ſe trouvent dans les aiſſelles des feuilles, ainſi que celui qui termine la tige, doivent être regardés comme les germes des bourgeons, c'eſt-à-dire, des nouveaux arbres qui ſe formeront l'année ſuivante: ils ſont formés par une expanſion de la ſubſtance médullaire, enveloppée de fibres ligneuſes du livre d'écorce, & enfin de pluſieurs écailles enduites ſouvent d'une matiere réſineuſe qui les préſerve de l'humidité & de la gelée: on pourroit les regarder comme des eſpeces de ſerres, dans leſquelles ces jeunes arbres trop tendres ſont défendus des rigueurs de l'hiver: on obſerve que les boutons des arbres qui croiſſent entre les tropiques, ſont dépourvus de ces enveloppes dures, qui ne ſont néceſſaires qu'à ceux qui vivent dans des climats où ils ont à eſſuyer de violentes gelées.

Les feuilles ſont toutes formées dans le bouton, comme elles l'étoient dans la plume: elles ſe développent & s'alongent de la même maniere que celles de la tige, & le corps du bourgeon s'accroît auſſi de la même maniere que le jeune arbre nouvellement ſorti de ſa graine.

Enfin, lorſque l'arbre a acquis un certain degré d'accroiſſement, il ſe fait ſur le dernier bourgeon une production d'un nouvel ordre, & qui ſemble être la perfection de tout l'ouvrage de la *végétation*: c'eſt celle des parties qui doivent ſervir à multiplier l'eſpece, & dont nous donnerons le détail, lorſque nous aurons parlé des liqueurs & des mouvemens de la ſeve dans les végétaux: il nous ſuffit d'annoncer préſentement que l'écorce de l'extrémité du bourgeon ſe dilate dans toute la circonférence pour former le calice de la fleur: que la corolle paroît formée de même par le livre, les étamines par le corps ligneux, & le piſtil qui renfermera le ſemences, par la ſubſtance médullaire.

Nous n'avons regardé juſqu'ici les fibres des couches ligneuſes & corticales que comme des parties ſolides qui entrent dans la compoſition des végétaux; nous devons les conſidérer maintenant comme des vaiſſeaux qui contiennent des fluides & tâcher de déterminer leurs fonctions & leurs uſages.

Le plus ample de tous ces vaiſſeaux eſt ſans contredit le tiſſu cellulaire; ſon étendue immenſe depuis la racine juſqu'au ſommet des plus grands arbres, ſa préſence au centre, entre les couches ligneuſes & dans preſque toute l'écorce, dans la plus grande partie des feuilles, des fleurs & des fruits, mais principalement dans l'arbre naiſſant & dans toute l'étendue des bourgeons, doit le faire regarder comme un réſervoir où la nature dépoſe les ſucs qu'elle deſtine à la nourriture & à l'accroiſſement des végétaux; il eſt vraiſſemblable que les cellules de ce tiſſu communiquent avec les vaiſſeaux qui le traverſent, & auxquels il eſt toujours étroitement uni: c'eſt du-moins ce qu'on doit conclure de la facilité avec laquelle une plante hâlée ſe rétablit dans ſon état de fraîcheur après une pluie d'orage ou bien quand on l'arroſe, & auſſi de différentes teintes que ce tiſſu reçoit lorſqu'on fait tremper les racines ou des rameaux de plantes dans des liqueurs colorées. Au reſte ce tiſſu renferme différens ſucs ſuivant la nature des vaiſſeaux auprès deſquels il eſt ſitué, ainſi ſous l'épiderme des feuilles le parenchyme eſt rempli du ſuc qui doit s'exhaler par la tranſpiration; dans les racines, il reçoit les ſucs de la terre, & les tranſmet aux vaiſſeaux du bois; autour du livre il [illegible]tient cette humeur gélatineuſe qui ſe[illegible] à la n[illegible] immédiate des parties.

Après le tiſſu c[illegible]ulaire, [illegible] plus remarquables [illegible] pro- pres & les [illegible]

nent des sucs tout-à-fait différens de la seve & particuliers à chaque plante; on les observe dans toute la substance des végétaux; quelquefois, mais rarement, dans la moëlle, on en voit entre les couches du bois; mais c'est dans l'épaisseur de l'écorce qu'ils se trouvent le plus ordinairement; ils s'étendent en ligne droite suivant la longueur de la tige & des branches, depuis les racines jusqu'aux feuilles.

La couleur, l'odeur & le goût de ces différens sucs les font aisément reconnoître; ainsi dans le figuier, le tithymale & les campanules, ils contiennent un suc laiteux; dans l'éclaire il est jaune, dans quelques especes de *lapathum* il est rouge, dans les pruniers & les abricotiers c'est un suc gommeux, dans les pins, les térébinthes & les sumachs, c'est une résine claire & inflammable.

Ce sont ces différens sucs contenus dans les vaisseaux propres qui donnent aux plantes le goût, l'odeur & les autres qualités qu'elles possedent; on reconnoit par l'âcreté que l'on sent en mâchant, l'éclaire & le tithymale, soit peu de tems après leur naissance, soit que leurs vaisseaux propres soient déja formés dans le germe, & il y a lieu de croire qu'ils s'accroissent par une organisation particuliere. Au reste l'intérieur de ces vaisseaux, qui sont assez gros dans les arbres résineux, lorsqu'on a nettoyé les sucs qu'ils contiennent, laisse voir au microscope des floccons cellulaires très-fins, qui pourroient bien être l'organe secrétoire des sucs propres. Nous ne connoissons guere de quel usage sont ces sucs dans la *végétation*; nous voyons seulement que les sucs gommeux & résineux servent à enduire les écailles des boutons & à les défendre de l'humidité qui pourroit y pénétrer, & les faire périr pendant l'hiver.

Lorsqu'on coupe avec précaution l'écorce d'un très-jeune arbre, & qu'on rompt doucement sa tige en la tordant un peu, on apperçoit à l'endroit de la fracture des filets blancs, brillans, élastiques, qui paroissent au microscope comme un ruban tourné en maniere de tire bourre, & qui forment un vaisseau spiral & cylindrique.

On n'apperçoit point ces sortes de vaisseaux dans l'écorce ni dans la moëlle; ils ne sont bien sensibles que dans le jeune bois de l'arbre naissant & des bourgeons; à mesure que le bois s'endurcit, on les découvre plus difficilement, & ils sont tellement adhérens au vieux bois, qu'il n'est plus possible de les en separer; c'est sur-tout dans les petales des feuilles & le long de leurs principales nervures, qu'ils se trouvent en plus grand nombre; on les observe aussi dans les pédicules des fleurs, dans l'intérieur des calices, dans les petales & dans toutes les parties de la fructification. La ressemblance de ces vaisseaux avec les trachées des insectes leur a fait donner le même nom par *Malpighi*, qui les regardoit effectivement comme les organes de la respiration dans les plantes.

Des expériences faites avec la machine pneumatique ont fait voir depuis long tems que les végétaux ne sauroient subsister sans air, & qu'ils périssent bientôt ou languissent quand ils en sont privés; elles ont encore démontré que les arbres & les plantes & les fruits contiennent actuellement une assez grande quantité d'air semblable à celui que nous respirons.

D'un autre côté M. Hales a fait voir par ses expériences analytiques, que les végétaux contiennent une assez grande quantité d'air fixé, c'est-à-dire qui ne réagit pas par sa vertu élastique, à moins que cette propriété ne lui soit rendue par l'action du feu ou de la fermentation. Par exemple, le cœur de chêne & les petits pois contiennent l'un 256, & l'autre 396 fois leur volume d'air, auquel la distillation rend la vertu élastique; or les expériences suivantes prouvent que cet air a pu être introduit dans les végétaux par la voie des trachées.

On a scellé au haut du récipient d'une machine pneumatique des bâtons de différens arbres dont un bout étoit à l'air, & l'autre trempoit dans une cuvette pleine d'eau dans le r[illegible]cipient; on a remarqué, après avoir pompé, qu[illegible] [illegible] [illegible]les d'air qui sortoient d'entre les fibres li[illegible] [illegible], & sur-tout des vaisseaux les plus [illegible]isins du [illegible] & qui traversoient l'eau de la cuv[illegible]

On a coupé [illegible] [illegible]che [illegible] [illegible]mmier à laquelle on a conservé [illegible] [illegible]es [illegible] on la fait entrer par l[illegible] [illegible] verre blanc, & [illegible] [illegible]ge impéné- [illegible] [illegible] extrémité du tuyau dans une cuvette pleine d'eau, & on a vu l'eau s'y élever, à mesure que la branche pompoit l'air dont le tuyau étoit rempli.

On a enfermé dans un matras les racines d'un jeune pommier, & on a introduit en même tems la plus courte branche d'un petit siphon de verre; on a bien cimenté la tige de l'arbre & le siphon à l'orifice du matras, & tout-de-suite on a plongé l'autre branche du siphon dans un vaisseau rempli d'eau; l'eau s'y est élevée de quelques pouces: ce qui prouve que les racines ont aspiré une partie de l'air du matras.

Il est donc certain que l'air pénetre librement dans les arbres & dans les plantes au-travers de leurs tiges, de leurs feuilles & de leurs racines, indépendamment de celui qui y arrive avec l'eau qu'ils aspirent, sur-tout l'eau de la pluie qui en contient toujours beaucoup, & qu'elle ne laisse échapper que difficilement; & il paroit également certain que ce fluide n'y sauroit pénétrer que par les trachées.

Malpighi regardoit les trachées comme des vaisseaux uniquement destinés à recevoir de l'air. Grew a prétendu qu'elles recevoient aussi de la lymphe, & M. Duhamel a observé en hiver les grosses trachées des racines d'ormes toutes remplies de liqueur qui s'écouloit librement lorsque la racine étoit dans une position verticale, quelle que fût l'extrémité que l'on mît en bas. Mais les expériences qui ont été faites par M. Reichel sur différentes plantes auxquelles il a fait pomper de l'eau colorée avec le bois de *Fernambouc*, ne permettent plus de douter que les trachées ne reçoivent & ne transmettent la seve lymphatique depuis la racine jusque dans les fruits, & même dans les semences; en effet lorsqu'on plonge dans cette eau colorée, soit une plante arrachée avec toutes ses racines, soit une branche séparée du tronc, on voit bientôt la liqueur s'élever dans les vaisseaux de la plante; & en examinant ces vaisseaux avec attention, on reconnoit qu'il n'y a guere que les trachées & un peu du tissu cellulaire qui la reçoivent. Les expériences qui suivent confirmeront cette vérité.

Lorsqu'on a fait germer des feves & des lupins dans l'eau colorée, on a vu qu'elle avoit pénétré par les vaisseaux spiraux qui naissent de toute la circonférence des lobes, & se portent en-dedans, les uns jusqu'au bout de la radicule sous l'écorce, les autres jusque dans la plume & sur les nervures des feuilles.

Ayant fait tremper dans la même liqueur une branche de balsamine femelle, on a vu au bout de deux heures, & sans le secours de la loupe, des lignes rouges qui s'étendoient dans toute la longueur de la branche & sur les principales nervures des feuilles; la section transversale de cette branche a fait voir que le tissu cellulaire de l'écorce n'étoit point changé de couleur: que l'orifice des trachées les plus près du livre étoit teint de rouge, ainsi que le tissu cellulaire qui avoisine ces vaisseaux: que la plûpart des trachées, quoique teintes, étoient vuides; mais qu'il y en avoit cependant plusieurs remplies de liqueur colorée.

On a vu dans une balsamine chargée de fleurs & de fruits & mises avec ses racines dans l'eau colorée, des filets rouges qui s'étendoient depuis le bas de la tige jusqu'à l'extrémité des branches; au bout de 24 heures on les appercevoit sur les nervures des feuilles, & jusque dans la membrane qui tapisse les capsules séminales; en fendant les branches suivant leur longueur, on voyoit qu'outre les vaisseaux spiraux qui étoient teints en rouge, le tissu cellulaire paroissoit aussi teint d'un jaune orangé.

La même expérience a été réitérée avec une branche de *stramonium* à fleurs blanches & une plante entiere de *stramonium* avec ses racines; il a paru bientôt des lignes rouges qui s'étendoient jusque sur les pétales, & que le microscope a fait reconnoître pour des vaisseaux spiraux; cette liqueur pénétroit aussi dans le calice, aux étamines, au stile, mais sur-tout à la partie inférieure du calice & dans la cloison qui sert de placenta aux semences.

L'usage des trachées est donc aussi d'élever & de conduire la seve depuis les racines jusque dans les feuilles, dans les fleurs & dans les fruits. Il y a lieu de croire que les autres vaisseaux ligneux sont destinés au même usage, quoiqu'avec le secours des meilleurs microscopes on n'ait encore pu découvrir de cavité dans les petites fibrilles ligneuses; car au printems

tems dans le tems des pleurs, la seve se porte avec tant d'abondance dans tous ces vaisseaux, qu'on la voit sortir sur la coupe d'un tronc d'orme, de bouleau ou de vigne, non seulement des trachées, mais aussi de tous les points du corps ligneux.

On comprend assez souvent sous le nom de *seve* deux liqueurs bien différentes qu'il est nécessaire de distinguer, savoir la lymphe ou la seve aqueuse, qui est pompée par les racines, & qui montant par les vaisseaux du corps ligneux jusque dans le parenchyme des feuilles, fournit à leur abondante transpiration, celle en un mot que tout le monde apperçoit couler d'un cep de vigne taillé dans la saison des pleurs; l'autre liqueur qu'on peut regarder comme la *seve nourriciere*, est moins limpide, & est en quelque sorte gélatineuse; elle differe de la précédente autant que la lymphe differe du chyle dans les animaux; elle réside dans les parties qui prennent un accroissement actuel, comme dans les boutons, dans les bourgeons, dans l'organe du livre & dans ses dernieres productions, depuis les racines jusqu'à l'extrémité des feuilles; les jardiniers jugent de la présence de cette seve par le développement sensible des boutons, par l'extension visible des parties herbacées, & par la facilité qu'ils ont alors de séparer le bois d'avec l'écorce.

La plus grande partie de la lymphe qui est aspirée par les plantes, n'est que de l'eau pure qui sert de véhicule à une très-petite quantité de matiere propre à nourrir les végétaux: cette matiere consiste 1°. dans une terre extrèmement subtilisée, telle que l'eau la peut entraîner avec soi sans perdre sa transparence; & l'expérience journaliere prouve qu'il n'y en a pas de meilleure que celle qui est tirée des débris des végétaux, lorsque la fermentation ou la pourriture a fait une parfaite résolution de leurs parties. A cette terre se joignent des sels, & peut être par leurs moyens quelques substances huileuses: ces matieres se combinent quelquefois avec des sucs qui se déposent pendant l'hiver dans l'intérieur des vaisseaux séveux: par exemple, celle qui découle au printems par les incisions profondes que l'on fait aux érables blancs du Canada, quoiqu'elle paroisse semblable à de l'eau la plus pure & la mieux filtrée, contient néanmoins un quarantieme de vrai sucre dont elle se charge sans doute en s'élevant dans les vaisseaux séveux, ou bien peut-être l'eau passe-t-elle toute sucrée dans les racines, après s'être chargée de cette substance sur les feuilles qui sont tombées à l'automne, & qui se sont conservées sous la neige pendant l'hiver.

Il nous suffit ici d'observer que l'eau qui doit porter les sucs nourriciers dans les secrétoires, forme la plus grande partie de la lymphe qui est aspirée par les racines, & qu'après avoir servi à cet usage, elle sort par les pores des feuilles sous la forme d'une vapeur insensible.

Cette transpiration étant à-peu-près la dépense journaliere des végétaux, nous sert de mesure pour déterminer la quantité & les mouvemens de cette seve aqueuse que les racines doivent tirer de la terre pour y suppléer: examinons donc d'après les expériences de M. Hales, les phénomenes de cette transpiration.

On a pris un grand soleil de jardin *helianthus annuus*, qui avoit été élevé exprès dans un pot; on a couvert le pot d'une plaque de plomb laminé percée de trois trous, savoir l'un au centre pour laisser passer la tige de la plante; l'autre vers la circonférence afin de pouvoir arroser, & le troisieme vers le milieu auprès de la tige, pour recevoir un tuyau de verre par lequel l'air pût communiquer sous la platine: on cimenta exactement toutes les jointures, & le trou destiné aux arrosemens fut bouché avec un bouchon de liége. On pesa le pot matin & soir pendant un mois à-peu-près tous les deux jours; déduction faite de deux onces par jour, pour ce qui s'évaporoit par les pores du pot, il résulta qu'en 12 heures d'un jour fort sec & fort chaud, la transpiration moyenne de ce soleil montoit à vingt onces, & à pres de trois onces pendant une nuit chaude, seche, & sans rosée: elle étoit nulle lorsqu'il y avoit eu tant-soit-peu de rosée; mais lorsque la rosée étoit assez abondante, ou que pendant la nuit il tomboit un peu de pluie, le pot & la plante augmentoient du poids de deux à trois onces.

Ayant mesuré exactement la surface de toutes les feuilles des racines & la coupe horisontale de la tige, on a trouvé que la hauteur du solide d'eau évaporé par la surface de toutes les feuilles, étoit $\frac{1}{65}$ de pouce en 12 heures, $\frac{1}{65}$ de pouce par celui qui a été aspiré par la surface totale des racines, & de 34 pouces pour celui qui a passé par la coupe horisontale de la tige. On a trouvé par de semblables expériences répétées sur différentes plantes, que les solides d'eau transpirés en 12 heures de jour par la surface de chacune de ces plantes, sont de

$\frac{1}{165}$ de pouce pour le soleil,

$\frac{1}{191}$ de pouce pour un cep de vigne,

$\frac{1}{86}$ de pouce pour un chou,

$\frac{1}{104}$ de pouce par un pommier,

$\frac{1}{243}$ de pouce pour un citronnier.

On a arraché au mois d'Août un pommier nain, & après l'avoir pesé on a mis ses racines dans un bacquet qui contenoit une quantité d'eau connue; elles attirerent 15 livres d'eau en dix heures de jour, & l'arbre transpira dans le même tems 15 livres huit onces, c'est-à-dire, huit onces de plus que ses racines n'avoient attiré.

On a mis dans des caraffes pleines d'eau & bien jaugées, des branches de pommier, de poirier, d'abricotier, & de cerisier; on avoit coupé de chaque arbre deux branches à-peu-près égales, à l'une desquelles on conserva toutes les feuilles, au lieu qu'on les arracha à l'autre: les branches qui avoient conservé leurs feuilles, tirerent à raison de 15, 20, 25, & même 30 onces d'eau en 12 heures de jour; & lorsqu'on les pesa le soir, elles étoient plus légeres que le matin. Celles qui étoient dépouillées de leurs feuilles, n'avoient tiré qu'une once, & fort peu transpiré; car elles étoient plus pesantes le soir que le matin.

Des branches d'arbres verts traitées de la même maniere, tirerent très-peu, & transpirerent aussi fort peu.

On a ajusté une branche de pommier garnie de toutes ses feuilles à un tuyau de verre de neuf piés & d'un demi-pouce de diametre; l'ayant ensuite rempli d'eau & renversé la branche, elle pompa l'eau du tuyau à raison de trois piés dans une heure: ensuite on coupa la branche à 15 pouces au-dessous du tuyau, & on mit tremper la partie retranchée dans une caraffe pleine d'une quantité d'eau connue. On recueillit avec précaution l'eau qui continua à sortir du bâton, & il n'en passa que six onces en 30 heures, quoiqu'il y eût toujours dans le tuyau de verre une colonne d'eau de sept piés de hauteur. Dans le même tems le reste de la branche garnie de feuilles, tira 18 onces d'eau de la caraffe: la force qui a fait transpirer l'eau par les feuilles, en a donc fait élever trois fois davantage dans le même tems que le poids d'une colonne de sept-piés n'en a pu faire descendre.

Cette force avec laquelle l'eau est aspirée contre son propre poids, est bien plus grande encore qu'elle ne paroît dans cette expérience; car lorsqu'on a ajusté une pareille branche de pommier garnie de toutes ses feuilles à un tuyau de verre assez gros pour contenir avec la branche une ou deux *livres d'eau*, & qu'à l'autre extrémité de ce tuyau on en a soudé exactement un autre de deux piés de long, & d'un quart de pouce de diametre; & qu'après avoir rempli d'eau tout cet appareil, & mis le doigt sur l'ouverture du petit tuyau, on l'a renversé & plongé son extrémité dans une cuvette pleine de mercure: on a observé que l'eau fut aspirée par la branche avec assez de vitesse & assez de force, pour faire élever le mercure à 12 pouces dans le petit tuyau; ce qui est équivalent à une colonne d'eau de 14 piés; & il n'est pas douteux que le mercure ne se fût élevé encore davantage sans les bulles d'air qui sortoient de la branche, & qui s'é[illegible] dessus de l'eau, faisoient necessairement bai[illegible]rcure.

Cette expérien[illegible] jamais mieux que quand le soleil fra[illegible]eme[illegible] les feuilles: le mercure baissoit d[illegible] vers le soir, & quelquefois même [illegible] remontoit le lendemain dès [illegible] Cette force au re[illegible] la transpira[illegible]

branche de pommier privée de ſes feuilles, le mercure ne monta pas du tout: dans toutes celles qui furent faites avec les arbres qui tranſpirent peu, il s'éleva très-peu; ainſi les arbres verts ne le firent point monter.

On a remarqué dans toutes les expériences qu'on a faites ſur la tranſpiration, que la plus abondante étoit toujours dans un jour fort ſec & fort chaud; M. Guettard a obſervé de plus qu'il eſt néceſſaire que la plante ſoit frappée immédiatement du ſoleil: par exemple, lorſqu'on enferme deux branches d'un même arbre, & à-peu-près égales, chacune dans un ballon de verre pour recevoir la liqueur qu'elle tranſpire, celle qui reçoit immédiatement les rayons du ſoleil tranſpire plus que celle qui eſt dans l'autre ballon couvert d'une ſerviette, dans la proportion de 18 gros trois quarts à 4 gros & demi. Pareillement lorſqu'il a enfermé trois branches à peu-près égales d'une même plante, chacune dans un ballon, dont l'un étoit entierement expoſé au ſoleil, l'autre ombragé par une toile poſée ſur quatre pieux à quelque diſtance du ballon, & le troiſieme couvert immédiatement d'une ſerviette, la premiere a plus tranſpiré à elle ſeule que les deux autres enſemble; & celle dont le ballon a été couvert immediatement a tranſpiré le moins. Enfin, il a encore éprouvé que deux branches de grenadier enfermées chacune dans un ballon, l'un expoſé au ſoleil, mais ſous un chaſſis de verre fermé, & dans un air plus chaud que l'autre, qui recevoit immédiatement les rayons du ſoleil; la branche enfermée dans celui-ci a néanmoins plus tranſpiré que celle qui étoit ſous le chaſſis dans un air plus chaud.

Ces obſervations ſont conformes à celles qu'on a faites ſur les pleurs de la vigne au printems, & ſur la liqueur qui s'écoule des érables en Canada. La vigne ne pleure jamais en plus grande abondance que quand elle eſt expoſée à l'action vive du ſoleil. Dans les premiers tems les pleurs ceſſent à ſon coucher, & ne reparoiſſent que quelques heures après ſon lever, & il en eſt de même de la ſeve des érables; lorſque cet écoulement eſt bien établi & que les nuits ſont tempérées, il ſe fait jour & nuit, mais bien plus abondamment pendant le jour: s'il ſurvient des nuages, ou ſi l'on intercepte les rayons du ſoleil, les pleurs diminuent auſſi-tôt, ou bien s'arrêtent. En Canada dans les tems de gelée, la ſeve coule dans les érables du côté du midi, & l'arbre eſt ſec du côté du nord.

On apperçoit dans le phénomene des pleurs un exemple bien frappant de l'efficacité des rayons du ſoleil ſur les parties des plantes, puiſqu'ils donnent aux vaiſſeaux ſéveux non-ſeulement la puiſſance d'attirer de la terre une ſi grande quantité d'humidité, & de l'élever dans les tiges, mais auſſi celle de la pouſſer dehors avec une grande force: car M. Hales ayant un jour ajuſté une jauge mercurielle à un cep de vigne qu'il avoit coupé à la hauteur de deux piés & demi, il obſerva que la ſéve en ſortoit avec tant de force, qu'en 12 jours de tems elle fit élever le mercure dans la jauge à plus de 32 pouces, & à 38 dans une autre expérience. Ainſi la force avec laquelle la lymphe des pleurs eſt chaſſée dans la vigne, eſt au-moins égale au poids d'une colonne d'eau de 36 à 43 piés. Cette expérience prouve bien auſſi la néceſſité des valvules, du-moins dans les racines.

Lors donc qu'on réfléchit ſur la grande influence que les rayons du ſoleil ont ſur la tranſpiration des plantes & ſur l'écoulement de la lymphe dans les arbres qui pleurent, on ne ſauroit douter qu'ils ne ſoient la principale cauſe de l'élévation de la ſeve dans les végétaux; mais en examinant en particulier l'action de cet aſtre ſur chacune des parties d'un arbre ou d'une plante, on ne ſauroit s'empêcher de reconnoitre que c'eſt lui qui les met en mouvement, & qui leur imprime le pouvoir qu'elles ont d'élever la ſeve & de la diſtribuer dans tous les réſervoirs où elle doit aller; rappe[illegible] nous donc à cet effet les obſervations ſuivante[illegible]

Lorſque le ſoleil r[illegible]ſon, la ſeve lymphatique qui p[illegible]ant l'hiver, comm[illegible] à s'émou[illegible]ec plus d'abond[illegible] a meſur[illegible]leil augmente, [illegible] s'eſt fait la plus [illegible] inſenſible-[illegible]n de la du-[illegible]s du ſoleil

La même influence ſe remarque dans les effets journaliers: au tems des pleurs, c'eſt dans la plus grande ardeur du ſoleil que les vignes, les bouleaux, les érables, répandent le plus abondamment leur lymphe. Ces écoulemens ceſſent ou diminuent au coucher du ſoleil, ou bien lorſqu'un nuage intercepte ſes rayons. C'eſt dans les mêmes circonſtances que les feuilles tranſpirent le plus abondamment chaque jour, & que les racines auxquelles on a fixé des tuyaux de verre attirent l'eau avec le plus de vivacité.

De toutes les parties qui ſont expoſées à l'action du ſoleil, il n'y en a pas qui reçoivent ce mouvement de tranſpiration & d'aſpiration d'une maniere plus ſenſible que les feuilles; à meſure qu'elles ſe développent, on voit croître la quantité journaliere de la tranſpiration; & un arbre bien pourvu de feuilles, tire toujours plus que celui qui en eſt dépouillé.

Après les feuilles, les boutons qui ſont à leur origine, & que les jardiniers appellent les *yeux*, ſont les parties les plus propres à élever la ſeve: ces boutons ſont un raccourci des bourgeons de l'année ſuivante; ils ſont compoſés pour la plus grande partie, de petites feuilles qui n'attendent que le moment de ſe développer; or c'eſt par l'action du ſoleil ſur ces boutons que la ſeve lymphatique s'éleve au printems avant le développement des bourgeons. Un bouleau à qui on a coupé la tête en hiver, ne pleure point à la nouvelle ſaiſon, comme ceux à qui on a conſervé toutes leurs branches & leurs boutons; & celui à qui on retranche les branches dans le tems même des pleurs, ceſſe bientôt d'en répandre avec la même abondance que lorſqu'il étoit entier.

Les arbres qui ſont dépouillés de leurs feuilles au commencement de l'été, par les inſectes ou autrement, tirent encore aſſez de ſeve pour s'entretenir par l'action du ſoleil ſur leurs boutons: il y en a pluſieurs dont les boutons ſe deſſechent par la trop grande action du ſoleil, & l'arbre périt ſans reſſource: dans d'autres les jeunes boutons s'ouvrent & développent leurs nouvelles feuilles, alors l'arbre reprend ſa ſeve avec la même abondance qu'auparavant, mais ſes productions, l'année ſuivante, ſe reſſentent de cet effort anticipé.

L'action du ſoleil ſur l'écorce peut auſſi, pendant quelque tems, faire élever la ſeve, comme on le voit dans les jeunes arbres à qui on a coupé la tête: mais l'écorce ne paroît recevoir cette action qu'autant qu'elle contient des germes de boutons qui doivent bientôt ſe développer: car lorſque ce développement eſt tardif, ſur-tout dans les arbres qui tranſpirent beaucoup naturellement, l'écorce ne ſauroit ſuffire, & l'arbre périt.

Enfin l'action du ſoleil ſur les racines contribue auſſi à élever la ſeve: cependant cette puiſſance des racines eſt encore plus foible que celle de l'écorce: car ſi l'on voit les ſouches des arbres qui ſont coupés à ras de terre pouſſer en peu de tems des rejettons très-vigoureux; on doit plutôt attribuer cet effet à l'action des boutons qui ſe forment au bourrelet du tronc coupé, ou ſur l'écorce de quelque racine fort près de l'air, qu'à la puiſſance immédiate des racines, puiſque ſi l'on détruit cette ſouche, ou qu'on enleve ſon écorce avec le bourrelet, les racines ceſſent de tirer, & périſſent bien-tôt après. Cette obſervation ne regarde pas les arbres dont les racines courent horiſontalement, & qui par leur communication avec l'air extérieur ſont diſpoſés à faire beaucoup de rejettons.

Fondés ſur les obſervations que nous venons de rapporter, ne pourroit-on pas haſarder les conjectures ſuivantes ſur les cauſes de l'élevation de la ſeve dans les végétaux?

1°. Que les racines attirent par leurs extrémités capillaires, qui ſont d'une très-grande étendue & d'un tiſſu fort ſpongieux, l'humidité de la terre que le ſoleil entretient continuellement autour d'elles.

2°. Qu'elles tranſmettent cette humidité aux vaiſſeaux du bois par l'élaſticité de leur écorce, ſans lui permettre de rétrograder, puiſqu'on voit dans les expériences de M. Hales ſur les pleurs de la vigne, que les racines ont ſoutenu ſans être forcées, le poids d'une colonne d'eau de plus de quarante-trois piés.

3°. Que l'action du ſoleil ſur toutes les parties des végétaux, & particulierement ſur les feuilles, excite dans les fibres ſpirales des jeunes trachées, des vibrations qui s'étendent juſqu'aux racines, en vertu deſquel-

desquelles la lymphe est déterminée uniformément vers le haut.

4°. Que ce mouvement est favorisé par l'air qui s'insinue par les pores de l'écorce, & surtout par toutes les cicatrices du petale des feuilles qui sont tombées les années précédentes.

5°. Enfin que ce mouvement est encore aidé par la structure particuliere des vaisseaux séveux, par leurs anastomoses fréquentes dans toute sorte de sens, par la communication perpétuelle avec le tissu cellulaire, dont les cavités forment autant de réservoirs & de points de repos.

Les mouvemens de la seve nourriciere sont plus difficiles à déterminer que ceux de la seve lymphatique; cette seve, bien plus obscure dans son origine, & plus lente dans sa marche, ne présente pas des phénomenes aussi frappans que ceux de la transpiration, & des pleurs, dont on peut peser & mesurer la quantité. Il est croyable que la seve nourriciere est le produit de la lymphe, dont les parties propres à l'organisation ont été séparées dans des vaisseaux sécretoires, dont la structure nous est encore inconnue, tandis que la lymphe superflue est dissipée par la transpiration.

Le livre paroît être l'organe où réside cette matiere propre à la nourriture & à l'accroissement des végétaux: nous avons vu que c'est de cet organe que partent d'un côté les nouvelles couches des fibres ligneuses, & de l'autre la nouvelle couche corticale toujours plus mince que celle du bois.

Lors donc que l'action du soleil a fait élever une quantité suffisante de seve lymphatique (dont un arbre peut perdre une certaine quantité sans aucun préjudice), les extrémités du livre qui se terminent aux boutons commencent à s'alonger par l'arrivée des nouveaux sucs, préparés apparemment dans le tissu cellulaire, qui se prolonge aussi en même tems par la formation de nouvelles cellules. Ce développement sensible des bourgeons est le premier signe du mouvement de la seve nourriciere: peu de tems après le tissu cellulaire, qui unit le livre à la derniere couche du bois, commence à s'imbiber de la seve qui lui est fournie par le livre dans toute l'étendue du tronc; & comme il est encore fort tendre, c'est en ce moment qu'on peut le séparer du bois fort aisément. Mais comme dans cet intervalle les bourgeons se sont assez étendus pour transpirer promptement la lymphe qui monte par les vaisseaux du bois; cette seve ne paroît plus sous d'autre forme que sous celle d'une vapeur qui ne se répand plus comme les pleurs, lorsqu'on taille le bois.

Il paroît donc par ces observations que la seve nourriciere commence à se mouvoir dans le livre qui forme les boutons aux parties les plus élevées de l'arbre, qu'ensuite elle se manifeste dans les autres parties du livre en descendant peu-à-peu jusqu'à la racine: car si on juge de son mouvement par la facilité qu'a l'écorce à se séparer du tronc, il est certain que cette séparation est possible sur les jeunes branches, avant que de l'être au bas du tronc: il en est de même dans les derniers tems de la seve, à la fin d'Août l'écorce du tronc & du vieux bois est déja fort adhérente, quand elle peut encore se séparer dans les jeunes branches, comme si cette seve n'étoit plus produite en assez grande quantité pour s'éloigner du lieu de son origine.

Ce mouvement de la seve nourriciere observé par les jardiniers, & l'observation des bourrelets qui se forment toujours plus gros au-dessus des ligatures qu'on fait autour du tronc d'un arbre qu'au-dessous, ont sans doute fait naître l'idee de la circulation de la seve, qui sans être semblable à la circulation du sang dans les animaux, a cependant quelque réalité dans le sens des observations que nous venons de rapporter.

Lorsque la seve nourriciere est plus abondante qu'il n'est nécessaire par l'alongement des bourgeons, & la production des couches ligneuses, elle se porte du côté de l'écorce vers les endroits où elle trouve le moins de résistance, & là perçant peu-à-peu l'écorce & se formant une enveloppe de la portion du livre qu'elle a dilaté, elle forme insensiblement un bouton dans lequel, par l'effet de l'organisation du livre, il doit se former un bourgeon avec toutes les parties qui en dépendent.

Il n'y a pas d'endroit dans toute l'étendue du livre où il ne puisse se former une semblable éruption; mais l'expérience fait voir que toutes ne sont pas de même nature, & que quelques-unes de ces productions sont organisées pour devenir des boutons à feuilles, d'autres des boutons à fleurs, d'autres enfin des boutons de racines, ce sera la circonstance dans laquelle se trouvera quelque jour chaque partie du livre qui déterminera s'il en doit sortir un bouton à feuilles ou une racine; ainsi lorsque dans un tems de repos (par rapport à la seve nourriciere), on coupera une branche d'arbre ou un bâton, quelle que soit l'extrémité qu'on enfoncera en terre, toutes les éruptions du livre formeront des racines, & tendront toujours naturellement vers le bras; & les éruptions qui se feront dans les parties de la branche qui sera à l'air, deviendront des boutons à feuilles, & tendront toujours à s'élever.

L'organe du livre fait encore une sorte de production bien plus compliquée que les précédentes; mais si parfaite, qu'il semble que ce soit son dernier effort: j'entends celle des parties de la fructification, destinées à produire des semences capables de multiplier les especes, & de les répresenter jusqu'à la fin du monde telles que Dieu les a créées au commencement.

Les botanistes distinguent sept sortes de parties qui concourent à la fructification; savoir, le calice, la corolle, les étamines, le pistil, le fruit, la semence & le support, ou la base de toutes ces parties.

Le calice est une expansion de l'écorce qui s'évase à l'extrémité d'un bourgeon; il est doublé d'une membrane, qui est une production du livre, & dans laquelle les liqueurs colorées font découvrir des trachées; on peut le regarder comme une enveloppe destinée à défendre les parties essentielles de la fructification, & aussi à faire transpirer la lymphe qui surabonde dans ces parties: il en est de même des pétales, autre espece d'enveloppe, qui different du calice en ce qu'elles n'ont rien de commun avec l'écorce que leur épiderme, & qu'elles sont privées de glandes corticales dans leur parenchyme: elles sont aussi beaucoup plus fournies de trachées: les pétales ont souvent à leur partie interne des lacunes ou cavités melliferes, ou bien la nature forme exprès des cornets de différente forme, dans laquelle elle ramasse cette liqueur dont les abeilles composent leur miel.

Les calices & les pétales ne sont pas des parties essentielles de la fructification: elles manquent absolument dans quelques plantes; dans beaucoup d'autres il n'y en a qu'une des deux, cependant le plus grand nombre en est pourvu.

Les étamines sont des parties essentielles de la fructification; elles contiennent le principe de la fécondation des semences, & sans leur secours, les embryons ne feroient qu'avorter. On les regarde comme une production du corps ligneux; mais leur substance toujours herbacée, le grand nombre des vaisseaux spiraux qui les traverse, & leur disposition à s'étendre & à devenir monstrueuse dans les fleurs doubles, fait voir qu'elles appartiennent plus particulierement au livre. Leur figure varie & aussi leur situation; elles naissent quelquefois sur le pistil même, quelquefois à sa base, assez souvent dans l'intérieur des pétales, quelquefois sur les bords du calice, & enfin sur des organes particuliers & fort éloignés des pistils. Elles sont communément composées d'un filet portant à son sommet une double capsule où sont renfermées des poussieres qui paroissent au microscope autant de petites capsules de différentes figures; elles se rompent dans l'eau avec éclat, & repandent une liqueur spiritueuse, qui est le vrai principe de la fécondation.

Du centre de la fleur s'éleve le pistil ou l'ovaire, organe aussi essentiel à la fructification que les étamines: il est composé du germe, d'un stile & d'un stigmate, corps spongieux & humide, propre à retenir les poussieres des étamines, & à s'imbiber de la liqueur spiritueuse qu'[illegible] contiennent. La principale de toutes ces [illegible] le germe qui renferme les em[illegible] & qui ne commence à croît[illegible]ion.
Cette féco[illegible] l'activité de la liqueur spirit[illegible] qui pénetre par le tissu spongie[illegible] long d[illegible] jusqu'aux emb[illegible]rès comme fait[illegible]
Dans le[illegible] mines [illegible] pes, [illegible]

diatement sur le stigmate, le matin quand la fleur s'épanouit: dans les plantes qui ont sur le même pié des fleurs mâles, séparées des fleurs femelles, les capsules des étamines ont beaucoup d'élasticité, & répandent fort loin leurs poussieres, c'est ce qu'on peut observer sur la pariétaire: enfin dans les plantes & dans les arbres qui n'ont que des fleurs mâles ou femelles sur chaque individu, les poussieres qui sont alors très-abondantes, sont lancées avec effort & portées fort loin par le vent: de plus ces poussieres conservent assez long-tems leur vertu prolifique au point qu'on peut transporter à 30 ou 40 lieues des rameaux de fleurs de palmier mâle, & opérer la fécondation en les attachant sur des palmiers femelles. Mais si les individus femelles sont trop éloignés de ceux qui portent les étamines, elles restent stériles, & tous leurs germes avortent.

C'est donc envain qu'on a prétendu que des petits corps organisés descendoient tous formés par les vaisseaux du stile, & devenoient les embryons: on ne remarque absolument aucune voie par où des corps organisés puissent descendre dans l'ovaire, ni aucune force qui puisse les y arranger symmétriquement, & les attacher chacun par leur cordon ombilical aux parois & aux cloisons des capsules; les parties extérieures sur lesquelles les poussieres séminales doivent tomber sont plutôt spongieuses & renflées, & ne paroissent que disposées à s'imbiber de la liqueur spiritueuse qui sort de ces poussieres: bien plus, avant que les étamines soient en état de répandre leur poussiere, on trouve les embryons des semences dans les ovaires rangés dans le même ordre où ils doivent être jusqu'au tems de leur perfection: jusqu'au moment de l'éruption des poussieres, ils font peu de progrès dans leur accroissement; mais immédiatement après leur fécondation ils croissent très-rapidement.

Le germe qui contient ces embryons se change bientôt en un fruit (sec, mol, pulpeux, capsulaire, légumineux, &c.) qui s'accroît jusqu'à un terme déterminé, c'est-à-dire, jusqu'à ce que les semences qu'il contient aient acquis un juste degré de maturité: alors les vaisseaux de ce fruit cessent de recevoir de nouveaux sucs; leurs fibres se dessechent, & en même tems leur ressort augmente au point que la dessication étant suffisante, le fruit s'ouvre avec effort, & les semences dont le cordon ombilical est aussi desseché, tombent à terre pour y germer & reproduire autant de pareilles especes: chaque semence étant organisée de telle sorte qu'elle doit toujours représenter le même individu dont elle sort, suivant l'ordre précis du créateur.

La perfection des semences paroît être l'unique objet de la nature dans la végétation des plantes annuelles: dès que ses vues sont remplies, les feuilles se dessechent, & la plante dépourvue de boutons capables de prolonger sa vie, cesse de végéter & périt; dans les plantes vivaces & dans les arbres, les boutons qui se forment chaque année perpétuent cette puissance qui fait élever la seve, & renferment des bourgeons qui se développeront d'eux-mêmes, quand la chaleur du soleil leur donnera de l'activité au printems suivant. C'est pourquoi lorsque ces boutons que les feuilles portent dans leurs aisselles, ont acquis leur juste grosseur, & que leurs enveloppes écailleuses sont formées au point qu'elles peuvent les défendre des injures du tems pendant l'hiver, l'affluence de nouveaux sucs leur devient inutile, & même leur seroit préjudiciable: dès-lors les feuilles ne reçoivent plus la seve nourriciere qui entretient leur souplesse & leur fraîcheur, leurs fibres se dessechent, l'agitation des vents les sépare des branches & les emporte. Elles laissent à leur origine une cicatrice que le tems efface, mais par laquelle l'air s'insinue dans les vaisseaux spiraux.

Cette défoliation qui laisse dans les boutons de nouveaux instrumens capables d'élever la seve aux premieres chaleurs du printems, ne fait que ralentir dans un arbre le mouvement vital sans l'éteindre: mais lorsqu'après une longue suite d'années les fibres ligneuses qui se sont toujours endurcies sont aussi devenues plus fragiles; que l'arbre parvenu à sa hauteur, n'a pris depuis long-tems de l'accroissement que dans ses branches, que leur poids & l'effort des vents font enfin casser: l'arbre se couronne, l'humidité des pluies pénetre par toutes les plaies, & pourrit insensiblement le tronc: alors il ne subsiste plus que par le peu de bois qui reste encore uni à l'écorce: il se mine peu-à-peu, la carie gagne enfin le livre, & arrêtant la vie de l'arbre dans sa source, termine insensiblement sa *végétation*.

FIN DU SEIZIEME VOLUME.

00080038

Digitized with financial assistance from

Government of Maharashtra

on 30 January, 2020